Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

[illegible]

Digitiz[illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

S. 30. N. 7

NOVVEAV THEATRE DV MONDE,

CONTENANT LES ESTATS, EMPIRES, ROYAVMES ET PRINCIPAVTEZ,

REPRESENTEZ PAR L'ORDRE ET VERITABLE DESCRIPTION DES PAYS, MOEVRS des Peuples, Forces, Richesses, Gouuernemens, Religions, Princes, Magistrats & Souuerains qui ont gouuerné & gouuernent auiourd'huy chaque Estat, selon que le tout subsiste maintenant; & les changemens qui sont arriuez à l'occasion des guerres dernieres.

ILLVSTRE'

DE L'INSTITVTION DE TOVTES LES RELIGIONS, Compagnies regulieres, Monasteres, Conuents, Ordres, Seminaires & Societez, tant de l'vn que de l'autre sexe; auec quels vœux, en quel temps, sous quels Papes, Monarques, Republiques & Souuerainetez, elles ont commencé & flory iusqu'à present.

ET L'ORIGINE DE TOVS LES ORDRES MILITAIRES, & de Cheualerie de la Chrestienté, tant Anciens que Modernes: leurs Statuts, Armes, Deuises; & sous quels Empereurs, Roys & Souuerains ils ont esté establis & continuez dans les Estats, iusques à present.

Par le Sieur D.T.V.Y. Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roy.

Auec vn nouueau Supplement.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

A PARIS,

Chez EDME COVTEROT, ruë S. Iacques, au bon Pasteur, prez les Mathurins.

M. DC. LV.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Dom. Probat. Rom. Schol. Piar. ex P. Ildefonso.

Digitized by Google

Digitized by Google

A MONSEIGNEVR MONSEIGNEVR MOLE,

Cheualier, GARDE DES SEAVX de France.

MONSEIGNEVR,

VOICY le plus vniuerſel de tous l Liures, qui vient rendre hommage à Voſtre Grandeur, comme au plus Grar & au plus vniuerſel de tous les Hommes. Il porte pour tiltre, LE NOVVAV THEATRE DV MONDE, dont vous eſtes l'ornement. Il décrit l'eſtat: toutes les Nations qui ont en veneration & voſtre Nom & voſtre merite. comme en ce ſeul Volume on y void en abbregé les veilles & les trauaux de pl de cinq cens celebres Autheurs, on y pourra auſſi conſiderer l'honneur qui vis eſt deu, par celuy que ie prends la hardieſſe de vous y rendre.

Cét Ouurage, MONSEIGNEVR a rendu populaire tout ce qui eſtoit inconnu aux perſonnes qui n'auoient connoiſſance des bonnes Lettres, & leur a fait apprendre ce que les plus ſians és Langues Grecques & autres, ont eu de la peine d'acquerir dans leurs plongues eſtudes. Monſieur d'Auity Gentil-homme de Dauphiné en eſt l'Autur. S'il eſt ſi heureux que ſes Eſcrits vous ſoient agreables, ce luy ſera vne gloiſe recompenſe des grands ſeruices qu'il a rendu au public : Car puis qu'il eſt honorable d'eſtre dans l'eſtime de ceux qui ſont eſtimez, quelle plus grande ſatiſtion peut-il attendre, ſi Voſtre Grandeur, qui a donné par ſon incomparable Vu de l'admiration à tout l'Vniuers, luy fait cét honneur de l'auoir dans protection? Ie n'entreprends pas icy MONSEIGNEVR, de faire voſtre Pegyrique, Il n'appartient qu'à l'Hiſtoire, comme au ſeul Oracle de la verité, conſacrer voſtre Illuſtre Nom dans l'immortalité.

Cette mesme Histoire, MONSEIGNEVR, entretiendra la posterité de la grandeur de vostre courage & de tous ces funestes perils, que vous auez surmontez par le mépris de la vie en la presence de la mort pour la defense de l'Estat & de la gloire de nostre Monarque. Elle apprendra aussi que vous n'auez iamais eu d'ennemis que ceux de l'Estat & de la Vertu; & que par vostre seule conduite vous auez esté le principal restaurateur de cette Couronne. Elle n'oubliera pas nonplus de publier toutes ces importantes negociations, dont le succez a esté si aduantageux qu'il passeroit aujourd'huy pour miracle, si vos Illustres ancestres ne vous auoient seruy d'exemple en de semblables occasions. Ie parle apres l'Autheur de ce Liure, qui a remarqué, en décriuant la Prouince de Champagne, Qu'vn Euesque de Troye de vostre Famille auoit si bien seruy cette Couronne, que le Roy Charles VII. auoit témogné luy-mesme par sa Declaration verifiée en la Chambre des Comptes le 22 Fevrier 1442. que ce prudent & valeureux Euesque ne luy auoit pas seulemen aydé à chasser les Anglois hors de la Ville de Troye, mais encor de toute la Proiince. Que si vostre Maison, MONSEIGNEVR, il y a plus de deux cens tant d'années, a esté considerée par nos Roys, qui pourroit s'estonner que LOVIS XII. surnommé le Iuste, n'en ayt encor fait dauantage, puis qu'il estoit si content de vous auoir choisi pour premier President en cét auguste Parlement de Paris, que luy-mesme se faisoit des Eloges à luy-mesme d'auoir fait vne si heureuse élect[illegible]n: aussi n'estoit-ce pas sans sujet; Vostre conduite lu[illegible] auoit esté si con[illegible]rable, que difficilement pouuoit-il souffrir aucunes importantes resol[illegible] d'affaires, si elles n'estoient dans vostre approbation. Il semble que ce gr[illegible] Prince preuoyoit combien vostre personne seroit necessaire à son Successeur [illegible] à l'Estat, comme il a bien paru en ces derniers troubles, où toutes choses estoient dans la desolation publique, si vostre prudence n'eust ramené noste barque dans le Port. Vous auez esté l'vn des premiers Ministres d'Estat, Gade des Seaux de France, & premier President tout à la fois: En quoy la Vertu & vostre Genie a esté si admirable, qu'encore qu'vne seule deces premieres Charges ayt tousiours occupé des plus grands Personnages, vous n'auez pas laissé de les exerc[illegible]r toutes trois auec tant de facilité, qu'elles n'ont iamais empesché vos [illegible]ntretiens ordinaires auec les belles Lettres dans vostre grande & rare Biblio[illegible]eque, qui est vn vray tesmoignage qu'il n'y a rien que de facile à la haute [illegible]robité & à la haute suffisance. Mais, MONSEIGNEVR, ie ne considere pas [illegible]xcez de m[illegible] temerité, de vouloir renfermer dans ces lignes ce que la voix pu[illegible]ique témoigne de vostre Grandeur. Ie vous demande pardon si ma plume ne [illegible]t seconder ma passion, pour vous asseurer de ma fidelité & de ma seruitude; [illegible]stant obligé toute ma vie d'estre,

MONSEIGNEVR,

Vostre tres[illegible]umble, tres-obeïssant & tres-fidele Seruit[illegible],

ANT[illegible]E ESTIENE, Premier Lnprimeur & Li[illegible]e ordinaire du Roy.

Digitized by Google

TABLE
DES ESTATS DV MONDE
COMPRIS EN CE LIVRE.

Cette Table n'est faite que pour designer en quelle page de ce volume, commencent les Traitez de chacun Royaume & autres Estats. On n'en a pas mis vne des matieres, parce que les Sommaires qui sont au commencement des Discours, se trouuent si amples, que ce n'eust esté qu'vne repetition importune. Partant les Lecteurs se peuuent asseurer qu'y ayans recours, ils y trouueront vne entiere & prompte satisfaction.

QV'EST-CE que le Monde, ou la Sphere. fol. 1
CHAP. I. Qu'est-ce que le Ciel. idem.
CHAP. II. Des qualitez du Ciel. 2
CHAP. III. De la Region Celeste. idem.
CHAP. IV. Qu'il y a plusieurs Cieux. 3
CHAP. V. Du Firmament, ou huictiéme Ciel. idem.
CHAP. VI. Si les Estoilles sont infinies, & comme les Astrologues les diuisent. idem.
CH. VII. Les Estoilles ne sont lumineuses d'elles-mesmes & diaphanes, & de la voye de laict. 4
CH. VIII. Que les Cieux sont ronds, & qu'ils tournent les vns dans les autres d'Orient en Occident. idem.
CHAP. IX. Que le Soleil est plus grand que la terre, & la Lune plus petite. 5

PREMIERE PARTIE.
EVROPE.

ESTATS compris dans l'Europe & en terre ferme. 17
Discours de la Monarchie du Royaume de France. 19
Discours du Païs souuerain de Bearn. 95
Discours de la Monarchie d'Espagne. 215
Estat du Royaume de Portugal. 292
De l'Italie. 305
De la Lombardie. 306
De l'Estat de Milan. 308
Des Estats du Grand Duc de Toscane. 317
Origine de la maison de Florence, & des Grands Ducs de Toscane. 318
Estat du Duc d'Vrbin. 338
Estat du Duc de Modene & Duché de Ferrare. 347
Estat de la Republique de Luques. 352
Estat de la Republique de Gennes. 356
Discours de l'Estat de Rome. 367
Chronologie des Papes. 415
Titre des Cardinaux de la saincte Eglise Romaine. 456
Estat de la Republique de Venise. 465
Des villes & forteresses qui sont dans le contenu d'Italie, appartenantes à Venise. 487
De la ville de Verone. 488
Des villes de Bergame, Vincence & Creme. idem.
Du Frieul & de ses villes. 489
De l'ancienne ville & territoire d'Aquilée. 490
De l'Istrie. 491
De la Marche de Treuise & de ses villes. 491
De la ville de Trente. idem.
De la ville de Treuise. idem.
Les Ducs de Venise. 493
Des Estats du Duc de Sauoye. 503
Catalogue des Comtes & Ducs de Sauoye. 521
Estat de la Republique de Geneue. 532
Estat du Royaume de Naples. 535
Estat de la Republique des Suisses ou des Cantons des Ligues Suisses. 551
Ligue des quatre Cantons de Lucerne, Vry, Suits & Vndreuald. 567
Ligue de Zurich auec les quatre Cantons. 568
Ligue de Zugh auec les cinq Cantons. 571
Ligue de Glaris. idem.
Ligue de Berne auec les trois Cantons. id.
Ligue hereditaire faite entre l'Empereur Maximilian & Charles Archiduc d'Austriche, & les Suisses. 572
Vnion des trois Ligues des Grisons auec les Cantons. 575
Conclusions & articles du droict commun auec les Seigneurs & païs des Valaisiens. idem.

Digitized by Google

Ligue de sainct Gal. 576
La derniere Paix faite auec ceux de Zurich le iour de S. Octauian, l'an 1581. 576
Paix de Berne. 577
Des differens entre l'Euesque de Coire & les Grisons, d'où est arriué le trouble de la Religion en la Valteline. 579
Les Valaisiens. 583
Caroline. 584
Responſe des Valaiſiens à la Caroline. 585
Discours de l'Estat des dix-sept Prouinces des Païs-bas. 587
Discours des Estats Generaux des Prouinces vnies des Païs-bas. 612
Estat du Comté de Bourgongne 639
Discours de l'Estat du Duc de Lorraine. 641
Estat du Duché de Luxembourg. 650
Discours de l'Estat de l'Empire d'Allemagne. 652
Briefue description des Empereurs d'Occident. 689
Prouinces comprises en la Franconie. 713
Discours de la Rhetie ou païs des Grisons. 718
Du Royaume de Hongrie. 723
Discours de l'Estat du Roy de Pologne. 735
Discours de l'Estat du Roy de Suede. 758
Discours du Roy de Dannemarch. 776
Discours du grand Duc ou Empereur de Moscouie. 790
Discours de l'Estat du Turc en Europe. 810
Thrace. 839
Grece. 844
Gouuernement ancien d'Athenes. 859
Gouuernement ancien des Lacedemoniens. 872
De Bosnie, Bulgarie, Seruie, Russie. 880
Grand Insulaire d'Europe. 882
Discours des Estats du Roy de la Grand' Bretagne. 883
De l'Angleterre. idem.
Discours du Royaume d'Escosse. 917
Discours de l'Estat d'Irlande. 932
Estat des Isles d'Afrique du costé de l'Ocean. 941
Des Isles Canaries. 941
Isles du Cap verd. 941
Isle du Prince, & de saincte Helene. 942
Isle de S. Thomas. idem.
Isle de Madere. 943
Isles Acores. 944
Mozambique. 945
Isle & Royaume d'Ormus. 949
Isle-Diu. 950
Philippines. 952
Estat du Royaume de Sicile. 956
Isle de Sardaigne. 957
Isle d'Elbe. 965
Estat des Isles de la mer Mediterranée appartenantes à la Seigneurie de Venise. 966 967
Isle de Candie. idem.
Isle de Corcyre ou Corfou. 969
Isle de Cephalonie. 970
Isle de Zante. 970
Isles de l'Archipelague. 971
Isle de Thasse. 972
Samothrace, & Imbre. idem.
Lemnos. idem.
Eubée. idem.
Melos. 973
Naixie. idem.
Coos. 976
Samos. 974
Cyclades. idem.
Chio. 975
Lesbos. idem.
Isle de Cypre. 979
Isle de Rhodes. 984
Isles du Propontide. 990
Marmora. idem.
Tenedos. idem.

ASIE.

Estats que le Turc possede en Asie. 993
Asie mineure. 993
Sepulchre du faux Prophete Mahomet. 994 998
Du Royaume de Hierusalem. 1000
Genealogie des Roys de Hierusalem & de Cypre, & des Roys de la maison de Lusignan. 1002
Catalogue des Patriarches Latins de Hierusalem. 1008
Discours des Estats du Sophy de Perse. 1024
Relation des plus notables Prouinces, & qui ont plus longuement duré sous la Seigneurie de Perse. 1029
Discours des Roys de Perse, selon que les Autheurs Grecs & Latins en ont escrit. 1039
Chronique des Roys de Perse, selon que les Autheurs Grecs & Latins en ont escrit. 1039
Chronique des Rois de Perse, selon la saincte Bible, Philon & autres Autheurs. 1041
Autre Chronique abregée selon les autres Autheurs Grecs & Latins. 1042
Lignée des Sophians. 1066
Discours du Grand Champ de Tartarie. 1072
Discours de l'Estat du Roy de la Chine. 1085
Discours de l'Estat du Roy de Brame ou de Pegu. 1120
Discours du Grand Mogor. 1128
Discours des Estats de Calicut. 1134
Discours du Roy de Narsinge 1140

LE GRAND INSVLAIRE D'ASIE.

Discours du Royaume du Iapon. 1147

Digitized by Google

L'Isle de Goa. 1153
Consideration generale sur les Isles que les Espagnols tiennent en Asie, Afrique, & aux Indes. 1174

LE NOVVEAV THEATRE DV MONDE,

Contenant sa troisiéme Partie, qui est l'Afrique.

Des Estats du Turc en Afrique. 1177
Description moderne de la Barbarie, Tunis & Alger. 1182
Description de l'Egypte & de la Troglodytique. 1185
Estat du Royaume d'Egypte iusques au temps des Romains. 1203
Estat de l'Egypte depuis le vray Empire Romain. 1205
Discours des Turcs en general. 1211
Les Empereurs de Constantinople tant Chrestiens que Turcs. 1221
Discours de l'Empire du Prete-Ian. 1229
Roys qui ont regné en Ethiopie. 1243
Discours du Royaume de Monomotapa. 1245
Discours du Royaume de Congo. 1247
Estat de l'Empire de Maroc. 1259

NOVVEAV THEATRE DV MONDE, Contenant sa quatriéme Partie.

Qui est l'Amerique ou Nouueau Monde. 1291
Discours general du Nouueau Monde. 1322

NOVVEAV THEATRE DV MONDE, Contenant sa cinquiéme Partie.

Qui est la Terre Australe ou Magellanique. 1342
Estat des Religions. 1348
Estat des Ordres Militaires. 1382

PRIVILEGE DV ROY.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre, A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Seneschaux, Preuosts ou leurs Lieutenans, & à tous nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre bien Amé Henry Estiene, Imprimeur & Libraire à Paris, nous a tres-humblement remonstré, Qu'il auroit fait diuerses despenses en l'achapt de beau papier, & en diuers caracteres neufs, pour r'imprimer auec grand soin & correction les liures intitulez, *Essais de Montaigne, Histoire Romaine de Coëffeteau, & Estats & Empires*: à quoy il s'efforceroit de trauailler auec plus de diligence, n'estoit la crainte qu'il a que d'autres de sa mesme profession ne luy fassent concurrence esdites Impressions. Et dautant que s'il ne luy estoit pourueu, telle entreprise luy pourroit causer sa ruine totale, il nous auroit requis pour cét effet luy vouloir octroyer nos Lettres de Priuilege sur ce necessaires, ainsi que nous auons desia fait cy-deuant en faueur d'autres particuliers pour semblables r'impressions de Liures, vieux & modernes: A CES CAVSES, voulant pour le bien public fauoriser l'intention dudit Exposant, & luy donner d'autant plus moyen de continuer, & imiter les belles Impressions de Robert, Charles & Henry Estiene ses Ancestres; NOVS de nos graces speciales, luy auons permis & octroyé, permettons & octroyons par ces presentes, de r'imprimer ou faire r'imprimer en tel caractere & grandeur de volume qu'il voudra, lesdits liures intitulez, *Essais de Montaigne, Histoire Romaine de Coëffeteau, & Estats & Empires*; Iceux exposer en vente & distribuer durant le temps & espace de sept ans, à commencer du iour qu'ils seront acheuez d'estre r'imprimez: Defendons à tous Libraires, Imprimeurs, & à toutes autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, tant de cette Ville de Paris, que des autres Villes, Terres & Seigneuries de nostre obeïssance, de les imprimer ny r'im-

primer, ny vendre ny distribuer, mesmes des Païs estrangers, d'autre impression que dudit Exposant, pendant ledit temps, sans son consentement & permission, ou de ceux ayans charge de luy: ny les contrefaire & vendre en autre volume & caractere, sur peine de confiscation des exemplaires, trois mil liures d'amende, & de tous despens, dommages & interests enuers ledit Exposant, à la charge d'en mettre deux exemplaires en nostre Bibliotheque, & vne en celle de nostre tres-cher & feal le sieur Seguier, Cheualier, Commandeur de nos Ordres, Comte de Gien, & Chancelier de France, auant que de les exposer en vente, à peine de nullité des presentes. SI VOUS MANDONS que du contenu encesdites presentes, vous fassiez souffrir, vser & joüir pleinement & paisiblement ledit Exposant, & ceux qui auront pouuoir de luy, sans souffrir qu'il luy soit fait aucun trouble ou empeschement au contraire. MANDONS au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'execution des presentes, tous exploicts, saisies & autres actes sur ce requis & necessaires, nonobstant clameur de Haro, chartre Normande, & autres Lettres à ce contraires. Voulons que mettant au commencement ou à la fin desdits Liures, copie des presentes, ou bref extraict d'icelles, elles soient tenuës pour bien & deüement signifiées: CAR tel est nostre plaisir. Donné à Paris le troisiéme jour de May, l'an de grace mil six cens cinquante-vn, & de nostre regne le huictiéme. Signé, Par le Roy en son Conseil, SAVARY, & seellé sur simple queüe du grand Seau de cire jaune.

Ledit Henry Estiene en vertu du Priuilege que dessus, a traitté de la joüissance de cette presente Edition seulement, auec les sieurs Courbé, le Petit, & autres, suiuant l'accord entr'eux fait, dont copie est demeurée entre les mains dudit sieur Courbé, tant pour luy que pour les autres.

Acheué d'imprimer pour la premiere fois, en consequence dudit Priuilege le 18. Iuin 1653.

Les Exemplaires ont esté fournis.

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

RBIS TERRAE NOVI
Polus Arcticus
CIRCVLVS ARCTICVS
AMERICA SIVE INDIA
Nova anno 1492 a Christophoro Columbo nomine Regis Castellae primum detecta.
TROPICVS CANCRI
GOLFO MEXI
MAR DEL
NORT
MAR
DEL
ZVR
CIRCVLVS AEQVINOCTIALIS
TROPICVS CAPRICORNI
BRASIL
CHILI
PERV
CIRCVLVS ANTARCTICVS
Polus Antarcticus
Authore Gerardo M
I. Hondius sculp.
DOMINI EST TERRA ET PLENITV
ERSI QVI HABITANT IN EO. QVIA

SSIMA DESCRIPTI

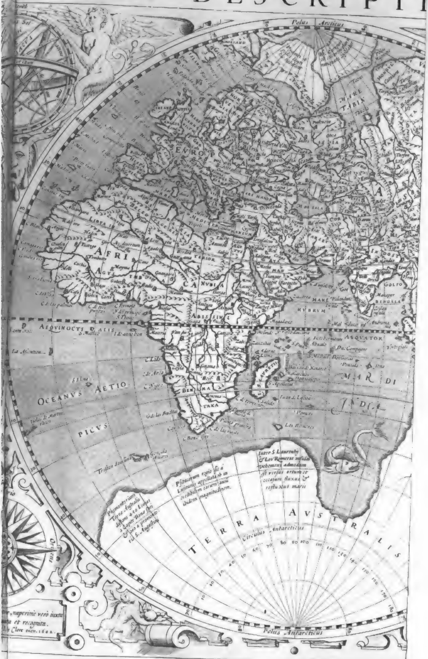

DO EIVS, ORBIS TERRARVM ET VN
SVPER MARIA FVNDAVIT EVM, Etc. PSAL

Digitized by Google

LE NOVVEAV THEATRE DV MONDE.

Qu'est-ce que le Monde, ou la Sphere?

CHAPITRE PREMIER.

L'ETERNEL Tout-puissant, au commencement de ses œuures, tira le Monde Vniuersel de la matiere du neant; il constitua la terre au lieu le plus bas comme son centre, & la joignant auec la mer, en fit vn globe rond & admirable, soustenu sur sa seule stabilité, surmontant par sa pesanteur les autres elemens; & pour couuert, il estendit au dessus, le Ciel, ainsi qu'vn riche pauillon tres-clair & diaphane d'vne grandeur immense & prodigieuse, illustré d'vne varieté excellente de plusieurs rubis & d'escarboucles; Ie dis de grands luminaires ou flambeaux, le Soleil, la Lune, les Planetes, les Astres, & les Estoilles en grand nombre, pour l'vsage & seruice de la nature humaine: & afin de rendre la terre la demeure commode des hommes & des autres creatures, il la fist paroistre émaillée de fleurs, couuerte de semences & d'vne agreable diuersité de plantes abondantes en fruicts pour les delices, alimens & nourriture necessaire des viuans: il l'a separa d'auec les eaux, & donna à la mer vn fond tres-profond, afin qu'elle peût enuironner toute la terre qu'il diuisa en plusieurs parties.

Ainsi donc le Monde, qu'on appelle, est l'assemblage & l'Ordre de tout ce que Dieu a crée. C'est le composé du Ciel & de la terre, ou bien de la Region celeste & de la Region elementaire: c'est pourquoy il est appellé Vniuers, qui est vne Sphere composée du Ciel & de la Terre, & des natures qui sont en l'vn & en l'autre.

DEFINITIONS.

Sphere ou Globe est vn corps solide compris sous vne seule superficie qu'on appelle Spherique, au milieu duquel il y a vn poinct qu'on nomme Centre, duquel toutes les lignes droites tirées à la superficie, sont égales.

Diametre de la Sphere, est vne ligne droitte, qui passant par le centre, touche des deux costez, à la superficie.

Axe ou Essieu de la Shere, est vn Diametre, sur lequel la Sphere se tourne.

Les Poles d'vne Sphere, sont les deux poincts qui sont à l'extremité de l'Axe.

Hesmisphere, est vn corps solide, compris sous vn cercle qui passe par le centre de la Sphere, & la moitié de la superficie de la Sphere.

Orbe, est vn corps solide, compris entre les deux superficies Spheriques, l'vne interne qu'on appelle Concaue; l'autre externe, qui est dite Conuexe.

Les Orbes sont Concentrices au Excentriques: les Concentriques sont ceux, qui ont vn mesme centre, les Excentriques sont diuers.

Les Cercles de la Sphere, sont cercles desquels la circonference est descrite en la conuexité de la Sphere.

Les Cercles d'vne Sphere, sont grands ou petits; les grands sont ceux qui ont leur centre auec celuy de la Sphere, ou qui diuisent la Sphere en partie égales.

Les petits cercles sont ceux, qui n'ont pas leur centre auec celuy de la Sphere, ou qui ne diuisent pas la Sphere en parties égales.

Cercles paralelles, ou Equidistans, sont ceux ausquels les circōferences sont Paralelles.

Cercles Concentriques, sont ceux qui ont vn mesme cētre: les excentriques l'ont diuers.

Le Pole d'vn Cercle, est vn poinct en la superficie de la Sphere, au milieu de la circonference du Cercle.

Angle Spherique, est vn Angle qui est fait de la superficie de la Sphere.

DIVISION DE LA SPHERE.

La Sphere est ou naturelle, ou artificielle: la Naturelle est tout ce que Dieu a creé, que l'on appelle Monde; l'artificielle, est celle qui par certains cercles, represente les mouuemens de la Nature.

DE LA SPHERE NATVRELLE.

La Sphere Naturelle (ou le Monde) est diuisée en deux parties celeste & Elementaire.

Que c'est que le Ciel.

CHAPITRE PREMIER.

COmme nous n'auons pas dessein de faire vn bâtiment en l'air, mais de preuuer tout ce que nous dirons, il est necessaire de verifier qu'il y a vn Ciel, auparauant que de venir à ses qualités, qui est chose fort facile; parce que la nature ne souffrant point de vuide, il faut necessairement que cét espace, qui est depuis le Firmament à l'Empirée, iusques à la plus basse des Planettes, sçauoir la Lune, soit remply de quelque matiere: or cette matiere est appellée Ciel, laquelle est simple, solide, fixe, lumineuse, diaphane, incorruptible, & exempte d'alteration & de changement.

Des qualitez du Ciel.

CHAPITRE II.

IL y a deux sortes de corps naturels, les vns simples, les autres mixtes: les Simples sont les Cieux & les Elemens, parce qu'ils sont simples en leur Creation, & ne peuuent iamais estre changez en diuerses formes: les Mixtes au contraire, sont ceux qui tirent leur compositiō des qualitez elemētaires, & sont susceptibles de diuerses formes.

La matiere du Ciel est donc simple; elle est aussi solide & fixe, parce que les estoilles qui se meuuent & tournent depuis le commencement du monde iusques à present, n'ōt iamais changé, ny varié leurs figures, ny la distance qu'elles ont les vnes aux autres: & cét ordre n'auroit peu estre conserué, sans que quelque chose de solide les y cōtraignist, qui ne peut estre autre chose que la matiere du Ciel solide & fixe. Aussi c'est l'opinion des plus sensez & la plus approuuée, qui est authorisée des anciens Astronomes, qui ont escrit que les estoilles sont de mesme matiere que le Ciel; mais plus opacques & plus denses; d'autant qu'elles arrestent la lumiere du Soleil, & non pas le Ciel, & disent que les estoilles sont au Ciel, comme les nœuds dans vne planche.

La matiere du Ciel est lumineuse, puis que le Soleil, la Lune & les estoilles le sont, qui sont de la mesme matiere: mais pour mieux dire, la matiere du Ciel est diaphane, comme l'experience le fait voir: car si le Ciel de la Lune estoit opaque, il empescheroit que l'on ne vist le Soleil, & les autres estoilles qui sont au dessus.

Cette matiere aussi est incorruptible & exempte de changement, puis qu'elle est simple.

De la Region Celeste.

CHAPITRE III.

LA Region Celeste est l'assemblage de tous les Cieux; elle les comprend entierement. Leur matiere est solide & fixe, de laquelle sont les estoilles & les Planettes, mais plus dense, c'est à dire plus ramassée, & comme corps polis reçoiuent & font reiaillir la lumiere qu'elles empruntent du Soleil.

Il y a deux sortes d'Estoilles Fixes & Errantes. Les Fixes sont celles qui ne changent iamais leurs figures, & ont toutes vn mesme mouuement, qui est celuy du Firmament. Les Errantes sont les Planettes, qui ont tous vn mouuement different auec celuy du Firmament. Ils sont sept, ausquels les Anciens ont donné le nom de leurs Deitez pour le pouuoir de leurs influences; sçauoir, Saturne, Iupiter, Mars, le Soleil, Mercure, Venus & la Lune.

Digitized by Google

Qu'il y a plusieurs Cieux.

CHAPITRE IV.

L'On preuue qu'il y a plusieurs Cieux par la diuersité des mouuemẽs en cette sorte. Puisque la matiere du Ciel est solide, deux Planettes ayans different mouuemẽt, ne peuuent estre dans vn mesme Ciel: par la mesme raison il faut remarquer que ce n'est pas la Planette qui se meut, mais son Ciel, autrement elles penetreroient la matiere, qui est solide; Mais le Soleil & la Lune ont differents mouuemens. Car le Soleil acheue son cours en vn an, & la Lune en vn mois: donc le Soleil & la Lune ne peuuent estre dans vn mesme Ciel: par cette raison n'y ayant pas deux de tous les Planettes qui ayent mesme mouuement, il conuient y auoir sept Cieux pour les sept Planettes.

Du Firmament ou huictiesme Ciel.

CHAPITRE V.

NOvs auons prouué qu'il y a sept Cieux, pour les sept Planettes: nous monstrerons encores qu'il faut vn autre Ciel, pour toutes les estoilles Fixes, different des sept autres: car les anciens Astronomes ayans obserué que le mouuement des estoilles estoit fort lent, & n'auançoit que de cent ans, vn degré; Il a donc esté necessaire d'admettre vn huictiesme Ciel, dans lequel sont toutes les Estoilles fixes, qui ne varient iamais leur situation, distance, ny figure, & ce Ciel s'appelle Firmament.

Si les Estoilles sont infinies, & comme les Astronomes les diuisent.

CHAPITRE VI.

POur les Estoilles nous tenons qu'elles sont infinies, ainsi que le témoigne la saincte Escriture: C'est à dire, qu'outre la grande infinité d'autres petites que l'on voit, il y en a encores vne infinité d'autres, que l'on ne voit pas; comme on a reconneu par certaines lunettes d'approches, qui ont esté faites en Italie. Que si les Anciens n'en ont remarqué que mille mille vingt-deux, ce n'est pas qu'ils ayent voulu dire qu'il n'y en eust point dauantage, mais qu'ils ont seulement obserué les principales, pour seruir à leurs obseruations.

Ces mille vingt-deux estoilles sont diuisées en 48. Constellations ou figures d'animaux, que les Anciens se sont imaginez, pour les discerner les vnes d'auec les autres, & les ont separées en trois rangs Septentrionaux, Zodiaquaux & Meridionaux.

Les Septentrionaux sont

La grande Ourse.
La petite Ourse.
Le Dragon.
Cepheus.
Cassiopée.
Andromeda.
Le Triangle.
Le Chartier.
La Charuë.
La Couronne d'Ariadne.
La Cheuelure de Bellenisse,
Les Pleïdes.
Le Bouuier.
Les Hercules ou Serpentée.
La Sagette.
Le Vautour volant.
Le Vautour tombant.
Le grand Cheual Pegase.
Le petit Cheual.
Le Cigne.
Le Dauphin.
Antinoüs.

Les Zodiaquaux sont

Le Belier.
Les Gemeaux.
Le Cancre.
Le Lyon.
La Vierge.
La Balance.
Le Taureau.
Le Scorpion.
L'Archer.
Le Capricorne.
Le Verseur-d'eau.
Les Poissons.

Les Meridionaux sont,

Orion.
Le fleuue Eridan.
Le Lievre.
Le Loup.
La Couronne Meridionale.
La Nauire Argo.
Le Poisson Meridional.
L'Hydre.

Digitized by Google

Le grand Chien.	Le Lan.
Le petit Chien.	Le Centaure ou Croisée.
La Coupe.	Le Corbeau.
L'Autel.	L'Encensoir.

On diuise encores les Estoilles en six Magnitudes ou Grandeurs, en sorte que toutes les plus grandes sont de la premiere Grandeur, les moins grosses apres sont de la seconde, & le mesme du reste, tellement que les plus petites sont de la sixiesme Grandeur.

Les Estoilles sont lumineuses d'elles-mesmes diaphanes: & de la voye de laict.

CHAPITRE VII.

TOutes les Estoilles n'ont point de lumiere propre d'elles-mesmes, mais en cette façon, toutes les Estoilles & Planettes sont de mesme nature : mais la Lune n'a point d'autre lumiere que celle qu'elle emprunte du Soleil, ny pas vne autre Estoille. Que si l'on dit que la Lune ne perd point sa lumiere tout à fait, lors qu'elle éclypse dans l'ombre de la terre, d'autant qu'il apparoist vne rougeur dans la partie éclypsée, & que telle rougeur peut estre sa lumiere naturelle: On respond qu'elle ne peut estre naturelle, parce que si elle l'estoit, elle ne la quitteroit iamais: mais quand elle est au Croissant ou au Premier quartier, il faudroit que la partie de la Lune, qui n'est point illuminée du Soleil, fust pourueuë de cette rougeur ; ce qui n'est pas, ainsi que l'experience nous le fait voir: donc toute rougeur n'est pas naturelle à la Lune. Que si on demande d'où elle procede ; c'est de la reflexion de la lumiere qui se rencontre dans l'õbre de la terre. Car comme la Lune est vn corps poly, & que l'ombre de la terre n'est iamais destituée de quelque petite lumiere, la Lune la reçeuant, elle cause en elle cette rougeur.

Nous disons dauantage que les Estoilles ne sont point diaphanes, ainsi que le Ciel, comme on peut voir en la Lune & Mercure, lors qu'elles sont interposées entre nos yeux & le Soleil, & qu'elles l'éclypsent, mais qu'elles sont opaques.

Quant à la voye de laict, qu'Aristote a pensé estre vne partie du Ciel plus densé que l'autre, & partant plus susceptible de lumiere ; on a reconneu depuis par ces Lunettes d'approches faites en Italie, que c'est vn nombre infiny de petites Estoilles qui ne nous peuuent paroistre distinctes, à cause de leur petitesse, & causent cette blancheur que nous voyons.

Que les Cieux sont ronds, & qu'ils tournent les vns dans les autres d'Orient en Occident.

CHAPITRE VIII.

NOus auons prouué iusques icy qu'il y a huict Cieux. Maintenant il faut faire voir qu'ils sont ronds & qu'ils tournent les vns dans les autres d'Orient en Occident. Ce qui paroist manifestement: car nous voyons que le Soleil, les autres Planettes, & toutes les Estoilles se leuent premierement sur l'Horison en Orient, puis peu apres elles aduancent iusques au Midy, en fin elles se couchent à l'Occident, & le lendemain se trouuent encores à l'Orient (ne nous attachons qu'au Soleil) il faut que ce soit le mesme Soleil, ou vn autre : ce ne peut estre vn autre; car il en faudroit tous les iours de nouueaux; si c'est le mesme, il faut qu'il ait passé par dessus, par dedans, ou par dessous la terre: Il ne peut auoir passé par dessus, d'autant qu'il n'y auroit point de nuict, la presence du Soleil causant le iour. Il ne peut auoir passé par dedans, puis qu'il est plus grand: Reste donc qu'il soit passé par dessous: & par consequent son Ciel tournera aussi à l'entour de la terre, & ainsi tous les autres Cieux. Donc les Cieux sont ronds, puis qu'ils tournent les vns dans les autres, à l'entour de la terre; & ce d'Orient en Occidét.

On demeure aussi d'accord que le Ciel est rond, parce qu'estant la partie du monde la plus noble, & qui contient tout le reste, il est necessaire qu'il aye la forme ronde, puis que c'est la plus capable & la plus parfaite.

D'ailleurs si les Cieux auoient vne autre figure ou forme, ceux qui sont inferieurs aux autres, ne pourroient pas porter leurs Planettes d'Occident en Orient, à cause de leurs angles, ou il faudroit dire qu'ils se penetreroient les vns les autres, & il y auroit penetration en la matiere du Ciel, qui a esté prouuée solide & fixe.

Digitized by Google

Que le Soleil est plus grand que la Terre, & la Lune plus petite.

CHAPITRE IX.

L'On prouue en l'Optique que si vn corps opaque est opposé à vn corps lumineux, & que le corps opaque soit plus petit que le corps lumineux, on dira que l'ombre d'iceluy sera Canoïde, c'est à dire, qu'elle se terminera en pointe.

Si le corps opaque est égal au corps lumineux, l'ombre sera Silindroïde, c'est à dire, terminé par deux lignes paralelles, lesquelles prolongées infiniment, ne se rencontrent iamais.

Si le corps opaque est plus grand que le corps lumineux, l'ombre sera Calatoïde, c'est à dire, qu'estant prolongée infiniment, elle ira tousiours en s'élargissant.

Or il est necessaire que le Soleil soit plus grand, égal, ou plus petit, autrement l'ombre de la terre seroit Silindroïde, ou Calatoïde, & par consequent elle iroit infiniment, & en fin paruiendroit iusques aux Estoilles Fixes, laquelle chose arriuant, elles éclipseroient les vnes apres les autres, à mesure qu'elles y entreroient: comme il arriue à la Lune, en son éclypse. Mais nous voyons tout le contraire, car le Firmament n'a iamais experimenté d'éclypse, donc le Soleil ne peut estre égal, ny plus petit, reste qu'il soit plus grand.

L'on prouue encores la mesme chose par vne autre demonstration: l'ombre de la Terre, va en étrecissant, dautant que les eclypses de la Lune qui se font au bas de son Ciel, sont de plus longue durée que celles qui se font au haut du mesme Ciel: mais si l'ombre de la terre va en s'étrecissant, il est necessaire que le corps lumineux soit plus grand que le corps opaque.

De cecy, s'ensuit aussi que la Lune est bien plus petite que la terre, puis qu'elle éclypse totalement dans l'ombre de la terre qui va tousiours en étrecissant.

Du dixiesme Ciel.

Le dixiesme Ciel est celuy qui est le plus éloigné de la terre, qui fait son tour en 24. heures d'Orient en Occident par le Midy, & qui de sa rapidité entraisne quant & soy tous les Cieux inferieurs, & est appellé premier Mobile.

Du neufiesme Ciel.

Le neufiesme Ciel, est vn Ciel imaginaire, qui n'a aucune estoille, non plus que le dixiesme, auquel il est contigu, & fait sa reuolution en 49008. ans.

Il a deux sortes de mouuemens, l'vn tres-viste d'Orient en Occident, & l'autre tres-lent, qui va tout au contraire.

Du Zodiaque du neufiesme Ciel.

Le Zodiaque du neufiesme Ciel, est vn grand cercle directement au dessous de celuy du dixiesme Ciel contenant les douziesmes parties appellées Signes.

Du huictiesme Ciel.

Le Huictiesme Ciel ou Firmament, est le ciel des estoilles fixes, qui fait sa reuolution en 7000. ans.

Des trois mouuemens qui s'obseruent aux Estoilles Fixes.

Il y a trois sortes de Mouuemens aux estoilles, le premier tres-viste, sçauoir le Iournal: le second, qui est tres-lent: & le troisiesme, de trepidation qui luy est particulier.

Le premier mouuement est tres-manifeste, estant celui qui se fait d'Orient en Occident sur les Poles du monde en 24. heures, par la rapidité du sixiesme Ciel. Le second, en celuy qui se fait d'Occident en Orient sur les Poles du Zodiaque, à chacune centaine d'années, s'auançant de 44. minutes & 4. secondes: son periode est de 49. mille ans, & est causé par le tardif progrez du neufiesme Ciel. Le troisiesme, qui luy est particulier, merite bien d'estre descrit particulierement.

Du Mouuement de Trepidation.

Le Mouuement de Trepidation est vn mouuement propre aux estoilles, par lequel elles s'approchent & s'éloignent du Midy & du Septentrion.

Ce mouuement se fait sur deux petits Cercles de 18. degrez de diametre, qui ont pour Centre les commencemens du Belier & de la Balance du neufiesme Ciel, & leurs Circonferences déctites par les commencemens du Belier & de la Balance du huictiesme Ciel. Ils font vn tour en 7000. ans, durant lequel temps les Ecliptiques se coupent diuersement & par fois sont vnies ensemble. Par ce mouuement le commencemét du Belier du huictiesme Ciel, va pour le temps present, encores selon l'ordre des Signes, & est distant d'iceluy de 9. & 8. degrez ou enuiron, & de l'intersection Vernale, ou Belier du premier Mobile de quelques 21. degrez.

Du Zodiaque du Huictiesme Ciel.

Il y a trois Zodiaques; l'vn au dixiesme Ciel, sous lequel directement est celuy du

Digitized by Google

neufiesme, & finalement, le Zodiaque du Firmament. D'où s'ensuit qu'il y a trois Ecliptiques aux Cieux. Celle du premier Mobile, & du neufiesme Ciel, qui sont estimées comme vne seule, pour estre l'vne au dessous de l'autre, & s'appellent Ecliptique fixe, ou immuable, d'autant qu'elle ne s'écarte en vn temps plus qu'en l'autre de l'Equateur. Et celle du huictiesme Ciel, qui est dite mobile, pource qu'elle ne garde semblable distãce auec l'Equinoctial: mais s'en éloigne & approche plus ou moins, selō le mouuemēt propre du Firmament, qui se fait sur ces deux petits Cercles, qui ont pour Centre les commencemens du Belier & de la Balance du neufiesme Ciel: Elle est aussi appellée la vraye Ecliptique, pource que c'est sous celle-là que se font les Eclypses, & que le Soleil tourne continuellement. Et au respect de laquelle le lieu de toutes les Estoilles & Planettes se considere; l'Ecliptique immuable n'estant supposée que pour regler l'irregularité de la vraye, qui est muable.

Du Septiesme Ciel.

Le Septiesme Ciel est contigu au Firmament, & contient le Planette de Saturne, le plus haut de tous, de couleur de plomb, froid & sec, qui est 91. fois plus gros que la terre.

Des Planettes.

Vn Planette est vne Estoille adherante en vn Orbe Celeste, au dessous du huictiesme Ciel, qui estant tousiours sous le Zodiaque, ne laisse de cheminer diuersement.

Il y a sept Cieux au dessous du Firmament, & partant sept Planettes, desquels les trois plus hauts s'appellent les Planettes superieurs; les trois plus bas Planettes inferieurs: le Soleil comme leur Roy & Moderateur & le plus luisant est au milieu.

De la difference entre les Estoilles & les Planettes.

Qui veut bien cognoistre les Estoilles, doit commencer par la cognoissance des Planettes, dit Cardan, pour ne les point confondre auec les estoilles Fixes. Ce qui sera facile, sçachant premierement que les Planettes ne brillent tantost plus, tantost moins, à cause de la grande distance, qu'elles ont de la terre & des corps diaphanes qui se trouuent interposez entr'eux & nous. Secondement, que les Planettes ne gardent pas toûjours entr'eux pareilles distances, ny au respect des estoilles. Tiercement, ceux qui sont accoustumez à regarder au Ciel, distinguent aisément vn Planette, d'auec vne estoille, pource que les Planettes leur apparoissent plus bas que les estoilles du Firmament.

De la difference entre les Planettes.

Il n'y a personne qui ne cognoisse premierement le Soleil & la Lune. Pour Venus c'est la plus claire Estoille & la plus grande qui soit au Ciel, & si pleine de lumiere, que souuent les corps jettent des ombres à sa splendeur. Elle se void aucunefois de iour, quand elle est à sa plus grande élongation du Soleil. Iupiter n'est pas beaucoup differēt de la grandeur de Venus; mais il n'est pas si luisant, & plus il est aisé de le distinguer d'auec elle, pource que Venus ne s'éloigne iamais du Soleil plus de 48. degrez, où Iupiter est distant par fois de la moitié du Ciel.

Quant est du Planette de Mars, c'est comme vn petit feu rouge, qui éclatte & semble briller par fois: mais estant pasle, on ne le prendra iamais pour Iupiter, ny pour Venus, à cause de sa petitesse, de sa rougeur & de son obscurité. Saturne n'est pas beaucoup éloigné en apparence de la grandeur de Mars: mais estāt passe & de couleur de plomb, & courant par vn Ciel plus éleué, il sera facile de le discerner des autres. Pour Mercure il est mal-aisé à remarquer, pource qu'il ne s'éloigne guieres du Soleil plus de 28. degrez: mais on s'efforcera à le cognoistre, quand par les tables du mouuement des Planettes, on sçaura qu'il est en sa plus grande élongation.

De la difference des Estoilles Fixes.

Encores que les Estoilles Fixes se puissent distinguer par leur grandeur, leur couleur, splendeur, & bruslement. Toutesfois le moyen plus facile est de les remarquer par les configurations qu'elles ont auec les Estoilles voisines, les vnes faisans vne droite ligne, les autres vn triangle, les autres vn quarre, les autres vne autre figure. Que si cela rend la chose incertaine, il faudra auoir vn Globe celeste, le disposer selon les parties du Monde à l'heure presente & selon l'éleuation du lieu. Et faire vn rapport de nuict des Estoilles qui sont au Ciel, auec celles qui sont sur l'Hemisphere superieur du Globe.

Du Sixiesme Ciel.

Le Sixiesme Ciel est contigu au Ciel de Saturne, & contient le Planette de Iupiter, fort luisant, d'vne vertu temperée, qui est 95. fois plus gros que la Terre.

Ce Planette est si clair, que souuent le vulgaire le prend pour l'estoille de Venus, ou du grand Chien. Mais les sçauans ne s'y abusent pas, pource que Venus est plus blanche, que les estoilles Fixes brillent, & non pas les Planetes.

Digitized by Google

Du cinquiesme Ciel.

Le cinquiesme Ciel est contigu au Ciel de Iupiter, & contient le Planette de Mars, qui est de couleur rouge & enflambée de temperament chaud & sec. Ce Planette excede la grosseur de la Terre d'vn tiers.

Theorie succincte des trois Planettes Saturne, Iupiter & Mars.

On a remarqué par les obseruations, que les trois Planettes Saturne, Iupiter & Mars, auoient semblables mouuemens, & que leurs reuolutions differoient seulement en quantité de temps.

Du Nombre des Orbes.

Il y a quatre Orbes à chacun d'iceux, sçauoir les deux Concentriques en partie, qui portent l'Apogée & Perigée; l'Excentrique & l'Epicycle, ausquels on adioute l'Equant ou Cercle d'égalité.

Les deux Concentriques en partie sont, le centre du Monde; l'Excentrique est le lieu plus eloigné de la Terre, qui est dit Apogée! celuy qui luy est opposé & plus proche, Perigée.

Du mouuement des deux Concentriques en partie.

Ces deux Orbes se meuuent selon l'ordre des signes autour du centre du Monde, sur les Poles de l'Ecliptique: Et par la vertu de la huictiesme Sphere, font vn circuit en 49000. ans, emportant quant & eux l'Apogée & Perigée de ces Planettes.

Copernic considere icy deux mouuemens, l'vn sous les estoilles Fixes, & l'autre sous le Zodiaque: & dit que Saturne fait son tour sous les estoilles Fixes en 35333. années Egyptiennes, Iupiter en 119734. Mars 45088. Mais sous le Zodiaque que Saturne reuient au mesme lieu apres 14917. années Egyptiennes, Iupiter apres 21237. Mars apres 16416. par ce mouuement l'Apogée de Saturne est maintenant au 20. du Sagittaire: celuy de Iupiter au 7. de la Balance, & celuy de Mars au 29. du Lyon.

Du mouuement des Excentriques.

Les Excentriques de ces trois Planettes superieurs, se meuuent selon l'ordre des Signes sur les Poles qui leur sont propres inégalement declinans du Pole de l'Ecliptique, le periode de celuy de Saturne l'acheue en 30. ans, celuy de Iupiter en 12. & celuy de Mars presques en deux ans.

Ce mouuement emporte les Centres des Epicycles, & fait que celuy de Saturne circuit le Zodiaque en 29. années Egyptiennes: & presques 162. iours celuy de Iupiter en 11. années, & quelques 315. iours; celuy de Mars en vn an, & enuiron 322. iours: Mais sous le Firmament, ils y retournent plus tard: Saturne restant 29. ans & 174. iours auant que reuenir au mesme lieu: Iupiter 11. ans 12317. iours: Mars vn an & 322. iours.

Du mouuement de leurs Epicicles.

Les Epicicles des Planettes superieurs se meuuent selon l'ordre des Signes, autour des Axes mobiles, inclinez sur la superficie de leurs Excentriques. Saturne y fait son poriode en 378. iours Iupiter en 398. & Mars en 779.

Du Quatriesme Ciel.

Le quatriesme Ciel est contigu à celuy de Mars, & contient cét astre lumineux du Soleil, qui est le Prince des Planetes, de couleur blanche, tirant sur le rouge, scis au milieu des autres comme vn Roy, & qui par la vertu de ses rayons, eschauffe toutes les choses terrestres: il est plus grand que toute la Terre, 166. fois.

Du nombre des Orbes.

Il y a en trois seulement, deux Concentriques en partie, & l'Excentrique, ou Deferent du Soleil.

Les deux Concentriques en partie, sont les deux Orbes d'inégale épaisseur, & le centre du monde, l'Excentrique, qui porte le Soleil, est son centre.

Du Mouuement des deux Concentriques en partie.

Ces deux Orbes se meuuent selon l'ordre des Signes, autour du centre du monde, & par la vertu de la huictiesme Sphere, font leur tour en 49000. ans, emportant quant & soy l'Apogée & Perigée du Soleil.

Telle a esté l'opinion d'Alfonse. Mais Copernic par plusieurs obseruations a recogneu que ces Orbes passoient au dessous des estoilles fixes en 50718. années Egyptiennes & au dessous du Zodiaque en 17108. par ce mouuement l'Apologée du Soleil est maintenant au 8. degré de l'Ecreuisse, selon son calcul; mais selon Tycho, au 6.

Du Mouuement de l'Excentrique.

L'Excentrique du Soleil se meut selon l'ordre des Signes sous l'Eclyptique, & fait son tour en 365. iours & prez de 6. heures.

Ce mouuement emportant le centre du Soleil, luy fait faire vn tour sous l'eclyptique en 365. iours 5. heures & quelques 49. minutes, que l'on appelle l'An Tropique: mais le

tour qu'il luy fait faire dessous le Firmament, est quelque peu plus grand, sçauoir de 365. iours six heures, & enuiron dix minutes, que l'on appelle l'an Sideral.

Du troisiesme Ciel.

Le troisiesme Ciel est contigu à celuy du Soleil & contient le Planette de Venus d'vne lumiere tres-éclatante, d'vne qualité temperée: la grosseur de laquelle égale la 37. partie de la terre.

Cette estoile par fois apparoist, par fois ne paroist point: Quand elle paroist, elle va deuant le Soleil, ou le suit. Quant elle va deuant, on l'appelle Phosphore ou estoile du iour: Quand elle suit le Soleil, elle est dite Vesperus ou estoile du soir. Et quand elle ne se void, c'est lors qu'elle est iointe auec le Soleil, ou obscurcie sous ses rayons: & en ce temps là, elle s'appelle Venus. Pythagore a esté le premier qui en a obserué le mouuemét.

Du Mouuement des deux Concentriques en partie: ces deux Orbes se meuuent selon l'ordre des Signes, autour du centre du Monde; mais sur des Poles qui leur sont propres, & qui errent çà & là autour des Poles de l'Eclyptique, & par la vertu de la huictiesme Sphere font leur periode en 49000. ans.

Du mouuement de l'Excentrique.

L'Excentrique de Venus se meut selon l'ordre des Signes sur des Poles qui luy sont propres, mais mobiles auec les Poles des deux Concentriques en partie: il fait son tour precisement auec celuy du Soleil.

Du mouuement de l'Epicicle.

L'Epicicle de Venus se meut selon l'ordre des Signes, autour d'vn axe mobile, incliné sur la superficie de l'Excentrique. Ce Planette y fait son tour en 583. iours & 22. heures.

Du deuxiesme Ciel.

Le deuxiesme Ciel est contigu à celuy de Venus & contient le Planette de Mercure, qui est vne petite estoile blanche, d'vne vertu diuerse & inconstante, changeant son temperament selon la qualité de ceux auec lesquels il est. Ce Planette est petit, & ne contient que la 22. millesiesme partie de la terre.

Les diuers mouuemens qui se sont obseruez en ce Planette ont esté cause que l'on y a supposé plus d'Orbes qu'en pas vn des autres.

Il y en a six, quatre Concentriques en partie, l'Excentrique & l'Epicycle, auec lesquels on adiouste l'Equant ou Cercle d'égalité.

Du Mouuement des deux Concentriques en partie; qui portent L'Apogée & Perigée.

Ces deux Orbes se meuuent selon l'ordre des Signes autour du centre du Monde: mais sur des Poles qui leur sont propres, & qui errent çà & là, autour des Poles de l'Ecliptique. Et par la vertu de la huictiesme Sphere, font vn circuit en 49000. ans.

Du mouuement de l'Excentrique.

L'Excentrique de Mercure se meut selon l'ordre des Signes, sur des Poles qui luy sont propres, mais mobiles auec les Poles des deux qui portent l'Apogée & Perigée; il fait son tour precisement auec celuy du Soleil.

Du mouuement de l'Epicycle.

L'Epicycle de Mercure se meut selon l'ordre des Signes autour d'vn axe mobile, incliné sur la superficie de son Excentrique, dans lequel ce Planete fait son tour en 115. iours & 22. heures.

Du mouuement de l'Equant ou Cercle d'égalité.

L'Equant de ce Planette est vn Cercle en mesme Plan que l'Excentrique, mais décrit sur vn autre centre, different toutefois de celuy du monde.

Du mouuement du second Excentrique.

Le second Excentrique de Mercure se meut contre l'ordre des Signes, sur des Poles qui luy sont propres, mais mobiles auec les Poles des deux Orbes, qui portent l'Apogée & Perigée. Il fait son tour en 365. iours & 6. heures.

Du premier Ciel.

Le premier Ciel est contigu à celuy de Mercure, par en haut, & par en bas embrasse les quatre elemens, & contient le Planete de la Lune, qui n'a lumiere que du Soleil, d'vne couleur diuerse, de temperament froid & humide. Ce planette, selon les anciens, est moindre que la terre de 37. fois, & selon les modernes de 43.

Il y a cinq Orbes au Ciel de la Lune, les deux Concentriques en partie, l'Excentrique, l'Epicycle, & le deferent de la teste & queuë du Dragon.

Les deux Orbes se meuuent contre l'ordre des Signes autour du centre du Monde, mais sur des Poles distants de cinq degrez de ceux du Zodiaque. Leur mouuement iournal est d'onze degrez & 12. minutes, & leur conuersion entiere se fait en 32. iours & 3. heures: ils emportent quant & eux l'Apogée & Perigée de la Lune.

Digitized by Google

L'Excentrique de la Lune se meut selon l'ordre des Signes, également autour du Centre du monde, mais sur des Poles distans de cinq degrez de ceux du Zodiaque. Son mouuement iournal est de 13. degrez, & 11. minutes, & sa conuersion entiere se fait en 27. iours & 7. heures ou enuiron.

L'Epicycle de la Lune se meut contre l'ordre des Signes autour d'vn Axe qui est perperpendiculaire sur le plan de l Excentrique, faisant chaque iour naturel 15. degrez & 4. minutes, & son periode en 27. iours 13. heures & 19. minutes.

Le deferent de la teste & queuë du Dragon (que d'autres appellent Equant) se meut contre l'ordre des Signes, également autour du Centre du monde : mais sur les Poles de l'Ecliptique, faisant chacun iour naturel 3. minutes & 11. secondes ou enuiron, & son periode en 18. ans, & presque 224. iours.

La teste du Dragon, est l'intersection de l'Ecliptique & Excentrique, par laquelle la Lune passe du midy, pour aller vers Septentrion.

La queuë de Dragon, est l'intersection de l'Ecliptique & Excentrique, par laquelle la Lune passe du Septentrion, pour aller vers le Midy.

De la Region Elementaire.

La Region Elementaire, est la partie du monde qui est comprise dans la concauité du Ciel de la Lune, en laquelle toutes choses sont corruptibles & subiectes au changement.

Des Elemens.

L'element est vn corps simple, qui sert à la composition de tous les corps composez, & ausquels tous se resoudent.

Du Nombre des Elemens.

Les Elemens sont au nombre de quatre, sçauoir le Feu, l'Air, l'Eau & la Terre.

Qualitez des Elemens.

Les principales qualitez sont, Chaleur, Siccité, Froidure & Aridité: Le Feu est chaud & sec, l'air chaud & humide, l'eau humide & froide, la terre froide & seche.

Mouuement des Elemens.

Le mouuement des Elemens n'est pas circulaire, comme celuy des Cieux, mais il se fait selon vne ligne droite, ou haut, ou bas: celuy qui se fait en haut, est propre au feu & à l'air, & celuy qui se fait en bas, appartient à l'eau & à la terre.

Que la Terre est au milieu du Monde.

Il y a enuiron 1800. ans que le Philosophe Aristarche Samien a creu que la Terre n'estoit point au milieu du Monde: mais que c'estoit le Soleil, qui estant là comme immobile, donnoit de la clairté à tout l'Vniuers: mais pour demeurer à l'opinion la plus receuë, nous supposons que la Terre est au milieu du monde, considerant vn grand dereglement qu'on obserueroit aux Phenomenes, si elle en estoit ostée : car en quelque lieu qu'elle peût estre (principalement si elle estoit distante de l'vniuers, comme a supposé Copernic) il s'ensuiuroit, que la distance de deux Estoiles, obseruée par les instruments ordinaires, ne paroistroit de tous les endroits de la terre, tousiours égale, comme elle fait: Que les Equinoxes ne se feroient par tout le monde, quand le Soleil entre au Belier & en la Balance : Que les ombres des styles Orientales & Occidentales seroient de grandeur inégale, le Soleil estant en mesme éleuation, & vne infinité d'autres absurditez. Et partant nous conclurons que la terre, comme vn element le plus pesant, a esté mise au lieu le plus bas. Or le lieu le plus bas, est celuy qui est eloigné du Ciel, & le lieu qui est le plus éloigné du Ciel est le Centre: parquoy la Terre est au Centre, c'est à dire, au milieu du Ciel, ou du Monde.

Que la Terre est immobile.

C'est vn consentement presques vniuersel de tous les Astronomes que la Terre est immobile; car si elle se mouuoit, ce seroit hors de son lieu, ou sur son centre: Et si ce mouuement se faisoit hors de son lieu, toutes les apparences celestes seroient dereglées. Et si elle faisoit vn tour sur son centre en 24. heures, comme il y en a qui le veulent, les choses graues ne tomberoient pas en angles droits sur les superficies planes, vn ject de pierre sur la terre, ou autre mouuement violent, seroit plus loing-tain d'vn costé que d'autre. Les oyseaux qui volent en l'air, s'ils alloient vers l'Occident, à peine pourroient ils trouuer leur nid. Il faudroit que ceux qui sont sous l'Equateur, fissent en vn iour naturel, vn circuit de dix mille huict cens lieuës, (ayant la terre autant de tour) qui leur seroit vn mouuement non seulement sensible; mais dangereux, à cause de la rapidité qui ébranleroit tous les edifices : car en approchant vers les Poles, ceste vitesse peu à peu s'allentiroit, mais sans extrauaguer, auec plusieurs esprits subtils, ie suppose ici que la terre est immobile au centre du monde, n'y ayant aucune raison assez forte qui aye per-

Digitized by Google

suadé de l'oster de sa place, n'estoit l'experience de Pierre Peregrin, qui nous tient en doute; qui asseure qu'vne petite boule d'aymant (qui represente vne petite terre) estant suspenduë par ses Poles sous le meridien, selon l'éleuation du Pole du lieu, fait vne reuolution en 24. heures. Et conclud par là, que de mesme se fait vne resolution sur l'Axe du monde.

Que la Terre est comparée à l'Vniuers.

Encores que le corps de la Terre soit tres-gros, & son estenduë immense. si est-ce qu'estant, comparée à tout l'vniuers, cette grosseur est de si peu de consequence, qu'elle est insensible, & comme vn poinct, pour plusieurs raisons: la premiere pource qu'en quelque endroit que l'homme soit, il voit ou peut voir toûjours six Signes du Zodiaque & la moitié du Ciel, ce qui ne pourroit arriuer, si la terre auoit quelque quantité notable au respect de tout le monde. Secondement cela se preuue par l'ombre des styles, qui ne laissent de monstrer precisement l'heure sur la surface de la terre, comme s'ils estoient dressez au centre d'icelle. Tiercement on confirme la chose estre ainsi par les instruments des Mathematiciens, auec lesquels ils obseruent la hauteur & distance des Astres de dessus la Terre, comme s'ils estoient au centre. Et finalement par la grosseur des estoiles fixes, entre lesquelles la plus petite excede la grosseur de la Terre.

Que la Terre & l'Eau constituent vn corps Spherique.

C'est vne chose reçeuë de tous les Philosophes que les eaux qui coulent de leur nature, vont tousiours vers la partie la plus basse. Et ainsi il y a vne infinité de collines, montagnes & vallées sur la Terre, que la nature y a laissées, pour la commodité des animaux qui viuent sur icelle. Et encores que ces eminences & concauitez, considerées en soy, paroissent grandes; estant comparées toutesfois à la grosseur du Globe Terrestre, elles sont si petites, qu'elles ne changent pour cela sa figure ronde. Car tout ainsi comme si vn ciron auoit à courir par dessus vne grosse boule de pierre, il ne feroit autre chose que monter & descendre, à cause de la rudesse & inégalité du corps; de mesme l'homme estant au respect de la terre, ce qu'vn ciron est au respect d'vne boule de pierre, il ne se faut estonner, s'il y rencontre quantité de montagnes & vallées, qui toutefois attendu la grosseur d'icelle, ne peuuent & ne doiuent empescher qu'elle ne soit dite ronde. Et de fait en l'Eclypse de la lune, où l'ombre de la figure de la terre est representée, on n'y apperçoit rien qui repugne à la rotondité du corps d'où elle prouient. Que si nous pouuions voir de loing la terre, comme nous voyons le Soleil & la Lune, c'est sans doute qu'elle nous apparoistroit de figure ronde.

Que la Terre est ronde.

La figure de la Terre n'est differente de celle du Monde. Pour preuue, premierement, on demonstre qu'elle est ronde d'Orient en Occident; d'autant que les Signes & les estoiles ne se couchent & leuent à tous les habitans de la terre en mesme instant: Mais se leuent premierement aux Orientaux, passent par leur Meridien, & se cachent plustost qu'à ceux qui demeurent plus vers le couchant. Ce qui facilement se demonstre aux Eclypses de la Lune, lesquelles encores qu'elles commencent en mesme instant par tout le monde, toutesfois nous apparoissent en diuerses heures, selon la distance que nous auons les vns des autres; plus ou moins vers l'Occident: Et pour monstrer qu'elle est ronde aussi du Septentrion au Midy; il faudra considerer le mouuement des Cieux. Et on obseruera que ceux qui demeurent vers le Septentrion, ont sur leur horizon, vers le pole Arctique, des estoiles de perpetuelle Apparition; c'est à dire, qui ne se couchent iamais, & d'autres aussi qui ne se peuuent iamais voir, qui sont vers le Pole Antarctique: Et que s'il leur arriue d'aller vers le midy, ils pourroient aller si loin, qu'ils apperceueroient des estoiles se leuer, qui ne se leuoient point au lieu de leur demeure accoustumée: Et au contraire celle du costé du Septentrion, qu'ils voyent tousiours les vnes aprés les autres s'abbaisser sur l'Horizon. Dauantage il obseruera qu'à mesure qu'il ira vers l'vn des poles, que la latitude de la Region s'augmentera ou diminuëra à raison du chemin qu'il fera, qui est vn indice certain que la terre a vne forme ronde du Septentrion au midy.

Que L'eau a la figure ronde.

Il ne se faut pas imaginer que l'eau est au niueau sur la terre, encore que l'on s'en serue pour mesurer les lignes droites aux petites distances: elle a la figure ronde aussi bien que la terre, comme il est manifeste aux grandes nauigations: car au partir du port, insensiblement le riuage se perd de veuë: Et quand on est au milieu des mers, on ne void plus que le ciel & l'eau: mais quand on commence à s'approcher vers la terre on apperçoit petit à petit que les montagnes, les chasteaux, & les rochers s'éleuent & se décou-

Digitized by Google

urent, qui est chose asseurée que les mers ont vne conuexité; & principalement à cause que celuy qui est au haut de la hune d'vn vaisseau, découure plustost le port que celuy qui est sur le tillac.

Des Phenomenes qui suiuent le mouuement du premier Mobile

Il y en a de deux sortes, à sçauoir le leuer & coucher des Signes, ou Ascensions & Descentes d'iceux, & le leuer & le coucher des estoiles.

Du leuer & coucher des Signes.

Le leuer & coucher des Signes, autrement le leuer & coucher Astronomique, est le temps que demeurent les signes du Zodiaque à se leuer sur l'horizon, ou se coucher au dessous : Ils appellent aussi ce leuer & coucher Ascensions & Descentes des Signes, lesquelles sont de deux sortes, droits & obliques.

Les Ascensions & Descentes droites se font en la Sphere droite, les obliques en la Sphere oblique, mais en l'vne & en l'autre, vn signe est dit monter ou descendre, directement, quand il y demeure plus de deux heures à se leuer & coucher : comme monter & descendre obliquement, quand il y employe moins de deux heures.

Les ascensions & descentes des signes sont bien differentes par toute l'étenduë de la terre.

Sous l'Equateur où la Sphere est droite, les huict signes, qui sont les plus proches des Equinoxes, se leuent obliquement: Et les quatre autres voisins des Solstices, droitement.

Et iaçoit qu'il y ait vne grande inégalité d'ascensions en la Sphere oblique; on peut toutefois dire en general que depuis le Solstice d'Esté, iusques au Solstice d'Hyuer, que les signes se leuent droitement, & au reste du Zodiaque obliquement.

Des Ascensions dans les Zones froides.

Aussi-tost que l'on est entré dans les Zones froides, on reconnoist que les Signes du Zodiaque ne se leuent & ne se couchent. Car, par exemple, en la Zone froide Septentrionale, les Signes qui sont vers l'Equinoxe du Printemps, se leuent à rebours, comme les Gemeaux se leuent deuant le Taureau, & le Taureau deuant le Belier, & par consequent les dernieres parties des Signes deuant les premieres. Le mesme se fait aux trois autres Capricorne, le Verse-eau & les Poissons: encores que les Signes ne laissent pour cela de s'abbaisser sous l'Horizon selon leur ordre; au contraire les Signes qui sont proches de l'Equinoxe de l'Automne, de part & d'autre, se leuent selon la coustume, mais se couchent tout au contraire.

Du leuer & coucher des Estoilles.

Le leuer & coucher des estoiles est de deux sortes, vray ou apparent, le vray est diuisé en Cosmique ou Acronique, l'apparent est dit Heliaque ou solaire.

Le leuer Cosmique d'vne estoile se fait au matin, enuiron le leuer du Soleil; ce qui arriue quand vne estoile se leue auec le Soleil sur l'Horizon, ou vn peu deuant, ou apres; mais celle qui en mesme temps s'abaisse au dessous, a le coucher Cosmique.

Les Astronomes appellent ce leuer & coucher des estoiles Cosmique, c'est à dire mondain, ou auec le monde; pource que le monde semble au matin comme renaistre, & de nouueau recommencer ses actions. Le leuer Acronique d'vne estoile se fait au soir, enuirõ le coucher du Soleil, & se fait quãd vne estoile se leue, lors que le Soleil se couche, ou vn peu deuãt, ou aprés: mais celle qui se couche auec luy, a le coucher Acronique.

Quelques-vns, non sans raison, ont appellé le leuer & coucher Cosmique, Matutin, & l'Acronique ou Vespertin: pource que comme celui-là se fait au matin, aussi cettui-cy se fait au vespre & sur le soir. Et Acronique signifie le commencement de la nuict.

Du leuer & coucher Solaire.

Le leuer Solaire d'vne estoile se fait, quand vne estoile apparoist sur l'Horizon, qui auparauant ne pouuoit estre veuë, pour estre trop proche du Soleil.

Et le coucher Solaire se fait quand on cesse de voir vne estoile sur l'Horizon, qui auparauant se voyoit, pource que le Soleil en estoit éloigné.

Du Crepuscule.

Le Crespuscule, est vne lumiere qui apparoist sur nostre horizon, auant que le Soleil se leue, & aprés qu'il est caché. Le Crespuscule se fait donc au matin & au soir : celuy qui se fait au matin, s'appelle l'Aurore ou poinct du iour, & commence à paroistre, quand le Soleil est à 18. degrez prés de l'Horizon, & finit quand il se leue; & le Crespuscule qui se fait au soir, on l'appelle Vespre, ou l'Entre-chien & loup, & commençant au Soleil couché, finit quand il est abaissé de 18. degrez.

Des Eclypses.

Les Phenomenes qui incitent le plus les hommes à l'admiration, sont les Eclypses du Soleil & de la Lune.

Digitized by Google

L'Eclypse du Soleil est vne auersion des rayons du Soleil de dessus nous, par l'interposition de la Lune entre le Soleil & nostre veuë.

Où il faut noter premierement, que la Lune estant vn corps opaque, & se trouuant entre le Soleil & nous, nous priue de la lumiere du Soleil, ce qui ne se fait iamais qu'en la nouuelle Lune, sçauoir quand le Soleil, la Lune & nous, sommes en vne mesme ligne droite. Secondement, que les Eclypses du Soleil sont particulieres, c'est à dire, que le Soleil en méme temps n'est pas obscurci par tout. Tiercement, que le Soleil commence à s'eclypser du costé de l'Occident, & finit vers l'Orient, à cause que la Lune va plus viste d'Occident en Orient, que le Soleil.

L'Eclypse de la Lune est vne priuation de la lumiere du Soleil au corps de la Lune, par l'interposition diametrale de la terre, entre ces deux Planettes.

Où il faut noter premierement, que la Lune n'ayant point de lumiere que celle qu'elle reçoit du Soleil, si la terre, qui est vn corps opaque, se trouue entre elle & le Soleil, elle la priue necessairement de sa lumiere ordinaire. Ce qui ne se fait toutefois qu'en la plaine Lune, lors qu'elle se rencontre sous l'Ecliptique, ou proche d'icelle. Secondement que les eclypses de Lune sont toutes vniuerselles, c'est à dire, que tous ceux qui peuuent voir la Lune, la voyent eclypsée. Tiercement, que la Lune commence à s'eclypser du costé du Leuant, & finit vers le Couchant, pource que la Lune va plus viste que ne fait l'ombre de la terre, dans laquelle elle perd sa lumiere, qui va seulement à raison du mouuement du Soleil.

Des Cercles du Globe Terrestre.

Les Cercles du Globe Terrestre, sont cercles qui sont droitement au dessous de ceux qui sont au dixiesme Ciel.

Les Geographes, à l'imitation des Astronomes, ont diuisé la surface de leurs globes par certains cercles, pour pouuoir distinguer plus aisément les regions de la terre; & les ont disposez de telle sorte, que les Celestes sont droitement au dessus des Terrestres: ainsi voyez vous en nostre Sphere, que tousiours l'Equateur celeste est au dessus de celuy de la terre; & les deux Tropiques Celestes au dessus des Terrestres; ainsi de tous les autres, pareillement les Poles de la terre sont droit au dessous des Poles du Monde.

DE L'EQVATEVR.

L'Equateur Terrestre est vn grand Cercle, également distant des Poles de la terre. Quand les Mariniers ont passé ce Cercle, ils croyent que toutes méchancetez leur sont permises, ils l'appellent la ligne équinoctiale, absolument la ligne.

Du Meridien.

Le Meridien Terrestre d'vn lieu est vn grand Cercle, qui passe par les Poles de la terre & par dessus le lieu.

En general tous les Cercles qui passent par les Poles de la Terre, sont dits Meridiens Terrestres, & les Geographes en meditent tant qu'il leur plaist, d'autant que chaque lieu a son Meridien. Toutefois de peur de confusion ils les éloignent de dix degrez ordinairement sur leur Cartes & Globes, & pour y garder quelque ordre, constituent pour le premier celuy qui passe par les Isles fortunées, & de là vont en comptant vers l'Orient, iusques à ce qu'ils arriuent à leur premier Meridien. Où l'on obseruera que leurs Meridiens ne sont pris que pour Demy-Cercle, qui se finissent aux Poles de la Terre.

De l'Ecliptique.

l'Eccliptique Terrestre est vn grand Cercle descrit sur le Globe, tant pour l'ornement, que pour sçauoir sous quel signe celeste est chaque Region, qui est comprise entre les Tropiques.

Des Cercles Parallels.

Les Cercles Parallels sont quatre petits Cercles, les deux Tropiques & les deux Polaires.

Les Geographes entre ces quatre petits, en décriuent d'autres sur leur Globes de dix en dix degrez, qui vont tousiours en s'appetissant vers les Poles de la Terre; auec liberté toutefois d'en décrire tant qu'il plaira à vn chacun: le premier de ces cercles parallels est l'Equateur duquel ils commencent à compter, tant du costé d'vn Pole, que de l'autre.

Des Tropiques terrestres.

Les Tropiques terrestres, sont deux Cercles parallels droitement mis au dessous des celestes, ausquels quand le Soleil est, il fait le plus long ou le plus petit iour de l'année. Le plus long au Tropique de l'Escreuisse, le plus petit au Tropique du Capricorne.

Des Cercles Polaires.

Les Cercles Polaires sont deux Cercles parallels droictement mis au dessous de ceux qui sont au Ciel qui passent les Poles du Zodiaque.

Des Zones.

Zone est vn Espace du Globe Terrestre, enclos entre deux petits Cercles ou entre vn petit Cercle & le Pole de la Terre : ces petits Cercles parallels, sçauoir les deux Tropiques & les deux Polaires, que les Geographes representent sur leurs Globes Terrestres, diuisent la surface de la Terre en cinq espaces, qu'ils appellent Zones, qui vaut autant à dire que ceintures, pource que comme ceintures elles entourent la Terre.

Du nombre des Zones.

Les Zones sont au nombre de cinq, vne Torride, deux temperées, & deux froides.

La Zone Torride est vn espace du Globe Terrestre, enclos entre les deux Tropiques Terrestres, qui contient de large 1410. lieuës Françoises.

C'a esté vn erreur du temps passé de croire que la Zone Torride estoit inhabitable, à cause de l'extreme chaleur que l'on s'imagine y estre. Mais l'experience tesmoigne le contraire : car en Quito & plaine du Peru, la Zone Torride est temperée, mesme il y a des regions en icelle, où pendant que le Soleil est vertical, il fait extremement froid. Bien est vray qu'elle est grandement chaude en Ethiopie, au Brasil & aux Moluques.

Les deux Zones temperées sont les espaces du Globe Terrestre, enclos entre les Tropiques & les Polaires Terrestres qui contiennent, chacun en large 1290. lieuës Françoises : elle sont aussi appellées temperées, à cause que la chaleur du Soleil y est moderée, tant pour ceux qui y habitent, que pour toutes autres choses qui y croissent.

Les deux Zones froides sont les espaces du Globe Terrestre, enclos entre les Polaires & Poles Terrestres, qui contient de large 705. lieuës Françoises.

Proprietez de ceux qui habitent en la Zone Torride sous l'Equateur.

Ceux qui habitent sous l'Equateur, ont la Sphere droite : car l'vn & l'autre Pole sont en l'horizon.

1. En cette demeure toutes les Estoiles du Ciel se leuent & se couchent.
2. Ils ont vn perpetuel Equinoxe, c'est à dire ils ont leurs iours tousiours égaux aux nuicts.
3. Le Soleil leur est deux fois l'année Vertical, sçauoir au commencement du Belier & de la Balance.
4. Ils ont deux Estez quand le Soleil approche de l'Equinoctial, & deux Hyuers quand il s'abbaisse vers les Tropiques.
5. En cette Contrée les heures égales & inégales sont tousiours semblables.

Proprietez qui arriuent à ceux qui habitent en la Zone Torride.

Ceux qui habitent entre l'Equateur & les Tropiques, ont la Sphere oblique. Car vn des Poles leur est éleué, l'autre abaissé.

1. Le Soleil deux fois l'an leur est Vertical, comme sous l'Equateur, mais non pas aux mesmes degrez du Zodiaque.
2. Ils ont aussi deux Solstices, l'vn haut, l'autre bas inégalement distants de leur Zenith.

Proprietez qui arriuent à ceux qui habitent aux Zones temperées entre les Tropiques & Cercles Polaires.

Ceux qui habitent aux Zones temperées entre les Tropiques & Polaires, ont la Sphere encore plus oblique, & partant le Pole plus éleué que 23. degrez & demy, mais moins aussi que 66. & demy.

1. Le Soleil ne leur est iamais Vertical, mais s'approche de leur Zenith & plus ou moins, selon qu'ils ont la Sphere oblique.
2. Ils ont vn Esté & vn Hyuer quand le Soleil est aux Tropiques.

Des Climats.

Vn Climat est vne espace du Globe Terrestre compris entre deux Cercles parallels à l'Equateur, entre lesquels il y a variation de demie-heure au plus long iour d'Esté.

Les Geographes ne se sont pas contentez de diuiser la Terre en Zones, pour la diuerse temperature de l'air, mais l'ont aussi diuisée, ayants égard à la grandeur des iours artificiels en cette sorte : par exemple, sur l'Equateur les iours ont perpetuellement douze heures, mais si de là on va vers les Poles, ils s'augmentent tousiours de plus en plus, iusques à ce que l'on soit paruenu au Pole où le iour est de six mois entiers; ils ont donc enfermé vn certain espace de Terre, qu'ils ont nommé Climat : entre lesquels il y a variation de demie-heure : c'est à dire, si sur le plus proche de l'Equateur, le plus grand iour d'Esté est de 13. heures, il faut que sur l'autre il y ait 13. heures & demie. Pour finir cette espace de Terre qu'ils nomment Climat; qui est dire inclination, pource que la Sphere, selon la diuersité des Climats, s'espanche & s'incline.

Digitized by Google

Du nombre des Climats selon les Anciens.

Les anciens ont fait sept Climats, qu'ils ont nommé Diameroé, Diasyenés, Dialexandrias, Diarhodou, Diaromes, Diaborysthenous, Diaripheon, à cause que le lieu de ces Climats passoit par les lieux cy-dessous.

Celuy qui passoit par Meroé, qui est vne Isle du Nil, estoit, selon les Astrologues, sous la domination de Saturne. Celui qui passoit par Syené, qui est vne Ville d'Egypte, en la domination de Iupiter. Le 3. qui passoit par Alexandrie, Ville d'Egypte, appartenoit à Mars: le 4. passant par Rome, à Venus: le 6. passant par l'emboucheure du fleuue Boristhené, à Mercure: le 7. trauersant les Monts Riphées, estoit donné à la Lune.

Du nombre des Climats selon les nouueaux.

Les nouueaux ont distingué toute la surface de la Terre depuis l'Equateur iusques aux Poles en 30. Climats, desquels les 24. premiers different entr'eux de demy-heure, & les six autres de 30. iours.

Les anciens, comme i'ay dit, constituoient sept Climats seulement, pource qu'ils estimoient qu'il n'y auoit que cette partie là de la Terre qui fut habitable, laquelle ils diuisoient en sept. Ptolomée qui en a reconnu dauantage, en a fait neuf: & les nouueaux, quoy que toute la Terre ne soit encores découuerte, ne laissent de diuiser toute la surface d'icelle, depuis l'Equateur iusques aux Poles en climats, les vns d'vne façon, les autres d'vne autre: la plus facile à retenir, est celle que nous auons baillée, sçauoir en 30. 24. desquels sont entre l'Equateur & les Cercles Polaires: les six autres, dans les Zones froides.

Des Amphisciens.

Les Amphisciens sont ceux qui en diuers temps de l'année ont à l'heure de midy les ombres, tantost d'vn costé d'vn Pole, tantost de l'autre: & ce qui arriue à ceux qui demeurent en la Zone Torride.

Des Heterosciens.

Les Heterosciens, sont ceux qui tout le long de l'année ont à l'heure de midy tousiours les ombres du reste du Pole, qui est sur leur Horizon: ce qui arriue à tous ceux qui habitent aux Zones temperées.

Des Perisciens.

Les Perisciens sont ceux à qui les ombres tournent en rond à l'entour d'vn corps perpendiculaire; ce qui arriue à tous ceux qui habitent aux Zones Torrides.

Des Anteciens.

Les Antesciens qui habitent sur mesme moitié de Meridien, mais sur diuers parelles, également distants de l'Equateur.

Les Antipodes.

Les Antipodes sont ceux qui sont distants entr'eux de tout le Diametre de la Terre. Ils habitent tous en semblable Zone & semblable Climat, pour la temperature de l'air; comme les Antesciens: mais sont tousiours distants entr'eux de la moitié du circuit de la Terre: Ce qui n'arriue pas aux autres, qui sont tantost plus proches, tantost plus éloignez: Ils ont le iour quand les autres ont la nuict, l'Hyuer, quand les autres ont l'Esté: le midy quand les autres ont minuict, mesme éleuation de Pole; mais de Poles diuers, & sont dits Antipodes, quasi pieds contre pieds.

De la diuision de la Terre en longitude & latitude.

Les Geographes ont encores distingué la Terre en longitude & latitude, par le moyen de deux grands Cercles, sçauoir le Meridien & l'Equateur.

La Longitude de la Terre se prend d'Occident en Orient; la Latitude de l'Equateur aux Poles.

Le commencement de la Longitude se prend au Meridien des Isles Fortunées, ou selon les modernes à celuy des Isles Azores; la latitude à l'Equateur.

De la longitude & latitude des lieux.

La Longitude d'vn lieu, est la distance qu'il y a entre le lieu & le premier Meridien.

La Latitude d'vn lieu, est la distance qu'il y a entre le lieu & l'Equateur.

Diuision de la Terre & de la Mer.

Toute la Terre est diuisée en trois grands Continens, le vieux Monde, le nouueau Monde, ou Amerique: en Terre australe ou Maggellanique.

Ces trois grands Continens sont separez les vns des autres par la grande mer Oceane qui reçoit diuers noms, selon les Prouinces desquelles elle est voisine: on en remarque ordinairement sept entre plusieurs autres.

1 La Mer glaciale ou Hyperborée.
2 La Mer du Nord.
3 La Mer Ethiopique.
4 La Mer des Indes.
5 La Mer de la Chine.
6 La Mer de Tartarie.
7 La Mer pacifique ou du Sud.

De la Mer du Nort.

La Mer du Nord, autrement dite *Oceanus Athlanticus Deucalidonius*, & Mer des Hesperides, est comprise entre le Cercles Arctiques, la ligne Equinoctiale, le viel Monde & le nouueau Monde.

De la mer Ethiopique.

La Mer Ethiopique est comprise entre la ligne Equinoctiale, le Cap de bonne Esperance, & le destroit de Maggellan.

De la Mer des Indes.

La Mer des Indes ou Arabique, est comprise entre le Cap de bonne Esperance & les Isles de la Sonde.

De la Mer de la Chine.

La Mer de la Chine est comprise entre les Isles de la Sonde, les Isles du Iapon, & les Isles des voiles & des Larrons.

De la Mer Tartarique.

La Mer Tartarique est comprise entre les Isles du Iapon & le Cercle Arctique.

De la Mer du Sud.

La mer du Sud, ou mer Pacifique est comprise entre les Isles des Voiles & des Larrons & le Peru. Elle n'est pas encores entierement connuë: la nauigation n'y estant pas si ordinaire que dans les autres mers.

De la Mer Mediterranée.

Quoy que cette Mer ne soit qu'vn Golphe, neantmoins à cause de sa grandeur, & qu'elle laue les riuages des peuples les plus considerables & principaux du Monde, nous en traiterons particulierement, & dirons qu'elle reçoit diuers noms, comme Adriatique, Golfe de Venise; la mer de l'Archipelague, de Marmora, ou Pont Euxin, Palus Meotides, & puis selon les Prouinces dont elle est voisine: elle se nomme la mer des Baleares, Gallicane, de Genes, de Sardaigne, de Sicile, Ionique, &c.

Elle est liée à la Mer Oceane par le destroit de Gibraltar: & outre celuy-cy elle a encores le Phare de Messine, qui est entre la Sicile & le Royaume de Naples, le destroit de l'Hellespont, ou Gallipoli, qui ioint la Mer de Marmora auec l'Archipelague, le Bosphore de Thrace, qui est entre la mer de Marmora, le Pont Euxin & le destroit de Negre-Pont, où se desgorge le fleuue Euripe: dans lequel Aristote se noya.

De la Mer Caspie.

La Mer Caspie, où *Mare del Sala* & de Bachu, est dans l'Asie, enuironnée partie de la Russie, Tartarie & Perse. Cette Mer est comme vn grand Lac, n'ayant aucune communication auec les autres Mers, ny descharge des eaux qu'elle reçoit: dont les plus grands sont Oxus, qui separe la Perse d'auec la Tartarie, Chesel, Kosart, Iaicubi, Vaick, Volga, &c.

De la mer de Galilée.

La Mer de Galilée est située dans la Palestine. Le fleuue du Iourdain la trauerse: puis se va desgorger dans la Mer Mediterranée; elle est assez notoire pour les miracles & actions que Nostre Seigneur y a faites.

Diuision du Monde.

Tout le Monde; comme i'ay dit, est diuisé en trois grands Continens, sçauoir le Viel Monde, le nouueau Monde, ou Amerique & Terre Australe ou Magellanique.

Le vieil Monde est ainsi appellé, parce que c'est celuy qui a tousiours esté habité depuis que Dieu y crea l'Homme, & nos anciens n'en ont point connu d'autre: c'est pourquoy, par preference, l'antiquité l'a qualifié tel. Il est diuisé en trois parties Europe, Asie, & Afrique.

Le nouueau Monde ou Amerique, est ainsi appellé, parce qu'il fut découuert par Americus Vespusius Florentin. l'Amerique est diuisée en deux parties par l'Isthme Panama, en Amerique Septentrionale & Meridionale.

La Terre Australe, ou Magellanique tire son nom du Midy, où elle est située, & de Magellan qui la le premier découuerte. Nous verrons en son lieu les voyages & découuertes qui s'y sont faites du depuis.

Digitized by Google

LE NOVVEAV THEATRE DV MONDE.

PREMIERE PARTIE.

EVROPE.

QVoy que l'Europe, premiere partie du Monde terrestre, semble la plus petite, considerée la vaste estenduë des trois autres; neantmoins elle ne leur cede nullement: au contraire, elle peut vanter son excellence, en ce qu'elle les surpasse de beaucoup en Noblesse, en multitude de Princes, en nombre de Villes superbes, en magnificence d'edifices, & en abondance de peuples ciuilisez, & singuliers en vertu; industrie, inuention, subtilité d'esprit, accortise, en politesse d'escrire & de parler, & en grandeur de courage, comme estans naturellement addonnez aux lettres, & aux armes: mais ce qui la rend beaucoup plus Illustre, est d'auoir presque seule la cognoissance du vray Dieu, qu'elle adore & professe religieusement la Foy Chrestienne, sans meslange d'idolatrie & de superstition, au moins vers le Midy & l'Occident: de sorte que comme elle florit en richesses & tresors au delà de toutes les autres nations de la terre; aussi paroist-elle en son plus grand lustre, professant vne Religion épurée de tout culte profane, de mensonge & d'hypocrisie, quoy que parmy les Chrestiens, il y ait diuersité de sectes & d'heresies contraires à la vraye creance de l'Eglise Romaine, c'est neantmoins sans s'éloigner de la cognoissance d'vn seul & vray Dieu. D'ailleurs elle a cette gloire d'auoir esté le Theatre des deux plus puissantes Monarchies qui ont donné la loy à toutes les nations par la terreur de leurs armes, reduit en Prouinces tributaires les Royaumes voisins des Parthes, des Scithes, de Palestine en Asie; celuy d'Egypte, & le puissant & redoutable Empire de Carthage, qui commandoit sur la Lybie, la Numidie & Mauritanie en Afrique.

Mais la France & l'Espagne sont les deux plus nobles Monarchies de l'Europe assez puissantes pour assujetir au joug de leurs loix tout ce qu'il y a de grand & de majestueux au Monde: comme l'a fait assez connoistre, la premiere par les anciennes expeditions de ses vieux Gaulois, qui ont non seulement surmonté les Alpes, pris Rome, & fait trembler l'Italie, mais ont passé les mers, conquis de grandes Prouinces en Grece, & en Asie, sous leur chef Brennus: nonobstant les empeschemens que les Romains & les Grecs vouloient mettre aux progrez de leurs armes: & long-temps apres nos François ont fait voir les preuues de leur generosité aux guerres Sainctes qu'ils ont euës en Palestine, Syrie & Egypte, sous leurs vaillans chefs Gaudefroy de Boüillon, Baudoüin, & Sainct Loüis Roy de France; la deuxiesme, en ce que par succession de temps les Portugais & Castillans ont arborisé leurs drapeaux en Asie, en Afrique, au nouueau Monde, dans la Terre Australe ou Magellane, & sur toutes les costes des deux Mers, où ils tiennent encores des Colonies, des Forteresses & des garnisons par l'adresse & voyages de ces grands Capitaines, de maistre Christophle Colomb Gennois de l'an 1492. sous le nom & l'autorité du Roy de Castille, d'Americ Vespuce Florentin cinq ans apres, lequel découurit presque tout le continent ou Terre ferme de l'Amerique, ou nouueau Monde. En suite Gaspard Colerealis nauigeant

par la Mer Boreale iusques aux Moluques l'an 1500. recogneut tout ce pays là, auparauant inconneu aux Europeens. Guillaume Bernard d'Amsterdam és années 1594. 95. & 96. eut connoissance de la nouuelle Zemle, & voyagea par le Septentrion aux Royaumes de la Chine & de Cathay. Dauantage l'an 1520. Ferdinand Magellanes Admiral Portugais, fut le premier qui entra & découurit la grande Terre Australe ou Magellane, ainsi appellée de son nom, & fut par apres imité par François Drach Admiral d'Angleterre l'an 1579. lequel aimoit tant la Mer, qu'il consomma presques toute sa vie en voyages par tout le Monde. L'an 1519. Ferdinand Cortese sous le nom du Roy d'Espagne, reconneut aussi le premier vne partie de l'Amerique, qu'on appelle à present la nouuelle Espagne. Thomas Candisch Holandois l'an 1587. ne fut pas moins heureux que ceux-cy en ses découuertes, comme encores Oliuier Mander North, qui semble auoit sur tous emporté la Palme par ses longs voyages. Mais les François, auec meilleur succez, & bon-heur, se sont acquis la possession d'vne bonne partie de ce grand pays de Canada ou nouueau Monde, nommée Nouuelle France, contre les empeschemens que les Anglois leur firent, qui furent contraints d'abandonner ce qu'ils y occupoient, & d'en laisser la iouïssance entiere à la nation Françoise.

Cecy fait assez connoistre la grandeur de courage des Europeens en des voyages de si longues traites, si perilleux, & en des entreprises si hardies, qui n'appartenoient qu'à eux, & combien excelle en gloire & dignité cette premiere & plus noble partie du Monde, qui a passé le *ne plus vltrà* d'Hercule, par la dexterité & trauail infatigable de ses Explorateurs, qui se sont rendu maistres de toutes les mers, & planté des Colomnes de leurs conquestes au Iappon, aux Philippines, aux Molucques, en Goa, en Mozambicq, en Monomotapa, en l'Amerique, en Barbarie, & presques par toutes les Isles de l'Ocean, depuis les Colomnes d'Hercules ou Gibraltar, iusques au delà du Cap de bonne Esperance, à l'extremité de l'Afrique, se rendans redoutables aux Barbares Infideles des deux Indes, Africains & Asiatiques.

Donc cette belle partie du Monde a pour bornes du costé d'Orient les Palus Meotides, & le Pont Euxin, qui la separent d'auec l'Asie: Vers le Midy la mer Blanche ou Mediterrannée, qui la diuise d'auec l'Afrique, & de l'Occident & du Septentrion, elle est enuironnée du grand Ocean.

ESTATS COMPRIS DANS L'EVROPE.

En Terre ferme.

L'Estat de la France.
L'Estat d'Espagne.
L'Estat des Suisses.
L'Estat d'Italie.
L'Estat d'Allemagne.
L'Estat de Hongrie.
L'Estat de Pologne.
L'Estat de Suede.
L'Estat de Moscouie.
L'Estat de Damnemarch.
La Transsyluauie.
La Moldauie.
La Valachie.
La Bulgarie.
La Seruie.
La Bosnie.
La Grece.
La Thrace.
L'Epire.
La Morée.
La Macedoine.
Le Pont.
La Romanie.
L'Esclauonie.
Les Tartares de Precope.

Le soin & le trauail des plus celebres Cosmographes tant anciens que modernes, s'est tousiours reconneu, au dessein de faire voir la Mappemonde des Estats & Republiques (pour cét effect ils ont pris garde à euiter le desordre facile à se glisser en la Notice des Païs, à cause de la diuersité des Royaumes & Prouinces regies & commandées par des Puissances Souueraines, grandement inégales & differentes) & d'y établir vn ordre asseuré, & de familiere conduite à la connoissance des choses qui nous sont plus proches és Estats voisins, & de celles qui nous sont presques du tout inconnuës dans l'éloignement des Païs & nations de la terre: afin que par la description particuliere de la grandeur & puissance, que Dieu, autheur de la nature, a distribuée aux Souuerains par luy establis sur la diuersité des peuples, chacun puisse iuger du pouuoir que tout Prince ou Republique a pour se maintenir en la iouïssance de ce qui luy appartient, & que l'on connoisse par la distinction de la diuerse situation des Pays leurs Voisinages, leurs Forces, Richesses & moyens de se maintenir auiourd'huy en paix ou en guerre les vns auec les autres.

C'est pourquoy pour y garder cette façon d'escrire, selon la pratique de la Geographie, & desirant faire voir tout l'Estat de chaque Souuerain, en quel païs ou partie de de la terre se peut estendre son pouuoir, il est à propos de commencer par la France; dautant, que c'est le premier Estat ou Royaume de la partie Occidentale du monde en terre ferme, qui donne auiourd'huy comme la loy aux autres Estats, pour estre ses Roys les plus Nobles, & qui entre tous portent le tiltre Auguste, d'Arbitres, & Terminateurs des differens de la Chrestienté, & sur l'exemple desquels il semble que tous les Princes & Estats estrangers se mirent, & prennent la forme de gouuerner leurs sujets auec Iustice & Police, tant aux affaires de la paix qu'en celles de la guerre. Aussi est-ce la premiere Monarchie qui se trouue à l'Occident de l'Europe: car encores que les Païs-Bas, soient plus aduancez vers le Ponent & le North, ils sont neantmoins compris sous le nom general de la Germanie inferieure, ou Basse Allemagne; Et partant la France est la premiere Monarchie Occidentale, qui doit donner entrée à ce dessein de descrire les Estats, Royaumes & Principautez compris en cette premiere Partie du Monde, sçauoir l'Europe.

Commençant par cette premiere piece, ie diray que le Royaume de France, par le consentement vniuersel de toutes les nations, a esté tousiours tenu pour le premier de la Chrestienté, tant à cause de sa dignité, & sa puissance, que pour la grandeur & Majesté des Roys qui l'ont gouuerné.

Sa dignité se void en ce que peu apres l'establissement de sa Monarchie dans les Gaules, il a embrassé la vraye Religion presques au mesme temps que l'Angleterre.

Son Antiquité: c'est l'vn des plus anciens d'entre les Royaumes Chrestiens, ayans eu son commencement 400. & peu plus d'années apres la Natiuité de nostre Seigneur; auquel temps la France se deliura de la subiection de l'Empire Romain, & dans le regne du premier de ses Roys Pharamond, elle establit ses loix fondamentales, par lesquelles elle se gouuerna, & s'est tousiours gouuernée iusques à present.

Elle deuint Chrestienne aussi-tost qu'elle vid regner sur elle Clouis son premier Roy Chrestien 160. ans apres Pharamond, & depuis ce temps, le Roy de France s'est toûjours & à iuste Tiltre nommé Fils aisné de l'Eglise: de sorte qu'il n'y a Monarque, Prince, ny Estat qui se puisse vanter d'auoir esté éclairé de la lumiere de la vraye Foy Chrestienne & Catholique, auant le Royaume de France.

A cette preeminence qui est la plus illustre & la plus glorieuse, on peut adiouster celle-cy, sçauoir, que ce Royaume florissant & croissant en force & prosperité, fut le premier d'entre les Chrestiens, qui par les gestes heroïques du Roy Charles (lequel pour la grandeur de son courage & de ses victoires, fut appellé Grand) & de ses enfans, a manié les resnes de l'Empire Romain par l'espace de 89. ans, sçauoir depuis l'an 801. qu'il fut sacré Empereur à Rome, iusques à l'an 890. auquel mourut Arnoul dernier Empereur de la Maison de France.

Toutes ces considerations font assez entendre que le Roy Tres-Chrestien tient, sans contredit, le premier lieu entre tous autres les Princes Chrestiens : & quoy que le Roy d'Espagne pretende auoir raison de le debatre auec le Roy de France, si faut-il qu'il aduoüe qu'il n'y à aucun de ses Royaumes qui puisse entrer en comparaison auec celuy de France, tant pour la splendeur de sa Noblesse, que pour son Antiquité & la gloire de ses Tiltres. Il ne faut pas s'estonner, si la France est si puissante & recommendable, veu qu'elle est plus peuplée, & plus riche qu'aucune autre de l'Europe, & comprend quinze grandes Prouinces, comme autant de membres liez & vnis ensemble, qui peuuent en tout temps & occasion, s'entr'aider & secourir: au milieu comme au cœur est la Prouince de France, la plus noble & qui donne le nom à tout le Royaume. Chacune desquelles Prouinces auoit jadis son Prince & Seigneur particulier, qui toutefois reconnoissoient le Roy comme leur Souuerain: mais elles sont maintenant toutes incorporées & vnies à la Couronne, les vnes par mariages comme la Bretagne & la Prouence; les autres par succession, comme la Champagne & l'Anjou, & le Bearn: aucunes par acquisition, comme la Normandie, la Guyenne & la Bourgongne, & le Languedoc; enfin les autres par donation comme le Dauphiné & la Picardie : Ce qui a accreu & augmenté ce puissant Empire des Gaules, en force, en reputation & en autorité. Voyons son appellation & sa diuision.

DISCOVRS

DE L'ESTAT DV ROYAVME DE FRANCE.

SOMMAIRE.

1 *Source du nom de Gaule, & quels pays elle comprenoit anciennement selon Cesar & Ptolomée : des Gaulois appellez Celtes, & du nom de Gaule changé en France : sa diuision ancienne.*

2 *Ses premiers Gaulois ou François, d'où ils sont venus, & pourquoy ainsi appellez Frãçois, & les pays qu'ils ont premierement habitez.*

3 *Description de la France, selon l'Estat moderne : sa longitude, largeur & limites.*

4 *Diuision de la France selon ses Parlemens & Dioceses.*

5 *De la Gaule Celtique, ample description des Prouinces de France, du ressort du Parlement de Paris, de l'Isle de France, de Paris & sa Preuosté, ville de S. Denis, de Montmorency, Poissy, S. Germain en Laye, Valois, Hurpois, Beausse, Gastinois, Senonois.*

6 *De la Gaule Belgique contenant la Picardie haute & basse, Vermandois, Comté de Guynes, Pays de Conquise, Duché de Rethelois, la Champagne, la Brie.*

7 *De la Sologne, Touraine, Aniou, Mayne, Lyonnois, Forests, Beauiolois, Auuergne, Bourbonnois, Niuernois, & Berry.*

8 *De la Gaule Aquitanique, du Poitou & Angoulmois.*

9 *Le Parlement de Normandie : du pays de Normandie, de la Ville de Roüen, d'Eureux, Seez, Lizieux : basse Normandie, Bayeux, Caën, Carentan, Coutance, sainct Lo, Valogne, Vire, Cherebourg, Auranche. S. Michel, Pont Orson. Pays de Caux, Dieppe, Haure de Grace, Honfleur, S. Valery. Duchez & Comtez de Normandie.*

Ducs de Normandie issus des Normands.

Ducs de Normandie issus de France.

10 *Le Parlement de Rennes. De la Prouince de Bretagne, appellée iadis Armorique, d'où vient son nom de Bretagne : ses diuers habitans, ses bornes, sa diuision, en haute & basse. Haute Bretagne & ses Villes. De la ville de Nantes, de Rennes, Dole, S. Brieu, S. Malo, Dinan, Vanne, S. Paul, Triguier, Fougeres. Villes de basse Bretagne, Riuiere de Bretagne. Son gouuernement, ses Comtes & Ducs.*

11 *De la Gaule Narbonnoise, Prouinces de Languedoc : son appellation, Noblesse, ses anciens peuples. De la ville de Thoulouse, de Narbonne, de Nismes, de Montpellier, pays contenus au ressort du Parlement de Thoulouze. Du Comté de Foix.*

12 *De la Prouince de Guyẽne ou Gascogne qui a eu plusieurs Maistres : païs qu'elle contiẽt. De la ville de Bordeaux, pays d'entre deux mers. Pays de Buch, pays de Fronsadois, d'Armaignac, Agenois, Basadois, Perigord, Limosin ; de la ville de Lymoges, Medor, Blaye, Quercy, Cahors sa Capitale, Montauban, Comté de Bigorre. Pays de Labord, pays de Xaintonge, de la ville de Xaintes, S. Iean d'Angely, Broüage, Royã.*

13 *Du pays souuerain de Bearn : sa situation, qualité & fertilité d'aucuns endroits de ce pays, ses Villes principales & autres lieux remarquables.*

14 *Ses fleuues & riuieres tous inutiles à la nauigation.*

15 *Des forces de Bearn, ses forteresses & magasins : de Nauarreins, authorité des Colonels Parsans, &c.*

16 *Son gouuernement Politique, Conseil Souuerain ou Parlement de Pau.*

17 *Religion ancienne & moderne des Bearnois, Leschor & Oleron Euesches du pays : la Religion Catholique en fut bannie par la Royne Ieanne, & l'introduction de l'heresie de Caluin en iceluy. Le Roy Louis XIII. y restablit la Religion du pays, les Euesques & les Ecclesiastiques.*

18 *Princes & Seigneurs qui ont joüy de ses Souuerainetés.*

19 *Discours d'Estat qui fait voir que le Bearn est terre mouuãte de la Couronne de Frãce.*

20 *La Bourgongne, son Antiquité, elle a ses Roys, Comtes & Ducs, son estenduë du Parlement de Dyon, ses Villes principales, son gouuernement, & comme elle est vnie à la Couronne de France.*

21 *Du pays de Bresse son Antiquité, qualité,*

Digitized by Google

fertilité, ses Villes & lieux plus remarquables. Son gouuernement, comment vny à la Couronne de France.
22 *Dauphiné: de son appellation, ancien gouuernement, comment donné à l'aisné de France, appellé Dauphin, de son Parlemẽt, de la ville de Grenoble, & autres Villes de la Prouince, sa qualité & fertilité.*
23 *Prouence: son Antiquité, comment vnie à la Couronne de France: de la Cour de Parlement d'Aix: de la ville de Marseille, Arles & autres: qualité & fertilité du pays. Comtes qui l'ont commandée.*
24 *De la ville de Mets & pays Messin, comme reünie à la Couronne de France, auec Toul & Verdun: Parlement y estably par le Roy Loüis XIII. comme elle estoit au Royaume d'Austrasie.*
25 *Caps: forests & riuieres de France.*
26 *Qualité du pays de France.*
27 *Mœurs des anciens habitans de France.*
28 *Mœurs des François de ce temps.*
29 *Des forces de France tant par mer que par terre.*
30 *Gouuernement ancien du Royaume de France.*
31 *Gouuernement moderne de France.*
32 *Des Duchez & Comtez, Pairies simples & particulieres, reünies à la Couronne de France.*
33 *Des douze anciens Pairs de France.*
34 *Election des Duchez & Pairies qui subsistent auiourd'huy en France.*
35 *Officiers de la Couronne.*
36 *Officiers de Chancellerie.*
37 *Officiers de la Garde du Roy.*
38 *Officiers du Conseil d'Estat & Maison du Roy.*
39 *Connestable & Mareschaux de France.*
40 *Admiral de France & ses Officiers.*
41 *Gouuerneurs & Lieutenãs des Prouinces.*
42 *Establissement du Parlement de Paris: differens des Princes estrangers terminez par le Parlement de Paris.*
43 *Erection de la Chambre des Comptes de Paris.*
44 *Chambre du Tresor & Cour des Aydes au Palais de Paris.*
45 *Chastelet de Paris & son ressort & sous-Baillages.*
46 *Sieges qui sont sous le Parlement de Roüen.*
48 *Sieges qui sont sous le Parlement de Thoulouze.*
49 *Sieges qui sont sous le Parlement de Bourdeaux.*
50 *Sieges qui sont sous le Parlement de Bourgogne.*
51 *Sieges qui sont sous le Parlement de Bretagne.*
52 *Sieges qui sont sous le Parlement de Dauphiné.*
53 *Sieges qui sont sous le Parlement d'Aix.*
54 *Religion de France.*
55 *Estat des Metropoles & Eueschez de France.*
56 *Paroisses & Clochers compris en chaque Diocese.*
57 *Chronologie des Roys de France.*

OVTRE cette contrée qui est enuironnée de l'Ocean, de la mer Mediterrannée, des Alpes, des Pyrenées & du Rhin, a esté nommée des anciens, Gaule ou Galatie, & les habitans Celtes; d'où vient que Ptolomée l'appelle *Celto-Galatia*: le nom de Celtes estoit jadis de plus grande estenduë qu'il n'est à present: car nous sçauons que ce nom *Gallia* a passé les Alpes, & qu'il s'est estendu iusques au fleuue de Rubicon, pource que les Gaulois ont autrefois estendu leur puissance iusques en cette partie d'Italie.

2. Nous ne voulons icy descrire que la vraye Gaule, laquelle est bornée de la mer, du Rhin & des montagnes. Quelques anciens l'ont appellée *Transalpine*, les autres *Cisalphine*, Mela & Pline l'ont diuisée en deux, du costé de Nord & du Midy. Pline & Solin la discernent par les montagnes des Ceuennes & de sainct Claude, qu'ils appellent *Mons Iura*: Mela par les Ceuennes & par le Rhosne, comme font aussi Eutrope & Suetone; ils appellent la Gaule qui est vers le Nord *Comata*, & l'autre, qui est vers le Midy *Braccata*. Cesar la diuise en trois parties, dont l'vne est habitée par les Belges ou Flamands: l'autre par ceux d'Aquitaine: la troisiesme par les Celtes ou Gaulois. Les Gaulois sont separez de ceux d'Aquitaine par la Garonne, & des Belges par la Marne & la Seine: outre cette diuision de la Gaule de Cesar, il y a la Gaule Narbonnoise nommée par les Romains Prouince Narbonnoise, costoyant la mer Mediterranée, car eux ayans conquis tout ce qui estoit proche la mer du Leuant, & s'estant auancez en Auuergne & en Bourgongne, ils firent de tous ces pays-là vne Prouince (qui estoit le nom qu'ils donnoient aux païs nouuellement acquis à leur Empire) & nommerent Gaule Narbonnoise, tout le Languedoc, le Viuarez, le Forest, partie de la Bourgongne, le Beaujolois, le Lyonnois, Sauoye, Dauphiné & Prouence, limitans

cette partie de la Gaule vers la mer des Monts de Viuarez, de Mornant, de Iura pres Neuchastel, des Alpes & du fleuue Var qui la separoit d'auec l'Italie : toutefois depuis que Cesar y eut enuoyé vne partie d'vne de ses legions, qu'il appelloit Martia, du depuis elle fut nommée NARBO-MARTIA : pource qui est de nos premiers Gaulois ou François, & d'où ils sont venus ; & pourquoy ainsi appellez. Il a plusieurs opinions, Agathias autheur Grec, escrit que le nom de Franc est vn nom du pays de Frise, qui signifie libre : ainsi l'a obserué Adrian Iunius : car les bas Germains ou Alemands s'ennuyans de la seruitude & d'estre tenus sous vn joug estranger, s'en voulurent affranchir, comme ils firent. Ils sortirent hors de page, & estans passionnément amoureux de la liberté, ils la rechercherent & l'embrasserent si estroitement, que du depuis il ne leur prit enuie de la quitter, pour se reuoir assujettis aux loix d'vn souuerain Maistre, pour cette courageuse resolution par eux effectuée, ils voulurent qu'on les appellast Francs, ainsi que les Frisons long-temps auparauant auoient fait : & y a vne Ville parmy eux nommée Franicker qui porte les marques de cette ancienne appellation de France, lesquels Agathias met és enuirons du Rhin : *à l'enuiron du Rhin*, dit-il, *habitent les Francs, & demeurent en terres voisines.* Dauantage il y apparence que les Francs estoient voisins des Sicambres, dautant que Claudian les met comme proches les vns des autres, & descendus de mesme origine, disant

Agathias en son Histoire des Francs : Adrian Iunius en ses remarques d'histoires.

Deuant nostre Prince ont espars tous les Sicambres leur Perruque
Iaune, les Francs tous estonnez se sont mis à les supplier.

Claudian.

Et Sidonius Apollinaris en parle ainsi ;

Dedans le Vidre du entrois, le Visurgo, l'Albe & Vahal
Et dans les Palus plus profonds de ceux qui sont appellez Francs ;
Tout les Sicambres t'honoroient, comme on dit, d'vn accord Royal,
Tes seules mœurs t'ont rendu seur contre les armes de ces gens.

Sidonius Apollinaris aux loüanges de Cõsentius.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITT. EMANUELE

L'on trouue aussi que les Francs & les Sicambres sont pris pour vn mesme peuple, & de fait, sainct Remy Archeuesque de Rheims, en baptisant le Roy Clouis luy disoit, *Baisse le col Sicambre debonnaire*, ce qui fut graué en marbre en la mesme ville de Rheims, comme l'ont remarqué Spanhemius & sainct Gregoire de Tours : & considerant ce que ces autheurs escriuent des Francs : l'on peut inferer que ces anciens Francs habitoient au commencement la Transsyluanie, & tout ce que les Teucteres, Tubantes & Carches auoient de terre, peuples que l'on nomme à present ceux de Zulphen, Drent, Tvvent, Embdem : & les Bremois en Allemagne au pays d'Over-Istel, qui de là se sont espandus au pays qu'on appelle de leur nom Franconie ou France Orientale, où ils ont demeuré vn fort long-temps sous leurs Ducs & leurs Roys, iusques au Roy Meroüée, qui le premier des Roys des Francs entra en Gaule auec les François, & y establit sa demeure, & fut en ce temps-là le nom de Gaule changé en celuy de France.

Spanhemius, S. Gregoire de Tours au liu. 11. de son histoire, ch. 11.

Le nom de la Gaule a sa source incertaine, les vns le tirent du nom Grec γάλα qui signifie laict, pource que les peuples Gaulois ont la force & le visage fort blanc ; les autres veulent tenir de ce nom de Galacte fille d'Hercules, qui s'y habitua ; quoy qu'il en soit, la source du nom Gaulois est fort ancienne, & pour dire vray, incogneuë. Nous lisons donc bien dans quelques vieux Autheurs, & Merula l'obserue, que jadis on vouloit signifier le pays & le peuple Gaulois par le nom de Celtes, pour la Noblesse du peuple Senonois, & du pays d'alentour Paris natal d'vne nation & d'vn sang le plus illustre de Gaule, qui surmonta l'Italie, & se rendit tributaire l'orgueilleuse puissance de Rome. Cette nation & le pays portoient le nom de Celtes dont Cesar fait mention fort souuent ; & pource que cette genereuse milice des Celtes rendoit la Gaule & les Gaulois redoutables aux Prouinces estrangeres, & qu'ils estoient la gloire de toute la nation Gauloise, à ce sujet le nom de Celtes fut attribué toute la Gaule & à ses peuples, & fut appellé le pays des Celtes ; & de fait Ephore Geographe chez Strabon, diuisant le monde en quatre parties, dit, que celle qui regarde le Midy est habitée des Negres Ethiopiens, celle qui s'estend vers la partie du Nord du Septentrion, par les Scythes ; & la troisiesme qui regarde l'Occident, est, dit-il, habitée par les peuples Celtiques ; cette appellation fut derechef abolie par la premiere de Gaule Gaulois, qui retourna en vsage sous le temps de Cesar : mais aussi cette ancienne fut changée par l'introduction és Gaules des peuples Allemands nommez Francs, sortis des pays Septentrionaux, d'Allemagne ; comme note Ptolomée, qui s'estant meslez auec les Gaulois, & rendus Maistres de plusieurs grands pays de Gaule, changerent les noms de Gaule

Digitized by Google

& Gaulois, en ceux de France & François, & à force de se multiplier en peuples fourmilleux en nombre, ennemis d'esclauage, & ayans secoüé le joug tyrannique des Romains, se maintindrent francs & libres, & du depuis iusques à present ont esté nommez Francs, & la Gaule, France. L'on comprend sous le nom de Gaule tout ce qui s'appelloit autrefois ainsi, veu que par ce moyen, elle contiendra non seulement le Royaume de la France, mais encor vne bonne partie d'Allemagne, & d'Italie. Car les anciens diuisoient la Gaule en Cisalpine, & Transalpine, nommant Cisalpine, ou Gaule par deça les Alpes (selon leur demeure) ce qu'on nomme auiourd'huy Lombardie: & donnant le nom de Transalpine, ou de Gaule par delà les Alpes, au pays qui est enfermé entre la riuiere du Rhin, la mer Oceane, les Monts Pyrenées, la Mediterranée, & les Alpes. Mais Cesar diuise la Gaule en Belgique, Celtique & Aquitanique: & Ptolomée nous propose la Gaule diuisée en quatre partie, c'est à sçauoir, en l'Aquitanique, en la Lyonnoise (qui est mesme chose que la Celtique de Cesar) en la Belgique, & la Narbonnoise, & de ces mesmes parties la Belgique est maintenant pour la plus grande part de l'Allemagne, qu'on appelle inferieur ou basse Germanie.

3 Mais à prendre la France en l'estat auquel elle se trouue à present, du costé du Nord, duquel elle regarde la basse Allemagne, on luy donne pour limite vne ligne tirée depuis Calais iusques à Strasbourg, qui laisse à main gauche le pays d'Artois, de Haynaut, & de Luxembourg, & à la main droicte la Picardie, & la Lorraine, & du costé qu'elle regarde l'Angleterre, la mer Oceane, nommée des anciens Britannique. Du couchant la mesme mer Oceane la borne, faisant vn grand golphe en Aquitaine. Du Midy, du costé qu'elle se joint à l'Espagne, elle est bornée de Monts Pyrenées, où elle est moins restrainte, & plus large: elle a pour ses limites la mer Mediterranée. Finalement du Leuant elle a les Alpes qui la separent de l'Italie, de mesme que le mont Iura la diuise des Suisses, & le Rhin des Allemands. Et tout le Royaume, si on prend de droit fil d'Orient en Occident, depuis l'Isle d'Heissant, opposée au dernier riuage de la Bretagne, iusqu'au bord du Rhin, a de longueur quelque peu plus de 300. lieuës de France: ou bien si l'on veut mesurer sa longueur, selon les autres, en tirant de l'Oüest, Nord-Oüest, à l'Est Suest, de l'Isle d'Aldenay de Normandie iusques à Nice, on y trouuera 330. lieuës, qui est presque autant de chemin qu'il y en a de Paris à Rome. Sa largeur à prendre depuis les parties plus Meridionales, qui sont vers la mer Mediterranée, iusques à la ville de Calais, est enuiron de 220. lieuës, & le tour de toute la France est de plus 1020. lieuës. Ce Royaume est enclos entre le 13. & le 19. parallele, c'est à dire qu'il tient en largeur depuis le milieu du 5. climat, entre le 41. & 51. degré de largeur, & le 20. & 38. de longueur, où le plus long iour est de 15. heures, iusques au milieu du 8. où il est de 16. heures & demie. Et quant à la longueur, il comprend tous les Meridiens qui sont compris entre le 15. Meridien, & le 19.

4 Au reste pour diuiser la France en toutes ses parties, il me semble qu'il est à propos de la prendre selon les Parlements, à la iurisdiction desquels elle est sousmise. Elle a donc 8. principaux Parlements qui sont Paris, Toulouse, Roüen, Bordeaux, Rennes, Dijon, Grenoble, & Aix; & en a encores deux moins principaux, c'est à sçauoir celuy de la basse Nauarre, qui tient à Sainct Palais, & celuy de Mets. Le Parlement de Paris contient les Dioceses qui s'ensuiuent.

L'Archeuesché de Paris.
L'Archeuesché de Rheims.
L'Archeuesché de Sens.
L'Archeuesché de Lyon.
L'Archeuesché de Bourges.
L'Archeuesché de Tours.

Leurs Eueschés sont.

L'Euesché de Laon.
Celle de Chaalons en Champagne.
Celle de Soissons.
Celle de Bologne.
Celle d'Amiens.
Celle de Noyon.
Celle de Senlis.
Celle de Maillezay.
Celle de Lusson.
Celle d'Angoulesme.
Celle d'Angers.
Celle de Beauuais.
Celle de Chartres.
Celle d'Orleans.
Celle de Neuers.
Celle d'Auxerre.
Celle de Meaux.
Celle de Poitiers.
Celle du Mans.
Celle de Clermont.
Celle de sainct Flour.
Celle de Langres.
Celle de Mascon.

Digitized by Google

Et les principales Prouinces où sont les susnommez Archeueschez, & Eueschez, sont l'Isle de France, la Beausse haute & basse, la Sologne, Berri, Auuergne, Lionnois, Forests, Beaujolois, Poictou, Anjou, Angoulmois, le Maine, Brie, Picardie, Champagne, Touraine, Niuernois, Bourbonnois, Masconnois: de toutes lesquelles Prouinces nous ferons apres vn discours particulier.

Le Parlement de Thoulouze a sous luy.

L'Archeuesché de Narbonne.
L'Archeuesché d'Auch.
L'Archeuesché de Thoulouse.

Ses Eueschez.

Nismes.	Vabres.
Vsez.	Cahors.
Lodeue.	Pamiers.
Sainct Pons de Tomiers.	Mirepoix.
Aleƈt.	Sainct Papol.
Montpellier.	Montauban.
Besiers.	La Vaur.
Agde.	Rieux.
Carcassonne.	Lombez.
Mende.	Cominges.
Castres.	Conserans.
Alby.	Tarbe.
Le Puy.	Leƈtoure.
Rodez.	Viuiers.

Ses principales Prouinces sont ce que l'on nomme haut & bas Languedoc, qui est de fort grande estenduë, le haut & bas Viuarez, le Velay, le Geuaudan, l'Albigeois, le Rouergue, le Lauragais, le Quercy, le pays de Foix, & vne partie de la Gascogne.

Le Parlement de Roüen a sous luy.

L'Archeuesché de Roüen.

Ses Eueschez sont,

Auranche.	Seez.
Eureux.	Constance.
Bayeux.	Lisieux.

C'est le le Parlement de Normandie.

Le Parlement de Bordeaux a sous luy.

L'Archeuesché de Bordeaux.

Ses Eueschez sont,

Bayonne.	Sarlat.
Aqs.	Agen.
Basaz.	Limoges.
Aire.	Condom.
Xaintes.	Tulle.
Perigueux.	

Ses principales Prouinces sont vne partie de la Gascogne, haute & basse Biscaye, Xaintonge, Perigor, & Limosin.

Le Parlement de Rennes a sous luy les Eueschez qui s'ensuiuent.

Sainct Brieu.	Triguier.
Sainct Malo.	Cornoüaille.
S. Paul de Leon.	Dol.
Nantes.	Renes.
Vannes.	

C'est le Parlement de Bretagne.

Le Parlement de Dyon a sous luy.

L'Euesché d'Autun. L'Euesché de Chalon sur Saone. L'Euesché de Mascon.

Digitized by Google

C'est le Parlement de Bourgongne.

Le Parlement de Dauphiné a sous luy

L'Archeuesché d'Ambrun. | L'Archeuesché de Vienne.

Ses Eueschez sont

Valence. { Les deux sont gouuernées par vn mesme Euesque sans que l'vn vsurpe
Die { les droicts de l'autre.
Grenoble.
S. Paul trois Chasteaux.
| Gap.

C'est le Parlement de Dauphiné.

Le Parlement d'Aix a sous luy

L'Archeuesché d'Aix. { L'Archeuesché d'Arles.

Les Eueschez sont

Digne.
Grace.
Glandeue
Senes.
Vence.
| Apt.
| Rié.
| Freins.
| Cisterons.
| Marseilles.

C'est le Parlement de Prouence.

Le Parlement de Bearn a sous luy

L'Euesché de l'Escar, & Celle d'Oleron.

Le Parlement de sainct Paul a sous luy

La Biscaye Nauarroise, ou la Basse Nauarre.

Le Parlement de Mets a sous luy les Euesques de

Mets. Toul. Verdun.

Or pour descrire icy les Prouinces de France, il est besoin de commencer par celuy de l'Isle de France.

L'ISLE DE FRANCE.

5. LA Gaule Celtique comprend l'Isle de France, la Champagne, la Brie, Beausse, Gastinois, Sologne, Berry, Touraine, Anjou, Mayne. Le Gouuernement ou Prouince de l'Isle de France, comprend sous soy le Païs dit proprement la France. Le Duché de Valois, le Beauuaisis, la Beausse, le Vexin, dit le François, & le Hurepois.

Le Païs de France contient la Ville de Paris Capitale du Royaume, les Villes de sainct Denis, Montmorency, Poissy, Argenteüil, Cheureuse, Luzarche, Montfort, Montleherry. La ville de Paris, est ainsi appellée à cause du païs circonuoisin nommé *Parisis*, dont les anciens habitans pour se deffendre contre leurs ennemis edifierent vne forteresse ou Chasteau dans vne Isle qu'y fait la riuiere de Seine, qu'ils appellerent de leur nom Paris, ou *Castellum Parisiorum*, Chasteau ou forteresse des Parisiens, dit Ammian Marcellin. Cette forteresse fut estenduë auec le temps en forme de Cité enclose des eaux de la riuiere de Seine, dont se remarquent encores deux anciennes portes, sçauoir, le grand Chastelet & le petit Chastelet. Du depuis cette Cité Paris s'accreut en edifices & bâtimens, qui fut le commencement de ce qu'on appelle à present la Ville, non pas de telle estenduë qu'elle se void à present, & c'est ce que Cesar appelle *oppidum Parisiorum*, Ville de Paris, qui fut nommée Lutece

Lutece à *Luto* boüe, dautant qu'alors ce n'estoient que marests & palus fangeux, & vn territoire gras & boüeux. Ce fut en cette Ville où demeuroit le Preteur pour les Romains, & y tenoit son siege, comme en la Capitale des Gaules, dit Belle-forest. Ce fut celle que Clouis premier Roy Chrestien de France fist chef de son Royaume : elle fut aussi le sejour principal de Charlemagne, de Huë Capet, & des autres Roys de France leurs successeurs, à cause dequoy on l'appelloit *Chambre Royale*, dautant qu'anciennement les Rois de France prenoient à Paris leur premiere nourriture. Foulques Archeuesque de Rheims la nomme Chef des Gaules, la bouche de la Normandie & de la Bourgongne : les autres villes de France ont l'œil ouuert sur Paris, comme sur leur aisnée, se conforment à ses actions, seruent à ses intentions, & la reuerent comme la Dame & la Maistresse du Royaume.

En la Cité de Paris enfermée dans vne Isle que forme la riuiere de Seine, se voyent quantité d'edifices remarquables, entr'autres l'Auguste Basilique de la saincte Vierge Mere de Dieu, qui en son commencement n'estoit qu'vne Chapelle, & non vn Temple des plus grands & somptueux de France, comme il se void à present : la deuxiesme merueille de la Cité de Paris, est le Palais Royal, temple de cette diuine Astrée fille du Ciel, où sied à present la Cour des Pairs, & le premier des Parlemens de France, dont sera fait mention cy-apres. En cette Cité sont l'Eglise Cathedrale de nostre-Dame, La saincte Chapelle du Palais, quinze Eglises Parrochiales, l'Hostel-Dieu, vn Monastere, vn Prieuré, quatre Chapelles, trois Fontaines publiques, quatre prisons, vne place publique ou Marché, 42. Ruës & Ruelles, deux Quais. Au bout de l'Isle, au milieu du Pont-neuf est la statuë à cheual de bronze du feu Roy Henry le Grand, posée sur vn pié d'estal magnifique de marbre blanc, où sur les quatre tables sont representées ses batailles & victoires, deux Hostels, trois Iustices Seigneuriales.

La Ville de Paris ainsi proprement appellée, est depuis quarante ans augmentée & embellie de quantité d'Eglises, Chapelles, Monasteres, Ruës, Places, Hostels & Fontaines. Il y a huict Eglises Collegiales, onze Eglises Parrochiales, neuf Hospitaux. Le Temple pour les Cheualiers de Malte. Neuf Monasteres d'hommes, dix de Filles, six Chapelles, deux Prieurez, 42. Hostels de Princes, Seigneurs & Estats, trois Iustices Royales, trois Seigneuriales, deux des Marchands, dix-huict fontaines publiques, neuf Boucheries, huict portes, huict ports, huict places publiques ou marchez.

L'Vniuersité troisiesme partie de Paris, mere nourrice des sciences fondée par Charlemagne, a 55 Colleges Reguliers & Seculiers, auec leurs Eglises & Chapelles: Sept Parroisses, vne Abbaye, vn Prieuré, vn Monastere, deux Eglises Collegiales, trois Chapelles, vne Commanderie de Malte, trois Iustices, trois prisons, huict Hostels de Princes & Seigneurs, six fontaines publiques, quatre Boucheries, trois marchez, quatre ports, neuf portes.

Dauantage il y a pres de Paris & hors ses murailles dix faux-bourgs, dans lesquels sont, vne Eglise Collegiale, huict Eglises Parrochiales, quatre Abbayes, vn Prieuré, trente-trois Monasteres de l'vn & de l'autre sexe, trois Nouitiaux. Dans Paris il y a huict Ponts de pierre & quatre de bois, cinq cens dix ruës tant en la Ville qu'aux faux-bourgs. Paris a encores esté accreu d'vne nouuelle Ville, qui est l'Isle de nostre-Dame, où il y a quantité de ruës & de maisons tres-bien bâties, auec vne Eglise Parrochiale sous le nom de sainct Louis. Voila pour le general de Paris, voici quelques particularitez de la mesme Ville en peu de mots. Les Parisiens ont tousjours esté tres-fidelles à leurs Rois, ils monstrerent leur amour au Roy S. Louis & au Roy Louis xI. lesquels ils deliurerent à Montlehery. Là se void le Temple de la Vierge, qui iadis n'estoit qu'vne Chapelle à l'honneur de nostre-Dame, & alors ce n'estoit pas vn grand & somptueux Temple comme il est, & par plusieurs fois on y a mis la main iusques à ce que finalement le Roy Philippe Auguste en l'année 1196. donna de plus amples moyens pour trauailler à ce bel edifice, & y posa luy mesme, comme on dit, la premiere pierre. La Vierge sacrée qui est honorablement seruie en cette Eglise, y a fait voir les effects de ses prieres enuers Dieu, par les miracles signalez qui se sont faits dans ladite Eglise, l'an Iubilaire 1626.

La Preuosté & Vicomté de Paris est diuisée en quatre parties, à sçauoir en celle qui est appellée *Parisis*, qui comprend d'vn costé tout ce qui est iusqu'à Pontoise, & de là iusqu'à Claye vers la Brie. Ce nom de Parisis est presque esteint, & n'est do-

meuré qu'à quelques villages, comme à Louure, Cormeille, Escoüan, & autres qu'on nomme en Parisis, & aux taxes du Parlement, où l'on fait mention de sols, & deniers Parisis.

La ville de Paris a esté seulement autrefois de la grandeur de l'Isle que la Seine enuironne: Mais elle fut depuis beaucoup augmentée, & debat auiourd'huy d'estenduë auec les plus grandes de l'Europe. Elle est diuisée en trois parties, dont la plus grande qui regarde vers le Leuant, & le Septentrion, & est plus basse que les autres, est nommée la Ville: la plus petite qui est en lieu plus esleué, & regarde le Midy, & l'Occident, s'appelle l'Vniuersité: & la partie du milieu qui est enuironnée de tous costez de la riuiere, a le nom de Cité. Et ce qui rend cette partie remarquable par dessus les autres, c'est qu'elle contient le Louure, demeure ordinaire de nos Roys. La Cité a pour son ornement le Palais, ou Siege de la Iustice, & d'ailleurs le Pont-neuf, ouurage veritablement Royal, commencé par le Roy Henry III. mais acheué & accomply par Henry le Grand, qui a surmonté le dessein de son predecesseur, & a rendu ce Pont agreable, & commode en toute sorte. Ce quartier comprend aussi le Pont Nostre-Dame, fait de pierre, de mesme que le Pont-neuf, où l'on ne voit que boutiques pleines de toute sorte de marchandises, & si bien garnies qu'on ne peut rien voir de mieux assorty. On passoit de là au Pont au Change, où on trouuoit tant de richesses chez les Orfeures, & tant d'esclat de pierreries, qu'il estoit impossible que les plus curieux de telles choses, n'y contentassent leur veuë. Tout aupres cy-deuant s'y voyoit aussi l'edifice du Pont aux Marchands, autrefois dit le Pont aux Meusniers, que l'on adouüera auoir esté vn des embelissements de Paris, & que la ruë qui estoit sur ce Pont, surpassoit en beauté toutes les autres auant qu'ils fussent bruslez.

Mais le 25. Octobre 1621. le feu s'estant pris entre minuict & vne heure dans vne souspente pleine de fagots dudit Pont aux Marchands, en vn logis d'vn Escriuain, nommé Goulard, en moins de deux heures embrasa generalement tout ce beau Pont qui consistoit en plus de 50. corps de logis, auec perte incroyable d'vne infinité de marchands, n'ayans le loisir que de fuir & sauuer leur familles tous nuds, la plus part abandonnans aux flammes ce qu'ils ne peurent emporter.

Cet incendie ne s'arresta pas là, la flame gaigna encore quelques logis du Pont aux Changeurs, ausquels bien prit pour quelques-vns de desloger de bonne heure, laissans leurs meubles & beaucoup de richesses enterrées auec les ruines dudit Pont dans la riuiere; car en moins de deux heures, de mesme que celuy des Marchands, tout ce beau Pont aux Changeurs, qui auoit esté si soigneusement raccoustré, fut vniuersellement perdu, car détachant les logis les vns d'auec les autres, il renuersa le tout en la riuiere. La perte du bien des Marchands & de leurs meubles fut estimées à plus de quatre cens mille liuros.

Quant aux Eglises ou Chappelles, dont le nombre est fort grand, celle de Nostre Dame surpasse les autres: elle est soustenuë de douze colonnes, a de longueur 174. pas, de largeur 60. & de hauteur 100. Elle a à l'entour 45. Chapelles garnies de barreaux, ou grilles de fer. Il y a en tout 7. portes, dont les 3. qui sont au front, ont au dessus 28. statuës de nos Roys. A costé l'on void les Tours Nostre-Dame de la hauteur de 34. coudées. Ces Tours seruent de clochers, où l'on void la grosse cloche, qui est si pesante, qu'il faut douze hommes pour la sonner, & le son est oüy de trois lieuës à l'entour. Pour les autres lieux deuots, il ne s'offre rien de plus admirable que la Saincte Chappelle, qui est jointe au Palais, & qui a esté bastie par Sainct Loüys, n'ayant aucune colonne au milieu, pour soustenir sa grande & haute voute, mais seulement aux costez. On garde en cette Chappelle vne partie de la Couronne d'espines, la robbe de pourpre, le Roseau, & l'Esponge de la Passion de Nostre Sauueur, la verge de Moïse, le fer de la lance, du suaire de Nostre Seigneur, & grande quantité d'autres sainctes Reliques. Il y a plusieurs Monasteres, dont celuy du temple osté aux Templiers en l'an 1306. donné aux Cheualiers de Rhodes, est de fort grande estenduë: l'Abbaye de saincte Geneuiefue est aussi fort spacieuse, de mesme que celle de S. Germain des prez, qui est hors de la ville au faux-bourg de S. Germain, qui porte à son maistre trente mille liures de rente.

Quant aux Colleges, il y en a en tout 55. dont celuy de Nauarre, fondé par la Reyne Ieanne de Nauarre, femme de Philippe le Bel, est le plus signalé.

Le College de Sorbonne fut institué par Robert de Sorbonne Theologien, du temps du Roy S. Louys.

Quant aux boutiques mechaniques, & ouuriers; certains lieux particuliers leur sont presque assignez à Paris, c'est à sçauoir aux parcheminiers pres du Pont S. Michel, aux Foulons pres Sainct Iean en Greue, & ainsi des autres.

Il y a grand nombre de places, & d'extremement beaux logis dans cette ville de Paris, dont les plus beaux & remarquables sont le Louure, l'Hostel de Soissons, de Longueuille, l'Hostel de Cheureuse, le Palais Cardinal, l'Hostel du Bouchage, l'Hostel Montmorency, l'Hostel de Guise, l'Hostel d'O, l'Hostel de Langres, qui est maintenant l'Hostel de Mayenne, l'Hostel de Neuers, l'Hostel Zamet, dit à present de l'Esdiguieres, l'Hostel d'Angoulesme, l'Hostel de Vitry, l'Hostel de Nemours, l'Hostel d'Espernon, & vn grand nombre d'autres encores fort beaux qui sont dans la ville: & au dehors vous auez aux faux-bourgs S. Honoré, l'Hostel de Vendosme, & aux fauxbourgs Sainct Germain, le superbe Hostel de Luxembourg, l'Hostel de Condé, l'Hostel Abbatial de S. Germain des prez, l'Hostel de Liancourt: Il y en a beaucoup d'autres, mais ce ne seroit iamais fait d'en vouloir faire le denombrement: il suffit de dire que les maisons d'vn quart, voire mesme d'vn tiers de Paris, semblent des Palais. Ie diray encores cecy, que si l'on iette les yeux sur l'Arcenal, on en trouuera la demeure du tout belle, & spacieuse, & le bastiment fort agreable, & outre ce qu'il n'y manque aucune chose de toutes celles qui doiuent estre en vne maison, où les foudres & munitions du Prince se gardent. Mais si l'on desire voir vn bastiment admirable, & vrayement Royal, il faut considerer la place Royale, où l'on verra outre les belles galeries qui rauissent tous les regardans, autant qu'elles les contentent, vn grand nombre de logis tellement accomplis, & assortis de tout ce qui peut seruir aux necessitez & aux delices, que les plus curieux n'y sçauroient desirer aucune chose. La maison de Ville n'est pas aussi vn des moindres ornements de cét abbregé du monde. Pour le grand, & le petit Chastelet, & la Bastille, ce sont des bastiments que leur antiquité rend plus recommandables que leur beauté.

Si faut-il auant que descrire les autres lieux de l'Isle de France que ie fasse cognoistre au public le grand & admirable soing qu'a eu Messire Nicolas le Bailleul, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & priué, Lieutenant Ciuil & Preuost des Marchands de la Ville, Cité & Preuosté de Paris, lequel en ses charges s'est gouuerné en vray & prudent Pilote au gouuernement de ceste florissante nef Parisienne qui a procuré durant le temps de sa Preuosté 1622. 23. 24. 25. & 26. l'embellissement de ce grand abbregé du monde, par l'ornement qu'il a fait paroistre en diuers quartiers de Paris, pour la beauté & decoration d'vn grand nombre de belles & agreables fontaines.

Dauantage outre tous les lieux que dessus, se void encores en ladite place Royalle deux grands pauillons & des galleries tout autour qui l'enuironnent.

Cette place fut illustrée l'an 1612. où se fit le tres-superbe & magnifique Carrosel, tel & si admirable que iamais ne s'en est veu de semblable en toute l'Europe. Cela se fit en la presence du Roy, de la Royne sa mere, des Princes & plus grands Seigneurs de toute la France, qui à l'enuy les vns des autres voulurent paroistre en ceste place aux yeux de leurs Majestez auec des chariots de triomphe, & vne suitte tresbelle & grande de Seigneurs & Gentils hommes montez sur des cheuaux richement enharnachez & conduits par leurs Escuyers tous lestement vestus & parez.

Ce Carrosel se fit pour la celebrité du mariage de sa Majesté tres-Chrestienne Louys XIII. auec la serenissime Infante d'Espagne, Anne d'Autriche, auiourd'huy Royne de France.

Mais entre tous les edifices plus magnifiques qui se voyent à Paris, se void le Royal Hospital de sainct Louys qui est illustré de bastiments reduits en salles, pauillons, galleries, fontaines & lauoirs: mais sur tout vne belle Eglise, bastie du regne du feu Roy Henry le Grand de glorieuse memoire, en faueur du Roy Louys treziesme son fils glorieusement regnant, & ce pour y receuoir, penser & medicamenter les malades affligez de contagion, dont Dieu nous garde.

Celuy qui voudra sçauoir plus de particularitez de Paris, lise le liure des Antiquitez de Paris imprimées à Paris infolio l'an 1640. où l'on trouuera tout ce qui s'en peut dire. Vous trouuez assez pres de la ville, le bourg de Conflans, proche du pont

Digitized by Google

de Charenton, où la superbe & magnifique maison de feu monsieur de Ville-roy Secretaire d'Estat, demeure des plus agreables qui soit en France, il s'y oit vn Echo qui rend treize fois la voix, & si vous dites apres vn mot de quatre syllabes, il le redit tout entier par quatre ou cinq fois.

Sainct Denis Ville à deux lieuës de Paris, n'estoit anciennement qu'vn lieu de Mazures appellé voye de Catulle, où furent mis les Corps de sainct Denis Areopagite, de S. Rustic & S. Eleuthere ses compagnons, qui furent releuez de dessous ces mazures par la perte de Dagobert I. du nom Roy France, qui leur fit bastir vne tres-belle & magnifique Eglise, où à present, leurs saincts Corps reposent en des chasses d'argent, auec le temps y fit bastir la Ville dite de S. Denis, ainsi qu'elle se void auiourd'huy, & l'Eglise est le Mausolée Royal où sont inhumez la pluspart des Rois, Roynes, Princes & Princesses de France, sous des sepulchres superbes & magnifiques, de marbres, de porphyre, d'albâtre & de bronze.

Montmorency à trois lieuës de Paris, & vne de sainct Denis en France, fut bastie par le Propreteur Maurentius, qui y tenoit vne Colonie Romaine, & pour la rendre plus asseurée, y fit construire vn fort Chasteau, & à cause que la Ville est bastie sur vn mont éleué, il l'appella de son nom, Mont de Maurence, & par corruption Montmorency: ce Chasteau fut assiegé & pris par les Normands ou Danois, lors qu'ils faisoient leurs courses en France, & considerans qu'il estoit assis en lieu fertile & de bonne assiette, ils le fortifierent & y mirent bonne garnison. C'estoit iadis vne Baronnie des plus anciennes du Royaume, & les Seigneurs de Montmorency ont esté des premiers Barons Chrestiens de France, & demeura Baronnie iusques au regne du Roy Henry II. qui l'erigea en Duché & Pairie en faueur d'Anne de Montmorency Connestable de France, au mois de Iuillet l'an 1551. Cette Duché a vne fort grande estenduë, comme depuis Dampmartin iusques à Pontoise, ayant plus de six cens fiefs nobles, quantité de bourgs, villages, Chasteaux, forests, bois, estangs, & cette belle & grande vallée dite de Montmorency, abondante en bleds & en fruicts. Cette ville de Montmorency a trois Eglises, vne cy-deuant Collegiale de S. Martin, fondée par les Seigneurs de Montmorency, & maintenant desseruie par des Prestres de l'Oratoire, dans la nef de laquelle Eglise repose le corps d'Anne de Montmorency sous vn grand Sepulchre de marbre blanc: plus vne Eglise Parrochiale, & l'Hostel-Dieu auec son Eglise administrée par des Religieux Mathurins reformez. L'an 1632. Henry de Montmorency dernier Duc de cette Illustre maison estant mort à Thoulouse l'an 1633. le Roy Louis XIII. donna à Madame la Princesse de Condé sa sœur le Duché de Montmorency, ses Seigneuries & appartenances, exceptez quelques-vnes données aux Duchesses d'Angoulesme & de Vantadour ses sœurs, & sa Majesté se reserua la Seigneurie & le Chasteau de Chantilly pres Senlis, l'vn des plus beaux & delicieux séjours de France.

Poissy estoit anciennement le seiour ordinaire des Rois de France, qui y auoient vn Chasteau, mais depuis que celui de S. Germain en Laye fut bâti, à vne lieuë, au dessus, Poissy ne fut plus leur demeure: La Roine Blanche de Castille Roine de Frãce, femme du Roy Louis VIII. y fit ses couches, & y accoucha d'vn fils, qui par la saincteté de sa vie fut le bon-heur de la France, ce fut le Roy S. Louis l'an 1022. la Roine Constance femme du Roy Robert fit bastir l'Eglise de nostre-Dame de Poissy, où elle voulut estre inhumée, & y mit des Religieuses de l'Ordre S. Augustin: mais depuis le Roy Philippes de Bel, fit rebastir cette Eglise & augmenta grandement l'Abbaye & son reuenu, & y mit des Religieuses de l'Ordre de S. Dominique.

Beauuaisis fut anciennement habité par les Beauuaisins & Parisiens: des Beauuaisins parlent souuent Cesar & Pline. Strabon les appelle [illegible] & Ptolomée [illegible] les Historiens & Chronographes qui ont suiui ces anciens, comme S. Gregoire de Tours, Adon de Vienne, Regino, Aimoin, & autres, les nomment Belgiuaciens, d'autres disent qu'ils sont ainsi appellez, comme *Bellouacantes*, ou bien *Bello-acutos*, adonnez à la guerre, rusez à la guerre: & de fait Cesar parle ainsi d'eux. Cesar, dit-il, ayant receu pour ostages les premiers de la Ville, mesme les deux fils du Roy Gal-

Cesar liu. 2. de la guerre des Gaules.

„ be, & les armes ostées de la Ville, les Soissonnois furent sous sa puissance, & mena son
„ armée contre les Beauuaisins, lesquels s'estans transportez eux-mesmes, & tous leurs
„ biens en leur ville Bratuspantium, & voiants que Cesar auec son armée n'estoit éloi-
„ gné de leur Ville que de cinq mille pas, tous les vieux sortans de la Ville commen-
„ cerent à tendre les mains deuers Cesar, signifians par gestes & par paroles qu'ils ve-

noient se rendre sous sa foy & puissance, & qu'ils ne vouloient point guerroyer contre le peuple Romain : & ailleurs il parle encores de leur valeur, disant, les Beauuaisins entendans la reuolte des Edurens qui estoient auparauant d'eux mesmes Infideles, commencerent à s'armer, & ouuertement s'appareiller à la guerre. Lors Labienus sçauoit qu'en si grand changement, il falloit bien prendre vn autre conseil à celui qu'il auoit auparauant designé, & qu'il n'estoit maintenant temps d'acquerir quelque chose, ny aussi d'inciter l'ennemi au combat : mais seulement il pensoit de reconduire son armée saine & sauue; car de l'autre costé les Beauuaisins, la Ville desquels, estoit grandement estimée, & auoit vne singuliere opinion de vertu, estoient en campagne : ainsi parle Cesar. De mesme l'autheur de la guerre Gauloise escrit, que les Beauuaisins surmontoient tous les autres Gaulois & Belges à faire la guerre. Strabon dit le mesme, que les Beauuaisins estoient les meilleurs & les plus forts des Belges, & apres eux les Soissonnois. Cesar depeint au naïf la maniere de gouuerner des Beauuaisins, quand il dit que leur coustume estoit d'élire leurs Princes d'entre-eux, comme entre les autres ce Corbeius, lequel quoy que son armée fust desfaite & mise en route, ne pouuant estre surmonté d'aucune espece de misere & de calamité, il ne fut pas possible de le tirer du combat, ny le faire resoudre à se sauuer dans les bois, comme fit le reste de son armée : mais combattant vaillamment & endommageant plusieurs, contraignit les ennemis, bouffis de leur victoire, à le tuer. Le mesme Cesar parle du Senat des Beauuaisins, & de l'authorité & puissance de leur menu peuple, d'où vint l'excuse que leur Senat fit à Cæsar, Que *iamais le Senat n'auoit en telle puissance en la Ville du temps de Corbeius, que le peuple ignorant en auoit.* Adon dit le mesme. Les *Beauuaisins qui semblent surmonter les autres en nombre & valeur, ont eu soixante mille combattans d'élite.* La Capitale du Beauuaisis est Beauuais qui donne le nom au païs : elle est située en vn lieu fort agreable, aiant d'vn costé des collines, & d'vn autre de belles campagnes propres au labourage : ses habitans ioüissent de beaux Priuileges, notamment les femmes, donnez par le Roy Louis XI. l'an 1472. à cause qu'ils forcerent Charles Hardy Duc de Bourgongne de leuer le siege auec honte, n'y aiant rien gagné que des coups, apres y auoir campé vn mois. On a conduit l'eau de la riuiere Terain par vn Canal dans la Ville, pour la commodité des manufactures de laine, à quoy les habitans sont fort emploiez & ceux des lieux circonuoisins. Cette Ville a vn siege Episcopal dont l'Euesque est Comte & Pair de France : l'Eglise Cathedrale est dediée à l'Apostre S. Pierre desseruie par quarante-deux Chanoines : elle a six Eglises Collegiales, treize Paroisses & plusieurs Monasteres.

Strabon liu. 4. αὐτῶν ϗ τῶν Βέλγων Βελλοάκους ἀρίστους φα-σὶ, μετ᾽ ϗ τούτους Σουεσσίωνας.

Eudon Comte de Champagne du regne du Roy Robert, enuiron l'an 1015. donna à son frere Roger Euesque de Beauuais, & à l'Eglise de Beauuais, le Comté de Beauuais, & remarque-on qu'il n'y a pas 400. ans que l'on appelle Beauuais Comté & Pairie.

Non loin de Beauuais est le Comté de Clermont, qui a tousiours dependu de la maison de Bourbon, depuis que sainct Louis l'an 1257. mariant Robert son troisiesme fils à Beatrix heritiere de Bourbon, Comtesse de Clermont, eut en dot cette Comté, qui n'est point sortie de cette maison Royale, estant à present possedée par Henry de Bourbon Prince de Condé. L'an 586. la ville de Clermont ressentit les effects de la cruauté du Roy Chilperic I. car comme vn autre Neron, qui prenoit plaisir de brusler les Villes, il fit reduire celle-ci en flammes, & lui fit porter les marques de sa cruauté. Ce Comté fut donné par sainct Louis Roy de France pour son appannage à son troisiesme fils Robert, duquel est issu Louis surnommé le Grand, Comte II. de Clermont, fait premier Duc de Bourbon par le Roy Philippes de Valois l'an 1329. Henry de Bourbon Prince de Condé ioüit à present de ce Comté, la Ville a vn assez bon Chasteau.

VALOIS est vne des principales Prouinces que les Parisiens & Beauuaisins ont habitée : ce païs est ainsi appellé Valois, à cause de ses valées qui y sont fort frequentes & agreables : Sa ville Capitale est, SENLIS en Latin *Syluanectum* à cause des forests & des bois qui l'enuironnent, comme si l'on disoit ceinte de forests : Elle est fort ancienne, & ayant esté erigée en Comté, elle a eu ses Comtes particuliers iusques à Hubert Comte de Senlis, dont la fille Sporta aiant espousé Guillaume 4. Duc de Normandie, par la succession de sa femme, cette Comté lui escheut, & en ioüist iusques à l'an 1304. qu'elle fut acquise au Roy par la confiscation de tous les biens des Anglois, qui estoient issus des Ducs de Normandie, par arrest vrayement militaire

Digitized by Google

fondé sur le droict des armes de Philippes Auguste, qui fut contraint de leuer les armes contre ses suiets & vassaux Anglois rebelles, & du depuis les Rois de France ont tousiours retenu le Comté de Senlis comme propre patrimoine & possession domaniale. Cette Ville a esté subiete, comme plusieurs autres de France, à la reuolution des temps, & pour beaucoup de choses qui se sont faictes en icelles: outre ses troubles, elle s'est renduë recommandable l'an 1032. elle fut prise par les gens de Henry I. du nom Roy de France, qui estoient Normands: dautant que Robert Duc de Normandie, fils du Duc Richard deuxiesme, s'estoit mis de son parti. L'an 1313. se tint à Senlis vne assemblée de Prelats, en laquelle presidoit l'Archeuesque de Rheims: là fut condamnée la secte des Templiers; suiuant la confession de ceux qui estoient prisonniers l'an 1049. Richard Duc de Normandie estant detenu prisonnier par le Roy de France Louis d'Outre-mer: & vn iour pendant que le Roy faisoit vn grand festin, les Archers qui gardoient Richard le quitterent pour aller en la Sale du Roy, ce qui donna occasion à Osmond gouuerneur de Richard d'entrer en sa Chambre, & le trouuant sans gardes, l'affubla d'vn manteau, le chargea d'vn grand fardeau d'herbes, & le montant sur vn cheual, piquerent tous deux iusques au Chasteau de Coucy. Le lendemain Osmond alla à Senlis, où se trouua le Seigneur de Coucy oncle de Richard de par sa mere, auec le Comte Robert, lequel amena son neueu à Senlis, & firent son accord auec le Roy l'an 1418. Les Coureurs du Duc de Bourgongne, sous la conduite du Duc de Luxembourg passerent la riuiere d'Oyse, & donnerent iusques aux portes de Senlis, où estoit pour les Armaignacs Robert Deusné, qui fit vne sortie sur les Bourguignons, mais les Armaignacs furent repoussez dans la Ville, où les habitans affectionnez au Duc de Bourgongne, prirent prisonnier ce Robert Deusné, & en presence de Iean de Luxembourg, ils firent serment au Duc. Cette ville de Senlis s'est tousiours monstrée fort affectionnée à ses Rois, & fut presques l'vnique, qui ne voulut tenir le parti de la ligue, & comme telle, elle receut le feu Roy Henry le Grand d'heureuse memoire l'an 1588. & ce fut à Senlis qu'il receut la nouuelle de la mort du Duc d'Aumale tué à S. Denis par le sieur de Vic, qui y commandoit pour sa Majesté, le 3. Ianuier 1589. qui la tenoit pour perduë, les Ligueurs y estant entrez, & qui en furent aussi-tost chassez. L'Eglise Cathedrale de Senlis est dediée à Dieu, en l'honneur de la saincte Vierge sa Mere, desseruie par 24. Chanoines. Outre cette Eglise il y en a trois Collegiales, six Parrochiales & plusieurs Monasteres. C'est vn siege Episcopal & vn siege Presidial. Prez Senlis est l'Abbaye de nostre Dame de la Victoire fondée l'an 1215. par le Roy Philippes Auguste, en recognoissance de la victoire signalée qu'il emporta sur Guy Comte de Flandres, & sur l'Empereur Othon, & y mit des Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin, qu'il tira de l'Abbaye de S. Victor lez-Paris.

Beaumont sur Oyse fut erigée en Comté par le Roy de France Philippes premier l'an 1100. en faueur de Mathieu de Beaumont, qui en fit foy & hommage au Roy Philippes deuxiesme du nom l'an 1200. mais apres vn assez long-temps, ce Comte retourna au Roy, puis à Louis d'Orleans fils du Roy Charles V. enfin à faute d'hoirs masles, ce Comté de Beaumont retourna derechef au Roy. Mais quelques années apres, François Duc d'Alençon, eut par don du Roy le Comté de Beaumont, en remboursant le Duc de Montmorency (qui en ioüissoit par prouision) de la somme de 67. mille liures: en apres il reuint à Charles d'Orleans, sur lequel, & pendant qu'il estoit prisonnier en Angleterre, les gens du Duc de Bourgongne sous le regne du Roy Charles V. l'an 1416. assiegerent Beaumont, la prirent, la pillerent & ietterent dans la riuiere quantité de peuple innocent. L'an 1418. Iean Duc de Luxembourg, à son retour de Senlis passant la riuiere d'Oyse, assiegeant Beaumont, la battit & la pressa tellement, que ceux de dedans voyans qu'ils ne pouuoient estre secourus, & que les forces du Duc de Bourgongne, commandées par Iean de Luxembourg estoient grandes, luy rendirent la Ville.

Dans le Comté de Beaumont est la Ville & Seigneurie de Creil qui a vn Chasteau: elle fut possedée quelque temps par Louis Duc de Bourbon iusques à l'an 1410. sous le regne du Roy Charles V. auquel temps le Roy la luy osta à force d'armes, ce qui ne pleust pas aux Primats de la maison d'Orleans, qui estans piquez de cette iniure qu'on faisoit au Duc de Bourbon tenant leur parti, cela fut causé d'vn renouuellement de guerre. Cette Ville ayant esté prise par l'Anglois l'an 1437. fut assiegée par le Roy Charles VII. l'espace de quinze iours, mais les Anglois qui la tenoient,

estoient si bien munis de viures & de munitions, que les François furent contraints de leuer le siege.

Ce païs de Valois estoit premierement Comté iusques à l'an 1402. qu'il fut erigé en Duché par le Roy Charles V. la Ville principale de ce Duché est,

Crespy demeure ordinaire des anciens Comtes de Valois, maison Royale, qui commence en Philippes de Valois premier fils du Roy sainct Loüis en ligne directe iusques à Henry de Valois III. du nom Roy de France & de Pologne, sçauoir depuis l'an 1271. iusques à l'an 1589. qu'il fut proditoirement tué à sainct Cloud à deux lieuës de Paris, qui sont durant 318. années. L'an 1419. la ville de Crespy sous le regne de Charles V. fut prise par Estienne de Vignoles dit la Hire, & Poton de Xaintrailles partisans du Dauphin.

Compiegne ville tres-ancienne bastie plus de 600. ans auant la Monarchie de France, & ayant esté ruinée l'an 877. Charles le Chauue Roy & Empereur, la fit rebastir au plus pres & sur le modele de la ville de Constantinople, & voulut que de son nom elle s'appellast Carlopolis, comme Byzance, Constantinople du nom de l'Empereur Constantin le Grand son fondateur: c'est veritablement vne ville Royale en laquelle les Roys de France se sont pleus, à cause du plaisir de la chasse, comme estant située prez les bois & les forests, & d'vne belle Garenne. Charles Martel & Charlemagne y faisoient leur sejour ordinaire. L'an 1017. le Roy Robert y fit Couronner Hugues son aisné aagé seulement de dix ans. L'an 1406. Charles aisné du Duc d'Orleans espousa à Compiegne Isabelle de France fille du Roy Charles V. sa cousine germaine. Iean Duc de Touraine fils du mesme Roy Charles V. y fut marié auec Iaqueline de Bauiere fille du Duc Guillaume de Bauiere, Comté de Hainault, d'Hollande & Zelande: là se fit aussi le mariage du Duc d'Orleans auec la sœur du Duc de Bourgongne.

Pontoise ville ainsi appellée à cause de la riuiere d'Oyse qui passe sous ses Ponts, & entre dans la Seine, qui porte le Tiltre de Vicomte. S. Gregoire de Tours l'appelle *Brine*, & dit que l'Eglise de sainct Martin au bourg de Briue fut bruslée par les ennemis, & qu'Auitus estant mort, son corps fut porté à Briue. C'estoit anciennement vne Euesché, & du Diocese de Briue parle souuent le mesme S. Gregoire.

La Beausse comprend le païs Chartrain & les Comtez de Dreux & de Montfort, c'est vn païs, dit Masson, fort abondant en bled fourment; cause pourquoy on l'appelle le grenier de Paris, elle s'estend depuis la Loire & la ville d'Orleans, iusques à Estampes en quinze lieuës de distance, & depuis Estampes iusques à Paris, on y compte seize lieuës: mais si elle abondante en bled, elle est sterile en vignes, prez, forests, bois, riuieres, montagnes, & fontaines, à faute dequoy les puits sont appellez les fontaines de la Beausse, ce qui a fait dire à vn Poëte,

Belsia triste solum, cui desunt bis tria solum!
Fontes, prata, nemus, lapides, arbusta, racemus.

Il produit fort rarement des arbres, & ce qui empesche, c'est vne sorte de pierre qui croist, qu'on nomme *Tuph*, les puits y sont tres-profonds, dautant que le païs est haut & éleué: les habitans se seruent ordinairement d'eau de pluye, qu'ils conseruent dans des Cisternes, & les arrestent aux lieux bas des plaines, qu'ils appellent marests.

La Ville de Chartres est la Capitale de Beausse, appellée anciennement *Anticum Carnutum*: Elle est bastie partie sur vne plaine, partie vne colline, fort peuplée d'habitans & de beaux edifices: ceinte de fortes murailles, de bons remparts & fossez. Son Eglise Cathedrale est nostre-Dame des plus anciennes de France, comme bastie du temps des Druïdes, en icelle est vne Caue, où se void vn puits tres-profond, dans lequel les nouueaux Chrestiens furent precipitez par le commandement de Quirinus Proconsul des Romains és Gaules. Cettte Eglise est desseruie par 76. Chanoines, outre les Vicaires & Chappellains. Dans la Ville sont deux Eglises Collegiales, six Eglises Parrochiales, deux Abbayes, quatre Prieurez, & plusieurs Monasteres: elle a huict portes: Son Diocese comprend dix-sept cens Clochers, & est de plus grands du Royaume. Les Villes principales qui en dependent, sont Chartres, Dreux, Montfort, Mantes, Blois, Vendosme, Nogent le Roy, Nogent le Rotrou, Chasteaudun, sainct Germain en Laye & autres. Chartres a eu autrefois ses Comtes particuliers, sortis d'Othon fils du viel Thibault Comte de Blois, cousin de Rolle premier Duc de Normandie, qui par la voye des armes abssubjettist la ville de Chartres à son Domaine. A Othon succeda Thibauld II. du nom & deuxiesme Comte de

Chartres, qui mourut sans hoirs: apres luy Estienne fut troisiesme Comte de Chartres, auquel succeda Thibauld 3. du nom, quatriesme Comte de Chartres: de luy sortit Thibauld IV. du nom & V. Comte de Chartres, qui mourut sans enfans, & apres luy ce Comté de Chartres fut vny à la Couronne de France.

Dreux est vne ville fort ancienne & fort renommée pour auoir esté la demeure des anciens Druïdes Prestres & Sacrificateurs au temps du Paganisme. Cette Ville est bastie sur la riuiere d'Eureux, & porte Tiltre de Comte pour auoir eu ses Comtes particuliers.

Montfort à dix lieuës de Paris, signalée pour auoir eu des Comtes qui ont donné matiere à l'histoire de parler de leurs hauts faits d'armes: entr'autres Simon Comte de Montfort l'Amaury, qui fut à la guerre saincte contre les Sarrasins, & défit les heretiques Albigeois en Languedoc.

Mantes Ville tres-ancienne assise sur la riuiere de Seine, à douze lieuës de Paris. Cette Ville demeura longuement en la subjection des Anglois, iusques au regne du Roy de France Charles 7. car l'an 1449. les habitans s'éleuerent contr'eux, se saisirent d'vne bonne partie de la Ville, & de la porte au Sainct, par laquelle ils receurent les François, & mirent les Anglois dehors: apres quoy le Roy Charles y fit son entrée. L'Eglise Collegiale de Mante est dediée à nostre-Dame, ses deux Tours, & ses trois Portes de deuant monstrent sa grande Antiquité: Il y a trois Parroisses, vn Prieuré, & trois Monasteres: elle joüit d'vn siege Presidial qui a vn assez grand ressort: elle a vn beau Pont de pierre sur la Seine. Pres de Mantes est le lieu d'Yury où le feu Roy Henry le Grand gagna la bataille contre le Duc de Mayenne chef des Ligueurs.

Nogent le Rotrou est estimée la Capitale du Perche-Goüet, quoy que dans la diuision qui se fait du païs en quatre parties: elle n'y soit comprise, la Ville est assez grande, il y a trois Parroisses: les habitans font grand trafic de serges, toiles & cuirs.

Le pays de Perche pour la Iustice recognoist le Parlement de Paris, pour les cas de l'Edict, le Presidial de Chartres: Il y a en ce pays plusieurs Baronnies & Chastellenies anciennes qui releuent de l'Euesque de Chartres, à cause de sa terre de Pontgoin. Cesar fait mention de Viridovix Roy du Perche: ce pays a eu ses Comtes particuliers fort anciens, & faillirent l'an 1226. Les Comtes de Nogent le Rotrou de par les femmes furent aussi Comtes du Perche. L'vn d'eux espousa vne fille du Roy d'Angleterre, puis le Comté fut vny à la Couronne de France par le Roy Charles VIII. Ce nom de Perche est nouueau, & n'a point de rapport auec les peuples anciens qui l'ont habité appellez *Vdelly*, ou *Aulery* dans Cesar. Les pays Chartrain & le Vendosmois luy sont au Midy. Le Mayne au Couchant, & la Normandie à l'Orient & au Nord. Sa diuision est en haut & bas Perche: Le bas est le Perche-Goüet, du nom de ses anciens Seigneurs: le haut Perche est proprement le Comté borné de Verneüil, qui le separe d'auec la Normandie. Les plus curieux de l'Histoire & des Iurisdictions, diuisent le Perche en quatre parties, sçauoir, la terre Françoise, le Grand Perche, le Perche-Goüet, & les terres demembrées. Le Grand Perche comprend les Villes & Chastellenies Royales de Belesme, Mortaigne, la Perriere & Nogent le Rotrou.

Belesme a vn assez grand Domaine, de mouuance & de ressort, iusques au nombre de 22. Iustices hautes, & plus de 80. fiefs: elle a vn Chasteau fort ancien, & vn Grenier à sel. Les Estats du pays s'assemblent en cette Ville.

Mortaigne a de plus grands ornemens de Ville que Belesme, soit en belles Eglises & Maisons Religieuses, soit en nombre d'habitans, en circuit de murailles & nombre de maisons. Son Bailly est recogneu par tout le pays, & a ses Lieutenans en chaque Siege.

Dans le mesme pays de Beausse est S. Germain en Laye, qui est auiourd'huy vn lieu de plaisance pour nos Roys, le plus rare en beauté, le plus agreable en sejour, & le plus delicieux en abondance de delices qui soit gueres en France.

Ce lieu bien qu'il fasse quelque gloire de l'excellence de son antiquité, pour auoir emprunté le plus beau tiltre de son nom de ce tant celebre Euesque d'Auxerre S. Germain, lequel auec sainct Loup de Troye passa en Angleterre, pour arracher les espines de l'heresie qui y suffoquoient les semences de la vraye Religion, si est-ce qu'il n'a point veu son honneur tant releué que depuis que nos Roys y ont fait bastir,

Digitized by Google

Charles V. jetta les premiers fondemens du vieil Chasteau, lequel ayant esté pris des Anglois, pendant la confusion où s'abismoit le Royaume par le cerueau de Charles VI. se rendit depuis à Charles VII. moyennant certaine somme d'argent qui fut donnée au Capitaine Anglois qui le tenoit.

Ie ne veux m'arrester à monstrer icy les terres, les galeries, les sales, les chambres, antichambres, les cours, les offices, le jeu de paulme, l'Eglise, les vignes, les bois, les riuieres, les montagnes, les vallons, les prez, la villette basse au pied ceinte de la riuiere de Seine. Ie ne veux ennuyer le Lecteur à descrire la forest voisine de ce Chasteau, couuerte de feüilles si espaisses & si touffuës, que le Soleil en sa plus grande chaleur ne sçauroit transpercer, forest où les Poëtes du temps passé eussent peu dire s'ils l'eussent veuë, que c'estoit celle mesme où Pan ce grand veneur, les Faunes, Satyres, Driades, Hamadriades & toutes les Deïtez forestieres auoient accoustumé de faire leur retraicte: forest, dis-je, riche d'vn jeu de Paillemail, le long duquel il y a des pauillons quarrez faits & massonnez exprez pour reposer ou pour receuoir l'assemblée des regardans. Seulement ie veux dire que nos Roys pendant l'heur & la seureté de la paix, ont presque tousiours choisi leur retraite en cette Royale maison.

Et à la verité si iamais la Majesté de Loüis a honoré & reueré lieu de nostre France, ie croy que ç'a esté ce Chasteau, apres celuy de Fontainebleau dont ie parleray cy-apres.

François premier s'y plaisoit fort à cause de ces longues & larges routes des bois voisins faites expres pour plus aisément & auec plus de plaisir courir le Cerf à force, le Sanglier, le Cheureil; mesme l'embellist de nouueaux edifices, & fit releuer ce qui tomboit en ruine.

Mais l'accomplissement & la perfection de son ornement, se doit au feu Roy Henry le Grand d'heureuse memoire, & à nostre Roy Loüis le Iuste, qui a rendu cette maison de ses predecesseurs vrayement Royale.

Feuë sa Majesté y a fait bastir vn nouueau Chasteau sur cette croupe de montaigne pratiquée sur les flancs du Rocher plus proche de la riuiere, & auquel il n'a rien espargné de ce qui pouuoit éclairer sa gloire, & releuer son honneur au plus haut poinct.

L'escalier qui est à l'entrée, où sont grauées les images d'Hercule & d'vn Lyon, les fontaines, les petits ruisseaux frais & argentins qui coulent au fond des petits valons pour rafraischir les plantes & les fleurs des parterres & compartiments des jardins y sont admirables.

Mais sur tout cela les Grottes ausquelles il semble que les plus rares merueilles de la terre ayent resolu de suborner les sens, enyurer la raison, & peu à peu desrober l'ame de ceux qui les regardent, leur faisant perdre le sentiment, soit de l'œil ou de l'ouye.

Les anciens auoient ignoré l'industrie de faire éleuer & remonter les eaux plus haut que leur source, & nous & les nostres fussions demeurez en cette ignorance, sans l'ingenieuse & hardie inuention de Claude de Moncennois President des finances en la generalité de Lyon, qui le premier en a fait preuue auec admiration, premierement aux fontaines de ce nouueau Chasteau de sainct Germain en Laye, & depuis aux maisons du Mareschal de Rets à Noisy, & du premier President de Paris à Stim.

Par le moyen de cette eleuation, & à la faueur des secrets ressorts de ces eaux remontantes, l'industrie humaine nous fait voir auiourd'huy de belles & rares pieces dans les Grottes tant hautes que basses: Et premierement, quant aux hautes, elles sont si artistement pauées & encroustées par tout de diuers rangs de coquilles, d'oüistres & moules, que l'assemblée des regardans se sent plustost moüillée, qu'elle ne s'apperçoit d'où peut proceder l'eau. Dedans la premiere est vne table de marbre où par l'art d'vn entonnoir s'éleuent en l'air des coupes, verres, & autres vaisseaux bien formez de la seule matiere de l'eau. Pres de là il y a vne Nymphe éleuée à demy bosse en face riante, belle & de bonne grace, qui laissant emporter ses doigts au bransle que luy donne l'eau fait joüer des Orgues, ie dis de ces instrumens organiques qui furent premierement en vsage aux Eglises de France sous Louys le debonnaire, fils de Charlemagne. Il y a vn Mercure pres de la fenestre qui a vn pied en l'air & l'autre planté sur vn appuy, sonnant & entonnant hautement vne trompette. Le Coucou s'y fait entendre & recognoistre à son chant.

Digitized by Google

Sortant de là pour entrer en l'autre parterre, se rencontre vn fier Dragon, lequel bat des ailes auec vne grande vehemence, & vomist violemment de gros boüillons d'eau par la gueule. Dragon accompagné de diuers petits oysillons, que vrayement l'on diroit non pas peints ou contrefaits, mais viuans & battans l'aile qui font retentir l'air de mille sortes de ramages, & sur tous des Rossignols y musiquent & l'enuy, & à plusieurs chœurs.

On void de l'autre costé vn bassin de fontaine enrichi de mille petits animaux marins, les vns en cocque, les autres en escailles, les autres en peau, tous entortillez par le reply des vagues & des flots courbez & entassez l'vn sur l'autre, & semble à voir ces troupes escaillées, que ce soit vn triomphe marin. Sur l'vne des faces entre ces petits animaux, s'éleuent deux Tritons par dessus les autres qui embouchent leurs coques, tortillées & abbouties en pointe, mouchetées de taches de couleur, aspres & grumuleuses en quelques endroits. Ils ont la queuë de poisson large & ouuerte sur le bas. Au son de ces coques, s'aduance vn Roy assis en Majesté sur vn char, couronné d'vne Couronne de joncs mollets meslez de grandes & larges feüilles qui se trouuent sur la greue de la mer. Il porte la barbe longue & herissée de couleur bleuë, & semble qu'vne infinité de ruisseaux distillent de ses moustaches allongées & cordonnées dessus les levres, & de celles de ses cheuaux. Il tient de la main dextre vne fourche à trois pointes, de l'autre il guide & conduit ses cheuaux marins, galoppans à bouche ouuerte, ayans les pieds déchiquetez, & découpez menu comme les nageoires des poissons. Ils ont la queuë entortillée comme serpents. Les roués de ce char sont faites de rames & d'auirons assemblez pour fendre & couper la tourmente & l'espaisseur des flots comme à coups de ciseau. De l'autre face sont des Mareschaux en leurs habits de forgerons, la face noire de crasse & de suye, lesquels battent du fer sur vne enclume à grands coups de marteau. Si c'estoient des Cyclopes ie dirois qu'ils forgeroient des armes à nostre Loüis le Iuste, comme ils en ont forgé chez les Poëtes au vaillant Achille & au pieux Enee. Et ce qui est de plus plaisant, & qui semble fait pour faire rire, c'est l'eau qui se lance à si gros boüillons contre ceux qui se tiennent aux fenestres, qu'en vn moment ils sont tous moüillez.

Au dessous & vn peu plus bas se void vne autre grotte que vous diriez d'vn rocher ridé, cauerneux & calfeutré de mousse espoisse & delicate, comme s'il eut esté tapissé de quelque fin cotton. Là vous voyez les bestes, les oyseaux & les arbres s'approcher d'Orphée touchant les cordes de sa Lyre, les bestes allonger les flancs & la teste, les oyseaux tremousser les ailes, & les arbres se mouuoir, pour entendre l'harmonie de ce diuin chantre. Là est vn Bacchus assis sur vn tonneau, tenant vne couppe en main. Là sont les Deesses admirables en forme de demy-Colosses, & plusieurs autres pieces merueilleuses, que ie laisse pour la curiosité de ceux qui en voudront contenter leurs yeux.

Le Gastinois Prouince de la Gaule Celtique, ainsi nommée de Gasto Roy des Celtes, qui se plaisoit à tenir sa Cour en ce païs-là : & de fait il est agreable tant pour ses forests, entr'autres celle de Bieure, où est la maison Royale de Fontainebleau. Celle de Montargis, bois de Ferrieres, ou Hallier de Fontaine-Iean : Ses riuieres de Loin, Vernison, Iuiné, estangs de Ferriere, de Flotin, de Planteuille, de Nogent, de Fontaine-Iean, de plusieurs belles Villes : comme Montreau, Estampes, Nemours, Milly, Chasteau-renard, Moret, Pithuyers, Chastillon sur Loin, Ferrieres, Chasteau-Landon. S. Mathurin de L'archant, de quantité de lieux de plaisance, entr'autres Fontainebleau, Villeroy, Fleury, Choisy Malezerbe, Courance, la Bussiere, la maison Rouge.

Montargis appellé en Latin *Mons Argi*, Mont d'Argus à qui les Poëtes donnent cent yeux, pour dire qu'il void & découure tout, ainsi que cette Ville située sur vne montagne, l'aspect de laquelle porte d'vn costé sur la forest, les prairies & le courant de la riuiere de Loin : de l'autre sur vne belle Garenne, sur vne plaine spatieuse & sur des champs labourables, aussi est-elle l'vn des plus beaux sejours de France, où les Roines faisoiẽt iadis leurs couches, & pour ce estoit appellée le *Berceau des enfans de France* : L'air y est pur & sain. La Ville assez bien peuplée n'a qu'vne Eglise, sçauoir la Magdelaine, Paroisse & Prieuré : outre cela il y a vne maison des Peres Barnabites de la Congregation de S. Paul, & au deça du Pont, vn Monastere de filles de l'ordre S. Dominique. Son Chasteau assis sur la cime de la montagne, ressent sa grande antiquité, tout ce qui s'y remarque de rare est vne grande sale sous pilliers, vne escal-

Digitized by Google

lier qui a quatre portiques, vn Cabinet presques tout en vitres, qui découure la belle & grande campagne. L'an 1528. cette Ville fut entierement bruslée par vn accident de feu, & quelque temps apres rebastie, comme elle se void à present: elle fut erigée en Duché l'an 1560. par le Roy Charles IX. l'an 1427. elle fut assiegée par les Anglois sous la conduite de Richard Comte du VVaruic, qui la serra de pres: les assiegez se trouuans au delà du pain & de tous viures, furent secourus par le Connestable de Richemont, qui y fit entrer vn bon secours d'hommes & de viures, sous la charge du bastard d'Orleans, qui auec les habitans forcerent le païs des Anglois, entrerent dedans, en tuerent bon nombre, & noyerent le reste dans les eaux de la riuiere de Loin, & ainsi le siege fut leué honteusement par les Anglois: les Roys de France voulans recognoistre la fidelité des habitans de Montargis leur octroyerent de grands priuileges, comme de trafiquer par tout le Royaume, sans payer aucune chose, & exemption de tailles: cette Ville est honorée depuis trois ans d'vn siege Presidial par le Roy Loüis XIII. Le Gastinois & Montargis sont de l'appannage de Monsieur le Duc d Orleans, frere vnique de sa Majesté.

La ville de Ferrieres, ainsi nommée pour les mines de fer qui s'y trouuerent anciennement, est signalée pour son ancienne Abbaye fondée du temps des Apostres sous le nom de S. Pierre & S. Paul l'an 11. apres l'Ascension de nostre Seigneur par S. Sauinian, & S. Potentian, du depuis accruë & rebastie par le Roy Clouis premier du nom.

Estampes est vne ville située au milieu du chemin de Paris à Orleans sur la riuiere Iuine qui se rend dans la Seine à Corbeil: cette Ville est comme enfermée de montagnes presque de trois costez: de sorte qu'elle ne se peut voir que lors qu'on en est proche. Il y a en icelle vne Eglise Collegiale & Parochiale dediée à nostre-Dame, vne Eglise Parochiale dite de sainct Cyprian, vn Conuent de Cordeliers & autres. Aymoin le Moyne & sainct Gregoire de Tours, parlent souuent de cette ville d'Estampes. Nithardus l'appelle Village. C'estoit anciennement vn Comté qui fut erigé en Duché par le Roy François premier l'an 1536. Monsieur le Duc de Vendosme en joüit par engagement. Les Annales de France font mention d'vn Philippes Comte de Neuers, de Rhetel & d'Estampes, fils de Philippes de Valois Duc de Bourgongne, qui fut tué auec son frere en la bataille d'Azincourt. Laissans pour heritiers & successeurs aux Comtez de Neuers & de Rhetel, son fils Charles, & au Comté d'Estampes, Iean son autre fils, qui apres la mort de Charles son frere sans enfans, succeda aux Comtez de Neuers & de Rhetel.

Nithard dans au liu. 1. des dissentions des fils de l'Empereur Loüis le Debonnaire.

Nemours ville est lauée à la gauche de la riuiere du Loin, laquelle entre dans la Seine, au dessous de Moret: elle est ancienne puis que Cesar en parle sous ce nom *Nemosium*, son Eglise Collegiale & Parochiale est dediée à sainct Iean Baptiste, il y a vn vieil Chasteau qui appartient au Duc de Nemours. Cette Ville fut erigée en Duché & Pairie par le Roy Charles VI. le 9. Iuin de l'an 1440. en faueur de Charles deuxiéme du nom Roy de Nauarre, pour recompense d'Eureux & autres terres qu'il auoit en Normandie, & reüny à la Couronne par le deceds dudit Roy sans enfans. Du depuis le Duché fut baillé à Philippes de Sauoye auec autres Seigneuries pour cent mille liures, & ce à tiltre pour en joüir par feu Monsieur de Nemours, & apres luy, en joüit son puisné à present Duc de Nemours.

Fontaine-bleau maison Royale, (que les vns appellent Fontaine belle-eau, pour les belles fontaines qui y ruissellent de tous costez) est l'vn des sejours anciens, & l'vn des plus beaux lieux de plaisance de nos Roys, non toutefois si magnifique & superbe en ses commencemens, que plusieurs autres demeures Royales n'ayent eu quelquefois de l'auantage de la preeminence. Sainct Loüis ce grand ancestre du sang Royal, l'appelloit ordinairement ses deserts & solitudes. Mais François premier a depuis recherché vne partie de ce qui pouuoit éclairer son lustre, & l'éleuer en vn plus haut estage de grandeur, tesmoin, apres le bastiment, cette exquise & renommée Bibliotheque, tresor & joyau tres-precieux, qu'il enrichit de tout ce qu'il y auoit de plus rare en la Grece & en l'Asie, & qui se rend encores auiourd'huy recommendable entre plusieurs autres signalées Bibliotheques de France, ayant depuis esté apportée à Paris, & mise au Conuent des Cordeliers, sous la charge de Monsieur Rigauld Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Metz: enfin le Roy Loüis XIII. a acheué ce qu'il auoit entrepris, & a le premier rendu cette maison de ses predecesseurs, vrayement Royale.

Ioinuille en la vie de Sainct Loüis.

Digitized by Google

Elle est vne region belle & spatieuse, sereine, temperée, rare en beauté, gratieuse en sejour, riche de biens & abondante en toute sorte de delices: d'vn costé le bois pour le plaisir de la chasse, vraye image de la guerre, & noble estat des Princes & grands Seigneurs: de l'autre les ruisseaux, estangs, fontaines, qui donnent vn agreable contentement aux yeux.

Le Palais Royal y est magnifiquement basty, les grandes salles, antichambres, chambres, cabinets, y sont tous lieux excellens en beauté, les toicts, & les lambris dorez, & en diuers endroits les combats, hazards, victoires & lauriers du feu Roy Henry le Grand, le Cesar François, & la merueille des Roys representez pour vne honneste recreation & vne singuliere remarque. En l'vn l'on le void comme conduit de la main de Dieu, qui se vouloit vn iour seruir de luy, & assisté de la Noblesse Catholique, il marcha à la conqueste de son Royaume perdu. En l'autre, comme en vne iournée heureusement perilleuse, il courut risque de son Royaume & de sa vie, & que neantmoins prenant courage du desespoir, soldat & Capitaine sans peur, il arreste l'Ost victorieux auec vne poignée de gens, & romp les barricades de la fortune. Là les Villes & les batailles gagnées: Icy son entrée doucement martiale dans sa bonne ville de Paris, plus ioyeuse alors de se voir prise, qu'auparauant assiegée. En l'vn il est afferé à la Fere & la prend. En l'autre comme il presse l'ennemy assiegé dans Amiens, sa conqueste, Ville qu'il reprend, imprenable à tout autre qu'à luy, & apres il marie l'oliue de la paix auec le laurier de la victoire.

Les Galeries n'ont point leurs pareilles pour leurs singularitez. En l'vne se trouue vne infinie varieté de toutes sortes d'oyseaux viuans ensemble en l'accord d'vne amiable paix, qui font retentir l'air de mille sortes de ramage, & qui sans partir de là, ont les arbres pour faire leurs nids, & les fontaines pour se rafraischir: En vne autre se monstre vn nombre de tableaux faits de la main de quelque gentil ouurier, qui rapporte si bien & si naïfuement au naturel, les belles maisons Royales & les plus gracieux sejours des Roys par tout le Royaume, que l'Architecture mesme se tromperoit, si elle osoit presomptueusement entreprendre de faire mieux.

Le jardin de plaisance, est vn grand domaine merueilleux en toutes choses rares. Les Tuilleries de Paris, l'Escurial d'Espagne, & le Pratolin de Florence, encores qu'ils soient magnifiques, ne sont rien toutefois au prix de celui-là. Les parterres, les allées, les fontaines, les compartimens, les ruisseaux pauez de Truites qui passent au milieu, les arbres, les fleurs, les fruicts, & toutes les pieces d'vn diuin verger, y sont rares & du tout admirables. L'allée aux Ormes qui est sur l'estang, les cours pauées d'vn paué luisant: & l'escallier, le donjon, le portail superbement enrichi: les statuës du Roy & autres representées par diuerses sortes de marbres & de porphyres, & autant bien proportionnées qu'il se peut, font des éclairs aux yeux, & des merueilles aux ames de ceux qui les contemplent.

Aussi est-ce l'vne des demeures plus ordinaires, & l'vn des sejours plus delicieux du Roy: C'est là qu'il donnoit le plus souuent audiance aux Ambassadeurs des Princes estrangers, c'est là que la Reyne de France Marie de Medicis a fait ses couches: C'est là qu'ont esté nourris les fruicts de la fleur Royale: c'est là que se trouuent les pompes & les magnificences Françoises: & c'est là tout ce qu'il y a de plus beau en la Cour du premier & plus grand Roy du monde. Le Roy Loüis XIII. là enrichi d'vne Chapelle qui n'a point sa semblable en l'Architecture, en la dorure & en nombre de soliueaux de reliefs dorez, pilliers & colomnes de marbre & de porphyre. C'est là où il fit la ceremonie des Cheualiers du sainct Esprit l'an 1633. & où se voyent les Tableaux de tous les Cheualiers que sa Majesté a faits depuis son aduenement à la Couronne.

Le Païs de Senonois, a du costé d'Orient la Champagne, au Septentrion la Brie, au Midy l'Auxerrois, à l'Occident le Gastinois. Ce païs est d'autant plus noble qu'il est le nombril de la Gaule Celtique, ou des Celtes de Sens, peuples si nombreux & belliqueux, que par leur valeur, & bon-heur de leurs armes, ils ont fait trembler l'Italie, & arborisé leurs bannieres iusques dans la Grece.

Le Senonois comprend plusieurs Villes, comme Sens qui en est la Capitale, Villeneufue le Roy, sainct Iulien du Sault, sainct Florentin, Brinon l'Archeuesque, Pont sur Yonne, Chesoy, Villeneufue, le Guyart, & autres.

La ville de Sens est des plus anciennes de France, & estoit plusieurs années deuant la fondation de Rome: C'estoit la Capitale de la Gaule Celtique, qui comprend en

sa Prouince

sa Prouince, Paris, Melun, Neuers, Auxerre, Prouins & autres, & Chef d'vn grand Royaume puissant en hommes, en forces & en conquestes. Entre ses Roys, le plus vaillant, & glorieux fut Brennus de la maison de Brenne en Champagne. Ce fut luy qui auec les Gaulois de Sens entreprit son effroyable expedition en Italie enuiron l'an du monde 3450. ou selon le calcul d'Eusebe l'an 4810. Il auoit en sa compagnie le Prince ou Capitaine des peuples de Melun appellé Dumnorix, selon le vieil memorial de sainct Pere dudit lieu: Et apres le dégast de tout le pays, siege & saccagement horrible, il prit la ville de Rome le 17. Iuillet audit an, & la tint iusques au 13. Feurier de l'année suiuante, que les siens ennuyez de demeurer là, & glorieux de leur rançon Capitoline, ils passerent en Grece & autres pays loingtains, qui estant par eux subiuguez, ont tousiours depuis retenu vn nom composé de leur originaire, & de celuy de Celtes de Senonois. Ce grand desastre arriua aux Romains lors que tout leur secours dependoit du banny Camille: & Tite Liue repetant l'origine des plus hauts faits d'armes des Gaulois Senonois, raconte que du temps de Tarquin le Superbe 5. Roy des Romains, & du siecle auquel Nabuchodonosor faisoit tant parler de luy, Ambigal Roy des Celtes de Sens, voyant qu'à cause de la grande multitude de sa nation, il ne la pouuoit plus contenir dans ses fins & limites, il suscita Sigouese & Bellouese ses neueux & enfans de sa sœur, auec plusieurs autres grands Seigneurs & vaillans guerriers, d'aller conquerir de nouuelles terres, & se donner entrée en icelles par la voye des armes: Que Sigouese prit en son lot, la forest d'Hercinie, & y fit sa retraite; & Bellouese, auec ceux de Sens, de Berry, de Chartres; d'Authun, du Barrois & d'Argues, tira droict en Italie, & y firent tant de glorieux exploits, mesmemēt par cette prise de Rome, qu'ils dōnerent au pais vne si lourde & si rude secousse & vne atteinte si violente, que leur nom fut depuis tousiours formidable de là les Alpes, & sur les bords du Tybre. Suetone dit que l'on tenoit par tradition commune que le pere de Tibere, Cesar estant Vice-Preteur en Gaule, rapporta d'icelle l'or & l'argent qui auoit jadis esté baillé aux vieux Senonois, & à leurs alliez pour faire leuer le siege du Capitole, & lequel Camille auoit oublié de recouurer sur eux, lors qu'ils firent leur retraite. Les Historiens Romains ne se monstrent iamais moins croyables ny plus dignes de risée, que lors qu'ils taschent à detracter de la nation Gauloise: c'est par vne haine inueterée à cause qu'elle a plus que nulle autre mal mené cette engeance de Romulus, le prouerbe du tumulte Gallique en seruira de preuue perpetuelle, puisque le seul bruit d'icelle faisoit espuiser le tresor de Rome, & cesser toutes les exemptions de vestir le harnois & d'aller à la guerre: ce qui se peut bien dire, puisque Marius sur le tourbillon impetueux de la venuë des Celtes, le recogneut publiquement ainsi, & que cette mesme apprehension, auoit tant de fois fait escrire à leur plus disert Orateur, que Dieu par vne extreme prouidence auoit separé l'Italie d'auec la Gaule par les Alpes, pour empescher qu'elle ne fust destruite par cette nation sur toute autre farouche & inuincible, que les Romains auoient combattu auec les autres nations pour l'honneur ou espoir du butin, mais auec les Gaulois pour la mort & la vie, & que sur cette crainte on auoit tousiours estimé qu'il ne falloit iamais les attaquer, ains seulement en cas d'inuasion, les repousser par armes. Voila ce que Ciceron en escrit, & Pline pour la mesme cause appelle les Alpes *saluberrima Romano Imperio iuga*, croupes tres-salutaires à l'Empire Romain. Mais ce qui est plus, c'est qu'Agrippa, quoy que Iuif & proselyte, tient presques le mesme langage chez Iosephe, de la conqueste du païs de Iudée, & par interualle de temps, les Gaulois mesmes contre le Capitaine Vocula, crioient que si l'on venoit à mettre bonne garnison aux Alpes, ce seroit aux Gaules, & qu'il falloit regarder quelles bornes ils voudroient poser au cours de leur vaillance.

Pendant que les Gaulois de Sens estoient en Italie, ils fonderent la ville de Senogalle au Duché d'Vrbain, & celle de Sienne en Toscane, pour marques dequoy elles en portent encores le nom: Voicy les loüanges que Scaliger leur donne;

Quæ Senonum vires, & quanta potentia ferri;
Traiectaque Alpes captáque Roma docent.
Histrum atque Illyricum superant Martisque ministrum,
Qua Boiana tuas Scopia fugit aquas.
Subdit se Macedo, submittit Achaïa tellus
Horridáque armigero Thracia cedit equo.
Atque hinc res Asia tremefacta, & inhospita Ponti
Littora, & Armenias, quá colit ora Duces.

Hæc summa est populis, castris & rebus, horum
Armorum arbitrio sors rata quæque fuit.

La ville de Sens est située sur la riuiere d'Yonne, dont parle Cesar, sa grande antiquité se void en l'vne de ses portes, qu'on appelle la prison de Cesar, du temps que les Romains estoient Seigneurs des Gaules, & ce lieu estoit où l'on mettoit les prisonniers: ce qui fait iuger qu'alors la ville de Sens estoit beaucoup plus grande qu'elle n'est auiourd'huy, puis qu'elle aboutit aux anciennes prisons de Cesar, ainsi qu'on appelle aux villes Royales les prisons du Roy: mesme se voyent plusieurs vestiges d'Eglises aux fauxbourgs bâtis par les premiers Chrestiens, qui lors estoient enfermées dans la Ville. Son Christianisme commença à l'arriuée de sainct Sauinian & S. Potentian, qui estoient des 72. Disciples de Iesus-Christ enuoyez en France l'an onziesme apres son Ascension au Ciel, par l'Apostre S. Pierre, qui prescherent l'Euangile & la foy d'vn vray & seul Dieu aux Senonois lors Idolatres, fut S. Sauinian premier Archeuesque de Sens: car son Eglise estoit la Metropole de toute la France, ainsi en parle Liranus. *Sainct Sauinian, dit-il, fut l'vn des 72. Disciples, poursuiuant son grand zele, conuertit à la Foy la ville de Sens, qui estoit la Metropolitaine de toute la France, & s'appelloit la Cité d'or.* Sainct Bernard fait mention de cette Eglise de Sens, & dit chose de grande importance de constituer vn autre Pasteur en l'Eglise de Sens, veritablement bien grande, & à ne le pas entreprendre sans vn bon conseil, & pour autant il faut attendre le conseil des Suffragans. La Ville est honorée d'vn siege Archiepiscopal. Lequel auoit autrefois de cette grande lumiere de l'Eglise le Cardinal du Perron sept Euesques Suffragans, sçauoir de Chartres, de Paris, d'Orleans, Auxerre, Troyes, Meaux, & Neuers, à present il y en a seulement trois, Auxerre, Troyes, Neuers: car les autres reconnoissent pour Metropole l'Archeuesque de Paris, qui fut erigée en Archeuesché par le Pape Vrbain 8. l'an 1622. & fut premier Archeuesque l'an 1622. M. Iean François de Gondy. Et celuy qui sied auiourd'huy au siege Archipiscopal de Sens est M. Octaue de Bellegarde, auparauant Euesque de Conserans, & Abbé de sainct Germain d'Auxerre. L'Eglise Cathedrale de Sens est dediée à sainct Estienne premier Martyr: Il y a onze Parroisses en la Ville, deux Monasteres des Iacobins & des Cordeliers, vn des Celestins, vne maison des Peres Iesuites, vne des Capucins, vne des Religieuses Carmelites, & en ses faux-bourgs és Abbayes de S. Pere, de S. Remy, & de saincte Colombe, son Diocese a quarante Villes closes de murailles, & 900. Parroisses, il s'estend dans le païs de Gastinois, Senonois, Hurpois, Champagne & Brie. Elle a vn siege Presidial d'assez grande estenduë.

Liranus sur le liu. d'Abdias.

S. Bernard en l'Epistre 201. adressée au Clergé de Sens.

La Gaule Belgique comprend tout les Païs-bas: mais ce qui appartient au Roy de France en cette Gaule Belgique, sont la Picardie, Rhetelois, Champagne & Brie. La Picardie se diuise en haute & basse: la haute contient le Duché de Tierasche, ayãt Guyse pour Ville Capitale, le Comté & Vidame d'Amiens. Le Comté de Vermandois, sous lequel sont ces quatre Comtez, Soissons, Noyon, Sainct Quentin & Laon, Le Comté de Rethelois, dont la ville Capitale est Rhetel: les Vidames de Corbie & de Pequiny. Les Villes principales de cette haute Picardie, sont Amiens, Corbie, Peronne, Dorlens, S. Quentin, Noyon, Laon & la Fere. La basse Picardie comprend le Pays appellé Santerre, où sont Mondidier, Roye, Nesles, places assez bien fortifiées. Le Comté de Ponthieu, qui a Abbeuille pour sa Ville principale. Les autres, sont Crottoy, Ruë, Treport, Cressy, ausquelles on adjouste S. Paul & Montreüil, puis les Comtez de Bologne & de Guines, ce dernier estant separé par vn grand canal du Comté d'Oye. Lequel canal trauerse la ville de Guynes: sous ce Comté sont deux Baronnies, Ardres & Courtembroüe. Le Comté d'Oye qui a pour ville Capitale Calais.

Les riuieres principales de Picardie sont la Somme, laquelle est plus profonde que large, & iamais ses eaux ne gelent: elle prend sa source en vn village de Vermandois, nommé Fernaques, & tirant vers sainct Quentin, passe à Peronne, sous vn Pont, puis par Corbie, & trauersant partie de la ville d'Amiens, court par Pequiny à Abbeuille: & finalement elle entre en la mer pres Crottoy, havre principal de Ponthieu. Oyse vient d'vne petite fontaine en vn bois pres le village Hiesson; vn peu au dessus de Veruins, elle court par la Fere, Noyon; passe à saincte Maxence, à Beaumõt, l'Isle Adam, puis à Pontoise, & de là se va rendre dans la Seine. La ville de Calais est située sur vne grande planure, sur les bords de la mer, elle est de trois costez inaccessible, à cause d'vne riuiere qui laue ses murailles, & des marests qui l'enuironnent:

du couchant elle est battuë des eaux de la mer : sa forme est quadrangulaire, ayant à chaque coin vn grand bouleuard, & au Midy vne forte Citadelle, outre ses larges & hautes terrasses & remparts, composez de terre sablonneuse : ses fossez sont larges & profonds, dans lesquels la riuiere Hame entrant, elle laue vne partie de la Ville, puis receuant plusieurs ruisseaux, forme des marests, & de là se rend au havre de la Ville: Il n'y a point d'accez en icelle du costé de ces marests, sinon par vne leuée de terre en forme de Digue. Du costé de la mer les vaisseaux ne peuuent aborder au port, sans permission du Gouuerneur de la Tour dite Risban, qui commande sur le Havre. Calais fut retirée des mains des Anglois par François de Lorraine Duc de Guise l'an 1558. la Citadelle est bastie en forme carrée, ayant à ses quatre costez quatre bons bastions, dont deux regardent la mer & l'entrée du Havre, vn s'auance dans la Ville, & l'autre est tourné du costé des Dunes de la mer. Cette mesme Ville fut prise par l'Espagnol l'an 1596. & renduë au Roy Henry le Grand, par le Traicté de Veruins l'an 1598.

Amiens appellée anciennement Samorobriga est la Capitale de Picardie, cette ville est riche, puissante & bien peuplée d'habitans faits à la guerre, & fort adroits aux armes, elle est grande & superbe en edifices: pour la grande fidelité qu'elle a toûjours témoignée à ses Roys, elle fut fauorisée de plusieurs beaux priuileges; la garde de la Ville est entre les mains du Maieur & Magistrats d'icelle, l'authorité desquels est fort grãde : car en vertu de ses priuileges elle estoit exempte de tous imposts, tailles, gabelles, & garnisons qu'elle ne vouloit souffrir, non pas même dans ses faux-bourgs: mais maintenant sa puissance est diminuée, depuis sa prise, laquelle arriua au mois de Mars de l'an 1596. par l'Espagnol : & dans la mesme année elle fut assiegée & reprise glorieusement, nonobstant tout secours, par le feu Roy Henry le Grand, d'où est venu ce prouerbe, *Amiens prise en Renard, & reprise en Lyon.* Du depuis y a esté bastie vne puissante Citadelle éleuée au lieu plus eminent, tres-bien munie de tout ce qu'il luy est necessaire. Elle a son gouuerneur particulier. L'Eglise Cathedrale d'Amiẽs dediée à la saincte Vierge, est des plus belles & magnifiques du Royaume. Il y a en la Ville d'autres Eglises Collegiales, Parrochiales, & bon nombre de Monasteres de l'vn & l'autre sexe.

Pequiny est située sur la Somme, au dessous d'Amiens, qui en est éloignée de trois lieuës.

Corbie au dessus d'Amiens forte d'assiette & d'eau, elle est sur la mesme riuiere. Ce qui la rend fameuse est l'Abbaye de l'Ordre de S. Benoist, où est vne des belles Bibliotheques de France l'an 1636. au mois d'Aoust, elle fut assiegée, & prise par l'Espagnol, qui ne la garda pas trois mois: car elle fut r'assiegée par le Roy Loüis XIII. au commencement de Nouembre.

Bologne est arrosée de plusieur ruisseaux & canaux, & de la riuiere de l'Arche qui passe par Ardres & sainct Omer, & de là se va rendre en la mer vis a vis Grauelines : pres la Ville est vn canal d'eau sallée, qui va iusques à la ville d'Ardres.

Tout le Pays pres de la mer est sablonneux & sterile; au dedans se voyent plusieurs montagnes, entr'autres celles de Dendez, Ingeluert, Mont-Chestel & Daunes, qui sont couuertes de bois & de forests : ce qui rend le Païs plaisant & agreable, tant pour la chasse que pour la vollerie.

Ardres ville petite, mais tres-forte, tant pour son assiette que pour ses nouuelles fortifications, qui est tres-bien maintenuë & deffenduë contre les Anglois & Espagnols : elle est assise sur le haut d'vne montagne, distante de deux lieuës de Calais, & trois de Guynes.

Veruins est située aux confins de la Tierarche, bastie sur vne haute montagne, forte, bien munie & difficile à prendre.

La basse Picardie comprend le païs de Santerre, Ponthieu, Bolognois, Guines & Oye. Le Bolonnois est vn Comté fort grand, qui a pour bornes au Septentrion les monts de Saint Ingelbert, à l'Orient partie de l'Artois & de la Flandre, au Midy l'Ocean; & au couchant il est separé de Ponthieu par la riuiere de Cauche. Sa longueur s'estend le long des riuages de la mer, & sa largeur iusques à Renty, village d'Artois, contenant en tout dix lieuës en longueur & six en largeur, le pays prend son nom de sa ville Capitale Bologne, diuisée en haut & basse : la haute est assise en lieu eminent, ce n'estoit anciennement qu'vn bourg, auant qu'elle fust assiegée par les Anglois: l'autre est plus basse, appellée le bourg de S. Nicolas où est le port & le havre laué des

Digitized by Google

flots de la Mer. Elle fut faite siege Episcopal l'an 1566. suiet à l'Archeuesché de Rheims. Robert Cenalis, parle ainsi du Comté de Bologne : Ie dis à bon droict auec le Maire que l'ancien port de mer des Moriniens, dit Gessoriacus, est le mesme qu'est auiourd'huy la ville maritime. Bologne, laquelle n'est guieres éloignée du haure de Douure en Angleterre, estoit ce qu'à present est appellé Cassel, lequel toutefois Bibaldus estime estre la ville de Gand, ce qui est contre ce que les anciens en ont écrit: au reste il est facile à iuger par la situation de Bologne, si c'est la mesme que l'ancien port de mer nommé Iccius, mais afin de ne point hesiter, il faut apprendre de Strabon, que l'entredeux de la mer depuis le port Iccius iusques en Angleterre, comprend en sa largeur 320. stades qui font enuiron 40. lieuës; mais les cartes plus nouuelles marquent depuis la ville de Bologne iusques à Douures 16. milles d'Angleterre, & de la ville de Calais 18. ce qui fait voir que le port de mer Gessorianic & l'arcenal de mesme ne sont deux lieux diuers, & ne veux point disputer contre celuy qui affermera que l'Arcenal est la ville de Calais, ainsi parle Robert Cenalis. Arnoul Ferron, qui a poursuiui iusques à son temps l'histoire Françoise de Paul Emile, descrit ainsi la ville de Bologne. La ville de Bologne est diuisée en superieure & inferieure : l'inferieure estoit vn bourg non serré de murailles auant la venuë des Anglois, où est l'Eglise de saint Nicolas & vn Conuent de Saint François : l'eau de la mer arrose ce bourg prez le Conuent, non guieres éloigné de la mer, qui est vn passage fort facile pour aller en Angleterre. Ce bourg est distant enuiron de 100. pas & plus de la ville de Bologne : laquelle est fermée de murailles tres fortes & de profonds fossez; tout son terroir est sablonneux, & d'vne telle espece de sable nommé par les habitans Boüillant, dont aucuns disent que la ville a pris ce nom de Bologne: mais son appellation est bien plus ancienne, au dire d'Amian Marcellin, voyla ce que dit Ferron; elle est appellé par Antonin Gessoriacum, luy attribuant la 15. legion Romaine: ce nom luy est aussi donné par Mela, disant de ces peuples, ils appartiennent aux Moriniens, lesquels sont les derniers des Gaulois, ils n'ont rien de plus renommé que leur port de mer, qui est dit Gessoriacum : comme aussi par Suetone, qui parlant de l'expedition du Prince en Angleterre : c'est pourquoy, dit-il, poursuiuant son chemin par terre depuis Marseille iusques à Gessoriacum, & de là s'embarqua pour Angleterre. Pline appelle ainsi tout le riuage des Moriniens Gessoriacum, & toute la contrée qui est des dependances des Belges, Vermandois, iusques à Bologne, la nomme village Gessoriacus, entendant selon la façon de parler des anciens par le mot de village, vne grande estenduë de païs, comme le village Tugurium, le village Vellanus, & les autres villes du Comté de Bologne sont Couche, Fiennes vers le Nord Monthalin, Estappes, Montreüil sur la riuiere de Couche.

Robert Cenalis au liu. 2. des Gaules cha. 3.
Bibaldus en son Histoire de France
Strabon liu. 7.
Arnoul Ferron en son appendice de Paul Emile.
Pōponius Mela liu. 4. de situ Orbis.
Suetone en la vie de l'Empereur Claudius cha. 17.
Pline liu. 4. de son Hist. natu. ch. 16.

Ce païs de Bolognois fut erigé en Comté par Baudouin 1. Comte de Flandres en faueur d'Adolphe son deuxiesme fils. Ce Comté demeura long temps en cette Maison, iusques à ce que par mariage il fut transferé en celle de la Tour, par D. Marie fille de Godefroy de Bolongne, laquelle espousa Bertrand Baron de la Tour, & demeura en cette famille iusques à ce que le Roy Charles huictiesme par le traité d'Arras, eut mis ce Comté entre les mains de Philippes Duc de Bourgongne, & en celles de son fils, à condition qu'apres leur deceds, ce Comté retourneroit à ses propres Seigneurs. Mais le Duc de Bourgongne le vendit à Louys vnziesme Roy de France l'an 1463. finalement Charles Duc de Bourgongne estant mort (ayant iouy des fruicts dudit Comté durant sa vie par permission du Roy) lequel Roy Louis onziesme le prit à force d'armes l'an 1477. & l'incorpora à la Couronne, donnant pour recompense vn autre Comté aux Seigneurs de la Tour, sçauoir le Comté de l'Auragnes, ce qu'aucuns disent auoir esté fait par le Roy Charles septiesme.

Ceste ville de Boulongne a vn siege Episcopal, qui y fut estably lors que la ville Episcopale de Terroüenne, Capitale des Moriniens fut ruinée & rasée par l'Empereur Charles vnziesme.

Le Vermandois retient ce nom des peuples que Cesar & Pline appellent *Vermandui*, peuple de la Gaule Belgique, que Ptolemée entend sous le nom *Romandy*. Ce païs fait partie de la Picardie, honoré du tiltre de Comté : entre les Comtes de Vermandois se trouue que le premier fut Hugues fils de Henry 1. du nom Roy de France, & frere du Roy Philippes, lequel alla à la guerre de la Terre Sainte auec Godefroy de Boüillon & quantité de Noblesse, l'an 1099. A celui-cy succederēt deux Rodolphes son fils & son neveu. Ce dernier mort sans enfās, ce Cōté fut vny à la Courō-

ne de France. Ce Comté comprend les villes de S. Quentin sa Capitale, Soissons, Laon, Noyon, le Tartenois & Laonois. Pour voir comme le Comté de Vermandois, la Vidamie d'Amiens & Santerre sont vnies à la Couronne de France & leur qualité abondante, faut lire Armoricus qui en parle ainsi,

Armoricus au liu. 2. de sa Philipide.

Ambianensis humus cum Santeriensi
Vbertate soli, Regi cessere Philippo.

La ville de Soissons retient son nom de ses peuples que Cesar appelle, *Suessones*, ou comme il les nomme ailleurs *Elutheros liberos*, Strabon les appelle Σουεσσίωνες, où comme lit Casaubon Σουεσσίωνες, & Ptolemée ουινες, maintenant Soissons. Du temps de Cesar, Diuitiacus estoit Roy de Soissons, lequel, cõme le plus puissant de toutes les Gaules auoit sous soy, outre le pays de Soissons, la Prouince des Bretons, auquel succeda Galba. Ceux de Soissons & de Rheims estans freres & alliez iouissoient ensemble de mesmes droicts & loix. La Seigneurie de Soissons a douze villes, entre lesquelles Cesar parle seulement de Noyon, laquelle apres la fuite des Belges, il vouloit en passant forcer, mais à cause de la grande largeur du fossé & hauteur de ses murailles, il ne peût venir à bout de son dessein. Clouis I. du nom Roy de France la retira de la subiection de Siagrius fils de Gilon Preteur Romain; & Clouis estant mort, ses enfans la rendirent aussi belle & magnifique, qu'elle estoit du temps de Cesar. Du depuis elle a esté honorée du tiltre de Comté sous Huë Capet: ayant eu ses Comtes particuliers, elle tomba en la puissance des Ducs de Bar: & par le mariage de Ieanne fille de Robert Duc de Bar l'an 1435. ce Comté vint en la puissance de Louis de Luxembourg, Comte de sainct Paul; & depuis par le mariage, il paruint à François de Bourbon, Comte de Vendosme: vne partie de ce Comté fut par le Roy Charles huictiesme annexée à la Couronne.

Cesar en ses Commentaires des guerres Ciuiles.

Laon tient sa fondation de Matrobius Preteur Romain selon Papirius Masson, sa situatiõ est sur vne mõtagne. Charles Duc de Loraine dernier de la race de Charlemagne, se voyant priué de son droict successif de la Couronne de France par Huë Capet, la prit: c'est à present Duché & Pairie dõt l'Euesque est Duc & Pair de Frãce.

Papirius Masson en sa description de la Frãce par les riuieres.

La Fere en Tartenois est tresbien fortifiée, sise en lieu tres-commode où les riuieres d'Oyse & Serme finissent; elle a vn Chasteau assez fort. La ville de Noyon est appellée par Antonin *Nouiomagus*, il la met entre ceux de Soissons & ceux d'Amiens, & il luy attribuë la 18. legion: ceste Ville porte encores des marques de sa grande antiquité, & est illustrée d'vn siege Episcopal & du tiltre de Comté & Pairie, qui fait que son Euesque s'appelle Duc & Pair de France.

Sainct Quentin ville Capitale du Vermandois a esté quelquefois la Cour des Comtes de Vermandois; ainsi nommée de Sainct Quentin Martyr, qui fut martyrisé en ce lieu, sous l'Empereur Maximin, dit Vsuard: iadis elle s'appelloit *Augusta Veromanduorum*: neantmoins Robert Cenalis escrit que la ville anciennement appellée *Augusta* est du tout ruinée, & qu'à present n'en reste qu'vn Monastere qui est l'Abbaye de Vermandes: maintenant cette Ville est des plus fortes de Picardie, & a vn fort Chasteau, elle a souffert de grandes miseres, pendant les guerres entre Henry quatriesme Roy de France & de Nauarre, & Philippe second Roy d'Espagne: la riuiere de Somme passe prez ceste ville, & reçoit sa source trois lieuës au dessus. Il y a encores d'autres villes en Vermandois, comme Ham sur la Somme, le Castelet, Peronne, l'vne des bonnes forteresses de France & Bouleuard cõtre l'Artois: Bertius dit que le Vermandois est vn païs remply de forteresses de Villes & villages, & la meilleure & plus asseurée frontiere de la France & de Picardie: là estoit autrefois vn siege Episcopal, qui fut transferé à Noyon par l'Euesque Medard, selon Charles Bouille.

Vsuard en son Martyrologe.

Robert Cenalis en son Histoire des Gaules.

Petrus Bertius en ses Cartes Geographiques.

Le Comté de Guines borne le Bolognois vers le Midy, & en est separé par le grand Canal du Comté d'Oye, lequel canal passant prez la ville de Guines, asseure le païs contre toutes incursions ennemies: ceste ville est la capitale du Comté, qui semble estre diuisée en deux parties, l'vne estant située en des maraists, l'autre en lieu plus éleué, & toutes les deux sont vnies & ne font qu'vne ville, qui est tres-forte d'assiete à cause de ses grandes fortifications. Le Roy Henry II. la prit de force par l'adresse & conduitte de François de Lorraine Duc de Guise l'an 1558. le Maire raconte plusieurs choses du droit que les Danois auoient autrefois sur le païs & Comté de Guines: d'autres Historiens ont fait quelques obseruations de ce Comté, qui ne sont icy à raconter: il y a en iceluy quelques autres villes, comme Hartincourt, Peuplinge, Conquelle, port de Nieulet: il y a aussi trois Baronnies, portants les noms de leurs vil-

Charles Bouille en son Histoire de Vermandois.

Le Maire en ses Annales de Flandres.

Digitized by Google

les, l'vne d'Ardres, l'autre de Courtembrene, & la derniere de Fiennes.

Le païs de Conquise est contigu au Bolognois & au Comté de Guynes, il est ainsi appellé pour auoir esté reconquis vne fois sur l'Anglois, vne autrefois sur l'Espagnol: sa ville capitale est Calais assise sur le bord de la mer, ville tresforte par sa situation & à cause de ses grãdes fortifications. C'est vne des clefs de Frãce, sa porte & deffense contre l'Anglois & l'Espagnol: elle est distante de huict lieuës de Bologne, trois d'Ardres, & trois de Grauelines. Philippes Comte de Bourgongne & oncle paternel du Roy sainct Louis, fut le premier qui commença à la fortifier & la fermer de murailles, iugeant de son importance & estre telle, qu'elle meritoit d'estre bien asseurée & munie, comme estant vne ville de guerre, ioint que c'est vn port de mer commode pour passer en Angleterre. Les anciens habitans du païs se nommoient Calesiens, & estoient en telle reputation parmi les Belges, comme l'estoient les Moriniens & les Neruiens. A vne lieuë de Calais est vn Port appellé Nieulet, qui a vn Chasteau tresfort, d'où par certains cõduits la mer estant haute, l'eau s'estend abondamment és enuirons d'icelle. A l'entrée du Haure de la ville, il y a vn bõ Chasteau bâti de pierres de taille en forme presque quadrangulaire, & deffenduë d'vne forte Tour du Risban qui commande sur le Haure: Cette ville fut prise par Edoüard cinquiesme Roy d'Angleterre, apres la bataille donnée contre Philippes sixiesme Roy de France : du depuis les Anglois l'ont tenuë l'espace de 211. ans, l'ayant grandement fortifiée: le Roy d'Angleterre en faisoit tel estat, qu'il se vantoit, la tenant, d'auoir la meilleure ville du Royaume de France : enfin les François la reprirent sous la conduite de François Duc de Guyse au mois de Feurier l'an 1558. & en l'an 1596. l'Espagnol la prit de force, & par la paix de Veruins, ils la rendirent l'an 1598.

Le Duché de Rethelois tire son nom de Rhetel sa ville capitale, appellée des anciens Regiteste, comme qui diroit la teste ou la borne du Royaume de France : il a vers l'Orient pour frontiere la Lorraine, au Midy la Champagne, au couchant la Picardie, & au Nord le Luxembourg, & la Principauté d'Arches, que le feu Duc de Neuers tenoit en toute Souueraineté, pour ne dependre ny de l'Empire, ny de la France, ny d'aucun autre Prince: dans laquelle Principauté ledit feu Duc Charles de Gonzagues Duc de Cleues, de Niuernois & de Rhetel, a fondé & bâti vne ville close de bonnes murailles & de dix bastions, nommée de son nom Charleuille. Le Rhetelois fut erigé en Duché & Pairie par le Roy Philippes de Valois l'an 1347. le premier qui a porté le Tiltre de Seigneur & Comte de Rethel, depuis l'establissement de la Monarchie de France, fut Alberic, ou Aubron fils du Roy Clodion le Cheuelu : & par le mariage de S. Arnould fils du Comte de Rhetel auec Scariberge niepce du Roy Clouis premier, luy fut par le mesme Roy la possession dudit Comté confirmée, lequel a esté tenu successiuement par plusieurs Princes de Maisons Souueraines: & par le mariage de Ieanne fille vnique de Iacques Comte de Rhetel auec Louys de Flandres, le Comté est tombé en la maison de Flandres, & l'aisné en portoit le nom & les armes: par apres Marguerite de Flandres auec Philippes le Hardy Duc de Bourgongne, ce Comté vint en la maison de Bourgongne, & a esté gouuerné par quatre Princes d'icelle, le dernier desquels Iean de Bourgongne, Duc de Brabant, n'ayant laissé que deux filles, l'vne fut mariée à vn Prince de la maison de Cleues, & porta la succession de Rhetelois, qui y est demeurée iusques à present. De ce Duché dependent les Chastellenies de Rhetel, Maizieres, Arcq ou Vvarcq, aux Allemands, Donchery, Omont, Bourg, Brules sur Bar, le Chastelet & autres. Le Comté de Rosoy en Thierache, est aussi vny au Duché de Rhetel, auec grand nombre de fiefs, entre lesquels, il y a des Marquis, des Comtes, des Vicomtes & Barons: il contient quatre Principautez ou Souuerainetez, y comprenant Chasteau Regnauld, sçauoir Mehon, qui ioüit de la moitié du faux-bourg de Maizieres deçà la Meuse, & de trois villages: elle appartenoit ci-deuant à feu Messire François de Bourbon Prince de Conty. La deuxiesme est Arches qui n'estoit jadis qu'vn village sur la Meuse: mais auiourd'huy changé en vne belle ville par le feu Duc de Mantoüe, qui a conferé de beaux priuileges pour ceux qui y voudroient bâtir, c'est à present Charleuille bien bâtie & fortifiée auec vne grande place faite sur le modele de la place Royale de Paris, & vne belle fontaine au milieu. Il y a quatre ruës grandes & spacieuses qui aboutissent à 4. pauillons bastis de brique en cette place Ducale: le pont est au dessous des Moulins baty sur cinq arches de pierre qui abboutit à vne montagne fort haute qu'on appelle le Mont Olympe, où estoit autrefois vn Chasteau appellé le Chaste-

let, où se remarquent encores quelques antiquitez. Sur le bord de la Meuse est le College des Iesuites. Il y a dauantage quelques Monasteres & vn Hospital bien renté : neuf villages dependent de cette Principauté. La troisiéme est Lumez au delà & sur le bord de la Meuse: le Chasteau fut ruiné sous le regne du Roy Charles neufuiesme. La quatriesme est Chasteau Regnauld qui contient 27. villages: ses habitans n'ont autre trafic que de l'ardoise, dont ses Carrieres sont fort belles : l'on tient que son vieil Chasteau fut bâty par le fameux Renault. Le Roy de France tient garnison au fort de Linchamp, qui est dans cette Principauté.

La Champagne est la premiere en dignité entre les Prouinces de la Gaule Belgique, estimée pour ses belles campagnes (qui luy ont fait donner le nom de champagne pour cette singularité) abondante en bleds de toutes sortes, foings, bestail, fruicts : & en plusieurs endroits y croissent des vins excellens : elle est diuisée en haute & basse : la haute comprend le Parthois, païs ainsi nommé du Bourg Parthe, sis sur la riuiere de Marne, jadis grandement renommé, & auiourd'huy ce n'est plus qu'vn Chasteau de petite importance. La capitale ville est Vitry en Parthois, ainsi nommé d'vne legion Romaine appellée en Latin *Victrix* : c'est vn Bailliage d'assez grande estenduë, puis qu'il comprend en sa Iurisdiction 35. lieuës, où sont les Villes de Argilliacs, la Saincourt, Louuemont & autres. La basse Champagne a pour ville capitale, Troyes, prez la riuiere de Seine, des plus grandes & peuplées de France, riche en marchandises de draps & cuirs: elle a vn siege Episcopal où ont sied plusieurs Saincts Euesques, entr'autres sainct Loup, tant recommandé par Sidonius Apollinaris pour ses rares & excellentes vertus : il y a aussi vn siege Presidial d'assez grande estenduë : son Eglise Cathedrale est dediée à Dieu en l'honneur de l'Apostre sainct Pierre, vne Eglise Collegiale dediée à S. Estienne premier Martyr fondée par Henry Comte Palatin de Champagne ; Sainct Vrbain Eglise Collegiale fondée par Sainct Vrbain Pape natif de Troyes, lequel institua la Feste du tres-adorable Sacrement de l'Autel. Dans la Ville sont plusieurs Eglises Parrochiales, entr'autres celle de S. Iean, la plus grande, Saincte Marie Magdeleine, sainct Nicier, sainct Remy, sainct Nicolas, sainct Pantaleon & autres, les Abbayes de sainct Loup, où sont des Chanoines Reguliers de sainct Augustin, l'Abbaye de nostre-Dame, où sont des Religieuses de l'ordre de S. Benoist; le Prieuré de nostre-Dame en l'Isle, de Chanoines reguliers de sainct Augustin : les Iacobins, les Cordeliers, Chartreux, Capucins, Prestres de l'Oratoire, & autres en bon nombre : Cette Ville est celebre pour plusieurs Conciles qui s'y sont tenus, & pour sa grande fidelité enuers ses Princes Souuerains : Entre ses plus nobles familles, on peut dire, que celle de Messieurs Molé, a esté des plus Illustres, s'estant signalée auec tant d'auantage, que le Roy Charles VII. par vne Declaration verifiée en la Chambre des Comptes en l'année 1441. le 22. Février, témoigne que l'Euesque de Troye, qui estoit de cette genereuse Maison, l'auoit tellement secouru par sa fidelité & par la grandeur de son courage ; qu'il luy auoit non seulement aidé à chasser les Anglois de ladite Ville, mais mesme de la Prouince entiere de Champagne: aussi pour marque de recõnoissance sa Majesté luy donna pouuoir d'annoblir grand nombre de familles, dont les Lettres furent verifiées. Ayant entre les mains ladite Declaration en Latin, ie dois cette verité à l'Histoire. Il ne faut pas donc s'estonner, si Monseigneur le premier President & Garde des Seaux de France, yssu de cette heroïque famille, continuë auec la mesme fidelité & auec le mesme courage de ses ancestres, de seruir le Roy & l'Estat si glorieusement, & que possedant deux des premieres Charges de la Couronne, il ne soit juste de confesser que sa haute Naissance, aussi bien que ses incomparables Vertus, les luy ont fait meriter dignement.

Chaalons sur Marne porte Tiltre de Comté & Pairie, & son Euesque s'appelle & se dit Comte & Pair de France : cette Ville est forte comme estant frontiere de la Champagne du costé de Lorraine : elle est ceinte de fortes murailles, où sont quantité de Tours fort hautes, s'éleuans en forme de piramide : prez la ville se void vne vaste Campagne appellée, Champs Cataloniens, où fut donnée cette grande bataille, en laquelle ce grand foudre de guerre Attila Roy des Huns, fut vaincu par Theodoric Roy des Goths, Meroüé Roy de France, & Ætius Lieutenant General des Romains, qui fut l'an d'apres la fondation de Rome 1203. & demeurerent sur le champ 15100. hommes des ennemis outre 90000. tant Gelpides que François, qui vn an aupa-

Digitized by Google

rauant, furent tuez en vne autre bataille. Iornandes parle de cette fameuse bataille: *Tous conuiennent*, dit-il, *que ce fut en ces champs qu'on appelle les Champs Maurices, s'étendants cent lieuës en longueur & 70. en largeur: la bataille fut pour gagner vne montagne, Attila commande & enuoye quelques trouppes pour occuper le plus haut de la montagne, mais preuenu par Theodoric & Ætius qui combattans vaillamment pour emporter le dessus de la mont Colline, sont paruenus à leur dessein.* S. Gregoire de Tours nomme ces Champs *Mauriacum Campum*, Paul Diacre, & Ammian Marcellin, confirment & disent, que cette plaine est extremement grande & renommée à cause de cette bataille.

Iornandes de rebus Gothicis cap. 36. & 38.

S. Gregoire de Tours liu. 2. ch. 7. de son Histoire des François.

Paul Diacre en son Histoire des Goths.

Ammian. Marcellin liure 27.

La ville de Rheims est ainsi nommée des Remois assez remarquez dans Cesar & Pline: ils sont appellez par Ptolomée & Strabon Ῥῆμοι. Pline les loüe, & les nomme alliez & confederez des Romains: leur païs de leur temps estoit de tres-grande estéduë, comprenant les païs de Mets, de Treues, de Vermandois & de Soissons, & de ceux qui demeuroient sur la Seine. Quand Cesar gouuernoit les Gaules, ceux de Rheims tenoient le premier rang en dignité, apres ceux d'Authun, & appelle leur Prince *Vertiscum*, duquel il est parlé en ses gestes, dans les guerres des Gaules: & le mesme Cesar s'approchant des frontieres de Belge; ceux de Rheims, dit-il, lesquels d'entre les Belges sont les plus proches de France, ont enuoyé pour Ambassadeurs Iccium & Antebrogium deux des Principaux de leur Ville, disans, que la Ville & le peuple de Rheims appartenoient au peuple Romain, qu'ils n'estoient point liguez auec les autres Belges, ny n'auoient coniuré contre le peuple Romain: mais qu'ils estoient prests de donner ostages & d'obeïr à ses commandemens, le receuoir en leur ville, le fournissant de fourment & de toutes autres choses; Et appelle la Ville de Rheims *Durecortorum Rhenorum*. Antonin luy attribuë la 18. legion: elle est située au milieu de la Champagne. Elle est honorée d'vn Archeuesché dont l'Archeuesque s'appelle premier Duc & Pair de France laïc. Messire Leonord d'Estampes, cy-deuant Euesque de Chartres, en est auiourd'huy Archeuesque. La Ville est grande & spacieuse enuironnée de hautes murailles faites de craye blanche, auec quantité de Tours assez éleuées: elle est embellie de plusieurs edifices superbes, entr'autres l'Eglise Cathedrale dediée à la Vierge Mere de Dieu, est des plus magnifiques de France: son portail est nompareil, & l'appelle-on par excellence, portail de Rheims. C'est en cette Eglise où sont oincts & sacrez les Roys de France depuis Clouis premier Roy Chrestien, qui y fut baptisé & oinct par sainct Remy Archeuesque de Rheims d'vne huile enuoyée du Ciel, dans vne Ampoule qui se garde dans l'Eglise Abbatiale de sainct Remy de Rheims. Les portes de la Ville retiennent encores les anciens noms des faux Dieux, Mars, Bacchus, Ceres & Venus. Non loin de la Ville, se void vne place qu'on appelle vulgairement le fort de Cesar, plusieurs Conciles se sont tenus à Rheims: Le premier fut sous le Pontificat de sainct Remy l'an 514. vn autre du temps de Charlemagne l'an 813. vn troisiesme Concile sous le siege de Tuton Archeuesque de Rheims, pour confirmer au Royaume le Roy Charles le Simple l'an 892. vn quatriesme Concile sous Artalde Archeuesque, contre les vsurpateurs des biens d'Eglise: vn faux Synode s'y est tenu sous Hugues Roy de France, contre Arnoulphe Archeuesque de Rheims l'an 992. Les actes duquel furent condamnez par le Pape Iean: vn autre Synode y fut tenu par le Legat du Pape l'an 995. Vn autre sous le Pape Leon IX. l'an 1099. vn autre sous Conon contre les inuestitures des laïcs l'an 1114. vn autre sous Caliste II. pour la paix de l'Eglise, auquel, dit Roger, se trouuerent 424. Prelats, y assistant Loüis Roy de France: plus trois autres Conciles s'y sont tenus l'an 1131. l'an 1140. & l'an 1148.

Ephemerides des guerres Gauloises. Cesar liu. 2. de ses guerres Gauloises.

Roger en ses Annales d'Angleterre.

Cesar liure 1. de la guerre Gauloise.

La ville de Langres est fort ancienne, ses peuples sont renommez par Cesar, & Ptolomée, qu'ils appellent *Lengones* & en Grec Λιγγόνες. Martial Poëte en ses Epigrammes, parle souuent de ceux de Langres, & Cesar en escrit ainsi; *Cesar a enuoyé à ceux de Langres des Lettres & Messagers, afin qu'ils n'aidassent & ne secourussent les autres, tant de grains, de victuailles, que d'autres choses semblables.* Langres est vne ville frontiere contre la Lorraine & le Comté de Bourgongne: elle a vn siege Episcopal, dont l'Euesque est Duc & Pair de France: son Diocese est de fort grande estenduë, Dijon, Cour de Parlemét, y est compris, & est vn des Suffragans de l'Archeuesché de Lyon. Cy deuant il y auoit à Langres vn Bailliage, dont les appellatiōs ressortissoient au siege Presidial de Sens: mais depuis dix ans Loüis XIII. Roy de Frãce & de Nauarre y a estably vn siege Presidial. Ptolomée l'appelle *Andematunum*, de son ancien

Digitized by Google

& premier fondateur Andomat. Entre les plus curieuses remarques de son Antiquité, est vn arc-Triomphal éleué sur ses rempars, trophée signalé de la victoire gagnée contre les Allemands : car comme ils presentoient bataille à l'Empereur Constantin, encore enfant, ils furent deffaits par ses gens assistez de ceux de Langres, laissans soixante mille hommes sur la place : cette bataille fut donnée à la veuë de ses murailles : plusieurs autheurs font mention de cette victoire, & trouue-on encores plusieurs vestiges de cette sanglante iournée, comme des testes d'hommes, de lyons, & de cheuaux le long du chemin Royal.

Entre les premiers Comtes de Champagne se trouue Gerlon de Normandie, auquel ont succedé en droite ligne, Thibauld, Eudon, Estienne, Thibauld II. Thibauld III. qui estant decedé sans masles, Henry surnommé le Long son oncle, fils d'Estienne Roy d'Angleterre, & frere de Thibauld deuxiesme du nom Comte Palatin de Champagne, Henry eut vn fils, qui succeda à son pere au Comté de Champagne & autres successions ; & estant mort sans enfans, Thibauld III. du nom son frere fut apres luy Comte Palatin de Champagne. Thibauld IV. Roy de Nauarre par la mort de son ayeul maternel, prit possession du Comté, qui par luy paruint à la maison Royale de Nauarre : & Henry luy succeda qui ne laissa qu'vne fille apres son deceds, nommée Ieanne, femme de Philippe le Bel Roy de France, par laquelle le Comté de Champagne fut vny à la Couronne, & tous les autres Domaines des Comtes de Champagne. Le Roy Philippes eut pour fils Loüis dit Hutin, Philippes le Long & Charles le Bel, qui furent Roys de France successiuement apres luy : Loüis Hutin decedant ne laissa qu'vne fille, qui paruint à la Couronne de Nauarre, & non aux Comtez de Champagne & de Brie, pour estre vnis à la Couronne, & depuis le Roy Ican l'an 1362. les vnist inseparablement.

Bassigny est vn païs dependant de la Champagne, il a pour Capitale la ville de Chaumont, ainsi nommée du Mont Chauue, dont parle Iues de Chartres : elle a vn siege Presidial, vn Chasteau tres-fort sis sur la cime d'vne haute roche, qui a vn Donjon du costé du Couchant, dit le Donjon de Haute-feüille. Les Villes qui ressortissent à Chaumont, sont Clermont, Montigny, Coissy, Nogent le Roy, Montelaire, Andelot, Choiseüil, Vignory, toutes Villes assez fortes & munies de bons Chasteaux.

Iues de Chartres en sō Epistre 105.

Le Païs de Vallage ainsi nommé à cause des vallées qui y sont frequentes, borne d'vn costé le Parthois, & d'vn autre le Duché de Bar, sa ville principale est Vassey assise sur la riuiere Bloise : elle appartient à ceux de la maison de Guise, là furent chastiés ceux de la nouuelle opinion, à cause de leurs insolences, par François de Lorraine Duc de Guise. Cette Ville fut prise & ruinée l'an 1642. par les gens de Charles Duc de Lorraine. Non loin de là est la ville de

Sainct Disier assez belle, laquelle fut prise de force par l'Empereur Charles V. mais renduë par la paix : elle a vn Chasteau capable d'vne longue deffense.

Ioinuille est aussi ville du mesme païs, aucuns disent qu'elle tient ce nom de Ianus qui y estoit jadis adoré. C'est l'appanage de l'aisné de la maison de Guise : dans l'Eglise d'icelle est le sepulchre de Claude de Lorraine Duc de Guise, fait de marbre fort magnifique. Cette ville n'estoit anciennement qu'vne Baronnie, erigée par Eustache Comte de Bologne & de Boüillon, au lieu dit Fontaine de Blanche-Roche, lequel Seigneur de Boüillon eût trois fils, sçauoir, Godefroy de Boüillon, qui apres la mort de son oncle paternel fut Duc de Lorraine, & premier Roy Chrestien de Hierusalem : Baudoüin Archeuesque de Rheims & de Cambray, & Guillaume Baron de Ioinuille : puis fut erigée en Principauté sous le regne de Henry II. Roy de France.

La Baronnie de Hailly est aussi comprise dans ce païs de Vallage & plusieurs Chasteaux & villages, comme Montirandelle, où est vne belle Abbaye, Dentlerant, le Chasteau de Forges, Esclaron & autres : il y a encores en Champagne plusieurs autres villes, comme

Bar sur-Aube, dont aucuns tirent le nom de Bardus, & disent que de luy elle est nommée *Barrum*, & en François Bar sise sur la riuiere d'Aube : cela estant, cette Ville seroit fort ancienne : car Bardus viuoit l'an 452. apres le Deluge, qui fut cinquiesme Roy des Gaules Celtes, selon Genebrard, qui se plaisoit fort à la Musique, il estoit grandement sçauant & amateur des lettres. Ce fut luy qui institua vne secte de Philosophes nommez Bardi, pour l'instruction de la ieunesse, dit Strabon, & apres

Genebrard en sa Chronolog. l'an 451.

Digitized by Google

luy Ammian Marcellin. Il y a bon nombre de Villes appellées de ce nom Bar, comme Bar en Sicile, Bar en Afrique, Bar en Asie, Barse ou Bar en Grece, Bar en Espagne, Bar en la Poüille, Bar en Italie, Bar le Duc en Lorraine, Bar sur seine en Champagne, & n'est pas croyable que toutes ces Villes là ayent esté fondées par Bardus: j'ayme mieux dire auec Ptolomée & quelques autres, que ce nom *Barrum* signifiant abondance de demeure, ou multitude de maisons, a seruy pour appeller ainsi cette ville Bar sur-Aube, laquelle anciennement s'estendoit de demie lieuë aux costez du Midy & du Nort: aussi s'appelloit-elle *Barrense forum*, & en quelques Chartulaires *Celeberrimum Emporium*, lieu tres-celebre de commerce, dautant que plusieurs belles foires s'y tenoient, où s'acheminoient quantité de marchands de France, des pays estrangers, comme d'Italie, de Suisse, d'Angleterre, de Lorraine, de Lion, de Bourgongne, de Normandie & autres, dans laquelle Ville, chaque nation auoit son quartier: les habitans de Bar sur-Aube joüissent encores auiourd'huy des Priuileges des foires qui y sont quatre fois l'année: Il y a encores à present hors la Ville-neufue les lieux & possessions des nations qui y auoient leurs quartiers: mais depuis qu'elle fut ruinée par l'armée d'Attila & des Vvandales, ayant demeuré vn long-temps deserte iusques à ce qu'elle a esté rebastie telle qu'elle se void, les estrangers ne l'ont plus frequentée: on ne laisse pas d'y remarquer encores quelque medailles & monnoyes anciennes des Romains, de toute espece de metail, quelquefois d'or & d'argent qui se trouuent par la plaine & dans la montagne pres de la Ville, où il y auoit jadis vn Chasteau tellement fort qu'on le croyoit inexpugnable, où estoit vne forte garnison, pour contenir chacun en son deuoir, & empescher les desordres pendant les foires, comme l'on peut coniecturer par les grandes trenchées & remparts qui restent, & tellement hauts, qu'ils semblent des montagnes faictes pour escalader le Ciel.

Strabon liure 4.

Brie, Comté, a trouué diuerses opinions touchant son appellation chez les autheurs qui en ont escrit: les vns disent qu'elle fut nommée Brie de la diction Françoise *Abry*, qui signifie ombre ou obscurité, où les vents ne siflent point: Et comme tout ce pays est couuert de quantité de forests, bois clos d'arbres, saulsayes, qui seruent grandement aux passans pour se mettre à l'ombre contre les ardeurs du Soleil, & se tenir à l'abry pendant les pluyes, qui est la plus vraye-semblable opinion confirmée par Nithande. La Brie commence au Village de Creteil, non loin du Pont de Charanton, où la riuiere de Marne entre dans la Seine, diuisant la Brie d'auec la Champagne: de sorte que tout ce qui est compris entre la Seine & la Marne se nomme Brie.

Nithande au liu. 1 des dissentions & querelles des fils de l'Empereur Loüis le Debonnaire.

Brie Comte Robert estoit jadis sa ville Capitalle bastie par Robert Comte du Pays, qui en a retenu le nom, & y faisoit sa demeure ordinaire: Mais *Meaux* est à present la ville Capitale de Brie, siege Episcopal & Presidial, Ptolomée l'appelle *latium Meldarum*, pour estre assise en vn lieu aussi agreable & fertile que peut estre le *latium* Pays où Rome est située: elle est arrosée de la riuiere de Marne, elle a au dedans vne place nommée le Marché, semblable à vne forteresse comme elle est, toute enuironnée de l'eau de Marne; son Euesché est fort ancien, & a eu cent deux Euesques, dont celuy qui tient auiourd'huy le siege Episcopal est N. Seguier, frere de M. Pierre Seguier Chancelier de France, & premier Aumosnier du Roy Loüis XIII. son Eglise Cathedrale est sainct Estienne, fort bien bâtie. Deux choses memorable se sont passées à Meaux. La premiere est, que sous le regne du Roy François I. deux artisans Emissaires de Caluin, y semerent son heresie. La deuxiesme est, que le Roy Charles IX. estant à Meaux, les Huguenots conduits par Gaspard de Coligny Admiral, se preparerent aux enuirons pour surprendre sa personne, comme ils eussent fait sans l'arriuée de six mille Suisses auec lesquels il sortit de Meaux & vint à Paris: Outre cette ville de Meaux il y en a plusieurs autres en Brie, comme

Prouins que Cesar appelle *Agendicum*, elle est des plus anciennes de France, & du temps des Romains il y auoit vne legion logée sous vn Tribun, qui demeuroit au lieu, appellé le Chasteau bâti sur vn haut, dans lequel se void vne grosse Tour de pierre, où est l'horloge de la Ville, jadis Donjon de ce Chasteau, de difficile accez: Du depuis ce Chasteau fait vne partie de la Ville, où est l'Eglise principale & Collegiale de sainct Quiriace, l'Abbaye de sainct Iacques où sont Chanoines Reguliers de sainct Augustin, nostre-Dame du Chasteau, l'Eglise Parrochiale de sainct Pierre, celle de sainct Blaise Chanoinerie, toutes comprises dans le Chasteau, duquel

se voyent encores les restes de ses anciennes portes : la basse Ville est la plus belle, à cause de ses belles fontaines, sa grande ruë peuplée d'Apoticaires qui font la conserue de Roses dites de Prouins, qui s'enuoyent par toute la France. Il y a en icelle vn siege Presidial.

Chasteau Thierry, Ville sur la riuiere de Marne, bâtie par Thierry Roy de Mets: elle a vn beau Chasteau, & vn siege Presidial. L'Empereur Charles V. estant entré en France la prit. Et l'an 1614. elle fut aussi prise par M. Henry de Bourbon Prince de Condé, ligué auec plusieurs Princes & Officiers de la Couronne. Elle appartenoit au Comte de S. Pol de la Maison d'Orleans, qui mourant sans hoirs masles, la Ville & le Chasteau furent reünis à la Couronne.

Melun ancienne Ville, sur la forme de laquelle fut bâti Paris: car la Seine qui y forme vne petite Isle la separe en trois parties, l'vne du costé de Brie appellée la Ville où est l'Eglise Collegiale de sainct Expaix. Celle de l'Isle appellée la Cité, & celle au de là les Ponts vers le Gastinois : elle est fort ancienne, comme font voir les anciens vestiges d'vn Chasteau, où iadis s'adoroit la Deesse Isis, Cesar en parle souuent, & l'appelle *Meloäunum*: elle a eu ses Comtes & Vicomtes particuliers. Elle a esté plusieurs fois assiegée & prise. L'an 1420. l'Anglois & le Duc de Bourgongne l'assiegerent. Le Seigneur de Barbason qui estoit dedans, la deffendit vaillamment, iusques à vne telle extremité, que luy & les siens mangerent leurs cheuaux, & fut finalement contraint de la rendre l'an 1435. Le Seigneur de Ramboüillet le prit par intelligence, & Richard de Marburi, qui tenoit le Chasteau, voyant la Ville prise, & luy sans esperance de secours, le rendit. Plusieurs choses memorables se sont faites à Melun, qui se lisent dans l'Histoire qu'en a faite l'Aduocat Roüillard, natif de cette mesme Ville. *Sebastien Roüillard en son Histoire de Melun.*

Dampmartin quoy que ce ne soit qu'vn bourg, est neantmoins d'autant plus noble & signalé, qu'il porte le Tiltre d'vne Comté des plus memorables de Brie & de Champagne. Elle fut donc erigée en Comté par le Roy Philippes premier l'an 1100. & donnée au Comte Albert fils de Regnauld Comte de Boulongne, puis paruint à Simon, à Charles, à Mathieu & autres masles : Par apres ce Comté fut acquis par le mariage de Marguerite de Nantueil l'an 1439. comme il se lit dans l'Histoire Martinienne, faite de ce temps-là, & est souuent parlé d'Antoine & de Iacques de Chabanes freres, comme de vaillans & genereux Cheualiers, Comtes de Dampmartin: apres lesquels ce Comté fut possedé par les Seigneurs de Montmorency, iusques à Henry dernier Duc de Montmorency decedé sans enfans l'an 1633. & fut ce Comté reüny à la Couronne. *Chopin li. 5. du Domaine tit. 6. art. 25.*

Lagny ainsi appellée à cause du grand trafic de laines qui s'y faisoit anciennement. Cette ville est signalée pour plusieurs choses qui s'y sont faites, & à cause de son antiquité, L'an 835. l'Empereur Loüis le Debonnaire y tint vn Parlement, auquel il ordonna qu'on repareroit les Eglises ruinées durant les troubles. L'an 1418. sous le regne de Charles VI. les Partisans du Dauphin, qui faisoient la guerre au Duc de Bourgongne, la surprirent, mais elle fut incontinent reprise par le sieur de l'Isle-Adam Mareschal de France, qui tailla en pieces tous les Dauphinois. L'an 1432. sous le regne du Roy Charles 7. le Duc de Bethfort partit de Paris, alla mettre le siege deuant Lagny, & du costé de Brie pres les murailles de la Ville, il fit faire des trenchées, & fortifier vn parc plus grand que la Ville, & vn Pont pour trauerser la riuiere du costé de France; & au bout du Pont, il fit faire vn grand bouleuard : mais le secours que le Roy y enuoya, luy fit leuer le siege l'an 1590 la mesme Ville de Lagny fut assiegée & prise par l'Espagnol sous le Duc de Parme : Il y a vne belle Abbaye en cette Ville de l'Ordre de sainct Benoist, où se void vne fontaine merueilleuse. *Du Haillant en sa vie.*

Dans ce païs de Brie, il y a plusieurs autres Villes, comme la Ferté, Coulommiers auec son Chasteau appartenant au Duc de Longueuille, Bray sur Seine, Dame Marie, Nangis portant tiltre de Baronnie, Rozay, Ioüit le Chastel, Fontenay & son Chasteau appartenant au feu Duc d'Espernon, & plusieurs beaux Chasteaux, entr'autres celuy de Monceaux, Chasteau Royal des plus agreables de France, éloigné de deux lieuës de Meaux, accreu & embelli par le feu Roy Henry le Grand ; le Chasteau de Gobert qui est au Mareschal de Vitry: celuy de Grosbois qui est au Duc d'Angoulesme, & Lesigny qui est à present possedé par Monsieur de Luynes fils du Connestable de mesme nom. Le Chasteau de Brie Comte Robert, lieu qui porte

Digitized by Google

tiltre de Comté, paruenu à la maison de Bretagne par Pierre de Dreux, & au moien de Blanche fille de Iean II. Duc de Bretagne, il est venu à Philippes d'Arthois son mari. Du mariage desquels vint Marguerite femme de Louis Comte d'Eureux, heritiere de ce Comté : & Louis mourant sans enfans, Charles 8. Roy de France le donna à son frere Louis Duc d'Orleans, & par lui le Roy Louis XII. vray heritier de ce Comté, le reünit à la Couronne. Voicy l'ordre des Comtes de Brie. Le premier, fut Eude, Odo ou bien Otton Comte de Brie, qui fit tout son possible de chasser de la Bourgongne l'Empereur Conrad II. mais aiant esté desfait, il se mit à faire plusieurs ruines en Lorraine, il fut derechef vaincu & mis à mort par Gothelon. Thibauld fut apres Otton deuxiesme Comte de Brie & de Blois, il fut fait Cheualier par l'Empereur Henry II. & mourut sans enfans, il perdit le Comté de Touraine. Estienne fut III. Comte de Brie, de Champagne & de Chartres, & apres la mort de Thibauld son frere, il recouurit le Comté de Touraine : sa sœur Adelaide fut femme de Huë Capet Roy de France. Thibauld III. du nom Comte de Brie, surnommé le Grand pour ses faits heroïques, & le Sainct, pour ses vertus admirables, pieuses & charitables, qui le firent appeller le pere des Pauures, enuers lesquels il parut fort liberal & secourable. Il trauailla à faire que Rodolphe Comte de Vermandois fust excommunié, pour auoir quitté sa femme legitime, & du viuant d'elle en auoir espousé vne autre. Henry son fils fut cinquiesme Comte de Brie & de Champagne en la guerre saincte de Syrie : il fut fait prisonnier des Turcs, puis quelque temps apres deliuré par les prieres & entremise d'Emanuel Empereur de Constantinople, il mourut l'an 1181. Il espousa Marie la plus ieune des filles de Louis VII. Roy de France. Henry II. du nom fut sixiesme Comte de Champagne & de Brie Seigneur de Tyr en Palestine : car il alla à la guerre Saincte auec les Roys de France Philippe Auguste & Richard d'Angleterre, l'an 1191. Il espousa Isabelle fille d'Amaury Roy de Hierusalem. Thibauld 5 du nom septiesme Comte de Champagne de Brie, fut confirmé en sa Principauté par le Roy Philippes Auguste, contre Alexie Roine de Cypre, & Euerard Comte de Brennes l'an 1201. il mourut l'an 1216. & apres sa mort le Comté de Champagne & de Brie fut reüni à la Couronne de France.

Y La Sologne a pour Capitale Orleans, ville situëe aux frontieres de la Beausse sur la riuiere de Loire, elle estoit en son commencement fort petite & peu de chose, recognoissant pour ses premiers fondateurs les anciens Druïdes, & s'appelloit selon Cesar *Genabum*, & Aymoin l'asseure en termes expres, disant, *Genabum, où est à present Orleans :* elle a retenu ce nom d'Orleans de l'Empereur Aurelius, selon Belle-forest, non pas qu'il en fust fondateur comme dit le Maire, mais à cause qu'il l'accreut & l'amplifia en faueur des Druïdes ses fondateurs, dautant qu'ils lui auoient predit toutes heureuses prosperitez en son Empire. Elle est bastie sur le penchant d'vne douce montagne, sur la riue droicte de la Loire, qui laue le pied de ses murailles selon sa longueur, non de droite ligne, mais en biaisant. Elle est fortifiée d'vne bonne terrasse, endossée contre vne forte muraille munie de quantité de Tours remplies de terre. C'est l'vne des plus belles & grandes Villes, voire des mieux peuplées & richement bastie de toute la France, l'vne des plus fecondes en bleds & en vins, & si heureuse, qu'on la peut nommer l'vn des premiers Celiers de Paris. Aussi Sabellic luy attribuë le nom d'Aurelia, pour l'or qui abonde en icelle, par le riche trafic des Marchands. Mais quoy que s'en soit, l'on peut asseurément faire cette gloire de l'excellence & grandeur ancienne de cette belle Ville.

Cesar aux liures 7. & 8. de ses guerres Gauloises.
Aymoin liu. 2. chap. 5.
Iean le Maire en son liure des Schismes de l'Eglise.

Aprés la mort du Roy Clouis premier, ses quatre fils Childebert, Clotaire, Clodomire, & Thierry, diuiserent le Royaume en Tetrarchie, ou quatre Royaumes : Clodomire eut en partage le Royaume d'Orleans, qui comprenoit la Prouence, la Bourgongne & le Dauphiné, iusques à la mer Mediterranée. La Bourgongne fut vnie au Royaume d'Orleans par Clodomire, qui la conquesta sur Sigismond Roy de ce Royaume là, qu'il fit prendre auec sa femme & ses enfans, & amener à Orleans, où ils furent iettez dedans vn puits, pour pouuoir plus asseurément iouïr de ses Estats, cruauté qui fut tost apres vengée sur Clodomire par Gondomar, qui luy donna bataille pres de Vienne où il fut deffait & tué d'vn coup de lance l'an 520. Clotaire tua de sa main propre les enfans de Clodomire son frere, & s'empara du Royaume d'Orleans. Apres la mort de Clotaire, le Royaume de France fut derechef partagé en Tetrarchie par ses enfans, & alors Gontran son puisné eut le Royaume d'Orleãs,

& la

& la Bourgongne qu'il tint dix ans, & mourut l'an 597. & n'ayant point d'heritier, il adopta Childebert pour fils qui luy succeda aux Royaumes d'Orleans & de Bourgongne, & fut le dernier, dautant que les quatre Royaumes furent reünis en vn seul par Clotaire second, & par cecy se void l'excellence de la ville d'Orleans, Capitale d'vn grand Royaume, ayant eu trois Roys particuliers par l'espace de plus de cent ans, sçauoir depuis l'an 516. iusques à l'an 619.

Philippes le Bel a esté le premier de nos Roys que ie trouue auoir vsé d'vne infinité de deuoirs enuers la ville d'Orleans, & octroyé de tres-belles franchises, libertez & immunitez à ceux qui occuperoient leur labeur à instruire la jeunesse aux loix Imperiales, pour seruir de guidon à ceux qui puis apres voudroient manier les affaires de son Royaume. Deuoirs & franchises qui acquierent l'honneur de l'erection & premiere institution de cette celebre Vniuersité, qui y a alleché encores auiourd'huy par de belles prerogatiues nombre d'Allemands & de Polognois à son estude. Et comme ce Roy, vray Patron des bonnes lettres, luy a le premier donné le Priuilege d'auoir des conseruateurs Royaux, & Iuges speciaux deputez seulement pour la conseruation des priuileges des Escoliers: aussi les Papes voulurent-ils que d'vne mesme balance, on y enseignast les Constitutions Canoniques & Pontificales, & à cét effect y adjoustant la Faculté de Decret, tout ainsi que de Droict Ciuil, luy donnerent à mesme fin des conseruateurs Apostoliques.

Or tout ainsi que sous la premiere race de nos Roys, tant que le Royaume a esté diuisé, la ville d'Orleans auec les Prouinces y annexées, a esté le partage du second fils de France (ainsi qu'il se void cy-dessus) aussi sous la troisiesme & depuis l'introduction des appanages, elle a esté erigée en Duché & Pairie, pour en appanager le premier fils de France, apres l'aisné & le Dauphin: A ce Tiltre le Roy Iean le donna à Philippes de France son frere, qui deceda l'an 1391. Depuis Charles VI. le donna au Duc de Touraine, à la charge de ne tomber en quenoüille. C'est celuy qui fut tué dans Paris par le commandement du Duc de Bourgongne. Apres luy son fils aisné Charles VII. pere du Roy Loüis XI. fut Duc d'Orleans, François premier fut aussi Duc d'Angoulesme & d'Orleans, à present Gaston Iean Baptiste Frere vnique du Roy Loüis XIII. est Duc d'Orleans.

Cette Ville a esté plusieurs fois assiegée, & plusieurs fois aussi miraculeusement deffenduë. Attila Roy des Huns, surnommé le Fleau de Dieu, continuant ses cruautez en France, vint mettre le siege deuant la ville d'Orleans, laquelle il resserra de telle sorte: que personne ne pouuoit y entrer ne sortir: les habitans bien estonnez & effrayez de la fureur de ce Barbare, se voyans hors d'espoir de secours, & menacez d'estre cruellement mis à mort, s'ils resistoient dauantage. Lors que sainct Aignan leur Euesque les encouragea de tenir bon, & ne se deffier de l'assistance du Ciel qu'ils verroient en bref, ce qui arriua: car Thierry Roy des Visigots, Seigneur d'Aquitaine, preuoyant que si Attila prenoit Orleans, & estant au delà de la Loire, il pourroit estendre ses conquestes iusques en Aquitaine, prit resolution de venir auec armes, luy faire leuer ce siege, ce qu'il fit; & estant arriué pres de son ennemy, le fit charger à dos de telle sorte, qu'il le deffit, & l'obligea de se retirer.

Elle fut encores assiegée par les Anglois l'an 1428. sous la conduite du Comte de Salisberi: pour la deffense de la Ville, estoient le Bastard d'Orleans, Estienne de Vignoles, dit la Hire, Poton de Xaintrailles, & autres Capitaines & vaillans chefs de guerre: Le feu des guerres brusloit entierement toute la France: les Anglois s'y pourmenoient à leur aise, & les François estoient desesperez, aussi bien que ceux d'Orleans: Lors que Dieu par vn miracle tout manifeste, suscita vne jeune fille natifue de Vaucouleurs, nommée Ieanne fille de Iacques Darc, & d'vne femme nommée Isabeau, qui estoit vne simple Bergere: & neantmoins par sa valeur, elle jette vn secours dans Orleans, entre dans la Ville en armes & triomphante, deffait les Anglois, les contraint de leuer le siege, mene le Roy Charles VII. sacrer à Rheims, le restablit au Trosne de sa gloire, & le remet en la possession de son Royaume.

Les Eglises de cette Ville sont celebres, celle de sainct Estienne, où fut sacré Loüis le Gros, l'an 1108. & celle de sainct Samson, où fut sacré Loüis le Debonnaire par le Pape Estienne IV. celle de nostre-Dame de bonne Nouuelle, & l'Abbaye de S. Aignan pres les murs. Mais sur tout estoit admirable le haut & grand ouurage de saincte Croix, auant sa ruine faicte par les Huguenots, on commença à la rebastir l'an 1600. que le grand Iubilé y fut, qui fut gagné par le feu Roy Henry le Grand & Marie de

Digitized by Google

Medicis Royne de France sa nouuelle espouse.

En cette Ville furent iadis assemblez cinq Conciles sous l'authorité Royale de nos Roys de la premiere Race. Le premier par le commandement de Clouis, où estoient 32. Euesques. Le second par Childebert. Le troisiéme sous le mesme, l'an 26. de son regne : le quatriéme encores sous le mesme, & le cinquiéme celebré encores l'an 38. du mesme Roy. Orleans est la Capitale de la Prouince de Sologne, comprenant en soy les Villes de Pluuiers, Lorris, Gergeau, Suilly, Baugency, Meun sur Loire, Clery en Beausse, Ianuille. Les Abbayes de saint Benoist sur Loire, de saint Memin, de Mixi, de Baugency, des Vaisins, de saint Euuerte, de la Cour Dieu, 68. Prieurez, & 143. Cures ou Parroisses.

Dans la Beausse est le pays Chartrain, dont la capitale est la ville de Chartres, siege Episcopal, & siege Presidial : son Diocese est de fort grande estenduë, y comprenant au deçà Loire, les villes de Mante, Monfort l'Amaury, Dreux, Dourdan, Nogent le Rotrou, Couruille, Dun le Roy, Vendosme.

Le Blaisois est frontiere de la ville Capitale est fort ancienne, tres-belle & l'vne des plus florissantes du Royaume, grandement renommée tant pour sa beauté, que pource qu'elle est la Mere d'vn grand nombre de Princes & d'hommes Illustres : elle embellit grandement les riues de Loire, estant assise partie sur des collines agreables, & le reste sur vn plain : sujet pourquoy en plusieurs endroits, il fait mauuais marcher : toutefois cette incommodité est largement compensée par le bonheur de son terroir, & la bonne temperature de son air : d'où prouient vne telle salubrité, que beaucoup de personnes de marque, & de grande qualité, y ont choisi leur demeure. Son terroir est fort fertile, & abondant en vins excellens, grains, & en toutes sortes d'arbres fruictiers. C'est vn vray lieu de delices pour ses raretez, & recreatif, où rien ne manque de ce que le desir de l'homme peut souhaiter : mais ce qui le rend encores plus recōmandable, sont ses eaux & ses belles fontaines qui ruissellent de tous costez en ce pays, ses ruisseaux en grand nombre qui vont serpentants çà & là, auec vn doux murmure : ce qui rend à toute la Contrée vn air tellement doux & temperé, qu'il n'est pas possible de le representer, cause pourquoy plusieurs valetudinaires y abordent des pays voisins, par le conseil des Medecins, pour recouurer leur santé : Ce qui porte les Roys & les Princes de faire nourrir & éleuer leurs enfans à Blois, & eux-mesmes d'y faire leur demeure : ce qui luy a donné le nom de ville Royale.

Toutefois quoy que la beauté de cette Ville soit telle, & les delices de ses campagnes tapissées de vignobles singuliers, neantmoins peu d'Autheurs en ont écrit : elle ne laisse pas d'estre fort ancienne, veu que S. Gregoire de Tours raconte en son Histoire, qu'au temps du regne de Gontran Roy d'Orleans l'an 560. lors qu'il pourchassoit par tous moyens de prendre Iberulphe, qui s'estoit refugié à S. Martin de Tours, fut commandé à ceux d'Orleans, & de Blois, de prendre soigneusement garde qu'il ne s'euadast.

Dans cette ville de Blois se void vn Chasteau assis sur vne roche, & separé de la Ville, là où est le Palais & la demeure des Roys, qui a vn fort agreable aspect sur la Ville, & sur la Campagne. Il y a dans Blois deux Eglises magnifiques, l'vne au Chasteau consacré à saint Sauueur, dotée de grands reuenus par les Comtes de Blois, & les Roys de France. L'autre est celle de saint Iacques : là sont deux belles Abbaïes, l'vne de saint Lomery fondée par Rudolphe de Bourgongne Roy de France l'ā 927. qui y laissa de grands reuenus ; l'autre de nostre-Dame de Bourgongne : plusieurs autres Eglises se voyent en la Ville, où se remarquent plusieurs sepultures magnifiques de Roys, Princes, & Hommes Illustres, aucuns de bronze, d'albastre, de marbre, & de porphyre, principalement en l'Eglise de saint Sauueur, où reposent les corps de Louys & de Guy Comtes de Blois, dans vn sepulchre de marbre fait d'vn ouurage excellent. Se voit aussi en plusieurs endroits de la Ville nombre d'Aqueducs qui s'estendent fort loin, par le soin & le trauail d'excellents ouuriers, qui ont penetré bien auant en terre, & aux lieux hauts & éleuez. Ces conduits sont faits de brique, d'autres éleuez sous des voûtes & arcades, tellement larges, que trois hommes à cheual y passoient de front, & en diuers endroits, il fallut rompre des roches de montagnes fort hautes, auec vne despense incroyable. Il est à croire que des ouurages si magnifiques ont esté faits par les Romains, quoy que leurs Historiens n'en parlent point, non plus que des anciens amphitheatres, aqueducs, & autres pieces antiques de Nismes, de Thoulouse, de Bourdeaux, d'Authun, de Poitiers, & de Paris.

Digitized by Google

Les ruës de Blois sont fort estroites, & mal ordonnées, elles sont toutefois assez nettes & bien pauées : les maisons sont basties de pierres, & couuertes d'ardoise: mais ce qui embellit la ville, c'est le Chasteau, qu'on croit auoir esté basti par Gedeon, cousin de Rollo premier Duc de Normandie, & ayant depuis esté ruiné, il fut rebâty beaucoup plus grand qu'il n'estoit par Louis XII. & François I. Roys de France, les armes & deuises desquels se voyent grauez & releuez en bosse aux murailles dudit Chasteau, sçauoir vn Herisson & vne Salemandre. Prés le Chasteau, est le iardin Royal, tres excellent & delicieux, diuisé en deux, c'est à dire, le haut & bas jardin; là est vne galerie couuerte, fort large & spatieuse, & longue de 300 pas, faite par le feu Roy Henry le Grand, sous laquelle est vne belle grotte qui regarde le jardin d'enbas.

Cette Comté de Blois a eu plusieurs Comtes: entre les premiers se trouue Thibauld I. Comte de Blois, surnommé le vieil cousin de Rollo premier Duc de Normandie: Il eut vn fils nommé

Othon Comte de Blois, lequel par la valeur & celle de son pere, adiousta à ses Estats son Comté & pays de Champagne & de Brie, la Touraine & la ville de Chartres. Il laissa deux fils; sçauoir,

Thibauld II. Comte de Blois, qui mourut sans hoirs, & luy succeda

Estienne son frere au Comté de Blois, de luy & de Adele sa femme, fille de Guillaume le Conquerant, Roy d'Angleterre, sortit

Thibauld III. Comte de Blois, de Champagne, de Brie, & de Touraine, qui en mourant laissa

Thibauld IV. son fils, Comte de Blois, lequel decedant sans enfans, institua heritiers les successeurs d'Estienne son Oncle Roy d'Angleterre, entre lesquels

Louys, fils de Henry II. Comte de Champagne & de Brie, petit fils de Henry le Large, fils d'Estienne susdit Roy d'Angleterre, fut Comte de Blois. Ce Louys pour ses hauts faits d'armes qu'il fit paroistre à la prise de Constantinople, fut fait Duc de Romanie, lequel mourut sans hoirs.

Thibauld V. fut Comte de Blois, & apres son deceds

Marguerite sa sœur, son heritiere, fut Comtesse de Blois, laquelle en premieres nopces espousa Othon Comte de Bourgongne, & en secondes nopces Gaultier seigneur d'Auennes & de Namur, duquel mariage sortit

Marie Dame d'Auennes & de Namur, Comtesse de Blois, laquelle espousa Guy, Comte de Blois, duquel Guy Louys Duc d'Orleans achepta le Comté de Blois pour la somme de 200000 florins des deniers dotaux de Valentine sa femme, par laquelle vendition Iean de Bretagne fils de Charles de Blois, fut priué de son droict successif à la Comté de Blois, & du depuis ce Comté a esté vny au Duché d'Orleans, & adiousté à l'appanage des Ducs d'Orleans; & à present Iean Gaston Duc d'Orleans, frere vnique de Louys XIII. Roy de France & de Nauarre, jouyt de ce Comté comme estant de son appanage.

Non loin de la ville de Blois, est le beau Chasteau Royal de Chambourg, & pour la décrire, il faut aduoüer que

Ce n'est pas la presence, mais bien la despense Royale d'vn Prince, qui peut en vn moment d'vne case de pasteur en faire vn S. Germain en Laye; & d'vne cabane de charbonnier, vne maison de Fontaine-bleau: i'appelle despence Royale l'emploite qu'il fait de ses deniers en bastimens somptueux, comme plus vtile, iuste & durable, que ceux qu'il assigneroit aux pompes & jeux, festes, passe-temps, & plaisirs, lesquels s'éuanouyssent aussi-tost qu'on en est rassasié, & desquels nul homme judicieux & graue ne peut faire estime.

Telle fut la despence que le Roy François I. destina au bastiment du Chasteau de Chambost, que les autres appellent Chambou ou Chambourg pres la ville de Blois, pour le plaisir de la chasse: car afin que ie ne mette en compte les maisons de plaisance, les Palais & les autres Chasteaux, que quelques Seigneurs y ont fait bastir assez richement, cestui-cy est bien le plus merueilleux en toutes pieces rares, qu'il y ait guieres en l'Europe, & comme l'abbregé de toute l'industrie humaine de son temps. Il y fut serui par tout auec tant d'ordre, de conduite, & de iugement, que toutes les parades de son architecture se ressentent de la grandeur de l'vn des premiers & plus grands Roys du monde.

Ceste Royale maison a sa veuë iusques sur la ville de Blois, encore qu'elle en soit

Digitized by Google

distante de trois lieuës, & limitée de tous costez, de prez, eaux, & forests, riche d'vn escalier qui n'a point son pareil en France, pour estre tellement & si largement composé, qu'vn grand nombre d'hommes y peuuent monter & descendre diuersement, en mesme temps, sans s'entre-voir, & pour estre l'vn de ses costez industrieusement desrobé de l'autre. Ie laisse à l'œil des curieux, les chambres, antichambres, sales, garderobes, cabinets, portiques & galleries, comme aussi les jardins, & celui-mesme que l'on appelle de la Royne, grand de cinq arpens de terre, au bout duquel vers la forest de Blois, vous remarquez vne allée large de 6. toises, & longue de plus de demie lieuë, embellie de 4. rangs d'ormeaux plantez à six pieds l'vn de l'autre, montant à plus de 6000. & si droitement allignez au niueau, que ceux du Roy de Perse tant vantez de l'antiquité, ne seroient rien aupres : Pour dire que le feu Roy Henry le Grand de memoire immortelle, ce grand amateur des bastiments, y eut fait encore ce qu'il a fait ailleurs, ceste seule maison eust passé en excellence & grandeur toutes les autres, veu qu'en l'estat qu'elle est maintenant, on la tient assez ample pour loger tous les Princes de l'Europe, & semble qu'elle mette derriere soy tout ce que iamais l'Architecture produisit de singulier.

L'Isle de France (qui est en troisiesme lieu) comprend tout ce qui est depuis sainct Denys iusques à Poissy, & Montmorency, & generalement tout ce qui est entre les tours, & serpentemens de la Seine en tirant vers la Picardie, & la Normandie.

Quelques-vns luy donnent d'autres bornes : mais mon dessein n'est pas d'en debattre.

Sainct Denys est superbe des sepulchres de nos Roys, & de plusieurs sainctes & precieuses Reliques, & d'vn grand nombre de riches ornemens.

A Poissy vous voyez vn beau Conuent de Religieuses des meilleures maisons de France. A sainct Germain en Laye, qui est entre Poissy & Paris, vous y voyez la maison Royale qui a esté renduë digne demeure des Roys sous le regne de Henry IV.

La Touraine commence à trois lieuës au dessus d'Amboise, vers Blois, & finit vers de petits villages qui sont la Chapelle Blanche & Cousay, qui sont limitez de Touraine du costé d'Aniou. C'est la Prouince la plus plaisante & saine de toute la France à cause de sa bonne constitution, sous vn air doux & benin, aussi auec raison est elle appellée Verger ou jardin des delices du Royaume : Elle est tres-fertile en vins & fourmens, & a quantité de bois tres-propres pour le plaisir de la chasse. Les Tourangeaux sont les premiers & plus anciens peuples de France, & ne sont point des derniers entre les Celtes : Ceste prouince fut erigée en Duché par le Roy Iean, l'an 1350. en faueur de son 3. fils Iean, dont la posterité finit en filles, l'an 1417. & ainsi ce Duché fut reüny à la Couronne.

La ville de Tours est tres-ancienne, appellée par Tacite, *Cæsarodunum*; elle fut bâtie par les François, & à cause de sa grande antiquité, elle surpassoit toutes les autres villes de France, de sorte qu'elle merita le nom de chef de plusieurs nations: ses peuples jadis nommez *Turones* sont fort loüez de Cesar, & d'autres qui ont escrit des Gaules, disans qu'ils sont les premiers d'entre les peuples François. Ptolomée les appelle *Turegios* habitans sur les riues de Loire. Cesar parle ainsi d'eux. *Les choses acheuées & la France toute pacifiée, ceste guerre a esté tellement estimée & redoutée des nations estrangeres, que ceux de là le Rhein, enuoyent leurs Ambassadeurs à Cesar, protestans de donner des ostages & d'obeir à ses commandemens, à ses legions qu'il auoit commandées pour l'Italie & Dalmatie, les rappellans au commencement de l'Esté, & ayant conduit les legions pour hyuerner aux pays des Carnutes d'Aniou & Tours, lesquelles places estoient voisines à celle où il auoit fait la guerre, il retourna en Italie.* D'où se void que les Tourangeaux n'ont point esté ennemis des Romains, mais ont suiuy le party de Cesar, qui est vn grand indice de leur antienne reputation. Dauantage S. Gregoire de Tours asseure en plusieurs endroits de son Histoire, que les habitans de Tours sont appellez Citoyens & Senateurs Romains, dautant qu'ils joüissoient des droits & priuileges des anciens Citoyens Romains, desquels tous leurs amis estoient jadis participans. Mais apres la ruine de l'Empire Romain par les Goths, Vandales, Alains, Bourguignons, Huns & François, la ville de Tours, comme les autres, perdit sa liberté, qui estant assiegée & fort pressée par les François, la quitterent à cause de la reuerence qu'ils portoient au sepulchre de sainct Martin, & ainsi du depuis ceste ville de Tours fut vnie à la Couronne de France, iusques à ce que les Danois ou Normands rauageans la France, Louis III. du nom Roy de France transporta cette ville à Ingelgere Comte d'Aniou,

Digitized by Google

pour estre assisté de luy & de ses forces à chasser ces Barbares hors de ses Estats.

Ce Duché de Touraine comprend plusieurs villes, comme Amboise, Langres, Chinon, Lodun, Loches, Montrichard, Chastillon, Asay. Il demeura long-temps en la puissance des Comtes d'Anjou. Philippes de Valois le receut par eschange: autres disent que le Seigneur de Toüars l'auoit vendu au Roy Loüis XI. par vn contract imaginaire cause de la grande haine qu'il portoit à son heritier le Seigneur de la Trimoüille: neantmoins le Roy se reseruant la ville & le Chasteau de Tours place de recreation, il luy restitua le Duché. Ce Chasteau est assis sur vne roche & estimé place imprenable; aussi estoit-il lieu de seurté, où l'on mettoit la Royne & les enfans de France, durant la guerre. Pres cette ville de Tours, & contre la Loyre, se voit l'Abbaye de Marmoustier fondée par sainct Martin, en laquelle est l'Estable Royale; où se garde vne Ampoule sacrée remplie d'vne huile celeste, qui fut apportée par vn Ange à sainct Martin. De cette huile fut oinct Henry IV. Roy de France & de Nauarre, laquelle pour cét effect fut apportée à Chartres auec le consentement des Religieux, par F. Mathieu Cyron Sacristain, Iacob Ruisæus Chancelier, & Esaye Ianay prieur de Marmoustier, en memoire dequoy est escrit dans la mesme Abbaye. *Henrici IV. Francorũ Regis peracta est vnctio Carnuti, in maiori æde D. Virginis eiusdẽ vrbis Episcopo N. de Tours sacrã obeunte III. Calend. Mart. anno 1594.*

C'est vne belle & grande Cité tres-ancienne qui porte les armes conformes à son nom, sçauoir trois Tours au dessous de trois fleurs de lys. Cette Ville retient en sa Capitale cette belle marque, mais plus glorieuse de sa premiere grandeur & authorité, qu'elle a de sa primitiue l'Eglise erigée en Metropolitaine, & enrichie de la surintendance d'vn grand nombre de Dioceses & d'Eueschez du Mans, d'Angers, & de tous ceux de Bretagne. Sainct Gratian enuoyé en cette ville par les Pontifs Romains la dressa par ses predications au niueau de la Religion Chrestienne, & en fut le premier Archeuesque, sainct Lidorie luy succeda, & apres luy sainct Martin second Apostre de France, & l'vn des principaux autheurs de la saluation des Gaulois apres sainct Denis. Tous les Roys Chrestiens de France ont honoré sa Tombe, honorée en l'Eglise de son nom, qui luy a esté bâtie dans cette ville. Le Roy Louys XI. pour la grande & singuliere confiance que de tout temps il auoit en S. Martin: il voulut & ordonna estre fait vn grand treillis d'argent, tout autour de sa Chasse: ce qui fut fait, & pesoit de 16. à dix sept milles marcs d'argent, qui cousta auãt que d'estre prest & assis deux cens mille liures. Mais pendãt la guerre des Huguenots, ce treillis d'argent fut pillé, & le corps de S. Martin inhumainement bruslé par eux.

Cette Ville a esté long-temps possedée par les Comtes de Blois & de Champagne, qui se disoient Comtes de Touraine, & iusques à tant que Geoffroy Comte d'Anjou, fils de Thibauld 3. du nom appellé son grand prisonnier, & pour sa rançon eut la ville de Tours sous le Roy Philippes Auguste l'an 1202. Artus Duc de Bretagne & fils de Geoffroy, s'en empara contre les pretentions de son oncle Iean.

Du depuis les Roys de France l'ont erigée en Duché, & en ont mesme quelquefois appanagé leurs puisnez, Monsieur Loüis de France fils puisné du Roy Charles V. eut la Duché de Touraine en appanage: mais il la rendit, & eut celle d'Orleans: elle a esté aussi vne fois vnie auec la Duché d'Anjou.

Amboise est de la Touraine, sainct Gregoire de Tours, l'appelle *Vicus Ambocia*, elle est située en vn lieu tellement agreable & delicieux, qu'en cela elle ne cede à aucune autre de France. C'est pourquoy les Roys y tenoient quelquefois leur Cour pour se diuertir. Charles VIII. y fit bâtir le Chasteau qui s'y void, & qui peut estre mis entre les meilleurs de France, dans lequel il mourut de mort soudaine l'an 1498.

Langres, ville assez renommée, est située vn peu au dessus du lieu où l'Indre & la Loire se joignent.

Chinon ville qui a vn Chasteau; autrefois les Roys de France s'y plaisoient & y seiournoient quelque temps, notamment le Roy Charles VII. y tenoit sa Cour, lors que l'Anglois dominoit en France. Là luy fut amenée Ieanne D'arc natifue de Vaucouleur, appellée la Pucelle, qui le pria de conduire son armée, & qu'elle chasseroit l'Anglois de deuant Orleans, comme elle fit. Cette Ville est assise dans vn terroir tres-gras & fertile: non loin de là est vn pont de pierre appellé Pont de la Nonnain.

Loche est aussi vne ville assez forte, bien munie & fortifiée, en la cauerne du Chasteau, où l'on trouua le corps d'vn homme ayant huict pieds de hauts: ainsi que l'on

peut iuger par ses os : on tient qu'il fut trouué assis sur vne grande pierre baissant & soustenant sa teste auec ses deux mains.

Montrichard ville située en vne pleine fort agreable de tous costez enuironnée de rochers & de bois, dite vulgairement la forest de Montrichard : Dans ses faux-bourgs les maisons sous terre, ayans leurs vignes & iardins au dessus.

L'Isle Bouchard assises sur la riuiere de Vienne, dont cette Ville est entourée.

Chastillon sur l'Indre, Assay, Brusse sur l'Indre, & Assay le Ferron sur la riuiere du Cher.

L'Anjou commence au bord du Chouzay, & finit entre Moncontour, & Herrant, où est le commencement du Poictou qu'il regarde au Midy : du Leuant il a pour ses bornes la Touraine & le Vendosmois, du Nort le Mayne & Laual, du Couchant il touche la Bretagne.

Ce Païs d'Anjou pour vanter sa grande antiquité, car Metastenes & Diodore Sicilien remarquent qu'en l'an du monde 2000. & du Deluge trois cens, sous le regne de Sardon fils de Magus, ou selon les autres, deuxiesme Roy des Gaules, issus du Roy Samothes, c'estoit vn païs en la Gaule Celtique nommé Egada, dont les peuples estoient naturellement portez à l'estude des sciences, singulierement de la Philosophie : ce que sçachant le Roy Sarron grand Philosophe & sçauant Prince, il leur permit d'habiter le païs d'Egada, & d'y bâtir des demeures pour enseigner, lequel depuis il leur donna, & fut nommé Anjou, & choisirent vne forest peuplée d'arbres appellée la forest de Nid d'Oyseau, & considerans que les oyseaux faisoient leur nid en icelle plustost qu'en vn autre, ils iugerent que ce lieu estoit plus sain & temperé, & là ils commencerent à faire des loges qu'ils fermerent de pallissades de bois, & appellerent ce lieu Andes, nom qui fut changé en celuy d'Angers, dont parle Cesar, & fut ainsi fondée l'an 2000. du monde & 344. ou enuiron apres le Deluge.

Apres que la Gaule eut secoüé le joug des Romains, le Païs d'Anjou n'estant plus gouuerné par les Ducs ny par les Consuls qui y estoient enuoyez de Rome, les Consuls furent changez en Comtes, dont le premier

Gaius l'an de grace 440.

Paoul son fils fut deuxiesme Comte d'Anjou.

Odoacre succeda à son Cousin Paoul, & fut troisiesme Comte d'Anjou.

Apres Odoacre Clouis Roy de France fut 4. Comte d'Anjou, ses successeurs au nombre de six furent les vns apres les autres Comtes d'Anjou, iusques à sainct Lesin que Clotaire troisiesme du nom Roy de France, institua onziesme Comte d'Anjou, il le fit Connestable, puis Euesque d'Angers.

Depuis Clotaire 3. iusques à Dabobert 11. nos Roys furent Comtes d'Anjou, iusques au 22.

Rainfroy Maire du Palais du Roy Dagobert, fut fait 22. Comte d'Anjou par Charles Martel, & sous luy le Comté fut reüny à la Couronne de France iusques à

Charlemagne qui fut 23. Comte d'Anjou, il fit bastir l'Eglise Cathedrale d'Angers, sous le Titre de sainct Maurice Martyr, auquel il auoit vne deuotion singuliere, & y donna le Palais d'Angers.

Milon Lieutenant General de Charlemagne fut 24. Comte d'Anjou, il mourut en Espagne.

Thierry luy succeda, & fut le 25. Comte d'Anjou.

Herusp ogis Roy de Bretagne pour s'estre sousmis au Roy de France Charles le Chauue, l'inuestit du Comté d'Angers, & fut 25. Comte d'Anjou, il fut tué en guerre qu'il eut contre Salomon Baron de Bretagne son Cousin, & remit le Comté d'Anjou audit Roy Charles le Chauue.

L'an 845 le mesme Roy Charles inuestit Robert Prince des Agrianes du Comté d'Anjou, & fut le 26. Comte.

Eudes son fils luy succeda & fut 27. Comte d'Anjou. Terculius fils de Torquatus estant Gouuerneur d'Anjou, eut vn fils nommé Ingelerene, qui apres la mort d'Eude fut le 28. Comte d'Anjou.

Foulques surnommé le Roy, fils de Ingelere, fut apres sa mort 29. Comte d'Anjou, & en receut l'inuestiture de Raoul de Bourgongne, qui luy fut confirmée par le Roy Charles le Simple, & en Foulques les deux Comtez d'Anjou & du Mayne

furent vnis en vne, il mourut l'an 918.

Foulques second du nom son fils fut apres luy 30. Comte d'Anjou, apres sa mort.

Geofroid son fils aisné fut 31. Comte d'Anjou, qui ayant regné quelque temps il mourut l'an 1060. il laissa Foulques III. Rechin son nepueu, qu'il fut 32. Comte d'Anjou, eut auec l'Anjou le Gastinois, & tenoit sa Cour à Angers.

Geoffroy Martel deuxiesme du nom, fils de Foulques second du nom, fut 33. Comte d'Anjou, il deffit l'armée de Thibauld Comte de Chartres, il espousa Agnet dont il n'eut aucuns enfans, puis se rendit Religieux en l'Abbaye de S. Nicolas lez Angers, où il mourut l'an 1090.

Apres sa mort ses deux nepueux, Geofroid dit le Barbu, eut en partage la Touraine & la Xaintonge, & demeura à Tours & Foulques: Rechin eut l'Anjou & le Gastinois, & fut 34. Comte d'Anjou, & mourut l'an 1110. son fils

Godefroid Martel deuxiesme du nom fut 35. Comte d'Anjou, il fut tué au Chasteau de Cande à la sollicitation de Bertrande de Montfort sa marastre l'an 1108. son fils

Foulques IV. fut 36. Comte d'Anjou, il espousa la fille vnique de Helie Comte du Mayne & Seigneur de la Flesche, & par ce mariage le Comté du Mayne fut vny à celuy d'Anjou, il gagna la bataille contre Henry Roy d'Angleterre, pres la ville de Seez l'an 1123. il laissa vn fils

Geofroid le Bel 37. Comte d'Anjou, qui espousa Mathilde d'Angleterre veufue de l'Empire Henry, qui quittant l'Empire pour espouser la Penitence, mourut en l'Hostel-Dieu d'Angers, de laquelle il eut trois fils, entr'autres

Henry Roy d'Angleterre & trente-huictiesme Comte d'Anjou: il espousa en premieres nopces la fille de Horace Geofroid Comte du Mayne, de laquelle il eut Geofroid V. du nom trente-neufiesme Comte d'Anjou, il mourut pour s'estre baigné en vn ruisseau pour la grande chaleur qu'il auoit au Chasteau du Loir en Normandie l'an 1150. Apres sa mort *Chronique d'Anjou 3. partie ch. 45.*

Henry II. du nom son fils fut 40. Comte d'Anjou, il espousa Eleonor vefue de Loüis le Ieune Roy de France, duquel elle fut separée à cause du degré de consanguinité: elle estoit fille de Guillaume Duc d'Aquitaine. Il fut Comte du Mayne, de Touraine, Duc de Normandie & de Guyenne de par sa femme: & apres la mort de Henry Roy d'Angleterre, cét Henry Comte d'Anjou & sa femme furent Couronnez Roys d'Angleterre: de sa femme Eleonor il eut quatre fils, Henry, Richard, Geofroid, & Iean.

Geofroid fut 41. Comte d'Anjou, espousa l'heritiere de Conam Duc de Bretagne, à cause dequoy il en fut Duc, il mourut à Chinon l'an 1187.

Richard fils de Henry II. du nom Roy d'Angleterre, qui fut 42. Comte d'Anjou, luy succeda, il fut surnommé cœur de Lyon: Il fut en la terre Saincte, & à son retour il fut arresté prisonnier en Austriche l'espace d'vn an. Son frere

Iean surnommé sans Terre fut 43. Comte d'Anjou, & fut deffait & fait prisonnier par Artus son nepueu deuant Mirebeau.

Artus son nepueu Roy d'Angleterre, pendant l'emprisonnement de son oncle, fut 44. Comte d'Anjou, & fit hommage de ce Comté au Roy de France, Philippes Auguste, qui depuis le luy rendit & l'y confirma, & apres sa mort les habitans d'Angers firent Louis VIII. Roy de France fils d'Auguste 45. Cõte d'Anjou. Apres Loüis VIII. sainct Loüis IX. du nom Roy de France fut 46. Duc d'Anjou, lequel estant à donnant les Comtez d'Anjou & du Mayne, il fut 47. Comte d'Anjou. Il alla à Rome où il fut couronné par le Pape Roy de Ierusalem & de Sicile, & fit la guerre en la Poüille, l'an 1266. il mourut l'an 1284. & fut enterré en l'Eglise Cathedrale de Naples. *Platine.*

Charles II. du nom son fils fut 48. Comte d'Anjou, estant lors du deceds de son pere prisonnier en Sicile, il mourut l'an 1309. & laissa

Charles de Valois 49. Comte d'Anjou, apres la mort de Clemence de Sicile, il espousa Catherine fille de Philippes fils de Baudoüin Empereur de Constantinople, à laquelle de droict l'Empire appartenoit.

Tous les successeurs de Charles de Valois furent successiuement Comtes d'Anjou iusques à l'an 1328. apres la mort de Philippes de Valois Comte d'Anjou, les Princes & Barons de France prirent son frere Iean, & le menerent sacrer à Rheims, où il fut proclamé Roy de France. Il erigea le Comté d'Anjou en Duché.

L'an 1350. Loüis son second fils fut premier Duc d'Anjou, qui fut Lieutenant de Charles Dauphin son frere Regent en France, pendant la detention du Roy Iean son pere en Angleterre. Et pour sa deliurance le Duché d'Anjou fut donné en ostage aux Anglois, qui le rendirent quelque temps apres : le mesme Charles V. Roy de France fils du Roy Iean, donna audit Loüis son frere outre le Duché, celuy de Touraine, il mourut de maladie au Royaume de Naples. Il laissa deux enfans, dont

Loüis le plus jeune fut deuxiesme Duc d'Anjou l'an 1385. Il fut couronné Roy de Hierusalem & de Sicile, en Auignon, par le Pape, en presence du Roy de France l'an 1390. il fonda l'Vniuersité d'Angers, il y mourut l'an 1417.

Louis son aisné 3. du nom Duc d'Anjou, il alla à la guerre contre Ieanne qui auoit vsurpé le Royaume de Sicile à son preiudice, il mourut à Cusance en Calabre l'an 1433. sans hoirs : apres luy,

René fut 4. Duc d'Anjou, & apres le Duché fut reüny à la Couronne de France par le Roy Loüis XI. pour s'en saisir, quoy que Iolande fille de René eust des enfans : ce que le Roy fit, dautant que le Duché d'Anjou estoit Pairie de France & piece noble propre à bailler en appanage à vn fils de France, & ledit Roy

Loüis XI. Roy de France fut 5. Duc d'Anjou, & apres sa mort qui fut l'an 1483.

Charles XIII. du nom Roy de France fut sixiesme Duc d'Anjou, il fut en personne visiter la ville d'Angers. Apres luy son fils

Loüis XII. du nom Roy de France fut 7. Duc d'Anjou, il mourut le premier Ianuier 1514. & son cousin & proche heritier.

François Comte d'Angoulesme premier du nom Roy de France, fut 8. Duc d'Anjou, luy & la Royne Claude sa femme firent leur entrée à Angers, l'an 1518. & y furent receus en grand triomphe, & desirant faire vn don excellent à Madame Loüise de Sauoye sa Mere, luy donna le Duché d'Anjou auec les Comtés du Mayne & d'Angoulesme qu'il erigea en Duché. Apres la mort de laquelle le Duché d'Anjou fut derechef reüny à la Couronne, iusques au regne de Henry II. du nom Roy de France, qui en appanagea Henry son quatriesme fils 10. Duc d'Anjou, & puis Roy de France & de Pologne, ce qui fut continué au troisiesme fils de France, sous le regne du feu Roy Henry le Grand, qui donna à Gaston de Foix son troisiesme fils, qui fut XI. Duc d'Anjou, & apres la mort du Duc d'Orleans second fils de France, il fut Duc d'Orleans & l'est encores auiourd'huy : de sorte que le Roy d'à present Louys XIII. a donné le Duché d'Anjou à son deuxiesme fils qui est le 12. Duc d'Anjou.

Les autres villes d'Anjou sont Saumur, Montreneau, Beaufort, Brissac, Monstreul, Bellay, Mauleurier, Chantorceau, Duretal, la Fleche, Chasteau-Gontier, &c.

Mayne Prouince est enfermée entre l'Anjou, la Touraine, la Normandie & le païs de Perche, arrosée de trois riuieres, sçauoir, Mayenne, le Loir & la Sarthe: ses peuples estoient anciennement nommez *Cenomani* Cenomans, fort estimez de Cesar & de Ptolomée, Polybe, Tite-Liue & Iustin en parlent comme de gens aguerris & rusez, & racontent les soudaines irruptions de ces peuples là en Italie sur la riuiere du Po : aussi Strabon les nomme Κενομανοὶ, les faisans voisins de ceux de Carniole pres l'Histrie, appartenante à la Hongrie : finalement Pline les met en la Gaule Narbonnoise, comme vn peuple qui ne se pouuoit contenir dans les bornes de son Païs : Ce peuple est à present endurci à toute sorte de trauail & à patir la necessité, fort ingenieux & de bon jugement, difficile à tromper, grandement aspre à son profit, & fort lent à se resoudre à quelque entreprise.

Claude Robert Prestre de Langre en sa recherche des Gaules. Notices des Prouinces de Gaule. Oderic li. 4. des Gaules. Le mesme Claude Ro-

La ville du Mans en est la Capitale, Claude Robert Prestre dit, qu'elle est appellée d'aucuns *Vindimium*, ou *Vendicum* sise sur la riuiere de Sarthe. Oderic tire l'origine de son ancienne domination Cenomanie, de la rage des chiens, comme qui diroit *Canis mania*, dautant que jadis & en sa naissance elle fut fort affligée des chiens enragez : elle fut bastie par les peuples du Païs, & seule fermée de murailles en tout le pais pour se garantir de cette rage contagieuse. Plus de six cens ans auant la venuë de nostre Sauueur : au commencement de son Christianisme son Eglise principale estoit dediée à nostre-Dame, du depuis à sainct Geruais Martyr, & finalement à S. Iulian ; l'an 1201. sous l'Empire de Vespasian. C'est vne Eglise Cathedrale desseruie par 36. Chanoines fort bien rentez, dont S. Iulian fut premier Euesque. Ce Sainct homme arriuant en ce païs du Mayne, fit abbatre les vieux chesnes steriles pour leur grande vieillesse, c'est à dire l'ignorance de l'ancien Paganisme les vaines & idolatres superstitions des Manceaux, se seruant du feu & du fer de la correction pour

desraciner les vices, rendans les ames capables à receuoir la semence de l'amour diuin. Ce sont les paroles de Claude Robert, monstrant que ces peuples là idolatres adoroient les chesnes & les arbres comme Dieu : Du commencement cette ville du Mans estoit Bailliage, puis le Roy Henry II. y establit vn siege Presidial.

Cette Prouince estoit jadis comprise en la Guyenne iusques au Traicté conclud entre Loüis X. Roy de France, & Henry III. du nom Roy d'Angleterre, lequel porte que l'Anglois se contenteroit de la Guyenne, limitée vers le Nord, de la riuiere de Charente, & du Midy des monts Pyrenées, & renonceroit à tous droicts & pretentions qu'il pourroit auoir sur la Normandie & païs d'Anjou & du Mans ; à condition qu'au temps de la cession de ces Païs-là, on lui compteroit la somme de cent cinquante mil escus d'or. Du depuis le Roy Iean donna à son puisné Loüis les Comtez d'Anjou & du Mans, la Chartre de cette donation est à la Chambre des Comptes de Paris : ce Païs du Mayne a eu ses Comtes particuliers, sçauoir,

Loüis premier de Valois Duc d'Anjou premier Comte du Mayne, qui fut adopté par Ieanne premiere du nom Royne de Naples, & ainsi Loüis fut couronné Roy de Hierusalem, de Sicile & de Naples, il mourut en Septembre l'an 1384.

Louys II. du nom Duc d'Anjou Comte 2. du Mayne, Roy de Hierusalem & de Sicile, mourut l'an 1417.

Louys III. du nom Duc d'Anjou & 3. Comte du Mayne, fut adopté fils de Ieanne seconde du nom, Royne de Naples, & fut fait Roy de Sicile, Duc de Calabre & Comte de Prouence, il mourut sans enfans l'an 1434.

René son frere aussi Duc d'Anjou fut 4. Comte du Mayne, Duc de Calabre & de Bar, Comte de Prouence & de Guise, il succeda aux Estats de son frere du consentement de ladite Ieanne seconde, il mourut l'an 1480. & laissa

Iean son fils Duc d'Anjou, & 5. Comte du Mayne, qui laissa son fils

Nicolas Duc de Calabre fut 6. Comte du Mayne, puis

Charles VII. Comte du Mayne, quitta tout les droicts & pretentions qu'il auoit au Royaume de Naples, & aux Comtez de Prouence & du Mayne, à Loüis XII. du nom Roy de France, lequel reünit le Comté du Mayne à la Couronne.

La derniere partie de la Gaule qu'on nommoit Celtique & Belgique, & qui se trouue sous le Parlement de Paris, est le Païs de Lionnois, qui pour ses limites du Nort, la Bresse ; du Leuant, la Sauoye ; du Midy, le Dauphiné & le Viuarez, & du Couchant le Forest & l'Auuergne. La Capitale de ce pays est Lyon assise sur les riuieres de Saosne & du Rhosne, dont celle de Saosne passe par le milieu de la Ville.

DE LA VILLE DE LYON.

Simphorian en parlant de la ville de Lyon, dit à sa loüange, que comme le Soleil reluit entre les Astres, de mesme Lyon est vne Cité illustre & eminente entre les villes de la Gaule Celtique, ayant par vne tres-grande antiquité tousiours esté la Metropole entre les Allobroges, les Belges & les Aquitains, construite en vne tres-agreable assiette, enuironnée de fort belles collines, jardins delicieux, Palais, maisons de plaisance & metairies fertiles, arrosée de ces deux fleuues le Rhosne & la Saosne, par lesquels y abordent les marchandises du Leuant, d'Italie, d'Allemagne & d'autres païs : elle est bâtie en vne Isle que ces deux riuieres composent en forme de Δ, qui comprend depuis le lieu où est le Monastere des Carmes, au pied de la coste de S. Sebastien, iusques à Ayney, ce qui est cause qu'elle estoit jadis appellée Isle Gauloise. Sur & pour remarque de son antiquité, il faut sçauoir, que l'Empereur Auguste, s'estant ligué auec Antonius & Lepidus contre le Senat & la liberté publique sous le nom de Triumuirs, ils partagerent entr'eux les Gouuernemēs de l'Empire Romain, & en ce partage la Gaule Celtique escheut à Antonius, & il vint faire sa demeure à Lyon qui en estoit la ville Capitale : & pour premiere marque de son authorité, il fit battre vne monnoye, laquelle, selon Fulnius Vrsinus, portoit graué d'vn costé l'effigie dudit Antonius, & de l'autre vn Lyon, monnoye de la Colonie de la ville, auec ces mots sur la teste L V G D V N I, pour dire que c'estoit la monnoye de la Colonie de la ville, & autour ces Characteres RA. X I. qui signifioient combien elle valloit d'Asses, pource qu'elle estoit d'argent, car Antonius entre les autres animaux aymoit singulierement le Lyon, & ce fut luy qui le premier sceut dresser & appriuoiser les Lyons, lors qu'il les attela au chariot, dans lequel il entra en triōphe dās la ville de Lyon, ainsi que l'a remarqué Pline liure 8. ch. 16. & d'autant que les Lyonnois se vouloient conseruer aux bonnes graces de leur Seigneur & gouuerneur, ils prirent

Symphorié en son traité de Gaule.

Digitized by Google

le Lyon pour armes de leur ville, & le firent mettre en leurs Enseignes & Guidons, de maniere que ces drapeaux paroissans entre les autres, l'on disoit, Voila la Colonie de Lyon, dit le mesme Vrsinus.

D'ailleurs lors que la ville de Lyon fut vnie au Royaume de Bourgongne, il se trouua que les Roys de Bourgongne auoient le Lyon pour leurs armes; si bien que les Lyonnois pour se conformer à leur Souuerain, n'eurent pas grande difficulté. Ils prirent les armes de Bourgongne, qui est de gueules, estant la Ville à la Couronne de France, elles s'est tousiours reserué le Lyon pour deuise, & y a adiousté vn Chef d'azur à trois fleurs de Lys. Plancus apres auoir fait bastir le second la ville de Lyon, au pied de la montagne, pour se bien insinuer aux bonnes graces de l'Empereur Auguste, fit tant par ses persuasions que les 60. nations Gauloises bastirent vn fort superbe Temple au lieu où se ioignent les deux riuieres. Et dautant que Plancus fut celuy qui auoit persuadé à l'Empereur de prendre le surnom d'Auguste, il luy fit dedier le Temple, dit Strabon liure 4. En ce Temple fut erigée deux Autels, le principal & plus grand desquels estoit celuy d'Auguste, sur lequel on offroit tous les iours des sacrifices, & inuoquoit-on Auguste, comme vn Dieu: & de cét Autel parle Florus en son Epitome, liure 3. l'autre Autel estoit commun aux 60. Prouinces qui auoiét contribué à la fabrication de ce Temple, les noms desquels estoient grauez en vne grande Pyramide & éleuée derriere cét Autel, autour duquel estoient 60. Colonnes & autant de statuës, chacune desquelles representoit à la figure du Dieu Tutelaire & l'inscription de la nation pour laquelle elle estoit. Toutes ces statuës estoient portées és solennités & Processions publiques par gens à ce particulierement destinez & gagez, qui s'appelloient *imaginiferi*, porte-images, comme il se voit par vn Epitaphe qui est encores à present au cimetiere de S. Irenée, *Solennio [illegible] leg. prima Mineruæ imaginifero*. Pour le seruice de cét Autel, il y auoit bon nombre de Prestres pour offrir les sacrifices selon les iours & coustumes diuerses des 60. Prouinces: outre ce il y auoit des Augures en nombre de 300. qui se trouuoient, au moins la plusparr, lors que l'on faisoit les sacrifices, afin d'interpreter les oracles, & ce que signifioient les intestins des bestes immolées, ils iugeoient si les sacrifices estoient agreables ou non, au Dieu de la nature, auquel ils estoient offerts. Ceux-cy ordonnoient quels iours estoient bons ou mauuais pour s'assembler. Ils predisoient l'issuë bonne ou mauuaise des entreprises, ils ordonnoient s'il les falloit rompre ou poursuiure: bref, on ne faisoit rien sans leur aduis.

Plusieurs autres remarquables singularités rendent la ville de Lyon recommandable sur toutes celles des Gaules.

Premierement, s'y sont tenus deux Conciles generaux tres-solennels, & fort vtiles à l'Eglise: le premier fut l'an 1247. par le Pape Innocent IV. assisté du Roy Sainct Loüis, de l'authorité duquel Concile, l'Empereur Frederic II. fut priué de l'Empire. Le second fut l'an 1274. apres la mort du Pape Clement IV. où fut éleu, apres deux ans que le siege vacqua, Thibauld de Plaisance Chanoine de Lyon. Deux Empereurs ont esté natifs de Lyon, le premier fut Claude, le deuxiesme fut Bassianus Caracala fils Septimius Seuerus. Le Pape Clement V. fut couronné à Lyon, dans l'Eglise de Sainct Iust, en presence des Roys de France, d'Angleterre & d'Arragon. Le Pape Iean 22. fut aussi creé & sacré à Lyon, par l'entremise de Loüis Hutin Roy de France.

Apres auoir descrit ces belles antiquitez de Lyon, il faut reuenir aux singularitez d'icelles, premierement des lieux sacrez, comme l'Eglise de sainct Iean Metropole Archiepiscopale, & dont les Archeuesques se nomment Primats des Gaules, situées du costé de Fouruiere, au bas de la ville sur le bord de la Saosne, fondée par Iean Roy de Bourgongne qui y establit douze Seigneurs des plus illustres maisons du Royaume, & sur eux crea vn Duc qu'on appelle à present Doyen. Ce Noble Chapitre est auiourd'huy composé de quantité de Seigneurs appellez Cauiles, qui sont des plus anciennes maisons de France, comme de Bourbon, d'Alençon, de Sauoye, de Geneue, de Forest, de Villarts, de la Tour, de Beaujeu, de Saluces, de Ioinuille. L'ancienne paroisse de sainct Estienne contigue à l'Eglise de S. Iean, a esté premier siege de l'Archeuesché. l'Eglise Parrochiale de saincte Croix attenante celle de S. Iean, fort ancienne, fondée par Argerius au temps de S. Gregoire Docteur de l'Eglise, l'an 318. sainct Alban sous le Tiltre de Reclusiere. Au haut de la montagne & pres la grande porte de la Ville, est l'Eglise Collegiale & Seigneurie de S. Iust, paroisse

Digitized by Google

edifiée par S. Arige Archeuesque, hors les murs de la Ville, ruinée par les Huguenots, puis rebâtie dans la Ville : son Chapitre est composé de 25. Chanoines, dont le chef se nomme Obeancier : au plus haut de la montagne est l'Eglise Collegiale de S. Thomas de Fouruiere, paroisse, bastie au lieu où estoit iadis le Temple de Minerue, Il y a 13. Chanoines : au bas de la montagne est l'Eglise parochiale de S. George, maintenant Commanderie de S. Iean de Hierusalem : au bas de la ville est l'Eglise Collegiale & paroisse de S. Paul presques sur la Saosne, au bout de la ruë de la Iuifuerie. On tient par tradition qu'elle a esté consacrée par Iesus-Christ mesme. Entre le Rhosne & la Saosne sont les Eglises suiuantes. L'Eglise Collegiale de sainct Nizier la plus grande paroisse de la Ville, qui est la plus majestueuse, tant en saincteté que pour son admirable structure : là sont treize Chanoines : & vn peu plus haut est l'Eglise & Monastere Royal de S. Pierre les Nonnains, paroisse. Le Roy Lothaire frere de l'Empereur Lothaire, & frere de Charles Roy de Bourgongne, qui mourut à Lyon l'an 858. y est inhumé. De l'autre costé au bas de la Ville est l'Eglise parochiale de S. Michel : au fauxbourg de Vaise, est l'Eglise parochiale de S. Pierre.

Au fauxbourg de la Guillotiere est l'Eglise parochiale de nostre-Dame. L'Eglise parochiale de S. Romain derriere l'Hostel Archiepiscopal, c'est l'vne des plus anciennes de Lyon. Vers la montagne des Chartreux, sur le bord de Saosne, est l'Eglise parochiale de sainct Vincent. Il y a dans Lyon quantité de maisons Religieuses. Le Conuent de nostre- Dame de Confort, & son Eglise, est le Monastere de l'ordre de sainct Dominique, où les Religieux furent establis l'an 1216. Hors la porte de Cise est l'Eglise & Conuent de l'Obseruance appellé nostre-Dame des Anges, où sont les Religieux Cordeliers. Vers le courant du Rhosne & plus bas que la ruë Neufue, est le Conuent de sainct Bonauenture, où sont des Religieux de l'estroicte Obseruance de sainct François, fondé l'an 1220. le 19. Iuillet. Vers la porte Neufue du costé de la Coste, hors les murs de la Ville, est l'Eglise & Conuent des Peres de nostre-Dame du Mont-Carmel, ou le grand Conuent des Carmes basty l'an 1291. vers la montagne dicte la Coste sainct Sebastien sur le bord de la Saosne. Hors les murs de la Ville au bourg nommé de Cheneuieres, est le Conuent des Peres Augustins. Contre le Pont en remontant & le long de la Saosne, est l'Eglise & Conuent de sainct Antoine, donné aux Religieux de cét Ordre l'an 1269. Sur le chemin qui monte à la Chartreuse, est l'Eglise & Monastere des Dames de la Deserte, fondé l'an 1260. par Blanche de Chaalons fille de Iean Comte de Bourgongne. Dans l'enclos de la Parroisse de sainct Michel & joignant les murs de la Ville, est l'ancienne Abbaye de sainct Martin d'Ainay, edifiée au lieu où estoit le Temple d'Auguste, & fondé sous le regne de Clotaire II. Roy de France. Sur le bord de la Saosne, est le Monastere des Dames Religieuses de saincte Claire fondé en Mars l'an 1588. Ioignant l'Hospital de la Charité, est le Monastere des Dames de saincte Elisabeth fondé par François Clapisson President des Tresoriers de France, l'an 1610. Pres de là est le Monastere de saincte Marie, où sont les Religieuses de la Visitation, fondé par le Cardinal Denis de Marquemond Archeuesque de Lyon l'an 1612. En la derniere ruë de Bellecourt vers le Midy, est l'Eglise ou Nouitiat des Peres Iesuites basti l'an 1629. par M. François Clapisson & Dame Marguerite d'Oulin sa femme. Au fauxbourg de la Croix Rousse est le Monastere des Peres Augustins reformez. Au milieu du fauxbourg de la Guillotiere est l'Eglise & Conuent dit de S. Loüis des Peres Penitens du Tiers Ordre de sainct François, l'an 1606. La place leur fut donnée par Messire Charles Duc de Mayenne. Au haut de la montagne pres les murs de la Ville, est le Conuent des Peres Chartreux fondé l'an 1591. au lieu dit la Giroflée. Vers le Monastere de sainct Dominique sur le bord de la Saosne, est le Monastere des Peres Celestins, fondé par Loüis II. Duc de Sauoye. En remontant contre le Pont est le Conuent de sainct Antoine donné aux Religieux de cét Ordre, l'an 1269. par Messieurs de sainct Iean de Lyon. Au bout de la ruë Neufue sur le fleuue du Rhosne est le College de la Trinité, & sa Chapelle, donné par Messieurs de la Ville aux Peres Iesuites l'an 1566. C'est vn lieu magnifique & des plus celebres de France. De l'autre costé de la montagne de Fouruiere, en montant à main droicte, est l'Eglise & Conuent des Peres Capucins establis l'an 1575. sous le regne du Roy Henry III. Vn peu plus haut de la montée de cette montagne, est le Conuent des Peres Recollets de l'estroicte Obseruance de S. François establis l'an 1622. au mois de Decembre, par la Royne Marie de Medicis Mere du Roy Loüis XIII. En la mesme montagne est le Conuent

Digitized by Google

des Peres Carmes Deschauffez fondé l'an 1618. par feu le Marquis de Nerestan: au bas de l'Eglise de S. Iust, est le Monastere des Peres Minimes de sainct François de Paule fondé l'an 1555. par M. de Vichs Comte & Doyen de l'Eglise de Lyon. En la montée de belle-Greue, est le Monastere des Religieuses de nostre-Dame de Chafaux de l'Ordre estroict de S. Benoist, fondé par vn aisné de la maison de Leui de Vantadour, & depuis transferé à Lyon l'an 1621. Pres la Parroisse de sainct Pierre, vn peu plus haut sur le bord du Rhosne, est l'Eglise de sainct Bernard, nommée de sainct Charles Borromée, où est le Conuent des Peres Fueillans fondé l'an 1619. En descendant par le chemin dit la Coste venant à la porte Neufue, est la maison des Peres de l'Oratoire de IESVS fondée l'an 1614. Vn peu plus bas en la ruë de la Monnoye, est le Monastere des Dames Vrsulines fondé l'an 1622. Non guieres loing de là & vn peu plus bas, est le Nouitiat des Peres Capucins, nommé de S. André fondé au lieu dit petit Forests, le 19. Decembre l'an 1622. par Madame de Beausse. Sur le chemin qui monte à la Chartreuse, est le Monastere des Meres Celestes de l'Annonciade fondé l'an 1625. par Madame de Cheurieres. En montant vn peu plus haut est le Monastere des Dames Carmelites fondé l'an 1617. par Monsieur d'Halincour Gouuerneur de Lyon. Il y a aussi en cette Ville plusieurs Hospitaux: sçauoir, au bas de la montagne allant contre Pierre Cise, au lieu dit la ruë de Bourgneuf, est le Prieuré de S. Martin, à present nommé de Chana, qui sert pour la retraicte des enfans orphelins. Pres l'Eglise de S. Nizier est l'Hospital des Pelerins de S. Iacques, dit Iacome, fondé par Messieurs de Chaponnay. Vers la porte du Rhosne est le grand Hostel-Dieu de nostre-Dame du Pont du Rhosne, auec sa Chapelle, fondé l'an 545. par Childebert Roy de France, & la Roine Vultogrete sa femme: là sont receus & traitez toutes sortes de malades, & logés tous passans & pelerins. Le bastiment est grand & des plus admirables éleué à vne structure magnifique, auec quatre grands corps de logis d'vne tres ample dimension, & au milieu vn Dome excellent, auquel est la Chapelle & l'Autel où tous les malades peuuent oüir la Messe chacun de son lict, fait par le soin du feu Cardinal Denis de Marquemond Archeuesque de Lyon, & par la liberalité de plusieurs Nobles bourgeois & marchands de la Ville. Au bas de la Moulée est l'Hostel-Dieu de saincte Catherine pour les pauures filles orphelines, fondé l'an 1200. Sur la place de Bellecourt est le grand & celebre Hospital de la Charité, fondé l'an 1621. par le feu Cardinal de Marquemond, sous le Tiltre de nostre-Dame de Pitié. Hors la porte S. Georges, sur le bord de la riuiere, est l'Hostel Dieu de sainct Laurent des Vignes auec sa Chapelle, fondé par Monsieur de Gadaigne, pour y receuoir les malades de la contagion.

La ville de Lyon a pour le fait de la Iustice, vn siege de Seneschaussée, où il y a quantité de Conseillers, gens du Roy, Greffiers & Procureurs. Vn Conseruateur des Priuileges des Foires, vn Preuost des Marchands & Escheuins, vne Iurisdiction de Iuges & Consuls des Marchands, la place du Change pres la ruë de Flandres.

Elle a des foires les plus celebres de France, le lieu où elles se tiennent, s'appelloit jadis *Forum veneru*, & à present par langage corrompu, se nomme Fouruieres. Durant les foires, se faisoient anciennement de grands spectacles, jeux, passe-temps & diuerses representations: à ces fins il y auoit à Lyon vn grand Amphitheatre orbiculairement composé, fait au dessus de la montagne de Fouruieres, de toute l'estenduë de ce qui est maintenant vne vigne, nommée *la vigne de Borondeaux*: de sorte qu'au dedans de cét Amphitheatre, il y auoit vne grande place, en laquelle tantost en actiõs, Tragedies, Comedies, Moralitez & farces, on voyoit le combat des Gladiateurs, tantost celuy des Lyons, des Tygres, des Pantheres, des Onces, des Taureaux & autres bestes furieuses: ores on y faisoit des Ieux Circenses, faisans courir en vne carriere d'vn bout à l'autre sept chariots de front, à qui emporteroit le deuant, lesquels Ieux s'appelloient jadis selon Aule Gelle liu. 10. chap. 11. *Eudi miscelli*, ou *Miscellanei*, Meslanges, soit pour le meslange des exercices, soit de condition & de sexe, au regard des spectateurs: car cét amphitheatre estoit rond, & si artistement basty, qu'vne multitude infinie de peuple pouuoit voir tout ce qui s'y faisoit, & oüir tout ce qui se disoit en bas dans la place, sans que l'vn empeschast l'autre.

Symphorian remarque que pres cét Amphitheatre tout au haut de la montagne de Fouruieres, il y auoit vn grand & prodigieux miroir, composé auec tel artifice & perspectiue, que par son moyen les marchands qui venoient aux foires, voyoient la ville de Lyon depuis les Alpes, Eusebe en sa Chronique l'a ainsi escrit. Ceci seroit estimé fable:

Digitized by Google

fable: mais Raget l'Anglois en son miroir d'Alchymie, dit, que les Romains vsoient fort de ces miroirs pour voir de loin, & que Iules Cesar estant au port de Calais pour passer en Angleterre, vid au trauers d'vn miroir transparent toute l'Isle Britannique, & découurit l'armée Angloise preparée pour l'empescher de passer.

Les foires de Lyon ne sont pas celles qui y estoient autrefois, elles estoient sans comparaison beaucoup plus solemnelles. Les foires d'aujourd'huy y ont esté establies par les Roys de France. Le Roy Charles VII. estant encores Dauphin & Regent du Royaume, à la supplication des Preuost des Marchands & Escheuins de Lyon, leur accorda deux foires franches par Patentes dattées à Vienne le 9. Feurier 1419. l'vne commençant le 3. Lundy d'apres Pasques, & l'autre le 15. Nouembre, & duroient chacune six iours. Du depuis Charles Dauphin estant Roy, ceux de Lyon obtinrent de luy par autres Patentes en forme d'Edict, données à Angers le 8. Feurier 1443. trois foires franches chacune de 20. iours: la premiere commençant le premier Mercredy d'apres Pasques, la deuxiesme le 26. Iuillet, & la troisiesme le lendemain de S. André, & continuerent 25. ans, sçauoir iusques au Roy Loüis XI. que les mesmes Lyonnois le prierent de regler & augmenter leurs foires: ce qu'ils obtinrent par lettres Patentes dattées en la ville d'Acq en Gascogne le 11. Mars 1468. & ordonna qu'il y auroit à Lyon quatre foires annuelles chacune de 25. iours ouurables, aux quatre saisons de l'année: Celle d'hyuer commençant le premier Lundy d'apres les Roys: Celle du Prin-temps, le Lundy apres Quasimodo: celle d'Esté le 4. iour d'Aoust, & celle de l'Automne le 3. Nouembre, ce qui se continuë à present.

Plusieurs beaux Fauxbourgs seruent d'ornement à cette ville de Lyon: Il faut remarquer seulement ce que l'on a escrit de celuy de la Gillautiere, lequel est ainsi appellé, pource que les Payens auoient en tres-grande reuerence le *Guy du Chesne*, & s'en seruoient en leurs plus grandes superstitions: dont est à noter que les Lyonnois estans encores Payens auoient edifié vn tres-somptueux Temple (où à present est l'Eglise de nostre-Dame de l'Isle-Barbe) dans lequel ils auoient mis les Dieux Tutelaires de chaque art ou mestier. Et quand ils vouloient exercer leur superstition, ils alloient querir le Guy du Chesne à vne grande forest qui contenoit ce qui est aujourd'huy la pleine d'Eryeu, laquelle alloit iusques à celle d'Arta. Et afin de passer le Guy par la Ville, & le porter plus pompeusement au Temple de l'Isle: on le posoit dans le fauxbourg, là où tous les Ordres & Estats de la Ville le venoient prendre au iour assigné auec de grandes ceremonies & solemnitez, où chaque estat marchoit en son rang auec sa procession distincte & recogneuë par sa banniere. Et portoit-on l'Idole du Dieu Tutelaire de l'estat ou mestier, qui alors deuoit faire le sacrifice au deuant du Guy. Et dautant que pendant le long-temps qu'on employoit à se preparer pour ses solemnitez, le Guy reposoit en ce Bourg, il fut appellé *Guil-l'hostiere*: car en l'ancien Romain *Hostier* & *Hostiere*, estoit ce que nous disons aujourd'huy Hostel, ou Hostelerie, comme estant l'Hostiere du Guy.

DE LA PRINCIPAVTE' DE DOMBES.

LA Principauté de Dombes est vn païs releué par tout en diuerses collines & montagnes proche de Lyon, & qui pour le magnifique Throsne de sa Iustice, prend l'Auguste qualité de Parlement, auquel aussi le President de Lyon tient la Presidence: il est des appartenances de la maison de Bourbon, y ayant esté apporté en icelle auec la Seigneurie de Beaujeu, & depuis baillée en partage à la branche des Ducs de Montpensier: à present en joüit en Souueraineté Madamoiselle d'Orleans fille de Gaston Duc d'Orleans, & de feuë Marie de Montpensier.

Il faut maintenant venir aux Prouinces d'Aquitaine, qui recognoissent le Parlement de Paris, comme les païs de Niuernois, de Berry, de Bourbonnois, l'Auuergne, le Poitou, l'Angoulmois & le pays d'Aunis.

Les païs de Forest & Beaujolois abboutissent au Lyonnois, à l'Auuergne & au Bourbonnois: le premier, sçauoir Beaujolois contient tout ce qui est entre la Loire & la Saosne, il est situé au Leuant, entre le Duché de Bourgongne & le Comté de Forest, & est l'ancien patrimoine des Seigneurs de la Maison de Montpensier, dont la ville Capitale est Beaujeu.

Forest est ainsi appellé, dautant que la pleine est toute couuerte de bois de haute fustaye, ce que l'on appelle Forest, ce qui a donné le nom à tout le païs: d'autres disent que la ville de Feurs; qui est en ce païs estoit jadis dediée au Dieu des bois, & n'estoit habitée que de Charpentiers; & se fondent sur vne inscription qui se void en cette ville là, qui contient ce mots *Numina Augusti, Deo Siluano Fabri lignary qui*

for. Segusi, consistunt, de sua pecunia restituerunt : & trouuent que les Romains auoient en ce païs là des Charpentiers pour coupper & accommoder le bois seruant aux nauires & à d'autres œuures publiques. Mais il vaut mieux suiure vne autre opinion, qui dit que le païs est appellé Forest, du mot corrompu *Forum*, qui veut dire marché, dautant que le païs estoit jadis le grand marché public & general des Segusiens, qui y faisoient grand amas de bleds, & les enuoyoient par la riuiere de Loire aux païs estrangers, cause pourquoy le païs s'appelloit *Forum Segusianorum* : de là est que la ville de Feurs est appellé en latin *Forum*, comme celle de sainct Estienne surnommé *Furam*, le Forest est d'assez grande estenduë & contient 40. villes closes & plusieurs bourgades. La ville Capitale de Forest, est

Montbrison, c'estoit jadis vn grand pasquis marescageux & inhabitable, dautant que la riuiere de Loire regorgeoit en ce lieu là dans la grande plaine du païs : là anciennement se voyoit vne ville sise entre le parc du Roy & la riuiere Vezese en vn lieu nommé la Tour de la Roüe : mais elle fut bruslée par les Romains, dautant qu'elle nuisoit à vn Chasteau, où ils tenoient garnison bâty sur la croupe d'vne montagne appellée *Brison*, & c'estoit le Chasteau de Montbrison, à present enclos dans la nouuelle ville, iusques au pied duquel, le marestz s'estendoit : mais dautant que par vne grande trenchée faite à vne montagne au port de Piney, entre la ville de Feurs & celle de Roüane, la riuiere de Loire a eu son cours : ces lacs & maretz furent dessechez, mesme en ce lieu icy, auquel du depuis l'on commença de bâtir des maisons, au pied de cette montagne, nommée Brison, & le lieu se trouua si agreable & commode, qu'il print enuie à plusieurs personnes d'y bâtir leurs demeures, de sorte qu'il deuint vn grand Bourg qui fut long temps sans estre fermé, car il n'y a pas encores deux ans qu'il est clos de murailles, cause pourquoy les habitans estoient grandement trauaillez par les courses & voleries frequentes des Anglois, qui auoient desia bruslé vne partie du Bourg. Donc depuis que Montbrison a esté fermée & reduite en ville, elle s'est renduë tellement agreable, que plusieurs s'y sont habituez, & est maintenant la Capitale de tout le Forest, en laquelle il y a Baillage & siege de Iustice, dont le ressort est fort grand : la ville est assez grande & bien peuplée, car il y a quatre Parroisses, & vne Eglise Collegiale de nostre-Dame, l'vn des plus magnifiques Temples de tout le païs, bâty sur pilotis. En cette Eglise reposent les corps de plusieurs Comtes & Seigneurs de Forest, fondateurs d'icelle.

Feurs ville de Forest est celebre pour le commerce qui s'y fait, & s'y portent les marchandises des païs voisins.

Sainct Estienne de Iuren autre ville de Forest, où se fait vn grand traffic de cannes de fer & d'armes, qui s'enuoient par tout le Royaume : prez cette ville, s'éleuent trois montagnes, appellées Mine, Viale & Brete, là aussi se trouue du charbon de pierre, tellement commode que tous les habitans s'en seruent iournellement, au lieu de bois, pour faire du feu, qui est plus vehement en chaleur que celuy du bois, & de ce mesme charbon se fait de la chaux fort bonne. Dauantage se trouue icy grand nombre de rochers, d'où l'on tire de belles pierres de couleur cendrée, dont l'on se sert pour l'embellissement des ouurages publics : l'an 1605. l'on en tira vne d'vne grandeur merueilleuse, de laquelle par l'artifice des ouuriers & ingenieurs, on a erigé vne Croix en l'Isle dite le pré des Foires, qui se void hors des murailles. Outre ces villes il y en a encores d'autres en Forest, sçauoir sainct Galmier, au faux-bourg de laquelle il y a vne fontaine alumineuse appellée Font-forte, S. Bonet le Chastel, sainct Rambert où est le premier pont sur Loire, & autres.

Le pays de Forest a eu ses Comtes particuliers, tous presques de la maison de Bourbon, sçauoir bien est vray que la plus part de ceux qui se sont appellez Comtes de Lyon, se sont dits aussi Comtes de Forest, comme

Arthauld l'ancien Comte de Lyonnois, fut Comte de Forest & Seigneur de Beaujeu, qui fit de belles donations à l'Eglise de sainct Irenée de Lyon, l'an 995. il donna à l'Eglise de sainct Estienne de Lyon la terre de Tacanges ; il fut inhumé en ladite Eglise de sainct Irenée l'an 999. comme il se void par son Epitaphe.

Theudbergue sa femme fut apres luy Comtesse de Forest l'an 1016. elle donna à l'Abbaye d'Esnay de Lyon les biens de Terment.

Remondin fils d'vn Comte de Forest, espousa Melusine Dame de Lusignan en Poitou l'an 1075.

Guy II. du nom Comte de Forest & d'Auuergne, fut priué de son Comté d'Auuer-

Digitized by Google

gne, à cause de l'oppression qu'il faisoit souffrir à ses sujets, & sous luy, le Comté d'Auuergne fut reüny à la Couronne.

Guillaume son fils fut apres luy Comte de Forest l'an 1088. lequel desirant aller au voyage de la Terre sainte, se croisa en l'Abbaye de l'Isle-Barbe pres de Lyon, à laquelle il donna alors l'Eglise de S. André de Surien en Forest.

Guillaume II. du nom son fils fut en la mesme année 1088. Comte de Forest: il se croisa auec le Comte de Vaudemont, Godefroy de Boüillon & d'autres, pour la conqueste de la Terre saincte, où il fut tué au deuxiesme assault de la ville de Niquer, d'vn coup de fleche.

Renaud Comte de Forest, mourut l'an 1112. apres luy succeda son fils Guy II. du nom Comte de Forest, il tint longuement l'Abbaye de Sauuigny au Lyonnois, le remit entre les mains du Roy Loüis le Gros à Montbrison, dans l'Eglise de la Magdelaine hors la Ville, l'an 1129. apres luy succeda son fils

Guy III. du nom Comte de Forest, qui mourut l'an 1159. & apres luy Guignon fut Comte de Forest, & mourut l'an 1183. & luy succeda Guignon II. son fils Cõte de Niuernois fut Comte de Forest, il espousa Mahault l'an 1195. qui mourut l'an 1227.

Alis Comtesse de Forest, elle transfera à Hugues Comte de Bourgongne tout ce qu'elles possedoit entre la Saosne & le Doux, pour certaine sõme de deniers l'ã 1249.

Guy IV. du nom Comte de Forest qui mourut l'an 1248.

Guy V. du nom Comte de Forest mourut l'an 1254.

Guy VI. du nom Comte de Forest mourut l'an 1258. son frere Regnauld fut Comte de Forest, & apres luy succeda

Guy VII. du nom Comte de Forest, mourut l'an 1287. apres cettuy son fils

Guy VIII. du nom Comte de Forest son fils mourut l'an 1283. & luy succeda Ieanne de Montfral au Comté de Forest, apres laquelle Loüis Comte de Beaulieu, fut Connestable de France & Comte de Forest, il espousa Alienor de Sauoye fille de Thomas Prince de Piedmont, il mourut à Beaujeu l'an 1295.

Iean I. du nom luy succeda au Comté de Forest, il espousa Alix de Vienne, & mourut l'an 1314. & luy succeda

Guy IX. Comte de Forest son fils, & apres luy

Ieanne sa sœur fut Comtesse de Forest.

Ainsi cette Comté de Forest fut en cette maison de Beaujeu & de Forest l'espace de cent ans, apres quoy elle paruint à la maison de Bourbon, donc

Loüis dit le Bon troisiesme Duc de Bourbon fut Comte de Forest.

Iean IV. Duc de Bourbon & d'Auuergne, fut Comte de Forest, il espousa Marie de Berry.

Charles V. Duc de Bourbon Comte de Forest.

Iean V. Duc de Bourbon, Comte de Forest.

Charles de Montpensier Comte de Forest,

Duquel sont descendus les Seigneurs de Montpensier Comtes de Forest, iusques à Henry dernier Duc de Montpensier Comte de Forest, qui en mourant laissa vne fille Marie de Montpensier heritiere vniuerselle, mariée l'an 1626. à Gaston de Foix Duc d'Orleans, frere vnique de Loüis XIII. Roy de France & de Nauarre: laquelle mourut l'an 1627. & a laissé vne fille Princesse de Dombes, heritiere de Montpensier, de Forest, & d'autres Seigneuries.

L'Auuergne est vne des anciennes Prouinces de la Gaule Aquitaine, laquelle commença d'estre ce qu'elle fut, tost apres les Allobroges ou Sauoyards, & par succession de temps venant à se peupler, elle fit vn Canton à part; Strabon remarque qu'auant que les Romains se fussent rendus maistres des Gaules, l'Auuergne estoit vn puissant Royaume de grande estenduë, qui alloit iusques à Marseille, à Narbonne, & autres païs le long de la mer Mediterranée d'vn costé: de l'autre il embrassoit tout ce qui est entre les riuieres de Loire & la Garonne, & s'estendoit iusques au Lyonnois. Strabon cognoissoit sa grandeur quand il disoit, *L'Empire des Auuergnats s'estend iusques aux Confins de Narbonne & de Marseille*. Il falloit bien que ce fust vn grand & puissant Royaume, puisque le mesme Strabon escrit que Lucrie Roy des Auuergnats estoit si magnifique, que marchant par les ruës des Villes, par les Bourgades & les villages sur vn grand Chariot, il faisoit largesse de monnoye d'or & d'argent fin: aussi Cesar parlant de ce Royaume, dit que jadis la Principauté des Auuergnats fut la premiere des Gaulois. Mais il arriua que les Prouinces sujetes au Roy des Au-

Vsq; Narbonem finesque Massiliæ Aruernorũ propalatur Imperium Strabo.

Aruernorũ Princip[...] [...] quor[...] Gallorum fuit. Cesar

uergnats, sçauoir, le Languedoc, la Prouence, le Viuarez, le Villay, & le Bourbõnois se voyant mal traictées & tyranniquement gouuernées par eux, & principalement par le dernier Roy Bituitus: elles eurẽt recours aux Romains, qui commençoient à estendre leur Empire, & les prierent de les venir secourir & les deliurer de cette cruelle sujection, protestants qu'ils trouueroient les peuples de leur nation du tout dispofez à les receuoir. Ce que les Romains accorderent volontiers, & aussi-tost y enuoyerent vne fort belle armée conduite par Domitius en qualité de Proconsul, lequel vainquit cy tyran Bituitus, nonobstant ses grandes forces : car il auoit cent quatre-vingt mille combattans, & mesprisoit tellement l'armée Romaine, qu'il disoit, par vanité, que ses limiers & ses chiens auroient bien dequoy se repaistre, & quoy qu'il y en eust vn tres-grand nombre, que neantmoins il n'y en auroit pas assez pour manger les charognes qu'il alloit estendre sur la terre : mais il trouua de l'abus en son calcul; car de prime abord les cheuaux de l'armée de Bituitus espouuantez à la veuë des Elephans des Romains, Domitius mit en route cette grande armée, entra par assault en la ville de Clermont, prit Bituitus prisonnier, & contraignit son fils Congentius de prendre la fuite, qui neantmoins fut poursuiuy, attrapé & conduit prisonnier auec son pere à Rome. Les Estats particuliers d'Auuergne qui n'auoient pas cõme ces Prouinces là, demandé secours aux Romains, se mirent encores en deffense; choisirent pour leur Roy Vercingentorix, vaillant homme & le plus courageux de son temps : toutefois les Romains apres auoir renuersé les premiers qui vinrent au combat, vne partie des Auuergnats perdirent cœur, Vercingentorix auec le reste prit la fuite, & se sauua pres de Montelimart.

En mesme temps les Romains enuoyerent pour secours Q. Fabius Maximus Consul contre Vercingentorix, qui le vint aussi-tost attaquer du costé des Allobroges, & gagna vne signalée bataille au lieu où la riuiere de Lisore se perd dans le Rhosne, j'appelle cette bataille signalée, dautant que de l'armée de Vercingentorix, il en demeura plus de six mil sur la place; & luy fait prisonnier, fut conduit en triomphe à Rome par Fabius, où il eut la teste coupée: & ainsi prit fin le Royaume des Auuergnats. Car les Romains en estans les maistres, ils diuiserent le Royaume en plusieurs Prouinces, où ils enuoyerent des Proconsuls, & ainsi par succession de temps, ce qu'on appelle auiourd'huy Auuergne, fut erigé en Duché, depuis subdiuisé en deux Comtez, dont l'vn s'appelloit le Comté de Clermont, & l'autre le Comté d'Auuergne.

Vn certain Autheur, tient que les Auuergnats sont issus des Romains: mais si cela estoit, les Auuergnats ne seroient pas si anciens que nous les auons faits cy-dessus. D'autres les font descendre des Troyens fabuleux, disans qu'vne partie d'eux apres le sac de Troye, s'enfuit en la Gaule Aquitanique, & vint habiter en Auuergne: & ainsi les Auuergnats seroient sortis de mesme estoc que les Romains : D'où vient qu'ils se veulent égaler à eux, se disans leurs freres, comme dit Lucain.

Lucain liu. 1. de la guerre Ciuile.

Aruernique ausi latius se dicere fratres
Sanguine ab Iliaco populo, &c. Et en effect ils ont voulu imiter la grandeur & magnificence Romaine en tout, iusques à se vouloir rendre Empereurs, & aller en concurrence auec eux. Mais les Romains jaloux de cette ambition les subiuguerent.

L'Auuergne est bornée à l'Orient du pays de Forest, au Midy du Languedoc, au Septentrion du Bourbonnois, & au Couchant du Lymosin & Quercy.

Sa ville Capitale est Clermont en la Limaigne : elle est fort belle, estant assise en vn climat agreable, fertile & abondant en toutes choses necessaires à la vie humaine: Et pour cognoistre sommairement son plan & terroir, il suffira de lire ce qu'en a escrit Sidonius Apollinaris Euesque de Clermont qui sera rapporté cy-apres. Cette Ville est tellement ancienne, que l'on ne peut sçauoir ses Restaurateurs principaux: on luy a donné plusieurs noms: elle estoit jadis nommée Gergouia tres-grande Cité, de laquelle Cesar & les Romains parlent fort honorablement, & en font grand estat, quoy qu'à leur honte, pour auoir au siege d'icelle receu de plus grands affronts qu'en aucune autre des Gaules: car Cesar l'ayant inuestie & campé deuant, elle resista si genereusement à ses forces, & dompta tellement le courage des Romains, qu'apres y auoir esté rudement traictez, des faits & repoussez, ils furent contraints d'en leuer le siege, & de faire vne honteuse retraicte: aucuns font d'vne autre opinion touchant cette denomination, & disent que cette Gergouie estoit sainct Flour, Ville bastie sur vne montagne, comme l'on descrit l'assiette de Gergouie, mais cela est hors d'apparence: car la situation de sainct Flour ne peut faire penser

Digitized by Google

qu'il y ait peu auoir vne Ville de tel circuit & grandeur que Cesar décrit Gergouie. Dauantage les Autheurs & la tradition tiennent que dés que le Christianisme commença d'estre planté en Auuergne, Gergouie fut destinée pour estre le premier siege Episcopal de Prouince; & par le Catalogue des Euesques se trouue qu'il a tousjours esté & continué à Clermont: & pour sainct Flour, le siege Episcopal n'y a esté erigé que depuis l'an 1302. par le Pape Boniface VIII. & quelque temps auparauant ce n'estoit qu'vn Bourg appellé *Mons planus*, mais il fut agrandy par la permission du Roy Philippes le Bel, & reuestu de bonnes & fortes murailles. Et dautant qu'en ce mesme temps qu'elle fut reduite en Ville close, sainct Flour fut canonisé, & l'Eglise Cathedrale restablie, au Prieuré que S. Flour y auoit fondé, ladite Ville prit son nom & fut appellée S. Flour. Le sieur Gabriel Simeon contredit à ces deux opinions, & dit, que Clermont non plus que sainct Flour, n'estoit point cette Gergouie tant renommée par Cesar, mais qu'elle estoit enuiron vne lieuë au delà de Clermont, où est vne montagne nommée encores auiourd'huy par vn langage corrompu du païs le *Mont-Gergoy*: Et pour preuue de son dire, il allegue certaines allusions, qu'il fait sur les noms des villages voisins de ce *Mons Gergoy*. Mais tous ceux qui auront esté sur le lieu, iugeront aussi-tost, sans oüir d'autres raisons, qu'il est impossible d'y auoir eu vne Ville si grande & spacieuse, telle qu'estoit Gergouie. Dauantage ç'eust esté imprudence aux Auuergnats (qui d'ailleurs se sont tousiours monstrez sages & aduisez) qu'ayant vne Ville si forte, telle que Gergouie, si glorieuse d'auoir rompu vne si puissante armée, & forcé Cesar d'en leuer le siege, & que depuis ils l'eussent demolie & rasée pour la restablir au lieu où est à present Clairmont. C'est pourquoy il faut aduoüer que Clairmont est tousiours au mesme lieu où estoit Gergouie, non toutefois si grande, comme elle estoit jadis, dautant que depuis ce temps-là, Clairmont a souffert plusieurs accidens. Car le sieur Sauaron President dudit Clairmont, & l'vn des rares hommes de son siecle pour la recherche de l'antiquité, dit qu'elle a esté plusieurs fois prise par les ennemis, & possible à chaque fois ruinée: entr'autres par les Vvandales, Goths, Alains & Bourguignons, lors qu'ils s'espandirent par les Gaules, qui apres auoir pillé Clairmont, la ruinerent. C'estoit donc cette Ville qui portoit le nom de Gergouie, & estoit tres-grande: car tous les Monasteres & Eglises qui sont à vn quart de lieuë, és enuirons estoient dans son enclos; de sorte que le Village de Chamalliers estoit vn de ses fauxbourgs: en preuue dequoy dans cette estenduë de païs, l'on trouue en diuers endroits de vieilles murailles de ville, fortes & espaisses, auec plusieurs ruines d'anciens bastimens: comme par les jardins & les vignes, où l'on ne pouuoit foüir vn peu auant dans terre, qu'on ne trouuast des Medailles de diuerses especes de metail, & des colomnes de pierre, des Chapiteaux, corniches & bases de marbre. Cette Ville ayant donc esté si souuent ruinée & autant de fois rebastie, à la derniere, elle a esté reduite comme elle se void à present, lesdits Monasteres & Eglises sont demeurez dehors: & à l'imitation de la ville de Hierusalem, elle a douze portes, entre lesquelles sont trois principales, sçauoir, la porte neufue vers le Midy: la deuxiesme, la porte du Champhetu à l'Orient: la troisiesme, la porte du Gras à l'Occident: son Eglise Cathedrale est dediée à nostre-Dame, & a soixante autres Eglises Parrochiales, & Religieuses. *Montferrand* ville d'Auuergne, qui tient le troisiesme lieu des 13. qui ont voix & preseance aux assemblées du Païs: son nom monstre quelle peut estre son assiette, qui est vne petite montagne ronde en sa circonference, non trop roide, autour de laquelle cette Ville est bastie, & contient tout le pourprix de la montagne, ce qui la rend tres-forte: car outre les bonnes & hautes murailles, les profonds & larges fossez, les ruës qui sont spacieuses & droictes sont si bien disposées en croix & en pente, que depuis la place, qui est au dessus & au milieu, à laquelle ces ruës aboutissent, l'on void non seulement toute la Ville au dedans: mais aussi l'on découure les auenuës au dehors, presques iusques aux portes & pres des murailles. Son antiquité n'est pas grande en qualité de Ville: car l'an 1186. c'estoit vn Chasteau basty au plus haut de la montagne, fort spacieux, contenant toute la superficie, où est maintenant l'Eglise Collegiale, & la place qu'on appelle les *Taules*, qu'on appelloit jadis *Mons-ferax*, mont fertile, pour estre le lieu fort abondant en toute sorte de biens: par succession de temps ce Chasteau fut changé en logis d'vne forte garnison, & lors le vulgaire l'appelloit *Mons-ferox*, Mont-furieux: & depuis à cause de grands magazins d'armes & de machines de guerre qui y estoient, il fut nommé *Mons-ferreus* Mont-de-fer, & selon le langage du païs Montferrat, dau-

Gabriel Symeon en son histoire d'Auuergne.

Sauaron en ses antiquitez d'Auuergne.

tant qu'il estoit si fort, & les soldats qui y estoient en garnison, si aguerris & furieux qu'ils tenoient tout le pays en crainte. Ce Chasteau appartenoit en proprieté aux Seigneurs de Beaujolois; ce qui fut cause que le pere de Guichard de Beaujeu, en compensation de la ruine de son Chasteau, eust permission de faire rebastir le Bourg de murailles à simple deffense, & fut reduit en vne Ville que l'on nomma Montferrand: mais depuis qu'elle est tombée au Domaine du Roy & annexée à la Couronne, elle est accreuë & agrandie, tellement fortifiée & embellie, qu'elle est à present l'vne des trois plus belles villes d'Auuergne. Son Eglise Collegiale est dediée à nostre-Dame, outre laquelle il y a encores plusieurs autres Eglises & Monasteres en la Ville.

Promontorium Antirrium vbi ostium Corinthiaci sinus mille passuum latitudine insinuentis. Ætolosque dirimentis à Peloponeso, Promontorium inquam, quod contra procedit appellatur Rion. Plin. l. 4 hist. nat. chap. 2.

Rion ville des principales d'Auuergne n'a aucune certitude de ceux qui l'ont fondée. Vn certain moderne escrit qu'elle a esté bastie par les Grecs, sur le modele d'vne ville de d'Etolie nommée Rion. Pline a remarqué que dans la mer Ionique à vn mil pres de cette Isle d'Etolie, il y a vne petite montagne nommée Rion, qui separe l'Etolie d'auec la Morée, & que les habitans de ce Rion de Grece ont fondé & basti cette ville de Rion en Auuergne, & l'ont ainsi appellée; & est à croire qu'auec les Gaulois qui firent plusieurs conquestes en Grece, il y auoit des Auuergnats qui se rendirent maistres de ce lieu, & qu'à leur retour ils bastirent cette ville de Rion, en memoire de celle de Grece. Du commencement elle n'estoit qu'vn Chasteau appartenant à l'Euesque de Clairmont. Ce qui se recueille de l'Histoire de S. Amable Euesque de Clairmont. Eustache Comte d'Auuergne ayant assiegé ce Chasteau qui appartenoit à Estienne VI. du nom Euesque de Clairmont, il fit vœu à S. Amable, que si par ses prieres il garentissoit son Chasteau de Rion des mains du Comte Eustache, il luy edifieroit vne somptueuse Eglise. Ce qu'il fit puis apres: car le Roy de France Loüis le Gros ayant fait leuer ce siege, il pacifia les troubles d'Auuergne, & restablit Estienne en son siege & en toutes ses places, & accomplissant son vœu, il fit bastir cette belle Eglise de sainct Amable de Rion, & l'an 1260. la Ville fut fermée de murailles, & est aujourd'huy l'vne des plus agreables & riches villes d'Auuergne, située dans la Limaigne, sur vn tertre bien aëré, ses ruës tres belles, larges & toutes disposées en Croix, & en penchant sur le plus haut de la Ville où est vne place qu'on appelle les *Taules* tendante aux portes d'icelle. En diuers endroits des ruës, pour la commodité des quartiers, il y a de belles fontaines d'eau viue, conduites par aqueducs. C'est le siege de la Seneschaussée d'Auuergne, le Roy Henry II. y establit vn siege Presidial, qui sied au Palais, lieu tres-beau. Au deuant de la grande sale, dans son enclos, est la saincte Chapelle, petite mais tres-belle: outre laquelle sont l'Eglise Collegiale de S. Amable, celle de sainct Iean Parrochiale, en laquelle sont les fonds Baptismaux de toute la Ville, vn Conuent de Capucins, & vn de Cordeliers.

Sainct Porcin ville située aux frontieres d'Auuergne vers le Nord, est mise au rang des treize bonnes Villes de la Prouince: cette Ville a souffert beaucoup de troubles pendant les guerres de la Ligue, sur laquelle elle fust prise par le Mareschal d'Aumont, les gens duquel ruinerent l'Eglise Parrochiale.

Brioudes ville bastie à l'antique, presques à la fin de la Limaigne d'Auuergne, est de la Seigneurie de Messieurs les Comtes & Chanoines de l'Eglise de sainct Iulien, lesquels sont tous nobles d'ancienne extraction, tant du costé paternel, que du costé maternel, ainsi que les Comtes de sainct Iean de Lyon. Ils sont Seigneurs de Brioudes, & releuent immediatement du Pape. Leur Eglise est l'vn des plus beaux vaisseaux du Païs: outre cette Eglise il y a deux Conuents, l'vn de Cordeliers, l'autre de Minimes.

En ce pays est Montpensier chef des Princes du sang de Bourbon dits de Montpensier, qui appartient maintenant à Madamoiselle d'Orleans fille vnique de Monsieur le Duc d'Orleans (frere de Loüis XIII. Roy de France & de Nauarre) & de feu Marie de Montpensier Duchesse d'Orleans.

Cette Prouince d'Auuergne s'est renduë fort recommandable par les grands personnages qui en sont sortis, tant pour la gloire de l'Eglise, que des Armes & du gouuernement de l'Estat. L'Histoire en estant toute remplie, ie parleray seulement de quelques vns qui ont honoré & qui honorent encor nostre present Siecle par leur haute vertu. Pour tesmoignage tres-asseuré, sans preiudicier aux autres, ie diray hardiment que la Doctrine & la Sainteté de vie de feu Monseigneur le Cardinal de la Rochefoucaut, Grand Aumosnier de France, se trouue si exemplaire, & si admirée dans toute l'Europe, par la grandeur de sa pieté, qu'il a presque enseuely les merueilles

de ceux dont l'Eglise a desia publié les miracles. Les grands seruices que ce diuin Personnage a rendu à l'Eglise & à l'Estat, sont des irreprochables témoins de son zele enuers le Ciel, & de sa fidelité enuers les Roys qu'il a serui, non seulement en qualité de premier Ministre d'Estat, mais encore cōme vn vray Saint; qui a tellemēt arborisé & ciméte sa vertu en la Cour, qu'il y a laissé des Rejettons si cōsiderez par leurs belles qualitez, que la plus grande & la plus vertueuse Reyne de la Terre, les tient encor auiourd'huy si inseparables de sa Royale Personne, qu'elle a voulu que nostre grand Monarque Louys XIV. aye presque dés le Berceau receu sa premiere education de Madame la Marquise de Senecey, propre niepce de ce grād Cardinal; sa Majesté sçachant bien que cette genereuse Dame, comme legitime heritiere de la pieté d'vn tel Oncle, seroit vn parfait Exemple de Vertu à imiter, tant par nostre grand Roy (du Gouuernement duquel elle estoit honorée) que par toute sa Cour. Les excessiues charitez que cét Homme de Dieu faisoit à tous les pauures, surpassoient presque son reuenu, aussi les preferoit il à ses despenses domestiques. La contribution de ses deniers qu'il a fait en diuers lieux de pieté, est comme incroyable. La Maison des Incurables à Paris, & cette religieuse Abbaïe de Ste Geneviéue, outre vn nōbre infiny d'autres, font assez voir cette verité. Ce grand Homme & de naissance & de vertu a bien fait reconnoistre aussi les deuoirs qu'on doit à son Souuerain: Car ayant fait rebâtir & embellir, tant cette Eglise que Monastere de Ste Geneviéue; pour remarque des immenses dépenses qu'il y a faites, il n'y paroist qu'vn petit caueau caché sans ornement: Où au contraire, il a paru si jaloux des merueilles de LOVIS le Iuste, son Roy & son Maistre, qu'il y a fait grauer dans les Marbres & dans les Voûtes les Triomphes de ce grand Prince, estimant n'y auoir rien de plus glorieux, ny de plus legitime à vn Sujet, que de contribuer à la Gloire de son Roy: Neantmoins cette pieté extraordinaire ne laisse de se trouuer tellement grauée dans le cœur des Peuples de cette Ville, ou plustost de ce Royaume de Paris, Qu'auiourd'huy dans leur deuotion en ladite Eglise Ste Geneviéue, ils ne sçauent presque à qui, ou à cette grande Sainte, ou à ce grand Cardinal, ils doiuent plustost addresser leurs prieres. Aussi tant de belles actions ont retenty si loin, qu'en toutes les Promotiōs des SS. Peres à Rome, ce saint Homme y auoit tousiours la meilleure partie des voix de l'election, rien n'ayant empesché sa promotion, que la jalousie que les Estrangers portent à nostre Nation françoise, comme à la plus puissante & à la plus belliqueuse de la Terre. Pour les Herôs qui se sont signalez dans les Armées, ils sont en si grand nombre, que dans ce siecle on auroit bien de la peine à qui donner plus d'auantage. Et entre les Ministres de l'Estat, & de ceux qui ont seruy, & qui seruent auiourd'huy en cette fonction, ie n'oserois laisser dans le silence les grands seruiçes que Monsieur du Plessis De Guenegaud, Conseiller du Roy en ses Conseils, Secretaire d'Estat & des Commandemens de sa Majesté, & l'vne des plus brillantes lumieres de nostre Siecle, yssu d'vn pere seigneur tres-illustre de cette Prouince, rend continuellement à sadite Majesté, & à cette Couronne; qui sont si remarquables par sa haute vertu, & par sa grande experience, qu'il n'y a personne qui n'aye en admiration sa genereuse conduite, & qui n'auouë qu'il ne soit le plus aimable & des plus aimez des plus accomplis & des plus considerez de la Cour. Donc toutes les inclinations de ce prudent Seigneur, n'ayants pour objet que l'interest de son Prince, auec vne extréme passiō en le seruant, de faire & de procurer du bien au general & au particulier, d'vne franchise si naturelle & si obligeante, il ne faut pas s'estonner qu'vn chacun ait des souhaits pour l'augmentation de ses prosperitez, & pour la recōpense de ses merites.

Le Bourbonnois a pour bornes à l'Occident le Berry & le Lymosin, au Nort le Niuernois, au Leuant, la Bourgongne; au Midy, le Lyonnois & l'Auuergne; & est ce que Cesar appelle *Boyes*: vn certain Autheur dit qu'ils sont ainsi nommez *à Bobus* des Bœufs, soit que les bœufs qui y sont, soient sans comparaison beaucoup plus gros & plus puissants qu'en aucune autre region de France, soit que l'on ne puisse faire les charois & labourages en ce pays qu'auec des bœufs; d'où cét Autheur veut dire que ceux de Bourbonnois estoient appellez *Boyes*. *Cesar en ses Commētaires.*

Les Bourbonnois ou *Boyes* estoient anciennement vne nation fort renommée & redoutable au fait des armes. Tite-Liue, Polybe & Strabon asseurent que ce sont eux qui passerent auec les Gaulois de Sens en Italie, dompterent les Toscans, s'empa-rerent de leur pays, & s'establirent en vne Prouince nommée la *Romagne*, laquelle pour ce suiet fut appellée par les anciēs Latins *Gallia Togata*, pource que les Gaulois

Volateran au liu. 4. de sa Geographie.

Boyes qui la possedoient, portoient de longues robbes. Volateran adiouste que ce furent les Boyes qui fonderent cette belle ville de Bologne la Grasse, auiourd'huy chef de Comté, & l'vn des meilleurs patrimoines de l'Eglise. Aucuns tiennent aussi que ce vaillant Prince Brennus estoit chef des Bourbõnois, lequel mena sa puissante armée des Gaulois Senenois & Boyes en Italie, prit la ville de Rome à la barbe de Camille, qui y estoit venu au secours, la tint six mois, mit tous les Romains à rançon, & en tira vne grande somme d'argent, dont il paya son armée de trois cens mil hommes pour six mois. A leur retour I. Posthumius Albinus les voulut arrester & cõbatre en chemin; mais ils le défirent, & deux siennes legions dans la forest de Lytaue en Lombardie. Les Boyes prirent le test de sa teste, l'enchasserent en or, & en firent vne forme de coupe dont les Prestres de leurs Dieux & les Ministres de leurs Temples se seruoient és iours de Festes en leurs sacrifices solemnels. Tacite dit, que les Boyes ne se contenterent pas de porter leurs armes en Italie, mais entrerent aussi en l'Allemagne, nommée alors Germanie, s'en rendirent maistres d'vne partie, & donnerent leur nom à ceux de Bauieres, qui furent appellez comme eux *Boy*. Cesar dit, qu'à la requeste de ceux d'Authun, il accorda que les Boyes fussent ioints à leur Iurisdictiõ, parce qu'ils recõnoissoient que le peuple estoit fort vaillãt & belliqueux: de sorte que les Heduois les receurent pour Concitoyens, iouïssants de semblable droit & liberté qu'eux. Au dernier siecle, sçauoir l'an 1577. Rome fut prise derechef par Charles de Bourbon Lieutenant general de l'Empereur Charles V. d'où vient que les Romains ont depuis eu suiet de redouter les armes des Princes de Bourbonnois, ou de Bourbõ.

L'an 509. de salut, le païs de Bourbõnois fut erigé en Seigneurie par vn Roy d'Aquitaine, qui en inuestit vn sien fauory, & sous le regne de Charlemagne l'an 770. il fut erigé en tiltre de Barõnie, & vn nõmé Archambauld en fut premier Baron; lequel pour rendre sa Baronnie plus illustre, fit bâtir vne petite ville qu'il nõma Bon-bourg, ou Bourg bon, qui depuis par corruption en ostant le *g*, fut appellée Bourbon, & nõma cette ville de son nom *Bourbon Archambaud*. La race de ces Seigneurs continua iusques à l'an 1178. que Iean puisné de la maison de Bourgongne, Baron de Bourbõ, fit le partage du Bourbõnois à ses deux fils Anseaume & Archambauld; & à cause du nom du plus jeune, il luy donna la partie du Bourbonnois qui abboutit au Berry, où estoit cette ville nõmée de son nom, *Bourbon Archambaud*: Ce qui donna sujet à Anseaume, pour n'estre de pire condition que son frere, de faire bâtir aussi vne petite ville aux confins de Bourgogne, qu'il fit appeller de son nom, *Bourbon l'Anseaume*, ou selon aucuns *Bourbon l'Ancien*, pource qu'il estoit l'aisné, & par corruption *Bourbon Lanoy*; & ainsi ces deux freres eurẽt chacun en sa Seigneurie vne ville nõmée Bourbõ: prés ces deux villes sont des bains fort renõmez contre plusieurs sortes de maladies.

De ce temps-là les Seigneurs de Bourbon furent en telle estime, que les plus grands Princes de la Chrestienté ont desiré & recherché leur alliance par mariage; ainsi que fit Thibauld VI. du nom Roy de Nauarre, Eude l'aisné & Iean II. fils de Hugues Duc de Bourgongne, qui prirent femmes en cette maison Royale, Eudes Mahaud de Bourbon; & Iean, Agnes de Bourbon.

Anseaume de Bourbon mourut sans enfans, & laissa Archambauld son frere heritier de ses Seigneuries, & ainsi la Baronnie d'Anseaume fut vnie en celle d'Archambauld, & erigée en Comté par le Roy Louys VIII. l'an 1225. Archambauld n'eust qu'vne fille appellée Beatrix, qui resta seule & vnique heritiere du Comté de Bourbon: outre ses grands biens qui la rendoient grande, elle estoit doüée d'vne tres rare & singuliere beauté, qui la rendoit aymable, & auec cela Dame des plus vertueuses & sages de son temps, ce qui la fit rechercher en mariage des plus grands Princes: partie charmez par ses attraits; partie à cause de ses grands moyens. En ce mesme temps le Roy sainct Louys auoit cinq fils, dont l'aisné mourut ieune: le second luy succeda à la Couronne, & fut appellé Philippes III. du nom dit de Valois, le troisiesme & quatriesme decederent sans enfans, & le cinquiesme Robert ayant eu en appanage le Comté de Clermont en Beauuaisis, la Marche, & quelques autres terres, espousa Beatrix, de laquelle il eut Louys de Clermont, & à cause de sa valeur & hauts-faits d'armes, le Roy Philippe de Valois luy octroya deux demandes, la premiere qu'il erigeast le Comté de Bourbon en Duché & Pairie, & la deuxiesme qu'au lieu que Robert son Pere & luy s'appelloient de Clermont, il fut nommé de Bourbon, retenant toutefois les armes de France, & dés lors fut passée vne Loy en cette Maison que le Pere ou l'aisné porteroient le nom de Bourbon, & le puisné, ce-

luy de Comte de Clairmont : cét accroist de dignité & d'honneur fut cause, que cette Royale maison fut encores dauantage recherchée des plus grands Princes pour en estre alliez, entr'autres Dom Pedro Roy d'Espagne espousa Blanche de Bourbon. Ce Roy fut surnommé le Cruel & auec raison, car il fit mourir cruellement cette vertueuse Princesse. Amé Comte de Sauoye espousa Aonne de Bourbon, & Philippes Duc de Sauoye eut pour femme Loüise de Bourbō, & de ce mariage sortit Loüise de Sauoye Mere de François I. du nom Roy de France.

Le Bourbonnois abboutit du costé du Nord au Berry & au Niuernois: au Leuant à la Bourgongne, vers le Midy, au pays de Forest, & à l'Auuergne, & au Couchant, à la Marche.

Molins est la Capitale du Bourbonnois, au temps que les Gaules auant la venuë des Romains, estoient diuisées par Republiques ou Cantons, cette ville estoit fort grande & en reputation, mais à present ce qui est de son enclos, est fort petit, mais elle a de grands faux-bourgs habitez de grand nombre d'artisans, sur tout de Cousteliers, dont la Coustelerie est estimée par toute la France : cette Ville est en vne assiette si agreable, que les anciens Princes de Bourbon l'auoient choisie pour leur principale demeure, & à cét effect y firent bâtir vn superbe Palais ou Chasteau des plus agreables, assorty d'vn parc & jardins embellis de belles fontaines, parterres, compartimens; d'vn grand nombre d'orangers aussi beaux que ceux de Prouence : dans ce Chasteau est vne Gallerie, où se voyent les pourtraits au vif des Ducs de Bourbon auec leur Genealogie, aussi les Roys de France trouuerent ce sejour tellement delicieux, que plusieurs y faisoient leur residence vne bonne partie de l'année, appellant Molins, les delices de leur Royaume: aussi sont ils annoblis de plusieurs particuliers priuileges, comme de l'exemption de tailles, & autre grandes immunitez, ainsi que Paris. Il y a vn siege Presidial qui est pour le ressort du Bourbonnois. l'Eglise Collegiale de Molins dediée à nostre-Dame, est l'vn des plus beaux Temples du païs, s'il estoit paracheué à l'esgal de ce qui est fait, desseruie par des Chanoines qui ne releuent que du S. Siege : il y a en icelle l'Eglise Parrochiale de S. Pierre : les autres parroisses sont aux faux-bourgs, il y a deux Conuents de sainct Dominique & des Carmes, les Monasteres des Religieuses Benedictines & de saincte Marie, & saincte Claire, vn College des Peres Iesuites & aux faux-bourgs deux Conuents, l'vn de Capucins, l'autre de Minimes au faux-bourg des Carmes.

Mont-Luçon est vne ville située aux frontieres du Bourbonnois & de Berry, au dessus & au penchant d'vne colline, ou petite montagne enuironnée de plusieurs autres plus hautes, au pied de laquelle coule vne petite riuiere nommé Chiers, en Latin *Charus* : cette ville fut bâtie au commencement que les Romains se rendirent maistres de la Gaule Aquitanique, par Liccius Citoyen & Consul Romain, qui fit premierement construire le Chasteau, à cause dequoy l'on dit qu'elle fut ainsi appellée *Mons-Lucius* du lieu de son assiette, & de ce sien premier fondateur. Autres asseurent que son nom vient de ce que ce petit Mont est fort aëré & reluisant pour la reflexion de la clairté qui part des hautes montaignes qui l'enuironnent, d'où vient qu'il est appellé *Mons Lucens inter montes*, & que la ville a retenu ce nom *Mons Lucens*, qui est la raison plus asseurée de son appellation, joint que les armes de Mont Luçon, qui se voyent sur vne de ses portes, appellée jadis la porte de Marchio, & à present la porte des Cordeliers, sont vn chasteau flanqué de deux grosses Tours representé entre des montaignes. Mont Luçon appartenoit anciennement aux Roys d'Aquitaine, puis fut du Domaine du Roy d'Angleterre, & alors elle estoit frontiere au costé de France, comprise neantmoins dans le Duché de Bourbonnois. A vne lieuë de Mont-Luçon il y a d'excellens bains appellez de Neri, du nom de l'Empereur Neron, sous l'Empire duquel ces Bains furent mis en nature & artistement accommodez par les Romains, qui y auoient bâty vne assez grāde ville; comme il se void par les vieux marbres, voûtes & medailles Romaines, qui se trouuent assez souuent en foüillant & ouurant la terre, à l'endroit de ces Bains, mais à present ce n'est qu'vn petit Bourg, au milieu duquel sont ces bains, qui ont vne telle source que sur le ruisseau qui en sort, il y a treize moulins qui meulent. De là est venu ce prouerbe, qu'aupres le Mont-Luçon il y a *treize moulins d'eau chaude, & vne Forest en toutes saisons verte*, d'autāt que c'est vne garene de bois de Buys d'vne longue estenduë appellée la Garene de Neri : dans Mont-Luçon sont trois Eglises, vne Collegiale de sainct Nicolas prez la place commune, les deux autres Sous-prieurez, l'vn de nostre-Dame, de l'autre costé de cette place, qui est de l'ordre de S. Benoist dependāt de l'Abbaye de Menat; l'autre au

bas de la ville appellée S. Pierre, où sont Chanoines Reguliers de S. Augustin, qui sont aussi deux paroisses de la ville, & deux Conuents de Cordeliers & de Capucins aux faux-bourgs.

Bourbon ancienne & noble ville, qui a dóné le nom à tout le Duché; elle a vn Chasteau où se voyent de belles antiquitez & ouurages de marbres, & des bains excellés & renómez par toute la France. Souuigny où est vn Prieuré fort riche dans l'Eglise, duquel se voit les tombeaux de marbre de plusieurs Princes, Seigneurs & Dames de la maison Royale de Bourbon, qui y ont laissé de grands biens, S. Porcin, Ganat sur les frontieres d'Auuergne: La Pallisse, où est vn fort Chasteau appartenants aux seigneurs de Saint Geran, & autres villes.

Le Niuernois a pour limites du costé d'Orient la Bourgongne: vers l'Occident le Berry: du costé du Midy le Bourbónois: & au Septentrion le Gastinois: à l'Orient il a la riuiere d'Yonne: au couchant la Loire: le païs porte le nom de sa ville capitale, sçauoir Neuers, ville de tres-grande recommandation, à raison de son antiquité, que l'on peut colliger des diuers noms qui luy ont esté imposez: elle fut iadis nómée *Noxius*, nom qui luy fut donné autrefois dés le temps de la Dictature de Camil, enuiron l'an du monde 3577. & de la fondation de Rome 415. & ayant esté brûlée, puis rebastie, l'on trouua dans ses fondemens vne table de pierre presque carrée, contenát certaines lettres écrites à la façon ancienne des Romains, mais quasi toutes effacées à cause du long-temps, desquelles toutefois on pouuoit lire assez facilement celles-cy, AN. DE CAMILLOS TOTI SIC NOXIEVRI: par où il se void qu'elle estoit sous la puissance des Romains, & appellée *Noxius*, & en ce mesme téps consommée par le feu. Laquelle pierre se voit autour de la maison qui fait le commencemét de la Cité, où estoient les murailles de la ville, du temps de Camil & de Cesar: deuant laquelle maison les Escheuins reçouient l'Euesque de Neuers à sa premiere & solennelle entrée, & où il fit ietter de l'argent en signe de largesse: la raison de ce nom *Noxius*, est pource que les Niuernois estans de la Gaule Celtique, & liguez auec les Gaulois ou Celtes de Sens, estoient ennemis iurez des Romains, & leur faisoient vne cruelle guerre; voire prirent & brûlerent la ville de Rome, à cause dequoy Furius Camil, homme vaillant, fut creé Dictateur, pour arrester leurs courses, & les chasser d'Italie. En memoire de ce nom, il y a encores auiourd'huy au milieu du Niuernois vn Chasteau appellé *Mons Noxius*, ou Mont Noison, appartenant au Duc de Neuers, & non sans cause il retient cét Epithete *Noxius*, d'autant qu'à cause de sa hauteur & des fortifications que l'art & la nature luy ont apporté, il est de fort difficile accez aux ennemis qui voudroiét s'en emparer & rendre maistres; & voit-on encores non seulement ce Chasteau, mais aussi en la ville de Neuers la partie appellée la Cité, qui comprenoit anciennement toute la ville, de laquelle demeure encore sur pied la plus grande partie des murailles tres-espaisses, & de tres-forte matiere; d'où paroist que la ville estant bastie en lieu fort haut, estoit tres-forte, voire imprenable.

Pour le spirituel S. Austremond ou Austremon, Disciple des Apostres, qui estant enuoyé en France par S. Pierre, pour annoncer la Foy de Iesus-Christ, vint à Neuers, où il fit tant par miracles que par la sainteté de sa vie, que les peuples de tout le pays de Niuernois, renoncerent au culte des Idoles, & reçeurent le saint Baptesme, & fut le premier Euesque de Neuers, laquelle alors estoit appellée *Niuedunum*, comme il se lit dans Aymoin le Moyne, liu. 1. chap. 5. des Gestes de François, & en tous les manuscripts de l'Eglise de l'Euesché & du Chapitre de Neuers.

L'Eglise Cathedrale de Neuers auoit iadis pour patrons S. Geruais & S. Prothais martyrs, iusques au regne de Charles le Chauue Roy de Fráce, auquel temps le corps du ieune enfát S. Cyr estoit enseuely dans vne Chapelle de cette Eglise, mais S. Hierosme 24. Euesque de Neuers, selon la reuelation qui en fut faite au Roy Charles le Chauue, fit agrandir la Chapelle de S. Cyr, en fit faire vne belle Eglise Cathedrale qui porte à present le nom de S. Cyr, au lieu de ceux de S. Geruais & S. Prothais.

Outre la Cathedrale, il y a dans Neuers plusieurs autres Eglises, comme

L'Eglise de saint Arile, l'vne des grandes paroisses de la ville.
Saint Estienne paroisse. L'Eglise de saint Laurens. } Paroisses.
L'Eglise de S. Argeuue. L'Eglise de saint Genys. }
L'Abbaye de saint Martin de l'Ordre de saint Augustin.
L'Abbaye de Nostre-Dame où sont des Religieuses.
Le Prieuré de saint Victor de l'Ordre de Cluny.
Le Monastere des Religieux de l'Ordre de saint Dominique, basti & fondé par

Digitized by Google

Agnes Comtesse de Neuers, veufue de Iean de Bourgongne l'an 1271.

Le Monastére de Religieux de l'Ordre de saint François dits Cordeliers, basti par Marguerite de France, fille de Philippe le Long Roy de France, & femme de Louys second Comte de Flandre & de Neuers, prés le Chasteau nommé Gloriette, l'an 1358. où demeurent à present les Peres Recolets.

L'Eglise de sainte Valiere fondée par Thibauld de Patience 55. Euesque de Neuers, qui estoit premierement Prieuré, puis Eglise parochiale l'an 1187. & maintenant, c'est le Conuent des Peres Capucins, qui y entrerent l'an 1611.

Le Monastere des Religieux Minimes de l'Ordre de saint François de Paule, bâty prés le Chasteau de Gloriette, contre les murailles de la Ville.

Le College des Peres Iesuites, François de Gonzagues & de Cleues Duc de Rethelois, fils aisné des feuz Duc & Duchesse de Neuers, y mit la premiere pierre, le 9. Septembre l'an 1612. Ce College fut establi l'an 1571. par Louys de Gonzagues & Madame Henriette son Espouse, Duc & Duchesse de Niuernois.

Dans Neuers il y a Bailliage & Preuosté, l'Hostel de Ville, l'Hostel-Dieu, le Chasteau des Ducs tres bien basti & fortifié.

Dans le païs de Niuernois sont sainct Pierre le Monstier siege Presidial de tout le Pays, La Charité sur Loire où il y a vn riche Prieuré, Desise, Conè sur Loire, Clamecy, Montigny, Premery & autres.

Les Annales de France font mention de Philippes Comte de Neuers, Rhetel & d'Estampes, fils de Philippes de Valois Duc de Bourgongne, lequel auec son frere fut tué en la bataille d'Azincourt, laissans deux fils leurs heritiers & successeurs, sçauoir, Charles aux Comtez de Neuers & de Rhetel, & Iean à celuy d'Estampes, lequel apres le deceds de Charles son frere, fut heritier des autres Comtez.

Ce Comte Iean eut plusieurs enfans de trois femmes: mais vne seule fille demeura nommée Charlotte, laquelle estant mariée à Iean d'Albret, eut vne fille appellée Marie d'Albret, femme de Charles de Cleues, fils de Iean second Duc de Cleues, premier Duc de Neuers, ayant pour fils

François II. Duc de Neuers, qui espousa Marguerite de Bourbon fille de Charles I. Duc de Vendosme, de laquelle il eut trois fils & vne fille, sçauoir

François III. Duc de Neuers, Comte d'Eusi, qui mourut sans enfans, ayant esté tué en la bataille de Dreux l'an 1583.

Iacques Marquis d'Isle fut IV. Duc de Neuers, qui mourut aussi sans enfans.

Henry V. Duc de Neuers, lequel ainsi que ses deux freres, mourut sans hoirs.

Henriette leur sœur VI. Duchesse de Neuers leur succeda; elle espousa Louys de Gonzague Duc de Mantouë, & luy apporta en dot le Duché de Neuers. De ce mariage nasquit Charles de Gongagues Duc de Cleues, &

VII. Duc de Neuers, puis Duc de Mantouë & de Montferrat dernier mort.

Berry est vn païs de grande estenduë & peuplé de plusieurs belles & grandes Villes, que les anciens Gaulois bruslerent & reduisirẽt toutes en cendres. Le Roy Iean erigea le pays en Duché & Pairie auec l'Auuergne pour Monsieur Iean de France son fils, en recompense des Comtez de Poitou & de Masconnois delaissées au Roy d'Angleterre par le traicté de paix de l'an 1360. en Decembre. Il a pour bornes vers le Nort, la Sologne, de laquelle il est diuisé par la Chair: du Leuant le Hurepois, Niuernois & Bourbonnois & en cét endroit il est borné par le ruisseau de la Faye: du Midy il a le Lymosin, où est la riuiere de Croure, & du Couchant le Poitou & la Touraine, dont elle est separée par vne petite riuiere nommée Clery. Les Villes principales du Berry, sont

Bourges chef de tout le pays & siege des anciens Ducs de Berry, assise en vne plaine peu éleuée & ceinte de marests de tous costez, & d'vne riuiere, & fortifiée d'vne Tour ou Citadelle imprenable. L'assiette de cette ancienne Cité, ainsi que le rapporte le Seigneur de Lassay, est vn peu pendante sur le costé qui regarde les marests, de laquelle on voit encore auiourd'huy les murailles presques tout entieres, qui sõt tres-fortes & de si bonne matiere, que ceux qui les ont voulu demolir, pour y faire des creneaux, n'en ont peu rien arracher, & s'estendent ces murailles depuis la grosse Tour. *Lassay en son histoire de Berry.*

Cette ville est arrosée de quatre petits ruisseaux, sçauoir Aufron & Aurette d'vn costé, & de l'autre, Yure & Molon: l'assiette de l'ancienne ville estoit vn peu differente de celle d'auiourd'huy: car elle est voisine de certains marests, où se voyent encores les vieilles murailles presques entieres, basties de materiaux tres-solides, cõme

Digitized by Google

sont tous les anciens ouurages des Romains. Elles cōmencent depuis la grosse Tour, & passent par le milieu de l'Eglise de sainct Estienne, par la place de sainct Iean des Champs, & par la porte Gorde, iusques à la Nefue, qu'on nommoit autrefois la porte S. André : de là elles trauersent la porte des Arenes, & s'estendent iusques à la porte de Tours, puis elles vont finir à la grosse Tour. Du depuis son enceinte fut tellement accreuë par Charlemagne & autres, qu'elle peut auiourd'huy estre mise entre les plus grandes & fortes villes de France : elle est flanquée de quatre vingts grosses & hautes Tours, entre lesquelles celle qu'on appelle la grosse Tour de Bourges est plus remarquable : car elle est d'vne grosseur extraordinaire, de forme ronde & fort haute. Philippes II. du nom Roy de France, enuiron l'an 1190. la fit ceindre de toutes parts de plusieurs petites Tours, d'vne forte muraille & d'vn fossé tres-profond. Cette ville est rēduë fameuse à cause de son Vniuersité des plus celebres de France, singulierement pour l'estude de la Iurisprudence, en laquelle ont fleury de tres-excellens Professeurs : entr'autres André Alciat, Eguinar, Baro, Pierre Rebuffé, François Duarenus, François Baudoüin, Antoine Conti, Hugeus Donel, Iacques Cujas, & autres. L'on void encores à Bourges plusieurs masures, & bâtimens anciens fort bien trauaillez & faits de tres-bons materiaux : on en tire encores tous les iours du fossé des Arenes, où estoit iadis vn Amphitheatre. De cette ville de Bourges depēdēt les Comtez de Sancerre & de S. Agnā, la Baronie de Mont-Faucō, & enuiron 40 Chastellenies.

Grosse Tour de Bourges.

Sancerre, selon aucuns a pris son nom de la Deesse Ceres qui y auoit iadis vn Temple & vn Autel : elle porte le tiltre de Comté qui fut eschangé à celuy de Beauuais l'an 1015. car Roger Euesque & Comte de Beauuais donna à Eudon Comte de Chāpagne, le Comté de Sancerre pour celuy de Beauuais : à present le Cōté de Sancerre, & ses dependances est venuë par achapt & en la possession de Henry de Bourbon Prince de Condé : la ville de Sancerre est sise sur vne haute montagne, & a vn fort Chasteau, le tout fermé de fortes murailles : l'an 1573. elle soustint vn long siege, pendant lequel les habitans souffrirent vne si cruelle famine, qu'apres auoir mangé les chiens, les cheuaux, les chats, les rats, les souris, les taupes, les cornes, les cuirs, le parchemin, sans espargner mesme la chair humaine, ils n'eurent pas horreur de manger les excremens : elle a sous soy les Chastellenies de Sancergues, Beaufeu, Chapelle d'Angillon, le Chastel de Bencard, Ialonges, Tarenay, Verdigny, Menesmé, Charantonay, Brie, & autres places.

Sainct Agnan Comté, ainsi nommée de S. Agnan Euesque, qui en fut fondateur.

Issoudun Ville, où il a siege Presidial, duquel dependent quelques Baronnies & plus de 20. Chastellenies. En ce ressort est

Chasteauroux l'vn des beaux seiours de France. Le Roy Charles IX. l'erigea en Comté, en faueur du Baron d'Aumont, dont le fils aisné fut premier Comte de Chasteauroux, auparauant il portoit le nom de Seigneur d'Estrabonne : du depuis ce Comté fut erigé en Duché & Pairie par le Roy Louys XIII. Pour Henry de Bourbō Prince de Condé, l'an 1616. comme il se verra cy-apres au Discours des Ducs & Pairs de France.

Argenton iadis appellée *Argentomagus*, est vne Ville qui a son Chasteau, lequel est fortifié de dix Tours, sept grandes & trois petites, dont l'vne, disent aucuns, est de l'Empereur Heraclée qui porte grauée la forme d'vn bœuf auec cette deuise de Cesar, *Veni, vidi, vici*, & leur appartient à la maison de Mont-Pensier ; les pieces antiques qu'on en tire tous les iours, font assez cognoistre son antiquité.

Dum le Roy, Ville assez grande, qui a sous soy la Baronnie de Chasteau-neuf, sainct Iulien par le Cher, & quelques Chastellenies.

Vierzon ville Royale, de laquelle releuent les Seigneuries de Champré, Motte d'Aisi, Saragosse, Brivay, Mery.

Sully ville de Berry sur la Loire est renommée à cause de son Chasteau, qu'a fait bâtir Maximilian de Bethune, Marquis de Rosny : c'estoit vne Baronie qui fut erigée en Duché & Pairie l'an 1606. par le Roy Henry le Grand en faueur dudit Marquis de Rosny, ainsi qu'il se void cy-apres au discours des Duchez & Pairies.

Mais la Capitale de tout le Berry est Bourges dont est parlé cy-dessus. Cette Ville auoit sept portes : mais depuis l'on en condamna trois à cause des guerres. Ces portes se nomment l'vne Bourbonne, l'autre de S. Priuat, la troisiesme de S. Sulpice, la quatriesme d'Arogne. Il y a l'Eglise Cathedrale dediée au premier Martyr sainct Estienne des plus belles de France. La saincte Chapelle. Seize Eglises Collegiales, dix-sept

Digitized by Google

dix-sept Parroisses, les quatre Ordres Mandians, deux Abbayes d'hommes, l'vne hors la Ville nommée S. Sulpice, l'autre dans la Ville appellée de S. Ambroise, toutes deux fort riches, les Conuents des Capucins, Recollets & Minimes, les Monasteres de Filles de l'Annonciade, de saincte Marie, des Vrsulines, des Carmelites, des filles de S. Laurens, des Sœurs Mandiantes de saincte Claire: Elle a quatre Foires par an, sçauoir, de S. Laurens, sainct Lazare, S. Martin, S. Oursin, où il y a grand abord de Marchands.

Les anciens peuples de Poictou s'appelloient Pictes, d'où vient qu'en Latin on les nomme encores *Pictones*, dont parle Cesar, Strabon & Pline, pource qu'ils portoient leurs cheueux peints.

La Capitale du Poictou est Poictiers, autrefois nommée *Augustorium*, Ville grande & spatieuse, assise sur le penchant d'vne montagne, & de tous costez enuironnée de collines fort aspres & roides, separées d'vne vallée estroite, ce qui fait que de là l'on découure le dedans de la Ville: Elle est renommée pour ses antiquitez, comme du Palais de l'Empereur Galien, des fondemens fort larges, d'vn amphitheatre ou des Arenes, des aqueducs, & plusieurs autres marques d'vne grande antiquité. La riuiere de Clain coulant du Midy, arrose le bas de cette Ville, & laissant la porte du Val, à gauche, se diuise en diuers canaux qui forment plusieurs Isles: & au dessous du rempart, elle passe vers l'Eglise S. Cyprian. Le long des murailles de la Ville, où se joignant au port de sainct Iobet, & costoyant les prez de l'Abbesse, quitte la Ville entre Roupitole & le Chasteau, basti en triangle par Iean Duc de Berry, frere de Charles V. Roy de France, & de là se va rendre en la riuiere de Vienne, non loin de Chastelleraud; outre le Chasteau est le faux-bourg de sainct Lazare au plus bas de la ville, il s'estend vers l'Eglise de sainct Hilaire, contre le Nord & l'Occident, & au dessous des murailles est vn estang dit de S. Hilaire, diuisé par le Pontachard, d'où l'on monte droit à la porte du Val: cette ville apres Paris est la plus grande de France, pour le circuit de ses murailles; mais la plus grande partie consiste en belles & verdoyantes prairies, vergers, jardins & pourmenoirs recreatifs qui rendent cette ville propre aux Estudes. Le reste est peuplé de beaux & somptueux edifices, tant publics que particuliers, l'Eglise Cathedrale est dediée à l'Apostre sainct Pierre, fort superbe & bien bâtie; puis est l'Eglise Collegiale de sainct Hilaire, dont le Roy est premier Chanoine: ce grand Sainct, & comme Apostre de Poictiers, conuertit le peuple à la Religion Chrestienne, & en fut premier Euesque: Il y a dans Poictiers vne fleurissante Vniuersité qui tient le premier rang apres celle de Paris, fondée par Charles VII. Roy de France 1432. Elle est aussi honorée d'vne Seneschaussée de grande estenduë, & dont la Iustice se rend dans le Palais, lieu spatieux & commode, à vne demie lieuë de la ville sur le chemin Royal qui conduit à Bourges, se void vne pierre en forme quadrangulaire d'vne grandeur admirable, soustenuë de cinq autres pierres, dite vulgairement la pierre leuée: de laquelle se lit ce Distique;

Hic lapis ingentem superat grauitate colossum
Ponderis, & grandi sidera mole petit.

Niort est vne ville forte & bien munie, renommée par tout le Royaume à cause de ses foires: elle est assise sur la riuiere Seure, qui commence dés Niort d'estre nauigable, tire vers le Couchant, & se va rendre dans la mer au dessus de Marans. Cette Ville a vn Chasteau grandement fortifié & de bonne deffense.

Fontenay le Comte sise sur la riuiere Vandele, ainsi appellée pour auoir esté anciennement chef d'vne Comté, elle est celebre aussi à cause de ses foires frequentées des Marchands de France & d'ailleurs: Cette Ville a vn Chasteau passablement fort.

Lusignan, ville & Chasteau basti par Melusine à cinq lieuës de Poictiers: son Chasteau est assis sur vn rocher fort roide & de difficile accez, & droict de tous costez: La partie de ce Chasteau qui regarde les Champs, est ceinte d'vne muraille tellement espaisse, qu'elle ne redoute nullement les efforts du Canon: outre son fossé tres-profond qui deffend cette muraille, du costé qui regarde la Ville, il est fermé de trois murailles & d'vn double fossé. Ce lieu de Lusignan est celebre pour auoir esté la maison de plusieurs Roys de Cypre, rapportez cy-apres en la Description du Royaume de Cypre.

Talmond Principauté est bastie sur le front d'vn tres-haut Promontoire, penchant vers la mer du costé de terre ferme, la montagne est coupée par artifice: de sorte qu'elle a la forme d'vne Isle à cause du flux & reflux de la mer qui l'enuironne, *Papirius Masson en sa description de la France*

outre ce qu'elle est forte de nature, l'art & l'industrie l'ont encores beaucoup fortifiée : elle a vn Haure renommé à cause du grand abord des Marchands.

par ferrinieres.

Roche-sur-Yon est vn lieu remarquable pour estre chef d'vne maison d'où sont sortis plusieurs Princes alliez des Princes du Sang.

Chastelleraud ville aussi renommée pour vne des plus fameuses du Poictou: elle est bastie au milieu d'vne plaine. La Vienne arrose ses murailles, elle est grande, mais non peuplée de maisons, à cause qu'il y a plusieurs jardinages : elle fut erigée en Duché & Pairie par le Roy François premier, en faueur de M. François de Bourbon Duc de Montpensier en Feurier l'an 1514. Madamoiselle d'Orleans fille de Monsieur le Duc d'Orleans frere vnique du Roy Louys XIII. en joüit.

Richelieu, n'estoit jadis qu'vn Chasteau, chef de la Noble maison de Richelieu, d'où est forty Monsieur le Cardinal Duc de Richelieu, grand Maistre, chef & Surintendant de la nauigation & commerce de France, & premier Ministre d'Estat du Roy Louys XIII. la merueille de nostre siecle, pour la grandeur de son esprit infatigable, pour le salut de l'Estat qu'il a genereusement conserué & maintenu par ses soins & incomparables trauaux, contre les entreprises des ennemis de cette Couronne, ayant fait euanoüir tous leurs desseins, & fait redouter les armes du Roy, iusques au delà des Alpes, dans les entrailles de l'Allemagne, de l'Espagne, des Paysbas, n'ayant ny sur la terre ny sur la mer rencontré aucun obstacle à sa gloire, qu'il n'ait dissipé & mis au neant. Ce grand homme desireux de faire refleurir la memoire de ses ancestres, singulierement de François de Richelieu son pere, qui a rendu des seruices si signalez à cette Couronne sous le regne de trois Roys, Charles IX. Henry III. & Henry le Grand, de memoire immortelle, aux sieges de Bourges, d'Orleans, de Poictiers, de Blois, du Haure de Grace, de sainct Iean d'Angely, aux batailles de Iarnac sous Louys Duc de Montpensier, Monsieur le Duc d'Anjou, Sebastien de Luxembourg Comte de Martigues, & autres Generaux d'armées, a conuerti ce Chasteau de Richelieu en vne belle Ville appellée de mesme nom, que le Roy Louys XIII. en recognoissance de ses fidelitez au bien de son seruice & grandeur de sa Couronne, a erigée en tiltre de Duché & Pairie, comme il verra cy-apres au Discours des Ducs & Pairs de France, & sa Majesté l'a honorée de beaux & grands Priuileges, franchises, libertez & immunitez ; & son Eminence, pour en releuer dauantage la gloire, y a estably vne Academie pour y instruire la Ieune Noblesse aux exercices dignes de leur qualité, qu'il a fondé ; afin d'y entretenir des Maistres exprimentez aux exercices de la Noblesse, pour la rendre de seruice vn iour à sa Majesté & à son Estat.

Toüars ville portant tiltre de Vicomté appartient aux Seigneurs de la maison de la Trimoüille, alliée des Princes du Sang, & des plus grandes maisons de France. La Ville est assez forte, elle a vn Chasteau tres-beau & bien fortifié, capable de longue resistance.

Loudun ville, anciennement dite *Iuliodunum*, pour auoir, disent aucuns, esté bastie par Iules Cesar : elle est petite, mais agreable pour sa situation pres la forest nommée Bois-Rogne : elle auoit jadis des Seigneurs particuliers, mais aujourd'huy elle est annexée à la Couronne, & a vn Bailliage Royal : elle est celebre pour deux notables assemblées qui s'y sont tenuës, sous le regne du Roy Louys XIII. l'vne pour la paix entre sa Majesté, & Henry Prince de Condé, & autres Princes vnis auec luy l'an 1616. l'autre par ceux de la Religion pretenduë Reformée l'an 1619.

La Baronnie de Mont-Faucon comprend les seigneuries de Baugi, & Gron, & aussi le Fane, Liuron, Coni, Villabon, Seuri, Marcilli, Marnai, Farges, Auor, Salign, Picigny, Cru, Laissai, Boisboson, Nuisement, Villiers, Compoy. Les Chastellenies sont Aix, Beuli, Quantilli, Femorigni, Francheuille la Chapelle, Nançai, Drie, Leureux, Beaulieu, Breci, Bengi, S. Fleurant, Neufui sur Baranjon, Motthonnier, Marmaignes, Maubranches, S. Vrsin, Tailli, Brilliers, Vatan, S. Satur, Luri, Estrechies, Maupas, Villeneufue, S. Crapaix, Ascilli, Iussi, le Chaudries, la Corne, les Chaizes, Vaurilles, les Cloyes, Bouge. Ce ne seroit iamais fait si ie voulois faire le denombrement des autres lieux du pays de Berry. Cette Duché fut reünie à la Couronne de France, du temps que Huë Capet Godefroy fut Gouuerneur de Berry pour le Roy. De ce Godefroy descendit Harpin, qui achepta du Roy Henry I. la Comté de Berry. Cestui-cy, s'en allant à la guerre saincte, vendit la mesme Comté pour estre vnie à la Couronne à Philippes I. Quelques années apres Iean de Va-

Digitized by Google

Valois, obtint de son pere Iean de Valois pour droit d'appanage ceste Comté erigée en Duché. Iean estant mort sans hoirs masles, la Duché reunit à la Couronne. On la bailla apres à Iean fils de Charles VI. qui estant mort sans enfans, laissa pour successeur son frere Charles, qui estant deuenu Roy de France, & presque chassé de tous les autres endroits de la France par les Anglois, fut appellé par mocquerie Roy de Bourgongne. Ainsi par le moyen de Charles VII. elle vint à Charles VIII. son fils, & frere de Louys XI. Roy de France. Apres luy il fut donné à Marguerite sœur du Roy François, par son frere Henry II. quand elle fut mariée à Emanuel Duc de Sauoye, maintenant Monsieur le Prince de Condé en iouït auec le païs de Bourbonnois, depuis le traicté de Loudun fait l'an 1617.

Le pays de Poictou est vne grande Prouince comprenant 1200. Parroisses sous les trois Eueschez de Poictiers, Maillezay & Lusson. Ce pays a pour ses bornes du midy l'Angoulmois & la Xainctonge, du couchant la mer Oceane, du North l'Anjou & la Bretaigne, & le reste est borné du Berry, de la Touraine, du Lymosin. Ce pays a receu autrefois le titre de Royaume des Goths, qui en furent chassez par Clouis de mesme que de toute l'Aquitaine. L'Empereur Louys le Debonnaire donna à son fils Pepin le Royaume d'Aquitaine. Et Charles le Chauue ayant chassé d'Aquitaine Charles, & Pepin fils de Pepin, & les ayant mis dans des Monasteres, se saisit de cette principauté, & la donna à Arnoul son parent; mais ce fut à condition que tous ces pays ne porteroient desormais que le titre de Duché. Arnoul eut pour ses successeurs Guillaume le Bon, & Ebon 1. & 2. Guillaume 2. & 3. Guy Guillaume 4. & 5. & la fille de ce 5. nommée Eleonor, estant seule heritiere fut mariée à Louys 7. Roy de France, qui se doutant de quelque trahison, & la soupçonnant d'adultere, la repudia, & soudain elle espousa Henry Duc de Normandie, qui succeda à Estienne Roy d'Angleterre. Henry eut pour successeur, tant au Royaume d'Angleterre, qu'aux prouinces qu'il tenoit en France, ses fils Richard & Iean. Mais estant arriué qu'Artus fils de Godefroy (qui auoit esté fils aisné du Roy Iean) disoit qu'il deuoit estre preferé à Iean : ce Prince estant persuadé & sollicité par le Roy Philippes Auguste, d'oster le Poictou à Iean, entreprit de s'en rendre maistre par force : mais il fut défait par Iean, & pris & emmené à Roüen, & mis à mort. Pour ceste cause Iean estant accusé de parricide deuant le Roy Philippes par Constance mere d'Artus, fut condamné, & ses biens furent soudain adjugez au Roy Philippes, comme seigneur direct, & entre autres choses le Poictou luy fut acquis. Mais Louys 8. son successeur le donna à Alphonse son fils, qui estant mort sans enfans, causa qu'il vint au pouuoir du Roy Philippes, & demeura entre les mains de nos Roys iusqu'à ce que sous Philippes de Valois, Edoüard 3. Roy des Anglois le recouura, & le retint plus plainement auec toute l'Aquitaine, par le traité qui fut fait entre luy, & le Roy Iean. Et le Roy Edoüard donna à son fils la principauté d'Aquitaine : mais le fils ayant imposé des charges insupportable en ses pays, en perdit vne grande partie qui se rendit à Charles 6. Roy de France, & depuis Charles 7. chassa les Anglois de toute la Guyenne, l'an 1453. & la laissa à son fils. Cestui-ci la donna à son frere Charles, apres la mort duquel le Roy Louïs la laissa à Charles 8. & depuis ce temps, la Guienne, dont le Poictou est vne partie fort remarquable, est demeurée entre les mains des Roys de France.

La Prouince d'Angoulmois, a pour bornes au Midi le Perigort, à l'Orient le Limosin, au Couchant la Xaintonge, au North le Poictou: sa ville Capitale est Angoulesme sise sur la riuiere de Charante qui laue le pied de sa montagne, elle est fortifiée de bonnes murailles, a de forts remparts, ses edifices sont amples & spacieux, & de sa perspectiue elle découure tout le païs voisin. Son Eglise Capitale est dediée à l'Apostre sainct Pierre, fort belle, grande & magnifique en son architecture. L'an 1562. les Caluinistes prirent la ville d'Angoulesme, briserent, & rompirent les Images des Eglises, se firent des casaques de guerre & des habits à la soldatesque, des ornemens & des Chappes, ouurirent les Tombeaux des Princes du nom & du sang Royal, qui estoient dans la grande Eglise de S. Pierre; entre lesquels fut trouué le corps de Iean Comte d'Angoulesme & de Perigueux, fils de Louïs Duc d'Orleans & de Valentine de Milan. Celui de sa femme Marguerite de Rohan, & de son fils Charles, le corps dudit Comte Iean gisant en son Tombeau depuis l'an 1468. qu'il mourut, fut trouué tout entier & non corrompu depuis cent six ans, chose merueilleuse, ainsi que le rapporte Papirius Masson: vn de ces Caluinistes, nommé Ruffier, autrement dit le Capitaine Iean de Flandre natif d'Angoulesme, donna par vn de- *Papirius Masson en la*

Digitized by Google

testable forfait, vn coup de poignard dans le ventre de ce Prince, luy coupa le nez, & en suite d'autres soldats luy trancherent la teste, & laisserent le tronc dans le caueau, où le corps auoit esté mis: & l'an 1568. & les Caluinistes ayans derechef pris Angoulesme, ces miserables descendirent dans ce caueau, & prirent le tronc de ce bon Prince, & le traisnerent tantost par les bras, ores par les pieds dedans la mesme Eglise de sainct Pierre, puis le mirent en pieces: ceste ville a vn Chasteau assez fort & de bonne deffense, les autres Villes d'Angoulmois sont Marton, Chasteau neuf, Blaissé, Rochefoucault, Chef le Comte, à present Duchez & Pairies, Confoulant, Rouffic, Aigres, Coruille, Mareuille, Lansac, Villebois, appartenant à la maison de Mareuille, Monberon, Bouleuille Baronnie dependante de la maison de Montmorency, & autres. Voicy ce qu'a escrit Scaliger à la loüange d'Angoulesme.

vie du Prince Iean Comte d'Angoulesme dediée au Roy Henry III.

Armipotens rerum præses Valesia tellus
Addidit antiquis iam noua iura foris.
Cùm dedit inuictos terrarum lumina Reges:
Quo leuius gaudens pondere pressa volat.
Quam te igitur memorem? neque enim terram esse fatebor
Sed cælum: quæ sic fundis habesque Deos.

Charles Roy de France surnommé le Sage donna le Comté d'Angoulesme raui aux Anglois, à son fils Louïs, qui estant deuenu Roy de France, le laissa à son fils Iean, à qui Charles succeda. Charles eut pour successeur François premier, qui de Comte d'Angoulesme estant paruenu à la Couronne de France, erigea ce pays en Duché & le donna à sa mere, apres la mort de laquelle, son fils Charles porta le tiltre de Duc d'Angoulesme, & Charles estant mort sans enfans, le Duché fut vny à la Couronne.

Le pays d'Aunis contigu à la Xaintonge, ayant à l'Orient, le Poictou au Midy la Xaintonge seruoit à l'Occident la Mer, & au Nort le Lussonnois.

La Rochelle est la ville Capitale de ce pays, située en vn pays gras au riuage de la mer, elle estoit auant sa prise grandement riche par la commodité de son Havre, & à cause de sa negotiation & commerce de mer, doüée de plusieurs grands priuileges, & immunités de plusieurs Roys. Ceste ville a pris vn grand accroissement de biens depuis la paix faite auec l'Anglois l'an 1360. apres la deliurance du Roy Iean, par laquelle le Poictou, le Lymosin, la Xaintonge, l'Angoulmois leur demeurerent. Mais douze ans apres les Rochelois chasserent les Anglois de leur Ville, & se rendirent au Roy de France.

Ceste ville est d'autant plus forte qu'elle est lauée d'vn costé des eaux de la mer, ayant vn canal large de mille pas, qui sert de Havre capable de receuoir toute sorte de nauires, qui ferme auec vne chaisne attachée à deux tours à l'entrée du Havre, sur lesquelles il y a vn bon nombre de pierres; à deux veuës de la Ville, és deux costez du canal sont deux Caps ou Chefs, l'vn appellé la pointe de Corelles, l'autre Chef de Baye, aux deux tours du Havre abboutit vne forte muraille, qui se ioint à vn bouleuard nommé du Garrot, lequel commande sur le canal & est l'arsenal de la ville: d'où se conduit vne muraille outre le canal, qui va iusques à la porte de sainct Nicolas: elle est grandement esleuée & remparée de Terre-plains, plateformes & esperons, auec des fossez tres-profonds: puis ceste muraille tournoyant se va ioindre au bouleuard des Dames ainsi appellé: pource que pendant les guerres, les femmes de la Ville trauailloient courageusement, portant la hotte pleine de terre pour le parfaire: & se courbant au dedans, elle s'aduance enuiron d'vne coudée dessous les salines, iusques à l'autre porte, nommée de Cogne: de ce costé là les fossez sont fort profonds & remplis des eaux de la mer, ceste muraille se continuant est affermie d'vne bonne terrasse qui descend vers le Bouleuard dit de l'Euangile, où l'eau commence à remplir le fossé. Tout le circuit de la Ville est de trois mille pas de forme presque quadrangulaire: les eaux de la mer & la roche la rendent hors de sappe & excepte d'escalade, si ce n'est vers la porte de Cogne, iusques au bouleuard de l'Euangile. Ceste ville depuis quelques années a fauorisé la rebellion de ceux de la religion pretenduë reformée de France, contre leur Roy, donné entrée à leurs assemblées illicites, osé attendre les armées naualles de sa Maiesté pour les combattre, comme elle fit au mois de Septembre, de l'an 1625. ou pour punition, leur flotte fut deffaicte par le Duc de Montmorency Admiral de France, qui prit sur les Rochelois, les Isles de Ré & d'O-

Digitized by Google

leron: apres cela, ils firent venir l'Anglois qui furprit l'Isle de Ré, le vingt-deuxiesme Iuillet de l'an 1627. ce qui fit resoudre le Roy Louys XIII. de l'assieger comme il fit, faisant faire vne digue prodigieuse au trauers de son canal qui empeschoit tout secours, quantité de forts, & de redoutes le long de la circonuallation, ce qui les mit hors de moyen de faire des sorties, & demeurerent ainsi assiegez l'espace de quinze mois, trauaillez d'vne faim plus que canine, qui les obligea d'auoir recours à la misericorde du Roy, qu'ils obtinrent en rendant leur ville, que sa Maiesté fit raser en ses fortifications, luy ostant tous moyens de se pouuoir iamais reuolter.

Le Parlement de Roüen comprend toute la Normandie, qui apres auoir esté ostée aux Anglois par le Roy Charles VII. estant depuis tombée entre les mains de Charles, luy fut ostée par le Roy Louys XI. son frere, au lieu dequoy on luy donna la Guyenne, & depuis ce temps-là la Normandie est tousiours demeurée entre les mains des Roys de France.

La Normandie anciennement Vvestrie ou Neustrie, a pris son nom des peuples Septentrionaux, desquels elle fut habitée : car North signifie Septentrion & Man homme, homme du Nort ou du Septentrion. Leurs histoires parlent de leurs conquestes & expeditions és Gaules, en l'Alemagne, en Italie, à Naples, en Grece, & en Angleterre. Mais leurs plus signalez exploicts furent sous leurs chef Rollo, du temps de Charles le Simple Roy de France nouuellement conuerty au Christianisme. Lequel donna Gilde sa fille pour femme audit Duc Rollo, & pour son dot la Neustrie & la Bretagne: des guerres, & expeditions des Normands parle Merula, loüant les parôles du Synode tenu à Meaux, *Dautant*, dit-il, *que l'on n'a pas obey aux commandemens diuins, le Seigneur a enuoyé du costé d'Aquilon* (selon le dire du Prophete: *vnde pandetur omne malum*) *des Apostres dignes de nos merites, à sçauoir tres-cruels & grands persecuteurs de la Religion Chrestienne, desquels saccageants & rodants iusques aux portes de Paris, ont monstré le iuste iugement de Dieu.* *Merula liu. 2. de sa Cosmographie.*

Ceste Prouince a maintenant pour ses bornes du Leuant la riuiere d'Epte, vers le lieu appellé S. Clair sur Epte, du Couchant elle s'estend iusques à la riuiere de Cenon, qui separe la Normandie d'auec la Bretagne, entant que ceste riuiere sortant de Fougeres, & arrosant la place de Pontorson, est receuë des flots de la mer au pied du Mont S. Michel, dit Tombelaine au Cap de Geneds: & du North au Midy, elle a en sa longueur, le pays qui est depuis la mer, iusques à la riuiere de Sarte, qui separe les Normands d'auec les Manceaux du costé d'Alençon & du Perche: Et par ce moyen la Normandie a les Picards de Beauuoisis au Leuant, les Manceaux au Midy, l'Ocean au Septentrion, & la Bretagne au Ponent, ayant son eleuation de 46. à 47. degrez, & par ce moyen estant la plus froide region qui soit gueres sous la Iurisdiction du Roy de France, excepté le Comté d'Oye en Picardie.

La Normandie auant l'establissement de la Monarchie Françoise estoit Royaume, & auoit ses Roys particuliers, que Clouis reduisit en Prouince, comme il fit la Bourgongne, & au partage de ses trois enfans, la France estant reduite en Tetrarchie: Clotaire eut pour luy le Royaume de Soissons, qui comprenoit le Vermandois, la Picardie, la Flandre, la Normandie. Mais il faut remarquer que ceste grande Prouince n'a esté appellée Normandie, que depuis que les Danois, peuples de Dannemarck la conquirent & s'y habituerent, qui la nommerent de leur nom Danie & en suite Normandie: Ils auoient leurs Roys particuliers qui alloient à la guerre auec eux, cõme Geoffroy & Sigisfroy, Roys des Normãds sous le regne de Louys III. Carloman, & Charles le Gros Roys de France, qui firent la guerre en Allemagne, puis en France, où ils ruinerent Treues, Cologne, Liege, Amiens, Arras, Teroüenne, Peronne, Cambray & Rheims.

L'an 886. ils défirent l'Empereur & Roy de France, Charles le Gros vers Mets, & en ce temps-là les Normands ne demeuroient pas encore au pays de Neustrie, mais en Dannemarcx, & s'appelloient Neustriens: iusques au temps dudit Charles le Gros, qu'ils entrerent en Neustrie, la ruinerent & la brusterent, & voyant qu'ils ne luy vouloient obeïr ny comme Empereur, ny comme Roy de France, il fit vn accommodement auec eux, & leur donna toute la Neustrie pour habiter, & du depuis le pays fut appellé Normandie, duquel ils ne furent point paisibles possesseurs iusques à Roollo premier Duc de Normandie. Ceste Prouince porta assez long-temps le tiltre de Comté, puis fut erigée en Duché à foy & hommage deüs à la Couronne de France: mais sous le regne de Charles VII. Roy de France, elle y fut remise, & non depuis demembrée.

La Normandie est diuisée en haute & basse, en la haute sont les Euesches de Roüen, Eureux, Lizieux & Seez.

DE LA VILLE DE ROVEN.

La Ville de Roüen est Capitale de Normandie des plus grandes, des plus riches & des mieux peuplées de France : Ie ne m'arresteray point à rechercher la raison pourquoy elle s'appelle *Rothomagus*, dautant que ceux qui en ont voulu tirer l'origine se sont arrestez à des fables & ont eu peine d'en sortir, & d'en treuuer vne vrai-semblable, comme ceux qui la croyent prendre de Magus, fils de Samothez descendant du Patriarche Noé, qui fut dixiesme Roy des Gaules, & selon eux, premier fondateur de Roüen. Ce qu'ils essayent de prouuer par les escrits de Berose, Caldeen, de frere Iean Annius de Viterbe, de Ptolomée & des modernes, Taille-pied & Chasseneux, qui rapportent l'origine de Roüen à l'an du monde 1966. & adioustent qu'en l'an du monde 2515. vn certain Thomas fils d'Allobrox dix-septiesme Roy des Gaules venant à regner, les habitans du païs d'Vvestrie, c'est à dire d'Occident, se nommoient de luy Rhomandi : mais laissant toutes ces resueries, i'aime mieux me tenir à l'opinion des autres, qui disent que ce mot Normand, veut dire gens demeurants ou venus du costé du Nort, quasi *Nortmansores*, & que de leur nom, ils ont appellé ceste Ville Capitale *Northomansus*, & par corruption *Rothomagus* : Le Lecteur en iugera ce qui luy plaira. Ie diray donc que la Ville de Roüen est renommée pour sa forteresse, pour son grand peuple, pour ses Richesses, pour ses Cours Souueraines, qui y sont, pour son grand commerce, pour ses belles Eglises : & autres choses memorables qui y sont.

Berose en ses antiquitez. Annius de Viterbe en ses Commentaire sur Berose. Ligurin en ses poësies. Taillepied en ses antiquitez de Roüen. Le sieur chassenenx en son Catalogue de la gloire du monde. Manethon en son appendice de Berose. Ptolomée liu.2.c.19. de sa Cosmographie Raphael Volateran. liu.3. de sa Cosmographie.

Il y a dans la Ville vn Gouuerneur auec ses gardes, & quatre principaux Capitaines diuisez és quatre quartiers d'icelle, selon ses quatre principales portes pour la deffendre ; Il y a seize portes : mais ce qui embellit & nettoye grandement la ville, est le cours de la riuiere de Seine qui laue ses murailles, & outre ce les petits ruisseaux qui courent par ses ruës, & qui font moudre plusieurs moulins à bled, à tanneur, à foulō de draps, à teinturiers, à taillandiers, à huile, & à d'autres cōmoditez publiques.

Il y a le port des nauires qui vont & viennent des païs estranges, pour porter & ramener des marchandises, pour lesquelles descharger, il y a sur le bord de la riuiere vne grande place nommée le Quay, diuisee en deux, par vn pont : la plus basse s'appelle le Quay des nauires, & l'autre le Quay de Paris où abordent les batteaux de Seine, chargez ordinairement de vin, plastre, fer & autres marchandises. Sur ces petites riuieres qui passent par dedans la Ville, il y a des ponts pour passer de ruë en ruë, sçauoir le pont de Robec, le pont d'Aubette, le pont Dame-Renaude, & celuy de Taritaine.

Secondement, la ville de Roüen est celebre pour les Cours Souueraines, Subalternes, qui y sont. Sçauoir

Vne Cour de Parlement qui y fut erigée l'an 1499. par le Roy Louis XII. auparauant c'estoit vne Cour d'Eschiquier. De ce Parlement dependent sept Bailliages : Sçauoir, Roüen, Caen, Caux, Constantin, Eureux, Gisors & Alençon : à chacun de ces sept Bailliages ressortissent plusieurs Vicomtez. Il y aussi la Cour des Aydes, la Chambre des Comptes, qui y estoit erigée dés l'an 1388. & l'an 1402. fut par le Roy Charles VI. creé l'office de Maistre des Eaux & Forests, ainsi qu'il appert par vne declaration authentique, Signée Lorin.

Le Bailly de Roüen tenoit jadis son siege au lieu qu'on appelle la Cohuë : mais à present il le tient au Conuent des Carmes : le Palais où sied le Parlement est vn lieu des plus excellens, ayant des Sales vrayement Royales, & vne Chambre dorée la plus belle de France : outre ce, il y a à Roüen plusieurs autres Palais de Princes & Grands Seigneurs, & vn grand nombre de tres-belles maisons.

Mais ce qui rend ceste Ville encore plus auguste, sont ses belles Eglises. Entr'autres la grande Eglise Cathedrale & Metropolitaine de Nostre-Dame, Temple tres-magnifique. Sainct Melon fut l'Apostre de Roüen, lequel conuertit ses habitans à la foy de Iesus-Christ ; Il consacra l'Eglise de S. Gothard sous le nom de nostre-Dame, & deslors il en fit vne Eglise Archiepiscopale desseruie par cinquante Chanoines. Les orgues de ceste Eglise sont les meilleures de France, elles furent faictes aux despens de Robert de Crosmare Archeuesque. Il y a deux Tours admirables, la plus grande fut celle en laquelle Georges d'Amboise Legat du Pape, fit mettre vne cloche la plus grosse qui se puisse voir, qu'il nomma de son nom, elle se tire à quatre

cordes, & peze trente six mille liures, le battant sept cens dix liures, elle a 30. pieds de tour par bas, dix de largeur & dix de hauteur, elle fut fonduë l'an 1501. le 10. d'Aoust, par Iean de Machon, autour de ceste cloche se lisent les vers suiuants,

Ipsa ego sum quamuis sonitu venerata tonanti
Prima est authori gloria danda meo.
Namque ter & denis librarum millibus æris
Obtulit hæc vero dona dicata Deo.
Scilicet Ambosius, qui sancta Georgius arma
Cunctaque Francigenis tractat habenda viris.
Rothomagus tanto fælix antistite gaudet
Cùm sit Cardinei gloria summa Chori.

Anno à natali Christi millesimo quingentesimo primo regnante Ludouico duodecimo Francorum Rege.

Apres l'Eglise de nostre-Dame de Roüen, il y a l'Abbaye de sainct Ouyn, bâtie l'an 448. le 4. du Pontificat de Sainct Filleul Archeuesque de Roüen, & le premier du Regne de Clotaire Roy de France, qui du commencement fut dediée à S. Pierre & à S. Paul, & depuis appellée S. Ouyn, à cause du corps de S. Ouyn Archeuesque de Roüen qui y repose: son Eglise est l'vn des beaux edifices qui se puissent voir, tant pour l'excellence de son architecture comme faite à l'enuy de deux tres celebres architectes: ce Monastere semble plustost estre vn Palais Royal, qu'vne demeure de Religieux, pour la somptuosité de ses bastiments, aussi les Roys de France estant à Roüen, y tiennent leur Cour.

Il y a quantité d'autres Eglises à Roüen, comme Eglises Collegiales, Parrochiales; grand nombre de Monastere de l'vn & l'autre sexe, qui seroit ennuyeux à descrire.

Il y a dans Roüen vne forme de Citadelle appellée le vieux Palais basty en forme quarrée en vn coin de la ville, regardant d'vn costé le faux-bourg de Calais, & de l'autre la riuiere de Seine, ses murailles & ses Tours, quoy que vieilles, sont faites de pierres tres-fortes capables d'vne longue deffense.

Il y a dans la Ville 125. ruës & ruelles.

Treize places publiques, où se tiennent Marchez.

Onze Boucheries.

Cinq Poissonneries.

Vingt-trois Fontaines publiques & particulieres.

Seize Palais ou Hostels de Princes, Seigneurs & Cours Souueraines.

Le grand pont qui trauerse la riuiere de Seine, est l'vn des plus beaux ouurages de France, pour sa hauteur & profondeur, fait de fortes pierres de taille, basty sur pilotis de bois & cailloux, & quoy que son estenduë porte depuis la Ville iusques au Faux-bourg de sainct Seuer, il n'a toutesfois que treize arches: mais fort larges, l'on ne permet guere que les charettes & cheuaux passent par dessus, & au lieu de ce, il y a en l'eau deux bacqs longs & larges, pour passer les harnois chargez de marchandises.

La ville d'Eureux honorée du tiltre de Comté, a eu ses Comtes particuliers, dont est parlé assez souuent en l'histoire de France. Cette Ville est honorée d'vn siege Episcopal, & son Eglise Cathedrale dediée à nostre-Dame, est fort belle. C'est vn Bailliage dont le ressort est d'assez grande estenduë: La Ville est petite, mais elle a des faux-bourgs fort grands, elle est située sur la riuiere de Hon. Il y a quatre Eglises Parrochiales. L'Abbaye de Chaude Thaurin. Le Monastere de sainct Louys de l'Ordre de sainct Dominique. L'Abbaye de S. Sauueur, de filles. Le Prieuré de sainct Nicolas.

Dans du Tillet en l'histoire Genealogique de la maison de France.

La Ville de Seez a vn siege Episcopal, dont le Diocese s'estend dans le grand Perche: elle est assise sur la riuiere d'Orne, c'est vn Bailliage de mediocre estenduë, & comprend les Villes de Mortaigne, de Belesme, d'Alençon, & autres.

Lizieux ville Episcopale renommée pour ses belles fontaines, la riuiere d'Orbec laue ses murailles: outre l'Eglise Cathedrale, elle en a plusieurs autres, sçauoir l'Eglise Collegiale & Parrochiale de sainct Iacques, Eglise Collegiale & Parrochiale de sainct Germain: deux autres Parroisses, vne Abbaye de filles. Dans cette haute Normandie sont plusieurs Villes, entr'autres Vernon Bailliage & Vicomté sur la riuiere de Seine. Andely sur le mesme siege Presidial. Alençon où il y a Generalité,

Digitized by Google

Argenton, l'Aigle, Pont de l'Arche, Falaise, Gisors, Gournay & plusieurs autres.

La basse Normandie comprend les Dioceses de Bayeux, d'Auranches, & de Coustance.

Bayeux ville assez grande, qui a vn Bailliage de grande estenduë : Son Eglise Cathedrale est dediée à nostre-Dame, outre il y a six Eglises Parrochiales, deux Prieurez : Cette ville a vn Bailliage de grande estenduë.

Elle est assise sur la riuiere de Drone : pendant que les Anglois occupoient la Normandie, ils s'estoient rendus Maistre de Bayeux : mais l'an 1450. le Comte de Clermont, & le Comte de Dunois commandant l'armée du Roy Charles VII. l'assiegerent & la prirent sur les Anglois, Mathieu Goghi qui y commandoit pour eux, en sortit le baston blanc en la main, & sans armes.

Caen, vne des grandes villes de Normandie apres Roüen, sise sur la riuiere d'Orne, est fort ancienne, & s'appelle en Latin *Cadomum*, de Cadome Roy des Gaules son fondateur : elle est assez bien fortifiée, & a vn Chasteau capable de grande resistance, comme il l'a assez de fois tesmoigné : elle a vn Bailliage de grande estenduë, & vne Generalité : sa principale Eglise Collegiale est dediée à nostre-Dame. Outre cette Eglise, il y en a vne Collegiale dicte du S. Sepulchre, deux Abbayes, l'vne de la Trinité, l'autre de S. Estienne qui sont hors la ville. Il y a plusieurs Parroisses & maisons Religieuses, vne fameuse Vniuersité, où les Peres Iesuites ont vn College fort frequenté. Cette ville fut long-temps tenuë par les Anglois, iusques en l'an 1450. sous le regne du Roy Charles VII. qu'elle fut assiegee & reprise sur eux par le Comte de Richemont Connestable de France, le Comte de Dunois, les Comtes de Neuers & d'Eu, le Roy present, qui contraignirent le Duc de Sommerset Anglois à la rendre, & l'an 1620. sous le regne du Roy Louïs XIII. à present regnant, Alexandre de Vendosme, Cheualier & grand Prieur de France, estant ligué auec quelques Princes & grands Seigneurs du Royaume, commandant en la ville & Chasteau de Caen, y vouloit tenir bon contre le Roy, qui alla en Normandie, fit assieger la ville de Caen, laquelle obeït : mais le Chasteau voulant se deffendre, voyant le canon se rendit au Roy.

Carentan, Ville de la basse Normandie, est vn port de mer bien fortifiée, sise sur la riuiere d'Orne, qui entre de là en la mer, là aupres est le Village de Formigny, lieu celebre, où les Anglois l'an 1450. furent deffaicts par les François.

Du Haillant en Charles 7.

Coustance, Ville Episcopale & Capitale du pays de Constantin en la basse Normandie, & prez de la mer, a vn Bailliage de grande estenduë, elle a esté aussi occupée par les Anglois, & reprise sur eux par le Connestable de Richemont, & Iacques de Luxembourg, Comte de S. Pol, l'an 1450. le pays de Coustance comprend en soy les Villes, de Sainct Lo, Valoigne, Vire, Berneuille, & Cherbourg sur la mer, & autres.

Sainct Lo, Ville assise sur la riuiere de Viere, est assez forte & recommandable, pour le grand traffic que ses habitans font de leurs serges des meilleures de France, & qui s'enuoyent au Royaume & au dehors, les Anglois la tinrent long-temps assiegee, puis la prirent ; elle leur fut ostée par le Connestable de Richemont l'an 1450.

Valoigne, Ville renommée pour son cidre, le plus excellent de toute la Normandie : ceste ville est foible n'ayant aucune riuiere qui luy puisse seruir de rempart : aussi fut elle facilement emportée par Thomas Quiriel Anglois ou Therel, apres 22. iours de siege l'an 1450.

Vire, autre Ville du Coustantin bastie sur la riuiere de Viere, est assez considerable pour ses bonnes fortifications : c'est en icelle que le Lieutenant pour le Roy en basse Normandie, fait son seiour ordinaire, l'Anglois la tenuë assez long-temps, iusques en l'an 1450. qu'elle fut reprise par le Comte de Clermont.

Cherebourg, est appellé des Latins *Cæsaris burgus*, ville de Cesar, que quelques-vns disent auoir esté basty par Cesar, pour asseurer son passage de mer : & cette place est assise sur la mer en lieu sablonneux, où l'on ne peut asseoir l'artillerie, à cause que tous les iours la mer y vient deux fois en son flux & reflux : les Anglois l'ont tenuë assez long-temps : mais l'an 1450. elle fut assiegée par les François : & en ce lieu si mauuais & si peu asseuré, Iean Bureau, ne laissa pas d'asseoir le canon, lequel contre l'iniure & la violence de la mer, il coniura, & l'enueloppa de peaux de cuir oinctes, & graissées de graisse, & par cette inuention il conserua l'artillerie & les pouldres,

contre les efforts de la mer, de sorte que la mer se retirant, il tiroit contre la ville, & y fit vne breche raisonnable. Ce qui estonna Thomas Gouel Anglois Gouuerneur de la place, qui se resolut de la rendre : cette ville fut la derniere de Normandie reprise par les François sur Henry VI. du nom Roy d'Angleterre, 3. apres que le Roy Henry V. l'eust conquise sur les François.

Auranche ville Episcopale pres la mer est assez forte, elle a vn Bailliage d'assez grande estenduë : en son ressort sont les villes, de Granuille port de mer. S. Genie, S. Michel, Pont-Orson, & autres: Auranche en basse Normandie, est située sur vn coutau vn peu éleué respondant à la mer. Cette ville est fort belle & somptueuse en ses edifices tant sacrez que profanes, les Anglois tenans la Normādie l'occuperent: mais l'an 1441. le Roy Charles VII. enuoya le Connestable de Richemont auec vne belle armée, suiuy d'autres troupes menées par Iean Duc d'Alençon, & André de Laual Mareschal de France en Normandie, qui assiegerent Auranches, mais ils ne la peurent prendre pour la grande resistance des Anglois.

S. Michel ville bâtie sur vne haute Roche enuironnée de la mer, presques imprenable, & inaccessible, que lors que la mer se retire.

Pont-Orson ville frontiere de la Normandie, & de la Bretagne, bastie sur la riuiere d'Orson, de laquelle elle prend le nom. Le Comte de Montgommery Huguenot, en ayant esté long-temps Gouuerneur, l'auoit puissamment fortifiée, & mise en estat de faire beaucoup de mal, par les tributs qu'elle prenoit de tout ce qui passoit par là: mais l'an 1621. Louys XIII. Roy de France retira cette place des mains dudit Comte.

Ce pays de Caux est vne partie de la basse Normandie, dont les anciens peuples sont par Cesar appellez *Caletes*, & par Orose, *Caleti*, Strabon les nomme Καλετοί, Ptolomée Καλῆται, & Pline *Caleti*. Ce peuple habitoit anciennement, le pays de Caux selon Scaliger, Turnebe, & Diræus, il est comme vne peninsule, estant presques de tous costez enfermé de la riuiere de Seine, & d'autres petites riuieres, & de la mer, il s'étend iusques à Treport & S. Valery, prez d'Abbeuille.

Orose liu. 4. chapitre. 11. Pline liu. 11. chapitre. 2.

Dieppe est la ville Capitale de ce pays ainsi appellée de la riuiere de mesme nom, où elle est située, cette ville est l'vn des ports plus frequentez de Normandie, bien fortifiée : l'an 1442. elle fut assiegée par Talbot Capitaine Anglois, qui se campa sur vn coustau nommé Pollet prez la ville, où il fit eleuer vne Tour, pour y dresser des machines de guerre, afin de battre la place; mais les secours qui y furent conduits par le Bastard d'Orleans, par Tudoal Carmoisien Escuyer Breton, & Guillaume de Ricaruille, firent leuer le siege.

Le Haure de Grace ville & port de mer fut basty par le Roy François premier, contre les irruptions des Anglois : ses premiers fondemens furent iettez l'an 1349. mais depuis 20. ans, la ville a esté de beaucoup accruë, fortifiée, & s'y est fait vne Citadelle au port, & dans la mer, la plus forte de France, munie de Canons, poudres, boullets, meches, & de tout ce qui y est necessaire, contre tous efforts d'ennemis, tant par mer que par terre, par les soings de M. le Cardinal Duc de Richelieu. Durant les troubles de France pour le fait de Religion sous le regne du Roy Charles IX. ceux de la nouuelle opinion qui s'en estoient emparez, liurerent cette place à Isabelle Royne d'Angleterre pour auoir d'elle secours d'hommes & d'argent, mais peu de temps apres le Roy la fit assieger, la reprit, & en chassa les Anglois.

Honfleur à la gauche de la riuiere de Seine, est aussi vn bon Port de mer, nommé par Ptolomée *Iuliobona*, dont parle aussi Sigebert, & dit qu'elle a esté bastie par Iules Cesar, & ainsi nommé *Iuliobona* de son nom, laquelle a vn fort Chasteau en ce port, & en celuy de Dieppe se font les preparatifs des flottes pour le Nouueau Monde, & principalement pour Canada ou Nouuelle France.

Sigebert en sa Cronique.

Sainct Valery, autre port de mer de Basse Normandie, non loin d'Abbeuille en Picardie & de la ville d'Eu, elle a vn haut promontoire appellé communement *Capo de Caux* ou le *Groing du Caux*; là se pesche la marée qui arriue à Abbeuille, & s'amene à Paris. Il y a plusieurs autres ports & mer en cette basse Normandie, comme *Pontean de mer*, *Caudebec*, *Harfleur* fait comme vn arc par le fleux de la mer: *Fescamp*, ou *Champ fisque* ou *Fiscal*, où est vne celebre Abbaye de l'ordre de S. Benoist, où se voyent plusieurs tombeaux de marbre des Ducs de Normandie.

En cette grande Prouince sont plusieurs Duchez & Comtés, sçauoir *Alençon* ancien Comté, possedé par des Seigneurs particuliers: du depuis Charles de Valois fut premier Comte d'Alençon, puis fut erigée en Duché & Pairie par le Roy Charles

Digitized by Google

VI. & fut depuis vn appanage de 3. fils de France.

Aumale erigé en Duché & Pairie par le Roy Henry II. l'an 1547. en faueur de Claude Duc de Guyse.

Elbeuf erigé en Duché & Pairie pour Charles de Lorraine Comte de Harcour, par le Roy Henri III. l'an 1581.

Longueuille erigé en Duché & Pairie par le Roy Louis XII. en faueur de François d'Orleans, Comte de Dunois l'an 1505.

Touteuille erigé en Duché & Pairie par le Roy François I. pour François Comte de sainct Pol, l'an 1534.

Et Comté erigé en Pairie par le Roy Charles 7. l'an 1458.

Il y a aussi en Normandie plusieurs lieux portans tiltre de Comté, comme,

Montignon d'où est sorty vn Mareschal de France.

La Roche-guyon Comté paruenu en la maison de Liancourt.

Thorigny Comté allié de la maison de Matignon.

Tilliers Comté.

Des Ducs de Normandie issus des Normands, *Rollo* Normand de nation, ayant auec ses suiets embrassé la Foy Chrestienne, obtint de Charles le Simple Roy de France, la Neustrie, pour l'habiter l'an 912. & fut premier Duc de Normandie. Il espousa en premieres nopces Pupe fille de Berenger Comte de Vexin, & de Beauuais, de laquelle il eut Guillaume, mais l'ayant eu suspicion d'adultere, il la repudia, & espousa en secondes nopces Gillette fille du Roy de France Charles le Simple, laquelle mourut sans enfans l'an 920.

Guillaume surnommé longue épee, fils de Rollo, & de sa premiere femme, fut deuxiéme Duc de Normandie; on écrit de luy qu'il fit foy & hommage à Raoul Roy de France, pour la Bretaigne: Il eut pour femme Sphorte fille du Comte de Senlis: il fut tué par Arnould Comte de Flandres, & son corps porté & inhumé à Roüen, l'an 924.

Richard sans peur, premier du nom, fut troisiéme Duc de Normandie, il mourut l'an ɪɔcccccxxx. & fut enterré en l'Eglise de Fescamp, il espousa Anne (autres disent Agnes) fille de Hugues le Grand Roy de France, laquelle mourut sans enfans: puis en secondes nopces il prit pour femme Gonnore Danoise, de laquelle il eut

Richard II. du nom quatriesme Duc de Normandie, qui mourut l'an 986. & fut inhumé en l'Eglise de Fescamp aupres de son pere: Il eut deux femmes, la premiere Iudith sœur du Comte de Bretagne Artus, puis en secondes nopces il espousa Paule fille de Guenon Roy de Dannemarck & de Norverge, de la premiere, sçauoir Iudith, il eut

Richard III. du nom V. Duc de Normandie, on escrit qu'il fut empoisonné par son frere, & eut quelques enfans illegitimes.

Robert surnommé le Liberal, fut VI. Duc de Normandie, apres Richard son frere, il mourut au voyage de Hierusalem, & fut inhumé à Nice en Bithinie l'an cɪɔxxxx. il eut d'vne sienne Concubine

Guillaume II. du nom bastard legitimé par son pere, auant son voyage de Hierusalem, fut VII. Duc de Normandie, & surnommé le Conquerant, pource qu'il auoit conquis le Royaume d'Angleterre, qu'Edoüard son parent luy auoit legué par testament: il fut marié auec Macstilde, fille de Baudoüin Comte de Flandres, de laquelle eut

Robert II. du nom VIII. Duc de Normandie, lequel ternit sa reputation aux guerres parricidales contre son pere, & son frere: il mourut en prison en Angleterre, l'an cɪɔcxxiv. il espousa .... fille de Roger Duc de Poüille.

Guillaume III. du nom fut IX. Duc de Normandie, il mourut l'an cɪɔcxxvɪɪɪ. sans enfans.

Henry I. du nom, dit Beauclers succeda à Guillaume son frere au Royaume d'Angleterre, & fut X. Duc de Normandie, il eut deux femmes, Macstilde Escossoise, & Alexia fille de Godefroy d'Anjou: de la premiere il eut

Estienne Comte de Bologne, apres la mort de Henry I. son oncle, il enuahit le Royaume d'Angleterre, & fut XI. Duc de Normandie.

Henry II. auec Estienne Comte de Bologne (fils d'Estienne, & d'Alexia, qui auoit enuahy le Royaume d'Angleterre, & le Duché de Normandie) eut diuerses

guerres : en fin la paix estant faite, il fut dit qu'Estienne joüiroit durant sa vie du Royaume d'Angleterre, & Henry de la Duché de Normandie, & fut ainsi XII. Duc de Normandie : mais ayant esté adopté par Estienne, il luy succeda aussi au Royaume d'Angleterre, l'an CIↃ. CLIV. Il espousa Eleonor, fille vnique & heritiere de Guillaume Duc d'Aquitaine, laquelle auoit esté repudiée par Loüis VII. du nom Roy de France ; ainsi par le droict de sa femme, il eut les Comtez d'Aquitaine, & de Poictou, & par le droict de son pere, les Comtez d'Anjou, de Touraine, & du Mans, & finalement à cause de sa femme, le Royaume d'Angleterre & la Normandie.

Henry III. XIII. Duc de Normandie par la donation de son pere, eut pour femme Marguerite, fille de Loüis le Ieune, Roy de France : elle mourut sans enfans, & fut inhumée à Roüen, l'an CIↃCXXXCII.

Richard, cœur de Lyon Roy d'Angleterre apres son pere, & XIV. Duc de Normandie, apres son frere, il espousa Berengaire, fille de Garsie Roy de Nauarre, elle mourut l'an CIↃ. CC.

Iean succeda à Richard au Royaume d'Angleterre, & à la Principauté de Normandie dont il fut XV. Duc, il mourut l'an CIↃCCXVI.

Artus duc de Bretagne faisant la guerre à Iean son oncle, il luy osta les Prouinces d'Anjou, du Mans, & de Touraine : mais ayant esté pris & conduit à Roüen : il y fut tué : dequoy sa Mere estant attristée, accusa Iean de parricide enuers le Roy de France Philippes Auguste, & ayant esté appellé en iugement pour rendre raison de ce crime, par l'aduis des Pairs de France, toutes ses principautez comme beneficiales de France, furent adiugées à la Couronne : ainsi la Normandie passa au droict de France.

Ducs de Normandie issus de France.

Apres la mort d'Artus, Philippe Auguste Roy de France, fut premier Duc de Normandie.

Loüis VIII. du nom Roy de France, fut apres Philippes son pere deuxiesme Duc de Normandie : auec lequel Henry III. Roy d'Angleterre, fils de Iean, contracta & fut conclud que Henry cederoit au Roy de France pour iamais la Normandie, l'Anjou & le Mayne, moyennant cent cinquante mille escus couronnez ; & que le Roy d'Angleterre se contenteroit de la Guyenne.

Philippes III. du nom dit le Hardy Roy de France, fut III. Duc de Normandie.

Philippes le Bel Roy de France, fut IV. Duc de Normandie.

Loüis Hutin Roy de France, fut V. Duc de Normandie.

Philippes V. du nom dit le Long Roy de France, fut VI. Duc de Normandie.

Charles le Bel Roy de France, fut VII. Duc de Normandie.

Philippes de Valois, apres Charles le Bel Roy de France, fut VIII. Duc de Normandie.

Iean par la donation de son pere Roy de France, fut IX. Duc de Normandie, contre lequel Edoüard Roy d'Angleterre fit la guerre pour ce Duché.

Charles V. dit le Simple, Roy de France par la donation du Roy Iean son pere, fut apres sa mort X. Duc de Normandie.

Charles VI. du nom Roy de France, XI. Duc de Normandie : ce fut luy auquel Henry Roy d'Angleterre osta cette Duché, mais du depuis en faueur du mariage entre le mesme Roy Henry, & Catherine, fille de Charles, fut porté que du viuant dudit Roy Charles, le Roy Henry gouuerneroit le Royaume de France, & qu'apres sa mort il en joüiroit : que si Henry alloit le premier de vie à trespas, le Roy Charles la cederoit à son fils aisné engendré de Catherine : que pour Charles, Dauphin de Vienne, fils du Roy Charles, il seroit declaré ennemy de la patrie, pour auoir sous pretexte d'vn pourparler, fait venir au Chasteau de Montereau Faut-Yonne, le Duc de Bourgongne : où il le fit tuer, condition frauduleuse & malicieuse de l'Anglois.

Mais le Roy Charles, & sans auoir esgard à cette composition inique, ny au mariage de Catherine sa fille, auec Henry Roy d'Angleterre, apres la mort de son pere, se fit appeller Roy de France, & les Anglois par vn mespris desloyal, l'appelloient Roy de Bourges. Mais Charles VII. Roy de France, fut XII. Duc de Normandie, & ce fut luy qui l'osta aux Anglois, & les chassa entierement de toute la France.

Loüis XI. Roy de France, fut le XIII. Duc de Normandie, par le benefice de

son frere, & toutesfois au lieu de la Normandie, le Roy Anglois eut la Guyenne, & depuis ce temps-là la Normandie est demeurée en la puissance des Roys de France, & n'a esté donnée à aucuns des enfans de France, ny par droict d'appanage, ny autrement.

10 Le Parlement de Rennes comprend la Prouince de Bretagne, qui estoit anciennement nommée Armorique, principalement la partie qui est vers la mer appellée basse Bretagne: car *Armor* signifie en bas Breton, la mer ou sur la mer. Cesar fait mention des villes Armoriques, & les met aux dernieres confins des Gaules, & voisines de l'Ocean: il parle de la coniuration des Armoriques contre les Romains pour la deffense de leur liberté: au liure des memoires de l'Empire, il est dit, que toute la coste de Normandie & de Bretagne, & bien auant dans ces deux Prouinces, estoit occupée par les Saxons qui estoient des escumeurs de mer, en ces quartiers-là: ce qui est confirmé par Sidonius Apollinaris, qui escrit aussi leur cruauté & tyrannie barbare. Les incursions si frequentes des Saxons, pillans & ruinans le païs, furent de l'institution des Gouuerneurs, & des garnisons, qui s'establirent sur la Garonne, à Blaye & en la Marche, remarquez aux mesmes memoires de l'Empire, qui porterent les Tiltres de Lieutenans, Comtes & Ducs de Bretagne, qui disposoient à leur volonté du Gouuernement du pays. En fin cette Prouince reprit son nom premier de Bretagne, ayant auparauant esté ainsi nommée, selon Pline & le mesme Sidonius qui parlant des Bretons demeurants en l'Isle d'Albion ou Angleterre, disent qu'ils furent contraint par les Anglois, Saxons, Pictes & Escossois, de quitter l'Isle, & de venir habiter aux frontieres de la petite Bretagne, enuiron le cinquiesme siecle, & ainsi tout ce pays-là fut appellé par les Bretons, la Bretagne de deçà la mer, ou petite Bretagne, à la difference de l'Isle de Bretagne, à present la grande Bretagne, ou Bretagne d'outre-mer.

Cesar liu. 7. de la guerre Gauloise.

Sidonius Apollin. liu. 8. de ses Epistres en l'epistre 6. à Numance.

Pline liu. 4. de son histoire naturelle ch. 17.

Sidonius liu. 1. ch. 7.

Cette petite Bretagne a esté habitée de diuers peuples, comme *Redones*, qui sont ceux de Rennes, au Diocese de laquelle est vne Abbaye, dicte *Ridon*, d'où ils ont prit leur nom *Redones*.

Nannetes, sont ceux de la ville de Nantes, où est vn siege Episcopal & port de mer.

Corosopites, ceux de Cornoüaille ville & Euesché.

Vanois, ceux de Vannes, ville & Euesché, & autres peuples appellez *Osimÿ*, *Diablinti*, *Ambibari*, *Venelli*, *Ambilsates*, *Biducesij*, *Lemorices*, *Arvii*, *Cadetes*, noms de ces anciens peuples habitans de Bretagne qui se trouuerent dans la Notice des Prouinces de l'Empire Romain, les lieux & les villes desquels sont Triguier, Dol, Leon, S. Brieu, Lambales, Chasteau-briant.

La Bretagne a pour ses bornes du Leuant, la Normandie, le Mayne, & l'Anjou, du Midy le Poictou, & des deux autres costez, la mer Oceane: sa longueur est de six journées de chemin, & sa largeur de trois: elle est diuisée en haute & basse: la haute Bretagne parle la langue Françoise, la basse le Breton Bretonnant, ou bas Breton, qui n'a rien de commun auec toutes les autres langues: la haute Bretagne est plus Orientale, & est separée de la basse par vne ligne tirée du Bourg de Chasteau-Andron, & continuée entre Quintin & Corlay, vers l'extremité du Golphe de Vannes, iusques à la riuiere de Vilaine, en telle sorte que sainct Iean demeure en la basse Bretagne.

Nantes, est la ville Capitale de toute la haute Bretagne, qui est vn ancien siege Espicopal, & chef d'vn Comté, nommé le Comté de Nantes: cette ville a de bonnes murailles, garnies de tours, bouleuards, rauelins, contrescarpes, & de fossez profonds & pleins d'eau, la riuiere de Loire qui laue ses murailles, se va rendre de là dans la mer: & au bord de cette riuiere, elle a vn Chasteau éleué sur vne eminence, grandement fort, où les Princes de Bretagne faisoient leur demeure. Son Eglise Cathedrale est dediée à nostre-Dame, des plus belles de toute la Bretagne; & outre cette Eglise, il y en a plusieurs autres Collegiales, & Parrochiales, bon nombre de Monasteres, & Conuents Religieux, de l'vn & l'autre sexe: ses Faux-bourgs sont fermez de bonnes terrasses: dans la grande Eglise se void vn magnifique Sepulchre de Marbre, qui est de François douziesme du nom dernier Duc de Bretagne, faict par le fameux Sculpteur, Michel Colombe. En cette ville de Nantes est la Chambre des Comtes de Bretagne, & vn siege Presidial de fort grande estenduë: c'est en icelle que se tiennent & s'assemblent les trois Estats de la

de la Prouince en presence du Gouuerneur de Bretagne, ou de quelqu'autres grands qu'il plaist au Roy y enuoyer; l'an 1626. dans l'Eglise de nostre-Dame de Nantes, se celebra le mariage de Gaston, Duc d'Orleans, frere vnique de Louis XIII. Roy de France & de Nauarre, auec Madamoiselle Marie de Montpensier, où le Cardinal Duc de Richelieu celebra la Messe: à laquelle assisterent le Roy & les Reynes. Cette ville a vn grand commerce, comme estant l'vn des premiers Ports de France, où toutes sortes de Marchandises abordent: d'Espagne, de Guyenne, de Lyon & de tout le Royaume, elle a vn pont sur la Loire des plus larges qui se voyent en l'Europe: d'autant que la riuiere proche de son emboucheure y est grandement large, ce pont est basty de forte pierre de taille, & abboutit au dehors vers la Parroisse Pilmie. Cette belle ville estoit jadis la demeure des Ducs de Bretagne, & estoit l'appanage de leurs fils aisnez.

Rennes, est vne ville celebre à cause quelle a le Parlement de toute la Prouince, elle s'appelloit anciennement, *Condate Redonum*, Monsieur de Thou l'appelle Capitale du pays: elle est située sur la riuiere Vilaine, & a vn siege Episcopal, outre son Eglise Cathedrale, elle a bon nombre d'autres, & plusieurs Monasteres, là est vn siege Presidial de mediocre estenduë.

M. de Thou en ses histoires.

Dol tient le 3. lieu entre les plus belles villes de Bretagne, elle auoit anciennement vn Chasteau nommé *Diablintrum*, là est vn siege Episcopal, dont l'Euesque a droict d'vser du Mantel d'Archeuesque, il porte tiltre de Comte, & tient le premier lieu entre les Euesques de Bretagne aux assemblées generales des trois Estats de la Prouince. Cette ville, dit Chenu, est toute enuironnée de Marêts, & située à l'extremité Septentrionale de la Bretagne prez la mer.

L'Aduocat Chenu en son liure des priuileges des villes Capitales de France.

Sainct Brieu, ville assez celebre a vn siege Episcopal: elle est bâtie prez la mer, & outre qu'elle est forte d'assiette, elle a encores vne tres-bonne Citadelle bien munie de canons & d'armes: là est vne roche fort haute qui sert d'abry aux nauires agitez de tempestes, & de vagues.

Sainct Malo, ville Episcopale a vn des meilleurs & plus asseurez Ports de la France: où sont dix-huict ou vingt nauires de guerre, qui ne se soucient guieres des ennemis, elle est bastie dans vne Isle que la mer forme, & n'y a qu'vne aduenuë pour y aller.

Iacques Cartier, natif de cette ville enuoyé par le Roy François premier, pour découurir nouuelles terres en l'Amerique, y trouua le grand pays de Canada, & plusieurs autres vers le Pole Arctique. Ceux de sainct Malo, comme presques tous Marchands sont grandement riches, à cause de leur grand commerce de mer, qu'ils ont en Espagne, Portugal, Barbarie, & aux deux Indes, & ont leurs Compagnies qui entretiennent nombre de vaisseaux pour amener & enuoyer leurs marchandises.

Dinan, est vne ville tres-belle & plaisante, & à cause de sa gentillesse estoit jadis le plaisir & le sejour plus delicieux des Ducs de Bretagne: elle est arrosée de la riuiere Rance, qui commence pres la place dicte Lande Menaye, & se descharge en la mer prez S. Malo.

Vannes, ville Episcopale prez la mer: elle estoit jadis la plus puissante, & florissante de toute la Bretagne, située sur la derniere pointe du Cap, & s'appelloit autresfois *Venetia*, pour auoir esté bâtie à peu prez de la Ville de Venise en Italie.

Sainct Paul, autre ville Episcopale est située sur la coste Septentrionale, assez bien fortifiée.

Triguier est vne ville assez renommée pour son antiquité, & pour auoir eu anciennement ses Comtes particuliers, honorée d'vn siege Episcopal.

La haute Bretagne a plusieurs autres villes, sçauoir, *Fougeres* qui a eu ses Seigneurs particuliers, Vitrey, Chasteau-briant, qui appartient à la maison de Montmorency, de laquelle dependent huict Preuostez, Belain, Montfort la Canne, Bron, Lambale, Quintin, Montcontour, Rohan, autresfois Vicomté: puis erigée en Duché & Pairie pour les Seigneurs de cette maison Gosselin, Malestroit, Ploërmel, Croisil & autres.

La basse Bretagne a aussi plusieurs autres villes, sçauoir Cornoüaille Euesché, Quimpercorantin, Morlaix, Querpelé, Conquerneau, & nombre de bons Ports de mer, cõme Blauet, qui a vn Chasteau tres-fort, Brest puissammẽt fortifié, Morbihan, Port nouueau muny de bonnes fortifications, Lantriquier, le Fou, Conq, Conquest,

Ses principales riuieres sont *Vilaine*, qui sortant du pays du Mayne, arrose Rennes, Cran, & se rend dans la mer vers l'Isle.

Men, qui vient d'vn lieu prez Lambale, passe à Comper & entre dans Vilaine.

Dauſt, qui sort d'vne fontaine au dessus de Coray, laue Malestroit, Rohan, & se rend en Vilaine, à Cran.

Icy sortant d'vne source prez Bourbiac, passe à Guinganst, Kincroh, Pontrieux, & se descharge en la mer à Beau-port.

Ausene descend de la forest de Deuotquelon, laue Chasteau-neuf, & Chasteaulin, & au dessous entre en la mer.

Gouuernement de Bretagne.

La Bretagne estoit anciennement Royaume, & a eu ses Roys particuliers, puis ses Comtes, & enfin ses Ducs estant Comtes, elle fut donnée par Charles le Simple Roy de France à Rollo Duc de Normandie : depuis lequel temps les Comtes de Bretagne firent hommages aux Ducs de Normandie, iusques à ce que Pierre Maucler, fils de Robert de Dreux, recogneut immediatement le Roy de France, & son fils Iean luy succedant, fut eleu en la dignité Ducale, & ainsi la Duché de Bretagne demeura aux successeurs de Pierre, depuis l'an 1250. iusques à l'an 1484. auquel temps mourut François dernier Duc de Bretagne, & Anne sa fille aisnée espousa Charles VIII. du nom Roy de France, & apres la mort de Charles : elle espousa en secondes nopces, Louis XII. du nom Roy de France, & ainsi la Duché de Bretagne fut incorporé à la Couronne de France : Voicy la Genealogie de ses Comtes & de ses Ducs.

La Bretagne fut anciennement honorée du tiltre de Comté, & depuis elle fut erigée en Duché, au temps de Henry II. Roy d'Angleterre enuiron l'an CIↃ CXXC.

Conan fut premier Comte de Bretagne.

Constance sa fille vnique, & heritiere : eut deux maris : sçauoir,

Godefroy son premier mary, fils de Henry II. Roy d'Angleterre, fut II. Comte de Bretagne : & de ce mariage sortirent

Artus Prince de Bretagne, & Comte d'Anjou, & de Touraine, lequel par le Commandement de Iean son oncle Roy d'Angleterre, eut la teste trenchée à Roüen.

Eleonor, qui fut aussi emprisonnée par le commandement dudit Iean Roy d'Angleterre, & son oncle mourut en prison.

En secondes nopces Constance espousa Guidon, Vicomte de Thoüars, fut III. Comte de Bretagne, & de Dreux.

Alexia, heritiere de sa mere Constance, laquelle fut mariée à Robert II. du nom, fils du Comte de Dreux, & IV. Comte de Bretagne, que les Bretons nommoient mauuais Clerc, pour auoir donné sa foy au Roy de France pour le Comté de Bretagne : dont il estoit IV. Comte, qu'ils vouloient exempter & retrancher du Royaume. Cettui-cy ruina Henry, le territoire de Lambale, & autres lieux de Bretagne: enfin estant pris par Iean Roy d'Angleterre, il fut mené auec grand nombre de Noblesse en Angleterre, d'où finalement il fut deliuré par la recommandation de Philippes Auguste Roy de France, l'an CIↃ. CCI.

Iean I. petit de Constance surnommé le Roux, fut V. Comte de Bretagne & de Dreux, qui espousa Blanche, fille de Thibauld VI. Roy de Nauarre, & Comte de Champagne, & de Brie, de laquelle il eut

Iean II. du nom, I. Duc de Bretagne, lequel mourut à Lyon au sacre & couronnement du Pape Clement V. l'an CIↃ. CCCV. il auoit espousé Beatrix, fille de Henry III. du nom Roy d'Angleterre.

Artus II. du nom II. Duc de Bretagne, soldat mal-heureux au Roy de France.

Iean III. du nom & III. Duc de Bretagne, n'eut point d'enfans, & par son testament il fit Ieanne fille de son frere Guidon heritiere du Duché de Bretagne, & fut IV. Duchesse de Bretagne.

Iean II. du nom de Breton, Comte de Montfort, fut V. Duc de Bretagne, lequel quoy que pour ce sujet apres la mort de son frere Germain Iean III. du nom, il y eut procez entre luy & Ieanne Claude, & qu'il eust esté iugé au Parlement de Paris, ne se contentant pas de l'Arrest, il demanda secours à Edoüard III. du nom Roy d'Angleterre, qui le luy enuoya, & auec ce secours, il enuahit de force la Duché

ché de Bretagne : il espousa Claude, fille de Robert, Comte de Flandre, de laquelle il eut

Iean IV. Claude sa mere estant recommandée par les Princes Bretons de sa faction, il fut pour l'amour d'elle receu VI. Duc de Bretagne, lequel ayant vaincu en guerre Charles Comte de Blois, par la transaction de Guerrande, faite auec Ieanne de Ponthieurre, il fit cette loy de son consentement, que tant qu'il y auroit des masles en la maison de Bretagne, les femmes ne succederoient point à la Duché : il espousa premierement Marie fille d'Edoüard 3. Roy d'Angleterre, qui mourut sans enfans ; puis Ieanne fille de Philippes d'Eureux de laquelle il eut quatre fils, & quatre filles.

Iean VI. du nom VII. Duc de Bretagne, lequel espousa Ieanne fille de Charles VI. du nom de France, dont il eut

François I. du nom VIII. Duc de Bretagne Parricide, lequel eut pour femme, la belle fille de Iacques I. du nom Roy d'Escosse.

Pierre, Seigneur de Guinchamp IX. Duc de Bretagne qui espousa Françoise, fille de Loüis Burgraue de Thoüars son vnique heritiere.

Artus II. du nom, successeur de Pierre, fut X. Duc de Bretagne, il eut deux femmes qui ne luy firent aucun enfant.

François II. du nom, Comte d'Estampes, & des Vertus, successeur d'Artus son oncle, fut XI. Duc de Bretagne, il eut pour femme Marguerite, fille de Gaston de Foix, Roy de Nauarre, de laquelle il eut

Anne de Bretagne, la lignée masculine defaillant, elle fut XII. Duchesse de Bretagne, elle fut premierement mariée à Richard, fils d'Edoüard IV. du nom Roy d'Angleterre, puis fiancée à Maximilian I. du nom Roy des Romains, puis apres à Charles VIII. du nom, Roy de France, & en luy la Duché de Bretagne fut vnie à la Couronne de France : les maisons plus nobles & Illustres de Bretagne, sont le Comté de Montfort, le Vicomté de Rohan, Ponthieure, Rieux, Raiz, Blossac, Clisson, Leon, Vitré, Fougeres, Ancenis, Grello, & plusieurs autres : Voicy vn Eloge des Bretons composé par Iulius Scaliger.

Vidit Armoricas animosa Britania gentes :
Et dedit imposito nomina prisca iugo.
Nunc etiam Patriæ remanent commercia linguæ,
Vltimaque à Gallo discrepat ora sono.
Impauidum genus, Arguæ gens docta Palestræ,
Nec minus in bellis vtilis, atereques.
Par Domino quadrupes, sæuis haud segnior armis :
Respondent animis robora firma feris.
Gens tamen hæc eadem patriis intenta choreis :
Laxat inexpleto pectora læta mero.
Tanta etiam pecoris, tanta est opulentia frugum vt
Cum Cereris certet vomere, magna Pales,
Quid varias referam Piscosa sub æquora tumas?
Additaque ignoto littora capta mari !
Ne partire plagas, vt partis des mihi partem :
Si Galli hæc dicas integra regna soli.

Apres le Parlement de Bretagne suit celuy de Languedoc, & pour y apporter de l'ordre, il faut remarquer que

La Gaule Narbonnoise (appellée jadis Braccée) comprend le Languedoc, la Prouence, le Dauphiné, & la Sauoye. 11

Le Languedoc est ainsi appellé du temps que les Goths l'occupoient *Lang-Goth*, qui veut dire terre des Goths : D'autres disent auec de raison, que ce nom de Languedoc vient de la proprieté de la langue du païs : car au lieu que les François disent en leur langue, *Ouy* ceux de Languedoc disent seulement Oc : aussi Scaliger diuise le langage de France, en langage François, & Tectosageois, ou Prouençal du François ; il en fait deux especes, qui sont appellées langue d'Ouy, & langue d'Oc. Aussi auant deux cens ans le Royaume de France estoit diuisé en deux Gouuernements Souuerains : Sçauoir en langue d'Ouy, la Capitale duquel estoit Paris, & en Langue d'Oc, chef aussi estoit ores Tectosage, ou Tholouse, tantost Montpellier.

Cette Prouince de Languedoc est d'autant plus noble & celebre, qu'elle se void exaltée dans les histoires Romaines : les peuples qui y auoient autresfois leurs sieges

ou demeures, estoient les Volsses : les Arecomiques, Tectosageois, Septimains, Decumains, Aracins, Tolosates, Gabales, Albigeois, Velannois, Coseranois, Helves, Nemansois, Aletois, Bezerois, Agatois, Lutevains, Magalianois, Sontiates.

Premierement les Volsses, diuersement appellez chez les autheurs, sont ceux que Cesar, Tite-Liue, Pline, Silius Italicus, & Mela, appellent Volges, & les mesmes sont nommez par Denys Hauicarnasse & Aulone, Bolsses : ces Volges ou Volques occupoient anciennement cette partie de la Gaule Narbonnoise, ou à present est la ville de Nismes : ils estoient de deux sortes, sçauoir les Volces Arecomiques, & les Volsses Tectosageois, sçauoir les pays où sont maintenant les villes de Nismes, de Montpellier, Bezieres, & Vzez, tous lesquels sont compris par Strabon, Pline, Tite-Liue, Trogus Pompeius & Iustin, sous ce nom Tectosages, nom general de tout le Languedoc.

Pline li. 4. de son Hist. nat. Tite Liue li. 38. Iustin. liur. 32. Trogus Pompeius liure 43.

Cette Prouince a deux villes Archiepiscopales, sçauoir Toulouse & Narbonne, & 22. Episcopales.

Tholouse est la ville Capitale du haut Languedoc, & illustrée d'vne Cour de Parlement pour toute la Prouince, elle surpasse en grandeur & nombre de peuple toutes les autres villes de France apres Paris : Elle fut anciennement beaucoup plus grande qu'elle n'est à present, voire plus riche : selon Ausone en l'Epistre 23. à Paulin, où il l'appelle Quintuple, c'est à dire ville qui en vaut cinq grandes.

Elle fut premierement bastie sur le sommet de la montagne, où en restent encores quelques apparences qu'on appelle vielle Thoulouse, pour estre hors du danger des inondations: ie tiens neantmoins que le premier lieu de l'assiette de cette ville ne fut iamais autre que celuy qu'elle a maintenant joignant le riuage de la Garonne, qui laue le haut des bords de ses murailles.

Les plus belles deuotions de cette ville, sont l'Amphitheatre, & le Capitole, mais particulierement le Capitole, duquel on dit que sainct Saturnin fut precipité, Capitole si peu commun en leurs prouinces, qu'on ne trouue point chez les anciens qu'ils en ayent iamais fait bastir qu'en trois villes, sçauoir Toulouse, Narbonne, & Cartage la neufue, & tous encores ruinez par la caducité des temps, si l'on ne veut dire que celuy de Thoulouse est representé par ce Chasteau rond qui se void pres de l'inquisition, là aupres.

Et comme la ville est grande & bien peuplée, aussi a-elle vn grand nombre de belles Eglises, entre lesquelles tiennent le premier rang, la Cathedrale & le Siege de l'Archeuesque dedié à sainct Estienne : la Collegiale de sainct Sernin ; la Durade Prieuré fondé en l'honneur de la Vierge sacrée au lieu d'vn ancien Temple de Iupiter Ammon, & plusieurs autres.

Or comme le pays de Languedoc tient le premier rang d'honneur en ce ressort, aussi la ville & Cité de Thoulouse merite d'auoir icy le lieu deuant les autres villes d'iceluy : puis qu'elle est la Capitale & Metropolitaine, qu'elle a le magnifique throsne de la justice souueraine, & le souuerain siege de l'Archeuesché, auec vne Vniuersité de Droict des plus fameuses de l'Europe, erigée par Raymond Comte de Thoulouse. Il y a aussi en cette ville vn Inquisiteur de la foy, la Cour du Seneschal, & des Presidiaux auec le Iuge Mage, Lieutenans, Conseillers, & autres officiers de la Seneschaussée.

Le Quercy a pour ses bornes le pays de Perigort, celuy de Rhodes, l'Auuergne & le Limosin : on y compte deux Dioceses, cette à sçauoir Cahors, & Montauban, sur le Tarn. Les moindres villes sont Burelle, Nazareth, Soüillac, Gourdon, Martel, & les autres.

Le pays de Rouergue touche le Quercy du Leuant, le reste est borné du Languedoc, & de l'Auuergne. Sa principale ville c'est Rhodes : les autres sont Ville-franche, de Rouergue, Estauges, Espeyron:

Le Languedoc a pour ses bornes du couchant la Gascogne, de laquelle il est diuisé par la riuiere de Garonne: du Sud, Quercy : du Nord l'Auuergne, & le Forests: de l'Est, la Prouence & le Dauphiné: tellement que tout le Rhosne est tenu du Languedoc, & sous le Parlement de Thoulouse. Il a la mer Mediterranée du costé du Midy, & en partie aussi les monts Pirenées.

Cette Prouince est de fort grande estenduë comprenant 22. Dioceses, dont le seul Viuarets, qui a de longueur du long du Rhosne plus de 20. lieuës, est pris pour vne. Ses Dioceses sont Thoulouse, Narbonne, Alby, Carcassonne, Besiers, Agde,

Montpellier, Nismes, Vsez, S. Paul de Thomieres, Alet, Castres, Pamiers, Mirepoix, sainct Papoul, Lodeue, Eaule, Lauaur, Montauban, Viuarets, Velay, Geuaudan.

Sa ville principale c'est Thoulouse, assise sur la riuiere de Garonne, en lieu plain & fort bon païs. Les autres sont Narbonne, Alby, Carcassonne, Beziers, Pesenaz, Montpellier, Nismes, Vsez, Bagnolest, Alez, Sommieres, le Pont S. Esprit, le Bourg, Viuiers, la Voûte, Tournon, Aubenas, Annonay, Mende, Maruege, le Puy, & grand nombre d'autres, dont le denombrement seroit ennuyeux.

A Nismes on void les Arenes ou l'ancien Amphitheatre, qui est aussi merueilleux qu'ouurage qu'on voye: mais le pont du Gard sur la riuiere du Gardon, où il y a trois ponts l'vn dessus l'autre, est beaucoup plus admirable: les pierres des Arenes, & du pont sont de grandeur extraordinaire. On a attribué au Languedoc depuis quelques années la Comté de Foix, combien qu'auparauant elle fut de la Guyenne. Ce païs a le Languedoc du leuant: du couchant, le Comingeois: du nort le territoire de la riuiere: du midy les monts Pyrenées. Le pays de Foix a la seule Euesché de Pamiez, qui est vne ville assise à l'endroit où les deux riuieres de Lers, & Lagier s'assemblent. Ses autres villes sont Sauerdun & Maseres.

Narbonne, de laquelle toute la Prouince Narbonnoise a pris ce nom, elle estoit anciennement la premiere colonie Romaine de toutes celles de l'Europe, laquelle Ciceron appelle l'Eschauguette & Bouleuard de l'Italie, Pline la demeure des Decumains, elle fut iadis nommée *Narbo Martius*, de Marcion Consul, pendant le Consulat duquel elle commença à estre habitée, d'autres luy donnerent ce nom des vieux soldats de la legion Martienne, qui y auoient leur departement. Elle fut ainsi baptisée *Iulia Paterna*, appellée *Iulia*, du nom de Iule Cesar Dictateur Perpetuel; *Paterna*, pour auoir esté florissante, sous les auspices de Iule Cesar, voicy les loüanges, qu'Ausonne luy donne. *Ausone au Catalogue des Villes.*

Quis memoret, portusque tuos, montesque lacusque?
Quis populos varios discimina vestris & oris?
Quodque tibi quondam pario de marmore templum
Tantæ molis erat, quantum non sperneret olim
Tarquinius, Catulusque iterum, postremus & ille
Aurea qui statuit capitoli culmina Cæsar.
Te maris Eoi merces, & Iberica dicant.
Æquora, te classes Lybici, Siculique profundi:
Et quicquid vario, per flumina, per freta, cursu
Aduchitur; toto tibi nauigat orbe [illegible].

Ceste ville est riche & de grand commerce à cause de son beau port de mer, & le plus grand de toute la Prouince sur la mer Mediteranée, tousiours fidele & tres-obeissante à ses Roys: aussi fut-elle la premiere du Languedoc qui renonça à la ligue, chassa les soldats Espagnols qui y estoient pour la ligue, & rompit les armes du Roy d'Espagne. Au reste Narbonne s'est tousiours monstrée fort zelée à la Religion Catholique, sans y auoir iamais receu l'heresie, ny des Albigeois, ny de Caluin, ny souffert aucun mal-sentant de la Foy parmy les habitans.

La ville de *Nismes*, monstre assez sa grande antiquité: car l'on y void encores les Arenes ou l'ancien Amphitheatre, qui est aussi merueilleux qu'ouurage qu'on voye, non moins entier au dehors que celuy de Verone en Lombardie. L'on tient que deuant cét Amphitheatre estoit iadis vne place appellé Champ de Mars, lequel comme celuy de Rome est à present remply d'edifices: le lieu qu'on appelle vulgairement le Cap Duel, estoit autrefois vn Capitole ou Basilique construite par l'Empereur Adrian à l'honneur de sa femme Plotine: il est en forme quadrangulaire, ses costés sont appuyez sur dix colomnes, & le front sur six: le toict est plat fait de grandes & larges pierres, vnies & commodes pour s'y promener: le Temple qui est proche du front de ce Capitole, est encores en son entier. Il est basty en forme quarrée, les rangées de Colomnes sont des deux costez, ce qui rend l'edifice merueilleux: là se voyent encores les Aigles Romaines & les Enseignes, & celles qui se remarquent estre sans teste, furent ainsi coupées par les Goths pour monstrer que l'Empire auoit esté reduit sans teste & sans chef, par eux. Aux murailles de la vieille ville, se void vn ancien edifice pres d'vne fontaine nommée Tourremagne, ou Tour Romaine selon aucuns, elle est faite de petites pierres quarrées: là aussi se void à la porte appellée la

Digitized by Google

Couronne, vne Colomne droite, où sont plusieurs anciennes statuës, & Epitaphes de quelques grands Capitaines. Dauantage ce qui rend la gloire de cette ville de Nismes encores plus grande, est qu'elle a esté le lieu natal & le berceau des Empereurs Domitian, & d'Antonin Pie, & d'autres Princes & Illustres personnes.

Montpellier Capitale du bas Languedoc bastie sur vne Colline à dix lieuës de la mer Mediterranée : là est la Chambre des Comptes & la Cour des Aydes de la Prouince, qui iouït d'vn air fort sain & temperé: Il n'y a rien de si agreable que ceste ville là, rien de plus courtois que son peuple, rien de plus fertile que son territoire, qui abonde en simples & herbes medicinales : ce qui est cause que les Medecins les plus celebres y ont estably vne fameuse Vniuersité, qui a eu son commencement enuiron l'an cIɔ. cxcvi. lors que les Sarasins ayant esté chassez d'Espagne, l'estude de Medecine y fut transporté, & s'y rendirent les Disciples des plus sçauans Medecins Arabes d'Auicenne & d'autres : Cette ville qui estoit dans la rebellion, fut assiegée l'an 1622. par le Roy Louys XIII. & reduite à son obeissance : sa Maiesté y fit faire vne belle & forte Citadelle gardée par 4000. hommes.

On attribuë encores au Languedoc depuis quelques années, la Comté de Foix, combien qu'auparauant elle fut de la Guyenne. Ce pays de Foix a le seul Euesché de Pamiers ville sise à l'endroit où les deux riuieres de Lers & Lagiers s'assemblent, ses autres villes sont Sauerdun & Maseres, demeure ancienne des Comtes de Foix.

Le Languedoc est maintenant hors des apprehensions des incursions, que les Espagnols y ont faites ces années dernieres, estans entrez au deçà des frontieres, & mis le siege deuant Leucate, qu'ils pretendoient emporter ; mais les armes de France victorieuses par tout, rompirent leurs retranchemens, deffirent leur armée, & les contraignirent d'abandonner leur Canon & bagage aux soldats François, par la conqueste entiere du Comté de Roussillon, par Louys XIII. Roy de France & de Nauarre, qui se trouua en personne dans le païs, traça luy mesme les lignes deuant l'importante ville de Perpignan, qui fut finalement reduite à son obeissance au mois de Septembre de l'an 1642. en suite de la prise de la ville & port de Colybre, d'Elue & de tous les passages qui rendent le pays asseuré à sa Maiesté.

Cette grande Prouince de Languedoc contient sous le ressort de son Parlement les pays de Viuarets, de Geuaudan, de Velay de l'Auragais, de Roüergues, des Seuenes & le Comté de Foix : c'est la Pepiniere des meilleurs soldats de France tres-bien agueris & qui a en aucuns temps entretenu vne armée de cinquante mille hommes, tous leuez esdits païs pour le seruice de ses Roys.

Apres le Parlement de Thoulouse, celuy qui sur tous peut porter plus particulierement le titre Royal, est celuy de Bordeaux, puis que seul entre tous les Parlements il a tousiours tenu son sein ouuert pour receuoir le Roy, a desserré ses portes pour le recognoistre, & renuersé ses rempars pour faire hommage à son sceptre, lors que la France mutinée dans la rebellion, poussée par ses propres ennemis, s'aduançoit à sa ruyne.

Le Roy Charles septiesme qui auoit honoré ceux de Languedoc d'vn Parlement, ne voulant pas apres qu'il eut fait composition auec l'Anglois qu'il se retireroit de la Guyenne vies & bagues sauues, que les suiets d'icelle fussent de condition moins releuée, partant ayant prins les Citoyens de Bordeaux en sa protection, & faisant nouueau serment de fidelité, il choisit leur ville pour estre le Siege d'vn autre Parlement.

Le Parlement de Bordeaux a sous soy le païs de Perigord, Limosin, Xainctonge, le Bordelois, les Landes, Albret, Basadois, la haute Gascongne, & partie de Biscaye, & Medoc, par delà la riuiere de Garonne. Le Limosin a pour ses bornes du costé du Nord le Berry, de l'Est, le Bourbonnois, du Sud, l'Auuergne, de l'Oüest, le Perigord, & de l'Oüest Nortoüest, le Poictou. Il y a vn grand orme entre la maison neufue, & Argenton, qui sert de limite au Berry, au Bourbonnois, à l'Auuergne & au Limosin.

Ce pays comprend tout ce qui est entre la Garonne, les monts Pyrenées, la mer Oceane & la Guyenne de Louys XI. Quelques parties de la Gascongne sont bornées de la riuiere de Garonne, comme Armagnac & Bigorre, les autres tiennent tant deçà que delà la riuiere, comme l'Agenois, la Duché d'Albret, & le pays de Comminges. La Comté d'Armagnac contient deux Dioceses, c'est à sçauoir celle d'Auch, & celle de Lectoure, qui sont deux principales villes, outre lesquelles il y

Digitized by Google

a l'Isle Iourdain, & quelques autres peu considerables.

La Comté de Bigorre est entre le pays de Bearn, & de Cominges, pres des monts Pyrenées, dont vne grande partie est sous ce Comté, depuis les montaignes d'Aure iusqu'à celles du Saut & d'Aspe, qui sont de Bearn. Sa principale ville c'est Tarbe, où est le Chasteau de Bigorre. Sur les frontieres de la Bigorre il y a des Comtez de Gaure & d'Estrac.

L'Agenois a pour ses bornes du Leuant le Quercy, du Nord le Perigort (& de ce costé l'Agenois va iusques à Biron du Perigort) du couchant la Gascogne & la Garonne, qu'il a aussi du costé du midy. Ce pays comprend 2. Eueschez, c'est à sçauoir celuy d'Agen & celuy de Condon. Ses moindres villes sont Villeneufue d'Agenois, Clairac, Marmonde, sainte Foy la grande, & quelques autres assises sur la riuiere de Garonne, & aussi Valence sur la Baise, Leirac, le Romon, Montreale.

Le pays de Cominges est diuisé en haut & bas, le haut est vne montagne, & ses villes sont S. Bertrand, & Conserans. S. Beat, S. Fergeau, Monreceau, Saliers & autres. Au bas est l'Euesché moderne de Lombez & les villes de Samathan, l'Isle en Dodon, Marut, Riues, auec vne infinité de grosses bourgades & riches villages.

Le pays de Guyenne ou de Gascogne, est l'vne des grandes Prouinces de France, c'estoit anciennement la Gaule Aquitanique qui estoit Royaume, & auoit ses Roys particuliers, les Romains du temps de Cesar par la conqueste des Gaules se rendirent maistres de l'Aquitaine, & en ioüirent iusques au temps de l'Empereur Honorius l'an de grace 432. sous le regne duquel les Visigots s'emparerent de l'Espagne & de l'Aquitaine iusques à la riuiere de Loire: du depuis Stilicon Lieutenant general de l'Empereur Honorius, qui fit la guerre aux Goths, mais l'Empereur qui vouloit la paix, luy commanda de la faire entr'eux, ce qu'il fit & leur laissa l'Aquitaine; mais tost apres leur Roy Alaric abandonna l'Aquitaine pour aller assieger Rome, comme il fit, & la prit l'an de grace 440. apres la mort de Constant fils de l'Empereur Constantin, arriuée dans Vienne; la paix fut faite auec les Goths, à condition que toute l'Aquitaine leur demeureroit l'an 445. mais les Gaulois d'Aquitaine qui estoient Chrestiens, affligez de se voir subiets des Visigoths Arriens, eurent recours à Clouis premier du nom & premier Roy Chrestien de France, pour les déliurer du joug de ces heretiques: Clouis jaloux d'ailleurs d'auoir de si grands Seigneurs voisins de son Estat, ne les pouuoit supporter, & l'enuie qu'il auoit d'vnir l'Aquitaine à ses Estats, luy fit entreprẽdre la guerre contre Alaric Roy de ces Visigoths: il marcha cõtre luy auec vne puissante armée, le défit, chassa les Visigoths de l'Aquitaine, & l'vnist à sa Couronne l'an 509. apres la mort de Clouis, ses quatre fils partagerent son Royaume en Tetrarchies l'an 514. Childebert fut Roy de Paris, son Royaume comprenant les Prouinces de Poictou, du Maine, la Touraine & l'Aquitaine: du depuis Grannus fils naturel de Clotaire premier Roy de Soissons fut Roy d'Aquitaine de par sa femme Caltha, à laquelle le Duché appartenoit l'an 552. apres la mort de Clotaire, Cherebert son fils aisné, cõme Roy de Paris, fut Roy d'Aquitaine l'an 564. Par apres Sigebert apres la mort de son pere Cherebert fut Roy d'Aquitaine, mais il en fut depossedé par Theodebert fils de Chilperic I. & apres la mort de Chilperic fils de Dagobert, le Royaume d'Aquitaine qui luy appartenoit, retourna à Dagobert son pere qui luy suruesquit, Clotaire son pere donna à Sadragesile Gouuerneur d'Albert son fils, le Gouuernement d'Aquitaine qui s'en fit appeller Duc, lequel Dagobert l'an 63. du depuis donna l'Aquitaine en tiltre de Duché à Brunulphe frere de Gondrude sa femme, lequel porta Aribert à faire la guerre à Dagobert son frere, de sorte que pour retrancher à Aribert & Brunulphe les moyens de remuer, il donna le Royaume d'Aquitaine à Aribert pour appanage; qui en fit Tholouse ville Capitale. Durant le regne du Roy Chilperic II. Eude fut fait Duc d'Aquitaine l'an 726. il aida à Charles Martel à deffaire les Sarrasins entrez en Aquitaine l'an 736. apres Eudon Gaiffer fut Duc d'Aquitaine sous le regne du Roy Pepin l'an 758. qui en chassa Gaiffer, & se rendit maistre de l'Aquitaine l'an 726. laquelle fut donnée en partage à Charles, du depuis dit le Grand fils de Pepin, Hunault grand Seigneur du pays s'en empara, mais Charles y alla auec vne grosse armée reprit l'Aquitaine & prit Hunault prisonnier l'an 771. Il la donna en tiltre de Royaume à son fils Louys dit le Debonnaire l'an 778. Louys la donna à Pepin son fils, puis apres la mort de Pepin il en inuestit Charles le Chauue son dernier fils, & demeura ainsi l'Aquitaine aux Roys de France iusques à l'an 1063. sous le regne de Philippes I. Roy de France, sous lequel

l'Imperatrice Agnes, femme de l'Empereur Henry III. ayant l'Aquitaine, comme à elle, en fit Duc le ieune Prince Guillaume son fils: mais il en fut priué par Godefroy Martel, Comte d'Anjou, & de Touraine son Vassal, lequel fit emprisonner le Duc Guillaume en vne estroite prison, où il mourut, & espousant la Duchesse femme dudit Guillaume, les enfans qu'il en eut furent heritiers d'Aquitaine, desquels descendit Guillaume Duc d'Aquitaine, sous le regne du Roy Louis le Gros, & par appointement fait, fut dit que ce Guillaume tiendroit de là en auant son Duché d'Aquitaine de la Couronne de France. L'an 1132. Guillaume mourant, laissa entr'autres, vne fille aisnée appellée Leonor, heritiere d'Aquitaine, qui estant mariée à Louis VII. dit le Ieune Roy de France, l'an 1137. le Duché d'Aquitaine fut par ce mariage reüny à la Couronne: mais le Roy Loüis la repudia pour cause d'adultere: du depuis Leonor se remaria à Henry Comte d'Anjou, qui apres la mort d'Estienne Roy d'Angleterre, luy succeda, & à cause de sa femme il fut Comte de Poictou, & Duc d'Aquitaine, & voilà le droict que du depuis, les Rois d'Angleterre pretendent auoir sur la Guyenne, l'an 1189. Ælix, sœur du Roy Philippes Auguste, fut mariée à Richard Duc de Guyenne, fils aisné du vieil Henry, Roy d'Angleterre son successeur: lequel Richard vint treuuer Auguste Roy de France, & luy fit hommage de son Duché de Guyenne: Les Histoires Angloises disent que Richard entra en guerre auec Auguste, pour ce que Richard differoit de iour à autre de prester à Auguste l'hommage qu'il luy deuoit pour le Duché de Guyenne: la guerre s'allumant, la Guyenne reuint à la Couronne de France, iusques au regne du Roy Philippes le Bel, lequel par le mariage de Marguerite sa sœur, auec Edouard Roy d'Angleterre, rendit à ce Roy la Guyenne, & estant encor vne autrefois retournée à la Couronne de France, iusques au regne du Roy Philippes de Valois, que Henry de Lanclastre, Lieutenant General du Roy d'Angleterre, la reconquit l'an 1346. enfin sous le regne du Roy Charles VII. la Guyenne fut reprise sur l'Anglois, & par Arrest de la Cour de Parlement de Paris, elle fut confisquée sur le Roy d'Angleterre, pour cause de felonnie, & est tousiours depuis demeurée reünie à la Couronne de France.

La Gascogne de nostre temps comprend tout ce qui est entre la Garonne, les monts Pyrenées, la mer Oceane, & la Guyenne de Louis XI. Quelques parties de la Gascogne, sont bornées de la riuiere de Garonne, comme Armagnac & Bigores, les autres tiennent tant deçà, que de là la riuiere, comme l'Agenois, la Duché d'Albret, & le païs de Cominges.

Ceste Prouince a pour sa ville Capitale

Bordeaux, Metropole & Primatiale de toute la Guyenne, laquelle dans le testament de Charlemagne, est mise entre les villes Metropolitaines de l'Empire Romain, elle est assise sur la riuiere de Garonne du costé du Couchant, & des monts Pyrenées: l'enceinte de ses murailles a esté à diuerses fois aggrandie, notamment l'an 1302. son Eglise Cathedrale est dediée à l'Apostre S. André, elle est des plus belles & spatieuses de France, enrichie de tres-rares Peintures & Tableaux: il y en a vne Collegiale, & Parrochiale, quatre Conuents de Mandiens, huict Monasteres de Religieux, quatre de Religieuses, vn College des peres Iesuites, fondé par la liberalite de M. François de Baulon, Conseiller au Parlement de Bordeaux, l'an 1573. en la ville se void le Palais de Galien, qui semble auoir pris son nom de l'Empereur Galien, on y remarque aussi quelques pieces de l'ancien Amphitheatre, lequel au rapport de Vinet, qui l'a veu, auoit six enceintes de murailles, & entre la premiere ou est celle de dedans qui estoit la plus basse, & la derniere ou celle de dehors qui estoit la plus haute, il y auoit 86. pas d'interuale: ainsi qu'il se peut mesurer par les ruines, la place du milieu auoit 224. pas de longueur, & 140. de largeur. Cet amphitheatre fut tousiours hors la ville, & l'estoit encores au temps d'Ausone, le Palais de la garde estoit aussi hors la ville, lors qu'elle estoit quarrée, & fort prez de la Garonne, ioignant le fossé qui estoit vers le Nort: mais la ville ayant esté aggrandie de ce costé-là, il fut enfermé dans le pourpris de ses murailles: aucuns estiment que c'estoit jadis vn Temple dediée au Dieu tutelaire, à cause dequoy du depuis le Chasteau fut appellé de la Garde: dans la ville est le puy appellé Paulin, du nom de Ponce Paulin: disciple d'Ausone, de l'Illustre famille des Paulins, & Leontiens, à laquelle Sidonius addresse son Poëme de Burgo: Ausone fait aussi mention d'vn canal, qui estoit, dit-il, au milieu de la Ville, qui seruoit de Havre aux nauires. Voicy ce qu'il en escrit.

Per mediumque vrbis fontani fluminis alueum,
Quem pater Oceanus refluo cùm impleuerit æstu;
Adlabi totum spectabis classibus æquor.

Mais auiourd'huy il ne reste aucun vestige de ce Havre, si ce n'est à l'emboucheure de la petite riuiere de Perge, aux deux costez de laquelle il y a deux Tours fort hautes, où l'on tendoit vne chaisne de l'vne à l'autre, joignant la porte de la ville appellée de Caillau: à present il n'y a ny Port ny Havre, qui entre dans la Ville: la Garonne qui y passe luy sert de Port: elle passe au pied de ses murailles, & se ressent de la marée à plus de cinquante milles de la ville. Elle est gouuernée par le Maire, & par les Consuls, qu'ils appellent Iurats, qui estoient autresfois au nombre de trente: puis à 24. & à present reduits à douze selon les douze quartiers de la Ville: elle est annoblie d'vne Cour de Parlement qui y fut establie, l'an 1351. le 6. iour de Nouembre, par le Roy Iean: elle est aussi honorée d'vne belle Vniuersité, establie à l'instar de celle de Tolouse, approuuée par le Pape Eugene, auec plusieurs beaux Priuileges octroyez par Loüis XI. Roy de France, l'an 1472. Il faudroit vne histoire entiere pour raconter ce qui s'est faict dans Bordeaux; Ie diray seulement que Tetricus l'vn des trente Tyrans, y fut fait Empereur du temps de Galien, & y prit la pourpre: ce qui estoit crime de leze-Majesté: l'an 1497. la ville de Bordeaux, & celle de Bourg, firent vn accord, par lequel fut dit, que Bordeaux, comme la Capitale de Guyenne, auroit le commandement sur toutes les autres Villes de la Prouince: depuis ce temps iusques au dernier iour du Gouuernement des Anglois, cét ordre fut obserué qu'en temps de guerre, le Maire & les Iurats élisent certain nombre de Bourgeois, pour gouuerneurs des villes, & places fortes de la Prouince Bordeloise: d'où vient que les Villes de Blaye, Bourg, Liborne, S. Emilian, Castel, Callac, & S. Machaire, furent appellées Filleules de la Cité de Bordeaux, à vn des bouts de laquelle il y a vne forteresse tres-bonne, appellée Chasteau-Trompette, où loge le Gouuerneur & sa garnison.

Dans la Seneschaussée de Bordeaux, il y a aussi le païs d'entre deux mers, Sçauoir Buch, & Fronsac: le pays de Buch, dont le Seigneur s'appelle Captal Buch, est sujet aux Comtés de Candale.

Celuy de Fronsac a pour sa Ville Fronsac, & son Chasteau assis sur vn Roch qui le rend imprenable.

La Guyenne comprend les Prouinces d'Armaignac, Agenois, Basadois, Perigord, Lymousin, Quercy, & le païs de Medor.

L'Armaignac a pour ville principal Leictoure, ville tres-forte, Auch Archeuesché, outre lesquelles il y a l'Isle-Iourdain, & quelques autres.

Agenois a pour Ville Capitale Agen, siege Episcopal, Seneschaussée dans laquelle l'an 1621. la Chambre des Comptes de Guyenne qui estoit à Nerac, fut à cause de sa rebellion, transferée par Loüis XIII. Roy de France & de Nauarre. Ce pays contient aussi Condom Euesché, ses moindres villes sont Ville-neufue d'Agenois, Clairac.

Basadois a pour Capitale la Ville de Bazac, siege Episcopal à vne journée de Bordeaux, les autres villes sont S. Baseille, & la Reole, assises sur la Garonne, Monsegus posé sur le Drot, S. Ferme, Castel Moron, Geronde, & Sanneterre.

Perigord a Perigueux pour chef, siege Episcopal: outre ce, la ville de Sarlat Euêhé, puis Bergerac, ville assez forte, Riberac, Noneron, Biron, Brathomme, les Reches, & Miraumont. Ce pays a 40. degrez d'éleuation du Pole, & au Leuant, le pays de Lymosin: au Ponant, l'Angoulmois, & partie de Xaintonge: au Nort l'Angoulmois, dans lequel il s'aduance & est engagé: au Midy la Gascogne, selon la riuiere de Dordonne, qui fait separation de l'Agenois, & des pays d'entre deux mers, d'auec le pays de Perigord. La Prouince de Lymosin a le Berry au North, le Bourbonnois au Leuant: vers le Midy, l'Auuergne: & au Ponant, le Perigord. Il y a vn vieil Orme, entre le Bourg de Maison-neufue, & la Ville d'Argenton en Berry, qui sert de limite à quatre Prouinces, sçauoir Berry, Bourbonnois, Auuergne, & Lymosin: ce pays auec toute l'Aquitaine, fut iadis occuppé par les Goths, par les Anglois, & enfin par les François: il a eu ses Comtés particuliers, qui auoient soin de faire rendre la Iustice, & des Ducs pour le faict de la guerre.

Lymoges est la Capitale du haut Lymosin, appellée *Ratiastum* par Ptolomée: elle est située sur la riuiere de Vienne, partie en vne vallée, partie en vne col-

line : elle est ceinte de bonnes murailles, & a vn fort Chasteau. C'est vn siege Episcopal : les autres villes sont Soufterraine le Boisson, Barac, Dorat, Gonforlat: le bas Lymosin, appellé proprement la Marche, qui est Limitrophe, de l'Auuergne, & du Perigord, a pour capitale Tulle ville Episcopale, Beruela Gaillarde, Teignac, Douzenac, Allassac, Bellot, Marssac, Vssel, Glonic, S. Iuuien, Vzercher forte place, la Vicomté de Turennes, appartenant au Duc de Boüillon, Belmont & autres. Le païs de *Medoc*, n'a que cinq ou six lieuës de long, & trois en largeur : il appartient au Bordelois, il y a Mené, Castillon, Soulac villes & autres Bourgades : il comprend tout ce qui est entre Bordeaux & la mer Oceane, & la Garonne qui s'y degorge, le païs & presque tout de sable, & les flots de la mer le couurent peu à peu.

Blaye sur la Girande, bastie sur vne eminence, vne ville tres-forte sur le bord de la Garonne à douze lieuës de son embouchеure, & à sept de Bordeaux.

Quercy est enuironné du Perigord, de l'Albigeois, & du Lymosin : c'est vn païs enfermé de montagnes: ses peuples s'appelloient anciennement *Cadurci*, dont parlent Pline & Cesar. Il y a deux Eueschez au Quercy, sçauoir

Pline liu. 4. de son hist. natu. ch.19. Cesar en ses Commentaires liu. 7.

Cahors que Ptolomée appellée *Deuecon:*, & d'autres *Divona*, c'est la Capitale du Quercy, la ville est ancienne, & a vn Euesché d'assez grande estenduë, & vne Seneschaussée : elle est assise sur le Lot.

Montauban aussi Euesché située sur la riuiere de Tarn : cette ville est bastie sur vne eminence. Autresfois tres forte de murailles, remparts, bastions & bons fossez : du costé du Tran est ville Bourbon, forteresse que fit faire le feu Roy Henry le Grand, reuestuë de bonnes pierres de tailles, bouleuards & rauelins : mais toutes ses nouuelles fortifications furent rasées, l'an 1629. par commandement de Loüis XIII. Roy de France & de Nauare, à cause de sa rebellion : les autres moindres villes sont Burelle, Nazareth, Soüillac, Gourdon, Martel : les pays de Rouergue touche le Quercy au Leuant : le reste est borné du Languedoc, & de l'Auuergne : sa ville principale c'est Rhodes Euesché, les autres sont Milhaud place forte, Ville-franche, Rouergue, Estanges, Espeyron.

Le Comté de Bigorre est entre le païs de Bearn, & de Cominges, prez des monts Pyrenées, dont vne grande partie est sous ce Comté, depuis les montagnes d'Aure, iusques à celles du Saut, & d'Aspe, qui sont de Bearn : sa principale ville est Tarbe, où est le Chasteau de Bigorre : sur les frontieres de la Bigorre, il y a les Comtez de Saure, & d'Estrac.

Le païs *de l'Abord*; ou Lourde, a deux Dioceses : sçauoir

Bayonne ville Episcopale prez la mer, tres-forte, Capitale du païs, dont la Iurisdiction s'estend iusques au flune d'Iron, qui est au delà de S. Iean de Luz, puis Aqs Euesché, le pays de Xaintonge a du North le Poictou : du Leuant l'Angoulmois, & le Perigord : du Midy la riuiere de Garonne ; & au Ponant la mer Oceane, sa ville principale est

Xaintes siege Episcopal, assez fort.

S. Iean *d'Angely*, qui fut premierement assiegée & prise sur les rebelles par le Roy Charles IX. commandant au siege Monsieur le Duc d'Anjou son frere, puis assiegée & prise derechef, l'an 1621. par le Roy Loüis XIII. ses murailles rasées, ses autres villes sont Taillebourg appartenant au Duc de la Trimoüille, Pont, Cognac, Soubise, puis

Broage renommée pour estre à present l'vne des meilleures & fortes places de France sur la mer, mise en cet Estat par les soings de M. le Cardinal Duc de Richelieu, celebre aussi pour le sel que l'on y prend.

Rohan, sur le bord de la mer assiegée & prise sur les rebelles, l'an 1622. par le Roy Loüis XIII.

DISCOVRS DV PAYS SOVVERAIN DE BEARN.

SOMMAIRE.

1 Situatiõ du pays de Bearn, qualité & fertilité d'aucuns endroits d'iceluy pays: des villes principales d'iceluy & autres lieux remarquables.

2 Ses fleuves & riuieres tous inutiles à la nauigation.

3 Des forces de Bearn, de ses forteresses & magasins, & particulierement de Nauarreins, & de l'authorité des Colonels Persans, cy-deuant Chefs de la Milice du pays.

4 Du gouuernement Politique de Bearn, des Princes & Seigneurs qui ont jouy de sa Souueraineté: du souuerain Conseil ou Parlement du pays estably à Pau.

5 De la religion ancienne & moderne des Bearnois, des Eueschez de l'Escar & d'Oleron; depuis quand la religion Catholique en a esté bannie sous le regne de la Royne Ieanne de Nauarre, & l'introduction de l'heresie de Caluin en icelle, & le restablissement de ladite Religion Catholique audit pays par le Roy LOVYS LE IVSTE, *& de la verification des Edits de sa Majesté en faueur des Euesques & Ecclesiastiques de Bearn.*

SITVATION DV PAYS.

1 LE païs de Bearn est vne petite Souueraineté, qu'on rencontre à la descente des monts Pyrenées, qui separent la France d'auec l'Espagne, sortant d'Arragon: il a sa longueur du Midy au Septentrion, & pour ses bornes au Midy: la Comté de Bigorre; au North: la Biscaye Royale, de laquelle le Bearn est separé par la riuiere de la Cane: sa largeur est du Leuant au Ponant: il a pour ses bornes du costé du Leuant le païs de Landes & Chalose, selon l'Adar: & du Couchant la Biscaye Nauarroise. Il n'y a que deux petits fleuues qui arrousent le Bearn, tous deux inutiles à la nauigation.

2 Le païs du Bearn est diuisé en deux, il a d'vn costé les Monts, où est la ville d'Oleron, de l'autre les Vallons, où est la ville de l'Escar. La ville principale du Bearn est Pau, siege du Parlement de la principauté: ses autres villes sont Orthés ancien sejour des Comtes de Foix & Seigneurs de Bearn; Morlas, lieu où l'on battoit la monnoye du païs; Nay ville fort marchande qui fut toute bruslée du feu du Ciel enuiron l'an 1545. Pontac, Coderch & Nauarreins assis au pied des montagnes, & est l'Arsenac du pays; il y a encore la basse Nauarre, où est la ville de Sainct Palais.

GOVVERNEMENT.

3 IL y a en Bearn vne compagnie souueraine, appellée Conseil ou Parlement pour le fait de la Iustice, lequel est composé de deux Presidens & de vingt Conseillers, vn Aduocat & Procureur generaux du Roy.

4 Les Estats du pays s'assemblent tous les ans par la permission du Seigneur, afin de pouruoir aux affaires & au departement de la donation qu'ils luy font annuellement. Ils sont tres-exacts obseruateurs de leur loix, foys & coustumes, & ne souffrent pas volontiers que le Seigneur mesme s'en dispense.

Or pour apprendre comme le Bearn a esté distrait du corps du Royaume de France, duquel il a tousiours esté & est encore veritablement vn membre, faut sçauoir que depuis 360 & tant d'années, ce pays a esté gouuerné par des Seigneurs qui ont vsurpé le titre de Souuerains, & qui s'establirent en cette vsurpation durant que S. Louys estoit occupé aux voyages de la Terre saincte; car ce fut en ce temps-là que les habitans choisirent Raymond de Moncade pour estre leur Seigneur.

Digitized by Google

Ce Raymond de Moncade eut vn fils appellé Gaston de Bearn, lequel n'ayant eu que 2. filles de l'heritiere de Bigorre sa femme, donna l'aisnée en mariage au Comte d'Armaignac, & l'autre à Roger Bernard, Comte de Foix, auec la Seigneurie de Bearn, & le Comté de Bigorre : de sorte que cette Seigneurie estant tombée entre les mains du Comte de Foix, a tousiours du depuis esté cõseruée en l'estat qu'elle estoit iusques en ces dernieres années qu'il y a eu du changement, ainsi que ie diray cy-apres, & ce par l'authorité & puissance de cette grande maison, quoy qu'originairement ce soit vne vsurpation faite sur la Couronne de France. Car il n'y a rien de plus veritable, que le Bearn, comme il estoit jadis du Royaume d'Aquitaine, que Charles le Chauue annexa à la Couronne, est compris par consequent dans le gouuernement de Guyenne, depuis qu'elle est reduite en Prouince, tesmoins en sont les confrontations qui sont encores auiourd'huy exprimées dans les prouisions des Gouuerneurs d'icelle : voicy comme ce pays appartient au Roy.

Catherine de Nauarre, Comtesse de Foix & de Bigorre, & Princesse de Bearn, espousa Iean fils d'Alain Duc d'Albret, de laquelle il eut Henry d'Albret Roy de Nauarre, Comte de Bearn, de Foix, de Bigorre & d'Armagnac, Charles qui mourut prés de Naples, & quelques filles, entr'autres Marguerite de Valois sœur du Roy François I. puis Ieanne d'Albret Royne de Nauarre, espousa Anthoine de Bourbon, d'où est issu Henry de Bourbon Roy de France & de Nauarre ; & de luy Louys XIII. Roy de France & de Nauarre, glorieusement regnant auiourd'huy.

RELIGION DE BEARN.

LE païs de Bearn auoit tousiours suiuy la Religion Catholique Apostolique & Romaine, & auoit deux Eueschez, sçauoir Oleron & l'Escar, qui estoient comme deux mãmelles pour la nourriture spirituelle de ces habitans, parmi lesquels toute sorte de vertu & pieté florissoit, iusques au temps de la Royne Marguerite de Valois, sœur de François premier Roy de France, qui fit venir en cette Prouince quelques disciples de Luther, qui estoient desia respandus parmy la France ; toutefois ce ne fut que pour elle, & ce venin ne se respandit pas plus outre. Mais la Royne Ieanne de Nauarre sa fille passa bien plus auant, & sous son regne les deux principaux Heresiarques de ce siecle, Luther & Caluin, mais particulierement l'heresie de Caluin se glissa dans le Bearn ; car les Caluinistes trouuans libre accez au païs de cette Princesse, l'infecterent tellement, qu'en moins de rien, & en l'année 1569. tous les Prestres & Religieux en furent chassez, massacrez, ou noyez, & le patrimoine de Dieu pillé & diuerty à d'autres vsages.

Sainct Fulgence a remarqué en l'Epistre troisiesme qu'il escrit, que la pretention ordinaire de tous ceux qui se retirent de la creance commune de l'Eglise, soient-ils heretiques, athées, schismatiques, ou libertins, n'est voilée d'autre pretexte que de celuy de la liberté, qui est vn mot grandement fauorable & plausible à tout le monde, & parlant de cette liberté, il l'appelle, *Noxiam & seruilem libertatem*, vne liberté seruile & dommageable, comme les Grecs parlant d'vn mariage trauersé de mauuaise intelligence, le nomment γάμον ἄγαμον, vn mariage non mariage : vne mort douce, ils l'appellent θάνατον ἀθάνατον : τάφον ἄταφον, vne mort sans mort, des funerailles non funerailles, des honneurs sans honneurs : *Funera Cecropiæ nec funera*, dit le Poëte, vn vin foible, lequel les Grecs appellent οἶνον ἄοινον, vn vin sans vin : ainsi que S. Fulgence, parlãt de cette liberté pernicieuse, l'appelle, *Libertatem seruilem non liberam, sed noxiã.*

Il y a deux sectes de nosiours qui ont ceste liberté grandement en teste : sçauoir les Huguenots & les atheistes : pour les Huguenots, ils ont fait des liures & des chansons contre la tyrannie pretenduë du peuple, contre la seruitude imaginaire de la Cour de Rome en faueur de la liberté.

Quant aux Atheistes, ils ne parlent de rien si souuent que de cette heureuse liberté qui nous rend maistres de nous mesmes, seigneurs de nos esprits, & genereux contre tous les euenements de fortune, qui peuuent choquer ou esbranler nostre courage : Ie rapporteray deux ou trois exemples de l'heresie de Bearn, par lesquelles on pourra voir la manie des esprits qui se laissent emporter à leurs passions fougueuses & déreiglées.

Quant à cette heresie du Bearn, cela se peut voir encore en la Royale maison du Bearn, en la ville Capitale de Pau, dont les meubles, les cabinets, les tableaux & les tapisseries

pifferies ne refpirent autre chofe que l'air de la liberté huguenote, lequel Caluin qualifia le premier du nom de liberté Euangelique; de laquelle il compofa diuers opufcules, & particulierement vne longue lettre à Madame Ieanne de Nauarre Souueraine de Bearn, en laquelle il l'exhorte de garder, auancer, & authorifer en fes Eftats la liberté Euangelique, qui confiftoit en ce temps-là à ruiner les Eglifes, abolir le Carefme, aneantir les Ieufnes, fecoüer le joug de l'obeïffance au Vicaire de Iefus-Chrift, & faire du cheual efchappé, ou pluftoft, *tanquam pullum onagri, qui fe liberum natum putat.*

Or il eft à remarquer que cefte Princeffe qui auoit le cœur haut, & couuoit fecrettement vne hayne contre le S. Siege de Rome, à caufe de la perte du Royaume de Nauarre, qui efcheut foubs Iean fon ayeul, & en laquelle on fuppofoit que le Pape euft efté partifan pour l'Efpagnol: Eftant venuë à la Couronne, elle fit ouuertement ce que Henry II. fon pere n'auoit ofé faire qu'en cachette, car elle ne fut fi tofthors de curatelle, qu'elle fit fçauoir au Pape, le peu de pouuoir qu'il auoit en fes Eftats.

Sous fon regne on abolit le Sacrifice de la Meffe en tout le Bearn, on ruina toutes les Eglifes, on bannit par Edict tous les Preftres & Religieux.

Or comme elle auoit l'efprit naturellement bon, curieux & fçauant, elle voulut tefmoigner, non feulement auec fa plume dans les liures imprimez, qui s'appellerent les Contes de la Royne Ieanne, la liberté qu'elle pretendoit prendre en fa creance, mais encore par la pointe de fon aiguille, fur le caneuas & dans fes tapifferies: car comme elle eftoit grandement addonnée aux deuifes, elle fit de fa main de belles & grandes tapifferies, entre lefquelles il y en auoit vne tente de douze à quinze pieces excellentes, qui s'appelloient les prifons brifées, par lefquelles elle donnoit à cognoiftre qu'elle auoit brifé les liens, & fecoüé le ioug de la captiuité du Pape: au milieu de chaque piece, il y auoit vne hiftoire du vieil Teftament qui reffent la liberté, comme la deliurance de Sufanne, la fortie du peuple dans la captiuité d'Egypte, l'élargiffemẽt de Iofeph, &c. & à tous les coings, il y auoit des chaifnes rõpuës, des menottes brifées, des eftrapades & des gibets en pieces, & par deffus en groffes lettres eftoiẽt ces paroles de la feconde aux Corinthiens chap. 3. *Vbi fpiritus, ibi libertas*: & pour monftrer encore plus clairement l'animofité qu'elle auoit conceuë contre la Religion Catholique, & nommément contre le Sacrifice de la Meffe; ayãt vne tres-belle & excellente piece de tapifferie, faite de la main de Marguerite fa mere, deuãt qu'elle fe laiffaft caioler par les Miniftres, en laquelle eftoit parfaitement broché le Sacrifice de la Meffe, & le Preftre qui monftroit la Sainćte Hoftie au peuple, elle arracha le carreau qui portoit cette hiftoire; & au lieu du Preftre, y fubftitua de fa main vn renard, lequel fe tournant au peuple, & faifant vne horrible grimace & des pattes & de la gueule, difoit ces paroles, *Dominus vobifcum*: Voilà que c'eft lors qu'vn bon efprit s'employe à mal faire, il n'y a inuention prophane & ridicule à laquelle il ne fe porte paffionnément: ce font les paroles du Pere Garaffe de la compagnie de Iefus, en fon l. 3. de la doctrine curieufe, contre les athées & les heretiques de ce temps.

Toute la France du depuis, voire toute l'Europe & la Chreftienté, eft informée fuffifamment des oppreffiõs que la Religion Catholique a foufferte en Bearn, de quel temps, par quelle voye, auec quels artifices: Mais peu de gens font inftruits de la conftãce de ceux, qui font neantmoins demeurez fermes en leur creance, adherãs à leurs legitimes Pafteurs de l'Eglife Romaine, & en tel nombre, que fans aucun exercice d'icelle, des 8. parts, les 6. ont preualu courageufement contre les violentes ordonnances qu'on a accouftumé d'eftablir en la Police fpirituelle & temporelle, pour faire changer de Religion à des peuples.

Le feu Roy Henry le Grand, d'heureufe memoire, efmeu de compaffion enuers le lieu de fa naiffance & les Eftats en dependans, & fe refouuenant que le Pape luy auoit accordé fon abfolution, à condition de reftablir en Bearn les affaires de l'Eglife, auoit commẽcé d'y donner quelque atteinte: mais à caufe de l'éloignement de fon fejour, des frequentes diuerfions procurées par les Miniftres & les Chefs de la Pretenduë, bref des affaires qu'on luy fufcitoit continuellement d'ailleurs, à peine peuft-il fatisfaire aux obligations qu'il auoit de recõquerir à Dieu cette terre defolée par la Royne Ieanne fa mere, & fe contenta lors d'y remettre la Religion Catholique en quatre ou cinq endroits fous de grandes modifications.

Ce luy estoit vn iuste & extréme regret apres auoir donné main-leuée aux Ecclesiastiques & aux Euesques d'Aix, de Tarbes & de Bayonne, pour les biens qui leur appartenoient, de voir ainsi soubs la presse & sans liberté, ces païs qui auoient iadis esté des plus florissans en la foy de nos Roys, où l'Eglise auoit esté douée des plus éminens Priuileges que peussent auoir les Prelats dans vn Estat; Frontiere du Royaume, qui contesteroit auec la France, la qualité de Catholique, si nos Roys n'estoient sans dispute, les aisnez de l'Eglise; Prouince, par laquelle ce grand Roy, y faisant ses retraittes auant qu'estre receu à la Couronne, auoit conquis le reste de son heritage; Peuples ausquels Dieu a donné tout ensemble le terroir & l'esprit bon. Bref qui s'estoient emancipez de la fidelité & obeissance deuë à leur Souuerain par l'introduction & abus d'vne Religion contraire à celle de nos Roys.

Dieu auoit reserué ceste gloire à sa Majesté regnante, selon les predictions du feu Roy son pere: car dés lors qu'elle a prins l'entiere administration de ses affaires, elle a fait paroistre que sa seule vertu guidée d'vn bon Conseil, ne pouuoit faire prendre sur ce suiet vn plus asseuré chemin, & donner vn establissement plus solide, que celuy que la pieté affermit par la Iustice, afin que d'vne mesme action l'on vist éclater tout ensemble les traits de sa sagesse & bonté.

Il y auoit donc cinq ans & plus que le Roy seant en son Conseil, donna de son plain & pur mouuement, conformément à la demande des Estats Generaux, qui auoient esté assemblez à Paris l'an mil six cens quinze, vn Arrest de main-leuée pour le restablissement des Ecclesiastiques en Bearn, la restitution de leurs biens, & consequemment des Eglises, & ordonna que le diuin seruice fut remis par tout, qui fut l'vn des premiers effects de son zele enuers Dieu, & le salut de son peuple, quasi à l'entrée de son pur, plain & absolu Gouuernement.

Mais il n'y a sorte de tumulte, de deffaite & desobeissance, que ce commandement n'ait rencontré.

Les Commissaires que le Roy y enuoya furent intimidez, mesprisez & baffoüez, le Royaume fut parcouru pour y faire adherer les partisans, les peuples desbauchez pour s'en esmouuoir, troupes creées, Capitaines choisis, factions formées, entreprises faites pour s'y opposer & embraser la Guyenne, le Poictou & le Languedoc.

A qui en donner le tort? il estoit mal-aisé par le déguisement des deportemens d'vn chacun: les Ministres Heretiques ne paroissoient que dans la Cabale, le Parlement de Pau que par ses refus, les mutins que par les alarmes, & le Gouuerneur que par ses interests couuerts: & dedans le tout, cóme dans vne masse corrompuë estoit le leuain de certains qui ne se nōment pas, & qui par des delais & laschetez honteuses, failliret de perdre dans le faict particulier d'vne frontiere toute la France, & ensceulir l'authorité du Roy, pires que tous les autres, parce qu'ils estoient plus obligez à bien faire.

Le Roy ne voulant toutesfois commettre le repos de son Estat, ny à la violence des vns, ny aux ruses des autres, n'obmit rien pour compenser le grief que ceux de la Religion P. R. dudit pays, presupposoient receuoir en l'execution dudit Arrest, ains rechercha soigneusement les voyes d'accommodement, qui satisfissent d'vne part au des-engagement de son authorité & de l'autre, neantmoins à sa conscience pressée par la plainte du Clergé & misere des Catholiques, reduits à tel estat, qu'à mesme temps qu'il tolleroit la liberté de conscience pour l'erreur, elle se trouuoit effacée & estouffée par la foy, en ses Subjets de Bearn.

Mais tout cela en vain, parce que les particuliers promoteurs de ce desordre vouloient auoir leur conte auant que la chose fust faite, & tirer de l'auantage de l'auoir appaisé: tellement que le Roy victorieux de ses ennemis par ses armes, & de ses propres armes par sa clemence nompareille, ayant approché de la Guyenne pour autres affaires plus generales, se resolut enfin de profiter encore de ce loing-tain voyage, pour empescher l'accroissement de ces mouuemens, par les aydes ordinaires & les plus douces qu'elle pourroit choisir.

Sa Majesté enuoya donc à Pau vne derniere recharge sur l'Edict de la main-leuée, auec asseurance qu'elle eust des principaux Officiers de ce païs-là, qu'elle y trouueroit toute sorte d'obeissance: mais il reüssit autrement, par l'opinion qu'eurent ceux qui pratiquoient la Rebellion, que le Roy feroit facilement amusé à ne passer outre, & reduit aux necessitez de s'en retourner sans rien faire, pourueu qu'on mesnageast les longueurs & difficultez qu'ils y firent rencontrer si à propos, que sa Majesté fut cōtrainte de faire vn assez long sejour és enuirons de Bordeaux, auec mille incommoditez de sa Cour & de l'armée.

Digitized by Google

La premiere nouuelle qu'elle en eut le huictiesme d'Octobre 1628. par le sieur de la Chesnaye, ne fut qu'vne remise à la deputation des deux Parlemens, qui le lendemain arriuerent, portans charge de faire croire au Roy qu'ils n'auoient point esté libres en leurs deliberations, ains violentez par des gens de guerre, qui sont venus de toutes parts, que le Baron de Cenac auroit introduits dans Pau: qu'aussi les intentions de sa Majesté n'auoient assez clairement paru par les termes de la iussion, & que toutesfois ils n'auroient desisté de faire vn Arrest mental de ladite main-leuée; mais que pour l'employer par escrit & le signer, il leur auoit du tout esté impossible sans peril tres-euident de leurs vies, qui sans doute furent pour lors bien plus cheres que l'obeïssance.

Et parce qu'on l'on pouuoit leur opposer le pouuoir de Monsieur de la Force, qui deuoit pour le deuoir de sa charge, & de la parole donnée au Roy tout fraischement dans Bordeaux, faciliter toutes choses, & y reprimer les émotions populaires de tels factieux incogneus, gagez à faire bruit: veu mesme qu'on sçauoit que ledit sieur de la Force y estoit tout puissãt, ayant les armes en main pour le seruice du Roy: Les deputez preuenans telle opposition, protesterent à sa Majesté, que ledit Gouuerneur sollicité par leur compagnie de se joindre à eux au Parlement, pour y dire son aduis, & authoriser de son exemple, l'obeïssance; non seulement refusa d'y comparoistre, mais de plus, s'excusant sur sa foiblesse, declara qu'il n'auoit peu empescher que les peuples de la Prouince n'accourussent à la foule sur le bruit de la verification, ainsi qu'autres-fois ils en auoient vsé.

Or il est certain que tout ce qui estoit à la suitte de la Cour, souhaittoit grandement, pour plusieurs considerations, le prompt retour du Roy à Paris, ne semblant necessaire qu'on passast outre iusques en Bearn, s'engageanr en vne mauuaise saison, si le Conseil de Pau se sousmettoit à la volonté de sa Majesté, verifiant son Edict; & ceste opinion portée dãs les esprits des Bearnois, faisoit tellement roidir leur opiniastreté, pour rendre les commandemens de sa Majesté illusoires, qu'on commença vniuersellement à recognoistre, qu'il n'y auoit plus d'esperance que le Roy peust receuoir aucun contentement, des esprits resolus à éluder ses volontez par des fascheuses & honteuses tergiuersations.

Sur ce le Roy se resolut dés lors toutes choses quittées, d'aller luy-mesme en Bearn: & dit aux deputez, que puis qu'il n'auoit peu par eux se faire obeïr par ses Sujets, il estoit raisonnable qu'il le fit par soy-mesme: & de ce iour, qui fut le neufiesme Octobre de l'an 1620. remarquable par la feste de S. Denys, Apostre de la France, il n'y eut plus moyen de l'en diuertir, quelque instance que luy en fissent ceux de la Pretenduë Religion; tant il auoit à cœur, apres les auoir mis en leur tort, vne action si saincte, si celebre, tant attenduë de son courage, & si necessaire pour l'affermissement de la paix de son Royaume, & l'esclat de sa reputation parmy les estrangers.

Surquoy ayant commandé aux deputez de se retirer, & d'aller dire au Parlement de Pau, que sa presence asseureroit ses affaires: nonobstant les aduis qu'il eust des difficultez du chemin, de la faim & du peril, il partit le vnziesme du mesme mois: & encore que le treiziesme, se rendant à Grenade, l'Aduocat general du Conseil de Pau luy apporta l'Arrest verifié, le coniurant de ne passer outre, & que le sieur de la Force luy venant au deuant, taschast de le fléchir par toutes sortes de tres-humbles remonstrances, vn peu trop tard renduës, il fut neantmoins impossible de le pouuoir vaincre pour le retour: Vous auez, dit-il, interest que i'y aille pour appuyer vostre foiblesse.

Le quatorziesme, sa Majesté arriua à Arsac, qui n'est qu'à cinq lieuës de Pau, & respondit aux Deputez de la ville de Pau, le requerans de dire sa volonté pour son entrée dans ledit lieu de Pau, qu'il y entreroit comme Souuerain de Bearn, s'il y auoit vne Eglise pour y aller descendre: mais que s'il n'y en auoit point, qu'il ne vouloit ny l'entrée ny le poisle, qu'il seroit mal seant à sa pieté de receuoir des hõneurs en vn lieu où il n'auoit iamais esté, auant qu'auoir rẽdu graces à Dieu, de qui il tiẽt cét heritage.

Et parce que les Catholiques auoient vne petite Chappelle à demy couuerte tout au bout des Faux-bourgs de la ville, où l'on les auoit releguez, les chassans de la Parroisse qui est à la porte du Chasteau; sa Majesté iugea indigne de sa pieté d'approuuer cét affront fait à Dieu, par le transport de sa personne sacrée, en vn lieu si esloigné de sa maison, où il ayma mieux faire dire la Messe & donner commencement à ses affaires par le seruice de Dieu, dans le mesme lieu qu'on auoit prophané.

Arriuée donc le 15. à Pau, elle trouue que ce n'estoit rien que de faire valoir ladite main-leuée, car non seulement elle n'y fut pas recueillie auec l'applaudissement que les subjets sont coustumiers de faire paroistre à la venuë de leur Prince, mais (chose estrange) on auoit mesme soustrait les viures pour l'obliger d'en desemparer promptement, & publioit-on hautement, qu'aussi-tost qu'elle en seroit partie, l'on renuerseroit l'ordre qu'elle auroit estably pour cette execution: il n'en falloit pas dauantage pour faire comprendre à la Cour la verité des insolences passées contre la personne & authorité du Roy en son absence.

Ainsi la voila contrainte, pour en preuenir l'inconuenient, d'apporter du changement à Nauarreins, place la plus importante du païs, & d'establir bonne garnison en toutes les villes principales, dedans lesquelles sa Majesté donna commandement à des Gouuerneurs fidelles à son seruice, courageux & irreprochables, qui fut vn coup pratiqué doucement & puissamment, qui fit en vn moment tomber des mains les armes des Rebelles, & donna fin aux entreprises factieuses des esprits portez à la reuolte.

Orthes estoit la ville, où les Huguenots estoient en plus grande quantité, factieux & meschans au possible, l'Vniuersité de tout le Païs, & où les habitans auoient jadis paru insolens à l'extremité: car dans icelle il y a vne Eglise où estoit le sepulchre de ce braue & renommé Prince Gaston de Foix: Eglise qui auoit eschapé les feux & les desolations premieres & plus sanglans mouuemens, qui a esté sous le regne du Roy Louis XIII. l'an 1614. abattuë & desmolie de fond en comble: & l'Euesque du lieu, qui selon les Constitutions Canoniques, vouloit faire tirer de son Eglise vn corps qu'on y auoit profanement inhumé, fut menacé de cent coups de poignard par les heretiques de la ville: & pareille impudence ont-ils fait voir depuis le procez des Euesques & Bearnois, en la personne du Commissaire du Roy, Monsieur Renar, logé à Orthes, lequel ils iniurierent atrocement, & susciterent mesmes les Escoliers de l'Academie d'icelle, pour enfoncer sa maison, & y ietterent de la bouë & des pierres contre les fenestres de son logis, pource qu'il estoit arriué en ce païs pour faire executer les commandemens du Roy.

Nauarreins fut remis entre les mains de sa Majesté, sans force ny resistance, par le sieur de Sales tres-ancien Gouuerneur d'icelle, y mis par le feu Roy: & y fut substitué le sieur de Poyane braue Capitaine Gascon: On trouua en la Citadelle d'icelle prés de cent pieces d'artillerie de toutes façons, quantité de munitions de guerre & de viures. Le Roy y laissa le Regiment de Champagne iusques à ce que le sieur de Poyane y eust estably sa garnison.

Et pource que les principales forces du Bearn estoient entre les mains de certains Colonels nommez Persans, qui auoient toute authorité sur la Milice du pays, & qui pouuoient en vn moment mettre sur pied de sept à huict mille hommes, le Roy sans coup donner, supprima ce pouuoir vsurpé desdits Persans, & cassa leurs offices: ce que sa Majesté fit au soulagement de ses subjets.

Elle reünit cét ancien fief à la Couronne de France, augmenta le nombre des officiers Catholiques, pour la distribution de la Iustice opprimée, à temps & sans soupçon: & partagea les Iurats, Chefs de la Police, remit les Ecclesiastiques en la possession de leurs Eglises & de leurs reuenus temporels, restablit la Religion Catholique par tout le Bearn, ordonna que les Euesques du pays auroient seance & voix deliberatiue au Parlement & Conseil, & en l'assemblée des Estats de la Prouince.

18. Ces effets temporels n'estoient que pour affermir le spirituel en l'execution de ladite main-leué, car le lendemain les reglemens en furent registrez au Parlement, & executez auant que sa Majesté voulut partir: l'Eglise de Paroisse fut renduë aux Catholiques de Pau au mesme jour qu'elle auoit esté occupée par les huguenots cinquante ans auparauant, & deux mille escus furent donnez par sa Majesté ausdits pretendus Reformez pour se bastir vn Temple.

Il est à remarquer que le Comte de Montgommery deffit le sieur de Terrides deuant la ville de Nauarreins, le mesme jour du mesme mois que sa Majesté fit son entrée audit Nauarreins, & y fit dire la Messe, qui en auoit esté bannie depuis les susdites 50. années: & le mesme iour que les Euesques furent chassez par l'Edit de la feuë Royne Ieanne, les 50. ans reuolus le Roy a restably la Messe dans Pau, à la confusion de l'Enfer, desesperé de voir le Iubilé accomply par la restauration d'vne vraye & legitime liberté, qui reuenoit en Israël à mesme cercle d'années.

Digitized by Google

Ce fut au reste chose memorable à la posterité, de voir le Roy accompagné des Princes & Officiers de la Couronne, de toute sa Cour, & des principaux Chefs de l'armée, sortant de l'Eglise de Pau, fraischement reconciliée. Apres y auoir oüy le *Veni Creator*, pour s'en aller en Procession solemnelle tout le long de la ville, où l'on n'auoit veu de si long-temps telle ceremonie, iusqu'au bout de la ville, où estoit le S. Sacrement exposé sur l'Autel de la Chappelle, qui fut porté sous le daiz que sa Majesté auoit cy-dessus refusé à son entrée dans Pau, par les Princes & Ducs, qui lors se rencontrerent, & accompagné des Cardinaux, Prelats, Abbez, & autres Ecclesiastiques qui s'y trouuerent lors en nombre, pour assister aux deuotions de sa Majesté, en vne occasion si plausible & tant inesperée.

On n'entendit tout le temps de la Procession par les carrefours & fenestres de la ville de Pau, rien qu'applaudissement de ioye, vn VIVE LE ROY, retentissant de tous costez dedans l'air.

Le Roy non content d'auoir mis ordre aux affaires d'Estat, & restably celles de la Religion, voulut aussi pouruoir à l'instruction de la ieunesse, qui est le fondement de l'vn & de l'autre. A ces fins estant aduerty que la Royne Ieanne son ayeule auoit jadis fondé à Orthes, l'Vniuersité tenuë par ceux de la pretenduë Religion, la plus-part estrangers, pour estre le Seminaire des Ministres, & vne perpetuelle pepiniere de l'heresie, qu'elle auoit tant à cœur; considerant aussi que c'estoit vne chose du tout indigne de sa Majesté Tres-Chrestienne, de maintenir cette fondation selon ce premier dessein, au prejudice de sa conscience, qui luy defend de contribuer directement de ses deniers à l'education de la ieunesse en la Religion qu'il abhorre, iugea qu'il estoit necessaire de pouruoir à tel inconuenient par des moyens efficaces & deus.

A ces fins, & à la requisition de Messieurs les Euesques du Païs, assistez du corps des Catholiques, il ordonna que desormais il y eust en l'vne des meilleures villes du Païs & des plus propres à cét effet, vn College de Peres Iesuites, pour y faire profession de toutes les bonnes lettres, & contre-quarrer l'erreur: voulut aussi fournir aux reuenus necessaires, & s'en rendre le Fondateur. Reparant par ce moyen les fautes que ses Majeurs auoient faites, & donna moyen aux Catholiques de nourrir leurs enfans en la crainte de Dieu. Et par interim commanda que les Patentes du feu Roy Henry le Grand son pere, par lesquelles il auoit dressé en Bearn vne mission desdits Peres, auec toute liberté d'y faire leurs fonctions par tout, fors l'instruction de la ieunesse, & d'y trauailler à la conqueste des ames, en nombre tel qu'il plairoit aux Prelats y emploier, sortissent leur plain & entier effet, & fussent verifiées par le Parlement, qui quelques années auparauant les auoit modifiez au nombre de quatre, & aux forclusions des confessions, quoy que par eux permises à tous autres Prestres, Seculiers & Religieux, & mesmes aux Capucins qui le font par dispense de leur Ordre: ainsi passa-il au Conseil de Pau. Et voila ce qui s'est passé au changement nouueau, fait en la Souueraineté du Bearn en l'année 1620. par le Roy Louis XIII. de France & de Nauarre.

Il est aisé de faire voir que le païs de Bearn est terre mouuante de cette Couronne, 19 si l'on vient à considerer les anciens confins de la Gaule Aquitaine, laquelle a tousiours esté diuisée des Espagnes par les monts Pyrenées: aussi tous ceux qui ont commandé en cette partie des Gaules, ont pareillement esté Seigneurs des terres qui sont aux pieds des monts, dont l'vne est la Vicomté de Bearn.

Aussi l'Histoire fait foy que ce fut Clouis le Grand Roy des François, qui premier accreut son Royaume de l'Aquitaine, qu'il emporta & conquesta sur les Goths, laquelle luy & sa posterité ont possedée sous diuerses aduantures; & se trouue que le Païs de Bearn estant vne portion de l'Aquitaine, Chilperic petit-fils du Roy Clouis le donna en don & present à sa femme.

La premiere diuision des Gaules, dont Cesar fait mention en ses Commentaires, borne l'Aquitaine par la riuiere de Garonne, & la seconde s'estend iusques à Loire, laquelle fut faite par l'Empereur Auguste, ainsi qu'il se lit dans Strabon; & selon ces deux diuisions, auec le consentement de tous les Geographes, le Païs de Bearn est comprins dans l'Aquitaine, estant depuis la mer d'Occident & de la Bretagne, & de la riuiere de Loire, iusques aux monts Pyrenées, sans que iamais les Ducs ou Gouuerneurs d'Aquitaine pour les Roys de France, ayent fait aucune exception du Bearn, ains en ont tousiours fait estat comme d'vne partie de leur gouuernement qui s'estendoit iusques aux monts Pyrenées & confins d'Espagne.

De là est venu qu'on a tousiours icy refusé lettres de naturalité aux Bearnois, les-

Digitized by Google

quelles ils ont demandées comme estrangers : mais nos Rois les ont tousiours tenus pour regnicoles, comme il a esté declaré par Lettres expresses du Roy Charles IX. l'an 1571. & iugé par Choppin & autres.

Mesme les Officiers de la Chambre du Tresor à Paris, qui iugent de toute ancienneté, ordonnez par les Rois pour cognoistre des droicts de leur Domaine, ont declaré les Bearnois capables de succeder en France, comme vrais & naturels heritiers du defunct, contre Monsieur le Procureur du Roy, lors qu'il a voulu pretendre qu'ils estoient Aubains. Ce qui a esté confirmé par vne infinité d'Arrests, singulierement depuis quelques années, la Cour de Parlement de Thoulouse, Monsieur de Beloy Aduocat general plaidant pour le Roy en la cause de Frere Pierre Saurimont, contre Monsieur de Cassan, Conseiller audit Parlement, en la delegation faite par le Pape à l'Euesque de Lescar en Bearn, ou son Vicaire general, auroit declaré n'y auoir abus sur ce qu'on pretendoit icelle legation auoir esté expediée à vn Euesque estranger contre ses concordats, ayant esté representé par le sieur de Beloy, que le mesme Euesque, ensemble celuy d'Oleron dans le mesme païs de Bearn, sont suffragans de l'Archeuesque d'Auche, & comme tels ils ont esté appellez de toute antiquité, à tous Synodes & assemblées des Euesques de France, esquelles ils se trouuent souscrits.

D'ailleurs il se trouue que l'Aquitaine estant és mains des Anglois, le Vicomte de Bearn nommé Gaston de Moncade, fit hommage à Edoüard premier du nom Roy d'Angleterre, & Duc de Guyenne, de la Terre & Seigneurie de Bearn, comme appert és registres de la Chambre des Comptes à Paris, de l'an 1275. apres la feste de Sainct Michel, dont la teneur est telle, *Gasto Vicecomes de Bearn, Dominus de Moncata & Castri Veteris, Promisit & iurauit sub obligatione & iuramento sui corporis & terræ Bearni, quam tenebat à Domino Rege Angliæ Duce Aquitaniæ, quod non recedat de curia Domini Regis, sine sui licentia & voluntate speciali.*

Il y a aussi vne autre raison pour monstrer que le païs de Bearn est mouuant de la Couronne de France, c'est que le ressort & Souueraineté d'iceluy estoit iadis sous la Cour de Parlement de Thoulouse : ainsi Feron continuateur de Paul Emile, en la vie de Louis deuxiesme, dit que les Bearnois ont esté par Arrest de la Cour de Parlement de Thoulouse declarez estre du ressort d'icelle, & compris és iours ordinaires du mesme Parlement.

Cecy seruira de response à ceux qui allegueront le long temps, depuis lequel les Bearnois iouïssent de cette liberté, laquelle semble ne leur deuoir estre contestée, estãt prescrite par vn si long espace d'années. Mais qui ne sçait que les droicts du Domaine de la Couronne sont inalienables, & ne peuuent receuoir aucune prescription, outre que la dispute qui en fut faite entre les parties, a osté tout soupçon de prescription, quand bien il y en pourroit auoir : Il faut donc conclure que cette vnion du Païs de Bearn à la Couronne de France, faite par le Roy Louis XIII. l'an 1620. est grandement importante à sa Majesté, aux Princes, à l'Estat & au repos du Royaume, afin de n'ouurir point la porte à l'estranger, pour entrer en France, puisque c'est vne terre d'icelle, ainsi qu'il a esté verifié. Neantmoins pour deux raisons principales, cette reünion estoit necessaire. La premiere, qui regarde le repos de l'Estat : le Païs ne peut recognoistre autre Souuerain que le Royaume, qui est l'vnique heritier du feu Roy Henry le Grand son pere d'heureuse memoire, aux Royaumes de France & de Nauarre; & partant seul & vnique Souuerain du Bearn, puis qu'il fait partie du Royaume de Nauarre, & comme tel estant obligé de maintenir tous ses peuples en repos, aussi l'est-il de ne permettre qu'ils viuent sous diuerses loix : de sorte que comme la France a ses loix, vz & coustumes, sous lesquelles elle se maintient en repos dans l'obeïssance de son Roy, le païs de Bearn a aussi ses loix, vz & coustumes, mais toutes differentes de celle de France : pour donc faire viure ces deux peuples en repos, & dans l'obeïssance d'vn mesme Souuerain, il est necessaire qu'ils ayent mesmes loix, vz & coustumes, & de là se conclud la necessité de la reünion du Bearn à la Couronne de France : dautant que laisser les Bearnois auec leurs loix differentes de celles de France, ce seroit tolerer vn Estat separé, non obligé aux loix de France : l'autre raison est, que la Religion Catholique ayant esté bannie du païs de Bearn depuis soixante ans, les Catholiques persecutez, les Ecclesiastiques partie massacrez, partie chassez du païs, les Eglises ou ruinées ou changées en Temples & Synagogues de Ministres, sans aucune esperance de voir les choses remises en leur premier estat, tant que le païs demeureroit Souuerain & auec ses loix, cause pourquoy le Roy fit cette reünion.

Digitized by Google

Le Parlement de Dijon comprend maintenant ce qu'on nomme Duché de Bourgongne, qu'on dit auoir pris ce nom d'vn lieu nommé Bourgogne au païs de Langres. Ses limites, sont au Septentrion les païs de Champagne, & de l'Auxerrois, dont vne partie est de cette Prouince: au Ponant, le Niuernois & Bourbonnois au Midy, le Beaujolois & Lyonnois; & au Leuant, la riuiere du Rhosne, qui la separe de la Sauoye, de la Bresse, & de la Franche-Comté.

La principale ville de cette Duché, c'est Dijon, assise presque sur la frontiere de France, sur la riuiere d'Ousche. Or quoy que la ville de Dijon ait esté bruslée en l'an 1227. si est-elle plus belle & magnifique que iamais.

Il y a apres Autun, autrefois grande & renommée ville, qui a de belles marques d'antiquité, & qui debattoit la primauté à toutes les autres de France. C'estoit la capitale des Heduois, qui estoit vne des deux factions qui remuoient toute la France. Puis on compte Beaune, Chaalons sur Saone, & apres Semur en Laussois, Tournus, Nuyz, Aualon, Saulieu, Flauigny, Auxonne, Noyers, Rauieres, Leigne, Monbard, Chastillon, S. Seine, Seloigne, Creuant, Viteau, Verdun, Arnay, Seurre, Tonnerre, & Senecey. On met en la Bourgongne deux autres villes Episcopales qui sont du ressort de Paris, c'est à sçauoir Auxerre, Mascon.

On a adiousté encor au Parlement de Dijon, la Bresse, dont Bourg est la ville principale: & encor l'Euesché de Bellay, le Bugey, Veromey, & les nouuelles terres qui ioignent la Sauoye.

La Duché de Bourgongne est demeurée entre les mains des Rois de France depuis la mort de Charles dernier Duc de Bourgongne qui mourut deuant Nancy, veu qu'aussi-tost apres sa mort Louis XI. Roy de France s'en empara.

Quant à la Comté de Mascon, le Roy S. Louis l'achepta de Iean Comte du Païs, & d'Elie sa femme.

Le Parlement de Grenoble comprend tout le Dauphiné, qui a pour ses bornes du costé du Midy, la Prouence, & la ville d'Ambrun est la metropolitaine de cette contrée qu'on nomme le haut Dauphiné: du Nord il a le païs du Lyonnois & la Bresse, & de ce costé est le païs de Dauphiné, duquel la ville Archiepiscopale de Vienne est metropolitaine: il a du costé d'Occident le Rhosne qui le separe du Lyonnois & du Viuarez; & du Leuant, la Sauoye. Sa principale ville c'est Grenoble, siege du Parlement, assise presque au milieu de la Prouince: des villes du long du Rhosne ou bien prés, sont Ternay, Vienne, Rossillon, sainct Valier, Theim, la Roche, Valence, Montlimar dans le païs, & en plaine, Quirieu, Cremieu, Bourgoin, la Tour du Pin, la Coste sainct André, sainct Marcelin, Voyron, sainct Antoine de Viennois, Moretel, Beaurepaire, Moras, Romans sur l'Isere, Loriot, Chabeul, Crest, Die. Aux montagnes, Ambrun ville Archiepiscopale, Gap, Talart, Briançon, Chorges, Serre, Monbrun, la Mure, Essilles. Il y a aux montagnes, le païs de Thiefues, les Baronnies de Gapençois & de Briançonnois. Les principaux païs de la plaine sont, le Grasiuoden, qui est prés de Grenoble: le Viennois, qui a de longueur enuiron dix lieües: la Valoire, où sont les villes de Moras, Beaurepaire, & la Coste sainct André, l'vn des meilleurs endroits du Dauphiné; & le Valentinois, qui est aussi de grande estenduë. Le Roy Philippes de Valois acquit de Humbert, Dauphin du Viennois, cette Prouince, l'an 1340. à condition que le fils aisné de France porteroit le nom de Dauphin.

Le Dauphiné frontiere d'Italie, de mediocre estenduë, mais de grande consideration, possede tous les aduantages qui sont ordinairement l'estime des autres païs: sa iuste situation selon le Ciel, presque au milieu de la terre, entre le quarante-quatriesme & le quarante-sixiesme degré, luy donne vne agreable temperature, où iamais aucune maligne qualité ne s'imprime, à raison dequoy ses habitans y paruiennent à vne extréme vieillesse, par le benefice d'vne heureuse constitution. Vne partie de son terroir s'estend en plaines, & l'autre s'éleue en montagnes: également riche par tout, pour l'entretien ou pour le plaisir de la vie; & par vne prerogatiue qui luy est toute particuliere, la Manne, cette precieuse rosée, qui fut jadis le pain du peuple de Dieu, y tombe en quelques endroits: auec l'ornement qu'il reçoit des fleuues, des forests, des lacs & des autres belles parties de la nature, il en a toutes les commoditez, la fertilité y est vniuerselle; & s'il y a des lieux où elle ne se rencontre pas si heureusement, le defaut des choses necessaires y est recompensé par la production des agreables: au surplus il y a des raretez, qu'auec vn peu plus de liberté le peuple nomme des

Digitized by Google

> Cecy est extraict des singularitez du Dauphiné, escrit en vers Latins par Denis de Saluaings.

merueilles. L'on y void des eaux ardentes, qui donnent au feu la vie qu'elles luy ostent par tout ailleurs. Vne masure appellée vulgairement la *Tour sans Venin*, parce que par quelque secrette vertu ou de terroir ou de l'air, elle ne souffre aucun de ces malins animaux, qui naissent & se nourrissent parmy les ruines des Cuues ou Concauitez naturelles dans vn rocher, qui à certain iour de l'année se trouuans d'elles-mesmes pleines d'eau plus ou moins, sont consultées du peuple voisin, comme les oracles de l'abondance, ou de la sterilité: vn petit grauier, que l'excellence de son vsage fait nommer, des pierres precieuses, pour la proprieté qu'elles ont de chasser des yeux les festus qui les ont blessez: vn Mont inaccessible, appellé pour sa figure d'Obelisque, le Mont-aiguille, & telles autres singularitez, que ie nommerois plus proprement, des yeux, ou des caprices de la Nature.

> Tite-Liue au 21. liu. parlant des Allobroges, dit, *Gens iam inde nulli Gallica genti opibus aut fama inferior.*
>
> Apollodore chez Estienne des Villes. *Allobroges Gallorum fortissimi.*
>
> Strabon liu. 4. *Militandi studio nullis mortalibus secundi.*
>
> Polybe.
>
> Le loyal seruiteur qui d'écrit la vie du Cheualier Bayard, dit tout au cõmẽcemẽt, que de son temps la Noblesse du Dauphiné, estoit appellée, l'Escarlate de la Noblesse de France.
>
> Grands Maistres de l'ordre du Tẽple, sortis de Dauphiné.

Mais comme cette Prouince tire de là les moindres sujets de son estime: l'aduantage le plus signalé, dont elle se glorifie, est la valeur de son peuple, & particulierement de sa noblesse, de qui l'antiquité mesme nous fait ce rapport; Qu'il n'en est point au monde qui la surpasse: Pour iustifier ce tesmoignage, il est certain que durant le chemin que tint Annibal allant à Rome, il n'eust rien de si difficile à surmonter que la resistance de ce peuple: & le Capitaine Romain qui le sousmit à la domination de l'Empire, ne voulut point d'autre eloge, que d'en porter le surnom. Quant à la Noblesse, il faudroit n'estre pas du monde, pour ignorer combien elle y est cognuë, & qu'il n'est endroit de la terre où elle n'ait laissé les marques de sa valeur: que s'il falloit chercher des tesmoins de cette verité, toutes les Histoires luy en fourniroient: il suffit qu'elles celebrent par tout les belles actions des Gentils-hommes de cette Prouince; qu'elle a donné des grands Maistres à l'Ordre du Temple, & à celuy de Malthe, que nous pouuons appeller le rempart de la Chrestienté; qu'elle a porté le fameux Bayard, Cheualier sans peur & sans reproche, & vn grand nombre d'autres de pareille estoffe en sont sortis. Bref que pour se maintenir en la possession où elle est, de produire des hommes, qu'elle peut à meilleur droit appeller ses merueilles, elle nous a fait voir de nostre temps, M. François de Bonne, Duc & Connestable de France, & Lieutenant General du Roy en Dauphiné, l'vn des plus grands Capitaines du Royaume.

> Teodat de Bressieux, Guffray de Saluaing, Grands Maistres de l'ordre de S. Iean de Ierusalem, sortis de Dauphiné.
>
> Raymond du Puy, duquel descend la Maison de Montbrun.
>
> Arnauld de Comps, Bertrand de Cõps, Raymond Berenger, Pierre de la Baume Cornillane, Hugues de Reuel, Didier de Thollon de saincte Ialle.

Le Parlement d'Aix comprend la Prouence, qui a pour ses bornes, du Septentrion le Dauphiné, & la riuiere de Durance: du Leuant, les Alpes, & la riuiere de Vare, au bord de laquelle, à main gauche, on void Nice: du Midy, la mer Mediterranée: d'Occident, en partie la Principauté d'Orange, en partie la Comté d'Auignon. La principale ville de Prouence c'est Aix, Siege du Parlement. Les autres sont Marseille, Arles, prés de laquelle c'est la Camarque, qui est vne langue de terre pleine & enfermée entre deux bras & canaux de la riuiere du Rhosne, contenant sept grandes lieuës Prouençales qui en valent plus de douze Françoises; & en cette Camarque il vient grande quantité de bleds, & outre ce il y a de grands pastis tant pour les bestes à corne que pour les cheuaux, dont les habitans y en nourrissent vn grand nombre. Il y a outre cela la plaine de sainct Chauar, de Miramas, Senas, Malmort iusqu'à Ourgon, & Ardague vers la Durance, qui peut estre parangonnée à la Beausse; & en toute cette estenduë de païs on void vn grand nombre d'orengers, citronniers, grenadiers, oliuiers, & figuiers, & le plus beau vignoble qui se puisse voir: l'on void aussi en cette contrée des palmiers qui portent d'aussi bons fruicts que ceux d'Afrique. Les autres villes sont Riez, Frejus, Grasse, Senez, Glandefue, Vance, Digne, Cisteron, Brignoles, Ourgon, Sainct Fropez, Hieres, Frejus, Antibe, Toulon, Salon, de Craux, Sainct Maximin, Tarascon, Draguignan, Forqualquier, Vallonse, Pertuis, Berre, le Puy, ou le Peucho.

Entre Aix & Marseille est la saincte Baume, où la Magdeleine s'estoit retirée. Quant à la façon de laquelle cette Comté a esté vnie à la Couronne, vous deuez sçauoir que Ieanne Royne de Naples, & Comtesse de Prouence, laissa pour son successeur en ses autres Principautez, & en cette Comté, Louis d'Anjou fils de Iean Roy de France, aprés l'auoir adopté pour se venger de ses ennemis. Louis eut pour successeur son fils Louis II. & cettui-cy Louis III. adopté aussi par Ieanne II. Royne de Naples, pour estre Roy de Sicile, & Duc de Calabre. Louis III. mourant sans enfans, laissa du consentement de Ieanne II. ses Estats à René d'Anjou son frere, qui ne voulant pas resigner ses droicts du Royaume de Naples, & de la Comté de Prouence, à René de Lorraine son petit-fils, sorty de sa fille Yolant, les transporta à Charles son

Digitized by Google

frere Comte du Maine, qui ayant perdu son fils Charles, institua son heritier vniuersel Louis XI. Les autres disent que cela se fit par testament de René, non sans vne griefue plainte, & fascherie de René de Lorraine.

Le Parlement de Bearn comprend deux Dioceses, c'est à sçauoir celuy de l'Escar & d'Oleron.

. Le Parlement de Mets comprend Toul, & Verdun, qui sont soubs la protection des Roys de France, qui y tiennent garnison par tout. 14

La ville de Mets fut mise sous l'obeissance des Roys de France par Henry II. Cette ville est arrousée des eaux de la Moselle, de la Seille. Elle fut autresfois la capitale du Royaume d'Austrasie, & maintenant toute la contrée d'alentour s'appelle de son nom, le païs Messin.

5. Il y a encor quelques Isles qui appartiennent à la France, qui sont en la mer Oceane du costé d'Occident, comme l'Isle de nostre-Dame de Boüyn.

L'Isle-Dieu, où il y a deux ou trois assez bons villages.

L'Isle Marmotier, où est l'Abbaye qui est communément appellée Blanche.

L'Isle de Rés vis à vis de la Rochelle, abondante en vin, où est la ville de S. Martin. Elle porte auiourd'huy le titre de Duché.

L'Isle d'Oleron, où se fait grande quantité de sel. Ces deux Isles ont esté ostées aux Rochelois au mois de Septembre l'an 1625. apres vn rude combat naual, où les Rochelois perdirent douze vaisseaux, & plus de quatre mille hommes.

Les Caps ou Promontoires de France, sont celuy de S. Mathieu, ou du Four, qui s'estend par delà toute la France, vers l'Occident. 15

Il y a apres celuy de Blankenest, vis à vis du Cap de Kenest qui est en Angleterre.

Le Cap de Talmond.

Le Cap de Buch.

En la mer Mediterranée on void le Cap de Gercel, nommé par quelques-vns Cabo, de S. Signo, & par d'autres Cabo-baxo.

Le Cap de Sete, qui est en Languedoc.

Le Cap de la Haque.

2. Les forests de France sont en grand nombre. Au pays du Mayne on trouue les forests de Versay, Longoulnay, Persi, Sille, Charnay, Audain, Mayne, Concise: en la basse Bretagne, les forests de Bostblanc, de Torient, de Guirche: en Poictou, les forests de Mouliere, Dine, Brosse, Ligne: en Berry, la forest de Robert, & autres: en Anjou, celles de Louysaye, & Marson: en Boulonnois, le bois de Surene, Celles, Hardelot, Dalles, Boursin: en Vermandois, Recoigne, Bouhan: en Picardie, le bois de Baine, de la Fere, de Beaulieu, de Coussi, Villere Coleret; la forest de Senar en Brie.

Mais sur tout il faut faire estat de la forest d'Orleans qui est de plus grande estenduë qu'aucune de France, & la forest de Fontaine-bleau, passe-temps de nos Rois, de mesme qu'est bien souuent celle de Montargis. Il y en a beaucoup d'autres, mais le desnombrement en seroit trop ennuyeux.

Les principales riuieres de France sont la Seine, qui a sa source en la montagne de Voge en Bourgongne, & delà elle vient à Paris, puis à Roüen, & delà se va descharger dans la mer.

La Seine reçoit dans ses eaux la riuiere de Marne, qui sort du mont de Faucilles vn peu au dessus de Langres, prés le lieu dit Marnày: & passant par Iainuille, Sainct Didier, Chaalons, Dormant & Meaux, & receuant quelques fleuues moins renommez, comme le Saut, Boise, Ourq, & Tresme, se mesle parmy les eaux de Seine au pont de Charenton prés Paris. Oise sort d'vn lieu au dessus de Guyse vers le Leuant assez prés du village d'Orgny. Elle passe par la Picardie: & arrousant Guyse, la Fere, Compiegne, sainct Maixant, & quelques autres villes, elle se descharge dans la riuiere de Seine prés de Poissi, vn peu au dessous de Pontoise. La riuiere d'Aisne est à Cesar, vn fleuue de la Gaule Belgique aux extremitez du Diocese de Rheims. Sa source est en Barrois au dessus de Clermont, prés du village de Soüilly.

La riuiere de Loire a sa source en Auuergne, en vn lieu nommé la Font de Loire. Cette riuiere ayant couru beaucoup de païs, & passant par Roane, Marciny, Desise, Neuers, Süilly, Gien, Gergeau, Orleans, Blois, Amboise, Tours & Saumur, le pont de Cé, se va rendre dans la mer prés de Nantes. Elle reçoit beaucoup de riuieres nauigables, comme l'Allier, le Cher, Vienne & le Mayne: l'Allier a sa source

au dessus de Clermont, & porte plus de poisson que Loire, combien qu'il ne soit pas si grand, il passe par Molinet: & se descharge dans Loire en vn lieu qu'on nomme le Bec d'Allier.

Le Rhosne sort du mont de la Fourche au haut Valais, & passe par le Lac de Geneue, & puis à Lyon, où la Saone entre dedans: De là ceste riuiere descend de Vienne, Tournon, Valence, Pont S. Esprit, Auignon, & autres lieux, jusques à ce qu'elle se va jetter par deux branches dans la mer Mediterranée aupres d'Arles en Prouence. Cette riuiere reçoit la Saone à Lyon, l'Isere entre la Roche & Valence, & outre ce, la Droume, & la Durance.

La Saone prend source assez prés des sources de la Meuse, & de la Moselle. Elle passe par la Bourgogne, & se va rendre dans le Rhosne au dessous de Lyon, prés l'Abbaye d'Esnay.

L'Isere passe par Grenoble & Romans en Dauphiné venant de Sauoye, & se va rende dans le Rosne prés de Valence en Dauphiné.

La Droume descend des Alpes, & se mesle auec les eaux du Rosne au dessous de Valence.

La Durance vient aussi des Alpes, & est la plus fascheuse riuiere de France, n'ayant point de gué asseuré.

La Garonne diuise, selon Cesar, les Gaulois des Aquitains. Elle vient des monts Pyrenées prés d'vn lieu nommé Cadalup, & venant des Montaignes de Foix, passe à Thousouse, & Moissac, & de là à Bordeaux, prés duquel elle se mesle dans la mer d'Aquitaine. Ce fleuue reçoit les riuieres de Tary, de Gers, d'Oold, ou du Loth, & la Dordonne, grande riuiere nauigable, & qui cede bien peu à la Garonne.

Ce seroit vn long discours, de coucher sur ce papier toutes les riuieres nauigables de France; C'est pourquoy ie m'en deporte, me contentant d'auoir mis icy les principales.

Cæsar liure 3. de guerres ciuiles.
Seneque au liure 3. de ses questions naturelles.
Solin liure 5. des merueilles du monde.
Trebellius in Balista.
Ciceron en l'Oraison pour M. Fonteius.
Cesar liu. 3. de la guerre des Gaules.
Dion liu. 39.
L'Empereur Iulian en son Misopogon.
Cesar liu. 1. de la guerre des Gaules.
Varron liu. 5. de l'agriculture.
Seneque liu. 3. de ses questions naturelles.
Gelle liu. 2. ch. 22. de ses nuicts d'attique.

Claudian appelle la Gaule, tres-heureuse, Cesar la qualifie tres-saine, Seneque dit qu'elle abonde en ruisseaux & riuieres, Solin escrit qu'elle est renommée pour ses fontaines sacrées qui exhalent des vapeurs, Strabon asseure qu'elle est fertile en fourment, millet, gland & en quantité de troupeaux de toutes especes, qu'il n'y a rien de sterile, excepté ce qui est peuplé de bois, ou reduit en marescages: Trebellius la nomme abondante en toutes sortes de grains, ainsi le confesse Ciceron, & dit que les Romains y venoient faire leur prouision de bled, & en emmenoient grande quantité: le mesme Cesar & Dion, disent que les mesmes Romains enuoyerent des Ambassadeurs à ceux de Vannes en Bretagne, pour auoir permission d'achepter du bled en leur Prouince: Solin appelle les Gaules, tres-heureuses en terroir, abondantes en fruicts, riches en vignobles, & fertiles en tout ce qui est necessaire pour l'entretien de la vie. Mela en parle ainsi: *Le terroir de la Gaule est fertile, principalement en bleds & en pasturages, il y a force bois & fort peu d'animaux venimeux & nuisibles*: L'Empereur Iulian l'a d'escrit ainsi, comme l'ayant veuë. *L'hyuer y est fort doux à cause de la chaleur: & ce qu'ils disent de l'Ocean, d'où viennent certaines haleines de vent chaudes, en effect il semble que l'eau de la mer est plus chaude que celle des riuieres: quoy qu'il en soit, c'est chose asseurée que l'hyuer n'y est point rude: il y croist de tres-bon vin, & mesme plusieurs esleuent des figures auec artifice, car en hyuer ils les couurent de paille, & leur en font comme des robes pour les mettre à couuert des iniures du Ciel.* Il y a de l'apparence, *dit Cesar*, que les fruicts y sont vn peu tardifs en quelques endroicts plus voisins du Septentrion, à cause du froid, à quoy il faut rapporter ce que dit Varron: en la Gaule Transalpine vers le Rhein, *il y a certains quartiers où il ne croissoit ny vin, ny huile, ny fruicts, si la terre n'estoit engraissée de Marne, qui est vne certaine espece de craye blanche, dont il y a des mines dans la terre.* Lucain fait mention de la glace des Gaules, d'où vient le Prouerbe chez Petronius Arbiter, *plus froid que la neige des Gaules*: Seneque dit qu'elle est sujette aux vents. *La Gaule*, dit-il, *est trauaillée de certains tourbillons de vents si impetueux qu'ils ébranloient les maisons; ce nonobstant les habitans ne s'en plaignent point, croyans que l'air en est plus pur & plus sain*: ce qui sembleroit estre fable, s'il n'adjoustoit incontinent aprés, qu'Auguste estant en Gaule, voüa, & erigea vn Temple à ce Vent qu'il appelle Circius: Gelle en parle aussi, & croy que c'est le mesme que le vent de bize: c'est à mon aduis ce qui donna sujet à Ciceron de s'escrier ainsi: Qui a-il de plus rude que ces contrées? quoy de plus agreste que ces villes! quoy de plus farouche que ces peuples! &

quoy de plus éloigné que l'Ocean! neantmoins, dit Macrobe, la rigueur du Ciel, & la nature du terroir n'ont point empesché que les Gaulois n'ayent appris des Romains, qui estoient en l'adolescence de leur Empire, ou des Marseillois, comme veut Trogue, à planter la vigne & l'oliuier : Pline a remarqué, que ce fut vn certain Helicon Suisse de nation, qui le premier apporta des figues seiches, des raisins, de l'huille & du vin d'Italie en Gaule : du depuis le vin y creut si abondamment, que Columella se plaint en quelque façon de ce que ceux d'Italie y venoient en faire leur prouision : la Ville de Vienne en Dauphiné, au rapport de Plutarque, auoit accoustumé d'enuoyer à Rome, du vin qu'ils appelloient *Vinum Picatum*, c'est à dire Poissé, dont les Romains faisoient grand estat : cela estât, pourquoy Vopisque & Eusebe, disent-ils que l'Empereur Probe permit aux Gaulois d'auoir des vignes? je sçay que l'on dira qu'auant cet Empereur, il n'y auoit point de vignes en toute la Gaule, sinon en Prouence & Languedoc : mais Pline fait mention du vignoble de Berry & d'Auuergne. Du temps de l'Empereur Iulian, comme il dit luy-mesme, il y auoit au territoire de Paris, vn fort beau vignoble, & Isidore loüe les vignes de Berry. Strabon tesmoigne que la Gaule a des minieres d'or & d'argent : & que les meilleures sont dans les montagnes des Seuenes, & qu'il y en a aussi de tres-excellentes à Tarbe en Guyenne, en Perigord & en Berry. Il y a des mines de fer : & le Poëte Ausone, dit que la Dordonne, qui est vne riuiere d'Aquitaine charrie l'or parmy les sablons : Diodore Sicilien asseure que la Gaule en a plusieurs semblables ; & les Gaulois, dit Procope, battent de la monnoye d'or tiré de leur propre cru ; & qu'ils ne la marquent point au coin des Empereurs, comme les autres nations, mais au leur propre. Cassiodore fait mention de leur monnoye, & dit que les Gaulois sont les premiers qui ont employé le metail à la monnoye, sans toutesfois la marquer : de là viennent les beaux eloges que les anciens donnent à la Gaule : Manilius l'appelle opulente : Dion, florissante en richesses : les Oracles des Sybilles, abondante en or : & quoy que Diodore dise que l'argent luy manque, toutesfois Athenée remarque que le feu s'estant pris à vn grand bois, par ie ne sçay quel accident, on vid sortir des Pyrenées, de l'argent fondu. Strabon tesmoigne qu'il y a des veines d'argent au païs de Roüergue & de Geuaudan : Pline dit que l'Amethyste se trouue és Gaules, & le Corail és enuirons des Isles d'Hieres en Prouence.

Trogue liu. 43.

Plutarq. au 5. de ses questions de table.

L'Empereur Iulian en son Misopogon.

Diodore Sicilien liu. 5.

Cassiodore li. 7. n. 32.

QVALITEZ DV PAYS DE FRANCE.

86

DE mesme que la France a diuerses Prouinces, aussi ses Prouinces ont diuerses qualitez, que ie m'essayeray de comprendre en aussi peu de paroles qu'il me sera possible. Premierement le terroir d'autour de Paris est extremement plaisant & fertil, & ne manque ny de bleds, ny de vins, ny de laictages, foins, fruicts, & herbages, ny d'eaux qu'on y void de tous costez, & c'est ce qui rend Paris accommodé, mesme iusqu'à la merueille. On y void entre autres le ruisseau de Gentilly, qui est aussi nommé la riuiere des Gobelins, plus propre que toutes les autres riuieres de France à teindre l'écarlate. Vous auez aussi à Montmartre prés de Paris & autres lieux voisins, grande quantité de plastre, duquel on se sert à Paris pour toutes sortes de bastimens, & c'est ce qui facilite le moyen de bastir en ceste grande ville. Le terroir d'autour de Chartre abonde en toute sorte de bleds, en vins, & en fruicts : est arrousé d'vne petite riuiere nommée Douure, qui passe dans la Ville.

La Beausse est vne des plus fertiles contrées de l'Europe en froments, de sorte que ny la Sicile, ny l'Angleterre n'égalent aucunement la fertilité de ce pays, qui est vn des principaux greniers & nourriciers de Paris. Il n'y a en toute ceste contrée vn seul fleuue qui y puisse auoir son cours en bas, estant tout vny, sans que vous y voyez vn lieu guiere plus haut que l'autre : & toute la Beausse estant sans eaux, il faut que les habitans du païs tirent leur eau des lacs, ou marets, & des puits, qui seichent en Esté.

La Sologne est vn païs sablonneux, & où il croist force seigle. Le terroir d'autour de Blois abonde en bleds, vins, fruicts, & autres commoditez qui seruent à la vie,

Digitized by Google

humaine, & a force bois-taillis, & de haute fustaye, force riuieres, ruisseaux, estangs, & fontaines d'eau viue, en quoy il surpasse la Beausse. Il se trouue entre Orcheye & Blois de la terre sigillée.

Le païs d'alentour Orleans est aussi fertil qu'aucun des autres, en tout ce qu'ils ont de plus singulier & plus rare. Il y a du plaisir, soit qu'on s'amuse à pescher, soit à voler, ou à la chasse, veu que le poisson, les oyseaux, & le gibier y foisonnent: mais sur tout le terroir d'Orleans est renommé pour les excellens vins, tant blancs que clairets qui y croissent, & qu'on vient querir non seulement de Paris, mais bien souuent mesme d'Angleterre.

Le païs de Gastinois est peu fertil, sablonneux en beaucoup d'endroits & de peu d'apport, neantmoins assez agreable pour ses forests & ses riuieres.

Le terroir de Sens est si plantureux, qu'il n'y a chose qui puisse seruir à la vie humaine, dont il n'abonde. Il y a grande quantité de bleds & de vins. Les laictages, laines, & autres commoditez à souhait. Il y a du poisson en abondance, & l'huile de noix autant ou plus qu'en aucun autre pays de France, veu que tout le pays est couuert de noyers, principalement la campagne qui est entre les riuieres d'Yonne & de Seine depuis Montereau ou Faut-Yonne, iusques à Sens: & deçà la riuiere d'Yonne vers le Gastinois, on void de beaux costaux tous couuerts de vignes.

Le païs d'alentour d'Auxerre n'est pas moins reuenant pour son vignoble, où il vient du vin en telle abondance, qu'il en fournit à Paris la plus grande partie de l'année. Ioigny aussi est renommé pour ses bons vins.

La Champagne est vn pays plat, fertile, & propre au labourage, toutesfois en quelques endroicts la terre y est fort legere, & rapporte peu à ses maistres. Quant à la Brie, quoy qu'elle soit pleine de bois, c'est vn assez bon pays, ayant le Ciel serain, l'air doux, & temperé, & de bonnes & grandes riuieres: bref il n'y manque aucune chose de celles qui sont necessaires à la vie humaine, veu qu'il y a du vin, du bled, du bestail, des fruicts, du bois, du gibier, de la chasse, & du poisson en abondance.

Le païs d'autour de Prouins est renommé pour la conserue de roses qui s'y fait, qui est enuoyée par toute la France. Il va querir du vin chez ses voisins, mais il abonde en bleds, en pasturages, & en eau, & la ville est embellie par ses belles fontaines.

La Picardie qui est arrousée des riuieres de Some, Oyse, Aine, Lescau, Scarpe, & autres, est vn des principaux greniers de Paris; & est telle qu'il n'y a rien qui luy manque que le vin: ce qui vient plustost de ce que les habitans ne se soucient de remplir ce pays de vignes, & le cultiuer, que du deffaut de la terre, qui pourroit bien rapporter des raisins, de mesmes que les raisins y pourroient bien meurir, aussi bien qu'en beaucoup d'autres endroicts qui ne sont pas plus propres pour ceste plante.

Le Niuernois a trois fleuues nauigables, c'est à sçauoir Loire, Allier & Yonne, & d'autres qui ne sont nauigables, comme la Nyeure, recommandée pour les belles prairies qu'elle arrouse: & l'on y compte aussi Lixenentes, Laubois, Aron, Aleine, Acolin, Bresbre, Arrou, & Quieure. Le plat pays est plein de bois & de pasturages, ce qui fait que le peuple ne se soucie de la nourriture du bestail, & n'a soin du labourage, ny du vignoble, si ce n'est en quelques endroits entre Neuers & la Charité, & en quelques autres Chastellenies. Il abonde en mines de fer: On tiroit autrefois de l'argent prés S. Leonard; mais les mines de fer y sont maintenant plus pratiquées: & ce païs a ceste commodité propre pour les rechercheurs de mines, que le bois y est à commandement, & l'on s'y sert du charbon de pierre qu'on trouue prés de Dezize. On y trouue aussi à deux lieuës de Neuers de la pierre à bastir, la plus belle de France, qu'on porte à Orleans, Blois, Amboise, & autres lieux, dont les bastiments sont faits de ceste pierre, à cause qu'on la peut commodement transporter par la riuiere de Loire.

Le pays de Berry est fertil pour la plus grande partie, & abonde en tout ce qui est requis pour la vie humaine, ayant bois, vignes, terres labourables, chairs, fruicts & laines, & vne infinité de riuieres, comme le Cher, l'Indre, Creuse, Azin, Chœstre, Colin, la Tripende, Moulon & Auron; dont la plus grande part s'vnissant, & se rendant dans Loire, fait qu'on en peut porter les denrées du Berry, ailleurs.

Digitized by Google

La Touraine est vne des plus fertiles contrées de la France, & est la seule qu'on nomme les delices & le jardin de France, dautant que l'air y est bon, que les fruicts y viennent comme à souhait, & des meilleurs de l'Europe, tellement qu'on en porte iusqu'à Paris, où ils sont prisez sur tous autres. Les bleds & les vins y viennent en abondance, & le bois n'y manque aucunement, tant pour la chasse, que pour se chauffer & bastir. On y trouue aussi de belle pierre blanche fort aisée à tailler, de laquelle les maisons des paysans sont mesme basties.

Le pays du Mayne arrousé de la riuiere du Maine, du Sarte, du Loir, & de plusieurs autres petits fleuues & ruisseaux qui l'engraissent, est fort propre pour les pasturages, & nourriture du bestial, plus que pour le labourage. De sorte que les Manceaux peuuent plus fournir de bestial, que de grains, ou de vins : non que le pays en soit dépourueu, veu qu'il y a des endroits qui en portent tellement, que l'Anjou & la Touraine ne le surpassent, ny en bonté de vins, ny en abondance de grains, mais cela n'est commun qu'à certaines contrées : ce pays est celebré pour les bons chappons du Mans.

Le pays d'Anjou est inégal en beaucoup d'endroits, & a des terres & costeaux qui sont couuerts de vignoble pour la plus grande part; & quant au plat pays, il est embelly de forests, & de bois de haute-fustaye & de vallons, où l'on void grande quantité de bonnes prairies, & de landes, où l'on nourrit force bestial. Somme que toutes les choses necessaires à la vie, & mesme qui peuuent seruir aux delices, s'y trouuent, & sur tout on estime les vins blancs qui viennent de ce pays, comme estans des meilleurs de ce Royaume.

Il est aussi arrousé de force riuieres, qu'on met iusqu'au nombre de quarante, sans y comprendre les fontaines, viuiers, estangs en grand nombre, les maraiz, & reseruoirs à poisson; & pour le dire en vn mot, c'est vne des plus agreables demeures de France. C'est de là que vient la plus grande partie de l'ardoise qu'on void en France. Aussi les maisons en sont basties en partie dans Angers, & ailleurs, & presque toutes en sont couuertes, dautant que l'ardoise y est à meilleur marché que la tuille. On void mesmes tout auprés d'Angers les clostures des iardins & des vergers, faites de grandes pierres d'ardoise, quelquesfois plus hautes qu'vn homme, qui sont fichées dans la terre. Il y a aussi en Anjou grande quantité de lin, & de chanvre.

Quant à la Normandie, il y a premierement autour de Roüen plusieurs belles & fertilles campagnes, comme celle de Rhommois, qui est des meilleures de la France. Mais ce pays s'addonne plustost au trafic qu'au labourage, de mesme que fait presque tout le reste de la Normandie, à cause de la commodité de la mer.

Le terroir de Caën a cette particularité, qu'encor que la Normandie ne porte guere de vins, toutefois il en croist d'assez passables à Caën : mais à Argences, qui est à trois lieuës, les vins y sont tres-bons, & les Habitans de la Ville de Caën s'y fournissent ordinairement. Et pour n'amuser trop le Lecteur, si vous prenez toute la Normandie en gros, vous trouuerez qu'elle ne manque de chose qui puisse seruir à l'homme. Car pour le bled il y en a assez bonne prouision : il y a des chairs, & des laictages en abondance, & grande quantité de fruicts. Et si l'on me dit que cette Prouince manque de vin, & qu'il luy en faut aller chercher ailleurs, ie responds qu'elle a du cidre & du peré, dont le goust est quelquefois merueilleusement agreable, tellement que cela repare le deffaut du vin: Il y a seulement de mesme qu'en Picardie quelques terres proches de la Mer, qui sont toutes couuertes de sables, & ne rapportent que bien peu à leurs Possesseurs.

Pour le regard de la Bretagne, c'est vne bonne Prouince, qui a des terres labourables à souhait, des prez en abondance, des landes pour le pasturage, & des forests pour s'en seruir à beaucoup d'vsages. Elle a la Mer pour le trafic, de laquelle les Bretons retirent aussi le sel cuit par la force & la chaleur du Soleil, lequel ils departent aux Prouinces voisines. Il y croist aussi du vin, mais non en telle quantité, ny si friand, que les Habitans du pays n'en recherchent d'autre, & n'aillent iusques en Anjou, voire mesme iusqu'à Bourdeaux pour recouurer des vins en Gascogne.

Si nous venons en Poictou nous trouuerons que le pays est bon, gras, & riche, n'ayant faute d'aucune chose de celles qu'on estime necessaires, veu qu'il y a force bleds, vins, chairs, bois, poissons, laines, lins, fruits, & les forests n'y manquent non plus, où les Veneurs peuuent trouuer assez de sujet de s'exercer.

La Xaintonge abonde en bleds & en vins, & est vn des meilleurs pays de la France,

Digitized by Google

tellement qu'elle fournit mesme de ses denrées à l'Espagne, à l'Angleterre, & à d'autres Prouinces.

Et le païs d'Angoulesme n'est pas moins fertil en bleds, & en vins, dont la bonté est assez connuë. Il y a aussi des vallons si propres aux iardinages, qu'on ne void rien de plus plain, ny de plus gentil en Italie, & ces mesmes vallons produisent des chanvres en grande abondance. Il y a aussi force bois qu'on prend en la forest de Braconne, qui est la plus grande de cette contrée, contenant 14,0. iournaux de terre.

Le païs de Perigord est montueux, pierreux & aspre, & pour la plusspart chargé de boccages, dont il y en a quelques-vns de bois de chesne, qu'ils nomment Iarrie en leur langue: mais pour l'ordinaire on n'y void que chastaigners qui sont de grand profit au peuple, tant pour sa nourriture, que pour engraisser les pourceaux. Mais encor vne des plus grandes commoditez de ce bois, c'est qu'il reuient en peu de temps estant coupé, & porte le fruict plus beau & meilleur.

Et si cela n'estoit, il seroit impossible d'entretenir tant de forges à fer & à acier qui sont en cette Prouince. Tellement qu'il semble que ce païs soit sterile, & ne porte aucun grain pour la nourriture des hommes. Mais il porte assez de bled, & mesme de froment pour nourrir ses habitans, & souuent pour en faire part à ses voisins.

Quant aux vins, ils sont bons ou petits selon les endroits: car ceux qui se cueillent vers Montron prés du Limousin, sont vn peu verds, & n'ont pas grande force, bien qu'il y ait des endroits le long du Bandiat où le vin est meilleur: mais tirant prés la ville de Perigueux, & outre vers l'Agenois, les vins y sont delicats, bons & nourrissans, non fumeux, & sains à l'estomach, & l'air y est bon, & si subtil, qu'on n'y voit guere ny la peste, ny autres maladies contagieuses. Il y a aussi des eaux sulphurées, & alumineuses, qui sont fort medecinales. Prés d'vn bourg appellé Marsac, il y a aussi vne fontaine qui a son flux & reflux de mesme que le bras de mer qui passe deuant Bourdeaux, quoy qu'elle en soit éloignée de deux grandes iournées. Et prés de la Linde, qui est vne petite Ville assise sur la riuiere de Dordonne, il y a aussi vne fontaine sortant d'vne tour quarrée, haute de dix pieds, ou enuiron, & ayant demy toise de largeur, dont la source jette sans cesse tant d'eau, que deux moulins à bled en meulent en toute saison.

Le païs de Perigord abonde aussi en simples, qui sont fort bons pour diuerses maladies. Et à quatre lieuës ou enuiron loing du Perigueux, en vn lieu nommé la Roche, il y a vn creux large & spacieux dans vn rocher, duquel on tire grande quantité de terre rougeastre qui a mesme couleur & vertu que celle que nos Apoticaires appellent *Bolus Armena*: De sorte qu'on en vient querir de plusieurs endroits.

Le Limosin ne porte guere de froment, estant vn païs assez froid & maigre: mais il y vient force seigles, orges, & panicles. Il produit aussi des chastaignes, & des raues en abondance. Il y a aussi quantité de vin aux enuirons de Limoge, mais verd, & peu agreable; toutefois on y en boit d'assez bon, qui vient du bas Limousin. Le pain, la chair, les fruicts, le gibier, la venaison, & choses semblables y sont à bon prix, tellement qu'il fait du tout bon viure à Limoges. Le bas Limosin a force vignes, & son meilleur terroir est prés de Briue la gaillarde, où il y a force vignes, prairies & terres labourables.

L'Auuergne qui est diuisée en haute & basse, est de diuerse qualité selon cette diuision: car la haute Auuergne abonde principalement en pasturages, & a force seigles; mais elle est sans vin, au lieu que la basse où est la Limagne abonde en bleds, vins, bois, prez, fontaines, fleuues, lacs, où il y a force poisson, & pareillement en Saffran & mines d'argent. Bref, la Limagne est vn des meilleurs païs de France, & qui rapporte plus à ses maistres. Et mesme prés de la source d'Alier on trouue vne belle mine d'or & d'azur. Prés de Clermont il passe vne petite riuiere nommée Tiretaine, sur le cours de laquelle on void vn merueilleux pont de pierre, fait de l'eau d'vne fontaine qui s'endurcit & se transforme en pierre. Cette fontaine est enuiron à trois cens pas de la riuiere, & le pont que son eau fait, coulant dans la riuiere, a plus de trente-six brasses de longueur, six d'espaisseur, & huict de large. Et c'est vne chose bien remarquable que cette eau par le moyen de sa transformation, laisse les prez par où elle passe tous pleins de pierres. Il y a aussi prés de Clermont au milieu de la plaine vne petite colline, ou plustost motte de terre, d'où le bitume coule tout ainsi que feroit l'eau d'vne fontaine, & ce bitume est noir au possible, gluant &

Digitized by Google

tenant, & duquel ceux du pays se seruent pour marquer leurs brebis, & pour autres choses. Il y a aussi force bains d'eau chaude en Auuergne, comme ceux de Vichi, & ceux de Chaudes-aigues.

Quant au Bourbonnois, & Forests, on n'y cueille du froment qu'en bien peu d'endroits, estãt presque tout pays de sable. Il s'y trouue en beaucoup de lieux d'assez bons vins, & du seigle en grande quantité. Les deux pays sont pleins de bois, & raboteux en plusieurs endroits: mais le Forests est beaucoup plus aspre que le Bourbonnois.

Le pays Messin est gras & fertile, & abonde en bleds, vins, chairs, poissons, foins, sel, bois, & mineraux; de sorte qu'il n'a gueres affaire du secours de ses voisins.

Quant à la Bourgongne, le terroir d'aupres de Dijon ne produit que ce qui peut suffire à ses habitans, encore assez chichement. Celuy de Beaune est assez fertile, & sur tout il porte quantité de bons vins renommez par toute la France. L'air y est fort temperé, & il y a de l'eau à foison, qui arrouse tout le pays. Celuy d'Autun est maigre en beaucoup d'endroits: Ceux de Chaalons, Mascon & Tournus sont assez bons, & il y a des vins delicats, & en abondance, & principalement à Tournus.

Le Lyonnois est maigre en quelques endroits, & sa terre est fort legere, mais il fait extremement bon voir cette partie qu'on nomme Franc Lyonnois du long de la Saone, où il y a force bonnes terres, & quantité de vignes, & mesme des prairies, & vn grand nombre d'arbres fruictiers, qui rendent cette contrée du tout agreable.

Le Dauphiné produit en ses montagnes beaucoup de bled, principalement de feigle. Il y a force bons pasturages, où l'on nourrit vn nombre incroyable de bestial, & par consequent il y a beaucoup de laictage. Quant aux vins, tout ce pays des montagnes n'en porte que bien peu. Pour le regard du plat pays, il est presque tout bon & fertile du long de la riuiere du Rhosne, & porte de tres-bons vins; dont les plus renommez sont ceux de Vienne, Tein, Valence, & Montlimar. Bien auant dans le païs, & prés de Grenoble, il y a le Graisiuodan qui abonde en bleds, & porte d'excellens vins, principalement pres de Grenoble, où l'on fait grand estat de ceux qu'on nomme de S. Martin. A trois ou quatre lieües de là vous auez de fort bonnes terres, & des prairies pres de Moyrans. Vous trouuez apres la Valoire, qui ne cede à pays de France en abondance de froment, & beauté de grain, ny semblablement en quantité de foins; veu que de tous costez on void en vne grande plaine les plus belles prairies du monde, meslées parmy quelques terres, & les vnes & les autres sont arrosées de l'eau d'vne petite riuiere nommée Veuse, qui engraisse merueilleusement les terres, & de la riuiere d'Oron, au moins depuis la ville de Beaurepaire, en tirant vers le Rhosne. La manne vient aussi au pays de Briançonnois.

La Prouence porte tout ce qu'on trouue ordinairement aux plus fertiles contrées de France, & les surpasse en beaucoup de choses: car il y a des pays si abondans en bleds, que l'Isle de France n'est pas mieux pourueüe, & nommément la Camargue d'Arles, & la plaine de sainct Chamar, de Miramas, Senas & Malemont, depuis Orgon iusques à Aix & Marseille, & depuis Marseille iusqu'à Yeres, Frejus & Antibe, iusques à la riuiere du Var. Toute cette estenduë de pays porte force oranges, citrons, oliues, grenades & figues, & grande quantité de vins des meilleurs de France. Les landes & terres vagues sont couuertes de romarins, myrthes, geneuriers, saules & palmiers. Le saffran & le riz y abondent en plusieurs lieux, & les huiles d'oliues y sont extremement bonnes.

La Normandie nous est aussi representée au haut païs de Prouence, & selon les Ports de mer, comme à l'Escaille, Seine, Colmars, Castellaume, & autres lieux où le vin ne croist aucunement: mais tout le païs est couuert de vignes de haute branche à la Normandie, à sçauoir de poiriers, pommiers, chastagners, & autres arbres qui croissent au païs froid. Car cette partie de Prouence est froide, à cause des montagnes qui sont couuertes de neige tout le long de l'année, & toutefois les habitans ne laissent d'y estre riches, à cause du bestial qui y abonde, & des fromages qui s'y font, qui sont seulement de laict de bredis & de chevres. Cette Prouince a toutefois ce mal, qu'il y a fort peu de bois, & qu'il y est cher au possible. Mais aux montagnes de l'Esterel, entre Frejus & Antibe, il y a de grands arbres qui portent le liege. La Prouence est aussi fournie de belles salines qui sont à Berre, Yeres, l'Estang, & Valench.

Le Languedoc est, comme ie croy, vne des Prouinces de France plus considerable: car si vous regardez le terroir qui est autour de Thoulouze, vous verrez que c'est vn des meilleurs de France, foisonnant en bleds & en vins; & vn pays tellement gras,

qu'il est presque impossible d'en sortir lors que la pluye a esté grande. On peut presque faire sept ou huict lieües en ce pays-là sans trouuer vn caillou.

La Comté de Lauraguez a tout ce qui peut estre necessaire aux hommes, & ne manque pas de choses que la Nature donne plus pour les delices, que pour la necessité.

L'Albigeois est vn pays assorty de mesme de toutes choses, & si vous tirez du costé de Carcassonne, vous y rencontrez aussi vn des gras terroirs de l'Europe. Pres de Beziers vous trouuez des terres assez bonnes; force bois d'oliuiers, & des vignes qui portent de bons vins. Depuis Pezenas iusqu'à Montbasin on trouue des landes, & des rochers, & faut adouër que ces trois ou quatre lieües de pays ne valent gueres non plus que les quatre qu'on fait en allant de Nismes à Vsez. Mais entre Nismes & Montpellier le terroir est fort bon, & porte toute sorte de fruicts, quantité de bleds, de vins de Frontignac excellens, & force oliues; & depuis Nismes iusqu'à Sainct Esprit, (exceptant bien peu de lieu) le pays produit tout ce qui est necessaire.

Le plat pays de Viuarez, qui est du long de la riuiere du Rhosne, produit tout ce qui peut seruir ordinairement à la vie. Il y a des bleds à suffisance, des vins excellens, principalement à Cornaz & à Tournon, toute sorte de legumes, force chanvres, & des fruicts de toute sorte, voire mesme des oliues, dont il y a quantité pres du bourg sainct Andreol. Les montagnes de Viuarez ne portent que du seigle: mais en la plus grande partie on y cueille de bons vins; & les habitans y sont si penibles & industrieux, qu'ils font comme par force porter aux rochers des vignes. Mais ces montagnes ont cela de particulier, qu'à cause que les pasturages y sont bons, on y fait grande nourriture de bestial.

Le Velay & le Geuaudan sont deux pays presque de mesme nature, qui portent des seigles & des legumes en abondance, & n'ont gueres autre chose, si ce n'est force laict, dont ils font des fromages que les habitans du pays vont vendre ailleurs, de mesme que leurs seigles pour auoir du vin. Bref le Languedoc est vne des meilleures Prouinces de France, veu que non seulement elle a tout ce qui luy fait besoin, mais encore de quoy fournir à beaucoup d'autres contrées.

Le pays de Rouergue est aspre & montueux, & n'est gueres fertile: mais le Quercy porte des bleds en abondance, & des vins qui ne cedent aucunement aux meilleurs d'Aquitaine, si ce n'est à ceux du Bourdelois. Le bestail s'y void à foison, les bois n'y manquent nullement, le charbon naturel y vient, les riuieres sont pleines de poisson, sur tout la riuiere du Tarn porte force bons poissons, comme des esturgeons, que ceux du pays appellent creacs, des lamproyes, aloses, qu'ils nomment colacs, brochets, barbeaux & vandaises.

Les montagnes de Foix sont pleines de bons pasturages, & d'vne infinité de mineraux, dont les eaux qui sentent le soulphre, donnent cognoissance. Et veritablement il n'y a pays où la mine de fer soit meilleure qu'en Foix. Il y a aussi force resine, therebentine, poix, encens, lieges, laictages, marbres, iaspes, & autres pierres, comme ardoises, lauasses, tuffes & grez, & nombre infiny de sauuagines, de lacs merueilleux, des precipices effroyables, des vallons fertiles vers Pamiez, & des herbages que l'on y void sur le plus haut des montagnes, auec de belles & claires fontaines. On y trouue aux montagnes de Lauedan, les meilleurs cheuaux de France, & tels qu'ils surpassent les Espagnols en force & dexterité: mais il n'y en a pas si grand nombre qu'en Espagne, à cause que la montagne n'est gueres grande. On y void aussi force sangliers, daims, cerfs, cheureulx, chamois, appellez Isares par les habitans du pays; & autres bestes sauuages; & des plantes aussi soüefues qu'en sçauroient souhaiter les plus curieux rechercheurs de simples.

Quant au pays de Comminges, il est de mesme qualité que celuy de Foix, en beaucoup d'endroits, & en d'autres il le surpasse, veu qu'il y a force bleds, vins, fruicts, foins, huiles de noix, & mille autres choses necessaires à la vie humaine.

Pour le regard du pays d'Armagnac, tout ce qui est vers Lericoure, Auch & Vic, est tres-fertile: mais depuis qu'il approche des landes de Bourdeaux, il ne porte que des chastagners, & autres arbres, & le tout n'est rien que pasturages, & vne pure solitude, non pas toutesfois qu'il n'y ait des lieux à l'écart, & loing du chemin public, qui rapportent beaucoup à leurs maistres.

La Bigorre est quasi de mesme qualité: car le vallon qui est depuis Bagneres iusques en Armagnac, le long de la riuiere d'Aulhe, est des plus fertiles de la Guyenne, & celuy qui est le long de l'Adour ne luy cede en rien, estant d'vn costé reuestu de boccages, &

de l'autre de bon vignoble, & au bas on void les prairies & terres labourables propres au froment: mais ce qui est au plus haut, est vn peu sec & maigre, si bien qu'il n'y croist gueres autre chose que du mil.

Le pays d'autour de Bourdeaux porte des vins excellens, de sorte que le vin de Graue est cogneu par toute l'Europe Occidentale & Septentrionale; & outre les vins de Graue, il y a ceux de Larmont, la Bastide, & lieux voisins, & encore les blancs qui viennent de Melion, qui ne doiuent rien aux Grecs. On fait aussi grand estat du pain de Potensac, place voisine de Bourdeaux. Il y a aussi quantité de chair & de poisson; & pour le dire en vn mot, Bourdeaux seroit vne des meilleures demeures de France, si l'air marin, & les vapeurs des eaux ne rendoient cette ville si sujete à diuerses maladies, & mesme bien souuent à la peste. Le pays de Busch abonde en pins, qui portent la resine, de laquelle les pauures gens se seruent en ce pays, en Armagnac, Bearn, & Bigorre, au lieu de chandelle: tellement que leurs maisons en sont toutes noires, pour la fumée que rend la resine. Les landes sont pleines de sablon & bruyeres, & le pays est si sec, qu'on n'y trouue vne goutte d'eau. Pres de cette contrée est Chalosse, qui est recommandée pour les bons vins blancs qui y croissent. Au terroir de Daix il y a vne fontaine d'eau salée, d'où l'on tire du sel en quantité : mais ce sel (quoy que tres-beau) est corrosif, pour estre de son naturel quelque peu alumineux. Il est aussi fort fertil, & a des bains & des mines, tant de fer que d'autres metaux, & porte aussi du bitume. Le pays d'autour de Bayonne est vn peu maigre, toutefois il porte assez de commoditez à ses maistres. Il y a sur tout force arbres fruictiers pour faire du cidre, dont ils ont abondance.

Le pays de Bearn a la contrée de Iurançon, où viennent des vins qui sont égaux en bonté aux meilleurs de France. Il y a outre cecy des bains singulierement bons, qu'on nomme d'Aigues-caudes, ou Caudes-aigues, & de Cauderets; des meilleurs simples qu'on voye, & quantité de mines. Ce pays abonde en miel pour la pluspart; & toutefois les bleds n'y manquent aucunement en plusieurs endroits; non plus que les vins. Sur tout il y a de bons pasturages, & par ce moyen force bestail, beurre, laict, & fromage. Il y a aussi force chanvres & laines: Et cette Prouince a cette particularité, qu'elle est mieux fournie de chevres que pays de France, pource qu'on a le moyen de les nourrir, sans prejudice des fruicts, ny des arbres tendres, pour les rochers & bruyeres, dont ce pays abonde.

MOEVRS DES ANCIENS HABITANS DE FRANCE. 87

PErsonne n'a mieux recogneu & sceu l'humeur & le naturel des Gaulois, que Cesar. Voicy ce qu'il en dit: Les Gaulois sont prompts & soudains en leurs resolutions; d'où vient qu'ils changent souuent de dessein, & se plaisent aux nouueautez. Ils ont entr'autres cette coustume, qu'ils arrestent les passans malgré qu'ils en ayent, & leur demandent des nouuelles; & dans les villes, le peuple s'assemble autour des marchands, & leur font dire d'où ils viennent, & ce qu'ils apportent de nouueau; & sur tels rapports ils fondent bien souuent leurs deliberations touchant leurs affaires de plus grande importance, dont ils se repentent sur le champ, dautant qu'ils prestent l'oreille à tous bruits incertains; & ceux qui leur font ces rapports, y adjoustent plusieurs choses de leur inuention, à dessein de s'y rendre complaisans. Strabon remarque cette particularité des anciens Gaulois: Si quelqu'vn, dit-il, interrompt celuy qui opine, l'Huissier s'approche l'espée à la main, & en le menaçant luy commande deux ou trois fois de se taire; que s'il n'en tient compte, il luy couppe vne grande piece de son hocqueton, de sorte que le reste demeure inutile. Diodore Sicilien dit, qu'ils ont l'esprit subtil, & qu'ils sont assez propres pour les sciences. Polybe n'en parle pas si aduantageusement, quand il dit, qu'ils ne s'addonnent ny aux arts, ny aux lettres. Mais Hirtius leur est plus fauorable: *Ce sont gens*, dit-il, *qui vont rondement en besongne, & qui n'vsent point de finesse, ny de surprise; Ils ne prennent iamais leur ennemy par derriere, mais tousiours par deuant.* Aussi Strabon les appelle gens simples & candides, qui ne sçauent que c'est que supercherie. Toutefois Florus dit, qu'ils vsent de ruse & de tromperie. Si cela est, ce sont les Romains qui les ont ainsi instruits: lesquels, au rapport de Trogus, enuoyerent vn iour Seruilius en Afrique, auec commandement sous main de faire tuer Annibal s'il pouuoit. Mais l'Empereur Iulian est plus digne de foy, comme ayant long-temps conuersé auec les Gaulois. Voicy ce qu'il en dit: Ils ne

Cesar en ses liures de la guerre des Gaules.

Digitized by Google

„ sçauent pour tout que c'est que flatterie ; mais ils traittent sincerement, & égale-
„ ment auec tous : ils iouïssent des plaisirs licites du mariage, non pour assouuir
„ leurs appetits, mais seulement pour auoir des enfans ; & boiuent du vin autant
„ qu'il en faut pour satisfaire à leur necessité, & non autrement. Ælian fait ce iugement d'eux ; Qu'ils sont les hommes du monde les plus prompts à s'exposer aux dangers. Claudian les descrit courageux, guerriers & bien duits aux armes : en quoy Saluste mesme les prefere aux Romains. L'Empereur Leon en fait ce iugement ;
„ Les Gaulois, dit-il, sont fort vaillans à la guerre, & doüez d'vn courage indom-
„ ptable : ils tiennent à grand deshonneur de reculer d'vn seul pas, & croyent estre chose honteuse de fuïr. Ciceron fait cette nation redoutable à l'Empire. Saluste aduoüe qu'elle a fait trembler toute l'Italie. Trogus parlant des Roys d'Orient, dit: Qu'ils s'estoient persuadés ne pouuoir conseruer leur Majesté en son entier, ny la recouure quand ils l'auroient perduë, sans estre assistez de la valeur des Gaulois, si grande estoit la terreur de leur nom, & si estimé le bon-heur de leurs armes. Appian escrit, que les Gaulois s'estoient rendus si formidables aux Romains, qu'en la loy par laquelle les Prestres & les vieillards estoient dispensez d'aller à la guerre, les guerres contre les Gaulois estoient tousiours reseruées & exceptées. Sosipater, apres Varron, dit ; que la Gaule s'est tousiours estudiée à deux choses, à bien combatre, & à bien parler. Sainct Ambroise loüe les estudes florissantes des Gaules, & leur langage coulant. Quant à leur milice, Cesar en parle de la sorte : Auant le commencement du com-
„ bat ils tiennent conseil de guerre ; auquel se doit trouuer toute la jeunesse en
„ armes, & celuy qui est venu le dernier doit souffrir toute espece de tourment. Strabon dit qu'ils ont des armes à l'aduenant de leurs corps, vne longue espée penduë au costé droict, vn long bouclier & la lance à proportion, ferrée d'vn fer d'vne coudée : ou selon Diodore, ils auoient aussi vne espece de dard ou jauelot, qu'ils lançoient auec la main aussi loin que porteroit la volée d'vne fleche. Nonnius, apres Varron, fait mention de certains épieux des Gaulois appellez *Geza*, dont parle Virgile en son Eneide, quand il dit,

------- duo cuique alpina coruscant
Geza manu.

Surquoy Seruius dit, que *Gesum* estoit vne espece d'arme, & adjouste, que les hommes vaillans & de grand courage, estoient jadis nommés entre les Gaulois Gesi. Strabon escrit qu'ils estoient plus forts en Caualerie qu'en Infanterie. Leur Caualerie, remarque Cesar, traisnoit apres soy vn grand attirail de chariots & de bagage. Les gens de pied, au rapport de Tite-Liue & de Mela, combattoient premierement sur des chars, commençant le combat auec des dards qu'ils lançoient vers l'ennemy, puis sautoient du char à bas, & combattoient auec l'espée ; au dessus du nombril ils estoiẽt nuds, & pour se couurir & parer de la volée des dards & des fléches, ils portoient à leurs bras de longs & larges boucliers ; ainsi l'a remarqué Virgile parlant d'eux :

------ scutis protecti corpora longis.

Et adiouste Diodore, que leurs boucliers estoiẽt de leur hauteur, enrichis de diuerses figures en relief, & portoient à leurs testes des morions sur lesquels il y auoit des cornes grauées, ou des representations d'oyseaux, ou de bestes à quatre pieds : Ce fut pour ce sujet que la neufiéme legion de Cesar composée de Gaulois, fut nommée Aloüette, pource qu'aux habillemens de teste des soldats de cette legion, il y auoit des aloüettes grauées, ou bien des crestes ; si mieux on ne veut dire, qu'elle eut ce nom parce que les soldats vsoient de morions faits comme la creste ou huppe que l'aloüette a sur la teste ; & vsoient de certains cris qui rendoient vn meuglemẽt si effroyable, que les ennemis en prenoient l'espouuante : leurs espées estoient longues, pesantes & sans pointe, propres à frapper seulement de taille, & à donner des estramaçons sur les ennemis, auec lesquels ils leur fendoient la teste iusques aux dents, & dautant qu'elles n'estoient pas de bonne trempe, elles se courboient du premier coup. Diodore appelle cette espece d'espées *spatha* & les portoient au costé droit, attachées à vne chaisne de cuivre. Polybe escrit, qu'ils se plaisoient à orner leur col de chaisnes & de carquans d'or ; ce qui fait dire à Virgile, *Lactea colla auro innectuntur*, & leurs bras de brasselets de pierreries ; ils portoient des vestemens chamarrez d'or, & aucuns auoient aussi leurs cuisses émaillées d'or, selon Diodore, Polybe : & Tite-Liue obserue qu'alors qu'ils estoient sur le poinct de donner bataille, ils auoient accoustumé de faire de grands cris, sauter, frapper de leurs escus, & faire vn cliquetis de leurs armes & bou-

L'Empereur Leon au Traité des preparatifs de la guerre.

Vlpian liu. 2. ciuil.

Varron liu. 2. des Origines.

S. Ambroise en son Epistre à Rusticus.

Digitized by Google

cliers, qui rendoient si grand bruit, que les lieux voisins en retentissoient, ce qu'ils faisoient pour imprimer l'espouuante au cœur de leurs ennemis. Strabon remarque qu'ils nourrissoient de grands dogues dont ils se seruoient au combat, pour donner l'espouuante aux cheuaux. Possidonius asseure, qu'ils menoient à la guerre auec eux des Flutteurs & Menestriers pour chanter leurs loüanges & leurs victoires. Lors qu'ils retournoient victorieux de la bataille, ils immoloient les prisonniers à leurs Dieux en actions de graces, & portoiét les testes de leurs ennemis tuez penduës au col de leurs cheuaux, puis ils les attachoient pour trophées aux portes de leurs Villes : que si c'estoient personnes de qualité, ils embausmoient leurs testes, dit Diodore, & les gardoient soigneusement dans des estuis, pour en faire montre à ceux qui les venoient voir, sans iamais les rendre à leurs parens ou amis, quelque argent qu'ils leur offrissent. Tite-Liue escrit, qu'ils porterent solennellement & en pompe la teste de L. Posthumius dans leur Temple, qu'ils tenoient pour vn lieu tres-sainct. Ce qu'ils faisoient aussi des testes de quelques grands Capitaines, & en ayant osté la ceruelle, ils enchassoient le crane en de l'or, & en faisoient des coupes pour seruir aux libations solennelles de leurs Sacrifices ; & de ces mesmes coupes se seruoient les Prestres en leurs festins pour boire. C'est ce que dit Silius Italicus :

Possidonius chez Athenée.

Tite-Liue lib. 8.

At Celtæ vacui capitis circumdare sueti
Ossa (nefas) auro & mensis ea pocula seruant.

Que si l'on desire sçauoir la façon qu'ils obseruoient à ranger leur Caualerie, faut lire Pausanias, & pourra-on apprendre de Cesar & d'Athenée quels estoient les Silodunes, ou Soldurics, & ce qu'en escrit l'Empereur Leon.

Pausanias en ses Phociques. L'Empereur Leon au Traité des Preparatifs de guerre; ch. 8. nombre 98.

Dimidiasque nates Gallica palla tegit.

Quant à leur maniere de manger, ils vsoient de vaisselle de terre, & prenans leur repas ils estoient assis, non sur des sieges, mais sur la belle terre, ou couchez sur des peaux de loup, ou de chien. Athenée dit, qu'ils s'asseoient sur le foin, & mangoient sur des tables fort basses, vsant fort peu de pain. Pline remarque qu'ils faisoient leur pain de leuain, qui le rendoit plus leger, puis il adjouste : Ils mangent „ force chair boüillie, grillée, ou rostie, ils déchirent la viande à belles mains, ainsi „ que les lyons, & portent à leurs bouches des membres entiers, dans lesquels ils mor- „ dent ; que s'il y a quelque chose que les dents ne puissent briser, ils vsent de cou- „ steau pour le faire : ceux qui demeurent prés des riuieres, ou vers la mer, mangent „ des poissons rotis auec du sel & du vinaigre : Ils sont plusieurs ensemble pour man- „ ger, ils s'asséent en rond, & mettent au milieu le plus honorable de la compagnie, „ qui a quelque aduantage sur les autres, ou en valeur, en noblesse, ou en richesses. „ Celuy qui est commis pour presenter à boire, verse la boisson dans des pots de terre, „ ou d'argent : les plats dans lesquels ils seruẽt la viande, sont de mesme matiere, quel- „ ques-vns se seruent de panniers d'osier, ou de corbeilles, au lieu de plats : les plus „ riches boiuent du vin, qu'ils font venir d'Italie ou de Marseille, sans le tremper „ beaucoup ; ils boiuent à diuerses reprises, & se font verser du vin par vn garçon, qui „ presente le verre à deux mains. Diodore escrit, qu'ils font vn certain breuuage auec de l'orge, qu'ils appellent Ruth, & vn autre auec de l'eau, dont ils lauent les gasteaux de miel. Ammian obserue qu'ils auoient plusieurs sortes de boisson semblables au vin. Ils inuitent souuentefois les passans de manger auec eux, & apres le repas, ils les interrogent d'où ils viennent, & ce qu'ils sont venus faire.

Pline liu. 37.

Diodore Sicilien liu. 5.

Ammian li. 15.

Vitruue & Pline remarquent, que leurs demeures plus ordinaires estoient dans les bois, ou le long des riuieres ; pour éuiter les grandes chaleurs, elles estoient couuertes de feüilles de chesne, ou de paille. Polybe adjouste, que leurs Villes n'estoient point closes de murailles. Trogus dit, qu'ils ont appris des Marseillois la façon de les clorre. Cesar raconte d'eux vne chose remarquable. Quand il arriue, dit-il, quelque chose extraordinaire, ils vont criants à pleine teste par les champs, iusqu'à ce qu'ils soient entendus des voisins, lesquels se mettent à crier de mesme, pour se faire entendre aux plus proches, & s'aduertissent ainsi de main en main. Cornelius Celsus obserue, qu'à la chasse ils se seruoient de fléches empoisonnées : & sur ce Gelle & Pline disent, que les Gaulois frottoient leurs fléches auec l'Ellebore, d'autant que la venaison en estoit plus tendre, toutesfois ils coupoient la partie de la chair qui estoit autour de la playe, afin que ce venin ne s'estendist pas plus auant.

Cesar liure 7. de la Guerre Gauloise.

Pour ce qui est de leurs funerailles, elles estoient magnifiques & somptueuses, ainsi

qu'en parle Cesar: C'est que dans le buscher ardent qu'ils preparoient, ils y mettoient le corps du defunct, & auec son corps ils y iettoient tout ce qu'ils auoient de plus cher, iusqu'aux animaux; & apres la ceremonie des obseques, les seruiteurs que le defunct auoit, & qu'il aymoit le plus, se iettoient de gayeté de cœur dans le mesme feu. Mela adjouste, que leur creance estoit qu'ils les alloient trouuer en l'autre monde, pour y viure auec eux; & dit que quelques-vns assignoient leurs creanciers à les payer apres cette vie. Il ne faut pas obmettre cette circonstance que Diodore remarque, qu'ils iettoient aussi dans le buscher toutes les lettres & missiues adressées au defunct, comme s'il les deuoit lire: car ils croyoient auec Pythagore, que les ames des morts, apres vn certain temps, repassoient en d'autres corps. Tertullian, apres Nicander, remarque, que les Gaulois passoient les nuicts aupres les cendres des hommes illustres, pour en tirer quelque oracle.

Cesar liur. 7. de la guerre des Gaules.

Pour leur religion, Tite-Liue asseure que cette nation estoit assez soigneuse du culte diuin, & Cesar dit, qu'elle y estoit fort addonnée: voicy ses paroles. Ils honorent entre les Dieux principalement Mercure, auquel ils dressent plusieurs statuës; ils le reconnoissent pour autheur de tous les arts, pour guide & conducteur des voyageurs, & pour le Dieu tutelaire des Marchands & du commerce. Apres luy, ils adoroient Apollon, Mars, Iupiter & Mineruc, dont ils ont le mesme sentiment que les autres nations: sçauoir, qu'Apollon chasse les maladies, que Minerue est la maistresse des ouurages & artifices: que Iupiter gouuerne l'Empire; que Mars preside aux armées, & qu'il est le Dieu de la guerre. S. Augustin remarque, que les mesmes Gaulois nommoient certains esprits immondes *Dusij*. Nous apprenons de Florus, qu'ils adoroient aussi Vulcain, & luy auoient promis & voüé les armes des Romains. Quand ils adoroient leurs Dieux, au rapport d'Athenée, ils se tournoient à la main droite, & baisoient leur main gauche; au contraire des Romains, qui baisoient la droite. Cesar remarque, qu'ils sacrifioient à leurs Dieux plusieurs choses, entr'autres les animaux, mesme des hommes qu'ils immoloient à Mars. Quant à leurs assemblées, ils concluoient la guerre, ils voüoient à ce Dieu tout ce qu'ils gaignoient sur l'ennemy; ils luy sacrifioient les animaux pris en guerre, & mettoient toutes les dépoüilles ensemble, sans qu'aucun en osast receler la moindre chose, autrement ils estoient condamnez comme sacrilegues à des peines tres-rigoureuses. Ceux qui estoient trauaillez de griefues maladies immoloient des hommes, ou bien s'obligeoient par vœu de le faire, & tels sacrifices se faisoient par les mains des Druïdes, dautant qu'ils se persuadoient que les Dieux ne pouuoient estre appaisez que par la vie d'vn homme pour sauuer celle d'vn autre. D'autres faisoient de grandes statuës tissuës d'amantes ou d'osiere, qui estoient creuses, & dedans ils enfermoient des hommes vifs, puis y mettoient le feu, & les faisoient ainsi cruellement mourir. Ils estimoient que le supplice de ceux qui auoient esté surpris en larcin, ou quelqu'autre méfait, estoit plus agreable aux Dieux; & quand ils ne trouuoient point de criminels, ils n'espargnoient pas les innocens. Strabon parle de cela mesme, mais auec quelque difference. En leurs sacrifices, dit-il, ils en tiroient aucuns à coups de fleches, ou bien les attachoient à vn gibet: ils faisoient aussi vn grand Colosse de foin, & plantoient vn pieu en terre, auquel ils attachoient diuers animaux, mesme des hommes, puis ils y mettoient le feu. Le mesme Strabon adjouste, qu'ils gardoient cinq ans les criminels auant que les faire mourir de ce genre de supplice. Minutius Felix & Tertullien remarquent, qu'ils immoloient aussi des hommes à Mercure: Mais, dit Plutarque, il eut mieux vallu que les Gaulois n'eussent eu aucune connoissance des Dieux, que de croire qu'il y en eust qui se repeussent de sang humain. Non seulement en leurs sacrifices ils immoloient les hommes, mais aussi en leurs façons de deuiner; car, au rapport de Strabon & Diodore, ils prenoient vn criminel, & luy donnoient vn coup d'espée sur le dos, puis obseruans le battement de la partie blessée, (Diodore dit que c'estoit le diaphragme) ils deuinoient de là les choses à venir. Et iaçoit que Pline témoigne que du temps de l'Empereur Tibere tels sacrifices furent défendus; neantmoins Eusebe se plaint de ce que tels sacrifices se continuoient encore de son temps, c'est à dire, sous l'Empire de Constantin le Grand. Pline remarque aussi, qu'ils se seruoient de l'herbe nommée Veruene pour leurs enchantemens & sortileges.

S. Augustin en la Cité de Dieu.

Eusebe au liu. 4 de la preparation Euangelique.

Clement Alexandrin escrit de mesme que Strabon, que les Gaulois auoient accoustumé de nourrir de longs cheueux: & Agathie dit, que c'estoit la coustume des Roys

de France de ne se faire iamais tondre, & de diuiser leurs cheueux en deux sur le haut du front. Et Diodore dit, qu'ils se lauoient la teste fort souuent auec de la chaux, pour rendre leurs cheueux blonds. Strabon dit aussi, que les Nobles rasoient le poil des ioües, & laissoient croistre celuy du menton, & qu'ils taschoient par tous moyens de ne deuenir pas gras, & de n'auoir pas de gros ventres; & que si quelque ieune homme estoit plus gros qu'vne ceinture de certaine mesure, il estoit repris.

Origene & S. Hierosme nous enseignent, que la barbe & les cheueux en l'Escriture saincte ne se doiuent pas tousiours prendre au sens de la lettre, mais que par maniere de parler par figure, il faut les rapporter à l'ame: Comme quand il est defendu aux Sacrificateurs & Leuites de raser leurs barbes & leurs cheueux. Laissons icy les choses sainctes, & venons aux mœurs ciuiles. Hesichius dit sur le 21. chap. du Leuitique, que la cheuelure & la barbe est le signe de sagesse & de perfection. Les anciens n'ont pas ignoré cela. Car entre les François pour signe de vasselage les subjets estoient tondus, mais les Princes portoient de longues cheuelures pour marque de domination. Ils nourrissoient cette cheuelure dés leur enfance, le plus soigneusement qu'il leur estoit possible; tellement que de la nucque les cheueux pendoient & battoient sur les espaules, par deuant ils les releuoient, & les faisoient pancher és deux costez des temples & des ioües, les tortillans, passe-filonans & parfumans, comme obserue du Tillet au second liure des affaires de France. On void encore auiourd'huy cela és images des Roys & des Princes inhumez és Temples & Eglises de sainct Denys en France, & de sainct Germain des Prez.

Agathias remarque cette difference en l'histoire des Gots, & dit que les Bourguignons tuerent en vne bataille Clodomir fils de Clouis premier Roy de France Tres-Chrestien, l'ayant recogneu à ses longs cheueux. Gregoire de Tours liure 6. de son histoire, chap. 24. & Aymoin liure 3. chapitre 61. racontent que Clotaire premier ne voulut point recognoistre Gondebaut, au moyen dequoy, & en signe de ce, qu'il donnoit ordre qu'il fust souuent tondu. Le mesme Gregoire de Tours escrit au liure huictiesme, chapitre dixiesme, que le corps de Clouis fils du Roy Chilperic, tué par le commandement de Fredegonde sa marastre, puis ietté dedans la riuiere de Marne, fut arresté dedans les filets d'vn pescheur, & tiré à bord, ayant esté recogneu à sa longue & tortillée cheuelure.

Les Roys de la lignée des Carlouingiens ne porterent les cheueux longs, & ainsi treslez & tortillez comme les Merouingiens, qui en auoient tiré l'vsage des autres pays: combien que les fils des Roys Carlouingiens continuassent d'auoir leurs partages en tiltre de Royaume.

Il y a eu des peuples en Allemagne, où les subjets, aussi bien que les Princes & Seigneurs, portoient les longs cheueux, & entr'autres les Sueues & Sicambres: Ce que du Tillet tire de Martial au liure premier de ses Epigrammes, & estime estre ceux du pays de Gueldres & de Cleues. Ce discours est enrichy de l'exemple memorable de la Reyne Clotilde, mere des Roys Childebert & Clotaire, & espouse de Clouis, comme il est rapporté par le Docteur Hotoman en sa France-Gaule, chap. 19. Iadis dominoit, dit-il, la Reyne Clotilde, qui transportée d'affection merueilleusement grande enuers les fils de son fils Clodomir decedé, fit tous ses efforts de les aduancer, & reculer ses deux autres fils, ausquels le Royaume appartenoit; partant elle estoit fort soigneuse de nourrir leur cheuelure, selon la coustume. Les Roys ses fils informez de la verité du faict, enuoyerent vers elle vn nommé Arcadius, auec vne espée nuë & des ciseaux, luy donnant le choix, ou de voir couper les testes, ou la cheuelure à ses petits fils. Mais elle transportée de colere, sur tout voyant l'espée nuë & les ciseaux aiguisez, respondit en extreme amertume de cœur: S'ils ne sont Roys vn iour, j'ayme mieux les voir morts estendus. Tellement que, comme obserue Gregoire de Tours, ses deux petits furent tuez deuant ses yeux. C'est ce que rapporte le Docteur Hotoman, auec plusieurs autres choses notables, en son chapitre touchant le droict de la cheuelure royale.

Cette façon de faire fut iadis religieusement obseruée en Grece, & presque par tout l'Orient, où raire les cheueux & la barbe par ignominie, estoit pris pour vn grand supplice: car ils souloient nourrir & entretenir leurs barbes fort soigneusement, & tenoient à iniure, si on leur en arrachoit par force seulement vn poil.

En plusieurs lieux la punition de paillardise estoit de couper publiquement les barbes aux paillards, auec vne hache trenchante, & les laisser ainsi aller; ce qui estoit

Digitized by Google

vne marque d'infamie; au contraire bailler sa barbe pour caution, estoit vn gage estimé sainct & sacré.

Nous lisons aussi que Diogenes souloit dire, qu'il portoit barbe, afin de se souuenir qu'il estoit homme. Or Aristote, & les autres Philosophes tiennent, que la Nature a donné la barbe aux hommes pour ornement & marque de dignité. Le faict du Roy des Ammonites, (au deuxiesme liure des Roys, chap. 10.) qui fit couper les barbes & les robbes aux Ambassadeurs que Dauid luy auoit enuoyez pour le consoler de la mort de son pere, monstre que cette coustume estoit aussi grandement bien prattiquée entre les Iuifs. C'est ce que Dauid porta auec tant d'impatience & d'indignité, comme chose faite pour le deshonorer & dépiter; qu'à main armée il courut sus aux Ammonites, & ne cessa la guerre que le Roy, ses Conseillers & subjets n'eussent esté chastiez de cette insolence. Non sans cause donc ont esté faites long temps depuis des Ordonnances contre tels audacieux, qui troubloient la paix & tranquillité publique, comme on peut voir en l'Ordonnance de l'Empereur Frederic, touchant l'obseruation de la paix, & les violateurs d'icelle, où ces mots entr'autres sont: Si quelqu'vn arreste & saisit vn autre, & sans effusion de sang le frappe à coups de baston, ou luy arrache les cheueux ou la barbe, qu'il soit condamné à dix liures d'amende enuers l'offensé, & à vingt liures enuers la Iustice.

On lit aussi és anciennes loix des Allemands, dressées du temps du Roy de France Clotaire, vne portant ce tiltre, *De eo qui alium contra legem totunderit*, en la decision 297. nombre 13. où il est dit: Si quelqu'vn tond les cheueux d'vn homme franc, malgré luy, qu'il luy paye douze sols d'amende, & six sols s'il luy fait raire la barbe.

La Loy Salique condamne à l'amende ceux qui auront tondu des ieunes garçons ou des filles. Et Nicolas Boyer dit, comme aussi Tacite l'obserue des Allemands, que la coustume de France porte, que la femme accusée d'adultere par son mary, & conuaincuë, soit rasée & tonduë, & que ses habillemens luy soient roignez haut tout à l'entour, ainsi qu'il est dit en la Loy, *De malefic. in tract. penult. num. 66.* Ainsi Gandinus rapporte, qu'en Lombardie les larrons, & boute-feux aux forests, selon quelques cas & circonstances, estoient tondus pour la premiere fois, à la seconde on leur arrachoit tous les poils de la teste. Rapportons à cela ce que Theuet escrit en sa Cosmographie, qu'encore auiourd'huy c'est vne sorte de punition en l'Isle de Candie, de coupper la barbe à vn homme.

Ainsi jadis entre les Indiens le Roy faisoit tondre celuy qui auoit commis quelque grande offense, comme pour marque d'vne extreme ignominie.

Il y a plus de cent cinquante ans, ou enuiron, que le port des longues perruques commença de finir en France, en Allemagne, & autres pays; ce qui commença par Philippes le Bon, Duc de Bourgongne, selon que plusieurs estiment, & ce l'an mil quatre cens soixante. Iceluy, selon le recit de Pontus Heuterius, au quatriesme liure de l'Histoire de Bourgongne, ayant esté trauaillé d'vne maladie fort longue & inconnuë, fut conseillé par les Medecins de se faire tondre, la coustume des grands seigneurs d'alors estant de nourrir soigneusement leur longue perruque: Ayant découuert que la nouueauté de la chose l'exposoit en risée à ses domestiques & autres qui venoient luy faire la reuerence, commanda par Edict à tous ceux de sa Cour, & aux gentils-hommes ses vassaux, de se faire tondre comme luy; tellement qu'en vn iour cinq cens portans perruques furent contraints d'obeyr, la commission pour les y forcer ayant esté donnée à vn gentil-homme nommé Pierre de Vacquer[illegible]: tellement qu'en vn iour cinq cens perruques furent abbatuës en la ville de [illegible]uxelles, & par toutes les autres villes, bourgades & villages l'on ne voyoit autre chose que des rasez, dont le menu peuple rioit à gorge déployée. Cela tout nouueau alors, peu d'années apres passa en coustume, non seulement és Pays-bas, mais aussi par toute l'Europe, & non sans raison: Car la grauité des hommes ne porte pas que laissant en arriere les affaires de consequence, à quoy ils doiuent s'employer, ils s'amusent comme des Courtisanes à friser, passe-fillonner, & agencer leur poil. Ioint que la longue cheueleure empesche en diuerses façons, & mesme est nuisible sur toutes défluxions, & en la guerison des playes de la teste. Et voila ce qui estoit, & ce qui se peut dire des longues cheuelures des anciens François: Venons à leurs autres mœurs anciennes.

Symmaque les loüe de la peine qu'ils prenoient à apprendre les bonnes lettres, & Caton en ses origines, dit que les Gaulois estoient affectionnez à deux choses, c'est à

sçauoir à la guerre, & à parler gentiment. Aussi les Gaulois ont emporté bien souuent le prix d'éloquence sur toutes autres nations. Toutefois Diodore les reprend de parler bref, & vn peu obscur. Il dit aussi qu'ils estoient bien-aises de prescher tout le iour leurs loüanges, & de mépriser les autres : qu'ils estoient pleins de menaces, mésdisans, & auoient bonne opinion d'eux-mesmes. Ainsi Versigentorix se vante dans les Commentaires de Cesar, qu'il fera vne assemblée de toute la France, à l'accord de laquelle toute la terre ne seroit pas capable de resister.

Quant à la religion des anciens Gaulois, ils estoient tous idolatres, & estoient entretenus au culte des faux Dieux par les Druïdes leurs Prestres & Sacrificateurs.

Ces Druïdes, au dire de Charon en sa Sagesse, auoient pris leur nom de Drïus leur quatriéme Roy, selon Fauchet, duquel ils suiuoient la façon de viure à l'escart, & retirez par les Forests, ainsi que faisoit Drïus leur Roy dés son ieune aage, comme ainsi soit qu'il fust fils de Sarron troisiéme Roy des Gaulois, qui quittant les douceurs de la Cour, & la maison de son pere, habitoit dans les Forests, & faisoit sa demeure au plus touffu & espois des bois consacrez aux Dieux, en quelque vieux chesne creusé, comme escrit Cœnalis ; pour lequel sujet il fut appellé *Dryus*, qui vaut autant à dire que Chesnier, ou habitant les chesnes, suiuant le mot Grecs *Drys*, qui signifie vn chesne. D'où encore aujourdhuy en France on garde ce mot de *Dryrie*, autrement *Grurie*, pour dire vne Forest : & anciennement nos Peres appelloient les chesnes femelles *Drylles*, comme les Grecs ont nommé *Drumon*, toute sorte de chesnes, & tous autres arbres des Forests. Ce qui s'apprend de la loy, *qui venenum §. de glandis. D. de verborum signif.*

Charon en sa Sagesse.
Fauchet en ses Antiquitez Gauloises.
Cœnalis hist. Gallica.

Quelques-vns ont voulu dire que ce nom fut donné aux Druïdes, parce qu'ils estoient fort addonnez à la contemplation des choses celestes & diuines, & des causes plus secretes & occultes de la nature, & les Hebreux disoient *Drussim*, ce que nous disons aujourd'huy contempler. Mais il se pourroit bien faire que Dryus, dont nous auons parlé, fut ainsi nommé à cause qu'il estoit tres-fort & robuste de corps : car ce mot de *Drys* ne se prenoit pas seulement pour vn chesne, mais encore pour signifier la force du corps. Ce qui ne se trouuera hors de raison, si nous obseruons la grande conuenance de la force auec le chesne, qui en est le symbole : aussi les Romains nommoient la force du corps, & le chesne de ce mesme nom *Robur*.

Laissant toutefois aux Grammairiens à tirer l'étymologie & propre origine de ce nom, si celles que nous auons dites ne sont bastantes, ie me contenteray de dire, que les Druïdes ont esté ainsi nommez à cause de leur premier Instituteur : Car Dryus estant appellé à la Couronne, apres le decez de son pere Sarron, il ne laissa pas de suiure sa vie ordinaire dans les Forests, & ayant aboly toutes sortes de sacrifices & ordres de Prestres inuentez par ses deuanciers Samothée & Magus, il en institua d'autres, qu'il voulut estre appellez de son nom : & pour executer son dessein, il choisit du rang des Nobles grand nombre de ieunesse, & leur apprit les ceremonies qu'il vouloit qu'ils gardassent, tant en la Religion, qu'en leur maniere de viure ; & ordonna qu'en leur compagnie nul ne fut admis s'il n'estoit Gentilhomme. Or il les exempta tout premierement d'aller à la guerre, & de contribuer pour icelle : c'est pourquoy plusieurs se rangerent à cette profession : Ainsi l'a remarqué Vigenaire sur les Commentaires de Cesar.

A ces Druïdes appartenoit non seulement de faire les sacrifices tant publics que particuliers, & d'expliquer au peuple les poincts & articles de la Religion : mais aussi quand il suruenoit quelque procez ou different, entre les Citoyens, tant Nobles que Roturiers, ils estoient constituez Iuges pour en determiner, disent Strabon & Cesar. S'il y auoit quelqu'vn qui eust commis vn forfait ; si vne succession estoit contestée ; s'il estoit question des bornes & confins, ou de recompenser vn bienfait public, c'estoit leur charge d'entretenir & de conseruer à chacun le sien.

Que si apres auoir rendu leur jugement, les condamnez ne se tenoient à leur Arrest, ils estoient tenus au rang des detestables & abominables, les sacrifices leur estoient interdits, & estoient comme excommuniez, les punissant ainsi de la plus griefue peine & plus insupportable qui puisse arriuer à vn homme en sa vie.

Chaque année ils s'assembloient en quelque ville pour tenir les Estats generaux, & determiner sur les poincts & affaires plus importantes du Royaume, aux lieux les plus enuironnez de bois.

Digitized by Google

Est à remarquer auparauant que de parler des Mysteres & sacrifices des Druides, qu'entre-eux il y auoit quatre ordres comme l'a escrit Clement Alexandrin au liure cinquiesme de ses Tapisseries : Le premier estoit des Bardes, c'est le nom de ceux qui ne faisoient que de naistre en la Religion. La premiere chose qu'ils faisoient, estoit d'exercer leur memoire, & d'apprendre par cœur, & reciter les loüanges des Dieux, & des hommes Illustres, lesquelles estoient composées en vers, & l'on leur monstroit encore à composer des Hymnes & semblables chansons ; & lors que l'on les iugeoit capables de plus haute science, ils entroient au second ordre qui estoit des Eubages.

L'on raconte de ces Bardes qu'ils estoient en si grand honneur & reuerence, que si deux armées eussent esté prestes de s'affronter, & entre-choquer, & que quelqu'vn d'eux se fust presenté entre-deux, ils eussent quitté le combat, & se fussent les deux armées retirées. Ce qu'admirant Diodore le Sicilien s'escrie ainsi, *L'ire cede à la Sagesse, & Mars reuere les Muses.*

Diodore liu. 6. de ses Antiquitez. Ammian Marcellin liu. 4.

Ainsi donc les Bardes s'instruisoient de ces choses susdites, dit Ammian Marcellin, & tout ce qui concerne les mœurs, & appartient à la vie ciuile : & encore à discourir par fortes & pregnantes raisons, & argumens de toutes choses. Puis lesdits Bardes deuenoient Eubages, & passoient aux Tectosages troisiéme ordre des Druides, desquels ils apprenoient les matieres plus cachées des sciences, & cognoissances naturelles, & principalement l'Astronomie, les proprietez des herbes & autres choses seruants à la Medecine, dit Iean le Maire en son Histoire Belgique liure 1. & lors qu'ils auoient profité en ces disciplines d'Eubages, ils estoient Tectosages. 3. ordre des Druïdes ; & quelques années apres auoir fait cette profession, ils deuenoient Druïdes, ne se meslans d'autre chose que des sacrifices, d'instruire les peuples des poincts de leur Theologie, de donner Conseil, & resoudre les affaires que l'on leur proposoit, & c'estoit lors qu'ils se retiroient dauantage en solitude parmy les bois, conuersans fort rarement auec les autres, & seulement vne fois le mois qu'ils paroissoient en public, pour rendre à chacun la Iustice, sacrifier à leurs Dieux, & haranguer le peuple. Aux Semnothes 4. & dernier ordre, appartenoit de parler des Ceremonies, & de les accroistre ou diminuer selon la necessité des temps : ils se seruoient de leurs lettres Grecques en toutes leurs affaires, & parloient parfaictement cette langue. Leurs contracts mesmes estoient en langue Grecque, disent Manethon, & Viterbe. Strabon qui viuoit soubs Tybere dit le mesme ϗ φιλέλληνας κατεσκεύαζε τοὺς γαλάτας ὥστε ϗ τὰ συμβόλαια ἑλληνιστὶ γράφειν.

Iean le Maire in Histor. Belgica.

Manethon. Viterbe. Strabon liu. 6.

Pour ce qui est de leur Religion, ils adoroient entr'autres Dieux, Iupiter sous trois noms, qui sont Iupiter Vvelselus ou Iehus; Belenus, ou Bethsames, & Taaramis, comme qui diroit, fortifiant, viuifiant & repurgeant. Saxo Grammaticus en son Histoire Danoise liure 1. dit qu'ils adoroient encore Apollon Musagete, & Pallas Erganaste ou Ouuriere, & Berecynte la mere des Dieux, en faueur de laquelle ils chomoient certains iours, au son des tabourins, à la façon des vieux Corybantes de Dodone & de Crete. Mais entre tous les Dieux Mercure leur estoit en singuliere reuerence : dautant qu'il estoit à leur dire l'Inuenteur des Arts & Mestiers, president aux profits, banques, marchandises, & autres trafics necessaires à la vie de l'homme ; & parce qu'ils le croyoient estre le conducteur des voyageurs.

Saxo Grammaticus en son histoire Danoise liure 1.

Ils adoroient encore Hercule Ogmien ou Lydien, le mettant au rang des Dieux Conseruateurs de la Patrie, parce qu'il auoit espousé la Reyne des Celtes Galathée, tante de Dryus leur Roy, lors que cét Hercules retourna d'Espagne, où il auoit combatu & surmonté les Gerions.

Ils adoroient aussi les vieux Chesnes à cause que viure longuement est signe d'immortalité.

Leurs sacrifices estoient de diuerses sortes, selon la diuersité des Dieux qu'ils adoroient. Ie me contenteray d'en rapporter icy seulement trois des principaux qu'ils faisoient à Iupiter soubs les noms susdits. A Iupiter Vvelselus ou Iehus ils sacrifioient des bœufs, & moutons, & fondoient de l'or sur l'Autel des sacrifices en l'arrosant du jus des fruicts selon la saison, & ionchoient le parc des sacrifices d'herbes fines & de fleurs. Ils reclamoient Iupiter Beelenus, ou Bethsames (qui signifient conseruant l'homme & le restaurant) au son des tabourins, & des trompettes, & dançoient à l'entour d'vne Genisse blanche, attachée à vn poteau enharnachée & couuerte de fleurs, laquelle ils laissoient aller sans autre mal à la fin de la dance : à ce iour les Druïdes se

mélans auec leurs parens & amis, mangeoient du laict & des potages faits d'herbes des Iardins.

Au troisiesme, Iupiter qu'ils nommoient Taaramis, c'est à dire, purgeant & nettoyant, ils brusloient de l'encens, & toutes bonnes herbes odoriferantes, & chantoient au son des Cymbales, des chansons en sa loüange.

Ie n'oublieray à remarquer, que quand quelque grand estoit en extremité de maladie & tirant à la fin, ils appelloient & faisoient venir vers luy quelqu'vn des Druïdes, afin de sacrifier à *Dyes* le Dieu des tenebres & ennemy de la vie, quelque homme de ceux qui auoient merité la mort, ou à faute de ceux-cy, quelque pauure miserable, croyans que ce Dieu auide du sang humain, seroit rassasié par la mort d'vn tel hôme, & que la vie du malade seroit prolongée: Ce Dieu estant satisfait, qui autrement & sans effusion de sang humain, ne pouuoit estre content; ainsi les Druydes donnoient vie pour vie, estans ministres d'vn si barbare sacrifice.

Ie laisse les lauements, les purifications & autres ceremonies qui leur estoient communes auec les autres nations. Il est vray qu'ils auoient beaucoup d'autres sacrifices & maniere d'adorer leurs Dieux, que ie serois peut-estre trop ennuyeux à rapporter icy. Mais de tous, cettuy-cy est sans excuse de cruauté, où ils prenoient chaque année vn homme lequel ils engraissoient: & au bout du temps ayant ietté sur luy toutes les imprecations que l'on sçauroit imaginer, ils le sacrifioient à Mercure, croyant que tout le peuple estoit purifié & nettoyé de ses pechez par vne telle victime, laquelle ils chargeoient de tous les pechez & méfaits possibles.

Ie passe à leurs habits qui estoient de fin lin, c'estoient des Robes fort amples & bien froncées en maniere de surplis, ou d'aubes traisnantes, iusques aux talons: leur pendoient de longues manches du coude, lesquelles alloient iusques au bas de leurs Robes, en forme de Capuces, & estoient attachées à la Pointe des veruelles en forme de grenades sonantes, là mises pour aduertir ceux qui alloient par les forests de se destourner, & qu'ils estoient proches d'eux: Car c'estoit signe d'vn grand & prochain mal-heur à celuy qui les eust rencontrés: Ils estoient encores ceints d'vn cordon de soye, tein en pure escarlate & houppes de mesme couleur. Ils alloient la teste nuë, & portoient leurs cheueux fort longs & liez de cordons de soye incarnatte en forme de couronne; & paroissans pour faire les sacrifices, ils mettoient par dessus, vne couronne de fleurs, selon la saison. Cesar escrit que sur tous les Druïdes il y auoit vn general & souuerain grand Prestre, qui auoit toute authorité sur les autres, & estoit reueré comme vn demy-Dieu; que lors qu'il venoit à deceder, suruenoient ordinairement de grandes guerres entre eux, à qui seroit éleu. *Habit ordinaire des Druïdes.*

Pour ce qui regarde les poincts principaux de leur Philosophie, & sciences plus occultes, peu de choses ont passé iusques à nostre cognoissance: Car ils n'escriuoient rien d'icelle: mais ils la donnoient seulement par tradition, & de bouche. Il est bien vray que tous ceux qui ont parlé de leur Philosophie, disent & sont d'accord, que les Druïdes croyoient l'Immortalité de l'Ame: Disent Pomponius Mela liure 3. de l'assiette du Monde, & Lazare de Baïf en ses Memoires, que pour cette consideration, ils se prestoient de l'argent à rendre en l'autre monde. Leur croyance toutesfois estoit semblable à celle des disciples de Pytagore, lesquels tenoient que les ames passoient d'vn corps en l'autre, selon que conuersant en cette vie, ils auoient plus aymé, & esté addonnez à vne chose: que l'Ame des courageux passoit en lion, & celle des luxurieux és pourceaux: ainsi l'a remarqué Diodore Sicilien liure 7. de ses Antiquitez. *Ils croyent l'Immortalité de l'Ame.* *Lazare de Baif, en ses Memoires.* *Diodore Sicilien liure 5. de ses Antiquitez.*

Ils estoient grands defenseurs de leur liberté, supportans les Innocens, faisans Iustice à vn chacun auec grande prudence & droicture. Dauantage ils estoient grands Naturalistes & Medecins, & experimentez Astrologues, obseruans les natiuitez, & predisans à qui en estoit curieux, ce qui luy deuoit arriuer de funeste ou heureux pendant le cours de sa vie. Ils grauoient en quelques pierres precieuses, certaines figures à l'aspect des Astres, desquelles ils se seruoient pour chasser les maladies; & entre autres figures se trouue qu'ils en mettoient vne d'airain en forme d'estolle sur le front de leurs cheuaux, afin qu'ils en fussent plus courageux aux combats.

De toutes les herbes ils auoient en singuliere recommendation le Guy du Chesne, qu'ils appelloient par grande reuerence & prerogatiue, *Pancreste* tout bon & vtile à tous maux: Ils le cueilloient au commencement de l'année enuiron la my-Mars, & l'enuoyoient à leurs amis, la leur souhaittant heureuse & paisible. Apres le Guy ils *Religion hist. manuscrit.*

Digitized by Google

faisoient grand estat du Salaige, lequel ils cueilloient ayans les bras estendus en forme de Croix, & d'iceluy ils lioient le doigt annulaire des gouteux, leur apportant par vn tel lien, vn prompt soulagement & guerison.

Ce ne seroit iamais fait de vouloir rechercher tout le reste de leurs mysterieuses ceremonies, & Philosophie. Ie remarqueray seulement vne coustume qui est passée iusques à nostre temps, & laquelle gardent encore les enfans de quelques pays, lesquels pour auoir leurs estraines au commencement de l'année, demandent leur *gauglian nœuf*, coustume qui s'est conseruée des Druydes qui ont habité en ces lieux là, mais qui a esté corrompuë. Car ils veulent dire au *Guy l'an nœuf*, qui estoit le cry des Druydes à leurs amis, ce qu'a remarqué Ouide par ces vers, *ad viscum Druydæ, Druydæ clamare solebant*. C'estoit encore leur coustume de compter les iours par les nuicts, d'où nous est demeuré ce mot, *à nuict pour auiourd'huy*. L'œuf du Serpent leur estoit en grande reuerence, parce que mis en la riuiere il va en remontant, au lieu que les autres choses descendent. Voilà en bref, ce qu'il conuenoit dire en ce lieu des mœurs, façons, Religions & Ceremonies des Druydes.

X. Quant aux choses qui concernent la guerre, le reste des Gaulois apprit des habitans de Marseille à clorre de murailles les lieux de leur habitation. Elian dit, que c'estoient les hommes les plus promps de la terre à s'exposer à toute sorte de dangers. Vopisque dit que c'estoient des hommes pleins d'inquietude, & qui ne pouuoient iamais demeurer en repos. Tite-Liue les tient pour des personnes qui ne se pouuoient commander, lors qu'ils estoient en colere. La liberté leur estoit en si grande recómendation, que Flore rapporte que quelques Gaulois ayants esté pris en la guerre, tascherent de rópre leurs chaisnes à belles dents, & en fin presenterent la gorge l'vn à l'autre afin de se faire estrangler. Cesar tient qu'ils estoient prompts à entreprendre la guerre.

Nous lisons dans Strabon, qu'ainsi qu'Alexandre eut demandé vne fois à quelques Gaulois ce qu'ils redoutoient le plus, ils luy respondirent, qu'ils craignoient seulement que le Ciel tombast sur eux. Et Elian nous apprend, qu'ils tenoient tellement toute fuite pour ignominieuse, que souuent ils ne se retiroient pas d'vne maison qui tomboit par terre, ny de celle qui se brûloit, en telle sorte qu'ils estoient souuent enueloppez dans les flammes. Mais pour venir à leur façon de proceder en temps de guerre, Cesar dit, qu'auant le commencement de la guerre, ils faisoient publier vne assemblée, où tous ceux qui auoient atteint l'aage de 14. ans, se deuoient trouuer armez, & celuy qui venoit le dernier, estoit auec d'estranges tourmens mis à mort deuant tout le monde. Les hommes de tous aages alloient à le guerre, & personne ne s'exemptoit d'y aller pour estre chargé de trop d'années. Ils auoient le soin de pouruoir si bien à leurs viures qu'ils ne leur manquassent iamais, & de faire qu'au contraire les ennemis en eussent incontinent faute, bruslans pour cét effect mesme les bourgs & les villes.

Les Gaulois se seruoient aussi de l'arc, & de la fonde. Ils paroient les gardes de leurs espées de corail, de mesme que leurs escus, & quelques-vns mettoient de l'or sur leurs cuirasses.

Beaucoup de Gaulois combattoient nuds au dessus du nombril, ainsi que Tite-Liue escrit au discours de la bataille de Cannes. Ils faisoient beaucoup plus d'estat de la Caualerie que des gens de pied, & mesme Cæsar se ressentit de la valeur de la Caualerie Françoise, qu'il employa contre Petreius, & Ascanius, & apres en Affrique contre les restes de la guerre ciuile. Ils vsoient au combat de gros escadrons, & mesme iusqu'au nombre de six mille hommes, comme on peut voir en Vegece.

Quant à l'ordonnance de leur armée, pource qu'elle estoit composée de gens de diuerses Villes, les soldats estoient diuisez en Villes & Villages, & les troupes de chaque Ville estoient ordonnées separément, afin d'euiter tout desordre, & de rendre les hommes de chaque trouppe plus ardens à se deffendre l'vn l'autre. Ainsi qu'ils auoient obtenu victoire de leurs ennemis, ils immoloient les prisonniers aux Dieux, comme on lit dans Athenée, & selon Strabon ils laissoient pendre les testes de leurs ennemis au col de leurs cheuaux, & les attachoient aux portes de leurs Villes, afin qu'elles seruissent de spectacle.

Il y auoit au reste deux sortes d'hommes qui estoient en reputation parmy les Gaulois, c'est à sçauoir les Druydes, & les Cheualiers: dont les vns assistoient au seruice des Dieux, & annonçoient & presageoint leurs volontez : les autres alloient à la guerre, quand l'occasion s'en presentoit, & menoient auec eux selon leurs moyens, le

Digitized by Google

plus de gens qu'il leur estoit possible. Ceux qui estoient de l'ordre du peuple estoient tenus comme serfs, tellement que ces Cheualiers auoient mesme puissance sur eux que les maistres sur leurs esclaues. Ils ne permettoient pas que les enfans vinssent deuant eux, sinon lors qu'ils estoient en aage de porter les armes. Les maris mettoient en commun auec leurs femmes autant de leur bien eualué, qu'elles leur auoiét porté de mariage, & tenoient par ensemble compte de tout, & les fruicts en estoient gardez. Que si l'vn deux venoient à mourir, la part de tous les deux venoit à l'autre, auec les fruicts des années precedentes, & les maris auoient puissance de vie & de mort sur les femmes, de mesme que sur leurs enfans.

Ils auoient aussi ceste coustume, que lors que quelqu'vn estoit chargé de debtes, ou de trop de tailles, ou accablé par la puissance des plus grands, il se rendoit serf de quelque Gentil-homme, qui deslors auoit mesme pouuoir sur luy que sur vn esclaue. Leurs maisons, suiuant le tesmoignage de Cesar, estoient pour la plus grande partie dans les forests, ou bien près des riuieres, pour euiter l'ardeur de l'Esté. Ils ne fermoient iamais les portes si l'on veut croire Stobée, & vsoient de poisles comme on fait en Allemagne, ainsi qu'on peut voir au Misopogon de l'Empereur Iulien.

XI. Quant à leurs habits, ils portoient des sayes de laine, qui estoient faits comme à fuseaux, ou losanges de diuerses couleurs. Ils portoient aussi des chausses qu'ils appelloient Brayes, & des bagues, mais seulement au doigt du milieu, comme dit Pline. Ils vsoient de vaisselle de terre espaisse, & sursemée de diuerses fleurs qui y estoient representées. Ils mangeoient non pas assis sur des sieges, mais estendus par terre sur des peaux de loups ou de chiens, & selon Strabon, sur des licts, & estoient seruis par de ieunes enfans. On faisoit le feu près d'eux, où l'on voyoit les pots, & les broches couuertes de chair, principalement de celles de pourceau, tant fraische que salée. Mais le plus souuent ils n'auoient que du laict pour toute viande. Les plus riches beuuoient du vin qu'ils faisoient venir d'Italie, ou des enuirons de Marseille, pource qu'ailleurs on ne voyoit aucune vigne, & quelquesfois ils mettoient vn peu d'eau dedans leur vin. Ils conuioient aussi les estrangers à souper, & leur demandoient qui ils estoient, & quel sujet les auoit tirez hors de leurs maisons.

Athenée raconte qu'anciennement ils auoient accoustumé de mettre les membres des moutons, ou autres bestes, sur la teste, dont le plus vaillant prenoit la cuisse. Que si quelqu'vn estimoit que ce titre luy fust deu mieux qu'à celuy qui s'estoit attribué le premier ceste qualité, ils combattoient sur ce sujet iusques à la mort. Il dit encor qu'il y en auoit qui prenoient de l'or & de l'argent au theatre, ou certain nombre de tonneaux de vin; & apres auoir iuré qu'ils endureroient ce pourquoy ils auoient reçeu ces presents, & apres les auoir aussi distribuez à leurs amis, ils s'estendoient à la renuerse sur leurs escus, en presence de celuy qui leur deuoit couper la gorge. Ammian Marcellin dit, qu'ils estoient fort coustumiers de nager, & d'aller à la chasse, où ils portoient des flèches empoisonnées.

MOEVRS DES FRANCOIS DE CE TEMPS.

XII. PVis que nous auons entrepris de discourir des Mœurs de toute la France, il sera fort à propos de parler de sa Ville capitale qui est Paris, demeure ordinaire de nos Rois, & abregé de tout le Royaume, de mesme que l'homme est celuy du monde. Les Parisiens sont donc d'vn assez doux naturel, & ne se monstrent pas si reuesches que les Habitans de plusieurs autres Villes de France. Ils sont toutesfois fort aysez à esmouuoir, & vn homme accort est capable d'en faire mutiner vn milier. Ils sont extremément desireux d'argent, de sorte qu'il n'y a chose du monde qu'vn Parisien n'entreprenne pour en auoir. Cecy soit dit aussi bien que l'autre chef, pour le regard des personnes de basse condition.

On a veu les Parisiens autrefois assez niais, tellement qu'on leur donnoit le nom de Badauts par toute la France : mais ils sont auiourd'huy tellement desniaisez, qu'ils sont capables de piper mesmes les autres. Ce n'est pas qu'il n'y aye beaucoup de personnes accoustumées à ne rien voir, & ne rien faire, qui sont encores dignes de ce tiltre. Mais ils n'ont pas si tost mis le pied dans le monde, qu'ils sont beaucoup plus malaisez à leurrer que beaucoup d'autres. Il est vray que i'estime que la deffiance de

Digitized by Google

toutes choses qu'on leur recommande à tous propos, à cause d'vne infinité d'affronteurs qu'on voit à Paris, est la plus grande finesse qu'ils ayent.

Les femmes de toute sorte desirent d'y paroistre, & estre beaucoup mieux vestuës que leur condition ne porte à quelque prix que ce puisse estre. Et leurs maris qui s'essayent pour la plus grande partie de leur complaire (dautant que les femmes y gouuernent presque tout) employent le verd & le sec pour satisfaire à leur desir. Mais les femmes sont loüables, en ce que les plus belles mesmes, & les plus delicates, & riches, ne desdaignent pas de visiter les Hospitaux, manier les malades tous vlcerez & fievreux, & les nourrir & medicamenter.

Ce peuple est fort desireux d'apprendre ce qui se passe de nouueau de tous costez, ainsi que Cesar dit de nos Ancestres. Il ayme fort toute sorte de passe-temps, & se plaist à viure en delices, y estant conuié par l'obiet ordinaire de ceux qui frequentent la Cour, qui n'ont pour la pluspart aucun meilleur exercice, que de joüer, rire, & faire bonne chere.

Au reste les Parisiens qui faisoient iadis vne merueille de toutes les choses qui arriuoient de nouueau, ne s'estonnent gueres plus d'aucune, tant ils sont accoustumez à en voir d'estranges. Ce peuple soupçonne ordinairement les Estrangers qui y abordent, & pour ce chacun est sur ses gardes, à ce que ses hostes ne luy emportent ce qu'ils luy doiuent. Il est vray qu'il y a beaucoup d'exemples de ceux qui ont esté deceus, en vsant de trop de courtoisie, sans cognoistre les personnes à qui ils auoient affaire. Mais s'ils vous ont cogneu homme d'honneur, & que vous ayez esté longuement en leurs logis, vous en receuez plus de plaisir que de personne du monde. Ils ont ceste particularité, qu'ils ne bougent point de leur logis la nuict, quelque bruict qu'ils oyent parmy la ruë, & quoy que quelqu'vn crie qu'on le vole, ou qu'on l'assassine; de sorte qu'vne personne qui se trouue parmy des tireurs de manteaux ne doit esperer apres Dieu, qu'en ses mains, ou bien en ses pieds. Et ce qui les retient au logis en ceste sorte, c'est qu'ils ont souuent de fausses alarmes que quelques yurongnes leur donnent, ou bien des cris de quelques vagabonds qui se plaisent à mettre le monde en action, afin de s'en rire apres, ou de quelques meschans qui font ce bruict à dessein, afin d'essayer de faire sortir, & d'assassiner ceux qu'ils hayssent. Pour conclusion, le Peuple de Paris est d'vne assez douce humeur, & fort maniable, & ie croy qu'il passe en ciuilité tout l'autre peuple qui se void au reste de la France.

Tout ce qui est autour de Paris est peu different. Mais il faut que ie die encore celà, que les Paysans sont aussi fiers qu'en lieu du monde, à cause du voisinage de Paris, & qu'on ne leur sçauroit dire vn mot qui leur desplaise, qu'ils ne repartent aussi-tost iusques à vous conuier de leur mettre les mains dessus, ce que faisant vous les faittes assembler pour s'essayer de vous mettre en peine.

Ils ont encor ceste coustume en tous les enuirons de Paris, qu'ils espuisent les passans tant qu'ils peuuent, & tireroient d'eux iusqu'au dernier denier, s'il leur estoit possible. De sorte que de quelque costé qu'on aborde prés de Paris, on trouue par tout vne cherté incroyable.

Les Chartrains sont amiables, courtois, communicatifs, & doux à chacun, & viuent ordinairement ensemble en bonne paix, ayment les Estrangers qui ont quelque bonne partie en eux, sont addonnez à la pieté, & fort affectionnez à la foy de leurs ancestres, sont charitables, aumosniers, & addonnez au trafic.

Les Beaussérons sont presque de mesme naturel que les Chartrains, & sont d'assez bonne paste, addonnez au labourage & au trafic des bleds. En beaucoup de lieux ils sont assez rusez, à cause des passans qui viennent de tous costez en grand nombre. Les Habitans de Chasteaudun sont de bon esprit, aigus & subtils, & entendent à demy mot ce qu'on leur dit, & ont aussi fort peu de langage. Toutesfois ils parlent si bref qu'ils viennent quelques fois iusques à ne s'entr'escouter pas, ou ne souffrir que ceux qui parlent à eux, acheuent leur discours, qui est vn vice naturel du pays.

Les citoyens de Blois tiennent de la bonté du terroir, & de la douceur de l'air du pays, & sont courtois, doux, affables, accorts, subtils & spirituels au possible, mesnagers, & en action perpetuelle, sont addonnez au seruice de Dieu, ayment les Estrangers, & viuent de bon accord entr'eux. Enfin tout ce pays a des Habitans qui ne doiuent rien en gentillesse à tout le reste de la France.

Digitized by Google

Les Vendosmois ont l'esprit doux, gentil, & addonné à tout ce qu'on void de plus poly, & mesme né pour se rendre excellent en quelque chose, comme a fait Pierre de Ronsard, Gentil-homme de ce pays, cogneu par toute l'Europe par ses œuures, qui l'ont rendu non seulement l'honneur de sa patrie, mais encor l'ornement de toute la France.

Ceux d'Orleans & des enuirons sont assez polis & ciuilisez, & ont vn langage fort agreable, mais ils sont d'vn naturel aigre & piquant, qui leur a fait donner ce nom de Guespins, tant rebatu. Ils sont pleins de courage, & s'entre-soustiennent fort les vns les autres, & sont addonnez au trafic qu'ils exercent en beaucoup d'endroits.

Ceux d'autour de Sens ont bien tesmoigné iadis combien ils estoient remplis de courage, puis que ce furent les premiers qui se resolurent de passer auec Brenne en Italie. Le peuple y est assez bon, & moins rusé qu'en beaucoup d'autres lieux, & en ce pays on void presque chacun assez affectionné à la religion. Et l'Auxerrois est de mesme, ayant des gens d'assez bonne trempe, mais courageux, mutins, & d'ailleurs affectionnez au trafic de leurs denrées.

Quant aux Champenois, & Briois, bien que leurs voisins les blasment d'estre trop arrestez à leur opinion, & qu'on les appelle testus, toutefois ceste imperfection est couuerte par vn nombre infiny de vertus, qui les rendent loüables, pource que la raison leur fait domter ceste chaleur naturelle, d'où procede ce vice qu'on leur impose. Ils sont accostables, prompts à faire plaisir, craignans Dieu, & ne sont sujets à se coiffer aisément de nouuelles opinions.

Les Picards sont d'aussi bon naturel que gens de France, francs au possible, courtois, affectionnez à faire plaisir, vaillans, & courageux tout ce qui se peut, mais ils sont extremément prompts, à raison dequoy on leur a donné le nom de teste chaude; aymant à faire bonne chere, mesme iusques à l'excez, & n'estiment & n'ayment presque que ceux qui leur font teste à bien boire, de telle sorte que si quelqu'vn veut emporter quelque chose d'eux, il faut qu'il fasse carrous à toute reste. Ils sont bien vnis, & de bon accord ensemble, de sorte que si vous touchiez vn habitant de quelque ville, vous auriez aussi-tost sur vous, tous les autres. Bref c'est vne nation qui n'est point double, & de qui l'on se peut asseurer en toute sorte.

Les Tourangeaux sont pleins de gentillesse, & de douceur, affectionnez au traffic, mais sur toute chose fidelles à leurs Roys, comme la retraicte du Roy Charles septiesme à Tours, & celle du feu Roy le tesmoignent. Le pays est si bon, qu'il les conuie à se plaire au jeu, & à toute sorte de passe-temps, si bien qu'on leur a donné le nom de Rieurs de Tours.

Les Manceaux sont addonnez au trauail, industrieux, de subtil esprit, mal-aisez à deceuoir, bons mesnagers, & quelque peu plus rusez que leurs voisins: au reste propres à tout ce qu'ils entreprennent, & ce pays nourrit d'aussi braues & courageux Gentils-hommes qu'il y en ait en ce Royaume.

Les Angeuins & Poicteuins sont d'vn gentil esprit, mais les Poicteuins l'ont principalement fort subtil. Ils gaussent de bonne grace, & rencontrent fort à propos. Le Paysan y est ruzé, & s'il le faut ainsi dire, meschant; & la noblesse y est galante & courageuse, de mesme qu'au pays d'Anjou.

Les Normands sont fins & rusez, ne sont sujets aux loix, ny aux coustumes d'aucuns estrangers, & viuent selon leur ancienne police, qu'ils defendent opiniastrement. Ils sont sçauants au possible en matiere de procez, & sçauent tous les destours, & toutes les ruses & surprises que la chiquanerie peut inuenter: tellement que les Estrangers ne s'osent associer auec ce peuple: au reste les hommes y sont de fort bon esprit (comme quelques personnages de ce siecle nous font voir, & la commune pratique & cognoissance de quelques-vns nous tesmoignent.) Ils embrassent aussi fort la Pieté, & sont remplis de courage; dequoy les conquestes de Guillaume Duc de Normandie, qui se fit Roy d'Angleterre, & celle des enfans de Valonges, & de Hauteuille Guichard, qui se rendirent Seigneurs de la Poüille, Calabre, Naples & Silice, nous peuuent seruir de garants fort asseurez.

Quant aux Bretons, ils sont plus ou moins polis & ciuilisez selon les contrées qu'ils habitent: veu que ceux qui sont plus voisins de la Mer, ne sont pas naturellement si courtois que les autres: mais en general tous les Bretons sont assez sociables & de douce conuersation: au reste fins & subtils, quoy qu'ils paroissent grossiers. Ils ayment leur profit, & sont addonnez au vin plus qu'il ne seroit necessaire; & pour cét effet ils

frequentent les cabarets, où la plus grande partie de leurs affaires se traicte, & pour conclusion, ils sont pleins de pieté, & bons Catholiques. Ils ont cette particularité qu'ils veulent mal de mort aux Normands, de mesme que les Normands couuent contr'eux vne haine extreme.

Pour le regard des Angoulmoisins, ceux qui se tiennent dans Angoulesme sont gens de bon esprit. Ils se veulent maintenir en reputation, se vantent volontiers, se plaisent peu au traffic, viuent la pluspart de leurs reuenus, & sont les Gentils-hommes, ayment les Lettres, sont magnifiques & courtois, prennent plaisir (comme la pluspart des François) à choses nouuelles.

Quant à ceux du Plat-pays, ils sont grossiers & rudes, addonnez au trauail, & opiniastres, au reste propres aux armes.

Les Perigourdins sont dispots & gaillards, & sobres, se contentent de peu, & font de grands exercices, & quoy qu'on les taxe d'estre rudes & grossiers, toutesfois ceux qui les pratiquent les recognoissent pour accorts, & propres à toute honneste action & exercice, soit des lettres, ou des armes.

Sur tout les maisons des Gentils-hommes de Perigord, sont de vrayes escholes de vertu & de courtoisie, & les Bourgeois des Villes imitent les façons de la Noblesse qui y est en fort grand nombre.

Et quant aux femmes, elles sont chastes, bonnes mesnageres, & n'ont autre soin que de leur famille, & ne sont aucunement coureuses, quoy que leurs maris n'vsent d'aucune rigueur en leur endroit.

Les Limosins sont volontiers sobres, & ne boiuent guere du vin qu'aux Villes. Ils sont bons mesnagers. Les parens demeurent tousiours bien vnis, tellement que vous verrez aux Villages des maisons, où vn vieillard verra ses enfans iusqu'à la troisiesme generation, & mesme quelquesfois il y a des familles, où l'on void plus de cent personnes de mesme sang, qui viuent en commun, ainsi qu'en vn College. Ils sont pour la plus grande part laborieux, & subtils, mais ils ont ce mal qu'ils fondent vn procez sur vn rien, & qui pis est, on les blasme du mestier de tesmoins à gages. On estime principalement de ce naturel, les Habitans de Tulle. Mais quant à ceux d'Vzerche ils ne se soucient gueres de la marchandise, & s'adonnent plus volontiers aux armes.

Quant aux Gentils-hommes, ils sont presque ordinairement en querelle les vns auec les autres, mais au reste ils sont magnifiques & genereux, & pour le regard des citoyens des Villes ils les imitent en cette derniere partie.

Les Auuergnats sont extremement accorts & rusez, fort laborieux, ardents & aspres au gain, s'addonnent grandement au trafic, sont doubles pour la plusfpart, querelleux & plains de violence, & gens auec qui il fait mauuais auoir affaire. La Noblesse y est fort courtoise, & courageuse, mais le peuple ayme les procez, & conteste malicieusement pour peu de chose.

Les Habitans de Bourbonnois aboutissants à l'Auuergne sont presque de mesme naturel, car quant à ceux qui en sont plus éloignez, ils sont doux, & gracieux ordinairement, & ont l'esprit subtil & accort, sont bons mesnagers, & addonnez à leur profit, mais au reste courtois aux Estrangers.

Ceux du pays Messin se sentent vn peu de la rudesse des Allemans, mais aussi ils participent à leur franchise. Ils sont vaillants, forts & laborieux, religieux & simples, mais roides à se maintenir tant qu'ils peuuent en liberté : au reste ils ayment fort peu les lettres.

Quant aux Bourguignons, ceux de Dijon sont le plus souuent fort arrestez en l'opinion qu'ils ont prise. Ils s'entre-aymét & frequentent, sont ialoux de leur honneur, conuoitent les grandeurs & estats, au reste sont fort accostables. Les femmes y vont parées & braues, & toutesfois elles y sont chastes & loyables à leurs maris.

Le menu peuple est addonné au trauail, & sur tout à cultiuer les vignes. Ils sont deuots, & fermes Chrestiens, ennemis de reuolte, & de nouuelles opinions, vaillans & hardis, & tels pour conclusion, qu'on ne les peut manier que de bonne sorte.

Quant à ceux de Beaune, les principaux citoyens sont gens de Iustice, & le reste s'addonne à cultiuer les vignes, ou à faire des draps, tant de laine que de lin, & de chanvre, dont tout ce pays abonde.

Ceux de Semur sont paisibles, debonnaires & charitables, s'entr'ayment & viuent en bon accord, & se plaisent fort en l'accointance & cognoissance des Estrangers.

Ceux de Chalon sont spirituels, s'addonnent à bien parler, & tiennent des susnõmez presque en tout le reste. On peut dire le mesme de tous les autres habitans du pays de Bourgongne, qui sont la pluspart pleins de franchise, & de bon naturel : mais en quelques endroits on abuse du vin, aussi bien qu'en Allemagne.

Le peuple de Lyonnois est doux & gracieux, à la façon niaise, mais l'effect n'en est pas si grossier que l'apparence. Car le paysan y est rusé, & pour ceux qui sont vn peu plus releuez de condition, ils font habillement leurs affaires. Ce sont gens de grand trafic, qui font argent de toute chose. Et quant à ceux qui demeurent dans Lyon, il y a plus grand nombre d'estrangers entr'eux, qu'en lieu de France, & tous tiennent presque l'humeur Italienne, & les hommes & les femmes ayment esgalement à paroistre magnifiques.

Le peuple de Forest est subtil, accort & de bon esprit, sçait sagement pouruoir à ses affaires, ayme le gain, & pour cét effect trafique par tout le monde. Mais il est charitable à l'endroict de ceux de son pays, lors qu'ils sont reduits à quelque necessité en pays estrange. Il est besoin de prendre soigneusement garde à soy, lors que l'on doit demesler auec vn Foresien quelque affaire.

Les Dauphinois à en parler generalement, sont fort affectionnez à leur Prince, mais fort ialoux & soigneux de leur liberté, constans à la poursuitte de leurs affaires, soigneux à conseruer le leur. Les habitans des villes y sont courtois, affables, de bon & gentil esprit, capables des sciences, & sur tout des Mathematiques, curieux rechercheurs des secrets naturels, & libres en paroles, & sociables : mais vn peu dissimulez, & hauts à la main, ayans bonne opinion d'eux-mesmes, & se vantans volontiers. Que si nous voulons voir ce peuple plus particulierement, il le faudra diuiser en celuy des montagnes & celuy du plat-pays. Celuy des montagnes est rude & grossier, peu né aux lettres, & propres aux armes, & sur tout addonné au trafic & au trauail.

Ces montagnars ont vne coustume, qu'ainsi que l'hyuer approche, ils enuoyent au loing ceux qui sont capables de trauailler, tellement qu'il ne demeure au logis que les vieilles gens, & les enfans qui ne peuuent marcher, ou gaigner leur vie. On appelle Bics ou Bisoüards tous ceux-cy qui vont dehors, & qui reuiennent à Pasques, & quelquesfois ces Bics, qui sont penibles, & pour la plus part accorts, deuiennent riches marchands auec leur espargne. Quant à la noblesse des montagnes, elle se sentoit autresfois de la rudesse de sa demeure : mais maintenant qu'elle pratique Grenoble, elle ne doit guere en gentillesse à celle du Plat-pays, qui est aussi accomplie en toute chose, qu'aucune qu'on puisse voir en tout le reste de la France. Celle des montagnes est aussi fort espargnante, & tasche d'auoir du bien en plusieurs sortes, principalement par le moyen du bestial qu'elle nourrit, au lieu que celle du Plat-pays, qui est gentille & genereuse, despence son reuenu honnestement, & se frequente plus qu'aucune qui soit en France : & pour conclurre, toute la Noblesse se soustient au possible, de sorte qu'encores qu'au fort de la guerre, vn Gentil-homme soit logé dans vne froide maison au milieu d'vn bois, il arriuera peu souuent qu'on luy aille faire de l'ennuy, pourueu qu'il ait bien sçeu viure auparauant auec ses voisins : elle est aussi toute vaillante & courageuse. Pour le regard du peuple du Plat-pays, il est plus ciuilisé que celuy des montagnes : mais il ayme fort peu le trauail, principalement aux lieux fertiles, & se plaist extremement à la faineantise. Il est courtois, & respecte fort les Gentils-hommes, qui y ont autant de pouuoir qu'en pays de France.

On peut tirer des montagnes de bons soldats, mais il ne s'en tirera pas de moindres du Plat-pays, où les personnes semblent presque aussi peu nées aux lettres, qu'aux montagnes. Les hommes n'y sont pas si aspres au gain, qu'ailleurs, & se contentent, pourueu qu'ils puissent couler leurs iours sans incommodité : non pas qu'il n'y en ait quelques-vns qui brûlent d'auarice, aussi bien qu'aux autres contrées : mais ce que ie dis, c'est ce que l'on y pratique d'ordinaire. A Grenoble, & aux autres bonnes villes, comme à Vienne, Valence, Romans, les femmes se plaisent fort d'estre parées : & depuis quelque temps ceste vanité s'est glissée par toute la Prouince. Ie diray ce mot à la loüange des Damoiselles de Dauphiné, que l'on en void fort peu en France qui les esgalent en esprit & gentillesse, & que parmy leur franchise & familiarité qui est fort grande, elles ont l'honneur en recommendation, sur toutes les femmes du monde : tellement que c'est presque vne merueille d'ouyr parler d'vne

femme qui fasse l'amour au desaduantage & au preiudice de sa reputation.

Les Prouençaux ont vne merueilleuse disposition, & sont extremement sobres, lors qu'ils viuent à leurs despens, & assez vaillans: mais inconstans, auares, doubles, & de foy mal-asseurée. Ils sont tous grands parleurs, se plaisent à faire des comptes d'eux-mesmes, & s'estiment au possible. Ils sont arrogans, & fiers tout ce qui se peut en leur pays, & ne portent nul respect à leurs Seigneurs, ou à ceux qui sont éleuez en dignité sur eux: veu mesme qu'il y en a beaucoup qui ont mal-heureusement meurtry ceux qui leur commandoient. Les femmes y sont fort pompeuses à l'Italienne. Le paysan y est plus spirituel qu'en aucun pays de France, & y dit si bien sa raison, que l'on diroit que quelque habille homme nourry parmy les affaires, l'a instruit en ceste sorte. Ceux qui sont aux lieux maritimes, s'addonnent fort au trafic, & manient dextrement leurs affaires. Il sont grands faiseurs de chansons, auec lesquelles ils passent bien souuent leur fougue, quand il leur arriue quelque trouble: au reste ils sont fort affectionnez à leur Religion, & bons Catholiques.

Que si nous nous amusons à considerer le Languedoc, nous verrons premierement les Thoulousains nais aux lettres & de bon esprit, mais sujets à s'esmouuoir au moindre bruit, peu courtois à l'endroict des estrangers, au reste deuots & bons Catholiques, fort ciuilisez, mais qui viuent assez mal chez eux. Ceux des enuirons de Carcassonne, Beziers, Montpellier & Nismes, sont dutout soudains, grands parleurs & grands vanteurs d'eux-mesmes, peu secrets & peu considerez, mais assez pleins de franchise & de naïfueté, & pareillement de courage. En tout le pays qui est depuis Thoulouse iusques au sainct Esprit, & au sainct Esprit mesmes, les femmes y sont insupportablement braues, & se plaisent mesme à vser de diuers fards, combien que ce ne soit pas tant auec dessein de mal faire, que d'estre estimées belles, veu que le pays porte auec soy cette vanité. Et les hommes mesmes ayment d'y aller parez & bien vestus, au delà de ce que leur condition & leur reuenu, leur peut permettre. Les femmes y trauaillent ordinairement toute la sepmaine en diuers ouurages de soye, & se nourrissent fort mal, afin de pouuoir auoir de leur gain quelque chose de gentil pour les Dimanches & Festes, & principalement depuis Beziers, iusques au Pont sainct Esprit. Car cela ne se pratique guere à Carcassonne, ny à Narbonne.

Que si nous venons au Viuarez, nous y trouuerons au Plat-pays, qui est fort estroit, vn peuple qui n'est nullement affectionné aux delices ny à l'oisiueté, qui ayme le trauail, & qui fait valoir le mieux qu'il peut, le peu de terre qu'il possede. Le paysan y est principalement addonné à cultiuer les vignes, qui luy sont ordinairement de grand rapport. Il fait bonne chere, va mal vestu, au contraire de tout le reste du Languedoc. Les femmes mesmes & les enfans y trauaillent, & aux terres & aux vignes. On void au reste en ce pays de fort bons esprits, & en assez grand nombre, & ces esprits s'exerçent volontiers à quelque chose de gentil, & font paroistre en leurs discours & en leurs actions, qu'ils ne doiuent porter enuie à ces deux autres Prouinces de France. La Noblesse y est si ciuile, & reçoit si courtoisement les estrangers, principalement ceux qui se rendent recommandables par quelque belle partie, qu'on diroit que la vertu mesme a choisi ce pays pour sa demeure.

Tout le mal qu'on y trouue, c'est qu'ordinairement le pays des montagnes est plein de querelles & de meurtres, & qu'il s'y fait bien souuent des assemblées, comme si l'on vouloit donner quelque bataille, & ces assemblées qui sont quelquefois dissipées par ceux qui ont quelque pouuoir dans les pays, sont aussi par fois & trop souuẽt rompuës auec effussion de sang. Et quant aux singuliers combats, ils estoient auant l'Edit du Roy si frequents, qu'on n'oyoit parler d'autre chose. Pour dire encore quelque chose des montagnes, la Noblesse y est fort courtoise, & se plaist à faire bonne chere à ceux qui y suruiennent; mais elle n'est pas du tout si polie que celle du Plat-pays, excepté quelques-vns qui ont veu la Cour, & y ont appris la gentillesse. Mais quant au Paysan, il y est rude en ses actions, mais nullement grossier d'esprit, veu qu'il fait dextrement ses affaires, & parle auec iugement des choses de sa cognoissance. Il est extremement laborieux, tellement qu'il grattera trois iours vn rocher, afin d'y pouuoir planter vn cep de vigne, & ce trauail est cause de sa richesse.

Ceux du Velay, & du Geuaudan doiuent estre mis en mesme rang que les habitãs des montagnes de Viuarez. Car la Noblesse, & le peuple y vit tout de mesme, excepté

Digitized by Google

qu'en Viuarez. Et mesme il s'y trouue des Bandouliers par troupes,ainsi qu'aux montagnes de Foix, & plusieurs lieux, où tout le droict consiste en la force. Au reste ils sont fort addonnez au trafic de leurs denrées & autres choses.

Les habitans du pays de Foix sont addonnez au trauail,supportent toute sorte d'incommoditez, soit de marcher par de mauuais païs, à quoy ils sont accoustumez, soit de demeurer long-temps sans manger, ils sont aussi remplis de courage. Mais il y a vn mal en ce pays, qui est que plusieurs ne pouuans viure au plus mauuais pays, s'addonnent à demander la gratieuseté aux paysans, auec vn poictrinal en Bandolier. Toutesfois ils ont ce bon naturel,pour la pluspart, que si vous les contentez volontairement, ils ne vous font nul mal, & mesme quelquefois les premiers que vous rencontrez, & que vous rendez contens, vous mettent ou font mettre hors de tous dangers, & de tous mauuais passages. Quelquefois aussi ces Bandoliers vous laissent en blanc, ainsi que vous passez d'Espagne en France, ou de France en Espagne.

Le pays de Cominge abonde en hommes vaillans, mais peu addonnez aux lettres, quoy qu'ils ayent l'esprit aussi gentil, & prompt à toute chose que nation de la terre. Ils supportent aisément toute sorte d'incommoditez, sont sobres, & discrets en paroles, hayssent la superfluité des habits & les delices,& tout ce qui peut rendre l'homme effeminé. Quant aux femmes elles y sont chastes, grandes mesnageres, & obeyssantes à leurs maris,& n'ayment pas à demeurer oisiues.

En Armagnac le peuple est grossier,simple,bon mesnager, & qui fait profit de tout, addonné au trafic, & sur tout du bestail. Il ne manque pas de courage.

Pour le regard de la Bigorre, le peuple y est haut à la main, né aux armes, soudain en ses entreprises, & toutesfois dissimulé au possible, peu courtois, farouche & mal plaisant, si ce n'est aux vallées. Au reste il n'endure pas aysément vne iniure,& commet des meurtres pour legere occasion : Il est toutesfois bon & loyal,& naturellemét simple. La noblesse y est gaillarde, sociable, courtoise, bonne & renommée pour sa vaillance.

Les Gascons sont de gentil esprit, prompts & soudains au possible, tous boüillans & pleins de courage, propres à tout ce qu'ils entreprennent. Mais au reste ils sont altiers, & veulent tousiours auoir le dessus, si bien qu'ils se rendent le plus souuent odieux & insupportables. Toutesfois quand ils se voyent parmy les autres nations, où ils sont plus foibles, ils cachent leur naturel & se rendent souples. Mais cela n'empesche pas qu'on ne voye à trauers cette apparence, leur fierté qui ne peut estre dissimulée.

Ils se plaisent à prescher leurs loüanges,& les ouyr. A leur dire personne n'est pauure parmy eux, & quand ils sont hors du lieu de leur cognoissance, le plus miserable & necessiteux fait le Prince. Ils sont pour la plus grande partie auares & ardents à en auoir de quelque costé qu'il vienne, sont assez aduisez, & sçauent bien faire leurs parties. Au reste ils sont enuieux du bien d'autruy plus que nation de la terre, & si plains de mespris, lors qu'ils n'ont pas affaire de personne, qu'ils desobligent beaucoup de gens de leur cognoissance par leur mine. Mais quand ils ont besoing de quelqu'vn, on n'a iamais veu gens qui s'humilient dauantage. Quant à la noblesse, elle est aussi braue, galante, courtoise & courageuse qu'on en puisse voir ailleurs. Elle se visite tellement, qu'on pourroit nommer auec raison, les maisons des Gentils-hommes, hostelleries; & lors qu'ils reçoiuent quelqu'vn chez eux, ils luy font la meilleure chere qu'ils peuuent. Mais leur naturel soudain & colere, cause qu'il y naist à toute heure des querelles.

Pour le regard du Bearn, le peuple y est fort gaillard, accostable & courtois; mais fin & subtil, bien-disant en sa langue, vaillant & amy de la liberté. Il est au reste haut à la main, s'estime infiniment, & mesprise les autres au possible: & c'est ce qu'on trouue odieux entre ses façons de faire, qui d'ailleurs sont assez loüables. Les Bearnois sõt assez propres aux lettres, & se plaisent à apprendre quelque chose, & à escouter les estrangers. La noblesse y est braue & courageuse, & n'ayme guere la parade des habits, estimant que le plus grand ornement des hommes consiste en la vertu, dont elle est fort bien assortie.

Nous auons discouru particulierement des peuples de France l'vn apres l'autre, Il est à propos de considerer en general ce qu'on en peut dire.

XIII. Le peuple de France est bon, & frãc, non toutesfois que les guerres ne luy ayét rauy quelque partie de cette premiere rondeur, qui le rẽdoit loüable par tout le reste

de la terre. Mais au moins il a encore ceste particularité, qu'il se laissera moins glisser à vn mauuais dessein, que les nations voisines, veu que la plus grande partie a en horreur la perfidie & meschanceté. Il est assez aduisé, mais toutesfois bien soudain le plus souuent, sans percer si auant que l'Italien ou l'Espagnol, auant que d'entreprendre quelque chose. C'est vn peuple né à la guerre, & qui estime plus ceux qui font profession des armes, & leur porte plus de respect qu'à ceux qui suiuent les lettres, veu que le seul besoin qu'il a des gens de lettres, fait qu'il les honore. Il redoute fort la Noblesse, qui a beaucoup de pouuoir en tous les lieux où elle demeure, pourueu qu'elle se monstre tousiours digne de ce titre. Il ayme ses Rois plus qu'aucun autre peuple de la terre, & l'on peut dire qu'il est plustost plein d'vne affection franche en leur endroit, que d'vne crainte seruile de leur puissance. Il est propre à toute chose, & peut reüssir en tout ce qu'il entreprend, tant il a l'esprit subtil & prompt. Vous y voyez peu de gens suiets à s'esgarer de leur entendement, mais beaucoup de legers & peu graues: ce qui leur vient de leur franche humeur qu'ils ont, & de leur rondeur naturelle, plustost que de défaut de iugement & de conduite.

Ce peuple s'addonne à toute sorte de mestiers & d'arts liberaux & méchaniques, est hazardeux & plein de courage, va par tout le monde, ou pour le trafic, ou pour la guerre, ayme assez les nouueautez, est curieux, & quelquefois peu secret, dépancier, & desireux de paroistre. Quelquefois il a trop de langage, mais bien souuent on void plustost partir le coup de sa main, que la parole de sa bouche. Chacun y affectionne l'honneur, & mesme on estoit venu iusques là auant l'Edict des Duels, que le moindre homme offensé de parole par quelque autre de mesme estoffe, ne manquoit de l'appeller au combat, pour tirer aussi tost raison de l'offense auec les armes, à l'imitation des Gentils-hommes, & des gens de guerre. Depuis la paix on s'addonne fort en France à suiure les lettres, pource qu'on void combien les hommes de robbe-longue sont honorez, & se font riches durant ce calme. Tellement que beaucoup de gens, mesme de basse condition, mettent leurs enfans aux estudes, pour essayer d'en faire des piuots de leur maison, & des arcs-boutans du Palais. Mais il y en a maintenant si grand nombre, que les vns font mourir de faim les autres, & le plus heureux l'emporte sur son compagnon, plustost que le plus sçauant; veu qu'il n'est pas besoing auiourd'huy dans les Cours où la Iustice se tient, d'estre plein de bonnes lettres, mais seulement d'estre bien instruits aux formalitez de Iustice, entendre la routine du Palais, auoir cognoissance des Ordonnances, & pour le dire en vn mot, auoir bien la pratique dans l'esprit, sans se soucier de la speculatiue. De sorte que c'est presque folie aux peres, de faire longuement estudier leurs enfans, qui feront plus de profit, demeurans vn an chez vn Procureur auec quelque bribe de Latin qu'ils auront dedans l'esprit, que s'ils en demeuroient dix à voir les bons liures. Toutesfois les Cours de Parlement & autres Sieges, ne laissent d'auoir des hommes pleins de toute sorte de doctrine, comme on void par leurs plaidoyers & leurs autres œuures.

XIV. Quant à la Noblesse, i'estime que la terre n'en porte point de plus vaillante ny de plus gentille, & la courtoisie est tellement née auec les Gentils-hommes, que c'est vn prodige d'en voir vn mal gratieux & peu honneste. Et de fait, les estrangers viennent apprendre en France toute sorte de gentillesse, & n'estiment pas estre bien ciuilisez, s'ils n'y ont fait vn voyage. La Noblesse se plaist extremement à la chasse, & s'addonne à tirer des armes, à monter à cheual, & à toute sorte de gentils exercices, & comme aussi à l'entretien des Dames, qui sont aussi parfaictes qu'on en sçauroit trouuer en pays du monde. Et ceste liberté qu'elles ont en France de voir & d'estre veuës, au lieu de les pousser au mespris de leur honneur, les porte plustost à sa conseruation, & au mespris du desir qui arriue ordinairement à celles qui sont resserrées, en qui la contrainte & la seruitude font naistre vne plus ardente passion de contreuenir à cette defense. Elle est bien si courageuse, que ie tiens pour asseuré qu'vne armée toute composée de Gentils-hommes François seroit inuincible, & capable de donner de la terreur à tout le monde, & de se rendre victorieuse en toutes ses entreprises. Elle conserue fort son authorité sur son lieu; de sorte qu'vn Gentil-homme seul dans vn Bourg ou dans vn village, & dont il ne sera pas Seigneur, fera flechir ordinairement tout le reste.

Les visites sont frequentes entre les Gentils-hommes, dont l'vn n'est pas plustost attaqué par vn homme d'autre condition, que tous s'assemblent, pour faire repentir

celuy qui se veut prendre à vn de leur qualité, & si deux Gentils-hommes ont querelle ensemble, tous les autres du voisinage s'essayent de faire que leur debat ne passe pas plus auant, s'ils en sont aduertis d'assez bonne heure.

Ils se plaisent volontiers aux lettres, non pour en tirer du gain, comme ceux d'autre condition, mais pour occuper leur gentil esprit, & pource qu'ils tiennent que le sçauoir n'est pas vn des moindres ornements d'vne personne bien née. Toutesfois ils fuyent bien souuent d'en faire parade, & ne veulent pas desployer ce qu'ils sçauent qu'entre les amis. Mais sur tout ils recherchent de bien dire, & font tout ce qui leur est possible pour acquerir cette partie, dont ils pensent tirer de la gloire, aussi bien qu'ils la tiennent pour vn vray moyen d'auoir quelque part aux bonnes graces des Dames.

Ceux qui demeurent ordinairement à la Cour, sont tenus pour plus polis que les autres qui ne bougent de leur pays. Mais ie puis dire qu'il y en a de si bien nais, que sans auoir pratiqué la Cour, ils ne doiuent rien en gentillesse à ceux qui la hantent. Et cela vient de ce qu'il y a force bonnes compagnies en chaque pays, où ceux qui font leur profit des choses qu'ils voyent, se peuuent dresser; veu que parmy ces compagnies, il y en a tousiours quelques-vns qui ont veu la Cour, & qui sçauent de quelle façon il faut viure, & ce sont pour la plus part du temps ceux aux actions desquels les autres s'arrestent. Auiourd'huy la meilleure partie de la Noblesse, au moins celle qui est la plus galante, ou mieux accommodée dans vne Prouince, vient trouuer le Roy pour demeurer auprés de luy vne partie de l'année, & mesme il y en a beaucoup qui ne bougent iamais de sa suite : tellement que la Cour est presque tousiours fort grosse.

Les ordinaires occupations des Courtisans, outre les exercices de monter à cheual, de danser, & de tirer des armes, ausquels les plus ieunes s'amusent, sont la course de la bague, outre le plaisant exercice de rompre contre le Faquin, ou de combattre au Carneual à la barriere. Le ieu n'est pas aussi vn de leurs moindres diuertissements: & ce qui emporte vne bonne partie de leur temps, c'est l'amour, & la veuë des Dames. Mais ils employent la meilleure partie à la suite du Roy, en quelque lieu qu'il aille, soit à la chasse ou ailleurs, de sorte qu'il sera tousiours extremement bien accompagné, encore qu'il parte à l'improuiste.

Le Roy de France est tousiours plus familier, & se laisse voir plus franchement que Prince qui soit au monde. Car le François est de tel naturel, qu'il n'est pas à son aise, quand il n'a la permission de voir son Prince; & si quelqu'vn en reçoit le moindre bon visage, il estime plus cela que tous les biens qu'vn autre luy pourroit faire.

Que si la France a eu par le passé des Rois gracieux & affables, elle se peut vanter auiourd'huy d'en auoir vn, qui sans aucun rabais de son rang, preste plus l'oreille à tout le monde, que Monarque qu'on ait iamais veu; & mesnage tellement ses actions, qu'en asseurant les plus timides & plus esperdus, auec sa douceur il imprime la crainte & le respect en l'ame des plus hardis, auec vn esclat de Majesté qui reluit ordinairement sur sa face.

Il n'y a personne qui l'égale en tout le reste, & c'est chose asseurée qu'il efface la gloire de tous les Rois qui furent iamais au monde, qui doit donner de l'admiration à ceux qui viuent : & que ce sera le plus parfait modelle que les Roys des siecles à venir, pourront auoir pour se rendre accomplis en toutes choses, sans qu'ils puissent toutesfois iamais paruenir à la perfection de ce Prince inimitable.

RICHESSES DE FRANCE. 58

CE ne seroit iamais fait de vouloir esplucher par le menu les richesses de la France, pource qu'il n'y a presque petit coing de pays où l'on ne trouue du bien à foison. C'est pourquoy i'en quitteray les moindres particularitez, pour parler seulement des païs où cette richesse est plus considerable, & d'où l'argent peut arriuer à la France. Ie commenceray donc par Paris, & vous diray que cette ville attire à soy la meilleure partie de l'argent de France, & que si l'on veut faire compte des Seigneurs qui s'y tiennent ordinairement, des Officiers du Parlement qui sont pleins de biens, des Aduocats & Procureurs, qui ont pour la plus part leurs maisons pleines de la substance d'vn million de personnes, de ceux de la Chambre des Comptes, dont les Maistres sont plus riches que beaucoup de Seigneurs de France, qu'on estime bien rentez, de

mesme que beaucoup de Presidens, Conseillers & Aduocats, des Tresoriers & Receueurs generaux, Intendans des Finances, mesmes des Bourgeois & Marchands de Paris, on trouuera qu'il y a peu ou point de villes au monde qui l'egalent en richesses. Car non seulement l'argent de toute la France y vient pour diuers subiets, mais encore beaucoup de celuy d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, & presque de toute l'Europe.

Il y a de la vaisselle d'argent en grande quantité, & ie croy plus qu'en tout le reste de la France, force argent monnoyé & beaucoup de marchandise, tellement que Paris seul, pris tout entier, seroit capable d'entretenir vne bonne armée.

Et quant au pays d'autour de Paris, il ne peut estre que fort riche, à cause de l'argent qu'il tire des denrées que ses habitans y vont vendre. L'escarlate qu'on fait à Paris va par toute l'Europe, mesme en Asie, veu qu'on en porte bien souuent iusqu'en la Chine, & est ceste estoffe admirée d'vn chacun, si bien qu'elle est de grand reuenu à ceux qui la font.

C'est presque tout ce qu'on porte de la ville de Paris aux Prouinces estrangeres, horsmis les nippes du Palais, qui sont sur le lieu vn peu cheres, mais qui augmentent leur valeur, & sont beaucoup estimées, tant plus elles sont esloignées du lieu où elles sont faites.

Ie n'aurois aussi iamais fait, si ie voulois vous faire le desnombrement des richesses qui sont en la seule Abbaye de sainct Denys, qui sont presque sans prix & sans nombre.

Les Chartrains font vn grand gain au trafic des bleds, tant froment que seigle, qu'ils vendent de tous costez, de mesme que la Beausse & la Soloigne: Mais ie ne veux pas faire estat de ce profit, puis qu'il ne vient pas de ces Prouinces.

Les vins d'Orleans attirent non seulement les marchands de France, mais encor ceux d'Angleterre & d'autres pays, à s'en aller charger: & ce qui fauorise les Orleanois pour ce trafic, de mesme que beaucoup d'autres Prouinces, c'est la riuiere de Loire, qui fait qu'on transporte aisément beaucoup de choses dedans & dehors le Royaume. Outre ce Orleans doit estre riche pour le grand nombre d'Allemands qui y viennent faire leur demeure, tant pour y estudier que pour apprendre la langue Françoise, à cause que ceux d'Orleans ont la reputation d'auoir aussi bon langage que gens de France.

Le terroir de Beauuais a vne petite ville nommée Balles, près de laquelle viennent les plus fins lins qui se peuuent voir, & pour ceste cause les Flamans & Hennuyers s'y acheminent pour y trafiquer & achepter ces lins, dont ils font les belles toilles qu'ils portent vendre apres, presque par tout le monde, tant par mer que par terre. Il se trouue encore en ce terroir de la terre propre à faire de la vaisselle aussi singuliere que celle qui vient de Venise, & l'on la porte aussi hors du Royaume.

Mais ce qui est plus important pour la richesse de ce pays, c'est le grand trafic des serges, & des estames qu'on transporte non seulement par la France, mais en Allemagne, en Espagne & en Italie, voire mesme iusques en Grece & en Turquie.

Le pays de Niuernois a du fer, qu'on porte aux Prouinces estrangeres, de mesme que mille gentillesse de verre, qui se font dans la ville de Neuers.

Outre les vins que l'Anjou enuoye en Angleterre & ailleurs, il a encore les toilles de mesme que le Poictou, dont il tire de grandes sommes d'argent, principalement des marchands Espagnols, qui en font grande emploite.

Il n'y a ville en France qui soit plus frequentée de marchands que Roüen, ny où les Citoyens soient plus experimentez au trafic, ny façent de plus grands voyages soit en Occident, soit en passant l'Equateur, & allant aux Indes Orientales. C'est pourquoy elle escume beaucoup de commoditez des estrangers, & est vne des plus riches ville de France. Bref toute la Normandie est fort adonnée au commerce: & quant aux choses qu'elle porte hors, ce sont quelques draps, des toilles de Roüen & d'ailleurs, & pareillement des cidres.

Quant à la Bretagne, elle a ses parchemins du pays de Lambalois qui vont par tout, & pareillement le fer, le plomb, & quelque peu d'argent de ses mines, dont elle tire de l'argent, outre le grand commerce qu'il y a dans ce pays à raison des ports de mer dont il abonde.

La Rochelle est aussi fort riche, à cause de la mer dont elle est proche, & du commerce, principalement des Anglois & des Flamans qui y abordent.

La Xainctonge

Digitized by Google

La Xaintonge tire aussi force argent de ses bleds que les Espagnols viennent enleuer presque toutes les années, ou des marchands qui les leur veut vendre. Les Angoumoisins ont outre leurs bleds, des chanvres en abondance, qu'on y va ramasser pour les vendre aux estrangers.

Le Perigord a ses pourceaux dont il fait trafic mesme en Espagne, & il a aussi ses mines de fer, d'acier, & force gens qui le mettent en œuure, & qui en tirent argent de tous costez.

Les Limosins ont grande quantité de toiles, qu'ils portent hors du Royaume, & sur tout la ville de Limoges, quoy qu'esloignée de la mer & de toute riuiere, est vne des plus marchandes de France. Car elle a des ouuriers si spirituels, qu'ils font des besongnes plus delicates que gens qui soient en France, & ces besongnes sont portées aux pays estrangers, aussi bien que les ouurages d'émail qu'on y fait, qui sont beaux & recherchez au possible. Ceux de Tulle tirent vn grand profit des huiles de noix qu'ils ont en abondance.

Quant à l'Auuergne, elle enuoye dehors ses fromages en grande quantité, ses draps velus, & camelots, & tapisseries, dont elle tire de grandes sommes de deniers, de mesme que de son saffran & de ses mulets qui vont en Italie & en Espagne.

La Bourgongne enuoye ses bleds en Espagne & en Italie, & en tire vn fort grand argent.

Lyon est vne des plus marchandes villes de France, tellement que toute l'Italie & partie d'Espagne qui est du destroit de Gilbratar en tirant à la mer Mediterranée y vient respondre. Et mesme il faut par Edict du Roy que les soyes & semblables marchandises y passent, & soient veuës à la Doüane : toutefois le commerce & le gain n'y est pas si grand qu'autrefois, pource que les vaisseaux choisissent plustost le chemin de la mer Oceane. Il y a aussi des Banquiers qui ont de la correspondance non seulement en l'Europe, mais encor en Asie & l'Afrique.

Le Forests enuoye ses ouurages de fer & d'acier presque par tout le monde, principalement la ville de S. Estienne, où il y a des ouuriers en grand nombre qui trauaillent aussi delicatement qu'aucuns autres qui soient en France. Et il y a beaucoup de marchands de ce pays fort riches, & bien logez hors de France.

Le Dauphiné tire force deniers du bled qu'il enuoye en Espagne & en Italie. Ceux des montagnes se rendent aussi riches par le moyen des mulets, des cheuaux & d'autres bestes qu'ils vont vendre en Piedmont & en Italie. Ils ont aussi leurs chamois qui leur portent de l'argent.

Le Languedoc a ses pastels qu'il enuoye au loin, & ces pastels viennent principalement en la Comté de Lauraguez, & en la plaine de Montpellier. Ce seul trafic est capable de rendre riche cette Prouince, tant cette plante est recherchée de tous les endroits de l'Europe & d'ailleurs pour la teinture, tant il y en a grande abondance, en ce pays. L'Albigeois fait de grands deniers de son saffran : Vne bonne partie du Languedoc s'enrichit par le moyen de ses huiles d'oliue.

Ceux qui sont autour de Florensac & de Pomerols, & ceux de Lauraguez aussi tirent de graudes sommes de bleds qu'ils enuoyent en Espagne. Ceux de Montpellier s'enrichissent par le moyen des drogues, compositions & eaux qu'ils font, & enuoyent hors de France, comme estans plus excellentes qu'aucunes autres. Ceux d'autour de Montignac font vn grand argent de leurs laines.

Ceux de Frontignan, & de Cantaperdris se font riches par le moyen de leurs vins Muscats, & des raisins confits qu'ils enuoyent par toute l'Europe. Le Viuarez tire assez d'argent de ses aix & soliues de sapin, qu'on va vendre hors le Royaume : Le Velay de force ouurages de laine, comme bonnets, bas, chaussons & choses semblables, & encor des Camayeux qui se font au Puy. Pecais a aussi ses sels qu'il enuoye en Suisse & ailleurs hors du Royaume, & en tire vn profit inestimable.

Quant à la Prouence, elle enuoye hors du Royaume ses bleds qui viennent en abondance en la Camarque, & aux plaines de sainct Chamar, de Miramas, Senas & Malemort iusques à Ourgon & Ardage, & encor ailleurs. Elle a aussi ses citrons, oranges & raisins confits, figues seiches, grenades, huiles & lieges, dont elle tire beaucoup d'argent des estrangers. Et cette Prouince est pleine d'argent à cause de l'ordinaire trafic de ceux qui l'habitent, & de ses ports de mer, où beaucoup de marchands estrangers abordent.

Le Foix fait vn grand trafic de son fer, & tire aussi de grands deniers de son bestail

& de mesme que tout le reste des pays qui sont pres des monts Pyrenées. Il ne fait pas moins de profit de la raisine, therebentine, poix, encens & lieges. L'Armagnac n'en tire pas moins de son miel & de sa cire.

Quant à ceux du Parlement de Bourdeaux, ceux d'Albret font hors du Royaume grand trafic de leur liege, poix & raisine. Toute la Gascongne, principalement le Bourdelois, tire grand argent de ses vins, qui sont vendus aux Païs-bas & en Angleterre: Bayonne n'en tire pas moins de la quantité de ses cidres. Et pour conclusion, la Gascongne est riche, à cause du grand abord des marchands Espagnols, Anglois & Flamans qui y abordent.

Nous auons espluché le plus particulierement qu'il nous a esté possible les richesses que la France reçoit des Prouinces estrangeres, & auons discouru par le menu des moyens qu'elle a de tirer argent de ce qui est recherché des nations voisines ou éloignées.

Or encor qu'on ait accoustumé de venir des choses generales aux particulieres, i'ay suiuy toutefois icy vn ordre contraire, afin qu'apres qu'on aura veu les choses dont ce Royaume surabonde, & qu'il peut fournir aux autres, on voye apres plus aisément qu'il a moyen de se passer de tous ses voisins, & que ses voisins sont contraints de le rechercher, & d'y mendier leurs necessitez, qu'apres auoir remarqué ce dont il se passe, ie puisse plus facilement imprimer la creance de l'heur du païs au discours general auquel ie m'apreste, & auquel ie desire monstrer non seulement en gros la richesse du Royaume, mais encor les deniers qui viennent à la Couronne.

Tout le terroir de France, de quelque sorte qu'il soit, est vtile à quelque chose, & aux lieux où le vin ne vient pas, il y a du bled, & où le bled ne croist pas, il y a des chastaignes & des pasturages. Somme il n'y a rien qui ne serue: au lieu que si nous considerons l'Italie, l'Apennin tient presque vn quart de l'Italie, & tout ce qu'il occupe, est pour la pluspart aspre & de nul rapport: & en Espagne, il y a vn grand païs plein de landes inutiles. Les montagnes d'Auuergne ont beaucoup de bonnes terres, & beaucoup de lieux riches, pleins de fruicts, abondans en bestail, & d'où l'on tire force chairs, beurres & fromages, de mesme que des montagnes de Viuarez, Velay, Geuaudan, des Seuenes, de Dauphiné, Forest & Prouence. Le reste s'estend presque tout en spacieuses campagnes pleines de bleds, ou bien à de petites colines bien fertiles & chargées, & des vallées couuertes d'herbe propre à la nourriture du bestail.

On diroit que l'abondance va par tout à l'enuy auec la diuersité, & le profit auec la beauté des contrées. Et ce Royaume a aussi cette particularité, que toutes ses Prouinces peuuent aisément s'entrecommuniquer toutes leurs denrées & tous leurs fruicts, par le moyen d'vn grand nombre de riuieres nauigables qu'on y trouue, veu qu'on compte seulement au pays d'Anjou quarante riuieres grandes ou petites.

C'est pourquoy la feuë Reyne mere Catherine de Medicis disoit, qu'il y auoit plus de riuieres nauigables en France, qu'en tout le reste de l'Europe. En quoy elle ne s'éloignoit guiere de la verité.

La fertilité du terroir, & la commodité que les riuieres donnent à la conduite des denrées, est cause de la multitude & beauté des villes & places de France, dont la pluspart sont assises sur leurs riuages. Et quoy que la France ne manque pas de bons ports & en grand nombre, toutefois ses plus grandes villes ne sont sur le bord de la mer: ce qui monstre que leur grandeur ne vient pas de dehors, mais est comme domestique. Car les villes maritimes sont plus grandes que celles qui sont auant dans le pays, lors qu'elles reçoiuent plus de profit & de soustien de la mer que de la terre, ainsi que nous voyons en la ville de Gennes, Venise & Ragouse. Mais aux lieux dont la grandeur ne dépend essentiellement que de la terre, les villes qui sont dans le païs sont plus grandes que les maritimes, comme nous pouuons apperceuoir en la ville de Milan, aux autres places de Lombardie, comme aussi en Allemagne & Hongrie.

Et pource que tous les pays de France sont riches, & la commodité des riuieres est generale, de là vient, qu'excepté Paris (dont la grandeur procede de la demeure des Roys, du Parlement & de l'Vniuersité, accompagnée du voisinage des riuieres) toutes les villes & places de France sont pour la pluspart de moyenne grandeur, ou petites, mais belles, commodes & fort peuplées.

Bodin escrit, qu'en vn dénombrement qui fut fait au temps du Roy Henry II. au-

Digitized by Google

quel toutefois la Bourgongne ne fut pas comprise, on compta vingt-sept mille lieux peuplez qui auoient clocher. Or de mesme que les villes de France sont fauorisées de plusieurs riuieres; aussi les chasteaux & maisons des Gentils-hommes particuliers ont force estangs & lacs, qui en sont proches. Et quoy qu'il n'y ait pas en France des lacs égaux en grandeur, à ceux d'Italie, ou de Suisse: toutefois ceux que l'on y void, sont pleins de fort bon poisson, & suppléent le defaut de leur grandeur par la multitude.

On peut dire de mesme des bois, qui n'estans pas de grande estenduë, y sont en grand nombre. Et c'estoit de là que les Roys tiroient beaucoup de profit iadis, à cause du grand nombre des forests de leur domaine, & les Gentils-hommes en tirent aujourd'huy force argent, vendans la couppe de leurs bois, non seulement pour brusler, mais encore pour bastir. Il y a au reste plusieurs choses qui attirent l'argent estranger en France, mais particulierement le bled que l'on en tire pour l'Espagne, & le Portugal, & quelquefois pour l'Italie. Le sel que les nations voisines y prennent, principalement à Berre en Prouence, à Peccays en Languedoc, & à Broüage, où il semble que la vertu que le Soleil a de transformer l'eau de la mer en sel, s'arreste sans passer plus outre vers le Nort. Il se trouue bien d'autre sel ailleurs, comme du sel de fontaine en Lorraine, & de fontaine & de mine en diuers lieux de Pologne, d'Angleterre, & d'Allemagne: mais tout ce sel ne vaut gueres, non plus que celuy de mine que l'on trouue en Suede. Il y a encore le chanvre & la toile, dont l'importance est incroyable; & celuy seul en peut iuger, qui sçait la grande quantité que l'on en tire pour les flottes de Seuille, & de Lisbonne, & pour tant de voiles & de cordages que l'on fait du chanvre de France. Il y a pareillement les vins qu'on y vient querir d'Angleterre, & des Pays-bas, & d'où l'on tire tant d'argent toutes les années, que le calcul en seroit long, si on le vouloit entreprendre, tant ces estrangers prennent de vin de tous costez en ce Royaume.

Il faut adjouster à ce que dessus, le pastel, & le saffran, & autres choses de moindre importance, qui estans toutes mises ensemble, font vne assez grande somme pour enrichir vn Royaume. Et l'importance du faict est, que les nations voisines ne se peuuent passer de toutes ces choses. Et quoy qu'il y ait quelquefois eu de fort estroites defenses, de n'enuoyer rien hors du Royaume, toutefois on n'a pas laissé en fin de le faire auec permission, pource que le profit qui en vient, est pour le moins de quinze & de vingt pour cent. Et mesme du temps que la France auoit guerre auec le Roy d'Espagne, le traffic ne cessoit pas auec les Espagnols, pour la necessité qu'ils auoient de viures, & le gain qu'ils apportoient. Tellement qu'il ne se faut pas estonner, si durant les guerres passées, non seulement en Italie, mais dans le Royaume, les soldats receuoient tout leur payement en reales, escus & doublons d'Espagne.

XVI. Quant au reuenu des Roys de France, outre le domaine, qui estoit presque tout engagé par le passé, ce qu'on tire de toutes les Prouinces, monte à de fort grandes sommes. Au temps que l'argent estoit plus rare qu'il n'est à present, nos Roys en receuoient moins, comme il estoit raisonnable.

Louys XII. ne tiroit du Royaume, qu'enuiron vn million & demy d'or annuellement.

François I. en tira iusqu'à trois millions. Henry II. vint iusqu'à six. Charles IX. iusqu'à sept. Henry III. passa mesme dix millions.

Louys XII. laissa le Royaume plein d'or & d'argent, & fut à cette occasion appellé Pere du peuple.

Le Roy François premier, quoy qu'il eust de fort grosses guerres, & de grandes dépenses sur les bras, laissa toutefois huict cens mil escus de son Espargne. Mais Henry second laissa beaucoup de millions d'or de debtes à ses enfans. A raison dequoy Charles neufiesme & Henry troisiesme ses fils furent contraints de charger non seulement le peuple, mais le Clergé, de grosses impositions. Ce qui fait voir que l'on ne doit pas estimer les Roys riches, quand ils ont beaucoup de reuenus, mais quand ils les sçauent bien manier, puisque le Roy François premier fit auec moins de reuenu de plus grandes guerres, & laissa de l'argent comptant à ses enfans; & au contraire Henry second n'eut pas de si grandes guerres, & n'entretint pas ses armées si long-temps, & toutefois il laissa des debtes à ses fils, & de la misere au Royaume.

XVII. Quant à nostre temps, l'on ne sçauroit faire le denombrement de tout ce que le Roy tire de ses Tailles, de ses Doüanes, de ses Parties Casuelles, du Clergé, & choses semblables; pource que les Tailles ne sont pas tousiours de mesme somme, ains sont imposées selon les occurrences; & combien que les ordinaires fussent asseurées, &

Digitized by Google

marchassent tousiours d'vn mesme pas, toutefois les extraordinaires seroient tousiours incertaines. Puis le nombre des partis est si grand & en plusieurs choses si secret, que la recherche en seroit non seulement ennuyeuse, mais imparfaite.

LES FORCES DE LA FRANCE.

XVIII. LE Royaume de France, comme celuy qui est au milieu de la Chrestienté, est plus commode qu'aucun autre, pour vnir & diuiser les forces des plus grands Princes de l'Europe: pource qu'il a deuãt soy l'Italie, derriere soy l'Angleterre, l'Espagne à main droite, l'Allemagne à la gauche, les Suisses d'vn costé, & les Flamans de l'autre; & outre cela il est entre deux mers, c'est à sçauoir, la Mediterranée & l'Oceane. A raison dequoy il peut aisément fauoriser & troubler par mer & par terre, toutes les entreprises & tous les desseins des Princes & Potentats de l'Europe, au moins de ceux qui luy sont voisins: & quant à luy, il est asseuré de tous costez, & par nature, & par art, pource qu'il est defendu par les Alpes & les Pyrenées, de l'Espagne & de l'Italie; par la mer, de l'Angleterre, & des Royaumes plus éloignez; par des fleuues de l'Allemagne & de la Flandre, & en tous les pays plus importans des frontieres, il y a des places fortes, & grande quantité d'armes, de canons, & autres choses fort propres à la guerre, & par tout de bõs Chefs & des hõmes de guerre, lesquels sont capables de conduire toute chose comme il sera necessaire. Et quant à sa propre defense, on ne trouue pas depuis que la France est Royaume, qu'elle ait esté vaincuë par aucune autre nation, si ce n'est par les Anglois, qui par vne longue & cõtinuelle guerre, en occuperẽt vne grande partie. Mais outre ce que leur victoire vint de la diuision des François, qui assistoient les Roys d'Angleterre, elle ne fut pas de longue durée, veu que non seulement ils furent despoüillez de la partie du Royaume dont ils s'estoient rendus maistres de viue-force, mais encor de la Normandie & de la Guyẽne, ancien patrimoine des Rois d'Angleterre, qui vint à nos Rois par forfaiture. Et ce qui rend la France plus forte auiourd'huy que iamais, c'est que iadis tous les Princes voisins pouuoiẽt entreprẽdre sur ce Royaume, à cause qu'il y auoit tousiours vn Duc de Bretagne, vn Duc de Guyenne, vn de Normandie, de Bourgogne ou de Bourbõ, qui leur donnoit passage, & les receuoit, comme quand les Anglois auoient quelque dessein, le Duc de Bretagne leur donnoit entrée, où ils venoient aborder en Normandie. Mais maintenant que la Bretagne, la Guyenne, la Normandie & la Bourgogne sont au Roy de France, il a peu à craindre. Ce qui rend encor la France forte, c'est que les Estats des grandes maisons de France ne se diuisent pas tant par le menu qu'on fait en Allemagne & en beaucoup de lieux d'Italie, ains la meilleure partie paruient aux aisnez, qui sont les vrays heritiers, & les autres freres demeurent auec vn petit partage, tellement que pour paruenir à quelque rang & à des moyens qui les puissent releuer selon la maison & la qualité en laquelle ils sont nez, ils se mettent à suiure les armes, & s'essayent de s'y rendre excellens; & les simples Gentils-hommes voyans aussi la porte de l'honneur ouuerte pour eux, taschent de faire le mieux qu'il leur est possible aux occasions, afin d'estre reconnus & recompensez de quelque charge. Et de là vient que la France a tousiours eu de si grands hommes de guerre.

La France a deux sortes de gens de guerre; c'est à sçauoir, de mer & de terre. Pour ce qui est de la mer, on se peut remettre en memoire la renommée des exploits de mer, & les nauigations des anciens Gaulois aux Prouinces plus éloignées, & comme ils se sont rendus puissans en Asie & en Europe: ils y ont fondé des colonies, & ietté les fondemens des Royaumes de Gallacie, & Gallogrece; donnant secours & assistance de leurs hommes & de leurs armes aux Princes & Estats de ce païs-là, qui pource leur estoient redeuables de leurs victoires & conquestes; ce que les Gaulois n'eussent pû faire s'ils n'eussent esté souuent rafraischis par mer des nouuelles flottes de France: car comme c'estoient peuples grands en nombre & multitude d'hommes, ne pouuant la France suffire à les nourrir, & les employer, ils alloient chercher la guerre & les expeditions plus hardies & perilleuses au delà des mers estrangeres, où ils firent voir de belles preuues de leur courage & valeur. La seule ville de Marseille en peut rendre tesmoignage asseuré, de tant d'heureux progrez qu'elle a fait sur la Mer Mediterranée, tant en paix qu'en guerre; & par ses voyages de Mer, a sceu dextrement entretenir ses correspondances en Italie & en la Grece, de laquelle

elle se vantoit d'estre Colonie des plus connuës & renommées qu'elle auoit alors par tout le Leuant.

Et sur la grand Mer Oceane vers l'Occident, les Bretons se sont signalez, notamment ceux de Vannes & de Sainct Malo, qui s'asseurans en la forteresse de leur païs, & se preualans de l'aduantage de leurs costes, ont pendant vn long-temps soustenu les attaques des armées nauales du plus grand Capitaine que la terre ait veu, ie dis de Cesar, qui aduouë n'auoir iamais trouué resistance plus forte qu'aux Bretons, luy ayant liuré plusieurs batailles, & fait courir dauantage de perils sur mer, que sur la terre. Et lors qu'il auoit à son commandement la puissance maritime des Gaulois, il n'y auoit ennemis qu'il ne domtast; & les ayant contraires, il trouuoit resistance par tout : comme il le reconneut, lors qu'au milieu des guerres ciuiles, il voulut s'asseurer de Marseille, laquelle par vne deffensiue genereuse & puissante par mer, le ietta bien loin de ses pretentions, qui estoient d'auoir cette ville-là, qu'il iugeoit tres-importante pour se rendre la domination de toute l'Italie asseurée.

Aussi l'Histoire n'a pas manqué d'obseruer, comme les Gaulois estans subjets de l'Empire Romain, ont dignement seruy les Romains par leurs forces nauales : ainsi qu'ils firent à la conqueste de l'Angleterre, & des Isles adjacentes; & en leur commerce de marchandises, lequel, comme il est à croire, estoit tres-grand és Gaules; veu que ceux qui ont escrit des grandes richesses des Gaules, asseurent qu'elles surpassoient en quantité, valeur & bonté, celles de toutes les autres nations.

Et pour ne vouloir icy descrire en particulier tout ce que les Gaulois ont fait & ont peu faire autrefois en leurs voyages de mer, où leur trop grand courage les faisoit estimer barbares : Ils se sont preualus des aduantages que la mer leur donnoit, comme estant fort entendus à la nauigation; dont font assez de foy les noms qu'ils ont donné de Galle en Angleterre, de Galice en Espagne, & de Portugal en Lusitanie, pour auoir par leurs armées nauales surgy en Angleterre, & gagné le païs de Vuath, ou Gallo : la premiere Prouince maritime d'Espagne, qui est la Galice : le Royaume de Portugal qu'ils ont conquis, possedé, & tenu leurs vaisseaux de guerre à ses costes, pour de là dresser leurs armées de mer vers le destroict; cause pourquoy ils donnerent à la Lusitanie le nom de Portugal, ou port de Gaule, ou des Gaulois; & ce Royaume là n'auroit laissé perdre son ancien nom de Lusitanie, pour prendre celuy de Portugal, si les Gaulois n'y eussent estably leur port, & aussi d'asseurer leur demeure en cette coste, qui retient encores auiourd'huy en beaucoup d'endroicts les marques & la memoire de leurs Colonies : ce qu'ils ont fait & pratiqué en beaucoup de païs, autant, voire plus que toutes les autres nations qui ioüissent de la commodité de la mer.

Depuis aussi que les Gaulois se sont affranchis de la subjection des Romains, & qu'eux & les François ne faisoient qu'vn peuple, ils ont eu de grandes guerres entr'eux, à peine les Prouinces de France proches de la mer estoient vnies sous vn seul Royaume, qu'elles s'entre-faisoient asprement la guerre par mer & par terre. La Bretagne orgueilleuse d'auoir ses Roys particuliers, endommageoit auec ses vaisseaux les costez de Neustrie, à present Normandie, & celles du bas Poictou & d'Aquitaine : de sorte que les peuples de ce païs là s'animans contre les Bretons, armerent puissamment par mer, & se mettoient sur la deffensiue; & pour estre ainsi continuellement en guerre, ils se rendirent tellement adroits au combat naual, que nul n'osoit les assaillir.

Charlemagne en ayant recueilly bon nombre, ils le seruirent tres-bien contre les courses des Sarrasins, qui s'estoient rendus maistres d'Espagne, de la mer Mediterranée & de l'Ocean; & pour leur courir sus, il establit son néveu Roland ou Ruthland (si celebre en nos Romans, & dans nos Histoires) Admiral de Guyenne; charge tres-importante, & qui requeroit la personne du plus vaillant & plus grand Prince de son Royaume.

L'an 810. Pepin fils de Charlemagne, ayant declaré la guerre aux Venitiens, assembla quantité de Galeres, grands vaisseaux, & bon nombre de carenes armées, tirez de Marseille, & d'autres ports de France, auec laquelle armée Pepin alla chercher les Venitiens iusques chez eux, quoy qu'ils eussent vne puissante armée

de mer, & les alla combattre iusques à Realte, où il y eut plus d'honneur pour les vaincus que pour les vainqueurs ; car quoy que Pepin fust contraint de se retirer, en prenant la haute mer, il gagna la ville de Rauenne, brusla les villes de Palestine, d'Albiole, de Fossa-Claudia, sans espargner le Temple S. Michel à Brondolo, lequel fut razé.

L'an 1066. Guillaume Duc de Normandie, vassal du Roy de France, assembla vne armée nauale de trois cens voiles, où estoient plusieurs Angeuins, Poicteuins, Picards & François : Il se mit en mer, & arriua en Angleterre au port de Hastingues, où il fit descendre ses gens; alla assaillir Heroult, vsurpateur de la Couronne, le défit, & se fit couronner Roy d'Angleterre.

L'an 1224. le Roy Philippes Auguste fit vne autre armée nauale de plus de 400. voiles, pour secourir Dam en Flandres, que le Comte de Flandres assiegeoit, assisté de l'Anglois, où se fit vn combat furieux contre les vaisseaux Anglois; les François y firent voir leur valeur, & tuerent grand nombre d'ennemis; & eussent défait l'armée du Roy d'Angleterre, n'eust esté le lieu fort estroit.

L'an 1293. le Roy Philippes le Bel voulant vanger l'injure que les Anglois luy auoient faite, fit armer 169. voiles qu'il mit en mer, laquelle approcha celle de l'Anglois : le combat fut aspre & sanglant, & dura long-temps, sans sçauoir auquel des deux la victoire demeureroit ; & de part & d'autre il y eut grand nombre de morts, & de vaisseaux perdus.

L'an 1295. le mesme Roy Philippes le Bel fit appareiller vne autre grande armée nauale, commandée par Thomas de Tourbeuille, lequel prit la ville & le port de Douure en Angleterre, qu'il pilla.

Et pour reprendre la suitte des exploicts des grands Capitaines Normands, qui se sont signalez en Italie par leurs exploicts de mer, le port & la ville de Lune nous en produira vn exemple memorable, qui est, qu'vne flotte de vaisseaux de Normands, apres auoir nettoyé la mer de tout ce qui se pouuoit opposer à leurs progrez, vint se camper au port de Lune, où estans ils firent sommer la ville de se rendre à eux, autrement elle se verroit assieger & forcer. Les Lunois se sentans assez puissans pour empescher la descente des Normands, & deffendre leur ville, respondirent qu'ils estoient resolus de mourir, plustost que de se rendre à eux : & comme de part & d'autre ils se preparoient au siege, les Normands s'aduiserent d'vne ruse de guerre fort estrange, qui fut, d'enuoyer aux Lunois les prier de donner sepulture en leur Eglise à leur Chef, qui estoit mort, & que son corps y fust porté. Ils ne voulurent point refuser cette faueur à leurs ennemis, craignans de les aigrir dauantage. Ils ouurirent leurs portes, les principaux Capitaines & Officiers de l'armée des Normands conduisent le corps de leur Chef mort supposé ; & pour l'accompagner auec pompe, choisissent nombre de soldats auec leurs armes renuersées en dueil; leurs trompetes & tambours sonnans de mesme : tous entrent dans l'Eglise de la ville auec le cercueil de leur Chef, qu'ils couchent contre terre. Alors ce Chef mort suposé se leue de dessous le drap mortuaire, & tous les siens tirans leurs espées, se ruent sur les Lunois là assemblez en grand nombre & les tuent, se saisissant des places & aduenuës de la ville, ouurent la porte au reste de leur armée, & par ce stratageme cruel s'en rendirent maistres, sans y faire autre mal : tant cette nation a esté tousiours accompagnée de valeur & d'addresse en leurs entreprises.

Que si la vertu & la gloire des Normands, aussi bien que leur Prouince, est toute Françoise, puis qu'auant leurs victoires ils s'estoient naturalisez dans l'air de la France, & nourris à sa Religion, à ses mœurs, & à son nom propre, ce qu'ils ont fait depuis, se peut à bon droict dire sien : & apres auoir par leurs armes de mer conquis l'Angleterre, la mesme France a de cette mesme Prouince de Normandie enuoyé de nouuelles peuplades iusqu'au fonds de l'Italie, sous la conduite de Robert Guiscard, qui chassa de la Poüille, de la Calabre, & d'vne bonne partie du Royaume de Naples, les Sarrasins qui la possedoient, & y laissa des successeurs, qui ayant adiousté la Sicile à leurs premieres conquestes, meriterent, par le iugement mesme de leurs ennemis, de porter de nouuelles courōnes; qui iointes en suitte à celle de l'Empire d'Allemagne, furent par eux heureusement transmises à leur posterité : grandeurs, couronnes & victoires que ces Rogers auoient acquises par leur puissance nauale ; par laquelle quand ils ont voulu mettre les voiles au vent, ils se sont

rendus Roys de la mer, & des costes de l'Asie, chassé les Sarrasins, forcé les Isles de l'Archipelage; & braué dans Constantinople les plus grands Empereurs du Leuant: ce qui fait assez connoistre que la France a de tout temps esté capable de grandes entreprises sur mer, puisque toute la longueur de la mer Mediterranée ne l'estonna point, & ne luy laissa moins de disposition & de force, pour conquerir & planter en diuers païs du monde, de nouueaux Royaumes, par la terreur de leur nom, & à la pointe de leurs armes. Voila comme la France s'en renduë redoutable sur mer, aussi bien que sur la terre.

Toutefois le nerf principal de la milice Françoise consiste aux gens de terre, & plus en Caualerie qu'en Infanterie, qui estoit autrefois toute de Gentils-hommes, & par consequent fort vaillante: mais il y a maintenant vn meslange de toute sorte de personnes, dont les vns sont payez, & les autres sont obligez d'aller à la guerre à leurs despens.

Anciennement, & dans la premiere race des Roys de France, les Ecclesiastiques ayans fiefs, estoient tenus de marcher durant la guerre, ou de contribuer aux armées Royales. Et bien qu'entre les Iuifs ceux de la Tribu de Leui fussent exempts par la Loy de Dieu, s'ils n'auoient quelques charges seculieres & temporelles annexées à l'Ordre, dit Iosephe: Ainsi Moyse, les enfans de Hely, ayans la charge de leur pere, & mesme le Prophete Samuel, ont commandé aux armées. Les Machabées, tous de la famille de Leui, ont pris les armes contre les Macedoniens & les Roys de Syrie pour la deffense de leur Loy. Et parmy les Romains, les Prestres Gentils prirent les armes contre les Gaulois; car, dit Plutarque en la vie de Camille, la desolation fut si grande à Rome, que l'on fit vne loy, par laquelle les Prestres exempts du port d'armes, iroient neantmoins à la guerre contre les ennemis; la necessité où la Republique estoit, portant toutes choses à l'extremité. Ainsi dans la premiere & seconde race des Roys de France, les Euesques ont esté aux guerres en personne.

Iosephe li. 6. de ses Antiq. ch. 1.

Gregoire de Tours & Guaguin en Charles Martel, racontent, que la France estant persecutée des Vvandales, mettant où ils estoient tout à feu & à sang; ainsi qu'ils estoient en resolution d'assieger la ville de Sens, Ebo Archeuesque d'icelle, se confiant en la force du Ciel, & suiuy des siens, leur fit leuer le siege, & les poursuiuit iusques aux frontieres du pays. Et en la bataille que Martel eut contre les Arriens vers Tours, Sagittarius & Saluius Euesques de Nantes & de Tours, se meslerent en l'armée, & portans cuirasses & corselets comme des Capitaines de bandes, renuerserent de leurs mains grand nombre d'ennemis.

Et pour dire icy quelque chose de l'ordre ancien qui estoit estably en France pour la guerre, sous ces premiers Roys, faut sçauoir, que l'amas de gens de guerre estoit composé de personnes qualifiées, & d'autres de diuerses conditions; les vns auoient commandement sur les troupes en qualité de Ducs, les autres comme Comtes Prouinciaux.

Ceux qui gouuernoient les Prouinces estoient obligez d'aller à la guerre, soit que le Roy y fust present, ou qu'il fust absent, qu'ils y allassent le Roy present. Gregoire de Tours en Chilperic, dit parlant de ce Prince; *L'armée de son Royaume marchant vint à Paris, où ayant sejourné, elle apporta grande perte aux habitans du pays.* Et pour connoistre que ces troupes guerrieres composées de diuerses Prouinces & nations, estoient tenues d'aller à la guerre sous les Lieutenans du Roy en son absence, voicy ce qu'il dit ailleurs: *Ebrulphus auec les Tourangeaux, Poicteuins, Angeuins & Nantois, va aux lisieres de Berry, & Didier de Bladastes auec l'armée des Prouinces, desquelles ils auoient le gouuernement assiegerent Bourges, gastans toutes les terres par lesquelles ils estoient venus; mais les peuples de Berry, auec quinze mil hommes s'écoulerent à Melun, & bataillerent contre le Duc, & se fit telle occision, que de l'vne & de l'autre armée ont esté tuez plus de sept mil hommes.*

Cette façon d'aller à la guerre par nations & Prouinces, n'a seulement esté obseruée en la premiere race des Roys de France; mais elle a esté continuée en la seconde, & quelque temps durant en la troisiéme: nous en auons des exemples en Paul Emile & Guaguin, en la vie de Philippes Auguste.

Or ces troupes nationales n'estoient seulement employées aux batailles champestres, mais aussi elles l'estoient és sieges de villes & chasteaux. Gregoire de Tours parlant de Sigisbert: *Le Roy*, dit-il, *desirant prendre la ville d'Arles, commande aux Auuergnats de se tenir prests à cét effect; Firmin estoit lors Comte de la ville de Clermont, lequel y alla comme Chef* Et ailleurs: *Endomarot y vint auec son armée; entrez qu'ils sont dans la ville d'Arles, ils receurent les sermens au nom de Sigisbert.* Ils estoient aussi commis à la garde des personnes & des lieux particuliers. Le mesme Gregoire de Tours; liu. 7. ch. 27. *Ebrulphus*, dit-il, *fut gardé par les troupes de Bloïs & d'Orleans, qui alloiẽt de quinze iours en quinze iours à tour, pource qu'il estoit accusé d'auoir vsurpé les biens de l'Eglise de Saint Martin de Tours.* Ils estoient encores enuoyez pour bandes auxiliaires aux amis voisins. Le mesme Gregoire; *Childebert enuoye derechef vingt Ducs en Italie, auec les Comtes Audouart, Ollo, Sicharius & Vvilacharius, Comte d'Orleans, lequel menoit auec soy les Tourangeaux.* Ils estoient finalement employez pour reduire les rebelles en l'obeïssance du Roy, & pour garder les frontieres, dit le mesme Autheur. Cét ordre d'aller ainsi à la guerre par nations & Prouinces, sous les commandemens des Ducs & des Comtes, doit son institution à Clotaire I. du nom, qui a esté long-temps obserué en France.

Maintenant la Gendarmerie, qui est d'obligation, est communement appellée Ban & Arriere-ban, qui n'est autre chose qu'obliger la Noblesse à seruir le Roy en personne, auec tant de cheuaux, selon la qualité des fiefs. Le Ban se conuoque & s'assemble lors qu'il est besoin, par lettres patentes addressées aux Baillifs, Seneschaux, & autres Iuges Royaux: Sur le contre-sel est l'ordonnance, contenant la forme de ladite conuocation; laquelle anciennement a esté estimée la plus grande force du Royaume; maintenant diminuée par les gens de main-morte roturiers, & plusieurs priuilegiez, qui possedent nombre de fiefs subjets au Ban, qui est vn des plus anciens droicts de la Couronne.

Charles VI. ordonna que sa Majesté seroit informée de l'execution de ladite Cõuocation, ou son Chancelier, enjoignant à tous Iusticiers de tenir en estat tous les procez & differents meuz & à mouuoir contre ceux qui seruiront audit Ban, tant pendant leur partement & sejour, que retour. Les salaires desdits Officiers de robbe longue, Greffiers, Huissiers, & Trompettes, qui auront trauaillé à ladite conuocation, monstres & roolles, seront payez ainsi qu'ils le sont en autres affaires, des deniers de la contribution, tant par le Gentil-homme qui aura esté commis par l'assemblée à la recepte des roturiers, contribuables & Gentils-hommes inhabiles, que par ses Commis à ladite recepte, duquel il demeurera ciuilement responsable: de la recepte desquels deniers il rendra compte par deuant le Baillif ou Seneschal, & quatre Gentils hommes nommez dudit Baillage, & les deniers reuenans bons, seront employez, selon qu'il en sera ordonné par sa Majesté; lequel attribuë audit Gentil-homme commis à ladite recepte, vn sol pour liure, pour son droict de recepte, fraiz de recouurement, porte voiture de deniers, façon & reddition de comptes, qui seront payez par les contribuables.

Les Ordonnances de l'an 1413. art. 15. de l'an 1533. art. 39. 40. 41. 47. 52. 53. 54. sont toutes variables.

La monstre du Ban se fait au Siege principal de chacun Baillage & Seneschaussée de tous Gentils-hommes & autres tenans fiefs subjets au Ban, qui sont tenus de se trouuer à la premiere & plus prochaine conuocation qui s'en fait, sur peine de confiscation de leurs fiefs, s'ils n'ont excuse legitime; auquel cas ils y enuoyeront hommes exprés, qui leur feront entendre ce qui aura esté resolu. La monstre se fait par deux Gentils-hommes, choisis par le Capitaine General, de trois qui auront esté nommez par les subjets au Ban, en presence des Officiers de robbe longue, Aduocats, Procureurs, Commissaires, & Controolleurs des guerres, lesquels pour l'absence de ceux en tiltre, seront nommez; sçauoir, qui aura quarante liures par mois, par vn Mareschal de France, & le Controolleur à trente liures par mois, par le Secretaire Controoleur General des guerres, & seront les roolles tant des presens que des absens, escrits par les Greffiers, qui contiendront les fiefs estans dans l'estenduë des Baillages dont est parlé cy-deuant, la valeur d'iceux; les noms & qualitez de ceux qui les possedent subjets audit Ban, tant Gentils-hommes, roturiers, inhabiles, priuilegiez, exempts,

Digitized by Google

& non exempts, soit à cause de leurs charges, que demeurans dans les villes exemptes, pour vne des copies desdits roolles, estre enuoyée au Capitaine General, qui la communiquera au Roy.

L'Ordonnance de l'an 1557. dit; Que celuy qui aura vn fief de mille ou douze cens liures de rente annuelle, aura deux bons cheuaux & seruira en homme d'armes. Celuy qui aura quatorze ou quinze cens liures de rente, aura outre vn harquebuzier à cheual. Celuy de seize à dix-huict cens liures, aura outre l'homme d'armes, vn archer à cheual: & s'il excede dix huict cens liures de deux ou trois cens liures, il aura d'augmentation vn harquebuzier à cheual. Pour le regard de ceux qui n'auront que cinq à six cens liures, ils feront vn Archer: Celuy de sept à huict cens liures, aura vn Archer & vn Harquebuzier: Celuy de trois à quatre cens liures aura vn courtaut, auec l'harquebuze garnie, le morion, la jaque de maille, ou cuirasse. Celuy qui aura moins, se mettra à pied auec la pique & le corcelet, si mieux n'ayme estre harquebuzier à cheual: Les moindres, comme de cent liures, se trouueront auec la pique seiche, ou l'harquebuze & le morion.

Ce Ban & Arriere-ban fut conuoqué l'an mil six cens par Henry IV. Roy de France, lors qu'il alla en Sauoye faire la guerre au Duc; & l'an mil six cens trente-six par le Roy Louis XIII. pour repousser les ennemis qui vouloient entrer en France par le païs Messin: & pource qu'il y a de Gentils-hommes au Royaume, cette Caualerie est en grand nombre.

Les Compagnies de Gensd'armes, sont les vnes de cent, les autres de cinquante hommes: Celles de cent sont conduites & commandées ordinairement par quelques Princes, ou par le Connestable, ou par les Mareschaux de France.

Durant la paix, il y a fort peu de Compagnies de gens de cheual entretenuës.

La Compagnie de Cheuaux-legers du Roy, & sa compagnie de Gensd'armes.
La Compagnie de Mousquetaires à cheual.
La Compagnie de Gensd'armes de la Reyne.
La Compagnie de Monsieur le Duc d'Orleans, frere vnique du Roy, & autres Compagnies d'Ordonnances entretenuës aux villes frontieres.

Pour l'Infanterie il y a,
Le Regiment des Gardes Françoise du Roy.
Le Regiment de la Garde Suisses du Roy.
Le Regiment de Normandie.
Le Regiment de Picardie.
Le Regiment de Champagne.
Le Regiment de Piedmont.
Le Regiment de Nauarre.
Chaque Regiment a son Colonnel, Lieutenant, Enseigne, & Sergens.
La Compagnie des Gardes de la manche du Roy.
La Compagnie Escossoise du Roy.
La Compagnie des Archers de la Porte.
La Compagnie des cent Suisses de la garde du Roy.
Lesquelles Compagnies ont leurs Capitaines & Lieutenans.

Voila toutes les Compagnies de gens de cheual qui s'entretiennent en France durant la paix.

Mais si quelque guerre arriuoit, on verroit aussi-tost fondre vn si grand nombre de caualerie sur les ennemis, qu'elle seroit capable de les estonner, & de les rompre: Car toute la Noblesse s'exerce maintenant plus que iamais à monter à cheual, & à tous les exercices qui rendent vn homme de cheual plus plein de disposition à combatre. Et quant à ceux du tiers Estat, il y en a plusieurs qui ont esté aux guerres passées, qui se plaisent encor à entretenir de bons cheuaux; & vn grand nombre de ieunes hommes riches & courageux, nez à la guerre, qui monteroient à cheual auec allegresse s'ils oyoient sonner la trompette.

XX. Quant à l'Infanterie, encor que les Gascons & ceux qui approchent de l'Espagne soient estimez les meilleurs fantassins de tous, côme plus propres à supporter la peine, & les incommoditez de la guerre, & tenans beaucoup de l'Espagnol, & qu'on

puisse tirer de ceux cy iusqu'au nombre de huict à neuf mille: & combien aussi que ceux du Viuarez, & des montagnes de Dauphiné, ne doiuent rien aux Gascons en toutes choses, au iugement de ceux qui les cognoissent, & qu'ils puissent ensemble faire vn plus grand nombre que les Gascons; toutefois on auroit beaucoup de milliers de gens de pied en tous les autres endroits du Royaume, qui seroient bons hommes, comme ceux qui ont eu longuement la guerre, mesme outre ceux-là, presque tous ceux qui naissent en France, ont tant de courage, qu'il est bien aisé de trouuer grand nombre de soldats aguerris aux moins resolus à toute entreprise.

Les Roys de France ne se seruoient gueres anciennement d'Infanterie, de peur de quelque reuolte: & combien que Charles VIII. cognoissant la necessité des gens de pied, ordonna l'entretien de 5000. hommes de pied François; & le Roy François voulut apres qu'il y en eust iusques à 50. mille, toutefois cela s'éuanouït bien tost, & fut rompu par la deliberation des Estats du Royaume, afin que le peuple desarmé pût estre bridé par les Magistrats, & ne laissast les arts ausquels il s'exerce, & le labourage de la terre, au grand preiudice d'vn chacun, & afin aussi qu'il ne deuint en temps de paix subjet à exercer des voleries, & ne mist de la confusion au Royaume. Mais toutes ces deliberations des Estats n'auroient point de lieu, quand le Roy se resoudroit au contraire.

Louys XII. fut le premier qui pour pouuoir faire passer tout ce qu'il vouloit, tint le peuple desarmé, & leua des Suisses au lieu des François, chose qui a esté suiuie de ses successeurs. Mais celuy s'abuse grandement qui pense que son peuple doit estre lasche & foible, s'il leue des gens de guerre estrangers. Car la hardiesse s'acquiert auec l'experience des armes & les dangers de la guerre; & cette experience sera commune dans le Royaume aux soldats & au peuple, si ceux-là deuiennent bons guerriers pour la profession de soldat qu'ils font, ceux-cy le seront pour la necessité de se defendre. Et de mesme que la hantise des bons fait les hommes bons, de mesme aussi la frequentation des soldats, aguerrit le peuple. Outre ce, beaucoup de factions ne peuuent estre commises aux estrangers, pource que la pratique des lieux leur manque, & aussi pource qu'il y a beaucoup d'entreprises qui sont de trop grande importance pour les fier à des personnes qui ne sont pas du Royaume. Tellement qu'il est necessaire que les peuples, aux pays desquels la guerre se fait, deuiennent guerriers en partie par necessité, pour le besoin qu'en a le Prince, en partie par la veuë & pratique des choses qui concernent la guerre, qui leur passent à toutes heures par les mains, comme il est ariué à la France aux dernieres guerres, où elle s'est veuë dans vn rien pleine de soldats.

Mais si le Roy auoit besoin de gens, il y a encor plus de quatre mille soldats fort aguerris, qui sont entretenus aux Prouinces estrangeres, qui ne manqueroient de le venir trouuer au moindre bruit de guerre.

Et quant au nombre des gens experimentez qu'il pourroit leuer, & qui ne sont pas entretenus, on n'en sçauroit faire le compte, pource que la France ne fait presque que reprendre son haleine, & a encor vne infinité d'hommes qui n'ont pas les bras plus engourdis, ny le cœur plus lasche qu'aux guerres dernieres, où ils se sont trouuez; veu que le François a cela de particulier, qu'il s'entretient tousiours au desir de l'honneur, & ne pense pas, comme il est vray, qu'il y en ait aucun plus éleué que celuy qu'on acquiert auec les armes.

Au reste, il y a telle abondance de viures en France, qu'elle peut nourrir quelque armée que ce soit, & les viures peuuent estre conduits d'vn lieu à l'autre fort facilement, à cause de la commodité des riuieres. C'est pourquoy lors que l'Empereur Charles le Quint entra en France par la Prouence, & puis par la Champagne, elle nourrissoit outre les garnisons plus de 150. mille soldats, & de nostre temps soubs Charles IX. on y trouua 20000. cheuaux, & 30000 hommes de pied tous estrangers, & quinze mille cheuaux, & cent mille hommes de pied François, sans toutefois que la cherté fust par le Royaume. Et les Rois entretenoient anciennement 3500. lances & 4500. Archers, & mesme il y auoit quelquefois quatre mille lances & six mille Archers payez perpetuellement. Vne lance tiroit vn Archer & demy apres elle, & par consequent vne compagnie de lances, vne autre compagnie d'Archers, qui estoient seulement distinguées par le moyen du drapeau, qu'on nommoit guidon, veu que tous auoient mesme Capitaine. Tellement que cent lances venoiēt à faire 2. cens 50. Archers outre les lances. Tous ces gens de guerre emportoient 13.

Digitized by Google

cens mille escus de despense toutes les années : Car chaque lance tiroit 250. escus, chaque Archer quatre-vingts, l'Enseigne trois cens, le Lieutenant 480. le Capitaine 820.

Ces gens de guerre furent reduits à leur perfection par Charles 8. qui en determina le nombre, & leur establit leur paye & les disciplina auec les exercices, les distribuant par les places frontieres sous des Capitaines, Lieutenans, Enseignes & Guidons, & les diuisa en hommes-d'armes & en Archers, leur adioustant encor des Fourriers, des Thresoriers, des Payeurs & des Commissaires, & en donnant la Charge au Connestable, aux Mareschaux de France, & aux premiers Seigneurs du Royaume. Auec tous ces gens de guerre dont nous auons parlé, les precedens Roys de France non seulement ont pû acquerir vn si grand Estat, & le defendre de la force de tous les Princes voisins ; mais encor se faire sentir en Asie & en Afrique, combattre l'Allemagne & l'Espagne, aller en Italie, & faire trembler tout le monde, pource que les François sont de leur naturel prompts, hardis & courageux à entreprendre, & du tout inuincibles au commencement. Et cét heureux succez à l'entrée est de si grande consequence que bien souuent on emporte tout apres cela, & toute perte qui se fait au commencement tire tousiours vne grande & mauuaise queuë pour celuy qui perd.

A raison dequoy les François sont estimez si forts & si terribles, que c'est chose dangereuse de les assaillir. C'est aussi chose fort difficile d'arrester le cours de cette premiere fureur, dont la bonne issuë leur donne encor plus de courage.

Quant à l'artillerie il y a en France vne chose digne de consideration, qui est qu'on a gardé de reduire toutes les pieces à vne forme commune, ny trop grandes, afin qu'elles n'empeschassent, ny trop petites, afin qu'elles ne fissent trop peu d'effect ; mais moyennes, & toutes d'vne mesure, afin de se seruir en toutes d'vne mesme forme de balle, & d'vne mesme quantité de poudre, & de mesmes instrumens à les remuer, conduire, & en vser.

Ce qui se trouue extremément vtile tant aux places qu'aux armées, pource que quand toutes les balles sont bonnes pour toutes pieces, on oste la confusion qui naist à les apprester & fournir ; & quand vne piece est gastée, on ne laisse pas de se seruir de la balle & du reste, pource que les pieces sont de poids égal, ou peu different, & là où vne de ces pieces peut aller, on y peut conduire les autres.

Le canon de France a de longueur enuiron dix pieds, & son fust enuiron quatorze ; & estant monté sur son fust enuiron 19. pieds, & sa largeur qui est considerée en l'essieu, est de sept pieds. Il y a encore vne autre chose à considerer au fait de l'artillerie, qui a esté inuentée par l'industrie des François, qui est qu'au lieu où l'on met le feu à la piece, ils mettent vne piece de fer, pource qu'il ne craint pas le feu comme la bronze, qui se consume en peu de temps, & lors que le trou est large, le coup n'a que bien peu de force ; de sorte que la piece demeure inutile, & n'est pas tenuë pour bonne si elle ne sert pour cent, ou du moins pour 80. coups en vn iour.

Toutes ces choses adioustées à la scituation naturelle de la France, rendent ce Royaume puissant, principalement sous vn grand Prince, si plein de valeur, de prudence & de preuoyance, & assorty tant d'vn grand nombre d'argent, que de toutes choses necessaires. Car quant à l'offense, ce Royaume a laissé les marques de son pouuoir en beaucoup de Prouinces voisines & éloignées,

Et pour parler des choses plus anciennes, les François ont rauagé iadis l'Italie, renuersé presque la grandeur des Romains, & fait beaucoup d'autres exploits en d'autres contrées. Et si nous venons à vn temps moins reculé de nous, Charlemagne fut si puissant auec la force de ce Royaume, qu'il subiugua la Saxe, la Bauiere, combattit en Espagne contre les Sarrazins, destruisit le Royaume des Lombards, conquit la meilleure & plus grande partie de l'Italie, & laissa à sa posterité presque la moitié de l'Europe.

On ne peut rien voir aussi de plus signalé que l'entreprise de Hierusalem, & de la Terre saincte, resoluë en France au Concile de Clermont, & executée par les François à leurs despens particuliers, auec vne si ardente vnion de volontez, & tant de constance & de vertu, qu'elle a surmonté la gloire de toutes les autres entreprises que l'on a iamais celebré dans les histoires.

La Grece & l'Asie éprouuerent aussi les armes des François, en la conqueste de l'Empire de Constantinople.

La Barbarie & l'Egypte ont esprouué les armes des François au temps du Roy S. Louis, qui nonobstant qu'il fut pris, eut cét aduantage, que le Roy de Tunes accorda de payer quarante mille ducats de tribut toutes les années.

Et au mesme temps Charles d'Anjou conquit la Sicile, & le Royaume de Naples, & sa posterité passa en Hongrie, & regna en cette Prouince plusieurs années: & depuis au temps de nos peres Charles huictiesme, auec vn estrange & merueilleux succez & cours de victoire, occupa en Italie vn peu de temps vn grand pays, qui fut vn commencement pour conuier de nouueau les successeurs à la conqueste de l'Italie; veu que la mesme volonté passa encor au Roy Louys XII. & aux Roys François & Henry, qui gaignerent de belles victoires, & eussent tout emporté, si la fortune eust respondu à leur courage.

XXII. Quant à la defense, outre le grand nombre de gens qui sont en France, qui montoit enuiron à 20. millions au temps du Roy Charles IX. suiuant le denombrement qui en fut fait, & les viures & l'artillerie dont elle est fournie à suffisance, & la scituation fauorable, il y a tant de places fortes & de tous costez, qu'il n'y a, peut-estre, pays où il s'en trouue si grand nombre.

Il y a beaucoup de choses qui ont esté cause de toutes ces forteresses. L'vne est, que lors que le Royaume estoit diuisé en plusieurs Principautez & Seigneuries, chacun fortifioit sa frontiere. L'autre, que les guerres des Anglois qui furent quelque temps maistres d'vne bonne partie de la France, firent augmenter le nombre des forteresses. L'assiette des places, & la nature des lieux ayde à cette fortification: & aussi la diligence & inclination du peuple; veu qu'il n'y a, peut-estre, nation qui ait plus d'industrie à fortifier que la Françoise, ny qui se soucie moins pour cét effet de la peine & de la despense. Mais afin de considerer les choses plus particulierement, courons la France, afin de voir vne bonne partie de ses meilleures places.

Ie ne veux pas parler de Paris qui est du nombre, veu qu'encor qu'il n'eust aunes murailles, comme aussi veritablement elles sont foibles en beaucoup d'endroits, il y a tant de habitans que cette ville ne peut estre prise qu'à faute de viures.

Corbeil se feroit fort au possible, si on ostoit le commandement de deux costaux qui sont des deux costez: mais celuy qui est en tirant au Gastinois vers la Magdeleine, ne luy est si nuisible pour estre assez loin, que celuy qui est du costé de Seine venant à Villeneufue S. George.

La ville de Chartres est aussi assez forte pour arrester le cours d'vne armée, comme on a pû voir durant ces guerres. Et Chasteaudun qui est assis sur vn roc & costau fort éleué, où l'on peut auoir accez bien mal-aisement, est vne ville assez importante & considerable. Aussi fut-ce la forteresse & le chasteau des Dunois, pour y auoir retraitte en temps de guerre, veu que les ennemis n'y pouuoient auoir accez que par vn lieu, qui est vers la porte de la Beausse.

Orleans est encor plus considerable que les villes precedentes, comme estant plus forte & de plus grande importance, à cause du passage de la riuiere de Loire. Et le tesmoignage de sa forteresse se peut tirer du siege d'Attille Roy des Huns, qui fut arresté tout court deuant Orleans auec son armée victorieuse; & du siege que les Anglois mirent deuant l'an 1428. au mois d'Octobre, qui dura iusques au mois de May, & fut leué par Ieanne la Pucelle.

Gergeau à six lieuës d'Orleans, bien qu'il soit petit, a esté toutefois bien fortifié, & est important à cause du pont & du passage de Loire.

Montargis est aussi vne bonne place, mais non si bien fortifiée qu'Orleans, ny de telle consequence; elle a pourtant vne fois inondé vne puissante armée d'Anglois par les eaux qui y sont à commandement, & se gardent encore és Archiues de la ville iusques auiourd'huy, quantité de trophées de guerre gaignez par les habitans de Montargis sur les Anglois, lesquels trophées ils portent tous les ans à la procession qu'ils font au mois de May, pour la deliurance de la ville du siege des Anglois; où à cause de cela, la ville iouyt de grands priuileges à eux accordez par la bonté de leurs Roys, pour estre demeurez tousiours fideles à leurs Princes.

Chasteaulandon est vne ville qui a fait assez de mal durant les guerres passées, & est capable de resister vn peu de temps auec vne moyenne garnison.

La ville de Sens est assise sur la riuiere d'Yonne, qui passe au pied du costé du Gastinois, a de fort bons fossez & de bonnes murailles, & est capable de defense.

Auxerre est sur le bord de la riuiere d'Yonne, & est assez forte place, qui commence

en vn

Digitized by Google

en vn vallon,& se hausse iusqu'au sommet du costau, sur lequel elle est bastie,& où est l'ancien Chasteau fortifié de grosses & anciennes murailles, qui seruoit iadis de forteresse & defense à tout le pays en temps de guerre.

La ville de Troye en Champagne est aussi forte, & a de bonnes & fortes murailles, auec de bõs habitans prests à bien faire aux occasions, aussi bien que ceux d'Auxerre: il y a dans Troyes quantité d'artillerie, pource que chaque mestier oblige les compagnõs se passans maistres, à payer certaine somme pour la piece d'artillerie du mestier.

Chaumont en Bassigny est aussi de toute ancienneté clos de bonnes & fortes murailles, accompagnées de fortes tours, & de bons fossez, & son donjon se nomme Haute-feüille.

Mais Vitry le Parthois qui a esté rebasty & fortifié du temps du Roy François, comme estant sur la frontiere de Champagne, non au lieu ancien, ains en vn village appellé Montcourt, sur vn costau qui est à demie lieuë du lieu où estoit auparauant Vitry.

Le Seigneur Hieronyme Marin Boulonnois, fut employé pour en faire le dessein, & suiuant son plan, cette ville fut mise en l'estat où elle est à cette heure.

Il y a encore sur la frontiere de Champagne, la place de S. Disier, qui a esté fortifiée à la Reale, depuis qu'elle fut ruinée en l'an 1544.

Montereau qui est bien auãt dãs le païs a vn chasteau fort, & d'assez grãde estenduë.

Meaux est assise sur vn mont, ayant la Marne au pied du costé de l'Occident, & cette ville est separée en deux corps, dont l'vn se nomme la ville, & l'autre le marché ou fort de la ville, & ces deux lieux sont diuisez par vn ruisseau ou torrent courant sur le roc, & le fossé est profond & à fons de cuue, & au dedans de la ville on void le Chasteau posé sur vn haut, & qui commande au marché. Il y a de bonnes murailles, mais cette ville n'est pas fortifié à la Reale.

Chaalons en Champagne n'est pas aussi vne place ny petite, ny de peu d'importance, non plus que Rheims sa ville capitale.

Mais si nous venõs à la Picardie, nous trouuerõs prés de la frontiere des places fortes au possible, comme Laon, la Ferté, S. Quentin, Peronne, la Chappelle, Ardres, Ham, Dourlens, Corbie, Amiens, Abbeuille, & autres moins fortifiées, comme Boulogne, Monstrüeil, & autres. Soissons est aussi vne place passablement forte & capable de defense. Beauuais qui est plus auant dans le pays, & plus en tirant vers Paris, est bien fortifiée & soustiendroit vn assez long siege. Mais si nous regardons Calais sur le bord de la mer, selon qu'il a esté bien fortifié par feu M. de Vic son gouuerneur auec son Richban, nous trouuerons que cette ville emporte le prix de la fortification entre toutes celles de Picardie: & quand elle sera acheuée selon le dessein dudit sieur de Vic, i'estime qu'il y aura fort peu à redire, & qu'il y aura aussi fort peu de moyen de l'offenser.

Langres est vne place dont l'assiette est forte ce qui se peut, & les murailles bonnes. Montesclair fut extremement bien fortifiée auec de bons boulouarts & remparts par les Roys François I. & Henry II. pource que c'est la premiere place forte qui soit au pouuoir du Roy de France, venant deçà du costé de Lorraine.

Neuers est vne ville bien auant dans le pays, close de bonnes murailles, & entourée d'assez bons fossez, auec vn pont sur Loyre. Cette place est de bonne defense, & bien importante pour le passage.

La ville de Bourges est aussi accompagnée de fort bons fossez & bonnes murailles, & est vne des bonnes places de France, defenduë d'vne Tour de grande resistance.

Sancerre assise au haut d'vne montagne, a eu de quoy faire teste aux plus opiniastres, mais la rebellion des Huguenots qui s'y vouloient fortifier pour se preualoir du passage de Loire, fut cause que Monsieur le Prince de Condé y estant entré, fit démolir ses murailles l'an 1621. Et la ville de la Charité aussi sur Loire est capable d'arrester d'assez grandes forces.

Yssoudun en Berry est aussi vne place forte, & bien remparée, ayant vn Chasteau vn peu plus haut éleué, qui est bien fortifié, & flanqué, & a de fort bons fossez.

Argenton qui est sur les extremitez de Berry, est vne bonne ville, ayant vn Chasteau où il y a dix Tours, sept grosses, & trois petites.

La Chastre est aussi clos de bonnes murailles, accompagnées de fortes Tours, & entourées de profonds fossez.

La ville de Tours est bien fortifiée, & a de bons fossez, & bonnes murailles auec la riuiere de Loire qui la borde, & qui la rend place d'importance.

Le Chasteau d'Amboise qui est à sept lieuës sur la mesme riuiere, est aussi tenu

pour vne des bonnes places de France.

Saumur sur la mesme riuiere a esté bien fortifié, a de bonnes murailles: mais le Chasteau principalement donneroit beaucoup de peine. Les fortifications ont esté abbatuës par le commandement du Roy Loüis XIII. & les fossez du Chasteau comblez pour empescher le dessein des rebelles Huguenots sur cette place importante, à cause du passage de Loire, ce fut l'an 1622.

Le Chasteau de Loches est aussi fort au possible, estant assis sur vn haut rocher, n'y ayant qu'vne seule entrée, defenduë d'vn gros boulleuart, de fortes murailles, & de doubles fossez, qui sont fort profonds & fort larges, & il y a fort peu de moyen de battre cette place, si ce n'est en brisant le rocher, qui a sa circonference en longueur & largeur, de mille à douze cens pas, & de le sapper il est impossible, veu que les contremines y sont desia faites; il est au gouuernement du Duc d'Espernon.

Angers est vne bonne & forte ville, dont les fossez sont presque tous à fond de cuue, & les murailles fortes & bonnes. Mais sur tout le Chasteau est vne des meilleures places de France, ayant ses fossez dans le roc, & estant tout fortifié aussi bien qu'il est possible. Et cette ville est fort importante comme estant sur la riuiere de Sarte, & prés de la riuiere de Loire: Et Pont de Sé qui est à vne lieuë loing d'Angers, & sur la riuiere de Loire, est vne assez bonne place.

La Normandie a plusieurs bonnes places dans le pays, comme Roüen qui est capable de soustenir vn long siege, & qui a iadis arresté de grandes armées: il y a dedans le vieux Palais, qui sert de forteresse & de citadelle à la ville.

Bayeux est vne ville assez considerable.

Falaise est tellement assise, qu'encor qu'elle soit posée en vn vallon, & enuironnée de montagnes de tous costez, toutesfois toutes les aduenuës, & les faux-bourgs sont plus bas qu'elle: & sur tout elle a vn bon Chasteau, qui est sur vn roc, qui commande à la ville & a de fort profonds fossez, & de bonnes murailles.

Caën qu'on tient pour la seconde ville de Normandie, & iusques où le flot de la mer arriue, de mesme qu'il fait à Roüen, d'où il passe encor plus outre, n'est pas vne des moins importantes places de Normandie, estant grande, & moyennement forte, & capable d'assez longue defense, mais sur tout elle a vn Chasteau basty sur vn roc, & fortifié de son donjon, au milieu duquel il y a vne tour quarrée d'admirable hauteur & grosseur, qui est flanquée aux quatre coings d'autres quatre grosses tours, & a de bons fossez à fond de cuue, & ce Chasteau a vne si grande cour, qu'on y peut mettre cinq ou six mille hommes en bataille.

Auranche est aussi forte, estant assise sur vn rocher assez roide, où la mer vient lors qu'elle est en son plein flux, & cette ville est fortifiée de bonnes murailles, & entourée de profonds fossez.

Vous auez prés du long de la coste Honfleur, bonne & forte place, de mesme que Dieppe, où il y a quantité de canons.

S. Valery en Normandie, autre que celuy de Picardie, Cherbourg, derniere place que le Roy Charles VII. osta aux Anglois, quand il les chassa du Royaume. Le mont S. Michel, enuironné de tous costez de l'Ocean, & le fort de l'Isle de Zere fait contre les courses des escumeurs de mer. Mais sur toutes les places de la coste de Normãdie, il faut estimer le Havre de Grace, forteresse imprenable, dressée par le Roy François I. pour faire teste à l'Anglois, veu que son assiette est bonne au possible, fors que d'vn costé où il y a quelque colline qui semble luy commander, & toutesfois ne luy sçauroit gueres nuire, mesme il y a vne citadelle la plus forte de France, faite par les soins du Cardinal Duc de Richelieu.

En Bretagne vous trouuerez Rennes capitale du pays, bonne & forte ville, Nantes ne luy en doit rien en cette partie. Dol, Vannes, Quinpercorentin, & S. Malo. Mais Blauet, & Brest emportent le prix sur toutes les autres places, qui sont du long de la coste, principalement en fort grand nombre, & bien fortes.

En Poictou vous auez la ville de Poictiers, qui a soustenu presque de nostre temps en vn furieux siege quatre vingt mille hommes, Maillezay, la Ganache, S. Michel en l'Her, qui a resisté durant les troubles à de longs & furieux assauts, Niort, Fontenay, & Chastelleraud, toutes assez importantes.

En Xainctonge il y a Xainctes, où l'on a fait vne des bonnes Citadelles de France. S. Iean d'Angely maintenant reduit en village aussi bien que Pons, pour leur rebellion de l'an 1621. par commandement du Roy Louys XIII. En aprés vous auez

Blaye, place forte sur la riuiere de Bordeaux, & en Angoulmois vous auez Angoulesme, qui est assez bien fortifiée, mais sa citadelle, ou son chasteau sera tousiours plus de resistance que la ville. Mais au pays d'Aunis vous auez la Rochelle port de mer, & vne des clefs de France capable de donner beaucoup de peine à de fort grandes armées; mais l'an 1629. elle fut prise & demantelée par le Roy Louys XIII. Allant plus auant vous rencontrez Perigeux, ville bien fortifiée, & qui n'est commandée que d'vn costé, d'où elle a encor moyen de se defendre aisément.

Pour le Limosin, sa principale ville a donné iadis beaucoup d'affaires à de grands Princes, & Vzerche est en telle assiette qu'on l'estime du tout imprenable. Toutesfois il a esté ruiné l'an 1619. pour le suiet de Monsieur d'Espernon, qui s'en vouloit preualoir, & ce par le Mareschal de Schomberg.

En Auuergne vous auez la ville de Clermont, qui est assez forte, & les chasteaux d'Vson & de Nonnette, qui se peuuent dire comme imprenables. Mais sur tout il faut faire estat de S. Flour, assis sur vn roc fort éleué, & taillé tout droict, qui rend la place presque hors de moyen d'estre prise.

Vous voyez apres, Moulins en Bourbonnois place assez considerable sur la riuiere d'Allier, qui n'a iamais cedé à l'effort des ennemis durant nos guerres dernieres Montagu en Combraille est aussi Capitale d'assez de defense.

Quant à la Bourgonne elle a pour ses principales places fortes, Dijon, Chalon, Seurre, Aussonne & Beaune, auec vn chasteau fort au possible, outre vn grand nombre de petis lieux assez forts.

Le Chasteau de Talan prés de Dijon est aussi vne bonne place.

Autun est aussi ville d'importance, & que nos dernieres guerres ont mise en meilleur estat que iamais, & la ville & Chasteau de Semur peuuent faire grande resistãce.

Prés de Lorraine & de l'Allemagne vous auez la ville de Mets, qui arresta si longuement l'Empereur Charles V. auec vn grand nombre de canons, & vne armée qui deuoit donner de l'effroy à tout le monde. Vous auez aussi la Citadelle, qui est vn des plus forts lieux de France.

Si vous allez plus auant en tirant vers le Midy, vous trouuerez la ville de Lyon, qui est extrémement forte du costé de la Citadelle abbatuë, où est aussi le bouleuard S. Iean lieu extremement fort. Pierre-Cise qui est vn Chasteau sur le roc de l'autre costé de la riuiere de Saone, defend l'aduenuë d'vn autre costé: Lyon a le Rhosne qui luy sert de defense, & pour dire en vn mot, quoy qu'il ne soit pas aussi fort du costé de Fourvieres, & de S. Iust, toutesfois cét ville soustiendroit vn fort long siege, & arresteroit vne grande armée, & empescheroit les desseins, à cause de son assiette.

En Dauphiné du long du Rhosne vous auez Vienne qui est vne bonne place, où il y a les forts de Pippet & de la Bastie, qui commandent de tous costez.

Vous auez plus bas Valence, vne des meilleures villes de guerre de France, & qui a vne forte Citadelle. Encore plus bas à demie lieuë du Rhosne vous auez la ville & le Chasteau de Montlimar, capable de grande defense. Le Roy a fait démolir ses nouuelles fortifications, retournant du Languedoc l'an 1622.

Dans le pays on trouue Romans sur la riuiere de l'Isere, qui est moyennement fort, vous auez les Chasteaux de Moras & de Quirieu, dont le dernier est beaucoup plus fort que l'autre. Apres cela vous auez Grenoble, ville fortifiée à la moderne par Monsieur le Connestable de l'Esdiguieres, qui en a fait vne des bonnes places de France. Vous auez apres cela le fort de Baraut, prés la Sauoye, pour seruir de bride de ce costé là aux ennemis. Vous y auez d'autres places fortes au possible, comme Die, Gap, le Chasteau de Serre, Nyons, Ambrun, Briançon, & le Chasteau d'Essilles sur les frontieres: de sorte que l'ennemy n'auroit pas peu à faire, quand il entreprendroit d'entrer en Dauphiné, veu toutes ces barrieres.

Pour la Prouence vous auez dans le pays pour fortes places, Aix, Arles, Cisterons, Ourgon, Brignoles & Pertuis. Mais les Maritimes, comme Marseille, Toulon, Castel, d If, Nostre-Dame de la Garde, la Tour de Bouc, & Antibe, & quelques autres encor sont des meilleures qui se voyent.

Quant au Languedoc, Toulouse se peut vanter d'estre forte, mais Narbonne qui est prés de la frontiere, l'est beaucoup plus, & Locate encor dauantage.

L'assiette de la Cité de Carcassonne est forte: mais la ville basse est beaucoup mieux fortifiée.

Besiers, & Pezenas sont assez forts. Mais on a fait à Montpellier & à Nismes tout

ce qu'on a peu, pour les rendre villes de defense: à Montpellier il y a vne citadelle nouuelle qui y a esté construitte sous la volonté du Roy par la vigilance de Monsieur de Valencé Gouuerneur.

Le Pont sainct Esprit est fort, & accompagné d'vne bonne Citadelle.

Au Velay, le Puy est fort bonne place, & ville qui n'a iamais esté prise.

Vous auez apres le Chasteau de Polinac, qui est estimé pour imprenable, à cause de son assiette. Montauban en Quercy est renommée pour sa forteresse; l'assiette est forte au possible, mais ses nouuelles fortifications furent ruinées l'an mil six cens vingt-neuf.

En Gascogne la ville de Bourdeaux craindra tousiours fort peu qu'on l'attaque par dehors.

Castelnau en Barbarans est vne place extremement forte, & tout à fait inaccessible.

La ville d'Auch est bastie sur vn roc de difficile accez, sinon du costé qu'on va à Vicfasensac, & a souffert autresfois de grandes attaques.

Leictoure est vne place qui peut à bon droict estre mise entre les plus fortes de ce Royaume.

Cominge est aussi vne fort bonne place, & l'assiette de sainct Fregeou est forte au possible.

La ville de Dax est tres-forte & bien assise: Bayonne est aussi ville forte sur la frontiere, du tout importante, & capable de longue defense: à vne lieuë & demie de Bayonne est vn fort nouuellement basty pour la seureté de cette importante frontiere.

Voila à peu prés ce qui se peut dire touchant les places. Que si nous venons à considerer les hommes qui sont en France, & qui luy seruent de soustien, nous trouuerons qu'il n'y a Royaume en tout le monde qui se puisse vanter d'auoir vn plus grand nombre de vaillans hommes: & s'il y en a quelqu'vn aussi peuplé, ou peut-estre dauantage, comme la Chine pourroit estre, ie respondray que ce peuple lasche & effeminé nous surpasse en nombre, parce qu'on dit qu'il y a autant d'habitans sur l'eau que sur la terre, mais nous le passons en valeur. Et si nous considerons seulement l'Europe, nous trouuerons qu'il n'y a point de contrées où l'on voye plus de personnes.

Pour le regard des voisins, la France pourroit craindre les Anglois, si la Guyenne ou la Normandie estoit à eux, & si les François estoient bandez contre eux mesmes, veu qu'autrement ils sont inuincibles; & mesme il faut croire que Cesar n'eust aduancé que bien peu en France, si les Gaulois ne se fussent entre-hays, & ne l'eussent mis bien auant dans le pays, causans par leur diuision la ruine de tout cét estat.

La France craindroit les Espagnols, si toutes & quantesfois qu'ils veulent assaillir la France du costé de l'Espagne, ils ne le faisoient que mal-aisément, veu que le passage est si mal-aisé, que pour peu que les François resistent, & se mettent en deffense en vn si mauuais pays, l'Espagnol perdra iustement le courage de passer plus outre: & outre ce, les fortes places de la frontiere du costé de Languedoc & de Guyenne l'arresteront tout court auec sa honte.

Quant aux Flamands, la France ne les craint aucunement: en premier lieu, pource qu'ils ne sçauroient faire vn grand effort contre ce Royaume; En second lieu, pource que les Estats sont bien liez & vnis auec cette Couronne, & se roidiront tousiours pour elle, contre leurs voisins. En troisiesme lieu, pource que les Flamands ne recueillent pas assez dequoy viure à cause de la froideur & nature du pays, & principalement qu'ils n'ont pas du bled & du vin à suffisance: choses qu'ils sont contraints de tirer de Bourgogne, de Picardie & autres Prouinces de France: & outre ce les habitans des Pays-bas viuent de leurs mains, dont il font plusieurs ouurages, qu'ils vendent principalement aux Foires de France, & pour cette occasion, lors qu'ils romproient la paix auec les François, non seulement ils manqueroient de viures, mais aussi de moyen de debiter leurs ouurages. On pourra dire le mesme des Allemands, & outre ce que la frontiere d'Allemagne, de mesme que celles des Pays-bas, a des places fortes, du tout capables d'arrester celuy qui feroit quelque entreprise sur la France.

Quant à la Lorraine, elle est si foible, qu'elle ne sçauroit donner de la crainte à ce

Digitized by Google

Royaume; & d'ailleurs il y a de bons forts qui la brident, de mesme qu'il y en a pour empescher les entrées qu'on pourroit faire par la Franche-Comté, qui est vn petit pays où il faudroit faire passer vne armée de bien loin : de sorte que la longueur feroit qu'on se tiendroit sur ses gardes, & que toute la frontiere seroit en armes. On pourroit redouter les Suisses à cause de leur voisinage, & des soudaines courses qu'ils peuuent faire, à quoy l'on ne sçauroit pouruoir à temps. Mais en premier lieu, on les a pour alliez, & d'ailleurs les places frontieres de ce costé-là sont bien munies de tout ce qui pourroit estre necessaire : si bien que cela les empescheroit d'aduancer beaucoup leurs affaires : outre que le naturel des Suisses est de combattre plustost en raze campagne, que d'aller donner de la teste contre vne place; & qui plus est, les Suisses s'éloigneroient peu volontiers de leurs confins, pour se mettre en pays plain, & laisser derriere de fortes places: veu qu'ils auroient peur (comme il aduiendroit sans doute) que les viures leur manquassent, & semblablement de ne s'en pouuoir pas retourner si librement depuis qu'ils se seroient mis vne fois en la plaine, à cause de la caualerie Françoise.

Pour les Estats du Duc de Sauoye, on n'en a guieres d'apprehension, pource qu'ils sont bridez de tous costez auec l'Italie, par vn grand nombre de places fortes, & d'ailleurs pour la plus part les Alpes donnent vne grande difficulté au passage; & de plus, on trouue au pied force lieux de defense où il faudroit s'arrester, ayant à dos vn pays si sterile : tellement que les Italiens seroient contraints ou d'auoir vne grande peine, ou de laisser ces places derriere; ce qui seroit grande folie : ou bien de s'essayer de les prendre (chose qui les tiendroit long-temps en haleine) & d'ailleurs l'Italie ne peut estre maintenant guiere redoutée à cause de la diuision de ses Princes.

GOVVERNEMENT ANCIEN.

30

IL faut voir maintenant quel fut l'ancien estat de la Gaule, auant qu'elle fut assujettie & reduite en forme de Prouince par les Romains : car quant à ce que Cesar, Polybe, Strabon, Ammian Marcellin & autres anciens autheurs nous ont laissé par escrit touchant l'origine & antiquité des Gaulois, de leur vaillance, dexterité aux armes, memorables exploits, mœurs & forme de viure : il y en a peu qui en ayent connoissance, & qui en ayent escrit au vray. Il faut donc sçauoir qu'en ce temps-là la Gaule n'estoit encores entierement subiette à la domination d'vn seul, qui la gouuernast en tiltre de Roy : aussi n'y auoit-il en chacune ville aucune forme de police purement populaire, c'est à dire, où le peuple eut souueraine puissance, ny qui mist le gouuernement entre les mains d'vn petit nombre de plus notables & gens de bien : mais toute la Gaule en general estoit partagée en Citez ou Republiques, qui ne se gouuernoient pas toutes d'vne mesme façon. Car les vnes estoient regies par vn Conseil composé des plus notables & apparans qui auoient la surintendance des affaires : les autres élisoient des Roys; mais tous demeuroient d'accord de viure en l'obseruation de leur Coustume. C'est que tous les ans en certain temps de l'année elles tenoient les Estats generaux de tout le païs, concernant le bien public, & ces Citez-là, ou plustost pays ou Prouinces, disent Cesar & Tacite, estoient en nombre de soixante quatre, lesquelles vsoient d'vn mesme langage, de mesmes statuts, loix, coustumes & semblables Magistrats, & remarquent principalement, & entr'autres celle des Heduiens (qui sont d'Authun) celle des Auuergnats, les Rhemiens ou ceux de Rheims : d'où procedoit, dit Cesar que lors qu'il fit tuer Dumnorix Heduois, il se mit en defense, & appellant ceux du païs à sa defense, il disoit ces mots, qu'il estoit libre, & Citoyen d'vne Cité libre & franche. A cela se rapporte ce qu'en dit Strabon, Que la plus part de ces Citez estoient policées & regies en forme d'Aristocratie, par l'aduis & Conseil des Nobles & des sages qui y auoient l'authorité Souueraine, & d'ancienneté ils souloient élire par chacun an vn Gouuerneur; & le peuple à la pluralité des voix, creoit vn Capitaine general, ou vn Chef d'armée pour les affaires de la guerre : Et entre autres loix Cesar escrit qu'elles en auoient vne; sçauoir que les Citez qui estoient en reputation d'estre les mieux reglées, & de gouuerner la chose publique autrement que les autres, auoient certaines loix, par lesquelles il estoit expressément ordonné, que si quelqu'vn auoit receu quelque nouuelle, ou

Cesar l. 45. de la guerre des Gaules ch. 3.

Tacite liure 3. de ses Annales.

Strabon en son liure 4.

Cesar l. 6. c. 4 de la mesme guerre.

Digitized by Google

entendu quelque bruit de la part des peuples voisins, qui concerne le public, il ait à en faire à l'instant rapport au Magistrat, sans le communiquer à autre quel qu'il fust; les Gouuerneurs en estant informez, ils en retiennent par deuers eux ce que bon leur semble, & exposent en l'assemblée ce qu'il faut que le peuple sçache. Pour les affaires d'Estat, & qui concernoient le bien vniuersel de la Gaule, il n'estoit pas loisible d'en traitter ny resoudre, sinon en l'assemblée generale des Estats: Dequoy Cesar fournit plusieurs exemples; entr'autres quand il dit, Que les Ambassadeurs des Citez de Gaule le prierent qu'il luy pleust leur permettre de conuoquer à certain iour prefix vne Diete ou assemblée generale de toute la Gaule, laquelle fut signifiée à Bibiacte, & s'y trouua grande multitude de peuple, qui y accourut de toutes parts. Et partant de soy-mesme, dit qu'ayant assigné & signifié la iournée de la Gaule au commencement du Printemps (comme il auoit de coustume) & s'y estans trouuez tous les Deputez des Princes, exceptez les Ambassadeurs des Senonois, des Carnutes (ceux de Chartres) & les Treuites (ceux de Treues) il changea le lieu de l'assemblée, & le transporta à Paris: vne autre fois parlant de Vercingentorix, il se faisoit fort (dit-il) d'allier & de ioindre en vne ligue les Citez, lesquelles estoient en pique les vnes contre les autres, & puis faire tenir vne Diette de toute la Gaule en general, à laquelle tout le monde ne sçauroit resister. Il y a encores quantité d'autres lieux dans Cesar, où il parle des Roys qui gouuernoient quelques-vnes de ces Citez, desquels l'on peut retirer entr'autres, vne chose digne de memoire: c'est que les Romains se seruirent d'eux pour entreprendre sur la liberté des Gaulois: car de tous ces Roytelets icy, ceux qu'ils voyoient estre les mieux faits & les plus accorts pour faire des menées & des factions, semer des dissensions, corner la reuolte entre les Republiques, dresser ligues contre ligues, ils en recherchoient l'alliance & l'amitié: ceux-cy de leur costé tenoient cela à grand honneur d'estre tenus pour amis & alliez du peuple Romain, qui leur donnoient des priuileges tellement auantageux, que plusieurs grands Roys & Princes estrangers les enuians, acheptoient tel honneur & semblables priuileges des Romains. Voila donc quels estoient ces Roys ou Roytelets, comme on les appelloit en Gaule, comme ceux qui n'auoient point leur authorité limitée à certain temps, ainsi que les Magistrats des autres Citez, mais qui portoient toute leur vie le tiltre de Roys, encore que leur puissance fust de peu d'estenduë, & eussent vn fort petit pays à gouuerner, & y a apparence que ce sont ceux-là mesme qui par succession de temps ont esté appellez du depuis Ducs, Comtes, Barons & Marquis.

Cesar liure 1. de la guerre Gauloise. c. 12.

Id. l. 6. ch. 1.

Liure 7. ch. 6.

Mais pour reprendre le discours des Citez de la Gaule, les vnes qui estoient plus grandes, estoient aussi mieux fondées en authorité & puissance que les autres: les plus petites se mettoient en la protection des plus grandes: à cause dequoy Cesar les appelle subjettes & tributaires des autres, quoy qu'il dise qu'elles estoient en leur protection & sauuegarde. L'authorité de ce grand & puissant Royaume depend toute du Roy, qui est Prince naturel, aymé & honoré de son peuple, dont l'authorité est absoluë. Il est Roy par nature, veu qu'il est ancien & non nouueau; & depuis mille & tant d'années, on n'a iamais veu changer le Gouuernement du Royaume. Le Roy succede à la Couronne, & n'y vient point par élection du peuple, comme en Pologne, & pource il n'a besoin de briguer leur faueur; veu que cela vient par l'ordre de la nature du pere au fils aisné, ou à celuy qui est plus proche: Les bastards estans tousiours exclus, de mesme que les femmes, de la Couronne.

31

L'aisné succede, & si celuy-là manque, le plus proche du sang y paruient; dautant que le Royaume ne peut estre diuisé, ains demeure tousiours à vn seul, & cette coustume est ordinaire en France, non seulement en ce qui est de la Royauté: mais aussi en toutes les grandes maisons où l'aisné herite des fiefs, & les autres ont seulement ce qui leur suffit pour viure selon leur qualité: & c'est ce qui conserue la grandeur des Estats, & la richesse des maisons, qui estans diuisées par teste, comme en Allemagne, viendroient bien-tost à se perdre.

Les bastards ne sont iamais admis en France aux successions de leurs peres, sinon quelquefois par grace. Mais il est defendu par la loy de tenir compte des bastards des Princes: (ie parle des masles) & on n'en a point tenu compte apres la lignée de Charlemagne finie.

Les loix par la longue coustume des choses du monde, ont telle force & vigueur, qu'elles sont nommées loix, & la loy Salique exclud entierement les femmes de la

succession aux biens & au domaine. C'est pourquoy le Roy de France est tousiours François, & ne peut estre iamais d'autre nation. Ainsi ne void-on point arriuer en ce Royaume, la mesme chose qui aduient ordinairement aux autres, qui ont souuent vn Roy d'vne autre nation, comme le Royaume d'Espagne, qui tomba au pouuoir des Allemands: ceux de Naples & de Sicile, sous le joug des Espagnols: & souuent le Royaume de Pologne a eu des Roys d'autre nation que de la leur: ce qui est cause qu'il n'y a Royaume au monde, auquel le Prince ne trouue quelque droict ou pretention, & chacun cherche à soustenir la sienne auec les armes, & la faueur de son party: de sorte que les Royaumes venant à estre diuisez, deuiennent la proye de l'vn & de l'autre; ce qui a esté cause de tant de coustumes & de mœurs qui se voyent aujourd'huy en Italie. Mais la France est exempte de ces dangers, veu qu'auec l'exclusion des femmes, on a exclus tous les droicts qu'vn estranger pourroit pretendre sur cette Couronne.

Toutes ces choses sont les racines & fondemens des armes & de l'obeïssance des peuples, pource qu'ayans accoustumé depuis vn si long temps d'estre gouuernez par les Roys, ils ne portent enuie à aucune autre sorte de gouuernement, & connoissans qu'ils sont nez pour seruir vn Roy & luy obeïr, ils le font volontiers. Aussi le Prince qui est né pour commander, & qui pour monter à cette authorité n'a point vsé de force ny de ruse, ne doit point rechercher ses subjets pour soupçon aucun qu'il ait d'eux.

Mais ce qui conserue & augmente dauantage cette affection des François enuers leur Roy, c'est leur particulier interest & l'esperance du profit, pource que le Roy de France ayant à distribuer tant de charges, d'Offices, de Magistrats & grades d'Eglises, tant de pensions, tant de presens, & tant d'autres commoditez & honneurs, qu'il confere & distribuë parmy les François, que l'on ne void guieres arriuer en France, ce qui se void aux autres Royaumes, & principalement en celuy de Naples; sçauoir que les Offices & les honneurs qui se deuroient donner aux originaires, sont tous distribuez aux estrangers; ce qui rend les naturels du pays mal contens: & encores que le Roy de France fauorise quelques Italiens, ou autres estrangers, ils sont toutefois en petit nombre, & toute cette faueur depend des seruices qu'ils ont rendus à cette Couronne.

Pour ce sujet, ny pour autre, on n'a iamais ouy dire, que les François se soient reuoltez contre leur Roy, pour se donner à vn autre, les mutineries y sont rares, & ne s'en est veu guiere d'autres apres celle de la ligue, & des pretendus reformez: Et la raison pourquoy le Roy est aimé, obey & seruy de ses peuples, c'est qu'il est absolument & souuerainement puissant, & que de sa seule volonté dependent toutes les deliberations de la paix & de la guerre, les impositions des charges & des tributs, la conference des Benefices, & la distribution des Offices, des Gouuernemens, des Magistrats par tout le Royaume.

En fin le Roy de France est reconneu seul Seigneur de toutes choses, & n'y a Conseil ny Magistrat de telle authorité, qu'il puisse moderer ses actions, il a les mains si longues, qu'il n'y a Prince ou Seigneur au Royaume si hardy qui ose s'opposer à ses volontez, comme il aduient souuent aux autres Royaumes, pource que les Princes du sang sont si foibles & ont si peu d'authorité en comparaison du Roy, que s'ils s'éleuoient contre luy, ils seroient aussi-tost poursuiuis & défaits.

Ils sont petits, dautant que tous les Estats & toutes les richesses plus importantes des Prouinces & des grands, sont reuenuës en diuers temps à la Couronne, soit à faute de masles, comme la Prouence, l'Anjou, le Berry, Alençon, Guyenne, Bretagne & autres, ou par succession au Royaume, comme la maison d'Orleans, celle de Valois, celle de Vendosme, celle d'Angoulesme, ou par confisquation, comme le Bourbonnois au temps des Roys Louys XI. & de François premier.

Ils ont peu d'authorité, pource qu'il n'y a Prince au Royaume qui aye iurisdiction souueraine & absoluë sur le peuple, cela appartient au Roy seul, & combien qu'vn frere de Roy se nomme Duc d'Orleans, & le second, Duc d'Anjou, ils n'en ont toutefois autre chose que le tiltre & le reuenu, veu que le Roy seul commande & non autre.

Quant au Conseil des affaires, auquel l'on traitte ordinairement de toutes les matieres d'Estat, il est composé de peu de gens, & encores de ceux qui sont les plus aimez & estimez du Roy.

Digitized by Google

Tel Conseil est nouueau, & introduit par le Roy François premier, qui n'aymoit pas le Conseil de plusieurs, & fut le premier Roy de France qui fit les grandes deliberations de sa teste, & ce Conseil fut au commencement nommé Conseil des affaires; pource quand le Roy se leuoit, il auoit pres de luy ceux ausquels il se fioit dauantage: c'est en ce Conseil où se traittoient les affaires d'importance, qui s'est tousiours du depuis continué, combien que la façon de le tenir soit changée, lequel est ordinairement composé de personnes de merite & de qualité, & ce qu'on appelle maintenant le Conseil Priué, où se traittent les grandes affaires, qui doiuent estre reglées selon les loix & constitutions du Royaume, ou bien celles dont le Roy se descharge. Ce Conseil est de deux sortes; le premier est celuy d'Estat, où le Roy vse de sa puissance absoluë; l'autre est le Conseil Priué, qui est ordinaire, où le Roy vse de sa puissance ordinaire: & dautant qu'il arriue souuent que les Parlemens de France, qui sont d'authorité souueraine sur le fait de la Iustice & sur les loix, & principalement celuy de Paris, modifient, moderent & interpretent les deliberations du Conseil Priué: mais il n'y en a aucun qui interprete ou modifie, les resolutions du Conseil d'Estat du Roy.

Or s'il y a quelque authorité en France qui puisse moderer la puissance absoluë du Roy, c'est celle de l'assemblée des trois Estats generaux de France, qui representent tout le corps du Royaume, comme en Angleterre & en Escosse, le Parlement General, & en Allemagne & en Pologne la Diette: & anciennement ces Estats s'assembloient presque tous les ans, quand on deuoit traicter de quelque affaire d'importance. La façon de les assembler estoit telle:

On élisoit en toutes les Prouinces, & en toutes les Villes, certain nombre de Deputez des trois Ordres du Royaume; Sçauoir, du Clergé, de la Noblesse & du Tiers Estat ou du peuple, qui tous s'assembloient en la presence du Roy, où comme en vne audience publique & libre, & vn Souuerain Conseil, on receuoit & escoutoit les plaintes du peuple, les differens des Princes, & les necessitez du Royaume: là on deliberoit selon les occasions, des moyens d'auoir argent, des gens de guerre, d'accroistre ou diminuer les charges, les dons & pensions, de retrancher les abus de la gendarmerie & des finances, reformer la Iustice & Police, corriger les defauts des Gouuernemens; bref deliberer de toutes les choses necessaires à la conseruation & au repos du Royaume: Et outre ce qui estoit resolu en cette assemblée, auoit force de Loy: & cecy s'appelloit tenir les Estats, & obligeoit non seulement le peuple, mais le Roy mesme: ce qui estoit facilement supporté par les premiers Roys de France, lors que l'ambition n'estoit pas en regne comme à present. Mais depuis on oublia cette coustume d'assembler les Estats pour s'oster peu à peu ce joug: & au temps du Roy Louys XI. l'on tenoit pour rebelle celuy qui parloit de la remettre, & le mesme disoit qu'il auoit mis les Roys de France hors de page & de tutelle: & depuis ce temps l'on n'a iamais veu les Estats en cette sorte que deux fois, l'vne en l'année 1482. quand le Roy Charles VIII. prit possession de la Couronne, & à cause qu'il estoit mineur, il falut deliberer sur le faict du Gouuernement du Royaume: l'autre fut l'an 1561. auquel ils furent conuoquez durant le regne du Roy François, par le Conseil du Cardinal de Lorraine, pour quelques affaires de grande consequence: & le Roy estant mort, cette assemblée des Estats continua: Mais du depuis, à mesure que l'authorité des Roys de France est deuenuë grande & absoluë, celle des trois Estats de France est diminuée, & ne resoult plus rien que sous le bon plaisir du Roy.

XXIII. L'Estat de la France, qui a esté autrefois Democratique, est maintenant reduit en Monarchie, Principauté d'vn seul: le Roy n'y est pas éleu, comme en beaucoup d'autres endroits, ains le Royaume vient par succession, & les masles sont seulement admis à regner, non pas les femmes, suiuant vne loy fort ancienne, & fondamentale.

Le Roy a toute puissance de resoudre & ordonner la guerre contre les ennemis, de faire la paix auec eux, & des alliances auec les autres Princes & Republiques: comme aussi d'imposer des tailles, creer des Magistrats, faire des loix & des ordonnances, donner des priuileges & des graces, & faire beaucoup d'autres choses à sa volonté: tellement que tout ce qui luy plaist est receu pour loy inuiolable: mais pour monstrer que ses volontez sont iustes & pleines de raison, il ne permet pas que ses Edicts passent qu'apres que ses Cours de Parlement les ont verifiez.

Le fils aisné du Roy, & plus proche heritier de la Couronne, doit porter le nom

de Dauphin, de mesme que l'asseuré successeur de l'Empire se nomme Roy des Romains.

XXIV. Les Reynes de France ont beaucoup d'authorité, tellement qu'elles ont ressort & grands iours si elles veulent en leurs terres, tant de leurs domaines que douaires, pour connoistre des premieres appellations, & l'appel de leurs grands iours vient en la Cour des Pairs de France, combien que les terres & parties soient d'autre ressort, suiuant vne Declaration du Roy Louys le Gros, de l'an 1317.

La mere du Roy regnant, si elle n'est Reyne de France, est precedée par la Reyne regnante.

Les dons faits par les Roys aux Reynes leurs femmes, durant leur mariage valent, combien qu'entre toutes autres personnes ils soient nuls.

Les Officiers domestiques des Reynes & meres des Roys, ont pareils priuileges que ceux des Roys. Mais elles n'ont communauté aux acquests faits par les Roys leurs maris durant leur regne; ouy bien en ceux qui sont faits auant leur aduenement à la Couronne apres le mariage.

La Reyne vefue est appellée communément Reyne Blanche; cette coustume est demeurée depuis la mere de sainct Louys, nommée Blanche, qui vescut long-temps, & la Reyne Blanche vefue du Roy Philippes de Valois, qui vescut iusques au regne de Charles VI.

XXV. La façon de couronner, & declarer les Roys de France tels, auant que les François eussent receu la foy de Iesus-Christ, c'estoit d'éleuer le Roy couronné sur vn grand bouclier ou pauois, & le porter sur les espaules, en luy faisant faire ainsi trois tours autour du camp, & les assistans crioient qu'il estoit leur Roy; & mesme on tient que cette coustume a duré depuis le Christianisme en toute la race des Merouingiẽs. Car la saincte Ampoule, que ie crois auec beaucoup d'autres auoir esté enuoyée du Ciel, fut seulement pour seruir au baptesme du Roy Clouis, & depuis au sacre des Roys de la secõde & tierce lignée. On a sacré la pluspart de nos Roys à Reims en cette sorte. La Messe cõmencée, le Prestre se tournoit auãt l'Epistre deuant le Roy, & luy exposoit la foy Catholique, luy demandant s'il la croyoit, & la vouloit defendre. Le Roy ayant respondu qu'ouy, on luy apportoit le serment qu'il lisoit & soubsignoit: Ledit serment estoit tel: Ie N. par la grace de Dieu, prochain d'estre ordonné Roy de France, promets au iour de mon sacre deuant Dieu & ses Saincts, que ie conserueray le priuilege Canonique, loy & Iustice deuë à vn chacun de vous, Prelats, & vous defendray tant que ie pourray (Dieu aydant) comme Roy doit par droict defendre en son Royaume chacun Euesque & Eglise commise, & octroyeray au peuple à nous commis, defense des loix en leur droict, consistant en nostre authorité.

Ce serment estant leu, le Roy le mettoit entre les mains de l'Archeuesque de Rheims en presence de beaucoup de Prelats qui s'y trouuoient. Ce fait ledit Archeuesque prenant la crosse sainct Remy, recitoit comme le Pape Victor auoit donné par cette crosse, tant à luy qu'à son Eglise, le pouuoir de ce Sacre. Lors il estoit declaré Roy par ledit Archeuesque, & autres Prelats & gens d'Eglise. Puis les Grands du Royaume, & aprés eux les Cheualiers & le peuple, l'approuuoient tous d'vne voix, crians par trois fois, Nous l'approuuons, nous le voulons, soit fait. Et soudain on chantoit *Te Deum*, & lors l'Archeuesque sacroit le Roy. Puis estant retourné en son siege & assis, on apportoit le Priuilege donné par le Pape Victor, qui estoit deuant les Prelats. Voila en peu de mots la ceremonie qu'on obseruoit, & qu'on doit encore suiure. I'en ay retranché beaucoup de formalitez, pource que i'ay creu qu'elles seroient ennuyeuses.

Quant aux Regences, elles sont ordonnées ou pour la minorité, ou pour l'absence, ou pour l'indisposition des Roys, & ceux qui ont esté Regens, ont disposé de toutes choses, comme s'ils en eussent esté vrais maistres.

Les fils de la maison de France partageoient anciennement par égales portions, sans qu'il y eust droict d'aisnesse, & les bastards auoüez heritoient auec les legitimes: & chacun tenoit sa part en tiltre de Royaume. La troisiesme lignée a du tout rejetté les bastards, non seulement de la Couronne, mais aussi de l'adueu & surnom de France, qui est permis aux bastards des Roys, & depuis Huë Capet, les puisnez des Roys n'ont eu que des partages priuez, & mesmes il fut apres ordonné en l'an 1283 que les puisnez ne pourroient quereller ou demander certaine legitime part, ou quote leur

estre deuë en la succession du Roy leur pere, ains seulement prouision pour leur viure & entretien à la volonté de leur pere; & s'il ne l'auoit declaré durant sa vie, à la volonté du Roy leur frere regnant, sans qu'il leur fust permis de se plaindre d'vne trop petite portion.

Mesdames les filles de France, s'il y a enfans masles, n'heritent qu'és meubles & acquests, selon la loy Salique, & sont aussi perpetuellement excluses de la Couronne par Coustume & loy particuliere de la maison de France, fondée sur la magnanimité des François, qui ne peuuent souffrir d'estre commandez par des femmes seules, & sur ce qu'elles eussent aussi peu par mariage transporter la Couronne à des estrangers. On a veu que Mesdames de France mariées à moindres que Roys, estoiét appellées Reynes auec leur nom propre. Cét honneur leur estoit donné durant leurs vies, pour monstrer qu'elles estoient filles de France. Le surnom de France appartient aux filles des Roys de France, soit qu'elles soient nées auant ou durant leur regne. Il est vray que celles qui sont nées auparauant, ne le prennent qu'apres l'aduenement à la Couronne: & si elles sont filles du fils aisné du Roy, elles sont appellées Mesdames dés leur naissance, pour l'asseurance que le pere a de regner, s'il ne meurt. Les autres ne doiuent estre appellées que Mesdamoiselles; & apres l'aduenement, Mesdames, auec le surnom de France.

DES DVCHEZ ET COMTEZ, PAIRIES SIMPLES ET PARTICVLIERES reünies à la Couronne de France.

BOVRGONGNE, DVCHE' ET PAIRIE.

XXVI. BOvrgongne Royaume, venu à Clouis par sa femme Clotilde, fille de Gundebaut Roy de Bourgongne, fut depuis diuisé en Duché & Comté. Le Duché demeura à nos Roys, le Comté aux Empereurs. Henry I. Roy de France, bailla à son frere Robert de France, le Duché de Bourgongne l'an 1030. & la posterité de ce Robert a iouy dudit Duché, iusques en l'an 1362. que Philippes II. Duc dudit Duché deceda sans enfans; & par ainsi ledit Duché vint au Roy Iean par proximité de lignage, (non par droict de retour à la Couronne, comme l'a escrit du Tillet.) Le Roy Iean donna la Duché en appanage à son fils Philippes le Hardy, à la charge de reuersion de plain à la Couronne, faute d'hoirs masles, & fut tué à la bataille de Nancy, l'an 1476. & par sa mort le Duché fut reüny à la Couronne, sous le Roy Louys vnziesme apres quelques disputes.

NORMANDIE, DVCHE' ET PAIRIE.

NOrmandie fut erigée, comme l'on dit, en Duché & Pairie l'an 912. par Charles le Simple, mais sans preuue. Le païs a esté possedé par des Ducs particuliers, iusques au regne de Philippes Auguste, que la Normandie fut reünie à la Couronne, par la felonnie de Iean sans terre Roy d'Angleterre. Les Anglois l'ont depuis querellée & possedée 30. ans, & depuis remise en l'obeïssance du Roy Charles VII. Et en fin Louys XI. l'ayant donnée à Charles son frere, la retira & la reünit à la Couronne.

GVYENNE, DVCHE' ET PAIRIE.

LA Guyenne fut premierement erigée en Duché par le Roy Charles le Chauue l'an 861. & depuis restablie par le Roy sainct Louys, l'an 1219. l'Anglois l'ayant tenuë long-temps. Il y eut Arrest particulier pour ce Duché, du temps de Charles V. & expresse reünion à la Couronne: Louys XI. le bailla en appanage à son frere Charles, à condition que le Poictou n'y seroit compris; & mourant ledit Charles

Digitized by Google

sans enfans, ce Duché fut inseparablement reüny au Domaine du Roy, sans en pouuoir estre diuisé

BRETAGNE, DVCHE' ET PAIRIE.

BRetagne Duché, erigé en Pairie par le Roy Philippes le Bel, l'an 1297. & reüny à la Couronne par le Roy François I. par ses lettres de l'an 1532. au mois d'Aoust, données à Nantes.

ORLEANS, DVCHE' ET PAIRIE.

ORleans fut erigé en Duché & Pairie, pour en appanager le premier fils de France apres l'aisné & le Dauphin: A ce tiltre le Roy Iean le donna à Philippes de France son frere, qui deceda l'an 1391. Depuis Charles VI. le donna au Duc de Touraine Louys son frere, à la charge de ne tomber en quenoüille. C'est celuy qui fut tué par le commandement du Duc de Bourgongne: apres luy son fils aisné, pere du Roy Louys XI. fut Duc d'Orleans.

ALENCON, DVCHE' ET PAIRIE.

ALençon ancien Comté, possedé par Seigneurs particuliers, iusques à ce qu'Helie sœur & heritiere de Robert d'Alençon, yssuë d'eux, donna ce Comté au Roy Philippes Auguste; du depuis le Roy sainct Louys le donna pour appanage à Pierre son quatriesme fils, & mourant sans enfans le Roy Philippes III. le donna à son second fils Charles, lequel estant Roy, en appanagea Charles son frere puisné, les descendans duquel en ont iouy, & a esté erigé en Duché & Pairie par Charles VI. le premier Ianuier 1414. & y demeura iusques à Charles dernier Duc, qui mourut l'an mil cinq cens vingt-cinq, sans masles; & ainsi ledit Duché fut reüny à la Couronne. Depuis le Roy Charles IX. le donna à François son frere, par la mort duquel sans enfans, ledit Duché fut derechef reüny au Domaine.

ANIOV, DVCHE' ET PAIRIE.

ANjou Comté, fut erigé en Duché & Pairie par le Roy Philippes le Bel pour son frere Charles de France, Comte de Valois, en Septembre 1297. Depuis encore par le Roy Iean pour Louys son second fils, en Octobre 1390. La posterité de ce Louys, ayant duré quelques années, l'Anjou par la mort de René, qui estoit Roy de Sicile, fut reüny à la Couronne par le droict de reuersion des appanages. Charles IX. l'an 1566. le donna pour appanage à Henry son frere, & depuis ledit Henry deuenu Roy, le laissa à François son frere, par la mort duquel il fut reüny à la Couronne.

AVVERGNE, DVCHE' ET PAIRIE.

AVuergne Comté, a esté possedé par des Comtes particuliers, l'vn desquels eut vne fille, qui espousa Robert Comte de Boulongne; & ainsi ledit Comté fut en la maison de Boulongne iusques au regne de sainct Louys, qui le donna auec le Poictou à Alphonse son frere, lequel mort sans enfans, les Comtes de Boulongne possederent ledit Comté iusques au Roy Iean, qui l'vnist à la Couronne, ayant espousé Ieanne Comtesse de Boulongne & d'Auuergne: Mais peu apres l'an 1360. le Roy l'erigea en Duché & Pairie, auec le païs de Berry, pour Monsieur Iean de France son fils.

NEMOVRS, DVCHE' ET PAIRIE.

LA ville de Nemours fut erigée en Duché & Pairie par le Roy Charles VI. pour Charles II. Roy de Nauarre, le 9. Iuin 1404. pour recompense d'Evreux & autres terres qu'il auoit en Normandie; & reuenu à la Couronne par le deceds dudit Roy mort sans enfans masles: du depuis a esté baillé à Philippes de Sauoye auec autres pour cent mil liures, & à ce tiltre en iouyt Monsieur le Duc de Nemours, qui est à present.

ANGOVLESME, DVCHE' ET PAIRIE.

ANgoulesme Comté, a souuent changé de mains: des Comtes particuliers en ont iouy, puis il vint au Roy Philippes le Bel & à ses enfans Roys de France. L'vn desquels, sçauoir Louys Hutin eut Ieanne Comtesse d'Angoulesme, qui espousa Philippes d'Evreux; puis Charles d'Espagne en fut Comte, & en apres le Roy Iean le bailla aux Anglois. Charles cinquiesme disposa depuis dudit Comté, & de luy vint à Iean de Berry son frere, qui le rendit à Charles VI. lequel le donna en appanage à son frere Louys Duc d'Orleans, & de luy il vint au Roy François I. que l'on appelloit le Comte d'Angoulesme, & en fut le dernier Comte, & luy-

mesme l'erigea en Duché l'an 1515. l'vnissant & incorporant auec tous ses membres à la Couronne, & n'en est depuis sorty que par engagement, ayant esté baillé à Madame Diane legitimée de France, fille naturelle de Henry II. à la charge de reuersion à la Couronne aprés sa mort. Toutesfois le Roy Louis XIII. à present regnant a continué cét engagement aprés la mort de ladite Dame, auec la mesme clause à Monsieur Charles de Valois, Comte d'Auuergne, que la Cour n'a encore verifié.

CHASTELLERAVT DVCHE' ET PAIRIE.

CHastelleraut fut erigé en Duché & Pairie par le Roy François I. en faueur de M. François de Bourbon, en Feurier 1514. Mademoiselle de Montpensier en iouït à present par engagement.

COMTEZ ET PAIRIES REVNIES A LA COVRONNE.

POICTOV, COMTE' ET PAIRIE.

LE Comté de Poictou fut confisqué sur le Roy d'Angleterre par le Roy Philippes Auguste, l'ayant vsurpé par felonnie ; & depuis fut erigé en Pairie pour M. Phipes de France, dit le Long, par Louys Hutin son frere en Aoust 1315.

LA MARCHE, COMTE' ET PAIRIE.

LE Comté de la Marche fut erigé en Pairie par ledit Roy pour M. Charles de France, dit le Bel, en Mars 1316.

EVREVX, COMTE' ET PAIRIE.

IL y a vne Declaration du Roy Charles le Bel, de la creation du Comté d'Evreux en Pairie par le Roy Philippes le Long 1326.

Ces trois Comtez Pairies furent reünis à la Couronne, par l'aduenement à icelle des Roys Philippes le Long, & Charles le Bel au mois du Iuillet 1436.

ARTOIS, COMTE' ET PAIRIE.

LE Comté d'Artois fut erigé en Pairie pour Robert II. fils de S. Loüis par le Roy Philippes le Bel en Septembre 1297. Il n'est plus de cette Couronne.

MASCON, COMTE' ET PAIRIE.

LE Roy Iean estant prisonnier en Angleterre, Charles Dauphin, Regent en France donna à son frere Iean Comte de Poictiers, le Comté de Mascon ; & l'erigea en Pairie pour luy & ses hoirs masles descendans de luy en droite ligne : les lettres sont de Septembre 1359. Du depuis, le Roy retourné en France cassa cette donation, & donna à son fils Iean les Duchez de Berry & d'Auuergne, & fut faite vne Declaration en Nouembre 1360. de reünion perpetuelle du Comté de Mascon à la Couronne. Toutesfois par le traicté d'Arras, Mascon fut donné au Duc de Bourgongne, & demembré de la Couronne, mais par la mort dudit Duc de Bourgongne Charles, ledit Comté fut reüny par lettres du mois de Mars 1476.

FOIX, COMTE' ET PAIRIE.

FOix Comté, fut erigé en Pairie par le Roy Charles VII. pour Gaston de Foix, en Aoust 1458.

BEAVMONT LE ROGER, COMTE' ET PAIRIE.

BEaumont le Roger fut erigé en Pairie par le Roy Philippes de Valois pour Robert d'Artois ; en Ianuier 1328.

DVCHEZ SIMPLES REVNIS A LA COVRONNE.

BERRY DVCHE'.

BErry fut erigé en Duché par le Roy Iean l'an 1350. en faueur de son troisiéme fils Iean : la posterité de ce Iean finit en filles l'an 1417. & ainsi ce Duché fut reüny à la Couronne.

TOVRAINE DVCHE'.

TOuraine fut erigé en Duché par le Roy Iean l'an 1350. en faueur de Philippes son quatriéme fils, du depuis surnommé le Hardy, Duc de Bourgongne.

SOISSONS DVCHE'.

SOissons fut erigé en Duché par le Roy Louys XII. en l'année 1501.

CHARTRES DVCHE'.

CHartres fut erigé en Duché par le Roy François premier l'an 1528. en consideration de Madame Renée de France, Duchesse de Ferrare, Monsieur de Nemours en iouyt par engagement.

ESTAMPES DVCHE'.

EStampes fut erigé en Duché par le Roy François I. l'an 1536. Monsieur de Vendosme en iouyt par engagement.

VALOIS DVCHE'.

LE Comté de Valois fut erigé en Duché par Charles VI. l'an 1402.

BEAVMONT LE VICOMTE DVCHE'.

BEaumont le Vicomte fut fait Duché par François I. l'an 1543.

MONTARGIS DVCHE'.

MOntargis fut erigé en Duché l'an 1560. par le Roy Charles IX.

BOVRBON DVCHE'.

BOurbon a esté long-temps simple Baronie, iusques au temps de Charles le Bel qui l'erigea en Duché l'an 1327. pour Louys de Clermont, fils de Robert de Clermont: & de Beatrix de Bourgogne, Dame de Bourbon.

DVCHEZ SIMPLES ET PARTICVLIERES.

LONGVEVILLE.

LOngueuille fut erigé en Duché par le Roy Louys XII. l'an 1505. pour François d'Orleans Comte de Dunois.

TOVTEVILLE.

TOuteuille en Normandie fut fait Duché par François I. en faueur de François Comte de saint Paul, espousant Adriane Dame de Touteuille l'an 1534.

CHEVREVSE.

CHeureuse fut erigé en Duché par le Roy Henry II. l'an 1555. en faueur de Charles, Cardinal de Lorraine; Monsieur le Prince de Ioinuille en iouyt à present, en porte le nom & les armes.

ALBRET.

ALbret fut erigé en Duché par le Roy Henry II. l'an 1557.

ROVANNEZ.

ROüannés fut fait Duché par le Roy Charles IX. en faueur de Messire Claude Gouffier, grand Escuyer de France, en Nouembre l'an 1566.

BEAVPREAV.

BEaupreau fut creé Duché par le Roy Charles IX.

BOISSY.

LE Marquisat de Boissy fut erigé en Duché par Charles IX. l'an 1566.

CHASTEAV-THIERRY, CHASTILLON SVR MARNE, ET ESPERNAY.

CEs trois seigneuries furent erigées en Duché par Charles IX. pour François d'Alençon l'an 1566.

EVREVX.

EVreux fut creé en Duché par Charles IX. l'an 1569.

BRIENNE.

BRienne en Champagne, fut erigé en Duché par le Roy Henry III. l'an 1587. en faueur du Comte de Mauleurier.

CROVY.

CRoüy fut erigé en Duché par Henry IV. en faueur du Duc d'Arscot.

BAR-LEDVC.

BAr fut erigé en Duché par Philippes de Valois l'an 1319. Monsieur le Duc de Lorraine en est Seigneur, mais il en recognoist le Roy en partie.

LES DOVZE ANCIENS PAIRS DE FRANCE.

IL y a douze anciens Pairs de France, diuisez en six Ecclesiastiques & six Laïques; Entre les six Ecclesiastiques sont trois Ducs & trois Comtes.

Digitized by Google

Les Ducs sont l'Archeuesque de Rheims Duc & premier Pair Ecclesiastique.
L'Euesque de Laon, Duc & Pair.
L'Euesque de Langres, Duc & Pair.
Les trois Comtes Pairs Ecclesiastiques sont,
L'Euesque & Comte de Noyon Pair.
L'Euesque & Comte de Beauuais Pair.
L'Euesque & Comte de Chaalons Pair.
Les six Pairs anciens de France Laïques, sont trois Ducs & trois Comtes.
Le Duc de Bourgogne premier Pair.
Le Duc de Normandie.
Le Duc de Guyenne.
Le Comte de Thoulouse, ou Comte de saint Gilles.
Le Comte de Flandres.
Le Comte de Champagne.

C'est vne pure fable de vouloir tirer l'origine des Pairs dés le temps de Charlemagne; d'y vouloir aussi assigner vn temps certain, c'est vouloir asseurer vne chose tres-incertaine, & qui n'est que de conjecture.

L'on fait toutesfois vne remarque, qui semble donner visée à cét establissement, Que deuant le Roy Charles le Simple, tout estoit à peu prés Domaine Royal, & les Prouinces autrement departies qu'elles ne l'ont esté depuis: le Roy faisant la part à ses suiets à sa volonté. Mais sous Charles le Simple il y eut vne grande decadence & d'authorité & de puissance: car on vid le Royaume diuisé & partagé en sept grandes & principales Prouinces dittes Comtez, Marquisats, & Duchez au Domaine Royal & en plusieurs moindres & petites Comtez, dont les vnes dependoient des sept plus grandes, comme fiefs subalternes, ainsi que les Comtez de Touraine, Anjou, Blois & autres dependoient du Comté de France.

Quant aux grandes, la premiere & principale des sept, fut celle qu'on disoit de France, & de Paris, qui du commencement comprenoit sous soy le pays d'entre la Seine & la Loire, iusques aux frontieres de Normandie. Mais Hugues le grand l'estendit bien auant dedans la Picardie.

Les autres estoient le Duché de Bourgogne, la Normandie, la Flandre, l'Aquitaine & le Languedoc qui se nommoit lors Gothie, & celle que le Comte Hebert auoit sous le tiltre de Comté de Vermandois, s'estendant iusques en Champagne, Brie & Picardie.

Or comme ces sept Prouinces estoient les plus grandes & principales de toute la France; aussi ceux qui les obtinrent, ne furent pas seulement les plus puissants entre les Seigneur de la France, mais aussi s'attribuerent le tiltre de Prince, Primats & Superieurs de France, ensemble aussi Princes de leurs Prouinces & des subiets ausquels ils commandoient. Les Grands si puissans vsurperent vne telle domination qu'ils entrerent en ialousie du Roy, & abandonnerent Charles le Simple, pource qu'il vouloit éleuer en dignitez & charges par dessus eux, vn de ses Cõseillers nommé Sagano qui estoit de bas lieu, & le possedoit du tout. Cette puissance donc contre les regles fut telle, qu'elle rendit les Roys contemptibles pour leur foiblesse, iusques à Hugue Capet & sous les enfans de Capet, iusques à Louïs le Gros, & ses successeurs presques esgaux, ne leut portant pas le respect qu'ils firent depuis. Si ces Grands eussent pris le nom de Pairs, comme les nostres d'auiourd'huy, il est sans doute qu'ils eussent esté ainsi nommez pour estre Pairs & égaux en authorité aux Roys, parce qu'ils l'estoient en effect. Cependant si l'on considere les qualitez, conditions, droits & priuileges dont ces Grãds iouyssoiẽt, on ne trouuera pas que la dignité de Pair, en ait porté d'autres auec soy, depuis Hugues Capet; & ce qui fait croire que les Pairs qui ont suiuy ont esté formez sur ceux-cy, est qu'il n'y a aucun de ceux qu'on appelle Laïcs, qui ne fust successeur de ceux qui estoient grands & Princes cy-dessus. De sorte que si Hugue Capet se fut aduisé de donner son Duché de France à quelqu'vn de ses enfans, sans le reünir au domaine Royal comme il fit, nous eussions eu sept Pairs, parce qu'il y auoit eu sept grands & principaux Princes, auparauant, à cause dequoy le Comté ou Duché de Bretagne n'a esté mis au nombre des Pairs, bien que la Prouince soit grande; & depuis Charles le Gros iusques audit Capet elle fut delaissée des Roys, à cause des affaires qu'ils auoient plus proches, & n'eut de Princes durables à cause des guerres ciuiles dont cette Prouince fut fort trauaillée.

Digitized by Google

Il n'y a point de doute que les Comtes de Champagne n'ayent succedé au lieu & degré que le Comte Hebert tenoit entre les Princes de son temps, dautant que sa principauté fut tellement diuisée entre ses enfans qu'elle perdit ce nom: & que Thibaut le vieil Comte de Tours & de Chartres qui auoit espousé l'vne de ses filles, semble s'estre aduancé en son lieu, estant deuenu puissant en Champagne, & y ayant vn pied par le moyen du mariage de sa femme.

Or Hugue Capet estant paruenu à la Couronne, pour s'y establir, fut contraint de laisser tenir à vn chacun ce qu'il possedoit ja de fief de la Couronne de France, signamment de recognoistre les grands Princes Primats; à sçauoir ceux qui estoient en possession des grands fiefs Royaux, comme Duchez & Comtez, comme ses esgaux, horsmis l'hommage & le serment de fidelité, qu'ils demeurerent tenus de luy porter.

De là possible sont venus nos Pairs, qui n'ont resté que six militaires, par ce qui est dit cy-dessus; dautant que Hugue reünit le Duché de France à la Couronne & au domaine Royal, qui en auoit esté demembré par ses ancestres, dont la ville de Paris recommença d'estre la Cité Royale, qui auoit cessé de l'estre. Ce qui donne aussi à entendre pourquoy ny les Ducs d'Anjou, d'Orleans, de Chartres, ny de Tours, n'ont iamais esté mis au rang & nombre des Pairs, dautant qu'ils dependoient du Duché de France; voila vne coniecture de Vigner, assez bien suiuie & tres-vray-semblable, pour ne dire certaine. D'autres comme Messieurs Pasquier & Loysel pour ne penetrer si auant, tirent l'origine des Pairs des Patrices de Constantinople, & en alleguent beaucoup de raisons: Mais d'autres les improuuent du tout. Or l'opinion la plus suiuie, dont est autheur M. Pythou, est que l'origine de nos Pairs ne doit estre tirée d'ailleurs que de l'vsage commun des fiefs, qui est que les vassaux tenans fiefs mouuans plainement & directement de mesme Seigneur, sont appellez *Pares curiæ aut domus*, qui n'est à dire autre chose que Pairs de fiefs ou de Cour, qui assistent au Seigneur, quand il prend possession de sa terre, se trouuans aux iours, iugemens des causes des fiefs, auec le Seigneur, & ont plusieurs droicts qui leur sont communs par proportion auec nos Pairs de France, lesquels en cette qualité assistent au sacre & Couronnement du Roy, sont Conseillers de la Cour de son Royaume, qui pour ce est appellée la Cour des Pairs, où se traictent par leurs aduis les causes des fiefs dominans, c'est à dire du Domaine de la Couronne, & celles qui en dependent, comme celles qui concernent les Pairs: Tellement qu'en vn mot Pair de France, n'est autre chose que tenant du Royaume.

Par cela il appert que tous Barons qui tiennent fiefs Royaux, comme Duchez, Comtez, & tels autres mouuans nuëment du Roy, à cause de sa Couronne, se pourroient dire Pairs du Royaume. Tels que semblent auoir esté, lors de l'institution des Pairs de France, les douze Barons qui eurent ce Tiltre, sçauoir les Ducs de Bourgogne, de Normandie, &c. qu'aucuns pour cette raison ont appellé Pairs de droit commun, les voulans distinguer de ceux qui l'ont depuis esté par priuilege.

Or l'on ne peut cotter temps plus propre à cét establissement, du moins en ce nombre, qu'enuiron le regne de Louis le Ieune, fils de Louis le Gros: car auant ce temps, partie de ces Duchez n'auoit encor ce titre, ou estoient entre les mains du Roy, ou possedez par aucuns qui ne tenoient ce rang de Pairs, & qui mesme ne recognoissoient du tout le Roy pour souuerain. Ce qui a contraint quelques-vns de rapporter cét establissement à diuers temps: Mais au temps de Louis le Ieune toutes ces Pairies estoient possedées par leurs Seigneurs particuliers, qui les tenoient du Roy & luy en auoient fait hommage, comme de fiefs mouuans & dependans nuëment de sa Couronne.

Lors que Henry le Ieune fils du Roy d'Angleterre, estoit Duc de Normandie, & en auoit fait hommage lige au Roy Louis, comme son frere Richard du Duché de Guyenne.

Eude tenoit à mesme tiltre le Duché de Bourgogne.

Henry le Large, frere de Thibaut de Chartres, le Comté de Champagne.

Philippes de Flandres & Renaud fils d'Anfort, qui est autrement appellé le Comte de S. Gilles ou de Gothie, le Comté de Thoulouse, Guillaume fils de Robert le Comté de Flandres.

Les puissances de ces six anciennes Pairies estoient grandes és marches & limites du Royaume, comme pour le defendre des ennemis. Bourgogne limitoit le

Royaume du costé de la Saone, ancienne borne de France; Normandie vers la mer Oceane.

Guyenne vers la mer & les monts Pyrenées, separant les Gaules des Espagnes, Champagne devers la Meuze, autre limite ancien. Thoulouze & Languedoc devers le Rhosne & la mer de Levant; & Flandres devers la riviere de l'Escaut, autre limite ancien du Royaume & la mer.

Vignier voulant rendre raison pourquoy le Duc de Bourgogne est le premier Pair, dit par conjecture, que ce fut sur cette occasion:

Henry I. apres la mort de son pere (bien qu'il fust aisné) sa mere avoit affection à Robert son puisné, assisté qu'il fut de quelques grands. Mais Henry aydé par le Duc de Normandie, vint au dessus de ses ennemis, contraignit son frere de se contenter du Duché de Bourgogne, en titre de fief de France, auquel possible il adjousta la primauté & priorité par dessus les autres.

Le Duché de Bourgogne fut reüny à la Couronne par reversion, par la mort du Duc Charles, l'an 1426. à faute de masles.

La Normandie retourna aussi par reversion à la Couronne & confiscation adjugée par la Cour, pour les rebellions des Anglois.

La Guyenne de mesme.

Thoulouse, en vertu du traicté de paix fait avec Raymond dernier Comte de Thoulouse.

Flandres ne recognoist plus le Roy de France au moyen des renonciations de François premier.

Champagne fut vnie à la couronne par recompense faite des droicts pretendus par les descendans du Roy Louis Hutin.

PAIRS ECCLESIASTIQVES.

IL est à noter que de tous les Prelats de France, il n'en a esté mis aucun au nombre des Pairs du Royaume, que de ceux, dont les Eueschez & villes Cathedrales estoiét anciennement comprises sous les villes & pays qui furent reservez à Charles le Simple, & à son fils pour le siege & domaine Royal, & où ils demeuroient ordinairement.

Laon & Noyon, notez par les Historiens, pour estre les lieux du sejour ordinaire des Roys de France: ainsi Louis d'Outre-mer conquist Langres & la prit en sa particuliere sauve-garde: l'an 980. le Roy Lothaire, & le Roy Robert l'an 1030. y mirent de leur authorité des Evesques, sans attendre qu'ils fussent éleuz, ce qu'ils ne faisoient ailleurs.

Pour Beauvais on void que le Comte Eudon du temps dudit Roy Robert environ l'an mil quinze, donna le Comté de Beauvais à l'Evesque Roger.

L'on remarque qu'il n'y a pas plus de 400. ans que l'on appelle Beauvais Pairie. Pour Chaalons, il est certain que dés l'an 963. il n'est suiet à aucun des grands du Royaume. Et les Archevesques de Rheims, de ce temps-là estoient en tres-grande authorité pardessus les autres grands du Royaume, ayant desia le Comte de Rheims le droit de battre monnoye, octroyé par Louis d'Outre-mer, l'an 937. & fut erigé en Duché & Pairie par le Roy Robert l'an 1079.

---

94 *DE L'ERECTION DES DVCHEZ ET PAIRIES qui subsistent aujourd'huy en France.*

VENDOSME DVCHE' ET PAIRIE.

I.

LE Comté de Vendosme venu en la seconde branche de la maison de Bourbon par le mariage de Iean de Bourbon, fils de Iacques de Ponthieu, avec Catherine heritiere dudit Comté, fut erigé en titre de Duché & dignité de Pairie par François premier en Fevrier l'an 1514. verifié en Parlement le 5. Mars ensuivant, & en la Chambre des Comptes le 13. May 1516. & est au premier volume des Ordonnances de France 1. p. 16.

ANNOTATION.

LEs considerations pour ladite Pairie, sont les services, la proximité du sang, & que ledit Comté est de grand revenu, avec les Baronnies & Seigneuries y annexées:

à sçauoir, Montdoubleau, Montoire, Lauerdin & Sainct Calais, tenuë à vne seule foy & hommage de la Couronne, auec exemption de iurisdiction, fors en cas Royaux & ressort au Parlement de Paris, à la charge qu'au defaut des masles, la Pairie demeurera esteinte, demeurant seulement la qualité de Duc, pour les femelles & ayans cause; de sorte qu'il semble que Cesar fils naturel du feu Henry IV. & de Madame la Duchesse de Beaufort donataire de ladite Duché, ne peut valablement retenir le titre de ladite Pairie, si la donation ne le porte, & faut qu'elle soit verifiée en la Chambre des Comptes, & encore il faut pour garder l'antiquité de la Pairie, qu'il subsiste en la personne du Roy donateur, qui l'a transferé de son viuant au donataire, car il est bien plus aisé de continuer vne chose que de la faire reuiure de nouueau: Cette question est traitée par Chopin, *lib.3. de doman. fol.495.* nouuelle edition, *an vetusta Francia Pariatus mutatione personarum nouus esse dicatur*, & resoult que non en ces mots *patriatorum vertus prædiorum solariumque haberi quàm personæ attributum.* Mais cette distinction ne doit sortir hors de ces termes, *dummodò primæui patritiatus concessio finita non sit, vltimi possessoris interitu, alioquin si prius extraneus patritialem eiusmodi ducatum coëmerit, illi nouum patritiatus diploma erit impetrandum, nisi antiquum nominetur & referatur ad omnes successores*: Or est-il que Cesar Monsieur, à present Duc de Vendosme est personne estrangée, & ainsi la resolution de la question seroit contre luy. Ce qui n'est pas pourtant.

GVISE DVCHE' ET PAIRIE.

II.

LA Duché de Guise n'estoit lors que Comté, quand en faueur de Claude de Lorraine, il fut erigé en Duché & Pairie par le Roy François I. en Ianuier 1527. Verifié en Parlement le 12. Aoust ensuiuant, en la Chambre des Comptes le 5. Septembre audit an, & est au 2. vol. des ordonn. de France, p.109.

ANNOTATION.

LEs considerations de cette creation, sont les grands seruices, la reünion des anciens Duchez & Pairies à la Couronne, & la proximité du lignage (ce n'estoit qu'alliãce: car il auoit espousé Dame Antoinette de Bourbon, de la maison de Vendosme) on remarque que c'est la premiere Pairie creée pour Prince non du sang: pour en ioüir par luy & ses descendans masles, & venans à defaillir, la dignité de Pairie demeurera esteinte, restant celle du Duché en son entier, auec ressort immediat au Parlement, exemption de iurisdiction fors en cas royaux: la verification *est ad onus quod dicta Paria extincta ressortus dictarum terrarum*: (car il y a des terres annexées à ladite Duché & Pairie) *reuertetur in statum qui ante creationem Ducatus & Pariæ extabat*: & en la Chambre des Comptes, *saluis tamen Procuratori generali suis actionibus, vbi in posterum aliquid Baroniarum & dominiorum*, qui estoient vnis audit Duché par lesdites lettres: *de dominio aut subiectum redditui & vnioni seu incorporationi coronæ Franciæ reperiretur.*

MONTPENSIER DVCHE' ET PAIRIE.

III.

LE Comté de Montpensier fut erigé en Duché & Pairie pour Louise de Bourbon de la branche de Montpensier, & Louis de Bourbon Prince de la Roche-sur-Yon fils aisné de ladite Dame, au mois de Feurier 1583. par le Roy François I. verifié en Parlement le 6. Mars audit an, & à la Chambre des Comptes le 19. ensuiuant, & est au 3. vol. des ordon. de François premier fol.144.

ANNOTATION.

CEcy en consideration des grands seruices faits par les predecesseurs de l'vn & l'autre, la proximité du sang auec l'vnion du Comte Dauphin d'Auuergne & autres terres à vne seule foy & hommage, lige de la Couronne, exemption de iurisdiction, fors des cas egaux, à la charge qu'au defaut de masles ladite Pairie demeurera esteinte, demeurant ledit titre de Duché seulement.

ELBOEVF DVCHE' ET PAIRIE.

IV.

LE Marquisat d'Elbœuf fut erigé en Duché & Pairie pour Charles de Lorraine, Comte de Harcourt par le Roy Henry III. en Nouembre l'an 1581 verifié au Parlement le 29. Mars 1582.

ANNOTATION.

ET ce en consideration de ses grands seruices & de ses predecesseurs, & que ledit Marquisat, y compris les terres & Baronnies vnies, est de grande estenduë & reuenu, pour en iouyr par luy, ses hoirs masles & femelles ou autres heritiers, & les tenir à vne seule foy & hommage de la Couronne, & ce faisant distrait du Duché de

cause que ledit Duc de Montmorency disoit y auoir mutation de personnes à ladite Pairie : & sur ce ledit sieur Duc de Neuers obtint lettres de Declaration du Roy du 27. Feurier 1566. Toutefois les parties ouyes, la cause fut appoinctée au Conseil, en Iuin 1567. Le Duc d'Aumale querelant la mesme presceance, fut adiugée au Duc de Neuers en ce terme, Que les Ducs de Neuers precederoient les Ducs d'Aumale: pour mostrer que l'on ne iugea pas la dignité des maisons, estans tous deux Princes estrangers, mais par le rang de leur Pairie. L'Arrest de la Cour est du 5. 1579. & encore le mesme autheur remarque vne dispute aduenuë pour la presceance entre les Ducs de Guise & de Neuers en l'an 1553. qui fut iugée au profit du Duc de Guise, par l'ordre d'erection des Pairies : ainsi l'on n'eut égard qu'à la derniere erection de celle de Neuers cy rapportée ; qui est la raison pourquoy elle est cy mise en rang contre l'ordre de du Tillet.

AVMALE, DVCHE' ET PAIRIE.

VI.

LE Comté d'Amale fut erigé en Duché & Pairie, sous le nom de François de Lorraine, fils aisné de Claude Duc de Guise, par le Roy Henry second, à son aduenement à la Couronne, au mois de Iuillet 1547. verifiée en Parlement le cinquiesme Ianuier l'an 1548. à la Chambre des Comptes le 12. desdits mois & an.

ANNOTATION.

LEdit Comté d'Aumale fut erigé en Duché, en faueur des recommandables seruices dudit François, & qu'au Sacre du Roy Henry second il auoit seruy de Pair, pour en iouyr par luy du tiltre, & par Claude de Lorraine son frere, ensuiuant le contract de mariage de luy & Françoise de Buze fille de la Comtesse de Valentinois, Diane de Poictiers ; à la charge que ladite Pairie demeurera esteinte à faute de masles, demeurant ledit Duché en sa qualité, auec exemption du ressort, fors en cas royaux : verifié en Parlement pour la directe iurisdiction au Parlement, pour les cas concernans seulement la Pairie.

MERCOEVR, DVCHE' ET PAIRIE.

VII.

LA Principauté de Mercœur fut erigée en Duché & Pairie pour Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, par le Roy Charles IX. au mois de Decembre 1569. verifié en Parlement, auec lettres de sur-annation du Roy Henry III. du 20. Aoust l'an 1576. Ie n'ay trouué la verification de la Chambre des Comptes.

ANNOTATION.

CE fut fait en faueur de ce que ledit Nicolas se seroit interposé & aydé à la paix d'entre le Roy Henry second & le Roy d'Espagne ; & aussi pour la grande prudence, soin & vigilance, auec laquelle il a administré les biens & estats de Messire François Duc de Lorraine, pendant sa minorité : ioint la grandeur de la maison dont il est extraict, & que ladite principauté est composée de plusieurs bōnes villes, bourgs, bourgades & chasteaux, & de plusieurs vassaux, comme Comtez & Baronies ; pour iouïr de ladite Duché & Pairie, tant masles que femelles à tousiours, & tenir de la Couronne de France, & pour ce eclypsée du païs & Duché d'Auuergne, pour le regard de la foy & des droicts de Pairie, auec ressort au Parlement de Paris, pour ce seulement auec derogatoire à l'ordinaire pour la reunion des Duchez, Marquisats & Comtez à la Couronne, mesme à l'institution, ou que l'on pourroit prendre le nombre des Pairs estre prefix.

MONTMORENCY, DVCHE' ET PAIRIE.

VIII.

LA Baronie de Montmorency fut erigée en Duché & Pairie pour Anne de Montmorency Connestable de France, par Henry II. au mois de Iuillet 1551. verifiée au Parlement le 4. Aoust, & en la Chambre des Comptes le 5. ensuiuant audit an.

Du Tillet pag. 38. met ladite erection en Iuillet 1546. & se trouue au volume 2. des Ordonnances du Roy François I. page 186.

ANNOTATION.

ET ce en faueur des grands & recommandables seruices, & que c'est la premiere Baronie de France, & de la noblesse de ses predecesseurs, specialement de Mathieu de Montmorency Connestable de France sous Philippes Auguste, à la charge que defaillans les masles, la Pairie demeurera esteinte, restant seulement le tiltre & la dignité de Duché, sans distraction de ressort.

PONTHIEVRE, DVCHE' ET PAIRIE.

IX.

LE Comté de Ponthieure fut erigée en Duché & Pairie pour Sebastien de Luxembourg, Comte de Ponthieure, Vicomte de Martigues, par Charles IX. en Septembre 1569. verifié en Parlement le 15. dudit mois, & en la Chambre des Comptes le 7. Octobre ensuiuant.

ANNOTATION.

EN consideration des grands seruices, dignité & grandeur de la maison de Luxembourg, dont aucuns ont esté Empereurs & alliez aux maisons de France, Bourgongne, Sauoye & Bretagne, & de la proximité du sang & lignage: pour en iouyr par ses hoirs & successeurs tant masles que femelles, tant pour le regard du Duché que de la Pairie: lequel Duché est desuny seulement pour la Pairie du Duché de Bretagne, & sans que luy & ses successeurs soient forclos d'assister aux Estats de Bretagne, comme les Comtez de Ponthieure ont accoustumé d'y assister, auec l'exemption de iurisdiction, fors les cas royaux & ressort au Parlement de Bretagne, excepté pour les cas & droicts de la Pairie, & à la charge qu'au defaut des masles & des femelles ja procréez, ou qui pourroient estre procreez dudit de Luxembourg, ou que lesdits enfans n'ayent aucuns masles, tellement que la ligne masculine vienne à faillir, la dignité de Duc & Pair demeurera esteinte, & ladite terre & seigneurie retournera en son premier estat de Comté de Ponthieure. La Cour en verifiant ladite Pairie a approuué le ressort audit Parlement de Bretagne, excepté és cas concernans la Pairie & sans tirer à consequence: à la charge qu'il viendra faire le serment à la Cour.

MAYENNE, DVCHE' ET PAIRIE.

X.

LE Marquisat de Mayenne fut erigé en Duché & Pairie pour Charles de Lorraine, fils second de François Duc de Guise, par le Roy Charles IX. au mois de Septembre 1573. verifié au Parlement le 24. desdits mois & an.

ANNOTATION.

EN faueur des grands & signalez seruices de Claude & François de Lorraine Ducs de Guise, pere & ayeul, & de ceux de Henry Duc de Guise son frere aisné, & particulierement de ce qu'il defendit Poitiers & les siens durant les troubles, és sieges & batailles dernieres, pour en iouyr par luy & ses successeurs & ayans cause, tant masles que femelles, auec les Baronies & terres reünies, & les tenir à vne seule foy & hommage de la Couronne, auec exemption de iurisdiction, fors en cas royaux & ressort au Parlement de Paris: & neantmoins que ledit Duché & Pairie pourra estre separé & subdiuisé, comme si lesdites terres n'estoient vnies. Si donnons en mandement, &c. à ce qu'ils ayent à faire iouyr lesdits hoirs & ayans cause, dudit Duché & Pairie, nonobstant que les filles n'ayent accoustumé d'y succeder.

PINEY, DVCHE' ET PAIRIE.

X.

LA Duché de Piney fut erigée en Pairie par le Roy Henry III. au mois d'Octobre 1581. pour François de Luxembourg, verifié au Parlement le 30. Decembre audit an.

ANNOTATION.

LE Duché a esté erigé en Decembre 1576. par le Roy Henry troisiesme, pour ledit François de Luxembourg, & à iceluy reunies plusieurs terres y mentionnées pour en iouyr par iceluy sieur de Luxembourg & ses hoirs, tant masles que femelles, & ayans cause, à vne seule foy & hommage, à cause de la Baronie & grosse tour du Louure, (auparauant il releuoit du Comté de Chaumont en Bassigny) auec ressort au Parlement de Paris immediatement & sans autres Presidiaux que les subjets dudit Duché seroient tenus de se pouruoir au Presidial dudit Chaumont, les cas royaux y sont exceptez. Il y a derogatoire à l'Edict de Moulins, pour l'vnion des Duchez, Marquisats & Comtez à faute de masles; & ladite erection de Duché verifiée en parlement, apres plusieurs, & sans tirer en consequence, le 28 Septembre 1577. & en la Chambre des Comptes le 9. Aoust 1528. & depuis ledit Duché fut erigé en Pairie par le Roy Henry troisiesme, pour en jouyr par ledit sieur de Luxembourg, ses hoirs & successeurs masles & femelles & ayans cause lesdites erections de Duché & Pairie faites en faueur de la grande, Imperiale & Royale maison de Luxembourg, dont sont sortis quatre Empereurs, Marquis du Sainct Empire, Connestables & Mareschaux de France; & du costé maternel, Bonne de Luxembourg, mariée au Roy Iean,

les Roys de France 5. 6. & 7. & suiuans, les maisons d'Anjou, de Berry & de Bourgongne, & des grandes alliances d'icelle maison auec la France, l'Angleterre, l'Austriche, Hongrie, Dannemark, Sauoye, Lorraine, Cleues, Neuers, Flandres, Bar, Brabant, Anguien, & auec tous les Princes & Potentats d'Allemagne, & en consideration des grands & signalez seruices de luy & de ses predecesseurs, faits à cette Couronne, par Valerian & Charles de Luxembourg Connestables, & Antoine de Luxembourg Mareschal de France.

AIGVILLON, DVCHE' ET PAIRIE.

XII.

LA Baronie d'Aiguillon fut erigée en Duché & Pairie pour Henry de Lorraine, fils aisné de Charles Duc de Mayenne, par le Roy Henry IV. au mois d'Aoust 1599. verifié au Parlement le deuxiesme Mars 1600.

ANNOTATION.

EN faueur des seruices dudit sieur Duc de Mayenne son pere & de ses predecesseurs faits à cette Couronne, & de la proximité dont il nous touche, tant de sa personne que de nostre tres chere cousine Henriette de Sauoye son espouse mere dudit Henry; & aussi en consideration du mariage contracté entre luy & nostre treschere & tres aimée cousine Henriette de Gonzague, fille du feu sieur Duc de Neuers, & de la Duchesse de Neuers son espouse: ladite Baronie erigée en tiltre de Duché & Pairie, y annexées & vies les Baronies de Montpesac, Sainct Liuradie, Madaillan & Bleuirat, pour en iouyr par ledit Henry, ses successeurs, & ayans cause, perpetuellement & à tousiours, à vne seule foy & hommage de nous & de nostre Couronne, à cause de nostre Chasteau du Louure, auec attribution du ressort immediatement des appellations du Bailly ou Seneschal Ducal estably audit lieu d'Aiguillon, & des terres y annexées au Parlement de Bourdeaux; entre les subjets de ladite Pairie, & pour le regard des causes où il aura interest à la Cour de Parlement de Paris, ancien ressort des Pairs de France, soit en premiere instance ou pour appel, ainsi que bon luy semblera, & exception de cas royaux, auec la derogatoire aux Edicts & Ordonnances, touchant l'vnion des Duchez, Marquisats & Comtez à la Couronne, au defaut des masles: lesdites lettres sont verifiées au Parlement purement & simplement, apres le serment de fidelité fait au Roy.

ROHAN, DVCHE' ET PAIRIE.

LE Vicomté de Rohan erigé en Duché & Pairie, pour Henry de Rohan sieur de Leon, par le Roy Henry IV. au mois d'Auril 1603. verifié en Parlement à Paris le 7. Aoust audit an, & en celuy de Bretagne le 26. Octobre audit an, & en la Chambre des Comptes le 28. May 1604.

ANNOTATION.

CEtte Declaration est fondée sur l'ancienne noblesse & vertu de ses predecesseurs, mesme de nostre oncle René Vicomte de Rohan son pere & des siens, que ceux de cette maison ont tenu les premiers rangs en l'establissement de ce Royaume, pres des Roys de France & de Nauarre, & des anciens Roys & Ducs de Bretagne, & pour la grande & belle lignée des personnes illustres qui en sont descenduës en ligne masculine depuis 1200. ans. Que ledit Vicomté contient plusieurs villes closes, & plus de 40. Paroisses & plusieurs fiefs & arrierefiefs qui en releuent, pour iouyr dudit Duché & Pairie par ledit sieur de Rohan & ses successeurs masles; à la charge que venans à defaillir, ladite qualité de Duc & Pair demeurera esteinte; & releuera iceluy Duché & Pairie de la Couronne à vne seule foy & hommage, auec ressort immediat au Parlement de Bretagne, verifié à la Cour de Parlement de Paris, aux charges de tiltre & prerogatiue d'honneur seulement de Duc & Pair; iusques à ce qu'il ait satisfait à l'indemnité pour la diminution de domaine & droicts de iurisdiction; & que les causes de la Pairie seront traittées & iugées en la Cour de Paris, priuatiuement à la Cour de Parlement de Bretagne, & sans tirer à consequence: ausquelles charges & conditions ledit sieur de Rohan a fait serment à la Cour de Duc & Pair le septiesme Aoust 1603. & au Parlement de Bretagne lesdites lettres ont esté enregistrées, à la charge que les subjets dudit Duché & Pairie ne pourront estre distraits hors dudit Parlement, & qu'il en apportera les lettres de Declaration de sa Majesté dans six mois, & sans preiudice des droicts des opposans, & des cas reseruez aux Iuges royaux.

IOYEVSE, DVCHE' ET PAIRIE.

XIV.

LE Vicomté de Ioyeuse fut erigé en Duché & Pairie, pour Anne Vicomte de Ioyeuse, par le Roy Henry troisiesme, en Aoust 1581. verifié en Parlement le 7. Septembre audit an.

ANNOTATION.

EN faueur de l'alliance nouuellement contractée, par laquelle il estoit deuenu beaufrere de la Reyne, ayant espousé sa sœur, pour en iouyr par luy & apres son deceds par ses enfans & ses hoirs successeurs & ayans cause, & pour marcher, seruir, & operer immediatement apres les Princes, & auant tous autres Ducs & Pairs, non Princes. Verifié au Parlement, apres plusieurs iussions sur les remonstrances de la Cour, pour en iouyr par luy & ses descendans en loyal mariage.

RHETELOIS, DVCHE' ET PAIRIE.

XV.

LE Comté de Rhetelois fut erigé en Duché & Pairie pour Louïs de Gonzagues & Henriette de Cleues son espouse, Duc & Duchesse de Neuers, Comte & Comtesse de Rhetelois, en Decembre 1581. par le Roy Henry III. Verifié en Parlement le 13. desdits mois & an.

ANNOTATION.

LAdite creation faite à cause de la grande estenduë dudit Comté, qui a six villes closes, y comprise la Baronie de Rozay, vnie & incorporée, pour en iouir par eux, leurs hoirs & successeurs, masles & femelles, ayans cause à perpetuité, au tiltre & dignité de Duché. Nota que le mot de Pair n'est point repeté. Verifié au Parlement, pour en joüir par luy & ses successeurs.

ALVYN, DVCHE' ET PAIRIE.

XVI.

LE Marquisat de Magnelay, composé de 16. ou 17. villages, fut en l'an 1586. creé & erigé en Duché & Pairie de France, sous le tiltre d'Aluyn, par le Roy Henry III. en faueur du Seigneur & Dame de Magnelay, en consideration des seruices rendus par ceux de la maison de Pienne, & pour la memoire de celle d'Aluyn en Flandres.

ANNOTATION.

LEdit Seigneur de Magnelay a eu vn fils, lequel il a suruescu, & luy decedé, sa femme a porté le tiltre de Doüairiere & Duchesse d'Aluyn, attendu que ladite creation auoit esté faite tant pour ledit defunct son mary que pour elle: ladite Dame Doüairiere, viuant encore le Roy Henry IV. le Roy Louys XIII. à present regnant sous la tutelle de la Reyne sa mere, en consideration des seruices de Monsieur le Duc d'Espernon, de ceux de la maison de Candale & de Pienne, a continué ledit Duché & Pairie és personnes du Comte de Candale, fils aisné dudit Seigneur Duc d'Espernon, qui a espousé la fille vnique de la Marquise de Magnelay, petite fille dudit sieur Duc d'Aluyn, & entant que besoin estoit, l'a de nouueau creé & erigé par lettres patentes en l'an 1611. verifiées en Parlement le 28. May audit an: & ledit sieur de Candale apres serment par luy presté, a esté receu audit Parlement par Arrest d'iceluy du 23. Auril 1614. Lequel sieur de Candale pretend l'ordre & le rang dudit Duché d'Aluyn en son erection premiere, en consequence desdites lettres, portans continuation, comme si ledit Duché n'eust point vaqué. Du depuis la Dame Marquise de Magnelay a fait dissoudre ledit mariage de sa fille d'auec ledit sieur Comte de Candale, pour quelques raisons iustes & legitimes: de sorte que ledit Comté d'Aluyn reduit en Duché & Pairie, elle a espousé en secondes nopces le Comte de Nantheuïl fils du Comte de Schomberg, qui à raison dudit mariage, prend le nom, la qualité & le tiltre de Duc & Pair d'Aluyn.

MONTBAZON, DVCHE' ET PAIRIE.

XVII.

LE Comté de Montbazon erigé en Duché & Pairie, pour Louïs de Rohan Comte dudit lieu, par le Roy Henry III. au mois de May 1588. Verifié en Parlement à Tours le 27. Auril 1589. & en la Chambre des Comptes le 7. May audit an.

ANNOTATION.

EN consideration de la haute & ancienne maison de ceux de Rohan, descendans (comme ils disent) du premier Roy de Bretagne, qui a continué depuis 1200. ans tousiours de masles en masles, & des alliances qu'ils ont euës aux plus grandes maisons

de la Chrestienté, & des grands & signalez seruices faits par ses predecesseurs, specialement par Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, Mareschal de France, à la iournée de Fournouë, pour iouyr desdits Duché & Pairie, esquels sont vnis & incorporez les Baronnies de Saincte Maure, Monastere de la Haye, pour luy & ses successeurs masles seulement de luy descendans, & les tenir en foy & hommage de la Couronne, aux exemptions de iurisdictions & appel desdites terres vnies, pardeuant le Bailly Ducal dudit Montbazon, & par appel à la Cour, à la charge que deffaillans les masles, la qualité de Duc & Pair sera esteinte, & retournera ladite terre en l'estat qu'elle estoit. La Cour verifiant lesdites lettres, pour le gard de la qualité, rang, dignité & authorité de Duc & Pair, l'a receu au serment; & pour la distraction du ressort, reglement & indemnité requise par Monsieur le Procureur General & autres ordonnances, qu'ils seront ouys en leurs oppositions pour y estre reglez, ainsi que de raison, & à la Chambre des Comptes, aux conditions portées par l'Arrest de la Cour, & sans preiudice des droicts du Roy, pour lesquels sera informé dans six mois en la maniere accoustumée.

VENTADOVR, DVCHE' ET PAIRIE.

XVIII.

LE Duché de Ventadour fut erigé en Pairie par Henry III. au mois de Iuin mil six cens octante neuf.

ANNOTATION.

AVparauant c'estoit vn Comté qui fut erigé en Duché au mois de Feurier par Henry III. pour Gilbert de Leui, ses hoirs & successeurs masles : laquelle erection fut verifiée au Parlement le 13. May audit an.

Le Procureur general stipulant, & du consentement d'iceluy de Leui, la reuersion dudit Duché à la Couronne, à defaut de masles, & en la Chambre des Comptes le troisiesme Iuin audit an, aux charges & conditions portées par l'Arrest de la Cour, la verification de la Pairie au Parlement fut faite par consequent des lettres du Roy Henry IV. pour iouyr de la mesme grace audit feu Gilbert pere, pour Messire Anne de Leui son fils, le tout à la charge de reuersion, & des clauses portées par l'Arrest de la Cour du 13. May 1578. interuenu sur les lettres d'erection dudit Duché, & sans aucune chose innouer en la iurisdiction & ressort accoustumé : & depuis par lettres de Declaration dudit Roy Henry IV. du 9. Iuin 1609. verifiées en Parlement le 13. Iuillet audit an, & en la Chambre des Comptes, le iour de ensuiuant, ladite clause & charge de reuersion a esté leuée & ostée.

THOVARS, DVCHE' ET PAIRIE.

XIX.

LE Duché de Thoüars erigé en Pairie pour Claude de la Trimoüille Duc dudit lieu en Aoust 1595. verifié en Parlement le 7. Decembre 1599. & ce par Henry quatriesme.

ANNOTATION.

LEdit Duché de Thoüars erigé au mois de Iuillet 1563. par le Roy Charles IX. en consideration des seruices de ceux de la maison de la Trimoüille, & specialement de feu Louys Seigneur de la Trimoüille, Lieutenant du Roy Charles VIII. en la bataille de S. Aubin, & en la iournée de Marignan; & en la bataille de Pauie il combatit pres du Roy François premier, où il fut tué; & que Charles de la Trimoüille, Prince de Talmond son fils, fut aussi tué à ladite iournée de Marignan, & pour ses grands & signalez seruices, & de l'antiquité & haute Noblesse de ladite maison de la Trimoüille, & pour les seruices faits par ledit Claude de la Trimoüille en ces guerres dernieres aux sieges & batailles, & specialement en celle d'Yury; & pour ses merites & alliances qu'il a auec sa Majesté, elle auroit vny à ladite qualité de Duc celle de Pair de France, pour en iouïr par luy & ses successeurs masles tant seulement: & d'abondant distrait de la iurisdiction du Seneschal de Poictou, la iustice dudit Duché & Pairie, fors les cas royaux, & pour tenir iceluy Duché & Pairie du Roy, à cause de sa Couronne; & à defaut de masles, la qualité de Pair demeurera esteinte, & la terre en l'estat qu'elle estoit auparauant, auec le derogatoire aux Ordonnances pour la reünion desdits Duchez, Marquisats & Comtez à la Couronne, verifié en Parlement, pour iouyr du tiltre & prerogatiue de Pair, & sans preiudice à la reünion au Domaine de la Couronne, pretenduë par le Procureur General du Roy du Vicomté de Thoüars.

Digitized by Google

ESPERNON, DVCHE' ET PAIRIE.

XX.

LA Baronie d'Espernon erigée en Duché & Pairie pour Iean-Louys de Nogaret, de la Valette, par le Roy Henry III. en Nouembre 1581. verifiée en Parlement le 27. Nouembre audit an.

ANNOTATION.

LAdite erection est fondée sur l'antiquité & noblesse de la maison de Nogaret, & du hardy exploict fait pour l'honneur & exaltation de ce Royaume, sous le regne de Philippes le Bel, par le sieur de Nogaret grand Seneschal de Beaucaire; dont est issu par suitte de longues années, ledit sieur Duc d'Espernon; & en faueur des seruices de feu Messire Iean de Nogaret sieur de la Valette Cheualier de l'Ordre, & que la Baronnie d'Espernon auroit esté tenuë cy deuant par les Comtes de Vendosme, & depuis par les Ducs de Bretagne, pour en iouyr par luy, ses enfans masles & femelles à tousiours & perpetuellement, auec ressort au Parlement & exeption de iurisdiction, fors en cas royaux: Et parce que nous entendons (portent lesdites lettres) honorer ledit sieur d'Espernon du mariage de l'vne des sœurs de nostre tres-chere & tres-aymée espouse & compagne, la Reyne, comme le Duc de Ioyeuse nostre beau-frere, voulons qu'il ait seance, voix & opinion apres les Princes immediatement, & auant tous autres Ducs & Pairs, fors ledit Duc de Ioyeuse, auec la derogatiue en l'vnion des Duchez, Marquisats & Comtez à la Couronne; verifié en Parlement purement & simplement, apres auoir oüy Messieurs les Presidens de Thou & Preuost en leur creance; & ce faisant a esté receu Pair de France, & en consequence Conseiller de la Cour, & a fait le serment pour ce requis, & profession de foy qu'il a iurée. Nota, que ledit sieur Duc n'a espousé la sœur de la Reyne, ains l'heritiere de Candale, & partant semble qu'il y auroit quelque difficulté sur la presceance fondée sur ledit futur mariage, qui ne s'est ensuiuy.

RAIZ DVCHE' ET PAIRIE.

XXI.

LE Comté de Raiz erigé en Duché & Pairie pour Albert de Gondy & Claude & Catherine de Clermont sa femme, Comte & Comtesse dudit Raiz, par le Roy Henry III. au mois de Nouembre 1591. verifié au Parlement le 20. Mars 1562.

ANNOTATION.

EN consideration que ledit Comté est de grande estenduë & grand reuenu, que ses predecesseurs ont tenu le premier rang de Magistrats en la Republique de Florence, comme souuerainement, & comme tels ont possedé de beaux Palais & somptueux edifices faits dedans & dehors Florence, ainsi qu'il fut verifié lors qu'il fut fait Commandeur du S. Esprit. (Nota, noblesse de Florence) & pour ce les seruices qu'il a rendus en six batailles cy denommez, & de plusieurs sieges en Piedmont, font sçauoir en quelle qualité il y estoit. C'est la question, car on en parle diuersement; pour iouyr par eux & le suruiuant d'eux, & apres par leurs hoirs & masles, tant que la ligne masculine durera, distrait de la foy & hommage, & ressort de Bretagne; Pour le regard de la Pairie, cause & droits concernans icelle, & sans que ladite qualité luy puisse nuire & à ses successeurs masles, pour assister aux Estats de Bretagne, en qualité de Comte, Baron & Doyen de Raiz, verifié au Parlement, apres plusieurs iussions, en faisant le serment accoustumé, & prealablement celuy de Mareschal de France. Ce fait, & apres celuy de Duc.

FRONSAC, DVCHE' ET PAIRIE.

XXII.

LE Marquisat de Fronsac fut erigé en Duché & Pairie pour François d'Orleans, Comte de Sainct Paul, Gouuerneur & Lieutenant general en Picardie, par le Roy Henry IV. en Ianuier 1608. verifiée en Parlement le 18. Feurier en suiuant & en la Cour de Bourdeaux, au ressort de laquelle est ledit Duché de Fronsac, le 26. iour de Mars 1610.

ANNOTATION.

EN faueur des grands & signalez seruices que cette Couronne a ressenty successiuement de ceux de la maison de Longueuille, depuis le Côte du Dunois, duquel ils sont descendus, qui viuent encore en la memoire de ceux qui en ont receu le fruict à la

à la charge de les tenir à foy & hommage de la Couronne, l'ayant desuny & demembré de ladite Duché de Guyenne au Comté de Perigord, duquel il releuoit, pour le regard de la foy & hommage, & des droicts & dependances de Pairie seulement, veut qu'il ait opinion & voix deliberatiue en la Cour de Parlement de Paris, à la charge qu'au defaut d'hoirs masles ladite dignité de Duché & Pairie sera esteinte & supprimée, & retournera la iurisdiction en son premier estat.

DAMVILLE, DVCHE' ET PAIRIE.

XXIII.

LA Baronie de Damuille erigée en Duché & Pairie pour Charles de Montmorency Admiral de France, fils & frere de Messieurs Anne & Henry, Connestables de France, par le Roy Louys XIII. en Septembre 1610. verifié en Parlement le 30. Decembre audit an.

ANNOTATION.

EN faueur de ses seruices, & instruit par l'exemple des Roys ses predecesseurs, & autres Princes qui ont eu la charge des plus grands estats du monde; combien il est vtile & important de remunerer & reconnoistre dignement par tous hauts honneurs, charges, tiltres & dignitez, les hommes vertueux, & qui par dignes exploits en grands & importans affaires, donnent preuue de leur suffisance & capacité, pour non seulement les faire persister en leurs fidelitez accoustumées, & les accroistre & redoubler, mais aussi pour prouoquer tous autres de les suiure & imiter; & ayant mis en consideration l'antiquité grande & la noblesse de la maison de Montmorency, le nombre des personnages illustres, excellens & magnanimes qui en sont issus, les dignes & recommandables seruices qu'ils ont successiuement faits à la defense de la Couronne & conseruation en son entier, de l'authorité de leurs Roys, sans iamais s'en estre departis, ny déuoyez, & telle qu'entr'autres Matthieu de Montmorency, en l'an mil deux cens vingt-deux, auroit sous Philippes Auguste esté honoré de l'estat de Connestable de France, comme depuis Anne & Henry de Montmorency ses pere & frere, & autres considerations contenuës en ladite erection: aussi que ladite Baronie fut en l'an mil cinq cens cinquante-deux, accreuë & augmentée par l'vnion y concedée des seigneuries de Couurilles grandes & petites minieres, de laquelle par ainsi sont à present tenus beaux fiefs assis en trente-cinq bonnes diuerses Paroisses, toutes dependantes dudit chef de Damuille, tenu & mouuant de sa Majesté, à cause de sa Chastellenie de Bretheüil au Duché d'Eureux, en laquelle Baronie il y a tout droict de Iustice, haute, moyenne & basse, pour en iouyr & vser par ledit Charles de Montmorency, de son viuant & apres son deceds, pour les enfans masles procréez de luy en loyal mariage; & au cas qu'il decede sans enfans masles, pour Henry de Montmorency son nepueu; & à son defaut & apres luy, ses hoirs masles, aussi issus de luy en loyal mariage, perpetuellement & à tousiours, en qualité de Duché & Pairie de France.

VZEZ, DVCHE' ET PAIRIE.

XXIV.

LE Duché d'Vzez erigé en Pairie pour Iacques de Crusol Duc d'Vzez, par le Roy Charles IX. au mois de Ianuier 1572. en Parlement le 3. Mars audit an, & en la Chambre des Comptes le 2. Ianuier 1577.

ANNOTATION.

AVparauant, ladite Duché n'estoit que Vicomté, & fut erigée en Duché pour Anthoinette de Crusol, en l'an 1595. à la charge de retour à la Couronne à defaut de masles, auec exemption de iurisdiction, fors és cas royaux, & ressort au Parlement de Paris, des cas concernans la Pairie; & pour le surplus au Parlement de Thoulouse, fors au cas Presidial: La verification de la Cour porte, qu'il a esté receu au serment, fait profession de foy, & l'a iurée.

BEAVFORT, DVCHE' ET PAIRIE.

XXV.

LE Comté de Beaufort fut erigée en Duché & Pairie par le Roy Henry quatriesme, pour Cesar son fils naturel & la Marquise de Monceaux sa mere, par lettres de l'an 1597. verifiées en Parlement le 10. Iuillet audit an; & en la Chambre des Comptes le premier Aoust audit an.

ANNOTATION.

ENcore que ce Comté ne soit erigé en Duché & Pairie, qu'en l'an 1597. Neantmoins le Roy par ses Lettres patentes de creation, veut que ladite Dame, Cesar

Digitized by Google

son fils, leurs successeurs & descendans, tant masles que femelles, tiennent rang & seance immediatement apres les Ducs & Pairs de Montmorency, comme si elle auoit esté erigée immediatement apres.

Les considerations de ladite creation sont, que ledit Comté est vn des plus anciens & nobles Comtez de ce Royaume, qui auoit esté possedé successiuement par les Princes des maisons de Foix, d'Albret & de Neuers & acquis par ladite Dame de Monceaux, de Madame de Guise, heritiere en partie de ladite maison de Neuers, y vnies & incorporées la Baronie de Iancourt & autres terres & seigneuries y nommées, pour en iouïr par ladite Dame & ledit Cesar fils naturel du Roy, leurs successeurs, tant masles que femelles à tousiours, à vne seule foy & hommage de sa Maiesté, à cause de la Couronne; auec ressort immediatement au Parlement de Paris, des appellations comme auparauant, en qualité de Bailly Ducal; & aussi qu'en premiere instance elle & ses successeurs pourroient, si bon leur semble, traitter, conduire & faire iuger au Parlement les causes concernantes la Pairie, suiuant l'ancien priuilege des Pairs, auec exemption de iurisdiction des Iuges ordinaires, fors en cas Royaux: & pour la presseance, elle est fondée sur l'amitié que porte sa Maiesté à ladite Dame Marquise, & à l'honneur que Cesar son fils a d'estre issu de luy, lequel, & ses successeurs doiuent succeder audit Duché. La verification de la Cour est pure & simple, comme celle de la Chambre des Comptes.

BIRON, DVCHE' ET PAIRIE.

XXVI.

LA Baronie de Biron erigée en Duché & Pairie, pour Charles de Gontault, sieur de Biron; Mareschal General de Camp des armées, & Mareschal de France, Gouuerneur & Lieutenant General au païs & Duché de Bourgongne & Bresse, par le Roy Henry IV. au mois de Iuin 1598. verifié en Parlement le dernier iour desdits mois & an.

ANNOTATION.

EN faueur de la vertu & generosité qui reluit en la personne dudit sieur de Biron, qui de soy-mesme est grande, & a de soy-mesme assez de lustre, pour n'auoir besoin d'estre d'ailleurs recommandée à la posterité, fondée & esleuée auec les merites de tant de longs & signalez seruices faits au Royaume par defunct le Mareschal de Biron son pere, & que le fils a continuez & augmentez auec tant de fidelité & affection; que l'on peut à bon droict referer à ses trauaux vne bonne partie de la gloire acquise à iceux, qui sous son auctorité se sont vertueusement opposez à la cheute & ruine de l'Estat durant ces dernieres esleuations, ne voulans neantmoins delaisser de faire connoistre par vn tesmoignage particulier de tous ceux qui viendront apres sa Maiesté, l'estime qu'elle fait des personnes si capables & si dignes, & sur tout eterniser autant qu'il luy sera possible, la memoire de tant de perils & hazards courus pour le salut de la Couronne, en tous les combats, rencontres, escarmouches, assemblées & batailles qui se sont presentées depuis 20. ans, qu'il commença à porter les armes, où il s'est acquis tout ce qui se peut de gloire & d'honneur, se trouuans blessé de 32. blesseures, qui sont autant de marques honorables de sa vaillance; & ayant passé par toutes les charges & grades qui l'ont pû rendre digne du commandement des principales armées: desquelles luy ayant aux derniers troubles donné la conduite, il s'en est acquité au tres-grand contentement de sa Maiesté, au bien vniuersel de luy & de ses subiets, mesme au recent exploict du siege d'Amiens, vsurpé par les armes d'Espagne, auquel il a rendu tant de preuues de prudence & de vaillance, & s'est si souuent veu couuert du feu, du fer & du sang de ses ennemis, que sa Maiesté ne peut que luy donner & attribuer vn tres-grand honneur & merite de la perfection & heureuse issuë de ce siege, entre tous ceux qui l'ont genereusement & fidelement seruie: Et ne pouuant rien adiouster à la reputation d'iceluy, & considerant que le seul moyen qui luy reste de le remercier & d'honorer sa personne, ensemble la principale, & quelques-vnes de ses terres & possessions, du tiltre dont ses predecesseurs Roys ont quelquefois gratifié ceux qui auoient bien merité d'eux & du Royaume, afin d'exciter par mesme moyen vn chacun par cét exemple, de suiure le chemin de sa vertu & de ses seruices. Depuis ayant esté condamné à mort par Arrest de la Cour de Parlement, du dernier de Iuillet 1602. ladite Duché auroit esté confisquée & remise en sa premiere nature, ayant sa Maiesté fait don de ladite confiscation au sieur de S. Blancard son frere.

Digitized by Google

SVLLY DVCHE' ET PAIRIE.

XXVII.

LA Baronnie de Sully erigé en Duché & Pairie pour Maximilian de Bethune Marquis de Rhosny, par Henry IV. en Feurier 1606. verifié en Parlement le 9. Mars audit an, & en la Chambre des Comptes le 15. desdits mois & an.

ANNOTATION.

EN faueur des grands & signalez seruices vtiles à cét Estat & de ses merites erigée, y annexées les Baronnies & Seigneuries de Molinfront, Sully, sainct Gondon, & la Chappelle d'Anguillon, pour ioüir desdites Duchez & Pairies par luy & ses successeurs masles, tant que la ligne masculine durera, & pour le tenir à foy & hommage de la Couronne; à la charge que defaillant la ligne masculine, la qualité de Duc & Pair demeurera esteinte, & retournera en l'estat qu'elle estoit auparauant, auec derogatiue aux ordonnances, reünissant les Pairies, Marquisats & Comtez à la Couronne, à faute de masles. La verification du Parlement est à la charge de donner de son consentement recompense, tant des terres feodales, que distraction de ressort & dependances d'icelles, & a fait le serment accoustumé, & iuré fidelité au Roy.

CHASTEAV-ROVX DVCHE' ET PAIRIE.

XXVIII.

LE Marquisat de Chasteau-Roux en Berry, erigé en Duché & Pairie, pour Henry de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, & premier Pair de France, par le Roy Louis XIII. en May 1616. verifiée en Parlement le 3. Aoust ensuiuant.

ANNOTATION.

EN faueur de ce que les maisons, terres & seigneuries de ceux qui approchent de consanguinité à sa Maiesté, comme fait ledit Seigneur Prince, soient releuées & remarquées pardessus les autres villes en qualitez, & dignitez conuenables & correspondantes à l'honneur qu'ils ont de luy appartenir; aussi que ledit Marquisat qui cy-deuant estoit possedé par deux diuers Seigneurs, a esté reüny par ledit Seigneur, lequel par ce moyen se trouue le plus ancien & noble de tout le pays & Duché de Berry, mouuant de sa Maiesté à vne seule foy & hommage d'vn grand domaine & reuenu, ville belle & grande aux droicts de Iustice & ressort, vulgairement appellé Chasteau-roux, & dont ladite Seigneurie prend son nom, & à cause de laquelle il est reconneu fondateur de plusieurs Colleges, Abbayes & Communautez; & de luy sont mouuans en plein fief plusieurs villes, Baronnies, Chastellenies & Chasteaux, places fortes, Iustices, terres & seigneuries, d'aucunes desquelles releuoient plusieurs fiefs, Iustices, arriere-fiefs & retrofiefs lors au pays & Duché de Berry, Touraine, Blaisois, Poictou & Bourbonnois: outre & sans la ville de Chasteau-roux, appartient aussi audit Seigneur Prince la Baronnie, Iustice & ressort de la riuiere d'Indre, tenuë & mouuãte de sa Maiesté, à cause du Comté de Blois, & sous le ressort du Bailliage dudit Comté, luy appartient pareillement le Domaine & Seigneurie de la Baronnie & ville de Chastres, mouuant en fief du Marquisat de Chasteau-roux, & estãt neantmoins du ressort & iurisdiction du Bailliage de Berry à Issoudun; comme au semblable les Baronnies de Commiers, S. Chartier, & le bourg de Deols: toutes lesquelles choses sont vnies à ladite Seigneurie, en ce qu'elles appartiennent audit Seigneur Prince; & les Iustices, suzeraineté, ressort & iurisdiction dudit Chasteauroux, la rendent des plus belles de ce Royaume.

D'EV COMTE' ET PAIRIE.

XXIX.

LA Comté d'Eu en Normandie erigée en Pairie en Aoust 1458. par le Roy Charles VII.

ANNOTATION.

LE Roy Charles VII. l'erigea en Pairie, en faueur de Charles d'Artois Prince du Sang; elle est à present possedée par Madame Catherine de Cleues, Duchesse Doüairiere de Guise, & est seule Comté en France, non reünie à la Couronne. Il y a vne Declaration du Roy Louis XI. que le Comte d'Eu iouïsse pour son Comté des droicts de Pairie, nonobstant le traicté fait auec M. Charles de France, Duc de Normandie, frere dudit Roy, le 15. Ianuier.

DVNOIS, DVCHE' ET PAIRIE.
XXX.

LE Comté de Dunois fut erigé en Duché & Pairie par le Roy François premier, en faueur des seruices rendus aux Roys ses predecesseurs par François d'Orleans, Comte de Dunois.

ESDIGVIERES, DVCHE' ET PAIRIE.
XXXI.

LA terre de l'Esdiguieres fut erigée en Duché & Pairie, par le Roy Louys XIII. au mois de Ianuier 1616. verifié en Parlement en Feurier ensuiuant, où estoient les Ducs de Guyse, de Luynes, de Montbazon, de Crequy & autres Grands.

ANNOTATION.

EN faueur des hauts & signalez seruices rendus à cette Couronne, par François de Bonnet sieur de l'Esdiguieres Mareschal de France, & de son grand courage & longue experience au faict des armes, dont les effets ont paru contre les ennemis de cét Estat, & aux secours qu'il a souuent donnez, par ordre de nos Roys, aux alliez de la France, au plus fort de leurs affaires & besoins.

BRISSAC, DVCHE' ET PAIRIE.
XXXII.

LE Comté de Brissac fut erigé en Duché & Pairie, par le Roy Louys XIII. en l'année 1619.

ANNOTATION.

EN consideration de Messire Charles de Cossé Mareschal de France, & des grands & recommandables seruices rendus à cette Couronne, tant par luy que par ses predecesseurs, au plus fort des troubles & necessitez du Royaume, sous les regnes des Roys Charles IX. Henry III. Henry IV. & Louys XIII. Il fut verifié en Parlement l'an 1620.

BELLE-GARDE, DVCHE' ET PAIRIE.
XXXIII.

BElle-garde Comté, fut erigée en Duché & Pairie, par breuet du Roy Louys XIII. de l'an 1619.

ANNOTATION.

EN faueur de Roger de Bellegarde Grand Escuyer de France, pour les grands merites de sa personne, & de sa loüable fidelité aux seruices qu'il a rendus à la France, sous les regnes de trois Roys, Henry III. Henry IV. & Louys XIII. verifié en Parlement au mois de Ianuier de l'an 1620.

MAILLE' ou LVYNES, DVCHE' ET PAIRIE.
XXXIV.

MAillé ancienne Duché & Pairie, fut derechef erigé sous le nom & tiltre de Luynes.

ANNOTATION.

EN faueur d'Honoré Albert sieur de Luynes, Grand Fauconnier & Connestable de France, l'erection en fut faite à Tours en Septembre 1619. par le Roy Louys treiziesme, & verifiée en Parlement au mois de Nouembre audit an, où estoient Monsieur le Prince de Condé, les Ducs de Guise, de Montbazon, & autres Grands. En consideration de l'affection de laquelle sa Majesté le iugea digne, & de sa fidelité reconnuë à son seruice, & conseruation de sa personne, auec commandement à ceux de Maillé de changer ce nom en celuy de Luynes.

CHAVNE, DVCHE ET PAIRIE.
XXXV.

LE Comté de Chaune fut erigé en Duché & Pairie, par le Roy Louys treiziéme pour le sieur Cadenet, frere du Duc de Luynes Mareschal de France, en l'année 1619.

ANNOTATION.

EN consideration des faueurs liberales qu'il pleut au Roy distribuer à ceux de cette Maison, lesquels sa Majesté reconnoist vtiles à son seruice : la verification en fut faite au Parlement, au mois de Ianuier de l'an 1620.

36

RICHELIEV DVCHE' ET PAIRIE.
XXXVI.

LA Seigneurie de Richelieu fut erigée en Duché & Pairie, en faueur de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal de Richelieu, par le Roy Louïs XIII. au mois d'Aoust 1631. & verifié en Parlement le 5. Septembre audit an. Voicy la teneur des lettres d'erection.

LOVYS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre, à tous presens & à venir, Salut: Considerant les grands, recommandables & signalez seruices que nous a rendu nostre tres-cher & bien amé cousin Armand Iean du Plessis de Richelieu, Cardinal du sainct Siege Apostolique, Grand Maistre, Chef, & Sur-intendant General de la Nauigation & Commerce de France, en toutes les occasions que nous l'auons employé depuis plusieurs années en-çà, soit en nos Conseils, aux plus grands & importans secrets & affaires de nostre Estat que nous luy auons confiez, où nous auons receu vn indicible fruict de sa sagesse, prudence & solidité ès aduis qu'il nous a donnez, soit en l'execution des grandes & hautes actions, que nous auons entreprises depuis six ans, pour la deffense de nostre Estat, & de nos Alliez; où sa fidelité, son soin, sa promptitude à faire executer nos resolutions a paru par effet à nostre aduantage; ainsi que le témoignent clairement le secours de l'Isle de Ré; la deffaite des Anglois, qui en furent chassez; la prise de la Rochelle, par le moyen d'vne Digue dans la mer, voye du tout extraordinaire & inoüye en nos siecles, nonobstant les puissantes & diuerses armées qui ont tenté son secours: le passage que nous fismes au cœur de l'Hyuer en Italie l'an 1629. apres auoir pris les barricades, la Ville & Chasteau de Suse, la terreur de nos armes fit leuer le siege de Casal: la prise de Priuas, d'Alez, & la reduction de quarante-cinq villes rebelles du haut & bas Languedoc en nostre obeïssance, où nostredit Cousin eut tousiours, sous nostre auctorité, le principal employ dans nos armées, prés de nostre personne, ou éloignée d'icelle, aux occasions où nos affaires ne nous permissent pas de nous transporter, comme à Castres & Montauban, le razement de toutes les Fortifications desdites Places, l'establissement d'vne paix en nostre Royaume; le passage qu'au mespris de luy-mesme il a fait auec nos armes en Italie l'année derniere, pour nous deliurer des incommoditez & perils que nous eussions eu à le faire en personne, & pour secourir de nouueau nostre cousin le Duc de Mantoüe, selon le Traitté que nous auions fait l'année auparauant auec feu nostre oncle le Duc de Sauoye; & à cét effet l'addresse dont il a vsé pour démesler les ruses de nostredit Oncle; & la fermeté auec laquelle, apres auoir eu toute la patience que nos affaires luy pouuoient permettre, il attaqua, par nostre ordre, ses Estats, lors que contre toute sorte de raison, sa parole & les accords signez de luy, ledit Duc se ioignit aux armées de l'Empereur & du Roy d'Espagne, pour dépoüiller plus aisément nostredit Cousin le Duc de Mantoüe: le bon-heur auec lequel il emporta à la veuë des forces de l'Empereur, du Roy d'Espagne, & du Duc de Sauoye, commandées entr' autres par le Marquis de Spinola, tres-experimenté Capitaine, la Ville & Citadelle de Pignerol, & plusieurs autres places & vallées, qui ouurent & asseurent le passage de nos Estats dans l'Italie: le seruice qu'il nous a rendu pendant la conqueste de Sauoye, que nous auons faite en personne; nous auons creu que tant de preuues singulieres de fidelité & capacité, en affaires si importantes, nous deuoient porter à luy rendre tous les tesmoignages d'honneur qui se peuuent accorder aux Maisons plus Illustres de nostre Royaume, & qu'il estoit à propos que nous en vsassions ainsi, pour ne manquer pas à ce que nous deuons à nostre Estat, & à la reputation de nostre propre personne, qui requierent que nous reconnoissions les seruices qui sont rendus à l'vn & à l'autre; & pource afin que la posterité qui sçaura cecy de nostredit Cousin, ne puisse ignorer les sentimens que nous en auons, par les marques qui en demeureront à ceux de sa maison: Pour ces causes, & autres considerations à ce nous mouuans, de l'aduis des Princes de nostre sang, & autres grands & notables Personnages de nostre Conseil, estans prés de nous, & de nostre propre mouuement, pleine puissance, grace speciale, & auctorité Royale, auons à la terre & seigneurie de Richelieu, vny & incorporé, & par ces presentes vnissons & incorporons les Baronnies, Terres, Seigneuries, Iustices, Chasteaux, Villes, Bourgs & Villa-

ges, Mirebeau, l'Isle-Bouchart, Foix la Vineuse, Sceaux, Sannes, Primery, Neufuille, Nueil, Malijon, le Chillou, Chorvan, l'Espine, Beauregard, leurs appartenances & dependances, & autres y iointes, & qu'il pourra y ioindre cy-apres, qui releuent à present en plein fief de nous, à cause de --------- & de tout auons creé & erigé, creons & erigeons, ordonnons & establissons en nostre nom, titre & dignité de Duché & Pairie. Voulons & nous plaist, lesdites Terres, Baronnies, Seigneuries, & lieux estre dits & appellez dés maintenant, & cy-apres le Duché de Richelieu, pour en ioüir & vser perpetuellement & à tousiours, & le releuer de nous à vne seule foy & hommage, tant de nous que de nostre Couronne, par nostredit Cousin le Cardinal de Richelieu ; & apres son decez, par ses successeurs & ayans cause, masles & femelles, à tousiours, audit tiltre de Duc & Pair de France, auec les honneurs, auctoritez, prerogatiues, seruices, profits & priuileges qui appartiennent à ladite dignité, ainsi que les autres Ducs & Pairs en vsent & ioüissent; & ce sous le ressort de nostre Cour de Parlement de Paris, sauf & excepté pour les cas Royaux, dont les Iuges continueront la connoissance, comme ils faisoient auparauant nostre presente erection : sans toutesfois que par le moyen de cette creation & Edict du mois de Iuillet de l'an 1566. fait sur l'erection des terres en Duchez, Pairies, Marquisats & Comtez, l'on puisse pretendre créer, ny à l'aduenir à defaut d'hoirs des successeurs des Dames sœurs de nostredit Cousin, & leurs descendans, ladite Duché & Pairie puisse estre réünie & incorporée à nostre Couronne, & sans que nos successeurs Rois audit cas, puissent pretendre aucun droict de proprieté & reuersion dudit Duché, par le moyen dudit Edict, & autres quelconques, ausquels nous auons derogé & derogeons de nostredite grace speciale, par ces presentes, en faueur de nostredit Cousin & ses successeurs, & ayans cause ; sans laquelle derogation nostredit Cousin n'eut voulu accepter nostre grace & liberalité ; ny consentir à la presente erection & creation. Et sous cette charge & condition nous a fait & presté la foy, hommage & serment de Duc & Pair ; auquel, & à la condition susdite nous l'auons receu & receuons par ces presentes ; le tout sans tirer à consequence: à la charge neantmoins que ledit Duché & les Terres, Baronnies & Seigneuries qui y sont & seront cy-apres vnies & incorporées à iceluy, à defaut de successeurs masles & femelles de nostredit Cousin, & sesdits successeurs, retourneront à leur premiere nature, titre & qualité. Si donnons en mandement à nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nostre Cour de Parlement & Chambre de nos Comptes à Paris, & à tous autres Iusticiers & Officiers presens & aduenir, chacun en droit soy, comme à luy appartiendra, que nos presentes lettres de creation & erection ils fassent, souffrent, & laissent nostredit Cousin le Cardinal de Richelieu, ses successeurs & ayans cause, masles & femelles, iouïr & vser pleinement, paisiblement & perpetuellement, sans en ce leur estre fait, mis, ou donné aucun trouble ou empeschement ; au contraire, & lesquels si faits, mis & donnez leur estoient, ils les fassent leuer & oster, & mettre incontinent & sans delay, à pleine & entiere deliurance, au premier estat & deu ; nonobstant quelconque Edict, Ordonnance, deffense & lettres à ce contraires, ausquelles nous auons derogé & derogeons, mesme à celle de l'an 1579. & aux derogations de derogatoire y contenuës : Car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à tousiours, nous auons signé ces presentes, & à icelles fait mettre & apposer nostre seel, sauf en autres choses nostre droit & l'autruy en tout. Donné à Monceaux au mois d'Aoust, l'an de grace mil six cens trente & vn, & de nostre regne le 22. Ainsi signé Lovys, & sur le reply, Par le Roy, De Lomenie ; & seellé du grand seeau de cire verte.

Registrées, publiées & verifiées, oüy le Procureur General du Roy, pour estre executées selon leur forme & teneur, à la charge de l'indemnité de ce à qui il appartiendra. A Paris en Parlement le cinquiéme Septembre 1631. Signé Dv Tillet.

VALETTE, DVCHE' ET PAIRIE.

XXXVII.

LA Terre & Seigneurie de la Valette fut creée & erigée en Duché & Pairie, en faueur du Marquis de la Valette, puisné de Loüis de Nogaret Duc d'Espernon, par le Roy Loüis XIII.

Les Lettres de ladite erection furent leuës, publiées, verifiées & entegistrées au Parlement de Paris, le 5. Septembre 1631. au mesme iour que Monsieur le Cardinal de Richelieu fut receu Duc & Pair de France, & fit le serment, pendant lequel le Duc de la Valette estoit au Parquet des Huissiers. Il fit pareil serment de Duc & Pair de France, puis luy fut ceinte son espée par le premier Huissier de la Cour, & prit place entre le Duc de Chevreuse & le Mareschal de Vitry.

ROCHEFOVCAVLT, DVCHE' ET PAIRIE. XXXVIII.

LA Seigneurie de la Rochefoucault, maison tres-noble & ancienne, a esté erigée en Duché & Pairie, par breuet du Roy Louys XIII. verifié en Parlement.

ANNOTATION.

EN faueur de François Comte de la Rochefoucault, & des seruices signalez rendus à cette Couronne, contre les rebelles de la Religion pretendue reformée, sur les Rochelois, en la route qu'il leur donna au bas Poictou l'an 1622. & prenant sur eux les isles de Ré & d'Oleron l'an 1625.

AV parauant que de finir ce Traitté de la Noblesse & du Gouuernement, il est à remarquer ce qui suit, qui est mesme passé par Arrest du Priue Conseil du Roy, du 10. Mars 1578.

1. La terre qui est erigée en Chastellenie, doit auoir d'ancienneté haute Iustice, moyenne & basse sur les subjets d'icelle, droict de Foire, Marché, Preuosté, peage, & preéminences, sur tout és Eglises estans dedans ladite terre.

2. Il faut que la Baronie soit composée de trois Chastellenies pour le moins, qui seront vnies & incorporées ensemble, pour estre tenues à vn seul hommage du Roy.

3. Que le Comté aura deux Baronies & trois Chastellenies pour le moins, ou vne Baronie & six Chastellenies vnies & tenuës comme dessus.

4. Le Marquisat sera composé de trois Baronies & six Chastellenies vnies & tenuës du Roy.

Et finalement par Edict du Roy Henry III. par lequel est ordonné, que doresnauant aucun de quelque qualité, dignité & authorité qu'il soit, ne sera pourueu & creé Duc & Pair de France, si la terre & ses annexes qui seront ainsi erigez, ne valent de reuenu annuel la somme de huict mille escus, & à la charge expresse, & non autrement, qu'incontinent que celuy en la faueur & personne duquel sera faite ladite creation de Duché & Pairie, & qu'il l'aura acceptée & entré en iouyssance, sera decedé, soit qu'il ait enfans masles ou femelles, descendans de luy en loyal mariage, ou qu'il n'ait point d'enfans en quelque sorte & maniere que ce soit, ladite terre, Duché & Pairie sera iointe, vnie & incorporée à son Domaine: cét Edict & Declaration dudit Roy, pour les erections des Duchez, Marquisats & Comtez, est au 5. volume des Ordonnances dudit Roy, fol. 37.

Venons maintenant aux autres Officiers de la Couronne, tous Princes, ou bien grands Seigneurs.

XXVII. Le Grand Maistre, dont la charge est presque semblable à celle des anciens Maires du Palais, a surintendance sur tous les Officiers de la maison du Roy, & c'est à luy à faire toutes les années l'estat de cette Maisõ, & d'appointer ou desappointer iusqu'aux moindres Officiers & leur commander: tellement qu'aucun de ceux qui sont aux gages du Roy en sa suitte ordinaire, ne se doit dispenser de l'obeïssance du Grand Maistre; & volontiers cét estat est entre les mains des Princes, comme on le void auiourdhuy entre celles d'vn Prince du Sang. Et cette charge de Grand Maistre n'empesche pas qu'on n'en puisse auoir vne autre en mesme temps: veu qu'on a veu deux Grands Maistres, dont l'vn, c'est à sçauoir Anne de Montmorency, estoit Connestable en mesme temps; & l'autre, c'est à sçauoir François de Lorraine Duc de Guise, estoit Lieutenant General sous le Roy Henry II.

Le nom du Grand Chambellan fait assez paroistre sa charge, dautant qu'il est comme Chef de ce qui concerne la Chambre du Roy: C'est luy qui peut faire donner ou refuser l'accez à ceux qui veulent entrer pour parler au Roy, & qui a commandement sur tous les Gentils-hommes de la Chambre, qui sont en tel nombre qu'il

plaist au Roy,& ont charge de l'habiller & deshabiller. Parmy ces Gentils-hommes il y en a vn qui se nomme Premier, qui est par dessus les autres,& commande aux Pages de la Chambre. Auiourd'huy il y a deux premiers Gentilshommes qui sont en charge, chacun selon qu'il plaist au Roy de l'ordonner. Le grand Chambellan a pareillement puissance sur tous les autres (de quelque sorte qu'ils soient) qui seruent le Roy dans sa Chambre ; comme valets de Chambre, Maistres & Valets de Garde-robbe & tous autres. Au reste, c'est au grand Chambellan à chausser & tirer les bottines au Roy le iour de son Sacre.

Quant au Grand Escuyer, il a charge des Escuries du Roy, & a commandement sur les Gentilshommes commis sur l'Escurie & sur les Escuyers, Pages, Cheuaucheurs & Piqueurs qui y sont, de sorte que tous les cheuaux, tant de seruice que de haras mesme sont sous sa puissance. Il doit porter l'espée Royale semée de fleurs de lys en toutes les ceremonies solemnelles ; comme aux entrées, sacres & enterremens des Roys. Auiourdhuy cette charge est presque partagée en deux, & le Premier Escuyer semble auoir mesme authorité que le Grand, qui doit auoir aussi commandement sur les Postes, & donner commission à celuy appellé le Controlleur des Postes. Il est vray qu'auiourd'huy le Controlleur general des Postes dispose de toute chose.

Il n'y a chose qui soit plus seante au Prince que la chasse, pource qu'elle rend le corps plus disposé à supporter toute peine, & fait fuyr l'oisiueté & la paresse, qui est la peste des ames. Il y a donc pour cét effet vn grand Veneur & vn grand Fauconnier. Ceux-cy sçauent en quel temps le Roy veut aller à la chasse, & s'il veut voler, ou courre le cerf ; & selon sa volonté ils se disposent à luy donner du plaisir. Ils ont commandement sur les Gentils-hommes de la Venerie, & sur tous ceux qui ont charge des chiens & des oyseaux du Roy.

Les Maistres d'Hostel sont comme les bons mesnagers de la maison du Roy, de la despense de laquelle il faut qu'ils ayent connoissance, & en oyent les comptes. Ils portent vn baston garny d'argent aux deux bouts, & deuancent les Gentils-hommes qui seruent le Roy, lors qu'on veut seruir les viandes.

On dit qu'au temps passé ils auoient charge de mettre taux aux viures, & de faire plusieurs autres choses qui leur ont esté ostées, & sont à present de la charge du Preuost de l'Hostel, veu que beaucoup de choses sont changées en l'exercice des charges, selon qu'il a pleu aux Roys d'en disposer, & donner auctorité aux personnes qui y estoient commises.

Il y a encor pour la table du Roy le Grand Pannetier, les Gentils hommes seruans, & les Escuyers trenchans, de qui les noms monstrent assez leur charge. Or le Grand Pannetier eut autrefois auctorité sur la police des bleds & du pain, pour voir si le poids en estoit iuste, & la mesure loyale, & mesme il y mettoit le prix. Auiourdhuy le Pannetier est celuy qui fait essay des plats qu'on vient à seruir deuant le Roy. L'Eschançon fait aussi le mesme essay du vin que l'on verse à boire au Roy, pour éuiter l'inconuenient qui en pourroit arriuer, si l'vn ou l'autre estoit empoisonné.

XXVIII. Et pource que la Maison des Roys est composée d'hommes de diuerses humeurs,& que pour le grand nombre des Princes & grands Seigneurs qui sont ordinairement à la suitte ordinaire de la Cour, il y a grand nombre de gens, ou pour leurs affaires, ou sans adueu, qui font souuent des fautes, cōme larcins, meurtres ou battries, qui meritent chastiment; on a ordonné pour y pouruoir le Preuost de l'Hostel, dont le titre emporte la qualité de iuger des choses tant ciuiles que criminelles, qui sont entre les personnes qui suiuent la Cour. Le Preuost de l'Hostel passe & interine les graces donnees par le Roy à ceux de la Cour, & sa iurisdiction ne s'estend pas seulement sur la maison & suitte du Roy, mais encor six lieuës à la ronde ; & mesme il a sous luy deux Lieutenans, l'vn de robbe courte, des Sergents, qui se renomment du Preuost de l'Hostel,& cinquante Archers vestus d'hocquetons ou casaques de liurée, de mesme que les Archers de la garde du corps du Roy, qui le suiuent & le seruent, & vont poursuiure les criminels. Outre la charge susdite de la punition des forfaits, c'est à luy à mettre le prix au pain, au vin, à la chair, au foin & à l'auoine ; ce qui fut iadis de la cōmission des Maistres d'Hostel du Roy. C'est encor à luy à connoistre des causes de tous les Officiers de la maison du Roy, en ce qui est purement personnel; ce qui fut

aussi de la iurisdiction ancienne des maistres d'Hostel, qui auoient connoissance des larcins & autres crimes commis à la suitte de la Cour, & le Roy des Ribaurs estoit estably pour se saisir des coulpables : là où maintenant le Preuost de l'Hostel a toutes les deux charges.

Les cent Gentils-hommes sont de la compagnie du Roy, & commis pour sa plus seure & honorable garde, & retiennent encor le nom de cent, bien que depuis le regne de François premier du nom, ils ayent esté mis au nombre de deux cens, chaque compagnie ayant vn Capitaine & vn Lieutenant, qui marchent sous la Cornette du Roy.

La garde du Roy est partagée en trois, veu qu'il y a des François, des Escossois & des Suisses : Il y en a tant des Escossois que des François, qui portent le hoqueton, qu'on nomme Archers de la Garde ; & d'autres qui ne le portent pas, qui s'appellent Exempts, & portent le baston, & sont comme Caps d'escoüades, deuançans les Archers, & les conduisans en l'absence des chefs ordinaires. Outre ce, il y a le Regiment des Gardes sous son Mestre de camp.

Or entre vne si grande multitude qui suit le Roy, il faut qu'il y ait des personnes establies pour loger toute cette suitte, & pour cét effect on a ordonné les Mareschaux des logis, & des Fourriers, dont la chargeest de marquer les lieux & maisons, tant pour le Roy, que pour les Princes, Seigneurs, Officiers, & domestiques de sa Majesté.

Il y a encores à la suitte du Roy certains Officiers d'Estat, des principaux du Royaume, par les mains desquels il faut que les affaires d'importance passent, de sorte que l'on ne peut faire legitimement sans eux depesche quelconque. Ceux-cy ont tous pour leur chef le Chancelier, qui est aussi le chef de la Iustice de France. C'est luy qui corrige les octroys mesmes que le Roy fait, & qui peut passer le ganiuet par les Patentes signées mesme du Roy, & de quelqu'vn de ses Secretaires, tant l'authorité de cét Office est grande. C'est luy qui depesche les graces, immunitez, estats, dons, Offices & autres semblables choses que les subjets requierent ordinairement, & toutes les depesches, qui sans son sceau sont de nulle valeur. Que s'il arriue quelque mescontentement aux Roys contre ces Chanceliers, pource que le nom en est saint & inuiolable, & que sans mort on ne leur en peut oster le nom & degré, on leur donne des Substituts qui portent le nom de Garde des Seaux, dautant que le nom de Chancelier ne leur doit estre communiqué du viuant de celuy qui a esté pourueu de cét Office.

Il ne fut iamais que les Princes n'eussent des Secretaires, & pour cette cause il y a iusqu'au nombre de six-vingts Secretaires de la Maison & Couronne de France, entre lesquels il y en a quatre premiers, qui sont appellez Secretaires d'Estat, & des Commandemens, qui font toutes depesches, & ont le departement de leurs charges selon les Prouinces, tant dedans que dehors le Royaume. Il y a aussi le Secretaire du Cabinet, qui fait les depesches des volontez particulieres du Roy, qu'il ne veut pas estre diuulguées.

On a encor dressé pour l'Estat deux Conseils de la Maison du Roy, dont l'vn porte le nom de Priué, & l'autre de Grand, qui furent autrefois mesme chose, tandis que le Parlement estoit ambulatoire : mais les choses estans changées selon la necessité du temps, il a fallu diuiser aussi les offices.

Or le Priué Conseil est composé de diuers grands personnages, où preside celuy que bon semble au Roy, quand il n'assiste point, & de droict on y void assister les Princes du Sang, le Chancelier & beaucoup d'autres personnages des mieux sensez, ou plus honorables du Royaume. Et c'est en ce Conseil qu'on vuide les affaires, tant de paix que de guerre, & autres choses qui appartiennent à l'Estat, & mesme quelquefois on y éuoque des causes de consequence, qui sont pendantes au grand Conseil, ou bien en la Cour de Parlement : Et quant au grand Conseil, il est composé de toute ancienneté du Chancelier & de huict Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy; & outre ce, il y a dix-sept Conseillers & deux Secretaires, vn Aduocat du Roy, & vn Procureur General. En ce Conseil on iuge diffinitiuement : les Officiers n'y trauaillent qu'vn semestre, à cause que c'est comme vn Parlement ambulatoire. Ces Iuges vuident les appels ciuils qui viennent deuant eux de la Cour du Preuost de l'Hostel, & iugent aussi des differents qui sont entre les Cours souueraines, & des benefices qui sont en la collation des Roys.

Les Maistres des Requestes sont les Assesseurs du Chancelier, auec lequel ils connoissent de toutes les affaires du Royaume, & de la capacité ou incapacité de ceux qui les poursuiuent; ont puissance de donner remission & lettres patentes, qu'on nomme de la petite Chancellerie; & ceux qui en ont affaire, ont voix és Cours de Parlement, & peuuent presider aux Bailliages & Seneschaussées, tellement que les Lieutenans des Baillifs & des Seneschaux, leur quittent la place.

Voila quant aux Officiers de la maison du Roy, le plus sommairement qu'il est possible: voyons maintenant ceux qui sont hors de sa maison, qui ont charge des affaires de la guerre, veu que c'a esté de ce costé-là que les Roys ont tousiours pris leur accroissement, & puis nous viendrons à parler des autres.

39 XXXIX. Le Connestable a commandement sur toute la Gendarmerie de France, tant de pied que de cheual, veu qu'il est General des armées qui se leuent en France, & des garnisons en quelque lieu qu'elles soient assises. Pour l'exercice de cette Iurisdiction, les Roys ont octroyé aux Connestables seance de Iustice au Palais, & vn Lieutenant à la Table de marbre, qui connoist de tous excez & crimes commis par ceux qui font profession des armes. Et comme il iuge des fautes de la Gendarmerie, il fait le semblable de ceux qui offensent les soldats; connoist des butins, rançons & prisonniers, des reuoltes des soldats contre les Capitaines, & de ceux qui sans son congé quittent l'armée. C'est au Connestable à iuger des plaintes des hommes d'armes & autres gens de guerre qui auront esté cassez & mis hors de leurs compagnies par les Commissaires des guerres, Capitaines, Lieutenans, ou autres commis à voir la monstre des gens de guerre. Il connoist aussi de ceux qui sont surpris en espiant, des debtes, obligations & contracts qui se font pour raison de la guerre, de ceux qui rendent les places fortes sans congé, ou sans endurer vne force extreme: des Gentils-hommes subjets au ban & arriere-ban, qui refusent d'aller faire le seruice qu'ils doiuent au Roy, duquel ils tiennent fief de noblesse & affranchissement. Somme, les Payeurs des compagnies, Thresoriers & leurs Commis, les Preuosts des Mareschaussees, leurs Lieutenans & Archers, dependent de la Iustice du Connestable.

Apres luy, il faut considerer les Mareschaux de France, qui ne peuuent comme autrefois estre démis de leurs charges qui leur demeurent autant qu'ils viuent. Au commencement il n'y en auoit qu'vn, puis on en fit deux, puis trois, & apres quatre, & de nostre temps il y en a eu iusqu'à six ou sept, & maintenant ils sont au nombre de dix. L'Ordonnance dit, qu'il appartient aux Seigneurs Connestables, Mareschaux de France, ou leurs Lieutenans à la table de Marbre, de connoistre de tous excez & crimes commis par les gens de guerre, tant de pied que de cheual, au camp, en leur garnison, en y allant, ou bien en reuenant, ou tenant les champs, & des efforts aussi qu'on leur peut faire. Ils connoissent aussi des prisonniers de guerre, des butins, & des debats qui en peuuent arriuer; de ceux qui prenans les gages du Roy, desobeissent à leurs Chefs, & partent du camp sans congé.

40 XL. L'Admiral qui est tel toute sa vie, est Chef & Lieutenant General sur mer, & par tous les lieux qui sont sur la marine, & a charge de tout ce qui s'entreprend sur mer, comme aussi il a connoissance de toutes les fautes qui s'y commettent. Il n'y a personne qui puisse sans sa permission, mettre aucun nauire en mer, fust-ce à ses propres cousts & despens, ny entrer aux ports de France. Il a connoissance de tous les differens qui aduiennent, tant pour raison des contracts faits & passez pour le faict de la guerre, marchandise & pescherie, que pour autres causes ciuiles & criminelles, procedantes de ce qui se passe sur la mer, & il y met tels Lieutenans que bon luy semble pour en decider. C'est à luy à prendre la dixiesme de toutes les prises, & de tous les gains & profits qui se font sur mer, par quelques personnes que ce soit, & c'est à luy qu'il appartient de donner permission à ceux que bon luy semble, de harengaison, & morte-saison pour pescher, veu que sans son octroy, nul ne peut aller aux terres neufues, pour la pescherie des harans & des moruës. C'est à l'Admiral à faire dresser l'ordre des guets sur les costes de la mer, lors que la necessité le requiert; & mesme il y en a qui tiennent qu'il peut faire treve pour quelques iours auec les ennemis, qui est vn grand priuilege.

41 XLI. Les Lieutenans Generaux des armées sont mis pour y tenir la place du Roy, la personne duquel il n'est pas bon de hazarder, comme plusieurs accidens nous ont fait connoistre, & ceux-cy sont mis en son lieu, pour commander aux armées, & auoir pareille auctorité que le Roy auroit s'il y estoit en personne.

Les Gouuerneurs des Prouinces, qui doiuent estre assez bon nombre en France, à cause de son estenduë, auoient autrefois le pouuoir de donner des graces, ostroyer droicts de foires & marchez, ennoblir les roturiers, & legitimer les bastards; & auoient droict d'euoquer pardeuant eux les causes pendantes pardeuant les Iuges ordinaires. Mais Louys XII. reuoqua ces priuileges par vn Edict, & aneantit cette puissance. Ils ont bien encor grande auctorité, mais la Iustice ordinaire ne dépend aucunement d'eux, ains seulement celle qui gist en choses appartenantes à la guerre; & bien que le Gouuerneur represente le Roy, si est-ce que s'il est question d'vn citoyen ou autre, ne faisant profession des armes, ce n'est à luy à le punir, ains à l'ordinaire, & l'appel ne va deuant luy, ains pardeuant la Iustice establie és Cours. Le mesme se peut dire des Lieutenans Generaux pour le Roy aux Prouinces. Ie ne m'estendray pas sur les charges des Colonnels de la Caualerie & Infanterie, & du grand Maistre de l'Artillerie, veu que le nom fait assez voir la puissance qui leur est donnée.

Ainsi que l'Ordre de l'Estoile auoit esté institué par le Roy Iean, de mesme celuy de S. Michel fut institué par le Roy Louys XI. à Amboise. Et le feu Roy Henry III. fut autheur de celuy du S. Esprit qui dure encor, & dont les Cheualiers iouyssent d'aussi beaux, & mesme plus grands priuileges que ceux des autres Ordres.

XLII. Il reste maintenant à voir l'establissement de la Cour de Parlement de Paris, & de toutes les Compagnies souueraines, pour le faict tant de la Iustice, que des Finances.

L'vn des plus anciens establissemens de France, que l'Histoire nous témoigne, est celuy des Parlements, qui dés nos premiers Rois, portoit le nom, non de Parlement, mais d'Estats ou d'Assemblée de Notables, qui se conuoquoit de trois en trois ans, voire quelquefois plus souuent, selon l'exigence des affaires du Royaume, & ce par commandement du Roy, en tel lieu & ville que bon luy sembloit, & duroit enuiron sept sepmaines ou deux mois. Et pource que tout ainsi qu'en Angleterre la tenuë frequente de ces Parlements incommodoit le peuple, qui en souffroit beaucoup de frais & despense, furent choisies, apres tres-humbles remonstrances faites au Roy, quelques villes des plus grandes Prouinces de France, où s'élisoient personnes Clercs & coustumiers, experimentez aux iugemens des differens des parties qui iugeroient des causes d'appel, comme font aujourd'huy les Cours souueraines establies en France, où se traittent & terminent les audiences priuées de chaque particulier, les plaintes publiques & generales estans reseruées aux Estats generaux conuoquez sous l'authorité du Roy.

Ainsi donc és premiers temps & regnes de nos Roys, tenir le Parlement en France, ainsi qu'aujourd'huy encor en Angleterre, c'estoit assembler les Estats du Royaume, & conferer par le Roy auec ses subjets de ses plus grands & importans affaires, prendre leur aduis & conseil, oüir leurs plaintes & remonstrances, & y pouruoir. De là est venu le mot de Parlement, qui a tousiours esté depuis retenu, & pris pour le supreme & souuerain Iusticier de France.

Les premieres assemblées portans le nom de Parlement se tenoient quelquefois en plaine campagne, particulierement en la premiere lignée de nos Roys, & iusques bien auant dans la seconde. Ainsi l'Histoire de France fait foy, que le Roy Pepin voulant acheuer la guerre d'Aquitaine, s'en alla à Bourges, où selon la coustume des François, il tint ses Estats au milieu d'vn champ. S. Gregoire de Tours fait mention en plusieurs endroits de cette mesme coustume, disant, que lors que les Assemblées se tenoient en plain champ, les grands Princes, Prelats & Abbez, y faisoient porter des tentes & pauillons pour se loger.

Tous affaires de Iustice & d'Estat se traittoient indifferemment en icelles Assemblées: mais sur toutes matieres Beneficiales & Ecclesiastiques, la Police & la reformation des abus du Royaume. Il y auoit cette seule difference, que quand les parties ne se pouuoient accorder en certains poincts, & que les affaires meritoient conseil & deliberation, lesdits Estats auoient éleu certains Iuges Politiques, ausquels ils les renuoyoient pour en decider en sentence diffinitiue & sans appel.

Or on appelloit ces Assemblées de Champ, Parlements ambulatoires, qui subsisterent en France iusqu'au regne du Roy Philippes le Bel, qui pour autant que ces Parlemens estoient de grandes incommoditez pour auoir iustice en ces Parlemens

ambulatoires, il ordonna par deliberation des Estats, que la Cour de Parlement de France fiéroit à Paris, & que ses Iuges ainsi ordonnez y resideroient comme souuerains & perpetuels Definiteurs de toutes les appellations du Royaume. Ainsi ce grand Legislateur Solon ; ordonna en la ville d'Athenes, vn lieu appellé l'Areopage, où il mit des Sages Deputez pour administrer la Iustice, ausquels ceux de la Religion alloient pour auoir iugement de leur querelle. Le semblable fit Lycurgue à Lacedemone, où il institua le Senat, pour rendre iustice à tous les subjets de l'Empire. Hippodame Legislateur ordonna à Milese vn principal siege iudiciaire de plusieurs venerables vieillards, ausquels on auoit recours en toutes sortes d'affaires. Cesar dit que les Druides qui estoient les Philosophes & les sages de nostre Gaule, conuenoient chacun an en certain temps & lieu determiné, au païs Chartrain, qui estoit le milieu de la France ; & là de toutes parts se rendoient ceux qui auoient querelles & procez, attendans leurs iugemens, ausquels ils obeïssoient. Romulus premier Roy de Rome, crea cent Senateurs, eleus entre les plus gens de bien, qu'il appella Senat ; & au commencement furent appellez Peres par honneur, & aussi pour admonester de traiter les causes des particuliers par affection paternelle ; & leur donna lieu en la Cour de Rome pour y resider.

Ces Parlemens auparauant leur establissement à Paris, estoient ambulatoires suiuans la Cour, & se tenoient indifferemment en tous lieux, & vne fois l'an du cômencement : & depuis sous Louys le Debonnaire, du tout enclin & addonné à la Iustice, deux fois l'an d'ordinaire, non toutefois à iours certains & prefix, comme depuis sous Philippes le Bel, lequel ordonna le Parlement sedentaire à Paris, pour y estre tenu deux fois l'an és iours de la Natiuité & Purificatiõ nostre Dame en Feurier & Septembre. Ce qui a changé toutefois du depuis, sans asseurance de iour certain, le Parlement tenant tantost à Pasques, à la Toussaincts, & autres iours tels qu'il estoit ordonné par le Roy ; comme il se void encores par les anciens Registres de la Cour, nommez *Olim*, par lesquels l'on appelle les Arrests qui se prononcent solemnellement en Robbes rouges, les fureilles & autres iours deuant les grandes festes. Et du depuis Louys Hutin son fils, pour le rendre plus celebre, luy assigna lieu au Palais, ancien sejour & demeure des Roys ; ainsi que fit iadis l'Empereur Adrian, lequel establit prés sa personne cent Iuges en forme de Parlement, à chacun desquels il fit dresser & construire logis à part, pour y rendre sa Iustice.

Ainsi donc le Parlement, auparauant ambulatoire, fut estably à Paris par Philippes le Bel, & la Iustice s'y est du depuis renduë souuerainement sous le nom & authorité du Roy, par gens de toutes qualitez, comme Prelats, Princes, Barons & gens du Conseil, versez & experimentez au faict de Iudicature, & n'a le Parlement esté tiré de ce lieu, sinon lors que l'Anglois tenoit Paris & quelques villes du Royaume, & fut transferé à Poictiers, depuis l'an mil quatre cens dix-huict, iusqu'à 1436. que l'Anglois fut chassé de Paris, le Parlement y fut restably ; ou bien pour quelque autre grande occasion qui auroit meu les Roys de ce faire : comme quand Charles VII. conuoqua le Parlement à Montargis & à Vendosme, pour le procez de Iean Duc d'Alençon.

Du commencement de l'establissement du Parlement à Paris, il n'y auoit qu'vne Chambre, & quelquefois la Chambre des Prelats, parce que le Parlement estoit composé la plus grande part de Prelats Ecclesiastiques, ou bien que les Ecclesiastiques y presidoient & tenoient les premiers sieges, comme ils faisoient en la Chambre des Comptes, Cour des Aydes, & autres Cours souueraines du Royaume.

En apres fut establie la Chambre des Enquestes, qui a esté autrefois grande Chambre, tant à cause des grandes affaires qui s'y traittoient, que pour l'authorité qu'elle auoit par dessus celle des autres Enquestes par tout le Royaume de France : Et depuis le Parlement estably à Paris fut appellé la grande Chambre du plaidoyé, à la difference de celle des Enquestes, où se iugeoient les procez par escrit.

Le Royaume agrandy par succession de temps, & les affaires croissans au Parlement, il a aussi esté necessaire d'accroistre le nombre des Iuges, ce qui s'est fait par l'establissement d'autres Chambres des Enquestes.

Outre cette Chambre, fut aussi establie vne autre appellée des Requestes du Palais.

Et de ces Chambres du Parlement, des Enquestes & Requestes du Palais, fut pris nombre certain de Conseillers, pour iuger les procez en la Chambre de la Tournelle, qui

qui lors n'estoit ordinaire, ayant depuis esté erigée & establie par le Roy François I. en l'an 1515. & estoit composée de deux Presidents, 8. Conseillers de la grand' Chambre, & est appellée Chambre de la Tournelle, à cause que les Iuges y seruoient à leur tour, & alternatiuement par semestre, comme dit Bodin, afin que l'accoustumance de faire mourir & condamner les hommes, n'alterast la douceur naturelle des Iuges, & les rendit aucunement cruels & inhumains, en exerçant continuellement leurs charges. Mais i'estime mieux qu'elle soit ainsi appellée, à raison de la Tour ou Tournelle, dans laquelle alors se iugeoient les procez criminels, qui est celle qui sert auiourd'huy de Beuuette à Messieurs de la grand' Chambre.

En Iuillet 1519. fut erigée par le mesme Roy François I. la Chambre des Vacations, suiuant les Institutions & Ordonnances auparauant faites par le Roy Louis XII.

La Chambre des Enquestes fut diuisée en deux: la premiere la grand' Chambre des Enquestes, & l'autre la petite: & pour l'affluence des affaires & procez au Parlement, le Roy François I. l'an 1521. estant à S. Germain en Laye, decerna par autres lettres, la creation de vingt nouueaux Conseillers au Parlement, dont fut faite & composée la 3. Chambre des Enquestes: vne autre 4. Chambre des Enquestes fut erigée au Parlement, par Edict du mois de May 1545. composée de 18. Conseillers, & 2. Presidents, puis des anciens Conseillers de la Cour.

En ce temps-là mesme, sçauoir au mois de Iuin 1544. fut erigée & establie vne Chambre du Conseil, l'establissement de laquelle fut fondé sur l'abbreuiation des procez & distribution de prompte Iustice, auec creation de deux Presidents nommez cinq & six Presidents de la Cour de Parlement, & douze Conseillers, quatre Clercs, & huict Laiz; pour connoistre, iuger & decider toutes les appellations verbales, appoinctées au Conseil par la grand' Chambre du plaidoyé.

Le Parlement continua en cette façon iusques en l'an 1554. que le Roy Henry II. fit & ordonna le Parlement Semestre par Edict fait à Compiegne, au mois de May audit an: pour le seruice duquel il fit vn Reglement, par lequel il ordonna que sa Cour de Parlemét fut vn seul Corps, qui seroit composé de cent cinquante-six testes, sçauoir huict Presidents de la Cour, huict des Enquestes, 36. Conseillers Clercs, non compris les Presidents des Enquestes Clercs, & 104. Conseillers Laiz, outre les douze Pairs de France, & 20. Maistre des Requestes ordinaires: Et deuoient les Presidents & Conseillers seruir, c'est à sçauoir 78. en la premiere demie année, commençant le premier Iuillet, & autre semblable nombre de 78. en l'autre demie année ensuiuant, commençant le premier Ianuier: En chacune desquelles demies années y auroit trois Chambres fournies: La grand' Chambre du Plaidoyé, de quatre Presidents, & trente Cóseillers, dix Clercs, & vingts Laiz, & chacune des deux Chambres des Enquestes, de deux Presidents & vingts Conseillers, quatre Clercs, & seize Laiz, desquelles trois Chambres seroient pris pour faire la Chambre de la Tournelle, 2. Presidents & huit Conseillers Laiz de la grand' Chambre, & de chacune des deux Chambres des Enquestes, trois Laiz pour faire le nombre de seize, dont seroit composée la Chambre de la Tournelle. Cét establissement du Semestre au Parlement dura iusques en l'année 1557. que le Roy par Edict fait à Paris au mois de Ianuier audit an reuoqua les Edicts faits sur le fait du Semestre, remit & restablit sa Cour de Parlement en l'Estat qu'elle estoit auparauant. Et dautant que par ce restablissement il y auoit és Chambres des Enquestes plus grand nombre de Conseillers que de coustume, & qu'en chaque Chambre il y en auoit enuiron vingt-quatre, quoy qu'anciennement ils ne fussent que quinze ou seize, pour le plus: l'on erigea vne cinquiéme Chambre des Enquestes à l'instar des quatre autres anciennes qui seroit composée de deux Presidents, & de nombre de Conseillers, pour ce requis, qui seroient pris & tirez des quatre Chambres, par Edict du mois de Iuillet 1568.

Et de plus, en consequence de l'Edict fait sur la pacification des troubles par le Roy Henry III. fut erigée & establie vne Chambre, depuis appellée la Chambre de l'Edict, & à cette fin furent creez vn Office de President, & huict Conseillers, ausquels toutesfois ne fut pourueu, ains ont esté pris indifferemment Iuges de toutes les Chambres, pour rendre iustice & vuider les procez de ladite Chambre.

L'authorité du Parlement a de tout temps esté si grande que toutes choses s'y consultoient & passoient: mesme les Eglises demandoient congé au Roy en son Parment d'eslire les Euesques apres la mort de leurs Prelats.

Les matieres de combats s'y vuidoient, comme appert par l'Arrest donné l'an 1309.

entre les Comtes de Foix, & d'Armagnac, par lequel fut dit qu'il y auoit lieu de combatre entr'eux, parce qu'il se trouua preuue des choses qu'ils mettoient en auant. Et en l'an 1351. le combat fut ordonné au Parlement entre Iacques d'Archoy, Cheualier, & Iean Picard aussi Cheualier, son beau-pere, lequel Iacques auoit fait proposer deuant le Roy, que son beau-pere par force auoit charnellement conneu sa propre fille, femme dudit Iacques, comme elle-mesme auoit souuent confessé de sa pure volonté, sans aucune force ou contrainte: & ledit Iean alleguoit que Iacques son beau-fils, meu par jalousie, auoit denoncé cette chose contre luy, & ce que sa femme en auoit dit & confessé, il luy auoit fait dire par force, par sortilege & sorcellemens.

L'opinion & l'estime du Parlement & Cour des Pairs estoit telle, non seulement en France: mais par toute la Chrestienté, que communement les grands Princes estrangers se soubmettoient volontairement à son jugement.

Aymon en son Histoire raporte le different de Melegastus & Oleadragus freres, touchant leur Royaume, lequel fut accordé au Parlement tenu sous l'Empereur Louis le Debonnaire, & le Royaume adiugé au puisné.

L'Empereur Federic II. en l'an 1244. estant entré en grands differends auec le Pape Innocent IV. iusques à venir aux armes, en façon que le Pape l'auoit priué de l'Empire au Concile de Lyon, sousmit au iugement du Roy & de ses Pairs en son Parlement tous les differents qu'il auoit auec le Pape. Aussi du temps de Philippes le Bel l'an 1312. le different du Comte de Namur fut decidé au Parlement, & ne refusa point Iean Comte de Namur, de se sousmettre au iugement du Roy, & de son Parlement, encore qu'il eust pour partie Charles de Valois, frere du Roy. En l'an 1320. Philippe Prince de Tarente se sousmit pareillement au iugement du Parlement pour vn different qu'il auoit auec le Duc de Bourgongne, touchant certains frais qu'il conuenoit faire pour le gouuernement de l'Empire de Constantinople, & fut l'Arrest donné, le Roy present & seant en son Parlement, au profit du Prince de Tarente. Autre Arrest fut donné en Parlement en l'an 1342. entre le Duc de Lorraine, & Guy de Chastillon, qui auoit espousé Dame Marie de Lorraine sa sœur, sur le different qu'ils auoient ensemble, touchant le partage de sa sœur, tant au Duché de Lorraine qu'autres terres, dont ils s'estoient volontairement sousmis au iugement du Parlement.

Et en l'an 1390. le Dauphin de Viennois, & le Comte de Sauoye, se sousmirent au iugement du Parlement, touchant l'hommage du Marquisat de Salusse, & de plusieurs places & Seigneuries contentieuses entr'eux, & fut le iugement donné au profit du Dauphin.

Du temps de Charles VI. Ceux de Cambray furent appellez au Parlement pour certains excez par eux faits au mespris d'aucuns Arrests, & combien qu'ils ne fussent sujets au Parlement, toutesfois pour la plus grande reputation de la Cour, ils comparurent & plaiderent, & en fin repareren la faute. En l'an 1412. aucuns Cheualiers Espagnols apporterent vn traité fait & passé entre les Roys de Castille & de Portugal, pour le faire publier à huits ouuerts; ce qui fut fait, & eurent acte de leur publication.

Et encore depuis 80. ans, l'Empereur Charles cinquiéme connoissant en ce Parlement telle majesté & integrité, ne voulut iamais és accords de paix, faits és années 1526. & 1557. auec le Roy François I. & Henry II. consentir & accorder la resolution d'iceux, que premierement ils n'eussent esté veus & rapportez au Parlement pour y estre approuuez & authorisez.

Ce que dessus dit, pour monstrer en quelle estime & reputation le Parlement a esté de tout temps, mesme enuers les estrangers, telle recommandation & renommée ne prouenant d'ailleurs que de la grande prud'hommie & integrité des Iuges & sainct zele & inclination des nos Roys à la Iustice.

Et dés ce temps-là mesme les personnes appellées au Parlement estoient choisies & esleuës de nos Roys par merites, suffisances & capacitez, & non autrement.

Cette Cour ordonne souuerainement & iuge *Sacra vice*, comme representant la personne du Roy, lequel a bien voulu sousmettre sa hauteur & Majesté à la Iustice & rectitude de son Parlement, & à l'obseruation de ses Ordonnances. Et ce qui l'a rendu si recommandable par tout & enuers tous, tant regnicoles qu'estrangers, a esté la vertu, doctrine, & grande experience des personnages choisis & establis par eslections pour y rendre la Iustice.

43 Apres la Cour de Parlement, suit la Châbre des Comptes à Paris, erigée & establie pour en toute souueraineté connoistre, iuger & decider du fait des Comptes, & des

finances : en cette Chambre de tout temps il y a eu Iuges & Officiers creez à cette fin, appellez Maistres des Comptes, comme estans ordonnez pour voir, ouyr & examiner les comptes des Thresoriers, Receueurs & autres Officiers comptables du Royaume.

Cette Chambre ayant esté establie à Paris, y furent mis & establis par succession de temps, Presidens & Souuerains, en presence desquels tous affaires concernans le faict des Comptes, estoient resolus & terminez.

Le plus souuent le premier des Presidens de la Chambre estoit Archeuesque, Euesque ou Prelat, & le second Laïc.

Le grand Bouteiller ou Eschançon de France, suiuant l'Ordonnance de Charles VI. du 6. Ianuier 1400. à cause de son Office, estoit anciennement l'vn des deux Presidens en la Chambre des Comptes à Paris : Et en l'Estat de Philippes le Long Regent, du mois de Iuin 1316. Messire Henry Sieur de Sully, estoit Souuerain de la Chambre des Comptes ; & le dernier Auril ensuiuant, il fut fait grand Eschançon de France l'an 1317. & par consequent President des Comptes, cette Iurisdiction estant annexée audit Office : & estoit le grand Eschançon de France l'vn des quatre grands Officiers qui souscriuoient les Chartres & Patentes des Rois, & assistoient aux iugemens des Pairs, auec voix & opinion deliberatiue.

Ils sont Iuges souuerains, & à eux appartient de connoistre souuerainement du faict des Comptes & finances du Roy. De ce il y a Edict & Declaration faite à Compiegne le 1. Aoust 1553. par lequel le Roy veut & entend que ses gens des Comptes soient & demeurent seuls & priuatiuement Iuges en Cour souueraine & dernier ressort, de tout le faict des Comptes & des finances, sans que les Generaux des Aydes ny autre Cour, puissent prendre tiltre ou qualité de Cour des Finances.

L'authorité de cette Chambre a tousiours esté grande : en icelle se tenoit ordinairement le Conseil du Roy : Et là se faisoient toutes instructions & Ordonnances, tant sur le faict des Aydes, que sur toutes les autres choses concernans le faict & Estat du Royaume. Pour les Officiers de la Chambre des Comptes, ils sont vn grand nombre de Maistres des Comptes, Auditeurs des Comptes, Correcteurs des Comptes, Greffiers, Huissiers & Messagers des Comptes.

Il y a en cette Chambre iusques au nombre de 9. Presidens.

Celuy de Maistres des Comptes est de 62.

Les Correcteurs des Comptes sont apres les Maistres, les premiers deuant les Auditeurs, faisans à present le nombre de vingt-vn. Ils ont & prennent la qualité de Conseillers, selon les Lettres du 13. Decembre 1532. obtenuës du Roy. Le mot de Correcteur monstre quelle est leur charge, sçauoir de faire les corrections des comptes, iceux reuoir & diligemment examiner, tant és calculs des parties passées & allouées, qu'és obmissions ou deniers mal & indeuëment pris sur le Roy, & s'ils y trouuent des corrections, en faire extraict & rapport à la Chambre, suiuant l'Ordonnance de Charles VII. faite à Melun, en Decembre 1454.

Quant aux Auditeurs, ils sont d'institution fort ancienne & presque establis de mesme temps que les Maistres des Comptes : ils sont iusques au nombre de soixante-deux, departis par Semestres.

Il y a eu tousiours deux Greffiers en la Chambre des Comptes, & les affaires de la Chambre croissans, leur ont esté donnez deux Clercs depuis appellez Notaires, Greffiers, suiuant l'Ordonnance de Vernon de l'an 1388.

Il y a aussi en la mesme Chambre vn Procureur du Roy par Ordonnance de Charles VII. 1454.

Pour l'Aduocat du Roy, il fut creé l'an 1405.

Il y a vn Huissier de la Chambre d'ancienne institution, & creé seul auec le corps d'icelle, pour faire & executer tous les affaires concernans le seruice de ladite Chambre.

Il y a droict de Chambellage sur tous les Seigneurs qui entrent en la Chambre, pour y faire les foy & hommages des terres & Seigneuries releuans nuëment du Roy. Outre ce, il y a encore vn Officier de Garde des Comptes, & vn autre pour la garde des liure & Registres.

Dauantage, il y auoit encore de tout temps 18. Messagers creez pour executer les mandemens de la Chambre des Comptes & Tresoriers de France. Ils sont decorez du tiltre d'Huissiers, pource qu'auec ce, ils ont encore pouuoir d'executer tous mandemẽs des Cõseillers du Parlement, Grand Conseil, & Iustice Royale. Ils sont à present au nõbre de 24.

Finalement il y a vn Relieur de Liures, faisant seruice actuel en ladite Chambre, & est employé particulierement à cét effet, & receu auec serment, & dit-on qu'il ne doit sçauoir ny lire, ny escrire.

44 Dans le Palais de Paris est aussi la Chambre du Thresor ainsi appellée, pource qu'anciennement le Thresor du Roy y a esté gardé dans vne Tour, prés ladite Chambre dudit Thresor en la Cour du Palais, qui se void encore auiourd'huy treillizée, & au plancher de laquelle sont attachées les balances où les Finances du Royaume qui y estoient apportées & mises és mains du Changeur du Thresor, se pesoient: Autresfois du temps de Clouis & de Chilperic, il n'y auoit qu'vn seul Thresorier pour la garde du Thresor du Roy, estably seulement pour vn an selon la volonté des Roys; puis en furent creez quatre: Et de plus par Edict de Blois furent creez dix-sept Thresoriers Generaux és dix-sept Generalitez de France, & en chaque Bureau de Generalité, dix autres Thresoriers.

Il y a en ladite Chambre des Conseillers du Thresor, qui ont toute jurisdiction contentieuse par dessus les Thresoriers de France.

La Cour des Aydes a son institution du regne du Roy Louïs Hutin en l'an 1338. & deslors, & quelque temps auparauant furent ordonnez & establis Officiers, par tous les Dioceses & bonnes Villes du Royaume, qui estoient choisis & esleus pour receuoir les deniers qui se leuoient, qui furent appellez Esleus, & les autres Maistres & Generaux Conseillers, pour cognoistre & iuger en toute souueraineté des procez prouenans des Aydes, subsides & autres imposts. Et furent ces Conseillers Generaux ainsi appellez, à cause qu'ils auoient la charge generale de tous les Aydes par tout le Royaume, le nombre desquels s'est accreu, comme & à mesure des abus & maluersations qui se sont trouuées à la leuée & recepte desdites Aydes par les Esleus & Collecteurs d'icelles.

Du commencement cette Cour des Aydes estoit composée de huict personnes, sçauoir vn President Clerc, quatre Generaux, & trois Conseillers sur les Aydes. Maintenant elle est composée de quatre Presidents, de vingt-six Conseillers Generaux, d'vn Procureur du Roy, de deux Aduocats Generaux du Roy, vn Greffier, & vn Huissier. Cette Cour est à present augmentée d'vne troisiéme Chambre.

Il y a aussi vne autre Cour souueraine en France, qui est celle des Monnoyes, qui iuge souuerainement d'icelles: elle est composée de huict Maistres Generaux, d'vn Aduocat & Procureur du Roy, auec Huissiers & Essayeurs, & par creation de François I. l'an 1522. le 11. Mars cette Cour fut augmentée d'vn President & de deux Conseillers, & du depuis Henry second y crea encore vn President auec trois Generaux de Robbe-longue; & de plus vn autre Office de President erigeant la Chambre en Cour, & deux Generaux auec autres apres establis iusques au nombre de quatre Presidens & vingt Generaux.

Voila les Cours Souueraines qui sont distribuées par le Royaume de France, pour le fait de la Iustice, Finances du Roy, & Police generale des François.

45 Le premier Bailliage qui est sous le Parlement de Paris, c'est la ville de Laon, puis celle de Rheims, puis Amiens, Abbeuille, Bologne, Senlis, Sens, Auxerre, Troyes, Vitry en Parthois, Chasteau-Thierry, Chaumont en Bassigny, Meaux, & Prouins, dont les deux derniers, de mesme que Chasteau-Thierry sont compris au pays de Brie. Il y a apres Melun, Poictiers, Angers, le Mans, Tours, Blois, Bourges, Orleans, Chartres, Angoulesme, la Rochelle, Montfort l'Amaury, Lyon, Moulins, S. Pierre le Moustier, Rion, & Orillac en Auuergne, puis la Ville & Preuosté de Paris, apres le discours de laquelle il faudra voir les autres, mais selon les Prouinces, & non selon l'ordre que i'ay mis icy.

Dans Paris vous auez le siege Presidial du Chastelet, où il y auoit vingt-quatre Cõseillers, par l'Edict de l'an 1560. du Roy Henry II. A ce Presidial ressortissent le siege de la Preuosté & Vicomté, la conseruation des Priuileges Royaux de l'Vniuersité de Paris, les anciens ressorts de ladite Preuosté, Brie, Comte-Robert, & la Ferté Aleps. Il y a dauantage au Chastelet le Preuost, ses Lieutenãs Ciuil, Criminel & Particulier, le Conseruateur des Priuileges, les Gens du Roy, Procureur, & Aduocat, les Greffiers tãt Ciuil que Criminel, & les Commissaires de la Ville. Pour le seruice de ce Chastelet il y a des Sergés tant à cheual, qu'à verge, qui executent les adiournemẽs, & donnent les assignations ordonnées par les Iuges, comme enuoyez par le Roy, & portans titres d'Officiers, & la marque du Roy en Escusson des armoiries de France. Le Chastelet a charge de ce qui concerne le Police de toute antiquité: si bien que si

les boulengers, ou autres qui vendent marchandise de bouche, font faute en leur estat, les Commissaires y ont l'œil dessus, & c'est au Preuost de Paris à punir telles fautes.

Quant à la Cour de Parlement de Paris, dont les Princes du Sang naissent Conseillers, il falloit selon le nombre ancien qu'il y eust cent hommes; sçauoir les douze Pairs de France, les terres desquels sont du ressort de ladite Cour, puis huict Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy, puis quatre-vingts Conseillers, y compris les quatre Presidens, à sçauoir quarante Clercs & quarante Laiz, entre lesquels sont l'Euesque de Paris & l'Abbé de S. Denys, puis les deux Aduocats du Roy, & le Procureur general. Mais ce nombre est maintenant augmenté de beaucoup, la grande quantité des affaires estant cause de la pluralité des Iuges. Les moindres Offices de la Cour sont les quatre Notaires & Secretaires, le Greffier ciuil & le Greffier criminel, le Greffier des Presentations & les Huissiers. Tout ce corps est diuisé en six Chambres, dont la premiere est la grande Chambre, que l'on nomme autrement la Chambre dorée; la Tournelle, qui est celle où se plaident les matieres criminelles: la grande Chambre des Enquestes, la petite Chambre des Enquestes, la Chambre nouuelle, & la Chambre du Domaine. Vous voyez encor dans l'enclos du Palais les Requestes de l'Hostel du Roy, la Chancellerie, les Requestes du Palais, le Bailliage du Palais, la Chambre des Maistres des Eaux & Forests, à laquelle ressortent trois cens Officiers de trois cens sieges des Eaux & Forests de ce Royaume: la Connestablie & Mareschaussée de France à la Table de Marbre, la Chambre des Comptes, celle du Tresor, la Chambre des Monnoyes, la Cour des Aydes, des Eleus; le siege de l'Amirauté à la Table de Marbre, & la grande Pannetrie de France.

Les sous-Bailliages du Chastelet de Paris sont, Poissy, S. Germain en Laye, Tournan en Brie, Corbeil, Montlehery, & Gonnesse en France.

Sous le Parlement de Paris sont les sieges de Iustice principaux qui s'ensuiuent.

Premierement, en la ville de Laon, siege Presidial, où par l'Edict du Roy Henry II. il y deuoit auoir dix Conseillers & vn Greffier d'appeaux. Et doiuent ressortir audit siege Presidial au cas de l'Edict, la ville de Laon, les sieges de S. Quentin, Ribemont, Noyon, Coucy, Chauny, Soissons, Guise, Peronne, Mondidier & Roye.

Plus, en la ville de Rheims autre siege Presidial, où il y doit auoir huict Conseillers & vn Greffier d'appeaux par ledit Edict, que nous suiurons tousiours. Et à ce siege Presidial doiuent ressortir le siege dudit Rheims, la conseruation des Priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, le siege de Chaalons, Espernay, Fismes, la Comté de Vertus, & le Bailliage de Saudron.

En la ville d'Amiens il y a vn siege Presidial, où sont sept Conseillers, & vn Greffier d'appeaux pour le Bailliage dudit Amiens.

En la ville d'Abbeuille autre siege Presidial, où il y a sept Conseillers & vn Greffier pour la Seneschaussée de Ponthieu.

En la ville de Boulogne siege Presidial, sept Conseillers & vn Greffier pour la Seneschaussée de Boulonnois.

En la ville de Senlis siege Presidial, huict Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit siege de Senlis, les sieges & ressorts de Compiegne, Clermont en Beauuaisis. Creil, Preuosté d'Angy, Chaumont en Vexin, Pontoise, Beaumont sur Oyse, Crespy, la Ferté-Milon, & Pierrefons.

En la ville de Sens siege Presidial, 10. Conseillers & vn Greffier, où ressort le siege de Villeneufue le Roy; à Montargis siege Presidial, sept Conseillers & vn Greffier,

En la ville d'Auxerre siege Presidial, sept Conseillers & vn Greffier, pour le bailliage dudit Auxerre.

En la ville de Troyes siege Presidial, huict Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent le siege dudit Troyes, la conseruation des Foires de Brie & Champagne, pour autant qu'elle s'estend dans ledit Bailliage, les sieges de Bar sur Seine, Mussi l'Euesque, la Ferté sur Aube, Nogent & Pont sur Seine, Eury le Chastel & sainct Florentin.

En la ville de Vitry en Parthois siege Presidial, sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege Presidial ressortent le siege dudit Vitry, les sieges de saincte Menehou, S. Disier, Rouuray & Passauant.

En la ville de Chasteau-Thierry siege Presidial, sept Conseillers & vn Greffier

auquel siege ressortent ledit Chasteau-Thierry, & les sieges de Chastillon sur Marne, Treffons, Ouchil-Chastel, & Nully S. Front.

En la ville de Chaumont en Bassigny siege Presidial, sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit Chaumont & le Bailliage de Bar-sur Aube.

En la ville de Langres siege Presidial, sept Conseillers & vn Greffier.

En la ville de Meaux siege Presidial, sept Conseillers & vn Greffier, auquel siege ressortét ledit Meaux, les sieges de Crecy, Coulómiers en Brie, & la Ferté-Gaucher.

En la ville de Prouins siege Presidial, sept Conseillers & vn Greffier. Ledit Prouins, & les sieges de Sezane, Montereau faut-Yonne, Bray sur Seine, Iouil le Chastel, & la conseruation des foires de Brie & de Champagne, pour autant qu'elle s'estend audit Prouins, y ressortent.

A Melun siege Presidial, sept Conseillers & vn Greffier. Ledit Melun & les sieges de Moret, Nemours, Chasteau-landon, la Chappelle la Reyne, & Milly en Gastinois y ressortent.

A Poictiers siege Presidial, pour la Seneschaussée audit Poictiers, douze Conseillers & vn Greffier. Et à ce siege Presidial ressortent le siege dudit Poictiers, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, & les sieges de Lusignan, Chastelleraut, Montmorillon, la basse-Marche & le Dorat, Fontenay le Comte, Niort, Ciuray, & Sainct Maixent.

A Angers pour la Seneschaussée d'Anjou siege Presidial, dix Conseillers & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Angers & les sieges de Saumur, Baugé, & Beaufort en la vallée.

A Tours siege Presidial, huict Conseillers & vn Greffier. Là ressortent les sieges de Tours, de Chinon, Loudun, Langest, Amboise, Loches & Chastillon sur Yndre.

Au Mãs siege Presidial, pour la Seneschaussée du Mayne, 8 Cõseillers & vn Greffier. Là ressortẽt les sieges dud. Mans, du Chasteau du Loir, Laual, Beaumõt, saincte Susanne, Chasteau-Gõtier, la Fléche, & Maine, la Iauhaix, Sablé, & la Ferté Benard.

A Lyon siege Presidial, huict Conseillers & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Lyon, la conseruation des foires dudit lieu, les Bailliages de Mascon, Forests & Beaujolois. A Lyon il y a aussi la Cour de Parlement de Dombes qui s'y tient. Et maintenant le Forests ressort à Montbrison.

A Moulins, siege Presidial, pour la Seneschaussée de Bourbonnois, sept Conseillers & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Moulins, auec les ressorts selon l'erection a esté faite en Duché, & les sieges de la haute Marche.

A sainct Pierre le Monstier siege Presidial, sept Conseillers & vn Greffier. Là assiste le siege du Bailliage dudit S. Pierre le Monstier, compris Donziois, Saucrains, Cusset, & le bourg S. Estienne de Neuers.

A Rion siege Presidial, pour la Seneschaussée du bas Auuergne, huict Conseillers & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Rion, Montferrand, Combraille, Montaigu, Aigue-perse, Clermont & Mont-pensier.

A Orillac siege Presidial pour la Seneschaussée du haut païs d'Auuergne, huict Conseillers & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Orillac, de S. Flour, Sarlat & Murat.

A Blois siege Presidial pour le Bailliage, sept Conseillers & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Blois, de Romorentin, de Millensay, Chasteaudun, & le païs de Dunois.

A Bourges siege Presidial pour le Bailliage de Berry, huict Conseillers & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Bourges, la conseruation des Priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, les sieges d'Yssoudun, Dun le Roy, Mun sur Yeure, & Concersant.

A Orleans siege Presidial pour le Bailliage dudit Orleans, douze Conseillers & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Orleans, tant au Bailliage qu'en Preuosté, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, les sieges de Bois-commun, Chasteau-Renard, Yenuille, Yeure le Chastel, Neufuille aux Loges, Gien, Montargis, Lorris, Meun sur Loire & Baugency.

A Chartres siege Presidial du Bailliage, dix Conseillers & vn Gréffier. Là ressortent le siege dudit Chartres, les sieges de Chasteau-neuf, Thimerays, le grand Perche & Perchegoüet, Estampes, Dourdan, Nogent le Roy, Bonneual, & la Iustice temporelle de l'Eglise Cathedrale de Chartres, & l'Abbaïe dudit Bonneual.

A Angoulesme siege Presidial de la Seneschaussée d'Angoumois, 7. Cõseillers &

vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Angoulesme, les sieges de Coignac & Chasteau-neuf.

A la Rochelle siege Presidial, 7. Conseillers & vn Greffier. Là ressortent le siege de ladite Rochelle auec le païs d'Aunis, & les enclaues & ressorts du Gouuernement de ladite ville.

A Montfort l'Amaury siege Presidial, 7. Conseillers & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Montfort, les sieges de Houdan, Mantes & Meulan.

Il y a encore quelques Presidiaux adioustez depuis le Roy Henry II. de mesme que le nombre des Conseillers est augmenté par le moyen de beaucoup d'Edicts de la creation de nouueaux Offices.

La Normandie comprend 7. Bailliages, qui sont sous le Parlement de Roüen; c'est à sçauoir Roüen, Caux, Caën, Constantin, Eureux, Gisors & Alençon. Le Roy Louïs XII. erigea le Parlement de Normandie à Roüen, & y establit quatre Presidens, vingt-huict Conseillers, treize Clercs, & quinze laiz, deux Greffiers & vn Audiencier, auec les gens du Roy, deux Aduocats & vn Procureur general: mais depuis on a bien augmenté le nombre des Officiers de cette Cour, de mesme que les autres du Royaume.

Outre la Cour de Parlement, il y a à Roüen celle des Aydes, qui comprend la iurisdiction des Eleus, institué par le Roy Charles VII. & composée de deux Presidens, vnze Conseillers, vn Greffier, de deux Aduocats & vn Procureur du Roy, trois Huissiers, & vn Receueur & Payeur: & ceux-cy iugent diffinitiuement sur les faits d'Aydes, gabelles, tailles, creuës, dons, octroys, emprunts, estappes, & choses semblables. De ces Iuges dépendent plusieurs Eleus, Grenetiers, & Controlleurs, ayans leur Iurisdiction à part: & outre les Elections de la Duché de Normandie y sont comprises les Elections de la Duché du Perche, de la Preuosté de Caumont, & accroissement de Magny, y comprenant aussi Pontoise. Il y à pareillement à Roüen la Cour du Bailliage, & le siege Presidial, & Vicomté, & Iurisdiction ordinaire, que ceux du païs nomment la Cohuë.

XXXI. Pour venir au denombrement plus particulier des Presidiaux & Bailliages, on met en premier lieu.

Le Bailliage de Caudebec, & apres
Le siege Presidial d'Eureux.
Le Bailliage de Gisors.
Le Bailliage d'Alençon.

Cecy est compris sous la Generalité de Roüen, où il y a bien vingt Vicomtez, & douze ou quinze bons sieges Royaux.

Le siege Presidial de Caën.
Le Bailliage de Constance.

Cecy est compris sous la Generalité de Caën, qui a sept Vicomtez, & quelques sieges Royaux.

XLVIII. Le Parlement de Thoulouse a sous luy les Presidiaux, Bailliages & sieges qui suiuent:

La Seneschaussée & Presidial de Thoulouse.
La Seneschaussee de Carcassone.
La Seneschaussée de Ville-franche en Roüergue.
La Seneschaussée de Cahors en Quercy.
La Seneschaussée de Tarbe en Bigorre.

Ces sieges sont compris sous la Generalité de Thoulouse, où il y a cinq bons sieges dépendans du Seneschal de Quercy & autres.

Le Presidial de Montpellier, la Cour des Aydes, & la Chambre des Comptes.
Le Presidial de Beziers.
La Seneschaussée & siege Presidial de Beaucaire & Nismes.

Cecy est sous la Generalité de Montpellier, où il y a quatre bons sieges.

XLIX. Le Parlement de Bourdeaux comprend les sieges suiuans,

Le Presidial de Bourdeaux.
Le Presidial de Perigueux.
Le Presidial d'Agen.
Le Presidial de Bazas.
Le Presidial de Lannes.

Le Presidial de Xainctes.
Quinze Iudicatures.

L. Le Parlement de Bourgongne a sous luy les sieges qui suiuent:
Le Bailliage de Dijon.
Le Bailliage de Nuys,
Le Bailliage de Beaune.
Le Bailliage d'Auxonne.
Le Bailliage de Sainct Iean de Laune.
Le Bailliage de Chaalons sur Saone.
Le Bailliage de Mascon.
Le Bailliage d'Authun.
Le Bailliage de Semur.
Le Bailliage de Montceniz.
Le Bailliage de Charrolles.
Le Bailliage d'Auxois.
Le Bailliage d'Aualon.
Le Bailliage d'Arnay le Duc.
Le Bailliage de la Montagne.
Le Bailliage de Bar sur Seine.
Le Bailliage de Gets.
Le Bailliage de Bellay.
Le Presidial de Bourg en Bresse.

LI. Le Parlement de Bretagne contient sous luy les sieges qui suiuent:
Le Presidial de Rennes.
Le Presidial & Chambre des Comptes de Nantes.
Le Presidial de Vannes.
Le Presidial de Quimpercorentin.
La Seneschaussée de Plorueil.
Six Iudicatures Royales.

LII. Le Parlement de Dauphiné seant à Grenoble a sous luy les sieges qui s'ensuiuent:
Le Bailliage de Grisiuaudan à Grenoble.
Le Bailliage de Vienne.
Le Bailliage de Valence.
La Seneschaussée de Montlimar.
Le Bailliage d'Ambrun.
Le Bailliage de Gap.
Le Bailliage de Ryons.
Le Bailliage de Die.
Le Bailliage de Grest.
Le Bailliage de Chabeul.
Le Bailliage de S. Marcellin.
Le Bailliage de Briançon.

LIII. Au Parlement de Prouence on compte
La Seneschaussée d'Aix, & pour le moins vingt Sieges Royaux; & remarquez que tous les Parlemens de France ont leur Chambre des Comptes, excepté Thoulouse & Rennes.

RELIGION DE FRANCE.

LIV. Sainct Epiphane nous apprend que S. Luc a presché la Foy Chrestienne en France. Et S. Clement en sa premiere Epistre contre les Iuifs, escrit qu'il l'enuoya en Gaule par le mandement de S. Pierre, à Iacques frere de nostre Seigneur. On tient que Crescence, Martial, Denys Areopagite, Eleuthere, Aphrodise, Rustique & autres prouignerent grandement la Foy qu'on y auoit plantée, tellement que Tertullien dit, que de son temps beaucoup de nations des Gaules faisoient profession de la Foy Chrestienne. Finalement tout le Royaume fut conuerty à la Foy enuiron l'an 465. sous le Roy Clouis, dont l'Histoire est assez conneuë.

L'EGLISE GALLICANE TRES-CHRESTIENNE A DIX-NEUF Metropoles, & cent dix-sept Eueschez.

L'Archeuesché de Lyon est le siege du Primat des Gaules, en la Gaule Celtique, qui a ses Eueschez suffragants.
Sçauoir,

Authun.
Langres.
Chaalons sur Saone.
Mascon.

L'Archeuesché de Rouën en la Gaule Celtique & en la Prouince de Normandie, a sous luy ses Eueschez.
Sçauoir.

Bayeux.
Auranches.
Seez.
Lizieux.
Eureux.
Constances.

L'Archeuesché de Tours en la Gaule Celtique, a douze Eueschez sous soy.
Sçauoir,

Le Mans.
Angers.
Rennes.
Nantes.
Sainct Malo.
Dol.
Vannes.
Sainct Brieu.
Cornoüaille.
Leon.
Treguier.
Quimpercorentin.

L'Archeuesché de Sens en la Gaule Celtique, a sous soy 3. Eueschez.
Sçauoir,

Neuers.
Auxerre.
Troyes.

L'Archeuesché de Paris creé de nouueau en la Gaule Celtique, a sous soy trois Eueschez.
Sçauoir,

Chartres.
Orleans.
Meaux.

L'Archeuesché de Rheims en la Gaule Belgique, a sous luy douze Eueschez.
Sçauoir,

Laon. Beauuais.
Chaalons. Tournay.
Soissons. Arras.
Amiens. Cambray.
Noyon. Theroüene, à present Bologne.
Senlis.

L'Archeuesché de Bourges, où est l'Archeuesque & Patriarche d'Aquitaine en la Prouince d'Aquitaine, qui a sous soy onze Eueschez.
Sçauoir;

Clairmont.
Limoges.
Rhodez.
Mende.
Alby.
Castres.
Le Puy.
Cahors.
Vabres.
Tulles.
S. Flour.

L'Archeuesché de Bourdeaux, l'Archeuesque d'Aquitaine, sous lequel sont 9. Euesques.
Sçauoir,

Poictiers.
Maillezais.
Luçon.
Angoulesme.
Agen.
Xaintes.
Perigueux.
Condon.
Sarlat.

L'Archeuesché de Gascogne auquel sont suiets dix Eueschez.
Sçauoir,

Aqs.
Cominges.
Tarbes.
Bazas.
L'escar.
Lectoure.
Conserans.
Oleron.
Bayonne.
Aire.

Vienne Archeuesché auquel sont suiets six Eueschez.
Sçauoir,

Grenoble.
Valence.
Die.
Viuiers.
Gennes.
S. Iean de Morienne.

Arles Archeuesché sous lequel sont quatre Eueschez.
Sçauoir.

Marseille.
Orange.
S. Paul de trois Chasteaux.
Toulon.

L'Archeuesché d'Auignon qui a sous soy trois Eueschez.
Sçauoir,

Carpentras.
Vaison.
Cauaillon.

L'Archeuesché de Narbonne a sous soy dix Eueschez.
Sçauoir,

Carcassonne.
Agde.
Beziers.
Nismes.
Lodeues.
S. Pons de Thomiers.
Aleth.
Montpellier.
Vzez.
Haule.

L'Archeuesché de Thoulouse a sept Eueschez sous soy.
Sçauoir,

Pamiers.
Mirepoix.
Montauban.
Lauaur.
Rieux.
Lombes.
S. Papoul.

L'Archeuesché d'Aix a sous soy cinq Eueschez.
Sçauoir,

Ast.
Rié.
Frejus.
Gap. Sisteron.

L'Archeuesché d'Ambrun, a six Eueschez sous soy.
Sçauoir,

Digne. Grasse.
Vence. Glandesue.
Senes. Nice.

L'Archeuesché de Tarentaise a deux Eueschez sous soy.
Sçauoir,

Seon, ou Syon.
Aouste.

L'Archeuesché de Besançon hors de France, a sous soy 3. Eueschez.
Sçauoir,

Basle. Lauzane.
Bellay.

L'Archeuesché de Treues a sous soy trois Eueschez.
Sçauoir,

Mets. Verdun.
Thou.

ENSVIT AVSSI LE NOMBRE DES PARROISSES ou Clochers compris en chaque Diocese.

L'ARCHEVESCHE' DE PARIS.

LVI. L'Archeuesché de Paris comprend six cens Parroisses ou clochers, compris les hameaux.

Le Diocese de Meaux comprend 410. parroisses, ou cloclers, compris les hameaux.
Celuy de Chartres 1700. parroisses, ou clochers.
celuy de Soissons 380. parroisses, ou clochers.
celuy de Beauuais 592. parroisses, ou clochers.
celuy de Noyon 404. parroisses, ou clochers.
celuy de Boulongne 460. parroisses, ou clochers.
celuy d'Amiens 498. parroisses, ou clochers.
celuy de Rheims 1014. parroisses.
celuy de Chaalons 360. parroisses, ou clochers.
celuy de Troye 509. parroisses, ou clochers.
celuy de Sens 930. parroisses, ou clochers.
celuy d'Orleans 700. parroisses, ou clochers.
celuy d'Angers 668. parroisses, ou clochers.
celuy de Tours 1035. parroisses, ou clochers.
celuy de Poictiers 709. parroisses, ou clochers.
celuy du Mans 451. parroisses, ou clochers.
celuy de Lusson 213. parroisses ou clochers.
celuy de Bourges 1260. parroisses, ou clochers.
celuy de Neuers 211. parroisses, ou clochers.
celuy de Limoges 411. parroisses, ou clochers.
celuy d'Angoulesme 411. parroisses, ou clochers.
celuy de Clermont 306. parroisses, ou clochers.
celuy de Lyon 411. parroisses, ou clochers.
celuy de Mascon 307. parroisses, ou clochers.
celuy de Chaalons 420. parroisses, ou clochers.
celuy d'Authun 1300. parroisses, ou clochers.
celuy d'Auxerre 460. parroisses, ou clochers.
celuy d'Aire 960. parroisses, ou clochers,
celuy de Senlis 211. parroisses, ou clochers.
celuy de Roüen 1338 parroisses, ou clochers.
celuy de Caën 509. parroisses, ou clochers.
celuy d'Eureux 355. parroisses, ou clochers.
celuy de Nantes 385. parroisses, ou clochers.
celuy de Rennes 450. parroisses, ou clochers.
celuy de Vannes 405. parroisses, ou clochers.
celuy de Bayeux 211. parroisses, ou clochers.
celuy de Seez 213. parroisses, ou clochers.
celuy d'Auranche 362. parroisses, ou clochers.
celuy de Constance 319. parroisses, ou clochers.
celuy de Triguier 307. parroisses, ou clochers.
celuy de S. Malo 314, parroisses ou clochers.
celuy de Quinpercorentin 202. parroisses, ou clochers.
celuy de Xaintes 291. parroisses, ou clochers.
celuy de Perigueux 302. parroisses, ou clochers.
celuy de Langres 960. parroisses, ou clochers.
celuy de Bourdeaux 9 8. parroisses, ou clochers.
celuy de Montauban 414. parroisses, ou clochers.
celuy de Tarbes 291. parroisses, ou clochers.
celuy d'Aix 259. parroisses, ou clochers.

celuy de Bazas 504. parroisses, ou clochers.
celuy d'Auch 768. parroisses, ou clochers.
celuy de Bayonne 349. parroisses, ou clochers.
celuy de Cahors 422. parroisses, ou clochers.
celuy de Thoulouse 152. parroisses, ou clochers.
celuy de Castres 412. parroisses.
celuy de Carcassonne 319. parroisses.
celuy de Narbonne 972. parroisses.
celuy d'Agen 629. parroisses.
celuy de Beziers 306. parroisses.
celuy de Montpellier 491. parroisses.
celuy d'Agde 77. parroisses.
celuy de Mirepoix 89. parroisses.
celuy de Nismes 509. parroisses.
celuy de S. Paul 62. parroisses.
celuy de la Vaur 114. parroisses.
celuy de Mande 209. parroisses.
celuy de Viuiers 155. parroisses.
celuy d'Alby 309. parroisses.
celuy de Rhodez 219. parroisses.
celuy de Vabres 500. parroisses.
celuy de S. Pons 482. parroisses.
celuy de S. Flour 202. parroisses.
celuy de Lodeue 205. parroisses.
celuy de Rieux 500. parroisses.
celuy d'Alets 168. parroisses.
celuy de Ligier 125. parroisses.
celuy de Puy 428. parroisses.
celuy de Vienne 800. parroisses.
celuy de Valence 325. parroisses.
celuy de Gap 204. parroisses.
celuy d'Ambrun 211. parroisses.
celuy de Die qui est maintenant ioint à Valence, 147. parroisses ou clochers.
celuy de Briançon 170. parroisses.
celuy de Digne 185. parroisses.
celuy d'Aix 800. parroisses.
celuy de Cisteron 200. parroisses.
celuy d'Arles 311. parroisses.
celuy de Marseille 280. parroisses, ou clochers.

Outre les Parroisses, il y a en France vn fort grand nombre d'Abbayes & de Prieurez, dont les vns ont esté ruinez durant les guerres, les autres subsistent encore.

La France est diuisée en deux sortes de Religions. Les vns suiuent l'Eglise Catholique Romaine, les autres s'arrestent à l'opinion de Caluin. Au commencement on a employé le fer, pour exterminer ceux qui s'attachoient à cette nouuelle secte, mais pour vne teste qu'on couppoit, il en sortoit sept, ainsi que d'vn Hydre.

Et mesme on s'opiniastra iusques là, tant d'vn costé que d'autre, qu'on donna des batailles, où toutesfois ceux de la nouuelle opinion se trouuerent tousiours les plus foibles. Et neantmoins ils ne perdirent iamais courage, & tascherent de tenir tousiours bon, nonobstant tous les Edicts qui les chassoient du Royaume, ou qui les rendoient incapables de tenir aucuns offices. Finalement nostre Roy a consideré que tous estoient ses subjets, & a voulu traitter comme pere tous ceux qui viuoient sous son obeïssance. Et ayant reconnu par les choses passées, que tant plus on trauailloit les nouueaux sectaires, tant plus ils se roidissoient & endurcissoient en leur opinion, il a renouuellé l'Edict de Pacification fait par ses predecesseurs, par lequel l'exercice de la Religion pretenduë est permis en France, aux lieux où il a esté iadis pratiqué, & la Messe a esté remise aux lieux d'où ses ennemis plus forts l'auoient chassée. Et les plus aduisez estiment que c'est le parfait & vray moyen de ramener les égarez à la bergerie.

Il seroit maintenant à propos de discourir des Priuileges & libertez de l'Eglise Gallicane, mais il y en a des liures entiers, ausquels ie renuoye ceux qui en desireront sçauoir quelque chose.

Thuringe, par la donation de Theobald, se ligue auec Cranne bastard contre Clotaire. Il regna 49. ans, & mourut l'an 549. ou 52. & fut enterré en l'Eglise de S. Vincent, à present de S. Germain des Prez lez Paris.

CLOTAIRE I. apres la mort de ses freres & neueux, demeura seul Roy de France; l'an 559. sa cruauté le met en la haine des siens; il chasse tous les Officiers de son frere Childebert; il défait les Saxons: l'an 562. luy-mesme est défait par les Saxons & Thuringiens: il regna cinq ans, & mourut à Soissons l'an 564. & fut inhumé en l'Eglise de S. Marc par luy fondée.

CHEREBERT I. apres la mort de Clotaire, le Royaume se trouua derechef diuisé en Tetrarchie entre ses 4. enfans; fut Roy de Paris, par consequent Roy de France; Chilperic conspire sur la vie de luy & de ses freres. Les villes se rebellent contre luy: les Parisiens font mourir ses partisans: l'an 566. s'accorde auec ses freres à Soissons; sa luxure le rend odieux. Il regna deux ans, & mourut l'an 569. & son corps fut enterré dans l'Eglise S. Romain de Blaye.

CHILPERIC I. apres auoir persecuté ses freres, & Sigebert Roy d'Austrasie estant mort, fut Roy de France. Il fit prendre Brunehaut sa femme & mener à Rouen l'an 578. Fredegonde sa femme fait tuer Merouée son fils: l'an 583. elle luy fait massacrer Galsande sa legitime femme & ses deux enfans: 584. Chilperic espouse Fredegonde; ce qui le rend hay du peuple: il deuient insensé de son amour; il fit mourir 36. personnes: 588. Landry de la Tour, fauory de Fredegonde: Ialousie de Chilperic sur luy: 592. Fredegonde & Landry le font assassiner. 595.

CLOTAIRE II. fils de Chilperic, âgé de quatre mois, fut proclamé Roy par les François: l'an 587. Gontran Roy d'Orleans son oncle est son gouuerneur; Fredegonde le veut faire tuer: Childebert Roy de Mets luy declare la guerre. 595. son armée défaite par celle de Fredegonde: elle meurt l'an 597. & fut enterrée dans l'Eglise de sainct Germain des Prez lez Paris, pres Chilperic son mary. Les deux fils de Childebert font la guerre à Clotaire, & défont son armée: 601. il fait paix auec eux: il entre en Austrasie contre Brunehaut: 6.7. Clotaire l'ayant prise la fait mourir: 618. les quatre Royaumes de France vnis en vn sous Clotaire; il donne partie du Royaume d'Austrasie à Dagobert son fils; Clotaire défait les Saxons: 630. l'an suiuant Clotaire mourut âgé de 44. ans, & le 16. de son regne. Il eut deux femmes, la premiere fut Bergetrude mere de Dagobert; la deuxiesme appellée Sichinde, de laquelle il eut Aribert.

DAGOBERT I. fut proclamé Roy apres son pere Clotaire: l'an 641. il appanage son frere Aribert en luy donnant le Languedoc, le Poictou & l'Anjou. Il fonde l'Eglise de S. Denys & l'enrichit: 642. il eut pour femme Gontrude: puis vne autre nommée Nantilde: il ayme la Iustice; il change sa vie vertueuse en vne mauuaise & vicieuse: 646. il fait Pepin Maire de son Palais; il défit les Huns en Picardie; il quitte aux Saxons le tribut qu'ils luy deuoient: il mourut à Espinay l'an 647. ayant regné 16. ans.

CLOVIS II. fils de Dagobert & de Nantilde, fut Roy de France; Sigisbert son frere aisné luy ayant cedé son droict, il regna en son bas âge sous le gouuernement de sa mere; & elle morte, par les Maires de son Palais: il espousa Baudour, de laquelle il eut trois fils Clotaire, Childeric & Thierry: 662. Clouis deuient vicieux, abandonné à la paillardise: il mourut cette mesme année ayant regné 6. ans.

CLOTAIRE III. regna apres luy comme son aisné: la Reyne Baudour sa mere le fit couronner, & luy estant ainsi instalé au Throsne Royal, il donna à son frere Thierry toute la basse Bourgongne: il n'eut pas loisir de gouster longuement les douceurs du pouuoir absolu sur vne si puissante Monarchie: car il ne regna que 4. ans, & mourut à Chelles l'an 666. & y fut inhumé: il ne laissa aucuns enfans qui luy peussent succeder.

CHILDERIC II. Roy d'Austrasie, & frere de Clouis, luy succeda à la Couronne de France, contre la volonté d'Ebroin Maire du Palais, il fait Vlfoalde Maire de son Palais; Ebroin porte Thierry à se declarer contre Childeric son frere; eux deux le dépouillent de sa couronne; Vlfoalde le restablit & les Grands du Royaume; iettent Thierry dans vn Cloistre; Childeric fait prendre Ebroin, & l'enuoye prisonnier en l'Abbaye de Luçon en Bourgongne; Childeric se rend ingrat enuers son peuple: ses cruautez enuers les grands de sa Cour, qui le firent tuer auec la Reyne Blitilde sa femme, l'an 679.

Digitized by Google

Thierry I. apres la mort de Childeric, fut tiré de l'Abbaye de S. Denys, & estably au Throsne Royal; il retira Ebroin du Cloistre, qui poursuiuit à force d'armes Landregesil Maire du Palais, & le fit tuer : l'an 685. Thierry auec Ebroin défait les Gouuerneurs des Austrasiens : l'an 687. Thierry ne veut accorder la requeste des bannis Austrasiens ; l'an 689. ils luy donnent bataille où les siens furent defaits. Pepin gouuerne seul les Gaules, 690. Thierry ayant regné 13. ou 14. ans mourut l'an 693. & fut enterré à Arras en l'Eglise de S. Vaast. Il eut de Clotilde sa femme deux fils ; Clotaire & Childebert.

Clotaire III. fils aisné de Thierry, fut Roy de France apres luy, & regna trois ans : il ne laissa à l'Histoire chose digne de luy.

Childebert II. son frere luy succeda ; il regna 17. ans sans laisser aucune action memorable digne de son regne : il mourut l'an 696. & fut enterré dans l'Eglise sainct Estienne de Nancy.

Dagobert II. estoit fils de Childebert, & commença à regner apres luy en fort bas âge, son Royaume estant gouuerné par les Maires du Palais, notamment par Pepin, & luy mort il éleua son fils Charles Martel à la plus eminente charge du Royaume. Le Reyne Plectrude, qui auoit tant de credit à la Cour, & craignant que Charles Martel ne iouïst du gouuernement d'Austrasie, le fit arrester dans Cologne : l'an 719. les François ne voulans obeïr à vne femme, se reuolterent & éleurent Rainfroy Maire du Palais. Martel fut deliuré l'an 718. & rentra en son Estat : en l'an 721 mourut le Roy Dagobert XI. ayant regné 4. ans.

Chilperic II. apres la mort de Dagobert, Charles Martel mit en auant vn Prince du sang nommé Clotaire, oncle du Roy Dagobert II. & sous ombre de cettuy-cy, il obtint la souueraine puissance en France ; & auec Clotaire il vainquit Chilperic, apres Dagobert, & bien tost apres mourut Clotaire ; apres quoy Chilperic fut couronné par Rainfroy, lequel il crea Maire de son Palais, & tous deux entrerent en Austrasie, & brusserent tout le païs, & passerent iusques à Cologne. Durant ce temps Chilperic fit alliance auec le Duc d'Aquitaine appellé Eudon, lequel apres cette alliance marcha contre les Austrasiens : mais il fut vaincu en bataille : mais ne voulant retourner en son païs sans rien faire, il emmena le Roy Chilperic & tout son Thresor en la haute Aquitaine ; mais par l'entremise de Charles Martel, Eudon le renuoya. Chilperic regna cinq ans, & mourut l'an sept cens vingt-six.

Thierry II. luy succeda, car Charles Martel l'appella au Royaume : il estoit fils de Dagobert II. Il regna de nom seulement comme les autres Roys ses predecesseurs, & sous luy Charles Martel gouuernoit toutes choses. Les Sueues & les Saxons se reuolterent contre Thierry & armerent auec les François leurs voisins : mais Martel leur allant au deuant les rompit & défit l'an 730.

Charles Martel apres ces victoires, fit assembler les trois Estats du Royaume, par lesquels il se fit creer Prince & Duc des François, & luy mirent en main le Gouuernement de l'Estat : auec ce grand pouuoir se presenta vne belle occasion de signaler sa valeur : Eudon Duc d'Aquitaine voulant se vanger de l'iniure que Martel luy auoit faite, appella à son secours les Sarrasins d'Espagne auec leur Roy Abderame, ils descendirent en France enuiron quatre cens mille hommes. Martel en ayant aduis assembla le plus de forces qu'il pût, auec lesquelles il passa la Loire, & se campa deuant Tours ; & voyant les ennemis venir pour luy donner bataille, il les receut de telle sorte, que les François chargerent les Sarrasins auec vn tel courage, qu'ils les tournerent en fuitte, & en coucherent par terre plus de trois cens soixante & dix mille : l'an sept cens trente-huict, les Arriens ayant passé le Rhosne, entrerent dans la Bourgongne, qu'ils pillerent & brusserent, ruinerent les Eglises : ils en firent autant en Sauoye & Dauphiné ; & estans arriuez vers Sens, l'Archeuesque de la ville courut sur eux auec vne grosse trouppe de gens de guerre, il en défit la plus grande part. Martel vint au secours de l'Archeuesque, & auec les forces que plusieurs Princes luy enuoyerent, il s'aduança, & l'ennemy le voyant luy quitta la campagne libre, & se retira dans Auignon & dans Narbonne, où Martel les assiegeant leur fit incontinent quitter Auignon, & marchant en suitte vers la ville de Narbonne, il défit le Roy Amorée, & en suitte toute l'armée Sarrasine, & le reste quittant Narbonne abandonna la Gaule

au mesme temps Martel nettoya le Prouince d'Arriens & de Sarrasins. Cette guerre finie, il alla contre les Frisons qu'il combattit, & les contraignit à se conuertir à la vraye foy. Sur la fin de ces guerres, le Roy Thierry mourut l'an 740. ayant regné dix ans.

CHILDERIC III. estoit frere de Thierry II. & fut Roy apres luy de nom seulement comme les autres, vn an apres, & l'an 741. Martel mourut entre les quatre fils qu'il auoit. Pepin fut le plus vaillant, auquel Martel donna la France; Griffon son frere se reuolta, mais il fut vaincu par ses freres, & mené prisonnier à Chasteau neuf en Ardennes forte place, & s'estant eschappé auec l'ayde des Saxons, il voulut recommencer la guerre. Mais Pepin le défit & le chassa, & se voulant refugier en Italie, il fut tué au passage des Alpes par vn Gentil-homme de la Franche-Comté, nommé Theodin: & pour reuenir au Roy Childeric, sa trop grande nonchalance, sa paresse, son naturel addonné aux voluptez, seruirent de degrez pour faire monter Pepin au Throsne de la Majesté Royale.

Seconde lignée des Rois de France en Pepin

L'imbecillité de Chilperic le fit deposer de la dignité Royale par les trois Estats de France, & les François éleurent

PEPIN Roy de France. Le Pape Zacharie l'approuua, & dispensa le peuple de France du serment de fidelité fait à Chilperic: Pepin fut couronné en la ville de Soissons par Boniface Archeuesque de Mayence, l'an sept cens cinquante, & Chilperic fut rasé & mis dans vn Monastere de la mesme ville: ainsi prit fin en Chilperic, la race de Meroüée & de Clouis, qui auoit esté en vingt-deux Roys, & duré plus de trois cens ans. Les premieres actions de son regne furent la guerre des Saxons & celle de Lombardie en faueur du Pape: il défit les premiers, & estant entré en Italie, il fit la guerre à Astolphe Roy des Lombards, ennemy de l'Eglise, & le contraignit de faire la paix auec le Pape: l'an 754. l'an 755. Astolphe ayant repris les armes, Pepin repasse derechef en Italie, assiege Pauie, & force Astolphe d'en sortir, & de luy demander la paix. Cela fait, Pepin retourne en France, fait assembler les trois Estats à Compiegne, où il fit de belles Ordonnances sur le faict de la Police & de la Iustice. L'an sept cens cinquante-six les Saxons s'estans rebellez derechef, Pepin alla contr'eux, les vainquit & les obligea d'amener tous les ans aux Estats 300. cheuaux en forme de tribut l'an 757. Pepin l'an 759. eut de sa femme Berthe vn fils appellé de son nom Pepin, qui mourut 3. ans apres: il va en Aquitaine contre Gaiffet Duc du païs, qui tourmentoit les Eglises, qui le voyant pres de luy, enuoya luy demander la paix: mais peu de temps apres Gaiffet recommença le trouble, cause pourquoy Pepin retourne en Aquitaine, où il prit Angoulesme, Agen & Perigueux. Apres toutes ces guerres Pepin estant à Paris y deuint malade, & y mourut l'an sept cens soixante-huict le vingt-quatriéme de Septembre, & de son regne le 18. & fut son corps porté à S. Denys.

CHARLES surnommé le Grand, fils de Pepin, fut auec son frere CARLOMAN, estans Roys de France par les François, à la charge de partager également le Royaume entr'eux. Charles eut pour partage, la France, l'Aquitaine, & fut couronné à Noyon, & Carloman eut toutes les Prouinces qui estoient au delà du Rhin sujettes à la Couronne de France: il fut couronné à Soissons l'an sept cens soixante-huict, & mourut trois ans apres au village de Salmoignac: l'an sept cens septante-vn, laissant Charles son frere heritier de ses terres: Hunault ayant esté éleu Duc d'Aquitaine, fut refusé des Xaintongeois, Poictevins & Angoulmoisins, de prendre les armes contre le Roy Charles. Loup d'ancienne maison Duc de Gascogne, qui auoit porté Hunault à faire la guerre à Charles, se voyant trop foible pour resister à vn si puissant Roy, luy rendit Hunault auec sa femme, que Charles fit prisonnier, puis se saisit de toute l'Aquitaine. Charles espouse Theodore sœur de Didier Roy de Lombardie l'an sept cens septante vn; & peu de temps apres il la repudia, & espousa Idegande ou Hildegarde, fille du Duc Hildebrand de Sueue: il s'empare des païs de son frere Carloman; Charles va en Italie contre Didier l'an sept cens septante-trois, & entrant en Piedmont il eut bataille contre les Lombards, pres d'vn lieu appellé Meurtrie, & demeura Victorieux; il prit Veronne & les enfans de la vefue de Carloman qui y estoient, & les enuoya en France: Charles va à Rome en la mesme année, où le Pape le reçoit auec grand honneur: à son retour il prit Pauie, & Didier qu'il enuoya à Lyon: & ce fut là la fin du regne des Lombards, l'an sept cens septante-quatre; l'an d'apres Charles retourne

Digitized by Google

en France, passe en Allemagne, & y défait les Saxons reuoltez, l'an 775. & ainsi Charles se rendit la France, l'Italie & l'Allemagne subjette. L'an 777. il passe en Espagne contre les Sarrasins, prend Pampelune: l'an 778. défait les Maures & Sarrasins en plusieurs batailles: l'an 779. Charles retourne en Allemagne contre Vvindokind, & les Saxons qu'il défait & les chastie, il partage ses Royaumes à ses enfans: l'an 793. Charles va à Rome pour la seconde fois, où il est couronné Empereur par le Pape Leon: l'an 801. il pacifie l'Italie: l'an 803. il défait les Vvestphales liguez auec les Saxons contre luy: l'an 805. l'an 811. Charles partage ses enfans, il défait Geoffroy Roy des Danois, il se retire à Aix la Chappelle: l'an 808. il est fondateur de l'Vniuersité de Paris: l'an 814. il associe à l'Empire son fils Louis, dit le Debonnaire; il fait administrer la Iustice par Seneschaux: l'an 815. il retourne derechef en Espagne, où il défit les Sarrasins, son arriere-garde défaite au passage des Pyrenées, il fait son testament, il laisse des thresors fort grands: sa mort en la mesme année le vingt-huictiesme Ianuier, le 71. de son âge, le 15. de son Empire, le 47. de son regne en France: il fut inhumé en l'Eglise de nostre Dame d'Aix la Chapelle.

Lovys le Debonnaire, fils vnique de tous les enfans masles de Charlemagne, luy succeda; il fut couronné Roy de France à Rome par le Pape en presence de son pere; il défit les Sarrasins en Aquitaine, il est salüé Empereur à Aix la Chappelle, il bannit les femmes de sa Cour: l'an 818. il se rend souuerain de Bretagne, il donne la paix aux Sarrasins: l'an 814. il associe son fils Lothaire à l'Empire à Aix la Chappelle: l'an huict cens vingt-cinq il passe en Italie contre son neueu Bernard qu'il prit prisonnier, il retourne à Aix la Chappelle: l'an 819. Lothaire son fils fait passer son armée en France contre luy. Le Concile de Lye le depose de l'Empire, il se rend Moine à sainct Marc de Soissons: Lothaire l'en retire, il va en Aquitaine contre son fils Pepin, qui le prit prisonnier: l'an 833. Louis est dégradé des ornemens Imperiaux en l'Eglise de sainct Medard de Soissons: l'an 834. son affection enuers les Eglises: l'an 838. il fait partage à ses enfans, il va contre son fils Louis en Allemagne: l'an 839. ses legs testamentaires, sa mort: l'an 842. le quarantiesme de son regne en l'Empire, & le 65. de son âge il fut inhumé en l'Eglise de sainct Arnould de Mets, pres de Hildegarde sa femme; il eut plusieurs femmes & plusieurs enfans.

Charles le Chavve II. du nom, fils de Louis le Debonnaire, luy succeda au Royaume de France, il eut de grandes guerres auec Lothaire son frere: l'an 841. en fin les trois freres s'accorderent par vn traitté fait à Verdun, le 16. de Mars audit an: l'an 844. Charles eut sur les bras vne forte guerre des Bretons en son Royaume; il leur donne bataille, & tuë leur Duc Neomenius, il donne la chasse aux Normands en Aquitaine, il deboute de l'Aquitaine Pepin & Charles, enfans de Pepin leur frere: l'an huict cens quarante-huict le Roy de Germanie reconcilie le Roy Charles auec l'Empereur Lothaire son frere: l'an 855. se saisit du Royaume d'Austrasie, & s'en fit couronner Roy dans l'Eglise de S. Estienne de Mets: l'an huict cens soixante cinq Angers renduë à luy, il entre en Italie & gaigne le Pape & les Romains, & fut couronné Empereur & Roy d'Italie, par le Pape Iean 9. l'an 878. il fit rompre plusieurs ponts, & en fit d'autres qu'il fortifia pour s'opposer aux Normands, il va en Italie auec vne armée contre les Sarrasins, il tomba malade à Mantoüe, où il mourut la mesme année, & au bout de quelques années son corps fut apporté à S. Denys.

Lovis surnommé le Begve, fils de Charles le Chauue & de Hergentrude, luy succeda au Royaume de France: l'an 878. il assemble vn Parlement à Compiegne, il gagne les grands Seigneurs par argent; il fut couronné à Compiegne, il défit les Normands, il fit paix auec les Allemands, il va receuoir le Pape à Troyes: l'an 879. le Pape le couronna Empereur, il fait la paix auec le Roy de Germanie son neueu: l'an 881. il est défait par les Normands deuant Vienne: il tomba malade à S. Denys & y mourut, l'an 884. & y fut inhumé.

Carloman, fils de Charles le Chauue, & frere de Louys le Begue, regna apres en France: de son regne les infidelles coururent par le Royaume. Les Seigneurs ne luy veulent donner secours: les François conjurent contre luy pour le demettre du siege Royal, à cause de ses vices; il ne regna qu'vn an: l'an 885. il mourut à Tours.

Lovis nommé le Faineant, succeda à Carloman, il estoit enclin à la paillardise & à l'oisiueté: il retira Saincte de l'Abbaye de Chelle & l'espousa, il fait la paix auec les Normands par argent, les François le déposerent du Royaume, & le mirent Moine à S. Denys, il n'est point au nombre des Roys.

Digitized by Google

CHARLES surnommé LE GROS Empereur, fut appellé par les François, qui le firent couronner Roy de France; il estoit fils de Louïs Roy de Germanie, & neueu de Charles le Chauue: l'an 885. auquel an les Sarrasins entrerent en France du costé de Louuain, & assiegerent Paris. Charles le Gros par la mort de Louis le Begue, succede à l'Empire d'Italie: il y va, chasse les Sarrasins qui assiegeoient Rome: il alla en Allemagne, où il receut l'administration du Royaume de France, comme tuteur du Roy Charles le Simple: l'an huict cens octante-six, Charles le Gros fut vaincu en vne bataille par les Normands; il achepte la paix d'eux, il leur baille la Normandie: l'an huict cens octante-huict: on luy baille pour curateur Arnoul, fils bastard de son frere Carloman, à cause qu'il estoit hors de son sens, & fut priué de l'Empire; il mourut l'an 7. de son Empire, & l'an de salut 890. & fut enterré pres de Constance.

EVDES fut Roy apres Charles le Gros, du consentement des plus grands, & fut couronné par Gautier Archeuesque de Sens: l'an huict cens nonante-vn, il fit la guerre contre les Normands, & les défit sur la riuiere d'Aine: l'an 494. les Grands de France ordonnent que Eudes se contenteroit du Royaume d'Aquitaine, & laisseroit la France à Charles le Simple.

CHARLES LE SIMPLE, fut couronné Roy de France à Rheims par l'Archeuesque Fouques, âgé seulement de douze ans: l'an 900. Hastius Duc des Normands, est recherché de Paix par les François: l'an 912. Charles le Simple fit alliance auec Rhou Duc des Normands: l'an 913. Charles recouure la Lorraine contre Henry Roy de Germanie: ligue de Charles contre Robert frere d'Eudes, Charles paresseux & peu sensé: les Grands du Royaume tenoient secrettement le party de Robert, qui fait la guerre au Roy Charles: l'an 919. Henry Empereur d'Allemagne, cherche l'alliance de Charles: Robert du consentement de tous les Grands de France, est receu & couronné Roy par Herué Archeuesque de Rheims: mais il fut tué en bataille par les gens de Charles: l'an 922. il se laisse prendre prisonnier par Robert Comte de Vermandois dans Peronne, & l'ayant mis dans vne grosse tour, il y mourut, & fut son corps enterré en l'Eglise de sainct Foursy, l'an 414.

RAOVL, par la cession que luy fit Charles le Simple prisonnier à Peronne, fut apres luy Roy de France; il estoit fils de Richard (qui auoit pour pere Theodoric Comte d'Authun) & d'Adelheide; il commença à regner l'an 927. il fait accord auec Hugues Comte d'Arles, auec offre de luy ceder tout ce qu'il pretendoit en Italie, moyennant que Hugues luy cedast son droict au Royaume de Bourgongne; & fut Raoul iouïssant du Royaume de Bourgongne & du Comté d'Arles: l'Empereur Henry assisté des partisans du feu Roy Charles le Simple, se mit en deuoir de luy faire la guerre, mais Raoul l'appaisa par presens: l'an 929. auquel Raoul mourut en la ville d'Auxerre, n'ayant regné que deux ans, & fut son corps porté & inhumé dans l'Eglise de Saincte Colombe, hors les murs de Sens.

LOVYS IV. dit d'Outre-mer, fils du Roy Charles le Simple, qui apres la mort de son pere s'estoit retiré en Angleterre, vers le Roy Adelstan son frere, fut rappellé par les François l'an 929. à quoy l'aida fort Hugues le Grand, fils de Robert: il fut cinq ans exempt de guerres estrangeres & ciuiles; mais les François voulans recouurer la Lorraine, le Roy Louïs y alla contre l'Empereur Othon, qui y vouloit mettre en son lieu son frere Henry; à l'arriuée de Louïs tout le païs est en allarme: de là il passa iusques à Brezat en Auxois. Par apres Louïs desirant auoir le Duché de Normandie, fit tuer Guillaume qui en estoit Duc; autres disent qu'il fut tué par trahison l'an 937. Et le Roy Louïs feignant vouloir vanger sa mort, alla à Roüen où il retint Richard, ieune Prince fils de Guillaume: mais à cause du soufleuement du peuple, il le met en liberté: il fit hommage au Roy Louis de son Duché l'an 947. puis il mena Richard auec luy en la ville de Laon pour le faire instruire, disoit-il: mais pour auoir son Duché, Richard se sauue de Laon par l'entremise d'Osmond son Gouuerneur, Louis & Hués le Grand entrent en Normandie: l'an 951. ils se retirent du seruice du Roy: Aigrold de Dannemark vient en Normandie: où Louis luy va au deuant, combat, où les François furent battus & Louis prisonnier à Roüen. La Reyne Gerberge sa femme moyenne sa deliurance: l'an 953. accord par lequel la Normandie fut renduë à Richard. Autre accord entre le Roy Louis & Hués le Grand; guerre de Hués contre Louis, qui se reconcilierent. Le Roy Louis meurt à Rheims l'an neuf cens cinquante-cinq, & fut enterré dans l'Eglise de sainct Remy. De sa femme Gerberge, sœur de l'Empereur Othon, il eut deux fils, Lothaire & Charles.

LOTHAIRE fut Roy de France apres la mort de son pere, l'an 955. il desira auoir entre ses mains Richard Duc de Normandie, & pensant le surprendre, ses gens furent défaits par ceux de Richard : l'an 970. Lothaire entre auec vne armée en Normandie, son Lieutenant le Comte Thibaud est défait par Richard: le peuple de France blasme Lothaire, & crie contre luy : l'an 975. Lothaire ruine le païs de Lorraine, & declare la guerre au ieune Othon Empereur : l'an 975. gens de l'Empereur tuez deuant Paris. Lothaire mourut à Rheims l'an 987. & fut enterré dans l'Eglise de S. Remy.

LOVIS V. du nom, fils de Lothaire, regna apres luy, mais son regne ne dura qu'vn an & demy ; aucuns l'appellent Faineant, pour n'auoir eu le temps de faire aucune chose memorable. Apres sa mort, Charles Duc de Lorraine son oncle voulut passer en France l'an 987. pour s'en faire Roy : mais estant hay des François pour auoir tousiours fauorisé les Imperiaux contre eux, ils ne le voulurent receuoir.

Troisiesme lignée des Rois de France commençant à Huë Capet.

HVE CAPET aimé des François, fut par eux éleu Roy de France, à l'exclusion de Charles de Lorraine le plus proche heritier. Il fut premierement salüé Roy à Noyon, puis sacré à Rheims: race de Huë Capet & son extraction du sang de Charlemagne : l'an 988. Charles de Lorraine fait la guerre à Capet, qui fut du commencement battu par Charles : mais Capet recueillant ses forces, assiege Charles dans Laon, où luy, sa femme & ses enfans furent pris prisonniers & menez à Orleans : l'an 991. Capet fait semer vn bruit que la Couronne de France luy estoit deuë par droict successif & legitime. Arnould Comte de Flandres ne veut obeïr à Capet, qui entra en son païs, & prit tout le païs d'Artois. Richard Duc de Normandie les accorde l'an 992. les Gouuerneurs des Prouinces de France s'en firent Ducs & Comtes proprietaires : Capet instituë les douze Pairs de France, il fait couronner son fils Robert : mort de Capet l'an 996. le 22. d'Aoust, l'an 9. de son regne, & gist à S Denys.

ROBERT fils de Huë Capet luy succeda au Royaume l'an 1000. & regna 34. ans: il entre en Bourgongne pour chasser les Bourguignons rebelles, & prend Auxerre : l'an 1003. il prend toute la Bourgongne & la donne à son fils Robert : la ville de Sens se rend audit Robert : l'an 1028. il fait couronner Henry son fils à Compiegne : auparauant, sçauoir l'an 1003. se fit vne entreueuë de l'Empereur Henry & du Roy Robert à Enol, sur la riuiere du Cher, où la paix se fit entre la France & l'Empire : Robert mourut l'an 1032. le 20. de Iuillet, le 60. de son âge, apres auoir regné seul 34. ans, & fut enterré à S. Denys.

HENRY I. du nom, fils puisné de Robert, luy succeda au Royaume : l'an 1032. dissension entre luy & Robert son aisné, qui disoit que la Couronne luy appartenoit. Robert Duc de Normandie prend le party de Henry contre Robert son frere, qui en fin ceda son droict à Henry, & se contenta du Duché de Bourgongne : l'an 1034. le Roy Henry compose auec l'Empereur Conrad, au sujet de la Bourgongne qui fut diuisée : l'an mil trente-sept, Henry crée le Bastard, fils du Duc Robert, Duc de Normandie, entra auec vne armée en Normandie, l'an 1038. & y fit de grands dommages : ses gens sont défaits pres d'Arques : il s'accorde auec le Duc Guillaume, le Roy Henry porté par terre au combat contre les conjurateurs du Duc Guillaume. Parlement du Roy Henry & de l'Empereur Henry à Mets : l'an mil cinquante-cinq Henry resigne sa Couronne à Philippes son fils, âgé de sept ans, & le fit couronner à Rheims en presence des Princes & Prelats, le iour de la Pentecoste, vingt-neufiesme May de l'an 1060. & mourut au 28. de son regne âgé de cinquante-quatre ans.

PHILIPPES I. du nom fut apres son pere Roy de France, sous la tutelle de Baudoüin Comte de Flandres, lequel sous pretexte d'vne guerre de Religion, voulut dompter les Gascons, l'an mil soixante-vn, & les rendre obeïssans au Roy Philippes, auquel ils firent hommage ; & emmena auec luy les enfans des plus grands Seigneurs du païs pour luy seruir d'ostages : l'an mil soixante-deux vne autre guerre s'émeut en Aquitaine entre le ieusne Duc Guillaume & Godefroy Martel Comte d'Anjou, qui rendit le ieune Duc d'Aquitaine Guillaume son tributaire, le prit & l'enuoya prisonnier dans vne prison estroite, où il mourut : l'an mil septante-vn Geoffroy le Barbu, Comte d'Anjou, fit accord auec le Roy Philippes, & donna au Roy le Comté de Gastinois. Philippes eut pour femme Berthe, fille de Gertrude, fille de Bernard Duc de Saxe, & femme de Robert le Frison, de laquelle il eut Louys le Gros : mais depuis il la repudia, & l'enuoya à Monstreüil sur la mer ; puis il osta Bertrade à Fougues Comte d'Anjou son

mary, la tient longuement auec luy, il eust d'elle deux fils, Philippes & Henry, & deux filles, dont l'vne fut mariée au Comte d'Estampes. Il se laissoit entierement gouuerner par cette femme, si qu'il fut contraint par le Pape de la rendre à son mary, l'an 1072. Le Roy Philippes ayant manqué de foy & de secours à Robert le Frison Comte de Flandre, & prenant la cause de la Comtesse Richilde veufue du Comte Baudoüin, contre Robert, qui assembla vne puissante armée, le Roy entra en Flandre auec ses forces pour assister cette Comtesse, où il y eust bataille prés Cassel: du commencement Robert rompit ses ennemis: mais en suitte il fut pris par le Comte Eustache de Bologne qui le mena prisonnier au Chasteau de sainct Omer: mais il fut deliuré par les Flamands: cela n'empescha pas que ses gens ne reprinssent courage, & auec le Comte Arnoul & autres Flamands mirent les gens du Roy en deroute, lequel se retira à Montreüil sur la mer: Il retourna derechef en Flandre auec vne puissante armée, prés sainct Omer sans autre progrez, l'an 1072. le Comte Robert s'accorda auec le Roy Philippes apres la guerre de Flandre. Robert Duc de Normandie luy fit hommage de son Duché, & se ligua auec luy contre son pere Guillaume Roy d'Angleterre l'an 1107. le Roy Philippes mourut au Chasteau de Melun âgé de cinquante-sept ans, ayant regné quarante-neuf ans, son corps fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye de Fleury sur Loire.

LOVIS VI. du nom dit le GROS, commença à regner viuant son pere l'an 1108. il fut sacré à Orleans par Gilbert Archeuesque de Sens: à l'orient de son regne la pluspart des Seigneurs de France se reuolterent contre luy: l'an 1110. ils taschent de mettre le Royaume entre les mains de Henry Roy d'Angleterre qui y vint: le Roy Louis va en Berry auec armée contre Hamon qui se rendit à luy, & l'emmena à Paris. Louis sçait bien rabbaisser l'orgueil de ses subjets: Il prend Corbeil sur Guy de Crecy: l'an 1117. le Roy Louis fit sommer Henry Roy d'Angleterre de luy faire hommage pour le sujet du Duché de Normandie, & de luy payer tribut: le Roy y entra auec vne grande armée contre le Roy Henry pour n'auoir le dernier fait raser le Chasteau de Gisors selon sa promesse: l'an 1118. il y eut bataille entre les deux Roys, où l'Anglois fut defait: l'an 1119. il y eut guerre entre Louis & Thibault Comte de Champagne, bataille où le Roy fut victorieux: l'an 1120. le Roy Louis recommença la guerre auec celuy d'Angleterre, qui est assailly de tous costez en Normandie: l'an 1127. le Roy voyant la mort de Charles Comte de Flandres passe à Bruges, où il fit chastier les meurtriers: l'an 1129. le Roy Louis fit Couronner son fils Philippes le iour de Pasques 14. Auril: l'an 1137. mourut le Roy Louis le Gros à Paris ayant regné trente ans: Il laissa six enfans.

LOVIS VII. dit le Ieune fut couronné du viuant de son pere par le Pape Innocent. Il espousa l'Infante Leonor fille de Guillaume Comte de Poictou & Duc d'Aquitaine en la Ville de Bordeaux, l'an 1137. le premier d'Aoust; l'an 1152. Louis le Ieune se fit separer d'auec sa femme Leonor soupçonnée d'adultere, & espousa Constance fille d'Alfonse Roy de Galice, auec laquelle il passa en Espagne: l'an 1153. la guerre s'alluma entre le Roy Louis & Henry Roy d'Angleterre pour le Comté de Thoulouse que l'Anglois pretendoit appartenir à sa femme Eleonor, & le vouloit oster au Comte de sainct Gilles; l'Anglois alla auec armée vers Thoulouse contre le Comte, qui fut assisté du Roy Louis qui enuoya aussi vne armée, & estans prés d'en venir à vne bataille, la paix se fit par le mariage de Marguerite fille du Roy Louis auec Henry fils aisné du Roy d'Angleterre: l'an 1177. le Roy Louis fait la guerre en Normandie contre Henry le Vieil Roy d'Angleterre: il prend Verneuil au Perche: les deux Roys parlementent à Gisors sans effect; apres cela le Roy Louis fit passer vne armée en Angleterre, qui y fut deffaite: Henry le Ieune fils du Roy d'Angleterre, secouru du Roy Louis recommence la guerre contre le vieil Henry son pere en Normandie: il assiege Roüen, laquelle il ne peut prendre: l'an 1108. le Roy Louis ayant repudié Eleonor sa premiere femme, & espousé depuis Constance, de laquelle n'ayant eu enfans masles, il espousa en troisiéme nopces Ælix fille de Thibauld Comte de Champagne, de laquelle il eut vn fils nommé Philippes. Le Roy Louis le Ieune estant grandement malade de Paralysie mourut cette mesme année, & fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaye de Barbeaux sur Seine par luy fondée.

PHILIPPES II. du nom son fils, surnommé Auguste & Conquerant ou Dieudonné, luy succeda: il commença son regne par le chastiment des Iuifs qui estoient

en France Iudaïsans, & l'an 1186. il les chassa du Royaume: Il fit aussi punir les blasphemateurs du Nom de Dieu: l'an 1188. Auguste eut guerre auec Philippes Comte de Flandres au sujet du Comté de Vermandois detenu par le Comte, & appartenant au Roy. Chacun des deux se prepare à la guerre, le Comte le premier armé entre en France, & destruit le païs iusques à Senlis; Auguste marchant contre luy, le fit reculer iusques à Amiens, où la paix se fit, à la charge que le Comte durant sa vie joüiroit du Comté de Vermandois, & en feroit hommage au Roy: L'an 1189. le Roy Auguste apres la mort de Marguerite sa sœur auec le Roy d'Angleterre sans enfans, voulut rauoir le Vexin qu'elle auoit en dot, à quoy l'Anglois ne voulut entendre, sujet de la guerre qui s'alloit allumer, mais elle fut empeschée par le mariage de Ælix sœur d'Auguste auec Richard Duc de Guyenne, fils du vieil Henry Roy d'Angleterre, qui fit hommage dudit Duché au Roy, & estant deuenu Roy d'Angleterre apres la mort de Henry, il fit paix auec Auguste l'an 1190. Baudoüin Comte de Flandres fait paix auec Auguste; & par le Traicté de l'an 1195. le pays d'Artois demeura au Roy & erigé en Comté, & fut Louis fils d'Auguste, premier Comte d'Artois l'an 1197. Auguste apres la mort de sa femme Ælix espousa Gelberge sœur du Roy de Dannemarck: elle fut couronnée en l'Eglise de Nostre-Dame de Paris par Guillaume Archeuesque de Rheims, puis la prenant en haine, il se fit separer d'elle, & espousa Marie fille du Duc de Morauie, de laquelle il eut Philippes Comte de Bologne: en fin Auguste est contraint de reprendre sa femme Gelberge l'an 1199. auquel Richard Roy d'Angleterre, continuant la guerre à Auguste, il prit Evreux, & Auguste ruina toutes les Eglises de Normandie, puis trefues se firent entr'eux l'an 1200. Apres ces trefues expirées, Richard prend Issoudun en Berry, & courut tout le pays. Auguste de son costé assiegeoit Aumales, Richard y accourut & fut battu, & Aumale se rendit: en suitte Auguste alla assieger Vernon, où la paix se fit entre les deux Roys.

L'an 12'4 Auguste aduerty des intelligences entre l'Anglois & Ferrand Comte de Flandres, qui ne s'en vouloit desister, luy declara la guerre, en laquelle Ferrand & l'Empereur Othon furent deffaits. Ferrand prit la Flandre confisquée, le Comte amené à Paris: en fin l'an 1223 Auguste estant à Mante sur Seine, tomba malade d'vne fiévre quarte, dont il mourut en la premiere des Ides de Iuillet audit Mante, & fut son corps apporté à sainct Denis.

LOVYS VIII. du nom fils d'Auguste âgé de 37. ans, succeda à son pere, & fut sacré à Rheims par Guillaume Archeuesque d'icelle: apres son sacre il alla à Bar-le-Duc, où il vid l'Empereur Federic, & renouuellerent les amitiez & le nom fraternel d'entre les François & Allemands; par apres Louis fit la guerre à Henry Roy d'Angleterre, & estant en Poictou il y prit plusieurs places sur Sauary de Mauleon Gouuerneur pour l'Anglois en Guyenne, le deffit & le chassa: ce Mauleon quitta le party de l'Anglois & se donna à Louis, qui l'enuoya contre les Poicteuins: Il prit Niort & la Rochelle, Henry en colere contre Mauleon, enuoya son frere Richard Comte de Cornoüaille & de Poictou, en Guyenne, & alla mettre le siege deuant la Rochelle. Louis enuoya au secours des siens Hugues Comte de Champagne, auec de grandes forces, mais les François furent défaits l'an 1224. & l'an 1225. le Roy Louis estant à Montpensier en Auuergne, y mourut le Ieudy deuant la feste de Toussaincts le troisiéme an de son regne: il gist à S. Denys: il eut à femme Blanche fille du Roy de Castille, & niepce du Roy Iean d'Angleterre, de laquelle il eut quatre fils & vne fille, le premier fut sainct Louis qui fut Roy, le second Robert Comte d'Artois, le troisiéme Alfonse Comte de Poictiers, & le quatriéme Charles Comte d'Anjou.

S. LOVYS IX. du nom en l'âge de 9. ans luy succeda: il fut sacré à Rheims par l'Euesque de Soissons, la Reyne Blanche pendant son bas âge fut admise au gouuernement des affaires, par ordonnance du feu Roy Louis son mary: la Minorité du Roy, & le gouuernement d'vne femme ne plaisoient pas aux Grands du Royaume, qui mesprisoient le fils & la mere, & entr'autres Philippes Comte de Bologne oncle paternel du Roy débaucha les autres, & taschoit à rendre la Reyne Mere odieuse, & ayant enuie de remuer auec le secours des autres Seigneurs mescontens, il fortifia la Ville de Calais: mais la Reyne luy mit en teste vn Prince voisin & puissant qui estoit Ferrand Comte de Flandres, naguieres deliuré de prison: elle attira aussi de son costé le Comte Thibauld de Champagne: D'ailleurs Pierre de Dreux Duc de Bretagne de par sa femme, & Robert Comte de Dreux son frere Princes du sang de France, conspirerent aussi contre le Roy; la Reyne les fit declarer criminels de leze Majesté,

comme accusez de trahison : mais le Comte de Champagne appaisa le Roy & ne furent dauantage poursuiuis, cela n'empescha point qu'ils ne recherchassent les moyens de prendre le Roy, comme ils faillirent prez d'Estampes, où ils attendoient le Roy sur les chemins qui par le secours qui luy vint de Paris l'an 1227.

En suitte de ce, le Duc de Bretagne assisté des autres entra en Champagne où se firent de grands degasts. Le Duc de Bourgongne de leur party assiegea Troyes, le Roy y allant en personne: sa presence dissipa tous les orages.

L'an 1228. le Duc de Bretagne s'allia auec l'Anglois pour faire la guerre au Roy, qui le sçachant alla auec vne puissante armée à Angers, & voulant entrer en Bretagne, le Duc le vint trouuer, & luy demanda pardon, promettant tenir son Duché en foy & hommage de luy, & par apres le mesme Duc & le Comte Thibauld de Champagne, allerent en la guerre saincte auec le Roy, lequel apres auoir visité son Royaume, & donné ordre aux succez de son Estat, entreprit cette saincte guerre qui eut de bons commencements & de grands aduantages sur les Sarrasins : mais la fin mauuaise par la prise du Roy en Egypte l'an 1252. auquel an la Reyne Blanche sa Mere mourut, & fut enterrée en l'Abbaye de Maubuisson prés Pontoise par elle fondée.

Sainct Louis estant de retour en France, il trauaille à faire plusieurs belles Ordonnances sur le faict de la justice : Il espousa Marguerite de Prouence, de laquelle il eut cinq fils, dont les quatre estoient viuans, Philippes le premier qui luy succeda à la Couronne, Pierre qui fut Comte d'Alençon, Robert Comte de Clermont, & qui espousa l'heritiere de Bourbon, duquel est descenduë la Maison de Bourbon, Iean qui fut surnommé Tristan, qui naquit en la terre Saincte, & fut Comte de Neuers, & Louis qui mourut ieune, il trauailla fort à mettre la paix entre ses subiets, mesme entre les Comtes de Chaalons & de Bourgongne son fils; il mit d'accord le second Roy Thibauld de Nauarre, auec les mesmes Comtes; il fit toutes ces choses és années 1256. 57. & 58.

L'an 1269. les Ambassadeurs de la Terre saincte auec ceux du Pape vinrent vers luy, pour luy remonstrer l'estat & la desolation des pauures Chrestiens qui viuoient outre mer, le supplians de faire de rechef le voyage : Il le promit & s'y resolut, & sur ces entrefaites, il fut conseillé d'aller à Carthage contre les Africains ennemis de l'Italie. Donc l'an 1270. il se croisa auec Philippes son fils, & quantité de Seigneurs & Noblesse, s'embarque à Marseille, & prend la route de Carthage qu'il assiegea, & la prit : par apres il alla assieger Tunes deuant laquelle il fut frappé de dissenterie, dont il mourut, son corps fut apporté en France, & mené à sainct Denys.

Philippes III. du nom estant auec le Roy sainct Louis lors qu'il mourut, luy succeda à la Couronne de France, où estant arriué, il se fit sacrer par l'Euesque de Soissons l'an 1271. Il prit pour femme Marie fille d'Ærix, ou Henry Duc de Brabant le 24. Iuin 1274. qui fut couronnée en la Saincte Chapelle à Paris par Pierre Archeuesque de Rheims. Philippes alla en suitte prendre possession du Comté de Thoulouse à luy escheu par la mort d'Alfonse son oncle. Il mit le Comte d'Armagnac à raison pour auoir tué tous ceux qui estoient à Casebonne enuoyez là, femmes, & enfans de Girard de Casebonne au Comté de Ærix, lequel se rendit au Roy, l'an 1285. Charles frere du Roy Philippes estant mort en Sicile, il y enuoya le Comte d'Artois pour garder ce que Charles y auoit conquis : y estant il empescha que le Roy d'Arragon n'y peut rien faire. Le Pape l'excommunia, & ordonna vne guerre saincte contre luy, & le priua du droict de son Royaume d'Arragon, & le donna à Charles Comte de Valois fils du Roy de France : alors les François quitterent la Sicile pour aller à la guerre en Arragon : le Roy de France Philippes se trouua en personne en cette guerre, & ayant pris Gironne y mit bonne garnison : la pestilence se mettant en son camp, il parla de repasser en France : mais vne maladie qui le surprit, l'arresta dans Perpignan, où il mourut au mois d'Octobre l'an 1285. le quinziéme de son regne, & le 40. de son âge, ses entrailles furent enterrées dans la grande Eglise de Narbonne, son corps fut apporté à sainct Denis, & son cœur aux Iacobins de Paris. Il laissa de sa premiere femme deux fils, Philippes le Bel, & Charles Comte de Valois : de la seconde, il eut Louis Comte d'Evreux, & Marguerite mariée au Roy d'Angleterre. Vn peu auant sa mort il fit espouser à son aisné Philippes, Ieanne Reyne de Nauarre & Comtesse Palatine, de Champagne & de Brie.

Philippes le Bel IV. du nom succeda à son pere l'an 1285. aux Royaumes de France

& de Nauarre, l'an 1286. Guy Comte de Flandre vint à Paris pour faire hommage au Roy Philippes, des acquests de plusieurs Terres, Villes & Seigneuries. Le Roy ne voulant le receuoir qu'auparauant il n'eust fait ratifier par les Nobles & Communauté de Flandres, la paix faite à Melun : Ce qu'il fit, & fut receu audit hommage. En ce mesme temps Edoüard I. du nom Roy d'Angleterre fit au Roy hommage du Duché de Guyenne, l'an 1294. le mesme Edoüard fit alliance auec Guy Comte de Flandre, par le mariage de sa fille Philippes, auec le Prince de Galles son fils. Le Roy Philippes le Bel eut ce mariage fort suspect, voyant par là les forces de l'Anglois plus puissant, ce qu'il dissimula iusques au temps que Guy se preparoit, pour conduire sa fille en Angleterre. Il interposa aucuns qui dirent au Comte que possible le Roy trouueroit mauuais que sa filleulle qui estoit Philippes, passast en Angleterre sans prendre congé de luy, ou de la Reyne. Le Comte auec sa fille passe innocemment par la France, & estant à Paris le Roy fort aise du bon succez de son dessein, fit retenir le Comte Guy & tous ceux de sa suitte : mais il sçeut si bien se iustifier, qu'il fut deliuré, & pour sa fille Philippes elle fut retenuë, laquelle mourut de regret l'an 1285. L'Anglois irrité de cela, tira à son party contre les François Henry Duc de Bar, auquel il donna sa fille Eleonor en mariage : ce Duc entre en Champagne auec grande Caualerie, le Roy enuoye Gaultier de Crecy auec vne armée en Barrois, & ils firent de grands dommages. L'Anglois fit ligue auec Adelp Comte de Nassau esleu Empereur ; le Roy Philippes le Bel voyant que de tous costez il estoit assailly de guerres & d'ennemis, il eut recours aux imposts sur son peuple cause de grandes seditions és grandes Villes. Cependant le Comte de Flandres se prepare pour sortir en campagne auec de bonnes trouppes pour les ioindre auec celles de l'Empereur Adelp au secours de l'Anglois: il fit assembler toutes ses forces pour faire la guerre au Roy Philippes, lequel le voulant preuenir, entra en Flandres auec vne puissante armée, & alla assaillir le Comte Guy prés la Ville de Furnes : la bataille fut sanglante, les Flamands y furent tous tuez ou prisonniers : en suitte dequoy la Ville de l'Isle se rendit au Roy, comme fit aussi Bruges, où furent concluës les tresues entre les Roys de France & d'Angleterre l'an 1298. & l'an suiuant les tresues expirées, le Roy Philippes enuoya Charles de Valois son frere en Flandres, & mit tout le pays en l'obeïssance du Roy, excepté Gand, où le Comte Guy s'estoit retiré, laquelle tost apres se rendit. Guy venant à Paris fut retenu & enuoyé prisonnier à Compiegne l'an 1301. les Flamands se souleuerent contre les François demeurez en Flandres. Le Roy Philippes, pour le chastier y enuoya Robert Comte d'Artois auec quarante mille hommes : les deux partis estans puissans, la bataille se donna prés Courtray en vn lieu nommé Groeminghe, où les François furent deffaits, l'an 1304. le Roy Philippes le Bel assembla vne autre armée, & entra de rechef en Flandres. Guy Comte de Namur voulut attendre le Roy, & venir à vne bataille, en laquelle ce Comte fut deffait, pris & conduit à Paris ; Apres ces pertes les Flamands demanderent la paix au Roy qui n'y voulut entendre : ce que voyant Guillaume de Iulliers auec son bataillon donna sur les François, auec tant de valeur, que s'il eust esté secondé de l'armée Flamande, la victoire estoit de son costé : mais enfin elle demeura entiere au Roy Philippes l'an 1305. apres quoy la paix se fit deuant l'Isle entre le Roy & les Flamands, l'an 1314. Le Roy Philippes le Bel mourut à Fontainebleau où il estoit né, son corps fut porté à sainct Denys.

Louis X. du nom surnommé Hutin, Roy de Nauarre & Comte Palatin de Champagne & de Brie par la Reyne Ieanne sa mere, succeda au Roy Philippes le Bel son Pere au Royaume de France l'an 1315. Estant Roy il espousa en secondes nopces Clemence fille de Charles Martel, ou du Boiteux Roy de Hongrie, & sœur de Robert Roy de Sicile : tost apres il fut sacré à Rheims ; Au commencement de son regne les Flamans ayant rompu la paix faite auec le Roy Philippes le Bel, Hutin auec vne grande armée alla iusques à Courtray sur la riuiere du Lys : où la paix se renouuella, sous le regne de Hutin. Enguerrand de Marigny fut pendu au gibet de Montfaucon prés Paris le dernier d'Auril l'an 1315. le mesme Roy rendit le Parlement de Paris sedentaire le 6. Iuin de l'an 1316. le Roy Louis Hutin surpris d'vne maladie soudaine, mourut le lendemain au Bois de Vincenne le premiere mois de son regne, son corps fut porté à sainct Denys, laissant sa femme Clemence enceinte, & accoucha le 14. Nouembre l'an 1317. d'vn fils nommé Iean, qui mourut huict iours apres.

Philippes V. du nom dit le Long, second fils du Roy Philippes le Bel, & frere de

Louis Hutin fut salüé Roy de France & de Nauarre, & se fit Couronner à Rheims le 6. Ianuier de l'an 1317. Au commencement de son regne, il fit vn nouueau Traité de paix auec les Flamands, & l'an 1320. Robert Comte de Flandres vint à Paris, où il fit hommage de son Comté au Roy : l'an 1321. le Roy fit appeller en son Parlement Robert d'Artois, qui auoit par force vsurpé ce Comté, & estant fait prisonnier, il renonça au droit dudit Comté, & se contenta d'auoir le Comté de Beaumont en Normandie. L'an 1322. le Roy Philippes le Long fut assailly d'vne grande maladie, dont il mourut le 3. Ianuier, l'an 5. de son regne, & son corps fut porté à sainct Denys.

Charles IV. du nom dit le Bel Comte de la Marche, & frere du Roy Philippes le Long luy succeda aux Royaumes de France & de Nauarre, l'an 1325. auquel temps Edoüard II. du nom Roy d'Angleterre voyant que les François s'estoient saisis d'vne bonne partie de la Guyenne à cause du retardement d'Aimond son frere qu'il y auoit enuoyé ; voulant par moyens d'accommodement & paisibles y remedier, enuoya au commencement de la mesme année, sa femme Isabelle fille du Roy Philippes le Bel, vers Charles le Bel son frere pour ce sujet, en faueur de laquelle Charles promit de rendre à Edoüard son mary toutes les places prises sur luy en Guyenne, moyennant serment de fidelité, ce qu'Edoüard fit par Edoüard son fils âgé de douze ans qu'il enuoya en France. L'an 1326. le Roy Charles aduerty que Hugues Seigneur de Monpezac en Agenois auoit audit pays, sans sa permission, fait bastir vne forteresse grandement propre pour y entretenir la guerre, il le fait adiourner pour comparoir pardeuant luy, ce qu'ayant fait il soustint que cette Forteresse estoit bastie dans la terre du Roy d'Angleterre : Le Roy Charles comme Souuerain de Guyenne fit saisir cette forteresse : mais Monpezac auec le secours Anglois en chassa les François. Ce que voyant le Roy, il y enuoya Charles Comte de Valois, son oncle, auec armée, lequel défit Monpezac auec ses forces Angloises, prit la place de Monpezac qu'il ruina, & recouura la Forteresse, où il laissa bonne garnison, & ainsi toute la Gascogne deçà les riuieres de Garonne & de Gironde fut mise entre les mains du Roy de France, reserué Bordeaux, Bayonne, & sainct Seuer, & tresues faites iusques à Pasques ensuiuant. L'an 1328. le premier de Février, le Roy Charles le Bel mourut au Bois de Vincennes, le 7. de son regne, & fut son corps porté à sainct Denys : en mourant il laissa Ieanne d'Evreux sa femme enceinte ; ce qui causa vn grand trouble au Royaume : enfin elle accoucha d'vne fille, ce que voyant les François ils proclamerent

Philippes Comte de Valois auparauant Regent au Royaume, Roy de France l'an 1328. & le iour de la Trinité ensuiuant il fut couronné à Rheims par Guillaume de Trie lors Archeuesque du lieu. De Rheims il vint à sainct Denys, où apres auoir fait les ceremonies accoustumées à la nouuelle promotion des Roys de France, il fit au mois de May son entrée à Paris : l'an 1329. les Flamands des enuirons du Mont de Cassel se rebellerent, ce qui attira le Roy Philippes chez eux, lequel ayant assemblé son armée la mena deuant Mont Cassel : les ennemis ayant laissé bonne garnison dans la Ville s'allerent camper sur vn haut lieu prés d'icelle, d'où ils ne pouuoient estre tirez au combat : le Roy ordonna son armée en bataille deuant Cassal, & ne pouuant attirer les Flamands au combat, il enuoya partie de son armée faire le degast au pays : les Flamands ayans veu ruiner leur pays, ils pretendoient deffaire les François au retour du degasts, & de fait ils les assaillirent : mais les François les soustenans remporterent la victoire sur eux : l'an 1329. Edoüard III. Roy d'Angleterre passa la mer & vint à Amiens, où il fit hommage au Roy Philippes pour la Guyenne & Comté de Ponthieu : l'an 1336. l'Anglois entrant en France fit des courses és enuirons de Cambray & de S. Quentin brûlant tout le pays, & en fit autant au pays de Tyerache, puis passa en Flandres pour confirmer les Flamands en la promesse qu'ils luy auoient faite de le secourir, & promit leur enuoyer secours, ce qu'il fit, & estant en Angleterre il leur enuoya le Comte de Salisberi auec armée, & ioignant le Comte Guillaume de Hainault Chef des Flamands, ils coururent le Cambresis & la Chastellenie de l'Isle, où ils ruinerent Armantieres : mais s'approchans de l'Isle, & passans par Marquette, ils furent chargez & mis en fuitte par les François, & la garnison de l'Isle commandée par le Capitaine Roubais, qui prit prisonniers le Comte de Salisberi Anglois, le Comte de Suffolk, Guillaume Seigneur de Mortaigne, & autres qui furent menez à Paris vers le Roy Philippes. L'an 1337. Edoüard aduerty de cette deffaite, mit vne armée sur mer pour repasser en France : mais cette armée fut assaillie par les nauires du Roy Philippes, & là il fallut combattre comme l'on fit fort opiniastrement,

enfin les François furent deffaits : en cette bataille moururent prés de quarante mille hommes de part & d'autre : mais le Roy Philippes eut sa reuenche l'an 1338. contre Robert d'Arthois deuant S. Omer, qui fut rompu : l'an 1340. Trefues d'vn an se firent entre les deux Roys ; les trefues expirées, la guerre recommença, le Roy Philippes au secours qu'il donna à Charles de Blois en Bretagne y deffit les Anglois, & l'an 1346. Edoüard Roy d'Angleterre enuoye deux armées en France, l'vne en Guyenne, l'autre en Normandie, où toute la fleur de la Noblesse d'Angleterre & d'Irlande estoit dans mille nauires: cette armée pilla & brusla tout le Cotantin. Le Roy Philippes pour s'opposer à l'Anglois assembla vne puissante armée, & vouloit en quelque sorte que ce fut combattre le Roy d'Angleterre ; lequel de son costé estant arriué au Comté de Ponthieu, s'alla camper au village de Crecy qu'il fortifia : le Roy Philippes auec son armée marcha de ce costé-là, & arriua en son Camp ; le Comte de Sauoye auec mille hommes d'armes : ce qui augmenta au Roy le desir de combattre: Vn bruit courut que l'Anglois à son approche fuyoit: donc pour le suiure, le Roy délogea au point du iour, & sçachant que l'Anglois estoit à Crecy, il mit son armée en bataille: les deux armées estans proches, le combat commença auec grand courage & animosité & dura fort long-temps : neantmoins la victoire demeura à l'Anglois : l'an 1351. la Reyne Ieanne mourut à Nostre-Dame des Champs lez Paris, femme du Roy le Bel, & fille du Duc de Bourgongne ; & en la mesme année le Roy estant à Nogent, fut surpris d'vne grande maladie, dont il mourut le Dimanche 22. du mois d'Aoust le 32. de son regne, laissant deux enfans, Iean son aisné & Philippes Duc d'Orleans.

Iean I. du nom fils de Philippes de Valois & son successeur commença à regner l'an 1350. luy & Ieanne sa seconde femme furent sacrez en l'Eglise de Rheims, le Dimanche 26. Septembre où il se fit plusieurs nouueaux Cheualiers : l'an 1355. les deux Roys de France & d'Angleterre se preparerét à la guerre. Edoüard enuoya son fils Edoüard Prince de Galles âgé de 24 ans en Guyenne auec vne armée, où il courut le pays iusques à Thoulouse & à Narbonne : D'autre costé vne grande trouppe d'Anglois sortant de Calais faisoient des courses en Picardie, mettans le feu par où ils passoient. Le Roy Iean, l'an 1356. se voyant auoir sur les bras deux fortes guerres à soustenir, fit assembler les trois Estats du Royaume à Paris: qui luy promirent d'entretenir vne armée de trente mille hommes par an. Charles Roy de Nauarre estant en Normandie auoit intelligence auec l'Anglois pour le faire venir en France. Le Roy ayant recouuré son fils Louis Comte d'Anjou, qu'il luy auoit donné en ostage, donna le Duché de Normandie au Dauphin Charles son fils aisné. Pendant cecy Edoüard Prince de Galles estoit en Guyenne, & le Duc de Clocestre estoit passé en Normandie auec quatre mille hommes, & à luy se ioignirent Philippes frere du Roy de Nauarre, & Geoffroy de Harcourt auec leurs forces: le Prince de Galles partit de Bordeaux auec son armée, & se mit en campagne pour donner sujet au Roy Iean de quitter la Normandie, & d'y laisser le Duc de Clocestre. Les Anglois vinrent en Poictou, où ils firent de grandes ruines, le Roy Iean quittant la Normandie, & y laissant forces suffisantes contre le Duc de Clocestre, prit le chemin du Maine & de Touraine, pour aller en Poictou au deuant du Prince de Galles, qui estoit campé à quatre mille pas du Roy, en lieu fort auantageux ; mais ils ne furent gueres l'vn deuant l'autre sans venir au combat, qui fut des plus rudes qui se fut veu, chacun des deux partis faisant tout deuoir de bien faire : enfin le malheur tomba sur les François, dont l'armée fut rompuë, & le Roy Iean pris, mené en Angleterre : l'an 1356. Charles Dauphin son fils vsant de grande sagesse tenta tous les moyens qu'il peut pour rachepter son pere : il fit assembler les trois Estats du Royaume par plusieurs fois, ce qu'il fit encores apres auoir esté declaré Regent par Arrest de la Cour de Parlement l'an 1359. & l'an 1360. Le huictiéme de May se fit le Traité de Bretigny, village à vne lieuë prés de Chartres, & par iceluy fut composé auec les Commissaires Anglois de la deliurance du Roy Iean, qui retourna à Paris l'an 1361. Mais l'an 1363. il repassa en Angleterre, & alla à Londres vers le Roy Edoüard pour traiter de la deliurance de ses ostages, où estant surpris d'vne forte maladie, il mourut en l'Hostel de Sauoye aux Faux-bourgs de Londres, le huictiéme d'Auril l'an 1364. son corps fut rapporté en France, & enterré en l'Eglise de sainct Denys.

Charles V. du nom dit le Sage, fils du Roy Iean, commença à regner l'an 1364. & la mesme année il fut sacré à Rheims: il espousa Ieanne de Bourbon dás Paris : la mesme année il donna secours à Charles Comte de Blois contre Iean de Mont-fort

sous

sous Bertrand de Guesclin, où il y eut bataille le 29. d'Octobre audit an, en laquelle l'armée de Charles Comte de Blois fut deffaite & luy tué: Iean de Mont-fort fit foy & hommage de son Duché de Bretagne au Roy Charles, à Paris le 13. Decembre l'an 1366. l'an 1370. le Roy estant à Rouën, il prepara vne belle flotte de vaisseaux pour la ietter en mer, & estant jointe à l'Armée nauale que Henry Roy d'Espagne luy auoit enuoyée, défit 25. nauires Angloises prés la Ville de la Rochelle: dans la mesme année le Duc de Berry & du Guesclin mirent le siege deuant la Rochelle afin d'oster aux Rochelois l'esperance du secours d'Angleterre, & du costé de Guyenne, ils embarasserent le Canal de quantité de vaisseaux. Edoüard Roy d'Angleterre y enuoya pour secours vne grosse armée de mer, sous la charge du Comte de Pembrok, & estant deuant la Rochelle, l'armée Espagnole conduite par Ambroise Bouchenoire grand Capitaine de mer, l'assaillit & la défit, l'an 1372. ce qui fut cause qu'elle se rendit au Duc de Berry apres auoir sceu que le Captal de Buch pour les Anglois venant la secourir, auoit esté pris par les François, & son armée deffaite l'an 1377. l'Empereur Charles IV. & son fils Vvenceslas Roy des Romains vint en France pour faire la paix entre France & Angleterre: le Roy Charles le fit receuoir par toutes les Villes où il passoit depuis Cambray iusques à Paris, où en personne & assisté de Charles Dauphin son fils, de plusieurs Princes & Noblesse: il le receut auec tout l'honneur conuenable entre grands Princes, le traitta magnifiquement au Palais, l'an 1380. le Roy Charles le Sage deuint malade d'vne fascheuse maladie au mois de Septembre, & mourut le seiziéme au Chasteau de Beauté prés le Bois de Vincennes: son cœur fut porté en l'Eglise de Nostre-Dame de Roüen, ses entrailles à Montbuisson, & son corps à sainct Denys prés celuy de la Reyne sa femme.

Charles VI. fils de Charles V. luy succeda à la Couronne âgé de vingt-quatre ans l'an 1380. & regna 42. ans; les affaires de ce ieune Roy au commencement de son regne commencerent à se broüiller: il eut pour Regent Louis Duc d'Amyens, en laquelle il vouloit disposer de toutes choses: mais les Duc de Berry, de Bretagne & de Bourbon s'y opposerent, disans que par l'aduis des trois Estats, toutes les grandes affaires du Royaume se deuoient conduire au nom du Roy: par resolution desdits Estats, Oliuier de Clisson Cheualier Breton fut fait Connestable de France, lequel mena le Roy sacrer à Rheims l'an 1382. le Duc Philippes de Bourgongne faisoit tous ses efforts pour disposer le Roy son nepueu à mettre vne armée sus contre les Flamands pour le secours du Comte son beau frere: mais les autres oncles du Roy, & les grands Seigneurs ne voulurent s'y accorder, dautant que le Comte estoit partisan de l'Anglois, neantmoins le Duc de Bourgõgne l'emporta, & le Roy mit vne armée sur pied, auec laquelle il força les aduenuës de Flandres & le pont du Lys prés de Cõmines, d'où les Flamands furent chassez & mis en route par la Caualerie Françoise, apres auoir passé ce pont les François défirent 6000. Flamands, ils mirent le feu en la Ville de Commines: ceux d'Ypre enuoyerent les clefs de leur Ville au Roy, ce que firent aussi la pluspart des autres de Flandres l'an 1382. en suitte arriua la bataille de Rosebecque le 27. Nouẽbre, où les Flamands furent deffaits, ou prisonniers: là fut tué Philippes d'Arteuelle Chef des rebelles, le Roy fit pendre son corps à vn arbre: L'an 1384. les Parisiens se souleuerent contre les Magistrats, dont ils furent chassez & condamnez à payer vne somme d'argent au Roy. Paris fut en suitte desarmé, & deffenses de créer Preuost ny Escheuins: L'an 1387. le Roy estant fait homme & marié estant à Rheims il fit assembler vn Conseil, par lequel il fut declaré majeur: l'an 1393. le Roy Charles faisant son voyage de Bretagne, & estant au païs du Maine, ainsi qu'il marchoit à la grande chaleur du iour, au détroit du chemin d'entre deux arbres, sortit vn homme de grãde stature, nud iambes, pieds & teste, vestu d'vne cotte de bureau blanc: il se lança à trauers le chemin, & prit les resnes du cheual du Roy, & l'arrestãt tout court, il s'escria effroyablement, & luy dit, demeure Roy, ne marche pas plus auant, retourne d'où tu viens, car tu es trahy, & soudain cét hõme disparut. Cette parole effroya tellement le Roy, que son cerueau commença à s'en troubler, & du depuis il mit tellement cela en son esprit, qu'il en deuint tout frenetique, & par fois comme hors de raison: les Ducs d'Orleans & de Bourgongne, desirans tous deux auoir le gouuernement des affaires du Royaume, pendant l'imbecillité de l'esprit du Roy; vne telle jalousie se mit entr'eux qu'elle se changea en haine irreconciliable. Le Duc de Bourgongne pour demeurer maistre des affaires, fit tuer le Duc d'Orleans à Paris: l'an 1407. & luy fut tué sur le Pont de Montereau Faut-Yonne: L'an 1419. Philippes nouueau Duc de Bour-

S

gongne par la mort du Duc Iean son pere, en voulut poursuiure la vengeance. Il enuoye ses Ambassadeurs vers le Roy d'Angleterre, où se firent des tresues; il pratique l'Anglois; il fait que les deux Rois s'entreuoient: Le Roy Charles rentre en frenesie, accorde tout ce qu'on luy propose; le Duc de Bourgongne ne laisse que gens à sa deuotion aupres du Roy, qui desherite son fils, & donne son Royaume à l'Anglois; l'an 1426. le Roy Anglois se rend à Troyes prés le Roy Charles, & se fait appeller Regent en France: le Duc de Bourgongne fait bannir le Dauphin: l'an 1422. le Duc de Bethfort Regent en France auec le Duc de Bourgongne: le Roy Charles meurt à Paris, l'an 1421. il vesquit 52. ans, & regna 42. il fut porté à sainct Denis.

Charles VII. du nom auparauant Dauphin & Regent en France aagé de 21. an, succeda à son pere au Royaume: au commencement de son regne les Villes tenuës par l'Anglois & le Duc de Bourgongne se rendent à luy. Il arme puissamment contr'eux. L'an 1422. il se fait proclamer Roy de Bourges, & sacrer à Poictiers le 12. Nouembre. Henry VI. Roy d'Angleterre est sacré à Paris, & nommé Roy de France. Les pays qui estoient sous la puissance du Roy Charles s'entretiennent à son seruice. Alliance entre les maisons de Bourgongne, de Bethfort & de Bretagne concluë le 17. d'Avril 1423. L'Anglois reprend plusieurs places. Les Parisiens se veulent rendre au Roy Charles. Il fait assieger la Ville de Creuant: La place secouruë apres vne bataille auec l'Anglois, où les François sont deffaits, l'an 1415. Autre bataille prés de Verneüil contre l'Anglois, qui est du commencement vainqueur, puis battu. Villes prises par l'Anglois. L'an 1427. les Anglois deffaits au siege de Montargis. Paix entre le Roy d'Angleterre & le Duc de Bretagne. La Ville du Mans se reuolte contre les Anglois, & reçoiuent les François, qui y sont deffaits. L'an 1428. la Ville d'Orleans assiegée par les Anglois, le siege leué par Ieanne la Pucelle l'an 1429. & l'an 1430. le Roy Charles est sacré à Rheims. Villes renduës au Roy. Prise de la Pucelle par l'Anglois, qui est menée à Rouën, où elle est bruslée l'an 1431. Anglois deffaits deuant Compiegne. L'an 1435. la paix se fait entre le Roy Charles & Philippes Duc de Bourgongne. L'an 1436. les Anglois sont tuez dans Paris, qui se rend au Roy Charles VII. Places prises en Normandie sur l'Anglois l'an 1442. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Roüen se rend au Roy l'an 1449. Basse Normandie reprise sur les Anglois. L'an 1450. Bourdeaux & Guyenne se rendent au Roy. L'an 1451. Anglois deffaits en Guyenne. L'an 1453. le Roy Charles VII. malade à Meun sur-Yeure, en Iuillet 1461. il mourut le 22. Iuillet le 39. de son regne, son corps fut porté à sainct Denis.

Louis XI. du nom estant à Genep en Brabant, sçeut la nouuelle de la mort du Roy Charles son pere, & se rendit en France pour prendre possession de la Couronne auec la Reyne sa femme fille du Duc de Sauoye, & Charles, Anne, & Ieanne ses enfans. Les Princes & Seigneurs de la Cour le conduisent à Rheims, où il fut sacré par Iean Iuuenel des Vrsins Archeuesque du lieu, le vingt-cinquiéme d'Aoust l'an 1461. & le 38. de son âge. Deux iours apres Philippes Duc de Bourgongne luy fit hommage de son Duché, & de toutes les terres qu'il tenoit de la Couronne. Puis il fit son entrée à Paris: sur la fin de l'année Louis alla en Touraine, où le Comte de Charolois le vint trouuer, & le Roy luy donna le Gouuernement de Normandie, & vne bonne pension. Ce voyage rendit au Duc d'Alençon la liberté que le Roy Charles VII. luy auoit ostée. Louis change les Gouuerneurs des Prouinces, & la pluspart des Officiers, tant de la Iustice que de la Milice. Sur ces entrefaites le Roy d'Arragon voulant par armes ramener ses sujets rebelles de Barcelonne à la raison, engage à Louis le Comté de Roussillon pour trois cens mil escus. Estant de retour à Paris l'an 1463. rachepte les Villes situées sur la Somme engagées par le Traicté d'Arras au Duc de Bourgongne, Louis apres auoir visité les Villes de Picardie, trauerse la Normandie & la Touraine: En suite passe à Poictiers, & mene auec luy Charles son frere, que les Ambassadeurs du Duc Breton enleuent en Bretagne sous ombre de le mener à la chasse. Les Grands de France mécontens du Roy, attirent de leur costé le Duc de Bourgongne. Le Roy gagne le cœur des Parisiens. Il s'accorde auec le Côte de Charolois, & se diuise d'auec les autres Princes. La paix se fait à Conflans & est iurée au Bois de Vincennes l'an 1466. Louis porte les Liegeois contre leur Duc: Charles Duc de Bourgongne fait la guerre aux Liegeois, les deffait & entre dans leur Ville: le Roy Louis fait la guerre en Bretagne, y prend des Villes, & contraint le Duc & Charles son frere d'accepter les conditions qu'il leur donna: Louis fait rebeller les Liegeois contre Charles Duc de Bourgongne, le Duc le retient prisonnier à Peronne l'an 1466. Louis

est deliuré & va auec le Duc Charles au siege de Liege: la Ville prise & pillée par l'armée du Duc: Louis s'eschappe des filets du Duc & reuient à Paris; il fait vne paix plastrée auec les Bourguignons: l'an 1468. il veut se vanger de luy, & gaigner l'Anglois contre le Duc, le Connestable de sainct Pol met les Ducs, de Bourgongne & de Bretagne en méfiance: le Bourguignon haït le Connestable: le Roy fait la paix auec le Bourguignon l'an 1474. guerre entre le Duc de Bourgongne & les Suisses, où il est deffais; le Connestable S. Pol liuré au Roy Louis, qui l'enuoye à Paris, où il est decapité: L'an 1475. Charles de Bourgongne tué deuant Nancy: L'an 1477. la Bourgongne est rëünie à la Couronne de France: L'an 1429. Louis XI. meurt au Plessis lez Tours le Samedy 3. d'Aoust l'an 1483. âgé de 61. an, de son regne le 23. son corps fut porté à Nostre-Dame de Clery, & y fut enterré.

Charles VIII. du nom Roy de France, il paruint à la Couronne à l'âge de 13. ans; sa minorité fut cause d'vn different pour la regẽce entre le Duc d'Orleãs, ieune Prince: mais plus approchant de la Couronne, & le Comte de Beaujeu, plein d'âge l'an 1487. il fut sacré à Rheims, puis il fit tenir les Estats generaux de France à Tours, où l'espée de Connestable fut donnée au Duc de Bourbon, & le gouuernement de la personne du Roy à sa sœur, au grand déplaisir de Louis Duc d'Orleans. Anne fille aisnée de François Duc de Bretagne, manioit seule cependant paisiblement le Roy son frere, pratiquoit les Duc Iean de Bourbon, d'Alençon, de Bretagne, le Comte d'Angoulesme & plusieurs autres; Alain Seigneur d'Albret, esperant par le moyen de Louis, qu'il voyoit auoir beaucoup de credit chez le Duc de Bretagne espouser Anne sa fille, entre facilement en sa faction: François Duc de Bretagne auoit grand besoin de seruir d'asile à ces remueurs de mesnage, & par leur refuge attirer toutes les forces Françoises: mais il falloit pour penser à se deffendre des entreprises du Roy, qu'il ruinast son pays: Le Roy découure cette tacite allarme, & trouue que c'est vn bon expedient pour les pousser à s'entredeffaire par eux-mesmes, afin de les empieter plus facilemẽt en suite: mais enfin ils conuiennent qu'il n'entreroit en Bretagne pour le secours que 400. lances & 4000. hommes de pied. Que le Roy ne demanderoit rien au Duché, du viuant du Duc: Cependant le Comte de Dunois pratiquoit le mariage d'Anne pour Louis Duc d'Orleans: & d'autre costé le Prince d'Orange, sous espoir de cette alliance, auoit fait entrer l'Archiduc Maximilian son parent en cette ligue, par laquelle il deuoit auoir vne puissante armée pour fondre en Bourgongne, pendant qu'il trauerseroit le Roy en Flandres & en Picardie: mais il estoit si pauure & si souffreteux, qu'il fut bien aisé au Roy de luy faire auorter tous ses desseins: car le Duc de Bretagne voyant les François en son païs, se sauue à Vannes & de là à Nantes l'an 1488. qui fut assiegée par le Roy; & lors les Seigneurs Bretons apperceuans leur faute d'auoir introduit les forces du Roy dans leur pays, se remettent auec leur Duc, & supplient le Roy de retirer son armée: mais il desiroit incorporer cette Duché à sa Couronne. Le Duc chancellant entre le doute & l'esperance, auoit chez luy deux colomnes, qu'il estimoit le pouuoir releuer, sçauoir Anne & Isabeau. Le Prince d'Orange pratique Anne pour Maximilian, & le Mareschal de Rieux pour Alain d'Albret. Maximilian promettoit des conditions plus auantageuses, selon lesquelles Anne luy fut accordée, à telle paction qu'il la viendroit espouser en Bretagne. Mais Anne ne pouuoit goûster Alain ny Maximilian; vne humeur Françoise luy vient plus à gré, & espouse le Roy Charles, & par ce mariage le Duché de Bretagne fut vny à la Couronne de France l'an 1491. apres quoy vn grand dessein porte Charles à ietter les yeux de là les Monts, & le pousse à la conqueste du Royaume de Naples; Les Princes duquel poursuiuis par Ferdinand d'Arragon & refugiez en France, luy firent entreprendre ce voyage. Son entrée en Italie fut heureuse, les Princes luy firent des receptions magnifiques à son passage, & ceux qui s'y vouloient opposer, sont par luy assaillis & contraints deceder à la force: Enfin Charles arriue au Royaume de Naples, son arriuée fait fuïr Alfonse, ce qui cause la conqueste de tout l'Estat de Naples. Mais au retour il trouue vne puissante ligue des Arragonois, des Venitiens, Milannois & Florentins, resolus de les deffaire, mais il est deffait auec vne poignée d'hommes à Fornouë l'an 1495. & rëuient victorieux en France, où peu de temps apres estant à Amboise il y mourut.

Louis XII. du nom prit possession de la Couronne de Frãce apres Charles, la vefue duquel Anne, il espousa & desirant entretenir la cõqueste de Naples, y enuoya deux armées, l'vne par terre, l'autre par mer l'an 1503. mais Gonsalue appellé grand Capitaine pour le Roy d'Arragon, nonobstant l'effort des François, reprit le Chasteau de Na-

ples & en suitte la Ville: mais voulant auoir Caiette, il en fut repoussé: enfin la paix se fait entre le Roy Louis & Ferdinand, & depuis auec Maximilian Archiduc par le mariage de Claude fille du Roy auec Charles aisné de l'Archiduc l'an 1505. apres quoy tous ces Grands extrémement irritez contre les Venitiens à cause des vsurpations par eux faites en leurs Estats, pour retirer ce qu'ils auoient occupé, firent vne ligue contre les Venitiens, qui se voyans auoir trois puissans ennemis en teste, offrent de restituer premierement au Pape Faënce & Riminy, & toute obeissance: Alors Ferdinand Roy d'Arragon contraint de se faire vn appuy contre Philippes Archiduc son gendre, recherchant la paix auec le Roy Louis, l'obtint par le mariage entre luy & Germaine sœur de Gaston de Foix, & fille d'vne sœur de sa Majesté: à condition que le Roy luy bailleroit en dot la part du Royaume de Naples qui luy appartenoit: apres cela le Roy contracte vne nouuelle amitié auec le Pape, qui donna à sa Majesté pouuoir de disposer des benefices de la Duché de Milan. D'ailleurs sçachant le Roy la reuolte de ceux de Genes contre luy, y va luy-mesme en personne auec vne forte armée, marche contr'eux, les contraint de se rendre à sa mercy, les desarme, & le 29. Avril 1506. il entre dans Genes, armé tout à blanc, auec vne espece d'armes en main sous vn poisle: Le Roy retournant en France passa à Sauone, où il s'abboucha auec Ferdinand Roy d'Arragon, & se promirent mutuelle amitié & intelligence: ensuite le Roy s'vnist auec l'Empereur Maximilian contre les Venitiens pour retirer de leurs mains Veronne & Cremone & autres Villes, & se declare ouuertement par la prise de Treuise: Les Venitiens leuent vne armée, attendent celle du Roy à Agnadel, qui les défit l'an 1509. & cette victoire acquit à sa Majesté, dés le lendemain Carauage, & en suite Bergame, Bresse, Creme, Cremone, Pisqueton, Pesquiers, & autres places; Le Roy pour mieux subuenir aux affaires d'Italie, se transporte à Lyon l'an 1510. à dessein d'appaiser le Pape, & faire en sorte de ne l'auoir pour ennemy. Iules II. au contraire receut les Venitiens en grace, poursuiuit à solliciter l'Anglois à prendre le tiltre de Protecteur du S. Siege contre le Roy de France: Il portoit toutes ses pensées à soustenir & releuer les Venitiens, les appointer auec l'Empereur, & par leur restauration abbaisser le Roy: mais toutes ces choses faites par le Pape aux Venitiens, seruirent de lien pour vnir plus estroittement l'Empereur auec le Roy & le Duc de Ferrare, qui tous ensemble font la guerre au Pape & aux Venitiens: Iule pour se rendre amy le Roy Catholique contre le Roy tres-Chrestien, luy accorde l'inuestiture du Royaume de Naples: Mais l'an 1512. Ferdinand Roy d'Espagne enuahit le Royaume de Nauarre appartenant au Roy Louis, publie qu'il s'en est legitimement emparé par l'authorité du S. Siege Apostolique. Le Roy, quoy qu'il eust vn grand ressentiment de la perte de son Royaume de Nauarre, ne laissoit pas de reprendre à cœur les affaires de Milan, pendant que son Chasteau & celuy de Cremone tenoient encores: mais l'opposition de tant d'ennemis luy donnoit beaucoup d'empeschement, & nonobstant le rebut des Suisses de le seruir en cette guerre, les François reprirent Cremone, Sonzin, Laude, & autres places: mais en la bataille de Nouarre où les François furent deffaits par les Suisses l'an 1513. ils perdirent tout le Milannois. Ce fut au mesme temps que les Anglois liguez auec Maximilian, couroient la mer du Ponant le long des costes de Normandie & de Bretagne, assiegent la Ville de Theroüenne, deffont les François à la iournée des esperons. Au mesme temps à sçauoir l'an 1513. les Suisses armez entrerent en Bourgongne, & camperent deuant Dijon. Monsieur de la Trimoüille impuissant de soustenir l'effort de cette nation sans attendre autre pouuoir du Roy, traite & accorde que le Roy renonceroit aux droicts qu'il auoit sur la Duché de Milan, & leur payeroit quatre cens mille escus dans certain temps. Parmy tant de difficultez qui trauailloient l'esprit du Roy, voicy suruenir vne affliction domestique, la mort de la Reyne sa femme l'an 1514. cette mort donna l'accomplissement du mariage de François Duc de Valois & Comte d'Angoulesme auec Claude fille aisnée du Roy: en suitte il fait la paix auec l'Anglois confirmée par le mariage de Louis auec Marie fille de Henry Roy d'Angleterre; Enfin comme il estoit en termes d'accord auec le Pape & meditoit l'expedition pour reconquerir sa Duché de Milan, la mort retarda cette deliberation pour la faire renaistre en l'ame de son successeur.

François I. du nom Roy de France, n'eust si tost mis ordre à son establissement & nouuel aduenement à la Couronne, que le desir de rauoir ce qui luy appartenoit, le porta au delà des Alpes, où il ordonna le Duc de Bourbon son Lieutenant general en tout l'Estat de Milan, puis il reuint en France enuiron la Chandeleur de l'an 1516.

Digitized by Google

où les menées de Henry d'Angleterre le rappelloient. Les Suisses reuenans à leur premiere sincerité rentrerent en l'alliance auec cette Couronne, & le Roy leur reconfirma les pensions annuelles: la mort de Ferdinand sembloit faciliter au Roy l'entreprise de Naples, pour l'execution de laquelle il meditoit d'enuoyer le Duc de Bourbon: mais voicy les desseins du Roy contrepointez par la descente de l'Empereur auec dix mille, tant Allemands qu'Espagnols, 14. mille Suisses, & cinq mille cheuaux au secours de Bresse conioinctement assiegée par les François & les Venitiens: ce qui les fit retirer à Milan auec le Duc de Bourbon: l'an 1519. mourut l'Empereur Maximilian, cette mort fit naistre vne égale conuoitise aux Princes voisins François Roy de France, & Charles Roy d'Espagne. François enuoya le Seigneur de Boissy grand Maistre de France pour briguer la faueur des Eslecteurs de l'Empire: quelques-vns la luy promirent: mais la cause n'estoit pas si fauorable aux François; ils ne s'accordent ny auec les Allemands en langue ny en mœurs, en façons, ny en maniere de faire: Neantmoins le Roy s'amuse aux vaines esperances que luy donnoient les Eslecteurs de Brandebourg, & de Trêues, qui pour tirer de l'argent en France luy bailloient de belles paroles: mais Charles au lieu de l'or met du fer aux champs, car auec la force, le courage croist aux autres Eslecteurs, qui le fauorisoiẽt: il le proclame Empereur: cette promotion alluma la guerre entre le Roy & le nouueau Empereur: le Roy voulant rauoir le Royaume de Nauarre, y enuoye vne armée sous la conduite de l'Esparre frere du Sieur de Lautrec, qui le reprend: mais il fut aussi tost reperdu: d'autre costé les Imperiaux assiegent & prennent Mouzon, campent deuãt Mezieres & en decampent, à ce forcez par le Cheualier Bayard qui la deffendoit: le Roy reprend Mouzon, ruine Bapaume, prend Landrecy que les François pillent, la bruslent & la rasent: s'asseurent de Bouchain: l'Admiral de Bonniuet assiege & prend Fontarabie: & l'an 1511. les Ducs de Bourbon & de Vendosme, & le Comte de S. Pol prirent Hesdin: tous ces exploicts des Frãçois dans les Estats de l'Empereur, le firent liguer auec le Pape, pour chasser les François hors d'Italie: Prosper Colomne pour le Pape assisté des Espagnols & Allemands poursuit le Seigneur de Lautrec vers la riuiere d'Adde, le fait retirer dans Milan, Ville qui est prise en suitte par le Marquis de Pesquaire sur nos François qui en sont chassez, & la Ville exposée au pillage: les autres Villes du Duché de Milan reclamẽt le nom de l'Empereur & se rendent à luy: Parme & Come suiuent la fortune de Milan, & ouurent leurs portes aux ennemis: L'an 1522. & le suiuant, le Roy fait de grandes leuées pour enuoyer secourir le Sieur de Lautrec, qui prend Nouarre, assiege Pauie sans la prendre, François Sforce amene vn secours de 6000. hõmes à Milan, les Suisses sont cause de l'infortune de l'armée du Roy à la iournée de la Bicoque, & de la perte de Laude: la reddition de Cremone à l'ennemy, presques en mesme temps, fait changer de party aux Venitiens, & cõme vn malheur attire l'autre; le Marquis de Pesquaire Imperial assiege & prend Gennes, & par ces prises voila nos Frãçois chassez entierement hors des Estats d'Italie & non de Fontarabie que le Mareschal de Chabannes sauue contre le siege de l'Espagnol, rauitaille la place, & force l'ennemy de prẽdre la fuitte à trauers les montagnes: la guerre s'échauffant aussi en Picardie entre nos Frãçois & les Imperiaux, ces dernieres assiegeans Dourlans, en furent chassez par le Comte de S. Pol, & le Duc de Vendosme ruina Dienal, Diuion, Breuëil, & autres places aux enuirons de Bethune qui incõmodoient nostre frontiere. Cependãt l'Empereur passe par mer en Espagne, se ligue auec le Roy d'Angleterre, & luy cõmunique ses desseins, ils demeurent tous deux fort bien satisfaits l'vn de l'autre au preiudice de cette Couronne, tous deux égalemẽt conuoiteux de l'engloutir: ils enuoyent Ambassadeurs à Venise requerir le Senat de se ioindre auec l'Empereur pour la deffense de l'Italie: l'Anglois auec les forces de l'Empereur descend à Calais: mais ils est battu & ses gens rõpus en diuers endroits par le Duc de Vendosme & le Cõte de S. Pol: pendant cecy le Roy ne pouuãt souffrir l'Empereur victorieux par la prise de Milan & de tout le Milannois, se resolut d'aller en personne en Italie: cõme il fit auec vne telle armée & accõpagné de vaillans Capitaines, Seigneurs & de grand nombre de Noblesse: & ce qui le piqua encores dauantage, fut que Charles de Bourbon auoit pris party auec l'Empereur, & s'estoit rendu General de ses armées en Italie, où sa Majesté estant reprit Milan & plusieurs Villes du Milannois, puis alla mettre le siege deuant Pauie, place tres-bien munie d'hommes, & les Imperiaux venans pour la secourir, le Roy leur presente bataille, où la iournée fut & sera malheureuse pour la France: car son armée y fut deffaite, & fut pris prisõnier, & fut mené en Espagne où l'Empereur estoit,

lequel pour sa deliurance, le contraignit d'accepter vn Traité honteux : mais estant de retour en France, & ayãt retiré ses enfans laissez tous en ostage en Espagne, il rompit le Traité, & declara la guerre à son ennemy, tant en Italie & Espagne qu'ès Païs-bas & Luxembourg : en Italie le Duc d'Anguien défit les Imperiaux à Serisolles l'an 1541. en Picardie nos François prirent Therouënne, & entrans en Artois se firent rendre Lilliers, Landrecy, Bapaume & Maubuge: En Luxembourg ils conquirent saincte Marie, Montmedy, Yuoy, Damuilliers, Viteron, Arlon, la Ville de Luxembourg & autres places: L'Empereur estant repassé aux Païs-bas, resolut de reprendre les Villes que le Roy y auoit conquises. Il assiege Landrecy sans la prendre, & menant son armée en Luxembourg & dans le païs Messin, assiege & prend à composition la petite Ville de sainct Disier, & faisant venir toutes ses trouppes entrer en campagne : mais craignant de se voir enfermé, se retire à Bruxelles : le Roy François mourut à Rambouillet le dernier iour de Mars de l'an 1547. laissant heritier de ses Estats

Henry II. lequel estant paruenu à la Couronne, restablit le Connestable Anne de Montmorency : il est sacré à Rheims le 27. Iuillet de la mesme année: Apres ce sacre il enuoye secours à l'Escosse, à laquelle les Anglois faisoient la guerre, d'autant que les Seigneurs du païs auoient refusé de donner la Princesse Marie Stuard en mariage à leur ieune Edoüard. L'an 1549. il fait la paix auec l'Anglois qui rend Bologne sur la mer auec tous les Forts du Bolonois pris sur nous: L'an 1552. le Roy ayant enuoyé Charles de Cossé Mareschal & Seigneur de Brissac son Lieutenant General en Piedmont, qui secourt Parme & Mirandole assiegez par le Marquis de Gonzagues, & le contraint d'abandonner le Parmesan, pour aller deffendre le Milannois & le Montferrat. Il sçait que l'Empereur auoit dessein d'exterminer les Princes & Electeurs Protestans d'Allemagne pour s'en rendre Souuerain : il traite auec eux, les prend en sa protection, & leur enuoye vn puissant secours contre l'Empereur. Anne de Montmorency Connestable de France s'asseure pour le Roy des Villes de Mets, Toul & Verdun: l'Empereur fait la paix auec les Princes Protestans, pour auoir moyen de faire la guerre au Roy; il met le siege deuant Metz où commandoit pour le Roy François, le Duc de Guyse, & plusieurs Princes, Seigneurs & Vaillãs Capitaines, qui harasserent tellement les gens de l'Empereur, que voyant sa grande armée perir de faim, de froid & de fatigue, il fut contraint de leuer le siege au commencement de l'année 1552. lequel pour vanger vne partie de ses pertes, fait assieger Theroüenne qui est battuë, prise & rasée: il fit le mesme de la Ville de Hesdin: le Roy s'aduance vers Valencienne au païs de Hainault, pour voir si l'Empereur viendroit à vne bataille: L'an 1553. le Connestable de Montmorency, continuant de faire la guerre à l'Empereur, prend Mariembourg, fortifie Rocroy, ruine les Forts de Trelon, Glayon, & autres releuez depuis deux ans: Le Duc de Neuers assiege & prend Orcimont & Beaurin; entre au païs de Liege, prend Agimon & Bouuines, s'asseure de Chastel-Tierry & Varnin abandonnez, prend & pille Dinan le 15. Iuillet audit an. Le Roy suiuy du Duc de Neuers entre dans le païs de Hainault, & par feux, saccagemẽts & desolations tasche d'attirer l'ennemy au combat. Et enuiron la my-Aoust prés de Renty, le Duc de Guyse deffait l'auantgarde Imperiale. L'an 1557. la guerre recommençant en Picardie par la prise de Lens en Artois par l'Admiral de Chastillon, les ennemis vinrent menacer Guyse, & inuestir S. Quentin foible d'hõmes: l'Admiral s'y iette auec quelques trouppes; le Connestable desirant sauuer la place, entreprend d'y conduire des forces suffisantes: comme il en reuient le 10. d'Aoust iour de sainct Laurent, inégal en nombre, & partant sans intention de se battre, l'armée du Roy Philippes le serre de si prés qu'on le contraint au combat, on le blesse en la hanche, le prend prisonnier, ensemble plusieurs autres Seigneurs & Gentils-hommes de nom. Cette funeste bataille engendra la prise de sainct Quentin le 21. d'Aoust, & en suitte celles du Castelet, de Han, Chauny, & de toutes les autres places qui leur pouuoient nuire : mais en reuenche le Roy enuoye François Duc de Guyse qui reprend Calais occupé par l'Anglois : puis la ville de Thionuille au Luxembourg, le 21. Iuin de l'an 1559. Enfin la paix se fait entre les deux Roys, à Chasteau en Cambresy, cette mesme année. Et le Roy voulant prendre du repos, ainsi que les nopces de ses filles & de sa sœur se solennisoient auec tous les plaisirs qui se peuuent imaginer en jeux & tournois, cette ioyeuse Comedie se conuertit par vne triste Catastrophe en vne funeste & piteuse Tragedie : le Roy voulant estre le 10. de Iuin l'vn des tenans, secondé par les Ducs de Guyse & de Ferrare, au Tournoy qu'il auoit ouuert en la ruë sainct Antoine de Paris, & pour tirer vn

dernier coup en faueur de la Reyne sa femme, enuoya vne lance au Comte de Montgommery, qui tire, rompt sa lance sur la cuisse du Roy, & d'vn éclat d'icelle l'assene si rudement en l'œil, que le 10. Iuillet il en mourut en son Hostel des Tournelles, au 42. de son âge, l'an 1559.

FRANÇOIS II. commença à regner fort ieune d'aage & de sens: La Reyne Catherine de Medicis sa mere estoit Regente du Royaume, laquelle estoit gouuernée par ceux de la maison de Guise: le Chancelier Oliuier est restably en sa charge, & les Seaux furent ostez au Cardinal Bertrand: on paracheue le mariage d'Elizabeth sœur du Roy auec Philippes Roy d'Espagne, qui luy est conduite par le Comte de la Roche sur Yon, & le Cardinal de Bourbon. Ce fut en ce temps que ceux de la Religion pretenduë reformée multiplioient infiniment en France. Quelques Princes & Seigneurs leur faisoient espaule & les prenoient en leur protection. Mais le 15. Iuillet audit an, Lettres patentes du Roy sont expediées, confirmans la Commission des Iuges deleguez pour le procés d'Anne de Bourg & de ses compagnons, prisonniers pour faict d'heresie. Ce que voyant ceux de la Religion pretenduë reformée, ils supplierent par lettres la Reyne mere, de faire par son authorité cesser telles rigoureuses poursuittes: Elle en donne parole au Prince de Condé & à l'Admiral; pourueu que chacun desdits pretendus reformez viue secrettement, sans assemblée & sans scandale. Le Roy est sacré à Rheims le 18. Septembre, par le Cardinal de Lorraine. Tost apres la Reyne Regente obtint du Connestable, la resignation de son Office de Grand Maistre de France en faueur du Duc de Guise; & pour recompense pourueut son fils d'vn Estat de Mareschal de France: & l'Admiral preuoyant qu'on luy osteroit en suitte le Gouuernement de Picardie, il remonstra au Roy, que ce Gouuernement appartenoit au Prince de Condé: mais sans y auoir égard, le Mareschal de Brissac en fut pourueu. Cela mescontenta le party de ceux de la Religion pretenduë reformée, qui desirans auoir leur liberté plus estenduë, vouloient déslors tesmoigner leur mescontentement sur le faict du Gouuernement, & la Regence de la Reyne: ce qui fut cause de la conspiration d'Amboise, où ils vouloient surprendre le Roy, la Reyne, ses freres, & les Seigneurs qui estoient auec leurs Majestez: mais les conspirateurs furent pris & chastiez comme ils meritoient. Ce qui mit vn grand trouble au Royaume, les pretendus reformez ne se pouuans plus contenir en cachette, ny faire leurs assemblées clandestines, se rendirent maistres de plusieurs villes en Dauphiné & en Prouence. C'estoit pour semondre les Prouinces circonuoisines à pareils remuëmens: l'an 1561. le Prince de Condé Louis fauorisant les pretendus reformez, fut arresté à Orleans, son procés luy est fait & iugement donné contre luy par le Parlement de Paris, le Roy y seant, portant condemnation de mort. Mais le Roy venant à mourir, sa mort donna la vie au Prince de Condé, & relascha les autres prisonniers.

CHARLES IX. du nom, frere de François II. en l'orient de son regne, trouua la France allumée de troubles par les Lutheriens & Caluinistes, qui vouloient profiter de son bas aage, sous la Regence de sa mere: il eut en teste Louis Prince de Condé, Henry d'Albret, l'Admiral de Chastillon, le Prince Porcian, le Comte de la Rochefoucault, & autres chefs du party, qui assiegerent & forcerent ses villes, ruinerent les subjets, se rendirent maistres de la pluspart des Prouinces de France, par les places qu'ils y occupoient. Le Roy qui auoit de son costé ses freres, les Ducs d'Alençon & d'Anjou, le Duc de Montpensier, le Prince Dauphin son fils, le Duc de Longueuille, les Ducs de Guise & d'Aumale, de Ioyeuse, Anne de Montmorency Connestable de France, les sieurs de Montluc, & S. André Mareschaux de France, les Comtes de Martigues, de Brissac & du Lude, & autres Grands Capitaines, essaya les moyens d'appaiser ces troubles ciuils qui alloient ruiner son Estat, par son Edict de Ianuier l'an 1562. permettant ausdits Caluinistes leur exercice de Religion, en leur donnant mesme quelques villes de seureté: Edict qui fut suiuy de plusieurs autres qu'il fit pour le bien de la paix: mais nonobstant tant de preuues de sa bonté & clemence enuers eux, ils ne laissoient pas de nourrir & entretenir leur intelligence au dedans & au dehors du Royaume: au dedans, par l'vnion de toutes leurs Eglises pretenduës: au dehors, auec la Reyne d'Angleterre (à laquelle l'an 1561. vn Capitaine Prouençal, nommé d'Ecrose, estant Gouuerneur du Havre de Grace, liura la place par l'ordre des Seigneurs de la ligue des pretendus reformez, pour asseurance du secours d'hommes & d'argent qu'elle leur donnoit) auec les Princes Protestans d'Allemagne, les Estats d'Hollande & les Suisses Protestans, & leur insolence parut telle, que voyant le Roy peu assisté à Meaux, ils auoient pris resolution de l'enleuer au sortir de la ville pour retourner à Paris, qu'il fut contraint faire plus viste qu'il n'eust voulu, assisté

S iiij

seulement de six mil Suisses, puis le tenir comme assiegé dans sa ville capitale: En fin sa Majesté se voyant hors de tutelle & deuenu majeur, voulut à bon escient faire la guerre aux rebelles de la Religion pretenduë reformée: comme elle fit en Guyenne par le sieur de Ioyeuse, & le Mareschal de Montluc; en Languedoc, par le Mareschal de Damuille; en Dauphiné, par Henry Prince Dauphin, les sieurs de Gordes, Maugiron & Comte de Suse; en Prouence par le Comte de Tende, & le sieur de Sommeriue son fils; en Xaintonge & Poictou, par Louys Duc de Montpensier, le Comte de Martigues, puis par les Ducs d'Alençon & d'Anjou ses freres, qui les défirent aux deux batailles de Iarnac & de Moncontour. Monsieur d'Anjou prit S. Iean d'Angely, & assiegea la Rochelle, qui alloit estre prise, n'eust esté son voyage en Pologne, où les Estats du païs l'auoient éleu pour leur Roy, & luy auoient enuoyé leurs Ambassadeurs. Cela pourtant ne fut point la fin de la guerre: car l'Admiral de Chastillon, d'Andelot, Montgommery & autres Chefs du mesme party, pendant l'absence du Prince de Condé qui estoit allé en Allemagne leuer des Reitres, remuoient le Ciel & la Terre pour mettre la France entre leurs mains: voulans se saisir du Roy, de ses freres & de la Reyne sa mere; ce qui fit resoudre sa Majesté à preuenir leur mauuaise intention, permettant aux peuples Catholiques de Paris & des meilleures villes de France, de mettre à mort ceux de la nouuelle opinion: mais comme le Roy consideroit qu'en perdant ainsi tant d'hommes, il perdoit autant de subjets, & affoiblissoit les forces de son Estat, il desauoüa le tout, fit cesser ces voyes de fait par toute la France, & par ses Edicts publiez, pacifia les troubles, en confirmant à ceux de la Religion pretenduë reformée demeurans en son obeïssance, le contenu en son Edict de Ianuier, & mourut au Bois de Vincennes l'an 1574.

HENRY III. Roy de Pologne & y estant, ayant eu aduis de la mort du Roy Charles IX. son frere, retourna en France pour prendre le Sceptre & la Couronne qui luy appartenoit: Il trouua le Royaume remply de troubles, de seditions & de ligues; d'aucuns pour le fait de la Religion, & d'autres au sujet du Gouuernement de l'Estat. Il fut Prince prudent, aduisé, eloquent, amateur des lettres & grand zelateur de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine: Ce qu'il fit assez connoistre par les Edicts seueres qu'il fit contre ceux de la nouuelle opinion, & la guerre qu'il leur fit par ses Lieutenans generaux: mais comme il desiroit regner en paix auec tous ses subjets, & qu'il sçauoit qu'vn Prince deuoit plustost regner au cœur de ses peuples, que parmy les armes, il fit vn Edict de pacification, permettant que chacun demeurast en l'exercice de sa Religion & liberté de conscience, & donna à ceux de la Religion pretenduë reformée, huict villes de seureté, outre celles que le Roy Charles leur auoit accordées: Mais comme il y en auoit en France qui ne vouloient la paix, ains desiroient viure dans le trouble, ils prirent pour pretexte que le Roy fauorisoit ouuertement les Caluinistes; & sur ce ils mediterent vne ligue pernicieuse, enfantée à Peronne, authorisée du Pape, signée des Princes de Lorraine & protegée par le Roy d'Espagne. Alors le Roy se vid auoir deux puissans partis en teste, de la ligue & des pretendus reformez. Ceux de la ligue le pressoient de rompre ses Edicts & de continuer la guerre aux huguenots: Ce qu'il fit, & donna le commandement de ses armées à ceux qui estoient autheurs de la ligue; sçauoir Charles Duc de Mayenne, qui eut charge d'entrer en Guyenne auec vne armée contre ceux de ladite Religion pretenduë reformée, & Henry Duc de Guise en Champagne: dautant qu'il sçauoit que le Roy de Nauarre & les Chefs du party pretendu reformé pratiquoient des leuées de Reitres en Allemagne, & qu'ils estoient desia entrez en France pour les venir ioindre, il donna ordre aux Ducs de Guise & de Mayenne, de s'opposer à eux & les empescher de passer la Loire: ils les ioignirent à Vimory en Gastinois & à Auneau en Beausse, où ils les surprirent & les défirent. Cette victoire qui affoiblissoit le party Caluiniste, augmenta tellemẽt l'affection des peuples & des villes enuers les Princes Lorrains, que le Roy reconnoissant le grand credit & le pouuoir qu'ils auoient en son Royaume, & qu'on ne parloit que de ceux de Guise au mespris de son authorité, fut obligé d'auoir recours aux moyens de se monstrer maistre & Roy absolu; sçauoir de conuoquer les Estats generaux de France en la ville de Blois, où tous se rendirent; comme firent aussi le Duc de Guise, & le Cardinal de Guise son frere. Ce fut là que le Roy fit perdre tout le grand credit qu'il auoit dans ses meilleures villes, en leur faisant perdre la vie. Les peuples sçachans la mort de ces deux Princes, se virent plus que iamais animez contre le Roy, & receurent le Duc de Mayenne pour Chef & Lieutenant general de l'Estat & Couronne de France, à dessein de faire la guerre à leur legitime Prince, qui se voyant auoir affaire à deux puissans partis ennemis, celuy de la Ligue, & l'autre des Pretendus reformez, il se reconcilia auec le

Roy de Nauarre son frere, & voulant se seruir de luy & de ses forces, il luy bailla Saumur pour passage, & le vint trouuer à Tours, où il le deliura du peril où sa Majesté estoit comme assiegée par l'armée du Duc de Mayenne: les deux Rois s'entreuirent & iurerent toute bonne intelligence & affection reciproque au Plessis lez Tours: Apres quoy le Roy reuint vers Paris, & estant à S. Cloud, il y fut proditoirement tué d'vn coup de cousteau par vn Moyne nommé Iacques Clement, le premier iour d'Aoust de l'an 1588. & en luy faillit la race des Valois.

Henry IV. qui se trouua à S. Cloud lors de la mort du Roy Henry III. fut à l'instant reconnu & proclamé Roy de France & de Nauarre, par les Princes, Seigneurs, Officiers de la Couronne, & toute l'armée qui demeura sienne. L'aube de sa Grandeur commença à Coutras, où prenant sur soy toutes les sollicitudes d'vn General, la vigilance d'vn Mareschal de Camp, & les trauaux d'vn Sergent de bataille, il prit le rang d'vn valeureux Soldat, l'an 1586. d'où il rapporta la plus noble & remarquable de toutes ses victoires sur le Duc de Ioyeuse & S. Sauueur son frere, qui furent tuez au combat: cette premiere seruant d'acheminement aux autres.

Puis ayant presque partagé la Guyenne, faisant sentir l'effort de ses armes au Languedoc & au Dauphiné, & s'estant rendu maistre de la campagne dans le Poictou, passant la riuiere de Loire, prit pied dedans l'Anjou: voyant le Duc de Guise mort, ses ennemis diuisez, son Roy reduit à l'extremité: l'an 1588. il quitta à la France tous ses outrages & blessures, & peu s'en fallut que dés l'heure que le Royaume démembré tomba entre ses bras victorieux, il ne fust à l'instant releué. Ce grand Prince deuenu homme, & ayant soustenu des trauaux plus que d'homme, courant çà & là pour esteindre les diuers feux allumez dedans son Royaume, fit autant de rencontres d'ennemis que de logis. Ses propres partisans poussez de jalousie à l'encontre de sa valeur, deuant qu'auoir recouuré leur liberté, luy dresserent plusieurs parties tendantes à la subuersion de l'Estat, si bien qu'il luy conuint les vaincre, premier que de les pouuoir rallier & mener contre leurs ennemis, pour en vaincre le demeurant. Ce qui luy fut le plus triste & douloureux accident de tous ses belliqueux euenemens, au prix de ceux de la campagne, qui ne luy estoient que jeux & ébatemens.

Or ayant rendu preuue à Diepe & Arques, d'vne tres-ferme asseurance, contre toute humaine apparence & par ses prieres, impetré du Ciel vne inopinée assistance, & fait à Yury monstre de sa valeur contre le Duc de Mayenne & autres chefs de la ligue, à l'encontre d'vne puissante armée qui le vint assaillir l'an 1590. fait connoistre sa proüesse & vaillance, & braue resolution à rallier ses troupes ébranlées: & apres que l'Italie & l'Espagne eurent mis quatre grosses armées pour enuahir son Royaume ainsi diuisé, lesquelles il vid & rompit, & leur fit tenir à bonne fortune d'en pouuoir reconduire les reliques à sauueté: apres auoir repris toutes ses villes, receu sa Ville capitale & toute la France en son obeissance; reconquit sa ville d'Amiens; & par la paix de Veruins obligea l'Espagnol de lascher ses prises, & luy rendre ce qu'il auoit pris en Picardie: il vengea en suite les torts receus du Duc de Sauoye son voisin, par la soudaine conqueste de la Sauoye & de la Bresse: l'an 1600. ainsi qu'vn éclair foudroyant, dont il prit les inexpugnables forteresses, comme en courant du plus haut sommet des Alpes, il donna terreur à toute l'Italie; & finalement ayant fait perdre à ses ennemis tous voiles, tous pretextes, toutes sortes d'esperances, & de tous partis l'intelligence, il voulut vnir les Lys de France auec les Roses de Florence, en espousant la Princesse Marie de Medicis, de laquelle il eut vne lignée vrayement Royale, & donna la paix à ses subjets, dont ils ont ioüy auec toute sorte d'aises & de prosperitez iusques à sa mort desastreuse, arriuée le quatorziesme May l'an mil six cens dix.

Lovys XIII commença à regner l'an 9. de son aage, & la Reyne sa Mere declarée Regente pendant sa minorité. Le commencement de son regne fut troublé par le mescontentement de quelques Princes, fondé sur le gouuernement des affaires; ce qui fit naistre vne guerre ciuile, qui fut presque esteinte aussi-tost qu'elle fut allumée, leurs Majestez aimans mieux acheter cherement la paix, que de voir le trouble saisir les meilleures Prouinces du Royaume. L'an 1614. le Roy fut declaré Majeur en son Parlement de Paris: & pour remedier aux desordres glissez dans l'Estat, l'assemblée generale des trois Ordres se tint au grand Conuent des Augustins de Paris. Le Roy est recherché pour renouueller l'alliance entre France & Espagne, par vn double mariage de sa Majesté auec l'Infante d'Espagne, & de sa sœur aisnée auec le Prince d'Espagne; ce qui fut conclu &

solemnisé l'an 1616. à Bourdeaux : ce mariage donna de l'ombrage à quelques-vns, qui ne peurent pourtant auec leurs armes & menaces, en retarder l'accomplissement : depuis l'an 1616. iusques à 19. d'autres nouueaux troubles s'émeurent en France, au sujet de la retraitte de la Reyne Mere, de Blois à Angoulesme : mais le Roy luy donnant toute sorte de contentement, aggrea sa resolution de demeurer à Angers, où estant, vne puissante faction se forma entre plusieurs Princes & Officiers de la Couronne, qui sous pretexte de l'interest de la Reyne, & de la vouloir restablir dans les affaires, vouloient vanger leurs passions sur ceux qui gouuernoient l'Estat. La Normandie, l'Anjou & la Guyenne, deuoient en ressentir l'orage ; mais le voyage du Roy en Normandie, la prise du Chasteau de Caën, & la Iournée du Pont de Sé, firent éuanoüir tous ces mauuais desseins. Le Roy s'estant reconcilié auec la Reyne sa mere, alla à Poictiers, puis en Guyenne, & de là en Bearn, où sa Majesté restablit les Ecclesiastiques en leurs Eglises ; rendit la liberté aux Catholiques ; osta le Nauarrin aux Bearnois de la Pretenduë reformée, & vnit la Principauté de Bearn à la Couronne de France : Ce changement desplaist tellement au corps de ceux de la Religion pretenduë reformée, que pour se declarer contre le Roy, ils tinrent vne assemblée generale à la Rochelle l'an 1620. laquelle & par leurs resolutions se portant à la rebellion, sa Majesté se trouua obligée pour preuenir le mal, d'armer puissamment, comme elle fit ; & en moins de 2. ans elle leur osta les meilleures villes qu'ils tenoient en France, & les força à demãder la paix, qui leur fut accordée l'an 1622. à Montpellier : mais ils ne voulurent executer ce à quoy par cette paix ils estoient obligez : car le Duc de Rohan & son frere Monsieur de Soubize, ne laissoient de faire des prattiques & des surprises de places durant les années 1623. 24. & 25. en laquelle le Roy enuoya vne armée en Languedoc, & vne autre en Poictou & vers la Rochelle, contre lesdits sieurs de Rohan & de Soubise : en suitte ils prattiquerent vn armement naual en Angleterre, qui est conduit par le Duc de Bouquighan, surprirent l'Isle de Ré le 22. Iuillet l'an 1627. Ce qui indigna tellement le Roy, que sa Majesté se resolut de faire assieger la Rochelle, comme elle fit, par le moyen d'vne Digue admirable de vaisseaux enfoncez au trauers de son canal & des Forts par terre, la rendit sans espoir de secours, & au mesme temps elle fit passer des troupes en l'Isle de Ré, sous la conduitte du Mareschal de Schomberg, qui en chassent les Anglois : & au mois de Nouembre de l'an 1628. la Rochelle pressée de famine se rendit au Roy : l'an 1629. sa Majesté se resolut de secourir le Duc de Mantoüe & la ville de Cazal assiegée : elle se porte en personne iusques aux Alpes, rompt les barricades de Suze ; défait les Milanois & les Sauoyards qui les vouloient defendre ; oblige le Duc de Sauoye à donner passage libre par ses Estats pour secourir Casal. Cependant que le Roy s'ouuroit ainsi le passage de Piedmont, le Duc de Rohan recommence le trouble en Languedoc ; sa Majesté repasse en France, fait assieger Priuats, la bat, la prend, chastie les rebelles & fait raser la place ; apres quoy elle fait entrer son armée au païs des Seuennes, où tout obeit & oblige le Duc de Rohan & tout le corps de ceux de la Religion pretenduë reformée à demander la paix qui leur fut accordée à Nismes, à la charge de démolir toutes les nouuelles fortifications de leurs places : & ainsi la France estant en paix, sa Majesté prend la defense de ses alliez oppressez, tant en Italie qu'en Allemagne ; chasse l'Espagnol & le Sauoyard de deuant Cazal ; vnit ses armes auec celles du Roy de Suede, pour rendre à la Germanie sa liberté, chastie le Duc de Lorraine qui luy est infidelle, & pour diuertir l'Espagnol, & empescher ses desseins, elle luy iette la guerre en ses Estats aux Païs-bas & en Espagne, où tout reüssit glorieusement & heureusement à ladite Majesté.

DISCOVRS

DE LA MONARCHIE D'ESPAGNE.

SOMMAIRE.

I. *L'Espagne anciennement Prouince, son accroissement & scituation est presque vne Isle.*

II. *Denombrement general de tous les Estats qui sont sous la domination du Roy d'Espagne.*

III. *Description ancienne & moderne d'Espagne, & ses trois Gouuerneurs.*

IV. *Topographie d'Espagne, & de tous ses Royaumes.*

V. *Du Royaume de Nauarre, ses appellations, ses bonnes Prouinces & villes, & comme il a esté vsurpé par Ferdinand Roy de Castille,*

VI. *Des mines d'or & d'argent, & des eaux chaudes & froides medicinales, qui se trouuent en Espagne.*

VII. *Du naturel & mœurs tant anciennes que modernes des Espagnols.*

VIII. *Richesses d'Espagne en quoy consistent, du trafic qui se fait aux ports, auec la taxe du reuenu annuel du Roy, de tous ses Estats.*

IX. *Des forces du Roy d'Espagne, tant par mer que par terre.*

X. *Valeur de l'Infanterie Espagnole, le nombre de sa Caualerie entretenüe en tous ses Estats, & ses forteresses.*

XI. *Authorité du Roy d'Espagne en ses Royaumes, & nombre de ses Conseils auec vn Estat des grands Seigneurs & maisons Nobles d'Espagne.*

XII. *Des Vicomtez, Generaux, Admiraux & Prieurez, & les Commanderies d'Espagne.*

XIII. *De l'Ordre des Nauigations Espagnoles.*

XIV. *Religion & choses qui la concernent en Espagne; des Archeueschez & Eueschez, & de leur reuenu.*

XV. *Genealogie des Rois d'Espagne, & de la succession des Rois Goths en tout ce Royaume.*

XVI. *Rentes & reuenus annuels és Estats d'Espagne reuenans au Roy.*

XVII. *Prise de l'Arrache en Barbarie par les Espagnols.*

L'ESPAGNE s'est par succession de temps augmentée & paruenuë à vn si haut degré d'honneur & d'authorité, que c'est auiourd'huy l'vn des plus grands Royaumes de l'Europe, n'estant auparauant & anciennemēt qu'vne petite Prouince nommée Iberie, d'vn fleuue qui passe en icelle nommé Iberne, ce fleuue estant l'vn des plus grands qui soient en l'Espagne, au dire de Iustin & de Varron.

Espagne est située entre l'Afrique & la France, entourée du destroit de l'Ocean & des monts Pyrenées; elle est plus saine que l'Afrique, pource qu'elle n'est pas comme l'Afrique incommodée des chaleurs excessiues, tellement que son climat est plus temperé, & ses pluyes bien que rares, la rendent fertile.

Peu s'en faut que l'Espagne ne soit vne Isle, car elle se va tousiours estrecissant iusques au Royaume de Nauarre, & la largeur de ce destroit qui ne sont que montagnes, est d'enuiron six cens mille pas, sans qu'il y ait en icelles aucun lac qui les infecte ou corrompe

par des broüillards, ou autres choses preiudiciables. Les vents marins y soufflent de tous costez, qui chassent & dissipent toutes exhalaisons & vapeurs de matieres terrestres qui pourroient infecter l'air & rendre le païs sujet aux maladies : Les hommes y sont d'vne complexion robuste, & ont des corps fort propres pour soustenir la faim, la soif, & telles autres fatigues.

II. Or afin de n'embroüiller pas le Lecteur, & ne luy faire chercher tous les Estats qui sont sous le Roy d'Espagne en diuers endroits de ce liure, i'ay pensé qu'il seroit plus à propos de mettre icy tout à la fois toutes les terres qu'il possede, & apres en auoir fait le denombrement en general, considerer distinctement les particularitez plus remarquables.

Le Roy d'Espagne possede auiourd'huy en l'Europe tous les Royaumes d'Espagne, sçauoir,

Gallice	Andalousie.
Nauarre.	Leon.
Biscaye & Guipuscoa.	Estramadure.
Catalogne & Comté de Roussillon,	Castille la neufue.
	Castille la vieille.
Arragon.	Portugal.
Murcia.	Algarbe.
Valence.	Les Isles de Sardaigne, de Majorque &
Grenade.	Minorque.

Ce que le Roy d'Espagne possede hors de son Royaume.

Le Royaume de Naples.
Le Royaume de Sicile.
Le Duché de Milan.

Il possede aussi les Indes Orientales & Occidentales, les Mers Oceane & Mediterranée.

Les Estats de Flandres, Braban & Païs-bas, Duché de Luxembourg & Comté de Bourgongne, que l'Archiduc occupe à present.

En Afrique il possede le meilleur port qui soit sur la mer Mediterranée, c'est à sçauoir Marzalcabil, qui signifie Grand port, & encore les places d'Oran & de Melille, & le Pignon d'Afrique, Curache & autres forteresses.

Il a outre dehors du destroit les Isles Canaries, au nombre de douze, dont il y en a sept principales. Et à cause de la Couronne de Portugal, il tient en la mesme Afrique les importantes places de Serpe & de Tanger, qui sont les clefs du Destroit, voire mesme de nostre mer, & de l'Ocean Atlantique, & dehors du Destroit, Nazagan.

Il a encore eu auec le Royaume de Portugal les Isles Azores, dont les principales sont la Tercere, Sainct Michel, Saincte Marie, l'Isle de Pic & Sainct George. Il tient aussi le Sainct Port, & non guiere loin de là l'Isle de Madere, grande, belle & riche. Dauantage il a les sept Isles du Cap-verd, & sous sa ligne equinoctiale, l'Isle de Sainct Thomas. Il possede encor toute la coste d'Afrique, qui s'estend depuis le Cap d'Aguere, iusques à celuy de Guardafu.

En Asie, à cause de Portugal, il tient presque les meilleures places de la coste Occidentale; c'est à sçauoir, Ormuz, Diu, Goa, Masaca. Le Royaume d'Ormuz comprend sous sous luy vne bonne partie de l'Arabie heureuse, & l'Isle de Baaren qui est fort grande. Il possede encor là pres Caman, Bazin & Zanaa, outre Ciaul, & les forteresses qui sont au Royaume de Cananor & de Cochin, & encor à Colan. Il tient aussi presque toute la coste qui s'estend depuis Daman iusques à la ville de Melipur, veu qu'elle est toute aux Espagnols ou leurs amis, horsmis Calicut. L'Isle de Manar & le port de Columban: l'Isle de Zeilan appartient encor aux Espagnols, de mesme que quarante Isles des Philippines, dont la principale se nomme Luzon, longue de plus de deux cens lieuës, mais estroite. On compte encor entre ces Isles celle de Vendenao, Tandaia, qui est nommée par excellence la Philippine, à cause que ce fut la premiere qu'on descouurit & Celebe, où Magellan mourut.

L'autre partie des Estats du Roy Catholique consiste au nouueau Monde. Le tout est diuisé en Isles & en terre ferme. Les Isles de la mer du Nort sont en si grãd nombre, qu'on ne le sçait iusques à present, veu que les seules Lucaies surpassent le nombre de quatre cens. Celle de Borichen est fort grande, comme aussi la Iraique, la Cube & l'Espagnole.

Quant

Quant à la terre ferme, l'Espagnol possede actuellement tout ce qui va costoyant la Floride, la nouuelle Espagne, & le Iucatan, & encor toute la grande Presque-Isle Meridionale, iusqu'au Cap de Californe, voire mesme iusqu'à Quiuire: veu que les Castillans ont fait iusques là leur découuerte.

Il possede encore cette partie du Peru, qui est entre la riuiere de la Plata, ou de l'Argent & Maragnon, & commence depuis Parama, & cecy s'appelle Bresil. Il tient encor le Peru, & le Royaume de Mexique.

Voyons maintenant en particulier les choses plus considerables qui sont en cette Monarchie, & parlons premierement de l'Espagne, où est la demeure ordinaire des Princes.

III. L'Espagne qui est la premiere partie de terre ferme qu'on trouue prés de l'Afrique, au delà du destroict de Gibraltar, est bornée du costé du Leuant des monts Pyrenées, qui s'estendent depuis Fontarabie, qui est en la Prouince de Guipuscao, iusqu'au Cap de Creuz, qui est au commencement de Catalogne, entre Roses & Colibre. Elle a pour borne du costé du Midy la mer Mediterranée, qu'on nomme communément la mer du Leuant, qui commence entre l'Espagne & l'Afrique, & se joint pres à l'Ocean, depuis le destroict de Gibraltar, iusqu'au Cap de S. Vincent. Elle a au Couchant la mer Oceane, depuis ce Cap de S. Vincent, iusqu'à celuy qu'on appelle de Fin-de-terre, & du costé du Nort la mesme mer l'enferme, depuis le Cap de Fin-le-terre, iusqu'à Fontarabie.

Les monts Pyrenées ne sont estendus de droit fil autour de l'Espagne, ains vont faisant vne figure tortuë, de sorte que le chemin d'vne extremité de ces monts à l'autre, seroit de plusieurs iournées, au lieu que du costé de la France, il n'est pas si grand, ny si fascheux & difficile de la moitié.

Ces montagnes vont par la Nauarre & Ronceuaux, le long du val de Salazar, & val de Ronoal, iusqu'à Hisaua, qui est la derniere borne du Royaume de Nauarre: puis elles passent en Arragon par les monts du Laca, iusqu'au destroict de Catalogne, & iusqu'à la pointe du Cap de Creuz, où elles prennent fin en la mer Mediterranée, y ayant depuis Fontarabie iusques à ce Cap, enuiron quatre-vingt lieuës.

La plus grande estenduë d'Espagne est du Cap de Creuz, iusques au Cap de S. Vincent, & cét espace est de 275. lieuës : tellement que toute l'Espagne ne peut contenir en son circuit qu'enuiron six cens & vingt lieuës Espagnoles, dont chacune comprend quatre milles ou enuiron d'Italie, de sorte que les lieuës reuiendroient à deux mille quatre cens quatre-vingt mille d'Italie, pourueu qu'on fist ce chemin par terre, d'autant que par mer il s'en faudroit beaucoup qu'il y eust vn si grand espace.

Les Romains ont autresfois diuisé l'Espagne en Citerieure; ou celle qui estoit par deçà, c'est à dire qui estoit plus proche des terres de l'Empire Romain, c'estoit celle qui est entre le fleuue Ebre & les monts Pyrenées. Mais l'Vlterieure ou celle d'audelà, estoit celle qui se trouuoit éloignée des terres de l'Empire, c'est à dire, qui s'estend depuis la riuiere d'Ebre iusqu'au destroict de Gibraltar. Elle fut apres diuisée en trois Prouinces, c'est à sçauoir en Betique, Tarraconoise & Lusitaine, par les Romains mesmes, qui y establirent quatorze Iurisdictions, dont la Tarraconoise en comprend sept, comme la plus grande des trois; la Lusitaine trois, la Betique quatre. Et cette diuision dura iusqu'au temps d'Attille. Mais depuis le Royaume de Grenade, l'Andaluzie & la Betique, ont succedé à l'Estremadure: Arragon, Castille, Nauarre, & les autres petits Royaumes à la Tarraconoise: & le Portugal, & Royaume d'Algabre à la Lusitanie.

Or on diuise auiourd'huy l'Espagne en trois Gouuernements ou Royaumes, c'est à sçauoir d'Arragon, Castille & Portugal: Arragon comprend Catalogne, Valence, Majorque, Sardaigne, Sicile & Naples: Castille comprend Biscaye, Leon, les Asturies, Galice, l'Estramadure, l'Andaluzie, Grenade, Murcie & les deux Castilles, auec les Canaries, le Royaume de Nauarre, l'Estat de Milan, le nouueau monde, les Philippines, & autres pays.

Le Portugal comprend le Royaume d'Algabre, le Portugal mesme, auec ce que les Espagnols ont en la Guinée, en Ethiopie, & ce qu'ils tiennent au Bresil & aux Indes, & plusieurs Isles.

T

IV Or en commençant la description, la premiere chose qui s'offre à moy, c'est la *Catalogne*, qui s'estend depuis Salse iusqu'à la riuiere d'Ebre, & confine auec la France. S'ensuit Perpignan, ville capitale du Comté de Roussillon, quoy que iadis elle ait esté appellée Rosins; c'est vne forte muraille aux confins de France. La Comté de Roussillon fut engagée par Iean Roy d'Arragon, pour beaucoup de milliers d'escus aux François, & puis renduë au Roy d'Espagne par Charles VIII. par le moyen de la promesse qu'il tira, que l'Espagnol ne l'empescheroit pas en son entreprise de Naples. Cette Comté s'estend entre deux bras des monts Pyrenées, dont l'vn va à Salses, l'autre à Colibre, que les anciens nommoient Illiberis. Sur le riuage de la mer, ou prés de là, on void diuerses places, auec leurs ports, plustost necessaires qu'asseurez, pource qu'ils sont sujets à diuers vents, & ne sont gueres capables. Il y a Elne, Colibre, Rosas, Empira, Palamos, Balanos: mais Barcelonne est la ville capitale de Catalogne, grande ville & port de mer.

On void dans le pays Girone, Vich, Cardonne, Vrgle, Mont-ferrat, mont d'incroyable deuotion, pour vne Image miraculeuse de la sacrée Vierge Mere de Dieu, à l'entour duquel lieu sur les montagnes, il y a trente Hermitages, où les Hermites prient nuict & iour pour les Confreres de Nostre-Dame de Mont-ferrat, qui n'est qu'à sept lieuës de Barcelonne. Mais retournant à la marine, on void au delà de la riuiere de Lobregato, Tarragone Archeuesché, ville d'où la plus grande partie de l'Espagne prenoit son nom: & combien qu'elle soit sans ports, toutefois elle est en assiette fort commode. On trouue apres l'emboucheure de la riuiere d'Ebro, renommée pour auoir esté la borne des Romains & des Carthaginois: Elle naist prés de la mer de Biscaye, aupres d'vn lieu qui se nomme Fuentibre, & courant quelque peu vers les monts Pyrenées, tourne apres vers le Leuant, & puis vers le Midy; & il n'y a presque riuiere qui fasse plus de tours, ny qui serpente dauantage. Cette riuiere se grossit par le moyen des riuieres qui naissent au pied desdits monts, & s'y rendent, veu que de l'autre costé, elle ne reçoit que le Bilbile, si l'on a seulement égard à ce qui est digne de consideration. Et cette riuiere fait en son emboucheure l'Isle d'Alfaques, retraitte des Corsaires. Mais en suiuant son cours, on voit Tortose, belle ville & en bon pays, aux limites de l'Ebre iusqu'au fleuue de Coa. Au reste les riuieres d'Espagne ont presque toutes, par maniere de dire, les bords fort hauts, & les licts bas: d'où vient qu'on y nage mal aisément: on se sert toutefois vn peu des eaux de l'Ebre en Arragon, & de quelques petites riuieres aux Royaumes de Valence & de Grenade.

L'Arragon est joint à la Nauarre iusqu'à l'Orient, & s'estend iusques à Catalogne: Il a pour ses bornes du Leuant la riuiere de Cinga, du Ponant les monts de Moncate & de Moline, du Nord la riuiere d'Ebro, & du Midy la montagne de Brabance. On void en ce Royaume, ou pour mieux dire en cette Prouince d'Espagne, les villes de Iaca, Huesca, Venasca; & la place de Mouçon, renommée pour les Cours qui s'y tiennent.

Les Royaumes & Citez jointes aux Cours de Mouçon.

Royaumes.	*Citez.*
Leon.	Salamanque.
Tholede.	Segouie.
Grenade.	Auila.
Cordouë.	Cuença.
Seuile.	Toro.
Murcia.	Zamore.
Iaen.	Guedulara.
	Valladolid.
	Madrid.

Ces Royaumes & Citez sont capitales, & chacun en particulier est obligé d'enuoyer vn deputé de sa part à la Cour de Mouçon, pour pouruoir à ce qui est important aux Estats du Royaume. En ses Estats se trouue le Roy en personne, de maniere qu'outre lesdits deputez, plusieurs autres grands Seigneurs s'y trouuent, & y ont voix deliberatiue. Ce qui s'y resout, passe en loix, qui sont inuiolablement

bſeruées, ainſi que les Conciles és choſes ſpirituelles. Cette Cour s'eſt aſſemblée tte année 1626. où le Roy s'eſt trouué en perſonne, & là a eſté traitté de la paix tre leurs Majeſtez tres-Chreſtienne & Catholique.

La principale ville du païs c'eſt Sarragoſſe, la plus belle ville d'Eſpagne, ſi on a gard à la beauté des ruës, & à la magnificence des Palais. On y void auſſi Calatejur, i doit tenir le premier rang apres Sarragoſſe, puis la Comté d'Vrgel & l'Vniuerſi de Lerida.

Quant au Royaume de Valence, il tire ſon nom de ſa principale ville, & eſt borné coſté d'Orient de la Mediterranée : du Nord de l'Arragon : de l'Occident de la ieille & nouuelle Caſtille, & du Midy du Royaume de Murcie. Il y a deux bonnes lles, c'eſt à ſçauoir Horiuela & Valence : on compte en ce Royaume enuiron ingt-deux mille familles de Mores. Il y a le port Perniſcola, où ſe retira le Pape enoiſt exilé par le Concile de Conſtance, & encore Xereca, Moruiedro, Xatiua, andia & Denia.

Quant à ſes fleuues, les principaux ſont Guadalauiar, qui veut dire eau pure & laire, qui paſſe prés de Valence & Xucar, que les anciens ont nommé Sucron, d'où rend ſon nom le Sein, ou Golphe de Sucron, qui s'eſtend depuis la petite Iſle d'Alilques, iuſques au Cap Martin. Le port de ce Royaume c'eſt Alicant, nommé par s anciens Illice, d'où prend, ſon nom le Golphe, compris entre le Cap Martin, & le ap de Palos.

Murcie a pour ſes bornes les confins d'Alicante, & le Cap de Gates, & a peu de eux peuplez, & ceux qu'on y void ſont de peu d'importance; Murcie eſt la principale ville.

En l'an de ſalut 1241. le Roy Dom Alonſe VI. nommé Empereur, ayant deliuré cette cité d'entre les mains des Mores, apres l'auoir ſoubmiſe à ſon pouuoir, elle receut foy Catholique, apres auoir demeuré cinq cens vingt-cinq ans entre leurs mains.

Cette cité eſt peuplée de dix mille habitans, & a de circuit vne lieuë & demie l'Eſpagne.

Il y a en cette ville vn Gouuerneur ſouuerain, vn Lieutenant General & vn Ciuil, louze Conſeillers, vingt-quatre Greffiers, 12. Procureurs, & plus de 30. Aduocats.

La police y eſt exacte, tous les fruicts s'y vendent à la liure, iuſqu'au pain qui ſe vend elon le couſt du bled ; l'achepteur du pain apprend la valeur par vn bordereau qui ſt attaché à vn pillier par la main de Iuſtice. La rigueur de la police contre les larons eſt ſeuere ; on monte le larron ſur vn aſne qu'on pourmeine par les ruës, & le oüette-on par derriere à chaque carrefour : on luy donne vn, deux, trois, quatre u cinq coups, & a autant de coups qu'il eſt condamné ; la Iuſtice le ſuit à cheal, deuant laquelle il y a vn trompette, qui dit à haute voix, C'eſt la punition ue ſa Maieſté, ou ſa Iuſtice en ſon nom, commande eſtre faite de cét homme onuaincu de larrecin, pour lequel il eſt condamné à 500. coups de foüet, ſelon le rime.

En ce Royaume eſt le port de Cartagene, qui eſt le meilleur qui ſoit en Eſpagne ur la mer Mediterranée, pource qu'il y a vis à vis vne petite Iſle, qui l'aſſeure des ents, & le defend de l'impetuoſité de la mer, qui y rompt ſa furie. Auſſi André Doie diſoit, qu'il tenoit trois ports fort aſſeurez en la mer Mediterranée, c'eſt à ſçaoir celuy de Cartagene, Iuillet & Aouſt. La ville eſt peu de choſe & mal baſtie.

Le Royaume de Grenade s'eſtend depuis Vere iuſqu'à Malaga, & l'on void icy de quelle importance eſt l'Agriculture, veu qu'au temps que les Mores y dominoient, ette contrée eſtoit extremement habitée, & pleine de toute ſorte de biens. Les colines eſtoient reueſtuës de vignes, & d'arbres fruictiers ; les vallées & les plaines bondoient en grains & en iardins, les villes de gens & de viures, au lieu que mainenant il n'y a guere de gens ; & le pays rapporte fort peu, à cauſe qu'on y exerce noins qu'auparauant l'Agriculture.

La ville de Grenade reſſemble à vne grenade ouuerte, veu qu'elle contient deux ollines, qu'on peut preſque nommer deux montagnes, qui ſont diuiſées par vne allée, par laquelle paſſe le Bare. Et cette ville eſt diuiſée en quatre parties differenes d'aſſiette, qui ſe nomment Grenade, Sierra de Sol, ou montagne du Soleil Albayzin, & Autequeruele.

Les Marchands & les Gentils-hommes habitent principalement à Grenade, qui ſt la principale, & il y a vne Egliſe d'admirable architecture.

Il y a le lieu qu'on nomme Alcaçar, qui represente vne petite ville ayant dix portes. Il a l'Alhambre, Palais des Rois Mores, qui pour raison de son artifice, & pour la multitude de ses fontaines, peut estre mis entre les miracles du monde, comme aussi pour ses grandes & remarquables tours, & sur tout vne fontaine faite de marbre, où il y a autant de canaux comme en aucune autre fontaine du monde: ses cisternes sont admirables, tres-profondes, & entr'autres vne de marbre, soustenuë sur douze Lyons, chacun desquels est aussi gros qu'vn gros dogue. Mais sur tout son assiette est merueilleuse, pource qu'elle a au dessous du costé du Leuant, la ville; du Midy les montagnes neigeuses, & du Nort vne grande plaine. Quant aux autres parties il n'est pas à propos d'en parler, pource qu'il n'y a rien de remarquable. Toute la ville a de circuit enuiron sept milles, a plus de quarente mille feux, elle est illustrée de plus de deux mille fontaines d'eau fort fresche, & est entourée de murailles auec vn grand nombre de tours. Quelques-vns y en mettent iusques à mille.

En ce Royaume on void encor la ville de Guadix à neuf lieuës loing de Grenade. Les autres lieux considerables sont Ronde, Maluelle, Velez, Vere, Mochacar, Guascar, Baze, Codbo, & Loche sur la riuiere de Genil. On voit à sept lieuës de Grenade le Chasteau d'Alharne. Les lieux maritimes plus importants de ce Royaume, sont Almerie, & Malaga, pres duquel lieu il y a vn grand nombre de villages. Ferdinand Roy d'Arragon & de Castille, acheua de conquerir ce Royaume auec la ville, l'an quatre cens nonante.

L'Andalusie s'estend presque depuis le commencement du destroict de Gilbraltar, iusques au fleuue de Guadiane. Elle est presque à la porte de la mer Mediterranée par le moyen du destroict de Gilbraltar, de qui nous dirons icy deux mots, quoy qu'il appartienne plustost au Royaume de Grenade, qu'à cette Prouince.

Ce destroict a dõc 25. lieuës de largeur auec le flus & reflux ordinaire de la mer Oceane qui entrant par cette porte, s'acquiert le nom de mer Mediterranée & s'estẽd là iusques aux dernieres bornes de la mer Majour par l'espace de 3700. milles, & à l'enuiron plus de dix milles. Les Grecs l'appelloient destroict d'Hercule, à cause de deux colomnes de bronze, qui estoient au Temple d'Hercule, ou comme les autres veulent, à cause de deux montagnes, dont l'vne nommée Calpe est en Espagne, & l'autre nommée Abide en Afrique, & qui ont esté mises en reputation par les Poëtes, qui ont escrit que c'estoient des colomnes plantées par Hercules pour bornes de ses voyages.

Les Latins nomment aussi ce destroict Gaditain, à cause du voisinage de l'Isle de Caliz nommée des Latins Gades. Les Mores luy ont donné le nom de Gilbraltar, à cause d'vn Chasteau qu'ils bastirent au dessous du mont de Calpe, qui a peu de tour: mais est si haut qu'il represente de loin vne Isle separée du reste de la terre.

Or ayant passé le destroict, on trouue l'Isle de Caliz, loin de terre ferme enuiron 700. pieds, à laquelle estoit coniointe vne autre petite Isle, qui n'auoit pas plus de 200. pas de circuit, & toutes les deux estoient appellées des Latins Gades. En la plus grande qui reste auiourd'huy, il y a vne ville qui estoit du temps des Romains des plus nobles & plus riches d'Espagne: en cette Isle les Anglois courans la coste d'Espagne, auec vne flotte de 100. vaisseaux entrerent en cette Isle de Caliz, le iour de la Toussaints 1625. pour introduire en Espagne les Africains: mais ils en furent chassez six iours apres, auec la perte de quinze cens des leurs.

Tellement que Strabon escrit que Caliz ne cedoit à aucune ville de l'Empire, ny en grandeur ny en magnificence, ny en nombre d'Habitans de marque, veu qu'on y compta quelques-fois cinq cens Cheualiers Romains, qu'on ne trouua nulle part ailleurs qu'à Padouë. Maintenant il s'en faut de beaucoup qu'elle soit si grande, & l'on la peut plustost mettre entre les celebres abords des marchands, qu'entre les Villes magnifiques. Les Mores la ruinerent, & les Corsaires ne la laisserent pas remettre. Mais il n'y a chose qui luy porte plus de dommage que le voisinage de Seuille qui attire tout le trafic de la mer du Ponant. Entre Caliz & la terre ferme, il y a vn fort bon port nommé Porto-Real; & plus auant vers le Septentrion, il y en a vn autre nõmé de Saincte Marie; delà en doublant vn petit Cap, on trouue le port sainct Luca où les nauires s'arrestent, ou pour attendre le vent s'ils veulent aller en haute mer, ou bien pour attendre le reflux de la mer Oceane, s'ils veulent aller à Seuille, qui est sur le bord du fleuue Guadalquibir à main gauche. Cette ville a enuiron six milles

de circuit, & beaucoup d'Eglises & de Monasteres magnifiques, & de belles ruës & grandes places. Au temps que le Grand Ferdinand prit Seuille, on comptoit autour vingt mille villages ou hameaux; mais auiourd'huy le nombre n'en est pas de beaucoup si grand. Toutefois on compte encore deux cens places fermées de murailles.

La riuiere de Gualdaquibir, qui veut dire en Arabe grande riuiere, faisoit port à cette ville, & veritablement elle meritoit bien ce nom de grande, & pour sa grandeur, & pour la bonté de ses eaux fort propres à la teinture des draps, & à rendre belles les personnes. La marée monte encor deux lieuës au dessus de la ville. De l'autre costé de la riuiere on void Triane, qui est vn fort plaisant membre de Seuille. Or combien que le Soleil s'y fasse sentir excessiuement, en telle sorte que les bleds d'alentour y sont meurs en Auril, de mesme qu'en Egypte, toutefois il y a tant de rafraichissement, que le Roy Ferdinand disoit, qu'il falloit demeurer en temps d'Esté à Seuille, & en Hyuer à Burgos; qui est vne ville fort froide, mais où il y a de merueilleuses defenses contre le froid. Mais il est arriué vn grand desastre à cette florissante ville, qui la fait deuenir depuis quelques mois, non plus Seuille la grande, la belle & populeuse, mais reduite en vn bourg, par ce malheur qui fut vn deluge épouuantable.

Donc en cette Prouince d'Andalusie sur les bords du fleuue, qui pour l'abondances & cours de ses eaux, fut iadis nommé des Arabes Quadalquibir, estoit scituée la celebre ville appellée Seuille, qui en delices, richesses, concours de marchands & multitude de Citoyens, non seulement surpassoit toutes les villes d'Espagne, mais mesme s'égaloit aux plus renommées de l'Europe.

Outre Seuille, il y a encore en Andaluzie plusieurs autres villes & places importantes; mais la principale c'est Cordouë, iusqu'à laquelle on peut voyager sur le Gualdalquibir, ou sur de grands ou sur de petits batteaux: c'est vne ville de grand circuit, mais où il y a peu de maisons à cause d'vn grand nombre de jardins. Il y a tout auprés forces Chasteaux & Places, dont Lorene en est vne. Iaën est aussi ville remarquable, & qui a merité que les Roys d'Espagne s'en disent Seigneurs, entre leurs autres tiltres. Elle a en son Diocese Vbede, Boesse, Anduiart, places assez considerables. Il y a encor Almaden & Marchene, dont la premiere est le lieu de l'Ordre de l'Alcantare au Diocese de Cordouë, & Marchene est vn lieu sur les confins de Grenade & d'Andaluzie.

L'Estremadure s'estend depuis Ville-Reale iusqu'à Bajados, & depuis Sierra Morena, iusqu'au Tage. On y void sur la riuiere de Guadiane qui la trauerse, les villes de Bajados & de Meride. Et l'on void icy vne chose remarquable, qui est que cette riuiere coule l'espace de quinze lieuës sous terre sans se monstrer, iusqu'à tant qu'elle paroist de nouueau prés de Merelin; lieu renommé pour la naissance de Ferdinand, Comte qui conquesta Mexique. En ce pays est l'Image de Nostre-Dame de Guadalupe, où l'on void vn grand abord de toutes sortes de personnes.

Les deux Castilles sont presque semblables en assiette, sinon que la nouuelle a plus de plaine que la vieille, & elles sont diuisées l'vne de l'autre par quelques montagnes qui commencent aux confins de la Nauarre, & trauersent presque toute l'Espagne iusqu'à la mer. La ville capitale de la nouuelle, c'est Tolede, & de la vieille Burgos.

Tolede est grande ville, assise en vn lieu éleué, & l'on y monte ou descend toujours: Elle peut auoir de tour enuiron quatre milles : mais elle ne semble pas si grande qu'elle est, à cause de l'inegalité de son assiette. Elle est enuironnée de tous costez de montagnes, sinon d'vne part; a ses ruës estroittes & ses maisons épaisses, & plus belles dedans que dehors. Elle a vingt-trois quartiers, & dix-sept places. Elle est enuironnée de trois costez du Tage, qui court au bas, & dont l'eau est tirée en haut dedans la ville, par vn moyen que trouua Iacques Cremonois. Prés de Tolede on descouure vne plaine qui est fort plaisante aux lieux où l'on conduit l'eau du Tage.

On trouue du costé du Nord de Tolede la ville de Madrid (demeure des Roys d'Espagne.) On void au deçà la Guadiane, cité Royale, & sur la riuiere, Calatraue, d'où tirent leur nom certains Cheualiers d'Espagne: & au deçà du Tage, on void Couque & Ocagne, & sur la riuiere on void encor Alcantare, d'où prend son nom vn autre Ordre de Cheualiers : & au dessus de Madrid, on void Alcala de Henarez.

Mais passant à la vieille Castille, on y void Burgos sa ville capitale, comme i'ay dit cy-dessus. Cette ville est ancienne & bien bastie: mais elle a ses ruës estroittes, & est entourée de montagnes, qui causent que les iours y sont plus courts que la latitude du lieu ne porte, pource qu'ils luy retardent le matin les rayons du Soleil, & les luy desrobent le soir auant l'heure qu'il s'en deuroit retirer, & pour cette cause, l'air y est extremement froid. On void là entr'autres choses l'Eglise Metropolitaine, faite auec vn grand artifice, parce qu'en mesme temps on y chante l'Office en cinq Chappelles, sans aucun empeschement ou destourbier. Il y a vn Crucifix fort ancien, qu'on tient auoir esté fait par Nicodeme. Il y a vn Conuent de Religieuses qu'on nomme Vulgues, qui sont au nombre de cent cinquante, toutes de maisons Nobles.

Cette ville debat de la preseance & primauté auec celle de Tolede, & aux Cours ou assemblées d'Espagne: ce debat ne pouuant estre terminé, le Roy Ferdinand s'aduisa de les contenter toutes deux: de sorte qu'il fit parler la ville de Burgos, disant qu'il parleroit pour celle de Tolede.

On void apres sur la riuiere Tormes & puis Salamanque, où il y a vne fort renommée Vniuersité.

L'on void au delà du costé du Nord Medina del Campo, ville riche & de grand trafic, & apres cela Zamore, & Valladolid, l'vne des plus agreables villes qu'on puisse voir, qui est assise sur la riuiere de Pisuergne, bien bastie, auec de belles & grandes ruës, & des Palais magnifiques. Il y a plusieurs arts, & entr'autres vn grand nombre de bons Orfevres. Cette ville s'est accreuë & embellie par la demeure que les Roys y ont faite.

Au Leuant de Salamanque, on void Auile, Segouie, Siguende, & plusieurs autres villes & places, dont le dénombrement seroit ennuyeux. Mais ie ne laisseray pas en arriere Sorie, appellée par les anciens Numance; veu qu'il n'y a eu ville au monde qui ait fait plus de mal & d'ennuy aux armées des Romains, plus long-temps, & auec vn plus petit nombre de personnes. Entre la riuiere de Pisuergne & la riuiere d'Ezla, on void Medina del Rio, place marchande & assez prés de la Palence.

Mais en sortant hors des confins de Castille, on void au dessous des montagnes des Asturies, la ville de Leon, capitale d'vn Royaume, qui fut ainsi nommée du temps de la conqueste de l'Espagne, faite par les Mores. Ce fut là que les Roys d'Espagne firent leur premiere demeure, apres ce rauage & cette inondation des Mores: & de là ils les contraignirent auec des guerres continuelles de huict cens ans, de s'en retourner finalement en Afrique; & veritablement les Roys & les Gentils-hommes d'Espagne, s'employerent auec vne extreme ardeur & resolution à cette entreprise.

Galice est comprise entre la riuiere Auie & la mer Oceane. Ce pays est principalement renommé pour le corps de S. Iacques, Protecteur d'Espagne, qui est à Compostelle.

Alfonse IX. ayant surmonté miraculeusement Miramolin, institua l'Ordre des Cheualiers de S. Iacques, qui est le plus honorable Ordre d'Espagne. Cette Prouince a vn tres-bon port à la Courougne, où Charles V. ordonna que le trafic des espiceries se feroit, ce qui ne reüssit pas apres. Vous voyez aussi en ce pays Bayonne, Ponteuedre & Ribadeo, lieux maritimes.

Asturie s'estend depuis la riuiere Ribadeo iusques à Sainct André. Sa principale ville est Ouiedo, où se sauuerent (au temps des Arabes) les Goths qui resterent auec beaucoup de reliques des Saincts. C'est de là que tirent leur origine les *Hidalgos* d'Espagne. Il y a aussi en ce pays la ville de Santigliane. Cette Prouince s'aduance fort vers le Nord auec le Promontoire Scytique, auiourd'huy Cap de Fico.

La Biscaye est bornée de la Nauarre, de Guipuscoa, de la mer & des Asturies. Ses principales places sont S. André, auec vn port capable de force vaisseaux. Il y a encore Laredo, qui est vne bonne place, auec vn port capable, de mesme que Portugatette. La capitale ville de Biscaye c'est Bilbao, en vne assiette fort commode. Dans le pays on ne void que des maisons éparses çà & là, à cause que l'aspreté des lieux ne souffre pas que plus de gens y demeurent.

Guipuscoa a pour ses bornes la riuiere de Vidosona, ou Vidosor, Aluida, Huria & Beryuia, & separe la France de l'Espagne, les monts Pyrenés, la Nauarre, la Biscaye,

& la mer Oceane. Ses places sont Deuia, Oria, S. Sebastien ville Metropolitaine, Fontarabie, le Passage, & Tholosette.

Le nom de Nauarre (s'il en faut croire Beurer) est pris d'vne certaine montagne que Charles Prince de Girone (vray heritier du Royaume de Nauarre) appelle Vinie, disant qu'elle est située en l'Amesque & Eulate, & que les Habitans de ces pays sont nommez Nauiniens, & veut que de ce mot, cette montagne soit dite Nauie; & de Nauie, Nauarre. Ce qui ne se peut soustenir, d'autant que le lieu auquel se fit la guerre de Cantabrie & de Biscaye, est bien éloigné de cettuy-cy. Quelques-vns ont estimé que la Nauarre, est ainsi nommée d'vne Prouince du Royaume de France, ou d'vne ville de Bearn ditte Nauarreins. Ce qui ne se peut dire, veu que le Royaume de Nauarre est beaucoup plus ancien que cette ville de Nauarreins; mais il est plus croyable que cette ville a pris son nom de ce Royaume duquel elle dépend.

Mais d'autres Topographes plus intelligens, ont asseuré que la Nauarre est nommée de ces deux mots, *Naue* & *Errie*: Car *Errie*, non seulement iadis, mais aux siecles plus recents, se prenoit en Bisquaye, & depuis par toute l'Espagne, pour plaine, ou campagne aboutissant au pied de chacune montagne. Qu'ainsi ne soit, les Espagnols appellent le pays d'autour de Cordoüe, Naves de l'Empereur, Naves du Maure; & autour d'Vbede, Naves de Toloses, Naves de Sainct Estienne, Naves de la Comtesse: autour de Segouie, Naves du Marquis, Naves de Medine & de Madrigal. Et ne faut douter aussi, que les Habitans n'ayent anciennement appellé Naves, les campagnes qui sont aux pieds des Pyrenés, & qui bornent le Royaume de Nauarre; & par succession de temps tout ce pays fut par ses Habitans nommé *Nauaerrie*. Depuis (selon le témoignage de plusieurs autres) ostant la troisiesme syllabe, ils changerent ce nom en *Nauarrie*. Enfin les plus recens ont du tout effacé la penultiéme syllabe, & est ainsi à present nommée de tous *Nauarre*; neantmoins quelques-vns l'appellent encores Nauarrie.

La nouuelle Nauarre a pour bornes les monts Pyrenés du costé d'Orient: la Prouince de Guipuscoa vers le Septentrion, auec vne partie de Alave; du costé d'Occident, le port de Rioie, tirant vers le fleuue d'Ebre, vers le Midy le Royaume d'Arragon.

La Nauarre est diuisée en six Prouinces, que les Habitans ont nommée Merindales.

La premiere est l'Archeuesché de Pampelune, ville capitale de tout le Royaume, & contient onze Villes, & 270. Bourgs & Villages.

La deuxiesme est l'Euesché de Stelle, en la Seigneurie duquel est Vienne, chef de la Principauté de Nauarre, & patrimoine du Prince d'icelle, auec 24. Villes, & 106. bourgs & villages.

La troisiesme est la ville de Tudelle, comprenant 24. Villes, sans bourgs ny villages.

La quatriesme est Sanguesse, qui surpasse Stelle & Tudelle en nombre d'Habitans & maisons, & contient onze Villes, & 268. villages.

La cinquiesme est Olet ville, ayant sous soy dix-neuf Villes, & seize bourgs & villages.

La sixiesme & derniere s'appelle communement Vltra-puente, de laquelle la principale Ville est S. Iean de Pied-de-port, & est de Guyenne.

Toutes ces Prouinces là estoient de la Couronne de Nauarre, de laquelle les Rois qui sont vrais heritiers de ce Royaume, s'ensuiuent selon leur ordre, iusqu'à Louis XIII. à present Roy de France & de Nauarre; sçauoir, 1. Garsie Ximene: 2. Garsie II: 3. Fourtun: 4. Sanche I: 5. Ximenie: 6. Ariste: 7. Garsie III. du nom: 8. Fourtun II: 9. Sanche Anarque: 10. Garsie IV: 11. Sanche III. 12. Garsie le Trembleur: 13. Sanche couronné Empereur d'Espagne: 14. Garsie VI: 15. Sanche V: 16. Sanche VI: 17. Pierre: 18. Alfonse: 19. Garsie VII: 20. Sanche VII: 21. Sanche VIII: 22. Thibault I: 23. Thibault II: 24. Henry I: 25. Ieanne I: 26. Louis Hutin Roy de France & de Nauarre: 27. Iean de Courte-vie Roy de France & de Nauarre: 28. Philippes le Long: 29. Charles le Bel: 30. Ieanne II: 31. Charles II: 32. Charles III: 33. Blanche: 34. Eleonor auec Iean son mary Roy d'Arragon: 35. François Phœbus: 36. Catherine: 37. Henry II: 38. Ieanne III: 39. Henry III. Roy de Nauarre, & IV. du nom Roy de France: 40. Louis XIII. Roy de France & de Nauarre.

Anciennement la Nauarre contenoit plus grand nombre de Prouinces, desquelles la plufpart n'eft pas à prefent de la Couronne de Nauarre: fçauoir deuers l'Occident iufques à Atapuerque, pays non fort loin de la ville de Burgos. Il comprenoit les Prouinces fuiuantes, Rioie, Burebe, & Caftille la vieille, auec vne grande partie des montagnes d'Idubede.

L'ancien Euefché d'Aucenfe de l'Eglife primitiue, eftoit auffi enclos dans le Royaume de Nauarre, fitué aux montagnes d'Oc, & delà il fut transferé en la ville de Burgos, où il eft à prefent.

Vers le Septentrion elle auoit Alave, le pays d'alentour, & tout le riuage de la riuiere de Sadorre, auec la terre de Lofe & Quartange, & encore les Seigneuries de Guypufcaya & de Bifcaye, qui depuis ont efté affuietties au Royaume de Caftille.

Du cofté du Midy elle auoit l'ancien Comté d'Arragon, qui par apres, fçauoir l'an 1034. fut fait Royaume, auec les autres Prouinces joignantes les monts Pyrenées.

Du cofté des montagnes de Moncaye, les Villes de Tarragonne & Agrede.

Le Royaume de Nauarre auoit auffi la ville de Calaore. Ce qui fait voir que ce Royaume auoit iadis fon eftenduë beaucoup plus grande qu'elle n'eft à prefent.

Les premiers Roys de Nauarre ioüiffoient de trois Royaumes; fçauoir du Royaume de Pampelune, contenant tout le pays qui s'appelle à prefent Nauarre, qui comprenoit toute cette eftenduë de pays qui fe nomme maintenant Rioïe, auec quelques Prouinces circonuoifines, & le Royaume de Alave, enclos dans les limites de Nauarre.

V. La Nauarre eft affife entre la riuiere d'Ebro & les monts Pyrenées: Sa ville Metropolitaine c'eft Pampelune, les autres font Stelle, qui en eft éloignée de vingt mille, & Turelle, & auffi Lugrogne & Calaore. Ce Royaume a deux paffages vers le Bearn. Ce qui refte au Roy de France peut eftre eftimé prefque la fixiefme partie du Royaume, qui a efté injuftement vfurpé fur les Roys de Nauarre, & appartient de droict au Roy de France, à prefent regnant, comme à celuy qui defcend de Catherine de Nauarre Comteffe de Foix & de Bigorre, & Princeffe de Bearn.

Le mal proceda de ce que cette Princeffe ayant efpoufé Iean fils d'Alain, Duc d'Albret, qui prit le party de Louys XII. Roy de France, & l'affifta contre les Venitiens, Efpagnols & Allemands, & mefme contre le Pape, lequel irrité, apres auoir excommunié le Roy de Nauarre, mit fon Royaume en interdit, & l'abandonna à Ferdinand, qui s'eftant rendu maiftre de Pampelune, & prefque de toute la Nauarre, a tranfporté aux fiens cette iniufte vfurpation, qui ne peut plus eftre de longue durée. Ceux qui font defcendus de Iean, ont tenu le nom, auec vne partie du Royaume: & i'ay trouué à propos de mettre icy leur defcente.

Iean fils d'Alain Duc d'Albret. Nauarre	Sa femme Catherine de
Henry d'Albret Roy de Nauarre, Comte de Bearn, de Foix, de Bigorre, & d'Armagnac fa femme.	Charles qui meurt prés de Naples fans enfans.

Marguerite de Valois fœur de François I. Roy de France.

Ieanne d'Albret Reyne de Nauarre efpoufe d'Anthoine de Bourbon.

Henry de Bourbon Roy de France & de Nauarre —— Louis XIII. Roy de France & de Nauarre.

Voicy vn extraict de l'Hiftoire d'Efpagne, du Pere Iean Mariana, où il fait voir comme le Royaume de Nauarre a efté vfurpé par l'Efpagnol.

L'an 1439. par la mort de Iean Roy d'Arragon, Ferdinand fut par testament & par succession designé heritier de la Couronne d'Arragon, & des autres Estats qui en dependent; & Eleonor obtint par succession maternelle le Royaume de Vascons: Ayant demeuré vefue l'espace de sept ans, elle mourut vn mois apres auoir succedé audit Royaume. Elle eut quatre fils, sçauoir Gaston, qui estoit l'aisné, Iean, Pierre & Iacques; & cinq filles, Marie, Ieanne, Marguerite, Catherine & Eleonor. Gaston mourut, laissant deux enfans, François Phœbus, & Catherine. Iean eut Narbõne pour son partage, laquelle ville son pere achepta vne grande somme de deniers; & eut pour enfans Gaston, qui fut tué prés Rauenne en Italie, & Germaine qui fut mariée à Ferdinand Roy Catholique, apres la mort d'Elizabeth sa premiere femme. Pierre fut fait Cardinal par le Pape Sixte: Iacques mourut sans estre marié. Marie espousa Guillaume Marquis de Montferrat; & Ieanne Iean Comte d'Armagnac: Marguerite fut mariée à François Duc de Bretagne, & eut vne fille nommée Anne, laquelle apporta ce Duché de Bretagne à la Couronne de France: & Catherine estant mariée à Gaston de Foix Comte de Candale, eut deux fils, & vne fille qui espousa Ladislas Roy de Hongrie.

Apres la mort d'Eleonor, François Phœbus aagé de 12. ans succeda au Royaume de Nauarre, sous la tutelle de Magdeleine sa mere, & de son oncle Pierre Cardinal, & mourut l'an 1482. apres auoir esté couronné sans auoir esté marié: parquoy Catherine sa sœur luy succeda au Royaume de Nauarre; elle fut mariée à Iean d'Albret, & ainsi ce Royaume vint en la puissance des François. Mais le Narbonnois contestoit pour l'iniure qu'on luy auoit faite, à cause que Gaston estant mort auant Eleonor sa mere, luy estant proche heritier du costé de la mere, on luy auoit preferé François & Catherine enfans de Gaston. Neantmoins Ferdinand Roy d'Arragon estoit contre le Narbonnois, lequel en apres entra en ialousie du Roy de Nauarre, pource qu'il tenoit le party du Roy de France, luy imputant qu'il auoit conspiré contre la Couronne d'Arragon: c'est pourquoy, outre qu'il se fist prester serment par tous les Gouuerneurs des Forteresses & des Villes, il prit pour ostages la ville de Sanguezza & celle de Viane; lesquelles toutesfois il rendit l'an 1500. prenant pour gage la ieune Princesse Magdeleine, fille vnique du Roy de Nauarre: mais ce gage estant reduit en peu de valeur par la naissance de Henry II. fils du Roy de Nauarre, Ferdinand ne se contenta pas de ce gage, joint que cette ieune Princesse mourut peu apres en la Cour de la Reyne d'Arragon. Quelque temps en suitte le Roy de Nauarre chassa de ses terres le Comte de Lerin, qui estoit fort puissant en Nauarre, mais fort querelleux & seditieux: & le Roy Ferdinand taschoit par tous moyens de restablir Louis de Beaumont fils dudit Comte, en tous ses biens & patrimoines: Pour ce sujet plusieurs hostilitez se commisent, toutefois couuertement, comme querelles personnelles, qui ne touchoient au public. Pendant cecy la guerre s'alluma en Italie, entre le Pape & l'Empereur d'vn costé, le Roy de France & ses confederez d'autre: & d'autant que le Roy de Nauarre tenoit le party de France, le Pape Iules deuxième prit de là occasion de le quereller; pource, disoit-il, qu'il fauorisoit les ennemis de l'Eglise, sçauoir les Peres de l'Assemblée de Pise. Et de fait, il excommunia le Roy & la Reyne de Nauarre, & donna leur Royaume en proye aux Princes voisins. La finesse du Roy Ferdinand (dit Mariana) estoit fort suspecte; & peu à peu le bruict courut que cette excommunication estoit fulminée à son instance, pour le desir qu'il auoit d'enuahir le Royaume de Nauarre. C'est pourquoy Ferdinand enuoya ses Ambassadeurs, pour admonester le Roy de Nauarre de rendre obeyssance au Pape, & de quitter le party de France, & aussi pour luy demander son fils vnique en ostage. Cette demande fut iugée par les Nauarrois plus qu'iniuste, aussi ils la refuserent: ce qui causa de grandes guerres, desquelles le succez fut, que les Roys de Nauarre trop foibles pour resister à leur ennemy, furent entierement chassez de leur Royaume, par Ferdinand Roy d'Arragon; & il obtint comme sequestré, sous le tiltre de Royaume, toute la Nauarre: & pour authoriser son vsurpation, il accusoit les Roys de Nauarre d'auoir manqué à leurs promesses. Depuis les François se sont efforcez par guerres de recouurer ce Royaume, mais en vain. Finalement Ferdinand l'an 1515. vnit la Nauarre auec la Castille; par où (adiouste Mariana) l'on peut assez cognoistre que Ferdinand auoit resolu de ne iamais quitter ce Royaume, comme s'il en eut esté le legitime possesseur, de sorte que nulle Religion ny puissance, ne pouuoit luy oster cette opinion de la teste.

Or voyons comment cette vsurpation s'est faite; car c'est sur cecy qu'il faut defendre l'equitable & legitime cause de nostre Souuerain Monarque, sur le sujet de l'injustice qui luy a esté faite par l'Espagnol sur la Couronne de Nauarre: Ie me seruiray sur cecy d'vn memoire d'Estat qui m'a esté donné, où est recherchée & trouuée la vraye & reelle source de la droicte & sincere succession de sa Majesté tres-Chrestienne à la Couronne de Nauarre.

Il est donc remarqué par l'Histoire, que iamais il n'y a eu bon François, ny François bon Catholique & Chrestien fidele à son Roy en France, qui ait peu approuuer la procedure violente & passionnée du Pape Iules deuxiéme, qui mal reconnoissant des bien-faits singuliers qu'il auoit receus du Roy Louis douziéme (auquel la bonté & la pieté acquit le glorieux surnom de Pere du Peuple) suscita contre luy tous les Princes & Potentats de la Chrestienté, & donna le droict pretendu sur la Nauarre, à Ferdinand & Elizabeth Roys d'Espagne, les successeurs desquels l'ont tousiours voulu conseruer, quoy que contre toute apparence de Iustice & de droict, estimant iuste tout ce qui est vtile à l'accommodement & grandeur de leur Empire.

Ce Pape autant ingrat enuers son bien-facteur, que passionné pour ses ennemis, est cause de l'iniuste vsurpation de la Nauarre, qui sera icy descrite briefuement en deux Chefs. Le premier monstrera l'ingratitude & passion de Iules: Le second l'vsurpation Espagnole, faite auec aussi peu de fondement, que celle du Royaume de Portugal, & des autres Principautez & Estats que l'Espagnol tient en l'Europe, Afrique, & aux Indes.

Quant à l'ingratitude de Iules, elle est tres-grande, soit que nous le considerions comme Pape, ou que nous le prenions comme personne priuée.

Comme personne publique & Vicaire de Iesus-Christ, il deuoit penser qu'il se prenoit aux legitimes successeurs de ces Pepins, & de ces Charlemagnes, & de ces autres Rois qui ont si souuent deliuré l'Eglise de la violence & oppression de ses ennemis, & luy ont donné le support sans lequel elle seroit entierement opprimée, ou dépoüillée de son temporel, & ont plus contribué à sa grandeur, que tous les autres Monarques du monde.

Il deuoit se souuenir du secours que donna Pepin au Pape Estienne contre les Lombards, de l'honneur qu'il luy fit en France, & des difficultez qu'il luy fallut surmonter portant ses armes en Italie.

Son fils Charlemagne ne deuoit estre mis en oubly, ny ses comportemens à l'endroit du Pape Leon III. ny la defense qu'il donna à Adrian contre Didier Roy de Lombardie, ny les presens qu'il fit à l'Eglise de Rome, ny les beaux commandemens qu'il laissa à ses enfans dans son Testament dernier, de soustenir & estayer l'Eglise, & de defendre le souuerain & grand Pontife contre tous ses ennemis.

Les insignes bien-faits des predecesseurs & ayeulx de Louis XII. meritoient bien qu'on le traitast plus doucement, & que si on ne luy faisoit du bien, on s'abstint pour le moins de luy nuire.

Qui ne s'estonnera lisant dans l'Histoire, l'honneur que Louis le Debonnaire fit aux Papes de son temps, que Louis sixiéme donna les premices à Gelase, qu'il alla au deuant d'Innocent, & le traitta royalement à la Françoise; & voyant neantmoins vn Roy de mesme nom tres-Chrestien comme luy, & commandant au mesme Empire que luy, poursuiuy à outrance par celuy qui deuoit auoir vn cœur de Pere enuers tous les peuples Chrestiens, & estoit obligé d'aymer de cœur comme son fils aisné le Monarque de la France?

C'a esté bien s'éloigner de l'affection de ses Majeurs, & de leurs équitables ressentimens, lors qu'ils ont exempté d'interdit cét Empire, & voulu que nos Princes ne peussent estre excommuniez, lors qu'ils les ont declarez les aisnez de l'Eglise, qu'ils leur ont octroyé l'honneur de Diacre, & la Communion sous l'vne & l'autre espece, lors qu'ils les ont nommez tres-Chrestiens, ce qui ne conuient qu'à l'Empereur, & à ceux qui sont Empereurs en France.

On laisse les autres bien-faits signalés & notables que l'Eglise & le Pape ont receu de nos Rois, lesquels doiuent estre reconnus par tous ceux qui séent dans la chaire de S. Pierre, & recueillent la succession de ceux qui ont esté obligez en personne.

Ceux que Iules auoit receu en son particulier (comme ce qui nous touche de plus prés est plus sensible) semblent auoir deu luy donner au cœur, la longueur du temps ayant tant soit peu effacé la memoire des autres.

Auant qu'estre Pape, & estant simple Cardinal du tiltre de S. Pierre *ad Vincula*, presenté par Alexandre VI. son ennemy iuré, il fut assisté du Roy, aidé de ses biens, & protegé de son auctorité ; ce qui nous le fait connoistre autant ingrat apres le bien-fait receu, qu'il auoit moins merité de le receuoir. Le seul homme vertueux & de bon sens est obligé par benefices, l'ignorant ne le connoist pas. La passion indecente à vn Pasteur de l'Eglise, luy faisoit ignorer ce qu'il deuoit à nos Princes, & l'appetit de vengeance luy faisoit vser des armes spirituelles, contre vn Roy qu'il n'auoit peu estonner par ses troupes, ny par celles des Monarques qu'il auoit armez & bandez contre luy. Voilà pour le premier chef qui touche l'ingratitude du Pape Iules deuxiesme.

Quant au second, pour mieux sçauoir le droict que les Espagnols pretendent sur la Nauarre, en vertu de la Bulle de l'interdit ietté par ledit Pape Iules deuxiesme;

Il faut monstrer en premier lieu, qu'elle appartient de droict & de Iustice à nostre Roy tres-Chrestien; & en suitte, que l'vsurpation & retention des Espagnols est iniuste, & contre tout droict & iustice.

Charlemagne fut le premier de nos Rois qui conquist ceste Prouince de Nauarre, & y establit des Comtes & Gouuerneurs, qui venans à negliger leur deuoir, donnerent entrée aux Sarrasins, par lesquels les Chrestiens ayant esté contraints de se retirer aux montagnes, ils se resolurent de s'assembler, de descendre, & de les combattre : mais voyans qu'il falloit vn bon chef pour bien conduire & aduancer l'entreprise, le Comte de Bigorre nommé Emichon, & surnommé Arreste, qui auoit iusqu'alors garanty son Comté de l'inuasion de ces barbares Sarrasins, ayant esté éleu pour cét effect, ils furét chassez de cette Prouince, que les Goths leur auoient abandonnée.

Les Cantabrois se voyans deliurez de si furieux ennemis, par la prudence & magnanimité d'Emichon, qu'ils auoient pris pour chef, desirans recognoistre l'obligation qu'ils luy auoient, & qu'il ne fust pas moins que ceux qui commandoient aux autres Prouinces, le firent leur Roy, & changeans le nom de leur Patrie, l'appellerent non Roy de Cantabrie, mais de Nauarre.

Or le nom de Nauarre, vient du mot de *Nauar*, qui signifie pleine, ou campagne, costoyée de costeaux, ou montagnes, & *Erras* qui signifie terre, comme qui diroit terre plaine costoyée de montagnes.

La conqueste d'Emichon Comte de Bigorre, arriua enuiron l'année 961. regnant icy Lothaire XXXI. Roy de France; & dés lors fut faite par luy & ses Estats vne Loy fondamentale, iusques à present obseruée au Royaume de Nauarre, que ledit Royaume seroit successif & hereditaire par les masles descendus du Roy Emichon, & au defaut d'iceux par les filles.

De ce braue Roy descendirent non seulement les Rois de Nauarre, mais aussi ceux d'Arragon & de Castille : Car Sanche, qui par sa valeur fut surnommé le Grand, & V. Roy de Nauarre, descendu en droicte ligne d'Emichon, ayant par mariage & de la succession de sa mere, ioint à la Couronne de Nauarre les Comtez d'Arragon & de Castille, & diuisé à sa mort, ses Estats entre trois enfans qu'il laissa ; donna à Garsie son aisné le Royaume de Nauarre, auec titre de Roy ; le Comté de Castille à Ferdinand son second fils ; & le Comté d'Arragon à Ramire, qu'il auoit eu d'vne concubine. Ce qui monstre que le Royaume de Nauarre est plus ancien que ceux de Castille & d'Arragon, qui de Comtez furent erigez en Royaumes par les freres de Garsie, qui ne vouloient pas porter moindre tiltre que luy, enuiron 1018. Robert fils d'Huë Capet regnant en France.

Voire il se peut dire encore, que ce Royaume de Nauarre est d'autre part, & à autre tiltre bien plus noble ; dautant que ses Rois se peuuent à bon droict nommer, Rois par la grace de Dieu, ayant conquis ce Royaume à la pointe de leur espée : là où les Castillans & Arragonnois ont eu les leurs auec simples tiltres de Comtez, par bien-faits des Rois de France, & de ce renommé Charlemagne, qui bailla en garde ces Prouinces, auec tiltre de Comté à vn sien affidé Geoffroy d'Aric, à la charge toutesfois du ressort & de la souueraineté pour la Couronne de France.

Digitized by Google

Les Nauarrois firent bien connoistre à Ieanne ou Iacques Roy d'Arragon, qu'ils ne luy estoient en rien redeuables, lors qu'apres le decez de Sauche surnommé le fort, Roy de Nauarre, qui ne laissa aucuns hoirs de son corps, il leur voulut donner vn Roy à sa poste; car ils le refuserent, & furent soigneux de conseruer leur loy fondamentale, de laquelle il a esté parlé. Ils adjugerent la Couronne à Thibaud IV. du nom Comte de Champagne, fils de Blanche de Nauarre, sœur du deffunct Roy Sanche, qui auoit esté mariée au Comte Thibaulb III. du nom, & en auoit eu ce fils, qu'ils firent leur Roy l'an mil deux cens trente-quatre, & le neufiesme du regne de S. Louys.

La Couronne de Nauarre demeura en cette maison de Champagne, iusqu'à ce que Henry III. du nom mourant sans masles, Ieanne sa fille l'apporta à Philippes le Bel Roy de France, auquel succeda son fils Louis Huthin, qui mourant sans masles, la laissa à Ieanne sa fille vnique, qui en fit part par son mariage, à Philippes Comte d'Evreux, & petit fils de Philippes III. Roy de France.

Ainsi le Royaume de Nauarre demeura successiuement à la maison d'Evreux, iusqu'à ce que Charles II. du nom Roy de Nauarre, estant mort, & ayant laissé vne seule fille; Iean Infant d'Arragon, la prenant en mariage, prit aussi le Sceptre & la Couronne de Nauarre.

Mais n'estant pareillement sorty de ce mariage qu'vne fille nommée Blanche comme sa mere, qui fut mariée à Henry IV. Roy de Castille; eux estans morts sans enfans, la Couronne reuint à vne sienne sœur nommée Eleonor, & par son moyen à Gaston IV. du nom, Comte de Foix son mary, lequel Gaston fils vnique estant mort casuellement à vn Tournoy qui se fit à Lisbonne en l'an 1572. Catherine sa sœur la porta à Iean, fils d'Alain Comte d'Albret, sur lequel Ferdinand & Elizabeth Rois d'Arragon & de Castille l'vsurperent de faict & de force, & en priuerent iniustement luy & ses legitimes successeurs, qui furent Henry d'Albret Roy de Nauarre, marié à Madame Marguerite, sœur vnique de François premier; de laquelle il eut Ieanne d'Albret Royne de Nauarre, qui fut mariée à Anthoine de Bourbon Duc de Vendosme, & à cause d'icelle Roy de Nauarre; desquels fut fils & heritier legitime Henry le Grand Roy de France IV. du nom, & Roy de Nauarre par succession de ses Peres & Mere, & de ses ayeulx; qui venant à mourir l'an 1610. le 14. de May, l'a laissée à son fils aisné l'Inuincible & l'Auguste LOVIS LE IVSTE XIII. du nom, Roy de France, & par consequent Roy de Nauarre, que Dieu conserue longues années, auec regne prospere & heureux.

Ayant iusques icy euidemment monstré, selon la loy fondamentale du païs de Nauarre, & la succession naturelle de ses Rois, que ce Royaume là ne peut appartenir qu'à sa Majesté tres-Chrestienne;

Reste maintenant de monstrer, comme les Espagnols l'on enuahy sans droict, ny sujet, & que leur inuasion & retention sont les plus injustes du monde, & qui se soient iamais receuës.

Il appert en cinquiesme lieu, de ce que le Royaume de Nauarre n'ayant receu son commencement que de Dieu & de l'espée, d'vn valeureux Comte Gascon, qui l'emporta par ses merites, Ferdinand Roy d'Arragon & Elizabeth sa femme, n'y ont peu prendre aucun droict, ny en vertu d'alliance, ny autrement; la succession appartenant legitimement au Roy nostre souuerain Seigneur & Maistre, comme il a esté monstré cy-dessus, ny par cause de felonnie; le Nauarrois ne deuant rien à l'Arragonnois, ny par cession ou donation, ny en vertu des Bulles des Papes, qui n'ont aucun pouuoir de dethrosner, ny de desceptrer les Princes.

L'Espagnol n'y peut donc pretendre aucun droict qu'en vertu de l'interdict du Pape Iule II. qui voyant Louys XI. Roy de France, assisté de Iean d'Albret Roy de Nauarre son amy & allié, contre les innombrables ennemis qu'il luy auoit suscitez de toutes parts, porté d'vne passion extreme, & d'vn apperit dereglé de vengeance, fulmina vne Bulle contre ledit Roy Louïs XI. & vne autre contre le Roy Iean d'Albret & la Royne Catherine sa femme, par laquelle, sans les ouyr, il les declara heretiques & schismatiques, & les priua eux & leurs Successeurs, à iamais de tout le droict qu'ils pouuoient pretendre au Royaume de Nauarre, qu'il abandonna en proye à Ferdinand & Elizabeth, ou autre qui l'occuperoit le premier.

On n'en

On n'en fit pas moins contre le bon Roy Louis XII. Cette belle Bulle est le seul & vnique fondement du droict pretendu par les Espagnols sur la Nauarre, & de l'inique vsurpation & retention d'vne bonne partie d'icelle.

Or peut-on cognoistre quel il est, de ce que le Pape Leon, successeur de Iules II. mais despoüillé de sa passion & mieux conseillé que luy, reuoqua cette Bulle, & ce qui s'en estoit ensuiuy en l'execution d'icelle: considerant que les Papes n'ont autre iurisdiction temporelle, qu'indirecte, & par forme de conseil & admonition, & par honneur & reuerence sur les Roys Chrestiens & leurs Royaumes, si ce n'est sur ceux qui leur sont subjets & hommageables pour le temporel: ce qui ne se peut dire du Royaume de Nauarre, lequel a eu commencement de la grace de Dieu & de l'espée de ses Roys, comme il est euident dans les faicts d'Emichon, & dans l'ordre de sa posterité: & quand ils s'ingerent d'exercer autre iurisdiction que spirituelle sur le Royaume de cette qualité, on leur peut dire ce que dit ce grand Roy de France Philippes Auguste, au Legat qu'Innocent III. enuoya en France, pour luy defendre de sa part d'enuoyer en Angleterre l'armée qu'il auoit dressée, le menaçant à faute d'obeyr, d'excommunication; il luy dit qu'on n'est tenu d'obeyr à celuy qui entreprend d'exercer iurisdiction hors son territoire, comme font les Papes lors qu'ils entreprennent iurisdiction autre que spirituelle, ou simplement directiue sur les Princes & les Roys, qui ne leur sont sujets ny hommageables au Temporel.

Ioint que Dieu a fait commandement à S. Pierre de paistre les oüailles, & non pas de les escorcher & affamer, les despoüillans de leurs biens & heritages. C'est pourquoy Leon successeur de Iule, reuoqua tout ce que son predecesseur auoit fait, & remit chacun en ses premieres grades & dignitez, entant que de fait il en pouuoit auoir esté desmis par la Bulle de Iule: tellement que le Roy & la Reyne de Nauarre deuoient estre reintegrez en la possession & iouyssance de leur Royaume, aussi bien que furent les Cardinaux & autres Prelats qui s'estoient trouuez au Concile de Pise, que Louis douziesme auoit fait assembler, qui furent remis en leurs benefices & dignitez.

Icy quelques Espagnols cherchent vn autre refuge, & disent qu'Alphonse second Roy de Castille, & son fils nommé Sanches, contraignirent tous les Roys qui de leur temps portoient Couronne en toute l'estenduë de l'Espagne, de les recognoistre pour Souuerains, & leur faire hommage de leurs Royaumes: voulants inferer de là que les Rois de Nauarre, comme les autres, estoient leurs vassaux, & qu'à cause de la rebellion contr'eux commise, leur ayant desnié leur assistance en la guerre & le passage par leur terre pour enuahir la Guyenne à quoy leur ambition les portoit, voire pris les armes pour le Roy de France contr'eux; leur Royaume estoit tombé en commise.

Mais il appert de ce que dessus, que le Royaume de Nauarre est plus ancien que le Royaume d'Arragon, & ne despend que de Dieu & de l'espée de ses Princes: voire mesme s'il deuoit aucun hommage, ce seroit à la Couronne de France, plustost qu'à toute autre, en vertu de la conuention faicte entre le Roy Philippes de Valois & le Comte Philippes d'Evreux; & lors que se mariant auec la fille vnique du Roy Louis Hutin, il leur rendit le Royaume de Nauarre, lequel les Rois Philippes le Bel & Charles le Bel, auoient retenu depuis la mort de Louis Hutin leur frere: car ce fut à la charge d'en faire hommage à luy & à ses successeurs Rois de France, comme il appert par les termes de Iean Vilani Florentin, *il Re Philippo* (c'est de Philippes de Valois qu'il parle) *restitui il Regno di Nauarra, ad figluolo de messir Loys de Francia suo regino* (C'estoit Louis Comte d'Evreux & frere de Charles de Valois, pere du Roy Philippes de Valois) *faciendo gliens hommagio.* Et quant à la conqueste d'Emichon, si c'eust esté vne vsurpation, comme quelques Espagnols l'ont appellée, ce seroit tousiours aux Rois de France successeurs & heritiers de Charlemagne, à qui appartiendroit la Nauarre, attendu que Charlemagne l'a conquis le premier sur les Sarrazins auec l'Arragon & la Castille, où il establit des Comtes & Gouuerneurs, & fit mesme demanteler Pampelune capitale de Nauarre.

Vilani Florentin liu. 1. de son Histoire.

Pour conclurre cecy, il faut adiouster seulement, que le Pape Iule ne deuoit pas se laisser emporter de la sorte à sa passion, qu'il donnast les Royaumes des Princes Chrestiens en proye à qui en vouloit, sans qu'ils eussent rien fait contre l'Eglise, voire mesme à qui il estoit grandement obligé, tant comme personne particuliere, que comme

Digitized by Google

personne publique: Que les Espagnols n'ayans aucun droict sur la Nauarre, sont obligez en conscience à en quitter le tiltre & la possession, qui ne peut appartenir qu'à nostre Roy Tres-Chrestien Louis XIII. que Dieu conserue; & que s'ils ne la rendent, sa Majesté Tres-Chrestienne la peut repeter & reprendre par les armes, sans que les Espagnols s'y puissent iustement opposer, puis que leur vsurpation n'est fondée que sur l'interdit de Iules vn peu trop passionné, qui a esté leué par son successeur, & n'a esté iugé valable, tant à cause que le Pape n'a point d'authorité directe ny indirecte sur le temporel des Roys, qu'à cause des raisons alleguées aux conclusions du Concile de Tours contre Iules. Voyant que le Lecteur aymera mieux les trouuer en l'histoire qu'icy, il suffit de le renuoyer à la vie de Louis XII. où elles sont, & en fera le iugement qu'il faut.

QVALITE' DV PAYS.

L'Espagne en beaucoup de lieux n'est point cultiuée, à cause du fond qui est pierreux, ou pour les solitudes mal-plaisantes: toutesfois si on la compare auec l'Afrique, elle est beaucoup plus fertile, pource qu'elle n'a pas de si grandes chaleurs. L'Espagne en plusieurs lieux rapporte assez de tout ce qui est necessaire à l'homme, comme froment, vin, fruicts, huile, bestial, lin, fer & metaux, miel & cire, & a des eaux qui nourrissent le poisson, & autres choses semblables. Elle n'est pas tant molestée des vents que la France, & l'air n'est infecté de broüillards, & de marests pestilents. L'or, l'argent & le bon fer ne se trouuent point en autre lieu en telle abondance qu'en Espagne. On ne foüit pas tant seulement l'or aux mines; mais encore quand les fleuues enflent par les pluyes, ils produisent du sable d'or, & principalement le fleuue du Tage.

VI

On a trouué autresfois en Espagne des fragments de pur or, de la quantité de demie liure. Il y a en diuers lieux de ce Royaume, des fontaines chaudes & froides, qui ont vne vertu admirable, pour guarir diuerses maladies. Il n'y a point faute de bestial en Espagne, & non seulement il y a force bestes priuées, mais aussi grand nombre de sauuages. Sur tout elle est estimée pour les cheuaux qu'elle produit, qui sont de si grande vitesse, que l'on a dit qu'ils estoient engendrez du vent. Elle n'a pas beaucoup de bestes nuisantes, si ce ne sont les conils qui foüissent la terre, gastent les racines des plantes, & font beaucoup d'autres dommages. Les fleuues qui coulent en Espagne coulent tout doucement, à raison dequoy ils ne gastent pas leurs terres par leur impetuosité. Ils ont aussi abondance de poisson, dautant que la mer leur en enuoye beaucoup. L'air y est generalement bon, & est froid vers le Nort & les Pyrenées, & temperé vers la mer Oceane & la nostre. Elle porte des fruicts de toute sorte, & en si grande abondance, qu'elle en pourroit presque tout les contrées Septentrionales, principalement d'oliues, oranges, citrons, figues & choses semblables. La chair y est de fort bon goust, principalement celle du mouton & du pourceau. On ne sçauroit dire combien il y a de bon poisson aux lieux maritimes, principalement d'Andalousie, de Portugal, de Galice & de Biscaye.

Strabon escrit, que vers le destroict de Gilbraltar, les Tons s'engraissent estrangement du gland qui tombe dans la mer, des chesnes qui en sont proches. Et le Reuerend Pere Louis de Grenade a escrit, que l'année 1575. la force de la mer ietta en la coste de Penique, lieu de Portugal, vn poisson long de quarante brassées, & large de quinze pieds, & si gros, que deux hommes assez grands, l'vn estant d'vn costé, & l'autre de l'autre, ne se voyoient presque pas; les bouts de la queuë auoient d'interualle cinq brassées.

Et l'année 1578. la mer enuoya en la plage de Valence vn veau marin, long de cent pieds. Et quelquefois en la coste de Biscaye, on void des Baleines de telle grandeur, que l'on en tire deux cens bottes d'huile. Mais pour retourner encores à ce que la terre porte, elle abonde de poix, d'escarlatte, de jonc, lin, chanvre vif argent, sauon, de pierre de tourmentine, & d'alun.

Pline fait estat de l'airain des monts Marins, qui se nomment auiourd'huy *Siena Morena*. Il y a aussi assez grande quantité de bonnes & fines laines. Mais pour venir aux particularitez, la Catalogne est generalement sterile, & plus abondante en fruicts qu'en grains, & a plus d'arbres sauuages, que de bonnes plantes. Prés de Vich le pays est aspre & à demy desert. Prés de Tortose, il y a vn assez bon terroir.

En Arragon prés des monts Pyrenées, on marche des iournées entieres sans trouuer aucuns habitans, toutesfois il y a quelques vallées qui portent assez de fruict

& de grain : & l'eau fait de grands effects en tous les lieux par où elle passe. Pres de Caladiud il y a vn bon air, le païs est de bon rapport, où il y a force beaux iardins, & lieux peuplez.

Valence a l'air plus temperé, & plus agreable de toute l'Espagne : son terroir est plein de iardins, & lieux extremément plaisans, où il vient grande abondance de riz, de sucres, de grains, de fruicts, & ce pays respond grandement aux qualitez de celuy qui est autour de Naples.

Quant aux riuieres qui arrousent ce Royaume de Valence, les principales sont Gualdauiar, qui veut dire eau pure & claire, qui passe pres de Valence ; & Xucar, qui fut iadis nommée Sucron. Ce pays a des mines d'argent à Buriol: d'or à Loder : de fer à Finistrat & à Iabée : d'albastre à Piacent : d'alun, de chaux & de plastre en plusieurs lieux.

La ville de Murcia fut deliurée d'entre les mains des Mores l'an 1241. par le Roy Dom Alfonse VI. nommé à l'Empire, & fut sousmise à son pouuoir : elle receut la foy Catholique en l'an 216. de maniere que par l'espace de 525. ans elle demeura en la puissance des Morisques, & du depuis a tousiours esté fidelle à ses Rois.

Cette Cité est peuplée de dix mille Habitans, & a de circuit vne lieuë & demie d'Espagne. Elle est située en vne plaine, & en toute la ville il n'y a point de ruë qui aille par descente, & qui panche en bas, elle est à 9. lieuë de la mer, & 4. du Royaume de Valence. La Cité de l'Orcin est de ses appartenances, & luy commande comme à Cartagene, qui sont deux bonnes villes & bons ports de mer, bien que l'Orca soit vn peu éloignée au dedans.

Il y a en cette ville de Murcia vn Gouuerneur, qui est souuerain, vn Lieutenant General & Ciuil, 12. Conseillers, 24. Greffiers, 12. Prouinces, & plus de 30. Aduocats, pource qui est du Seculier.

Il y a vne belle Police en cette ville pour le fait de la marchandise, de maniere que si quelqu'vn a failly ou vendu au preiudice de la taxe d'icelle, ou s'il est accusé de larrecin, on le fait aller par les ruës monté sur vn asne, & le fustige-on de verges par derriere, à chaque carrefour : on luy donne autant de coups qu'il est condamné ; la Iustice le suit à cheual deuant laquelle marche vn trompette qui dit à haute voix : *C'est la punition que sa Majesté ou sa Iustice en son nom, commande estre faite de cét homme conuaincu de larrecin, ou d'vn autre méfaict, par lequel il est condamné à tant de coups de fouët, selon la grauité du crime* : Alors on sonne derechef la trompette, & le Bourreau execute la Sentence, & donne autant de coups de foüet au criminel qu'il est porté par icelle, que s'il en donne dauantage, on se ruë sur luy.

A Lorca il y a vn Lieutenant Ciuil, à Cartagene vn autre, & les delinquans en peuuent appeller à Murcia, & pour le second appel à Grenade sans autre, pource qu'il y a Chancellerie Royale.

Lors qu'on sonne le tocsin à l'entour du port à Murcia, le Gouuerneur est obligé d'y aller auec ses gens, & s'acheminer à Carthagene pour defendre la coste des Mores.

Tout le pays entre Murcia & Carthagene est presque desert & dépeuplé, parce que ce ne sont que montagnes, & quelquesfois l'incommodité est qu'il ne s'y trouue pas vne goutte d'eau en Esté pour desalterer les voyageurs par ce pays, s'ils n'en portent auec eux. Le pays qui est du costé de l'Orca, est fort peuplé : sous le gouuernement de Murcia, sont aussi compris Carauaca, Moratalla, Calasparra, Colomera, & autres lieux. Par la ville passe la riuiere Xucar, qui sort du Royaume de Valence : elle est fort marchande, à cause des soyes fines qui s'y font : elle est delicieuse pour les delices de ses beaux iardins, arrousez de diuerses sources crystallines d'eau, ils sont remplis d'oranges, limonts, & citronts qui croissent comme vne grosse citrouille : il y croist aussi quantité de cannes douces dont on tire du sucre, outre plusieurs oliuiers, amandiers, vignes, grenadiers & autres arbres fruictiers & profitables.

Quant à Grenade, c'est vn des plus fertils terroirs d'Espagne, principalement là où le Genil & le Dare passent, pource que ces deux riuieres arrosent partie d'elles-mesmes, & partie aussi auec l'aide & industrie des Habitans, le pays d'autour de Grenade ; & parce moyen seruent grandement à y faire venir des plantes, des fruicts, des herbes, des grains en abondance ; mais sur tout y cause la grande

Digitized by Google

quantité de bestail, de sucres, des meilleurs soyes qu'on voye. Les Mores qui en furent chassez l'an 1492. disoient que le Paradis estoit iustement en la partie du Ciel, qui respond à Grenade. Du costé du Nord il y a vne grande plaine si fertile, qu'il n'est pas possible de le croire sans l'auoir veuë. Pres du Preuue Genil il y a vne plaine fort agreable, & de grand proffit, & aux montagnes qui en sont proches, on y paist vn grand nombre de troupeaux.

Là est la Chancellerie Royale, & l'Archeuesché du Royaume, elle a vn Chasteau admirable pour ses Tours.

Il y a aussi à Grenade de fort belles cisternes, entr'autres vne de marbre soustenuë de 53. Lyons de marbre.

Cette Cité a plus de 40. mille feux, & plus de deux mille fontaines d'eau fort fraische.

Pres d'Alhame il y a des bains, qui donnent vn grand plaisir à ceux qui sont sain, & font vn grand bien aux malades: pres de ces bains d'eau chaude, il y passe vn ruisseau extremement froid, qui pour ceste occasion se nomme Riofrio, ou riuiere froide. Malaga a tout son terroir, partie en plaine, partie en vallée, tout plein de fruicts.

Il n'y a partie en Espagne qui porte plus de fruicts & de grains, que l'Andalousie, ny où il y ait plus de troupeaux, principalement de cheuaux; & ce pays est tel qu'on le peut nommer à bon droict, le grenier, le fruictier, la caue, & l'Escurie d'Espagne, & mesme la volerie, veu qu'elle a tant d'oyseaux, & principalement de ceux que nous appellons griues, qui sont tres-excellentes, que c'est chose incroyable presque à celuy qui n'y a pas esté. Ce nom d'Andalousie est corrompu: car anciennement on l'appelloit Vandalousie, & voicy comment. Les Vvandales ayant esté chassez des Gaules par les Goths, qui les contraignirent de se retirer en Espagne, où de prime abord, ils prirent la ville de Hispale à present Seuille, & s'estant rendus Maistres du pays, ils l'appellerent de leur nom Vvandalusie, & depuis la lettre. V ayant esté ostée on l'appelle à present, mais par corruption, Andalousie. Autour de Seuille on void vne grande quantité de fruicts, d'huiles, de vins, & de grains. Il y a entr'autres choses vn bois d'oliuiers qui dure 30. lieuës. Pres de Cordouë le terroir est de grand rapport, & l'on y void vn grand nombre de beaux jardins, & force eaux, qui le rendent entierement agreable. Pres d'Almaden il y a vne bonne mine de vif argent, qui est vn metail liquide, mais qui surmonte en pesanteur ceux qui sont fermes, il s'attache à l'or toutes & quantesfois qu'il y est joint, & le separe de tous les autres metaux, & lors qu'il n'y a point d'or, il court à l'argent, & le purge des melanges de la terre, de l'airain & du plomb auec lesquels il s'engendre. Il ne se soucie nullement des autres metaux, ains les gaste, les ronge, les perce, & s'enfuit, & il se resoult immediatement en fumée, & de fumée il retourne en son estre. En ces mines d'Almaden il y a de l'argent vif de deux sortes, l'excellent est celuy qui sort des pierres rompuës, & est nommé vierge: celuy qui est de moindre prix, se trouue sous terre: mais l'vn & l'autre est venimeux de sa nature. Et c'est ce qui fait que ceux qui le tirent, deuiennent en peu de iours pasles & décolorez en telle sorte qu'ils semblent plustost personnes mortes que viuantes, & trêblent presque ordinairement, & viuent peu. Et ce vif argent a ceste particularité, qu'il entre insensiblement iusques dans les os: tellement que lors qu'on rompt quelquesfois en Almadē les os des jambes des morts qui ont demeuré en terre quelque temps, il en sort vne bōne quantité de vif argent: ie parle de ceux qui ont trauaillé aux mines. Les doreurs, afin de se guarantir du mal qui prouient du maniement du vif argent, ont accoustumé de tenir dans la bouche vn peu d'or, tandis qu'ils trauaillent, & lors qu'ils en tirent cette piece, elle se trouue toute couuerte de vif argent. Les rochers d'où on le tire, sont rouges, à cause du vermillon qui est comme vn excremēt de ces mines, & qui luy tient ordinairement compagnie. C'est ce qui a fait que Pline a mis pres d'Almaden des veines de vermillon qui estoient alors fort estimées.

Aux enuirons de Marchene il n'aist des plus beaux & meilleurs Genets de toute l'Espagne.

L'Estremadure est le pays plus exposé au Soleil de toute l'Espagne, si bien que comme on passe en Italie le bestial de l'Abruzze aux campagnes de la Poüille quand l'hyuer arriue, ainsi on le passe en l'Espagne des parties Septentrionales à l'Estremadure, où il fait vne chaleur excessiue en Esté, qui est cause qu'il n'y a pas de grandes villes. En toute l'espace du cours sousterrain de la riuiere de Guadiane, il y a de fort bons pasturages, à raison dequoy on dit entre les autres merueilles d'Espagne,

qu'il y a vne riuiere sur laquelle les troupeaux paissent. La terre de Guadacanal a eu grande reputation de nostre temps pour vne fort bonne veine d'argent qui s'y est trouuée.

La nouuelle Castille a plus de plaine que la vieille, & est plus au Midy, & plus chaude: cette-cy abonde plus en grains, & celle-là en bestial. Ceste-cy est arrousée du Tage, & de plusieurs autres riuieres qui s'y rendent; celle-là du Duero, qui grossit en telle sorte pour la grande quantité des eaux qu'il reçoit, qu'il deuient le plus grand fleuue d'Espagne. Il est vray qu'à cause de son cours rapide, & de son lict estroict, enuironné pour la plus part de precipices & de rochers extremement droits, il n'est pas si commode pour la nauigation, & n'aide pas tant à la production des fruicts, que l'Ebro, le Guadalquipir & le Tage. Pres de Madrid on iouyt d'vn bon air, & de la commodité des bois propres pour la chasse. Pres de Valladolid on void vn terroir fertil en grains, chairs, vins, & fruicts de toute sorte.

La Galice est vn pays aspre, & qui n'a gueres d'eaux. Il y a de bons vins pres d'Orens: il s'y trouue assez de chasse, & de poisson aussi. Asturie est de mesme qualité que la Galice, mais elle est encores plus aspre, & moins habitée.

Il ne vient que fort peu de vin en Biscaye; & en quelques lieux, principalement à S. Adrien on plante au lieu de vignes, des pommiers, du fruict desquels les Habitans font du Cidre qui est de difficile digestion: mais d'vn goust agreable à celuy qui y est accoustumé. Elle a force bois, dont l'on fait des vaisseaux. En la mer de Biscaye on trouue grande quantité de poisson. Pres de Bilbao on fait du pain excellent, & il s'y trouue de la chair de fort bon goust. Tolosette a vne petite riuiere qui abonde en saulmons, & en truittes. Ce pays confine auec celuy d'Alaue, qui abonde en orge, & est assez aggreable.

MOEVRS DES ANCIENS ESPAGNOLS.

FIRMIQVE nomme cette nation pleine d'arrogance & de vanterie: Vopisque dit qu'elle est pleine de ruse, dispose de corps, sãs repos, desireuse de choses nouuelles, & Iustin dit qu'elle a des esprits plus approchans de la beste que de l'hõme. Les Espagnols vsoient anciennement, selon Diodore, de robes courtes & noires. Isidore nomme ces habits Striges: Ptolomée & Diodore les font propres, & disent qu'ils se plaisoient fort à estre nets: mais vn d'eux les blasme de ce qu'il estoient si sales, qu'ils lauoient tout leur corps, & frotoient leurs dents auec de l'vrine. Strabon dit, que les femmes auoient accoustumé de s'exercer à l'Agriculture & autres œuures rustiques: & que les femmes accouchées seruoient leurs maris, qui se mettoient dans le lict ainsi qu'elles auoient fait l'enfant. Diodore nous apprend qu'ils mangeoient grande quantité de chair, faisoient leur breuuage de miel, & beuuoient du vin acheté & non pris chez eux. Flore dit qu'ils vsoient d'vn breuuage fait de froment. Athenée met les Espagnols entre les peuples qui auoient accoustumé de s'enyurer. Iustin les rend pleins d'vne grande espargne & abstinence, & fort sobres: tellement qu'encore qu'ils fussent extremement riches, comme on peut voir chez Athenée, ils beuuoiẽt de l'eau, & mangeoient seuls. Et Troge dit aussi, qu'aux iours de feste il n'y auoit entr'eux nul appareil de festin. Pline escrit que de son temps ils vsoient de gland au second seruice: & Strabon dit qu'ils faisoient du pain de la farine de gland. Pline dit, qu'ils mangeoient estant couchez par terre. Ils apprirent des Romains apres la seconde guerre Punique, à se lauer d'eau chaude. Iustin & Valere le Grãd, disent qu'ils auoient les corps disposez à souffrir la faim & le trauail, & les courages tous resolus à la mort. Seruius dit qu'ils estoient entierement adonnez aux larrecins & volleries. Ils aymoient plus la guerre que l'oysiueté, selon Troge. En la guerre ils estimoient plus que les autres, non seulement les hommes de cheual, mais ceux de pied, qui pouuoiẽt porter plus de peine. Ainsi qu'ils auoient vaincu en combattant en cheual, selon Diodore, ils mettoient pied à terre auec deux espées, & aydoient aux gens de pied. Leurs espées, selon Tite-Liue & Polybe, estoient courtes, & propres à venir de pres aux mains: & leur coustume estoit de donner des estocades, & frapper de la poincte, non pas du trenchant. Athenée dit qu'ils vsoient de dards, & Diodore, qu'ils portoient des salades d'airain, & auoient aux iambes des bottes faites de poil. Strabon dit qu'ils auoient accoustumé d'aller legerement armez, & de porter des escus, des bardes, & des fondes. Polybe dit qu'ils entroient au combat couuerts de certain linge bordé de pourpre, & portoient des hocquetons extremement blancs. Les meres racontoient VII

aux ieunes gens qui alloient à la guerre, les beaux faicts de leurs peres & predecesseurs, comme Saluste remarque en ses Histoires.

Ils dressoient autant de petites colomnes autour des sepulchres des morts, que chacun auoit tué d'ennemis, ainsi que tesmoigne Aristote. Cesar dit qu'ils passoient volontiers les riuieres à la nage. Iustin dit que plusieurs d'entreux faisoient plus d'estat de leurs cheuaux de seruice, & de leurs armes, que de leur propre sang. Diodore escrit qu'ils estoient cruels aux ennemis, & doux & courtois aux Estrangers. Seruius dit apres Saluste, qu'il y en auoit plusieurs qui ne vouloient pas suruiure à leurs Rois. Ils aymoient tellement leur liberté, qu'en la guerre Cantabrique, les meres tuerent leurs enfans, afin qu'ils ne vinssent pas au pouuoir des ennemis, ainsi que Strabon nous apprend; & vn enfant par le commandement de son pere, tua tous ses parens prisonniers, ayant rencontré vne espée pour cét effect, & mesme vne femme coupa la teste à ceux qui estoient liez, & captifs auec elle: & encore on y lit, que quelques-vns estans estendus sur la croix, se mirent à chanter. Et leur courage est loüé dans Iustin en la personne d'vn esclaue, qui au temps de la guerre Punique, ayant pris vengeance de son maistre, rioit à bon escient au milieu des tourments, tellement qu'il surmonta par son allegresse la cruauté de ceux qui le tourmentoient. Ce qui marque la fidelité des Espagnols, c'est ce qu'on lit dans Suetone, que Cesar auoit pour ses gardes des Espagnols qui le suiuoient auec des espées. Strabon nous apprend encores, qu'on mettoit deuant les Espagnols du poison qui faisoit mourir sans douleur, afin que si quelque chose leur arriuoit contre leur gré, ils l'eussent tout prest pour se priuer de vie. Silius dit qu'ils auoient accoustumé de faire manger les morts aux Vautours. Toutesfois Elian escrit cela particulierement des Barcenes, & seulement de ceux qui estoient morts en la guerre, disant que ceux qui mouroient de maladie estoient bruslez.

MOEVRS DES ESPAGNOLS DE CE TEMPS.

XIV

LEs Espagnols sont chauds & secs de nature, & ont la couleur brune, qui fait que les femmes vsent fort en Espagne de blanc & de rouge. Ils ont les membres durs & peu lasches. Ils surpassent presque tout le reste des hommes en superstition, & seruent comme de guides aux autres peuples en ce qui est des ceremonies, des flatteries, & des tiltres superbes & magnifiques. Ils sont singulieremét nez & duits à se taire & à dissimuler, & cacher leur courage. Ils gardent leur grauité auec vne seuerité affectée, qui les fait hayr à toutes les nations. Les femmes n'y boiuent du vin que bien rarement, & se laissent voir peu souuent, & les Damoiselles ne sortent iamais de leur logis qu'auec vne grande compagnie de valets qui les deuancent, & de chambrieres qui les suiuent. Dans leurs maisons les Espagnols sont sobres & se contentét de peu, mais en celles d'autruy ils sont gourmands & delicats, & desireux de faire bonne chere. Ils recueillent les Estrangers auec peu de courtoisie. Quand ils sont hors d'Espagne, l'vn d'eux fait estat de l'autre, l'honore, & le loüe, iusques-là mesme qu'ils rengeront le plus roturier, Gentil-homme comme leur Roy, s'ils peuuent. Ils ayment la Iustice, & la rendent exactement à toute sorte de personnes. L'industrie des Magistrats fait qu'il n'y a que bien peu de larrecins, ou mesme qu'il n'y en a point: & dans le pays il se commet peu de meurtres. Il n'y a personne qui demeure impuny quand il a failly contre les Loix, ou offencé quelque autre de quelle qualité qu'on le trouue. Lors que deux ou trois Espagnols sont ensemble, de quelque estoffe & condition qu'ils soient, principalement lors qu'ils sont à la guerre, ils discourent de la Republique, & de choses serieuses, cherchent le chemin d'affoiblir les forces des ennemis, pourpensent des stratagemes, & les proposent à leurs Chefs, lors qu'ils les trouuent considerables.

Quant ils sont campez, il n'y a gens au monde qui endurent plus longuement, & auec plus de patience la faim, la soif, les veilles, & toute sorte de trauail. Ils ont plus d'art que de furie, lors qu'il viennent à combattre. Leur disposition & leurs armes legeres font qu'ils suiuent aisement l'ennemy, & prennent aussi facilement la fuitte, lors qu'il en est besoin. Quoy qu'ils ayent l'esprit bien subtil, toutefois ils ne sont pas heureux à apprendre; & lors qu'ils ont tant soit peu de cognoissance des lettres, ils s'estiment sçauants au possible. Ils ayment les ruses, & tromperies des Sophistes sur toutes choses. Aux Vniuersitez ils se plaisent plus à parler Espagnol que Latin. On ne void guere de leurs œuures qui passent les montagnes, à cause du defaut qu'ils ont de ne sçauoir pas bien parler Latin: toutefois la curiosité des François a

Digitized by Google

donné depuis quelque temps l'effort à leurs œuures, tellement que l'on en trouue maintenant vn grand nombre par toute la France, & principalement à Lyon & à Paris. Ils ſont plus melancholiques qu'autres, & c'eſt ce qui les rend du tout lents aux entrepriſes. Ils ayment le repos, & ſe fondent extremement ſur les apparences, à raiſon dequoy ils employent tout leur argent à paroiſtre en habits ou autres choſes. Ils vantent au poſſible tout ce qui les touche. Ils cognoiſſent auſſi-toſt leur aduantage, & le recherchent autant qu'ils peuuent. Ils couurent leur foibleſſe auec vne grande induſtrie. Ils ſe battent beaucoup mieux à pied qu'à cheual, combien qu'ils ayent des cheuaux bons par excellence, & s'aydent mieux de l'arquebuſe que d'aucune autre ſortes d'armes. Ils font paroiſtre qu'ils portent vne grande reuerence à l'Egliſe, & aux choſes ſacrées: & quelques-vns eſtiment que cette profeſſion de pieté & de Religion qu'ils font tous, leur a rendu le Ciel fauorable, & a fait que Dieu leur a donné vn nouueau monde, en la conqueſte & Seigneurie duquel il n'y a nation qui ait part que la Françoiſe. Ils ſont ſujets à deuenir amoureux, & meſme ſur leur vieil âge: & lors qu'ils ayment, c'eſt auec tant d'ardeur & de paſſion, que l'on tiendroit pour incroyables les actions que l'amour leur fait produire, ſi l'on ne les auoit veuës: & leur couſtume eſt de n'eſpargner aucune choſe, ny pour leurs amis, ny pour leurs maiſtreſſes. Mais pour venir aux particularitez, prés de Vich en Catalogne les habitans ſont rudes & nullement ciuiliſez, ſauuages & pleins d'ignorance: mais en Arragon les habitans de Sarragoſſe principalement font profeſſion de ciuilité & de gentilleſſe, & s'addonnent aux choſes qui ſont bien-ſeantes à vn Caualier. Les habitans de Valence ne ſont pas beaucoup eſtimez des autres peuples, pource qu'eſtans preſque engouffrez dans les delices, dont la ville & le pays abonde, ils ſont peu propres, & s'adonnent peu aux armes: tellement que les autres Eſpagnols les nomment Penites, à cauſe de leur delicateſſe. Il n'y a Ville en l'Europe, où les femmes qui font l'amour, ſoient plus eſtimées, & la volupté deuance en ce lieu l'honneſteté en toute maniere. Au païs d'Andaluzie les habitans ſont polis & ciuiliſez, ont l'eſprit bon & gentil, & pour la plus grande partie, ils ſont pleins de diſcretion & de prudence. Les Biſcayans ſont excellens aux choſes maritimes & reüſſiſſent volontiers, bons ſoldats & bons mariniers.

RICHESSES D'ESPAGNE.

L'Eſpagne a peu de riuieres, & il n'y pleut guere ſouuent, de ſorte que l'abondance n'y eſt pas generale, & le commerce s'y exerceroit moins qu'en autre lieu, n'eſtoit l'abord de ce qui vient des Indes. Car puis que le trafic eſt fondé ſur la commodité de la conduite des marchandiſes, & que la commodité dépend des pays pleins & aiſez, & des riuieres nauigables: l'Eſpagne eſtant pleine de montagnes, & ayant peu de riuieres, deuroit auoir par conſequent peu de trafic & de commerce. Il eſt vray qu'elle ne manque pas de bons ports de mer, où il ſe fait vn incroyable trafic. Ses richeſſes ſont les vins, les huiles, la cire, le miel, le ſucre, le ſafran & les fruicts de toute ſorte, qui y viennent en ſi grande abondance, qu'elle en fournit preſque tous les pays Septentrionaux, principalement d'oliues, oranges, citrons, figues & choſes ſemblables. La peſche des tons y eſt de ſi grande importance, que le Duc de Mediſne Sidonie, en tire quatre-vingts mille ducats toutes les années; & celuy d'Arcos vingt mille. VIII

A Murcie on fait grande quantité de fort bons vaſes de craye, & auſſi de tres fines ſoyes, dont on tire beaucoup d'argent.

En la ville de Cartagene il ſe fait grand trafic de laines, qui ſont conduites de là à Gennes, à Milan, à Florence & ailleurs, & meſme en France, où l'on vſe fort maintenant de laine d'Eſpagne, pour faire des feutres, & non autre choſe. Les vers à ſoye eſtans morts au Royaume de Murcie, il y a quelques années, à raiſon de certain temps qui leur fut contraire, les habitans en ont repeuplé le pays plus que iamais, par le moyen de ceux de Grenade.

Au Royaume de Grenade, outre la grande quantité des ſoyes, on trouue auſſi force laines, dont on tire vn grand profit. Malaque abonde en toute ſorte de viures, tellement que les armées s'y pouruoient volontiers.

Le port de Seuille rapportoit vn grand profit à l'Eſpagne, pource que c'eſt de là qu'elle enuoye ſes vins, ſes huiles, & ſes fruicts de toutes ſortes, en l'Amerique, & par tout le Septentrion, & particulierement tant de vin, que l'on dit ordinairement

que quand il n'entre pas chaque iour quatre mille pieces de vin dans Seuille, il faut necessairement que celuy qui a affermé la Dace, fasse banqueroute.

On descharge d'autre part en ce lieu, l'or & l'argent de la nouuelle Espagne & du Peru, les perles de Gubane & de Terrarecqui, les Emeraudes de Saincte Marthe, la Cochenille de Mexique, les sucres & les cuirs de l'Isle Espagnole, & plusieurs autres richesses du nouueau Monde, & de là on les distribuë à tout le reste de l'Europe: tellement que cette seule ville, pour l'entrée & sortie de tant de thresors, dont elle est comme le magazin, vaut autant au Roy d'Espagne qu'vn bon Royaume, mais le malheur y arriué, a changé son bon-heur en desastre,

Les Espagnols tirent aussi de grandes sommes du vif argent qu'ils trouuent auprés d'Almaden, au Diocese de Cordouë. D'ailleurs ils reçoiuent vn grand nombre d'argent de leurs genets, dont ceux de Machene sont les plus beaux & les meilleurs du Royaume. Ces genets sont si parfaitement beaux, & si bien formez, qu'il semble que la nature se plaise à les rendre agreables, & les polisse le plus curieusement qu'il luy est possible. Ils vont si vistes, qu'il semble quand on les pousse à toute bride, que quelque vent les emporte, & leur viuacité est si grãde, qu'on ne sçauroit presque croire la hardiesse qu'ils ont aux combats, ny le courage qu'ils monstrent aux blesseures qu'ils reçoiuent, veu qu'on en a veu beaucoup, qui ayant les boyaux qui leur trainoiẽt, ont porté leurs maistres en lieu d'asseurance. C'est aussi le sujet qui fait qu'on les met à plus haut prix que tous les autres cheuaux. Et si la nature leur auoit donné la force égale au courage, ils auroient toutes les perfections & qualitez qu'on peut desirer en vn cheual. Ie dy cecy, pource qu'ils sont plustost courageux que forts, & plus propres à de petites & courtes escarmouches, qu'à de longues batailles. Et veritablement ces cheuaux sont conformes au naturel des Espagnols, qui se plaisent grandement aux apparences; & sur tout à estre propres & magnifiques, veu qu'on ne sçauroit dépeindre vn cheual plus gentil, ou plus propre pour paroistre, & faire monstre de soy-mesme.

La plus grande richesse de Galice vient du vin d'Orens, & de la pesche des habitans.

La Biscaye enuoye ses laines aux pays Septentrionaux, & les espẽces qui se font à Bilbao; de mesme que Guipuscoa fait argent de celles qui se font à Tolosette.

Le Portugal enuoye dehors les soyes qui se font au pays d'autour de Bragance, qui sont presque des meilleures. Il enuoye aussi dehors les sels, & les tons qui s'y peschent & qui luy portent vn grand argent, & la pluspart de ces tons viennent du Royaume d'Algarbe.

L'Isbonne est l'abort de toute la marchandise, & le lieu où se fait tout le trafic des Indes Orientales, de l'Ethiopie, du Bresil, de Madere, & des autres Isles, & de tout le Septentrion. C'est là que les flottes & que les armées de mer se fournissent, & c'est enfin le lieu où tout le Royaume se vient pouruoir de ce qui luy est necessaire. Mais afin de voir mieux le trafic qui se fait aux ports d'Espagne, & principalement à Lisbonne, faisons-en denombrement particulier, specifians distinctement toutes choses.

De Candie on porte des maluoisies, qui sont enuoyées apres aux Indes Orientales, où par le moyen de la longue nauigation, elles deuiennent bonnes par excellence, & se vendent quatre-vingts & dix, voire cent escus la pipe.

De Barbarie par la voye de Ceute & de Fauier, il vient beaucoup de cuirs, de pierres precieuses, tapisseries, & autres choses; mais non en si grande abondance que de coustume.

Il y vient de l'Angleterre plusieurs vaisseaux chargez de marchandise, & specialement de draps.

Il y vient des Pays-bas des toiles, & force menuës merceries, pour enuoyer aux Indes. Il y arriue de France du froment, de Biscaye des armes, & bien souuent des Indes Occidentales quelques nauires qui y portent de tres-bons cuirs fort grands, & en grande quantité: de mesme qu'on y void venir de l'Isle Espagnole, de la casse & du sucre, & quelque peu d'or & d'argent, auec autres choses qui se trouuent en cette contrée.

Du Bresil il y vient plusieurs sucres, & la quantité s'en accroist toutes les années. Il en vient aussi force ambre gris & force cottons, qui augmentent tous les iours; & la terre est si bonne pour cét effect, qu'on en tireroit autant qu'on en pourroit desirer.

De Madere il vient six cens mesures de sucre tous les ans ; & ces sucres estans meilleurs que tous les autres qui viennent en ce pays là, on vend quatre ducats & dauantage la mesure, qui se nomme arobe. On porte encor de cette Isle du sang de Dragon, & quelque autre chose, mais de peu d'importance ; de mesme que de sainct Thomas il vient tous les ans plus de deux mille arobes de sucre, & deux cens esclaues Negres. Il y a peu d'années qu'on y a introduit les cottons, dont il veint la premiere année à Lisbonne soixante mille liures, & ils augmenterent tous les iours.

De Paranes, vient force ris, noix, singes sans queuë, & perroquets bleus.

De l'Isle du Prince, il vient des sucres, du ris, & des esclaues noirs.

De l'Isle du Cap-verd, vne moyenne quantité de sucres, cottons, cuirs, peaux de chevres, ris, cire, huile, & sur tout plusieurs esclaues noirs.

Des Isles Azores, grande quantité de pastels, qui sont distribuez par l'Angleterre & la Sicile, beaucoup de fromens & orges, qui vont pour la pluspart en l'Isle de Madere, & aux places d'Afrique, & payent dix pour cent au Roy. Dauantage l'on y fait l'alun de roche, qu'on tient estre des meilleurs.

De la mine de la Guinée, il vient seulement de l'or, & l'on en porte toutes les années pour la valeur de deux cens mil escus, outre celuy que les particuliers en tirent, & portent secretement.

Des Indes Orientales, il vient tous les ans la quantité de deux cens mille quintaux de poivre, qui souloit entierement appartenir auec toute l'autre espicerie au Roy, qui payoit le tout à Malaque, à raison de trois ducats pour quintal, dont chacun vaut cét liures, & aux autres Isles à l'entour cinq ducats, & à Lisbonne en la maison des Indes, on les vend quarante ducats le quintal. De gingembre, canelle, mastic, girofle, & noix muscade, il en vient pour la valeur de deux cens mille escus à chaque changement de nauires : de bons eudelles pour cent mille ducats & plus, pource qu'on s'en sert en Espagne depuis quelque temps en çà, pour teindre les draps, en lieu de pastel. On vent vn ducat l'Arche, qui vaut seize onces.

Pour le borax, camfre, sendal, aloes, ebenes, & autres drogues, il en vient tous les ans pour quarante mille ducats. Plusieurs particuliers conduisent des balles de cotton de beaucoup de sortes, pour la valeur de soixante mille ducats ; surquoy l'on gaigne iusques à quatre vingt pour cent. Pour le regard de l'ambre & du musc, il a accoustumé d'en venir pour vingt mille ducats.

Quant aux perles & pierres precieuses, comme rubis & diamans, il en vient vne bonne quantité : mais on ne peut sçauoir iustement combien, à cause que les particuliers en portent beaucoup secrettement, afin de ne payer la dace au Roy, qui est de cinq pour cent.

De la Chine, Malaque, Maluie, Bengale, Pegri, Lambaye, & autres lieux de ces parties-là, il en vient des blanches, de tres-belles porcellaines, & plusieurs autres choses belles & delicates, qu'on nomme en Lisbonne Brincos, en grande quantité.

Il vient encores de la Chine de menuës perles, auec des peaux & menus ouurages extremement delicats, qui se vendent à Lisbonne iusques à cent croisez, ou escus de Portugal, la piece ; & les Portugais les portent sur les habillemens, comme les Magistrats portent des chapperons sur leurs robbes en Italie.

On porte de la Chine quelques littieres, tables, & chaires, & bancs d'vn certain bois noircy, & luysant comme l'ebene, ouuré & garny d'or de bonne grace, auec plusieurs autres gentillesses : de sorte qu'on peut cognoistre que les peuples de la Chine ont l'esprit subtil, & propre à inuenter quelque chose de delicat.

De Perse on apporte de beaux tapis d'or & de soye, & de fines laines. Les nauires qui viennent des Indes, apportent quelques petites coquilles blanches, qu'ils trouuent sur certains riuages de la mer, & les vendent à Lisbonne.

Toutes ces marchandises viennent à Lisbonne de toutes les parties du monde, & sont portées par toute l'Europe, auec vn profit signalé des Portugais : & celuy du Roy d'Espagne eust esté beaucoup plus grand, pource qu'il auoit les espiceries à son commandement, s'il n'eust esté trompé par ses propres Officiers. Mais on peut veritablement dire que le Roy d'Espagne s'est plustost appauury depuis quelques années, encor que les marchandises soient de grand profit : Et pour cette cause, il est permis à quelques particuliers de les auoir, en se reseruant quelques daces, dont il a trouué sept cens mille ducats, outre la despense pour le regard des marchandises. Il y a

Digitized by Google

maintenant trois Vice-Roys aux Indes, l'vn à Malaque, l'autre à Binus ou Ormus, & le troisiesme à Mozambique, afin de prendre garde que les espiceries ne passent par la mer Rouge en Alexandrie, comme elles auoient accoustumé de faire, à cause de la meschanceté des Officiers qui se laissent corrompre.

Les marchandises qui vont ordinairement de Lisbonne aux Indes, sont vins de Candie & d'Espagne, & des draps de soye & de laine, & beaucoup de menuës merceries. On enuoye en la Chine, & à la Mine, pays des Negres, quelques gros anneaux de leton qui viennent de Flandres, où chacun s'achepte vn real, & puis est vendu à raison du tiers d'vn ducat, aux Negres.

Pour le regard du Bresil, on y enuoye des vins, des draps de laine, plusieurs habillements faits de toutes sortes, pource qu'il n'y a nul artisan en ce pays-là, & ces choses ne seruent pas pour ceux qui sont natifs au pays, (veu qu'ils ont accoustumé d'aller nuds, demeurer dans des bois, & se nourrir de chair humaine,) mais pour les Portugais mesmes, & autres marchands qui habitent en cette contrée.

On enuoye en Angleterre du vin, de l'huile, du sucre, des espiceries de toutes sortes, & de mesme aux Pays-bas, outre vne grande quantité de sel fait aux mines de Portugal; & ceux qui en ont cognoissance, asseurent qu'il part tous les ans pour les Prouinces estrangeres, du moins trois cens Ourques chargées de sel, dont chacune est ordinairement de quatre cens tonneaux.

Les nauires d'Italie chargent à Lisbonne des espiceries, & plusieurs sucres; & en la ville de Lagos & en Algarbe, plusieurs tonnes, dont on enuoye aussi quantité par toute l'Espagne.

Quant au reuenu du Roy d'Espagne, c'est chose certaine qu'il tire plus de quatre millions d'or des Estats d'Italie & de Sicile: plus de deux millions du Portugal, enuiron trois millions d'or des terres neufues, vne année portant l'autre : Maiorque & Minorque 50. mille escus, de l'Espagne vn million, & enuiron quatre cens mille escus. Mais ce n'est rien de ces tributs, au regard de ce qu'il en tire extraordinairement, & mesme l'on peut dire coustumierement pour la plus grande partie, comme de la Croisade qui luy vaut le reuenu d'vn Royaume, les subsides de l'Eglise, auec lesquels il peut entretenir continuellement cent bonnes galeres, & les caducitez des Estats, qui emportent plus qu'on ne pense en Italie & en Espagne, outre les dons gratuits des peuples ordinaires & extraordinaires. Car le Royaume de Naples donne toutes les troisiesmes années, enuiron vn million, & deux cens mille escus; Et de mesme la Sicile & la Sardaigne, la Duché de Milan, Castille, & ses autres Estats du nouueau monde font en leur temps de grands presens, & outre cela les contributions sont grandes & signalées. Car mesme la Castille accorda n'agueres au Roy d'Espagne vne contribution de quatre millions, payables dans quatre années.

Ie laisse le grand nombre des Commanderies des Ordres de Mantegge, de Calatraue, d'Alcantare, & de sainct Iacques, auec lesquelles, quand il n'auroit autre chose, il peut comme Grand Maistre, recompenser & enrichir ses Seruiteurs & Officiers, & quiconque il luy plaist, comme font les Roys de Pologne & d'Angleterre. Mais il consomme tout cecy en l'entretien de sa Cour, aux pensions des Vice-Roys, & gages des Presidens & Conseillers, estats des Lieutenans, Gouuerneurs, Capitaines, & Ambassadeurs, pensions de Cardinaux, presens, soldats de galeres, & de l'Infanterie & Caualerie qui garde ses forts & frontieres; comme aussi entretient des Euesques & Prestres qu'il tient aux Indes, & aux nauires qu'il y enuoye, & qu'il en fait venir: tellement que tout son reuenu ne luy suffit pas quelquefois. Ce qui se voit assez, en ce qu'on fait le Roy d'Espagne debiteur sur la place de Gennes, d'vn grand nombre de millions d'or, dont les Geneuois tiennent compte, pour n'en estre iamais payez; & il est encore dans les liures de plusieurs marchands sur tous les bons ports de mer de l'Europe. Tout son recours n'est qu'à la flotte des Indes, qui n'est pas plustost arriuée, qu'elle est enleuée par les creanciers; & si quelque tempeste la fait perir, ou que quelque ennemy l'emporte, comme les Holandois en ont enleué quelquefois de bonnes pieces, toute chose est au desespoir. Et ce qui a beaucoup espuisé les coffres du Roy d'Espagne, c'a esté la guerre du Pays-bas, où il a consommé vne incroyable quantité d'argent auec fort peu d'auancement; & s'il se remet vn peu, & remplit ses coffres, ce sera par le moyen de la cessation d'armes qui a esté accordée. Toutesfois les autres despenses qu'il luy conuient faire en tant d'endroits, feront qu'il n'aura iamais guere de reste, & qu'il viendra tousiours plustost aux emprunts.

Digitized by Google

LES FORCES DV ROY D'ESPAGNE.

QVelques-vns tiennent que cette Monarchie ne peut estre de longue durée, à cause que ses terres sont tellement separées & esparses, qu'il faut des despenses incroyables pour enuoyer par tout, des vaisseaux & des hommes; & mesme que ceux qui sont natifs des pays éloignez, peuuent enfin entrer en consideration du petit nombre des Espagnols, prendre courage, & se liguer contr'eux, & les chasser; ou bien quelque Gouuerneur Espagnol se voyant éloigné du Roy, peut gaigner les cœurs de ceux du pays, aspirer à la domination, & se reuolter contre son Prince, sans auoir guere de crainte d'estre puny de son audace & de sa rebellion. IX

Les autres repartent qu'vn Espagnol n'oseroit entreprendre cette reuolte, pource qu'il doit estre entierement asseuré, que s'il s'estoit retiré de l'obeïssance de son Prince, ceux du pays qui ne hayssent rien plus que les Espagnols, se feroient bien-tost defaits de luy quand il manqueroit de l'assistance d'Espagne.

Si bien que cette rebellion ne peut arriuer pour encore, & iusques à ce que les Espagnols s'y soient multipliez dauantage.

Quant à la rebellion du peuple natif du pays, on ne la peut guere craindre, à cause que l'Espagnol le tient en bride sans cesse, & prend garde de pres aux actions de ces barbares, afin d'euiter toute surprise. Et quant à l'éloignement, & la separation des terres, cette opposition n'est guere considerable: pource qu'entre plusieurs autres raisons, les grandes Seigneuries sont plus propres à se maintenir contre les causes exterieures de leur ruine, & les mediocres contre les interieures.

Or on void en vne Monarchie ainsi diuisée, la grandeur & la mediocrité vnies ensemble. On void la grandeur en tout le corps composé de membres des-vnis, & la mediocrité en la plus grande partie de ses membres, pource que quelques-vns d'iceux (comme l'Espagne, le Peru & Mexique) sont fort grands d'eux-mesmes.

De là vient que cette Monarchie a tous les biens que peut apporter la grandeur & la mediocrité, c'est à sçauoir vne grande puissance contre les ennemis de dehors, & vne grande asseurance des corruptions domestiques.

Il faut adjouster à cecy, que tous les membres de cette Monarchie se peuuent vnir auec des forces de mer. Car de mesme qu'Auguste auec vne armée qu'il tenoit à Rauenne, & vne autre qu'il auoit à Messine, asseuroit tout l'Empire Romain: aussi le Roy d'Espagne entretenant deux armées, l'vne en la mer Mediterranée, l'autre en l'Oceane, tiendroit tous les membres de sa Monarchie, & tous les Estats qu'il possede en l'Europe & au nouueau monde, bien vnis ensemble, pource qu'vn bon nombre de gallions & de vaisseaux de guerre qu'il auroit sur ces mers, asseureroient non seulement les costes & lieux maritimes d'Espagne & de l'Amerique, & flottes qui vont & viennent, mais encores brideroient l'Angleterre, & empescheroient les nauires des Estats, & autres de courir à leur fantaisie. Mais quant à l'armée de la mer Mediterranée, elle vnira tousiours tous ses Estats, en telle sorte, que toutes leurs forces y feront, comme nous voyōs que les Portugais maintiennent auec leurs forces maritimes les Estats qu'ils possedent en Perse, en Cambaye, en Decan, & au reste des Indes; & les ont maintenus glorieusement desia plus de quatre-vingt & dix années.

Quelques hommes de grand iugement & de grande experience, ont opposé aux deliberations qui ont esté faites sur ce suiect, la concurrence du Turc, disant que le Roy d'Espagne se retirant de la despense excessiue qu'il fait aux fortificatiōs, voulant auec cét argent qu'il espargnera, entretenir vn corps d'armée de 150. ou plus de galeres, comme il pourroit faire bien aisement; il fera que le Turc qui se contente à present d'vn corps de 130. galeres ou enuiron, en voudra tenir deux cens sur la mer, afin d'auoir tousiours en cela l'auantage sur le Roy d'Espagne: si bien que ce Roy entrera en despense sans qu'elle luy soit profitable.

Mais c'est vne trop grande subtilité, & aux choses qui consistent en pratique il n'y a rien qui reüssisse moins que la trop grande subtilité des esprits. Car il ne suffit pas que le Turc vueille estre plus fort sur la mer que le Roy d'Espagne, mais il faut voir encore s'il pourra l'estre, & faire vn si grand effort, veu qu'il n'a pas plus de gens propres aux fonctions maritimes, ny plus de commodité d'auoir des vaisseaux que le Roy d'Espagne.

Digitized by Google

Car toute la coste d'Afrique, en ostant Alger & Tripoly, n'a pas dequoy faire, ou maintenir deux galeres.

Ie dy le mesme de la Majour, ou Pont-Euxin, où il n'y a lieu d'importance que Caffe & Tredisonbe: & l'on peut dire le mesme presque de toute la coste de l'Asie, pource que ce n'est pas assez d'auoir beaucoup de costes de mer, veu qu'il est necessaire d'auoir aussi des gens qui se plaisent à aller sur mer, & qui puissent supporter l'incommodité & la peine qui s'y offre, qui prennent plaisir à la nauigation, & à trafiquer sur la mer, & qui ayent abondance de bois & de chanvre, qui ne s'estonnent pas des menaces des vents, & de l'horreur des tempestes; qui ayent le courage de mettre leur vie au hazard au millieu des dangers, & de deffier la mort aux plus mauuais & fascheux passages. Or est-il que la moitié de l'Empire du Turc n'a pas des gens de mer, qui puissent aller du pair auec les seuls Cathalans, Biscains, Portugais, & Geneuois que ie nomme particulierement pour le seruice que le Roy d'Espagne en reçoit en ses armées de mer, ou qui soient capables de leur faire teste.

Finalement ce Roy a deux aduantages sur le Turc, dont l'vn est, qu'encore que le Turc ait sous son Empire plus de gens que luy, toutesfois à cause qu'ils sont Chrestiens pour la plus grand'part, il ne s'y peut guere bien fier, quand il a affaire contre des personnes de mesme Religion qu'eux: l'autre que les costes de la mer du Roy d'Espagne sont plus vnies que celles du Turc, à raison dequoy il peut auec plus de facilité ramasser tous ses gens, & les mettre ensemble.

Dauantage on a veu presque tousiours les armées du Ponant victorieuses de celles du Leuant, & les Septentrionales de celles du Midy, les Romaines des Carthaginoises, & les Grecques des Asiatiques.

Ainsi Auguste mit en route les armées de mer d'Egypte auec celles d'Italie; & de nostre temps les Chrestiens ont defait celles des Turcs, qui confessent mesme que nos galeres sont meilleures que les leurs, & en craignent la rencontre. Et de fait toutes & quantesfois que l'Empereur Charles V. a voulu armer, il y a mis ensemble de telles forces, que le Turc n'a iamais eu le courage de se remuer, & luy aller faire teste.

Il mena à l'entreprise d'Alger cinq cens vaisseaux, & plus de six cens à celle de Tunes, & André Dorie mena en Grece tant de forces qu'il prit sans peine Patras & Corone. Et cela suffise pour ce regard.

Ie ne veux rien dire des forces maritimes que ce Roy a tousiours eues sur l'Ocean Germanique, ou la mer d'Allemagne, à cause des Pays-bas, qu'il vouloit r'auoir & remettre sous sa domination.

Que s'il auoit le pays d'Hollande & de Zelande, il se pourroit vanter que tous les autres Princes luy cederoient en forces sur mer.

Ie laisse à part le grand abord de toute sorte de vaisseaux à Seuille, où toutes les flottes du Peru, & de la nouuelle Espagne se viennent rendre, & où l'on tient en perpetuel exercice vn grand nombre de soldats, & de mariniers.

Ie me deporteray aussi de parler de la valeur des Biscains sur la mer, où ils deuiennent également excellens mariniers & bons soldats, si bien qu'ils vont aussi courageusement contre l'ennemy armé, que contre les furieuses ondes de la mer. Mais pour monstrer encore mieux ce que le Roy d'Espagne peut sur la mer, voyons ie vous prie l'appareil de guerre qu'il dressa en l'année 1588.

Le Roy d'Espagne fit apprester, pour faire la guerre à la Reyne d'Angleterre, & aux Pays-bas, 350. voiles auec neuf mille hommes de marine, en cette sorte.

Il y auoit quatre galeaces de Naples, 25. gros vaisseaux de Seuille, 25. de Biscaye, Guipuscoa, 30. Ourques d'Allemagne, 50. petits vaisseaux de Catalogne, Valence, & autres villes, 50. de la coste d'Espagne, c'est à sçauoir chalouppes & barques, 100. Zabarres de Portugal, des quatre villages de la coste de la mer d'Austriche, Biscaye & Guispuscoa, 20. galeres d'Espagne, 14. de Naples, & douze de Sicile.

Il y pouuoit auoir prés de soixante mille hommes tant Espagnols qu'Italiens & Allemans, c'est à sçauoir 25. mille Espagnols, en comptant cinq mille qu'il auoit tiré des Regiments d'Italie, & six mille des Canaries, des Indes & des garnisons de Portugal: & le reste fut leué en Espagne: Douze mille Italiens auec dix Maistres de Camp, vingt cinq mille Allemans, douze cens cheuaux legers Espagnols, autres deux cens de la coste, & deux cens de la frontiere, qui font en tout mille six cens hommes de cheual.

L'Andaluzie contribua 12. mille quintaux de biscuit Malaca, & sa Comté 27. mille cinq

cinq cens quintaux. Cartagene & Murcie, cinq mille quintaux. Sicile cinquante mille quintaux: Burgos & Campos cinquante six mille quintaux: Naples & les Isles quinze mille quintaux. Somme, il pouuoit auoir en tout enuiron cent soixante sept mille & cinq cens quintaux.

Seuille & l'Estremadure contribuerent 4000. quintaux de chair salée. Galice six mille quintaux: Asturie & autres endroits, mille quintaux, qui sont en tout onze mille.

Seuille & l'Estremadure contribuerent cinq mille quintaux de lard, Ronde 2000. Galice 2000. Biscaye deux mille, qui sont en tout onze mille.

Algarbe fournit huict mille barils de poisson de Dodine. Almandrauue du Duc onze mille barils, & Caliz quatre mille barils, qui sont en tout vingt & trois mille barils.

Majorque y fournit deux mille quintaux de fromage: Senegaille & l'Estremaduro mille: Portugal ving-cinq mille quintaux, qui sont en tout vingt-huict mille quintaux.

Gennes & Valence fournirent quatorze mille quintaux de ris.

L'Andalusie & Naples, fournirent 23. mille poids d'huile & de vinaigre, & chaque poids vaut 25. liures, & chaque liures seize onze.

Cartagene contribua quinze mille hanegues ou boisseaux de pois & de febves, & Naples & Sicile onze mille.

Malague, Maxouelle & Cerese, & leurs iurisdictions, contribuerent treize mille poinçons de vin: Naples six mille, Seuille & sa iurisdiction sept mille, qui sont en tout vingt-six mille.

Il y a d'autres prouisions de bleds, fer, toiles & autres choses necessaires, qui furent fournies par l'Andalusie, Naples & Biscaye.

Dauantage on leua pour le seruice de l'Artillerie, quatre mille & deux cens hommes, dont il y auoit quatre cens Gastadours.

Maintenant que nous auons parlé des forces maritimes, venons à celles de la terre, qui consistent en Infanterie & Caualerie.

Quant à celles là: les meilleurs hommes de pied de tous les Estats appartenants à ce Roy, hors de l'Espagne, sont les Vvalons. Ie dy de ceux qui sont hors d'Espagne, pource que l'Infanterie Espagnole est assez cogneuë pour la meilleure que ce Prince puisse auoir: car les Espagnols par le moyen de leur Infanterie, affranchirent leur pays de la domination des Mores, & ne se virent pas plustost à bout de cette entreprise, qu'ils assaillirent l'Afrique, & y prinrent des places d'importance, & par aprés les Portugais trauaillerent la Mauritanie, & dompterent la coste de la Guynée, d'Ethiopie, & de Cafrairie, conquesterent les Indes, Malaqua, & les Isles Moluques: les Castillans passants l'Ocean Atlantique, se rendirent maistres du nouueau Monde, où il y a tant de Royaumes & de Prouinces, & tant de peuples differents de langages, d'habits & de façons de faire.

Leur valeur consiste en conduite & accortise, pource qu'il n'y a nation qui cognoisse mieux son aduantage & desaduantage à la guerre: elle consiste aussi en la diligence, pource qu'ils ne s'esgarent ny oublient gueres, & se seruent de toute chose: on la peut aussi loger en l'vnion, veu qu'on n'a iamais veu que les Espagnols soient venus aux mains entr'eux hors de leur pays: & finalement ils ont vne grande patience, & endurent fort aisément la faim, la soif, le chaud, le froid, le mal-aise, la peine & toute sorte d'incommoditez, si bien qu'ils sont capables de lasser presque toutes les autres nations.

Ils ont obtenu de grandes victoires auec ces parties, & s'ils ont esté vaincus, ils ont aussi bien souuent esté victorieux, toutesfois la fortune les a mal traictez en l'entreprise d'Alger & en celle de l'Angleterre: & l'armée de 50. mille hommes que Charles V. fit entrer en Prouence, y fit si mal ses affaires, qu'il n'en resta que quatre ou cinq mille, qui furent contraints de se retirer miserablement.

Quant à l'Infanterie Italienne des terres du Roy d'Espagne, elle est capable de rendre vn bon seruice à son Prince.

Pour le regard de la Caualerie, l'Espagnol a les meilleures races de cheuaux qui soient en l'Europe: C'est à sçauoir les Genets d'Espagne, les Coursiers de Rhege, les cheuaux de Bourgongne, & ceux de Flandres.

Il semble que la nature a voulu armer ces gens auec les mines de fer de Biscaye, de

Digitized by Google

Guipuscoa & de Moline, auec les tempestes de Bilbao, de Tholosette & de Calatand, & par le moyen des boutiques de Milan, de Naples & de Bosleduc : & qu'elle ait aussi voulu les pouruoir de viures par le moyen des greniers de la Poüille, de Sicile, de Sardaigne, d'Artois, de Castille & d'Andalusie, & aussi par les vins de Calabre, de S. Martin, d'Aymont, & de beaucoup d'autres lieux.

D'ailleurs le Roy d'Espagne pour n'espuiser par trop l'Espagne de son peuple, qui est employé en tant de lieux & tant de diuerses entreprises, la rendant par ce moyen moins habitée, peut leuer vn assez bon nombre d'Infanterie & de Caualerie tant Italienne qu'Allemande. Mais l'argent qu'il espand en tant de lieux, l'empesche de pouuoir faire beaucoup de ces leuées & entreprises, à l'egal de son ambition, qui se roit de posseder toute chose.

Le Roy d'Espagne entretient ordinairement en ses Estats, vn grand nombre de Caualerie, veu qu'il y a en Espagne trois mille cheuaux : en l'Estat de Milan, quatre cens hommes d'armes & mille cheuaux legers : au Royaume de Naples 1100. hommes d'armes, qui est le plus grand nerf de mille qui soit en Italie; & en Sicile on luy doit fournir mille cinq cens cheuaux. Et l'on ne doit pas faire peu d'estat, de ce que les Feudataires sont obligez de seruir, & mesme personnellement, à leurs despens, aux occasions de defense, eu esgard au grand nombre de Feudataires & hommes qui portent tiltre en Espagne, où l'on compte vingt & trois Ducs, trente-deux Marquis, quarante-neuf Comptes, deux Vicomtes, sept Archeuesques (veu que ceux cy y entrent encor pour leur part, comme grands Seigneurs) & trente-trois Euesques.

Et au Royaume de Naples il y a quatorze Princes, vingt-cinq Ducs, cinquante sept Marquis, cinquante quatre Comtes, & quatre cens quatre-vingt huict Barons. Cela suffira, sans que ie m'amuse à rechercher ceux des autres contrées.

Quant aux Forteresses il n'y en a guiere dans l'Espagne, ains seulement sur les frontieres, & sur la coste de la mer.

Du costé du Languedoc, l'Espagnol a Salces, qui a esté fait pour l'opposer à Lauquate qui appartient à la France. Ce lieu de Salces est de grande importance, tant pour raison de l'assiette (pource qu'il est en vn passage estroit, où l'air est pestilent en Esté, à cause de quelques estangs & marests qui en sont proches) qu'à cause des fortifications qu'on y a faites. Perpignan qui est de ce costé, en la Comté de Roussillon, est bien bonne ville, & a vn Chasteau des meilleurs d'Espagne. Barcellonne est aussi assez bien fortifiée.

Le Roy Philippe II. cognoissant l'importance du port de Cartagene, l'a fait fortifier raisonnablement, afin que les Turcs ne s'y logeassent. Il y a force lieux forts au Royaume de Grenade, à cause du sejour qu'y ont fait les Mores.

La Citadelle de Pampelune est vne des fortes places de l'Europe, & Fontarabie est capable d'vne bien grande defense.

La ville de Lisbonne en Portugal est vne des meilleures qu'on voye en tout ce païs. Il y a en la ville trois sales d'armes, qui suffiroient pour armer 15000. hommes de pied, de corselets, & vn assez bon nombre de gens de cheual de cuirasse. Il y a quelques autres magasins auec 20. pieces d'artillerie, entre lesquelles il y en a vne fort longue, qui porte cent liures de charge, & est faite auec vn grand artifice. Elle fut ostée aux Mores par les Portugais en la ville de Diu aux Indes.

Au deuant du Monastere de Bellam, il y a vne tour enuironnée d'eau, auec 30. pieces d'artillerie, non pas pour s'en seruir en temps de guerre, pource qu'ayant vne colline qui luy commande, elle seroit abbatuë en peu de temps à coups de canon : mais pour s'en seruir en temps de paix contre quelque nauire : on a basty à la bouche du port vne forteresse, qui estant petite, peut difficilement estre bonne.

Il y a aussi en Portugal prés du Tage, la forteresse de S. Iulien, œuure moderne, fait auec le dessein de garder le passage de la riuiere.

La puissance des Portugais s'est peu à peu diminuée, à cause de leurs diuerses nauigations & entreprises : de sorte que le Roy Iean III. perdit Cap d'Aguero, & abandonna Safin, Aymor & Arzille; & le Roy Sebastien voulant aller en personne à la conqueste de l'Empire de Maroc, ne pût mettre ensemble que douze mille Portugais, & encore auec beaucoup de peine. Le mesme aduient à l'Espagne, qui s'affoiblit de iour en iour en telle sorte, & se depeuple tellement à cause des nauigations, que les villes & lieux demeurent seulement pleins de femmes : pource que plusieurs milliers de

Digitized by Google

soldats qui sont en la fleur de leur âge en sortent tous les ans, & il n'y en retourne que bien peu, qui sont mesme estropiez & vieux; de sorte que le Royaume demeure priué non seulement de ses hommes, mais aussi des enfans qui en pourroient naistre.

Les Espagnols ont suiuy en cela vne raison d'estat toute contraire à celle d'où procede la grandeur & la puissance des Romains. Car ceux-cy (s'auisans qu'il n'y a chose plus necessaire aux entreprises de grande importance, que la multitude des hõmes) mettoient toute peine à multiplier leur nombre par mariages & colonies, & receuoient en leur ville leurs ennemis mesmes: si bien que ces peuples se voyoient en vn iour aux mains auec les Romains & citoyens de mesme ville; mesme ils communiquoient le droict de Bourgeoisie, non seulement aux villes, mais encor aux Prouinces entieres.

Finalement ils embrasserent presque tout leur Empire auec ces façons de faire, & le nombre des Romains deuint si grand, qu'ils s'opposoient non seulement auec la valeur, mais encor auec la multitude, à tout le reste du monde: à raison dequoy Rome ne pût estre ruinée qu'auec ses propres forces. Mais les Portugais & les Castillans en leurs entreprises, où ils auoient besoin d'vn grand nombre de gens, à cause de la grandeur des pais qu'ils tiennent, & des grandes separations de leurs conquestes, ne se seruent que de leur nation, qui n'est toutesfois des plus nombreuses de l'Europe, & se va diminuant de iour en iour: & toutesfois les Castillans ont les Milanois, Neapolitains, Siciliens, & Sardes, qui pour le long temps qu'il y a qu'ils sont sous l'Empire des Espagnols, & pour l'obeïssance & fidelité qu'ils ont fait paroistre tousiours, peuuent estre estimez pour subjets naturels, & non de conqueste; de sorte qu'ils s'en deuroient fier ausdites entreprises. IX

Les Portugais ne se pouuoient pas seruir de gens de conqueste, pource qu'ils n'ont point eu de tels subjets, mais ils se pouuoient bien ayder d'hommes soudoyez de pays non suspect, pour les frontieres, ou quelque pretention, ou autre semblable suiect.

Ce defaut d'hommes a esté cause que les Portugais & les Espagnols ont laissé beaucoup d'entreprises d'importance, & qu'ils procedent lentement en celles qu'ils ont entre les mains: & de là vient encor que ceux-là defendent auec grande peine les Isles & costes de mer du nouueau Monde, & ceux-cy, celles du Bresil & du Cap-verd, & les autres; & que les vns & les autres ne peuuent presque resister, ie ne diray pas aux Corsaires Anglois, mais aux Negres, qui se reuoltent tous les iours en l'Isle Espagnole, en l'Isle de S. Thomas, & en autres lieux: & mesme les Portugais ont perdu depuis assez peu de temps l'Isle de Ternade, pour le peu de gens qu'ils y auoient.

Quant aux Princes ou Republique de quelque consideration, pour les forces qui confinent auec le Roy d'Espagne, il n'y a que le Roy de France, le Turc, & les Venitiens.

Le Roy de France, est maintenant en guerre auec celuy d'Espagne, au suiect de l'equitable pretention de quelques terres que le Roy de France auoit droict de demander, qui a esté cause de rompre le repos de ces deux Royaumes. Mais posé le cas qu'on fust de mauuais accord: i'estime que si les François qui sont maintenant en grãd nombre, & fort aguerris, & qui ne demandent guere la paix, donnent du costé du Languedoc ou de la Gascogne, ils donneroient vn grand eschec à l'abord, à l'Espagne qui se trouue mal peuplée. Et il ne faut pas dire qu'on attaqueroit aussi la France du costé de la Picardie & de la Sauoye, veu que pour le regard de la Picardie, outre les places fortes qui pourroient arrester vne armée, l'Archiduc est bridé par les Estats, auec lesquels il n'a que suspension d'armes; & ses forces ne sont pas si grandes, qu'vne assez legere armée ne luy peût faire teste, veu que ses meilleurs hommes seront obligez de courir ailleurs où la necessité presseroit dauantage. Pour le regard de la Sauoye; où vne armée leuée sur l'Estat de Milan & au Royaume de Naples se pourroit acheminer, au cas que le Duc de Sauoye luy dõnast passage, ce ne peut estre si grande chose que le seul Gouuerneur du Dauphiné ne leur puisse donner assez d'affaires, & les arrester tout court, comme Monsieur de l'Esdiguieres a fait assez paroistre durant les guerres passées, au millieu de leur plus grosse furie.

Quant aux Venitiens, depuis que l'Estat de Milan est au pouuoir des Espagnols, les choses passent assez doucement entr'eux, & cette Republique est plus sur la defensiue, & sur la fortification de ses places, que sur les desseins de faire des conquestes: pource que ceste Republique estant toute dressée pour la paix, il ne seroit pas à propos pour

elle, qu'elle alterast les affaires en son voisinage. Dauantage on a veu que les Espagnols se sont employez en faueur des Venitiens, en leurs plus grands dãgers aux guerres que Bajazet, Soliman & Selim II. leur ont faites en la Cefalonie, à la Preuerse, à Lepanto, & toutesfois ils auoient & ont aux flancs, Alger, Tunes & l'Afrique, beaucoup plus voisines que Cypre, ou les Isles de la mer Ionique, de l'Espagne, de la Sicile, de la Sardaigne, des Baleares, & du Royaume de Naples.

Les autres Republiques ou Princes d'Italie sont ou ses amis & obligez, ou trop foibles pour entreprendre quelque chose contre l'Espagne. Quant aux Suisses qui sont proches de la Franche-Comté, ils n'y peuuent venir en grand nombre, d'ailleurs ils y trouueroient de bonnes places, contre lesquelles ils n'ont pas accoustumé de s'opiniastrer.

Pour le regard du Turc, & des autres qui peuuent porter dommage aux Espagnols, nous en auons parlé & parlerons encore en leurs lieux.

GOVVERNEMENT D'ESPAGNE.

XI LEs Rois d'Espagne comme puissans, & nez parmy vn peuple qui leur est extremement affectionné, sont honorez au possible de leurs subjets, qui leur portent d'autant plus de reuerence, qu'ils iouïssent moins souuent de leur veuë.

Les Rois ont donc toute puissance en Espagne, & disposent à leur volonté de toutes choses, non toutesfois sans auoir des Conseils par lesquels ils se conduisent.

Le Royaume d'Espagne tombe en quenoüille, tellement que les filles des Rois d'Espagne peuuent succeder à la Couronne: & c'est de cette sorte que la maison d'Austriche est deuenuë maistresse de l'Espagne, comme nous ferons voir en son lieu.

Le Roy a la nomination de toutes les Archeueschez & Eueschez, des Prieurez & Commandes, des Ordres de Cheualerie, c'est à sçauoir de sainct Iacques Alcantare, & Calatraue. Il est maistre absolu de la paix & de la guerre : il crée tous les Presidens, Conseillers, Vice-Rois, Lieutenants, Gouuerneurs, & Capitaines. Mais le Roy ne peut conferer les benefices qu'à ceux qui sont natifs d'Espagne, ou bien qui ont eu de luy leurs lettres de naturalité. Et la plus grande partie des Espagnes s'est maintenuë tellement en ses priuileges, qu'elle ne souffre pas aisément d'estre accablée des charges excessiues. C'est pourquoy l'Empereur Maximilian disoit, qu'il estoit Roy des Rois, & le Roy d'Espagne Roy des hommes, à cause qu'il ne pouuoit auoir des Allemands que ce qu'ils vouloiẽt, & que les Espagnols ne refusoient de donner à leur Roy, plus qu'ils ne luy deuoient par leurs Loix, Statuts, Ordonnances & Coustumes.

Il y a en Espagne plusieurs Conseils auec lesquels le Roy gouuerne ses Estats : c'est à sçauoir le Conseil des Conseils d'Espagne.

Le Conseil d'Estat & Royal.
Le Conseil de Castille.
Conseil d'Arragon.
Conseil d'Italie.
Conseil des Indes.
Conseil du Thresor.
Conseil des Ordres.
Conseil de l'Inquisition.
Conseil de Guerre.
Conseil de Camera.
Conseil des Descharges.
Conseil de Portugal.
Conseil de Bosquera.

Le Roy confere à quelques-vns de ses Conseils les choses qui concernent le bon gouuernement, la conseruation & augmentation de ses Estats ; & ayant oüy l'opinion d'vn chacun, commande qu'on mette en execution celle qu'il iuge la meilleure.

Les Villes sont gouuernées par vn Gentil-homme qui en est natif, à qui le Roy dõne le nom & l'authorité de Gouuerneur, en y mettant aussi des Conseillers crées par leurs concitoyens : & lors que le Gouuerneur a accomply le temps de son gouuernement, on forme ordinairement vn procez sur ses actions, lequel estant veu par le Conseil du Roy, il luy en fait rapport, afin qu'il punisse le Gouuerneur s'il recognoist en luy quelque meschanceté & iniustice, ou qu'il ne l'employe pas de là en auant, s'il le

recognoist peu accort, & trop plein de nonchalance; & qu'au contraire s'il void qu'il n'a manqué ny de Iustice ny de diligence, & qu'il a bien fait son deuoir, il l'éleue à des charges plus grandes & plus importantes. Le Roy d'Espagne a plusieurs Conseils, ausquels il remet toutes les affaires dót on luy a parlé; ou qu'on luy a laissées par escrit; & l'on a accoustumé de faire tousiours l'vn & l'autre, pource que si l'homme veut dire briéuement son fait, il le peut; mais il donne encor vn memoire que le Roy lit quand il se retire en sa chambre, & suiuant la qualité de l'affaire, il le remet à vn de ses Conseils, dont le principal est celuy d'Estat, auquel on traicte tout ce qui peut appartenir au gouuernement de ses Royaumes, & des nouueautez qui y arriuent, & de ce qui touche l'authorité de la Couronne Royale, & c'est en cestuy-cy qu'entrent les hommes de marque, & les plus qualifiez d'Espagne, & ces Conseillers sont en petit nombre: ont de pension ordinaire deux mille ducats l'année.

Il y a apres le Conseil du Roy, où l'on delibere des gabelles, & des viures du Royaume: & tous les procez des autres Cours, & Sieges de la Couronne de Castille, y viennent par appel: & maintenant il est composé de ces membres.

Il y a vn President qui a accoustumé d'estre Seigneur de tiltre, & quelquesfois Prelat, ou pour le moins Ecclesiastique, & douze Conseillers, hommes notables & principaux qu'on tire des autres sieges. Pour les choses difficiles & importantes qui suruiennent, on en consulte au Roy le Vendredy, & il y a trois de ces Conseillers, à qui le Roy a donné le tiltre de Conseillers de sa Chambre, pardeuant lesquels se voyent & s'expedient les causes de grace, mais on rapporte au Roy celles qui sont de plus grande importance.

Il y a vn Secretaire de la Chambre, & deux autres Secretaires, qui assistent les trois susdits Conseillers.

Ce Conseil se tient ordinairement le Samedy. L'an 1560. le Roy d'Espagne fit vne Ordonnance, par laquelle il estoit porté qu'on adiousteroit quatre Auditeurs au Conseil du Roy, pour connoistre de toutes les causes qui viennent par appel audit Conseil, des deux Chancelliers de Valladolid, & de Grenade, aprés les deux sentences confirmées, auec consignation de mille cinq cens doublons. Pour esclaircissement dequoy il faut premierement sçauoir, qu'à Valladolid & à Grenade, il y a deux Chancelliers qui ne prennent connoissance en premiere instance d'aucun procez, si ce n'est de pupils, orphelins, veufues, & personnes miserables; mais par appel ils connoissent de tous les procez des Royaumes de la Couronne de Castille, apres la sentence donnée par le iuge ordinaire: là où s'il arriue que la sentence de la Chancellerie soit conforme à la premiere, le condamné peut appeller à la mesme Chancellerie qui commet de nouueau la cause à quelque autre Auditeur (toutesfois de la mesme Chancellerie) qui termine le procez s'il s'accorde auec les deux autres sentences: & si il n'est pas loisible d'en appeller plus, sinon en cas que la cause passe quatre mille ducats: veu qu'alors on ne peut plus appeller qu'à la personne du Roy; & celuy qui appelle est tenu de consigner 1500. doublons, qui valent quatorze reales chacun.

Or le Roy souloit commettre cecy à vn des Conseillers de son Conseil Royal: mais pource qu'ils se trouuoient occupez en d'autres affaires, à raison dequoy l'on n'en venoit iamais à bout, & les procez estoient immortels, on a ordonné le susdit nombre de quatre autres adjoints au Conseil du Roy, qui entendissent seulement à ces procez: & s'il arriue que les sentences données auparauant soient confirmées par eux, les mille cinq cens doublons sont partagez comme s'ensuit.

Il y en a cinq cens à la Chambre Royale. Il y en a cinq cens autres qui sont adjugez à la partie aduerse: & les cinq cens restans, appartiennent aux Iuges ausquels on fait tort, appellant de leurs sentences.

Il y a ces membres aux Chancelleries.

Vn President.

Seize Auditeurs.

Quatre Iuges criminels.

Le Fiscal, le Rapporteur, les Secretaires & autres Officiers.

Il y a encore deux Iuges nobles.

Il y a en Espagne plusieurs Conseils, auec lesquels le Roy gouuerne ses Estats, le Conseil secret, le Conseil de guerre, le Conseil d'Italie, le Conseil des Indes, le Conseil d'Arragon, le Conseil de Nauarre, le Conseil de Flandres, & autres nommez cy-apres, auec lesquels Conseils, & auec le President qui est vne personne de

tres-grande importance, le Roy delibere des choses qui concernent le gouuernement, la conseruation & accroissement de ses Estats; & ayant oüy l'opinion d'vn chacun, commande que l'on mette à execution ce qu'il iuge estre necessaire.

Le siege de l'Inquisition a vne tres-grande authorité, veu qu'il peut non seulement en vser contre les Princes, mais encore contre la personne du Roy mesme.

Les villes sont gouuernées par vn Gentil-homme natif de chacune d'icelles, auquel le Roy donne le pouuoir de Gouuerneur, en laquelle qualité il exerce sa charge selon l'aduis & le conseil des Conseillers d'icelles, qui sont crées pour cét effect: & lors que le Gouuerneur a paracheué le temps de son gouuernement, l'on informe de ses actions, dont l'information est enuoyée au Conseil du Roy, qui la void, & s'il y a plaintes, le Roy veut qu'il en soit puny, & declaré incapable de toute autre charge: mais au contraire lors qu'il s'est fidelement acquité de sa charge, le Roy l'éleue à de plus hautes dignitez, car en cette Cour il n'y a seruice rendu au Roy & à l'Estat qui ne soit recogneu & recompensé largement, ce qui est la principale cause de la grandeur & conseruation de ses Estats.

Le Roy d'Espagne a la nomination de tous les Archeueschez & Eueschez, des Abbayes, Prieurez & des Commanderies des trois Ordres de Cheualerie de S. Iacques, d'Alcantara & de Calastrana. Il est Maistre absolu de la paix & de la guerre; il crée tous les Presidens, Conseillers, Vice-Roys, Lieutenans, Gouuerneurs & Capitaines. Il ne confere les benefices qu'à ceux qui sont natifs d'Espagne, ou bien à ceux ausquels il a donné lettres de naturalité.

Les Princes, les Villes & les peuples ne souffrent point qu'on leue tailles sur eux, ny d'estre chargez de charges excessiues: ils veulent que leurs Priuileges soient exactement entretenus & obseruez. C'est pourquoy l'Empereur Maximilian premier, vouloit dire qu'il estoit Roy des Roys, & le Roy d'Espagne Roy des hommes; à cause qu'il ne pouuoit tirer des Allemands que ce qu'ils vouloient; mais que les Espagnols donnoient à leurs Roys, plus qu'ils ne luy deuoient par leurs Loix & Coustumes.

Conseil de Castille.

AV Conseil de Castille preside vn seul President, qui a de gages six cens mille Marauedis, qui valent mille six cens quatre ducats vingt six sols.

Quinze Conseillers, chacun desquels a trois cens mille marauedis, qui valent huict cens deux ducats treize sols.

Quatre Fiscaux, pour chacun trois cens mille marauedis.

Quatre Rapporteurs, auec sept cens cinq mille marauedis pour chacun, qui valent deux cens ducats vingt neuf sols.

Six Secretaires, qui ont chacun septante cinq mille marauedis.

Vn Commis à taxer les procez, ayant cent douze mille marauedis pour année, qui valent deux cens nonante & neuf ducats vingt cinq sols & demy.

Celuy qui a la charge du Registre, & tient le sceau des prouisions qui se dépeschent en ce Conseil, auec deux cens mille marauedis, qui valent cinq cens trente quatre ducats quarante & deux sols.

Il y a là vn grand Seigneur d'Estat comme Inquisiteur, qui est proprietaire.

Le Receueur des frais de Iustice, & son Secretaire, auec trente mille marauedis de paye par an.

Vn autre Payeur d'amendes, auec quatre cens mille marauedis, qui valent mille six cens neuf ducats trente quatre sols.

Douze portiers, chacun desquels a trente mille marauedis.

Vn Payeur, auec trois cens mille marauedis de paye par an.

Vn Commis dudit Payeur, auec cens mille marauedis.

Conseil d'Arragon.

VN President ou Vice-Chancellier, auec trois mille ducats de rente.

Cinq Regens, chacun ayant mille ducats de rente.

Deux Rapporteurs, auec trois cens ducats de rente.

L'Aduocat Fiscal, trois mille ducats de rente.

Le Thresorier general, trois mille ducats de rente.

Son Lieutenant six cens ducats de rente.
Quatre Commis du Thresorier, chacun ayant cent ducats.
Vn qui tient le registre des Comptes, six cent ducats.
Son Lieutenant, cent ducats.
Quatre autres Commis, chacun desquels a cent ducats.
Pour vn qui fait les quittances, cent ducats.
Quatre Portiers, à chacun huittante ducats.
Vn Huissier du Conseil, cinquante ducats.
Vn Proto-Notaire, huict cens ducats.
Son Lieutenant, cinq cens ducats.
Vn maistre des Comptes, deux mille ducats.
Son Lieutenant, six cens ducats.
Six Commis, à chacun cent ducats.
Trois Secretaires, à chacun cinq cens ducats.
Seize Escriuains des commandemens, à chacun douze ducats par an.
Quatre Escriuains des demandes, à chacun cent cinquante ducats.
Deux Greffiers tenans le seeau, à chacun cent cinquante ducats par an.
Autres seize Escriuains de Registre, à chacun cent ducats.
Vn Chaufecire, cinquante ducats.
Vn Courrier auec deux hommes, cinq cens ducats.
Vingt-cinq Fourriers, à chacun cent ducats.
Soixante Ordinaires de la Maison d'Arragon, sans y comprendre autant de Chappellains, à chacun deux cens ducats.

Conseil d'Italie.

LE President de ce Conseil, deux mille ducats.
Six Regents, à chacun mille ducats.
Six Regens qui sont moitié Castillans, moitié Italiens, chasque Prouince ayant les siens.
Le Secretaire dudit Conseil, deux mille ducats de rente par an.
Le Fiscal, mille ducats.
Deux Rapporteurs, à chacun cinq cens ducats.
Le grand Official, auec cinq autres Officiaux ses Commis, chacun mille ducats par an.
Trois Portiers, à chacun six vingts ducats.
En ce Conseil les droicts du seeau appartiennent au Roy.

Conseil des Indes.

LE President a de rente par an deux mille six cens septante trois ducats.
Huict Conseillers, à chacun mille trois cens trente six ducats, neuf reales, & vingt six marauedis.
Deux Procureurs Fiscaux auec le mesme gage.
Deux Rapporteurs, à chacun deux cens soixante sept ducats quatre reales, trente deux marauedis.
Deux Secretaires, à chacun le mesme gage.
Deux Commis de Secretaires, à chacun cent trente trois ducats, neuf reales, trente deux marauedis.
Deux Huissiers du Conseil, à chacun cent six ducats, dix reales & demye.
A celuy du Registre est donné de pension par an deux cens soixante sept ducats, quatre reales, quatre marauedis.
A celuy du seeau, deux cens soixante sept ducats, quatre reales.
Au Payeur 200. mille marauedis, qui sont cinq cens trente quatre ducats huict reales.
Au Receueur des amendes & frais de Iustice, le mesme gage susdit.
Au Secretaire qui dépesche les sedules & prouisions, le mesme gage.

Les Vice-Rois, & les Audiences qu'ils ont aux Indes.

VIce-Roy en la nouuelle Espagne.
Les Vice-Rois du Peru en sont Seigneurs de tiltre, & ont de rente douze mille ducats.
Chancellerie de la nouuelle Espagne en Mexico.
Chancellerie en Guatimala
Chancellerie en la Cité dite de los Reyes.

Digitized by Google

Chancellerie à sainct François de Quinto.
Chancellerie au nouueau Royaume de Grenade.
Chancellerie aux Isles Philippines.
Chancellerie en la cité de S. Dominique, en l'Isle Espagnole.

Conseil d'Hazienda.

LE President a six mille ducats par an.
Celuy qui tient les Comptes, cent mille marauedis, qui valent deux cens soixante sept ducats quatre reales.
Quatre Conseillers, à chacun autant.
Au Thresorier le mesme.
Au Secretaire le mesme.
Au Fiscal le mesme.
A quatre Huissiers, à chacun le mesme.

Conseil des Ordres.

LE President a six cens mille maradeuis, qui valent mille six cens quatre ducats, & deux reales.
Quatre Conseillers, à chacun trois cens mille marauedis, qui sont huict cens deux ducats, & vn real.
En ce Conseil se depeschent les lettres de S. Iacques de Calatraue, & d'Alcantara, où se iugent aussi les Plaidoyers des Cheualiers desdits Ordres.
Vn Fiscal, trois cens mille marauedis, qui valent huict cens deux ducats, & vn real.
Son Commis a le mesme gage.
L'Aduocat Fiscal, le mesme.
Celuy de l'Ordre de Callatraue, le mesme.
Celuy de l'Ordre d'Alcantara, le mesme.
Le Solliciteur Fiscal, trente mille marauedis, qui valent huitante ducats trois sols & demy.
Le Rapporteur, cent mille marauedis, qui valent deux cens soixante sept ducats, quatre reales, son Commis autant.
Vn autre Fiscal de S. Iacques, soixante mille marauedis, qui valent cent soixante ducats, vn real & demy.
Le Secretaire du Conseil d'Alcantara le mesme.
Celuy du sceau du Conseil de l'Ordre de S. Iacques, quarente mille marauedis, qui valent cent six ducats, deux reales, & dix-sept marauedis.
Celuy du sceau de Callatraue, trente mille marauedis, qui valent huitante ducats trois sols & demy.
Celuy des Registres des Ordres susdits, l'vn pour tous cinquante mille marauedis, qui valent cent trente trois ducats, trente huict sols.
Celuy qui rapporte les prouisions & Cedules qui se depeschent en ce Conseil par confirmation du Roy, a par an cent mille marauedis, qui valent deux cens soixante sept ducats quatre reales.
Le Roy est grand Maistre de tous les Ordres, & principalement de l'Ordre de S. Iacques, & quand il se fait quelque expedition pour cét Ordre, le Roy apres ses tiltres ordinaires, met en ses lettres, *& Perpetuel Administrateur de sainct Iacques.*

Conseil d'Inquisition.

L'Archeuesque de Tolede est tousiours Inquisiteur general, & reçoit de rente pour assister en propre personne à ce Conseil, six cens mille marauedis, qui font mille six cens quatre ducats, quatre reales & huict marauedis.
Six Inquisiteurs, chacun desquels a de gage trois cens mille marauedis.
A vn Fiscal le mesme.
A vn Secretaire cent mille marauedis, qui sont deux cens soixante sept ducats, quatre reales, lequel Secretaire doit estre de la Couronne de Castille.
Vn autre Secretaire de la Couronne d'Arragon, ayant de rente cent mille marauedis, qui valent deux cens soixante sept ducats, quatre reales.
A vn autre Rapporteur, le mesme.
Vn Alguazil principal trois cens mille marauedis, qui valent huict cens deux ducats, deux reales, quatre marauedis.

Vn Procureur des Amendes, trois cens mille marauedis, qui valent huict cens deux ducats, deux reales quatre marauedis.

En tous les Royaumes d'Espagne, il y a vingt mille familiers de l'Inquisition, qui sont ceux qui accusent & vont prendre les delinquants, chacun desquels a de rente trente mille marauedis, qui valent huictante ducats, deux reales, & douze marauedis.

Au Fiscal de l'Inquisition secrette, trois cens mille marauedis, qui valent huict cens deux ducats treize sols.

A deux Huissiers du Conseil, trente mille marauedis à chacun.

Au Solliciteur, le mesme.

Conseil de l'Inquisition de Tolede.

EN ce Conseil il y a six Inquisiteurs.
Deux Secretaires.
Vn Fiscal.
Deux Huissiers, & plus de cent Accusateurs.

Villes où se tient l'Inquisition en Espagne.

INquisiteurs de Grenade.
Inquisiteurs de Seuille.
Inquisiteurs de Murcia.
Inquisiteurs de Cuenca.
Inquisiteurs de Logrono.
Inquisiteurs de Lierena.
Inquisiteurs de Galice.
Inquisiteurs de Valladolid.

Chancelleries d'Espagne.

CHancellerie à Valladolid, & souuerains de Cour.
Chancellerie à Grenade, & souuerains de Cour.
Regent, & Audience à Seuille, & Souuerains de Cour.
Audience en Galice, & souuerains de Cour.
Chancellerie de Nauarre, & souuerains de Cour.

Maistres des Comptes en la grande Chambre des Comptes.

QVatre Maistres des Comptes, chacun desquels a trois cens mille marauedis.
Vn Fiscal, trois cens mille marauedis.
Vn Rapporteur auec son Commis, trois cens mille marauedis.
Quatre Portiers, chacun desquels a quinze mille marauedis.
Trente Compteurs ordinaires, chacun desquels a huict cens ducats de rente.
Autres deux Fiscaux, qui ont trois cens mille marauedis.
Vn grand Escriuain.
Vn autre Escriuain de la Cruzada.
Le Compteur de la Cruzada, chacun desquels a trois cens mille marauedis.

Vn Receueur, qui a cinq mille marauedis, qui sont deux cens soixante & sept ducats quatre reales.

Douze Compteurs nommez, qui ont chacun deux cens cinquante mille marauedis, qui sont cent trente trois ducats & sept reales.

Conseil de guerre.

VN President & quatre Auditeurs, chacun desquels a de rente par an deux cens mille marauedis, qui sont 524. ducats, huict reales & douze marauedis.
Vn Secretaire, le mesme.

Deux Officiers dudit Conseil, à chacun d'eux, cinquante mille marauedis, qui sont cent trente trois ducats trente huict sols.

Aux deux Portiers, à chacun trente mille marauedis, qui sont huictante ducats, trois sols six deniers.

A vn Rapporteur, quarante mille marauedis, qui sont cent & six ducats cinquante deux sols six deniers.

On traitte en ce Conseil de tout ce qui appartient à la guerre, ou pour se defendre ou pour attaquer, tant par mer que par terre, & aussi des fortifications & prouisions necessaires aux Frontieres de tous les Estats d'Espagne.

Digitized by Google

Conseil de Camora.

EN ce Conseil il y a trois Auditeurs, chacun desquels a de rente cent mille marauedis, qui font deux cens soixante & sept ducats quatre reales, & 9. marauedis.
Le grand Official du secret du Conseil, cent mille quatre marauedis.
Deux Portiers, chacun desquels a trente mille marauedis.
Vn Rapporteur, quarante mille marauedis, qui font cent & six ducats, cinquante deux sols & demy.
En ce Conseil se font des recompenses des offices, & si pardonne-t'on à ceux qui sont condamnez à mort; les bannis sont rappellez, & les forçaires mis en liberté, & là mesme sont expediées les prouisions des dons que le Roy fait.

Conseil des Descharges.

VN President.
Trois Auditeurs.
Vn Secretaire.
On ne paye aucun salaire en ce Conseil, & sert seulement à payer les debtes du Roy, & par ce moyen chaque iour celles que l'Empereur Charles auoit faittes, sont diminuées.

Conseil des Bois.

VN President.
Deux Auditeurs.
Vn Secretaire.
Deux Portiers.
En ce Conseil est traicté de ceux qui apportent du dommage aux Bois de sa Maiesté, & s'y pouruoient les gardes, & autres Officiers qui conuiennent en ces bois.

Conseil de Portugal.

DEux Presidens.
Quatre Conseillers.
Vn Secretaire.
Vn Fiscal.
Ce Conseil est beaucoup prisé & de grand profit. Ie ne le couche pas icy par escrit, parce qu'il se trouue plusieurs liures de ce Royaume, qui sont imprimez.

Vice-Rois, & autres Gouuerneurs que le Roy d'Espagne pouruoit.

VIcë-Roy de Naples.
Vice-Roy de Sicile.
Vice-Roy de Nauarre.
Vice-Roy de Valence.
Gouuerneur de Milan.
Gouuerneur d'Arragon.
Gouuerneur de Cerdenna.
Gouuerneur de l'Isle Majorque & Minorque.
Gouuerneur de Portugal.

Les Ambassadeurs que le Roy enuoye d'vne part & d'autre.

VN Ambassadeur à Rome.
En France.
En Allemagne.
A Gennes.
A Venise.
En Sauoye.
A Marruecos.
En Angleterre.

Les Souueraínetez que le Roy pouruoit.

EN Oran, & Malçaquiuir.
A Milan.
A Fuen Arabia.
Au Pegnon.

Taxe des gages des Officiers de la Maison du Roy.

LE grand Maistre d'Hostel a de rente par an trois mille ducats.
Autres quatre Maistres d'Hostel, à chacun mille cinq cens ducats.

Trente vn Gentils-hommes seruans, chacun desquels a tous les iours à despenser huict reales.

Vingt-quatre Gentils-hommes de la maison du Roy, chacun desquels a par iour six reales de paye.

Dix Gentils-hommes de la Chambre, à chacun douze reales par iour, qui valent vn escu.

Dix Aydes-de Chambre, à chacun six reales par iour.

Trois Garde-robes, qui ont la charge des habits, & autres tels meubles, à chacun six reales par iour.

Quatre gardes-joyaux, au premier vnze reales par iour, & aux autres, quatre.

Cinq Panetiers, quatre reales à chacun.

Quatre Sommelliers, au premier quatre reales, & à chacun des autres, deux.

A quatre hommes de Cuisine qui ont charge des viandes salées, quatre reales; à chacun des deux premiers & aux autres deux, à chacun deux reales.

Aux trois Officiers du garde-mangé, au premier deux reales, & deux à chacun des autres.

A deux garçons de Cuisine, vne reale par iour.

Au Cuisinier, & à sa premiere ayde quatre reales, & à l'autre deux.

Au Coustellier deux reales par iour.

Au Cuisinier du premier Maistre d'Hostel, trois reales.

Au portier de Cuisine, & à son ayde, deux reales.

Au premier plumassier pour luy & pour ses aydes, & à quatre siens garçons, quatre cens ducats de paye par an.

Au premier Tapissier du Roy, quatre reales par iour.

A cinq aydes de la tapisserie, deux reales par iour.

Au premier Serrurier, trois reales par iour.

A trois siens seruiteurs, deux reales à chacun par iour.

A deux Medecins de la Chambre de sa Majesté, trois cens ducats par an à chacun.

Au Medecin de la maison, trois cens ducats par an.

Au Chirurgien, quatre reales par iour.

A deux Barbiers du corps, quatre reales par iour.

A l'ayde du Barbier, trois reales par iour. (:)

A deux Apothicaires, trois reales par iour à chacun.

A l'ayde de l'Apothicaire, deux reales.

Au Tailleur, cinquante ducats par an. (:)

Au Chaussetier le mesme.

Au Cordonnier, cinquante ducats par an. (:)

A l'Orfevre, quarante ducats par an.

Au Brodeur, cinquante ducats par an.

Au Pelletier, cinquante ducats.

Au Plumassier, trente ducats. (:)

A la Cousturiere, quarante ducats.

A la Lauandiere, quarante ducats.

Aux deux Portiers du Palais, à chacun quatre reales par iour.

Au Serrurier, vne reale & demie par iour.

A deux Huissiers de la Chambre, quatre reales par iour à chacun.

Il y a trois aydes de la Furriera, au premier trois reales, au second vne reale & demie, & au troisiesme vne reale.

A sept Portiers de Sale & de Chambre, trois reales par iour à chacun.

Il y a soixante sept Portiers de Chambre, chacun desquels a de gages par an, vingt mil marauedis, qui sont cinquante trois ducats, vingt six sols quatre deniers.

Il y a aussi douze Portiers de cadenas, qui sont tousiours à la porte du Palais, à vingt quatre mil marauedis de gages par an, qui sont 69. ducats, neuf sols.

Offices.

AV Lieutenant du maistre d'Hostel, est donné de gages tous les ans cent mille marauedis, qui sont deux cens soixante sept ducats, quatre reales douze marauedis.

A celuy qui tient les comptes, & pouruoit aux frais des chasseurs, le mesme gage par an.

Au grand despensier, le mesme.
A l'Arbalestier, vingt mil marauedis, qui sont cinquante trois ducats vingt six marauedis.
Au Chirurgien, vingt-cinq mil marauedis, qui sont soixante six ducats, quarante six sols & demy.
Au tireur d'Or, quinze mil marauedis, qui sont quarante ducats, vn sol 2. deniers.
Au Gantier, douze mil marauedis, qui sont 32. ducats quatre sols & demy.
Au Paumier, onze mil marauedis, qui sont vingt-neuf ducats douze sols.
Au Fourbisseur six mil marauedis, qui sont seize ducats, deux sols six deniers.
Au Tondeur, autant.
Au maistre Arbalestrier, autant.
Aux Muletiers de la maison du Roy, sçauoir au maistre Muletier & à six de ses aydes, trois cens mille marauedis par an, qui valent huict cens deux ducats, 7. sols 6. den.
Au grand Ballieur, ensemble à huict siennes aydes, à chacune cinq cens trente quatre ducats, quarante vn sols & demy.

GARDES DV CORPS DV ROY EN SON PALAIS.

Garde Bourguignonne.

AV Capitaine des Archers de la garde du Roy, mille ducats par an à chacun.
Au Lieutenant cinq cens ducats.
Au Porte-enseigne, quatre cens ducats.
A cent Archers tous Gentils-hommes Bourguignons de nation, à chacun quatre reales par iour.
Au Trompette, autant.
Au Chapelain, trois reales par iour.

Garde Allemande.

AV Capitaine de la Garde Allemande, mille ducats par an.
Au Lieutenant, trois cens ducats.
Au Sergent de la Garde, deux cens ducats.
Au Phifre, soixante ducats.
A deux Tambours, cent trente ducats par an.
A cent Allemands de la Garde à pied, deux reales par iour à chacun.
Au Chapelain, le mesme.
Au Barbier, dix mille marauedis par an.

Garde Espagnolle.

AV Capitaine de la Garde à pied, mille ducats par an.
Au Lieutenant, cinq cens ducats.
Au Sergent, deux cens ducats.
A deux Tambours, cent trente ducats à chacun. Au Phifre soixante ducats.
A quatre Capitaines d'esquadre, à chacun par iour trois reales.
A cent hommes Espagnols, deux reales par iour à chacun.
Au Chapelain, deux reales par iour.
Au Barbier, vne reale par iour
Au Medecin, quatre reales par iour.

Garde à Cheual.

SOixante hommes Espagnols de la Garde à Cheual. trois reales par iour à chacun.
A deux Trompettes, trois reales par iour.
Dix Fourriers, chacun desquels a de gages par an, cinquante mil marauedis, lesquels se payent en quelque part que le Roy tienne sa Cour, soit à Madrid ou ailleurs, & se montent à cent trente trois ducats, trente sept marauedis.
Quarante Fourriers de Chemins, à chacun trente mille marauedis par an.
Trois cens Gentils-hommes ordinaires de la maison du Roy, chacun desquels a de gages quarante mille marauedis par an: car pour ceux qui seruent par quartiers, ils ont chacun huictante ducats.

Gentils-hommes de la Chambre.

AV Capitaine des Gentils-hommes ordinaires, trois cens mille marauedis, qui font huict cens deux ducats onze reales & demie.

A son

A son Lieutenant, cent cinquante mille marauedis.
Au Porte-enseigne, deux cens soixante sept ducats deux reales & cinq marauedis, qui est ce que valent cent mille marauedis.
A celuy qui porte l'Estendart, trente mille marauedis.
A deux Trompettes de ladite Compagnie, quatre reales par iour à chacun.
A cent Gentils-hommes d'armes de la garde, six reales par iour à chacun, & douze, quand sa Majesté marche à la guerre, ou s'en va à quelque feste & resiouyssance publique.
Au Chappellain de la Compagnie, deux reales par iour.
Au Payeur, quatre reales de paye par iour.

Chasseurs.

Ceux-cy sont fort renommez en Espagne, comme estans tous Gentils-hommes & Cheualiers: ils sont au nombre de cinquante, vingt desquels seruent à faire la garde en la Chambre de la Reyne & des Infantes, qui est vn fort ancien priuilege, & c'est la cause pour laquelle les Espagnols les nomment, *Monteros de garda*. Ils sont tous sortis des montagnes de Burgos, & ont chacun de gages huictante ducats.
Dix-neuf Pages & vn Gouuerneur, auec dix mille ducats par an.
A l'Ayde ou Commis du Gouuerneur, cent ducats.
Au Chappellain, huictante ducats.
Au maistre d'Estude des Pages, deux cens ducats.
Au Cuisinier, soixante ducats.
Au Ioüeur d'instrument qui monstre à danser & ioüer aux Pages, huictante ducats par an.
Au maistre qui monstre à voltiger, quarante ducats.
Au grand Maistre d'Escrime, cinquante ducats.

Chappelle de sa Majesté.

Au grand Chappellain, deux mille ducats par an.
Au grand Aumosnier, mille ducats.
A celuy de l'Oratoire, quatre reales par iour.
A quatre Chappellains de l'habit de Sainct Iacques, cent trente mille marauedis par an à chacun, qui sont trois cens quarante sept ducats six reales, dix-huict marauedis.
A deux Chappellains de l'ordre d'Alcantara, la mesme paye.
A deux autres Chappellains de l'ordre de Callatraue, autant.
A vingt-quatre Chappellains qui seruent en la Chappelle, cinquante mille marauedis par an à chacun, qui sont cent trente-trois ducats trente-huict sols.
Au grand Sacristain, cent cinquante mille marauedis, qui sont quatre cens ducats cinquante huict sols neuf deniers.
A quatre aydes du Sacristain, & à deux autres qui seruent en ladite Chappelle, trois reales par iour à chacun.

Musiciens.

Au maistre de Musique, deux cens soixante sept ducats, quatre reales cinq marauedis.
Au maistre de la Chappelle, cinquante mille marauedis.
A douze enfans de Chœur, cent cinquante mille marauedis, qui valent cent trente trois ducats huict sols, laquelle paye est reçeuë par le maistre susdit des enfans de Chœur.
A quarante cinq Chantres de la Chappelle, quatre reales par iour à chacun, qui valent cinquante mille marauedis par an.
Au Musicien qui tient la basse, autant.
Au maistre qui monstre le Latin aux enfans de Chœur, cinquante mille marauedis, qui sont quatre reales par iour, cent trente trois ducats trente huict sols.
A l'Organiste, autant.
A celuy qui marque les notes, autant.
Au Fourrier, quarante mille marauedis, qui valent cent six ducats cinquante deux sols six deniers.
Au Fourrier de la Chappelle, la mesme paye.
Au Sacristain de l'Oratoire, trente mille marauedis.

Au Sacristain de la Chappelle, la mesme paye.
A celuy qui accorde les Orgues & autres Instruments, cinquante mille marauedis, qui valent cent trente trois escus, trente-huict sols.
Au Commis de l'Aumosnier, cinquante mille marauedis, qui sont quarante ducats vn sol, neuf deniers.
A deux Souffleurs d'Orgues, quinze mille marauedis à chacun.
A six Violons, quatre reales à chacun.
A deux joueurs de Cornet-à-bouquin, le mesme.

Chappellains qui ne seruent pas.

A Quarante Chappellains qui sont hors de la Cour, quarante mille marauedis à chacun, qui valent huictante ducats trois sols six deniers.

Escurie du Roy.

AV grand Escuyer deux mille ducats par an.
A autre cinq Escuyers, cent mille marauedis par an à chacun.
A quatre Picqueurs, vne mesme paye par an, sçauoir deux cens soixante sept ducats, quatre reales cinq deniers.
A quatre Massiers, cent mille marauedis par an à chacun.
Aux Rois d'armes, cinquante mille marauedis à chacun.
Au Fourrier de l'Escurie, la mesme solde.
A son Ayde, trente mille marauedis.
Aux autres deux aydes du Fourrier, la mesme solde.
Au Messager de l'Escurie, vingt mille marauedis.
A cinq autres Messagers, le mesme par an.
Au Fourbisseur de l'escurie, soixante mille marauedis.
A son ayde, le mesme.
Au grand Palefrenier, cinquante mille marauedis.
A quatre autres aydes, quinze mille marauedis.
A quatre qui liurent la nourriture, à chacun d'iceux quinze mille marauedis.
A celuy qui tient le grand compte de l'escurie, cinquante mille marauedis.
A celuy qui garde les harnois, vingt mille marauedis.
A deux maistres Selliers, à chacun d'iceux vingt mille marauedis.
Au Cellier, vingt mille marauedis.
A celuy qui a la charge des Selles & brides, vingt mille marauedis.
A son ayde, vingt mille marauedis.
Au maistre qui fait les Coches, vingt mille marauedis.
Au maistre qui les garnit, tout autant.
Au Doreur, quinze mille marauedis.
Au Plumassier, la mesme solde.
Au maistre de boutique, quinze mille marauedis.
A l'Argentier, vingt mille marauedis.
Au Porteur-d'eau, vingt-quatre mille marauedis.
A quatre Mareschaux, le mesme à chacun.
A l'Arquebuzier, quinze mille marauedis.
A l'Armurier, trente mille marauedis.
A son ayde, la mesme paye.
Au maistre des Carrosses, vingt mille marauedis.
A vn Commis extraordinaire, qui tient compte des carrosses, la mesme paye.
A celuy qui a la charge de porter l'Arquebuze du Roy & à son ayde, quarante cinq mille marauedis.
A huictante garçons de l'escurie, deux reales & demy de quitte à chacun.
Le Roy a vingt-quatre Carrosses, & chaque Cocher quatre reales à dépenser par iour.
Six Litieres, & en chacune deux mulets & deux seruiteurs, qui ont de paye trois reales par iour.
Six Chariots pour le seruice de l'escurie, à chacun desquels sont commis deux garçons, qui ont trois reales à dépenser par iour.

Muleterie.

LE maistre Muletier a par an quatre cens ducats.
Son Commis, cent ducats.

Il y a cinquante mulets auec chacun vn garçon, qui a trois reales à dépenser par iour.

Le maistre Bastier a quinze mille marauedis par an.

Sa Majesté a treize valets de pied, lesquels outre leurs habits & leurs souliers, ont trois reales à dépenser par iour.

Ceux qui marchent en campagne à la suite de sa Majesté, ont le mesme salaire.

A dix-huict ioüeurs d'instruments, quatre reales par iour à chacun.

A douze Trompette, la mesme paye.

A deux Predicateurs, soixante mille marauedis par an.

Le Confesseur du Roy, a de gages par an trois cens mille marauedis, qui sont huict cens deux ducats vn real & demy.

Vn autre Predicateur particulier, soixante mille marauedis.

Chasse à l'Oyseau.

Au grand Veneur, pour luy & pour ses Chasseurs, deux cens soixante mille marauedis par an.

A son Lieutenant, pour luy & pour deux autres chasseurs, cent deux mille marauedis.

A sa seconde ayde, & à trois autres chasseurs, cent dix mille marauedis.

A vn autre ayde & à trois autres chasseurs, huictante mille marauedis.

A vn autre ayde & à trois autres chasseurs, soixante six mille marauedis.

Chasseurs dans l'eau.

A dix Chasseurs dans l'eau, quinze mille marauedis à chacun.

A celuy qui fait la charpenterie necessaire à la chasse, deux mille marauedis.

Chasse de Volaille.

Au premier Chasseur de volaille, cent mille marauedis.

Au Commis de la chasse de l'Oyseau, pour luy & pour deux levriers de sa charge, soixante mille marauedis.

A la garde des adresses, pour la chasse auec son ayde, & son cheual, cinquante mille marauedis par an.

Chasseurs de l'Oyseau à Cheual.

A quatre garçons qui ont en garde vn limier, trente mille marauedis par an chacun.

Garçons qui ont en charge les Levriers.

A quatre garçons, qui ont la charge des Levriers 3000. marauedis à chacun.

A ceux qui nourrissent les Levriers & Limiers, vingt mille marauedis à chacun.

A deux Chienetiers, vingt-quatre mille marauedis.

A Seuille il y a vn Regent & quatre Auditeurs, qui cognoissent des choses de iustice de cette ville, & de sa iurisdiction.

La Nauarre est gouuernée de mesme sorte.

En Galice il y a vn siege & vn Gouuerneur, comme President.

En Arragon il y a vn siege de Regents & de Conseillers.

A Valence on trouue mesme chose, comme aussi en Catalogne.

Et pource qu'aux conquestes des pays que les Mores possedoient iadis en Espagne, il estoit besoin de contenir en leur deuoir les peuples qui auoient esté fraischement baptisez, & pour garder soigneusement que la Religion n'en fust infectée en quelque sorte, on dressa le Conseil de l'Inquisition (où l'on tient toutesfois qu'il y a plusieurs abus, & des cruautez sans nombre.) Le chef de ce Conseil, c'est l'Inquisiteur General, qui demeure ordinairement à la Cour.

Il y a aussi quatre Conseillers Ecclesiastiques, de bonne vie, & qui doiuent estre sçauants.

On cognoist en ce Conseil des causes des heretiques, & l'on pouruoit le Royaume d'Inquisiteurs, qui se tiennent ordinairement à Seuille, Cordouë, Leon, Grenade, Murcie, Calarie, Tolede, Valladolid, Crunque en Arragon, Valence & Catalogne.

Il y a tousiours en la Cour du Roy quatre Iuges, qui cognoissent des choses ciuiles & criminelles, qui se passent cinq lieuës à l'entour, & de tout le Royaume aussi par commission.

Ils ont fort grande authorité, & specialement aux choses criminelles, ausquelles ils procedent auec beaucoup de rigueur, & il n'est pas permis d'appeller de leur sentence.

Il y a trente & vn Alguazils ou Sergens de la Cour, & plusieurs Greffiers criminels qui tiennent leur siege à part, & aussi la prison.

Le Roy d'Espagne a pris la coustume de recompenser ses vieux soldats, qui ont bien fait durant les guerres, ou qui sont demeurez estropiez, & mesme ceste recompense passe à leurs enfans, s'ils meurent à son seruice. Ce qui est proprement donner courage & subject de bien faire à ceux qui le seruent, comme au contraire c'est faire aller les hommes à la guerre laschement, que de ne leur proposer nulle sorte de recognoissance.

Il y a aussi en Espagne beaucoup de dignitez & des charges qui sont hereditaires, comme celles qui s'ensuiuent.

Il y a encore beaucoup de Seigneurs de marque & de tiltre, comme ils appellent en Espagne, comme sont ceux qui s'ensuiuent.

De ceux de Velasco, leurs armoiries, tiltres, maisons & reuenus.

Duc de Feria, Marquis de Verlanga, Comte d'Haro, Connestable de Castille: Il a son Hostel dans la cité de Burgos, son Estat à Castille la vieille, aux Monts, à Biscaye, & au terroir de Sorie. Il a de rente septante mille ducats.

Comte de Nieua, de la maison de Velasco. Il a son Hostel à Nieua, son Estat en la Prouince de la Rioja, & possede de rente dix mille ducats.

Comte de Siruel, de la maison de Velasco. Il a de rente quatorze mille ducats.

La maison de Velasco est l'vne des plus nobles d'Espagne, d'où sont sortis les Connestables de Castille, & plusieurs autres Seigneurs & valeureux Capitaines: son extraction est du meilleur des Monts de Biscaye, où il y fait son sejour. Il est estimé sur toute la Noblesse. Ses armoiries sont vn escu, auec sept eschets azurés en champ blanc, & pour les bords six Lyons de gueule en mesme champ, & six chasteaux d'or en champ de gueule.

De ceux de Mandoça, leurs tiltres, maisons & rentes.

Duc de l'Infantadgo, Marquis de Cenete & Santilliana, Comte de Saldagna, & Seigneur du lieu Royal de Mançanares. Il a son Hostel à Guadalajara, son Estat à Castille la vieille, aux Monts, au Royaume de Tolede, & en la Prouince d'Alua, sa rente est de cent mille ducats.

Duc de Francauilla, Prince de Molite, de la lignée de Mendoças. Il tient son Estat aux Royaumes de Tolede & de Naples, & a de rente quarante mille ducats.

Marquis de Mondexar, Comte de Tendilla. Il tient son Hostel à Mondexar, & son Estat en la Prouince d'Alcaria, & a de rente quarante mille ducats.

Marquis de Montesclaros: il a sa maison à Guadalajara, son Estat en la Prouince d'Alcaria, & a de rente dix mille ducats.

Marquis de Cagnete. Il tient son Hostel à Cuença, son Estat en la dependance de ladite cité de Cuença, & a de rente dix mille ducats.

Comte de Combrade, de la maison de Mendoça. Il tient son Hostel à Guadalajara, son Estat en Alcaria, & a de rente dix mille ducats.

Comte de Castre de cette mesme maison, il a de rente huict mille ducats.

Comte de Montagudo. Il tient son Hostel à Almançan, son Estat au pays d'Arragon, & a de rente seize mille ducats.

Comte d'Orgaz grand Seigneur, & selon quelques-vns chef de cette lignée. Il tient son Hostel à Saincte Olalla, son Estat au Royaume de Tolede, & a de rente dix mille ducats.

Cette lignée est fort noble & la principale d'Espagne: son extraction est tirée d'vn grand personnage, Seigneur de Biscaye, nommé Dom Curia. Le chef de cette lignée, c'est le Duc de l'Infantadgo: ses armoiries sont vn escusson, auec vne bande trauersiere de gueules, & des barres de gueule en champ verd, & aux deux costez sont escrites ces paroles, *Aue gratia plena.*

Des Enriques, & du tiltre que se donnent ces Seigneurs.

Duc de Medina de Rioseco, Comte de Modica, Vicomte d'Esterlin. Il tient sa maison à Valladolid, son Estat en la Prouince de Campos, & en Catalogne, & en la Sicile, & a de rente cent mille ducats.

Duc d'Alcala de los Gauzules Marquis de Tarifa, Comte d'Ornos. Il tient son Hostel à Seuille, son Estat en l'Andalousie, & a de rente huict mille ducats.

Marquis de Villeneufue Del Rio, yssu de cette lignée. Il tient son Hostel à Seuille, son Estat en Estremadure, & a de rente vingt-deux mille ducats.

Digitized by Google

Marquis d'Alcanizes. Il est pareillement de cette lignée, & a de rente douze mille ducats.

Comte d'Alua de Lista. Il tient son Hostel à Camor, son Estat en Castille la vieille, & en Estremadura, & a de rente trente mille ducats.

Comte de Fuentes, il est de la maison des Enriques, tient son hostel à Salamanque, son Estat à Castille la vieille, & a de rente dix mille ducats.

C'est vne fameuse lignée en Castille, les descendans de laquelle sont yssus de sa Maistrise de S. Iacques, Dom Enriques frere du Roy Dom Petro le cruel, & d'vne Infante de France. Ce Dom Enriques mit à mort son frere Dom Petro le cruel, & depuis se fit Roy. Ses armoiries sont vn escusson my-party, en haut deux Chasteaux en champ de gueule, & en bas vn Lyon rampant en mesme champ. De ceste lignée est yssu l'Admiral de Castille, le Duc de Medina de Rioseco.

De ceux de la Cerda, maison Royale, & du tiltre que se donnent les Seigneurs de ceste lignée, ensemble de leurs armes, rentes, & de leur maison.

Duc de Medina Celi, Marquis de Cogolludo, Comte du Port de Saincte Marie. Il est le chef des Cerdas: Leur Hostel est à Medina Celi, leur Estat au Royaume de Tolede & en l'Andalousie, & la plus part du temps ils font leur demeure à Seuille: il a de rente chaque année, quarante mille ducats.

Le Comte de Gelues est de la lignée des Cerdas, & a de rente soixante mille ducats.

La lignée de la Cerda prend son extraction de deux maisons Royales de Castille & de France, comme on peut voir en la Genealogie du Roy d'Espagne, & en l'histoire de S. Louis Roy de France. Les Ducs de Medina Celi sont yssus de cette noble lignée, Les armoiries sont vn escu escartellé: aux deux costez du chef, & du bas, tant à main droicte qu'à gauche, sont les armoiries de Castille, & aux autres deux, celles de France. Celles de Castille sont vn Lyon & vn chasteau. Le Lyon est de gueule en champ blanc, & le chasteau purpurin en champ de gueule: les armoiries de France sont trois fleurs de Lys d'or en champ d'azur.

Des Manriques, leurs tiltres, leurs maisons & rentes

Duc de Najera, Comte de Valence & de Triuigno, chef de la lignée des Manriques: il tient son Hostel à Najera, son Estat en la Prouince de la Roja, & a de rente quarante mille ducats.

Marquis d'Aquilar, Comte de Castagneda, de Manriques de Lara. Il tient son Hostel à Carrion des Comtes, son Estat au Royaume de Leon, & en la Prouince de Campos, & a de rente quarante mille ducats.

Comte de Paredes de cette mesme lignée. Il tient sa maison à Paredes, son Estat en la Prouince de Campos, & a de rente douze mille ducats.

L'on tient que le valeureux & ancien Comte Fernand Gonsalez de Castille, est sorty de cette lignée, & c'est de luy que sont yssus les Ducs de Najera en Castille. Ses armoiries sont vn escusson auec deux chaudieres noires, à chaque costé desquelles se voyent quatre testes de serpent en champ de gueule.

De ceux de Cordouë, leurs tiltres, maisons & reuenus.

Duc de Sesa, Comte de Cabra & de Baena: c'est le chef des Cordoüas & d'Aquilar: ses Seigneurs ont leurs Hostels à Cordouë & à Grenade, leur Estat au Royaume de Naples & à Cordouë. Leur rente est de septante mille ducats.

Cette noble lignée est yssuë des Seigneurs de l'Andalousie, nommée Fernand Nunez & Aluar Perez. D'iceux sont sortis plusieurs grands Caualiers, & entr'autres vn grand Capitaine nommé Gonsale Fernandes de Cordouë, leur successeur en valeur & en Estat: ses armoiries sont sept barres d'Arragon, & la moitié d'vn escusson en bas, où se voit la teste d'vn Roy More, attachée à vn pillier auec vne chaisne, & treize barres à l'entour pour trophée.

De ceux de Tolede, de leurs tiltres, maisons & rentes.

Duc d'Alua & Guesca, Marquis de Coria, Comte de Sauueterre, Vicomte de Salizes, & Seigneur de Valde Corneia de la maison de Tolede. Il tient son Hostel dans Alua, & son Estat en Castille la vieille, en Portugal & au Royaume de Grenade: ses rentes sont de huictante mille ducats.

Marquis de Ville-franche. Il tient son Hostel à Ville-franche, son Estat au Royaume de Leon & de Naples, & a de rente vingt-cinq mille ducats.

Comte d'Altamira de la maison de Moscoso & de Tolede. Son estat est en Galice, & a de rente huict mil ducats.

Comte d'Oropesa de la maison de Tolede. Il tient son hostel à Talauera, son Estat est au Royaume de Tolede, & a de rente vingt-cinq mille ducats.

Ceux de cette lignée, selon quelques-vns, sont descendus d'vn Caualier, nommé Dom Estienne Illan, frere d'vn Empereur de Grece, qui passa en Castille pour donner secours au Roy de ce Royaume contre les Mores, & s'arresta en icelle. De ceste lignée est issu le Duc d'Alua. Leurs armoiries sont vn escusson, auec quinze escaques d'azur & de blanc, ensemble neuf bannieres pour trophée à l'entour par eux gaignées sur les Mores.

De ceux de Cuniguas, leurs armes, titre, maison & rentes.

Duc de Vejar, Marquis de Gibraleon, Comte de Benalcaçar, c'est le chef des Cuniguas, & de la lignée de Soto major. Il tient son Hostel à Seuille & à Vejar, son Estat est au Royaume de Seuille, & a de rente à chaque année septante huict mille ducats.

Marquis d'Aymont de la lignée de Cunigas & Soto major. Il tient son Hostel à Seuille, & a de rente vingt-cinq mille ducats.

Marquis de Villa Manrique, de la maison de Cunigas. Il a de rente quinze mille ducats.

Comte de Miranda, de la lignée de Cunigas. Il est chef des Auellandas, tient son Hostel à Pegnaranda, son Estat à Castille la vieille, & a de rente trente-cinq mille ducats.

Ceste lignée est yssuë d'vne Infante de Nauarre, & en Castille le Duc de Vejar y est Grand Commandeur. Ses armoiries sont vn escusson, auec vne barre noire trauersiere en champ blanc, & au bord les chaisnes des armoiries de Nauarre.

Des Borias, leurs armoiries, tiltre, maison & rentes.

Duc de Candie, Marquis de Lombay, chef de la lignée des Borias. Il tient son Hostel & Estat au Royaume de Valence, & a de rente vingt mille ducats.

Marquis de Nauarres, Seigneur de Montesa, de la lignée des Borias, il a de rente quinze mille ducats.

Ceste lignée est yssuë de Valence: d'icelle sont yssus de grands Seigneurs, & entre autres le Duc de Gandia, Seigneur de Montesa: ses anciennes armoiries sont vne vache paissant l'herbe verte en champ de gueule, & au bord des gerbes de bled en champ de gueule.

Des Guzmanes, leurs armes, tiltre, maison & rentes.

Duc de Medina Sidonia, Marquis de S. Luc de Varrameda, Comte de Niebla, chef des Guzmanes. Il tient son Hostel à Seuille au port de S. Luc de Varrameda, son Estat au Royaume de Seuille, & a de rente cent trente cinq mille ducats.

Marquis d'Ardales, Comte de Tobar, de la lignée de Guzman, il tient son Hostel à Malaga; son Estat en Andalousie, & a de rente quinze mille ducats.

Marquis d'Algaua des Guzmanes. Il tient son Hostel à Seuille, son Estat en Andalousie, & a de rente quinze mille ducats.

Cette lignée est fort noble & ancienne à Castille, parce qu'elle est issuë d'vn fameux Roy Goth, nommé Gundamire. Plusieurs genereux Caualiers sont sortis d'icelle, & specialement le Marquis de Medina Sidonia, le Marquis d'Ardales, & le Comte d'Orgaz. Ses armes sont vn escu composé de deux chaudrons de gueule, auec quatre testes de serpent à chaque ancre, ses bordures sont de huict hermines.

De la maison de Cordonë, ses armes, tiltres, hostel & rentes.

Marquis de Breta, de la lignée des Cardonas, tient son Hostel à Flerena, & son Estat en Estremadure. Il a de rente quinze mille ducats.

Duc de Marqueda, Marquis d'Elche, chef des Cardonas. Il tient son Hostel à Tolede, son Estat en ce mesme Royaume. Il a de rente cinquante mille ducats.

Cette lignée est en grande estime à Catalogne, & dit-on qu'elle est yssuë de la noble famille d'Anjou en France. D'icelle sont sortis plusieurs Ducs & autres Seigneurs de remarque. Ses anciennes armoiries estoient trois fleurs de Lys auec vne charruë. Depuis du temps de l'Empereur Charlemagne, elles furent changées en chardons verts en champ de gueule.

Des Figueroas, leurs armes, tiltre, maison & rentes.

Duc de Feria, Marquis de Cafra, chef de la lignée des Figueroas. Il tient sa maison

Digitized by Google

à Cafra, son Estat à Estremadura, & a de rente quarente mil ducats.

Marquis de Pliego, Seigneur de la maison d'Aguilar, de la lignée des Figueroas. Il tient son hostel à Cordouë, son Estat au Royaume de Cordouë, & a de rente soixante mil ducats.

Cette lignée fait sa demeure en Galice, & est la principale de ce Royaume, elle est issuë des Ducs de Feria, grands Seigneurs en Espagne. Ses armoiries sont cinq fueilles de figuier en champ blanc.

De ceux de la Cueua, leurs armes, tiltre, maison & rentes.

Duc d'Alburquerque, Marquis de Buelma & Guellar, Comte de Ledesma, chef des Gueuas. Il tient son hostel à Guellar, son Estat en Estremadura & en Castille, ses rentes sont de quarante six mil ducats.

Marquis de Ladrada de la lignée des Cueuas. Il tient son Hostel à Ladrada, son Estat au Royaume de Tolede, & a de rente huict mil ducats.

Cette lignée est fort noble & issuë d'Arragon, bien que quelques vns vueillent dire qu'elle soit d'Agular de Campos. D'icelle sont sortis les Ducs d'Alburquerque. Ses armes sont vn escu my-party, au haut sont les armoiries d'Arragon, & au bas vne grotte d'où sort vn serpent ou dragon.

Des Pachecos, leurs armes, tiltre, maison & rentes.

DVc d'Escalone, Marquis de Moya, Comte de S. Estienne, chef des Pachecos. Il tient son Hostel à Tolede, & son Estat au Royaume de Murcia, & Mancha, ses rentes sont cent mille ducats.

Ceux de cette lignée sont issus de Portugal, ensemble les Ducs d'Escalone, & Marquis de Vilena de Castille. Ils portent pour armoiries vn escusson auec deux chaudieres de gueule, & au bout de deux ances deux testes de serpent en champ blanc: les bordures sont de huict petits escus, auec les escussons de Portugal.

Des Girons, leurs armes, tiltres, maison & rentes.

Duc d'Ossun, Marquis de Pegnafiel, Comte d'Vregna, chef des Girons. Il tient son Hostel à Pegnafiel, son Estat au Royaume de Seuille & de Castille, & a de rente cent mil ducats.

Ceux de ce lignage sont issus d'vn fameux Caualier, lequel combattant en vne bataille contre les Mores, sauua la vie à son Roy, mettant la sienne au hazard. En memoire d'vn si genereux exploict, & afin qu'il fust recogneu d'vn chacun, le Roy luy couppa les basques de son harnois.

Ses armoiries sont vn escusson à trois quarrés, à main droite en haut vn Lyon de gueule en champ d'argent, à la gauche vn Chasteau d'or en champ de gueule, & au quartier d'en bas trois coignées, & pour bordures trois eschiquiers de gueule.

Des Ponces de Leon, leurs armes, tiltres, maison & rentes.

Duc d'Arcos, Marquis de Tara, Comte de Marchena, chef des Ponces de Leon. Il tient son Hostel à Seuille, son Estat en l'Andalousie, & a de rente quarente mil ducats.

Comte de Baylen des Ponces de Leon. Il tient son Hostel à Baylen, son Estat au Royaume de Leon, & a de rente six mil ducats.

La maison de Ponces de Leon est fort ancienne & noble en Espagne, d'où est yssu vn Caualier fort fameux nommé Dom-Ponce de Minerua.

Les Ducs d'Arcor, tirent aussi leur extraction de cette lignée. Leurs armes sont vn escu my-party. A main droite vn Lyon de gueule en champ d'argent, à gauche cinq barres pareilles à celles d'Arragon, & pour les bordures huict escussons d'or en champ d'azur.

De la Royale maison d'Arragon, leurs armes, tiltres, maison & rentes.

Duc de Villa Hermosa, Comte de Ribagorça, chef des Arragonois. Il tient son Hostel à Sarragoce, son Estat en Arragon, & a de rente vingt mille ducats.

Cette lignée est tres-illustre & noble en Espagne, comme yssuë des Rois d'Arragon, d'où sont sortis en ce Royame plusieurs grands Caualiers. Ses armes sont vn escusson à neuf barres droites, cinq colorées, les autres de gueule.

Des Siluas, leurs armoiries, tiltres, maison & rentes.

Duc de Pastrana, Prince d'Ebole, chef de la lignée de Siluas. Il tient son Hostel à Madrid, son Estat en Alcarria, & a de rente soixante mille ducats.

Le Marquis de Montemajor est pareillement yssu de cette maison, & a de rente soixante mil ducats.

Ce lignage est issu du Portugal, d'où quelques grands & fameux Caualiers passerent depuis en Castille, du temps du Roy Dom Iean premier; d'où sont sortis les Ducs de Pastrana & les Comtes de Cifuentes: Ils portent pour armoiries vn Lyon rampant couronné en champ d'argent.

Des Osorios, leurs armes, tiltre, maison & rentes.

Marquis d'Astorga, Comte de Trastamara, & de saincte Marthe. Il est Seigneur de la maison de Villalobos, & chef des Osorios. Son Hostel est en Astorga, son Estat au Royaume de Leon, & a de rente cinquante mille ducats.

Comte d'Osorio, chef de cette lignée des Manriques. Il tient son Hostel à Valladolid, son Estat à Castille la vieille, & a de rente quatorze mille ducats.

Du Royaume de Leon est issy l'ancien & noble lignage des Osorios, ensemble le Marquis d'Astorga grand Seigneur de Castille, & plusieurs autres Seigneurs: ses armoiries sont deux loups en champ de gueule, & huict croix Bourguignonnes pour bordures.

Des Rojas, leurs armoiries, tiltre, maison & rentes.

Marquis de Pora, chef de la lignée des Rojas. Il tient sa maison à Pora, son Estat en la Prouince du Bureba, & a de rente vingt mil ducats.

Marquis de Denia, Comte de Lerna, chef de los Rojas. Il tient sa maison en Denia, son Estat en Castille la vieille, & a de rente quarente cinq mille ducats.

Marquis d'Altamires de la lignée de los Rojas. Il a de rente quinze mil ducats.

Ceux de la maison de Rojas sont fort nobles & fameux en Castille. Leur sejour ordinaire est à Burena, prés de Biruiesca, & c'est d'où est issu le Marquis de Poxa: leurs armoiries sont cinq estoilles d'azur en champ de gueule.

De ceux de Castro, leurs armoiries, tiltres, maison & rentes.

Marquis de Sarria, Comte de Lernos, de Castro, de Villeneufue, & Seigneur d'Vlloa, chef de la lignée de los Castros. Il tient son Hostel à Montfort de Lemos & en Sarria, son Estat au Royaume de Galice, & a de rente soixante mille ducats.

De ce lignage est issu le Marquis de Sarria & le Comte de Lemos. Il est si noble & si ancien, qu'on le tient estre descendu d'vn signalé Capitaine nommé Crastinius, qui fut le premier, lequel en la iournée de Pharsale a'la donner contre Pompée. Layn Caluus en est pareillement descendu, qui estoit l'vn des Iuges qu'il y auoit anciennement à Castille, deuant lequel fut gouuernée par les Rois: Ses armoiries sont vn escusson, auec cinq ronds d'azur en champ d'argent, leur residence ordinaire est en la Galice.

Des Riberas, leurs armes, tiltres, maison & rentes.

Duc d'Alcala de los Ganzules, Marquis de Tarifa, Comte de Harnos, de la lignée des Riberas, & des Henriques. Il tient son Hostel à Seuille, son Estat en l'Andalousie, & a de rente huictante mil ducats.

Ce lignage est issu du Royaume de Galice. En Castille les Ducs d'Alcala, & leurs deuanciers se rendirent fort signalés au seruice de leur Roy contre les Mores, où ils s'acquirent beaucoup d'honneur par leurs memorables victoires. Ils portent pour armoiries vn escusson à trois barres verdes en champ de gueule.

Des Pimenteles, leurs armoiries, tiltres, maison & rentes.

Comte de Beneuent, chef de la lignée des Pimenteles. Il tient sa maison à Valladolid, son Estat en la Prouince de Campos, & a de rente douze mille ducats.

Cette lignée de los Pimenteles selon l'opinion de plusieurs est issuë des Royaumes de Portugal, de Galice & de Castille. Et elle est en grande estime en Espagne, & les Comtes de Beneuent en sont descendus. Leurs armes sont vn escusson escartelé: Aux deux chefs d'en haut, tant à main droite qu'à gauche se voyent les armoiries d'Arragon, & aux autres deux d'en bas à chacune d'icelle cinq bannieres d'argent en champ verd.

De ceux de Haro, leurs armoiries, tiltre, maison & rentes.

Marquis de Carpio, Comte d'Adamus, de la lignée de los Haros. Il a de rente vingt quatre mille ducats.

Ce lignage est issu de Dom Curia Seigneur de Biscaye, duquel sont descendus les Marquis de Carpie. Il porte pour armoiries vn escusson, auec deux loups, chacun desquels tient à demy deuoré vn agneau de gueule en champ d'argent, & pour bor-

Digitized by Google

dure huict croix Bourguignonnes en champ de gueule.

De ceux d'Auila, leurs armes, tiltre, maison & rentes.

Marquis de las Nauas, chef de la lignée des Auilas. Il tient son Hostel dans Auila, son Estat en ce territoire, & a de rente quarente mille ducats.

Ceux d'Auila sont leur demeure en la mesme Ville d'Auila. Ils sont yssus du noble Comte Dom Blaise, lequel du temps du Roy Dom Alonse VIII. de Castille, se rendit fort fameux & signalé en la guerre contre les Mores, où il estoit general d'armée. De ce lignage est yssu le Marquis de Nauas. Il porte pour armoiries vn escusson auec treize ronds d'azur en champ de gueule.

De ceux de Cortes, leurs armes, tiltre, maison & rentes.

Marquis del-Valle, est fils de cét Hernand Cortes, qui conquesta la nouuelle Espagne. Il tient son Hostel à Mexico, son Estat en la nouuelle Espagne susdite, & a de rente cent cinquante mille ducats.

Ce lignage est sorty d'Arragon, & d'iceluy sont descendus plusieurs fameux Caualiers en Espagne, & entre autres le Marquis de Valle. Il porte pour armoiries vn escusson escartelé aux deux costez du chef, à main droite se voit vn aigle dans son nid, & à l'autre costé est depeinte la ville de Mexico, auec huict testes enchaisnées, aux deux d'en bas vn Lyon rampant de gueule en champ d'argent, & trois couronnes d'or en azur.

Des Peraltas, leurs armes, tiltre, maison & rentes.

Marquis de Falses chef des Peraltas. Il tient son Hostel à Marcilla de Nauarre, parce qu'elle luy appartient, son Estat au Royaume de Nauarre, & a de rente six mille ducats.

Ce lignage est fort noble & ancien en Espagne, comme estant descendu du Royaume de Nauarre & des Rois de cette Couronne, d'où sont yssus encores en ligne droite les Marquis de Falses. Ils portent pour armoiries vn escusson auec vn griffon coloré en champ de gueule, & pour bordures quatre petits escus, ensemble les armes de Nauarre.

De ceux d'Aguilar, leurs armes, tiltres, maison & rentes.

Bien que le Duc de Sesa soit de Cordouë, Aquilar ne laisse pas d'estre le chef de ceste lignée, Comte de Cabra & de Beanaa. Ses Hostels sont à Cordouë, son Estat au Royaume de Cordouë & de Naples. Il a de rente septante mille ducats.

Marquis d'Aguilar, Comte de Castagneda, des Enriques de Lara. Il tient sa maison à Carrion des Comptes, son Estat au Royaume de Leon, & en la Prouince de Campos, & a de rente quarente mille ducats.

Cét ancien lignage est en Castille. Il est yssu des Marquis de Pliego: ses deuanciers seruirent les Rois de Castille contre les Nauarrois, & aux guerres qu'ils eurent contre les Mores, sur lesquels il gaignerent vne memorable victoire, auec les tiltres de Seigneurs d'Auilar de la Fontera. Ses armoiries sont vn aigle noir, tenant vn escusson, auec trois barres colorées en champ de gueule.

Des Fajardos, leurs armes, tiltres, maison & rentes.

Marquis de Veles & de Mula, chef des Fajardos. Il tient son Hostel en la Cité de Murcia, & a de rente cinquante mille ducats.

De ce lignage sont de tout temps yssus les Gouuerneurs de Murcia, & de leur Royaume.

L'origine de ceste lignée est sortie de Galice, à S. Marthe d'Hortiguera. Ce fut de ceste maison que sortit vn valeureux ieune homme, lequel pour s'acquerir de l'honneur s'en alla au Royaume de Murcia, & là gaigna plusieurs victoires sur les Mores pour le seruice du Roy de Castille. Pour ce faict d'armes, outre les recompenses qui luy furent faites, le tiltre de Vice-Roy du Royaume de Murcia luy fut encor donné, d'où sont sortis les Marquis de los Veles, comme on peut voir en la grande Eglise de ladite ville, où ils ont leur Chappelle, auec leurs armes, qui sont trois plumes, & au dessus d'icelles trois horties en champ d'argent.

Des Viamontes, leurs armes, tiltre, maison & rentes.

De ce lignage sont yssus les Connestables de Nauarre, leur Hostel est à Pampelune, leur Estat à Nauarre: & leur rente est de vingt mille ducats.

Cette noble lignée est à Nauarre, & c'est l'opinion de plusieurs qu'elle est yssuë d'vn Charles Roy de France. Ses armoiries sont vn escu escartelé & fait en eschiquier d'azur & d'argent.

monts Pyrenées. Cette nation eſtoit fort valeureuſe, comme i'ay dit cy-deuant en ſon hiſtoire. De cette maiſon eſt yſſu le Comte de Beſchiſe en Arragon. Ses armoiries ſont cinq chaſteaux d'argent en champ coloré.

Des Sarmientos, leurs armes, tiltres, maiſon & rentes.

Comte de Salinas, & de Bibadeo, de la lignée des Sarmientos. Il tient ſon Hoſtel à Burgos, ſon Eſtat en Biſcaye, & a de rente vingt mille ducats.

Ce lignage eſt fort noble, & de grande reputation en Eſpagne, d'où eſt yſſu le Comte de Salinas en Caſtille. Sa demeure eſt à Carrion de los Condes. Ses armoiries ſont vn eſcu auec treize ronds de gueule en champ coloré.

De ceux de Gueuara, leurs armes, tiltres, maiſon & rentes.

Le Comte d'Ognate eſt chef de cette lignée. Il tient ſon Hoſtel à Ognate, ſon Eſtat à Guipuzcoa, & a de rente ſix mille ducats.

Ce lignage eſt yſſu d'Arragon & de Biſcaye. C'eſtoit l'vne des treize maiſons qui faiſoient élection d'vn Roy en Nauarre. Ses armoiries ſont vn eſcuſſon auec trois barres de gueules, ſix hermines d'argent en chacune, auec quarrez d'argent.

Des Ayalas, leurs armes, tiltres, maiſon & rentes.

Comte de la Gomera, chef des Ayalas. Il a de rente quatorze mille ducats.

Ce noble lignage eſt yſſu des anciens Rois d'Arragon: pluſieurs grands perſonnages en ſont ſortis, & entr'autres deux valeureux ſoldats, leſquels ayans gaigné vn certain pays au ſeruice de leur Roy, ils le demãderent à ſa Maieſté, lequel elle leur octroya librement. Ces deux Caualiers eſtoient parauant nommez Blaſque & Blaſquez. Le Comte de Fuenſalida eſt yſſu de cette maiſon. Ses armoiries ſont vn eſcu auec deux loups de ſable en champ d'argent, & pour bordures huict croix de S. André, de gueule en champ coloré.

Des Quignones, leurs armes, tiltres, maiſon & rentes.

Le Comte de Luna eſt le chef des Quignones. Il tient ſon Hoſtel à Leon, ſon Eſtat au Royaume de Leon, & a de rente vingt mille ducats.

C'eſt vn ancien lignage en Aſturie, qui ſe nomme de los Vigiles, lequel eſt fort noble. De ceſtuy-cy procedent les Quignones au Royaume de Leon, & d'iceluy le Comte de Luna. Ses armes ſont vn eſcu auec vn faiſceau de fleurs bleuës & blanches en champ de gueule.

Des Azeuedos, leurs armes, tiltres, maiſon & rentes.

Le Comte de Monterey, eſt le chef des Azeuedos. Il tient ſon Hoſtel à Salamanque, & ſon Eſtat à Galice. Il poſſede de rente quarente ſix mille ducats.

Cette lignée tient ſa demeure au Royaume de Galice, & d'icelle ſont ſortis des genereux Caualiers, tant à Caſtille, qu'au Portugal. Ses armes ſont vn eſcu auec vn arbre verd tout rond par le haut, nommé Azebo, en champ de gueule, & au pied vn tronc au milieu duquel eſt attaché vn leurier blanc.

Des Lunas, leurs armes, tiltres, maiſon & rentes.

Le Comte de Morata de la lignée des Lunas, tient ſon Hoſtel à Sarragoce, & ſon Eſtat au Royaume d'Arragon. Il a de rente ſept mille ducats.

Cette lignée de Luna fait ſa demeure au Royaume d'Arragon, & eſt fort noble. D'icelle ſont yſſus pluſieurs ſignalez perſonnages, & ſpecialement Dom Aluaro de Luna, lequel du temps du Roy Dom Iean II. fut grand Maiſtre de S. Iacques, & Conneſtable de Caſtille: mais la fortune luy fut autant contraire comme elle luy auoit eſté au commencement fauorable. Ses armes ſont vn eſcu d'argent, & rouge auec vne demie Lune en champ de gueule en bas.

Des Mexias, leurs armoiries, tiltres, maiſon & rentes.

Le Marquis de la Guardia, Comte de ſaincte Euphemie, chef des Mexias. Il tient ſon Hoſtel à Salamanque, & ſon Eſtat à Iaen. Il a de rente quarente mille ducats.

Cette lignée procede de Galice. Ses armes ſont vn eſcu auec trois barres azurées en champ rouge.

Des Vloas, leurs armoiries, tiltres, maiſon & rentes.

Le Marquis de la Mota, eſt de la lignée des Vloas en Galice, proche de la riuiere nommée Vloa. D'icelle ſont ſortis pluſieurs preux Caualiers. Il a de rente ſeize mille ducats. Ses armes ſont vn eſcu auec ſept quarrez, & en chacun d'iceux deux bandes colorées en champ rouge.

Des Arellanos, leurs armes, tiltres, maiſon & rentes.

Le Comte d'Aquillar, chef des Arellanos, tient ſon Eſtat en la Prouince de la

Digitized by Google

Rioja, & a de rente quinze mille ducats.

Ce lignage tient sa demeure à Nauarre. Il est fort prisé pour sa noblesse. Ses armes sont vn escu party au large, la moitié azuré, & l'autre rouge, & pour la bordure, neuf fleurs de Lys d'or en champ azuré.

Des Benauides, leurs armes, tiltres, maison & rentes.

Le Marquis de Fromiste, de la lignée des Benauides. Il tient son Hostel à Fromiste: son Estat en Campos, & a de rente dix mille ducats.

Ce lignage procede de Galice. Il porte pour armes vn escu, auec vn Lyon rampant à trois bandes blanches, trauersées au milieu, en champ rouge & le Lyon coloré.

Des Auellanedas, leurs armes, tiltres, maison & rentes.

Le Comte de Riuadauia de la maison des Auellanedas. Il tient son Hostel à Valladolid, & son Estat à Galice. Il a de rente six mille ducats.

Ceste noble lignée tient sa demeure à Castille la vieille, & à la riue de Biscaye, dont sont dittes les iurisdictions. Il porte pour armes vn escu de gueule, auec vn loup de sable, & pour bordures huict croix de S. André, rouges en champ coloré.

Des Carrillos, leurs armes, tiltre, maison & rentes.

Le Comte de Pliego, de la maison de Carrillos, & Mendoça. Il tient son Hostel à Guadalajara, & son Estat au territoire de Crienée. Il a de rente huict mille ducats.

On dit que l'extraction de ceste lignée est venuë de Burgos, & est beancoup prisée en Espagne; parce que d'icelle sont sortis plusieurs Caualiers & Prelats de grande estime, & specialement vn Archeuesque de Tolede. Ses armes sont vn escu, auec vn chasteau de gueule en champ coloré.

Des Saauedras, leurs armes, tiltre, maison & rentes.

Le Comte de Castellar de la lignée de Saauedras. Il tient son Hostel à Seuille, & a de rente douze mille ducats.

Ceste lignée est à Galice, de laquelle sont yssus plusieurs valeureux caualiers. Ils demeuroient jadis dans des caues qu'ils nommoient de Viuanco, d'où ils sortoient pour occire les dragons, & autres bestes furieuses. Ils ont pour armes vn escu, auec trois bandeaux esquartelez en gueule, & en champ d'argent.

AVTRES LIGNEES DESQVELLES NOVS N'AVONS PEV sçauoir les tiltres & rentes, neantmoins nous ne lairrons pas de décrire icy leurs armes, selon l'ordre que nous venons de suiure, parce qu'elles sont des principales d'Espagne.

Armoiries de la lignée de Castille.

CEVX de ceste lignée descendent de la Royale maison de Castille. Leurs armes sont vn escu party en quarré, en bas vn Chasteau de sable en champ de gueule; & aux costez d'en haut, deux Lyons d'or en champ de gueule.

Armes de ceux de Grenade.

Quelques Caualiers sont issus de cette lignée en Espagne, & entr'autres les Abencerraires fort renommez, lesquels sont descendus du sang Royal des Rois de Grenade. Leurs armes sont vn escu, auec vne grenade en champ blanc.

Armes des Aualos.

Ceste lignée fut fort prisée en Espagne pour vn temps, & specialement à Nauarre, d'où prit son extraction ceste maison. D'icelle sont sortis plusieurs signalez personnages: mais iceux ayans encouru la disgrace du Roy par l'enuie de quelques-vns, ils s'en allerent en Italie, où ils s'acquirent vn si grand renom par leurs exploicts d'armes, qu'ils prirent pour tiltre le Marquisat de Pescara. Leurs armes sont vn escu, & au milieu vn chasteau de gueule en champ azuré, & pour bordure des quarrez rouges & blancs.

Armes des Manuels.

Plusieurs genereux Caualiers en Espagne sont descendus de cette lignée, laquelle prend son extraction d'vn fils du Roy Dom Fernand nommé Dom Manuel. Ses armes sont quatre quarrez, deux au chef, & deux en bas, à chacun desquels est vn bras auec des aisles, & vne espée en la main en champ de gueule, & les bras verds; & aux autres deux, deux Lyons de gueule en champ d'argent. Cestuy-cy porte des aisles pour deuise, parce qu'vn Saraphin apparut à sa mere estant enceinte de luy.

Digitized by Google

Armes de ceux de Teuar.

Les Ducs de Feria sont issus de cette lignée, lesquels tiennent leurs hostels au territoire de Treuigno. Ils portent pour armes vn escu auec vne barre de gueule trauersiere, & aux costez d'icelles deux testes de serpens de gueule en champ d'azur. Le Roy Dom Alonse leur donna cette barre, qu'il gagna aux Algeziras, parce qu'vn Caualier de cette lignée, se rendit fort renommé en la conqueste d'icelle.

Armes de ceux de Sandoual.

Cette noble lignée tient son hostel à Treuigno, & prend son extraction du Comte de Lemos, grand Seigneur de Castille. Ses armes sont vn escu auec vne barre de sable à trauers en champ de gueule.

Armes des Meneses.

Plusieurs grands Seigneurs sont issus de cette lignée, & font encore pour le iourd'huy leur demeure au Portugal. L'histoire raconte que cette lignée est descenduë d'vne Infante, fille de Dom Ordogno Roy de Leon, qui se maria auec Tello de Maneses. Ses armes sont vn escu en champ de gueule.

Armes des Chacones.

Cette lignée des Chacones est issuë des nobles & anciens d'Espagne, & procede de Galice. Ses armes sont vn escu party en quatre quartiers, sçauoir au chef, au bas, à main droicte, & à gauche, deux loups de sable en champ d'argent, & aux autres deux, à chacun deux fleurs de Lys d'or en champ d'azur.

Armes de ceux de Biuero.

Cette lignée fait sa demeure à Galice, en vn lieu nommé Saincte Marthe d'Ortiguera. Ses armes sont trois faisseaux d'horties vertes, ondoyantes en champ d'argent.

Armes de Padillas.

On dit que ceux de cette lignée font leur demeure à Treuigno, & qu'ils sont issus d'vn ancien, nommé Codo. Ils ont pour armes trois grilles d'argent, auec trois demy Lunes à l'entour en champ d'azur.

Armes de Leyuas.

Cette lignée est l'vne des plus nobles & principales de Castille, & plusieurs genereux Cheualiers sont sortis d'icelle, lesquels tant és guerres nauallles, comme és batailles rangées, ont eu de grandes charges au seruice de leurs Roys. Ses armes sont vn escu auec vn chasteau, ondoyé de flots colorez en champ d'azur, & le champ de l'escu est de gueule.

Armes de los Nignos.

Cette lignée est fort prisée en Castille, & dit-on qu'elle est descenduë d'vn Infant, fils du Roy Dom Alonse, qui se nommoit Pair de l'Empereur. Plusieurs Caualiers sont sortis d'icelle à Tolede, & en son Royaume. Ses armes sont vn escu, auec sept fleurs de Lys d'or en champ d'azur.

Armes de ceux de Solis.

Cette lignée fait sa demeure aux Asturies d'Ouiedo, & procede d'vn Infant de ce Royaume. Ses armes sont vn Soleil de gueule en champ d'argent.

Armes de ceux de Vera.

Ceux de cette lignée demeurent à Galice, & sont fort prisez, bien que plusieurs Caualiers d'entr'eux soient passez en Castille, & principalement en Estramadure. Leurs armes sont vn escu, auec des fleurs azurées en champ d'argent.

Armes des Vanegas.

Plusieurs valeureux Caualiers sont sortis de cette lignée. Leur demeure est au Portugal & Galice, veu que la pluspart d'iceux viuent pour le iourd'huy à Castille: leurs armes sont vn escu, auec trois barres d'argent en champ d'azur.

Armes des Fonsecas.

Ces Fonsecas sont sortis de Portugal: cette lignée est fort noble, quelques-vns d'icelle passerent en Castille. Leurs armes sont vn escu auec cinq estoilles rouges en champ de gueule.

Armes des Valdes.

Ce lignage est estimé pour estre fort noble. Son sejour est aux Monts & aux Asturies d'Ouiedo. Ses armes sont vn escusson auec trois barres d'azur en champ d'argent.

Armes des Maldonados.

Ce lignage fait son sejour ordinaire au Royaume de Galice. Ses armes sont vn escusson, auec cinq fleurs de Lys d'or en champ coloré.

Armes des Quignadas.

Cette maison est fort noble en Castille, & d'icelle sont sortis plusieurs preux & bons Caualiers. Elle a pour armoiries quatre machoires d'azur en champ d'argent. Ceux de cette famille ont pris ce nom & ces armoiries d'vn valeureux chef, lequel, comme robuste qu'il estoit, ayant deffié au combat vn certain More, grand guerrier, ainsi qu'il combattoit auec luy corps à corps, d'vn seul coup qu'il luy donna, en ayant ja receu plusieurs du More, il luy mit les machoires par terre, auec vne bonne partie de la barbe.

Armes des Vargas.

Ce lignage est de grande reputation, & les principaux d'iceluy font leur demeure en Estramadure & en l'Andalousie. Ils portent pour armoiries vn escusson, auec trois barres ondoyantes d'azur en champ d'argent.

Armes des Sandos.

Ce lignage est issu de Galice, ses armes sont vne Aigle noire enlacée par les pieds, en champ de gueule, & pour bordure vne cordeliere.

Armes des Vegas.

Ceux de cette maison sont fort nobles, & il y a difference à dire qu'ils procedent d'Arragon ou de Castille. Ils portent pour armoiries vn chasteau de gueule en champ verd.

Armes de ceux de Soto Major.

Ceux de Soto-Major sont issus de Galice, & d'eux ont pris leur extraction plusieurs grands Seigneurs, lesquels se sont rendus fort recommandables pour les seruices par eux rendus à leur Prince, contre les Mores. Ils portent pour armoiries vn escu auec trois chevrons escartelez de gueule, & vne barre de sable my-partie, auec trois quarrez en champ d'argent.

Armes des Carauajales.

Ce fameux lignage est issu du Royaume d'Arragon. D'iceluy sont sortis plusieurs grands chefs defenseurs de leur patrie, & tousiours fideles à leur Prince. Ils ont pour armoiries vn escu d'argent, auec vne barre trauersiere de sable.

Armes de ceux de la Vega.

Le sejour ordinaire de cette noble famille est aux monts & au territoire de Santillana. Plusieurs preux Caualiers en sont issus. Les armes de cette maison sont vn escu de gueule, & pour bordures ces mots, *Aue Maria gratia plena.* Ils ont ces armoiries en memoire d'vn exploict heroïque que fit vn ieune Gentil-homme de cette famille, nommé Carcilassus, lors que Dom Fernand & Madame Elizabeth tenoient assiegée Grenade. Auquel temps il mit à mort vn More, qui pour derision de la Vierge, auoit attaché vn chappellet à la queuë de son cheual. Depuis le Roy luy donna pour armes l'*Aue Maria*; & parce qu'il fut occis en la Vega, ou plaine de Grenade, il prit le surnom de la Vega, & se fit nommer Carcilassus de la Vega.

Armes de ceux de Vermudor.

Ceux de cette famille font leur demeure à Galice. Du temps de Cid Ruidias Campeador, ils se rendirent fort recommandables par leurs exploicts genereux & guerriers, comme il appert par vn ancien Liure qui traitte des exploicts de ce Cid. Ils portent pour armoiries vn escu, auec sept eschaques de couleur en champ de gueule, qui font quinze quarrez, à la maniere d'vn ieu d'échets.

Armes des Auandagnos.

Ce lignage est issu de Galice. Du temps que les Roys de Castille faisoient la guerre contre les Mores, les grands chefs issus de cette maison se rendirent signalez par leurs faits d'armes, & par le sang par eux répandu. A cause dequoy ils portent

pour armoiries vne chemise ensanglantée, & trauersée de trois fleches en champ verd.

Armes des Rubras.

Ceux de cette famille font leur sejour ordinaire parmy les monts, & sont issus de fort noble extraction. Ils portent pour armoiries vn escusson auec cinq fleurs de Lys d'azur bordées de gueule en champ d'argent.

Armes des Iniestrosas.

Ceux de cette famille, d'où sont issus de grands chefs, font leur sejour en Castille, en vn lieu nommé Treuigno. Ils portent pour armoiries vn escusson auec deux loups d'azur en champ coloré, & pour bordures huict estoilles de gueules en champ d'azur.

Armes des Chaues.

Ce lignage est issu de Portugal. Il est vray que quelques Caualiers sortis d'iceluy passerent en Castille, & se trouuerent à la conqueste de Baeça. Ils portent pour armoiries vn escu, auec cinq clefs d'or en champ coloré, & pour bordures cinq croix de sainct André, parce que ces Seigneurs furent cause de la prise de cette ville le iour de sainct André.

Armes des Quesadas.

De cette maison, qui est fort ancienne en Castille, est sorty vn valeureux & Catholique Prelat, Archeuesque de Tolede, lequel de son temps éleua grandement sa fortune: ses armoiries sont vn escu auec quatre bannieres colorées, & à chacune d'icelles quatre hermines d'argent, & le champ de l'escu pareillement.

Armes des Crassos.

Cette famille fait sa demeure à Nauarre. Ses armes sont deux loups de sable en champ d'argent.

Armes des Cuendos.

Ce noble lignage fait sa demeure à Galice. Il porte pour armoiries vn escusson auec vne croix de Calatraue colorée en champ d'argent, & aux bouts quatre écailles de gueule.

Armes des Tellos.

Les Tellos sont issus de Portugal. Les vns d'entr'eux font leur demeure en Castille, les autres viuent à present à Seuille: ils portent pour armoiries vn escu auec cinq eschaques d'azur en champ de gueule. Ces eschaques sont faites en forme de demy-lunes, & forment presque vn rond, estant contre-pointées l'vne à l'autre.

VICOMTES GENERAVX, ADMIRAVX ET Prieurs, ensemble toutes les Commanderies qui se trouuent en Espagne, auec leurs rentes, ainsi qu'il s'ensuit.

XII

Le Vicomte de Peralta, a de rente quarante mil ducats.
Le Vicomte de Colma à Nauarre, a de rente quarante mil ducats.
Le Vicomte d'Ebuly, a de rente huict mil ducats.
Le General de Castille de la maison de Padilla, a de rente dix mil ducats.
Le General de Canatie, dix mil ducats.
Le General de Galice, six mil ducats.
L'Admiral d'Arragon, dix mil ducats.
Le Prieur de sainct Iean de Castille, cinquante mil ducats.
Le Prieur de sainct Iean de Leon, trente mil ducats.
Le Prieur de sainct Iean d'Arragon, quatre mil ducats.
Le Prieur de sainct Iean de Catalogne, douze mil ducats.
Le Prieur de sainct Iean de Valence, six mil ducats.
Le Prieur de sainct Iean de Nauarre, quatre mil ducats.

Digitized by Google

Reuenus de tous les Archeuesques & Euesques d'Espagne.

L'Archeuesque de Tolede Primat d'Espagne, & grand Chancellier de Castille, a de rente deux cens mil ducats.
L'Archeuesque de Seuille, du Conseil de sa Majesté, huictante mille ducats.
L'Archeuesque de sainct Iacques, vingt-quatre mil ducats.
L'Archeuesque de Valence, trente mil ducats.
L'Archeuesque de Saragosse, cinquante mil ducats.
L'Archeuesque de Tarragone, seize mil ducats.
L'Archeuesque de Burgos, trente mil ducats.

TOVTES CELLES-CY SONT ARCHEVESCHEZ, ET Eglises Metropolitaines des Eueschez qui s'ensuiuent.

Des Suffragans de Tolede.

L'Eueschê de Cuenca, vaut quarante mil ducats.
L'Eueschê de Cicuença, cinquante mil ducats.
Celle de Cordouë, quarante six mil ducats.
Celle de Valence, trente mil ducats.
L'Eueschê de Segouie, vingt-quatre mil ducats.
L'Eueschê d'Osma, vingt-deux mil ducats.
L'Eueschê de Iaen, vingt mil ducats.
L'Eueschê d'Auila, vingt mil ducats.

Eueschez suffragantes à l'Archeueschê de Seuille.

L'Eueschê de Malaga, vaut trente mil ducats.
L'Eueschê de Cadiz, vaut douze mil ducats.
L'Eueschê de Canarie, douze mil ducats.

Eueschez suffragantes à l'Archeueschê de S. Iacques.

L'Eueschê de Coria, vaut vingt-quatre mil ducats.
L'Eueschê de Plaisance, quarante mil ducats.
L'Eueschê d'Astorga, dix-huict mil ducats.
L'Eueschê de Camora, vingt mil ducats.
L'Eueschê de l'Vniuersité de Salamanque, vingt-quatre mil ducats.
L'Eueschê de la cité de Rodrigo, dix mil ducats.
L'Eueschê de Mondegnedo, douze mil ducats.
L'Eueschê d'Orensse, huict mil ducats.
L'Eueschê de Lugo, huict mil ducats.
IIX L'Eueschê de Tuy, quatre mil ducats.

Eueschez suffragantes à Grenade.

L'Eueschê d'Almeria, vaut quatre mil ducats.
L'Eueschê de Guadix, sept mil ducats.

Eueschez suffragantes à Valence.

L'Eueschê d'Orihuel, a huict mil ducats.
Celle de Segorue, dix mil ducats.
L'Eueschê de Vluestre, six mil ducats.
L'Eueschê de Carthagene (qui jadis estoit suffragante à Valence, & sousmise à present à celle de Murcia,) seize mil ducats.

Eueschez suffragantes à Burgos.

L'Eueschê de Calahorra, vaut vingt mil ducats.
L'Eueschê de Pampelune, vingt-deux mil ducats.

Eueschez exempts.

L'Eueschê de Leon, quatorze mil ducats.
L'Eueschê d'Ouiedo, vingt-vn mil ducats.

Digitized by Google

Dénombrement des Prelats d'Espagne, & leur reuenu.

L'Archeuesque de Tolede, 200. m. d.
L'Archeuesque de Seuille, 80. m. d.
L'Archeuesque de S. Iacques, 40. m. d.
L'Archeuesque de Grenade, 24. m. d.
L'Archeuesque de Burgos, 35. m. d.
L'Archeuesque de Saragosse, 50. m. d.
L'Euesque de Ciguença, 50. m. d.
L'Euesque de Plaisance, 40. m. d.
L'Euesque de Palence, 32. m. d.
L'Euesque d'Osma, 22. m. d.
L'Euesque de Salamanque, 24. m. d.
L'Euesque de Segouie, 24. m. d.
L'Euesque d'Auila, 20. m. d.
L'Euesque de Iaën, 20. m. d
L'Euesque de Cordouë, 46. m. d.
L'Euesque de Calahorra, 20. m. d.
L'Euesque de Cuença, 45. m. d.
L'Euesque de Carthagene, 16. m. d.
L'Euesque de Camora, 20. m. d.
L'Euesque d'Ouiedo, 21. m. d.
L'Euesque de Leon, 14. m. d.
L'Euesque d'Astorga, 18. m. d.
L'Euesque de Coria, 24. m. d.
L'Euesque de Badajos, 16. m. d.
L'Euesque de la cité Rodrigo, 10. m. d.
L'Euesque de Lugo, 8. m. d.
L'Euesque d'Orensse, 8. m. d.
L'Euesque de Tuy, 4. m. d.
L'Euesque de Mondognedo, 22. m. d
L'Euesque de Cadiz, 12. m. d.
L'Euesque de Malaga, 30. m. d.
L'Euesque d'Almeria, 4. m. d.
L'Euesque de Guadix, 7. m. d.
L'Euesque de Canarie, 12. m. d.
L'Euesque de Pampelune, 22. m. d.

Ceux du Royaume d'Arragon.

L'Euesque d'Arragon, 40. m. d.
L'Euesque de Guescar, 11. m. d.
L'Euesque de Valuestre, 6. m. d.
L'Euesque de Iaca, 6. m. d.
L'Euesque de Taraçona, 9. m. d.
L'Euesque de Teruel, 8. m. d.
L'Euesque d'Albarrazin, 6. m. d.

Abbayes de ce Royaume.

L'Abbaye de Montaragon, 12. m. d.
L'Abbaye de sainct Victorian, 2. m. d.
L'Abbaye de sainct Iean de la Pegna, 2. m. d.

Prelats de l'Isle de Sardaigne.

Archeuesque de Caller, 4. m. d.
Archeuesque de Sacera, 4. m. d.
Archeuesque d'Ooristan, 3. m. d.
Archeuesque d'Ampurias, 2. m. d.
Archeuesque d'Alaguer, 3. m. d.
Euesque d'Ales, 1. m. d.
Euesque de Bosa, 1. m. d.

Prelats du Royaume de Valence.

ARcheuesque de Valence, 3. m. d
Euesque d'Orihuela, 8. m. d
Euesque de Segoruë, 10. m. d.
L'Euesque de Majorque & Minorque, est suffragant de l'Archeuesque de Valence, & a de rente, 10. m. d.

Prieurez.

LE Prieur du Conuent de sainct Iacques de Veloz, 30. m. d.
Le Prieur du Conuent de sainct Marc de Leon, 10. m. d,
Le Prieur du Conuent de sainct Iacques de Seuille, 14. m. d.

Les Commanderies de S. Iacques, Calatraue, Alcantara, auec les lieux où elles sont, & les rentes que chacune possede en particulier.

PROVINCE DE CASTILLE.

Commanderies de S. Iacques.

LA grande Commanderie de Castille, 14. m. d.
La Commanderie d'Ocagna, 1. m. 500. d.
La Commanderie de Monte Alegre, 5. m. d.
Celle de Mont-real, 10. m. d.
La Commanderie des deux Varies, 1. m. 800. d.
La Commanderie Villarruuia, 1. m. 100. d.
Celle de Vissoria, 2. m. d.
Celle de Viedma, 1. m. 500. d.
Celle de l'Orcajo, 4. m. d.
Celle de Pozo Runio, 1. m. 600. d.
Celle de Mirabel, 1. m. 300. d.
Celle de Villa-major, 2. m. d.
Celle de Campo de Eriptana, 1. m. 500. d.
Celle de Villa Escussa de Haro, 1. m. 500. d.
Celle de Socaellemos, 14. m. d.
Celle de Corral d'Almaquer, 4. m. d.
Celle de saincte Croix de la Carça, 1. m. d.
Celle des bastimens de la Prouince de Castille, 2. m. 500. d.
Celle du bastiment du champ de Montiel, 3. m. d.
Celle d'Aledo & Totana, 4. m. d.
Celle de Carauaca, 12. m. d.
Celle de Cieça, 1. m. 200. d.
La Commanderie de Ricote, 6. m. d.
Celle de Socobos, 4. m. 500. d.
Celle de Moratalla, 9. m. 400. d.
Celle de Mõtizõ & Chiclana, 3. m. 200. d.
Celle de Torres & Cagnamares, 1. m. d.
Celle de Montiel & l'Ossa, 1. m. 800. d.
Celle de Caricosa, 1. m. 200. d.
Celle de Villa Hermosa, 4. m. d.
Celle de la Mambra, & la Solana, 6. m. d.

Celle de Segura de la Sierca, de laquelle le Duc de Feria est Commandeur, 2. m.d.
Celle de Veas, de laquelle le Marquis d'Almaçan est Commandeur, 5.m.d.
Celle d'Yest, de laquelle le Comte de Buendia est Commandeur, 6.m.d.
Celle d'Abauches & Viedmar, de laquelle le Comte de Fuen Salida est Commandeur, 5.m.d.
Celle de Ville-neufue de la Fuente, 1.m. 500.d.
La Commanderie de Merida, 4.m.500.d.
Celle d'Alhange, 5.m.200.d.
Celle d'Alcuesta, 2.m.d.
Celle d'Ornachos, 5.m.500.d. de cette Commanderie le General d'Oran est Commandeur.
La Commanderie de Palamos, 1.m.500.d
Celle d'Oluia, 1.m.d.

Commanderies de la Prouince de Leon.

LA grande Commanderie de Leon, le Commandeur de laquelle est le Marquis de Sainĉte Croix, 12.m.d.
La Commanderie d'Aguza, 10.m.d.
Celle de Guadalcanal, 4.m.200.d.
Celle de la Puebla de Sancho Perez, 2.m.d.
Celle de la Reyne, 4.m.500.d.
Celle de la Fuente le Maistre, 2.m.200.d.
Celle des Sainĉts, 4.m.500.d.
Celle de Ville-franche, 1.m.d.
Celle de bien Venida, 3.m.d.
Celle d'Vsagre, 1.m.500.d.
Celle de Ribera, 3.m. d. appartient à la maison de Ribera.
Celle d'Hinojosa, 1.m.200.d.
Celle des bastimens de la Prouince de Leon, appartient aux Maças, & vaut 6.m.d.
Celle des maisons de Cordouë appartient aux Venauides, 3.m.d.
Celle de la Barra, qui appartient aux Vuermudez, 1.m.500.d.
Celle du Chasteau Torafe, au Comte de Beneuent.
Celle du chasteau Verd, 500.d.
Celle de Penna Vsente aux Mendoças, 2.m.500.d.
Celle de Triane aux ports carranos, 1.m. 500.d.
La grande Commanderie de Montaluan appartient aux Vignez, 4.m.d.
Celle d'Orchenta aux Mendoças, 500.d.
Celle de Museros aux Cardenas, 400.d.
Celle de Zagra & de Cenete, à ceux de Tolede, 2.m.d.
La Commanderie d'Auellino en Sicile, 1.m.500.d.
Celle de Fradel appartient aux Bacanes, 400.d.
Celle de S. Coloire à Naples, appartient aux Espinolas, 1.m.d.
La Commanderie de Vasante en France, 2.m.d.
La Commanderie d'Orion en Bearn, vaut, 500.d.
La Commanderie d'Estepe, 6.m.d.
Celle de Paracuellos appartient aux Ceuellones, 2.m.d.
Celle de Moutijo, 1.m.500.d.
Celle de Mohernaudo aux Lassos, 2.m.d.
Celle d'Oroja aux Valdeses, 3.m.d.
Celle de Lolon appartient aux Acugnas, 1.m.d.
Celle de Mora aux Pimẽteles, 1.m.500.d.
Celle d'Estreuiera aux Lunas, 800.d.
Celle d'Huelamo, 400.d.
Celle de Mures & Venaçuça aux Guenaras vaut, 500.d.
Celle de Castilleja de la Cuesta, 300. d.
Celle du Chasteau Verd appartient aux Guzmanes, & vaut 300.d.
Celle d'Almendralejo aux Cunigas, vaut, 2.m.400.d.
Celle de Montemolin aux Toledos, 1.m. 400.d.
Celle de Medina de las Torres aux Padillas, 2.m.500.d.
Celle du Monastere, le Commandeur de laquelle est le Marquis de Cagnete, vaut, 1.m.500.d.
Celle de Calçadila aux Moncadas, 1.m. 500.d.
Celle d'Aquilarejo aux Cugnigas, 600.d.

Les Gouuernemens & dependances de l'Ordre de S. Iacques.

LE Gouuernement de Quintanar vaut 80.d.
Le Gouuernement de Ville-neufue d'Alcaudete, 100.d.
Celuy de Mote, vaut 80.d.
Celuy de Velez, que le Comte de Buendia tient, vaut. 500.d.
Celuy de Bienuenida, 400.d.
Celle de la Higuera, 800.d.
Celuy de la Porte de la Reyne, 100.d.
Celuy de Contagallo, 200.d.
Celuy de Fuente du Maistre, 100.d.
Celuy de Montonches, 1.m.200.d.

Commanderies de l'Ordre de Calatraue.

LA grande Commanderie de Calatraue, le Commandeur de laquelle est le Duc d'Alua, de la maison de Tolede, vaut, 10.m.500.d.
La Commanderie dudit Ordre, 9.m.d.
La Commanderie de Castallanos, 2.m.d,

Digitized by Google

Celle d'Almagro appartient aux Lunas, & Mendoça, & vaut 1.m.d.
Celle de Mudella. 4.m.500.d.
Celle de Castilseras aux Manriquez de Lara 4.m.500.d.
Celle d'Almuradiel aux Velasques, 1. m. 500.d.
La Commanderie de Carion, 1.m.800.d.
Celle de Toroba aux Siluas, 1.m.300.d.
Celle de Valde Pegnas aux Padillas. 3. m. 500.d.
Celle de Montauchelos aux Pimenteles, 1.m.500.d.
Celle de Fuente el Moral, Cordoüas, & Ponces de Leon, 1.m.d.
Celle del Moral Enrriques de Riberas Marquis de Ville-neufue del Rio, 7.m. 500. d.
Celle de Corral de Saraguel Padillas, 2.m. 600.d.
Celle du Port plain aux Moros, 1.m. 600.d.
Celle d'Alcolea aux Ortizes, 1.m.400.d.
Celle de Vallesteros, 1.m.300.d.
La Commanderie de Daniel, 2.m.700.d.
Celle de Pozuela Acugnas, 1.m.100.d.
Celle d'Almodonar du champ, Cugnigas, & Cordoüas, 2.m.700.d.
Celle d'Herrera aux Manriquez de Lara, vaut, 2 m.d.
Celle de Mançanares, de laquelle le Marquis de Pliego est gouuerneur, 6.m.500.d.
La Commanderie de Viueros, 3 m.400.d.
Celle de la Pegna de Martos,
Celle de la maison de Cordouë, 2. m. 500.d.
La Commanderie de Velmez, 7.m.d.
La Commanderie de Calatraue, 4.m.d.
Celle de Sorita aux Sandoüales, 5.m.d.
Celle de Vallega, 1.m.100.d.
Celle de la maison de Tolede vaut, 1.m. 200.d.
Celle de la maison de Talauere, aux Enrriques, 800.d.
Celle de la maison de Plasence aux Osorios, le Commandeur de laquelle est le Comte d'Adrada, 3.m.300.d.
Celle de la maison de Seuille & de Niebal, vaut 3.m.d.
Celle de Cagnaueral, vaut 2.m.d.
Celle de Lepera, les Commandeurs de laquelle sont les Gouuerneurs de Castille, 1.m.600.d.

Prieurez & Sacristies dudit Ordre de Calatraue.

Le Prieuré de la Fuente, 1.m.d.
Le Prieuré d'Açuqueça vaut celuy de S. Benoist de Seuille, 600.d.
Celuy de S. Benoist de Iaën vaut, 2.m.d.
Celuy de S. Benoist de Porcuna, 1.m.d.
Celuy de S. Benoist de Tolede. 600.d.
Celuy de Corite, 200.d.
La Sacristie dudit Ordre, 2.m.400.d.

Commanderies de l'Ordre d'Alcantara.

La grande Commanderie d'Alcantara, 10.m.534.d.
La Claueria dudit Ordre, 6.m.246.d.
La Commanderie de l'Azauchal, 2.m. 200.d.
Celle de la Magdelaine, 3 m.300.d.
Celle de Hornos, 400.d.
Celle de Cellamin, 2.m.150.d.
Celle de la Vatumbera, & de la iurisdiction de Badajoz, 300.d.
La Commanderie des maisons de Calatraue, 2.m.500.d.
La Commanderie de Portezuelo, 3.m. 150.d.
Celle de la Puebla, 1.m.200.d.
La Commanderie des maisons de Coria vaut, [illegible]
Celle de Nelis & de Nauarre, 1.m.500.d.
Celle de Castille, 2.m.400.d.
Celle des Eglas, 3.m.500.d.
Celle de la Molareja, 4.m.d.
Celle de Santiuagnez, 4.m.d.
Celle de Mayora, 4.m 500.d.
Celle de Parragal, 1.m.100.d.
Celle de Veluis de Sierra, 1.m.d.
La Commanderie de la Sarça, 500.d.
Celle de Yensayan, 1.m.500.d.
Celle de Herrera, 800.d.
Celle de Castelnouo, 4.m 500.d.
Celle de Cabeça el Buey, 3.m.600.d.
La Commanderie de sancti Spiritus, 2.m.d.
Celle de Calamea, 4.m.300.d.
Celle des maisons de Calatraue, 2.m.200.d.
Celle de Quintana, 1.m.d.
Celle de la Paradela, [illegible]
Celle de Galizuela, 2.m.500.d.
Celle de Parragosa, 3.m.300.d.
La Commanderie de l'Adelfa, 800.d.

Les Iurisdictions dudit Ordre d'Alcantara.

Les deux Iurisdictions d'Alcantara, 1.m. 500.d.
La Iurisdiction de Magazela, 800.d.
Celle de Hesa d'Alcorchan, 1.m.400.d.
La Iurisdiction de Banquerencia, 400.d.

Prieurez & Sacristies.

La Sacristie dudit Ordre, 800.d.
Le Prieuré del Campo, 500.d.
Le Prieuré de Magezela, 800.d.
Le Prieuré de Calauea, 400.d.

Digitized by Google

Sa Majesté tient à perpetuité les Ordres de la Cheualerie de S. Iacques de Calatraue & d'Alcantara. Il est bien vray que quelquefois les Maistrises sont données à des rentiers, lesquels donnent au Roy treize m.d. d'arrentement par chacune année: Outre qu'ils sont obligez de donner à tous les Cheualiers desdits Ordres, qui n'ont point de Commanderies, & sont profez, 12 m. marauedis à chacun, pour le pain & eau. Sa Majesté a l'administration susdite par Bulle Apostolique.

LES CHEVALIERS DE PORTVGAL.

IL y a en Portugal trois Ordres de Cheualiers: Le premier est appellé de Christ, auec la Croix rouge, bordée de cordons d'or, & vn d'argent au milieu. Le second de S. Iacques auec l'espée rouge, comme celle de Castille: Le troisiesme de S. Bernard, auec la Croix verte, comme est celle de Calatraue. Le Roy dispose de cinq cens Commandeurs des Ordres.

Il y a deux Ducs, le premier de Bragance, riche de cent mille croisez, ou escus de Portugal de rente: Le second est celuy d'Auere, riche de 50. mille escus de rente.

Il y a trois Marquis & dix Comtes. Les autres Gentils-hommes ont plus de biens meubles qu'autres. Et à cause qu'ils auoient accoustumé de combattre en desordre auec les Mores, le Roy d'Espagne les fait exercer aux Ordonnances, ayant fait venir des hommes expres d'Espagne, de France, d'Allemagne & d'Italie.

Quant à l'ordre qui est estably pour les Nauigations, ie le diray en peu de paroles.
XIII Il part ordinairement au mois de Mars, quatre ou six grandes nauires, qui ne retournent plus de la mesme année: tellement que tous les vaisseaux demeurent dehors l'espace de dix-huict mois; mais tous les ans il en part au mois de Mars vne compagnie, & en Septembre vne autre. Ces nauires se separent pour charger en diuers endroits d'Afrique, & pareillement aux Indes & en Asie; & pource qu'au retour ils n'ont que les mariniers & peu de Marchands, on leur enuoye au deuant six gallions bien armez iusqu'au Cap-verd, pour asseurer la flotte des Corsaires Anglois, qui iroient attaquer les nauires, attendans qu'elles viennent des Indes, ainsi qu'ils ont fait autrefois, pillans mesme l'Isle de Madere.

Cette nauigation des Indes s'est renduë tres-facile, & les marchandises s'asseurent à six ou sept pour cent. On a entendu d'vn marinier de l'aage de soixante ans, qu'il auoit fait vingt-trois voyages aux Indes, ayant passé 46 fois le Cap de bonne Esperance: qu'ayant passé l'Equinoctial, où l'on ne découure pas le Nord, on peut nauiger auec la mesme Bussole, dont l'on vse en nos mers; veu qu'ayant passé vers le Ponant des Canaries, l'Estoille de la Bussolle, comme disent les Mariniers, comme vers le Nord'Est & du Leuant, ayant passé le Meridien de l'Isle de S. Laurens, elle tourne vers Nordo-Est; & la cause en est inconnuë.

Religion, & choses qui concernent l'Eglise d'Espagne.

XIV TOute l'Espagne suit la Religion Catholique Apostolique & Romaine, & les nouuelles opinions y sont tellement haïes, qu'afin qu'elles ne s'y glissent, on y a estably des Inquisitions rigoureuses, qui sont instituées à bonne fin, combien qu'il y ait de l'abus, de mesme qu'en toutes autres choses bien ordonnées. La primauté d'Espagne estoit anciennement en l'Eglise de Seuille, puis elle fut en celle de Tolede, iusqu'au grand rauage qui arriua au Royaume: Car Tolede estant tombé entre les mains des Barbares, l'Archeuesque de Braca iouït de cette dignité, comme les Archiues de l'Eglise de Braca enseignent. Mais apres que les Chrestiens eurent repris Tolede, l'Archeuesque de la ville redemanda cette dignité, & celuy de Braca la luy debatit, voulant retirer vne chose qu'il auoit acquise: tellement que l'on tient que leur debat n'est pas encor terminé.

Si on desire sçauoir les Euesques qui ont esté en Espagne, depuis le temps des Romains & des Goths, que l'on voye la Chronique de Vasée, où l'on pourra contenter sa curiosité. Apres que les Espagnols eurent recouuré leur pays des mains des Barbares, les Eueschez furent remises auec les villes qui leur estoient anciennement subjettes, & mesme on en a fait de nouueau quelques-vnes. Voicy les Archeueschez & Eueschez qui y sont.

L'Archeuesché de Tarragone, qui vaut huict mil ducats toutes les années;
Les Eueschez mises cy-dessous, sont sous cette Archeuesché.
Barcelone, qui vaut 5000. ducats de rente.
Girone, qui en vaut 4000.
Vicq, qui en vaut 25000.
Ilerde, qui en vaut 5000.
Vrgel, qui en vaut 7000.
Dertosé, qui en vaut 8000.
L'Archeuesché de Sarragoce, vaut 20. mil ducats de rente: Elle a ces Eueschez;
Hiues, qui en vaut 3000.
Tirasce, qui en vaut 5000.
Pampelune, qui en vaut 6000.
Calathere, qui en vaut 12000.
Segoule, qui en vaut 3000.

Entre les principaux d'Espagne, & qui ont plus d'authorité apres le Roy, on peut mettre à bon droict l'Archeuesque de Tolede, comme Primat d'Espagne, & Chancelier de Castille, ayant plus de six vingts mil ducats de reuenu.

Il a sous luy les Eueschez de
Moruedre, qui vaut vingt mil ducats de rente.
Vuicde, qui en vaut six mil.
Burgos, qui en vaut deux mil.
Plaisance, qui en vaut quinze mil.
Luence, qui en vaut seize mil.
Curie, qui en vaut 8090.
Cordouë, qui en vaut deux mil.

Cét Archeuesque est Seigneur temporel de dix-sept lieux, clos de murailles.

L'Archeuesché de sainct Iacques de Compostelle, qui vaut 20000 ducats, a sous elle les Eueschez,
d'Auile, qui vaut 8000 ducats.
Palence, qui en vaut 15000.
Salamanque, qui en vaut 10000.
Ebore, qui en vaut 20000.
Corie, qui en vaut 8000.

L'Archeuesché de Lisbonne, qui vaut seize mil ducats de rente, a sous sa Iurisdiction ces Dioceses;
Leon, qui vaut 8000.
Vbede, qui vaut 6000.
Zamore, qui en vaut 12000.
Diuidat, qui en vaut 4000.
Lerie, qui en vaut 8500.
Badajos, qui en vaut 6000.

L'Archeuesché de Braca, qui vaut de reuenu 12000 ducats, a sous elle les Eueschez qui s'ensuiuent,

Cojmbre, qui vaut 12000 ducats de rente.	Tide, qui en vaut 2000.
Lamece, qui en vaut 6000.	Luge, qui en vaut 15000.
Vise, qui en vaut 8000.	Astorgue, qui en vaut 4000.
Almore, qui en vaut 3000.	Montuedie, qui en vaut 13000.

L'Archeuesché de Seuille, qui vaut 11000 ducats de rente, a ces Eueschez;

Iaën, qui vaut 15000.	Calix, qui en vaut 8500.
Cartagene, qui en vaut 5000.	Sylue, qui en vaut 6000.

Les Archeueschez de Valence & de Grenade, n'ont aucune Eueschê sous elle, & iouïssent du droict de manteau. Celuy de Valence a 13000 ducats de rente, & celuy de Grenade 10000.

Il y a encores des Eueschez qui ressortent sans aucun moyen en Cour de Rome, telles que sont les suiuantes

Malaga, qui en vaut 10000.	Orense, qui en vaut 3000.
Guadix, qui en vaut 10000.	Pace, qui en vaut 4000.
Almerque, qui en vaut 15000:	Cunarie, qui en vaut 8000.

Mais si quelqu'vn desire sçauoir plus exactement combien toutes les Arche-

Digitized by Google

uefchez, Euefchez & Abbayes, & tous les Prieurez ont de reuenu, qu'il life ce qu'en
a efcrit Damian de Goes Portugais.

Ie remarqueray feulement icy, qu'il y a à Burgos vn Conuent de Religieufes, que
l'on nomme les Vuelques, qui font iufqu'au nombre de cent cinquante, toutes no-
bles : leur Abbeffe eft Dame de 24. places, & de 50. villages, & a la collation de plu-
fieurs benefices, & de douze Commanderies.

XIV. L'Efpagne fut anciennement gouuernée en partie par les Rois, Princes &
Seigneurs du pays, & en partie par les peuples : lefquels ayans crée leurs Magiftrats
& Senateurs au gouuernement des affaires publiques, vefquirent durant quelque
temps en vne bonne & ferme paix ; iufqu'à ce que les Carthaginois s'eftans rendus
Maiftres d'vne bonne partie de l'Afrique par la valeur de leurs armes, pour accroiftre
dauantage leur Empire pafferent en Efpagne, fous la conduite d'Amilcar : Et d'autant
qu'ils y trouuerent les peuples diuifez, ils contracterent amitié auec les vns, & affub-
jettirent les autres à leur domination. Ce qu'ils firent par l'addreffe d'Afdrubal, qui
ayant ruiné la celebre Cité de Sagonte, & contraint auec les armes la plufpart des
peuples d'Efpagne, de fe foufmettre aux loix de la Republique de Carthage, paffa en
Italie, pour faire la guerre aux Romains : ce qui fit au mefme temps que le Senat de
Rome (craignant que les Carthaginois deuenus infolens pour auoir conquis l'Efpa-
gne, & trop puiffans, ne multipliaffent leurs victoires en Italie) commit Publius Cor-
nelius Scipion, pour paffer en Efpagne auec l'armée Romaine, & en chaffer leurs en-
nemis : comme il fit, & prit fur les Carthaginois, Carthage la neufue, par eux baftie
fur le bord de la mer (appellée à prefent Cartharge.) Et ainfi l'Efpagne fut la premie-
re des Prouinces eftrangeres où s'eftendit la puiffance des Romains, & fut la dernie-
re fubjuguée ; car l'Empereur Augufte s'en rendit Maiftre abfolu apres vne guerre
d'enuiron deux cens ans, faite entre les Romains & les Efpagnols.

Mais deux chofes memorables fe remarquerent en cette guerre, qui rendent la
valeur Efpagnole recommandable : La premiere fut l'an 559. de la fondation de
Rome, auquel temps Marc Porcie, Caton, Cenforin Philofophe, grand Orateur,
Senateur & excellent Capitaine, (qui le premier accreut le Threfor de Rome, par
l'inuention des mines d'argent & de fer) en vne bataille qu'il eut en Efpagne, il
défit foixante mille Efpagnols ; & ce qui refta de leur armée fuft contraint de fe
rendre au vainqueur, n'ayans force fuffifante pour defendre leur liberté. Caton
pour leur ofter l'occafion de fe reuolter, fit publier par cry public, fur de groffes pei-
nes, qu'ils euffent à porter toutes leurs armes au Camp des Romains : Mais les Efpa-
gnols genereux, s'eftimans miferables d'eftre priuez de leurs armes, aimerent mieux
s'arracher la vie, que de viure ainfi fans aucun moyen de fe defendre, & furent
homicides d'eux-mefmes de leur propre vie. Mais le courage de Numantius pa-
rut tout autre ; car fe voyant fur le poinct de voir leur grande reputation perdüe
fous les armes ennemies, n'eftans que quatre mille hommes, mais vaillans au poffi-
ble, & fingulierement en cette extremité, ils défirent toute l'armée Romaine, à
laquelle commandoient Quinte Pompée, & Caie Hoftilius Mancius Confuls, les
obligeans à faire vne paix honteufe auec eux, apres vne guerre de quatre années
qu'ils eurent contre les Romains. Enfin l'an 621. fe voyant affiegez par Scipion l'A-
friquain, voyans qu'il ne vouloit venir aux mains, mais les auoir par famine, eftans
preffez de viures, aymerent mieux tuer leurs peres, leurs femmes & enfans, bruffer
tous leurs biens, puis s'entre-tuer eux-mefmes, que de fe voir feruir d'objet de triom-
phe & de gloire à Scipion ; lequel n'en pût auoir aucun prifonnier. Depuis le temps
de l'Empereur Augufte, iufqu'à Honorius, l'Efpagne fut paifiblement poffedée par
les Romains, & gouuernée tantoft par Proconfuls, ores par des Lieutenans de Pre-
teurs, & enfin par des Comtes. Mais fous le regne de cét Empereur Honorius, les
Vuandales peuples d'Afrique, coururent l'Efpagne, en chafferent les Romains, & fe
rendirent Maiftres d'vne grande partie du Royaume de Grenade, duquel ils furent
depoffedez par les Goths, qui rauagerent tout l'Occident.

Theodoric premier Roy des Goths en Efpagne, laiffa trois fils, Thorifmond,
Theodoric & Henry. Thorifmond en la troifiefme année de fon regne, fut tué par
fon frere Theodoric, auquel les Barons ne voulurent aucunement obeir. Henry
luy fucceda durant le fiege du Pape Simplicius, & de l'Empire de Leon : Cettui-
cy donna la loy aux Goths, & regna dix-huict ans : Son fils Alaric tint le Royaume
apres luy, & eftablit fon fiege Royal à Toloufe ; mais il en fut chaffé par Clouis I,

Digitized by Google

Roy de France, qui le força de repasser les monts; où se trouuant assez asseuré des armes de France, d'autant que le Roy Childebert, ne pouuant souffrir qu'il traitast mal la Reyne Clodiole sa sœur, qui estoit sa femme, pource qu'elle estoit ennemie des Arriens; estant entré auec vne armée dans son Royaume, l'en priua au dix-septiesme de son regne: & la Couronne d'Espagne paruint à Tende, qui en iouit dix-sept ans, & fut tué par ses domestiques.

Theodosile regna douze ans.

Agle neuf ans, & fut tué à la guerre.

Attagilde 22. ans, apres la mort duquel Lenogilde regna 46. ans fort heureusement: Il vainquit les Grenadins, & se rendit Maistre du Royaume de Galice, en ayant chassé le Roy André, Sueue de nation, dont les ancestres auoient ioüy de ce Royaume, l'espace de 177 ans. L'an de salut 572. il fit mourir Hermenigilde son propre fils, pource qu'il estoit Catholique & vray Chrestien, & auoit contre son vouloir espousé la fille du Roy Childebert.

Recarede son fils luy succeda, lequel apres la celebration du Concile de Tolede, fit condamner les erreurs d'Arrius & de ses sectateurs; & estant venu aux mains auec les François en Catalogne, il en tua quarente mille.

Apres luy, regnerent Federic & Gundanide 28. ans. Cettui-cy conquit la Gascogne, & rompit l'armée de l'Empereur de Rome.

Sicebert son successeur chassa Recarede II. qui menoit vne vie oysiue & feneante.

Le Roy Suitile qui luy succeda, se rendit par les armes Maistre de toute l'Espagne, & laissa tous ses Royaumes à Sisenand, Suitile II. Tulgus, Vedesvinde, Recensuinde, Banbo & Henry, par la mort duquel sans enfans masles, le Royaume vint en la puissance d'Egique son gendre, qui tua le Duc Fauile, pour pouuoir ioüyr librement de sa femme, de laquelle il estoit extremement amoureux.

Apres luy regna Vitique, qui craignant que Theodoric, fils du Roy Recensuinde, legitime Seigneur du Royaume, ne recouurast l'Estat par la voye des armes, qui auoit esté occupé sur luy, à cause de son bas âge, luy fit creuer les yeux; & nonobstant tout cela il ne s'asseura point du Royaume, pource que Roderic fils de Theodebert, l'ayant pris auec ses enfans, entra en possession de son Estat, au grand mal-heur de toute l'Espagne, pource qu'en la troisiesme année de son regne, ayant pris par force la fille de Iulian, President de la Prouince Tingitane de Mauritanie, & ioüy auec violence d'icelle, le pere desirant vanger cette iniure, porta Miramolin Roy des Sarrasins & des Mores d'Affrique, l'an 714. d'enuoyer en Espagne vne puissante armée sous la conduitte de Muce, auec laquelle, en deux batailles, peu s'en fallut qu'il ne se rendit maistre de tout le Royaume, apres vne grande tuerie d'hommes: car les Historiens de ce temps là, remarquerent qu'en l'espace de deux ans, moururent sept cens mille hommes, tant Espagnols que Mores: Enfin le Roy Roderic, fut mis en pieces par les ennemis auec toute son armée.

Apres cela les Mores diuiserent l'Espagne en trois Royaumes, faisant chef d'iceux les villes de Cordouë, de Seuille & la nouuelle Carthage. Le Roy Roderic estant mort par tant de malheurs, Pelage son oncle, deuxiesme fils du Roy Recensuinde, prit le nom de Roy, & retint les pays des Asturies & de Galice, defendus par des montagnes fort hautes, & des vallées tres-estroittes. Il prit sur les Mores la ville de Leon, appellée par ceux du pays Castille nouuelle, en difference de la vieille Castille, qui est entre Cordouë & Seuille, où il establist sa Cour. Cettui-cy regna vingt ans, & fit continuellement la guerre aux Mores, regagnant plusieurs places qui estoient tombées entre leurs mains aux premieres attaques de la guerre; & se nomma non Roy des Goths, comme ses ancestres auoient fait, mais Roy de Castille.

Pelage estant mort, son fils Fauille luy succeda, lequel comme il s'exerçoit dans vn bois au plaisir de la chasse, fut deschiré par vn Ours, à cause dequoy, en mourant sans hoirs masles, le Royaume paruint à Alfonse son gendre: Cettui-cy fut appellé Catholique, recouura vne grande partie de l'Estat perdu, & fit reparer plusieurs Eglises & Citez en moins de neuf ans: & Friole son fils qui luy succeda, défit en vne bataille 50000 Mores en Galice. Il fut perfidement tué par son frere Aurele, en la douziesme année de son regne, & cettuy-cy s'emparant du Royaume, il mourut six ans apres sans enfans.

Silon gendre d'Alfonse luy succeda, il fit la paix auec les Mores, & pacifia les troubles & mutineries de Galice.

Alfonse II. surnommé le Chaste, Prince tres-religieux, doüé de temperance, & grandement heureux, fils aisné de Friole, recouura le Royaume paternel; & estant poursuiuy par les Mores, il despescha des Ambassadeurs à Charlemagne Roy de France, (dont la renommée s'espandoit desia par tout le monde) le priant de luy donner secours. Ce grand Roy non seulement luy promit, mais passa en personne les monts Pyrenés, auec vne puissante armée, pour l'auancement de la Religion Chrestienne, & au soulagement de l'Espagne: où estant il eut plusieurs batailles, & autant de victoires sur les Mores: & les eut tous exterminez, si Alfonse eust ioint ses forces aux siennes; & ce qui en fut cause, estoient les Grands d'Espagne, lesquels selon l'humeur de la nation superbe, disoient qu'ils aymoient mieux perdre la vie, ou demeurer en perpetuelle seruitude, que de se voir obligez de leur liberté aux armes des François, & empescherent leur Roy Alfonse, de seconder Charlemagne.

A Alfonse II. succeda Ramire, troisiesme gendre d'Alfonse, qui par vn exemple notable de courtoisie & d'affection, voulut faire le Roy Garcie son frere, encore enfant, participant du nom & de l'auctorité Royale. Il défit l'armée des Normands qui estoit entrée en Galice, & brusla soixante de leurs nauires. Il mit aussi en route l'armée des Mores, auec l'assistance de l'Apostre sainct Iacques, qui parut en cette bataille sur vn cheual blanc, qui remplit les cœurs de ces infideles de terreur & d'estonnement. Il mourut l'an sixiesme de son regne.

Ordogne fut Roy apres Ramire son pere, il défit les Mores, recouura Tolede, & mourut l'an 883.

Alfonse III. apres la mort d'Ordogne son pere, fut surnommé le Grand: il reprit Coimbre & Vizée, deux villes de Portugal; défit les Mores en diuerses batailles. S'il fut heureux en la guerre, il fut infortuné dans la paix, dautant que ses freres Veremond, Numie, Ordogne & Friol, firent leur possible pour luy oster le Royaume auec la vie; dequoy estant aduerty, il les fit prendre, & leur fit creuer les yeux. Il fit bastir le fameux & sacré Temple de sainct Iacques de Compostelle, (autres disent que ce fut Charlemagne, ce qui est plus veritable.) Il fut grandement honoré des Princes Chrestiens, & le Pape Iean VIII. luy escriuant, commença sa lettre par ces paroles: *Iean Seruiteur des Seruiteurs de Dieu, à Alfonse Roy tres-Chrestien*: qualité qui n'appartient pourtant qu'aux Rois de France. Il mourut la 40. année de son regne.

Dom Garcia, fils de Dom Alfonse III. eut de grandes guerres en son temps; vainquit, & fit son prisonnier Aïole Roy des Mores, & mourut l'an troisiesme de son regne.

Ordogne II. fils d'Alfonse, fit bastir l'Eglise Cathedrale de Leon, auec vne grande magnificence, & fonda de riches rentes en icelle: mais il fut infortuné en la guerre: en vne bataille, les Mores luy défirent plusieurs de ses gens, où moururent encor quelques Euesques. Il y auoit quatre Comtes en Castille, qui n'auoient pas voulu marcher en cette guerre, lesquels il enuoya querir, sous promesse de ne leur faire aucun tort, mais il leur faussa la foy, & les fit mettre à mort. Ce qui fut cause que les Castillans se sousleuerent contre luy, & éleurent entr'eux des Iuges pour gouuerner leur Republique & leur Estat, & d'eux descendirent depuis les Rois de Castille.

Froile II. frere d'Ordogne, & troisiesme fils d'Alfonse, pratiqua de grandes cruautez, fit mourir plusieurs valeureux Gentils-hommes, & à la fin deuint lepreux; il mourut la premiere année de son regne, & laissa quatre enfans.

Alfonse IV. estant tout addonné à la vie contemplatiue, pour pouuoir mieux & plus librement seruir Dieu, apres auoir remis le Royaume à son frere Dom Ramire, s'alla rendre dans vn Cloistre, où il vesquit quelques années sainctement & religieusement: mais depuis comme il se repentit d'auoir fait cette faute, & pretendant de recouurer ce Royaume, son frere Ramire le prit, & luy fit creuer les yeux.

Ce Ramire défit l'armée du Roy Areffe, & prit Diego Comte de Nume, & Ferdinand Comte de Riuari, sousleuez contre luy, ausquels à la priere de leurs amis, il donna la vie.

Sancho

Sancho premier du nom dit le Gras, frere de Ramire, fut Roy apres luy: il fut si engourdy qu'il ne pouuoit se soustenir sur ses pieds : il esprouua de grands remedes pour faire fondre cette graisse qui le rendoit ainsi pesant, mais il ne trouua iamais personne qui le pût guarir. Il y auoit pour lors vn Roy More à Cordouë, nommé Abdemar, personnage doüé d'vne grande sagesse, & lequel auoit plusieurs bons Medecins à sa Cour. Dom Sancho le recognoissant fit paix auec luy, sous esperance qu'il luy donneroit quelque remede, & s'affiant là dessus, il prit vn certain breuuage qui luy causa de grandes douleurs, dont s'ensuiuit la mort qui luy arriua l'an 918. & l'vnziesme de son regne. Du temps qu'il fut hors du Royaume, Dom Ordogne fils de cét Alfonse qui eut les yeux creuez, vsurpa la Couronne Royale sur luy, mais à son retour il la regagna par l'ayde des Mores qu'il eut d'Abdemar. Il deliura Ferdinand Comte de Castille des mains du Roy de Leon.

Dom Ramire III. fut fils de Dom Sãcho & Roy apres luy: durant son regne les Mores rompirent la paix qu'ils auoient faite auec son pere, entrerent dans son Royaume & y firent de grands dégats, comme aussi les Normands. Ce qui fut cause que ceux de Galice, mesprisant ce Roy pour sa ieunesse, qui estoit cause de tous leurs maux, proclamerent à S. Iacques, Veremond III. deuxiesme fils de Gordin, & nepueu d'Alfonse IV. De son temps il y eut vne grande guerre entre luy & le Roy Almansor, où du commencement Ramire deffit les Mores: mais Almansor ayant rallié les siens, recommença le combat. Veremond fut rompu, & prit la fuite au mont des Asturies, & Almansor se campa deuant la ville de Leon, laquelle il prit d'assaut & y fit d'estranges dégats, saccagea le Portugal, & ruina l'Eglise de S. Iacques à Compostelle, laissant seulement sur pied la Chappelle dudit S. Apostre : Toutefois le Roy Veremond ayant ioint les forces de Dom Garcia Comte de Castille, deffit de nouueau l'armée des Mores.

Apres la mort de Veremond, Alfonse cinquiesme son fils fut Roy; il regna trente-sept ans, il donna sa sœur en mariage à Andale Roy de Tolede, More de nation, afin qu'il en tirast du secours contre le Roy de Cordouë: mais ceste ieune Princesse, comme Chrestienne craignant d'offenser Dieu, n'accepta ce mariage qu'à contre-cœur; & ne voulut point auoir compagnie auec le More, bien qu'il la sollicitast & par prieres & par menaces: peu de temps apres le More mourut, elle se voyant libre, s'enferma dans vn Monastere. Cét Alfonse estant au siege de Visée en Portugal qu'il vouloit recouurer, fut blessé d'vn coup de fléche, dont il mourut.

Veremond III. fils d'Alfonse mourut ieune & sans enfans, apres auoir regné quatre ans, & eut pour successeurs,

Sancha sa sœur auec Ferdinand son mary Comte de Castille l'an 1018. Ce fut le premier qui ioignit ensemble les deux Royaumes de Castille & de Leon, & iusques alors la Castille auoit eu des Comtes pour Gouuerneurs: Depuis il se nomma Roy de Castille & de Leon, il se fit aussi Roy au Royaume de Nauarre, parce qu'il l'osta à son frere Dom Garcia. Se voyant si puissant & si fort, il fit en sorte qu'il recouura Coimbre, & vne bonne partie de Portugal, conquit la ville de Valence par le moyen de Roderic grand Capitaine l'an 1030. (de ce Roderic est descenduë la noble maison de Mandoçe) il mourut sur la quarantiesme année de son regne.

Au temps que les Mores faisoient chaque iour d'estranges rauages en Espagne, les Nauarrois éleurent pour leur Roy vn certain Enecus homme valeureux, qui tenoit auparauant la Comté de Bigorre iointe aux monts Pyrenées. Cestuy-cy gagna de grandes victoires contre les Mores.

Dom Garcia fils d'Enecus, fut depuis éleu Roy, ceux-cy luy succederent l'vn apres l'autre.

Dom Sancho Abarca.

Garsia.

Dom Sancho de Castille.

Dom Fernand fils de Sancho.

Dom Sancho, & Dom Alfonse son frere VI. du nom, qui fut par luy chassé de la ville de Valence, & se voyant repoussé de la sorte, s'alla refugier par deuers le Roy More de Tolede, où il fut quelque temps: on le souloit nommer le Roy de la main percée; parce qu'ayant de grandes amitiez auec les Mores, il aduint qu'vn iour estant l'Alcassar de Tolede en la sale où ils tenoient leur Conseil, & eux s'apperceuans qu'il reposoit sur vn banc, pour cõnoistre s'il dormoit, ils se mirẽt à dire à haute voix, qu'on

apportat du plomb fondu pour luy en percer la main. Bien que Dom Alfonse oüit assez ces paroles, il n'en monstra neantmoins point de semblant, ains fit l'endormy, & souffrit qu'on luy perçast la main auec du plomb fondu, s'eueillant tout à coup en sur-saut, par où les Mores se firent accroire qu'il dormoit. Le iour d'apres, il fit des articles de paix auec le Roy de Tolede, & ce nonobstant il ne laissa pas de luy rompre le serment de fidelité, car il emporta cette ville sur les Mores, il enrichit les Eglises d'icelle & celles de Burgos : Il maria Vrraque sa fille vnique auec le Comte de Barcellonne.

Or pour reuenir à l'histoire de son frere Dom Sancho, il mourut prés la ville de Tamora, deuant laquelle il mit le siege, pretendant de la prendre pour sa sœur Vrraca: mais il aduint qu'vn traistre de ceux de la ville, nommé Velgile d'Orfos, s'en alla trouuer le Roy, & luy dit que s'il auoit desir de prendre Zamora, qu'il le suiuit secrettement ; & qu'il luy monstreroit vne porte par où il pourroit entrer sain & sauf. D'abord le Roy adioustant foy à ses paroles, s'en alla iusques à la ville auec ce traistre, & apres auoir recogneu la porte, comme il luy prit enuie d'aller aux necessitez, il s'escarta tant soit peu. Dequoy s'apperceuant Velgile, il le trauersa d'vn iauelot, le laissa mort sur la place, & prit la fuite en la ville: Telle fut la fin infortunée de ce Roy. Du mariage d'Vrraque sa fille auec le Comte de Barcellonne, sortit vn fils Alfonse VII. qui mourant laissa le Royaume de Castille à Sancho son fils aisné, & celuy de Leon à Ferdinand son second fils.

Sancho III. prit son frere, auec lequel il estoit entré en quelque different, puis le congedia.

Alfonse VIII. surnommé le bon, deffit deux mille Mores en vne bataille qu'il eut auec eux ; il regna cinquante huict ans, & mourut l'an 1020. apres luy regna

Alfonse IX. fils de Ferdinand Roy de Leon, qui regna 28. ans : il fut estimé le plus puissant de tous les Rois ses deuanciers, & pour cette cause nommé Empereur d'Espagne, parce qu'il gagna Cordouë, Parmenie & Bayonne: en mourant il laissa trois fils, Henry, Sancho & Ferdinand, qui auec vne valeur singuliere & vn rare bon-heur, contraignit les Mores à se retirer au Royaume de Grenade, & abandonner tout le reste de l'Espagne.

Henry VIII. du nom fils d'Alfonse, regna apres luy : mais estant mort en bas aage, ayant enuiron deux ans, en se ioüant auec d'autres enfans, laissa

Ferdinand III. son frere, heritier des Royaumes de son Pere & de son oncle, fut celuy qui auec vne valeur singuliere & vn rare bon-heur, contraignit les Mores de se retirer en la Betique, à présent nommée Grenade, & se les rendit tributaires. Du regne de ce Roy qui fut l'an 1252. Dom Iayme Roy d'Arragon conquesta les Isles Baleares qui sont Maiorque & Minorque, & leur fit embrasser la Foy Catholique par l'ayde du Roy Dom Ferdinand.

Dom Alfonse X. fils de Dom Ferdinand III. espousa l'Infante Violante fille de Iacques Roy d'Arragon, laquelle il cherist grandement, mais à cause qu'il n'en pouuoit auoir d'enfans, s'imaginant qu'elle estoit sterile, il fit diuorce auec elle, & enuoya ses Ambassadeurs vers le Roy de Dannemarck, pour luy demander Christierne sa fille, qui la luy enuoya, c'estoit vne belle & ieune Princesse. Sur ces entrefaites, ainsi qu'il estoit à Seuille, on s'apperceut que la Reyne estoit enceinte, dequoy le Roy tout honteux, il se mit à considerer comme il se deuoit gouuerner en vn fait si estrange. Il aduint cependant que Dom Philippes frere du Roy & Abbé de Vausolida, estant éleu Archeuesque de Seuille, mesprisant la Religion & les Ordres de l'Eglise, se demit de cette dignité, & se presenta pour luy demander permission d'espouser Christierne, lequel en fut fort content & leur donna de grands moyens : Mais du depuis il la retint & eut plusieurs enfans, sçauoir Dame Beatrix, Dom Fernand, Dom Sancho, Dom Iean, Dame Leonor & Beatrix laquelle se maria auec le Roy de Portugal, qui eut pour son doüaire le Royaume d'Algaruë. Et fut la cause pourquoy les Roys de Portugal possederent tousiours depuis ce Royaume.

Ce Dom Alfonse fut vn Prince fort sage, & qui composa plusieurs Liures, & entre autres l'histoire du Monde, & vn liure intitulé du mouuement du Ciel & des Estoilles, ou autrement le tableau d'Alfonse. Il reduisit en sept Liures, les loix faites par ses ancestres : donna au Souldan d'Egypte vne grande somme d'argent pour la rançon de l'Empereur Constantin. Il affranchit Denis fils de Beatrix sa fille naturelle, & Roy de Portugal, de ce qu'il payoit au Roy de Castille comme à son souuerain Seigneur

& l'exempta de toute obligation & subiection contre la volonté des grãds Seigneurs de son Royaume, qui refuserent de consentir à cét acte, cõme à chose qui diminuoit l'authorité & la iurisdiction de la Couronne d'Espagne. Il passa en Allemagne, y estãt appellé par quelques Electeurs de l'Empire, & luy firent entendre qu'ils le vouloient créer Empereur au lieu de Federic II. contre Richard Roy d'Angleterre : les Euesques de Spire & de Constance, auec l'Abbé de S. Gal, auoient esté enuoyez à Burgos pour luy faire sçauoir cette élection : mais les effects ne respondirent pas aux paroles, & lors qu'il retourna en Espagne, il fut depossedé de son Royaume par Sanche son fils, qui voyant l'occasion de l'absence de son Pere & Seigneur, s'estoit emparé de ses Estats, raison pourquoy il mourut de regret.

Sanche IV. regna vnze ans, il recouura la ville de Traurife, & rompit la puissante armée de Mahomet Roy de Fez en Afrique, estant allé auec son armée de mer contre ce Royaume là. C'estoit vn Prince fort cruel, puis mesmes qu'il ne voulut receuoir son propre Pere à son retour d'Allemagne, & qu'il commanda de mettre à mort 4000 Gentils-hommes genereux, prés de Passerde, parce qu'en vne rebellion qui s'estoit esmeuë, ils auoient nommé Alfonse fils de son frere du nom de Roy.

Ferdinand IV. fous le gouuernement de la Reyne Marie sa Mere, commença à regner l'an 1295. Cette Reyne defendit courageusement son fils contre les armes des Roys de Portugal, de Nauarre, & d'Alfonse de la Corde, qui fut nommé Roy de Castille ; elle estoit doüée de grande bonté & pieté, elle fonda sept Monasteres, & ayant vendu sa vaisselle d'or & d'argent pour subuenir aux pauures, elle n'vsoit plus en ses repas que de vaisselle de terre.

Alfonse XI. succeda à son pere Dom Sanche IV. l'an 1310. il regna 40. ans, il fit la guerre heureusement contre les Mores de Bellarmine & de Grenade, recouura la ville d'Alcala, fit mourir pour deux causes Gonsalue, grand Maistre de l'Ordre de Calatraue, personne signalée pour sa dignité & sa valeur.

Ferdinand V. du nom Roy de Castille & de Leon, eut de la fille du Roy de Portugal nommée Constance, Alfonse XI. & Dame Leonor, qui se maria auec Dom Alfonse Roy d'Arragon, ce Roy gagna Gilbraltar, l'an 1472.

Alfonse XI. Roy de Castille, eut Dom Pierre Dom Alfonse, Dom Salso, Dom Sancho, & Dom Henry second, duquel nasquit Iean premier & Leonor Reyne de Nauarre.

Dom Pedro fut éleu Roy apres la mort de son pere, il fut surnommé le cruel, pource qu'il estoit Prince porté à la cruauté, qui fit mourir sans cause, sa Mere, plusieurs de ses parens & nombre d'excellens personnages ; & comme il pensoit en faire autant à son frere Dom Henry, il se refugia vers le Roy d'Arragon, luy demanda secours, & l'ayant receu, il resserra son frere dans Tolede, le fit prisonnier & le poignarda, estant vniuersellement hay des siens. Voilà de quelle façon les plus grands du Royaume éleuerent Henry second du nom, fils d'Alfonse XI. à la Couronne l'an 1372. il eut guerre auec les Portugais & les Anglois.

Iean I. du nom succeda à Henry II. son pere, il prit à femme Dame Leonor fille de Dom Pedro Roy d'Arragon : il eut deux grandes & fortes guerres, l'vne contre ceux de Portugal, à cause qu'au sujet de la mort de Dom Fernand son beau-pere, il voulut succeder du costé de sa mere : ils auoient voulu faire Roy vn certain Caualier bastard, nommé Dom Iean, yssu de sang Roy, à cause dequoy on s'opposoit à luy. L'autre guerre fut contre les Anglois, qui s'efforçoient de le chasser hors du Royaume de Castille & de Leon, parce que le fils du Roy d'Angleterre, qui estoit marié auec la fille de Dom Pedro Roy d'Arragon, demandoit les Royaumes de Castille & de Leon, alleguant pour raison qu'ils luy apparrenoient, & luy deuoient escheoir du costé de sa femme. Mais cette guerre fut enfin appaisée par le moyen d'vn certain mariage.

Il ne sera pas hors de propos de mettre icy la Genealogie de Iean I. iusques à ceux qui sont encore à present.

Dom Iean Roy de Castille, sa femme Leonore fille du Roy d'Arragon, eurent deux fils, sçauoir :

Henry Roy de Castille & de Leon, & Dom Fernand Roy d'Arragon. Cét Henry eut encores deux fils, qui furent Iean Roy de Castille & Marie Reyne d'Arragon.

De ce Iean furent procrées Dame Elizabeth, & Henry Roy de Castille, lequel eut vne fille nommée Elizabeth.

Venons maintenant au ſecond fils, qui fut Dom Fernand Roy d'Arragon. Cettuy cy eut quatre enfans, ſçauoir

Dom Alfonſe Roy d'Arragon & de Sicile.

Iean qui ſucceda depuis à ſon frere.

Marie Reyne de Caſtille.

Ieanne Reyne de Portugal.

De Iean, qui ſucceda à ſon frere à la Couronne, ſortit

Dom Ferdinand Roy de Caſtille.

De Dom Ferdinand, Madame Ieanne, & Dom Iean qui ſe maria auec Madame Marguerite fille de Maximilian, Madame Ieanne qui fut mariée auec Dom Philippes Archiduc d'Auſtriche, & Catherine Reyne d'Angleterre.

De cette Ieanne, ſont iſſus,

Dom Charles Empereur.

Dom Ferdinand Archiduc d'Auſtriche.

Dame Leonor, femme de Dom Emanuel Roy de Portugal.

Marie Reyne de Hongrie.

Madame Elizabeth, Reyne de Dannemarck.

Catherine, femme de Iean Roy de Portugal.

L'Empereur Charles V. eut vn fils nommé Dom Philippes d'Auſtriche Roy d'Eſpagne II. de ce nom.

Que s'il eſt queſtion de paſſer outre en cette Genealogie, on remarquera que Hery III. du nom, ſucceda à ſon pere l'an 1290. & que ſon frere Dom Ferdinand fut éleué au Royaume d'Arragon. Dom Martin Roy d'Arragon mourut ſans heritiers, & ſa mere auoit eſté femme de Dom Pedro d'Arragon.

Cet Henry donna ſa fille en mariage à Dom Alfonſe fils de ſon frere: laquelle gouuerna le Royaume d'Arragon par l'eſpace de 25. ans, en l'abſence de ſon mary, qui s'eſtoit ietté en Italie, à cauſe des guerres de Sicile.

Dom Iean II. du nom fut proclamé Roy de Caſtille apres la mort de ſon pere. De ſa femme Marie fille de Dom Ferdinand, luy naſquit Henry IV. Il trauailla grandement ſon oncle à cauſe du Royaume d'Arragon, mais tous ſes efforts luy furent inutils: Eſtant exhorté par les remonſtrances de ſainct Vincent de Ferrier de l'ordre de ſainct Dominique, il fit publier que les Iuifs qui ne voudroient ſe faire Chreſtiens, fortiſſent d'Eſpagne ſans rien emporter: ce qui fut cauſe que pluſieurs d'eux receurent le ſainct Bapteſme: mais viuans en public parmy les Chreſtiens, ils ne laiſſoient pas de faire touſiours profeſſion du Iudaiſme, & de tenir leurs Synagogues & aſſemblées ſecrettes. Il regna 47. ans, laiſſant deux enfans, ſçauoir Henry & Iſabelle.

Henry IV. du nom ſucceda à ſon pere l'an 1454. Il gagna quelques villes ſur les Mores, & depuis il conquit à force d'armes le Royaume de Nauarre, par le decez de Dom Charles fils du Roy d'Arragon. Henry n'eut point d'enfans; & eſtant perſuadé par la Reyne ſa femme, de declarer heritiere vne fille nommée Beltianude, qu'elle auoit eué d'vn ſien fauory, il en fut neantmoins diſſuadé par les remonſtrances de Roderic Borgia Cardinal, Vice-Chancelier (& depuis éleu Pape ſous le nom d'Alexandre VI.) du Legat du Pape Sixte IV. de l'Archeueſque de Tolede, & de quelques autres Grands: mais il conſentit que cette Princeſſe ſe mariaſt auec Ferdinand fils de Iean d'Arragon, & qu'ils fuſſent recogneus pour Princes, comme ils furent. D'autres diſent que ce Roy Henry n'ayant point d'enfans de ſa femme, comme impuiſſant qu'il eſtoit à la generation, bien qu'il affirmaſt d'vne certaine fille naturelle, qu'elle eſtoit à luy; les Principaux Seigneurs du païs defendirent qu'elle fut declarée heritiere, & prirent Madame Elizabeth ſa ſœur, & la marierent auec Dom Ferdinand V. du nom, fils de Dom Iean d'Arragon, qui eſtoit Prince du ſang, & lequel depuis ſucceda au Royaume d'Eſpagne; & cette fille naturelle fut deboutée, & cecy eſt la plus certaine opinion.

Apres la mort du Roy Henry, Dom Ferdinand qui auoit eſpouſé Madame Elizabeth, luy ſucceda: il vainquit le Roy de Portugal, qui auoit pris les armes en faueur de ſa niepce.

Dom Ferdinand V. du nom, Prince Catholique, eſtant Roy gaigna pluſieurs grandes batailles ſur les Mores, & acheua de les chaſſer bien loing d'Eſpagne, les dernieres deſquelles, furent celles du Royaume de Grenade, qu'ils auoient tenu l'eſpace de deux cens ans, au grand dommage de l'Eſpagne & de toute la Chreſtienté; luy & la

Digitized by Google

Reyne Elizabeth ſa féme, eſtans rentrez en ce Royaume, & y firent la guerre l'eſpace de dix ans; la Reyne ſe trouua en cette guerre auec toutes ſes Dames, où elle eut vn grand ſoin des malades & des bleſſez: c'eſtoit vne Princeſſe de grand courage & de grand eſprit, grandement charitable enuers les pauures, auſquels elle faiſoit diſtribuer par iour du moins cent eſcus. Apres cette victoire des Mores, le Roy Ferdinand & la Reyne ſa femme, prirent le tiltre de Roy d'Eſpagne; & le Pape Alexandre VI. auec le College des Cardinaux, leur donna le ſurnom de Catholiques. Le Roy fut fort deſireux d'accroiſtre ſes Eſtats: car ne ſe contentant point du ſien, il deſpoüilla de leurs Royaumes, les Roys de Nauarre & de Naples ſes amis & parens, alleguant contre le premier la Bulle du Pape, & contre l'autre, qu'Alfonſe X. Roy d'Arragon auoit auec ſes armées conquis ce Royaume, & partant qu'il n'en pouuoit diſpoſer en le donnant à Ferdinand ſon fils naturel; mais qu'il appartenoit au legitime Roy d'Arragon: Il eut vn different auec le Roy d'Angleterre pour la preſeance, diſant que lors que l'Eſpagne eſtoit autrefois diuiſée, le premier lieu apres le Roy de France appartenoit au Roy d'Angleterre: mais eſtant depuis vnie, il pretendoit auoir le ſecond lieu apres le Roy de France. Enfin le Pape Iule II. ſelon Volaterran, ayant oüy les raiſons des Ambaſſadeurs de ces deux Roys, qui eſtoient arriuez à Rome auec grand appareil, luy rendre obeyſſance, donna ce ſecond lieu de preſeance au Roy d'Angleterre, à l'excluſion de celuy de l'Eſpagne. Le Roy Ferdinand enuoya vn grãd ſecours à la Seigneurie de Veniſe, fort trauaillée par Baiacet Empereur des Turcs: cette armée auxiliaire d'Eſpagne eſtoit commandée par Gonſalue Hermandez grand Capitaine, lequel en toutes ſes entrepriſes, ſe comporta principalement en l'attaque de Cephalenie, auec tant de valeur & de bonne volonté, que le Cardinal Pierre Bembos eſcrit ne ſçauoir lequel des deux aſſez loüer, pour les grands ſeruices rendus à cette Republique, ou Benoiſt de Peſare ſon General, ou le grand Capitaine Gonſalue: auſſi le Senat de Veniſe, fort reconnoiſſant enuers ceux qui ont affectionné ſon bien & ſa defenſe, luy rendit de belles loüanges, & luy donna trois mille eſcus de penſion, auec la Noble qualité de Patrice, du conſentement de toute la Nobleſſe Venitienne. Le meſme Ferdinand enuoya auſſi Hugues de Cardonne ſon Vice-Roy à Naples au ſeruice du Pape Iules II. contre le Roy de France: mais il fut deffait, & luy fait priſonnier par les François à Rauennes. Il fit ligue auec les Papes Iules II. & Leon X. l'Empereur Maximilian & Sforce Duc de Milan, pour chaſſer les François hors d'Italie: mais ce deſſein ne reüſſit pas à ſon deſir, dautant qu'il trouuoit aux François plus de valeur & de courage qu'il ne ſe promettoit: Il ne fut pas beaucoup aymé des ſiens pour ſa grande auarice, & pour les grandes exactions d'argent qu'il faiſoit ſur eux, pour entretenir ſes guerres. Les Princes l'eſtimoient, tant à cauſe de la grande puiſſance de ſes Eſtats, que pour ſa grande prudence. Il n'eut qu'vn ſeul fils, qui fut marié auec Marguerite d'Auſtriche, mais ſa mort preceda celle de ſon pere, ſans laiſſer vn ſeul heritier qui luy ſuccedaſt. Ce qui fut cauſe qu'il prit pour fils adoptif, Dom Philippes Archiduc d'Auſtriche, qui eut pour femme Ieanne ſa fille, d'où ſortirent l'Empereur Charles V. & le Roy Dom Ferdinand.

Ferdinand apres ſa mort eut pour ſucceſſeur Charles d'Auſtriche, Duc de Bourgongne Prince des Pays-bas, qui regna en ſa place auec la Reyne Ieanne ſa mere; & apres la mort de Maximilian ſon ayeul paternel, il fut éleu Empereur, ayant auſſi la puiſſance alliée auec la prudence: car entre ſes hautes entrepriſes & heureux ſuccez, Dom Hugues de Moncade & Charles Duc de Bourbon, ſes Lieutenans Generaux, prirent Rome aux deſpens de la vie de ce dernier; firent le Pape Clement VII. priſonnier: Il eut bataille prés Pauie contre François premier Roy de France, lequel y fut pris & mené en Eſpagne; ſe rendit maiſtre de Florence, de Sienne, & en donna le commandement à Alexandre & à Coſme de Medicis: Il defendit le Royaume de Naples & le Duché de Milan, contre les forces du Pape, des François & des Venitiens, qui luy firent la guerre aſſez long-temps, pour la ſouueraineté de ſes Eſtats. Eſtant en Allemagne il contraignit Soliman Empereur des Turcs, de ſe deſiſter de la guerre qu'il faiſoit en Hongrie: & paſſant en Afrique, il mit en fuitte l'armée du Turc, ſe rendit maiſtre de Coronne ville principale de la Morée: il chaſſa Barberouſſe du Royaume de Tunes, & le rendit à Malcac ſon legitime Seigneur, à condition qu'il luy payeroit tribut: il mit à raiſon l'Allemagne liguée & ſoûleuée contre luy: il prit l'Electeur Iean Federic de Saxe, & cõtraignit Philippes Lantgraue de Heſſen auec les autres Princes & villes libres, à mettre leurs vies & leurs Eſtats entre ſes mains. Enfin

il remit l'Empire à son frere Ferdinand, disposa de ses Royaumes & Estats en faueur de Philippes son fils l'an 1555. puis retourna en Espagne, où il se retira dans vn Monastere de S. François, pour acheuer ses iours en repos & tranquillité d'esprit.

De Charles V. sortit Dom Philippes d'Austriche II. de ce nom, lequel prit possession du Royaume d'Espagne l'an 1555. & le tint iusques en l'an 1598. Ce Prince fit la guerre aux Turcs par mer, & conquist le Pignan de valeur en Afrique : il secourut l'Empereur troublé par le Turc du costé d'Hongrie, comme il fit aussi l'Isle de Malte assiegée, & furieusement battuë par les Turcs : il chastia les rebelles de Grenade : il assista de ses forces la Seigneurie de Venise en la guerre qu'elle auoit contre les Turcs. L'an 1571. Dom Iean d'Austriche son frere, Capitaine general de la saincte lignée, gagna la bataille de Lepante sur les Turcs le 7. d'Octobre, qui raualla l'orgueil des Ottomans. Philippes ioignit à sa Couronne le Royaume de Portugal l'an 1580. il eut 4. femmes : la premiere fut fille du Roy de Portugal, de laquelle nasquit le Prince Dom Charles : la seconde, Marie d'Angleterre : la 3. Elizabeth, fille de Henry II. Roy de France, de laquelle il eut l'Infante d'Espagne Elizabeth Clara Eugenia, femme de l'Archiduc Albert : la 4. fut Anne fille de l'Empereur Maximilian II. & mere de Philippes III. Il posseda ses Royaumes 43. ans & les augmenta : en fin il mourut l'an 70. de son aage, le 23. de Septembre l'an 1598. A ce Prince succeda Dom Philippes III. du nom, qui prit à femme Marguerite fille de Maximilian Archiduc d'Austriche l'an 1598. & en eut vne fille au mois de Septembre 1601. appellée Anne Marie Mauricette, & en l'année 1605. nasquit le Prince d'Espagne, qui fut nommé Philippes Dominique Victor, vray heritier des Couronnes d'Espagne, auiourd'huy regnant sous le nom de Philippes IV. l'an 1616. Il espousa Madame Elizabeth de France, fille aisnée du feu Roy Henry le Grand : & en mesme temps, sa sœur Anne Marie Mauricette Infante d'Espagne, espousa Louis XIII. Roy de France & de Nauarre. Philippes IV. auoit aussi deux freres, sçauoir le Prince Dom Charles, qui fut Vice-Roy de Portugal, & y mourut: le Prince Fernand Cardinal Infant, fut Gouuerneur des Pays-bas l'an 1641. & vne sœur l'Infante Marie, mariée à Ferdinand fils aisné du feu Ferdinand II. du nom, Empereur, qui luy a succedé aux Royaumes d'Hongrie, de Boheme & en l'Empire.

Ce Roy Dom Philippes IV. eut de la Reyne Elizabeth sa féme vn fils, qui est le Prince d'Espagne, & trois filles, dôt vne est morte: il a eu en son regne & depuis deux ans le Royaume de Portugal, & le Comté de Barcelonne reuoltez contre luy, la guerre auec le Roy de France, en Roussillon, Catalogne, Franche-Comté & Pays-bas. Les Portugais ont pris pour leur Roy le Duc de Bragance sous le nom de Iean IV. de la race du dernier Dom Antonio. Les Catelans se sont donnez au Roy Tres-Chrestien, qui a par ses armes conquis le Comte de Roussillon, & reduit à son obeissance le port de Colibre, sa ville Elne, & la forte ville de Perpignan Capitale du Comté.

RENTES ET REVENVS ANNVELS DES ESTATS d'Espagne, reuenans au Roy.

XVI IL faut remarquer que le troisiesme des Gabelles & autres rentes qu'a le Roy d'Espagne en toutes ses citez, villes & autres lieux, tous ses partis y compris, sont icy declarez, chacune en particulier. Pour plus facile intelligêce de ce que ie dis, il faut sçauoir, que ce que l'Espagnol nomme Alcauala, signifie le dixiesme qui se paye au Roy de quelque marchandise que ce soit qui se vend, soit qu'elle côsiste en maisons ou heritages. Or ce droict se doit payer au Roy deuant qu'on possede le tiltre de Seigneur, ou de Cheualier, & ainsi des autres. De maniere que plusieurs des villes susdites, ont accoustumé de s'accorder auec le Roy, & cét accord nommé Encabeçamiento, chacune d'icelles faisant ses departemens par le lieu de sa iurisdiction, afin de payer ce qui est de sa part. Et parce qu'en plusieurs endroicts des Seigneuries le Roy vend ou donne liberalement lesdites Alcaualas, le troisiesme demeure tousiours à sa Majesté. I'en traitteray doncques par le menu selon chaque paye, comme il s'ensuit.

Les Salines qu'a le Roy au Royaume d'Espagne, se rentent chaque année en marauedis nonante trois millions, & chaque compte vaut vn million ; & en escus de douze reales chacun, 227. mil 941. escus dix sols & sept deniers.

Les dixmes de la mer des marchâdises qui passent par la Castille venant de Biscaye & de la Prouince de Guipuzcoa, valent en marauedis par an septante millions : en escus, cent septante vn mil cinq cens soixante & huict escus, dix sept sols six deniers.

Les dixmes de la mer qui passent par le Royaume de Leon, valent chaque année en marauedis vn million, & en escus, deux mil quatre vn cens cinquante escus, cinquante-neuf sols.

Les dixmes de la mer de la principauté des Asturies, valent chaque année en marauedis, trois cens septante-huict millions: & en escus neuf cens vingt-six mil quatre cens septante escus, trente-cinq sols sept deniers,

La rente de la Preuosté de la ville de Bilbao, qui est des marchandises qui viennent par mer, valent quatre cens nonante millions, & en escus douze cens mil neuf cens huictante escus, vingt-trois sols quatre deniers.

La cité de Burgos & sa terre, payent de rentes troisiesmes, & Alcaualas, chaque année en marauedis, dix-sept millions, qui font en escus, quarente-vn mil six cens trente trois escus, vingt sols.

La c'est à dire lieu de iurisdiction, Merindad de Burdos, qu'on nomme le bureau, paye chaque année en marauedis deux millions, soixante-six mil marauedis, qui font en escus, cinq mil soixante-trois escus, quarente cinq sols & demy.

Le mont d'Oca, paye chaque année trente-quatre mil marauedis, qui font en escus, huictante-trois escus, vingt-sols.

La Marindad, qu'on nomme de la Rioja, paye en marauedis trois millions, qui valent en escus, sept mil trois cens cinquante-deux escus, cinquante-six sols.

La Merindad d'Ebro, paye deux millions de marauedis, qui valent en escus quatre mil neuf cens vn escus, cinquante-cinq sols.

La Merindad de l'autre costé d'Ebro, vaut vn million quatre cens deux mil marauedis, qui valent en escus, trois mil quatre cens trente-cinq escus, 50 sols.

La cité de Victoria, paye tous les ans deux cens soixante-neuf mil marauedis, qui valent en escus, six cens cinquante-neuf escus, dix-sept sols & demy.

La Prouince de Guipuzcoa, paye vn million cent huictante-vn mil marauedis, qui font en escus, deux mil huict cens 94. escus, quatre sols six deniers.

Les mines de fer qui sont en ladite Prouince, payent cent cinquante mil marauedis, qui valent en escus, trois cens soixante-sept escus, trente-huict sols.

Les sept Merindades de Castille la vieille, neuf cens quarente-deux mil marauedis, qui font en escus deux mil trois cens huict escus, quarente-neuf sols & demy.

La ville de Mena paye par an, deux cens vingt-huict mil marauedis, qui font en escus, cinq cens cinquante-huict escus, quarente-neuf sols & demy.

La Prouince de la cité de Logrogno, paye sept millions, sept cent quarentes-six mil marauedis, qui valent en escus, dix-sept cens cinquante-six escus, cinquante-deux sols.

La ville de Ianquas & sa terre, paye cinq cens quarente vn mil marauedis, qui font en escus, mille trois cens vingt-cinq escus, cinquante-sept sols & demy.

La cité de sainct Dominique de la Calçada, quatre millions huict cens douze mil marauedis, qui valent en escus, neuf mil huict cens trois escus, cinquante-cinq sols quatre deniers.

La Merindad de la ville de Diego, paye vn million cinq cens quarente-cinq mille marauedis, qui font en escus, mil trois cens trente-cinq escus, 47. sols.

La Merindad de Can de Mugno, paye quatre millions six cens douze mil marauedis, qui valent en escus, dix mil neuf cens trois escus cinquante-six sols.

La Merindad de Castro Xeris, paye huict millions quatre cens huictante cinq marauedis, qui font en escus, dix-neuf mil neuf cens nonante-quatre escus, quarente quatre sols.

La Merindad de Ceriato, paye vn million neuf cens soixante-huict mille marauedis, qui font en escus, quatre mil huict cens 24. escus, douze sols & demy.

La Merindad de Monçon, paye deux millions deux cens septante-six mil marauedis, qui font en escus 5578. escus, vingt-cinq sols & demy.

La cité de Palence, & la Prouince nommée de Campos, paye chaque année seize millions 9. cens 48. mil marauedis, qui valent en escus, 41539. escus 30. sols.

La ville de Carrion, paye chaque année quatre millions neuf cens quarente-huict mil marauedis, qui font en escus douze cens vingt-sept escus vingt-six sols.

La Merindad de Carrion, paye deux millions neuf cens dix mil marauedis, qui valent en escus, mil cent trente-deux escus vingt-vn sols.

Les lieux de Pierre d'Aluares de Vega, six cens cinquante-huict mil marauedis, qui

font en escus huict mil quatre cens quarante-vn escus, dix sols huict deniers.

La Ville de Sahagun, paye deux millions cent vingt-cinq mil marauedis, qui valent quatre mil neuf cens deux escus, cinquante-trois sols & deux deniers.

La Merindad de Pernia, paye cent septante-huict mille marauedis, qui font quatreicens trente-six escus, quinze sols deux deniers.

La Merindad de Campo, paye vn million sept cens trente-vn mille marauedis, qui valent en escus quatre mil deux cens nonante & vn escu, trois sols.

La Vallée de Miranda, paye cinq cens cinquante-sept mille marauedis, qui font mil trois cens huictante vn escu cinquante-vn sol.

Les quatre villes qu'on appelle de la coste de la mer, payent trois millions six cens seize mil marauedis, qui valent en escus huict mil huict cent soixante six escus, trente cinq sols.

La Principauté d'Asturias, & la cité d'Ouiedo, douze millions trois cens quarente huict mille marauedis, qui font en escus trente mil deux cens soixante quatre escus, quarente-deux sols.

La Cité de Lugo, paye quatre millions cent trente-sept mil marauedis, qui font en escus dix mil cent trente-neuf escus, quarente-trois sols.

La cité de Modognedo, paye vn million sept cens trente-deux mil marauedis, qui font en escus, quatre mil deux cens quarente-cinq escus, six sols six deniers.

La cité d'Orense & son party, payent six millions cinq cens huict mil marauedis, qui font quinze mil neuf cens cinquante escus, cinquante-neuf sols.

La cité de Compostelle à S. Iacques, & les lieux de son Archeuesché, payent dix huict millions deux cens douze mil marauedis, qui valent quarente-quatre mil six cens vingt-huict escus, cinquante cinq sols.

La cité de Thuy & les lieux de son Euesché, cinq millions huict cens vingt-sept mil marauedis, qui valent quatorze mil deux cens huictante vn escus 50. sols.

La Ville de Ponfertada, paye vn million neuf cens septante-cinq mil marauedis, qui font quatre mille huict cens quarente escus, 51. sol six deniers.

La cité de Leon & les lieux de son Euesché & iurisdiction, payent six millions trois cens cinquante mil marauedis, qui valent quatorze mil sept cens cinq escus, cinquante-quatre sols.

Les lieux de la cité d'Astorga & son Euesché, payent deux millions quatre cens 50. mil marauedis, qui valent trois mil cinq cens 66. escus, onze sols.

Les lieux nommez de la Cauadias, de Leon & d'Astorga, payent sept cens nonante-sept marauedis, qui font mil neuf cens 53. escus deux sols.

Les Barios enuiron de Salas, en la principauté d'Asturias, payent chaque année deux cens trente & vn mil marauedis, qui font en escus cinq cens soixante six escus, dix sols quatre deniers.

La cité de Zamora & sa iurisdiction, quinze millions cinq cens vingt-cinq mille marauedis, qui valent trente-six mil sept cens soixante-quatre escus, quatre sols & huict deniers.

La cité de Toro & son party, paye onze millions cent douze mil marauedis, qui font en escus, vingt-six mil neuf cens soixante escus, 48. sols.

La ville d'Vregna, paye de troisiesmes, soixante & deux mil marauedis, parce que le dixiesme est au Duc d'Ossuno, & vaut cent 42. escus, neuf sols six deniers.

La vallée de Garegna, paye de troisiesmes & dixiesmes, deux millions trois cens trente-cinq mil marauedis, qui valent cinq mil sept cens dix-huict escus, huict sols quatre deniers.

La ville de Varacil de la Loma, paye deux cens cinquante mil marauedis, qui font six cens douze escus quarente-cinq sols.

La cité de Salamanque, & les lieux de ses terres & iurisdictons, payent vingt-quatre millions, trois cens mil marauedis, qui valent cinquante-huict mille huict cens vingt trois escus, trente-deux sols.

La cité de Rodriq & son party, payent quatorze millions trois cens quarente-cinq mil marauedis, qui font vingt-sept mil huict cens six escus, trois sols.

Le party de Tringueros, paye quatre cens dix-sept mil marauedis, qui font mille vingt-deux escus, trois sols.

La ville d'Olmillo, paye 47. mil marauedis, qui valent cent 15. escus onze sols.

La ville de Tordesillas & les lieux de son party, deux millons six cens mil

Digitized by Google

marauedis, qui valent en eſcus ſix mille trois cens ſeptante deux eſcus, trente trois ſols deux deniers.

La cité de Valladolid, ſon party & iuriſdiction, 29. millions ſept cens trente mil marauedis, qui valent ſeptante vn mille huictante eſcus, cinquante-cinq ſols.

La Ville de Tordehumos, paye huict cens vingt-vn mil marauedis, qui font deux mille douze eſcus, quinze ſols deux deniers.

La ville de Medina del Campo, & les lieux de ſon party, payent chaque année trente vn million trois cens ſoixante-cinq mil marauedis, qui font en eſcus ſeptante cinq mil huict cens vingt-trois eſcus, trente-quatre ſols.

La ville d'Olmedo & les lieux de ſon party, deux millions cent 49. mil marauedis, qui valent cinq mil deux cens ſoixante ſept eſcus, dix ſols.

La ville de la Naua & les ſept Egliſes, payent de troiſieſme, trois cens trente trois mil marauedis, parce que les dixieſmes ſont à Dom François de Fonſeca, qui valent en eſcus, huict cens dix ſept eſcus, neuf ſols.

La ville de Madrigal, paye ſix cens huictante-deux mil marauedis, qui font mille ſix cens ſeptante eſcus, deux ſols ſix deniers.

La ville d'Areualo & ſa iuriſdiction, cinq millions trois cens dix mil marauedis, qui valent treize mille quatorze eſcus, quatre ſols.

La cité d'Auila, ſon party & iuriſdiction, dix-neuf millions trois cens ſoixante huict mil marauedis, qui valent quarente-ſept mil quatre cens ſeptante eſcus, trente quatre ſols ſix deniers.

La cité de Segouie & ſa terre, douze millions quatre cens huictante mil marauedis, qui valent trente mille cinq cens huictante trois eſcus, vingt ſols.

La ville d'Aranda de Duere & ſa terre, trois millions trois cens cinquante mil marauedis, qui valent neuf mille huict cens ſoixante ſept eſcus, vingt-ſept ſols huict deniers.

La ville de Roa, paye chaque année vn million, cinq cens dix-huict mille marauedis, qui font mille ſept cens vingt eſcus 54. ſols deux deniers.

La ville de Gomiel de Yſan, paye de troiſieſme, cent cinquante-quatre mil marauedis, parce que le dixieſme appartient au Duc d'Oſſune, qui font trois cens ſeptante ſept eſcus, vingt-ſept ſols.

La ville de Sepulueda & les lieux de ſon party, trois millions cinquante-quatre mille marauedis, qui font ſept mille quatre cens huictante deux eſcus, 56. ſols.

La cité de Sorie & ſon party, dix millions deux cens huictante-deux mille marauedis, qui valent vingt-cinq mille deux cens eſcus, 59. ſols ſix deniers.

Les lieux de la cité d'Oſſuna & ſon Eueſché, quatre millions de marauedis, qui valent neuf mille huict cens trois eſcus, cinquante-ſix ſols.

La ville d'Agreda & Caracena & ſon party, deux millions huictante trois mille marauedis, qui font cinq mille cent cinq eſcus, vingt-quatre ſols.

La ville de Molina & ſa terre, cinq millions ſept cens nonante-vn mille marauedis, qui valent quatorze mille cent nonante trois eſcus, vingt-huict ſols.

La cité de Ciguença & ſon party, trois millions ſix cens ſoixante-deux mille marauedis, qui font huict mille neuf cens ſeptante-cinq eſcus, trente ſols.

La cité de Cuença ſon party & ſa terre, vingt-quatre millions ſix cens quarente-cinq mil marauedis, qui valent ſoixante mille quatre cens ſept eſcus, 25. ſols.

La Cité de Huete & ſon party, dix-ſept millions neuf cens ſix mille marauedis, qui font quarente-trois mille neuf cens onze eſcus, quarente-huict ſols.

La ville de Villarejo de Fuentes, paye deux millions cinq cens dix-ſept mille marauedis, qui valent ſept mille cent ſoixante-neuf eſcus, ſept ſols.

La Prouince nommée le Marquiſat de Villena, paye trente & vn million cent mille marauedis, qui font ſeptante-ſix mille cent trente-ſept eſcus, quinze ſols ſept deniers.

La ville de Belmonte, paye de troiſieſmes, quatre cens ſeptante-ſix mille marauedis, parce que les dixieſmes appartiennent au Marquis de Villena, & valent en eſcus mille cent ſoixante ſix eſcus, quatre ſols.

La cité de Murcia, ſon party & iuriſdiction, quatorze millions huict cens & vingt mille marauedis, qui valent trente-ſix mille trois cens vingt-trois eſcus trente-deux ſols.

La cité de Lorca, ſa terre & ſon party, paye cinq millions de marauedis, qui font

douze mille deux cens cinquante-quatre escus, cinquante-cinq sols.

La Ville d'Alcarez, sa terre & son party, paye seize millions neuf cens huictante quatre mille marauedis, qui font quarante vn mille six cens & vingt-sept escus, vingt-huict sols.

La Ville de Segura de la Sierra, ses montagnes d'alentour & sa terre, onze millions nonante & vn mil marauedis, qui valent vingt-sept mille cent huictante trois escus, cinquante sols six deniers.

Ville-neufue de los Infantes & sa Prouince, payent huict millions six cens soixante quatre mil marauedis, qui valent vingt & vn mil deux cens trente-cinq escus, dix-sept sols.

La Ville d'Occagna, & la Prouince nommee Castille, vingt-trois millions trois cens dix mille marauedis, qui valent cinquante-six mil quatre cens & trente-deux escus, onze sols.

La Cité de Guadalajara & son party, onze millions soixante-quatre mil marauedis, qui valent vingt-sept mil cent dix-sept escus, quarente-sols.

Les Villes du Prox & Pozo, payent cent soixante mil marauedis, qui valent sept cent & cinq escus, quatre sols.

La Ville d'Almonacid, & la Prouince de Zorita, vn million cent huictante huict mil marauedis, qui valent deux mil neuf cens onze escus, cinquante-six sols.

Les Villes de Veuga, Talamanque, & Tordelaguna & sa iurisdiction, payent dix-huict millions deux cens cinquante mil marauedis, qui valent quarente mil sept cens trente escus, vingt-deux sols six deniers.

La Ville de Yepes, paye quatre millions vingt-trois mille marauedis, qui font cent trois escus, quarente-vn sols.

La Ville d'Alcala de Henarez, & les lieux de sa iurisdiction, paye auec la ville de Bribueda, seize millions deux cens cinquante mil marauedis, qui valent trente-neuf mil huict cens vingt-huict escus, vingt-neuf sols six deniers.

La Ville de Madrid & son party, payent vingt-trois millions six cens quarente-cinq mil marauedis, qui valent en escus cinquante-sept mil neuf cens quarente-sept escus, trente-six sols deux deniers.

La Comté de Pugno en Rostro, paye vn million deux cens soixante mil marauedis, qui valent trois mil huictante-huict escus, quatorze sols quatre deniers.

Les Villes de Cubas, & Grignon, payent de troisiesmes, cent vingt-sept mil marauedis, parce que les dixiesmes appartiennent à Dom Alonce de Mendoça, qui valent deux cens huictante neuf escus, trente-six sols huict deniers.

La Ville de Galapahar, paye de troisiesmes, cent soixante mil marauedis, parce que les dixiesmes appartiennent au Duc de l'Infantasco, qui valent trois cens nonante deux escus, neuf sols.

La Ville d'Illescas & son party, deux millions deux cens nonante sept mil marauedis, qui valent cinq mil six cens vingt-neuf escus, cinquante quatre sols.

La Cité de Tolede & son party, payent septante-trois millions, qui font cent septante-six mil cent soixante-neuf escus, trente-sept sols.

Les rentes qu'on nomme le seruice de Montadgo, valent dix-neuf millions cinq cens trois mil marauedis, qui font quarente-six mil sept cens trois escus 40. sols.

Les lieux du Prieuré de S. Iean, sept millions cinquante-cinq mil marauedis, qui font dix-sept mil deux cens nonante & vn escu, quarente sols.

La Ville d'Almagro & sa Prouince, sept millions cinquante-cinq mil marauedis, qui font dix-sept mil deux cens nonante & vn escu, quarente-sols.

La Maistrise de Calatraua, paye trois millions quatre cens trente-huict mil marauedis, qui font huict mil quatre cens vingt-sept escus, huict sols.

La Ville de Guidad Real, paye quatre millions cent cinquante mil marauedis, qui valent mil cent septante & vn escu, cinquante-quatre sols.

Les lieux qui sont compris en l'Archidiaconat de Talauera de la Reyne, quatorze millions trois cens vingt-six mille marauedis, qui valent mil cent douze escus, quarente-cinq sols.

La Cité de Plaisance & les lieux de son Archidiaconat, payent dix-huict millions quatre cens soixante & dix-huict mil marauedis, qui font quarente cinq mille deux cens quatre vingt-neuf escus, douze sols.

La Cité de Truxillo & son party, 12. millions deux cens 24. mil marauedis, qui valent

vingt-neuf mille neuf cens soixante escus, quarente-sept sols six deniers.

La ville de Caceres & son party, payent sept millions huict cens cinquante mille marauedis, qui valent dix-neuf mille deux cens quarente-neuf escus, douze sols.

La cité de Badajez & son party, neuf millions septante & vn mille marauedis, qui valent vingt-quatre mille quatre cens trente-huict escus, quarente-trois sols.

La ville d'Alcantara & son party, auec sa Prouince, neuf millions quatre cens trois mille marauedis, qui valent vingt-trois mille quarente quatre escus, trente-trois sols six deniers.

Le dixiesme des herbes de l'ordre de Calatraua, pour nourrir les cheuaux, trois millions quatre cens huictante & vn mille marauedis, qui valent huict mille deux cens huictante-cinq escus, quarente-cinq sols.

Ces herbes se donnent aux cheuaux de prix au mois de Mars, & sont de la veche & de l'orge verd, qu'on appelle en Espagne, *Alfalfa* & *Alcacel*.

La Prouince de la Serena, paye sept millions cinq cens septante mille marauedis, qui valent 18155. escus, cinquante cinq sols.

La cité de Merida & son party, ving & vn million deux cens trente quatre mille marauedis, qui font cinquante-deux escus, sept sols.

La ville de la Fuente le Maistre & son party, six millions neuf cens septante-trois mil marauedis, qui valent dix-sept mil quatre vingt-dix escus, 41 sols.

La ville de Guadal-canal & son party, trois millions trois cens cinq mille marauedis, qui valent huict mille cent escus, trente-trois sols.

La cité de Xecez de Badajoz, sept millions cinq mille marauedis, qui font dix-sept mille quatre cens soixante-vn escu, cinquante-huict sols.

La cité de Seuille, son party & sa terre, cent huictante-deux millions trois cens huictante-sept mille marauedis, qui font quatre cens quarente-vn mille six cens quarente sept escus six sols.

Toute la rente de la Seigneurie de Seuille, deux millions, qui font quatre mille neuf cens vn escu, cinquante-huict sols.

La ville de Palma & de Gelues, payent de troisiesme pour année deux cens trente huict mille marauedis, parce que les dixiesmes appartiennent au Comté de Palme & Gelues, qui valent cinq cens huictante trois escus, vingt sols.

Les villes de Teba & Ardales, payent de troisiesme chaque année cinq cens huictante-vn mille marauedis, parce que les dixiesmes appartiennent au Marquis d'Ardales, qui valent mille quatre cens vingt-quatre escus, vn sol trois deniers.

La ville de Lerena & son party, payent de troisiesmes & dixiesmes chaque année, trois millions cent vingt-cinq mille marauedis, qui font sept mille six cens cinquante neuf escus, dix-neuf sols.

La Cité de Cadiz, paye huict millions quatre cens quarante-deux mille marauedis, qui valent vingt mille six cens nonante-vn escu, dix sols.

La rente de la Vicomté de la cité de Cadiz, trois millions trente-huict mille marauedis, qui valent sept mille quatre cens quarente-six escus, cinq sols.

La cité de Gibraltar, paye vn million cinq cens mille marauedis, qui font trois mille six cens septante-six escus, vingt-huict sols trois deniers.

La cité de la frontiere & son party, vingt-vn million cent cinquante mille marauedis, qui valent cinquante-vn mille huict cens trente-huict escus, 3. sols six deniers.

La ville de Garmona & son party, neuf millions quatre cens cinquante mille marauedis, qui valent vingt-trois mille cent 61. escu, quatre sols six deniers.

Les villes de Lora & de Setafilla, six cent huictante mil marauedis, qui font mil six cens soixante-six escus, quatre sols.

La cité d'Ecija & ses faux-bourgs, quinze millions cinq cens mil marauedis, qui valent trente-sept mil neuf cens nonante escus, onze sols six deniers.

La cité de Cordoüe & son party, huict millions neuf cens nonante huict mille marauedis, qui valent vingt-deux mil cinquante-trois escus, 53. sols deux deniers.

L'enclos des lieux Royaux de Cordouë, payent chaque année dix-sept millions soixante-deux mille marauedis, qui font quarente-vn mil huict cens dix-huict escus trente-huict sols six deniers.

La cité d'Anduxar & son party, quatre millions huict cent mille marauedis, qui valent onze mille sept cens soixante-quatre escus, trente sols six deniers.

La cité d'Erbeda & son party, payent x I. millions 640. mil marauedis, qui font 28.

mil cinq cens trente-vn escu, cinquante sols dix deniers.

La cité de Baeça & son party, dix-sept millions trois cens seize mille marauedis, qui font trente-neuf mille neuf cens nonante escus, douze sols huict deniers.

La ville de Quesada, paye chaque année vn million quatre cens dix-huict mille marauedis, qui font 3475. escus, vingt-neuf sols sept deniers.

La Lieutenance de Caçorla, paye six millions 888. mil marauedis, qui valent seize mille 882. escus, vingt & vn sols trois deniers.

La Comté de sainct Estienne, paye vn millon trois cens quarante mille marauedis, qui font trois mille deux cens huictante quatre escus, dix-neuf sols.

La ville de Martos & son party, payent onze millions 436. mil marauedis, qui font vingt-huict mille vingt-neuf escus, quatre sols.

La cité de Iaen & son party, payent quinze millions neuf cens vingt-six mil marauedis, qui valent trente-neuf mil trente-quatre escus, dix-neuf sols six deniers.

La cité de Grenade, sa terre & son party, payent chaque année quarente-deux millions neuf cens mille marauedis, qui font cent quatre mil nonante trois escus, huict sols six deniers.

Les foyes qui se font à Grenade, valent au Roy chaque année vingt-deux millions de marauedis, qui font 53921. escus 54. sols. Ie ne sçay si à present le proffit en est aussi grand, car bien que i'aye tasché de le sçauoir, ie n'ay peu, à cause de la diuersité des nourrissons, depuis que les Mores furent generalement dechassés en l'an mil six cens dix, comme i'ay dit en ce liure.

La rente nommée Guelayabizes de Grenade, vaut deux millions 780. mille marauedis, qui font quatre mille neuf cens deux escus, quarente-quatre sols.

Les citez de Loxa, & Alhama, payent trois millions six cens cinquante mille marauedis, qui font huict mille neuf cens quarente-six escus, cinq sols.

La cité de Baça & son party, dix millions six cens vingt six mil marauedis, qui font vingt-six mille quarente-quatre escus, trente-huict sols.

La cité de Gadiz, & les monts des enuirons, six millions trois cens nonante cinq mille marauedis, qui valent quinze mille six cens septante-quatre escus vn sol.

La cité d'Almerie, paye trois millions huictante mille marauedis, qui valent sept mille cinq cens quarente-neuf escus, vn sol six deniers.

Les villes d'Almugneçar & Salobregna, payent deux millions six cens quarente trois mille marauedis, qui font six mille quatre cens septante sept escus, cinquante-six sols cinq deniers.

La cité de Malaga & son party, seize millions deux cens soixante-neuf mil marauedis, qui font trente-neuf mille 875. escus, quinze sols.

La cité de Velez Malaga, paye trois millions 529. marauedis, qui valent huict mille six cens quarente-neuf escus, trente-vn sol.

La ville de Pulchena, quatre cens dix mille marauedis, qui font mille quatre escus cinquante-quatre sols.

La cité de Ronda & sa terre, payent cinq millions 334. mille marauedis, qui font treize mille septante-trois escus, trente-deux sols six deniers.

Les Isles de Canarie, quatre millions huict cens trente mille marauedis, qui font onze mille quatre escus, cinquante-cinq sols.

L'Isle de Tenerife, trois millions de marauedis, qui font sept mille trois cens cinquante-deux escus, cinquante-sept sols.

L'Isle de la Palme, deux millions quatre cens mille marauedis, qui font cinq mille huict cens huictante-deux escus, vingt-deux sols.

Le seruice ordinaire que les Royaumes de Castille payent, vaut chaque année cent quatre millions trois cens cinquante mille marauedis, qui valent deux cens cinquante-deux mille cinq cens vingt & vn escu, cinquante-deux sols quatre deniers.

Le droict des ports du Royaume de Valence, Arragon & Nauarre, valent quarente-neuf millions trente-cinq mille marauedis, qui font cent vingt-neuf mille cent cinq escus, cinquante-sols.

Les droicts des ports du Royaume de Portugal, trente-quatre millions cinquante mille marauedis, qui font huictante-deux mille six cens trente-sept escus, quinze sols six deniers.

Les rentes des laines, & droicts qu'on paye pour les tirer hors des Royaumes, valent

valent 53. millions cinq cens & huictante six mil marauedis, qui sont cent & trente mille deux cens & soixante deux escus seize sols six deniers.

La grande Doüanne de Seuille, vaut cent & cinquante quatre millions trois cens & dix-neuf mille marauedis, qui sont trois cens septante deux mille cinq cens & vingt-huict escus cinquante-sept sols.

La Doüanne des Indes, vaut chaque année 67. millions de marauedis, qui font cent soixante deux mil 63. escus 45. sols.

La rente nommée la Seigneurie des maisons de la monnoye de ces Royaumes, vaut 22. millions de marauedis, qui valent 56. mille 372. escus 33. sols.

Le Roy donne à rente aux banquiers les droits des Commanderies de S. Iacques, Calatraue, & d'Alcantare, à nonante huict millions de marauedis, qui sont deux cens trente-huict mil quarente-sept escus huict sols.

Il donne pareillement à rente les herbes qui se cueillent au terroir desdites Commanderies à trente sept millions cinq cens mil marauedis, qui sont nonante mil huict cens & trente cinq escus cinquante six sols.

La mine de l'argent vif, nommée Almedan, vaut chaque année 75. millions de marauedis, qui font cent & huictante vn mil six cens septante deux escus 35. sols.

La saincte Croisade, ostez les despens, vaut chaque année deux cens millions de marauedis, qui font quatre cent & nonante mille, cent & nonante six escus quatre sols quatre deniers.

Le subside vaut chaque année à sa Majesté 65. millions de marauedis, qui font 159. mille 313. escus, 43. sols.

Les Eglises & Eueschez de ces Royaumes se rentent tous les ans, cent & dix millions de marauedis, qui font 269. mille 607. escus 50. sols, & 7. deniers.

Le seruice de ces Royaumes vaut tous les ans à sa Majesté 7. millions 76. mille marauedis, qui font dix-sept mille, trois cens & 33. escus 20. sols 2. deniers.

La rente de la monnoye foraine vaut seize mille trois cens huictante sept escus 15. sols & 5. deniers.

Tout ce qui vient tous les ans des Indes, vaut trois cens millions de marauedis, qui font 735. mil deux cens nonante quatre escus 7. sols.

Le Royaume de Nauarre vaut tous les ans trente-cinq millions, & huict cens mille marauedis, qui font 85. mil 784. escus 19. sols.

Les Royaumes de Valence, d'Arragon, & de Catalogne valent 75. millions, qui font 183. mil 823. escus 32. sols.

Ce qui se retire des Isles de Sardeigne, Majorque & Minorque, est employé à la garde & defense desdites Isles.

Le Royaume de Sicile rend tous les ans en rentes, compris tout ce qu'il vaut, huict cens septante cinq millions, qui valent deux millions cent quarente quatre mil six cens & sept escus 50. sols & 7. deniers.

Les rentes du Royaume de Naples, ensemble la Peüille & la Calabre, valent quatre cens cinquante millions de marauedis, qui font vn million cent & deux mil neuf cens quarente & vn escu dix sols & sept deniers.

L'Estat de Milan vaut de rente tous les ans, trois cens millions de Marauedis, qui font 735. mil 293. escus 22. sols.

Les Estats de Flandres & de Bourgogne, valent 700. millions de marauedis, mais ils ne sont à present au Roy d'Espagne, attendu qu'ils ont esté donnez pour le doüaire de Madame l'Infante Elisabeth Clara Eugenia, lors qu'elle espousa Albert parauant Cardinal, en l'an 1598.

Les rentes des cartes, valent tous les ans vingt millions de marauedis, qui font quarente six mille trois cens vingt-trois escus trente-trois sols.

Les rentes des serges drappées qui entrent de Florence en ces Royaumes, valent dix millions de marauedis, qui font 24. mil 509. escus 40. sols.

Toutes les parties de marauedis reduites en ducats d'Espagne, se montent à la somme de treize millions quarente huict mille ducats, qui font en escus la somme totale, douze millions cent nonante six mil six cens soixante & six escus 40. sols.

Il faut comprendre en ce compte, la Cité de Saldagna, que nous auons cy-deuant oubliée, laquelle paye vn million & treize mil marauedis, qui font en escus, deux mil quatre cens huictante deux escus 51. sols.

Villes d'Espagne qui ont esté au pouuoir des Mores, & combien de temps, & comment deliurées aux Chrestiens.

TOlede fut gaignée sur les Mores par le Roy Dom Alphonse VI. appellé Pair d'Empereur, en l'an 1086. & fut du depuis perduë lors que les Mores rentrerent en Espagne, & demeura en leur pouuoir par l'espace de 371. an.

Cordoüe fut en la puissance des Mores l'espace de 522. ans, & gaignée sur eux l'an mil deux cens trente-six le 29. de Iuin, & consacrée aux bien-heureux A postres S. Pierre & sainct Paul.

Le Royaume de Murcia demeura en la puissance des Mores cinq cens vingt-sept ans, car il fut pris en l'an 715. & gaigné sur eux en l'an 1241. auquel l'Vniuersité de Salamanque fut fondée.

La Cité de Iaën fut possedée par les Mores cinq cens vingt-neuf ans, & gaignée sur eux l'an 1243.

Seuille fut regie des Mores 555. ans, & gaignée sur eux l'an 1269. au temps de Ioseph, Iacob, Aben, & Ioseph Roy de Marruecos.

Algezira fut au pouuoir des Mores 630. ans, & gaignée en l'an 1344. Ceux de Castille & de Leon pour pouuoir auoir cette Cité, enuoyerent au Roy Dom Alphonse, durant tout le temps qu'elle fut assiegée, le tribut nommé Alcauala, qui est trois blancs de chaque quatre reales : tribut qui se tiroit de toutes les marchandises d'Espagne ; & depuis ils le payerent tousiours, l'augmentant de telle sorte, qu'auiourd'huy de dix on en paye vn.

Gilbratar demeura aux Mores 748. ans, & fut gaignée en l'an 1471.

Malaga fut en la puissance des Mores 773. ans, & fut gaignée en l'an mil quatre cens huictante sept, par le Roy Dom Fernand V. Les Mores la tinrent iusques à ce que les preparatifs se firent pour prendre le Royaume de Grenade.

Grenade fut la derniere gaignée, en l'an 1492. par le Roy Dom Fernand V. Elle se nommoit anciennement Betique, & demeura aux Mores 778. ans ; & voila comme l'Empire des Mores a pris fin en Espagne.

On lit dedans leur histoire, qu'au temps que l'Espagne fut prise des Mores, il y eut vn Capitaine nommé Mussa qui s'en rendit maistre, & cette conqueste perduë pour les Mores fut regaignée par vn autre Capitaine appellé aussi Mussa, frere de Boaudilin petit Roy de Grenade, lequel ayant desir d'embrasser la foy Chrestienne, se rendit amy du Roy Dom Fernand, & de Madame Elizabeth. Ce petit Roy arborisa la Croix en cette Cité de Grenade ; & du temps de l'Empereur Charles V. & du Pape Pie V. il y eut vne grande émotion entre les Mores conuertis nommez Morisques, lesquels apres s'estre r'alliez ensemble, se voulurent emparer de Grenade : mais Dieu les empescha de ce faire, & ne se saisirent que des montagnes appellées Alpunarac, qui sont deux monts fort rabotteux audit Royaume de Grenade, pres de la ville de Guadie. Ce fut là où ils exercerent des cruautez du tout barbares, faisans mourir les Chrestiens par des martyres estranges & horribles. Ils éleurent vn Roy qui ne regna que sept mois, pendant lesquels ils se consommerent comme le sel dans l'eau. Ainsi l'Espagne resta sans aucune alteration iusques en l'an 1601. que les Morisques qui faisoient profession d'estre Chrestiens, s'estans accreus & assemblez en grand nombre en la ville de Sarragosse en Arragon, se voulurent derechef éleuer contre le Roy, & ayans fait amas d'vne grande quantité d'armes, ils furent finalement descouuerts, & aussi tost condamnez par Edict du Roy de vuider toute l'Espagne dans trois mois. Ce fut vn Edict bien fascheux pour eux, parce que pour le peu de temps qu'on leur donna de penser à leurs affaires, ils perdirent la pluspart de leurs biens ; & par ainsi du costé de Seuille en Andalousie, ils furent chassez iusques au nombre de deux cens mille : mais voyons en suitte comme l'Espagne se nettoya de cette vermine.

Prise de l'Arrache en Barbarie par les Espagnols.

XVII. SI plusieurs Princes de la Chrestienté, nonobstant leurs affinitez & parentez ont des partialitez les vns contre les autres, ceux des autres endroits du monde, n'en ont pas moins.

Les Roys de Barbarie depuis cent ans, suiuant ce que plusieurs Historiens ont rapporté, en seruent assez de preuue ; & tousiours les Roys de Castille ou de Portugal, en leur donnant secours, se sont emparez de quelque place qui estoit à leur bien-seance ;

toutefois le Roy Dom Sebastien de Portugal, y allant en personne pour supporter Muley Hamet, contre son frere Muley Maluco Abdelmec Roy de Fez & de Maroco, en pensant y profiter, perdit la bataille d'Alcacerquibir, où il fut tué, comme les Castillans afferment : mais le commun des Portugais croid que non, & qu'apres cette perte s'estant sauué de la bataille, il estoit errant parmy le monde iusques en l'an 1601. que s'estant descouuert il fut arresté prisonnier à Venise pour s'estre dit le Roy Dom Sebastien.

Depuis estant tombé entre les mains des Castillans, & mené à Naples, ils l'ont enuoyé en Castille, où il a esté pendu.

Or la faute principale que fit le Roy Dom Sebastien en Barbarie, ce fut qu'estant descendu à Arzille, il laissa derriere luy Arrache ville des ennemis, & s'en alla chercher Abdelmelec en la campagne d'Alcacerquibir.

Arrache est vne ville forte au Royaume de Fez en la Prouince d'Azgar, bastie sur la mer Oceane à l'entrée du fleuue Lucus, sur lequel elle est assise vne partie d'icelle, & l'autre sur l'Ocean : son port est tres-beau & difficile à prendre, pource qu'il est defendu d'vne forteresse, dans laquelle les Rois de Fez tiennent d'ordinaire trois cens cheuaux legers & trois cens harquebusiers en garnison : pource que les Portugais & Castillans tiennent presque toutes les villes maritimes des Prouinces de Habat & Erif, où ils ont de grosses garnisons.

Cette Prouince icy est depuis la riuiere de Nocor le long de la mer Mediterranée iusques au destroit de Gilbratar : l'autre sur l'Ocean depuis ledit destroit iusques au fleuue Lucus, en laquelle le Roy d'Espagne tient maintenant les fortes villes de Tanger, Zille & autres.

Sur la guerre qui s'est esmeuë depuis peu entre le Roy de Fez Muley Xequi & son frere Muley Sidan, qui sont Mahometans, le cadet a contraint l'aisné de sortir hors le Royaume & venir implorer du secours audit Roy d'Espagne : Mais le feu Roy Dom Sebastien ayant seruy d'exemple à l'Espagnol, de ne se fier aux Rois Barbares qu'auec asseurance, il traitta auec luy, en luy promettant secours; qu'il luy donneroit aussi cent mille ducats pour retourner à l'Arrache (place qui tenoit pour luy) où par argent & autrement il pratiqueroit & regaigneroit le plus de gens de guerre qu'il pourroit : aussi que pour seureté du secours qu'il luy donneroit, il feroit mettre la forteresse de l'Arrache sous sa puissance. Suiuant cét accord, le Fezzien retourne à l'Arrache auec l'argent promis dans vn des vaisseaux du Roy d'Espagne, où en peu de temps plusieurs de ses amis & seruiteurs le reuinrent trouuer. L'Espagnol cependant ayant fait dresser vne armée nauale de grand nombre de galeres, & autres nauires, & sur icelles fait monter dix mille hommes, il en donna la conduite au Marquis de S. Germain, lequel arriua le 20. Nouembre sur le soir au port de l'Arrache, & s'y tint à l'anchre tout le long de la nuict.

Le lendemain matin le Marquis ayant fait conuoquer tous les Chefs dans l'Admirale, & leur ayant communiqué son dessein de forcer l'Arrache en cas que le Roy Maure ne luy tint promesse, il eut asseurance d'eux qu'ils s'y comporteroient en gens de guerre : Mais voicy ce qui en aduint. Le Fezzien ne se pouuant dédire de sa promesse, & voyant que l'Espagnol estoit si puissant qu'il le pouuoit forcer, plusieurs des siens & le peuple craignans ce qui leur aduint, qui estoit de tomber sous la puissance d'Espagne, vouloient luy tourner face; mais ayant le Gouuerneur du Chasteau à sa deuotion, il mit hors la garnison des Barbares qui estoit dans le Chasteau, & luy-mesme en donna l'entrée & les clefs au Marquis de S. Germain. Au bruit que les Espagnols estoient entrez dans le Chasteau, tous les habitans coururent aux armes, & pensans leur resister, apres que plusieurs d'entr'eux y eurent finy leurs iours valeureusement durant trois heures de combat, ils tomberent sous la puissance du Marquis, qui fit aussi-tost arborer sur les tours & clochers vne Croix & les armes de Castille. Ainsi cette forte ville que le Castillan & le Portugais auoient dés si long-temps desirée, & où les habitans receurent vne grande ruine, est en fin tombée sous la puissance de leur Roy.

Le Marquis de S. Germain donna le nom de Marie à la forteresse de l'Arrache, pource qu'il y entra le iour de la Presentation N. Dame. Les nouuelles de cét exploit furent apportées en Espagne six iours apres, dont le Roy rendit graces à Dieu : & le peuple en fit des feux de joye. Ce sont les vicissitudes des temps. Iadis les Maures couroient l'Espagne, & maintenant les Espagnols se promenent en Mauritanie.

Digitized by Google

ESTAT DV ROYAVME DE PORTVGAL.

SOMMAIRE.

I. L'*Ancienne situation, longueur & latitude du Royaume de Portugal.*
II. *Du nombre des villes portans le nom de Cité qui y sont, de ses fleuues & riuieres.*
III. *Des noms & appellations qui ont esté autrefois donnez à ce Royaume.*
IV. *Ce que la Couronne de Portugal possede és quatre parties du monde.*
V. *Son estenduë, ses Forts & Havres.*
VI. *Qualité du pays de Portugal, de la fertilité d'iceluy, de ses vins, huiles & necessité de bleds, ses mines d'or & d'argent & de l'abondance de son sel.*
VII. *De la Iustice & Gouuernement de Lisbonne & du Portugal.*
VIII. *Des diuers Ordres de Cheualiers, & de la Noblesse de Portugal.*
IX. *Des places fortes des Portugais hors du Royaume.*
X. *Richesses & reuenus du Roy de Portugal.*
XI. *Despense annuelle du Royaume de Portugal.*
XII. *De la ville de Lisbonne.*
XIII. *Catalogue des Rois de Portugal, iusques au Roy Philippes I. du nom Roy d'Espagne fils de l'Empereur Charles V.*
XIV. *Que les Rois de Portugal sont en ligne masculine sortis de la maison de France.*
XV. *Discours qui monstre comme le Roy Philippes II. Roy d'Espagne, s'est emparé de la Couronne de Portugal.*
XVI. *Comme les anciens Roys de Portugal n'auoient rien à craindre par tout le monde.*

SITVATION.

I. LE Royaume de Portugal a 285. lieuës de circuit, sçauoir cent trente cinq lieuës le long des costes de la mer, & 150. lieuës d'enceinte du costé de la terre.

II. En Portugal d'Espagne, il y a 17. villes qui portent le nom de Cité, lequel nom n'est attribué sinon aux villes Capitales, Episcopales & priuilegiées; les autres sont simplement appellées villes, soit qu'elles ayent ports & murs, ou qu'elles n'en ayent point: de telles villes & bourgades, il y en a en Portugal 470. sans compter les villages & les hameaux. Il y a trois principales riuieres auec havres, assçauoir Lisbonne, Porto & Setoral; & encores trois autres au pays d'Algaue, ou Algarbe, qui est aussi de la dépendance de Portugal, assçauoir Tauilla, Lagos, & Villa Noua, la riuiere de Lisbonne.

III. Le Royaume de Portugal estoit autrefois nommé Lusitanie & Espagne vlterieure, ayant pour ses bornes du costé du Nort, les riuieres de Mingo & d'Auie, iusques à la ville de Ribadanie, qui est sur le bord de l'Auie: de ce costé il regarde la Galice, & de là en tirant vers le Leuant vne ligne iusques à la Mirande assise sur le Duero, de là encores vers le Midy, il faudra pour prendre ses bornes tirer presque tout droict iusques à l'emboucheure de la riuiere d'Ante, & de ce costé-là il confine auec la Castille, l'Estremadure & l'Andalousie; & du Midy & de l'Occident, il a pour sa borne la mer Athlantique, ou du Ponant.

Digitized by Google

La Couronne de Portugal possede en l'Europe, la derniere partie de l'Espagne vers l'Occident au bord de la mer Oceane. IV

Elle tient en Afrique pres le destroit de Gilbraltar trois places, sçauoir Leute, Fanier & Maragone, & presque toute la coste d'Afrique, hors du destroit : elle a au Royaume de Guinée, le Chasteau de la Mine, & au delà le Cap de Bonne Esperance vers l'Asie, Cefole & Mozambique.

En l'Asie elle tient plusieurs riuieres ; & vers le Leuant par delà le fleuue de Gange, elle a Malaca, Ormus, Dicil, Bazaim, Diamo, Calicut, Cinanor, Goa, Ceilam, Lexam.

Au nouueau Monde elle commande à cette partie du Peru, qui est par delà l'Equinoctial tirant vers le Leuant, hors la ligne imaginée par le Pape Alexandre, à la Prouince nommée Brasil, qui est longue de deux cens mille en Isle, & cinq cens mille en terre ferme.

Dauantage, de cette mesme Couronne dependent les Isles de la coste d'Afrique, comme celle de S. Thomas, les Terceres, du Cap-verd, du Prince de bonne vie, de Sainct Nicolas, de saincte Luce, de sainct Antoine, & de celle de Madere.

Outre cela elle a conquis les Isles Molucques tres-riches, sous la ligne Equinoctiale.

Les Rois de Portugal n'ont iamais eu de Forts en Europe ; & n'en ont iamais pû faire aux frontieres de Galice, de Castille & d'Andalousie, par concordats faits entr'eux & les Rois d'Espagne.

Mais en Afrique cette Couronne a de bonnes forteresses.

En Asie, tous les lieux susdits sont autant de forteresses.

Malaca, où abordent toutes les Marchandises qui viennent du Iapon & de la Chine.

A Maline, toutes celles du Peru, de Lambaye & d'autres lieux où les Portugais voyagent.

V. Ce Royaume a de tour 899. mille, ou selon quelques-vns 850. & en a du costé de mer 470. Il est long & estroit, & assis pour la plus grande partie sur la mer Oceane : il est long de 320. mille, & large de 60. & est diuisé en deux Royaumes, dont l'vn retient le nom du tout : l'autre s'appelle Algarbe, mot Arabic, qui signifie partie Occidentale : l'vn est diuisé de l'autre par vne ligne qu'on doit tirer imaginairement d'Alcotin à Odechere, qui sont deux chasteaux, dont l'vn est assis sur la mer du Ponant, l'autre sur la riuiere de Guadiane. L'Algarbe est vers le Midy, & Portugal vers le Nord. Il passe par ce Royaume beaucoup de belles & grandes riuieres, comme la Guadiane, le Tage, le Mondegue, le Duero, le Mingo, qui ont presque toutes de l'or meslé parmy leur sable.

Guadiane passe par le Portugal l'espace de 7. lieuës, le Tage 18. le Duero 28. & le diuise de la Castille. L'Algarbe contient les villes de Tauille, Lagos, Silues, dont Tauile & Lagos ont d'assez bons ports, outre lesquels (passé le Cap de S. Vincent, dit des anciens Sacré Promontoire) il y a encore celuy de Villeneufue & quelques autres qui sont petits.

Le Portugal a trois fort bons ports ; c'est assçauoir celuy de Setubal, à 20 mil loin de Lisbonne vers le Midy, vn golphe de long trente mille, & large de trois : celuy de la Cité de Port que le Duero fait ; & celuy de Lisbonne qui est plus grand, & qui est fait par le Tage, par lequel on entre 15. voire 20. mil auant dans terre, auec de fort gros vaisseaux : & Lisbonne, au iugement de tous, est la ville la plus peuplée de la Chrestienté apres Paris : Elle contient cinq collines, entre lesquelles s'estend la plaine iusqu'au fleuue ; elle peut faire 20000. maisons diuisées en 25. Parroisses. En la plus haute colline, on void vn Chasteau du tout ancien, qui n'est fort qu'à raison de son assiette. Il n'y a point de soldats en garnison, & ce lieu sert seulement de prison aux gens de qualité. On trouue à l'emboucheure du Tage, Cascais, où les vaisseaux attendent la marée pour monter à Lisbonne, ou le vent pour faire voile. Les autres Citez sont Coimbre, où il y a vne bonne vniuersité fondée par le Roy Iean III. (il y en a vne autre fondée par le Cardinal Henry qui fut depuis Roy) Lamego, Viseo, Mirãde, Porto, Portalegre, Guarda, Laira, Eluas : Et quoy que Bragance n'aye pas vne Eglise Cathedrale, toutefois elle joüit du priuilege de Cité, & est sous vn Duc si puissant & si riche qu'il semble que c'est chose monstrueuse de voir qu'en vn si petit Royaume il y ait outre le Roy, vn si grãd Prince, veu qu'on tient qu'vn tiers du peuple du Royaume luy

est sujet, & est dans ses terres. Outre ce Duc, il y en a encores deux autres, vn Marquis, dix-huict Comtes, vn Vicomte & vn Baron. Outre les Citez, on compte que le Portugal a ou des Chasteaux, ou d'autres places fermées de murailles, iusques au nombre de 470. & dauantage, qui sont pour la plus grande part entre le Tage & le Migne: La partie du Royaume qui est entre le Tage & la riuiere de Guadiane est peu peuplée: mais celle qui est entre le Duere & le Migne, contient vn peuple innombrable, mais pauure & plus semblable à celuy de Galice, auec qui il confine, qu'aux Portugais. Ce Royaume fut iadis de beaucoup plus peuplé qu'à present: Et cela vient du grand nombre des loingtaines entreprises du Brasil, de l'Ethiopie, des Indes, de Malaca, de Maluco, & de plusieurs autres Isles, où il s'est perdu & se perd encore tous les ans beaucoup de gens à l'aller ou au retour; & outre il y en a tant qui s'arrestent en ces lieux éloignez, que le Portugal en demeure dénué d'hommes: Le nombre du peuple qui y estoit, a pû estre reconnu en ce que le Roy Iean passa à l'entreprise d'Afrique auec quarente mille hommes, & cette entreprise fut poursuiuie auec de grandes forces par Alphonse V. qui fut surnommé Africain pour cette occasion. Mais depuis que les Indes furent descouuertes, le Roy Emanuel enuoya à l'entreprise d'Azmor vne armée de vingt-mille hommes de pied, & trois mille cheuaux.

Le Royaume de Portugal s'estend vers l'extremité d'Espagne, du costé d'Occident sur la mer Oceane; au Leuant il touche à la nouuelle Castille, à l'Andalousie; au Midy à l'Algarbe, & au Septentrion à la Galice: l'Algarbe est vnie à ce Royaume.

QVALITE'

VI. L'Air de Portugal est tres-bon, & est rafraischy à bon escient par le flux des eaux qui est fort grand en toute cette coste pleine de golphes de mer. Son assiette est pour la pluspart montueuse, & principalement en Algarbe: Les fruicts de la terre y naissent en plus grande perfection qu'en aucune autre partie de l'Europe: Il abonde en vin, miel & huile, mais il a faute de bled & de froment, qu'on y porte du Royaume de France, & des pays Septentrionaux: il ne manque pas de mines d'or & d'argent, & d'alun, ny de marbre blanc: Il a du sel pour fournir le païs & ses voisins, mais la partie du Royaume, qui est entre le Tage & la riuiere de Guadiane, est peu habitée, & le païs est presque tout montueux & sterile.

De la Iustice & Gouuernement de Lisbonne & Portugal.

VII. IL y a premierement le Tribunal, appellé le Relats du Ciuil, dont le premier Iuge est appellé le Regidor, de la part du Roy, ayant encore deux autres Iuges pour Assesseurs: Puis le Tribunal criminel auec deux Iuges. Vn Auditeur, ou Iuge du Peage du Roy, nommé Alfandega: Plus vn Iuge des Proprietez & Benefices: huict Iuges des Orphelins, vn Iuge des Hospitaux: vn Surintendant appellé Correcteur des affaires des Indes, de Guynée, Cap-verd, Isle de S. Thomas & Bresil. De tous ces iugemens, il y a appel au Relats du Ciuil. En outre le Tribunal des Supplications, dont les Iuges sont appellez Desembargadores, c'est à dire Deschargeurs, lesquels sont de grand credit & authorité plus que ne sont les Conseillers & Presidens en nos quartiers. A cette Iustice viennent les appels du Tribunal Ciuil: leur Surintendant est appellé Correcteur des Supplications. Il y a aussi deux Iuges nommez Desembargadores du Facenda, comme qui diroit Curateurs & Iuges des biens du Roy: Ceux-cy iugent des droicts, & plaident entre le Roy & les particuliers, & d'iceux il n'y a point d'appel. En outre, il y a le Conseil du suprême Tribunal, ou le haut Conseil de ceux qu'on appelle Desembargadores du Palais: le Tribunal qu'on nomme de la Conscience: le Tribunal ou Siege des Verdores de Facenda, c'est à dire, des Curateurs & inspectateurs des reuenus du Roy: le Tribunal ou Siege de la Chambre des Comptes du Roy; le Conseil d'Estat: de surplus il y a deux titres de Ducs, vn de Marquis, dix de Comtes auec la qualité d'vn chacun.

VIII. Il y a trois Ordres de Cheualiers en Portugal. Le premier est appellé de Iesus-Christ, dont les Cheualiers portent la Croix rouge, bordée de cordons d'or, & vn d'argent au milieu. Le second de S. Iacques, les Cheualiers duquel portent l'espée rouge, comme celle de Castille. Le troisiesme est l'Ordre de S. Bernard, ses Cheualiers portent la Croix verde, comme celle de Calatraue.

Le Roy dispose de cinq Commanderies qui dependent de ces trois Ordres.

Digitized by Google

Ce Royaume a quantité de Noblesse, entr'autres deux Ducs, le premier le Duc de Bragance, riche de cent mille croisez, ou escus de Portugal, de rente, d'vn grand fonds d'or & d'argent, & de quantité de vaisselle d'or & d'argent : Il est parent du Roy Sebastien, fils d'vne sœur de la Princesse de Parme. L'an 1640. le Portugal s'estant reuolté contre Philippes IV. du nom Roy d'Espagne, les Estats du Royaume éleurent le Duc de Bragance pour leur Roy, sous le nom de Iean quatriesme. L'autre Duc est celuy d'Auere, riche de cinquante mil escus de rente. Il y a trois Marquis & dix Comtes : Les autres Gentils-hommes sont riches en meubles plus qu'en heritages : ils sont assez courageux, mais non propres à combattre en ordonnance, mais bien en raze campagne, comme contre les Mores, sans aucun ordre. Les precedens Roys de Portugal faisoient exercer leur noblesse aux armes, & aux exercices de la guerre, & faisoient venir exprez des hommes d'Espagne, de France, d'Italie & d'Allemagne, pour leur apprendre à monter à cheual, à courir la bague, & autres exercices militaires. Ils ne peuuent supporter la domination des Espagnols, & sont peu aymez des estrangers. Ils estoient fort fideles à leurs Roys naturels : ils sont mal propres en leurs habits; & quand ils veulent paroistre magnifiques, ils mettent autour de leur bonnet de velours vn grand nombre de pierreries : leur langue est grossiere & desagreable.

Places fortes des Portugais hors le Royaume.

IX. LEs forteresses des Portugais en Afrique ou Barbarie, sont celles-cy; Tanger, Zepta, Arsilla, l'Isle de Madere, les Açores ou Isles Flamandes, à sçauoir Tercere, S. Michel, Saincte Marie, S. George, Pico, Fayal, Gratiosa, les Isles de Flores & Corbo, les Isles du Cap-verd, Iacques, O Fogo Mayo, S. Boa Vista, S. Antonio & S. Nicolas.

Arguyn, qui est vne forteresse en Guynée: La Mine de S. George, qui est vn chasteau en la mesme coste. Item l'Isle du Prince, S. Thomas Arubon. Le Royaume de Congo & Angola, en la mesme coste d'Ethiopie, est aussi tributaire au Royaume de Portugal, l'Isle de sainct Helene : Et de l'autre costé du Cap de bonne esperance, la forteresse de Soffala, la petite Isle de Mozambique, l'Isle d'Ormus : la ville & forteresse de Dieu, les villes & forteresses de Daman, Bacayn, Chaul, Goa, là où les Vice-Roys font leur residence, toutes situées en la coste des Indes : Les villes & forteresses de Honor, Barcelor, Mangalor, Canonor, Granganor, Cochin & Coulan, toutes en la mesme coste des Indes qu'on nomme Malabar: vne forteresse en l'Isle de Grylon, nommée Columbo, les villes de Nagabatan & S. Thomas en la coste de Coromandel, la ville & forteresse de Malacca, les Isles des Moluques, à sçauoir, Tarnare Tydor, Banda & Amboina.

La coste du Bresil de cinq cens lieuës d'estenduë, diuisée en quatre Capitaineries ou Gouuernemens, d'où on apporte annuellement en Portugal, cent cinquante mil Arobes de sucre, l'arobe faisant trente deux liures : le Haure nommé Thodos os Santos, là où se tient le Gouuernement du Bresil.

Richesses & reuenus du Portugal.

LEs rentes ordinaires de la Couronne de Portugal, portent annuellement aux coffres du Roy plus d'vn million d'or & cent mil ducats. X

Les reuenus de la Maistrise des Croisez, dont le Roy est le chef, ausquels appartiennent les Isles des Açores, Madere, les Isles du Cap-verd, l'Isle de S. Thomas, l'Isle du Prince, montent par an à deux cens mil ducats.

Les reuenus de la Mine, appartenants à la Maistrise des Croisez de Iesus-Christ, montent annuellement à cent mille ducats. Celles du Bresil à cent cinquante mil ducats.

Des Indes Orientales vient tous les ans en Portugal la quantité de deux cens mille quintaux de poivre, qui souloit autrefois appartenir, & toute autre sorte d'espicerie, au Roy de Portugal, qui les payoit à Malaca, à raison de trois ducats le quintal, aux autres Isles d'alentour cinq ducats : & à Lisbonne en la Maison des Indes, ils se vendent quarante ducats le quintal. Pour ce qui est du gingembre, canelle, mastic, girofle & noix muscades, il en vient en Portugal pour plus de deux cens mille escus par an; de bois d'Endelles pour plus de cent mil ducats, qui sert en Espagne pour teindre des draps, au lieu de pastel : on vend vn ducat l'arche, qui sont seize onces pour chacun de ces poids, auec lesquels se vendent toutes sortes d'espiceries.

Pour le borax, canfre, sandal, aloës, ebenes confits, & autres drogues, il en vient tous les ans en Portugal pour quarente mil ducats.

De balles de cotton de plusieurs sortes; aucuns particuliers marchands Portugais en font venir pour plus de soixante mil ducats, sur lesquelles ils gaignent iusqu'à quatre-vingts pour cent: D'ambre & de musc, il en vient ordinairement pour vingt mil ducats.

Des perles, & pierres precieuses, comme rubis & diamans, il en vient grande quantité; mais l'on ne peut sçauoir au vray le pour combien, dautant que ceux qui les font venir les cachent, afin de ne payer aucun droict au Roy, qui est de cinq pour cent.

De la Chine, Malaca, Maluie, Bengala, Pegri, Lambade, & d'autres lieux de ces païs là, viennent quantité de soyes blanches, de tres-belles porcelaines, & autres raretez, qu'on appelle à Lisbonne, Brincos.

De la mesme Chine viennent de menuës perles, bon nombre de rares & precieux ouurages qui se vendent en Portugal, iusques à cent croisez, ou escus de Portugal chacun, & les Portugais en portent sur leurs habits. Du mesme païs s'apportent aussi des litieres, tables, chaires & bancs faits d'vn certain bois noir, & luisant comme ebene, recouuert & enrichy d'or, & autres pieces curieuses; ce qui fait iuger de l'esprit subtil des Chinois.

De Perse s'ameine en Portugal de riches tapis de soye & d'or, & des laines tres-fines.

De sorte que de toutes les parties du monde, quantité de marchandises, & de toutes sortes, abordent à Lisbonne, & de là elles s'enuoyent par toute l'Europe, qui cause vn tres-grand profit aux Portugais. De toutes lesquelles marchandises le Roy de Portugal tire toutes les années pour son droict, sept cens mil ducats.

Il y a aux Indes pour la Couronne de Portugal, trois Vice-Roys; l'vn à Malaca, l'autre à Binus, ou Ormus, & le troisiéme à Mozambique; qui ont charge d'empescher que les espiceries ne passent par la mer rouge, ou Alexandrie, comme elles faisoient autrefois, par l'auarice des Officiers qui se laissent corrompre.

Pour ce qui est du trafic que les Portugais font aux pays estrangers, & en Portugal, en voicy le détail.

De Candie, on y apporte des maluoisies, que les Portugais enuoyent aux Indes Orientales, où par le moyen de la longue nauigation, elles deuiennent bonnes par excellence, & se vendent quatre-vingts dix, voire cent escus la pipe.

De Barbarie, par la voye de Leute & de Fanier, il vient beaucoup de cuirs, pierreries, tapisseries, & autres marchandises.

D'Angleterre, y arriuent plusieurs vaisseaux chargez de marchandises, & principalement de draps.

De Flandres, s'enuoyent des toiles, dentelles, & autres marchandises, que les Portugais font conduire aux Indes.

De France, on y porte des bleds, qui y sont de requise, dautant que le Portugal n'en produit que fort peu.

De Biscaye, on y enuoye des armes.

Des Indes Occidentales, arriuent assez souuent des nauires en Portugal chargez de bons cuirs & fort grands.

De l'Isle Espagnole, de la casse, des sucres, & quelquefois de l'or & de l'argent, mais peu souuent.

Du Brasil, les Portugais faisoient cy-deuant venir quantité de sucres, ambre gris & cotton; mais depuis que les Hollandois ont pris le chemin des Indes Occidentales, & qu'ils se sont emparez au Brasil de Fernambous, & d'autres de la Couronne d'Espagne, les Portugais ne tirent guieres de marchandises de ces pays-là.

De l'Isle de Madere, il vient en Portugal plusieurs centaines de mesures de sucre tous les ans, qui sont les meilleurs du monde, dont la mesure, qu'ils appellent Arobe, se vend quatre ducats & plus. On apporte encores de cette Isle du sang de dragon & autres marchandises de peu d'importance.

Des Isles de S. Thomas, on apporte tous les ans en Portugal plus de deux mil arobes de sucre, & deux cens esclaues Negres.

Des Paranes, viennẽt force ris, noix, des singes sans queuë, & des perroquets bleuz.

De l'Isle du Prince, s'apportent des sucres, & s'ameinent des esclaues noirs.

De l'Isle du Cap-verd, vne moyenne quantité de sucres, cottons, cuirs, peaux de chevres, ris, cire, huiles, & plusieurs esclaues noirs.

Des Isles Açores, grande quantité de pastels, qui se distribuent en Angleterre & en Sicile; beaucoup de froment & d'orges, dont la pluspart vont en l'Isle de Madere, & autres lieux d'Afrique, & peu en Portugal, & payent dix pour cent au Roy.

De la Mine de Guinée s'apporte de l'or, mais en si petite quantité par an, qu'il ne reuient point à la valeur de deux cens mille escus, outre celuy que les particuliers en apportent secrettement & en cachette.

Despense annuelle du Royaume de Portugal.

XI. La solde ou salaire des Ministres & Officiers de Iustice dans le païs, est de cent mil ducats par an.

Les reuenus des Tencas, qui sont dons & priuileges, comme fiefs dont le Roy gratifie certaines personnes, comme rentes à vie, lesquels reuiennent au Roy apres le deceds de ceux qui en ont ioüy, reuiennent annuellement à trois cens mil ducats.

Les jurats qui se vendent, qui sont rentes perpetuelles, qui s'acheptent des Domaines, Gabelles & droicts du Roy, à receuoir annuellement, sans qu'elles puissent cesser, ou estre amorties en heritiers & successeurs, reuiennent par an à cent cinquante mil ducats.

Pour l'entretenement des fortgresses d'Afrique ou Barbarie, faut annuellement cinquante mil ducats.

Pour l'entretenement de cinq Galeres, faut annuellement cinq cens mil ducats.

Pour l'armée qui annuellement conuoye les nauires des Indes, tant à aller que venir, trois cens mil ducats.

Les Moradies, qui sont salaires & rentes que le Roy donne pour l'entretenement de ses Officiers qui portent le tiltre de Moços da Camara, Caualeiros, Fidalgos & mil autres tiltres d'honneur, à ceux ausquels il veut monstrer quelque bien-veillance, ou reconnoistre quelque seruice, ou en faueur de leurs parens ou Seigneurs, en vertu desquels tiltres & priuileges ils sont appellez seruiteurs de la maison du Roy, qui est vn grand honneur; ausquels est assignée quelque portion de ces Moradies, pour auoir de l'orge & de l'auoine à nourrir leurs cheuaux, jaçoit que quelquefois cela ne suffise pour leur auoir des souliers, & ne leur sert que d'vn petit tesmoignage de faueur, dont ils se tiennent plus fiers que de tous les biens du monde, montent annuellement à la somme de huictante mil ducats.

Les despenses & necessitez requises au seruice de la Chambre & Maison du Roy, sont d'ordinaire de deux cens mille ducats par an, qui souloient estre baillez à ferme, comme ils sont encore aujourd'huy, auec les despens & tables du Gouuerneur ou Vice-Roy de Portugal.

Pour l'entretenement des forteresses du Royaume de Portugal, deux cens mil ducats.

La somme de tous les susdits despens, monte annuellement à mil six cens huictante mil ducats.

De la Ville de Lisbonne.

XII. La ville de Lisbonne a trente Eglises Parrochiales, & plus de douze mil maisons, qui comprennent plus de vingt mil demeures, sans compter la Cour & les dependances, les Eglises & Monasteres: le nombre des habitans y est de plus de cent vingt mil, entre lesquels il y a plus de dix mil Mores & Esclaues; & ainsi appert par les roolles & signatures des Pasteurs des Parroisses, qui sont obligez chacun en son quartier & Parroisse, sans nulle exception, d'exhiber aussi les memoires de ceux qui suiuent la Cour, & de ceux qui se trouuent és Monasteres, Conuents, Hospitaux, & autres lieux de pieté; comme aussi des estrangers & passagers: car la ville est tellement remplie de Monasteres, Conuents & Hospitaux, qu'ils montent à peu prés autant que les maisons de la ville. Le nombre des Chappelles & autres petits Oratoires de la Vierge & des Saincts y est infiny. La ville a plus de trois cens cinquante ruës, sans compter les ruelles & venelles, qui s'y trouuent en tres-grand nombre.

Le douziéme Decembre 1581. mourut le Duc d'Albe à Lisbonne, dont il estoit

Gouuerneur, lequel fut nourry de laict de femme l'espace de quatorze iours auant sa mort : son corps ayant esté embaumé, fut emporté en son païs d'Albe, pour y estre inhumé.

Au commencement de l'an 1582. partit de Lisbonne vne grande flotte, sous la conduitte du Marquis de Saincte Croix, accompagné d'vne grande suitte de Noblesse, desireuse de seruir le Roy, pour aller és Isles de Flandres, appellées Açores, autour desquelles se tenoit Dom Antoine, auec bon nombre de nauires François, sous la conduite de Philippes Strosse Admiral ; là où apres vn grand conflict, & grand nombre de tuez de part & d'autre, le malheur tomba sur les François ; desquels plusieurs furent pris des principaux Gentils-hommes, ausquels le Marquis fit trancher la teste par vne insatiable cruauté, en l'Isle de Sainct Michel : Dom Antoine se sauua dans vne fregatte, tandis que Philippes Strosse estoit en vne petite barque fort blessé, dont il mourut depuis. Cette victoire haussa le cœur aux Portugais, & tourna au grand honneur du Marquis, auquel on prepara de grands triomphes. Le Roy ayant eu tel succez, commit le gouuernement de Lisbonne à Albert d'Austriche, Cardinal, fils de sa sœur, & se retira auec l'Imperatrice sadite sœur, & toute sa Cour à Madrid.

Cette ville est la capitale de Portugal, assise au 39. degré, bastie sur vne colline sans aucune forme certaine : on ne peut rien dire de sa grandeur, dautant qu'il y a plus de maisons hors ses murailles, que dans l'enclos d'icelles. Il y peut auoir autant d'habitans qu'à Venise : elle enferme cinq collines, entre lesquelles la plaine s'estend iusqu'au fleuue du Tage. En la plus haute colline on void vn chasteau ancien, qui n'est fort qu'à raison de son assiette, & est sans garnison ; il ne sert que de prison aux gens de qualité. Les ruës sont boüeuses, mais belles, dautant qu'on les blanchit tous les ans, ainsi que l'on fait en toutes les autres villes du Royaume ; de sorte qu'elles rendent vne veuë agreable. Du costé du Midy le fleuue du Tage y passe, qui peut estre nommé en ce lieu-là plustost mer que riuiere, pource que l'eau en est sallée, sans flux, & en plusieurs endroits elle est large de plus de trois lieuës. La porte de la ville qui tire vers l'eau, est en forme de demy cercle.

La Mer Oceane est distante de Lisbonne d'enuiron cinq mille, & les vaisseaux se peuuent seruir de toute cette partie comme d'vn port asseuré ; aussi s'y voyent quelquesfois trois cens nauires Flamands, qui y vont charger des sels & autres marchandises. Il y a dans la ville trois places d'armes, capables d'armer quinze mil hommes de cuirasses & corselets, & ont aussi bon nombre de cheuaux. Il y a encores quelqu'autres magasins d'armes, de poudres, balles de canons, & quantité d'artillerie, entre lesquelles il y a vne fort longue piece, qui porte cent liures de balle, faite d'vn fort bel artifice. Cette piece fut prise sur les Mores en la ville de Dieu aux Indes par les Portugais. Là se void aussi l'armeure d'vn homme & d'vn cheual faite aux Indes, couuerte de pierres precieuses, de la valeur de soixante mil escus. Sous le Palais Royal sont plusieurs magasins, appellez la Maison des Indes, où l'on met les espiceries qui en viennent. A l'embouscheure du Tage, il y a le lieu nommé Cascais, où les vaisseaux attendent la marée pour monter à Lisbonne, ou le vent pour faire voile.

A Bellem vne lieuë loin de cette ville, tirant vers la mer, il y a vn Monastere celebre de Religieux de l'Ordre de S. Hierosme, basty & fondé par vn Roy de Portugal, qui est le Mausolée de tous les Roys, Reynes, & Princes du sang du Royaume. Au deuant de ce Monastere se void vne tour enuironnée d'eau, dans laquelle sont trente pieces de canon, non pas pour s'en seruir en temps de guerre, dautant qu'ayant vne colline qui luy commande, elle seroit en bien peu de temps foudroyée à coups de canon ; mais bien durant la paix contre les nauires ennemis.

CATALOGVE DES ROYS DE PORTVGAL,
iusques au Roy Philippes, fils de l'Empereur Charles V.

XIII. LE Royaume de Portugal doit sa principale gloire à la Maison de Lorraine, qui ayant de tout temps produit de grands & vaillans Princes, vid naistre sa grandeur l'an 1100. par les hauts faits d'armes du Duc Henry de Lorraine, qui

ayant desir d'acquerir vne gloire immortelle à sa valeur par quelque entreprise signalée, qui pût aller à l'accroissement de la foy Chrestienne, passa en Espagne, où il trouua mille heureuses occasions d'employer ses iustes armes contre les Mores en faueur du Roy Alphonse VI. du nom, comme il fit auec tant de bon-heur, en purgeant son Royaume de ces gens infidelles, que le Roy de Castille ne pût mieux le reconnoistre qu'en luy donnant pour femme la Princesse Terese sa fille, & pour dot le pays de Portugal, qu'il auoit conquis auec tiltre de Comté, l'an 110. De ce mariage nasquit Alphonse premier du nom Prince de Portugal, tiltre qui n'est donné qu'au fils aisné du Roy; & apres la mort de son pere Henry, continuant ses progrez, il reprit Lisbonne ville capitale des Roys de Portugal, possedée par les Mores, orient de ses victoires, qu'il poursuiuit en vne bataille où il défit cinq Rois Mores qui estoient venus auec vne puissante armée pour les ruiner, apres quoy du consentement du Pape il fut couronné Roy de Portugal, qui au lieu de Comté qu'il estoit, fut erigé en Royaume; & en memoire de cette victoire, il prit en ses armes cinq escus, qui sont celles de Portugal.

Ce Roy conquist du commencement la ville de Lisbonne sur les Morisques ou Sarrasins, à l'ayde & par le moyen des Allemands, qui faisans le voyage de la Terre Saincte, enuiron le temps de la prise de Damiette, furent contrains pour la tempeste, de descendre en Portugal, lors que le Roy estoit occupé au siege de ladite ville, & arriuerent fort à propos pour assister le Roy audit siege, auquel ils se comporterent en telle sorte qu'en peu de temps non seulement ladite ville, mais aussi plusieurs autres places, furent reduites en la puissance du Roy.

En consideration duquel bon seruice le Roy honora la nation Allemande de particuliers & perpetuels priuileges & immunitez par dessus tous les naturels du pays, ordonnant par Edict irreuocable, que tous les Allemands qui de là en auant voudroient demeurer ou trafiquer en son pays, seroient francs & libres de toutes tailles & imposts, de tout ce qui leur seroit de besoin pour leurs personnes, maisons & familles, de pouuoir porter tels accoustremens & ioyaux, eux, leurs femmes & leurs domestiques que bon leur sembleroit: ce qui toutesfois n'est permis aux Portugais mesmes, quoy que naturels du pays: car ils ont vne loy touchant leurs habits, & l'estoffe qu'vn chacun doit porter selon sa qualité.

Item de pouuoir aller de nuict & hors de temps à leur commodité, auec cinq ou six seruiteurs, auec lumiere ou sans lumiere, & auec telles armes & defenses qu'il leur plairoit; ce qui n'est permis aux naturels en aucune maniere.

Item de ne pouuoir estre repris d'aucune iustice en leurs maisons, ny estre iugez ou receuoir sentence, sinon en cas de crime de leze Majesté; & ce seulement par le Iuge ordonné à cela, appellé le Iuge des Allemands.

Item que leurs maisons, tant celles qu'ils ont à loüage qu'en proprieté, ne pourront estre prises pour le seruice du Roy ou de sa Cour, comme à cela les autres sont sujets.

Item qu'ils ne pourront estre contraints à aucun seruice ou charge du pays ou du Roy, comme sont les naturels, ny mis à aucune contribution pour la defense ou necessité de l'Estat.

En voyageant par pays, ils doiuent estre seruis & accommodez deuant tous autres, pour leur argent, & autres semblables priuileges & franchises qu'il seroit trop long de reciter: & sont lesdits priuileges encore à present comme de tout temps, estroittement entretenus & obseruez, & irreuocablement confirmez par les Roys, & iournellement accreus par les nouueaux seruices qu'ils reçoiuent de ladite nation.

Dom Sancho fils du Roy susmentionné, fut le deuxiéme Roy de Portugal, & nasquit l'an 1154. & fut fait Roy à l'aage de 31. an, & eut quinze enfans, tant fils que filles, & regna 27. ans; il deceda en la ville de Coïmbre, l'an 1212. agé de 65. ans, & fut inhumé au Monastere de S. Croix pres de ses peres.

Dom Alphonse troisiéme de ce nom, III. Roy de Portugal, fut estably Roy à l'aage de quinze ans, & a eu trois fils, qui en leur temps ont esté tenus pour Saincts, à sçauoir, Dominique, François & Anthoine. Il deceda l'an mil deux cens vingt-trois, & gist au Monastere d'Alcabesse.

Dom Sancho Capello, fils dudit Alphonse, fut proclamé Roy, estant aagé de seize ans, & mourut à Tolede, l'an 1247. & gist là en la grande Eglise.

Apres le decez dudit Sancho, son frere le Comte de Bologne, fut couronné pour

Roy, & fut le 5. Roy de Portugal, lequel regna trente-vn an, & mourut à Lisbonne l'an 1279. & gist au Monastere d'Alcabesse.

Dom Denys, fils du defunct, fut couronné Roy de Portugal à Lisbonne, estant aagé de dix-huict ans, & fut le 6. Roy de Portugal, le regne duquel dura 46. ans, & mourut en la ville de S. Areyn, l'an 1315. le vingtiéme de Ianuier, aagé de soixante-quatre ans, & gist au Monastere d'Oliuellas, enuiron à deux lieuës de Lisbonne, lequel de son viuant il auoit fondé. Il auoit espousé Dona Isabella, fille de Dom Pedro Roy d'Arragon, qui a esté canonisé pour Sainct. Son sepulchre est en la ville de Coimbre, là où se font plusieurs miracles, à ce qu'on dit.

Apres cetuy-cy regna son fils Dom Alphonse, surnommé le Braue, qui fut couronné Roy en la ville de S. Areyn, estant aagé de trente-cinq ans,& fut le 7. Roy de Portugal,& regna trente & vn an; il mourut à Lisbonne en May 1356. & gist au grand Chœur de la grand' Eglise. Cettuy-cy conquesta Salado sur les Morisques, par l'assistance du Roy de Castille.

Son fils Dom Pedro a esté le 8. Roy de Portugal,& regna en bonne paix & iustice: il mourut l'an mil trois cens soixante-six, & gist au Monastere d'Alcabesse. Il laissa vn fils nommé Dom Fernando, ayant eu deux fils de Dona Vnes ou Agnes de Castro, auant leur mariage, sçauoir Dom Iean & Dom Denys.

Apres son trespas, sondit fils Fernando fut couronné neufiéme Roy de Portugal, & espousa Dona Lianor Gonsalues Telles, laquelle il rauit à son mary Lorenca Vaas da Chuna, lequel il bannit du païs: au reste il aymoit ses subjets, & n'espargnoit point les mal-faisans, vagabonds & débauchez: son regne dura 17. ans, & deceda en l'an 1385. aagé de 43. ans; son sepulchre se void au Chœur de l'Eglise de S. François en la ville d'Areyn.

Apres la mort de cettuy-cy, Dom Iean vint de Castille, auec Dona Beatrix sa femme, pour receuoir la Couronne de Portugal; mais le fils bastard du Roy Dom Pedro, frere du defunct Roy Dom Fernando, luy resista, & luy donna bataille, en laquelle il le vainquit: ce fut en la plaine de S. George, en laquelle pour memoire perpetuelle de cette victoire, il fonda vn riche Monastere, appellé le Monastere de la Bataille. Et fut le susdit bastard couronné dixiéme Roy de Portugal, estant aagé de 38. ans; il deceda le 14. d'Aoust 1433. & fut enseuely au susdit Monastere de la Bataille par luy construit. Ce mesme Roy gaigna la ville & forteresse de Septa sur les Morisques en Barbarie.

Apres luy regna son fils Dom Edoüard, onziéme Roy de Portugal, qui vesquit quarente-deux ans, dont il en regna cinq,& deceda au Palais de Ronuen de Thomar, l'an 1438. & gist au Monastere de la Bataille.

Dom Alphonse fils du susdit Roy, nasquit à S. Areyn, l'an mil quatre cens trente-deux: & dautant que lors de la mort de son pere, il n'auoit que six ans, son oncle Dom Pedro eut la regence iusqu'à l'an mil quatre cens quarente-huict; lors commença ledis Alphonse à regner, & fut le 12. Roy de Portugal. Il mourut à S. Areyn en la mesme chambre qu'il nasquit, le 28. Aoust mil quatre cens hujctante-vn, & gist auec ses predecesseurs au Monastere de la Bataille.

Apres luy regna Dom Ioan surnommé le Grand, deuxiéme de ce nom, treiziéme Roy de Portugal, lequel nasquit à Lisbonne, le quatorziéme May mil quatre cens cinquante-cinq. Cetuy-cy fit sententier & décapiter en public Dom Fernand, Duc de Bergunce en la ville d'Euora, le vingt-deuxiéme Iuin mil quatre cens huictante trois; & de sa propre main tua d'vn coup de poignard Dom Domingo Duc de Begia, frere de la Reyne Leonor sa femme, & donna sa Duché à Dom Emanuel son frere; il vesquit 40. ans,& mourut à Aluor estant aux bains le 25. Octobre mil quatre cens nonante-cinq, & gist au Monastere de Bataille auec ses predecesseurs.

Il ordonna son successeur par testament Dom Emanuel de Viseu qui a esté le quatorziéme Roy de Portugal, lequel fut proclamé Roy le vingt-septiéme Octobre 1495. Cetuy-cy par tous ses Royaumes fit baptiser tous les Iuifs, soit qu'ils le voulussent ou non, sur peine de perte de biens, l'an 1499. & fit chasser tous les Morisques qui habitoient à Lisbonne, hors la porte de Moreria. Du temps de ce Roy, la Commune émeut vne sedition contre les nouueaux Chrestiens ou Iuifs baptisez, desquels furent massacrez quelques centaines d'hommes, femmes & enfans, leurs maisons pillées & bruslées, leurs biens & marchandises enleuées. Le Roy fit rechercher les principaux autheurs de cette seditien, en fit faire punition exemplaire, au

moyen

Digitized by Google

moyen dequoy le trouble cessa. Ce fut ce Roy qui premierement fit découurir les Indes Orientales par ses Capitaines & Pilotes. Item les costes du Royaume du Prete-Ian : il conquesta aussi les Villes & forteresses de Saffin, & Azamor en Afrique. Il deceda à Lisbonne le iour de saincte Lucie 1521. son sepulchre est au Monastere de Bethleem.

Il eut pour successeur Dom Iean troisiesme de ce nom son fils, quinziesme Roy de Portugal, qui nasquit en Iuin 1521. en la ville de Lisbonne, où il fut couronné l'an 1521. Il estoit de naturel benin & debônaire, grand amateur de la Religion & des gens d'Eglise, & aussi des bonnes lettres : il institua vn nouueau College en l'Vniuersité de Coimbre, il mourut l'onziesme Iuin 1557. & fut enseuely au Monastere de Bethleem, dit des Rostiers Allemands.

Apres sa mort fut couronné Dom Sebastien seiziesme Roy de Portugal, fils du Prince de Portugal, qui estoit fils dudit Dom Ioan, qui du viuant de son pere, eust pour femme Ieanne, fille de Charles le Quint, sœur du Roy Philippes. Ce Prince mourut laissant sa femme enceinte dudit Dom Sebastien, qui apres le decez de son ayeul, fut declaré Roy, & nasquit le propre iour de sainct Sebastien, l'an mil cinq cens cinquante-trois : il passa auec vne grande armée en Afrique pour la conquester, l'an mil cinq cens septante-huict, mais il y fut deffait par les Mores, auec la pluspart de ses gens.

Apres cette perte de Dom Sebastien, fut proclamé Roy de Portugal, le Cardinal Dom Henry, grand oncle dudit Dom Sebastien, & fut dix-septiesme Roy de Portugal, lequel mourut l'an 1580. laissant pour heritier de la Couronne par testament, le Roy d'Espagne Dom Philippes, comme droit successeur de ladite Couronne, entant que son pere Charles cinquiesme auoit espousé la plus vieille fille du Roy Dom Emanuel, mere du susdit Dom Philippes, & sœur de l'ayeul de Dom Sebastien, & du sus-mentionné Dom Henry, combien qu'il y eust encore vn frere du susdit Dom Henry, nommé Louis, qui apres son decez laissa vn fils nommé Dom Antonio, qui estoit Prieur d'Ocrate, de l'Ordre des Croisez de sainct Iean, lequel fut proclamé Roy par les Portugais, mais par la grand'force & violence du Roy d'Espagne, qui auoit achepté la pluspart de la noblesse Portugaise, le susdit Dom Antonio fut supplanté & chassé, & le Roy d'Espagne venant en personne en Portugal, y fut reçeu, & proclamé Roy dans le Monastere de Thomar par les trois Estats du Royaume, à sçauoir les Ecclesiastiques, la Noblesse & les Procureurs des villes, par le moyen dequoy la Couronne de Portugal est venuë à ceux de Castille, ou Espagne, apres auoir eu ses propres Rois en nombre de dix-sept, l'espace de quatre cens qarente-deux ans.

XIV. Or est-il que si nous iettons la veuë sur l'Histoire de France & de Portugal, nous trouuerons que les Rois de Portugal, sont issus en ligne masculine de la maison de France, qui regne aujourd'huy.

Car Huc Capet Roy de France, l'an 987. fut pere de Robert Roy de France, l'an neuf cens nonante-cinq.

Robert Roy de France fut pere d'Henry Roy de France, l'an 1032. duquel sont descendus les Rois de France au regne depuis luy iusqu'à present. Ce Robert fut aussi pere de Robert Duc de Bourgongne l'an 1032. qui fut pere de Constance l'an 1042. femme d'Alphonse Roy de Castille. Robert Duc de Bourgongne fut pere de Henry, lequel Henry eut trois fils, Hugues Duc de Bourgongne l'an 1075. Eude Duc de Bourgongne l'an 1097. & Henry Comte de Portugal l'an 1092. qui fut pere d'Alphonse Comte de Portugal l'an 1112. & Roy de Portugal l'an 1139. lequel Alphonse fut pere de Sanche Roy de Portugal l'an 1185. Sanche fut pere d'Alphonse deuxiesme Roy de Portugal l'an 1212. Alphonse II. fut pere de Sanche 2. Roy de Portugal l'an 1224. & d'Alphonse 3. Roy de Portugal l'an 1246. lequel Alphonse 3. fut pere de Denis Roy de Portugal l'an 1279. Denis fut pere d'Alphonse 4. Roy de Portugal l'an 1325. Alphonse 4. fut pere de Pierre Roy de Portugal l'an 1357. Pierre fut pere de Fernand Roy de Portugal l'an 1368. & de Iean fils naturel Roy de Portugal l'an 1385. Iean fut pere de Iean Roy de Portugal l'an 1385. Iean 1. fut pere d'Edoüard Roy de Portugal l'an 1433. Edoüard fut pere d'Alphonse 5. Roy de Portugal l'an 1438. Alphonse 5. fut pere de Iean 2. Roy de Portugal l'an 1481. & d'Emanuel Roy de Portugal l'an 1495. Emanuel fut pere de Iean 3. Roy de Portugal l'an 1521. & d'Isabelle

Digitized by Google

femme de l'Empereur Charles 5. Archiduc d'Austriche, Roy de Castille & d'Arragon, qui fut pere de Philippes 2. Roy de Castille & d'Arragon l'an 1555. & Roy de Portugal l'an 1580. pere de Philippes 3. Roy de Castille, d'Arragon & de Portugal l'an 1598. & fut pere de Philippes 4. Roy de Castille, d'Arragon & de Portugal aujourd'huy regnant.

XV. I'ay estimé de faire voir en ce lieu la maniere & l'artifice dont s'est seruy Philippes 2. Roy de Castille, pour s'emparer de la Couronne de Portugal, selon que i'ay extraict du deuxiesme Tome du Thresor Politique, de Ioseph Texere, de Connestagio & d'autres Autheurs Espagnols, qui ont escrit les vns en langue Espagnole, & les autres en langue Italienne; & que ie veux icy inserer en François, comme vne piece curieuse.

Il faut donc remarquer, que Dom Antonio dernier & vray Roy de Portugal, estoit fils de Louis puisné du Roy Emanuel: son aisné Iean troisiesme, qui regna apres Emanuel, eut pour fils Dom Sebastien, qui ayant esté tué à la guerre d'Afrique par les Sarrasins, le Cardinal Henry son oncle paternel, fut par le peuple eleu Roy de Portugal: durant le regne duquel, pource qu'il estoit debile & cassé de vieillesse, pour preuenir les troubles & les accidens qui pourroient arriuer, furent assemblez les Estats du Royaume en la ville de Lisbonne, qui éleurent cinq notables personnages pour le gouuernement de l'Estat, & la conduitte des affaires, iusqu'à la fin de son regne. Lesquels Gouuerneurs depuis le premier Febvrier 1580. iusqu'au 19. Iuin, auquel iour Dom Antonio fut à Santaren (appellée du temps des Romains Scalabe, & Colonie Romaine, & alors Parlement de grande estenduë en Portugal) d'vne commune voix & vnanime consentement de tous, & auec ioye, declaré Roy de Portugal, & reçeu de tous les corps du Royaume auec applaudissement. Mais non fort long-temps apres, sçauoir le 22. Octobre 1580. ayant regné seulement quatre mois & trois iours, il en fut iniustement priué par Philippes 2. Roy de Castille: lequel pour paruenir à cette honteuse vsurpation, gagna le peuple par argent, promesses de recompenses, & par menaces; colorant son pretendu droict, de ce qu'il estoit fils d'Isabeau, fille d'Emanuel ayeul d'Antonio, comme si la femelle deuoit preceder le masle en successions: & ce mesme Philippes, auant qu'Antonio fut éleu Roy, s'estoit desia emparé de trois villes de la Couronne de Portugal. Et sur cecy il faut voir ce qu'en a escrit Hierosme Franchin Connestaggio Genois, lequel l'an 1585. mit en lumiere vn Liure en faueur de Philippes, touchant l'vnion de la Couronne de Portugal auec celle de Castille; en quoy on eut pour Ange auriculaire, ou esprit familier Christophe de Mora, lequel sçauoit tres-bien comme Iupiter auoit espousé Iunon. Voicy ses propres mots, tournez fidellement de l'Italien: *Les Anges*, dit-il, *du Roy Catholique se preualoient de tous moyens qu'ils estimoient plus propres à leur dessein, en quoy sur tous Christophe de Mora employa l'argent & les promesses enuers le Roy Henry, & aucuns de ses fauoris, aux Seigneurs de qualité du pays, & aux Nobles du Royaume: & par ce moyen il gaignoit les cœurs & les vœux de plusieurs des plus Grands, comme par son bien dire, par presents & par promesses, ainsi qu'auec autant de ressorts il achetoit & attiroit les volontez de tous ceux qui luy prestoient l'oreille, à la deuotion du Roy Philippes: & par tels & semblables artifices, il vint à chef de son intention.* Et au Liure huictiesme de son ouurage, il poursuit, disant: *Pendant cecy les Ambassadeurs de Philippes ayant informé le Roy Henry du droict dudit Philippes, & luy ayant pour mesme effect deschiffré le bien ou le mal qui pouuoit arriuer, en luy cedant ou en luy refusant le Royaume, reconnoissant Henry, amateur de iustice & meu à ce faire, tant par ses viues raisons, que par la crainte de la guerre, ayant long-temps & meurement consideré l'affaire, il s'oublia de ce qu'auparauant il auoit mis en deliberation en faueur de Catherine, & se resolut par toutes les voyes possibles, & par les meilleurs expediens, de mettre la Couronne de Portugal sur la teste de Philippes.* Et au mesme Liure il adiouste: *Quelques-vns sont d'opinion, que le Pere Leon Henrique, Confesseur du Roy Henry, a plustost esté cause de ce changement d'auis dudit Roy, que les Agens du Roy Catholique: & que ce Pere Leon, comme d'vn homme auquel le Roy adioustoit foy, s'estoit procedée la bonne affection qu'il auoit pour la Duchesse de Bragance*: mais que le mesme Pere Leon craignant l'ire de Philippes, auoit depuis amené le Roy Henry à ce poinct, de gouster les raisons dudit Philippes, & d'y vouloir condescendre. C'est pourquoy au mois d'Octobre 1579. il fit derechef appeller tous les Deputez des Citez & villes du Royaume, & autres Estats, disant qu'il leur vouloit communiquer quelques affaires particulieres & de grande consequence. Laquelle resolution de Henry, sçauoir, de vouloir assembler les Cours du Royaume,*

Le Roy Henry de Portugal est gagné par pratiques, pour ceder sa Couronne à Philippes.

Catherine Duchesse de Bragance, fille d'Edoüard, fils du Roy Emanuel.

fut reiettée par Philippes, à cause qu'il sçauoit tres-bien que les Portugais luy estans tres-mal affectionnez, n'eussent iamais consenty que le Royaume luy fut cedé, s'ils eussent esté assemblez pour cét effect. Et au Liure quatriesme, il continuë : *Les pratiques & menées desquelles auoient vsé les Agens du Roy Catholique enuers la Noblesse, produisirent de grands effects. Partant en cette grande diuersité d'opinions, il se trouuoit peu de Nobles; car la pluspart, ou inclinoient & fauorisoient volontairement le party du Roy, où estans subornez, se taisoient ou se retiroient de la Cour, pour éuiter le danger d'estre descouuerts. Et qui plus est, des cinq Gouuerneurs, les trois auoient embrassé la cause du Roy Catholique.* Et encore au mesme Liure, il insere cecy : *La responce tant du Clergé que de la Noblesse, apporta beaucoup de contentement au Roy, lequel leur ayant representé deuant les yeux la force du droict de Philippes, & proposé que ce seroit bien fait de s'accorder auec luy, ils luy baiserent tous les mains. Bien est vray qu'il n'y eust pas petit discord entre les Nobles, auant que de venir à cette resolution; dautant qu'estans reduits tous au nombre de vingt-huict, & l'affaire estant remise au iugement d'vn seul, finalement la faction du Roy Catholique l'emporta, non sans grande indignation du party contraire : en quoy la diligence, les artifices & les promesses des Agens du Roy Catholique ayderent beaucoup.* Et au Liure septiesme : *Parquoy l'vnziesme de Septembre, en la maison du Duc, fut fait le serment solemnel; & le iour suiuant, apres disner, le Magistrat, auec la Baronnie & les Tambours, alla par la ville, criant & publiant le nom de Philippes, à la mode accoustumée : mais toutesfois auec vne voix enroüée, cassée & sans grande assemblée de peuple. Et au lieu qu'aux proclamations des autres Roys, on souloit oüir de grands frappemens de mains & resiouyssances; icy au contraire, on n'oyoit que souspirs estouffez & lamentations couuertes; combien que quelques-vns entremeslassent par flatterie, les ris & les pleurs, la ioye & la douleur tout ensemble.* Et au Liure huictiesme, il escrit ainsi : *Pendant que ces choses se tramoient en France & és Pays-bas, le Roy estant continuellement en Portugal, trauailloit à contenter les Portugais, lesquels ayans long-temps & auec grande importunité demandé leurs salaires, furent finalement presque tous expediez, leur donnant force croix, reuenus & estats qui se pouuoient donner, non sans vne extreme enuie & depit des Castillans, disans que ce Royaume appartenoit à Philippes par succession, par achapt & par conqueste.* Et au mesme Liure, il adiouste : *Cette distribution fut faite par deux Deputez, auec grande liberalité, laquelle toutefois ne fit aucun bon effect en faueur du Roy, & ne fut agreable à personne; car estant faite pour recompenser deux sortes de Portugais, sçauoir celle, laquelle au temps de Henry & des Gouuerneurs, auoient receu promesse d'argent & d'honneurs par les Agens de Philippes, pour suiure son party, &c. d'où se sont ensuiuies de grandes fautes par l'ignorance des Officiers; estant le promettre beaucoup plus aisé, que le donner; Les Agens du Roy auoient promis largement & magnifiquement, non seulement à ceux qui pouuoient auancer leurs affaires, mais aussi à plusieurs autres de peu d'estime & authorité, & encores de moindre qualité & condition.*

Apres auoir icy rapporté ce que Connestaggio a escrit de cette vsurpation du Portugal, voyons en suitte comme le Roy Philippes s'est porté à l'endroit de ceux par le moyen desquels il a si aisément conquis le Royaume de Portugal : lesquels apres qu'Antoine, vray & naturel Roy de Portugal, fut entierement dépoüillé & chassé du Royaume, presenterent requeste à Philippes, en laquelle estoit narré tout ce qu'ils auoient fait pour luy mettre la Couronne sur la teste; supplians sa Majesté, qu'il luy pleust d'accomplir ce qu'en son nom auoit esté promis par le Duc d'Ossune & Christophe de Mora ses Ambassadeurs. Ils produisirent aussi des memoires, par lesquels apparoissoit des promesses des Ambassadeurs ou Agens. A quoy le Roy Philippes commanda qu'on fist responce, que ladite Requeste, ensemble les cedules des Agens fussent renuoyées au College ou Cour, nommée en Portugal TABLE DE CONSCIENCE, Quoy fait, Arrest s'en ensuiuit en ces mots :

Veu que le Roy Philippes est vray heritier du Royaume de Portugal, il n'estoit licite aux supplians de luy vendre ledit Royaume par dons & promesses : ains plustost ont merité la mort, pour ne luy auoir liuré volontairement & sans ces promesses. Que si le Royaume appartenoit à Antoine, ils ne l'ont peu vendre au Roy : Parquoy le Roy Philippes n'est aucunement obligé aux promesses que ses Ambassadeurs ou Agens auoient faites ausdits supplians : Mais vsant de sa benignité & clemence, il absoult lesdits supplians de la peine de mort, laquelle, pour cette occasion, ils auoient meritée. Salaire tres-digne, souuentefois remporté par les traistres. Par cecy se void comme le Roy Philippes a plustost par artifices & pratiques illicites, sçauoir par argent, promesses magnifiques, & menaces seueres, emporté la Couronne de Portugal, que par aucun droict qu'il y eust.

XVI. Les anciens Roys de Portugal ne pouuoient estre offensez en l'Europe par qui que ce fust, que par les Roys d'Espagne, lesquels pourtant ils ne redoutoient au-

cunement, à cause du contre-poids de la Flandre, veu que ces Roys là en donnant secours aux Roys de France & d'Angleterre, & aux Estats d'Hollande, eussent peu diuertir les desseins des Espagnols.

Au nouueau Monde, ils n'auoient sujet d'apprehender le trouble des Espagnols, pour les mesmes raisons.

En Afrique où les Portugais ont quantité de forteresses, ils n'ont rien à craindre, ayant passé le Cap de Bonne-esperance ; non plus que de la mine, qui estoit au pays des Negres, qui sont peuples grossiers, sans iugement, & qui sont assez empeschez à s'entrenuire & s'entremanger, & tousiours prests à se vendre aux Chrestiens de Fanier, Cente & Maragan, lieux voisins du Roy de Fez, puissant Prince entre les Mores.

La Couronne de Portugal tient tousiours à Maragan cinq cens hommes de pied, deux cens cheuaux, & cinq cens gastadours & manœuuriers qui trauaillent aux fortifications. Elle tient à Fanier cent soldats, deux cens cinquante cheuaux, & soixante hommes de trauail.

En Asie, les Portugais n'ont rien à craindre, pource que ces peuples & eux sont en assez bonne intelligence, & tous ensemble grands ennemis des Turcs, des Mores & des Indiens ; tellement qu'auec des garnisons mediocres que les Portugais y tiennent, ils conseruent assez bien les pays, places & forteresses qu'ils y ont.

Cette Couronne enuoye tous les ans aux Indes Orientales mille Portugais & plus, pour garder les forteresses, & paye tous les despens de leur voyage iusques à ce qu'ils soient arrestez aux lieux où ils s'enuoyent, où ils reçoiuent par mois quatre escus de solde chacun. Nul ne peut retourner sans congé, cause pourquoy plusieurs se marient en ces pays-là, & se meslants du trafic & des marchandises, ils s'enrichissent en peu de temps ; ce qui est cause qu'ils ayment ces lieux-là comme leur propre patrie. Et neantmoins en toutes les Indes, les Portugais n'entretiennent point six mille hommes d'armes, à cause des longs voyages & de l'air qui leur est contraire.

Tous les ans au mois de Mars partent quatre ou cinq grandes nauires de Lisbonne, qui ne retournent pas la mesme année, mais demeurent dehors l'espace de dix-huict mois : Outre ces nauires, il part tous les ans au mois de Mars vne compagnie, & en Septembre vne autre pour les Marchands Portugais ; les nauires desquels se diuisent, les vns pour charger des marchandises en Afrique, les autres aux Indes, & les autres en Asie : & dautant qu'au retour, ces nauires chargez n'ont que des Mariniers & des Marchands, non suffisans pour se garder des Corsaires, on enuoye de Lisbonne six gallions bien armez au deuant, iusqu'au Cap-verd.

DE L'ITALIE.

L'ITALIE dans sa premiere grandeur estoit la plus noble & plus renommée Prouince du monde, tant à cause de sa situation, que pour sa grande fertilité & puissance, qu'elle a fait connoistre par les grandes guerres, victoires & triomphes des Romains, remportés sur les autres nations de la terre. Pline escrit, qu'au temps que Lucius Emilius, Paulus, Caius & Attilius Regulus estoient Consuls, l'on comptoit quatre-vingts mille Caualiers, tres-bien armez & montez, sept cens mille pietons sur pied, tous d'Italie, sans comprendre les gens de guerre de la riuiere du Pau, & autres estrangers souldoyez pour faire la guerre aux Gaulois, & les chasser d'Italie, où ils estoient entrez. Mais du depuis, les diuisions suruenuës en l'Empire Romain, ont fait perdre cette grandeur & majesté premiere de l'Italie, qui a esté rabaissée par les Vvandales, les Goths, les Lombards, les Gaulois, Allemands & autres nations estrangeres qui l'ont plusieurs fois ruinée & occupée.

Pline liu. 7.

Cette illustre partie de l'Europe, chef du grand Empire Romain, a esté diuersement appellée: Premierement elle porta le nom d'Oenotrie, à cause de la bonté du vin qui y croist; ainsi appellée du nom Grec οἶνος qui veut dire vin: ou bien du nom du Roy des Sabins, nommé *Oenotrius*. Elle fut aussi appellée Hesperia, disent Iginus & Seruius, au sujet d'Hesperus frere d'Athlas, qui la posseda apres auoir esté chassé de son Royaume par son frere, puis *Ausonia* d'Ausone, fils d'Vlysse & de Calipso. En fin elle est dite Italie pour sa grande fertilité, & abondance des Taureaux qu'elle nourrit, que les Grecs anciennement, dit Tymeus, appelloient Ἰταλοὺς ou bien à cause d'Italus Roy de Sicile, ainsi nommé. De tous ces noms diuers d'Italie parle Virgile:

Iginus & Seruius, sur Virgile.

Est locus Hesperiam Graij cognomine dicunt,
Terra antiqua potens armis atque vbere glebæ,
Oenotrij coluere viri, nunc fama minores
Italiam dixisse ducis de nomine gentem.

Virgile en son Eneide.

D'autres l'appellent *Latium*, dautant que Saturne fuyant son fils Iupiter, se latita & se cacha en ce pays, à cause de ce nommé *Latium* selon Ouide.

Et dicta est Latium terra latente Deo.

Ce pays d'Italie, ainsi que Ptolomée l'a remarqué dans ses Tables, a la forme de la iambe d'vn homme; & selon cette forme, le Duché de Milan est comme au milieu de la cuisse, la ville de Rome au genoüil, la Poüille, au talon, le Regge au bout du pied, qui est ioignant & touchoit iadis le Royaume de Sicile. Neantmoins Pline la trouue semblable à la fueille de Chesne, beaucoup plus longue que large, & vn peu plicée, portant en son extremité la forme d'vn escusson d'armoirie. Elle est de trois costez enuironnée de la mer; vers le Midy elle a la mer de Tyrrhene, qu'on appelle Inferieure: vers l'Orient la mer de Sicile, ou Ionique: & au Septentrion, la mer Adriatique, nommée superieure par Virgile:

Ptolomée en sa Table d'Italie.

Pline liu. 3. c. 5.

An mare quod supra memorem quoque alluit vnda.

Virgile liu. 2. de l'Eneide.

Auquel costé sont aussi les Alpes d'Allemagne, appellées *Adula* par Ptolomée; & à l'Occident, il s'estend vers les Alpes, qui la separent d'auec la Prouence & le Dauphiné.

Anciennement & iusques au temps d'Auguste, l'Italie comprenoit seulement

depuis Pharo & autres lieux qui sont ès frontieres vers l'Orient iusques à la riuiere nommée Rubicon, prés la ville d'Arimini, selon Strabon, Pline & Lucain, qui en parle ainsi :

Strabon. Pline liu 3 chap. 14. Lucain liu. 1.

Fonte cadit modico paruisque impellitur vndis,
Puniceus Rubicon, cum feruida canduit æstas,
Perque imas serpit valles, & Gallica certus
Limes ab Ausonijs disterminat arua colonis.

L'autre partie au delà du fleuue Rubicon, tirant vers les Alpes, estoit nommée Gaule Cisalpine, à la difference de l'autre Gaule Transalpine, qui est la France.

Mais sous l'Empire d'Auguste l'Italie vid ses limites beaucoup plus estenduës, car elle s'accreut & élargit vers le Septentrion, iusques à la ville appellée Pola d'Histrie, & les riuieres de Formion & Arse, qui sont plus de cent milles au delà de Venise. Et du costé de la mer de Tyrrhene, elle s'estendit iusqu'au fleuue Varro, qui separe la Gaule Narbonnoise d'auec le pays de Ligurie : comme aussi vers l'Occident, tirant au pied des Alpes, iusques à la ville nommée *Augusta pratoria*, de l'Empereur Auguste; auquel lieu il fit faire vn arc triomphal d'vn grand & merueilleux artifice; & vn pont prés le chasteau de Bar, en la vallée par laquelle Annibal descendit en Italie, dit vulgairement le Pont-Sainct-Martin. L'Empereur fit faire cét arc, pour dire que c'estoit là la porte pour entrer en Italie. Duquel lieu depuis Capouë iusques à Regge, se prend la longueur de l'Italie : laquelle, disent Pline, Marcianus Cappella & Solin, est d'vnze cens milles d'Italie, qui valent cinq cens dix lieuës de France, en prenant deux mille pour lieuë : au milieu de laquelle la ville de Rome est située. Sa plus grande largeur est depuis la riuiere Arse, iusques à celle de Varro, qui est de quatre cens dix milles : & du costé de Rome, selon Pline, elle est large de cent trente-six milles. Si on la prend depuis la ville de Roüere prés de Trente, iusques à Liborne en Toscane, & la mer de Tyrrhene, & autres lieux tirans vers la Calabre, elle est beaucoup plus estroitte.

Pline liure 3. ch. 14. Marcianus Capella, liu. 6. Solin en sa description d'Italie.

LOMBARDIE.

LA Lombardie commence partie vers l'Occident, prés la riuiere de Ceruo, qui descend du Mont de Conzoulle vers Creue-cœur & Verseil, & se va rendre en celle du Pau. Cette Prouince s'estend ver la mer Adriatique, & d'autre costé vers la ville de Rauenne, iusques à Bologne sur le chemin de Rome. Elle comprend plusieurs pays, comme l'Insubre, la Marche Treuisane, le Duché de Ferrare, de Modene, la Principauté de Carpe, celle de Mirandole & Corregge. Tous ces pays-là estoient iadis nommez du nom general, Lombardie, apres la venuë des Lombards en Italie, qui la subjuguerent & la possederent plus de deux cens ans. Paul Diacre dit, que ces peuples furent appellez Lombards, à cause qu'ils nourrissoient leur barbe sans la couper, car auparauant ils estoient appellez Vimmili, qui descendirent d'Allemagne d'vne Isle Septentrionale de la mer Oceane, nommée Scandinauie, pour chercher nouueaux pays à habiter. Ils entrerent premierement en Hongrie, où ils demeurerent plusieurs années, iusqu'à ce que par le Conseil de Narses, Lieutenant General de l'Empereur Iustinian, (qui fut par l'Empereur depossedé de sa charge l'an de salut 168. le premier iour d'Au ril,) ils entrerent en Italie, & occuperent tout le pays de terre ferme des Venitiens, & y establirent leur demeure & par succession de temps, ils se rendirent Maistres de la plus grande partie d'Italie, iusques au temps de Charlemagne, qui les défit & les chassa : neantmoins le pays où est à present le Duché de Milan, & de toute l'Italie où sont les terres des Venitiens, a tousiours esté depuis appellée Lombardie.

Paul Diacre en son Histoire des Lombards, liu. 1.

Tous les pays compris sous ce nom de Lombardie en Italie, reconnoissoient iadis l'Empereur, excepté Ferrare, qui est du sainct Siege de Rome, & la ville de Venise, qui ne reconnoist aucun Souuerain pour le temporel; les Venitiens ayans esté exempts de la subjection de l'Empire, de laquelle exemption & liberté ils ont vne Bulle de fin

Alber. de Rosate in l. 1. c. de Summa Trinit.

Digitized by Google

or, ainsi que l'a remarqué Alberic de Rosate, qui dit l'auoir veuë : Iason de Mayuo Docteur tres-fameux asseure le mesme. Laquelle ville de Venise fut edifiée l'an quatre cens cinquante de nostre Seigneur, & six ans apres elle fut grandement accreuë, lors qu'Attila Roy des Huns entra en Italie, & y ruina la plusspart des Villes : de sorte que les peuples habitans des Villes prés du lieu où est à present Venise, & mesme ceux d'Aquilée, de Padouë, de Concorde, de Vicence, de Veronne, de Mantouë, de Milan, de Pauie, & de plusieurs autres Villes de Lombardie, pour éuiter la fureur d'Attila, & sauuer leurs personnes & leurs biens, se retirerent en de certains maraiz & petites Isles au bout de la mer Adriatique, qu'on appelle le Golphe de Venise; & ainsi cette celebre ville de Venise, ne fut point bastie ny accreuë par des Pasteurs, comme fut celle de Rome; mais par les peuples plus riches & plus puissans des pays voisins, qui s'estoient retirez en ces lieux-là.

& fide Catholica.

Iasõ de Mayuo, in dicta l. I. coll. 3.

Auiourd'huy Milan est la capitale de Lombardie, érigée en Duché, voisine des Suisses, qui ne peuuent entrer que par les monts de Sainct Bernard & de sainct Gotard, & y a deux bonnes iournées de chemin, en pays plain, enuironné de montagnes, en venant vers Bellissonne, ville que les Suisses prirent, lors que Ludouic Sforce fut pris à Milan, auquel lieu de Bellissonne sont trois chasteaux, dont le Duché de Milan a de ce costé là la Suisse & la Valtoline, qui est bornée du lac de Come, distant de vingt-cinq milles de Milan.

Ce Duché de Milan a eu plusieurs Maistres, qui l'ont conquis par le droict des armes : & pour ne m'arrester à l'Histoire de Milan, ie diray seulement que le pays Milanois fut érigé en Duché par l'Empereur Vvanceslaüs, l'an mil trois cens nonante-cinq, au mois de Septembre, en faueur de Iean Galeas, fils de Galeas Marie, premier Duc de Milan.

DE L'ESTAT DE
MILAN

SOMMAIRE.

308 I. *Circuit du Duché de Milan. Ses principales Villes, entr'autres Milan, peuplée de 200000. Habitans: iadis possédée par les Gaulois & Romains, Goths, Huns, Lombards & autres, & comme finalement est tombée és mains du Roy d'Espagne.*
II. Ris croissent en abondance prés de Milan. Fertilité du terroir de Pauie, appellé pour ce, le iardin de Milan.
310 *III. Milanois propres aux lettres, aux armes & à la marchandise.*
IV. Combien de ducats le Roy d'Espagne tire toutes les années du Duché de Milan, outre les dons gratuits.
V. Quels hommes de guerre, & le nombre de gendarmerie qu'il y entretient ordinairement, & du fort Chasteau de Milan. 310
VI. Milanois gouuernez pour le present par le Duc de Fuentes, & par le Senat de Milan, composé de douze Docteurs, quelques Prelats & Gentils-hommes Milanois. 312
VII. Genealogie des Ducs de Milan. 313
VIII. La Religion des Milanois, & ses Temples magnifiques. 315

I. LA ville de Milan est tres-ancienne, & des plus fortes d'Italie, voire de l'Europe, elle est celebre & renommée pour auoir esté iadis le Siege de l'Empire : elle est bornée du costé du Septentrion & de l'Orient, des montagnes qui diuisent ce Duché d'Italie : elle est bastie en vne belle & grande plaine qui est de deux cens mille pas, & s'estend iusqu'à la terre de l'Eglise, & est située entre Arimini & Pisaure, & d'icelle se tire vn grand champ qui va iusques à l'Istrie, & est arrosée de deux riuieres, sçauoir Ticine & Athese, qui l'enuironnent ainsi qu'vn globe : & quoy qu'en son commencement Milan n'estoit qu'vn petit bourg, & eust de fort petites demeures, vn François nommé Beleuose qui estoit Seigneur de ce pays, fut cause de sa grandeur & de sa gloire ; car ce fut luy qui l'a fit clorre d'vne forte & puissante muraille qui auoit vingt-quatre pieds de large, & en hauteur soixante-quatre, garny de cent trente tours & de six portes.

Cette ville fut assiegée anciennement, & rasée par Brennus Roy des Gaulois Celtiques, qui assiegea le Capitole de Rome, durant la Dictature de Camille, & le Consulat de Marc Marcellus : Et par commandement du Senat cette ville fut rebastie & ceinte de fortes murailles, garnies d'vne grande multitude de tours: Mais suruint Attila, qui ruina cette Ville, auec ses superbes édifices de fonds en comble. Apres cela l'Archeuesque Eusebe la fit rebastir auec ses murs, & la rendit par ses édifices en sa premiere splendeur. Cent ans apres, l'an 1077. de salut, elle

Digitized by Google

fut derechef ruinée & rasée par la furie des Goths, qui firent vn massacre cruel de trente mille habitans. Ainsi Milan couuert de miseres & de ruines, fut rebasty par Erimbert frere d'vn Roy de France; & par l'Empereur Ænobarbe elle fut encore mise en ruine; & y sema du sel sur les jardins de plaisance, pour témoignage de sa cruauté & de son entiere destruction. Mais lors que le peuple Milanois fut rentré en grace auec cét Empereur, ils rebastirent leur ville, & la remirent en son premier lustre: Elle fut fermée de murs & de quatre portes, ouuertes pour le commun vsage de tous, auec plusieurs tours & bastions de defense: & en ce temps-là, sçauoir l'an 1177. la ville de Milan auoit en son circuit cinq mille neuf cens trente-six pas, sans y comprendre ses faux-bourgs.

Mais aujourd'huy la ville & les faux-bougs ne font qu'vn corps fermé d'vn seul mur, & ce par le trauail de Ferrand de Gonsague, qui en estoit Gouuerneur pour l'Empereur Charles V. Elle a à present dix mille pas de tour, six portes publiques, auec de grands & prodigieux fossez à fonds de cuue: elle fut aussi ruinée anciennement par les Hetrusces, qui la demolirent iusqu'aux fondemens; mais apres elle vint en la puissance des Insubres; & n'estoit iadis qu'vn simple village, lors que Bellouese François ayant reduit ce pays sous sa puissance, il la rendit ville tres-grande: & comme les fondemens d'icelle commençoient à naistre & paroistre, il sortit des ruines des édifices, vne souris champestre, qui dés la pointe du iour marchoit au deuant de quelques-vns: elle auoit la moitié du corps couuerte de poils naturels, & l'autre l'estoit d'vne fort douce & blanche laine.

Bellouese prit cela pour bon augure, & pour ce sujet il appella cette ville bastie par luy, du nom de Milan, c'est à dire, moitié laine: & de cecy reste encore vn beau monument d'antiquité, en ce que dans les marbres de l'arcade du commun Palais des Marchands, se voyent encores les marques des premieres armes de Milan, sçauoir de cette souris couuerte de demy poil & de demy laine; ce qui arriua deuant l'an de salut mil octante trois.

Milan a esté commandé de Belouese & de ses nepueux, puis par Brennus Capitaine des Celtes, & par plusieurs autres, iusqu'au temps que par la puissance inuincible des Romains elle fut subjuguée par armes; & ainsi Milan est deuolu à l'Empire Romain, auquel toutefois elle fut ostée lors qu'Annibal trauersa l'Apennin: mais les peuples de Milan voyans apres plusieurs années tant de Prouinces vaincuës par les Romains, & subjuguées par cette Republique, cette ville se resolut de se soubmettre à sa puissance, & par apres elle obeit à l'Empire Romain, & ainsi Milan est tombée és mains de plusieurs maistres, en celle des Empereurs tant Latins que Grecs, aux Goths, aux Insubres, aux Rois d'Italie, aux Lombards chassez par Charlemagne, & aux Empereurs d'Allemagne: mais sous l'Empire de Conrad second, les Milanois s'affranchirẽt de la subjection des Empereurs; & voulans demeurer libres, reduisirent leur Estat en Republique, & constituerent pour chef leur Archeuesque: mais les factions se multiplians entre ce peuple, ils se donnerent à ceux de Turin, & fut Milan gouuernée longtemps par les Galeaces Vicomtes, qui s'entreportoient enuie & inimitié, pour le desir de regner les vns sur les autres. Apres ceux-cy les Sforces luy ont commandé, & apres eux les François; & finalement Milan est tombé entre les mains de la maison d'Austriche, qui iouit aujourd'huy de ce Duché; & y commande pour le Roy d'Espagne chef de cette maison, le Comte de———

Le Duché de Milan a de tour trente-milles, & a pris son nom de la ville de Milan chef d'iceluy.

Cette ville est fort peuplée, puissante & forte, en belle & bonne assiette, & est aujourd'huy l'vne des premieres de l'Europe.

On y compte 200000. habitans. Ses faux-bourgs sont fort longs & larges, & la rendent beaucoup plus grande; & ces faux-bourgs sont enuironnez d'eau aussi bien que la ville, par de grands canaux, par lesquels les vaisseaux portent à Milan toutes choses en si grande abondance, qu'elles y sont à bon prix. Les bastimẽs y sont beaux & magnifiques; & y a vn grand nombre de bonnes & riches familles. Il est sorty de cette ville quatre Papes, Alexandre II. Vrbain III. Celestin V. & de nostre temps Gregoire XIV. On admire en cette ville le Chasteau, le Dome & l'Hospital, pour leur magnificence. En cét Estat on voit Cremone, où il y a de beaux édifices tant publics que particuliers, & vne belle citadelle gardée par les naturels Espagnols; & la ville de Lody qui est riche. Mais ces villes cedent en grandeur à Pauie, bonne & ancienne vil-

le, iadis demeure des Rois Lombards, où il y a Vniuersité. Il y a outre cela Nouarre, assise sur vne coline, qui a de nobles familles. & aussi Ville-riche, qui donne son nom à vn grand lac, qui contient en longueur dix-huict milles, & quatre en largeur. Quelques-vns luy donnent soixante milles de tour. Alexandrie chef de Principauté, est vne assez belle ville à quatre lieuës de Casal, bien forte, & assez peuplée. Come vers la Valtoline, prés laquelle est vn grand lac, appellé de son nom de Come, tres-bien fortifiée: puis Valence petite ville, mais forte au possible. Il y a beaucoup d'autres villes en cét Estat, & vn grand nombre de villages & de peuples.

QVALITE' DV PAIS.

II. IL y a en ce pays force lacs, grand nombre de riuieres, & de campagnes qui portent des bleds en abondance. Il y vient aussi de fort bons vins, & toute sorte de fruicts, & les riuieres & lacs nourrissent grande quantité de poisson. Prés de Milan il croist tant de ris, qu'il n'est pas possible qu'on en puisse trouuer dauantage en autant de païs. Prés de Cremone on void force bleds, on y trouue quantité de vins, & de toute sorte de fruicts, du miel & du lin en abondance. Prés Lody tant de seigle, de mil, de vin, de lin & de fruicts, qu'il n'est possible de plus; & outre ce, il y a force prairies, où l'on nourrit vn grand nombre de bestes.

Le terroir de Pauie est si fertil & si plein de tous fruicts, de toutes sortes d'herbages, qu'on le nomme le iardin de Milan; il y a force gibier & force volaille, auec grande quantité de poissons. On ne sçauroit rien voir de plus agreable, ny de plus de rapport que le terroir qui est pres de Come: les marchandises de toutes les Prouinces voisines y abondent; les vins de Mont-ferrat & de Briconte y sont en abondance: il y arriue quantité de biens de France, d'Allemagne, d'Espagne & de Gennes.

MOEVRS DES HABITANS.

III. CE païs engendre des personnnes propres aux lettres, aux armes & à la marchandise. Il y a toutefois des endroicts où ils sont grossiers & rudes. Ceux de Cremone ont la reputation d'estre fideles.

Le peuple de Milan est merueilleusement industrieux. Celuy de Lode est propre à la marchandise, aux armes, & à acquerir des moyens; & ceux qui demeurent pres de Come ayme le labourage, & sont pleins d'industrie. On donne aux femmes de Pauie le nom d'auaricieuses & desireuses de gain: on appelle les Milanoises ciuiles & courtoises; celles de Lode superstitieuses; & celles de Cremone somptueuses.

RICHESSES.

IV. MIlan est si plein de diuers artisans, qu'on dit ordinairement, que si l'on veut accommoder l'Italie, il faut ruiner Milan. Et ses artisans sont si industrieux, & font si bien toutes choses, que tout ce qui part de cette ville est en grand'estime: Car on sçait assez le prix qu'on donne aux arquebuzes de Milan, & à toutes les armes qui en viennent; aux gardes d'espées dont on fait si grand estat, aux fourniments, puis aux passements & à la broderie. De sorte qu'il faut aduoüer, que cette ville tire vn grand argent de tout le reste de l'Europe: adjoustant à cela les bas de soye que l'on prise plus que les autres, & les serges appellées raze de Milan. Et mettons outre cecy, le riz dont il fait part à tant de Prouinces. Apres cela Lode fait tant de fromage, qu'elle en enuoye en beaucoup d'endroicts d'Italie: & pour le couper court, l'Estat de Milan fournit aux Grisons & aux Suisses beaucoup de fruicts, & est accommodé auec excez de ce qui luy est necessaire.

Le Roy d'Espagne tire de cét Estat huict cens mille ducats toutes les années ordinairement, outre les dons gratuits, & autres choses extraordinaires.

Et pour monstrer que ce Roy sçait bien tirer autant qu'il peut de cét Estat, ou que ses Officiers le tirent pour luy, le Prouerbe d'Italie dit, que l'Officier de Sicile ronge, celuy de Naples mange, & celuy de Milan deuore.

FORCES.

V. LE Roy d'Espagne entretient ordinairement en cét Estat trois mille hommes de pied Espagnols, mille cheuaux legers, & six cens hommes d'armes, pour la garde de cét Estat. Le grand nombre du peuple seroit fauorable à cette conseruation, s'il aymoit les Espagnols; mais on tient que leurs actions desagréent à ce peuple en telle sorte, qu'il n'y a personne qu'ils hayssent dauantage. De sorte que s'il n'estoit bridé, il pourroit bien entreprendre quelque nouueauté contre ceux qui le dominent. Il y a de bonnes forteresses en cét Estat, dont le chasteau de Milan est la premiere.

Digitized by Google

Ce chasteau est l'vne des fortes places de l'Europe & des plus estimées, à cause de sa grandeur, & de la grande abondance des munitions qui y sont; car il est ainsi qu'vne ville, il a ses ruës, ses ruelles & ses places, ses Palais & force boutiques d'ouuriers qui trauaillent iournellemét à toute sorte d'ouurages méchaniques. Ce Chasteau n'a aucun besoin de secours externe, car il abonde en munitions de viures de toutes sortes qui y sont necessaires, tant en paix qu'en temps de guerre: cette place qui a l'estenduë d'vne grande forteresse, est enuironnée d'vne quantité de grands forts bastions: les fossez sont tres-larges & profonds, remplis d'eaux à fonds de cuues, à cause de trois riuieres qui passent au trauers: ces fossez sont rehaussez de part & d'autre de fortes murailles de briques; ses murailles sont effroyables à cause de leur grande époisseur, accompagnées de grands remparts & d'allées voûtées; les creneaux & fenestres qui sont tout autour de la place & des bastions, ont de grands chapiteaux par dehors: là sont de grands tuyaux d'airain, quantité de canons d'vne immense grosseur, tous montez sur des fusts & des roües de fer, dans lesquels ayans mis le feu à la poudre, enuoyent des boulets de fer de la pesanteur de mille trois cens liures, ou de plus, qui se peuuent descharger sur les ennemis, ou contre quelque machine ou forteresse, qui seroient capables de les reduire en poudre.

Vous verrez là dedans vn tres-ample Arsenal plein de toutes sortes d'armes, auec force boutiques & ouuroirs, où trauaillent quantité de forgerons. Par apres si vous voulez considerer la force de la ville; vous la verrez auec ses portes, murailles, remparts, fossez, bastions, cornes, demy-lunes, bouleuarts si redoutables, & tellement remplis de canons & mortiers de fer & de fonte, qu'il n'y a en l'Europe place de plus forte defense.

Au reste la garnison de ce Chasteau est composée de quantité d'Espagnols naturels, qui n'y donnent entrée à personne.

Le Gouuerneur tire force argent du Roy d'Espagne toutes les années, pour augmenter la fortification de cette place, qui est capable d'vne grande resistance.

Cremone est sise en la plage du costé de Milan, pays salubre & agreable, qui s'estend en sa longueur du Midy au Septentrion, & sa largeur d'Orient en Occident, en estenduë de deux mille cinq cens pas.

Cette ville est ceinte en partie de bonnes & fortes murailles, & de l'autre de bons & profonds fossez, releuez & rehaussez de fortes terrasses & remparts; elle a deuant soy du costé d'Orient vne forte citadelle, entourée de murailles de briques cuittes, faites à chaux & à ciment.

Cremone a quatre portes, & les Cremonois ne peuuent sçauoir quels ont esté les premiers fondateurs de leur ville: & quand ils ont obey aux Romains, & leur ville reduitte en colonie, elle estoit habitée des Romains originaires qui les tenoient sujects aux Empereurs de Rome. Par apres ils secoüerent le joug de la subiection, voulurent estre libres & se gouuerner eux-mesmes. Pendant que M. Antoine, Lepide & Aug. gouuernoient l'Empire, Cremone a souffert plusieurs troubles, & a esté la proie des soldats. Les Goths, les Lombards & les Sclauoniens l'ont reduitte en piteux estat, & fut entierement ruinée l'an de salut 530. & deux cens ans apres, elle fut encore ruinée & desolée par Federic Ænobarbe: & apres ces maux passez, elle commença à respirer & iouyr de sa liberté, iusqu'à ce qu'elle se vid troublée & agitée par les haines ciuiles & intestines, auquel temps Vbert Palauicini s'en rendit maistre, lequel estant chassé, certains Caualcabes Roytelets, sçauoir Pouzonius & le Vicomte Fundulius, la subjuguerent; mais ne se pouuans accorder pour l'enuie de regner, s'entrefirent la guerre, & ruinerent cette ville, iusqu'au temps que les Venitiens, les François, les Sforces & les Espagnols s'en sont rendus maistres par la force des armes; entre lesquels le Roy d'Espagne est demeuré Seigneur, & reconnu seul Prince de Cremone, iusqu'à present.

En faueur de Fundulius Seigneur de Cremone, l'Empereur Sigismond conceda vn priuilege à la ville de Cremone, de pouuoir establir vne Vniuersité, où les lettres & les sciences s'enseignassent, & qu'elle iouyst de telles graces & priuileges que celle de Paris & de Bologne.

Cette ville a de belles & grandes maisons, & plusieurs beaux & magnifiques Palais, bastis d'vn ouurage admirable, entre lesquels les plus superbes sont les Palais des Affaitates & des Seigneurs Trettores, celuy de l'Euesque, du Gouuerneur & des

Magistrats, elle est embellie de plusieurs grandes & belles places, & de quantité de tres-agreables iardins.

En cette ville on void vne tour la plus haute du monde, sur le sommet de laquelle monterent iadis ensemble Iean XII. Pape, & l'Empereur Sigismond, & auec eux Gabrine Fundulus Gouuerneur de la ville, qui apres cela, enflé d'vn courage cruel, regrettoit en soy-mesme, de ce qu'il auoit laissé passer l'occasion d'vn si signalé forfait, c'est à dire, de n'auoir pas precipité du haut en bas de cette tour épouuantable le Pape & l'Empereur, auec lesquels il estoit; voulant suiure en ce faict l'exemple d'Herostrate, qui, pour faire parler de luy & eterniser son nom, brusla le magnifique Temple de Diane en Ephese.

La ville de Cremone possede quarante & vne places, villes, lieux, chasteaux, seigneuries & fiefs nobles, que plusieurs Seigneurs luy ont donnez: aucuns desquels qui sont au delà le fleuue du Po, ont esté vsurpez par ceux de Parme.

DE LA VILLE DE PARME.

CEtte ville est fort celebre pour l'excellence de ses edifices, car en icelle se voit quantité de magnifiques Palais & maisons de Princes & de familles illustres, & est peuplée de Bourgeois & citoyens fort riches; le territoire d'icelle est tres-abondant en toutes sortes de fruicts, de vins excellens, forces huiles, & quantité de fourmages, de sorte que Parme peut estre comparée pour ses richesses aux plus belles villes de la Gaule Cisalpine: c'est le siege des Princes de Parme, qui par leur valeur se sont rendus celebres en l'Europe, & sur tous Alexandre Farnese Duc de Parme, l'Achille d'Italie, dont le corps repose auec celuy de son espouse Marie de Portugal, en l'Eglise des Capucins.

DE LA VILLE DE PLAISANCE.

C'Est vne ville tres-agreable, & qui a tousiours esté tres-belle pour ses somptueux edifices & Palais, de maniere que ce n'est sans cause qu'elle est appellée Plaisance; car, à vray dire, c'est le plus beau sejour de plaisance qui soit en toute l'Italie: elle abonde en toute sorte de biens, a des prairies & des pasturages tres-spacieux, embellis de forces conduits d'eaux, de fleuues prochains, ce qui rend cette ville opulente & grandement riche: elle a vne citadelle tres-forte, qu'y fit construire Pierre Aloyse Farnese: elle est peuplée de plus de 26. mille habitans, & il y a plus de deux mille Ecclesiastiques & Religieux. Les Ducs de Parme en sont reconnus Seigneurs, & tous tiennent le party de Milan & d'Espagne.

Pauie est aussi vne bonne place, & Nouarre aussi. Il y a aussi beaucoup d'autres fortes places en cét Estat de Milan; mais les Espagnols se fondent principalement sur le Chasteau de Milan, estimans à cause de ce fort, qu'ils sont inuincibles.

Le Roy d'Espagne ne peut craindre pour le regard de Milan, que les Venitiens, qui ont demeuré desia paisibles long-temps, & ne demandent que le repos, ce semble: ou le Duc de Sauoye, qui luy peut apporter de grands dommages, en se ruant sur cét Estat à l'impourueu, estant assisté de quelque plus grand Prince, ou bien en donnant passage à ceux qui entreprendroient de l'attaquer: mais l'alliance qui est entr'eux-deux, luy doit faire secoüer toute crainte. Ou bien il peut redouter les Suisses, qui ont vsurpé bien souuent en toute seureté beaucoup de bons membres de cét Estat. Mais le fort de Fuentes, & le bon ordre que le Gouuerneur de l'Estat y met, les destourneront tousiours, aussi bien que les Grisons, de toute entreprise.

GOUVERNEMENT.

VI. LE Roy d'Espagne y tient vn Gouuerneur, qui est le Comte de Cordoüe (le Marquis de Leganez ayant esté remandé en Espagne pour recommander l'armée du Roy Catholique en Catalogne,) & le mesme est Capitaine General de l'Infanterie & Caualerie qui y est entretenuë, & en porte le titre. La connoissance des causes tant ciuiles que criminelles, dépend du Senat de Milan, où il y a seize Docteurs, quelques Prelats & Gentils-hommes Milanois.

Les Roys de France ont tenu cette ville assez longuement, mais en fin elle est tombée entre les mains du Roy d'Espagne auec tout l'Estat; auquel neantmoins nos Rois pretendent auoir beaucoup de droict, comme il y a apparence, & comme il appert par la Genealogie des Ducs de Milan cy-jointe.

GENEALOGIE

GENEALOGIE DES DVCS DE MILAN. VII

- Matthieu Vicomte l'an 1312.
  - Galeace.
    - Actic.
    - Marc.
  - Iean Euesque de Milan.
  - Luchin.
  - Estienne.
    - Matthieu.
    - Galeace.
      - Iean Galeace.
        - Iean Marie. Philippes Marie.
          - Blanche mariée à Fräcisque Sforce.
            - Galeace.
            - Louis, Duc d'Ascanie.
            - Philippes.
            - Octauian.
        - Valentine.
      - Yoland.
    - Bernabé.

GENEALOGIE DE SFORCE.

- *Francisque Sforce.*
  - *Louis Duc d'Ascanie.*
    - *Maximilian.* } *morts sans hoirs.*
    - *Francisque.* } *morts sans hoirs.*
  - *Philippes,*
  - *Octauian.*
  - *Galeace.*
    - *Iean.*
    - *Blanche Marie*
      - *Blanche fut mariée à Sigismond Roy de Pologne.*
      - *Francisque Sforce dernier, captif mené en France.*

PAR QVEL DROICT LE ROY DE FRANCE PRETEND LA DVCHE de Milan luy appartenir.

- Matthieu Vicomte.
  - Galeace
    - Actie Galeace, mort sans hoirs.
  - Estienne
    - Galeace : Iean Galeace son fils, premier Duc crée par Vuencessas.
      - Iean Marie second Duc, mort sans hoirs.
      - Philippes Marie, tiers Duc, n'eut point de fils legitime.
        - Blanche fille Bastarde, mariée à Francisque Sforce, qui a vsurpé par force la Duché de Milan.
          - Galeace Gouuerneur de Milan.
            - Iean Galeace succeda à son pere.
              - Bonne, mariée au Roy de Pologne.
              - Francisque Sforce dernier mené captif en France,
            - Blanche Marie.
          - Louys Sforce, qui fut fait Duc par l'Empereur apres son neueu, fils de son frere qu'il empoisonna, comme disent aucuns.
            - Maximilian.
            - Francisque.
              - Moururent sans hoirs.
      - Valentine, qui fut mariée à Louys Duc d'Orleans, à cette condition, que si ces deux freres d'elle mouroient sans enfans masles, que les enfans legitimes, & successeurs de Valentine, fussent heritiers de la Duché de Milan. Et dit-on que le Pape sous-signa ce traitté. Certes ç'a esté vn affaire odieux, pour lequel tant de milles Chrestiens sont morts.
        - Philippes, Comte de Vertus, mort sans hoirs.
        - Charles Duc d'Orleans, lequel apres la mort de son Oncle, leua vne armée contre Milan.
          - Louys XII. Duc d'Orleans, lequel feit aussi guerre pour recouurer la Duché de Milan. Et estant fait Roy, il prit Milan par force, & emmena Louys Sforce prisonnier.
            - Claude fille de Louys mariée à François Duc de Valois, & depuis Roy de France.
        - Iean Comte d'Angoulesme.
          - Charles Comte d'Angoulesme, Louyse sa femme, sœur de Philbert, Duc de Sauoye.
            - François de Valois, Roy de France.
              - François Dauphin,
              - Henry Duc d'Orleans depuis Roy.
                - François Roy de France.
              - Charles Duc d'Angoulesme.

LA RELIGION.

LEs Milanois ont de tout temps conserué la Religion Catholique Romaine, & ont laissé tant de marques de leur pieté, qu'en peu d'autres lieux de l'Europe on void de plus beaux & riches Temples : car outre les Palais magnifiques qui sont dans Milan, il y a des Temples & des Eglises fort superbes. Entr'autres le Temple d'Hercules, est vne piece admirable, à present consacré au bien-heureux Martyr S. Laurent: Il retient la forme de cét opulent & ancien Pantheon de Rome : mais il le surpasse en hauteur & noblesse de l'edifice : car dans icelle se voyent seize colomnes de marbre blanc, trauaillées à la Dorique : mais à cause de leur grande antiquité, elles se consomment, & ne sont plus entieres que des deux parts. L'Empereur Maximilian le fonda en l'honneur de S. Laurent. VIII

Il y a aussi à Milan le Temple de S. Georges, proche duquel ils disent que iadis estoit le Palais de Trajan.

Hercules Maximilian ne voulut plus que la ville s'appellast Milan, mais Cité d'Hercule; & depuis tous les autres Empereurs, auant qu'ils se nommassent Roys d'Italie, alloient à Milan prendre la Couronne de fer, auec vne ceremonie magnifique, ce qui fut obserué par plusieurs Empereurs: ainsi S. Gregoire Pape, donna ce priuilege à l'Archeuesque de Milan, de couronner les Roys d'Italie, à condition qu'ils iroient par apres à Rome receuoir la Couronne d'or des mains du Pape. Cette ceremonie se faisoit en l'Eglise de S. Ambroise, bastie à l'honneur de ce S. Prelat Milanois, lequel y trouua les corps des bien-heureux Martyrs S. Geruais & S. Prothais, & leur fit bastir vne Eglise : alors l'Eglise de S. Ambroise estoit la Cathedrale de Milan, dans laquelle se void la vraye & naïfue representation du Serpent d'airain, que Moyse fit dresser au desert, qui fut apporté par l'Empereur Theodose le Grand. En l'vne des colonnes de cette Eglise se void l'Image de S. Bernard, par les prieres duquel, Dieu fait plusieurs miracles en cette Eglise. Il y celebra la Messe, & y prescha plusieurs fois. Là dedans se void le Sepulchre de l'Empereur Louis II. & vn autre de Pepin Roy d'Italie, fils de Charlemagne: le corps de S. Ambroise, auant qu'il fust releué, gisoit en vn puits sous le grand Autel, soustenu par quatre chaisnes de fer, auec vn liure par luy escrit de ce qui se passa au temps de Charlemagne. Angelbert Pristerlan Archeuesque de Milan, donna vn riche pauillon pour couurir l'Autel; sur lequel estoiét en or sur des carreaux, vingt Images d'Anges, au milieu desquels estoit la representation du Sauueur resuscitant, qui portoit sur sa teste vne couronne enrichie de plusieurs pierres precieuses: Derriere l'Autel est vne autre Croix d'argent haute de deux coudées, & large d'vne coudée & demie, en laquelle sont grauées diuerses figures de miracles : à la grande porte de cette Eglise se void la representation de S. Ambroise, refusant l'entrée de l'Eglise à l'Empereur Theodose.

C'est aussi vne piece magnifique que le Monastere des Religieux de Cisteaux, où se void vn superbe Cloistre : sortant de leur Eglise à costé gauche, se void vne petite Chappelle de S. Augustin, où il fut baptisé, & receu en la Communion des fidelles. Ce fut en ce Cloistre auquel S. Augustin & S. Ambroise, allans rendre graces de sa conuersion en l'Eglise de S. Geruais, chanterent l'Hymne, *Te Deum laudamus*, & le composerent.

Par apres il y a le Temple de Saincte Tecle, Martyre & Disciple de S. Paul, illustré pour les Reliques de cette saincte Vierge, auquel se void vn des cloux, dont les Iuifs attacherent nostre Sauueur en la Croix, que l'Empereur Theodose y donna. I

DES ESTATS DV GRAND DVC DE TOSCANE.

SOMMAIRE.

316 *I. Estat de Florence composé de trois Republiques, reduites en vne.*

317 *II. Description des Villes de cét Estat, & premierement de la ville de Florence, son grand circuit & agreable assiette, ses Palais & superbes édifices du Protolin, du Poge & autres maisons de plaisir.*

319 *III. De la Republique & ville de Pise, son antiquité & autres singulieres remarques.*

320 *IV. De Pistoye, ville iadis trauaillée par les factions des Donats & Cerebis, appellez noirs & blancs.*

320 *V. De l'Estat de Siene & de ses villes.*

321 *VI. Estat de Florence, loüé pour ses vins Trebians, les melons du terroir de Pise & pasturage de Pistoye, Mines d'Albastre, azur, vitriol & autres mineraux: fontaines d'eau salée dont on fait le sel.*

322 *VII. Subtilité d'esprit & frugalité grande des Florentins, fort amoureux de liberté, Sienois liberaux, magnifiques & courtois, ceux de Prat sacrileges, ceux de Pistoye sanguinaires & meurtrieres.*

VIII. Fertilité du pays, Sienois, & richesses des Florentins au trafic de soyes, laines, serges & draps d'or. 322

IX. Clergé de l'Estat de Florence possedant cinq cens mille escus de rente. 323

X. Reuenus du grand Duc, à quelle somme se montent. 323

XI. Forces de l'Estat du grand Duc, consistans en l'assiette des montagnes sur les frontieres: forteresses en Siene, Florence & Pise. 323

XII. Quel nombre de Caualerie y est entretenu. 324

XIII. Ses forces maritimes. 325

XIV. Ordres des Cheualiers de S. Estienne, institué par le Duc Cosme. 325

XV. Des alliances & intelligences du grand Duc, auec les Princes voisins. 325

XVI. De l'administration de la Iustice & électiõ des Magistrats de cét Etat. 327

~~*XVII. Des Archeueschez & Eueschez qui sont en Toscane.*~~

XVIII. Genealogie des Ducs de Florence. 328

I TOut ainsi que la nature a doüé ce pays seul, de tous les priuileges qu'elle a accoustumée d'octroyer par grace separément aux autres : ainsi elle n'a voulu qu'il cedast en sa situation à aucun autre, le mettant comme au milieu, ou pour mieux dire, au nombril de l'Italie, l'enfermant de trois costez, de montagnes tres-hautes, & du quatriesme qui est vers la mer & la terre de Rome, où la nature a manqué, l'art a supplée, veu que tout l'Estat de Siene est plein de forteresses.

Cét Estat tout ensemble a enuiron deux cens milles de longueur: au plus estroit sa circonference contient enuiron cinquante milles. Il confine auec le Roy d'Espagne, aux forteresses que ledit Roy a dans l'Estat de Siene : sçauoir, Talamon, Potercole & Orbetel : Il est borné du costé des terres de l'Eglise par la Romagne & le Bolonnois: il a aussi pour limites le Duché d'Vrbin, le Duché de Ferrare, l'Estat de Gennes, le Marquisat de Masse, Malespine & Saincte Fleur, vers la Maione & Ponteuoli.

Florence peut vanter la gloire de son antiquité, dautant qu'il se lit qu'elle flo-

Digitized by Google

ſſoit deſia peu de temps auant l'inſtitution du Triumuirat. Elle a eſté appellée premierement Feſulane, parce que cette Prouince a eſté habitée par les peuples Feſulans, qui en faiſoient beaucoup d'eſtime à cauſe du Tybre qui l'arrouſe, ou bien par les Fluentins, ainſi nommez pour la multitude des fleuues qui prennent leurs cours par ce pays, qui conuinrent puis apres auec les Romains de demeurer Colonie de Rome; & de là, de Fluence que la principale ville du pays s'appelloit, elle fut nommée Florence, pource que la ville qui eſtoit la fleur de l'Vniuers, ſçauoir Rome, y auoit enuoyé ſes peuples pour l'habiter.

Or cela n'eſt point contredire à la verité, que d'aſſeurer que la ville de Florence n'eſtoit iadis qu'vn petit bourg iuſques au temps des Goths: Elle eſt aſſiſe en vne plaine trauerſée du fleuue Arne; du coſté d'Occident elle a de grandes, belles & tres-agreables campagnes, qui s'eſtendent en largeur iuſques à 40. milles: elle eſt ſituée entre Piſe & Aret, & a Soleil leuant. Elle abonde en collines, pleines & peuplées d'arbres fruictiers, qui rapportent auec abondance.

Ce pays eſt defendu par pluſieurs endroits du fort boulevard du mont Apennin, prodigieux en ſa hauteur.

Pour parler donc de la ville de Florence qui s'eſt accruë depuis les Goths; ſon circuit eſt de cinq milles, & ſa forme eſt plus longue que ronde ou ſpherique. II

Anciennement elle eſtoit ceinte de fortes murailles, & auoit huict portes, dont quatre eſtoient les principales: les quatre autres eſtoient petites: au dedans des murs eſtoient ſoixante deux tours, leſquelles eſtoient habitées & tenuës iadis par perſonnes nobles & iſſuës de grand lieu.

Mais le Roy des Goths Totila ruina la pluſpart de ces Tours, & cauſa pluſieurs ruines & incommoditez aux Florentins. Apres elle fut encores ruinée & grandement endommagée par d'autres peuples barbares, & ſpecialement par les Feſulans: en ſorte que les habitans ſe virent contraints de l'abandonner, auquel eſtat déplorable elle demeura iuſques à l'an de ſalut mil trois cens deux, auquel Charlemagne paſſa les Alpes; & amplifiant cette belle ville, la fit fermer de nouuelles murailles de la hauteur de cent coudées, & à l'entour d'icelles y fit baſtir 150. Tours, & commanda que derechef elle fut habitée: & du depuis Florence a flory en toutes ſortes de bons & heureux ſuccez, & demeura libre iuſques au temps des factions des Guelphes & Gibellins qu'elle fut grandement troublée & agitée.

Cette ville anciennement s'eſt gouuernée premierement par Conſuls & Magiſtrats, par apres y commanderent les familles des Ancianes & des Port-enſeignes, & ainſi par diuers temps elle a eſté trauaillée par pluſieurs formes de viciſſitudes & de changemẽs. Le repos d'icelle a maintefois eſté agité par le ſouleuemẽt des Magiſtrats contre les citoyens, & des citoyens contre les Officiers, qui en ſont venus quelques-fois iuſques aux armes & effuſion de ſang.

Les Florentins ſont d'vn eſprit ſubtil, cauteleux & deffiant; qui eſt cauſe de cela, eſt l'abondance de leurs richeſſes: & leur ville s'eſt veuë diuerſement troublée d'elle meſme, pource que perſonne d'eux ne vouloit eſtre aſſocié de compagnon en ſa dignité.

Florence a ſouſmis ſous ſa puiſſance pluſieurs villes de la Toſcane & de Flaminie, & principalement Piſe, Republique qui a eſté touſiours renommée en Italie pour ſa puiſſance & ſes grandes forces.

Auiourd'huy Florence & tout le pays Toſcan eſt ſous la puiſſance d'vn ſeul Prince, depuis le Pape Clement VII. qui leur oſta leur liberté, quoy qu'il en fut citoyen & qu'il y euſt eſté né.

Le fleuue l'Arne paſſe par icelle, ſur lequel ſont conſtruits quatre beaux ponts: elle eſt riche & opulente, parce qu'elle eſt entourée & peuplée de montagnes & collines agreables, & d'vne delicieuſe plaine.

Ce fleuue eſt nauigable, & apporte à Florence toute ſorte de commoditez & marchandiſes. La Cour du Prince a vn Empire puiſſant, qui eſt ſitué au milieu de l'Italie: c'eſt pourquoy il n'y a nation en l'Europe qui ne vienne au commerce auec les marchands Florentins: c'eſt pourquoy à bon droict le Pape Boniface II. appelloit Florence vn cinquieſme Element.

Et pource qu'apres Rome, il n'y a ville en l'Europe qui ſoit plus celebre pour l'excellence & artifice admirable de ſes grands ouuriers, ſtatuaires & Peintres, qui s'enuoient & ſe tirent és autres pays de Florence: c'eſt pourquoy il ne ſe faut eſtonner ſi cette ville eſt magnifique & floriſſante, tant pour l'excellence de ſes Temple ſacrez, que

de ses Palais, peintures, statures, & autres ouurages de bronze & de cuiure.

Il y a dans Florence vn tres-beau lieu pour le fait du commerce, où en tout temps les Florentins traittent de leurs affaires & negoces: mais sur tout, ce qui est de grande admiration; superbe & magnifique est le Palais des Medicis & des Strosses, Palais digne sejour des Roys & des Princes, où se voyent vne infinité d'ouurages de peintures d'or, de marbre, de porphyre & de bronze: entre lesquels se voyent naifuement representées, les guerres, les batailles & les combats de Cosme de Medicis, grand Duc de Toscane.

Au milieu de ce Palais Royal, se void vne tres-excellente fontaine, qui donne & iette ses eaux plus claires que cristal dans la grande court; elle est enrichie de grandes figures de marbre de Neptune & des Dieux Faunes, subtilement trauaillées par l'artifice du celebre sculpteur Ammanat.

Ce Palais tient la place de cinquante logis qui y estoient; & il peut loger au corps de logis où est la sale des Comediens, vn grand nombre d'estrangers, comme Seigneurs, Ambassadeurs & autres.

Il se peut admirer la magnificence du Prince, par les belles allées, reposoirs, parterres, vergers, bocages, fontaines, & tout ce qui peut contenter la veuë des plus curieux: De là se void vne excellente allée qui va de l'vn à l'autre Palais. Dans cestuy-cy vne statuë de bronze de Persée, qui surpasse toute la subtilité de l'art.

Ce fut autrefois vn dessein inegal aux forces d'vn Gentil-homme, nommé Luc, de la maison de Pitti, qui fit toute la partie du deuant, mais estant deuenu pauure en bastissant, il fut contraint de le vendre au Duc Cosme.

On le fit mourir depuis pour des choses d'Estat. En fin Charles Archiduc d'Austriche, dit passant par Florence, que c'estoit vne ville qu'on ne deuoit monstrer qu'aux bonnes festes.

Auprés du Temple de la Trinité se void vne haute & superbe Colonne de marbre, au faiste de laquelle est representée la Iustice: le grand Duc Cosme l'a fit eriger en ce lieu là, pource qu'vn iour se pourmenant par la ville, estant en cette place on luy apporta nouuelle de la glorieuse victoire que le Marquis de Melignan auoit remportée sur les frontieres de Siene contre Pierre Strosse l'an 1555.

Les ruës & maisons de cette ville sont si droites & nettes, & les bastimens faits auec tant de mesure, que ce n'est sans raison que l'on appelle cette ville en Italie, Florence la belle.

Et qui voudra contenter son desir pour voir de rares pieces de peintures & figures, qu'il voye les Eglises de Florence, car pour en décrire la quantité & l'excellence d'icelles, il faudroit faire vn volume entier. Seulement ie parleray icy du superbe & magnifique Temple consacré à la Vierge saincte Marie de la Fleur, où est inhumé Ficinus, duquel l'effigie se void toute de marbre, faite d'vn artifice admirable; puis celle de Giot, qui en peinture & pour l'art de l'architecture, a surpassé ceux de son siecle.

Par apres se voyent en ce Temple les statuës & images de marbre des douze Apostres, que diuers & excellens ouuriers ont faites pour ouurages d'admiration: Toute la voûte de ce Temple designée par le fameux Brunelesque, a esté enrichie de peintures & figures excellentes, trauaillées par les celebres Peintres Vasarius & Zuecher, aux despens de Vincent Borghini. La tour ou le clocher qui rend ce Temple plus illustre, est enrichy de diuerses belles statuës de marbre, faites par le renommé Architecte Gio; en l'artifice desquelles statuës, les Peintres de ce temps là y trauaillerent à l'enuie les vns des autres.

Dans cette Eglise il y a vn lieu de Baptistaire, qui est basty en forme ronde, & estoit iadis le Temple de Mars, où se voyent les fonds baptismaux, tous faits de pieces de marbres auec les couuercles d'airain, faits par l'art du fameux ouurier Laurent Ghibert, qui est l'vne des plus belles pieces pour le trauail qui se voye gueres en l'Europe. Venons aux plus belles villes.

Volterre est sur vne montagne, murée de pierres taillées de la longueur de six pieds, & iointes ensemble bien proprement sans bitum: elle a cinq belles portes, & à chacune vne belle fontaine; ses murailles monstrent assez son antiquité, de mesme que ses sepulchres, ses Epitaphes en lettres Etrusques, ses tres-anciennes statuës de marbre & plusieurs autres choses.

Or de mesme que la nature a doüé cette Prouince de tous les priuileges qu'elle a accoustumé d'octroyer par grace separément aux autres: aussi elle n'a pas voulu qu'elle

cedast en situation à aucune, l'a mettant comme au milieu, & est comme le nombril de l'Italie, enuironnée de trois costez de fort hautes montagnes, & au quatriesme, qui est vers la mer & la campagne de Rome.

Les Ducs de Florence ayans vny les Estats de trois Republiques ensemble, sçauoir de Florence, de Pise & de Siene, possedent auiourd'huy la Prouince de Toscane; c'est à dire la plus grande, la plus noble & belle partie d'Italie.

Ce Prince a en son Estat quinze villes, c'est à sçauoir huict dans l'Estat de Florence, qui sont Florence, Pise, Pistoye, Voltere, Arezzo, Bourg du S. Sepulchre, Corto & Montpulcian: en celuy de Siene il y en a sept, Siene, Montaloin, Groisset, Soane, Piece & Masse, & Liuorne sur la mer.

La ville de Florence a de circuit cinq mille, & contient plus de 90. mille habitans. Elle est en vn lieu plein & vny sur la riuiere d'Arne, qui passe au milieu de la ville qui est iointe par quatre beaux ponts. Elle est aussi pauée d'vne pierre quarrée, & a de fort belles places. Somme que c'est vne des plus agreables villes qu'on puisse voir.

Outre ce Palais le grand Duc en a vn autre en vn lieu escarté, appellé Pratolin, auec plusieurs chambres, sales, & fontaines qui iettent de l'eau, comme celuy de VI
Tiuoly, & veritablement il sent fort sa grandeur. Il a encore d'autres maisons de plaisir, dont l'vne est appellée Pogge éloignée de dix mille, & l'autre Castro; & toutes deux sont de grande beauté, tant pour l'assiette que pour le bastiment, & les ornemens des fontaines & autres choses; de sorte qu'il ne se peut gueres desirer de plus beaux logis.

Voltere est sur le sommet d'vne montagne. Elle a ses murailles faites de pierre de taille, de la longueur presque de six pieds, & iointes ensemble bien proprement sans bitum. Elle a cinq belles portes, & à chaque porte vne tres-belle fontaine. Ses murailles monstrent assez son antiquité, de mesme que ses sepulchres, ses Epitaphes en lettres Etrusques, ses tres-anciennes statuës de marbre, & plusieurs autres choses.

Pise est vne ville maritime de Toscane, & tres-ancienne, laquelle fut édifiée par III
les Grecs plusieurs années deuant la fondation de Rome: la Flerure, l'Esare, auec l'Arne l'enferment, & est assise entre deux: cette ville est l'vne des douze plus illustres de Toscane, qui s'est iadis renduë si puissante sur la mer & sur la terre, qu'elle a gaigné plusieurs victoires sur les peuples de Ligurie; s'est renduë suiette Carthage, mena son Roy à Rome, & reduisit sous sa puissance l'Isle de Sardaigne: elle osta Panorme de Sicile aux Sarrasins, defit le Roy de l'Isle de Maiorque, & donna secours aux François allans à la conqueste de la Terre Saincte, & enuoya quarante galeres à trois bancs au Roy de Hierusalem, pour le secourir contre les Sarrasins: elle a souuentefois aussi secouru les Papes en leurs plus grandes afflictions: elle a esté si long-temps celebre tant en pouuoir qu'en richesses & prudence, que S. Thomas au traitté des quatre choses, la compte entre les plus celebres villes d'Italie.

Toutefois depuis le temps que les Pisains surprirent en faueur de l'Empereur Barberousse, plusieurs Euesques qui s'en alloient au Synode de Lyon, ils ont tousiours pour ce sujet souffert diuers reuers de fortune en toutes leurs affaires; & sont venus à telle extremité, qu'ils ont perdu leurs forces, leur authorité & leur liberté; & si quelqu'vn eust veu iadis Pise lors qu'elle estoit en sa splendeur, il iugeroit auiourd'huy la voyant, estre grandement descheuë de sa grandeur.

C'est vne ville fort grande, diuisée par vn fleuue, & conjoincte auec deux ponts.

Les murailles de Pise sont fort hautes, & de marbre. Il y a vn Temple qui a ses portes d'airain, & auprés vne tour bastie par vn artifice exquis. Car par dehors elle pend tellement, qu'il semble qu'elle doit tomber à l'heure mesme; & au dedans elle est droite, & faite au niueau.

Les Fons où l'on baptise, sont aussi des plus rares; mais le cimetiere encore plus, veu qu'il est clos de murailles & de portiques: il contient vn fort grand espace, & sa terre consomme les corps dans vingt-quatre heures.

Ces quatre choses sont basties dehors & dedans de pierres exquises, & sont en vne mesme ruë, non toutes ensemble, ny aussi fort loing l'vne de l'autre. Elle fut autrefois si puissante, qu'elle contesta contre les Venitiens & les Geneuois. Elle s'accreut des maux que les Sarrasins firent à ceux de Gennes l'an 933. Car il y en eut beaucoup qui se retirerent là, comme en vn lieu d'asseurance.

En fin elle fut accablée par la route que les Geneuois donnerent à son armée prés

l'Isle de Giglio, ou du lis; veu qu'elle demeura si foible depuis qu'elle ne peût plus fai-
re teste à personne, ains fut contrainte de ployer le col sous le joug des Florentins,
desquels s'estant reuoltée à l'arriuée de Charles VIII. Roy de France, estant de nou-
ueau subjuguée, dans quinze ans la ville demeura presque entierement deserte. Car
ses citoyens impatiens de la domination des Florentins, passerent en Sardaigne, en
Sicile, & en autres lieux pour y demeurer.

Mais le grand Duc Cosme tascha de la peupler, en y mettant vne Vniuersité, dans
laquelle a fait lecture des lettres, Iules Cesar Bulenger, Docteur en Theologie, qui a
esté fort estimé dans Paris, tant à cause de ses doctes Predications, que pour ses le-
çons en éloquence, par laquelle il deueloppoit l'antiquité, & la faisoit reuiure: il fut
enuoyé depuis à Siene, pour en gouuerner l'Vniuersité par le Seigneur Marquis de
Botty, dit de Campille, par commandement du grand Duc: Il y batit aussi vn beau
Palais, pour la demeure des Cheualiers de sainct Estienne, & donna plusieurs exem-
ptions aux habitans; toutefois elle n'est encore aujourd'huy guere bien garnie d'hom-
mes.

IV Pistoye est assise au pied du mont Apennin. Elle se ruina par ses discordes, auec les-
quelles elle entraisna Florence & presque toute la Toscane. Car deux ieunes hommes
de la famille des Canceliers, ou Chanceliers, estans venus des grosses paroles aux
coups, & l'vn d'eux ayant esté blessé fort legerement, le pere de l'autre pour appaiser
la querelle qui en pouuoit naistre, enuoya son fils pour demander pardon au ieune
homme qui auoit esté blessé. Mais il s'en ensuiuit vn effet contraire; veu que le pere
du blessé, ayant fait prendre ce ieune homme par ses seruiteurs, luy fit couper la main
sur vne mangeoire de cheuaux, & le renuoyant luy dist, va, & dis à ton pere que les
blesseures ne se guerissent pas auec des paroles, mais auec le fer.

Pour cette cause vne cruelle guerre s'estant éleuée entre ces deux familles, dont l'v-
ne s'appella Blanche, & l'autre Noire, elles attirerent à leurs deux partis, le reste de
III. la ville, qui se veid plusieurs fois arrosée du sang de ses citoyens.

Les Florentins au lieu de faire mourir les chefs des deux factions, les tirerent cōme
en exil dans leur ville, où les Donats ayant pris la protection des Noirs, & les Cerchis
des Blancs, Florence fut toute diuisée en Blancs & Noirs, qui la trauaillerent assez
longuement. Arezzo s'estant par ses longues dissentions presque ruinée d'elle mesme,
fut venduë par Louis I. Duc d'Anjou, pour quarente mille florins d'or aux Floren-
tins, de mesme que Cortonne fut venduë dans peu de temps apres aux mesmes par
le Roy Ladislas.

V La Ville de Siene, qui est l'vne des plus celebres de Toscane, est ainsi appellée, à
cause des Gaulois Senonois, qui estans en Italie conduits par leur chef Brennus, com-
battans en guerre contre les Romains, fonderent & bastirent cette ville, la ferme-
rent de murailles tres-fortes, & y firent vne Citadelle capable de grande defense;
& du depuis les Gaulois chassez d'Italie, cette ville fut reduite au pouuoir des Ro-
mains qui y establirent vne Colonie; & ainsi elle a esté quelque temps comme les
autres villes de ce pays subiete à l'Empire Romain: & par succession d'années elle re-
prit sa liberté, recognoissant toutefois vn Empire auec les Florentins, entre lesquels
il y a eu de fortes ialousies & émulations, & s'entre-faisans guerre remporterent sur
les Florentins vne memorable victoire: & jaçoit que Pise ait esté encore quelques-
fois troublée par les Petruces, premiers & plus riches citoyens d'icelle, elle s'est
neantmoins derechef maintenuë en sa liberté iusques en l'année 1555. auquel temps
elle se donna au Duc de Florence, en l'obeissance duquel elle est demeurée iusques à
present.

Cette ville est située sous vn Ciel subtil & fort pur, n'a disette aucune d'eau, elle a
vne fontaine tres-belle que chacun admire pour son excellence & pour la commodité
de ses eaux, qu'elle donne aux Citoyens.

Il y a en icelle plusieurs beaux Palais, mais le plus magnifique est celuy de la fa-
mille de Picolomine, qui fut fait bastir par le Pape Pie deuxiesme, de belles pierres
quarrées. Dans Siene se void vne fort belle place, laquelle pour plusieurs causes est
renommée: mais singulierement elle est composée d'vn tel artifice, qu'autant de
personnes qui se pourmeneront en icelle, tous se peuuent voir & cognoistre iusqu'à
vn seul.

De cette ville sont sortis des personnages tres-illustres, entr'autres trois Papes,

Digitized by Google

Pie second & troisiesme, & Alexandre troisiesme, tres-grand defenseur de la souueraine dignité du sainct Siege : Plusieurs Peres Pourprés, ie dis plusieurs Cardinaux, entre lesquels est encore viuant le Cardinal Borghese, qui se rend tres-digne de cét honneur, tant pour la grande probité de ses mœurs, que de sa doctrine & prudence: D'icelle sont encores issus plusieurs grands & loüables Euesques & Prelats, & autres grands & celebres hommes dignes d'eternelle memoire, entr'autres Hugo, singulier pour la science de Philosophie & de Medecine, dont le corps repose à Ferrare.

Marianus Socinus l'aisné, homme tres-docte en Iurisprudence, les deux tres fameux Philosophes Picolomines.

Il y a à Siene vne celebre Vniuersité, & plusieurs Academies publiques, où s'enseigne la langue Italienne & Toscane, la plus diserte d'Italie.

Les deux villes Pise & Siene, iadis fort peuplées lors de leur liberté, ont plus asprement que les autres senty le joug de la seruitude, & donné exemple aux autres de confesser que c'est chose fascheuse de seruir à celles ausquelles elles ne cedoient rien en grandeur & multitude de peuple. Mais les Ducs de Toscane remedient à cela, auec toute leur industrie, ayant rendu la ville de Pise celebre par vne Vniuersité fort estimée en Italie, y faisant construire des Galeres, & faire tout ce qui peut seruir à la mer, & enfin pour estre le sejour ordinaire de l'Ordre des Cheualiers de S. Estienne: le Duc y demeurant luy-mesme auec sa Cour deux ou trois mois en hyuer, faisant cultiuer les terres marescageuses, pour la rendre plus saine ; outre il la exemptée de quantité de charges, suiet pourquoy les Habitans refugiez en d'autres pays, y sont retournez, pour iouïr de la douceur de leur chere Patrie, mais suiette : ce qui est cause que l'Estat du Grand Duc est assez peuplé, y ayant au territoire de Florence, & en celuy de Pise, plus de huict cens mille ames, & en celuy de Siene plus de six cens mille.

Il y a encores d'autres bonnes places en l'Estat de Florence, comme Prato, Presche, S. Miniat, Empoli, S. Germain, Figuene, Pietra senta, ou Pierre saincte, Berga est sur le bord de la mer, Liuorne, & plus auant Pombin à trois mille loing.

V. L'Estat de Florence confine auec celuy de Siene, ville ancienne, & qui ayant esté colonie des Romains, s'assuiettit enfin beaucoup de pays. Il suruint vne guerre mortelle entre cette Ville & Florence, depuis que les Guelphes & Gibelins furent suscitez en Italie. C'est vne belle ville, & forte d'assiette, mais qui a perdu auec la liberté beaucoup de son peuple, & de sa splendeur. Elle a cinq milles de tour, & fait vingt mille ames, & est éloignée de Florence de plus de 33. milles. Les villes de l'Estat de Siene sont Piense, Montaclin, Quinsi, Saone, Mosle, & Grosset, auec 26. autres places fermées de murailles: mais auec peu de peuple.

QVALITÉ.

VI. Florence est vne assiette pleine, ceinte de montagnes, & distinguée de collines; il n'y a pays qui soit cultiué auec plus de diligence, ny de delicatesse & de soing. On y fait en peu d'espace de terre recolte de vins, huiles, grains, legumes, & fruicts en abondance, & l'on y void les villages espais au possible. Il y a des vins fort excellens, entre lesquels celuy qu'ils appellent Trebian, tient le premier lieu, veu qu'il peut estre preferé en douceur à la maluoisie.

Le pays de Pise est propre aux bleds, & si fertile qu'il peut nourrir toute la Toscane. Toutefois depuis la perte de la liberté, les laboureurs ont manqué aux champs, de mesme que les habitans à la ville.

Les vins de ce terroir ne sont gueres estimez. Quant aux autres fruicts, il les produit moyennement bons, mais ses melons sont bons par excellence.

La mer est proche de là, & pourtant c'est vn lieu propre à exercer la marchandise. L'air y est assez mal sain & dangereux, principalement aux estrangers. On croit que l'impureté de cét air vient de ce que le pays n'est pas habité.

Le pays des enuirons de Pistoye est montueux, mais il y a d'extremement bons pasturages. Voltere a son terroir plus riche de mines que de fruicts. Car on y trouue des Veines d'Albastre, d'Azur, de Vitriol, & d'autres mineraux, & il a des fontaines d'eau salée, de laquelle on fait de fort bon sel, & en abondance.

La riuiere de Sienne coule par le terroir d'Arezzo, elle est bourbeuse & grandement dommageable à ceux qui en sont proches. Il est vray qu'on tasche tous les iours de seicher ces marescages, & de destourner les eaux. Au pied de l'Appennin vous auez le pays de Mugelle trauersé par la Sienne, qui est agreable, & porte quantité de fruicts; & entre l'Arne & le pays d'Arezzo, vous auez le Casentin qui est riche de

grain, de vin, & de bestial: mais le Valdarne abonde fort en grains, Chianty en vins, & Mugelle en fruicts.

Les champs d'autour de Sienne sont fort couuerts d'herbes, & nourrissent beaucoup de bœufs, de busles, & de brebis. Ils rapportent aussi force froment, vin & huile, & abondent en toute sorte de fruicts.

MOEVRS.

VII. Les qualitez des Toscans paroissent par excellence aux Florentins, veu qu'ils ont l'esprit subtil, de grande espargne, extremement accorts & aduisez, diligens, industrieux, propres à toute sorte d'arts, tant de paix que de guerre. Ils sçauent prendre leur fait bien à point, demeurer sur leur aduantage, & ne laisser perdre ny esgarer aucune chose. Ils ont defendu leur liberté iusques à l'extremité: mais par la trop grande subtilité de leurs esprits, ils ont vescu en perpetuelles discordes, qui les ont enfin ruinez: de sorte que le dire de Thucydide est fort veritable, que les hommes qui ont l'esprit vn peu émoussé, gouuernent mieux vne Republique, que ceux qui l'ont trop subtil. Ils sont excellens au fait de la marchandise, & n'ont leurs semblables à dresser des bastimens.

Ils vsent d'vn vestement modeste, & graue, & passent tous les Toscans en ciuilité, & à bien parler.

Ceux de Siene sont fort differens de l'humeur de ceux de Florence. Car les Florentins sont chiches, & retirez, & les Sienois liberaux & courtois aux Estrangers, les vns pouruoient fort à l'aduenir, & sont de fort dure desserre, les autres faciles, & viuans comme au iour la iournée, ceux-là songent attentiuement à leurs affaires, & sont dissimulez: ceux-cy sont simples, & portent le cœur sur le front: ceux-là ne sont attentifs qu'à leurs marchandises, & au gain, & ceux-cy sont contens de leurs reuenus, & des fruicts que leur apportent leurs metairies.

Au reste, les Italiens attribuent des qualitez aux citoyens des villes de cét Estat, que ie ne veux passer sous silence. Ils nomment les Florentins lents, splendides, & sur tout lors qu'il vient des estrangers, comme il n'y a rien de plus prodigue qu'vn homme chiche. Ils les appellent aussi rusez en la marchandise.

Ceux de Siene sont nommez tardifs au conseil & deliberations, heureux en guerre; mais ils doiuent bien maintenant auoir perdu ce nom, puis qu'ils ont esté si malheureux que de perdre leur liberté, & les Italiens leur doiuent oster ce tiltre, & cét épithete; magnifiques à l'endroit de leurs hostes, & ennemis magnanimes à poursuiure la vengeance des offenses qu'on leur a faites.

Ceux de Prate exercent des sacrileges au temps de la guerre.

Ceux de Pistoye ayment à respandre le sang, portent à la guerre des poignards, & sont excellens à parer aux coups qu'on leur iette.

Ceux d'Arrezzo traittent simplement, & presque de leur ordinaire, leurs hostes, & font volontiers des espées qui ont bonne pointe, & ceux de Pise sont inconstans en leurs conseils & deliberations.

On dit que les femmes de Siene sont belles, celles de Florence delicates, celles de Pistoye faciles, celles d'Arrezzo tenantes & auaricieuses.

RICHESSES.

VIII. Si l'Estat de Florence manque de froment, estant d'ailleurs tres-abondant en vin, chair, & autres choses necessaires, celuy de Siene en a d'autant plus grande abondance, à raisons de la fertilité de ses champs, qui ne cedent en rien à ceux de la Pouïlle; de sorte que non seulement il supplée à la necessité de Florence, mais en distribuë encore aux Geneuois, Luquois, & autres circonuoisins; si bien que la fertilité du pays, & l'industrie des habitans pour cette Prouince, despart plusieurs choses aux estrangers, ayant peu de besoin de celles des autres. Pour cette cause les richesses des particuliers sont dignes de consideration. Elles viennent de leur industrie, ou de leur reuenu, comme les richesses des reuenus & rentes sont ordinairement grãdes en vn pays gras & fertil, où l'on reçoit vn grand profit auec peu de peine, & où le pays est moins abondant, on void florir les arts, & la marchandise: & de là vient qu'en l'Estat de Siene, ceux qui y habitent sont riches de rentes, & peu marchands: & en celuy de Florence, les habitans sont beaucoup plus riches par le moyen de leur industrie.

Cette ville est pleine d'artisans de toute sortes, qui font auec grande diligence, & fort proprement quantité de draps de toutes façons, de laine, & de soye, & aussi des draps d'or qui ne doiuent rien à ceux de Flandre.

Digitized by Google

Elle abonde principalement de ceux qui exercent l'art de la soye, & de la laine, qui sont mises en vsage par les plus nobles, & riches de cette ville auec leur proffit, & de tout le peuple; & ces ouurages sont distribuez non seulement à cét Estat, mais à toute l'Italie, & à vne partie du reste de l'Europe; & mesme il en va iusques aux nouuelles Indes; & ceux qui y menent les serges, gaignent cinquante pour cent, & il y a telle année qu'on fait à Florence pour deux millions de serges, qui est vne chose fort considerable.

Ces richesses des citoyens de Florence, ont esté cogneuës beaucoup plus grandes au temps de la liberté, en plusieurs guerres & despenses publiques, en vne grande quantité de Palais somptueux, bastis auec vne royale despense par des particuliers dans la ville, mais beaucoup plus dehors, comme on void en la plaine, & aux costaux qui sont à l'entour.

IX. Le Clergé est assez riche, à cause de plusieurs Eueschez, Abbayes, Preuostez, Hospitaux tres-riches, & grand nombre de Monasteres; & tout cecy monte en tout, à ce qu'on tient, à la somme de cinq cens mille escus de rente.

X. Cette richesse des particuliers grossit le thresor du Prince, veu que les richesses priuées ne sont autre chose que le thresor de celuy qui domine, diuisé en plusieurs bourses, principalement lors qu'il s'en peut seruir, comme cestuy-cy fait facilement par le moyen des charges & impositions qui se pratiquent en cette ville.

Les contracts de mariage payent huict pour cent; les contracts d'achapt & de vente de terres & maisons, payent semblablement la mesme somme.

Les loüages des maisons, payent la dixiesme partie.

Ceux qui plaident, payent vne certaine imposition appellée Sportola, auant que de commencer le procez. Il y a la dace du bestial qui est mené à Florence.

Lors que la chair est pesée, elle paye vn quatrin pour liure. Les changes payent tant pour cent, & enfin il n'y a chose portée hors de Florence ou faite dedans, qui n'aye sa charge. Or le Prince se seruoit encore de l'argent des particuliers en ses necessitez auec vne fort grande facilité, & c'estoit en cette sorte. Quand il falloit qu'il pourueust à auoir cent ou deux cens mille escus, on faisoit vne liste de tous ceux qui auoient de l'argent comptant, qui estoient comme ils sont encore, bien cogneus du Prince. Entre ceux-cy l'on faisoit vn repartiment, assignant à chacun la portion qu'il deuoit desbourser, plus grande ou moindre, selon la quantité de ses moyens, toutefois elle ne passoit iamais cinq milles ducats. Ce repartiment estant fait, on signifioit à chacun qu'il eust à payer sa part dans le terme de tant de iours; & ce terme n'estoit passé d'aucun, tant pour crainte de la peine, que pour ne perdre la grace du Prince. Et lors que chacun auoit donné ce à quoy il auoit esté cottisé, on assignoit autant de credit sur la taxe de tout l'Estat, qu'il y auoit d'argent payé; & dans le terme de vingt-huict mois (veu que cette taxe s'exige en autant de temps) ils estoient remboursez de leur argent; & de cette sorte le Prince se seruoit des biens de ses citoyens fort promptement aux necessitez, & mesme en ne les incommodant que fort peu. Mais le grand Duc qui est à cette heure, n'vse pas (qu'on sçache) de ces façons de faire.

Les reuenus publics montent iusques à la somme d'vn million & demy.

On tire de la seule ville de Florence, de toutes les daces, gabelles & autres sortes d'impositions, six cens mille ducats toutes les années.

De Siene 150. mille ducats: de la Doane de Liuorne 130. mille.

De la dace des meules de moulin par tout l'Estat excepté à Siene, cent soixante mille ducats.

Du sel, des mines de fer & d'argent, presque pareille somme.

Apres cela il gaigne aux changes, sur lesquels il a vne grande quantité d'argent.

Il tire aussi vn grand proffit de ses galions qui portent des marchandises, & de ses galeres conduites jadis par le Cheualier de Beauregard, Gentil-homme François, qui a fait de belles & grandes prises lors qu'il a esté en course. On tient que le feu Grand Duc trouua au thresor de son predecesseur enuiron dix millions d'or, & pour deux millions de joyaux, & l'on doit croire qu'il a bien augmenté ceste somme.

FORCES.

XI. ON peut dire que l'Estat de ce Prince est de fer, veu qu'outre la naturelle forteresse des montagnes qui le ceignent de trois costez en forme de muraille, il a du quatriesme vn bon nombre de Forteresses qui sont en l'Estat de Siene, assis de ce costé-là.

On compte entre celles-cy cinq villes fortifiées, qui sont Siene, forte au possible, tant par nature, que par art; Montaclin pareillement du tout fort, tant par assiette que par trauail; mais Quinsi, Grosset & Soane, ont beaucoup de deffauts qu'on leur peut opposer. Outre les villes, on trouue aussi en cét Estat quelques Forteresses assez considerables, comme Radicofani, Montfalcon, Lucignan, Monterison, & autres qui outre quelque deffaut en la forme, en ont encore en la qualité, estans petites places, & par consequent capables de peu de gens de defense, & de peu de retraitte.

En l'Estat de Florence toutes les villes de Montpulcain en Sus, sont fort bien fortifiées, & particulierement Florence, veu que combien qu'elle ne soit toute ceinte de murailles nouuelles, & à la moderne, toutefois elle a deux bonnes forteresses, l'vne qui est S. Miniat, assise sur vn costeau qui commande à la ville, l'autre appellée le Chasteau en la Plaine, fait au temps de la liberté.

Ces forteresses basties principalement pour brider les peuples, peuuent seruir en vn besoin de quelque defense contre les estrangers: Mais pour offenser, elles ont quelque defaut en la forme, & on leur peut opposer leur petitesse.

Le grand Duc tient à sainct Miniat pour garde quarente soldats, & au Chasteau cent. En cét Estat de Florence & de Pise, il y a d'autres forteresses, comme Empoli, Prato, Liuorne, Castrocaro en Romagne & Sasso. Tous ces forts de mesme que les premiers ont beaucoup de defauts en la qualité, mais beaucoup plus en la quantité, estans tous fort peu capables. Ie ne m'arresteray pas à les décrire plus particulierement, pource que le temps ne le permet pas, & mon dessein m'en retire.

Quant aux hommes de guerre, & principalement ceux que le Grand Duc tient sur terre, il y a vne bonne & grande Infanterie enroollée par tout son Estat, iusques au nôbre de 36. ou 38. mille. Tous ces hommes reussissent fort bien, estans par nature bien disciplinez, comme c'est le propre de ceste Prouince, qui a produit anciennement, & porte encore de fort bons soldats.

Le Prince les fait donc exercer auec toute diligence, & plusieurs bons Capitaines sont employez à cét effect, outre qu'en particulier chacun tasche de bien tirer de l'arquebuse, tant pour son plaisir, qu'à cause du prix proposé par le Prince.

On tire toute ceste Gendarmerie, non seulement du plat-pays, mais encore des villes, excepté toutefois de Florence: dautant que peut-estre, le Prince n'estime pas que ce soit sagement fait de mettre les armes en la main à ce peuple, & nul n'est exempt de cét enroollement, sinon les Prestres & escoliers. Il n'est permis de porter les armes tant dedans que dehors la ville, à celuy qui n'est pas enroollé, ny à homme qui puisse faire profession de soldat, ny dans l'Estat ny dehors, sous grandes peines, s'il n'est de ce nombre.

Les gens de guerre ont outre cela plusieurs priuileges, exemption, tant de ne pouuoir estre mis en prison pour debtes, que d'autres choses; & ces priuileges estans inuiolablement obseruez, causent que plusieurs bons vieux soldats de la guerre de Flandres, de France, & de Leuant, s'y sont volontairement faits enrooller: de sorte que tant pour la quantité que la qualité, on pourroit dire que ceste trouppe seroit la meilleure d'Italie. Chacun est obligé de payer les armes qui sont baillées pour son vsage, & les doit tenir nettes & en ordre pour toutes necessitez, sans aucune despense du Prince.

Le grand Duc peut en toute occurrence, faire venir à Florence dans six ou huict iours au plus, toute ceste gendarmerie; tant pource que Florence est presqu'au milieu de la Toscane, comme le centre, & esgalement voisine de toutes ses parties, comme aussi pour le bon ordre qu'il y donne, disposant toute chose auec beaucoup de facilité.

Outre cela il a fait enrooller vn bon nombre de Castadours, dont il se sert encores en temps de paix, les faisant trauailler aux forteresses, leur faisant destourner les riuieres, & meliorer les terres.

XII Quant à la Caualerie, ce Prince entretient ordinairement cent hommes d'armes, ausquels il donne en temps de paix, sept escus par mois, & en temps de guerre l'ordinaire de la banque.

Outre ce il entretient quatre cens cheuaux legers, à trois escus par mois en temps de paix, & en temps de guerre comme les autres ordinaires de la banque. Toute ceste caualerie est de son Estat; & outre la paye, elle a plusieurs exemptions reelles & personnelles; de sorte qu'on en fait des cōpagnies raisonnables. Et au cas qu'il sorte d'Alger quelque

Digitized by Google

quelque bonne troupe de Corſaires, on ne ſe fie entierement à la garde des tours, que le Duc a pour cét effect en diuers lieux, qui répondent par ſignals l'vne à l'autre, ains aſſeure la Caualerie auec les Tours, & les Tours par le moyen de la Caualerie. Outre les ſuſdites compagnies, il entretient vne bonne trouppe de cheuaux.

Voilà les forces ordinaires. Mais quant aux extraordinaires, il y en pourroit auoir beaucoup plus, dautant que l'Eſtat eſt peuplé, & remply du nombre de perſonnes que i'ay dit, & autant d'eſtrangers qu'il en pourroit entretenir à ſa ſolde, comme c'eſt la couſtume des autres Princes.

Quant aux forces de la mer, le Duc Coſme en eut jadis fort grand ſoin, connoiſſant combien elles eſtoient neceſſaires & importantes, & qu'vn Prince ne ſe peut appeller grand, s'il n'eſt puiſſant ſur la mer. XIII

Le grand Duc a ſon Arcenal à Piſe, dautant que ce pays abonde de bois, chanvres & autres matieres pour faire & équiper grande quantité de galeres, à raiſon dequoy les habitans eſtendirent tant autrefois leur reputation, & leur Eſtat. Or on trauaille bien peu en cét Arcenal, & pluſtoſt à racouſtrer qu'à faire de nouueau.

Il a douze galeres armées, cinq galeaſſes, & deux galions, l'vn grand & capable de beaucoup de gens, l'autre petit & fort cognu. Et depuis le temps qu'il a enuoyé au loing en courſe, comme le Cheualier de Beauregard y eſt allé ces années paſſées, il augmente tant qu'il peut ce nombre, & tient celles qui ſont deſia en bon eſtat. Il arme les galeaſſes, quant aux hommes de rame, d'eſclaues & de condamnez, ne ſe voulant ſeruir des gens libres, pour ne porter du dommage à ſon Eſtat; & de ces gens le Prince en enuoya 800. en Afrique auec l'armée de l'Empereur, à l'entrepriſe du Pignon de Velez, & la plusgrande partie mourut, comme c'eſt l'ordinaire des hommes neufs, dont il pourroit fournir vn bon nombre de galeres quand il s'en voudroit ſeruir. Pour les hommes de commandement, il ſe ſert de François, de Siciliens, de Corſes, de Grecs, & parmy ceux-cy de pluſieurs ſuiets de la Republique de Veniſe. Il tient aux galeres meſme quantité d'eſquifs, ou vn peu plus que la Seigneurie de Veniſe, mais moins de canons. Il fait faire ſes biſcuits à Liuorne, où il y a des fours pour en faire 40. mille par iour. Il tient encor en ce lieu vne bonne quantité de cordages & d'anchres, & toutes ſortes de choſes propres pour accommoder les nauires, afin qu'ils viennent plus librement en ce port.

XIV. Le Duc Coſme voulant entretenir cette milice de mer, & donner plus de reputation à ſes affaires, inſtitua vn Ordre de Cheualiers, appellé de S. Eſtienne, & obtint des Papes Pie IV. & V. pluſieurs Priuileges, & entre-autres qu'ils pourroient auoir iuſqu'à deux cens eſcus de penſion, ſur les biens de l'Egliſe, auec liberté de ſe marier, mais ils ſont obligez à ſeruir aux armées de mer, & meſme ils ne ſont capables d'aucune Commanderie, s'ils ne ſeruent auparauant ſur les galeres trois années de ſuitte. Et ce Duc voulant donner reputation à cét Ordre, s'inſtitua grand Maiſtre luy meſme. Ce Prince pour donner en toute occaſion, eſprit & mouuement à ce corps de milice, tant de terre que de mer, entretient quantité de bons Capitaines aguerris d'Italie auec grand Eſtat. Quant aux inſtrumens de guerre, le grand Duc en eſt aſſez pourueu, veu qu'il y a enuiron cent cinquante pieces de campagne dans le Chaſteau de Florence, & ſes autres places en ſont auſſi bien garnies, principalement en l'Iſle d'Elbe. Il y a en la meſme forteresse de Florence bonne munition de poudres, de balles & de viures, comme de froment, mil, chair ſalée, vinaigre, fromages, & choſes ſemblables. Le grand Duc a pour la garde de ſa perſonne cent hommes, & en ſes Eſcuries enuiron cent cinquante cheuaux ſortis de ſes harras, entre leſquels y a pluſieurs courſiers de regne, mais dauantage de genets, & bref il y a des cheuaux de toute ſorte.

XV. Il aſche fort de s'entretenir aux bonnes graces du Pape, veu que ſon Eſtat ne peut eſtre plus facilement, ny plus mortellement offencé que de ſon coſté, à cauſe que les montagnes qui ceingnent la Toſcane de tous les autres coſtez, fors de celuy du S. Siege, ainſi que nous auons dit, rendent l'entrée fort difficile aux armées, & principalement à l'artillerie; & lors que l'ennemy y ſeroit entré, il ne pourroit viure ſans l'ayde de l'Eſtat de l'Egliſe, à cauſe que tout le reſte du pays, excepté celuy-là, eſt non moins ſterile que difficile. A raiſon dequoy ſi l'ennemy venoit auec peu de gens, il ne pourroit offenſer le grand Duc, & s'il venoit auec vne groſſe armée, il ne s'y pourroit entretenir, veu qu'on obſerue fort en Toſcane, l'ordre de faire mener en temps de paix, afin que la choſe ſoit moins difficile en temps de guerre, la plus grande

quantité de viures qu'il est possible, dans les villes & places fortes, en laissant presque la campagne vuide, à laquelle on en donne pour son entretien. Mais du costé du Pape, outre qu'à cause de sa plaine, & largeur des confins des terres de l'Eglise, l'ennemy auroit beaucoup plus facile accez, il sentiroit encore beaucoup plus la commodité des viures qui luy viendroient par cét estat, tant d'iceluy, que de Lombardie par la voye de Bologne: & l'experience de cecy est toute certaine, veu que la ville de Florence n'a iamais esté en grand danger que par la voye des terres de l'Eglise, & particulierement par le moyen de deux Papes de la maison de Medicis, c'est à sçauoir premierement de Leon, & puis de Clement qui sousmit entierement Florence à cette famille, puis d'Vrbain VIII. à present Pape. Au contraire le grand Duc reçoit vn grand bien de cette amitié, tant pour la reputation de son Estat & de ses affaires, qu'il augmente auec cette vnion, qu'à cause des aydes & commoditez qu'il en reçoit, faisant du bien à plusieurs de ses seruiteurs auec les richesses de l'Eglise.

Estant donc poussé par ces considerations, & aduerty par ces succez, il taschera tousiours de faire qu'on n'élise pas vn Pape qui ne soit son obligé; & pour cette cause, il s'essaye ordinairement de gagner l'amitié de plusieurs Cardinaux en diuerses sortes, & principalement de ceux qui sont en quelque estime. Mais cette amitié n'est de moindre profit au S. Siege, à cause de la grande reputation qu'il reçoit de l'vnion d'vn Prince si voisin & puissant, dautant que les deux Estats ne sont presque qu'vne mesme chose. De sorte que les interests estans communs & reciproques, on doit croire que cette vnion doit estre soigneusement conseruée.

Ce Prince honore beaucoup l'Empereur, & employe toute sorte de moyens d'acquerir ou d'entretenir ses bonnes graces: l'Empereur aussi de son costé tesmoigne qu'il luy porte beaucoup d'affection, & fait estat de ce Duc, tant à cause de son alliance auec luy & la maison du Tyrol, que pour le proffit que les Empereurs ses predecesseurs ont tiré des grands Ducs de Toscane, en hommes & en argent, pour les guerres de Hongrie & de Boheme; & attend tousiours beaucoup de secours de ce costé-là en ses necessitez, mesme que l'Empereur a volontiers quelques-vns des Princes de Florence en ses armées.

Quant au Roy d'Espagne, vn grand Duc François de Medicis, ayant cy-deuant espousé sa belle sœur, il faut croire que ses Successeurs sont auec luy en fort bonne intelligence; & mesme on tient, qu'à Florence on supporte entierement les Espagnols, & à cause de cette estroitte amitié auec son beau-frere, le feu Roy d'Espagne Philippes III. Neantmoins il est à croire qu'il n'est pas autrement bien auec l'Espagnol, faisant estat comme il fait, de gouuerner toute chose à sa volonté, & de ne dependre aucunement d'aucun; & sçachant tres-bien que les Officiers font bien souuent de mauuaises informations, il demeure sur ses gardes, & se monstre amy quand l'occasion se presente, gardant toutefois tousiours vne mesme façon; veu qu'il veut qu'on connoisse qu'il est amy de liberté & non de necessité; & en maintenant sa grandeur, il se ressouuient des bien-faits receus.

Ce n'estoit toutesfois, selon l'aduis de plusieurs personnes de iugement, pour rompre entierement auec la France, pource que la Reyne luy est trop proche parente. Puis il void que les François sont assez éloignez de son Estat, & que le Roy d'Espagne en est proche par le moyen de Milan, & du Royaume de Naples; de sorte que l'alliance & la commodité le pourroient attirer à embrasser du tout ce party. Dequoy les Rois de France se soucieroient tousiours bien peu, puis que c'est vn Prince qui ne leur peut nuire en aucune sorte.

Il tasche aussi d'entretenir vne bonne intelligence auec les Princes d'Allemagne, particulierement auec le Duc de Bauiere, le visitant souuent auec lettres & presens, & en estant reciproquement visité.

Pour le regard des Gennois, ils estoient en assez bonne intelligence auec le Duc François de Medicis, pour raison des Espagnols: mais puis que cestuy-cy s'allia auec le Roy d'Espagne, il ne faut douter que cette Republique ne soit bien auec le Duc, & ne luy fasse voir tous les tesmoignages d'affection qu'elle pourra luy rendre: Toutesfois la pretention de la Corsegue, comme estant de l'Estat de Pise, pourroit empescher cette amitié.

Autrefois le grand Duc craignant pour son interest, que la ville de Gennes ne tombast entre leurs mains, il assista de viures & d'autres secours les Génois, dónal main à ceux

dehors, & particulierement à Iean Doria, & leur fit plusieurs autres demonstrations d'amitié & de bon voisinage.

Quant au Duc de Sauoye, bien qu'exterieurement on ne voye que des offices d'amitié & d'estime de l'vn à l'endroit de l'autre, toutesfois l'vn enuiant la richesse, la force & le bon-heur de l'autre;& l'autre la noblesse,la reputation & la richesse du premier, on sçait assez qu'aux lieux où vne grande ialousie regne, il n'y peut auoir aucun desir de la grandeur & de l'auancement du concurrant.

Ce Prince a bonne intelligence auec le Duc de Mantouë, à cause du parentage; & l'on croit asseurément qu'ils ont mesme but pour leur conseruation : on ne sçauoit toutesfois si l'alliance prise en Sauoye ne refroidiroit point auec le temps l'amitié du Duc de Mantouë, pour quelques considerations qu'il vaut mieux taire qu'exprimer.

Quant au Duc d'Vrbin; à cause qu'il le tenoit cy-deuant moindre que luy, il arriuoit bien souuent des fascheries qu'apportent les limites des Iurisdictions.

Apres cela les Luquois sont au milieu de l'Estat du grand Duc, enfermez de tous costez dans iceluy, deffaillans de viures & de toutes choses necessaires : & dautant qu'ils ne les peuuent auoir que du grand Duc, ou par le moyen du passage de ces choses par son Estat, ce Prince les peut faire tomber entre ses mains sans coup frapper. Mais il ne le fait non-plus que ses predecesseurs; & ne le fera peut-estre, tant pource que cette Republique estant recommandée à l'Empereur & à la Chambre de l'Empire, il ne le pourroit faire sans l'offenser grandement; qu'à raison du profit qu'il reçoit peut-estre plus grand de leur liberté, que si cette Republique luy estoit entierement sousmise, pource qu'il est asseuré de s'en pouuoir seruir en cette sorte à sa volonté & necessité, & qu'il sera secouru de ses moyens auec emprunts & autres voyes, & encor de ses gens, selon sa puissance. Au contraire quand il s'en voudroit rendre maistre, il seroit asseuré que ces hommes accoustumez à la liberté qu'ils ayment extremément, & pleins de gloire, & plus riches d'argent comptant & de meubles, que de possessions, abandonnans leur patrie, laisseroient les murailles, & non pas la ville; par ce moyen le grand Duc perdroit la commodité qu'il reçoit à cette heure.

GOVVERNEMENT.

XVI. Il faut maintenant que ie face vn discours de l'administration de la Iustice, de la distribution des Magistrats, & de toute la forme & la façon de viure vertueuse & bien reglée de la ville.

Quant à la premiere partie du gouuernement, qui est le maniement des affaires d'Estat, combien qu'elle consiste toutes en la volonté du Prince, toutesfois cestuy-cy prend conseil de quelques-vns qui sont prés de luy, & il n'y a point de Conseillers d'Estat : ce qui fait qu'on ne peut dire que le Conseil a opiné quelque chose, ains que c'est le vouloir du Prince, & mesme les deliberations qui se font, sont plus secrettes & plus asseurées.

Pour le regard de la seconde partie qui est celle des Iugemens, elle est maniée par les mesmes Magistrats, deuant lesquels on la traittoit au temps de la liberté, tant au ciuil qu'au criminel; veu que les procez ciuils sont iugez par vn nombre de Docteurs de Rote, de mesme qu'à Rome & à Bologne; & les causes criminelles comme auparauant;la place de Gonfallonier estant donnée à vn qui ayant changé de nom, est appellé Lieutenant. On y void des Conseillers ordinaires, le Magistrat de huict, & tous les autres Magistrats de Villes & des Podestaries, excepté toutesfois les Gouuerneurs des villes principales qui sont enuoyez par le Prince, de mesme aussi que les Capitaines des forteresses; en la mesme sorte qu'on faisoit au temps de la Republique, sont tirez premierement hors des boëtes, où distinguant le tout en trois rangs selon la condition des hommes, tous les nobles y sont mis.

De la premiere boëte on tire les Magistrats de plus grande importance : de la seconde les moyens, & de la troisiesme les inferieurs; & lors qu'on a tiré cinq Gentils-hommes pour chaque Magistrat, celuy qui a plus de voix au Conseil, est éleu. Les boëtes sont renouuellées tous les cinq ans, & celuy qui veut passer de l'vne à l'autre le peut faire en cette occasion. Ces élections sont authorisées par le Prince, qui les veut reconfirmer toutes.

Il est vray qu'il ne s'empesche presque iamais du fait des Magistrats : mais il y a vn Secretaire appellé du criminel, qui void presque tous les procez plus importants,

& luy en rapporte le contenu auec la sentence. Ce qu'il fait, afin que les Magistrats sçachans que leurs actes sont sçeus, & bien souuēt examinez par le Prince, administrēt la Iustice comme il fait, pour la crainte de l'infamie & de la peine: & il le fait aussi pour auoir la Seigneurie directe en toute chose. Il maintient cette sorte de gouuernement, pource que se deuant seruir de personnes qui administrent la Iustice, il veut auec cette petite ombre de la liberté ancienne, satisfaire en partie au desir des citoyens, dautant qu'ils ont en quelque façon la commodité de contenter leur ambition par le moyen du profit qu'ils tirent des honneurs & charges publiques.

Ceςy mesme est obserué à Siene, & pour le mesme respect, veu qu'on y void les anciens Magistrats & Conseillers, l'authorité du Palais, où la Seigneurie demeure, & en fin les restes & l'ombre de la Republique qui fut autrefois: & le grand Duc y tient vn gouuerneur general, qui represente immediatement le Prince, auec souueraine authorité, qui a l'œil sur toutes choses, & rien ne se fait sans son sçeu, ains mesme sans le sçeu du Prince aux affaires d'importance.

On void donc auec cette face tout le gouuernement de ces villes, autant fameuses maintenant par leur noblesse, qu'elles furent iadis heureuses par leur liberté. Or pource que la splendeur auec laquelle les Princes ont accoustumé de viure, est vne chose qui represente plus leur Majesté; le grand Duc maintient vne Cour ou maison assez considerable, qui surpasse, à dire la verité, les bornes du Duc, & n'arriue toutesfois à la magnificence des Rois. Il y a vn bon nombre de Gentils-hommes diuisez sous deux ordres, c'est à sçauoir, de la bouche & de la maison, auec grand nombre d'Officiers & de seruiteurs. Dauantage il y a à son seruice enuiron soixante enfans de Gentils-hommes & de Seigneurs, qu'il fait nourrir auec grand soin, & dresser à toutes sortes d'exercices.

ORIGINE
DE LA MAISON
DE FLORENCE,
ET DES GRANDS DVCS DE TOSCANE.

Matthieu en son histoire de la paix. XVIII.

L'HISTOIRE de la maison de Medicis est autant memorable, comme sa prudence en sa fortune est admirable: elle est meslée parmy celle de France, & desia par deux fois les François ont recouru aux fleurs de cette maison, pour faire refleurir & renaistre la branche Royale, & qu'il importe que nos Princes sçachent leur estoc maternel comme le paternel.

Gio Vellani liu. 1. de son Histoire, contre Guichardin.

Pour sçauoir cette Histoire, il faut sçauoir celle de Florence, & reprendre à ses seconds fondemens sous Charlemagne, apres que les Ostrogoths l'eurent ruiné (comme dit Vellani) & se souuenir de cette valeureuse vertu, & vertueuse valeur d'Eurad de Medicis, Cheualier François, en l'armée de Charles I. lors qu'il passa en Italie contre Didier Roy des Lombards l'an 801. qui dés lors commença à faire voir ce que l'on deuoit esperer de sa famille & posterité, par la defaite de Mugel le Geant, qui remplissoit tout le pays de voleries & de brigandages. La ville de Florēce dépendoit de l'Empire, & estoit gouuernée par les Cōsuls assistez d'vn Conseil, & ce gouuernement dure encore auiourd'huy aux villes qui sont Imperiales, sans estre sujectes à l'Empereur.

Guichardin liu. 1 de ses guerres d'Italie.

Depuis que cette fameuse faction des Guelphes & des Gibellins eut diuisé l'Italie & la plus part des Princes de l'Europe en deux contraires partis; & que les seditions ordinaires du peuple, prompt à la colere, violent aux nouueautez, abbatu en ses peines, & aspre en ses vengeances, eut rendu cette ville en tel estat, qu'elle ne se pouuoit tenir entre la liberté & la seruitude, ny demeurer neutre pour les grands desseins de ses voisins, elle veid en moins de rien les ruines, & de son repos & de sa liberté, car d'vnie qu'elle estoit, elle se diuisa en deux factions.

Et comme il ne faut qu'vne petite bluette de feu pour faire vn grand embraſement, vn petit trou pour faire abiſmer vn vaiſſeau, & vne petite querelle pour exciter vn grand trouble, le meurtre d'vn ſeul Gentil-homme des Buondelmons tué le iour de Paſques, entre le vieil pont de ſainct Eſtienne de Florence par les Amidei, irritez de ce qu'il auoit laiſſé vne fille de leur maiſon qu'il auoit promiſe, pour en eſpouſer vne autre, fut la premiere ouuerture par laquelle les ciuiles fureurs entrerent en la Republique. Ces deux factions pour ſe vanger plus aiſément l'vne de l'autre, & faire paſſer leurs paſſions particulieres ſous les pretextes de la guerre publique eſchauffée entre les Guelphes & les Gibellins, prirent diuers partis. Les Buondelmons ſuiuirent les Papes, & ſe firent Guelphes. Les Amidei ſe rangerent du coſté de l'Empereur, & furent Gibellins.

La Republique n'auoit encore eſprouué les eſtranges cupiditez qui comblent les Eſtats les plus heureux, de ruines & de troubles; elle n'auoit encore ſenty ces violentes conuulſions qui affoiblirent & retirerent ſes nerfs; les nouueautez n'auoient que bien peu alteré le temperament d'humeurs, car l'ancien ordre de ſon gouuernement ſubſiſtoit encore. En cét ordre la paix & la ſeureté de l'Eſtat, qui eſtoit ſous l'authorité des Conſuls & Seigneurs ordonnez aux ſix quartiers de la ville pour veiller aux affaires publiques, ceux de la maiſon de Medicis y entroient à leur tour; mais depuis que l'Empereur Federic eut paſſé en Italie auec vne grande armée de Gibellins, ſes partiſans ſe ietterent d'vn plain ſault ſur le commandement de la ville, pour s'en rendre maiſtres, & dépoüiller les Guelphes de force & d'authorité.

Il eſt vray que la corruption n'eſtoit ſi generale en cette ville, qu'il n'y euſt plusieurs familles, & entr'autres celle de Medicis, éloignées de ceſte contagion, pleines de vigueur pour releuer la chaleur naturelle, purger les mauuaiſes humeurs, remplir le corps de bon ſang: ils ne voulurent pas guerir le mal, ny releuer les ruines publiques par celles des particuliers, mais ils firent tout ce qu'ils peurent, afin de retrancher la licence des méchans, & ſouffrir l'authorité des gens de bien.

Mais comme le naturel de la faction eſt de ne trouuer repos qu'au trouble, les Gibellins aduertis que Conrad auoit dreſſé vne celebre armée pour ſucceder aux desſeins de Manfred, aux droicts de ſon pere, & courir les Guelphes en Italie, partirent promptement le lendemain, & prennent l'occaſion par les cheueux, & branſlent pour ſe ruer ſur les ennemis: les plus laſches des Arabes & les plus froids, bruſlent d'ardeur de venir aux armes, leur remuëment ſeruit de trompette & de tocſin aux Guelphes, qui craignans d'eſtre preuenus, firent approcher Charles d'Anjou prés la ville, & donnerent tellement l'épouuante aux Gibellins, qu'ils les ſortirent de la ville ſans eſtre preſſez, ny attendre le ſon de la Martinelle, craignant que pis ne leur aduint.

(Les Florentins auoient vne cloche appellée Martinelle, qu'ils faiſoient ſonner vn mois durant pluſtoſt que de marcher, afin d'aduertir l'ennemy, & luy donner temps pour s'appreſter tant ils eſtoient vertueux & magnanimes.)

Le Pape Clement quatrieſme donna le titre de Vicaire de l'Empire à la Toſcane à Charles d'Anjou.

Nicolas III. de la maiſon des Vrſins, craignant que l'Italie ne ſe repentiſt d'auoir tant auancé la grandeur de Conrad Prince eſtranger, luy broüilla ſa fortune, & fit ſous main qu'il quitta le gouuernement de Florence au Cardinal Latin, Eueſque d'Oſtie, lequel reünit & reconcilia les Guelphes & les Gibellins en vne meſme conſpiration pour la paix de leur ville.

Les Gibellins qui auoient plusieurs grands mouuemens pour ſe défier de la reconciliation de leurs ennemis, demanderent des oſtages choiſis des principales familles Guelphes, pour la ſeureté de l'obſeruation du traicté, par lequel le Pape nommoit les principaux Magiſtrats de la Republique.

Le traicté portoit qu'il y auroit quatorze Gouuerneurs, ſept Guelphes & ſept Gibellins, éleus neantmoins tous les ans à la deuotion du Pape. *Le Traité ſe void dans Guicciardin.*

En ceſte concorde ils prindrent & demantelerent Volatere: contraignirent Piſtoye, Arezzo & Sienne, de ſe liguer auec eux. La bonace ne dura que dix ans, & ne fut qu'vn preſage de la grande tourmente qui s'éleua toſt aprés: car comme les Gibellins virent que Manfred, baſtard de Federic l'Empereur, auoit caſſé les Magiſtrats de Florence, & effacé toutes les marques de la liberté, & qu'il s'eſtoit ſaiſi de

Digitized by Google

Naples, & pris les armes contre les Guelphes, ils luy donnerent entrée en leur ville, comme Protecteur, qui depuis s'en fit Seigneur, & laissa le gouuernement au Comte Iordan, lequel se retirant à Naples pour le seruice de son maistre, laissa pour Lieutenant le Comte Guy son Lieutenant.

Le Pape Vrbain IV. voyant l'aduantage que les Gibellins auoient pris sur luy par la conqueste de Florence, ne trouua rien plus prompt que d'appeller Charles d'Anjou, qui venoit victorieux de la bataille de Beneuent: le bon-heur de cette victoire remit le courage aux Guelphes de Florence, auec lequel ils chasserent les Gibellins & le Comte apres.

Le peuple content de voir sa liberté restituée, & ceux qui la vouloient opprimer, chassez, rappella tous les citoyens de l'vn & de l'autre party, remit la ville en vn mesme consentement de se maintenir libres, & ne fauoriser le Pape ny l'Empereur au preiudice de leur liberté; mais tousiours auec ce mal-heur, que ceux qui estoient aux premieres charges du gouuernement, aymoient mieux estre ruinez par la cheute de la Republique, que par celle de leurs maisons.

Martin natif de Tours amateur de la grandeur de la Couronne des François, arriuant à la chaire de S. Pierre, augmenta à Charles d'Anjou l'authorité que son predecesseur luy auoit retranchée sur la Toscane: Violente occasion de nouuelles pretentions sur les Gibellins, qui furent éloignez des charges publiques, & les Magistrats au lieu de 12. reduits à 3. puis à 6. puis à 9. en fin à 12. sous le nom de Prieurs, pour ne commander que deux mois.

Les Gibellins durant les flots de cette tourmente cedoient aux Guelphes. Charles d'Anjou, qui en estoit le plus ferme pillier, ayant deffait en bataille rangée Conradin, luy auoit fait trancher la teste, & auec luy exterminé la maison de Suaube, laquelle auoit tenu l'Empire 115. ans, & le Royaume de Naples 76. mais apres les Vespres Siciliennes, la maison d'Arragon s'estant emparée des Royaumes de Naples & de Sicile, la ville de Florence commença d'ouurir les yeux, & de se retirer de ses fatales diuisions, lesquelles la faisoient la fable de ses voisins.

Sur ce nasquit cette fatale querelle des Blancs & des Noirs, elle ressembloit vn torrent impetueux, qui emporte plustost les belles plantes que les ronces; elle se rendit odieuse à la posterité, par le moyen d'vn grand nombre de citoyens meurtris, & par l'embrasement de 17. cens maisons, qui rendit Florence tellement affoiblie, que ne sçachant où se tourner, elle se rendit à Charles de Valois.

L'Empereur Henry entra en Italie pour releuer les Gibellins, assiegea Florence, mit au ban les Guelphes.

Les Florentins recoururent à la protection du Roy de Naples, qui leur donna pour Gouuerneur le Duc Adrian, lequel ils chasserent, ne trouuant rien si doux qui ne foulast leur liberté; & ne sçachant ce qui leur estoit bon, appellerent Lando Dagobio, & apres luy le Comte Guy Bontisoli. La perte qu'ils firent contre Castruccio de Luques, fut cause qu'ils s'en retournerent mandier secours à Charles Duc de Calabre, lequel enuoya premierement le Duc d'Athenes, puis y vint en personne. D'autre costé les exilez de Florence attirerent Louis de Bauiere Empereur, cependant que le Duc d'Athenes establissoit son authorité en telle sorte, qu'il ne luy restoit que le nom de Prince. Le Duc d'Athenes pensant tenir la ville qui le tenoit, voulut esprouuer s'il la pouuoit tenir, mais il se trouua trompé. Car soudain ceux de la maison de Medicis le contraignirent à demeurer seulement protecteur & amy, & non maistre ny vsurpateur, le dépoüillant de cette violente authorité.

Il est vray que la ville qui ne pouuoit souffrir vn tyran, en souffrit plus de trente. La chose publique estoit estrangement difforme, & les gens de bien attendoient quelque reformation, quand Syluestre fils d'Alemano de Medicis monta en la dignité de Gonfallonier, semblable à celle du Dictateur Romain, mais les moyens de reformer l'Estat, dependoient de l'authorité de trop de iugemens. Syluestre recogneut bien que son siecle n'estoit pas capable d'vne bride si couuerte & si reglée; que la licence auoit trop d'accroissement, qu'il y auoit du peril à remuer les choses passées; & neantmoins pour ne laisser le mal sans remede, il fit voir qu'il ne desiroit rendre sa charge autrement remarquable pour vne generale reformation des desordres passez. Les mutins qui croyoient comme esclaues qui quittent la rame, se mettent en armes, s'emparent du Palais, mettent le feu aux maisons, & establissent en la ville vn regime & gouuernement Cyclopique. Vn Cardeur de laine des plus seditieux, prit

Digitized by Google

l'enſeigne du Gonfallonier, & ſur l'appuy de quatre petits artiſans eſtabliſt la ſouueraineté à la diſcretion de la plus vile partie du peuple. Cette deplorable confuſion, qui auoit effacé toutes les beautez de cette Republique, dura depuis l'année 1378. iuſques à l'an 1381. que les nobles maſtinez réueillerent leur vertu, pour ſe mettre en leur premier ſplendeur, & l'Eſtat en l'ancienne police. Lors parurent ceux de la maiſon de Medicis, qui eſtoient deſia retenus pour les fauoris de fortune. Cette maiſon quoy qu'elle fuſt battuë de l'ingratitude, ne perdoit iamais occaſion de profiter à la Republique.

Viery de Medicis appaiſa la diuiſion, rendit au Senat ſon authorité, & au peuple ſa franchiſe; & auoit telle reputation, que s'il euſt eu plus d'ambition que de prud'hommie, il pouuoit ſans difficulté s'emparer de la puiſſance ſouueraine de la Republique, & pouuoit tromper la liberté de la Patrie. Elle eſtoit lors agitée dedans, par les diuiſions des Citoyens, & au dehors par les efforts & les armes des Vicomtes de Milan, qui tenoient la campagne.

Iean de Medicis eut aſſez de prudence pour fortifier ſa Patrie en l'vne & l'autre occaſion : la guerre eſtrangere auoit couſté en peu de temps trois millions ſix cens ducats au threſor public : les particuliers en eſtoient du tout appauuris : il ne refuſa de ſecourir les neceſſitez publiques de l'épargne de ſes grandes richeſſes; & preferant la iuſtice commune à ſon propre intereſt, fit paſſer en forme de loy, que la contribution des fruicts de la guerre ſeroit commune, & que les grands y entreroient comme les petits, pour leur part : cela le fit appeller Dieu tutelaire de la Patrie, & dés lors le peuple n'approuua autre commandement que le ſien : ſon bon gouuernement fut recognu en ſa plus haute proſperité depuis l'an 1384. iuſquels à la guerre contre le Vicomte de Milan. Comme il s'acquiſt la bien-veillance enuers le peuple, auſſi alluma-il contre luy l'enuie des grands, premier monſtre qui ſe preſente à l'homme de bien, qui commence à faire paroiſtre ſa vertu au bien de la choſe publique.

Iean de Medicis marcha ſi ſeurement ſur les pointes & les eſpines de ſes enuieux, qu'il ne bleſſa iamais, aux affaires publiques, ny ſa conſcience ny ſon honneur; & bien qu'il ſoit mal-aiſé de tenir ſa veuë ſi nette & contrainte deuant ſes pas, quand on a tout autour de ſoy des objects dignes pour la deſtourner, ſi eſt-ce quoy qu'il viſt toute l'authorité du Senat couler entre ſes mains : & ſes amis le conſeillant de s'en ſaiſir, il n'y voulut entendre, proteſtant qu'il ne deſiroit autre authorité en la Republique, que celle que la loy luy pouuoit permettre : il rejettoit tous les honneurs qui eſtoient par deſſus la qualité de Citoyen, & leſquels pouuoient apporter de l'enuie à ſa fortune, & du trouble à ſa Patrie.

Coſme de Medicis, continua les maximes de ſon pere, & ſe rendit comme luy Directeur & Recteur de toutes les affaires : il auoit vne façon populaire & vn cœur de Prince, ſes richeſſes ne luy ſeruoient que pour faire triompher ſes vertus, & acquerir des amis, deſquels il diſoit qu'on n'en auoit iamais aſſez. Il eſtoit veſtu en citoyen & viuoit en Roy, ſa maiſon eſtoit le refuge des pauures, l'autel des affligez, le temple de Iuſtice, & la retraite des plus beaux eſprits d'Italie. Coſme eſtoit tout en Florence, & ſans luy Florence n'eſtoit rien. Et bien que ce ſoit le deſir d'vn bon citoyen, de ne pouuoir plus que toute la Republique, ſi eſt-ce que ſon pouuoir n'auoit rien qui l'égalaſt. Les Grands ialoux de la croyance & de l'authorité qu'il auoit parmy le peuple, commencerent à veiller & eſpier ſes actions, & firẽt croire au peuple qu'il auoit entrepris ſur la liberté de la Ville pour s'en rendre maiſtre, que ſa liberalité & ſa pieté n'eſtoient que la couuerture de ſon ambition; la cupidité de marcher deuant, & donner la loy à ceux de qui on la reçoit, eſtant ſi violẽte, qu'il n'y auoit rien qui penetraſt ſi auãt en l'ame, la grace, la magnificence. La publique bien-veillance de Coſme eſt ſuſpecte aux Grands, on ſe reſoult d'aller au deuant. Bernard de Gadagne, lors Gonfallonier pour le mois de Septembre & d'Octobre 1433. le manda au Palais, & le fit mettre priſonnier. Les opinions les plus ſeueres tendoient à le faire mourir, les plus douces conclurent à l'enuoyer hors de la Ville pour quelque temps; & l'on dit que Coſme auoit trouué en Bernard de Gadagne, ce que Ceſar ne pût trouuer en Brutus, & qu'il s'eſtoit laiſſé charmer à ſes paroles & à ſes liberalitez : il en ſortit & ſe retira à Veniſe. Il ſupporta cét exil auſſi conſtamment que Metellus, auſſi legerement que Rutilius : il ne laiſſa rien à Florence de ce qui luy eſtoit propre : car ſes merites l'accompagnoient par tout, il trouua en tous lieux vn ordre commun en la nature, par tout ſa propre vertu le ſuiuit, & rendit ſon oſtraciſme auſſi glorieux à ſa fortune, que celuy

Digitized by Google

de Nicias & d'Acibiades. Les plus Grands d'Italie luy offrirent & secours & assistance contre l'ingratitude de sa Patrie, laquelle ne pût long-temps souffrir l'eclypse de ce Soleil, & ne cessa, qu'au bout de l'an il ne fut rappellé & remis en ses premiers honneurs. Sa Patrie luy donna à son retour d'vn consentement general, le tiltre de Pere de la Patrie, ce qui fut graué sur son tombeau; & toute l'Italie le surnomma du nom de Grand.

La maison de Medicis a produit trois Princes, qui se sont acquis le surnom de Grands. Cosme le, Vieil Laurent, & Cosme, I. Grand Duc, qui fit construire à grands frais vn Hospital pour les Pelerins en Hierusalem. C'est luy qui ietta les premiers fondemens de la Souueraineté de sa maison en la Republique de Florence, par des voyes iustes & legitimes; & ausquels on recognoist de visibles tesmoignages de la prouidence de Dieu, pour recompenser le zele, la iustice & la religion de cette maison, laquelle en a laissé les preuues en l'Europe & en l'Asie. Toutes les actions de Cosme estoient Royales, mais moderées d'vn tel temperament, qu'il ne passoit les termes de la modestie d'vn citoyen: Les Princes d'Italie eussent reputé à honneur son alliance, mais il ayma mieux choisir entre ses citoyens des femmes à ses enfans, que de les chercher ailleurs. Il maria Iean son fils à Cornelia d'Alexandrie auec peu de bruit, duquel sont descendus ceux qui en leurs nopces ont mis en teste toute l'Europe. Il donna à Pierre son fils Lucrece de Turnabuoni, & de leur mariage est venu Laurent de Medicis, surnommé le Grand, ou le Magnifique: la Posterité duquel est faillie en Catherine de Medicis Royne de France. Aussi de ce mariage de Pierre & de Lucrece, il donna Blanche à Guillaume de Pazzi, & Nonnina à Bernard Rucellai.

Iean de Medicis, laissa vn Posthume qui fut pere de Cosme, I. grand Duc, il mourut d'vn coup de canon, poursuiuant l'armée de l'Empereur, & fut regretté de l'Italie, laquelle s'il eust vescu, ils eust renduë Royne de serue qu'elle estoit. Comme on luy coupoit la jambe que la balle auoit fracassée, il disoit qu'il souffroit plus en la souuenance des poltrons qui auoient si mal fait, qu'au ressentiment des douleurs de sa blessure: & regardant d'vn œil ferme sa jambe separée de sa cuisse, se mocquoit de ses amis qui se trauoilloient pour son tourment, & les prioit qu'on fist venir Cosme son fils, pour voir quels estoient les faits de la guerre; & que la perte des bras, des mains, des jambes & des pieds, estoient les coliers & les medalles des bons Capitaines.

Cela se faisoit à Mantouë en la maison de Louis de Gonzagues, Marquis de Mantouë, où il fut visité du Duc d'Vrbin: ces deux le plorerent: Le Roy François dit, que si Iean de Medicis n'eust esté blessé, la fortune ne l'eust pas fait prisonnier.

Il auoit toutes les qualitez conuenables à vn chef d'armée, infatigable au trauail, courageux aux perils, prompt & habille aux executions: comme il estoit sage & iudicieux aux entreprises, les soldats le suiuoient aussi allegrement à la charge, qu'à la table, & l'on remarque qu'aux rencontres plus perilleuses, il leur disoit, *Venez apres moy, & jamais n'allez deuant*: Il fut heureux en cela, que la mort ayant priué sa vertu des moyens de regner en sa Patrie, la destinée ou plustost la faueur & bien-veillance du Ciel, qui donne les Sceptres & les Couronnes, le reserua heureusement à sa prosperité.

Pierre de Medicis, fils puisné du Grand Cosme, auoit continué les maximes de son pere, mais sa ieunesse ne luy en rendit pas le fruict qu'il s'en promettoit: il trouua qu'indifferemment toutes les grandes maisons de Florence, aussi bien que les petites, auoient esté secouruës de ses moyens, que chacun luy deuoit. L'or & l'argent est à tort appellé par Lycurgue, la matiere des meschancetez. Ceux de la maison de Medicis s'en seruirent pour releuer leur fortune iusques où alloit leur merite; & par leurs grandes richesses obligerent les bons, & donnerent occasion aux meschans d'estre gens de bien. Mais elles n'empescherent pas les coniurations de sa vie, lesquelles il eschappa en reuenant de sa maison de Carregio, & se destournant du chemin où ses ennemis l'attendoient.

Laurent de Medicis, son fils, apporta vn grand auancement aux anciens desseins de cette maison, estant tenu en la Republique comme Scipion Emilian à Rome, & doüé des mesmes qualitez que l'Histoire luy donne. Luy se voyant honoré du peuple, & asseuré de l'amitié des Ducs de Milan, parla bien plus haut: la Seigneurie permettoit l'accroissement de cette authorité, ou pour ne l'irriter à entreprendre dauantage,

ou parce qu'elle recognoissoit bien le peril qu'il y a, & le danger où l'on met vn Estat, quand on en éloigne les familles mariées & éleuées en la conduite des affaires, pour en introduire d'autres.

Mais il sembloit que cette maison fust fatale à la souueraineté de Florence, & qu'autre qu'elle n'y deust aspirer, estant riche de toutes les parties sur lesquelles l'ambition peut fonder ses esperances.

Laurent estoit à Florence ce que Pericles fut à Athenes, car quoy qu'en apparéce la Republique fut populaire, ce n'estoit en effect que Monarchie. Aussi l'Estat de Florence n'estoit pas si peu de chose, ny si petit, qu'il ne meritast bien d'estre desiré : car outre son ancienne estenduë, il estoit augmenté des villes d'Arezzo, Liuorne, Cortone, Pise, Montpulcian. Laurent se rendit si capable des affaires de la Republique de Florence, qu'à vingt ans ses Conseils furent escoutez & approuuez par les plus sages & experimentez, conduisant ses actions auec tant d'integrité, & ses conseils auec tant de iustice, qu'il ne proposoit iamais ce qui estoit agreable, pour taire & dissimuler ce qui estoit bon.

Il se plaisoit aux liures de Platon, que Marcille Ficin auoit traduits pour son vsage, & disoit qu'il n'estoit possible de se rendre capable de l'administration publique, sans cela, & vid sa reputation en la fleur de son aage éleuée & esparse par tout.

Le Roy Louis XI. fit estat de son amitié, luy offrit & donna secours contre Ferdinand Roy d'Arragon, sous la conduitte de Monsieur d'Argenton, & le Soldan d'Egypte luy enuoya de grands presens pour gaigner son amitié.

Matthias Roy d'Hongrie, recourut à sa prudence aux affaires plus deplorez de son Royaume.

Le Pape Innocent VIII. faisoit tel estat de son amitié, que pour la noüer d'vn nœud plus estroit, il demanda sa fille Magdelaine pour François de Gibo son fils: le peuple de Florence l'honoroit, & ses ennemis mesmes ne pouuoient obscurcir la lumiere de sa vertu, qui alloit reluisant au trauers les plus obscures tenebres de leurs diuisions: Il estoit autant malaisé de le mettre en comparaison auec quelqu'vn, comme de trouuer vn semblable à Socrates.

Quelques Seigneurs de la maison de Pazzi, Saluiati & Bandini, impatiens de la tranquillité de l'Estat & de la forme du gouuernement, se resolurent d'en abbatre les deux plus fortes colomnes, Laurent & Iulien de Medicis; & entreprendre de les tuer en l'Eglise de S. Reparée, lors qu'ils entendroient la Messe : l'éleuation de l'hostie fut donnée pour signal de l'execution.

François de Pazzi, voulant sçauoir si Iulien estoit armé, le toucha, & luy dit qu'il auoit pris de l'embonpoint en sa maladie; le trouuant desarmé, luy plongea vn poignard au droit du cœur, les autres disent que ce fut d'vne espée courte; lequel ayant reculé deux ou trois pas, tomba par terre. François de Pazzi se ruant sur luy pour l'acheuer, se blessa à la iambe.

Iean Baptiste de Monsecco estoit là pour tuer Laurent, mais soit qu'ayant parlé à luy auant la Messe, & recogneu tant de vertu & de douceur en ce Seigneur, qu'il iugea le salut public dependre de sa vie, soit qu'il fut retenu de la crainte de celuy en la puissance & tutelle duquel sont les Estats & ceux qui les gouuernent, il le laissa sauuer en la sacristie: Le peuple y accourut, Laurent est conduit en son Palais, toute la ville en armes, n'a en bouche ny au cœur que le nom de Medicis; les coniurateurs sont prins, & sans autre forme estranglez & pendus aux fenestres : entre lesquels fut l'Archeuesque Saluiati. Chacun estoit tellement animé à cette vengeance, qu'on deterra le corps de Iacques Pazzi, pour le trainer par toute la ville, auec le licol duquel on l'auoit estranglé : ils le desenterrerent du tombeau de ceux de sa maison, pour le mettre en la campagne, d'où il fut encore desenterré & traisné par la ville de Florence, & enfin ietté dedans l'Arne. Ceux-là seulement furent sauuez, ausquels Laurent pardonna, & qu'il tira de la fureur du peuple.

Les Pazzi, Bandin & Saluiati chassez de Florence pour ce meurtre, supplierent le Pape Sixte IV. qui hayssoit les Florentins, qui auoient pendu son Legat, & n'aymoit point les Medicis, & ne les vouloit prendre en sa protection; ayant principalement pendu iceluy Legat Cardinal de Pise en habit Pontifical.

Alfonse Duc de Calabre, fut general des forces que le Pape & Ferdinand d'Arragon leur donnerent; declarans que cette guerre ne se faisoit contre les Florentins, mais contre la maison de Medicis, & qu'il n'y auoit autre moyen d'auoir la paix

qu'en exauthorât Laurent de Medicis: lequel voyant que la bonne fortune de ſa maiſon eſtoit le pretexte de la guerre, aſſembla les plus apparens de la Ville; & apres leur auoir repreſenté que leur maiſon eſtoit le pretexte de la ruine de la Republique, & la cauſe de cette émotion, declara neantmoins que puis que le Pape & le Roy d'Arragon diſoient n'auoir leué les armes que contre luy, il ne deuoit eſtre ſi mal affectionné au ſalut public, que de ne le preferer au ſalut de ſa famille; que pource il ne refuſeroit iamais d'eſteindre ce feu, & de finir la guerre par ſon propre ſang, comme elle auoit commencé par celuy de ſon frere.

Il luy fut reſpondu, que le ſalut du public ne ſe pouuoit ſeparer du ſien, & qu'ils ſe trouuoient ſi bien de ſes ſages Conſeils, qu'ils eſtimoient leur conſeruation dependre de la ſienne.

Sous cette aſſeurance, il reſiſta au deſſein du Pape qui n'eſtoit qu'en peine: lequel voyant que par la bonne conduitte de Laurent, le trouble ſortoit d'Italie, que la paix y entroit, & qu'en la Diette de Cremone, où il auoit enuoyé le Cardinal de Mantouë pour ſon Legat, & où ſe trouuerent Alphonſe Duc de Calabre, Louis Vicomte de Milan, Laurent de Medicis, Hercules d'Eſt Duc de Ferrare, Louis de Gonzagues Marquis de Mantouë & autres Seigneurs d'Italie, la reſolution de faire la guerre aux Venitiens eſtoit changée en vn accord; il en mourut de regret. Laurent auoit eu tant de faſcheuſes iournées en ſa vie pour le ſeruice de la Republique, & les trauaux de l'eſprit auoient comme vne lime ſourde, tellement vſé ſa vigueur naturelle, qu'il en mourut en l'aage de quarente-quatre ans: Il n'eſtoit né qu'aux choſes grandes: Sa prudence aux entrepriſes importantes, ſa conſtance en toutes les ſciences tant pratiques que ſpeculatiues, ſa religion & pieté, ſa ſplendeur & toutes ſes actions, ſon courage contre l'enuie des ſiens, & les conſpirations des ennemis, luy donnerẽt par toute l'Europe, vne reputation égale à ſes merites; mais ſon amour à la vertu & à l'extirpation du vice, luy acquit en Italie la meſme gloire qui eſt demeurée à l'Empereur Aurelian par tout le monde.

Les gens de lettres faiſoient en ſa maiſon, comme autrefois les Falics, des colomnes & des ſtatuës des Princes: il enuoya Iean Laſcaris Conſtantinopolitain pour recueillir les plus fameuſes Bibliotheques de l'Aſie & de la Grece, dequoy enrichir la Librairie que ſon pere auoit commencée. Il en apporta des liures non ſeulement rares, mais vniques, & qui ne ſe pouuoient trouuer ailleurs qu'en ce threſor, lequel a eſté amplement enrichy par les Papes Leon & Clement VII. Il laiſſa la vertu en eſtime, le peuple en liberté, la nobleſſe en honneur, & la Ville en abondance de tout bien. De D. Clarice des Vrſins, il eut Pierre de Medicis, qui eſpouſa Alphonſine des Vrſins, Iean qui fut Pape, Leon X. & Iulien.

Quand Ferdinand d'Arragon ceut la nouuelle de la mort de Laurent de Medicis, il dit qu'il auoit aſſez veſcu pour luy, & trop peu pour l'Italie.

Apres la mort de Laurent, ceſte faueur du peuple tourna le dos à la maiſon de Medicis, quand Charles VIII. alla en Italie pour faire refleurir la fleur de lys que Charles fils de Louis IX. auoit plantée au Royaume de Naples.

Pierre de Medicis fils de Laurent, recognoiſſant bien que les Florentins ne pouuoient empeſcher ſon paſſage de viue force, luy alla au deuant, & pour ſauuer le tout des fureurs de la guerre, luy remit quelque piece de la Toſcane, & entr'autres Piſe & Liborne. Ce fut vn traict de ieune homme, que le Pere auoit recognu impetueux & imprudent. Ceſte capitulation le rendit ſi odieux au Senat & au peuple, que par ordonnance publique, luy & Iean ſon frere furent declarez ennemis de la Patrie, leurs teſtes priſées, leurs maiſons pillées; les riches meubles recueillis par tant de ſoin & tant d'années des plus rares endroits, vendus à la diſcretion du peuple, & leurs deſſeins condamnez comme contraires à la liberté de la Republique.

Le Roy Charles paſſant à Florence logea au Palais de Medicis, Madame Alphõſine femme de Pierre de Medicis, luy repreſenta la ruine de ſon mary, de ſon enfant, de ſa maiſon: & ſupplia ſa Maieſté pour ſon retour. Le Roy gaigna cela ſur le Senat, que Pierre de Medicis retourneroit en ſa maiſon & en ſes biens: mais eſtant retiré à Veniſe, il fut oublié auſſi-toſt que le Roy eut quitté Florence pour aller à Rome.

Il demeura dix ans en ceſte peine, employant ores la protection du Pape Alexãdre VI. qui le trompa, ne faiſant iamais rien de ce qu'il diſoit, ores celle de l'Empereur qui ne luy ſeruit de rien, & n'ayãt refuge plus aſſeuré que l'armée du Roy Charles VIII. & de Louis XII. au ſeruice duquel il mourut au ſiege du Garillan. Eſtant à Veniſe il entre-

prit de ſurprendre vne porte de Florence ſous la faueur de la nuict, & l'intelligence de ſes amis, ſi le iour ne l'euſt ſurpris à vne demie lieuë de la ville, & n'euſt deſcouuert, puis condamné à mort ceux qui fauoriſoient ſon deſſein.

Depuis la maiſon de Medicis fut touſiours en tourmente iuſques à la promotion au Pōtificat de Iules X. lequel fait Pape en vne nuict, & ayant l'eſprit terrible & impetueux, comme dit Paul Ioue, & deſireux de remuer en Italie, & de ſeparer de l'amitié du Roy de France les Florentins, fauoriſa & aſſiſta les Medicis auſſi conſtamment que le Pape Sixte IV. en auoit deſiré & recherché opiniaſtrement la ruine: il honora Iean Cardinal de Medicis de la Legation de Bologne, fit aſſigner vne iournée à Mantouë pour aduiſer aux affaires de la guerre: il y enuoya ſon Legat, D. Raymōd de Cordouë Vice-Roy de Naples s'y trouua, & les Ambaſſadeurs de l'Empereur, des Vinitiēs & des Suiſſes. La principale reſolution de l'aſſemblée & la mieux executée, fut pour mettre la famille de Medicis aux biens & honneurs qu'ils tenoient à Florence. Le Pape preſſa cela en telle ſorte, que ce fut la premiere expedition où le Vice-Roy de Naples employa les armes de tous ſes confederez; il aſſiegea & emporta de viue force la ville de Prato, où furent tuez plus de deux mille hommes de la part des Florentins, & pluſieurs prins; dequoy eſpouuentez, la ville diuiſée en elle-meſme, & la maiſon de Medicis y ayant encore de grands amis & puiſſantes intelligences, reçeut

Iulien de Medicis, lequel y fit ſon entrée en Prince: & comme touſiours où la fortune va, le peuple y court, tous les ordres de la ville y allerēt au deuant de luy, & luy donnerent le nom de Seigneur, que par modeſtie il refuſa, ne voulant point vn laurier infructueux pour lequel vn ſage ne fera iamais querelle, comme diſoit Aurelian, mais bien la fleur de Florence, qui en tout temps porte ſon fruict. Ce fut luy qui fit voir les armes de Medicis à l'eſgal de celles de Florence, malgré les mal-veillans qui les blaſonnoient par ſix pilliers.

La cauſe eſt bien plus illuſtre: Euerard de Medicis pour affranchir la Toſcane du Geant Mugel, le combattit en duel, & l'abbatit à ſes pieds: comme le Geant voulut deſcharger ſur luy vn coup de maſſe, il ſe couurit de ſon pauois en champ d'or, lequel reçeut l'impreſſion de ſix boules de fer pendantes à ſa maſſe, leſquelles eſtoient encore ſanglantes pour les meurtres qu'il auoit executez de frais; ce qui donna occaſion à Euerard de prendre pour ſes armes, ſix beſans de gueule en champ d'or. Ie me rapporterois volontiers à vn autre blaſon, qui me fait croire que ce ſont balons, & que ceux de ceſte maiſon, qui premiers les prindrent en leurs armes, vouloient faire entendre la diuerſe agitation de leur fortune, durant les mouuemens populaires de ceſte Republique, comme la nature du balon eſt quelquesfois de ſaillir & monter en haut, & autrefois ſe rouler par terre; car ceſte maiſon s'eſt veuë en Florence, tantoſt haute & tantoſt baſſe; & la pouuoit-on appeller comme Eluius Pertinax, le balon de la fortune: le nombre de ces balons eſtoit autrefois ſans nombre; l'on trouue auiourd'huy des Eſcuſſons qui en ont neuf, les autres huict, quelques-vns ſept: les Medicis de Milan n'en auoient qu'vn.

Le dernier aſſaut que la fortune fiſt contre les Medicis, fut celuy qui affranchit leur vertu de la tyrannie, & qui tira du profond des ruines leur grandeur & l'exaltation de leur maiſon.

Les Florentins voyant que l'Empereur Charles V. auoit pris Rome, & que le Pape eſtoit priſonnier au Chaſteau S. Ange, ils chaſſerent Alexandre & Hypolite de Medicis, effacerent & arracherent de tous les endroicts de la ville leurs armoiries, rompirent les ſtatuës de Leon & Clement, lequel mit par ſes intelligences la ville en tel eſtat, qu'elle ne pouuoit eſperer autre felicité qu'en la ſeruitude. Il s'accorda pour ce auec l'Empereur, par l'armée duquel Florence fut aſſiegée, & contrainte de receuoir ceſte loy du vainqueur, qu'Alexandre eſpouſant Marguerite d'Auſtriche, ſeroit Duc & Prince, & apres luy ſes enfans, hoirs & ayans cauſe. Laurent de Medicis ſon couſin le tua, & ſe ſauua à Veniſe.

Ainſi à meſme iour en diuerſes années, ceſte premiere branche de la maiſon de Medicis eſt finie, Catherine de Medicis Reyne de France, eſtant morte le meſme iour qu'Alexandre ſon frere naturel auoit eſté tué.

Coſme fils de Iean de Medicis ſucceda à Alexandre, & monſtra que les principautez viennent de Dieu, que les puiſſances ſouueraines ne ſont point eſtablies & affermies par conſeils humains, & que les forces humaines ne peuuent rien contre ce que le Ciel a deliberé pour la grandeur des familles qui ſont ſelon ſon cœur.

Au temps de la mort de Laurent de Medicis, il estoit retiré en son Palais de Mugello, pour n'apporter point de soupçon à la grandeur du Duc Alexandre: Comme le iour de cét accident il se pourmenoit en son iardin, il vit vne grande montre de fleurs contre l'ordre du temps & de la saison; cela luy fut vn augure asseuré de la nouuelle principauté sur la fleur des villes d'Italie, qui trois iours apres se trouua entre ses mains plus espiée qu'esperée: il monstra vn grand trait de iugement & de iustice en vne si soudaine occasion, car encores qu'il sçeut que le coup de Laurẽt de Medicis auoit ouuert la porte de sa grandeur & de sa fortune, il ne s'opposa pourtant à la publique vengeance que la loy luy demandoit contre ceste violence. Aussi doit tousiours vn Prince reuerer la memoire de celuy auquel il succede. Cesar s'empescha bien d'abbatre les statuës de Pompée, que les siennes ne fussent éleuées & asseurées. Les Florentins recognoissans quel changement il y a de la seruitude à la liberté, ont bien fait depuis quelque semblant de reuenir à leur premier estat, mais toutes les fois que ces desseins leur sont venus en teste, ils ont veu tant de perilleux accidens pendre à plomb sur leurs testes, qu'ils ont changé leurs desirs de liberté, en des resolutions d'obeyssance. Depuis qu'vn peuple a vne fois accepté la domination d'vn Prince, il ne s'en peut plus affranchir, & ceux qui l'entreprennnent ne sont pas loüez comme citoyens desireux de la liberté de leur patrie, mais punis comme seruiteurs desobeyssans & subjets rebelles.

Cosme fut Prince par toutes les voyes qui peuuent conduire au souuerain commandement: il succeda par la loy de la succession & capitulation de Florence: il fut éleu par le Senat, il conquit la ville ayant monstré en vne prompte & soudaine leuée de gens de guerre, ce qu'il pouuoit quand il faudroit venir aux armes. Les moyens de paruenir au regne sont diuers, la façon de regner est tousiours semblable: Les éleus, conquerans & les successeurs, au commencement commandent d'vne égale puissance, & pensent auoir droict sur leurs subjets, comme s'ils estoiẽt nez pieds & poings liez sous leur domination. Cosme n'estoit pas comme cela, addoucissant sa puissance de tant de moderation, qu'il ne vouloit iamais monstrer tout ce qu'il pouuoit, tenant les Volontez comme suspenduës entre la liberté & la seruitude, attirant les gens de guerre par sa liberalité, le peuple par douceur, la noblesse par la communication des honneurs, & par tous les attraits des douceurs de la paix.

Il est vray que Cosme de Medicis ayant vne armée dedans Florence, se fist élire Duc, & sur la difficulté qu'on y faisoit, commanda vne escopeterie deuant le Palais; ce qui hasta bien les Estats & Magistrats de passer outre.

Par apres il s'establit auec tant de prudence, que les Florentins faisoient gloire du ioug qu'il leur auoit imposé, comme les braues courtaults se ioüent du mords, lequel ils mordoient au commencement.

Il accreut son Estat de celuy de Pise: le Roy d'Espagne luy donna l'inuestiture de Sienne, lors qu'il estoit en Flandres. Aussi le Duc de Florence prenant l'inuestiture de Sienne, à chaque renouuellement du Duc, paye en la receuant deux mille escus au Roy d'Espagne; & de plus est suject ledit Duc de Florence d'entretenir au Roy d'Espagne, ayant guerre en Italie, le nombre de deux mille cinq cens hommes pour son seruice. Cosme vouloit que ses enfans fussent declarez quittes de ceste somme, & obligation au Roy d'Espagne; on mit en deliberation si on receuroit les mesmes droits pour la seconde inuestiture, & fut resolu qu'ouy.

Le Pape Pie V. donna à Cosme le tiltre de grand Duc de Toscane, le couronnant solemnellement à Rome l'an 1569. d'vne couronne estimée de cent & vingt mille escus: Et ces mots furent escrits en sadite couronne par le commandement du mesme Pape Pie V. *Pius V. Pontifex Maximus ob eximiam dilectionem & Catholicæ Religionis Zelum præcipuumque iustitiæ studium donauit.* Il disoit que le Prince ne se pouuoit estimer puissant, qui n'auoit de puissance sur mer: & qui ne pouuoit ioindre les forces terrestres aux maritimes. Persuadé de ces raisons, & sollicité de ses propres pensées qui aspiroient tousiours à choses grandes, il procura & obtint par le moyen de l'authorité de l'Empereur Charles cinquiesme, que le Seigneur de Plombin luy remit & quittast l'Isle d'Elba, la conseruation de laquelle est importante au repos d'Italie, pour estre le passage ordinaire de tout ce qui va & vient du Ponant. Il y fist bastir vne ville entiere, qu'il appella de son nom, Cosmopolis, & fortifia les aduenuës du port, de deux Chasteaux, qui par la situation & les forces du dedans, la rend inexpugnable.

Il institua

Il institua l'Ordre des Cheualiers de S. Estienne, à deux cens escus de pension sur les biens de l'Eglise, en faisant trois ans de seruice sur les galeres.

Apres qu'il eut asseuré son Estat par les forteresses & le bon ordre qu'il y establit, il pourueut aux moyens de le maintenir, & auoir tousiours à son commandement les nerfs de la Republique. Cela ne luy estoit impossible en vn Estat riche par le trafic de l'industrie des habitans, qui trauaillent de toutes sortes de draps, de laine, de soye & d'or, si abondamment, qu'il se fait quelquefois en vne seule ville de Florence, & en vn an, plus de deux millions d'or de draps. De plusieurs moyens que la necessité des Princes a trouuez pour faire fonds à leurs finances, il ne s'est seruy que du trafic, des subsides, & des impositions sur les marchandises : en quoy ses ministres sont si éueillez, qu'il n'y a rien qui entre ou qui sorte de Florence, qui ne porte son grillet ou sa marque; si que l'on ne s'estonne plus, s'il laissa en mourant en ses coffres dix millions d'or, & deux millions en pierreries. Les Princes mesmes, ceux qui entrent en des nouuelles Principautez, sont plus ambitieux, que ceux dont les puissances sont mieux affermies; & regardent volontiers les Estats de leurs voisins, comme les adulteres les femmes d'autruy : Mais Cosme se contenta de l'establissement de sa domination, laquelle eust esté perilleuse & difficile, s'il n'eust fait des amis dehors & dedans. De Madame Eleonor de Tolede, fille du Vice-Roy de Naples, il eut François, Ferdinand, Pierre, Garcia, Isabelle, Eleonor. François espousa Madame Ieanne d'Austriche, fille de l'Empereur Ferdinand, le 18. Decembre l'an 1595. & Ferdinand, Christine de Lorraine. Du mariage de François auec Ieanne d'Austriche, sont sorties deux filles, Eleonor & Marie : l'vne est mariée au Duc de Mantoüe : la vertu & la bonne fortune de l'autre l'a reseruée pour estre Reyne de France; aussi ce fut en elle que le Roy Henry le Grand, de glorieuse memoire, estant remis en sa premiere liberté de se remarier, arresta toutes les pensées de son mariage. Il mourut l'an 1587.

Par apres luy succeda son frere Ferdinand, qui quitta le chapeau de Cardinal, & fut le troisiéme grand Duc de Toscane : Il espousa Catherine fille de Charles Duc de Lorraine : Il mourut quelques années apres. De ce mariage il eut vn fils.

Cosme de Medicis II. du nom, qui regna apres luy, non fort long-temps, espousa Magdelaine d'Austriche, fille de l'Empereur Ferdinand II. du nom : duquel mariage est issu Ferdinand II. de Medicis, fils de Cosme II. qui regne à present, & est le cinquiéme Grand Duc de Toscane; lequel a espousé la fille vnique de François Marie Duc d'Vrbin, Princesse de la Roüere.

ESTAT DV DVC D'VRBIN.

SOMMAIRE.

338 I. De l'estenduë & confins de l'Estat du Duc d'Vrbin, & les villes principales qu'il possede, auec la quantité de ses chasteaux.
II. Son terroir grandement fertil en bleds, vins, huiles, figues, & autres fruicts; mais son air est mal sain & maladif és enuirons de Pizaure principalement, & de Fossombrone.
III. Ses richesses, consistans au trafic des vins de Pizaure, & en figues seiches; & quel est le reuenu de ce Prince. 338
IV. Ses forces, sa gendarmerie & forteresses. 339
V. Catalogue des Ducs d'Vrbin, qui ont seigneurie iusqu'à present. 339

1 Ce Duc possede partie en Ombrie, & partie en la Marque, sept villes, & plus de trois cens chasteaux.

Les villes sont Vrbin, Eugube, Cagli, & Fossombrone; & celles-cy sont de la Duché d'Vrbin: puis S. Leon, qui est capitale de la Comté de Montfeltre, Senegaille, & Pisaure.

La longueur dudit Estat est d'enuiron 60. milles, & sa largeur d'enuiron 35. Il confine, voire est entrelassé auec l'Estat de l'Eglise, de laquelle ledit Duc est feudataire, & auec celuy du Duc de Florence; & y paye tous les ans de cens & de reconnoissance pour tout l'Estat qu'il possede, la somme de deux mille deux cens quarante escus, tant à l'Eglise, qu'audit Duc de Toscane.

Vrbin est vne des plus anciennes villes d'Italie, de laquelle Pline & Tacite font mention.

Au temps de Conradin dernier Duc de Suaube, elle fut subjuguée par les Comtes de Ferette, duquel les successeurs accroissans leur domaine par succession de temps, eurent aussi Eugubine.

Cette ville est belle & bien bastie, & le Duc y fait ordinairement sa demeure. Pisaure a aussi de belles maisons, autant que ville qui soit en Italie, & Fossombrone nommée par les anciens *Forum Sempronij*, est aussi fort peuplée.

QVALITE'.

II. Le terroir d'autour de la ville d'Vrbin est bon au possible, & du tout fertil, & porte d'aussi bons fruicts qu'on en sçauroit desirer.

Le païs des enuirons de Pisaure a vn assez mauuais air; mais le terroir en est bon, & produit beaucoup de fruicts, & principalement des figues & des vins excellens; à Fossombrone aussi, combien qu'elle aye vn air fort mal sain, toutesfois son terroir abonde en froment, & en toute sorte de bled, & de plus en vin, en huile, & en diuers fruicts, qui sont d'vn goust fort agreable: & pour le dire en vn mot, cét Estat est fertil, & abonde de toutes choses necessaires.

RICHESSES.

III. Vne bonne partie de cét Estat est assise au riuage de la mer Hadriatique, & est fort commode, & de fort grand profit, pour plusieurs choses qui y peuuent estre portées de toutes parts.

On porte des vins de Pisaure à Venise, dequoy les habitans tirent vn grand argent, de mesme que des figues qu'ils font seicher, lesquelles ils vendent aux Venitiens, Bolonois, & à plusieurs autres.

Digitized by Google

Le reuenu de ce Prince en possessions, gabelles, & autant de rentes, est d'enuiron cent mille escus ; & quand il voudroit charger son peuple, il ne faut douter qu'il n'en tirast vne plus grande somme : mais suiuant la coustume de ses predecesseurs, qui a esté d'entendre principalement à la conseruation de l'amitié de son peuple, il se contente de le laisser en ces termes, & viure auec moins d'argent.

Ce Duc ne tire point de plus grand profit d'aucune chose, que des grains de toutes les villes qu'il possede : veu qu'on void non seulement arriuer en la ville de Senegaille les bleds de l'Estat de son Excellence, mais encores de ceux de l'Estat de l'Eglise, conduits en cette ville par personnes qui ont la hardiesse de les tirer hors de l'Estat du Pape, sans son sceu, & l'on y en meine fort grande quantité.

FORCES:

CE Duc doit estre grandement estimé, premierement pource qu'on pourroit tirer de son Estat plus de douze cens soldats aguerris, & qui suiuroient volontiers & promptement leur Prince, si quelque occasion se presentoit de ce faire : & en second lieu, pource qu'encores qu'il ne possede pas vn grand reuenu, il est toutefois maistre des cœurs de ses subjets, qui employeroient franchement & auec affection, leurs vies & leurs biens pour son seruice. IIII

Quant aux lieux forts, la ville d'Vrbin est assez en defense ; mais Pisaure est estimée bien forte, & a vn fort bon chasteau ; & outre ce, il y a quelques bonnes places pour leur contenu en l'Estat de ce Prince.

LES DVCS D'VRBIN.

FEderic de Montefeltre fut aux premieres années de sa ieunesse, adopté pour fils par Guy Balde Antoine Seigneur d'Vrbin, qui ayant vescu plusieurs années sans enfans, faisoit dessein que Federic deuoit demeurer heritier de son Estat. A raison dequoy Federic, comme luy deuant succeder en cette Seigneurie, eut beaucoup de moyen, en vsant de courtoisie, & faisant obtenir plusieurs choses, & faisant paroistre beaucoup de belles qualitez qui estoient en luy, d'acquerir l'amour & la bien-veillance de tout le peuple. V

Or Guy Balde Antoine eut en ses vieux iours, vn fils nommé Ode Antoine, tellement que Federic demeura exclus de cette Seigneurie, & toutefois l'affection de ce peuple en son endroit ne diminua nullement, veu que ses vertus la luy auoient trop acquise.

Ode Antoine apres la mort de son pere, se donna trop de licence en sa domination; fut tué par quelques conspirateurs, estant fort ieune, sans laisser apres luy nuls heritiers : tellement que Federic fut appellé du commun consentement de tout ce peuple, & eut non seulement du Pape cét Estat en fief, mais encore fut creé premier Duc d'Vrbin.

Ce Federic laissa apres sa mort heritier de son Estat Guy Balde son fils, qui nonobstant qu'il prit femme, s'estant addonné en ses ieunes ans à l'exercice de la guerre, demeura toutefois gouteux, & sans esperance d'auoir des enfans.

Ce fut ce Prince qui ne pouuant entendre à autre chose, à cause de son indisposition, fit dessein d'auoir vne belle Cour, & pleine d'hommes rares en toutes professions: si bien qu'vsant de courtoisie enuers tous les galants hommes, aussi bien qu'Elizabeth de Gonzague, voire allant l'vn vers l'autre à l'enuy, pour entretenir les hommes vertueux; Il mit ensemble le plus grand nombre de telles gens qui fust lors, ou qui ait encore esté en la Cour d'aucun Prince, & mesme donna la forme & le modelle d'vne Cour bien ordonnée aux autres Princes.

Ce Guy Balde adopta pour fils, auec le consentement du Pape, François Marie de la Rouere, fils d'vne sienne sœur, & du Capitaine de Rome, qui estoit Seigneur de Senegaille, qui fut nepueu du Pape Sixte, & frere charnel du Pape Iules II.

François Marie s'addonna à l'exercice des armes, auquel il reüssit si heureusement, qu'il merita d'estre appellé, la lumiere & splendeur d'Italie. Il eut plusieurs honorables charges en la milice : Il fut Capitaine General de la Republique de Venise, & peu auant sa mort, il fut fait aussi General par terre de la Ligue qui estoit entre le Pape Paul III. l'Empereur Charles V. & la Seigneurie de Venise.

François Marie possedoit outre la Duché d'Vrbin, & la Comté de Montefeltre, la ville de Senegaille, qui estoit possedée par son pere; & outre ce, il eut encor du Pape, pour recōpense de beaucoup d'argent qu'il deuoit auoir de l'Eglise, & pour plusieurs seruices faits au S. Siege, la ville de Pesare, qui souloit estre possedée par les Sforces.

Tandis que le Pape Iules II. vescut, François Marie demeura fort paisible en son Estat, ne chargeant nullement son peuple, & regardant sur tout à s'en acquerir l'affection, comme vne chose que les Princes doiuent estimer beaucoup plus qu'vn grand thresor. Mais Leon ayant succedé à Iules, il eut de grandes fascheries, veu que le Pape le priua en peu de temps de tout l'Estat, & le donna à Laurent de Medicis, qui fut pere de Catherine de Medicis Reyne de France.

François Marie n'ayant perdu auec son Estat la grandeur de son courage, sa valeur, ny sa prudence militaire, ny l'affection de son peuple, osa auec quatre mille Espagnols (qui incitez par sa valeur, le suiuirent volontiers, pauures d'argent, & manquans de toutes choses) aller contre vne si grande puissance que celle du Pape, pour le recouurement de son Estat; & ayant fait vn grand carnage des ennemis, recou-
IIII ura tout le sien dans peu de iours, fors que la ville de Pesaure. Il eut de Leonor Gonzague sa femme deux enfans masles; c'est assauoir, Guy Balde, le Cardinal, & trois filles; dont l'vne fut femme du Duc de Calabre, Prince des premiers du Royaume de Naples; la seconde fut mariée au Seigneur Alphonse d'Est; & la troisiéme fut femme du Marquis de Masse.

De sorte que Guy Balde a esté le quatriéme Duc, veu qu'encor que Laurens de Medicis se nommast pour vn temps Duc d'Vrbin, toutefois pource qu'il n'est pas de cette lignée, il n'est pas mis par eux au nombre des Ducs. Il eut de sa seconde femme Victoire Farnese; & se voyant incommodé, il se défit de sa Duché en faueur de son fils.

V Il eut deux femmes; la premiere fut Iulie Varene, Duchesse de Camerin, & ioüit de cette Duché de Camerin pendant que son pere François Marie vesquit; pource qu'encores que le Pape Paul III. pretendist que le Duché fust deuolu de l'Eglise, par la mort de ce Duc sans enfans masles, il eut neantmoins quelque retenuë de faire la guerre à vn Prince si vaillant, & qui se preparoit à la defense: Mais François Marie en mourant, laissant le Duc Guy Balde encore ieune, le Pape ne laissa pas de se rendre maistre de ce Duché, & le donna du depuis en fief au Seigneur Pierre Louïs, fils dudit François Marie; qui peu apres changea cét Estat auec celuy de Parme & Plaisance: eschange qui fut signé par le College des Cardinaux, dautant que cela retournoit au profit de l'Eglise.

Ce mesme Duc Guy Balde espousa en secondes nopces Victoire Farnese, Princesse tres-sage, vertueuse, & grandement aymée du Duc son mary. Il eut six enfans, deux filles naturelles, vne legitime, née de la Duchesse de Camerin; & de la Duchesse Victoire Farnese, vn Prince & deux filles. Des deux filles naturelles, l'vne fut mariée en premieres nopces au Comte Antoine Landrian; & en secondes nopces au Seigneur Pierre Antoine de Lune, Gentilhomme Milanois, fort riche, & Seigneur de plusieurs places: l'autre fut femme du Seigneur Guy Balde, fils du Seigneur Renier, & nepueu du Seigneur Montin.

La fille de la Duchesse Camerin, appellée Dame Vierge, fut mariée au Comte Federic Borromée, nepueu du Pape Pie IV. qui en faisant ce mariage, promit au Duc Guy Balde de l'inuestir du Duché de Camerin, qui estoit possedé par son ayeul; mais le Comte Federic mourut sans cette inuestiture. Cette Duchesse fut depuis mariée au Duc de Grauine, Prince fort estimé au Royaume de Naples, de la maison des Vrsins; elle mourut en trauail d'enfant, au grand regret de son mary, qui l'aymoit passionnément. Par le testament qu'elle fit, elle laissa heritier vniuersel de tous ses biens & droicts, le Duc son pere, montant à la valeur d'enuiron 180. mille ducats.

Et pour ses filles, le Duc maria l'aisnée Isabelle au Prince de Bisignan, des plus Grands du Royaume de Naples, de la maison des Sanseuerins, & riche de plus de cent mille escus de rente: l'autre fille se nommoit Lauenie, belle, de grand cœur & d'esprit.

Le Prince Louïs, nommé François Marie comme son ayeul, espousa Dame Lucresse d'Est, sœur du Duc de Ferrare, Princesse de grande beauté, de bonne grace, & qui sçauoit garder sa grauité. Ce Prince se mit au seruice de la Republique de Venise, en qualité de General: le Pape le fit aussi Capitaine general de l'Eglise. En fin se donnant à Philippes II. Roy d'Espagne, il le fit son Capitaine General en Italie auec vne pension de 12000. escus par an. Il eut de Lucresse sa femme vn fils, nommé comme luy François Marie, qui espousa vne Princesse de Florence, & mourut auant son pere.

Donc apres la mort de François Marie, qui arriua au commencement de l'an 1624. le Pape se vouloit emparer dudit Duché d'Vrbin, comme fief de l'Eglise; le Duc de Toscane Cosme II. le vouloit aussi auoir, comme desirant d'espouser l'heritiere d'Vrbin. Toutefois pour terminer leur different, Guy Balde fut restably en la Duché, & apres sa mort ledit Duché deuoit retourner au Pape, estant vieil, caduc & âgé, & le grand Duc de Toscane qui ne vouloit point auoir de different auec sa Saincteté, luy ceda volontiers ce Duché d'Vrbin, apres la mort dudit Duc Guy Balde, pource que c'est vn vray fief de l'Eglise.

Mais pour d'escrire cecy plus particulierement, il faut sçauoir, que l'affaire des plus importans qui s'estoit traitté à Rome depuis le siege du Pape Vrbin, est celle du Duché d'Vrbin.

Iules II. qui a plus pensé à l'exaltation de sa maison, qu'au repos de l'Italie, inuestit ses nepueux dudit Duché, qu'il auoit osté à Laurent de Medicis, & y adjousta Pesaure, Senogaille, les Duchez de Montefeltro & Castel Durante, qu'aucuns disent auoir esté des fiefs dependans de l'Empire.

La nature des fiefs dependans du S. Siege, est que l'inuestiture s'en fait aux masles, sans que les filles y puissent iamais rien pretendre.

Le Duc d'Vrbin qui viuoit alors, auoit 76. ans ou enuiron, il auoit vn fils qui mourut d'vne mort subite, ayant laissé vne seule fille de la sœur du feu grand Duc, qu'il auoit espousée: Par consequent ledit Duché d'Vrbin deuoit infailliblement, apres la mort dudit Duc, retomber à l'Eglise, & estre reüny au patrimoine de S. Pierre, sans qu'on le peust plus infeoder, suiuant les Bulles tres-rigoureuses des Papes, que tous les Papes & Cardinaux iurent solemnellement.

L'accident de la mort dudit Prince d'Vrbin arriua 7. ou 8. iours auant la mort de Gregoire XV. Si tost que le Pape fut esleu, & guary de sa grande maladie, le plus grand soin qu'il eut, fut de pouruoir que ledit Duché retombast à l'Eglise, sans aucun contredit ny diminution. Et à cét effet, il enuoya incontinent trois des principaux & plus confidens Prelats qu'il eust, aux trois plus prochaines Prouinces qu'il eust audit Duché, qui auoient ordre & pouuoir de mettre en armes tout l'Estat Ecclesiastique, en cas de quelque changement & nouueauté.

Ce qui donna sujet de ialousie à sa Saincteté, fut la resolution prise à Florence, de faire le mariage du grand Duc & de la petite fille du Duc d'Vrbin, de concert, comme l'on disoit, auec le grand Duc.

Le Comte Francesco Gambara fut enuoyé par l'Empereur au Duc d'Vrbin, sous apparence de condoleance; mais en effect pour le semondre à prester consentement que les Duchez de Montefeltro, & Castel Durante, & autres places, apres sa mort retournassent à l'Empereur, qui offroit d'en donner l'inuestiture à la petite fille, c'est à dire, au grand Duc Cosme II. son futur espoux.

Cette proposition ne fut pas si bien receuë qu'on croyoit, car le Duc d'Vrbin qui viuoit en Philosophe, & vouloit passer le reste de ses iours en repos, fit responce, qu'il tenoit tout le Duché d'Vrbin & terres enclauées, du S. Siege Apostolique, par les bien-faicts de Sixte IV. & de Iules II. ses predecesseurs, & par consequent qu'il n'estoit obligé de prester aucun consentement qui peust prejudicier à l'Eglise; & que si apres sa mort, l'Empereur auoit des pretentions, il les demesleroit auec le Pape.

Cette froide responce ne pleust gueres au Conseil du grand Duc. En mesme temps le Pape enuoya audit Duc d'Vrbin le Cardinal Cenini, qui trouuant l'humeur du Duc disposée, tira de luy vne declaration solemnelle, par laquelle apres sa mort, dés à present comme pour lors, reconnoissant de bonne foy tenir tout ce qu'il possedoit audit Duché d'Vrbin & enuirons, de sa Sainctété; il consent que toutes les places fussent remises entre les mains du Pape, & toute sa souueraineté, par faute d'hoirs masles.

Cette declaration estant és mains du Pape, il pressa le grand Duc comme mary de la petite Princesse, de la ratifier: Madame l'Archiduchesse mere, & Madame la Duchesse grand'mere dudit grand Duc, qui gouuernoit tout à Florence, en vertu du testament du feu grand Duc, assistée de quatre Conseillers, & du Cardinal de Medicis, tiroit tant qu'elle pouuoit en longueur cette resolution.

Mais le Pape les pressa tant, qu'à la fin de peur d'entrer en rupture, ledit grand Duc, sa mere, ayeule, & tout le Conseil ratifierent ladite declaration du Duc d'Vrbin.

Le Pape fit lire en plein Consistoire lesdites declarations & ratifications.

L'affaire estoit en tres-bon estat, mais vn accident qui suruint, donna sujet de défiance de part & d'autre.

Sa Saincteté pensant mieux asseurer l'affaire, prit expedient de faire vn nouuel Archeuesque d'Vrbin, qui sçeust mieux mesnager les esprits du peuple, & veiller à ce que rien ne se passast au prejudice de la reünion dudit Duché : à cét effect, il fit élection de Monsieur Lancorio, Prelat tres-sçauant, & qui escriuit l'Histoire du temps, mais iugé d'humeur ardente, impatiente, & vn peu violente, auquel il confera l'Archeuesché d'Vrbin. Si tost qu'il fut arriué, au lieu de s'insinuer aux bonnes graces dudit Duc, il entra en dispute pour les ceremonies, & en traittant d'affaires, il entra en rupture manifeste auec le Duc d'Vrbin, iusqu'à vser de menaces; Dont ledit Duc irrité renforça toutes ses places & garnisons d'hommes & de munitions de guerre, & y mit pour la pluspart des soldats subjets au grand Duc, & des Neapolitains, & disoit-on, qu'il témoignoit se repentir d'auoir fait lesdites declarations.

Cette action donna tres-grande ialousie au Pape; ioint aussi le bruit qu'on faisoit courir, que le grand Duc, à cette heure là qu'il estoit saisi de la petite fille, ne se soucioit guieres de l'espouser:

Et qu'on traittoit de la donner au fils aisné de l'Empereur: ce qui eust renouuellé les pretentions qui seroient tousiours fomentées par le Roy d'Espagne, qui voudroit bien que la puissance du Pape ne creust pas dauantage en Italie.

Ledit Duché d'Vrbin vaut enuiron deux cens mil escus de rente; mais il est remply des meilleurs soldats de toute l'Italie, gens aguerris, & qui ont fait tousiours profession des armes.

Il y a douze Eueschez, deux ports de mer, sept ou huict bonnes forteresses & bien munies; bref cela accommode grandement l'Estat Ecclesiastique, & l'ayant reüny, il s'estend maintenant d'vne mer à l'autre.

Cette petite fille d'Vrbin ne laissoit d'estre grandement riche, ledit Duc ayant pres de cinquante mille escus de rente au Royaume de Naples en belles terres & Seigneuries, les biens allodiaux de tout le Duché d'Vrbin luy appartenans, & les terres par luy acquises mouuantes en fief de ladite Souueraineté d'Vrbin, outre trois ou quatre cens mille escus de meubles. Bref, son mariage monta bien à deux millions & plus, & malaisément le grand Duc pouuoit trouuer vn party plus aduantageux pour se marier.

Sa mere, la doüairiere d'Vrbin femme du dernier Duc d'Vrbin decedé, a espousé le frere de l'Empereur Ferdinand II. & de l'Archiduc Leopolde, & luy porta six cens mille ducats; le mariage & les nopces se firent à Inspurg, ville capitale du Comté de Tirol, où assisterent force Princes & Seigneurs.

Le Pape tesmoigna d'estre mescontent du procedé de l'Archeuesque d'Vrbin, qui sans doute, sans cette rupture eust esté Cardinal à la premiere promotion. On trauailla à raccommoder cette affaire, & à radoucir l'esprit du Duc d'Vrbin, lequel à ce qu'on dit, rapprocha de sa femme pour voir s'il pourroit en son âge auoir des enfans masles, la Duchesse estant ieune de trente cinq ans ou enuiron.

C'est l'estat auquel se trouuoit alors l'affaire d'Vrbin qui seul pouuoit apporter quelque broüillerie en Italie; car le Pape comme tres-zelé enuers le S. Siege, & desireux d'acquerir honneur & reputation en conseruant les droicts de l'Eglise, embrassa cét affaire auec tant d'ardeur & de passion, qu'il fust venu plustost aux extremitez que de permettre qu'on luy osta vn poulce de terre.

C'est pourquoy il estoit en continuelle deffiance du grand Duc, & encores plus des Espagnols, qu'il sçauoit ne desirer rien plus que d'abaisser la puissance des Papes en Italie, & diminuer les forces de l'Estat Ecclesiastique.

Digitized by Google

L'ESTAT
DV DVC DE MANTOVE.

SOMMAIRE.

I. Ce que possede aujourd'huy le Duc de Mantoüe.
II. Antiquité de la ville de Mantoüe, & comme elle fut bastie auant Troye.
III. Possedée par diuers Seigneurs, & finalement reduite sous la domination des Gonzagues.
IV. Situation de la ville de Mantoüe, ses superbes edifices, & Palais de Marmirol.
V. Du Marquisat de Montferrat, iadis possedé par les Paleologues, quand & par qui fut erigé en Duché.
VI. Pays de Montferrat de grand rapport, fontaine d'eau chaude & medecinale d'Aique. 344
VII. Differentes pretentions du Duc de Sauoye sur le Monferrat. 345
VIII. Mantoüans amateurs de la langue Hebraïque, plus que nulle nation, simples en habillemens, & l'humeur hardie & reuesche de leurs femmes. 345
IX. Quel est le reuenu du Duc de Mantoüe, & du Gouuerneur de Monferrat. 345
X. Liste des Ducs de Mantoüe. 345

I. LE Duc de Mantoüe ne tient pas vn petit Estat en Italie, & peut estre mis le premier apres le Grand Duc de Toscane. Il possede tout ce qui estoit anciennement de la Iurisdiction de Mantoüe, & tient outre cela le Marquisat de Montferrat, qui est encore plus grand que ledit Estat de Mantoüe.

II. Mantoüe ville celebre, peut contester à toute autre ville d'Italie, pour sa grande antiquité: car elle a esté fondée non seulement deuant Rome, mais encore soixante ans auant le sac de Troye.

III. Sainct Hierosme & plusieurs autres Autheurs disent, qu'elle a esté bastie plus de 430. ans auant la fondation de Rome, ainsi l'a remarqué Leandre Albert, & auant la naissance de Iesus-Christ 1183. Ainsi donc, comme cette ville excelle sur toutes celles d'Italie en antiquité, ainsi sans controuerse il faut confesser, que son origine est tres-noble; & plusieurs bons Autheurs tres-approuuez obseruent, qu'elle a esté fondée par Oenus Bianor, tres-ancien Roy d'Hetrurie; & que cette ville du commencement fut habitée de trois sortes de peuples tres-nobles, sçauoir des Toscans, des Thebains estrangers, & des Venitiens voisins; car Oenus fondateur d'icelle, fut fils du Roy de Toscane, & de Mantus sa mere; à raison & pour l'amour de laquelle il l'appella de son nom Mantoüe.

IIII. Elle fut iadis chef de douze Colonies des Hetruriens: elle fut subjuguée par les Gaulois, lors qu'ils passerent en Italie, & mirent bas l'ancienne authorité des Toscans.

Depuis ayant obey aux Romains & à l'Empire, tandis qu'il fut en grandeur, elle vint sous la puissance des Goths, & puis des Lombards; & ceux-cy estans chassez d'Italie par Charles le Grand, elle fut encore remise sous la subjection des Empereurs. Mais leur puissance venant à manquer par le moyen des diuorces & querelles des successeurs dudit Charles, ainsi que les villes d'Italie se mirent en liberté, Mantoüe fit le semblable, iusqu'à ce que l'Empereur Othon II. en inuestit Theobald, ou

Theodald, Comte de Canosse, luy donnant cette ville & sa iurisdiction, pour les seruices qu'il luy auoit faits: mais la race de ce Theodald estant defaillie, il aduint qu'en l'an de grace 1220. le Seigneur Sordet Vicomte de Goite, s'en rendit Maistre, resistant aux tyrannies d'Ezzelin de Padouë. Cestuy-cy fut suiuy des tyrans de la maison de Bomalcozi, qui en furent chassez l'an de grace 1319. par les Gonzagues; & l'an 1328. Louys de Gonzague, fils de Guy de Gonzague, sorty de race noble & ancienne, comme celle qui estoit dés le temps que les Lombards commençoient en Italie, commença d'y commander.

IV La ville est grande & belle, pleine de maisons, habitée de force peuple: elle est assise prés du Lac Benuc, duquel vient la riuiere du Mince, qui s'écoule iusqu'à Mantoüe, & là faisant vn Lac, enuironne la ville, & passant plus outre va tomber dedans le Po.

Cette ville est superbe en edifices publics & particuliers, auec de fort belles ruës, droictes & spacieuses, & embellie de grandes & agreables places; ses maisons sont magnifiques, mais admirable en superbes ouurages de ses Temples, Eglises, Galleries & Palais: elle est fort marchande, & abonde en toutes sortes de commoditez; car comme le peuple, outre qu'il est fort exercé aux armes, aux lettres, & aux arts, il est grandement entendu au faict du commerce & des marchandises.

Dans l'Eglise du Monastere des Peres de S. Dominique, reposent les os de Iean de Medicis, pere de Cosme de Medicis, grand Duc de Tuscane; s'y trouue aussi le corps encore entier d'Osanne Andreasе, femme tres-saincte. Et au Temple tres-somptueux de S. André, il s'y void du sang miraculeux de nostre Sauueur, auec les os de Longis, qui a esté du depuis Chrestien & Martyr.

Dans la grande Eglise de Mantoüe est honoré le corps encor entier de S. Anselme Euesque de Luques.

A cinq milles ou enuiron de Mantoüe, en allant par vn grand chemin large, & garny d'arbres de tous costez, on trouue Marmirol, qui est vn Palais veritablement Royal, basty à fort grands frais, & capable de loger quelque Prince que ce soit, qui ne pourra qu'admirer la magnificence de ce bastiment. On void en cette maison force belles fontaines, faites auec vn merueilleux artifice, des lacs pleins de toute sorte de poisson, & des iardins agreables au possible, & finalement de toutes sortes d'arbres. Il y a quelques places en cét Estat, mais osté Mantoüe, le reste est peu de chose.

V. Quant au Marquisat de Montferrat, il est enfermé entre le Tanare & le Po, c'est vn des sept Marquisats establis par l'Empereur Otton II. qui en donna vn à chacun des fils d'Aleran de Saxe.

Ce Marquisat a esté possedé par la maison des Paleologues, iusques à l'an 1534. que Iean Georges dernier des Paleologues, estant mort, Charles V. declara le Duc de Mantoüe legitime heritier de Montferrat, qui fut erigé en Duché l'an 1575. par l'Empereur Maximilian; & Guillaume III. Duc de Mantoüe, fut nommé premier Duc de Montferrat.

Or le Duc de Mantoüe a en ce païs trois bonnes villes, c'est à sçauoir Casal S. Vas, bastie par Sixte IV. l'an mil quatre cens septante quatre, qui est maintenant assez peuplée, & bien bastie.

Albe, que Pline surnomme Pompeïe, qui est plus grande que Casal, & Aque qui est assez bonne ville.

Il y a outre cela les villes de Nice la Paille, Ville-neufue, le Pont de Sture, Balzole, Trin, Palais, Biance & Libourne, qui appartiennent audit Duc de Mantouë: & pour abreger, on tient qu'il possede en ces deux Estats icy enuiron soixante & cinq places ceintes de murailles, outre vne infinité de villages.

QVALITE'.

VI. LE païs d'autour de Mantouë est assez bon, & rapporte à ses maistres toute sorte de fruicts estant bien cultiué.

Sur tout il fait bon voir tout ce chemin, par lequel on passe allant de Mantoüe à Marmirol.

Pour le regard du Marquisat de Montferrat, le pays est inégal; mais il est de rapport, & produit toute sorte de choses necessaires à la vie. Il commence enuiron à vne iournée loin des Alpes, & est separé par vne plaine qui est entre les collines dont il abonde, & les Alpes.

Digitized by Google

MOEVRS.

VIII LEs Italiens estiment que ceux de Mantoüe, ayment entre les autres langues, l'Hebraïque plus particulierement que nulle autre; de mesme qu'ils disent que les Calabrois s'adonnent fort à la Grecque.

Ils tiennent aussi que ceux de Mantoüe sont vils en matiere de receuoir les amis, & portent des habillemens qui sentent l'enfance, & non la grauité virile; qu'ils écorchent les estrangers, & taschent d'en tirer iusqu'à la derniere maille.

Quant aux femmes, on dit qu'elles sont hardies & reuesches tout ensemble.

Les Montferrandois tiennent de l'humeur des Piémontois, si bien que l'ayant descrite dans l'Estat du Duc de Sauoye, ce seroit chose superfluë de la ramenteuoir en ce lieu.

RICHESSES.

LE païs du Duc de Mantoüe est bon pour entretenir ses maistres, mais non pour tirer de l'argent des autres Prouinces; si bien que les habitans peuuent bien viure de ce que la terre leur apporte, mais non faire trafic, & se rendre riches par le moyen de ce qu'ils en tirent. IX

On tient que le Duc de Mantoüe en tire plus de cinq cens mille escus toutes les années, & en auroit encore plus, s'il ne traittoit ses subjets auec toute la douceur qu'on peut desirer.

FORCES.

LA ville de Mantoüe est forte au possible, tant par le moyen de son assiette, qu'à cause des fortifications qu'on y a faites, outre lesquelles elle a cette particularité, qu'on n'y sçauroit entrer que par des ponts, qui rendent l'accez bien difficile à ceux qui voudroient entreprendre de s'en rendre maistres.

Quant à Casal, ses murailles sont tres-fortes, comme ayans esté basties par les anciens Marquis de Montferrat, qui y faisoient leur demeure, & qui y bastirent vn tres-fort chasteau.

Mais en l'an 1590. Vincent Gonzague Duc de Mantoüe & de Montferrat, y bastit vn autre fort, tenu pour imprenable, que l'on nomme communément Citadelle.

Outre cela, ce Duc a vne bonne forteresse à S. Sauueur, & vne des meilleures places que l'on voye, à Pondesture.

Il en a encore plusieurs autres; mais le dénombrement en seroit trop importun.

On tient la caualerie de Mantoüe pour la meilleure d'Italie; au moins les Italiens mesmes luy en donnent cette reputation.

GOVVERNEMENT.

LE Duc de Mantoüe a dans sa principale ville son Senat, qui connoist de toutes les choses qui appartiennent à la Iustice en dernier ressort; & au Montferrat il a vn Gouuerneur qui se tient dans la ville de Casal, auec vn siege de Iustice, pour toute la Duché de Montferrat.

LES DVCS DE MANTOVE.

IEan François de Gonzague succeda à son pere Iean François, Seigneur de Mantoüe, & en fut fait premier Marquis l'an 1433. par l'Empereur Sigismond, qui luy donna aussi les armes de l'Aigle de sable en champ d'argent, auec la croix rouge. Il mourut plein de gloire, ayant partagé sa Principauté entre ses enfans, l'an 1444. X

Iean François mourant, laissa à son fils Louis de Mantoüe, tout ce qui est assis tirant à Verone.

Louïs combatit longuement contre son frere Charles, & enfin il demeura victorieux, & mourut l'an 1478.

Federic troisiéme Marquis de Mantoüe, estoit si bon à ses subjets, qu'il leur prestoit mesme de l'argent, & fut extremément liberal: il mourut l'an mil quatre cens octante-quatre.

François son successeur, fut le premier de tous les Princes d'Italie, qui nourrit tousiours vne longue barbe. Il fut estimé l'vn des meilleurs Capitaines de son temps, & fut éleu General de l'armée des Venitiens, qui eurent deux victoires sous sa conconduite. Il mourut l'an 1519.

Federic V. Marquis de Mantoüe luy succeda, & fut éleu General de l'armée du Pape & des Florentins, encore ieune.

Il fut nommé Duc de Mantoüe par Charles V. Empereur, ainsi qu'il venoit d'estre couronné par le Pape Clement VII. à Bologne. Il espousa l'an 1531. Mar-

guerite fille de Guillaume Paleologue, Marquis de Montferrat, & eut ledit Marquisat en dot. Il mourut l'an 1540.

François II. Duc de Mantoüe, & Marquis de Montferrat, succeda en la Principauté, n'ayant encore que sept ans, & fut sous la tutelle de son oncle le Cardinal Hercule.

Quelque temps apres son mariage auec Catherine fille de l'Empereur Ferdinand, estant tombé dans le Minel, & en ayant esté retiré, il prit vne fievre qui l'emmena bien-tost. Il mourut l'an 1550.

Guillaume succeda à son frere François aux Estats de Mantoüe & de Montferrat, qui fut erigé en Duché par l'Empereur Maximilian II. l'an 1573. & ledit Guillaume mourut l'an 1587.

Vincent succeda à son pere Guillaume, aux Estats de Mantoüe & de Montferrat.

Et à Vincent a succedé Ferdinand de Gonzague, fils de Vincent, qui estoit Cardinal, dont il se demit, pour gouuerner les Estats de son pere; & de son regne se sont passées plusieurs guerres entre le Duc de Sauoye & luy, au sujet du Marquisat de Montferrat, qui est pretendu par l'vn & l'autre Duc.

Apres luy regna Vincent second, fils de Vincent premier, qui espousa l'Infante Marguerite de Sauoye, de laquelle il eut vne fille nommée Marie; & tost apres la mort de son pere Vincent, Charles de Gonzague, Duc de Cleues, de Rethelois & de Neuers, la fit espouser au Duc de Rethelois son fils, sous le consentement de l'Infante Anne sa mere; ce qui fut le sujet de la guerre que Charles Emanuel Duc de Sauoye, fit à Charles Duc de Mantoüe, & attira à son party le Roy d'Espagne; & ioignant leurs forces ensemble, entrerent dans le Montferrat, l'an 1626. Dom Gonzalue de Cordoüa, Gouuerneur de Milan, mit le siege deuant Casal, pendant que le Duc de Sauoye prenoit d'autres places au Montferrat; & fortifia toutes les aduenuës des Alpes & de Piedmont, pour empescher le passage aux troupes de France pour le secours de Casal. Mais l'an 1628. le Roy de France Louis XIII. ayant pris la Rochelle, fit marcher son armée vers Sauoye; & sa Majesté y estant en personne, prit le Pas de Suze, entrée du Piedmont, & ses forts, défit les Milanois, obligea le Duc de Sauoye à luy donner passage au secours & munitions qui s'enuoyoient par ses terres à Casal. Le Roy y mit pour Gouuerneur le Mareschal de Toyras: L'an 1630. Monsieur le Cardinal Duc de Richelieu, voyant que le Duc de Sauoye auoit violé sa parole donnée au Roy, & s'estoit remis auec l'Espagnol, fut creé par le Roy General de son armée en Piedmont, où son Eminence fit assieger & prendre Pignerol, & la fit grandement fortifier. Apres cela le Comte de Collalto, General de l'Empereur, entra en Italie auec vne armée d'Allemands; & le Comte de Merode, aussi pour l'Empereur, s'empara des passages de la Valteline, & y fit quantité de forts: auec Collalto estoient Galas & Aldringhen. Et d'ailleurs le Roy d'Espagne fit passer le Marquis de Spinola en Italie pour Lieutenant General de ses armées, lequel auoit charge d'assieger Casal, & ayant pris Pont de Sture, gardé par les François, il commença le siege dudit Casal. De leur costé les Imperiaux entrerent dans l'Estat de Mantoüe, qu'ils ruinerent, & se saisirent des aduenuës: ils prirent la forte place de Goïto. La Seigneurie de Venise ne desirant pas que l'on despoüillast ainsi le Duc de Mantoüe, resolut de le secourir; & de fait, elle leua vne armée de douze mil hommes, commandée par le Duc de Candale leur General, qui voulant reprendre Goïto, fut défaite à Pesquaire, & le païs Veronois couru & ruiné. En suitte de ce, la ville de Mantoüe fut prise par vn petard appliqué à vne de ses portes, & la ville fut entierement pillée par les Allemands. Pendant que Spinola assiegeoit Casal, le Roy de France la voulant secourir, alla en personne en Piedmont, auec vne puissante armée, commandée par les Mareschaux de Schomberg & de Marillac; laquelle s'aduançant vers Casal & les deux armées estans l'vne deuant l'autre, le sieur Mazarini Ministre du Pape Vrbain huictiéme, se mit au milieu, criant la paix: aussi tost les deux armées se retirerent de part & d'autre. En suitte la paix se traitta à Chierasco en Piedmont, entre l'Empereur, les deux Roys de France & d'Espagne, & le Duc de Sauoye, par leurs Deputez, l'an 1632. qui fut concluë & executée au mois de Septembre l'an 1633. & fut Monsieur de Mantoüe inuesty de ses deux Duchez par l'Empereur. Quelques années apres Charles de Gonzagues Duc de Mantoüe mourut, & laissa sa bru & son petit fils ieune enfant, à present Duc de Mantoüe.

Digitized by Google

ESTATS
DV DVC DE MODENE,
ET DVCHE' DE FERRARE.

SOMMAIRE.

I. Raisons pour lesquelles les Papes pretendent la Duché de Ferrare appartenir au S. Siege.
II. Ferrare renduë au Pape par Dom Cesar d'Est: & quel fut le traitté & accord entre sa Saincteté & ledit Dom Cesar, auant que d'en sortir.
III. Ferrare ancien azile des Iuifs, leur reformation par le Pape, & de la conspiration de leurs diuerses Synagogues contre les Chrestiens.
IIII. De l'Estat de Modene; la ville de Modene iadis seigneuriée par les Romains, puis ruinée par les Goths, Huns, & Lombards, quand & comment rebastie.
V. Seigneuriée par diuers possesseurs.
VI. De Rhegge, & ses diuers Seigneurs, auant que venir en la possession de Dom Cesar d'Est. 351
VII. Terroir de Modene & Rhegge, situez en bon air, abondans en bleds, febves, & vins. 351
VIII. Citoyens de Modene & Rhegge subtils d'esprit, & aimans la liberté. 351

Ly a desia plusieurs années passées, que le Pape Clement VIII. sceut si bien debattre son faict contre Dom Cesar d'Est, qu'il le mit hors de Ferrare pour plusieurs raisons, par lesquelles il pretendoit que le Duché de Ferrare appartenoit au sainct Siege.

I. Il disoit premierement, que la confession & declaration du peuple de Ferrare, qui l'aduoüe pour son vray Seigneur, luy deuoit suffire pour toute preuue. En second lieu, qu'il y auoit des reconnoissances de tous les Ducs de la maison d'Est: Et en troisiesme lieu, vne infinité de Bulles, octroys, & inuestitures des Papes, commençans à Innocent III. Dauantage il alleguoit, que les Papes auoient bien souuent recouuré Ferrare par voye de droict, & par armes, de la main de diuers qui la vouloient occuper. Outre ce, que plusieurs Empereurs auoient declaré que la ville de Ferrare estoit du sainct Siege, comme l'Empereur Charles, fils de Charles le Grand, qui fut au temps du Pape Paschal I. qui confirma la donation que Pepin auoit faite, & nomma Ferrare du sainct Siege; Puis Otto I. en la donation qu'il fit au Pape Iean II. confirma ladite donation, qui fut aussi confirmée au Concile de Leon, auec tous les priuileges.

Quant au peuple, il disoit qu'au temps de Gregoire IX. il fit au son de la cloche en pleine assemblée, vn Procureur nommé Bonin, pour prester obeissance au Pape, & le Pape luy octroya certains reuenus: Qu'au temps d'Vrbain IV. d'Honorius IV. & de Boniface VIII. ledit peuple reconnoissoit le S. Siege, en luy payant certains cens: qu'au temps de Clement V. qui fut l'an 1301. la cinquiéme année ledit peuple reconneut le sainct Siege, & le Pape y enuoya vn Lieutenant & Gouuerneur;

y fit des statuts, & ordonna la façon de son gouuernement, & fit vn nombre d'offi-
ciers, & le peuple fit vne infinité d'actes en reconnoissance du S. Siege.

Et pource qu'au temps de Gregoire IX. ceux de la maison d'Est commencerent à
gouuerner pour le Pape, partant il disoit que lesdits Seigneurs d'Est, non seulement
auoient tousiours gouuerné pour le sainct Siege, mais encore l'auoient reconnu pour
Seigneur de cette ville, & que le premier qui fut Azon d'Est, y auoit esté estably
Gouuerneur par le Pape Gregoire II.

Qu'apres cela, au temps de Gregoire XI. l'an de grace 1372. la premiere année qu'il
donna inuestiture ausdits Seigneurs d'Est, tenant à Ferrare le Cardinal Pierre Le-
gat; il luy enuoya vne inuestiture en la personne de Nicolas & Albert enfans dudit
Azon, leur vie durant, auec vn cens de quatre mille ducats; commandant audit Le-
gat de ne leur donner ladite inuestiture, s'ils ne promettoient auparauant auec ser-
ment, de rendre ladite ville apres le temps de l'inuestiture expiré, sans retenir les me-
liorations ou autres despenses, & declarassent premierement que ladite ville appar-
tenoit au S. Siege, comme ils firent en l'an 1372. le 15. May.

Que lesdits d'Est auoient tousiours obtenu nouuelle inuestiture, en prolongeant le
premier octroy, depuis Boniface IX. qui leur communiqua ladite inuestiture: pour
abreger qu'Alexandre VI. ayant fait alliance auec lesdits d'Est, l'an 1501. confirmant
toutes les inuestitures, commençant depuis Sixte IV. il leur octroya vne nouuelle in-
uestiture, iusques à la troisiéme generation, reduisant les cens à mille escus, à cause de
tant de despenses faites à la melioration de la ville.

Que Leon X. au commencement de son Pontificat remit le Duc en son Estat qu'il
tenoit auant la priuation de Iules; & qu'apres ledit Leon, à cause de Modene & de
Rhegge, priua & excommunia ledit Duc, qui fut remis par Adrian VI. auec certai-
nes conditions qui ont tousiours esté obseruées, que le Duc ne pourroit faire du sel
Comaquie, mais seulement le sainct Siege.

Que Clement VII. à cause que le Duc estoit entré en Rhegge durant le Siege va-
quant, l'excommunia, appellant les Princes Chrestiens à son ayde, pour le recouure-
ment de Ferrare; mais pource que le Duc fit plusieurs belles offres au Pape, il en ad-
uint autrement.

Guichardin liu. 11. des guerres d'Italie.

Paul III. inuestit ledit Duc, tant pour luy que pour les descendans d'Alphonse, luy
octroyant le Duché de Ferrare auec ses appartenances, & les gabelles que ses prede-
cesseurs exigeoient iustement; & l'inuestit encore de tous les droicts que le S. Siege
pretendoit en toutes les autres terres tenuës par le Duc, à sçauoir Modene & Rheg-
ge; & ils s'accorderent, qu'en cas de deuolution par ligne finie, on citeroit les succes-
seurs du Duc par contradiction, au cas qu'il n'y eust point de Procureur à Rome: ce
qui estoit alors arriué. Et pource qu'on asseuroit que l'inuestiture de Paul III. estoit
pour la ligne descendante d'Alphonse, grand pere du Duc defunct, de qui on disoit
que Dom Cesar estoit fils; le Pape respondoit que ladite inuestiture estoit pour la li-
gne des descendans masles, naturels & legitimes, & que ledit Dom Cesar estant seu-
lement naturel, n'y pouuoit estre compris.

Et pour monstrer qu'il estoit naturel, ils faisoient voir l'arbre de la maison d'Est, &
imprimé par Hierosme Folet, & addressé au defunct Duc Alphonse; où il mettoit que
le pere de Dom Cesar, qui se nommoit Alphonse, n'estoit né de Laure Eustoique, &
du Duc Alphonse; mettant la femme qu'il eut, & ne mettant cette-cy pour sa fem-
me; & qu'il n'apparoissoit pas, qu'il eust esté legitimé par mariage subsequent, &
quand on le voudroit prouuer, les paroles de Paul III. ne deuoient estre entenduës
que des enfans legitimes, non legitimez.

Quant à ce qu'on pouuoit dire, qu'il y auoit eu vn Duc naturel, & qu'à cette cause
la nature du fief passoit aux autres; le Pape respondoit, qu'en tant d'années on ne
trouuoit cela qu'vne fois; & que par vn seul acte, il ne falloit pas inferer vne coustu-
me: Et depuis il disoit, que ledit acte ne prouuoit pas vne coustume, mais tout le
contraire; dautant que ce naturel qui fut admis à ladite Duché, fut en cela expresse-
ment habilité par le Pape; si bien qu'on voyoit que sans cette habilitation telles per-
sonnes estoient d'elles mesmes incapables: outre qu'il y auoit la Bulle du Pape Pie V.
qui rendoit les naturels inhabiles à tels fiefs de l'Eglise.

Il disoit qu'on ne deuoit auoir aucun égard à la pretention des meliorations, qu'il
disoit auoir esté faites en ladite Duché, & monter à tant de millions; pource qu'ou-
tre que par la Bulle du Pape Pie V. il estoit dit qu'elle ne seroit pas retenuë pour
les

Digitized by Google

les meliorations, on deuoit tenir pour plusieurs raisons que ce n'estoient pas debtes, premierement pource que c'estoit vne speciale conuention & renonciation faite par lesdits Ducs au temps du Pape Gregoire II. veu qu'ils promirent de rendre ledit fief, la lignée estant finie, sans pouuoir rien demander; & apres, que lesdites dépenses & meliorations auoient esté faites par taxes sur les vassaux, & sur les benefices de la Duché, & par consequent qu'on ne pouuoit rien pretendre de ce costé là, puis que ces meliorations estoient faites auec l'argent octroyé par le S. Siege, & recueilly de ses vassaux: & d'ailleurs qu'ayãt vn pache, par laquelle il estoit dit qu'ils ne pouuoient bastir sans la permission du S. Siege, ils ne pouuoient rien pretendre pour ce regard.

Et quant à ce que Dom Cesar pretendoit que la nomination de la Duché appartint au peuple, par lequel il pretendoit estre nommé: le Pape respondoit que le peuple n'y auoit nul droict, suiuant vne declaration qu'il auoit faite au temps de Clement V. & qu'elle cessoit, au cas qu'il y en eut, par tant d'inuestitures faites par les Papes. Que s'il y auoit vne inuestiture de Gregoire IX. qui portoit en inuestissant le Duc, qu'il le faisoit tel, pource qu'il estoit agreable au peuple, il n'y auoit toutefois nulle nomination du peuple, ains le peuple disoit qu'il le faisoit, pource qu'il estoit compris en l'inuestiture de Iean 22.

II. En fin le Pape Clement VII. auec ces raisons, & vne armée qu'il leua, fit que Dom Cesar sortit de Ferrare, & demeura Duc de Modene & de Rhegge, & le sommaire de l'accord fait entre sa Saincteté & luy, fut tel:

Que Dom Cesar vuideroit de Ferrare tout ce qu'il y auroit, dans le mois de Ianuier.

Qu'il renonceroit & quitteroit le titre de Duc de Ferrare & de Comte de Rouique.

Qu'apres que Dom Cesar seroit sorty de Ferrare & de sa iurisdiction, il ne pourroit plus retourner à Ferrare ny dans ses limites.

Que l'artillerie seroit diuisée entre le Pape & Dom Cesar, & que le Pape prendroit le premier.

Que dans l'espace de trois ans Dom Cesar rendroit tout ce qu'il auoit de Ferrare, ou au Ferrarois, autrement que tout seroit tenu pour confisqué.

III. Et quant à toutes les dignitez que luy, ou quelqu'vn des siens obtiendroient à l'aduenir, ils les recognoistroient du S. Siege.

La ville de Modene esprouua beaucoup de miseres depuis qu'elle fut entre les mains des Romains, principalement lors que Marc-Antoine assiegea Dece Brute: & apres elle fut remise sus, mais non fortifiée comme auparauant, afin de ne seruir de retraitte aux seditieux. Puis ayant esté ruinée par les Goths, Huns & Lombards, elle fut rebastie en cette sorte.

Charles le Grand ayant dompté les Lombards, & fait Pepin Roy d'Italie, ainsi que les Italiens se virent asseurez en leurs biens, & qu'ils iouyssoient de la liberté par le moyen des Gaulois, ceux qui estoient yssus des anciens citoyens de Modene, & qui se tenoient encor par quelques bourgades voisines, complotterent ensemble de rebastir leur ville, & en firent le dessein le long du riuage du fleuue Panare, où elle est à present assise; & pour faciliter ce dessein, fut aduisé que chacun des principaux Seigneurs du pays sorty de parens Modenois, feroit à ses dépens vne des portes de la ville.

La premiere porte nommée Salicet, fut faite par les Bosquets, la porte sainct Pierre par les Freddi ou Froids; la porte de Sarragosse par les Gazzons, & celle de Rodecoque par les Gorzans.

Les Sazzoles bastirent celle qu'on nomme Bazzouarie: les Sauignans dresserent la porte de la Cité neufue; les Manfredy, Pedocchi & Pandeltes, celle de Ganacette; les Pics, Pies & Papazzon, celle d'Albaret, & ceux de la famille Rodée auec leurs amis, firent bastir celle de sainct Iean. VI

Ainsi cette ville fut rebastie, mais vn peu loing de l'ancienne, & ce fut long-temps apres le regne de Charles le Grand que cecy aduint, au moins si l'on veut croire Volateran, veu qu'il dit que cecy aduint seulement l'an de grace 110. Mais ceste ville apres s'estre maintenuë assez longuement en liberté sous la protection des Empereurs, deuint en fin subiecte du Marquis de Ferrare, nommé Oppise fils de Regnauld d'Est, auquel elle fut liurée par le Legat du Pape Benoist II. le Pape y consentant moyennant dix mil escus de tribut, que le nouueau Seigneur deuoit faire au S. Siege, & cecy fut accordé l'an de grace 1304.

Toutefois l'Empereur Henry VII. comme ne trouuant rien bien de ce que les Papes faisoient, & vsurpant sur l'Eglise le droict des terres qui estoient du patrimoine

d'icelle, fit François Pic de la Mirande son Lieutenant à Modene, delaquelle toutesfois il se reserua la Seigneurie.

Ce Pic en fut chassé par les Guelphes: Passarin, Butrion & Bonacolsi la tinrent paisiblement iusqu'en l'an 1327. que leur tyrannie trop violente les en chassa plustost que la coniuration des citoyens.

Derechef les Pics, Manfroy & Guy, entrerent au gouuernement par le moyen du Roy Iean de Boheme, qui ne fut si tost hors d'Italie, que ces Seigneurs Pics liurerent Modene à son vray Seigneur le Marquis de Ferrare Obizze, qui fut apres inuesty par le Legat du Pape Benist XII. du Vicariat perpetuel de cette ville, dont la maison de Ferrare a iouy iusques à l'an mil cinq cens dix, que le Pape Iule II. la luy rauit, & la donna à l'Empereur Maximilian, premier qui l'engageast au Pape Leon X. pour 40000. escus. Mais depuis que le Pape Clement VII. estant assiegé au Chasteau saint Ange par les gens de l'Empereur Charles V. Alphonse d'Est III. Duc de Ferrare s'aydant de cette occasion, recouura le sien, & rentra en la possession de Modene & Rhegge, que quelques-vns ont tenu pour colonie de Lepide; & l'on tient qu'il fut ruiné, lors que les Goths irritez contre Stilicon rauagerent l'Italie, & s'éleuerent en l'an mil trois cens quatorze: les enfans de ceux qui estoient restez de sa ruine, ceignirent cette ville de murailles.

Les Comtes de Canosse en vsurperent la seigneurie l'an mil deux cens quatre-vingt six, mais ils en furent chassez la troisiesme année apres leur vsurpation par les Bolonois, qui firent present de cette ville à Obizze d'Est premier du nom, Marquis de Ferrare, l'an deux cens nonante deux, mais l'an 1326. les citoyens se rendirent à l'Eglise, & les gouuerneurs que le Pape y mit, furent tuez par le peuple, pour s'estre portez indiscrettement. A la fin Martin de l'Escale seigneur de Veronne, achepta cette ville des Foglians qui l'auoient vsurpée; mais auant que l'Escale y entrast pour prendre possession, Louis de Gonzague y entrant, occupa la Seigneurie, & y fit bastir vne citadelle prés la porte sainct Nazaire.

Apres cecy, Feltrin de Gonzague ne la pouuant tenir contre les forces de son frere, seigneur de Mantouë, qui luy faisoit la guerre, la remit pour 60000. ducats à Barnabé, Vicomte & seigneur de Milan l'an 1370. & elle demeura à ses successeurs iusqu'en l'an 1402. que plusieurs tyrans se firent seigneurs de diuerses citez d'Italie. Ce fut lors qu'Ottrobon se fit Prince de Rhegge, mais il fut tué par Sforce Cotignole, incité par Nicolas II. de la main d'Est & Marquis de Ferrare, qui s'en rendant maistre, la laissa pour heritage à sa maison, iusqu'à ce qu'en l'année 1512. le Pape Iule II. l'osta aux Ferrarois, & la sousmit à l'Eglise, sous l'obeyssance de laquelle elle demeura jusqu'à ce que le Duc Alphonse l'osta au Pape, & la laissa pour patrimoine à ses successeurs. Ces deux villes demeurerent à Dom Cesar d'Est, puis sont retournées à l'Eglise.

En l'an 1598. Ferrare fut reünie au S. Siege: le Pape Clement huictiesme y arriua au mois d'Auril, & y demeura iusques à la fin de l'an: le principal soin de son sejour fut de mettre vn si bon ordre au gouuernement de ses subjets, qu'ils n'eussent point occasion de regretter le Duc Alphonse, n'y ayant rien qu'vn nouueau Seigneur doiue plus éuiter, que de donner occasion aux nouueaux subjets de souspirer le regne de son predecesseur.

Il rendit les choses en telle égalité & proportion, que la ville de Ferrare qui estoit auparauant fort diuisée en affection, n'eust plus qu'vn general consentement de son obeyssance.

IV De tout temps Ferrare a esté l'azyle & la retraite des Iuifs, ils y ont demeuré auec tant de faueur & de gratification des Ducs, qu'on ne les distinguoit plus d'auec les autres.

Le Pape n'estimant raisonnable que la Synagogue allast du pair auec l'Eglise, non plus que Platon ne vouloit point que les Inquilins fussent égalez aux citoyens, qu'vne trouppe de vagabonds se preualust des faueurs du Prince au preiudice des originaires; ordonna qu'ils fussent recogneus & distinguez par les mesmes marques qu'ils portent à Rome & aux autres villes d'Italie; mais parce que les abus qui sont enuieillis en la tolerance de la coustume, ne doiuent estre reformez que petit à petit, & que tout changement doit auoir ses degrez, il se contenta de les faire connoistre par vn cordon jaune qu'ils portoient à leurs chappeaux.

Il y en eut qui aymerent mieux quitter la ville, que de consentir à cette marque; &

Digitized by Google

entre ceux-là les Marrans (entre les Iuifs ceux-là sont appellez Marrans, qui ne sont nez Iuifs, mais qui ont receu la Circoncision en quittans le Christianisme) se monstrerent plus opiniastres, estans d'ailleurs grandement vlcerez de ce que la generale conspiration qu'ils auoient faite il y a quelque temps contre les Chrestiens, n'auoit pris feu : car on auoit descouuert que les plus riches de toutes les Synagogues dispersées par le monde, auoient fait vne bourse de cinq cens mille escus, pour présenter au Seigneur, afin qu'il fist destruire le sainct Sepulchre de Hierusalem, & oster ausdits Chrestiens cette memorable marque de la Redemption & de la mort de celuy par lequel ils ont acquis la vie. Les Princes, aux terres desquels ces Retaillez demeuroient, ne peurent souffrir ny dissimuler cette coniuration, & les chastierent par de grandes amendes.

Des actions publiques du Pape pour le temps qu'il demeura à Ferrare; la plus celebre fut la stipulation en ses mains des promesses de mariage de quatre personnes de mesme nom, mesme famille, mesmes armes. Philippes d'Austriche troisiesme du nom Roy d'Espagne, espousa Dame Marguerite d'Austriche : Albert Archiduc d'Austriche, espousa Dame Isabelle d'Austriche Infante d'Espagne; & tous ces mariages furent stipulez & consentis par ledit Pape Clement huictiesme, pendant son sejour de Ferrare.

QVALITE'.

VII. LE terroir des enuirons de Modene abonde en bleds & en febves, & autres choses necessaires à la vie des hommes, & sur tout il porte des vins excellens. Et quant à Rhegge, son terroir est aussi fertil au possible, & porte grande quantité de froment, de febves, d'orge & toute sorte de grains, & de vins blancs qui ne doiuent rien à nuls autres qui soient en Italie.

Les enuirons de cette ville sont doüez d'vn air qui est bon & sain, & l'on y void regner peu de maladies.

MOEVRS.

VII. LEs citoyens de Modene se sont tousiours monstrez fort desireux de la liberté, & ont souuent exposé leurs vies pour la maintenir, & ceux de Rhegge ont esté de mesme. On a veu sortir de Modene d'excellens personnages aux armes & aux lettres.

Les Italiens disent que ceux de Modene sont subtils, aigus en leurs conseils, & aisez à appaiser lors qu'on les a offensez, & longs à traitter leurs hostes.

On dit aussi que leurs femmes sont de douce humeur, & nullement reuesches. Pour ceux de Rhegge ils sont affables, subtils, de bon esprit, & adroits en tout ce qu'on les veut employer; & finalement ils ont autant aymé la liberté que gens qui soient en Italie, & l'ont conseruée du mieux qu'ils ont peu, ainsi qu'on void par la peine qu'ont eué ceux qui l'ont assuiettie.

RICHESSES, FORCES ET GOVVERNEMENT.

VIII. CEs deux villes & tous les enuirons sont assez riches, mais on ne peut encore bien parler de ce qu'en peut tirer leur nouueau Prince.

Quant à la forteresse, ces deux villes sont assez bonnes, & Rhegge plus que Modene, à raison d'vne bonne citadelle qu'elle a; & ce nouueau Duc tient en toutes deux des gens de guerre pour se conseruer.

Quant au gouuernement, il est encor si nouueau qu'on n'en peut parler auec asseurance, si bien qu'il vaut mieux le passer sous silence, attendant que le temps ait meury toutes choses.

ESTAT
DE LA REPUBLIQUE DE LUQUES.

SOMMAIRE.

I. Origine du nom de la ville de Luques.

II. Sa situation & son enceinte & ses confins.

III. Croix d'or & de grand prix, qui se void en l'Eglise de saincte Croix de Luques, engagée par les Pisains aux Luquois.

IV. Ville de Luques anciennement dominée par les Goths, par les Empereurs de Constantinople, & plusieurs autres Seigneurs.

V. Son terroir de grand rapport & situé en bon air.

VI. Luquois doüez d'esprit subtil, d'vn naturel courtois, amateurs de liberté, & d'vn langage doux & pur.

VII. Leurs richesses consistans en argent & trafic de soye.

VIII. Republique de Luques foible & de petite resistance.

IX. Conseil de Luques composé de trois sortes de personnes. Gonfalonnier, chef de la Republique & de son élection par les Assorteurs : du commandement de la Seigneurie & son authorité.

X. Des trois Secretaires, & quel est leur pouuoir & iurisdiction.

XI. Du Conseil du Colloque, composé de dix-huict citoyens.

XII. Des six hommes establis sur les Finances.

XIII. De la Rote, composée de trois Docteurs estrangers.

XIV. De la Cour des Marchands, composée de neuf hommes, & de l'office nommé de l'Abondance.

XV. Des Commissaires establis sur les gens de guerre.

XVI. Du Conseil des Dyscoles, & quelle est sa charge.

XVII. De l'Office de logement, composé de huict personnes, qui prennent garde aux estrangers.

XVIII. De la garde du Palais.

Strabon liu. 13. de sa Geographie.

LUques est vne fort bonne ville assise en la Toscane, ainsi nommée de Lucomon Roy des Toscans. Strabon dit que Luques est vne ville proche des montagnes de la Lune. Mais pour parler de ce qui est de nostre temps, ie diray que Luques se trouue auiourd'huy auoir trois mille de tour. Elle est en vne plaine, non gueres loing de quelques costaux sur la riuiere de Sesuie. Elle est ceinte de bonnes murailles, ornée d'assez bonnes maisons. Du costé du Septentrion elle confine auec la Carfagnane, bonne valée & pleine d'vn peuple guerrier, & prompt à la main. En tout le reste, elle est enuironnée de toutes parts du Grand Duc.

III. L'Eglise principale est nommée de saincte Croix. Il y a dans cette Eglise vne Croix d'or, que les Pisains engagerent aux Luquois, à condition de rachapt ; mais elle n'a iamais esté racheptée.

[redacted]. On tient qu'elle vaut 15000. escus.

Digitized by Google

QVALITE'.

V. LE terroir de Luques est de petite estenduë, mais ce qui s'y trouue est bon & de grand rapport à ses maistres. L'air y est assez bon, & les maladies n'y sont guere en regne.

MOEVRS.

VI. LEs hommes y sont naturellement courtois & fort modestes & de grande bonté, procedent auec beaucoup de franchise en leurs affaires, ont l'esprit subtil, & reussissent aux arts ausquels ils s'employent. Ils ayment leur liberté tout ce qui ce peut, à raison dequoy on tient qu'ils employeroient iusqu'à la derniere piece pour la conseruer. Presque tous les citoyens s'addonnent à la marchandise.

Les Italiens disent que les Luquois en matiere de science, ayment fort l'estude des sainctes lettres, qu'ils sont gentils à la reception de leurs hostes, & fidelles enuers eux, de mesme que debonnaires aux offenses receuës, & fort prompts à pardōner, & qu'en leur trafic ils ont leur foy en singuliere recommandation, & que leurs femmes sont volontiers chastes. La langue de Luques est estimée en Toscane fort douce & pure: dautant qu'elle n'a pas les accens ennuyeux qui sont presque communs à toutes les villes de cette Prouince.

RICHESSES.

VII. IL y a de riches familles, pource que les hommes de cette ville font de grands trafics, & ont des correspondances par tous les Estats de la Chrestienté, & encor ailleurs: mais leur principal trafic est en soye, pour laquelle ils ont grande reputation entre les Chrestiens: & au temps de Castruccio Castracani qui s'en fit Seigneur, plusieurs familles en estans parties pour ne vouloir pas obeyr au tyran, ceux qui s'en estoient retirez, porterent l'art de la soye auec plusieurs richesses en diuers endroits d'Italie, & encor ils porterent à Florence l'art de faire le drap d'or, auquel ils excellent.

La Republique n'est pas riche, comme ayant vne bien petite iurisdiction; mais il y a beaucoup de particuliers aysez, & accommodez au possible; & toute leur richesse consiste en argent.

FORCES.

VIII. LA ville de Luques est forte d'assiette, ceinte de bonnes murailles, & bien pourueuë de munitions & d'artilleries, & comprend 24. mille personnes dans son pourpris; mais nonobstant tout cela, & quoy que les Goths qui estoient dedans, ayent autrefois soustenu six mois le siege qui auoit esté mis deuant par Narses, Capitaine de l'Empereur Iustinian; toutefois on tient qu'elle ne seroit capable de resister guere long-temps au Grand Duc, s'il entreprenoit de s'en rendre maistre; sinon qu'elle fust assistée de quelqu'autre: mais on croit qu'il en tire plus de profit & de commodité, la laissant ainsi libre, que s'il s'en estoit emparé.

GOVVERNEMENT.

IX. LE Conseil est le fondement de cette Republique, de mesme que toutes les autres; pource que c'est de luy que dependent & naissent tous les autres Magistrats qui sont membres de ce corps ordinaire.

Ce Conseil manie toutes les affaires d'Estat: & pour abreger, il est maistre de cette Republique. Il est composé de trois sortes de personnes, veu qu'il y en a quelques-vns ordinaires du Conseil qui y demeurent vne année, quelques autres sont limitez à volonté & ne sont pas ordinaires, & quelques autres sont subrogez en la place de ceux qui meurent, & durent vne année en cette charge. Somme que ce Conseil est de 160. citoyens, & d'ordinaire ils sont tousiours 120.

La ville de Luques est diuisée en trois parties, qu'on nomme Tierciers, l'vne est de S. Sauueur, l'autre de S. Paulin, & la troisiesme de S. Martin. Le Conseil élit donc la Seigneurie de trois susdits Tierciers, c'est à dire, elle crée pour chaque Tiercier, trois hommes, qui sont en tout neuf hommes.

Outre les susdits, ils élisent vn Gonfallonnier qui est chef de la Republique, & cestuy-cy est éleu vne fois du Tiercier de S. Sauueur, l'autre de celuy de S. Paulin, & le troisiesme de S. Martin; & les Tierciers estans finis, on se remet à créer le Gonfallonnier de S. Sauueur, & ainsi successiuement selon ledit ordre. Ces dix sont éleus en tout trois années, & tous excepté le Gonfallonnier, sont nommez Anciens.

L'élection se fait en cette maniere. On crée trois hommes nommez Assorteurs, en prenant vn de chaque Tiercier. Ceux-cy ont la charge de compter les balottes de ceux qui sont éleus ; & apres que le Conseil a éleu quelque nombre d'hommes, ceux-cy élisent le Gonfallonnier, & prennent tousiours pour cette charge celuy qui leur semble plus propre & plus capable. Or lors que la susdite élection se fait, lesdits Assorteurs demeurent en vn lieu separé, & comptent les balottes iusqu'à ce qu'elles arriuent au nõbre, & lors qu'elles n'y sont pas, ils font balotter de nouueau iusqu'à ce qu'il y en ait 124. & de plus on ne publie les subrogez ny les balottes au Conseil, ains cela est seulement sçeu des Assorteurs. Et afin qu'il n'y puisse auoir de la tromperie du costé des Assorteurs, ils ont pour assesseurs deux Religieux principaux, l'vn de l'Ordre S. Dominique, & l'autre de S. François.

Ces Assorteurs ont authorité de mettre les hommes qui sont éleus pour Magistrats, pour le temps que bon leur semble, comme d'en establir l'vn pour tel mois, & l'autre pour tel ; & cecy estant fait par les Assorteurs, qui sont les premiers hommes de Luques, ils le tiennent secret, & ont par serment de ne le reueler point.

Apres que les Assorteurs sont créez, on crée la Seigneurie, la charge de laquelle est d'ouïr les choses de iustice, & de voir les graces qu'on demande & les requestes. Ceux qui sont de ce corps, demeurent tousiours au Palais, & n'en peuuent sortir sous peine de la vie. La Republique les deffraye: du susdit corps de dix, on en élit vn auec tiltre de Commandeur, & ces neuf sont alternatiuement. Sa puissance est de trois iours, durant lesquels il a l'authorité de commander à tous les autres, & mesme au Gonfallonnier. Il est bien vray que les Requestes qui s'adressent à la Seigneurie, sont presentées au Commandeur, & s'il ne les veut proposer aux Seigneurs, il peut le faire: toutefois il ne peut disposer des affaires sans l'authorité de la Seigneurie. Que si le Commandeur propose sa requeste à la Seigneurie, & qu'elle passe deux tiers, le Gonfalonnier la propose apres au Conseil. L'authorité de la Seigneurie s'estend sur les estrangers, mais non sur les citoyens, & elle propose toute chose, mais n'en peut conclurre aucune.

X. L'office des Secretaires qui sont au nombre de trois, est fort important. Ceux-cy ont seulement authorité aux choses qui concernent l'office de la majesté de la Republique, & pour ce regard ils sont absolus & par dessus le Gonfallonnier. Mais auant qu'ils fassent aucune chose, ils en doiuent faire entendre la raison au grand Conseil. Et quelquefois il aduient, que le cas le requerant ainsi, ils executent & rendent raison au Conseil apres la chose faite, ou pour n'auoir peu assembler le Conseil tout d'vn coup, ou pource que le fait requeroit vne prompte expedition.

XI. Le Conseil du Colloque est composé de 18. citoyens qui sont éleus par le Conseil. Ceux-cy au cas que les Seigneurs ayent quelque doute en quelque matiere, & ne vueillent si facilement deliberer, ils s'assemblent, & consultent la chose qui doit estre proposée au Conseil, & apres les discours faits par eux, ils deliberent ensemble auec la Seigneurie, si l'on la doit proposer ou non au Conseil.

XII. Les six hommes ont charge de la dépense & du reuenu du public, & pouruoyẽt & commandent à toutes les choses qui concernent les finances, & sont comme gouuerneurs des reuenus. Ils ont vn Chambellan qui est executeur de leurs deliberations, & tous ceux-cy sont éleus par le grand Conseil.

XIII. La Rote qui est ordinaire en plusieurs villes d'Italie, est de 3. Docteurs estrangers qui doiuẽt estre de 50. milles loin de Luques. On change ceux cy alternatiuemẽt & au bout de tous les six mois, vn d'iceux est fait Potestat, l'autre est Iuge criminel, & l'autre ciuil ; & celuy qui est Potestat, a esté Iuge criminel, & le Potestat precedent entre en la place de ce Iuge criminel : de sorte que chacun de ceux-cy est Potestat, Iuge criminel & Iuge ciuil à son tour. Si le Potestat a par fortune entre ses mains vn citoyen, il forme seulement le procez, & met par escrit son opinion touchant ce que le criminel a merité, & lors il est besoin qu'on aille au Conseil, qui approuue ou desapprouue, ou modere l'aduis & la sentence du Potestat, qui en ce cas entre au Conseil. Quant aux estrangers, le Potestat peut executer absolument sa sentence sans autre formalité. Et en somme ces trois traittent aussi toutes les choses ciuiles.

XIV. Ceux qui sont de l'office de la munition, ont charge de faire que la munition des bleds ne manque de trois années continuelles.

Ils reuoyent souuent les lieux où l'on tient les munitions, & y en remettent successiuement à mesure qu'elles se consomment.

Digitized by Google

XV. Et pource que dans la iurisdiction de Lugues, on a ordőné quelques assemblées de personnes propres à manier les armes en vne necessité de guerre, il y a six Commissaires qui ont authorité sur les susdites troupes ; & toutes les choses qui arriuent pour ce regard, passent par leurs mains, & ils en donnent sentence.

Il y a pareillement trois Seigneurs qui ont charge de la santé du pays: Ceux-cy prennent garde que les viures soient bons, qu'on iette dehors les immondices de la ville, que les habitans vsent de toute diligence pour la preseruer de peste, & tout autre semblable accident qui pourroit arriuer à la ville.

XVI. Et pource que presque en toutes les villes on trouue assez de personnes qui ne voulans s'adőner à nul bien, pourchassent leur vie & leur entretien auec mille mechãcetez, & ne pratiquent ordinairement que les choses contraires aux bonnes regles de la vie ciuile & politique: à ceste occasion les Luquois ont vn Conseil qui se nomme des Dyscoles, c'est à dire, des hommes de mauuaise vie, vagabonds, de mauuais exemple, & meschans en leurs actions. Ce Conseil s'assemble vn des iours de la sepmaine saincte. Il est permis à tous ceux qui entrent au susdit Conseil, de mettre dans vne boëte appareillée pour cét effect, des billets ausquels ils escriuent le nom du perdu, ou débauché qu'ils cognoissent, où veritablement ils n'escriuent rien dans ces billets ; & si par fortune on trouue le nom de quelqu'vn en plusieurs de ces billets, on le balotte au grand Conseil pour Dyscole, & lors que les deux tiers des balottes luy sont contraires, il est banny comme tel.

La sentence porte qu'il demeurera trois ans pour le moins à 50. milles loing de la ville, & de sa iurisdiction. Que s'il n'obeït durant ces trois ans, & vient à contrarier à son ban, il y va de sa vie. Or aussi-tost apres que les deux tiers des balottes se sont trouuez contre ce vagabond, auant que le Conseil descende, on le publie pour Dyscole à tous les quatre coings de la place; & il faut que celuy qui est banny, parte le soir mesme de la ville. Les trois ans estans finis, & le banny estant de retour en la ville, s'il ne s'amende, son ban est renouuellé auec le mesme ordre. Et vrayment cecy a quelque ressemblance auec l'Ostracisme dont vsoient les Atheniens, mais il y a cette difference, qu'on bannissoit d'Athenes pour dix années, ceux dont la grandeur & puissance estoit suspecte au peuple.

XVII. Il y a encore l'Office du Logement, composé de huict personnes, qui ont charge de prendre garde aux deportemens des estrangers qui viennent à Luques, & de recognoistre ce qu'ils y vont faire, & les hostes sont obligez de donner par escrit à cét Office, les noms de ceux qui viennent à Luques, lors qu'ils ne sont pas de la ville. Et si par fortune quelqu'vn mentoit, donnant à entendre vne chose pour vne autre, ils luy donnent l'estrapade pour tirer la verité. Que si l'on cognoist quelqu'vn de la ville, & l'on le nomme à ces Seigneurs, ils s'enquierent soigneusement de celuy qu'ils ont pour suspect, & le trouuant homme de bien, ils le laissent aller.

XVIII. La Seigneurie eslit cent soldats estrangers, qui doiuent estre pour le moins de 50. milles loing de Luques, pour la garde de son Palais. De ces cent on tire les Capitaines & les Colonnels. Il est defendu à ceux-cy sur peine de la vie, de s'approcher des murailles de nuict, ny seuls ny accompagnez, ains ils demeurent seulement à garder la Seigneurie. Car quant à la garde des murailles, elle est faite par les artisans de la ville, qui ont femme & enfans ; & ceux-cy ont trois escus de payé chacun par mois. Aux portes il y a des hommes de la ville, & chaque porte a deux citoyens pour Commissaires ; l'vn desquels y demeure depuis le matin quand la porte s'ouure, iusqu'à l'heure du disner, puis s'en va; & l'autre depuis le disner, iusqu'à ce que la porte se ferme.

ESTAT
DE LA REPVBLIQVE
DE GENNES.

SOMMAIRE.

I. DEscription & diuision de la Ligurie & pays de Gennes, & ses principales villes.
II. Assiette & circuit de la ville de Gennes, son ancienne puissance sur la mer.
III. A changé souuent de Seigneurs, gouuernée par des Comtes, puis des Ducs.
IV. De la ville de Sauonne.
V. De l'Isle de Corsegue, sa largeur, circuit & confins, ses parties, villes & Chasteaux.
VI. Ligurie & pays de Gennes, monteux & plein de precipices, abondant en oliuiers, citroniers & orangers.
VII. Corsegue Isle abondante en miel, cire, raisins, huile, figues, buis, alun, cristal & corail.
VIII. Des bains de Pietra Pola, dont les eaux chaudes & ensouffrées sont medicinales.
IX. Des poules sauuages de l'Isle Gallinaire.
X. Liguriens iadis grands Pirates, & la façon brutale des Corses. Gennois & Liguriens modernes, de vif & subtil esprit, altiers & factieux.
XI. Corses d'vn naturel sauuage & vindicatif.
XII. Reuenus de Gennes, & en quoy consiste celuy de la Republique.
XIII. De ses fortes places, & les galeres qu'ils entretiennent sur mer.
XIV. Son gouuernement & sa forme, du Conseil des 400. & du Conseil des cent nobles.
XV. De l'élection du Duc, chef de la Republique, ses vestemens & son authorité.
XVI. Des Gouuerneurs, & quel est leurs office.
XVII. Du Podestad estranger & sa iurisdiction.
XVIII. Des Scyndics souuerains & leur pouuoir.
XIX. De la Rote où se traittent les matieres & affaires ciuiles.
XX. De l'authorité & office des Consuls.
XXI. De l'origine de l'office de S. George, & ses grands Priuileges.
XXII. Des Protecteurs de l'office de S. George, & la façon de les élire.
XXIII. De l'office des 44. & la cause de leur creation.
XXIV. De l'Archeueſché de Gennes, & ses suffragans Eueschez.

I LA Ligurie est assise entre la riuiere de Var, & celle de Macre, ou Maigre, & a du couchant pour sa borne les Alpes qui diuisent la Prouence de l'Italie, du Leuant la Toscane, du Midy la mer Ligustique, qui s'estend enuiron cent soixante mille, & du Nort l'Apennin, & vne partie de la Lombardie deçà le Po. Elle est proprement nommée Ligurie delà le Po, pour la distinguer de la Ligurie deçà le Po, qui

Digitized by Google

est le Mõtferrat, & auiourd'huy l'on l'appelle Riuiere de Gennes, ou coste, du nom de la premiere ville de Ligurie. Or la riuiere, coste, ou cõtrée de Gennes est diuisée en Orientale & Occidentale, ayant au milieu Gennes pour sa ville metropolitaine. La partie Orientale, est celle qui est depuis le port de Lune iusqu'à Gennes, & l'Occidentale celle qui s'estend depuis Gennes iusqu'à Monacho. Les places d'importance de cette contrée, & dont on peut faire estat outre Nice, & Ville franche, qui sont au Duc de Sauoye, & Monacho que le Roy d'Espagne a achepté depuis quelques années du Seigneur qui le possedoit, auquel on croit qu'il a donné cent mille escus; il y a Vintimille bonne ville, Arbengue, Cure, Final illustre Marquisat, ainsi nommé de la subtilité de l'air, Nole auec vn port raisonnable, & Sauone: & pres de Sauone l'Apennin commence à se hausser: & s'estendant du long de la mer, iusqu'à la ville de Bobbio, commence à se retirer là vers le Nort, & va fendant l'Italie par le milieu iusqu'à la ville d'Ascoli de Pouille. Là il se diuise en deux branches assez pres de Veni, & en estend vne iusqu'à la terre de Bari, & l'autre iusques en Calabre. Mais retournant à la marine on trouue Gennes, ville capitale de la Ligurie, qui commande à la pluspart de cette contrée, & pareillement à l'Isle Gallinaire qui est aupres, & encor à l'Isle de Corse.

Il ne se trouue rien d'asseuré touchant son antiquité: aucuns suiuant les fables, disent que Gennes fut bastie par Ianus fils de Saturne, les autres par Geminus, compagnon de Phaeton, & autres par Ianus, c'est à dire Noë. Il suffit de dire qu'elle estoit estimée deux cens nonante ans auant Iesus-Christ, comme il se void en vne table de bronze, trouuée en la vallée de Pozzenere, & mise en l'Eglise de S. Laurent de Gennes, où l'on trouue escrit en vieux caracteres, que sous le consulat de Lucius Cecilius & de Q. Quinte Manuce, le Senat de Rome y enuoya des Iuges pour decider les procez qui estoient entre les Victures & les Gennois, à raison des vallées voisines: & dautant que l'execution de sa sentence, & l'élargissement des prisonniers qui estoient detenus à cause de cela, se deuoient faire à Gennes, on peut par là iuger que dés ce temps-là elle estoit en grande estime.

II. Gennes est assise au riuage de la mer Ligustique, auec vn port beau & magnifique, qui s'ouurant du costé d'Afrique, a son regard au Midy, & la ville l'a aussi vers la partie Australe, tournant le dos au Nort. Elle est partie en pendant, & partie en plaine, & entre deux vallées, ayant six milles de tour, vn grand nombre d'habitans, & de Palais magnifiques, principalement le long du riuage: de sorte qu'on ne peut rien voir de plus beau, ny plus agreable: & ce n'est pas sans cause qu'on la nomme Gennes la superbe. Cette ville a tousiours esté en reputation, & tenuë pour l'vne des clefs d'Italie, à cause de son assiette. Elle fut autrefois merueilleusement puissante sur la mer. De sorte que ses citoyens ont obtenu des victoires signalées, & ont estendu les bornes de leur domination iusques à la riuiere de Don, ou Tanaïs, car ils acquirent la ville de Theodosie, qu'on nomme maintenant Gaze en la Chersonese Taurique, & outre ce mirent sous leur puissance les Isles de Cypre, Lesbos & Chie, & encor la ville de Pera en Thrace.

III. Ils furent au commencement subjets aux Romains, iusques à l'an de grace six cens. Car alors Rotares Roy des Lombards la prit & la pilla. Mais apres qu'elle eut esté recouurée, Charlemagne & Pepin son fils Roy d'Italie, & leurs successeurs Rois de France, l'ont gouuernée par l'espace de cent ans ou enuiron, y establissans des gouuerneurs qu'ils appelloient Comtes. Et quand les Sarrazins se ietterent dans l'Isle de Corsegue, & en prirent possession, le Comte Ademar équipant des galeres, s'en alla auec les siens en cette Isle, la retira des mains des infideles, & la retint sous la puissance des Gennois. Enfin cette ville a esté fort excellente en guerre sur la mer: de sorte qu'elle y commanda long-temps, & empescha que les Pirates n'exerçassent leurs vols à leurs aise.

Apres Charlemagne & ses enfans, elle a soustenu beaucoup de tyrannies de ses citoyens, & pour cette cause a esté quelquefois contrainte de receuoir des Seigneurs estrangers, & qui plus est, elle perdit par ses dissensions ciuiles toute la domination qu'elle auoit sur la mer.

L'an 1258. il suruint vn grand discord entre les Gennois & les Venitiens, à cause de Tyr & de Ptolemaïde, où les habitans de ces deux villes trafiquoient. Car les Gennois ayans reçeu vn grand eschec des Venitiens, appellerent à leurs secours l'Empereur de Constantinople, nommé Michel Paleologue, & pillerent la ville de Gaze,

qui appartenoit aux Venitiens, prirent prisonnier leur Duc, & s'en allerent iusqu'à la riuiere de Don, mettant en leur suiection plusieurs villes & citez.

L'année 1337. ils instituërent vn Duc à la façon des Venitiens, lequel ils enuoyerent en Cypre, qui fut reduite sous leur puissance; prirent le Roy & la Royne, & les menerent prisonniers à Gennes: mais vn peu apres ils les deliurerent, leur imposans vn tribut annuel, & retinrent au Royaume la ville de Famagouste. Au reste, le premier Duc de Gennes leua vne armée contre les Venitiens, & fut defaicte: à raison dequoy il fut priué de sa charge, & mis en prison, puis on en mit vn autre en son lieu, qui assaillit vaillamment les Venitiens, & leur fit beaucoup de dommages, mais à la fin il mourut en guerre.

Lors les Gennois creërent vn autre Duc, qui alla trouuer l'Empereur de Constantinople, & fit si bien son deuoir aux guerres où il fut employé, qu'il eut de l'Empereur l'Isle de Mitylene, ou Metelin, que les Gennois ont tenuë iusques à l'an 1354. Apres ce Duc, les Gennois en creërent encor vn autre l'an 1381. qui fut le dernier; & apres luy ils prirent Charles VII. Roy de France pour leur protecteur, qui y mit vn Lieutenant pour luy. Mais ces inconstans faschez des François, se joignirent au Duc de Milan, qu'ils eurent pour leur defenseur iusqu'à l'an 1435. Lors abandonnans le Duc Philippes, ils creerent vn Duc: ce qui ne fut toutefois agreable à plusieurs, pource que les vns tenoient le party des François, les autres du Duc de Milan: Enfin ils vinrent sous la puissance des François, & y demeurerent iusqu'à ce qu'André Dorie, faisant cesser les seditions & debats des Adornes, & des Fregoses, dont les vns tenoient pour la noblesse, & les autres pour le peuple, mit cette ville en l'estat auquel elle estoit en l'an 1528. Autour de la ville il y a des maisons plus superbement basties que dans Gennes mesme, comme à Alban, Bisagni, Misagno, Marasi & autres lieux.

IV Sauone est aussi en Ligurie, & est ville ancienne, qui selon quelques-vns se nommoit jadis Sabatie, ou Sabate. Son circuit est de 1500. pas, & il y a des bastimens magnifiques. Elle a esté sous la puissance de diuers, comme des Gennois, des Vicomtes, & des Sforces Ducs de Milan, & pareillement des François, & quelquesfois aussi à elle mesme. Mais maintenant elle obeit aux Gennois. Il est sorty de cette ville trois Papes, c'est à sçauoir Gregoire VII. Iules II. & Sixte IV.

Cecy est extrait du discours de cette entreveuë du sieur Godefroy, Aduocat en Parlement.

L'an 1507. Cette ville de Sauone fut choisie pour l'entreueuë de Louis VI. Roy de France, & de Ferdinand Roy d'Arragon, de Naples & de Sicile: le Roy Louis enuoya à Sauone, Anthoine de Pierre Pont, dit d'Arizolles, Mareschal des logis, auquel il commanda de loger le Roy d'Arragon dans son Chasteau situé au bord de la mer, & y enuoya aussi deux des Maistres de son Hostel, sçauoir Iean Guerin, Seigneur de Colobiers, & Messire Rigault Dereilles, Cheualier Seigneur de Ville-neufue, pour y receuoir, traitter & festoyer ledit Roy d'Arragon. Eux & leurs officiers, vserent de telle diligence, qu'en peu de iours ils firent venir de Languedoc, de Prouence, de Corse, quantité du meilleur vin, dont ils remplirent les celliers du chasteau, comme quantité de volailles & gibiers de toutes sortes. Les habitans de Sauone eurent ordre de se tenir prests pour le receuoir, estimans à grande gloire & honneur pour leur ville de receuoir les deux plus grands Rois du monde. Le Roy Louis partit de Milan le 10. du mois de Iuin, & estant à Ast, il y seiourtha dix iours attendant nouuelles du Roy d'Arragon, qui estoit encores en mer: il arriua à Sauone le 24. Iuin iour de S. Iean Baptiste, où il fut receu magnifiquement par les citoyens; il prit son logis en l'Hostel de l'Euesque de Sauone. Le Pape receut le Roy d'Arragon à Ostie, & le traitta splendidement. Le Roy Louis ayant aduis par Dom Iacques Dalbion, de la venuë dudit Roy à Sauone, il enuoya au deuãt de luy Mre Georges Cardinal d'Amboise, les Cardinaux de Narbonne, de S. Seuerin, de Final, d'Alby, & bon nombre d'autres Princes & Seigneurs, à trois lieuës de la mer. Tout le port estoit plein de galeres tapissées auec leurs estendards pour le receuoir, où estoit vn nombre infiny de peuple. Le Roy Louis fit faire vn pont de bois entrant en mer, d'enuiron douze pas, pour y passer trois hommes de front, & couuert de drap d'écarlatte rouge: Le Roy d'Arragon estant à vn mille de la ville, le Roy Louis se rendit au port auec ses Princes & sa Noblesse, & auoit fait mener vne mule richement enharnachée, pour monter le Roy d'Arragon, & quantité d'autres pour ses Gentils-hommes, & les Dames de la Royne d'Arragon, toutes richement parées à l'Espagnole. A son arriuée toute l'artillerie des nauires fut tirée. Le Capitaine Pregent, le Bidoulx Prouençal auec ses quatre galeres couuertes de fleurs de lys, estãt entré dans le Moulle au mesme temps que le Roy

Digitized by Google

d'Arragon arriua, fit descharger son artillerie. Ledit Roy estoit dans vne galere toute parée de drap de sa couleur, sçauoir jaune & rouge, & les matelots vestus de mesme liurée. Le Roy Louis le voyant descendit de dessus sa mule, & entra dans la galere du Roy d'Arragon, lequel osta aussi-tost son bonnet, & le genoüil en terre, salüa le Roy Louis, & tous deux s'embrasserent: le Roy de France luy presenta les clefs de la Ville, qui les receut, puis les remit és mains du Roy. A la descente du pont, le Roy d'Arragon monta sur la mule qui luy estoit preparée, & à l'entrée de la ville, les principaux d'icelle le receurent sous le daiz; les ruë; estoient bordées d'archers de la garde, & les Allemands du Roy auec la hallebarde; la ruë estoit toute couuerte, & jonchée de fleurs de verdure: & vers le Chasteau, au trauers de la ruë, estoit vne arcade de verdure, où estoient ces deux vers:

Quis me felicem, quis me neget esse beatam?
Ecce habeo Regum læta Sauona decus.

Les deux Rois demeurerent ensemble quatre iours entiers à se festiner, en se tesmoignant toute sorte de bonne amitié, puis le 2. Iuillet, le Roy d'Arragon print congé du Roy, & monta sur mer pour passer en Espagne.

Or passant à la riuiere qu'on nomme de Leuant, on trouue derriere Capo di-Monte, Porto-fino, & Ripalle auec son golfe, & plus outre Chiauari, & Sestri, & Leuanto, assez bons lieux, & les cinq places. On void apres vn petit golfe qui est tout port auec les places de Portrouenere, & de la Spetie, & plus outre Lerice. Ils possedent encor Heresane, qui est vne place forte, frontiere des Florentins, & de ce lieu dependent la Cité de Vingtimille, & beaucoup de Villages, de Chasteaux, de Bourgs, & Piene.

V. La Corsegue est la moindre des trois Isles, qui sont ioignant l'Italie, dont les deux autres sont Sicile & Sardaigne. Les Grecs l'ont nommée Cyrnos, ou Cyrne, d'vn fils d'Hercule, & quelqu'vn a tenu que c'est celle qu'Ouide nomme Teraphne. Elle a pour ses bornes du costé d'Occident & de Septentrion la mer Ligustique, du Leuant la mer Tyrrene & l'Ionique, & du Midy le destroit de mer qui est entre elle & la Sardaigne. Car elle a du Nort le Cap Corse, & regarde du mesme costé Portrouenere, où le Port de Venus de la riuiere de Gennes, duquel il est éloigné de 60. milles, & non de 120. comme quelques-vns on dit. Elle est éloignée de Sardaigne, selon Strabon, de 60. stades, qui font 7. milles & demy, les autres mettent vne lieuë d'Allemagne qu'on peut faire en vne heure. Leandre met dix milles d'Italie, les autres 19. ce qui ne peut estre en nulle sorte. Mais Mercator qui a calculé plus exactement que nul autre, ne met que six milles. Strabon fait cette Isle longue de 160. milles; mais veritablemẽt elle l'est de plus de 120. Pline la fait large de 60. milles: & Strabon de 70. ce qui est veritable. Son circuit, selon Pline, est de 322. milles, & selon les autres de 305. & selon d'autres encore de 390. mais la verité est qu'elle est iustement de 325. milles. Elle est au 5. climat, & occupe le 12. & 13. parallele, & son plus grand iour d'Esté est de 14. heures trois quarts, & quinze heures.

Albert Leandre en sa description d'Italie.

Mercator en ses cartes de Ligurie.

Strabon liure 15. Pline 17.

Cette Isle fut premierement occupée par les Tyrrhenes, ou Toscans, puis par les Carthaginois, ausquels elle fut ostée par les Romains qui en iouïrent iusqu'à ce que les Sarrasins les en mirent hors; & ceux-cy furent chassez par les Gennois, & ceux-là par les Pisans, & finalement elle fut sous la puissance des Papes: mais en dernier lieu elle reuint entre les mains des Gennois, ausquels elle obeït.

On diuise auiourd'huy cette Isle en 4. parties, c'est à sçauoir au costé exterieur, & en celuy de dedans, & au païs qui est deçà les monts, & en celuy qui est delà. Car la partie qui regarde le Soleil leuant, se nomme costé interieur, & celle qui luy est opposée, le costé exterieur. La partie qui est la plus proche de l'Italie, se nomme deçà les monts, & celle qui regarde la Sardaine delà les monts. Toutefois les habitans s'appellent les vns les autres deçà & delà les monts, selon leur demeure.

Pline dit qu'il y auoit en cette Isle 33. villes, ce qui a esté remarqué par Martian Cappella. Et Strabon dit que ce n'estoient villes, mais chasteaux, & ne compte que 4. villes de son temps, entre lesquelles il y auoit deux colonies; l'vne nommée Mariane de Marius, & l'autre Alerie enuoyée par Sylla. Mais auiourd'huy elle n'a presque qu'vne seule ville appellée la Bastie, pres de la mer, encor est-elle bien petite en l'extremité de Corsegue, qui regarde la Sardaigne: il y a vn chasteau nommé Boniface, jadis nommé port de Syracuse, où il y a vn bon port. Il y a quelques années que les Gennois y enuoyerent vne colonie de gens de leur nation pour y habiter, qui basti-

Digitized by Google

rent vne petite ville aupres de Boniface, au port de la mer, qu'ils nomment Porto uecchio, c'est à dire, vieil port, enuiron demie iournée loing de Boniface.

Quant à la ville d'Alerie, elle est à trois lieuës d'Allemagne, ou enuiron loing de la Bastie, mais elle est auiourd'huy ruinée, & n'y a que des Pasteurs qui l'habitent. Son Euesché a esté transporté à la Bastie. Quant à Ajazze, quoy que les Corses en facent assez de cas, toutesfois ce n'est pas grande chose.

Cette Isle ayant esté possedée par les François quelques années, fut renduë aux Gennois, par la paix faite l'an 1559. entre les Rois de France & d'Espagne.

QVALITE'.

Strabon liu. 15.

VI. LE pays de Ligurie est pour la plus grãde part aspre & montueux, & de tous costez on ne void que des rochers & des precipices, qui laissent pres de la mer des passages fort estroits, & selon Strabon, il a esté iadis entierement sterile, & n'auoit rien digne de recit, sinon qu'au dedans (où il est presque tout montueux, plein de forests & de precipices) il y auoit de fort grands arbres, comme il y a encor, dont ils vsoient à faire des vaisseaux, auec lesquels ils escumoient tout iusqu'au destroit de Gilbraltar. Mais maintenant la terre est mieux cultiuée, & principalement il y a grande quantité de fort bon vin, veu qu'au terroir qui est pres de la ville de Tabie, on en fait qui ne cede nullement à la maluoisie de Candie, c'est celuy qu'on nomme Apain.

Il y a aussi en Ligurie fort grande quantité d'huile, tellement qu'il en rend quelquesfois iusqu'à mille barils. Pres de la ville de S. Reme, il y a force citrons, orangers, palmiers, limoniers, & autres arbres fruictiers. Tout ce qui est aupres d'Adorie est plein de vignoble.

Enfin toute la contrée de Ligurie est fort agreable, à cause des citronniers, orangers, oliuiers & autres arbres dont elle est remplie. Mais toute la grace, & toute la beauté de la riuiere de Gennes est ramassée en vn petit lieu proche de la ville, qui se nomme Nerui: car ce lieu a le meilleur air, & le plus temperé qu'on puisse desirer: tant de diuerses fleurs, qu'il est impossible de voir rien contẽter plus la veuë, tant de fruicts, que ce lieu semble vn Paradis terrestre, & ce mesme lieu ne cognoist point d'autres saisons que le Prin-temps & l'Automne, qui ne l'abandonnent iamais. Le deffaut de ce pays est qu'il n'a guerre de bled, ny de chair, mais ce peu qui s'y trouue, est bon au possible.

VII. Quant à la Corsegue, elle est encor auiourd'huy pleine de forests, & mesme au dedans du pays, à raison dequoy elle est peu propre à estre cultiuée, & ne porte gueres de froment, ny de legumes, qu'en quelques lieux où le pays est découuert & arrosé, & engraissé par quelques eaux & riuieres. Toutesfois elle produit de bons fruicts, & des vins excellens & delicats. Cette Isle abonde en miel, en cire & en raisins, & pareillement en huile & en figues. Il y naist force buis, selon Pline & Diodore, & aussi l'on y void vn grand nombre d'arbres venimeux, dont les mousches à miel ayans succé quelque chose, font vn miel qui est fort amer. Elle produit des cheuaux forts, & fougueux au possible, & des chiens courans des plus grands qu'on voye, comme aussi vne espece de bellier, que Pline nomme Musmo, & les habitans Muffoli, qui a du poil comme vne chevre au lieu de laine. On y trouue de l'alun, & des mines de fer, en la Comté de Nibie. Il y a pareillement des salines, qu'on y nomme communément de la Reya, assez pres du port S. Florent. Et pres de Niobe il y a de profondes vallées qui sont perpetuellement couuertes de neige, sous laquelle on dit qu'il y a force crystal. On trouue du corail dans la mer, entre la Corsegue & la Sardaigne, du costé de S. Boniface.

Pline liur. 17. Diodore Sicilien liu. 6. de ses antiquitez. Pline liu. 41.

VIII. Il y a aussi des eaux chaudes ensoulfrées, que l'on nomme communément bains de Pietra Pola, qui sont bonnes pour la galle, & pour les nerfs retirez; & ailleurs encore il y a plusieurs eaux tant chaudes que froides, qui sont bonnes à diuerses maladies. Les trois principales riuieres sont Galum, Liamon, & Tauignan, qui se vont rendre dans la mer.

IX. En l'Isle Gallinaire il y a force poules qui ne sont guere dissemblables des nostres, toutesfois elles ont ie ne sçay quoy de sauuage, veu qu'elles ne font leurs œufs, ny leurs petits dans les maisons, mais seulement dans les bois.

MOEVRS ANCIENNES.

X. LEs habitans de Ligurie auoient anciennement la reputation d'estre grands écumeurs de mer, & d'aller chercher par ce moyen ce qui leur faisoit besoin, & outre

Digitized by Google

outre ce ils souloient changer le bois de leurs grands arbres à de l'huile, du vin, & d'autres choses qui leur estoient necessaires : car la plus grande partie du temps ils ne viuoient que de laict, & de chair de brebis, ou de mouton, auec vn breuuage qu'ils composoient d'eau & d'orge.

Quelques autheurs ont estimé que cette nation estoit descenduë de quelques Grecs, au moins c'est l'opinion de Strabon : mais Thucydide estime qu'elle est venuë des Siciliens. Flore fait mention des Ligures qui se cachoient aux montagnes dans des grottes & cauernes, comme les Ossubes, Deciat, & Buriat : il en est sorty autres-fois de grands Capitaines. Strabon liu. 5. Thucydide. Flore liure 4.

Quant aux Corses, Strabon dit que quand les Capitaines Romains faisoient quelques courses en cette Isle, & qu'ils emmenoient vn grand nombre d'esclaues à Rome, on regardoit auec admiration, que ces barbares estoient tous sauuages, & tenoient plus de la beste que de l'homme : car ou ils se pourchassoient la mort en toutes les façons qui leur estoient possibles, ou bien ils ennuyoient si fort leurs maistres auec leur impatience, & leur peu d'esprit, qu'ils se faschoient d'y auoir mis leur argent, encore qu'ils ne leur eussent cousté que fort peu.

MOEVRS DE CE TEMPS.

AViourd'huy les Gennois & Liguriens ont dépouillé cette brutalité, dont ils estoient pleins, & on ne void en eux qu'vne fort grande industrie, & vn esprit vif & subtil, lequel ils font paroistre en leurs affaires, & au grand trafic qu'ils font, où ils mesnagent si bien leur fait, que la plus grande partie en est riche. Ils s'exposent volontairement à de grands dangers pour le profit, & font de plus grands nauires qu'aucuns autres qui voyagent sur la mer. Ils se sçauent extremement bien conduire en ce qui est de leur Republique, combien qu'ils soient encor altiers & factieux au possible, ne desirans que choses nouuelles : de sorte qu'ainsi qu'on vint dire au Roy François, que les Gennois se vouloient donner à luy, il répondit promptement qu'il n'en vouloit point, & qu'il les donnoit à tous les diables, tant leurs resolutions ont peu d'asseurance. Ils sont pour la plus grande partie assez hauts, & agreables de visages. Ils viuent chez eux fort mesquinement, mais lors qu'il est question de faire quelque dépense qui paroisse, ils sont du tout splendides, & pour mieux dire excessifs.

Il y a encor entr'eux force bons hommes de guerre, & de bons Capitaines, comme on peut remarquer en la maison des Dories, & au Marquis de Spinola l'vn des plus asseurez, plus vigilans, & plus aduisez chefs qu'on cognoisse. Ils sont encore vaillants sur la mer, & entendent sur tout fort bien le commerce.

XI. Quant aux Corses, ils ne sont pour la pluspart gueres ciuilisez, & on ne trouue pas en eux cette politesse qu'on void aux Italiens. Ils sont extremement cruels, & retiennent encores ce que Cesar a dit d'eux pour ce regard ; mais il y a bien de bons soldats, & des hommes fort courageux : & quand cette nation n'auroit point d'autre grand capitaine que Mr le Mareschal d'Ornano (cõme en effect c'estoit tout l'honneur de cette nation) encore peut-elle estre à iamais glorieuse pour cette consideration. Au reste, ils sont tellement vindicatifs, que les Italiens ont vn Prouerbe commun qui dit, qu'il ne se faut fier en vn Corse, ny vif, ny mort, pource qu'aussi-tost que quelqu'vn a esté tué, soudain tous ses parens s'assemblent pour faire mourir le meurtrier, s'il leur est possible : & combien qu'il se fasse quelque accord entre-eux, toutefois c'est vne paix en laquelle il ne se faut gueres fier, veu qu'on seroit surpris lors qu'on y penseroit le moins, de sorte que le meilleur est de prendre garde de pres à soy, & de ne faire guere estroitte amitié auec ses ennemis reconciliez.

Quand les Corses sont en vn pays estranger, ils sont soigneux d'ayder les vns aux autres, & de se dire de maison & de qualité, combien que la plusspart de ceux qu'on void venir de leur Isle, soient rudes, & mal vestus, tout ce qui se peut : aussi taschent-ils de les parer le mieux qu'ils peuuent, auant que de les laisser paroistre. Il y en a qui reüssissent en pratiquant les autres nations, comme en effect i'en ay veu de bien ciuilisez, mais le nombre de ceux-cy est fort petit. Il ne se trouue entr'eux gueres de personnes qui affectionnent les lettres, ou qui y ayent esté nourris, toutefois ils les admirent aux autres.

Mais auant que mettre fin à cette partie, ie trouue à propos de mettre icy ce qu'õ dit communément en Italie, des Gennois : on les nomme ignorans en matiere de conseil.

On dit qu'ils traittent leurs hostes assez modestement, & mesme qu'ils ne prennent pas plaisir à les receuoir, qu'ils ne viuent que de laictuës, qu'ils sont fort propres à leurs habits ; & quant à la marchandise, on dit qu'ils sont extremément patiens, &

Digitized by Google

qu'ils sont tousiours escumeurs, vilains, mesquins, enuieux & affamez, & quant aux femmes de Gennes, on dit qu'elles sont fort lasciues.

RICHESSES.

XII. ON porte beaucoup de citrons, limons, oranges, & huiles de la riuiere de Gennes par l'Italie, & encores en d'autres Prouinces auec vn remarquable profit des Gennois.

La Corsegue porte des vins qu'on estime grandement à Rome où on les enuoye, dequoy les Corses tirent de notables sommes d'argent. Au reste les Gennois se sont tous mis sur les changes, & sur certaine sorte de gain qui est vtile aux particuliers, mais qui ne porte nul profit à la Republique. Car le reuenu ordinaire de la ville n'est que de 30. mille escus, qu'on en tire en prenãt tant pour feu, cõme vne espece de cens.

Quant au reuenu de la Republique, il cõsiste en doüanes, gabelles & autres droits, & est employé en la despense du Palais, pource que les autres terres de la Seigneurie fournissent les gages de leurs Officiers & de leurs Gardes. Et ce reuenu qui peut reuenir à quatre cens mille escus, est hypothequé, & assigné au Mont sainct George, qui le gouuerne sagement, & le départ à ceux qui participent au Mont, & fait fond pour les necessitez de la Republique. Ils tirent d'Espagne tant de richesses, qu'il n'y a ville en Italie, dont les particuliers soient si riches. Plusieurs ont eu pour payemẽt ou pour asseurance du credit qu'ils auoient fait des Estats d'importance & en Espagne, & au Royaume de Naples. On peut assez cognoistre la richesse des Gennois, aux aduances que le Marquis de Spinola a fait de ses deniers, dont il a payé l'armée du Pays-bas, veu qu'on sçait assez que sa mere est allée souuent sur le Change, demander à qui c'estoit que son fils deuoit, afin de l'acquiter; combien que le tout se montast à de grosses sommes, ainsi qu'on peut assez iuger. Or le Roy d'Espagne est tellemẽt obligé aux Gennois, qu'on tient que l'année mil six cens, ils comptoient sur la place que ce Roy leur deuoit dix-huict millions. On peut assez estimer à quoy cette somme est maintenant venuë, si tant est qu'ils ayent continué de compter selon le cours de la place.

Quant à la Republique, l'on ne sçauroit dire ce qu'elle tire de net des pays qu'elle possede; & plusieurs tiennent qu'elle n'est pas riche, & que s'il luy suruenoit quelque affaire, les seuls particuliers desireux de se maintenir, fourniroient à ce qu'il faudroit; qu'il n'y a point, ou pour le moins il y a bien peu d'argent public à Gennes, qui n'a pas vn thresor plein d'or & d'argent, comme celuy de Venise. Ce qui les rend peu soigneux de telle chose, c'est l'asseurance qu'ils ont de la protection du Roy d'Espagne, qui est en effect comme leur maistre. Aussi comme tel il leur sçait bien tirer en ses necessitez de bonnes plumes de l'aile, à rendre quand la volonté l'en prendra; veu qu'ils n'en sçauroient tirer nulle chose d'autre sorte. Pour l'Isle de Corsegue, la Seigneurie depend bien en garnisons, & autres choses ce qu'elle en peut tirer.

FORCES.

XIII. LA Seigneurie de Gennes ne se peut guieres dire forte en Italie, pour le regard des places: car quant à la principale ville, elle a bien de bonnes murailles, & forces canons, mais non pour faire resistance, toutefois elle se tient assez forte, comme i'ay ja dit, de ce qu'elle est sous la protection du Roy d'Espagne. Quant à la Corsegue, on fait estat de la Bastie comme d'vne forte place, & aussi de l'Aiazze, & du Chasteau S. Boniface. Cette Seigneurie tient ordinairement dans Gennes quelques compagnies de Corses, pour la garde de la ville, & en Corsegue des Gennois qui sont en garnison dãs les bonnes places, & outre cela il y a quelques cõpagnies de cheuaux legers qui courẽt du lõg de la coste pour empescher les surprises & rauages des Turcs, qui toutefois emmeinent bien souuent beaucoup de personnes en Alger, ou en quelques autres lieux d'Afrique. De sorte qu'il ne faut faire grand estat des forces de Gênois, sinon sur la mer, où ils sont assez puissans, pour l'appuy qu'ils ont du Roy d'Espagne, qui leur pourroit bien manquer s'il auoit luy-mesme de la besongne taillée.

Elle entretient aussi ordinairement quatre galeres pour garder la riuiere de Gennes, outre que par les anciennes ordonnances, il y doit tousiours auoir 25. galeres en l'Arcenal, prestes à armer au besoin.

GOVVERNEMENT.

XIV. GEnnes prit en l'année 1528. auec sa nouuelle reformation, la forme du gouuernement qu'elle tient à cette heure, qui est tel. On fit vne description de toutes les familles riches, tant nobles que populaires, qui auoient six maisons ouuertes dans la ville de Gennes, & le compte estant fait, on en trouua 28. de cette sorte.

Digitized by Google

Toutes les autres qui resterent & qui estoient assez considerables, mais n'auoient pas six maisons ouuertes, furent iointes au nombre desdites vingt-huict familles; de sorte que le gouuernement demeura entre les mains des vingt-huict familles, auec titre de nobles, en excluant ce peuple, laissant toutesfois cette ouuerture qu'ils peuuent adiouster au nombre des nobles, dix personnes qui s'annoblissent, ou par richesses ou par vertu toutes les années, & qui deuiennent de leur corps.

Or de tout le corps de ces familles, on fait vn Conseil de quatre cens personnes tous les ans, qui auec le Duc & les gouuerneurs, ont la conduite de la Republique.

Ce Conseil élit le Duc & les huict gouuerneurs, & ces gouuerneurs ont charge de l'Estat durant deux années. XVI

Ce Conseil traicte les affaires d'importance, & les choses qui concernent le bien de la Seigneurie; & les gouuerneurs auec le Duc sont nommez particulierement la Seigneurie.

Mais si par fortune il faut manier quelque autre chose moins grande, & toutesfois de quelque consideration, la Seigneurie se sert d'vn petit Conseil, qui est de cent nobles, éleus par la Seigneurie auec les balottes, & ceux-cy sont pris du corps des quatre cens.

Le Duc est chef de la Republique, & a le titre & les honneurs qui luy conuiennent. C'est vne ancienne dignité en ceste ville, & celuy qui y est estably, demeure en cét Estat deux années, & habite au Palais public durant le temps de sa principauté, & tient pour sa garde cinq cens Allemands, representant presque en cecy la forme d'vne principauté absoluë.

Lors qu'il est éleu Duc, il est vestu deux iours à la Ducale, & apres il porte tout le reste du temps de son magistrat, l'autre habit, mais pourtant de volours & de satin rouge cramoisi, & quelquefois violet. Son authorité est fort grande, veu qu'il peut tout seul proposer au Conseil & au Senat quelque chose que ce soit, ce que tout autre Senateur n'oseroit faire. A raison dequoy, quiconque veut proposer quelque loy, & quelque party à la Republique, est contraint d'informer le Duc & de passer par ses mains.

La façon d'élire le Duc est telle. Le 3. de Ianuier le Senat s'assemble auec le petit Conseil, sans la personne du Duc precedent, pource qu'ayant acheué le terme de deux ans, il s'en retourne le 1. Ianuier en sa maison, & demeure comme personne priuée, Procureur à vie de la Republique.

Le petit Conseil auec le Senat élit vingt-huict nobles, vn de chaque famille, qui sont appellez au Palais aussi-tost qu'ils sont éleus, & sont enfermez en vn lieu separé: & auec les Senateurs, qui pour raison de leur âge, ou pour l'accoutumace de la famille, sont inhabiles à estre Ducs, ils élisent dix-huict hommes entr'eux, vn pour famille, qui font élection auec les mesmes autres vingt-huict, lesquels estans appellez & enfermez auec lesdits Senateurs, balottent ceux qui doiuent estre proposez au grand Conseil pour estre Ducs.

Mais il faut remarquer que l'on ne peut proposer au grand Conseil plus de quatre personnes, & il est necessaire qu'en l'élection de ceux-cy, les deux tiers des vingt-huict s'accordent entr'eux auec la partie desdits Senateurs: & cette action estant finie, ils élisent auant que de sortir de là autres vingt-huict, vn pour famille, qui retournét balotter auec eux, les quatre susdits, & leur peuuent oster de leur élection les deux tiers, & en mettre au lieu de ceux qui ne seroient approuuez, vn, ou dauantage, mais du nombre du Senat. Ce qu'estant fait, le Conseil s'assemble, & l'on y propose les quatre hommes choisis, & proposez par les Electeurs, & celuy des quatre qui a plus de balottes, demeure Duc.

[illegible]. Il y a huict gouuerneurs qui sont assis sur le banc auec le Duc, comme ses Conseillers. L'Office de ceux-cy dure 2. ans, & ils ont auec le Duc, le nom Seigneuries. XVI

Ils gouuernent la Republique, & toutesfois ils ne peuuent resoudre seuls aucune chose où il s'agist de l'interest du public, ou qui soit de grande importance, ains ils appellent pour cét effect le grand Conseil. Ces gouuerneurs sont éleus à deux, par fois de six mois en six mois. Leur élection se fait en cette sorte.

On assemble le petit Conseil auec le Senat & auec le Duc. Ceux-cy en élisent vingt-huict, vn pour famille, lesquels éleus auec le Senat & auec le Duc, proposent tantost douze, tantost quatorze hommes au grand Conseil, qui auec les balottes, fait élection de l'vn d'entr'eux à la fois.

Le iour suiuant ils obseruent la mesme chose à faire élection du second, c'est à sçauoir, le petit Conseil en élit encore vingt-huict, & les vingt-huict font le reste, comme il a esté dit.

Chacun desdits huict Gouuerneurs apres le temps de son office finy, demeure Procureur de S. George pour deux ans : de sorte qu'au College des Procureurs on void tousiours les 8. qui ont esté au gouuernemẽt de la Republique, & tous ceux-cy interuiennent au Senat auec le Duc, & les huict Gouuerneurs, deliberans des choses d'importance : & ces Gouuerneurs ont charge de tout l'Estat, & deux d'entr'eux demeurent au Palais auec le Duc, & les autres six en leurs maisons, & se changent alternatiuement à deux par fois de trois en trois mois.

De ces Procureurs il y en a quelques-vns à vie, & ce sont ceux qui ont esté Ducs, & quelques-vns le sont seulemẽt deux ans, c'est à sçauoir, ceux qui ont esté gouuerneurs. Ceux-cy ont la charge de faire les affaires du public, touchant les reuenus & choses semblables. Ce sont personnages de grande reputation, & qui sont en grande estime.

XVII. Tous lesdits Magistrats entendent seulemẽt au gouuernement de la Republique. Or quant aux iugemens, parlant premierement des criminels, on a cõmunément vn Potestat estranger qui est Docteur, auquel on donne d'honnestes gages. Cestuy-cy demeure en vn Palais proche de celuy du Duc. Il cognoist, & donne iugement de tous crimes : mais il ne peut executer sa sentence, si elle porte peine de mort, sans le consentement du Senat.

Il y a auec luy deux Docteurs estrangers, dont l'vn est appellé Iuge de malefice, & l'autre fiscal ; & auec l'ayde de ces deux Iuges, le Potestat forme le procés aux criminels, & fait choses semblables. Outre les susdits, le Potestat a son Lieutenant qui a soin des choses ciuiles, qui concernent seulement l'execution.

Il y a vn Office de sept hommes appellez extraordinaires, qui represente presque la personne du Prince, à cause qu'il est occupé en la conduite de la Republique.

Ils ont charge de prolonger & d'accourcir les procés, & de donner des tuteurs aux pupils ; & s'il aduient que les parens ayent procés entr'eux, ou qu'il y en ait entre le pauure & le riche, ceux-cy donnent ordinairement en tel cas le Magistrat que bon leur semble, pour ouyr les parens ou le pauure, & le riche qui plaident. L'office de ceux-cy dure six mois, & est de grande dignité.

XVIII. Il y a pareillement vn Magistrat de 5. hommes, appellez Syndics souuerains, qui ont l'authorité de syndiquer, tant le Duc que les Gouuerneurs, quand ils sont à la fin de leur terme. Ils font encor mesme chose que les autres Magistrats de la Republique, & ont authorité de punir le Duc & les Gouuerneurs, s'ils trouuent qu'ils ayent failly.

Et quand le Iuge est hors de charge, & que le temps de celle des Gouuerneurs est expiré, on fait crier par ordonnance des Souuerains, que si quelqu'vn a à dire quelque chose contre le Duc, & contre les Gouuerneurs, il vienne en leur presence ; & pour cette cause le Duc, & les Gouuerneurs demeurent 8. iours au Syndicat, lesquels estans passez, on les punit si on les trouue en faute, & si au cõtraire, on leur donne attestation de leur innocence, auec laquelle ils les font apres Procureurs ; si bien qu'ils ne le peuuent estre s'ils n'ont cette patente ou certificat. Dauantage on appelle par deuant ceux-cy, de plusieurs Magistrats de la Republique ; & finalement la grandeur de cét office est telle, que la Republique éleut pour vn des premiers Syndics le Prince André Dorie, & ils sont assis auec le Senat, & au Palais du Duc.

XIX. Et pource que nous auons parlé cy-dessus des choses criminelles, afin de dire desormais quelque chose des ciuiles, il faut sçauoir que la Republique donne gage à 5. Docteurs estrangers, toutes les deux années, & ce corps de 5. se nomme la Rote.

Ces Docteurs prennent cognoissance des choses ciuiles, & demeurent au Palais du Duc, & les choses qui sont traictées deuant eux, se iugent par la voye ordinaire des loix Imperiales ; & les procez se font selon l'ordre iudiciaire ordonné par la Cité, qui vit à la façon ancienne.

XX. Quant aux choses qui concernent les arts, il y a des Censeurs qui donnent ordre que les vendeurs, & tous les autres qui trafiquent de leur mestier, ayent des mesures, & autres choses semblables iustes, & selon les loix, & pouruoyent aussi à leurs chefs qui sont nommez Consuls, & éleus entre les artisans.

Ces Consuls ont authorité aux choses de leur art & mestier, & entre les autres Consuls, ceux de la soye peuuent beaucoup sur leurs hommes: de sorte qu'ils ont authorité

de faire donner la corde, de bannir, d'enuoyer en galere, & d'ordonner autres peines à ceux qui font quelque faute.

On trouue en la ville de Gennes quarante Capitaines du nombre & du corps des nobles, qui sont changez tous les ans. Chacun de ceux-cy a sous luy cent hommes du peuple, de sorte qu'ils sont en tout 4000. personnes,& la Republique se sert de ceux-cy en toute occurrence, veu qu'ils font la garde quand on a quelque doute ; & quand la Seigneurie sort dehors, ces quarante Capitaines l'accompagnent tous vestus de velours, qui est l'ornement de ces Seigneurs.

Dauantage, les hommes de toute la ville & des faux-bourgs, qui sont propres aux armes, sont enroollez depuis l'âge de 20. ans iusques à 60. & rangez sous des Capitaines, qui sont obligez de se trouuer au besoin auec les armes en la main, selon qu'il leur sera ordonné.

La Republique a continuellement vn General, qui est intendant sur les armes, pour s'en seruir aux occurrences, & en temps de guerre.

XXI. L'Office & Magistrat de S. Georges, noble entre tous les autres en cette ville, fut ordonné l'an 1407. Il a conserué durant long-temps cette Republique, qui n'ayant point de richesses naturelles, à cause que la qualité du pays ne le porte pas, a toutefois eu des hommes d'esprit subtil & de grand iugement, a trouué la forme & moyen d'auoir de l'argent, pour les entreprises & necessitez de cette Republique.

C'est pourquoy au temps passé, ceux qui gouuernoient les affaires publiques, prenoient de l'argent des personnes particulieres, tantost volontairement, tantost par contraintes. Il est bien vray qu'à raison de l'argent que les particuliers déboursoient, le public donnoit de profit, 7. 8. 9. & 10. pour cent, selon la diuersité des temps, afin que telles gens ne receussent du dommage de ce seruice fait au public. Et afin que ces personnes prestassent plus volontiers, on leur donnoit asseurance de leur argent sur les reuenus publics, vendant, par exemple ; à quelques-vns les droicts & iurisdictions du peage des grains, à quelques-vns la gabelle du vin, & à d'autres la gabelle du bled ; & ce cõtract entre le public & le particulier, fut nommé parmy eux, Compera ou achapt, comme si les particuliers auoient achepté, (car Comperi ou Compera, veut dire achepter) les droicts du public : & il fut ordonné que quiconque presteroit cent liures, fut dit auoir vn lieu sur la Compera, & qui en presteroit deux cens, deux, & ainsi des autres, de sorte que tels achapts multiplierent grandement, & il y en auoit qui estoient nommez achapts du chapitre, quelques autres de S. Paul, & d'autres du Soleil, & chacun estoit particulierement gouuerné par plusieurs citoyens qui auoient charge de payer iustement & selon le deuoir, le profit deu aux Preteurs, & de compter entr'eux & la Republique. Et à cause du grand nombre des achapts faits, mesme par les nations estrangeres, & pour le grand nombre des Gouuerneurs, il s'en ensuiuoit beaucoup de confusion ; si bien que la Seigneurie resolut, que tous les achapts seroient reduits à vn seul, nommé l'achapt de S. George, & qu'il seroit gouuerné année par année par les citoyens qui deuoient pouruoir, & donner ordre qu'on fist raison aux Preteurs, & de là nasquit le commencement de l'Office de S. George.

Et pource qu'on cogneut que ledit Office gouuernoit les choses susdites auec prudence & iustice, & qu'il y eut beaucoup d'affaires en cette Republique, le nombre des lieux s'accreust grandement. Si bien que le commun alienant les rentes, la charge de cét Office deuint tousiours plus grande, sousmettant à son gouuernement diuerses places & communautez. A raison dequoy il aduint que cét Office obtint plusieurs priuileges, premierement de la Seigneurie, puis de plusieurs Papes, des Empereurs & des Seigneurs qui ont commandé à la ville de Gennes. De sorte que l'Office S. George, encores qu'il dépende du public & de la Seigneurie de Gennes, & de ceux qui gouuernent le Palais, n'est toutefois sousmis à la Seigneurie ; ains tous ceux qui sont admis à la Seigneurie ou au gouuernement de la ville, iurent de conseruer les priuileges du Magistrat de S. George, & de les maintenir. Et pource que naturellement les choses ont de foibles commencemens, puis auec le temps deuiennent parfaites, ce Magistrat est mieux reglé maintenant qu'il n'estoit quand il commença. Or il ne respond aux Preteurs pour le regard du profit, vne somme determinée, mais selon la proportion de ses reuenus, plus ou moins, selon les occasions qu'il a de despenser pour la conseruation des choses qui concernent sa charge, & selon que les gabelles & autres reuenus que la Republique a assignez aux Preteurs, profitent.

Dauantage, il a acquis Seigneurie auec plusieurs bons reuenus, ce qu'il n'auoit pas au commencement. Apres cecy l'on a fait de nouuelles regles & ordonnances, de sorte qu'il est beaucoup plus puissant, touchant les expeditions des causes, la punition des delinquants, & la façon de gouuerner les peuples qui luy sont sousmis.

Et celuy qui considerera bien toutes choses, verra que pour raison de ce Magistrat, le corps de la ville contient presque deux Communautez, l'vne grande, & l'autre petite.

La grande est gouuernée par le Palais, & comprend toute la ville; la petite est gouuernée par S. George, seulement quant aux choses susdites, & comprend tous les Preteurs.

La premiere ou la grande est sujette à changement, & a esté souuent sous vn gouuernement plustost violent qu'autre, mais la petite a tousiours esté libre, ferme, & sous ses citoyens.

XXII. Il y a sur cét Office de S. George huict gouuerneurs qu'ils nomment Protecteurs. Ils durent vn an, & sont éleus tous les six mois quatre à la fois, de tout le nombre des Preteurs, creantiers du pays, ou estrangers, toutefois iusques à certaine somme, & ils sont faits en cette sorte.

On tire au sort de tout le nombre des creantiers, quatre-vingts hommes, qui estans assemblez, aussi-tost qu'ils ont esté tirez, on remet de nouueau dans la boëtte lesdits quatre-vingts, dont on tire au sort trente-quatre, qui estans enfermez ensemble ne peuuent partir du lieu où ils sont, sans auoir éleu en balottant les huict Protecteurs, & il faut que celuy qui est éleu aye seize balottes, afin de passer.

Or en l'année 1444. on crea vn autre office de huict hommes, qui se nomme l'Office des Quarante quatre, à cause de l'année en laquelle il fut creé.

XXIII. La cause de la creation de ces huict hommes, fut que l'Office estant beaucoup augmenté en l'espace de 37. ans, de sorte que les Protecteurs ne pouuoient terminer ny restraindre en vn an les affaires qui leur suruenoient, à raison dequoy ils auoient de reste des émoluments & des rentes en diuerses façons: afin de mettre ordre à ces restes, qui sont en effect la substance & la richesse de l'Office, il sembla necessaire à ceux qui auoient part à l'achapt de créer quelques-vns qui eussent la charge desdites choses, faisans que tout fut au profit du Magistrat de S. Georges, & donnans ordre que tout fut conduit secrettement, pour oster tout sujet de mal faire aux Seigneurs tyrans: & de cette sorte on fit les huict citoyens, dont on en change deux tous les ans, & leur charge est de ramasser & gouuerner ce qui reste tous les ans des choses que les huict Protecteurs ont maniées.

Cét Office a sous luy le gouuernement de l'Isle de Corsegue, & plusieurs villes & places d'importance, & c'est du mesme que sortent les dépenses qui se font pour la conseruation de la Republique.

Cette Seigneurie enuoye toutes les années en Corsegue vn gouuerneur general qui se tient dans la Bastie, de mesme que la Iustice que les Gennois y ont establie, qui est veritablement rigoureuse aux Corses, & presque du tout insupportable.

RELIGION ET CHOSES DE L'EGLISE.

XXIV. Les Gennois & les Corses sont tous Catholiques. Gennes est vn Archeueśché, qui a sous luy les Eueschez de Lunes, maintenant Sarzane, de Bobie, d'Aprum ou de Brunac, Metene ou Maran, d'Accie ou d'Amprun, de Noli & d'Albengue, & en Corsegue l'Euesché de Nebie.

En Corsegue il y a les Eueschez de Mariane, de Nebie, d'Alerie & de Ciuita, dont quelques-vnes sont sous l'Archeuesché de Pise.

DISCOVRS DE L'ESTAT DE ROME.

SOMMAIRE.

I. E*Loges de la ville de Rome.*
II. Description de la ville de Rome, & de ses antiquitez. En premier lieu, du pont sainct Ange.
III. De l'Isle Tiberne. Des Pyramides, Colomnes d'enorme hauteur, Thermes & Estuues Antoniennes, & autres; Sepultures des Empereurs, Theatres, Arcs, Temples, Portiques.
IV. Enceinte de l'ancienne Rome de 50 milles, à present de seize milles.
V. Des portes de Rome, diuisées iadis en quatorze regions, aujourd'huy en treize, & quels sont les noms d'icelles regions, tant anciennes que modernes.
VI. Ses voyes, & les montagnes qu'elle comprend dans son enceinte.
VII. Prise & pillée dix fois, & par quelles nations.
VIII. Description particuliere des Pays & Estats du Pape, & premierement du Latium *ou campagne de Rome.*
IX. Du patrimoine de S. Pierre.
X. De l'Ombrie, & de la Sabine, & leurs principales villes.
XI. De la marque d'Ancone.
XII. De la Romagne & sa capitale ville Rauenne, Siege des Exarchats, des Empereurs de Constantinople. De l'origine de l'Exarchat, & quand il prit fin.
XIII. De l'Estat de Ferrare, sa longueur, largeur & confins.
XIV. De la Comté de Venisse, ses villes & places murées, entre lesquelles est Auignon.
XV. Fertilité de l'Italie, & bonté du terroir de la Campagne, Vmbrie, Ferrare, & notamment des champs & prez de Terny, fauschez quatre fois l'année. Du territoire de Rietti, dont l'herbe couppée le iour, recroist la nuict suiuant presque en mesme hauteur. 384
XVI. Bains de toutes sortes à Tiuoli, & autres pays. Mines d'alan à Stolf, Salins d'Ostie &c. Lins de Fayance, Pastel de Bologne &c. Manne de sainct Laurens en la Campagne, vins de Cesene, Fayance &c. 385
XVII. Des autres choses dont cet Estat de l'Eglise Romaine abonde. 385
XVIII. Des defauts d'iceluy, & premierement de l'air mal-sain de la Campagne de Rome. 386
XIX. Romains anciens, enclins aux armes & aux lettres; & leur frugalité admirable. Vin defendu aux filles & aux femmes. Des ceremonies de leurs mariages, & des libelles de repudiation. 388
XX. De leurs obseques & funerailles. 389
XXI. Des Couronnes, Triomphes & Ouations. 390
XXII. Des festes solemnelles des anciens Romains, Agonales, ieux Floraux, &c. 390
XXIII. Mœurs meslées des Romains de ce temps, à cause de la grande frequentation des Estrangers. 390
XXIV. Richesse & reuenu du Pape en quoy consiste. 391

393 XXV. *Estat & calcul exact des reuenus, & des despenses des Papes.*

396 XXVI. *Ce que le Pape donne aux Cardinaux : Et ce qu'il despence entr'autre chose.*

397 XXVII. *Ce que sa Saincteté donne à ses Nonces.*

397 XXVIII. *Ce qu'elle donne par an à ses Gardes, Capitaines & Gens-darmes.*

397 XXIX. *Des forces de l'Estat de l'Eglise Romaine. En quoy elles consistent.*

400 XXX. *De la fortification de Rome faicte en diuers temps.*

401 XXXI. *Des forces maritimes de l'Eglise.*

401 XXXII. *Des causes du manquement de peuple en plusieurs endroits d'Italie.*

403 XXXIII. *Du Gouuernement ancien des Romains. Du Senat institué par Romulus, quel il estoit auant & apres la Monarchie; des Tribuns, Questeurs, Dictateurs, Preteurs & autres Magistrats.*

407 XXXIV. *Du gouuernement & police des Papes, & premierement du College des Cardinaux, & de leur Consistoire.*

XXXV. *Du grand Penitencier, & sa iurisdiction.* 408

XXXVI. *De la Cour de Rome, & des deux Audiences érigées pour les signatures & expeditions des supplians.* 409

XXXVII. *De la Chancellerie & ses Officiers.* 410

XXXVIII *De la Chambre Apostolique, à quel fin establie, & ses Officiers.* 410

XXXIX. *Du Preteur ou Senateur du Campidoglio : ses trois Lieutenans ou Substituts.* 411

XL. *Du Vicaire du Pape sur les Prestres, & des douze Chappellains ou Auditeurs des causes du sacré Palais.* 412

XLII *De la creation des Papes, Et de l'Assemblée des Cardinaux, pour l'Election d'iceux.* 446

XLI *De la Religion superstitieuse des anciens Romains. Des Augures, & quel estoit leur art, & façon de deuiner. De l'Institution des Luperces, Potitiens, & Pinariens, Flamines, Dials, Vestales, Saliens, Pontifes, Feciales & autres Prestres des faux Dieux.* 412

XLIII. *Catalogue Chronologique, & succession des Papes iusques à present.* 415

XLIV. *De l'institution des trois Ordres de Cardinaux, & leurs Tiltres.* 456

I

Polemon Sophist. dans Athenée & dans Ælien.

Rome est la Dame de la Terre, la Reyne des villes, la fleur & l'œil de l'Italie, dit Polemon Sophiste, c'est l'abbregé du monde qui ne peut estre assez loué pour sa dignité, ainsi qu'a dit Aristide Sophiste : c'est pourquoy ce C. Crispe disoit de Carthage, qu'il estoit plus seant de se taire que d'en dire trop peu, doit estre à meilleur tiltre dit de Rome, qui est la forteresse de toutes les nations, le Theatre des plus grands esprits du monde, le domicile des vertus de l'Empire, de la dignité, & de la Deesse Fortune, la régle des loix de tous les hommes, & ce qui se disoit iadis d'Athenes, elle est la fontaine des sciences, du Sacerdoce & de la Iustice, le chef & la gloire de la Religion.

Cette ville de Rome s'estant renduë Maistresse, non seulement de toute l'Italie, & des plus nobles Prouinces de l'Europe, mais encore d'vne bonne partie de l'Asie & de l'Afrique, a grandement surpassé toutes les autres Principautez en grandeur & en gloire : & combien que suiuant la nature des choses du monde, elle soit décheuë d'vn si grand Empire; toutefois il semble que les plus grands Princes cherchent encores d'estre honorez de son Nom : Ainsi l'Empereur tient à gloire, de porter le tiltre de Roy des Romains. Le Turc mesme souffre volontiers que le pays qu'il possede en Europe, où il tient sa Cour Imperiale, soit appellée Romanie. Mais ce qui est de plus remarquable, est que Rome est à present le Siege des Papes, & en cela & à cause de cette grande authorité du Souuerain Pontife, il semble qu'elle soit rentrée en sa premiere dignité, & qu'vne plus florissante Republique, & plus eminente domination y soit renouuellée.

Cette ville Dame des nations, depuis le declin de l'Empire a esté prise dix fois par les Barbares, comme par les Visigoths, Vandales, Ostrogoths, Normands, les Huns, par Leuiscard, Henry V. Empereur, Ladislas Roy de Naples, & en dernier lieu, sous le Cardinal Colomne, & le Duc Charles de Bourbon, au nom & comme Lieutenant de Charles VI. Empereur, l'an 1517. auquel temps le Pape Clement VII. estant ligué auec la pluspart des Princes d'Italie, & auec François I. Roy de France; la ville Metropolitaine de la Chrestienté fut prise d'assaut, où trois Cardinaux furent tuez, le Cardinal Santiquatro des Vrsins; de Cesis, tout y fut pillé & saccagé, cinq mille citoyens Romains mis à mort, toutes les Eglises pillées, toutes les reliques emportées; le Pape auec 17. Cardinaux furent mis prisonniers, & condamnez à payer rançon, qui fut de quatre cens mille escus. Mais encores que toutes ces nations ayent mis en vsage toutes choses pour la destruire entierement, pour esteindre son nom & sa maiesté s'il eust esté possible; & ne se contentans pas d'auoir exercé tant de sorte de cruautez enuers le peuple Romain, sans difference de sexe ny d'âge, & de piller tout ce qu'il y auoit de profane & de sacré, & emmené bon nombre de personnes prisonniers, restées de tant de meurtres, mais encores brûlé les maisons, ruiné les Palais, brisé les choses plus pretieuses, les statuës, les obelisques, les colomnes & autres pieces antiques; abbatu tous les grands & superbes édifices, qui sembloient estre pour subsister contre l'iniure des temps: neantmoins si l'on considere la dignité des personnes qui y sont, la magnificéce de ses Palais, les richesses des Eglises, de ses Monasteres, ses belles ruës, la grandeur de la ville, les delices de ses iardins & de ses Thermes, la grande fertilité de son territoire, l'abondance de toutes choses; la Cour Pontificale, pompeuse & maiestueuse, frequentée des Princes, de tant d'Ambassadeurs de Roys, d'Empereurs, de Princes & d'Estats souuerains, & d'vne si belle noblesse: l'on dira auec verité, que Rome est tousiours Rome, la capitale du monde, le Sanctuaire de tout l'Empire Chrestien, où est la chaire Apostolique, & le siege souuerain de toute l'Eglise vniuerselle.

Guichardin des guerres d'Italie liure 41. Sandouil en son Histoire. Le Dialogue de Charon & de Mercure.

L'opinion commune est, que dans Rome il y a enuiron trois cens milles ames, la plusspart estrangers, les habitans naturels estant en fort petit nombre: & à peine y pourra-on trouuer vn homme issu des premiers citoyens de Rome. Cela n'empesche pas qu'il n'y ait des Princes & des Seigneurs de cent cinquante, & quarante mille escus de rente, plus ou moins: Mais pour le commun du peuple, il est plustost pauure que riche, estant en vne ville où il n'y a art ny mestier capable d'entretenir ses habitans, dautant que toutes les denrées & les marchandises qui y sont apportées des pays estrangers, comme les draps & les soyes, s'y enuoyent de Venise, de Luques, de Florence, de Gennes & de Naples.

Les Romains creent leurs Conseruateurs, Caporiens & autres Magistrats, & le Pape selon l'ancienne coustume, leur donne le Senateur, qui rend compte de ce qui concerne sa charge auec les Conseruateurs au Capiglio ou Capitole, où le peuple s'assemble pour tenir Conseil: ce qui ne se fait neantmoins que par forme & sous l'apparence du Gouuernement, pource que les Iuges du Capitole ne cognoissent que des differends qui se meuuent entre les Romains, & des choses de petite importance: mais les plus grandes affaires sont reseruées au Pape, à ses Officiers, à son Vicaire, Gouuerneur & Auditeur de la Chambre, où toutes deliberations de Conseil dépendent absolument de la volonté de sa Saincteté, qui deuient tous les iours souuerain plus absolu de la ville, en abbaissant l'orgueil & les humeurs altieres de la noblesse & du peuple.

Les estrangers y arriuent de tous païs en si grand nombre, qu'il semble que Rome soit la commune patrie des autres nations. L'on y fait peu de difference entre les personnes de diuers pays, chacun en peu de temps y est recogneu pour citoyen, & peut estre éleué aux honneurs de la ville, mieux qu'en toute autre ville: il se peut asseurer d'estre recópensé de son esprit & de son industrie, & peut paruenir auec le temps par sa vertu à la plus éminente dignité de la Cour & de l'Eglise, ce qui ne se fait pas ailleurs, où les personnes de basse condition sont en petite estime, & reculez des charges publiques; ce qui ne se void point à Rome, où le merite est recogneu. Plusieurs viennent aussi par deuotion offrir leurs vœux aux Autels des bien-heureux Apostres; les autres pour solliciter leurs affaires en Cour de Rome, pour causes beneficiales; autres sont obligez d'y demeurer à cause de leurs offices & de leurs charges qui les y retiennent: l'argent s'y porte de toute la Chrestienté, partie pour la dépense des estrangers qui y demeu-

rent, partie pour les expeditions des Bulles & prouisions de benefices.

Quant à ce qui est du Pape outre l'authorité qu'il a sur les benefices & sur les personnes Ecclesiastiques, & l'Estat que sa Saincteté possede, est à cõsiderer: Il a le milieu de l'Italie, sçauoir Rome, la Campagne de Rome, vne partie de la Toscane, l'Vmbrie, ou le Duché de Spolette, Peruse, & le Comté de Bologne la Grasse, la Romagne, la Romandiole, le Duché de Ferrare, le Duché d'Vrbin, la Marque d'Ancone, l'Exarchat de Rauenne, le Comté de Beneuent. Les Royaumes de Naples & de Sicile, sont fiefs du sainct Siege, comme aussi Parme & Plaisance. Il possede aussi Auignon, & le Comté de Venisse. Les Estats qu'il a en Italie, sont grands & vnis, & s'estendent de l'vn à l'autre, tous grandement fertiles, abondans en biens, en commoditez, & en hommes, & de bons soldats, singulieremẽt dans le Duché d'Vrbin qui sont vaillans & fidelles, & les meilleurs de toute l'Italie : l'on fait Estat que la Marque & la Romagne peuuent armer vingt cinq mille hommes effectifs, le Patrimoine de S. Pierre, & la campagne autant, l'Vmbrie, le Duché d'Vrbin, & l'Estat de Viterbe guieres moins: & encores qu'il soit veritable que le Pape ne tire pas grands reuenus de ses Estats, toutesfois il est certain qu'il ne peut iamais manquer d'argent, s'il veut accorder les resignations des Benefices, ou la faculté d'y rentrer, & beaucoup plus encores, s'il admettoit les compositions des offices.

Il ne faut donc point douter que le Pape seul auec les forces de tant d'Estats, & assisté de quelques autres, ne puisse faire du bien & du mal aux occasions, notamment en Italie, de laquelle il possede la meilleure partie.

Il n'y a pas faute d'exemples dans l'histoire, qui font voir que les Papes ont maintenu leur authorité auec moindres forces qu'ils n'ont à present, contre les plus puissans Princes de la Chrestienté; qu'ils deposoient les Empereurs & les Rois, & changeoient les Royaumes & les Estats à leur volonté. Anciennement le Pape Alexandre porta le Roy de France à passer les Monts, & mettre toute l'Italie en guerre: le Pape Iule II. son Successeur, ne fit que trop sentir à la France la puissance qu'il auoit: Leon X. & Clement VII. establirent par la guerre la grandeur de leurs maisons. Paul III. maintint l'authorité & dignité de l'Eglise & le repos de l'Italie, plus par son authorité que par les armes, contre deux puissans Princes: il fit la guerre aux Turcs & aux Heretiques, & laissa sa posterité en la grandeur où elle se trouue à present: Iule III. prenant les armes remplit toute l'Italie de troubles. Paul IV. dependit plusieurs millions d'or pour soustenir la guerre, & laissa vn exemple memorable des inconueniens qui peuuent naistre des pensées d'vn Pape, quand elles sont mal reglées & executées. Le Pape Clement VII. arma puissamment pour oster au Prince d'Est le Duché de Ferrare & l'emporta, comme estant fief du sainct Siege, ayant en moins d'vn mois leué vne armée de 25. mille hommes, tout de l'estat de l'Eglise : & quant au Pape Vrbain VIII. à present seant, il a fait assez connoistre sa puissance & son authorité à son aduenement au sainct Siege, lors qu'il contraignit par les menaces de ses armes, le vieil Duc d'Vrbin de declarer qu'apres sa mort, le Duché d'Vrbin retournoit à l'Eglise comme fief du Sainct Siege Apostolique, & obligea le grand Duc de Toscane & la grande Duchesse sa mere, de ratifier cette declaration dudit Duc d'Vrbin, & du viuant mesme d'iceluy. Sa Saincteté se saisit auec les forces de l'Eglise des meilleurs places de cét Estat : & és années 1640 & 1641. sa mesme Saincteté contraignit le Duc de Parme, auec vne puissante armée, de luy rendre la Principauté de Castro dependante du sainct Siege. C'est pourquoy tout ainsi que les anciens auoiẽt accoustumé de sacrifier à quelques Dieux, pour meriter leur faueur, & à d'autres pour destourner le mal de dessus eux; aussi a-on creu que c'estoit sagement fait d'estre tousjours bien auec les Papes, pource qu'autant que leur affection est vtile durant la paix, autant leur disgrace est elle nuisible & dommageable dans les mesmes saisons. Pour cette cause tous les Princes Chrestiens tant grands que petits, se sont par deuoir de fils de l'Eglise humiliez deuant les Papes & baisé leurs pieds, & tous en general quoy que grands & puissans, ont cherché de se les rendre amis, ou pour le moins de ne les auoir pas contraires, & celuy qui s'est sçeu accommoder à l'humeur & à l'inclination qu'il a reconnuë au Pape de son temps, en a receu beaucoup plus de commodité & de fruict.

Que si vn Prince seculier estoit seigneur de l'Estat de l'Eglise, & en disposoit comme sienne, il ne cederoit à beaucoup de Princes, non tant pour la grandeur de sa puissance & de ses forces, que pour la bonté & fertilité de tous ses pays, à cause du

Digitized by Google

grand nombre de Noblesse qui se trouue en cét Estat, & la multitude de ses peuples pour la valeur & le courage de ses soldats, & pour l'abondance de toutes choses necessaires tant pour defendre non seulement le sien : mais aussi pour assaillir ceux qui voudroient s'emparer de ce qui depend dudit Estat de l'Eglise.

Mais c'est vne faculté notable que celle de conferer les benefices, assise aux Estats des Princes, combien qu'en quelque partie, à cause de l'octroy fait par les Papes à diuers Chapitres & à quelques Princes, elle soit beaucoup diminuée & restrainte, veu que les Euesques d'Allemagne sont tous éleus par leurs Chapitres, exceptez quelques-vns subjets de la maison d'Austriche, qui sont nommez par les Archiducs.

En France le Roy seul nomme les Euesques & les Abbez : le Roy d'Espagne, nomme les Euesques en ses Royaumes, aux Indes Occidentales, aux Pays-bas & en Sardaigne : & au Royaume de Naples, il a la nomination de 24. Eglises, suiuant la constitution faite auec le Pape Clement VII. L'Empereur, comme Roy de Hongrie & de Boheme, nomme ses Euesques, en cas que le Chapitre n'en aye la iurisdiction : les Rois de Portugal & de Pologne font le mesme: Mais nonobstant ces nominations des Princes, le nombre des Benefices qui sont en la disposition du Pape est si grand, qu'en cela il les surpasse tous à faire du bien à ceux qu'il iuge le meriter ; outre ce, que ceux qui ne reçoiuent pas les Benefices de luy, doiuent auoir sa confirmation, & faire expedier leurs prouisions en Cour de Rome.

Cette excellente ville de Rome n'est pas assise en vn terroir beaucoup fertil, & opposée au Midy : elle estoit anciennement tres-grande, & auoit treize mil pas en son circuit, mais auiourd'huy Rome ne contient pas en son tour plus de douze cens pas.

Mais auant que ie passe plus outre, & que ie parle de l'estat present de Rome & de l'Eglise, il me semble qu'il sera fort à propos de descrire pour le contentement des curieux la ville de Rome, capitale de cét Estat, & demeure presque ordinaire des Papes, & de faire mention de ses antiquitez qu'on pourroit desirer icy, pource qu'il y en a plusieurs qui sont bien aises d'estre entierement informez de cette maistresse ville du monde. II

Pour satisfaire à ce desir ie commenceray par le Pont-saint Ange, que les anciens nommerent Pont-Elie. Ainsi que vous estes sur ce pont, regardez au bas, & vous verrez dans le Tybre quelques restes du Pont triomphal, par lequel tous les triomphes passoient iadis en s'acheminant au Capitole. En tournant à main droite, on voit le Chasteau, qui estoit proprement la sepulture de l'Empereur Adrian, & au sommet il y auoit vn vase de bronze doré d'admirable grandeur, qu'on void auiourd'huy au milieu de la cour descouuerte de S. Pierre.

Mais auant que de partir de S. Pierre, on peut aller à Beluedere, pour y voir plusieurs belles statuës au iardin secret, & specialement le Laocoon renommé, sur lequel celuy qui est en vn des iardins de Fontaine-bleau a esté fait. Et en la place de S. Pierre on void l'aiguille qui estoit autrefois derriere l'Eglise, & qui fut mise en ce lieu auec grands fraits par Sixte V.

II. Apres cecy il faut venir par derriere, iusqu'à la porte du S. Esprit, & comme on est dehors, on void en haut à main droite vne certaine petite Eglise, nommée S. Onofrie, & commençant de là iusqu'à S. Pierre Montorio, on void tout le costau que les anciens nommoient *Ianiculum*, l'vne des sept montagnes de Rome; & le costau qui est deuant S. Pierre, nommé Vatican, est aussi vne des sept montagnes.

En regardant de S. Onofrie iusqu'à S. Pierre Montorio en bas, on apperçoit le lieu où estoit le Cirque de Iules Cesar, fort long & large, comme on peut voir allant sur la montagne deuant la porte de S. Pierre Montorio.

Ainsi allant droit en la ruë qui va vers Ripa, on vient iusqu'à S. Marie en Trasteuere, au de là le Tybre, où l'on void maintenant l'Eglise qu'on nommoit auparauant *Taberna meritoria*, des anciens Romains, pource que quand les soldats venoient estropiez de la guerre, on les entretenoit là tout le reste de leur vie. Et deuant le grand Autel, on void le lieu d'où sortit vne fontaine d'huile à la naissance de nostre Seigneur, qui coula tout le long d'vn iour en fort grande quantité.

En marchant tousiours vers Ripa, où l'on vend le vin, on void force beaux iardins, maisons & Eglises, au lieu où estoit iadis l'Arsenal des Romains, de la grandeur duquel on peut iuger sur le bord de Ripa, pource qu'on en void les vestiges.

Puis allant vers Ripa, on trouue à main gauche vne Isle, que les anciens nommoient Tyberne, où est maintenant l'Eglise de S. Barthelemy & de S. Iean, où demeurent les *Fatte benfratelli*. III

Il y eut en cette Isle deux Temples, l'vn de Iupiter Lycaonien, l'autre d'Esculape, & si l'on considere bien cette Isle, elle est faite comme vn nauire.

Il y a encore en cette Isle deux ponts pour y entrer, l'vn appellé des anciens Pont-Fabrice, & l'autre Sextie, qui n'ont aujourd'huy autre nom, que le Pont à quatre chefs, ou *Ponte quarto Capi.*

Apres cecy en passant de l'autre costé de ladite Isle, on va tousiours vers le Trasteuere par vne ruë qu'on trouue au pied du pont de l'Isle susdite, & en marchant tousiours droit, on vient à vn pont neuf, qu'on nomme auiourd'huy de S. Marie, & que les anciens appelloient Pont Senatorius.

Au pied de ce pont on trouue vn Palais tout ruiné, qui estoit, selon le bruit commun, le Palais de Pilate : mais les iudicieux disent, que ce fut vn Palais de Nicolas Renze, ou des Oursins, comme on void encor auiourd'huy sur vne de ses portes en deux vers. Vis à vis on void vn ancien Temple de la Lune, & de l'autre costé celuy qui estoit dedié au Soleil. Apres qu'on les a passez, on apperçoit vn grãd marbre blãc, rond, & au dedans semblable à vn visage qu'on nomme vulgairement la Bouche de la Verité, appuyée à l'Eglise de S. Marie en Cosmedin, appellée l'Escole Grecque, où S. Augustin lisoit. Apres l'on vient au pied du mont Auentin, pres duquel on void quelques ruines dans le fleuue où estoit anciennement le pont Sublicie, où Horace Cocles combattit contre toute la Toscane.

Et allant sous ladite montagne pres le Tybre, vers S. Paul, on trouue des vignes à main droite à costé du Tybre, dans lesquelles les Romains eurent cent quarente greniers, qui furent fort grands, comme monstrent les ruines de ceux qui sont en la vigne du Seigneur Iules Cesarin.

II Cela passé, on va tousiours vers S. Paul, & l'on trouue vn fort beau pré, où les Romains faisoient leurs ieux Olympiques, & en ce pré vous voyez le mont Testacée tout fait de pots cassez, pource qu'on dit que les potiers demeuroient là aupres, & iettoient leurs pots & vaisseaux cassez.

On void en regardant vers la porte de sainct Paul, vne fort ancienne Pyramide enfermée en vne muraille, qu'on dit estre la sepulture de Sextius.

Puis en prenant le chemin à main gauche de sainct Paul, il conduit à sainct Gregoire, où passant le mont Auentin, on void de grandes ruines de bastimens, & en ce chemin on void vn ruisseau (où les femmes lauent ordinairement) au dessous de S. Gregoire ; & pouuoit-on bien regarder de là, veu que c'estoit le plus grand Cirque, où l'on couroit auec les coches, & où l'on faisoit les batailles nauales pour plaisir.

On void aussi trois rangs de colomnes hautes, l'vne sur l'autre, qu'on nommoit *Septizonium Seueri*, ou les sept enceintes de Seuere.

Vn peu au dessus on void les Thermes, ou Estuues Antoniennes merueilleuses à voir, & de l'autre costé l'on void prés S. Balbine, le Cimetiere de Praxede, & de Bale, mais tout est ruiné.

Marchant apres iusqu'à l'Eglise de sainct Sixte, par le droit chemin qui va à S. Sebastien, on entre à main gauche dans vne ruelle qui meine à S. Estienne le Rond ou *Rotundo*, qui estoit anciennement le Temple de Faune ; & apres on void certaines murailles hautes, qu'on dit auoir esté des Aqueducts qui alloient au Capitole, & c'est en ce lieu qu'est le mont Celie, que l'on passe iusqu'à S. Iean de Latran, où l'on void le bastiment ancien embelly par le neuf, fait par Sixte V.

Puis on prend le chemin de saincte Croix en Hierusalem, & deuant la porte de l'Eglise on trouue vn lieu où estoit le Temple de Venus, où les courtisanes de ce temps-là souloient tous les ans celebrer leur feste le 20. d'Aoust.

Et quelques vns disent que le theatre qui est en l'Eglise de S. Croix, estoit celuy de Statilius Taurus, beau & grand, comme on peut iuger aisément.

Apres cecy il faut retourner vers la vieille Rome, & prendre le chemin de la porte Maggiour, qui va à S. Marie Majour, & marchant tousiours droit, on trouue les trophées de Marius, chose belle au possible.

Et venant apres vers Rome, vous passez l'arc de Galien, maintenant nommé l'arc de S. Vite, qui est encore entier, où estoient attachées les clefs de Tiuoli, au dessous, prés de l'hostellerie. Ainsi l'on aura veu vn des quartiers de la ville.

III Pour considerer d'autre part la ville de Rome, il faut commencer, où l'on void derriere l'Eglise S. Pierre vne grande partie de la sepulture d'Auguste, qui occupoit auec son bois, iusqu'à l'Eglise de S. Marie del Popolo, & l'aiguille qui estoit par terre en

en cette ruë, a esté conduite à saincte Marie Majour pour l'y dresser.

La porte qu'on nomme maintenant del Popolo, ou du peuple, & qui fut nommée par les anciens Flaminie ou Flumentane, est attachée à l'Eglise del Popolo. Cette-cy a esté agrandie & embellie par le Pape Pie IV. qui a pareillement dressé la voye Flaminie, mais on la pourra mieux considerer quand on ira à la grande vigne de Iule III.

Maintenant il faut retourner en arriere vers la Trinité, sous laquelle a esté le grand Cirque d'Auguste. Et le lieu où l'on void l'Eglise de la Trinité, allant iusqu'à *Monte Cauallo*, estoit, à ce qu'on dit, celuy des beaux jardins de Saluste.

Allant apres vers le mont Quirinal, qu'on nomme auiourd'huy *Monte Cauallo*, au dessous de la vigne du Cardinal de Ferrare, on void certaines grottes anciennes, aupres desquelles les Romains faisoient en vne place leurs ieux Floraux; & plusieurs femmes d'amour demeuroient en ces grottes, & sur le lieu qu'on peut voir en la vigne dudit Cardinal de Ferrare, il y auoit vn Autel dedié à Apollon.

Il faut apres prendre vne ruelle qui va en haut, à *Monte Cauallo*, & y estant paruenu, l'on void deux cheuaux de marbre, enuoyez d'Egypte à Neron, dont le Palais est aupres, & de l'autre costé on void vne Eglise qu'on dit auoir autrefois esté le Temple du Soleil; mais ce n'est pas chose vraye, pource qu'on voit auiourd'huy qu'il y auoit vn chemin secret sur de fort belles colomnes, qui venoit de son Palais iusqu'au lieu nommé *Oratorium Neronis*, & l'on voit encore droite vne grande partie de l'Eglise.

Apres il faut prendre le chemin droit qui va aux Thermes ou bains de Diocletian, & à main gauche proprement aux vignes du Cardinal de Ferrare, commençoient les estuues de Constantin Empereur, qui s'estendoient iusqu'à saincte Suzanne, & de l'autre costé de ces estuues, estoit le Senat des Matrones, & pauures veufues & orphelines, & auant que les Romains y entrassent, ils visitoient l'Autel d'Apollon, qui estoit vis à vis de ce lieu.

Puis on vient aux estuues de Diocletian, qui sont telles, qu'il semble qu'on ne puisse rien bastir de semblable, & quelques-vns disent, qu'il y a au dessous des grottes, dont l'vne va au Capitole, l'autre à S. Sebastien, & la troisiesme sous le Tibre au Vatican.

On void apres la ruë Pie, qui a esté renduë ainsi droite, longue & large, par le Pape Pie IV. dont elle porte le nom.

Là on peut voir la merueilleuse & agreable vigne du Cardinal de Ferrare, comme aussi la vigne du Pape Sixte V. auec de beaux bastimens.

On void encor aupres, celle du Cardinal de Carpy, pleine de choses antiques & modernes, qui sont toutes excellentes.

En ce mesme chemin on en voit vne infinité d'autres toutes belles, mais non pour estre comparées aux trois susdites.

Au bout de cette belle ruë, il y a vne porte qui luy est propre, & qui a esté faite par Pie IV. dont elle porte aussi le nom.

On se peut de là transporter iusqu'à saincte Agnes, par la voye Nomentane, où l'on voit vn petit Temple ancien tres-beau, qui auoit esté dedié à Bacchus, & pareillement on y voit vne sepulture de porphyre aussi grande & aussi belle qu'autre qu'on puisse voir. Mais en retournant aux estuues de Diocletian, qui ont esté dediées par le Pape Pie IV. à l'honneur de la Vierge Marie, il faut prendre le chemin qui va à saincte Marie Majour, & l'on trouuera sous cette Eglise, en la vallée, vne Eglise qu'on nomme saincte Potentiane, où estoit anciennement l'estuue Nouatienne.

Et au dessus sur la montagne, où est maintenant le Monastere de S. Laurent en Valisperne, estoient les estuues Olympiques, qui venoient d'vn costé à l'autre.

Et où est l'Eglise de saincte Marie Majour, là mesme estoit anciennement le Temple d'Isis, que les Romains auoient en grande veneration.

Et où estoit la Chappelle de S. Luc, prés l'Eglise de saincte Marie iusques en bas, on voyoit le bois sacré à Iunon, grande Deesse des Romains.

Auiourd'huy il est incorporé auec la vigne du Pape Sixte.

Au dessus de la vigne de S. Antoine, estoit le riche & merueilleux Temple de Diane, où les Romains faisoient leurs sacrifices auec beaucoup de dépense. De l'autre costé où est maintenant l'Eglise de S. Martin, on voyoit anciennement le Temple de Mars, qu'on tenoit pour Dieu de la guerre.

Ayant passé ladite Eglise, on trouue vne ruë qui mene droit à S. Pierre il Vincola, ou aux liens; mais laissant cette ruë, & prenant la premiere petite ruë qu'on

trouue, on void dedans vne maison merueilleuse, que l'Empereur Tite fit pour son Pontife.

Ayant veu cecy, il faut passer en bas par la premiere ruë, entre les vignes, qui conduit à sainct Clement, Conuent de Religieux; puis venant à l'admirable theatre de Vespasien, nommé le Colisée, on void vne merueilleuse structure & masse de pierre, pource que quatre-vingts dix mille personnes pouuoient voir de là à leur aise, tous les spectacles.

Ainsi qu'on aura passé par apres de l'autre costé, on verra l'arc de Constantin, qu'il fait encor fort bon voir. Et aupres du iardin des Religieux de saincte Marie la Neufue, on void quelques restes du Temple de Serapis. Et allant plus outre, on passe l'arc de Vespasien, qu'on luy dressa quand il retourna triomphant de Hierusalem.

Plus auant on void le Temple de la Paix presque ruiné, & vis à vis d'iceluy le mont Palatin, qu'on nomme maintenant le grand Palais, où est vne belle vigne des Farneses.

Prés de ce lieu estoit le Temple de Romulus, qui est conuerty en l'Eglise de S. Cosme & S. Damien; & tout aupres le Temple de Marc Aurele & de Faustine sa femme, fille d'Antonin Pie, le Palais duquel est derriere ledit Temple.

Vis à vis il y auoit vn fort beau Temple dedié à la Deesse Venus, qui est maintenant conuerty en vne Eglise nommée de saincte Marie, qui deliure des peines d'enfer, ou *Liberatrice dalle pene d'Inferno*.

Et les trois colomnes qu'on void au milieu de la place du camp des Vaches, estoient à ce qu'on dit, vn pont qui passoit du long du Capitole au grand Palais, & l'on dit que le lac de Curce estoit en ce lieu.

Puis en l'Eglise qu'on void auec vne porte de bronze prés l'arc de Septimius, estoit, dit on, le Temple de Saturne, le thresor du peuple Romain, qui se nomme auiourd'huy sainct Adrian.

L'arc que i'ay dit estoit de Lucius Septimie Seuere, & est fort beau, & l'on voit en vn coing de la ruë vne statuë appuyée, qu'on nomme Morforio.

De l'autre costé de l'arc où l'on voit trois colomnes, estoit le Temple de la Concorde: là on est au Capitole, au pied duquel estoit le Temple de Iupiter, qui ne fut iamais refait depuis que le Capitole fut bruslé.

Il y auoit encor aupres de ce Temple, celuy de Ceres, & sur ce lieu l'on voit auiourd'huy vn homme de bronze à cheual, qui est l'Empereur Marc Aurele. Et de ce lieu l'on voit presque la plus grande partie de Rome en fort belle perspectiue. Mais de là il faut faire en arriere vn peu de chemin au pied du dos du Capitole, où l'on trouue certaines cisternes profondes faites par les Romains, peut-estre pour y tenir le sel, ou le grain, & ces lieux estoient anciennement nommez *Horrea*, ou Greniers.

De là l'on passe prés de saincte Marie de la Consolation, & non loin de là on voit l'arc Boaire, ou des Bœufs, & l'on y peut aussi voir le theatre de Marcellus, qui est maintenant la demeure des Sauels; & dans ce theatre estoit le Temple de la Pieté.

Assez prés de là pour aller vers la pescherie, estoient les portiques d'Octauie sœur d'Auguste, mais on en voit à present peu de vestiges.

Plus en là, à l'entrée de sainct Ange de la pescherie, on voit les portiques de Septimie Seuere.

Marchant apres iusques à Campo di Fior, ou champ de Fleurs, on trouue le Palais des Oursins, qui estoit anciennement le theatre de Pompée, & son portique estoit derriere.

Là aupres on void le beau Palais de *Capi di ferro*, ou Teste de fer, & plus auant on trouue celuy des Farneses, fait auec vne admirable architecture, & plein de belles antiquitez.

Mais pour acheuer de voir Rome, il faut commencer là trois fois au Camp de Mars, ou pour mieux dire à la place Colomne, où l'on void la colomne d'Antonin Pie, de la hauteur de 177. pieds, auec vn escalier fait en limasson au dedans, où il y a 140. degrez & 56. fenestres.

Ayant veu cecy, il faut aller à la place de Chartre, & tourner à main gauche, ainsi qu'on est à l'espicerie, qui va en bas iusqu'au Temple des Vierges Vestales; Temple autrefois fort estimé des Romains, & maintenant plein d'orphelins. Ayant veu cecy,

Digitized by Google

il faut retourner à la mesme ruë par laquelle on est venu, & aller tousiours droit vers S. Marc, iusqu'à ce qu'on soit paruenu à vn lieu nommé *Marcello de Corni*, & là l'on verra la Colomne de Trajan, qui est de la hauteur de 123. pieds, & l'escalier qui est au dedans a 155. degrez, & les fenestres sont au nombre de 45.

Puis retournant en arriere, on void l'Eglise de Mineruе, qui portoit autrefois le mesme nom: mais elle fut apres ruinée auec vn autre bastiment. I'auois oublié que si l'on desire voir des choses rares, tant en sculpture qu'en peinture, il faut demander au mont Citorien la maison de Ierosme Garimbert, veu qu'on y verra beaucoup de choses toutes rares.

Non gueres loin de là de l'autre costé, l'on voit le Pantheon, auiourd'huy nommé la Rotonde, lieu tres-ancien & tres-beau, basty par Marc Agrippe.

Là aupres du costé de derriere, où l'on vend maintenant des tables de bois, on voyoit autrefois les estuues d'Agrippa.

Et derriere S. Eustache, on voyoit les estuues de Neron, qui sont en partie au Palais de Madame: vous en verrez autour de belles reliques. Il y a maintenant vn Palais basty par l'Abbé Vento.

Ayant passé la place de Madame, vous entrez en celle de Nauone, où tous les Mercredis on tient le marché: mais les Romains la firent pour leurs jeux & spectacles.

IV. Au pied de cette place sous le grand Palais des Oursins, on void la statuë de Pasquin; & ce sont là toutes les antiquitez qu'on peut voir à Rome, que ie vous ay décrites le mieux qu'il m'a esté possible. Toutefois auant que la quitter, i'en diray encore quelque chose.

Rome contenoit au temps de Romule le mont Capitolin, & le Palatin, auec les vallées qui sont au milieu, & auoit trois portes: la premiere se nommoit Trigonie, pour le triangle qu'elle faisoit prés du pied du mont Palatin: la secõde Pandane, pource qu'elle demeuroit continuellement ouuerte, & elle fut aussi nommée Libre, pour la commodité de l'entrée: la troisiesme Carmentale, de Carmente mere d'Euandre, qui y habita, & fut nommée *Scelerata*, ou meschante & coulpable, à cause de la mort des 300. Fabiens qui sortirent par là, & moururent tout pres de la riuiere d'Aron en vn iour. Mais par la ruine de la ville d'Albe, & la paix des Sabins auec les Romains, ils commencerent à accroistre le tour de la ville; & l'agrandirent tellement, y enfermans les sept montagnes qu'on y void à cette heure, qu'au temps de l'Empereur Claude on y trouuoit 630. tours, & vingt-deux mille portiques. Et quant au tour de ses murailles, quelques autheurs disent, qu'il estoit de cinquante milles, les autres de trente-deux, & les autres de vingt-huict: mais de nostre temps auec le Trasteuere, & le faux-bourg S. Pierre, Rome n'a de tour que seize milles.

Quant aux portes, on trouue difference chez les autheurs, tant pour le regard de leur nombre que de leurs noms: veu que les vns en mettent trente & les autres vingt-quatre, mais à present il y en a seulement dix-huict ouuertes, qui enferment les sept Monts, & toute la ville se trouue diuisée en quatorze regions.

V. La principale est celle du peuple, ou del Popolo, nommée anciennement Flaminia, & Flumentana.

La Pinciane, nommée Collatine.

La Salaire, dit autrefois Quirinale & Agonale, & ce fut par elle qu'entrerent les Gaulois Senonois, quand ils saccagerent Rome.

Celle de sainct Agnes, jadis Nomentane, Figuleuse & Viminale.

Celle de S. Laurent, jadis Triburtine & Taurine.

La Majour, jadis Labicane, Prenestine & Neuie.

Celle de S. Iean, jadis Celimontane, & Septimie & Asinaire.

La Latine, jadis Florentine.

Celle de S. Sebastien, jadis Appie, Fontinal & Capene. Ce fut l'entrée de celuy des trois Horaces, qui vainquit les Curiaces, & aussi de la pluspart des triomphes.

Celle de S. Paul, jadis Ostiense & Trigemine, & ce fut par celle-cy que les trois Horaces sortirent.

Celle de Ripe, jadis Portuense. Celle de S. Pancrace, jadis Aurelie.

La Septimiane, jadis Fontinale. La Terione, jadis Posterule.

La Pertuse. Celle de sainct Esprit & celle de Beluedеr, & celle de Cenello, jadis Année.

VI. Quãt aux chemins principaux, autremẽt Voyes, il y en auoit 29. cõbien que cha-

que porte eut la sienne. Mais les plus celebres furent premierement la Voye Appie, qu'Appius Claudius estant Censeur, fit pauer depuis la porte de S. Sebastien iusqu'à Capouë. Trajan la restaura iusqu'à Brindes, & elle fut nommée Reyne des Voyes, pource que c'estoit par elle que passoient presque tous les triomphes.

La voye Flamine que C. Flaminius estant Consul fit pauer depuis la porte du peuple iusqu'à Rimini, & on la nommoit aussi la voye large, pource qu'elle s'estendoit iusqu'au Capitole.

L'Emilie fut pauée par Lepide & Flaminius Consuls iusqu'à Bologne.

La Suburre commençoit au dessus de Collisée, & alloit iusqu'à l'Eglise de saincte Luce, en Orfée.

La Sacrée commençoit prés de l'arc de Constant, & alloit iusqu'à l'arc de Tite, & par la place de Rome, autrement Forum, iusqu'au Capitole.

La Neuue passoit par le grand Palais, & au Septizone, & alloit iusqu'aux estuues Antoniennes.

La Triomphale alloit du Vatican iusqu'au Capitole. Vespasian la repara, comme on void en vne inscription en marbre qui est au Capitole deuant le Palais des Conseruateurs.

La voye de Vitellie alloit du mont Ianicule iusqu'à la mer.

La voye droite fut au champ de Mars.

Quant aux monts sur lesquels Rome fut bastie, le plus celebre fut le Capitolin, ou Tarpeien, & Saturnien, auiourd'huy nommé Campidoglio ou Capitole, sur lequel il y auoit 60. Temples, Chappelles, ou maisons sacrées aux dieux; & le plus celebre de ces Temples estoit celuy de Iupiter, auquel ceux qui triomphoient, entroient apres le triomphe, pour y rendre grace de la victoire qu'ils auoient acquise.

Le mont Palatin auiourd'huy nommé Palais Majour, ou grand Palais, est des-habité & plein de vignes, & a vn mille de tour. Romule y commença la ville, pource qu'il fut nourry en ce lieu: & Heliogabale la fit pauer de porphyre.

L'Auentin ou Querquetulan, qui a plus de deux milles de tour, est celuy où est l'Eglise de saincte Sabine.

Le Celien est celuy où est l'Eglise de S. Iean & S. Paul, iusques à S. Iean de Latran.

L'Esquilin ou Cespien, où est l'Eglise de saincte Marie Majour & sainct Pierre aux liens.

Le Viminal où est l'Eglise de sainct Laurent & de saincte Potentiane.

Le Quirinal ou Agonie, auiourd'huy Montecauallo.

La Ianicule est celuy où est S. Pierre Montorio en Trasteuere.

La Pincie où est l'Eglise de la Trinité.

Il y a encor d'autres petits monts, comme le Vatican où est l'Eglise de S. Pierre, & le Palais du Pape, le Citoire, iadis Citatoire, pource qu'on y citoit les Tribuns quand on s'assembloit pour faire des Magistrats: celuy des Hortules ou petits iardins, ou le Pincie, commence à la porte Salaire, & va iusques à celle du peuple, & c'estoit de ce mont que ceux qui briguoient les Magistrats, descendoient au champ de Mars, pour les demander au peuple.

Quant aux regions, Rome en eut autrefois quatorze, mais il n'y en a plus auiourd'huy que treize. Celle des monts qui a pour enseigne trois montagnes. Celle de Colomne, qui a vne colomne. Celle de Trejo, qui a trois espées. Sainct Eustache qui a vn Sauueur au milieu de deux cornes. Celle du Pont, a vn pont pour enseigne. Celle de Regola ou de la Regle, a vn cerf: celle de Ripa, vne roue: Trasteuere vne teste de Lyon: Campidoglio, vne teste de Dragon: Parion, vn Gryphon: Pigna, vn vase: Campo Marzo ou la Religion du camp de Mars, a pour enseigne la Lune: & sainct Ange vn Ange.

La ville de Rome est auiourd'huy embellie de trois cens belles Eglises ou Temples de Saincts, entre lesquelles il y a en sept qui sont grandement frequentez, & sont appellez les sept Eglises. Sçauoir:

1. Sainct Pierre au Vatican.
2. Sainct Paul en la voye d'Ostie.
3. Saincte Marie Majour, en la voye Esquiline.
4. Sainct Sebastien, hors la porte Capene.
5. Sainct Iean de Latran.
6. Saincte Croix en Hierusalem.
7. Sainct Laurent, hors la porte Esquiline.

Digitized by Google

Il y a six Temples à Rome, dont les portes sont d'airain, sçauoir S. Pierre au Vatican. Saincte Marie Rotonde, S. Adrian jadis Temple de Saturne, S. Cosme & sainct Damian, où jadis estoit le Temple de Castor & Pollux. S. Ange, jadis Temple de Bacchus. S. Paul en la voye d'Ostie.

Il y a quatre lieux saincts & sacrez, pleins de caueaux & sepulchres de saincts: sçauoir saincte Agnes, S. Pancrace, S. Sebastien, saincte Priscille.

Il y a dans la ville de Rome des Hospitaux, où sont reçeus & hebergez les malades auec grand soin & magnificence, qui sont des lieux si celebres & magnifiques, qu'ils sont comptez entre les plus riches monuments de la nouuelle Rome, où toute sorte d'estrangers sont reçeus: sçauoir l'Hospital du S. Esprit au Vatican, de sainct Saluador, au mont Cœlius, de sainct Iacques d'Auguste au Val de Mars, de sainct Antoine au mont Esquilin.

Plus il y a les Eglises & Hospitaux des nations diuerses qui sont à Rome: sçauoir de saincte Marie de l'Orme, pour les Allemands, S. Iacques pour les Espagnols, sainct Thomas pour les Anglois, saincte Brigide pour les Suedes, S. Iean au mont Cœlius, S. André prés Argentine, pour les Flamands, S. Iean Baptiste pour les Florentins, S. Iean Baptiste prés la riue du Tybre, pour ceux de Gennes.

Mais pour l'Hospital & Eglise sainct Louis, de la nation de France à Rome, il fut institué pour subuenir & aider les pelerins & autres pauures François qui se trouuent par deçà en necessité, ou tombent malades; parce qu'estans si loin de leur pays entre gens estrangers, de langue à eux incogneuë, ils ne peuuent entendre ny estre entendus pour demander leurs necessitez, & bien souuent perissent miserablement par faute d'vn peu d'ayde & secours.

Ce qui esmeut autrefois quelques gens de bien de leur nation, dés le temps du Pape Sixte, à y pouruoir, & dés lors commencerent à y tenir forme d'Hospital, & y retirer les pauures de leur nation, les loger & aider selon leur besoin & necessité, & y entretenir des gardes, gens d'Eglise, & autres de la nation, qui auoient le soin de consoler, confesser & administrer les sacremens, & celebrer le seruice diuin.

Mais il y auoit pour lors bon nombre de François habituez à Rome, gens de qualité riches & aisez en biens, & mesme plusieurs Prelats & autres gens d'Eglise residoient icy en personne: les Abbez, Chapitres & autres communautez y entretenoient leurs Agens auec bons gages, qui auoient bon moyen de supporter aisément les frais.

Le cours des affaires venant depuis à changer pour les guerres & autres occasions, la pluspart se retira en France; & s'y trouua en fin si peu de gens de qualité de la nation par deçà, qu'il fut impossible de soustenir le poids & entretenement de cét Hospital, & de l'Eglise; & les pauures demeuroient sur le paué mendians publiquement, & plus souuent mouroient de faim, au grand scandale & reproche de leur nation.

Ce qui fut cause que le feu Roy Henry second, de tres-glorieuse memoire, ayant esté informé de la pauureté & mauuais estat qui estoit en cét Hospital & Eglise de S. Louis de Rome, & cognoissant que cela importoit grandement à la reputation de son Royaume & de ses subjets enuers les estrangers qui abordent icy de toutes parts, auoit deliberé d'y pouruoir: & pour commencer, il ordonna certaine taxe sur les matieres consistoriales de son Royaume; sçauoir est, qu'en faisant les expeditions d'Archeueschez, Eueschez & Abbayes de France, chacune d'icelles seroit cottisée à raison de sa taxe ordinaire, & payeroit vn ducat pour cent à l'entretenement dudit Hospital & Eglise de S. Louis.

Qui estoit vn beau commencement s'il eust esté poursuiuy & accreu selon que la necessité requeroit: mais l'on a veu depuis par experience de plusieurs années, que cette subuention ne peut reuenir à plus de quatre cens escus par an; De sorte que cela ne seruant que de fort peu d'entretenemēt sans profit audit hospital & Eglise, qui sont chargez de grosses debtes d'argent prins à interests pour fournir aux dépenses necessaires, & ont encore pour le iourd'huy besoin de bastir & reparer les logis & autres édifices qui sont prests d'aller en ruine; S'il plaisoit au Roy reprēdre les erres & la bonne intention dudit Roy son pere, & ce faisant, accroistre ladite subuention, & ordonner que les susdites matieres consistoriales soient d'oresnauant taxées à deux ou trois pour cent, ce seroit fort peu de charge aux parties, & vn bon moyen d'ayder & entretenir l'hospitalité de la nation.

Il y a en France plusieurs Abbayes qui s'expedient sous la taxe courante de vingt-quatre ducats seulement, tout ainsi que si c'estoit des plus petits benefices & sim-

ples Chappelles, & ne payent aucune annate : de sorte que l'expedition reuient à peu de frais, combien qu'elles soient de bon reuenu, & pourroient aisément porter vne taxe de cent ducats, appliquables audit Hospital & Eglise S. Louis, ainsi que les autres Abbayes taxées payent leur annate selon leur taxe, aux Officiers.

Il y a aussi plusieurs Prieurez conuentuels & électifs, desquels sa Majesté a la nomination, & d'autres conuentuels simplement dépendans de la collation des Abbez qui sont de bonne valeur; & neantmoins ils ne payent aucune annate ou taxe extraordinaire, sur lesquels sa Majesté pourroit accorder pour l'entretenement dudit Hospital, Eglise & Fabrique, vne taxe de cinquante ducats pour chacune expedition des Prieurez électifs, & quarante ducats sur l'expedition de chacun Prieuré conuentuel non électif.

Quant aux dignitez des Eglises Cathedrales & autres du Royaume de France, qui ne payent aussi aucune annate, le Roy y peut facilement prendre quelque honneste taxe pour l'entretenement susdit, faisant toutefois difference desdites dignitez selon la qualité. Et taxer les dignitez principales des Cathedrales, à trente ducats: les dignitez principales & Collegiales à vingt ducats, & les autres dignitez à dix ducats chacune.

Et combien que de toutes ces taxes assemblées, se pourroit faire vn bon secours selon les occasions & multitude des despesches : si est-ce qu'il faut considerer, que ce sont toutes parties casuelles, fondées sur l'euenement des expeditions incertaines. Et que l'Hospital & Eglise ont tousiours besoin d'entretenement & dépense courante, toute seure & certaine, beaucoup plus grande que ne sçauroient monter les susdites taxes. Et seroit bien necessaire qu'il pleust à sa Majesté, de pouruoir lesdits Hospital, Eglise & Fabrique de quelque reuenu competent seur & stable, iusques à deux mil ducats de rente, nette à toutes charges & frais faits & deduits, portez en cette ville; ce qui se pourroit aisément prendre sur vne ou deux Abbayes ou Prieurez, tels qu'il plaira à sa Majesté choisir, & les vnir à perpetuité à l'Hospital & fabrique de S. Louis.

Le Roy pourroit encore commettre l'entretenement de la poste de France en cette ville sous la garde de ladite Eglise & hospital S. Louis, & ce sans preiudice du Maistre de la poste qui la tient à present, ains seulement en cas qu'elle viendroit à vacquer, reseruant aussi tousiours la superiorité à l'Ambassadeur, comme de coustume. Et en seroit ladite poste d'autant plus fauorisée & maniée auec plus grande reputation.

Il y a vn beau & grand Palais en cette ville, situé prés ledit Hospital & Eglise de S. Louis, nommé Palais de la Reyne, duquel dépendent quelques petits logis & boutiques.

Et parce que le Roy destina ce Palais pour la demeure des Ambassadeurs residens en Cour de Rome, pour le seruice du Roy; on pourroit faire vne aumosne charitable audit Hospital & Eglise S. Louis. Et (sauf toutefois le corps d'hostel principal reserué aux Ambassadeurs) s'il plaisoit au Roy luy faire donation desdits logis & boutiques auec leurs cens, rentes, appartenances & dépendances dudit Palais, hors & ioignant iceluy, tout ainsi qu'elles se comportent auec tous les droicts, noms, raisons & actions appartenans à sa Majesté, & qui luy pourroient cy-apres competer & appartenir par déuolution ou resolution du bail, locations ou alienations temporelles, ou autrement de quelque sorte & maniere que ce soit, dont on pourroit tirer pour l'hospital & Eglise, & faire entretenir les lieux en bon estat, qui ne seruiroient rien du tout, ou fort peu aux Ambassadeurs..

Aussi qu'estant le grand Palais & principal hostel susdit, destiné pour l'vsage & demeure desdits Ambassadeurs, il pourroit demeurer quelquefois desert & sans garde, s'il aduenoit qu'il n'y eust Ambassadeur par deçà, comme il s'est veu assez souuent; Qu'il pleust à la Reyne donner la garde, & faire lesdits hospital & Eglise concierge dudit Palais, pour le liurer & consigner aux Ambassadeurs à leur arriuée à Rome; chargeant seulement l'Ambassadeur resident de quelque aumosne de cent escus par an, ou autre telle somme qu'il sembleroit pour le mieux à sa Majesté pour l'entretenement dudit hospital, Eglise & fabrique de S. Louis.

Maintenant ledit hospital S. Louis est accordé aux Peres de l'Oratoire de Rome, afin d'y receuoir & heberger les pauures de France.

Entre les merueilles des raretez de Rome, se voyent les trois Bibliotheques du Pape au Palais du Vatican : l'vne est fermée & ne s'ouure à personne, qui est des liures choisis, & vne seconde ioignant celle-cy : mais la troisiesme est ouuerte à chacun tous les iours de feste l'espace de deux heures.

Digitized by Google

Là se voyent en nombre infiny des liures manuscripts, les autres en membranes & escorces d'arbres, & ce par le soin & la curiosité loüable du Pape Nicolas V. & du Pape Xiste V.

Pour les Iardins, ceux du Pape sont admirables, car là se void tout ce qui peut contenter la veuë & l'esprit: l'entrée y est commune à tous.

Les Palais plus magnifiques de Rome sont au nombre de 18.

Le Palais & la Cour du Pape est maintenant proche & attenant le Temple tres-magnifique de S. Pierre, auquel Temple se voyent des Chappelles admirables pour l'excellence & rareté des belles peintures, faites par le tres-celebre Michel Ange Bonarotte Florentin & autres grands Peintres, où plusieurs vont iournellement emprunter des desseins.

Il y a des escaliers qui montent aux salles & lieux dudit Palais, tellement larges & spatieux, qu'vn cheual y peut monter iusques au plus haut.

Le Pape a encore d'autres lieux fort magnifiques, où il tient sa Cour en Esté comme les Palais de S. Marc, de Ste Marie Major, de S. Iean de Latran & des SS. Apostres.

La forteresse du Pape est appellée Chasteau S. Ange, construit sur le Mont-Hadrian, place imprenable, & munie de toute sorte d'armes & de canons. XI

Trois fois, par trois iours de festes se tirent tous les canons de cette Citadelle, l'vn au iour de la feste des bien-heureux Apostres S. Pierre & S. Paul, l'autre fois lors que le Pape est éleu par commun suffrage, & au iour qu'il est sacré.

La garde de ce Chasteau est donnée tousiours à quelque personnage illustre, insigne & fidelle, qui apres trois années de gouuernement, est recompensé de quelques sommes d'argent, ou honoré du tiltre de Cardinal.

Voyons donc maintenant l'Estat de l'Eglise en particulier, puis que nous en auons consideré la ville capitale.

Quant à cét Estat de l'Eglise (sans y comprendre Beneuent, la Comté de Venisse & d'Auignon) est auiourd'huy plus grand qu'il ne fust iamais, depuis que Ferrare, Comachie & Romagnole, & le Duché d'Vrbin, y ont esté adioustez, car il a plus de trois cens milles de longueur, & pres de cent milles de large: il comprend le Ferrarois, le Boulonnois, la Romagne, la Marque d'Ancone, l'Ombrie, la Sabine, le Perusin auec vne partie de la Toscane, le patrimoine de S. Pierre, le Latium ou Campagne de Rome, & le Duché d'Vrbin.

En cét Estat on compte plus de 50. Eueschez.

Il y a vne ville du premier rang d'Italie, qui est Rome.

Vne du second rang qui est Bologne.

Et plusieurs du 3. & du 4. sçauoir Ferrare, Peruse, Ascoli, Ancone, Forli, Rauenne, Ferme, Viterbe: tout cela depend du Pape.

Il y a en cette Estat vne des quatre Duchez instituées par les Lombards, qui est celle de Spolete.

Il y a de plus vne grande partie de l'Exarchat de Rauennes, puis l'vne des Marques d'Italie, sçauoir celle d'Ancone. X

Cét Estat s'estend d'vne mer à l'autre, & a sur la mer de Thyrrhene ou de Toscane, le port de Ciuita Vechia; sur l'Adriatique, celuy d'Ancone & de Comachio, & les bouches du Pau, & auec peu de frais, on pourroit faire vn fort à Terracine & à Neptun.

Le pays qui tire de Rome au Royaume de Naples, se nomme la Campagne de Rome, de mesme que tout celuy qui est de l'autre costé vers Florence, est appellé Patrimoine de S. Pierre.

La Marque d'Ancone & la Romagne, sont, l'vne vers le Royaume de Naples, l'autre vers l'Estat de Ferrare, auec lesquels Bologne confine pareillement, & l'Ombrie tient le millieu.

Outre les villes que nous auons desia nommées, cét Estat comprend celles de Rimini, Cezene, Fayence, Imole, Macerate, Camerin, Spolete, Norcie, Riety, Therny, Narny, Oruieto, Assise, Foligna, Todi auec enuiron 30. autres.

Outre cela cét Estat comprend la Comté de Venisse ou d'Auignon, & la ville de Beneuent au Royaume de Naples.

Quant à la seigneurie directe des Papes, ils sont Souuerains de Naples & de Sicile, de la Duché d'Vrbin, de Parme, de Messeran, & mesme les Rois d'Angleterre leur faisoient hommage pour l'Angleterre & l'Irlande, auant qu'ils se retirassent de l'obeïssance du Pape.

Voyons donc maintenant l'Estat de l'Eglise en particulier, puis que nous en auons consideré la ville capitale, sçauoir Rome.

Le Latium ou Campagne de Rome, est diuisé en ancien & nouueau.

L'ancien s'estend depuis la bouche du Tybre, iusqu'au mont de Circel, par l'espace de 50. milles.

Le nouueau depuis le mont Circel, iusques à la riuiere de Garillan. Ce fut autresfois vn païs extremement habité & plein de grandes & tres-illustres villes, qui receurent leur grandeur du voisinage de Rome, & puis furent renommées par les courses & rauages des Barbares.

Rome est dans le Latium : les autres lieux sont Ostie, Ardée, Neptun, qui est sorty des ruines d'Anze, Terracine, & dans le pays Prenestine, Tiuoli, Anagni, Fresolane, Veruli, Alatri, Bauco, Segna.

Auiourd'huy ce pays est diuisé en trois parties, c'est à sçauoir en Latium, Campagne de Rome, & Marimines, c'est à dire, lieux maritimes.

L'Estat de l'Eglise finit à Terracine, contre laquelle est Gayette, clef du Royaume de Naples.

IX Le patrimoine de S. Pierre, laissé à l'Eglise de Rome par la Comtesse Maltilde au temps du Pape Paschal, en l'an mil cent, s'estend depuis la pesche, qui se va rendre dans la mer au deçà du mont Argentaire ; & depuis Sainct Quirice, iusques à Cepe-ran.

On void entre la Quiane & le Tybre, le lac Trasimen ; & entre la riuiere de Fiore & le Tybre, Pitiglian, Acquapendente, Oruiette, renommée pour son assiette, son puits & son dome.

Belsene auec son lac, Montefiasco, Bagnarée, Castro, Nepe, Viterbe fameux XV pour la longue demeure que les Papes y ont fait, tandis qu'ils estoient trauaillez par les Senateurs de Rome ; Orte, Gallese, Ciuita Castellana ; & vers la marine, Toscanelle, Ciuita Vecchia, Porto Braccian ; sur le lac Sabbatin, Roncillon, Sutri, Martinian où estoit la ville des Veïens.

La ville de Peruse & sa citadelle, ont esté fondées par Iean de Sforce, qui en estoit Prince : elle est celebre pour ses munitions & fortifications, elles ont esté faictes par François Marie, & Guidebauld.

Cette ville est agreable en ses édifices, fort frequentée à cause de ses riches marchands & marchandises, & le plus celebre commerce de toute l'Italie : là se tiennent de fort belles foires, où arriuent les marchands d'vne infinité de Prouinces. Elle a vn port qui n'est capable de grands vaisseaux à cause de ses sables, & de ses quais. Cette ville auec celle de Polence, fust faite colonie des Romains l'an 169. apres la fondation de Rome : elle fut ruinée & engloutie par vne ouuerture de terre qui y arriua auant la guerre Actiaque, lors que Marc-Anthoine III. y menoit des soldats ; ainsi l'escrit Plutarque. Il y a en icelle vn Arsenal tres-muny de toutes sortes d'armes & de tous appareils de guerre, capables d'armer plusieurs legions d'hommes.

X Ayant passé le Tybre, on entre en l'Ombrie, qui passe auiourd'huy sous le nom de Duché de Spolete, & en grande partie ombragée de l'Appennin, à raison dequoy elle a eu le nom d'Ombrie.

Ses villes sont Borgo, à S. Sepulcro, Cité de Castello, Augubio, Todi, toutes sur le Tybre, Terni, Spolete, Norcie, Foligno, Assise, Nocere, Camerin & Amelia.

Mais sur toutes celles-cy, la cité de Rimini n'est pas à mespriser, à cause des grands monumens, & marques de son antiquité, car c'est cette ville en laquelle Auguste Cesar, & plusieurs autres Empereurs Romains, se sont pleus merueilleusement à enrichir & illustrer de tres-magnifiques édifices. Tite-liue, Strabon, Velleius & Eutrope, tesmoignent, que Rimini estoit Colonie des Romains auant la guerre Punique : Par apres de Colonie, elle fut changée en forteresse pour defendre les limites des Romains de ce costé-là, contre les Gaulois.

Ce fut aussi en cette ville où plusieurs Capitaines Romains, ayans quelques Prouinces au delà des Gaules à enuoyer des armées, donnoient le rendez-vous aux soldats en ce lieu icy, & là les ayans choisis & ordonnez par legions, ils estoient distribuez aux Prouinces, comme raconte Tite-liue.

Cette ville est ainsi appellée Rimini, à cause de la riuiere Rimine, qui passe aupres, de laquelle parlent Pline & Strabon.

Au commencement elle obeïst aux peuples de Picence, mais par apres ces peuples

Digitized by Google

ayans esté vaincus, & Appius Claudius ayant triomphé d'eux, & estendu les limites de l'Empire, depuis Æse, iusques à Rubicon, il mit Rimini en Ombrie, laquelle est située en vne plaine tres-feconde, & a plusieurs belles campagnes abondantes en fruicts, jardins, clos & vergers. Elle est auiourd'huy fort agreable pour la belle structure de ses édifices neufs, & l'excellence de ses Palais, qui ont esté faits par les Maltestes, iadis Princes d'icelle.

La Sabine est vn pays enfermé deçà & delà de l'Appennin : il est estroit, mais long depuis le Tybre iusques à Lamentone, les autres le bornent entre la Negre & l'Appennin, & entre le Tybre & le Teueron, qui separe les Sabins des Equicoles.

Ses principales places sont Riete, Narni, Ottricoli, Magliane, Farse, Palumbare.

La Marque d'Ancone s'estend entre l'Appennin & la mer, depuis le Tronde iusqu'à la Feuille ou Foglia, & comprend plusieurs bonnes places, entre lesquelles Fabrian est fort renommé. XI

La ville d'Ancone est renommée tant pour son antiquité, que pour ses richesses, & pour son grand commerce, car c'est vn port de mer le meilleur qui soit dans tout l'Estat de l'Eglise, & pource, elle est frequentée presque de tous les pays de l'Europe.

Quant à l'origine de cette ville, plusieurs anciens autheurs dignes de foy, comme Strabon, Pline & Solin, disent que cette ville fut iadis Grecque, & que les Syracusains la bastirent anciennement, ayans esté contraints d'abandonner leur pays pour la tyrannie de Denis Sicilien.

Cette ville du depuis a tousiours esté tres-florissante en l'Empire Romain, pour la grande commodité de son port, lequel fut restauré par l'Empereur Trajan auec vne despense magnifique, dont se voyent encores des ruines & reliques tres-belles & anciennes.

Cette Cité est tres-belle pour la grande beauté de ses édifices, & fort estimée pour ses commerces & train de marchandises. Elle a de bonnes & fortes murailles, garnies de portes, de bastions & de bonnes defenses, par le soin qu'ont tousiours eu les Papes de l'entretien de cette ville qui leur appartient.

Ce port est capable d'vne grande quantité de vaisseaux, & est defendu par vn grand promontoire appellé Cumere, qui commande sur la mer, & ferme le port du costé de Septentrion; bref c'est vne des bonnes places de l'Europe.

Là encores se voyent les vieilles marques des murailles de marbre, desquelles anciennement cette ville estoit fermée de tous costez : elle a des Portiques spacieux, illustrez de plusieurs colomnes de marbre, & d'autres vestiges de colomnes, ou pilliers de marbre qui se voyent pres le port, ausquels s'attachoient les nauires.

Ainsi entre les villes de cette Marque, celle qui est de plus grand traffic, c'est Ancone, la plus puissante c'est Ferme, la plus forte la Rocca, la plus belle Ascoli, la plus grande Iesi, la plus ancienne Osme, la plus fauorite Macerate, pource que c'est là que demeure le Gouuerneur de la Prouince, & la Rote.

Mais la plus saincte, la plus celebre & la plus illustre c'est Lorette, place de grand respect, pour la chambre propre où la saincte Vierge receut les nouuelles de la Redemption du monde, par l'Ambassade du Ciel enuoyé par l'Ange Gabriel, en cette chambre qui de Nazareth de Iudée, a esté miraculeusement apportée par les mains des Anges, iusques en ce lieu de Lorette, où se voyent vne infinité de richesses precieuses; tesmoignages glorieux du grand zele de plusieurs Empereurs, Rois, Princes & Princesses, qui ont honoré de leurs presences & offrandes, ce tant digne & sacré lieu.

La ville de Rauenne est plus celebre pour sa grande antiquité, que pour la beauté de ses édifices & bastimens. Strabon dit qu'elle tire sa fondation des peuples de Thessalie, & qu'apres eux elle a esté possedée par les Ombrois & Sabins : mais les Grecs estans tourmentez par les Toscans, s'en voulans retourner en Grece, laisserent icy vne colonie pour l'habiter, mais les Ombrois les chasserent & en iouyrent ; & en apres les Gaulois & Boiens, en expulserent les Ombrois, & apres eux les Gaulois & Boiens en furent depossedez par les Romains, qui l'ont tenuë longuement sous leur Empire, iusques au temps que ces Prouinces & pays furent subiugués par Odonacre & Herule, lequel Herule fut debellé & vaincu par Theodoric Roy des Ostrogoths, qui establit Rauenne pour siege de son Empire, de sorte que les Ostrogoths en iouyrent plus de 70. années, iusques à ce qu'ils furent chassez d'Italie par Narse Lieutenant XII

general de l'Empereur Iustinian. Apres que Narse s'en fut rendu maistre, les Exarches de l'Empereur de Constantinople la tinrent puis apres par l'espace de plus 170. ans, pendant lequel temps plusieurs guerres se firent par Narse, ioint auec les Lombards, contre l'Empire Romain; la puissance duquel Exarchat, s'estendoit à Rauenne, Sarcine, Classe, Forli, Forlimpopoli, villes qui faisoient vn Estat qu'on nommoit Pentapoli; & hors de cét Estat il contenoit Bologne, Regge, Modene, Parme, Plaisance & autres places assises entre l'Appennin & le Pau.

Cét Exarchat fut esteinct l'an 751. par le Roy Arstulphe, qui par guerre se rendit Roy de Rauenne: Mais ce Roy par apres fut vaincu par les armes des François, faisans la guerre en Italie, sous la conduite de leur Roy Pepin; & ainsi ce Roy Arstulphe estant priué de Rauenne & de tout son Exarchat, fut contraint de ceder tout au
IX S. Siege de Rome.

Le Successeur d'Arstulphe Didier, voyant Pepin retiré d'Italie, mesprisant la foy des choses dittes & passées par son predecesseur, occupa derechef cét Exarchat, mais il ne le garda guere: car Charlemagne estant passé auec ses armées en Italie, Didier fut vaincu & pris prisonnier des François, & perdit ainsi le Royaume d'Italie auec l'Exarchat de Rauenne.

Les Lombards ayans esté chassez de tous costez, Charlemagne inuestit le Pape, de Rauenne, & ainsi cette ville du commencement a souffert de grands reuers de fortune & des miseres des temps, & a supporté plusieurs grandes guerres.

Et dit l'Histoire, que de memoire d'hommes, il ne s'est iamais veu de si grandes cruautez exercées, sans auoir respect ny aux Temples, ny aux lieux sacrez, & a esté ainsi agitée par des calamitez innombrables par les factions intestines.

Strabon escrit, que de son temps la ville de Rauenne estoit située au milieu d'vn marest, & que ses maisons & bastimens n'estoient faits que de bois, sous lequel comme sous des arcades, les eaux couroient, de sorte que l'on n'y pouuoit entrer ny sortir que par le moyen des ponts & des barques; & quand les eaux croissoient par le flux de la mer, les habitans & estrangers qui estoient dans Rauenne, estoient contraints de se sauuer au plus haut des maisons, car ceux qui restoient aux basses, estoient dans la bouë, & en la fange iusques au ventre.

Mais auiourd'huy que tous ces palus & marests sont dessechez, la ville de Rauenne est toute enuironnée de belles & grandes plaines, abondantes en arbres fruictiers, qui produisent grande quantité de bons bleds; & est vn pays fort agreable, pour la quantité de ses beaux iardins & de ses belles prairies.

Auguste Cesar l'a annoblie d'vn beau port, ainsi qu'escriuent Suetone, Dion, Appian Alexandrin & autres historiens, où il faisoit ordinairement tenir vne quantité de vaisseaux armez pour la garde de la mer Adriatique.

Au dessus de la porte de Rauenne faite de pierres de marbre, appellée porte belle & dorée, il y a vne escriture, qui tesmoigne que Rauenne fut fermée de nouueaux murs par l'empereur Clodius.

Theodoric Roy des Ostrogoths, durant qu'il a possedé cette ville, l'a annoblie de plusieurs magnifiques bastimens; & l'ayant enrichie des despoüilles des Prouinces voisines qu'il auoit rauagées, la laissa opulente à ses Successeurs, lesquels y ont laissé de Temples & Palais superbes, qui s'y voyent encore à present.

Entre lesquels estoit vn tres-magnifique Temple, siege des Archeuesques de Rauenne, dans lequel se voyoient quatre rangées de colomnes de marbre tres-precieux, auant l'année quatre-vingt; vn Ciel d'argent soustenu sur 4. belles colomnes de marbre, lequel Ciel reuenoit à 36. mille escus, mais en cette année-là les guerres regnantes en Italie sous le regne de Louis XII. tout ce qu'il y auoit de beau & de riche
IIX en Italie, tant és lieux sacrez que profanes, fut pillé, ruiné & rauagé par l'impieté des soldats.

Au Pape appartient aussi Bologne, qui fut appellée iadis Felsine, du nom de Fallin, Roy d'Hetrurie, puis fut appellée Bologne par son Successeur appellé Bon.

Cette ville est chef de douze villes fermées, que les anciens Toscans possedoient au delà du mont Appennin.

Ceux-cy ayans esté chassez par les Gaulois, demeurerent quelque temps maistres de Bologne, mais par apres ils en furent depossedez par la puissance des Romains: alors elle leur obeyt, & fut faite Colonie de Rome, où ils tenoient trois mille hommes de guerre.

Digitized by Google

Des Romains elle fut occupée des Grecs, & apres par les Lombards, & fut du depuis faite Exarchat de Rauenne.

Par apres cette ville & plusieurs autres d'Italie, regagnerent leur liberté, mais par les debats des familles Lambertates, & Germeneens, ils reduisirent Bologne en mauuais estat : c'est pourquoy les Bolonnois se sont rendus au Pape : du depuis ils furent encores assujettis aux Pepulis & Vicomtes Bentiuoles, & enfin retournerent en l'obeyssance du Pape, & voicy desia la centiesme année qu'elle est gouuernée en paix & en repos par les Gouuerneurs du S. Siege.

Anciennement cette ville n'auoit que deux portes, selon la coustume des anciens, mais du temps de l'Empereur Gratian, elle fut augmentée de deux autres. Theodose le ieune y en adiousta neuf, dont se voyent encores les antiquitez d'icelles. Mais finalement cette ville est paruenuë à la grandeur qu'elle se void aujourd'huy, où elle est augmentée d'autres quatres portes.

Le circuit de cette Ville est de cinq mille pas, & est faite en forme de nauire, plus longuë que large, au milieu de laquelle se void vne haute tour, appellée la tour des Assellcs, qui est comme la poupe d'vn nauire : cette ville ne peut souffrir de Citadelle, & a ruiné celles qu'elle a euës autrefois : elle est enuironnée de bonnes murailles de brique cuite. Il y a dans Bologne le Monastere de l'Ordre de S. Dominique, dont le bastiment & l'Eglise sont des plus superbes d'Italie, & c'est là aussi qu'est le corps de ce S. Patriache.

Le peuple d'icelle est plein de courage.

Charles de Bourbon s'acheminant à Rome, negligea de l'assieger, qui fut cause qu'il la perdit. Elle est arrosée du fleuue Sapine qui passe à Ferrare, qui la rend abondante en toute sorte de marchandises : elle a vn territoire admirablement fertile en bleds, legumes, vins blancs renommez par toute l'Italie pour leur bonté. Bref cette ville est si munie de commoditez, que pour ce suiect, elle est appellée Bologne la Grasse. Guichardin liure 12. de ses guerres d'Italie.

Il y a vne florissante Vniuersité en Bologne, fondée par l'Empereur Theodose qui regnoit l'an C.D.XXV. & du depuis restaurée par Charlemagne, embellie & amplifiée par Lothaire Roy de France, au temps duquel Lothaire, florissoit vn grand personnage en cette Vniuersité, nommé Irnerius, homme de grande authorité & fort docte. Là est la fontaine des sçauans hommes de droict Canon, entr'autres Iean André Azo, lumiere de cette Vniuersité pour le Droict, du temps duquel il y auoit à Bologne dix mille estudians.

Là enseigna Bartole celebre Docteur & autres sçauans hommes, & les Bolonnois sont si curieux d'entretenir florissante cette Vniuersité, que tous les ans ils employent 40. mille ducats pour l'entretien des Professeurs. Cette ville est gouuernée par vn Cardinal, Vice-Legat du Pape. Ce fut à Bologne que Charles V. fut couronné Empereur par le Pape Clement VII. Là aussi fut marié l'Archiduc Albert d'Austriche, auec l'Infante Elisabeth, fille de Philippes premier Roy d'Espagne, par le Pape Clement VIII.

XIII. L'Estat de Ferrare est grand & commode, veu qu'en y comprenant Modene qui en a esté demembré, il a de longueur depuis la mer Adriatique, iusqu'à la Thyrrene, enuiron 160. milles : sa largeur depuis la coste, est d'enuiron 50. milles.

De Primare à Magnauaque, il y a neuf milles : de Magnauaque à Yolane 18. milles, d'Yolane à Gorre 18. de Gorre aux confins des Venitiens, six milles. De l'autre costé en Lombardie, il y a depuis sainct Ambroise, place du Bolonnois, voisine de Castelfranc, cinq milles. De Modene à Regge, quinze milles. De Regge à Bersel quinze milles.

Il est plus large en quelques lieux, & aux autres plus estroict ; le Ferrarois confine auec le Rauennois & le Bolonnois : cét Estat confine pareillement auec les Venitiens, par le lieu de Polifelle. Le Comté de la Mirande confine auec Bondene, chasteau du Ferrarois. Le Duché de Mantouë, confine auec la Stellare.

Il y a outre Ferrare & Regge, villes puissantes, Comacchio aux maraiz de la mer Adriatique, & plusieurs autres chasteaux en la Romagne, la Graffignane en la Toscane, & finalement Carpi, place importante assise au cœur de cét Estat.

Cette place fut donnée par l'Empereur Charles V. au Duc Alfonse, pour la partie qui estoit deuoluë à l'Empire par la rebellion du Seigneur Marc Pie ; & ce Duc l'obtint du susdit Marc, luy donnant en eschange la Seigneurie de Saxole : & le Seigneur

Leonel de Pie, ne voulant ceder sa portion auec vn eschange ou prix raisonnable, fut chassé de ce qu'il possedoit auec la permission de l'Empereur, par ce Duc, qui mit lors pour prix cent mille escus en la Banque de Venise, que Leonel ne voulut iamais receuoir.

La ville de Ferrare a de circuit 6. ou 7. milles, a de fort belles ruës, d'honorables Palais, & assez bon nombre d'Eglises & de Monasteres, auec vn chasteau qui estoit la demeure des Ducs.

Cette ville est située sur la riue du Pau, ville magnifique pour la splendeur de ses beaux bastimens, belles & grandes places que le Marquis Louelle a fait pauer de belles pierres : entr'autres il y en a vne grande sur toutes admirable, où se void grande quantité de Noblesse, & où frequentent les gros bourgeois de la Ville, pour traitter d'affaires.

Ferrare est aussi renommée pour la belle & celebre Vniuersité, qui y fut instituée par l'Empereur Frederic II. en desdain des Bolonois.

Et quoy que cette ville ne s'en orgueillisse point pour les vaines images des Troyes, des Grecs, & des Romains, car il n'y a pas encore mil ans qu'elle fut premierement close de murailles, par le soin qu'en eust l'Empereur Maurice, & la charge qu'il en donna à Smaragde, Exarche d'icelle, comme remarquent Blondus & Volaterran; neantmoins elle a pris vn tel accroissement de beauté & grandeur, par le soin de ses Princes qui l'ont commandée iusques à present, qu'elle ne tient auiourd'huy le dernier lieu entre les plus belles villes d'Italie.

Blondus li. 7. de Roma triũphante. Volaterran liu. 15. de ses Enneades.

Elle commença d'entrer en sa splendeur sous la noble famille des Marquis Atestins, principalement sous Nicolas III. & Hercule I. qu'elle fut illustrée de richesses & de superbes édifices.

Enfin apres que Ferrare & son territoire, eurent suby le Gouuernement de plusieurs Seigneurs & Ducs, en l'année 1598. par le soin qu'y employa Clement VIII. Pape, elle fut restituée & retourna au S. Siege.

Il y a en icelle quantité de beaux Palais, & vn Chasteau dont l'edifice est magnifique, où s'est commencée vne tres-belle & curieuse Bibliotheque enrichie de grande quantité d'anciens manuscripts, & de pieces qui ressentent vne grande antiquité, sçauoir des statuës de marbre, faites d'vn artifice singulier, des medailles, tables, seaux tant d'airain que d'autres matieres, force pieces antiques d'or, d'argent & cuiure, force cassettes pleines de pierreries de valeur inestimable, dont la quantité de ce thresor est si grande, qu'il faudroit quatre iours pour en remarquer les singularitez.

XIV. La Comté de Venisse appartient au Pape, & l'on y compte quatre Citez, c'est à sçauoir Auignon, Carpentras, Cauaillon, & Veson, qui sont baignées du Rosne, de la Durance & de la Sorgue. Il y a outre cecy quatre-vingts places fermées de murailles. Auignon fut acheté par Clement VI. de la Royne Ieanne fille de Robert de Naples, l'an 1352. mais la Comté de Venisse fut confisquée (comme quelques-vns veulent) pour l'heresie du Comte Raymond de Tolose. La susdite ville d'Auignon, de l'origine de laquelle on ne sçait rien de certain, a presque toutes choses au nombre de sept. Comme sept Parroisses, sept Hospitaux, sept Conuens de Religieux, & sept de Religieuses, sept Colleges & sept portes. Cette ville acquit vne grande reputation par la demeure que les Papes y firent l'espace de soixante & dix ans, depuis Clement V. iusqu'à Gregoire XI.

QVALITE'.

Albert Leandre liu. 5. de son Histoire d'Italie.

XV. LA Campagne de Rome a vn fort bon terroir qui rapporte beaucoup, & est arrosé de force eaux, combien qu'il y ait quelques lieux aspres & pierreux, qui toutesfois ne sont pas vuides & inutiles, mais propres aux pasturages & chargez de bois.

L'Ombrie est vn pays fort habité, & de grand rapport, veu qu'il y en a qui escriuent, vne partie de la Prouince estre si fertile, que pour ne dire autre chose du reste, les animaux y font deux petits d'vne ventrée.

Le reste de l'Estat est pour la plus grande partie, distingué de plaines & de collines de bon rapport.

Tout le territoire de Ferrare, se desployé en belles campagnes, de mesme qu'vne bonne partie de celuy de Bologne, de Forli, de Rauenne & de Romagne.

Tacite liu. 12. de ses Annales. Pline liu. 17.

Corneille Tacite donne la loüange de la fertilité d'Italie, aux champs de Rieti, & de Terni. Pline escrit que les prez du territoire de Terny, qu'on peut abbreuuer, estoient

estoient fauchez quatre fois l'année, & ceux qui ne pouuoient estre abbreuuez, trois fois. Mais la bonté de ce pays ne peut estre mieux cognuë que par la grosseur des raues & des choux.

Pline escrit du territoire de Rieti, que l'herbe couppée durant le iour croist en telle sorte la nuict, que le matin suiuant, on void les perches qui gisent par terre toutes couuertes : & la campagne qui s'estend depuis Spelle, iusqu'à Spolete, qui a 18. milles de long, & quatre de large, est pleine de grains & de fruits ; & celle qui s'estend depuis Peruse iusqu'à Assise, & à Tondi, & les campagnes de Viterbe & de Rome, ne sont moins bonnes. Pline liu. 10.

Apres cela, la partie de Bolognois qui approche doucement de l'Appennin, & toute la Romagne, sont distinguées de collines, de plaines & de quelques vallées.

La Marque, & les autres parties de l'Estat sont toutes si bien assises, que l'on diroit, que ce pays debat enquoy il excelle dauantage, ou a estre fertile, ou bien à estre agreable.

Mais les terroirs de Rimini, de Fano, d'Ascoli (principalement depuis la bouche de Tronte, iusqu'à celle de l'Asone) de Ferme, de Peruse & de Cornet, sont delicieux au possible. Ils abondent vniuersellement en grains, d'huile & de vins ; & en enuoyent dehors grande quantité, principalement de vins & d'huiles. Il y a plusieurs lacs, entre lesquels est celuy de Peruse, plus remply de poisson qu'aucun des autres lacs d'Italie : celuy de Bolsene, de Brassian, de Vic, de Piediluco, de Subiaco, de Foglian, & les petits de lacs de Bassanel, de Monterose, de Baccan, de saincte Praxede, & Castelgondolfe & de Neme.

XVI. Les deux principaux fleuues d'Italie, passent par cét Estat en leur plus grande largeur, c'est à sçauoir le Pau & le Tybre : outre ceux-cy il y en a plusieurs autres, veu que le seul Tybre reçoit 72. ou torrens ou fleuues. Il y a des bains de toutes sortes à Tiuoli, à Lamentane, à Stiglian, à Vicarel, à Anticole, à Viterbe, à la Porrette, & Scarpette.

Il y a vne riche mine d'alum à la Stolfe, des salins abondans à Ostie, à Ceruie, & à Comachio, où il y a encore la plus grande pesche d'anguilles qui soit en Italie. Il croist du lin excellent, & en abondance à Fayence & à Lugo, du chanvre à Canto, à Butrio, à la Pieue, & aux enuirons de Peruse, comme aussi du pastel au territoire de Bologne, de Castel-bolognois & de Forli. Il vient aussi de la manne à S. Laurent de Campagne.

Ie ne veux m'estendre sur les vins, ains il me suffit de dire, que toute la Romagne, toute l'Ombrie, tout le Patrimoine de l'Eglise, la Sabine & la Campagne de Rome, en portent des meilleurs qu'on boiue ; & ce seroit chose affectée de vouloir faire icy mention des vins de Cesene, de Fayance, de Rimini, d'Oruiette, de Todi, Montefiasco, d'Abban, & de plusieurs autres.

Et ie ne veux m'estendre aussi sur les raisins d'Amelie, de Sainct Gemini, & de Narny.

XVII. Que diray-je des autres choses, dont tout cét Estat abonde ? Il nourrit des bœufs grands & forts, principalement la Romagne & la Campagne ; & la chair tant de veau que de bœuf, y est de bonté excellente, de mesme que celle de pourceau, principalement celle de la montagne.

La venaison y abonde au possible, principalement en la Campagne de Rome vers Sermonette, Terracine & Neptun, où l'on trouue plusieurs sangliers de grandeur demesurée.

La Campagne de Rome a des races de cheuaux, qui ne cedent beaucoup à ceux du Royaume de Naples. Il n'y manque aussi des forests, où l'on trouue force glands, & de fort bon bois pour bastir, & pour toutes les autres necessitez.

On y trouue en plusieurs lieux quantité de pierres bonnes pour les bastimens, entre lesquelles celles de Triuertin que l'on tire & taille auec grande facilité, emportent le prix ; & non seulement elles resistent au fer, mais en deuiennent meilleures, plus fermes.

La Marque d'Ancone, a des plaines & des vallées riches d'huiles, de grains & de vins.

La Comté de Veniffe est aussi fort agreable, & rapporte beaucoup à ses Maistres, principalement des vins, qui ne doiuent rien en force & bonté à nuls autres que l'on boiue en France ; assez grande quantité de grains, de fruicts en abondance, & d'aussi

bon goust qu'on en puisse trouuer ailleurs : ce qu'on peut aisement voir en Auignon, où les fruicts abondent de tous costez, qui sont beaux & bons au possible.

XVIII. Mais puis que nous auons suffisamment monstré les bonnes qualitez de l'Estat de l'Eglise, il ne sera mal à propos, comme i'estime, d'en remarquer les defauts, afin qu'on y puisse mettre remede.

Il faut donc sçauoir que six conditions sont requises à la perfection d'vn Estat, c'est à sçauoir la bonté de l'air, l'abondance des eaux, l'agriculture, la marchandise, la seureté, & sur tout le grand nombre d'habitans, pource que c'est de cecy que dépend la plus grande partie du reste.

Or quant à l'air, il faut confesser que l'Estat de l'Eglise en est assez incommodé; veu que toute la partie maritime, tout le pays de Cornet, toute la Campagne de Rome, a vn air fascheux & mal sain: ce qui procede des forests, qui couurent la plus grande partie du pays le long de la marine & des marescages. A quoy l'on ne peut remedier, qu'en coupant les bois, reduisant en labourage, & en seichant les maraiz, & sur tout en faisant de grāds bastimens pour loger les hommes : car le territoire de Rome & de la Campagne, estant presque entierement priué d'habitation, les paysans y deuiennent malades, non seulement pour le mauuais air, mais encore à cause de la terre où ils dorment, & pareillement de l'ardeur du Soleil, & de la froidure de la Lune, contre lesquels inconueniens, ils n'ont ny defense, ny remede, & n'en peuuent auoir, sinon par le moyen des bastimens qui les puissent defendre des mauuaises impressions de l'air, & des vens meridionaux.

Et combien que ce soit chose difficile, toutefois elle est plus aisée qu'on ne pense, si les Princes estoient aussi facilement induits à faire des entreprises pour le bien de la posterité, qu'à celles dont ils esperent cueillir le fruict eux-mesmes. Car pourquoy est-ce qu'Anze, Ardée, Cita-launia & Asture, ne pourront estre saines à present, puis que leur air n'estoit autrefois mal-sain.

Le marais Pontin, où il y eut iadis 24. places, fut seiché pour la plus grande partie, & reduit au labourage par Cethege, & puis par Theodoric Roy des Goths, lors que les champs furent couuerts d'eaux, & inondez de nouueau. Sixte V. fit encore le mesme dessein peu de temps auant sa mort, y employant non la despense, mais l'authorité; & par son moyen les territoires de Sezze & de Piperne, en sont demeurez beaucoup plus larges, & l'air de Terracine en est resté beaucoup meilleur, & on a fait en plusieurs lieux beaucoup de bons reseruoirs.

Il ne faut autre chose pour cét effect, qu'vne certaine continuation de peine & de despense, auec laquelle on tienne net ce canal de la riuiere d'Aufente, & les canaux où l'eau ramassée coule vers la mer.

Et pource que cette continuation de despense, n'est chose que les particuliers puissent supporter, & que les seuls Grands & riches en sont capables; de là vient que la chose ayant esté iusqu'à maintenant entre les mains des personnes priuées, à qui la vie, ou le moyen a manqué, elle n'a reüssi parfaitement. L'issuë en seroit bonne, si on en chargeoit le peuple Romain, ou quelqu'autre communauté voisine qui fut riche, ou quelque Religion qui eust beaucoup de moyens, comme celle de S. Benoist.

Le Ferrarois a besoin d'vn pareil remede : car de mesme qu'icy, il faut donner vne facile issuë aux eaux de l'Aufente, afin qu'elles ne noyent le territoire de Terracine, & ceux qui en sont proches; aussi là il est necessaire d'abaisser le lict du Pau, qui passe au dessous de Ferrare, & le mettre en son premier estat, afin que ledit Pau n'inonde le Ferrarois.

Et il ne faut que la despense destourne ce dessein, pource qu'outre qu'on ne peut faire sans despense aucune chose honorable, il n'y a point de raison qui porte qu'vn marchand face de grands frais pour acquerir quelque chose, & qu'vn Prince laisse de rendre meilleur son Estat, pour ne faire aucune despense, veu principalement que sans que le Prince débourse rien du sien, il peut mener à fin cette entreprise auec sa seule authorité, aux despens des personnes priuées, ou bien des communautez.

Ie dis le mesme des champs spacieux du territoire de Rauenne, de Bagnacauallo, de Lugo, & de Bologne, qui sont inondez de la Paduse. Hercule I. Duc de Ferrare seicha la Samaritaine; Hippolite Piatois, la Rauode; & les Lamberts, le Pogge.

Le Duc Alfonce II. de Ferrare, laissant l'vtile pour le delectable, employa à la Mesole, le temps & le trauail que les communautez estoient obligées de donner pour contenir le Pau dans son lict, & pour asseurer les champs des inondations de ce fleu-

ie. Il faisoit là trauailler à faire des leuées, & creuser les fossez, & planter des bois, & à choses semblables, les hommes destinez pour faire la leuée du Pau, sous pretexte que ce n'estoit pas chose necessaire. Cependant le Pau rongeoit le riuage, & emportoit es leuées, & les villageois mouroient en grand nombre à la Mesole, à cause du mauais air. C'est pourquoy le pays priué du trauail, & des villageois mesmes, n'a peu resister à la vehemence du Pau, qui ayant fait en beaucoup de lieux des ouuertures ireparables, a empiré plus qu'on ne sçauroit estimer le territoire de Ferrare, & celuy le Comacchio. Ce qui n'auroit pas esté, si Alfonse eust employé autour du Pau, la diigence dont il vsa à Mesole. Et peut-estre qu'Alfonse n'esperant pas que la Duché le Ferrare deust demeurer en la maison d'Est, ne se soucia de la laisser mal accommolée & empirée en tant d'endroits.

Ie m'estonne bien que preuoyant cecy, il n'entreprist plustost d'embellir ou Modene, ou Regge, que de faire tant de frais à la Mesole.

Mais quant aux eaux courantes desquelles l'agriculture & la fertilité des terres dependent en partie, combien que l'Estat Ecclesiastique n'ait faute de riuieres & de acs, toutesfois on pourroit meliorer de beaucoup le territoire de Rome, en conduisant le Teueron à la ville, chose que Sixte V. auoit projetté Et il est dit de Claude Empereur, qu'il mena le ruisseau d'Anjen à Rome, auec vn nouueau canal de pierre, & le diuisa en plusieurs beaux lacs. Et de fait par ce moyen, outre le bien que cette eau feroit à la terre, outre les commoditez qu'il apporteroit aux habitans, outre la facilité qu'il adjousteroit à la conduite des viures & autres choses, outre le profit qu'il porteroit aux iardins & au trafic, il rendroit encor l'air meilleur & plus sain, tant pour la fraischeur que l'eau courante engendre, que pour le changement de l'air que la mesme cause.

Car entre autres raisons du mauuais air, qui rend le pays proche de Rome inhabitable, on dit que ce terroir estant fait comme à ondes, l'air enfermé entre l'vne & l'autre, par faute d'agitation & d'issuë, vient à se corrompre, de mesme qu'vne eau mourante; & l'eau courante du Teueron empescheroit ce dommage.

Apres cecy la communauté des eaux & des lieux, conuieroit les personnes à bastir des Palais, des moulins, des magazins, & choses semblables, & à planter des vergers, & des bois sur les deux bords de la riuiere. Et tout cecy seruiroit pour rendre l'air plus sain, ou moins nuisible, & pour mettre les Laboureurs à leur aise, & remplir la terroir des fruicts.

Cecy seroit accompagné d'vn autre profit important, veu qu'en tirant le Teueron par de là S. Paul, l'inondation du Tybre, qui a accoustumé d'estre si preiudiciable à la ville de Rome, ne luy feroit la moitié tant de dommage qu'elle luy fait ordinairement, pource qu'il manqueroit de l'eau ordinaire & extraordinaire dudit Teueron, qui n'est si petite qu'elle ne hausse celle du Tybre de quelques brassées.

Et l'on ne doit craindre que tirant le Teueron sous S. Paul, l'eau du Tybre perde sa bonté, qui procede des eaux sulphurées, qui y sont portées par le Teueron des campagnes de Tiuoli: veu que de mesme que la medecine ne peut quelquefois remedier à l'indisposition d'vn membre, sans en endommager vn autre: de mesme aux choses ciuiles on ne peut prendre vn party si seur, ny si aduantageux, que s'il porte du bien à vne partie, il ne soit dommageable à l'autre: & il suffit que de deux maux on éuite le plus grand.

Il faut adjouster à cela, que les deux eaux de Tiuoli, conduites par le Teueron, ne sont necessaires à la bonté de l'eau du Tybre, pource que celles qu'il y meine, sont suffisantes: & la Noire, ou Nere, outre ses eaux, dont la couleur peut faire iuger combien elles sont sulphurées, y en meine beaucoup d'autres de plusieurs vertus, qu'on void sourdre au dessous de Narny en plusieurs endroits.

Pour conclusion de ce discours, ie diray que le pays d'autour de Rome iusqu'à 30. milles, est fort fertil, comme celuy qui la pouruoit abondamment de bled & de chair, & le feroit encore de vin, si les habitans, principalement les estrangers, pour leur santé, ou plustost par delicatesse, ne prenoient plus de plaisir aux vins qui viennent de Corsegue, de la riuiere de Gennes & de France.

Mais ce pays si fertil est presque entierement sans habitans, & pour cette cause on y void aller tous les ans de diuers lieux, mesmement de Lombardie, iusqu'à quarente mille laboureurs, pour cultiuer & faire la recolte; & lors que tout est acheué, on void retourner en leurs maisons auec quelque grain, ceux qui restent en vie, veu qu'il en

meurt tousiours vne grande partie, à cause de la trop grande ardeur du Soleil, ou des vens marins, qui sont d'autant plus pernicieux à present, qu'ils portent en leur grande abondance, les vapeurs des marescages par lesquels ils passent, à cause que l'empeschement des bois leur manque à cette heure pour la pluspart; & toutes ces choses offencent, mais beaucoup moins la ville de Rome que le reste. Si bien que ce pays qui contenoit vn nombre incroyable de personnes, demeure maintenant vuide, & desolé; & la plaine qu'on nomme Romaine, depuis la porte d'Hercule, ou porte Ercole, iusqu'au delà de Terracine, ayant enuiron cent cinquante milles de longueur, n'a peut-estre pas huict mille habitans.

MOEVRS ANCIENNES.

XIX. Les Romains estoient nés & affectionnez à la guerre, & faisoient au commécement peu d'estat des Lettres: mais à la longue, lors qu'ils eurent vn peu estendu leur Empire, & qu'ils se furent mis à leur aise, les plus grands & plus riches embrasserent les sciences, & s'adonnerent aux lettres au possible.

Mesme ceux qui faisoient estat de conduire les armées, estoient fort sçauans, & ce n'estoit chose indigne d'vn homme de guerre & de maison, d'auoir beaucoup de doctrine: au contraire, les ieunes hommes des plus grandes maisons de Rome plaidoient pour leurs cliens deuant le Senat, & s'adonnoient à la cognoissance de leurs loix, & à l'eloquence; & pour le dire en vn mot, taschoient d'acquerir toutes sortes de science, voyant qu'elles estoient enchaisnées l'vne auec l'autre.

Au commencement ils estoient fort sobres, se contentoient de peu, & mesprisoient les grandes richesses, tellement qu'on a trouué des premiers de la ville, comme Valere Publicola, qu'il falloit enterrer aux despens du public; d'autres qui mettoient eux-mesmes cuire des raues en leur petit mesnage, apres auoir conduit des armées; vn autre qui tenoit le manche de sa charuë, ainsi qu'on luy vint annoncer qu'il estoit fait Dictateur; & vn autre qui apres auoir esté chef d'armée, demanda permission de s'en retourner, pour donner ordre au labourage de deux ou trois iournaux de terre, & aux petites affaires de sa maison.

Paul Ioue liu. 22.

Mais depuis qu'ils eurent eu la dépouille d'vn grand nombre de Prouinces, & qu'ils eurent gousté les delices estrangeres, ils y prirent tel goust, que le luxe & la dissolution se glisserent parmy eux en telle sorte, qu'ils surpasserent en cette partie, toutes les autres nations de la terre.

D'ailleurs, l'auarice, & le desir d'en auoir à quelque prix que ce fust, les posseda tellement, qu'ils ne faisoient point de difficulté de faire mille exactions dans les Prouinces, de prester auec vsure excessiue, puis enfin de proscrire & meurtrir leurs concitoyens, afin de iouyr de leurs biens.

Seneque en ses Epistres.

Ceux qui auoient mesme la reputation d'estre des plus sages, estoient des plus auaricieux, comme on a peu voir en Seneque, qui auoit quatre ou cinq mille escus seulement en Angleterre, dont il tiroit de grands interests.

Seneque en ses Controuerses.

Au commencement ils ne pensoient qu'à la grandeur de leur chose publique, mais ils se laisserent apres emporter au desir de la leur particuliere; depuis toutes choses allerent de mal en pis; l'ambition des citoyens Romains, renuersa l'Estat de la Republique, & le reduisit sous la domination d'vn seul.

Ils se plaisoient extrémement à voir espandre le sang humain aux lieux destinez pour cét effect, où les escrimeurs, ou gladiateurs, & les Traces, ou Myrmillons, & les Retiaires combattoient à toute outrance, pour donner plaisir au peuple. Les Lyons mesmes, & autres bestes farouches, n'estoient épargnées pour seruir de passe-temps aux Romains, qui estoient tellement accoustumez & affectionnez à ces spectacles, que celuy qui les vouloit gagner, n'auoit besoin que de faire vn grand appareil de gladiateurs, de bestes, de comediens, de sauteurs & semblables gens, & quiconque en auoit dauantage, estoit plus aux bonnes graces de ce peuple.

Rosin en ses antiquitez Romaines.

D'ailleurs les plus Grands auoient accoustumé de faire present au peuple de tant de mesures de bled, & de tant de vin pour teste, & de faire largesse de pieces d'argent, qu'ils appelloient *missils*, comme qui diroit iettées.

Les peres venans de la ville, ou sans auoir bougé du logis, baisoient leurs filles, pour recognoistre si elles auoient beu du vin, qui estoit chose des-honneste entre les Romaines. Ils ne laissoient aller manger leurs enfans hors de leur logis, ne leur permettoient de dire des paroles des-honnestes, & les enuoyoient en Toscane, en Athenes, & à Rhodes, pour apprendre les arts & les sciences. Ces enfans ne paroissoient ia-

mais en public, iusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de dix ans, & lors ils s'alloient faire écrire au liure de leur Tribu.

Ils comparoissoient apres vne autre fois à l'âge de dix-sept ans, & lors ils laissoient la pretexte ou robbe d'enfance, & prenoient la robbe virile; & lors qu'ils l'auoient prise, chaque ieune homme alloit continuellement auec vn vieillard, luy faisant beaucoup d'honneur; & aux iours que le Senat s'assembloit, ces ieunes gens accompagnoient à la Cour quelqu'vn des Senateurs, & de leurs parens, ou amis de leur pere, & l'attendoient iusqu'à ce qu'il sortoit, & luy faisoient encore compagnie iusqu'en son logis.

Quant à leurs mariages, ils auoient accoustumé de parer la femme quand elle s'alloient marier, en cette sorte. Ils luy donnoient premierement vne clef en main, vn dard qui auoit tué vn gladiateur, l'a ceignoient d'vne ceinture faite de laine de brebis, que le mary luy defaisoit apres sur le lict: elle portoit en la teste au dessous du voile, qu'ils nommoient *Flammeum*, vne guirlande de veruecine, meslée d'autres herbes, & la faisoient seoir sur vne peau de brebis: & quand elle alloit trouuer son mary, elle estoit accompagnée de trois enfans, qui deuoient auoir pere & mere, l'vn d'eux portoit deuant elle vn flambeau allumé, fait d'aubepin (veu que ces ceremonies se faisoient de nuict) & les autres alloient à ces deux costez. On luy mettoit encore deuant vne quenoüille couuerte de lin, auec le fuseau plein de fil; & on luy faisoit toucher apres le feu & l'eau. On n'allumoit aux nopces plus de cinq torches, que les Ediles auoient accoustumé d'allumer. Ils vsoient de trois façons à separer les mariages. Rosin liu. 8. de ses Antiquitez.

La 1. s'appelloit *Repudium*, d'où vient nostre mot de repudier; & l'on vsoit de cette maniere quand l'homme quittoit sa femme sans qu'elle y prestast consentement; & le premier qui en vsa, fut Carbilius, cent ans apres Rome bastie; pource que sa femme ne luy faisoit point d'enfans.

C. Sulpice repudia la sienne, parce qu'elle auoit esté hors de la maison en poil, & sans auoir vn voile sur la teste. Q. Antistius delaissa la sienne, pour l'auoir veuë parler secrettement auec vne femme libertine. P. Semprone fit le mesme, pource que la sienne estoit allée aux spectacles publics sans son sçeu; & Cesar repudia sa femme pour le soupçon qu'il eut de Claudius, qui fut trouué habillé en femme en la solennité que Pompée auoit celebrée à l'honneur de la bonne Deesse.

La 2. façon se nommoit Diuorce, & cette sorte de separation se faisoit par le consentement de tous les deux. Pline liu. 35.

La 3. estoit appellée Separation, & se faisoit à la volonté du Prince.

XX. Les anciens Romains ont traitté en deux façons ceux qui estoient morts, & fait deux sortes d'obseques.

La premiere estoit de couurir les morts de terre, & les enseuelir comme nous faisons: l'autre de brûler les corps, mais cette façon ne dura guere: & le premier des Senateurs qu'on brûla apres sa mort, fut Scylla; & Numa Pompilius fut l'inuenteur des obseques, & institua vn Pontife qui en auoit la charge. Florus en Numa.

Le 1. honneur qu'on faisoit aux hommes illustres en leurs offices funebres, estoit de les loüer auec vne harangue, comme Cesar estant âgé de 12. ans, loüa son ayeul; & Tibere estant âgé de neuf ans, loüa son pere. Suetone.

Le 2. estoit de faire escrimer des gladiateurs: Marc & Decius, fils de Iunius Brutus, furent les premiers qui pratiquerent cecy à l'honneur de leur pere.

Le 3. estoit de faire vn magnifique festin.

Le 4. de distribuer de la chair à tout le peuple: les premiers qui en distribuerent furent ceux qui eurent soin des obseques de P. Licinius citoyen Romain, fort estimé & tres-riche.

Ils épandoient encore quelquefois des fleurs & des parfums sur la sepulture, comme le peuple Romain fit aux funerailles de Scipion. Ils mettoient encore aux Temples & lieux publics, certains ornemens, comme des escus, des couronnes & choses semblables: & ceux qui ne pouuoient estre enterrez auec toute cette pompe, pource que la dépense en estoit fort grande, estoient enterrez sur le soir par certains hommes commis à cét office, nommez *Vespilons*, & l'on enuoyoit le mort à la sepulture vestu de blanc. Son plus proche parent luy fermoit les yeux, & peu apres on ouuroit la chambre pour laisser entrer toute la famille & le voisinage, & trois ou quatre d'entr'eux, l'appelloient trois fois par son nom à haute voix, & on le lauoit apres auec de l'eau chaude.

L'heritier baloit toute la maison auec vn certain balay destiné pour cét vsage, & on mettoit sur la porte des rameaux de cyprez : que si le mort estoit d'authorité, les citoyens estoient inuitez aux obseques par vn homme qui auoit charge de telle chose.

XXI. Quand vne vefue mouroit, n'ayant qu'vn seul mary, on la portoit en terre auec la couronne de la pudicité sur la teste.

On auoit accoustumé de donner des couronnes aux soldats, pour recompense de leur valeur.

La triomphale estoit de laurier, qu'on donnoit au Capitaine : L'obsidionale estoit d'herbe, qu'on donnoit à celuy qui deliuroit la ville du siege qu'on y auoit mis ; & le premier qui la receut, fut Licinius Dentatus : La ciuique estoit de chesne ou d'yeuse, qu'on donnoit à celuy qui deliuroit vn citoyen de quelque danger.

La murale estoit donnée par le Capitaine, au soldat qui estoit monté le premier sur la muraille d'vne ville ennemie. On donnoit la castrense à celuy qui entroit le premier dans le camp, & sur les retranchemens des ennemis.

La nauale estoit pour celuy qui montoit le premier sur le vaisseau des ennemis, & toutes ces trois couronnes estoient d'or. La murale estoit faite en façon de creneaux d'vne ville : la castrense en façon de pallissade ; & la nauale comme vn esperon de galere.

L'Ouale estoit de myrthe, & on la donnoit à celuy qui auoit vaincu l'ennemy sans rien perdre : & la premiere fut faite d'épics, & donnée à Romulus. Les Armilles estoient certains petits cercles de lames d'or & d'argent, que les soldats portoient au bras gauche prés de l'espaule, pour ornement.

Blondus l. 1. On accordoit le triomphe aux Dictateurs, Consuls ou Preteurs qui auoient vaincu plus de 5000. ennemis, & qui sousmettoient à l'Empire Romain des villes & Prouinces.

Florus en sa vie. L'Ouation estoit vne façon de triompher, qu'on octroyoit au chef d'vne armée qui auoit vaincu les ennemis sans rien perdre, & cettuy-cy entroit à pied dans la ville auec le Senat derriere, sans estre suiuy de son armée ; & le premier qui triompha de cette sorte, fut Posthume Tuberte Consul, qui triompha des Sabins. Mais le premier qui triompha fut Romulus, & le dernier, l'Empereur ; & on compte 320. hommes qui sont entrez triomphans dans Rome.

Le premier qui mena des ennemis subjuguez à Rome, fut Cincinnat. Ceux qui triomphoient, estoient sur vn chariot à deux roües, tiré par deux cheuaux, ou autres bestes, suiuis de leur armée couronnée de laurier : ainsi qu'ils estoient arriuez au Capitole, & descendus, ils entroient au Temple de Iupiter, pour luy rendre graces de la victoire obtenue, & ayant sacrifié vn Taureau blanc, ils alloient en leurs maisons.

XXII. Les anciens Romains celebroient en l'honneur de Ianus, les Agonales le neufiesme de Ianuier.

Plutarque en Pompée. Le troisiéme d'Auril ils faisoient les jeux Floraux, en memoire de Flore femme d'amour, fort aymée de Pompée, qui laissa le peuple Romain heritier de tout son bien ; & sa maison estoit au lieu qu'on nomme maintenant *Campo di fior* ou Champ de fleur. Ces jeux se faisoient jadis au dessous de la vigne du Cardinal de Ferrare, au pied du mont Quirinal, maintenant appellé *Cauallo*.

Le 6. du mesme mois, en memoire de la victoire obtenue sur les Latins, les Cheualiers alloient magnifiquement vestus, portans en main droicte des rameaux d'oliuier au Temple de Mars, qui estoit en la voye Appie, à quatre milles loin de Rome, à celuy de Castor & de Pollux.

Seneque en ses Controuerses. Le 29. de May on celebroit les Lustres, ausquels on monstroit les trompettes, les Aigles, & autres enseignes & instrumens de guerre. Ils auoient encor accoustumé de faire les jeux Trajans, Sceniques, Capitolins, Apollinaires, Seculiers, Romains, Plebeiens, Circenses & autres.

Ce ne seroit iamais fait si i'entreprenois de discourir entierement de tout ce qu'on peut dire sur le sujet que nous traittons. Il suffit d'en auoir dit ce peu de paroles, & de renuoyer les plus curieux à ceux qui ont fait des liures exprés de cette matiere. Laissons donc toutes ces anciennes façons de faire, afin de venir aux modernes.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XXIII. Les Romains de ce temps retiennent encor beaucoup de choses des anciens, comme la grauité, qui semble estre née auec eux, la magnificence, & vne certaine grandeur de courage particuliere à cette nation, qui la sçait mesnager plus

Digitized by Google

discrettement que les Espagnols, auec leurs façons de faire affectées. Au reste, Rome est presque toute pleine d'estrangers, qui y viennent de toute l'Europe : de sorte qu'on peut dire, que les mœurs de toutes ces nations y sont pratiquées, & on n'en sçauroit particulariser gueres de choses, tant les actions des vns & des autres sont differentes. Il faut dire seulement, que c'est vne ville où l'on vit auec beaucoup d'artifice, & où l'on porte beaucoup d'honneur, mesmes aux plus pauures, qui sont capables de paruenir à quelque grandeur; pource qu'on a veu dans ce lieu tant de merueilles de la fortune, qu'il n'y en a point de si miserable qui ne puisse deuenir heureux, estant de la condition & capacité requise, tellement qu'on craint d'irriter iusqu'aux moindres, de peur qu'ayant quelque iour moyen de s'en reuancher, ils ne le fassent. Mais pour parler de ceux du pays, ils sont comme tous les autres Italiens, pleins de fard, n'oublient aisement les injures reçeuës, viuent mesquinement en leurs maisons, mais ils sont prodigues lors qu'il faut faire quelque despense qui paroisse.

Les Gentils-hommes y sont courtois, gentils & fort ciuilisez, propres aux armes, & à la conduitte de la guerre; mais le menu peuple de la Campagne de Rome, est du tout grossier, rude & sauuage; mais il est plein de courage & robuste, aussi bien qu'anciennement.

Ceux de la Marque d'Ancone, sont d'vn fier courage, & pour cette cause propres à la guerre. Ils sont rudes en leur conuersation, s'addonnent à l'agriculture, & ne se soucient guere de la marchandise, peut-estre pource que leur pays n'a point de riuiere nauigeable, ny de belles plaines, ny d'autre port que celuy d'Ancone, qui n'est pas si bon qu'on le fait, veu qu'il est tout comblé, & n'est guere seur.

On donne en Italie à ceux de Ferrare le nom de rusez; on appelle ceux de Peruse prompts & hardis, ceux de Spolette fins & cauteleux; ceux de Bologne farouches, ceux de Fayence courageux, ceux d'Ostie pressans, ceux de Rome cruels & vaillans.

Les Romains apportent à la guerre, la perseuerance, les Ferrarois l'artillerie, ceux de Viterbe des esperons.

On dit aussi que ceux d'Ancone sont mesquins, ceux de Rimini grands mangeurs d'oyes, & ceux de Peruse mangeurs de poissons & delicats: & d'ailleurs, qu'ils dissimulent leur courroux, lors qu'ils ont receu quelque offense: mais les Ferrarois s'opiniastrent à leur vengeance, de mesme que les Romains qui la prennent plus cruelle que nuls autres.

Quant à la reception des estrangers, les Ferrarois leur sont rudes, & ceux de Spolette grossiers, & en toutes choses gens couuerts. Pour le regard des femmes, on dit que celles de Peruse sont fort propres, celles de Beneuent rustiques, celles de Bologne vn peu glorieuses, celles de Cesene rauissantes & sujettes à prendre, les Romaines graues, les Ferraroises auides, & celles de Rauenne courtoises.

Pour acheuer ce discours, tous les Italiens en general, sont si pleins de ialousie, qu'ils tiennent continuellement leurs femmes enfermées dans leurs logis comme dans les prisons, sans en permettre la veuë à personne, non pas mesmes à leurs amis plus particuliers, si ce n'est par vne faueur extraordinaire, & auec tant de gens qui regardent de tous costez, & qui espient les actions des vns & des autres, qu'encore que les femmes eussent quelques volonté de faire l'amour, il leur seroit impossible d'accomplir leur desir, si ce n'est auec vn incroyable artifice, & vne extreme peine.

Ils sont aussi fort dissimulez, & lors que vous leur auez vne fois fait quelque offense, il ne faut penser que vous puissiez vous reconcilier auec eux ainsi qu'aux autres pays, veu qu'ils garderont cela sur le cœur toute leur vie, & penseront continuellement aux moyens de s'en venger; & mesme il y en a beaucoup qui font semblant d'auoir oublié l'iniure, afin d'en prendre vengeance plus commodément & à leur aise. Mais le meilleur est de ne vous fier iamais à ceux à qui vous auez donné quelque suject de courroux, veu qu'il faut croire qu'ils vous feront enfin connoistre leur ressentiment, s'il leur est possible.

RICHESSES.

XXIV. L'Estat de l'Eglise abonde tellement en grains, & en toute sorte de biens, qu'il est mal-aisé que la cherté y vienne par le deffaut de la terre, pource que toutes les Prouinces estans diuisées en plaines & montagnes, il faut que l'année soit bien mal-heureuse si tous les endroits viennent à manquer. Et mesme il y a tant de grain, de vin, d'huile, qu'il en fournit mesme aux autres pays; comme la Toscane, Gennes, Venise & l'Esclauonie en peuuent rendre bon tesmoignage.

Digitized by Google

Il est donc force que la cherté vienne des traittes, ausquelles il n'est mal-aisé de remedier, pource qu'elles despendent de la disposition du Prince. Mais il se peut faire, que l'abondance soit en vn pays, & qu'on n'en puisse toutefois jouyr, à cause du grand nombre des bannis qui commettent mille meschancetez, & font vne infinité de rauages & de meurtres: auquel inconuenient il semble que l'Estat de l'Eglise est particulierement sujet. Et de vray beaucoup de lieux de cét Estat demeurent deserts, beaucoup de campagnes ne sont cultiuées, & plusieurs personnes sont en miserable estat pour les dommages inestimables receus de ces coureurs. A quoy l'on pourra remedier estant en bon accord auec les voisins, en ostant la commodité des bois & des retraittes à telles gens, & en dressant & élargissant les chemins. Car ce fut par ce moyen qu'Auguste s'essaya de remedier aux meurtres & voleries qui se commettoient par toute l'Italie.

Que s'ils se mettent aux champs, & viennent à vouloir tenir la campagne, il sera premierement besoin d'empescher qu'ils ne se rallient ensemble; & s'ils se rallient, il faut essayer de faire qu'ils ne se puissent fier l'vn à l'autre; & pour conclusion suiure le chemin & l'expedient de Sixte V. & de Clement VIII. qui en ont exterminé presque entierement la race.

La Romagne fait du sel qu'on porte aux autres pays. La Marque a donné quelquefois iusqu'à cent mille sestiers de froment aux Venitiens, & grande quantité d'huiles. Le Patrimoine & la Campagne de Rome, ont souuent assisté de grains, Gennes, & quelquefois le Royaume de Naples.

Quant à la ville de Rome, on y trouue quelques Princes & Barons de cinquante & cent mille escus, voire dauantage de rente; mais le general est plustost pauure que riche, comme il faut par necessité qu'il soit en vn lieu où il n'y a aucun art propre auec lequel les hommes se puissent entretenir, pource que presque toutes les choses dont on y vse, y sont portées des pays estrangers, & principalement des draps de laine & de soye de Venise, de Luques, Florence, Gennes & Naples.

C'est encore vne chose remarquable de l'argent qui est porté à Rome de tous les endroits de la Chrestienté, en partie pour la despense des estrangers qui y demeurent, & en partie aussi pour les expeditions qu'on y obtient, & particulierement pour les bulles des benefices, & en partie encore pour l'inuestiture de certains fonds, ou pour le profit, ou par ambition.

Quant au profit, on ne peut nier que l'Estat de l'Eglise ne manque de cette partie, d'où vient que le Prince n'a des reuenus de ses terres, qui soient proportionnez tant soit peu à la grandeur & estenduë de son Estat.

Mais pour le rendre marchand, il est besoin de deux choses: l'vne, d'introduire les arts, & principalement celuy de la soye & de la laine, qui sont de si grande importance, que c'est de là que despend en partie la grandeur de Venise, de Milan, de Naples, & de Gennes, dont les peuples s'entretiennent & s'enrichissent par ce moyen, pour la plus grande partie.

C'est chose aisée de planter des meuriers aux enuirons de Rome, & des autres villes de l'Eglise, comme on fait au Veronois, au Vincentin & au Milanois. Le terroir en est aussi capable qu'ailleurs, & aussi fertile. Que si les Humiliez au commencement de leur religion furent suffisans, pour introduire l'art de la laine à Florence, & en d'autres lieux, pourquoy est-ce que cela sera difficile à l'auctorité d'vn Pape, & à vn peuple qui s'y voudra employer? ou pourquoy est-ce que ces arts qui florissent tant aux autres villes, ne pourront estre transportez à Rome, à Ancone, à Ascoli, & à Rauenne? L'autre chose est la commodité du trafic, pour lequel il est necessaire de nettoyer & accommoder les ports de Ciuita-Vecchia & d'Ancone, pour y attirer à celle-là, le traffic du Ponant, & à cette-cy, celuy du Leuant: & il faut pareillement y attirer les Marchands auec de beaux priuileges & de bonnes exemptions, & les entretenir en les accommodant, & leur faisant bon traittement. Et l'on ne doit rien espargner en cecy, pource que la grandeur des Estats & la richesse des Princes, despend pour la plus grand part du grand abord & nombre des Marchands.

Pour le regard du reuenu du Pape, il consiste en la Doüane de Rome, & autres daces sur le vin & sur les cheuaux, en la gabelle de la farine, en la salure de Rome, en la gabelle de l'huile, au denier de la chair de tout l'Estat Ecclesiastique, & en la Doüane du bestial du Patrimoine, aux luminaires de la Tolfe, Controlle general des Postes, crimes de Rome, taxe des cheuaux, en l'ayde triennale payée

par l'Estat Ecclesiastique, mise par Paul troisiéme, pour vne fois, & puis deuenuë perpetuelle en l'ayde triennale, payée par les Religieux non mendians d'Italie aux collections d'Espagne, de Portugal & d'Italie; cens de sainct Pierre, payez par le Royaume de Naples, la Duché d'Vrbin, de Parme, de Plaisance & autres, en la Daterie; & outre ce, aux reuenus ordinaires de la Prouince de Rome, de la Marque, du Patrimoine, de la Campagne & Ombrie; de Ferrare, Camerin, Peruse, Bologne, Beneuent, de plusieurs villages, & autres petits reuenus.

Ie ne mets pas en ce compte le profit des Legations & des gouuernemens retenus, comme i'ay dit, par le Pape : pource qu'on luy peut faire tenir la place des pensions qu'il paye à diuers Cardinaux qui sont pauures.

Ie ne compte pas aussi les Annates des benefices & pensions pour l'expedition des Bulles, pource qu'elles ne viennent pas à la Chambre, ains sont affectées à diuers Officiers. Or plusieurs de ces reuenus ont esté alienez par diuers Papes, & toutefois auiourd'huy ils rendent enuiron vn million & demy.

Ces alienations ont esté faites sous deux noms, ou d'Offices ou de Monts. Les Offices sont presque tous les ordinaires de la Cour, & plusieurs autres ordinaires adioustez, qui ont cette condition, qu'ils vacquent par mort, ou bien lors que celuy qui les tient, est fait Cardinal, & la Chambre les reuend; & l'on fait compte que ce profit monte iusqu'à 5000. mille escus.

Les Monts sont de deux natures, ou vacquans par mort, & ceux-cy rendent douze pour cent l'année, ou bien qui passent aux heritiers, & qui rendent sept, & sept & demy, que la Chambre paye toutes les années.

Outre cecy il y a plusieurs charges sur les reuenus, comme le gouuernement de Rome, & des Prouinces, & ce qui se donne aux Officiers du peuple Romain. Il y a apres la dépense de la famille, de la garde des Suisses & cheuaux legers, de la garde du Chasteau S. Ange, d'Ostie, de Ciuita-Vecchia, de Terracine, d'Oruiette, des Chantres, & plusieurs autres dépenses de la Chappelle, des trompettes, pensions de diuers Officiers, Nonces, Courriers, aumosnes & dons.

Mais nonobstant toutes ces choses, & les grandes dépenses que le Pape Sixte V. fit en plusieurs bastimens; il épargna tellement, & fit si bien ses affaires, qu'en cinq années de son Pontificat, il mit au Chasteau S. Ange 4. millions d'or. Car les Papes ont moyen de tirer tousiours de l'argent, & particulierement de deux choses auec vne grande promptitude; l'vne en creant les Cardinaux, sinon ouuertement pour de l'argent, au moins pour les Offices qui viendront à vacquer: l'autre en élargissant dauantage la main, permettant les degrez, & donnant d'autres graces, comme on auoit autrefois accoustumé.

Mais il faut pour faire telle chose, que la conscience du Pape s'accommode à ses affaires. A ce propos Sixte IV. disoit que l'argent ne luy manqueroit iamais, tandis qu'il auroit vne main & vne plume. Et veritablement Pie IV. eut seulement des Religions 40000. escus, & en auroit trouué plus d'vn million s'il eut voulu, comme on luy conseilloit, admettre les resignations des benefices auec regrez, & les compositions des Offices.

Paul troisiesme entra en ligue auec les Venitiens, & l'Empereur contre les Turcs, pour la sixiesme partie de la dépense, & enuoya pour secours à Charles V. 12000. hommes de pied, & 500. cheuaux payez, & mit sa maison en la grandeur où nous la voyons. Pie V. enuoya 4000. hommes de pied & cent cheuaux, à Charles IX. Roy de France.

Mais pour faire voir encore mieux les reuenus & les dépenses des Papes, i'ay pensé que ie rapporterois au Lecteur tout ce que ie dois, si ie luy en mettois icy vn estat. Le voicy donc tel que ie l'ay peu tirer.

XXV. Les Doüanes de Rome ont accoustumé d'estre affermées au plus offrant, pour neuf années : c'est à sçauoir pour le prix de 35000. escus ou enuiron, l'année, & en tirant toutes les regales auec augmentation, les tromperies qui s'y font, les vins francs des Ambassedeurs, lieux pies, & autres priuileges; il restera à la disposition de la Chambre pour ce temps-là, 17000. escus.

La salure de Rome s'afferme ordinairement au plus offrant, pour sept ans, & en tirant toutes les regales & dépenses, il reste chaque année pour la Chambre, 8690. escus.

La gabelle de deux carlins pour la monture du grain de Rome, fut establie par le

Pape Iules III. & depuis ils furent appliquez iusques à la somme de 21333. escus, à raison de sept & demy pour cent; puis ils furent reduits à sept par Pie V. & assignez aux Maistres du bastiment. Et tout le reuenu, dont le maniement est donné au peuple Romain, auec la sur-intendance d'vn des Seigneurs de la Chambre, monte à 16000. escus.

On afferme la gabelle du quatrain de la chair de Rome, à raison de sept pour cent, 20000. escus.

L'imposition de 4. Iules pour le tonneau, accordé au peuple Romain, 3000. escus.

La gabelle du quatrain de la chair à liure de l'Estat de l'Eglise, excepté à Rome, Bologne, Camerin & Beneuent, s'afferme ordinairement 60000. escus l'année: mais à cause des dépenses & regales, il n'en reste à la Chambre, toutes les années enuiron, 5000. escus.

La maistrise des Postes de Rome & de tout l'Estat de l'Eglise, s'afferme 5000. escus, & en venant à soustraire toutes les dépenses & recompenses, il reste pour la Chambre, 2000. escus.

Les luminaires de la Tolse estoient autrefois affermées pour 6450. escus l'année, dont on paye 36500. escus aux faiseurs d'Alion, & le reste à diuers, auec les regales des Seigneurs de la Chambre, si bien qu'il ne reste aucune chose pour la Chambre.

L'imposition des chandelles s'afferme chaque année, 3000. escus.

Les cens de S. Pierre montent par an 31000. escus, & l'on les exige le iour de sainct Pierre toutes les années, 31000. escus.

Les Clergez composez par les dépoüilles, payent toutes les années pour S. Pierre, 2160. escus.

Le quatrier des Moines reguliers, monte chaque année 30662. escus, dont ils payent 14960. escus au Mont Nauinal des Moines, lesquels ils esteignent, & la somme de 15702. au Mont Pie, & des recouuremens vacables, dont il ne reste rien pour la Chambre.

Le subside triennal de la Marque, monte soixante mille escus d'or à vnze Iules pour escu, dont on laisse quatre cens escus pour les bastimens d'Ancone, 5000. escus pour les murailles de Fane, & 1160. escus pour les murailles de Ciuita-noua, & au Mont Cosere, vendu au Seigneur Iean George Cesarin; & 25. escus pour les gages du Tresorier; & paye tous les ans 4000. escus au depositaire, si bien qu'il reste à la fin de l'année, 4958. escus.

Le subside Triennal de Rome, monte 40304. escus d'or, dont on exige 2223. escus d'or priuilegiez Venitiens, & autres 2223. escus semblables sont laissez au Thresorier de la Prouince, pour la garde de l'Illustrissime Legat, qui en rend compte, & autres 5400. escus au College des Clercs de la Chambre, pour les trois adioustez, & 203. escus de mesme sorte au Thresorier, qui exige ce subside Triennal pour ses gages, & le port de l'argent à Rome: si bien qu'il reste à la Chambre de net. 29758. escus.

Le subside Triennal de l'Ombrie & de Peruse 39701. escus, d'onze Iules pour escu, dont on exige pour des terres priuilegiées 741. escus, & l'on paye tous les ans au Tresorier de Peruse 9487. escus, pour suppléer aux payemens de la Threforerie: mais à l'aduenir on en aura, & mesme desia on en a la plus grande partie; & 290. escus pour les gages & ports d'argent; & l'on a accoustumé de laisser pour les gages 200. escus par an, si bien qu'il reste pour la Chambre, 1376. escus.

Le subside Triennal de la Campagne de Rome, & des lieux Maritimes, monte par an 1565. escus; les terres taxées 2048. escus d'or. 4048. escus.

Qui furent mis l'an 1551. par le Pape, à 1755. escus d'or, & l'an 1571. par le Pape Pie 1553. escus d'or: & ostant 770. escus, qu'on exige pour l'impossibilité & les exemptions, & 120. escus pour les exacteurs, & le port de l'argent, il reste 14643. escus d'or, dont il vient en monnoye à la Chambre, enuiron 13632. escus.

Les taxes des cheuaux de la Marque, montent 77221. escus, & sont assignées au Thresorier de cette Prouince: si bien que le reuenu qui entre en ladite Threforerie, est de 77221. escus.

La taxe des cheuaux de Patrimoine monte à 978. escus, & fut donnée en assignation pour 967. au mesme fermier des Douanes & Threforeries du Patrimoine, & l'on exige de reste, 978. escus.

La taxe des cheuaux de Romagne monte 5027. escus de monnoye, dont vne partie est payée pour recompenses des moulins de Rauenne, & partie au College du Mont

Pa, non vacable; de sorte qu'il n'en vient par an à la chambre que 800. escus, qu'on tire de la Thresorerie de Romagne.

Tiuoly paye de cens par an 200. escus, qui estoient donnez au feu Cardinal de Ferrare autrefois, & sont auiourd'huy au depositaire: 200. escus.

L'augmentation du subside Triennal de la Marque, au lieu de la chair de pourceau esteinte, monte 10134. escus, douze Iules pour escu. On en distrait 202. escus, pour les charges, & 20. pour l'Exacteur, & port de l'argent; de sorte qu'il reste pour la Chambre, 7842. escus.

Cette augmentation de la Prouince de Romagne, monte 6512. escus d'or. On en distrait 114. escus pour les terres qui payent moins au subside Triennal, & 73. escus pour les charges de l'Exacteur, & le port de l'argent; reste pour la Chambre, 6325. escus.

L'augmentation de la Prouince du Patrimoine, est de 2423. escus On en distrait 305. escus, pour les terres qui ne payent point de subside, & 100. escus pour l'Exacteur, & le port de l'argent. 2423. escus.

La Thresorerie de la Marque, auec la taxe des cheuaux de cette Prouince, estoit ordinairement affermée, 62015. escus.

La Thresorerie de Romagne s'afferme 3597. escus, de dix Iules par escu, & pour le gouuernement de cette Prouince, & les regales des Seigneurs de la Chambre Apostolique, & au depositaire du Pape 1270. escus, reste pour la Chambre, 17897. escus.

Le Thresorier de la Romagne reçoit du subside Triennal 2720. escus, & 2000. escus pour l'Estat du Legat, & 3360. escus pour la garde, & 2220. escus pour le bol, qui font 10300. escus, dont on tire 1700. escus pour l'Estat du Vice-legat, & 1068. escus pour la garde. Il reste pour la Chambre, 7532. escus.

La Doüane & Thresorerie du Patrimoine s'afferme 66377. escus, & pource qu'il y entre plusieurs regales & dépenses, il reste peu pour la Chambre.

La Thresorerie de Camerin s'afferme 24500. escus pour neuf années: mais pour plusieurs payemens qu'on fait, il reste peu pour la Chambre.

La Thresorerie de Peruse, de l'Ombrie, & les taxes des cheuaux de ladite Prouince, s'afferment ordinairement 203000. escus: mais à cause des grandes regales & payemens, il reste peu à la Chambre.

La Thresorerie d'Ascoly s'afferme pour cinq ans, 6354. escus, à cause de beaucoup de payemens & de regales, il reste peu à la Chambre.

La Thresorerie de Campagne rend 100000. escus, & pour diuers payemens il reste peu à la Chambre.

La Thresorerie de Norcie, tenuë cy-deuant par Nicolas Spinelli pour l'aduance qu'il fit à la Chambre, & pour tenir compte des reuenus de la Communauté, ne rend aucun compte à la Chambre.

La Thresorerie de Cascie fut venduë au mois d'Auril 1572. à Ioseph Ieronimo de Foligni, qui en donna à la Chambre 500. escus d'or, & cette-cy ne rend aucun compte à la Chambre.

La Thresorerie de Beneuent paye 454. escus à ceux de la Chambre, & 728. escus pour salaires & diuerses dépenses, & 768. escus au Gouuerneur, & 50. escus pour celuy qui le tient: partant il reste fort peu à la Chambre.

La Gabelle de Spolette a esté affermée à raison de 4260. escus toutes les années, dont on en paye 781. au Thresorier de Peruse, & 1260. au Gouuerneur de Spolette, tellement qu'il reste pour la Chambre 2219. escus.

La Doüane d'Ancone s'afferme au College du Mont Pie des recouurez, 3500. escus l'année, assignez au College; & outre ce, la traitte de 100. charges de grain, qui n'estant point leuée, en paye à la Chambre 1000. escus par an, & 179. escus pour les regales des Seigneurs de la Chambre, 3500. escus.

La Doüane d'Amarigni de Ciuita-noua s'afferme 13000. escus l'année, à la charge de payer au Secretaire Apostolique 117. escus, & aux Religieuses de Viterbe 173. escus: reste pour la Chambre 1010. escus.

La ferme de Biede est de 1030. escus l'année, qu'on paye au depositaire. 1030. escus.

Le Casal de Magrotte rendoit tous les ans à la Chambre 9240. escus, & fut vendu par Paul IV. à l'Hospital du S. Esprit.

La Gabelle du quatrain pour la liure de chair de Bologne, monte l'année 6088,

escus, assignée au Mont de l'augmentation de Bologne, 6038. escus.

Le subside Triennal de Bologne pour 9900. escus, fut assigné au Mont de l'augmentation. On tient qu'il monte 50. mille escus toutes les années. Tous les Officiers y sont assignez.

Le cens de Riete fut jadis engagé à Iean Baptiste de Serene, pour 400. escus, & depuis le fils de Pierre Paul Mignanel l'auoit. Il porte toutes les années 816. escus.

Les passages derniers auoient accoustumé de s'affermer 250. escus par an: mais ils furent apres engagez à François de la Fontaine, puis possedez par Hierosme Ceoli.

Les minutes de la Chancellerie rendent par an 10000. escus, & sont presque toutes assignées aux Officiers & domestiques de sa Saincteté. 10600. escus.

Les profits du Mont de la Religion, portent à la Chambre, 16338. escus.

Autrefois la dace du vin de Bologne s'affermoit 600. escus d'or l'année, 600. escus.

La depositaire, ou consignation de Fane pour les crimes, assignée aux Thresoriers de la Marque, il reste les traictes dont on doit tenir compte, & cela monte chaque année, 100. escus.

Les terres Seiches payoient autrefois par an, 140. escus.

La ferme de la facture de l'Alum monte l'année, 200. escus.

La ferme des sels d'Esclauonie, porte l'année 750. escus d'or.

Des profits du Mont Pie qui se doit esteindre, on tire par an 2350. escus.

Du reste du Mont d'Auignon, on tire par an 616. escus.

REVENVS INCERTAINS DV S. SIEGE.

Les deux premieres années du Pape Sixte, ils rendirent, 130800. escus.

On dit que la collecterie d'Espagne, rend vne année portant l'autre 44000. escus.

Celle de Portugal vne année portant l'autre, 220000. escus.

Celle d'Italie vne année portant l'autre, 12000. escus

Les traittes des grains du Patrimoine, de la Marque, de la Romagne, ont porté à raison d'années pour années, 3000. escus.

Les restes du Mont Vacable, ont rendu vne année portant l'autre, 1000. escus.

Les profits des Monts Vacables, rendent toutes les années enuiron, 7500. escus.

Les affranchissemens des biens Ecclesiastiques, rendent par an, 3500. escus.

La depositaire ou consignation de Bologne, rend toutes les années enuiron 4000. escus, qui demeurent dans ladite ville, 4000. escus.

La Daterie rend chaque année, 68250. escus.

Ce que le Pape donne aux Cardinaux, & ce qu'il dépense en autres choses.

XXVI. On donne aux Illustrissimes Cardinaux gagez par sa Saincteté toutes les années, & à qui plus, à qui moins, 1310. escus.

On donne ordinairement aux Maistres d'Hostel de sa Saincteté, pour sa dépense ordinaire l'année. 600. escus.

Et encor au mesme pour ayde de Cour, 12000. escus.

Et pour le renouuellement du buffet deux fois l'année, 200. escus.

Pour les habits des familles à Noël, 1720. escus.

Pour les habits des Palefreniers deux fois l'année, à la S. Iean & à Noël, 1350. escus.

Pour quelque dépense de Secretairerie de sa Saincteté, l'année, 332. escus.

A vn Escriuain de la Secretairerie, toutes les années, 180. escus.

Tous les Chantres de la Chappelle de sa Saincteté, ont de gages tous les ans, 4656. escus.

A l'Apoticaire, pour la cire de la Chappelle qu'il fournit pour l'vsage du Pape, 120. escus,

Pour la cire de la Chandeleur, 1500. escus.

Pour les draps verds, 1500. escus.

Pour les dépenses du Ieudy de la semaine Saincte, ou Peineuse, 250. escus.

Pour les rameaux d'Oliue, 240. escus.

Pour la rose d'or qu'on donne, 140. escus.

Pour l'espée qu'on donne, 240. escus.

Pour l'espée, ceinture & chapeau en broderie de perles, 340. escus

Pour le daiz de drap d'or pour le Sauueur & la Vierge, auec la façon, 3000. escus.

Pour les rentes de la feste-Dieu, & ensemble pour tout son appareil, 250. escus.

Gages des hommes de Chambre & des Escuyers, par mois 20. escus.

Archiuistes, par mois, 25. escus.

Digitized by Google

CE QVE SA SAINCTETE' DONNE A SES NONCES.

XXVII. AV Nonce qui est pres de l'Empereur tous les mois,	230. escus.
Au Nonce qui est en France par mois,	145. escus.
Au Nonce qui est à Venise, par mois,	230. escus.
Au Nonce de Sauoye, par mois	115. escus.
Au Nonce pres du Duc de Toscane,	57. escus.
Au Nonce d'Allemagne, par mois	115. escus.
Au Nonce de Pologne, par mois	230. escus.
Au Nonce des Princes d'Allemagne,	130. escus.
Au Nonce de Naples.	
Au Nonce d'Espagne.	

GARDES DV PAPE.

XXVIII. AV Capitaine General des Gardes de sa Saincteté, toutes les années la somme de,	2400. escus.
A son Lieutenant par an,	639. escus.
A la Garde des gens-d'armes & cheuaux legers,	1077. escus.
Aux Suisses par an,	10932. escus.
Aux Suisses, encor pour leurs habits,	26000. escus.
Aux mesmes, pour leurs bonnets & pannaches,	200. escus.
Pour les petites & grandes Enseignes,	1000. escus.
En cheuaux pour donner à Noël, & autres,	2000. escus.
Pour le payement des cheuaux des Suisses, quand sa Saincteté se va promener hors de Rome,	250. escus.

FORCES.

XXIX. QVant aux soldats, la commune opinion est qu'il s'en trouue de meilleurs sur l'Estat de l'Eglise, qu'en tout le reste de l'Italie; & l'on fait estat que la Marque & la Romagne fourniront quinze mille hommes propres à mener les mains; & le Patrimoine & la Campagne, peut-estre autant. Et veritablement il ne faut douter qu'vn Pape seul, ou accompagné de quelques autres, ne puisse auec tant de moyẽs qu'il tire, & les forces que i'ay dit, faire du bien & du mal quand il voudra, specialement en Italie, où il a tant de part : & nous n'auons faute d'exemples qui nous enseignent, que les Papes maintenoient auec moins de forces qu'ils n'ont à cette heure, leur authorité contre les plus puissans Princes; qu'ils deposoient les Empereurs & les Roys, & changeoient les Estats à leur volonté; & mesme on sçait ce que pût faire au temps de nos Peres, le Pape Alexandre qui poussa le Roy de France à passer les monts, & mettre en desordre toute l'Italie.

Leon X. & Clement VII. establirent la grandeur de leur maison auec plusieurs guerres qu'ils firent seuls & accompagnez : & Clement apres auoir eu quelques mal-heurs, deuint plus grand, qu'il n'estoit auant qu'il les eust soufferts. Paul III. du nom maintint la dignité de l'Eglise, & le repos d'Italie entre deux puissans Princes, plus auec l'authorité qu'auec les armes, fit la guerre aux Turcs, & laissa sa posterité en la grandeur où elle se trouue.

Iules III. prenant les armes en Italie, la mit presque toute en confusion, & Paul IV. dépença beaucoup de millions d'or, & laissa vn exemple remarquable des inconueniens qui peuuent naistre des desseins mal reglez d'vn Pape. C'est pourquoy de mesme que les anciens auoient accoustumé de sacrifier à quelques Dieux, pour auoir du bien, & à quelques autres pour ne receuoir aucun dommage; ainsi l'on a creu que c'estoit sagement fait, d'estre tousiours bien auec les Papes, soit qu'ils se trouuent bons, ou autres; pource qu'autant que les faueurs que les Papes bien affectionnez peuuent faire, sont vtiles durant la paix & la guerre; aussi les maux qu'on peut craindre des Papes ennemis, sont fort dangereux; & iamais celuy qui veut mettre en desordre les autres, ne manque de gens qui les poussent.

Pour cette cause tous les Princes de la Chrestienté, tant grands que petits, meus de pieté, ou poussez par d'autres considerations, se sont humiliez aux Papes; & tous vniuersellement encores que grands, ont tasché de se les rendre amis, ou pour le moins de ne les auoir pour contraires. Mais pour reuenir aux peuples qui sont sous la domination des Papes, apres auoir dit le nombre de ceux qu'on pourroit tirer de deux ou trois Prouinces pour les mener à la guerre, il faut considerer la qualité de ces gens.

La Marque est pleine d'hommes belliqueux, & pour cette cause propre à empescher que les ennemis ne mettent pied à terre, & à faire repentir ceux qui l'y auroient mis.

C'est en cét Estat que sont les Latins, & les Romains dompteurs du monde, & ceux de la Romagne, de la valeur desquels il ne faut dire autre chose, sinon que par leur moyen, l'Italie fut deliurée des Barbares qui la tyrannisoient, & recouura sa premiere gloire.

Car Alberic Comte de Cuni, ayant ramassé douze mille combattans, qu'on nomma la compagnie de S. George, poursuiuit de telle sorte les nations estrangeres qui rauageoient l'Italie, qu'il les en chassa toutes; & reduisit l'art militaire, auparauant mal entendu des Italiens, en tel estat, qu'on n'estimoit aucun Capitaine, s'il n'auoit combatu sous luy.

Ceux de la Marque, furent les premiers qui commencerent la guerre Sociale, estimée par les Romains, l'vne des plus dangereuses qu'ils ayent euës. Vous y voyez les Ombres, dont Hannibal apres auoir vaincu les Romains au lac Trasymene, esprouua la resistance, n'ayant peu se rendre maistre de Spolete: tellement qu'il cogneut combien estoit chose mal-aisée de subjuguer Rome, puis qu'apres vne si grande victoire, il auoit en vain attaqué cette ville.

L'excellence des Capitaines n'est pas moindre que la valeur des soldats de l'Estat Ecclesiastique. Car on y void fleurir plusieurs familles propres à pouruoir de Capitaines tous les Princes, & toutes les Republiques de l'Europe.

Tellement qu'il ne se faut estonner, de ce qu'en la guerre de Ferrare, finie heureusement en bien peu de temps, on a veu mettre en armes pres de vingt mille hommes de pied, & deux mille cheuaux tous de cét Estat, presque dans vn mois: chose que peu d'autres Princes & Seigneurs de l'Europe, pourroient faire.

Quant à l'assiette, cét Estat est entre la mer Adriatique & la Tyrrhene, & est presque au milieu de l'Italie: à raison dequoy de mesme qu'il est des plus asseurez des courses des Barbares, aussi c'est le plus propre à trauailler, & tenir en paix l'Italie.

Il n'a point de port capable d'vne grande armée de mer, & le riuage Romain est fort sujećt à la tempeste, de mesme que celuy de la Marque & de la Romagne. Tellement qu'il ne peut estre assailly par mer, ny auec de grandes forces, ny sans peril.

Il faut adiouster à cecy, que la partie qui regarde la mer de Toscane, a vn air mal sain: si bien que cela seul, seroit suffisant pour combattre & deffaire les ennemis.

D'ailleurs la Marque & la Romagne, ont pour rempart & bastion deçà l'Esclauonie, & delà les deux Siciles. Ce qu'on peut assez cognoistre, en ce que les Turcs n'ont iamais eu la hardiesse de s'en approcher, combien qu'ils l'ayent assez desiré.

Apres cela, il n'a par terre aucuns confins qui luy puissent donner de la crainte; veu qu'il surpasse en force la Toscane, & ne cede au Royaume de Naples. Car encor que ce Royaume soit plus grand, plus riche & plus peuplé, que n'est l'Estat de l'Eglise, toutefois il ne luy cede en beaucoup de choses.

Premierement à cause qu'il est long & estroit, il a beaucoup de difficulté à vnir ses forces; dauantage c'est vn pays de conqueste, à raison dequoy le Prince ne se peut seruir de ces peuples, auec la mesme asseurance qu'il feroit s'ils estoient ses subjets naturels, pour ce il est contraint d'y tenir de grosses garnisons, ausquelles le Roy d'Espagne dépense presque tout ce qu'il en tire. Mais le Pape est Seigneur naturel de cét Estat, pour la conseruation duquel il ne faut pas (pour le regard des subjets) qu'il depense vn sol: ie laisse l'authorité que la Religion apporte au Pape, & l'interest que les autres Princes ont en la conseruation de l'Estat de l'Eglise, dont le rabais seroit leur perte; & ie laisse aussi la promptitude auec laquelle les Princes estrangers prendroient la protection de l'Eglise, ou par le desir de gloire, ou par raison d'Estat.

C'est pourquoy nous voyons que Gregoire VII. Alexandre III. ont fait teste à des Princes qui auoient les forces de l'Empire, pour lors plus puissant qu'il n'est à cette heure, iointes à celles des deux Siciles.

Que diray-ie des forteresses d'Oruiette, de Citecastellane, de Castre, de Pelican, du Chasteau de Spolete, de Peruse, d'Ancone, de Forli, de Bertinor, de la ville & citadelle de Ferrare? & mesme on peut dire que l'Ombrie, à cause de ses passages estroits & de l'aspreté de son assiette, n'est rien qu'vne forteresse.

Cette importance, & grandeur de l'Estat Ecclesiastique, est redoublée par la grande authorité du Pape, veu qu'il n'y a Prince qui ait plus de moyen de recompenser & de punir, qui puisse plus donner auec moins de perte, qui puisse conferer des dignitez

Digitized by Google

egales à la grandeur des Princes, sans crainte d'amoindrir la grandeur de sa Principauté : il n'y a Prince qui soit plus respecté de ses voisins, ny plus reueré de ceux qui sont éloignez ; & pour abreger, on ne peut dire que les Rois & les Empereurs puissent receuoir de l'honneur de leur obeyssance, si ce n'est en la rendant à ce Prince.

C'est le subiect qui a conuié les Rois d'Angleterre à se rendre tributaires, & les Rois de Naples à se rendre vassaux de l'Eglise, & la Comtesse Matilde à laisser la mesme Eglise heritiere de son grand Domaine.

Cette authorité est si grande, que par son moyen Leon III. démembra l'Empire d'Occident, de celuy d'Orient, & en inuestit Charles le Grand & ses Successeurs. Auec la mesme, Gregoire cinquiesme mit l'Empire entre les mains des Alemans, & en institua sept Electeurs. Ce fut auec la mesme, qu'Alexandre VI. diuisa par vne ligne toutes les nauigations de l'Ocean, & des terres neufues, entre les Castillans & les Portugais.

Il faut adjouster à cecy, que l'Estat de l'Eglise est auiourd'huy plus paisible, & la grandeur temporelle du Prince est plus releuée que iamais, pour deux raisons.

L'vne fut la vente de la liberté que fit l'Empereur Rodolphe aux peuples de Toscane : ce qui fit que l'Empire manqua d'authorité, & les Empereurs manquerent de subiect de venir en Italie, & de trauailler l'Eglise.

Cette-cy fut suiuie de l'autre, qui fut de l'extirpation de tant de petits Seigneurs qui déchiroient l'Estat de l'Eglise. A quoy Alexandre VI. & Iules XI. trauaillerent grandement.

Et ce qui ayde encore à cette grandeur, c'est que le Royaume de Naples & l'Estat de Milan, sont sous vn Prince qui ne demeure pas en Italie.

Or l'on pourroit entierement asseurer cét Estat, en le garnissant de forteresses, comme les Venitiens, ou de gendarmerie, comme les Turcs, ou de l'vn & de l'autre, comme font les Rois de France & d'Espagne.

Quant aux forteresses (ie parle des Estats hereditaires, & comme naturels, & non de conqueste, & acquis par force & par violence) on peut disputer s'il est meilleur de fortifier les frontieres, ou le cœur de l'Estat, ou les frontieres & le cœur tout ensemble. Surquoy ie dy, que des villes maistresses, quelques-vnes sont semblables au cœur tant pour leur assiette, que pour leur office ; pour l'assiette, pource qu'elles sont au milieu des Estats, comme Lisbonne, Prague, Londres, Florence, Paris & Madril ; pour raison de l'office, pource qu'à cause de leur richesse, elles fournissent les forces aux autres membres. Quelques-vnes sont semblables au cœur quant à l'office, & à la teste quant à l'assiette, pource qu'elles ne sont pas au milieu des Estats, ains en quelque extremité, comme Naples, Palerme, Messine, & comme Gennes, qui est assise au milieu de la riuiere, quant à la longueur, mais en vne extremité, quant à la largeur.

Or les villes maistresses qui sont au milieu des Estats, doiuent estre plustost seures que fortes, & la seureté consiste à estre éloignées du danger. Cecy s'obtient par la fortification des extremitez & des passages. Car la fortification d'vne ville maistresse assise au cœur de l'Estat, oste premierement la hardiesse à tout le reste du Païs ; puis l'authorité & la reputation au Prince, comme à celuy qui se deffiant de pouuoir tenir & defendre le reste, pense à se sauuer au cœur de l'Estat : veu que comme quand la chaleur naturelle se retire des pieds, des jambes & des autres parties éloignées du cœur, il y a peu d'esperance de vie au malade ; ainsi quand vn Prince fortifie la ville où il demeure, & le milieu de son Estat, il semble qu'il ait perdu le courage, & le moyen de defendre l'extremité. Puis sauuant les extremitez, on sauue encore le milieu, mais non au contraire.

Tellement qu'il faut que le milieu s'employe pour son bien, à fortifier les extremitez : ce qui ne se pourra faire si on fortifie le milieu, pource qu'il sera necessaire de mettre en la fortification & munition de ce milieu, ce qui seroit bon pour les extremitez, c'est à sçauoir, des viures, de l'artillerie, des munitions, des armes & des soldats. Et pource que les villes capitales sont ordinairement grandes, elles requierent vne si grande dépense & prouision, qu'il ne restera nul moyen de fortifier & pouruoir la frontiere. Cecy a esté esprouué par le Duc de Mantoüe, en la fortification de Casal. Et par ce moyen, il me semble que i'ay respondu à ce qu'on pourroit dire, qu'on peut fortifier les extremitez & le milieu tout ensemble.

Somme, toutes les extremitez ne doiuent faire autre chose, que tenir l'ennemy

arriere de l'Estat, & le milieu ne doit s'employer qu'à fournir les extremitez; ainsi que nous voyons en vn corps animé, que l'office des mains est d'empescher les dangers, & celuy du cœur de fournir la vigueur, & la force aux mains. Outre ce, vne ville maistresse non seulement aura plus de moyen de secourir les extremitez n'estant pas fortifiée, mais encor en aura plus de soin, pour le besoin qu'elle aura de loger l'esperance de sa sauueté en la defense & munition des frontieres. Si bien que ie resous qu'vne telle ville est plus propre à tenir les ennemis loin d'elle, & à garnir la frontiere auec toutes ses forces, n'estant pas fortifiée, qu'auec vne partie desdites forces, estant bien mise en defense: & tout cecy soit dit des Estats qui sont vn peu grands; car quant aux petits, dont les extremitez sont presque jointes au cœur, la fortification de ce milieu est entierement necessaire.

Mais les principales villes autrement assises, & qui ressemblent plus à la teste qu'au cœur, n'estans pas en seureté, pource qu'elles sont en quelque extremité, ont besoin d'estre fortifiées. C'est pourquoy de mesme que la nature asseure la teste de quelques animaux, non seulement auec le crane, mais encore auec les cornes; ainsi la raison d'Estat & de guerre, non seulement ceint semblables villes de murailles, mais les renforce encor auec des citadelles.

Quelqu'vn dira, que mesme les villes assises au centre des Estats, ressemblent autant à la teste qu'au cœur, pource qu'elles communiquent aux places des enuirons non seulement l'esprit qui est le propre du cœur, mais encore le sens & la conduite, qui est le propre de la teste. C'est pourquoy en fortifiant les vnes, on ne peut desnier cette fortification aux autres.

Il n'est pas mal-aisé de resoudre cette difficulté. Car en premier lieu la teste sert aux animaux de chef, & de mains: de chef, pource qu'elle contient le cerueau; de mains, pource que l'animal s'en sert pour en offenser. Et il y a quelques animaux, qui font cecy auec la bouche, & pour cette effect ils l'ont longue & grande, comme le chien, le loup, le lyon, les poissons & les oyseaux: quelques-vns le font auec les cornes, comme le taureau, le cerf & le bufle; les autres offensent auec les dents extraordinairement grosses & longues, comme le sanglier, & l'elephant, qui a outre cela la trompe, pource que l'office du chef n'est pas de combattre, mais de preuoir auec les sens dont il est doüé; & c'est la main qui doit repousser les attaques, empescher les coups, & éloigner les dangers. C'est pourquoy la teste des animaux n'est armée comme chef, mais comme main. Apres cela, le conseil & le gouuernement de l'Estat, ne dépend du lieu, mais du Prince & du Magistrat, qui demeure maintenant en vne place & tantost en l'autre.

C'est ce qui a fait que les Papes ont tantost fait sejour à Viterbe, tantost à Oruiette, à Peruse, à Anagne, à Rieti, en Auignon & à Ferrare.

Mais pour le regard de donner vigueur aux entreprises, c'est chose qui dépend du cœur de l'Estat, par la richesse des reuenus, l'abondance des munitions & des viures, la multitude des personnes, & la commodité de l'assiette: chose qu'on ne peut transporter d'vn lieu à l'autre.

Or Rome n'est pas veritablement au milieu de l'Estat de l'Eglise, veu qu'elle est fort éloignée de Bologne & de Ferrare, & assez proche des frontieres de l'Abbruzze, & toutefois elle n'est pas aux extremitez, & tout aupres des ennemis.

C'est pourquoy il n'est pas à propos qu'elle soit parfaictement fortifiée, ny aussi qu'elle soit du tout foible; mais comme nous la voyons, auec le chasteau & le bourg fortifiez, & le reste plustost ceint de murailles que bien remparé.

Car si on la fortifioit entierement, ce seroit chose qui apporteroit des inconueniens, & des desordres que nous auons dit cy-deuant; & pour asseurer les affaires, consommer les ennemis, & donner du temps aux secours & aux occasions, il suffit que le bourg & le chasteau soient forts.

XXX. Mais pour dire quelque chose de ce qu'on a fait en diuers temps touchant la fortification de Rome, Bellissaire refit ses murailles ruinées, mais auec vn circuit beaucoup moindre. Puis ces murailles estans encore par terre, Adrian premier les redressa, & Leon IV. pour empescher que les Sarrasins ne vinssent à Rome, en montant contremont la riuiere, bastit autour de la ville quinze tours, & entre les autres en fit deux fort necessaires, c'est à sçauoir vne de chaque costé du Tybre. Il ceignit le Vatican de murailles, qu'il nomma de son nom, Leonine. Nicolas III. enuironna la muraille Beluedere. Paul III. commença à fermer le bourg, auec dessein que Rome

Digitized by Google

estant fort solitaire du costé du Leuant, & la muraille éloignée des lieux habitez, & pour cette cause ne se pouuant bien fortifier de ce costé, ny defendre auec peu de gens, le peuple eust là pour le moins vn refuge pour quelque temps. Pie IV. mit en bon estat cette fortification, & agrandit le Chasteau. Il reste donc que les frontieres de l'Estat soient fortifiées.

Or l'Eglise confine auec le Royaume de Naples par tout le trauers d'Italie, d'vne mer à l'autre; le Perusin & le Patrimoine confinent auec le grand Duc: le Ferrarois & le Bolonois auec le Duc de Mantouë. Apres cela les interests des Princes ne portent pas qu'il y aye ligue & vnion entr'eux contre l'Eglise, pource qu'il est plus expedient à tous qu'elle se maintienne en sa grandeur, que non pas que son rabais & declin adjouste de la puissance à quelque Prince, qui est desia assez puissant de luy-mesme. Car de mesme que le Pape est Pere vniuersel; aussi il semble que l'Estat de l'Eglise soit vn Estat duquel tous doiuent attendre du secours, ainsi que les Venitiens en ont souuent eu contre le Turc, les Cheualiers de Malthe en leurs necessitez, & l'Empereur Charles V. en la guerre de Saxe: veu que tous ceux-cy ont esté secourus d'argent & d'hommes par les Papes.

Ie ne parle pas de l'Empereur Ferdinand, ou de Maximilian, de Rodolphe, de Ferdinand II. ny de Ferdinand III. qui regne auiourd'huy, ou du Prince de Transsyluanie, qui ont esté secourus contre les Turcs de grosses sommes d'argent, & de force caualerie & infanterie par le Pape Clement VII. Paul III. Pie III. Pie V. & Clement VIII. Gregoire XV. Vrbain VIII. à present seant. C'est pourquoy il me semble que c'est chose plus importante au Pape de se maintenir en reputation de Pere commun, & de ne rompre auec aucun, que de fortifier ses places, pource que par ce moyen, de mesme qu'il asseure tous les Princes voisins de son Estat, aussi tous l'asseureront, & iront à l'enuy à qui le secourra & le seruira mieux. Mais si l'on doit fortifier quelque place, ce doit estre aux frontieres plus éloignées, qui sont celles du Ferrarois & du Bolonois. Quant à Ferrare, elle est si forte, que l'Eglise ne peut receuoir du dommage de ce costé-là.

Le Bolonois est veritablement foible, pource que Bologne n'est forte ny bonne à fortifier, à cause des lieux qui luy commandent. Si bien que pour asseurer l'Estat de ce costé-là, on ne peut mieux faire, que de fortifier Castelfranc: lieu qui pour estre en plaine, non subiecte à des lieux plus hauts, est capable de toute fortification; & pour estre en pays abondant, & auoir Bologne pour voisine, & interessée en sa defense, pour son bien propre, & de son territoire, peut estre aisément pourueu & bien muny.

Pie V. commença la fortification de Castelfranc, mais il ne la laissa presque qu'esbauchée, à cause du bruit de la guerre de Cypre. Auec ces deux clefs, qui sont Ferrare & Castelfranc, l'Estat de l'Eglise demeure entierement asseuré de tout l'orage qui luy peut venir de delà les monts & de Lombardie. Du costé du Royaume de Naples, la longueur de la frontiere demanderoit beaucoup de forteresses. C'est pourquoy l'on pourroit fortifier vers la Marque Transone, Offide & Ascoli: mais Ascoli comme bonne ville forte d'assiette & de gens, & située au delà du Tront, au pays des ennemis, seroit suffisante & propre à les trauailler en leur estat propre, comme la vraye raison de guerre le requiert.

Vers la Sabine, il suffira d'auoir Rieti, ville assez bonne & en bon pays, qu'il ne faut abandonner aux ennemis pour cette cause. Du costé de la Campagne, encor que ce seroit chose importante de fortifier Terracine, Frusinon, Firentin, Signe & Anagne; toutefois quelques-vns tiennent qu'il suffiroit de mettre en defense Fruscinon & Anagne, en abattant toutes les petites forteresses qui sont plus proches de Rome, afin que les ennemis ne s'y peussent loger, & s'y rendre forts. Du costé de la Toscane, l'Eglise a les villes de Castello, de Peruse, d'Oruiette, de Castre & de Viterbe, qui sont pour la pluspart assez fortes.

Mais pour dire la verité, l'Estat de l'Eglise ne pouuant estre assailly plus dangereusement que du costé de la Toscane, non à cause des forces de son Duc, mais du passage qu'elle peut donner aux ennemis, comme elle le donna à Charles VIII. Roy de France, & à Charles Duc de Bourbon, il sera tousiours à propos qu'vn Pape tasche d'auoir le Duc de Toscane pour amy, en sorte qu'il luy serue de defense contre les estrangers.

Il reste maintenant que nous parlions de la mer de Toscane, & veritablement il est XXXI

à propos que le Pape aye cinq ou six galeres bien en ordre, tant pour asseurer la mer & la nauigation, que pour vne certaine grandeur & reputation, pource que ce seroit chose indighe de laisser entierement cette mer, sur laquelle l'Eglise a tant de places; & il semble que le Prince qui ne ioint les forces maritimes à celle de la terre, ne peut estre estimé puissant : Mais les galeres pourroient estre mises entre les mains de quelque ordre de Cheualiers, à qui l'on donneroit l'Isle de Ponze pour demeure. Et pour sçauoir de quelle sorte cét Ordre doit estre institué, l'exemple du grand Duc Cosme l'a monstré, & ce seroit chose trop ennuyeuse que d'en rapporter icy la maniere.

Il faudroit que le chef de l'Ordre demeurast à Ponze, de mesme que les galeres; premierement pource que la Chourme, & les autres gens que le mauuais air consume à Ciuita-Vecchia, y seroient plus sains & plus gaillards; & aussi qu'auec leur ayde, Ponze qui a de tour dix-huict milles, & qui a pour voisines Paluaiuole, qui en a douze, & Ianique six, & trois autres moindres Isles, toutes fertiles, & qui au temps de Strabon estoient pleines d'habitans, seroient asseurées des Corsaires, & cultiuées, & l'on tireroit encor quelque fruict de cette mer, qui est abondante en poissons, & principalement en Sardine.

Dauantage les galeres seroient en lieu plus propre pour découurir la mer, & plus commode pour couper chemin aux Corsaires, qui tireroient vers la terre pour y faire quelque butin, ou qui en retourneroient.

Mais il n'y a chose à laquelle il faille estre plus attentif qu'à conseruer & multiplier les habitans de l'Estat, pource que c'est de cecy que la grandeur de toutes les Principautez procede.

XXXII. Surquoy ie trouue qu'il est à propos de discourir d'où vient qu'en plusieurs endroits d'Italie, on void manquer le nombre d'habitans qui leur seroit conuenable, afin qu'on y puisse remedier en l'Estat dont nous parlons.

Le peuple manque donc en partie pour des causes naturelles, comme la peste, & en partie aussi pour des causes naturelles & humaines toutes ensemble, comme la famine, pource aussi qu'il aduient bien rarement que la nature cause la cherté, sans le concours de l'auarice des hommes, en partie pour les causes purement humaines, comme la guerre, les assassinats, les courses de voleurs, & gens de pareille estoffe.

Les hommes manquent aussi, pource qu'ils reçoiuent soldes des Princes estrangers, & vont à la guerre à leur seruice.

Et en cette sorte, il n'y a Estat qui ressente plus ce mal que celuy de l'Eglise, pource que c'est comme vn champ commun, sur lequel chacun fait ses desseins, & des forces duquel chacun se preuaut.

Les hommes manquent encore, pource que les Princes chargent trop le pays d'impositions & de tailles, à raison desquelles le peuple ne s'y marie, ou bien s'en va dehors; ou bien si quelques-vns y establissent leur demeure & s'y marient, ils n'ont pas le moyen de s'entretenir eux-mesmes, tant s'en faut qu'ils puissent seulement nourrir leurs enfans: à raison dequoy l'on void les chemins pleins de mendians.

Les hommes manquent encor dauantage aux lieux où le Prince, non seulement oste toute la substance au peuple, mais encor serre l'argent qu'il en tire, pource que leur ayant osté l'argent auec les impositions, il leur rauit encor la vie, en leur ostant toute commodité de gaigner & de payer ses impositions.

Celuy fait encores pis, qui non seulement priue ses subjets du moyen de faire quelque gain, mais veut encor le gain pour luy-mesme, en exerçant le trafic. Les guerres, & les entreprises éloignées, consument assez de gens, pource qu'il en reuient peu : ce que les Espagnols esprouuent en leurs entreprises de l'Amerique, & ont essayé aux guerres de Flandres, & les Portugais aux entreprises des Indes.

Les Turcs ont éprouué le mesme en la guerre de Perse, & pareillement en celle de Hongrie.

Ce qui rend encor vn peuple miserable, & rend vn pays desert, c'est la gourmandise & la pompe; pource que ces deux choses font que ceux qui seroient capables de nourrir dix personnes auec leur trauail, n'en peuuent presque entretenir vn seul; & que se trauaillant apres des choses vaines & superfluës, ils laissent les vtiles & necessaires. Le peuple vient de mesme à manquer, si les biens premierement distribuez à plusieurs, viennent entre les mains de peu de personnes.

Ce qui arriua sous les Romains à l'Italie, à raison dequoy Pline dit, qu'elle demeura desnuée d'habitans, pour la grandeur des biens de peu de personnes.

Digitized by Google

GOVVERNEMENT ANCIEN.

XXXIII. POurce que la conduite des Romains a esté si bonne, que presque toutes leurs entreprises leur ont heureusement reüssi, i'ay creu que ie ferois plaisir au Lecteur, si ie luy mettois icy le plus briefuement qu'il sera possible, le gouuernement ancien de ceux qui se sont rendus redoutables à tout ce qui estoit de leur connoissance, autant par leur sage & admirable conduite, que par leur courage.

Ie commenceray donc par le Senat, duquel dépendoit toute l'administration des affaires, & en parleray selon qu'il estoit auant la Monarchie & apres.

L'ordre des Senateurs fut institué par Romulus, qui considerant que sa ville estoit assez bien fortifiée d'vne gaillarde ieunesse, & que ce ne seroit chose moins importante de la fortifier auec le conseil, éleut cent des premiers citoyens qui se trouuoient alors, qu'il appella Peres par honneur, & Senateurs à cause de leur aage; & ceux qui nasquirent apres de ces Peres, furent appellez Patrices.

Tullus Hostillius rendit cét ordre plus parfait apres qu'il eut destruit Albe, & conduit ses habitans à Rome.

Car il receut alors entre les Senateurs les Tulles, les Seruilis, les Quintes, les Gregentes, & les Clodes: Mais lors que les Rois furent chassez, Brute, Consul, voyant le Senat vuide de personnes de bien, voulut que les premiers de l'ordre des Cheualiers fussent faits Senateurs, & les appella Peres Conscripts, c'est à dire, ioints auec les Peres.

Ces Senateurs prirent vne si grande authorité, qu'ils gouuernoient toutes les affaires de la Republique, tellement que ny les Rois, ny les Consuls, ny les Dictateurs, ny aucun autre Magistrat, ne faisoit chose que le Senat n'eust premierement resoluë; & Tarquin le superbe, ayant fait plusieurs choses à sa volonté sans l'authorité du Senat, estoit appellé tyran, & perdit enfin cét Estat.

Ie trouue que les Senateurs furent de trois Ordres, veu que les vns furent nommez Patrices, les autres Pedaires, & les autres Conscripts. Nous auons parlé des Patrices & des Conscripts: mais quant aux Pedaires, ils estoient ainsi nommez pour plusieurs raisons.

Quelques-vns disent, qu'ils ne pouuoient dire leurs aduis au Senat, ains consentoient à l'opinion des autres, qui est en latin, *Pedibus ire in sententiam aliorum*: les autres, que plusieurs des Senateurs estans en Magistrat, alloient au Senat en litiere, ou coches; & que les autres qui n'auoient aucun Magistrat, faisoient ce chemin à pied, & pour cette cause estoient appellez Pedaires.

Varron dit, que c'estoient quelques Cheualiers, qui ayans exercé les plus grands Magistrats, & n'estans pas encore compris dans le Senat par les Censeurs, ne pouuoient dire leurs aduis, ou donner sentence au Senat, ains seulement s'y trouuer, & s'accorder à l'opinion des autres. Marc. Varr. liu. 5.

Mais pour dire l'ordre d'opiner au Senat, ie trouue qu'on auoit accoustumé au commencement de laisser opiner le premier, celuy qui auoit esté ordonné chef du Senat par les Censeurs. Quelquesfois aussi ceux qui estoient éleus Consuls, commençoient.

Ciceron dit, en son discours de la vieillesse, qu'on donnoit iadis cette preference au plus vieil; toutefois on dit, que celuy qui estoit prié par le Consul, deuoit dire premier son aduis, suiuant vne coustume qui fut introduite: mais il ne pouuoit prier aucun qui ne fut Consulaire, c'est à dire, qui n'eust esté Consul. Ciceron au dialogue de la vieillesse.

Aule Gelle dit, que Varron escrit de ceux qui pouuoient assembler le Senat, & nomme le Dictateur, le Consul, le Preteur, le Tribun du peuple, & le Prefect de la ville. Il adjouste hors de la iurisdiction ordonnée, les Tribuns militaires, qui auoient esté Proconsuls, les dix hommes qui auoient alors la puissance Consulaire, & les deux hommes creez pour ordonner la Republique. Aule Gelle liure 5.

Il dit qu'il ne se souuient si le Prefect de la Cité des Latins auoit cette authorité, pource qu'il n'estoit pas Senateur, & ne disoit son aduis au Senat. Varron dit, que le Prefect de la Cité le peut assembler, & le Tribun du peuple pouuoit faire le mesme auant la loy d'Atinius, encore qu'il ne fust pas Senateur.

Mais on tient que pour le regard du lieu où l'on pouuoit assembler le Senat, il ne pouuoit estre autre, que celuy qui estoit ordonné par les Augures, qui estoit par eux nommé Temple.

Et le Senat s'estant assemblé en la cour Hostire, en la Pompée, & apres en la Iulie, qui estoient lieux prophanes, les Augures ordonnerent que ce fussent en des Temples, afin que selon la coustume de leurs predecesseurs, les deliberations s'y passassent.

Quant au temps de cette assemblée, le mesme Autheur dit, qu'elle n'estoit d'aucun fruict, si elle se faisoit ou auant le leuer du Soleil, ou apres qu'il estoit couché, & dauantage, il falloit que le Censeur ordonnast le temps pour deliberer. Quant à l'âge des Senateurs, depuis ce qui aduint à Papirius Pretextatus, il fut ordonné qu'aucun qui n'eust vingt-cinq ans, ne pourroit demeurer dans le Senat, ainsi qu'on lit dans Plutarque en la vie de Pompée.

Plutarque en la vie de Pompée.

Varron dit aussi, que celuy qui vouloit entrer au Senat, deuoit premierement immoler, & que les deliberations se faisoient en deux sortes, ou par dispute, ou si la chose estoit douteuse, par l'aduis d'vn chacun, & l'on ordonnoit vne amende contre ceux qui ne se trouuoient au Senat quand il s'assembloit.

Les Posthumes estoient neantmoins, appellez hommes du Senat.

Mais ceux qui estoient nez, & conceus apres que leurs peres auoient esté mis hors du Senat, n'estoient tenus pour enfans de Senataurs: & au contraire, s'ils estoient conceus auant cét accident.

Mais si les enfans conceuz d'vn pere mis hors du Senat qui venoient à mourir, tomboient apres sa mort au pouuoir de leur grand pere Senateur, ils estoient estimez du Senat.

Florus en Romulus.

Pour les Tribuns des Cheuaux legers, Romulus les institua le premier, quand il adjousta trois centaines ou centuries de Cheualiers, qu'il employoit en toutes les necessitez de la Republique, & les nomma Rhamnesiens, Tatiens & Luceres.

En Tullus Hostilius.

La creation des Questeurs est tres-ancienne, veu qu'ils furent ordonnez presque auant tous les Magistrats, car il est certain que Tullus Hostilius en crea; & quant à ce qu'on tient que Romulus auoit deux Questeurs, ce n'est pas chose asseurée. On dit qu'ils furent nommez Questeurs, pource qu'ils estoient commis pour exiger les deniers publics, & auoient le soin du thresor public; & qu'vne partie de ces officiers alloit par les Prouinces pour retirer l'argent des daces, & vne autre partie auoit la charge de lire dans le Senat, les lettres enuoyées d'vn costé & d'autre.

On dit que les Questeurs examinoient quelquesfois les criminels, & Varron veut qu'ils ayent ce nom de Questeurs, pour la question qu'ils ordonnoient qu'on donnast aux mal-faicteurs.

C'estoit la coustume de creer les Questeurs, autant de l'ordre du peuple, que des Patrices. Et pource que les Consuls ne pouuoient condamner vn citoyen Romain à la mort sans commission du peuple, on ordonna que les Questeurs seroient commis sur les choses capitales, & ceux-cy se nommoient Questeurs des homicides.

Si nous voulons à cette heure regarder au commencement des deux hommes, il sera besoin de commencer depuis le temps du Roy Tullus Hostilius, qui les ordonna, lors qu'Horace, reuenant victorieux des Curiaces, eut tué sa sœur.

Ce Roy voyant que chacun le condamnoit à la mort, commit pour iuger du fait ces deux hommes, qui le condamnerent : mais il appella de la sentence au peuple, & fut absous.

Voilà le commencement des deux hommes capitaux, ausquels l'on en adjousta vn troisiesme; & pource qu'ils estoient commis sur les choses capitales, ils auoient aussi la charge des prisons des criminels; & Tite-liue dit, que ce Magistrat fut employé à la condemnation de C. Manlius Capitolin, & ceux-cy mesmes punirent tous ceux qui se trouuerent de la coniuration de Catilina.

Quant au Prefect ou Gouuerneur de la ville, sa Iurisdiction s'estendoit par toute l'Italie; il prenoit connoissance de tous les crimes qui y estoient commis. Il donnoit audience aux esclaues qui auoient recours aux statuës, & se plaignoient de leurs maistres en quelque chose.

Il auoit aussi pouuoir de bannir, ainsi que ceux qui accusoient quelque femme d'auoir commis adultere auec son esclaue.

Les tuteurs & curateurs comparoissoient aussi deuant luy pour toutes sortes de choses qui concernoient leur charge, & de mesme il prenoit connoissance de l'ingratitude des affranchis enuers leurs maistres. Il auoit aussi charge de toutes les choses qui se vendoient; & il deuoit prendre garde que toutes choses fussent laissées à prix raisonnable.

Digitized by Google

Il y auoit aussi des hommes de tous costez, pour luy rapporter ce qui se faisoit. Finalement sa creation ayant duré long-temps, sa Iurisdiction fut donnée au Preteur des Feries Latines, iusqu'à ce qu'on commença de le créer vne autrefois.

Les plus anciens autheurs asseurent, que la puissance des Consuls fut trouuée à l'exemple de celle des Roys: pource que les Roys ayant esté chassez, on trouua deux hommes qui auoient mesme puissance, mais limitée quant au temps, pource qu'elle ne duroit qu'vne année. Ils auoient des Licteurs, & toutes les autres marques que les Roys souloient auoir: Et pource qu'ils deuoient conseiller ce qui estoit vtile à la Republique, on les nomma Consuls.

Les premiers Consuls apres les Roys chassez, furent L. Iunius Brutus, & Tarquin Collatin. Brutus s'accorda auec son compagnon, qu'il y en auroit vn seul d'eux à la fois, qui marcheroit auec les enseignes Royales, afin que le peuple estonné de les voir tous deux auec ces marques, ne se plaignist de ce qu'au lieu d'vn Roy, ils en voyoient deux.

Il y auoit douze Licteurs, qui portoient des verges auec des haches, & deuançoient les Consuls.

Valere Consul fut autheur d'vne loy, par laquelle il estoit porté que l'on pourroit appeller de tous Magistrats, & lors l'authorité Consulaire commença à deuenir moindre que la Royale. Iadis les Consuls estoient choisis d'entre les Senateurs: mais en fin les Romains las des seditions des Tribuns, permirent qu'vn des deux Consuls fut choisi d'entre le peuple.

Le premier Consul de cét ordre, fut Lucius Sequacius.

Le Dictateur estoit de si grande authorité, que l'on ne pouuoit appeller de sa sentence, & il auoit souueraine iurisdiction sur le peuple Romain.

On n'auoit accoustumé de créer vn Dictateur, sinon quand il naissoit quelque occasion qui menaçoit la ville de ruine. Au commencement on ne pouuoit élire vn Dictateur qui ne fut Patrice; toutefois en la guerre que les Romains eurent contre les Falisques, on choisit parmy le peuple, C. Marcius Cutilius pour estre Dictateur.

Le premier Dictateur qui fut à Rome, fut Titus Largius Flauius. Or ce Magistrat à cause de sa puissance, ne pouuoit estre retenu plus de six mois: Mais sous le nom de tel Magistrat, L. Scylla & Iules Cesar, se rendirent Seigneurs des Romains, & tascherent par ce moyen d'éuiter l'odieux nom de Tyran.

Le Maistre des Cheualiers auoit iurisdiction sur tous les soldats. Le premier qui le fut, se nommoit Spurius Cassius, qui fut crée par T. Largius premier Dictateur. Finalement l'Office de Maistre des Cheualiers fut tel, pres le Dictateur, que celuy du Prefect Pretorien pres de Cesar.

L'occasion de créer les Tribuns, fut la diuision du peuple d'auec les Peres. Si bien que lors que le peuple se fut retiré au Mont-sacré, on l'appaisa en luy promettant qu'il y auroit des Magistrats du peuple, auquel on donna lors deux Tribuns, c'est à sçauoir, A. Virginius & T. Vetusius

Puis vne autre separation estant arriuée, on en adiousta trois autres, & depuis cinq, si bien que les Romains eurent dix Tribuns, dont l'authorité s'accreut tellement, que tout ce que le Senat ordonnoit, estoit asseuré, si les Tribuns l'approuuoient. Ils se tenoient à l'entrée du lieu où le Senat s'assembloit, qui commettoit aux Tribuns la charge de voir ce qu'il auoit ordonné, & de l'approuuer, d'en oster, ou d'y adiouster selon qu'ils verroient estre vtile à la Republique; & pour marque de leur confirmation, ils adioustoient à l'écrit la lettre T.

La plus grande importance de l'institution des Tribuns, fut qu'ils interuenoient aux intercessions (c'est à dire qu'ils empeschoient qu'aucune violence fust faite par les autres Magistrats) & la moindre, en ce qu'ils presentoient au peuple les loix qu'on appelloit Plebiscites, & l'authorité du Senat n'interuenoit pas en cecy. Ils assignoient aussi les Prouinces à ceux qui les alloient gouuerner en la place des Consuls, ainsi qu'on void en Plutarque, en la vie de Caton.

On obserua pareillement, que si tous les Tribuns estoient d'accord en quelque chose, horsmis vn, celuy-là seul pouuoit empescher tous les autres qui luy estoient contraires.

En la guerre des Eques, les Consuls Albus Posthumius, Sp. Furius, créerent Proconsul, ou leur Lieutenant, T. Quintius; & depuis il y eut des Proconsuls qui auoien.

toutes les marques de Consul, excepté qu'ils ne menoient plus de six Licteurs quand ils vsoient de leur Iurisdiction non ordinaire, mais commise par le Consul, combien que quelque temps apres ils commencerent d'auoir vne authorité particuliere : car les bornes de l'Empire estant éloignées, il fut ordonné que ceux qui sortoient du Consulat, commenceroient d'estre Proconsuls, & ainsi ils gouuernoient les Prouinces de l'Empire, les diuisans entr'eux au sort.

Le Proconsul ne pouuoit exercer sa iurisdiction hors la Prouince qui luy estoit escheuë, encor qu'elle fut volontaire, comme d'affranchir & d'adopter. S'il menoit sa femme auec luy en la Prouince, il la pouuoit chastier si elle commettoit quelque faute. Il ne pouuoit achepter autre chose que des viures dans la Prouince.

Il ne deuoit determiner les causes qui auoient besoin d'vne bonne enqueste : mais au cas qu'il ne fut besoin d'vne si grande diligence, comme lors qu'il s'agissoit de l'obeyssance des enfans enuers les peres, & choses semblables, il pouuoit iuger souuerainement. Il pouuoit pareillement faire foüetter les affranchis, qui estoient ingrats à leurs maistres.

Les Proconsuls auoient accoustumé, à cause de la multitude des affaires qu'ils auoient entre les mains, d'enuoyer aux Prouinces des Legats, qui y exerçoient iurisdiction, non comme de leur propre authorité, ains comme commis à cela par le Proconsul, qui ne les pouuoit ordonner en son lieu, auant qu'ils fussent arriuez aux Prouinces. Que s'il arriuoit quelque chose importante aux Legats, & qui requist la diligence du Iuge, les Legats la deuoient remettre au Proconsul, pource qu'ils n'auoient authorité ny de battre, ny de faire mourir; toutefois ils pouuoient donner Iuge à ceux qui playdoient, & des tuteurs aux pupils.

Les Ediles du peuple ordonnoient qu'on fist les festes publiques, il falloit qu'ils dépençassent selon leur dignité & leur patrimoine, en ces festes. Pedian dit, que Pompée ayant esté creé Edile, & ayant à ses dépens fait bastir vn merueilleux & riche theatre, voulut qu'il y eust vn chariot auec quelques Elephans, outre les magnifiques jeux qu'il y fit faire.

Les Ediles auoient le soin de faire que tous les Romains gardassent, en s'asseant au theatre, l'ordre de leur dignité. Que si l'achepteur estoit deceu par le vendeur, en prenant du bestial malade pour sain, il auoit recours à l'Edile, qui auoit aussi le soin de faire que les fossez publics, les aquaducs, & tous les bastimens, fussent en bon estat, & bien propres.

Le Prefect du froment auoit la charge de pourchasser du bled de tous costez, & cómandoit à celuy qui en auoit plus que sa maison le requeroit, de le vendre, & il y imposoit vn iuste prix. Le peuple Romain fut secouru souuent par ce Magistrat, lors qu'il estoit en mauuais estat touchant le froment. Et l'affaire des fromens vint à estre tellement authorisée, que toutes les personnes qui n'estoient capables d'accuser aux autres cas, estoient admises en cestuy-cy seul, comme les putains, & semblables personnes.

Les Tribuns militaires qu'on prenoit aussi bien du peuple que du Senat, furent quelquefois au nombre de vingt, & quelquefois plus ou moins, mais au commencement on en crea seulement trois, c'est à sçauoir A. Sempronius Amacinus, L. Attilius, & T. Cecilius; & l'on vint du Consulat aux Tribuns militaires auec puissance Consulaire, quand M. Genuce, & P. Horace, laisserent le Consulat, & ce Magistrat auoit mesme authorité que les Consuls, seulement le nom estoit changé, & le peuple s'en méloit.

Les Censeurs, quoy qu'au commencement de petite authorité, vindrent à l'auoir si grande, que c'estoit d'elle que dependoient les mœurs, la discipline des Romains, la conduite des Cheualiers, la iurisdiction des particuliers, & les daces des lieux publics du peuple Romain.

Ils ostoient du Senat ceux qu'ils en iugeoient indignes : élisoient le Prince du Senat, y adioustoient ceux que bon leur sembloit, ostoient les cheuaux & les armes aux soldats qui estoient trop gras, & ceux qui se plaisoient d'estre parfumez & parez, receuoient par eux vne marque d'infamie, & estoient mis hors de l'armée. Au cómencement lors qu'vn Censeur estoit mort, on tenoit que l'autre suffisoit pour tous deux : mais il fut ordonné depuis qu'vn Censeur estant mort, l'autre quitteroit son Office, & on en créeroit deux autres. La cause de cecy fut, qu'au temps que les Gaulois prirent la ville, vn des Censeurs estant mort, on substitua l'autre en sa place : ce qu'on tint

Digitized by Google

depuis pour mauuais augure. Les Censeurs auoient encor la charge de limiter les vsures.

Le Preteur de la ville eut l'authorité de faire de nouuelles loix, & de casser les anciennes, & en fin ce qu'il ordonnoit estoit nommé loy honorable. On octroya aux Preteurs les Marques Royales, & presque tous les ornemens Consulaires. Ce Preteur de la Ville alloit à cheual habillé de blanc.

En fin y ayant à Rome vn grand abord de toutes nations, on crea le Preteur estranger, ou Peregrin, qui oyoit les causes des estrangers. Et finalement le nombre en fut si grand qu'il y eut quelquefois dix-huict Preteurs. Mais apres qu'on eut pris la Sardaigne, la Sicile, l'Espagne & la Prouince Narbonnoise, on crea autant de Preteurs qu'il y auoit de Prouinces prises, afin qu'vne partie cognust des affaires de la ville, & l'autre de ceux des Prouinces. Depuis Sylla adjousta le tourment public, comme aux faussaires, aux parricides, aux empoisonneurs, & adjousta-on quatre Preteurs.

Cesar ordonna deux Preteurs & deux Ediles, qui eurent charge du froment, & du nom de Cerés furent nommez Cereaux. Auguste ordonna apres seize Preteurs, & Claude en adjousta deux, dont Tibere en osta vn, & Nerua en adjousta vn autre.

Tels qu'estoient les Tribuns des cheuaux-legers, pres des Rois ou les Maistres des Cheualiers pres des Dictateurs, tels furent les Prefects Pretoriens pres des Empereurs. Car ceux-cy tenans le premier lieu apres eux, & estans commis pour corriger la discipline publique; leur authorité vint à estre si grande, qu'au lieu qu'au commencement on appelloit du Prefect du Pretoire, cette appellation fut apres ostée par le Prince, qui pensa que ceux qui paruenoient à telle dignité, par leurs merites, deuoient iuger comme luy mesme. Ces Prefects auoient vn priuilege; que les mineurs contre lesquels ils auoient donné sentence, n'auoient nul recours, au lieu qu'ils l'auoient estans condamnez par les autres Magistrats.

Auguste estimant que la conseruation du public, n'appartenoit à autre qu'à luy, ordonna sept trouppes de soldats, aux lieux de la ville qui en auoient plus besoin, afin qu'ils peussent promptement secourir les lieux où le feu se mettoit; & l'ordre fut tel, qu'vne trouppe ou compagnie gardoit deux regions de la ville, & les Tribuns estoient chefs de ces trouppes, & le Prefect des gardes estoit chef de tous. Il cognoissoit des causes des embrasemens & des larrons, si par fortune le crime n'estoit si grand, qu'il fut besoin de remettre la personne entre les mains du Prefect de ville. XXIX
Outre ce, le Prefect veilloit vne bonne partie de la nuict, & alloit par la ville armé, aduertissant chacun de prendre garde au feu, & de tenir de l'eau dans sa maison.

Il reste que nous parlions du Procureur de Cesar, qui estoit Iuge entre Cesar & le peuple.

Ce Magistrat auoit ample authorité, de sorte que tout ce qu'il manioit pour l'Empereur, estoit aussi valable que si l'Empereur mesme l'eust fait. Mais si ce Procureur alienoit quelque chose de l'Empereur comme sienne propre, on n'estimoit pour celà que l'Empereur l'eust aliené, veu qu'on l'estimoit seulement telle, lors que l'Empereur y prestoit consentement. Enfin s'il traittoit de vente, ou de donation, il ne faisoit rien qui valust, pource qu'il auoit la charge, non d'aliener le bien de l'Empereur, mais de faire diligemment ses affaires. Et lors qu'vn serf de Cesar estoit fait heritier en quelque testament, il ordonnoit qu'il succedast à cét heritage, qui venoit par droict à l'Empereur, pource que l'esclaue acquiert tout au Maistre. Mais si Cesar estoit heritier, & que son Procureur se mist en l'heritage, il mettoit l'Empereur en possession. Ce Magistrat n'auoit pas la puissance de bannir.

Le nom de President est general, veu que les Proconsuls, les Legats des Cesars, & tous ceux qui gouuernoient les Prouinces, pourueu qu'il fussent Senateurs, estoient nommez Presidens.

GOVVERNEMENT DE CE TEMPS.

XXXIV. L'Authorité du Pape comme chef, s'espand de luy en tant de membres, que ceux de sa Cour vieillissent ordinairement auant qu'ils entendent ce gouuernement, que ie m'essayeray toutefois de vous faire entendre le plus biefuement qu'il me sera possible.

On void premierement le S. College des Cardinaux, dont le Pape est le chef; & de ceux-cy le nombre n'est point determiné de nostre temps, combien qu'on trouue qu'autrefois ils n'estoient que douze, à l'exemple des Apostres. Ces Cardinaux auoiét iadis de coustume d'aller trouuer le Pape deux fois la semaine: mais les affaires importantes estant augmentées de nostre temps, ils s'assemblent vne seule fois, & leur assemblée se nomme communément Consistoire.

On y ordonne ceux qui sont éleus Euesques & Archeuesques, ou commis sur les Eglises Patriarchales, quand il vacque des sieges, dont l'élection n'appartient à vn Chapitre, à vne Ville, à vne Prouince, à vn Roy, ou à autres personnes: car en ce cas ils sont éleus par le Pape, & par le Senat auquel appartient cette reserue par priuilege de tous les Papes; & cette reserue encores a accoustumé de s'estédre à certains Monasteres qui se trouuent taxez au liure de la Chambre, & qu'on donne en charge à des personnes capables, & pour ce on appelle tels Monasteres, Consistoriaux, pource que l'on ne dispose d'eux que par la voye du Consistoire.

C'est en fin icy qu'on traicte toutes les choses qui appartiennent à la foy, à la Religion, à la paix des Chrestiens, & à la conseruation du temporel de l'Eglise. C'est icy que les Prouinces, les Reguliers & les Rois, ont leurs Protecteurs, dont la charge est de proposer l'élection, & les autres causes de leurs Prouinces au Senat; & celuy qui propose, a de coustume aux élections d'ouyr ceux qui contredisent, s'il y en a, & de rechercher plusieurs choses qui sont requises en la personne qu'on doit élire pour l'Eglise vacquante, & qui appartiennent à ladite Eglise.

Cela se fait aussi par voye de tesmoins (laquelle recherche, on nomme vulgairement procez) & toutes ces choses sont mises par escrit au Senat; & cestuy-cy fait entendre la responce dudit Senat à ceux qui attendent, signant & seellant auec le sein du S. Siege, la responce qui est presentée par ceux qui attendent, au Vice-chancellier, qui fait vn autre certificat en son nom, par lequel il fait foy à tous les officiers qui doiuent expedier, faisant vn recit du fait.

Apres ce rapport, les supplians pourchassent d'auoir vn bref conforme au rapport, c'est à sçauoir, qui soit premierement dicté par des Abbregeurs, & estant dicté soit escrit par les Escriuains, puis expedié par les autres, par la Chancellerie, ou la Chambre Apostolique, & quelquefois extraordinairement par la Secretairerie, & lors que tout est expedié, il y faut le seel de plomb.

XXXV Le grand Penitencier en ce qui appartient à son absolution, exerce la iurisdiction qui luy a esté commise par le Pape, par plusieurs Vicaires & Substituts, qu'on nomme Penitentiers, qui sont diuisez par toutes les plus grandes Eglises de Rome, comme S. Pierre, S. Iean de Latran, & saincte Marie Majour: Mais il n'accorde les dispenses de l'obseruation des loix humaines, que pour quelque cause; & luy mesme par generale commission du Pape, escoute les supplians; puis ayant veu leurs demandes, s'il y a chose pour laquelle le requerant merite d'estre ouy, & que ce qui est requis ayt accoustumé d'estre octroyé par le Pape, il rescrit par authorité de son office, & en vertu de sa commission generalle, non par la bouche du Pape, & asseure en ses lettres vne vertu de cette commission qu'il rescrit par la bouche du Pape; & il escrit tousiours en l'vne de ces façons, *Fiat in forma, fiat de speciali, fiat de expresso*; & par ces diuerses façons de parler il fait connoitre à ceux qui taxent, l'importance de la requeste; & de mesme que le rescrit du Penitencier varie en sa forme, aussi les taxes des payemens sont alterées par les officiers: & la multitude des loix humaines & du Pape, & des Conciles, & des Monasteres est si grande auiourd'huy, que les hommes liez en certaine sorte, desirans l'ancienne liberté, recourent humblement au Penitencier, qui marque de sa main la demande du suppliant, puis on expedie les Bulles sous son nom & son seel. Et pource que bien souuent il ne rescrit precisement, estant esclaircy de quelque attestation du suppliant, il donne les Iuges à son rescrit, qui connoissent du fait, & en cecy il en met d'autres en sa place. Cét office a pour plus grande commodité de ceux qui viennent pour des expeditions, vingt-quatre hommes pour defendre les supplians, & ceux-là sont nommez Procureurs de la Penitencerie. Il donne des dispenses de se marier dans les degrez defendus par les loix humaines, comme aussi il admet les legitimations des enfans. Il dispense des defauts de membres ceux qui veulent receuoir les Ordres, ou tenir des benefices, comme aussi d'en tenir plusieurs. Il absout des meurtres *in foro conscientiæ*, & pour le regard des clercs en toutes les deux Cours, auec retention des benefices, & dispense pour d'autres. Il fait le mesme de

la

Digitized by Google

Simonie, du faux serment, change les vœux, & dispense les reguliers de quelques chapitres, de leurs reigles. Dauantage, il donne des Indulgences aux lieux, & aux personnes, & plusieurs commissions en forme de droict comme seroit sur la nullité de quelque mariage, & choses semblables.

On demande au Pape tous les iours la signature des choses qui viennent de sa propre liberalité; comme sont les octrois des benefices, & autres choses qui sont aussi commises generalement au grand Penitencier: & aussi les choses qui concernent mesme la Iustice, touchant les choses Ecclesiastiques en tous les endroits du monde, & pareillement de celle du temporel de l'Eglise Romaine, & de tous autres lieux: de sorte qu'elles viennent, ou pour raison de la personne qui est d'Eglise, ou par la permission des Princes, ou par le consentement des parties, à la Cour de Rome. XXXVI

Le Pape pour la plus grande commodité des expeditions des supplians, a ordonné à toutes ces choses deux audiences; en l'vne desquelles on demande les choses de grace, & en l'autre celles de Iustice.

Si bien qu'on les nomme diuersement, c'est à sçauoir, signature de grace, & signature de Iustice. Le Pape commet sur ces deux audiences, quelques hommes legistes, & à la signature de la grace, tous les Cardinaux qui sçauent la loy, & c'est rarement qu'on a commis des Prelats qui ne fussent Iurisconsultes (qu'on nomme Referendaires) à la grace, & à la Iustice. XXXX

Ceux-cy ont charge de voir ce que portent les requestes, & si les choses qu'elles contiennent, ont accoustumé d'estre octroyées, de mettre leur nom à la fin de la requeste, signifiant par là au Pape, ou bien au Cardinal qui doit signer, que la chose qu'on demande, peut estre accordée. Mais si le suppliant requiert quelque chose qui puisse preiudicier à vn autre, ils ne l'octroyent sans appeller ce tiers; & si la chose estoit importante, ou fort douteuse, le Referendaire la confere en l'audience auec les autres, & le suppliant ne l'obtient que tous ne soient d'accord en la signature.

C'est pourquoy le Pape a estably sur les deux signatures vn Cardinal, qui octroye ordinairement les choses plus legeres, & encor les importantes, si on a accoustumé de les octroyer.

Les Referendaires de la signature de la grace, ont accoustumé de refuser les requestes, qui contiennent des choses appartenantes à la Iustice; comme si le Pape trouuoit mauuais qu'ils fissent ce qui est proprement de sa charge. La signature a vn iour de la sepmaine determiné, auquel les Referendaires s'assemblent. A raison dequoy ceux qui plaident, ont accoustumé le iour auparauant d'aller deuant les Referendaires auec leurs Aduocats, & de debattre quelquefois, mais bien rarement, leur fait deuant eux.

Le iour ordonné, c'est la charge du Referendaire de rapporter briefuement les requestes des supplians; & la chose ayant esté debatuë entre ces Iuges, celuy qui est President, iuge selon la pluralité de voix, & les Referendaires ne proposent iamais plus vne requeste qui a esté refusée, ou pour le moins ils le font bien rarement. Le Pape souscrit presque tousiours auec ces paroles *placet P.* quand on traicte de choses de iustice: mais lors qu'il s'agit de celles de grace, il met *fiat vt petitur P.* Et ce P. signifie le nom du Pape comme Paul, mais s'il a autre nom, comme Iules, il escrit I. & ainsi des autres; & si le Pape souscrit quelquefois, non à la priere de quelqu'vn, mais de son seul mouuement, il ne met pas *vt petitur*, mais adiouste à la fin *motu proprio*. Mais le Cardinal de la signature de la grace, escrit tousiours auec mesme forme; c'est à sçauoir, *concessum in præsentia D. N. Papæ*, puis il met son nom, & toutesfois il ne souscrit pas en la presence du Pape, mais il luy est permis de ce faire par sa commission generale.

Quant aux formes d'escrire en cas de iustice, le Cardinal qui est commis, met lors qu'on escrit aux Iuges de la Cour de Rome, *Placet D. N. Papæ*, & adiouste son nom: si le fait s'adresse aux Iuges des Prouinces, il met, *Concessum in præsentia D. N. Papæ*, puis le Cardinal adiouste son nom, & quelquefois il escrit, *Placet prout de iure, Placet arbitrio iudicijs: Concessum arbitrio, &c.* Et on doit sçauoir que les rescrits de Iustice qu'on enuoye aux Iuges des Prouinces, ne paruiennent autrement aux mains du Regent, mais sans autre estenduë de signature sont remis au Dataire, de mesme que ceux de grace, où il met le iour de la datte, puis les escrit au registre de mot à mot; & apres on les rend aux supplians, ou à leurs solliciteurs, en forme de lettres qui doiuent estre expediées; & pour leur expedition il y a trois voyes, quand la chose est à la iustice; à sçauoir par la Chancellerie, & par l'office des contredits sous plomb, ou par la Secretairerie en

Mm

forme de Bref, *sub annulo piscatoris*: mais si la chose est de grace, on l'expedie par la mesme Chancellerie, ou par la Chambre, & quelquefois extrordinairement par la Secretairerie.

XXXVII. L'office de la Chancellerie a vn Cardinal estably, qu'on nomme Vicechancellier. Sa dignité, selon le commun iugement de ceux de la Cour du Pape, luy donne le premier rang de toute ladite Cour.

Cetuy-cy pour raison de son office, preside aux expeditions des lettres en matiere des choses Ecclesiastiques qui vont par tout le monde, & pareillement à ceux qui expedient, qui sont en grand nombre, cóme Abbregeurs, ou grands Abbreuiateurs de parc (qui ont charge de dicter les lettres de la requeste du suppliant, & ce qu'ils dictent, est par eux appellé minute) escriuains, moindres Abbregeurs de parc, Solliciteurs, Plombeurs & Enregistreurs.

Tous ceux-cy entendent à l'expedition des lettres. Il y a d'autres officiers qu'il faut aller trouuer lors qu'il s'agit de quelques expeditions touchant le payement des rentes; & ce sont les Escriuains de la Chancellerie, & les Chambriers & autres.

XXXVIII. L'audience de la Chambre Apostolique, fut establie pour mieux expedier les affaires; & pour cét effect le Pape auoit éleu six Prelats domestiques que l'on nommoit Clercs de la Chambre.

Ceux-cy estoient Conseillers domestiques du Pape, qui traittoit auec eux à part de toutes les choses qui le cócernoient, comme le gouuernement de la ville de Rome, & de tout l'Estat temporel, & des comptes du Thresor. C'estoit là que le Pape élisoit les Magistrats, à raison dequoy ils prestent auiourd'huy le serment de fidelité pour leur office aux Cameriers. C'estoit là qu'on faisoit les contracts des choses publiques qui concernoient le Pape, & qu'on a accoustumé d'expedier les lettres des benefices, presque comme par la voye de la Chancellerie, quand les supplians choisissent ce chemin pour abreger, ou bien à cause de la matiere qui se traitte; ou pource que telle chose n'est pas faict de Chancellerie, ains requiert l'exprez commandement du Pape.

On condamnoit en ce lieu les malfaicteurs à des peines Ecclesiastiques, ou temporelles, selon que le requeroit la qualité de la personne, ou du mesfait, & l'on y fait, & l'on y faisoit beaucoup d'autres choses. Mais les affaires de Rome se sont tellement multipliées, que le Pape secoüant peu à peu cette charge, va peu souuent en cette audience, excepté aux cas qui importent à ses finances, ou qui concernent quelque mauuaise expedition de Bulles. Le Pape expedie aussi separément quelquefois les choses susdites de luy-mesme, sans l'audience de sa Chambre; & en l'execution, il appelle ses Secretaires domestiques.

Le Chambellan ou Carmelinge, a accoustumé par l'aduis des sept Clercs, & quelquefois de son mouuement particulier, de rescrire de droict aux Iuges; comme de toutes les choses prophanes qui appartiennent aux Magistrats en l'Estat temporel de l'Eglise & dehors iceluy, du payement des decimes, des fruicts des benefices, des depoüilles, des Clercs morts, & d'autres choses qui concernent la Chambre Apostolique. Et il rescrit presque tousiours, comme s'il en auoit charge de la bouche du Pape; & les formules de ses rescrits sont nommées lettres de la Chambre, dont l'expedition se fait en deux sortes, veu qu'elles sont seellées & closes, ou bien ouuertes & déployées sans le seel du Chambellan.

Le Thresorier a riere luy tout l'argent qui entre dans la Chambre, & sa charge est de le receuoir, de le garder, & de le despenser où il est besoin. Il y a quelque temps qu'on met cét argent entre les mains d'vn notable marchand qui le reçoit par commission du Thresorier, & en fait les payemens, & cetuy-cy se nomme depositaire.

L'auditeur de la Chambre qui a charge des choses spirituelles, est suiuy du gouuerneur qui punit les criminels, & est executeur du bras Seculier, decide des tresves, des seuretez, des plaintes des vassaux contre leurs Seigneurs, encor que capitales à quarante milles de Rome. Il a authorité sur tous les officiers de la ville, & a accoustumé de prendre garde à la tranquillité de la ville & de la Cour de Rome. Si tu lis le chapitre de Sixte quatriesme, & la Bulle de Iules second, tu verras au long l'authorité de ce gouuerneur.

Le President de la Chambre Apostolique reçoit les comptes de tous ceux qui ont manié les deniers de la Chambre en la ville de Rome, ou aux Prouinces, & en fait le denombrement & le discours en l'audience de la Chambre.

Digitized by Google

Et pource qu'on traitte quelquefois en l'audience de la Chambre des causes, qui font entre le Fisc & les personnes priuées, il a esté ordonné, que les particuliers auroient en cette audience vn Aduocat aux despens du public, pour la defense des causes des particuliers & des pauures, contre les Aduocats Fiscaux. LX

Il y a vn autre Aduocat qui defend le Fisc, tant en l'audience que dehors, pardeuant les autres Iuges de la Cour de Rome, où il est besoin de respondre de droict pour le Fisc, & cetuy-cy est en l'ordre Consistorial.

Le Procureur du Fisc ordonne, traitte & defend les causes fiscales, en l'audience & pardeuant les autres Iuges de la Cour de Rome. Et les causes fiscales sont celles où l'on traitte de la liberté publique, ou des deniers publics.

Cét office est fort necessaire, & de grande authorité en la Cour de Rome, & il importe aux particuliers & aux Princes; qu'il soit exercé par vn homme sçauant & pratic en la Cour de Rome. Ce Procureur hors de l'audience prend connoissance des secrets des causes; il les entend, & les void à sa volonté, & dit son aduis, combien qu'il ne soit pas des Iuges. Il interuient encor aux Consistoires publics, & peut requerir qu'il soit fait par quelqu'vn des Protonotaires, vn instrument public, pour perpetuelle memoire des choses faites publiquement.

Le Commissaire de la Chambre Apostolique fait & execute les affaires de la Chambre, où les Iuges n'ont que voir. Il est commis sur les exactions, les ambassades, les gabelles, les bleds, & autres choses qui appartiennent à la Chambre.

Le dernier de tous ceux de la Chambre Apostolique defend les droicts, & les reuenus assignez aux Cardinaux, & toute autre chose qui concerne lesdits Cardinaux. Le nombre des Iuges de la Cour de Rome estant fort grand, & y ayant beaucoup de gens en prison, & chacun ayant à part les siens, il arriue bien souuent que pour l'occupation des Iuges, & quelquefois à dessein, les choses prennnent plus long traict que la qualité des causes, & le fascheux sejour des prisons ne requiert.

C'est pourquoy les Cardinaux les visitent tous les mois, comme souuerains Iuges. Toutefois ceux qui ont place en l'audience de la Chambre, ne s'assemblent pas pour ces visites : mais celuy qui est Lieutenant du Chambellan, est presque tousiours vn des 7. Clercs, & auec eux tous les autres officiers de la Chambre, excepté le Thresorier & le President.

Tous ceux-cy à vn iour ordonné, se vont seoir pour quelque temps en vn lieu public dans les prisons de la ville; & les prisonniers sont appellez deuant eux par ordre, & ouys s'ils veulent. Et lors ils deliurent les prisonniers qu'ils oyent, ou moderent leur peine, & quelquefois quand ils sont du tout insoluables, ils les admettent à vne simple cession de biens, & les mettent hors de prison.

Pres des deux dernieres prisons, c'est à sçauoir, de la Cour Sauelle, & de la tour de None, il y a des Iuges moindres, qui prennent leur nom de ces deux lieux. L'appellation du Iuge de la tour de None va à la Cour du Gouuerneur; & celuy de la Cour LIX Sauelle à l'Auditeur de la Chambre, qui decide les causes dont on appelle, encor que le Gouuerneur s'entremette des appellations du Iuge Mareschal, ou de Cour Sauelle, mais cela appartient à l'Auditeur.

Les femmes d'amour de la ville payent tous les ans à ce Iuge certain tribut, & cela est si ancien, que le contraire n'apparoissant point, il l'exi ge mesme de celles qui ne veulent payer.

XXXIX. Outre la Cour ordinaire, il y a à Rome vne autre sorte de citoyens Romains, ausquels le Pape a donné vn Preteur qu'on nomme Senateur. Cetuy-cy demeure au Campidoglio ou Capitole, & rend le droict aux Citoyens Romains par authorité ordinaire.

Il y a trois Lieutenans ou Substituts, deux desquels qui president aux iugemens priuez, sont nommez collateraux.

Ceux-cy sont differens en dignité, veu que l'vn est nommé premier, l'autre second, & le tiers est Iuge des crimes. Et si l'on appelle de quelqu'vn d'iceux, il y a vn Iuge à part au Capitole pour toutes les appellations : & si sa sentence est conforme à la premiere, on ne peut en appeller. Il y a encor quelques sieges où tous les arts sont marquez en de petites tables sous vn portique, auquel on lit les mestiers; on élit les Consuls artisans, qui rendent droict touchant leur art à leurs compagnons: & ceux qui s'estiment greuez, vont proposer leurs griefs aux Cõseruateurs de la ville qui demeurẽt au Capitole. Cette iurisdictiõ fut cõfirmée par les Papes Iules II. Leon X. & Paul III.

XL. Il y a apres vne sorte de personnes, qui sont les Prestres à qui le Pape a donné vn sien Vicaire.

Cetuy-cy tant à Rome qu'en tout son Diocese, a mesme authorité que le Pape duquel il est Vicaire & ordinaire, veu qu'il a des Prestres sous sa iurisdiction. Il impose aux penitens la marque de la penitence, confere les Sacremens de l'Eglise; & par la loy du Diocese, fait assemblée, ou tient Congregation, & visite les Eglises & les Monasteres reguliers, s'ils n'ont quelque priuilege qui les excepte. Il peut aussi enquerir, corriger, punir, oster, & donner les benefices. En vertu d'vn Indult du Pape, la iurisdiction de son Vicaire s'estend à tous les Laïcs, & estrangers, qui pour quelque confrairie ou demeure, ou seruice aux Hospitaux ou Monasteres, semblent suiure la religion, & encor sur tous les Iuifs de la ville, sur les vefues, & les pupils, & autres miserables personnes Chrestiennes, comme si elles estoient au giron de l'Eglise. Et par le mesme indult son authorité s'estẽd sur les causes où l'on ne traicte pas de la proprieté, mais des loüages & pensions, & aussi sur ce qui concerne les mestairies, les champs, les vignes, & les salaires. Mais aux autres choses où il s'agist de la proprieté, il ne peut iuger plus haut que iusques à 60. ducats d'or de la Chambre, & son authorité s'estend aux susdites choses iusqu'à 40. milles loing de Rome. Il a sous luy quatre Notaires ou Greffiers publics, & deux substituts, l'vn qui prend cognoissance des choses priuées & ciuiles, l'autre des publiques & criminelles.

Il y a 12. Chappellains du Pape ou Auditeurs des causes du sacré Palais, ausquels les Papes donnerent le pouuoir d'oüir à part ceux qui plaidoient, & à leur rapport les Papes donnoient leurs sentences.

Les Papes ont accoustumé de donner les Legations des Prouinces qui sont de leur domination & le gouuernement des principales villes à leurs parens, tant Ecclesiastiques que Seculiers, ou à ceux qui sont leurs creatures. C'est la façon dont ils vsent en Italie & en Auignon, ils ont vn Legat, ou Vicelegat, qui est comme Gouuerneur, & a la charge des choses Ecclesiastiques, & de celles qui concernent la iustice: & outre ce il y a vn general qui est Caualier, & a la charge des soldats qu'on tient en garnison dans la Comté de Venisse, & de tout ce qui concerne les armes.

Le Pape a le pouuoir de conferer des benefices aux pays des autres Princes, combien qu'il soit quelque peu restraint à cause de l'octroy fait par certains Papes à diuers chapitres & Princes. Toutesfois ceux qui ne reçoiuent pas les benefices de luy, doiuent auoir sa confirmation, & faire expedier leurs Bulles en Cour de Rome, & outre ce payer les Annates.

RELIGION DES PREMIERS ROMAINS.

XLI. Entre tous les Dieux estimez par les Romains, Pan, Licée, nommé de plusieurs Faune, & Syluain, tint le premier rang, & ce fut à luy qu'on dedia les Lupercales, & que les Luperces sacrifierent. On dit que ce sacrifice vint d'Euandre Roy fugitif d'Arcadie, qui vint au lieu où fut apres faite la forteresse de Rome.

Les Pasteurs qui auoient ce Dieu pour leur chef, luy sacrifioient tous nuds, auec le visage couuert, & quelques ceintures en la main. Il y en a qui rapportent l'origine de ce sacrifice à l'accident qui arriua à Faune, lors qu'il poursuiuoit d'amour Iole femme d'Hercule. Mais les autres disent, que Romule sacrifiant à Pan tout nud, pour la chaleur du Soleil, eust aduis que quelques voleurs emmenoient son troupeau; si bien que pour les attraper il les poursuiuit tout nud, comme il estoit, & les prit, si bien qu'en memoire de cecy, il voulut que les Prestres qui feroient ce sacrifice fussent nuds. La speciale deuotion qu'on auoit à ce Dieu, & à ses Prestres, estoit pource que les femmes qui ne pouuoient accoucher ou deuenir enceintes, auoient recours aux Luperces, & ainsi qu'elles auoient esté vn peu battuës de certains petits foüets teints de sang de bouc, elles accouchoient, ou conceuoient bien tost. On faisoit la feste de ce Dieu, le dix-huictiesme de Ianuier, ainsi qu'Ouide rapporte.

Il y eut apres les Potitiens, & les Pinariens, familles ainsi nommées, qui furent donnez pour sacrifier à Hercule. Les Potitiens instruicts par Euandre presiderent long-temps à ce sacrifice, iusques à ce que cette charge estant donnée à des serfs publics, la famille des Potitiens vint à manquer; ce qui aduint par le moyen d'Appius Claudius leur ennemy; & les Romains creurent que pour punition, il estoit deuenu aueugle.

Digitized by Google

Les freres Aruaux, ou Aruales, donnerent conseil aux Romains, afin que les champs produisissent des bleds; Romule fut l'inuenteur de cette Religion, & ceux-cy se nommerent Aruaux, pource qu'*Aruum* signifie champ. Ils furent au nombre de douze, & l'on leur donna auec la Prestrise, vne couronne d'espics, auec quelques bandes blanches.

Presque en mesme temps, la science & religion des Augures vint à Rome de la Toscane, dont les habitans sçauoient parfaitement l'art de deuiner en cette sorte: Leur façon de faire estoit telle. Celuy qui deuoit presager par le moyen de l'augure, montoit sur la forteresse, ou sur quelqu'autre lieu descouuert, & s'assieoit là sur vne pierre tournée au Midy, & estant assis, à main gauche tenoit en main vne baguette courbe qu'on nommoit Lituë. De là ayant regardé la ville & les champs d'alentour en priant les Dieux, il separoit les regions de l'Orient à l'Occident, & logeoit les parties droites au Midy, & les gauches au Septentrion, & remarquant sans mot dire, le lieu iusques auquel sa veuë s'estoit portée, tenant en la main gauche sa baguette, mettoit la droite sur la teste de celuy à qui il vouloit presager quelque chose, disant: O pere Iupiter, s'il est accordé qu'vn tel iouisse de telle chose, donnez-en des signes manifestes où i'ay fait mes bornes; & lors il disoit quels signes il vouloit que Iupiter enuoyast; & s'ils arriuoient, l'Augure estoit bon. Or auec le temps cette science fut en prix a Rome: de sorte que le nombre des Augures creut aussi bien que leur authorité, tellement qu'on crea les Colleges des Augures, qui n'estoient que trois au commencement.

Numa Pompilius Roy des Romains, fut le premier qui ordonna le Flamen Dial, veu qu'auparauant les Roys exerçoient l'office de Pontife. Numa donc considerant qu'à l'aduenir les Roys pourroient plustost ressembler à Romulus qu'à luy, & estre plus affectionnez aux armes qu'à la Religion, ordonna quatre Prestes qu'il nomma Flamines, qui deuoient estre continuellement attentifs au seruice des Dieux, & ces Prestres furent dediez à plusieurs Dieux; c'est à sçauoir vn à Iupiter, qu'ils nommerent Dial, & deux à Mars, & vn à Quirinus, ou Romulus. Les autres Flamines dediez à d'autres Dieux qu'à Iupiter, portoient le tiltre des Dieux ausquels ils estoient voüez: & Numa voulut que celuy de Iupiter portast vne robbe honorable, & eut vn siege d'yuoire, qu'on n'octroyoit en ce temps-là qu'aux plus grands Magistrats. *Florus en Numa.*

Cetuy-cy seul auoit vn petit chapeau blanc, & dauantage il alloit à cheual. Il ne luy estoit permis de iurer, ny de porter du feu de son sacrifice en aucun lieu qui ne fust sacré. Si quelqu'vn entroit ceint dans son Temple, il falloit qui le deceignast & qu'il iettast dehors ce lien par le toict. Il n'auoit aucun nœud dessus luy. Si le criminel qu'on menoit foüetter se mettoit à genoux deuant luy, c'estoit peché de le foüetter ce iour-là.

Vn homme qui estoit de libre condition, ne pouuoit coupper les cheueux de ce Prestre. Il ne luy estoit permis de toucher vne cheure, ny du lierre, des feues, ou la chair creuë. Il falloit que les pieds de son lict fussent salis de boüe liquide; & il n'estoit permis à aucun de reposer dans ce lict.

Les rongneures des ongles du Dial, & les cheueux qu'on luy auoit coupez, estoient cachez en terre sous vn caillou. Il ne luy estoit permis de prendre l'air sans chapeau, & les Pontifes luy ordonnerent le mesme quand il seroit en lieu couuert. Il ne pouuoit toucher de la farine paistrie auec le leuain, ny quitter sa chemise qu'en des lieux couuerts, afin qu'il ne fust nud sous le Ciel, comme sous les yeux de Iupiter; & personne ne se pouuoit asseoir auec luy lors qu'il disnoit, que le Roy sacrificule. Il n'entroit iamais aux lieux où il y auoit des corps morts.

Varron a dit que les anciens eurent autant de Flamines que de Dieux, comme le Dial, le Martial, le Quirinal, le Vulcanien, le Falagre; & comme nous auons nos Archeuesques, Euesques & Cardinaux, ils auoient aussi leur Flamen, leur premier Flamen, & celuy qui estoit sur tous les autres.

Quant aux Vestales & à la garde de leur feu, cela est si rebatu, que ie n'en diray autre chose, sinon que si ce feu s'esteignoit, elles estoient battuës auec des verges par le souuerain Pontife. On ne mettoit en ce Temple que des Vierges qui deuoient estre nées de personnes de libre condition, & on les prenoit depuis six ans iusques à dix au plus. *Festus liure 5.*

Les dix premieres années elles apprenoient la forme des sacrifices; estoient autant

de temps occupées à sacrifier, & les dix dernieres années elles instruisoient les ieunes filles qu'on prenoit de nouueau; lesdits trente ans passez, elles se pouuoient marier, mais celles qui se marierent, furent mal-heureuses.

Le peuple Romain les honoroit extremément; & outre le feu dont i'ay parlé, elles gardoient le Palladium, ou la statuë de Mineurue, & autres choses sacrées des Romains: & quand elles estoient trouuées en adultere, on les faisoit mourir en cette sorte. On les degradoit, & les portoit-on sur vne biere, liées & auec le visage couuert en fort grand silence par la ville, qui estoit ce iour-là toute en deüil iusqu'à la porte Salaire, pres de laquelle il y auoit vn lieu qu'on nommoit le Champ scelerat, auquel estoit vne sepulture qui auoit vn petit trou pour entrée, & deux petites fenestres. En l'vne on mettoit vne lampe allumée, & en l'autre de l'eau, du laict & du miel; & lors qu'on estoit arriué audit lieu, le grand Prestre disoit quelques prieres, ayant tousiours les mains dressées au Ciel; puis on faisoit entrer la Vestale en cette tombe par le petit trou, & cependant le peuple tournoit le visage: puis ayant osté l'eschelle & couuert le lieu d'vne pierre, comme si c'eust esté vn sepulchre, le peuple iettoit dessus de la terre, & estoit tout ce iour en dueil.

Les Saliens furent dediez à Mars au nombre de douze par Numa, puis Hostilius en adiousta douze autres. Ils furent appellez Saliens, pour les sauts qu'ils faisoient en sacrifiant. Ils portoient certaines juppes peintes, & sur la poitrine certaine piece enrichie d'or & d'argent, & de pierres precieuses.

Au commencement il y eut quatre Pontifes pris entre les Senateurs; puis le peuple obtint qu'on en éliroit autant de son ordre. Ceux-cy auoient vn chef, qu'on nommoit le tres-grand Pontife, qui sçauoit auec quelles hosties, & en quel temps il falloit sacrifier, & auoit le soin de sçauoir d'où l'on tireroit de l'argent pour les despenses du seruice des Dieux. On dit que le Pontife auoit vne table où il connoissoit l'eclypse de la Lune & du Soleil.

Le Prestre Fecial presidoit à la foy publique donnée aux peuples, & l'on iugeoit que la guerre qui n'auoit esté premierement denoncée par le Fecial, n'estoit pas iuste.

Quand on faisoit la paix, le Fecial demandoit au Chef de l'armée, s'il luy commandoit de faire la paix auec l'ennemy: & le Chef luy ayant commandé, il disoit, ô tel, ie te demande de l'herbe. A quoy le Chef respondoit, qu'il en prist; & l'ayant prise, il demandoit, s'il le faisoit messager du peuple, & du Senat Romain. Le Chef respondoit qu'il le faisoit, pourueu que cela se fist sans que luy & le peuple Romain fussent deceus. Lors on faisoit la paix auec prieres à Iupiter, que si le peuple Romain contreuenoit aux conditions de l'accord, il le frappast, de mesme qu'il frappoit alors vn pourceau, & ce d'autant plus qu'il estoit beaucoup plus puissant. Mais quand ils denonçoient la guerre, ils vsoient de cette façon de faire:

Le Fecial portoit vn drap demy brûlé, & de l'herbe aux confins de ceux à qui il denonçoit la guerre, & en presence de trois hommes d'aage, adioustoit que les ennemis auoient failly en ce qu'ils auoient fait contre le peuple Romain, & que pour cette cause luy & le peuple Romain leur annonçoient la guerre: & ayant dit ces paroles, il iettoit ce dard sur la terre, afin qu'ils vissent qu'on leur faisoit iustement la guerre.

Les deux hommes des Sacremens auoient la charge de lire les liures sacrez, & les vers de la Sibille, & de les interpreter. Ils presidoient encore aux ceremonies qu'on faisoit à Apollon; & quand il naissoit quelque monstre, ou qu'il arriuoit quelque prodige, ils taschoient d'appaiser les Dieux auec leurs sacrifices.

Les sept hommes des Epulons estoient enclos en vne espece de Prestrise, de laquelle y a peu de gens qui ayent escrit. Pline deuant reciter vne oraison, & craignant ceux qui estoient pour l'écouter, dit: Le Consulaire estoit au milieu, & apres vn des sept hommes des Epulons; & il est dit qu'on accepte les excuses des filles, des Augures, des dix hommes sacrez, des Flamines, & des sept hommes des Epulons. Ie parlerois des habillemens, des vases, des sacrifices, & des instrumens, mais ie m'en deporte, pource que la chose seroit ennuyeuse.

Digitized by Google

CHRONOLOGIE,

Et briefue description de la succession, vie & mort des Papes depuis S. Pierre, iusques à Vrbain VIII. à present seant: Ensemble leurs Ordonnances, Conciles, & Schismes.

XLIII. POurce qu'en discourant du gouuernement de l'Estat de l'Eglise, i'ay aussi parlé de la Religion, & des choses qui concernent l'Eglise; ie m'en deporteray maintenant, pour reuenir au denombrement des Papes, iusqu'à Vrbain VIII. qui tient auiourd'huy le S. Siege, & la Souueraine dignité de l'Eglise, auec vn sommaire des Ordonnances pendant leurs vies, & les temps des Conciles generaux.

NOM DES PAP. — ANS DE CHR.

SAINCT PIERRE PREMIER PASTEVR ou Euesque de l'Eglise Catholique.

1. SIMON Pierre Cephas, natif de Bethsaïda en Gallilée, Apostre de Iesus Christ, premier Euesque des Chrestiens, gouuerna l'Eglise de Ierusalem cinq ans, celle d'Antioche sept, & finalement celle de Rome 24. ans 5. mois 12. iours, & mourut martyr sous Neron. 24.

S. Pierre estant Euesque de Ierusalem, se tint le premier Concile en icelle par les Apostres, touchant l'abrogation de la Loy de Moyse.

2. Line Toscan, second Euesque ou Pape de Rome, Cheronesque ou Coadiuteur de S. Pierre, ayant escrit les gestes de S. Pierre, mesmement ses combats auec ce detestable Simon l'enchanteur, il fut decapité par le commandement de Saturnius Consul, estant par luy estimé sorcier, pour auoir chassé le diable hors du corps de sa fille (tant il estoit renômé en saincteté) que mesme il resuscitoit les morts partant de la ville, où s'absentant d'icelle, pour aller annoncer la parole de Dieu en infinis lieux, tint le siege 11. ans 3. mois 12 iours. 57.

3. Clement Romain ordonna sept Notaires (que l'on nomme à present Protonotaires) par les sept quartiers & regions de Rome, afin d'écrire l'Histoire du martyre: il escriuit plusieurs choses, mesmement huict liures des Constitutions Apostoliques: & par sa pieté & doctrine ayant conuerty plusieurs à la foy Chrestienne, il fut martyrisé sous Domitian Empereur, de son Pontificat 9. ans 4. mois 26. iours. 68.

4. Clete Romain appellé à la charge Episcopale contre son gré, ayant creé plusieurs Prestres dans la ville de Rome, & augmenté comme homme de doctrine & saincte vie, l'Estat de l'Eglise de Dieu, fut martyrisé durant l'Empereur Domitian, & enseuely au Vatican, de son Pontificat 6. ans 5. mois 2. iours. 77.

5. Anaclete Grec de nation d'Athenes, ordonne que les Prelats & Clercs feront leurs barbes, & feront faire leurs cheueux: qu'ils s'assembleront deux fois l'an pour les affaires de l'Eglise: que les Euesques seront receus par trois autres, les Clercs admis aux ordres sacrez publiquement, non priuément: & que tous fideles communieroient apres la consecration, autrement rejettez de la compagnie des fideles, comme infideles. Par ce moyen la Religion Chrestienne s'augmenta merueilleusement. Du temps des Apostres on communioit tous les iours. Il mourut de son Pontificat, douze ans, deux mois, dix iours, l'an 19. de l'Empereur Trajan. 84.

Le siege fut vacquant 6. iours.

6. EVariste, ou Eucharistе, ordonna sept Diacres estre éleus en chacune Cité pour assister à l'Euesque en preschant, afin qu'on ne luy imposast d'auoir mal presché; distribua les Parroisses ou Cures aux Prestres; commanda les mariages estre solemnisez publiquement en l'Eglise, auec la benediction sacerdotale; autrement seroient reputez illicites & incestueux: que l'Euesque ne laisseroit son Eglise durant sa vie, non plus que la 96.

femme son mary. Il souffrit mort sous l'Empereur Trajan, de son Pontificat 9. ans 10. mois 2. iours.

Le siege fut vacquant 16. iours.

7. Alexandre Romain, homme de tant saincte vie, que plusieurs Senateurs Romains 170.
receurent la Religion Chrestienne pour sa grande pieté, fut premier autheur de l'eau benite, & d'en mesler de la simple auec le vin, au Sacrement du corps & sang de Iesus-Christ, adjousta au Canon de ce sainct Mystere, *Qui pridie quàm pateretur*, iusques à ces mots, *hoc est, &c.* & que le pain seroit sans leuain: prohiba que les Clercs ne seroient accusez pardeuant les Iuges seculiers, ains poursuiuis deuant les Ecclesiastiques: il fut martyrisé sous Adrian, & interrogé pourquoy il ne respondoit: pource, dit-il, qu'au temps de l'Oraison, l'homme Chrestien parle auec Dieu. Sa mort aduint ayant tenu le siege sept ans, dix mois, deux iours.

Le siege fut vacquant 25. iours.

8. Sixte Romain prohiba que les ornemens de l'Eglise ne fussent maniez par d'autres 125.
que des Ecclesiastiques: ordonna les Corporaux de lin tres-pur & net: qu'en la celebration de la saincte Eucharistie l'on chanteroit, *Sanctus, Sanctus, &c.* Ce sacré mystere estant traitté simplement auparauant, la deuotion reluisant plus que pompe & appareil. Peu de ceremonies. Car S. Pierre ayant consacré, disoit l'Oraison Dominicale. Il fut martyrisé de son Pontificat l'an 10. mois 3. iour 2.

Le siege fut vacquant 1. mois 4. iours.

9. Telesphore Hermite Grec, institua le Caresme, selon plusieurs: mais ils se trompent; 127.
car il est de l'institution des Apostres, comme Polidore l'a remarqué de S. Hierosme, escriuant contre Montan à Marcelle: trop bien augmenta-il le nombre des iours, ordonna de ieusner cinquante pour quarente; mesmement les Prestres, qui doiuent estre plus saincts que les autres. Il ordonna aussi que le iour de la Natiuité de Iesus-Christ l'on celebreroit trois Messes: la premiere à minuict, signifiant l'heure de la Natiuité: la seconde au poinct du iour, lors qu'il fut conneu des Pasteurs: la troisiéme en plein iour, qui est celuy de nostre Redemption, & que desormais l'on chanteroit cét Hymne *Gloria in excelsis Deo.* Il fut martyrisé & enseuely au Vatican, de son Pontificat, l'an 11. mois 3. iour 22.

Le siege fut vacquant 4. iours.

10. Hygine Grec, natif d'Athenes, ordonna (pour le moins) qu'vn parrain ou mar- 138.
raine presenteroient l'enfant au Baptesme: que les materiaux dediez au bastiment du Temple ne seroient transferez à vsages prophanes. Que le Metropolitain ne condamneroit vn Euesque de sa Prouince, sans le consentement & aduis des autres Euesques de la mesme Prouince. Il mourut l'an 4. mois 3. le 4 iour de son Pontificat.

Le siege fut vacquant 4. iours.

11. Pied d'Aquilée, odonna que l'on celebrast la Pasque (Pentecoste ja ordonnée par 142.
les Apostres Act. vingtiéme) le iour du Dimanche; plusieurs sainctes ceremonies, pour l'ornement & decoration du baptesme & de la saincte Eucharistie: que les Romains ne prendroient le voile auant l'âge de 25. ans, que le Prestre iurant, seroit deposé, & l'homme laïc excommunié. Il imposa aussi penitence aux Prestres negligens, & traittans irreueremment les Saincts Sacremens: consacra le premier le Temple de Rome; sçauoir les Thermes de Nouat dedié à saincte Pudentiane: les Temples de Chrestiens estoient auparauant cachettes & grottes obscures: sa mort aduint de son Pontificat l'an 9. mois 4. iour 3.

Le siege fut vacquant 4. iours.

12. Anicete Syrien de nation, renouuella l'Ordonnance d'Anaclete, que les Clercs 144.
ne porteroient point de barbe: que les Prestres auroient vne couronne: qu'vn Euesque ne pourroit estre consacré auec plus petit nombre que de trois; le Metropolitain de tous les Euesques de sa Prouince. Il fut martyrisé le 9. an 4. mois 13. iour de son Pontificat.

Le siege fut vacquant 17. iours.

13. Concordius Soter de Fundi, renouuella & confirma l'Ordonnance d'Euariste tou- 165.
chant la benediction Sacerdotale, au mariage & consentement des peres & meres, pour les grands abus qui se commettoient de son temps. Gratian recite qu'il ordonna que l'on ne doit garder le serment, par lequel l'on promet de mal faire. Il mourut l'an 9. mois 3. iour 21. de son Pontificat.

ANS DE CHR.

Le siege fut vacquant 21. iours.

14. Abundus Eleutherus, Grec de nation, enuoya en la grande Bretagne à la requeste du Roy, Fugatius & Damianus, gens de pieté & religion: par lesquels le Roy & le peuple furent baptisez. Il defendit que nul ne fust condamné de crime, absent & non conuaincu. Ayant augmenté la Religion Catholique par son bon exemple, a laissé paix & repos en l'Eglise espandue quasi par toute la terre: il mourut l'an 15. mois 3. iour 2. de son Pontificat. 171.

Le siege fut vacquant 5. iours.

15. Victor Affricain, ordonna que si aucun estant prest de receuoir la saincte Communion, & sollicité de pardonner à son ennemy, refusoit de se reconcilier, qu'il fust priué de ce sainct Mystere: declara qu'en cas de necessité, il seroit loisible à qui que ce fust, homme ou femme, de baptiser ceux qui requerroient cette grace, en quelque eau que ce fust, pourueu qu'elle fust viue, combien que la coustume de baptiser autrement ne fut qu'à Pasque & Pentecoste. Il confirma aussi l'Ordonnance de Pie, touchant la celebration de la Pasque, le iour du Dimanche, contre la coustume des Eglises d'Asie, lesquelles il excommunia: dequoy il fut repris par Irenée. Il fut martyrisé l'an 10. mois 3. iour 10. de son Pontificat. Durant ce siege l'an 196. de Iesus-Christ, se fit le premier Concile apres le temps des Apostres en la ville de Cesarée en la Palestine, par Theophile & autres Euesques, touchant le iour de Pasques. 186.

Le siege fut vacquant 12. iours.

16. Abundus Zephirinus Romain, ordonna que chacun ayant atteint l'âge de douze à treize ans, receut à tout le moins au iour solemnel & feste de Pasques la saincte Eucharistie; que les calices estans de bois dés le commencement, seroient faits de verre; lequel Decret fut aboly depuis, & ordonné qu'ils seroient d'or, d'argent, ou d'estain: qu'vn Euesque ne pourroit estre iugé de son Archeuesque ou Metropolitain, ny de son Primat ou Patriarche, sans l'authorité Apostolique; en quoy il n'oublia d'establir sa primauté. Il mourut l'an 7. mois 7. iour 10. de son Pontificat, sous l'Empereur Seuere. 198.

Le siege fut vacquant 6. iours.

17. Domitius Calistus Romain, dressa vne Eglise & vn cimetiere à Rome, où reposent les reliques de plusieurs sainct Martyrs, institua le ieusne des Quatre-temps, esquels il faut receuoir le Clerc és ordres sacrez. Quelques-vns luy attribuent l'Ordonnance du Celibat des Prestres: mais Polydore au liure 5. chap. 4. dit, que l'on n'a pû oster du tout le mariage aux Prestres Occidentaux (car les Orientaux & Grecs se marient) iusques au Pontificat de Gregoire 7. l'an mil septante-quatre. Il fut martyrisé l'an 6. mois 1. iour 10. de son Pontificat. 218.

Le siege fut vacquant 6. iours.

18. Vrbain I. Romain, sous lequel l'Eglise Romaine commença de posseder des terres, prez, & autres heritages, qui doiuent estre communs & distribuez pour alimenter les gens d'Eglise, les pauures, les Protonotaires qui escriuoient les actes des Martyrs. Damas luy attribue l'Ordonnance des vaisseaux d'argent ou d'estain, dont Boniface Euesque de Majence disoit, que iadis les Prestres d'or vsoient de calice de bois: maintenant les Prestres de bois vsent de calice d'argent. Par sa saincte vie, il attira à la foy beaucoup de monde, il fut martyrisé l'an 4. mois 10. iour 12. de son Pontificat sous M. Antonin Empereur. 223.

Le siege fut vacquant 21. mois.

19. Calpurnius Poncianus Romain ayant laissé deux Epistres decretales à tous les fideles, & enduré beaucoup de tourmens, mourut en exil en l'Isle de Sardine, l'an 5. mois 5. iour 2. de son Pontificat. Quelques-vns disent que de son temps estoient à Rome quinze Prestres, dix Cardinaux, c'est à dire, principaux, pour enseuelir les morts, & baptiser les petits enfans, & autres quinze qui eurent la principale charge du salut des ames: toutesfois Polydore & Damase disent, que ce fut Marcel Pape l'an trois cens deux, autheur de ces Cardinaux. 231.

Le siege fut vacquant 10. iours.

20. Antheros Grec, ordonna que les gestes des Martyrs seroient escrits, permit à tout homme Ecclesiastique de changer son Eglise auec vn autre, moyennant qu'il le fasse pour le salut des ames, & profit public, & non pas pour sa commodité particuliere: declare qu'il ne sera loisible à aucun d'estre Pape, qu'il ne soit Euesque premierement. Il fut 236.

NOM DES PAP. martyrisé l'an 5. mois 1. iour 12. de son Pontificat, sous l'Empire de Maximin : sous ce siege fut assemblé le premier Concile de Carthage, touchant le baptesme des heretiques. ANS DE CHR. 170.

Le siege fut vacquant 13. iours.

21. Fabian Romain, éleu miraculeusement, baptise Philippes, pere & fils, premier Empereur Chrestien, & accepta leurs thresors: dispose les ceremonies du S. Cresme : ordonne derechef le Martyrologe: defend de prendre femme entre le cinquiéme degré de consanguinité ; veut que chacun Chrestien communie trois fois és festes de Pasques, Pentecoste, & Natiuité de Nostre Seigneur : il fut martyrisé principalement en haine des thresors receus de l'Empereur, l'an 13. mois 11. de son Pontificat. En ce temps se tint le Concile de Philadelphe en Arabie, contre Berille, où estoit Origene ; comme aussi celuy de Carthage second, contre Priuat heretique qui y fut condamné. 239.

Le Concile Romain contre les Helchesates, disans que Iesus-Christ n'auoit pû endurer sans peché.

Le siege fut vacquant 6. iours.

22. Corneille Romain fut tres-docte, & escriuit plusieurs Epistres; eut deux Antipapes, fit plusieurs ordonnances, comme l'on peut voir dans Gratian & accusé de leze Majesté: pour auoir écrit à S. Cyprian, fut fustigé & mis à mort sous l'Empereur Dece, l'an 2. mois 2. iour 3. de son Pontificat. 251.

Le siege fut vacquant 1. mois 5. iours.

SCHISME I.

Nouatian Romain Prestre heretique, disant que les Apostats, c'est à dire, ceux qui estoient décheus de la foy, ne deuoient estre receus en l'Eglise, quoy qu'ils fissent penitence : & premier schismatique, hypocrite & conuoiteux de paruenir au Pontificat, alluma le feu de diuision & discorde, se faisant Antipape, auec l'aide de Nouatus Prestre de Carthage ; tesmoin S. Cyprian escriuant à Corneille, qui le condamna heretique en deux Conciles tenus à Rome. Nicostratus autre Antipape en Afrique. Trois Conciles se celebrent à Carthage, & le principal contre ceux qui disoient, que les enfans ne deuoient estre baptisez auant le 8. iour. Se tint aussi au mesme temps le Concile d'Antioche. 252.

23. Luce Romain ordonna que chacun Euesque seroit accompagné de deux Prestres & trois Archidiacres, pour estre tesmoins de sa bonne conuersation: Que les Euesques seroient âgez de trente ans : toutefois Gratian attribuë cét ordre à Zozime : il fut martyrisé l'an 3. mois 3. iour 3. de son Pontificat, sous l'Empire de Volusian. 253.

Le siege fut vacquant 1. mois 5. iours. 255.

24. Estienne Romain, fut le premier qui mit en vsage les habits Sacerdotaux : les premiers Prestres se contentans d'estre vestus de pieté, religion & sainteté, s'estudians plus à despoüiller le vieil homme & les vices, que de se parer de nouueaux & riches ornemens. Il fut martyrisé l'an 7. mois 5. iour 2. de son Pontificat, sous l'Empire de Licinius Valerian.

En ce temps se tint vn Concile à Carthage, où se trouuerent les Euesques d'Afrique, & entr'autres S. Cyprian, contre le baptesme des heretiques.

Le siege fut vacquant 1. mois 5. iours. 257.

25. Sixte II. Athenien, ayant enseigné l'Euangile par toute l'Espagne, fut éleu Pape; il ordonna de bastir les Eglises & Autels vers l'Orient ; estoit en bonne volonté de confuter les Heretiques, les Sabelliens, Cerinthiens, & Nepotians: il fut martyrisé l'an deux, mois dix, iours vingt-trois de son Pontificat, sous l'Empire de Licinius Gallien. 260.

Le siege fut vacquant 1. mois 5. iours.

26. Denys Grec, fut le premier Moyne qui fut receu au siege Romain pour estre Pape ; & estant éleu, il diuisa le premier tant à Rome qu'ailleurs, les Temples, Cimetieres, Parroisses & Dioceses aux Prestres, commandant que chacun se tint content de son finage, pour y nourrir le troupeau qui luy seroit commis: il souffrit mort l'an 6. mois 2. iour 4. de son Pontificat, sous l'Empire de Gallien, lequel en fin fit cesser la persecution contre les Chrestiens.

Digitized by Google

ANS DE CHR.

Le siege fut vacquant 6. iours.

27. Felix Romain ordonna que l'on celebrast tous les iours la memoire des Martyrs, & non ailleurs qu'és lieux sacrez : que tous les ans l'on obseruast la Dedicace des Eglises vne fois l'an. Il souffrit martyre l'an 4. mois 3. de son Pontificat, sous Aurelian.

En ce temps se tint vn second Concile d'Antioche contre Samosatenes.

Le siege fut vacquant 5. iours.

28. Eutichien Toscan de Luna, ayant escrit quelques Epistres & Decrets, enseuelit 342. Martyrs de ses propres mains; luy-mesme fut martyrisé l'an 1. mois 1. iour 1. de son Pontificat, sous l'Empire d'Aurelian. 271.

Le siege fut vacquant 8. iours.

29. M. Caius de Salone en Dalmace, de la famille de Diocletian, l'on luy attribuë l'institution des quatre degrez en l'Eglise; à sçauoir Huissier, Lecteur, Exorciste, Acolyte. Mais Genebrard obserue d'Eusebe au liure 6. chapitre 43. qu'il en falloit plustost faire Autheur Corneille son predecesseur : il souffrit martyre l'an 11. mois 4. iour 12. de son Pontificat, sous Aurelian. 275.

Le siege fut vacquant 11. mois 12. iours.

30. Marcellin Romain estant saisi de crainte des tourmens & supplices, honora les Idoles; mais depuis il recogneut sa faute en plein Synode assemblé à Sinuesse, & en fit penitence : & mesme depuis vint à redarguer l'Empereur Diocletian; & de son gré il souffrit martyre, l'an 6. mois 2. iours 16. de son Pontificat. 294.

Le siege fut vacquant 7. ans, 5. mois, 25. iours, à cause d'vne cruelle persecution qui regnoit.

Durant ce siege se tint vn Concile à Rome, par le mesme Pape Marcellin, où estoient trois cens Euesques & trente Prestres. Plus deux Conciles de Sinose en Campagne de 190. Euesques.

31. Marcel Romain limita les quartiers & tiltres departis par Euariste, & les reduit à 25. ordonna que le Concile general ne pourra estre assemblé sans la permission du siege Apostolique. Martin V. ordonna le contraire, comme nous verrons apres, qu'vn Clerc ne pourroit estre conuenu deuant vn Iuge laïc. Il fut martyrisé l'an 6. mois 5. iour 21. de son Pontificat sous Diocletian. 304.

Durant ce siege se tint le Concile de Cirte en Numidie.

Le siege fut vacquant 20. iours.

32. Eusebe Grec, Medecin, fit plusieurs Ordonnances touchant les Festes. Aucuns luy attribuent celle de l'Inuention de saincte Croix : il fut martyrisé l'an 4. mois 1. iour 3. de son Pontificat, sous le mesme Diocletian. 310.

De son temps fut assemblé le second Concile d'Ancyre en Galatie, où estoient 18. Euesques : comme aussi vn autre Concile de Carthage de septante Euesques.

Le siege fut vacquant 1. iour.

33. Militiades Affricain, defendit le ieusne au Dimanche & au Ieudy, pour autant que les Payens celebroient les solemnitez de leurs Dieux Saturniens. Il mourut l'an 4. mois 7. de son Pontificat, sous Constantin le Grand. 311.

Le siege fut vacquant 7. iours.

34. S. Syluestre I. Romain, ordonna la tunique, & l'aube de lin blanc, defendit l'ornement de soye ou drap teint, en la consecration, changeant les noms Payens des iours, à sçauoir le nom du Soleil lors ainsi nommé, au Dimanche ou Dominique : les autres cinq ensuiuant nommez par eux de la Lune, Mars, Mercure, Iupiter & Venus, les appellant feries 2. 3. 4. 5. 6. & au lieu du iour de Saturne, Sabbath, ou Samedy, qui signifie repos. Toutesfois auant luy le Dimanche auoit esté consacré à Dieu par les Apostres, en memoire de la Resurrection. Or il fit chose beaucoup plus grande, quand il conuertit à la foy Catholique l'Empereur Constantin, qui apres fit cesser les persecutions tyranniques qui se faisoient contre les Chrestiens : donna à Syluestre la ville de Rome, selon aucuns, & plusieurs Prouinces, edifia & dota plusieurs Temples Chrestiens : Il mourut l'an vingt-trois, mois vingt, iour vnze de son Pontificat, sous le mesme Constantin le Grand. 313.

Le siege fut vacquant 15. iours.

Noms des Pap. | Ans de Chr.

SYNODE I. GENERAL.

PRemier Concile General tenu à Nice, par le commandement de Constantin le Grand, par 270. Euesques de toutes les parties du monde, pour rendre l'Estat de l'Eglise pacifique, troublé principalement par la detestable heresie d'Arrius, où il fut condamné, & conclud le Fils de Dieu estre *Homousion*, c'est à dire, consubstantiel au Pere; ce que porte le Symbole que nous chantons. En mesme temps se tinrent quatre Conciles Prouinciaux, vn Romain de 278. Euesques, vn autre Romain de 75. Euesques, vn d'Elibertin de Grenade en Espagne, de 19. Euesques, où assista Helene mere du Grand Constantin. Le 1. Concile de Grange en Paphlagonie contre Eustache Sebastien Euesque, Arrius, & autres. 317.

35. Marc Romain, ayant ordonné que le Symbole composé au Concile de Nice, *Credo in vnum Deum, &c.* fut chanté du Clergé & du peuple apres la Predication de l'Euangile, & que l'Euesque d'Ostie vseroit du manteau Episcopal, *Pallium*, à cause que celuy de Rome est par luy consacré; il mourut l'an 2. mois 8. 20. iour de son Pontificat, sous le mesme Constantin le Grand. 336.

Le siege fut vacquant 20. iours.

36. Iules I. Romain, estant retourné d'exil où il auoit esté enuoyé par Constantius Arrien fils de Constantin, ordonna plusieurs choses, entre autres qu'vn Prestre ne pourroit estre conuenu sinon deuant vn Iuge Ecclesiastique, que les Conciles ne seroient conuoquez sans sa permission, il mourut l'an 25. mois 2. iour 6. de son Pontificat, sous le mesme Constantin le Grand. 336.

Le siege fut vacquant 2. iours.

17. Sainct Liberius Romain estant banny pour auoir resisté aux Arriens, & par belles promesses de l'Empereur Constantius Arrien (selon l'opinion d'aucuns) il consentit de leur adherer à sa grande infamie: toutefois en fin s'estant reuoqué, il mourut Catholique l'an 12. mois 3. iours 4. de son Pontificat, sous Constance Arrien. 351.

Le siege fut vacquant 6. iours.

SCHISME SECOND.

FElix II. Romain fut, selon quelques-vns, 38e. Pape, mais d'autres ne le nombrent pas, dautant qu'il presida en l'absence de Liberius Onuphrius: le Maire le tient pour le 2. Schismatique: il fut martyrisé par les Arriens le 1. an, mois 4. iour deux. 355.

38. Damase Portugais; il a escrit les vies des Papes par le Conseil de sainct Hierosme, il fit dire en l'Eglise Latine à la fin des Pseaumes *Gloria Patri, &c.* composé par Flamianus Antiochenus, aidé de sainct Christophle, le Symbole de Constantinople, & le *Confiteor*; & par son commandement sainct Hierosme colligea les Epistres & Euangiles, comme elles se lisent en la Messe, & les Heures Canoniales: l'ordonnance de chanter les Psalmes alternatiuement, est de luy & de sainct Ambroise. Il mourut l'an 19. mois 3. iour 11. de son Pontificat, sous Valentinian Empereur: En ce temps se tint vn Concile Romain, contre Arrius, Photinus, Macedonius, Auxentius.

Le siege fut vacquant 11. iours.

SCHISME TROISIESME.

VRsin Romain, il estoit competiteur de Damasus apres la mort de Liberius & Felix, & lors commença le troisiéme Schisme; lors l'ambition des honneurs commença aussi à saisir le cœur des Prelats de l'Eglise. 366.

SYNODE II. GENERAL.

COncile vniuersel assemblé à Constantinople de cent cinquante Euesques, sous Gratian & Theodose Empereurs, pour l'heresie de Macedonius Euesque de Constantinople & d'Eudoxe, nians le sainct Esprit estre Dieu, où ils furent condamnez. 381.

Syricius

Digitized by Google

NOMS DES PAPES — ANS DE CHR.

38. Syricius Romain defend au Clergé le mariage, ordonne que nul bigame ne pourroit estre receu à l'ordre de Prestrise, qu'il seroit licite aux Moines de bonne conuersation d'estre Prestres (car ils ne l'estoient pas lors, & n'en y auoit aucun aux Monasteres) & receus Euesques. Les Bourguignons, de peur de Huna, se font Chrestiens: il mourut l'an 15. mois 11. iour 25. de son Pontificat, sous l'Empire de Theodose le Grād. 384.

Le siege fut vacquant 1. mois 25. iours.

39. Anastase I. ordonna que quand on chanteroit l'Euangile, chacun fust debout, afin d'oüir auec plus grande reuerence: que ceux qui seroient defectueux ou mutilez de membre, ne fussent receus au Clergé: il mourut l'an 3. iour 10 de son Pontificat. 398.

Le siege fut vacquant 21. iour.

40. S. Innocent I. d'Albanie ou d'Escosse, ordonna l'Extreme-Onction, & declara que les Euesques qui vendroient Prebendes, Doyennez, Prieurez, ou autres dignitez Ecclesiastiques, ou quelque Sacrement, la saincte Huile, consecration des Autels, fussent punis comme Simoniaques: que luy & tous ceux de son siege ne pourroient estre iugez d'aucun Roy, ne tout le Clergé: il mourut l'an 15. mois 2. iour 25. sous l'Empire de Theodose le Grand. 402.

Le siege fut vacquant 22. iours.

41. Zozimus Grec, homme fort docte & de saincte vie, defendit que les serfs ne fussent admis en l'Ordre de Prestrise: moins, dit Platine, les bastards & meschans: il mourut l'an 1. mois 3. iour 12. sous l'Empire de Theodose second. 416.

Le siege fut vacquant 11. iours.

42. S. Boniface Romain; ce fut luy qui chāgea les veilles des Saincts aux ieusnes: il fut chassé de Rome à cause d'Eulalius, par l'Empereur Honorius, fils de Theodosius, lequel le rappella: il mourut l'an 3. mois 8. iour 7. sous le mesme Theodose. 419.

Le siege fut vacquant 9. iours.

SCHISME IV.

43. EVlalius Romain durant le Schisme contre Boniface, fut éleu par vne partie du Clergé, & mis hors de Rome auec Boniface: il mourut le 3. mois, & 7. iour de son élection. 419.

44. Celestin Romain ordonna que les Pseaumes fussent chantez de tous auant la Messe; ce qu'auparauant ne se faisoit, ains seulement l'Epistre & Euangile estoient recitez: de là les Introites ont esté cueillies, Graduels, Offertoires & Communions. Ordonna aussi que les Prestres sçauroient les Canons Ecclesiastiques. Il mourut l'an 8. mois 10. iour 17. sous le mesme Empereur. 423.

Le siege fut vacquant 1. mois 21. iours.

SYNODE III. GENERAL.

COncile general sous Theod. 11. de 200. Euesques, celebré en Ephese contre les heretiques Pelagius & Nestorius Euesques de Constantinople, qui nioient la diuinité de Iesus-Christ. 430.

45. Sixte III. Romain, accusé d'auoir violé vne Nonain, purgé par son serment en presence de 55. Euesques, ayant distribué tous ses biens aux pauures, mourut l'an huict, mois vnze. 432.

Le siege fut vacquant 1. mois 11. iours.

46. Sainct Leon le Grand, ainsi surnommé pour sa grande doctrine, ordonne ou renouuelle les Rogations & Processions, qu'on appelle Litanies. Ces Litanies sont les petites. Gregoire le Grand institua les grandes, ayant fait plusieurs ordonnances. Il defendit de chanter *Alleluya* & *Gloria in excelsis Deo*, en temps de Caresme. Il mourut l'an 21. mois 1. iour 13. Le siege fut vacquant huict iours. Auant ce Pape, l'Eglise Romaine nombroit les ans depuis la Passion de Iesus. 440.

NOM DES PAP. | ANS DE CHR.

SYNODE IV. GENERAL.

COncile general de Calcedoine sous l'Empereur Martian de 225. Euesques, contre l'heresie d'Eutyches Prestre de Constantinople, confondant les deux natures en Iesus-Christ. 452.

47. Hilaire de Sardaigne, docte personnage, defendit que nul ne puisse élire vn successeur à aucune charge Ecclesiastique. Il mourut l'an 7. mois 3. iour 10. 461.

Le siege fut vacquant 10. iours.

48. Simplice de Tiuoly, ordonna qu'aucun Ecclesiastique ne reconnoisse vn laïc en la possession d'vn benefice. Il mourut l'an 15. mois 1. iour 7. 467.

Le siege fut vacquant 6. iours.

49. Felix 3. Romain, ordonne que les Eglises seront consacrées seulement par les Euesques. Il mourut l'an 6. mois 11. iour 17. 483.

Le siege fut vacquant 5. iours.

50. Gelasius Africain composa les Prefaces que l'on chante auant le sainct Canon, ordonna que les Ordres sacrez ne seroient administrez que quatre fois l'année, & le Samedy. Il composa Hymnes, Collectes, Respons, Graduels, Liures, & fit autres ordonnances, estant docte, & mourut l'an 5. mois 8. iours 17. 492.

Le siege fut vacquant 7. iours.

51. Anastase II. Romain, est reputé heretique, infamé par quelques-vns, & fauorisant aux Nestoriens : toutefois il excommunia l'Empereur Anastase comme Eutychien. Il mourut miserablement apres auoir vuidé ses boyaux, comme Arrius, l'an 1. mois 10. iour 24. 496.

Le siege fut vacquant 4. iours.

52. Celius Symmachus de Sardaigne fut Pape, nonobstant l'élection d'vn nommé Laurent, & d'vn autre appellé P. Alton; ainsi par eux commença le cinquiéme Schisme : Car Theodoric Roy des Goths, qui lors occupoit l'Italie, ayant entendu que le Clergé de Rome seditieux vouloit déposer Symmachus, enuoya cét Alton tenir le siege, & chasser les deux autres. Toutefois Symmachus s'estant purgé des delicts que l'on luy objectoit, fut remis ; & mourut l'an 15. mois 6. iour 22. 498.

Le siege fut vacquant 7. iours.

SCHISME CINQVIESME.

LAurent Romain, durant le Schisme contre Symmachus, mourut l'an premier. 513.

53. Celius Hormisda de Fresselone, cité de Campane, voyant plusieurs Moynes à Rome opiniastres en l'heresie d'Eutyches, les fit bannir de la ville. Il fit de grandes aumosnes, condemna l'heresie des Manicheens qui repulluloient, fit brusler leurs liures, & mourut l'an neufiéme, mois neuf, iour dix-huict, sous l'Empire d'Anastase. 514.

Le siege fut vacquant 6. iours.

54. Iean de Toscane estant enuoyé en Ambassade par le Roy Theodoric Arrien, vers l'Empereur Iustin en Constantinople, pour restituer les Arriens à leur liberté ; & l'ayant obtenu, neantmoins estant suspect à Theodoric, il fut par luy emprisonné, où il mourut en grande disette, l'an 2. mois 8. iour 28. 523.

Le siege fut vacquant 1. mois.

55. Felix IV. Samien, separa le peuple du Clergé, bailla à cettuy-cy des liures necessaires; fit le bastiment de S. Cosme à Rome, & quelques reparations aux autres. Il mourut l'an 4. mois 2. iour 3. 526.

Le siege fut vacquant 13. iours.

56. Boniface deuxiéme Romain, fut approuué de tous, apres la mort de Dioscore : Il confirma l'Ordre de sainct Benoist, & mourut l'an 2. & deuxiéme iour de son Pontificat. 530.

Le siege fut vacquant 2. mois 5. iours.

Digitized by Google

NOM DES PAP. ANS DE CHR.

SCHISME VI.

DIoscore Romain, estant éleu par quelques-vns durant le Schisme, contre Boniface, mourut apres l'an & 28. iour. 531.

57 Iean II. surnõmé Mercure, ayant receu la cõfession de foy de l'Empereur Iustinian, signée de sa main, auec vn beau present, mourut l'an 2. mois 4. iour 6. de son Pontificat.

Le siege fut vacquant 6. iours.

58. Rusticus Agapitus Romain, fit delaisser à Iustinian l'heresie Eutychienne, de laquelle il auoit esté seduit par Anthemius Euesque de Constantinople, puis mourut l'an onziéme, 26. iour de son Pontificat. 534.

Le siege fut vacquant 1. mois 29. iours.

59. Celius Syluerius de Frusolone en Campane, ne voulant remettre Anthemius heretique en son Euesché de Constantinople, par commandement de l'Imperatrice, estant condamné faussement d'auoir voulu liurer Rome aux Goths, fut exilé en l'Isle de Pont, où il mourut de pauureté, ayant institué la feste de la Purification, pour appaiser vne grande peste, l'an 1. mois 5. iour 12. de son Pontificat. 535.

Le siege fut vacquant 3. iours.

SCHISME VII.

60. VIgilius Romain, creé pendant le Schisme contre Syluerius, homme ambitieux, & qui auoit esté cause de l'expulsion de Syluerius, obtint la dignité Papale par force, & par faueur de Theodora femme de l'Empereur Iustinian: laquelle puis apres le fit tirer de Rome, du consentement des Romains qui le haïssoient à mort, mené à Constantinople, où il fut griefuement affligé, iniurié, outragé, conduit par la ville vne corde au col; & finalement banny, pour n'auoir voulu remettre Anthemius heretique en son Euesché de Constantinople, suiuant la promesse malfaite à Theodora, & dont il se repentoit. Il mourut l'an 18. mois 6. iour 26. de son Pontificat. 537.

Le siege fut vacquant 3. mois 5. iours.

SYNODE V. GENERAL.

COncile vniuersel, celebré à Constantinople pour la seconde fois de 165. Euesques, contre Anthemius Euesque de Constantinople, & Theodore homme eloquent, qui disoit la Vierge saincte auoir enfanté vn homme seulement, & non homme & Dieu, & fut conclu qu'elle estoit *Theotocos*, Mere de Dieu. 553.

61. Pelagius Romain, ayant ordonné que les Ecclesiastiques chanteroient toutes les Heures Canoniales; que les heretiques & schismatiques seroient punis par glaiue, puissance & iustice temporelle; que nul ne fust admis aux Ordres Ecclesiastiques par ambition, ny dons; meurt l'an sixiéme, mois dixiéme, iour vingthuictiéme de son Pontificat. 555.

Le siege fut vacquant 3. mois 26. iours.

62. Iean 3. Romain, ayant acheué de faire reparer quelques Eglises, & agrandir les cimetieres des Martyrs, mourut l'an 12. mois 11. iour 26. de son Pontificat. 561.

Le siege fut vacquant 10. mois & 3. iours.

63. Benoist Romain ayma fort les pauures, & voyant l'Italie ruinée par les guerres des Lombards qui commencerent d'occuper l'Italie, à l'instigation de Narses, irrité par l'Imperatrice Sophie, & affligée de famine & peste, il mourut l'an 4. mois 1. iour 28. de son Pontificat. 575.

Le siege fut vacquant 2. mois 10. iours.

64. Pelage 2. Romain, éleu sans le consentement de l'Empereur, à cause que Rome estoit assiegée par les Lombards, ayant fait de sa maison paternelle vn hospital pour les pauures, transporte le Patriarche d'Aquilée à Grandes, la faisant Metropolitaine de la Prouince de Venise; mourut de peste l'an 10. mois 2. iour 10. de son Pontificat. 579.

Digitized by Google

Le siege fut vacquant 10. mois 10. iours. ANS DE CHR.

NOM. DES PAPES

65. Gregoire le Grand, Moine, fut éleu par la voix du Clergé & de tout le peuple, & du consentement de l'Empereur Maurice: il augmenta la Messe de plusieurs ceremonies & prieres, de l'Introite, ou Antienne prise de quelques Psalmes: ordonna qu'on chantast neuf fois *Kyrie eleison*, qui signifie; Seigneur aye mercy de nous: *Alleluya*, au commencement des Heures Canoniales; *Deus in adiutorium*, & le *Gloria Patri* à la fin de chacun Pseaume de sainct Hierosme; jaçoit qu'aucuns luy attribuent l'abstinence de chair en Caresme, qui est beaucoup plus ancienne; trop bien y adjousta-il les quatre iours du Mercredy iusques aux Dimanches, pour faire la quarentaine. Il institua les grandes Litanies, partie des stations de Rome, & infinies autres choses que l'on peut voir dans Platine: il meurt l'an 13. mois 6. iour 19. de son Pontificat. 590.

Le siege fut vacquant 5. mois 19. iours.

66. Sabinian Toscan, duquel on ne sçait l'origine, & à bon droict; car il estoit meschant & indigne de son estat, detracteur des vertus de son predecesseur, disant qu'il auoit dissipé les biens de l'Eglise, ayant esté liberal aux pauures, & en volonté de faire brusler ses Liures: ayant ordonné des lampes ardentes en l'Eglise, les cloches, & que les heures fussent sonnees, il mourut l'an 1. mois 5. iour 9. de son Pontificat. 604.

Le siege fut vacquant 11 mois 26. iours.

67. Boniface 3. Romain, ayant obtenu le Primat sur toutes les Eglises de l'Empereur Phocas, ordonna en vn Concile de septante-deux Euesques, trente Prestres, & trois Diacres; que l'Euesque seroit éleu par le Clergé & le peuple: & que tous ceux qui paruiendront à la dignité Episcopale par dons & faueurs, seront excommuniez. Voila vne saincte ordonnance bien negligée, à la ruine de plusieurs; il meurt le 9. mois 23. iour de son Pontificat. 607.

Le siege fut vacquant 1. mois 6. iours.

68. Boniface 4. de Valeria en Prouence, obtint de l'Empereur le Pantheon de tous les faux Dieux, & le dedia à l'honneur de la Vierge Marie, & de tous les Martyrs; lors la feste de Toussaincts fut instituée le 12. May: ayant fait vn Monastere de sa maison, & donné congé aux Moines de prescher, baptiser & confesser, il meurt l'an 6. mois 8. iour 13. de son Pontificat. 608.

Le siege fut vacquant 7. mois 15. iours.

69. Theodat, ou Deusdedit Romain, homme de saincte vie, fit celebrer le Concile d'Auxerre, auquel les Estrennes qui se donnent le premier iour de l'an, furent defenduës, afin de n'estre veu suiure les Payens. Il meurt l'an 3. mois 10. iour 17. de son Pontificat. 615.

Le siege fut vacquant 1. mois 16. iours.

70. Boniface 5. Neapolitain, homme fort humain, ordonna le premier entre les Papes, que les Temples seroient la franchise pour tous fugitifs, sinon les sacrileges & excommuniez: Il mourut l'an 5. mois 20. iour 9. de son Pontificat. 621.

Le siege fut vacquant 13. iours.

71. Honoré fut liberal aux pauures, repara l'Eglise de S. Pierre, d'or, d'argent & de beaux tableaux; apres il mourut l'an 12. mois 11. iour 17. de son Pontificat. 637.

Le siege fut vacquant 1. an 7. mois 18. iours.

72. Seuerin Romain fut liberal aux pauures, s'estudia à reparer les Eglises, & accroistre le reuenu d'icelles. De mesme zele estoit lors nostre Dagobert, qui fit bastir l'Eglise de S. Denys, l'enrichissant merueilleusement, voire des reliques & depoüilles des autres Eglises. Ce Pape mourut l'an 1. mois 2. iour 4. de son Pontificat.

Le siege fut vacquant 1. mois 10. iours.

73. Iean 4. de Dalmatie, rachepta plusieurs Dalmates & Istriens, detenus captifs par les Sarrazins; puis mourut l'an 1. mois 9. iour 4. de son Pontificat. 638.

Le siege fut vacquant 1. mois 14. iours.

74. Theodoric Hierosolymitain, fils de Theodore Euesque de Hierusalem, fut liberal aux pauures. L'élection estoit valable, faite par le Clergé & le peuple, confirmée par l'Exarche, comme Lieutenant de l'Empereur. Il meurt l'an 6. mois 5. iour 18. de son Pontificat. 640.

Le siege fut vacquant 1. mois 22. iours.

Digitized by Google

NOM DES PAP. | ANS DE CHR.

75. Martin Italien assembla vn Concile à Rome de 150. Euesques contre Pyrrhus, Sergius, Cyrus absens, & Paul present, Patriarches de Constantinople, Heretiques, Monothelites, nians deux volontez en Iesus-Christ : par commandement de l'Empereur Constant. 3. heretique, il fut banny en vne cité du Pont, où apres plusieurs miseres il finit ses iours l'an 6. mois 1. iour 28. de son Pontificat. 640.

Le siege fut vacquant 1. an & 2. mois 28. iours.

76. Eugene Romain, ordonna que les maisons des Prestres & Euesques seroient edifiées prés des Temples, auec prisons pour punir les crimes des Ecclesiastiques : il mourut l'an 2. mois 9. iour 14. de son Pontificat. 654.

Le siege fut vacquant 1. an 8. iours.

77. Vitalianus Italien, ordonna le chant de l'Eglise Romaine, & l'accorda auec les orgues, auparauant non vsitées au seruice diuin ; & s'estant du tout adonné à defendre la Religion Chrestienne contre les heretiques, mourut l'an 14. mois 4. iour 19. de son Pontificat. 657.

Le siege fut vacquant 4. mois 15. iours.

78. Deodate Moine Romain, guerit vn ladre en le baisant, homme religieux, affable, liberal aux pauures & estrangers : il mourut l'an 4. mois 2. iour 20. de son Pontificat. 672.

Le siege fut vacquant 4. mois 6. iours.

79. Donnius Romain, fit pauer de marbre le paruis de S. Pierre, & par son integrité assujettist l'Eglise de Rauenne à celle de Rome, qui se disoit chef d'elle-mesme : il mourut l'an 59. mois 5. iour 10. de son Pontificat. 676.

Le siege fut vacquant 2. mois 16. iours.

80. Agathon Sicilien, Moine, fut de si bon naturel, que iamais homme qui vint à luy, ne s'en alloit triste ny desolé, mais ioyeux & consolé : il mourut l'an 2. mois 7. de son Pontificat. 680.

Le siege fut vacquant 1. an 3. mois

SYNODE VI. GENERAL.

Concile vniuersel tenu à Constantinople, de 289. Euesques, contre les Monothelites, qui nioient deux volontez & natures en Iesus-Christ. Le Patriarche de Constantinople, delaisse son heresie. Machaire d'Antioche ne la voulut laisser, & fut dejetté de son Euesché : là fut permis le mariage aux Prestres de Grece, & non à ceux de l'Eglise Occidentale. 680.

81. Leon 2. Sicilien, homme fort sçauant en la langue Grecque & Latine, & bon Musicien, qui reduisit le chant en meilleure melodie, aymant les pauures, exhortant tous de paroles & d'exemple de pieté, iustice, humanité, & autres vertus, ayant ordonné que l'on bailleroit la paix à la Messe ; il mourut le 10. mois 19. iour de son Pontificat. 682.

Le siege fut vacquant 11. mois 21. iour.

82. Benoist 2. Romain, fut de telle sainčteté, qu'en sa faueur, l'Empereur Constantin 4. approuua l'élection des Papes estre suffisamment faite par le Clergé & peuple Romain, sans l'auctorité & confirmation de l'Empereur ; ce qui ne fut apres obserué long-temps : il mourut le 10. mois, 12. iour de son Pontificat. 684.

Le siege fut vacquant 2. mois 15. iours.

83. Iean 5. Syrien, homme sçauant & vertueux, fut consacré comme son predecesseur, par les Euesques d'Ostie, Portense & Velitercite, & ordonna qu'ainsi s'obserueroit apres, comme la coustume est encore : il mourut l'an 1. iour 19. de son Pontificat. 685.

Le siege fut vacquant 2. mois 18. iours.

SCHISME VII.

84. Pierre Archiprestre Romain, éleu par le Clergé, eut le siege quelques iours.

Theodore Prestre Romain, estant éleu par l'exercite Romain, eut le siege pour quelques iours contre Pierre, & furent tous deux cause & autheurs du

Digitized by Google

NOM DES PAPES — AN DE CHR.

schisme septiéme; & tous deux estans chassez, Conon fut creé.

Conon Romain, surnommé Angelique pour sa saincte vie, doctrine & beauté, fut éleu Pape, apres vne grande contention contre Pierre & Theodore : il mourut l'onziéme mois de son Pontificat. 686.

Le siege fut vacquant 2. mois 23. iours.

SCHISME VIII.

Theodore Prestre Romain, homme riche, qui auoit corrompu la gendarmerie par argent, eut le siege quelques iours.

Paschal Archidiacre, conuaincu d'art magique durant le schisme de Theodore, eut aussi le siege quelques iours; & finalement ayans tous deux esté chassez, fut creé Sergius.

85. Sergius Syrien, homme de saincte vie, ordonna que l'*Agnus Dei*, seroit chanté par trois fois en la Messe : il mourut l'an 13. mois 8. iour 23. de son Pontificat. 687.

Le siege fut vacquant 1. mois 20. iours.

86. Iean 6. Grec, fut fort studieux à reparer les Eglises auec les Autels, & racheter les captifs du Thresor des Eglises : il mourut l'an 3. mois 3. iour 14. de son Pontificat. 701.

Le siege fut vacquant 1. mois 19. iours.

87. Iean 7. Grec, homme eloquent & de bonne vie, ayant fait reparer plusieurs Eglises, & icelles enrichir de peintures & statuës, mourut l'an 2. mois 7. iour 17. de son Pontificat. 705.

Le siege fut vacquant 3. mois.

88. Sizinius, ou Zosimus Syrien, homme de grande saincteté, mourut soudainement, fort vexé de gouttes des pieds, auec bonne volonté de ne rien obmettre de ce qui appartient à vn vray Pontife, le 20. iour de son Pontificat. 707.

Le siege fut vacquant 1. mois 8. iours.

89. Constantin Syrien, fut bien aimé de tous, signamment des pauures : ce Pape estant à Constantinople, Iustinian 2. Empereur luy baisa les pieds par honneur : ainsi fut introduite la coustume qui dure encore, par cét Empereur. Il resista le premier hardiment de tous les Papes, en face à l'Empereur Philippes Bardane, qui vouloit oster les Images, & mourut l'an 7. mois 1. iour 20. de son Pontificat.

Le siege fut vacquant 1. mois 10. iours.

90. Gregoire 2. Romain, enuoye Boniface, Moine docte, en Allemagne prescher l'Euangile, & en conuertit plusieurs : excommunie l'Empereur Leo, surnommé Iconomachus, pour auoir entrepris d'oster les Images. Ainsi l'heresie de l'Empereur fut occasion de l'accroissement du siege Romain, par l'assistance des Catholiques : car lors Rome, & quasi toute l'Italie, se retira de l'obeïssance de l'Empereur : l'Exarchat cessa, occupé par les Lombards : & de là nos Princes furent appellez au secours des Papes, & par eux, comme tuteurs, defendus & enrichis : il mourut l'an 17. mois 6. iour 22. de son Pontificat. 716.

Le siege fut vacquant 9. mois 11. iours.

91. Gregoire 3. Syrien, homme docte en Grec & Latin, priua l'Empereur Leon 3. (meschant à la verité) & de l'Empire, & de la Communion des fideles : estant assiegé par le Roy des Lombards dans Rome, n'ayant support de l'Empereur, se retira à nostre Charles Martel, duquel il obtint ce qu'il desiroit : mourut l'an 10. mois 8. iour 24. de son Pontificat. 731.

Le siege fut vacquant 3. iours.

92. Zacharie Grec, personnage doüé de plusieurs vertus, pacifia l'Italie, estant lors fort troublée, confirma l'élection de nostre Pepin pour estre Roy de France, au lieu de Childeric, qui fut contraint de se faire Moine, & dispensa les François du serment de fidelité à luy fait, & mourut l'an dix, mois 3. iour 15. de son Pontificat. 742.

Le siege fut vacquant 12. iours.

93. Estienne 2. Romain, que plusieurs obmettent, à cause qu'il ne vescut que trois iours de son Pontificat. 752.

Le siege fut vacquant vn iour.

94. Estienne 3. dit 2. sage & vertueux, tant aymé de tous, qu'il fut porté sur les 752.

Digitized by Google

NOM DES PAP. épaules d'aucuns iusqu'à l'Eglise de S. Iean de Latran : & de là est qu'encores aujourd'huy les Papes se font porter. Il vint en France, & obtint secours de Pepin contre les Roys des Lombards, auec de grands presens, sçauoir la seigneurie de Rauenne de grande estenduë, qui souloit appartenir aux Exarches, ou Lieutenans de l'Empereur; ayant sacré Pepin Roy de France, & donné aux François l'Empire Romain : ce qui fut apres executé par Leon troisiesme : il mourut l'an 5. vn mois, 29. iour de son Pontificat. ANS DE CHR.

Le siege fut vacquant 1. mois.

95. Paul Romain, frere d'Estienne troisiesme, homme fort misericordieux enuers les pauures malades & prisonniers, lesquels il visitoit de nuict luy seul, fut creé Pape, nonobstant l'election faite par aucuns de Theophylacte. Paul meurt grand defenseur des vefues, orphelins, & de tous souffreteux, l'an 10. mois 16. de son Pontificat. 757.

Le siege fut vacquant 1. an, 1. mois 7. iours.

SCHISME IX.

THeophylacte Romain, Archidiacre, fut éleu par aucuns, durant le schisme contre Paul, tint le siege quelques mois. 775.

SCHISME X.

COnstantin de Nepese laïc, fut creé par force par les laïcs, & contre les Canons, occupa le siege vn an, vn mois, dix iours. 786.

Philippes Moine Romain, durant le schisme, fut creé par les laïcs, contre Constantin, & occupa 5. iours, & tous deux en estans chassez, fut creé Estienne.

96. Estienne 4. dit 3. Sicilien, Moine, fut éleu Pape, contre l'election de Constantin & Philippes, tous deux Antipapes. Estienne ayant reuoqué en vn Concile de Latran, les Ordonnances de ce Constantin Antipape, & annullé le 7. Concile de Constantinople de l'Empereur Constantin 5. (aucuns disent Leon 3. son pere) en ce qui concernoit les Images, meurt l'an 4. mois 5. iour 24. de son Pontificat.

Le siege fut vacquant 9. iours.

97. Adrian Romain, des plus renommez en bonté, doctrine & saincteté de vie, de tous ses predecesseurs, appelle Charlemagne Roy de France à son secours, contre Didier Roy des Lombards, qui perdit son Royaume en vn Concile de 135. Euesques que Sigebert appelle General, donna à Charlemagne pouuoir d'élire des Papes, & autres Prelats; ordonne le premier que ses Bulles seroient seellées en plomb : il mourut l'an 28 mois 10. iour 17. de son Pontificat. 789.

Le siege ne vacqua point.

En ce temps-là se tint vn Concile de Latran, que Sigebert dit auoir esté vniuersel, où se trouuerent Charlemagne & 153. Euesques.

SYNODE VII.

COncile vniuersel celebré de 350. Euesques à Nice, pour la restitution des Images, auec forme de les honorer, contre les Iconomaches. 789.

98. Leon 3. Romain, homme sçauant, aymant les pauures, s'adonnant à prescher, recherchant les doctes, ayant esté battu quasi iusqu'à la mort, & mis en prison par deux Prestres Romains; eschappé d'icelle il vient en France vers Charlemagne, lequel le remet en sa dignité, s'estant purgé par serment. Apres ayant couronné Charles Empereur, il mourut le 16. an, 5. mois, 18. iour de son Pontificat. 796.

Le siege fut vacquant 10. iours.

99. Estienne 5. dit 4. Romain, homme noble, docte, vint en France pour s'excuser, touchant son election faite sans le consentement de l'Empereur Louis le Debonnaire, lequel il couronna à Rheims; puis retourné à Rome, mourut le 6. mois, 24. iour de son Pontificat. 816.

Le siege fut vacquant 2. iours.

100. Paschal 1. Romain, Moine, estant éleu sans l'authorité de l'Empereur Louis le Debonnaire, s'excusa par lettres & ambassades : alors l'Empereur quitta cette belle prerogatiue & droict d'election, reseruant seulement que le nouueau Pape renouuelleroit l'ami- 817.

Digitized by Google

tié par ambassades soudain apres son élection : il mourut l'an 7. mois 3. iour 17. de son Pontificat.

Le siege fut vacquant 4. iours.

101. Eugene 2. Romain, liberal aux pauures, docte, fut éleu Pape, nonobstant l'élection d'vn Zinzinus : il mourut l'an 4. mois 6. iour 24. de son Pontificat. 824.

Le siege fut vacquant 3. iours.

SCHISME XI.

102. Zinzinnius Romain, creé durant le schisme contre Eugene, eut le siege quelques iours. 824.

Valentin Romain, homme eloquent & de bonnes mœurs, mourut le premier mois, dixiéme iour de son Pontificat. 827.

Le siege fut vacquant 3. iours

103. Gregoire 4. Romain, donna conseil au Roy Louis le Debonnaire, que la feste de Toussaincts fust celebrée le 1. iour de Nouembre en France & Germanie : il mourut l'an 16. de son Pontificat. 828.

Le siege fut vacquant 15. iours.

104. Sergius 2. Romain, homme de bien, appellé auparauant Groin de porc, changea son nom, & donna le 1. selon la commune opinion, occasion à ses successeurs de changer leur nom à leur élection : il mourut l'an 2. iour 15. de son Pontificat. 844.

Le siege fut vacquant 2. mois 15. iours.

105. Leon 4. Romain, Moine, fut fort homme de bien, resista aux Sarrazins venans auec grande armée contre les Neapolitains & Romains : & ayant premierement inuoqué Dieu, & donné congé d'aller contre les ennemis, les siens retournerent vainqueurs : il mourut l'an 8. mois 3. iour 6. de son Pontificat. 847.

Le siege fut vacquant 15. iours.

ADVERTISSEMENT.

Quelques Historiens mettent en ce lieu Ieanne 7. ou 8. Allemande ou Angloise, qui sous habit d'homme, estant femme, estudia si bien qu'elle fut eleuë Papesse, presida deux ans & quelques mois; au bout desquels enceinte deliura l'enfant publiquement en vne procession, & mourut. Martinus Polonius, Plat. Volat. Philip. Berg. Nancl. & autres. Mais Onuph. & Genebrard hommes de grande doctrine, maintiennent que c'est vne fable & s'aident de l'authorité de plusieurs grands personnages, outre beaucoup de raisons tres-doctement deduites par eux ; aussi est-ce vne malice excogitée par les ennemis de l'Eglise : ceux qui soustiennent cela ne demeurent point d'accord en ce qu'ils en escriuent; car les vns disent qu'elle sea vn an, les autres deux. Enfin voila comme ils s'accordent : ce n'a pas esté Iean 7. pource qu'il estoit Grec, & a precedé le temps present de 160. ans, non aussi Iean 8. car il estoit Romain, & sea dix ans.

Or tous les historiens qui suiuent, & desquels nous auons au vray la legitime histoire des Papes, ne font nulle mention de cette imposture scandaleuse au S. Siege, comme Anastase Bibliothecaire, Ademare, Luitprand, Regino, Herman, Contract, Lambert de Scanabourg, Otho, Frisinguensis, Conrad Abbé d'Vsperg, Leon d'Hostie & Iean de Cremone; & de nos Docteurs Genebrard.

Ie rapporteray contre cette imposture, ce qu'en escrit Genebrard, liure 4. de sa Chronologie, l'an de salut 855. il dit, que les seuls Marianus Escossois & Martin Polonois, auant 300. ans, sçauoir l'an de salut 1320. ont produit cette imposture au iour ; car ce que semble auoir dit Sigebert est vne pure fable, & vne chose qu'on luy a imputé à faux; car ses anciens manuscrits en font foy, dans lesquels il ne se trouue rien de semblable, non plus que dans lesquels il ne se trouue rien de semblable, non plus que dans la Chronique de Guillaume de Nangis, dans lesquels, comme ainsi soit que tout ce liure ait esté rescrit de Sigebert, il manque cette seule imposture. Aussi ce Martin Polonois, ny Platine, ny ceux qui sont venus apres luy, ne rapportent pas cela pour histoire certaine ; mais comme l'ayant appris par la rumeur vulgaire, & la lecture d'Autheurs obscurs & inconnus, qui en parlent auec tant de contrarietez & biaiseries, qu'à peine s'en trouueront deux qui s'accordent aux circonstances de cette fable.

Dauantage, ny dans le mesme Martin de Pologne, ny dans les Historiens, cela ne se trouue point au nombre, ny au Catalogue des Papes.

Digitized by Google

Plus Auentin liure 4. de ses Annales, tient cecy pour vne fable qui à pris source de Theodola signalée putain, & a esté mis en auant par les flatteurs modernes du temps qui en haine du Sainct Siege de Rome, voyans le differend qui estoit entre les Papes de Rome & les Empereurs d'Allemagne, ont voulu par cecy prattiquer la bien-veillance des Empereurs, & tirer d'eux des richesses & des honneurs.

Mais voicy vne raison contraire qui est inuincible. C'est que le Pape Leon 9. en l'Epistre qu'il escrit à Michel de Constantinople, & à Leon Acridane Euesques, l'an de la passion de Iesus-Christ 1020. comme luy-mesme escrit, chap. 1. apres 170. ans, entre les autres raisons & argumens par lesquels il éleue & exalte l'authorité du siege de Constantinople, nie toutesfois qu'elle soit comparable en pureté, en integrité & grace receuë de Dieu, à celle de Rome, pource qu'autrefois vne femme auoit tenu ce siege de Constantinople. Er veritablement le Pape Leon ne se fust pas seruy de cét argument pour releuer le sainct Siege de Rome sur celuy de Constantinople, s'il eust sceu que semblable chose se fust pû dire contre l'Eglise Romaine, de laquelle il defendoit la pureté, & luy eust reproché cela: ses propres paroles se voyent au chapitre vingt-troisiéme de son Epistre: *Ia n'arriue, dit il, que nous voulions croire ce que le bruit public ne doute point d'asseurer auoir arriué à l'Eglise de Constantinople, qu'en promouuant contre le premier chapitre du sainct Concile de Nice, des Eunuques, elle eust quelquefois éleué vne femme au siege de leurs Pontifes; car c'est vne meschanceté si abominable, vn fait si detestable, & l'horreur de la chose est telle que la fraternelle bien-veillance ne nous peut permettre de le croire; toutesfois considerant vostre nonchalance à garder la censure des saincts Canons, vous promouuez à l'ordre de clericature non seulement, mais à la dignité d'Euesque, indifferemment & solemnellement des Eunuques qui manquent de quelque partie de leurs corps, que nous estimons auoir peu estre ce que l'on dit de vous.*

Finalement, le temps auquel on veut attribuer cette infamie à l'Eglise Romaine, ne trouue aucun lieu au Catalogue des Papes, selon la pure computation d'Anastase Bibliothequaire, qui viuoit en ce temps-là, & a descrit fort fidelement les vies des Papes, iusqu'à Nicolas premier qui en estoit proche; à la creation duquel non seulement il assista, voire aussi à celle d'Adrian deuxiéme & de Iean huictiéme, comme luy-mesme il appelle: Mais encore il monstre qu'apres Leon quatriéme, le sainct Siege ne vacqua que quinze iours; pource que tout aussi-tost fut creé Benoist troisiéme, & les grands troubles excitez par Lothaire, furent appaisez à cause de l'élection. Les paroles d'Anastase, tesmoin oculaire de tout ce que dessus, sont telles: *Le tres-sainct Pere Leon 4. mourut en Dieu le quinziesme des Calendes d'Aoust & fut enseuely en l'Eglise de sainct Pierre, & le Siege Pontificat cessa quinze iours. Estant ainsi mort, aussi-tost tout le Clergé du sainct Siege de Rome tous les grands dignitaires & tout le peuple & Senat de Rome assemblez se mirent en prieres pour implorer la clemence de Dieu, à ce qu'il luy pleust le pouruoir de beatifique Pasteur, qui peust gouuerner en paix la charge de l'Apostolat, lesquels estans inspirez & enflammez diuinement d'enhaut, tous d'vn vnanime consentement conclurent d'élire Benoist troisieme pour souuerain Pontife, à cause des grandes vertus qui paroissoient en luy: & à l'instant toute l'assemblée du peuple portée de grande affection en son endroict, le conduisirent auec Hymnes & Cantiques spirituels au Patriarche de sainct Iean de Latran, comme on a accoustumé, & là l'asseirent au trosne Pontifical.*

Ainsi donc il se voit comme apres Leon 4. ne fût point éleué de femme Ieanne Papesse, mais Benoist 3. que demeurent donc confus ceux qui vont publians ces choses vaines & cherchent à des-honorer l'Eglise de Rome, par l'establissement au sainct Siege d'vne celebre putain, contre toute sorte de verité.

Feignez donc, centuriateurs, (adjouste Genebrad) que cela soit ainsi qu'vne femme par fraude, tromperie & déguisant son sexe, ait esté quelquesfois chef de l'Eglise Romaine, infamie & mensonge que tout vray Catholique deteste. Mais que direz vous de ce qui est plus ridicule & que vous mesme approuuez, loüez & deffendez, voyons, sçauons & supportons vne femme Reyne d'Angleterre s'estre renduë, faite & dite chef d'Eglise: ô prodige, ô monstruosité estrange de nos iours! monstruosité prodigieuse! qui faisoit assez croire que les impurs heretiques, Centuriateurs & Caluinistes deuoient vomir leur rage contre l'Eglise Romaine, faisant vne femme Papesse & chef de l'Eglise; chose neantmoins laquelle estant vn monstre de nature, n'apporte aucun preiudice au sainct Siege Apostolique.

Et qui desirera voir vne longue & riche dispute de ces choses, lise le Liure de Florimond de Raimond, Conseiller du Roy au Parlement de Bordeaux, lequel il à fait de la Papesse Ieanne, en langue Françoise.

Digitized by Google

NOM DES PAPES — ANS DE CHR.

106. Benoist 3. Romain, contre son gré, fut éleu; en pleurant il receut la charge, prenant Dieu à tesmoin qu'il n'en estoit capable : toutefois il estoit fort homme de bien, visitoit les malades, nourrissoit les pauures, consoloit les desolez, defendant les vefues & orphelins. Il fut deposé, cependant Anastase vsurpe le siege, puis restitué, & mourut l'an 2. mois 6. iour 9. de son Pontificat. 855.

Le siege fut vacquant 15. iours.

SCHISME XII.

ANastase 3. Romain, creé durant le schisme, contre Benoist, eut le siege pour quelques iours, & suscita le douziéme Schisme. 855.

107. Nicolas le Grand Romain, homme fort sçauant & digne de telle office fit infinis Decrets, & entr'autres que nul Prince seculier ny homme laïc ne presumast d'assister aux Conciles Ecclesiastiques, sinon qu'il fust question de la foy : que nul n'assiste à la Messe d'vn Prestre concubinaire : que le Baptesme ne seroit reiteré, encore qu'il fut administré d'vn Payen ou Iuif, pourueu qu'il fust au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit : il mourut l'an 9. mois 7. iour 13. de son Pontificat. 858.

Le siege fut vacquant 7. mois.

108. Adrian 2. Romain, homme de bien & sçauant, liberal aux pauures, humble enuers tous, iusqu'à lauer les pieds aux Euesques, fut éleu Pape, sans attendre l'aduis des Ambassadeurs, & mourut l'an 4. mois 9. iour 12. de son Pontificat. 859.

Le siege fut vacquant 12. iours.

SYNODE VIII. GENERAL.

COncile vniuersel 4. tenu à Constantinople par 300. ou 383. Euesques, contre Photinus Euesque de Constantinople, qui fut rejetté & excommunié. Ignace iniustement priué, fut restitué. 869.

109. Iean 8. Romain (auparauant Cardinal) homme docte, vint en France, eschappé des prisons des Romains, couronna trois Empereurs en 4. ans, Charles le Chauue à Rome, Louis le Begue, en vn Concile tenu à Troye, Charles le Gros, nos Roys, ce que iamais n'aduint à autres Papes. Apres son retour à Rome, il mourut l'an 10. iour 2. de son Pontificat. 872.

Le siege fut vacquant 2. iours.

110. Martin 2. fut Pape par mauuais attente au Pontificat, & mourut l'an 1. mois 2. de son Pontificat. 882.

Le siege fut vacquant 2. iours.

111. Adrian 3. Romain, ordonna derechef, apres Nicolas, que nul Empereur ne s'ingereroit plus de l'élection du Pape : il mourut l'an 1. mois 2. iour 19. de son Pontificat. 884.

Le siege fut vacquant 3. iours.

112. Estienne 4. dit 5. Romain, se delectoit de la saincteté d'aucuns, mesmement d'vn Berardus Euesque de Poitiers : il tint le siege 6. ans 11. iours. 891.

Le siege fut vacquant 5. iours.

113. Formosus Romain, fut éleu Pape, tint le siege 5. ans, 6. mois 18. iours : il fut priué de la dignité, puis remis par corruption. 895.

Le siege fut vacquant 2. mois 2. iours.

SCHISME XIII.

SErgius 3. Romain, creé durant le Schisme contre Formosus, eut le siege quelque temps, lequel Schisme fut cruel & scandaleux, qui dura long-temps. 895.

114. Boniface 6. Pape fut mis à mort le 25. iour de son Pontificat; il ne fit rien digne de remarque en si peu de temps, comme ne firent ses six successeurs. Le temps ne fut oncques plus malheureux que durant leurs vies, l'vn persecutoit l'autre indignement.

Le siege fut vacquant 5. iours.

115. Estienne 7. dit 6. Romain, fit cesser les Decrets de Formosus, deterrer son corps, couper les deux doigts, le mettre en sepulture des laïcs; enfin se repentant de ces vilains actes, se fit Moyne, ayant tenu le siege vn an 3. mois 19. iours. 896.

Le siege fut vacquant 3. iours.

Digitized by Google

Nom des Pap. | Ans de Chr.

116. Romain natif de Rome, approuue les actes de Formosus, abolissant ceux d'Estienne, tint le siege 2. mois 23. iours.

Le siege fut vacquant 8. iours. 897.

117. Theodore 2. Romain, homme seditieux, par iuste iugement de Dieu, mourut le 20. de son Pontificat. Platine dit, que lors les hommes paruenoient aux charges Ecclesiastiques par corruption, & non par vertu comme auparauant. 897.

Le siege fut vacquant 11. iours.

118. Iean 9. Romain, Moine, fuyant à Rauenne, cassa les actes d'Estienne, ratifia les Decrets de Formosus en la presence de l'Empereur & de nostre Roy Charles IV. le Simple: mourut ayant tenu le siege 2. ans 15. iours. 897.

Le siege fut vacquant 9. iours.

119. Benoist 4. Romain ne fit rien digne de memoire, pour les grands troubles suscitez par plusieurs de ses predecesseurs, & mourut l'an 3. mois 4. iour 15. de son Pontificat. 898.

120. Leon 5. ayant tenu le siege 40. iours, fut emprisonné dans vn Monastere, puis contraint par son successeur de se faire Moine: il mourut de dueil, se voyant ainsi traitté par celuy qu'il auoit nourry, apres 1. mois, 10. iours. 902.

Le siege ne vacqua point.

SCHISME XIV.

121. CHristophle Romain, durant le schisme contre Leon, ayant si meschamment acquis le siege, comme nous venons de dire, le perdit sept mois apres, fut mis en prison, & mourut pauurement. 902.

Le siege ne vacqua point.

122. Sergius 4. Romain, fait emprisonner son predecesseur, commande de retirer le corps de Formosus (cent treiziéme Pape, à qui il auoit esté competiteur) hors du sepulchre, luy fit trencher la teste, comme s'il eust esté viuant: il mourut l'an 7. mois 4. iour 16. de son Pontificat.

Le siege fut vacquant 7. iours.

123. Anastase 3. Romain, s'estant comporté honnestement sans commettre acte digne de reprehension, mourut l'an 2. mois 1. iour 22. de son Pontificat. 910.

Le siege fut vacquant 2. iours.

124. Landus Sabin, homme de peu d'estime, mourut au bout de 6. mois, iour 22. de son Pontificat. 912.

Le siege fut vacquant 26. iours.

125. Iean 10. Romain, addonné aux armes plus qu'à la pieté & religion, chassa les Sarrazins hors de Calabre, aydé d'Albert Marquis de Tuscan: & à raison qu'il s'attribuoit toute la gloire de cette victoire, fut tué par les soldats, l'an 13. mois 2. iour 3. de son Pontificat. 913.

Le siege fut vacquant 1. iour.

126. Leon 6. Romain, s'estant comporté honnestement, selon la corruption de son siecle, mourut le 7. mois, 15. iour de son Pontificat. 928.

Le siege fut vacquant 1. iour.

127. Estienne 8. dit 7. Romain, homme modeste & religieux, mourut l'an 2. mois 1. iour 2. de son Pontificat. 928.

Le siege fut vacquant 10. iours.

128. Iean 11. Romain, n'ayant rien fait digne de memoire, mourut l'an 4. mois 10. iour 15. de son Pontificat. 930.

Le siege fut vacquant 12. iours.

129. Leon 7. Romain, ne fit rien digne de memoire: l'heresie des Antropomorphites (qui disoient que Dieu auoit forme corporelle) fut renouuellée. Otho I. fut le premier Empereur qui donna le serment de fidelité à ce Pape, qu'il deliura de prison, où il auoit esté mis par les Romains: & Leon luy confirma la puissance d'élire les Papes: il mourut l'an 3. mois 6. iour 10. de son Pontificat. 935.

Le siege fut vacquant 3. iours.

Digitized by Google

Nom des Pap. | Ans de Chr.

130. Estienne 9. dit 8. ne sortoit de sa maison, à cause des cicatrices qu'il auoit au visage, des coups receus à vne seditiõ. Il mourut l'an 3. mois 4. iour 15. de son Pontificat. 939.

Le siege fut vacquant 10. iours.

131. Martin 3. Romain, homme paisible, repara les Temples, nourrit les pauures: il mourut l'an 3. mois 6. iour 10. de son Pontificat. 942.

Le siege fut vacquant 12. iours.

132. Agapete 2. Romain, homme de bonne vie & amateur de paix, mourut l'an 7. mois 9. iours 10. de son Pontificat. 946.

Le siege fut vacquant 12. iours.

133. Iean 12. Romain, fut le premier qui changea son nom, homme des plus meschans, lubrique, cruel, paruenu à la dignité par puissance de son pere, occupa treschindignement cette saincte place 9. ans 3. mois 5. iours, ayant fait couper le nez à vn Cardinal, & le poing à vn autre, qui auoit escrit à l'Empereur Otho I. le scandale que l'Eglise souffroit de sa detestable vie. 956.

Le siege ne vacqua qu'vn iour.

134. Leon 8. Romain, apres que ce Iean 12. fut deposé pour sa meschante vie, en vn Concile tenu à Rome, quasi de tous les Euesques d'Italie, fut substitué, & tint le siege vn an 4. mois 17. iours, par Otho le Grãd, defenseur de l'Eglise, & fort religieux. 963.

Iean 12. incontinent apres qu'Otho fut party, fut rappellé des Romains seditieux & inconstant, & chasserent Leon 8. qui ne le voulut empescher pour euiter le schisme. Iean ainsi restitué tint le siege 3. mois 28. iours, au bout desquels trouué en adultere il fut tué par le mary de la femme. Cettuy-cy suiuit bien mal la saincte vie de plusieurs de ses predecesseurs.

Leon 8. fut remis par Otho, & tint le siege 8. mois 22. iours, & Benoist 5. fut banny & degradé par Otho, apres auoir assiegé & gaigné la ville. Leon voulant obuier à la malice des Romains qui procedoient à l'election par corruption & menées, ordonne en plein Synode, que nul ne fust fait Pape sans le consentement de l'Empereur, & restitua les donations faites à l'Eglise par Iustin.

Le siege fut vacquant 6. mois 15. iours.

SCHISME QVINZIESME.

Benoist cinquiéme, Romain, creé durant le schisme contre Leon, eut le siege vn an 5. mois. 964.

135. Iean 13. Romain, fils d'Euesque, tint le siege six ans, vnze mois cinq iours. Les Romains seditieux estans accoustumez de reietter le Pape, le firent emprisonner par Pierre leur Preuost, le bannirent, & entendans qu'Otho I. venoit contr'eux à main forte, le rappellerent. Ce Preuost baillé au bourreau, fut deuestu, mis sur vn asne, la face tournée, les mains liées sous la queuë, ainsi mené par la ville, puis enuoyé en exil, ses adherans punis. 965.

Le siege fut vacquant 13. iours.

136. Donnus 2. Romain, fut si modeste, qu'il ne receut aucune ignominie des Romais, il mourut le 3. mois de son Pontificat. 672.

Le siege ne vacqua que deux iours.

137. Benoist 5. dit 6. ayant tenu le siege vn an 6. mois, fut emprisonné par Cinthius citoyen Romain, où il fut estranglé; de laquelle iniure ne fut faite aucune iustice. *Plat.* s'esbahit de la vicissitude des choses, que maintenant les souuerains Pontifes de Rome ont bien autre puissance. 974.

Le siege fut vacquant 1. an 10. iours.

138. Boniface 7. Romain, ne fut pas long-temps au Pontificat, ne l'ayant occupé que 7. mois, 20. iours. 975.

Le siege fut vacquant 20. iours.

139. Benoist 6. dit 7. ayant tasché comme homme de bien & de paix, de persuader aux Germains & Italiens de s'accorder d'vn bon Empereur, la Republique estant fort affligée, tint le siege 8. ans 6. mois, dix iours. 995.

Le siege fut vacquant 5. iours.

SCHISME

NOM DES PAPES. ANS DE CHR.

SCHISME XVI.

140. Entre Boniface 7. Benoist 6. & Iean 14. fut le 16. schisme. 675.

Iean 14. Romain, fut empoisonné, soit pour sa meschante vie, soit par les parens de Boniface 7. ses ennemis, à qui il auoit esté competiteur, & mourut de faim. Il fut seant 3. mois.

Le siege ne vacqua point.

141. Boniface 7. Romain, entre au Pontificat par moyens illicites, & par mesme moyen en tomba, ayant dérobé le thresor S. Pierre, s'enfuit à Constantinople, d'où il estoit retourné, ayant attendu que Iean 14. fut éleu Pape, auquel il fit tenir prison, selon quelques-vns, luy fit creuer les yeux en prison, & mourut de faim, & gouuerna 4. mois, six iours. 984.

Le siege fut vacquant 10. iours.

142. Iean 15. Pape, hay de tous, pource qu'il distribuoit tout le bien de l'Eglise à ses parens & amis (en quoy il a auiourd'huy trop d'imitation) meurt de faim estant prisonnier, en ayant lors grand besoin par permission diuine, le 8. mois, 10. iours. 985.

Le siege fut vacquant 7. iours.

143. Iean 16. Romain, Pape sage & vaillant, tint le siege 10. ans, 8. mois, & 10. iours. 985.

Le siege fut vacquant 6. iours.

143. Gregoire 5. Saxon, cousin de l'Empereur Otho 3. ayant esté contraint de se retirer en Allemagne, par la menée de Crescens Consul, qui auoit fait élire Iean 17. Antipape: le premier desquels fut assommé du peuple, & l'Antipape priué du Pontificat, & de la vie, ayant eu premierement les yeux creuez. Cela auec autres causes recitées par Platine donna lieu à l'institution de sept Electeurs de l'Empire, confirmez par Gregoire en vn Concile de Rome. Il tint le siege deux ans, cinq mois, dix iours. 995.

Le siege fut vacquant 15. iours.

SCHISME XVII.

Iean 17. Grec, creé durant le schisme, homme meschant, & detestable, que plusieurs mettent au nombre des Papes, occupa le siege dix mois, auant que Gregoire fust restitué. On luy fit creuer les yeux, coupper le nez, & les oreilles à Crescens, & apres pendre, où il fut massacré du peuple, selon Platine, comme a esté dit cy-deuant. 998.

Le siege fut vacquant 20. iours.

144. Syluestre second Moine, natif d'Aquitaine, laissant son Abbaye, pour le desir qu'il auoit aux lettres, il s'en alla à Seuille en Espagne, tenuë pour lors des Sarrazins, où il estudia si bien qu'il fut Precepteur de nostre Roy Robert, de l'Empereur Otho troisiéme, puis Archeuesque de Reims, de Rauenne, finalement Pape, il mourut l'an quatre vn mois, iour dixiéme de son Pontificat. 998.

Le siege fut vacquant 23. iours.

145. Iean Romain appellé le sec, confirme la feste des morts, par le conseil d'Odile Abbé de Clugny, qui auoit esté estonné du bruit & voix gemissante autour le Mont d'Ethna, causée tant par le fremissement de la mer boüillante, que par le vomissement & bruit éclattant qui sort du degorgement du feu, sortant de cette montagne en Sicile, ayant ja esté les ceremonies pour les Chrestiens decedez, instituées long-temps auparauant par Gelase. Il meurt le 4. mois, vingt iour de son Pontificat. 1003.

Le siege fut vacquant 19. iours.

146. Iean 18. Romain, homme addonné à l'oysiueté, ne fit rien de remarquable, & mourut l'an 4. mois 8. de son Pontificat. 1003.

Le siege fut vacquant 1. mois.

147. Sergius 4. Romain homme prudent, liberal aux pauures, gracieux à tous, gouuerna sagement le siege deux ans, neuf mois, dix-neuf iours. *Volat. Plat. Geneb.* s'estonnent comme le Pape estoit si homme de bien, attendu les troubles qui estoient en la legitime successiõ des souuerains Pontifes, cõme iadis en la Synagogue, sous les Antioches. 1009.

Le siege fut vacquant 8. iour.

148. Benoist 7. dit 8. estant reietté par les Romains apres la mort de l'Empereur 1012.

Digitized by Google

NOM DES PAP. Henry II. fut remis ayant accordé auec les ennemis, & tint le siege vnze ans, deux mois, trois iours. On raconte qu'il fut veu par vn Euesque apres sa mort sur vn cheual noir, le pria de donner son argent caché aux pauures, & que celuy qu'il auoit donné ne profitoit de rien, venu de rapine, estant griefuement tourmenté. *Plat.* ANS DE CHR.

Le siege fut vacquant 2. iours.

149. Iean 19. frere de Benoist, selon *Plat.* ayant long-temps fait la guerre contre les Romains, & sans estre promeu aux ordres Ecclesiastiques, supporté de l'Empereur Conrad, fut éleu Pape, mourut l'an 11. mois 1. iour 9. 1024.

Le siege fut vacquant 2. iours.

150. Benoist 8. dit 9. dit Tusculan, estant de vilaine vie, fut deux fois deietté par les Romains, autres deux qui s'ensuiuent, éleus, & tint le siege 13. ans 4. mois 9. iours. Il apparut en espece monstrueuse apres sa mort, disant auoir vescu sans loy & raison. *Plat. Berg.* 1032.

SCHISME XVIII.

Sylueſtre 3. Romain, pendant le schisme, fut éleu, & Benoist deposé, puis troué plus indigne que Benoist, chassé, n'ayant tenu le siege qu'vn mois, & Benoist remis. Ambition & corruption (vice trop commun entre nous) font plus que la vie Chrestienne, pour paruenir aux dignitez, chose deplorable. *Plat.* 1043.

151. Iean 20. Romain, aussi creé durant & pendant le schisme de Benoist & Syluestre, tint le siege vn an 22. iours. Ce schisme suscité par ces trois Papes, causa de grands maux. *Plat.* 1045.

Gregoire 6. Romain, ayant eu le Pontificat par resignation de Benoist, ou plustost par vendition, fut contraint par l'Empereur Henry 3. de le quitter 2. ans 7. mois 20. iours apres. 1045.

Concile de Sutrin pres de Rome, celebré en la presence de l'Empereur Henry, où ces trois Papes sont deposez, l'élection donnée derechef à l'Empereur & à ses successeurs pour euiter les schismes. *Herm. Gontr. en sa Chron.*

152. Clement 2. Saxon, fut empoisonné par Damase 2. son successeur, le 9. mois selon Platine: mais Onuphre dit que Damase fut homme de bien.

Le siege fut vacquant 9. mois 1. iour. 1047.

153. Damase 2. de Bauiere, sans aucune election se fit Pape, mais mourant le 23. iour il eschappa d'estre puny de ses fautes. *Plat.*

Le siege fut vacquant 6. mois 3. iours. 1048.

154. Leon 2. Allemand, homme de noble maison, de bonne vie & de grand sçauoir, aymant les pauures & estrangers: de façon que sa maison estoit ouuerte à tous. L'on dit que nostre Seigneur s'apparut à luy en forme d'vn pauure homme, qu'il fit coucher en son lict, puis disparut. Il mourut l'an 5. mois 2. iour 28. 1049.

Le siege fut vacquant 11. mois 24. iours.

155. Victor 2. de Bauiere, fut éleu non tant volontairement, que pour complaire à l'Empereur, élisant vn Allemand. Il meurt l'an 2. mois 3. iour 14. 1055.

Le siege fut vacquant 4. iours.

156. Estienne 10. dit 9. Moine Lorrain, met l'Eglise de Milan sous l'obeïssance de celle de Rome, ayant esté 200. ans chef de soy-mesme, il meurt 7. mois 18. iours apres. 1057.

Le siege fut vacquant 6. iours.

Benoist 9. dit 10. Romain, n'estant entré par la porte au Pontificat, ains par la force, y demeura seulement neuf mois, vingt iours, puis fut dejetté. 1058.

157. Nicolas 2. de Sauoye, homme de bonne vie, tint le siege 3. ans 6. mois 26. iours. 1059.

Concile tenu à Rome par le Pape Nicolas, de cent dix-huict Euesques, où il fut ordonné que l'election du Pape appartiendroit aux Cardinaux, Prestres, Euesques, approuuez toutefois des autres Clercs & du peuple, elisant vn de leur College, ou autre combien que non orné du tiltre de Cardinal.

Le siege fut vacquant 23. iours.

158. Alexandre 2. Milannois, homme docte, éleu en son absence, pour la renommée de ses vertus, & le premier apres cette tant saincte ordonnance des elections: toutefois partie des Euesques fauorisant l'Empereur ne l'ayant agreable, éleurent Candole, Euesque riche & puissant à merueilles, & susciterent le 19. schisme. Bataille dure & aspre, la victoire demeure à Alexandre. Il meurt l'an 11. mois 6. iour 5. 1061.

Digitized by Google

NOM DES PAPES

SCHISME XIX.

ANS DE CHR.

HOnoré 2. éleu durant le schisme contre Alexandre, auparauant nommé Candole Euesque, tint le siege, & fut Antipape 5. ans, & fut deposé. Genebrard ne met point cét Honoré 2. au nombre des Papes. 1061.

1073. Gregoire 7. de Sienne, Moine de Cluny, auparauant appellé Hildebrand, excommunie l'Empereur Henry 4. & le priue de son Empire, voulant entreprendre sur l'élection, & conferant les Eueschez; fait élire vn autre Empereur Rodolphe, Duc de Suéue, qui fut vaincu par Henry.

Sous le Pontificat de ce Pape Gregoire 7. trois Conciles furent assemblez à Rome, le premier pour la reformation des mœurs, pour excommunier les Symoniaques, & defendre le mariage aux Prestres selon les anciens Canons.

Le second Concile Romain où estoient 110. Euesques: là furent frappez d'anatheme, Gilbert Archeuesque de Rauenne, & ledit Empereur Henry 4. & tous les Simoniaques.

Le troisiéme Concile fut assemblé par le Pape Gregoire 7. auquel il excommunie Sigifrid Archeuesque de Mayence, auec tous les Euesques & Clercs qui tenoient le party de l'Empereur Henry quatre, lequel demanda pardon au Pape qui l'absolut apres auoir presté serment d'obeyssance. Il mourut l'an douze, mois vn, trois iours de son Pontificat.

Le siege fut vacquant 1. an 4. mois 17. iours.

SCHISME XX.

CLement 3. fut en vn Concile tenu à Bresse à la suasion de l'Empereur Henry 4. éleu, & Clement 3. deposé, qui tint le siege en schisme 21. an, contre Gregoire & ses successeurs: voila pourquoy Genebrard ne le met au rang des Papes. 1080.

160. Victor 3. Moine de Beneuent, tasche d'executer les sentences de son predecesseur contre Henry 4. Empereur, & mourut l'an 1. mois 4. iour 4. de son Pontificat. 1086.

Le siege fut vacquant 5. mois 23. iours.

161. Vrbain 2. François Moine, tascha de reformer les mœurs des Ecclesiastiques, estant homme de vertu & d'erudition: & voyant qu'il n'estoit seurement en Italie, ne faisant cas de Matilde Comtesse de Mantouë, qui auoit tiré de prison Gregoire 7. & laissé son bien à l'Eglise, maintenant appellé le Patrimoine de sainct Pierre, s'en vint en France, où il contraignit le Roy Philippe I. de reprendre sa femme, laissant celle auec laquelle il paillardoit. Il meurt l'an douziéme, mois 4. iour dix-neufuiéme. 1088.

Le siege fut vacquant 13. iours.

162. Pascal 2. Toscan Moyne, fut éleu contre son gré, estant vestu d'vn manteau d'écarlate, ayant vne couronne sur la teste, ceint d'vne ceinture en laquelle pendoient sept clefs, & autant de seaux, signifiant la puissance de fermer & ouurir; & monté sur vn cheual blanc, fut mené au lieu de Latran: vint en France pour reformer le Clergé, en vn Concile tenu à Troye, où il chastia plusieurs Prelats & Prestres: retourné à Rome, reduit par armes plusieurs villes à son obeyssance, confirme l'excommunication contre Henry quatriéme Empereur, sollicite son fils de prendre le gouuernement de l'Empire, est emprisonné par luy, apres luy auoir baisé les pieds, est contraint de luy permettre l'inuestiture des Eueschez & Abbayes vacantes: laquelle puissance depuis il quitta craignant de perdre l'Empire. Enfin il mourut l'an dix-huict, mois six, iour sept de son Pontificat. 1099.

Le siege fut vacquant 3. iours.

Albert d'Atella creé durant le schisme, apres la mort de Clement 3. tint le siege contre Paschal 2. huict ans, quatre mois. 1101.

Theodoric Romain tint aussi durant ce schisme, le siege 3. mois, quinze iours.

Syluestre 3. Romain, pendant le schisme apres Theodoric, tint aussi le siege contre Paschal 2. Ces 3. Papes ont esté ostez du nombre par Genebrard. 1102.

Gelase second natif de Caiette, fut battu & emprisonné, combien qu'il fust Moine & de saincte vie, par vn nommé Cinthius riche Romain, deliuré par le peuple: apres auoir excommunié l'Empereur Henry I. & Gregoire 8. son Antipape s'en vint en France, où il mourut l'an premier, iour 25. de son Pontificat. 1118.

Le siege fut vacquant 2. iours.

Digitized by Google

NOM DES PAP. | ANS DE CHR.

SCHISME XXI.

GRegoire 8. Espagnol, fut creé durant le schisme, contre Gelase second, & tint le siege trois ans. Ce Pape n'est compris auec les autres dans Genebrard. 1118.

164. Caliste second Bourguignon, fils ou frere du Duc de Bourgongne, estant creé Pape en France, s'achemina à Rome contre l'Antipape, lequel pris, est monté sur vn asne à reculons, tenant la queuë au lieu de bride : puis mis en prison où il mourut. Calixte garda le siege dignement, en paix & concorde, contre l'autre Pape, & Henry V. Empereur, qui quitta son droict pretendu des inuestitures & collations des benefices, lesquelles auoient causé infinis maux, mesme depuis Gregoire 7. il tint le siege cinq ans, dix mois, six iours. 1119.

Le siege fut vacquant 1. iour.

SYNODE I. VNIVERSEL.

COncile vniuersel celebré à S. Iean de Latran à Rome par 914. Euesques, contre les Sarrasins & Turcs. 1123.

165. Honoré 2. Bolonois, homme de basse condition, neantmoins docte, promeu plus par l'ambition d'aucuns, que par le consentement des bons, presida, 5. ans, 2. mois, 3. iours. 1124.

Le siege fut vacquant 8. iours.

SCHISME XXII.

CElestin 2. Romain, éleu par quelques Cardinaux, émeut le schisme contre Honoré second, regna 5. mois treize iours. 1130.

Le siege fut vacquant 13. iours.

166 Innocent second intenta guerre à Roger le Normand qui se nommoit Roy de Naples: vaincu en bataille, fut en prison; mais estant échappé de prison vint en France, où il assemble deux Conciles à Reims, l'autre à Clermont, & ayant obtenu secours du Roy Louys le Gros, & de l'Empereur Lothaire, retourna en Italie, & tint le siege 14. ans, 7. mois 8. iours.

Le siege fut vacquant 1. mois 1. iour.

SCHISME XXIII.

ANaclete 2. Romain, fut éleu par les Romains pendant la prison d'Innocent 2. & fut Antipape, lequel déroba les thresors & reliques, pour soudoyer ses bandes, & ayant excité ce schisme contre Innocent 2. il meurt de déplaisir l'an 8. Il est hors de l'ordre des Papes par Genebrard, aussi bien que Celestin 1. Romain, & Innocent 1. 1138.

Le siege fut vacquant quelques iours.

Victor 4. Romain, fut creé apres la mort d'Anaclete, durant le schisme contre Innocent second, qu'il tint 5. ans. Cetuy-cy est aussi forclos du rang des Papes. 1139.

SYNODE II. VNIVERSEL.

COncile general à S. Iean de Latran, par mille Peres pour le droict du Clergé, & contre les Antipapes. 1143.

167. Celestin second Toscan, meurt le 5. mois & 5. iour de son élection, de dueil & fascherie, pour le discord qui fut entre luy & le peuple, qui vouloit vn Patrice. Aussi auoit-il esté éleu sans le consentement du peuple, ja exclus de droict par Innocent 2. & la puissance reduite aux seuls Cardinaux. *Onuph.*

Le siege fut vacquant 13. iours.

168. Lucius second Bolonois, ayant esté blessé de coups de pierres, par le peuple de Rome, leur voulant oster certains Officiers par force, meurt l'vnziéme mois, iour quatriesme. 1144.

Le siege fut vacquant 2. iours.

Digitized by Google

NOM DES PAP. ANS DE CHR.

169. Eugene 3. natif de Pise, Moine de saincte vie, disciple de S. Bernard, chassé de Rome, pour ne vouloir confirmer quelques Consuls, ou plustost Senateurs, s'enfuit en France, où il persuada au Roy Louys le Ieune, & à Richard Roy d'Angleterre, le troisiéme voyage de la guerre saincte : retourne à Rome, où il mourut l'an 8. mois 4. iour 20. 1146.

Le siege fut vacquant 2. iours.

170. Anastase 4. Romain, liberal aux pauures, mourut l'an 1. mois 4. iour 24. famine par toute l'Europe durant ce siege. 1153.

Le siege fut vacquant 1. iour.

171. Adrian 4. Anglois, Moine, ayant conuerty les Noruegiens à la foy, il fut Pape: il excommunia Federic I. Empereur, pour luy auoir resisté, voulant adjoindre la Lombardie au siege de Rome, & mourut l'an 4. mois 10. iour 28. 1154.

Le siege fut vacquant 3. iours.

172. Alexandre 3. de Siene, fort docte. Il chassa 3. Antipapes, il eut grande guerre contre l'Empereur Federic I. (dont vne plus grande ne fut depuis Charlemagne) qu'il excommunia, lequel voulant prendre absolution estant à genoux deuant luy, Alexandre le foule aux pieds, & commande chanter *Super aspidem & basiliscum, &c.* à quoy l'Empereur dit, ie fais la reuerence à S. Pierre, non à vous. Alexandre respond, c'est à moy & à S. Pierre, *Volat*. Ce Pape à vescu au Pontificat plus qu'aucun, excepté S. Pierre: il mourut l'an 21. mois 11. iour 19. 1159.

Le siege fut vacquant 1. iour.

SCHISME XXIV.

Victor 4. creé durant le schisme contre Alexandre 3. fut Antipape, & Pseudopontife, gouuerna 4. ans, 7. mois. 1159.

Paschal 3. de Creme durant le schisme, fut creé Antipape pres de six ans.

Caliste 3. de Hongrie, fut pendant le schisme creé, & fut Antipape 7. ans, 5. mois. 1164.

De ce temps fut tenu vn fort celebre Concile de plusieurs Euesques, assemblez par le Roy Henry d'Angleterre à Cassel en Hybernie, pour corriger les choses qui s'y faisoient indignes de la Religion Chrestienne (car alors chacun selon ses moyens prenoit plusieurs femmes) & Henry ayant vaincu l'Hybernie, la receut en don du Pape, veu que depuis long-temps les Hybernois auoient receu la Religion Chrestienne, & auoient mis tout ce qu'ils possedoient sous la puissance du Pape, comme remarque Polydore Virg. liu. 13. de l'hist. d'Angleterre. 1169.

SYNODE GENERAL.

Concile general celebré à Latran (selon Genebrard) de 300. Euesques, tât Orientaux qu'Occidentaux, pour la reformation des mœurs : & auquel l'heresie des Vaudois fut condamnée : ensemble ordonné qu'en l'élection du Pape, les deux tiers conuenans en suffrages & aduis suffiroient, pour euiter le Schisme à l'aduenir. 1180.

173. Lucius 3. sçachant que les Chrestiens de la Terre Saincte estoient en peine pour leurs pechez, sollicite l'Empereur Federic, nostre Roy Philippe Auguste & le Roy d'Angleterre à faire le 4. voyage de la Terre saincte, il mourut l'an 4. mois 2. iour 18. 1181.

Le siege fut vacquant 12. iours.

174. Vrbain 3. Milanois, aduerty de la prise de Ierusalem par Saladin Souldan d'Egypte, possedée par 9. Roys Chrestiens l'espace d'octante-huict années, mourut de desplaisir l'an 1. mois 10. iour 25. 1185.

Le siege fut vacquant 2. iours.

175. Gregoire 8. de Beneuento, ayant fait diligence de haster les gens de guerre pour le recouurement de la Terre saincte, mourut le 1. mois, 27. iour. 1187.

Le siege fut vacquant 20. iours.

176 Clement 3. Romain, homme docte & de saincte vie, sollicita les Princes Chrestiens d'auancer leur entreprise pour le recouurement de la Terre saincte : mourut an 3. mois 5. iour 16. 1188.

Le siege fut vacquant 8. mois.

177. Celestin 3. Romain, interdit secrettement le Royaume de France, à cause que Philip. Aug. auoit repudié sa premiere femme (qu'il reprit laissant la seconde) dispensa 1191.

Digitized by Google

vne Nonain sœur du Roy de Sicile, de se marier à l'Empereur Henry 6. & mourut l'an 6. mois 7. iour vnziéme.

Le siege ne vacqua point.

178. Innocent 3 homme docte, comme il se void par ses Epistres decretales, tint le siege dix-huict ans, 7. mois, 16. iours. 1198.

Le siege fut vacquant 1. iour.

SYNODE GENERAL A LATRAN.

Concile vniuersel à sainct Iean de Latran le plus celebre de tous ceux de l'Europe, de 1285. Prelats & Ambassadeurs des Empereurs & Roys; contre les erreurs de l'Abbé Ioachim, & autres. Plat. Tom. des Conciles. 1215.

179. Honoré 3. Romain, ayant couronné l'Empereur Federic 2. l'excommunia pour estre rebelle au sainct Siege, confirma les quatre ordres des Mendians, osta aux Carmes l'habit bigarré de blanc & iaune: ordonna la saincte Hostie estre leuée & portée aux malades auec reuerence: & mourut l'an 10. mois 7. de son Pontificat. 1216.

Le siege fut vacquant 1. iour.

180. Gregoire 9. natif d'Anagnie, parent d'Innocent 3. fait amasser les Decretales par Raymond Barch son Chapelain, defend de lire le Droict Ciuil à Paris: excommunie l'Empereur Federic 2. differant le voyage de la Terre Saincte, qu'il accomplit apres prenant Ierusalem. Il mourut l'an 14. mois 3. 1227.

Le siege fut vacquant 2. mois 1. iour.

181. Celestin 4. natif d'Anagnie, homme de bien & docte, mourut le 18. iour de son Pontificat. 1241.

Le siege fut vacquant 1. an, 9. mois 15. iours, à cause des Cardinaux detenus prisonniers par l'Empereur Federic 2.

182. Innocent 4. Geneuois, docte, ayant priué l'Empereur Federic 2. de l'Empire, pour estre rebelle au sainct Siege: il ordonna que les Cardinaux iroient à cheual, & porteroient bonnet ou chappeaux rouges, pour signifier qu'ils estoient prests à respandre leur sang pour la defense de l'Eglise. Ainsi le Cardinal fut le supréme ordre & dignité entre le Clergé: Il mourut ayant écrit sur les decretales & authentiques, & vn liure de la Iurisdiction Imperiale & Pontificale, contre P. de Viues, qui attribuoit le tout à l'Empereur; l'an 11. mois 5. iour 12. 1243.

Le siege fut vacquant 3. iours.

SYNODE GENERAL A LION.

Concile vniuersel celebré à Lion en France contre Federic Empereur, où plusieurs Festes furent instituées, comme celles de sainct Estienne, des Innocens, sainct Iean Baptiste, des douze Apostres, de S. Paul, de la Vierge Marie, S. Michel, & autres. Nostre S. Louys declaré chef de la 5. expedition de la Terre saincte. 1245.

183. Alexandre 4. d'Anagnie, docte & liberal aux pauures, retira les Hermites de sainct Augustin des bois, & les introduisit és villes, leur commandant de prescher & confesser: condamne le liure de G. de S. Amour Docteur de Paris, qui estoit contre la pauureté & les Mendians; & mourut l'an 6. mois 5. iour 5.

Le siege fut vacquant 3. mois 4. iours.

184. Vrbain 4. natif de Troyes en Champagne, fils d'vn Cordonnier, Patriarche de Ierusalem, fut éleu Pape, les Cardinaux n'estans d'accord d'élire vn de leur College: ayant institué la feste du S. Sacrement, couronné Charles Duc d'Anjou, frere de S. Louis, Roy de Sicile, mourut l'an 3. mois 1. iour 4. 1261.

Le siege fut vacquant 5. mois 2. iours.

185. Clement 4. François, docte personnage, de grande pieté & saincteté, & fort discret en la distribution des biens de l'Eglise, sans respect d'auancer ses propres enfans (car il auoit esté marié) ny ses nepueux, à l'vn desquels il osta deux benefices en ayant trois: il tascha d'accorder les Princes Chrestiens, & mourut le 5. an 9. mois, 31. iour. 1265.

Le siege fut vacquant 2. ans 9. mois 2. iours.

186 Gregoire 10. natif de Plaisance en Lombardie, estant Archidiacre en la Terre saincte, fut éleu Pape, les Cardinaux ayans esté en discord deux ans ou plus, donnerent occasion à l'vn d'eux estant au Conclaue de dire, descouurons la maison; car le S. Esprit 1271.

Digitized by Google

NOM DES PAPES ne pourra descendre & passer tant de couuertures : Ayant fait de belles ordonnances touchāt l'élection en vn Concile general tenu à Lyon: entr'autres que les Cardinaux ne sortiroient du Conclaue auant l'élection parfaite. Il mourut l'an 4. mois 2. iour 10. ANS DE CHR.

Le siege fut vacquant 9. iours.

SYNODE VNIVERSEL II. TENV A LION.

Concile general 2. de Lion, où l'Eglise Grecque conueint auec la Latine, pour la 14. fois: mais cét accord ne dura long-temps non plus que les autres. *Niceph. Greg.* dit que l'Empereur de Grece Michel Paleologue s'y trouua. 1274.

107 Innocent 5. Bourguignon Iacobin, sçauant Theologien, reuoqua l'ordonnance de son predecesseur touchant l'élection auant que sortir du Conclaue, il mourut le 6. mois, 2. iour. 1275.

Le siege fut vacquant 9. iours.

188 Adrian cinquiéme Geneuois, reuoqua l'ordonnance de Gregoire X. touchant l'élection auant que sortir du Conclaue, & mourut le 1. mois & 9. iour. 1276.

Le siege fut vacquant 28. iours.

189 Iean 20. dit 21. de Portugal, docte Medecin, mais non propre à telle dignité, mourut le 8. mois, 8. iour de son Pontificat. 1276.

Le siege fut vacquant 6. mois 7. iours.

190 Nicolas 3. de la maison des Vrsins, homme d'entendement & de grand cœur, osta à Charles, Roy de Sicile, l'office de Senateur; incita contre luy le Roy d'Arragon, dont vinrent aux François les Vespres Siciliennes: chassa les Notaires & chiquaneurs de Rome, disant qu'ils viuoient du sang des pauures, & voulant faire vn sien nepueu Roy de Lombardie, & l'autre de Toscane, il mourut l'an 3. mois 8. iour. 1277.

Le siege fut vacquant 5. mois 20. iours.

191 Martin II. dit IV. de Tours, restitua Charles en l'office de Senateur, excommunia l'Empereur de Grece & le Roy d'Arragon, le priuant de son Royaume & le donnant à Charles frere de Philippes le Bel. Enfin il mourut l'an 4. mois 1. iour 7. ayant esté de si saincte vie, que les malades receuoient santé venans à son sepulchre. 1281.

Le siege fut vacquant 3. iours.

Honoré IV. Romain, homme de bonne vie, confirma l'excommunication faite par son predecesseur contre Pierre d'Arragon, & mourut l'an deuxiéme, & 1. iour. 121.

Le siege fut vacquant 10. mois 10. iours.

193 Nicolas 4. de Lombardie, de l'Ordre des freres Mineurs, homme de lettres, & fort discret en la distribution des benefices & biens de l'Eglise, mourut ayant tenu le siege 4. ans, 1. mois 8. iours. 193.

Le siege fut vacquant 2. ans. 3. mois, 2. iours.

194 Celestin V. Hermite, & autheur de l'Ordre des Celestins, fut éleu Pape: apres par sa simplicité, se laissant deceuoir par son successeur, luy ayant dit cauteleusement de nuict qu'il laissast la dignité Papale, pour auoir ordonné que les Cardinaux iroient sur des asnes, à l'imitation de nostre Seigneur (ordonnance tres-saincte, & prodigieusement renuersée, comme dit Genebrard) il quitta la Papauté, & se retirant aux deserts, fut pris par Boniface son successeur, & mis en prison, où il mourut de necessité le 5. mois, & 7. iour. 149.

Le siege fut vacquant 10. iours.

195 Boniface VIII. homme caut & fin, ingrat, cruel, arrogant, duquel il est dit, qu'il entra au Pontificat comme vn Renard, trompant ce sainct homme Celestin, parlant à luy par vn tuyau de roseau, comme si c'estoit vn Ange, & par vn pertuis fait en sa chambre, il regna cōme vn lyon, disant auoir puissance de donner & oster les Royaumes; & de fait ayant excommunié nostre Roy, il donna le Royaume à l'Empereur Albert: il mourut comme vn chien, ayant indignement occupé cette saincte dignité huict ans, neuf mois, 17. iours. Il ordonna l'an du Iubilé vne fois en cent ans: & fut le premier qui donna des Indulgences. En ce mal-heureux temps l'Empire des Turcs prit son origine en Othoman. 1295.

Le siege fut vacquant 10. iours.

196 Benoist IX. dit X. Iacobin, de pauure lieu, homme de saincte vie, & pacifique, 1296.

Digitized by Google

NOM DES PAPES | ANS DE CHR.

ayant absous Philippes le Bel nostre Roy, de l'excommunication de son predecesseur, & deux Cardinaux de la maison des Colomnes, mourut le 8. mois, 17. iours.

Le siege fut vacquant 2. ans, 3. mois & 17. iours.

197. Clement V. de Bordeaux, & Archeuesque du lieu, éleu en son absence, & confirmé à Lyon par les Cardinaux, transporta le siege Romain en Auignon pour éuiter les seditions Italiques; on luy fit publier les Constitutions dites de son nom Clementines: il obtint Auignon (où le siege a demeuré 72. ans) & le Comté de Nice de Louys Roy de Naples, en recompense du tribut deu à l'Eglise Romaine: excommunia les Venitiens vsurpans la ville de Ferrare, estant du Patrimoine de l'Eglise: enfin il mourut l'an 8. mois 10. iour seiziéme. 1305.

Le siege fut vacquant 2. ans, 3. mois 17. iours.

SYNODE VNIVERSEL A VIENNE.

Concile general celebré à Vienne en Dauphiné de trois cens Euesques, où les Fratricels, Beguins, qui vouloient élire vn troisiéme Ordre de S. François, desquels le chef estoit vn Dulcinus, furent condamnez heretiques, comme furent aussi les Templiers. Là fut ordonné que les langues Hebraïque, Chaldaïque, Arabique, & Greque seroient enseignées és principales Academies. 1311.

198. Iean 21. dit 22. de Cahors, homme sçauant, fut éleu apres longues contentions des Cardinaux. Il excommunia l'Empereur Louys 4. à cause dequoy il luy donna vn Antipape. Ce Pape tomba en quelques erreurs qu'il retracta, estant admonesté par les Theologiens de Paris, il mourut l'an 19. mois 4. iour 28. 1316.

Le siege fut vacquant 16. iours.

SCHISME XXV.

Nicolas V. Cordelier, fut Antipape contre Iean 21. à la sollicitation de Louys 4. Empereur, & mourut prisonnier en Auignon, ayāt crié mercy à Iean qu'il auoit fait brûler en effigie, comme heretique, de son Antipapat, 3. ans, 3. mois, 4. iours. 1317.

199. Benoist X. dit XI. Moyne Tholosain, de l'Ordre de Cisteaux, homme fort docte, & seuere, distribuant également les biens de l'Eglise, sans respect de pauureté, disant que le Pape n'auoit aucun parent: il reforma l'Ordre de Cisteaux, & Bernardins, leur fondant vn College à Paris, meurt, ayant tenu le siege 7. ans, 3. mois, 17. iours. 1334.

Le siege fut vacquant 15. iours.

200. Clement VI. Limosin, Moyne, homme docte & liberal à tous, toutesfois il ratifia l'excommunication de Benoist, & Iean 22. contre l'Empereur, abregea le Iubilé à cinquante ans, tascha d'accorder nostre Roy Philippe de Valois auec Edoüard Roy d'Angleterre, & mourut l'an dix, mois 6. de son Pontificat. I. du Tillet, dit qu'en ce temps les benefices estoient à vendre, tout obeyssoit à l'argent. 1342.

Clement VI. celebra le second Iubilé l'an 1350. 1350.

Le siege fut vacquant 11. iours.

201. Innocent VI. Limosin, fort sçauant, donne les benefices à gens capables, & les contrait à y resider, retranche la dépense de sa maison pour ayder aux pauures, faisant faire le semblable à ses Cardinaux: ses actions demonstrent l'exemple d'vn vray Pasteur, que tous doiuent imiter; il meurt l'an 9. mois 8. iours de son Pontificat. 1362.

Le siege fut vacquant 1. an 5. mois

202. Vrbain V. Moyne de Limoge, Abbé de S. Victor de Marseille, homme docte, fort affectionné à resister aux Turcs, contre lesquels il fit prescher la Croisade; alla à Rome, & de retour mourut l'an 8. mois 4. iour 23. 1362.

Le siege fut vacquant 10. iours.

203. Gregoire XI. Limosin, fils du Comte de Beaufort, homme paisible, voyant tant de dissentions en Italie, & que quelques villes se retiroient de son obeyssance, se retira à Rome, ainsi il transporta le siege sans le sceu des François: ce qu'il fit par l'aduis de son Precepteur Balde, il tint le siege 7. ans, deux mois, 27. iours. 1370.

Le siege fut vacquant 11. iours.

204. Vrbain VI. Neapolitain, à la poursuitte des Romains est creé Pape, n'estant Cardinal, homme vindicatif, ne procurant la paix entre les Chrestiens, comme son 1378.

Digitized by Google

NOM DES PAP. deuoir le requeroit, ains s'efforçant de vanger des iniures à luy faites par les Cardinaux, & Ieanne Reyne de Sicile: ce qui causa le 26. schisme: & ayant fait noyer cinq Cardinaux, mourut ayant tenu le siege 11. ans 8. mois 5. iours. ANS DE CHR.

Vrbain VI. celebra le troisiéme Iubilé.

Le siege fut vacquant 17. iours.

SCHISME XXVI.

Clement 7. fut éleu Pape par les Cardinaux, qui tint son Siege à Auignon, & fut recogneu Pape legitime par les François, Espagnols & Anglois, qui fut le schisme le plus cruel de tous, & scandaleux, & qui dura enuiron 50. ans: il tint le siege 15. ans, vnze mois, 23. iours, contre Vrbain & ses successeurs. 1378.

Le siege fut vacquant 15. iours.

205. Boniface 9. Neapolitain, doüé de grandes vertus pour son aage, n'estant aagé que de trente ans seulement, mais complaisant à ses parens: il abusa des Indulgences, du temps auquel on en faisoit bon marché: on luy attribuë l'inuention des Annates; c'est à dire, qu'il voulut auoir le reuenu de chacun an de tous les benefices: il eut pour Antipape Pierre de la Lune Espagnol, dit Benoist 13. Il tint le siege 14. ans 11. mois. 1389.

Boniface celebra le quatriesme Iubilé, l'an 1390. 1390.

Le siege fut vacquant 15. iours.

Benoist 13. Espagnol, auparauant dit Pierre de la Lune, apres Clement 7. tint le siege à Auignon durant le schisme contre Boniface 9. & ses successeurs, fut homme docte, & mourut l'an 30. 1406.

206. Innocent 7. natif de Sulmo, ayant fait mourir plusieurs Romains (qui le prioient d'oster les schismes & les guerres) fut contraint de s'enfuyr; puis ayant accordé auec eux, retourna, & mourut l'an 2. iour 22. 1406.

Le siege fut vacquant 23. iours.

207. Gregoire 12. Venitien, Pape docte, ayant promis à son élection de ceder au Pontificat, si Benoist seant à Auignon cedoit, colluda auec luy; ce qu'estant découuert, tous deux furent deposez par le Concile de Pise, & ne voulurent obeïr: il tint le siege 2. ans 7. mois cinq iours. 1409.

SYNODE TENV A PISE.

Concile tenu à Pise de plusieurs Prelats, auquel furent deposez Gregoire 12. & Benoist 13. & Alexandre 5. éleu en leur place: mais tous les deux ne voulurent obeïr au Concile; ainsi on eut trois Papes pour vn.

208. Alexandre 5. natif de Crete, Moine, éleu par le Concile, personnage d'erudition & de vertu: toutefois plus martial que sa qualité ne requeroit, ayant esté Cordelier: il priua Ladislaüs Roy de Naples, de son Royaume, pour auoir entrepris sur Ostie, & autres places de l'Eglise Romaine, & le donna à Louys Duc d'Anjou, frere de Charles 5. Sa liberalité fut si grande, qu'il souloit dire qu'il auoit esté riche Euesque, pauure Cardinal, & Pape mendiant; il mourut le 10. mois, & 8. iour. 1309.

Le siege fut vacquant 11. iours.

209. Iean 22. dit 23. Neapolitain, paruint au Pontificat par force, & non par élection libre & canonique, homme fort expert aux affaires: mais si depraué, & si mal sentant de la foy, qu'il fut cité au Concile de Constance, emprisonné & deposé, ayant deshonoré le siege 5. ans, 15. iours. 1410.

Le siege fut vacquant 2. ans.

SYNODE VNIVERSEL DE CONSTANCE.

Concile general de Constance assemblé par la diligence de Sigismond Empereur, où il assista auec les 4. Patriarches, 29. Cardinaux, 47. Archeuesques, 605. Euesques, 64. Abbez & Docteurs, où trois Papes furent deposez, Iean 23. seant à Bologne, Gregoire 12. à Rome, Benoist 13. en Espagne, & Martin dit 5. éleu en leur place du consentement de tous; ainsi finit le 29. schisme: là fut ordonné que le Concile estoit pardessus le Pape. 1413.

210. Martin troisiéme dit V. Romain, homme singulier en prudence, & iustice, ayant con- 1419.

Digitized by Google

NOM DES PAP. firmé l'ordonnance du Concile, que le Pape y seroit sujet, & seroit celebré de dix en dix ans, mourut l'an 14. mois 3. ANS DE CHR.

Le siege fut vacquant 12. iours.

Clement 8. Espagnol, durant le schisme apres Benoist 13. fut éleu par quelques Cardinaux, ou Anticardinaux Espagnols, & tint le siege comme Antipape pres de cinq ans; il n'est pas au rang des Papes. 1424.

211. Eugene 4. Venitien, de l'ordre des Chanoines Reguliers, homme de bonne vie au commencement: mais par mauuais conseil il troubla tout, incitant les Romains aux armes, & fut contraint de s'enfuir, prenant vn froc de Moine, chassé à coups de pierre, & de traicts: il tint le siege 15. ans 11. mois 21. iours. 1431.

Le siege fut vacquant 12. iours.

SYNODE VNIVERSEL DE BASLE.

Concile general à Basle pour la reformation de l'Eglise, contre les heresies des Hussites & Annates; la substance duquel est contenuë en la Pragmatique Sanction, publiée en vn Concile de l'Eglise Gallicane, tenu à Bourges. Là Eugene quatriéme fut deposé, & Amedeus Hermite, auparauant Duc de Sauoye, éleu, nommé Felix 4. soustenu par l'Empereur Federic 3. Charles 7. Roy de France, & celuy d'Arragon. Lors fut le 27. schisme, partie des Chrestiens suiuant l'vn des Papes, partie l'autre, plusieurs neutres.

SYNODE VNIVERSEL A FLORENCE.

Concile general (les Grecs l'appellent huictiesme Synode) celebré à Florence, où assista l'Empereur d'Orient, auec plusieurs Prelats Grecs & Latins, où tous conuinrent en vnité de foy pour la derniere fois, mesmes les Armeniens & Indiens. 1439.

SCHISME XXVII.

Felix quatriesme, éleu par le Concile de Basle, tint le siege neuf ans, six mois, sept iours. 1439.

212. Nicolas cinquiesme Geneuois, de bas lieu, mais homme docte, amateur des doctes, tant modeste, qu'il s'estimoit indigne d'vne si excellente dignité, employa beaucoup à dresser vne Bibliotheque, auquel Amedée de Sauoye ou Felix 4. ceda le siege pour oster le schisme, demeurant Cardinal & Legat Apostolique en ses païs de Sauoye: il tint le siege 8. ans, 19. iours.

Le siege fut vacquant 4. iours.

Nicolas 5. celebra le cinquiesme Iubilé, l'an 1450. 1450.

213. Calixte 3 Espagnol, tost apres qu'il fut Pape, publia la guerre contre les Turcs, comme il auoit voüé auant que d'y paruenir, chose que l'on trouua admirable: ayant institué la feste de la Transfiguration de Nostre Seigneur, il mourut l'an troisiesme, mois 3. 16. iour de son Pontificat. 1455.

Le siege fut vacquant 17. iours.

214. Pie vnziesme de Sienne, dit auparauant Æneas Syluius, homme fort docte, ayant esté Chancelier de l'Empereur Federic 3. enuoyé en Ambassade vers plusieurs Princes, Secretaire du Concile de Basle, finalement fut Pape, defendant son authorité contre tous Princes: il fut contraire à Louis neufiesme, pource qu'il ne luy voulut obeïr par l'aduis de la Cour, à l'abolition de la Pragmatique Sanction, & le Sommaire du Concile de Basle, que luy-mesme auoit approuué par deux doctes liures escrits auant son Pontificat: possible changea-il de mœurs auec le nom: tint le siege 5. ans 11. mois 26. iours.

Le siege fut vacquant 16. iours.

Concile de l'Eglise Gallicane tenu à Orleans, à cause de la Pragmatique Sanction que le Pape Pie 2. vouloit abolir comme heresie: à quoy s'opposa la Cour de Parlement de Paris & les Vniuersitez: cette assemblée fut aussi contre les Annates; par lesquelles la Cour de Rome tire vne incroyable somme d'argent de la France. *Diural. l. 5. c. 11.* recite tout au long les autres Papes oppugnateurs de cette Pragmatique Sanction.

215 Paul deuxiéme Venitien ennemy des lettres, homme de belle representation; mais 1464.

Digitized by Google

NOM DES PAPES | ANS DE CHR.

superbe, accroissant sa Majesté par armes, & auaricieux, distribuant les benefices Ecclesiastiques pour faire son profit, du temps duquel tout se vendoit à Rome: il surpassa tous ses predecesseurs en apparat, enrichissant sa mitre de diamans, saphirs, esmeraudes, iaspes & autres pierreries de grand prix, & voulut estre veu en telle sorte, augmentant aussi la pompe des Cardinaux, de la robe rouge auec le capuchon: il reuoqua le Iubilé de 50. ans à 25. cassa les Abbreuiatures instituées par son predecesseur: en quoy il fit bien, ayant tenu le siege six ans 10. mois 26. iours.

Le siege fut vacquant 21. iours.

216. Sixte 4. Ministre general des Cordeliers, homme docte, pour oster l'enuie des quatre Mendians, il les fit tous égaux en priuileges, il eut plusieurs bonnes parties, mais il ayma trop les siens, comme ont fait plusieurs, abusant grandement des biens de l'Eglise, ayant tenu le siege treize ans cinq iours. 1471.

Le siege fut vacquant 15. iours.

Sixte 4. l'an 1475. celebra le sixiesme Iubilé. 1484.

Innocent huictiesme Geneuois, de petite maison; il fut taxé d'auarice, augmenta le nombre des Secretaires & Promoteurs, comme Pie 2. & Sixte 4. est blasmé de ce que le premier de tous les Papes il aduança aux honneurs & richesses ses bastards d'vne façon non accoustumée; il tint le siege 8. ans 10. mois 26. iours. 1492.

Le siege fut vacquant 22. iours.

218. Alexandre sixiesme, Espagnol, nommé auparauant Roderic Borgia, doüé de grandes vertus, mais accompagné de si grands vices que l'on ne les pourroit reciter sans horreur: il fut éleu par corruption de plusieurs Cardinaux qu'il opprima apres, tascha par tous moyens d'amasser de l'argent pour satisfaire à ses desirs, specialement pour aduancer quatre siens bastards, l'vn desquels fut Valentin Cesar, qui fut Duc d'Vrbin, & pour lequel il troubla toute l'Italie: par les autres, il fit de Rome vne retraite de voleurs. Il tint le siege vnze ans, huict iours.

Le siege fut vacquant 1. mois 4. iours.

219 Alexandre sixiesme celebra le 7. Iubilé l'an 1500. 1500.

Pie troisiesme de Sienne, ennemy des François, estant en volonté de reformer l'Eglise, fit celebrer vn Concile & dresser vne armée contre le Turc, meurt le 26. iour d'apres son élection. 1503.

Le siege fut vacquant 24. iours.

220. Iules vnziesme Geneuois, homme plus adroit aux armes qu'aux lettres, recouura Bologne & plusieurs villes sur les Venitiens, sçauoir Imole, Seruie, Rauenne & autres, auec l'ayde des François: apres il sollicita l'Empereur Maximilian & Henry huictiéme Roy d'Angleterre, de leur faire la guerre pour les chasser d'Italie, ayant gaigné la bataille à Rauenne contre luy, contre les Espagnols & les Venitiens. Il excommunia les François, & donna le Royaume au premier conquerant, comme il auoit fait le Royaume de Nauarre enuahy iniustement par Iean Gippon pour Federic Roy d'Espagne sur I. d'Albret, & tint le siege 9. ans 3. mois 12. iours. 1503.

Le siege fut vacquant 17. iours.

SYNODE TENV A TOVRS.

Concile de l'Eglise Gallicane tenu à Tours par tous les Euesques & la pluspart des Docteurs de France, contre le Pape Iules 2. vn autre à Pise, Milan & Lion, par l'authorité de Maximilian Empereur, & du Roy Louis 12. contre le mesme Pape, defendant son droict par armes.

SYNODE GENERAL A LATRAN.

Concile general de Latran commencé par le commandement de Iules, & par luy empesché, & continué par Leon dixiesme, & finy l'an 1517. pour la reformation de l'Eglise, & guerre contre le Turc. 1512.

221. Leon dixiesme Florentin, de la maison de Medicis, fut Pape à trente ans, estant docte, eloquent & liberal; il ayma les doctes & vertueux, vray est qu'il aimoit trop ses plaisirs: il priua le Duc Vrbin de sa Duché, & la donna à Laurent de Medicis 1513.

Digitized by Google

NOM DES PAP. son nepueu, pere de Catherine de Medicis Reyne de France, ayant publié la remission des pechez à ceux qui donnoient argent pour faire la guerre au Turc, & abrogé la Pragmatique Sanction, non sans tumulte & murmure de tout le Clergé de France. Concordats introduits, ensemble les decimes. Il meurt de ioye, entendant que les François estoient chassez de Milan, l'an 8. mois 8. iour 2. ANS DE CHR.

Le siege fut vacquant 1. mois 7. iours.

222. Adrian sixiesme, Allemand, sçauant personnage, viuant prudemment sans grande despense, ne conferant les benefices à la volée, ne fut agreable aux Romains, combien qu'il fust des accomplis en toutes bonnes parties, ayant esté Precepteur de l'Empereur Charles cinquiesme, & tint le siege vn an 8. mois 6. iours. 1522.

Le siege fut vacquant 2. mois 4. iours.

223. Clement septiesme Florentin, de la maison de Medicis, cousin germain de Leon 10. fut de grand esprit, fin, subtil & politique, tint le party du Roy François contre l'Empereur Charles V. traitte le mariage de sa niepce Catherine auec Henry, lors Duc d'Orleans: assiege Florence ville de sa natiuité, pour les outrages que les Florentins faisoient à ceux de sa maison, & la prend au bout de l'an (en quoy il n'est loüé d'estre tant rigoureux contre sa patrie) y constituant Alexandre son nepueu premier Duc, lequel s'adonnant à violer des Dames pudiques, receut son salaire, & fut tué par vn sien parent. Il tint le siege 10. mois 8. iours. 1523.

Le siege fut vacquant 16. iours.

224. Clement septiesme celebra le huictiesme Iubilé l'an 1525. 1525.

Paul troisiesme Romain, de la maison de Farnese, doüé de plusieurs grandes vertus, amateur de paix, qui tascha tousiours d'accorder le Roy & l'Empereur: mais il vexa trop ses subjets de tributs durant quelque temps, & aima les siens plus qu'il ne deuoit, faisant son fils Pierre Louys Duc de Parme & de Plaisance; ce qui fut cause qu'il fut dechiqueté & mis en pieces miserablement par la noblesse & le peuple, lequel il vouloit contraindre de venir demeurer à Plaisance. Il tint le siege 15. ans 29. iours. 1534.

Le siege fut vacquant 2. mois 29. iours.

SYNODE VNIVERSEL DE TRENTE.

Concile vniuersel tenu à Trente commencé l'an 1542. puis transferé à Bologne 1547. continué à Trente 1551. par l'espace de 8. mois, acheué en ce lieu mesme 1564. contre les heresies, abus & corruption des mœurs de tout le peuple Chrestien. 1542.

225. Iules 3. auparauant nommé premier Maria de Monte, changea de mœurs comme de nom, ayant fait de beaux actes, estant Legat Apostolique au Concile, s'adonna à la guerre, gourmandise & volupté, se mocquant mesme de sa dignité. Il tint le siege 5. ans 1. mois 16. Iours. 1550.

Le siege fut vacquant 17. iours.

226. Iules troisiesme celebra le 9. Iubilé l'an 1550.

Marcel deuxiesme de basse condition, homme docte & de vertu, laquelle, possible, le fit mourir par poison le iour de son Pontificat 22. 1550.

Le siege fut vacquant 2. iours.

227. Paul quatriesme Neapolitain de la noble famille de Carafe, homme austere, bien zelé à la reformation des abus des Ecclesiastiques, detestant l'auarice, rejettant les resignations des benefices en faueur d'autruy, & les despenses; bref estant né pour restituer l'Eglise à sa pristine splendeur. Il tint le siege seulement 4. ans 2. mois 27. iours. 1555.

Le siege fut vacquant 4. mois 6. iours.

228. Pie quatriesme Milannois, fort grand ennemy des Simoniaques, de ceux qui auoient plusieurs benefices, ensemble de ceux qui les gardoient pour autruy, lesquels il excommunie & declare sujets à restitution, tant eux que ceux ausquels ils sont gardez; ce qu'a confirmé son successeur: Il tint le siege 5. ans vnze mois 8. iours. 1560.

Le siege fut vacquant 19. iours.

229. Pie cinquiesme Alexandrin, Moine Iacobin, personnage de saincte vie, seuere, sobre, docte, n'ayant rien en recommandation que le seruice de Dieu, la correction des mœurs Ecclesiastiques, l'extirpation des heresies, fut éleu miraculeusement, les Cardinaux ne pensans à rien moins qu'à son élection. Il persuade vne 1566.

sainte

NOM. DES PAPES. saincte ligue à plusieurs Princes Chrestiens contre le Turc, sur lesquels ils gagnerent vne belle bataille à Lepante l'an 1571. en laquelle furent deliurez 2000. Chrestiens des Cadenes, 25000. Turcs occis, plusieurs pris prisonniers, 280. vaisseaux pris, submergez ou brûlez. Estant tourmenté du calcul, il s'écrie, *Seigneur, augmente la douleur, mais donne moy patience*, sentence vrayement Chrestienne: finalement il meurt trop tost pour le repos de l'Eglise, l'an 6. mois 3. iour 16. ANS DE CHR.

Le siege fut vacquant 12. iours.

230 Gregoire triezieme, Gentil-homme Bolonnois, grand Iurisconsulte, tasche de suiure les vestiges de son predecesseur, aduançant la vraye administration du seruice de Dieu, reformant les abus des Ecclesiastiques, bastissant & reparant les lieux sacrez, Colleges, & hospitaux pour les pauures, instituant en plusieurs lieux des Seminaires, secourant les affligez pour la religion, & infinies autres choses dignes d'vn vray Pasteur. Estant docte, il corrige les Glosses du Decret & reforme tout le droict Canonique, il met fin à la reformation du Calendrier, chose souuentefois essayée par ses predecesseurs, ayant assemblé des plus sçauans en cette matiere des principales nations de la Chrestienté, apres auoir aduerty les Princes Chrestiens, & les Vniuersitez plus fameuses: enfin il meurt l'an 13. 1. mois 3. jours 1572.

Gregoire XIII. celebra le dixiesme Iubilé l'an 1575. 1575.

Le siege fut vacquant 12. iours.

231. Sixte V. auparauant nommé Felix Perret Cardinal de Montalt Toscan, lequel tint le siege cinq ans quatre mois 3. jours. 1585.

Le siege fut vacquant 18. iours.

232. Vrbain VII. Romain, ne tint le siege que l'espace de treize jours. 1590.

Le siege fut vacquant 2. mois 9. iours.

233. Gregoire XIV. Milannois, auparauant Euesque de Cremone, qui ne tint aussi le siege que dix mois 10. jours

Le siege fut vacquant 13. iours.

234. Innocent IX. Bolonnois auparauant Cardinal du tiltre de sainct Quarré, tint le siege deux mois 1. iour, il fut emprisonné, comme l'on dit, pource qu'il n'estoit si fauorable aux desseins des Espagnols, contre les François, comme ils esperoient de son élection. 1591.

Le siege fut vacquant 1. mois.

235. Clement VIII. Florentin, auparauant nommé Hypolite Aldobrandin Cardinal de sainct Pancrace, grand Penitencier, personnage de grande reputation, il donna l'absolution à nostre Roy Henry IV. consacré par ses predecesseurs, apres estre tombé malade d'vn catarre, mourut le troisiesme Mars 1601. & de son Pontificat le treiziesme an 1. mois 3. iours. 1592.

Clement VIII. celebra le vnziesme Iubilé en l'an 1600. 1600.

Le siege fut vacquant 28. iours.

236. Leon XI. Florentin fils du tres-excellent Octauie, de la tres-illustre famille de Medicis, fut éleu d'vn merueilleux applaudissement de tout le College des Cardinaux: le peuple Romain en cas pareil fit aussi vne grande demonstration d'allegresse par cette élection: mais elle ne fut pas de longue durée, car à peine auoit-il acheué le vingt-quatriesme iour de son Pontificat, que surpris d'vne grosse fievre, il deceda, au grand regret d'vn chacun. 1605.

Le siege fut vacquant 10. iours.

237. Paul V. Romain, auparauant nommé Bourgesius, fils d'vne ancienne famille de sienne, né à Rome d'vne Romaine, son pere y estant venu habiter. 1605.

Le Pape Paul V. ayant tenu le siege enuiron dix-sept ans, mourut en l'an 1622. le dix-huictiesme Ianuier.

Et luy succeda au Pontificat trois sepmaines apres ses obseques le Cardinal Ludouisio Archeuesque de Bologne, ayant esté éleu, & adoré Pape, plus par prouidence diuine que par la brigue des hommes; car il n'y pensoit nullement; il prit le nom de Gregoire XV. & ne regna pas deux ans.

Neantmoins durant son Pontificat il a fait choses memorables, il accorda le different de la Valteline, la prenant en sa protection: il gaigna à l'Eglise cét Apostat dangereux de Marc-Antoine de Dominis, jadis Archeuesque de Spalate, luy fit abiu-

Digitized by Google

rer ses erreurs en sa presence, & abhorrer son detestable liure, par luy composé pour la Monarchie du Pape: & comme par apres il fut relaps, sa Saincteté le fit arrester prisonnier où il mourut; son corps, son effigie & son liure, furent brûlez à Rome.

Forme de l'Election des Papes.

XLII La forme d'élire les Papes, se remarque auoir esté fort differente. Du commencement cette authorité appartenoit au Clergé de Rome, auquel se joignit le peuple Romain, qui interuenoit auec le clergé en la creation du Pape.

Mais 351. année apres les Empereurs s'y interposent veu leur authorité, pource que les Papes éleuz auoient accoustumé de receuoir d'eux leur confirmation pour vn temps seulement, premierement en payant aux Empereurs certaine somme d'argent: du depuis les Papes cesserent de leur payer aucune chose, se contentans d'estre couronnez en presence & du consentement de leurs Ambassadeurs.

Enfin pour brider l'audace & l'insolence du peuple Romain, toute l'authorité & le droict de créer le Pape, fut transferé aux Empereurs, qui la retinrent par deuers eux vn assez long-temps: de sorte que quand les Papes la voulurent retirer, ils ne le peurent faire sans danger du schisme, qui se fit & qui trauailla longuement l'Eglise; pendant quoy les Papes nommoient leurs successeurs, qui estoient apres receus, & confirmez par le Clergé: mais auec le temps l'authorité du Pape deuenant la plus forte, l'Empereur & le peuple Romain en furent exclus, & l'élection demeura aux Cardinaux & à quelques vns des plus eminents du Clergé, iusques à ce qu'Alexandre III. au Concile de Latran tenu l'an 1259. où il y auoit 280. Euesques, ordonna que celuy-là seroit reconnu legitime Pape, lequel seroit éleu par les deux tiers des Cardinaux presens, coustume obseruée iusques à present, sinon qu'en l'année 1417. au Concile de Constance, Martin V. fut éleu Pape pour ruiner le schisme qui trauailloit l'Eglise. Mais au Concile de Lyon, le Pape Gregoire X. ordonna le premier, que l'élection se feroit par le College des Cardinaux assemblez dans le Conclaue: qui a esté reglé de temps en temps & contenuë en la forme qui s'y obserue auiourd'huy: lesquels Cardinaux auoient accoustumé de s'assembler pour élire vn Pape en l'vne de ces trois manieres, ou par compromis, ou par adoration, ou par voye de scrutin & recherche des billets.

Il suffit donc de sçauoir que toute authorité de créer le Pape, appartient au College des Cardinaux, comme estans membres principaux du Pape, qui est le chef, lequel ils assistent comme Conseillers & Coadjuteurs en ses actions plus importantes: les Papes leur ont donné quantité de grands Priuileges, singulieremẽt le Pape Iules II. d'autres leur ont octroyé la moitié des reuenus du S. Siege, comme il se void aux Rescripts publics, & au lieu de cela ils joüissent à present de la moitié des Annates, des Benefices qui s'expedient par consistoire, & sont honorez comme Princes de l'Eglise.

Le College des Cardinaux, auoit accoustumé d'estre seulement composé de cinquante-trois: mais depuis le nombre en a esté accreu ou diminué, selon la volonté des Papes. Pie IV. en vid pour vne fois soixante & dix: lors que le Pape Vrbain VIII. à present seant fut creé l'an 1623. il y auoit 48 Cardinaux: depuis lequel temps plusieurs sont morts, & il en a creé d'autres en quatre promotions.

Les plus Grands Princes de la Chrestienté ont tousiours eu leurs partisans dans le College des Cardinaux, pour y gagner des creatures, & y acquerir de la faueur, principalement au temps de Charles V. Empereur, & de François I. Roy de France, où y eut vn grand debat à Rome entre leurs partisans, à qui emporteroit la faueur du Pape, parce qu'il sembloit que du costé où elle seroit; les heureux succez des armes & des victoires, seroient infaillibles: Mais toutes ces brigues & respects cesserent pour la pluspart, apres que l'experience eut fait connoistre aux Princes, qu'encores qu'ils eussent obligé les Cardinaux par leurs bien faits, ils suiuoient toutesfois en l'élection des Papes, plus leur interest particulier que celuy d'autruy: tellement qu'il arriuoit quelquefois, que celuy auquel ils pensoient le moins, estoit fait Pape. De maniere qu'ils virent, que sans se mettre en peine de gagner à grands frais les Cardinaux, ils deuoient attendre l'élection du Pape de la volonté de Dieu, & que toute la despense qu'ils en feroient, seroit inutile. C'est pourquoy les François de leur costé commencerent à s'en degouster, & le Roy d'Espagne s'abstint vn fort long-temps d'estre prodigue de ses biens aux Cardinaux; quoy que par apres ils s'en obligeast aucuns par de bonnes pensions: toutefois tous en general tesmoignent desirer d'entretenir la faueur des Cardinaux; de sorte que la diuersité des volontez des Princes, sont entre les

Digitized by Google

mains des Cardinaux : ainsi le grand Duc de Toscane estimant qu'il importe à la conseruation de sa grandeur, d'auoir le Pape pour amy, ou du moins de ne l'auoir pour ennemy, s'entretient en bonne amitié auec les Cardinaux le plus qu'il peut : les Princes, pensans tousiours à celuy qui doit succeder au Pontificat, ils trauaillent à considerer le temps qui court ; & sçachans qu'vne saison paisible requiert vne chose, & la saison de trouble vne autre, lors que l'occasion libre se presente, ils sçauent fort bien en vser pou gaigner des volontez à Rome : D'ailleurs, ils prennent aussi quelquefois vn autre chemin, qui est, qu'apres auoir esprouué en telle pratique vne trop grande sujection d'entretenir des Confidens à Rome, chacun d'eux se resoult de surseoir cette sujection, comme leur estant plus onereuse qu'vtile & profitable.

D'autre part il faut auoir esgard aux volontez des Princes, chacun desquels desire d'auoir vn Pape affectionné, quoy qu'ils ne s'en soucient autrement ; dautant que les Papes changent quand il leur plaist d'affection, enuers aucuns, & l'entretiennent auec d'autres, sans s'arrester à personne ; ou bien ils sçauent se seruir des occasions qui tournent à leur interest & bien particulier : neantmoins il n'y a guere de Prince qui ne desire d'estre bien auec le Pape, pour le bien de son Estat & de ses affaires : mais sur tout ils recherchent l'affection particuliere des Cardinaux, pource qu'il semble qu'en l'élection d'vn nouueau Pape, ils perdent le souuenir de tous les autres.

Le grand aage du Pape ayde aussi beaucoup à ceux qui aspirent au Pontificat, dautant qu'en tels changemens, ils font tousiours quelque acquisition de grandeur & de faueur : on a aussi esgard à la bonté, car les hommes ne sont d'ordinaire tellement meschans, qu'ils n'ayent encores le desir des choses bonnes : mais la principale bonté que l'on recherche aux Cardinaux, est celle qui profite aux autres ; comme la Iustice, l'affabilité, la courtoisie & l'inclination de vouloir communiquer la grandeur qu'il pretend, aux autres : raison pourquoy, il semble qu'ils ont esgard à ne faire Pape celuy qui a des parens puissans en amis, en bien, en credit & en authorité, qui puissent estre cause de mespris & de diminuer l'amitié & la courtoisie qu'il leur portoit auant son élection : chaque Cardinal desire faire Pape non seulement celuy qu'il ayme, mais encores celuy qui luy a donné suiet de l'aymer : mais quoy qu'on vse de grande circonspection en toutes choses, l'on ne peut toutefois s'asseurer de pouuoir tirer vne ferme coniecture de celuy qui doit estre Pape, pource que ses affaires, comme toutes autres changent de face en vn moment : vne mauuaise satisfaction, vn mauuais office, rendu, vne nouuelle promotion de Cardinaux, le moindre accident qui arriue, renuerse toutes choses : outre, ce qui s'est souuent remarqué, que les humeurs & les affections des Cardinaux, qui paroissent dehors se changent dans le Conclaue mesme ; bien souuent les Cardinaux troublez tout d'vn coup, ou pource qu'ils sont touchez de crainte, & comme hors d'eux mesmes, se portent à ce que iamais ils n'auoient pensé, quand ils ont le temps de pouuoir preuenir le danger de celuy qui est pour estre Pape, ils y remedient facilement, ils s'accordent ensemble, & ainsi les principaux subiets de danger recogneus, sont tousiours retranchez : mais pource qu'ils ne peuuent pas aux occasions vser de pareille diligence & precaution, ils se trouuent surpris à l'impourueu, lors qu'on propose quelqu'vn auquel ils n'auroient point pensé, & qu'ils n'ont le temps pour en deliberer, ils courent comme personnes dépourueuës de conseil, ainsi que si chacun d'eux doutoit d'estre le dernier. Neantmoins il arriue souuent que celuy qu'on croyoit le moins deuoir estre Pape, & qui moins y pensoit, vient à l'estre, comme il arriua en l'élection du Pape Gregoire XV. Partant, c'est plustost deuiner que coniecturer, de dire que quelqu'vn doiue estre Pape.

En cette élection de Gregoire XV. pour Pape, le Lecteur aura le contentement de voir les brigues, les factions & les grandes contrarietez qui se rencontrent au conclaue des Cardinaux en semblables occasions, on ne laissera pas de voir la forme qui s'obserue au conclaue en l'élection des Papes.

Surquoy il faut remarquer que personne ne peut dire auoir esté à Rome, & recogneu veritablement ce que c'est de cette ville là, s'il n'y a demeuré pendant le siege vacquant. Parce qu'au lieu qu'en autre temps toutes choses cheminent selon l'ordre & la regle que l'authorité du Pape viuant peut prescrire, alors en vn instant on les void bouleuersées & changées tellement de face, qu'elles n'ont plus de ressemblance qu'elles auoient auparauant : alors les grandeurs adorées & idolatrées par la flatterie des courtisans, sont tout à coup abaissées auec grande mortification d'elles mesmes, & de

façon qu'on void celuy qui se faisoit reconnoistre pour trop superbe & dédaigneux, qui donnoit la loy à tout le monde, & qui vouloit aller du pair & disputer la preseance auec les plus Grands, fort humilié & honteusement abaissé, estre contraint de se courber, & encliner bien bas deuant ceux qu'vn peu auparauant il mesprisoit: alors les Magistrats & ceux qui commandoient absolument sont deposez. Ce qui donne hardiesse à tel, duquel on ne faisoit aucun compte, de pouuoir pretendre d'auoir assez de credit, pour ouurir & fermer selon sa volonté, le chemin qui peut conduire au sommet du Pontificat, d'en exclure celuy qui luy a esté peu courtois, & d'y en éleuer vn autre, lequel aux occurrences il aura recogneu officieux.

Alors l'authorité des Iuges cesse, & chacun a la puissance d'écrire, & de dire ouuertement ce que le respect en autre temps luy faisoit tenir caché: ce qui doit apprendre à ceux qui tiennent les premiers rangs dans les honneurs mondains, à se comporter de telle façon pendant leur prosperité, que quand tels accidens arriuent, ils puissent estre éloignez de semblables occasions.

Il faut aussi remarquer, que si tost que le siege Pontifical vient à vacquer, non seulement les meubles du Pape deffunct, & tout ce qui est en sa chambre, est aussi tost enleué & emporté par ceux qui ont ce bon-heur d'y entrer les premiers, & n'y laissent rien autre chose que les quatre murailles, pillent & s'emparent de sesdits meubles, de sa Bibliotheque, & de tout ce qu'il a de plus riche & precieux, si de bonne-heure ses parens & amis n'y donnent ordre, auant que l'on luy ferme les paupieres.

On peut adiouster encores à ce qui a esté dit cy-dessus, que la Cour Romaine n'est qu'vn ramas de diuerses personnes, qui s'assubjettissent & se rendent esclaues pour faire quelque fortune & accroistre leur propre condition.

Or quand ceux-cy voyent qu'ils sont exclus des graces & faueurs qu'ils pretendoient par le moyen de quelques personnages, aux occasions du siege vacquant, ils prennent hardiment le party d'vn autre, duquel ils esperent de l'auancement, & font tous leurs efforts de luy ayder. C'est pourquoy ceux qui n'auoient peu rien faire soubs le Pontificat de Paul V. estoient entierement déchcus de leurs esperances, en le voyant d'vne complexion si vigoureuse, croyans qu'il enseueliroit tous les Cardinaux qui aspiroient à la Papauté; il ne faut doncques pas s'estonner s'il y en eut beaucoup qui se réueillerent sur l'aduis inopiné qui suruint au Pape, lors qu'il estoit à S. Agnes.

Le Cardinal Borghese, le voyant grandement malade le iour de la conuersion S. Paul, despescha des Courriers & Staffettes la nuict suiuant, pour faire reuenir les Cardinaux qui estoient éloignez de la Cour.

Le Pape cependant empiroit fort, mais les bons remedes que luy donnerent ceux qui estoient auprès de luy, firent qu'il reçeut cette grace de Dieu, que sa mort fut retardée iusques au deuxiesme Feurier, auquel iour il rendit l'esprit, sur les quatre heures du soir.

Ce seroit vn trop long discours, qui voudroit raconter ce qui se passa dans la ville, apres cette mort: c'est pourquoy remettant cela à d'autres, nous nous contentons seulement icy de mettre par escrit les particularitez qui se sont passées dans le lieu, où les Cardinaux se renfermerent pour élire vn successeur.

Apres doncques que les obseques qui ont accoustumé d'estre faictes apres la mort d'vn Pape l'espace de neuf iours, furent finis, le 10 qui estoit le Lundy 12. Feurier, le Cardinal Iustinian chanta la Messe du S. Esprit dans l'Eglise de S. Pierre, en presence de tous les Cardinaux. La Messe finie le sieur Augustin Mascardy Secretaire du Cardinal d'Est fit l'oraison ordinaire, *de electione Pontificis*. Par apres les Cardinaux firent la procession & entrerent dans le Conclaue. Il estoient 50. en nombre, & deux qui arriuerent incontinent apres.

Ils estoient entre eux diuisez en plusieurs factions.

La premiere qui estoit plus ancienne, estoit celle du Cardinal Montalte, qui auoit auec luy les Cardinaux creez par le Pape Sixte V. son oncle, sçauoir Sauli, Iustinian, Delmonte, & Peretti son nepueu. La deuxiesme estoit d'Aldobrandin, qui auoit de son party les Cardinaux Bandini, Cesis, Beuilaqua, Bel'armino, Detigymnasio, Delfino, Sanuesio pio, tous creez Cardinaux par le Pape Clement VIII. La troisiesme estoit des creatures du feu Pape Paul V. conduite par Borghese, sçauoir les Cardinaux Barberin, Millino, Lenti, Leni, Tonti, Veralle, Caraffa, Ruiarola, Filonardi, Sera, Araceli, Ascoli, Vbal didino, Mati, Sauelli, Ludouisio, Aquino, Campora, Priuli,

Digitized by Google

S. Susana, Velerio, Roma Gerardi, Scaglia, Pignatelli, Caponi, Vrsino. La quatriéme estoit des Espagnols, Zappata, Madruzzi & Borgia. La cinquiéme estoit du Cardinal Bonsi pour la France, & de quatre autres Cardinaux qui estoient chacun à part, comme vne faction,& qui n'estoit point compris sous aucune des autres, sçauoir Sforce, Farnese, Medias & Est.

Toutes les factions finirent en deux principales, la premiere & la plus grande estoit de Borghese, à laquelle Montalte, Farnese & quelques Espagnols estoient joints.

L'autre estoit d'Aldobrandin & de ceux qui faisoient pour la France : le Cardinal Borghese desirant faire élire Pape le Cardinal Campora, auoit ce dessein à cœur, afin qu'il pût establir dauantage l'esperance qu'il auoit d'estre vn iour Pape, & possible successeur du feu Pape Pie V. Il voyoit que Campora estoit de fraische & robuste complexion, & qu'il pourroit encore viure au moins 15. ou 16. ans, pendant lesquels il auroit loisir d'asseurer ses affaires sans contredit.

Le Cardinal d'Est auoit autant de desir pour l'élection de Campora, que Borghese; possible qu'il esperoit que Campora feroit cesser les procez intentez contre ceux de la maison d'Est, à cause du pays de Commanchio, ou bien de les remettre en la Duché de Ferrare; quoy que c'en soit, il faisoit tous ses efforts, & auoit encores fait promettre au Cardinal Capponi, qu'il donneroit sa voix en faueur de Campora;& où il ne pouuoit aller en personne pour faire sa brigue, il enuoyoit ses plus affidez, comme le Comte Fontanella & le Marquis Entio, Bentivoglio : cestuy-cy s'employoit de cœur & de courage pour Campora, à cause de la promesse qu'il luy auoit faite, que s'il pouuoit estre Pape, il restitueroit les Bentivoglio aux anciens droicts & raisons qu'ils auoient sur la ville de Bologne, de laquelle leurs ancestres auoient autrefois esté chassez.

Et pource que Borghese voyoit que le Cardinal Montalte pouuoit beaucoup ayder à son intention, comme s'estant troué en plusieurs autres Conclaues, & forts partis en semblables menées, aussi qu'il estoit chef de plusieurs Cardinaux qui estoient ses creatures, amis ou parens; il fit en sorte par belles paroles, qu'il le tira de son costé, luy promettant de tout son possible de le faire élire Pape, ou quelqu'vn des siens apres la mort de Campora. Borghese tira de son party les Cardinaux Espagnols, par l'entremise du Cardinal d'Est, qui leur promettoit que si Campora estoit Pape, il ayderoit en tout & par tout au Roy d'Espagne, afin qu'il se pûst rendre maistre de Venise, & de plus, qu'il feroit Cardinal, le frere du Duc d'Alburguez Ambassadeur.

Pendant que les Cardinaux sortoient en procession de sainct Pierre, pour aller en la Chappelle-Pauline, faire toutes les actions qui doiuent preceder la closture du Conclaue & l'élection du Pape, ceux qui sçauoient le dessein de Borghese, & s'y vouloient opposer, enuoyerent dire aux Ambassadeurs de Venise qu'ils vinssent, parce qu'ils ne pouuoient plus hardiment parler, & à découuert esmouuoir les esprits à l'élection de Campora : on leur commanda fort qu'ils se diligentassent pour reprimer le premier effort de Borghese, pource qu'on sçauoit bien de faire vne tentatiue aussi-tost apres que les Cardinaux seroient dans la Chappelle-Pauline, & que l'on auroit acheué de lire les Bulles ordinaires, comme il se fait auant l'élection du Pape.

Borghese se voyant suiuy d'vn si grand nombre de Cardinaux, ne faisoit difficulté aucune qu'il ne pût conduire cette affaire selon son desir, & ne faisoit point compte de la faction contraire : mais il se trompoit, sa brigue ayant esté découuerte deux iours auparauant qu'on entrast au Conclaue, le Cardinal Aldobrandin & autres malcontens de Borghese, entre lesquels estoit le Cardinal Lancellotte, qui auoit auec luy les Cardinaux Prestitentio & Filenarde : mais Lancellotte estant mort, ces deux icy du commencement tinrent bon pour l'exclusion de Campora, & au bout du compte, ils s'accorderent auec Borghese.

A l'entrée du Conclaue les Cardinaux qui se declarerent pour exclure Campora, furent Aldobrandin auec neuf de ses creatures. Cependant le Cardinal Vrsin pour empescher le peril éminent, & trauerser le dessein de Borghese, par le conseil du Cardinal Cesier, pria le Cardinal Sauli Doyen, de dire tout haut qu'il estoit las & qu'il vouloit aller se reposer en sa chambre, & partant qu'il ne pouuoit alors faire lire les Bulles : ce bon vieillard se laisse persuader aisément, & se retirant ainsi, il

osta l'esperance à Borghese de pouuoir rien faire auparauant la closture du Conclaue.

Cependant le Cardinal Pré apporta aux Cardinaux de l'exclusion, les procez & informations contre Campora : apres qu'on les eut leuës & recogneu qu'elles estoient veritables, chacun se partit pour aller publier aux autres, & mettre en consideration quelle estoit la vie de cét homme; & ainsi ceux-cy trauaillans à l'exclusion, Borghese ne dormoit pas pour s'asseurer de l'inclusion, voyant bien que tant plus il tardoit, son party s'affoiblissoit dauantage; & craignant que les siens ne changeassent d'aduis, il se resolut de tenter la voye d'adoration sur les sept heures de nuict, & pour ce il dist à Monsieur Verete (auquel, comme Gouuerneur du Bourg sainct Pierre, appartenoit de faire fermer le Conclaue) qu'il fit sortir au plustost. L'Ambassadeur de France & les Cardinaux de l'exclusion, deuinerent le dessein de Borghese; & afin de l'empescher, ils refuserent de faire demeurer dans le Conclaue l'Ambassadeur, iusques au iour : ils enuoyerent aussi aduertir tous les Cardinaux qui estoient pour eux, qu'ils se tinssent sur leurs gardes, & leur dist-on le soupçon qu'on auoit d'eux, que peut-estre on les appelleroit pour venir à la Chappelle, mais qu'ils ne sortissent point pour cela de leur chambre. Plusieurs d'entr'eux sur ce bruit se mirent promptement au lict, & donnerent charge à leurs Conclauistes, qu'ils ne laissassent entrer qui que se fust qui les viendroit éueiller.

Comme ces choses se pratiquoient de la part de ceux qui estoient portez à l'exclusion, Borghese enuoya le Cardinal de Saincte Suzanne vers le Cardinal Bellarmin, pour le gagner de son costé, & le faire aller à la Chappelle quand il seroit appellé : ce bon vieillard répondit, qu'alors ce n'estoit pas le temps de faire vn Pape, qu'on deuoit attendre au matin, auquel suiuant les anciennes coustumes de l'Eglise, & les Canons, il falloit premierement entendre la Messe, se communier tous, & se mettre en prieres, afin que Dieu leur fust secourable pour les inspirer de faire vne bonne & saincte élection : que pour luy, il n'auoit aucune passion plustost pour l'vn que pour l'autre, qu'il donneroit sa voix à celuy que pour lors il iugeroit le plus digne, & à Campora mesme, si c'estoit la volonté du Ciel.

Pendant que tout estoit en ces termes, & que l'exclusion de Campora estoit comme asseurée, Vbaldin enuoya dire au Cardinal Ludouisio qu'il se resiouyst, & que les choses se passoient fort bien pour luy, que l'exclusion estant faite il auroit fort bonne issuë pour estre Pape.

Le matin donc estant venu, ceux de l'élection resolurent de ne point faire la congregation qu'on auoit proposée. Borghese de l'autre costé alla parler à tous les Cardinaux de son party, pour s'asseurer de nouueau de leur voix, desirant faire reüssir son dessein apres la Messe, quand on procederoit à l'élection par Scrutin, & en suitte par la voix d'accez.

Apres que la Communion fut faite, l'on cria, *Extra omnes*, & l'on commença à lire les Bulles accoustumées : apres qu'on eust acheué, tous les Cardinaux iurerent de les obseruer : les Cardinaux Chefs d'ordre, allerent prendre les voix par Scrutin de ceux qui estoiét demeurez au lict, eux de retour, on ferma la Chappelle, & l'on recueillit les voix de Scrutin; le Cardinal Bellarmin eut le plus grand nombre, mais il faut les deux tiers; en fin la pluspart des Cardinaux conclurent à l'exclusion de Campora, & ietterent l'œil sur le Cardinal Ludouisio qui fut éleu Pape: Estant ainsi éleu dans le Conclaue, & reuestu des habits Pontificaux, il fut porté à l'Eglise de sainct Pierre, afin que publiquement il reçeut l'adoration des Chanoines. Le peuple cependant accouroit confusément de tous costez pour le voir, & se réjouyr de ce que le S. Esprit auoit éleu le Cardinal qui estoit aymé d'vn chacun, n'y ayant personne de ceux qui estoient habituez à Rome, qui ne l'eust veu & cogneu; parce que de degré en degré il y auoit exercé auec toute integrité les charges qui se donnent aux hommes de merite; & comme tous sçauoient son facile accez, & la douceur qu'il témoignoit indifferemment, tant enuers les petits qu'enuers les grands, ils eurent bonne esperance que chacun receuroit de luy des faueurs durant son Pontificat.

Et pour autant que ce sainct Prelat auoit recogneu mille abus, brigues & pratiques qui se font & se voyent ordinairement aux élections des Papes, qui vont au grand scandale de l'Eglise; pour ce sujet voulant reformer le desordre, il fit durant son Pontificat vne nouuelle constitution, par laquelle il ordonna des formes & ceremo-

nies qui seroient d'oresnauant obseruées en chacune élection des Papes : en voicy la teneur.

GREGOIRE EVESQVE,

SERVITEVR

DES SERVITEVRS DE DIEV, A LA MEMOIRE

perpetuelle de la chose.

LE Seigneur Iesus-Christ, Fils du Pere Eternel, nostre Maistre & Legislateur, duquel toute action est nostre Instruction, quoy qu'il porte toutes choses par le Verbe de Vertu, & qu'il n'y ait rien de caché deuant ses yeux ; toutesfois auparauant qu'il éleust & nommast ses douze Apostres à la charge de l'Apostolat, ce que nous ne lisons point auoir iamais esté fait autresfois, il voulut passer la nuict en l'Oraison diuine ; & auant qu'il commit la charge de ses oüailles au bien-heureux Sainct Pierre, par trois sortes d'interrogation il fit paroistre la trine profession de son amour eternel ; par cecy nous enseignant auec quelle diligence, soin & prudence nous deuons proceder à l'élection de tous les Pasteurs, afin de les élire bons & fideles, & principalement au fait de la succession du bien-heureux sainct Pierre, qui est la lumiere du monde, le Docteur des Gentils, & le Pasteur des Pasteurs : C'est pourquoy nous sommes suffisamment admonestez, que nous ne deuons passer ny obmettre aucune chose qui puisse mieux & plus honnestement seruir en l'affaire de l'élection du Pontife Romain ; car il n'y va pas du salut d'vn seul membre, mais il s'agit de tout le corps, quand on consulte du chef : ainsi donc, quoy que par diuers decrets des Pontifes Romains nos predecesseurs, & par ceux des Saincts Peres, il ait esté sainctement pourueu, que son élection fut bien & raisonnablement faite, & qu'en icelle, non la chair ny le sang, ou l'humaine sagesse, qui est vne pure folie enuers Dieu, mais que plustost toutes choses se dirigent & gouuernent par la grace du S.Esprit, toutefois ainsi qu'vn iour donne parole à vn autre iour, & que la nuict donne la science à l'autre nuict, nous auons veu par experience, qu'il n'y a point manque ny deffaut de lieu, à vn plus salutaire remede.

Nous donc que le Seigneur, sans aucuns merites nostres, a commis au regime de son Eglise, craignans qu'au dernier iour, & en l'estroit iugement, le iuge rigoureux ne nous demande compte d'auoir negligé nostre deuoir en vne chose de telle importance, Nous auons ordonné de faire executer ce qui est souuerainement desiré par les vœux & suffrage de plusieurs. Ayans donc pris vne meure deliberation auec nos venerables freres les Cardinaux de la saincte Eglise Romaine ; Du conseil, aduis & consentement de nosdits freres, nous auons declaré & ordonné par ceste nostre Constitution valide pour iamais, Qu'à l'aduenir l'élection du Pontife Romain, ne se fera point autrement ny ailleurs qu'au Conclaue, & iceluy clos & fermé, & apres auoir le premier iour celebré le sainct & ordinaire sacrifice de la Messe en iceluy, à laquelle les Cardinaux ont accoustumé d'assister & d'y communier ; & par les suffrages secrets des cedules des deux parts des Cardinaux presens au Conclaue, encor que tous y fussent assistans, sans qu'aucun y manquast, ceux-cy donnassent la puissance à quelques-vns du College des Cardinaux, lesquels auroient pareil pouuoir que tous lesdits Cardinaux ensemble, de pouruoir d'vn Pasteur à l'Eglise Catholique ; ou bien que cette élection ne se fasse, sinon par tous & chacuns lesdits Cardinaux qui seront là presens au Conclaue, nul n'en estant absent, comme si elle estoit celebrée par inspiration diuine, sans auoir auparauant traitté par aucune personne particuliere,

chacun par verbe, *Eligo*, prononcé d'vne voix intelligible, ou par escrit, s'il ne se peut prononcer de la voix ; mais pourtant, afin que l'election se face par la voye du Scrutin, ou que l'accez au Scrutin soit plus asseuré, nous ordonnons & decernons, que cela soit fait par le nombre des suffrages, des 2. des 3. parts des Cardinaux presens audit Conclaue ; & declarons vouloir que ceste election soit faite, afin que de la sorte l'on ne compte point aux deux tierces parties le suffrage de la personne eleüe : & que nul ne procede par la voye du scrutin ou du compromis, & ne puisse nullement s'elire, ny se donner suffrage, que la personne qui doit estre eleüe, se trouue au Conclaue, elle doit aussi estre mise au nombre des Cardinaux.

Dauantage, que nul ne soit tenu pour eleu par la voye du scrutin, ou par l'accez du scrutin, sinon apres la publication de tous les suffrages, voire mesme de celuy qui sera eleu, si on recognoist qu'il a seulement le nombre des deux tierces parties, voire par cedules ouuertes & patentes. Que s'il arriue que plusieurs soient nommez és cedules & qu'ils ayent emporté les deux tierces parties des suffrages, ny l'vn ny l'autre ne pourra estre eleu en l'egalité des suffrages, mais bien cettuy-là sera eleu, qui sera plus grand & plus authorisé en suffrages, pourueu aussi qu'en vn seul suffrage il excede seulement les deux tierces parties.

De plus en chaque scrutin, il faut qu'auparauant que la cedule se mette dans la coupe, chaque Cardinal fasse le serment qui suit à haute voix ; Ie prends le Seigneur Iesus-Christ à tesmoin, lequel me doit iuger, que i'eliray celuy qui doit estre eleu par iugement selon Dieu, & que ie poseray le mesme serment en l'accez : Ce serment n'est obmis de personne, & les cedules des suffrages tant du scrutin que de l'accez, semblent deuoir estre imprimées, où il se pourra faire, & où il ne pourra qu'elles soient du moins escrites toutes d'vne main, & ainsi imprimées ou escrites, & qu'elles contiennent les choses qui ont accoustumé d'estre exprimées en cedules, excepté les seuls noms ou denominations de l'élisant & de celuy qui est eleu, & les signatures qui sont au bas d'icelles, lesquelles choses seront escrites de la main de l'électeur au 1. costé de la cedule, & celuy de l'Eleu en l'autre costé ; & derechef, encor faut-il que le caractere & le signe dudit eleu soit corrompu & alteré, afin qu'il ne soit cogneu, que la barre ferme la part de la cedule, où le nom de l'électeur sera escrit, & qu'il soit seellé d'vn cachet destiné à ce faire, & non du sceau dont chacun se sert.

Or afin qu'il se puisse cognoistre si quelqu'vn n'a point d'accez auec quelque autre ; & s'il ne luy a point donné son suffrage au scrutin, toutes les cedules seront seellées de deux autres marques au bas d'icelles, ou par quelque sorte de nombre, ou par quelque diction de la saincte Escriture, ou de quelqu'autre signe ; lesquelles marques & signes se trouueront de mesme tant en l'vne qu'en l'autre cedule du scrutin, que de l'accez.

Par apres on plie ceste partie de cedule, où estoient ces signes & ces marques, à ce que cela ne soit veu par les visiteurs, iusques à ce que l'election soit parfaite & acheuée par le scrutin, & par l'accez : auquel cas les accez de la cedule s'ouurent par les scrutateurs du costé où sont lesdites signatures, qui les ayant veües auec leurs sceaux, & d'autres cedules auec les mesmes signatures, s'estans trouuées & données au scrutin, afin que l'on recognoisse, si ce sont les deux mesmes signatures, de là, il se voye que les deux suffrages n'ont pas esté donnez à vn Cardinal, par vn mesme Cardinal.

Que si entre ces cedules, il ne s'en trouuoit aucune qui fut marquée de ces marques, desquelles l'accez de la cedule sera signée, ou si quelqu'vn s'en approche, qu'il aura nommé au scrutin, en l'vn & l'autre cas, le suffrage de l'accez soit nul : mais pour la subscription, ou le nom de l'électeur, il ne se pourra reueler, s'il n'arriue que le sceau & deux susdites marques, ne sont les mesmes auec les seings, & le sceau de quelqu'autre Cardinal, ou quelqu'autre difficulté pressante.

Et pource qui concerne le nom de celuy qui est eleu, qu'il soit escrit en la mesme maniere par les Cardinaux, qu'il est imprimé en feuille, & ainsi qu'on a accoustumé d'écrire & noter les suffrages aux Conclaues.

Dauantage, afin que l'on consulte auec plus de prudence en secret, se feront les cedules des suffrages, auec plusieurs qui seront mises en plusieurs tables au milieu de la Chappelle, mais tellement separées & éloignées des Cardinaux, que ce qui y sera escrit, ne puisse estre veu des autres.

Si quelqu'vn ne peut s'approcher de la table, & soit empesché de ce faire, à cause de

son indisposition, il deura faire son suffrage en secret, & alors s'approchera le dernier des scrutateurs pour le prendre; & aussi afin que l'accez se fasse en secret, le scrutin estant publié, si l'élection n'aura esté celebrée en iceluy par le consentement des deux parties, aussi-tost auparauant que l'on vienne aux autres actes, les Cardinaux seront tenus, comme au scrutin, de faire vne cedule formée pour l'accez ausdites tables. L'vsage de ces cedules pour l'accez sera tel.

Celuy qui voudra s'approcher de quelqu'vn des nommez au scrutin, son nom sera écrit, mais qui ne le voudra faire, afin qu'il ne puisse estre recogneu auoir approché & abordé aucun, au lieu du nom qu'il écriue ce mot, *Nemini*. Or nul au scrutin qu'est l'accez, n'en doit nommer plusieurs à la fois, car autrement le suffrage, par lequel plusieurs auroiẽt esté nommez, seroit nul : bien est-il permis de s'approcher de l'vn de ceux nommez en ladite cedule, ou autres, pourueu qu'il porte quelqu'autre suffrage au mesme scrutin, & soit mis au nombre des Cardinaux, presens audit Concile. Et ordonnons & declarons, qu'en chaque scrutin, il ne soit permis de s'y presenter qu'vne fois, non plus que de se retirer par accez de la nomination d'vn autre, la cedule du scrutin estant faite.

Dauantage, auparauant que les cedules, ou les accez & scrutins soient ouuerts par les scrutateurs, tous doiuent estre promptement iettez au feu, & en presence de tous par ceux-cy, & s'il s'en trouue dauantage presens au Conclaue que de Cardinaux, ils sont tous brûlez, & derechef l'on en vient aux suffrages. Que si quelqu'vn n'obserue aucune des choses susdites, ou qu'il contreuienne en quelqu'vne d'icelles directement ou indirectement, il encourt de fait la sentence d'excommunication.

Plus, nous statuons & ordonnons, que si quelque infirmité retient quelqu'vn de venir au scrutin, trois Cardinaux doiuent l'aller visiter, choisis par sort, deuant la tenuë du scrutin, pour cét affaire, d'entre tous les Cardinaux, par le dernier des Diacres, tenant vn coffret percé, mais vuide, lequel se ferme par les scrutateurs en la presence de tous, & la clef en demeure sur l'autel: qu'on luy porte aussi vne cedule imprimée, en laquelle il doit luy-mesme secrettement écrire, auoir fait le serment susdit, ainsi que les autres Cardinaux : & l'ayant écritte la iette dans le coffre, d'où estant rapportée par les mesmes Cardinaux, & icelle ouuerte, cette cedule est mise par apres dans le calice.

Par apres le scrutin estant publié, s'il en faut faire les approches, afin que les malades mesmes y puissent venir; l'vne des fueilles, dans lesquelles sont écrits les noms des Cardinaux & le nombre des suffrages, par les trois Cardinaux susdits, & ayant esté publiquement recogneu le nombre des suffrages que chacun a porté & mis dans le scrutin, lesquels par apres doiuent estre portez au malade auec vne cedule imprimée, disposée & apprestée pour l'accez & le coffre, où elle a esté mise. Le malade ne se deura approcher de personne, que toutes choses ne soient gardées & conseruées, lesquelles font mention de la cedule du scrutin, & qui sont cy-dessus ordonnées, sur peine d'encourir la mesme excommunication que dessus.

L'accez & le scrutin estans finy, soit que l'élection s'ensuiue ou qu'elle ne s'ensuiue pas, les trois autres Cardinaux choisis & éleus par sort, deuront reconnoistre toutes les cedules, le seel neantmoins & les deux autres signatures qui n'auroient esté ouuertes, demeurãs entieres; toutes lesquelles cedules, quoy que l'élection en soit suiuie ou non suiuie, soient incontinent apres brûlées. Semblablement aussi afin que l'élection ne soit dilayée & prolongée; nous decretons & ordonnons que sous mesme peine d'encourir excommunication, que le scrutin n'aye à se tenir deux fois le iour, mais qu'il s'acheue le matin apres la Messe ordinaire, & ce au premier iour seulemẽt apres la Communion des Cardinaux, apres midy, à heure commode, apres auoir chanté l'hymne, *Veni Creator*, & dit l'Oraison du S. Esprit; où s'il y a apparence de compromis pour l'élection, elle se doit obseruer, & apres auoir sonné les cloches ordinaires des lieux du Conclaue selon la coustume, tous & chacuns les Cardinaux doiuent comparoir s'ils ne sont retenus par maladie, sur peine des mesmes excommunications.

Dauantage, que les Cardinaux s'abstiennent absolument de toutes sortes de pactions, brigues, associations, intentions, & autres obligations, menaces, signes de suffrages ou de cedules, ou autres choses signifiées, soit par paroles ou par écrit, ou par quelque façon qu'elles se donnent ou se demandent, tant pour le respect de l'inclusion que de l'exclusion, tant d'vne que de plusieurs personnes, de certain ou creatures &

nepueux, disant que la chambre est trop endebtée, preferant non seulement les interests du public en ce qui touche les Princes, mais en ce qui touche les affaires ordinaires de sa Cour aux interests de sa maison; & iusques icy le Cardinal Barberin son nepueu n'a pas eu iusques à cinq à six mille escus de rente, encores qu'il y ait eu plusieurs vacquances qu'il a données à diuers Cardinaux.

Si sa Saincteté persiste en cét humeur, de preferer les interests du public à ceux de sa maison, on doit esperer d'vn ieune Pape plein de vigueur & de zele de grands effets, y ayant apparence par raisons humaines, estant si robuste qu'il pourra tenir le Pontificat trente ans & plus.

Auant son Pontificat, il a tousiours tesmoigné, & en public & en particulier, auoir vne tres-grande inclination à la France & à la personne du Roy, comme ayant receu l'aduancement de sa fortune en France, & en ayant l'obligation principale au feu Roy Henry le Grand de bonne memoire, duquel il a tousiours fait profession d'honorer la memoire.

Et faut se souuenir qu'incontinent apres la mort du feu Roy, on le veid plorer amerement auec de grandes larmes & sanglots: Monsieur de Breues qui pour lors estoit à Rome, en eut pû aussi rendre tesmoignage. Depuis son Pontificat il ne s'est pû empescher de faire paroistre par les effects, son inclination enuers la France, ayant mis tous les Ministres d'Espagne en grande jalousie.

Autrefois les Nepueux Cardinaux auoient le principal maniement des affaires: mais auiourd'huy le Seigneur Carolo Barberin frere de sa Saincteté, traitte & resould toutes les principales & importantes affaires.

Comme aussi toutes les principales affaires & importantes du Pontificat, se traittent & se resoluent par eux.

Ledit Seigneur Dom Carolo est homme fort sage, discret, & grandement prudent, qui a esté toute sa vie employé, ou à l'œconomie, ou à la negociation, sans auoir part aux affaires publiques: maintenant il gouuerne absolument comme General de l'Eglise, tout ce qui dépend de sa charge, employant ses amis sans rien communiquer au Duc Sauelli qui estoit son Lieutenant, qu'il licentia. Pour auoir des graces, faueurs, quelques offices ordinaires de sa Saincteté, il est grandement puissant, mais iusques icy le Pape n'a pas pris creance en luy, en ce qui est des interests publics de la Chrestienté.

Le Cardinal Barberin, nepueu de sa Saincteté, est sage, courtois, & qui a bien estudié aux bonnes lettres: il prend plaisir aux cheuaux, à la chasse, & à la conuersation des gens de lettres.

Le Pape desire qu'on traitte auec luy d'affaires, afin de le façonner & de l'en rendre capable, ne faisant autre chose que rapporter ce que luy disent les Ministres des Princes & de l'Estat, sans s'entremettre de donner aucun aduis: il est cogneu par la Cour vn peu prompt & colere, mais il retourne aisément.

Il est grandement aymé, on croit qu'à mesure que le Pape s'enuieillira, que luy se rendra capable du maniement des affaires: luy-mesme tesmoigne publiquement en ses discours, auoir vne tres-grande inclination à la France, comme cause & origine de la grandeur de leur maison.

C'est pourquoy le Pape l'an 1625. le choisit entre tous les Cardinaux pour estre son Legat en France, lequel il y enuoya pour moyenner la paix entre les deux Couronnes, comme meu d'vn loüable desir de voir tous les Roys & Princes Chrestiens, viure dans l'vnion & dans la concorde, estant aduerty qu'il se brassoit quelque different entre les deux Roys, afin d'y remedier comme vn bon pere de famille, & ayant sur ce sujet pris l'aduis de tout le College des Cardinaux, il enuoya ledit Seigneur Cardinal Barberin, auquel il donna pouuoir & puissance de faire entendre au tres-Chrestien Roy Louis XIII. comme son zele & son affection se porte au bien de sa Majesté, à la conseruation de ses Couronnes, & à la tranquilité de ses peuples.

Pour ce sujet ledit sieur Cardinal Legat arriua le Mercredy 21. du mois de May de l'année 1625. & fut receu par Monsieur frere du Roy, auec vne pompe magnifique; il fut à la Cour iusques au mois de Septembre, auquel temps il prit congé du Roy à Fontaine-bleau, & s'en retourna aucunement satisfait, & du depuis il passa en Espagne, pour acheuer le traicté de la paix.

TILTRES DES CARDINAVX DE LA saincte Eglise Romaine.

XLIV Dans la Ville de Rome, où est le Siege du Pape, sont cinq Eglises Patriarchales: Sçauoir

L'Eglise de sainct Sauueur de Latran, qui a vn Prieur.

L'Eglise de sainct Pierre, qui a vn Cardinal Archeprestre.

L'Eglise de sainct Paul, qui a vn Abbé.

L'Eglise de saincte Marie Majeur, qui a vn Archiprestre.

L'Eglise de sainct Laurens hors des murs, qui a vn Abbé.

A la premiere Eglise, sçauoir de Latran, où est le siege du souuerain Pontife de Rome, sont sept Tiltres de Cardinaux Euesques. Sçauoir

Le Cardinal Euesque d'Ostie, qui seul vse du *Pallium*, & d'autant plus digne que les autres, que c'est luy qui consacre le Pape.

Le Cardinal Euesque d'Alban.

Le Cardinal Euesque de Sabine.

Le Cardinal Euesque de Preneste.

Le Cardinal Euesque de Portuense.

Le Cardinal Euesque du Tiltre de saincte Ruffine.

Le Cardinal Euesque de Tusculan.

Tous ces sept Cardinaux Euesques sont comme Vicaires du Pape, qui doiuent seruir és Dimanches & aux Festes principales, en l'Eglise de sainct Sauueur de Latran.

Aux autres Eglises de Rome, sont assignez les Cardinaux Prestres, au nombre de vingt-huict, titulez & diuisez par septenaires en chacune des autres Eglises Patriarchales, pour y celebrer la Messe.

Dans l'Eglise de sainct Pierre, sont sept Cardinaux Prestres titulez. Sçauoir

Le Cardinal Prestre du Tiltre de saincte Marie, au deçà du Tybre.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Grisogone.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de saincte Cecile.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de saincte Anastaze.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Laurent en Damas.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Marc.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Martin au Mont.

Dans l'Eglise de sainct Paul, les Cardinaux Prestres qui doiuent seruir au grand Autel, Sont

Le Cardinal Prestre du Tiltre de saincte Sabine.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de saincte Prisque.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de saincte Balbine.

Le Cardinal Prestre dn Tiltre de sainct Nerée & sainct Achille.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Sixte.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Marcel.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de saincte Suzanne.

Dans l'Eglise de saincte Marie Majeure, sont sept Cardinaux Prestres. Sçauoir

Le Cardinal Prestre du Tiltre des douze Apostres.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Ciriaque aux Thermes.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Eusebe.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de saincte Potentiane.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Vital.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de S. Marcel & S. Pierre.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Clement.

Dans l'Eglise de S. Laurent, sont sept Cardinaux Prestres, titulez, Sçauoir

Le Cardinal Prestre du Tiltre de saincte Praxede.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Pierre és liens.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Laurent en Lucine.

Le Cardinal Prestre du Tiltre de saincte Croix en Hierusalem.

Le

Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Estienne au mont Cœlius.
Le Cardinal Prestre du Tiltre de sainct Iean & de sainct Paul.
Le Cardinal Prestre du Tiltre des saincts quatre Couronnez.

Pour les Cardinaux Diacres ordonnez pour le seruice du Pape ils sont seize, dont le Cardinal Diacre du Tiltre de saincte Marie est le premier, & Archidiacre des autres:

Le Cardinal Diacre du Tiltre de saincte Marie au Portique.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de sainct Cosme & sainct Damian.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de sainct Adrian du Palais.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de sainct Gregoire du Palais au voile d'or.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de saincte Marie en l'Escole Grecque.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de sainct Nicolas entre les Images.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de sainct Ange.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de sainct Eustache.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de saincte Marie au Viuier.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de saincte Marie en la Voye-Large.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de saincte Agathe.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de sainct Serge & de sainct Back.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de saincte Luce aux sept Trônes.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de sainct Quiriace.
Le Cardinal Diacre du Tiltre de sainct Vit au Marché.

Euesques de nulle Prouince, & qui sont du Pape.

L'Euesché d'Ostie.
L'Euesché de Valete.
L'Euesché d'Albane.
L'Euesché de Tusculan.
L'Euesché de Portueuse, ou de saincte Ruffine.
L'Euesché de Tibertine, maintenant Cité Papale.
L'Euesché de Reatine.
L'Euesché de Sabine.

Dans la Campagne sont douze Eueschez.

L'Euesché d'Anagne.
L'Euesché de Sagine.
L'Euesché de Tarentine.
L'Euesché d'Aletrine.
L'Euesché de Verulane.
L'Euesché de Tarracine.
LEuesché de Sarane.
L'Euesché de Fondi.
L'Euesché de Gajete.
L'Euesché d'Aquinate.

Au Comté de Beneuent.

L'Archeuesché de Beneuent.

En Toscane.

L'Euesché de Viterbe.

Au Duché d'Vrbin.

L'Euesché de Peruse.
L'Euesché de Senegale.
L'Euesché d'Vrbin.

Au Duché de Spolete.

L'Euesché de Foligny.
L'Euesché de Nocera.
L'Euesché d'Eugubin.
L'Euesché de Tudeitine.

L'Euesché d'Auiline.
L'Euesché de Narue.
L'Euesché d'Interamne.

Dans la Marche d'Ancone.

L'Euesché d'Ancone.
L'Euesché d'Ausculane.
L'Euesché de Firmano.
L'Euesché de Camerine.
L'Euesché de Fluximane.
L'Euesché d'Axines.
L'Euesché de Fanes.
L'Euesché de Formio.
L'Euesché de Callen.

Au Duché de Ferrare.

L'Euesché de Ferrare.

Dans la Romandiole.

L'Euesché d'Arimini.
L'Euesché de Feretran.
L'Euesché de Maceran.

Dans la Prouince Flaminine.

L'Archeuesché de Rauennes, qui a cinq Suffragans, Sçauoir
L'Euesché de Theane.
L'Euesché d'Adrien.
L'Euesché de Comaclio.
L'Euesché de Cormano.
L'Euesché de Forly.

Au Comté de Bologne.

L'Euesché de Bologne.

Au Comté d'Auignon.

L'Euesché d'Auignon.
L'Euesché de Cauaillon.
L'Euesché de Carpentras.

Qq

ESTAT
DE LA REPVBLIQVE
DE RAGOVSE.

SOMMAIRE.

I. *Ragouse anciennement appellée Epidaure, & de l'assiette des Epidaures, où l'on adoroit Esculape.*
II. *Origine du mot Esclauonie, son estenduë, sa longueur, largeur, son climat, & ses principales villes.*
III. *Ragouse ville d'Esclauonie, tributaire au Turc: sa situation, & ses Isles.*
IV. *Son terroir portant huisle, vins, fruicts, poissons gras, & des arbres chargez d'huytres qu'on cueille de trois en trois ans.*
V. *La Grauose Isle pleine de iardins, d'orangers, citronniers, & grenadiers. Langoste autre Isle abondante en oliues, raisins, & renommée pour la pesche de Sardine.*
VI. *Le naturel barbare & cruel des anciens habitans de Ragouse, & tenans de l'humeur des Scythes, dont ils sont descendus.*
VII. *Coustume des Ragousois d'aller teste rase à moitié, & sans cheueux, au contraire des Hongrois, amateurs de l'egalité. La façon de leurs vestemens & les couleurs plus en prix.*
VIII. *De leurs mariages & alliances, limitez par la loy à mille ducats d'or.*
IX. *De leurs langages & instruction aux lettres diuines & humaines.*
X. *Richesses des Ragousois consistans au trafic.*
XI. *Leurs petites forces.*
XII. *Du gouuernement de Ragouse conforme à celuy de Venise, & premierement du grand Conseil.*
XIII. *Des Pregads, Magistrats annuels, & leur Iurisdiction.*
XIV. *Du petit Conseil, la charge & durée de ce Magistrat.*
XV. *De l'eslection du Recteur, chef de tous les Conseils.*
XVI. *Des cinq Pouruoyeurs.*
XVII. *Des six Consuls instituez pour les causes ciuiles en premiere instance.*
XVIII. *Des cinq Iuges Criminels.*
XIX. *Des officiers sur l'art de la laine.*
XX. *Du College de Trente, commis sur les causes d'appel.*
XXI. *Des cinq hommes appellez Pouruoyeurs de la santé, & leur authorité.*
XXII. *Des Commis sur la Doüane.*
XXIII. *Des Carmelingues.*
XXIV. *Des trois Thresoriers commis à la garde du Thresor public, deniers pupillaires, & depost.*
XXV. *Des officiers de l'armeurerie.*
XXVI. *Autres officiers establis sur la vente des froments, vins, & reparations des chemins.*
XXVII. *De six Capitaines de nuict.*
XXVIII. *Du Notaire Secretaire.*

XXIX. Des Chancelliers.
XXX. Des Capitaines & Comtes ennoyez aux gouuernements de dehors Ragouse.
XXXI. Des trois Procureurs de l'Eglise Cathedrale de Ragouse.

I. AVANT que de m'engager dauantage en ce discours, ie desire oster à ceux qui liront cette œuure, la confusion de l'équiuoque des noms, qui les pourroit faire chopper dés l'entrée: Car puis que nous auons entrepris de parler de Ragouse, qui se nommoit anciennement Epidaure, & qu'il y a eu d'autres villes de mesme nom, il est à propos de monstrer qui est celle-cy, & de ne la confondre pas indiscrettement auec les autres.

Il faut donc sçauoir qu'il y a le long de la mer, depuis Venise iusqu'à Corinthe, trois Epidaures, dont le premier est assis au Golfe de Venise, & est celuy que nous appellons maintenant Ragouse.

L'autre est au pays de Laconie, au Golfe de Napoli, cette ville est nommée à present Maluoisie: & la troisiesme ville d'Epidaure, est celle du Golfe d'Angie, ou sein Saronique, qu'on nomme Cheronese, ou Piguiade. Et afin d'esclaircir encore mieux la chose, c'est en la derniere qu'on adoroit Esculape.

II. Or pour venir à celle dont nous voulons faire mention, elle est assise en Esclauonie, qui est l'ancienne Dalmatie, & qui prit son dernier nom des Slaues, qui au temps de l'Empereur Iustinian I. estans venus de Sarmatie, passerent le Danube, & lors vne partie se rua sur la Macedoine, & l'autre sur la Trace: puis au temps de l'Empereur Maurice, qui mourut l'an 602. & apres de Phocas son successeur, ils se rendirent maistres de la Dalmatie.

Il est vray qu'auiourd'huy le nom d'Esclauonie s'estend depuis la riuiere d'Arse, iusqu'à celle de Drin; & sa longueur depuis vne riuiere iusqu'à l'autre, est d'enuiron quatre cens quatre vingt milles; & sa largeur depuis les monts de Croatie, iusqu'à la mer, est d'enuiron cent vingt milles. Elle est au milieu du cinquiesme climat, pres du treiziesme parallele, & le milieu du sixiesme, où le plus grand iour d'Esté n'est de plus de 15 heures & demie. Son Meridien plus Oriental, passe le 46 degré, & le plus Occidental par le 36. Au reste la mer qui est entre l'Italie & la fin de l'Esclauonie, se nomme Adriaque, & s'estend par l'espace de six cens milles, & la plus grande largeur est de deux cens, la moindre de cent cinquante: & celle de son emboucheure de soixante; mais le reste qui va lescher l'Albanie & la Macedoine, se nomme mer Ionique. Vne partie de ce pays obeyt à la Seigneurie de Venise, l'autre aux Archiducs d'Austriche, & le reste au Turc. Ses villes plus renommées sont Flamone, Segno, Hone, Zare, pour laquelle les Venitiens & les Hongrois ont guerre continuelle, Sebenic & Spelate. Mais la meilleure ville de toute l'Esclauonie, c'est Ragouse, qui se maintient en liberté, payant au Turc quatorze mille zequins; & en dépençant encore autant en presens, & en logement des Turcs. Car c'est la coustume tyrannique de cette nation barbare, de ne se contenter du payement du tribut; mais nul Estat ne fera ses affaires à la porte du grand Seigneur, qui ne dépensera encore vn double tribut en presens, tant au grand Turc, qu'au grand Vizir, Sultanes, & principaux Bassas, qui sçauent manier les ressorts de sa volonté, parce que personne n'osant accoster sa Hautesse, il faut que tout passe par leurs mains. Cette Republique a peu de pays en terre ferme; mais elle a sous sa puissance quelques petites Isles assez bonnes, qui sont assises entre Curxole & le Golfe de Cattaro.

III. L'ancienne ville d'Epidaure estoit au mesme lieu qu'on nomme auiourd'huy la vieille Ragouse. Mais les Goths s'estans emparez de l'Italie, & par mesme moyen, de la plus grande partie de l'Esclauonie, & entr'autres d'Epidaure, la raserent entierement. A raison dequoy les habitans qui ne sçauoient où ils se pourroient retirer, commencerent de bastir la nouuelle Ragouse qu'on void maintenant, des ruines de la vieille. La ville est fort bien habitée, & en fort belle assiette sur la mer. Elle est toute plaine de fontaines d'eau douce, qui y a esté conduite des montagnes voisines, au grand profit de ceux du pays. Elle a vn petit port fait à la main, qui est assez commode: d'vn costé, il y a vne montagne fort haute & droite, au pied de laquelle la ville est bastie. Ils possedent autour de la ville vn pays fort estroit, & outre ce, ils ont plusieurs belles petites Isles sous leur obeyssance, entr'autres celle de Langoste, dont la forme est pareille à celle d'vn Amphitheatre.

Digitized by Google

QVALITE'

IV. LE terroir est de sa nature sterile, mais les Ragousois employent tant de peyne & d'industrie à le rendre bon, qu'ils en tirēt de l'huyle, du vin & des fruicts excellens. Il y a vne certaine vallée où il s'assemble en Hyuer tant d'eau, qu'il s'en fait vn lac, où il se nourrit du poisson qui deuient tellement gras, qu'on le fricasse sans huile auec sa graisse toute seule. Apres cela l'eau venant à seicher au Printemps, on seme au mesme lieu du grain qui y vient heureusement; si bien qu'vn mesme lieu rend du poisson & du bled dans vne année. Ils vsent apres cela de diuerses industries en la mer, & entr'autres choses ils font, que les arbres leur apportent des huistres: car ils font baisser les branches des arbres, les arrestent sous l'eau auec des cailloux, & dans deux ans il s'attache tant d'huistres à ces branches, que c'est vne chose merueilleuse; puis la troisiéme année elles sont presque bonne à manger.

V. Il y a sur la mer la Grauose, qui est vn lieu fort agreable, plein de iardins, d'orangers, de citronniers, & de grenadiers.

Ses principales riuieres sont le Saue & le Drau. L'Isle de Langoste est enuironnée de tous costez de fort hautes montagnes, où sont les mestairies des Ragousois, & au milieu on void vne belle plaine, qui produit grande quantité d'oliuiers & de raisins. On y pesche force Sardines.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Habitans de ce pays estoient autrefois cruels & barbares, & ne s'adonnoient qu'à écumer continuellement.

Floro liu. 1.

VI. Flore dit d'eux, qu'en la premiere guerre contre les Carthaginois, du temps de la Reyne Teure, ils ne se contentoient pas de piller, mais exerçoient toute sorte de meschancetez. Ce furent les Esclauons qui firent trancher la teste aux Ambassadeurs des Romains, & qui bruslerent ceux qui gouuernoient leurs vaisseaux; & ce qui augmenta la honte des Romains, ce fut que ces peuples estoient alors gouuernez par vne femme. Procope dit aussi, que les Esclauons (peuple Scythique) entrerent par force dans ces pays du temps de Iustinian, & enfin s'y arresterent; de sorte que les anciens Habitans embrasserent en partie les mœurs de ces estrangers nouuellement venus.

Procope liu. 3. de son Breuiaire.

Tite-Liue, appelle cette nation farouche, & addonnée à faire des courses sur la mer, pour y écumer quelque chose. Aussi les Romains auoient tousiours des legions en ces pays, tant pour d'autres occasions, que pour brider le naturel & l'humeur barbare de ces peuples.

Tite-Liue, Decade 3. liu. 3.

MOEVRS DE CE TEMPS.

VII. CEux de Ragouse laissent croistre leurs cheueux depuis le milieu de la teste en sus, & portent raz tout le reste. Au contraire les Hongrois ont cét endroit raz, & des cheueux par tout ailleurs. Les femmes n'y portent les cheueux gueres longs, & les rendent noirs auec artifice.

Tous viuent également sans beaucoup de ceremonies, veu qu'ils n'vsent point de reuerence comme nous, & n'ostent ny chapeau, ny bonnet; mais se saluent simplement l'vn l'autre, ou de parole, ou par quelque action qui decouure naturellement leur intention. Ils ayment fort l'égalité entr'eux; de sorte qu'il y a vne loy qui porte, qu'aucun citoyen ne peut estre Euesque de Ragouse, afin qu'il n'y ait aucun d'entr'eux qui aye plus grande preéminence en leur Republique, que celle qui leur est permise par les loix.

Ils vont habillez diuersement, veu que les plus ieunes vont vestus à la Florentine, les autres portent des manteaux, & les plus vieux des manches comme les Seigneurs de Venise: & il est defendu de porter des habits de soye, excepté à celuy qui est le Recteur de la Republique, aux Docteurs & aux Cheualiers.

En Esté lors qu'il fait bien chaud, ils portent des iuppes de simple taffetas armoisin. On peut voir le mesme retranchement aux habits des femmes, veu qu'elles ne portent toute leur vie que du drap, excepté que quand vne fille se marie, il est permis de porter de la soye durant vn mois. Il y a encor quelque chose entre les femmes, qui monstre la difference des qualitez, veu que les iours des festes les Damoiselles ont accoustumé de porter vne cappe doublée d'vn sandail rouge, qu'elles sont obligées de porter apres qu'elles sont mariées.

Au reste elles portent du drap tanné, rouge & bleu, & il leur est seulement permis de porter des manches de soye, comme bon leur semble.

VIII. Quant aux mariages, ils ont accoustumé de s'allier seulement auec des per-

sonnes de leur condition, c'est à sçauoir le Noble auec le Noble, & vn Gentil-homme ne peut prendre vne Bourgeoise, ou vne estrangere, afin de n'introduire pas en sa race vn sang moins genereux, corrompant son ancienne Noblesse : & delà vient que les familles sont tellement diminuées, qu'il n'y en a plus que vingt-trois, ou vingt-quatre qui gouuernent ; pource que les maisons venans à manquer, comme toutes les choses du monde font aussi, les Nobles ne s'allians point auec des Bourgeoises, ou des estrangeres, & n'en meslans aucune parmy eux, ces maisons sont venuës auec le temps à ce petit nombre.

Il est vray que si quelque Noble vouloit, ou par quelque dessein, ou pour quelque commodité prendre vne femme qui ne fust pas du pays, il le peut faire, pourueu qu'il prenne vne Damoiselle dans le pays, qui est depuis Zare iusqu'à Cattaro, & non autrement. Mais quiconque prend pour femme vne estrangere, telle que nous auons dit, il doit auoir valant pour le moins mille ducats d'or, pour l'asseurance de cette femme, combien que cecy s'obserue fort peu. Et quant aux mariages ils sont limitez par la loy à mille ducats d'or ; mais auiourd'huy l'on passe par dessus cette ordonnance, tellement qu'vn pere donnera trois, quatre, cinq & six mille ducats, voire plus, selon les moyens & la qualité de la fille.

On donne le mariage en argent, auant que le mary futur voye la femme qu'il doit prendre ; & lors que le contract est escrit, & toutes les autres ceremonies acheuées, il s'en va la voir en sa maison : Car c'est leur coustume de ne mugueter point vne femme qu'apres l'auoir espousée, selon l'ordre prescrit par l'Eglise Romaine.

IX. Quant à leur langage, tous les ieunes hommes sçauent ordinairement la langue Italienne, qu'ils appellent Franque : mais ils vsent seulement entr'eux de leur langue Sclauonne.

Plusieurs d'entr'eux s'addonnent aux lettres : & pour cét effect la Republique tient ordinairement dans Ragouse auec gros gages vn Lecteur, qui enseigne les bonnes lettres aux ieunes hommes, auec trois ou quatre Repetiteurs. Ils font venir aussi toutes les années vn bon Predicateur, qui presche seulement aux hommes, à cause qu'il parle Italien, & les femmes ne le peuuent entendre, ne sçachant la langue.

Outre ce, la Republique tient outre les Medecins de l'ame, des hommes pour remedier au corps, c'est à sçauoir deux Medecins & deux Chirugiens, auec de fort bons gages. Ceux-cy sont obligez de visiter tous les malades, sans tirer aucune reconnoissance, specialement des pauures, & de faire tout ce qui est necessaire selon leur profession, pour la santé des citoyens.

RICHESSES.

X. CE n'est pas le pays des Ragousois qui les rend riches, veu que c'est bien assez s'il les entretient, combien qu'ils viuent auec autant d'espargne qu'on sçauroit faire. Leurs grandes commoditez viennent du tres-grand trafic qu'ils exerçent, veu qu'ils ont beaucoup de bons vaisseaux, auec lesquels ils vont en diuers lieux, & gaignent gros auec le commerce. Ce qui leur fait grand bien, c'est que moyennant quatorze mille zequins, ou secquins qu'ils donnent au Turc toutes les années, ils sont francs & exemps de toutes sortes d'impositions & de gabelles par tout l'Empire du grand Turc.

Mais il ne faut conclure pour cela, que ce soit vne Republique fort riche, veu que sans le support & l'appuy du Turc, elle auroit esté bien souuent en proye à plusieurs, & principalement aux Venitiens : & elle seroit bien empeschée, s'il falloit faire quelque grosse dépense à entretenir des gens durant quelques années.

FORCES.

XI. LE defaut des grandes commoditez fait aussi que les Ragousois ne peuuent auoir de grandes forces ; & s'ils subsistent, c'est à cause du support dont i'ay parlé. Leur ville est assez bien fortifiée ; mais outre qu'elle est au pied d'vne montagne qui luy commande, elle ne sçauroit soûtenir vn grand effort.

[illegible]. Quant aux gens de guerre, ils n'en tiennent que fort peu, veu qu'ils ont seulement leur garde de cent Hongrois, auec vn Capitaine : mais la Republique se sert de ceux-cy, plustost aux executions, qu'en autre chose qui leur soit necessaire : pource que ces hommes là ne respectent personne, & pour cette cause font tout ce qui leur est enjoint, & sont fort fideles ; de mesme que les Suisses dont les Princes se seruent pour la garde de leur personne. Ils ont aussi le Chasteau de S. Laurent hors la ville, qui est assez bon ; & la nouuelle forteresse vers la porte, qui est du costé du Leuant,

Digitized by Google

Mais toutes ces choses sont assez peu considerables, seulement bonnes pour resister à des gens qui ne se veulent pas opiniastrer à vne entreprise.

GOVVERNEMENT.

XII. Ragouse n'a pas tousiours esté Republique, veu qu'elle a obey en diuers temps à diuers Seigneurs, tantost Grecs, tantost Albanois. Mais depuis qu'elle a embrassé la façon de viure, auec laquelle elle se gouuerne maintenant, elle s'est maintenuë auec quelque reputation.

Or les Ragousois, lors qu'ils voulurent reduire leur ville en Republique, suiuirent pour la plus grande part l'ordre de la Republique de Venise. Ainsi donc qu'ils se furent resolus de l'ordonner, ils instituerent vn grand Conseil, sçachans que c'estoit le fondement d'vne Republique, & comme vne baze & asseurée de leur ville. Tous les gentils-hommes de la ville entrent en ce Conseil, si tost qu'ils ont atteint l'aage de vingt-ans, & sont reçeus en prouuant qu'ils sont nobles & sortis de nobles. On crée en ce Conseil tous les Magistrats de la ville, qui sont tels que ie vous les vay deduire.

XIII. Il y a premierement les Pregads, qui doiuent estre d'ordinaire soixante, tous Gentils-hommes: mais il arriue bien peu souuent que ce Magistrat fasse nombre. Plusieurs Gentils-hommes de mesme famille en peuuent estre, pource que (comme i'ay dit cy-dessus) les familles ont esté reduites auec le temps à vn petit nombre. Ceux-cy ont charge des affaires de la Republique, & iugent encore les causes ciuiles, par appel de trois cens ducats en bas. Ils iugent aussi toutes les causes criminelles qui sont importantes pour la qualité des personnes, comme si quelque Gentil-homme est accusé, ou s'il a commis quelque crime.

Ils demeurent vne année en cette charge, & l'on les change selon qu'ils vacquent, dautant qu'ils ne sont pas tous creez à la fois mais peu à peu, & les vns apres les autres, selon qu'ils finissent, & mesme ils peuuent estre reconfirmez.

XIV. Le petit Conseil, ainsi nommé au regard du grand, est le Conseil du Recteur, qui est composé d'onze personnes, toutes de diuerses familles, qui assistent le Recteur, ou chef de cette Republique. Ils reçoiuent & oyent les requestes, & les demandes des estrangers & des hommes priuez, les lettres, les ambassadeurs, & choses semblables; & sont presque comme vne main, qui presente aux autres Magistrats les choses qui viennent deuant eux, & qui vont apres selon leur qualité aux offices destinez à telles matieres. Et ceux-cy pour le regard des choses qui s'offrent à eux, en decident quelques-vnes, & rapportent les autres aux Pregads. Ils ne demeurent en cette charge qu'vne année seulement, & sortent tous ensemble; & les autres onze qui sont creez par le Conseil, entrent aussi tous ensemble au nouueau Magistrat, le premier de Ianuier, auec le nouueau Recteur.

XV. Ce Recteur, qui est chef de tous les Conseils, est éleu au grand Conseil par trois sortes d'élection, ainsi qu'on fait encor de tous les autres offices: Et de ces élections en tous offices, l'vne se fait par voye du Scrutin (que ie vous ay expliqué en parlant de l'élection des Papes) par trois Conseillers du Recteur, & les deux autres sont faites au sort.

Le Recteur ne demeure qu'vn mois en charge, & il est obligé durant ce mois de se tenir au Palais. Il porte l'accoustrement du Duc, c'est à sçauoir vne robbe à manches ouuertes, & differente des autres, à cause de son auctorité. On luy donne d'estat cinq ducats, & non dauantage pour tout ce mois. Il est vray que quand il est Pregad pour le regard des appellations, il a vn ducat le iour qu'il y assiste.

Ce Recteur s'assemble auec les Conseillers les iours ouuriers apres le disner, & les festes aussi, mais pour quelque sujet. Il donne ordinairement le matin aux Pregads, ou au grand Conseil, selon l'occurrence & le besoin. Et si le Recteur n'y est par fortune, le plus ancien Conseiller entre en sa place, & l'on n'expedie aucune chose sans sa presence. On donne à ce Recteur vn Lieutenant, qui a seulement iurisdiction iusqu'à trois ducats d'or: & cestuy-cy est son Lieutenant seulement aux choses ciuiles, & non aux autres, & les Conseillers ne peuuent estre éleus Recteurs, l'année qu'ils sont en Magistrat.

XVI. Il y a apres les cinq Pouruoyeurs, qui sont hommes de cinquante ans en sus, & doiuent estre de diuerses familles, ils ont l'auctorité de faire receuoir toutes expeditions faites par quelque Magistrat que ce soit, & doiuent estre presens, lors que les Conseils s'assemblent. Ceux-cy peuuent estre faits Recteurs deuant le Magistrat, & le sont

mesme ordinairement. Ce sont des principaux de la ville, qui ont grande authorité, & sont presque tousiours du nombre des Conseillers.

Il y a apres les six Consuls, qui escoutent les causes ciuiles en premiere instance, pour quelque cause que ce soit. Ce sont ordinairement des hommes de grande XVII
authorité, & qui entrent au Conseil des Pregads, & l'on forme souuent des procez aux choses qu'ils iugent. Or les parties n'ont pas de coustume de faire des allegations comme on fait en plusieurs lieux; ains ceux-cy voyans les procez, deliberent ce que la iustice requiert, & tire de chaque cause deux ducats pour cent. Ils ne peuuent estre Recteurs de deux ans, afin de ne destourner point les causes ciuiles, & que le peuple ait la commodité de pouuoir estre tout expedié aux procez qu'il a, dautant que ceux cy vacquent continuellement à les iuger.

On void aussi cinq Iuges criminels, & les expeditions partent d'eux selon le iuge- XVIII
ment qu'ils font.

Il est vray que les nobles en sont exceptez, veu qu'aux choses criminelles ils vont par deuant les Pregads, & ceux qui sont gagez par la Republique, respondent pardeuant le petit Conseil.

Et il y a encor quelquefois d'autres choses que les cinq ne iugent pas, pource qu'il semble bon aux Pregads d'en prendre cognoissance. Ces Iuges pour n'estre ordinairement beaucoup occupez, sont faits Recteurs, de mesme que les Pouruoyeurs.

XIX. Il y a encore trois Officiers sur l'art de la laine. Ceux-cy oyent ordinairement les differents qui naissent entre les personnes qui exercent tel art. Ils entrent dans le nombre des Pregads, & peuuent mesme estre Recteurs.

XX. Cette Republique a encor vn College de trente, dans lequel il peut entrer plusieurs personnes d'vne mesme famille. Ils connoissent des causes d'appel iusqu'à [illegible] somme de trois cens ducats, & ont de gages chacun trois ducats l'année; ce qui se fait à cause que tous les Officiers de la ville sont sujets à quelque peine, s'ils ne vacquent à leurs charges: car autrement ils ne les accepteroient pas, puis qu'elles sont si peu vtiles. Lors que quelque Office vient à vacquer, on supplée à ce manquement par le moyen de l'vn de ceux qui sont en quelque autre Office.

Quant à ce College, il n'a charge d'autre chose que de connoistre des appellations, comme nous auons jà dit. Et quant aux Pregads, on supplée aussi au defaut de leur nombre, lors que quelqu'vn vient à manquer, en prenant vn des Pouruoyeurs de ce College.

XXI. Elle a pareillement cinq hommes qui pouruoyent à la santé, & de qui la charge est de prendre garde que la ville se maintienne saine; pour cette cause ils sont appellez Pouruoyeurs de la santé. Leur authorité est grande, pource qu'ils punissent ceux qui sont trouuez en faute, & qui vont contre les ordonnances de cét Office, & sont fort semblables aux Pouruoyeurs de la santé de Venise, & peuuent durant le temps de leur charge estre Recteurs.

XXII. Il y a quatre hommes establis sur la Doüane, qui ont soin des choses appartenantes à cét Office, exigent l'argent qu'on doit aux Doüanes, & font toute autre chose requise en cette maniere.

XXIII. Il y a encore deux Camerlingues ou Chambellans, qui recouurent l'argent qui est appliqué à leurs caisses: mais ils n'ont pas pour cela le maniement du thresor public, & leur argent est employé en quelques occurrences de la Republique, & selon la volonté de ceux qui ont charge de gouuerner.

XXIV. On y void encore trois Thresoriers, qui sont volontiers hommes de grande authorité, tant pour leur richesse, que pour leur bonne vie. Ceux-cy ont le thresor public entre leurs mains, & outre ce l'argent des pupils, qu'on leur donne en depost & en garde. Ils demeurent en leurs Offices cinq ans, & peuuent estre faits Recteurs, & ordinairement les Recteurs ont auparauant esté Thresoriers.

Il y a semblablement des Iusticiers qui pourchassent que les choses qui concernent les viures, aillent comme il faut, & prennent garde à ce que les poids & les mesures, & autres instrumens des marchands & des artisans, aillent selon les ordonnances: & en leur Office les arts qui luy sont soubmis, sont marquez.

XXV. Et pource qu'en leur ville ils ont vn petit Arcenal selon leurs forces, ils ont vn Magistrat nommé, & des Officiers de l'armeurerie. Ceux-cy ont soin de cét Arcenal, & pouruoyent aux munitions par mer & par terre. Ce sont de ieunes hommes

qui ont encore des Suruoyans ou Surueillans de plus grande experience qu'eux, & on les fait de temps en temps, ſelon les occaſions qui ſe preſentent.

XXVI. Dauantage, on mene à Ragouſe le froment d'ailleurs, & cecy ſe fait aux dépens du public. Il y a donc deux Officiers qui ont charge de telle choſe, & de vendre ce froment pour la Republique.

Les reuenus des Ragouſois conſiſtent pour la plus grande partie en vin, & pour cette cauſe ils ont eſtably trois Officiers ſur les contrebandes, & ceux-cy ont la charge de les expedier quand on les fait de vin : & il y a vne grande peine ordonnée contre les contreuenans, pource que la loy commande qu'on ne faſſe entrer nuls vins defendus.

[redacted]. Il y en a encore qui ont ſoin des ruës de la ville, & des lieux publics, faiſans reparer les chemins, les places, & ſemblables choſes, ſelon le beſoin ; & ceux-cy ſont ieunes hommes, pource que ce ne ſont pas Offices de grande importance.

XXVIII[redacted] Il y a encore ſix Capitaines de nuict, qui font l'vn apres l'autre la garde par la ville durant la nuict auec les Hongrois, qui ſont enuiron cent auec leur Capitaine, & obeyſſent à ceux-cy qui ouurent & ferment les portes de la ville. Ils demeurent deux mois en cette charge ; & l'on y garde cét ordre, que ceux qui ferment la nuict les portes de la ville, ne les ouurent pas, pource qu'on les change à la my-nuict.

XXI[redacted]Il ont vn Secretaire, qu'ils nomment Notaire, qui ſe trouue en toutes les choſes ſecrettes.

Il y en a apres vn autre qui a le meſme titre, mais n'entre en connoiſſance des ſecrets importans de la Republique. Et ces deux Secretaires ſeruent aux occurrences à écrire des lettres, & font encore l'Office de Notaires ordinaires.

XX[redacted] Outre les ſuſdits, il y a trois Chanceliers qui ſeruent aux Conſuls, & aux choſes ciuiles, & font encore des inſtrumens, & l'vn eſt au criminel auec le meſme Office.

Tous les ſoirs ils enuoyent vn Capitaine au Chaſteau de S. Laurent, qui eſt hors de la ville : & ceſtuy-cy n'a aucun appointement, mais eſt contraint de ce faire.

Ils en enuoyent encore vn autre au nouueau fort, & ceux-cy y vont par ordre de roole, & ſont ordinairement ieunes gens, mais lors que quelqu'vn a paſſé quarante ans, il eſt hors de cette ſubjection.

XXX. Les Capitaines & les Comtes qui vont au gouuernement de dehors, pour l'Eſtat de cette Republique, ſont tous créez par le grand Conſeil, & quelques-vns d'entr'eux demeurent en charge ſept mois, & les autres douze.

RELIGION.

XXXI CE peuple eſt tout Chreſtien & veritablement Catholique. La ville de Ragouſe a ſon Eueſque, qui y fait ſa demeure ordinaire. Il y a trois Procureurs de l'Egliſe Cathedrale, qui ont ſoin de la principale Egliſe, & ont en gouuernement les reliques qui y ſont, pource qu'il y en a en fort grande quantité, qui ſont enrichies d'or, d'argent & de pierres precieuſes. Ces Procureurs demeurent en charge toute leur vie, & peuuent eſtre Recteurs, & entrer aux autres Magiſtrats, comme de Conſeillers, de Threſoriers & autres Offices.

ESTAT
DE LA REPVBLIQVE DE VENISE.

III

SOMMAIRE.

465 *I. DEnombrement des chasteaux, villes & estats sousmis à la Seigneurie de Venise.*
466 *II. Description de la ville de Venise, de ses Palais & somptueux édifices, & de tout ce qui s'y remarque de rare.*
III. Des villes, chasteaux & forteresses qui appartiennent à la Republique de Venise, dans le continent d'Italie.
469 *IV. Du magnifique Temple de sainct Marc de Venise.*
470 *V. De la grande place de S. Marc de Venise.*
475 *VI. De la fertilité d'aucuns terroirs des villes de Venise; de Verone, abondante en huile, & fine laine; Bergame, en oliues; Friul, en vins excellens: herbes medecinales de l'Istrie.*
VII. Origine des Venitiens fort ancienne, auec leurs mœurs anciennes & modernes.
476 *VIII. De leurs richesses, & du reuenu de la Republique, & de ses exactiōs.*
IX. Des forces de Venise, tant par mer que par terre, de ses forteresses & citadelles, & de leurs armées. 478
X. De l'Arsenal de Venise, & de ses munitions, canons, nauires & anciers. 479
XI. Du gouuernement de Venise. 482
XII. Creation des Magistrats de Venise. 483
Des villes appartenantes à Venise dans le continent d'Italie.
XIII. De Bresse. 487
XIV. De la Religion. 487
XV. De la ville de Verone. 488
XVI. Des villes de Bergame, Vincence & Creme.
XVII. Du Friul & de ses villes. 489
XVIII. De l'ancienne ville d'Aquilée. 490
XIX. Du pays d'Istrie. 492
XX. De la Marque Treuisine.
XXI. De la ville de Trente.
XXII Des Ducs, et Princes de Venise 498

I. LA ville de Venise est assise au dernier sein de la mer Adriatique; & est autant separée de terre ferme, qu'elle est asseurée contre toute attaque & force de ce costé-là: & pource qu'elle est bastie au milieu de grands marescages, elle se peut aisément defendre contre tous ceux qui voudroient l'assaillir auec de grandes armées, & ces marescages l'enuironnent enuiron de deux cens milles.

Pour sa beauté, elle est entre toutes les autres villes d'Italie, non seulement belle, mais merueilleuse, tant pour la grande quantité de ses Palais magnifiques, qui semblent plustost des Louures & des Palais de Roys, que des demeures de citoyens; que pour la grande multitude de ses Eglises somptueuses & riches. Outre cela, ce qui aug-

Digitized by Google

mente sa beauté, sont la grande quantité de ses ponts, de ses grandes places, & le grand nombre de boutiques de Marchands, pleines de marchandises de grand prix.

Outre ce, il y a dans Venise vne tres-grande commodité, sçauoir des canaux en grande quantité, par lesquels auec de belles & legeres gondoles, celuy qui veut dépenser, se peut faire conduire promptement par tous les lieux de la ville, & à son aise: mais celuy qui fuit la dépense, peut par la facilité des ponts bastis de pierres viues, se pourmener par tout où il voudra.

III Cette Seigneurie de Venise possede en Lombardie sept villes, grosses, belles, riches & fort peuplées, outre plusieurs places d'importance, & grand nombre de chasteaux: les villes sont Padouë, Verone, Bergame, Creme, Bresse, Vincence & Treuise, toutes tres-fortes, qui pour estre assises au milieu de toutes les autres, elles ne peuuent rien craindre; mais Bresse & Verone sont estimées comme inuincibles. Les places plus considerables sont Bassan, Castel-franc en la Marque & autres: les chasteaux reduits en forteresses, sont les Orcinoli, Asola de Bressane, Peschiera & Lignago. Dauantage elle possede encore en Lombardie les Polesines de Rouigue, où il y a plusieurs places peu importantes.

IV. Apres la Lombardie, vers la Tramontane, elle a le Friul, & le pays d'Istrie, derniere Prouince d'Italie de ce costé-là. Au Friul il n'y a autre forteresse que le chasteau de Maran, situé entre les estangs & les marescages prés la mer, mais fort au possible, pour estre presque separé de terre ferme, horsmis du costé qui se peut auec peu de gens aisément defendre. Il y a encore le chasteau d'Osoppe, scis sous vne montagne tres-forte, qui ferme le passage à vne armée qui voudroit passer en Italie par le chemin plus frequent, & par les autres on n'y peut mener le canon. Dans la mesme Prouince, elle a aussi la ville d'Vdine, peu forte, à cause de la terre non propre à fortifier.

En Istrie elle a beaucoup de villes, mais peu peuplées & non fortes, si on en oste le Cap d'Istrie.

Elle possede encore à l'emboucheure de la mer Adriatique, l'Isle de Corfou, & outre ce l'Isle de Cephalonie, de Zante, de Cerigo, de Lucerigo, & autres que nous dirons tantost.

V. Ces Prouinces passées, elle est maistresse de l'Isle de Candie, & voilà tous les Estats qui sont soubmis à cette Seigneurie.

VI Quant à la ville de Venise, tous les estrangers qui curieusement voyagent en Italie, considerans sa beauté, non seulement l'estiment belle entre toutes les villes Italiennes, mais encore admirable, tant à cause du grand nombre de ses Palais, qui semblent plustost estre bastis pour des Roys, que pour des personnes qui semblent rechercher vne mediocrité honneste en toute chose, qu'à raison de la multitude de ses Temples.

a Bombo en son Histoire de Venise.

L'excellence de ses Palais & magniques édifices, consiste en ce qu'il n'y a parois ny murailles au dedans, qui ne soient ou de marbre ou de iaspe, ou d'albastre ou porphyre: outre ce, la diuersité des colomnes, statuës & peintures, les rendent grandement dignes d'admiration.

Mais entre les principales pieces de ces grands corps de bastimens & Palais des Nobles, des Senateurs, des grands Seigneurs, ceux qui suiuent, apres les Temples & maisons publiques, qui surpassent toute la gloire d'Italie, voire de l'Europe, sont encore suffisantes d'estonner les curieux, d'où sont prouenus tant de richesses & sommes, qu'on a employées pour la perfection de ces merueilles du monde.

Le grand Palais de l'ancien Patriarche d'Aquilée, appellé Grimanus, est l'vn des plus superbes de Venise; car là dedans, l'œil découure plusieurs rangées de statuës & effigies, d'vn bon nombre de Cesars & grands Capitaines anciens, toutes de marbre, de bronze & d'airain.

Dauantage, y sont representez vne grande quantité de beaux simulachres, statuës & images des Dieux Payens, comme sont ceux de Iupiter, de Bacchus, de Mercure, de Iunon, de Pallas & Venus, taillées & trauaillées en cuiure, airain & marbre, auec vn artifice nompareil.

André Scot en son voyage d'Italie.

Plus on y void les simulachres & les Idoles de la Deesse Fortune, du Dieu Genius & de Cupidon, faits & taillez de metaux precieux & de grande valeur: lesquelles pieces antiques, le Cardinal Marinus Geminianus & son grand pere, furent curieux

Digitized by Google

le faire apporter de plusieurs & diuers lieux de Grece & d'Italie à Venise, pour illustrer & decorer ce beau & superbe Palais.

Entr'autres choses l'on remarque en iceluy plusieurs belles & rares pieces anciennes, qui furent apportées des ruines de la tres-noble & florissante cité d'Aquilée, qui estoit jadis vne colonie des Romains, & qui fut ruinée de fond en comble par Attila Roy des Huns, homme tres-cruel & barbare; & ce par le vouloir de ses Patriarches.

Dans le pourpris de ce Palais se voyent encore plusieurs petits licts, que les anciens Payens faisoient dedans les Temples à leurs Dieux, & sur lesquels sont artistement grauées quelques lettres & caracteres, auec plusieurs petits autels: entre lesquels se voyent les vœux que les anciens voüoient au Dieu Belinus, inscrits & grauez sur des autels carrez; lequel Dieu Bellinus estoit anciennement fort renommé entre les Aquileïens, qui le tenoient entr'eux comme Dieu gardien & tutelaire de leur ville, ainsi qu'il se lit dans l'histoire d'Herodian & de Iules Capitolin: lequel Herodian, comme la ville d'Aquilée fut vne fois assiegée en vain, & battuë par l'Empereur Maximinus Cesar, dit que ses Ambassadeurs ne furent iamais introduits dans la ville: & n'est point, ce me semble, hors de propos de renuoyer le Lecteur au lieu de l'histoire, qui est dans le susdit Herodian, où il parle de ces titres grauez sur cette table de marbre. Cét Autheur rapporte cecy, pour monstrer l'antiquité de cette piece; & le susdit Patriarche Grimanus asseure en quelqu'vn de ses œuures, que veritablement il a fait apporter d'Aquilée en cestuy sien Palais de Venise, ces belles remarques de l'antiquité. *Grimanus en ses Recherch.*

Outre ce magnifique édifice si celebre & fameux en la ville de Venise, se voyent encores plusieurs autres braues & excellens Palais.

Et tout premierement, outre le susdit, se void le superbe Palais du Duc de Venise, duquel les fondemens furent iettez en l'an 809. par Ange Partitiati Duc de Venise: & encore que par cinq diuerses fois ce Palais ait esté demoly & ruiné par accident de feu, neantmoins à toutes les cinq fois, il a tousiours esté reedifié & remis en vne plus belle perfection qu'auparauant: sa forme & figure est tetragonique, excepté qu'elle est quelque peu plus longue que large. Du costé du Septentrion, il va répondre au grand Temple de S. Marc de Venise vers le Midy: il a veuë sur la mer du costé de l'Orient, & son entrée dans la principale ruë de la ville à l'Occident. Depuis la premiere porte de ce Palais iusqu'à l'Arsenal, est vn angle; & depuis cét angle iusqu'à vn autre, qui est au pont de Paille du costé du Midy, en outre se voyent trente-six grandes arcades, chacune desquelles est large de dix pieds, soustenuës sur trente-six colomnes. Dauantage en iceluy Palais sont deux beaux frontispices, faits de tres-belle pierre de marbre quarrée, blanc & rouge. *André Scot en son voyage d'Italie.*

Il est aussi à noter, que du commencement que ce grand Palais fut basty, il estoit couuert de plomb: & depuis ayant esté brûlé par plusieurs fois, & notamment en l'an 1574. il fut refait & recouuert d'airain, & y furent adioustez quatre beaux frontispices aux quatre principales portes d'iceluy: la premiere desquelles est proche le Temple de S. Marc, faite toute de marbre, auec quatre belles grandes statuës éleuées, faites aussi de marbre blanc.

Au dedans d'iceluy est vne belle grande place en forme de court, au milieu de laquelle sont deux puits, qui sont ornez de diuerses grandes images & statuës faites d'airain, sur lesquelles sont grauez plusieurs ceps & rameaux de vignes, auec des grappes de raisin en leur saison; & au bout de ladite court, est vn autre porte, par laquelle on va à la mer: ainsi que l'on entre en ce Palais, tout au commencement à main gauche, on void vn bel escalier fort artistement compassé de colomnes, & aussi de plusieurs belles allées & galleries, par lesquelles on tourne tout à l'entour du Palais.

Pour les frontispices interieurs de ce superbe bastiment, ils ne sont aucunement dissemblables à ceux de dehors, excepté que par en bas, il n'y a point de colomnes ny d'arcades comme aux autres; mais au milieu il y en a vne grande quantité.

La face de cét édifice qui regarde l'Orient, est extrémement riche & magnifiquement construicte: car tout au haut il y a trente-six petites arcades, auec autant de belles colomnes de marbre, sur lesquelles il y a vne fort belle gallerie propre à se pourmener, & couuerte de cinquante-quatre autres petites arcades, & outre encore de cinquante-cinq autres colomnes qui soustiennent lesdites arcades; & au haut d'icelle elle est toute solide & decorée de plusieurs belles fenestres, de couronnes, fueillages, & autres excellens ouurages, grauez fort delicatement, sur le piedestal de laquelle tout l'edifice est composé.

Digitized by Google

Aupres de la principale porte du Palais en entrant du costé du Septentrion, on trouue vn tres-beau & excellent escalier, lequel conduit aux sales & chambres du Duc de Venise : au pied duquel escalier se voyent deux grandes colomnes de marbre, l'vne desquelles represente le Dieu Mars, & l'autre Neptune, & au faiste dudit escalier se voyent encore deux autres colomnes, l'vne qui represente Adam & l'autre Eue sa femme, pieces qui ont tres-bonne grace.

En tout iceluy Palais on compte iusqu'au nombre de seize escaliers, entre lesquels il y en a quatre principaux qui conduisent tout à l'entour du logis.

Dans ledit Palais est vne tres-belle gallerie & pourmenoir, qui regarde sur le grand canal de Venise : aux deux bouts de laquelle sont deux montées qui conduisent à l'autre gallerie d'en haut, & de laquelle nous auons parlé cy-dessus : & apres les premiers degrez de l'vn de ces escaliers, se void vn Eloge à la memoire de Henry troisiéme de ce nom, Roy de France & de Pologne, écrittes & burinées en lettres d'or, sur vne belle pierre de marbre : & aupres de cette gallerie, se void vn iardin & vn lieu découuert, où est vne petite Chappelle faite de la mesme façon que celle que les anciens Payens érigeoient en leurs maisons particulieres, où ils auoient accoustumé tous les matins de prier & d'aller offrir des sacrifices à leurs Dieux tutelaires & particuliers ; & c'est en celle-cy où ordinairement le Duc de Venise va faire ses prieres & oraisons.

Dauantage, en ce petit lieu découuert se voyent vne infinité de petits sieges faits & construits en forme de tribunaux : du costé du Midy en reuenant vers l'Orient, se voyent de tres-belles & larges montées, magnifiquement faites & basties, lesquelles conduisent à la chambre du Prince, c'est à sçauoir, à main gauche & à main droicte, & se vont rendre au College.

Bref, pour dire en vn mot, celuy qui entre en ce Palais, de quelque costé qu'il puisse ietter sa veuë, il ne void autre chose que colomnes de marbre, statuës d'airain & de bronze, voûtes & soliueaux dorez, & vne infinité d'ouurages excellens & magnifiques.

Le College est situé à l'Orient de ce Palais, éleué & soustenu sur des estages & grosses poultres de bois, qui par dedans est fort magnifique, car les planchers y sont tous dorez, & les parois diuersifiées de plusieurs belles peintures & histoires. Là dedans le Duc fait sa residence ordinaire ; au milieu duquel est son thrône Ducal, là où il s'assit auec ses Conseillers ordinaires, quand il est question de traitter d'affaires concernantes l'Estat de la Seigneurie : & c'est aussi en ce mesme lieu où il donne audience aux Ambassadeurs des villes & terres qui dépendent de Venise, & à ceux qui luy sont enuoyez de la part de plusieurs Princes estrangers. Dans ce College est vne tres-grande & spacieuse sale, laquelle est enrichie & embellie de plusieurs belles peintures, où sont representées toutes les regions, villes, citez, chasteaux, forteresses, terres, domaines & seigneuries dépendantes de la Republique de Venise, tant sur mer que sur terre.

Là aussi se voyent onze belles & riches statuës d'Empereurs, tres anciennes, & faites d'ouurages antiques de bronze & d'airain.

C'est ordinairement en cette sale où le corps de la Republique s'assemble, quand il est question de deliberer sur des affaires de grande importance à la Republique & Seigneurie.

De ce Palais en auançant vers le Midy du costé de la mer, l'on vient à trouuer les tribunaux des dix hommes, ou Gouuerneurs de la ville, là où pareillement aussi toutes choses sont magnifiques & merueilleuses.

Là aupres sont plusieurs grandes & spacieuses sales, où quelquefois le peuple s'assemble pour consulter, & mesme pour créer de nouueaux Magistrats.

Digitized by Google

DV MAGNIFIQVE TEMPLE DE SAINCT Marc de Venise.

IV. AVpres de ces sales de l'assemblée, ou plustost hostel de ville, est la grande place publique de Venise, dans laquelle est construit le tres-sainct, tres-auguste, & tres-celebre Temple de S. Marc, merueilleux en artifice & admirable en beauté, lequel est l'vn des plus beaux & riches vaisseaux qui se puissent trouuer en toute la Chrestienté, & le plus magnifique, pour estre fait & basty au dedans de tres-beau marbre poly, le paué de Porphyre, de Topase, les parois & voûtes d'Ophites, & d'autres petites pierres tres-fines & precieuses, & enrichies de plusieurs belles couleurs & peintures tres-riches, representans diuerses histoires & plusieurs emblemes, enigmes & autres belles choses, lesquelles on ne se peut lasser de regarder. Entre lesquels emblemes on dit y en auoir plusieurs qui ont esté inuentez & excogitez par Ioachim Abbé de Sanflore, grand personnage à la verité, qui sçauoit fort bien iuger des choses futures, & qui par ses Propheties a fait entendre long-temps auparauant qu'elles arriuassent, les mutations & changemens des Republiques d'Italie.

Entre aucuns de ces enigmes ceux-cy sont remarquables.

Le premier, ce sont deux cocqs à longues crestes, qui deschiroient vn renard, voulant par cela representer la victoire de deux Rois de France, par eux remportée sur Louis de Sforcia Prince de Milan. La seconde estoit d'vn Lyon gras & gros, sortant des eaux: puis d'vn lyon fort maigre, qui estoit couché sur la terre, voulant par cela representer le bon-heur de la Republique de Venise, (& de laquelle l'estendard & baniere, porte empraint le lyon du sainct Euangeliste S. Marc qu'elle reuere) & sa condition, sçauoir est que par le commerce & trafic de la mer elle s'estoit renduë riche & opulente, que par les guerres nauales elle s'estoit renduë puissante & redoutable. Mais au contraire, ayant laissé la mer pour entreprendre quelques expeditions en terre ferme, cette Isle commença à s'affoiblir & à diminuer beaucoup de sa grandeur & de sa puissance.

Les pierres & murailles de ce Temple, sont toutes couuertes de belles tables de marbre collée ensemble. Entr'autres à main droite, s'en voyent deux qui se tiennent ensemble, lesquelles ont esté sciées & couppées d'vne mesme pierre de marbre blanc en la iointure desquelles se voyent autant de lignes noires, qui representent aussi naifuement le portraict d'vn homme, qu'il n'y a personne au monde qui n'y soit trompé, & qui ne dise que cela n'aye esté fait par artifice & industrie des hommes, bien que veritablement & de fait, cela se fust ainsi rencontré, apres que ces deux pierres ont esté conioinctes ensemble, chose à la verité merueilleuse, & laquelle Albert le Grand repute pour miraculeuse metheore.

La voûte de ce Temple est composée d'vn bel édifice, ornée de plusieurs riches peintures & histoires diuerses, & est soustenuë par 36. belles colomnes toutes de marbre Phrygien, espais de deux pieds en diametre.

Le tour d'iceluy Temple contient cinq hemispheres tous couuerts de plomb.

Le portail qui regarde la grande place publique, a cinq grandes portes d'airain, qui donnent entrée en iceluy, & depuis le haut iusques en bas, est fait en forme Grecanique, & enrichi de plusieurs deuises & emblesmes, & d'vne infinité de belles rangées de statuës de Dieux, faites & taillées de marbre. Au dessus de la porte principale, se voyent quatre cheuaux faits de cuiure & d'airain de Corinthe, lesquels embellissent l'entrée de ce magnifique Temple; ils ont esté faits par les Romains, au temps que Hiero triompha des Parthes, & furent mis sur son arc de Triomphe, lesquels furent transportez à Constantinople par Constantin, & par apres les Venitiens s'estans rendus maistres de Constantinople, les firent transporter à Venise, & apposer sur le portail de ce superbe Temple de S. Marc, pour le rendre plus superbe & magnifique.

Il est vrayement ainsi, que l'aspect de l'entrée, & du portail de ce grand & sainct édifice, rauit en admiration ceux qui le considerent: car il y a vn si grãd nombre d'images & statuës de marbre & d'airain, que veritablement & à bon droict, il deuroit estre mis

au nombre des merueilles du monde & de l'art, & dit-on que ce Temple fut commencé à bastir, & paracheué en 20 ans.

Au deuant de la principale porte est vne grande pierre rouge toute quarrée, sur laquelle est vne lance de cuiure grauée & enrichie de feuillages, sur laquelle disent les Annales de Venise, le Pape Alexandre III. mit le pied sur le col de l'Empereur Frederic, où pour ce subiect furent grauez certains mots tirez du Psalm. 90. de Dauid: *Super aspidem & basiliscum ambulabis, & conculcabis leonem & draconem.*

Estant entré dans ce Temple, on ne leue pas plustost la veuë, que l'on ne voye aussitost l'effigie tres-belle & tres-admirable de S. Marc, faite de marqueterie, & taillée à la Mosaïque, laquelle a les bras estendus en haut regardant le Ciel.

De là par certains degrez de marbre on entre dans le Chœur, là où l'on peut voir la tres-grande & merueilleuse table de l'autel, qui a esté apportée de Constantinople à Venise, laquelle table est faite de pur or & d'argent, embellie de plusieurs figures qui y sont grauées, & enrichies d'vn si grand & inestimable nombre de pierres precieuses, qu'il n'y a personne qui ne demeure estonné sur la richesse & valeur tres-excellente d'vne telle piece. Tout cét autel est couuert d'vne belle voûte, faite en croix de beau marbre; laquelle voûte est soustenuë de quatre belles colomnes, faite pareillement de marbre, à l'entreueuë desquelles sont representées diuerses histoires tant de l'ancien que du nouueau Testament.

Derriere cét Autel, se void vne petite Chappelle, où repose le tres-Sainct & tres-Auguste Sacrement de l'Autel, où se voyent 4. belles colomnes toutes faites d'albastre, lesquelles semblent estre de verre ou de cristal, tant elles reluisent.

Entre plusieurs reliques dont le nombre est infiny en cette Eglise, l'on y void le corps de S. Marc auec son Euangile écrit de sa propre main, & plusieurs autres choses rares & excellentes, que ie passeray sous silence.

Plus en ce Temple est vn Thresor merueilleux, dans lequel on a entrée à main droite par vne porte de pierres rapportées fort artistement, recouuertes d'or, & de plusieurs peintures: au dessus de laquelle se voyent les effigies & portraits des Saincts Patriarches, S. Dominique & S. François d'Assise, lesquelles images & effigies, selon le commun dire, furent faites & representées par le sieur Abbé Ioachim, plusieurs années auparauant que ces saincts personnages mourussent.

Le thresor rauit la parole des regardans, pour les grandes richesses qui y sont, car en premier lieu, se voyent plusieurs images de Saincts, & vne grande quantité de couronnes toutes d'or, auec plusieurs chefs pareillement d'or, enrichis de pierreries tres-belles. Là se voyent aussi vne infinité d'escarboucles, de diamans, de topases, de chrysolites, hyacinthes, & autres pierres de grande estime & valeur incroyable, auec plusieurs coquilles, gondoles & autres especes de vaisseaux à boire, faits & enrichis, nyches, de jaspe & d'agathes.

Là pareillement se monstrent les riches dons & presens, que plusieurs grands Princes & Monarques estrangers, ont enuoyé à la Serenissime Republique de Venise: & entr'autres choses, l'on void deux cornes de Lycornes, l'vne grande & l'autre petite. Plus vne riche escarboucle, qui fut apportée en ce thresor par le Cardinal Dominique Grimian. Plus vne cruche couuerte & enrichie d'vne infinité de belles pierres pretieuses, qu'anciennement Vscassanes Roy des Perses enuoya en don aux Venitiens. Là pareillement se void la mitre solemnelle que l'on met sur la teste du nouueau Duc que l'on consacre, laquelle mesme il porte sortant de son Palais és festes solemnelles & principales de l'année.

Cette mitre est extremément belle: car elle est toute brodée d'or, & recouuerte de riches pierres pretieuses, & au bout de laquelle il y a vne escarboucle de grand prix & valeur.

Ie ne peux raconter par le menu les grandes richesses qui sont en ce thresor, comme sont les calices, les vases, les encensoirs, les chandeliers, burettes, bassins & autres vstanciles d'or & d'argent, employez à l'vsage du Sacrifice de la Messe.

Ce Temple fut construit en l'an 829. & furent apportées en iceluy plusieurs pierres & colomnes de marbre d'Athenes, de Grece, & de plusieurs autres lieux pour orner ce magnifique édifice: il est fait en forme de croix, & se voyent en tout son pourpris plus de 500. colomnes ou pilliers: de quelque costé que l'on voudra y entrer, on entre tousiours par vne belle allée voûtée, dont le paué est fait de petites pierres peintes, carrées & jointes ensemble fort subtilement & delicatement.

Digitized by Google

Aupres iceluy Temple de S. Marc, se void vne fort belle tour faite & construite de pierres quarrées, ayant de chaque front en largeur plus de 40. pieds, elle ne touche point au Temple, mais elle en est distante par l'espace de 80. pieds, ses fondemens sont beaucoup plus profonds qu'elle n'a de hauteur depuis les rets de chaussée iusques à sa cime, comme remarque Sabellique; Le sommet d'icelle est couuert de belles tables de cuiure doré, qui reluisent & apparoissent de fort loin, le Soleil luisant à ceux qui nauigent & qui viennent à Venise, comme d'Istrie & Dalmatie. On monte en icelle par certains degrez de pierre, qui vont tousiours en tournoyant depuis le pied de l'escalier iusques à la cime. Du haut duquel on peut contempler à son aise toutes les parties de la ville, composée de plusieurs Isles conjointes les vnes auec les autres par certains ponts; de là l'on découure facilement les six Regions de la ville, les ruës, les places publiques, les Temples, les Monasteres, les Palais & autres édifices.

De là on void plusieurs autres Isles hors la ville, iusques au nombre de 60. lesquelles sont decorées de beaux Monasteres, Temples, édifices & jardins tres delicieux & plaisans, & en quelques-vns se voyent de petits bourgs, qui estoient anciennement colonies des Aquileiens, Vincentins, Opiterges, Concordiens, Atestins, Atines, & autres peuples voisins des Venitiens, qui durant les guerres des Huns, sous la conduite d'Attila en Italie, se retirerent en ces petites Isles, comme en lieux seurs & asseurez.

Au deuant de la ville on void vn riuage courbé, fait en forme d'arche qui renferme la mer Adriatique, & s'estend pres de 35. milles, auec plusieurs Isles qui empeschent & retiennent les flots & les furies de la mer.

Plus, au deuant de ce riuage sont plusieurs estangs d'eau pour la seureté de la ville, & a ledit riuage cinq embouscheures, par lesquelles l'eau de la mer vient à remplir lesdits estangs; là se voyent deux ports de mer tres-profonds, l'vn appellé Clodian, l'autre Medoac, sur lequel il y a deux chasteaux & forteresses si bien munies de tout ce qui appartient au fait de la guerre, qu'en vne necessité ils pourroient repousser les plus grands nauires de la mer.

De cette tour l'on peut aussi voir les Alpes des Gaules, & les Promontoires d'Istrie; au costé droict d'icelle on void le mont Apennin, qui trauerse toute l'Italie, auec le sommet des montagnes de la Gaule Cisalpine.

Plus l'on void les Collines tres-renommées d'Engraue, auec les embouscheures des fleuues Athesis & Eridan. D'autre part l'on peut considerer les Alpes couuertes de neiges des Noriques & Grisons.

Les fondemens de cette tour furent iettez l'an de nostre Seigneur 888. laquelle apres qu'elle eust esté brûlée, fut refaite & dorée en plusieurs endroits depuis le bas iusques en haut.

En icelle l'an 1517. fut mis & posé vn Ange, fait de bois recouuert d'airain ou de cuiure doré, estant fait de la sorte que tousiours il semble que de sa main il fasse la benediction sur le peuple, & lors que quelque grand vent s'éleue, il tourne & se retourne à l'entour de ses gonds & tenons: cette tour a de circuit 162. pieds: en hauteur depuis le pieds iusques à la premiere table l'on compte 164. pieds: de là iusques à l'Ange il y a cent cinquante-deux pieds.

Depuis l'Ange iusques aux cloches, il y a plusieurs belles colomnes & representations de lyons d'airain & de marbre, auec plusieurs rangs de degrez fort aisez à monter.

Aupres d'icelle tour, contre les portes du Palais, se void vne belle galerie ou pourmenoir, richement & industrieusement faite à la Corinthienne, auec plusieurs belles deuises, emblemes, enigmes & hieroglyphiques. Et en ce lieu, lors que l'on tient assemblée publique ou chambre de ville, les Procureurs s'y trouuent.

L'on compte en cette ville de Venise iusques au nombre de 450. ponts faits de pierres viues.

Il y a en outre plus de huict mille barcs pour passer & se pourmener par tous les lieux de la ville.

Dauantage il y a plusieurs canaux, dont il y en a vn qu'on appelle le grand canal, qui est long de 1300. pieds, & large de 40.

Plus il y a vn pont fait sur le grand ruisseau & basty auec magnificence, en la structure duquel plusieurs milliers d'escus ont esté employez: on monte au haut d'iceluy par

Digitized by Google

trois beaux & magnifiques escaliers, dont celuy du Midy contient soixante-six degrez, & chacun des autres cent quarante cinq.

En la description qui a esté faite des habitans de Venise, l'on a compté iusques à cent nonante mille, sept cens quatorze ames, pour les viures desquels il faut 10892. septiers de farine tous les iours, qui reuiennent par an à soixante neuf mille cinq cens octante septiers.

Toute la cité contient six milles de tour, ny plus ny moins.

Et afin que nul homme prudent & aduisé ne s'arreste aux niaiseries de plusieurs qui croyent que la cité de Venise a pris son origine des Pescheurs, qu'il oye ce qu'en dit Cassiodore Senateur, & ce qu'il écrit aux Venitiens, parlant de Theodoric Roy des Ostrogoths: *Vos qui numerosa nauigia in eius confinia possidetis, & Venetiæ plenæ nobilibus.* Vous qui possedez quantité de nauires és confins de la ville; & vous Venise qui estes pleine de Noblesse, par lesquelles choses arriuées l'an de nostre Seigneur 495. c'est à dire l'an de la fondation de la ville 80. ou 90. l'on peut facilement cognoistre que les Venitiens n'ont pû en si brief espace de temps, acquerir tant de Noblesse, comme Potentats tres-puissans d'Italie, & auoir si grand nombre de nauires & vaisseaux, si non par les richesses de leurs ancestres, & s'ils n'eussent esté agrandis par les faits & prouësses de leurs peres.

Cassiodore en en son Epistre aux Venitiens.

DE LA GRANDE PLACE DE SAINCT Marc de Venise.

André Scot. cy dessus.

VEnons maintenant à décrire la tres-grande & belle place de sainct Marc, embellie & enfermée de toute parts de plusieurs beaux & superbes édifices; & principalement du costé des Temples de S. Marc, & de S. Geminian, il y a de tres-beaux & magnifiques Palais, ornez & garnis d'excellentes galeries & pourmenoirs, auec plusieurs belles & riches boutiques de marchands & ouuriers. Là ordinairement se voyent des gens de toutes les parties de l'Europe non seulement, mais d'Asie & d'Afrique, là s'entendent diuerses langues, là se voyent diuerses sortes d'habillemens, & vne si grande affluence de peuple, & de toute sorte de nations, qu'il semble que Venise ne soit pas vne ville, mais bien vn autre petit monde.

Du costé de cette place, qui regarde le riuage de la mer, se voyent éleuées deux belles & grandes colomnes toutes solides, faites de marbre Phrygien, qui furent apportées de Constantinople à Venise, lesquelles s'apperçoiuent de fort loin par ceux qui nagent en cette ville, en l'vne desquelles se voyent les armoiries de la ville toutes dorées. Au milieu d'icelles est le Lyon de S. Marc, dépeint auec des aisles, & en l'autre est la statuë de S. Theodore.

C'est contre ces deux colomnes que les condamnez à la mort sont suppliciez. Force autres colomnes ont esté apportées de Greco à Venise, par le Duc Sebastien Ziani, dans certains nauires, & du depuis quatre cens ans en çà. Toutes les trois sont de pareille grandeur, l'vne desquelles, pour estre trop pesante, rompit tous les instrumens des Coureurs qui la tiroient du nauire, & tomba dans l'eau, & ne s'est peu retirer iusques à present; & pour les deux autres, elles sont éleuées dans la place de saint Marc, bien pres l'vne de l'autre, par l'industrie de Nicolas Nerratio, tres-excellent Sculpteur, auec de certains gros chables neufs; lequel ne demanda à la Republique de Venise autre recompense ny salaire de ses trauaux, sinon qu'il fust licite aux joüeurs ordinaires, de tenir banque entre ces deux colomnes: ie ne sçay pas si cela est, ie le donne selon l'opinion du peuple de Venise qui le tient ainsi: Et de fait, ordinairement les faineans se trouuent en ce lieu, joüans & menans vne vie faineante & oysiue.

Il semble que cette grande place ne soit qu'vne, & toutefois elle est diuisée en 4.

La 1. est aupres du Palais.

La 2. entre ledit Palais & la Bibliotheque, qui est distante depuis les colomnes dudit Palais iusques à l'horloge.

La 3. est depuis le Temple de S. Marc iusques à celuy de S. Geminian, au costé droict

de laquelle sont de tres-superbes & magnifiques galeries à trois estages, fort industrieusement proportionnées, & ornées de plusieurs belles colomnes solides faites de marbre.

La 4. est depuis le Temple de sainct Marc, iusques aux logis des Chanoines de ladite Eglise de sainct Marc, laquelle place contient en longueur 470. pieds sur 120. pieds de large.

De l'autre costé de ladite place, se voyent de tres-beaux & riches édifices, bastis auec grande industrie. Tout contre l'Eglise de sainct Marc, se voyent trois enseignes attachées à trois grands arbres de Pins, lesquelles enseignes portent certaines figures d'airain, sur lesquelles est graué le Hyeroglifique de la liberté de Venise.

La seconde place commence aux colomnes susdites, & prend fin à la porte de l'horloge, par laquelle on va du Marché en la place : Cette porte est faite de plusieurs pierres de marbre, & comprend en soy le tres-excellent horloge de la ville, dans lequel sont representez les cercles du Zodiaque, auec tous les signes celestes tous dorez, le Soleil & la Lune entrant chacun mois en quelqu'vn de ces signes. Plus se trouuent plusieurs statuës d'airain composées par art de Mathematique, & du costé de ce Palais, est le thresor de la ville, tellement construit de pierres vnies & entrelassées de fer, qu'il n'est pas possible d'y trouuer vne fente.

Estant entré là dedans, on void le lieu où est ledit thresor fait de marbre & doré en plusieurs endroits, aupres duquel on void encore la Bibliotheque de la ville, qui commença par celle de Petrarque, qui fit le Senat de Venise heritier de la sienne. Par apres elle fut augmentée par celle de Bessarius, d'Auicenne, d'Alexandre, du Cardinal Griman.

Sur tous autres lieux sont merueilleusement beaux & admirables par excellence les ouurages qui y sont: le frontispice de cét édifice est si decoré de plusieurs belles colomnes, que c'est chose digne d'estre comparée à la plus pretieuse chose de l'Europe; car ce frontispice est garny de seize belles arcades richement élabourées, garnies de leurs colomnes, differentes les vnes des autres par l'espace de huict pieds: au dessus de ces arches sont seize belles grandes fenestres, chacune desquelles est garnie de quatre colomnes de marbre, sur lesquelles sont attachez seize cercles: Plus en cét édifice sont vingt-cinq statuës éleuées de la hauteur d'vn homme, ouurages faits à la Dorique, & à la Ionique, à la maniere des anciens; mais sur tout il n'y a rien qui resiouïsse tant la veuë, ny qui soit plus agreable à voir que le coin de cét édifice, qui regarde la grande place, lequel surpasse en excellence toute l'inuention des anciens, & est cét ouurage continué iusques au Temple de sainct Geminian, & de là iusques à la tour des Heures.

Ie passe icy sous silence beaucoup de choses dignes de remarque, touchant les singularitez de ce thresor public & de la Bibliotheque, craignant l'ennuy du Lecteur. Ie diray seulement que cette place où est ce magnifique édifice, outre ce qu'elle est enrichie de plusieurs beaux bastimens de brique, elle est tellement superbe & magnifique, que Petrarque dit, qu'il ne s'en peut trouuer de semblable.

A vn mille prés de la ville est vne certaine Isle, garnie de belles & excellentes boutiques, où se vendent les belles glaces de Venise, auec les verres de cristal, laquelle Isle, ainsi que racontent leurs histoires, fut occupée par les Altins & Opitages regnans, & durant la guerre des Huns.

A present cette Isle est reduite en forme de petite cité fort ciuilisée & frequentée de peuple, & est decorée d'vn bon nombre d'Eglises & excellens edifices; & tant au dedans qu'au dehors de cette Isle, se voyent de si beaux & agreables iardins, qu'il n'est possible au monde de se trouuer en lieu plus delicieux; & entre les Temples magnifiques de cette Isle, celuy de S. Pierre le Martyr, qui est le Monastere & le Conuent des Religieux de l'Ordre de S. Dominique, est le plus celebre, pour estre iceluy richement basty & embelly par dedans de plusieurs belles peintures.

En ce Conuent il y a vne tres-belle Bibliotheque garnie d'vn nombre infiny de rares & bons liures, & outre ce en cette mesme Isle, se voyent plusieurs beaux & tres-excellens iardins de plusieurs nobles de Venise, arrosez d'vn grand nombre de belles fontaines qui y sourdent, & qui vont arrosans les plantes & les arbres fruictiers d'iceux.

De là il est loisible d'entrer aux boutiques, & voir faire des excellens verres, où par

Digitized by Google

vn singulier plaisir, l'on peut considerer la matiere chaude prise dans les fourneaux ardens auec des verges de fer.

Les habitans de cette Isle surmontent tous les autres ouuriers du monde, & principalement en l'art de la verrerie, pour l'excellence de la matiere de laquelle ils se seruent, & qu'ils mettent en œuure, d'où vient que les vases & les verres que l'on apporte de ce pays au nostre, sont merueilleusement beaux, & si parfaitement clairs & nets, qu'ils semblent estre cristal naturel, & de fait qu'on l'appelle cristal de Venise.

Tous les iours les ouuriers de cette Isle seruent à representer mille choses antiques par leur art & industrie, faisant paroistre diuerses sortes de vases colorez de toutes sortes de couleurs, grauées d'or & d'argent, de diuerses hieroglyphiques & autres gentillesses; & non seulement ils font plusieurs vases & vaisseaux à boire, mais encores de toutes sortes de vaisselles, lesquelles choses enrichissent tellement les histoires, que si Pline viuant voyoit ces choses, il s'en estonneroit, & diroit que si ce n'estoit la fragilité de cét ouurage, il n'y auroit ny or, ny argent qui les peût estimer.

Enuiron à cinq cens pas de la ville, du costé de la Region de S. Marc, se trouue vne Isle appellée de S. Gregoire, où il y a vn tres-somptueux Monastere, dont le Temple est de marbre, basty d'vne industrie fort grande: En iceluy se voyent plusieurs tables sacrées & statuës magnifiques qui y ont esté faites, & outre ce, diuers monumens & sepulchres de Princes & Ducs de Venise.

C'est vne belle chose & agreable à voir que le cloistre de ce Monastere, les sales, les refectoires, les dortoirs, les chambres & la bibliotheque bien garnie de liures, auec les beaux & grands iardins, chose qui donne tant de contentement, qu'il est iournellement visité par les Ducs, Marquis, & grands Seigneurs, tant de Venise qu'estrangers.

A Venise il y a vne tres-grande quantité d'Eglises & hospitaux, qui sont au nombre de dix sept: il y a vne infinité de Temples consacrez à l'honneur de plusieurs saincts tres-riches, nobles, & ornez d'vne quantité de belles pierres de marbre, entre lesquels il y en a 67. qui portent tiltre de paroisses, 26. y sont desseruies par plusieurs personnes deuotes, & cinquante-quatre qui sont Eglises de maisons Religieuses & reformées.

Plus sont à Venise dix-huict Chappelles ou Stations pour les six grandes Confrairies, entre lesquelles la plus grande est celle de S. Roch, où vne grande multitude de peuple est enregistrée.

Entr'autres édifices, le Temple de S. Dominique est vne structure fort admirable & superbe, decorée en beaucoup d'endroicts de plusieurs belles statuës de marbre, & de peintures tres-excellentes, & est ce Temple consacré à l'honneur des deux freres iumeaux S. Iean & S. Paul.

En apres l'Eglise de S. Zacharie est encore vn bastiment tres-admirable & merueilleux.

Et outre ces Temples, l'on void encor à Venise vne infinité de belles maisons & superbes Palais: & en diuers lieux plusieurs statuës de citoyens illustres, tant Pionniers qne Caualiers, érigées aux dépens du public, pour ceux qui par prudence, force & valeur, ont bien seruy & administré la Republique; & s'en voyent de marbre, iusques au nombre de 165. d'airain 23. Et entr'autres se void vne statuë à cheual, faite en forme de Colosse de Barthelemy Coleon, homme noble, que les Seigneurs de Venise luy firent ériger, pour honorer la grandeur de ses merites, de sa vertu & fidelité enuers sa patrie.

En Venise il y a dauantage, pres de 56. Tribunaux, ou lieux où l'on tient l'Audience, & rend-on iustice à vn chacun; il y a dix portes d'airain, 27. horloges publics, 124. halles publiques pour tenir assemblée, 53. places publiques, 114. tours d'Eglises garnies de cloches, dix cheuaux d'airain éleuez en diuers endroits, 155. puits pour l'vsage public, 185. iardins de plaisir, 141. Palais, & cent autres maisons, qui meriteroient d'estre appellées Palais, pour la beauté & excellence de leur structure: de sorte qu'il n'y a pas vne ville en Italie, ny mesme en l'Europe qui puisse estre comparée à celle-cy.

Là s'y voit le logis des Marchands Allemands, lequel a 512. pieds de circuit tout peinturé par dedans, embelly de deux belles galleries, qui répondent l'vne dans

Digitized by Google

l'autre. Au dedans de cette maison, se voyent iusques au nombre de deux cens petites chambres tres-commodes pour loger lesdits marchands.

Pour les statuës, peintures excellentes, & autres signes & marques d'antiquité qui sont à Venise, elles ne peuuent estre nombrées.

L'on trouue en cette ville, en toutes saisons de l'année, pres de 200. sortes de fruits, d'herbages & de poissons, auec abondance de viandes tres-delicates. Entre les grands Seigneurs, & les plus riches de la cité, ces viandes sont ordinairement seruies sur leurs tables, pour estre les meilleures & les plus delicieuses.

Venise est si frequentée de Noblesse, qu'anciennement on y comptoit iusques au nombre de cinquante-huict Princes & Gouuerneurs.

Le territoire d'icelle est le lieu le plus plaisant du monde, & fertile au possible.

QVALITE'.

VI. LA Marque Treuisine a vn assez bon air & bien temperé, ses champs sont agreables, & rapportent assez de froment & d'autres grains, & de toute sorte de fruits; mais elle est principalement abondante en vin. On y trouue quelques metaux, & elle ne manque aussi de force troupeaux de bestial.

Les riuieres principales de cette contrée sont la Piaë, la Brente, le Bacgilio, le Tesin, l'Adde, l'Oglio, & l'Adige.

La vallée de Valcamonique est pleine de mines de fer. Quant à Verone, l'air y est fort sain, son terroir est en plusieurs lieux sterile, & le froment n'y vient iamais en abondance; mais il rapporte force huiles, force vins excellens, fort épais, & des fruicts de toute sorte: & l'on y trouue de la laine fine en grande quantité. Elle a auprés le lac de Benac, qui est plein de poissons de toutes sortes.

Il y a vne montagne fort haute au dessus de la ville, qui est renommée pour les herbes qui y viennent.

Pres la ville de Bergame le pays est raboteux & aspre, sterile du costé du Nord, à cause des montagnes; mais aux autres endroits il n'y manque rien de ce qui est necessaire à la nourriture de l'homme; toutefois le vin n'y croist point à cause de la froidure. Mais aux vallons voisins, & sujets à cette ville, on recueille force oliues, & en aucuns endroits d'assez bons vins: mais non en grande quantité. Autour de Creme, il y a force bleds, vins & fruits, de belles & bonnes eaux, & du poisson en abondance. Le territoire de Treuis est agreable, gras & fertil.

Quant au Friul il porte de tres bons vins & en abondance, mais il ne produit guere de froment ny d'autres choses. Il est exposé aux changemens de l'air & des vents. L'Istrie est montueuse, mais non aspre, & abonde en vins, huiles, fromens & pasturages. Entre les hautes montagnes, il y en a vne qu'on nomme plus grande, auec vne belle fontaine au sommet, où l'on trouue des meilleurs simples que la medecine puisse demander: & pour cette cause, les Medecins des pays loingtains y vont pour les cueillir ou les remarquer.

Pole a vn mauuais air, de mesme que la plus grande partie de l'Istrie: en la coste de la mer on y fait force sel, & l'on trouue beaucoup de poisson en cette mer, à cause de la grande multitude des Isles & des Golfes.

MOEVRS ANCIENNES.

VII. LA ville de Venise tire son origine de leurs grands ancestres, qui ont vescu quelques trois cens ans depuis Iesus-Christ, & ne sont pas venus de Pescheurs, quelques-vns disent de Padouë, du mont Oppiterge, d'Heraclée, d'Aquilin, de Grad, de Capreole, & de Laureote, à la venuë d'Attile l'an 456. & ses habitans retinrent les diuerses humeurs de tous ces lieux. Au reste, ses citoyens ont esté de tout temps fort graues, & desireux de conseruer leur liberté de toute leur puissance.

Quant aux autres lieux de la Marque Treuisane & de Friul, ils ont embrassé les mœurs de ceux qui s'en sont rendus maistres, mais sur tout, les factions y ont regné comme au reste de l'Italie.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Venitiens ont vne grande grauité & contenance en leurs actions: mais sont fort seueres où ils ont la puissance, mesme iusqu'à l'excez. Ils ne parlent volontiers lors qu'ils sont à table, & ne sont bons hommes de cheual, pource qu'ils se trouuent dans vne ville où l'on ne vacque guere à cét exercice, à cause que les principaux voyages & combats des gentils-hommes Venitiens se font sur la mer.

Digitized by Google

Leurs esprits ne sont ordinairement si vifs que ceux de quelques autres nations d'Italie: mais ils ont vn tres-grand iugement ; & reüssissent lors qu'ils s'addonnent à quelque science.

Dans cette ville il y a plusieurs excellens & rares hommes en tous arts & toutes sciences.

On y laisse viure les Iuifs & les Grecs en leur religion, sans les troubler en aucune sorte.

Pour le reste, on dit communément que ceux de Venise sont magnifiques, rusez & rauissans, que les Veronois sont studieux & fideles, & ceux de Padouë branslans au manche, & ceux de Vicence desireux de vengeance.

Dauantage, on dit que les Venitiens apportent à la guerre de l'argent, ceux de Treuis des espées, que les Bressans sont propres à faire des retranchemens, les Venitiens à faire vn appareil d'armée de mer, ceux de Padouë à manier les cheuaux, & ceux de Bergame à dresser des embuscades.

On dit aussi, quant aux femmes, que celles de Creme sont trompeuses, celles de Vicence constantes, celles de Venise sont insolentes, & font les Princesses, celles de Veronne sont gratieuses, celles de Bresse diligentes, celles de Treuise jalouses, & celles de Bergame rusées, comme aussi qu'elle a beaucoup d'hommes qui parlent mal; Padouë de bons soldats, Vicence beaucoup de Comtes, & Bresse des habitans peu charitables enuers les pauures.

RICHESSES.

VIII. LA Seigneurie de Venise tire des Estats qui luy obeissent, deux millions d'or toutes les années en temps de paix, en la façon qui s'ensuit.

Elle reçoit huict cens mille escus des villes d'Italie, & de cét argent, Bresse & Bergame toutes seules en donnent plus de trois cens mille. Elle tire de Venise sept cens mille escus de diuerses daces & gabelles, veu qu'on afferme celle du vin toute seule cent trente mil escus l'année.

On tire encore de l'argent de diuerses decimes & taxes imposées aux gentils-hommes, & au peuple de la ville mesme, & les autres cinq cens sont tirez du sel qui se fait sur les lieux qui sont du long de la mer, & des daces & gabelles, & aydes que les villes maritimes donnent à la Seigneurie. Et quelques-vns disent, qu'elle en tiroit plus de cinq cens mille du Royaume de Cypre, lesquels toutefois on tient qu'elle tire de ses subjets par vne autre voye.

Voilà les reuenus de cette Republique, qui est subjecte à l'accident des autres Principautez de la Chrestienté ; c'est à sçauoir qu'elle consomme presque tout cét argent en dépenses ordinaires qui se font en l'entretien de la gendarmerie, aux armées de mer, en la fortification des villes & des chasteaux dont elle a besoin, & aux gages des Magistrats, & des Officiers de la ville.

A raison dequoy l'on ne croit pas qu'elle en épargne aucune chose, & quand elle en auroit de reste, cela s'en iroit à payer les anciennes debtes qu'elle a faites. Si bien qu'on conclud, que les reuenus ordinaires viennent à estre tous consommez, ou la plus grande partie, aux dépenses ordinaires qui se font en temps de paix. Mais il ne faut croire pour cela, que cette Republique ne soit fort puissante, pource que les Princes & les Communautez qui ont plus de manieres de tirer extraordinairement de l'argent, ont plus de puissance: & elle a de ses moyens à suffisance, & mesme elle en peut tirer auec moins de crainte & de danger que les autres Princes Chrestiens ne font de leurs peuples. Car lors que quelque guerre arriue à cette Seigneurie, ou bien qu'il faut armer outre l'ordinaire, encore qu'il n'y ait point de guerre, comme il aduient quand le Turc leue quelque grosse armée, elle recourt aux voyes extraordinaires, qui sont en grand nombre & de diuerses sortes, qui se peuuent toutesfois reduire à trois.

La premiere est d'accroistre les decimes qui sont desia imposées aux gentils-hommes, & aux bourgeois qui ont quelques reuenus de biens immeubles, & cecy se fait en augmentant le nombre ; c'est à sçauoir en faisant qu'au lieu qu'on ne payoit qu'vne fois l'année auparauant, on paye deux ou trois fois selon la volonté du Senat ; & semblablement quand on redouble les taxes que la Seigneurie fait payer aux marchands, selon la valeur de leur marchandise, qui est presque la dixiesme partie de leur gain, & ces choses sont aussi payées par les nobles, & citoyens plus aisez que les autres. On

peut enclore en cette maniere premiere vne taille que le peuple paye quand on arme extraordinairement ; veu que pour toutes les armées, il est tenu de payer tant d'hommes à la Republique.

Lors donc qu'elle recourt à cette premiere maniere , elle le fait aisément, pource que tous payent volontiers , & donnent franchement ayde à leur Patrie. Mais si cestuy-cy ne suffit, elle recourt à la seconde, qui est que les gentils-hommes seruent pour quelques temps en leurs Magistrats sans payement : & dauantage elle ordonne que les premiers honneurs qui ont accoustumé d'estre donnez aux gentils-hommes plus meritans, soient vendus, mais non à perpetuité, ny à qui donne dauantage, veu que plustost que de les donner à vne personne indigne, ils les donnent souuent à celuy qui offre le moins, à cause que le moins offrant est de plus grande valeur, & plus remply de merite. Or par vn semblable moyen, en la guerre que tous les Princes Chrestiens firent en la Ligue de Cambray aux Venitiens, ils tirerent plus de cinq cens mille escus.

Vne autre façon de trouuer de l'argent se pratique aussi par cette Republique, laquelle ils appellent Depost de Conseil, qui est telle que par argent ils declarent les ieunes-hommes mineurs, capables d'entrer au Conseil, & de pouuoir obtenir des Offices.

La 3. façon de tirer de l'argent, est quand la Republique par vne grande necessité est contrainte de prendre de l'argent à emprunt des particuliers, desquels n'en pouuant auoir amiablement, elle en a par force en vendant les meubles ou les immeubles des citoyens , si la necessité le requiert: ce qui estant effectué, n'engendre pas comme d'autres subjets vn tumulte, & vne émotion generale, ny considerable; Comme par exemple.

Si le Senat auoit resolu , que le tiers des biens de tous les particuliers citoyens fut vendu, & que selon le prix des biens de l'vn & de l'autre, il se fit vne masse, la Republique se diroit debitrice de ces particuliers, ausquels selon que le Senat ordonne, elle s'oblige de la rendre apres tant d'années la guerre estant finie, à tant par an, c'est à sçauoir à deux pour cent, qu'elle vient à payer en trente ans, & la Republique paye les vieilles debtes en cette sorte, qui se nomme Profit du vieil Mont, ou bien elle paye à cinq pour cent l'année, & cecy se nomme Mont-nouueau, & encore Mont de subside. Et ces interests sont payez par la Republique, pour debtes moins vieilles que les premieres; ou bien elle paye dauantage, & s'oblige à rendre en bref le principal, & cecy se nomme Mont tres-nouueau, lors qu'il a esté payé; & toutes debtes qui se payent dans 25 ou 30 ans, qui se passent sans guerre, qui est vne chose qu'elle fuit le plus qu'elle peut, s'esteignent facilement. Elle a pareillement accoustumé de prendre l'argent à change, & d'en donner huict pour cent à qui en a voulu donner, toutesfois pour dix-huict ans seulement.

Outre ce, ils ont fait de plusieurs biens publics immeubles vn Lot, qui est vne espece de blanque tirée par billets publiquement, en presence des principaux Senateurs.

Ce sont les manieres de trouuer de l'argent, dont la Seigneurie s'est seruie aux guerres passées, & dont elle se pourra seruir desormais à sa volonté. Elle peut encore accroistre les daces & les gabelles des marchandises, selon que le Senat determine.

Et pour abreger, elle a infinis moyens de tirer de l'argent sans bruit, & en toute asseurance des nobles, des citoyens & du peuple; mesmes aux grandes necessitez à l'exemple du Prince, & plusieurs gentils-hommes & bourgeois, ont donné de leur franche volonté à la Republique quantité d'argent, & il y en a eu quelques-vns qui ont donné les ioyaux & ornemens de leurs femmes , considerant que la Republique affligée, en auoit plus de besoin en ses destresses que leurs femmes pour s'en parer. Et non seulement les particuliers de la ville de Venise ont donné de l'argent au public, mais aussi les villes qui luy sont subiectes, ont selon leur puissance donné à la Republique tout secours, outre les tailles qui leur estoient imposées d'vne grande quantité d'argent. Ce qui aduient à cause que tous ayment la douce façon de gouuerner de cette Republique, & pareillement la droite iustice qu'elle obserue inuiolablement tant enuers les pauures que les riches.

On a donc accoustumé de dire à bon droict dans Venise, qu'il n'importe que le public n'ait pas grande quantité d'argent, pourueu que les particuliers soient riches,

comme ils sont, pource que comme nous auons desia dit, la Republique se peut facilement seruir de leurs biens.

Il faut donc croire que ce n'est chose aisée de sçauoir au vray la quantité d'argent qui se trouue au thresor de Venise. Maintenant voyons vn peu quelles sont les forces de cette Republique, puis que nous auons assez amplement discouru de ses richesses.

FORCES.

IX. Cette Seigneurie a pour son but principal, de n'estre pas offensée, & de faire en telle sorte, qu'elle n'ait aucun sujet d'auoir quelque crainte: Pour cette cause elle a fait & fera tousiours plusieurs forts pour la seureté de cét Estat. Et quant à ces forts (parlant en general) il n'y a Prince qui en ait de si importans, ny si accomplis, veu qu'ils ont de gros & bons ramparts, & des fossez profonds & spacieux; & il y a plusieurs villes fortes au possible, comme Treuise, Lignagno & Creme: quelques autres ont vn si grand circuit, qu'elles ne peuuent estre assiegées que par vne armée innombrable, comme Padoüe & Verone.

Les autres ont leurs citadelles & forteresses qui les maistrisent en telle sorte, qu'elles peuuent aisément estre secouruës, comme on void à Bresse, Bergame & Verone, qui a deux chasteaux l'vn sur l'autre au milieu.

Les chasteaux de la Marque reduits en forteresses; sont les Orcinoues, Assola de Bressan, Pesquiera & Lignagno, & sur tout il faut admirer Palme la neufue en figure Endecagone, où il y a vnze bastions, qui a ses principales portes & ruës droictes au possible, qui respondent toutes à vne place qui est au milieu de la ville, qu'on tient comme imprenable. Elle a aussi en Lombardie les Polesines de Rouigue, où il y a plusieurs places qui doiuent estre beaucoup estimées, & qui sont bien mises en defense.

Au Friuli, il n'y a point de fort chasteau que celuy de Martan, assis entre des estangs & des marescages, proche de la mer, mais fort au possible, pource qu'il est presque separé de terre ferme, horsmis d'vn costé qui se peut auec peu de gens defendre aisément.

Il y a encore le chasteau d'Osoppe sur vne montagne tres-forte, qui empesche l'entrée à celuy qui voudroit passer en Italie auec vne armée par le principal chemin, & par les autres on y peut mener du canon.

Quant à la ville d'Vdine, elle n'est guere forte, à cause de la terre mal propre à la fortification. En Istrie elle n'a point de bonne place que le Cap d'Istrie.

Aux riuages & Isles de la Dalmatie & Esclauonie, elle a quelques villes auec quelques forts, comme Zara & Cattaro: mais les villes de la Dalmatie n'ont besoin d'estre fortifiées, pource qu'on n'y peut aller par terre auec vne armée, sinon pour y faire des courses de peu d'importance, & l'occasion de cecy procede des aspres montagnes, & des chemins fort estroits qui y sont.

Or pour la defense de ces villes & forteresses, cette Seigneurie se sert des hommes du pays qui sont tres-fideles; & en Lombardie elle en fait exercer enuiron vingt cinq mille, qu'on nomme Cernides, pource que de toutes les Iurisdictions ou pays de cette Seigneurie, ceux-là sont éleus qui se trouuent plus propres à l'exercice des armes; & de ceux-cy, qui sont tous hommes de pied, on fait plusieurs montres particulieres.

Mais pour la pluspart ce sont des Paysans qui ne sont parfaictement propres pour combattre en campagne, ny pour demeurer fermes en ordonnance: Et lors que la Seigneurie veut composer vne parfaite armée pour combattre, elle soudoye de ceux qui habitent aux villes qui luy sont suiectes, & encore des estrangers qui ne sont de moindre valeur que les autres.

L'Infanterie Italienne est courageuse, disposte, & forte pour donner la charge aux escarmouches, & assaillir les villes: toutesfois elle n'a pas vne ordonnance ferme cõme l'Allemande, qui est estimée fort bõne, à raison dequoy cette Seigneurie a eu autrefois tant de ses suiets que d'estrangers enuiron quinze mille hommes, & pour les raisons susdites elle donne solde à quelques cantons de Suisses & Grisons; en telle sorte, que l'infanterie bonne ou moyenne de ses armées, pourroit monter iusqu'au nombre d'enuiron 35. mille hommes, & plus ou moins, selon que le cas le requiert. Le

Digitized by Google

reste est distribué pour la garde des villes, & pour les galeres. Les gens de pied ont trois escus de solde chacun tous les quarante cinq iours, quand ils sont employez, & aux grandes necessitez, ils ont iusqu'à cinq escus par mois.

Quant à la caualerie, la Seigneurie a pour garde & pour reputation six cens hommes d'armes bien choisis, qui souloient iadis auoir chacun trois cheuaux, mais auiourd'huy ils n'en tiennent plus que deux; toutefois il faut qu'ils soient beaux, & ceux-cy ont de solde chacun six-vingts ducats l'année, & sont pour la plus grande part gentils-hommes des villes de Lombardie subjets à cette Seigneurie; & combien qu'elle n'ait point de race de cheuaux, toutefois cette quantité pourroit s'accroistre iusqu'à mille ou quinze cens.

Elle auoit semblablement accoustumé de tenir en Lombardie enuiron mille cheuaux legers: mais elle cessa de faire cette dépense superfluë, à cause que ce luy estoit chose fort aisée d'en pouuoir tousiours auoir vn bon nombre, outre qu'on se pourroit encor seruir des stradiots & cappellets, qui sont en la Dalmatie, & autres lieux, & qui sont tres-propres pour empescher les viures aux ennemis, & pour donner à la queuë des armées.

Ces hommes sont experimentez & prompts au possible, & s'ils sont rompus, ils se remettent en ordonnance, & se reünissent fort facilement. Elle pourroit tirer de la Dalmatie & autres Isles, enuiron trois mille de ces soldats; & des villes d'Italie, vn peu moins de cheuaux legers.

Aux armées de terre ferme, cette Seigneurie se sert de Capitaines estrangers, ie dy le plus souuent, & specialement en la creation d'vn Capitaine general, ou d'vn Gouuerneur; & pour cette cause, elle a eu souuent à son seruice des Seigneurs absolus, comme des Marquis & des Ducs, lesquels elle payoit, & recompensoit largement de leurs peines.

Elle donne à ses Capitaines en temps de guerre, comme pour compagnons, deux gentils-hommes de la Republique, hommes signalez en merite, auec le titre de pouruoyeurs generaux, sans le consentement desquels le susdit chef ne peut entreprendre aucun combat, ny faction d'importance.

DE L'ARCENAL DE VENISE.

X. OR pour traitter maintenant de la milice de la mer, comme peut-estre, de la chose principale & de plus grande importance, ie parleray premierement de son origine, afin que le fait soit mieux entendu.

Ie dy donc que ce n'est autre chose que l'admirable Arcenal de Venise, qui non seulement est fort grand, mais encore le plus beau, & le mieux fourny de toute chose necessaire à semblable mestier, qu'Arcenal qui soit auiourd'huy au monde. Il est en vn bout de la ville, & si proche de la mer, qu'il ne semble pas en estre diuisé, ains que c'en soit vne partie: chose qui luy donne plus de grandeur au iugement de ceux qui le considerent.

Il est enuironné de fort bonnes murailles, mais sans rampart, pource qu'il ne peut estre battu, & l'on ne peut dire qu'il est assis en vn Isle, à cause qu'il est enuironné d'vn canal, & si nous voulons le nommer autrement, il luy faut donner le nom de Fort, ou de Serrail de Venise.

On y compte bien souuent deux cens galeres, outre beaucoup d'autres qui sont sur la mer, qui ont accoustumé de monter iusqu'au nombre de quarante: il y en auroit vingt grosses, qui au regard des menuës, se peuuët nommer gensdarmes, pource qu'elles ne sont si legeres, ny à rames si propres que les autres; mais aussi elles donnent vn plus grand heurt, & quand celles-là seules auroient bon vent en vn fait d'armes, elles seroient capables d'en attaquer cent menuës, & rendroient leur armée inuincible: pource qu'elles seruent beaucoup plus que les nauires de guerre, à cause qu'outre les voiles, elles se peuuent seruir des auirons.

Or il y a tant & de diuerses façons d'armer vne infinité de gens, que c'est vne chose merueilleuse de le voir; & il y a tant de canons, non seulement suffisans pour tant de vaisseaux, auec les armes offensiues & defensiues pour les soldats & mariniers, mais encore vne si grande quantité de toutes autres choses, que cét Arcenal pourroit fournir les nauires particuliers, les forteresses, & les armées de terre mesme, quand il seroit necessaire.

Quand au bois pour faire des vaisseaux neufs, il y en a en grande abondance, non tant pour la quantité & grandeur des bois que la Seigneurie a pres de la mer, que pour

le soin qu'on a par tout cét Estat de conseruer les chesnes qui sont aisément portez à Venise par la mer, & par les riuieres qui se vont rendre dans la mer assez pres de cette ville.

Mais pour dire en vne seule parole ce qu'on peut asseurer de l'Arcenal, ie dy qu'en tout le monde on n'en peut trouuer vn semblable, ny mieux fourny de bons ouuriers, qui sont enuiron au nombre de trois cens à trauailler sans cesse; & auec telle diligence, que c'est vne merueille: tellement qu'on a veu souuent en moins de dix iours arme trente galeres de tout poinct, toutes prestes à combattre, & l'on peut croire qu'en fort peu de temps on les pourroit armer toutes.

Ils dépensent donc beaucoup d'argent en cét Arcenal, auquel on ne fait autre chose que des galeres grosses & menuës, & des fustes, pource que les particuliers ayans d'assez grands nauires, la Republique n'en fait point, comme se pouuans seruir de ces vaisseaux en toutes ses necessitez.

Ils n'ont faute de vogueurs, pource que toutes les villes maritimes,& encor de terre ferme, auec la ville de Venise, mesme en fournissent autant qu'il faut, & pour les soldats des galeres,ils se seruent des hommes des Cernides.

Les Capitaines & Surcomites des galeres sont pour la pluspart gentils-hommes Venitiens, dont le nombre est fort grand: de sorte que chaque galere outre le Surcomite, a deux autres gentils-hommes de Venise, pour les exercer en la discipline de la mer. Tellement qu'ils n'ont faute de rien que de biscuit, principalement quand il est cher: toutefois ils y mettent bon ordre, ayans beaucoup de grands greniers dans lesquels ils conseruent vne grande quantité de froment, & d'autre sorte de bled, & du biscuit encore.

Pour la garde & seureté du Golfe de Venise,& des Isles de la mer Ionique, ils tiennent continuellement sur la mer des armées de 35. à 40. galeres, auec vn Proueditor, ou Pouruoyeur, & vn Capitaine du Golfe: & cecy couste toutes les années à la Seigneurie 5000. ducats, comptant le biscuit.

Ces galeres rendent non seulement la mer asseurée des Corsaires, mais sont encore cause que plusieurs gentils-hommes s'exercent aux armes de mer, encore qu'on n'y fasse point de guerre de grande importance, & d'ailleurs cela donne vne grande reputation à la Seigneurie.

Toutes les fois que le Turc s'arme, on grossit ce nombre de galeres d'vn semblable; & en tel cas on fait vn General de l'armée, dont le nom est tant estimé des Turcs, qu'ils n'osent s'approcher de beaucoup du Golfe, tant s'en faut qu'ils viennent pres de la ville de Venise.

Mais encore que ladite garde soit fort puissante, toutefois elle n'est capable d'asseurer tous les vaisseaux qui vont par ce Golfe,pource que les moindres qui ne s'éloignent guere de terre en la Dalmatie, sont pillez par certaine sorte de Corsaires, appellez Vscoques,qui se retirent à la Seigne & au Fleuue,terres de la maison d'Autriche,veu que ceux-cy venans auec quelques barques armées, molestent en telle sorte les petits nauires, qu'il faut que la Seigneurie tienne continuellement sur la mer vn Capitaine auec cinq Fustes armées, qui n'a autre charge que d'exterminer cette engeance; & combien que ce soit chose de grande dépense, toutefois ce n'est pas peu de profit de chastier vne infinité de ces voleurs.

Or ce n'est chose mal-aisée de s'imaginer combien la Seigneurie peut enuoyer dehors de galeres & de nauires, pource que le bois, ny les armes, ny les hommes, ny l'argent ne luy manquans point, elle en peut armer la quantité qu'il luy plaist: & combien que depuis long-temps on n'ait veu dehors plus de cent galeres, & peu de nauires, toutefois celuy qui voudra considerer la chose plus auant, trouuera qu'il y a deux & trois cens ans que la Seigneurie n'auoit tant de forces, & toutefois elle arma pour la conqueste de la terre Saincte deux cens nauires ou galeres, & autant en la conqueste de Constantinople, lors que les Venitiens y allerent auec les François.

Doncques si la necessité pressoit les Venitiens, il faut croire qu'auiourd'huy qu'ils sont plus abondans en argent, & fort puissans en subjets, & qu'ils ont vn Arcenal mieux fourny qu'il n'a iamais esté, ils pourroient non seulement arriuer à cette quantité de voiles, mais encor la surpasser; & s'ils ne le font, c'est pour ne mettre pas au hazard tant de vaisseaux en vne seule fois; & combien qu'ils cedent aux Turcs en nombre, ils ne sont pas moindres en puissance: & c'est chose toute certaine

certaine que s'ils estoient assaillis par les galeres Turquesques, ils ne craindroient de les combattre; & pour cette cause, les Turcs n'ont iamais osé entreprendre de les attaquer.

GOVVERNEMENT.

XI. VEnons maintenant à discourir de l'ordre auec lequel vne si belle Seigneurie s'est si long-temps gouuernée, & comme elle a duré plus longuement qu'aucune autre qui soit paruenuë à nostre connoissance, & de quelle sorte elle se conserue entiere parmy tant de guerres & de troubles; si bien qu'il semble que ses subjets, au respect des autres, iouissent du siecle d'or, viuans en tranquillité & paix asseurée, & croissans tous les iours en prosperité & en richesses.

Ce que i'estime proceder principalement de la bonne volonté de Dieu, qui a soin particulier de cette Republique: & d'ailleurs on ne peut nier que cela ne prouienne d'vn gouuernement bien reglé, institué par des hommes fort prudens, qui eussent esté tenus pour Philosophes moraux, ou actifs, s'il eussent vescu durant les premiers siecles.

Encore que cette Republique soit gouuernée par les nobles, & non par le peuple, toutefois on ne peut dire que ce soit vn gouuernement de beaucoup, ny de peu de gens; & encor qu'elle ait son Prince ou son Duc, que ce soit vn gouuernement d'vn seul: mais elle est de telle qualité, qu'elle est composée de toutes les trois especes de gouuernement, d'où l'on en void proceder vn seul tres-parfait.

Elle a donc vn seul chef, qui represente la majesté de l'Empire en l'habillement, & en la grauité ou reputation, & cestuy-cy est appellé Dogge, c'est à dire, Duc ou Capitaine, qui est vn homme par lequel il semble que les autres soient conduits, à voir son habillement, & toute la façon exterieure d'vn Prince absolu: & cestuy-cy est crée par les nobles mesmes par l'élection; mais pour l'authorité, il n'est rien plus que l'vn des principaux nobles, veu qu'aux conseils, il n'a qu'vne seule voix comme les autres, & a en apparence la charge de répondre au nom de la Republique, aux Ambassadeurs, & aux lettres des Princes: mais il ne répond ny écrit que selon que le Senat determine. Il a l'authorité d'entrer en tous les Conseils, & de dire son aduis, ainsi que les autres: toutefois chacun luy peut contredire comme bon luy semble.

On void apres le gouuernement de peu de gens, non des plus riches ou des plus puissans, mais des plus sages & plus remplis de merite: & ce gouuernement est de plusieurs, ou de dix tous seuls; & cecy se nomme le Conseil de Dix, qui auec quinze autres Senateurs, & la personne du Prince & de six Conseillers, a puissance de faire toutes deliberations, sans que sa resolution puisse estre reuoquée.

Il y a beaucoup d'especes de gouuernement, qui peuuent estre appellées de beaucoup de gens.

Si ie voulois parler de chacun en particulier, ie me rendrois ennuyeux, au lieu que i'ay proposé de me rendre tel, le moins qu'il me sera possible.

Mais ie diray seulement que toutes les sortes des susdits gouuernemens, composent vn seul Conseil qui ne peut estre appellé de plusieurs, pource qu'il n'arriue pas au nombre de 225. & cestuy-cy est vrayemẽt le Senat qui se nomme *Li Pregadi*, les Priez: pource qu'au commencement de la Republique, on prioit les plus sages citoyens de venir donner leurs voix, & de dire leurs opinions, afin de deliberer & de pouruoir aux necessitez de la Republique.

Ces Senateurs sont donc choisis d'vn autre Conseil beaucoup plus grand, duquel l'on prend les plus aduisez; pource que c'est à eux à determiner les matieres de plus grande importance, comme par exemple celles de guerre & de paix: ou quand il s'agist de fortification des places, de faire venir des Capitaines, d'enuoyer des Ambassadeurs aux Princes.

C'est en ce Conseil qu'on lit toutes les lettres qui viennent à la Republique, & pour conclusion, c'est celuy qui resout toutes les affaires de consequence. En dernier lieu ce Conseil-là fait assembler la Republique, combien qu'en effect elle ne le soit pas, & pour cette cause il n'y entre que des nobles, dont on tient registre & compte particulier; & le noble ne peut entrer en ce Conseil pour donner sa voix, auant qu'il ait prouué qu'il a passé l'âge de 25. ans; & combien qu'il y en ait quelques-vns qui par faueur speciale, peuuent entrer à vingt-ans ou vn peu plus, toutefois l'ordinaire est, qu'on n'y entre qu'à 25 ans.

Or les Gentils-hommes qui peuuent entrer en ce Conseil, sont au nombre de 2500.

Mais pource que plusieurs sont tousiours dehors aux exercices des Magistrats, & d'autres sont empeschez à d'autres affaires, il ne s'y en assemble iamais presque plus de 1600.

Ceux-cy s'assemblent tous les 8. iours vne fois, c'est à sçauoir le Dimanche matin, & aussi la matinée des autres festes, & c'est là qu'on crée les Magistrats, & qu'on distribuë les gouuernemens de la Republique, auec vn merueilleux ordre. On élit donc par plus grand nombre de voix ceux qui doiuent entrer au Pregadi ou Conseil des dix, de mesme qu'aux autres Conseils, & ceux-cy sont tousiours les plus sages & plus entendus de toute la Noblesse: & combien qu'il semble que la bonne fortune ayde à obtenir les Magistrats, toutefois ils ne sont donnez à personne qui ne les merite, pource que si celuy qu'on propose n'est approuué à plus de la moitié du Conseil pour bon & suffisant, il ne peut obtenir ce qu'il desire.

Ie pourrois m'estendre icy sur le merueilleux ordre que ces Seigneurs tiennent à créer ces Magistrats; à dire comme toute chose s'y passe paisiblement, & auec beaucoup de douceur: mais ie serois trop long, & peut-estre ennuyeux. C'est pourquoy ie m'en déporteray pour venir aux autres particularitez de la conduite des Seigneurs de cette Republique.

Ils admettent quelques-vns d'entre les ieunes gens, à dire leurs aduis aux deliberations de la ville, chose qui semble ayder beaucoup à conuier plus fort la ieunesse à s'adonner aux choses graues & profitables à la Republique, outre qu'auec leur ardeur ils viennent à rechaufer la froidure des vieillards. En fin l'on ne void entr'eux qu'vne égalité digne d'vne merueilleuse loüange.

On n'a égard ny à pauures, ny à riches, ny à gentils-hommes, ny roturiers; & ceux-cy ont encore quelque part en cette Republique, iouyssans de plusieurs Offices, qui sont éleuez, & de grand profit, comme de ceux de Capitaines de quelques chasteaux, Secretaires & semblables. Et de là vient que le peuple est tres-affectionné à l'endroit des nobles, & se monstre pareillement fort humble, & les nobles sont ses protecteurs, le fauorisent en toutes ses necessitez, & l'aduancent aux honneurs ausquels il peut paruenir.

Cette Seigneurie a grand égard à la pauureté, à laquelle elle pouruoit par plusieurs voyes, par lesquelles elle se rend les miserables, ie ne diray pas subjects, mais esclaues; veu que la Republique dépense vne grande quantité d'argent pour maintenir à bon marché le pain, & les autres choses necessaires à la vie de l'homme. C'est pourquoy il ne se faut estonner, si le peuple supporte sans bruit, toute charge aux necessitez de la Republique.

Les peuples des autres villes subjettes, luy sont pareillement fort fideles: parce que celuy qui va pour les gouuerner, n'a point d'autre but que de faire iustice à vn chacun, & d'ayder aux villes qui sont sous sa charge; veu qu'en ce faisant, il vient à obtenir à son retour de plus grands honneurs: mais s'y gouuernant d'autre sorte, il est puny, & non employé.

L'autre raison pour laquelle les peuples ayment le gouuernement des Venitiens, est pource qu'ils ne sont pas chargez de gabelles excessiues, comme quelques miserables villes sont par des tyrans.

Il me semble que i'ay fait voir en peu de paroles la forme de cette Republique, que l'on verra si on veut plus amplement dans le liure que Contaren en a fait.

Or si nous la comparons aux autres qui ont esté deuant elle, sans parler toutesfois de leur grandeur & de leurs forces, mais seulement de la maniere, & de la composition interieure du gouuernement, & des bonnes loix; nous cognoistrons comme elle deuance en cette particularité toutes les autres, pource que l'on peut dire, que celles-là ont esté gouuernées par des hommes auides de proye & de sang humain, & ceste-cy l'a esté par le Createur de toutes choses, & trouuée & fondée par des Philosophes, auec vne parfaite composition. Et ie ne sçay qui nous pourroit seruir de plus grand exemple ou argument en cecy, que la Republique Romaine, qui ayant presque assujetty tout le monde, ne se pût toutefois maintenir libre plus de sept cens ans: au lieu que ceste-cy enuironnée de tant de puissans ennemis, qui ont tousiours cherché de la ruiner, sans auoir iamais eu aucun Prince bien amy entre ses voisins; a pû par l'espace de douze cens ans, & plus, se conseruer libre & entiere, voire mesme a

toute seule peut resister à la puissance demesurée du grand Turc, & autrefois à celle de tous les Princes Chrestiens, auec des succez grands & merueilleux; sçauoir que lors qu'on la iugeoit foulée & presque vaincuë, on la voyoit alors plus forte & plus vigoureuse, se releuant comme vn Phœnix & renaissant de ses cendres. Et ie ne sçay veritablement quelle force peut estre auiourd'huy capable de la vaincre ou ruiner, pourueu que la discorde, seul instrument capable de l'abattre, n'entre dans cette Republique.

Mais il y a la plus grande partie de ces sages & bons Senateurs, qui veillēt continuellement afin que cela n'arriue, & combien qu'il semble à quelques-vns, que pour les grandes méchancetez qui se commettent tous les iours dans la ville de Venise, elle ne peut éuiter guere long-temps sa ruine entiere, toutefois les autres sçauent qu'outre que le Magistrat fait tout son effort pour remedier à tant de maux, il y a encore plusieurs deuotes personnes qui empescheront que ce mal n'aduienne.

Or puis que nous auons raconté les perfections de cette Republique, il ne sera mal à propos de particulariser ses defauts, encores qu'ils soient assez peu considerables.

Le premier, & peut-estre plus grand, est qu'elle possede tant de pays si peuplé, pour la nourriture duquel elle a besoin des viures des autres, veu que si elle n'auoit la mer, par laquelle on conduit à Venise grande quantité de grains, son pays endureroit presque vne continuelle necessité de pain, qui est vne chose fascheuse aux peuples. C'est aussi la seule occasion pour laquelle elle estime tant la paix auec le Turc, pource qu'il vient des pays de sa domination assez bonne quantité de grains aux Venitiens. Et pour cette mesme cause elle fait aussi grand estat du Roy d'Espagne, qui luy octroye bien souuent la traitte des grains de Sicile & de la Poüille.

Le second est, qu'elle ne se sert que d'Infanterie Italienne, combien qu'il soit certain qu'elle a beaucoup perdu de son ancienne reputation, ce qui est venu de la diuersité de combattre: si bien qu'aux ordonnances fermes elle n'a rien de semblable à la Suisse & Allemande. Tellement que cette Republique deuroit auoir en ses armées vn bon nombre de Suisses & Allemands, par ce moyen son Infanterie seroit bien plus estimée.

Le troisiesme est, qu'elle ne fait General d'armée vn de ses subjets, mais vn estranger, ce qui est se mettre à la discretion d'autruy, outre qu'il luy faut beaucoup dépenser aux forteresses, pource que les hommes trouuans tous les iours de nouuelles façons d'attaquer, il est necessaire de les changer de temps en temps. En quoy elle a fait de grandes dépenses bien souuent, qui est vne chose qui diminuë grandement l'heur de cette Republique.

Mais ces défauts ne sont pas tous sans remedes, & pour cette cause ces sages Senateurs ne regardent sans cesse qu'à remedier à tous les inconueniens de leur Republique, & n'ont autre but que de conseruer l'Estat en paix & en liberté. Et vrayement ils ne seront pas troublez d'eux-mesmes, pource qu'il ne laissent iamais aduancer les querelles particulieres qui naissent parmy eux, & les appaisent à la mesme heure, ou par amour ou par force du souuerain Conseil des Dix. Dauantage, les citoyens ou les nobles ne montent iamais à telle reputation, & ne paruiennent iamais à tel degré ou à si grande richesse, qu'ils puissent penser à se rendre tyrans, ains ils viuent entr'eux en grande paix & concorde.

CREATION DES MAGISTRATS de Venise.

XII. PRemierement, l'on fait asseoir les Patrices & Gouuerneurs de la ville, chacun en son ordre & selon sa dignité. Et est icy à remarquer que personne n'est admis en cette assemblée, s'il n'est venu de la race des Patrices, & n'a atteint l'âge de vingt-cinq ans. Estans ainsi arrangez de part & d'autre sans dire mot, apres la voix des élisans auec des jettons, ou bien auec certaines petites boulettes d'argent, lesquelles sont diuisées par les distributeurs, qui vont de place en place, Aussi-tost que cela est fait, deux Collecteurs vont recueillir & ramasser ces petites boulettes dans des va-

ses faits de bois, qui ont l'entrée fort estroitte & petite, & dans lesquels on peut mettre la main, lesquels vases ont par en bas deux petits coffrets, dans lesquels se diuisent les petites boulettes, les y iettant de telle sorte, que les Collecteurs mesmes ne sçauent auquel des deux coffrets est tombée chacune de ces boulettes, ou au droict ou au gauche: & ne peut-on sçauoir par ce moyen, auquel desdits coffrets sont plus de voix qui approuuent ou qui refusent le Magistrat qui doit estre eleu; & où il se trouue plus de voix au coffret, c'est de celuy-là qu'est ordinairement tiré le nom du Magistrat éleu.

Et parce qu'il y a eu plusieurs grandes personnes qui ont écrit & remarqué vne infinité de belles choses touchant la Republique de Venise, & les assemblées ordinaires qui s'y font pour ce sujet; desirant reprendre mon dessein, ie renuoye le Lecteur arriere de cette cognoissance.

Reuenons à la description de nostre sale des Assemblées publiques, laquelle Hierosme Capugnan, Religieux Boulonnois de l'Ordre sainct Dominique, dit auoir en largeur 73. pieds, & en longueur cent cinquante, qui fut bastie l'an de nostre Seigneur 1309.

En icelle se voyent dépeintes & representées au vif par aucuns des plus braues & celebres d'Italie, toutes les batailles & victoires des Venitiens, & outre plus se voyent par ordre, tous les Ducs, Princes, grands Seigneurs & Senateurs de la ville, & plusieurs autres figures d'hommes tant de Venise que d'Italie, qui par leur haut sçauoir & grande doctrine, ont donné suiect & laissé matiere apres leur mort, de faire à iamais parler d'eux: mais comme toutes ces choses furent déperies & ruinées par l'accident du feu, qui brûla cette sale en l'an de nostre Seigneur 1577. elle a esté rebastie en l'an 1583.

Cette histoire est dépeinte par de tres-excellens ouuriers, sur trois grandes tables ou cartes, dont la premiere contient l'histoire de Federic. La seconde celle du Pape Alexandre III. & la troisiesme comme Constantinople fut vne fois reduite sous la puissance de l'Empire Venitien.

Les planchers de cette sale sont tous azurez, & du costé de l'Orient se void le Throsne du Prince de Venise; au dessus duquel contre la muraille, se void dépeint vn Paradis, contenant tout ce costé de muraille, à quoy faire fut employée vne des colomnes: Monsieur de Baut, maistre Peintre, & auparauant vn autre appellé Quiarionte, y trauaillerent.

A l'opposite dudit Throsne du Prince de Venise, se void vne belle chaire toute de marbre, dans laquelle est vne image de nostre-Dame, tenant son fils le Sauueur du monde entre ses bras, auec quatre Anges qui l'enuironnent.

Cette sale a ses voûtes de costé & d'autres, diuisées en beaux rangs de fenestrages, dont les vnes regardent dans vne grande ruë, & les autres sur la mer.

De là l'on est conduit par vne belle galerie, iusques à l'Arcenal du Palais du Duc, lequel n'est monstré sinon aux grands Seigneurs estrangers, qui arriuent ordinairement à Venise, pour voir les singularitez d'icelle.

DES CEREMONIES OBSERVEES EN L'ELECTION des Ducs de Venise.

VI Our pris au Senat pour l'élection d'vn nouueau Duc, tous les gentils-hommes Venitiens, qui ont atteint l'âge de 30. ans, se rendent au Palais en vne sale, les portes de laquelle estant fermées, on met dans vn vase autant de balotes qu'il y a de gentils-hommes: mais les balotes sont de deux couleurs, il y en a seulement 30. de dorées, les autres sont blanches: Puis chaque gentil-homme tire vne balote. Ceux qui ont tiré des balotes blanches demeurent en la mesme sale: & ceux qui ont tiré les balotes dorées, sont menez en vne autre sale, là où on met dans vn vase 30. balotes, neuf desquelles sont dorées. C'est ce qu'ils appellent le sort des 30. balotes.

Ces 30. gentils-hommes ayans derechef tiré chacun vne de ces balotes, les 9. qui rencontrent les dorées en nomment 4. Ceux-cy sont appellez les Electeurs de la premiere élection.

Ces 40. nommez, remettét 40. balotes dans vn vase, 12. desquelles sont dorées, puis

retirent au sort, & les 12. qui ont rencontré les dorées, sont dits les Electeurs de la seconde Election, car ils en nomment 25.

Ces 25. qu'ils ont nommez, remettent 25. balottes dans vn vase, 9. desquelles sont dorées, puis retirent au sort, & les neuf qui tirent les dorées, sont dits Electeurs de la 3. Election, car ils en nomment 45.

Ces 45. remettent 45. ballottes dans vn vase, vnze desquelles sont dorées, puis retirent au sort, & les vnze qui rencontrent les dorées en nomment 41. qui seuls élisent le Duc en cette maniere.

Ces 41. s'estans enfermez en la sale, où s'assemble d'ordinaire le Senat, ils choisissent trois des plus venerables d'entr'eux, qu'ils appellent Prieur de l'Assemblée, & deux Secretaires : les 36. restans se diuisent en 4. estant permis à vn chacun de choisir en quel lieu des 4. il se veut ranger.

Ce fait, les Prieurs se mettent en vn siege releué, & les Secretaires appellent ces 36. l'vn apres l'autre, lesquels en leur presence mettent chacun dans le coffret destiné à cét effect, vn petit bulletin ployé, où est écrit le nom de celuy qu'ils élisent pour Duc.

Chacun retourné en sa place, les Secretaires lisent ces bulletins deuant les Prieurs, puis font autant de bulletins qu'il s'en trouue de nommez pour estre Duc, écriuans dans chaque bulletin le nom d'vn nommé, & combien il a eu de voix.

Apres on met tous ces bulletins pesle-mesle dans vn bonnet, d'où ils sont tirez l'vn apres l'autre, & écrits selon l'ordre que l'on les tire.

Mais auant que commencer la derniere balotation des nommez pour estre Duc, pource qu'elle se fait selon l'ordre que les bulletins ont esté tirez. Si celuy dont le nom a esté tiré le premier, est en la compagnie, on le fait retirer en vne chambre à part. Et lors les Prieurs demandent s'il y a quelqu'vn qui ait à dire quelque chose contre luy. S'il se trouue quelques reproches, on l'appelle pour s'en iustifier : s'il ne le fait, il est exclus d'estre éleu Duc : s'il s'en purge, on le fait derechef retirer, puis on procede à la balotation, laquelle se fait en cette façon. Sur vn banc deuant les Secretaires il y a 2. vases, l'vn pour le consentement, l'autre pour le refus : & aupres 36. balotes marquées. Puis on appelle l'vn apres l'autre les 36. Electeurs, lesquels mettent dans l'vn des deux vases vne balotte : Ce qu'ayans fait, s'il s'en trouue 25. dans le vase du Consentement : celuy-là est declaré Duc, sinon exclus. Ce fait, on balotte pour le second tiré, nommé pour estre Duc, en la mesme façon qu'à ce premier : & s'il n'y a 25. balottes dans le vase du Consentement, on balotte pour le troisiesme, & ainsi des autres, iusques à ce qu'il y en ait eu vn qui ait eu 25. balottes de Consentement. Voilà comment les Venitiens se gouuernent en l'élection de leur Dogge.

Reste maintenant à considerer l'amitié & la bonne intelligence que cette Republique entretient auec les autres Princes. Et encores que l'on ne puisse discourir asseurément de cecy, toutefois ie diray qu'elle a tousiours fait & fait encores à present tres-grand estat du Pape, elle luy rend le deuoir & l'obeissance qu'elle sçait luy estre deuë, comme chef de l'Eglise vniuerselle, & redoute ses armes spirituelles, sçachant que ses affaires ne pourroient pas bien prosperer sans son amitié.

Elle fait son possible de se maintenir auec les autres Princes à cause de leurs grandes puissances, ausquelles il luy seroit malaisé de resister, si elles estoient vnies contre elle : elle veut conseruer leur amitié, craignans d'estre par eux surprise à l'impourueu, dautant qu'il y en a qui ne cherchent qu'à s'emparer des belles & grandes citez qu'elle possede en Italie, cognoissans assez que les Princes absolus ne peuuent voir prosperer les Republiques.

Mais venant à particulariser les choses, ie dis que cette Seigneurie est aucunement affectionnée au Roy d'Espagne, voulant entretenir la paix auec luy, pour estre leurs villes proches des siennes en Italie, & quoy qu'elle ne se soit point voulu lier auec luy auec vne marque d'amitié, cela toutefois ne procede d'autre chose, qu'afin de ne donner aucun soupçon aux autres Princes, & particulierement au Turc, & aussi pour faire cognoistre à tous sa Neutralité, de mesme que sa liberté qui ne dépend d'aucun autre.

Cette Republique redoute sur tous le Turc, à cause qu'il est presque inuincible sur terre, & sçait on qu'encores qu'il perdist vne armée sur mer, il ne perdroit pas grande chose; au lieu que si cette Seigneurie en perdoit vne sur mer, elle verroit son estat de la mer reduit en grand hazard, du moins sa liberté sur mer seroit de beaucoup diminuée.

Mais ce qui est cause qu'elle apprehende dauantage d'auoir guerre auec le Turc, est d'auoir necessité de bled, dautant qu'alors il luy est defendu de tirer du bled du pays ennemy, duquel il luy en vient grande quantité en temps de paix : ce qui a esté quelquefois la perte de quelques viures, ainsi qu'autrefois en Albanie & en la Morée, lesquelles Prouinces se sont vn long-temps defenduës contre les armes du Turc : c'est pourquoy cette Republique a besoin de maintenir la paix auec ce puissant ennemy, & se comporte de telle sorte auec luy, qu'elle entretient son amitié auec de grands presens ; & d'endurer quelques courses de ses galeres : cela neantmoins n'empesche pas qu'elle ne se fortifie en sorte, qu'il seroit assez malaisé au Turc de luy nuire ; outre que son amitié luy est grandement profitable, à cause des marchandises qui se portent de Venise en Turquie, & de Turquie à Venise : mais quand le Turc voudroit rompre auec les Venitiens, il y trouueroit plus d'affaire qu'il n'estime.

Cette Seigneurie s'entretient aussi en bonne intelligence auec le Roy d'Espagne, à cause des places qu'elle a en Lombarbie proches du Duché de Milan, ne voulant point auoir de guerre auec luy : aussi ne pense-il à troubler le repos des Venitiens ; & quand l'enuie luy prendroit de leur faire la guerre, ils ont assez de villes fortes & bien peuplées, & de moyens pour se defendre par terre : mais par mer ils ne le craignent point, ayans moyen d'armer en peu de temps plus grand nombre de galeres que toute l'Espagne, Naples & la Sicile.

Ils sont en paix auec l'Empereur, qui ne leur peut nuire que du costé de l'Istrie, par ses Vcoques : mais selon la mer, ils ont des forteresses imprenables, capables d'arrester leurs courses ; joint qu'à present ils sont paisibles de ce costé là ; & quoy qu'ils ne soient subjets de l'Empire, ils sont neantmoins bien aise d'estre bien auec l'Empereur.

Quant au Roy de France, ils ont de tout temps entretenu son amitié, de laquelle ils font grand estat pour les secours qu'ils pourroient tirer de France, s'ils auoient guerre auec l'Espagnol. Ils n'ont pas sujet de craindre les François qui n'ont point de forces en Italie pour les troubler ; au contraire, souuentefois on a veu cette Seigneurie entrer en ligue auec le Roy tres-Chrestien, pour vne cause commune, comme l'an 1615. au sujet de la Valteline, enuahie par l'Espagnol sur les Grisons, & l'an 1629. pour la defense du Duc de Mantouë contre les Imperiaux, entrez au Mantoüan pour l'en dépoüiller.

Pour les Princes d'Italie, ils viuent tous en assez bonne intelligence auec les Venitiens, auec lesquels ils permettent à leurs peuples d'auoir commerce libre ; joint qu'il n'y en a aucun d'eux assez puissant pour leur nuire, pourueu qu'ils ne se liguent auec le Roy d'Espagne qui veut demeurer en paix auec cette Seigneurie.

Du costé du Pape il n'y a à present que toute bonne intelligence auec Venise: si autrefois du temps du Pape Paul V. il y a eu quelque trouble, & Venise a ce sujet a esté mise en interdit, ils n'en sont neantmoins iamais venus à vne guerre ouuerte, le tout ayant esté accommodé par l'entremise du Roy tres-Chrestien.

Ayant iusques icy décrit les richesses, la puissance, la grandeur & les aduantages de Venise, il ne sera pas hors de propos de faire voir aussi ses manquemens & defauts.

Le premier & le plus grand est, de ce qu'elle a beaucoup de pays fort peuplez, pour la nourriture desquels elle a besoin d'auoir des bleds d'ailleurs, par la commodité de la mer, sans laquelle son estat seroit grandement incommodé de pain, dont le peuple ne se peut passer. C'est pourquoy, comme dit est, elle est soigneuse de conseruer la paix auec le Turc & le Roy d'Espagne, à cause de la traitte des bleds qui se fait pour elle en Sicile & en la Poüille.

Le deuxiesme est, qu'elle ne se sert d'autre Infanterie que de l'Italienne, ou bien elle en tire de Suisse & d'Allemagne quand elle en a besoin, & peu d'autre pays.

Le troisiesme est, qu'elle prend volontiers pour General de leur armée, vn chef estranger & non de leurs subjets, comme de Lorraine le Comte de Vaudemont ; de Florence, quelque Prince des Medicis ; & en ces dernieres années elle a eu de France pour generaux le Duc de Rohan, le Duc de Candale, & à present le Cheualier de la Valette, ce qui est se mettre à la discretion des estrangers, qu'elle entretient auec de grands appointemens : outre que cette Republique fait de grandes dépenses à fortifier ses places, pource que la façon de faire la guerre & de fortifier, se changent souuent, elle est soigneuse de faire toutes ses fortifications regulieres & à la moderne, ce qui ne se fait que par vne grande dépense.

Mais cette Seigneurie est assez iudicieuse & preuoyante, pour remedier à ces defaults : car tous ses plus grands soings ne tendent qu'à preuenir tous ces inconuiens, comme aussi à entretenir son Estat en paix & en liberté, qui ne peut estre troublé de soy : pource qu'elle ne laisse iamais nourrir les differens qui naissent entr'eux ; mais les appaise & les accorde sur le champ, ou à l'amiable, ou par la force du Souuerain Conseil des Dix.

Dauantage les Nobles, ou les Citoyens ne paruiennent iamais à tel degré de grandeur ou de richesses, qu'ils puissent se porter à la tyrannie, ains viuent tous entr'eux en bonne vnion comme bons Citoyens ; Si bien qu'ils viuent paisiblement, librement & heureusement.

RELIGION.

XIII. Les Venitiens sont bons & fermes Catholiques, de mesme que tous leurs subiets qui demeurent en Italie : mais ceux de l'Isle de Corfou suiuent la religion des Grecs & schismatiques ; & cette Republique ne les trouble point en cela, afin de faire que ce peuple ne s'esmeuue, & ne se fasche de la domination des Latins : & ne conuient les ennemis de ce nom à attenter quelque chose, combien toutesfois que la Seigneurie les bride par vn fort & par la garnison qu'elle y tient : il en est presque de mesme en Candie, dont le peuple est ennemy du nom des Latins, il est vray qu'il y en a quelques-vns affectionnez à l'Eglise Romaine.

DES VILLES ET FORTERESSES QVI SONT DANS LE CONTINENT D'ITALIE, APPARTENANTES A VENISE.

DE LA VILLE DE BRESSE.

XIV. BResse est la seconde ville de Lombardie, qui appartient à la Seigneurie de Venise, assez belle & celebre non pour le tour de ses murailles, ou pour la multitude de ses habitans, veu qu'il n'y a pas plus de cinquante mille personnes dans Bresse, mais pour la grandeur de sa Iurisdiction, pource qu'elle embrasse beaucoup de belles & bonnes places, & des vallées importantes & peuplées. Entre les places qui luy sont suiettes, on donne le prix à Asolá & Salo, sur le lac de Garde ; & entre la vallée de Valmonique, qui a de longueur cinq cens milles, & est pleine d'habitans, elle comprend aussi les lacs d'Isée & d'Idre.

Cette ville est arrosée d'vne petite riuiere nommée Garcia, qui ne luy rapporte pas beaucoup de commodité ; cette Cité est fort ancienne, & retient tousiours son premier nom : elle estoit autrefois le chef & la Metropolitaine des Cenomans, & est encore fort belle auiourd'huy, & remplie de marchans nobles & riches au possible : elle est enuironnée de tres-fortes murailles & d'vne citadelle ; & ce qui la rend celebre est qu'elle est peuplée de personnes grandement aduisées & d'vn grand esprit ; aussi aucuns des familles d'icelles sont honorez de l'honneur & dignité des Patrices Venitiens. Et encore qu'elle ne soit des plus grandes d'Italie, ny de long circuit, & qu'elle ne cõtienne pas plus de cinquãte mille personnes, elle tient pourtant le second lieu entre les villes de Lombardie, pour l'amplitude de son territoire & seigneurie : car sous icelle il y a plusieurs petites bourgades pleines de riches & opulens habitans qui en dependent, entre lesquels lesdits d'Asola & Salo sont les plus renommez. Elle est aussi Leandre en ses antiquitez d'Italie liu. 3.

Digitized by Google

peuplée de quelques vallées fort populeuses, dont la plus considerable est la vallée Valmonique.

Maginus & quelques autres Topographes, disent que le territoire de la ville de Bresse contient trois cens cinquante mille personnes, comptant les petits enfans.

De cette ville sont issus quelques Cardinaux & plusieurs personnes illustres, tant aux lettres qu'aux armes : elle dépend de la Seigneurie de Venise, & a vn territoire fort ample & estendu ; car on trouue qu'il a en sa longueur pres de cinquante milles, entre le bourg Limone, lieu où s'estend le Lac Benac & la ville Vrceane, & contient en sa largeur cent milles ; sçauoir depuis Mose, distant de quinze milles de Mantouë, iusqu'à Dialengue, siz au bout de la vallée de Camone : là le pays est fort frequenté & peuplé d'vn grand nombre de bourgs, villages & de fort bons laboureurs & fermiers autant qu'vn autre puisse estre : il est grandement fertile, & a esté tout l'arrousoir des anciens : car outre ce qu'il abonde de tout ce qui est necessaire à la vie, comme de froment, millet & autres legumes, en lin, en vin, en huile, & en grande quantité de fruicts de diuerses especes ; il a aussi quelques mines de metaux, principalement de fer & d'airain, d'où vient que les peuples champestres en tirent vn grand profit. Il y a aussi la ville d'Vrceane, appellée vulgairement Orce, grandement fortifiée par les Venitiens, elle est honorée d'vn siege Episcopal, & est vne forteresse bien garnie & munie d'vne bonne garnison, assise sur les frontieres du Duché de Milan.

DE LA VILLE DE VERONE.

XV. Verone est vne belle & grande ville embellie d'vn tres-magnifique & superbe Amphitheatre, & autres vieux monumens & reliques de l'antiquité : Elle contient enuiron quatre vingt mille personnes d'habitans.

Entre Verone & Padouë, il n'y a pas grande difference, quant à la grandeur de la ville, & au circuit des murailles, mais pour le peuple, Verone surpasse Padouë, de la iuste moitié de ses habitans. C'est pourquoy les Venitiens entretiennent tant qu'ils peuuent les estudes & les exercices dans Padouë, afin de la rendre plus habitée.

DES VILLES DE BERGAME, VINCENCE ET CREME.

XVI. La ville de Bergame est assise sur la pente & la cime d'vne montagne, & est vne tres-ancienne cité ; ses grands faux-bourgs sont ioincts à icelle tout à l'entour de la montagne, & ne void-on en la ville & en sesdits faux-bourgs que toute sorte de magnifiques maisons & édifices : le peuple est curieux de gloire & d'honneur, & quoy que le langage de ce pays soit vil & grossier, ils sont neantmois douëz d'esprit grandement subtil, & fort capable aux lettres & à manier toute sorte d'affaires, & ne cedent rien en cela aux Florentins. Leandre Albert, dit que son territoire est grandement fertile, excepté le pays qui regarde le Septentrion : car il est fort aspre, raboteux, montueux & presque sterile : il y a force vallées en tout ce pays, entr'autres sont celles-cy, Seriane, Brembane, la vallée de S. Martin, Mancane & autres, dont aucunes produisent du vin, de l'huile tres-douce & tres-suaue, les autres sont du tout steriles, sinon qu'elles abondent en veines & mines de fer, & celles qui ne sont propres à produire vins & bleds, seruent pour y enuoyer paistre les trouppeaux, desquels ils tirent d'assez bonnes laines, qui se portent & debitent par toute l'Italie.

Leandre liu. 3. de ses Antiquitez d'Italie.

La ville de Bergame est tres-forte & munie de murailles, & d'vne tres-bonne citadelle ; elle est de l'obeissance de la Seigneurie de Venise.

La ville de Creme est tres-noble & est assise en vne plaine, tres-belle & fort agreable, ample en ses espaces, & enceinte de tres-fortes murailles, elle abonde en richesses & en toutes choses qui sõt vtiles à la vie, elle est habitée d'vn peuple qui tient beaucoup de soy ; mais il est nombreux : elle est grandement agreable pour la beauté de ses bastimens : son territoire est tres-bon, fertile & arrosé de plusieurs fleuues & ruisseaux, le vin qui y est produit, est excellent, & ses fruicts abondans & delectables, il y a quãtité d'agreables coulans d'eaux, pleins des meilleurs poissons, mais singulierement de lamproyes & de marsouyns, ainsi vulgairement appellez, & qui sont d'vn goust tres-suaue & gratieux. Son territoire n'est pas de grande estenduë, mais il est capa-

ble de nourrir ses habitans : Elle est possedée par les Venitiens.

Pour Vincence, elle est peu differente quant au nombre des habitans à Bergame & Creme, & vaut bien autant que Modene qui a son Duc particulier : elle a vn grand territoire, & tres-abondant en toutes sortes de biens.

DV FRIVL ET DE SES VILLES.

XVII. LE Friul s'estend entre la Liuence, l'Istrie, les Alpes & le Golfe de Venise : il commence auec les Alpes, qui diminuans peu à peu finissent en belles campagnes.

Le Friul est vn Duché, & le pays des peuples Carneans, lequel s'appelloit autrefois Liburnie, comme dit Blondus : il est auiourd'huy nommé Friul, & a pris ce nom de Iules Cesar, qui faisoit passer par là ses troupes au deçà des Alpes : mais Blonde luy veut donner ce nom de Iulefore, ville qui fut iadis ruinée & demolie par Cancane Roy des Bauiens : Ce pays du Friul est encore proprement la Region d'Aquilée, ainsi ditte à cause d'Aquilée, ville Metropolitaine d'icelle, qui estoit tres-grande, comme ce qui reste le monstre : maintenant ce pays retient le nom de Friul, quoy que ce nom soit par langage corrompu, que luy ont donné les Venitiens.

Cette Region a pour limites du costé d'Orient l'Istrie, que les vns disent estre diuisée d'icelle par le fleuue Sontin, ou Lizonte, les autres plus probablement, Formion, autres Risane ou Disane, ou selon encore d'autres, Albe, prez l'embouchêure duquel fleuue est située la ville de Iustinopolis vulgairement appellée Cap d'Istrie: Vers le Septentrion, elle a pour bornes les monts Iapidi, d'où se voyent les Alpes appellées de Iulia : du costé d'Occident, elle a les Alpes des Grisons & des Suisses ; & de ce costé mesme le fleuue Liquence, la separe de la Marche Treuisine : & au Midy est bornée de la mer Adriatique.

Leandre Albert, d'écrit autrement sa situation. Elle commence, dit-il, à la plaine qui approche & regarde la mer : puis allant tousiours en montant, elle se hausse & éleue premierement par collines, & finalement par ses tres-hautes montagnes, qui ferment presque ses limites de tous costez, & de telle façon qu'estant ainsi enuironnée des monts de toutes parts, cette plaine semble estre vn theatre : elle a quelques sorties & entrées par où l'on en sort & y entre-on, afin que par l'embouchêure du fleuue de Sontio, on passe en la Marche Treuisine : de tous ses autres costez, elle a les Alpes, & pource on ne peut entrer ny sortir de là, que par monts & collines, ou par les ports de mer. *Leandre cy-dessus.*

Les peuples Euganeans, Venitiens, Truians, François, & en apres les Romains ont habité ce pays : mais la grandeur Romaine diminuant, elle tomba entre les mains des Lombards, & eut 14. Ducs du sang Lombard, qui luy commanderent, & deux Ducs de France, iusques aux temps de Charlemagne, ausquels elle demeura sous son Empire, & celuy de sa race iusques à Louis III. Roy de France, sous le regne duquel Berengarius heretique s'en empara, & luy ont succedé en iceluy Duché les Berengaires II. & III. lesquels deux derniers ayans esté pris par l'Empereur Othon, il en fit vn present royal à l'Eglise d'Aquilé. Et apres l'Empereur Conrad, adiousta encore à la munificence d'Othon, le reste dudit Duché du Friul auec le Marquisat d'Istrie, qu'il donna à ladite Eglise d'Aquilée, & ainsi le Patriarche d'Aquilée eut l'Empire, & la souueraineté de tout ce pays : iusques à tant que finalement les Venitiens l'ont tout reduit sous leur puissance, enuiron l'an de nostre Seigneur mille quatre cens vingt, & en iouyssent encore paisiblement auiourd'huy : il est toutefois ainsi qu'vne bonne partie d'iceluy occupé par des Comtes & Seigneurs particuliers, qui neantmoins ne laissent pas d'obeyr à la Seigneurie de Venise, & plusieurs d'eux-mesmes ont esté éleuez à la dignité des nobles de la Republique.

Cette Region a de grandes campagnes fort larges & arrosées d'eaux, mais tres-fertiles & abondantes ; d'où vient qu'elle produit grande quantité de toute sorte de fruits par tout, excepté és lieux proches des Alpes, où sont les collines steriles ; mais au lieu où il y a force chasteaux, il y a de bons vignobles, qui produisent de bons vins, dont Pline fait mention, au premier ordre des loüanges qu'il donne aux bons vins, & l'appelle vin de Pucine : les habitans en conduisent grande quantité à Venise, comme aussi de toute sorte de fruicts, & des pommes principalement de goust tres-excellent : pour les forests & les bois de ce pays, ils sont pleins de beau bois & matiere propre à bastir, & fort abondants & agreables pour la chasse de venaison : elle a des prez

Digitized by Google

grandement delicieux ; des pastis fort gras pour le bestail, & vn terroir tres-vtile, tant à la necessité humaine, qu'à la vie des animaux & aux delices des hommes ; vn ciel temperé, vn air salubre, vn pays bref où se trouue quantité de pierreries, de lapis, cornalines, berils & force beau cristal.

Il y a en cette Prouince vn beau fleuue nommé Hydra ou Idria, où il y a vne mine d'argent ; & non fort loin d'vn lieu nommé Montfaucon, se trouuent des eaux chaudes fort medicinales, desquelles Pline fait mention, & les appellé *Balnea montis Falconis*, bains de Montfaucon. Il y a encore en ce pays le fleuue appellé Villauent, qui est fort nauigeable, il prend sa source du mont Maurus, aupres du bourg de Phorny, où se rencontre aussi vne fontaine admirable : car y iettant du bois, son escorce, ses branches & ses feuilles deuiennent pierres. La ville Metropolitaine de cette Region est Vtine, cité d'assez belle grandeur & magnifique, non bastie par les Huns, comme disent quelques-vns, ny par les Ducs d'Austriche, mais est plus ancienne que tout cela, & est parlé d'elle beaucoup de fois chez Pline, en laquelle autrefois aussi a esté estably le siege du Patriarche d'Aquilée, apres qu'elle eust esté ruinée : c'est vne ville abondante & remplie de tout ce qui luy est necessaire, & qui a tousiours esté mere des beaux esprits qu'elle a fourny. La Republique de Venise, enuoye vn President en cette ville, qu'ils appellent Lieutenant, pour leur rendre compte de leurs affaires. Cette ville a cinq milles de tour, & est peuplée d'enuiron seize mille ames.

DE L'ANCIENNE VILLE ET TERRITOIRE D'AQVILE'E.

XVIII. EN ce mesme pays du Friul, se voyent aussi les anciennes ruines & reliques de la ville d'Aquilée, jadis siege Patriarchal d'Italie, laquelle estoit tres-riche, populeuse, & le seiour ordinaire des Empereurs : d'où vient que l'on l'appelloit la seconde Rome : elle estoit ceinte de murailles tres-somptueuses, & embellie d'vn magnifique appareil de quantité de Temples, amphitheatres & autres riches & somptueux edifices.

En icelle Octauius Cesar, souloit demeurer quelquesfois : là aussi Cesar Auguste ouyt le procez d'entre Herode & les Iuifs, & en donna son iugement, comme escrit Iosephe. Tyberius demeura là auec sa femme Iulia, où elle enfanta vn enfant hors de son terme. Maintenant ce pays est presque desert d'habitans, & plus propre pour faire vne solitude qu'vne demeure de peuple : & apres qu'elle eust esté plainement & entierement reduite en flammes & en cendres par Attila Roy des Huns, auec le meurtre & homicide de pres de mille hommes, elle n'a esté repeuplée de nouueau, si bien que cét empeschement estant osté, les Herules, les Huns & Lombards y passerent à leur aise, & vn peu auant nostre âge, les Turcs.

Aujourd'huy Aquilée semble plustost vne ville qu'autre chose. Toutefois elle garde encore son Eglise Patriarchale, illustre pour la memoire de S. Marc, & pour la puissance des anciens Patriarches, qui y faisoient leur demeure & residence ordinaire.

On void en ce pays la riuiere de Liuence, qui pour estre trop proche de la mer, ainsi qu'elle tombe des Alpes, n'a pas assez de temps pour arrester son cours rapide.

Sur cette riuiere on void les chasteaux de Contean, de Sacile & de la Motte. Pareillement sur la riuiere de Lemon, qui passe aussi par ce pays, on y void la ville de Concorde & Portguare, sur celle de Tagliauiento, les places de Latisare & Spilimbergue, & non guere loin S. Daniel & Osoppe.

Sur le Matison, on void la ville de Ciuida d'Austria bonne & riche, puis sur le Lisonce, celle de Gradisque & Goritie, places suiettes à la maison d'Austriche.

On void apres l'emboucheure du Timaue, & plus outre Trieste, ville qui donne le surnom au prochain Golphe.

Et pour reuenir à Aquilée, apres sa ruine & demolition, le siege Patriarchal fut transporté à Grado, à cause des frequentes courses des barbares, sous le Pape Gelase. Mais les Venitiens ayant plusieurs années apres obtenu vn Euesque, la dignité de Patriarche fut finalement transportée de l'Eglise de Grado à Venise, sous Nicolas V. & Aquilée demeura auec son tiltre : mais pource que l'air de la ville est mal sain, le Gouuernement de Friul, & tout ce qui importe, a esté reduit à Vdene, ville qui a de tour 5000. mil & fait 16000. ames.

Digitized by Google

DE L'ISTRIE.

XIX. L'Istrie commence à la riuiere de Risan, ou Formion, & s'estend iusques à S. Vitte, où comme les autres veulent iusques à l'Asie, qui est vn espace de deux cens milles.

Les meilleures villes de cette Peninsule sont assises sur de petites Isles, comme à Iustinopoli, Rauigno : les autres sont Piron, Vinagne, Citanona, Parenze, Pole, qui du temps de Strabon, estoit la limite de l'Italie.

Les Venitiens qui desirent la peupler, donnent à ceux qui veulent y aller tenir maison, certaine quantité de terre auec diuerses exemptions & franchises.

Aux lieux qui sont au milieu du pays, il n'y a point de place d'importances.

DE LA MARCHE DE TREVISE, ET DE SES VILLES.

DE LA VILLE DE TRENTE.

XX. LA ville de Trente, qui est l'vne des plus belles qui soit en toute la Marche de Treuise, est d'autant plus celebre qu'elle a seruy de long seiour à plusieurs Cardinaux, Grands Princes & Seigneurs, Patriarches, Legats, Archeuesques, Euesques, Abbez, Generaux d'Ordre, Orateurs, Ambassadeurs des Rois, Souuerains, Estats & Republiques Chrestiennes & Catholiques, assemblez tous en corps d'Eglise, sous la conuocation du Pape, & sous la conduite spirituelle du S. Esprit au Concile General, Vniuersel & Oecumenique, qui se tint par Ordonnance du S. Siege en cette noble ville de Trente, pour obuier à la naissance de l'heresie de Luther & de Caluin, & corriger les mauuaises mœurs & deprauations qui auoient cours entre les Chrestiens, & fluoient en tous les lieux de la Chrestienté, au preiudice de l'aduancement & de la gloire de la Religion Chrestienne.

Hierosme Capugnan, Topographe d'Italie, escrit que ce Sacrosainct Synode general, fut conuoqué au Temple magnifique de Nostre-Dame de cette belle cité de Trēte, dans lequel repose encores à present le corps sainct du petit enfant du grand Prestre des Iuifs S. Simeon, qui fut anciennement occis & massacré par les Iuifs.

Là dedans fut aussi mis en sepulture le corps de Hierosme Cardinal de Seripan, Legat dudit Concile de Trente, qui y mourut pendant la tenuë d'iceluy, personnage de merite, bien versé en toute sorte de sciences, & fort renommé pour la saincteté de sa vie.

Les Chanoines qui sont ordinairement tous nobles & extraicts de maisons illustres, ont droict d'eux-mesmes d'élire leur Euesque, que l'on recognoist pour Seigneur tēporel & spirituel de ladite ville de Trente, & Prince du S. Empire Romain : à laquelle dignité ont succedé l'vn apres l'autre, Christophe & Louys Cardinal de Madruse, & à present en est saisi & pourueu leur nepueu appellé Alitbrand, lequel commande aujourd'huy à tous les Citadins de la ville de Trente : mais il y a vne forteresse & muraille assez forte. Cette ville & son territoire est en la protection du Comté de Triol.

DE LA VILLE DE TREVISE.

XXI. LA ville & cité de Treuise, est vne des plus anciennes de la Seigneurie de Venise, & fut édifiée & construicte par Osiris 3. Roy des Argiues, qui regna sur l'Italie, l'espace de dix ans, lequel fut adopté par Denys le Tyran apres qu'il fut mort, pour Roy & heritier du Royaume d'Egypte. Et pour autant qu'apres son decez, vn certain bœuf apparut aux Egyptiens, croyans que ce fust Osiris, ils l'adorerent comme Dieu, & l'appellerent en leur langue Apis, qui signifie autant que Dieu en nostre langue Françoise, qui fut cause que cette cité icy de Treuise, fut premierement appellée Apis, pour auoir esté construite & bastie par iceluy Osiris.

Et de fait en plusieurs & diuers endroicts de cette ville, se voyent encore à present plusieurs anciennes peintures, entre lesquelles on remarque souuent la figure d'vn bœuf & d'vn Apis, duquel les Treuisiens sont memoratifs, & donnent à cognoistre aux estrangers l'antiquité de leur ville.

D'autres donnent diuerses raisons touchant l'origine & fondation de cette cité; car entr'autres se sont trouuez aucuns qui ont dit, mais fabuleusement, qu'elle fut bastie par les compagnons du Troyen Antenor.

Les autres tiennent que ce furent certains Troyens sortans de la Paphlagonie, qui venans en Italie pour y faire leur demeure, donnerent commencement à l'edification de cette ville.

Mais quoy que c'en soit, sans s'amuser à tant d'opinions broüillées & supposées, il est tres-certain que Treuise a esté edifiée long-temps auparauant l'aduenement, ou l'Incarnation de Iesus-Christ: elle n'est guere moindre en grandeur & dignité que Pauie: & encore qu'il semble que ce soit vne petite Isle, pour autant que de toutes parts elle est enuironnée d'eau, de sorte que comme pour ces eaux, elle ne se peut pas prendre par force, elle a encores des murailles bien fortes & espoisses, garnies d'vn bon nombre de Canons & artilleries, propres à chasser loin ses ennemis, qui auroient quelque enuie de l'assieger; & pour ses tours, elle en est assez bien munie à l'entour de ses murs.

La ville a esté long-temps appellée Turion: & de fait encore pour le iourd'huy les Armoiries de Treuise, sont vn escu blanc, sur lequel sont grauées trois tours auec trois creneaux de murailles.

En cette noble cité, comme en la plus superbe & magnifique de la Marque Treuisane, les Lombards ont éleu le siege & le domicile du Marquis de la Prouince, qui en leur langue, veut autant dire que Magistrat perpetuel, qui fut cause que tous les Iuges du depuis s'appellerent Marquis de Treuisane.

En laquelle Marche Treuisane, estoient anciennement six belles villes & florissantes citez basties; mais pour le present, il n'en reste pas plus de quatre qui soient renommées, auec quelques chasteaux qui estoient iadis en tres-grand nombre.

Ce pays s'estend depuis le Leuant iusques au Ponent, par l'espace de quarente mille pas, & du Midy au Septentrion; l'on prend en son estenduë 50. mille pas.

Elle fut iadis reduite premierement sous l'Empire de Hanau, par apres elle tomba sous la puissance des Lombards, qui en furent incontinent frustrez par les Seigneurs particuliers, qui iouyrent quelque temps du domaine du pays.

Toutefois ils en furent chassez par les Scalignes & Careniens, sous la Seigneurie desquels cette Marche demeura assez longuement: mais enfin l'an de nostre Seigneur mil trois cens quatre vingt-huict, toutes les villes, citez, bourgades & chasteaux de la Marche de Treuise, se sousmirent volontairement à l'obeïssance des Venitiens, ausquels ils se sont tousiours monstrez fideles & loyaux sans iamais se rebeller, ny se reuolter aucunement. Et l'an mil cinq cens huict, ils embrasserent la Religion Catholique Apostolique & Romaine: aussi-tost lesdits Treuisiens edifierent vn beau & magnifique Temple en leur ville de Treuise, lequel ils dedierent à Dieu en l'honneur du Prince des Apostres S. Pierre, & outre ce, changerent leurs armoiries, de sorte qu'en leur banniere & estendart, au lieu d'y grauer des tours noires, auec trois creneaux de muraille sur vn escu blanc, ils grauerent sur vn escu rouge, vne croix blanche auec deux estoilles: Et l'an mil trois cens dix-huict, fut en ceste belle cité fondée vne Academie & Vniuersité publique, qui estoit tres-florissante, & ce fut au mesme temps ou enuiron que celle de Pauie fut aussi fondée.

Le fleuue Silis passe aupres de cette ville, dedans laquelle entrent plusieurs belles fontaines, dont l'eau cristalline est conduite de plusieurs hautes montagnes par certains conduits & canaux sousterrains. Du costé de l'Orient le grand fleuue Anax, costoye cette ville de Treuise, par lequel il arriue en icelle vne infinité de belles & bonnes marchandises, & vne grande quantité de victuailles.

Toute cette Region, est merueilleusement fertile & abondante en toute sorte de biens; mais principalement les veaux & les connils y sont de tres-bon goust, & estimez en Treuise pour viandes tres-delicates entre les grands Seigneurs & les riches de la cité: Ces viandes sont ordinairement seruies sur leurs tables, pour estre les meilleures & les plus delicieuses.

Quant aux édifices de la ville de Treuise, ils sont fort excellens & magnifiques, & est si frequentée de noblesse, qu'anciennement on comptoit en icelle iusques au nombre de plus de trois cens Gentils-hommes, Seigneurs & Gouuerneurs de villes & chasteaux qui venoient là, & y enuoyoient leurs enfans és exercices qui s'y faisoient tant aux lettres qu'aux armes.

Le

Le territoire d'icelle est le lieu le plus plaisant du monde, & fertile au possible, & n'y a rien desirable pour la vie & le contentement des hommes, qui ne se trouue en la ville & pays de cette Marche Treuisane : aussi ne se faut-il estonner si elle est si peuplée comme elle se void ; car elle est à vray dire, le lieu des vrays delices d'Italie. C'est assez parlé de Treuise.

A quatre lieuës ou enuiron de la ville de Venise, en tirant vers terre ferme de l'Italie, se trouue vne petite ville nommée Alninte, dont est ja parlé cy-dessus descriuant Venise, qui fut construicte & edifiée par Antonio Thioren, & depuis elle fut destruite par Attila Roy des Huns.

Entre Venise & Pauie, se trouue encore vn assez bon bourg, appellé Noual, lequel de tout temps a esté tres-riche & opulent.

De là en tirant vers le Septentrion, se void l'ancien bourg Bassano, situé sur vne petite montagne, qui estoit jadis vne colonie des Romains, & où la Reyne des Cypriens prenoit anciennement ses delices ; laquelle à quatre jets de pierre de cette ville fit construire vn fort beau chasteau, en vne belle assiette, dans lequel se voyoient plusieurs belles fontaines & piscines, dautant que le pays y est fort propre: car du costé du Septentrion iusqu'aux Alpes, se voyent plusieurs collines, desquelles vn nombre infiny de sources découlent, qui se diuisent en diuers endroits, qui est cause que le pays d'alentour est grandement fertile, & produit grande quantité de vin & de fruicts.

Entre les riuieres Anax & Erinance du costé d'Orient, se trouue vne petite ville, appellée Coleglan, partie assise sur vne belle & agreable colline, partie en vne plaine, qui s'estend vers le Midy: laquelle ville est magnifique en bastimens & maisons, & iouyt d'vn Ciel si doux & benin, qu'il ne se peut dire combien les maladies y sont rares, & quand il y en a, les malades trouuent dequoy se garantir ; ce qui est cause que le territoire est fort peuplé & frequenté par plusieurs Marchands estrangers : & non sans sujet elle est appellée des Allemands *Lumilak*, c'est à dire, demeure Royale, pour la grande beauté de ses édifices & grand nombre de fontaines, qui iettent l'eau plus claire que cristal.

Ce fut en cette ville que les Venitiens éleurent leur premier Magistrat en terre ferme, faisant grande estime de cette Cité, ausquels elle a de tout temps esté subjette, comme elle est encore à present.

Au de là la riuiere Erinance, du costé d'Orient, en descendant vers la mer Adriatique, se trouuent quelques petites villes, comme Colalte, Nemese ou Namese, le chasteau de S. Sauueur, & quelques autres chasteaux qui dépendent de la Seigneurie, & des nobles familles des Comtes de Colatte & des Opitargues.

Là aupres est la ville de la Motte, la fondation de laquelle est inconnuë : mais pourtant elle est renommée pour auoir esté le lieu natal de ce grand Cardinal Alexandre, personnage illustre, & grandement versé aux lettres diuines & humaines.

LES DVCS ET PRINCES DE LA REPVBLIQVE de Venise : & ce qui s'est passé de plus remarquable pendant le gouuernement de chacun d'iceux.

PAulutius Anafeste fut le premier Prince du peuple, choisi en Heraclée, en l'an 697. homme de singuliere Iustice : Il iura entre les mains de Christofle Patriarche de Grade, de gouuerner selon les loix, & n'auoir égard qu'au public. Il pacifia les differens auec Luitprand Roy des Lombards, & fit amitié auec le Roy Aripert. Autant par son authorité que par ses armes, il ramena à l'obeïssance les Equilins rebelles, accreut le Domaine, & gouuerna 20. ans 6. mois 8. iours.

2. Marcel Tegalin, du mesme lieu d'Heraclée, fut éleu successeur par la commune voix du peuple; il estoit deuot, affable & modeste, & beaucoup moins diligent au gouuernement que son deuancier. Le Patriarchat de Grade fut transferé en Aquilée de son temps, par Luitprand; & y ayant eu de grandes guerres pour le debat des Eueschez, il ne s'en entremit point, & mourut ayant esté Duc 9. ans 21. iour.

3. Hortée Hippate, surnommé Vrse, noble d'Heraclée, s'acquist vne grande reputation par ses faits illustres. Paul Exarche eut recours à luy, l'armée Grecque estant rompuë, & le siege mis deuant Rauenne par Luitprand. Il reprit Rauenne, fit le nepueu du Roy son prisonnier, tua le Duc de Vincence, & remit l'Exarche en ses droits. Il refrena ceux d'Aquilée qui troubloient le repos public, & mit le courage en l'ame de la ieunesse, fut tué à l'occasion des dissentions des Iesulains, le 11. an & 5. mois de sa Principauté.

Apres la mort du 3. Duc l'an 737. il fut fait vne assemblée, en laquelle il fut arresté, & conclud, que l'on n'eliroit aucun Duc de six ans, que l'on establiroit vn maistre de la gendarmerie qui seroit annuel, ce qui ne dura que cinq ans, car en l'an 742. on proceda à l'election d'vn Duc, & depuis ce temps-là, la Republique de Venise a eu tousiours des Ducs iusques à present. Le premier qui fut eleu en cét Estat, fut Dominique Leon: le deuxiesme, Felix Cornicula: le 3. Theodat, fils d'Vrse, rappellé depuis n'agueres de son exil, & fut continuée l'année d'apres: mais il mourut auant que son temps fut expiré. Le 4. Iulien Cepare fut subrogé en son lieu. Le 5. fut Ciane Fabritiarie, qui eut les yeux creuez, & fut puis apres démis.

4. Theodat Hippate, fils d'Vrse, fut declaré Duc, 5. ans apres la mort de son pere, durant lesquels le peuple s'estoit gouuerné par vn Maistre des soldats, & quittant Heraclée, se reduisit à Malamoc. Là il fut le premier crée, & limita les confins auec Aistulfe Roy des Lombards. Il fut tué par Galla, citadin de Malamoc, l'an 13. de sa Principauté.

5. Galla de Malamoc, homme meschant & seditieux, s'estant monstré comme Protecteur de la liberté publique, fut estably en la place de Theodat; mais sa meschanceté ayant esté reconnuë, & qu'il se vouloit rendre Seigneur absolu, qui fut le sujet qu'il auoit pris pour faire tuer Theodat, le peuple luy creua les yeux, & dans l'an, luy osta la dignité qu'il auoit vsurpée.

6. Dominique Monegarie de Malamoc, fut mis au lieu de Galla. Le peuple luy donna pour refrener l'authorité du Duc, deux Tribuns annuels: mais luy estant homme audacieux & arrogant, voulut tyranniser le peuple, lequel irrité, luy creua les yeux le 5. an de sa Principauté.

7. Maurice Galbaie, noble Heraclean, pour sa sagesse, iustice & richesses, fut choisi à cette dignité. Il fit son fils Duc auec luy, & gouuernerent ensemble. De son temps l'Eglise de Grade estant molestée, il enuoya vn Ambassadeur vers le Pape Estienne, pour accorder le differend. L'Euesché de S. Pierre de Castel-Oliuolo fut erigé, & mourut ayant gouuerné 23. ans.

8. Iean Galbaie ayant esté Duc neuf ans auec son pere, gouuerna encore seul la Republique neuf ans. Il fit apres ledit temps Maurice son fils, compagnon de sa Principauté: mais tous deux estans de mauuaise vie, & insupportables, pour auoir tué Iean Patriarche de Grade, le precipitant d'vne haute tour, Fortunat successeur au Patriarchat, fit vne coniuration contr'eux, & vn autre fut éleu Duc; dont estans estonnez, le pere se retira en France, & le fils à Mantouë, le 16. an.

9. Obelerie estant éleu Prince par ceux de l'intelligence de Fortunat, prit son frere Beat pour compagnon, & encore Valentin leur troisiesme frere, fut associé par eux à cette dignité. Est à remarquer que de ces trois, Beat est mis au rang des Ducs en la sale du Conseil de Venise, à cause qu'Obelerie incita Pepin Roy d'Italie à faire la guerre aux Venitiens, & que Beat soustint la Republique, ayant regné cinq ans.

10. Ange Partitiatie, apres s'estre bien comporté en la guerre contre Pepin, fut éleu Duc, le peuple s'estant retiré à Realte. Il fonda le Palais Ducal, au lieu où est encore celuy qui a esté basty depuis. La diuision de l'Empire s'estant faite de son temps, les Venitiens furent laissez en leur liberté. La Cité fut diuisée en sestiers; le Pregadi, & la quarantaine criminelle instituée. Il gouuerna dix-huict ans.

11. Iustinian Partitiatie ayant esté associé à la dignité par son pere, fut apres la mort d'iceluy, confirmé par le peuple. Il rappella Iean son frere qui estoit à Constantinople, & le prit pour compagnon. Il agrandit l'authorité du peuple, & secourut Michel l'Empereur de Constantinople, contre les Sarrasins. Le corps de Sainct Marc fut de son temps apporté d'Alexandrie, pris pour Protecteur, & l'Eglise qui est aujourd'huy, fut consacrée à son honneur. Il mourut la deuxiesme année.

Digitized by Google

12. Iean Partitiatie frere de Iustinian, demeura en la dignité, & accreut l'Eglise de S. Marc, qu'il fit deseruir par bon nombre de Prestres, establissant le Primicerio. Il fit trancher la teste à Obelerius, qu'il assiegea en l'Isle de Cursia; destruisit Malamoc qui s'estoit rebellé, & le peuple tourné du party d'Obelerie. Il fit la guerre aux Narrantins, qu'il surmonta. Enfin il se fit vne coniuration contre luy, & estant surpris par ses ennemis prés l'Eglise de S. Pierre, où il alloit à la Messe, & dépoüillé par eux des enseignes de la dignité, ils le confinerent à Grade, la barbe raze, le 8. an de sa Principauté: il se fit Moine, & y mourut.

13. Pierre Tradonic de Pola, s'estant comporté au contentement du peuple en la guerre de Pepin, fut éleu Duc. Il associa Iean son fils, & donnerent secours à l'Empereur de Constantinople, qui les en fit requerir par Theodose Patrice. Il fut fait Protospataire de l'Empire, au secours duquel il enuoya 60. galeres. Louis II. luy accorda beaucoup de Priuileges: & en fin fut tué par vne sedition, l'an 27.

14. Vrse Partitiatie, ayant appaisé la sedition, fut fait Duc. Les Turcs ayant rauagé la Dalmatie iusqu'à Grade, furent deffaits par luy auec Iean son fils, qu'il auoit associé. Basile Empereur l'honora fort pour cette occasion, & le fit Protospataire de l'Empire. Il gouuerna 17. ans.

15. Iean Partitiatie fils d'Vrse, ayant esté confirmé en sa dignité, prit & brûla Comachie, rauagea la Comté de Rauenne, pour se vanger du Comte Comachie, qui auoit fait prisonnier & blessé à mort Badoaire son frere. Estant deuenu valetudinaire, il fit bastir l'Eglise des Saincts Cornelie & Cyprian à Malamoc, & ayant gouuerné cinq ou six mois, renonça à la dignité.

16. Pierre Candian fut éleu apres la demission volontaire de son predecesseur. Il estoit vaillant & expert aux armes, & neantmoins homme deuot. Il alla en personne auec dix galeres contre les Narrantins, lesquels, comme larrons, rauageoient & couroient sus aux Venitiens, combattant valeureusement contre iceux: il mourut à la seconde fois les armes en main. Il ne gouuerna que cinq mois.

Dominique Tribun est mis au rang des Ducs par quelques-vns: Les autres qui ont moins curieusement recherché l'histoire, l'ont obmis, n'ayant esté que trois mois Duc, & treize iours; il ne se remarque rien de son temps, qu'vn certain priuilege accordé à Chioggia.

17. Pierre, surnommé Tribun, fils de Dominique, éleu Duc, obtint de Guyon Empereur & Roy d'Italie, la confirmation des anciens priuileges. Les Barbares Huns vindrent en Italie, brûlerent Heraclée, Capo d'Arge & Chioggia. Ce Prince les défit auec beaucoup d'honneur: & ce fut la troisiéme fois que les Estrangers voulurent vsurper cét Estat. Il gouuerna 24. ans.

18. Vrse Badoüaire s'appelloit Partitiatie, & fut le premier qui changea ce nom. Il enuoya Pierre son fils à Constantinople, lequel fut fait Protospataire. L'an 920. il obtint de Rodolfe Empereur & Roy d'Italie, la confirmation de l'ancienne authorité des Venitiens, de battre monnoye. S'addonna du tout à la pieté, & l'an 20. il renonça à la dignité pour se faire Moine, & vescut sainctement.

19. Pierre Candian estoit homme vaillant, & fit la guerre à Lanterio, Marquis d'Istrie, qui empeschoit le trafic des Venitiens, le surmonta, & reconquit les peuples de Cape d'Istrie. Il vainquit Albert, fils de Berengarius Empereur, qui s'estant impatronisé de Rauenne, empeschoit le passage aux vaisseaux Venitiens. De son temps furent rauies les filles à marier, par les Triestains, & recouurées. Il gouuerna sept ans.

20. Pierre Badoaire fils d'Vrse, fut rachepté par luy des Esclauons. Il ne gouuerna que 2. ans 7. mois tousiours en bonne paix, dont il se monstra fort amateur. Berengarius Empereur, luy fit plusieurs faueurs pour ses merites.

21. Pierre Candian 3. fils du deuxiéme Candian, associa à la dignité son fils Pierre, & par deux fois arma 33. vaisseaux contre les Narrantins. A la deuxiéme fois il fit paix auec eux. Son fils estant blâmé par luy de ses mauuais deportemens, se reuolta contre luy & contre la Republique. Le peuple le voulut tuer, & fut enuoyé en exil: où s'accostant de Guyon, fils de Berengarius, ils endommagea la Republique, dont son pere estant trauaillé, mourut l'an 15.

22. Pierre Candian IV. estant rappellé d'exil (encore que le peuple eust fait serment de iamais ne le receuoir) fut fait Prince auec tres-grand applaudissement. Il fit en sorte enuers le Pape Iean 12. que l'Eglise de Grade fut faite Patriarchale, &

Digitized by Google

Metropolitaine de tout l'Estat des Venitiens & de l'Istrie. Othon Empereur luy accorda plusieurs honorables priuileges. Il ruina Vderzo, & fut tué par vne sedition du peuple, auec son fils, ayant gouuerné 20. ans.

23. Pierre Vrseole estoit homme tout deuotieux, & fut éleu par le peuple contre sa volonté. Il alloit souuent en habit inconnu visiter les pauures, & les hospitaux. Il appaisa les dissentions des Venitiens auec ceux de Capo d'Istrie, qui se rendirent tributaires. Il s'en alla auec Beato Romualdo de Rauenne, pour viure religieusement. Il gouuerna 2. ans, 2. mois 20. iours, & a fait plusieurs miracles.

24. Vital Candian, fils de Pierre 3. fit la confederation auec l'Empereur Othon. Il deuint malade tout au commencement qu'il voulut exercer sa charge; de maniere qu'ayant fait vœu de se rendre Moine, s'il recouuroit sa santé, il l'accomplit, ayant gouuerné vn an ou enuiron.

25. Tribun Meme estoit fort riche, & non homme d'Estat. Il y eut de son temps grandes dissentions entre les familles des Morosins & Caloprins, à l'occasion dequoy se firent de grands meurtres. Il tint le party des Morosins: ce qui donna sujet aux autres de se retirer à Veronne vers l'Empereur Othon. Il donna l'Isle de Sainct George à l'Abbé Mosin: renonça à la principauté le douziesme an, pour se faire Religieux.

26. Pierre Vrseole II. estoit homme accort, lequel fit en sorte auec les Empereurs Basile & Alexius, que les Venitiens furent exempts de gabelles. Othon Empereur estant à Verone, le fauorisa entr'autres choses, de tenir au Baptesme vn sien fils. Il fut le premier qui estendit les confins de l'Estat de Venise sur la mer, acquerant plusieurs places en Istrie & Dalmatie. Ayant fait acheuer l'Eglise & le Palais, il mourut l'an 18. de sa Principauté.

27. Othon Vrseole ayant gouuerné quelque temps auec Pierre son pere, fut confirmé en la dignité à l'âge de 18. ans. Il s'acquit vne telle reputation, que Geisca Roy de Hongrie, luy donna vne sienne sœur pour femme. Il vainquit ceux d'Istrie qui s'estoient rebellez, & alla en personne en Dalmatie, à l'entreprise contre Cresmur. En fin les enuieux de sa gloire luy dresserent vne conspiration, qui apres luy ayant fait raser la barbe, il fut confiné en Grece, l'an 1028. Pierre Cantranic, ou Barbolan succeda à Othon: mais n'ayant pû appaiser les dissentions, tant pour le remüement des citoyens, que circonuoisins, il fut contraint de quitter la dignité, & se faire Moine. Orso, frere d'Othon, retiré à Constantinople, qui estoit Patriarche de Grade, fut constitué en attendant son retour. Il demeura enuiron vn an au Palais, & quitta la Principauté, entendant la nouuelle de la mort d'Othon: Dominique Vrseole voulut vsurper la dignité, & fut chassé par le peuple dés le lendemain, & mourut à Rauenne.

28. Dominique Flabenic fut éleu pendant son exil, par la faction de ceux qui auoient chassé Dominique Vrseole. De son temps l'an 1040. fut fait vn Concile national, pour le reglement des Ecclesiastiques. Il rendit la famille d'Vrseole soupçonnée à l'Estat pour ses moyens, & s'efforça de la supplanter entierement. Il gouuerna dix ans 4. mois 12. iours.

30. Dominique Contaren fut fort agreable au peuple. Il remit en paix la Dalmatie, fort trauaillée pour la rebellion de Zara, fauorisa les Normands contre Robert Roy de la Poüille. La discorde qui estoit entre la Republique, & Pepo Patriarche d'Aquilée, fut appaisée par luy. Il fist bastir le Monastere de S. Nicolas sur Lido, & mourut l'an 28.

31. Dominique Siluie estant au conuoy de son predecesseur, fut au milieu du conuoy, par viue exclamation du peuple, salüé Duc, & s'acquit vn telle reputation, que Nicephore Empereur de Constantinople, luy donna sa sœur en mariage. A la persuasion d'icelle; il fit la guerre contre le susdit Roy Robert, & à la premiere fois remporta vne honorable victoire sur luy, s'emparant de Duras. A la 2. fois il combattit auec beaucoup de desaduantage, dont suiuit la diminution de son credit. Il encrousta de marbre l'Eglise de S. Marc, & y fit trauailler de Mosaïque: il mourut le 13. an.

32. Vital Faliere estant fait Duc, obtint incontinent d'Alexius Empereur, la souueraineté de Dalmatie & Croatie. Henry successeur à l'Empire, luy fit de grandes faueurs, & estant venu par deuotion à Venise, tint au Baptesme vne sienne fille. L'Office de Proprio fut constitué de son temps, & l'ourage de l'Eglise de S. Marc continué. Il gouuerna douze ans.

33. Vital Michel, par sa valeur sur mer, estendit au loin les limites de la Republique. Il fit la guerre en Leuant, à la persuasion du Pape Vrbain II. pour conquerir la Terre saincte auec les Princes Chrestiens. L'Isle de Smirne, la Syrie & Hierusalem, furent ostées aux infideles. Il mourut le 6. an.

34. Ordelafius Falerius, fils de Vital, assista Bauldoin Roy, contre les infideles, à la conqueste de la Terre saincte, & firent tels progrez, qu'ils diuiserent l'Empire entr'eux par tout le Royaume de Iudée. Au 8. an de sa Principauté, Malamoc fut presque du tout brûlé & submergé, ce qui occasionna de transferer le siege Episcopal à Chioggia. Il alla en personne à la guerre contre Zara, qui s'estoit rebellée, & ayant gagné la victoire, y estant retourné vne seconde fois, il y mourut les armes en main l'an 15. de sa Principauté.

35. Dominique Michel estant fait Duc par sa grande reputation & merites, alla par l'entremise du Pape Calixte, donner secours aux Chrestiens en la terre saincte. Il fit auec 200. vaisseaux leuer le siege aux infideles de deuant Ioppe. Il prit Tyro, qu'il donna à Vanmond Patriarche de Hierusalem. Emanuel Empereur luy fit la guerre; contre lequel il prit Chio, Rhodes, Samos, Meteplin & Istrie. Il renonça à la Principauté l'an 13.

36. Pierre Polan, gendre de Michel estoit fort sage, de maniere qu'il fut arbitre du different entre Conrard & Emanuel Empereur. Il fit guerre à ceux de Pise & de Padouë, qu'il vainquit. Il arma contre le Duc de la Poüille en faueur du susdit Emanuel, auquel il recouura plusieurs possessions prises sur l'Empire. Aucuns disent que ce fut son fils qui gagna les batailles, & que luy estant tombé malade, s'en retourna, & mourut le 18 an.

37. Dominique Morosin nettoya le Golphe de certains Corsaires d'Ancone, dont le chef Guiscard fut pris & pendu. Il fit assieger Pola, qu'il prit auec Parenzo, lesquelles villes s'estoient rebellées en Istrie. Eut confederation auec Guillaume Roy de Sicile, duquel il obtint plusieurs exemptions pour le trafic des Marchands. Zara fut faite Metropolitaine à son instance, & fit que Dominique IX. son fils fut eleu Comte.

38. Vital Michel II. subjugua les Trentins, qui s'estoient rebellez pour la 3. fois. Il fit prisonnier Vlric Patriarche d'Aquilée, & 12. Chanoines. En cent iours il mit cent galeres & 20 nauires en mer contre l'Empereur Emanuel. La famille des Iustiniani se trouua de son temps reduite à vn seul, qui estoit Religieux, lequel il retira du Monastere par consentement du Pape, & luy donna vne sienne fille en mariage. Il vint vne grande peste de son temps, de laquelle le peuple luy attribuant la faute, il fut blessé, & mourut, ayant gouuerné 17 ans 27 iours.

39. Sebastien Ziani fut le premier éleu par dix Electeurs. De son temps il y eut vn grand schisme en l'Eglise, pour l'occasion de l'Empereur Frederic Barbarousse, qui occasionna qu'Alexandre III. abandonna le S. Siege. Octauian ayant esté fait Antipape, Alexandre se retira à Venise, où ayant long-temps seruy au Monastere de la Charité, il fut en fin reconnu & éleué par le Prince & Seigneurie. Barberousse fit la guerre contre les Venitiens à cette occasion. Octauian son fils fut pris, qui moyenna la reconciliation, & que son pere vint à Venise baiser les pieds du Pape: il obtint plusieurs priuileges en reconnoissance, & mourut l'an 5.

40. Auric Maripiere fut le premier Duc éleu par les 40. créez à cét effect, apres la mort de Ziani. On luy donna six Conseillers pour authoriser ses deliberations. Il reconquit Zara qui s'estoit rebellée pour la 4. fois. Il enuoya au secours des Chrestiens contre les Mores qui vsurpoient la Terre saincte, 88 ans apres que Bouldoin l'auoit deliurée; Ptolemaide fut reprise, & Andronicus successeur d'Emanuel Empereur, deliura plusieurs Marchands Venitiens. Il renonça à la Principauté le 14 an pour se faire Religieux.

41. Henry d'Andule fut encore éleu par les 40. Ceux de Zara furent encore vne fois vaincus, & Pola conquestée. De son temps se fit la prise de Constantinople par Mahomet 2. du nom, & l'acquisition de l'Empire du Leuant, à quoy il assista les Princes & Barons François. Il mourut le 13 an, estant General de toute l'armée Chrestienne.

42. Pierre Ziane, fils de Sebastien, fut fait Duc vn certain temps, apres la mort du Dandolo, les Correcteurs estans lors instituez: de son temps vindrent des Ambassadeurs d'Athenes & d'Achale, pour se sousmettre à l'obeyssance de la Republique.

Candie fut peuplée d'vne colonie de nobles Venitiens. Il espousa Constance fille de Tancrede Roy de Sicile. Enfin il renonça à la Principauté, ayant gouuerné vingt quatre ans.

43. Iacques Tepulus fut fait Duc par sort en concurrence de Renieri Candolo, qui eut autant de voix comme luy. Candie se rebella, & furent les seditieux chastiez. Zara qui auoit secoüé le joug, fut remise à l'obeyssance. Il y eut guerre contre les Ferrarois & contre Ezzelin, qui s'estoit impatronisé de Padouë: Enfin il quitta la Principauté le 21 an, & mourut peu apres.

44. Martin Morosin fut fait Duc par les 40. à cause de la concurrence precedente. De son temps fut encore enuoyée vne colonie de nobles en Candie, qui y bastirent Canea. Il fit guerre contre Ezzelin, qui assiegeoit Mantouë, lequel de rage fit mettre en pieces 12 mille Padoüans qu'il auoit en son armée. Il mourut l'an quatriéme de sa Principauté.

45. Raynier Zene estant Podesta à Fermo, fut éleu Duc, & enuoyé leuer auec 4. galeres. Sous luy la Republique obtint vne signalée victoire contre ceux de Gennes: mais le contentement en fut bref, dautant que Michel Paleologue chassa les François & Venitiens de Constantinople, aydé par les armes des Geneuois, l'an 58. apres la prise d'icelle ville. Vne autrefois ceux de Gennes furent encores vaincus, & ayant gouuerné 16. ans il mourut.

46. Laurent Tepulus fut fait Duc pour la reconnoissance de la victoire qu'il remporta sur ceux de Gennes à Tiro. Il allia fort noblement deux de ses fils auec des Dames estrangeres, à l'occasion dequoy se fit vne loy pour l'aduenir, que cela ne pût estre. Ceruia se mit en l'obeyssance de la Republique, & les Bolonois furent vaincus. Il gouuerna 7 ans 25 iours.

47. Iacques Contarin à l'âge de 80. ans, fut de Procureur de S. Marc fait Duc. La Loy contre les illegitimes fut publiée, & eux exclus de toutes charges publiques. Il s'émeut quelques rebellions en Istrie, par ceux de Gennes, qui furent appaisées. En fin pour son âge trop grand, il renonça à la dignité, par l'aduis du Senat, ayant gouuerné 4 ans 6 mois.

48. Dandule fut éleu estant absent. La Cité fut de son temps affligée par eau & tremblement de terre. Il se fit guerre en Istrie contre le Patriarche d'Aquilée & le Comte Coritia. A l'instance du Pape Nicolas, il secourut auec 25. galeres l'Archeuesque de Tripoli, & mourut 7 mois apres, l'an 8.

49. Pierre Gradonic homme courageux, deliura la Republique de deux grands dangers, l'vn pour vne grande disgrace aduenuë en vne bataille contre ceux de Gennes: l'autre pour la coniuration de Bajamonte, qui fut reprimée les armes en main sur la place de S. Marc. Il fut ordonné que la noblesse seulement auroit le gouuernement, & le Conseil de 10 institué. Ayant gouuerné 22 ans 9 mois, il mourut.

50. Marin George estoit si bon, que l'on le surnomma le Sainct. Venise fut tousiours excommuniée de son temps, à cause de la prise de Ferrare. Zara se rebella pour la 6. fois, il eut beaucoup de peine à la ranger à son deuoir. Il fit bastir le Monastere de Sainct Dominique, & mourut âgé de 81 an, la premiere année, ayant gouuerné dix mois dix iours.

51. Iean Sourence eut l'honneur du recouurement de Zara, & autres lieux alienez du viuant de son deuancier. Negrepont fut recouuré, & fit guerre contre ceux de Gennes. L'excommunication fut leuée à Venise par l'entremise de François d'Andule, qui se ietta aux pieds du S. Pere, vne chaisne de fer au col. Le nombre des Procureurs de S. Marc fut accreu iusqu'à 6. Il gouuerna 16 ans six mois.

52. François Dandule, qui s'estoit tant humilié pour sa patrie, fut éleué à la plus haute dignité qu'elle ait. Ceux de Pola & Valese se sousmirent à la Republique; ce qui occasionna la guerre contre le Patriarche d'Aquilée. Padouë fut prise sur Albert Scaliger, & Treuise & la Comté demeurerent à la Republique. Il fut de la ligue des Princes Chrestiens contre le Turc; & de son temps se trouuerent 60. Ambassadeurs à Venise. Il gouuerna dix ans dix mois.

53. Barthelemy Gradonic Procureur de S. Marc, fut fait Duc à 76. ans, par la cession d'André Dandule. De son temps aduint le renommé miracle de S. Marc, S. George & S. Nicolas, qui deliurerent Venise d'vne horrible inondation imminente. Candie se rebella, & les rebelles furent seuerement punis. Il y eut vne grande cherté en la Cité, qui occasionna vn mécontentement du peuple, & mourut l'an 4.

Digitized by Google

54. André Dandule, qui auoit quitté au Gradonic, fit cesser la cherté, ayant enuoyé charger des bleds en Sicile. Il obtint du Roy de Babylone la nauigation libre en Egypte. Zara se rebella la 7. fois & fut reprise. La guerre se fit à ceux de Gennes, & la Cité fut trauaillée de deux grands accidens, vn tremblement de terre, l'autre de peste. Il gouuerna 12. an, moins quelques mois.

55. Martin Phalere fut éleu estant Ambassadeur à Rome. Ayant reçeu vne iniure de quelques particuliers, qui ne fut pas vengée selon son desir, il delibera en l'âge de 80. ans, de se faire Seigneur absolu. La coniuration découuerte par Nicole Lion, il eut la teste tranchée dans le Palais, & fut ordonné qu'au lieu de son portraict, seroit escrit, *Icy est la place de Marin Phalere, qui pour sa griefue faute a eu la teste tranchée.* Il fut Duc 10. mois.

56. Iean Gradonic surnommé Nason, fut beau d'esprit, & laid de visage. La guerre se renouuella contre Gennes, qui se termina en vne paix. Il eut encore guerre contre le Roy de Hongrie, pour la Dalmatie. Treuise fut assiegée de son temps, il y alla en personne. Il gouuerna vn an, 3. mois 14. iours.

57. Iean Dauphin fut éleu Duc, lors qu'il estoit dans Treuise pour la defendre contre le Roy de Hongrie. Le Senat enuoya demander passage libre pour luy, lequel refusé, il sortit auec deux cens cheuaux à la barbe de l'ennemy, & se rendit à Marglièra, où le Senat l'alla leuer. En peu de temps il termina cette guerre là, & recouura Conilian, Seraual & Asolo. Il fit la paix pour la souueraineté de la Dalmatie, & mourut l'an 45. ayant gouuerné 4. ans, 2. mois, 11. iours.

58. Laurent Celse, sur le faux bruit d'vne victoire contre ceux de Gennes, fut fait Duc, en concurrence de Pierre Gradonic, Leonard Dandule & Marc Cornare; Candie se rebella, & il y eut de grandes difficultez à la rauoir. A cette occasion se fit vne iouste & feste publique en la place de S. Marc. Il mourut deux iours apres, le 4. an de sa Principauté.

59. Marc Cornare, homme fort docte & sage, enuoya en Candie, qui s'estoit rebellée, s'y fit vne fort cruelle guerre; le Pape ayant mesmement donné indulgence pleniere à ceux qui y iroient. Les rebelles ayans esté seuerement punis, la Republique fit present au Pape Vrbain V. de certain nombre de galeres: il gouuerna deux ans, cinq mois, 24. iours.

60. André Contarin s'enfuit sur le Padoüan, de crainte d'estre éleu Duc, comme presageant la ruine qui de son temps deuoit arriuer à la Republique: 1. se fit la guerre par ceux de Trieste, puis apres par le Carrara pour les confins de Padouë, qui fut telle, que Chioggia estant pris, la Cité de Venise se trouua en extreme danger. Mais enfin il alla en personne s'opposer aux ennemis, les vainquit, & reprit Chioggia. Il mourut ayant gouuerné 15. ans, 4. mois, 15. iours.

61. Michel Moresin, estoit homme remply de doctrine & sagesse. Aucuns disent que de son temps l'Isle de Tenedos fut prise, & non du temps de Contarin son predecesseur. Il fut fait diuerses loix, & entr'autres celles qui ordonnent, que les homicides qui estoient pendus, eussent à l'aduenir la teste tranchée. Il ne vescut que 4. mois, 5. iours, & mourut au 74. de son aage.

62. Antoine Venier, rigoureux obseruateur de la Iustice, fit confiner vn sien fils en exil, pour auoir trop legerement offencé la famille d'vn noble Venitien. Il fit ligue auec Galeazzo Vicomte contre le Carrara, sur lequel se prit Padouë. Il secourut l'Empereur Emanuel, contre le Turc, & ayda à Sigismond Roy de Hongrie, qui depuis vint à l'Empire. La place de S. Marc & celle de la Realte, furent grandement embellies de son temps. Il mourut 1. mois, 3. iours apres l'an 18.

63. Michel Stene eut la dignité de Procureur de S. Marc auec celle de Duc. Il gaigna vne bataille importante contre les Geneuois. Le Carrara fut vaincu pour la derniere fois, & Padouë & Veronne pris. Ceux de Vicence pour se deliurer de sa tyrannie se rendirent à la Republique. Ladislas Roy de Hongrie quitta semblablement Zara. Il mourut ayant gouuerné 13. ans 3. iours.

64. Thomas Macenigne, fut premierement General du Golfe. Il embrassa la paix pour faire que les citoyens trafiquassent. Vdine vint à l'obeïssance de la Republique auec la partie du Friul, par la faueur des Srs Sauorgnani, qui furent faits nobles de Venise. Les Florentins furent secourus contre le Duc de Milan. Il mourut le 10 an 3 mois.

65. François Foscare, reprima fort le Duc de Milan, qui empietoit sur la liberté d'Italie; Bressia, Bergamo, & autres villes de Lombardie furent acquises, outre

lesquelles Lode & Parme, & Rauenne en la Romanie. Il fut aussi fait de grands progrés en mer & en la Morée. Le Senat secourut Paleologue Empereur, contre les Turcs qui vsurpoient Constantinople l'an 1453. Il fut éleu arbitre par le Duc de Milan en certains differents de voisinage. Le Roy de Dacie fut fait noble Venitien; puis le Duc pour sa grande caducité fut démis, ayant gouuerné trente-quatre ans, six mois.

66. Paschal Malipiere, fut mis en la place de Foscari, estant Procureur de S. Marc, qui mourut deux iours apres sa démission. Il se fit vne loy, que pour l'aduenir le Duc ne peust estre deposé. De son temps l'Imperatrice fut introduite à Venise. L'Arcenal fut grandement accreu: il entretint le peuple en paix pendant quatre ans, six mois, cinq iours qu'il gouuerna.

67. Christophe Mores, encore fait de Procureur de sainct Marc Duc, s'entretient quelque temps en paix, tant que le deuxiesme an de son gouuernement, le Turc enorgueilly pour la prise de Constantinople, declara la guerre aux Venitiens. Ils firent ligue auec le Pape Pie II. & le Duc de Bourgongne; mais le Pape venant à mourir, ils demeurerent seuls, & soustindrent vingt-ans la guerre. Il mourut ayant regné neuf ans, six mois.

68. Nicolas Tron eut le bon-heur, que de son temps les affaires de la Republique allerent assez bien contre le Turc, Pierre Moncenique General en l'Archipelago, vny auec le Pape, le Roy de Naples & ceux de Rhodes, mit 85. galeres ensemble, & prit Satalie Cité de Pamphilie. Il se fit encor ligue auec le Roy de Perse contre le Turc. Iacques Roy de Cypre estant venu à Venise, espousa Catherine Cornare, fille adoptiue du Procureur de S. Marc. Il gouuerna vn an, 8. mois 5. iours.

69. Nicolas Marcel Procureur de S. Marc, apres quelques loix faites par les Correcteurs, fut éleu Duc. De son temps se fit vne coniuration en Cypre, pour faire tomber le Royaume entre les mains de Ferdinand Roy de Naples. Pietro Moncenigo y alla, auec vne grosse armée, appaisa tout, & fit seuerement punir les coniurateurs. Scutari fut assiegé du Turc, & vaillamment deffendu par Antonio Loretano. Ce Duc gouuerna vn an, 4. mois, 17. iours.

70. Pierre Moncenigue fut éleu Duc, pour la ressouuenance de ses braues faits. Lepante fut assiegée de son temps par les Turcs, & vaillamment defenduë par Antoine Loredan. Ils porterent leurs armes contre l'Isle de Stalimene, & le mesme Loredan monstra sa valeur à la defendre. La fille du Roy Ferdinand vint à Venise, auec le Cardinal son frere, où ils furent regalez. Ce Prince fit battre vne monnoye, qu'il surnomma de son nom, & ne gouuerna qu'vn an, 2. mois, & 9. iours.

71. André Vendramerie eut du malheur en son gouuernement, si que l'armée Venitienne fut deux fois mise en route par les Turcs: l'vne pres Croya en Albanie, l'autre dans la partie du Friul. En sa personne il eut l'heur qu'estant fort beau, il eut vne femme tres-belle & de beaux enfans, qu'il allia par mariages aux premieres familles. Il gouuerna vn an, huict mois.

72. Iean Moncenigue, frere de Pierre Moncenigue, ayant continué la guerre contre le Turc, fit enfin la paix auec luy, moyennant qu'il laissast à Scutari & Stipula, liberté du commerce, & pouuoir de tenir vne estape à Constantinople. Il se fit guerre contre Ferdinand Roy de Naples, à l'instance du Pape Sixte IV. qui occasionna la longue guerre Sociale. Enfin se fit la paix, la republique ayant acquis Rouige & le Posan. La Cité fut affligée de feu & de peste, & ce Prince mourut le septiesme an & six mois.

73. Marc Barbadic, la peste estant cessée, fit rebastir ce que le feu auoit bruslé au Palais. Il auoit vne maxime differente des autres Princes, de sçauoir pardonner & oublier les iniures particulieres qui luy estoient faites, & venger seuerement celles qui se faisoient contre l'Estat. Le grand Seigneur luy enuoya vn Ambassadeur particulier, pour congratuler son élection. Il ne gouuerna que 9. mois.

74. Augustin Barbadic, resista aux progrez de Charles VIII. Roy de France, lors qu'il fit la guerre contre ceux d'Arragon, pour le Royaume de Naples qu'il conquit. Le Turc vsurpa sur la Republique, Lepante, Modone, Corone. Le Royaume de Cypre fut mis sous la tutelle du Senat, & la Reyne Catherine amenée à Venise. L'office de la Santé fut creé à l'occasion de la peste. Le Duc gouuerna 15. ans, 21. iours.

75. Leonard Loredan soustint vne tres-rigoureuse guerre contre les premiers Princes du monde s'estant fait à Cambray vne ligue entre l'Empereur Maximilian, le

Roy de France, celuy de Naples, les Ducs de Sauoye, Ferrare & Mantouë, incitez par le Pape Iules II. Tout l'Estat de la terre ferme fut repris, fors Treuise ; mais enfin il fut recouuré. Il vescut en Principauté 19. ans, 8. mois 20. iours.

76. Anthoine Grimani, estant General en vne déroute signalée, à l'occasion dequoy il fut démis de la charge de Procureur de S. Marc, & confiné à Chersos, Il rompit son ban, & se retira à Rome prés le Cardinal son fils, où il rendit de si bons offices, que non seulement il fut restably en sa dignité de Procureur, mais encore fait Duc en l'âge de 82. ans, & ne gouuerna qu'vn an, 10 mois, 2 iours.

77. André Gritti, ayant emporté la meilleure part de la gloire en la prise de Padouë, fut en grand'estime. Il fit tant enuers le Roy de France, où il estoit prisonnier, que sa Majesté s'allia auec la Republique, & que Verone & Bresse, furent reconquises. Il sçeut tres-bien se comporter au gré du Senat, pendant les guerres d'entre l'Empereur Charles V. & François I. & encore contre Soliman. Il gouuerna 15 ans, 7 mois & 8 iours.

78. Pierre Laude, continua la defense de la Republique contre le Turc, auec lequel il fit enfin vne paix, dont il sçeut iouir, & se maintenir pendant les guerres des susdits Charles & François : il gouuerna 6 ans, 8 iours.

79. François Donat, vsant du benefice de la paix, orna la Cité de diuers beaux édifices, entr'autres celuy du Palais : il enuoya du secours à l'Empereur contre certains rebelles en Allemagne. Les Princes de Guise estans venus de son temps à Venise, y furent regalez selon leur dignité. Il gouuerna 7 ans, 6 mois.

80. Marc-Antoine Treuisan, homme du tout deuotieux, rechercha que la Republique fust abondante en biens & en bonnes mœurs, empeschant par son bon exemple, que les vices ne s'y glissassent, comme ils font en vne profonde paix. Il gouuerna vn an, moins trois iours.

81. François le Viuier, sceut tellement gouuerner la Republique, qu'encores que de son temps le Turc fist guerre en la Poüille, & le Roy de France en Toscane, la Reyne de Pologne fut regalée à Venise. Il gouuerna 2 ans, 1. mois, 20 iours.

82. Laurens Prioli, fut sollicité par le Pape de faire la guerre à l'Empereur ; mais estant amy de la Republique, il ne voulut l'offenser, & moyenna la pacification des affaires. De son temps se fit la paix entre la France & l'Espagne ; Charles V. mourut. Ce Prince gouuerna 3 ans, 11 mois, 8 iours.

83. Hierosme Prioli, frere du precedent, ioüit des grands honneurs que le Pape Pie IV. fit à la Republique, laquelle il fauorisa singulierement d'oüir les Ambassadeurs d'icelle en la salle des Rois : de son temps fut conclud le Concile de Trente, où il auoit enuoyé pour Ambassadeur Nicole de Ponte, & Mattheo Dandolo. La Republique tint au Baptesme, le fils du Duc de Sauoye, né de Marguerite de France. Il mourut ayant gouuerné 8 ans, 2 mois, 4 iours.

84. Pierre Loredan, pour la concurrence de deux autres, fut éleu contre l'esperance de tous, & de soy-mesme. L'Arsenal brusla de son temps, & y eut grande cherté de toutes choses. Selim successeur de Soliman, prit de là occasion de rompre la Paix auec la Republique, à laquelle il demanda le Royaume de Cypre : & s'émeût guerre à ce sujet. Il gouuerna 4 ans, 5 mois 8 iours.

85. Loüis Mocenigue, la guerre s'estant enflâmée contre le Turc, perdit le Royaume de Cypre, Nicosia ayant esté prise, & Famagouste renduë. La Republique fit ligue auec le Pape Pie V. & le Roy Philippes d'Espagne, de sorte que les armées iointes ensemble, elle obtint l'an 1571. vne signalée victoire à Lepante contre les Turcs. Peu apres Henry III. Roy de France passa à Venise, où il fut magnifiquement regalé. Ce Prince mourut le 7. an.

86. Sebastien le Venier, fut éleu d'vne commune voix, auec tel applaudissement, que certains Turcs luy allerent mesmement baiser les pieds. Il se crea cinq Correcteurs sur les loix, pour le reglement des affaires du Palais. La cité fut deliurée d'vne cruelle peste, apres le vœu fait d'édifier l'Eglise du Redempteur. Le feu se mit au Palais qui l'endommagea fort. Ce Prince ne gouuerna pas vn an entier.

87. Nicolas du Pont fut creé Duc, homme tres-docte en toutes sciences, dont il auoit fait profession publique dans Venise. Il passa par tous les honneurs dont la Republique peut gratifier les citoyens. Le Seminaire de S. Marc fut institué par luy. Certains Princes du Iappon estans arriuez à Venise, y furent tres-fauorablement caressez. Il fit bastir le Pont de Canareggio, & gouuerna 7 ans 9 mois 13 iours.

88. Pascal Cicogne Procureur de S. Marc, fut éleu ainsi qu'il oyoit Messe en vne Eglise. De son temps y eut de grandes guerres en France & Espagne, pour le Piedmont: & entre l'Empereur & le Turc pour la Hongrie. Il fit bastir la ville de Parme ès confins de la partie du Friul, & vne forteresse nouuelle en l'Isle de Cefalonie. Il eut l'honneur de l'esmerueillable pont de Realte, qu'il fit bastir: & gouuerna dix ans ou enuiron.

89. Martin Grimagni Procureur de S. Marc, fit tant au contentement du peuple, que le iour de son élection, se firent des signes extraordinaires de ioye, continuez plusieurs iours suiuans. Le 2. an de sa principauté, il fit couronner en triomphe la Duchesse sa femme, à laquelle le Pape Clement VIII. enuoya la rose d'or. De son temps se firent de grandes allegresses, pour la paix concluë entre les Rois de France & d'Espagne. Sur l'occasion de la venuë du Pape à Ferrare, acquis à l'Estat Ecclesiastique, le Cardinal Aldobrandin passant à Venise, y fut tres-honorablement caressé, auec d'autres Cardinaux. Il y eut vn tel débordement d'eaux le cinquiesme an de sa Principauté, que les gondoles & barques estoient sur la place de S. Marc, comme en plaine lagune. Il mourut auec tres-grand regret du peuple, ayant gouuerné dix ans dix mois.

90. Leonard Donat, ayant pour ses merites, prudence singuliere & dexterité au maniement des affaires, passé par tous les honneurs que la Republique peut faire à ceux qu'elle reconnoist fideles, fut mis en la place de Grimagni, le 10. Ianuier 1606. Il auoit esté enuoyé Ambassadeur à Constantinople, vers Mahomet nouuellement venu à l'Empire d'Orient, pour luy faire au nom de la Republique, les Complimens accoustumez. Il auoit vne telle pratique des affaires & la memoire si heureuse, dans vne ame reconnuë si sainctement zelée au bien commun, que le Senat luy defera plus qu'à aucun de ses predecesseurs.

La Cité fut excommuniée de son temps, par N. S. P. Paul V. pour des pretentions du S. Siege: & se peut dire que contre ces foudres il se monstra comme vn rocher immobile à la defense de l'Estat. Ainsi deux principaux pilliers de la Chrestienté menaçoient d'vne grande ruine, n'eust esté que le tres-Chrestien Henry IV. Roy de France, embrassa ces deux colonnes, les soustint l'vne & l'autre pour les redresser, par l'entremise de ses Ambassadeurs, qui en ont érigé vn arc triomphant à l'immortalité de sa gloire.

91. A Leonard Donat, a succedé François Contaren en cette dignité, en l'an 1623. ayant esté Ambassadeur en France.

Digitized by Google

DES ESTATS DV DVC DE SAVOYE.

SOMMAIRE.

I. OPinions diuerses sur le mot de Sauoye. Les confins des pays du Duc de Sauoye diuisez en deux Estats, Piedmont & Sauoye.

II. Description particuliere de la Duché de Sauoye, ses Comptez & Baronnies.

III. Description du Piedmont, & ses principales villes.

IV. De la ville de Turin capitale du Piedmont, celebrée pour le siege & demeure des Ducs de Sauoye, l'Vniuersité en toutes sortes de sciences, & le parc magnifique nouuellement dressé.

V. Du Marquisat de Saluzze, & ses places plus importantes.

VI. Des principales places de Piedmont fermées de murailles, outre les villes Episcopales.

VII. Du Marquisat de Cheue.

VIII. De la Comté de Nizze, diuisée en quatre Vicairies, & ses villes & places.

IX. Fertilité du pays de Sauoye & de Piedmont, leurs lacs & principales riuieres.

X. Carrieres de marbre nouuellement descouuertes.

XI. Quel est l'humeur & naturel des Sauoyards, & Piedmontois.

XII. Richesses de Piedmont en mines d'or & d'argent, en trafic de fer, bestail, & draps de Pignerolle.

XIII. Calcul du reuenu du Duc de Sauoye.

XIV. Des forces du Duc de Sauoye, ses forts & places de defense, ses alliances & confederations.

XV. Les pretentions du Duc de Sauoye sur les autres Estats.

XVI. Quel est le Gouuernement du Duché de Sauoye: du Senat de Sauoye, & de celuy du Piedmont, et Religion.

XVII. Catalogue & dénombrement des Ducs de Sauoye, qui ont seigneurié iusqu'à present.

LEs opinions sont bien differentes, touchant le mot de Sauoye. Charles Bouille asseure que ce nom vient de Berald de Saxe, Chef de la Maison des Comtes & Ducs de Sauoye; lequel partant d'Allemagne pour aller rendre vn vœu à S. Iacques en Galice, passant par le pays de Vaux, puis à Geneue, entra au destroict de Seissel, tirant à Belay le long du Rhosne, se saisit par ruse du fort Chasteau de Cule, occupé par des voleurs, qui guettoient tellement ces passages, que les Marchands ne pouuoient aller ny venir d'Allemagne à Lyon, ny personne trafiquer dans le pays, sans danger d'estre vollé; & que pour cela le pays estoit nommé *Male-voye*: Et que Berald nettoya tellement le pays de volleurs, qu'il le rendit habitable, & le commerce d'vne Prouince à autre en plus grande asseurance que iamais, d'où il imposa au pays le nom de *Sauue-voye*. Bien est vray que du costé de Nantua, Cule, Seissel & autres voisins, ce sont des de-

Charles Bouille en son Histoire de Savoye.

I

Digitized by Google

ſtroits affreux & épouuantables, coſtoyez du lac d'vn coſté, & des rochers de l'autre, ne reſtant entre-deux que le chemin tellement eſtroit, que deux charettes ou mulets chargez venans à ſe rencontrer, ont peine de ſe garantir du precipice. Toutefois cette raiſon du nom de Sauoye, eſt ſans fondement: Premierement dautant qu'il n'y a aucun rapport entre ces deux mots Latins *Salua-via, & Sabaudia*: Secondemét, pource que ce mot *Salua-via*, ne ſe trouue en aucun tiltre, ny eſcriture: ioint en troiſieſme lieu, que le pays qui ſe nomme proprement Sauoye, eſt ſeparé de cettuy-cy par le Rhoſne & pluſieurs montagnes, lequel on pretend auoir eſté nettoyé de voleurs par Berald, & qui proprement eſt appellé Biaugey ou Baugey. Dauantage le mot de Sauoye eſt plus ancien que Berald, comme il ſe void par le Teſtament de Charlemagne rapporté par Nauclerus. Et meſme en l'année 588. en vn Concile tenu à Tours, il eſt dit que l'Eueſque d'Arles eſtoit nommé *Sabaudus*, pour eſtre natif de Sauoye, ou que tel eſtoit ſon nom; & pour auoir eſté l'Apoſtre de ces peuples-là, le pays a pris celuy de Sauoye.

Le peuple Sauoiſien eſt des premiers & plus anciens des Gaules, car dés le temps de Salomon, ce pays eſtoit vn Royaume; & long-temps auparauant, toſt apres Abraham, ce pays eſtoit deſia habité: car vne partie des peuples deſcendans de Iaphet fils de Noë, habiterent la partie d'Italie, voiſine de Prouence & de Languedoc, & ſe nommerent *Aborigines*, comme qui diroit ſans origine: Et s'eſtans ſeparez en pluſieurs troupes & tribus, l'vne deſquelles apres auoir paſſé les Alpes, s'arreſta & commença à baſtir aux petits vallons, qui coſtoyoient depuis le mont Geneure, tirant au Septentrion, paſſant le val d'Angrogne, le val Putte Pragela, venant au deſſous du Mont-Cenis, en trauerſant la Maurienne, la Tarantaiſe, iuſqu'au pays de Valay, finiſſant au mont S. Plomb: le tout ayant les Alpes du coſté du Leuant, & du Couchant allant depuis Grenoble iuſqu'au Rhoſne, coſtoyant les Eſchelles, le Mont d'Aiguebelette, le Mont d'Eſpine, le Mont du Chat, finiſſant au deſtroict de Pierre-Chaſtel: ſi bien que cét ancien Royaume contenoit ſeulement ce qui eſt dans l'enclos deſdites montagnes, gouuerné par Rois électifs, iuſques enuiron l'an du monde 3274. d'Allobrox, natif d'vne ville des Iduméens en la Paleſtine, nommée Aſcalon, ſelon Strabon, lequel venant en ces quartiers-là l'an 288. apres le Deluge, s'en rendit Maiſtre; & de luy le Royaume fut appellé des Allobroges.

Genebrard liure 2. de ſa Chronologie.

Strabon liu. 2. de ſa Geographie.

Tous les pays qui ſont ſous la domination du Duc de Sauoye eſtans pris enſemble, confinent du coſté du Leuant, auec l'Eſtat de Milan & de Montferrat, du Couchant auec la Breſſe & la Franche-Comté, du coſté du Midy auec la Prouence, le Dauphiné, & plus bas auec les Genois: la Comté de Nize eſt baignée de la mer Mediterranée: & finalement ils confinent du coſté du Nort auec les Cantons des Suiſſes, de Berne & de Fribourg.

Mais afin qu'on m'entende plus clairement, ie diuiſeray le tout en deux ſeules parties, ſuiuant en cela la nature, veu que les montagnes ont diuiſé cét Eſtat en Sauoye & en Piedmont.

2. La Duché de Sauoye a pour bornes du coſté du Ponant, les deux riuieres du Rhin & du Rhoſne, & vers le Septentrion depuis les terres de la Iuriſdiction des Suiſſes, & le Mont-jura ou Mont-jou, iuſqu'à la riuiere de Gennes, ou au fleuue de Var, qui ſepare la Gaule d'auec l'Italie. D'vn autre coſté le pays de Sauoye, confine auec les nouuelles terres qui ont eſté baillées au Roy de France, pour eſchange du Marquiſat de Saluſſes, & s'en va iuſqu'à Lozanne & autres places qui ſont le long du Lac Leman, qui furent autrefois de la Iuriſdiction des Ducs de Sauoye. On compte la Comté de Maurienne & le Marquiſat de Suze, pour partie de la Sauoye, combien que ce ſoit du Piedmont.

3. La Comté de Maurienne, s'eſtend iuſqu'à la riuiere d'Arch, & là eſt la ville de S. Iean de Maurienne, où eſt enterré Humbert I. qui reçeut la Comté de Maurienne, & la Duché de Sauoye de l'Empereur Henry III. La Tarantaiſe eſt preſque enfermée entre les montagnes des Alpes, & les riuieres d'Arc & d'Arc: qui ſe meſle auec l'Arch pres de Chamois. Ce pays a pour ſa ville principale Mouſtier en Tarantaiſe, où eſt enterré Humbert II. Comte de Maurienne, qui adjouſta à ſes terres la Tarantaiſe.

Outre ce, il y a la Seigneurie de Foſſigny où eſt Ripaille, lieu fort agreable, & principalement renommé à cauſe qu'Amedée VIII. premier Duc de Sauoye, s'eſtant dépoüillé de tous ſes Eſtats, y fit profeſſion de vie Monaſtique, & eſtant là, fut crée Pape par le Clergé aſſemblé au Concile de Baſle, l'an 1440.

Il y a

Il y a encore la Duché de Chablais, & les Baronnies de Vaud & de Gez.

La capitale ville de Sauoye c'est Chambery, qui est entre les montagnes, & assez bien bastie: les autres sont Nicy, S. Iean de Maurienne, Moustier, Tonon, Montmelian, & quelques autres.

Le Piedmont, sans y comprendre la Comté de Nizze, s'estend depuis la riuiere de Cesie iusqu'au Dauphiné, entre les Alpes, le Montferrat, & les Estats de Milan & de Gennes. Il a pour ses bornes du Leuant, le Pau; du Midy, les montagnes de Gennes; du Couchant, les Alpes Gauloises; & du Septentrion, la riuiere de Dorie. Quelques-vns luy donnent pour bornes du Leuant, la riuiere de Cesie; du Couchant, le Mont de Tende & Corre; du Midy, le Marquisat de Montferrat; & du Septentrion les Alpes Gauloises. IV

La ville capitale de Piedmont c'est Turin, les autres villes sont Vercel, Ast, Yurée, Aoste, Mondeui, Fossan, Salluzze, Carmagnole, dont Ast & Yurée furent Colonies des Romains aussi bien que Turin. Ast & Vercel ont grand circuit, & sont assez bien basties, principalement Ast, qui peut estre comparée aux plus magnifiques villes de Lombardie pour la grandeur de ses Palais.

Vercel ville tres-ancienne, est capitale des peuples Lybiques, qui sont entre les riuieres de Cesie & de Dorie. Ce fut où Leon neufiesme, celebra vn Concile general contre Berengaire. Yurée, que les escriuains d'auiourd'huy nomment Lamporeggio, & que les anciens ont nommée Eporedia, est capitale des peuples Salussiens, auiourd'huy Canauois. Elle est à l'entrée du Val d'Aoste sur la riuiere de Dorie, en vne assiette si commode, que Berengaire & puis Ardoüin, qui en furent Marquis, eurent bien le courage d'aspirer à se rendre Roys d'Italie. D'Aoste bastie par Auguste, est à la bouche des Alpes Grecques & Penines, qu'on nomme auiourd'huy le grand & le petit Mont S. Bernard. On passe par le grand dans le païs de Valais; & par le petit dans la Tarantaise. Cette ville est capitale d'vne vallée qui prend son nom d'elle. On y void encor auiourd'huy force belles antiquitez, & entr'autres vn arc qui est fort beau.

Cette ville est fort ancienne; car du temps de Cesar elle estoit desia, il la nomma *Forum Claudij*, laquelle auparauant s'appelloit, dit Ptolomée, *Ciuitas aut Vrbs Centronum*: mais depuis qu'elle eut receu la foy Chrestienne, elle prit le nom de Monstiers, c'est à dire d'Eglise, pource que le païs circonuoisin demeura assez long-temps qu'il n'y auoit point d'autre Eglise des Chrestiens qu'en cette ville-là; de sorte que quand les villageois des montagnes parloient d'y venir, ils ne l'appelloient point par son propre nom, mais disoient qu'ils alloient au Moustier, c'est à dire, à l'Eglise; & de là la ville retint le nom de *Moustier*, puis de *Monestier*, & à present selon le langage du païs, *Monstiers*: noms qui veulent dire mesme chose, sçauoir Monastere; pource que l'Eglise qui est à present la Cathedrale, estoit vn Monastere de Religieux, desquels l'Euesque estoit le chef.

IV. Turin est auiourd'huy fort renommée, à cause de la demeure des Ducs de Sauoye, & pour l'Vniuersité qui y est. Elle fut autrefois plus grande qu'elle n'est; mais les François qui l'ont possedée, ne se soucierent d'en retrancher, afin de la rendre plus forte. Elle est assise pres du Pau, en vn lieu fort important à l'Italie: à raison dequoy les Romains y menerent vne Colonie, Auguste l'honora de la porte qu'on nomme auiourd'huy du Palais, & les Lombards y establirent le siege de l'vn de leurs quatre Ducs. Le Duc de Sauoye y a fait vn parc qui a de tour cinq ou six milles en vne des plus agreables assiettes de l'Europe. Ce parc est enuironné du Pau, de la Dorie, & de la Sure, & est plein de bocages, de petits lacs, de fontaines, & de toute sorte de chasse que ce Duc y a assemblée: & tout autour de Turin il y a tant de villages & de maisons de plaisir, qu'elles sont comme vn autre Turin.

Mondeui (que quelques-vns estiment auoir esté basty sous l'Empereur Conrad) est assis sur vne colline auec faux-bourgs espars çà & là: mais les plus grands sont au pied de ladite colline sur la riuiere d'Elle, qui se va rendre à deux milles de là dans le Tanare. Elle a plus de peuple qu'aucune autre ville de Piedmont. Entre les autres fauxbourgs il y a celuy de Viq, d'où tire son nom vne nouuelle deuotion qu'on a à nostre Dame, en laquelle le Duc de Sauoye a basty vne Eglise, & en icelle vne Chappelle, où il veut que les Ducs de Sauoye soient enterrez.

Fossan est assis en vne colline sur la riuiere de Sture au milieu d'vne campagne. Entre les autres bastimens il y a vn assez agreable chasteau.

5 La ville de Saluzze est assise pres des Alpes, & est capitale du Marquisat, qu'on nomme de mesme sorte, où le Pau prend sa source. Cette ville est assez grande, & a vn

grand chasteau, où il y a des lieux pour loger en Hyuer, & d'autres pour demeurer en Esté. Les places plus importantes de ce Marquisat, sont Droncre & Carmagnole.

Il y a aussi Rauel, Doglian, par lequel passe vne grande partie du trafic qui se fait entre le Piedmont & la riuiere de Gennes, puis Verzole, Mante, & Pagny, & la riche Abbaye de Staffarde.

Ce Marquisat auec quelques terres de Prouence qui sont au delà des Alpes, a esté vny de nostre temps au Piedmont, & le Duc de Sauoye a donné en contre-eschange au Roy de France, à qui le tout appartenoit, la Bresse, & les autres terres des enuirons, qui sont de plus grande estenduë que le Marquisat de Salusses.

VI Mais le Piedmont outre les citez ou villes Episcopales, a enuiron deux cens cinquante places fermées de murailles, entre lesquelles il y en a plusieurs qui ne cedét en rien à beaucoup de villes qu'on estime bonnes, comme Biele, Quiers, Cune, Suse, Auigliane, Riuole, Pinerol, Montcalier, Carignan, Raconis, Queyras, Bené, Villefranche, Vignon, Pancalier, Brusque, Bargé, Iauene, Sauillan, Cheue.

Biele & Pinerol sont presque en mesme façon sous les Alpes, diuisées en place, costau & plaine.

Mais la ville de Biele a vn grand tour, & de beaux bastimens, entre lesquels on compte par excellence les Conuents de S. Hierosme, de S. Dominique, & de S. Sebastien. Il y a à Pinerol vn chasteau. Quiers fut honoré par Federic Barberousse du titre de grande ville: & vrayement elle est telle pour ses belles Eglises, ses beaux Conuents, ses maisons, & pour beaucoup de nobles familles, & de riches marchands qui y demeurent.

Cuny est assise entre la Sture & le Gesse. Suse a iadis esté grosse ville, & de grande importance: mais depuis qu'elle fut saccagée & bruslée par l'Empereur Federic Barberousse, elle n'a iamais pû recouurer sa premiere grandeur. Elle est toutefois en vne assiette importante, pource qu'il y a deux chemins qui en partent, & vont par toutes les Alpes, & l'vn tend par Essilles à Briançon, l'autre par le Monsanois à Lyon.

Auillane est bonne ville, riche & marchande, & a vn chasteau qui est assis au haut d'vne montagne, auec vne source d'eau viue. Riuole se vante de la naissance de feu Charles Emanuel Duc de Sauoye, qui y fit bastir magnifiquement.

Montcalier est assez grande ville, & Carignan est renommé pour son chasteau, & vn long siege qu'il a soustenu autresfois. Il y a force nobles familles qui y ont fondé entr'autres choses vn Monastere de Religieuses qui doiuent estre toutes Damoiselles.

Queyras est agreable pour ses ruës qui sont & fort droites & fort larges, & Cené est fort d'assiette. On estime Raconis pour son Palais & ses reseruoirs, & Busque pour le titre d'vn des sept Marquisats des descendans d'Aleran.

Sauillan est renommé pour la beauté de sa place, & du Monastere sainct Benoist, mais son assiette est telle, que l'Empereur Charles V. passant par là en son voyage de Prouence, dit qu'il n'auoit iamais veu pays plus propre à entretenir vne armée; & le Duc Philebert Emanuel trouua ce lieu tant à son gré, qu'il eut enuie d'y establir sa demeure, & de rendre Sauillan capitale de la Prouince. Briqueras n'a rien de recommandable que son assiette.

VII. Cheue est capitale d'vn beau Marquisat, qui comprend vingt-six places. Il embrasse entre autres choses la vallée de Tanare, sur laquelle est ladite ville de Cheue, Banasque, Garesse & Ormée, à 15. milles de laquelle ledit fleuue naist d'vne grosse fontaine. On passe de l'Estat de Cheue à celuy du Mare & d'Oneille.

On trouue apres Mulazan, lieu de passage; & ayant passé le Pex, on void la Quiuse, pays propre à habiter en Esté; la Trinité & la Montée: puis Grane chef d'vne vallée, & apres Cental autrefois fortifié par le Mareschal de Bellegarde: Polenze où fut l'ancienne Polenze, Celole, Carai: & entre la Maire & la Veraité, Gaualemort, Casalgrosso, Cauallion, Castagnol, Ruffic: puis entre le Gilbe & le Pau, Morette, fief d'importance, Scarnafis, Legnasque, Irasque, Villart: Entre le Pau & le Pele, Cardei, Stasfarde, Cauor, Carsillane, Villar de Bobbi. Vn peu au delà on void Lucerne capitale d'vne Comté & d'vne grande vallée qui fait plus de vingt mille ames, outre laquelle il y a la Perouse auec sa vallée.

On voit apres entre le Pele & la Quisole, Scalengue, Cercenasc, Virlé, Piodes, Vinouo auec vn fort magnifique Palais des Seigneurs de la Rouere, Lombrisac, Cumiane, Piozasc, Orbazan & entre le Sangon & la Dore, Arpignau, Colegne, Monosterol. On trouue apres le Val de Stoure, & puis Lanz auec sa petite vallée, & plus bas l'agreable terre de Chirié. On entre apres en la vallée de Pont où sont Cornié & Valpergue. On apperçoit plus bas la riche Abbaye de sainct Benigne. Entre l'Orque & la Quiusele on descouure plusieurs chasteaux ; & sur la forte place de Chiuas, & apres qu'on a passé la Dore, on trouue Baucie, Masin Comté, Cilian, Crescentin chasteau du tout agreable, Stropian, sainct Germain, Sancie renommé pour le siege malheureux du Duc d'Albe, & plus au dessus Candel, lieu d'enuiron sept cens feux. Andorne de plus de treize cens, de mesme que Dioglie, Mos de sept cens feux, & Gattinare ville bastie par les Seigneurs de la maison d'Arbore, qui en prirent apres le surnom, & qui en ont esté maistres durant quelques siecles.

Durant les guerres qui furent entre l'Empereur Federic & les Papes, ces Seigneurs se retirerent de la suiection de l'Empire, & vescurent en cette sorte iusqu'à ce que craignans l'ambition & la puissance des Ducs de Milan, ils se ietterent entre les bras d'Amedée, premier Duc de Sauoye. De là le Pau, on descouure Bra, qui est de sept cens feux & dauantage, Caramagne, Someriue, Cerisoles renommée par la defaite du Marquis du Gas, sous la conduite du Duc d'Anguin. Puis on voit Villastellon, Pœrin, Villeneuue forte place, Ganuelle, Cottemille diuisée en deux parties par la Bormie. On voit apres vn nombre infiny de chasteaux appartenans à la Comté d'Ast, & plus au dessus Coconas, Comté qui est sous la domination de la maison de Sauoye depuis quelques années par le moyen du Duc Charles.

Le Comté de Nizze a 22. lieuës de long, & vnze de large, entre le Var, au delà duquel toutesfois il y a quelques lieux qui sont vers le Dauphiné, le Piedmont & la riuiere de Gennes.

Cette Comté est diuisée en 4. Vicairies, dont les villes capitales sont Nizze, le Poget, Barcelonnette & Sospelle, à quoy l'on peut adiouster S. Estienne auec sa vallée ; veu qu'encor qu'elle ne porte Vicairie, on y compte plus de trente places fermées de murailles, outre plusieurs autres qui ne le sont pas.

La plus renommée de ces places c'est Villefranche, pour la commodité de son port, nommé par les anciens Port d'Hercule Monece. On voit apres Ese, & plus auant Zobie, lieu où nasquit l'Empereur Pertinax, & où l'on void encores auiourd'huy les trophées de l'Empereur Auguste. Les autres places plus remarquables de cette Comté sont Comtes, Pellie, Saourge, qui a vn fort chasteau, la Brique qui a enuiron quatre ou cinq cens feux. XI

Lantusque assez bonne place, & capitale d'vne vallée, de mesme que S. Dalmace de la plaine : Boglie capitale d'vne riche Comté, Poget confine auec la Prouence, Barcelonnette patrie du Cardinal Hugues, capitale d'vne vallée, & lieu de bon trafic : Sospelle est vn bon lieu, bien basty ; & entre autres choses, il y a vne fontaine d'eau delicate, que l'on y a conduite des montagnes voisines.

Mais pour dire plus particulierement quelque chose de Nizze, elle est belle, & bien peuplée, elle a ses maisons de cinq & de six estages, ses ruës fort droites, principalement celle qui va du pied de la montagne à la porte de S. Aloy.

La Comté de Tende est coniointe à celle de Nizze, & cette Comté s'estend iusqu'aux confins de Cune. On peut passer par quatre lieux du Piedmont en la Comté de Nizze, par la montagne de Corue, qui mene à Tende, par celle de Fenestre qui conduit à Sainct Martin, par celle d'Arnouue sur Vaudere, & par l'argenterie qui va à Barcelonnette.

Les Hautes Alpes, bornent la Tarantaise, que la nature y a plantées du costé d'Orient, comme vn bouleuard & rampart pour seruir de barricades entre l'Italie & les Gaules, qui contiennent depuis la mer Mediterranée, commençant à Nizze iusques pres la ville de Trente. Lesquelles Alpes ont demeuré long-temps fermées, comme nature les auoit produites sans aucune bresche ne passage : mais l'industrie humaine a esté si grande, que l'on a fait ouuerture en ces rochers ; si bien qu'à present, il y a six ou sept entrées, par lesquelles l'on peut passer aisément, & trafiquer d'vn païs à l'autre ; l'vn estant au voisinage de la mer Mediterranée

appellée en cét endroit par aucuns *Mer Ligustique*. Les deux autres sont depuis Suse venant de Turin; l'vn par le mont Geneure qui va au Dauphiné, & l'autre par le Mont-Cenis, qui descend par la Maurienne en Sauoye; les deux autres sont les deux Monts sainct Bernard, par le petit l'on entre en la Tarantaise, puis en Sauoye; par le grand on descend au pays de Valey, puis en Chablais. Les 5. & 6. sont par les Grisons, où sont les montagnes de Trente, qu'on appelle auiourd'huy le Mont sainct Gothard.

Quelques autheurs trouuent que les passages du grand & petit sainct Bernard ont esté faits par Annibal & Hercules, lesquels pour passer leurs armées, firent rompre les rochers auec feu & vinaigre & autres matieres (quoy que d'autres disent qu'Annibal passa par le Mont de Genevre) & delà les chemins furent libres, comme ils sont. Et dés ce temps-là ces deux Monts sainct Bernard furent appellez *Alpes Graiæ & Pœninæ*; desquelles denominations se trouuent deux diuerses opinions, l'vne est, qu'Annibal passant par le petit sainct Bernard pour aller en Italie, il suruint vne si grande quantité de neige, que dix compagnies de son armée s'y perdirent; & dautant que les soldats de cette compagnie s'appelloient *Graiens*, les montagnes de ce lieu-là furent nommées *Alpes de Graie*: & Hercules passant son armée par le grand sainct Bernard, vne grande partie de la legion des Carthaginois, y mourut de froid parmy les neiges; & pource que ceux de Carthage estoient appellez *Pœninois*, ces montagnes furent nommées *les Alpes Pœnines*. Mais l'autre opinion a plus de vray-semblance, laquelle dit que les Alpes furent appellées *Pœnines* d'vn Dieu *Pœnines*, qui estoit adoré par les Gentils du temps du Paganisme; & que le Temple où se faisoient les plus grands Sacrifices à cét idole, & où sont ceux des enuirons, conuenoient à iours nommez pour l'adorer, estoit dans la ville qu'on nomme à present Mostiers. Mais depuis le Christianisme les Alpes de ces pays là ont pris le nom de grand & petit sainct Bernard, à cause du deuot Pere sainct Bernard qui conuertit les peuples de ces montagnes, qui estoit vn simple Prestre de la ville d'Aouste nommé Bernard, homme de saincte vie, qui brisa par miracle l'Idole du Dieu *Pœninus*, que les habitans de ces Alpes adoroient, & dans laquelle le Diable demeuroit & y rendoit ses faux oracles.

QVALITÉ.

LA Sauoye a grande quantité de bleds en ses vallées, & force pasturages aux montagnes, & en quelques lieux de fort bons vins, comme à Montmelian, & à Mortene. Il y a aussi quelques lacs qui abondent en poisson; mais les plus renommez sont ceux de Nicy, du Bourget, & de Geneue. Elle contient beaucoup de grandes montagnes, tellement que celuy qui marche par ce pays, descouure tousjours de nouuelles choses, pource que tantost il void que les passages s'élargissent, & tantost que les montagnes se restressissent, & que maintenant elles se haussent, puis elles se baissent, maintenant elles s'aduancent, maintenant elles se retirent, tantost elles vous conduisent en vne plaine, tantost elles vous enferment dans vn vallon. Elle n'a rien de particulier, ny de remarquable. L'air y est assez sain: mais il y a quelques eaux qui font enfler la gorge à ceux qui en boiuent, & l'on appelle cette enfleure en ce pays, la Goytre, qui veut dire le gosier, ou gras gosier.

Quant au Piedmont, il est arrousé du Pau, du Tanare, de la Sture, de la Dore, & d'enuiron 28. autres riuieres grandes ou petites, & de diuers canaux, dont il y en a 8. au seul territoire de Cune. On tient communément, qu'il n'y a endroit d'Italie plus agreable abondant en grains, vins, fruicts, chairs sauuages, & autres, fromages, chastaignes, chanures, lins, & mineraux.

Le pays d'autour d'Ast est arrosé de riuieres, ombragé de bois releué d'agreables collines, & a de belles campagnes, & produit force fruicts qui sont bons en perfection, & particulierement des melons qui sont des plus excellens qu'on mange. On mange à Vercel le pain le plus blanc, & les plus gras chappons que l'on puisse voir. Pline fait mention de quelques mines d'or du pays d'autour de Vercel, dont on void encores quelques marques vers Ponderan. Pres de Lamporeggio il y a grande quantité de chanure. La vallée d'Oste dure plus de deux iournées, & est toute chargée de bleds à main gauche, & à main droicte de vignes qui portét des vins excellens, dont les meilleurs sont ceux de Calogne. On void éleuer à vn quart de

mille de Turin sur la riue du Pau vne montagne qui se hausse & s'abbaisse, s'auance & se retire de telle sorte en diuers endroits si à propos, qu'elle a par tout des eaux qui l'arrosent, & elle porte des foins & des fruicts de toutes sortes, & sur tout de fort bons vins.

Le terroir d'autour de Mondeui est de grande estenduë. Il y a des vins excellens sur le costau, quantité de grain sur la plaine, & vne infinité de chastaignes sur la montaigne. On y a découuert de belles carrieres de marbre, & entre autres d'vn certain marbre blanc auec de petites veines qui semblent du metail.

Le païs d'autour de Fossan abonde en froment, dont la recolte monte à enuiron cinquante mille charges l'année: & pource qu'il est arrosé de gros canaux d'eau, il abonde encore en bons pasturages, & par consequent en chair.

Le Marquisat de Salusses a vn air fort temperé, à raison dequoy l'on y garde dans les vergers presque tous les fruicts de la riuiere de Gennes.

Doglian porte de bons vins, de mesme que Pagny; & autour de Pignerol, il y a vn si beau vignoble, que quiconque le void, peut estimer que ce païs a dequoy fournir du vin aux autres.

Pres de Cune il y a tant de canaux d'eau, que tout son terroir en est rendu fertile au possible, combien qu'il soit leger & pierreux de sa nature. Il abonde en chastaigniers, parmy lesquels on seme le froment, si bien que les habitans recueillent d'vn mesme lieu deux soustiens de la vie: & ce païs ne manque aussi de vignobles & de prairies.

Le païs d'autour de Suse produit grande quantité de vins. Auillane a son terroir distingué de collines, de vallées & de plaines, & de deux petits lacs. Riuoli se peut vanter d'auoir vn bon air, & vn terroir agreable.

Monscalier est renommé pour l'excellence de ses vins, comme aussi Reuillasq, qui est aupres, & les lieux de Gas, de Sainct Maur, & Sainct Rafael. Bené iouït d'vn air extrémement sain & temperé. Les terroirs de Vignon, Pancalier & Villefranche sont gras au possible.

Le Marquisat de Cheue abonde en chastaignes & en bestail, & l'on y fait en quelques lieux recolte de grande quantité de vins, principalement à Prier, où ils sont tres-bons. Les vallées du Marre & d'Oneille sont si bien cultiuées, qu'elles semblent par tout des iardins; il y a tant de fruicts, & particulierement de si bonnes huiles, que l'on n'en sçauroit bien exprimer la bonté; & la quantité en est si grande, que le Piedmont se passe, par le moyen de ce païs, des huiles estrangeres. On trouue des vins excellens à Gatinare.

Pour le regard de la Comté de Nizze, combien que le païs soit pour la plus grande partie aspre & montueux, toutesfois il est si bien cultiué, qu'aucune de ses parties n'a besoin de ses voisins, fors que Nizze qui manque de froment. Il court par les montagnes de ce païs enuiron douze riuieres qui sont abondantes en truites.

Le païs d'aupres de Comtes rapporte force huiles, & grande quantité de chastaignes. Celuy d'aupres de Peille abonde en vin, en grains & huile, qui est fort renommée pour sa bonté. Saourge a les mesmes qualitez. La Brique porte grande quantité de vins blancs, de grains & de miel excellent. On y trouue aussi vn grand nombre de perdrix, de faizans. On y recueille aussi force manne, de terebinthe, de l'agaric, & des simples fort exquis. Il court par sa vallée vne riuiere nommée Leuence, qui sort d'vne fontaine, qui en peu de temps grossit, diminuë, puis defaut entierement.

Le terroir d'autour de Beglie porte force grains & legumes, toutefois il manque de vin & d'huile, mais autour de Sospelle il y a des vins, des grains, des oliues, du bestail & des chastaignes. Nizze qui abonde en autres choses, n'a du grain, ny des chairs que pour la moitié de l'année; à raison dequoy elle se pouruoit du froment de Prouence, & des chairs du Piedmont.

Les lieux habitez plus pres des Alpes, sont fort steriles, n'ayant tant du Printemps, de l'Esté que de l'Automne, qu'enuiron quatre mois; le seigle, qui est le meilleur bled qui y croist, demeure treize mois en terre; car ils le sement au mois d'Aoust & ne le moissonnent qu'au mois de Septembre l'année suiuante: & encores le plus souuent la recolte se perd à cause des neiges qui y tombent auant les moissons.

Plusieurs choses remarquables se trouuent en ces lieux-là : Premierement (ce qui est prodigieux) des glaces depuis deux ou trois mille ans, qui ne fondent point, & iamais ne se resoluent ; au contraire, elles croissent tous les ans, de sorte qu'en quelques endroits les cimes des montagnes en sont couuertes, & sont d'vne profondeur inestimable. Cette glace est de telle nature, qu'elle se purge de soy-mesme si parfaitement, qu'il n'y demeure ny pierre, ny bois, ny autre matiere, ains est plus nette, plus claire & aussi ferme que le cristal : mesmes en quelques endroits où elle se trouue, l'on ne peut bonnement iuger si c'est mineral ou simple glace ; & en d'autres, notamment au fonds & pres de terre, elle se conuertit en vray & fin crystal. En Esté par fois cette glace se fend en longues & profondes creuasses ; mais en se fendant elle fait vn tel bruit, qu'il semble que ce soient des coups de canon, ou des éclats de tonnerre penetrant, & par ces fentes l'on en recognoist la prodigieuse profondeur. Car les païsans qui sont contraints de passer ces glaciers, soit pour la chasse ou autre sujet, quoy qu'ils portent aux pieds des grappes d'acier bien cramponnées, quelques-vns neantmoins quelquesfois tombent en ces fentes, & il faut auoir des six-vingts toises de corde pour les retirer : En d'autres, depuis le plus haut & le plus éleué de ces glaciers iusques à la terre, il y a trois cens pieds de profondeur, & toutesfois au pied & ioignant ces glaciers, l'herbe & le bled y sont aussi verdoyans, & viennent en aussi bonne maturité comme ailleurs. Et ce qui est encores plus merueilleux, est que les habitans de ces lieux font par grand artifice fondre de cette glace, ou s'ils ne la peuuent fondre, ils la puluerisent & en donnent à boire auec de gros vin à plusieurs malades, & est vn singulier remede contre la dyssenterie, les fievres chaudes & continuës.

Dans ces Alpes pres ces glaciers se trouuent plusieurs sortes d'animaux incogneus en d'autres païs : il y en a d'vne certaine espece, que les païsans des lieux appellent Bourquetains, de la grandeur d'vn cerf de couleur grise, les ongles comme d'vne chevre d'vne merueilleuse vistesse & legereté : car il n'y a rocher si haut, & si rampant en precipice, qu'ils ne grimpent & ne montent legerement, pourueu qu'ils trouuent le rocher raboteux & propre pour asseurer l'ongle des pieds de deuant. Pline appelle ces animaux *Rupicapras*, chevres de roche : l'on tient que cét animal peut sauter par dessus vne muraille haute de cinq toises, pourueu qu'elle ne soit plastrée ny vnie : il est d'vne chaleur si extreme & vehemente, qu'il luy est necessaire de se tenir pres des glaciers, afin de lécher la glace à toute heure pour se rafraischir ; dautant que sans ce rafraischissement il perdroit la veuë. De là est que sa graisse & son sang sont d'vne singuliere proprieté contre les pleuresies, morfondures & sang caillé.

Toutes ces montagnes abondent en Chamois & en telle quantité, que les Païsans qui se meslent de la chasse, en ont tousiours leurs saloirs pleins, & en mangent tout le long de l'année, encores que la chair n'en soit pas tant delicieuse : ils ont les cornes toutes contraires à celles des Bourquetains, qui les portent renuersées en haut comme la Chevre, larges d'vn demy pied ; & le Chamois les a courbées en bas, rondes & crochuës à la pointe, au moyen dequoy il fait des petits miracles en nature : car s'accrochant auec la pointe de ses cornes, il s'élance auant, arriere, deçà, delà, comme il veut, de rocher en rocher, d'vne telle roideur, que l'on diroit qu'il auroit esté ietté auec quelque machine, & par fois il s'attache contre les rochers & s'y tient long-temps suspendu tout le corps en l'air, sans se tenir à autre chose.

Presque aussi par toutes ces Alpes, il y a vne autre espece de bestes nommées, Marmottes, lesquelles participent au naturel de plusieurs autres animaux : Premierement, elles sont de la corpulence d'vn gros chat, mais elles ont les pattes si courtes, que le ventre touche quasi à terre, le poil fort rude, le museau & les oreilles comme vn escurieul : elles n'ont que quatre dents, mais trenchantes & si longues, qu'elles sont tousiours descouuertes comme les defenses d'vn sanglier : elles font de profondes cauernes en terre auec les pattes & les ongles pour leur habitation, l'entrée desquelles est oblique & tortueuse, afin que là dedans on ne les puisse offenser : les païsans les appriuoisent & en tiennent toute l'année en leurs maisons : les sauuages qui se trouuent par les montagnes ne mangent que de l'herbe, & en mangeant elles font bruire leurs babines comme les pourceaux : mais les priuées mangent de tout ce que l'homme peut manger : il semble que la nature se soit voulu esgayer en donnant de si rares proprietez à ce difforme animal ; car il dort continuellement six voire sept mois entiers, sçauoir depuis la my-Septembre iusques en May sans boire, sans manger, & sans se resueiller : ces Marmottes se logent par trouppes de sept à neuf, & quelquefois treize en chacune cauerne, qu'elles font en lieux montueux

en droicts & panchans, afin que la pluye n'y puisse entrer ny s'y arrester. Au mois Aoust que l'on fauche les prez des hautes montagnes, elles desrobent le foin & font ur prouision pour faire leur nid, auec vne industrie merueilleuse ; quelquefois chacune rte sa charge à la gueule, & agencent le foin si dextrement auec les pattes de deuant, ie chacune en porte autant qu'vn homme en pourroit empoigner entre ses deux iains.

MOEVRS ANCIENNES.

ANciennement les peuples de Sauoye, se nommoient Allobroges, lesquels se nourrissoient parmy les montagnes hautes & steriles ; à raison dequoy ils estoient rouches & sauuages, mais grands guerriers, pleins de courage, & tellement redoutez à faits d'armes, qu'encores que les Romains se fussent rendus maistres de tout le reste es Gaules, si n'auoient-ils iamais esté attaquer les Allobroges, ains pour venir d'Ilie en Gaule, estoient contraints de prendre leur chemin & faire le tour par la rouence : Neantmoins auec le temps les Allobroges se multiplians & ne se pouuans lus contenir dans les limites de leurs montagnes, se ietterent sur le païs voisin, occué par les Romains, & s'élargirent iusques à Vienne en Dauphiné, de laquelle ils chasrent les habitans : & quoy que les Romains fussent irritez de cette inuasion, neantaoins ils ne voulurent pas pour cela faire la guerre aux Allobroges : mais dautant ue Teutomadus Roy des Saliens (païs de Prouence du costé d'Aix) ayant esté vaincu par Sextius Proconsul, comme declaré ennemy par Arrest du Senat, se sauuant aux nontagnes des Allobroges, ils le recueillirent & recelerent : Pour cela & pour auoir uiné ceux d'Authun alliez des Romains, ils se resolurent de leur faire la guerre, & enoyerent contr'eux Q. Maximus Fabius, qui neantmoins ne les pût subiuguer : mais enron deux cens ans apres Ciceron & C. Antonius pendant leur Consulat, enuoyerent ontre les Allobroges Politius auec vne puissante armée qui les vainquit. Neantmoins les Romains victorieux, ne reduisirent point leur païs en Prouinces, & ne leur donnerent ucuns gouuerneurs, comme ils faisoient aux Royaumes par eux subiuguez : mais se contenterent de viure en paix auec eux, & les auoir pour amis, dit Cesar : & de fait ils furent res-fideles aux Romains, & leur rendirent de bons offices, & entr'autres ils descouurirent à Ciceron Consul, la coniuration de Catilina, qui les auoit recherchez pour estre le son party.

Les Romains n'ayans rien innoué parmy les Allobroges, ny estably aucune iurisdiction sur eux, ils les laisserent viure à leur mode, & eurent leurs Roys naturels iusques au temps de Tybere enuiron vingt-deux ans auant la Passion de Nostre Seigneur, que Cottius Roy des Allobroges, se voyant grandement aymé & fauorisé d'Auguste, predecesseur de Tybere, se voulut attribuer de grandes authoritez sur eux, iusques à leur oster & au païs, le nom d'Allobroges, & leur imposer le sien, les faisans appeller Cotties : mais enuiron vingt-cinq ans apres, sçauoir l'an 67. de salut, l'Empereur Neron apres la mort de Cottius, se rendit maistre du païs, & le diuisa en deux Prouinces, nommant ceux de l'vne *Allobroges Viennois* qui sont auiourd'huy les Dauphinois ; & ceux de l'autre, *Allobroges Alpins*, qui sont enclos & du Leuant & du Couchant dans les Alpes ; & ainsi Cottius mourant, mourut auec luy le nom de Cottie qu'il auoit imposé au païs, qui du depuis ayant esté vny au Royaume de Bourgongne, fut appellé *Sabaudia*, Sauoye, & les habitans Sabaudiens ou Sauoysiens.

MOEVRS MODERNES.

COmbien qu'il semble que les Sauoyars se doiuent sentir des mœurs des Dauphinois, ou de ceux de Piedmont leurs voisins, & que celles des habitans de Piedmont doiuent estre reseruées lors que nous descrirons en general les mœurs d'Italie ; toutefois il ne sera mal à propos de dire quelque chose des vns & des autres. Les Sauoyars ont la niaiserie si naturelle, qu'encore qu'ils la perdent par la frequentation des autres nations, toutesfois ils la tiennent en langage, & en apparence ; & il y a telle difference entre les Dauphinois & les Sauoyars, qu'on les peut distinguer aisément de premier abord. La plus grande part du menu peuple croid que le Duc de Sauoye est le premier Prince du monde ; & il n'y a rien de plus lourd, ou plus mal aduenant en toute chose, & leur niaiserie estoit extreme auant les dernieres guerres : mais

certainement les gentilshommes y sont d'agreable conuersation, ciuilisez presqu'à l'egal de leurs voisins, & affectionnez à toute sorte de vertu & de gentillesse. Tellement qu'on void ordinairement dans Chambery vne aussi bonne compagnie, & aussi polie, qu'on en sçauroit trouuer en plusieurs villes de France qu'on estime bonnes. Le peuple n'y est guere guerrier, & peu de gens d'autre nation sont capables d'en fuir vn grand nombre.

Et quant aux gentilshommes, ils ne manquent de courage; mais beaucoup ont faute d'adresse pour le combat de cheual.

Les Piedmontois sont bons pour la guerre & pour les lettres, ouuerts, ronds & francs, assez ciuils & courtois à l'endroit des estrangers. Ceux de Verceil font profession de noblesse & de grandeur, & desirent se faire estimer à leurs voisins. Les habitans de Turin ont peu de paroles, sont altiers & prompts à la main, & font profession de noblesse. On void encore regner parmy eux les factions des Guelphes & des Gibellins, qui sont esteintes en tout le reste de la Prouince. Ceux de la Biele sont d'esprit subtil, practiquans, ardens & attentifs à leurs affaires, ne se laissent tromper aisément aux contracts qu'ils passent. Quiers a des habitans fort industrieux, & ceux de Cune le sont aussi; & de plus, fort courageux, comme ils ont fait paroistre en trois grands sieges. Bené a des habitans fort propres aux lettres & aux armes. Bagé est renommée pour le grand nombre de moulins, & de boutiques, où il se fait grande quantité d'armes, dont les habitans se sçauent seruir des mieux aux occasions. IX

Le peuple de Nizze est fin, rusé, ciuil, poly, & également propre au trafic, & au maniement des armes.

Au reste, pour le general, il y a beaucoup de bons soldats parmy le peuple, & peu qui s'adonnent aux arts mechaniques, qu'ils estiment peu, se contentans de la vie & du vestement, & imitans en cela les nobles, sans exercer la marchandise, nonobstant la commodité que le Pau leur offre pour trafiquer auec ceux de l'Estat de Milan, & mesme auec les Venitiens; mais ils ne s'en soucient guere, & permettent que les estrangers acquierent de grandes richesses auec leurs toiles, chanvre, laines & soyes. Si bien qu'on peut dire que tout ce que les marchands gaignent, ils le reçoiuent en don des Piedmontois, qui pourroient gaigner cela s'ils vouloient. Mais ils n'ont autre chose en recommandation que de bien viure & faire bonne chere, & les artisans mechaniques mesmes ont accoustumé de se traitter bien; de sorte qu'ils consomment en bonne chere tout ce qu'ils gaignent. Le Duc est assez fasché de ce qu'ils sont si nonchalans, & leur offre le moyen d'exercer la marchandise, & de faire quelque gain, faisant faire des canaux, & vsant de toutes sortes d'artifices pour les esueiller.

Les Piedmontois ont faute d'industrie, mais ils recompensent ce defaut par leur obeyssance enuers leur Prince, & leur façon de viure assez simple, & sans reproche: car ils sont si doux & si debonnaires, en partie par vn instinct naturel, & partie aussi de crainte de la iustice, qu'ils viuent en bonne amitié, & l'on void parmy eux fort peu de meurtres.

RICHESSES.

XII. LA Sauoye ne tire guere, ou point d'argent, des contrées estrangeres: mais le Piedmont a force commoditez qu'il fournit aux autres, tellement qu'il luy en peut venir beaucoup d'argent toutes les années.

On a veu combië ce pays estoit abondant en toutes choses aux guerres qui ont esté entre la France & l'Espagne; veu que les armées s'y arresterent l'espace de vingt-trois ans, auec de grosses garnisons d'vne part & d'autre, sans qu'il y eust iamais necessité de viures; & l'on a cogneu sa richesse en ce que le Piedmont a contribué au Duc de Sauoye durant les guerres de France, au gros desquelles Monsieur Desdiguieres alla porter la guerre dans le Piedmont: il contribua, dis-ie, en peu d'années vnze millions d'escus d'extraordinaire, outre le logement des gens de guerre. Il enuoye dehors des grains, du bestail, force chanvres, grande quantité de ris, des fromages, des vins, du papier, des futaines, & des soyes creuës. Il contient enuiron cinquante Comtez, & enuiron quinze Marquisats, & vn grand nombre d'autres Seigneuries, qui ne cedent rien aux premieres; outre vingt riches Abbayes & force autres bons benefices. Il n'y a pas de personnes excessiuement riches, pource que les biens sont distribuez en telle sorte, que chacun presque y a quelque part: toutefois il ne manque de Seigneurs de quatre, de six, de huict, douze, & quinze mil escus de rente.

Ce qui monstre encore sa richesse, c'est que le païs est tellement habité par tout, que ce fut assez à propos qu'vn Caualier Piedmontois, ainsi qu'vn gentilhomme Venitien luy demandoit que c'estoit que le Piedmont; respondit que c'estoit vne ville qui auoit trois cens milles de tour.

Il y a en la vallée d'Oste des mines d'or & d'argent. Ceux de Salusses font trafic de fer & de bestail auec ceux de Prouence, & il se trouue en ce Marquisat de fort riches marchands.

On porte aussi dehors les draps de Pinerol, qui sont assez bons. Ceux de Barge & de Iauenne font grand trafic des armes qu'ils font; & ceux de Iauenne, tirent encor assez d'argent de leurs cuirs & de leurs toiles. On fait aussi à Moz force draps que l'on porte vendre aux contrées estrangeres.

La Comté de Nizze enuoye dehors des huiles, des vins, des fruicts de toutes sortes, des legumes, des toiles, quantité de filets que l'on vend aux Catalans, du papier, de gros draps de plusieurs sortes, du poisson salé, vn peu de miel excellent, du bois de sapin pour les antennes & les arbres des galeres, & des nauires, qu'on conduit par le val iusques à la mer, & on les vend aux Gennois quelquefois cent escus la piece. Et pour abreger, ce païs se sert tellement du trafic, qu'entre Gennes & Marseille, il n'y a ville plus marchande, ny qui ait plus d'argent; & elle est comme le magasin & l'entrepost des draps de laines qui viennent du Languedoc: & de ceux de soye qu'on porte de Gennes. Mais à vray dire, le païs est naturellement pauure, & quelquefois on n'y trouue pas toutes ses commoditez pour l'argent; si bien que quand la Cour du Duc de Sauoye s'y tient seulement deux mois, cela seul suffit pour la mettre en necessité; mais pource que les hommes de ce pays ont vne grande viuacité d'esprit, ils acquierent par le trafic de grandes richesses.

On a voulu iadis calculer le reuenu du Duc de Sauoye, lequel on comptoit en cette sorte:

La Gabelle du sel, 50000. escus.

XIII. La Dace de Suse, 24000. escus.

La Traite Foraine, 18000. escus.

Les autres gabelles y comprenant la Dace de Villefranche, 23000. escus.

L'ordinaire ancien auec le Balage, 7000. escus.

Les taxes ordinaires en Piedmont auec le changement des sels de là les monts, reduittes à Dace ordinaire perpetuelle, 263000. escus.

Confiscations de biens, condemnations, augmentations de Daces, compositions des mains-mortes, qui sont hommes qui ne peuuent disposer de leurs biens, si ce n'est en accordant de donner tant au Prince à sa volonté; le tribut des Iuifs, & autres choses semblables, 50. mille escus.

Somme qu'ils ne donnoient au Duc de Sauoye que cinq cens mille escus toutes les années. Mais l'on void assez par les vnze millions d'extrordinaire, qu'il a tiré du seul pays de Piedmont en bien peu d'années, & par les sommes qu'il tire de la Sauoye, que son reuenu est de plus d'vn million d'or par an, & que c'est vn Prince qui ne manquera d'argent lors qu'il en voudra auoir vne bonne somme de ses sujets, mesme sans qu'ils s'en sentent guieres foulez.

FORCES.

IL y a en Sauoye quelques places fortes, dont la principale est Montmelian, dont le chasteau a tousiours esté tenu pour imprenable, iusqu'à ce que Henry le Grand Roy de France de memoire eternelle, le prit. Il estoit commandé d'vn petit haut, d'où on voyoit à plain ceux qui estoient dans la place. Si bien que le Gouuerneur fut tout estonné lors qu'il se vid salüé le matin à coups de canon, de ce lieu où l'on auoit conduit l'artillerie en grande diligence.

Le Duc de Sauoye a fait escarper ce commandement, & ce chasteau n'est commandé d'aucun endroit. Il est extrémement fort & important, pour estre pres de la frontiere. Il y a encore les places de Conflans, de Charbonnieres, & de l'Annonciade pres de Romilly: mais tous ces forts sont bien peu de chose. Celuy de saincte Catherine estoit bon, mais il fut abbatu l'année 1600.

Quant au Piedmont, il y a à Thurin vne citadelle pentagone, ou à cinq angles, ou bastions, qui est si belle & si grande, que l'on n'en pourroit, peut-estre, trouuer vne égale. Et laissant à part le grand nombre des instrumens de guerre qui y sont, il me semble à propos de dire vne chose notable qui s'y trouue; c'est vn puits qui est au milieu, où il peut aller boire cinq cens, voire mille cheuaux & dauantage, sans s'empescher l'vn l'autre en

montant, ny en descendant. Le Duc tient ordinairement pour la garde de cette citadelle, trois cens soldats, voire plus, bien payez. Outre cette garnison il tient à Canas cinquante soldats, à Cune cent, à Ville-neufue quarente, & en plusieurs autres lieux qui ne sont immediatement frontieres, comme à Quiers, Fossan, Bentis, Ville-franche de Piedmont, & Suerne en la vallée d'Angrengne. Il tient aussi quelques soldats à Cahors, & à Suse, dautant que la puissance de ses voisins le requiert ainsi.

Iures ou Lamporeggio a vn Chasteau flanqué de quatre bonnes tours, & en l'vne des meilleures assiettes que l'on puisse desirer. La Vallée d'Ost est si forte, à cause de ses entrées qui sont estroittes, & de ses passages qui sont mal-aisez, & pour le peuple qui s'y trouue, que quelques estrangers s'estans rendus maistres de tout le païs voisin, n'eurent iamais le courage de l'attaquer.

Salusse a vn assez bon chasteau; mais Carmagnole est vne place presque imprenable, & où il y a force canons, & grande quantité de munitions de guerre & de viures. Pignerol a vn chasteau d'importance, qui domine toutes les vallées voisines, & a esté grandement fortifié, depuis qu'en l'an mil six cens quarente il fut pris par les François.

Auillane a vn chasteau qui a iadis sous le Duc Charles soustenu vne assez longue batterie. Briqueras est vne des fortes assiettes que l'on puisse desirer; mais il n'est fortifié comme il seroit necessaire. Cental est assez bien fortifié, & Ciuas est vne place que l'on met entre les meilleures. Il y a aussi des garnisons à Baid & à Nonquit, deux places moyennement bonnes.

Pour le regard de la Comté de Nizze, son aspreté est cause qu'il y a beaucoup de lieux extrémement forts, & plusieurs passages si estroits, que dix hommes peuuent faire teste à mille, comme est celuy qu'on nomme le Pas de la Pucelle. On a adiousté à la forteresse naturelle, celle de quelques chasteaux qu'on peut tenir pour imprenables, à cause des lieux où ils sont, entre lesquels est celuy de Saourge.

Le Poget qui est sur la frontiere de Prouence, est vne assez bonne place, où le Duc de Sauoye tient vne garnison.

Ville-franche est assise en bas, & n'est guiere grande; mais sa forteresse peut bien estre nommée imprenable à cause qu'elle est toute en vn roc escarpé, & que tout ce qui est requis en vne fortification, y est soigneusement obserué: il y a ordinairement du moins cent soldats estrangers.

Pour la ville de Nizze, l'on peut dire que ce n'est pas vn fort, mais vn assemblage de forteresses. Premierement la ville est close d'vne bonne & forte muraille, flanquée de bons bastions. Il y a vn Caualier & vne montagne qui peut auoir de tour enuiron vn tiers de mille, auec des bords droits & qui vont en precipice: & c'estoit là qu'estoit anciennement la plus noble partie de la ville, auec l'Eglise Cathedrale, la demeure de l'Euesque, vn Monastere de Vierges, & vn peu de forteresse, que l'on nomme auiourd'huy le Donjon.

Or on dit que Charles de Bourbon passant d'Italie en Espagne, ayant consideré quelque temps ce lieu, tint ce langage à ceux qui estoient pres de luy. Voila vne assiette dont l'on ne cognoist pas l'importance. Le patron de la galere sur laquelle il estoit, qui estoit habitant de Nizze, remarqua ces mots, & les fit entendre au Duc Charles, qui apres auoir consideré le fait, & regardé l'assiette plus soigneusement, ordonna qu'on la fortifiast, & la mit dans peu d'années en tel estat, qu'elle soustint l'an mil cinq cens quarente-trois, les assauts de Barberousse, qui se presenta deuant, auec presque deux cens voiles, & la battit furieusement.

Que si ce fort ne pût estre pris alors qu'il n'estoit pas acheué, que sera-ce à present qu'on l'a tellement fortifié, qu'apres qu'on aura bien balancé sa forteresse naturelle, & celle de la main qui y a esté adioustée, & outre ce, la contrée où elle est assise entre l'Italie & la France, à six-vingts milles de Gennes, & à cent trente de Marseille; on iugera à bon droict, que c'est plustost la premiere que la seconde place d'Italie, & comme son boulevard. Entre autres choses il y a vn puits que Muce de Iustinople, qui demeura quelque temps à Nizze, auoit accoustumé de nommer, le miracle du monde. On le fit par le moyen que ie deduiray. Ainsi qu'on iugeoit qu'il ne manquoit autre chose à vne forteresse de si grande importance, qu'vne eau qui ne defaillist iamais; vn Ingenieur Allemand promit au Duc Charles qu'il la trouueroit. Cettuy-cy ayant veu qu'au pied de la montagne il sortoit de l'eau de plusieurs costez,

& particulierement vne fontaine qui se va rendre là dessous dans la mer, estima qu'en creusant profondement le rocher, on pourroit arriuer à ses sources. En se mettant en besongne auec cette opinion, il y trauailla durant quelques mois; mais estant descendu assez bas, & ne trouuant l'eau, il s'enfuit à Venise, desesperé de son entreprise. Ce que le Duc Charles ayant sceu, le rappella à Nizze, & le poussa à continuer son dessein, qui fut accompagné d'vn heureux succez.

Au plus haut endroit de la forteresse, on void le Donjon separé du reste par vne muraille; & par toute la place il y a des lieux releuez qui peuuent estre fortifiez en telle sorte, que tout le lieu peut estre defendu de pas en pas. A la fortification du Duc Charles, le Duc Philibert Emanuel adiousta celle qu'on nomme Citadelle, auec laquelle il embrassa le lieu, où les Turs campez dresserent leur batterie. Le Duc de Sauoye tient en cette place vne garnison ordinaire de quatre cens soldats, & vn nombre suffisant de canoniers de grande experience. Le Cardinal de Sauoye oncle du ieune Duc qui regne à present, s'est emparé de Nizze & le tient pour luy.

Entre Nizze & Ville-franche on void la forteresse de Sainct Alban, qui est presque esgalement distante de l'vne & de l'autre de ces deux villes. Et pource que les places ne seruent de rien dans vn pays, s'il n'est garny de bons hommes, le Duc de Sauoye entretient ordinairement vn assez bon nombre de soldats en Sauoye & en Piedmont; mais principalement il a les habitans de Piedmont, qui sont pour la plus grande partie nez à la guerre.

Quant à ce qu'il peut redouter, ou dequoy il se peut asseurer, il me semble qu'il est à propos d'en dire quelque chose.

Premierement, il ne peut craindre, selon l'apparence, du costé de Milan, à cause de l'aliance estroitte qui est entre luy & le Roy d'Espagne. Et combien que ce Roy voye assez que son Altesse ne l'affectionne pas tant que de coustume, pour quelques raisons qu'il vaut mieux taire qu'exprimer, & que ce refroidissement est cause qu'il a mis les garnisons Espagnoles hors de ses places, & mesme qu'il ne veut, comme on tient, receuoir plus de pensions d'Espagne; toutefois on ne se doit pas persuader que son beau-frere voulust du tout rompre auec luy, principalement pource qu'vne des raisons apparentes de ce changement, est qu'on ne luy tint pas la parole qu'on luy donna, en le mariant auec l'Infante d'Espagne, qui estoit qu'on luy remettroit l'Estat de Milan. Et ce qui arrestera tousiours le Roy d'Espagne, ce sera la consideration du passage de ses gens de guerre, au cas qu'il y eust encore guerre aux Païsbas; veu que s'il estoit mal auec le Duc, il luy seroit du tout impossible de leur trouuer passage.

Il est lié d'amitié auec les Princes d'Allemagne, pour le iugement qu'il fait qu'elle luy peut tousiours estre vtile; & principalement il est bien auec les Princes de Saxe, à cause qu'il est descendu de leur maison.

Il a aussi bonne intelligence auec les Suisses, & principalement auec les Cantons Catholiques, à cause de la traicte des grains qu'il leur permet, & qui leur est necessaire. Cette bonne intelligence auec les Suisses sera tousiours vn grand appuy au Duc, comme nous pouuons iuger par les choses passées, pource que tandis que Charles son grand pere eut alliance auec les Suisses, il demeura paisible en son Estat. Mais lors qu'il l'eut rompuë, en ne leur payant les pensions promises, & par consequent se souciant fort peu de leur amitié, à l'arriuée du Roy François il perdit soudainement l'Estat de Sauoye, qui non seulement ne fut defenduë par eux, mais encore fut prise pour la plus grande partie, par les mesmes qui disoient, qu'ils se vouloient payer des vieilles debtes.

Il pourroit craindre du costé des alliez des Geneuois, dont il est ennemy ouuert, & declaré: mais ils ne se veulent mettre si legerement en campagne contre ce Duc, comme on a pû voir aux efforts qu'il a fait contre Geneue. Et quant à cette ville, elle est trop foible pour assaillir, & ce sera bien assez, si elle peut se defendre, & se garantir d'estre prise.

Quant au Duc de Mantouë, le mariage des enfans de ces deux Ducs les tiendra desormais, comme on peut iuger, en bonne intelligence, nonobstant l'ancien debat du Marquisat de Montferrat, qui a cessé par ce mariage.

Pour le regard du Roy de France, depuis l'eschange du Marquisat de Salusses à la Bresse & autres terres voisines, il ne se parle que d'amitié entre le Roy & son Altesse, principalement depuis que le Duc se fut dégousté des Espagnols; & mesme il s'est fait

vne tres-celebre alliance entre la France & la Sauoye, au moyen du mariage qui s'est fait l'an 1620. entre Victor Amedée Prince de Piedmont & Madame Christine de France, sœur du Roy Louis XIII. glorieusement regnant, dont les ceremonies se passerent à Paris pendant la foire de sainct Germain, auec force festins, balets & feux d'artifices; ce qui lie & tient vnis ces deux grands Princes, sa Majesté tres-Chrestienne & son Altesse de Sauoye d'vn lien indissoluble de toute bonne intelligence & affection. Mais ce mesme Duc Charles Emanuel, rompit aisémét auec les deux Couronnes en diuers temps, sçauoir l'an 1625. où il fit ligue auec la France contre Gennes, & vne rude guerre aux Gennois secondé du Duc Desdiguieres & du Mareschal de Crequi qui prirent presque toute la Ligurie & deffirent les gens du Roy d'Espagne enuoyez pour secourir Gennes: mais quatre ans apres, sçauoir l'an 1629. il se ligua auec l'Espagnol, & fit la guerre au Duc Charles de Mantoüe, entra dans le Montferrat, y prit plusieurs places; mais le Roy de France luy enleua le Pas de Suze & ses barricades, & malgré le Duc il secourut Casal assiegé par l'Espagnol. Et apres sa mort le Prince de Piedmont son aisné Duc de Sauoye, fit la guerre à l'Espagnol; & comme il regna peu d'années, le Prince Thomas & le Cardinal de Sauoye ses freres, se liguerent auec l'Espagnol contre le petit Duc leur neueu, luy prirent Vercel, le fort de Brieux, Ast, Chinac & Turin: le Roy de France enuoya en Piedmont le Comte de Harcourt pour y commencer ses armes, lequel reprit Turin & Chinac; ce qui obligea le Prince Thomas de se retirer à Yurée, & chasser l'Espagnol du Piedmont.

LES PRETENTIONS DV DVC DE SAVOYE.

XV Pource qu'il pourroit estre quelquefois vtile de sçauoir les droicts que le Duc de Sauoye a sur les autres Estats, i'ay trouué fort à propos de les declarer en peu de paroles. Premierement, il a des pretentions sur Geneue pour plusieurs bonnes raisons, depuis que les Geneuois se retirerent de l'obeïssance de ce Duc l'an 1535. comme chacun sçait assez.

La premiere de ces raisons est, qu'il se trouue des Declarations des Empereurs, ausquelles il est specifié, qu'encore que les Euesques de Geneue fussent Seigneurs temporels & spirituels, & se nommassent Princes de l'Empire, ils deuoient toutefois reconnoistre pour superieur le Duc de Sauoye & ses successeurs, & leur iurer fidelité, comme on trouue aux actes faits par lesdits Euesques, iusques à l'an 1530. auquel temps on battoit encore à Geneue la monnoye auec les noms & figures du Duc de Sauoye.

Dauantage, on obserua tousiours iusqu'à ce temps, que les Ducs de Sauoye pouuoient donner grace de tout crime tant fut-il enorme, comme bon leur sembloit; & les Euesques ny les communautez ne pouuoient sur les cas qui venoient à leur connoissance, prononcer, ny faire executer la sentence, sans l'auoir auparauant monstrée aux Magistrats commis par le Duc, afin qu'ils vissent si elle estoit iuste, s'il la falloit publier, ou faire grace à celuy qui estoit accusé de quelque crime.

Ceux de Geneue auoient fait ligue en l'an 1519. auec ceux de Fribourg, & le Duc contredisant à cela, ils eurent des Iuges arbitres, qui donnerent sentence en sa faueur, par laquelle il estoit porté que la ligue estoit nulle, sans son consentement; & tous les autres Cantons firent aussi leurs Declarations contre Fribourg, qui vouloit soustenir cette ligue, qui fut defaite par ce moyen.

Mais pour n'apporter plusieurs autres choses qui seruent à l'esclaircissement de ce droict, il suffiroit de dire que le Duc Charles grand pere de Charles Emanuel, alla souuent à Geneue auec Madame Beatrix sa femme; & toutes les fois qu'il y alloit, on luy presentoit les clefs de la ville, & l'on luy faisoit plusieurs autres demonstrations qu'on a accoustumé de faire aux Princes souuerains.

Voicy ce qui s'est extraict d'autres memoires en faueur de cette pretention du Duc de Sauoye sur Geneue.

Lesdits Euesques de Geneue estoient ordinairement en different auec les Comtes de Geneue, pour la domination de la ville; or pour abreger, apres qu'vn certain Euesque nommé Humbert fut mort, son successeur s'en alla voir l'Empereur Frideric premier, & impetra de luy qu'il fust seul Prince de Geneue, & ne fut deferé pour les choses laïques à nuls autres qu'à l'Empereur, & dauantage qu'il demeurast exempt de tous tributs.

Mais

Mais apres que cét Euesque fut de retour à Geneue, on luy fit encores les mesmes troubles, iusques à ce qu'vn Comte nommé Guillaume, encourant le ban Imperial à cause de sa rebellion, fut priué du fief qu'il tenoit de l'Euesque de Geneue. Or la guerre ayant duré longuement, & les forces de la ville & de l'Euesque estans diminuées, les Geneuois appellerent vn Comte de Maurienne, qui fut depuis Comte de Sauoye. Mais il y eut encore entr'eux diuerses guerres: en sorte que ce Comte occupa plusieurs petites villes, villages & chasteaux appartenans à ceux de Geneue, & s'approcha bien pres de la ville; & ne se contentant de ce qu'il auoit vsurpé sans titre d'hommage non fait, il demandoit qu'on le remboursast des frais qu'il auoit faits par cette guerre.

Mais apres que l'Euesque luy eust répondu qu'il deuoit se contenter des choses qu'il auoit acquises du droict du fief qu'il luy auoit donné: cela donna lieu à beaucoup de nouuelles querelles; & la pluspart du peuple craignant que ce Comte de Sauoye ne s'irritast, & ne fit paix auec leur ennemy commun à leur grand dommage, il luy accorda qu'il possederoit en la ville mesme, tout ce que le Comte de Geneue y possedoit auparauant, & ce à tiltre d'hypoteque; mais dautant qu'y estant entré, il traittoit les Geneuois tyranniquement, quelques-vns des Chanoines & des citoyens conspirans contre luy, rappellerent leur Comte, qui estant venu auec quelque armée, fut vaincu par les Sauoyards qui tenoient la ville, & entrerent dans les maisons des coniurateurs, prinrent ceux qu'ils peurent & les deffirent. Ce discord a duré iusques à ce que les Comtes de Geneue ont cessé, & que les Princes de Sauoye ont tiré à eux la iurisdiction desdits Comtes.

Finalement Amé Prince de Sauoye fasché de se voir ainsi au dessous d'vn Euesque, tascha de se mettre au dessus, & obtint de l'Empereur Charles IV. d'estre Vicaire de l'Empire en tout son pays, voulant que par ce tiltre, l'Euesque de Geneue luy fut subjet auec sa iurisdiction. Mais l'Euesque resista fort & ferme au Comte, & par ce moyen son authorité luy demeura, & au peuple sa liberté, iusques au temps d'Amé VIII. nepueu du premier Amé, qui fut le premier Duc de Sauoye, & depuis fut Pape, nommé Felix. Cestuy-là impetra du Pape Martin la iurisdiction temporelle de Geneue; mais il ne peut iouïr du don, qui luy auoit esté fait, non plus que ses successeurs. Et cependant les Ducs de Sauoye n'ont point laissé de pretendre tousiours le droict de souuerains sur la ville de Geneue.

Il pretend le Marquisat de Montferrat, pour trois raisons: la premiere, pource qu'il fut promis en dot à vn Duc de Sauoye, au cas que la ligne masculine des Paleologues dont la maison est perduë, manquast: la seconde, pource qu'on luy promit pour ce dot cent mille escus, qui n'ont iamais esté payez, & la condition estoit qu'au cas qu'on ne les payast en tel temps, on luy donneroit le Montferrat: la troisiesme, pource que le Marquis de Montferrat estant en guerre auec le Duc de Milan, qui luy prit son Marquisat, le Duc de Sauoye de ce temps-là auec vne armée qu'il leua & entretint à ses dépens, le remit en son Estat; à raison dequoy le Marquis pour reconnoissance d'vne faueur si signalée, se fit son perpetuel feudataire, prenant la possession dudit Duc de Sauoye, & luy iurant obeïssance.

Mais ainsi qu'on traittoit ce procez deuant l'Empereur Charles V. il rompit la condition qui portoit, que les masles venans à manquer en la maison des Paleologues, le Marquisat deuoit venir à la maison de Sauoye, & n'eust aucun égard aux autres deux causes de pretention, dautant que la Duchesse de Mantouë estoit fille du dernier Marquis, disant que puis qu'elle estoit fille, elle deuoit estre aussi heritiere.

Il a encore pretention sur l'Achaie, pource que Philippes de Sauoye, fils de Thomas III. espousa vne fille du Prince d'Achaie, nommé Iambe, & par le moyen de ce mariage, fit la guerre au Despote de la Grece & à ses subjets, qui estans vaincus, le laisserent apres maistre absolu en leur païs. Il eut vn fils nommé Iambe, qui fut Prince d'Achaie, & cestuy-cy eut Amedée pour son fils qui succeda en troisiesme lieu, & mourant sans enfans masles, eut pour successeur Louis son frere, qui n'eut point d'enfans, & vne Reine de Sicile voulant succeder, pretendant que le fief luy estoit écheu, ceda ses droicts au grand Maistre de Rhodes, & le Turc vint apres qui s'en empara.

Il pretend finalement droict à la Couronne de Cypre & au Royaume de Hierusalem.

Digitized by Google

DROICT PRETENDV PAR LE DVC DE SAVOYE.

ON sçait assez que les Rois de Cypre estoient les vrays Rois de Hierusalem, à raison dequoy si le Duc de Sauoye pretend droict à la Couronne de Cypre, il pretend droict aussi au Royaume de Hierusalem; mais il nous faut declarer en cét endroit, comme il y pretend.

Les Ducs de Sauoye se disent estre Rois de Cypre par quatre moyens, à sçauoir par droict d'heritage, par droict d'adoption, par droict de renonciation, & par Testament.

Quant au moyen de l'heritage, est à sçauoir, comme Anne de Lusignan fille de Ianus Roy de Cypre, Hierusalem & Armenie, & de Charlotte de Bourbon, fut femme de Louis Duc de Sauoye; duquel mariage nasquirent seize enfans, tant fils que filles, toutes mariées auec diuers Princes.

Nous ne parlerons pas maintenant d'Amedée 2. du nom Duc de Sauoye, aisné de ladite Anne, parce que les enfans d'iceluy sont morts; mais nous parlerons maintenant de l'autre sien fils Philippes, & lequel en sa vieillesse & par faute d'enfans succedans, eut le Duché de Sauoye, auquel succeda son fils Philibert pere de Charles Emanuel, qui n'eut point d'enfans, au moyen dequoy son frere Charles Emanuel fut Duc apres luy, & à cestuy-cy succeda Emanuel Philibert, pere de Charles Emanuel, le dernier decedé. L'autre frere dudit Duc de Sauoye, & fils de ladite Anne de Lusignan, estoit Louis Comte de Geneue, lequel à raison de sa femme Charlotte de Lusignan sa cousine, eut le Royaume de Cypre, auec les tiltres de Hierusalem & d'Armenie, & fut chassé du Royaume, & n'eut point d'enfans.

Le Roy Iean de Lusignan, eut vn frere nommé Iacques, lequel mourut en bas âge: le mesme fut de Darie sa sœur, & demeura l'autre sœur vnique Anne femme de Louis Duc de Sauoye, laquelle engendra de son mary seize enfans. Ledit Roy Iean II. du nom, n'eut autres enfans que deux filles, l'vne Cleopatre, qui mourut, & l'autre Charlotte, laquelle apres que le pere fut mort, eut le Royaume, & fut couronnée estant vefue de Iean de Portugal, nepueu du Roy de Portugal, duquel elle n'eut point d'enfans: elle se remaria à son cousin Louis Comte de Geneue, fils d'Anne de Lusignan, sœur dudit Iean II. & d'iceluy n'eut point d'enfans, & tous deux furent chassez & dépoüillez du Royaume par Iacques II. bastard & fils illegitime dudit Roy Iean II. du nom; & frere de ladite Reine Charlotte.

Or apres que ladite Reine Charlotte fut morte sans heritiers ou enfans, le Royaume appartenoit à Anne, mais estant decedée, tout le droict dudit Royaume reuenoit tomber au Duc de Sauoye, fils de ladite Anne; mais comme ledit Royaume fut occupé par le bastard susnommé, ledit Duc retint seulement le titre de Roy, & se reserua le droict audit Royaume, ne pouuant dauantage: Et de là vient que tous les Ducs de Sauoye, depuis qu'ils eurent obtenu ce droict, s'intitulerent *Serenissimes*, & s'attribuerent ce tiltre honorable *d'Altesse*. A ces causes tous les Ducs de Sauoye, lesquels se trouuerent issus de l'Estat & race de ladite Anne de Lusignan, se disent & portent heritiers du Royaume de Cypre, Hierusalem & Armenie.

Quant au droict qu'ils y ont par adoption, la Reine Charlotte estant deboutée du Royaume, n'ayant point d'enfans & heritiers de son corps, adopta pour successeur & heritier Charles premier, Duc de Sauoye, fils d'Amedée second, premier cousin de ladite Charlotte, lequel nasquit de ladite Anne sœur vnique du Roy de Cypre: & cette adoption & priuilege est porté, écrit & gardé aux Archiues du Duc de Sauoye, & mentionné par Philibert Pignon; & cette adoption fut semblable à celle de Ieanne Reine de Naples, laquelle adopta son cousin Charles de Duraze qui estoit heritier: & si ledit Duc de Sauoye n'eut esté cousin & heritier, cette adoption eust esté semblable à celle de la mesme Ieanne premiere Reine de Naples, laquelle apres la premiere adoption, adopta Louis premier Duc d'Anjou, lequel pour n'estre heritier, n'obtint le Royaume, mais le premier adopté, & ladite adoption du Duc de Sauoye fut faite apres la mort du Roy Louis, Comte de Geneue, mary de ladite Charlotte adoptante, lequel mourut l'an 1481. le dernier de Feburier, & de son regne le quinziesme.

Philibert Pignon en son liure de Genealogie de la maison de Sauoye.

Quant au droict pretendu par renonciation, Philibert Pignon Conseiller du Con-

seil Priué du Duc de Sauoye, dés l'an 1525. le mesme Philibert cy-dessus dit qu'il auoit veu à Turin aux Archiues du Duc de Sauoye, tãdis qu'il recherchoit les choses autentiques, pour dresser son liure de la Genealogie de Sauoye, quelques priuileges & écritures comme ladite Reyne Charlotte alla de Rome en Sauoye voir le Duc son cousin & son mary Louis, lequel elle trouua en l'Abbaye de Ripaille, menant vne vie contẽplatiue & solitaire, que ladite Reyne estant là, y renonça aussi en faueur dudit Duc de Sauoye, comme au Royaume de Cypre & tous les droits d'iceluy; & que cette renonciation soit vraye, l'an mil cinq cens octante, le sieur Dominique Secretaire du Duc de Sauoye, & autres personnes dignes de foy, confirmerent qu'elle estoit vraye & écrite en lettres d'or. Ie ne sçay pas pourtant si cette renonciation est la mesme adoption susdite, ou bien vne autre.

Et quant au droict pretendu par testament, la susdite Charlotte Reyne de Cypre, l'an 1481. se trouuant malade à Rome, fit son testament authentique le vingt-cinquiéme Feburier, & laissa pour son successeur & legitime heritier son cousin Charles I. Duc de Sauoye, fils d'Amedée deuxiesme, issu d'Anne de Lusignan, vnique sœur du Roy Iean second pere de cette Reyne, qui teste ou fait testament, laquelle se transporta en l'Eglise de sainct Pierre, en la Chappelle où les Roys & Reynes sont reçeus, & en la presence du Pape Innocent huictiesme & de tous les Cardinaux; & quelques iours apres elle mourut, & fut enseuelie en ladite Eglise de sainct Pierre; autres disent que le coffre fut transporté en la ville d'Assise en l'Eglise sainct François; Et l'an 1533. au Sacre & couronnement de Charles cinquiesme Empereur à Ferrare, Charles troisiesme Duc de Sauoye, demanda à l'encontre des Venitiens, le Royaume de Cypre, comme disent les Boulonnois, & se trouuerent presens audit Couronnement; & que le Pape Clement septiesme & l'Empereur Charles cinq donnerent leur voix en faueur du Duc de Sauoye; mais les Venitiens protestoient deuant le Pape & l'Empereur, qu'ils auoient ledit Royaume par donation des Gouuerneurs & la Reyne Cornare, femme de Iacques second illegitime, lequel occupa le Royaume de Cypre par armes.

L'an 1570. le grand Turc fit perdre aux Venitiens & ausdits Ducs ledit Royaume, lequel il a empieté & occupé.

Les Ducs de Sauoye depuis l'an 1485. que ladite Reyne mourut âgée enuiron de cinquante cinq ans, faisoient demander aux Venitiens ledit Royaume de Cypre, & entr'autres réponses qu'ils remportoient des Venitiens, estoit celle-cy, *Cœlum cœli Domino, terram dedit filijs hominum*: Comme s'ils eussent voulu dire par ces paroles, que Dieu leur auoit donné ce Royaume, & qu'ils ne cognoissoient autres heritiers qu'eux mesmes.

GOVVERNEMENT.

CE pays n'a point changé d'Estat ny de Seigneurs, comme plusieurs autres: car il a continué en tiltre & qualité de Royaume des Allobroges, iusques à l'an de salut 66. que Cottius dernier Roy mourut, & l'an 67. les Romains s'emparerent du Royaume: mais l'Empire Romain estant en son declin, il fut vny au Royaume de Bourgogne, & y demeura iusques à l'an 914. que Rodolphe dernier Roy de Bourgogne, fils de Conrard, se voyant sans enfans, ceda son Royaume à l'Empereur Henry III. qui par son testament luy donna son anneau, son sceptre & sa Couronne: lequel Henry confirma Berald Gouuerneur & Lieutenant general des Allobroges, tant Sauoysiens que Viennois, comme aussi de la Prouence, pource qu'il estoit Prince genereux, sage, vaillant aux armes, & d'autant belle reputation que Seigneur de son temps, & fort fidelle: car nonobstant qu'il fut tenté de plusieurs Princes qui luy faisoient offres de grands appointemens; neantmoins il ne fut iamais en leur pouuoir de le corrompre & luy faire changer de party: mais il entretint les Estats de ses gouuernemens en bonne paix, & en l'obeyssance de leurs Princes legitimes. Enfin sur ses vieux iours, estant mandé pour quelques affaires, il partit d'Aiguebelle, & s'en alla à Arles, où il ne demeura que fort peu de temps, qu'il ne fut saisi d'vne grande maladie, de laquelle il mourut, & fut fort honorablement enterré en cette ville là l'an 1027. en ne laissant qu'vn fils nommé Humbert aux blanches mains, qui fut le premier Souuerain de cette lignée Imperiale, qui regne encores auiourd'huy: car l'Empereur Henry le crea Comte de Maurienne, tant pour ses belles vertus & les belles esperances qu'il donnoit de luy, comme en reconnoissance de tant de secours & bons seruices que Berald son pere auoit faits à l'Empire. Si bien que l'an 1029. il fut auec ce-

remonie imperiale, inuesty pour luy & les siens à perpetuité, des droits, preéminences, émolumens & reuenus du Comté de Maurienne : non pour estre des meilleurs lieux du pays, mais dautant que c'estoit la Prouince que Berard son pere auoit conquise à force d'armes, en trois diuerses batailles remportées sur ceux de la Republique de Gennes & sur le Marquis de Suze, qui s'en estoient emparez comme ennemis du Roy de Bourgogne : la premiere victoire qu'il eut d'eux, fut pres la riuiere d'Arc qui fut à la Croix d'Aiguebelle : la seconde fut au mont de la Pierre : la troisiesme fut à Cordieres, & de celle-là s'ensuiuit l'entiere conqueste de la Maurienne.

Cette qualité de Comte de Maurienne, fut le premier tiltre duquel ont esté honorez les Princes de Sauoye iusques au temps de l'Empereur Henry de Boheme, lequel pour s'obliger Amé 2. du nom 4. Comte, aux vrgentes affaires qu'il auoit en Italie, erigea le pays de Sauoye en Comté, luy en donnant l'inuestiture solemnelle ; & de plus il luy fit present de la Seigneurie de Beaugey, à condition que son premier & principal tiltre seroit Comte de Sauoye, desquels il y en a eu seize consecutifs de pere en fils portans ce tiltre, iusques en l'an 1398. que l'Empereur Sigismond de Luxembourg, desirant reconnoistre les signalez seruices faits à la Couronne Imperiale par les Comtes de Sauoye, erigea le pays de Sauoye en Duché, & en fut premier Duc Amé 8. du nom, & 16. Comte, fils d'Amé 7. & de Dame Bonne de Bourbon.

RELIGION.

Les Allobroges ou Sauoyards estoient anciennement fort adonnez aux superstitions & à l'idolatrie, & furent fort difficiles à conuertir : ce qui se vid lors que Vigilius Euesque de Trente, allant des Gaules en Italie, & passant par là auec vne bonne compagnie de Theologiens, s'y voulut arrester & y prescher l'Euangile : mais comme il commençoit à condamner leur lustration des champs, & les reprenoit de ce qu'ils adoroient les arbres & les testes de certains animaux, ils luy firent aussi-tost souffrir le martyre : ce fut le sujet pourquoy S. Gregoire le grand escriuit vne lettre à la Reyne Brunehaut, en laquelle entr'autres choses il luy dist : *De cecy aussi nous vous exhortons, & tous vos autres subjets, afin qu'ils n'immolent point aux Idoles, & que parmy eux il ne se trouue aucuns adorateurs d'arbres, ny qui fassent des sacrifices sacrileges sur les testes des animaux : dautant qu'il nous a esté rapporte que plusieurs des Chrestiens ne se desistent point d'adorer les demons.* La Reyne Brunehaut communiqua cette lettre au Roy Childebert son fils, nouuellement fait Roy de Bourgogne par la disposition testamentaire du Roy Gontran son oncle, lequel estant pour lors à Arles ville capitale du Royaume, prit tellement à cœur l'aduis que le Pape S. Gregoire donnoit à la Reyne sa mere, qu'il se resolut de purger les Alpes de telles idolatries, & faire en sorte que les habitans fussent Chrestiens ; & pour les instruire au Christianisme, ce Roy choisit Sabaudus Archeuesque d'Arles, l'vn des plus doctes Prelats & de saincte vie de son temps ; cause pourquoy le Pape Pelagius successeur de S. Gregoire, l'auoit fait son Vicaire general ès Gaules, & notamment sur les Royaumes de Bourgogne, ainsi qu'escrit le Cardinal Baroniust lequel tant par sa prudence & saincte doctrine, estant ainsi assisté de l'authorité du Roy Childebert, prescha auec tant de zele & d'affection, qu'il déracina le Paganisme & l'idolatrie de ces Alpes, & y planta la Foy Catholique si efficacement, qu'en memoire de ce, les habitans quittant leur ancien nom d'Allobroges, se nommerent Sabaudiens, du nom de cét homme Apostolique ; qui par le Baptesme & par la Foy les auoit engendrez en Iesus-Christ, & mis en la voye de salut : de sorte que iusques auiourd'huy le peuple de Sauoye est des plus zelez, des plus francs & constans au Christianisme, ennemy des Heretiques, parmy lequel ne se trouue ame viuante qui sente mal de la Foy.

S. Gregoire en ses Epistres.

Hoc quoque pariter hortamur & cæteros subditos vestros, vt idolis non immolent, cultores arborum non existant, animalium capitibus sacrilega sacrificia non exhibeant: quia peruenit ad nos, quod multi Christianorum a dæmonum culturis non desistunt.

Le Cardinal Baronius au tome 6. de ses Annales Ecclesiastiques.

Digitized by Google

CATALOGVE DE LA VIE ET SVITTE

DES COMTES ET DVCS DE SAVOYE.

DEPVIS L'AN MILLE, IVSQVES EN L'AN MILLE six cens vingt-quatre; extraict de la Chronique de Sauoye.

I.

XVII. BEROLD ou Berald, & par quelques-vns appellé Gorold III. fils de Hugues I. Duc de Saxe, qui estoit frere de l'Empereur d'Allemagne Othon III. du nom, fut auec ses freres Federic & Vlric, nourry en la Cour de l'Empereur son oncle paternel, parce qu'il estoit en fort bas aage, lors que son pere Hugues mourut; & pour sa vigilance & capacité entra si auant en la grace de sondit oncle, qu'il se rapportoit de toutes ses affaires à sondit nepueu Berald, lequel ayant découuert que l'Imperatrice Marie d'Arragon, se prostituoit à vn sien Maistre d'Hostel, meu de iuste douleur les ayant trouuez couchez ensemble, il les tua d'vn mesme coup d'épée.

Les parens de l'Imperatrice voulurent auoir raison de cét acte si tragique, dont ensuiuit vne guerre contre le Duc de Saxe & ses freres, laquelle fut assoupie par vn traitté de paix, qui portoit que Berald s'absenteroit d'Allemagne pour dix ans.

A quoy obeyssant, il s'achemina en vne partie de Bourgongne, appellée le pays de Vaux, enuiron l'an 998. de nostre Seigneur: & ayant nettoyé le pays de nombre de volleurs qui empeschoient le passage & la liberté des voyageurs, il vint à Arles où estoit Bozon Roy de Bourgongne, qui le receut gratieusement, & l'employa en ses guerres & plus importans affaires contre les Geneuois, & autres leurs confederez & alliez: mesme apres le deceds de Bozon, Rodolphe son frere succeda au Royaume, & institua le Prince Berald son Gouuerneur & son Lieutenant general en Viennois, où il se comporta si vertueusement, qu'il gaigna 3. ou 4. batailles sur les Geneuois & Piedmontois, qui auoient occupé la Vallée de Maurienne: lequel pays reconquis, fut laissé au Prince Berald par le Roy Rodolphe, où sa femme le vint trouuer, de laquelle il auoit vn fils vnique nommé Humbert aux Blanches mains: & le Rodolphe estant decedé, parce qu'il n'auoit point d'enfans, son Royaume fut deuolu à l'Empire par donation; & le gouuernement d'iceluy Royaume, demeura audit Berald sa vie durant, par Commission de l'Empereur son oncle.

Enfin apres auoir tenu la Seigneurie de Maurienne l'espace de 28. ans, il mourut à Marseille, & fut inhumé à Arles, l'an de salut 1027. du temps du regne de Robert Roy de France, du Pontificat du Pape Iean XVI. & de l'Empire de Conrard II. en Occident, & de Constantin VIII. Porphyrogenite en Orient.

II.

Humbert I. ou Hundebert fils de Berald, apres la mort de son pere, fut continué par l'Empereur Conrard, Gouuerneur du Royaume de Bourgongne, & le pays de Maurienne ayant esté erigé en Comté, il en fut premier Comte.

Il eut guerre du commencement à l'encontre du Marquis de Suse, mais elle fut terminée par vne paix & alliance entre eux deux. Car ledit Marquis ayant vne fille vnique nommée Adelle, la bailla en mariage au Comte Humbert; & par le moyen de ce mariage apres le deceds du Marquis, ledit Humbert à cause de sa femme succeda audit Marquisat, & eut de sa femme vn fils qui fut nommé Amé ou Amedée, qui luy succeda.

Il gouuerna son pays en grande paix & tranquilité par l'espace de 20. an & plus, & mourut aagé de 50. ans.

Son corps fut ensepulturé en l'Eglise S. Iean de Maurienne, par luy augmentée de rentes & reuenus en l'an 1048.

III.

Amé & Amedée I. du nom apres Humbert fut le II. Comte de Maurienne, & rete-

nant le naturel de son pere, & ensuiuant la nourriture de sa mere Adelle, il fut Prince doux & pacifique.

Il donna secours à Guillaume Comte de Bourgongne, fils de Renaud & d'Alix de Normandie, contre les Lorrains, & ayant obtenu vne signalée victoire contre Godefroy Comte de Lorraine, il espousa Ieanne fille dudit Comte de Bourgongne, de laquelle il eut vn fils qui fut nommé Humbert; il fut surnommé Cauda, ou à la Queuë, ou longue Queuë, parce que comme il voulut aller voir l'Empereur d'Allemagne Henry III. à Veronne, il fut accompagné d'vne grande suitte de Noblesse; & l'Empereur ayant commandé qu'il entrast seul, il fit réponce, qu'il n'y entreroit sans sa queuë ou suitte, dont aduerty l'Empereur luy donna entrée & à sa compagnie, & le surnomma Cauda, ou la grand Queuë.

Estant de retour en ses pays, il vesquit en grand repos iusques en 1076 auquel an estant qualifié du tiltre de Marquis d'Italie par l'Empereur, il mourut & fut enterré auec son pere en l'Eglise de S. Iean de Maurienne, à laquelle il fit de grands dons, & l'augmenta de plusieurs bien-faits & belles prerogatiues. Il gouuerna ses pays 28. ans ou enuiron.

De son temps l'Eglise Catholique fut fort troublée à l'occasion de Berēgarius Tourengeau, Archidiacre de l'Eglise d'Angers, qui escriuit des liures touchant le S. Sacrement de l'Eucharistie, contre la croyance de l'Eglise, & furent tenus trois Conciles contre son heresie, & entr'autres vn à Verceil en Piedmont, où il abjura son erreur, ce qui est inseré au corps du Decret de Gratian.

IV.

Humbert II. fils d'Amé, I. fut Comte de Maurienne: estant vn iour à la chasse, il aduint que la beste qu'il suiuoit, s'alla rendre pres du lieu où estoit vn Comte de Venice, lequel oyant le cry des Veneurs monta à cheual, & vint rencontrer le Comte Humbert, & toute sa trouppe, & luy fit le plus grand accueil & bien-venuë qu'il fust possible, le festoyant en sa maison plusieurs iours, durant lesquels fut fait le mariage du Comte Humbert auec la fille dudit Comte de Venice nommée Laurence, qui estoit des plus belles de son temps, & fut la feste celebrée en la ville de Carpentras, & en l'an 1080. il eut d'elle vn fils nommé Amé, qui nasquit à Montmelian.

Il eust differend & guerre contre vn Seigneur de Briançon qu'il rangea à la raison, & quelque temps apres il subjugua les habitans du pays de la Tarentaise, & conquist la vallée d'icelle.

De son temps le Pape Vrbain II. conuoqua vn Concile general en la vallée de Clermont en Auuergne, auquel fut entrepris & conclud le premier voyage d'outre-mer, pour le recouurement de la Terre saincte, par les prieres & exhortations d'vn gentil-homme Picard natif d'Amiens, de solitaire & saincte vie, nommé Pierre l'Hermite.

Pour ce voyage se croiserent pour le moins trois cens mil hommes, & entr'eux y eut plusieurs grands Princes & Seigneurs, & l'vn d'iceux fut ledit Comte Humbert, lequel fut à la prise de Hierusalem, dont Godefroy de Boüillon fut estably premier Roy.

Aprés que la Palestine fut conquise, ledit Comte retourna en ses pays enuiron l'an 1100. où il fut persecuté & affligé de grandes maladies, & mourut l'an 1109. ayant gouuerné trente-trois ans ou enuiron, laissant son fils Amé successeur de ses pays, & vne fille nommée Adelis ou Ælis, qui fut mariée auec Louys VI. surnommé le Gros Roy de France, dont est issu le Roy Louys le Ieune, pere de Philippes Auguste Dieudonné.

De son temps fut le Pape Gregoire VII. nommé auparauant Hildebrand, lequel mit les Papes hors de page de la main des Empereurs, & fut institué l'Ordre des Chartreux en Dauphiné, par le bon Pere sainct Bruno natif de Cologne. Ledit Comte Humbert mourut au Palais Royal de la principale ville de Monstier en la Tarentaise, où il gist.

V.

Amé II. ou Amedée IV. Comte de Maurienne, fut Prince preux & vaillant au fait des armes.

Du viuant de son pere, il auoit esté accordé qu'il prendroit à femme Clare ou Clarence, fille du Comte de Geneuois, mais il ne voulut entendre à la consommation de ce mariage, ains se maria auec Guigonne fille du Comte d'Albon, qui fut occasion de grandes inimitiez entre ledit Comte de Geneuois & luy.

Digitized by Google

Il eut de sa femme entr'autres enfans vn fils, nommé Humbert qui luy succeda.

De son temps Henry V. estant éleu Empereur d'Allemagne, voulut entrer en la Gaule, pour se mettre en possession du Royaume d'Arles, qu'il pretendoit estre des appartenances de l'Empire.

Et de fait, il prit son chemin par la Maurienne, & pria le Comte Amé de l'accompagner au voyage de son couronnement en Italie, ce qu'il luy accorda; de sorte que l'Empereur ayant pris possession de la ville d'Arles, il se fit couronner à Milan, & depuis estant arriué à Rome, il fut sacré & couronné le iour de Pasques, l'an quatriesme.

Apres lequel couronnement, le Comte Amé demanda congé à l'Empereur de s'en retourner, ce qui luy fut accordé: & pour l'obliger dauantage, l'Empereur erigea le pays de Sauoye en Comté, & en fit proclamer Amé le 1. Comte, & luy en donna l'inuestiture solemnelle, à la charge qu'il le tiendroit de l'Empire, & qu'il en feroit son premier & principal tiltre, & mesme luy fit present de la Seigneurie de Baugey; ainsi Amé depuis ce temps-là, se qualifia Comte de Sauoye: estant retourné en son pays, il eut guerre contre le Comte de Geneuois, lequel y perdit la vie, & Amé demeura pacifique. Durant le temps qu'il fut en paix, il fit bastir & construire l'Abbaye & Monastere de S. Sulpice, de l'Ordre de S. Bernard, Abbé de l'Ordre de Cleruaux, & vn autre de l'Ordre de Cisteaux, qu'il nomma Tamise.

Il eut quelque differend auec le Roy de France Louis le Gros son beau-frere, qui continua auec son nepueu Louis le Ieune; mais il fut appaisé par l'entremise de Pierre le Venerable Abbé de Clugny, & de S. Bernard, lequel en outre persuada au Comte Amé de se croiser contre les ennemis de la foy, & de passer en Syrie; ce qu'il fit au mois de May l'an 1146. comme y allerent aussi l'Empereur Conrard III. & le Roy de France Louis le Ieune, où apres auoir combattu en plusieurs rencontres les infideles, ils se delibererent de retourner chacun en ses pays & seigneuries; & le Comte Amé passant à son retour par l'Isle de Cypre, y mourut d'vne maladie en l'an 1154. ayant gouuerné son Estat pres de 45. ans. Le Roy de Cypre, Guy de Luysignan le fit fort honorablement porter en l'Abbaye du Mont de S. Croix, où il fut inhumé. Il fut crée Lieutenant du S. Empire.

VI.

Humbert 3. du nom, fut 2. Comte de Sauoye apres le decez de son pere Amé: il espousa Mathilde ou Mahault, fille du Comte de Flandres Theodoric, & de Sibile d'Anjou, dont il n'eut aucuns enfans; & sa femme estant morte en la fleur de son âge, il en reçeut vn grand déplaisir, & pour se consoler en Dieu, il entreprit de mener vne vie solitaire en vn Monastere & Abbaye qu'il fit bastir, & nomma Alpine l'an 1163. & reçeut l'habit de Religieux, où il demeura plus d'vn an.

Mais voyant que les Princes voisins se vouloient preualoir de ce changement de vie, & qu'ils estoient prests d'empieter ses Estats; il laissa la vie Monastique, & se remaria auec Anne fille du Duc de Salingne en Allemagne, de laquelle il eut vne fille nommée Agnes, qu'il voulut marier auec le fils du Roy d'Angleterre Henry II. Et y auoit apparence que ce mariage eust esté effectué, sinon que la fille mourut à l'âge de 7. ans, & fut bien-tost suiuie de sa mere Anne, dont le Comte Humbert reçeut telle fascherie, que derechef il se retira du monde, pour paracheuer ses iours en vn lieu solitaire qu'il fit bastir, & appella l'Abbaye de Haute-Combe.

Toutefois il en fut reuoqué par les instantes prieres de ses subjets, & pour la 3. fois, il se remaria auec Pernelle fille du Comte de Bourgogne, qui estoit veufue d'vn Duc d'Autriche, de laquelle bien-tost apres il eut vn fils nommé Thomas: & pour en rendre graces à Dieu, le Comte fonda vn Prieuré sous le nom de S. Maurice, qui depuis a esté appellé Bourget, & fonda aussi vne belle Chappelle en la grande Chartreuse, auec la maison de l'Hospitalité pour les suruenans.

En l'an 1188. le Roy Philippes Auguste fit vn voyage en la Terre saincte, où le Comte Humbert l'accompagna, & les Chrestiens prirent sur les infidelles la ville d'Acre, & peu de temps apres retournerent, & le Comte Humbert incontinent apres son retour tomba en maladie, dont il deceda l'an 1201. & fut inhumé à Haute-Combe, ayant gouuerné 47. ans ou enuiron.

VII.

Thomas succeda à son pere Humbert au Comté de Sauoye, estant en bas âge sous

le gouuernement du Comte de Bourgogne son oncle maternel, iusques à ce qu'il fut paruenu à l'âge de discretion.

Il espousa Beatrix fille de Guy Comte de Geneuois, contre le gré & vouloir de son beau-pere, lequel il prit prisonnier, & luy fit ratifier le mariage de sa fille, & faire hommage solemnel de son Comté de Geneuois, s'aduoüant vassal & homme lige du Comte de Sauoye.

Apres cela il accompagna Louis fils aisné du Roy de France, Philippes Auguste en la guerre contre les Albigeois ou Vaudois, auec plusieurs autres Princes & Seigneurs, d'où estant de retour, il fit plusieurs conquestes au pays de Piedmont, parce que la lignée des Princes de Piedmont estoit faillie, il prit Pignerol & Vignon, où il fit bastir des citadelles, puis Carignan & Montcallier; de sorte qu'il s'acquit le tiltre de Prince de Piedmont.

Et apres auoir gouuerné ses Estats par l'espace de 32. ans, il mourut l'an 1233. ayant eu de sa femme 8. enfans masles & deux filles.

Il fut enterré en l'Abbaye de S. Michel pres d'Auillane, au Marquisat de Suse, suiuant son testament, a laquelle Abbaye il auoit donné les villes de S. Ambroise & de Iauent.

VIII.

Amé ou Amedée 3. de ce nom, fils du defunct Comte Thomas, apres le decez de son pere, fut 4. Comte de Sauoye & 7. de Maurienne: il espousa en premieres nopces la fille du Comte d'Albon, Dauphin de Viennois; laquelle mourut bien-tost apres sans enfans, & fut ensepulturée en l'Abbaye de Haute-Combe. Puis il fut marié en secondes nopces auec Cecile fille du Comte Raymond de Prouence, Princesse de grande estime & beauté, & de bien ancienne noblesse, dont il eut vn fils nommé Boniface, & vne fille Constance.

Il conquit, assisté des forces de son frere puisné de Sauoye, le pais de Chablais, & le Val d'Oste, & apres auoir gouuerné 13. ans, il mourut à Montmelian l'an 1246. & le 24 Iuin il fut inhumé en ladite Abbaye de Haute-Combe.

IX.

Boniface apres la mort de son pere Amé III. fut 5 Comte de Sauoye, & surnommé Roland pour sa proüesse. Il eut guerre du commencement contre le Marquis de Montferrat, les Astisans & les habitans de Turin qui entreprenoient sur ses terres, desquels il fut victorieux. Et puis il assista Charles de France Comte d'Anjou & de Prouence, au voyage qu'il fit pour secourir Marguerite Comtesse de Flandre, dont estant de retour, il assiegea la ville de Turin, mais les habitans de ladite ville ayant imploré le secours du Marquis de Montferrat & des Astisans, ils furent secourus, & le siege leué: le Comte Boniface & le Marquis de Salusses furent pris & menez prisonniers sous bonne garde en la ville d'Ast, où le Comte Boniface mourut de déplaisir l'an de salut 1258. ayant regné 9. ans & plus, & fut son corps apporté & inhumé à S. Iean de Maurienne. Il n'eut aucuns enfans, aussi ne s'estoit-il point marié, & n'auoit qu'vne sœur nommée Constance, qui ne luy succeda au Comté de Sauoye, parce que c'estoit vn fief Imperial, auquel les filles n'estoient capables de succeder.

X

Estant la succession de Sauoye par la mort du Comte Boniface, deuoluë à Pierre de Sauoye son oncle paternel, fils du Comte Thomas, il s'en mit en possession, & reçeut les hommages & autres droicts de fidelité que luy firent les Seigneurs & Gentils-hommes du pays.

Apres cela, se voulant venger de la mort de son nepueu Boniface, il assiegea Turin, qui luy fut renduë aprés vn long siege. Il eut guerre contre le Duc de Chophinguen, que l'Empereur auoit enuoyé pour gouuerner Chablais & le Val d'Oste dependans de l'Empire, où ledit Duc fut pris prisonnier; & le Comte se voyant victorieux, entra au pays de Vaux qu'il conquit.

Il fit vn voyage en Angleterre pour visiter la Royne Alienor sa niepce, fille de sa sœur Beatrix Comtesse de Prouẽce; & durant son absence, le Comte de Geneuois son voisin, pour luy nuire, fit reuolter contre luy ceux du pays de Vaux, dont aduerty le Comte, s'en reuint accompagné de 4. mil hommes de guerre, que le Roy Edoüard d'Angleterre luy auoit baillez, par l'assistance desquels il assiegea & prit les Chasteaux de Clees & de Roue: & estant prest de donner bataille au Comte de Geneuois, il

Digitized by Google

s'accorda auec luy par le moyen d'vne paix qui fut traittée entr'eux, par les Comtes de Bourgongne & de Mascon ses voisins.

Puis apres il alla voir l'Empereur Richard d'Angleterre son oncle, pour luy faire hommage des Comtez de Maurienne & de Sauoye ; ce qu'ayant fait, il demanda l'inuestiture des pays de Chablais, d'Oste & de Vaux, ce qui luy fut bien-tost accordé.

Estant de retour d'Allemagne, il fut affligé d'vne longue maladie, dont enfin il mourut sans enfans, & institua son heritier & successeur au Comté de Sauoye & autres Seigneuries, son frere Philippes de Sauoye, laissant à sa fille Constance qu'il auoit mariée au Comte d'Albon, de grands legs & donations. Ayant gouuerné 12. ans, il deceda l'an 1268. & fut enterré à Haute-Combe.

XI.

Philippes apres le deceds de son frere succeda au Comté de Sauoye, lequel prit à femme en la ville de Salins, Alix Comtesse Palatine de Bourgongne, fille vnique & heritiere vniuerselle d'Othon, Comte Palatin de Bourgongne, qui estoit descendu de l'Empereur Frederic Barberousse.

Il fut par le moyen dudit mariage Comte de Bourgongne, & peu de iours apres, luy vinrent nouuelles de la mort du Comte de Sauoye son frere, decedé sans enfans masles, de sorte que la succession dudit Comté luy escheut, dont il prit possession, receuant les fidelitez & hommages des Seigneurs du pays, & l'Anneau de S. Maurice. Il fut appellé Comte de Bourgongne & de Sauoye, & gouuerna lesdits pays en grande paix & tranquilité par son sens, sagesse & grande experience qu'il auoit acquise des son ieune âge, estant nourry aux affaires d'Italie, & au fait du gouuernement & patrimoine de l'Eglise auec son frere Thomas.

Il fut toutesfois pour la plus-part du temps malade d'hydropisie, qui luy dura dix ans entiers, pendant lesquels voyant qu'il estoit hors d'espoir d'auoir des enfans, il fit venir deuant luy ses trois nepueux, enfans de Thomas de Sauoye son frere, & de Beatrix de Fiesque sa femme, ausquels par testament il fit partage de ses terres & Seigneuries, & nommément donna à Amé puisné la Comté de Sauoye, & l'Anneau de S. Maurice.

Il donna aussi aux pauures ses beaux & riches meubles & ioyaux, & des ornemens somptueux à l'Abbaye de Haute-Combe, où il auoit éleu sa sepulture, & où son corps fut porté apres qu'il fut decedé, qui fut en l'an 1285. ayant gouuerné seize ans ou enuiron.

XII.

Amé ou Amedée IV de ce nom, surnommé le Grand, tant à cause de ses hauts faits d'armes, qu'à raison de sa hauteur & beauté corporelle, fut Comte de Sauoye apres son oncle ; il fut nourry dés sa ieunesse en Italie, où son oncle l'auoit mené, & y fut fait Cheualier.

Il eut pour femme Sibylle Comtesse de Baugey & Dame de Bresse, par le moyen duquel mariage les Seigneuries de Bresse & de Baugey, vinrent à la maison de Sauoye. Il eut guerre contre le Comte de Geneuois, aydé de Humbert Dauphin de Viennois, où le frere aisné dudit Amé fut tué. Il eut de sa femme deux fils, Edoüard & Amé, auec trois filles.

La ville de Iurée se mit en sa puissance, & sous son obeïssance. Il prit sur le Comte de Geneuois les villes de S. Germain & d'Amberieu.

De son temps, le Roy de France Philippes le Bel, alla pour la derniere fois contre les Flamans, où le Prince Edoüard de Sauoye fils du Comte Amé l'accompagna, comme aussi l'Empereur Henry de Luxembourg passa par la Sauoye, d'où le Comte Amé luy fit compagnie iusques à Rome, & assista à son sacre & couronnement.

Ledit Empereur crea le Comte Amé Prince de l'Empire, il ayda grandement les Cheualiers de sainct Iean de Hierusalem en la prise de Rhodes, qui fut cause que l'écu de Sauoye, fut à perpetuité decoré du sainct Signe & armoiries de la Religion de l'Hospital de S. Iean de Hierusalem, & que les Comtes de Sauoye prinrent pour leur deuise F.E.R.T. signifians *Fortitudo eius Rhodum tenuit*, qui est à dire : Sa force a obtenu Rhodes. Enfin le Comte Amé estant allé en Auignon vers le Pape, pour auoir secours de luy contre l'armée des Ottomans, pour l'Empereur de Constantinople son gendre, il y mourut l'an 1323. & fut inhumé à Haute-Combe, ayant regné 18. ans, ou enuiron.

Digitized by Google

XIII.

Edoüard apres le deceds de son pere Amé, succeda au Comté de Sauoye, & ayant reçeu l'Anneau de S. Maurice, il en prit possession. Il estoit de taille de corps grand, puissant & allaigre, fort adroit aux armes & tres-liberal.

Il eut guerre contre le Seigneur de Foucigny son beau-frere, qu'il deffit par deux fois, & pareillement le Comte de Geneuois, mais enfin il perdit la bataille de Varey, qui fut cause que le Comte Edoüard, se retira par deuers le Duc de Bourgogne Eude son beau-frere, & delà en Bretagne, vers le Duc de Bretagne, pour auoir secours d'eux; & estant venu à Paris, faire ses dolcances au Roy Philippes de Valois, il demeura malade cinq ou six iours seulement; & y mourut l'an 1329. ayant gouuerné pres de six ans. Son corps fut embaumé, & mené à Haute-Combe, où il fut enterré.

XIV.

Amé ou Amedée V. fut appellé au Comté de Sauoye, apres la mort de son frere Edoüard; la fille vnique d'iceluy nommée Margueritte, femme du Duc de Bretagne, en ayant esté excluse par les Estats de Sauoye.

Ayant pris possession dudit Comté, & reçeu l'Anneau de S. Maurice, il se maria auec Iole ou Yolant, fille du Marquis de Montferrat, dont il eut entr'autres vn fils qui fut nommé Amé, & d'autres enfans. Il attira à son alliance les Comtes de Geneuois & Seigneurs de Geez, & fit la guerre au Comte de Geneuois, sur lequel il reprit le chasteau de Monthous, & le deffit en bataille: il fist bastir deux chasteaux, l'vn appellé les Marches, & l'autre les Mottes, pour asseurer la ville de Chambery. Enfin par le moyen & entremise du Roy de France Philippes de Valois, l'appointement & accord fut fait entre les deux Maisons de Sauoye & Dauphiné.

Le Comte Amé estant en paix, fit construire l'Eglise des Iacobins, ou freres Prescheurs de Montmelian, & la saincte Chappelle de Chambery. Bref, il fut toute sa vie grandement honoré de ses voisins, fort aymé de la Noblesse, & de tous ses Subjets.

Il laissa vn sien fils vnique nommé Amé, duquel eut la charge & tutelle Louys de Sauoye son cousin, & apres auoir gouuerné ses Estats douze ou treize ans, il mourut l'an 1342. & fut enterré en la Chappelle de l'Abbaye de Haute-Combe, où il a recueilly & ramassé tous les ossemens de ses Predecesseurs.

XV.

Amé ou Amedée VI. du nom, fut l'vnziesme Comte de Sauoye apres que son pere Amé V. fut decedé, n'estant âgé que d'enuiron neuf ans, qui fut cause qu'il fut sous la tutelle de son cousin Louis de Sauoye Seigneur de Vaux, & du Comte Amé de Geneuois son Parrain, qui luy baillerent l'Anneau de S. Maurice, qu'il portoit ordinairement auec luy, pour auoir vn premier iour de May emporté l'honneur de Cheualerie en vn Tournoy general, estant armé & vestu, & tous ses gens de Sendal verd, & ses cheuaux bardez, caparassonnez & empanachez de verd: il prit si grand plaisir à cette couleur verde, qu'il s'en vestoit ordinairement, & delà il fut surnommé le Comte verd.

Apres le deceds de Robert Roy de Naples, vne partie de la Seigneurie & Comté de Piedmont, se mit sous l'obeyssance du Comte de Sauoye, & de Iacques de Sauoye Prince de la Morée.

L'Euesque de Sion estant chassé de son siege, par la rebellion des communautez du pays de Valois, vint à refuge au Comte Amé, luy demandant ayde & secours, ce qui luy fut accordé, & par l'assistance dudit Comte, il fut remis en son siege, & ses Subjets rebelles furent amenez à raison.

Ledit Comte eut guerre contre le Dauphin de Viennois, sur lequel il prit par force quelques villes, ce qui donna occasion au Dauphin Humbert, qui n'auoit point d'enfans, de mettre sa Seigneurie & principauté de Dauphiné entre les mains du Roy de France, pour la defense des inuasions & entreprises dudit Comte de Sauoye, & de fait ledit Roy achepta le Dauphiné, & Humbert se rendit Religieux de l'Ordre de sainct Dominique au Conuent de Lyon, & depuis fut Archeuesque de Rheims, & Patriarche d'Alexandrie, & mourut à Paris l'an 1355. & est inhumé en l'Eglise des Iacobins dudit lieu. Apres cette acquisition, le Dauphiné fut donné en tiltre à Charles fils aisné du Roy Iean, car la vente en auoit esté faite, à condition que les fils aisnez

des Rois de France, s'intituleroient Dauphins de Viennois, prenans le nom & armes du Dauphiné, escartelées auec l'escu de France.

Cela donna occasion au Comte de Sauoye de rechercher l'amitié & alliance du Roy Iean, & de son fils aisné; & pour empescher les occasions de guerre à l'aduenir, il fut accordé que le Comte Amé prendroit à femme Bonne, sœur de Louys Duc de Bourbon; & les limites de Sauoye & Dauphiné, furent bornez par la riuiere du Guyer. Le Comte Amé quelque temps apres son mariage accomply, institua l'Ordre de l'Annonciade: il donna le colier de l'Ordre à 14. Cheualiers de choix & eslite, & luy faisoit le 15. estant Chef & grand Maistre dudit Ordre.

Pour enseigne ils portoient vn grand colier d'or fait à trois lacs d'amour, dedans lesquels estoient entrelassez ces mots, FERT. FERT. FERT. qui est la deuise des Comtes de Sauoye, & au bas dudit collier pendoit vne Image de l'Annonciation faite par l'Ange Gabriel à la Vierge Marie Mere de Dieu.

Il fonda aussi vne Religion & Monastere de Chartreux, au lieu de Pierre Chastel, pour prier Dieu pour le salut des Cheualiers dudit Ordre. Il combatit vaillamment & heureusement contre le Roy de Bulgarie, qui tenoit prisonnier l'Empereur Alexius, lequel il remit en l'Empire de Constantinople; & fit en Orient plusieurs beaux exploicts de guerre; & estant de retour il eût guerre contre les Vicomtes Seigneurs de Milan, qui auoient empieté sur ses terres, pendant qu'il estoit absent. L'Empereur Charles V. passant par la Sauoye, fut par luy magnifiquement traitté à Chambery; mesmes il fut fait vn festin tres-somptueux, où les plats de viande estoient portez par des Barons & Seigneurs, montez sur de grands & braues coursiers, qu'ils bailloient au Maistre d'Hostel, pour les poser sur la table dudit Empereur, lequel crea ledit Comte de Sauoye Prince du S. Empire, & Vice-Empereur perpetuel, luy ayant baillé l'inuestiture de tous ses tiltres & dignitez.

Finalement il accompagna le Duc d'Anjou en la guerre, pour le recouurement du Royaume de Naples, apres auoir marié son fils aisné aussi nommé Amé, Seigneur de Bresse, auec Bonne fille du Duc de Berry, auquel Royaume ils prinrent aucunes villes, mesmes la cité Royale nommée l'Aigle, Montessard & S. Estienne, auquel lieu il prit vne griefue maladie au Comte Amé, dont il deceda, au grand regret du Duc d'Anjou & de toute l'armée de France, mesmes de ses ennemis.

Il eut de sa femme Bonne de Bourbon deux fils, Amé & Louys. Il vescut enuiron 50. ans, en regna 40. & mourut le 1. ou 2. de Mars 1383. Aucuns disent qu'il mourut à Capouë.

XVI.

Amé ou Amedée VII. appellé le Rouge, 12. Comte de Sauoye, apres le deceds de son pere le Comte Verd, entra au regime & principauté de Sauoye en l'âge de 23. ans. Il remit en son siege l'Euesque de Sion Messire Edoüard de Sauoye, fils de Philippes Prince de la Morée, que les Communes de Valay auoient chassé, lesquelles il reduisit sous l'obeyssance de leur Euesque & Seigneur.

Les habitans de la ville de Nice en Prouence, le receurent pour Seigneur, il prit d'eux le serment de fidelité, ainsi il ioignit la principauté de Nice à la Sauoye. Tout le temps que le Comte Amé le Rouge vesquit, il ayma sur tous plaisirs, le deduit de la chasse, & vrayement par trop il l'ayma. Car vn iour comme il suiuoit vn sanglier en la forest de l'Orme à course de cheual, le voyant sortir du bois il picqua si roidement apres, pour y estre des premiers & le voir enferrer, qu'il tomba de son cheual qui s'estoit cabré, & se blessa en la cuisse, qui luy causa vne inflammation dont il mourut le iour de la Toussaincts 1391. ayant regné huict ans ou enuiron.

Il est inhumé à Haute-Combe.

XVII.

Amé ou Amedée VIII. du nom, apres le deceds de son pere Amé VII. succeda au Comté de Sauoye, âgé seulement de huict ans, lequel demeura en la charge de sa mere Bonne de Berry, sage & vertueuse Princesse.

Estant paruenu en l'âge de 20. ans, il consomma le mariage d'entre luy & la fille de Philippes le Hardy Duc de Bourgongne, qui auoit esté contracté entr'eux estans au berceau.

Dés son ieune âge, il prit grand plaisir à bastir, & ayant choisi vn lieu fort delectable sur le Lac de Geneue, nommé Ripaille, à demie lieuë de la ville de Thonon, il y

commença vn chasteau de plaisance, qu'il ayma toute sa vie depuis, & y finit ses iours. Il donna aux Celestins la maison des Templiers de Lyon, & commanda à son fils Louys, d'y faire bastir vne Eglise.

Il enuoya du secours à son beau-frere le Duc Iean de Bourgongne, pour la guerre qu'il auoit contre les Liegeois. L'Empereur Sigismond en l'an 1415. vint à Paris, & y fut accompagné par le Comte Amé, comme l'vn des quatre Comtes du S. Empire, & en l'an 1417. ledit Empereur érigea le Comte de Sauoye en Duché, & en fit proclamer solemnellement Amé I. Duc, lequel Duc, moyenna la paix entre le Roy Charles VII. & Philippes le Bon Duc de Bourgongne.

L'an 1430. il institua & establit vn Senat ou Parlement à Chambery, & l'an 1433. il maria son fils Louis, auec Anne fille vnique de Iean de Lusignan Roy de Cypre, & les nopces furent celebrées audit Chambery.

Le Duc Amé ayant atteint l'an 56. de son âge, delibera de quitter le monde, & de finir le reste de ses iours en vne solitude; & de fait ayant laissé en l'an 1439. à son fils Louys ses principautez, il se retira à Ripaille, où il y auoit vn Prieuré de l'Orde de S. Maurice, & là prit l'habit d'Hermite selon ledit Ordre, auec dix de ses Cheualiers & Gentils-hommes domestiques.

Peu de temps apres il fut éleu Pape par les Peres du Concile de Basle, apres auoir deposé le Pape Eugene IV. & fut nommé Felix V. Ce qui causa vn schisme en l'Eglise, dautant qu'en Italie & en France, Eugene IV. fut tousiours recogneu pour Pape, lequel schisme dura plus de neuf ans, mais il fut appaisé par l'entremise des Rois de France, d'Angleterre & de Sicile, qui firent en sorte que le Pape Felix fist cession du Papat au Pape Nicolas V. qui auoit esté éleu à Rome, apres le deceds d'Eugene IV.

Ce qui aduint en l'an 1449. au mois de May, & le Duc Amé demeura Cardinal, Euesque de Sabine, Legat & Vicaire perpetuel du S. Siege Apostolique, & retourna en son Hermitage à Ripaille, où il vesquit le surplus de sa vie sainctement iusques en l'année 1452. qu'il mourut le sixiesme du Pontificat dudit Nicolas V. aagé de soixante neuf ans ou enuiron, & est enterré en l'Eglise Cathedrale de Lausane.

Il gouuerna ses Estats 48. ans iusques en l'an 1439. qu'il fut Pape.

XVIII.

Louys fils d'Amé, fut premierement nommé Comte de Geneuois, & puis son pere entrant en l'Hermitage de Ripaille, il fut Prince de Piedmont; & depuis sondit pere ayant esté éleu Pape en l'an 1439. il fut proclamé second Duc de Sauoye. Il fut Prince gracieux, fort simple & debonnaire, & heritier de son pere, tant en ses biens qu'en ses sainctes conditions, douceur, lenité & mansuetude.

Il eut de sa femme Anne de Cypre plusieurs enfans masles, & des filles, l'aisnée desquelles nommée Charlotte de Sauoye, fut mariée auec le Dauphin de France, fils du Roy Charles VII. qui fut depuis Roy, & nommé Louis XI. Son fils aisné nommé Amé Prince de Piedmont, espousa Madame Yoland de France, fille du Roy Charles VII. & son puisné nommé Louis, fut marié auec sa cousine germaine Charlotte, fille vnique & heritiere du Roy de Cypre, & ainsi à cause de sa femme il fut Roy de Cypre, mais luy & sa femme, furent priuez dudit Royaume par Iacques le bastard, assisté des forces du Souldan d'Egypte.

Le Duc Louis establit à Turin vn Parlement en l'an 1459. & depuis long-temps apres s'estant fait porter à Lyon pour voir le Roy Louis XI. son gendre, il y mourut l'an 1466. ayant esté Duc 26. ans entiers: son cœur fut inhumé au milieu du cœur de l'Eglise des Celestins dudit Lyon, qu'il auoit fait bastir du viuant, & par le commandement de son pere Amé, & son corps fut apporté à Geneue, où il fut enterré aupres de sa femme Anne du Lusignan.

XIX.

Amé ou Amedée IX. du nom, fut 3. Duc de Sauoye apres la mort de son pere Louis, decedé en l'an 1466. Il fut semblable à son pere & ayeul en bonté, simplicité, innocence, humilité, iustice, religion, douceur & debonnaireté. Il fut suiet au mal caduc qu'on appelle Epilepsie. Il eut de sa femme Yoland de France, qu'autres appellent Isabelle, Philebert & Charles, qui furent tous deux successiuement Ducs de Sauoye. Ledit Duc Amé estant en la ville d'Orleans, mourut d'vne dissenterie ou flux de ventre, à la fin du mois de Iuin 1471. & son corps fut apporté à Verceil, où il est enterré. Philippes de Bergame, escrit qu'à la sepulture dudit Duc, il se fit plusieurs miracles.

Il auoit tousiours esté fort charitable & tres liberal enuers les pauures: il regna pres de cinq ans.

XX.

Philebert I. du nom, apres le decez de son pere Amé IX. fut 4. Duc de Sauoye: mais parce qu'il estoit en bas âge, il fut sous la tutelle de sa mere Yoland de France, laquelle le gouuerna sagement par l'espace de dix ans, auec l'Euesque de Geneue son oncle: mais ce ne fut pas sans beaucoup de peine: car elle fut constituée prisonniere par le Duc de Bourgogne; toutefois elle fut deliurée par le moyen du Roy Louis XI. son frere, qui la renuoya en Sauoye en liberté.

Le Duc Philebert fut marié auec Blanche Marie, fille de Galeas Vicomte Duc de Milan, à raison dequoy le Duc Galeas prit en sa charge & sauue-garde le ieune Duc Philebert, & le garantit d'vne conspiration que l'Euesque de Geneue son oncle auoit brassée contre luy, lequel fut fait prisonnier à Thurin: mais ledit ieune Duc estant venu à Lyon en l'an 1482. il mourut de maladie, âgé de 16. ans 8. mois, ayant regné vnze ans.

XXI.

Charles I. du nom frere de Philebert I. & 2. fils d'Amé IX. fut 5. Duc de Sauoye, apres la mort de son frere, decedé sans enfans: il eut pour femme Blanche fille de Guillaume Marquis de Montferrat, & d'Elizabeth de Milan, fille de François Sforce, de laquelle il laissa vn fils aussi nommé Charles.

Ce Duc Charles fut Prince autant vaillant & magnanime qui de son temps ait vescu.

Il eut different auec Louis Marquis de Saluces, pour la reconnoissance de superiorité; car ledit Marquis ne voulant faire hommage au Duc, il fut à force d'armes chassé du Marquisat, & en ioüyt ledit Duc par l'espace de trois ans, iusqu'au 14. de Mars 1490. qu'il mourut à Pignerol, âgé de 22. ans ou enuiron, ayant regné 8. ans. Il est enterré aux Cordeliers dudit Pignerol.

XXII.

Charles II. du nom estant âgé seulement de huict mois, succeda à son pere Charles premier au Duché de Sauoye, sous l'administration & gouuernement de Blanche de Montferrat sa mere, laquelle se conduisoit par le conseil de Philippes de Sauoye, Comte de Bresse, grãd oncle de son fils, Prince fort redouté, qui auoit de grands estats en France, estant Chambellan, Grand Maistre de France, Cheualier de l'Ordre de S. Michel, (n'agueres érigé par Louis XI.) Gouuerneur du Dauphiné, & Capitaine de cent hommes d'armes; de sorte que ladite Duchesse gouuerna fort paisiblement & heureusement la Sauoye, & reçeut fort honorablement le Roy Charles VIII. allant conquerir le Royaume de Naples, passant par Suse & Thurin, auquel elle presta ses bagues & joyaux.

Mais le ieune Duc mourut à l'âge de 7 ans, le 16. Avril 1496. & sa mere ne gouuerna la Sauoye sous le nom de sondit fils que six ans ou enuiron.

XXIII.

Philippes II. du nom, Comte de Bresse, apres le decez de Charles II. son petit nepueu, fut 7 Duc de Sauoye.

Il estoit fils de Louis, fils d'Amé VIII. qui fut le premier Duc de Sauoye, & frere d'Amé IX. & parce qu'il vouloit entreprendre contre son pere le Roy Louis IX. qui à cause de Charlotte de Sauoye estoit beau-frere dudit Philippes, il le retint deux ans prisonnier à Loches; mais estant en liberté, il espousa Marguerite de Bourbon, fille de Charles Duc de Bourbon, & suiuit quelque temps le party de Charles Duc de Bourgogne, contre le Roy Louis son beau-frere, lequel trouua moyen de luy faire quitter le party de Bourgogne, luy donnant de grands Estats en France, où depuis il fit de grands seruices audit Roy Louis vnziéme, & à Charles huictiéme son fils.

Il eut de sa femme Marguerite de Bourbon, Philebert, qui luy succeda au Duché; & Louise de Sauoye, qui fut mariée à Charles Comte d'Angoulesme, dont nasquit le Roy François I. de ce nom; & vne autre fille nommée Philebertе, qui fut femme du magnifique Laurent de Medicis, frere du Pape Leon X; & de Claude fille du Comte de Ponthieure de la maison de Bretagne, sa seconde femme, il eut Charles qui succeda à son frere Philebert audit Duché, & Philippes de Sauoye Duc de Nemours & Comte de Geneuois, pere de Monsieur le Duc de Nemours.

Il eut vn fils naturel nommé René, qui fut grand Maistre de France, duquel sont venus les Comtes de Tende & de Villars. Il ne fut Duc qu'vn an six mois 21 iour, & vesquit 59. ans 11 mois & 3 iours, car il mourut en la ville de Chambery le 7. Nouembre 1497.

XXIV.

Philebert II. surnommé le Bel, succeda au Duché de Sauoye, apres le decez de son pere Philippes II. & fut le 8. Duc. Il fut nourry en la Cour du Roy de France, auec le Roy Charles VIII. son cousin germain, lequel il accompagna à la conqueste du Royaume de Naples: mais son pere voyant que la peste se mettoit en l'armée du Roy, le renuoya de Naples en Sauoye; puis venant le Roy Louis XII. à la Couronne, il assista ledit Roy à la conqueste de Milan.

Il espousa Marguerite d'Austriche, fille de l'Empereur Maximilian, en l'an 1501. de laquelle il n'eut point d'enfans, & approchant de l'âge de 25. ans, il mourut d'vne pleuresie en Septembre 1504. ayant esté Duc pres de 7. ans. Sa veufue memoratiue du vœu que le Duc Philippes II. pere dudit Philebert II. auoit fait, de fonder & bastir vn Monastere au lieu de Brou, pres de Bourg en Bresse, elle fit bastir ledit Monastere ou Abbaye de Brou, qui est le plus superbe & triomphant édifice, & de la plus plaisante structure, pour vn ouurage à la moderne, qui soit en l'Europe.

On fut 35. ans à construire & parfaire ladite Abbaye, où fut inhumé ledit Duc Philebert, auec sa mere & sa femme; & on dit que le bastiment cousta six vingt mille escus.

XXV.

Charles 3. du nom & 9. Duc de Sauoye, surnommé le Bon, fut fils de Philippes II. & de Madame Claude Comtesse de Ponthieure, & succeda au Duché de Sauoye, apres la mort de Philebert II. son frere consanguin, & y fut receu l'an 1504. en Septembre, en excluant Louise de Sauoye, qui fut mere du Roy François I. sœur germaine dudit Philebert.

Il eut pour femme Madame Beatrix de Portugal, fille du Roy Emanuel de Portugal, Princesse de beauté & vertu indicible, dont il eut 2. fils, Charles qui deceda en Espagne, en la Cour de l'Empereur Charles V. son oncle, & Emanuel Philebert, qui fut Duc de Sauoye apres son pere.

Estant paruenu à la dignité Ducale, il gouuerna son peuple en grande paix & tranquilité, iusqu'en l'an 1516. que le Roy François I. vint conquerir le Duché de Milan, où il gagna vne bataille tres-sanglante contre les Suisses, & apres sa victoire, vint à Chambery voir le S. Suaire de nostre Sauueur, où il fut reçeu en grand honneur par le Duc Charles son oncle maternel. Puis suruinrent les guerres & émotions, à cause du changement de la Religion introduitte par Luther; de sorte que ceux de Geneue s'exempterent de l'obeïssance de leur Euesque.

Enfin ledit François I. ayant de grandes pretentions sur la Sauoye, tant de son chef comme Roy de France, qu'à cause de Louise de Sauoye sa mere, qui estoit sœur germaine du Duc Philebert II. fit la guerre en Piedmont, en l'année 1536. & continua 19. ans, iusqu'en l'an 1554. qu'il mourut à Verceil, ayant vescu pres de 67. ans, & regné 50. ans.

XXVI.

Emanuel Philebert X. Duc de Sauoye, succeda au bon Duc Charles III. son pere. Il fut nourry en la Cour de l'Empereur Charles V. son oncle maternel, où il fut chef & Capitaine de l'escadron Imperial, estant composé de 4000. cheuaux. Depuis le decez dudit Empereur, il entra au gouuernement de l'Estat des Pays-bas, sous le regne de Dom Philippes II. Roy d'Espagne son cousin germain, lequel le fit General d'armée contre les François, & se trouua à la bataille de S. Quentin, le iour de S. Laurent 1557. où l'armée Françoise fut defaite.

Finalement la paix fut faite entre les Roys Henry II. & Philippes II. par laquelle la fille aisnée du Roy Henry II. Madame Isabelle de France fut accordée auec le Roy Dom Philippes II. & Madame Marguerite de France Duchesse de Berry, fille du Roy François I. & sœur vnique du Roy Henry, fut promise au Duc de Sauoye Emanuel Philebert: & par le moyen de cette paix, le Duc Emanuel Philebert fut restably au Duché, où estant paisible, il a fait plusieurs sainctes Loix & Ordonnances, & fondé l'Vniuersité de Mont-Royal, qui a esté depuis transferée à Thurin, & mesme renouuellé l'Ordre des Cheualiers de l'Annonciade, institué par Amé 6. le ioignant à celuy de S. Lazare, & assignant aux Cheualiers la ville de Nice pour leur sejour ordinaire.

Digitized by Google

Il est decedé à Turin le 30. d'Aoust 1580. reconneu de tous pour vn des plus prudens & sages Princes de son siecle, laissant pour successeur Charles Emanuel son fils vnique, & de la tres-illustre Princesse Marguerite de France. Il a esté Duc 26. ans ou enuiron.

XXVII.

Charles Emanuel, apres le deceds de son pere Emanuel Philebert, fut l'onziesme Duc de Sauoye, estant aagé de dix-huict ans ou enuiron. C'est vn Prince doüé d'vn bel esprit, d'vne grande memoire & bien disant, grandement versé en l'Histoire & aux Mathematiques, & sur tout grand Capitaine. L'an 1585. il espousa l'Infante Catherine d'Espagne, fille du Roy Dom Philippes II. & de Madame Isabelle de France, fille du Roy Henry II. De ce mariage sont issus cinq fils, Philippes Emanuel, Victor Amé, Philebert, Maurice & Thomas, & quatre filles, Marguerite, Marie, Isabelle & Catherine, qui ont tous suruescu leur mere, qui deceda l'an 1597. au commencement du mois de Nouembre. Durant les derniers troubles de la France, il s'empara du Marquisat de Saluces, par droict de bien-seance, ce qui luy a causé de grandes guerres, & à ses Sujets & voisins, mesmes contre les sieurs de la Valette & Desdiguieres, Gouuerneurs de Prouence & du Dauphiné, pour le Roy tres-Chrestien: lesquelles guerres furent appaisées par le traitté fait à Veruins, entre les Rois Henry IV. & Philippes II. en l'an 1598. auquel le Duc de Sauoye fut compris, à la charge que le surplus des differens d'entre ledit Roy Henry IV. & luy, seroient remis au iugement du Pape.

Quelque temps apres le Duc de Sauoye vint à Paris, où il fut bien reçeu du Roy, auquel il promit rendre dans le premier Iuin 1600. le Marquisat de Saluces, ou luy laisser la Bresse, Pignerol & les Vallées à son chois, par escrit solemnellement signé. Mais ledit Duc estant de retour en Sauoye, & differant d'accomplir sa promesse, il y fut forcé par le Roy Henry le Grand, en la mesme année; car en peu de temps il se rendit Maistre de la Sauoye, & des places qu'on estimoit imprenables, & par l'entremise du Pape Clement VIII. la paix fut accordée & signée à Lyon, le 17. Ianuier 1610. par laquelle le Marquisat de Saluces demeura audit Duc, & les Seigneuries de Bresse, Baugey & Verromay, auec leurs dependances, furent laissées au Roy, en contreschange dudit Marquisat.

Digitized by Google

ESTAT DE LA REPVBLIQVE DE GENEVE.

SOMMAIRE.

I. *ANtiquité de la ville de Geneue, & sa situation.*
II. *En quoy son terroir abonde ; les fruicts qui y croissent, & la bonté de l'air du pays.*
III. *Geneuois d'vn naturel grossier, peu enclin & courtois aux estrangers.*
IV. *Enquoy consiste le peu de richesse qu'a cette Republique.*
V. *Geneue ville forte & bien gardée, de son Arcenal, & des Forts qui sont en ce pays.*
VI. *Forts de Saincte Catherine & autres, démolis par Henry le Grand Roy de France.*
VII. *Des Comtes de Geneue.*
Pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneue leur appartient.
Quand & comment ils ont occupé la Iurisdiction desdits Comtes.
VIII. *Cour souueraine à Geneue composée de ving-cinq Senateurs : & quels sont les statuts & loix de ceste Republique.*
IX. *Comment le Caluinisme a esté introduit & estably en la ville de Geneue.*

I. LA ville de Geneue comprise dans la Sauoye est fort ancienne, veu que Cesar mesme en a fait mention au premier Liure de la guerre des Gaules, asseurant qu'il y auoit vn pont passant outre le Rhosne, qui de son temps estoit sous la puissance des Suisses.

La situation de cette ville est plaisante : & du costé où le Rhosne sort de ce grand Lac, qu'on nommoit anciennement le Lac Leman, elle est basse ; mais depuis cela elle est éleuée sur vne petite montagne.

Il y a à Geneue encore comme deux villes, au millieu desquelles on void passer le Rhosne, sur lequel il y a vn pont qui les conjoint. La grande ville est du costé du Midy, & la petite du Septentrion. Les Allemans l'appellent ordinairement Genf.

QVALITÉ.

II. LE terroir d'auprés de Geneue est de bon rapport, veu qu'il produit du bled, du vin, des raues, des melons, toutes sortes de legumes, de l'orge, du foin & de l'auoine. Ses fruits ordinaires sont des noix, des pommes, des poires de plusieurs sortes, des guignes, & des cerises, des meures noires & blanches, des chastaignes & des amandes, mais il y vient fort peu de figues.

L'air est bon & sain : & l'Hyuer n'y est si fascheux qu'en Allemagne, ny l'Esté si importun qu'en plusieurs lieux de Dauphiné : dans le lac de Geneue on prend de beaux poissons de fort bon goust, principalement des truittes saumonées, qu'on porte à Lion & ailleurs, & dont on fait fort grand estat, comme de la plus delicate viande qu'on puisse manger.

Digitized by Google

MOEVRS.

III. Les habitans de Geneue sont assez grossiers en leurs mœurs & façons de faire, mais ils ont l'esprit bon, & se sçauent assez bien conduire en leurs affaires ils n'ayment guere à voir des estrangers dans leur ville, principalement si l'on a le moindre soupçon qu'ils sont Catholiques. Ils les plument aussi dans les hostelleries le mieux qu'il leur est possible. Ils se sont vn peu appriuoisez auec les François, depuis que le Roy estoit en Sauoye, & que demandant le sien auec les armes en main, il les garantit de beaucoup de dommage qui leur pouuoit arriuer, principalement du Fort de Saincte Catherine qui fut razé. Les femmes y sont plus chastes qu'en lieu du monde, & toutefois quelques-vnes ne laissent de faire l'amour en cachette. Tout le monde s'y met sur la grauité & la retenuë. Les gens de qualité qui se meslent de parler François, le parlent aussi mal qu'il est possible. Le menu peuple parle Sauoyard. Ils vont tous vestus fort modestement; & la coustume est, qu'il n'y a point d'excez aux habits, comme ailleurs: aussi s'ils se mettoient sur cette dépense, leur reuenus au bout de l'an seroient forts petits.

RICHESSES.

IV. C'Est chose asseurée que les Geneuois ne sont gueres riches, & c'est tout ce qu'ils peuuent faire que de s'entretenir auec beaucoup de peine en vne honneste liberté; & n'estoit leur grand trauail à imprimer des Liures de toutes sortes, & à inuenter & faire force draps de soye, cette Republique seroit aussi-tost pauure & abbatuë. Puis ils vsent d'vn bon moyen de se maintenir auec quelques moyens, veu que l'épargne y est extremement pratiquée, & c'est aussi presque leur plus grand reuenu. Ils enuoyent aussi dehors de bons fromages, des chapons gras, & du fil d'or bien trauaillé.

FORCES.

V. LA ville de Geneue est bien fortifiée & fournie d'artillerie, & de toute sorte de munitions de guerre. On y fait ordinairement bonne garde, & si-tost qu'vn estranger y arriue, on épie ses actions, & l'on prend garde à tout ce qu'il fait. Que si quelqu'vn estoit si hardy de s'aller promener autour des murailles pour les considerer, outre qu'on ne luy permettroit longuement la veuë, il seroit tout aussi-tost mis en prison, & en danger de perdre la vie. Il y a vn Arcenal prés la Cour, qui est garny de toute sorte d'armes, & pourueu de tout ce qui peut estre necessaire pour soustenir vn long siege.

VI Il y a, & y a eu, plusieurs Forts en ce pays, & entre les autres, celuy de saincte Catherine, où estoit l'artillerie que le Duc de Sauoye auoit là pour battre Geneue: mais il fut pris par nostre grand Roy Henry quatriéme, l'an 1600. & razé. L'autre qui auoit esté aussi dressé vis à vis par ceux de Geneue, fut aussi abbatu pour pacifier toutes choses. Le troisiéme nommé Ripaille, vint au pouuoir de ceux de Geneue par le moyen des François l'an mil cinq cens octante neuf, de mesme que le quatriéme, lors qu'il fut pris par les mesmes Geneuois. Il y a aussi quelques tours, entre lesquelles on en nomme vne, tour Maistresse, qui defend Geneue du costé du Lac & de la Sauoye; l'autre est nommée la tour de l'Isle ou de Cesar, qui est assise en la haute Isle, pour la defense du pont qui appartenoit jadis aux Suisses. Et puis que le Duc de Sauoye pretend que cette ville luy appartient, j'estime qu'il sera fort à propos de dire pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneue leur appartient.

VII Les Euesques de Geneue estoient ordinairement en different auec les Comtes, pour la domination de la ville.

Or pour abbreger, apres qu'vn certain Euesque nommé Humbert fut mort, son successeur s'en alla vers l'Empereur Federic I. & impetra de luy qu'il fust seul Prince de Geneue, & ne fut sujet aux choses laïes à nul autre qu'à l'Empereur, & dauantage, qu'il demeurast exempt de tous tributs. Mais apres que l'Euesque fut de retour à Geneue, on luy fit encore les mesmes fascheries, jusqu'à ce qu'vn Comte nommé Guillaume, encourut le ban Imperial, à cause de sa rebellion, & fut priué du fief qu'il tenoit de l'Euesque.

Or la guerre ayant duré longuement, & les forces de la ville & de l'Euesque estans diminuées, les Geneuois appellerent vn Comte de Maurienne, qui fut depuis Comte de Sauoye. Mais il y eut encor entre ceux-cy diuerses guerres, en sorte que ce Comte occupa plusieurs petites villes & chasteaux qui estoient à ceux de Geneue, &

s'approcha bien pres de la ville. Et ne se contentant de ce qu'il auoit vsurpé sous tiltre d'hommage non fait, il demandoit qu'on le remboursast des frais qu'il auoit faits en ceste guerre. Mais apres que l'Euesque luy eut répondu qu'il deuoit se contenter des choses qu'il auoit acquises de droict du fief qu'il luy auoit donné, il sortit de là beaucoup de nouuelles querelles, & la plus grande partie du peuple craignant que ce Comte de Sauoye ne s'irritast, & ne fit paix auec leur ennemy commun à leur grand dommage, il luy accorda qu'il possederoit en la ville mesme, tout ce que le Comte de Geneue y possedoit auparauãt, & ce à tiltre d'hypoteque; mais dautant qu'y estant entré, il traittoit les Geneuois tyranniquement, quelques-vns des Chanoines & citoyens conspirans contre luy, rappellerent leur Comte, qui estant venu auec quelque armée, fut vaincu par les Sauoyards qui tenoient la ville, & entrans dans les maisons des coniurateurs, prinrent ceux qu'ils peurent & les deffirent. Ce discord a duré iusques à ce que les Comtes de Geneue ont failly, & que les Princes de Sauoye ont tiré à eux la iurisdiction desdits Comtes.

Finalement Amé Prince de Sauoye fasché de se voir ainsi au dessous d'vn Euesque, tascha de se mettre au dessus, & obtint de l'Empereur Charles IV. d'estre Vicaire de l'Empire en tout son pays, voulant que par ce tiltre, l'Euesque de Geneue luy fut subjet auec sa iurisdiction. Mais l'Euesque resista fort & ferme au Comte, & par ce moyen son authorité luy demeura, & au peuple sa liberté, iusques au temps d'Amé VIII. nepueu du premier Amé, qui fut le premier Duc de Sauoye, & depuis Pape, nommé Felix. Cestuy-là impetra du Pape Martin la iurisdiction temporelle de Geneue; mais il ne pût iouïr du don qui luy auoit esté fait, non-plus que ses successeurs.

GOVVERNEMENT.

VIII Il y a à Geneue vne Cour, où s'assemblent tous les iours 25. Senateurs pour les affaires de la Republique. Mais on a remarqué qu'ils ne font guere bonne Iustice à vn estranger qui demande quelque chose à vn des habitans du lieu, de sorte que tous s'en retirent mal contens, lors qu'ils y ont quelque affaire de cette sorte. Si quelqu'vn desire sçauoit les statuts & loix de cette Republique, il y en a vn Liure nouuellement imprimé à Geueue, qui pourra contenter les curieux.

RELIGION.

IX Ceux de Geneue font profession de la nouuelle opinion; & n'ont aucun exercice de la Religion Catholique, ains leur ville est la retraitte de ceux qui sentent mal de la Foy, & vne vraye pepiniere de Ministres & d'Apostats, qui vont de là aux autres contrées. Chacun sçait assez comme cette ville, jadis siege de tant de bons Euesques, reçeut Caluin l'an 1539. & l'ayant reconnu pour chef, embrassa son opinion; & depuis s'y est tellement confirmée par les instructions de Theodore de Beze, qu'il semble impossible qu'on arrache iamais l'heresie de cette ville par moyens humains, si ce n'est en exterminant tous ses habitans. Mais de mesme que le premier est insupportable, le second est tout cruel: Il en faut laisser le remede à Dieu, qui fait bien des choses plus merueilleuses.

ESTAT
DV ROYAVME DE NAPLES.

SOMMAIRE.

I. D*iuerses appellations du Royaume de Naples dans les histoires, & la description de son estenduë & de ses bornes.*

II. Diuisé en six Prouinces, premierement, auiourd'huy en douze, dont la premiere est la Terre de Labeur.

III. Des Isles & ports plus remarquables de ce Royaume.

IV. Singularitez qui se trouuent en ce pays de Naples, sont les beaux cheuaux de quatre races, que le Roy d'Espagne y tient; les sources d'eaux medecinales, & bains de diuerses vertus; vn champ de souffre, enuironné de rochers bruslans, d'où se tire l'alun; montagne d'Astrune, la Tarantule, dont on chasse le venin auec le chant & le son des instrumens.

V. Description du naturel & mœurs des Neapolitains, tant anciens que modernes, & leur façon de viure.

VI. Richesses de ce Royaume, venans du commerce auec les Venitiens, & du trafic d'amandes, saffran, soyes, huilles, vins, cheuaux & corail auec les estrangers.

VII. Forces du Royaume de Naples, en quoy consistent, quel nombre de gens de guerre, & de vaisseaux de mer entretenus ordinairement, ses principales forteresses, villes & chasteaux.

VIII. Police & gouuernement, consistans en sept Vice-Rois, dont le General demeure à Naples.

IX. Archeueschez qui sont au Royaume de Naples.

X. Denombrement des Rois qui y ont regné iusques à present.

I. CE Royaume qui comprend presque la moitié de l'Italie, prend le nom de la principale ville qui s'y trouue; & les Historiens l'appellent tantost de cette sorte, tantost le Royaume de Pouille, tantost le Royaume de Sicile mesme. Car quelques Rois qui ont possedé le Royaume de Naples & celuy de Sicile tout ensemble, se nommoient de leurs tiltres Rois des deux Siciles, c'est à sçauoir, de celle qui est de par deçà, & de celle qui est par delà le Far, ainsi que l'ont pratiqué Frederic II. Charles d'Anjou, & Alfonse d'Arragon, de Naples & de Sicile.

Ce Royaume commence à la riuiere de Trente, dont l'embouscheure tend vers le Septentrion, depuis Terracine pres du fleuue de Vfense, qui se dégorge dans la mer de Toscane, & s'estend iusqu'au destroit de Sicile il est enfermé entre la mer Adriatique & celle de Toscane, comme vne presqu'Isle. Il a pour ses bornes du Couchant les deux riuieres d'Vfence & de Trente, du Nord la mer Adriatique, du Midy la mer de Toscane & de Sicile, & du Leuant la mer Ionique. On collige sa mesure en cette sorte. Depuis Terracine iusqu'à Naples on compte 80. milles, depuis Naples

iusqu'au Cap du Golphe de Policastre 147. milles : de là iusqu'à Rhege de Calabre, iusqu'au Cap du Golphe de Policastre 147. milles : de là iusqu'au Cap des 180. milles : de Rhege iusqu'au Cap de Spartiuento 133. milles : de là iusqu'au Cap des Colomnes 195. milles : du Cap de Colomnes iusqu'à Tarante 200. milles : de Tarante iusqu'au Cap de Saincte Marie 30. milles : de là iusqu'au Cap d'Otrente 26. milles, de ce Cap iusqu'à celuy de S. Ange 222. milles ; & de là iusqu'au fleuue de Trente 200. milles. Et toutes ces sommes reduittes en vne, font mil trois cens dix-huict milles : & tel est le tour qu'on peut faire en voyageant par eau : à quoy si l'on adjouste cent cinquante milles qu'on compte de l'argeur, iusqu'à la borne du Couchant, selon le chemin qui se fait par terre, le produict sera de mil quatre cens, soixante-huict milles pour tout le tour du Royaume de Naples : il ioint à l'Estat de l'Eglise par l'espace de plus de 150. milles.

II. Alfonse premier Roy d'Arragon, de Naples & de Sicile, le diuisa en six Prouinces, c'est à sçauoir en terre de Labeur, Principauté, Basilicate, Calabre, Poüille & Abruze : mais il fit apres trois parties de la Poüille, la diuisant en terre d'Otrente, terre de Bary & Capitanat, ou Capitanerie. Ferdinand Roy d'Espagne, & Louis XII. Roy de France, le diuiserent en parties égales, en telle sorte que la Poüille & la Calabre demeurerent à l'Espagne, & la terre de Labeur auec la ville de Naples & l'Abruzze, à la France. Auiourd'huy on le diuise communement en douze parties, c'est à sçauoir, en terre de Labeur, Abruzze tant deçà que delà, Poüille plaine, Capitanerie, Principauté tant deçà que delà, Basilicate, Calabre haute & basse, terre de Bary & d'Otrente. Il contient deux mille & sept cent lieux peuplez, dont il y en a vingt qui sont Archeueschez, cent & vingt-sept Eueschez, & mille quatre cens places où il y a enuiron deux millions d'ames.

On trouue donc en costoyant la mer, la Terre de Labeur ou Campagne heureuse : Cette Terre de Labeur est iustement appellée Campagne heureuse, pource qu'elle est vne tres plaisante contrée du Royaume de Naples ; elle est appellée terre de Labeur, ou pource qu'elle est si grasse qu'on la manie auec peine, ou dautant qu'elle vaut la peine d'estre labourée, à cause de sa fertilité, car il y a comme vn continuel Printemps, & presque tout le long de l'année, les arbres y sont chargez de fruicts. Polybe liur. 4. en a parlé ainsi de son temps, quand il dit que le pays de Campagne est tres-excellent & fertile en tous biens, tres-beau & plaisant à merueilles. Pline liu. 3. ch. 5. & Florus l. 11. ch. 16. ne l'ont pas ignoré : Il n'y a Prouince en toute l'Italie, non pas mesme en tout le monde, plus plaisante que la Campagne, dit Florus, on ne sçauroit trouuer air plus doux, ny terroir plus facond, où il y a double Printemps : Pourtant, dit-on, que la moisson & la vendange y debattent à qui aura le prix, la mer y est nauigable, amiable, & seure à merueilles. Elle a de tres-beaux ports, comme celuy de Cajette & de Misene : Item les bains de Bayes, le Lac Lucrin, l'Auerne, qui sont des reposoirs de mer ; des montagnes qui abondent en vins exquis, à sçauoir Gaure, Falerne, Massico, puis le Vesuue, imitateur du Mongibel en Sicile ; & pour cette noble fertilité les habitans du pays sont si meschans, que l'on dit ordinairement & en commun Prouerbe *Il regno Neapolitano in delicato Paradiso, ma habitato da gli diauoli*, c'est à dire, le Royaume de Naples est vn Paradis de delices, mais habité par les diables : les principales villes sont Cajette, Suesse, Capouë & Naples.

Cajette est vne belle ville, qui a vn assez bon port, auec vn fort chasteau, qui est basty en vn coin d'vn Promontoire vers Orient, & fut fait iadis par le commandement de Ferdinand Roy d'Arragon, apres que les François furent chassez du Royaume de Naples : du depuis l'Empereur Charles V. ioignit vne roche prochaine audit chasteau, au moyen d'vn pont, & augmenta cette forteresse de tant de tours, de bastions, qu'il y enferma tout le Promontoire ; par apres il fit fermer la ville de bonnes & fortes murailles, auec de tres-profonds fossez ; & cette forteresse defend la ville, le port, & l'abord des nauires : il y a tousiours dedans vne garnison Espagnole, & l'entrée en est refusée, non seulement aux estrangers, mais mesme aux citoyens de Cajette.

Ce qu'il y a de memorable en ce lieu, c'est que les habitans du pays tiennent par tradition de leurs peres, que la montagne où est bastie la citadelle de Cajette, trembla par vn tremblement de terre, & s'entr'ouurit au temps que le Sauueur du monde endura la mort sur la Croix : & pour ce, par les liberalitez de plusieurs personnes pieuses, est construit sur le mesme mont vn tres-superbe Monastere, consacré à la

tres-saincte Trinité, à raison duquel il s'appelle auiourd'huy le mont de la Trinité. En ce Monastere est vn tres-excellent Temple, basty par ledit Ferdinand, dans lequel entre plusieurs pieces superbes, se void le magnifique sepulchre fait de marbre, de Charles de Bourbon, qui fut tué à la prise de Rome: & aussi là mesme est la sepulture de ce grand & tres-illustre Capitaine de France, Odet de Lautrec, qui mourut de peste en ce pays.

Suesse est vne autre tres-belle ville, celebre pour sa grande antiquité, laquelle seruit jadis de retraitte aux peuples Pometins, leur ville Pometie ayant esté ruinée par Tarquin Roy des Romains, comme remarque Denis Helicarnasse liu. 5.

Suit en apres la florissante ville de Capouë, qui jadis estoit la principale de toute la campagne heureuse: elle nourrit des habitans fort superbes & altiers, à cause de l'excellence de leur ville, & de la grande bonté de ce pays; & produit toutes sortes de fruits en telle abondance, que c'est le lieu où se trouuent toutes les delices du Royaume, apres Naples; & ce fut en cette ville où le grand Annibal, qui ne pût estre vaincu des armes, là fut vaincu par l'excellente & delicieuse volupté de cette ville: aussi est-elle appellée *Domicilium superbiæ, sedes luxuriæ*, le sejour de superbe, & le siege de tout luxe. Et mesme il y a vn ancien qui a écrit, que les Romains estimoient trois villes capables de la grandeur de l'Empire, c'est à sçauoir, Carthage, Corinthe & Capouë: les deux premieres comme estans éloignées de Rome, furent ruinées par les Romains, qui delibererent mesme longuement s'ils feroient le mesme de Capouë; mais enfin ne voulans paroistre cruels en ruinant vne fort noble ville d'Italie, s'en asseurerent, en confisquant son terroir, & la priuant de toute forme de Republique. Ils laisserent sur pied les bastimens, afin qu'ils seruissent de retraitte à ceux qui laboureroient la terre; mais ils luy osterent le Magistrat & le Conseil public, afin que les habitans ne peussent rien remuer. Maintenant la capitale ville, non seulement de ce terroir, mais de tout le Royaume, c'est Naples, cité veritablement Royale. Elle a enuiron sept milles de circuit, & s'est grandement accreuë de nostre siecle, & eust pris encore plus d'accroissement, si le Roy d'Espagne n'eust defendu de bastir dauantage; à quoy il fut poussé par les Barons du Royaume, les subjets desquels abandonnoient leur demeure, pour aller iouyr des exemptions octroyées aux habitans de Naples: & il le fit aussi en partie pour le danger des reuoltes & mutineries du peuple, qui peuuent estre mal-aisément arrestées en vne grande & forte ville, qui a trois chasteaux, dont le principal s'appelle Chasteau-neuf ou Castel-nouo, qui fut fondé par Charles d'Anjou. Il n'y a ville où l'on voye vn si grand abord de Seigneurs, où l'on fasse aussi tant de profession de gentillesse, & où les Caualiers paroissent mieux ce qu'ils sont, & s'adonnent plus à toute sorte de vertueux exercices. Les gentils-hommes se retirent pour passer le temps à des exercices honorables, en cinq places, qu'ils appellent sieges. Cette ville a vn port, qui n'est ny gueres grand, ny fort asseuré; mais on l'a aidé par le moyen d'vn mole. Il y a à Naples vn Arsenal, où l'on fait continuellement force vaisseaux de guerre. On compte en cette ville plus de deux cens mille personnes. Il y a vn beau golfe auec vne plage, des Isles & des Caps extremement agreables. C'est là qu'est Pouzzoly, où l'on reconnoist tant de merueilles, qu'il semble que la nature se soit pleuë à se faire admirer en ce lieu, & y ait reduit tout ce qu'elle auoit de plus beau & de plus gentil. C'est là qu'est le lac d'Agnan, Baye, Tridoly, & le lac Auerne. On met en cette Prouince trois villes Metropolitaines, c'est à sçauoir Naples, Capouë & Surrente, & vingt-deux citez, entre lesquelles celles qui ont plus de renom sont Ceano, Calui, Venafre, Caserte, Nole & Auerse; il y a 166. chasteaux & places ceintes de murailles, & 170. villages.

La Principauté a pour ses bornes du Couchant la terre de Labeur, & du Leuant le pays de Basilicate. Ce pays a 16. milles de largeur & 33. de longueur; & ses principales villes sont Nocere, Sanserin, Surrente, Masse, Vic, Riuel, Amalfi, & Salerne. Nocere est à 9. milles de la mer, & à 4. de Serne, & tout autour il y a force villages. Riuelle est vne ville bastie depuis n'agueres, qui ne doit rien aux premieres villes du Royaume de Naples pour le regard des bastimens magnifiques. Amalfi est vne belle ville, combien qu'autrefois elle ait esté plus renommée. C'est en cette ville qu'on trouua selon quelques-vns, l'vsage de la boussole: ce que Pasquier a refuté suffisamment en ses Recherches, monstrant par quelques passages de nos vieux Poëtes François, que cette inuention est plus ancienne. C'est de cette ville que prend son nom la coste d'Amalfi, qui regarde le Midy, & s'estend en long enuiron vingt milles, & a

Digitized by Google

de hautes montagnes, principalement du costé qu'elle panche sur la mer. Il y a tant de peine à les monter, que le seul regard rend les personnes malades. Salerne est vne ville fort ancienne, éloignée de la mer de mille pas, ayant de tres beaux jardins dans ses murailles. Il y a vne Vniuersité, & cette ville porte tiltre de Principauté. Mais il faut que ie vous aduise que la Principauté de deçà s'estend le long de la mer, depuis Salerne iusqu'à Policastre, & depuis S. Seuerin iusqu'à la Palude, & la riuiere de Silaire la trauerse presque par le milieu. Elle contient les Archeueschez de Salerne & d'Atsi, & 15. autres citez, & 213. chasteaux ou places fermées, entre lesquelles est Euoli auec son bois, Fiano auec sa longue vallée de vingt milles, & large de quatre, enuironnée de collines bien habitées.

La Principauté de par delà, s'estend depuis Nusco iusqu'à Conse & à Bedgne, & contient ces deux villes, & huict autres, c'est à sçauoir Anelin, Arrian, Bisache, Montemaran, Mont-verd, Saincte Agathe, S. Ange, Vic, & 53. chasteaux ou places fermées.

Basilicate contient la Lucanie, & partie de la Poüille. Elle a pour ses bornes du Couchant la riuiere de Silare, qui est la limite de la Campagne; du Midy la mer de Toscane, du Leuant la riuiere de Iaë, basse Calabre, vne partie de la haute; & du Nord la terre de Bari. Elle contient les villes de Melfe, Venose, Potence, Cerence, Tricaire, Lauel, Montpelose, Marsico, Rapolla, & 93. chasteaux ou places fermées.

La basse Calabre a pour ses bornes du Septentrion la haute Calabre, anciennement la grande Grece, auec la riuiere de Crathide, & vne partie de l'Apennin; du Couchant la riuiere de Lan auec la Basilicate; du Midy la mer Toscane, & le destroit de Sicile; & du Leuant vne partie de la mer Adriatique.

Sa ville Metropolitaine est Consence, ville ancienne, qui comprend sept costeaux, & a vn fort chasteau au dessus d'vn mont qui commande à la ville, & à tous les lieux des enuirons. La ville est entourée des riuieres de Crathide & Busente, & est auiourd'huy assez riche, combien qu'autrefois elle l'ait esté dauantage. Outre ladite ville il y a encor celles de Frede & de Belmont, la ville de S. Euphemie, qui a donné son nom à la mer qui est aupres: Tropie belle ville, riche & fort peuplée, Rhege ville ancienne, assise au front ou bout de l'Italie, jadis forte & puissante, & maintenant presque deserte, principalement depuis l'an 1594. que le Turc y mit le feu. Il y a aussi Chasteauuilaire, qui est au sommet d'vne mōtagne fort haute, Monsaut qui porte tiltre de Duché, Turran, Regian, & les villes de S. Marc, Marturan, ville ancienne, assise en l'Apennin; Tauerne bonne ville & bien peuplée; Nicastre qui est à trois milles loin de la mer: Mont-leon, ville assise en vn costeau de l'Apennin, & qui porte tiltre de Comté, & Terre-neufue ville fort peuplée, puis Paule, celebre pour estre le lieu natal de S. François de Paule.

La haute Calabre (selon Ptolomée) a pour ses bornes du Leuant la mer Adriatique, du Midy la riuiere d'Alice & la haute Calabre, du Couchant la riuiere de Crathide, auec l'Apennin & Basilicate, du Nord le Golphe de Tarante, & la terre de Bary. Il y a de ce costé deux Caps signalez, dont l'vn est celuy de Colomnes, jadis la Chine, l'autre est celuy de Scylace, qui est dangereux au possible.

La capitale ville de ce pays, c'est Cantazate: puis vous auez Hierace, qui porte le nom de Marquisat, Belicastre ou Beau-chasteau, ville éloignée de huict milles de la mer: Croton ville fort ancienne & renommée, qui porte maintenant le tiltre de Marquisat, n'estant toutefois si riche ny peuplée qu'autrefois: Cariathe, qui est vne Comté: Bassignan Principauté, auec vn fort chasteau: Tarsie, Corilan, Rosan forte ville à trois milles de la mer: Cassan, Haute-ville qui est Principauté: Matere Archeuesché, ville riche & peuplée: Grauine Duché: Tarante ville fort ancienne, & la fin de la haute Calabre, ou grande Grece, qui a vn port renommé. Ce fut la patrie du Philosophe Archyte: maintenant c'est vne Principauté.

La terre d'Otrante commence à Tarante, qu'elle a pour sa borne du costé du Midy, de mesme que la mer iusqu'au Cap de saincte Marie.

Elle a pour ses confins du Leuant le mesme Cap, auec la mer Ionique: du Nord depuis Otrante iusqu'à Brindes, & du Couchant la terre de Bary, auec vne bonne partie de la haute Calabre. Sa forme est comme d'vne presqu'Isle, veu qu'elle est enuironnée de la mer Adriatique & de l'Ionique. Sa largeur est entre Brindes & Tarante, est de trente milles, selon Pline, & selon Rassan de quarante.

La nauigation d'alentour est de deux cens milles, si bien que le tour de tout le païs

Digitized by Google

sera d'enuiron deux cens quarante milles.

Ses villes sont Lecy, qui est à 30. milles du Cap de Saincte Marie, & est ville riche & peuplée, & bien bastie : Otrante ville tres-ancienne, qui est aujourd'huy assez peuplée, & a vn fort chasteau sur vn rocher qui regarde sur la mer, & vn port assez capable, combien que subiet aux vents du Nort.

Brindes est vne ancienne ville, mais presque abandonnée auiourd'huy, à cause des discordes ciuiles. Son port estoit si bon autrefois, qu'il estoit mis entre les premiers, mais il est auiourd'huy si comblé, que les galeres mesmes n'y peuuent presque passer.

Castro est vne ville maritime, considerable pour les dommages qu'elle a reçeus des Turcs.

La Poüille est diuisée en deux par les anciens, c'est à sçauoir en la terre de Bary, nommée Peucetie des anciens, & la Poüille pleine, que les mesmes appelloient Daunie : & ces deux pays estoient diuisez par le fleuue de Lofante. On comprend en cette seconde partie la Capitanerie, qui comprend le mont S. Ange & les enuirons, & en tout treize villes, & 90. chasteaux, ou places fermées. Les citez sont S. Ange, Manfredoine, Siponte, Salue, Lesine, Vieste, Ascolie, Bouine, Firenzole, Volurate, Tremole & Troye.

Il semble que toutes les richesses de la Poüille soient assemblées au mont S. Ange, qui a presque de tour 120. milles. Diomede l'a voulu reduire en Isle, pource que son Isthme n'est large que de 2. milles. Les Sarrazins connoissans la commodité du lieu s'y fortifierent, & s'y maintinrent long-temps, pource que veritablement il n'y a lieu si propre pour dominer, & pour trauailler le Royaume de Naples, & la mer Adriatique.

La terre de Bary, contient trente-six chasteaux ou places fermées, & 14. citez, dont les plus renommées sont Bary & Trany, puis Monopoly, Polignan, Grauine & Bitonte.

La Poüille pleine a pour ses bornes, la terre de Bary & la riuiere de Lofante : du Midy l'Apennin, de l'Occident l'Abruzze, & du Septentrion vne partie de la mer Adriatique.

Le pays d'Abruzze, iadis des Samnites, a pour ses bornes du Leuant la Poüille pleine, auec la riuiere de Saline, du Couchant la riuiere de Trante, du Septentrion la mer Adriatique & du Midy l'Apennin. Ce pays est borné d'vn costé de Fortore, & de l'autre de Trante, & est diuisé en Abruzze au deçà, & Abruzze au delà la riuiere de Pescare. L'vn contient 150. chasteaux ou places closes, & cinq citez, qui sont Beneuent, Lancian, Cité de Chety, Cité Burelle, Sulmone; l'autre contient 284. chasteaux ou places fermées, & quatre citez, qui sont Aquila, Atry, Cité de Pene, & de Terame. Beneuent fut donné à l'Eglise par Henry IV. pour échange d'vn certain tribut, osté à Banguergue sa Patrie, par Leon IX. & cette ville ayant esté diuersement saisie & tenuë, fut finalement remise à l'Eglise par les Normands. Aquila fut bastie par l'Empereur Federic II. qui y mena les peuples d'Amiterne & Forcoigne, pour asseurer de ce costé là le Royaume. On monstre à Lancian vne Hostie consacrée, transmuée en sang, tandis qu'vn Iuif la frappa auec vn cousteau. On comprend dans l'Abruzze la Comté de Molisi, qui a cent quatre lieux enclos de murailles, & quatre citez, qui sont Boyane, Guardialferie, Isenrie & Trinente.

III. Il y a encore en la mer Adriatique, vis à vis de la Poüille pleine, les Isles de Diomede, dont les plus grandes se nomment auiourd'huy Saincte Marie Tremitane & S. Dominique. Outre ce l'on void la mer Ionique vis à vis de la ville de Gallipoly, l'Isle d'Achate peu renommée, & au Golfe de Tarante, quelques petites Isles de peu de renom, dont la plus grande se nomme de S. André : vis à vis du Cap des Colomnes il y a deux Isles de Dioscore & de Calypse.

Il y a en la mer de Toscane quelques Isles qui appartiennent à ce Royaume, c'est à sçauoir Palmarole, Pontie & quelques autres petites qui n'ont rien de remarquable.

On void encore au Golfe de Pouzzoli & de Naples, enuiron 18. Isles, dont la plus renommée est Ischie, qui a de tour 18. milles, & est tellement enuironnée de rochers fort hauts, qu'on n'y peut entrer que par vn endroit. Il y a vne place, qu'on met entre les fortes, principalement à cause de son assiette.

Prés d'Ischie, vous auez Proside, dont le circuit est de prés de six milles.

La derniere Isle est celle de Capry, où Auguste alloit si souuent. Les autres qu'on y void, n'ont rien de considerable.

Il y a veritablement peu de ports en vn tel circuit de pays, combien que quelques Golfes aux diuers tours de ses riuages, puissent en certain temps seruir de ports. Ils sont toutesfois mal asseurez, comme particulierement celuy de Naples, qui sert plustost de pompe, que de seureté aux vaisseaux qui s'y trouuent, encor qu'il soit defendu du mole; & l'on a de coustume quand la mer est fort courroucée de mener des galeres à Baye, qui est vn peu loin : & ces merueilleux restes de Neron, appellés communement mer morte, si ruent encor auiourd'huy de port.

Le Golfe de Gajette est tenu pareillement pour port, combien qu'il soit descouuert du costé du Leuant.

Au pays d'Otrante, il y a celuy de Brindes; & pour la terre de Beri, on dit que si celuy de Trany y estoit accommodé, il seroit capable de cent galeres; de mesme que celuy de Tarante en Basilicate, en pourroit tenir beaucoup plus, si l'on y prenoit quelque peine.

Ce port est auiourd'huy fermé, afin de ne conuier, comme on croit, par sa commodité, les Turcs principalement, à attenter quelque chose : veu que iadis Cleonyme Lacedemonien, Alexandre & Pyrrhe, tous deux Rois d'Epire, passans de Grece en Italie, se seruirent tousiours de ce port, à cause qu'il estoit capable, asseuré & proche.

QVALITE' DV PAYS.

IV. CE Royaume produit toutes choses necessaires à l'entretien de l'homme, & en a pour seruir de medicamens, & d'autres pour les delices en si grande quãtité, qu'il en peut fournir abondamment aux autres pays; & entr'autres choses il y naist de fort beaux cheuaux, dont le Roy tient 4. races, de mesme que font encore plusieurs Seigneurs, & l'on ne les peut tirer hors du Royaume, qu'auec expresse permission du Roy d'Espagne, ou du Viceroy, qui s'accorde bien rarement. Mais sur tout il y a grande abondance de bled, vin, huile & soye, & de toutes sortes de fruicts.

La Comté de Rhegge, & plusieurs lieux de la Calabre, portent des succres. La terre de Labeur a du vin & du froment en abondance, & est extremement agreable. On void autour de Pouzzoli beaucoup de sources d'eaux medecinales, & des bains de diuerses vertus. On y void vn champ plein de souffre, enuironné de hauts rochers qui bruslent continuellement, d'où l'on tire, & où l'on cuit l'alun. On void la montagne d'Astrune, auec vne grotte qui a trois milles de tour au dessus, & se va peu à peu restrecissant vers le fonds, en façon d'amphitheatre : l'on void couler par le milieu vne petite riuiere. On y trouue les bains à suer, & le trou desquels on ne sçauroit approcher sans se mettre en danger de mourir.

L'air de la terre d'Otrante est fort bon, & toutesfois la ladrerie regne en ce pays; ce qui procede, comme on tient, de ce qu'on y mange trop de chair de pourceau, & aussi des figues seiches, qui sont les viandes ordinaires du menu peuple. Le terroir monstre vne superficie aspre, mais lors qu'on le rompt auec le soc, on y descouure vne bonne terre; & combien qu'il y ait peu d'eau, toutesfois il y a de beaux pasturages, & produit du froment, de l'orge, de l'auoyne, des oliues, des melons excellens, & des asnes & des mulets qui sont fort estimez. Il naist en ce pays vn animal qu'on nomme le Turantelle, dont on chasse le venin auec le chant & son des instrumens, ce que Gelle escrit suiuant l'auctorité de Theophraste, de quelques autres animaux. Les Chersidres naissent aussi pareillement en cette contrée, qui reçoit aussi plus de dommages des Sauterelles qu'aucune partie de l'Italie, veu qu'elles ne laissent rien par où elles passent, & consument en vne nuict les moissons qui sont desia meures. Mais il semble que la nature y ait pourueu, par le moyen de certains oyseaux qu'on nomme Gauies, qui persecutent ces animaux. Ce pays est aussi rauagé par la gresle, qui luy porte beaucoup de dommage presque toutes les années. On y oit les tonnerres en Hyuer & en Esté, comme en la terre de Labeur. Le pays aux enuirons de la ville d'Otrante, a son air bien temperé, comme on peut voir aux Lauriers, Myrthes Oliuiers & Cedres, qui y croissent. Les rochers qui le ceignent du costé de la mer, sont si fragiles, que les eaux en ont consumé presque quatre vingt pas en moins de cent années. Mais Brindes a vn mauuais air; pource que de mesme qu'il n'y a chose qui rende l'air meilleur que la multitude des habitans (pource que ce sont eux qui deseichent les lieux marescageux, pour les cultiuer, & qui couppent les bois trop épais, & purgent le mauuais air auec le feu, & trouuent le bon air auec les hauts bastimens) aussi au contraire il n'y a chose pire que la solitude des grandes villes,

illes, pource que non seulement elles demeurent priuées des choses susdites, mais les maisons mesmes & les ruines sont les retraittes de la corruptiõ, comme nous tesmoignent Aquilée, Rome, Rauenne, & Alexandrie d'Egypte, & Bagades encor, comme on dit. Quant à la Poüille, encor que son terroir soit sablonneux & leger, & que l'herbe y vienne petite & claire, toutesfois elle est si bonne qu'elle entretient force bestail. L'Abruzze est la plus froide partie du Royaume en la Principauté. Sainct Seuerin est renommé pour le bō vin qu'il porte. Pres de la coste d'Amalphi, & au deçà de ses rochers il y a de belles vallées, auec force fontaines & sources d'eaux, d'où coulent quelques ruisseaux auec vn agreable murmure. Ce païs a grande abondance de grenades, citrons, orãges, oliues, poires, prunes, cerises, & semblables fruicts. Il abonde encor en vin, & non seulement il contente le goust, mais aussi l'odorat & la veuë par le moyen de ses myrthes, lauriers, buys, iassemins, cedres, romarins, roses & autres plantes. Le terroir d'autour de Galerne porte force citrons, limons, oranges, grenades, & toute sorte de fruicts. Basilicate est presque toute montueuse, & pour cette cause fort sujette aux voleries. Les roses viennent deux fois l'année pres de Peste. La Calabre porte du froment & de l'orge, du vin de plusieurs sortes, des oliues, des figues, du sucre, du miel, du sel, de l'or, de l'argent, & a quantité de laine, de coton & de safran. Elle abonde tellement en soye, qu'il s'y en fait autant qu'en tout le reste d'Italie. Il y a aussi grande abondance de lin & de chanvre, & la manne y tombe aussi du Ciel. Pres du riuage de la mer & dans le païs, on void force beaux iardins pleins de citronniers, orangers, limoniers, & de plusieurs autres arbres. Quant aux Isles, celle d'Ischie a force bons vins, & abondance de fruicts; comme aussi grande quantité de soulfre, & d'alun, & des bains. Celle de Proside iette du feu, & a des bains chauds. Celle de Cabri manque de froment, mais elle abonde en chair, poisson & volaille.

MOEVRS ANCIENNES.

V. IL y a vn ancien qui dit que ceux de la Terre de Labeur estoient superbes, pour l'abondance des fruicts, la bonté de l'air & la beauté de la contrée. C'est là qu'estoit le marest Acherusien, qu'on nomme auiourd'huy Callucia, & l'Auerne, & des lieux sousterrains, & l'antre de la Sybille, ausquels lieux (comme dit Strabon) on entroit par des sacrifices, apres auoir appaisé les Dieux, selon la fole creance des anciens. Les Prestres des faux Dieux s'y trouuoient pour conduire ceux qui y entroient. Il y auoit là vne fontaine, qu'ils tenoient pour le Phlegeton, à cause de la puanteur de ses eaux.

Les Prestres y receuoient les suruenans pour consulter l'Oracle, & viuoient de ce qu'ils pouuoient tirer du foüissement des metaux, ou de leurs predictions. C'est à cause de cela qu'Homere dit, qu'ils ne voyoient iamais le Soleil. Ces hommes furent apres exterminez par vn certain Roy, qui trouua leurs predictions fausses. Il y auoit à Naples toutes les cinquiesmes années vn combat de luicteurs, & de chantres, par le commandement de l'Oracle. C'estoit en ce Royaume, & non loin de Rhegge, qu'estoit la ville de Locres, si bien policée par Zaleuque, & où l'on auoit accoustumé de se mettre vne corde au col, lors qu'on vouloit proposer quelque loy nouuelle, afin de mourir si elle n'estoit pas approuuée.

Les Sybarites estoient aussi en ce pays, qu'on taxoit d'estre si mols & si plains de delicatesse, que mesme ils auoient appris à leurs cheuaux à danser au son des instrumens. Bref tout ce païs auoit des habitans si adonnez aux delices, qu'Annibal se laissant glisser en leurs façons de faire, destrempa son fort naturel, & ne fit que perdre ce qu'il auoit acquis, & sa reputation tout ensemble, depuis cette mauuaise accoustumance.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Neapolitains sont presque tous gentils & de bon esprit, embrassent les delices plus que personne du monde, & se plaisent à l'entretien des Dames. La Noblesse se retire presque toute à Naples, autant pour iouyr du bon air de cette ville, que pour y passer le temps, & voir la bonne compagnie qui s'y trouue ordinairement. Et de fait on ne sçauroit voir vn plus grand nombre de gentils Cheualiers qu'on en void à Naples en Esté hors de la ville, où ils vont trouuer les Dames qui vont au pourmenoir en carrosse, & les abordent à cheual d'vn si bel air, & auec tant de grace & vn si gentil discours, qu'il est impossible de voir ou d'ouyr rien de plus agreable; & semble que c'est particulierement à cette Noblesse qu'il appartient de faire l'amour & d'estre pres des Dames, plus qu'à nulle autre. Et cette gentillesse est accompagnée ordinairement d'assez de courage, veu que

les Gentils-hommes du Royaume de Naples vont chercher la guerre où elle est, & s'efforcent de s'y signaler, comme on a veu par le passé aux guerres des Païs-bas, où il s'est tousiours trouué grande quantité de Noblesse de ce Royaume. Et le peuple n'est pas moins affectionné au mestier des armes, veu qu'on sçait assez qu'vne bonne partie de l'Infanterie de l'Archiduc & du Roy d'Espagne, vient du Royaume de Naples. Car quant aux Espagnols naturels, ils sont en fort petit nombre.

Le peuple de ce Royaume est aussi fort adonné au trafic; mais ce qui le destourne de suiure cette inclination & ce desir, c'est la charge des exactions, qui est plus importune en ce païs, & plus grande qu'on ne sçauroit croire.

I'ay dit que les Neapolitains estoient tous gentils; mais la regle n'en est pas si generale, qu'il ne se trouue des lieux où la courtoisie & la ciuilité sont fort ignorées. Car aupres de Monsault il y a d'aussi rudes & sauuages gens qu'en païs d'Italie, & presque tous ceux de Calabre ont l'esprit moins subtil & releué que les autres, ainsi que les anciens mesmes ont publié; & ceux de la terre d'Otrante sont simples & sans art, & mesme cette simplesse approche plus de la stupidité que de la franchise.

Les hommes & les femmes ont l'esprit adonné entierement à l'amour, & recherchent autant ce plaisir que personnes de la terre. Aussi il n'y a, peut-estre, lieu où l'on trouue plus de bonnes rencontres pour ce regard, qu'à Naples, où vostre recherche ne sçauroit estre presque inutile, si elle est conduite & accompagnée de quelque merite.

Au reste, on a donné aux hommes & aux femmes de quelques lieux, des noms qui feront cognoistre leur humeur. Car on nomme ceux de Basilicate temeraires, ceux de la basse Calabre stupides; & les femmes de Consence obstinées, celles de Beneuent rustiques & grossieres, celles de Capouë superbes, celles de Naples affetées, & celles de Brindes faineantes.

Les Neapolitains aussi bien que tous les autres Italiens, ne font guere bonne chere en leurs maisons; mais se plaisent à les rendre belles & magnifiques, & à estre bien vestus, logeant toute leur despense en la parade exterieure.

Les femmes y sont si superbement habillées, que la moindre semble à ce qu'elle porte, Princesse; & elles aimeroient mieux passer les iours entiers sans manger, que de n'estre excessiuement parées, lors qu'il faut paroistre deuant le monde, & celles qui n'ont pas le moyen d'estre si braues, passent les iours & les nuicts de toute vne semaine à trauailler en soye ou autre chose, afin de se faire voir le Dimanche, & d'entretenir cette vaine pompe.

RICHESSES.

VII Les gens de cette contrée se pourroient nommer aussi heureux qu'aucuns de l'Europe, s'ils n'estoient tant molestez & chargez par les Officiers, veu que non seulement ils ont l'infaillible abondance de toutes choses, mais encore vne grande commodité de les debiter par l'Estat de l'Eglise, & autres Prouinces: & ce qui les peut rendre à leur aise, c'est specialement la nauigation, & le commerce ancien auec les Venitiens, à l'endroit desquels les peuples de la Poüille & de la Calabre se monstrent affectionnez au possible pour cette particularité; veu que la plus grande partie de leurs nauigations se fait auec cette nation, & sans elles ils endureroient beaucoup, ainsi qu'on a veu les années passées, lors que ce trafic fut defendu à cause de la peste, outre que les Venitiens ont possedé diuerses villes en la Poüille, & ont esté tenus pour amis iusqu'au temps des Roys Normands, & tant à cause de cette souuenance, que du susdit interest, les Neapolitains ont vne particuliere inclination à aymer ceux qui sont sous cette Seigneurie.

Il n'y a Prouince en Italie qui enuoye dehors tant de choses qui viennent chez elle. Car elle vend aux estrangers force noix & force amandes, & les enuoye iusqu'en Barbarie & en Alexandrie: elle depesche son saffran en plusieurs endroits, elle fournit des soyes à Gennes & à la Toscane: des huiles à Venise & à d'autres lieux, des vins à Rome, & des cheuaux, agneaux & moutons à plusieurs contrées.

La Poüille pouruoit de chair, Venise, l'Esclauonie & la Toscane.

Le vin de S. Seuerin est extrémement estimé, & de grand prix à Rome.

La basse Calabre enuoye du coral aux autres Prouinces, & de la manne qui est estimée plus que celle de tous les autres lieux. Castre est renommée à cause des huiles

qu'on y va acheter de tous costez, & les marchands Geneuois principalement y en vont faire grande emploite.

Le Roy d'Espagne tire de ce Royaume deux millions, & cinq cens mille ducats, y comprenant le don gratuit d'vn million, & deux cens mille ducats, qui se fait toutes les annees, & qui est reduit en rente ordinaire, de mesme que les trente-vn grains qu'on paye pour le logement des gens de guerre, & pour l'entretien de quelques Gentils-hommes qui accompagnent le Vice-Roy, & se nomment continuels; sept grains pour la garde des tours des costes; neuf grains pour la reparation des ruës, & cinq grains pour le Preuost de Campagne; duquel reuenu ostant vn million & trois cens mille ducats de pension, & autres choses qui sont payées à diuers, le demeurant ne suffit pas pour les garnisons, l'Infanterie, la Caualerie, les galeres & autres despenses.

Surquoy on demande quelquefois, pourquoy donc le Roy d'Espagne fait vne si grande despense sans profit en vn Royaume si éloigné d'Espagne, veu mesmement qu'à cause de la distance des lieux, il ne faut pas attendre grand secours de luy, & qu'il y auoit danger de tirer les soldats Espagnols hors des garnisons: car l'on remarque que nul citoyen ou habitant de Naples, sinon qu'il fust bien connu, & en qui l'on se fiast beaucoup, n'auoit entrée en ces Chasteaux où les Espagnols sont maistres.

Si le Roy d'Espagne a faute de quelque argent prest, il emprunte des Estats du Royaume deux ou trois cens mille escus; iceux sçachant que prieres de Princes sont commandemens, ils gratifient le Roy de cela, sçachans qu'il leur conuiendroit de le faire par force, encores qu'ils sçachent bien qu'ils ne recouureront iamais vn denier de tel emprunt. Tels subsides sont grands, & valent à peu pres autant que des reuenus bien liquides. Que cecy soit veritable, il appert par le tesmoignage de Louis Viues docte Espagnol, lequel escrit que l'Italie n'est profitable à ceux qui la possedent, qu'en temps de paix, & moyennant qu'il n'y ait debat d'incompetence, comme iadis estoit la Sicile aux Roys d'Arragon: car si la guerre y suruient, les ruines ne suffisent pas pour entretenir les garnisons, ains faut que le Prince assailly y adjouste beaucoup du sien. Le mesme Viues au liure de la guerre contre les Turcs, dit qu'il a appris de ceux qui pensent le bien sçauoir, que le Roy Ferdinand ne mit oncques dedans ses coffres cinq sols de tout le reuenu du Royaume de Naples; au contraire, qu'il falloit y enuoyer de ce que l'on recueilloit en Castille, bonne somme de deniers pour supplément de la paye des garnisons.

FORCES.

VIII. Les Neapolitains ont esté de tout temps extrémement sujets aux reuoltes, de sorte qu'en 454. ans, durant lesquels ce Royaume a esté diuersement possedé par les Normans, François, Allemands, Catalans, & Espagnols, on compte 27. rebellions signalées des Neapolitains, qui ont aydé aux pretentions & desseins des vns & des autres; qui ne se feroient pas, peut-estre, si facilement laissez surmonter aux volontez des Papes qui les conuioient, ny à leur propre ambition, ny à l'aiguillon de la vengeance, si cette instabilité de courages, ne leur eust promis beaucoup plus que ce que la commodité de toute autre occasion leur proposoit.

Or quant à ces frequentes rebellions, encor que les sujects en ayent esté diuers, toutefois on en peut assigner deux principales causes; c'est à sçauoir la grandeur & la puissance des Princes du Royaume, & l'élection du Roy qui appartenoit à des Princes estrangers, sujets à changer de volonté, tant à cause de la courte vie des Papes, que pour la diuersité d'iceux: Car vne partie du Royaume ayant tousiours esté diuisée entre les Princes naturels, grands à cause de leurs dependances, & de leurs reuenus, ils ont tousiours eu les courages de leurs vassaux prompts à toutes leurs volontez; de sorte qu'ils ont pris bien souuent la hardiesse de menacer, & de combattre leurs propres Roys, & pour leur particulier interest ont mis en desordre le Royaume; combien qu'ayant descouuert l'inclination du Pape à deposer vn Roy, & pouuant auec cette nouueauté effectuer quelqu'vne de leurs pensées; sans autre esgard que de leur passion particuliere, ils ont plusieurs fois en s'offrant pour fauteurs du nouueau Roy, & des desseins du Pape, & en grandissant la desobeïssance, & les fautes des personnes qui luy estoient suspectes, sollicité le sainct Siege au changement: & interpretant mesmes quelquefois faussement aux Roys les iustes actions des Papes, ils leur ont donné sujet de meriter d'estre excommuniez & démis, afin de

Digitized by Google

faire naistre apres l'alteration des choses qu'ils auoient auparauant projectées & desi-
rées, pour contenter leurs passions. En quoy l'on peut connoistre combien les Espa-
gnols ont accortement cherché pour se conseruer & confirmer cét Estat, non seule-
ment de demeurer vnis auec le S. Siege, mais encore de desobliger les Papes, & af-
foiblir de tout leur pouuoir tous ceux qui pourroient pour quelque respect que ce
soit, estre creus puissans dans le Royaume, principalement ayans acquis par confi-
dence & par obligation, la plus grande part des Princes d'Italie, & s'estans asseurez
par ce moyen de tout le dommage de dehors.

Et veritablement apres que nous aurons consideré à ce propos celuy qui gouuer-
ne, & celuy qui est dominé; l'vn imperieux & altier, l'autre superbe & indompté;
l'vn hay pour sa soudaine grandeur, & par l'inclination de plusieurs, & l'autre enclin
aux reuoltes, & pour cette cause propre à estre esmeu & fauorisé des pretendans; l'vn
s'estant tellement estably au Royaume, que l'autre ne peut facilement regimber,
ny secoüer le ioug; on doit iustement, ou pour le temps, ou pour le prudent soin de
celuy qui gouuerne, s'estonner d'vn tel succez, touchant lequel ie veux croire qu'au-
tant qu'il a esté aydé des occasions, autant il a esté bien conduit, & secondé par les
Gouuerneurs. Car ce Royaume estant paruenu au Roy d'Espagne, tous les empes-
chemens qui pouuoient confondre le pays, ont esté leuez auec cette resolution de la
maintenir, & le Prince s'est asseuré suffisamment de la possession de cét art, mesmes
en tout motif de guerre, pource que les pretentions des François s'estans mortifiées
auec la paix de l'année mil cinq cens cinquante-neuf, & particulierement à cause
des guerres ciuiles qu'ils ont euës, & le Roy d'Espagne ayant en Italie le Pape qu'il
respecte, & estant allié du Duc de Sauoye (combien qu'il y ait eu ces années passées
quelque mauuaise intelligence entr'eux) estant de mesme vny auec le grand Duc de
Toscane par le moyen de la nouuelle alliance; d'ailleurs ayant à sa deuotion ceux
de Gennes, & les Luquois estans sans force, & les Venitiens peu desireux de remuer
contre luy, il ne luy reste que d'estre asseuré des principaux du Royaume de Naples.
Ce qu'il a effectué en partie, en donnant quelque entretien, & specialement à la
Cour aux Confidens, en laissant rarement l'administration du public aux grands, ou
la laissant fort limitée, en chastiant asprement les ennemis, & les personnes suspe-
ctes, & en n'admonestant pas aisément ny soudainement les plaintes contre les
Gouuerneurs; pource que le sujet deuient bien-vueillant par le premier, & s'entre-
tient en esperance de plus grande chose; & auec le second, on ne luy laisse pas acque-
rir de l'estime pres du peuple; & auec les deux suiuans on preuient les troubles par la
seuerité du chastimét: mais beaucoup plus, pource que l'homme ne se peut fier de de-
uoir iustifier son fait par aucune voye, outre qu'auec le premier, le sujet estant alleché
par vne telle demonstration, tasche par tous moyens de se rendre de iour en iour plus
confident, & de meriter dauantage pres du Prince, & despenser tout ce qu'il a pour
éleuer à la veuë du monde ce petit titre de Seigneur, & Cheualier, de Colonel, ou de
semblable chose qu'on luy donne: tellement qu'auec son establissement il deuient fi-
dele, & s'affoiblit en telle sorte auec la despense, qu'il n'a plus de hardiesse apres, ny
pour luy, ny pour les autres, & tant à cause de l'esperance que de la necessité, il ne se
peut retirer de l'affection & du seruice. Auec le second, on oste l'occasion de faire
vne suitte, & auec les autres deux, dautant qu'on fait tomber également les enne-
mis descouuerts & ceux qui sont soupçonnez, il aduient que chacun procede nette-
ment, & se gouuerne si sagement, que le Prince se peut asseurer des pensées & des
actions de ses subjets & vassaux qui sont tous nobles, ou roturiers; & le noble ne pou-
uant mener à fin quelque entreprise sans l'ayde du peuple, que les Espagnols portent
ouuertement contre les nobles, specialement aux choses de Iustice, il arriue
qu'il endure apres patiemment plusieurs choses fascheuses, & le peuple ne peut
esmouuoir que vainement quelque sedition sans la conduite des Gentils-hom-
mes. En fin la discorde est tellement mise parmy ces deux Ordres, que viuans
des-vnis auec vne manifeste mal-vueillance, le Royaume demeure encore pour
ce chef grandement affoibly: outre qu'entre les nobles mesmes on maintient
encore quelque dissension viue, dautant qu'ils fauorisent plus l'vn que l'autre,
& les autres s'éleuent par fois, tellement qu'auec cette des-vnion les forces du
Royaume demeurent démembrées, & le Roy d'Espagne ne peut craindre, ce sem-
ble, vn remuëment important de ses subjets, & ce d'autant plus qu'ils n'ont personne
qui fauorise leurs desseins, à cause de l'estat des affaires d'Italie, qui desire le repos,

Digitized by Google

mais principalement pour la bonne amitié du sainct Siege, à l'endroit duquel le Roy d'Espagne a acquis tant d'authorité, qu'il a aujourd'huy grande part à l'élection du Pape, ayant obligé plusieurs Cardinaux, ou en leur promotion, ou pour les pensions qu'il leur donne: & il a aussi soing particulier, comme i'ay ja dit, de se rendre tousiours le Pape amy, pource qu'il sçait assez l'alteration que Clement VII. & Paul IV. luy ont causée.

La bonne intelligence du Roy d'Espagne auec le Sainct Siege, & les autres Princes d'Italie, & la mortification qu'il a faite en grande partie des troubles du Royaume, ont donc esté les contre-poisons, auec lesquels il s'est preserué iusqu'à maintenant du venin de la guerre.

Quant aux gens de guerre, il a mille hommes de pied Espagnols qu'il tient ordinairement en ce Royaume sous plusieurs Capitaines, auec vn Mestre de Camp & vn Auditeur; & ce corps de gens de guerre est appelle le Regiment ou TERZO de Naples: Aux Chasteaux du Royaume, & aux tours faites pour la garde des costes, on tient mil six cens hommes de pied ordinaires, en y comprenant les Officiers qu'on a accoustumé de tenir en ces Chasteaux. Il y a mille hommes d'armes diuisez en dix-sept compagnies, c'est à sçauoir cinq d'Espagnols & vnze d'Italiens, à soixante cheuaux pour compagnie, excepté celle du Vice-Roy qui est de cent, & celle du Seigneur Marc-Antoine Colonne qui est de cent dix. Il y a encore quatre cens cinquante Cheuaux-legers diuisez en cinq compagnies. Outre ce, en toutes les Prouinces du Royaume, il y a cinq hommes de pied enrollez pour cent feux, & il y a 4011454. feux, à cinq pour cent sont 240701. hommes de pied ordinaires.

Ceux-cy sont nommez par les Eleus de chaque païs: toutesfois s'ils ne plaisent pas aux Capitaines, il en faut trouuer d'autres qui les contentent. Ils sont assez bien armez, & plus propres à souffrir qu'à faire la guerre, & cette Infanterie est appellée du bataillon; & combien que ceux-cy ne soient payez sinon lors qu'ils seruent les Capitaines, toutesfois les autres Officiers ont leurs estats & gages ordinaires. Dauantage, il y a 37. galeres en ce Royaume, c'est à sçauoir 33. de Naples, & 4. qu'on paye aux Geneuois.

Les galeres de Naples demeurent ordinairement au Mole sans soldats, & bien souuent sans moitié de la chorme, qui est loüée par des Capitaines & Marchands, Nobles & autres, pour descharger les vaisseaux, & pour autres seruices domestiques: de sorte qu'vne fois que huict galiotes prirent pres de l'Isle de Capry, deux galeres de Sicile, on employa vn iour entier à depescher cinq galeres apres les Turcs, dautant qu'on ne trouuoit ny voguetus ny soldats. Et certainement on tient que le Roy d'Espagne tire peu de seruice de la despense qu'il fait en ces galeres, qui sont garnies de fort peu d'artillerie, & de gens de commandement qui ont peu d'experience, & de forçaires Turcs, ou condamnez, dont les vns seruent auec desdain & danger, & les autres sont peu experimentez, & peu propres à souffrir l'incommodité de la mer. XI

Semblablement les gens des Chasteaux, tant des trois de Naples que des autres qui sont par le Royaume, sont deux tiers moins que le Roy d'Espagne n'en paye, & l'effort de l'artillerie, qui est toutesfois de l'ordinaire, se trouue au Chasteau-neuf, & en celuy de S. Erme de Naples, en la forteresse de Gaiette, & au Chasteau de Capoüe, veu qu'aux autres qui sont espars par le Royaume, ce n'est pas chose fort considerable. Toutes ces munitions sont en petite quantité: en quoy toutesfois chacun connoist clairement l'espargne que font les Officiers du Roy, de mesme qu'aux choses qui abondent au Royaume.

Ce Royaume est fort peuplé, & a 13. Princes, 24. Ducs, 25. Marquis, quatre-vingts & dix Comtes, & enuiron huict cens Barons, qui sont obligez de seruir le Roy d'Espagne en personne, pour la defense du Royaume. Le Duc d'Albe au temps de la guerre que le Pape Paul IV. meût contre luy, y leua vingt mille hommes de pied, sept cens hommes d'armes, & mille cinq cens Cheuaux-legers.

Les principales forteresses sont Naples auec trois Chasteaux, c'est à sçauoir le Chasteau-neuf, celuy de l'Oeuf, & celuy de sainct Erme, la Mencie, Crotone, Torante, Gallipoly, Otrante, Brindes, auec le fort sainct André, Monopoly, Bary, Trany, Barlette, Manfredoine, Mont sainct-Ange, & Gajette, & dans le païs Cantazare, Consensé & Aquila.

Digitized by Google

L'Archeuesque d'Otrante a sous luy les Euesques de Castro, Gallipoli.
Vrge..to.
Leccie.
Capo di Leuco.

L'Euesque de Nardo n'est subiet à aucun.

L'Archeuesque de Bari, a sous luy les Euesques de Bitonto, Mafletta,
Giouenazzo. Ruuo. Salpe.
Pulignano.
Monenuino.
Lauello. (:)
Conuersano.
Bitetti.
Andri.
Bisegli.

L'Archeuesque de Trani a sous luy les Euesques de Montepoloso, & de Rappollo, & de Alessano.

L'Euesque de Monopoli, n'est sujet à aucun, non plus que l'Euesque de Melphi, & celuy de Troye.

L'Archeuesché de Manfredoine, nommée Siponto, à qui celle du Montsainct Ange est iointe, a sous elle l'Euesché de Vieste.

L'Archeuesque de Beneuent, a sous luy les Euesques de
Luceria.
Ascoli.
Firenzola.
Telese.
Sant Agata di Gotti. (:)
Alife.
Monteuerbe.
Marcisico vecchi.
Monte Marano.
Auelin est ioint auec Frequentin.
Vico del la Baronia.
Ariano.
Bajano.
Bouino.
Turibulense.
Dragonaria.
Vulturata.
Larino.
Canne.
Tremuli.
Lesina.
Triuento.
Guardia Alfana.

L'Archeuesrue de *Ciuita di Chietti*, a sous luy les Euesques de
Aquila.
Ciuita di Penna, & cette Euesché est iointe auec celle d Atri.
Sulmono.

L'Archeuesque de Lanciana a sous luy les Euesques de
Sora, & de
Theramo.

L'Archeuesque de Reggio a sous luy les Euesques de
Cassano.
Nicastro.
Cantazaro.
Crotone. (:)
Tropea.
Oppido.
Castel à Mare d'elle Brica.
Geraci.
Squillace.
Nicottera.
Bouë.

L'Archeuesque de Cosence a sous luy l'Euesque de
Martorano.

L'Archeuesque de Rossan n'a point d'Euesque sous luy.

L'Euesque de Bassignan n'est subjet à aucun.

L'Archeuesque de sainct Seruin, sainct Marce, Belcastro, Isola, Firena, a sous luy les Euesques d'Vmbriatotino, Strongoli, Milato, Cariati.

L'Euesché de l'Isle de Lipari est vnie auec celle de Parenze, & toutes deux sont subiettes à l'Archeuesque de Messine.

Les Archeuesques & Euesques y ont d'assez bons reuenus, & ie diray ce mot en finissant ce discours, qu'entre les lieux de deuotion qui sont à Naples, il y en a vn qui se nomme *Monte della pietà*, qui dépense soixante mille escus l'année, pour la nourriture de ceux qui y sont en aumosnes, & entretient d'vne partie de cét argent deux mille enfans en nourrice par le Royaume.

ROYS DE NAPLES.

X. ON ne trouua iamais vn Royaume comme celuy de Naples, qui sans finir iamais, aye esté pris tant de fois, & qui deuenu ennemy de soy-mesme, ait fait monstre en vne perpetuelle seruitude, de la liberté, & de la seigneurie, auec la grandeur de ses ennemis. Car il n'a fait que glisser d'vne main en autre, & sa succession a esté pleine de tant d'inconstance, qu'on a veu bien souuent vne race plustost esteinte que bien receuë, & paisible dans le Royaume. I'abregeray le discours, & le denombrement de ses Roys, autant qu'il me sera possible, afin de n'estre ennuyeux, & en diray en peu de mots toute la suitte.

Roger Comte de Sicile, & par le testament de Guillaume Duc de Poüille, & de Calabre, & descendu de Tancred fils de Richard de Normandie, osta la ville de Naples à l'Empereur de Constantinople, sur la fin du mois de Septembre l'an 1130. & soudain fut declaré Roy de Naples & de Sicile à Beneuent, par le Pape Anaclet second qui en retint l'hommage.

Ce Royaume continua aux descendans de Roger, iusques à ce que le Roy Guillaume surnommé le Bon, estant mort sans enfans legitimes, & les Barons du Royaume ayans éleu Roy Tancred nepueu bastard de ce Guillaume, Clement troisiesme pretendant que le Royaume estoit deuolu à l'Eglise, meût la guerre en Poüille, & apres luy Celestin III. couronnant & confirmant l'Empereur Henry VI. à la charge de recouurer ce Royaume, comme fief de l'Eglise, l'en inuestit publiquement; ainsi la Seigneurie passa des Normands aux Allemands, qui le tinrent encores peu heureusement: pource que Federic II. Empereur fils dudit Henry, estant deuenu persecuteur de l'Eglise, fut priué de l'Empire par Innocent IV. & particulierement du Royaume de Naples, qui fut baillé à Colimond fils du Roy d'Angleterre, qui toutefois ne se mit pas en peine d'en chasser les enfans de Federic, qui s'estoient rendus maistres de la plus grande partie, & auoit esté iniustement occupé par Mainfroy bastard de Federic II.

Vrbain IV. le transporte à Charles d'Anjou Comte de Prouence, & frere de sainct Louis, qui par armes obtint ce dont le tiltre luy auoit esté conferé, qui en fut inuesty par Clement IV. à la charge de quarente mille ducats payables toutes les années au S. Siege, auec vne haquenée blanche.

La succession de ce Royaume continua par droite ligne en la maison d'Anjou: car à Charles d'Anjou pere succeda le fils Charles second, qui le laissa à Robert son fils, & cettuy-cy mourant sans hoirs masles, le laissa à sa niepce Ieanne premiere fille de Charles Duc de Calabre, auquel temps Vrbain VI. le remit à Charles de Duras, qui descendoit d'vn frere dudit Roy Robert, & en priua tout à fait cette Reyne, comme excommuniée, pour la part qu'elle auoit en la creation de l'Antipape Clement VII. faite à Fondi.

Apres Charles regnerent successiuement les enfans de Ladislas, qui fut aussi Roy de Hongrie, & Ieanne aussi: mais non sans peine.

Louis d'Anjou deuxiesme fils du Roy de France, est adopté par Ieanne auec consentement de Clement Antipape: mais il est tué deuant Bary, par les gens de Charles de Duras.

Louis son fils est couronné, & inuesty du Royaume par le mesme Clement: mais il essaya en vain de s'en rendre maistre.

Le fils de cettuy-cy nommé pareillement Louis, estant appellé à la conqueste de ce Royaume par Martin cinquiesme qui l'en inuestit, donna sujet à la Reyne Ieanne de le mander, & l'offrir à Alphonse Roy d'Arragon, qui estoit alors en Sardaigne: mais pource qu'Alphonse estant venu à Naples, & ne pouuant souffrir que tout le gouuernement du Royaume fust sous le nom de la Reyne, essaya de la mettre en prison: elle s'enfuyant secrettement, declara son heritier le susdit Louis, annullant la premiere adoption d'Alphonse, qui nonobstant qu'apres la mort de Louis, la Reyne declarast son successeur René frere de Louis, & qu'apres la mort de la Reyne, Eugene quatriesme pretendist que le Royaume fust deuolu à l'Eglise: nonobstant tout cela, dis-ie, Alphonse prit Naples par force, en demeura maistre, & en eut aisément l'inuestiture d'Eugene: & de cette sorte le Royaume passa des François aux Catalans. René laissa pour son successeur au Royaume de Naples, Louis vnziesme Roy de France.

Charles huictiesme luy succeda, & se rendit entierement maistre du Royaume de Naples.

En fin Louis douziesme Roy de France & Ferdinand Roy d'Espagne le diuiserent entr'eux apres la fuite du Roy Federic: mais les François le perdirent par leur mauuaise conduite; si bien qu'il demeura aux Espagnols: & le malheur qui aduint au Roy François à Pauie, & les troubles qui ont esté depuis en France, ont osté à nos Roys le moyen de le rauoir, mais non le droict qui leur est acquis sur ce Royaume; & principalement le massacre des François fait aux Vespres Siciliennes, a esté cause que les François en ont esté chassez: cette miserable coniuration des Siciliens contre les François, s'est tramée & executée en la maniere qui s'ensuit.

L'an 1281. lors que Charles d'Anjou regnoit en Sicile, les soldats logez és garnisons des villes, tous François de nation, se rendirent si odieux aux Siciliens, qu'iceux ne penserent de là en auant sinon aux moyens de se vanger & de secoüer le ioug des François. Et le plus diligent & resolu pour l'execution de cét affaire, fut vn Gentil-homme nommé Iean Prochyle grand Seigneur, du temps du Roy Manfred, dit Paul Emile, liure 7. de son Histoire de France, combien que Pandolfe Collenuctio le nomme Medecin de ce Roy. Ce Gentil-homme iustement irrité & deliberé de se vanger de l'outrage receu des François qui auoient violé sa femme; se sentant outre plus bien-voulu & familier des Seigneurs & Gentils-hommes Siciliens, par leur conseil & support commence à bastir vn merueilleux dessein pour attraper tous les François, & abolir entierement leur memoire en la Sicile.

Pour cét effect il fit premierement vn voyage en Constantinople vers l'Empereur Michel Paleologue, auquel il descouurit les efforts & embusches de Charles d'Anjou contre luy; de sorte que soit qu'ainsi fust ou autrement, il persuada l'Empereur que Charles ne visoit à autre but que de destourner les Grecs de son obeïssance, ou les faire soulleuer contre luy.

Ce faux fondement posé, Prochyle fit voile en Espagne vers Pierre d'Arragon, lequel auoit espousé Constance sœur de Manfred, & luy descouurit son entreprise contre les François, promettant au nom de tous les Siciliens, si l'affaire succedoit bien, que du commun consentement des principaux, Pierre seroit appellé & accepté Roy, attendu mesme que sa femme estoit legitime heritiere de la Couronne, & qu'il n'y en auoit point de plus proche qu'elle. Non content de tout cela, il fit deux voyages à Rome vers le Pape Nicolas troisiesme, auquel il conseilla & persuada par plusieurs raisons de promettre, si la Sicile estoit deliurée de la domination des François, ou s'ils estoient exterminez, qu'il inuestiroit Pierre d'Arragon, au nom de sa femme, du Royaume de Sicile.

Tout cela fut si secrettement & finement manié par l'espace de dix-huict mois, que depuis chacun s'est esmerueillé, comme de chose prodigieuse, comme il s'est pû faire que ces hauts, difficiles & perilleux desseins ayent esté tenus cachez entre tant de gens, de nations & d'humeurs si differentes, sans que iamais l'on en descouurist rien. Le mot duquel ou signal fut que le iour de Pasques, ou la derniere feste qui estoit apres le lendemain, quand la cloche commenceroit à sonner Vespres, tous les Siciliens prinssent promptement les armes, & d'vn commun accord ioints ensemble, courussent sus aux François par toute la Sicile.

Les conjurez ayans eu ce signal, à l'heure assignée tous les habitans de l'Isle furent amassez auec leurs armes, & se ruerent sur les François qu'ils esgorgerent, sans en faire aucun prisonnier, ny sans espargner les enfans & les femmes enceintes du fait des François, afin d'en esteindre la race. Il en fut tué lors huict mille, & nuls n'eschapperent que quelques-vns en fort petit nombre, qui se sauuerent dedans vne forteresse nommée Sperlinge, en laquelle à faute de viures, ils moururent tous de faim.

Fazel escrit en la 2. decade de l'histoire de Sicile liure 8. que de son temps l'on voyoit à Palerme en diuerses Chapelles, nommément de S. Cosme & S. Damian, des monceaux d'or des François tuez en ces Vespres Siciliennes.

Les nouuelles de ce carnage apportées à Charles d'Anjou, lors estant à Rome, le troublerent merueilleusement, & sur ce il se prit à dire (comme recite Papyrius Masson au liure des Annales de France, apres Ricordano & Malaspina, historiens d'alors) *ô Dieu! puis que tu veux que la fortune me soit contraire, fais que ie perde peu à peu ce qui a esté acquis en brief temps.* Ce qu'il souhaittoit, arriua: car quoy qu'il employast tous conseils & moyens, toutesfois il ne luy fut possible de recouurer la Sicile, ayant tousiours eu le vent si contraire, comme l'on dit, qu'il alla de iour en iour declinant, la reuolution des affaires du monde estant telle, que quand l'aduersité accueille quelqu'vn, elle l'abbat sans resource. Charles estoit Prince sage, vaillant & aduisé plus que nul de ses predecesseurs, mais il ne gaigna rien pourtant.

Paul Emile liure septiesme, raconte l'histoire des Vespres Siciliennes, comme il s'ensuit. Vne conjuration meschante, faite & acheuée le plus sainct iour de l'an 1281. s'executa ainsi: Comme l'on sonnoit és Eglises le premier coup de Vespres, à la maniere accoustumée, en la feste solemnelle de Pasques, les François furent surpris, assaillis, chargez, esgorgez & massacrez par toute la Sicile. Puis apres il adjouste, i'ay representé la reuolte des Siciliens, selon le bruit commun: Mais des historiens dignes de foy racontent

que le massacre commença dedans Palerme; Que comme les Citadins de la ville alloient par deuotion le iour de Pasques vers vn lieu proche de là nommé Montreal, les François feignans de rechercher si quelqu'vn ne portoit point d'armes à couuert, se prinrent à taster femmes & filles, leur mettre la main au sein, & vouloir fouiller sous leurs robes : sur ce les maris & peres transportez de colere, commencerent à ruer des pierres, puis coururent aux armes & tuerent les François.

Le bruit de cette execution publié, les Insulaires esgorgerent par tout le reste des François.

Le Pape aduerty de cette esmeutte, ceux de Palerme luy enuoyerent quelques Ecclesiastiques qui se prosternerent à ses pieds, & luy dirent ces mots auec autant de reconnoissance d'honneur & de supplication qu'ils eussent pû faire à Iesus-Christ mesme : *Qui tollis peccata mundi, miserere nostri* : & derechef, *Qui tollis peccata mundi, miserere nostri* : & finalement, *Qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem*. C'est à dire, Toy qui ostes les pechez du monde, aye pitié de nous, donne-nous la paix. Le Pape respondit, que ceux de Palerme se comportoient comme ceux qui souffletoient Iesus-Christ en le saluant & l'appellant Roy des Iuifs; qu'eux aussi auec toutes leurs belles paroles, estoient ses ennemis par effect. C'est ce qu'en dit Paul Emile.

Ainsi donc apres que par la cruelle astuce de Prochyte & de ses adherans, les François eurent esté exterminez en Sicile, le Royaume fut rendu à Pierre Roy d'Arragon & à Constance sa femme, comme legitime heritiere d'iceluy. Depuis l'on a fait vn Prouerbe de ces accidens miserables : Vespres Siciliennes.

Digitized by Google

ESTAT
DE LA REPVBLIQVE
DES SVISSES, OV DES CANTONS
des Ligues des Suisses.

SOMMAIRE.

I. *Description de la Suisse.*
II. *Du païs des Grisons & de ses limites.*
III. *Des Valaisiens.*
IV. *Diuisiõ des Suisses en treize Cantõs.*
V. *Du Canton de Vry nommé Taureau du temps de Cesar, d'où il a pris son nom.*
VI. *Vry village diuisé en dix Communautez, & premierement des Suits.*
VII. *De Vndernal.*
VIII. *De Lucerne, & quels sont les lieux de la iurisdiction de ce Canton.*
IX. *De Zurich.*
X. *De Zuach.*
XI. *Du pays de Glaris.*
XII. *De Berne, quand bastie: de ses villes & dependances.*
XIII. *Du Canton de Fribourg.*
XIV. *Du pays d'Eschafuse: & d'où a pris son nom.*
XV. *Du pays d'Appenzel pourquoy ainsi appellé & diuisé en 12. Cõmunautez.*
XVI. *Des Valaisiens diuisez en hauts & bas, en libres & subjets, & de leurs Communautez.*
XVII. *Du Canton des Grisons diuisez en trois ligues.*
XVIII. *Quelle est la fertilité du païs des Suisses, & en quoy il abonde. Et quel est le rapport, & les choses que produisent les pays de Zurich & autres Cantons.*
XIX. *Du naturel & mœurs des anciens Suisses, & de leur vaillance en guerre du temps de Cesar.*
XX. *Du naturel des Suisses modernes, & de leurs inclinatiõs aux armes & au vin.*
XXI. *Sterilité du pays des Suisses, excepté les pasturages.*
XXII. *Situatiõ & assiette du païs des Suisses naturellement fort, à raison des Alpes qui leur seruent de rempars & defenses.*
XXIII. *Republique des Suisses composée de trois parties, & combien de Cantons chaque partie contient.*
XXIV. *Quand & cõment les Suisses sont cãtonnez, & ont cõformé leur Republiq.*
XXV. *De la ligue des 3. Cantons faite à Baden l'an 1325. & ce qu'elle contenoit.*
XXVI. *D'vne autre Ligue de Lucerne, Vry, &c. & ses articles.*
XXVII. *Assemblée faite à S. Gal entre les quatre susdits Cantons, ayant force de loy & de ligue.*
XXVIII. *Ligue de Zurich auec les Cantons & ses articles.*
XXIX. *Ligue de Zuch auec les 5. Cantõs.*
XXX. *Ligue de Glaris.*
XXXI. *Ligue hereditaire faite entre l'Empereur Maximilian & Charles Archiduc d'Austriche & les Suisses.*
XXXII. *Vnion des trois ligues des Grisons auec les Cantons.*
XXXIII. *Conclusion & articles du droict Canon auec les Seigneurs & pays des Valaisiens.*
XXXIV. *Ligue de S. Gal & sa forme.*
XXXV. *La derniere paix faite auec ceux de Zurich le iour de S. Octauian l'an 1531.*
XXXVI. *Paix de Berne l'an 1537. & ses articles.*

XXXVII *Moyēs & voyes qu'ont tenu les Republiques plus fameuses, tāt anciēnes que modernes, pour estēdre leurs Estats.*
XXXVIII. *Des deux Cōseils publics establis aux villes de Zuric & de Basle, & de combien de personnes composez.*
XXXIX. *De la diette generale & assemblee des Suisses.*
XL. *Du meslãge & diuersité de Religion des Suisses, & de tout le trouble né aux Grisons & en la Valteline sur ce sujet.*
XLI *De leurs alliances auec les Roys & Estats de l'Europe, & du seruice qu'ils rendent en payant leurs pensions.*
XLII *Memoire de la guerre qui s'y est faite pour la reductiō d'icelle iusqu'à la paix.*

I L'est maintenant question de parler de plusieurs Estats qui sont comme en vn, par le moyen de leur confederation & bonne intelligence, qui s'est maintenue depuis fort long temps, sans que personne ait entrepris de s'attaquer à cette nation, ou que son dessein luy ait reussi lors qu'il l'a voulu effectuer. Et de fait les Suisses sont encore auiourd huy tellement vnis, qu'vn Prince qui se resoudroit de défaire leur alliance, & qui y apporteroit tous les artifices possibles, n'en verroit iamais vne bonne issuë. Mais pour venir au poinct, & suiuant nostre ordre considerer les limites de tout ce païs, ie dis que la Suisse est vne Prouince d'Alemagne, qui a pour ses bornes du costé du Leuant les Grisons, Constance & vne partie de la Suaube: du Ponant, le Valais, & la Comté de Bourgongne: du Midy, l'Estat de Milan pres de Come, & du Nort vne partie de l'Alsace, veu qu'on met Basle au païs des Suisses, pource que c'est vn des treize Cantons, & combien qu'elle se trouue en Alsace. Il y a outre cela les trois ligues du païs des Grisons, iadis appellé la haute Silesie, qui se sont alliées auec ces païs des Suisses: puis l'Abbaye, & ville de S. Gal, Mulhauson, & Rotuuil.

II. Le pays des Grisons a pour ses limites du Leuant la Comté de Tirol, du Ponant les Suisses, du Midy l'Estat de Milan & le pays de Bergame, & du Nort le pays du Roy des Romains, & a beaucoup de sa iurisdiction entrelassé parmy eux.

III. Outre cecy l'on compte les sept dixaines de Valaisiens iadis Sedunois, qui habitent sur le Rosne, & confinent du Leuant auec les Suisses, du couchant auec la Sauoye, du Midy auec le lac Majour & le Piémōt; & du Nort auec le lac de Geneue & vne partie des Suisses.

Tout ce pays des Confederez, est diuisé en trois parties, c'est à sçauoir en Suisses, Grisons & Valaisiens.

IV. Les Suisses sont apres distinguez (afin de laisser les diuisions plus anciennes, comme Ergouie, Turgouie, Vetland, & autres semblables) en treize Cantons, qui sont Vry, Suitz, Vnderuald, Lucerne, Zurich, Zugh, Glarone, ou Glaris, Berne, Basle, Fribourg, Soleurre, Schiafrisen, & Appenzel.

V. Le premier Canton, qui est celuy d'Vry, n'a aucune ville, mais son principal lieu, & qui est chef des autres c'est Artorf, lieu ouuert & éloigné de Lucerne enuiron vn mille d'Italie, & ce païs passe auec sa iurisdiction au delà du mont S. Gotard. On veut dire qu'il estoit nommé Taureau du temps de Iules Cesar, & que le nom est venu de là, dautant que ceux mesmes de Sibental appellent auiourd'huy les Taureaux Vry; & ce païs a encore pour armes vne teste de Taureau en champ de sinople. Les habitans disent qu'ils sont descendus d'vne race de Payens nommez Gots, & Vres, qui furent apres faits Chrestiens.

Zurich est vne ville ancienne, assise en vn beau & plaisant lieu, à l'issuë du grand Lac qui finit là, & dans lequel la riuiere de Lindmar entre prés de Glaris. Ce lac separe la ville en deux parties, dont l'vne est nommée la grande ville, & l'autre la petite, qui toutefois sont assemblées par trois ponts fort agreables. Cette ville a sous elle les Gouuernemens de Kybourg, de Grinon, Andelfingen, Grifensee, Eglisom, Regensperg, Vadislisuillane, Vvadischoüil, Loufen, Vintethur, & Sterine, qui sont deux villes obeïssantes à ceux de Zurich: autour d'icelles il y a vn terroir fort au possible & plein de vignes: le reste est composé de montagnes fort aspres, entre lesquelles il y en a vne qui du long de la hauteur de 303. milles est pleine de vignes. Dans le païs de Zurich tout y est beau, plein d'arbres, porte noix, de Pommiers, Cerisiers, Poiriers, Pruneaux & vignes dont le vin est petit, mais il suffit à son peuple. C'est cette ville de Zurich dont la gloire merita d'auoir le premier rang d'honneur entre les Suisses, lors qu'auec ses alliez elle s'opposa à la violence de ceux de Hasbourg d'où est venuë la maison d'Austriche & leurs adherans, lesquels vouloient prendre aduantage de l'Allemagne exposée aux ruines & au pillage durant les diuisions de l'Empire.

Cette

Cette ville eut jadis mesme dessein que ceux qui cherchoient nouuelles terres à habiter, & entrerent dans l'Aquitaine pour s'en rendre maistres; elle auec vnze autres villes de Suisses auoient resolu au partir, de brûler tous leurs meubles & vstencilles de maisons, mais leur folle entreprise n'ayant pas reüssi à leur desir, ils se virent contraints de s'en retourner en leur pays, & de releuer du millieu des cendres leurs villes qu'ils auoient brûlées. Du depuis Zurich fut long-temps reduit sous les loix de l'Empire Romain: Enfin estant paruenuë à la puissance des Roys de France, elle reprit sa premiere splendeur de pouuoir, de richesses & de credit: car les premiers Roys & les Empereurs Roys de France, sçauoir depuis Clouis iusques à Pepin, Charles & Louis le Debonnaire, prirent plaisir de la rendre superbe en belles Eglises, edifices magnifiques; & entr'autres Eglises, celles de sainct Felix & de S. Regule, en laquelle Louis le Debonnaire, apres la mort de Charlemagne son pere, fonda vne Abbaye de Religieuses, qu'il donna à sa sœur Hildegarde, auec la ville de Zurich & son grand domaine.

Zurich n'a pas esté exempte de troubles, elle a eu dés ennemis puissans qui luy ont fait de rudes guerres, l'ont estroittement assiegée & reduite aux abois, & neantmoins par les seules armes de ses peuples, elle s'est conseruée & defenduë, & deuenuë l'vn des plus puissans Cantons de la Suisse. Elle fut sousmise au Duc de Suabe en Allemagne iusques à l'an 807. & l'année 1176. l'Empereur Federic en chassa Conrad & Zeinge: l'an 1360. il s'éleua vne sedition entre les habitans, pour laquelle ils en vinrent aux mains, & entre ceux qui y furent tuez, le Comte d'Ausburg, qui estoit allé au secours d'vne faction, y laissa la vie. Dequoy son fils se voulant vanger, y alla vne nuict; mais il y perdit tous les siens, & fut fait prisonnier: au sujet dequoy Albert Duc d'Austriche assiegea Zurich auec le secours de plusieurs Seigneurs, & apres vn long siege, les habitans pour se deliurer, rendirent ledit Comte Iean d'Auspurg.

La ville de Berne fut bastie par Bertold IV. Duc de Zeriengen, & Comte de Vetlande, qui luy donna le nom d'vn Ours qu'il prit en chassant, qui se nomme en Allemand, Bern. Cette ville est comme vne presqu'Isle, qu'y fait la riuiere d'Ar, qui la laue de trois costez, & au bout, elle a vn Pont de pierre, du costé que la ville regarde le Midy. Cette riuiere passe en vn lieu bas d'Occident en Orient, puis retourne & tire vers l'Occident de la portée d'vn canon. Le fond de cette ville touche à la terre ferme, & si le destroit ou l'Isthme de cette terre ferme estoit fossoyé, Berne seroit vne Isle. Du costé du Midy & du Septentrion, il y a vne fort grande hauteur iusques à la riuiere qui coule en bas, & du costé d'Orient, il y a vne montée aisée pour venir au plus haut de la ville.

Il y a dans Berne vne belle & grande Eglise, la principale excellemment bastie de pierre grise: elle est magnifique & claire, & y a quantité de pilliers de marbre. La plus grande commodité de cette ville, c'est qu'on peut cheminer par tous les lieux d'icelle à couuert sous de belles arcades voûtées de pierre, & y a quantité de ruisseaux d'eaux qui rendent les ruës nettes: son territoire est abondant en sapins, bleds & vignes,

Berne a sous sa puissance la vallée de Hassi, la ville de d'Vndersenvuen, la haute & la basse vallée de Simme, Frutingen, Sanne, Ælen, Thun, Lonpen, Signavv, Brachselvvad Brandis, Sicommisovald, Burgdorff, Biereneck, Landehvol, Arberg, Nidovn, Erlach, Vvangen, Arvangen, Arburg, Riberstein, Schenkenberg, Lentzburg: puis les villes libres de Zoffingen, Arav, & Bruch: mais sur tout, Berne possede à present Lausanne, ville Episcopale au deçà le Lac de Geneue: son assiette est merueilleuse, occupant deux collines opposées, & la vallée qui est au milieu. Sa seigneurie s'estend iusques à la riuiere d'Ar: Quarante Bailliages sont subjets à Berne; entre lesquels les quatre plus celebres, sont Yuerdon, Nion, Morge, Modon; plus Cuilly, Vevay & Ville-neuue sont de sa dependance; aupres de cette derniere, la riuiere du Rhosne se mesle au Lac de Gruyere.

Cette ville fut subjette à la maison de Vetlande, iusques au fils du susdit Duc Bertold, deux enfans duquel moururent de poison, que les gens du païs leur donnerent, qui croyoient que la ville de Berne ne fut bastie par le Duc, que pour les tenir en bride. Ce fils la donna auec plusieurs autres & la petite Bourgogne, à l'Empereur, apres quoy il mourut l'an 1228. & l'année suiuante les Bernois obtinrent de l'Empereur Federic plusieurs priuileges, & par l'achapt de Ilun auec sa iurisdiction, ils accreurent leur Seigneurie.

Digitized by Google

L'an 1286. les Bernois firent la guerre à quelques Barons, les ruinerent, & prirent sur eux Vvrms & Zabergh : l'année d'apres les Guides ayans tué vn enfant en cachette, cela fut cause de leur deffaite, & que plusieurs furent chassez de la ville, qui conseillerent le Roy Rodolphe d'aller assieger Berne auec vne armée de dix mille hommes : mais apres deux assauts donnez, il leua le siege ; deux ans apres son fils l'assiegea de nouueau, auec peu de succez : car les Bernois deffirent partie des siens, & le chasserent.

L'an 1298. plusieurs autres Barons, ayans assailly la mesme ville, ils y furent mal traitez par ses habitans, assistez de Sclodere & des Comtes de Chebourg, ils ruinerent le chasteau des Seigneurs de Bel & prirent Garistein.

L'an mille trois cens vingt-sept, vne autre guerre se meut entre les Bernois & le Comte de Norimberg.

Depuis l'an 1371. les Bernois auec ceux de Soleurre & de Basle, assaillirent Fribourg & le Comté de Chirgurgh, & prirent Geminen Chasteau, Zurich, Sale, Alex & autres lieux.

L'année suiuante Elde fit ligue perpetuelle auec Berne.

En suitte la ville de Berne estant assaillie par le Comte de Sauoye & autres Seigneurs colliguez, auec deux mille cinq cens cheuaux & trois mille hommes de pied, elle se ligua auec les trois Cantons Vry, Suits & Vnderuald, & auec leur secours & ceux de leurs amis, les Bernois deffirent l'armée du Comte, quoy qu'en plus petit nombre, lequel y fut tué auec plusieurs autres Seigneurs & Capitaines : les Bernois gaignerent 26. Enseignes, & ruinerent Bourg-festein : Fribourg voulant venger ceste perte, fortifiée de la maison d'Austriche, assaillit les Bernois : mais les assaillans furent défaits, & deux cens de leurs gens demeurerent sur la place : en suite dequoy les Bernois prirent Vltvvil : cette guerre dura trois ans, au bout desquels ils firent la paix. Et derechef trois autres années apres Berne fut encore assaillie par trois Barons Vallesaux, où il y eut grand perte de part & d'autre.

L'an 1326. le Duc de Sauoye & l'Euesque de Geneue, assiegerent ladite ville de Geneue, qui est en l'alliance & en la protection des Bernois, ausquels elle demanda secours, lesquels prierent le Duc de leuer le siege, & en cas qu'il le continuast, ils se roient obligez de secourir la place : mais voyant qu'il s'y opiniastroit, les Bernois assistez du Roy de France pour diuertir le Duc de ce siege, rassaillirent leur Duché, & la prirent.

Basle, l'honneur du Rhein est situé sur cette riuiere entre Mulhonse & Schaffouse, c'est vne ville exquise en bastimens, qui sont ses plus beaux ornemens : la grande Eglise est vn ouurage admirable pour ses peintures, & la grandeur de son corps : la place de cette grande Eglise & celle de S. Pierre, sont des plus belles qui se voyent, la derniere est comme vne forest, à cause de la quantité des grands ormes qui y sont : la ville est des plus nettes de toute la Suisse, à cause de ses quatre grands ruisseaux, qui apres auoir laué ses ruës, se vont rendre dans le Rhein : sa grande richesse au trafic de toutes sortes de marchandises la rend fort considerable : elle a vn Arsenal muny de grand nombre de canons de toute sorte, de pouldre, balles, & d'vne si grande abondance d'armes, qu'il y a pour armer dix mille hommes de guerre en vn besoin. Elle est tres-forte en bonnes murailles flanquées d'esperons, boulleuards, contrescarpes, fausse-brayes & bonnes pallissades ; & outre ce, huict puissans bastions fournis d'artillerie, fauconneaux, & de profonds fossez pleins d'eau. Basle est florissante pour son estude des bonnes lettres, Latines, Grecques, Hebraïques, & pour les sciences de Medecine & de Droict qui s'y enseignent par de sçauans Professeurs tres-bien gagez, & s'y rendent des Estudians de Suisse, d'Allemagne, d'Italie, de Lorraine & de Bourgogne en grand nombre : son Imprimerie la rend aussi fameuse pour les bons liures qui s'y impriment de toutes sortes de sciences, & qui s'enuoyent par toute l'Europe. Basle, auant le changement de la Religion, estoit vn assez grand Euesché : son Diocese est de longue estenduë, & a son Euesque, mais priué de son Eglise Cathedrale & de la plus part de ses reuenus : son peuple est doüé d'vn naturel doux & paisible, tres-courtois aux estrangers : c'est vn des plus grands Cantons de Suisse, qui s'estend iusques à la Suabe ; & pres de là se trouue la fontaine du Danube vray pere des fleuues.

Fribourg est assise sur vne montagne, qui est appuyée sur des rochers droits, & d'autre costé elle est vne vallée clause de montagnes qui ne sont pas trop roides, & au-

Digitized by Google

tour d'vne montagne, au plus bas de la ville passe vne riuiere de moyenne grandeur.

Le lieu où le siege de la Iustice est assis, est vn roch penchant : les montagnes soustiennent les murailles de la ville, combien qu'en celle qui est du costé d'Orient il n'y ait nuls bastimens, excepté les tours & forteresses; de quelque costé qu'on veüille aller par la ville, il faut monter ou descendre.

L'an quatre cens cinquante-quatre, sçauoir l'an mil quatre cens trente-neuf, Berthold quatriesme Duc de Zinringe, auquel Fribourg appartenoit, ne le pouuant defendre contre plusieurs Seigneurs voisins, qui méprisoient la proximité d'vn Prince estranger, fit fortifier cette Isle au dessous de son chasteau : la dotta de beaux & grands priuileges, & fit iouyr les Bourgeois d'icelle de toute franchise : au sujet de quoy Fribourg fut appellée ville franche, à raison de ce elle deuint si peuplée, qu'il fallut l'accroistre iusques à vn tel poinct d'estenduë & seigneurie, qu'elle commande à quatorze Bailliages.

Il y a dans Fribourg vn College tres-fameux, où sont de sçauans hommes qui y enseignent toute sorte de sciences; aussi grand nombre d'estudians de Suisse, d'Allemagne, de Geneue & d'ailleurs, y vont faire leurs estudes : cette ville tient du François les honnestes façons de viure, les mœurs & le langage; si bien que si Fribourg estoit en vn pays beau, ie le surnommerois l'abbregé de Paris : les Dames y sont honnestes & ciuiles, elles saluënt & font la reuerence comme les Françoises : Et comme le parler du François & de la Suisse leur est familier, elles en prennent le choix au son des instrumens pour suiure la cadence, tantost de la France, ores de l'Allemand, & ne refusent point vn honneste baiser, & par toute la Suisse les femmes presentent seulement la main aux salutations. Le Duc Berthold ordonna jadis de belles loix aux bourgeois de Fribourg : mais cette ville en cecy est blasmable d'auoir contracté vne alliance contraire à celle qu'elle a auec la France : aussi par la ligue auec l'Espagne elle a accreu sa diuision, qui a ouuert le chemin à plusieurs autres, qui remplissent son estat de factions & de menées.

VIII Lucerne ville & chef des Cantons Catholiques, est située au pied de l'vn des plus beaux monts à costé gauche des Alpes, appellé le mont de Pilate, pource que les simples habitans de Lucerne ont certaine croyance, que tous les ans au iour du grand Vendredy, Pilate apparoist dans vn Lac qui est sur ce mont, tousiours couuert de neiges au mois de Mars. Lucerne reçeut ce nom du lieu où elle est assise, qui se nommoit jadis Lucerne, à cause d'vne tour où l'on mettoit de la lumiere la nuict. Le commencement de son habitation fut vn Monastere qui y fut fait par vn certain Vircard, l'an 840. Elle a esté bastie pres du Monastere, & en partie à cause d'iceluy. Il y a dans la ville vne riuiere nommée Russi, qui sort du grand Lac de cette ville comme le Rhin sort du lac de Constance, & comme la riuiere de Lindmarc sort du lac de Zurich. De ce lac on va aux trois bourgs d'Vry, Schuits & Vndervald au pied d'vne fort haute montagne qu'on nomme rompuë, l'origine de cette ville : les lieux de la iurisdiction de Lucerne, sont Vvrken & Semparch, Vvillisovv, la vallée d'Enthlibeuch, Rottu-bourg ou Rort, Habspurg & Berne, Chelimps, Menisclienovden, Epicane, Rorberg, Krient.

Cette ville est belle au dedans, mais mal plaisante au dehors à cause de l'aspect des Alpes voisines, & des montagnes qui tiennent de tous costez ses aduenuës, n'y ayant autre liberté de veuë que celle que luy donne le Lac qui borne ses montagnes, lequel en cét espace a deux ponts qui en trauersent la surface : la ville ne laisse pas d'estre renommée, puis qu'elle est la perle & le Soleil des Alpes pour l'accortise des mœurs de ses habitans, pour sa belle police & équitable conseil au fait de la Iustice : elle ne manque point de sçauans professeurs des sciences pour l'instruction de la ieunesse, tant en la doctrine Chrestienne, qu'en la science des bonnes mœurs, & des lettres; & pour cét effect, les Cantons d'Vry, Schuits, Vndervald & Sugy, y enuoyent leurs enfans qui y sont instruits aux humanitez, en la Philosophie & en la Theologie. Sa magnificence paroist en la reception des Ambassadeurs, & des Princes estrãgers, faisans éclater & tonner ses canons & ses foudres plusieurs fois du mont voisin : Son Hostel de ville & son Arcenal se voyent si bien munis d'armes, de poudres, de balles, méches, & autres appareils de guerre, qu'il semble estre vn Arsenal Royal.

Dauantage, cette ville est vn passage fort commode pour voyager aux Trans-Alpins; de là en France, & pour trauerser le Rhein : son Lac fait vne longue ouuerture

dans les montagnes qui sert aux Marchands pour aller & venir aux pays de commerce, & enuoyer dehors les bleds, les vins, & autres marchandises prises dans Lucerne, & pouruoir de viures les trouppes de gens de guerre, qui d'Allemagne passent en Italie par le mont S. Gotard, seul passage en Suisse pour entrer commodement en Italie.

Apres la mort de Henry de Valois Roy de France & de Pologne, Lucerne quitta l'alliance de France, & se ligua auec l'Espagne, Sauoye & Lorraine, & à son exemple elle attira quelques autres Cantons: sans se ressouuenir des grands Priuileges que Charles Martel & Charlemagne Roys de France, auoient jadis donnez à Lucerne, qui seellerent sa liberté du sceau de leur authorité. Charles le Grand l'honora de l'vsage des cornets d'airain, pour s'en seruir à la guerre, & animer les soldats à la guerre. Dauantage, si Lucerne veut chercher l'origine, la fondation, les biens, droicts & priuileges de ses Eglises, elle les trouuera dans la pieté de Louis le Debonnaire & de Lothaire Roys de France.

Solleure, qui n'estoit anciennement qu'vn Chasteau, est enfin paruenuë à la puissance qu'elle a auiourd'huy, & est bonne ville, qui a aussi des terres & des hommes. Elle est assise en vne plaine, & est le lieu où sainct Vrse de la legion des Thebains souffrit le Martyre auec 66. de ses compagnons: son assiette est petite, mais toutesfois elle n'est pas la moindre des Cantons, elle est pleine de beaux edifices, fort bien peuplée; son Canton nourrit de tres bons soldats, qui ont fait paroistre leur valeur aux guerres & aux batailles qu'ils ont euës auec leurs ennemis, comme en celle de Dornac & de Bruderholts, par eux gaignée contre le Duc Leopold d'Austriche.

XIV Schaffouse, pays assis du costé de l'Allemagne pres du Rhein & de la Forest noire. Ce pays prend son nom de la ville capitale, dont les murailles du costé du Midy, sont lauées de l'eau du Rhein, & derriere vers le Nord, il y a vne petite montagne, & dans la ville se voyent plusieurs belles fontaines.

Pres de Schaffouse est la ville de Bade.

Bade, jadis appellée Thermopolis sur la riuiere de l'Ar, deuant le changement de la Religion, les Diettes de Suisse se tenoient à Zurich, mais elles ont esté transferées à Bade, ville subjette & en la protection des huict premiers Cantons: c'est là qu'ils donnent Audience aux Ambassadeurs de l'Empereur, des Roys & des Princes. Elle a des bains fort excellens, enfermez dans vn bastiment superbe, ils ont des vertus souueraines pour guarir tous maux procedans de froidure, goutte sciatique, catharre, toux, gratelle, nerfs racourcis, la paralysie, l'hidropysie, chancre, vieilles cicatrices & autres vlceres, & mal de matrice. C'est vn plaisir de voir au Printemps les beautez nompareilles des Dames en ces bains.

XV Appehzel, pays ainsi appellé d'vn village de ce nom, est diuisé en douze communautez, que les Suisses appellent Roden; ce nom Appehzel, vaut autant qu' *Abbatis*, celle de l'Abbé qui est vn Bourg assis en vn lieu éleué, où l'Abbé auoit jadis sa forteresse ou citadelle, d'où il rendoit la Iustice à ses subjets. C'est le dernier des treize Cantons, dans lequel il y a six Communautez sous la Parroisse d'Appehzel, & les autres sont sous les autres Parroisses hors cestuy-cy. Or ils contiennent en tout huict Parroisses, sçauoir d'Appehzel, Gays, Vrnefchen, Trogen, Tuffen, Herisgovv, Hundvvyl, & la Parroisse de la Fosse. Les Communautez de dehors, sont Herisgovv, Hundvvyl, Trogen, Vrnefchen, Gays, Tuffen: & celle de dedans sont, Appehzel, Schvvendy, Brullissovv, Ganth, Vvincxelbas & Husten.

XI Glaris est vne vallée pres de la riuiere de Lindmar, fort petite: & n'a de long que trois lieuë, d'Allemagne, & prend son nom du principal lieu du pays, nommé Glaris. Elle est ceinte de tous costez de trois hautes montagnes, & confine du Midy & du Leuant auec les Grisons, & du Ponant aux pays d'Vry & de Suithz. Le pays est fort sterile, & les habitans pour la plus part viuent de laictage. Elle a produit quelques hommes recommandables, comme Henry Leritte, Gilles, Malo & autres. Elle a eu diuers Maistres: & enfin l'an mil deux cens cinquante-deux, elle s'allia auec les autres Cantons.

On met en ce pays le Comte de Hambur, & la Baronnie de Humberg & Ringenberg: Glaris commande à la Comté de Verdenberg, que les Seigneurs ou Magistrats du pays achepterent pour leur Republique l'an 1517. Ce Canton n'a autre alliance que celle de France.

Zuah, est vne ville de laquelle vn petit pays prend son nom. Ce pays confine du costé du Nord, à celuy de Suitz; la ville est assise sur le bord d'vn petit lac: Elle a sous elle la ville de Champ, le village d'André, Hunelbereg, Oüacheuille, Steinhuse, Sainct Vvolfang.

Vry, village chef d'vn canton, est diuisé en dix parties ou communautez, qu'ils nomment Gnossammein.

Suitz est vne ville assise sur le bord du lac de Lucerne, à la main droite venant d'Artolt à Lucerne: cette ville communique son nom à tout le pays des Suisses. Elle fut baillée par ceux qui estoient partis du Royaume de Suece, que nous nommons Suede, pour chercher nouuelle demeure. On a donné le nom de cette ville à tout le pays, ou pource que l'on combattit premierement pour la liberté dans les terres de Suits, ou pource que ceux de Suits furent les premiers exposez aux rauages de ceux d'Austriche, & furent les plus puissants des trois lieux qui se liguerent; de sorte que ce nom coula à tous les autres alliez.

Sainct Gal, est vne ville chef d'vn Canton, dont l'Abbaye tient sa fondation des Roys de France: mais l'Abbé par vne grande ingratitude, apres auoir reçeu l'argent de France, quitta son alliance contre sa foy, & s'allia laschement à l'Espagnol l'an 1611.

Lieux particuliers de Suisse & des Grisons.

Dans le Canton de Fribourg, au deçà le Lac de Gruyere en vne basse vallée, est la terre nommée Rodmont, portant tiltre de Comté, autrefois l'appanage d'vn aisné de Sauoye, & qui par le droict des armes est tombé sous la puissance de ceux de Fribourg, en vengeance de ce que le Bourguignon auoit inondé tout le pays, à cause de quelques peaux que l'ancien Comte de Rodmont auoit pris à vn Suisse.

Dans le Canton de Berne est l'ancienne ville de PAYERNE qui eut pour fondateur vn nommé Paternus; elle fut ruinée par accident, & depuis rebastie par vn Euesque de Lausanne, & ce qui la rendit celebre, fut la belle & somptueuse Abbaye qui y fut bastie & fondée par Berthe Reyne de Bourgogne, où elle voulut estre inhumée.

Plus au deçà est le lieu de Thon, demeure delicieuse, situëe sur vne montagne, au bas de laquelle est vn lac pres celuy de Brience, qui luy cause vn grand profit de son poisson: ce dernier lac s'enfle des eaux de la riuiere de l'Ar, vers le Printemps, lors que les neiges viennent à se fondre en eaux qui tombent des hautes montagnes: & faut remarquer qu'en ces montagnes-là, qui sont parties de celles des Alpes, les glaces & les neiges sont perpetuelles.

Au Canton de Lucerne, aux deux extremitez d'vn lac, se voyent Sursée & Sempac, le dernier signalé pour l'heureuse victoire remportée des Austrichiens en ce lieu là. A costé se trouue vn lac spacieux & agreable, où est situé Vvillisay, bourgade assez considerable, és enuirons duquel sont deux Prieurez de Munster & de S. Vrban. Sur le bord de la riuiere qui passe à Lucerne, sont les villes de Brengarte & Melinguen, desquelles huict Cantons dépendent.

Au Canton de Suitz se void vn double-Mont nommé de Morgade, celebre pour la bataille dite de Morgade, en laquelle mil trois cens cinquante soldats d'Vry Suitz & Vnderuald, resolus pour la defense de leurs biens, liberté & famille, à vendre cherement leur vie, l'an mil trois cens quinze, deffirent vingt mille hommes Austrichiens.

Dans les Cantons d'Vnderuald, d'Appehzel & de Glaris, sont des vallées affreuses & estroittes, où l'on est cent iours sans voir le Soleil. Dans vn val de la riuiere du Ruz (ou Ruza, en son origine dit Vrs ou Vrsa, passant à Vrsere) est vn excellent passage, où se void la ville de Brengarde, enuironné de tous costez de cette riuiere, elle est en la protection des huict premiers Cantons des Suisses, & iouyt de toute franchise & liberté, comme si elle ne dépendoit de personne. A costé de deçà dans vne vallée, se découure la celebre Abbaye de Muri, dont l'Eglise est ornée de quatre clochers, fondée & bastie par la Comtesse de Lantz-bourg.

Dans le parc du Canton de Zuc, est vn autre Monastere nommé l'Abbaye de Nostre Dame des Hermites.

Dans le Canton de Zurich à l'autre riue de son lac se trouue Rapersuil, ville la-
quelle jadis pour auoir trop fait voir son inclination enuers la maison d'Austriche,
causa beaucoup de peine aux Cantons : elle est de toutes parts entourée d'eaux, &
pourroit seruir de bonne place d'armes pour boucher le passage aux Cantons de Gla-
ronne, si elle leur estoit ennemie.

Dans le pays de Glaris se void le lac de Veze, dont le canal a cent toises de pro-
fondeur, pour estre resserré dans les Alpes; vne Reyne de Hongrie passant ce lac, y
fut noyée. Plus outre est Valenstat, où & pres de là se void Sargans, où se trouue vne
prairie fort large, laquelle passée à main droite, l'on void au delà de Ragats des
fontaines ou bains, dits de Feffers, fort souuerains pour la guarison de plusieurs
maux.

XVII Au pays des Grisons dans la haute ligue Grise, est vn ancien Monastere situé à
Disentis, premiere Communauté de la ligue Grise, de la fondation de l'Empereur
Charlemagne. Là aupres vers la source du Rhein, s'est découuert vn grand nombre
de carcasses de morts, qu'on dit estre des Gots tuez en vne bataille qui se donna, là
où les Grisons demeurerent victorieux; depuis lequel temps leurs armes sont la Croix
grise blanche. Aux vallées de ces lieux-là se voyent les anciennes ruines de chasteaux
faits anciennement par les Romains, pour s'entre-donner promptement aduis les vns
aux autres. Ce bourg Disentis est renommé à cause de l'Eglise Royale, fondée par
Charlemagne, au nom de sainct Placit; au dessous de ce Bourg est le village Taucch,
composé de plusieurs beaux hameaux sur le Rhein. C'est là où ce fleuue prend sa sour-
ce d'enhaut; & pour ce les Geographes appellent ce village Tauec *Rhenus An-
terior.* Là aussi la Fourche aux Grisons, à cinq cens pas de là en descendant, l'on
commence d'entendre le petit gazoüillement du Rhosne, sortant de sa source de
dessous vne montagne glacée: les anciens du pays disent auoir veu cette premiere
sourcedu Rhosne sortie de terre: mais que la glace croissant, elle la couuroit auec les
autres.

Pierre Bertius en ses Tables Geographiques.

Aux Cantons de Soleure se void sur vn Roc le Chasteau de Pip ou de Pepin, pe-
re de Charlemagne, que l'on tient l'auoir basty, puis Arau petite ville, fort agreable,
tant à cause du doux gazoüillement de son ruisseau au milieu de ses ruës, que pour
ses belles aduenuës de tous costez & ses superbes bastimés, où l'art de la peinture se fait
admirer: elle a deuant soy la montagne, la riuiere entre-deux. D'autre part se void
vne belle plaine, où est située la ville de Lantsbourg, le chasteau de laquelle décou-
ure tout le pays d'alentour.

De là se voyent les vieilles mazures de l'ancien Chasteau de Hasbourg, d'où
la maison d'Austriche tire sa noble extraction: il est situé dans la Seigneurie de Berne:
il n'y reste plus qu'vne belle & agreable tour blanche sur vn costau.

Il ne sera icy hors de raison d'apprendre l'orient de cette maison, & il faut
sçauoir, qu'en la vallée, où la riuiere du Rus se mesle dans celle de l'Ar, il y
auoit jadis vne belle ville, de grande authorité dans le pays, appellée Vin-
dicih jadis *Vindonissa*: mais comme la fortune se ioue aussi volontiers de la rui-
ne des villes, que de celles des hommes: cette cité auec celle d'Auanche reduite
te en cendres par les Allemands, du depuis le nom de cette ville fut changé en
celuy d'Euesché, par Guilleman Historien Suisse, qui fut transferée en celle de
Constance.

Guilleman Historien Suisse.

C'estoit au temps que les Roys de France estoient Seigneurs de ces terres,
lesquels prenans en leur amitié vn homme du pays, ils luy donnerent les ruines
& demolitions de cette ancienne ville, & autres plusieurs domaines; il fit bastir
le Chasteau d'Altembourg, & voulant entreprendre de faire vn nouueau Bourg, il
vid que les moyens luy manquoient pour le dessein, qui est vn ouurage d'vn grand
Prince.

Du depuis, cét homme ayant acquis de grandes richesses, apres sa mort ses enfans
firent construire vn autre Chasteau sur la colline prochaine de celuy d'Altem-
bourg, qui fut nommé Hasbourg, du nom d'vn Epreuier qui parut là, dautant
que *Habch* ou *Aapich* en Allemand signifie Epreuier ou Faulcon; de ce Cha-
steau procede la Maison d'Austriche, par Raoul ou Rodolphe Comte de Hasbourg
premier Empereur de cette maison. Vn Historien zelé pour cette maison, en parle
ainsi de son commencement & de ses Princes: *Ipsi ex antiqua Heluetiorum stirpe sub*

Digitized by Google

Burgundis clari, tum vero ob virtutem Francis (qui Burgundiæ Reges extiterunt) in precio habiti maximas opes sibi compararunt, adeo vt Guntranus Altemburgensis, qui sub Arnolpho Imperatore vixit, diuitis cognomentum repererit: ce qu'il prouue par les anciens Registres de l'Abbaye de Muri. Anciens Registres de l'Abbaye de Mury.

Apres plusieurs changemens de seigneuries, cette partie sortie en dernier lieu des Allemans, retourna à Zurich au temps que l'Empire fut transporté en Allemagne, & que toutes les terres qui auoient iadis esté de l'Empire de Rome, retournerent en liberté, commençant à se gouuerner en forme de Republique, ne cognoissant autre superieur que l'Empire Romain, comme on void par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolfe d'Halsbourg Roy des Romains, & par d'autres Empereurs; & ne furent iamais subiets, comme quelques-vns veulent, à la maison d'Austriche, veu que l'Empire estant en cette maison, ils obeissoient à l'Empereur nouuellement eleu, & non aux successeurs de cette maison.

La maison de Dieu possede la ville de Coire, que ceux du pays appellent Chur. Cette ville est assez belle, & la riuiere de Lascar passe à costé d'elle. Les pays voisins sont aussi suiets à cette ligue, au lieu qu'ils estoient auparauant suiets à l'Euesque, & à l'Eglise de Chur, & outre ce elle possede la vallée Agnedine dessus & dessous, & la Bregaille, qui fut apres de 25 Communautez.

La troisiesme Ligue confine auec le Tirol. On met sous les Grisons la Valteline, qui a force Chasteaux & bonnes places, & enuiron cent milles ames. Les principaux lieux, sont Bormie, Sondrie, Tiran, Posclaue, Morbegne. Valteline confine auec la vallée de Chiauenne, où est Puir. Toutes ces deux furent vsurpées par les Grisons sur les Vicomtes, Ducs de Milan, de mesme que plusieurs autres vallées furent occupées par les Suisses, auec les terres de Brisacq, de Locarne, de Bellinzone, & de Lugnam. Nous en parlerons incontinent plus amplement, puis qu'elle a de nostre temps esté le siege de la guerre, entre ces deux puissantes Couronnes de France & d'Espagne, pour l'inuasion qui a esté faicte de ladite Valteline, l'an mil six cens vingt.

Ce pays des Grisons, est ce qui s'appelloit anciennement Rhetie, & les Grisons Rheteens & Cannines, surquoy il faut remarquer que Bello-Nesus, estant entré en Italie auec vne grande armée de Gaulois, enuiron l'an 187. auant la venuë de Iesus-Christ, il s'empara de la partie de Toscane où sont Florence, Pise & Luques, desquelles villes ils chasserent plusieurs habitans, qui sous la conduitte de Rhetus, vinrent habiter les aspres montagnes des Alpes, où sont les deux sources du Rhein & du Thelin, & firent bastir aux montagnes & aux vallées quelques Chasteaux pour leur demeure, & nommerent le pays Rhetie du nom de leur chef. Ceux-cy auec le temps se multiplierent de telle sorte, qu'ils estendirent leurs limites iusques au lac de Constance d'vn costé, & de celuy d'Italie, iusques à Come, Bergame & Trente.

L'an trois cens cinquante-sept, l'Empereur Constantin le Grand, ayant declaré la guerre aux Allemands, fit entrer en la Rhetie, & s'arresta en la plaine aux pieds de ces montagnes, enuiron vn mille prez du Rhein, & cette contrée reçeut le nom de Curia, ou Cour, à cause du seiour que luy & sa Cour y firent, & l'armée en estant sortie, ils commencerent à bastir la ville appellée Chur en leur langue, & par les Italiens Coïra, dont sera parlé cy-apres.

Ce pays l'an 1078. reçeut beaucoup de dommage d'Arnault Duc de Bauiere, à cause que l'Euesque de Coïre & plusieurs personnages de qualité, auoient presté foy & hommage à Henry Roy des Romains, contre Henry IV. & Coïre demeura prez d'vn an sans Euesque.

L'exemple de ceux-cy conuia l'Abbé de Cisatis, le Comte de Maran, & le Baron de Bezuris à faire aussi Ligue ensemble, du consentement de l'Empereur & des Ducs de Milan, & cette Ligue est appellée la Grise. Enfin tous ceux qui habitoient cette vallée nommée Segouie, s'allierent & appellerent les huict Iurisdictions: tous en suitte firent vne Ligue & vn corps confederé l'an 1470.

Cette vallée est estroite & longue, & par icelle passe la riuiere de Langar, il y a vn passage estroit, où l'on void vn Chasteau ruiné, & hors ce passage, l'on n'y peut entrer que par des precipices, & n'y a aucune place murée, ains des grands villages, excepté la place appellée le Chasteau.

Digitized by Google

Ce droict fut vendu par les Comtes Metzchec, à la maison d'Austriche, il y a enuiron cent ans, & à present cette place est tenuë par Ferdinand III. du nom, Roy des Romains, qui tient vn Gouuerneur au chasteau.

Certains differens s'estans meus l'an 1471. entre les Ligues Grises & la Comté du Tirol, ces Ligues se fortifierent contre le Comte: pour cét effect ils s'allierent & se liguerent auec les Cantons des Suisses, le Roy de France & autres Seigneurs, qui luy firent quitter la volonté qu'il auoit de leur faire la guerre.

Ces Ligues Grises possedent la vallée dite Valteline, & en sont Seigneurs naturels.

QVALITE'.

XVIII. Le pays des Suisses contient plusieurs montagnes & vallées: dont les dernieres sont aucunement fertiles, & quoy que les premieres soient aspres, toutefois leurs sommets sont aussi verds & agreables, que les plus belles campagnes. C'est pourquoy il s'y nourrit grande quãtité de bestail. Il abonde au possible de bestes priuées & sauuages, & de chairs de toutes sortes, & cela fait qu'en tout le pays on trouue force laictages, & grande quantité de beurre & de fromage.

Quant à son air, il est bon & sain: & pour la terre les habitans ont tant pris de peine à la cultiuer, qu'auiourd'huy ils ont non seulement les choses necessaires à la vie, mais encores celles qui sont pour les delices. Elle produit du froment en abondance, combien qu'en plusieurs lieux on semeroit en vain, si l'on ne brusloit premierement la terre: mais le trauail & l'industrie des habitans, remedie à cette incommodité. Il y a beaucoup d'endroits qui produisent de si bon vin, qu'il surpasse grandement celuy du Rhein, soit en goust, soit en force. Il faut adiouster à cecy les belles prairies, où l'on void paistre des trouppeaux en grand nombre. Ce pays de Suisse nourrit aussi force Ours, Cerfs, Daims, Cheureuls, Onces, Sangliers & autres bestes, lesquelles ceux du pays chassent, & ils ne manquent non plus aussi de grande quantité de gibier.

Mais afin de particulariser icy quelque chose, le pays des enuirons de Zurich est de grand rapport, & produit grande quantité de vin & de froment. Toutesfois le vin est le plus souuent aspre & ne peut meurir parfaitement, à cause du voisinage des Alpes. Mais ce vin meurit, ou pour mieux dire deuient moins aspre, estant gardé quelques années. Le lac de Zurich nourrit vn nombre incroyable de poissons.

Le terroir des enuirons de Basle est bon, & porte de fort bon vin, & du froment en abondance, tellement que les habitans secourent mesme leurs voisins de leurs denrées, lors que quelque cherté & necessité leur arriue. Il y a en ce pays de beau & bons pasturages.

Le pays de Berne porte assez de vin & de froment: & quant à celuy de Fribourg, il produit toutes choses necessaires, excepté le vin qu'on y mene d'ailleurs.

Quant au pays qui est du long du lac Leman, les habitans se plaignent de la grande ardeur de l'Esté, & de la rigueur de l'Hyuer. Et toutesfois le lac, ny le Rhosne n'y gelent presque iamais, & l'Esté n'y est pas si ardent qu'aux voisins qui sont en France. La terre y est propre & facile à estre cultiuée, & est de fort grand rapport. Car on y recueille en abondance du vin, du bled, toute sorte de legumes, du foin, de l'auoine & de l'orge. Ses fruicts ordinaires sont des noix, des pommes, des poires de plusieurs sortes, des guines, des cerises douces & aigres, des meures blanches & noires, des chastaignes & des amandes. Il y vient fort rarement des figues. Le gibier ny manque nullement, non plus que le poisson & la venaison.

Ceux de Lucerne, ont presque plus de commodité du lac qui leur est proche, que de la terre, combien qu'ils ayent de fort belles prairies, & de bons pastis propres à la nourriture du bestail. Ce pays est moins aspre que les autres.

Quant aux pays d'Vry, Schuits & Vnderuald, leur terroir porte assez dequoy nourrir les habitans. Quant à Glaris il y a grande quantité de laictage & de bestail.

Là parmy les destroits des montagnes, on ne seme gueres de champs, ny l'on ne plante gueres de vignes. On y void de beaux vergers pleins de pommiers, & de belles prairies. On y porte d'ailleurs du vin, & du froment: Les lacs fournissent le pays de poisson, & les montaignes de venaison, & là mesme on trouue force gibier.

Pour le regard du pays de Valais, les sommets des montagnes blanchissent par tout, mais au bas & aux vallées, on void vne agreable verdure. Tellement que ce

Digitized by Google

pays produit mesme heureusement, pourueu qu'on y veuille prendre quelque peines, des grenades, des figues, des oranges, & abonde en grains, vins, saffrans, & laictages.

Il naist aux montagnes diuers animaux, & entr'autres le bouc sauuage qui ressemble au cerf en grandeur, à la chevre pour le regard des pieds, & au bouc quant aux cornes, qui luy croissent d'vn nœud toutes les années. Il monte par tout où il peut arrester le pied en quelque sorte que ce soit. Il saute de precipice en precipice auec vne merueilleuse agilité. Il demeure aux plus hauts sommets des montagnes, où la glace est extremement froide; & lors que le froid vient à luy faillir, la veuë luy manque. On trouue entre ces montagnes des vallons pleins de forte glace, endurcie depuis fort long-temps, de telle sorte qu'on ne la sçauroit distinguer d'auec le crystal; & en quelques endroits elle est si profonde, qu'elle fait quelquesfois auec vn fracas inestimable des ouuertures de trois cens pieds, voire dauantage. C'est là que les chasseurs pendent leur chasse, afin que par le moyen du grand froid, elle se garde plus longuement. Il y a entre ces precipices des veines d'argent, & quelques-vnes de plomb, d'airain, de crystal & d'agaric. Au terroir de Sion on descouurit l'an 1544. vne fontaine de sel. Il y a des fontaines d'eau chaude de plusieurs sortes, & des bains qui sont extremement salutaires. Il y a aussi en ce terroir certaines pierres qui brûlent, estant approchées du feu.

Quant au pays des Grisons, combien qu'il soit montueux pour la plus grande partie, toutefois il a plusieurs vallées fort agreables, & qui produisent assez bonne quantité de choses necessaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

XIX. Les Suisses ont de tout temps esté fort bons hommes de guerre, comme on void assez par les affaires qu'ils donnerent à Cesar, qui les redoutant lors qu'ils demanderent passage pour trauerser la Prouince Romaine, & s'en aller en Xaintonge, pour y establir leur demeure, fit dresser vn mur pour les empescher d'executer leur dessein, se souuenant que ce peuple auoit vaincu le Consul L. Cassie, & deffait l'armée Romaine. Ils ne prenoient pas au reste guere de peine de cultiuer leurs terres, & ne trouuoient en leur pays assez dequoy s'entretenir, à faute de culture, & non du terroir qu'ils ont rendu maintenant de bon rapport, & vtile en tous lieux.

C'est aussi chose asseurée, que dés le temps de Cesar, ils estoient diuisez par Cantons ainsi qu'à present, mais ils n'en auoient que quatre, dont le principal estoit celuy de Zurich. Ce fut le peuple de Suisse, qui deffit premier les Romains, & ce fut aussi le premier qui en porta la penitence. On peut cognoistre leur resolution & la confiance qu'ils auoient en leurs forces, en ce qu'ils brûlerent leurs maisons, & laisserent tout en friche, lors qu'ils firent dessein de chercher nouuelle demeure. Mais ce traict a veritablement beaucoup d'inconsideration & de barbarie. Quant à la polissure de l'esprit elle n'estoit guere grande: toutefois du temps de Cesar on trouua en leur camp des lettres escrites en Grec, & des tablettes de mesme, où estoit contenu le denombrement de ceux qui estoient sortis de leurs maisons, & de ceux qui estoient propres pour portes les armes, & mesmes ils n'y auoient oublié le nombre des femmes & petits enfans, qui montoit en somme à trois cens soixante-huict mille personnes. Cecy peut faire iuger, qu'ils n'estoient si barbares qu'on les a creus, & qu'ils s'addonnoient aux lettres Grecques, comme les Gaulois. Et quant à leur langue vulgaire, beaucoup de sçauans hommes tiennent qu'elle estoit particuliere au pays plustost qu'Allemande, & qu'elle a esté corrompuë depuis que les estrangers vinrent de diuers lieux, pour vsurper & posseder les Gaules.

Si ie voulois amener icy les raisons des vns qui defendent mon dire, & des autres qui soustiennent le contraire, ie donnerois autant de peine à mon Lecteur qu'à moy-mesme. Il suffit de renuoyer les curieux à ceux qui en ont fait des discours entiers, & qui ayans fort soigneusement debatu le pour & le contre, ont presque autant aduancé en fin, que s'ils n'auoient rien escrit, comme il aduient à tous ceux qui cherchent des raisons à perte veüe, pour fortifier leurs coniectures.

Il ne faut douter que ces peuples n'ayent suiui pour la plus grande partie les mœurs des Gaulois, du nombre desquels ils ont esté longuement tenus. Mais apres il fut remply d'vne grande multitude de Cimbres, qui forcez d'abandonner leur pays par vne inondation de la mer Oceane, coururent l'Allemagne, & occuperent vne partie de la Gaule Belgique: & ce pays ne suffisant à tant de gens, ils vinrent sur le Rhosne,

& demanderent aux Romains des terres, qui leur ayans esté refusées, vne partie passa en Italie, où elle fut defaite par l'armée Romaine, & l'autre qui demeura au deçà des monts, s'arresta en Suisse au pays de Schuits & Vri.

Quelques autres escriuent, qu'au temps de Sigibert Roy de Suede, ces peuples Septentrionaux abonderent en telle sorte, qu'vne partie fut contraincte de chercher nouueaux pays. Ceux-cy ayans passé deçà le Rhein, rompirent les Gaulois, dequoy les autres pays estonnez, leur depeschèrent des Ambassadeurs, ausquels ils ne demanderent autre chose, sinon qu'il leur fust permis de viure en cultiuant les terres, sans le dommage des autres. A raison dequoy les Suisses leur permirent d'abiter la partie interieure de leur pays, qui est toute pleine de montagnes & de lacs, & ceux-cy cultiuerent le pays, & le rendirent fertile.

Depuis les Histoires racontent, que pres de l'Ocean Germanique, il habita trois peuples appellez Saxons, Anglois & Vietes. Les Anglois auec partie des Vietes, allerent en la grande Bretagne, nommée auiourd'huy Angleterre, & establirent là leur siege.

L'autre partie des Vietes alla en Suisse, & s'y arresta, & ceux-cy furent appellez Schuithes, autrement Mezzeres, ainsi qu'ils se nomment à present. Apres le declin de l'Empire Romain, le pays fut dominé par le Duc de Suabe, & depuis par plusieurs autres Seigneurs particuliers, iusques à ce que peu à peu, il commença à deuenir libre.

En fin ce peuple prit les mœurs de toutes ces nations : tellement qu'il s'en fit vn mélange, duquel on ne sçauroit parler que malaisement, & par des coniectures pleines d'vne vaine subtilité, ou d'vn embroüillement incroyable.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XX. Les Suisses sont bons hommes de guerre, & propres à supporter toute sorte d'incommoditez, dautant qu'ils sont nez en vn pays aspre. Ils pratiquent fort la guerre, & y gardent vn bel ordre. Ils ayment le Corselet, la pique, la grande espée, & le poignard, ils se seruent aussi fort bien de l'arquebuse. Ils sont de moyenne taille, mais robustes. Le pays qui n'est pas de trop grand rapport, est cause qu'il s'addonnent à viure de leur industrie. Ils despensent peu en habits, & ne consument guere d'argent pour leur nourriture, excepté en pain & en vin, veu que pour le reste ils se contentent de ce qu'ils ont, & ne font point d'estat de ce qui leur manque, & mangent assez de chair & de laictage.

Il leur suffit d'auoir vne estuue, où ils se puissent deffendre du froid. Ils tiennent peu de meubles en leurs maisons, & sont mal polis, rudes & aspres en leur conuersation, & manquent presque entierement de mœurs & de façons de faire ciuiles.

Ils ayment extremement à faire carousses, & y passent les iournées & les nuicts entieres, & cette fureur & vilainie est venuë si auant, qu'on ne sçauroit faire aucune affaire, ny contracter amitié qu'en beuuant à toute reste, veu que ceux qui boiuent dauantage, ou qui s'enyurent, sont estimez plus francs, & plus hommes de bien que les autres, qui refusent de faire ces excez dommageables au corps & à l'esprit. Et mesme ils ne se contentent pas seulement de cela, comme on fait en Flandres, & en tous les Païs-bas, mais encore si quelqu'vn refuse de se noyer de vin, ils luy porteront soudain le poignard à la gorge, & ce qui luy deuroit seruir de gloire, luy sert de suiet de querelle. Il faut toutefois aduoüer qu'ils sont prudens & bien aduisez, puis qu'ils ont sçeu se maintenir si longuement en liberté, & viure paisiblement entr'eux, combien que leurs religions soient differentes. Outre ce, ils sont si bien que les plus grands Princes de l'Europe, les recherchent pour auoir leur alliance, & les entretiennent auec force argent toutes les années.

Pour le regard des lettres, combien qu'ils ayent de bonnes Vniuersitez, toutefois ils ne s'y addonnent pas tant qu'aux autres contrées, & leur principal mestier est celuy de la guerre. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu de sçauans hommes, & qu'il n'y en ait encore : mais le nombre en est fort petit, & ie ne parle que de ce qui se pratique en ces pays ordinairement. Aussi pour dire vray, leur esprit n'est pas des plus subtils, & tient vn peu de l'aspreté des montagnes ; mais ils ont cela, que quand ils se mêlent d'approfondir vne chose, ils la conçoiuent fort bien, encor que ce soit auec beaucoup de peine. Il y en a peu de ceux qui se dépaysent, qui ne retiennent tousiours quelque chose de l'action du pays, & mesme il semble qu'ils l'affectent en leurs habits, & en

autre chose. Toutefois ainsi qu'ils ont pratiqué hors de la Suisse, ils deuiennent rusez, & sont plus mal-aisez à leurrer que les autres peuples qu'on tient plus remplis de finesse.

RICHESSES.

XXI. IL ne faut parler du pays des Suisses, comme d'vne contrée riche & abondante de toutes choses, veu que son assiette l'empesche de pouuoir estre tel; & son naturel fait qu'on doit encore l'estimer beaucoup, de ce qu'il est capable de nourrir tous ses habitans. Et s'ils viuoient comme on fait en beaucoup d'autres pays, où toutes choses abondent, ils se verroient bien-tost reduits à vne extreme misere & pauureté. Mais leur grande espargne leur est vn bon reuenu; & apres cela l'argent qu'ils tirent des Princes voisins, fait qu'ils ne sont pas incommodez, comme ils seroient si l'on ne payoit cherement leurs alliances. Ie confesse bien qu'on leur doit souuent beaucoup d'arrerage: mais en fin ils sont payez en quelque sorte, & les enfans mesmes qui n'ont pas cognoissance de ce qu'on leur donne sont entretenus par les Princes estrangers, qui s'essayent d'acquerir cette nation, puis de la bien conseruer en l'ayant acquise.

Mais pour dire quelque chose de ce dont ils peuuent tirer du profit, pource que dans la qualité du pays, ie l'ay remarqué cóme en passant, ie diray seulement qu'ils tirent quelquesfois beaucoup d'argent de la nourriture du bestail, & de leurs pasturages.

Il se vend à Zurich vne si grande quantité de froment, que c'est presque chose incroyable. Basle est aussi vn grand abord des marchands, & a la riuiere du Rhein qui apporte de grandes commoditez, & luy est merueilleusement profitable. On porte force liures imprimez en cette ville par toute l'Europe, & les marchands en reçoiuent de grandes sommes. Lucerne est vn entrepost des marchandises qu'on porte de la Franche-Comté & des pays voisins, en Italie, & de celles aussi qu'on porte d'Italie aux autres contrées, dautant que c'est là le chemin d'Italie, pour passer par le mont S. Gotard, & les marchandises d'Italie descendent par le lac, & la riuiere de Russ dans le Rhein, & puis dans la mer: mais toute leur richesse n'est pas telle, qu'on en doiue faire quelque estime. Tellement qu'il sera à propos de quitter ce discours & venir aux forces.

FORCES.

XXII. LE pays des Suisses, est tellement enfermé de tous costez des Alpes, le peuple est si courageux & si opiniastre à defendre sa liberté, & ceux qui ont attaqué cette nation y ont si mal fait leurs affaires, qu'il n'y a Prince en l'Europe, qui voulust entreprendre la guerre contre eux, & de se rendre maistre des lieux qu'ils habitent. D'ailleurs on auroit si peu de profit de ce pays, lors qu'on s'en seroit emparé, que ceux qui en oseroient faire le dessein, le fuyroient tousiours comme indiscret, & qui peut apporter plus de perte que de contentement.

Ils se maintiennent aussi tellement vnis, qu'il seroit bien malaisé de les forcer, & d'en rapporter entiere victoire. Ils ont quelques villes & places fortes, qui ne manquent de toutes les munitions de guerre qui sont necessaires. Ils sont propres à soustenir de longs sieges, & à souffrir toute sorte d'incommoditez: Autrefois ils n'estoient estimez propres pour assaillir quelque ville, & aller à la bresche la teste baissée; mais à present ils en disputent tellement la gloire aux autres, que difficilement peuuent-ils aymer leur General en France, s'il n'est recogneu pour l'vn des plus martiaux Seigneurs de la Cour, comme veritablement l'est auiourd'huy Monsieur le Mareschal de Schomberg, que la vraye histoire doit mettre au nombre des plus grands Heros de l'Europe.

Que si quelqu'vn s'essayoit de les forcer en leur pays, c'est sans doute qu'ils leueroient vne armée, & ne manqueroient s'il leur estoit possible, de donner bataille, comme ils ont fait bien souuent à leur aduantage: & chacun doit craindre d'y faire mal ses affaires, veu que si dés le commencement, & aux temps qu'ils n'estoient pas tous liguez ensemble, des poignées de gens ont vaincu de iustes armées; que ne pourra-on attendre ou craindre d'vne nation entiere qui ignore la fuite, & qui se resoult plustost à mourir qu'à se monstrer lasche.

Les Suisses ont de tout temps esté tenus pour peuples belliqueux, comme tesmoignent leurs histoires: veu qu'en diuers temps, ils ont rompu des armées entieres: ainsi enuiron cent ans auant la Natiuité de Nostre-Seigneur, ils deffirent l'armée Romaine, & tuerent Lucius Cassius Consul, & alors ils s'appelloient peuple de la Gaule, dautant qu'anciennement la domination des Gaulois, comprenoit tout le pays qu'on nomme auiourd'huy Suisse: ils donnerent de grandes affaires à Cesar, qui les redoutant, lors qu'ils demandoient passage pour trauerser la Prouince Romaine, & s'en aller

Digitized by Google

en Xaintonge, pour y establir leur demeure, fit dresser vn mur pour les empescher d'executer leur dessein, se souuenant que ce peuple auoit vaincu le Consul L. Cassius, & deffait l'armée Romaine. Ils ne prenoient guere de peine de cultiuer leurs terres, & ne trouuoient en leur pays dequoy s'entretenir, à faute de cultiuer, & non du terroir qu'ils ont rendu maintenant de bon rapport & vtile en tous lieux.

Peu de temps apres, les Suisses considerans que leurs terres n'estoient pas capables de les nourrir, ayans fait ligue auec quelques-vns de leurs voisins, prirent resolution d'entrer és Gaules, & d'y conquerir quelques terres, & pour ce faire ils bruslerent aucunes de leurs villes & 470. villages, pour perdre toute esperance de retourner iamais en leur pays: mais comme ils commençoient de faire de nouuelles conquestes aux pays des Gaules, ils eurent affaire à Caius Cesar (qui en ce temps-là faisoit la guerre és Gaules) qui leur donna bataille, les vainquit, & les força de retourner en leur pais.

Longues années apres, le pays de Suisse se trouua remply de quantité d'habitans, par vne grande multitude de Cimbres, qui contrains d'abandonner leur pays, à cause de la mer Oceane qui l'auoit inondé, coururent l'Allemagne, & vne bonne partie se respandit en la Gaule Belgique, qui ne pouuant nourrir tant de peuples, arriuerent vers la riuiere du Rhosne, & demanderent aux Romains des terres pour habiter, ce qui ne leur fut accordé, & furent obligez de faire passer vne partie de leur peuple en Italie, où ils furent deffaits par les Romains.

GOVVERNEMENT.

XXIII. Nous sommes venus maintenant à la principale piece de l'Estat des Suisses, qui est leur gouuernement. Considerons-le donc particulierement, & espluchons en toutes les parties. Le pays des Suisses est diuisé en quatre parties, qu'ils appellent *Gow*, d'vn mot Allemand, qui signifie pays. Ces quatre parties sont Zurichgovv, Vvifilspurgergouv, Argouv & Turgouv. Et cette Republique est composée de trois parties. En la premiere sont les treize Cantons, que les Allemands nomment *Ort*. Ceux-cy ont tous seuls ce pouuoir entre tous les alliez, qu'ils deliberent de toutes les choses qui appartiennent à la Republique, aux assemblées publiques, & donnét leur voix, & participent à toutes les commoditez & incommoditez de l'alliance. En la seconde partie on compte l'Abbé, & la ville de S. Gal, les Grisons, les Valaisiens, Rotvueil, Mulhusen & Biel. En la troisiesme, on met les lieux qui sont venus au pouuoir de cette Republique, ou de leur bon gré, ou par force d'armes: comme Turgovv, qui fut reduit sous la domination des Suisses l'an 1460. Bade (non pas le Marquisat qui est ailleurs) subiugué l'an 14 5. & obeyssant aux huict premiers Cantons.

Rhegust conquis l'an 1513 & gouuerné par les treize Cantons. Sarungans vendu l'an 1483. par le Comte George de Vverdemberg, aux sept premiers Cantons qui le gouuernent. Les libres Prouinces prises l'an 14 5. recognoissent l'authorité des sept premiers Cantons. Lugan, Locarne, Mandrese, le Val Madia sont paruenus au pouuoir des Suisses, par la liberalité de Maximilian, François Sforce Duc de Milan, qui les leur donna l'an 1513. Ces lieux obeyssent à tous les Cantons, excepté à Appenzel, Bilitone, Bellizone, qui obeyssent aux trois premiers Cantons.

XXIV Mais afin de sçauoir de quelle sorte les Suisses se sont ainsi cantonnez, & ont formé vne Republique si redoutable: apres plusieurs changemens de seigneuries, les pays d'Vry, Suitz & Vnderual ne vinrent à recognoistre enfin pour superieur que l'Empire Romain; comme on void par les priuileges qui leur furent octroyez, par Rodolphe d'Ausbourg Roy des Romains, qui regna l'an 1291. & par autres Empereurs ses successeurs. Et ces peuples ne furent iamais subjets, comme quelques-vns veulent, à la maison d'Austriche, ains l'Empire estant en cette maison, ils obeissoient seulement à l'Empereur éleu, & non aux successeurs de la maison d'Austriche.

Ces vallées estans donc en liberté, les Empereurs leur enuoyerent leurs Gouuerneurs Allemands, qui sans se méler du gouuernement & de l'admistration de la Republique, deuoient rendre iustice aux peuples; & quelques-vns de ces gouuerneurs furent chassez, & les autres tuez par leur insolence, pource qu'ils vsoient bien souuent de diuerses vilainies & meschancetez à l'endroit des peuples, ainsi que fit vn gouuerneur d'Ondreual, qui voulant qu'vn d'entre eux fut mis sous le ioug d'vne paire de bœufs; ainsi que celuy qu'il destinoit à telle chose, eust refusé de la souffrir, il commanda qu'il y fust mis par force, & l'autre s'en estant soudain fuy, le Gouuerneur se mit en colere, & fit pour cette cause arracher les yeux au pere de celuy qui estoit eschappé.

Il

Digitized by Google

Il aduint vne autrefois en la mesme vallée, que le Gouuerneur pressant vne femme en l'absence de son mary, de luy apprester vn bain chaud, & d'y entrer auec luy: cette femme ayant differé iusqu'au retour de son mary, le Gouuerneur plein de courroux, fit qu'elle mourut d'vn coup de hache.

Dauantage le Gouuerneur de Suits & d'Vry, poussé d'vne grande folie, dressa vn baston, sur lequel il mit son chapeau, commandant que tous ceux qui passeroient par là, fissent honneur à son chapeau. Il y eut vn Guillaume Zen, qui ne voulut le faire, à raison dequoy il le fit venir, & luy commanda d'oster auec vn traict tiré d'vne arbaleste, vne pomme qui estoit sur la teste d'vn sien fils: le pere refusa durant plusieurs iours de le faire; mais enfin ne pouuant plus resister, il obeyt, & auec l'ayde de Dieu il emporta auec son traict, la pomme qui estoit sur la teste de son fils, sans l'offencer. Et parce qu'il en auoit deux, le Gouuerneur luy demanda pourquoy il auoit porté l'autre: à quoy Zen respondit, que ç'auoit esté à cause que si son fils eust esté offensé par le premier, il auoit resolu de tirer le second contre luy-mesme.

Le Gouuerneur ayant oüy ces paroles, le fit prendre, & l'ayant mis en vne barque pour le mener en vn sien Palais entre Vry & Bruch, il eschappa de la barque, se mit à fuir par les montagnes qui sont autour du lac, & s'appareilla à la vengeance.

Les peuples de ces trois vallées, émeus de ces meschancetez & plusieurs autres, chasserent de toutes parts leur Gouuerneur, & se mirent tellement en liberté, que les Empereurs y enuoyerent seulement apres des Iuges ciuils, qui ne pouuoient estre que de leur Seigneurie.

Or y ayant diuision en l'Empire, l'an mil cinq cens quatorze, à cause qu'vne partie des Eslecteurs auoient esleu Empereur Louys Duc de Bauiere, & l'autre Federic Archiduc d'Austriche, & que pour cette raison ils debattoient de l'Empire: & ces vallées ne voulans pas reconnoistre Federic pour Empereur, pource qu'il auoit eu peu de voix, il leur fit la guerre, & enuoya Leopold son fils pour assaillir le pays de Suits, tenant pour certain que Louys ne les pourroit pas secourir.

Leopold estant donc entré auec vne assez grande armée au pays de Suits, qui est enuironné de tous costez d'eau & de montagnes, & estant arriué à Marguten, fut défait par les gens des trois vallées de Suits, Vry & Ondreuald, dequoy le pays estroit fut cause en grande partie, & la saison aussi, veu qu'il y auoit de la glace par tous les chemins, tellement que les cheuaux ne seruoient de rien en cette bataille; & les Suisses en iettant seulement des cailloux des montagnes, les estonnoient en telle sorte, qu'ils se precipitoient volontairement dans le lac.

Au mesme temps par le commandement de Federic, ils furent aussi assaillis par le Comte de Stambourg, qui demeuroit à Veldane, du costé d'Ondreuald: & les Suisses estans paruenus de ce costé-là, ne leur laisserent passer la bouche, & finirent tous sans estre assistez d'aucunes forces estrangeres.

Apres auoir soustenu cette guerre par l'espace de deux ans entiers, ils resolurent pour leur plus grande seureté & tranquillité, de s'vnir ensemble, & firent vne Ligue, qui fut appellée des trois Cantons. Voicy ce qu'elle contenoit.

Au nom de Dieu soit, &c. Pource que la memoire de l'homme est debile, & passe bien tost, à raison dequoy il oublie aisement le succez des affaires, dautant qu'il est fort vtile & necessaire que les choses qui apportent la paix, le repos, le profit & l'honneur soient mises par escrit:

A cette occasion, nous Compatriotes d'Vry, Suits & Ondreuald, faisons sçauoir à tous ceux qui ces presentes liront, ou oyront, Que pour pouruoir & remedier aux difficultez & mauuaises qualitez des temps, & pouuoir mieux demeurer en paix & concorde entre nous, & nous-nous puissions plus facilement defendre & maintenir nos corps & biens, Nous-nous sommes liez auec serment perpetuel & stable, l'vn auec l'autre; & par ce serment nous auons approuué & promis de nous conseiller & ayder l'vn l'autre, auec la personne & les biens à nos despens, dedans & dehors le pays contre tous ceux qui feront ou voudront faire tort à quelqu'vn de nous, tant en la personne qu'aux biens, en telle sorte qu'il en reuinst du dommage à quelqu'vn de nous: Et ce sont ceux à qui nous deuons donner ayde le mieux que nous pourrons, en leur faisant reparer le tort & le dommage reçeu, ou par quelqu'autre voye que ce soit.

Secondement, nous auons ordonné entre nous en cette Ligue, qu'aucun de nos

pays ou Cantons, & moins encore aucun de nous en particulier, ne se rendra Seigneur, ny reçeura quelque Seigneur, sans la volonté des autres, ou sans leur conseil, ains chacun (soit masle ou femelle) sera obeissant à son vray Seigneur, aux seruices deubs & honnestes, ou bien à sa vraye Seigneurie; mais non aux Seigneurs qui voudroient prendre quelqu'vn de nos pays à force d'armes, & nous voudroient contraindre à quelque chose iniuste; veu qu'on ne leur doit faire aucun seruice tandis qu'ils seront en discord auec les nostres.

Nous auons encore accordé qu'aucuns de nos Cantons, ny aussi des alliez, n'aydera nul estranger, sans l'aduis des autres Cantons & alliez.

Aucun des confederez ne traittera auec lesdits estrangers, sans le consentement & le sceu des autres, tandis que les Cantons ne sont pas subjets. S'il aduenoit que quelqu'vn trahist vn des Cantons, & le mit és mains d'autruy, ou n'obseruast quelqu'vne des choses cy-dessus escrites, il sera tenu pour traistre & pour homme sans foy, & sa personne sera mise entre les mains des Cantons, & ses biens seront confisquez.

Outre ce, nous auons accordé qu'aucun de nous ne supportera, ou prendra aucun Iuge, qui achepte les Offices auec de l'argent, ou d'autres biens, s'il n'est Compatriote.

S'il naissoit quelque different, ou guerre entre les confederez, les meilleurs, & plus sages esteindront ce discord, & termineront la querelle par accord, & si quelqu'vne des parties y contredisoit, lors les confederez qui restent, doiuent assister les autres, aux despens des contredisans.

Si quelqu'vn des alliez tuë l'autre, il perdra la vie, sinon qu'il peut prouuer (luy estant octroyé de ce faire) qu'il a fait ce meurtre pour la defense de sa personne; & si le meutrier s'enfuit, celuy qui le logera, ou le defendra dans le pays, sera banny, & ne pourra retourner au pays, iusqu'à ce que les Cantons le permettront d'vn commun accord.

S'il arriuoit encore, que quelqu'vn des alliez mist le feu aux maisons d'autruy, il ne pourra iamais retourner au pays, & celuy qui le logera, ou assistera, sera tenu à la reparation du dommage enuers la partie interessée & complaignante.

Aucun ne pourra faire gager l'autre, que pour asseurance, & ne le pourra faire sans permission de son Iuge.

Chacun sera obeissant à son Iuge, & se presentera deuant luy quand il en sera besoin.

Si quelqu'vn s'oppose au Iuge & est desobeyssant, ou fait du dommage à quelqu'vn des alliez par sa desobeyssance, lors ceux de la Ligue le contraindront de reparer ce dommage.

Partant afin que la presente Ligue & Capitulation, & toutes les clauses susdites demeurent à perpetuité stables, & en leur vigueur: Nous Compatriotes d'Vry, Suits & Vndreuald, auons apposé nos seaux à la presente. Faites à Baren l'an 1315. le premier Mardy apres la feste de S. Nicolas.

En la mesme année tous les priuileges leur furent confirmez par le susdit Empereur Louys.

Les dissentions de l'Empire estant appaisées, quelques autres pays poussez par le rude traittement de leurs Gouuerneurs, & attirez par la douceur de la liberté, entrent en Ligue auec les trois Cantons susdits.

Lucerne y entra premierement en l'année 1332. puis Zurich en l'an 1351. & l'an 1352. Zugh, Glaris & autres.

Le contract de la Ligue des quatre Cantons (laissant l'auant-propos que nous auons mis cy-deuant) en tel.

LIGVE DES QVATRE CANTONS, DE Lucerne, Vry, Suits & Vndreuald.

XXVI. NOvs Senat, Conseillers & Citoyens de la ville de Lucerne: & nous Compatriotes d'Vry, Suits & Vndreuald, publions & manifestons à tous ceux qui ces presentes liront ou oyront, Qu'afin de defendre nos personnes auec moins de difficulté, nous-nous sommes reciproquement promis de nous ayder l'vn l'autre, & nous conseiller en toutes les choses cy-dessous écrites, & en toutes autres honnestes & raisonnables. Nous de Lucerne, Vry, Suits & Vndreuald, auons reserué l'Empereur nostre Seigneur, & l'Empire Romain, & ce à quoy nous sommes obligez en son endroit, comme nous auons accoustumé de toute ancienneté: & de plus nous susdits de Lucerne, auons reserué nostre ville, les Conseillers & tous leurs estats, les bonnes coustumes enuers les citoyens & estrangers, comme il a esté fait par nos ancestres.

Nous susdits, nous reseruons encores en nous-mesmes vne particularité en nos bornes & limites, selon leurs statuts & bonnes coustumes, comme nos predecesseurs ont fait par le passé.

Nous Citoyens de Lucerne nous deuons contenter de tels droicts enuers les trois Cantons, comme il a esté dit cy-dessus.

Nous susdits Citoyens d'Vry, de Suits & Vndreuald, nous deuons contenter des citoyens de Lucerne, comme dessus: mais s'il aduenoit (ce que Dieu ne vueille) qu'aucun de nous, dedans ou dehors, voulust contraindre le deuoir à vn autre, & luy faire tort ou dommage, alors la partie qui sera offensée, doit sur sa foy considerer si ce dommage luy est fait à tort, & alors ladite partie aduisera l'autre, & toutes deux auec la ville de Lucerne s'entrayderont contre les susdits, & contre qui que ce soit, auec leurs personnes & leurs biens.

Nous Citoyens, deuons à nos dépens ayder aux susdits Cantons, & au contraire, nous susdits Cantons deuons ayder à nos dépens aux citoyens de Lucerne, & le tout auec vne bonne & entiere foy, sans contradiction.

Si par malheur il naissoit quelque different entre nous susdits, en ce cas on élira des meilleurs & des plus sages, qui accommoderont à l'amiable tous nos débats, & au cas qu'vne partie voulust contredire à tel accord, les autres alliez assisteront l'autre aux dépens du desobeyssant.

S'il arriuoit des desordres entre les trois Cantons, & que les deux fussent d'accord, en ce cas aussi nousdits Citoyens de Lucerne, nous deuons accorder & ayder à solliciter le tiers, à ce qu'il s'accommode auec les deux, si nous susdits Citoyens de Lucerne connoissons & trouuons quelque chose qui nous semble meilleure pour les deux Cantons.

Nous auons encore accordé, que nous susdits Citoyens, & pour les susdits Compatriotes d'Vry, Suits & Vndreuald, & pareillement les susdits pour les Citoyens de Lucerne, nous pouuons prendre en gage l'vn pour l'autre, & qu'aucun de nous ne pourra plus entrer en aucune sorte de Ligue ou capitulation auec aucun, dedans ny dehors, sans le consentement ou sceu vniuersel des autres alliez.

Aucun allié ne gagera l'autre, sinon pour affermement ou loüage, & cecy ne se pourra faire que moyennant la deuë sentence.

Celuy d'entre les susdits alliez qui contestera contre le jugement, ou sera desobeïssant, si cette desobeïssance porte du dommage à quelqu'vn des alliez, doit estre contraint à la reparation du dommage.

S'il aduenoit que quelqu'vn des alliez commit quelque faute, pour laquelle il fust banny de sa iurisdiction (pourueu que ce ban fust signifié aux autres iurisdictions auec lettres patentes, & le sceau de tel pays, ou de Lucerne) alors celuy qui est de cette iurisdiction sera banny de la mesme sorte qu'il l'aura esté en l'autre, & si quelqu'vn l'assiste, & luy donne à manger ou à boire, qu'on le sçache, il encourra la peine de l'autre, sauf qu'il ne pourra encourir en aucune sorte la peine de mort.

Et de plus, nous auons vnanimement resolu, que celuy des alliez qui n'obseruera toutes les choses susdites, voire chaque particularité cy dedans comprise, sera tenu pour personne qui manque de foy & de parole. Et afin que ces choses soient obseruées inuiolablement par nous tous, & par chacun en particulier, comme on a conclu auec toutes les paroles expresses, Nous susdit Senat, Conseil & citoyens de Lucerne, auons auec nostre seel commun, & de chaque Canton particulier, fait seeller la presente, en foy de toutes les choses cy-dessus écrites: Faites & passées le premier Samedy auant la S. Martin, l'an 1332.

ASSEMBLEE FAITE A S. GAL ENTRE LES *quatre Cantons, qui a vigueur de Loy & de Ligue.*

XXVII. NOus Senat & Conseil de cent, qu'on nomme le grand Conseil de la ville de Lucerne: & nous Amans, Conseil, Compatriotes, & toutes les Communautez des trois Cantons d'Vry, Suits & Vndreuald, au dessus & au dessous Siluie, sommes entrez en different entre nous trois Cantons, & l'autre partie, pource que suiuant la teneur de l'article de nostre Ligue, qui parle de volonté & accord, soit auec droict, procez ou sentence, que telles choses fussent faites ou traittées, on entend qu'autant que nous susdits de Lucerne, mettrons des personnes en vne garnison ou affaire, nous susdits trois Cantons serons obligez d'en mettre autant de chaque Canton particulier.

Ce qui nous a semblé (à nous dis-je de Lucerne) peu conuenable, deshonneste & iniuste, & ces paroles n'ayans esté mieux declarées en la Ligue perpetuelle, à raison qu'on ne se souuient pas de ces aydes: à cette cause en la presente Diette, d'vn commun consentement & meur conseil, nous-nous sommes volontairement accordez, que pour le regard de cét article, nous de Lucerne y deuons mettre autant de personnes que nous susdits Cantons d'Vry, Suits & Vndreuald, & tous trois ensemble, terminer tout different, & affaire qui arriuera, & qu'aucune des parties ne sera plus ou moins que l'autre.

Pareillement s'il aduenoit iamais qu'il nasquit des differens entre nous trois Cantons, & qu'il fust besoin de proposer ou éclaircir la teneur de cette Ligue perpetuelle, pour raison de ces paroles, volonté, accord, droict, il faudra que tout ce different se termine auec égal ayde, comme il a esté dit.

Et si tels desordres ou differens naissoient entre nous de Lucerne, auec quelqu'vn des Cantons, pareillement toutes & quantes-fois qu'il procedera du deuoir pour le regard des deux parties, ils seront terminez auec ayde égale, comme dessus. Et afin que les susdites choses durent perpetuellement, nous les auons confirmées auec serment, & auons obligé tant nous que nos successeurs, à les obseruer inuiolablement, & pour ce nous les auons seellées, tant du seel de Lucerne, que des trois Cantons, & de nos pays, & en auons fait expedier quatre, auec les mesmes paroles, & le mesme seel dont nous auons eu vne expedition, Vry vne autre, Suits vne autre, & Vndreuald vne autre, toutes de mesme forme. Fait le premier Mercredy auant le Dimanche des Rameaux, l'an 1481.

Ceux de Zurich se liguerent auec les autres quatre Cantons, en l'an mil trois cens cinquante & vn.

LIGVE DE ZVRICH AVEC LES *quatre Cantons.*

XXVIII. NOus Bourg-maistres, Cōseillers & communs citoyens de la ville d'Vry, Suits & Vndreuald, sçauoir faisons à tous, &c. qu'auec bon conseil & meure consideration, pour raison d'vne bonne paix, & defense de nos biens & personnes, & de toutes nos villes & tous nos pays, & au profit & bien commun; Nous-nous sommes assemblez, & auons approuué & iuré hautement deuant Dieu & ses Saincts, tant pour nous que pour nos successeurs, lesquels nous voulons estre perpe-

tuellement compris en nostre Ligue, principalement pour auoir & obseruer vne perpetuelle confederation, qui estoit autrefois, & sera à l'aduenir sans tache, auec bonne foy, ferme, stable & perpetuelle.

Et pource que les choses instables sont sujettes à l'oubly, & le cours de ce monde tourne & passe, & toutes choses se changent; à cette cause nous susdites villes & communautez, nous donnons l'vne à l'autre cette foy perpetuelle, & ce clair tesmoignage, auec lettres & escritures; de sorte que nous deuons estre prests à nous secourir l'vn l'autre, sans contradiction aucune, autant que nos biens & nos personnes s'estendront, contre quiconque nous voudra offencer en la personne, ou en nos biens, & en nostre honneur, voudroit auec force & sans raison nous attaquer, & molester quelqu'vn des priuilegiez, qui sont compris en cette Ligue à present & l'aduenir, dans les limites cy-dessous escrites.

Premierement où l'Are naist, qui s'appelle au Grialel, & delà en bas, & celle de Berne, où l'Are entre dans le Rhein, & delà iusqu'au costé où il naist, & de ce pont par les Grisons iusqu'à la forteresse nommée Reingembourg, iusqu'au delà de S.Gotard, iusques sur le mont de Platier, & de là iusqu'au Torsel, & vne autrefois iusqu'à Crinesel, où l'Are prend sa source.

Mais si dans ces bornes, il y auoit quelqu'vn compris en cette Ligue, qui fust endommagé en quelque sorte, tant aux biens qu'en la personne, alors le Conseil, & communauté de la ville, ou pays qui se trouuera auoir reçeu le dommage, doit sur sa foy reconnoistre le dommage; & lors que ce Conseil & cette communauté, ou la plus grande partie de la ville, ou du pays qui aura reçeu le dommage, aura iugé de quel secours elle a besoin pour cette affaire, elle en peut, & doit aduertir les autres villes & pays compris en cette Ligue.

Et quand cét aduertissement sera fait, il faut aduertir par vn Courrier, ou par des lettres du Conseil, ou de la communauté de cette ville, ou de ce pays, les Conseillers des trois Cantons, sans aucune intermission, qu'ils donnent aduis aux villes de ce dont l'autre a aduerty sur sa foy: & elles doiuent de nouueau sur leur foy estre preparées soudainement, auec tout ce qui sera besoin, pour ayder à ceux qui ont reçeu le dommage.

Et aucun de nous des susdits Cantons, ne traittera en nulle sorte auec aucun de la presente Ligue, & ne cherchera ny d'effect, ny de parole aucune chose, par laquelle ce secours puisse estre empesché, retardé, ou éloigné.

Pareillement chaque ville ou pays, doit prester ce secours à ses dépens, sans aucune doubte.

S'il arriuoit quelque dommage à quelqu'vn qui fust compris en cette Ligue, en telle sorte qu'il fust aussi-tost besoin de secours, alors nous deuons de tous costez le secourir promptement, en telle sorte que tel dommage soit reparé, ou vengé sans aucun delay.

Mais si la chose estoit de telle importance, qu'il fust besoin d'assembler quelque Diette, & qu'il aduint cependant qu'vne des villes comprise en cette Ligue, deust estre secouruë, il faudra soudain aller à la Diette, à la maison de Dieu, de l'Abbaye de saincte Marie, & aduiser à ce qui sera plus vtile; de sorte que ceux qui ont aduerty, soient promptement secourus.

S'il y auoit encore quelqu'vn qui fut assiegé, on doit payer à cette ville ceux qui l'aydent, ou qu'ils ont reçeus en ayde, & ces despens se feront pour le regard de leur siege.

S'il y auoit quelqu'vn, qui sans raison fist dommage à vn autre compris en cette Ligue, quoy que telle personne habitast hors des bornes susdites, lors que l'on se plaindra de celuy qui fera tel dommage, ou quelque represaille, & qu'il viendra entre les mains de nos confederez, on gagnera & sequestra telle personne, & ceux qui luy ayderont, & leurs biens & leurs personnes; & l'on fera reparer vn tel dommage le plus promptement qu'on pourra.

S'il aduenoit encore que nous susdits de Zurich, eussions quelque different auec nos susdits alliez de Lucerne, Vry, Suits & Ondreuald, ou bien auec quelqu'vn des particuliers (ce que Dieu ne vueille) il faudra que nous venions pour cette cause à la Diette à la maison de Dieu, & la ville de Lucerne, les trois Cantons tous ensemble; ou bien vn particulier qui aura different auec nous de Zurich, élira deux preud'hommes, & nous en élirons deux autres, & ces quatre iureront deuant Dieu & ses Saincts,

d'expedier soudainement ceste affaire, ou par accord, ou par iustice, & ce qui sera conuenu par ces quatre ou par la plus grande partie, sera obserué par les deux parties sans aucune intermission.

Mais s'il arriuoit que ces 4. qui seront esleus, pour telle chose, se diuisassent esgalement, ou quelque different se mist parmy eux, alors ils doiuent sur la foy qu'ils ont iurée, eslire & prendre vn homme dans nostre Ligue, qui soit alors estimé commun en telle chose, & qui ne panche pas plus d'vn costé que d'autre.

Et quant à celuy qu'ils auront esleu volontairement, ceux de ceste ville, ou de ce pays, luy doiuent commander qu'il vacque à ceste affaire auec eux quatre, & s'efforce sur sa foy de dépescher promptement telle chose.

Et pour le regard de l'argent qui est deu, chacun doit ester à droict en la ville, & au pays où le defendeur habite, & là encore sur leur foy, il faut qu'on iuge & expedie incontinent telle affaire.

Aucun de ceux qui sont compris en ceste Ligue ne doit rien saisir, ou sequestrer l'vn de l'autre, excepté si la seureté que le creancier a accepté, n'est pas approuuée, ayant aussi accordé, que nul confederé comprins en cette Ligue, ne doit estre gagé pour l'autre pour aucune chose.

S'il y auoit encore quelque personne comprise en cette Ligue, qui commist vn delict pour lequel il fut banny de sa iurisdiction, & qu'on fit sçauoir ce ban auec des seaux pendans de tel pays à l'autre iurisdiction : celuy qui le logera lors, ou luy donnera à manger ou boire, s'il est recognu, encourra la mesme peine, sinon qu'il ne courra nullement fortune de la vie.

Nous auons encor reserué pour nous mesmes ensemble, ou pour quelqu'vne de nos villes, ou de nos pays particuliers, qui se voudroient à l'aduenir allier auec quelques Seigneurs, ou quelques citoyens, qu'ils ne le pourront pas bien faire ; ains ceste Ligue de l'vn auec l'autre sera perpetuelle, stable & ferme, & nous deuons conseruer toutes les choses declarées en la presente escriture.

On a aussi clairement conclu & declaré, que si quelqu'vn vouloit molester le Seigneur Rodolphe de Bruiren Cheualier, qui est à present Bourg-maistre, & les Conseillers de ceste ville en leurs iugemens, & loix qu'ils ont faites estans comprins en ceste Ligue, quand nous susdits de Lucerne, Vri, Suits & Vndreuald, serons aduertis seulement par vn Bourg-maistre, ou par vn Conseiller de Zurich, alors sur nostre foy, nous serons tous prests à leur ayder, en telle sorte que les Bourg-maistres, les Conseillers & les Tribuns, demeurent auec leur puissance, leurs loix & leur iugement.

Nous susdits de Zurich, Lucerne, Vry, Suits & Vndreuald, nous sommes reseruez en ceste Ligue nostre Seigneur le Roy & le S. Empire, & ce à quoy nous sommes obligez de toute ancienneté & bonne coustume.

Et de plus nous de Zurich, nous sommes reseruez nos confederations, Ligues & approbations que nous auous faites auant ceste Ligue.

Nous susdits de Lucerne, Vry, Suits & Vndreuald, auons reserué les Ligues & vnions que nous auons ensemble, & que celles-là procedent encore iusqu'à celle-cy.

Apres cecy l'on doit singulierement sçauoir, que nous auons clairement conclu pour le regard de ceux qui sont de ceste Ligue, qu'ils demeurent entierement en leur liberté, en leurs droits & bonnes coustumes, comme ils ont fait iusqu'à present, en telle sorte toutefois, qu'aucun ne moleste ny retarde l'autre.

On a encor conclu particulierement, afin que telle Ligue soit tousiours plus asseurée, que d'icy à dix ans enuiron le mois de May, deuant & apres sans faute, comme les trois susdites villes ont ordonné, ou bien si l'on recherchoit telles choses de l'autre, nous deuons faire que ceste Ligue & vnion soit esclaircie auec les paroles, escritures & sermens, & que toutes choses necessaires soient faites, & que tous ceux qui passeront dix ans, iurent d'obseruer parfaitement telle Ligue, auec tous les poincts qui sont escrits en la presente, sans aucune contradiction.

Mais s'il aduenoit que toutes choses ne se fissent pas dans tel terme precisement, & qu'on prolongeast pour raison de quelque affaire ; cela n'apportera nul preiudice à ceste Ligue, puis qu'on a conclud clairement, qu'elle doit demeurer perpetuellement stable & ferme, auec tous les poincts & articles presens.

Pareillement auec vne bonne & meure consideratiõ, nous auons reserué, que si pour nostre bien, comme il faut, nous faisions de commun accord, ou maintenant, ou à l'ad-

Digitized by Google

uenir, & aduisassions de faire ou dire autrement que nous n'auions dit ou écrit en cette Ligue, nous pouuons faire tout cecy l'vn auec l'autre, veu que nous qui sommes compris en cette Ligue, nous conseillerons tousiours vn animement, & accorderons sans doute ce qui semblera plus vtile.

Et afin que tout ce qui est écrit par nous à present, & le sera à l'aduenir, tant par nous que par tous nos successeurs, demeure vray & stable à perpetuité, nous susdites villes & pays de Zurich, Lucerne, Vry, Suits & Vnderuald, auons fait attacher nos sceaux aux presentes, à Zurich, le iour de sainct Valbourg, le 1. de May l'an 1351.

Zugh entra en ligue auec les susdits Cantons l'an 1352. comme on void par écrit ce qui s'ensuit. Le lieu est en droite ligne entre Lucerne & Zurich, sur le bord d'vn petit lac, duquel l'on ne sçait l'origine.

LIGVE DE ZVGH AVEC LES cinq Cantons.

XXIX. NOvs Bourgmaistres, Conseillers, Citoyens & communautez de la ville de Zurich, Conseillers, Citoyens & Communautez de Lucerne, les Amans, Conseillers, & les communs Citoyens de Zugh, & tous ceux qui y ont Offices; les Amans, Conseillers, Compatriotes des trois pays d'Vry, Suits & Vnderuald, sçauoir faisons à tous, &c.

L'auant-propos suit l'ordre des precedens du Zurich, auec les quatre Cantons donnans les mesmes confins, comme on y void depuis le commencement du second chapitre.

Or s'il y auoit quelqu'vn, &c. Qu'on lise l'article suiuant, qui commence: Mais si dans ces bornes, &c. au commencement du 2. chapitre qui est semblable entierement à cestuy-cy.

Et si aucune des susdites villes, &c. Le deuxiesme chapitre est de mesme forme que cestuy-cy.

Nous aussi ville & pays, &c. Bref cette Ligue est de mesme que l'autre, & il n'y a que Zugh de plus. Donné à Lucerne l'an 1352. le premier Mercredy apres la S. Iean.

Glaris s'allia auec les autres confederez l'an 1357. comme on peut voir en sa Ligue.

LIGVE DE GLARIS.

XXX. NOvs Bourgmaistres, Conseillers, & communs Citoyens de Zurich, les Amans & communs Compatriotes des pays d'Vry, Suits, Vnderuald & Glaris: faisons sçauoir, &c. comme aux precedentes.

Et nous susdits de Zurich, Vranie, Suits & Vnderuald, pour raison d'vne bonne & particuliere amitié, permettons ausdits de Glaris de se pouuoir allier à leur plaisir auec nos confederez de Berne, Lucerne & Zugh, ou bien auec quelques-vns de ceux-cy en particulier, auec pache toutefois, que cette Ligue precedera l'autre, & sera perpetuelle: & nous susdits de Glaris, ne nous allierons auec aucun, soit Seigneur ou autre, sans licence & volonté de nos susdits confederez de Zurich, Vry, Suits & Vnderuald.

En foy dequoy, &c. comme aux autres lettres, en mettant Glaris. Donné le Lundy qui finit la sepmaine de la Pentecoste l'an 1357.

LIGVE DE BERNE AVEC LES trois Cantons.

[redacted] NOvs Senat Conseillers, & les deux cens citoyens communs de la ville de Berne en Heuchelande; & nous Amans & communs Compatriotes d'Vry, Suits, & Vnderuald: sçauoir faisons, &c.

Elle contient toute la teneur, & toutes les paroles de la Ligue de Zurich auec les quatre Cantons : mais le lieu de la Diette, c'est Riembolte.

Nous susdits de Berne pouuons aduertir les trois susdits Cantons contre ceux qui voudroient endommager nous & nos citoyens, & ceux que nous auons en gage, & qui sont proprement nostres ; & nous pour aucuns autres, & contre tels ils seront tenus de nous ayder, & sur toutes choses susdites, nous trois Cantons deuons enuoyer lesdits secours par le Brunigh, iusqu'à Vndersuuen, & ceux de Berne donneront argent à chacun des nostres que nous leur aurons enuoyé armé, tous les iours durant tout le temps qu'ils les tiendront à leur seruice & à leurs dépens : & nous nous contenterons de cecy, & que les nostres retournent de leur seruice à Vndersuuen, & non plus outre.

Et si nous susdits de Berne enuoyons nos gens pour secours aux susdits trois Cantons, ou à quelqu'vn en particulier, on obseruera le susdit chapitre iusqu'à Vndersuuen. Et s'il aduenoit qu'ils fussent assiegez communément, alors nous de Berne y deuons aller à nos propres dépens.

Et s'il arriuoit quelque guerre qui touchast à tous, & qu'alors nous susdits de Berne, ou nous trois Cantons allassions contre les ennemis, & les endommageassions en quelque lieu que ce fust ; pour tout cecy aucun qui sera compris en cette Ligue, ne comptera nuls dépens à l'autre.

Si nous de Berne prenions & assaillions le pays d'en-haut nos voisins, alors les trois pays seront obligez d'assaillir les ennemis, & les endommager tant qu'ils pourront ; & pour telle faction nous ne compterons point de dépens l'vn à l'autre : & au contraire si nous susdits trois Cantons assaillons, on obseruera le mesme article.

Nous susdits de Berne nous sommes obligez, que si ceux de Zurich & de Lucerne auoient besoin d'ayder : & s'ils la demandent ausdits trois Cantons leurs alliez, quand nous serons aduertis par lesdits trois Cantons, nous sommes obligez d'enuoyer promptement nostre secours à nos dépens, & de l'enuoyer où les autres iront.

Et si les susdits de Lucerne & Zurich ne donnoient lesdits secours ensemble auec ceux des susdits trois Cantons, pour assister nous de Berne, nous ne payerons nulle chose à ceux de Zurich & de Lucerne.

Et s'il aduenoit qu'en quelque temps il fallut que communément nous de Berne, & nousdits trois Cantons, enuoyassions nos gens au secours l'vn de l'autre, nous auons conclud que s'il arriuoit qu'vne partie allast endommager les ennemis, &c. comme le second chapitre.

Si quelqu'vn compris en cette Ligue auoit quelque plainte ou demande contre vn autre, il ira à la Diette comme dessus.

Et l'Electeur choisira vn homme hors de son pays ou de sa ville, qui sera neutre, & ceux de son party le prieront qu'il prenne cette affaire sur sa foy ; & apres lesdites parties, tant le demandeur que le defendeur en prendront deux autres, chacun pour sa part, & ces cinq sur leur foy expedieront promptement l'affaire, ou par accord ou par iustice, sans aucune contraction.

Le reste est comme aux autres.

Si quelqu'vn compris en cette Ligue estoit en possession de quelque chose, personne ne l'en ostera sans raison, ains chacun l'aydera & defendra au pays auec raison.

LIGVE HEREDITAIRE FAITE ENTRE *l'Empereur Maximilian & Charles Archiduc d'Austriche & les Suisses.*

XXXII.

NOVS Maximilian par la grace de Dieu, Empereur des Romains, tousiours Auguste, Roy d'Allemagne, Hongrie, Dalmacie & Croacie, Archiduc d'Austriche, de Bourgongne, Brabant, Comte Palatin, &c. pour nous mesme, c'est à sçauoir en nostre propre, & aussi comme Protecteur, & au nom de l'Illustrissime Charles Archiduc d'Austriche, & Duc de Bourgongne & de Brabant, Prince d'Espagne, Comte de Flandres & de Tirol, &c. d'vne part ; & noms, & de la Ligue des Suisses, c'est à sçauoir de Zurich, Berne, Lucerne, Vren, Suits,

Vndreuald dessus & dessous Siluie, Zugh auec l'office de dehors. Glaris, Basle, Fribourg, auec l'Abbaye & ville de S. Gal, & le pays d'Appentzel d'autre part : confessons, publions & manifestons, à chacun par la teneur des presentes, comme nous Maximilian éleu Empereur des Romains, par nostre bonté & benignité speciale, & par le deuoir sommes prests, selon qu'il conuient de gouuerner en bonne paix, tranquillité & concorde de tous les nostres, & ceux qui sont du S. Empire, specialement nos hereditaires & fidelles, de quelque degré, sorte & condition qu'ils soient, pour augmenter & accroistre leurs biens, & garder qu'à l'aduenir, ils reçoiuent aucun dommage, ayant humainement ordonné & consideré sur cela, la commodité de nos illustrissimes maisons d'Austriche & de Bourgogne, comme elles sont voisines de ladite Ligue des Suisses, & leur peuuent bien seruir, encor que cela ait esté fait humainement par nostre oncle Sigismond d'Austriche, comme ayant eu perpetuelle vnion auec nostre cher frere Louys de France, pour luy & pour lesdits Suisses, lesdites lettres données à Malines, le 10. de Iuin 1474. & en la teneur suiuante d'vnion hereditaire.

De celle qui fut faite à Zurich, le Lundy auant S. Gal l'année 1477. auec accord que les Suisses seroient subjets, & se monstreroient fideles executeurs & pleins de bonne volonté, & bons voisins du susdit Empereur des Romains, selon qu'il nous conuient, & ausdites maisons d'Austriche & de Bourgogne, & ce à l'honneur du tout puissant Dieu.

Nous Empereur Maximilian, comme Archiduc d'Austriche, auons pour cause de nos pays qui nous sont venus par la mort de nostre susdit oncle Sigismond, & pour les appartenances d'iceux, aussi comme Protecteur de nostre cher & bien aymé Charles Prince d'Espagne, à raison de sa Comté de Bourgogne, auec bon & meur conseil, vraye cognoissance & pleine consideration, auons ordonné l'vnion perpetuelle du Roy Louys, & les suiuantes vnions hereditaires, l'vne auec l'autre comme s'ensuit.

Premierement nous dites parties, & pareillement tous nos successeurs & heritiers, subjets & compatriotes, & tous ceux qui naissent de nous, pouuons & deuons auoir part à l'aduenir perpetuellement à ladite vnion, auec vrayes defenses & promesses, & toute autre matiere, qu'ils seront aydez par chacune de nos Principautez, Comtez, Seigneuries, villes, pays & limites, & auront tout droict d'achepter, & de se fier l'vn de l'autre, sans peril & preiudice des entreprises, & seront asseurez de la personne & des biens, & pourront aussi traitter & pratiquer par tout sans empeschement, charge & innouation d'aucune de nos ordonnances en toutes sortes sans aucune fraude ou dommage.

Pareillement, nous Empereur & Charles susdits, voulons qu'aucun de nos Subjets & successeurs, ne fasse contre la Ligue generale, ny en general, ny en particulier, ny fasse mal à aucun des confederez, d'où il puisse naistre quelque guerre.

Semblablement nous de la commune Ligue des Suisses, voulons que nos successeurs, tous les nostres, & ceux qui sont à present, ou seront à l'aduenir à nous, auec charge de defense & promesses, ou qui en autre sorte seront possedez par nous, tant hommes, que villes & Chasteaux, auec tous nos peuples, ne fassent mal ou scandale, dont quelque guerre puisse naistre au gracieux Empereur, & à Charles Archiduc, leur heritiers, successeurs & subjets, compris en cette Ligue, ou autres qui deuiendront, leurs adherans en general & en particulier.

Et afin que cette loüable conclusion & vnion, entre nous dites parties, & entre nos successeurs, subjets & appartenans, puisse perseuerer auec plus grande intelligence, nous auons declaré, que s'il aduenoit en peu de temps, que nous Empereur en nos pays compris en cette vnion & comme dessus, & nous Charles Archiduc en nostre Comté de Bourgogne, fussions attaquez, ou nos heritiers & successeurs, que nous susdits Suisses, aurons fidele égard à l'Empereur & aux siens, afin qu'ils ne soient pas offencez contre toute raison.

Et pour meilleure paix & tranquillité, nous dites parties auons specialement consenty que nous Empereur Maximilian & Charles Archiduc, pays, & gens compris en cette perpetuelle vnion, auec tous ceux qui à l'aduenir y seront adjoints & appartenans, ne ferons aucune chose qui puisse esmouuoir guerre, & nous dits Suisses en vserons de mesme.

Ceux qui en particulier, ou en general, à present, ou à l'aduenir, auront besoin de

protection & defense, qui sont ou seront adjoints, & appartenans à nous Archidue
d'Austriche, à nos Principautez, villes & iurisdictions comprises en cette Ligue, ou
ceux qui en mesme forme, à present, ou à l'aduenir, en general, ou en particulier,
sont ou seront adjoints, & appartenans à nous Suisses, & qui auront quelque plainte,
procez, action & pretention, si les parties peuuent auec raison estre accordées, le de-
mandeur peut requerir sa partie aduerse de venir à la raison, & en fin deuant les Eues-
ques de Constance & de Basle, presens & futurs, la partie requise se presentera sans
autre delay, sinon que la forme des loix le portast autrement, & telle affaire sera ter-
minée dans trois mois, depuis qu'il sera commencé: & si vne partie ne comparoist, &
n'obeït, ce qui sera iugé s'executera sans aucune appellation, ny requeste, sinon que
quelqu'vn fist paroistre qu'il eust esté destourné & empesché par quelque grande ne-
cessité, ou autre chose.

Les differens des fiefs hereditaires, biens immeubles, de violence, & petites de-
btes d'argent, & semblables causes, se plaideront en la forme suiuant. Ces fiefs seront
plaidez deuant le Seigneur du fief, & selon le droict des heritages & causes, au iuge-
ment des lieux où les biens & où les violences sont faites; sinon que si celuy qui a fait
violence, se soit retiré hors de ladite Iurisdiction, & s'en vouloit fuïr, alors chacun
pourra rechercher plus outre iustice contre le fuyant: & les autres procez & defferens
seront plaidez deuant les Iuges ordinaires des lieux, où les defendeurs habitent; &
ce qui sera iugé raisonnable ausdites causes, sera obserué par toutes les parties, sans
aucun delay, appel, ou requeste.

Afin aussi qu'à l'aduenir on soit preserué de telle violence, il a esté conclu, auant
qu'ils entrent en droict selon l'ordonnance du iugement, que l'vne & l'autre partie
donnera asseurance, qu'en perdant chacun sera satisfait de son dommage.

Les parties qui plaideront, s'obligeront tousiours par escrit à l'endroit des Iuges
éleus pour terminer le procez, de n'en prendre aucune mauuaise opinion, & comme
il a esté conclu par le tres-Chrestien Roy de France Louys, en la perpetuelle intelli-
gence.

Pareillement en l'vnion hereditaire, faite par nostre oncle Sigismond Archiduc de
bonne memoire, où les 8. Cantons, c'est à sçauoir Zurich, Berne, Lucerne, Vri, Suits,
Vndreuald, Zugh & Glaris ne sont compris.

Mais nous dites villes Basle, Fribourg, Schiaffuse, cependant auec lesdits 8 Can-
tons de ladite Ligue, & aussi nous Abbé auec l'Abbaye & ville de S. Gal, & le pays
d'Appentzel, auec nostre ville, nos chasteaux, pays & lieux, sommes depuis peu
en çà venus auec lesdits douze Cantons, en perpetuel droict ciuil des pays adjoints,
&c. comme dessus.

Et nous Empereur Maximilian, Charles Archiduc, &c. acceptons en la perpetuel-
le vnion, comme dessus lesdits de Basle, Fribourg, Soleurre, Sciaffuse, l'Abbaye &
ville de S. Gal, comme les autres susdits Cantons, ainsi que dessus.

Et afin qu'ausdits endroits toutes discordes soient ostées, on a conclu que de tous
costez tous actes & propos deshonnestes cesseront, & quiconque y contreuiendra,
sera condamné selon la forme des paroles, sans aucune faueur.

Pareillement tous les dix ans, chacune des parties se fera lire la presente vnion, pour
mieux sçauoir ce qui doit estre obserué.

Semblablement nous dites parties, auons reserué en cette vnion le sainct Siege, le
S. Empire, & tous ceux à qui nous sommes obligez.

Nous auons aussi reserué que la Ligue, vnion & intelligence, droict ciuil & droict
des parties, & cette nostre hereditaire vnion, declaration, renouuellement auec les
meliorations, sera en general & en particulier, par nous dites parties, & par nos heri-
tiers, successeurs, subjets, &c. à l'aduenir inuiolablement, & sans fraude, obseruée &
executée.

Et sur ce, par grace speciale nous auons consenty, nous Empereur pour nous, &
comme Protecteur de Charles Archiduc, pour augmentation de bonne volonté, de
donner toutes les années ausdits Suisses, en la ville de Zurich, le iour de la Saincte
Croix de May, & à chacun desdits Cantons par honneur, deux cens florins de Rhein,
& à l'Abbé de S. Gal, & au pays d'Appentzel, cens florins chaque année à chacun,
iusqu'à tant que ledit Charles d'Austriche, sera entré en possession de ses Estats here-
ditaires.

by Google

Et nous Empereur, voulons aussi que ledit Charles paruenu en âge de majorité, confirme la presente vnion auec serment, &c.

Et en foy de la presente seellée du seel de nous Empereur & Charles Archiduc, & heritiers & successeurs de tous deux; Nous nous obligeons d'obseruer & executer inuiolablement tous les articles & poincts de la Ligue, & pour ce nous auons cy-attaché nos sceaux, & iuré d'obseruer, &c.

Donné à Bude en Hongrie le 7. Feburier 1517. de nostre Empire le 15. & de nostre regne de Hongrie le 21.

VNION DES TROIS LIGVES DES Grisons auec les Cantons.

XXXIII.

NOvs Bourg-maistre, Senat, Amans, Conseillers, Compatriotes, & Communautez de Zurich, Lucerne, Suits, Vndreuald dessus & dessous Siluie, & Zugh, & ses Officiers, Glaris & les sept Cantons, d'vne part: & nous Amans, Communautez de Rifestris, Fioghs & Communautez de Lugres, Amans & Communautez de Iordi & en la Ioppe: Amans & Communautez d'Vbersauih: Amans & Communauté d'Ilris: Amans & Communautez de Scor: Amans & Communauté de Rhegemburg, ensemble auec la Toscane & Retz: Amans & Communauté de Chiriuald: Amans & Communauté de Musocoo & Rogeret: & toute la vallée d'Atrisoye: Amans & Communauté de Teuleur: Amans & Communauté de Scoppouiuem: Amans & Communauté de Fiuz, Tous communément de la Ligue Grise en l'Alme Rhetie, d'autre part: nous sommes ensemble vnis en vne perpetuelle & fidelle Ligue, &c. Que l'vn honore l'autre, qu'on ne moleste personne, qu'on se secoure & defende l'vn l'autre, &c.

Et s'il naissoit quelque different parmy nous, &c. il faudra aller à Valestant, & là le terminer.

Et s'il y auoit quelque different entre des personnes particulieres, on agitera la cause au lieu où le defendeur habite; si l'on manque à luy faire droict, il le peut rechercher ailleurs.

Et qu'à l'aduenir en s'alliant auec d'autres, on ne preiudicie à la presente, & qu'elle persiste parmy toutes les autres qui se feront.

Si toutes les deux parties venoient à auoir guerre auec quelqu'vn, qu'alors aucune partie n'accepte la paix, que l'autre n'y soit comprise.

En foy dequoy, &c. Donné le Mercredy auant la Sainct Iean mil trois cens nonante-trois.

Pour venir aux Valaisiens, en l'an mil quatre cens dix-sept, on vid allier auec Lucerne, Suits, Vndreuald & Vry cinq dixaines, Sion, Sidres, Visp, Brig & Gembs.

Depuis en l'année mil cinq cens vingt-huict, l'alliance fut renouuellée par l'Euesque, son chapitre, & les sept dixaines de tout le Valais, auec Vry, Suits, Vndreuald, Lucerne, Zurich, Fribourg & Soleurre; & en l'an 1475. ils s'estoient alliez auec les Bernois.

CONCLVSION, ET ARTICLES DV DROICT commun auec les Seigneurs, & Pays des Valaisiens.

XXXIV. PRemierement, nous N. N. sommes alliez ensemble en droict commun, & ainsi que nos predecesseurs ont esté, &c.

Que nous nous deuons amiablement ayder l'vn l'autre, &c.

Et dautant que pour beaucoup de raisons, plusieurs villes se sont departies de l'ancienne foy Chrestienne, quand elles nous en voudroient retirer, nous nous deuons ayder, & secourir l'vn l'autre à nos dépens.

On iugera les homicides, où ils auront esté commis, & aucun ne gagera, &c. comme cy-dessus.

Aucun n'ordonnera des charges, daces, ou autres choses aux subjets de l'autre, mais l'on viura publiquement comme par le passé, &c.

S'il aduenoit, &c. que l'vn puisse s'entremettre auec l'autre.

Nous nous reseruons tous deux l'ancienne liberté, & la vie que nous auons maintenuë par le passe.

Nous nous reseruons aussi les plus vieilles Ligues, venant à forclore seulement le chapitre qui concerne la Foy Chrestienne, pour la defense de laquelle on doit empescher quelque vieille Ligue que ce soit.

A cette Ligue se sont encore joints l'Euesque & le Chapitre de Surs, & deux dixaines Sus & Reuen, qui se reseruent les plus anciennes Ligues.

En foy, &c. Donné le iour de saincte Catherine 1528.

L'Abbé & ceux de sainct Gal firent perpetuelle alliance auec les Cantons de Zurich, Lucerne, Suits & Glaris, en l'an 1454. encores qu'ils fussent feudataires de l'Empire.

LIGVE DE SAINCT GAL.

34
~~XXXV.~~ NOvs Bourgmaistre, &c. de Zurich, Berne, Lucerne, Suits; Zugh & Glaris: Nous Bourgmaistre, Conseillers & citoyens de la ville de sainct Gal, nous sommes perpetuellement alliez.

SENSVIT LA FORME DE LA LIGVE.

~~XXXVI.~~ SEcondement, nous nous deuons defendre l'vn l'autre, &c. & aucune partie ne doit commencer guerre, ny faire paix ou ligue, sans le consentement de toute l'autre, ou de la plus grande partie.

En nos differens nous deuons obeyr au fidele conseil des parties non interessées, & nous accommoder ensemble, ou par accord ou par raison.

Si entre nous dits confederez, &c. comme cy-dessus.

Si quelqu'vn faisoit vn meurtre, ou quelqu'autre mal & dommage, il sera iugé & chastié selon la loy de la Iurisdiction où il aura fait quelque mal.

Nous auons reserué l'vn à l'autre, &c. comme cy-dessus.

S'il arriuoit quelques differens, qu'on les dépesche, &c.

En foy dequoy, &c. Donné le Ieudy d'apres la Pentecoste, l'an mil quatre cens cinquante-huict.

Mulrhanson s'allia auec les autres, l'an mil cinq cens quinze, & sa ligue contient mesme chose que les autres, comme aussi celle de Rotuuil, confirmée l'an mil cinq cens dix-neuf.

LA DERNIERE PAIX FAITE AVEC CEVX DE Zurich, le iour de S. Octauian l'an 1581.

35
~~XXXVIII.~~ NOvs Capitaines Bannerals, Conseillers de guerre & de paix, & Communautez des cinq Cantons, c'est à sçauoir Lucerne, Vren, Suits, Vndreuald & Zugh, d'vne part: & nous, &c. de Zurich, Berne, Basle & Schiafuse, d'autre: toute chose laissée, sommes venus à vraye & fraternelle paix ensemble, &c. Cette paix contient quelques articles de Religion, & quelques autres particuliers, &c.

Premierement, que les 5. Cantons demeurent en l'ancienne Religion Chrestienne, auec leurs adherans. 36

Ceux de Zurich, &c. demeurent en la nouuelle Religion.

Qu'ils ne se méprisent l'vn l'autre pour raison de la foy.

Qu'elle demeure en la teneur des autres Ligues.

Qu'on laisse aller les prisonniers de tous costez auec payement raisonnable.

Que tous differens nez entre nous en la presente guerre & auparauant, soient annullez.

En foy dequoy, &c. Donné le iour de S. Octauian, l'an 1531.

PAIX

PAIX DE BERNE. 1537.

XXXVII. Cette paix fut concluë par l'entremise du Roy de France, & la guerre estoit entre lesdits 5. Cantons & les autres, pour raison de la Religion, à cause qu'ils suiuent l'Eglise Romaine ; & ils conclurent que chacun croiroit à sa mode, & premierement que de la nouuelle foy on pourroit venir à l'ancienne, & celuy qui voudra demeurer en la foy en laquelle il se trouue, le pourra faire.

Brengard, Maligier & Frimon, & chacun se reserue ses amis, & adherans.

Pour raison de la foy, ils ne se mespriseront pas l'vn l'autre.

Toutes les deux parties retourneront sous la forme des ligues iurées.

Ceux de Berne payeront aux 5. Cantons 5. mille escus au Soleil, pour les dommages faits à plusieurs Eglises.

Les prisonniers payeront premierement la despense.

Par la presente paix, tous les differens nais auparauant, seront abolis, & iamais on ne les pourra ramenteuoir.

En foy dequoy, &c. Donné la vigile de saincte Catherine l'an 1537.

Voilà les traittez faits entre ces peuples, qui peuuent presque entierement apprendre au Lecteur, de quelle sorte ils se gouuernent.

Or ces peuples sont diuisez en 19. membres, dont est composé vn corps seul & bien vny ; & ces membres sont les 13. Cantons, les Grisons, les Valesiens, S. Gal, Multanson & Rortuuil.

Surquoy il faut remarquer que les Republiques dont on a quelque memoire, ont tenu trois voyes pour s'estendre.

La 1. fut celle qu'obseruerent les Spartins & les Atheniens, qui apres auoir conquis les Citez, se les rendoient aussi-tost sujettes ; & n'ayans pas le pied assez fort pour soustenir vn si grand fardeau, se ruinerent. Car c'est chose malaisée de tenir par force les places qui ont accoustumé d'estre libres, & ce moyen est plus inutile que nul autre.

L'autre chemin fut tenu auant que l'Empire Romain s'éleuast, par les Toscans, qui auoient douze villes, entre lesquelles estoient Friezoli, Arezze & Volterre. Il y auoit vne ligue de plusieurs Republiques, entre lesquelles il n'y auoit nulle difference d'authorité, & ils rendoient compagnes de leur puissance, les terres qu'ils venoient de conquester.

La 3. voye a esté tenuë par les Romains, qui s'associerent plusieurs Republiques, qui viuoient toutes sous mesme loy, & les Romains se reseruoient la seule authorité de commander, & d'entreprendre.

Cette façon fut iugée meilleure que toutes les autres, ainsi qu'on en vit les effects. Apres cettuy-cy on peut mettre celle des Toscans, auec laquelle ils tinrent l'Empire de la Toscane, & d'vne grande partie de Lombardie, & demeurerent longuement libres & paisibles, iusqu'à tant qu'il vint vne vertu qui accabla la leur.

Leur façon qui est obseruée auiourd'huy par les Suisses, & leurs confederez, qui sont tous vne Republique diuisée en plusieurs, entre lesquels il n'y a nulle distinction de degrez, veu qu'ils ont chassé tous les Seigneurs qui auoient Iurisdiction en leur Estat, & il n'y a parmy eux point d'autres Superieurs que ceux qui sont Magistrats.

Tous les autres sont égaux, combien qu'il y en ait quelques-vns qui sont beaucoup estimez des autres pour leur prudence, & entr'eux l'on estime fort la noblesse, comme on fait aussi à Argentine, où nul ne peut estre admis aux Magistrats & dignitez de la ville, s'il ne prouue qu'il est gentil-homme de quatre races.

Mais afin de dire encor quelque chose particuliere de leur gouuernement, vous deuez sçauoir, qu'on élit de chaque compagnie vn nombre égal de personnes, lors qu'il est question d'aller en quelque conseil public.

Or il y a deux Conseils publics aux villes de Zurich & de Basle, qui sont de plus grande authorité, c'est à sçauoir le grand Conseil, lors que plusieurs s'assemblent au nom de tout le peuple, & cettuy-cy n'est assemblé qu'aux plus importantes & pressantes affaires du public ; & le petit, qui gouuerne tous les iours la Republique, & cognoist les differens des citoyens : à Zurich le grand Conseil est de deux cens hommes, à Basle de deux cens quarante-quatre.

Le petit Conseil du Zurich est de 50. hommes, & celuy de Basle de 64. Car on en met 12. de chaque compagnie au grand Cõseil, mais à Zurich, on en choisit 18. d'entre les nobles. Ceux de Zurich donnent trois hommes pour bande ou tribu, pour le petit Conseil, & ceux de Basle quatre. Ils adioustent à cela deux Consuls qui sont chefs du

Conseil public en chaque ville. Et à Basle, il y a outre cela 2. Tribuns qu'on nomme Chefs auec les Consuls. Dauantage à Zurich la compagnie des nobles enuoyent six hommes au petit conseil, au lieu que les autres compagnies n'en enuoyent que trois, & encor les autres six sont éleus de quelque compagnie, ou tribu qui plaist au Magistrat. Le petit Conseil est diuisé en vieil & nouueau.

On nomme vieil Senat, ceux qui ont vacqué à leur office l'espace de demie année. Or encor que ceux-cy s'assemblent lors qu'on tient le Conseil, toutefois ils ne sont pas tousiours appellez, & il y a des choses qui se font seulement par le nouueau Senat. A Basle le grand Conseil il est diuisé de mesme, & le petit Conseil s'assemble ordinairement trois ou quatre fois toutes les sepmaines. Chaque Senat a pour Chef vn Consul qu'ils appellent Bourg-maistre, c'est à dire maistre des Citoyens, qui est éleu par le grand Conseil. Ceux qui ont plus de pouuoir apres les Consuls, sont Tribuns, que ceux de Zurich nomment Oberiste meister, & ceux de Basle Zunfftmeister. Il y en a 3. à Zurich & 2. à Basle. Si quelqu'vn en desire sçauoir dauantage pour ce regard, qu'il lise Iosias Simlerus, qui en a escrit tout au long.

Venons maintenant au poinct qui est plus considerable. Tous ces Cantons viuent en façon de Republique, veu qu'ils sont tous vn corps ensemble, & estant separez ils sont membres, combien que chaque Canton ait son Chef pris de sa principale ville, ou bourgade. Car chacun fait son assemblée particuliere, mais quand il se traitte quelque chose de grande importance, on tient la Diette generale en vne des villes ordonnées entre eux, à laquelle 4. ou 5. hommes des principaux de chaque ville ou bourgade se vont rendre. Et aux deliberations qui s'y font, elles sont toutes de bon accord, combien qu'vne ville n'ait nulle authorité sur l'autre.

Et s'il aduient que la guerre se fasse pour tous les Cantons, chacun met pour sa rate part, ce qui est necessaire pour cette guerre, & ce qui est conquis est commun à tous. Il est vray que si par fois deux ou trois Cantons, acquierent ensemble quelque chose auec les armes, la conqueste n'est pas aux autres, mais à ceux-là seuls qui l'ont faite. Et combien qu'il semblast aux autres qu'ils y doiuent participer, ainsi qu'il est arriué, ils ne peuuent, pource que le Roy de France a iugé, estant requis par eux comme Iuge en cette difficulté, que la conqueste particuliere, appartiendroit aux particuliers. Et pour cette cause, quand vn Canton veut faire particulierement la guerre, on fait leuée de gens sur ses terres.

Mais s'il falloit vne armée (par exemple pour le Roy de France) de 25. mille hommes de pied, on bat le tambour, & tous les Cantons donnent les hommes qu'ils veulent, & lors les Capitaines en élisent 25. mille, entre 35. ou 40. renuoyent les autres en leur maison & chaque Canton a son principal estendart.

Les Valaisiens, ont pour Prince & Seigneur tant temporel que spirituel, l'Euesque de Sion, par octroy de Charlemagne, confirmé apres par d'autres Empereurs, & cét Euesque est éleu par les Chanoines de Sion, & par quelques Deputez de toutes les sept dixaines. On donne apres à ce Prince vn Iuge pour les causes profanes, qui est appellé Capitaine; & toutes les deux années à Noël, les Deputez de l'Euesque, & les dixaines élisent le nouueau Capitaine. Chaque dixaine a ses Iuges & Officiers, de mesme que les six Communautez nommées Bannieres, ont leurs Gouuerneurs & leurs Iuges.

Quant aux Grisons, ils se gouuernent populairement, & tiennent de deux en deux années, leurs Diettes à Chur, où ils creent les Officiers, & publient les Loix.

RELIGION.

DEs treize Cantons, il y en a quelques-vns qui sont entierement Catholiques, d'autres qui sont mélez, & d'autres qui sont heretiques tout à fait.

Les Catholiques sont Suits, Vren, Vndreuald, Lucerne, Zugh, qui sont contigus l'vn à l'autre; Fribourg & Soleurre sont diuisez en cinq, & entre-eux mesmes, & Soleurre est pour la pluspart Catholique, & Fribourg aussi Catholique; & Zurich, Berne, Basle & Schiaffuse, sont heretiques.

Les mélez sont Glaris & Appentzel. Ces deux estans entre les Cantons Catholiques & les heretiques, participent des qualitez des vns & des autres. Il est vray que les principaux d'Appentzel, & la plus grande partie du peuples sont Catholiques.

Le premier Canton où l'heresie mit le pied, fut celuy de Zurich, pour raison de certain mescontentement, né du manquement de la paye que les habitans pretendoient leur estre deuë par le Pape Iules II. à quoy ils furent incitez par Zuingle; & l'année

mil cinq cens vingt-six, abolirent la Messe en tout leur pays, & luy substituerent la Cene, & la mesme secte s'estendit au Canton de Basle, le 26. de Ianuier l'an 1528. A Berne, apres vne longue dispute faite deuant le Senat, on ietta par terre les Images des Saincts, & on y abolit la Messe.

Quant aux Grisons, ceux de la Ligue Grise, sont pour la plus grand part Catholiques, & les autres presque tous heretiques, qui suiuent la doctrine de Zuingle, qui renouuella l'erreur iadis condamné du Sacramentaire Berenger. Toutefois on fait l'Office à la Catholique, à Chur, ou Coïre, & Fustemberg, où l'Euesque est obligé à demeurer la moitié de l'année, & à Rossun, fiefs des Archiducs d'Austriche.

En la vallée Agnadine, & en la Pregalie, qui appartiennent à la Ligue de la maison de Dieu, & en plusieurs lieux des huict contrées, il y a des villages où l'on n'a dit la Messe depuis beaucoup d'années en çà. Posclaue lieu de la Ligue de la maison de Dieu, est diuisé en Heretiques & Catholiques, mais ceux-là ont continuellement vn Ministre, au lieu que les autres ont esté quelques années sans Prestres. Il est permis à chacun entre les Grisons de viure comme bon luy semble, & de suiure la Religion qu'il veut, & toutefois ceux de la nouuelle opinion tyrannisent bien souuent en cela les Catholiques, veu qu'encor qu'ils se seruent de Ministres de toute nation, ils ne veulent que les Catholiques ayent des Prestres estrangers, & ceux du pays qui font leur deuoir, sont suiets à mille outrages. Qui fut en partie cause en l'an 1620. du massacre qui se fit desdits Grisons Protestans par les Catholiques de la Valteline, qui se reuolterent contr'eux, & qui est cause aussi de la perte de toute cette vallée occupée maintenant par le Roy d'Espagne contre toute sorte de droict, & au suiet dequoy les armes se leuent auiourd'huy en Italie, Sauoye, Suisses & Grisons, pour la restablir en son premier estat.

DES DIFFERENS ENTRE L'EVESQVE DE *Coïre & les Grisons, d'où est arriué le trouble de la Religion en la Valteline.*

LEs Euesques de Coïre ont auant cent ans, eu de grandes disputes & differens (souuent depuis renouuellez) auec les Grisons, de tous lesquels ils sont Seigneurs spirituels: mais principalement auec la Ligue de la Cadde, qui est la plus grande des trois Ligues grises, de laquelle ils estoient aussi Seigneurs temporels, qui est la cause du nom qu'elle porte de Cadde, comme ligue de la maison de Dieu, parce qu'ils estoient sous l'Eueché.

Mais le plus grand desdits differens, comme il est facile à croire, fut au temps du changement de la Religion, qui aduint quand & celuy des Suisses, que se trouuant audit siege Episcopal, vn nommé Paulus Euesque, accablé de plusieurs ennemis & trauaux de plusieurs ames, fut enfin contraint d'accorder à ladite ligue de la Cadde les six articles qui suiuent.

1. Qu'il laisseroit demeurer tout le pays en sa Religion moderne.
2. Qu'il ne resigneroit l'Eueśché à nul autre, sans le vouloir & sçauoir du Chapitre de la Cadde en general.
3. Qu'il n'engageroit, ny ne vendroit aucune chose des proprietez de l'Eueśché, sans le consentement dudit Chapitre de la Cadde.
4. Qu'il rendroit compte audit Chapitre & à la Cadde, des choses & appartenances de l'Eueśché, quand il en seroit requis.
5. Qu'il laisseroit en force & vigueur, les ventes que la Cadde auoit faites de quelques proprietez de ladite Eueśché, au temps dudit Euesque Paulus.
6. Et qu'il pouruoiroit tousiours personnes de la Cadde, aux offices de l'Eueśché, comme Maistre d'Hostel, Bailly de Surstuans, & Capitaines à Furstambery & Ramus.

Et faut notter, que ce qui donna grande occasion à ce tumulte & mal-veillance, desdits de la Cadde contre ledit Paulus, fut que luy estant estranger & Secretaire de l'Empereur Maximilian, paruint audit Eueśché par resignation & composition auec son predecesseur, qui estant en assez mauuaise intelligence auec les Grisons, s'estoit retiré en la Cour dudit Empereur: & en ce temps estant arriué le changement de la Religon en Allemagne & en Suisse, le different ayda peut-estre beaucoup à le faire

ausdits Grisons : pour le moins est-il certain, que s'il voulut auoir quelque repos, il fallut qu'il accordast lesdits six articles, & auec tout cela, en eust-il bien peu durant 38. ans qu'il fut Euesque.

Entre ledit Paulus & Beatus, Euesques de Coire il y en a eu deux, dont le dernier nommé Thomas, estoit de la famille de Planta.

A la mort de cettuy-cy, arriuée l'an 1565. il y eut vne grande brigue entre ces deux maisons de Planta & Salis, qui sont ennemis & les premiers de cette nation, à qui toucheroit ladite Euesché, en quoy les Planta, par la grande authorité du feu sieur de Rothmus, qui a peut-estre esté la principale cause d'auoir fait machiner & aduancer la mort qu'on luy a fait souffrir au dernier tumulte, preualurent d'vne voix à l'election pour ledit Beatus, qui le deuoit garder au fils dudit Rothmus, Doyen de Coire, encore ieune : mais les Salis, ayans l'autre partie des voix du Chapitre & la faueur de la Cadde, introduisirent comme de force, vn des leurs en ladite Euesché ; où il tint bon quelque temps, durant lequel se firent quelques voyages à Rome, d'vne part & d'autre : & finalement au bout de quelques mois par la prudente conduite de feu Monsieur de Bellievre, lors Ambassadeur pour sa Maiesté tres-Chrestienne en ces pays, & l'interuention des Suisses, ledit Beatus comme legitimement éleu, fut receu & installé : estant à presumer que ce qui fit entrer si auant le General de ladite Ligue de la Cadde, & fauoriser à la partie de Salis, outre le credit qu'ils ont en icelle, estans recogneus les premiers en antiquité, en biens & en nombre d'hommes, qui sont habituez en la pluspart des communes d'icelle, ce fut pour essayer d'estre aussi en l'election selon la promesse qu'ils auoient exigée dudit Euesque Paulus, à sçauoir qu'il ne resigneroit l'Euesché à nul autre, sans le vouloir & sçauoir du Chapitre de la Cadde.

Tant y a qu'en la poursuitte de ce different, furent faites de part & d'autre de grandes assemblées, mangeries & despences, & empruntez de grosses sommes de deniers partie par ladite Ligue en general, & partie par les Salis en particulier, dont les obligations & parcelles montent à 20. ou 25. mille florins.

Sous pretexte de payement desquelles sommes, ladite Ligue & lesdits Salis ont longuement querelé contre ledit Euesque, pour en estre payez des reuenus de l'Euesché, partie desquels ils ont saisis, & tiennent encore auiourd'huy en sequestre, ou recherchent nouuelles conditions aux fermens, qu'aucunes communes luy doiuent prester comme homme de l'Euesché, & donné autres trauerses qui peuuent tomber en la fantaisie de personnes si licentieuses, comme ont tousiours esté ceux-cy, & qui ont quasi tous changé de Religion, & n'ont faute de Ministres de la nouuelle opinion qui mettent du bois au feu, au lieu d'y apporter de l'eau.

L'Euesque pour se redimer de ces vexations, eut recours à Messieurs les Cantons des Suisses, lesquels écriuirent aux trois Ligues grises, qui par plusieurs fois y ont mis la main & fait quelques arbitremens ; mais n'y estans obeis, lesdits sieurs Suisses y enuoyerent aussi des Ambassadeurs, qui proposerent & baillerent certains moyens par écrit, pour venir à quelque accord ; & cela encore n'ayant peu sortir effect, ains se renouuellant tousiours quelque tumulte, à cette occasion lesdits sieurs Suisses y enuoyerent derechef 7. Ambassadeurs au nom des 17. Cantons, lesquels au mois de Nouembre 1569. donnerent certaine sentence ou arbitrement, confirmans par icelle les moyens baillez par les precedens Ambassadeurs Suisses, & vne Sentence des trois Ligues Grises, donnez à Illan en l'an 1566. qui ne se sont peu voir ny en sçauoir la teneur, n'y ayant que l'Euesque qui les ait & tient à Fustemberg au Comté du Tirol, où il faisoit continuelle residence ne se fiant dans Coire.

Par cette derniere Sentence, il appert que les parties auant que se sousmettre à ce qu'arbitreroient lesdits 7. Ambassadeurs, firent quelques protestations de part & d'autre. La Cadde entr'autres choses, que ce fust sans preiudice de ses franchises, & qu'elle fust deschargée des dépenses faites en la controuerse desdits Euesques ; & l'Euesque, qu'il ne fust tenu de payer aucune chose qui seroit donnée, que premierement on ne luy eust fait les fermens qui luy sont deus, & relasché les sequestres de ses reuenus, sans lesquelles protestations & conditions, lesdits Ambassadeurs ordonnerent que ledit sieur Euesque fourniroit dix-huict cens florins, pour ayder telles desdites dépenses bon luy sembleroit, en quoy semble y auoir de l'ambiguité, & estre demeuré aux parties dequoy disputer de nouueau.

Depuis ledit Euesque a continuellement demeuré audit Fustemberg, sans s'estre laissé voir à Coire, qu'en ce Pytache de la S. Martin, qu'il y arriua apres les deux

Ambassadeurs Suisses qu'il y auoit fait venir, & en est party incontinent apres eux, qui est cause que faisant ses dépesches audit Fustemberg, en Suisse & ailleurs, on n'a pû estre informé du fonds de ces differents iusques à present.

Que dés lors il y auoit chose dont ledit Euesque auoit à rendre compte à Dieu, c'est qu'en cette obstination & negligence de pouruoir & veiller sur son troupeau, ce peu de communes qui retiennent encore la Religion Catholique en ladite Ligue de Cadde, dont n'en y a plus que celles de Sursetz, & quelque partie en deux ou trois des autres, d'vnze qu'elles estoient, sont pour quitter la Religion, & prendre la Protestante que tient tout le reste de ladite Ligue; y ayans deux causes assez specieuses pour les y porter, l'vne qu'ils demeureront déchargez des reuenus que ledit Euesque prend sur eux, dont ils doiuent les arrerages depuis sa promotion à l'Eueshé, plustost que payer; l'autre qu'estant luy ordinairement absent de son Eueshé, n'y ayant personne qui fasse les visites par les Parroisses, comme c'est la coustume, dont son Chapitre se plaint fort, lesdits Catholiques demeurent quasi sans Pasteurs, mais non sans sollicitation de Ministres de l'autre Religion, qui ne demandent qu'à les lier de leur party.

Les pratiques de Salis ayans tousiours continué és Grisons, se sentans fortifiez des Grisons Protestans, & de la Ligue de la Cadde, poursuiuirent le Planta qu'ils auoient pour ennemis, lesquels mélez & assistez de quelques autres dudit party de Planta, apres auoir communiqué de leurs desseins, tant auec l'Empereur qu'auec le Gouuerneur de Milan, conspirerent sur la vie des Grisons Protestans, residens auec les Catholiques dans la Valteline, & executerent leur conspiration sur les principaux desdits Grisons, qu'ils massacrerent estans au Presches & en leurs maisons, par tous les lieux de ladite Vallée, sous pretexte de la Religion Catholique oppressée par lesdits Grisons Protestans, & des torts & iniustices qu'ils disoient leur estre faites par les mesmes: les principaux autheurs de ces meurtres, furent lesdits Planta & Robustel, qui souleuerent & porterent toutes les communes Catholiques à commettre ce massacre, non sans opinion qu'on a tousiours euë, d'y auoir esté porté par les pratiques estrangeres.

Ainsi les Valtelins Catholiques ayans tyranniquement fait mourir les Officiers desdits Grisons heretiques, au mois de Iuillet de l'année 1620. se presumans que dans peu de temps ils seroient surchargez d'vne grande & puissante armée protestante, que les sieurs des Ligues assembloient de toutes parts, pour se vanger d'vne si signalée entreprise, & de la mort de tant de peuples massacrez, au iour de la susdite expedition, & qu'ils n'estoient pas assez puissans pour se pouuoir defendre contre les Suisses, Hollandois, & toutes autres sortes de gens de guerre leuez en leur faueur, és Cantons de Berne & de Zurich, enuoyerent humblement supplier le Gouuerneur de Milan (qui n'attendoit que cette occasion pour s'en emparer) comme plus proche Estat Catholique voisin, de les prendre en sa protection & sauue-garde, & de leur enuoyer secours prompt & suffisant pour s'opposer à la defense de l'armée des Grisons en la Valteline.

Ledit Gouuerneur de Milan ayant receu sur cela la volonté du Roy d'Espagne son Maistre: non seulement donne puissant secours de caualerie & d'infanterie ausdits Valtelins, auec lequel ils se defendent desdits Grisons, & mettent leurs armées en pieces: mais de plus lesdits Milanois se saisissent de toutes les forteresses de la Vallée, y bastissent de nouueaux Forts iusques au nombre d'vnze, fortifient Chiauenne, Sondrio & Coïre, & tiennent toute ladite ville sous leur pouuoir & subjection.

Aussi-tost recogneut-on que ce fut alors que l'Espagne estoit venuë à bout de son dessein projetté il y a plus de deux cens ans, qui est de fermer le passage de l'Italie aux François, & empescher le secours que les Venitiens & autres Estats de l'Italie pourroient esperer de leurs amis & alliez estrangers en cas de necessité; que c'estoit la commodité que de tout temps l'Espagne auoit desirée, pour faire passer aisément les troupes d'Italie en Allemagne & Pays-bas; & pour ce sur cette inuasion, le Roy de France a iuste droit de s'interesser. Sauoye, Venise, les Suisses, & vne grande partie d'Italie, ont droit de se plaindre d'vne telle entreprise, & viennent aux resolutions d'vne guerre, pour restablir les choses en l'estat qu'elles estoient.

Sur cét affaire, sa Majesté tres-Chrestienne enuoye Monsieur le Comte de Bassompierre son Ambassadeur extraordinaire en Espagne, pour venir à quelque grãd accord de ladite Valteline, & au moyen d'y pacifier le trouble éleué entre les Catholiques

ed by Google

z les Grisons : estant à Madrid, & le poinct consulté au Conseil de Castille, furent resolus les articles suiuans.

1. Que la Valteline seroit remise en l'estat qu'elle estoit auparauant.

2. Que tout ce qui auoit esté fait par les Catholiques sur les Grisons, seroit aboly, cassé & annullé, & que lesdits Grisons leur en accorderoient pardon.

3. Que les Forts & fortifications y faites depuis le mois de Iuillet 1620. seroient demolies & abbatuës, & les garnisons Milanoises & estrangeres congediées.

Mais pource que les Grisons n'auoient voulu signer ledit pardon accordé aux Catholiques Valtelins, lesdits Catholiques ne voulurent en aucune façon souffrir la restitution de ladite Vallée ausdits Grisons, pour la crainte qu'ils auoient d'estre massacrez estans retournez sous leur domination ; & comme sa Majesté tres-Chrestienne & les autres Princes & Estats alliez, pressoient lesdits Valtelins d'accepter ledit traitté fait à Madrid entre les deux Couronnes, & de rendre la Vallée aux Grisons sous la protection des deux dites Couronnes ; & qu'à faute de ce faire, de démolir leurs Forts, rendre le pays libre comme il auoit esté, & faire retirer les garnisons Milanoises qu'ils y auoient appellées, ils y seroient contraints par la force des armes.

XLI. Il y a long-temps que le Roy d'Espagne a fait cognoistre sa jalousie pour l'alliance generale de la Couronne de France auec les treize Cantons des Suisses : ayant dressé de longue-main ses Intentions pour en auoir sa part, nos Roys l'ont tousiours empesché, & iamais n'y a peu mettre le pied comme Roy d'Espagne, bien qu'il y ait alliance pour le Domaine de la maison d'Austriche.

Aussi quand sous le regne du Roy Charles IX. le Roy d'Espagne demanda d'estre receu en ladite alliance des Suisses ; Monsieur de Bellievre Ambassadeur de France, voyant que les Suisses Catholiques estoient quasi persuadez de preferer les nouuelles amitiez aux anciennes, leur representa les grands secours qu'ils auoient reçeus de la Couronne de France pour l'affermissement de leur liberté, & comme au contraire la maison d'Austriche auoit fait tous ses efforts pour l'estouffer.

Que les Suisses auoient fait la guerre contre Leopold Archiduc d'Austriche tué à la bataille de Morpach, & contre Albert & Maximilian Empereurs ; qu'ils eurent contre ce dernier huict rencontres en huict batailles, & en huict diuers lieux.

Qu'ils deuoient prendre garde à ne se fier à l'alliance d'vne maison offensée, en laquelle saignoit encore la playe de la mort de trois Princes defaits par leurs armes.

Qu'il n'ignoroit point que le Roy d'Espagne, comme descendu de la maison d'Austriche, n'eust des desseins hereditaires sur eux, pour raison dequoy la grandeur & prosperité de ses affaires leur deuoit estre suspecte.

Ces remonstrances porterent si viuement en leur persuasion, que tous les Ambassadeurs d'Espagne s'en retournerent comme ils estoient venus.

Mais depuis les guerres ciuiles, le Roy se vid chargé de tant d'affaires au dedans du Royaume, qu'il ne luy fut possible de penser au dehors. Ce fut vne belle occasion au Roy d'Espagne de faire ses affaires parmy les Suisses, & de gaigner le jeu, puis que personne ne ioüoit contre luy : & comme les amitiez mercenaires s'euanoüissent quãd l'argent manque, les escus de France ne paroissans plus en Suisse, l'Espagnol fit semer tant de ducatons par les petits Cantons, qu'ils estoufferent toutes les premieres semences des fleurs de Lys, de sorte que l'on vid en France Suisses contre Suisses, les vns rendans deuoir au Roy, comme ses alliez, les autres armez contre son seruice comme stipendiez par le Roy d'Espagne.

Quand ils virent qu'ils n'estoient payez de leurs pensions, que leurs Capitaines & Colonels ne retiroient rien de ce qui leur estoit deu, les cinq petits Cantons s'attacherent plus estroittement auec le Roy d'Espagne, & le Colonel Phistier qui auoit vne grande croyance parmy eux, leur apprit à ne ietter les yeux que sur le Soleil qui se leuoit aux Indes, leur fit oublier leurs vieux amis : les Cantons les plus puissans demeurerent tousiours fermes en l'amitié du Roy.

XLII. La prudence de feu Monsieur Bruslard, du depuis Chancellier de France, se monstra en cette mauuaise maison : car il entretint le seruice du Roy, contre toute esperance au plus fort des troubles ; & lors que le Roy n'auoit pour sceptre que sa lance, pour son Louure qu'vne tente, pour tout credit que l'esperance, & le droict legitime de la Royauté. Il se peut dire qu'il a fait vn grand seruice à la France en cette charge ; & les plus sages se sont estonnez comme il sçeut maintenir les affections de

ces peuples, lors qu'elles n'estoient soustenuës que des paroles de sa prudence, & comme il a peu faire durer si long-temps, l'esperance parmy le commun desespoir des affaires de France.

Le Roy auoit fait ce qu'il auoit pû pour leur donner de l'argent, la Cour de Parlement auoit verifié quelques Edits, dont la finance estoit destinée pour les contenter, comme celuy de la reünion des Greffes à son Domaine, celuy de la marque des cuirs & de la maistrise des mestiers.

Cependant que les Capitaines & les Colonels trauailloient à l'execution, l'Ambassadeur entretenoit les autres de belles paroles & en de grandes esperances. Il leur communiqua les conseils du Roy, pour l'establissement des affaires, & le payement de ce qui leur estoit deu. Le Roy neantmoins leur enuoya de l'argent en Suisse, le 19. Iuin, sous l'escorte du Gouuerneur de Lyon, mais comme il n'y en auoit pas tant comme ils en attendoient, & que la plus grande partie estoit destournée pour ceux qui auoient seruy aux dernieres occasions, cela ne fit qu'accroistre les mescontentemens & crieries des autres: de telle façon que sur le commencement de l'année mil cinq cens nonante neuf, Morfontaine Ambassadeur du Roy, quitta sa charge pour venir en France.

Ceux qui pensoient faire profit de cette retraitte, firent courir le bruit qu'elle auoit esté contrainte & forcée: mais c'estoit luy-mesme qui s'y estoit disposé, pour le iugement qu'il faisoit que c'estoit le bien des affaires du Roy, s'estant offert de faire ce voyage & se charger de leurs demandes, pour diuertir vne grande Ambassade qu'ils luy vouloient enuoyer, de laquelle il n'eust pas si bonne raison, que sur les lieux; aussi les Suisses ne tarderent guere à demander son retour, apres lequel il mourut, & fut enterré à Soleurre en vne belle & riche sepulture.

Sa Majesté tres-Chrestienne, qui est parfaitement bon voisin & bon amy, ne peut voir ses alliez & anciens confederez, souffrir l'oppression de leur propre Patrie, sans y apporter la main fauorable de son secours, apres auoir tenté auparauant toutes sortes de moyens legitimes & raisonnables, pour remettre la paix entre lesdits Grisons, & conseruer la Religion Catholique en son exercice, & laisser les protestans en leur liberté, viuans les vns auec les autres comme bons Compatriotes, sans trouble ny ialousie, sous la protection & amitié des Princes leurs amis & alliez.

Des Valesiens.

¶ Cette vallée des Valesiens est assise le long du Rhosne, enuironnée de tous costez de tres-hautes montagnes, qui sont de la hauteur de cinq milles d'Italie, tousiours couuertes de neige & de glace; & à l'issuë de la forteresse de S. Maurice vers le Lac de Geneue, où il y a vn pont qui passe le Rhosne, & se ferme auec vne porte, rendant tout le reste du pays comme vne vallée, qui a pour murailles de grandes & hautes mõtagnes lesquelles s'estendent iusques au mont Feva, pres celuy de S. Gotard, le chemin de trois ou quatre iournées.

Ces peuples estoient anciennement appellez Sedunois, & ont esté tousiours belliqueux, aspres & rudes, & tiennent du naturel des Suisses, & sont entr'eux reuesches plus qu'auec les estrangers.

Les Valesiens sont diuisez en hauts & en bas, ceux-cy habitent à Chablais prez S. Maurice, & ceux-là en vne vallée qui commence à la montagne de la Fourche, & va vers le Rhosne du Leuant au Ponant, trois bonnes iournées iusques à S. Maurice, auec diuerses moindres vallées des deux costez: elle est si estroitte qu'en quelques lieux elle ne donne pas presque passage au Rhosne; comme on void à S. Maurice, où les montagnes s'approchent tellement l'vne de l'autre, qu'on y passe auec vn pont d'vne seule arche. Ceux-cy sont sousmis aux hauts Valesiens qui y enuoyent leurs Gouuerneurs & leurs Iuges.

Les Valesiens sont encores diuisez & distinguez en libres & sujets; les libres sont departis en sept Communautez, sçauoir Sion, Sierre, Euques, Baren, Visp, Brig, Goubs, & chacune d'icelles a ses Iuges & Officiers, & en tout trente Paroisses, & vse de la lãgue Allemãde: les subiets vsent de la langue Sauoysienne: ils sont diuisez en deux Bailliages, sçauoir de S. Maurice & de mont Olon, la riuiere de Morse separe ceux-cy de ceux-là. Et le pays se diuise en six communautez, nommées Bannieres, qui sont Gandes, Ardon, Saleurre, Morsivach, Iastremont & sainct Maurice, & en tout 24. Parroisses.

Toute cette vallée a pour Prince & Seigneur Spirituel & Temporel, l'Euesque

de Sion par octroy de l'Empereur Charlemagne, confirmé depuis par d'autres Empereurs, & cét Euesque éleu par les Chanoines & Chapitre de Sion, & par quelques deputez de toutes les sept dixaines, auquel apres on donne vn Iuge pour les causes profanes, qui est appellé Capitaine, & toutes les deux années à Noel, les deputez de l'Euesque & les Dixaines, élisent le nouueau Capitaine.

La demeure du Prince à Sion : laquelle a en sa iurisdiction, six Citadelles bien munies, sçauoir deux à Sion, à Haver, à Enfrich, à Martinach.

Cette ville est assise sur deux montagnes, le Rhosne qui passe aupres naist au pied du Mont de la Fourche, ioignant celuy de sainct Gotard : il coule par la susdite vallée iusques à ce qu'il se rende au Lac Leman, qui s'estend depuis Chablais, par l'espace de huict lieuës. Son Eglise Cathedrale dediée à nostre-Dame, est de la fondation de Charlemagne.

Le bas-Valois, produit tout ce qui est necessaire à la vie humaine, sçauoir bled, vin, arbres fruictiers, figuiers, grenadiers & amandiers. La saffran y croist, & s'y voyent aussi des bois de sapins. Les vignes y sont arrosées par des conduits de fontaines, elles produisent vn vin fort delectable, qui se peut garder quatre-vingt & cent ans.

Le haut Valois a de tres-beaux pres larges & spacieux, où tous les habitans nourrissent quantité de trouppeaux de vaches ; & chose estrange, c'est que le terroir pour du seigle qu'on y seme, il rend du froment : ses eaux ont aussi leurs proprietez differentes : car celles du North qui coulent en la vallée, emmaigrissent la terre & la font gracelée : mais celle du Midy les engraissent.

Pour le contentement du Lecteur curieux, sera icy inseré vne pierre qui merite bien estre leuë, pour estre fort remarquable & de consequence pour le pays, qui n'a possible iamais esté veuë, que l'on appelle vulgairement la Caroline, sur laquelle les Euesques de Valois, fondent leur principauté seculiere.

CAROLINE, ou confirmation du Tiltre de Souueraineté temporelle, que l'on dit auoir esté donnée par Charlemagne Empereur, à S Theodule iadis Euesque de Sion, sur le pays de Valois : ladite Confirmation faite par l'Empereur Charles V. au Cardinal Schiner Euesque de Sion, pour luy auoir rendu de bons seruices contre la France.

Charles V. par la grace de Dieu Empereur & Seigneur d'Asie & Affrique &c. nous ayant donc esté exposé que Charles le grand d'heureuse memoire, premier Empereur de nostre nation, auroit iadis par fragilité humaine commis vn crime enorme occulte & secret, d'où il auroit encouru l'indignation de la Majesté diuine : Et iaçoit qu'il en eut vn grand remords de conscience & repentance au cœur, qui luy causoit vne perpetuelle tristesse, il n'osoit toutesfois par vne certaine honte, le reueler selon l'institution Chrestienne à aucun Prestre, & sçauoit neantmoins qu'il n'en pouuoit obtenir pardon, ny rentrer en l'estat de grace que par la confession, si bien que son esprit estoit angoissé de deux costez, du desir de la misericorde de Dieu, & de la honte humaine, parquoy ayant en vne si grande perplexité d'esprit, appellé de toutes parts des Prestres de saincte vie & des hommes agreables à Dieu, il imploroit par leur intercession, l'ayde & grace de Dieu tout-puissant. Pour lors presidoit en l'Eglise de Sion (dediée à Nostre-Dame) sainct Theodule natif de nostre Prouince de Bourgogne, homme recommandable en abstinence & saincteté de vie, bref de toute sorte de vertus & fort agreable à Dieu. Iceluy lors vacquant à continuels ieusnes & oraisons, tandis que pour ce fait il offre sacrifice à la diuine Maiesté, il apprend miraculeusement par le billet qu'vn Ange luy presenta, & la qualité & la remission du crime, & comme par ses intercessions & merites, il auoit obtenu pour l'Empereur la grace & la misericorde de Dieu. Voulant donc le tres-Chrestien Empereur recognoistre de tout son pouuoir le don d'vn si grand benefice, qu'il auoit reçeu de Dieu, ensemble les intercessions pour luy faites & ses merites, il donna à sainct Theodule & ses successeurs & à l'Eglise mesme, tout le Diocese d'icelle Eglise, auec toutes ses appartenances & dependances, sous le tiltre & qualité de Prefect & Comte de Valois, auec haute & souueraineté mixte : & neantmoins cette prefecture & Comté & le Diocese de Sion, estans enclos dans les Alpes & enuironnez de diuerses nations, il a tousjours esté rebelle & proterue à ses Euesques, & ont les habitans d'iceluy jetté les mains violentes sur les biens de l'Eglise & sur les personnes desdits Euesques, en les persecutans, & prenans le domaine de l'Eglise, & par ce moyen ont donné aux autres occasions de rauir & emporter les biens Ecclesiastiques, voire mesmes les Escritures

Digitized by Google

& priuileges de cette donation du sainct Empereur Charlemagne. D'où vient que ce Domaine & iurisdiction ne se peut auiourd'huy trouuer que par la seule possession de ce qu'il leur reste, sans ce qui a esté vsurpé par d'autres. Nous donc ayant égard à ce qui nous a esté narré cy-dessus, & pour la singuliere deuotion & zele que nous auons à la conseruation du seruice de la diuine Majesté, à quoy nous adjoustons les singulieres vertus & grands merites du tres-Reuerend Pere en Christ, le Seigneur Mathieu Schinet Cardinal & Euesque de Sion, nostre tres-cher amy & Conseiller, lequel s'est porté virilement pour le seruice de nous & de l'Empereur Maximilian d'illustre memoire, nostre ayeul & predecesseur, en plusieurs affaires grandes & difficiles en paix & en guerre: exposant sa vie à des indubitables dangers, pour le bien du sacré Empipire Romain, à cause dequoy il auroit esté chassé de son pays, & souffert la perte de ses biens temporels, soustenant encores à present l'exil de sondit pays, & beaucoup d'autres innumerables incommoditez, Voire encores ne laisse de trauailler & s'employer continuellement iour & nuict pour nous & nostre Empire Romain, d'vne affection pleine d'ardeur, nous assistant *egregié* de fait & de conseil à nostre grand bien & commodité, & à l'accroissement de nostre Estat & dignité, en telle sorte, que nous n'en pourrions desirer dauantage d'vn homme doüé de telle excellence: Voulans donc en quelque façon reconnoistre les merites d'iceluy, De nostre propre mouuement, &c. nous ratifions & approuuons la donation suscrite de Charlemagne en toutes & vnes chacunes les choses qu'il appert par coustume, ou longue possession, où se pourra découurir par quelque tiltre, ou authentique écriture, auoir esté par luy données à l'Euesque & à l'Eglise de Sion, & nous reseruans la superiorité, &c.

Réponses des Valesans à la Caroline.

LEs Valesans qui sont auiourd'huy peuples libres (en effect leur Euesque n'est que comme vn President en leurs assemblées generales) disent que la Caroline est vne chose supposée, & si elle estoit veritable, que l'Empereur Frederic Barberousse n'eust point fait l'eschange qu'il fit auec Berthold de Zeringue, en l'an 1169. luy baillant les Chastellenies de Sion, Lausanne & Geneue, pour le Royaume d'Arles.

Item que les Euesques n'eussent point souffert, que le pays eust esté gouuerné par des Baillifs estrangers qui leur estoient anciennement enuoyez de la part des Empereurs.

Et au reste, que quand ladite Caroline de Charlemagne seroit veritable, qu'ils n'ont iamais esté secourus des Empereurs au besoin, & ont plusieurs fois reconquis leur pays à l'espée mesme, contre les conspirations de leurs Euesques, qui y auoient introduit les ennemis.

Et pour le regard de la confirmation faite au Cardinal Schinet; que c'est vne chose imaginaire, vne chimere, vne teste sans corps, sans mains & sans pieds: chose faite en dépit des Valesans, pource qu'ils tenoient le party du Roy de France, laquelle ayant esté octroyée sous vn faux-donné à entendre, *Qui falsé supplicat, malé impetrat.*

Qu'ayant donc acquis leur liberté par leur propre vertu au défaut d'estre secourus par les Empereurs au besoin, ils ont iustement rejetté les Baillifs qui leur estoient enuoyez de dehors, lesquels on appelloit Prefects: & se sont acquis *Prefecturam & Comitatum* du pays de Valais, desquelles charges & tiltres d'honneur ils ont voulu honorer leurs Euesques, afin qu'il ne se pût nommer Prince de l'Empire, & leur restast quelque marque de leur ancienne source. Et de fait, quand l'Euesque est receu, c'est le Bailly du pays qui luy met l'espée à la main.

C'est pourquoy, dautant que les Cantons Catholiques alliez d'Espagne se méloient trop de leurs affaires, & mettoient tousiours en auant cette Caroline: Apres le decez du venerable Adrian de Rietmatan dernier Euesque de Sion, voulans proceder à l'élection d'vn autre, ils se la firent rendre par le Chapitre de l'Eglise Episcopale, afin de demeurer en repos sur ce costé: & firent faire audit Chapitre vne declaration de renonciation, telle que s'ensuit.

Renontiation à la CAROLINE.

Traduite de l'Allemand en François.

AV Nom de la sacrée Trinité, le Pere, le Fils, & le sainct Esprit, Ainsi soit-il. N'estant rien constant ny stable sous la mobilité du Ciel, mais tout sujet au chan-

gement, Si est-ce que ce grand Dieu a voulu mettre en lumiere ce beau don de l'Ecriture, afin que les affaires humaines ne fussent mises en oubliance, aussi que la societé & conuersation humaine peut subsister. Donc nous les 4. Dignitez du venerable & celebre Chapitre de Sion, à sçauoir, &c. icy presens, & agissans pour nous & nos successeurs & membres dudit Chapitre, faisons sçauoir, que de nostre mouuement & bonne volonté, sans aucune contrainte, estans bien informez de nos droits, Confessons & declarons par les presentes, que nous nous desistons de la pretenduë Caroline, laquelle Charles le Grand auroit pû donner à sainct Theodule & à l'Eglise de Sion, puis ratifiée par Charles le Quint au Cardinal Schiner: Reuocquons & annullons tous lesdits droits, tiltres, instrumens, sceaux & lettres que pourrions auoir riere nous icy au pays ou dehors, où que ce fut, touchant ladite Caroline, auec leurs consequences & dependances, sans aucune glose ny fraude, pour ne nous en seruir aucunement à l'encontre du pays de Valais, ny leurs successeurs quelconques, depuis la datte du iourd'huy, ny à perpetuité. Declarons & confessons de mesme par les presentes, que nous, nos predecesseurs, ny aucun des Euesques de Sion n'ont esté en aucune possession d'icelle, ny réelle ny actuelle. Et nous desistons de tous droicts quelconques de ladite Caroline, sans y pretendre à l'aduenir. Témoignons aussi que le pays de Valais, sçauoir les sept Dizains d'iceluy, sont peuples libres sous vn regime democratique franc & libre, lesquels auec l'ayde de Dieu, leurs propres armes, & par la valeur de leurs predecesseurs & majeurs, se sont rendus francs & libres, en laquelle liberté, l'Eternel Dieu les vueille conseruer. Nous implorerons aussi la grace de Dieu & de ses Saincts par nos humbles prieres, pour la continuation de leurs susdites franchises: y employerons tous nos autres moyens qu'aurons reçeus de Dieu pour la manutention d'icelles. Nous tenons aussi les Seigneurs compatriotes de Valais pour nos bons patrons peres & superieurs seculiers, estans conjoints auec iceux en consanguinité comme leurs compatriotes. Ne permettrons aussi que la prenarrée Caroline soit aucunement nuisible ny preiudiciable aux droits, statuts, franchises, iurisdictions, libertez, regales, & souuerainetez iusques à cette heure exercées audit pays. Et en signe de cancellation, abolition, annullation, & reuocation d'icelle (quoy qu'elle n'ait iamais esté exercée) d'oresnauant le sieur Bailly qui lors presidera comme Iuge general seculier du pays, representant le haut Magistrat, & la souueraineté d'iceluy, donnera l'espée és mains de l'Euesque qui sera éleu, joint qu'iceluy luy liurera les clefs du Chasteau de la Majori, comme celuy qui preside audit Chasteau iusques à la nouuelle élection. Les sieurs Baillifs receuront aussi les sermens de l'Euesque par la tradition de l'espée, tout ainsi qu'il a esté vsité iusques à present. Nous deuestans de tous droits Carolins susdits, & en inuestissans les susdits loüables sept dizains de Valais. Promettans par nostre bonne foy & dignité sacerdotale, que si dés à present, ou d'oresnauant se trouuent quelques droits ou documens de ladite Caroline, iceux rendre & liurer au pays preallegué. Et en signe de verité, auons fait dresser huict semblables cartels ou instrumens, à chaque dixain le sien, & le huictiesme en la Chancellerie commune du pays, auec promesse de faire aussi ratifier & seeller icelles à l'Euesque qui sera nouuellement éleu, afin que les choses icy mentionnées soient tant mieux asseurées. Fait à Sion en l'Eglise de nostre-Dame au iour de ladite élection, qui estoit le quinziesme Octobre 1613. en presence des, &c. (les noms des deputez.) Seellé & Soubsigné.

DISCOVRS

DE L'ESTAT DES DIX-SEPT PROVINCES DES PAYS-BAS,

QVE TIENT LE ROY D'ESPAGNE SOVS LE *gouuernement d'Isabelle Claire Eugene, Infante & Sereniβime Archiducheβe de Flandres sa Tante:*

ET DES ESTATS DE HOLLANDE ET Prouinces vnies.

SOMMAIRE.

I. Origine du nom des Pays-bas.
II. Sa situation & limites, son circuit & grandeur.
III. Riuieres les plus celebres des Pays-bas, leurs sources & cours.
IV. Diuision du pays en dix-sept Prouinces, & combien il y a de villes & villages en chaque Prouince.
V. Comment elles ont esté vnies sous vn mesme Seigneur, & reduites sous la domination d'Espagne.
VI. Donation des Pays-bas faite par le Roy d'Espagne Philippe II. à l'Infante sa fille, en faueur du mariage auec Albert Archiduc d'Austriche.
VII. Comme l'Archiduc Albert prit possession des Pays-bas, en vertu d'vne procuration de sa future espouse l'Infante d'Espagne.
VIII. Les pays qui sont auiourd'huy sous l'Archiducheβe, & la description des plus belles villes, commençant par la Flandre.
IX. Description du pays d'Artois & de ses plus celebres villes.
X. Du Cambresis & de ses limites.
XI. Du pays de Haynault. 595
XII. Du Comté de Namur.
XIII. Du Duché de Luxembourg. 596
XIV. De la Duché de Brabant & de ses villes principales.
XV. Paysbas propre à nourrir du bestail 599
XVI. Mer des Pays-bas, ses commoditez & incommoditez.
XVII. Ses Forests, notamment de la Forest d'Ardenne. 600
XVIII. Naturel des habitans du Pays-bas quel, & comment ils sont amateurs de liberté. 600
XIX. Peintres excellens és pays-bas, & qui a esté le premier qui a meslé les couleurs auec l'huile.
XX. Reuenu du Prince des Pays-bas à quoy se peut monter. 602
XXI. Ses forces consistans en forteresses, & vne armée entretenuë dans les garnisons.
XXII. La forme du gouuernement des Pays-bas.
XXIII. Conseillers du Prince, & par quelle loix lesdits Conseillers se conduisent. 603

609 XXIV. *Des Commissaires enuoyés par les Prouinces, & la façon d'assembler les Estats de la Religion des Pays-bas.*
XXV. *Archeueschez & Eueschez des Pays-bas.*
XXVI. *Catalogue des Seigneurs & Comtes de Flandres, & des Capitaines ou Lieutenans qui ont commandé aux guerres des Pays-bas.*

I LA Prouince nommée Belgique estoit anciennemẽt de grande estenduë, & cõprenoit tout le païs qui est à present diuisé en 17. Prouinces, qui sont partie en la Gaule Belgique, partie en la Germanie, selon ses anciennes limites. Il est maintenant nommé la Basse Allemagne, le vulgaire l'appelle *Nederlant*; les François, Italiens & Espagnols, la nomment d'vn nom general, Flandres, de l'vne de ses Prouinces plus cogneuë que les autres pour son commerce & reputation.

Ses bornes sont du costé du Nord, la mer Germanique: du Couchant & au Midy la France & l'Euesché de Treues: du Leuant la Frise Orientale, la VVestphalie, le Diocese de Cologne, le Liege, & le Duché de Iulliers.

En cette partie, qui est au deçà le Rhein dans l'ancienne Gaule, sont compris les peuples suiuans, les Tonandres ou Tussandes, qui sont entre la Meuse & la Flandre: vers l'Ocean, les Menapiens, qui sont les peuples de Iuilliers, de Gueldres, de Cleues, de Brabant, & ceux de la Prouince appellée proprement Flandre; les Moriens ou ceux de Theroüenne, qui est vne partie de la Prouince de Flandre entre l'Ocean & la riuiere du Lys, ceux d'Arras & quelques autres. En l'autre partie qui est de là le Rhein dans l'ancienne Germanie, ont esté jadis les Frisons. Depuis l'embouchеure du Rhein iusques à celle de la riuiere de Eams, jadis *amisia*, & en la Hollande Septentrionale, Frise Orientale, Territoire de Groninghe, & vne partie de la Prouince d'Vtrech, ceux de Brockmerlandé, autrefois *Bructeri* en la Prouince de Transsilanie: les Marsaci, aux enuirons d'Amerusfort, entre le Rhein & la riuiere d'Isele. Tous ceux là ont esté subjuguez par L. Drusus sous l'Empire d'Auguste, & les Gaulois par Iules Cesar, & demeurerent en l'obeïssance de l'Empire Romain iusques à Theodose le grand, sous lequel l'Empire fut mis en proye aux nations estrangeres: car nombre de peuples sortis de la Germanie, entrerent aux Pays-bas les vns apres les autres, dont puis apres aucuns s'en allerent en France, les autres passoient en Angleterre; & lors les habitans des Pays-bas recouurerent leur premiere liberté, & creerent des Roytelets.

Du depuis la basse Germanie commença d'estre reduite en 17. Prouinces, dont les vnes portent tiltre de Duché, les autres de Comté, quelques vnes de simples Seigneuries: les Duchez sont quatre, sçauoir Brabant, Gueldres, Limbourg, Luxembourg: les Comtez sont sept, sçauoir Flandres, Artois, Hainault, Hollande, Zelande, Namur, Zutphen: les Seigneuries sont Anuers, qui est Marquisat du S. Empire, & la Frise Occidentale, Malines, Vtrech, Transsilanie, Grominges.

La Frise apres auoir secoüé le joug de l'Empire Romain, a esté prés de 400. ans gouuerné par des Roys, puis elle tomba entre les mains de Charlemagne, apres lequel elle eut des Roytelets comme les autres: mais par succession de temps le Seigneur d'vne Prouince en acquit vne autre par alliance & mariage, iusques à ce que finalement elles se sont veuës reduites sous vn seul Seigneur & Prince, dont le premier fut Charles Duc de Bourgogne, surnommé le Hardy, pere de Marie, laquelle heritiere de ces 17. Prouinces, fut mariée à Maximilian d'Austriche, ausquels succeda Philippes d'Austriche leur fils, lequel ayant espousé Ieanne fille de Ferdinand Roy d'Arragon, & d'Elizabeth de Castille, par ce mariage toutes ces 17. Prouinces furent vnies à la Couronne d'Espagne; & d'eux nasquit Charles V. Empereur, auquel succeda Philippes I. son fils, sous le regne duquel vne bonne partie de ces Prouinces se reuolterent, pour se voir priuées de leurs Priuileges, qui n'estant assez puissante pour resister à l'Espagnol, fut contrainte d'obeyr pendant que ses Prouinces s'affranchirent & sortirent hors de ces esclauages: de là vient que la Flandre est diuisée en deux parties, l'vne obeyssante à l'Espagnol, sçauoir Brabant, Limbourg, Luxembourg, Artois, Hainault, Namur, la moitié de la Gueldre, le Comté de Flandres, le Marquisat du saint Empire, & Malines: les autres Prouinces sont reduites en vne Republique sous le nom d'Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas.

Si l'on

Si l'on prend garde à la figure & situation de toutes ces Prouinces, on cognoistra que ce n'est sans raison qu'on la compare à celle d'vn Lyon ; car en effect on verra par les cartes Geographiques qu'elles ont la forme de Lyon, & semble que l'allusion n'est point sans raison, attendu que la pluspart de ces Prouinces & leurs villes plus importantes, ont le Lyon pour armes, & tient on qu'elles les prirent, lors que les Princes Chrestiens enuoyerent des armées en Orient, contre les Turcs Sarasins, sous la conduitte de Godefroy de Boüillon. Voicy comme ces Prouinces en leur situation retiennent la forme du Lyon, Grominge, la Frise Occidentale, & la Transisalanie, represente la teste, la mer interieure nommé Zuyderzée, & la Prouince d'Vtrech en font le col ; la Gueldre la poictrine : le dos se forme des riuages au costez de Flandre, de Hollande & de Zelande, iusques à Grauelines, où la queuë du Lyon commence à sortir & trauersant la mer Britanique, va de son bout toucher l'Angleterre ; son pied droict de deuant est Limbourg & Valkembourg ; le gauche est Luxembourg, le Brabant, Malines, Namur & Haynault sont le ventre : l'Artois est le pied droict de derriere, & vne partie de l'Artois & de Haynault le gauche.

La situation de ces Prouinces, est fort commode pour auoir ses cõmoditez des parties principales de l'Europe : car du costé du Nort, elles ne sont qu'à cinq ou six iournées de Dannemarc, qui a grand commerce auec les Flamands : vers le Midy elles ioignent la France & la Lorraine : elles ont au deuant l'Allemagne en marchant vers l'Occident. L'Angleterre en est proche en peu d'heures, le traict s'en fait : de la Flandre l'on va aisement en Noruerge, en Suede, & autres pays du Nort costoyant les costes d'Allemagne, & en dix iours l'on va en Espagne & Portugal.

Le circuit de toutes ces Prouinces, est plus grand que la cinquiesme partie d'Italie, car il est de trois cens quatre lieuës de Flandre, qui reuiennent à mille milles d'Italie, Il y a trois villes closes de murailles & 150. places que l'on comprend ordinairement entre les villes, pource qu'elles iouissent de mesmes priuileges. On y compte 6300. villages & plus, sans y comprendre les hameaux. Il y a aussi plusieurs Seigneuries & terres nobles qui ont haute, moyenne & basse Iustice : on y void plusieurs chasteaux tant anciens que modernes, & depuis la guerre chacun à son gouuerneur & sa garnison.

Tout ce pays contient sept degrez & demy de longueur, c'est à sçauoir depuis le 22. degré & demy, iusques au 30. Mais quant à la largeur il comprend cinq degrez, c'est à sçauoir depuis le 48. degré & demy, iusques au 53. & demy. A raison dequoy le Pays-bas est mis entre le milieu du septiesme climat, & le commencement du neufiéme, & en cette espace la diuersité du plus grand iour d'Esté est de trois quarts d'heure ; car au milieu du septiesme climat le plus grand iour est de seize heures, & au commencement du neufiesme, il est de seize heures & trois quarts. Et ce pays contient tous les paralelles, qui sont enfermez entre le seiziesme & vingt-vniesme.

Les principales riuieres de ces Prouinces, sont le Rhein, la Meuse, l'Escaud & l'Ems les moindres sont la Moselle, l'Ae, la Sambre, la Dese, Demere, Nethe, Ruer, Berekel, Niers Scarpe, Dentre, Haine & autres. La plus grande c'est le Rhein, duquel nous parlerons faisans mention de l'Allemagne. Quant à la Meuse elle vient du mont de Voyose non guere loing des sources de la Seine & de Marne, & coulant vers la Septentrionale, rase S. Tribaut, où elle commence d'estre nauigable. De là elle passe à Verdun, & va à Moson & Mezieres. Et de là tournant vers le Nort, à passe à Charlemont, Bouines, Dinant & Namur, & reçeuant là le Sambre, elle va à Stochem, & Ruremonde & Ventlo, où se trournant vers l'Ouest elle borde les villes Cuichk Graue, Rauestein & Meghen, puis receuant au village de Hervvede vne partie du Rhein, & luy donnant aussi de ses eaux, elle se mesle auec l'Oual, & soudain ces deux riuieres gardant leurs nõms, se separent & coulent chacune à part à Lauestein, où elles enferment l'Isle de Bome, & derechef elles s'assemblent, & perdant leur nom prennent celuy de Merou, & passant en cette sorte à Vvorkom & à Gorchom, elles paruiennent fort grosses à Dordrecht, où ayant faict l'Isle d'Iselmonde, la Meuse reçoit son propre nom, & le retenant apres auoir passé à Roterdam, & Vlaerdingue, elle se va rendre dans la mer pres de la Brille, auec tant de violence, que courant encor par vne longue espace, elle conserue la douceur de son eau.

Quand à l'Escaud, il vient du Vermandois pres de l'Abbaye de S. Martin, puis passant paisiblement entre le Catelet & Beaureuoir, s'en va à Cambray : De là passant par le pays de Haynault, il baigne la ville de Valencienes, & deuenant nauigeable apres auoir reçeu la Hayne, il passe à Condé, puis grossi de la Scarpe il coule à S. Amand, &

de là tournant vers le Nord, il passe à Tournay, à Audernade & à Gand, où il reçoit la Lis, & la Lieue, & quelques autres eaux. Delà il va en serpentant à Denremonde, où reçeuant le Dendre, il s'achemine à Rupelmonde, & y reçoit le fleuue Rupel, & vn peu apres la Dele, puis estant ainsi gros & enflé, il s'en va lauer les murailles d'Anuers, & fait vn bon & asseuré port pour les nauires, puis coulant vn peu plus auant, & se fendant en deux branches, il diuise le Brabant, & la Flandre de la Zelande; veu que tournant à main gauche vers le Midy, il suit les riuages de la Flandre, & prenant vn autre nom s'appelle de Hont, & delà il s'achemine à la mer du Ponant par la Zuytbeuerlande & Vvalachie, & à la main gauche ayant laissé les limites du Brabant, continuant son cours, & gardant son vieil canal, se va dégorger dans l'Ocean par les riuages de l'Isle de l'Escaud. Au reste ce fleuue porte le flux de la mer iusques à Gand, qui est en comptant les destours, & serpentemens, par l'espace de plus de 30. milles. Pour le regard des autres, ie remets le curieux à la lecture des Geographes, sur lesquels ie semble mesme auoir desia trop eniambé.

IV Le Pays-bas contient dix-sept Prouinces, à sçauoir quatre Duchez, Brabant, Limbourg, Luxembourg & Gueldre: huict Comtez, Hollande Zelande, Flandres, Artois, Haynault, Zamul, Zutphen, & le Marquisat du S. Empire, & cinq Seigneuries à sçauoir Malines, Vtrech, Frise, Oueriffel & Grouningue. Elles sont nommées dix-sept Prouinces, pource qu'on en a donné dix-sept tiltres au Prince, & ne se peut donner autre raison de cette appellation, bien qu'il y aye dauantage de Prouinces.

Aux generales assemblées tous les pays n'y sont pas conuoquez, ne donnent pas leurs voix, ny ne contribuent pas selon cét ordre aux impositions generales. Car le Marquisat du S. Empire d'Anuers, n'est point compté entre les Prouinces, la Duché de Limbourg auec Valckembourg, & Dalam ressortissent sous Brabant.

Tournay & Tournesis, auec l'Isle, Doüay & Orchies, ordinairement ne sont pas nommez entre les dix-sept Prouinces, & toutefois elles contribuent toutes deux, chacune comme vne Prouince: cóme font aussi Valencienes & Drente. Ce pays-bas enuiron l'an 1550. du temps de l'Empereur Charles V. accorda à l'Empereur sa selon demáde, la somme de 30000. florins par mois, ce qu'on appelloit Nouentale ou Nouenaire. Limbourg, Luxembourg, Gueldre & Grouningue, ne payent rien de ceste imposition estans frontieres, lesquelles estoient appauuries & fort en arriere, tellement qu'il n'y eut que ces treize, tant Prouinces, que villes, lesquels contribuerent: à sçauoir Brabant, Flandre, Artois, Haynault, Valencienes, l'Isle, Doüay, Orchies, Hollande, Zelande, Namur, Tournay, Tournesis, Malines & Vtrecht: toutefois on estime que les autres ne sont pas forcloses és conuocations & assemblées generales.

On a compté en ces Pays-bas, plus de deux cens villes murées, & bien cent cinquante places, lesquelles auoient iurisdiction & priuilege de ville, & plus de six mil villages: mais durant ces longues guerres derniers, ils ont esté bien amoindris & ruinez. Afin neantmoins de contenter le Lecteur curieux, ie luy proposeray icy vn general denombrement, auquel il pourra voir combien il y a de villes & villages en chaque Prouince.

Combien il y a de villes & villages en chaque Prouince du Pays-bas.

ES QVATRE

Duchez,	Villes,	Villages.
Brabant.	26.	700.
Luxembourg.	23.	1169.
Limbourg.	5.	123.
Gueldre.	24.	300.

ES HVICT

Comtez,	Villes,	villages.
Hollande.	23.	400.
Zelande.	10.	101.
Flandre.	35.	1178.
Artois.	12.	754.

Haynaut.	*24.*	*950.*
Namur.	*4.*	*184.*
Zutphen.		
Le Marquisat.		

ES CINQ

Seigneuries,	Villes,	Villages.
Vtrecht.	*5.*	*70.*
Frise.	*11.*	*345.*
Oueriſſel.	*11.*	*101.*
Grouninge.	*1.*	*145.*
Maline.	*1.*	*9.*

AVant la Natiuité de Ieſus-Chriſt, les Romains & Iules Ceſar, comprenoient ce pays ſous la Gaule Belgique ou Belge, ainſi appellée à cauſe des habitans hautains & hardis, qui ne pouuoient ſouffrir qu'on leur oſtaſt leur liberté, leurs couſtumes & priuileges. Tellement que c'eſtoit au rapport de Iules Ceſar, le plus fort & valeureux peuple de toute la Gaule. Ils auoient alors diuers noms, & les nommoit-on Germains, Bataues, Friſons, Aduatices, Menapiens, Atrebates, Neruins, Morins &c. Les Germains ſont auiourd'huy les Allemans, les Bataues ſont les Hollandois & en partie les Gueldrois : les Friſons ceux de Friſe, les Aduatices ceux d'Anuers : les Menapiens en partie ceux de Gueldre & de Cleue, les Atrebates, ceux d'Arras & és enuirons: les Neruins, ceux de Tournay ; les Morins, les Flamands, &c.

V. Le pays eſtant diuiſé en Prouinces, ils ont bien receu quelques Seigneurs comme ſouuerains, mais à certaines conditions, prenans touſiours bien garde qu'ils ne deuinſent puiſſans de peur d'eſtre ſubiuguez : & partant ils les aimoient principalement à cauſe de cela, lors qu'ils eſtoient encores ieunes. Ces Prouinces viuans ainſi en paix auec leurs Seigneurs, & ſe bandans par enſemble en temps de neceſſité, ont ſouuent fait de grands faits d'armes, tant contre les Romains, que contre les autres nations, meſme contre les Turs & Sarraſins, comme il appert qu'ils ont fait ſous la conduitte de Godefroy de Boüillon, & autres Rois de Hieruſalem : comme auſſi ſous Baudoüin Comte de Flandre, qui gaigna l'Empire de Conſtantinople, & pluſieurs ſemblables entrepriſes, comme on peut voir en leurs Chroniques & Hiſtoires, tellement qu'ils ont touſiours eſté fort eſtimez & redoutez. Bref c'eſt vn peuple duquel le renommé Hiſtoriographe Corneille Tacite, a eſcrit comme s'enſuit : *Les Gaulois combattoient pour leur liberté, les Germains pour leur butin, mais les Batauois pour la gloire & l'honneur.* Voylà pourquoy auſſi les Empereurs Romains les choiſiſſoient pour leurs gardes, comme les tenans pour les plus fidelles & valeureux de tous les peuples du monde. Meſmes quelques-vns d'entr'eux, notamment les Batauois & Friſons, ont eſté declarez compagnons & amis du peuple Romain. Ainſi en parle Tacite.

Or combien que tous ces Pays-bas & Prouinces, ayent eſté par cy deuant diuerſes ſouuerainetez & Prouinces ſous differens Princes, ſi eſt-ce qu'ils ont enfin eſté reduits ſous quatre Ducs de Bourgogne ; puis apres ſous les Archiducs d'Auſtriche, & finalement ſous vn ſeul Seigneur, à ſçauoir ſous l'Empereur Charles V. & ſon fils Philippe Roy d'Eſpagne. Il ſera bon de reciter icy en bref comment, quand, & en quelle maniere ils ont eſté reduits ſous ces derniers icy ; & que cela demeure pour memoire perpetuelle, que les Eſpagnols ſont bien paruenus au Gouuernement de ces Pays-bas, non pour les gouuerner comme leur propres ſubjets, c'eſt à dire comme eſtans ſujets à leurs loix, mais comme vn peuple libre, en ſuiuant leurs propres loix & priuileges.

Louys de Maleſtroit du coſté de ſon pere, Comte de Flandre, de Neuers, de Retel, de Salines, d'Anuers & de Malines, & du coſté de ſa mere, Comte de Bourgogne & d'Artois, auoit vne fille nommée Marguerite, laquelle il auoit euë de ſa femme Marguerite, fille de Iean III. Duc de Brabant : ceſte fille eſpouſa en la ville de Gand en l'an 1369. Philippe de Valois, ſurnommé le Hardy, qui eſtoit pour lors Duc de Bourgogne, & le plus ieune fils de Iean Roy de France.

De ceux-cy naſquit Iean ſans peur, Comte de Flandre, de Bourgogne, d'Artois &c. Ce Iean de Valois eſpouſa en l'an 1415. Marguerite fille du Comte de Haynaut, Hollande, Zelande & Friſe : & fut meurtry à Montereau en France, en l'an 1419. le

dix-neufiesme Septembre, estant âgé de quarante-huict ans, apres auoir regy quinze ans : ce qui arriua, comme on dit, à l'instigation du Dauphin.

Son fils vnique Philippes le Bon, succeda en sa place aagé de 23. ans, estant Duc de Bourgogne, Comte de Flandre, d'Artois, Palatin, Marquis du S. Empire, & Seigneur de Salines & Malines.

Outre ce en l'an 1429. il succeda par la mort du Comte Dideric de Namur, à ladite Comté de Namur, l'ayant premierement acheptée &; par la mort de Philippe Duc de Brabant, lequel mourut sans enfans, il eut en l'an mil quatre cens trente, les Duchez de Lorraine, de Brabant & de Limbourg; & par la mort de Iacoba, Comtesse de Hollande &c. sa niepce, il eut en l'an mil quatre cens trente-six, les Comtez de Haynaut, de Hollande, Zelande & Frise

En l'an mil quatre cens quarente-trois, sa tante luy donna la Duché de Luxembourg, premierement comme Tuteur, & puis apres comme Seigneur. Il fut le premier de la maison de Bourgogne, qui institua l'ordre de la Toison d'or à Bruges en Flandre, lors qu'il espousa Ysabeau de Portugal, en l'an mil quatre cens cinquante. Il mourut à Bruges, en l'an mil quatre cens soixante sept, estant aagé de soixante & douze ans, apres auoir regné quarente huict ans. Il laissa pour heritier en tous ses pays son fils vnique, nommé Charles de Valois ou le Guerrier, lequel succeda au gouuernement des pays de son pere estant âgé de 34. ans. Il acheta du Comte Arnault d'Egmond la Duché de Gueldre & la Comté de Zutpen, & ce outre vne pension annuelle pour la somme de 92000. escus d'or; en mourant il confirma ladite vente par testament, faisant le Duc Charles son heritier, & des-heritant son fils Adolphe, pource qu'il s'estoit rebellé contre luy.

Ce Duc prit possession du pays de Gueldre, en l'an 1473 Il tascha de faire vn Royaume de tous les Pays-bas, promettant à cette fin de donner sa fille vnique en mariage au fils de l'Empereur Frederic III. & l'eust appellé le Royaume de Bourgogne, dautant que la Bourgogne auoit esté vn Royaume auparauant.

Mais pource que chaque Prouince estoit souueraine, & auoit ses Priuileges, droicts, & reuenus à part, mesmes differentes mesures & poids, & n'auoient iamais voulu consentir à leurs Princes & autre puissance sinon l'imitée, il ne pût, & cela fut mis en arriere. Ce braue guerrier fut tué deuant Nancy en l'an 14.7. le cinquiesme de Ianuier, estant trahy par vn Comte Italien, appellé Campebasso, qui estoit à son seruice, & ce par l'instigation de Louys XI. Roy de France, des Suisses & Lorrains, apres auoir gaigné trois batailles. Il estoit aagé de quarente-quatre ans, & laissa vne fille vnique appellée Marie de Valois, âgée de dix-huict ans, laquelle espousa en l'an mil trois cens soixante & dix-sept, le dix-huictiesme Aoust, Maximilian d'Austriche, lequel reprit sur le Roy de France, tout ce que ledit Roy auoit pris & osté à sa femme. Il restablit l'Ordre de la Toison d'or, lequel estoit fort auily; & l'an mil quatre cens soixante & dix-huict, ils eurent deux enfans ensemble, vn fils nommé Philippe, & vne fille nommée Marguerite. Marie de Bourgongne, la cinquiesme année de son mariage tomba de cheual, & mourut de la cheute.

Maximilian gouuerna ces pays pour vn temps, en faueur de son fils Philippe : mais non pas à la bonne foy, car il tascha d'aliener & de separer du Pays-bas, les Prouinces de Brabant, Haynault, Hollande & Frise, pour les donner à son pere Frederic Empereur, & fit plusieurs choses au preiudice de ces pays.

En l'an 1492. son fils Philippe, fut recogneu pour Prince par tous les Pays-bas, & confirmé comme Seigneur hereditaire d'iceux : en l'an mil quatre cens quatre-vingt seize, il espousa en la ville de Lier en Brabant, Madame Ieanne d'Espagne, si que les Pays-bas estant auparauant vnis par ensemble par plusieurs mariages, sont finalement venus par ce mariage à la maison d'Espagne : & combien qu'ils soient paruenus à quelque parfaicte prosperité, si est ce par ce moyen, qu'ils sont tombez en vne longue guerre, voire en des troubles & guerres ciuiles au grand dommage & preiudice desdits pays, ainsi par ce moyen les dix-sept Prouinces ont esté sous le Gouuernement du Roy d'Espagne, entre les soixante & dix ans.

VI. Le Roy d'Espagne II. se sentant diminuer en forces & santé, voulant faire vne fin de la resolution qu'il auoit prise, de donner sa fille aisnée Madame Isabelle en mariage à l'Archiduc Albert son nepueu, ores que pourueu de grandes dignitez Ecclesiastiques, & signãment du riche Archeuesché de Tolede, fit venir en sa presence, en la ville de Madrid le sixiesme May, le Prince Philippe son fils vnique âgé d'enuiron vingt ans, accompagné de Dom Gomes d'Auila, Marquis de Vallada, Gouuer-

Digitized by Google

neur & Grand Maistre d'Hostel dudit sieur Prince Philippe, Dom Christophle de Mota, Comte de Castel Rodrigo, grand Commandeur d'Alcantara, Dom Iean Idiaque grand Commandeur de Leon, tous trois Conseillers d'Estat, & Messire Nicolas Damant Cheualier, Conseiller, President & Chancelier de Brabant, auec le Secretaire des negoces du Pays-bas, Laloo, sans plus; Où la resolution de la cession & transaction des Pays-bas faite par le Roy à sadite fille, fut leuë, soubs-signée, passée & scellée en langue Françoise.

Au mesme temps la paix, ayant esté arrestée entre le Roy de France & l'Espagnol, le Seigneur de Buzennal, Ambassadeur du Roy de France vers les Estats generaux des Prouinces vnies, fut enuoyé en Hollande par le Roy son Maistre y continuer sa charge, lequel proposa aux Estats beaucoup d'excuses, & raisons qui auoient meu le Roy à faire la paix auec les Espagnols, les asseurant qu'il ne seroit ennemy ny contraire à leur gouuernement, mais qu'autant qu'en luy seroit, sauf la paix, il les fauoriseroit & continueroit en leur alliance, auec promesse de remboursement des deniers dont ils auoient assisté sa Maiesté durant ses guerres.

Ainsi les Estats des Prouinces vnies, & le Prince Maurice asseurez de ces deux puissans alliez le François & l'Anglois, s'apprestent à la guerre contre l'Archiduc Albert qu'ils ont fait continuellement auec diuers succez de part & d'autre, tant que finalement ils en vinrent l'an 1609. à vne tresue de 12. ans.

VIII. Maintenant il est question, apres auoir traicté de tous les Pays-bas en general, & sommairemēt cōme toutes ces Prouinces ont esté reduites sous vn mesme Seigneur le Roy d'Espagne, de parler particulierement des Prouinces qu'il possede, & qui luy prestent obeyssance, à sçauoir les pays de Brabant, Limbourg, Luxembourg, Flandre, Artois, Haynault, Namur, l'Isle, Doüay, Orchies, Tournay & Tournesis, Malines, Valenciennes, Cambray, auec vn quartier du pays de Gueldres, & la Seigneurie de Linguen, horsmis quelque partie de Brabant & de Flandre, que les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas tiennent.

La Flandre a auiourd'huy pour ses limites du costé du Midy, l'Artois auec le Haynault & partie de la Picardie, du Leuant le Haynault & le Brabant, du Septentrion le Brabant auec le Hont, ou la bouche de l'Escaut qui separe la Flandre de la Zelande, & du couchant la mer Germanique.

Sa longueur est de trois iournées de chemin, c'est à sçauoir de l'Escaut contre Anuers iusques à Fosse-neuf 30. milles, & sa largeur est de 20. milles.

Il y a trente villes en Flandre closes de murailles, c'est à sçauoir, Gand, Bruge, Ypre, l'Isle, Doüay, Tournay, Courtray, Andreuarde, Alost, Hulst, Tenermonde, Birstet, Nieu port, l'Ecluse, Dunkerque, Grauelines, Bourbourg, Damme, Dixmude, Fourne, Ardembourg, Gerarmont, Orchies, Lanoy, Axelle & Ostende. Outre ces villes il y a des bourgs ouuerts, qui ne doiuent rien aux bonnes villes, ny touchant les priuileges, ny pour le regard des magnifiques bastimens, ny pour la multide des habitans.

Il y a en tout mille cent cinquante quatre villages, tellement que lors que les Espagnols allerent en ce pays auec le Roy d'Espagne Philippes II. ils iugerent que la Flandre n'estoit qu'vne ville.

Mais durant les guerres, depuis 40. ans en çà, la Flandre a le plus d'occasion de se plaindre, comme ayant esté maistrisée par vne seditieuse populace, laquelle s'est mise à abbatre les images, toutes les principales villes & toutes les autres ont esté assiegées, gaignées & pillées, horsmis Grauelines, & quelques autres bicoques. Plusieurs villes & grands villages, ont esté reduits en monceaux de pierres, tellement qu'en cette Prouince, ont esté ruinées plus de villes, villages, chasteaux, cloistres, qu'en aucune autre Prouince, de sorte que le pays est depeuplé de plus de la moitié, dautant que les habitans se sont retirez, & se sont espandus presque par tout le monde. Le Roy d'Espagne possede toute la Flandre, horsmis les villes de l'Escluse, d'Axele, de Ternanse, toute l'Isle de Cassan, Brieulient, Ardembourg, auec quelques autres places & forteresses munies.

En somme, si la Flandre estoit en paix, elle reuiendroit aisement à sa premiere fleur & splendeur.

La premiere ville de Flandre c'est Gand, qui est à quatre milles loin de la mer, & est arrousée des riuieres de l'Escaut, de la Lise, de la Liue & de la Moire. Dauantage il y a vn canal fait à la main, qui est mesme capable de grands vaisseaux, & l'on ne

sçauroit croire les grandes richesses que cette ville reçoit par ce canal, & ces riuieres. Elle est à dix milles d'Anuers, & autant de Bruxelles, de Malines & de Midelbourg. Elle a de tour au dedans sept milles d'Italie, elle a vingt six Isles, 98. grands Ponts, quatre grands Moulins à eaux, cent Moulins à vent, & d'autres en nombre infiny. C'est le lieu de la naissance de l'Empereur Charles V.

Bruges est assise en lieu plain à trois milles loin de la mer, son circuit au dedans de ses murailles est de quatre milles & demy d'Italie. C'est la plus agreable ville de Flandres, il y a 60. Eglises, dont la principale est celle de S. Donatin, qui estoit autrefois dediée à la Vierge, & fut bastie par Lideric premier Comte de Flandre l'an 1121. Elle a esté si riche, que la Reyne Ieanne femme de Philippe le Bel, y estant venuë l'an 1301. & ayant veu la pompe des femmes, s'en estonna premierement, puis se plaignit de ce qu'elle n'estoit pas toute seule Reyne.

Et parmy cette abondance de toutes choses, elle n'a ny port ny riuiere. Il y a vn canal fait par artifice qu'ils nommẽt Reye, qui estant diuisé par toute la ville va rendre son eau dans la mer aupres de l'Escluse: Et pource qu'il n'estoit pas capable des plus grands vaisseaux, ils en ont fait vn autre plus haut, & l'ont separé de la mer auec des digues.

Ypre fut bastie l'an 960. On dit que le fond de cette ville est de plomb à cause du grand nombre de tuyaux de plomb, par lesquels les eaux sont diuersement distribuées par toute la ville.

L'Escluse est vne ville maritime, qui a vn beau & grand port, capable de cinq cens nauires. Vis à vis on void l'Isle de Cassant: cette ville fut prise des Hollandois, auant qu'Ostende fut rendu à l'Espagnol.

Ostende est assise pres de la mer, & est renommé pour auoir soustenu le siege qui auoit esté mis deuant par l'Archiduc Albert, l'espace de trois ans & quelques mois, auec vne grande perte d'hommes de part & d'autre.

Enfin apres ce long-siege, le Marquis Spinola nouuellement arriué en Flandre, prit la conduite de ce siege, & força les assiegez de rendre cette place: elle est à present rebastie plus belle que iamais, & y a vn des beaux ports de mer de tout les Pays-bas.

Nieuport est vne autre ville à 300. loin d'Ostende.

Dunkerque a auiourd'huy vn beau port équippé de tout ce qui se peut dire pour la force. Il est remply de vingt ou vingt-cinq grands nauires de guerre, outre plusieurs autres: au reste ses vaisseaux sont bien munis de canons, munitions & de bons soldats & matelots, qui courent bien souuent sur les Anglois & Hollandois, & remportent de belles proyes.

Ie laisse les autres villes de Flandre, pource que ce ne seroit iamais fait, & auant que de passer aux autres parties des Pays-bas, ie diray seulement en passant, que de ces villes susdites, les Hollandois tenant l'Ecluse & l'Isle de Cassan, faisoient des rauages en Flandres, iusques aux portes de Bruges & de l'Isle, mais depuis quelques années le Marquis Spinola a fait bastir deux ou trois bons forts sur les aduenuës de l'Ecluse, garnis de bons soldats soudoyez du pays, qui empeschent que les Hollandois ne peuuent plus faire de degasts au pays de Flandre.

IX. Le pays d'Artois est proche de la Picardie, auec laquelle il confine. Ses bornes à present sont du Nord la Flandre, de laquelle il est separé par la Lise, du couchant & du Midy la Picardie, du Leuant la Flandre Gauloise & le Cambresis.

Sa principale ville est Arras, outre laquelle on compte douze villes & huict cens cinquante villages; les principales villes sont sainct-Omer, Bethune, Bapaume, Edin, Renty & Lillers.

Mais afin de dire quelque chose d'Arras, c'est vne fort grande ville, diuisée par vne muraille en deux parties, dont l'vne appartient à l'Euesque & se nomme Cité, l'autre au Prince & s'appelle Ville, elle est petite, mais belle & agreable. On y void l'Eglise de nostre-Dame, où l'on conserue de la manne qui tomba en forme de laine au temps de S. Hierosme, ainsi qu'il escrit luy mesme en ses Epistres, & vne chandelle qu'ils disent auoir euë du Ciel anciennement.

La ville est plus grande & a de fort belles ruës, & vne place qui est de grandeur extraordinaire. On y void l'Abbaye de S. Vaast, qui iouist de plus de 20. mille ducats de rente.

Toutes ses maisons ont des caues pauées, afin que les habitans s'y puissent retirer au temps d'vn siege hors de toute crainte & des coups de canon; elle est fort peuplée &

Digitized by Google

& pleine de gens de toute sorte de mestiers. Le Roy de France Louis XIII. l'assiegea & la prit l'an 1640.

S. Omer est assez belle ville, on y void l'Abbaye de S. Betin, auec vne Eglise & vn Conuent admirable, & vn fort grand reuenu.

La plus grande partie des Escriuains tiennent que le port Iccie, dont les anciens autheurs font mention, estoit à S. Omer, ce qui semble assez prouué par les digues & leuées dont la place est enuironnée, veu que la mer venoit iusques là.

Pres de là on voit vn lac qui contient quelques petites Isles pleines d'herbes & d'arbrisseaux, qu'on tire auec vne corde que l'on y attache, & par ce moyen on meine ces Isles où l'on veut auec le bestail qui y paist, chose non moins veritable que merueilleuse. Ce pays n'a pas occasion de se plaindre de guerres, si ce n'est à cause des impositions.

Le Cambresis qui a pour sa ville capitale Cambray, confine auec la susdite Prouince. L'Euesque qui est Prince de l'Empire, en est Seigneur de droict, mais les Espagnols en sont maistres.

Henry V. la donna en protection à Robert de Hierusalem Comte de Flandres, aux successeurs duquel elle fut confirmée par l'Empereur Federic l'an 1164. Enfin elle se mit sous la protection de Maximilian d'Austriche Roy des Romains, par laquelle elle fut laissée à sa liberté. Elle se maintint ainsi long-temps neutre durant les guerres qui furent entre les Roys de France & de Bourgogne, iusques à ce que Charles V. y fit bastir vne citadelle.

Depuis le Duc d'Alençon, frere du feu Roy Henry III. s'en rendit maistre; mais elle fut apres renduë aux Espagnols par la reddition de la ville, que les habitans liurerent & par faute de viures.

La ville est belle, grande & magnifique, tant pour ses bastimens publics & priuez, que pour le grand nombre du peuple qui y habite; sa citadelle est des plus fortes de tout le Pays-bas, & les Espagnols qui l'ont fortifiée, y en ont fait encore vne nouuelle; de maniere que cette ville bailleroit beaucoup de peine à qui la voudroit assieger.

La Comté de Hainault est longue de vingt lieuës & large de seize, elle est ainsi appellée de la riuiere de Hayne, qui passe au milieu du pays: Ses bornes sont du costé du Nord, le Brabant, & la Flandre, du Midy la Champagne & la Picardie, du Leuant la Comté de Namur & le pays de Liege, auec ledit pays de Brabant; & d'Occident, la Flandre auec l'Artois. On y compte 24. places fermées de murailles, les plus renommées desquelles sont Mons & Valencienne. Mons est assis sur vne petite montagne, & a de beaux bastimens & force eaux viues, & vne petite riuiere nommée Tulle passe au trauers.

Entre les autres choses qui sont remarquables en cette ville, il y a vn ordre & chapitre de Chanoinesses fort considerable. Il fut fondé par Valdrude Duchesse de Lorraine qui le renta de ses biens. Ces Chanoinesses qui doiuent estre toutes filles de Seigneurs ou de gentils-hommes de marque, demeurent pres de l'Eglise, au seruice de laquelle elles sont attentiues: Elles vont vestuës le matin en Religieuses, & l'apresdinée en seculieres, & se peuuent marier à leur volonté. Elles ont vne Abbesse qui les gouuerne.

Il y a vn Chapitre semblable à cettuy-cy, mais plus riche à Niuelle, & vn autre à Mabeüil.

Valencienne fut, à ce qu'on dit, fondée par l'Empereur Valentinian: Elle est en vne plaisante vallée; l'Escaut & la petite riuiere de Ronnelle entrent dedans, & y font diuerses petites Isles & vn courant qui passe sous les maisons, & non seulement accommodent les particuliers, mais donnent encores la commodité de fortifier toute la ville, pource qu'on peut remplir d'eau vne partie du terroir des enuirons.

On y void deux belles Eglises, l'vne de nostre-Dame, qui est fort ancienne, & l'autre de S. Iean. Il y a vn Palais qui se nomme la Hale du Comte, qui est fort grand, & la maison de ville ne luy cede nullement en beauté. Il y a aupres vn horloge, qui outre les heures, monstre le cours de la Lune, & les planettes des mois & des saisons. Les autres places plus considerables sont le Quesnoy, Landrecy, Auene, Marimbourg, Philippeuille, Beaumont & Bins.

Quant à Namur, c'est la capitale d'vne fort bonne Comté: elle est assise sur la meu-

se entre deux montagnes. La Sambre entre dedans & se joint auec la Meuse : Elle n'est guere grande, mais elle est bonne & belle.

Cette ville a sous elle trois places fermées de murailles, dont Bouines est la plus grande, Charlemont la plus forte, & Valencour la derniere.

Outre ce, il y a 182. villages; ils ont eu beaucoup à souffrir, mais à present ils sont en assez bon estat.

XIII Quant à la Duché de Luxembourg elle contient 13. villes, & pres de douze cens villages : Elle est presque entierement dans la forest d'Ardenne, qu'on a peu à peu éclaircie & cultiuée. Cette Duché prend son nom de sa principale ville qui est grande, mais peu peuplée pour les ruines qu'elle a souffertes auec toute la Prouince, aux guerres qui ont esté entre les maisons de France & d'Austriche: car la ville de Luxembourg fut prise & saccagée l'an 1542. puis reprise & de nouueau saccagée. Presque toutes les autres places d'importance eurent le mesme mal-heur, comme Thionuille, Mornent, Danuilliers, Yuoi, toutes places estimées auparauant imprenables.

Cette contrée est demeurée la plus entiere de toutes les Prouinces des Pays-bas és troubles derniers : car elle n'a souffert autre mal, sinon que les armées ont pris leur passage par là.

LE BRABANT.

XIV LE Brabant a pour limites le pays du Liege au Leuant, le Comté de Namur au Midy, la Flandre au Couchant, & vers le Nord la Hollande & la Zelande; il est entre les riuieres de Meuse, l'Escaut, la Sambre & le Tener. Il a 16. villes fortes & grandes & 17. qui ne sont fortes que de leurs assiettes, sans murailles & sans fossez, elles iouissent des priuileges des villes closes. Les Duché de Limbourg, le Comté de Dalem, & le territoire de Valkembourg, sont membres du Brabant; Il y a vn grand peuple & courageux, comme il a fait voir aux guerres de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie & en Asie, auec diuers succez. Si la ville de Hierusalem a esté prise sur les Sarrasins, si la Syrie a esté subjuguée, c'est au Brabant que la gloire en est deuë: il s'est aussi signalé aux guerres qu'il a eu auec ses voisins : Ceux de Gueldre, de Liege, de Hollande, de Flandre, de Limbourg, de Luxembourg & de Brabant, ont porté leurs armes en Angleterre, voire iusques à Rhodes: ils y ont restably les Roys Chrestiens, & remis en possession de leur Sceptre: ils ont eu sur les bras des guerres continuelles sans aucune relasche. L'an 1175. Henry Roy d'Angleterre recouura par leur moyen ses villes perduës. L'an 12 12 Henry Duc de Brabant liura bataille à Theodore Comte de Hollande, mit son armée en déroute & le fit prisonnier: L'an 1234. Iean Duc de Brabant eut guerre auec Siphrid de Cologne, Regnauld de Gueldre, Adolphe de Nassau, Henry de Luxembourg, Valeran de Falcombourg, les vainquit & retourna victorieux l'an 1329. Edoüard III. Roy d'Angleterre fut restably en son Royaume par ceux de Brabant, auec lesquels il vainquit les Aquitains, les Bretons, les Normands & les Espagnols. Richard Roy d'Angleterre fut par eux assisté contre les Aquitains, Philippes Roy de France, se trouua bien de leur secours contre l'Arragon & la Flandre : Iean Roy d'Angleterre s'en seruit, & preualut contre ses subjets rebelles, & Edouard contre les Escossois. Ce fut par leur valeur que Conrard Empereur arracha la ville de Lisbonne des mains des Sarrasins, & en deffit iusques à deux cens mille. Quant le Brabant n'eut plus rien à faire auec l'estranger, il trouua la guerre dans son sein : car l'ancienne querelle d'entre-eux & ceux de Grimberge, s'estant renouuellée, il en fallut venir aux mains, où ceux de Grimberge eurent du pis: ce qui rendit cette bataille signalée, fut qu'on auoit mis le Duc de Brabant, encore petit enfant dans son berceau, sur vn grand arbre au milieu de son armée, afin qu'il pût estre veu de tous les siens, & que par ses cris & ses larmes, il redoublast le courage aux soldats, & iettast la frayeur au cœur de l'ennemy, voyant les Brabançons resolus de vaincre ou de mourir auec leur Prince. Godefroy de Boüillon Duc de Brabant conquesta la Grece, l'Egypte & la Palestine: ie pourrois icy raconter les hauts faits & les glorieux exploicts des Brabançons sous leurs Ducs, qui se sont signalez tant en paix qu'en guerre, comme sous les Pepins, les Martels, les Godefroids, les Henrys, les Ieans, les Philippes, les Maximilians, les Charles, &c. que ie laisse à l'histoire, & lesquels ont terminé plusieurs grandes guerres à leur honneur & à leur gloire.

Louuain est en fort belle assiette & a quatre mille de tour de murailles, mais il contient des prez, des vignes & de grands jardins, qui reçoiuent beaucoup de graces d'i

l'assiette distinguée en montagnes & vallées. Il y a vne des meilleures Vniuersitez de toute l'Europe, qui a esté fondée l'an 1426. par Iean Duc de Brabant, mais enrichie de gages & chaires par Philippe II. Roy d'Espagne.

Bruxelles, dont le circuit n'est guere moindre que celuy de Louuain, est assis partie en plaine & partie en pendant : c'est la Cour ordinaire de l'Archiduchesse. La ville est pleine de bonnes maisons & force Palais, entre lesquels est le Palais Royal, auec vn parc extremement agreable.

Anuers est vne si belle ville qu'il y en a peu en l'Europe qui se puissent égaler à elle, qui est assise sur la riuiere de l'Escaut, qui y porte les vaisseaux chargez de toute sorte de marchandises, depuis la mer qui en est éloignée de 27. lieuës. Elle contient beaucoup de beaux bastimens : mais les principaux sont la belle, grande & magnifique Eglise de nostre-Dame d'Anuers, illustrée de force pilliers de marbre & de quantité d'excellens tableaux. Mais sur tout l'Eglise des Iesuites est superbe & des plus magnifiques de l'Europe, pour ses ouurages de marbre, & d'vne architecture tres-admirable.

Outre les temples magnifiques, il y a encores d'autres beaux lieux à Anuers, comme le lieu de la Bourse, l'Hostel de ville des plus beaux qui se voyent, les Palais des Seigneurs, & celuy des Ostrelins ; mais sur tout est admirable la citadelle ou chasteau d'Anuers, tant pour sa grande capacité, que pour sa force, qui est à vray dire imprenable, & des plus celebres de l'Europe.

Auant la reuolte des Pays-bas, Anuers estoit vn lieu de grand trafic, & de telle importance, qu'on y faisoit plus d'affaires en vn mois qu'à Venise en deux années ; mais maintenant elle est presque entierement priuée du commerce de la mer, & a ses ennemis à ses portes, sçauoir ceux de Bergh sur Zoom, & le fort de l'Illo : Si bien que ce n'est plus cette ville florissante, de laquelle on a autrefois fait tant d'estat.

Bosleduc est assis sur la petite riuiere de Dioce à deux lieuës loing de la Meuse. C'est vne belle, grande & riche ville & bien fortifiée, auec vn peuple grandement courageux.

Quant à Malines qui est vne ville souueraine & vne seigneurie, elle a esté deux fois prise & tellement pillée, qu'il n'y a point de ville là autour qui l'ait esté en telle sorte, & qui passe pour ville de Brabant.

Elle est sur la riuiere de Dele, qui est grosse d'elle mesme, & s'enfle encore par le moyen du flux de la mer qui vient iusques là, & va encore vne lieuë plus auant. Elle fait auec plusieurs branches diuerses petites Isles, & est de grande commodité à la ville. Hors de Malines on void vn Monastere fort remarquable, où demeurent plus de mil cinq cens Religieuses, ou plustost filles qui se peuuent marier.

Mais à present il faut comprendre entre les villes plus celebres que possede l'Archiduchesse en Brabant, cette renommée ville de Breda, illustrée du tiltre de Baronnie, & qui appartenoit cy-deuant aux Princes d'Orange, qui a esté renduë à l'Espagnol le 5. Iuin 1625. apres 9. mois de siege qui y auoit mis le Marquis de Spinola : Mais elle fut reprise par le Prince d'Orange l'an 1637.

BERGH SVR ZOOM.

LA partie du territoire de Berghe, où la ville de Bergh est située, s'appelle Zoom, pour estre comme le bord & la limite de tout le Brabant du costé du Couchant, dont la ville sans doute a pris le nom de cette partie du territoire, qui est entre-mélée du plusieurs montagnes & collines : qui fait que l'on pourroit appeller cette ville Mont de Zoom, ou Berg-op-zoom, de mesme que l'on dit mont Hainault. Car si Cesar rend Latins les noms des Suisses, des Gaulois, & ceux de la Germanie, qui retiennent tousiours quelque chose du langage du pays, comme Ambiorix, Orgetorix, Caromand, &c. pourquoy ne pourra-on faire le mesme des autres? Donc Bergen-op-Zoom est vne ville du Duché de Brabant, qui ne portoit autrefois qu'vn simple tiltre de Seigneurie : mais l'Empereur Charles V. l'erigea en Marquisat : Elle estoit autrefois fort frequentée pour le commerce des François, Espagnols, Anglois & Escossois. Mais Anuers luy a fait perdre toute sa reputation. Elle est située entre le Brabant, la Flandre, la Hollande & la Zelande qu'elle regarde de tous costez, elle est à sept lieuës d'Anuers, son port est assez commode : car il couppe les terres deçà & delà vers le Midy & vers le Nord, & s'estend au long & assez loin de la ville, pour la seureté des nauigeans. Aux deux aduenuës du port il y a deux Forts, l'vn qui est le plus grand du costé du Midy, reuestu de bastions & de remparts tout autour, auec des fos-

sez, & s'appelle le Fort du Midy. L'autre plus petit est à l'opposite vers le Nord, nommé le Fort du Nord. La ville a la forme d'vne tortuë. Entre les boulevards qui tiennent à la muraille, on y a fait des Donjons & fortifications en ouurages de corne, qui auancent entre l'ancien port : il y en a vn autre plus court depuis la ville iusques au Fort du Midy. La ville a de fort beaux bastimens, embellie de places publiques belles & spacieuses, capables d'y tenir foires & marchez. Au commencement des guerres des Pays-bas, cette ville tenoit pour l'Espagnol, & faillit d'estre prise par les Zelandois, qui auoient desia gaigné la muraille. Du depuis la paix de Gand ayant esté concluë puis rompuë, l'Espagnol la rendit aux Estats : apres la prise d'Anuers les Estats implorerent secours d'hommes à Elizabeth Reyne d'Angleterre, qui leur donna pour Gouuerneur general des Prouinces vnies, Robert Dudlee Comte de Leicestre, lequel commit le Gouuernement de Berg-op-zoom à Philippes Siduce Cheualier Anglois, fils du Vice-Roy d'Irlande : auquel succeda Guillaume Drurce, lequel auec Morgan, la defendit vaillamment contre le Duc de Parme qui l'assiegea, & fut contraint d'en leuer le siege apres les treues de douze années expirées. Le Marquis de Spinola par ordre de l'Archiduchesse Elizabeth, l'assiegea l'an 1622. le 18. Iuillet. Mais Maurice Prince d'Orange, assisté des trouppes d'Ernest Comte de Mansfeld, le força de le leuer & retourner à Anuers le 3. d'Octobre.

Boisleduc l'vne des principales villes du Duché de Brabant, & qui en est le quatriesme Bailliage, elle tient sa fondation de Godefroy III. Duc de Lorraine, l'an 1184. qui commença de la bastir, puis continuée & paracheuée l'an 1196. par son fils Henry ; elle fut faite en forme orbiculaire auec trois portes portans les noms des trois villes principales de Brabant, Anuers, Bruxelles & Louuain : mais quelques années apres, la ville fut agrandie & toute changée, sçauoir l'an 1318. depuis la porte de saincte Croix, jadis nommée de Bruxelles, iusques au bout de la ruë de Vvcht, au de là iusques à la porte de Pinne : elle est ceinte de fortes murailles & remparts, auec plusieurs demi-lunes & bastions, & de tres-larges & profonds fossez, par lesquels passent les riuieres Dommel, Diese & Aa : plusieurs ruisseaux trauersent & lauent ses ruës, sur lesquels il y a six ponts de pierre & 38. de bois : le marché est enuironné de tres-beaux edifices, auquel aboutissent dix des plus belles & larges ruës de la ville. C'est vne des plus fortes ville des Pays-bas, tant pour sa situation, qui est vn lieu marescageux, plein d'eau, de prairies, & dont le terroir est fort bas, couuert d'eau presque toute l'année, & est en hyuer tellement remply de boüe & de fange, qu'il est impossible d'y passer, sinon du costé de la porte de Vvcht, où les champs sont plus esleuez, & en cét endroit là il y a deux grands forts pour la defense de la ville : le premier & le plus proche de la ville, nommé le Fort de S. Antoine pres la porte de Vvcht, tres-bien fortifié de fossez & remparts flanquez de tous costez. L'autre appellé Fort d'Isabelle, non fort loin de ladite porte de Vvcht, est enuironné de cinq demy-lunes ou bastions, de doubles fossez, contre-escarpe, & remparts : vers le Leuant est vn autre Fort, nommé *Peterschans*, qui a cinq angles & autant de bastions, fermé d'vn fossé profond : tous ces forts sont assez éloignez de la ville & en rendent les approches difficiles. La ville est à present de forme triangulaire, & à cause de ses grands destours, son circuit est d'enuiron sept mille pas.

Pour le gouuernement Politique de la ville, il y a deux Preteurs ou Preuosts, qui s'élisent d'entre la noblesse ; l'vn est Iuge des causes ciuiles, & l'autre des criminelles ; les Escheuins sont comme Iuges Assesseurs auec eux, & sont les premiers en dignité apres les deux Preuosts : du commencement ils estoient sept. Charles V. Empereur y en adiousta deux l'an 1525. Cette ville a des Senateurs Iurez ainsi que plusieurs autres grandes villes, & nul ne paruient à cette dignité s'il n'est enfant de la ville. Les Escheuins font le premier Corps du Magistrat, les Senateurs le deuxiesme, les Doyens & Iurez des Artisans le troisiesme. Le Bailliage de Boisleduc comprend la Campine, Peland, Maesland & Ostruvijck, desquels pais dependent les villes de Helmonde, Eyndhoven, Megem & Graue, & 72. villages : de sorte que le Bailliage ou Mairie de Boisleduc, a sous soy cent & vne Parroisses. L'an 1629. cette ville fut assiegée par Henry Prince d'Orange, au nom des Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas. En icelle commandoit le Baron de Grobendond pour l'Espagnol, auec vne garnison de deux mil hommes sans les Bourgeois, qui soustint vaillamment le siege l'espace de trois mois, mais la poudre manquant, il fut contraint de composer & de rendre la ville aux Estats, qui l'ont grandement accreuë de nouuelles fortifications.

Graue en Brabant est vne petite Ville mais bien fortifiée, sise à la gauche de la riuiere de Meuse, à deux lieuës de Rauenstein, & quatre de Boisleduc; elle est capitale du pays de Cuyc. Elle fut assiegée & prise par le Prince Maurice l'an 1502. nonobstant le puissant secours qu'y amenoit l'Admiral d'Arragon.

Entre les autres places de quelque importance de Brabant, on met Niuelle. Il y a encores quelques Estats au delà la Meuse, c'est à sçauoir la Duché de Limbourg & Valkembourg, Dalem, Rode & Carpen, toutes terres auec Seigneuries & Iurisdictions; mais sur tout, Mastrich, ville sur la Meuse, passage au pays de Liege, qui est belle & forte.

Auiourd'huy l'Espagnol possede tous ces principaux lieux en Brabant, exceptez les villes de Berg-sur-Zoom, Stremberg, Vuillem-stalo, Greue, & quelques forteresses, lesquelles sont sous le gouuernement des Estats des Prouinces vnies.

Limbourg n'est pas de grande antiquité, & ne se trouue rien d'elle auant l'an 1050. auquel temps Vuolfrand Abbé de Prumie, eut de grands differents auec Henry Comte de Limbourg, pour la iurisdiction de la ville & du pays, qui du commencement n'estoit que Comté, mais les Henrys de Luxembourg Empereurs l'honorerent du tiltre de Duché. Les anciens Ducs de Limbourg ont possedé quelque temps le Duché de Lorraine: apres la mort de Henry dernier du nom Duc de Limbourg, sans aucuns hoirs ny successeurs, le Duché vint en la possession de Iean Duc de Brabant l'an 1293. qui quoy qu'il l'eust auparauant achepté, fut neantmoins obligé de l'auoir par la voye des armes, & ce par la bataille qu'il eut contre le Comte de Gueldre qui l'auoit vsurpé, pres le Chasteau de Voroncq, où le Comte fut defait, luy prisonnier auec l'Archeuesque de Cologne, & moururent sur la place le Comte de Luxembourg, & deux ou trois de ses freres, qui comme alliez estoient venus au secours de ceux de Gueldres. Le Duc Iean victorieux, fit ruiner le chasteau de Voroncq, & depuis ce temps là, le Duché de Limbourg est demeuré en la puissance des Ducs de Brabant: à cause dequoy, Limbourg, Faulquemont, Dalen & autres places, au delà la Meuse ressortissent au siege Presidial de Brabant en la ville de Bruxelles. Ce Duché a pour ville capitale Limbourg, de laquelle il a pris le nom: elle est située sur des montagnes fermées de murailles, garnies de quantité de tours pour sa defense, toutes basties de pierres viues; de sorte qu'on ne peut miner au dessous; ny faire bréche aux murailles auec le canon, pour estre fondées sur des roches fort dures & enuironnées de grands precipices. Aux enuirons, sont quantité de bois de chesnes, Fraisnes & de saux: en la vallée de la ville passe la riuiere Vuolde, qui cause vn grand profit aux habitans, elle prend sa source dans la Forest des Ardennes, & arrose le pays de Limbourg, puis se rend dans la Meuse pres la ville de Liege.

Annales de Gueldres.

QVALITE'.

XV. Pour parler en general de la qualité des Pays-bas, l'air y est fort humide & toutefois il est fort sain aux habitans du pays. L'Esté y est extremement agreable, auec chaleur temperée, on n'y brûle bas des rayons du Soleil comme en beaucoup d'autres pays, les mouches & les cousins n'y tourmentent pas les personnes par leur bourdonnement & piqueure.

Il y a peu de tremblemens de terre: l'Hyuer y est long & venteux, aussi-tost que le vent du Nort ou d'Est souffle, il y cause la gelée: le pays est en beaucoup de lieux plein de sable: il abonde en froment, orge, seigle, lin & chanvre: il produit aussi des fruicts de toutes sortes en grande abondance, comme des pommes, poires, prunes, cerises, meures, pesches, noisettes, nefles, & en quelques lieux des chastaignes.

Il n'y a point de mines d'argent considerables. Quant aux arbres, ils contentent extremement la veuë, estans espais, bien ordonnez & fort chargez de fruicts, & y en a vn grand nombre qui sert pour les bastimens & pour brûler. On y void peu de lauriers & de cyprez. Il y a force Tilz qu'on y nomme Lindem, qui ont presque la forme & la fueille des Ormes, mais sont plus hauts, & croissent plustost: car en 16. ou 18. ans ils deuiennent aussi gros qu'vn homme moyen.

Dauantage ceux des Pays-bas peuuent loüer leur terroir, pour estre propre au bestial, veu qu'on ne peut guere trouuer de lieux où les bœufs, les brebis & les cheuaux viennent en plus grand nombre & se nourrissent mieux. Premierement il y a de grands cheuaux forts & propres à la guerre, puis des bœufs qui sont quelquefois si grands & si gros, qu'il pesent douze cens liures.

Digitized by Google

On y trouue force daims, cerfs, cheureils, sangliers, conils & lievres, & d'ailleurs grande quantité de herons, de perdrix, de faisans, de tourterelles, de cailles, de grives, cicoignes, d'oyes & de canards; il y a aussi de la volaille en grande abondance. Dauantage beaucoup de Saumons, de Lamproyes, d'Alose & de Muges, & plusieurs autres bons poissons qui viennent de la mer dans la Meuse, attirez par la douceur de son eau; & c'est chose digne de grande admiration que ces poissons sont peu estimez, lors qu'on les prend dans la mer: mais ils sont fort gras & de bon goust, quand ils sont entrez dans l'eau douce.

XVII Au reste, le Pays-bas est plein & vny, & s'y trouuent peu de montagnes, si ce n'est aux païs de Luxembourg, de Namur & de Hainault, où il y en a plus grand nombre: il est semé d'autant de forests qu'il en faut, ou pour l'ornement du pays, ou pour son seruice, ou pour la chasse.

Ie viendray donc maintenant à éplucher en particulier la qualité de ces pays qui sont sous la puissance du Roy d'Espagne.

Quant à l'Artois, il est riche de fromens, dont il enuoye grande quantité en Flandres & en Brabant, où il n'en vient point ordinairement; si bien que la plus grande partie de leurs habitans fait du pain de seigle. Il n'y a point de vin, combien qu'on tienne que le pays est capable d'en porter, & que c'est la nonchalance de ceux qui y demeurent qui est cause de ce defaut, plustost que l'assiette. L'air y est bon, sain, & serein.

Le pays de Hainault iouyt d'vn air doux & temperé, & son terroir est fertile, & porte principalement grande quantité de froment. Il y a force prairies, pasturages, pommiers, & autres choses necessaires à la vie. Il y a pareillement des mines de fer & de plomb, & des carrieres de diuers marbres, & aussi d'vn certain caillou que les Liegeois nomment Houlle. Ces cailloux nourrissent la flamme de mesme que les charbons, & l'on n'en vse que pour faire du feu auec vn peu de bois.

La Comté de Namur est montueuse, mais agreable, d'vn air sain & temperé. Son terroir porte les choses qui sont necessaires à la vie. Il y a aussi des mines de fer & de plomb, des carrieres où l'on couppe des pierres de toutes sortes, & principalement des marbres tirans sur le noir, qui approchent fort du jaspe. Et il n'y a pas long-temps qu'on a commencé d'y tirer des Houlles qu'on brûle. Il y a des riuieres qui abondent en poissons, & de belles fontaines d'eau viue, comme aussi des forests où l'on trouue vne grande quantité de bestes sauuages & noires.

Le pays de Luxembourg, combien que montueux, est toutefois bon & fertile, & iouyt d'vn air assez gracieux. Il y a vn endroit qui porte force bled & quantité de vin, & l'autre recompense ce defaut par le grand nombre de ses bestes sauuages & noires, qui sont des meilleures. Il y a des mines de fer assez pres de Macderscheid aux Seigneuries de Keyle, Crouemberg & Sleide, vers la ville nommée Hellental.

Le Brabant iouyt d'vn fort bon air, & a vne plaine fertile qui porte quantité de bleds, combien que ce qu'ils nomment *Die Kempen* ou la campagne, soit vn peu sterile à cause du sable. Et toutefois cette partie rapporte encore quelques fruicts, & n'est pas du tout inutile.

La Flandre a vn air extremement temperé. Son terroir est fertile principalement du costé qu'elle est proche de la mer & de la France. Il y a de beaux pasturages, comme on peut assez cognoistre parce qu'on a accoustumé d'y mener force poulains des contrées voisines, à cause de la bonté de l'herbage. Dauantage, il nourrit beaucoup d'animaux domestiques qui sont d'vn goust exquis, & vn nombre incroyable de bestes fauues & noires. Elle ne manque aussi de herons, de faisans, perdrix, paons & cigoignes.

MOEVRS ANCIENNES.

XVIII Cesar nous dit que les Belges, qui sont ceux du pays-bas, entre lesquels il comprenoit aussi les Picards, estoient vaillãs & resolus au possible, pource qu'ils estoient éloignez de la ciuilité, & courtoisie de la Prouince plus polie, & que les marchands ne les frequentoient gueres, & ne leur portoient les choses qui seruent à ramollir, & rendre effeminez les courages: & pource aussi qu'ils estoient voisins des Allemands qui habitoient au delà du Rhein, auec lesquels ils estoient en guerre continuelle. On peut cognoistre leur valeur, & l'extreme desir qu'ils auoient de defendre leur liberté, en ce qu'ils essayerent de se retirer de l'obeyssance & de la domination des Romains, mesme du temps de Cesar. Les Neruiens, qui sont ceux de Tournay, ne permirent

jamais

Digitized by Google

iamais aux marchands qu'ils leur apportassent du vin ou d'autres choses à vendre. Et pour dire quelque chose de particulier, les habitans de la Comté de Flandres ont esté si adonnez aux armes, & si remuans, qu'ils n'ont iamais pû viure en paix, & ont iadis couru auec les armes au poing la Syrie, la terre Saincte, & Ierusalem. Il y a aussi long-temps que ce peuple s'addonne au trafic, & y reüssit heureusement, de mesme qu'il s'est monstré penible à défricher le pays, & le rendre meilleur en toute sorte.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Flamands sont volontiers grands, mais on estime qu'ils l'estoient beaucoup plus anciennement; ce que Cesar attribuë principalement à la liberté de leur vie, à la coustume de ne faire nulle chose contre leur volonté. Ils sont beaux, paisibles, peu colères, peu ambitieux, ouuerts, prompts à toute chose, penibles, industrieux & fideles, capables de tous arts & de toutes sciences, & plustost adonnez au vin qu'à l'amour. Ils sont assez ciuils selon le pays, & si fascheux, que mesme ils en sont quelquefois insupportables. Ils sont de legere creance, à raison dequoy on les void aisément deceus. Il n'y a gens plus soupçonneux ny plus opiniastres. Ils ont force babil, & oublient assez tost les courtoisies & faueurs qu'ils ont receuës, de mesme aussi que les offenses qu'on leur a faites. Ils ayment fort peu les autres nations, & s'amusent à inuenter tous les iours quelque chose de nouueau. Quant à la musique, ils l'ont renduë parfaite, veu qu'il n'y a peuple qui ayt plus d'inclination à cét art, que cettuy-cy. Ils sont assez vaillans sur la terre, mais plus à pied qu'autrement, veu qu'ils sont mauuais hommes de cheual, & ont vne coustume de ne venir iamais aux mains auec les ennemis, & se ioindre à eux le moins souuent qu'il leur est possible. Mais il faut auoüer que sur la mer ils sont inuincibles. Ils entendent fort parfaitement la nauigation, apprennent diuerses langues, trafiquent fort accortement, & font grande quantité de draps de soye, de laine, de lin, de diuerses sortes, & sur tout de la tapisserie dont on fait fort grande estime, & qu'on enuoye non seulement par toute l'Europe, mais encor aux Indes, & en Afrique. Ils font le plus souuent du pain de seigle, & boiuent de la biere plus ordinairement que du vin qu'on leur porte de France & d'Espagne.

Ils vont bien vestus, & sur tout bien proprement. Leurs maisons sont continuellement nettes plus qu'en aucun lieu de l'Europe, & leurs meubles si luisans & si bien tenus que la veuë en est agreable. Ils bastissent presque par tout d'vne mesme sorte, & leurs maisons sont tellement faites, qu'il semble presque qu'elles soient à vn mesme maistre, tant ils se plaisent aux villes à faire que leurs hauteurs soient égales.

Les femmes sont belles, mais il n'y en a pas en si grand nombre qu'on crie, mesme ce malheur accompagne leur beauté, qu'elle passe en la plus grãde partie auant qu'elles ayent atteint l'aage de 30. ans; si bien qu'elles sont apres toutes laides & ridées. Elles y sont promptes & hardies, & conuersent librement auec les hommes. Elles ont ce mal qu'elles ayment le vin, & mesmes vous ne sçauriez conuier vne ieune fille de si bon matin à boire, qu'elle ne soit toute preste à vous faire raison. Celles qui ne boiuent point de vin, prennent de la biere si demesurément, qu'elles en demeurent accablées; & le plus souuent si tost que vous serez arriué, la fille du logis, qui sera belle & ieune, viendra auec vn pot plein de biere, & vous conuiera à boire à vos despens, & met la premiere le nez dans le pot, & si vous ne faisiez continuer la feste, ce seroit vne inciuilité & vne vilenie. Ie sçay biẽ qu'il y en a beaucoup que cette dissolution porte aux effects de l'amour, mais i'asseureray auec verité qu'il y a en ce pays moins de femmes qui se gouuernent mal qu'en plusieurs autres, où l'on ne fait pas profession de l'yurongnerie. Auec toutes ces desbauches qui ne peuuent estre nommées extraordinaires à cause de l'accoustumance, & de la nourriture que ces femmes ont prise par maniere de dire dés le berceau, elles ne laissent neantmoins de conduire bien sagement leur mesnage, & mesme bien souuent elles se meslent de trafiquer & contracter pour quelques negoces auec les vns & les autres. Elles affectionnent fort d'aller vestuës à la Françoise, vont toutes seules par la ville, & aux prochains lieux auec peu ou point de compagnie, sans estre nullement soupçonnées. Et pource que leurs maris leur laissent souuent tout le maniment de leurs affaires, elles en deuiennent superbes, imperieuses, & du tout insupportables.

Les Princes, Seigneurs, & tous autres de quelque condition qu'ils soient, donnent aux aisnez des maisons, les noms de leurs peres, combien qu'ils soient viuans, & en la fleur de leur aage; & les Gentils-hommes preferent tousiours leurs filles aisnées aux

autres, combien que toutes ayent pareil mariage: tellement qu'ils donnent les autres à des hommes ausquels ils refuseroient l'aisnée, laquelle ils reseruent à vne meilleure condition. Et ils ont cette particularité, qu'ils contractent aisément mariage auec les estrangers si l'occasion s'en presente. On trouue du tout messeant & pour mieux dire vilain, que les ieunes hommes espousent des vieilles, les vieillards de ieunes filles, les roturiers des damoiselles, les maistres leurs chambrieres, & les maistresses leurs valets. Il n'y
XIX a point de nation qui excelle tant en la peinture: Iean Eikius qui estoit de ce païs, monstra le premier la façon de mesler les couleurs auec l'huile. Ils ont accoustumé aux iours qui sont dediez aux Saincts dont ils portent le nom, & durant le temps du Carneual, de festiner leurs parens & amis, & les traicter magnifiquement, veu qu'ils ayment sur tout les banquets & la bonne chere.

RICHESSES.

XX. Les Flamands sont riches par le moyen de la mer, & du trafic ordinaire qu'ils exercent. Les mestiers ausquels ils s'adonnent, leur apportent mil commoditez, & la vente des draps de soye & laine qui s'y font, & de la tapisserie qu'on recherche si curieusement, leur apporte de grandes sommes de deniers.

On ne sçauroit estimer combien leur rapportent de profit les marsoüins qu'ils salent, de mesme que les saumons; & quant aux harans qu'ils enuoyent dehors tous les ans, on ne sçauroit presque croire la quantité de l'argent qu'ils en tirent des Allemans, des Anglois, des François, des Espagnols, & des Italiens.

FORCES.

XXI. L'Archiduc se peut vanter qu'il a de fort bonnes places, non seulement capables d'vne longue defense, mais par maniere de dire, imprenables. Car on ne pourroit guere trouuer vne plus forte place que la citadelle d'Anuers, qu'on tient pour l'vne des mieux fortifiées de l'Europe, selon les regles de ce temps, Boisleduc qui est en Brabant de mesme qu'Anuers est assez considerable. Puis sur la mer, Grauelines à deux lieuës loin de Calais, est fourny d'vne infinité de canons, & fort au possible; & apres Dunkerque, qui outre la forteresse de ses murailles a des habitans fort courageux. On void encor au pouuoir de l'Archiduc, sur le mesme riuage, la forte place d'Ostande, qui luy a donné tant de peine durant trois ans & demy qu'il l'a assiegée.

Quant au païs d'Artois, il a la ville d'Ar, qui est assez forte pour faire vne grande resistance. Teroüenne pourroit estre bien defendu & soustenir vn fort siege. Hesdin n'est pas moins important, voire mesme il est mieux fortifié, & est sur la frontiere de la France. En Haynaut, Mons est fort, & Valencienne aussi; & en cette derniere ville il y a vn arcenal garny suffisamment de toute sorte d'armes & de munitions qui peuuent estre requises en temps de guerre. Philippeuille & Mariembourg sont deux lieux tres-forts sur la frontiere de la France. Namur a vne bonne forteresse, & qui peut faire grande resistance. Et pour acheuer en vn mot, tout le pais de l'Archiduchesse est garny de fort bonnes places, tellement que celuy qui l'attaquera, aura tousiours beaucoup de peine. Quant aux hommes, les villes sont fournies d'habitans courageux, qui ont autrefois donné des tesmoignages de leur valeur. Mais outre cela, le Prince entretient tousiours vne armée composée d'Espagnols, d'Italiens, d'Anglois, d'Allemands, & de ses sujets, & cette armée auant la tresue, se tenoit en hyuer dans les garnisons; & sur le milieu du Printemps, elle se mettoit en campagne, & estoit employée au siege de quelques places.

Maintenant plusieurs de ces gens de guerre ont esté cassez, & ne sont plus en si grand nombre: Ce qui reste, est entretenu en diuers lieux sur les frontieres.

GOVVERNEMENT.

XXII. Les formes du Gouuernement sont l'vniuerselle que le Prince tient par tout, & la particuliere dont chacun de ces Estats vse selon ses priuileges & coustumes.

Le Prince a trois Conseils, dont le premier est appellé Conseil d'Estat, le second Priué, le troisiesme des Finances. Le Conseil d'Estat a vn President, & vn nombre infiny de Conseillers, pource qu'on en appelle plus & moins selon les occurrences. En ce Conseil on traittte toutes les deliberations appartenantes à l'Estat, comme de paix, de guerre, d'Ambassadeurs, d'intelligences, d'aduis du dedans, & du dehors; & c'est à cettuy cy que les affaires plus importantes des autres Conseils, sont apportées.

Au Conseil priué il y a 12. Docteurs éleus par le Prince. Il y a vn President, & l'on y traitte toutes les iuridiques, pource qu'il a la preéminence sur tous les autres Conseils, & c'est celuy qui consent aux priuileges, qui donne les graces, pardons, remissions, fait les loix, statuts & Edicts, & c'est à luy aussi qu'appartient la connoissance, & le iugement des

debats & questions des limites du pays, & des principaux de la seigneurie. Aux choses plus difficiles & plus hautes, il communique auec le Conseil d'Estat, de mesme que ce dernier fait auec luy, lors qu'il suruient quelque chose de iustice.

Au Conseil des Finances il y a trois Seigneurs du païs nommez Chefs, ou Intendans des Finances, vn Thresorier, vn Receueur, & autres moindres Offices : ce Conseil manie tout le domaine du Prince, & les tailles qu'on luy paye. On y fait les taxes & les payemens tant aux occurrences de la paix que de la guerre. Il y a vne Chambre des Comptes, qui est comme vn membre du Conseil des Finances, & sept Maistres des Comptes, auec d'autres moindres offices. C'est là que vont rendre compte, & receuoir leurs quittances en temps determiné, tous ceux qui manient les deniers du Prince en Brabant, aux pays adherans, & en la Duché de Luxembourg : & combien qu'il y aye au pays quelques autres Chambres, outre la susdite qui reside à Bruxelles auec les trois Conseils dont nous auons fait mention ; neantmoins toutes les Chambres ont accoustumé de rendre compte au Conseil des Finances, comme à leur souuerain Magistrat.

XXIII. Outre les susdits Magistrats il y a en la plus grande partie des susdits Estats vn Gouuernement particulier, auquel, comme à vn Lieutenant, on rapporte les affaires principalement de la guerre. Le Prince a semblablement en la plus grande partie des Estats vn Conseil en son nom, qui est appellé en Brabant la Chancellerie, & à Malines & en autres lieux le Parlement. En ce Conseil il y a tantost douze, tantost seize, & tantost dixhuict Conseillers auec vn President, & l'on y void interuenir aussi l'Aduocat du Prince, le Procureur fiscal, & quelques autres moindres Officiers, qui sont presque tous gagez par le Prince : & l'authorité de ces Magistrats est grande tant aux choses ciuiles que criminelles, & là l'on peut appeller non seulement toute sorte de personnes, mais le Prince mesme, s'il y a quelqu'vn qui pretende contre luy quelque chose en iustice. C'est en ces sieges que vont les appellations de tous les autres Magistrats de cét Estat particulier; & en trois d'iceux comme en Brabant, à Malines, & en Haynault, on iuge diffinitiuement.

En tous les susdits Conseils, on se conduit par les voyes communes, si les municipales, ou les priuileges, ou les commandemens (car ils nomment ainsi les resolutions du Prince) n'y sont contraires.

XXIV. Outre les susdits Officiers, le Prince enuoye tous les ans des Commissaires par la plus grande partie des terres principales, pour receuoir par le menu les comptes des entrées & sorties des lieux ; & en Brabant où le Prince a par octroy particulier du Pape, authorité aux lieux sacrez, les Commissaires font la visite des Eglises, des Monasteres, & des Hospitaux.

Quant au Prince, il doit traitter auec les Estats, ou pour de nouuelles loix qu'il veut faire, ou de la sorte qu'il s'ensuit. Il commande par ses lettres à tous les Estats, de se trouuer en tel temps en vn certain lieu, & ce lieu est ordinairement la ville de Bruxelles.

En toutes les Villes, Comtez, & places principales, par ancienne preéminence, on sçait qui sont ceux qui doiuent aller à l'assemblée, & combien ils sont, & en effet il y en a vn grand nombre. En cette assemblée il y a trois ordres de personnes.

Le premier ordre est l'Ecclesiastique, le second la Noblesse, le troisiesme les villes principales de l'Estat. Chacun de ceux-cy a pouuoir d'obliger sa communauté, mais non d'accorder iamais, sinon auec expresse condition, que tous les autres Estats viennent à faire le mesme. La proposition se fait en ces Assemblées en vne grande salle en la presence du Prince par vn President, ou quelqu'vn des Conseillers des Estats, & c'est là qu'ils s'estudient auec de bonnes raisons & douces paroles, de persuader ce qu'ils veulent.

La proposition ayant esté ouye, les Estats prennent temps pour respondre, puis chacun considere meurement en particulier ce qui a esté proposé, & donne par escrit la response, qui n'estant pas au contentement du Prince, l'affaire ne se termine pas, veu qu'on essaye de persuader la chose : mais si cela ne se peut finalement, il faut que le Prince l'endure, & remette l'affaire à vn meilleur temps.

Encor que le principal gouuernement, & toutes les preéminences plus substantielles de la seigneurie soient en la personne du Prince, toutefois toutes les villes & les lieux voisins, ont vne administration particuliere, & vne tres-grande liberté auec leurs loix, coustumes & priuileges.

Ces loix, coustumes & priuileges ont vne grande difference, pource que lesdits païs

ont esté possedez durant plusieurs siecles par diuers Princes, & ont combatu mesme bien souuent entr'eux auec des haines du tout mortelles, & mesmes ils different en poids, mesures & mœurs, & qui est de tres grande importance, ils sont differens de langage, qui est vne chose si incompatible, que l'Empereur Charles V. ayant plusieurs fois mis en deliberation, quel moyen il y auroit de reduire ces Estats en vn seul corps, & leur donner le nom & la forme d'vn Royaume, il ne fut iamais possible d'en trouuer le chemin. Mais auec toute cette diuersité, ils conuiennent tous aux qualitez des membres qui font vn corps; veu que l'estat de toutes les villes & places a vn gouuernement particulier, qui ne differe en autre chose qu'au nombre de ceux qui se meslent du gouuernement, & cecy naist de ce qu'vn lieu est plus grand que l'autre.

Le gouuernement particulier de cette ville signalée, est composé de quatre membres. Nous nommerons le premier en nostre langue, Seigneurie nouuelle, & cecy comprend tous les Magistrats grands & petits qui sont en charge. Le second est la vieille Seigneurie, qui comprend tous ceux qui ont esté en quelque Magistrat ou charge d'importance. Le troisiesme est nommé la Bourgeoisie, qui consiste en autant de Capitaines qu'il y a de rues en la ville: Anuers en a seize. Le quatriesme nombre embrasse tous les chefs des mestiers, appellez Doyens, qui sont aussi diuers en nombre selon les villes: Anuers en a 52. & de tous ces quatre membres, est composé le gouuernement particulier. L'exemple de cecy sera le gouuernement de la ville d'Anuers, duquel les autres ne different que fort peu ou point, si ce n'est touchant le nombre.

La façon de former le gouuernement particulier de la ville d'Anuers, est donc telle. La seigneurie presente & nomme neuf gentils-hommes, & neuf autres sont nommez par les Capitaines des rues, qui sont au nombre de dix-huict. A cecy l'on adiouste la seigneurie qui est alors en authorité, qui peut aller iusqu'à pareil nombre de 18. si bien qu'ils sont en tout trente-neuf qui aspirent à la future seigneurie. Tous ces noms sont enuoyez au Prince qui en élit dix-huict & ceux-cy sont appellez Schemats, qui veut dire Senateurs, qui ont authorité d'élire deux Bourg-maistres qui sont autant que deux Consuls, dont l'vn traitte auec le Prince ou les autres Estats, des affaires de son pays: & l'autre qui demeure dans la ville, a le soin du gouuernement, donnant audience aux Bourgeois & aux estrangers. De sorte que le Magistrat de la ville d'Anuers consiste en dix-huict Schemats, & vn Bourg-maistre, qui a grande authorité tant aux choses ciuiles que criminelles; mais pour l'execution de la iustice, il y a deux Lieutenans du Prince, l'vn pour le criminel, qu'ils nomment Scultet; l'autre pour le ciuil appellé Amman, qui sont des charges que le Prince donne, & ceux cy precedent tous les autres. L'office de Scultet, est de faire prendre les delinquans, en demander iustice au souuerain Magistrat, & executer apres les sentences qui en resultent.

L'office de l'Amman est d'ouïr les causes ciuiles, demander aux seigneurs, qu'ils expedient, & fassent iustice, & donnent les sentences aux despens de ceux qui plaident.

Ce mesme Magistrat souuerain élit sans interuention du Prince, ny de ses Commissaires, quelques Magistrats inferieurs, & entre les autres, deux Tresoriers nobles de la nomination du peuple, & vn Receueur du peuple à la nomination des nobles; & ces officiers exigent & despensent les deniers du public par ordonnance du susdit souuerain Magistrat, qui cree encore les Conseillers populaires qui sont à Anuers, au nombre de douze, tous du nombre des Doyens des mestiers, comme des mariniers, boulengers, iardiniers, forgerons, & semblables; & en la Seigneurie de Malines le Magistrat est diuisé par égale portion, pource que des douze Senateurs ou Schemats, il y en a six nobles, & six autres du nombre des Doyens des mestiers; & les plus honorables sont les poissonniers, les bouchers, les boulangers, les iardiniers, & les brasseurs de biere. Ces Conseillers populaires vont au Conseil comme les autres Seigneurs, escoutent les requestes des supplians, & en dient leurs aduis, non seulement viuement, mais encor seditieusement, lors qu'on traicte de desbourser quelque argent qui doit venir entre les mains des gentils-hommes, veu que cette sorte d'hommes n'est capable de proceder auec grauité & moderation, au degré de la supériorité: de maniere que l'insuffisance, l'insolence & l'instabilité du peuple, & la perpetuelle jalousie, que ces Conseillers populaires qui se trouuent puissans à cause du grand nombre d'hommes qui les suit, nourrissent contre les gentils-hommes; ont causé tant de dangereuses reuoltes en tout temps, & sous tous les Princes, veu que de trente-six qui ont dominé depuis Louis de Harlembec premier Comte de Flandre, tous ont essayé quelque rebellion, excepté trois seulement.

De ces bonnes villes, il y en a qui ont vne bonne quantité de reuenus publics, & celle d'Anuers entre autres à deux cens cinquante mil escus de reuenu par an. Mais celle-cy & les autres estoient fort endebtées en l'an 1556. & il faut croire qu'à cause des guerres continuelles, elles le sont encor plus auiourd'huy, principalement à raison du defaut de l'industrie des arts & de la marchandise, fondement principal de tous les Estats de Flandre ; & Anuers seul perd tous les ans chose qui ne se peut estimer, à cause que les troubles ont interrompu tout son commerce. L'authorité des Seigneurs qui y ont chasteaux, terres, & autres iurisdictions, est fort limitée, veu qu'ils ne peuuent opposer leurs vassaux en aucune chose, ny accepter d'eux des presens volontaires sans expres consentement du Prince ; ains les Seigneurs laissans aux peuples le gouuernement selon leurs loix & coustumes, iouïssent des tiltres & biens seigneuriaux auec toute modestie. Il est vray qu'il y a des Seigneurs, qui ont quelques particulieres iurisdictions tellement absolues, qu'en ce ils ne reconnoissent autre superieur que Dieu seul.

L'Estat Ecclesiastique est fort puissant & riche par tout le païs, tellement que pour arrester la grandeur de ces richesses, afin qu'elles ne creussent pas dauantage, Charles V. fit vne loy, qui portoit qu'aucun Ecclesiastique ne pourroit acheter des biens immeubles sans expresse licence du Prince ; & aux subsides qui luy sont payez, le Clergé paye sa part separément : & les conuentions que le Prince de ce pays a auec le Pape, sont presque semblables à celles de France, veu que c'est luy qui nomme, & le Pape qui confirme les Prelats, & aucun rescrit ne s'execute sans le bon plaisir du Prince ; & outre cela par commission du Pape, il ne peut tirer ses subjets hors de l'Estat pour aucune cause, ains il faut qu'il mande des Commissaires deputez par ces lieux, pour quelque cause qui se doiue debattre. Les tiltres extraordinaires que le Prince de ces Estats a, sont Chanoines de S. Seruais, & Abbé de S. Gertrude, qui est vn fameux Monastere de Religieuses. Il se nomme aussi Vicaire perpetuel de l'Empire en toute la Frise, iusques au pays qui se nomme Bethmarie, aux confins de Dannemark, qui est vne preéminence obtenuë par Maximilian, de l'Empereur Frederic son pere, tant pour soy que ses successeurs.

RELIGION.

XXV. En tous les Estats de l'Archiduchesse on ne void autre exercice que celuy de la Religion Catholique, mais il ne faut pas croire pour cela qu'il n'y ait point de personnes qui suiuent l'opinion de Luther & de Caluin, veu qu'il n'y a guere de villes, au moins de celles qui se sont iadis reuoltées, où il ne se trouue beaucoup de telles gens. Mais ils n'osent faire paroistre leur opinion, se voyans bridez & prests à estre punis, si la chose estoit sceuë. Quant à ceux qui embrassent veritablement & non par apparence seulement, la Religion Catholique, ils sont si affectionnez à la foy qu'ils tiennent, qu'il est impossible de les en tirer, & mesme il semble que le voisinage des Lutheriens & Caluinistes leur apporte plus d'ardeur & de zele.

Archeueschez & Eueschez du Pays-bas.

QVant à l'Estat Ecclesiastique de tous les Pays-bas en general, il est composé de trois Archeueschez & quinze Eueschez. A sçauoir l'Archeuesque de Cambray a sous luy les Eueschez d'Arras, Tournay, S. Omer, & Namur.

L'Archeuesché de Malines a sous luy les Eueschez d'Anuers, Gand, Bruges, Boisleduc, Ipre, Ruremonde.

L'Archeuesque d'Vtrecht a sous luy les Eueschez de Harlem en Hollande, de Deuenter en Gueldre, de Mildembourg en Zelande, de Leuuarden & de Groninge en Frise.

L'Archeuesché de Cambray fut erigée par le Pape Paul IV. en l'an 1562. car auparauant ce n'estoit qu'vn Euesché, & le premier Euesque fut nommé S. Diogene Grec de nation ; il fut sacré Euesque de Cambray à Arras par l'Archeuesque de Rheims en l'an 390. & ont esté tousiours depuis les deux Eueschez conioints sous vn mesme Euesque, iusques en l'an 1094. en laquelle année ils furent separez, & l'Euesché de Cambray comprend sous sa Iurisdiction les villes de Cambray, Mons, Condé, Athée, Quesnoy, Landrecy, Auesnes, Bieuche, Beaumont, Brennes, Soignes, Maubeuge, Chimay, & presque tout le pays de Hainault, Cambresis, & quelque peu de l'Artois, vne partie des villes de Valenciennes & Tournay.

Le Clergé d'Arras apres auoir long-temps poursuiuy la separation, finalement ob-

tint du Pape Vrbain XI. son Euesque particulier, en l'an 1094. L'Euesque a sous sa Iurisdiction les villes d'Arras, Douay, Bethune, Bapaume, Lens, Armentiers, Bouchain, la Bassée, vne partie de Valenciennes, auec plusieurs bourgs & villages.

L'Euesché de Tournay fut erigé l'an de grace 480. & quelque temps apres fut ioint à l'Euesché de Noyon, & ont bien esté ioints ensemble 600. ans sous vn mesme Euesque; tellement qu'en l'an 1123. la separation fut accordée par l'Euesque de Noyon, & quitta l'Euesché de Tournay. S. Bernard s'employa fort vers le Pape Eugene, pour obtenir la separation d'iceux,

L'Euesché de Sainct Omer a esté erigé par le moyen que la ville de Teroüenne estant demolie par l'Empereur Charles V. l'an 1553. le reuenu de l'Euesché de Teroüenne fut diuisé en trois; à sçauoir vne partie à l'Euesché de Boulogne pour la France, vne autre partie à l'Euesché de Sainct Omer pour l'Artois; l'autre partie à l'Euesché d'Ipre pour la Flandre. Partant l'Eglise Collegiale de S. Omer fut erigée en Cathedrale l'an 1559. ayant sous sa Iurisdiction dix villes, à sçauoir S. Omer, Aire, Hesdin, Graueline, &c. auec plusieurs villages tant en Artois qu'en Flandres, de 42. lieues en longueur, & 39. en largeur.

L'an de grace 1559. l'Eglise Collegiale de S. Rombaut à Malines, fut erigée en Metropolitaine, outre les Euetschez qui sont sous elle, furent assignées 17 villes, Malines, Louuain, Bruxelles, Tillemont, Lande, Diste, Arscot, &c. auec plusieurs villages, comprenant en longueur 60. lieuës, & en largeur 30.

L'Eglise Collegiale de Nostre-Dame d'Anuers, fut en l'an 115. erigée en Cathedrale auec la Iurisdiction Episcopale sur sept villes, à sçauoir Anuers, Liere, Berghes, &c. plusieurs villages iusques à 56. lieuës en longueur, & 30. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Iean de la ville de Gand en l'an 1559. a esté erigée en Cathedrale, contenant en son Diocese quatre villes, Gand, Audenardes, &c. & plusieurs villages, en longueur 46. lieuës, & 24. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Iean l'Euangeliste à Boisleduc en l'an 1559. fut changée en Cathedrale, ayant sous soy dix villes, Boisleduc, Helimont, Bomel, & auec plusieurs villages de 60. lieuës en longueur, & 30. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Donat à Bruges en l'an 1559. fut changée en Cathedrale, comprenant sous soy 9. villes, à sçauoir Bruges, l'Escluse, Ardembourg, &c. auec plusieurs villages de 54. lieues en longueur, & 15. en largeur.

Le Monastere des Chanoines reguliers en l'Eglise S. Martin à Ipre en l'an 1559. a esté erigé en vne Eglise Cathedrale de Chanoines seculiers, contenant sous sa Iurisdiction Episcopale dix villes, Ipre, Dunkerke, Furnes, &c. auec plusieurs bourgs & villages de 54. lieues en longueur, & 23. en largeur.

L'Eglise Collegiale dressée en l'honneur du S. Esprit à Ruremonde en l'an 1559. fut changée en Cathedrale auec la Iurisdiction Episcopale sur dix villes, Ruremonde, Nimegue, Zutphen, Venlo, & plusieurs villages de 50. lieues en longueur, & 3. en largeur.

L'Euesché d'Vtrech l'an de grace 690. fut erigé par le Pape Sergius; & fut erigé en Metropolitaine l'an 1561. & a sous soy les Euesches cy-dessus dits. Quant aux limites de son Euesché particulier d'Vtrecht, il comprend tout le territoire d'Vtrecht, & vne partie de Hollande & Gueldre, auec les Seigneuries de Buren, Culembourg, Vianen, &c. où sont comprises 30. villes auec plusieurs villages, de 90. lieues en longueur, & 40. en largeur.

L'Eglise Parochiale de S. Bauon en Harlen, fut en l'an 1559. erigée en Cathedrale, ayant sous sa Iurisdiction 12. villes en Hollande, & plusieurs villages de 90. lieues en longueur, & 30. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Lebuen à Deuenter, fut en l'an 1559. erigée en Cathedrale, auec la Iurisdiction de 25. villes & plusieurs villages, de 72. lieues en longueur, & 46. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Pierre à Middelbourg, fut en l'an 1559. changée en Cathedrale, ayant sous sa Iurisdiction dix villes, auec plusieurs villages de 56. lieues en longueur, & de 33. en largeur,

L'Eglise Parochiale de S. Vit à Leuuarden, fut en l'an 1559. changée en Cathedrale auec la Iurisdiction de dix villes, & plusieurs villages contenans 72. lieues en longueur, & 50. en largeur.

L'Eglise Parochiale de S. Martin à Groningue, fut en l'an 1559. changée en Cathedrale, comprenant sous sa Iurisdiction tout le territoire de la ville qui est de tres-grande estendue, auec les Isles de Rollinghe, Borchin.

Digitized by Google

Aujourd'uy que les Estats des Prouinces vnies occupent l'Euesché d'Vtrecht, & autres Eglises, ils ont auec le changement de Religion, confondu l'Ordre hierarchique, que l'Eglise Romaine y auoit estably.

LES SEIGNEVRS ET COMTES DE FLANDRES.

[redacted]. LYderik, dit le Buc, fut fait le premier Forestier du pays & contrée de Flandre, l'an de l'Incarnation 621. par Dagobert Roy de France, pour luy & ses successeurs, & gouuerna le païs cinquante-deux ans, mourut de son aage l'an 92. & l'an de l'Incarnation 692.

Antoine II. fils de Lyderick, succeda à son pere l'an 692. au gouuernement de Flandre. En ce temps les Goths, Vvandales, Huns & autres telles gens barbares & estrangers, se mirent à courir & piller le plat-pays, sans aucune resistance dudit Forestier, lequel se retira en France auec les siens.

Bouchart fils 3. de Lyderick dit Buc, par le trespas d'Antoine son frere, fut priué de l'Estat de Forestier de Flandre, par Theodore Roy de France, toutesfois il luy octroya la Seigneurie de Halebecke. Le pays de Flandre fut derechef ruiné par les Huns, Goths, Vvandales, & autres nations descenduës pour la deuxiesme fois, tellement que la plusspart de la Flandre demeura desolée & inhabitée enuiron cent ans.

Estorede ou Estoreyt fils de Bouchard fut par le deceds de son pere & mere Prince de Louuain, seigneur de Halebecke, & Forestier de Flandre, deceda l'an sept cens nonante-deux.

Lyderick Prince du Buc, fils d'Estorede, espousa vne noble Dame d'Allemagne, nommée Flandrine, de laquelle le pays a pris son nom.

Cestuy-cy fut ordonné grand Forestier par Charles le Grand, pour en son nom nettoyer les chemins, & la contrée des voleurs & brigands, dequoy il s'acquitta vertueusement, à cause dequoy il fut inuesty premier Comte d'Halecke. Il gouuerna comme Prince vertueux, ce païs quarante quatre ans sous les Roys de France, Charlemagne, & Louis le Debonnaire son fils, & trespassa l'an huict cens trente & six: il estoit fort bon Chrestien: il fit venir plusieurs Euesques, Pasteurs, Prestres & gens sçauans, pour conuertir les Payens qui y restoient encore en grand nombre.

Inguelran ou Inguerran fils de Lyderick deuxiesme succeda à son pere au gouuernement de Flandre, & au Comté de d'Halebeckque l'en huict cens trente-six vesquit sous le Roy de France Louys le Debonnaire & Charles le Chauue, ausquels il fit hommage de ses terres & seigneuries; il fit rebastir & edifier plusieurs villes, chasteaux & edifices ruinez, trespassa l'an huict cens trente-six, ayant gouuerné vingt-quatre ans.

Odoacre ou Audacre fils de Inguerrant, succeda à son pere au gouuernement de Flandre l'an huict cens cinquante deux, & gouuerna vnze ans; fit semblablement reparer plusieurs villes & enuironner la ville de Gand de murailles, deceda l'an huict cens soixante-trois.

Baudoüin surnommé Bras de fer, fils dudit Odoacre, à cause de sa magnanimité, & de ses faits excellens. Il emmena par force la belle Iudith vefue du Roy Edoüard Roy d'Angleterre, fille de Charles le Chauue Empereur & Roy de France, qui fut cause qu'il fut quelque temps sans pouuoir obtenir grace de l'Empereur, qui s'adoucit finalement, & le fit premier Comte de Flandre; & luy donna pour doüaire tout le pays de Flandre; reseruant toutefois à soy & à ses successeurs la souueraineté dudit Païs, apres auoir gouuerné la Prouince de Flandre vingt-cinq ans en qualité de Forestier, & quinze ans comme Comte, il trespassa en la ville d'Arras l'an 877. ou selon aucuns huict cens septante neuf.

Baudoüin le Chauue, fils de Baudoüin Bras de fer, fut second Comte de Flandre: Il obtint plusieurs victoires contre les Danois & Normans, il trespassa en l'an 919. & gist à S. Pierre lez Gand.

Arnould le vieil surnommé le Grand, fils aisné de Baudoüin le Chauue, fut 3. Comte de Flandre l'an 919. il eut vne grande guerre contre la maison de Normandie, ayant fait tuer le Duc Guillaume, dit Longue-espée, estant aagé de 20. ans: il mourut l'an 994. & gist à S. Pierre lez Gand.

Baudoüin le Ieune troisiesme du nom, & quatriéme Comte de Flandre, deuint

par transport volontaire de son pere, estant fils vnique, Comte de Flandre; apres auoir gouuerné trois ans, trespassa en l'an neuf cens soixante & sept, & gist à sainct Bertin.

Arnould le Ieune deuxiesme du nom, fils vnique de Baudouïn le Ieune, cinquiesme Comte de Flandre, print le gouuernement l'an neuf cens soixante & huict, lequel trespassa d'vne fieure chaude à Gand, le treiziesme May l'an 988. gist à sainct Pierre lez Gand.

Baudouïn à la belle barbe, quatriesme du nom, sixiesme Comte de Flandres, fils aisné d'Arnould le Ieune, au commencement de son gouuernement il eut guerre contre l'Empereur Henry deuxiesme; il estoit vaillant homme, & pour ce l'Empereur l'aimoit, & luy donna la Vvalachie, & les Isles de Zelande, pour luy & ses hoirs, & de là vint vne longue guerre entre les Flamands & Hollandois: apres auoir gouuerné le pays l'espace de quarante-six ans, il trespassa l'an mil trente-cinq, gist à sainct Pierre lez Gand.

Baudouïn V. du nom, dit Debonnaire, ou de l'Isle, fils vnique de Baudouïn à la belle barbe, fut le septiesme Comte de Flandre: il eut en son temps guerre contre l'Empereur Henry III. & apres auoir gouuerné le pays l'espace de 33. ans, trespassa en l'an 1067. & gist à S. Pierre.

Baudouïn VI. du nom, dit de Mons, surnommé le Paisible, huictiesme Comte de Flandre, fils aisné de Baudouïn cinquiesme du nom, ne porta oncques armes ny espee: son gouuernement fut fort paisible, & trespassa l'an 1070.

Arnould le Simple, troisiesme de ce nom, neufiesme Comte de Flandre, fils aisné de Baudouïn de Mons, fut grandement troublé par son oncle Robert le Frison, qui sous couleur d'entendre à la tutelle de ses nepueux, les priua de leur succession; pour ce sujet il hazarda deux batailles contre son oncle, dont en la derniere il fut occis l'an mille septante-deux.

Robert I. de ce nom surnommé le Frison, 10. Comte de Flandre, fils puisné du Comte Baudouïn V. du nom, apres la mort d'Arnould le Simple, en la bataille, & son frere Baudouïn auec sa mere Richilde, en fuite en Haynault: print ledit Comté sans resistance aucune, deceda l'an 1077.

Robert le ieune Frison, surnommé de Ierusalem, 11. Comte de Flandre, fils aisné du Comte Robert I. succeda l'an 1077. se croisa contre les infidelles allant en France au couronnement du Roy Louys, passant le pont de Nelle pres de Meaux, son cheual trebuchant il tomba dessous, dont le troisiesme iour apres il mourut l'an 1111. gist à sainct Vaast d'Arras.

Baudouïn VII. de ce nom surnommé la Hache, 12. Comte de Flandre, succeda l'an 1111. il fut bon iusticier, & mourut l'an 1119. ayant constitué auant son trespas & par son testament son heritier Charles de Dannemarck son cousin, fils de Canut Roy de Dannemarx, gist à Bertin.

Charles I. de ce nom surnommé le Bon, treiziesme Comte de Flandre, fut auant le trespas de son cousin Baudouïn, institué son heritier, & prit le gouuernement l'an mil cent dix-neuf, merita le nom de Bon par le moyen de ses vertus & saincte vie, bannit les Iuifs de la Cour de Flandre. Il deceda sans hoirs l'an mil cent vingt-vn, & gist à sainct Christophe à Bruges.

Guillaume de Normandie XIV. Comte de Flandre, seul heritier de Normandie, toutesfois priué de son heritage & Duché de Normandie par son oncle Henry Roy d'Angleterre, fut institué en ladite Comté l'an mil cent vingt-huict; par Louis le Gros Roy de France: à son aduenement il s'estoit porté modestement; mais si tost qu'il pensa estre asseuré, il deuint cruel & tyran, qui fut sa ruine: Car en son lieu les Nobles & Estats de Flandre, éleurent Thierry Comte d'Elsace, fils de Thierry d'Elsace & de Madame Gertruë de Flandre, fille de Robert premier dit le Frison, ce qu'il voulut empescher à force d'armes, & fut tué au siege d'Alost l'an mille cent vingt neuf, gist à Bertin.

Thierry d'Elsace, 15. Comte de Flandre, fut par les Prelats, Nobles & peuple de Flandre receu à la Comté. Il estoit Prince merueilleusement subtil, vaillant & discret: il fit quatre voyages en la terre Saincte, & auant que faire le quatriesme voyage il inuestit son fils aisné Philippes, du Comté de Flandre, & estant de retour, luy en laissa le gouuernement; & se retira au Monastere de Vvatene, qu'il auoit fondé, deceda âgé de 6. ans, l'an 1168. gist à Vatene.

Philippes d'Elsace fils aisné de Thierry, surnommé le Grand, par cession de son pere fut le 16. Comte de Flandre; il fut Prince fort prudent, fit deux voyages en Syrie au secours du Roy de Ierusalem son cousin; il mourut à son dernier voyage deuant Aire, & fut par le commandement de sa femme inhumé à Clairuaux, & mourut sans hoirs apres auoir gouuerné la Flandre 22. ans ou enuiron.

Baudoüin huictiesme du nom Comte de Haynault & de Namur, dix-septiesme Comte de Flandre de par sa femme Marguerite d'Elsace sœur de Philippes d'Elsace, succeda par le trespas de son beau-frere en l'année 1192. Il estoit descendu en droite ligne de Baudoüin dit de Mons, expulsé par Robert le Frison son oncle. Il eut guerre contre Thiery de Bevres Comte d'Alost, contre Henry Comte de Namur, & contre le Comte de Neuers. Il deceda l'an mil cinq cens nonante-cinq, gist à Mons en Haynault en l'Eglise S. Vaudru.

Baudoüin dit de Constantinople, neufiesme du nom, dix-huictiesme Comte de Flandre, succeda au Comté de Flandre l'an mil cent nonante quatre, & au Comté de Haynault: par ainsi ladite Comté de Flandre retourna à son vray & legitime heritier, qui auoit este iniustement possedée par Robert le Frison & ses successeurs depuis l'an mil septante-deux, que ledit Robert défit à la iournée de Cassel, Arnault, qui estoit vray Comte de Flandre, & en chassa Baudoüin depuis Comte de Haynault frere dudit Arnauld, iusques à cette année mil cent nonante quatre. Il fut éleu Empereur de Constantinople, & en l'an mil deux cens cinq, fut pris par le Roy de Bulgarie, & enuoyé en Turquie: gist en Grece.

Ferdinand de Portugal fils du Roy Sanche de Portugal, Comte dix-neufiesme de Flandre de par sa femme Dame Ieanne Comtesse & heritiere dudit pays, fille aisnée du Comte Baudoüin neufiesme du nom. Il eut rude guerre contre Philippes Auguste Roy de France, & fut pris à la iournée du Pont à Bouines, & mené prisonnier au Louure à Paris, où il fut douze ans, finalement élargy, peu apres il trespassa l'an 1232. gist à Margiettes.

Thomas fils puisné du Comte Thomas de Sauoye, fut aussi à cause de sa femme Ieanne 20. Comte de Flandre pour vn temps, & mourut sans hoirs.

Ieanne Comtesse de Flandre & de Haynaut, fille aisnée de Baudoüin dit de Constantinople, succeda au gouuernement desdites Comtez l'an 1195. lors aagée de sept ans, sous la tutelle de son oncle Philippes Comte de Namur, iusques à ce qu'elle espousa Ferdinand de Portugal: elle mourut l'an mil deux cens quarante trois, & gist à Margiettes aupres de son premier mary.

Marguerite seconde fille de Baudoüin neufiesme du nom Empereur de Constantinople, succeda par le trespas de Dame Ieanne sa sœur és Comtez de Flandre & Haynault, estant vefue de son deuxiesme & dernier mary. Or estant sous la tutelle de Bouchart ou Bouchard d'Auesnes, fils de Iacques d'Auesnes, yssu d'vne noble & ancienne maison de Haynault, Preuost & Chanoine de sainct Pierre de l'Isle, son parent, lequel estant aueuglé de la beauté de sa pupille, fit tant à cause de sa ieunesse qu'il la deceut & suborna, & dont elle engendra de luy deux enfans masles, & depuis elle espousa Guillaume de Bourbon seigneur de Dampierre & de sainct Disier, frere d'Archambault seigneur de Bourbon, duquel elle eut aussi trois fils & vne fille qu'elle prefera aux deux premiers illegitimes, quant à la succession de la Comté de Flandre, tenant les deux premiers pour bastards; ce qui luy donna beaucoup de troubles & de fascheries: par ainsi elle establit heritiers les enfans de Dampierre, & trespassa l'an 1279. gist à Flines.

Guillaume dit de Dampierre fils aisné de Guillaume de Dampierre & de Dame Marguerite Comtesse de Flandre, par l'accord & transaction passée auec Iean d'Auesnes Comte de Haynault son frere illegitime, obtint le tiltre de Comte de Flandre, & fut le 21 Comte: Il se croisa, & fut outre-mer auec le Roy Louys, à son dernier voyage: il fut pris prisonnier des Turcs ou Sarrazins, dont il paya grosse rançon: estant de retour il deceda peu apres l'an mille deux cens cinquante & vn: gist à Flines, ayant gouuerné ses païs trois ans, il mourut sans hoirs.

Guy de Dampierre second fils de Guillaume de Bourbon seigneur de Dampierre & de Marguerite Comtesse de Flandre, fut le vingt-deuxiesme Comte de Flandre; il estoit Prince sage & vertueux, mais il se fioit trop à ses amis dont il luy prit mal: il mourut prisonnier à Compiegne aagé de plus de quatre-vingts ans l'an 1304. gist à Flines, ayant gouuerné 54. ans.

Robert III. de ce nom surnommé de Bethunes, pource qu'auant qu'estre Comte, il estoit seigneur de Bethunes, fut le vingt-troisiesme Comte de Flandres, Prince vertueux & hardy; il remit au Roy de France les villes de l'Isle & de Douay; il alla en Sicile auec Charles Roy de Sicile, & Duc d'Anjou son beau-pere, contre le bastard Manfroy, lequel il tua de sa main propre: il mit à mort Iolente de Bourgongne sa seconde femme, auec la bride de son cheual, pource qu'elle auoit empoisonné Charles son fils du premier mariage: il deceda en l'an 1322. en la ville d'Ipre, aagé de quatre-vingts deux ans, & gist à sainct Martin audit Ipre.

Louys de Neuers dit de Cressi pource qu'il fut tué à la bataille de Cressi, fils vnique de Louys Comte de Neuers, & de la Comtesse de Rethel, succeda à son pere & mere és Comtez de Neuers, de Rethel, & aussi en la Comté de Flandre à Robert de Bethune son ayeul paternel en l'an 1322. (nonobstant que Robert dit de Castel son oncle paternel, se voulut saisir de la Comté de Flandre) & trespassa en l'an 1346.

Louys dit Malain, ou de Male, pource qu'il fut né à Male en la Comté de Flandre, fils vnique de Louys de Neuers de Cressi succeda en l'an mille trois cens quarante-six és Comtez de Flandre, Rethel & Neuers, & par le decez de sa bisayeule maternelle, aux Comtez d'Arras & de Bourgongne: Prince vrayement courageux & belliqueux, mais vn peu trop vindicatif; ayant gouuerné trente-huict ans, fut tué par le Duc de Berry, pour quelque different pris par ensemble sur la Comté de Bologne. Il mourut l'an 1384. gist à S. Picot à l'Isle.

Philippes de France surnommé le Hardy, fut quatriesme fils de Iean de Valois Roy de France, & frere germain de Charles V. par le don desquels il fut Duc de Bourgongne, & apres par alliance de ce mariage de Marguerite fille vnique & heritiere vniuerselle du Comte Louys Malain, fut vingt-sixiesme Comte de Flandre, Duc de Brabant, Comte d'Artois, de Bourgongne, & seigneur de Salins & Malines. Il eut grande authorité en France, pource qu'il estoit Prince tres-sage, & trespassa à Haut l'an 1404. gist à Dijon en Bourgongne.

Iean Duc de Bourgongne fils aisné de Philippes Duc de Bourgongne, & de Marguerite Comtesse & heritiere de Flandre, &c. succeda en la Duché de Bourgongne, és Comtez de Flandres, Artois & Bourgongne, & Seigneuries de Salins & Malines, l'an 1404. il estoit homme de petite stature, mais de grand courage: il chastia les Liegeois. Il fut tué sur le pont de Montereau sur Yone l'an 1419, il gouuerna ses pays 15. ans: il gist aux Chartreux lez Dijon en Bourgongne.

Philippes dit le Bon, pour les admirables vertus qui estoient en luy, fut fils vnique de Iean de Bourgongne, Duc de Bourgongne, Comte vingt-huictiesme de Flandre, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, seigneur de Salins, de Malines: fit alliance auec les Anglois, pour mieux vanger la mort de son pere; ce qui causa de grandes guerres en France. Il chastia les rebelles de Gand, & subjugua les Liegeois, ruina Dinant, ioignant à sa maison, les Duchez de Brabant, de Luxembourg & Limbourg, & les Comtez de Hollande, Zelande, Haynault, & Namur, estant pour lors la maison de Bourgongne en supréme grandeur & authorité: il institua aussi le noble ordre de la Toison d'or l'an mil quatre cens dix-neuf: mourut aagé de 72. ans, l'an mil quatre cens septante & sept en la ville de Bruges, gist à Dijon.

Charles appellé en sa ieunesse Comte de Charolois, fils vnique legitime du bon Duc Philippes, succeda à son pere en la Comté de Flandre; & fut le 29. Comte & general heritier de la maison de Bourgongne, Prince tres hardy & belliqueux, lequel du viuant de son pere mena vne grosse armée deuant Paris: il chastia les Liegeois rebelles à leur Euesque son cousin. Sur la fin de son aage il perdit trois batailles: la premiere à Morat en Suisse: la seconde, à Grangi, la troisiesme à Nancy, où il perdit la vie en l'an 1476. gist à Bruges en l'Eglise de Nostre-Dame.

Maximilian surnommé Cœur-d'Acier, Archiduc d'Austriche, fils de l'Empereur Federic troisiesme, espousa au deceu du Roy Louys vnziesme, Madame Marie fille vnique & heritiere de la maison de Bourgongne. Il fut pris prisonnier à Bruges par les Flamands, & detenu l'espace de neuf mois, & fut deliuré pour la crainte qu'on eut de son pere qui marchoit à grande puissance pour le secourir: il trespassa l'an mil cinq cens dix neuf, gist à Nieustat en Allemagne.

Philippes dit Croid-conseils, fils aisné de l'Archiduc Maximilian, qui fut Empereur de Rome succeda en toutes les Duchez, Comtez, & autres Seigneuries delaissées par le trespas de sa mere, l'an mil quatre cens octante & deux, estant encore bien ieune sous

la tutelle de son pere, & endura la Comté de Flandres beaucoup de maux. Ce Prince combien qu'il fust ieune, estoit de bon entendement, & deceda fort ieune en Espagne non sans grand soupçon d'auoir esté empoisonné l'an 1505. son pere encore viuant, & gist à Grenade.

Charle V. Empereur de Rome, Roy d'Espagne, fils aisné de Philippe Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgongne, & Comte de Flandre, &c. succeda à son pere l'an 1505. en tous les biens & seigneuries delaissées par le trespas de sondit pere, Prince vrayement digne de memoire: il fit plusieurs actes memorables trop longs à reciter: il trespassa en Espagne l'an 1558. & gist à Grenade.

Philippes fils vnique de l'Empereur Charles le Quint nasquit le 21. May 1527. fut inuesty du viuant de l'Empereur son pere, de toutes les Duchez, Comtez, & autres Seigneuries des Pays-bas, estant aagé de 22. ans, à sçauoir l'an 1549. & depuis apres la mort de son pere, Roy d'Espagne, &c. enuoya diuers Gouuerneurs és Païs-bas, sous lesquels il a eu de grandes guerres ciuiles, tant pour la religion, que pour les priuileges de chacune Prouince: tellement qu'vne partie d'icelles se sont soustraittes de son obeïssance, s'estans vnies ensemble sous pretexte de leurs priuileges & de leur religion. Finalement se sentant sur le declin de sa vie, en May 1598. donna en mariage sa fille aisnée Isabelle Claire Eugenie à l'Archiduc Albert d'Austriche son nepueu, & en faueur du mariage leur donna tous les Pays-bas en general, auec la Comté de Bourgongne, & deceda le 13. Septembre 1568. aagé de 72. ans.

Albert Archiduc d'Austriche & Isabelle Claire Eugenie suiuant leur donation que i'insereray cy-apres, prennent possession des Pays-bas, qui estoient sous l'obeyssance de Philippes II. pere de ladite Isabelle, & du consentement de Philippe III. Roy d'Espagne, taschent par douceur de reünir tous les Pays-bas en leur obeïssance: l'Archiduc escrit à cette fin lettre aux Estats des Prouinces vnies. Ce que ne pouuant effectuer, il vient à la force, & apres auoir fait la guerre à toute outrance par l'espace de neuf ans ou enuiron, se resolut de tascher à auoir la paix à quelque prix que ce soit; enuoye par deuers les Estats pour cét effect; pareillement les Roys de France & d'Angleterre s'y employent: Finalement il fait trefue auec eux, & iouyt paisiblement par ce moyen des Prouinces & villes cy-deuant deduites, l'espace de douze années.

En fin la deuxiesme année d'apres la fin des trefues, l'Archiduc Albert alla de vie à trespas, & laissa au Gouuernement l'Archiduchesse Isabelle Claire Eugenie sa femme qui gouuerne auiourd'huy; & lors qu'elle sera decedée, le Pays-bas retournera à la Couronne d'Espagne.

DISCOVRS

DES ESTATS GENERAVX DES PROVINCES VNIES DES PAYS-BAS, & de ce qu'ils tiennent.

SOMMAIRE.

I. *Denombrement & description des païs & terres qu'occupent & tiennent les Estats des Prouinces vnies des Pays-bas.*

II. *Situation de l'Isle de Zelande, & autres voisines, leurs confins & estenduë.*

III. *Description de la Hollande, & ses principales villes entre autres d'Amsterdã.*

IV. *Du Duché de Gueldre & ses villes.*

V. *Des pays d'Oueriſſel.*

VI. *Vtrecht.*

VII. *La Frise Orientale & Occidentale.*

VIII. *Grouningue.*

IX. *Qualité de l'air des Isles de Zelande, Hollande, &c, leurs bons pasturages, & des frequens tremblemens de terre en Hollande. De quel naturel & humeur sont les peuples de ces Isles & païs d'Vtrecht, Frise, & autres Prouinces; & la procerité & grandeur de corps des Hollandois.*

X. *Richesse grande des Estats des Païs-bas, procedante du trafic de mer, des pasturages & pesche de Hollande, de la Medecrappe, Coriandre, pasturages & froment de Zelande, & des cheuaux de Frise.*

XI. *Les forteresses & places de defense que tiennent auiourd'huy ces Prouinces vnies des Païs-bas.*

XII. *Quel est le gouuernement & police de cette Republique; tant sur mer que par terre. La forme de conuoquer les Estats & Assemblées: Comment les affaires s'y proposent & resoudent par les sept Prouinces du Conseil d'Estat desdites Prouinces, de quelles personnes, & de combien de Seigneurs il estoit composé en l'année mil six cens vingt.*

XIII. *Des Estats de la Prouince de Hollande: la forme de les assembler: quelles villes de la Prouince y sont assemblées, & les poincts principaux pour lesquels ordinairement ils sont conuoquez. Du grand Conseil & Chambre des Comptes, & monnoye d'icelle Prouince.*

XIV. *Des Estats de la Comté de Zelande, & de quelles villes ils sont composez.*

XV. *De l'Estat & Seigneurie de Frise partie en trois quartiers. De la forme & lieu où se tient leur Assemblée.*

XVI. *De l'Estat d'Oueriſſel, composé de trois Iurisdictions.*

XVII. *De l'Estat & police de la ville de Grouningue, & des Ommelandes, ou Iurisdictions champestres distribuées en trois parts.*

XVIII. *De la Religion des Prouinces vnies: quand & comment le Caluinisme & autres sectes se sont glissées en ce païs.*

XIX. *Articles de tresues accordez & arrestez l'an 1609. entre l'Archiduc Albert, & les Estats Generaux des Prouinces vnies des Païs-bas.*

XX. *Genealogie des Comtes de Hollande, Zelande, & Seigneurs de Frise.*

Dautant

ed by Google

I D'Autant que ce que l'on nomme communement auiourd'huy les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas, est vne espece de Republique, & que le Roy d'Espagne & l'Archiduc ont traicté auec eux comme auec des souuerains, i'ay creu qu'il seroit a propos de mettre icy au mieux qu'il me sera possible, ce que i'ay pû voir & apprendre en cette Republique. Ie commenceray donc par le denombrement des pays qu'ils tiennent, puis i'en continueray la description.

Ils possedent auiourd'huy toutes les Prouinces de Zelande, Hollande, Frise, Vtrecht, Groningue, & les terres au païs d'alentour, Oueriſſel, Drente, la Comté de Zutphen, & trois quartiers du pays de Gueldres, auec encores quelques parcelles du païs de Brabant, & Flandre, tous lesquels pays contribuoient cy-deuant à la guerre.

II L'Isle de Zelande auec les Isles voisines, sont assises entre les bouches des riuieres de Meuse & de l'Escaut, & ont pour leurs bornes du Nort la Hollande; du Leuant, le pays de Brabant; du Midy, la Flandre; & de l'Occident, la mer Germanique.

Les Isles de Zelande sont au nombre de sept, dont il y en a trois qui sont au delà des bouches de l'Escaut vers le Brabant & le Leuant, & pour cette cause se nomment Orientales; c'est à sçauoir Scalde, Duuelande, & Tolen; & quatre deçà l'Escaut vers l'Occident; c'est à sçauoir Vvalcheren, Zuitbeuelande, Nortbeuelande, Vvolferdijck. Des Isles qui sont au delà de l'Escaut, la plus grande est Salde, que ceux du pays nomment Tlantuan Schouuen: son circuit est maintenant de sept milles; mais autrefois cette Isle a esté plus grande, & seulement distinguée de la Nortbeleuande par vn petit destroit. Ses principales villes sont Zirezée, Brouuershaue.

On tient que Zirezée est la plus ancienne ville de toutes celles de Zelande. Elle fut bastie l'an 1349. par vn certain Siringue.

Elle a esté longuement renommée & en estime à cause de son port, & d'vn grand abord de marchandise: mais depuis que son port a esté comblé de sable, elle n'est plus si riche, ny tant estimée, Brouuershaue n'a presque pour ses habitans que des pescheurs, & qui viuent de la mer.

Duuelande a quatre mille pas de circuit. Il n'y a que des villages. L'an 1530. elle fut couuerte des flots de la mer: mais apres qu'on eut fortifié les leuées, & mis hors la mer, ce dommage fut reparé dans peu de temps apres: Tolen est limitrophe de Brabant, & separée par vn petit destroit.

On y void la petite ville de Tolen, d'où n'est guere esloigné l'agreable lieu de S. Martin Dijck. Au deçà de l'Escaut vers le Leuant la principale Isle est Vvalkeren, qui regarde du Leuant le pays de Brabant; du Midy, la Flandre; du Nort, la Hollande, & du couchant l'Angleterre: c'est la capitale de toute la Zelande; aussi chacun la nomme presque Zelande, & de mille estrangers qui vont en ce pais-là, il n'y en a pas peut-estre vn, qui s'en aille auec la connoissance de son vray nom.

Elle a dix mille pas de tour: ses villes sont Middelbourg, Flessingue, Armude ou Armuë, & Vere. Il y a beaucoup de villages.

Middelbourg, est vne bien belle ville, où l'on void de beaux logis, principalement la maison de ville, qu'ils embellissent tous les iours. Ses ruës & ses places sont fort belles.

Le lieu où les marchands & bourgeois de la ville s'assemblent tous les matins, qui est fait en cloistre, est merueilleusement agreable, & son haure est fort asseuré & fort commode. C'est la principale de toutes les villes de Zelande, & l'vn des grands abords des marchands qui soit en tous les Pays-bas.

Flessingue est vne bonne ville, & la premiere qu'on trouue en venant par mer de Calais. Elle fut engagée par les Estats à la feuë Reyne Elisabeth d'Angleterre, de mesme que la Briele pour quelque somme d'argent qui luy estoit deuë. Et le Roy d'Angleterre y III
tient encore auiourd'huy vn Gouuerneur Anglois qui a vne garnison entretenuë.

Armuë a vn bon port, mais la ville est petite & pauure, & il y a enuiron trois ans & demy qu'on auoit obligé les passagers à s'aller embarquer à Armuë pour aller en Hollande, afin de rendre la ville bonne, & luy rendre son premier lustre par ce passage, car il y en a plusieurs qui tiennunt que c'a esté autrefois vne bonne ville.

Zuitbeuelande a vne assez grande estenduë qui regarde les riuages de Brabant & de Flandre, toutesfois elle a receu tant de dommages depuis quelques années, qu'elle est plus petite de la moitié.

La ville de Romersualle en semble comme arrachée, & cette ville est toute enuironnée de la mer, & ne resiste que par la negociation du sel. C'estoit là que les Comtes de Ze-

lande auoient accoustumé de prester le serment. Du costé d'Occident de cette Isle on void I la ville de Goese sur vne bouche de l'Escaut, qu'on nomme Scenge. C'est vne ville plus agreable que grande, & est toute seule en cette Isle.

Nortbeuelande auec la ville de Cotthene, & plusieurs villages, fut inondée du deluge qui aduint l'an 1532. toutefois on la remet peu à peu. Volferdijch est petite Isle où il n'y a que deux villages; & pour reprendre toute la Zelande ensemble, elle a dix villes & cent villages, ou quelque peu dauantage.

Cette Prouince apres auoir beaucoup souffert, toutes ses villes ayant esté ou forcées par famine, ou assiegées, les leuées du pays percées, tellement qu'on passoit à batteau au plat pays, s'est en fin demeslée sortant de misere, & florissant derechef en trafic, en peuples, & en nauires, suiuant leur deuise, *Luctor & emergo.*

III. La Hollande a pour ses bornes d'Occident la mer Britannique: du Nort la Cimbri- I que: du Leuant vn destroit qui descouure la Frise: du Sudest le païs d'Overissel, & du Midy celuy d'Vtrecht.

Son circuit est de soixante milles: sa largeur est fort petite, veu qu'on tient que du milieu du païs, vn voyageur peut aller iusques à ses extremitez en trois heures, & mesme il y a des lieux où l'on ne compte qu'vn mille, & mesme moins depuis ce milieu iusques à la mer où il y a vn golfe de mer.

Ses villes sont Dordrect, autrement Durt, Delft, Leyden, Harlem, Amstelredam, ou Amsterdam, Goude, Naerdem, Mude, Vvesop, Edem, Parmerende, Armer, Inkuse, Horne, &c. Dordrect est la principale ville de toute la Hollande: elle est plus longue que large, & a 2. fort longues rues, outre force petites qui sont des plus belles qu'on sçauroit voir.

Il y a vne fort belle Eglise conuertie en Temple, où preschent ceux de la nouuelle opinion, & l'on y void aussi vn Hospital où les soldats blessez au seruice des Estats, ou deuenus bien malades, sont seruis aussi bien & proprement qu'ils le sçauroient desirer.

Harlem est grande ville, & bien bastie, où l'on void la plus belle Eglise de Hollande, qui est pres de la place.

Leyden est assis sur le lieu que Ptolemée & Pline nomment le milieu de la bouche du Rhein. Amstelredam est auiourd'huy l'vne des meilleures villes de l'Europe, & bastie sur des pilotis comme est Venise. Il y a deux cens quatre-vingts ans ou enuiron que Gilelbert la fortifia & y fit de bons remparts, & des portes & des tours: mais le tout ayant esté bruslé par l'enuie de ses voisins, elle commença d'estre fermée de murailles l'an 1482.

Elle est maintenant habitée de toutes sortes de nations, & a osté tout le trafic & toute la reputation à Anuers. On y void non seulement demeurer des Italiens, Espagnols, Portugais, Anglois, Escossois, François, Polonois, Danois, Suedois, Noruegeois, Liuoniens, & Allemands, mais encores des Indiens, Americains & Orientaux, & des Mores. Goude est assise sur l'Isle, & est belle & riche ville.

Outre les villes que nous auons dit cy-dessus, il y a la Haye, où le general de l'armée & les principaux des Estats se tiennent. Cette Prouince du commencement des guerres, a esté la plus ruinée qu'aucune autre Prouince; ses villes ont esté assiegées, prises, bruslées &c. Mais en fin elle est par la guerre venue à vn repos, croissant en prosperité & grandes richesses, accroissant vne partie de ses villes, & ce lors qu'elle a eu ses voisins pour frontieres: tellement que le peuple y est si fort accreu, & y a telle abondance de nauires, qu'il n'y a auiourd'huy païs au monde qui luy soit semblable, nauigent par tout le monde, & florissent en trafic de marchandise, comme l'on peut voir quand on considere les villes d'Amsterdam, Rosterdam, Inchuse, & plusieurs autres.

Voicy vne description plus particuliere de la Hollande & de ses villes.

III HOllande est ce que les anciens appelloient Batauie, & ses peuples Bataues dont parlent Tacite, Cesar & Pline: aucuns tirent ce nom d'vn certain Baton issu du sang Royal des Cattes: mais cela sans autheur: Et il y a plus d'apparence que ce païs là a pris le nom des premiers peuples qui l'ont habité, nommez Bataues, du mot *Bataum*, qui est vne partie de l'Isle superieure dite des Bataues, qui est formée par les eaux de l'Ocean & du Rhein, qui a sa longueur du Leuant au Couchant, & sa largeur du Nort au Midy. Sa longueur se prend du lieu où le Rhein commence à se diuiser en deux branches, dont chacune fait vne riuiere non fort loin de la ville de Cleues, & pres le fort de Sckenck ou Schanc. De ces deux riuieres celle qui est à la droite du costé d'Allemagne s'appelle Rhein, celle de la gauche Vvael. Drusus adiousta à ces deux branches du Rhein vne troisiesme; & ayant coupé cette espace de terre qui est entre le Rhein & l'Isel, il ietta vn grand fleuue

dans vn plus petit, en luy donnant l'entrée dans le lac par vn autre canal que le sien, lequel du depuis a esté appellé le fossé de Drusus. De maniere qu'à present les Hollãdois ont trois branches du Rhein, sçauoir les deux fleuues de main droicte, que Ptolemée appelle l'emboucheure d'enhaut, à la gauche le Vvahal ou Vvael, que Pline nõme Relius, & le Rhein, qui est au milieu des deux, lequel coulant doucement selon Leyden & par le Champ des Romains, se deschargeoit iadis dans la mer Germanique, pres la ville de Cattes. Sur ces riuieres sont situées les villes d'Aruhen en Gueldre, Rhene à deux lieuës de Vvijcte, & à cinq d'Vtrecht, ville ancienne que Tacite appelle Grinnes, & dit qu'elle fut ruinée par les Normands; & quoy qu'elle ait esté rebastie beaucoup plus petite qu'elle n'estoit, neantmoins à cause de son assiette, elle est forte, belle & riche, auec vn Chasteau basty sur vne eminence, qui le rend de difficile accez.

Dans l'Isle des Bataues se voyent sur le Rhein, les villes de Viane, Cuylembourg; au milieu de l'Isle Leerdan, Aspere, Heuclom, Bure sur Linge, Gorcum sur le Vvael, Vvorcum, Bourmel, Tiel, Nimmege; & sur la Meuse, Heusden, le Fort de Creue-cœur, Boisleduc, Bauestrin, Graue, & le Chasteau de Grennep.

Viane est sur la riuiere du lac à main gauche, à deux lieuës de Schohonhove; & quoy qu'elle se vante d'auoir eu vn seigneur particulier, elle est neantmoins comprise dans la Hollande. Ceux de la maison de Brederode en sont Seigneurs; ils pretendent estre vne Seigneurie separée de la Hollande, qui ne releue de nulle autre puissance.

Leerdun est sur la riuiere de Linge pres d'Asperen: cette ville a pour Seigneur le Comte de Bure, qui est le Prince d'Orange.

Arkol, que Reginon appelle Hercule, fut bastie l'an 1288. elle a vn Chasteau assez fort & ancien.

Buere, n'est pas fort esloignée de la riuiere de Linge: elle est sur vn petit torrent nommé Meulegxast, c'est à dire, fossé des moulins, à vne lieuë de Tiel. Cette ville est petite, mais elle a vn Chasteau fort au possible: elle porte tiltre de Comté, que Maximilian d'Egmont laissa à Anne sa fille vnique, qui fut donnée en mariage à Guillaume Prince d'Orange, dont nasquit Philippes d'Orange leur fils aisné heritier de sa mere, & leur succeda au Comté; le Prince Maurice succeda à Philippes; & à Maurice, Frederic Henry Prince d'Orange, qui en est à present Seigneur.

Gorcom est sur la riuiere de Vvael à main droite sur l'emboucheure du Linge. Cette ville auoit iadis vne belle Citadelle, dont à present ne paroissent aucuns vestiges. Elle fut bastie par Iean Seigneur d'Arkol, du temps de Florent IV. Comte de Hollande. Cette ville est située sous vn fort bel aspect, car de la Tour l'on void 22. villes closes de murailles & quantité de villages.

Vvorcom est sur l'autre bord du Vvael vis à vis de Gorcum: elle est comprise dans la Seigneurie des Comtes de Horin. C'est vne place forte & bien munie.

Heusden est à deux lieuës de Gorcum sur les frontieres de Brabant: elle est tres-bien fortifiée, flanquée de bons bastions & bouleuards.

Bommel est sur le Vvael à main gauche; c'est la principale ville de l'Isle qui est entre le Vvael & la Meuse.

Tiel est vne ancienne ville sur l'autre riue du Vvael, à deux lieuës de Bommel, c'est vne forte place qui sert de bouleuard à l'Isle de Betvve.

Nimmege est vne ville fort ancienne, qui est sur le bord du Vvael à main gauche; c'estoit vn des trois principaux Palais que Charlemagne fit bastir en ses Royaumes, sçauoir Aix la Chapelle, Diederhoüen & Nimmege. L'Empereur Frederic premier, dit Barberousse, la fit rebastir apres auoir esté ruinée: Elle est maintenant place tres-forte, ceinte de bonnes murailles auec des fossez profonds, auec des bastions tres-bien remparez.

La Rheinlande est ce qu'on appelle Hollande Meridionale: elle a pris ce nom du Rhein qui separe la Gaule de la Germanie; il se diuise en deux au commencement du pays de Hollande; du costé qu'il arrose le riuage de la Gaule, il s'appelle Vvael, & de celuy de la Germanie.

Leyden est la ville capitale de la Rheinlande, qui se peut dire l'œil de Hollande, soit à cause de sa situation tres-agreable, que pour la netteté de la ville, & la beauté de ses edifices, soit qu'on considere le grand nombre de ses habitans & des arts mechaniques qui s'y exercent. Le canal du Rhein du milieu venant d'Vtrecht, trouuant son passage ordinaire bouché du limon, a destourné son cours, & s'espand vn peu plus haut que la ville, & se diuisant en deux branches, il entre dans la ville du costé du Leuant, & l'ayant arrosé auec son double canal, il se reünit en vn, & sort vers le Couchant pour s'aller rendre en la mer.

Au coin où ces deux canaux ſe rencontrent, il y a vn tertre qui penche de tous coſtez, ſur lequel ſe void vne Tour que ceux du païs appellent Burg, baſtie en rond auec des voutes faites en arcades : on tient que les Normands l'ont baſtie : c'eſt de là que les Burgraues ont pris leur nom, leſquels gouuernoient iadis la ville ; dignité qui fut autrefois poſſedée par les Seigneurs de Vvaſſenaer. Cette ville a eſté aggrandie à diuerſes fois d'enceinte, premierement l'an mil deux cens quarante-neuf, puis l'an mil trois cens cinquante cinq ; & la troiſieſme fois l'an mil ſix cens vnze, & eſt à preſent preſque toute ronde, & contient cent ſeptante deux arpens de terre, meſure du païs, & ſes premieres murailles n'en contenoient que trente. Elle eſt donc maintenant fermée, partie de murailles auec leurs baſtiõs & remparts, partie d'vne forte & eſpoiſſe terraſſe du coſté qu'elle a eſté aggrandie, auec de larges & profonds foſſez tout à l'entour : apres Amſterdam, c'eſt la ville la plus peuplée de toute la Hollande : car depuis quelques années en çà, pluſieurs perſonnes de Flandre, d'Artois, de Hainault & de Liege s'y ſont venus habituer, ce qui l'a rendue riche en richeſſes, en nombre & beauté de baſtimens. Cette ville l'an mil cinq cens ſeptante quatre, ſouſtint vn ſiege memorable, durant lequel elle fut affligée de famine, de maladies, de diſſentions, & ſerrée de fort pres : mais la mer s'enfla de telle ſorte qu'elle paſſa par les digues & ſe desborda dans la Meuſe, les vagues des vents donnerent iuſques au camp des aſſiegeans, qui les força de leuer le ſiege. Elle a vne celebre & fameuſe Vniuerſité, renommée pour la rare doctrine des Profeſſeurs, & du grand nombre des Eſtudians. Et ce qui la rend abondante en toutes ſortes de commoditez neceſſaires à la vie humaine, ſont cinquante-ſept villages de la Rheinlande qui y apportent tout ce que la terre leur produit. Haerlen eſt vne grande ville bien baſtie & ſituée en fort bon lieu & en bel air : ſon territoire eſt vn peu releué, cauſe pourquoy il ne peut eſtre endommagé des lacs ny de la mer. Elle a vne fort ſomptueuſe Egliſe au iugement meſme des maiſtres Architectes, qui regarde la place du marché & la maiſon de Ville, qui eſt auſſi magnifiquement baſtie : la riuiere de Spare paſſe en icelle : au deuant de la ville ſe void vn bois de plaiſance pour la recreation des habitans, & propre à exercer la ieuneſſe. Dans Haerlen ſe fait grande quantité de fines toiles & de draps de laine fort fine. Ce qui la rend grandement peuplée & marchande, c'eſt l'abord des eſtrangers qui s'y ſont retirez depuis que les Eſtats ſe ſont rendus libres de la domination d'Eſpagne ; il n'y a pas long-temps qu'on y compta plus de vingt-cinq mille perſonnes exerçans diuerſes ſortes d'arts & le fait de marchandiſe, ſans y comprendre les vieillards & les petits enfans. Elle eſt fermée de murailles de brique, & d'vn foſſé aſſez large : on tient qu'elle a eſté baſtie par les Friſons enuiron l'an cinq cens ſix. L'on tient que l'inuention de l'Imprimerie vient de cette ville de Haerlen : car il y a 199. ans qu'vn nommé Laurent Marguillier de ſainct Iean, qui demeuroit ſur la place vis à vis la maiſon du Roy, s'eſtant allé diuertir au bois qui eſt deuant la ville, y prit de l'eſcorce de faux & en fit des characteres de lettres, qu'il imprima ſur du papier, & fit vne ligne ou deux, qui fut ſon premier chef-d'œuure de cet art admirable ; & voyant que cela luy reüſſiſſoit aſſez bien, il forma en ſon eſprit de plus grands deſſeins : car premierement il inuenta vne eſpece d'encre plus eſpaiſſe & plus gluante que l'ordinaire : puis il compoſa des pages entieres de ces characteres, dont l'on void encores à preſent les broüillards imprimez d'vn coſté ſeulement qui ſont collez l'vn contre l'autre. C'eſt vn liure intitulé *le Miroüer de noſtre ſalut*, compoſé en la langue du pays : par apres il changea ces characteres de bois en d'autres de plomb, en fin en eſtain, qui eſt vne matiere plus dure.

Amſterdam eſt auiourd'huy la ville la plus marchande & frequentée pour le negoce qui ſoit au reſte du monde : elle n'eſt point ancienne, & les Hiſtoriens n'en diſent rien auant l'année mil deux cens nonante neuf : elle commença d'eſtre fermée de murailles l'an mil quatre cens quatre-vingts deux, qui eſtoient de briques fortes & bien cimentées : mais il ne reſte que deux portes qui ont eſté conuerties à autre vſage : elle a en ſon circuit treize mille neuf cens quarante cinq pas, & contient dans ſon enceinte cinq cens trente iournaux de terre, & trois cens ſoixante deux perches : on ne ſçauroit croire combien eſt grand le nombre de ſes habitans, dautant que iournellement les eſtrangers y arriuent : Et ce qui fait connoiſtre ſes grandes richeſſes, c'eſt que l'an mil ſix cens dix les particuliers y firent baſtir à leurs deſpens plus de ſix cens maiſons, & acheua-on aux deſpens du public, deux Temples fort magnifiques : ie laiſſe vne infinité d'autres edifices publics, & le grand nombre de ponts de pierre & de bois qui s'y voyent. C'eſt auiourd'huy le Magaſin non ſeulement d'Hollande, mais de tous les eſtrangers iuſques aux Senateurs Goths & Cimbres : toutes ſortes de nations y abordent pour le trafic & le commerce, com-

Digitized by Google

me de France, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, d'Escosse, d'Allemagne, de Dannemarck, de Pologne, de Suede, de Moscouie, Noruuerge, Liuonie, des Indes tant Orientales qu'Occidentales, d'Armenie, & de Tartarie.

La Haye est dans l'enceinte de la Hollande, que les Princes choisirent jadis pour leur lieu de plaisance, & demeure de leur Conseil d'Estat & priué, & encores à present c'est l'audiance des Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas. Ce lieu quoy qu'il ne soit clos de murailles ne cede en rien à aucune ville du pays, au contraire il les surmonte en assiette, grandeur & dignité : il y a vn Chasteau fermé de fossez, ou plustost Palais superbe en ses bastimens, qui a vn grand Viuier du costé du North : c'est vn ouurage digne d'vne magnificence Royale, aussi fut-il basty par Guillaume Comte de Hollande Empereur des Romains: il y a quelques années qu'il fut accreu de quelques ouurages & bastimens magnifiques par le feu Comte Maurice Prince d'Orange : c'est là où se tient la Cour du Prince & du Gouuerneur de Hollande, où est le Thrône de la Iustice, où se tiennent les assemblées des Estats Generaux, où demeurent les Tresoriers & les Intendans des Finances.

Delphe ville, est presque au milieu de la Hollande, située en vn fond tres-bon: elle fut, disent aucuns, bastie par Godefroy de Lorraine dit le Bossu. Cette ville s'est ressentie des reuers de la fortune en diuers temps: sous le Gouuernement d'Albert Duc de Bauiere, elle fut demantelée; du depuis elle est fermée de nouuelles murailles: l'an 1536. elle fut presque toute brûlée par vn accident de feu, mais elle fut rebastie plus belle qu'auparauant, n'ayant presque sa pareille en magnificence d'edifices; elle est plus longue que large, & n'est pas des plus fortes du pays: ses habitans son fort riches à cause du commerce & du trafic de marchandises qu'ils ont par tout: sont port sur la Meuse est fort commode, & a vn tres-bon territoire fertile & abondant en pasturages.

Rotterdam est ainsi nommée du conduict d'vn ruisseau appellé Rotte, qui entre dans la ville. Elle est fort marchande, & s'y font toutes sortes de commerce auec les naturels du pays & les estrangers, pour estre assise sur la Meuse qui laue ses murailles, & à cause de la commodité de son port. Depuis quelques années elle a esté accreuë de plusieurs bastimens & closture de murailles, en sorte qu'à present on la peut mettre entre les grandes villes du pays: car auparauant elle n'auoit que 72. iournaux de terre & 537. perches, & maintenant estant agrãdie de la moitié, vers le midy elle a 144. iournaux & 433. perches de terre. Elle a vne Eglise dont la structure est des plus magnifiques, la place du marché fort large & spacieuse: c'est la plus marchande de toute la Hollande, apres Amsterdam. C'est le pays natal d'Erasme grand homme de lettres, aussi void-on sa statuë de bronze en la grande place du marché.

Dordrecht est aussi appellée de Trecht, qui signifie traict comme Mastricht, Vtrecht & autres, & à cause de la riuiere de Dort qui passe deuant la ville, de sorte que Dordrecht veut dire traict de Dort. Cette ville est située en lieu fort commode pour le commerce, à cause du rencontre de la Meuse, du Vvael, du Linge & du Mervve; elle est bastie en forme de galere, & est forte d'assiette à cause de ses murailles & rempars: il y a peu de villes en Hollande qui ait des bastimẽs plus beaux. Elle seule entre toutes les villes de Hollande a droict de battre monnoye du pays, d'or & d'argent: c'estoit là où jadis les Comtes d'Hollãde estoiẽt retirez & mis en possession. La ville d'Vtrecht est des plus magnifiques des Pays-bas, & encores qu'elle soit estoictement vnie à la Hollande, & à la Gueldre, elle a neantmoins son Domaine & territoire particulier, situé en vn fond excellent & beaucoup plus propre au labourage que la Hollande: car il est plus releué & par consequent moins marescageux, & l'air plus sain: la situation de cette ville fait assez connoistre pourquoy elle fut appellée *Traiectum*: car c'estoit iadis le Traict ordinaire pour passer le Rhein, où il falloit payer le peage des marchandises: auant que le Rhein eut changé son cours, il passoit par Vtrecht, puis par la ville de Leyden, & de là il s'alloit rendre en la mer. C'est chose remarquable que cette ville d'Vtrecht est située de telle sorte, qu'elle n'est qu'à vne iournée de 50. villes; que si quelqu'vn en part le matin, il peut, n'allant que le petit pas, voir 26. villes, y faire collation, & estre encores de retour à Vtrecht le mesme iour pour l'heure du souper. Il y auoit autrefois vn beau Chasteau appellé en langue du pays Predembourg, qui veut dire bourg pacifique, basty par l'Empereur Charles V. mais depuis il a esté rasé. Marcellin fait souuent mention de cette ville, & dit que l'an 691. Radbod Roy de Frise a demeuré à Vtrecht; & qu'en ayant esté chassé par Pepin

Maire du Palais de France, il se retira en l'Isle de Fostelande, où il fit mourir sainct Vvigbert; que le Chasteau d'Vtrecht s'appelloit lors Vvittemburgh; que ioignant ce Chasteau le Roy Dagobert y fit bastir vne Eglise en l'honneur de sainct Thomas Apostre, qui ayant esté ruinée par les Frisons, Vvillebrord fit eriger sur les ruines d'icelle, vn Oratoire de la saincte Croix l'an 695. plusieurs asseurent que la ville d'Vtrecht estoit autrefois comprise dans le pays de Frise, ainsi l'ont escrit Bede, Marcellin & Otho de Frisingue, qui appellent Vtrecht ville de Frise: du depuis on en a fait vn Diocese particuliere independant de tout autre. C'est vne grande ville superbe en bastimens, & qui a de tres-belles voutes sous terre. Entre les Eglises qui y sont, il y en a quatre principales, sçauoir de Nostre-Dame, de sainct Martin, de sainct Pierre & de sainct Iean: celle de sainct Martin est la Cathedrale, les autres sont Collegiales. Celle de Nostre-Dame fut fondée par l'Empereur Frederic Barberousse, par ordonnance du Pape, en satisfaction de ce qu'ils, auoit ruiné la ville de Milan, pillé les Eglises, & profané les choses sacrées; l'on dit qu'en creusant les fondemens de cette Eglise, l'on trouua vn goulphre qui alloit tournoyant, sur lequel l'on ne pouuoit rien bastir, quoy qu'on y iettast quantité de terre & de pierres, & mesme des charbons, sur lesquels neantmoins le Temple de Diane en Ephese, fut basty & affermy, quoy que ce fut dans vn marests: enfin on s'aduisa d'y ietter des cuirs de bœuf & de taureau, ce qui affermit le bastiment: en memoire dequoy l'on graua ces deux vers sur vne colomne de cette Eglise, qui s'y lisent encores.

Accipe posteritas quod post tua secula narres.
Taurinis cutibus fundo solidata columna est.

Il y a encores à Vtrecht deux Conuents l'vn des Cheualiers de Malthe, & l'autre des Cheualiers de l'ordre Teutonique. Les Estats de cette Prouince sont composez de trois membres, le premier est celuy du Clergé, qui consiste en cinq Eglises Collegiales, le second celuy de la Noblesse, & le troisiesme le Magistrat des cinq villes du pays.

Amersfort est assise sur le torrent d'Elme, à trois lieuës d'Vtrecht, c'est vne ville fort plaisante pour son assiette & bien peuplée, elle a esté quelquefois prise par ceux de Gueldre, qui la perdirent, puis la reprirent, & à chaque fois tousiours mal-traitée. La derniere fois qu'elle fut prise ce fut l'an 1543. par Martin Rossom general de l'armée du Duc de Gueldre, qui y entra par assault: mais quelque temps apres le Duc la rendit par le traitté de Venlo, fait auec l'Empereur Charles V. l'an 1629. durant le siege que le Prince d'Orange auoit mis deuant Bosleduc. Le Comte Henry de Berghe general de l'armée Espagnole, assisté des troupes Imperiales conduites par le Comte de Monte-Cuculi, ayant passé l'Issel, rauagea le Velun, surprit cette ville d'Amersfort qu'il passa, fit des courses par le pays, croyant par ce diuertissement faire leuer le siege de Bosleduc au Prince d'Orange: mais apres la prise de Vvesel sur le Rhein par les garnisons Hollandoises de Reez & d'Emmerich, ce Comte quitta tout ce quil auoit pris, & repassa l'Issel auec son armée qui manquoit de viures: La ville d'Amersfort estoit en son commencement fort petite, comme il se void par ses vieux remparts & fossez: mais peu à peu son enceinte fut augmentée.

V L'Oueriffel est vne Seigneurie ainsi appellée, pour estre situëe entre la riuiere Issel, veu que le mot *Ouer* signifie en François *Outre* & en Latin *Trans*, qui fait qu'on l'appelle Transisulanie: le pays est plat sans montagnes, bon & fertile en fourment & en pasturages excellens. Cette Prouince a eu plusieurs Seigneurs, elle fut long-temps subiecte aux Euesques d'Vtrecht: mais apres auoir souffert plusieurs mauuais traittements pendant plusieurs siecles, par les diuisions intestines, & par les entreprises des ennemis de sa liberté, les Estats du pays, esperoient d'auoir plus de repos & de soulagement s'ils se donnoient à vn Prince puissant qui les maintiendroit en leurs priuileges & immunitez presque annullées; & considerans qu'ils ne pouuoient en auoir vn plus puissant & voisin que l'Empereur Charles V. suiuans les conseils de Henry de Bauiere Euesque d'Vtrecht l'an 1525. eux & leur posterité se sousmirent à son obeissance & à ses successeurs Ducs de Brabant & Comtes de Hollande, moyennant certaines conditions. En suitte de ce traitté Georges Schench Baron de Tautemberg Gouuerneur de Frise prit possession de la Transisulanie ou Oueriffeil pour & au nom de l'Empereur: mais au temps que partie des Prouinces des Pays-bas secoüerent le ioug d'Espagne, cette Prouince Oueriffeil quelques années apres embrassa la mesme vnion des Estats d'Hollande, ausquels elle obeyt auiourd'huy.

Digitized by Google

La Gueldre a pour ses limites du costé du Nord la Frise, & vn golfe de la mer Germanique, nommé vulgairement Zuyderzée; du Leuant, la Duché de Cleues; du Midy, celle de Iulliers; & d'Occident, le Brabant & la Hollande.

IV Cette Duché comprend vingt-deux villes, dont les principales sont Nimegue, Ruremonde, Zutphen, & Arnhem.

Le pays & terres situé sur les riues de la Meuse, estoit iadis la propre demeure des Sicambres, que l'Empereur Auguste fit passer d'Allemagne en Gaules, & leur donna pour leur demeure les terres plus proches du Rhein. L'on tient que *Geldubo*, dont parle Tacite, estoit en ce mesme pais-là, & peut-estre que le nom de Gueldre vient de là; neantmoins d'autres estiment qu'il vient plustost de Gebre, qui estoit vn chasteau que Vvicard du Pont fit bastir auec son frere Lupolde.

Il y a cinq cens ans que le Duché de Gueldre & la Comté de Zap Zutphen furent vnies, & ne faisoient qu'vne Prouince portant le nom de Gueldre, & neantmoins ils ont chacun ses limites.

Les Duché & Comté vnies ensemble se diuisent en quatre parties ou tetrarchies, sçauoir Nimegue, Ruremonde, Zutphen & Arnhem, chacune desquelles a ses Estats particuliers qui sont côuoquez par le Gouuerneur ou par le Magistrat de chacune Prouince, pour tenir vne assemblée generale quand les affaires le requierent. Chacune de ces tetrarchies est encores diuisée en plusieurs territoires de villages, & en iurisdictions particulieres; celle de Nimegue a eu tousiours la premiere seance & la premiere voix aux Estats assemblez de sa Prouince qui a trois villes, Nimegue, Tiel & Bommel, ausquelles estoient iadis vnies les villes de *Graue*, *Leerdam & Buere*. Sous le regne du Prince d'Egmont elles en furent deivnies, auec le village de Gent en la haute Betuvv, que le Prince Charles donna en fief à Henry de Gent l'an mil cinq cens six, qui auoit iadis droict de suffrage entre les villes de cette Prouince. Ses iurisdictions sont celle de Nimegue, la haute & basse Betouvv, l'Isle de Bommel, l'Isle de Tiel, la iurisdiction qui est entre la Meuse & le Vvael, la iurisdiction de Resi & de Fenac, dans le destroit de ces iurisdictions sans plusieurs anciens chasteaux de Nobles & iurisdictions champestres, comme Persingen, Vbberghen, Groesberck, Doddendael, Rastemborg, Horssum, Luer, Oyen, Diegdey.

Ruremonde est la deuxiesme tetrarchie, dont la capitale est la ville de *Ruremonde*, puis *Venlo, Stralen, Vvachtendonck, Monfort, & Erculens*, petites villes: Il y a huict grandes iurisdictions, comme *Ressel, Gelre, Mont-fort, Krieskembeeck, Stralen, Vvachtendonck, Ekelens, Niddelacr.* Il y en a d'autres moindres, sçauoir *Viersen, Horst, Lents, Vvell, Afferden, Blyemberck, Vvalbeeck, Aerlen, Gribenfort, BlittersVvick, Mirloo, Elmpt, Steffens-Vvert, Tilleurade, Svvalmen, Affell Geisteren*.

La troisiesme tetrarchie est Zutphen, dont la capitale est la ville de mesme nom: elle a quatre villes clauses de murailles qui ont leurs voix aux assemblées d'Estat, sçauoir *Deesbourg, Doetecum, Grolle*: Le pays est diuisé en quatre iurisdictions ou seigneuries, & en autant de Baronnies, sçauoir la Seigneurie de Zutphen, la iurisdiction de Zutphen, celle de *Richterampt*, celle de *Doesburg*, & celle de *Bredesou*: les quatre Baronnies sont *Berghe*, qui porte tiltre de Comté (& a sous soy la ville de *Heerembergs*) *Bronchorst, Bervvich*.

Arnhen est la quatriesme tetrarchie, dont cette ville *Arnhen* est la capitale, les autres villes sont *Hardervvick, Elbourg, Vvagening & Hartum*, elle a deux grandes iurisdictions, la *Velvveru*, la lisiere de *Velueru*, & deux petites *Oldebroeck*, & *Neybroeck*, plus deux iurisdictions champestres, qui ont Iustice criminelle *Dorenvuert & Rosenduel*, & deux qui ont Iustice ciuile *Scherpenzeel & Hueuelaken*.

La Gueldre apres l'Empire de Charlemagne a esté gouuernée premierement par des Tuteurs, par apres par des Comtes, puis par des Princes; en fin apres auoir secoüé le ioug de l'Espagnol, elle a esté regie par des Lieutenans de Prince.

Le Gouuernement des Comtes commença par Otton Comte de Nassau l'an mil septante neuf. Celuy des Ducs par Rheinsold II. l'an mil trois cens trente-neuf, celuy des Princes par Charles de Bourgongne l'an mil quatre cens septante-deux. Mais apres sa mort n'ayant laissé qu'vne fille mariée à Maximilian, les Estats de Gueldre ayans appellé de France Charles d'Egmont (fils d'Adolphe & petit fils d'Arnold) l'an mil quatre cens nonante-deux, ils se mirent en possession du Duché de Gueldre & du Comté de Zutphen. L'Empereur Charles V. fils de Philippes de Bourgongne, & petit fils de Maximilian & de Marie, se trouua en different auec luy, touchant le droict que tous deux pretendoient

auoit sur cette Prouince, lequel fut accordé par le traitté de Gorchon l'an mil cinq cens dix-neuf, & par celuy de Graue l'an mil cinq cens trente-six, à condition que si Charles d'Egmont venoit à deceder sans enfans legitimes, cette Seigneurie retourneroit à Charles Empereur selon l'ancien droict. Mais de son viuant & de son consentement Guillaume Prince de Cleues y fut installé & mis en possession par les Estats. Charles d'Egmond estant depuis decedé l'an mil cinq cens trente-neuf le premier iour d'Aoust sans enfans legitimes, suruint vn autre different entre l'Empereur Charles cinquiesme & le Prince de Cleues, qui estoit nepueu de Charles cinquiesme du costé de sa sœur : lequel Charles alleguoit, ventes, cessions, renonciations, & inuestitures faites tant à luy qu'à ses ancestres : d'ailleurs il pretendoit que tout le droict que Guillaume fils du Prince Gerard pouuoit auoir sur cette Seigneurie, luy estoit acquis & à l'Empereur ; premierement, parce qu'il n'auoit point demandé que son inuestiture fust renouuellée ; par apres, que Guillaume estoit mort sans hoirs masles, & n'auoit laissé qu'vne fille. Le Prince de Lorraine d'autre part, soustenoit que Charles cinquiesme luy auoit fait transport du droict hereditaire sur cette Seigneurie, & taschoit de fortifier & authoriser le droict de quelques assemblées qui s'estoient tenuës. Le Prince de Cleues au contraire, ayant produit vn escrit par ses deputez aux Estats de Francfort, faisoit voir le droict qu'il auoit sur la Gueldre, disant que comme vray & legitime heritier, il en auoit publiquement pris possession, sa mere Marie, fille de Guillaume, luy faisant cession & transport de tout le droict qu'elle y auoit, auec le plain & entier consentement du Prince Charles qui estoit actuellement en possession des Estats de Gueldre : il alleguoit aussi le droict de ses ancestres, l'inuestiture que l'Empereur Sigismond auoit donnée au Prince Adolphe apres le decez de Rheinold, le serment de subjection & d'obeïssance que les Estats auoient presté à Adolphe, la sentence renduë par l'Empereur & par les Estats de l'Empire en faueur d'Adolphe vsurpateur de cette Seigneurie ; il tiroit le droict de succession qu'il pretendoit auoir depuis Adolphe, lequel mourant sans hoirs, le laissa à Gerard son nepueu fils de son frere, & Gerard à son fils Guillaume, & cettuy-cy à Marie sa fille vnique, qu'elle luy auoit transporté comme à son fils. Bref il supplioit les Estats de Gueldre d'interceder pour luy enuers l'Empereur & luy recommander son bon droict : mais l'Empereur venant d'Italie auec vne puissante armée, il contraignit le Prince de luy venir demander pardon en son Camp deuant Venlo, & de renoncer à tout le droict qu'il pretendoit sur le Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, & de dispenser ses subjets du serment de fidelité. Depuis lequel temps l'Empereur Charles V. & Philippes Roy d'Espagne son fils, gouuernerent la Gueldre par des Lieutenans iusques à l'an 1580. lors que partie de cette Prouince quitta le Gouuernement de l'Espagnol, & se donna aux Estats des Prouinces vnies.

Cét Estat de Gueldres & de Zutphen estoit composé de trois membres, sçauoir de Barons, de Cheualiers & Officiers ruraux du Prince & des villes, sous le gouuernement des Princes : il y a eu tousiours quatre Barons, celuy de Branchort, celuy de Berghen, le troisiesme de Baren, & le quatriesme de Visse. Voyons maintenant les Comtes & Ducs de Gueldres & de Zutphen.

Otto Comte de Nassau l'an 1079. receut de l'Empereur IV. le tiltre de Comte de Gueldres & Zutphen, auec l'inuestiture qu'il luy donna à Francfort sur le Mein. Il espousa en premieres nopces Adelheide fille & heritiere vnique de Vvicard Comte du Pont & dernier Seigneur de Gueldres, & en secondes nopces il espousa Sophie fille de Vvichman Comte de Zutphen, & mourut l'an 1107.

Gerard fils d'Otton espousa Heldvvige ou Hadevvine fille de Florent Comte de Hollande, il mourut l'an 1131.

Henry fils de Gerard prit à femme Seinare fille de Godefroy troisiesme Duc de Brabant, laquelle luy apporta le Velau en dot, il mourut l'an 1162.

Gerard II. fils de Henry mourut sans hoirs l'an 1180.

Otton II. frere de Gerard prit à femme Richarde fille du Comte de Iulliers, & mourut l'an 1202.

Gerard III. fils d'Otton espousa Philippes fille du Comte de Sainct Paul, & mourut l'an 1271.

Reynold surnommé le Guerrier fils d'Otton, mourut en prison, où son propre fils l'auoit fait mettre l'an 1325.

Reynold fils de Reynold, fut le premier qui receut de l'Empereur Louys de Bauiere, le tiltre de Duc de Gueldre.

Reynold III. fils de Reynold II. mourut ſans enfans l'an 1171. Guillaume fils de Guillaume IV. Duc de Iulliers, eſpouſa Catherine fille d'Albert Duc de Bauieres & Comte de Hollande, mourut ſans enfans l'an 1422.

Reynold IV. du nom, frere de Guillaume X. du nom Duc de Iulliers & de Gueldre, mourut ſans hoirs l'an 1423.

Arnold d'Egmont fils de Iean Seigneur d'Egmont. Ce fut luy qui ceda ſon Duché à Charles Duc de Bourgongne auec le conſentement de l'Empereur Frederic l'an mil quatre cens ſeptante trois. IV

Adolphe fils d'Arnold, ayant confiné ſon pere en priſon, s'empara du Duché de Gueldre, il mourut à la guerre.

Charles de Bourgongne ayant conquis par armes le Duché de Gueldres, il en iouyt iuſques à l'an 1416. qu'il fut tué à S. Iean pres de Nancy.

Marie fille vnique de Charles, eſpouſa Maximilian d'Auſtriche, ne iouyt pas longtemps du Duché de Gueldres: car Adolphe ayant eſté tué, ceux de Gueldre en donnerent le gouuernement à Catherine ſa ſœur, laquelle le gouuerna fort prudemment quelques années iuſques à la maiorité du Prince Charles.

Charles d'Egmont fils d'Adolphe & petit fils d'Arnold, eſtant rappellé de France par les Eſtats de Gueldre, fut mis en poſſeſſion du Duché de Gueldre & Comté de Zutphen, il mourut ſans hoirs l'an 1539.

Guillaume Duc de Iulliers, de Cleues & de Berghe fils de Iean Duc de Cleues, & de Marie fille de Guillaume Duc de Iulliers, fut inſtallé au Duché par les Eſtats de Gueldre Charles d'Egmond eſtant encores viuant, il le quitta à Charles V. l'an mil cinq cens quarante-trois.

Charles V. Empereur Duc de Gueldre le reſigna à Philippes II. Roy d'Eſpagne l'an mil cinq cens cinquante-cinq, auec toutes les autres Prouinces des Pays-bas, & puis il paſſa à

Philippes III. Roy d'Eſpagne ſon fils, qui en pourueut

Philippes IV. dit Duc de Gueldre & Comte de Zutphen.

La ville Capitale du Duché de Gueldre, eſt Gueldre d'où le Duché prend ſon nom, elle eſt aſſez grande & forte d'aſſiette, comme eſtant preſque toute enuironnée de mareſts, & peut difficilement eſtre priſe.

Venlo eſt ſur le riuage de la Meuſe à main droite: elle eſt paſſablement forte & importante à cauſe de ſon paſſage: ce fut là que Iean Guillaume Duc de Cleues & de Iulliers ſe rendit à l'Empereur Charles cinquieſme à certaines conditions: elle fut aſſiegée & priſe XI
par le Prince d'Orange Henry, l'an mil ſix cens trente vn, & au meſme temps les villes de Ruremonde & Maeſtrich, furent auſſi repriſes par le meſme Prince d'Orange, mais l'an 1637. elles furent repriſes par le Cardinal Infant, & apres Maeſtrich repris par les Eſtats auſquels il eſt demeuré.

Nimegue eſt vne ville ancienne aſſiſe ſur le bord de l'Oual, qui eſt fort profond en ce lieu. Elle eſt ſur vn pendant du coſté qui regarde la Duché de Cleues, le reſte eſt bas.

Ruremonde eſt ſur la bouche de la riuiere de Rure, qui ſe deſcharge en la Meuſe, & cette ville eſt riche, puiſſante & agreable. Zutphen eſt ſur le bord de l'Iſſel.

Arnhem eſt aſſez bonne ville, & aſſiſe ſur la bouche droicte du Rhein.

Les villes de moindre conſideration ſont Hatten, Elbourg, Hardenic, Vvageningue, Tiel, Bomel, Brochorſt, Dousboarg, Dourcom & quelques autres.

Ces pays icy ont beaucoup enduré, car toutes les meilleures villes qui y ſont, ont eſté aſſiegées, priſes & pillées. Voila pourquoy auſſi leur proſperité eſt bien petite au prix de celle des autres Prouinces. Les Archiducs poſſedent en ce pays la ville de Grolle.

Le pays d'Oueriſſel a du Nort la Friſe Occidentale: du Midy, la Gueldre; de l'Orient, la Vveſtphalie; & d'Occident, le grand Golfe nommé Zeydzée, & la riuiere d'Iſſel. Les villes de cette Prouince ſont Deuenter, Campen, Zuuel, Stenurijck, Vvollenhoue, Haſſele, Outmarſie, & Oldeſeele.

Deuenter eſt la principale ville, belle & bien garnie de tout ce qui luy eſt neceſſaire, & eſt aſſiſe ſur l'Iſſel. Ce ne ſeroit iamais fait de vouloir parler des autres.

VI Quant au pays d'Vtrecht il eſt petit, mais la principale ville eſt fort belle. Ce pays a pour borne le Midy: du Nort, la Hollande; & du Couchant, la Gueldre.

Il y a huict villes, & ſoixante-dix villages, ou dauantage. Ses villes ſont Vtrecht

capitale du païs, grande & merueilleusement agreable, demeure ordinaire d'vn grand nombre de Noblesse; Amerford, Rheen, Montfort, & Dustard, autrefois puissantes & riches villes, mais depuis miserablement ruinées par les Normands. En ces dernieres guerres la ville d'Vtrecht a souffert du Duc d'Albe plus d'iniure & de tort qu'aucune autre Prouince, & mesme a esté depuis en grand danger, à cause du discord: mais estant vnie auec les autres Prouinces, elle reuient peu à peu à sa premiere grandeur & prosperité, croissant de iour en iour en trafic.

VII La Frise Occidentale, ou Vvestfrise, a pour ses limites du Septentrion & du Couchant, la mer Oceane, du Midy l'Oueriſſel, du Leuant la riuiere d'Emes qui la separe de la Vvestphalie. Ses principales villes sont Leuuarde, & Grouningue, combien que l'on mette la seigneurie de Grouningue communément à part. La Frise Orientale a pour ses villes Emdem sur la bouche de la riuiere d'Emes, & Aurich, qui est de tous costez enuironnée de forests.

L'Archiduc tient en ce païs vne petite ville nommée Linguien, & Oldenzel, où il y a de bonnes forteresses & garnisons.

VIII. Grouningue & le païs d'alentour, auec leurs voisins, ont beaucoup souffert: la ville a esté forcée & assiegée plus d'vne fois, & les pais circonuoisins ont esté gastez, mais sont maintenant en vn paisible estat, chargez toutefois d'impositions, estans pour la pluspart sous contribution, laquelle ils payent aux garnisons de Linguien & Oldenzeel: tellement que les villages ne se peuuent pas encore bien restablir. Bref le pays de Frise a beaucoup enduré, & s'est tousiours porté vaillamment en la guerre, s'estant bien acquité à contribuer à la guerre pour les Estats vnis des Pays-bas.

Neantmoins les Prouinces vnies des Pays-bas sont toutes auiourd'huy en meilleur estat que les autres Prouinces, pource qu'elles ont la mer libre & ouuerte, grãd nombre de nauires, la mer Oceane du Nort, & quelques riuieres assez à commandement; des peuples en grande abondance, qui se sont venus là rendre des autres Prouinces sous espoir de trafic & gain, & pour auoir la liberté de la Religion sans aucune recherche, mesme pour la nauigation à quoy ledit pays est fort commode, lequel s'est agrandy par la guerre, combien que cela semble estrange & contre nature & raison, florissant merueilleusement, comme appert par les forteresses, agrandissemens de ville, remparts, & somptueux edifices.

QVALITE'.

IX L'Air de Zelande n'est guere bon, & est moins sain que celuy des Prouinces voisines, principalement en Esté, à cause des marescages & des estangs dont l'eau deuient puante, & les vapeurs infectent l'air qui leur est prochain; ou bien à cause que le pays a trop peu d'arbres: toutefois elle a ce bien, qu'elle n'est guere sujette à la peste, ny aux maladies contagieuses.

Son terroir est gras & de grand rapport, & l'on y recueille du bled plus blanc & plus pesant qu'en tout autre pays, Il porte force lauriers qui deuiennent fort grands, & vne grande quantité d'herbes autant medicinales, que de bon goust, & propres à manger.

Il y a aussi de bons pasturages, non seulement au deçà des leuées, mais encores sur le bord mesme de la mer, où l'on void paistre quelques milliers de bestail.

On y void en abondance toute sorte de fruicts, & beaux & bien meurs, excepté le raisin qui n'y peut bien meurir.

Aussi n'y en a-il qu'en quelques treilles, où il pourrit plustost qu'il ne meurit.

Quant à la Hollande, on y void bien souuent trembler la terre sous les chariots & les cheuaux; & il est aduenu vn cas qui fit voir combien ce pays est creux & vuide, veu qu'vne vache estant tombée dans vn trou, fut trouuée morte en la mer au bout de trois iours. Dauantage vne partie de la Hollande se nomme Ouaterlande, c'est à dire, pays d'eau.

Elle est diuisée par plusieurs estangs & marais, & par beaucoup de canaux tirez artificieusement de ces riuieres, & de la mer; & combien qu'elle fust autrefois pleine de bois & de forests, neantmoins à present il n'y a gueres d'arbres, à cause de la trop grande humidité.

Son air est doux & sain nonobstant cette humidité, à cause des bons vents qui y regnent, & du grand nombre des hommes qui y habitent. Son terroir est si bas, que l'eau est plus haute en beaucoup d'endroits, & pour cette cause il y a des digues, & des leuées de tous costez. IV

Digitized by Google

Il produit peu de froment, & peu de fruicts, de mesme aussi que du lin; mais il y a de fort bons pasturages, qui nourrissent vne grande quantité de bestail, principalement des bœufs & des cheuaux.

Le païs d'Oueriſſel est plein pour la pluspart, & fertile, & porte entr'autres choses, de bon froment.

Le païs de Gueldre abonde principalement en bleds, & a de fort bons pasturages; tellement qu'on y enuoye de Dannemarck du bestail qui est fort maigre, afin de l'y engraisser.

Quant à Vtrecht en tirant vers Viane, & Arnehem, vous ne trouuerez rien que sable: mais ailleurs son terroir rapporte assez, & est plus cultiué & semé que celuy de Hollande, pource qu'il n'est bas si bas, ny si humide.

La Frise est vn païs plein & marescageux: il a force prairies, où l'on nourrit grande quantité de bestail. On y trouue certaine terre de laquelle on fait des tourbes, qui bruslent comme du charbon, mais sont grisastres, & entretiennent fort bien le feu auec vn peu de bois.

On y seme peu de grain, pource que le païs est si bas, principalement vers la mer, que depuis le commencement de l'Automne iusqu'au Printemps, il est presque tousiours couuert d'eau, à cause dequoy l'on y void les villes & les villages en des lieux releuez, & enuironnez de bonnes leuées & defenses; mais par le moyen des pasturages, & des tourbes, les habitans ont des bleds, & des vins, & aussi des bois d'ailleurs.

Mais pour mieux entendre que c'est que des tourbes, il faut sçauoir que c'est vne espece de terre qui s'engendre en des lieux gras & marescageux, & qui est tellement cuite au Soleil, qu'elle est du tout propre à receuoir & entretenir le feu, & il y en a de plusieurs sortes selon la qualité du païs.

On les tire de la hauteur de vingt-cinq & trente pieds. On en fait certaines pieces qu'on laisse long-temps au vent & au Soleil pour les seicher & les reduire à perfection, & lors elles reçoiuent le feu si tost qu'on l'approche d'elles, & rendent vne fort grande chaleur, & leur charbon dure plus que celuy du bois. L'an 1567. le feu s'estant mis en vne grande campagne de tourbes, s'estendit auec vne flamme, & vne fumée fort espaisse, tellement qu'il sembloit que le païs fust en feu.

On brusle encores en Frise du fien de vache sec. Il naist de fort grands bœufs, voire des meilleurs de l'Europe, & de grands cheuaux qui sont en assez bon nombre.

La Frise Orientale abonde en cheuaux & bestes priuées de toutes sortes, & en chasse. Il y a aussi force legumes, grande abondance de grains, assez & bonne quantité de sel.

MOEVRS.

Les habitans de Zelande sont de bon esprit, preuoyans, & accorts: ils sont de moyenne taille, combien que les Annales rapportent que Guillaume le Bon Comte de Hollande, mena aux nopces de Charles le Bel Roy de France, vne Zelandoise extremément grande, pres de laquelle beaucoup de grands hommes ne sembloient que petits nains; & si forte qu'elle portoit en chaque main vn tonneau de biere, & transportoit où elle vouloit vne soliue que huict hommes n'auoient pû leuer. Ils sont fort experimentez en la nauigation.

Ils sont fort propres en leurs maisons, tellement que leurs meubles de bois semblent des miroirs.

Ils sont merueilleusement attentifs à leurs affaires, & fort entendus en faict de marchandise. Quant au boire & au manger, ils sont semblables au reste des Pays-bas.

Le peuple de Hollande surpasse en grandeur les autres nations de l'Europe: & quant aux femmes elles sont ordinairement belles, mais leur beauté n'est pas de longue durée, ny si charmante que celle des femmes d'Angleterre. Hors de l'yurongnerie que les Hollandois pratiquent, ils sont assez ciuils.

Les villes y sont fort bien policées. Ils retiennent encore leur ancien courage, & sont fiers, & hauts à la main: & comme gens qui possedent vn pays riche, & fort au possible, & de grand commerce, ils ne font nul estat de la force & puissance des Prouinces voisines.

Quant aux peuples de Gueldre & de Zutphen, ils ont esté les derniers qui sont

venus du temps de Cesar sous la puissance des Romains, & les premiers qui se sont affranchis au declin de l'Empire.

Dans Vtrecht vous auez vn grand nombre de noblesse ciuilisée. Les Damoiselles y vont entierement vestuës à la Françoise, excepté qu'elles portent la Huque, qui est vn voile noir qui couure leur visage & leurs habits.

Les Estats n'ont rien de si poly que les habitans de cette ville, & de la Haye.

Quant aux Frisons, ils sont en grand nombre, & quelques-vns les tiennent pour fort courageux ; mais ie n'ay rien veu en eux qui me doiue imprimer cette opinion ; ils vont aux coups comme les autres estans commandez, mais l'on n'apperçoit pas en eux vne trop grande ardeur de courage.

Sur tout, il ne leur faut pas parler de venir aux mains, & de se ioindre.

Ils sont si superbes, qu'ils en sont du tout insupportables. Il y en a vne grande partie qui s'adonne à la marchandise. Ils hayssent fort les adulteres, & ayment extremement la liberté.

RICHESSES.

X LEs Estats ne peuuent faillir d'estre grandement riches, à cause du grand trafic qu'ils font par mer, & du grand abord des marchands qui y viennent de tous costez : car outre le profit que plusieurs particuliers desdits Estats font auec eux, il n'y a marchandise entrant en Hollande, qui ne paye vne grosse imposition & gabelle qu'ils ont mise sur toute chose qui entre en leurs havres.

Quant à la Hollande, sa richesse consiste en pasturages, qui y nourrissent vn nombre incroyable de cheuaux, de bœufs & de vaches, qui rendent tant de laict, qu'on tient que le fromage & le beurre de Hollande, rend à ses habitans plus d'vn million d'or toutes les années. Et outre celuy que l'on mange sur le lieu, ils en enuoyent vne fort grande quantité en Angleterre, en Allemagne, en France & en Espagne.

Ils tirent encore vn grand profit de la rubie, qu'ils nomment Meedecrappe, qui est necessaire pour faire que les draps ne se desteignent. Ils tirent encores vn grand argent de leur pesche, & sur tout de leurs voyages qu'ils font sur la mer, d'où ils emmeinent quelquefois des vaisseaux pris, qui sont de grande valeur, & l'on ne sçauroit croire combien ce seul païs a de grands nauires de guerre ou marchands.

Tellement que la Hollande sans auoir des vignes, du lin, ny du bois, & peu de grain, abonde toutefois en vin, froment & toiles, qui rendent aussi à ses habitans vn grand profit, de mesme que les passemens de fil, poincts & dentelles qu'ils font en grande quantité. Ils vendent aussi assez bien leurs cheuaux, dont ils font de bonnes sommes.

La Zelande a aussi sa Meedecrappe qu'elle enuoye par toute l'Europe, & dont elle tire vne grande somme d'argent, de mesme que du coriande. Ses pasturages aussi luy portent vn grand profit, veu qu'il s'y nourrit grande quantité de bestail qui est vendu ailleurs, & qui rend ses maistres riches.

Ces bestes sont non seulement plus grandes que les autres, mais encores d'vn goust plus delicat, à cause de l'herbage qui a ie ne sçay quelle proprieté de mieux nourrir que les autres. Et ce qui rend encores la Zelande riche, c'est le grand abord des marchands qui practiquent à Middelbourg, & aussi des gabelles & impositions qu'on leue de toutes les marchandises que l'on y porte.

Ils ont vn singulier artifice à cuire du sel noir, & sale, que l'on porte des pays Occidentaux, veu qu'ils le mettent dans de grandes chaudieres, & le rendent si blanc & si net, qu'il ressemble à la neige. Or ils mettent de l'eau de la mer sur le sel grossier d'Espagne, ou de Bretagne ; & pour cent liures du sel d'Espagne, ils font 145. liures de sel plus net & plus affiné, qu'ils vendent en Angleterre, en Dannemark, & par toute l'Europe.

Dauantage, ils tirent vn grand profit de la negociation du froment & de leur bled, qui est des meilleurs que l'on voye.

Quant à la Frise, elle a ses cheuaux qui se vendent par toute l'Europe, & qui sont bons pour porter des hommes armez de toutes pieces, & de pesantes charges. Pour le reste, elle tire du profit comme les autres terres que les Estats tiennent, qui n'ont rien de si remarquable, qui me fasse iuger qu'il soit à propos de discourir dauantage de leurs richesses.

Ie diray seulement que leurs villes tesmoignent assez que les commoditez ne leur manquent nullement, & que les longues guerres qu'ils ont soustenuës, monstrent bien

bien qu'ils soient puissans & riches, combien qu'ils ayent emprunté quelques parties de la Reyne d'Angleterre, & de quelques Princes qui auoient interest en leur conseruation.

FORCES.

XI. ON ne sçauroit presque croire sans le voir, combien tout le pays que les Estats tiennent, est fort, veu qu'en premieu lieu, la Zelande est enuironnée de la mer, & outre ce, toutes ses auenuës sont si bien fortifiées, qu'il est impossible d'y trouuer vn abord aisé, pour entrer dans le pays, sans le consentement des habitans.

Vous y auez la ville de Flessingue, que la mer bat de trois costez, & qui est assez bien munie de canons, pour empescher les effects d'vne grosse armée.

Aussi cette seule ville fut cause que toutes les autres du Pays-bas, qui sont auiourd'huy libres, prinrent les armes, & s'affranchirent de la domination des Espagnols, tellement que leurs habitans qui ont composé cette Republique, ont traitté en dernier lieu auec le Roy d'Espagne & l'Archiduc, comme souuerains, & ont esté recogneus pour tels en cette derniere tresue.

Middelbourg, est aussi vne place considerable: mais le fort de Ramekens, est vn lieu d'importance, & peut-estre l'vn des meilleurs que l'on puisse voir. Venant apres en Hollande, vous auez Dort, ou Dordrect, qui est enuironné d'eaux de tous costez, & bien fort.

Rotterdam, qui est vne bonne ville de defense, & Gorkom qui n'est pas peu considerable.

Quant Vtrecht, la ville est fort belle.

En Gueldre, on void Nimegue, ville forte d'œuure de main & d'assiette. Arnhem est vne des meilleures places. Zutphen est assez considerable, mais non qu'elle soit en telle defense que l'autre. Pour le pays d'Oueriſſel, vous y voyez la ville de Deuenter, qui est forte, & munie de tout ce qui est necessaire pour vne longue defense: & en Frise, Grouningue est vne place qui ne peut guere aysément estre emportée.

Ie n'aurois iamais fait, si ie me voulois amuser au dénombrement des places fortes qui sont en tous ces pays, comme le Tolus, autrement Cinquescans, ou le fort de Skint, qui est presque imprenable, enfermé de l'Oual & de l'Issel, & pareillement S. André, Tiel, la Brise, qui sont capables d'arrester les plus fortes & plus grãdes armées.

Il suffit de dire, que ce pays est si bien fortifié de toutes parts, qu'vne armée qui les voudroit gaigner pied à pied, quoy qu'extremement forte, & tousiours en campagne, n'y sçauroit guere aduancer en beaucoup de temps. Il faut aussi considerer que les Estats pourroient inonder tout le pays, s'ils se voyoient reduits au desespoir, en rompant leurs digues, principalement en Hollande. D'ailleurs ils ont tousiours vn grand nombre de gens de guerre, qu'ils entretiennent sur les frontieres & dans le pays. Et quant à la mer, ie n'estime pas qu'il y ait nation qui soit plus puissante, ny si capable de faire de grands effects.

Somme que toutes choses leur sont fauorables pour le regard de la force, comme l'on a peu voir assez en la longue guerre qu'ils ont maintenuë contre le Roy d'Espagne, qui ayant veu qu'il n'y pouuoit guere aduancer, & que ce luy estoit vne continuelle perte d'argent & d'hommes, a esté contraint enfin de s'accommoder auec eux, & leur accorder la plus grande partie de leurs demandes.

GOVVERNEMENT.

XII. TOutes les affaires d'Estat des Prouinces vnies des Pays-bas, tant pour la guerre, par mer, que par terre, & de ce qui en depend; les alliances & confederations qu'elles ont auec les Rois, Princes & Potentats estrangers, pour la leuée des deniers qui se doiuent trouuer, tant pour la guerre que pour les affaires d'Estat, & generalement de tout ce qui concerne pour le bien & repos des Prouinces vnies; sont dirigées & gouuernées par les Seigneurs & Estats generaux d'icelles Prouinces, desquelles l'assemblée est dressée des principaux Colleges de la Noblesse, des Magistrats, & Surintendans des villes, en chacun quartier & Prouince respectiuemét.

Les Estats particuliers desquelles Prouinces, choisissent & y commettent annuellement autant de personnes que bon leur semble, ausquels ils donnent plein pouuoir & authorité, d'aduiser & resoudre auec les Deputez de toutes les autres Pro-

uinces, sur chacun poinct qui y sont mis en deliberation, & sur toutes autres choses qui s'y pourroient representer, comme pour le bien & seruice de l'Estat se trouuera conuenir.

En laquelle assemblée desdits Seigneurs Estats Generaux, les affaires se proposent, aduisent & resoudent de la part de chacune Prouince respectiuement, & non teste pour teste.

De maniere qu'à present les resolutions se prennent en ladite assemblée de la part des sept Prouinces, dont la premiere est le Duché de Gueldre, & Comté de Zutphen, (& combien que Zutphen soit vne Prouince à part soy outre les 17. Prouinces de tout le Pays-bas:) la seconde est la Prouince de Hollande & Vvestfrise: la troisiesme Zelande: la quatriesme Vtrecht: la cinquiesme Frise: la sixiesme Oueriſſel: la septiesme Grouningue & les Ommelandes.

En ladite assemblée desdits Seigneurs Estats Generaux, comparoissoient, en estans semons, les Gouuerneurs de chacune Prouince respectiuement, & le Conseil d'Estat, pour y ayder & aduiser, & resoudre, de toutes matieres qui y sont proposées & requises.

Au Conseil d'Estat desdites Prouinces vnies, les aduis se donnent, & les voix se recueillent teste pour teste, dont les Conseillers sont commis par les Sieurs Estats Generaux, sur l'election & presentation qu'en fait chacune Prouince en son regard, ausquels ils ont serment de fidelité suiuant les instructions qui en sont faites. Lequel Cõseil d'Estat estoit composé en l'an mil six cens, de tous les Gouuerneurs des Prouinces, & du Prince Henry Federic de Nassau: M. George Gilpin, Agent du Roy de la grand Bretagne.

Pour la Duché de Gueldre, les sieurs d'Oyen & de Bryenem: les sieurs Matenesse pour la Noblesse, Beuren de Dordrecht, & Boulans d'Amsterdam, pour Hollande & Vvestfrise, Fernande Aleman pour Zelande, Fook, pour Vtrecht, Kaminga & Frans, Lansen pour Frise, Itterſom pour Oueriſſel, & Rengers pour Grouningue, & Ommelanden auec leurs Secretaires Chrestien Huygens & Zuylen.

XIII. Les Estats de chacune Prouince, retiennent leurs droicts, priuileges & coustumes, que d'ancienneté ils ont eu & possedé, gouuernant & administrant les affaires de la Prouince, tant par eux mesmes que par les collegues & officiers qu'ils y ordonnent aussi bien en matiere d'Estat, & ce qui en depend, comme de la guerre, finances, iustices & autres, presque sur vn mesme pied & bon ordre.

Comme pour exemple en Hollande & Vvestfrise, les Estats de la Prouince de tout temps ont esté representez par les Barons, Cheualiers, Nobles, & par les bonnes villes d'icelle, sans que les Ecclesiastiques ou Clergé y ayent iamais esté recogneus pour membres d'iceux: lesquels Seigneurs & Nobles signalez sont appellez à ladite assemblée, non seulement pour y opiner & ayder à resoudre sur les poincts proposez, mais aussi sur toutes choses occurrentes & concernantes le bien, repos, tranquillité & asseurance de la Prouince: lesquels ainsi assemblez communiquent, aduisent, & resoudent sur le tout auec l'Aduocat du pays, comme le premier en ladite assemblée des Estats qui les recueille, & recite ouuertement.

A ladite assemblée sont ordinairement appellez les principales villes de la Prouince, à sçauoir Dordrecht, Harlen, Delff, Leyden, Amsterdam, Goude, Rotterdam, Gorcom, Sciedam, Schoouheuen, Briel, Alcmar, Hoorne, Inchuysen, Edem, Monickendam, Medemblyck & Purmereyndem.

Quand il vient quelques affaires de grande importance, comme à la reception d'vn nouueau Prince, à traitter de la paix, ou à entreprendre nouuelle guerre, on est accoustumé d'y appeller aussi les autres villes de ladite Prouince qui ensuiuent, Vvoerdem, Ondeuuater, Gheertruydemberg, Heusden, Naerden, Vveesp & Muyden: nulles autres, parce qu'elles appartiennent aux Seigneurs particuliers, ou qu'elles ne sont villes formées comme celles cy-dessus.

Lesdites villes peuuent y enuoyer leurs deputez en nombre competant munis de commissions, & plein pouuoir en la mesme forme & maniere que nous auons dit des Nobles plus signalez.

La conuocation desdits Seigneurs Nobles & villes de Hollande, & les poincts principaux pour lesquels elle se fait, se conduisent par ledit Aduocat du pays, & par les Conseillers commis ausdits Estats: lequel Aduocat fait les propositions; & estans les opinions & aduis desdits Seigneurs nobles mis en forme, il les declare & recite auec raisons pregnantes.

Digitized by Google

Ce fait, il demande & recueille par ordre les voix des villes : & en cas de varieté & diuersité d'opinions, il trauaille & tasche de les accorder, concluant selon la pluralité des voix, en conformité desquelles se forment les resolutions.

Les principaux poincts pourquoy ladite assemblée se tient, est pour le fait de la guerre, tant par mer que par terre, pour les contributions des deniers, à la reformation de tous abus qui pourroient suruenir, pour le repos & tranquillité du pays, pour entretenir l'vnion & concordre par toutes les villes de la Prouince, generalement tout ce qui touche l'Estat du pays, la Religion, Iustice, Police, moyens des contributions foraines, Domaines, biens Ecclesiastiques, & le tout au plus grand profit & soulagement de la Prouince.

Et ladite assemblée, se tient ordinairement à la Haye, qui est vne place ouuerte assise au milieu du pays 5. ou 6. fois l'an, ne fut que la necessité & occurrence des affaires la requissent extraordinaire, ou en autre lieu ; & à l'execution & entretenement des resolutions prises par lesdits Estats en leur assemblée, sont enchargez & specialement commis vn d'entre lesdits Seigneurs & Nobles, l'Aduocat du pays, & vn de chacune ville principale.

Lesdits deputez Conseillers, n'ont point seulement la charge de l'entretenement des resolutions prises en l'assemblée des Estats, mais aussi de toutes choses concernantes le bien de la Prouince, le repos & l'vnion des quartiers, membres & villes ayans la connoissance & iudicature de toutes questions & differens, touchant les contributions, & moyens du pays, & de ce qui s'ensuit : ensemble de toute matiere de confiscations à cause de la guerre, de tous troubles, tumultes, seditions, perturbations du repos public, trahisons, falsifications de monnoyes, & de toutes autres choses concernans le public, esquelles ils iugent par Arrest.

Es matieres de Iustice ordinaires, tant entre les manans & habitans du pays, que forains & estrangers, les Presidens & gens du grand Conseil, ont la supréme Iudicature esdits païs, lesquels iugent souuerainement & par Arrest, des sentences desquelles n'escheent que reuision ou proposition d'erreur : A quoy de la part desdits Estats sont ordonnez, conjointement les Presidens & gens dudit Conseil, des Reuisiteurs, en nombre competant.

Monseigneur le Gouuerneur, President & Gens du Conseil de la Cour Prouinciale desdits pays, ont la connoissance & l'entremise de beaucoup de choses, concernantes la police du pays & Iudicature ordinaire, en plusieurs cas ciuils & criminels, comme aussi des causes qui y deuoluent par appel des sieges des villes, & ressorts inferieurs des villages & du plat pays.

Lesquels expedient leurs actes & commissions, sur le nom dudit Seigneur Gouuerneur, President & Conseil : mais ils font droict de la part de la Souueraineté deladite Prouince.

A l'administration des domaines de ladite Prouince, il y a vne Chambre de Maistres Auditeurs & Greffiers des Comptes.

Et combien que la Haye soit vne place ouuerte, distante de deux mille pas de la mer du Nort, si est-elle le plus plaisant lieu qui soit en toutes les dix-sept Prouinces du Pays-bas : les surpassant en richesses, beaux edifices, belles places, plaisans iardins dins, & en grand nombre de Noblesse : il y a plus de 2. mille grandes & belles maisõs, & en bastit-on encores tous les iours, voire des ruës entieres. Là est la Cour du Prince ou Gouuerneur de Hollande, Zelande & de la Frise Occidentale, qui est auiourd'huy le Seigneur Maurice, Prince d'Orange &c.

Comme encore aussi les Estats generaux des Prouinces, y tiennent leurs assemblées & residence : comme aussi les Estats de Hollande, & leurs deputez, Conseillers ordinaires, les Presidens, & gens du grand Conseil : ceux du Conseil Prouincial, & ceux de la Chambre des Comptes.

Outre tous lesquels Conseils, il y a encores vn Conseil de Brabant, pour les villes & villages du ressort de la Duché de Brabant, qui sont sous l'obeyssances des Estats generaux des Prouinces vnies, où les procez émanez de ladite Duché sont ordinairement instruits & terminez, sous l'authorité, & en vertu de la commission desdits Seigneurs Estats generaux, en la mesme forme & maniere que de tout temps on a vsé en la Chancellerie, Conseil & Cour feodale de Brabant : afin que par ce moyen chacun puisse estre maintenu en ses Priuileges accoustumez.

Au reste le regime & administration des villes & Prouinces vnies, & notammẽt en

la Prouince de Hollande & Vvest-frise, se gouuerne selon leurs anciens droicts, priuileges, statuts & coustumes, où il y a pour la plus part au Baillif ou Escouëtte, qui de la part desdits Estats y est estably comme leur Officier.

Il y a aussi des Bourg-maistres, Escheuins, Thresoriers, Maistres de fabriques, Maistres des orphelins, Conseil & Vvoetschapen, qui se font des notables de la bourgeoisie.

Les Bourg-maistres & Escheuins, sont annuellement renouuellez suiuant la denomination en nombre redoublé, fait par les Vvoetschapens, éleus par le Gouuerneur de la Prouince, ou en son absence par les Presidens & Gens du Conseil Prouincial, combien qu'en aucunes villes l'élection des Bourg-maistres soit absoluë, & en aucunes, les Escheuins ordonnez par l'Officier au nom desdits Seigneurs Estats. Le nombre des Bourg-maistres, est selon la coustume des villes : comme à Dordrecht vn, en aucunes quatre, lesquels trauaillent le plus en choses politiques, au bon ordre & regime de la ville, sur les biens & reuenus d'icelle, au repos vnique des bourgeois & habitans.

Les Escheuins consistent en la plus part des villes au nombre de sept, lesquels ont la connoissance & Iudicature de toutes causes tant ciuiles que criminelles. Les Thresoriers, Maistres des ouurages, & Maistres des orphelins, sont en la plus part des villes annuellement establis par les Bourg-maistres.

Les Thresoriers ont la recepte de la ville, dont ils rendent compte, les Maistres des ouurages ou fabriques, ont l'œil sur les ouurages publics, les Maistres des orphelins ont par super-intendance, le regard, & prennent soin que les biens des pupilles soient bien regis & gouuernez sous bons pleiges.

Les Vvoetschapens qui sont Iurez au Conseil, sont en la plus part des villes en seruice continuel, leur vie durant. Ceux-cy sont creez des plus notables bourgeois de la ville: eux & les Bourg-maistres representans tout le corps de la ville, aduisent & resoluent sur toutes choses qui leur sont proposées, tant du bien commun du pays, que de la ville en particulier.

Pour le regard des monnoyes, qui se forgent par toutes lesdites Prouinces vnies des Pays-bas, il y a trois Generaux, lesquels au mandement desdits Seigneurs Estats comparoissent là part où ils sont mandez, pour y aduiser sur le fait desdites monnoyes.

Ladite Comté de Hollande & de Vvestfrise a deux monnoyes, l'vne ancienne & plus priuilegiée pour la Hollande en la ville de Dordrech, l'autre pour la Vvestfrise en la ville de Horne.

XIV. Les Estats de la Comté de Zelande, consistent en la Noblesse, & és villes des Isles de Vvalchen, Schovven, Suytbeueland, Tolen, Noovtbel nouuellement recogneuë sur la mer, Duynelandt, Vvolphaerts-dicx & Philips-landt. Ils tiennent leurs assemblées generales à Middelbourg, où pour le plus ordinairement reside le College de leurs deputez, qui s'y assemblent tous les iours, pour traicter, disposer, vuider de toutes affaires concernantes l'Estat.

Ladite Comté de Zelande a retiré à soy la Chambre des Comptes pour le faict des domaines, & generalement de toutes receptes appartenantes à tout l'Estat, qui se souloit autrefois traicter conioinctement auec celle de Hollande, Vvestfrise & la Haye: Mais maintenant ladite Chambre, pour ladite Comté de Zelande, en establie en ladite Cour à Middelbourg.

Zelande a pareillement sa monnoye en ladite Cour, laquelle est suiette aux Generaux des monnoyes.

Les appellations des sentences ciuiles de toutes les villes, Baillifs & Iuridicatures de Zelande, ressortissent au Conseil Prouincial à la Haye, sauf que ceux de Middelbourg ont par priuilege, leur choix d'appeller ou audit Conseil Prouincial, ou pour éuiter cette distance au grand Conseil. Mais les criminels s'executent sans appel par les hauts Iusticiers, chacun en sa Iurisdiction & ressort.

Quant à la police & religion, on s'y gouuerne comme on fait generalement par toutes les autres Prouinces vnies leurs confederées.

XV. La Principauté & Estats d'Vtrecht, consiste encore pour le iourd'huy en trois membres, à sçauoir l'Ecclesiastique des cinq Colleges chanoinaux, de la Noblesse, & des villes: l'Ecclesiastique pour le premier du siege Cathedral de S. Martin, de S. Sauueur, de S. Iean & saincte Marie, qui sont indifferément choisis des deputez qui sont à present au College desdits Estats. Pour le second mẽbre, sont la noblesse: pour le

Digitized by Google

troisiesme membre, les Bourg-maistres & deputez des villes de ladite Principauté & Estat. A pareillement vn Conseil Prouincial, duquel ne gist aucune appellation, toutefois en cas de reuision, on peut l'auoir par deuers les Estats de la Prouince : La Chambre des Comptes est retenuë & deseruie par le College desdits Estats. Ladite Principauté a aussi sa monnoye particuliere, comme elle a eu de tout temps, & est subiecte ausdits Generaux des monnoyes.

La police & la religion s'y maintient, comme par toutes autres Prouinces vnies leurs confederées. Il y a aussi pour toute ladite Principauté, quatre Mareschaux qui sont pour le iourd'huy chacun en son quartier.

La Frise Occidentale, est diuisée en deux parties, dont la premiere a huict villes murées & fortifiées, & trois sans murailles, qui ne laissent d'estre belles, neuf Abbayes, 24 Monasteres, 28 Iurisdictions, 331 villages: Elle a ses Estats particuliers comme les autres Prouinces, & est diuisée en trois parties, sçauoir Vvestergo, Oostergo, & Sevenvvolden, ou bien les sept forests: Vvestergo est la premiere, laquelle commence depuis Staveren, jadis ville capitale de Frise, & tient la plus grande partie de la longueur de tout le pays, elle est de tous costez ceinte de la mer, ou de bras de mer, & est fort riche & peuplée. C'est là qu'est la ville de Franeker, la plus agreable & la plus nette de toute la Frise, où la Noblesse a des maisons fort belles : elle est arrosée d'vn ruisseau qui porte basteau, fortifiée d'vne tranchée, & d'vn fossé profond, policée & ciuilisée sur toute autre : de sorte qu'à present elle est le seiour des Muses. Bolsvverd ville ancienne, est bien auant dans le pays. Dauantage cette partie a huict territoires, sçauoir de Vvenser, de Franeker, de Bur, de Menaldum, de Baerd, de Hennarde, de Vvijmbritzer & de Bild, auec 127. villages & 24 Monasteres. La seconde partie de la Frise Occidentale, s'appelle Oostergon, qui commence où l'autre finit, & s'estend iusques à la riuiere Lavic & au Monastere de Gerricon, qui est limite au territoire de Grouninge: elle est puissante en richesse & en peuple, notamment du costé du Nord & du Couchant : Leevvarde ville est à l'entrée du pays la plus belle & la plus grande de la Frise Occidentale, où se voyent de superbes bastimens & édifices tant sacrez que prophanes, elle est entre-couppée de profonds canaux, qui passent par le milieu des principales ruës, toutes lesquelles ruës sont tres-nettes, sans qu'il y paroisse la moindre ordure. Cette ville est forte & retranchée de bons remparts: c'est là où est le Parlement Souuerain de toute la Frise, où ressortissent les appellations de tous les lieux, qui sont entre les riuieres Flevute & Lavic: elle est située presques au milieu du pays en vn sol tres-fertile, où l'on peut aborder par eau de tous les endroits de la Frise: ce pays a douze iurisdictons, & contient 127. villages, 21. Monasteres, & plusieurs vieux Chasteaux de Noblesse. Dauantage il y a encores le pays appellé des sept forests, dites communement Sevenvvolden auec les terres de Stellingvverf & Scoterland, qui sont aux frontieres de l'Eueschê d'Vthect, & ont courageusement maintenu leur liberté contre l'Euesque du lieu. Ce pays est tout marescageux, il n'a pas vne seule ville, il consiste en neuf iurisdictions, il a 77. villages & vn Monastere.

Grouninge a vn territoire particulier, qui a du costé du Couchant la riuiere Lavic, vers le Nord la mer Germanique, au Leuant les branches de la riuiere Amesis, ou Ems & le Golphe de Dullart, & au Midy il a pour bornes celle de Dreut. Ce pays est diuisé en deux parties inegales, par vne petite riuiere nommée *Reir*, laquelle a recueilly vers Grouninge, les eaux de plusieurs ruisseaux & conduits qui viennent de Dreut & de Fredevvold, & fait vn long concuit, se va rendre dans le Canal assez profond de Lauic: il a plusieurs villes, sçauoir Lengevvold vers l'Occident de la riuiere, & contient 13. villages: Fredevvold proche des bois & de Dreut, a dix villages: Hummer, est a costé du bras de la riuiere Lauic, Medarch est sur le bord de la mesme riuiere, & comprend neuf villages, qui sont en vn tres-bõ fonds, Rumesingon est à l'Orient de la mesme riuiere: Fiuelingo est sur le bord de la riuiere de l'Ems, & est diuisée en deux parties, dont l'vne a 31. villages, l'autre neuf, & s'appelle proprement Dvvrsvvold. Vvestervold est au bout du Golphe de Dullart, ceux de la maison d'Addinga en ont esté Seigneurs, durant quelques siecles, à present il appartient à ceux d'Arremberg: outre ces villes il y a encores vn territoire qui s'estend vers le Midy, & qui defend la frontiere de tout le pays, & du costé de Dreut, il enferme en son pourprix 12. villages & deux Monasteres.

La ville de Grouninge est située en ce pays-là, dans vn lieu fort commode; cette

ville n'est pas seulement la plus grande de toute la Frise, mais aussi la plus belle, la plus puissante & renommée : son gouuernement est Aristocratique temperé de la Democratie : les Magistrats & tous ceux qui ont quelque charge dans cette Republique sont éleus par la pluralité des voix, les vns pour vn an les autres deux, & aucuns pour toujours ; le Magistrat est composé de seize personnes, dont quatre sont Echeuins ou Consuls, les autres sont commis pour veiller aux affaires publiques. Il y a quatre Iuges, qui ont esté Consuls, qui sont Intendans de la Iustice, & ont pouuoir sur tout le territoire. Dauantage il y a l'assemblée des Iurez composée de 24. entre lesquels il y a vn Triumvirat, qui preside dans l'assemblée & fait les harangues. Tous les ans douze de ces 24. sortent de charge, & font place à d'autres qui sont nommez par cinq de l'assemblée des Iurez, & tirez au sort. De plus il y a 2. Ediles, qui ont mesme pouuoir que les anciens Tribuns du peuple, qui ont pouuoir de s'opposer à ce qui pourroit greuer le public : ils sont éleus tous les ans, changez ou continuez en leurs charges, par les Chefs de l'assemblée des Iurez, qui sont en nombre de trois en chacune assemblée, & dont le pouuoir est plus grand, que celuy des autres Chefs des assemblées, & sont en tout 54. dont il y en a douze qu'ils appellent anciens, vn en chacune assemblée : il y a aussi vn siege de huict Iuges.

XVI. L'Estat & Seigneurie de Frise, est departie en trois quartiers (qu'en leur langue ils appellent *Goüen*) à sçauoir d'Ostergoë, Vvestergoë, & des sept forests. Mais pour le iourd'huy suiuant le regime & gouuernement du temps present, les villes font le 4. quartier *Goer*, ou membre de l'Estat. Ostergoë, consiste presentement en 11. Bailliages qu'ils appellent *Gritemes*. Vvestergoë, en 8. Bailliages. Les 7. forests consistent en 10. Bailliages. Le Goë ou quartier des villes, fait pour le iourd'huy en l'assemblée des Estats de la Prouince, le 4. membre. Icelles villes souloient par cy deuant estre affectées au Goë, dans lesquelles sont situées Ostergoë, Vvestergoë, ou des sept forests : lesquelles villes fermées sont en nombre d'onze, dont les 8. fermées sont villes fortes, à sçauoir, Lucuueedem, Bolsuuahurt, Dockum, Franike, Harlingenceek, Straueren, Sloten, & trois autres anciennement priuilegiées de droict de villes, qui ne sont pas murées, à sçauoir Ist, Vvorchum & Hindelopam, esquels quatre quartiers consiste toute la Frise.

Les Estats de cette Prouince ont de toute ancienneté esté representez par les Nobles & plus signalez & notables proprietaires, tant des villes que du plat pays : Mais maintenant à la semonce du Gouuerneur & des deputez aux Estats, sont appellez aux iournées & assemblées generales, certains nobles & notables proprietaires du platpays, & de chacune ville, pour deputez à ce idoines & capables, suiuant les lettres d'Estat qui leur sont enuoyées, lesquelles lettres s'adressent aux Grietmans ou Baillifs & aux Bourg-maistres des villes respectiuement. Lesquels en chacun Bailliage & ville, chacun en son regard, conuoquent les nobles, les plus signalez du plat-pays, & les Escheuins, Conseil, & Iurez en chacune ville, lesquels ayans oüy & entendu les causes du mandement, choisissent alors & deputent chacun de son Bailliage & ville, deux personnages, ausquels est donnée commission & pouuoir de comparoir à ladite iournée & assemblée generale, pour y resoudre des poincts & affaires pour lesquels ils sont mandez, & de toutes choses occurrentes selon l'exigence du cas, ce que requis peut estre.

Chacun Bailliage y enuoye ordinairement deux deputez, à sçauoir l'vn de la noblesse, l'autre vn des plus notables proprietaires ; chacune ville, principalement celles qui sont fermées, y enuoyent vn de leur Conseil, & vn des Iurez d'entre la commune, sans aucun respect au degré de noblesse : comme aucunes places és sept forests, ne recognoissent & ne deputent aucuns gentils-hommes, faute de noblesse ; mais ordinairement au lieu d'iceux, ils y enuoyent des plus vieux Fonsiers & priuilegiez notables, auec consentement des nobles des autres quartiers.

Ladite assemblée & conuocation generale, se tient ordinairement en la ville de Leevvardem, maintenant capitale du pays, & assise au centre du pays, vne ou deux fois l'an, encor que les affaires extraordinaires, & la necessité du temps ne le requist.

Ces deputez ont la connoissance & iuridicature de toutes les affaires concernans la contribution de la Prouince, confirmation des biens Ecclesiastiques des Dicaiges d'Ecclufe, en somme de toute l'administration des affaires politiques, de la guerre, & des finances : & les Receueurs sont tenus tous les ans, de venir rendre compte par de-

Digitized by Google

uant la Chambre des Comptes, à laquelle sont annuellement ordonnées quatre personnes, à sçauoir de chaque quartier vn.

Lesdits Estats ont aussi leurs monnoyes particulieres en la ville de Leevvarden, aussi subjette aux Generaux. Les Baillifs auec des Assesseurs en leurs Bailliages, sur le plat-pays, & les Bourgmaistres, Escheuins & Conseil des villes, ne iugent seulement qu'en matiere ciuile, donnent leurs sentences au nom de la Seigneurie souueraine de Frise, desquelles se peut appeller à la Cour Prouinciale, & non au College des deputez des Estats.

La Cour Prouinciale est composée du Gouuerneur, Presidens & Conseillers, ausquels seuls appartient seulement la cognoissance & Iudicature des choses ciuiles & criminelles. Mais il faut que les Baillifs & Magistrats des villes, renuoyent les criminels auec leurs informations à ladite Cour, où leurs procez sont faits par le Procureur General, selon la qualité du delit; elle tient la sceance aussi à Leevvarden. Les Estats de ladite Prouince ont depuis quelques années erigé vne Vniuersité à Franicker. Pour le fait de la Religion, elle s'y conduit comme és autres Prouinces.

XVI L'Estat d'Oueryssel, porte ce nom, pour estre assis & situé outre ou par de là le fleuue d'Yssel: toute la Prouince est departie en trois belles Iurisdictions, la 1. est *Saland*, la 2. *Tuent*, la 3. qui est au milieu des deux, *Vollenhouen*. Saland a plusieurs villes comprises en soy, à sçauoir Deuenter, Campen, Zunol & autres: la Tuente, la ville d'Oldenzeel, Otmarsum & autres. Vollenhouen a ville & chasteau de mesme nom, à present ruinée par les guerres dernieres, là où souloit estre jadis la Cour des Euesques d'Vtrecht & la ville de Steenvvyck & autres. La souueraineté de cette Prouince appartenoit jadis aux Euesques d'Vtrecht, mais depuis estant paruenuë auec la Seigneurie d'Vtrecht à l'Empereur Charles le Quint, & à Philippes son fils, sous condition de les conseruer en leur Priuilege; sous ce pretexte ils se sont auec les autres Prouinces vnies, soustraits de l'obeyssance dudit Roy Philippes. Ladite Prouince n'a iamais recogneu que deux membres en son gouuernement, à sçauoir la noblesse, de laquelle sont choisis les Gouuerneurs, & les trois villes Imperiales, Deuenter, Campen & Zuuol, par lesquels deux membres sont vuidées toutes difficultez qui se presentent en cét Estat; & ce que par eux, selon les constitutions du pays, aura esté ordonné & decreté, demeure ferme & stable.

Et comme la noblesse en preéminence ne cede à nul, aussi ne font les villes, si ce n'est en leur ordre & degré, dont Deuenten est la premiere, Campen la seconde, & puis Zuuol apres; chacune desdites villes iuge par arrest, & ont chacune droict de battre monnoye. L'assemblée des Estats de ladite Prouince se fait diuersement, tant generale que particuliere, selon leurs anciennes coustumes & preéminences, tantost à vne place, tantost à l'autre, les deputez souuent s'entre-chargeans. Au fait de la Religion ils se gouuernent par tout comme és autres Prouinces vnies leurs confederez.

XVII Quant à l'Estat & regime de la ville de Grouningin & des Ommelandes (qui sont Iurisdictions champestres, consistans en plusieurs villages du territoire de ceste Prouince) il faut entendre que ladite ville & Ommelandes situées entre les riuieres d'Embe & Lauris, sont & font vne Seigneurie & Prouince nombrée entre les 17. Prouinces du Pays-bas, qui sont indifferemment representez & regis par commun accord des Estats d'icelle, en sorte que tous droicts du Domaine que jadis le Prince comme Seigneur de la ville & Prouinces souloit auoir, sont regis & gouuernez par le commun aduis desdits Estats, tant pour les finances, reuenus, contributions, biens Ecclesiastiques, tant en la ville, que vieux Bailliages Goorrech & Ommelandes, lesquels Estats, ensemble leurs deputez tiennent ordinairement leurs iournées & assemblées en ladite ville de Groningen.

Le regime de la ville appartient au Magistrat d'icelle tant seulement, qui consiste en 4. Bourg-maistres & douze Conseillers, & ce aussi bien en fait de Iustice (en quoy il iuge par Arrest) qu'en cas de police, sauf que les choses concernantes les priuileges & biens de la ville, doiuent estre communiquées au Magistrat de la porte, & aux vingt-quatre Iurez.

Les deux vieux Bailliages & le Goorrecht ressortissent sous la Iurisdiction de la ville, où ceux du Conseil ordonnent annuellement des Drossarts, Amptmans, ou Baillifs, (qui n'est qu'vn mesme fait) des iugemens desquels se peut appeller par deuant ledit Conseil, qui en iuge par Arrest. La moitié dudit Conseil & Iurez, y sont annuellement démis, les places desquels sont remplies, à sçauoir que le Gouuerneur

dénomme cinq personnes d'entre les 24. Iurez, lesquels cinq choisissent de toute la ville, huict Conseillers.

Les 8. nouueaux Conseillers auec les autres 8. vieux qui restoient, élisent quatre Bourg-maistres. En outre ledit sieur Gouuorneur dénomme hors du nombre desdits vingt-quatre Iurez, encores autres cinq personnes, lesquels en choisissent douze d'entre la commune de la ville, pour remplir la place des douze démis, de sorte que les 12. nouueaux Iurez, & les douze vieux restez, choisissent d'entr'eux trois Auanparliers, ainsi qu'ils appellent, lesquels tout du long de l'année, portent la parole pour tous lesdits Iurez.

Ladite ville a beaucoup de beaux priuileges, entre autre, elle opine la premiere aux Estats de la Prouince, elle a aussi vne monnoye.

Les Ommelandes sont departis en trois quartiers, à sçauoir de *Fiuelingo, Mudsigno* & *Louastquartier*, ayant chacun leurs droicts par écrit en diuerses Seigneuries, comme sieges de Iudicature, qu'ils appellent Gritenies ou Bailliages.

RELIGION.

XVIII. En tous les pays que les Estats tiennent, ils ne permettent aucun exercice de la Religion Catholique; de sorte que toutes les Eglises y sont conuerties en Temples, où les Ministres de la nouuelle opinion preschent, & font les prieres & la Cene à leur mode. Que si l'on en trouue en quelque lieu qui fassent exercice de la Religion Catholique en particulier, & secrettement, si-tost qu'ils sont surpris sur le faict, ils sont condamnez à de bien grosses amandes; comme à Vtrecht, où la plus grande partie des habitans est Catholique; il arriue presque tous les iours qu'on y dit dans les maisons plus de 50. ou 60. Messes. Il n'y a gueres d'autres villes sous les Estats, qui ne soient peuplées de plus d'habitans tenans la nouuelle opinion, que d'autres.

Que si l'on desire sçauoir comme l'heresie s'est glissée en ces pays, ie le feray entendre le plus briefuement qu'il me sera possible. Cette nouuelle opinion y prit pied durant les guerres qui furent entre la France & l'Espagne, & ce mal fut découuert apres la conclusion de la paix entre Philippes II. Roy d'Espagne, & Henry II. Roy de France.

Car l'an 1566. le Roy d'Espagne estant informé du danger qu'il y auoit que l'heresie n'infectast les Pays-bas, & ayant ordonné qu'on y gardast les Decrets du Concile de Trente, & les Edicts faits par Charles V. son pere contre les heretiques; beaucoup de gens creurent qu'il y vouloit introduire l'Inquisition d'Espagne, qui est veritablement vne inuention aussi mal-heureuse & cruelle qu'aucune qu'on sçauroit pratiquer, puis qu'elle fait mesme pourrir en prison les plus innocens & plus Catholiques. Tellement que ceux-cy se persuadans qu'on les vouloit traitter de cette sorte, firent ligue ensemble, & estans venus à Bruxelles, presenterent à Madame Marguerite d'Austriche Gouuernante du pays, vne requeste, par laquelle ils demandoient qu'on les laissast viure en liberté de conscience: & soudain comme s'ils eussent auec ceste requeste donné le signal à leurs compagnons, il entra dans Anuers force hommes mal affectionnez à la Religion Catholique, qui y ruinerent les Eglises, profanerent les autels, firent mille outrages aux personnes sacrées, & tout ce qui se peut faire au mépris des Sacremens. Ils firent le mesme à Boisleduc, à Valenciennes, à Gand, à Audenarde, à Bruxelles, & à Vtrecht: les Religieux de S. François furent chassez de Delft, & mesmes les Chartreux d'Amsterdam.

Ceux de Bruxelles faisoient instance qu'on leur permit leurs presches des Ministres, & desia l'on preschoit sans autre permission par tout le pays de Bruges, de Gand, de Hypre, d'Audenarde; & Anuers estoit desia vne retraitte de Caluinistes, & de Lutheriens, & d'Anabaptistes. Valenciennes accepta non seulement les Ministres Caluinistes, mais encor pour obtenir & monstrer vne entiere liberté de conscience, se retira ouuertement de l'obeyssance du Roy d'Espagne, & Tournay fit le mesme: certain Ministre ayant eu la hardiesse de prescher dans la ville de Nimegue, les habitans ayant mis la main aux armes, deposerent premierement cinq Senateurs de leur dignité comme les soupçonnans d'heresie, & mirent en leur lieu autant de Catholiques; puis ayans chassé le Ministre, brûlerent en plaine place la chaire où il auoit presché.

L'année d'apres, Marguerite d'Austriche fit vn Edict contre tous ceux qui auroient la hardiesse de faire exercice de la nouuelle opinion, & appaisa la Frise par le moyen

du Comte d'Aremberg, & recouura Tournay & Valenciennes, par le moyen du Seigneur de Noircarmes; & le Comte de Megue reduisit Vtrecht à la deuotion du Roy d'Espagne. On chassa d'Anuers les Ministres, & les lieux de leurs assemblées furent fermez. Cependant le Duc d'Albe vint pour estre Gouuerneur des Pays-bas, auec vne armée. Cestuy-cy mit à son entrée en prison les Comtes d'Egmont, de Horne, & plusieurs autres, & leur fit trancher la teste, disant qu'ils auoient fauorisé les rebelles. Le Prince d'Orange craignant pareil traittement, s'enfuit en Allemagne, où il assembla vne grosse armée, s'asseurant de l'affection des Flamands, & de les induire aisément à se reuolter. Mais le Duc d'Albe, bien qu'ayant moins d'hommes, le contraignit de sortir du pays, son frere Louis ayant desia esté défait en Frise.

Il sembloit que tout estoit reduit en bon estat par le moyen de cette victoire, quand le Duc, qui par la mort des Comtes d'Egmont & de Horne, & quelques autres Seigneurs, auoit aliené le courage de la noblesse; & voulant encor exiger opiniastrement l'an 1570. & 71. le vingtiesme & centiesme denier, se rendit encor odieux au peuple, & donna suject aux reuoltes qui arriuerent. Car le Prince d'Orange, & les siens conuiez par les habitans de quelques villes, & s'asseurans du mescontentement des autres, surprindrent en vne nuict Flessingue, la Bruille, & presque toute la Zelande, fors que Middelbourg, & quasi toute la Hollande, fors qu'Amsterdam (pource que le Duc n'ayant iamais fait la guerre sur la mer, estimant peut-estre peu les lieux maritimes, ne s'estoit soucié que de se rendre fort dans les pays) & outre ce, Mons, Ruremonde, Malines, Amesfort, Suelle, Campe, Zutphen & autres places d'importance. Or ceux de la nouuelle opinion estans de la partie, on ne sçauroit exprimer combien ils traitterent cruellement les Religieux & les Prestres: Le Duc d'Albe ne perdant pas courage, assembla des trouppes, fit vne armée, & recouura Mons, Zutphen, & Malines.

Mais tandis qu'il assiegeoit Harlem, qui se rendit l'an 1573. ses ennemis mirent le siege deuant Middelbourg, ville capitale de Zelande.

L'année suiuante, le Duc eut pour successeur au gouuernement Louis de Reguesens qui s'essaya de secourir Middelbourg auec quelques nauires armées, afin de ne perdre entierement la mer. Mais l'armée s'estant perduë par quelque desordre qui s'y trouua, la ville se rendit à composition. Toutefois Mondragon Colonel des Espagnols, ne perdant courage pour tout cela, fit passer son armée à pied par vn bras de mer à Zirxée, & assiegea la ville qui se rendit finalement l'an 1557. Le Prince d'Orande estoit reduit au petit pied par la perte de ceste place, comme n'ayant presque plus autre chose que l'Isle de Vualcheren, où Flessingue & Middelbourg sont assis.

Mais pource qu'il estoit deu trente payes ou plus, aux soldats Espagnols, ils passerent en terre ferme, se mutinerent, & s'estans fortifiez en la ville d'Alost, reduisirent les affaires de leur Roy en plus mauuais estat que iamais. Or plusieurs bruits diuers de leur reuolte s'estans espandus, les Estats declarerent & firent publier la guerre contre les Espagnols.

On mit en prison le Comte Hernest de Mansfeld, & le Seigneur de Barlemond, & quelques autres du Conseil, pource qu'ils se monstroient contraires à ce dessein. Les chasteaux de Gand & d'Vtrecht furent assiegez & pris tous deux. Le Prince d'Orange fut appellé, & il se fit vne ligue entre les Catholiques & les Protestans auec vn fort grand aduantage du Prince & des Protestans, qui estoient desia presque perdus. Ils mirent ensemble 53. mille hommes de pied, & seize mille cheuaux, & en mesme armée on disoit la Messe à la Catholique, & la Presche à la Huguenote. Par ce moyen ceux de la nouuelle opinion retournerent à Anuers, & y gagnerent quelques Eglises. Mais les Espagnols vinrent assaillir Anuers & Mastric, & prinrent & saccagerent ces deux places.

En mesme temps Dom Iean d'Austria ou d'Austriche vint d'Espagne, & s'accommodant à la necessité, fit premierement vne suspension d'armes; & apres, pource qu'il n'estoit pourueu ny de gens, ny d'argent, & que les ennemis auoient toutes ces choses à commandement, il conclut la paix auec vn grand aduantage du Prince d'Orange & des siens, & les Espagnols sortirent hors du pays.

Et combien qu'vn des principaux articles de la paix fut que la Religion Catholique seroit maintenuë, & l'heresie exterminée; toutefois lors que les Ambassadeurs parlerent au Prince d'Orange de faire obseruer cét article, il leur répondit, qu'il estoit chauue de teste, mais bien plus de cœur. Apres il ne quitta iamais les armes, & ad-

uança tant qu'il pût la nouuelle opinion, & finalement il mit Dom Iean en deffiance des Estats. Tellement que ce Prince craignant d'estre fait prisonnier, & de receuoir quelque offense, se retira à Namur, & s'asseura du chasteau. Alors les Estats embrassans promptement ce pretexte de nouueaux troubles, appellerent le Prince d'Orange à Bruxelles, & s'vnirent de nouueau auec luy.

L'année d'apres vne partie campa deuant Ruremonde, & l'autre deuant Namur, où Dom Iean auoit assemblé ses trouppes. Mais estans forcez de leuer le siege de deuant Ruremonde, & estans défaits à Namur, ils perdirent Louuain, Dieſt, Arſcot, & plusieurs autres places. Mais cependant le Prince d'Orange auoit gagné par vn long siege Amsterdã, & les Estats auoient fait venir auec vn vain titre de Gouuerneur Dom Mathias d'Austriche frere de l'Empereur, & apres le Duc d'Alençon de France, & le Comte Casimir d'Allemagne, qui y vinrent auec d'assez grandes armées, & auec espoir de quelque grande conqueste.

Or pour faire que chacun eut part à la reuolte, on fit publier que tous, principalement les Ecclesiastiques, seroient obligez à iurer qu'ils tiendroient Dom Iean pour ennemy, & choses semblables. Et ainsi que les Cordeliers & les Iesuites refuserent de ce faire, ils furent chassez d'Anuers, & de quelques autres villes.

Ceux de Doüay mesme chasserent les Iesuites, mais ils les rappellerent en peu de iours. Sainct Omer & Grauelines se maintinrent en l'obeyssance du Roy d'Espagne. D'autre costé, Casimir introduisit l'exercice de la nouuelle Religion à Bruxelles, & à Gand, & les Gantois payerent les soldats des ornemens des Eglises. Tandis ceux d'Artois & de Hainault, voyans que les autres pays, contre les capitulations passées admettoient ou introduisoient par tout l'opinion de Caluin, & les autres sectes, abbatoient les lieux sacrez, dépoüilloient les autels, & persecutoient les Religieux & les Prestres, ils commencerent à penser de plus pres à leurs affaires.

Le Prince d'Orange craignant qu'ils ne l'abandonnassent, enuoya S. Aldegonde à Gand, pour faire qu'on y donnast au moins trois Eglises aux Catholiques, se persuadant que par ce moyen il appaiseroit les mal-contens (ainsi nommoit-il ceux d'Artois & de Hainault) & les retiendroit en sa ligue.

Mais ceux de Gand qui estoient extremement affectionnez à ceste nouuelle secte, répondirent qu'ils n'en feroient rien, si les mal-contens n'embrassoient le Caluinisme.

Cela fit resoudre ceux d'Artois & de Hainault, & les villes de Doüay, de l'Isle & d'Orchies, à se reconcilier auec le Roy d'Espagne, par le moyen du Duc de Parme, qui auoit eu par la mort de Dom Iean le gouuernement des Pays-bas, Boisleduc fit encor le mesme. En Frise le Seigneur de Renesberg s'empara de Groninge, & y permit l'heresie.

Ceux d'Vtrecht s'estans vnis auec les Hollandois & Zelandois, aneantirent en la ville & aux enuirons l'exercice de la Religion Catholique. Cependant le Duc de Parme auoit pris de viue force la ville de Mastric, & le sieur de Renesberg changeant d'opinion, auoit remis Groningue sous l'obeyssance du Roy d'Espagne.

Mais les Estats generaux des Prouinces vnies de Gueldre, Hollande, Zelande, Zutphen, Frise, d'Oueriſſel & de Groninghen, ayans declaré le Prince Philippes d'Austriche II. du nom Roy d'Espagne, descheu de la Seigneurie desdites Prouinces, à cause de sa domination extraordinaire & trop violente contre leurs priuileges & franchises par luy solemnellement iurez; ont par la voye de droict & des armes, entrepris tout le gouuernement de l'Estat politique & de la Religion d'icelles Prouinces, l'an 1581. & par Edict absoluent les subiets de leur serment, & en font prester vn nouueau à la confirmation de leur patrie, & obeyssance esdits Estats: & pour les maintenir appellent le Duc d'Alençon, lequel pour les jalousies qui estoient en France, & diuers mescontentemens qu'il auoit à la Cour du Roy son frere Henry troisiesme, s'accorda à la demande des Flamands, & promit de s'acheminer au Pays-bas pour prendre en main le gouuernement des Prouinces: pendant ce temps-là qu'il fut en Flandres, il se fit quelque pour-parler touchant le mariage dudit Seigneur Duc d'Alençon, & Elizabeth Reyne d'Angleterre: desia estoient quelques articles passez par vn contract projetté: mais les affaires de France le rappellant aupres du Roy son frere, & les Espagnols luy portant ialousie, & par la mauuaise volonté qu'ils luy portoient, le faisans viure en deffiance en ces pays, il les quitta, & retourna en France, où peu de temps apres il mourut.

Digitized by Google

Maintenant que les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas font vn corps de Republique, depuis qu'elles ont secoüé le joug de l'Espagne, & se sont distraittes des autres pays, auec lesquels elles estoient regies sous vn mesme Prince, il m'a semblé à propos, comme nous auons mis en la fin du discours des Estats de l'Archiduc Albert, les Comtes de Flandre; proposer pareillement, & mettre en ce lieu les Seigneurs & Comtes des principales Prouinces vnies, sçauoir est, Hollande, Zelande & Frise.

Car l'on verra plus apertement par telle succession de Seigneurs, quel a esté le gouuernement des pays qu'elles possedent auant qu'elles eussent prins forme de Republique: & comme de tout temps & ancienneté, elles ont separément eu leurs Seigneurs & Comtes, tant que finalement sous Philippes premier du nom, elles commencerent d'estre gouuernées, & jointes aux autres Prouinces des Pays-bas.

LES COMTES DE HOLLANDE, ZELANDE *& Seigneurs de Frise.*

LE pays de Hollande fut erigé en Comté l'an de nostre salut 863. Charles le Chauue Roy de France, pour les vertus loüables de Thierry d'Aquitaine, luy donna tous les pays de Hollande, auec vne portion de Frise. Et depuis en l'an 868. le 3. Auril, la Zelande luy fut donnée par Louis Roy de la Germanie, à la requeste d'Edme femme du Roy Louis.

Thierry II. par le trespas de son pere, le Comte Thierry d'Aquitaine fut second Comte de Hollande & Zelande, Seigneur de Frise.

Arnould, l'an 688. apres le trespas du Comte Thierry II. du nom son pere, succeda és pays de Hollande, Zelande & de Frise.

Ce Comte Arnould obtint de l'Empereur Otto III. à tenir les Comtez de Hollande & Zelande, & les Estats de Frise, nuëment en fiefs de l'Empire, & non plus de la Couronne de France, comme il auoit fait iusqu'à lors.

Ledit Comte Arnould fut tué en vne bataille contre les Frisons, le 18. Octobre 993. apres auoir gouuerné la Hollande & Zelande.

Thierry III. du nom apres la mort de son pere Arnould, fut quatriesme Comte de Hollande & Zelande, & sieur de Frise.

Thierry IV. du nom, apres le trespas de Thierry son pere, fut cinquiesme Comte de Hollande & Zelande, & Seigneur de Frise. Il ne fut point marié, & mourut le 13. May 1048. apres auoir gouuerné ses pays neuf ans.

Floris I. du nom, estoit auparauant Comte d'Ost-Frise, qui apres la mort de son frere Thierry IV. cinquiesme Comte, fut fait 6. Comte de Hollande, Zelande, &c. lequel apres auoir gouuerné ses pays 14. ans, fut mis en route en vne bataille auec deux mil six cens des siens, pres de Heusden, en laquelle il fut tué.

Gertrude veufue, mere & gouuernante du ieune Comte Thierry fils de Floris, gouuerna vn an le pays.

Robert dit le Frison, espousa Gertrude veufue du Comte Floris, du consentement de toute la noblesse, & des Estats de Hollande & de Zelande, & mesme le firent curateur du ieune Comte Thierry, fils de Floris.

Godefroy le Bossu Duc de Lorraine, neufiesme Comte de Hollande & Zelande, Seigneur de Frise par vsurpation.

Thierry V. du nom, dixiesme Comte de Hollande & de Zelande, Seigneur de Frise, fils du Comte Floris, apres le trespas de Godefroy le Bossu, recouura ses biens patrimoniaux, rentra en Hollande d'où il auoit esté si long-temps déchassé, & y fut par tout receu auec grande ioye & magnificence, & recogneu pour leur Comte & Seigneur naturel: tellement qu'estant deuenu malade, il mourut l'an 1092. le quinziesme des Calendes de Iuillet, apres que sa mere Geltrude depuis le trespas de son mary eut gouuerné 2. ans, Robert le Frison son beau-pere 8. ans, Godefroy le Bossy 4. ans, Guillaume Euesque d'Vtrecht vn an, & luy 15. ans, faisant en tout 30. ans depuis la mort de son pere.

Floris dit le Gras II. du nom, 2. Comte de Hollande & Zelande, Seigneur de Frise, fils du Comte Thierry cinquiesme, lequel apres auoir paisiblement gouuerné ses pays l'espace de trente-vn an, mourut l'an mil cent trente-trois, le sixiesme du mois de Mars.

Thierry VI. du nom, fils de Floris II. fut 12. Comte de Hollãde & Zelande, Seigneur de Frise, apres auoir gouuerné ses pays 40. ans, mourut l'an 1163. Il eut beaucoup de

guerres contre les Frisons, & autres ses voisins.

Floris III. du nom, apres la mort de Thierry son pere fut 13. Comte de Hollande & Zelande, Seigneur de Frise: il eut beaucoup d'affaires en son temps, mourut au voyage de la Palestine, apres auoir gouuerné ses Prouinces 27. ans.

Thierry VII. du nom, apres la mort du Comte Floris son pere, fut 14. Comte de Hollande & Zelande, & Seigneur de Frise, apres auoir regy ses pays en grande guerres continuelles treize ans, il mourut l'an 1203.

Ade fille vnique du Comte Thierry VII. succeda à son pere, & fut Comtesse quinziesme, mais elle ne regit qu'vn ans ses pays, & mourut sans enfans.

Guillaume premier du nom 16. Comte de Hollande, de Zelande & de Frise, estant ja auparauant Comte d'Oost-Frise, & Thierry 7. du nom ayant esté appellé par des nobles de Hollande, se rendit toute la Hollande & Zelande subjette, lequel mourut apres auoir regy lesdits pays 19. ans, l'an 1223.

Floris IV. du nom, par le trespas du Comte Guillaume son pere, 17. Comte de Hollande, Zelande, & Seigneur de Frise, lequel apres auoir regy ses pays en tout honneur 12. ans, mourut à Clermont, & laissa vn fils nommé Guillaume, âgé de six ans tant seulement.

Guillaume II. du nom, apres le trespas de son pere, fut 18. Comte de Hollande, & de Zelande, âgé de 6. ans, fut gouuerné sous la curatelle de son oncle Otto Euesque d'Vtrecht; & depuis la mort de l'Empereur Federic estant bien asseuré, il fut éleu Roy des Romains, fut par le Pape Innocent proclamé Empereur en la ville de Lyon, 4. ans apres son élection, lequel mourut en l'an 1255. apres auoir regy ses pays de Hollande & Zelande 21. an, & l'Empire sept ans.

Floris V. du nom apres la mort de Guillaume son pere, estant seulement âgé de demy an, fut 19. Comte de Hollande & Zelande, & Seigneur de Frise, lequel mourut apres auoir gouuerné ses pays, tant de soy-mesme, que par ses tuteurs, quarante deux ans.

Iean I. du nom, vingtiesme Comte de Hollande, Zelande, &c. succeda à son pere, lequel mourut sans enfans le quatriesme des Calendes de Nouembre l'an 1300. auquel défaillit la race des Comtes yssus en droicte ligne des Ducs d'Aquitaine, qui depuis Thierry premier auoit duré quatre cens trente-sept ans, & par son trespas écheurent ces pays au Comte de Hainault, venus par alliance du costé maternel des Comtes de Hollande.

Iean Comte de Hainault, second du nom, vingt-vniesme Comte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Vuest-Frise, fut fils de Iean d'Auesnes, & de Dame Alix sœur du Roy Guillaume Comte de Hollande, &c. & par ainsi fils de la grande tante de ce dernier Comte Iean I.

Guillaume III. du nom auparauant Comte d'Oosternante, par le trespas de son pere, fut 22. Comte de Hollande, Zelande & Seigneur de Frise, adiousté à sa Comté de Hainault. Pour sa bonne vie fut appellé le Bon, & mourut le 9. de Iuin 1337. apres auoir regy ses Prouinces pacifiquement l'espace de 33. ans.

Guillaume IV. du nom 23. Comte de Hollande & Zelande, Seigneur de Frise, & Comte de Hainault, apres la mort de son pere Guillaume dit le Bon, fut tué en vne rencontre contre les Frisons, & mourut sans enfans le 24. Septembre 1346.

Marguerite Imperatrice, féme de l'Empereur Louis de Bauiere, 24. dominant en Hollande & Zelande, &c. sœur du Comte Guillaume 4. fut au mesme an 1346. honorablement receuë & recogneuë Dame & Princesse desdits pays, & ayant receu les hommages & feautez, amplifia grandement leurs priuileges & franchises.

Guillaume de Bauiere V. du nom, fils aisné de l'Empereur Louis de Bauiere, & de ladite Marguerite, fut le 25. Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Frise, & Comte de Hainault.

Guillaume de Bauiere VI. du nom, apres le trespas de son pere Albert de Bauiere, fut vingt-septiéme Comte de Hollande & Zelande, Seigneur de Frise, & aussi Comte de Hainault.

Iacqueline de Bauiere, fille vnique & heritiere de Guillaume de Bauiere VI. du nom succeda apres le trespas de son pere en toutes ses Seigneuries & Comtez, âgée enuiron de 17. ans, & le mesme an mil quatre cens dix-sept elle fut receuë, & print possession de ses pays patrimoniaux de Hollande, Zelande, Frise, comme elle auoit fait auparauant en Hainault.

Et neant-

Et neantmoins au preiudice de ladite Iacqueline, Iean de Bauiere soy disant tuteur de Hollande, obtint aussi de l'Empereur Sigismond oncle de sa femme, en feauté & hommage, les Comtez de Hollande & de Zelande, & la Seigneurie de Frise, comme deuoluë à l'Empire par la mort du Comte Guillaume de Bauiere son frere, pere de Madame Iacqueline decedée sans hoirs masles.

Il mourut à la Haye en Hollande le iour des Rois l'an 1429. apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelande & Frise, en qualité d'Auoüé, enuiron six ans: & pendant lequel temps les pays furent tousiours en guerre, & qui finalement fit paix en l'an 1419. le 19. Iuillet, auec Iacqueline de Bauiere, laquelle apres la mort de son oncle Iean, iouït de toutes ses Seigneuries: elle fut mariée quatre fois, & fut contrainte par force pour retirer son quatriesme mary des prisons, d'entre les mains de Philippes Duc de Bourgogne, pour lors aduoué de Hollande &c. de ceder & transporter toutes les Seigneuries en general audit Duc de Bourgogne, mourant sans enfans: Peu de temps apres lequel transport, elle mourut ayant esté Dame & vraye heritiere des Comtez de Hollande, Zelande, Haynaut, & Seigneurie de Frise en grands troubles & fascheries, par l'ambition du Duc de Bourgogne, l'espace de dixneuf ans. Elle gist à la Haye, n'ayant vescu que 36. ans.

Philippes I. du nom, Comte de Hollande & de Zelande, Seigneur de Frise, fils de Iean Duc de Bourgogne, par resignation de Madame Iacqueline, derniere Comtesse de Hollande, de la maison de Bauiere, laquelle mourut sans hoirs, comme heritieré tant du costé paternel que maternel, succeda esdits pays.

Par ainsi il fut Duc de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, Comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Haynaut, de Hollande, de Zelande & de Namur, Seigneu de Frise, de Salines & de Malines, Marquis du S. Empire.

Il acquit quelque temps apres par achapt, l'ayant premierement conquis par armes au nom de la veufue du Duc, le Duché de Luxembourg: il nasquit le iour S. Pierre & S. Paul, l'an 1359. sa mere fut Madame Marguerite de Bauiere, sœur du Comte Guillaume, pere de Madame la Comtesse Iacqueline, & ladite Dame Marguerite de Bourgogne, mere de ladite Comtesse fut sœur du Duc Iean de Bourgogne: & partant, tante paternelle dudit Duc Philippes: ainsi tant du costé paternel que maternel, lesdits pays luy escheurent sans difficulté.

Il estoit Prince valeureux & de grand courage, redouté de ses ennemis: il estoit de haute stature, beau de visage, & subiect à la colere, toutefois amateur de la paix, surnommé le Bon, mais d'vne ambition extreme de s'agrandir, comme il le fit bien paroistre à tant de faux tours qu'il fit à sa cousine Iacqueline Comtesse de Hollande.

Il deceda le cinquiesme iour de Iuin 1467. aagé de 73. ans, apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelande, Haynaut, Frise & autres, tant en qualité de Comte & Seigneur, que de curateur, enuiron 40. ans.

Charles dit le belliqueux, fils vnique du bon Duc Philippes, né à Dijon en l'an 1454. par le trespas de son pere, succeda aux Duchez de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, aux Comtez de Bourgogne, d'Artois, de Flandre, de Haynaut, de Hollãde, de Zelande & de Namur, & les Seigneuries de Frise, de Salines, de Malines, & du Marquisat du S. Empire. Il achepta de l'Empereur Sigismond le Comté de Ferrette au pays d'Elsace, pres de Basle en Suisse. Il requist l'Empereur Federic d'eriger la Bourgogne en Royaume, ce qui luy fut refusé: il fut tué à la bataille de Nancy en l'an 1467.

Marie fille vnique & heritiere de Charles, dit le Belliqueux, fut Duchesse de Bourgogne &c. & succeda en toutes lesdites Prouinces apres le trespas de son peré, elle n'estant aagée que de dix-huict ans, sous la garde noble & curatelle du Duc de Cleues, & du sieur Rauensteyn son frere.

Maximilian Archiduc d'Austriche, fils de l'Empereur Federic, estant âgé de vingt ans ou enuiron, il espousa Marie de Bourgogne Duchesse de Bourgogne &c. & fut à cause de sa femme, Duc de Bourgogne &c. & Comte de Hollande, Zelande &c. lesquels pays il gouuerna douze ans ou enuiron, il deceda en l'an 1519. gist à Nieustad en Allemagne.

Philippe II. du nom, Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Frise, fils vnique de l'Archiduc Maximilian d'Austriche, depuis Empereur, & de Marie Duchesse de Bourgogne &c. fille du Duc Charles de Belliqueux, nasquit à Bruges le 20. Iuin 1478. il estoit âgé de quatre ans, quand sa mere mourut: depuis le trespas de laquelle,

en qualité de regent ou curateur, l'Archiduc Roy des Romains, son pere gouuerna
ses pays en grands troubles, à cause des partialitez qui regnerent tant en Hollande
qu'en Flandre, iusqu'en l'an 1494. que l'Archiduc Maximilian Roy des Romains, par
le trespas de son pere fut couronné Empereur. Le Prince Philippes son fils estant lors
aagé de seize ans, il fut appellé Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgogne, de Lo-
thier, de Brabant, de Styer, de Carinthie, de Limbourg, de Luxembourg, & de
Gueldre, Comte de Hasbourg, de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Ferrette,
de Kyburch, Palatin, de Haynaut, de Hollande, de Zelande, de Namur, de Zut-
phen, Marquis du S. Empire, & de Burgau, Landtgraue d'Elsathen, Seigneur de
Vvindsmark, de Portenau, de Salins & Malines, & deceda en Espagne estant ieune,
son pere encore viuant, l'an 1305. gist à Grenade.
Charles II. du nom trente-cinquiesme Comte de Hollande, Zelande, Seigneur
de Frise, fils aisné de Philippes d'Austriche, fut né à Gand le 24. Febvrier l'an 1500.
apres le trespas de son pere, il herita de toutes les Duchez, Comtez & Seigneuries de
son pere, apres auoir gouuerné ses pays enuiron quarente-quatre ans, remis tous les
Pays-bas en l'an mil quarente-neuf, ès mains de son fils Philippes, & mourut en Es-
pagne l'an 1558. gist à Grenade.
Philippes d'Austriche, trente-sixiesme Comte de Hollande, Zelande &c. fils vni-
que de Charles II. du nom Roy des Romains, lequel de son viuant le fit venir d'Es-
pagne aux Pays-bas, pour (s'il eust peu) le faire aussi bien succeder à l'Empire qu'à ses
autres Royaumes, tant d'Espagne, de Naples, de Sicile, que des Pays-bas & autres,
dont l'Empereur de son viuant se dessaiffist, & en herita son fils: desquels Pays-bas il
prit possession, & reçeut les sermens de fidelité des Seigneurs, & de tous les deputez
des Prouinces & villes capitales. Madame Marguerite d'Austriche, fille bastarde de
l'Empereur Charles V. femme d'Octauio Farneze, Duc de Parme & de Plaisance,
ayant esté preferée par l'aduis du Cardinal de Granuelle, à tous les Princes d'Austri-
che & au Prince d'Orange & Comte d'Egmont, pour en l'absence du Roy gouuerner
les Pays-bas, estant arriuée à Bruxelle, où le Roy fit assembler les Estats du Pays-bas,
l'ordonna gouuerneur General de toutes les 17. Prouinces en l'an 1559. afin que luy par
consequent eust le principal maniement du gouuernement desdits Pays, ce qui causa
de grandes diuisions entre les grands du pays, & autres Seigneurs du Conseil d'Estat
des Pays-bas, sous laquelle il y eut de grands remuëmens pour la Religion esdits pays,
qui ont esté cause qu'en l'an 1581. les Prouinces d'Hollande, Zelande, Frise & autres
se sont vnies ensemblement en forme de Republique, qu'ils nomment Estats qui gou-
uernent à present lesdites Prouinces.

Digitized by Google

ESTAT DV COMTE' DE BOVRGONGNE.

SOMMAIRE.

I. QValité du pays, ses fruits & riuieres, mines de marbre pres de Dol, particularité du lac de Rosses.
II. Richesses, ceux de Salins font grand trafic de leur sel, vins d'Arbois qui s'enuoyent par toute l'Europe, trafic de marbre des Comtois.
III. Dole ville forte, Gray forteresse du pays, Fort saincte Anne, Comtois estimez bons soldats.
IV. Gouuernement du pays entre les mains des Estats; ses Bailliages, Parlement de Dole, & son Vniuersité: Comtes qui y ont commandé.
V. Les Comtois sont tous Catholiques Romains, Besançon est Metropole du Comté: ce que Cesar en écrit, son gouuernement.
VI. Sainct Audius fut son premier Archeuesque.
VII. Le Roy d'Espagne en est protecteur, & y tient garnison.

640

QVALITE'.

CE païs est fertile en tout ce qui est necessaire à la vie humaine, cõme en bled, froment, seigle, orge, auoines, febues, millet & autres grains & legumes: les vins blancs d'Arbois sont les meilleurs de l'Europe & se transportent en France, Italie, Allemagne, Pays-bas, Suisse & Lorraine: il est aussi abondant en montagnes, vallées, bois, forests, pasturages, & produit diuerses especes d'animaux, entr'autres quantité de cheuaux & bestes à cornes, principalement des cheuaux embles qui se nourrissent pres de Granvelle. Proche la Cour Royale des anciens Roys de Bourgongne, à present nommée *Chambrette du Roy*, se tire du plastre qui est comme de la chaux: aupres de Dole sont des mines de marbre blanc, nommé albastre, & du noir tacheté de petites taches rouges, qui sert aux bastimens des grands à faire des tõbes & sepulchres, statuës, colomnes, & autres vaisseaux. Ce Comté est arrosé de plusieurs riuieres: les plus celebres sont le Doux, Loignon, Dain, la Louve: Il y a quantité de lacs, entr'autres le lac de Rosses, dont se remarque cecy de particulier, qui est que sur son eau s'engendre vne espece de terre argilleuse, qui s'endurcit de telle sorte, qu'on diroit estre terre ferme sur laquelle les gens de pied peuuent cheminer: outre ce lac s'en trouuent encores plusieurs autres, cõme le lac de Bonual abondant en poissons, brochets, perches, truittes; puis les lacs de Maleteny, Narlay, Vernoy, les deux lacs de Chamblices, Forgeay, Ronchauld; & vers la ville de Lixeüil, sont des bains d'eaux chaudes.

RICHESSES.

II. CEux de Salins font vn grand trafic de leur sel, qui se porte non seulement par tout le païs, mais encores en Suisse & en Alsace, comme aussi ceux d'Arbois de leur vin blanc fort excellent. Les Comtois font encores grand debit de leur marbre blanc & noir: Besançon de son papier qui s'enuoye à Lyon, Geneue, Basle & autres pays.

FORCES.

III. LA ville de Dole capitale du Comté est fortifiée d'vn bon chasteau: l'an 1539. elle fut prise & ruinée par les François commandez par le sieur d'Amboise: du depuis elle fut rebastie par ses habitans qui l'ont renduë fort belle & superbe en ses edifices, fortifiée de puissans remparts, boulevards, demy-lunes, de plusieurs ponts. Gray sur la Saosne est la meilleure forteresse du pays, bien flanquée, éleuée sur vne

eminence, qui commande sur la riuiere: Le Fort Saincte Anne tres-bon pour estre situé sur vne haute montagne. Les Comtois sont estimez bons soldats, courageux & vaillans, comme ils ont fait assez paroistre aux guerres des Pays-bas & d'Allemagne.

GOVVERNEMENT

IV. L'Estat politique de tout ce Comté, consiste aux trois ordres du païs qui s'assemblent aux iournées assignées, où se rendent les Deputez du Clergé, de la noblesse & des villes. Il y a trois Bailliages superieur & inferieur, le premier Bailliage est à Dole, le 2. à Vezou, le 3. à Poligny, lesquels Bailliages ont chacun leurs villes, bourgs & villages, tous lesquels ont ordinairement leur voix & seances aux assemblées, auec les Abbez, Prieurs, Doyens, Comtes & Seigneurs. Dole est le siege du Conseil ou Parlement, où ressortissent toutes les appellations du Comté, & y sont les causes iugées souuerainement & en dernier ressort. Il y a aussi à Dole vne Vniuersité fort ancienne & florissante. Au Bailliage de Dole répondent la ville de Dole, Quingey, Ornans, Rochefort, Vercelle, Loye. Au Bailliage Superieur ressortissent Grey, Vezou, Mont-Boisin, Bussey, port de Sarne, Cremary, Mont-Iustin, Falconet. Au Bailliage Inferieur appartiennent Galius, Bleterans, Arbois, Poligny, Pont-alier, Nozeret, Chastel, Montagu, Orgeles, toutes lesquelles places ont voix & seance à l'assemblée des Estats. Ce Comté a esté gouuerné par les Comtes de Bourgongne, partie par ceux qui sont descendus des Empereurs, que sortis des anciens Roys de Bourgongne, sçauoir,

Philippes V. surnommé le Long Roy de France, lequel espousa Ieanne fille heritiere d'Otton, Comte de Bourgongne, de laquelle il eut

Cette Ieanne Comtesse de Bourgongne, qui fut mariée à Otton Duc de Bourgongne, le grand pere duquel du costé maternel, & son oncle Robert estans morts, ioignit par ce mariage le Comté au Duché de Ieanne: il eut

Philippes de Bourgongne qui mourut auant son pere.

Philippes Duc & Comte de Bourgongne, heritier de son ayeul Otton, mourut sans enfans.

Marguerite succeda à son nepueu Philippes, fils de sa sœur Ieanne, au Comté de Bourgongne. Car Iean Roy de France auoit donné le Duché à Philippes son fils, surnommé le Hardy: elle espousa Louis de Neuers Comte de Flandres, de laquelle il eut,

Louis Malan Comte de Flandres, Neuers & Rethelois, qui apres la mort de sa mere Duchesse de la haute Bourgongne, espousa Marguerite, vnique heritiere de Iean III. Duc de Brabant son pere, qui luy engendra

Marguerite Malan vnique heritiere, qui estant vnique du Duc Iean son frere, fut Duchesse de Brabant, Comtesse de Flandre & de Bourgongne, dont est issu

Iean, surnommé Sanspeur Duc de Bourgongne, & de luy ont succedé Philippes le Bon Duc de Bourgongne,

Charles le Belliqueux,

Marie sa fille, femme de Maximilian d'Austriche, & d'eux

Philippes I. d'Austriche Roy d'Espagne, Charles V. son fils Empereur.

de luy

Philippes II. Roy d'Espagne, d'où est venu

Philippes III. pere de Philippes IV. à present Roy d'Espagne, & Comte de Bourgongne.

RELIGION.

V. LEs Comtois sont tous Catholiques, & ont Besançõ pour Metropole & siege Archiepiscopal. C'est vne ville Imperiale, dont parle Cesar, disant, *Besançon, ville fort grande entre les Bourguignons, qui est tellement munie & fortifiée par sa situation naturelle; mais commode pour soustenir & faire la guerre, parce qu'estant presque toute enuironnée de la riuiere du Dorix, l'autre partie n'en estant distante que de 600. pas; elle est asseurée par vne montagne tres-haute qui la defend; sorte dautant que les deux pieds d'icelle se ioignent aux deux riues de la riuiere, & d'ailleurs elle est fermée d'vne forte muraille, ayant vne bonne citadelle iointe d'vn costé à la ville.*

VI. Laquelle a esté de tout temps en grande estime, tant à cause de ses forces que pour auoir esté soigneuse de conseruer sa liberté. Le mesme Cesar écrit que de son temps elle estoit si puissante, qu'elle tenoit à sa solde bon nombre d'Allemands: elle fut honorée pour premier Archeuesque, de S. Andius, qui y fut enuoyé par S. Irenée Archeuesque de Lyon, auec plusieurs sçauans personnages, pour y ietter les fondemens de la Religion Chrestienne.

VII. Elle est gouuernée par vn Conseil de 24. Bourgeois, le Roy d'Espagne y entretient vne garnison, dautant qu'elle est comme en sa protection.

Digitized by Google

DISCOVRS

DE L'ESTAT DV DVC DE LORRAINE.

SOMMAIRE.

I. Lorraine jadis nommée Austrasie. Origine du mot de Lorraine, ses limites, & les principales riuieres qui arrosent ce pays.
II. Villes principales de la Lorraine, & particulierement de la ville de Nancy, seiour ordinaire du Prince.
III. De ses Comtez & Seigneuries.
IV. Fertilité & abondance de ses vins, bains, salines, diuers metaux, pierre d'azur, poissons & carpes de trois pieds de long, Caßidoines d'admirable grandeur, miroirs & ouurages de verre.
V. Naturel & mœurs des Lorrains, tenans du François & de l'Allemand.
VI. Richesses des habitans consistans au trafic des pierres d'azur, des perles, des miroirs, & des verres de Caßidoines, des toiles, & mines d'argent & de salines.
VII. Reuenu du Duc de Lorraine, en quoy consiste, & à combien se monte tous les ans.
VIII. Forteresses de Lorraine, ses voisins & alliez.
IX. Dénombrement & Catologue des Ducs qui ont commandé en Lorraine.
X. Principale origine de la maison de Guise.
XI. Des Princes & Princesses de la maison de Guise.
XII. Des Princes & Princesses de la maison de Mayenne.
XIII. Des Princes & Princesses de la maison d'Aumale.
XIV. Des Princes & Princesses de la maison d'Elbeuf.
XV. Des Princes & Princesses de la maison de Mercœur.

LOVIS le Debonnaire eut 4. fils, qui ayans meu la guerre contre leur pere, partagerent entr'eux toutes ses Principautez; tellement que Lothaire son fils aisné eut pour sa part l'Empire, l'Italie, la Gaule Narbonnoise, & tous les pays qui furent apres compris sous le seul nom de Lorraine. Louis, l'Allemagne: Charles, la France, depuis la Meuse iusques à la mer Oceane, & Pepin l'Aquitaine; Lothaire eut outre, Louis qui succeda à l'Empire, vn autre Lothaire qui demeura Roy de Lorraine: Et ce pays que les Allemands nommerent *Lota-rijck* ou *Lot-reyck Lotharij regnum* en latin, fut transformé en ce mot de *Lotharingia* par corruption de mots, & ceux du pays se nommerent Lorrains: pour le faire plus court, on tient que les bornes de la Lorraine estoient autrefois plus grandes qu'à present, & qu'elle fut nommée Austrasie, diuisée en haute & basse, & contenuë entre les riuieres du Rhein, de l'Escaud & de la Meuse, & par ce moyen la basse a auiourd'huy diuers noms, & est subjette à beaucoup de Princes, & la haute retient le nom de Lorraine.

Elle a maintenant pour ses limites du costé du Leuant l'Alsace, & ce qui se nomme d'vn nom particulier Vvestrasie: du Midy la Bourgongne: du Couchant la Champagne, & du costé du Nord la forest des Ardennes: elle rencontre aussi-tost apres ceux

de Luxebourg, de Treues & des païs voisins, qui ont esté jadis des parties de Lorraine.

Ce païs est arrosé des riuieres de Meuse, Moselle, Sare, Voloy, Mortane, Meurte, Selle, Hide & quelques autres. La Moselle & la Sare y coulent pour la plus grande partie, les autres l'arrosent toutes entieres, sans s'aller dégorger dehors.

La Moselle prend sa source en la montagne de Vogese, assez pres de la source de la Saone vn peu au dessus du bourg qu'on nomme Bussan; & ayant passé par les villes de l'Estraye, Remiremont, Espinal, Charmes & Bion, s'en va droit à Toul, puis à Fruard; & par le pays Messin & de Treues, se va rendre dans le Rhein à Confluence. Lucius Verus fit dessein du temps de l'Empereur Neron, de ioindre la Moselle & la Saone par le moyen d'vn canal, afin que les armées vinssent d'Italie par la mer; puis estans portées par le Rhosne & par la Saone, s'allassent rendre par ce canal dans la Moselle, puis dans le Rhein, & de là dans la mer Oceane; & les difficultez des chemins estans ostées, on pût aisément voyager du Ponant au Nord, ainsi que dit Corneille Tacite.

Tacite en son liu. 13 de ses annales.

La Meurte ayant receu beaucoup de riuieres, s'approche peu à peu de la Moselle en lieu plain parmy des prairies, & luy fait compagnie par vn assez long espace, n'y ayant que bien peu de terre entre les deux canaux, iusques à ce qu'aupres de Condé, qui est à main droicte, elle se mesle auec la Moselle, qui reçoit aussi la riuiere de Selle pres de Mets.

II. La ville capitale de Lorraine c'est Nancy, demeure presque ordinaire des Ducs. Elle n'est pas grande, mais elle est en vne assiette agreable & commode, & le Palais des Ducs est assez beau.

On y void l'Eglise de sainct George, où est le tombeau de Charles le Hardy Duc de Bourgongne, tué par les Suisses & Lorrains, en vne bataille l'an mil quatre cens septante-sept.

Il y a dans la mesme Eglise de S. George quelques tombeaux des Ducs de Lorraine sans inscription. Il y en a de mesme en quelques autres Eglises, car ils n'ont point de lieu particulierement destiné pour cét effect. Cette ville est amplifiée & grandement fortifiée depuis quelques années en çà, de sorte que c'est auiourd'huy l'vne des plus belles de l'Europe: L'an 1633. le Duc Charles de Lorraine traitta auec Louis XIII. Roy de France & de Nauarre, pour la ville de Nancy qu'il donna au Roy pendant les guerres d'Allemagne, lesquelles cessans, Nancy luy doit estre renduë: mais le Duc contre sa parole suiuant le party ennemy de France, à cause de ce, le Roy se saisist de la Lorraine qu'il tient à present par vn traitté precedent: mais Stenay & Marsac furent prises entre les mains du Roy, du consentement dudit Duc.

La meilleure partie des tombeaux des derniers Ducs est à S. François, qui est de l'autre costé du Palais: on y peut voir le superbe tombeau de René, qui vainquit Charles Duc de Bourgongne: & c'est là mesme que sont enterrez le Duc Antoine, & son fils François, & Claude de Valois femme de Charles, & fille de Henry II. La Meurte passe du long des murailles de Nancy, pres duquel on void le lieu où mourut le dernier Duc de Bourgongne, pres d'vn ruisseau, lequel il vouloit passer. Pour tesmoignage de cecy, il y a vne Croix de pierre auec vne inscription en François sur vne lame d'airain. Vn peu au dessus, au lieu où l'on dit que la bataille fut donnée, il y a vne Chappelle qu'on nomme des Bourguignons, auec le cimetiere & vne table d'airain où il y a des vers François pour memoire de cette bataille.

Apres Nancy on met le lieu de S. Nicolas, qui s'est peuplé pour la reputation qu'il a d'auoir des reliques de S. Nicolas, & ce lieu est tellement grand auiourd'huy, qu'il ne semble pas vn bourg, ains pourroit estre nommé l'vne des meilleures villes de Lorraine, s'il estoit clos de murailles, tant les maisons y sont bien basties, & les ruës belles, & tant il y a de peuple: mais on l'estime principalement à cause de la marchandise, & des artisans & ouuriers de toutes sortes.

A vne petite lieu de Nancy on void Fruard, à trois lieuës loin Ornes, à vn peu dauantage Bayn & Luneuille, à 4. lieuës loin le Pont-à-Mousson, celebre par son Vniuersité, & Gerbeuiller, puis Charnies, Chastenoy, Moranges & Vaucouleur, d'où estoit Ieanne la Pucelle, qu'on a nommée d'Orleans, puis Maxan sous Bresse, Dompaire, Deneure, Hodon, Chasteau, Ramberuillé, Raon, Bellemont, Neuf-Chasteau, Mugstat, Marchainuille, Espinal, Bruyeres, d'Arney, Ormont, Vualderfing, Beaurains & à 13. lieuës de Nancy, Vaigny, & à 14. l'Estraye: outre ces villes sont encores en Lorraine les villes de Charme, Simié, Chastel sur la Moselle, Clermont en Argonne, Gondrecourt, Iamais forteresse, Astenay, Marsac forteresse, Falsebourg, Lutsbourg,

Digitized by Google

Blasmont, Fontenay en Bauge, Homboneg, S. Anaud & plusieurs autres.

III. Les Comtez de Lorraine sont Vaudemont, qui est à 5. petites lieuës de Nancy, Chaligny à demy lieuë de Nancy, Amence à sept lieuës loin de Mets vers le Midy, qui estoit autrefois la Chancellerie de Lorraine; Richecourt assez pres du lac qu'on nomme la Gardelac, d'où coule vne riuiere qui se mesle à la Meurte entre S. Nicolas & la ville de Rosieres, Remiremont à main gauche de la Moselle qui fait là vne Isle aux parties plus Meridionales de la Lorraine, La Mothe assis sur vne riuiere qui se rend aussi tost dans la Moselle.

Les Seigneuries de Lorraine sont Marsal, assez pres du lac Lindere, où il y a vne Isle auec la ville de Techemphul, Remereuille à trois milles loin de Nancy, S. Bellemont, Ramberuille, Hombarq, Mariemont, Sandacour. Au reste il faut mettre auec la Lorraine, le Barrois, qui s'estend iusques à Neuf-chastel. Sa ville principale est Bar-le-Duc, ainsi nommée pour difference des villes de Bar-sur-Seine, & Bar-sur-Aube. Ce Duché releue du Roy de France, & le Duc luy en fait foy & hommage, & est du ressort du Parlement de Paris.

Ses autres villes sont la Mothe, Ligny & Arq, & il y en a encores quelques autres, mais elles ne meritent pas qu'on s'y amuse. Enfin ceste Duché en y comprenant le Barrois, a 4. iournées d'estenduë depuis Astenay, iusques à Darné, & trois depuis Bar-le-Duc iusques à Biche.

Les droicts que les Ducs de Lorraine pretendent auoir au Royaume de Hierusalem.

RENé Comte de Vaudemont, à cause de sa Mere Yolente, fille de René Duc d'Anjou, obtint le Duché de Lorraine, & fut appellé René II. du nom; & apres que son grand pere, ou ayeul fort vieil & chargé d'ans, René I. Duc d'Anjou, Comte de Prouence, Roy titulaire, ou de nom seulement de Naples & d'Arragon, & de Hierusalem, fut decedé, il se declara son legitime & plus prochain heritier, comme luy appartenant de succeder audit René I. mais il fut empesché par Charles II. du nom Duc d'Anjou, Comte du Maine, fils de Charles frere dudit René I. & pource que ledit Charles estoit Prince du sang de la maison de France, & qu'Anjou & Tours estoit appanage de la Couronne de France, à laquelle la femme ne peut succeder par la loy Salique, ayant obtenu le Duché d'Anjou & Touraine, apres son oncle René I. il eut aussi le Comté de Prouence, & s'attribua les tiltres des Royaumes.

Ce neantmoins ledit René II. Duc de Lorraine luy fut contredisant, tant qu'il luy fut possible, mais il ne pût pas prendre, ny leuer les armes contre luy; & n'ayant ledit Charles II. lignée, il auoit adopté Louys II. Roy de France lors qu'il estoit Dauphin. René neantmoins retint les tiltres des Royaumes de Naples, Sicile, Arragon & Hierusalem, & s'efforça par armes d'acquerir & emporter le Royaume de Naples des heritiers d'Alphonse, & celuy d'Arragon des heritiers & successeurs de Iean.

Ie laisse à parler de Gaudefroy de Buillon, & de Baudoüin freres, Ducs de Lorraine & Rois de Hierusalem, pource qu'ils n'eurent lignée, de maniere que Baudoüin & de Burge eurent & obtinrent ledit Royaume, & Guillaume frere desdits Godefroy & Baudoüin eut le Duché de Lorraine, duquel sont sortis René II. & ses successeurs Ducs de Lorraine; & ce René portant, ainsi que nous auons dit, les armes de Hierusalem, qu'il laissa à tous ses heritiers & successeurs; comme nous voyons auiourd'huy que les portent les Ducs de Lorraine & les Ducs de Guise, issus de l'estoc des Ducs de Lorraine, s'accommodant & leurs successeurs aussi, auec les Rois de France, lesquels s'appellent pareillement Rois de Naples, & de Hierusalem, & Comtes de Prouence, & desquels ils ont eu le Duché de Bar-le-Duc, celuy de Guise & de Mayenne en recompense de la Prouence, parquoy les Ducs de Lorraine & de Guise, ne portent les armes de Hierusalem, autrement que cõme pretendans du Royaume de Naples.

QVALITE'.

IV. COmbien que la Lorraine soit iointe & entrelassée à des montagnes & des forests, toutefois elle n'a besoin des autres Prouinces, & porte assez de froment & de vin pour sa prouision.

Elle produit diuers animaux. Elle a force estangs qui abondent en poisson, & auec cela des bains à Plombieres, où il se fait des cures, & se guerit des maladies & blessures les plus admirables qui se puisse dire, où l'on va de toutes parts, & qui doiuent estre fort estimez, & des Salines dont le sel est tres-excellent.

Elle produit diuers metaux, comme de l'argent, du cuiure, du fer, de l'estain, du

plomb, & elle ne manque pas mesme de perles qu'on pesche au pied du mont Vogese, autrement le mont des Faucilles. On y trouue aussi des pierres que les habitans nomment d'azur ou d'azul. Il y vient aussi de la matiere dont on fait les miroirs, & les ouurages de verre, & telle qu'il ne s'en trouue point de semblables aux autres Prouinces de l'Europe.

Il y naist aussi des Cassidoines d'admirable grandeur, tellement qu'on en fait des pieces de fort belles coupes. Dauantage il naist en Lorraine de fort bons cheuaux, dont il y en a beaucoup qui valent les cheuaux Turcs, & ceux du Royaume de Naples. La Moselle porte grande quantité de saumons, de perches, truittes, carpes, brochets, d'alauses, & d'autres poissons. Il y a entr'autres choses vn lac qui a 14 lieuës de tour, où l'on trouue des carpes de trois pieds de long, qui sont d'vn goust extremement agreable.

MOEVRS.

V. Combien qu'il puisse sembler que i'aye compris les mœurs des Lorrains parmy celles des François, toutefois il ne sera mal à propos d'en dire icy particulierement quelque chose.

Les Lorrains sont meslez en matiere de mœurs, & pour parler plus clairement, tiennent vn peu du François, & vn peu de l'Allemand. Ils ont quelque partie de la courtoisie & ciuilité du François, mais ils n'ont pas son air ny sa gentillesse, & sont vn peu rudes en conuersation, & d'vne certaine façon qui ne seroit pas receuë en la Cour de France, ny mesme parmy ce qui est de plus galand aux pays qui sont esloignez de la Cour. Et c'est en cecy qu'ils n'ont pû se garantir entierement de la contagion du voisinage des Allemans, lesquels ils imitent aussi pour la plus grande partie à boire d'autant, & à passer les iournées entieres à faire caroux.

Il sort d'assez bons soldats de Lorraine, & i'en ay veu des trouppes qui ne faisoient pas mal leur deuoir. Le peuple y est assez franc, & n'est si corrompu qu'en beaucoup d'autres Prouinces; & s'il y en a quelqu'vn qui vueille faire le fin, ses ruses sont recogneuës pour peu subtiles: car les esprits n'y sont pas des plus deliez, combien qu'il s'y trouue quelques habiles gens, de mesme qu'aux autres pays que l'on tient encores plus rudes. Les gentils-hommes y sont bons, francs, & veritablement nobles, & quelques-vns d'entr'eux viuent presques à l'Allemãde, les autres taschent de former leurs actiõs à la Françoise: sur tout la Cour du Duc de Lorraine s'efforce d'imiter en toute chose celle de France. Aussi y a-il, pource qu'elle contient, de bien galants hommes, & fort polis, & parmy ce nombre beaucoup de François qui se sont mis à la suitte, & ont affectionné le seruice du Duc.

Quant à ce Prince, ce seroit superfluité de vouloir dire ses perfections, puisque l'on sçait assez les belles qualitez de ceux de la maison de Lorraine, qui naissent tous auec tant de courage & de gentillesse, qu'ils sont admirez de ceux qui les voyent, & n'estonnent moins ceux qui ne les voyent pas, par la reputation qu'ils ont acquise, & qu'ils conseruent entiere par leurs actions, où la courtoisie & la generosité paroissent ordinairement auec tant d'éclat, que celuy qui ne les estime & ne les louë, est plein d'enuie ou de haine, ou manque de paroles pour les exprimer, ou d'esprit pour les recognoistre.

RICHESSES.

VI. Les habitans font auiourd'huy vn grand profit des pierres d'azur, qui se trouent en Lorraine, & des perles que l'on pesche aussi au pied du Mont Vogese. Et ils ne tirent aussi peu d'argent, de la matiere qu'ils ont pour les miroirs & les verres, de mesme que de leurs Cassidoines, qui sont belles au possible, & propres à faire de beaux vases. Les cheuaux de Lorraine portent pareillement vn grand profit à leurs maistres qui en rendent en assez grand nombre.

Les Lorrains font aussi beaucoup d'argent de leurs toiles, & de leurs ouurages qu'ils portent vendre par toute la France, par l'Allemagne & ailleurs. Et les mines d'argent rendent aussi ceste Prouince assez riche.

VII. Le Duc de Lorraine tire de son pays douze cens mille escus, voire dauantage, & entre autre reuenu, il y a des salines qui luy produisent vn grand & certain reuenu, & se fait le sel par vn admirable artifice, lequel se distribuë tant en ladite Prouince qu'ez autres pays circonuoisins; & s'il faisoit des impositions & daces comme les Princes d'Italie, il tripleroit son reuenu; à raison de la fertilité du pays, & de la grande quantité de peuple qui y habite: & le reste de son reuenu vient du bois, grains, prairies, mines

d'argent, & choses semblables. Le peuple n'y est nullement foulé de tailles, à raison dequoy il vit en repos, & deuient de iour en iour plus riche.

FORCES.

VIII. LA principale forteresse de Lorraine, c'est la ville de Nancy, qu'on a agrandie & fortifiée à la Royale, pource que le Duc craignant que les Allemands qui passerent alors en France, auec vne grosse armée qui sembloit deuoir faire tout trembler, ne luy ruinassent son pays & sa ville, commença dés l'an 1587. à ceindre les faux-bourgs de murailles, augmenta le tour de la ville de Nancy, & la mit en estat de defense auec vn telle promptitude, qu'il pensa qu'elle suffiroit pour euiter vn si grand orage, & pour fuir d'estre à la discretion de ceste nation, qui pensoit lors que tout luy estoit de bonne guerre.

Le Duc y a fait trauailler depuis à bon escient, tellement que c'est vne place des meilleures de la Chrestienté, bien fortifiée à la moderne. Il y a dans Nancy vn Arsenal aussi plein d'armes & de munitions, qu'aucun qui se trouue presque en l'Europe. Bar-le-Duc a vn bon chasteau, qui est entre la haute & basse ville.

La Motte dont cy-dessus est fait mention, pour son assiette & fortification est imprenable, comme aussi le Chasteau de Iamais sur la frontiere de Luxembourg. Astenay, Clermont (à present au Roy de France) sont aussi tres-fortes places. Il y en a quelques autres encores assez considerables sur la frontiere, mais qui sont petites.

Ce Prince se peut sur tout asseurer de ses gens, qui luy sont extremement affectionnez, & ne manquent nullement de courage; de sorte que s'il estoit besoin de mesler les mains, son pays estant peuplé comme il est, & fourny de bons hommes, sans doute il donneroit de la peine à celuy qui le viendroit attaquer: mais il est hors de crainte de ce costé-là, veu qu'il est en fort bonne intelligence auec les Princes Allemands, tant ses voisins, qu'autres, comme aussi auec les Maiestez tres-Chrestiennes & Catholiques, desquelles il a l'honneur d'estre si proche parent, qu'il n'en doit esperer que toute assistance & faueur.

LES DVCS DE LORRAINE.

IX. LA Lorraine a eu autrefois des Rois, qui commandoient à vne estenduë de pays beaucoup plus grande, que n'est celle qu'on void sous la puissance du Duc qui est à present.

Quant à la succession de ses Ducs, elle a esté fort souuent interrompuë. Le premier qui fut ordonné Duc, se nomma Charles, & le deuxiesme fut Othon, du temps duquel la Lorraine fut separée de l'Alsace, & l'Alsace erigée en l'Angraf. Cét Othon mourut enuiron l'an 1020. Il eut pour successeur,

Godefroy son fils, qui mourut l'an 1070. Cestuy-cy eut pour son successeur Godefroy le Bossu, qui fut tué l'an 1076.

Lors l'Empereur Henry IV. bailla ceste Duché à son fils Conrard, mais elle fut depuis renduë à la maison de Godefroy, c'est à sçauoir son nepueu de par sa sœur, qui fut Godefroy de Buillon Roy de Hierusalem.

Baudoüin son frere succeda au Royaume & en la Duché, & apres luy le troisiesme frere nommé Eustache. Toutefois quelques-vns disent qu'apres Baudoüin Henry de Limpurg, occupa par force le Duché, & fut le 7. Duc l'an 1106.

Apres cela l'Empereur Henry V. bailla ce Duché à Guillaume Comte de Louuain, qui eut pour successeurs,

Theodoric son fils.

Thibaut fils de Theodoric, auquel succeda,

Frideric, sous qui le pays de Brabant fut separé de la Lorraine.

Apres Frideric vn certain Mathieu fut Duc, qui laissa apres luy son fils nommé Simon, & vn autre fils nommé Frideric, qui mourut l'an de grace 1239. Cettuy-cy eut pour successeur.

Mathieu son fils, puis,

Frideric fils de Mathieu, & apres Frideric,

Thibaut son fils qui mourut l'an 1311.

Frideric fils de Thibaut.

Raoul fils de Frideric, qui mourut l'an 1346.

Iean fils de Raoül, qui espousa Sofie, fille d'Eberhard Comte de Vvittemberg, & mourut l'an 1382. & fut enterré à Nancy, & laissa pour son successeur,

Charles son fils, qui n'eut qu'vne fille mariée à René Roy de Sicile, fils de Louys

Duc d'Anjou. Cestuy-cy fut Duc de Lorraine par le moyen de sa femme; il laissa vn
fils nommé Iean, & vne fille Yoland, qui fut femme de Frideric de Vaudemont.
Iean succeda à René son pere, & laissa apres luy,
Nicolas son fils, qui demeura sans hoirs l'an 1464.
Alors la Lorraine paruint entre les mains de Frideric, fils d'Antoine Côte de Vau-
demont, à cause de sa femme Yoland, fille de René Roy de Sicile. Cestuy-cy remit
la Duché en la puissance de ceux de la maison de Buillon, & c'est de luy que sont ve-
nus tous ceux qu'on nomme auiourd'huy de la maison de Lorraine, dont ie m'essaye-
ray de representer icy la Genealogie:
René Duc de Lorraine & Comte de Vaudemont, qui ayant esté chassé de son
Estat par Charles Duc Bourgogne, le recouura auec l'ayde des Suisses, faisant mou-
rir son ennemy en vne bataille qui se donna pres de Nancy. Cestuy-cy ayant repudié
sa premiere femme fille du Comte de Tancaruille, qui estoit sterile, espousa Philippe
fille d'Adolfe d'Egmont Duc de Gueldres, Iulliers & Comte de Zutphen, & de Ca-
therine de Bourbon, fille de Charles Duc de Bourbon, & d'Agnés de Bourgogne: el-
le espousa René Duc de Lorraine, fils de Fery Comte de Vaudemont & d'Yoland
d'Aueru, fille de René d'Anjou, Roy de Sicile & Comte de Prouence.
De ce mariage nasquit Anthoine de Lorraine, il eust vn fils appellé François Duc
de Calabre, Lorraine, Bar & Gueldre qui mourut l'an 1546. ayant espousé Chrestien-
ne de Dannemarch.
Charles Duc de Calabre, Lorraine &c. qui espousa Claude de Valois, fille de Hen-
ry II. Roy de France, dont il eut,
Henry Duc de Calabre, Lorraine &c. & Charles Cardinal de Lorraine Euesque
de Mets. Apres leur mort,
Charles Comte de Vaudemont, a espousé la fille d'Henry deffunct Duc de Lorrai-
ne, & luy succede auiourd'huy en ses Estats, de laquelle il a eu Madame la Duchesse
de Lorraine, qui est à present femme de Charles de Vaudemôt, & de par elle Duc de
Lorraine.

Principale Origine de la Maison de Guise.

X Claude de Lorraine Duc de Guise & d'Aumale, le plus renommé Prince de son
temps au fait de la guerre, espousa Anthoinette de Bourbon, fille de François
Duc de Vendosme, & de Madame Marie de Luxembourg: de ce mariage nasquirent
onze enfans, sept fils & quatre filles, sçauoir,
1. François de Lorraine, appellé d'Aumale, puis Duc d'Elbeuf.
2. Charles Cardinal de Lorraine, Archeuesque de Rheims.
3. Claude de Lorraine Duc d'Aumale.
4. Louys de Lorraine Cardinal de Guyse, Euesque d'Alby.
5. Philippe de Lorraine, decedé en bas aage.
6. François de Lorraine Grand Prieur de France.
7. René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf.
Marie de Lorraine, mariée premierement à Louys d'Orleans, Duc de Longue-
uille, puis à Philippes de Crouy, Duc d'Aschot.
Renée de Lorraine, Abbesse de S. Pierre de Rheims.
Anthoinette de Lorraine, Abbesse de Four-Monstier.
Louyse de Lorraine seconde fille de Claude Duc de Guyse & d'Anthoinette de
Bourbon, eut pour premier mary René de Nassau & Chaalons, Prince d'Orange, du-
quel elle n'eust enfans; & pour second Philippes de Croüy, Duc d'Aschot, qui en eut
Charles de Croüy, Marquis d'Haures, pere d'Alexandre de Croüy, Duc de Croüy,
marié à la fille aisnée du Marquis d'Vrfé: il fut assassiné en sa maison au mois de No-
uembre 1624. à Bruxelle, au grand regret de la Flandre.
De François de Lorraine, aisné de Claude de Guise, sont issus Henry de Lorraine
Duc de Guyse, Charles de Lorraine Duc de Mayenne, & Claude de Lorraine Duc
d'Aumale, & René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf.

Princes & Princesses de la Maison de Guyse.

XI François de Lorraine Duc de Guyse, qui fut tué à Orleans par Poltrot l'an 1563.
s'appelloit Prince de Ioinuille, Marquis de Mayenne, Pair & Grand Maistre de
France, espousa Anne d'Est, fille d'Hercules d'Est second du nom, Duc de Ferrare,
& de Renée de France, fille puisnée du Roy Louis XII. de laquelle il a eu plusieurs
enfans, trois fils & vne fille, sçauoir,
Catherine de Lorraine, seconde femme de Monseigneur Louys de Bourbon, Duc

Digitized by Google

Montpensier morte sans enfans.

Henry de Lorraine, Duc de Guyse & de Cheureuse, Pair & grand Maistre de France, Gouuerneur & Lieutenant pour le Roy ès Comtez de Champagne & de Brie, qui a espousé Catherine de Cleues, Comtesse d'Eu, seconde fille de François de Cleues Duc de Neuers, & de Madame Marguerite de Bourbon, de laquelle il a eu plusieurs enfans, entr'autres, quatre fils & quatre filles, sçauoir,

Charles de Lorraine Duc de Guyse, de Ioyeuse, Prince de Ioinuille, Pair de France, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy en Prouence, & Admiral des mers du Leuant, qui espousa Henriette Catherine de Ioyeuse, fille vnique de Henry Duc de Ioyeuse Comte de Bouchage, & de Catherine de la Valette, & vefue de Henry de Bourbon Duc de Montpensier, de laquelle il a eu plusieurs enfans, sçauoir,

François de Lorraine Prince de Ioinuille, qui est mort à Florence.

Deux gemeaux decedez en bas âge.

Henry de Lorraine Abbé de S. Denis en France & de Fescamps.

Charles Louis de Lorraine & de Ioyeuse.

N. de Lorraine, Cheualier de S. Iean de Hierusalem.

N. de Lorraine & deux filles. Le II. fils de Henry de Lorraine & de Catherine de Cleues Comtesse d'Eu, est Claude de Lorraine Duc de Cheureuse, Grand Chambellan de France, Gouuerneur & Lieutenant pour le Roy au pays d'Auuergne : il a espousé Aymée de Rohan (femme en premieres nopces d'Albert de Luynes, Connestable de France) fille d'Hercule de Rohan Duc de Montbazon, grand Veneur de France, de laquelle il a eu vne fille.

Le 3. fils fut Louis de Lorraine, Cardinal du Guyse, Archeuesque de Rheims, Duc & Pair de France, Abbé de Clugny & de S. Denis en France, est mort l'an 1621. pendant le siege de S. Iean d'Angely.

Et le 4. François Paris de Lorraine, Cheualier de l'ordre de S. Iean de Hierusalem, Lieutenant general pour le Roy en Prouence, il mourut à Baux en Prouence d'vn esclat de canon le premier Iuin 1614.

Louise de Lorraine seconde femme de Monseigneur François de Bourbon Prince de Conty, d'eux n'est sorty qu'vne fille nommée Marie, morte en bas âge. Elle mourut à Eu l'an 1632.

Catherine de Lorraine est decedée sans auoir esté mariée.

Marie de Lorraine Abbesse de S. Pierre de Rheims.

Ieanne de Lorraine Abbesse de Ioüarre & Prieure de Proüille.

Princes & Princesses de la maison de Mayenne.

XII. CHarles de Lorraine, second fils de François de Lorraine, Duc de Guyse, & d'Anne d'Est de Ferrare, a esté Marquis, puis Duc de Mayenne, Pair & grand Chambellan : il eut de Henriette de Sauoye sa femme, fille d'Honoré de Sauoye, Marquis de Villars, Admiral de France, deux fils & deux filles, sçauoir,

Henry de Lorraine, Duc de Mayenne & d'Aiguillon, Pair & grand Chambellan de France, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en l'Isle de France, puis en Guyenne: il espousa Henriette de Gonsagues, fille puisnée de Louis de Gonsagues Duc de Neuers, & d'Henriette de Cleues, laquelle deceda en couche d'vn fils qui mourut incontinent apres. Ce genereux Prince apres auoir demeuré plusieurs années veuf, pendant lesquelles il a fait paroistre son courage, & s'est fait renommer pour sa bonté & magnanimité, iusques à tant qu'il fut mal-heureusement tué deuant Montauban au mois de Septembre 1621.

Charles Emanüel de Lorraine Comte de Sommeriue, mort en Italie, sans auoir esté marié.

Catherine de Lorraine, fille aisnée de Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, espousa Charles de Gonsagues, Duc de Niuernois & de Rethelois, Prince de Mantoüe, Pair de France, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy ès Prouinces de Champagne & de Brie, qui en a eu six enfans, trois fils & trois filles, sçauoir,

François de Gonsagues Duc de Rethelois, ieune Prince, decedé au mois de Septembre 1622.

Charles de Gonsagues de Cleues, Prince de Porcian, & Duc de Rethelois, apres le deceds de son aisné Duc de Mantoüe, est decedé à Mantoüe, qui auoit espousé la Duchesse de Mantoüe, de laquelle il a eu vn fils à present Duc de Mantoüe.

Ferdinand de Gonsagues & de Cleues, & Duc de Mayenne, aussi mort.

N. de Gonsagues & de Cleues.

Digitized by Google

Anne de Gonsagues de Cleues.

N. de Gonsagues de Cleues.

Renée de Lorraine, fille puisnée de Charles de Lorraine Duc de Mayenne, femme du Comte de saincte Floure Mario, fils aisné du Duc de Sforce en Italie, duquel elle a eu vn fils.

Princes & Princesses de la maison d'Aumale.

XIII. CLaude de Lorraine 3. fils du Duc de Guyse & d'Antoinette de Bourbon, a esté Duc d'Aumale, Pair de France, Gouuerneur pour le Roy au Duché de Bourgongne; fut tué deuant la Rochelle l'an 1573. & a eu de ses espouses Louise de Brezé, fille de Louis de Brezé grand Seneschal de Normandie, Seigneur d'Anet, & de Diane de Poictiers, Duchesse de Valentinois, fille de Iean de Poictiers Seigneur de S. Vallier, trois fils & trois filles, sçauoir,

Charles de Lorraine Duc d'Aumale Pair de France, mort en Flandre, lequel a eu deux fils & deux filles de Marie de Lorraine sa cousine, fille de René Marquis d'Elbeuf.

Charles de Lorraine, mort ieune.

Henry de Lorraine aussi.

Marguerite de Lorraine, laquelle n'a esté mariée.

Anne de Lorraine femme de Henry de Sauoye, Duc de Nemours, de Chartres & de Geneuois, decedé l'an 1638. duquel elle a eu deux fils, sçauoir,

François Paul de Sauoye, Prince des Geneuois, mort l'an 1641.

N. de Sauoye Duc d'Aumale, à present Duc de Nemours.

Henry de Lorraine, second fils de Claude de Lorraine Duc d'Aumale, & de Louise de Brezé, a esté Comte de S. Vallier, est mort ieune.

Claude de Lorraine, Cheualier de l'Ordre de S. Iean de Hierusalem, a esté le 3. fils de Claude de Lorraine Duc d'Aumale, & fut tué dans S. Denis, y estant entré par le sieur de Vic qui en estoit Gouuerneur.

Ieanne de Lorraine, ou selon les autres, Catherine a esté la troisiesme femme de Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont, duquel elle a eu,

Henry de Lorraine Comte de Chaligny, & Eric de Lorraine Euesque de Verdun: L'aisné a eu de sa femme Claude de Moüy, des fils & filles, entr'autres qu'on ne peut assez loüer, quoy que viuans.

Charles de Lorraine Euesque de Verdun, apres Eric de Lorraine son oncle, lequel a quitté cét Euesché pour se rendre de la Compagnie des Iesuites à Rome.

Henry de Lorraine Comte de Chaligny, & Marquis de Moüy.

François de Lorraine Euesque de Verdun, apres son frere Charles.

Diane de Lorraine, seconde fille de Claude de Lorraine Duc d'Aumale, a esté la premiere femme de François Duc de Luxembourg & de Pinay, Pair de France, duquel elle a eu Henry Duc de Luxembourg & de Pinay, Prince de Tingry, lequel a eu de Magdelaine de Montmorancy, fille de Guillaume de Montmorancy, Seigneur de Thoré, & d'Anne de Lalain, deux filles, l'vne mariée au sieur de Brantes, l'autre au ieune Duc de Vantadour, & Marie de Lorraine Abbesse de Chelles, Louise de Lorraine Abbesse de nostre-Dame de Soissons.

Princes & Princesses de la maison d'Elbeuf.

XXIV. RENé de Lorraine Marquis d'Elbeuf, septiesme fils de Claude de Lorraine Duc de Guyse, & d'Antoinette de Bourbon, épousa Louise de Rieux, fille de Claude Seigneur de Rieux, & de Madame Susanne de Bourbon, de la maison de Montpensier, d'où sont issuë vn fils & vne fille, sçauoir,

Marie de Lorraine, femme de Charles de Lorraine Duc d'Aumale son voisin.

Charles de Lorraine Duc d'Elbeuf, Pair de France, a eu pour femme Madame Marguerite Chabot, troisiesme fille de Leonor Chabot Comte de Charny, grand Escuyer de France, duquel mariage sont sortis deux fils & trois filles, sçauoir, Charles de Lorraine Duc & Pair de France, de laquelle il a eu deux fils & vne fille, sçauoir,

N. de Lorraine Comte de Harcourt.

N. de Lorraine Comte de l'Islebonne.

N. de Lorraine.

Henry de Lorraine, fils puisné de Charles premier du nom Duc d'Elbeuf, Comte de Brione, appellé Comte de Harcourt.

Digitized by Google

Claude Leonor de Lorraine, femme de Louis Gouffier Duc de Rauennois & Marquis de Boissy, dont elle a eu plusieurs enfans, desquels l'aisné porte la qualité de Marquis de Boissy ; Henriette & Françoise de Lorraine, Religieuses.

Marie de Lorraine, fille aisnée de Claude Duc de Guyse, & Antoinette de Bourbon, a esté mariée deux fois, en premieres nopces auec Louis d'Orleans premier du nom, Duc de Longueuille, duquel elle eut deux enfans, François d'Orleans III. du nom Duc de Longueuille, lequel mourut le 12. iour de Septembre 1551. âgé seulement de huict ans, estant sous la tutelle de son ayeul maternel Claude Duc de Guyse.

Louis d'Orleans né le 4. iour d'Aoust 1537. deux mois apres la mort de son pere, deceda ieune. Marie de Lorraine espousa en premieres nopces le Duc de Longueuille, puis en secondes nopces Iacques, sieur du nom, Roy d'Escosse, & eut de ce Prince deux fils qui moururent, & vne fille nommée Marie Stuard Reyne d'Escosse, laquelle espousa en premieres nopces François II. Roy de France, fils de François I. duquel elle n'eut enfans : & en secondes nopces espousa Henry fils du Comte de Lenox, duquel elle eut vn seul fils, sçauoir,

Iacques Roy de la grande Bretagne & d'Irlande, pere de Henry Prince de Galles decedé l'an 1612.

De Charles Duc d'Yorch, auiourd'huy Roy de la grande Bretagne, apres la mort de son pere, qui mourut au mois de Mars 1625. & au mois de May ensuiuant, ledit Roy Charles fils de Iacques VI. espousa Madame Henriette Marie de France, sœur de sa Majesté tres-Chrestienne.

Elizabeth, mariée à Federic Comte Palatin du Rhein, duquel elle a eu plusieurs enfans.

Princes & Princesses de la maison de Mercœur.

XV Nicolas de Lorraine Duc de Mercœur en Auuergne, & Comte de Vaudemont, fut second fils d'Antoine Duc de Lorraine & de Bar, a esté marié trois fois.

En premieres nopces à Marguerite d'Egmont, & en eut Henry, Catherine & Marie morts ieunes, & Louise de Lorraine, femme du Roy Henry III. Roy de France & de Pologne.

En secondes nopces il espousa Ieanne de Sauoye, fille de Philippes Duc de Nemours, dont il eut trois fils & vne fille, sçauoir,

Philippes Emanuël de Lorraine Duc de Mercœur & de Ponthieure, qui espousa Marie de Luxembourg, fille de Sebastien de Luxembourg, Seigneur de Martigues; de leur mariage sont issus,

Philippes de Lorraine decedé ieune, Françoise de Lorraine Duchesse de Mercœur, qui a espousé Cesar Monsieur Duc de Vendosme, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en Bretagne, qui en a eu deux fils & vne fille, sçauoir, Louis de Vendosme Duc de Mercœur, François Pierre de Martigues, & Isabelle de Vendosme.

Charles de Lorraine second fils de Nicolas de Vaudemont de sa seconde femme, a esté Cardinal Euesque de Toul.

François de Lorraine Marquis de Chaussins, meurt sans auoir esté marié.

En troisiesmes nopces Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont, espousa Ieanne de Lorraine, fille de Claude Duc d'Aumale, de laquelle il eut Henry de Lorraine Comte de Chiligny, mort en Hongrie, laissant trois fils de sa femme Claude de Moüy, fille de Charles de Moüy.

ESTAT DV DVCHE DE LVXEMBOVRG.

SOMMAIRE.

I. Sa qualité.
II. De la fameuse forest des Ardennes.
III. Estenduë du Duché de Luxembourg.
IV. Ses riuieres, ses villes clauses & ses villages.
V. Son gouuernement est en la puissance des Prelats, de la noblesse & des Magistrats.
VI. La ville de Luxembourg & sa situation.
La Cour de Justice Souueraine de tout le pays y est.
Temps auquel Luxembourg fut erigé en Duché.
VII. Ses Princes & Ducs.

QVALITE'.

I. II. LE Duché de Luxembourg prend son nom de sa ville capitale, le pays est presque tout plein de montagnes & de forests épaisses, contenant dans ses limites la meilleure partie de la forest des Ardennes, d'où vient qu'vne partie du Duché se nomme Famine, & l'autre Ardenne: Famine est plus fertile en vins & fourment.

III. Ardenne est fort aspre & montagneuse: mais elle abonde en venaison de toute sorte, comme cerfs, sangliers, daims & autres especes de bestes fauues; & en telle quantité, qu'en cela elle surpasse tout autre pays.

FORCES.

IV. IL y a 20. villes clauses de murailles & de fossez, qui sont Luxembourg, Arlan, Rodemarchren, Thionuille, Grauemachren, Koninc, Kntachren, Beery, Virton, Echeanach, Vianden, Bastoigne, Malmedy, Neuf-Chasteau, Damvilliers, Marville, lt Roche en Ardenne, Durbuy, Sainct-Vit, Marche & Sleide. Il y a plusieurs autres villes, mais sans murailles, quantité de chasteaux, entr'autres ceux de Sainct Iean & de Manderscheide, qui ne cedent en rien à beaucoup de villes, tous deux portans tiltres de Comté, les villages sont en nombre de 1069. il y a sept Comtez, plusieurs Baronnies, & grande quantité de fiefs & Seigneuries.

GOVVERNEMENT.

V. LE gouuernement de la chose publique est sous la puissance des Prelats, de la noblesse & des Magistrats des villes.

Ptolomée en sa Cosmographie.
Guichardin en sa description des Pays-bas.

On croit que Luxembourg est la ville que Ptolomée appelle *Augusta Romanduorum*. Guichardin la nomme *Lucis Burgum*, ville de Soleil ou ville de lumiere, non sans cause, d'autant que toutes les places de ce pays, prennent leur nom des Dieux que les anciens adoroient, comme *Arlan*, comme qui diroit *Aralunæ* Autel de la lune, Iuoy à *Ioue* de Iupiter, *Marche* à *Marte* de Mars, &c.

VI. La ville de Luxembourg est située en vn lieu fort plaisant & recreatif, d'vn lieu defenduë des montagnes: de l'autre d'vne longue campagne tres-fertile: il y a vne tres-belle & magnifique Eglise dediée à sainct Nicolas, & vn Monastere de sainct François, en l'Eglise duquel se void le sepulchre de Iean de Luxembourg Roy de Boheme fils de l'Empereur Henry septiesme. En cette ville est la Cour ou siege de

Digitized by Google

Iuſtice Souueraine du tout le pays, au commencement ne portoit que le tiltre de Comté, cauſe pourquoy l'Empereur Henry VII. s'appelloit ſeulement Comte de Luxembourg : mais du temps de Vvenceſlas Roy des Romains & de Boheme, fils de Charles IV, de Luxembourg Empereur, elle fut erigée en Duché.

VII Pour ce qui eſt des Princes qui ont tenu ce Duché, il faut ſçauoir que l'Empereur Henry VIII. eſtant mort en Italie l'an 1613. ce Duché vint en la poſſeſſion de Vvenceſlas Roy de Boheme, frere de l'Empereur Charles IV. & apres ſa mort, les enfans de l'Empereur Charles, ſçauoir Vvenceſlas & Sigiſmond, luy ſuccederent en ce Duché, Vvenceſlas faiſant alliance auec Anthoine Duc de Brabant par le mariage de ſa fille Elizabeth audit Anthoine, il luy donna en dot ce Duché de Luxembourg, lequel Anthoine en la guerre qu'il eut contre les François, fut tué en vne bataille pres Teroüenne, laiſſant ſa femme veufue, laquelle voyant la mauuaiſe volonté de ceux du pays qui ſe vouloient rebeller contre elle, appella à ſon ſecours Sigiſmond Empereur ſon oncle paternel, pour defendre ſon doüaire, & fut remiſe en la poſſeſſion de ſon Duché par le Duc Bourgogne que l'Empereur luy enuoya. Apres la mort d'Elizabeth, Philippes de Bourgogne Duc de Brabant, ſe mit en poſſeſſion de ſon droict, & retint à ſoy le Duché de Luxembourg. Du depuis ſon fils Charles le Hardy, par accord fait auec Iſabelle, femme de Caſimir Roy de Pologne, & vnique heritiere de l'Empereur Sigiſmond, achepta par vne bonne ſomme de deniers, toutes les pretentions qu'Iſabelle pouuoit auoir ſur ce Duché, & par là il eſt demeuré en la poſſeſſion des Ducs de Bourgogne, & enfin vny à la Maiſon d'Auſtriche, qui l'occupe à preſent.

Digitized by Google

DISCOVRS DE

L'ESTAT DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

SOMMAIRE.

I. De la grandeur & estenduë de l'ancien Empire des Romains, son déclin & affoiblissement notable par les guerres ciuiles, par le transport du siege de Rome à Constantinople, en troisiesme lieu, par le partage qu'en fit l'Empereur Constantin à ses enfans, le diuisant en trois parties.

II. Diuision de l'Empire d'Orient & d'Occident, & quel en fut le partage au siecle de Charlemagne.

III. Description generale des Prouinces de l'Empire.

IV. Qualité d'Allemagne: sous quel climat elle est située, air fascheux, & son dur Hyuer, abondante en toute sorte de bleds & legumes; mines d'or, d'argent, cuiure, fer & plomb, fontaines & mines de sel, vignes, saffran, sapins, &c.

V. Remarque particuliere des choses que chaque Prouince d'Alemagne porte & produit, & premierement de l'Alsace, abondante en froment, vins & pasturages.

VI. Allemands pourquoy appellez anciennement Germains, n'ayans l'vsage de l'or, de l'argent, ny de l'espée. Quelles estoient leurs armes & façons de combattre.

VII. Election de leurs Rois, comment se faisoit auec celle des Chefs & Capitaines d'armées.

VIII. Femmes martiales d'Allemagne, & fort courageuses: leurs sacrifices d'hommes à Mercure, obseruation de nouuelle Lune en leurs entreprises, leurs assemblees en armes, leurs exercices hors le temps de la guerre, leurs assemblées en temps de paix, leurs habillemens, chasteté de leurs femmes, leurs banquets & festins, où se traictent les affaires de paix & de guerre, leur armée partagée en trois saisons, exercice de leur ieunesse aux armes.

IX. Remarque particuliere des mœurs de quelques peuples de Germanie.

X. Des Saxes diuisez en quatre Estats, addonnez à la Superstition des Idoles, au culte & adoration des arbres, fontaines & forests, de l'art de deuiner dont ils se seruoient.

XI. Façons de viure, & loix de Saaube ou Sueue.

XII. De ceux de Bauiere.

XIII. Allemans d'apresent diuisez en quatre Estats, & quels sont leurs mœurs en general, leurs façons de viure, d'habits & exercices.

XIV. Particularitez de chaque Prouince en leurs loix, & pour leur maniere de viure, vestemens & naturel de corps & d'esprit.

XV. Richesses d'Allemagne en mines d'argent, & autres metaux, fontaines & puits d'eaux sallées, trafics & ou-

Digitized by Google

urage de diuers arts, foires de Francfort, reuenus des villes & Princes seculiers.

674 XVI. Du reuenu de l'Empereur.

674 XVII. Quelles forces les Empereurs Charles cinquiesme, & Maximilian deuxiesme, ont tiré d'Allemagne, lors qu'ils ont armé contre le Turc.

675 XVIII. Nombre de soldats que l'Empire peut leuer.

675 XIX. De la caualerie & infanterie Allemande.

675 XX. Ses forces maritimes.

676 XXI. De deux choses qui manquent à l'Empire.

677 XXII. Quand & par qui l'Empire hereditaire a esté fait électif.

677 XXIII. Les trois membres de l'Empire, dont les sept Electeurs sont le premier.

677 XXIV. Du second membre des Grands & des Nobles.

680 XXV. Du troisiesme membre de l'Empire composé de villes franches.

XXVI. Des Conseils des Cercles, & à quoy instituez. 681

XXVII. De l'institution de la Chambre Imperiale de Spire. 681

XXVIII. Des charges & dignitez de l'Empire reduites au nombre de quatre. 681

XXIX. Quelles sont les seances aux Diettes, & de l'ordre gardé és Processions publiques. 682

XXX. Des trois Conseils qui se trouuent aux Diettes, & de quelles personnes sont composez. 682

XXXI. De la Religion diuerse des Allemands, du commencement & progrez de l'heresie Lutherienne, Zuuinglienne : & de l'Estat auquel elle est maintenant, & quelle Religion tiennent les sept Metropolitains. 683

XXXII. Liste & Catalogue des Empereurs d'Occident, leur vie, regne, & mort. 689

I L'Empire Romain, qui s'estendoit sous Trajan depuis la mer d'Espagne iusques par delà le Tygre, & de l'Ocean Atlantique iusques au golfe de Perse, & depuis le mont d'Atlas iusques à la forest Calcedoine touchoit la riuiere d'Elbis, & passoit la Danoüe; commença à decliner, premierement par le moyen des guerres ciuiles de Galbe, d'Othon & de Vitellius, au temps desquels l'armée qui estoit en la grande Bretagne, passa en terre ferme, & Hollande, & les pays voisins se reuolterent, & en peu de temps les frontieres estans despourueuës de gens de guerre, les Sarmates passerent la Denoüe, & les Alains les portes Caspies : les Persans acquirent de la puissance & de la reputation, & les Gots coururent la Misie & la Macedoine, & les François entrerent en Gaule.

Constantin remit apres l'Empire en son ancienne splendeur, pource qu'il esteignit les guerres domestiques, & les tyrans; brida les Barbares, & fit arrester & demeurer en repos les nations ennemies du nom Romain. Toutefois il fit deux choses qui affoiblirent en partie cette Monarchie.

L'vne fut qu'il transporta le siege de l'Empire de Rome à Constantinople, au moyen dequoy il desnua la ville de Rome, & affoiblit l'Empire; pource que c'est chose toute claire, que de mesme que les plantes transportées en des terres fort differentes de climat & de qualité, retiennent bien peu de leur vertu naturelle; aussi les choses humaines, & particulierement les Seigneuries, perdent beaucoup de leurs forces auec les grands changemens.

Ce fut le suiet qui conuia le Senat Romain à ne consentir iamais que le peuple laissast la ville de Rome pour celle des Veiens, qui estoit beaucoup plus belle & plus commode, principalement apres que Rome eust esté ruinée par les Gaulois.

L'autre chose fut, qu'il diuisa l'Empire en trois parties, pour le distribuer à ses enfans : ce qui aduint l'an de grace trois cens quarente & vn, tellement que d'vn grand & puissant Estat, il en fit presque trois auec vne remarquable diminution de l'authorité & des forces; & ses fils estans venus à s'entrefaire la guerre, se consumerent tellement l'vn l'autre, que l'Empire en demeura presque comme vn corps priué de sang,

& combien qu'il se reünit quelquefois sous vn Prince, toutefois il fut deslors si facile à se laisser emporter aux diuisions, qu'on le vit bien souuent partagé en deux : si bien que l'Orient eut vn Empereur, & l'Occident vn autre, iusques à tant que Odoacre Roy des Herules, estant venu en Italie auec vne grande armée, contraignit Auguste de quitter par desespoir l'Empire d'Occident, pource que les Huns auoient desia passé le Danube.

Alaric Roy des Vandales auoit pris Rome, & les mesmes Vandales auoient occupé premierement l'Andalusie, puis l'Afrique; & les Alains le Portugal, les Gots la plus grande partie de l'Espagne; les Anglois, la grande Bretagne; les Bourguignons, la Prouence, les François la Gaule, & les Huns la Pannonie, auiourd'huy Hongrie. L'Empereur Iustinian soustint vn peu cét Estat, veu que par le moyen de ses Capitaines, il chassa les Vandales d'Afrique, & les Gots d'Italie l'an cinq cens cinquante-six : mais cela dura bien peu, pource qu'en l'année 613. les armes & la secte de Mahomet, commencerent à trauailler tous les deux Empires, qui demeurent en peu de temps oppressez par les Sarrasins, lors qu'ils se rendirent presque entierement maistres d'vn costé de la Syrie, de l'Egypte & de l'Archipelague, & de l'autre de l'Afrique, de la Sicile & de l'Espagne; qu'en l'an sept cens trente-cinq, ils se saisirent encore de Narbonne, d'Auignon, de Tholose & des pays voisins.

II De sorte que peu à peu, l'Empire d'Occident fut ruiné tout à fait, & celuy du Leuant demeura si foible, que la ville de Constantinople peust à grande peine se defendre contre les Mahometans, tant s'en falloit qu'elle peust donner secours à ceux du Ponant. Ce que Leon III. ayant bien consideré (outre que les Empereurs Grecs fomentoient l'impieté & les heresies) resolut de donner l'Empire d'Occident au grand Charles Roy de France, ce qui aduint l'an de salut 800. L'Empire d Occident fut donc diuisé de celuy d'Orient, en telle sorte que les Grecs eurent pour leur part depuis Naples, & depuis Siponte en tirant vers le Leuant auec la Sicile; Beneuent reste aux Lombards, les Venitiens comme neutres, demeurerent libres, & le reste fut à Charles le grand, ou Charlemagne.

Blonde liu. 3. de la Rome triomphante. Blonde dit, que cette diuision fut premierement approuuée par l'Imperatrice Irene, puis confirmée par l'Empereur Nicephore.

On dit que par ce moyen le Pape Leon, transporta l'Empire aux Allemands, pource que Charles estoit Allemand de sang & d'origine, de mesme que tous les Francs qui vinrent en Gaule, estoient de Franconie prouince d'Allemagne.

L'Empire demeura donc par ce moyen diuisé en telle sorte, qu'il n'a iamais pû estre vny depuis, combien qu'Emanuel Comnene, ayant seul l'Empire, par la priuation de Federic premier, fit de grands offres au Pape Alexandre troisiesme : tellement que cette desvnion, commença par le transport du siege Imperial de Rome à Constantinople, & arriua à son comble en la creation de Charlemagne, qui demeura possesseur de ce qui luy auoit esté assigné par le Pape. Ce grand Monarque allant pour la deuxiesme fois à Rome, & s'y trouuant à la feste de Noel; le Pape luy dist, que puisque l'Empire Romain estoit tombé entre les mains d'vne femme, chose honteuse, il le coniuroit d'espouser la Couronne Imperiale, & eut peine de luy faire consentir, & ainsi il demeura Empereur d'Occident, qui a duré en la maison de France prés de cent ans.

Depuis l'Empire fut reduit à l'estroit, tellement qu'il n'auoit que l'Allemagne, & vne partie d'Italie, pource que le Pape iouyssoit paisiblement en Italie de beaucoup de pays, & les Venitiens qui estoient presqu'entre les deux Empires, viuoient auec vne liberté absoluë, auec tout leur Estat, sans dependre d'aucun, & les Royaumes de Naples & de Sicile, que les Normans auoient ostez aux Grecs, estoient deuenus fiefs de l'Eglise, premierement sous l'Antipape Clemét, puis sous Nicolas II. & ses successeurs, qui approuuerent en cela pour le bien public, ce que l'Antipape auoit fait, & la Lombardie, & la Toscane en partie, par la felonnie de Henry IV. & V. & de Federic I. & II. Empereurs à l'endroit des Papes, qui en partie, à cause de la mutine humeur des peuples, donnerent tousiours plus de peine, & de despense aux Empereurs, qu'elles ne leur en apporterent d'aide, ou de profit.

C'est pourquoy Rodolphe, non seulement ne se soucia d'aller en Italie (à cause que les aduersitez & les desastres de ses predecesseurs l'estonnoient) mais encore vendit la liberté aux peuples qui la voulurent achepter, à fort bon marché : car elle ne cousta pas plus de dix mille escus aux Luquois, ny plus de six mille aux Florentins.

Digitized by Google

Ainsi la force manquant en Italie à l'Empire auec la reputation, il ne luy resta presque autre chose que le nom, & les Vicomtes à Milan & quelques autres ailleurs, s'emparerent de tout ce qu'ils peurent, sans porter autre honneur à l'Empereur, que de luy demander l'inuestiture. Mesme François Sforce ayant conquis l'Estat de Milan auec les armes, ne se soucia d'en obtenir l'inuestiture, estimant qu'il se pourroit maintenir en possession de cét Estat par les mesmes moyens qu'il l'auoit acquis. Pour conclusion, l'Empire est auiourd'huy entierement reduit à l'Allemagne, & mesme en beaucoup de lieux, l'authorité de l'Empereur est comme aneantie. Mais pour venir à la descriptiõ, il faut parler en premier lieu generalemẽt de ce païs, dõt les cõfins sont en dispute.

III. Les plus anciens ont borné l'Allemagne de la riuiere du Rhein, du Danube, de la mer, du Don ou Tanais, & du Pont Euxin ou de la mer Majour.

Ceux qui sont venus apres, comme Strabon, Ptolomée, Pompone Mele, Pline & plusieurs autres, tant Grecs que Latins, l'enferment entre le Rhein & la Vistule.

Tacite dit que les Allemands sont plustost separez des Sarmates & des Daces, par vne mutuelle deffiance & par des montagnes, que par la Vistule. Tacite au l. 16. des mœurs des Allemands.

Or auiourd'huy l'on donne à l'Allemagne toutes les Prouinces dont les habitans vsent de la langue Allemande, si bien qu'elle cõtient au delà les limites de Ptolomée & du Danube, la Rhetie ou le païs des Grisons, la haute Pannonie & vne partie de l'Esclauonie iusques au pays de Trente. Les Allemands ont aussi occupé au delà du Rhein les villes de Constances-bourg, Strasbourg, Vvormes, Mayence, Confluence, Bonne, Cologne & beaucoup d'autres lieux iusques à la mer. On range aussi auiourd'huy les Suisses entre les Allemands, de mesme que les Pruissiens qui demeurent au delà de la Vistule Tellement que l'Allemagne s'estendroit au delà du Rhein iusqu'en Picardie & en Bourgongne du costé d'Occident ; & iusques aux Alpes du costé du Midy, contiendroit du costé du Leuant, la Prusse au delà de la Vistule, & seroit bornée de la mer du costé du Nord.

Mais laissant à part ce que i'ay dit ailleurs de la basse Allemagne, en parlant des Païs-bas, & aussi de la Suisse en parlant de la Republique des Suisses; & passant sous silence les Estats qui ne recognoissent pas l'Empereur, Ie commenceray par l'Alsace ou le pays d'Elsas, qui est aux frontieres de la Suisse. Cette Prouince est diuisée en haute & basse: la haute est vn Lantgrauiat, & contient la Suntgoye & la Prisgoye: toute cette contrée contient grand nombre de villes, de bourgs & de villages, & est habituée de tous costez. Ses principales villes sont Rubeaquum, qui fut bastie par les Romains, maintenant Rufach & Schlestat ou Selestad en la haute Alsace, Fribourg en Brigoye, & Argentine ou Strasbourg en la haute Alsace: ce lieu est fort au possible, & l'on y void vne tour admirable, veu qu'elle est haute de cinq cens septante quatre pas Geometriques.

Le pays de Vittemberg ou Virtemberg confine du Leuant & du Midy auec partie de la Suaube, du Nord auec la Franconie, du Couchant auec le Palatinat du Rhein. Le Neccar passe par le beau milieu de ce pays. Il y a en cette contrée force villes & chasteaux, outre vne infinité de villages. Sa capitale ville est Sturgarde, les autres villes principales sont Tubinge, où il y a Vniuersité, & Vvirtemberg qui communique son nom à toute la Prouince.

La Franconie, autrement France Orientale, & vulgairement Frankenland, a pour ses limites du Midy la Suaube & la Bauiere, du Couchant le Rhein, du Leuant la Boheme & le pays de Turinge, & du Nord le pays de Hessen, & la Turinge susmentionnée: ses principales villes sont Herbipolis, communement Vvirtzbourg, dont l'Euesque se nomme Duc de Franconie, non toutefois de tout le pays, mais de la plus grande partie: On y void apres Bamberg belle & bonne ville. Toute ceste Prouince obeït à cinq Princes, à sçauoir aux Euesques d'Vvirtzbourg, de Bamberg & de Mayence, ou Burgraue de Nuremberg, & au Comte Palatin du Rhein.

Assez pres de Franconie, pres de la riuiere du Rhein, on void la ville de Spire, où est la Chambre Imperiale, puis Vvormes qui est renommée à cause des Diettes & assemblées: apres cela Mayence, vulgairement Ments, dont l'Archeuesque est Electeur & grand Chancellier de l'Empire: ceste ville est forte, tant à cause de son assiette que de ses murailles & de son peuple: elle est assise sur le Rhein & sur le Mein. Francfort sur le Mein est renommé à cause des foires qui s'y tiennent deux fois toutes les années, & à raison aussi que c'est le lieu où l'Empereur est éleu.

La Sueue ou Suaube est la plus haute partie de toute l'Allemagne, elle est bornée du

Leuant de la Boheme, du Nord de la Franconie, du Couchāt de l'Alsace & de la riuiere du Rhein, & du Midy de Bauiere & des Alpes. La source du Danube est en ce païs qui fut autrefois vn Royaume, puis deuint Duché, & est maintenant sous diuers Princes, dont aucun ne porte le tiltre de Duc du pays : toutefois le Duc de VVirtemberg en tient la meilleure partie. Ses principales villes sont Auspurg ou Ausbourg assise sur la riuiere de Lech, & aussi riche qu'aucune autre qui soit en Allemagne. Vlme sur le Danube, qui n'est pas du tout si grande, & est toutefois fort riche & marchande, & Norlinge assise en vne belle plaine, ayant trois milles de tour. Il y a encores beaucoup d'autres villes Imperiales qui se nomment Franches.

L'Empereur qui regne auiourd'huy possede aussi le Royaume de Boheme communement Behain, qui est dans les limites de l'Allemagne: ce Royaume a pour ses confins du Leuant la Morauie, & vne partie de la Silesie, du Midy l'Austriche & Bauiere, du Couchant le pays de Nuremberg, & du Nord la Saxe & la Misnie : la forest Hercinie l'enuironne de tous costez : il est de forme ronde, & l'on passe son diametre en trois iours de chemin, les autres disent qu'il a de longueur 36. lieuës de Boheme, les riuieres qui passent par ce Royaume sont l'Albie, que les Bohemes nomment Labe, Multauie communement Vltauuc, & en Allemand VVolda; & outre ce, l'Egre, Sassage, Giserc, Misc & Vatto, qui se dégorgent dans le Labe. Prague autrefois Bubien & Marobade, est sa capitale ville, & en contient trois, c'est à sçauoir la vieille Prague, la nouuelle & la petite, qui est separée des deux autres par la riuiere d'Vltame.

La Morauie jadis Marcomauie, vulgairement Merheren, tire son nom de la riuiere de Morane : elle est separée de la Hongrie & de la Pologne du Leuant, de la Boheme du Couchant & de la Silesie du Nord par des montagnes, des forests & des riuieres, mais elle est pleine du costé de l'Austriche qui la confine du Midy. Ses riuieres sont la Morauc, la Noere, la Suitte, Trayze, Igle, Haue & Suatte. Il y a en la Morauie deux Comtez auec quelques autres Seigneuries: sa principale ville est Olmuts, que les Bohemes nomment Holomats; celle qui la suit se nomme Prunne, en Allemand Brin, & en Bohemois Brno.

Bauiere, communement Bayern, contient la contrée que tenoient jadis les Narisses, que l'on nomme auiourd'huy Nardaoüu, & est separée des autres par le Danube, & pareillement elle embrasse le pays des Noriciens, & les Vindeliques communement Licatiens ou Lechrains. Ce pays est borné du Nord de la Franconie, du Couchant de la Suaube, du Midy des Alpes, & du Leuant de l'Austriche & de la Boheme. Il y a deux Bauieres, à sçauoir la haute & la basse, la haute est deçà du Danube & du costé des Alpes & du Midy. Ses principales villes sont Munoch, vulgairement Munchen, sur le bord de l'Iser; c'est la demeure du Duc. Ingolstad est vne belle ville où il y a vne fameuse Vniuersité; Fressing ville Episcopale, & generalement en tout le païs il y a 34. villes assez bonnes. La basse Bauiere au delà du Danube, contient 34. villes, 46. Bourgs, & plusieurs chasteaux & villages: cette partie s'appelle Nortgoye, sa ville capitale est Noremberg, qui a huict milles de circuit, contient beaucoup de beaux & superbes bastimens, & est ceinte de deux murailles: les autres villes principales sont Ratisbonne, vulgairement Regenspurg, jadis *Augusta Tyberia*, & auparauant *Artobriga*, assise sur le Danube; Passauu ville Episcopale sur l'embouchure de la riuiere d'In, qui se décharge dans le Danube : Lanshut sur l'Iser, & Saltzbourg ville Archiepiscopale sur la riuiere de Saltz.

L'Austriche communement Oestrreich ou Austorlich, ou bien Osterland, c'est à dire terre Orientale, s'appelloit jadis la haute Pannonie : elle a pour ses confins du Leuant la Hongrie, du Sud les monts de Stirie, qui s'estendent depuis les Alpes iusques en Hongrie, & au delà : du Ponant la Bauiere, du Nord la riuiere de Teye & la Morauie, les riuieres d'Austriche sont le Danube qui passe par le milieu du pays l'Onase, le Traune, l'Erlaf, le Traisie, l'Ipsie, la Melice, la Marchie, la Teye & la Leytce. L'Austriche est vne Archiduché, dont la capitale ville est Vienne, jadis *Flauiana*, ou *Iuliobona*, qui est belle, riche & fort peuplée, & a vne belle Vniuersité. C'est auiourd'huy la Cour & le sejour Imperial de l'Empereur.

La Comté de Tirol est assise entre le Thesin & l'Oen, ou l'In & les Alpes, & a tiré son nom de la petite ville de Tirol. Ce païs fut jadis vne partie de la Rhetie : ses confins sont, du Nord la Bauiere, du Midy la Lombardie, du Leuant la Marche Treuisane & le Friulli, & du Couchant le pays de Suisse : Ses principales villes sont Insprug, demeure du Seigneur de la Prouince, qui est auiourd'huy l'Archiduc Leopold frere

Digitized by Google

vnique de l'Empereur: c'est le lieu où est la Châbre & le Parlement des pays d'Austriche, puis Brixen sur l'Ise, & apres Trente, ville renommée à cause du Concile qui s'y tint l'an 1546. sous Paul III. Il y a vn fort beau chasteau: on y void aussi la ville de Maron sur le Thesin, & celle de Balzamo, & encore la Trase.

La Styrie jadis *Valeria*, & communément Steimarck, est vn petit pays qui confine le Nord auec l'Austriche, du Couchant auec la Corinthie, du Midy auec la Croace & l'Esclauonie, & du Leuant auec la Hongrie: elle fut erigée en Duché par l'Empereur Federic Barberousse. Il y a plusieurs Comtez en ce pays, & entr'autres celuy de Vvaraidin sur le Dravv, & celuy de Lebnan sur la Mure. Ses principales villes sont Celie ou Cilte, Fruch & Greczie, auec vn tres-fort chasteau qui regarde l'Austriche, & pareillement la ville de Sepian.

La Carinthie, communément Kaerndten, confine du Couchant & du Midy auec le Friuli & la Carniole, du Leuant & du Nord auec la Styrie: ses meilleures villes sont Vvolτkmarch & Villac, toutes deux sur le Drauu, Marchburg: Clagens fut jadis *Claudia*, ville bien fortifiée; mais S. Vite est la capitale de la Prouince.

Il y a deux Carnioles, l'vne qu'on nomme Seiche, & vulgairement Vnderkrain, les Princes d'Austriche y possedent plusieurs villes, & entr'autres Gotice assise sur le bord de la riuiere du Sonte, l'autre Carniole se nomme Oderkrein, & est assise entre les montagnes Noriques & pierreuses, sa principale ville est Lubiane, que les Allemands appellent Laubach.

Le pays d'Vvestphalie est pris par quelques-vns pour la vraye & ancienne Saxe, ses limites sont du Leuant la riuiere de Viser, du Nord la Frise & le pays d'Vtrech, du Couchant le Rhein, & du Midy les montagnes de Hessen, nommées Obnoboies par Ptolemée: ses principales villes sont Munster, Dusseldorp, Vestal, Oldembourg, Lipstad, Osnabourg, Minde & Henorde: vne bonne partie de ce pays obeyt à l'Euesque de Cologne, qui est assise sur le Rhein, & a double fossé, double muraille, quatre-vingts quatre tours, & dix-neuf Parroisses.

La Duché de Cleues est assise deçà & delà le Rhein, entre Cologne & le Pays-bas d'Vtrech: la Seigneurie de Rauenstein est iointe à la Duché de Cleues; ses meilleures villes sont Cleues, qui fut ruinée l'an 1624. par le Prince d'Orange, Vvesel place sur le Rhein prise par l'Espagnol, Reez sur le Rhein, Ringelbourg, Kermendonck, Duysbourg & quelques autres, qui sont encore entre ses mains.

Le pays de Iuilliers ou de Guelich, a pris son nom de sa capitale ville qui est forte, & qui auoit esté renduë aux Marquis de Brandebourg & Duc de Neubourg l'an 1610. mais du depuis l'an 1621. le deuxiesme Feurier elle fut remise entre les mains de l'Espagnol, qui a en cette sorte leué tout le different qui estoit entre les Princes pretendans la succession du feu Duc de Cleues & de Iuilliers, s'estant emparé des meilleures places desdits Duchez.

Puis vous auez le Diocese de Cologne, qui est de grande estenduë, duquel dépend l'Eueschê de Munster, & force villes en Vvestphalie.

Cologne fut bastie du temps de l'Empereur Auguste par les Vbiens, pour resister aux Sueues & Teuchteres; mais par apres Agrippa son gendre l'augmenta de beaucoup, il y mena vne colonie & trouppes de Bourgeois Romains, d'où elle a retenu le nom de Cologne, ou en Latin *Colonia Agrippina*.

Childeric Roy des François l'osta aux Romains l'an de grace quatre cens soixante & deux: puis au temps de l'Empereur Otthon elle fut remise entre les mains de l'Empire 487. ans apres Childeric, depuis lequel temps elle a esté tenuë entre les citez libres de l'Empire, qu'on appelle villes Imperiales, entre lesquelles elle a merité le premier rang és assemblées publiques de l'Empire.

L'an 1395. le Senat d'icelle erigea vne Vniuersité fort celebre auec l'authorité du Pape Vrbain.

Quant à l'Estat de sa Seigneurie, il est presque tout populaire, sauf qu'il y a encore quelques familles de l'ancienne noblesse, par lesquelles est administrée la dignité du Consulat, imitant en plusieurs choses la police de l'ancienne Republique de Rome.

Le Senat de Cologne s'est gouuerné fort sagement de tout temps, mais principalement durant les troubles de l'Empire pour le fait de la Religion, conseruant inuiolablement l'honneur de leurs armes, & l'inscription de leur grand seau, qui est telle, COLONIA FIDELIS ROMANÆ ECCLESIÆ FILIA, c'est à dire Cologne fidelle fille de l'Eglise de Rome.

Digitized by Google

Quant à l'Eglise de Cologne, elle est si noble & si ancienne, que ie ne sçay si apres celle de Rome, il y en a en tout l'Occident qui la surmonte en ancienneté & noblesse: car elle fut establie & fondée par S. Materne disciple de S. Pierre, l'an de grace nonante & six; & du depuis plusieurs Archeuesques de grande Sainctete & tres-graues l'ont gouuernée, & les Empereurs, Roys & Princes Chrestiens & Catholiques l'ont illustrée & annoblie de plusieurs richesses & ornemens.

En cette Eglise de Cologne est la Chasse des trois Roys qui vinrent d'Orient adorer nostre Sauueur nouuellement né en la Chreche de Bethleem.

En icelle aussi se voyent les reliques des sept freres Machabées & de leur mere, & encores celle de S. Gereon auec ses compagnons, de la legion des Thebées, le corps de S. Seuerin jadis Archeuesque de Cologne, celuy de S. Cunibert, & autres reliques de Saincts en grand nombre.

La ville de Cologne fut teinte & honorée du sang de saincte Vrsule, & des vnze milles Vierges ses compagnes.

Ceste Eglise a esté Episcopale depuis le temps de son fondateur iusques à celuy d'Agilolfe, enuiron l'an 743. auquel elle fut faite Archiepiscopale; & à la dignité de l'Archeuesque fut iointe 260. ans apres, celle d'Electeur; de sorte que l'Archeuesque de Cologne est demeuré iusques à present l'vn des sept Electeurs de l'Empire, ausquels appartient d'élire l'Empereur des Romains en Allemagne, laquelle dignité tient encore auiourd'huy Ferdinand de Bauiere Prince de Liege, Archeuesque de Cologne & Electeur de l'Empire, qui sied à present au siege Archiepiscopal.

Il est Seigneur de Cologne & y a toute puissance, & outre ce le Duché d'Vvestphalie fut donné aux Archeuesques de Cologne par l'Empereur Federic, en ayant dépoüillé le Duc Henry Leon: il y a en ce Duché deux Eueschez qui appartiennent audit Archeuesque de Cologne, sçauoir Munster & Paderbon, & depuis l'Euesché d'Albrestat luy a esté donnée & vnie à l'Archeuesché de Cologne par le Duc de Bauiere, frere dudit Ferdinand, Archeuesque depuis cette derniere guerre de la basse Saxe, l'an 125. en laquelle le Comte de Tilly son Lieutenant s'empara de la ville d'Alberstat, & de tout le Diocese.

L'Eglise de Cologne a esté de tout temps fort constante en la foy Catholique, sans se laisser ébranler aux vents des heresies; & n'est pas chose dont il se faut estonner, puis qu'elle a esté fondée par vn Disciple de S. Pierre, à qui nostre Seigneur dit, Pierre i'ay prié pour toy, afin que ta foyne defaille point, car ayant esté toutes les Eglises fondées des autres Apostres, ou du tout renuersées ou infectées de plusieurs erreurs, celle de Rome seule est demeurée nette & sans estre abbatuë.

Vn heretique Photinien qui auoit esté fait Euesque de Cologne par les Gots, la voulut infecter du venin de l'Arrianisme, mais il fut condamné, banny & chassé de son siege par le Pape Iule I. ayant esté conuoqué vn Concile des Euesques d'Allemagne à Cologne; ce qui arriua l'an de nostre Seigneur 356. apres lequel elle a eu de tres-bons Euesques & Pasteurs, iusques à ce que l'Archeuesque Herman d'Oüede tascha d'estendre de nostre temps l'heresie de Luther en son Diocese, ayant esté en sa ieunesse grand zelateur de la vraye Religion, & sur ses vieux iours il fut corrompu & ensorcelé par Buccer heretique: mais le Pape Paul troisiesme à qui appartenoit comme Souuerain Pasteur, de chasser le loup loin du bercail, & l'Empereur Charles cinquiesme, qui selon son deuoir deuoit mettre ordre que l'Estat n'encourust quelque danger ou dommage, luy osterent toute administration tant Ecclesiastique que seculiere; & chassans les Predicans Lutheriens qu'il auoit introduits, purgerent tout ce Diocese de toute sorte d'heresie.

Baronius Tome 2 de ses Annales de l'Eglise l'an 356. de Iesus-Christ.

Vis à vis de la cité de Cologne, sur le bord du Rhein qui regarde l'Orient, il y a vn bourg fort ancien & celebre jadis nommé *Diuitense munimentum*, comme il se void par vne inscription antique trouuée sur les lieux, que depuis on a appellé en Latin *Tuitium* & en Allemand *Teusch*: d'où fust Abbé Rupert.

Au temps passé, Constantin le Grand ayant fait vn pont de pierre sur le Rhein, fit bastir ce lieu pour y loger ses compagnies, qu'il y mit en garnison pour la garde des frontieres des Gaules, dont depuis il furent appellez les soldats de Teusch, desquels fait mention Ammian Marcellin liure 27. Du depuis, sçauoir cinq cens quarante ans apres, sainct Hebert estant Archeuesque de Cologne, le frere duquel qui estoit Comte de Rotemburg, ainsi que regnant vne grande cherté de viures, il eust fait assembler vn grand nombre de pauures mandians en vne grange, & les eust fait tous brû-

Digitized by Google

ler en ce lieu; pour ce forfaict ayant fait penitence, & s'en astant allé à Rome pour en reçeuoir absolution du Pape, il reçeut commandement de faire bastir vn Monastere pour satisfaction de ce delict. Et comme il fut de retour de Rome, se retira deuers son frere Sainct Herbert, & eux deux firent bastir ce tant celebre Monastere de Teusch, le fonderent, & donnerent de grands reuenus pour des Religieux de l'Ordre de S. Benoist. L'Empereur Othon III. approuua ceste entreprise si saincte. L'Eglise de de ce Monastere estoit fort magnifique, faicte de pierre de taille, couuerte de plomb & toute ronde: là furent mises plusieurs belles & sainctes reliques, comme le corps dudit S. Herbert & sa chasuble, dont il estoit vestu, lors qu'on l'enseuelit, encores entiere & nullement endommagée, faicte toute en rond, & non ouuerte, sinon qu'elle auoit trois troux, l'vn pour y passer la teste, & les deux autres pour les bras. Ammian Marcelin l'an 77. de ses histoires.

Il y auoit encores son baston Pastoral, & la ceinture de saincte Vrsule, auec plusieurs autres choses antiques & singulieres. Plusieurs grands personnages se sont faits renommer pour estre issus de ce Monastere, entr'autres Rupert grand Philosophe & Theologien, si cogneu en l'Eglise Catholique, qui a laissé tant d'escrits doctes & éloquens à la posterité, & qui florissoit l'an 1124. en ce Monastere.

Le pays ou Lantgrauiat de Hessen, confine du Leuant auec Turinge, du Midy auec la Franconie, du Couchant auec la Vuestphalie, & du Septentrion au Duché de Brunsuic, les pays de l'Euesque de Minde & d'autres Seigneurs: ses principales villes sont Maspurg, de laquelle a esté depossedé de Lantgraue Maurice, comme aussi de toute la Comté dudit Marspurg, par decret Imperial donné par l'Empereur en la derniere Diette de Ratisbonne, au profit du Lantgraue Louis Darmstat, qui en iouyt auiourd'huy & y a restably la belle & celebre Vniuersité qui auoit esté delaissée quelques années deuant. Par apres il y a en ce pays la ville de Cassel, seiour du Lantgraue Maurice decedé depuis quelques années, qui fut dépouillé de tout son pays par l'Empereur & le Duc de Bauiere; le General duquel Duc, le Comte de Tilly y faisoit tous les ans hyuerner ses armées à la grande incommodité & surcharge du pays: outre Cassel, il y a encores d'assez bonnes places, Bubac & Assfeld, il y a quelques Comtez sous ce Lantgrauiat, dont la principale est celle de Valdeck.

Le pays de Turinge a du Leuant la riuiere de Sal; du Nort la forest Hercinie, du Couchant la riuiere d'Vver, & du Midy la forest de Turinge, que l'on nomme Turingevvald. Ce pays est vn Lantgrauiat, qui n'a de longueur & de largeur que douze lieuës d'Allemagne, & toutefois il contient douze Comtez auec autant d'Abbayes, cent quarente-quatre citez & autant de bourgs ou petites villes, outre deux milles villages & deux cent cinquante Chasteaux. Sa capitale ville est Erdefurt assise sur la riuiere de Gere, & l'vne des plus grandes d'Allemagne; les autres meilleures villes sont Veymar sur l'Ilsan & Isenach sur la Nesse, où il y a vne bonne Vniuersité.

L'ancienne Saxe ou Sacten, comprenoit autrefois la Vuestphalie, l'ancienne Marche, Misnie, Lusace, Mansfel & quelques autres pays, veu qu'elle embrassoit tout ce qui estoit entre le Rhein & l'Elb, & la mer Germanique, & la riuiere de l'Eidore iusques en Hessen, & aux frontieres de Turinge. Tellement que Brunsuic estoit comme au milieu de ce pays. Mais maintenant on diuise la Saxe en haute & basse: La capitale ville de la haute, est Vuitemberg: quelques-vns mettent aussi Torge en ceste haute Saxe, mais il est plus à propos de la loger au pays de Misnie. La capitale ville de la basse Saxe, c'est Hall, assez pres de laquelle est la ville de Mansfeld, capitale d'vne Comté. Les Comtez de Louemburg, Meklemburg & Lunebourg, sont aussi sous le cercle de la basse Saxe, de mesme que les pays d'Holsace, Stormar & Ditmarsie. Au dessus de Saxe du costé du Nord, on void Magdebourg assis sus l'Elb, & fort d'assiette & de murailles, l'vne des grandes villes d'Allemagne, dont l'Archeuesque porte le nom de Primat d'Allemagne, combien que les Archeuesques de Mayence, de Treues & de Cologne, qui sont Electeurs, ne luy cedent nullement, non plus que l'Archeuesque de Saltzbourg: elle est remarquée pour auoir seruy de lieu propre aux Lutheriens centuriateurs, qui ont composé de centuries pernicieuses à l'Eglise, contre lesquelles le Cardinal Baronius a composé ses Annales de l'Eglise: aussi Dieu a permis que cette mal-heureuse s'est d'elle mesme ruinée; & le feu fut mis en plus de quarente mille maisons par ses habitans Lutheriens l'an 1639.

Le Marquisat de Brandebourg, est au Leuant de la nouuelle Saxe, & est diuisée en deux parties, c'est à sçauoir en la vieille Marche, arrousée par la riuiere de Sprée. La capitale ville de ceste vieille Marche, c'est Brandebourg, sur la riuiere de Hauel. Mais

Digitized by Google

la principale ville de la nouuelle Marche, c'est Franeford sur l'Odere. On y void aussi Berlin demeure du Marquis qui est vn des Electeurs de l'Empire, & doit estre mis entre les plus puissans Princes d'Allemagne, veu qu'outre ces deux Marches, il possede quelques villes & Comtez au pays de Lusace & de Slesie, & l'on tient que son Estat a de longueur, 60. lieuës d'Allemagne, où l'on compte 55. villes & 64. Bourgs Il est aussi heritier du Duché de Pomeranie, par la mort de son dernier Duc.

La Comté de Mansfeld est vne partie de la vieille Saxe, & a pour ses confins du Leuant la riuiere de Sal, auec l'Archeueſché de Magdebourg, & le Diocese de Mersebourg : du Midy la Turinge, du Couchant les Comtez de Sevvartembourg, de Stolberge & quelques autres Seigneuries voisines. Il y a sous ceste Comté quatre autres Comtez, sçauoir, Arnestat, Vvypre, Vvethin & Querufurt, outre le Palatinat de Saxe, & quelques autres principautez. Ses principales villes sont Mansfeld, assez pres de laquelle est Limbach, puis Eiszebem & Vvypre.

La Lusace assise entre l'Elb, Vodere, & les montagnes de Boheme, est diuisée en haute & basse, & toutes deux appartiennent au Duc de Saxe par engagement depuis l'an 1620.

Elle est arrosée de la riuiere de Nesse. Sa principale ville c'est Gorlitz, apres laquelle est Zittavv sur le Nesse.

La Silesie vulgairement ditte, Schleste, est bornée du Su de la Morauie & de la forest Hercinie, de l'Oüest de la Lusace, & d'vne partie de Boheme; du Nort & de l'Est de la Pologne. Sa longueur est 200. mille pas & sa largeur de 80. mille. Il y a en ce pais plusieurs Vniuersitez, sa ville capitale est Vratislauue vulguairement Preslaue, où il y a Euesché & Vniuersité. Vne autre de ses meilleures villes c'est Nisse, ou Nissée, qui est aussi Euesché. Il y a quinze Duchez en ceste Prouince, dont six ont esté partagées à trois anciennes familles, & les autres sont escheuës au Roy de Boheme.

Le pays de Misnie, communement Meyssen, a du Leuant la Lusace, du Midy la Boheme, du Nort la Marche ou le Marquisat, & la Saxe, & du Ponant la Turinge. Il y a en ceste Prouince beaucoup de Citez & de Chasteaux. Sa capitale ville c'est Misne, qui a vn Chasteau fort au possible : les autres principales sont Dresden, demeure du Prince de Saxe, Electeur de l'Empire ; & ces deux premieres sont sur l'Elbe, & Lipsie, où il y a vne bonne Vniuersité, & vn Arsenal des plus munis d'armes & canons de l'Europe. On y met aussi Torge, & quelques-vns mettent les deux dernieres en Saxe, confondans la Misnie auec le pays de Saxe.

La Duché & Euesché du Liege, a du Nort & de l'Oüest le Brabant, du Leuant la Meuse auec la Duché de Limbourg, & du Su, la Comté de Namur. Cest Euesché embrasse la Duché de Boüillon, le Marquisat de Franchemont, la Comté de Borchlon ou de Loot, & la Comté d'Hesbanie, dont la principale ville est Borkuuorm, outre plusieurs Baronnies & Abbayes : Il y a au reste 24. villes, outre celles du Diocese d'Vtrect, dont la principale est celle du Liege, assise en vne plaisante vallée & proche de la Meuse, des plus grandes & des plus peuplées d'Allemagne : l'Electeur de Cologne, Ferdinand, en est Prince.

L'Archeuesché de Treues vulgairement de Trier, est bornée du Nort de la Comté de Nassau, de la Duché de Monts & de l'Euesché de Cologne; du Leuant de la Ringonie & du pays de Hessen ; du Su, du pays d'Vvestrich, & de la Duché des deux Ponts, & du Couchant de la Duché de Luxembourg. Son Archeuesque & Electeur, fut pris auec la ville par l'Espagnol l'an 1636. & conduit à Vienne en Austriche, où il est comme prisonnier, & son Archeuesché & Electorat occupez par les Espagnols & Imperiaux.

Il y a en ce Diocese de Treues quatre Comtez, auec quelques Baronnies & autres Seigneuries.

Au reste la ville capitale du pays, c'est Treues, qui est vne des plus anciennes du monde. On y void aussi l'ancienne ville de Confluence ou Gobbuc.

La Holsace, vulgairement Hostelrd, a pour ses bornes du Leuant la riuiere de Thileni, du Couchant la Dithmarsie, du Midy l'Elb, & du Nord la riuiere d'Eidore, qui est de ce costé là, la limite de Dannemarch.

Il y a aussi en la Comté de Bourgogne Besançon, qui est ville Imperiale, & qui fut iadis nommée Chrisopolis. Le Doux passe par le milieu, presque par tout, & entoure la meilleure partie, mais ce fleuue n'arrose pas le costé de la porte par laquelle on va à Dole.

QVALITE.

QVALITE'.

4. L'Allemagne est sous le 6. 7. & 8. climat, entre le 47. & 55. degré de hauteur, & le vingt-quatre & quarante-six de longueur. Le plus grand iour d'Esté au parallele du costé du Su, est de 15. heures & demie: le costé du plus proche du Nort de 17 & vn quart.

Or combien que Corneille Tacite escriue, que l'air y est fascheux, & Seneque que l'hyuer y dure tousiours, toutesfois elle iouyt d'vn air assez doux & temperé, qui est vn peu froid, mais qui aide à la santé & à la force.

La terre y porte du froment, de l'orge, du seigle, du millet, de l'auoine, & toute sorte de bleds & de legume en abondance. Les champs sont fertils, & les prairies y produisent grande quantité d'herbe.

Il y a aussi en Allemagne plusieurs mines d'argent, de cuiure, de fer, de plomb, & d'autres metaux, & mesme il y a de l'or en quelques endroits.

Il y a aussi de fort bonnes fontaines & mines de sel.

Pline a dit qu'en l'ancienne Germanie on trouuoit du crystal, des onyces, des topaces, & autres pierreries.

Il y a aussi force beaux iardins & vergers, dont la veuë est merueilleusement agreable en Esté & en Automne.

On a tellement cultiué ce pays, qu'il y a mesme bien peu de reste de la forest Hercynie, combien qu'elle contint soixante iournées de chemin: & il n'y a que la forest noire, celle d'Othon & celle de boheme, dont on ne se sert que bien peu. Toutefois elles ne sont pas si espouuentables qu'au temps passé, ains sont pleines de villages & de Monasteres. Il est vray que les guerres dernieres ont reduit toute l'Allemagne en vn miserable estat, presque toute deserte de peuples, & de villages bruslez, les terres & les champs en friche, & les villes presque vuides d habitans.

Il y a aussi grande quantité de vignes, principalement vis à vis de la Forest noire, du long du Rhein; de mesme que du long du riuage du Neccar & du Mein. Mais du costé qu'elle confine auec la haute Pannonie, non seulement elle porte d'excellent vin, mais encore du saffran qui est bon au possible.

On y void aussi grande quantité d'arbres qui portent fruits, mais elle est moins fertile du costé qu'elle s'estend vers la mer & la Vistule; & toutefois elle porte en ces lieux-là du froment en abondance.

Au reste, la haute Allemagne a peu de marescages & de montagnes fascheuses, veu que celles qui y sont, se trouuent fort fertiles, & mesme les Alpes dont le sommet est tousiours couuert de neiges, ont à leur pied de tres-bons pasturages.

Les montagnes de la Forest noire, portent ces forts sapins, dont l'on tire grande quantité de poix; & mesme les bornes de ses montagnes produisent de fort bons vins. Cette Prouince ne nourrit point de vers à soye, & ne produit nuls oliuiers.

V Mais venons aux particularitez de chaque Prouince, apres auoir consideré generalement toute l'Allemagne.

L'Alsace produit du froment en abondance, & principalement en la plaine, où il y a aussi de tres-bons fruicts.

Les montagnes & les collines portent de bons vins, & les pasturages sont aussi extremément bons aux montagnes & aux vallées.

Le terroir de Vvitemberg est en partie aspre, & ne peut produire du vin, mais a d'excellens pasturages, & en partie est pierreux, & plein de sable, mais propre à porter des fruicts: & il est aussi en partie champestre, & plus propre à l'agriculture. Il y a aussi des riuieres peuplées de poisson, de mesme que des lacs & des estangs.

La Franconie est en partie plaine, & en partie est bossée de quelques collines. Et quoy que son terroir ne soit pas gras en quelques endroits, ains plein de sable; toutefois il porte assez de froment & de legumes, comme aussi des oignons, & des raues plus grandes qu'aucune autre Prouince, de mesme que des choux pommez.

Le païs est aussi couuert d'arbres fruictiers, & il y a pareillement force prairies, qui nourrissent grande quantité de bestail de toutes sortes: & en plusieurs lieux on void de fort bonnes vignes, principalement pres de Vvirtzbourg.

Il y a plusieurs forests où l'on trouue force chasse. Pres de Bamberg on trouue grande quantité de reglisse.

La Suaube est partie plaine, & partie montueuse, mais elle est fertile & bien cultiuée par tout, sinon aux lieux où il y a des lacs, des forests ou des montagnes.

Il y a grande quantité de chasse & force gibier, du froment en abondance, & grand nombre de bestail.

On void aussi force riuieres qui viennent de tous costez se ietter dedans le Rhein. Tout le païs est au reste bien sain, & l'on trouue aux montagnes & à l'entour, du fer, de l'argent, & d'autres metaux.

La Boheme abonde en orge & en froment, mais elle manque d'oliuiers, & a fort peu de vignes, qui ne produisent mesme gueres, à cause du vent du Nort, auquel elle est entierement exposée, qui laisse fort rarement meurir le raisin.

Elle produit force saffran, dont la couleur, le suc, & l'odeur est fort agreable. Elle abonde tellement en argent qu'on ne void presque rien que de l'argent aux veines qu'on y trouue; toutesfois la guerre qui s'y est passée depuis vingt ans, est cause que ce Royaume est presque desert, pource que la pluspart des bourgs & villages sont ruinez & bruslez par les soldats.

Ses mines sont au terroir de Cronlauv, & pareillement en ceux de Budvvits, & Kuttemberg.

On tire aussi de tres-bon or de quelques terroirs, & on y trouue aussi de l'estain, du plomb, du cuiure & du fer, dont ce païs abonde. Mais il y a principalement de fort bonnes mines de fer pres de la ville de Beram. On y trouue aussi des escarboucles, & des amethistes.

La Morauie a la plus part de son terroir gras, & par consequent propre à porter des bleds; & les collines y sont pareillement propres pour la vigne, dont cette terre n'est pas ennemie comme celle de Boheme. Tout y est cultiué, & si remply de gens qui s'addonnent à trauailler en la terre, qu'on n'y a presque laissé aucun lieu pour faire paistre le bestail.

Iean Dubrauen escrit qu'on trouue de l'encens & de la myrrhe, non qui tombe de quelque arbre, mais qui est tirée de la terre, & l'on en trouue seulement en vn lieu, qu'on nomme Gradisque.

Iean Dubrauen en son histoire de Rome.

Le haut païs de Bauiere est presque tout plein de montagnes & de forests, arrosé de lacs & de riuieres rapides, & pour cette cause propre au pasturage, & porte des arbres fruictiers qui produisent du fruict en abondance. Mais aux lieux de campagne, elle porte assez de froment.

La basse abonde en froment, bestail, poissons, oyseaux, bestes sauuages, & autres choses necessaires à la vie humaine.

Ce païs aussi nourrit grand nombre de porcs par le moyen de ses glands & de ses pommes sauuages.

Il y a aussi en ce païs force fontaines de sel, mais il a pour la plus part faute de vin. On y trouue aussi grande quantité de cuyure & de fer.

Le païs d'Austriche est plein, & exposé aux vents du Nord. Il produit assez de froment, de vin & d'autres fruicts. L'air y est fort sain. On y trouue de l'argent en abondance.

Quant à la Comté de Tirol, elle abonde en mines d'argent, d'airain & de leton. Les montagnes de cette contrée sont fort hautes, tousiours couuertes de neiges, & abondent en bestes sauuages.

Pour le regard de la Styrie, c'est vn païs montueux, excepté du costé du Leuant, où l'on void de belles plaines.

Il y a de belles mines de fer & d'argent.

La Carinthie a des vallées & des collines qui produisent force bled. Il y a aussi grand nombre de lacs & de riuieres.

La Vvestphalie est plus propre à nourrir le bestail, qu'à porter du bled. Il y a des forests en quelques endroits.

Le terroir est mal propre pour la vigne, mais il y vient diuers fruicts, comme des pommes, des noix, & des glands, dont ils nourrissent grande quantité de porcs. Il y a aussi force metaux au terroir de Cologne.

La Duché de Cleues iouyt d'vn air doux & temperé, & son terroir produit du froment en assez grande quantité. Il y a de bons pasturages, & assez bon nombre de riuieres qui l'arrosent.

Quant au païs de Iulliers, il produit du froment en abondance, & vne herbe de laquelle les teinturiers vsent. Il a plusieurs animaux domestiques, principalement de fort bons cheuaux.

Le païs de Hessen porte en abondance toutes choses necessaires à la vie de l'homme, fors du vin, dont toutefois il n'est entierement dépourueu, veu que aupres du Rhein il en produit. Il y a du bestail en grand nombre.

Digitized by Google

Le terroir de VValdech particulierement porte beaucoup de bled & de vin, est arrousé de plusieurs riuieres, & riche d'vne grande quantité de mines, d'où l'on tire de l'or, de l'argent, du cuiure, du vif argent, du fer, du plomb, du sel & de l'alun.

La Turinge produit du bled en assez grande quantité, & vne herbe que les Latins nomment Isatide, & nous de la Guesde, qui sert aux teintures.

En Saxe, on trouue grande quantité de metaux, & l'on y void plusieurs belles riuieres qui portent du poisson à foison, & outre ce de grandes commoditez aux habitans.

En la Comté de Mansfeld on trouue force metaux, & des cailloux aisez à briser, qui estans eschauffez rendent du cuiure auec vne assez grande quantité d'argent. Il y a aussi en ce pays vn lac salé, dans lequel si les pescheurs iettent leurs filez trop auant, ils se bruslent de mesme que s'ils estoient mis au feu.

La Lusace porte du froment, & d'autre sorte de bleds en abondance : de mesme que la Silesie, qui a aussi grand nombre de reseruoirs à poisson.

La Misnie produit aussi quantité de froment, de vin, de miel, & nourrit force bestail. On trouue aussi en ce pays des mines d'or.

Le pays du Liege est beau & fertil au possible, & a plusieurs belles riuieres pleines de poisson, & pareillement de belles forests, où l'on trouue force bestes sauuages, comme aussi des montagnes & des vallées, qui portent quantité de vins & de fruicts. Il y a aussi des mines de fer & de charbons, qu'ils nomment Lilanthraces.

On y trouue semblablement beaucoup de salpestre & de fort bonnes eaux de Spa, & propres à guerir diuerses maladies, entre lesquelles est celle de Tongres, dont Pline & quelques autres font mention.

Quant aux pays de Treues, il est inegal, veu qu'en quelques endroits il a des montagnes aspres & steriles, & ne porte que de l'auoine, & en quelques autres il a des montagnes verdoyantes & fertiles, & qui produisent principalement du vin. Il porte encore beaucoup plus du costé du Rhin & de la Moselle.

Au reste, cette contrée est arrosée presque par tout de riuieres, de torrens, & de petits ruisseaux qui viennent à se mesler auec la Moselle, & de là se deschargent dans le Rhin.

Cette grande quantité d'eaux fait que les habitans sont pourueus abondamment de poisson.

Les forests de cette contrée sont pleines de sauuagines : il y a en ce pays deux lacs d'vne profondeur admirable, à sçauoir celuy d'Vlme, & celuy de Laiche, au dernier desquels on trouue des pierreries vertes, iaunes & rouges, qui ne sont guiere moins belles que les esmeraudes, les hyacinthes & les rubis.

Il y a aussi par tout ce pays forces mines d'airain, de plomb, d'argent & de fer, & pareillement des eaux propres & salutaires aux malades.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Allemans nommez autrefois Germains, à cause de leur force, selon quelques-vns, pource que ce mot Germain, signifie tout masle & tout robuste, & selon Strabon, pource qu'ils imitoient les façons de faire des Gaulois, & estoient comme semblables à eux en naturel & en grandeur de corps, & couleur de visage ; si bien que les Romains leur donnerent ce nom de Germains, comme s'ils eussent reconneus pour freres les Gaulois, à cause que le Latin appelle Germains ceux qui sont freres & sortis d'vn mesme ventre : les Allemans, dis-ie, ont de tout temps esté tenus pour vaillans & courageux au possible.

Auant qu'entrer en bataille ils chantoient vn Hymne en l'honneur d'Hercule, lequel ils disoient auoir esté quelquefois en leur pays, & vsoient de nombres & mesures, quoy que sans aucune proportion en leur chant, qui estoit inuenté pour estonner les ennemis.

Ils estoient soudains, & marchoient auec vne grande precipitation en leurs affaires. Ils estoient mal propres au trauail, & ne pouuoient endurer long-temps les incommoditez qu'apporte la guerre, principalement la soif & la chaleur.

Ils n'auoient iadis aucun vsage d'or & d'argent, & faisoient aussi peu d'estat de la vaisselle d'argent qu'on donnoit à leurs Capitaines, ou dont on faisoit present à leurs Princes, que si c'eust esté de la terre : l'or & l'argent a esté cogneu & estimé par eux, seulement à cause des trafics & des commerces.

Il y en auoit peu iadis entr'eux qui vsassent d'espée, ains plustost ils auoient de longs

bastons & espieux, ou piques , auec vn peu de fer au bout , armes propres pour combat-
tre l'ennemy , soit qu'il fallust l'attaquer de loin, soit qu'il fust besoin de venir aux mains:
les hommes de cheual portoient des lances & des escus , & ceux de pied lançoient plu-
sieurs traits , entrans au combat , ou bien ils combattoient nuds , ou bien ils vsoient
d'vn hocqueton court, & n'y auoit nulle diuersité d'habits qui distinguast les com-
pagnies , & seulement ils peignoient leurs escus diuersement , afin de s'entreco-
gnoistre.

Il y en auoit peu qui vsassent de corcelet, ny corps de cuirasse , & peu qui armassent leur
teste de morion , bourguignotte , ou salade. Ils n'auoient grand soin de la beauté & vitesse
de leurs cheuaux , ny de les faire volter en rond , & se contentoient de leur apprendre à
passer vne carriere bien droite.

Celuy qui perdoit son escu au combat , estoit tellement hay & detesté , qu'il n'estoit re-
ceu , ny aux sacrifices, ny aux conseils & assemblées publiques ; ce qui causoit que plusieurs
ne voulans suruiure à cette honte, auançoient leur mort auec vne corde.

VII Leur Roy estoit choisi du corps des nobles , & n'auoit puissance de faire cour à sa fan-
taisie, ny vser de toutes choses à son plaisir absolument.

Ils élisoient pour leurs chefs d'armées, ceux qui surpassoient les autres en vertu, & qui
sçauoient mieux effectuer que commander. Il n'estoit permis à aucun de battre ou de faire
mourir les autres, fors au seul Prestre, afin qu'on creust que c'estoit Dieu seul qui chastioit
les forfaits.

Ils portoient ordinairement en guerre quelques tableaux qui representoient leurs
Dieux , & pour cét effect les tiroient des temples bastis aux forests. Lors qu'ils alloient à
la guerre , ils vouloient que leurs plus proches , & les choses qui leur estoient plus cheres,
ne s'esloignassent guiere d'eux, afin qu'en presence de leurs amis , ou ils vainquissent glo-
rieusement, ou ils mourussent auec honneur & loüange.

VIII Quand ils estoient blessez, ils se retiroient vers leurs meres & leurs femmes , qui n'e-
stoient pas si delicates qu'elles ne comptassent les playes , ne les visitassent, & n'apprestas-
sent à manger aux soldats, en les incitant à bien combattre.

Aussi on trouue par escrit , que les Germains estans presque défaits , ont rembarré bien
souuent leurs ennemis , à l'incitation de leurs femmes , à l'esprit desquelles ils donnoient
quelque preuoyance & saincteté : à raison dequoy ils ne rejettoient point leurs conseils, &
ne mesprisoient leurs aduis en leurs assemblées.

Ils auoient certains iours ausquels ils immoloient des hommes à Mercure, mais ils
n'offroient que des bestes à Mars & à Hercule. Ils vsoient aussi de sort & d'augures. Aux
choses de peu d'importance, la resolution des affaires dependoit des chefs des Citez : mais
aux faits de consequence , il falloit que tout le corps de la ville fust assemblé pour en deter-
miner.

Ils ne commençoient aucunes entreprises que durant la nouuelle Lune , ou lors qu'elle
estoit pleine , & ne comptoient pas les iours , mais faisoient leur denombrement par les
nuicts.

Lors qu'ils venoient aux assemblées , ils estoient armez ; & s'ils vouloient monstrer
qu'ils s'accordoient à l'aduis de quelques-vns , ils ne faisoient que bransler leurs picques;
qui estoit le plus honorable signe de leur approbation ; mais si la chose leur desplaisoit , ils
le signifioient par vn grand murmure.

Ceux qui s'enfuyoient de la guerre , ou qui trahissoient leurs amis , estoient pendus au
premier arbre qu'on trouuoit ; & les lasches , & ceux qui n'auoient aucune force , estoient
iettez dedans les bourbiers & couuerts de fange , ou bien precipitez dans les marais; &
l'on y mettoit vne claye de bois , afin qu'ils n'en peussent sortir , comme s'ils eussent esté
d'auis qu'il falloit punir publiquement vn forfait , & toutefois cacher & couurir la honte
de ceux qui font faute.

Il n'estoit permis au Magistrat de faire chose quelconque , fust en priué , fust en public,
sans auoir ses armes.

Ils estoient fort curieux d'estre bien suiuis , dautant que ceux qui auoient la plus gen-
tille & plus belle trouppe de ieunesse à leur suitte , estoient renommez sur tous autres.

C'estoit infamie au soldat de suruiure son chef mort en la guerre , sinon qu'il fust decedé
apres auoir emporté la victoire. Aussi le Prince combattoit pour vaincre , & ceux qui le sui-
uoient batailloient pour sa conseruation & defense.

Ils embrassoient la guerre de gayeté de cœur , & sans aucune necessité , comme ceux
qui ne pouuoient viure sans combattre , de sorte qu'ils tenoient à lascheté de se pouuoir

en trauaillant de quelque chose necessaire, si on la pouuoit acquerir par la force en combattant.

Lors qu'ils n'estoient plus à la guerre, les plus vaillans & illustres n'auoient autre soucy que de dormir, de manger & de boire, laissant à leurs femmes la charge de leurs maisons & labourages, à quoy les vieillards estoient pareillement employez.

Leur demeure ordinaire estoit en des villages & hameaux, dont les maisons estoient separées.

Leur habillement estoit vn hoqueton fermé & attaché d'vne boucle, ou d'vn lasset, & au defaut de ce, d'espines.

Les plus riches differoient en habit des pauures, non pour le porter plus large, mais pour ce qu'il estoit plus estroit, & si bien approprié au corps, qu'il sembloit estre collé contre les membres qu'il couuroit, & l'habillement des hommes & des femmes estoit semblable.

Les Germains entre toutes les nations, tant Orientales que Septentrionnales, se sont dés le commencement contentez d'vne seule femme, combien qu'il y en eust qui en espousoient plusieurs.

Ce n'estoit pas la femme qui portoit le doüaire à son mary, ains l'homme le donnoit à son espouse. Ils ne se soucioient de parer leurs femmes, ou d'employer leurs biens en bagues & en meubles, ains ils donnoient vne paire de bœufs attelez, vn cheual tout bridé, vn escu, la pique & l'espée.

C'estoit chose merueilleuse, de voir la pudicité & la continence de leurs femmes, veu qu'on ne les voyoit presque iamais aux jeux publics, ny aux festins, Aussi l'on oyoit dire peu souuent parmy vne nation si peuplée, qu'il y eut vn adultere.

Que s'il aduenoit qu'vne femme fust conuaincuë de ce crime, on luy coupoit premierement les cheueux, puis son mary la conduisoit toute nuë en pleine place deuant ses parens, la priuant du droict de sa maison, & apres elle estoit foüettée par tout le village. Il n'y auoit nul moyen, ny espoir de reconciliation, depuis qu'vne femme s'estoit tant oubliée.

Il n'estoit permis entr'eux de se mocquer des vices d'autruy, dautant qu'ils estimoient que cette coustume estoit plus propre à corrompre les bonnes mœurs, que bonne pour remedier aux mauuaises.

Les ieunes hommes commençoient tard à sçauoir que c'estoit de l'accointance des femmes, & par ce moyen leur ieunesse estoit plus gaillarde, & l'on ne precipitoit aussi guere les mariages des filles, afin que les deux parties fussent plus puissantes pour la generation.

L'homicide commis estoit recompensé par certain prix, & nombre de bestail; & le meurtrier accordant auec la partie, satisfaisoit à toute la maison de celuy qui auoit esté meurtry.

Ils prenoient grand plaisir à receuoir & loger les estrangers, & c'estoit vne grande faute entr'eux de refuser sa maison, & sa table aux suruenans.

Ils prenoient grand plaisir à s'entrefaire des presens, sans se reprocher toutefois aucune chose, pource qu'ils ne s'estimoient nullement redeuables les vns aux autres pour chose qu'ils eussent receuë.

Ils passoient les iours & les nuicts à faire grande chere, de sorte qu'ils ne tenoient nullement pour vice l'yurongnerie. Aussi apres boire l'on ne voyoit que querelles, & toutefois on y voyoit plustost faire vn meurtre, qu'on n'y oyoit dire vne parole iniurieuse. Ils traittoient des affaires de paix & de guerre en banquetant. Ils n'estoient iadis anciennement rusez, ains disoient simplement & naïfuement leur pensée.

Le iour d'apres qu'ils auoient consulté, retractoient les choses resoluës, afin d'y deliberer encor comme ceux qui ne sçauoient que c'estoit de feindre ny dissimuler, & s'arrestoient à cette seconde deliberation, comme ne pouuans errer apres auoir consulté si bien vne affaire.

Leur boisson estoit composée d'orge, & faite à la semblance du vin: mais ceux qui se tenoient pres des riuieres, auoient du vin qu'on leur apportoit des pays estrangers. Pour leur viande, ils auoient des pommes sauuages, & de la farine fraischement mouluë, & du laict caillé.

Ils apprenoient à leur ieunesse à passer dextrement par des rangs de picques & d'espée nuë, afin de rendre les hommes adroits aux combats.

Ils estoient tellement addonnez au ieu, qu'apres auoir perdu tout leur bien, ils enga-

geoient encor & vendoient la liberté de leurs personnes ; de sorte que celuy qui perdoit demeuroit esclaue de l'autre. Et quoy que le perdant fust ieune & robuste, si se laissoit-il lier, & vendre comme vne beste au marché.

Ils partissoient l'année en trois saisons, à sçauoir en Hyuer, Printemps & Esté, comme ceux qui ne connoissoient l'Automne, à cause qu'ils n'auoient ny vin ny fruicts à recueillir en ce temps.

Leurs larmes estoient bien-tost passées au trespas de quelqu'vn, mais la douleur demeuroit longuement emprainte en leur ame. C'estoit l'office des femmes de pleurer & lamenter, & celuy des hommes estoit d'auoir seulement memoire du mort.

IX Mais pour parler en particulier des mœurs de quelques peuples de Germanie, les Saxons estoient grands escumeurs de mer, comme nous apprenons d'Apollinaire. Auant que de quitter le païs qu'ils auoient rauagé, ils auoient de coustume de prendre chaque dixiesme de leurs prisonniers, qu'ils massacroient auec vne execrable ceremonie. Ils croyoient que par ce moyen ils s'acquittoient enuers leurs Dieux, en sacrifiant ceux qu'ils prenoient en guerre.

[redacted]. Ils ne laissoient guere leurs voisins en paix, mais ils viuoient paisiblement entre eux, & les Seigneurs pouruoyoient auec grande courtoisie aux choses qui estoient necessaires à leurs citoyens.

Ils estoient extremément curieux de la conseruation des familles & races de leur ancienne Noblesse, & ne vouloient guere s'accointer des estrangers, ny s'allier de moindres qu'eux.

[redacted]. Ce peuple estoit diuisé generalement en quatre Estats, c'est à sçauoir, de nobles, de francs, d'affranchis, & d'esclaues : & il estoit defendu par leur loy de quitter son rang en contractant mariage.

Tellement qu'il falloit que le noble espousast vne femme de sa condition, & ainsi des autres; & si quelqu'vn contreuenoit à cette ordonnance, il y alloit de sa vie.

Ils auoient de bonnes loix pour la punition des forfaits ; comme si quelque meurtre auoit esté commis, on auoit esgard à la condition de celuy qui auoit esté tué, & n'y auoit presque iamais peine de mort, sinon pour celuy qui faisoit homicide en quelque temple, veu qu'il n'y auoit lors aucune remission ; mesme quiconque se mettoit en embusche, & qui espioit l'occasion de ce faire, encor qu'il n'executast pas son mauuais dessein, il estoit banny & condamné à grosses amendes.

Les larcins y estoient punis auec plus grande seuerité, veu que trois sols anciens estans desrobez, il n'y alloit que de la teste de celuy qui les auoit pris. Les boute-feux & ceux qui vsoient de violence passoient sous la rigueur de mesme sentence.

Quant aux heritages, nul ne pouuoit priuer son legitime heritier, ou ayant droict de succession, pour la donner à vn autre, sinon qu'il la donnast à l'Eglise, ou qu'il fist le Roy son heritier.

X Au reste, les Saxons estoient iadis addonnez à la superstition des Idoles, & adoroient les arbres fort verds, fueillus & chargez de branches, & pareillement les belles fontaines.

Ils auoient encor vn gros tronc d'arbre fiché en terre en lieu descouuert, qu'ils appelloient Irmainsual, qui signifie colomne vniuerselle comme s'il eust soustenu toutes choses.

Ce tronc fut abbatu par Charles le grand, lors qu'il eut subiugué les Saxons, & qu'il les transporta en Flandres & en Brabant, afin qu'ils ne remuassent plus mesnage en leur pays.

Ils adoroient aussi Mercure, auquel ils sacrifioient (comme les autres Allemans) à iours certains ceux qu'ils prenoient en la guerre. Ils ne trouuoient nullement conuenable à la majesté de leurs Dieux, qu'on les enfermast dans des temples, ou qu'on fist aucune statuë pour les representer, iugeans qu'il estoit impossible à l'homme de comprendre ce qui est de la diuine Majesté.

Ils dedioient les bois de haute fustaye, & les forests plus sombres & plus espaisses à leurs Dieux, & y disputoient des plus grands secrets de la nature, auec beaucoup d'honneur & de reuerence.

Ce peuple fut encore addonné à la contemplation du vol, du manger, & des entrailles des oyseaux, afin de deuiner par ce moyen les choses à venir.

Ce peuple deuinoit iadis en cette maniere : Ceux qui vouloient sçauoir quelque chose prenoient des verges de quelque arbre fruictier, & les mettoient en plusieurs pieces, lesquelles ils marquoient de diuerses sortes de couleurs, & les estendoient sur quelque habil-

Digitized by Google

lement blanc & net, sans vser d'aucun ordre en ce faisant.

Si la consultation touchoit le public, le Prestre predisoit à cette façon de sort; & si c'estoit pour quelque cas particulier, le pere de famille & maistre de la maison où cela se pratiquoit, ayant fait sa priere aux Dieux, auec les yeux esleuez en haut, leuoit trois fois ces verges ainsi espanduës, & selon que la marque tournoit, il predisoit l'heureuse ou malheureuse issue de l'affaire; & si les marques defendoient l'entreprise, on la differoit à vne autre fois. Si les verges du sort marquoient qu'on l'entreprist, il falloit encor que le sort en signifiast l'issuë.

Ils nourrissoient aussi des cheuaux blancs dans les bois & forests, aux despens du public, & prenoient garde qu'ils n'eussent iamais seruy. Ils les attelloient à vn chariot dedié pour ce seul effect, qui estoit accompagné du Prestre & du Roy, ou Chef de la Cité ou de la Prouince, qui prenoient garde au hannissement & bruit de ces cheuaux: tellement qu'il n'y auoit sorte de diuination à laquelle ils adioustassent plus de foy qu'à cette-cy, dautant qu'ils estimoient ces animaux comme ministres des Dieux, & qui sçauoient leurs secrets.

Ils auoient encor vne autre maniere & sorte, par laquelle ils prenoient coniecture de l'euenement des guerres, de plus grande importance. Car ils contraignoient chacun de leurs captifs pris en guerre & qui se trouuoit de la nation à qui ils auoient à faire, de combattre contre celuy des leurs qu'ils choisissoient; quiconque emportoit le dessus, seruoit de prejugé pour la victoire future.

XI Quant à ceux de Suaube ou Sueue, Cesar dit en ses Commentaires, que c'estoit vn grand peuple, fort addonné aux armes, voire plus que tout le reste des Germains: qu'ils auoient cent bourgades & cantons, dont chacun fournissoit tous les ans mille soldats aguerris, qui sortoient de leur pays pour attaquer leurs voisins; & que cependant, ceux qui demeuroient, trauailloient tant pour se nourrir que pour fournir aux frais de ceux qui alloient à la guerre, & que ceux-cy qui estoient demeurez, y alloient au bout de l'an quand les autres se venoient rafraischir.

Il dit aussi, qu'ils n'auoient ny champ ny terroir qui fust à quelqu'vn en particulier, & qu'il ne leur estoit permis d'arrester plus d'vn an en vn lieu pour y habiter, qu'ils ne viuoient guere de pain, mais de laict & de chair, & s'addonnoient sur tout à la chasse; & aussi qu'ils n'estoient accoustumez dés leur enfance, à aucun deuoir, ny assubjetis sous la rigueur d'aucune discipline.

Ils estoient tellement endurcis au trauail, qu'encor qu'ils habitassent en vn pays bien froid, toutefois ils n'auoient autre habit que de peaux, qui estoient mesme si courtes & estroittes, que la plus grande partie de leurs corps demeuroit descouuerte, & ils se baignoient aussi souuent és riuieres.

Ils permettoient aux marchands l'entrée en leur pays, plus pour vendre le pillage qu'ils faisoient durant la guerre, que de desir d'auoir quelque chose des pays estrangers.

Ils ne prenoient plaisir d'estre bien montez, comme les Gaulois, veu qu'ils se contentoient des cheuaux qui naissoient en leur pays, & les accoustumoient si bien au trauail qu'ils les rendoient bons pour le seruice.

Ils descendoient souuent de cheual pour combattre à pied, ayans appris leurs cheuaux à ne bouger cependant d'vne place.

Ils n'estimoient rien plus vilain que d'vser de selles, tellement qu'encor qu'ils vissent vn grand nombre de gens qui auoient les cheuaux sellez, ils ne craignoient point de donner dedans & les assaillir.

Ils ne souffroient qu'on portast du vin en leur païs, disans que cela ramollissoit les hommes, & ne seruoit qu'à les effeminer,

Ils estimoient que ce leur estoit beaucoup d'honneur, s'il y auoit beaucoup de pays voisin du leur en friche, dautant que c'estoit signe qu'il y auoit grand nombre de peuples qui n'auoient pû soustenir leurs efforts.

Tellement que du costé des Sueuiens il y auoit des six cens mille pas de terre non cultiuée.

Tacite dit qu'ils s'accourcissoient les cheueux en les noüant & entortillant sur la teste, & que les Princes les portoient mieux peignez & agencez que les autres.

En certaine saison de l'année on enuoyoit en vne forest sacrée, certains deputez de chaque quartier de la Germanie, & là ils massacroient & sacrifioient vn homme en vn lieu touffu & fort couuert d'arbres.

Il n'estoit permis de mettre le pied en ce lieu sans auoir les mains liées, afin d'aduoüer

qu'on estoit moindre que les Dieux ; & si par hazard quelqu'vn tomboit en terre, il ne luy estoit loisible de se leuer, ains il se trainoit.

Cette folle superstition tendoit à recognoistre d'où ils auoient pris origine, & le lieu où Dieu regnoit.

Vne partie des Sueuiens sacrifioit aussi à la Deesse Isis.

Au reste, les Romains ayans attiré les Sueuiens à leur obeïssance & amitié, ils leur firent tousiours cét honneur de les mettre les premiers aux armes, & de leur donner la pointe aux combats, plustost qu'à toute autre nation.

XII Ceux de Bauiere descendus des Boïens, selon Polybe, habitoient en des hameaux bastis sans aucune muraille ny closture, & la terre estoit leur lict auec vn peu de paille.

Ils viuoient de chair, & s'addonnoient seulement à la guerre, & au labourage, viuans fort escharsement, & ne faisans aucun estat des arts & sciences.

Leur richesse estoit en or & bestail, à cause qu'ils pouuoient facilement transporter ces choses s'ils estoient contraints de changer de demeure. Chacun d'eux taschoit d'acquerir autant d'amis qu'il luy estoit possible, & ainsi tant plus vn homme auoit de gens à sa deuotion, tant plus il estoit estimé & redouté.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XIII Aviourd'huy les Allemans sont diuisez en 4. Estats & manieres de gens.

Le premier est du Clergé, qui comprend les gens d'Eglise seculiers & reguliers, ou religieux.

Ceux-cy ont de grands reuenus, & sont fort honorez de tous autres, lors qu'ils se trouuent sçauans & de bonne vie. Car ce peuple mesprise aisément les Prelats & Ministres de l'Eglise qui sont ignorans & débordez.

Les religieux portent des habits seans à leur condition. Les Prestres non moins, ont des robbes larges & longues, de couleur noire : leurs bonnets sont de laine & fort creux, & non pointus, qui leur entrent en la teste iusques aux oreilles. Lors qu'ils vont par la ruë ils portent des chapperons sur les espaules, qui sont ou de soye ou de laine. Ils ont aussi des mules auec des souliers dedans, ou bien des mules seules sans escarpins, lesquels ils laissent estans au logis.

La plus grande partie de ceux-cy s'addonnent à oysiueté, & n'a grand soucy des lettres, ains seulement de boire, de ioüer, & de faire bonne chere.

Le 2. Estat est de la Noblesse qui comprend les Princes, Comtes, Barons, Cheualiers, & simples Gentils hommes.

Les Princes sont plus prisez que les autres, non tant pour leur grandeur, ou pour l'ancienneté de leur maison, qu'à cause qu'ils sont plus puissans que les autres, comme ayans force terres, seigneuries & reuenus. Mais c'est vne merueille de voir que les Princes, les Comtes & les Barons & leurs semblables, obeyssent aussi tost qu'ils ont mandement de l'Empereur, comme ses subjets & hommes liges : & cependant les plus petits Gentils-hommes se disent exempts de telle subjection, & ne vont à la guerre s'ils ne sont payez, & toutefois ils appellent l'Empereur leur Prince & le recognoissent pour tel.

Tous les Nobles penseroient se faire grand tort s'ils s'addonnoient au trafic, & à la marchandise, & exerçoient quelque art mecanique, & croyent qu'il leur tourneroit à deshonneur s'ils prenoient vne femme roturiere, & qui ne fust de leur qualité. Ils mesprisent la compagnie & frequentation des bourgeois des villes, & pour cette cause bastissent des chasteaux & forteresses aux champs, où ils viuent en liberté auec leurs familles.

Quelques-vns d'entr'eux frequentent les Cours des Princes, & les suiuent à la guerre, d'autres se tiennent cazaniers en leurs maisons, viuans de leurs rentes.

Tous les Gentils-hommes vont à la chasse, & disent que cét exercice n'appartient qu'à eux, & qu'ils en ont l'octroy & priuilege des Princes. Que si vn paysan ou quelqu'vn du tiers Estat est conuaincu d'auoir chassé, principalement aux liéures, biches, dains, cheureux & cerfs, il y a plusieurs endroits où l'on luy creue les yeux pour punition du fait ; en quelqu'autres il en perd la vie : il est toutefois permis à vn chacun de chasser aux bestes qui portent dommage.

Au reste, les Nobles font grande chere, & s'habillent magnifiquement. Les hommes & femmes portent force chaisnes d'or & des bagues, les vns & les autres portent des habits de soye de toutes couleurs.

Lors qu'ils vont dehors, ils sont suiuis d'vne grande troupe de leurs domestiques, & mar-

Digitized by Google

chent auec telle grauité, qu'on les distingue aisément du peuple. S'ils vont vn peu loin c'est à cheual, dautant qu'ils tiennent que ce leur seroit deshonneur d'aller à pied, & disent que c'est signe d'vne grande misere & pauureté; & toutefois lors qu'ils ont faute de quelques choses necessaires, ils ne trouuent pas messeant de le piller & rauir. S'ils ont receu quelque offense, ils ne s'addressent que fort rarement & bien tard à la iustice, & font assemblée de force gens de cheual, s'essayent de prendre vengeance par la voye des armes, tellement que pillans, bruslans & rauageans les terres de leurs ennemis, ils contraignent ceux qui les ont offensez, de leur faire reparation suffisante. Ils sont superbes, pleins d'inquietude, auares, & tiennent les pauures païsans en estrange seruitude.

Le 3. Estat, comprend les citoyens & bourgeois des villes, dont les vns sont immediatement subjets à l'Empire sans recognoistre autre Seigneur: les autres outre l'Empereur, ont des Princes, ou sont subjets aux Ecclesiastiques.

Les citoyens des villes viuent en grande amitié & concorde: se portent fort honnestement ensemble, trafiquent ensemble, en public, en particulier, & bien souuent se festinent les vns les autres. Ils s'entredeçoiuent bien peu souuent, & ont fort peu de noises ensemble.

En quelque temps, heure, ou lieu qu'ils se rencontrent, ils se saluent courtoisement, & auec beaucoup d'honneur. Tous vont vestus assez simplement, & viuent mesnagerement les iours ouuriers; mais aux iours de feste, ils sont vn peu plus liberaux: Ceux qui trauaillent font quatre repas le iour, & les hommes qui demeurent en repos n'en prennnent que deux.

Le vestement ordinaire des hommes, est de laine; & celuy des femmes, de toile ou de treillis, quelquefois aussi de laine, mais aussi fort bigarré. Ils ayment sur tout d'estre habillez à la Françoise.

Ils s'habillent de noir aux funerailles de leurs parens, & en portent le dueil trente iours; & pendant ce terme ils font prier trois fois pour le defunct, c'est à sçauoir le iour de l'enterrement, le septiesme, & le trentiesme. C'est vn peuple affectionné au seruice de Dieu, tellement qu'il n'y a artisan quelconque qui ne se mette en priere auant que faire sa besongne.

On y entretient les ieunes gens, qui pour estudier se sont volontairement bannis de leur pays & errent par le monde, & l'on en void quelquefois si grand nombre en vne ville, qu'on pourroit s'estonner à bon droict comme il est possible qu'on en entretienne tant.

Les citoyens les logent pour l'honneur de Dieu, puis ils vont mendiant leur pain en chantant de porte en porte, & ils en sont fournis en abondance. Ioignant chaque Eglise de Paroisse, il y a vne maison qui est au public, où l'on lit les arts liberaux; & ces pauures & les enfans de la ville & autres, y sont enseignez par gens gagez pour cét effect, qui sont remplis de sçauoir.

Les bastimens des riches sont de pierre, & à chaux & sable: les pauures ont leurs loges basses faites de bois & de terre. Les vns & les autres couurent leurs maisons de thuile ou d'ardoise.

Au pays de Saxe & en plusieurs autres endroits ils les couurent de lattes.

Le dernier rang & estat, est des paysans & gens de villages, qui cultiuent les terres, & dont la condition est miserable. Ils demeurent loin les vns des autres, chacun auec sa famille, viuans pauurement & mesquinement.

Leur pain est bis, & la plus part d'auoine. Pour leurs viandes, ils ont des feues & des pois; pour breuuage de l'eau toute pure, ou de la bierre. Leurs habits sont vn hocqueton de toile, des guestres, & quelque meschant chapeau de feutre.

Ces gens sont tousiours sans repos, & mal propres & sales en leur mesnage. Ils portent vendre ce qu'ils ont aux villes voisines, soit fruict, bestail, ou autre chose; & de l'argent qu'ils en font, ils en acheptent ce qui leur est necessaire, dautant qu'ils ont peu ou point d'artisans qui se tiennent parmy eux en leurs villages.

Les iours de feste ils s'assemblent apres midy sous quelque arbre & en lieu public, où ils communiquent de leurs affaires.

Apres cela, les ieunes paysans se mettent à danser au son de la fluste, & les plus anciens vont à la tauerne où ils boiuent d'autant,

Les hommes ne marchent iamais en public sans quelques armes pour s'en seruir si besoin y escheoit.

Ils font souuent des coruées pour le seruice de leurs Seigneurs, labourant leur terres, les

ensemençant & recueillant les fruicts, portant les grains aux greniers, fendant & abbatant le bois, seruant d'aide aux massons qui bastissent. Bref, il n'y a seruitude à laquelle les Seigneurs ne disent que cette sorte de gens est obligée.

XIV Mais apres auoir parlé en general des mœurs des Allemands, voyons vn peu les particularitez qu'on remarque en beaucoup de Prouinces.

Ceux de Saxe boiuent si desmesurément, que ceux qui versent ne sçauroient presque fournir aux beuuers: tellement qu'on met vn grand pot sur la table, où chacun en prend autant qu'il veut, & par ce moyen ils font carrous à outrance.

Ils sont tellement addonnez à l'yurongnerie, qu'ils conuient, voire mesme contraignent à boire chacun. Le pis est, qu'ils ne se contentent pas d'auoir beu iusques à s'enyurer & rendre leur gorge, veu qu'ils continuent iour & nuict cette vie. Celuy de la trouppe qui boit le mieux, non seulement rapporte loüange & honneur de sa vilenie, mais encore est couronné d'vn chappeau de roses ou d'autres fleurs & herbes, ou quelque gentillesse pour le prix de sa victoire.

Leur façon de faire s'est espanduë par toute l'Allemagne. Tandis qu'ils banquettent, si quelqu'vn passe pres d'eux, soit le maistre du logis, ou autre, tous ceux qui ont quelque verre plein, se leuent & boiuent à sa bonne grace, & cela veut dire qu'il faut aussi qu'il boiue à eux. Ils tiennent pour leur ennemy celuy qui estant souuent conuié à boire, ne leur fait raison: tellement que ce mespris est plusieurs fois vengé par quelque meurtre.

Les viandes des Saxons sont dures, mal apprestées & de grosse digestion: comme du lard, des saucisses & andoüilles seichées à la fumée, des oignons cruds, & du beurre salé: & en quelques endroits ils font cuire le Dimanche de la viande qu'ils mangent apres tout le long de la sepmaine.

Quant aux enfans ils ne les nourrissent pas auec de la boüillie, ains leur donnent de la viande solide, mais fort maschée par la mere ou nourrice, à raison dequoy les Saxons accoustumez à cette nourriture, sont plus robustes que les autres, & souffrent les incommoditez de la vie auec plus de patience. Ils ont vn langage particulier: mais quant à l'habillement, il ne different guiere du reste des Allemands.

Les VVestphaliens sont ingenieux & bons guerriers, mais vicieux & rusez.

Les Francons, ne different ny en proportion de corps, ny en façons d'habits du reste des Allemands. Ils endurent fort le trauail, & sont addonnez, tant hommes que femmes, à cultiuer les vignes, tellement qu'aucun n'y demeure sans rien faire.

Ce peuple pressé de pauureté vend son vin & boit de l'eau, dautāt qu'il mesprise la biere.

Ils sont insolens, fiers de leur naturel, ayans bonne opinion d'eux-mesmes, & mesprisent toutes les autres nations, voire mesme mesdisent si fort des autres, que les estrangers qui frequentent auec eux, n'ont garde de leur dire le pays de leur naissance, s'ils ne sont trop legers à parler.

Ceux qui souffrent patiemment leur arrogance sont les bien venus, & lors qu'ils les ont essayez auec cette fascheuse façon, ils les reçoiuent souuent pour leurs alliez, & leur donnent leurs filles & parentes en mariage.

Ils sont au reste fort deuots, & toutesfois addonnez au blaspheme & au larcin, dont l'vn leur semble beau, & l'autre loisible.

Cinq sepmaines deuant Noël on void tous les Ieudys des enfans tant filles que garçons, qui vont heurtans de porte en porte, & chantent des chansons qui contiennent la prochaine Natiuité de nostre Seigneur, & par lesquelles ils souhaittent le bon an à toute la compagnie; & pour cét office plusieurs leur donnent des pommes, des poires, des noix, & d'autres les estreinent de quelque petite piece d'argent.

Le iour de Noël ils posent la representation d'vn enfant nouuellement né sur l'autel, autour duquel les garçons & les filles vont sautant & dançant, & les vieilles gens chantent.

Le premier iour de l'année, les parens & amis s'entresaluent, & se touchans la main se souhaittent l'an nouueau heureux, passent ce iour à faire grande chere ensemble, & suiuant l'ancienne coustume de leurs ayeuls, ils s'enuoyent des presens les vns aux autres.

Le iour des Roys chaque maison fait vn gasteau composé de farine blanche, de miel, de poivre & de gingembre, puis vn Roy est creé comme s'ensuit.

La Dame du logis est celle qui fait le gasteau, auquel en le paistrissant, elle met vne petite piece d'argent, puis le faisant cuire en l'âtre bien net, le coupe en autant de pieces qu'il y a de personnes en la maison, & donne à chacun la sienne. Toutesfois il y a des pieces assignées, premierement à nostre Seigneur, puis à la Vierge, & aux trois Sages qui le vindrent adorer: & toutes ces parts sont données aux pauures. Celuy qui se trouue

Digitized by Google

auoir la part où est la piece d'argent, est salüé comme Roy, assis en chaire, & esleué trois trois fois auec trois cris & resiouyssance de toute la compagnie. Le Roy ainsi leué en haut a de la craye en la main droicte, & toutes les fois qu'on le hausse il fait autant de croix au plancher de la chambre où l'assemblée se fait.

Durant les 12. iours qui sont entre Noël & la feste des Roys, il n'y a maison en Franconie qu'on ne parfume auec encens ou autre chose odoriferante, pour empescher les sorcelleries.

Par Caresme-prenant les Franconiens vestus en diables, ou en satyres, vont courant par les ruës, & frappent sans discretion les passans auec de petits sacs pleins de cendre.

Le iour des Cendres en plusieurs lieux les garçons de toute vne paroisse s'assemblent, prennent toutes les filles, qui durant toute l'année ont plus frequenté les dances que les autres, & les attellent comme cheuaux ou iumens à vn chariot, sur lequel est assis vn menestrier qui ioüe de quelque instrument, puis les conduisent en cét equipage, iusqu'à la premiere eau qu'ils rencontrent.

Durant les Rogations plusieurs paroisses s'assemblent : & les filles & les petits garçons marchent aux Processions auec des chapeaux de fleurs sur leurs testes, & des bastons de saule verd en leurs mains.

Les Prestres de chaque Eglise escoutent attentiuement le chant de leurs Paroisses, & ceux qui ont mieux chanté, ont suiuant leur sentence, & l'ancienne coustume, certaines mesures de vin pour se desalterer.

Durant les iours de Pentecoste on obserue tant en ce païs que presque en toute l'Allemagne, que tous ceux qui ont des cheuaux, ou qui en trouuent d'emprunt, s'assemblent & meinent aussi à cheual vn Prestre qui porte le S. Sacrement, & en cét equipage ils font le tour par tout le territoire, chantant des hymnes & oraisons, & prians Dieu qu'il vueille garder les fruicts de la terre.

Le iour S. Vrbain, les vignerons aux lieux où le vin croist, mettent vne table en quelque lieu public, & la couurent d'vne belle nappe, de feüilles, herbes & fleurs odoriferantes, & posent dessus l'image S. Vrbain.

Que si le iour est clair & serain, ils boiuent à grands traits, & se resioüissent en l'honneur du Sainct ; mais s'il pleut, ou si le temps est couuert, ils iettent de la boüe contre son image, & salissent d'eau vilaine & puante la nape & ce qui est dessus, pource qu'ils croyent que la vigne encor en fleur portera du vin, ou ne produira que bien peu, selon que cette iournée sera belle ou laide.

Le iour de S. Iean Baptiste les hommes & les femmes vont dançans autour du feu de ioye, & se font des chapeaux d'armoise & verueine, & portent des bouquets de fleurs, qu'ils appellent esperons, & regardent seulemẽt le feu par les entr'ouuertures de ces fleurs, estimans que ce regard empesche que de toute l'année ils n'auront nul mal aux yeux.

Ceux qui s'en veulent aller auant que le feu soit esteint, y iettent premierement les herbes dont ils sont ceints, puis disent telles paroles : Auec cecy s'en aillent & soient mis à neant & deuorez du feu tous mes malheurs.

En mesme saison ils ont des pots de terre tous percez, que les filles couurent de roses & autres fleurs, puis y mettent dedans vne chandelle allumée, & les posent au haut des maisons pour seruir de falots.

Aux villages, les ieunes gens à marier portent des pins tous entiers, & en coupent toutes les branches d'embas, & embellissent le haut de l'arbre de miroirs, pieces de verres, escussons & autres choses luisantes, & plantent cét arbre qui demeure ainsi paré, tant que l'Esté dure.

En Automne, lors que les raisins sont meurs, il n'est permis à personne de vendanger sans le congé du Seigneur à qui l'on doit la dixme, & faut que tous ceux qui ont des vignes en vn quartier vendangent ensemble, & aux valons on met au pied du vignoble qui est aux costaux, ce qui appartient au Seigneur. Il faut que ceux qui veulent vendanger plus tard que les autres, non seulement ayent permission de ce faire, mais encore qu'à leurs propres despens ils fassent porter les dixmes au pressoüer du Seigneur.

Les vendanges finies, à cause qu'à VVirtzbourg il y a des ieunes hommes commis à controller ceux qui payent ; ces ieunes gens font des torches de paille, & les allument, & entrent auec cette clarté le soir en chantant dans la ville, estimans qu'auec cette ceremonie, ils purgent & bruslent l'Automne.

Les Franconiens celebrent auec grande ioye les festes de S. Martin & de S. Nicolas, l'vne à table, & en beuuant d'autant ; l'autre à l'Eglise & en priant.

Aussi lors que chacun taste ses vins, & mesme à Vvitzbourg, & en plusieurs autres lieux, on en donne aux pauures.

On y fait combattre en vn parc & clos, deux sangliers eschauffez, afin qu'ils s'entredeschirent l'vn l'autre à belles dents; & lors qu'ils sont tous deux à bas & fort blessez, le peuple en a vne partie, & l'autre est distribuée aux Magistrats.

Le iour de sainct Nicolas les enfans qui vont à l'escole, en élisent trois d'entr'eux, l'vn desquels est l'Euesque, & les autres sont ses Diacres.

Cét Euesque fait à plaisir, est ce iour-là conduit à l'Eglise par toute la troupe des escoliers, reuestu d'habits Pontificaux, auec lesquels il assiste au seruice diuin, à la fin duquel luy & ses Diacres s'en vont chanter de porte en porte, pour amasser quelque argent, & nient que ce soit aumosne, ains seulement secours charitable deu à l'Euesque.

On apprend aux enfans à ieusner la veille de ce Sainct, & à cét effect on leur met la nuict lors qu'ils dormēt quelque piece d'argent dans leurs souliers, leur faisant entendre que c'est la liberalité du Sainct: Tellement qu'il y en a qui ieusnent auec tant d'ardeur, qu'on est contraint pour leur santé de les forcer de manger.

Quant à ceux de Sueue, les plus riches & plus puissans d'entr'eux s'addonnent presque tous à la marchandise, & font vne bonne bourse commune pour cét effect, où chacun sçait quelle somme il doit mettre; & de cét argent ils en acheptent ensemble non seulement des soyes & des espiceries, mais encor des quinquailleries & menuës nippes, comme cuilliers, aiguilles, miroirs, poupées; & acheptent aussi les vins & les bleds, pour les garder & les reuendre apres au double de ce qu'ils leur coustent.

Et mesmes ceux-cy ont lettres des Princes, par lesquelles il est defendu de prendre ailleurs des vins ou des bleds, qu'aux lieux où se font leurs marchez, comme à Stugarol, & autres villes où sont leurs magasins.

Il est vray que ce ne sont pas eux qui font le trafic, mais ils ont des facteurs qui leur rendent compte.

Quant à ceux de basse qualité, le mestier auquel ils s'employent le plus, c'est à faire des toiles, à quoy ils sont tellement adonnez, que durant l'hyuer on void en plusieurs endroits, non seulement prendre la quenoüille aux femmes & filles, mais encor aux hommes & aux garçons, qui filent auec elles.

Ils font certain drap de lin entretissu de coton, qu'ils nomment Pargath, & du treillis qui est tout de toile, lequel ils appellent Golsch en leur langue.

Les Sueuiens sont fort enclins à la paillardise, & les femmes y sont d'aussi bonne composition que les hommes sçauroient souhaitter: l'vn & l'autre sexe commence de bonne heure à se mesler de cette besongne, & s'en retire bien tard.

Aussi il court vn commun prouerbe, que le seul païs de Suaube suffit pour fournir toute l'Allemagne de femmes qui s'abandonnent, ainsi que la Franconie de brigans & de gueux; la Boheme, d'heretiques; la Bauiere, de larrons; la Vvestphalie, de faux tesmoins & de parjures; & la Marche du Rhein, de gourmands.

Pour le regard de ceux de Bauiere, ils sont si sales, si rudes & si brutaux, que si l'on vient à les comparer au reste des Allemands, on les pourra iustement nommer Barbares.

Mais les vices dont ils sont plus entachez, sont la discourtoisie & le larcin. Ils s'habillent volontiers de bleu, & portent plus volontiers des botines ou brodequins qu'autre chaussure.

Les plus deuots d'entr'eux vont souuent en pelerinage à grandes troupes, sur tout à Aix la Chapelle.

L'Austriche a des Princes qui portent le tiltre d'Archiducs; & lors que quelqu'vn paruient à cette dignité, ils vsent de ceremonies estranges; car non gueres loin de la ville de S. Vite, en vne grande & profonde vallée, l'on void des ruines d'vne ville dont l'on ignore le nom; & pres de ces ruines en vne belle prairie est dressée vne grande pierre de marbre: ils y font monter dessus vn païsant, à qui ce droict eschet par succession, & qui a vne vache noire & pleine pres de luy à sa main droite, & à la gauche vne jument maigre & defaite, & tout autour vne infinité de païsans, & d'autre peuple.

Le Duc arriue apres cela accompagné d'vne grande trouppe de noblesse, & l'on porte deuant luy les habits & ornemens Ducaux, & tous ceux de sa suitte sont superbemēt equipez, mais le Prince est vestu assez simplement comme celuy qui porte l'habillement d'vn païsan, le bonnet, les souliers, & la houlette d'vn berger, si bien qu'on le prendroit plustost pour vn homme de cette condition, que pour vn Prince.

Celuy qui est assis sur la pierre voyant venir l'Archiduc, s'escrie en langue Esclauone,

Qui

Digitized by Google

Qui est celuy-cy qui marche si superbement ? Et la multitude qui l'assiste respond, que c'est le Seigneur de tout le pays.

Lors le paysan demande s'il sera iuste en ses iugemens, s'il desire le bien du pays, s'il est de libre condition & de sang illustre, s'il merite ceste dignité, s'il gardera les commandemens de Dieu comme bon Catholique, & defenseur de l'Eglise.

Lors tous crient qu'ouy : & celuy qui est sur la pierre, dit apres; Par quel moyen me pourra-il oster de ceste place ? Lors le maistre d'hostel du nouueau Prince répond : Ce lieu sera achepté de vous, par le prix de soixante pieces d'argent ; ces bestes seront vostres, & ces habits que le Duc a sur luy ; & outre ce, vous & vostre maison serez exempts de toutes tailles, imposts & subsides.

Apres cela le paysan frappe doucement de sa main la iouë du Duc, l'aduisant d'estre iuge équitable, & ce fait, descend de son siege, prend ses despoüilles, & se retire ; & le Duc monte sur la pierre, & desgaignant son espée, se retourne de tous costez, & promet au peuple tout deuoir de bon Prince, & de iuge équitable.

Quelques-vns tiennent, qu'on luy porte encore de l'eau dans vn chappeau de villageois, & qu'il en boit pour asseurance de sa future sobrieté. De là ils vont à l'Eglise voisine du lieu, dediée à la Vierge Marie, & ce Duc y assiste au S. Seruice auec toute sa trouppe.

Les ceremonies estans finies, le Prince despoüillant son habit rustique, prend celuy de Duc, & festine auec sa noblesse.

Apres disner on reuient au pré, où le Duc oyt les complaintes d'vn chacun, & fait droit à tous, receuāt la foy & l'hommage de tous ses vassaux & subiets. Les paysans ont ce priuilege d'inuestir le Duc de la dignité, pource qu'ils furent les premiers qui receurent l'Euangile en ceste contrée.

Ils ont vne estrange façon de proceder contre les larrons, & ce vers le quartier où IVX est assise la ville de Klagen. Si vn homme est soupçonné le larcin, il est soudain pendu & estranglé, puis on luy fait son procez, & s'il est trouué innocent, il est despendu & enterré, & ses funerailles sont faites aux despens de la communauté de la ville : mais s'il est iugé coulpable, on le laisse au gibet, iusques à tant qu'il tombe par pieces à terre.

L'habillement des Corinthiens, est de laine sans aucune teinture, & ceux-cy portent ordinairement des chapeaux, & parlent tous Esclauon. Mais les Stiriens sont grossiers & rudes, & ont tous de si grosses loupes autour du gossier, qu'elles les empeschent de parler.

Ceux-cy toutefois imitent les Allemands en façons de faire, & en habillement & mesme en paroles, excepté ceux qui se tiennent le long de la riuiere du Drauu, qui vsent de la langue Esclauone.

Quant à ceux de Boheme, ils ne parlent Allemand, mais Esclauon, toutefois on trouue plusieurs qui vsent encores auiourd'huy de la langue Allemande, principalement en preschant.

Ce peuple ne fut iamais lié en general, d'aucune loy qui les ait cheminé à la vertu, ains la volonté a seruy de loy à chacun d'eux. Ils sont au reste grands, & ont l'estomach large, & les cheueux blonds, sont ambitieux, glorieux, arrogans, mesprisent les autres, & ne sont guieres differens des Allemands en tout le reste.

Pour conclusion, les peuples d'Allemagne font profession d'estre fort loyaux, & pour dire vray ils sont plustost nez à la simplesse qu'à la ruse, laquelle ils ne sçauent pas imaginer d'eux-mesmes ; mais en vn pays estranger, ils sont d'autant plus propres à tromper les autres, que l'on se deffie moins d'eux ; & l'on peut dire que la chasteté est IVX plus loüée, que gardée en ceste Prouince.

Ce n'est pas parmy eux vn vice de s'enyurer, & mesmes ils disent que les fins & trompeurs ont introduit l'abstinence du vin, afin de ne descouurir leurs mauuaises pensées apres auoir beu.

RICHESSES.

XV L'Allemagne ne peut faillir d'estre riche, puis qu'elle a tant de belles mines d'argent & de tous metaux, voire mesme d'or, plus que toute autre Prouince de l'Europe ; & qu'outre ce qu'elle est fertile en beaucoup d'endroits, elle est fort marchande, pour ce que les Allemands sont plus soigneux de trafiquer que toute nation, & s'addonnent à diuers arts & mestiers, si bien qu'ils font des ouurages merueilleux & rares.

Dauantage, elle est naturellement pourueuë de plusieurs grosses riuieres nauigables ; tellement que les viures & les marchandises se transportent aisément d'vn lieu en vn autre.

Outre ce la nature luy a encore fait ce bien, de luy donner en des lieux fort esloignez de la mer, des fontaines & des puits d'eau salée, laquelle ils font cuire, & en tirent du sel parfaitement bon.

Ils tirent de l'argent de leurs pois & de leurs vins, qui sont portez loin de leur pays.

Leurs foires sont aussi considerables, principalement celle de Francford, où il arriue des marchands de toute l'Europe, & mesme quelquefois d'Afrique & d'Asie.

L'Alsace fait beaucoup de deniers de son argent, de son cuiure & de son plomb: la Franconie de ses vins,& de sa reglisse, dont l'on charge de grands chariots qu'on meine aux pays estrangers: la Morauie de son encens, & de sa Myrrhe: la Bauiere de ses pourceaux gras qu'elle enuoye en diuers endroits de l'Europe, de mesme que de son autre bestial; & du froment & du sel, dont elle a forces fontaines, & semblablement d'vne grande quantité de fer & de cuiure qu'on enuoye au Danube toutes les sepmaines, & qu'on distribuë apres à diuerses parties de l'Europe.

Quant à l'Austriche, elle tire aussi de grandes sommes d'argent de ses mines, de mesme que la Comté de Tirol, qui abonde aussi en cuiure.

Le pays de Iuliers tire beaucoup d'argent de sa guesde, qui est propre aux teinturiers; celuy de Hessen enuoye dehors force laines, pareillement de l'or & de l'argent, du cuiure, du vif argent, du fer, du plomb, du sel & de l'alum, en grande quantité.

La Turinge reçoit aussi de grandes commoditez de sa guesde, & la Misnie de l'or de ses mines. Bref à parler generalement de l'Allemagne, elle ne cede en richesses à aucune Prouince de l'Europe.

Mais pour venir au particulier, il faut sçauoir que les reuenus des villes, & des Princes seculiers, sont grandement accreus par le moyen de l'vsurpation des biens d'Eglise, & des charges imposées sur le peuple.

XVI Mais pour le regard des reuenus de l'Empereur, premierement les villes franches, qui sont en nombre de 60. & estoient autrefois 96. sont obligées de contribuer les deux quints, ou cinquiesme, de ce qu'on resout aux Diettes: mais entre celles-cy il y en a quelques-vnes qu'on appelle Imperiales, pource qu'elles payent à l'Empereur certains cens, qui se montent en tout, à quinze mille florins, ou francs.

Ces villes ont toutes d'assez bons reuenus, qui surpassent de beaucoup la despense, & l'on estime que l'Empire a plus de sept millions de rente en tout; dequoy l'on ne doit faire peu d'estat, pource que les peuples n'estans pas chargez comme en Italie, donnent outre l'ordinaire, de fort gros subsides quand la necessité le requiert, à leurs Princes.

L'Empire est obligé au moins par coustume, de payer à l'Empereur quand il va à Rome pour receuoir la Couronne, vingt mille hommes de pied, & quatre mille cheuaux pour 8. mois, & cecy s'appelle l'Ayde de Rome, dont l'Empereur peut embourser vne bonne partie.

Quelquesfois aussi on octroye à l'Empereur des expeditions contre les heretiques, tantost contre les Turcs, en vertu desquelles il a leué vne fois quatre cens mille florins ou francs.

Enfin l'Empereur a mieux dequoy, que beaucoup de gens ne se persuadent, veu qu'il tire seulement de l'Alsace, de la Suaube, & du pays des Grisons, où la maison d'Austriche a 14. Communautez qui sont sous sa iurisdiction, enuiron deux millions & demy de rente ordinaire, & d'autant d'extraordinaire.

FORCES.

XVII Avant qu'entrer plus auant, il sera bon de considerer, quelles forces les Empereurs precedens, ont tiré de l'Allemagne, puisque c'est d'elle presque toute seule qu'ils les peuuent auoir. Charles V. eut enuiron 90. mille hommes de pied, & 30. mille cheuaux, lors qu'il alla à Vienne contre les Turcs, & mesme il y en auoit beaucoup de ceux-cy qui estoient d'Espagne ou d'Italie.

Maximilian II. auoit pres de cent mille hommes de pied, & trente-cinq mille cheuaux à Iauarrin, contre les mesmes Turcs, sans que l'on y vist iamais deffaut, ou cherté de viures. Lors que l'Empereur Charles V. faisoit la guerre aux Protestans, les deux armées qui tiennent quelques mois la campagne, estoient composées d'enuiron cent cinquante mille hommes.

Et pour en parler à fonds, les forces d'Allemagne sont veritablement fort grandes, à cause qu'ils ont les viures en grande abondance, & que le moyen d'vnir ses forces est aisé à cause des riuieres qui s'y trouuent.

Digitized by Google

VIII Quant aux gens de guerre, l'on croit que l'Empire peut mettre en campagne deux cens mille hommes en tout, dont l'on a veu l'experience en ce que nous auons desia dit, & encores en d'autres occasions.

Car depuis l'an 1560. l'on n'a presque iamais cessé de faire la guerre en France & aux Pays-bas, auec vn bon nombre d'Allemans, dont on a fait souuent de grosses leuées tant d'infanterie que de caualerie.

En mesme temps on vit amener en France par le Duc des deux Ponts, douze mille hommes de pied, & huict mille Reistres pour ceux de la Religion, & d'autre costé il y auoit cinq mille cheuaux Allemands sous le Duc d'Aumale, & deux mille sous le Comte de Mansfeld pour les Catholiques; & Guillaume de Nassau auoit aux frontieres de Flandres & de France huict mille cheuaux, & dix mille Fantassins de ceste mesme nation, & le Duc d'Albe trois mille.

Ie laisse à part le nombre des Allemands qui entrerent au Pays-bas sous la conduite de Casimir, & en France sous le mesme, l'an mille cinq cens octante sept, & depuis bien souuent.

Finalement en quelque endroit de l'Europe qu'on fasse la guerre, il y a tousiours force Allemands, au nombre desquels ie ne mets pas les Flamans, qui ont fait quelquesfois des armées de huictante mille hommes, ny les Suisses qu'on estime pouuoir faire six vingt mille hommes de pied pour leur defense, & qui en ont quelquefois enuoyé dehors trente mille, comme ils firent lors qu'il fust question de defendre l'Estat de Milan contre le grand Roy François.

IX Mais retournons à nostre discours, la meilleure infanterie Allemande vient des pays de Tirol, de Sueue & de Vvestphalie, & la meilleure caualerie est celle de Brunsuic, mais beaucoup plus celle de Cleues & de Franconie.

Ils manient beaucoup mieux l'espadon, la picque & l'espieu que l'arquebuse. Ils reussissent grandement aux batailles, & en plaine campagne, tant pour rompre que pour soustenir l'ennemy.

En quoy ils sont aydez de l'ordonnance qui leur est presque naturelle, & de leur façon de marcher graue & lente, & des armes de defense dont ils vsent.

Mais il faut qu'ils ayent vn chef de quelque autre nation, qui se sçache seruir accortement de ce qu'ils ont de bon, pource qu'on a veu rarement, qu'ils ayent fait quelque chose digne de leur gloire ancienne sous la conduite d'vn chef Allemand.

Ils ne sont pas propres aux assauts à cause qu'ils sont ordinairement pesants & chargez de cuisine, comme on dit.

Ils sont plustost constans que hardis, & furieux que vaillans, veu qu'ils n'entreprennent chose où ils facent paroistre vn grand courage; & lors qu'ils sont victorieux, ils tuent sans esgard d'âge, ny de sexe, tous ceux qu'ils rencontrent; & si la guerre dure, & qu'ils soient assiegez, ils se rendent bien tost; & s'ils campent, ils ne peuuent auoir la patience de chercher la victoire en temporisant.

Si le premier effort ne leur reussit, ils demeurent cõme stupides, & n'entreprennent plus outre; s'ils sont vne fois rompus, & mis en fuite, ils ne se remettent iamais plus.

Leurs armées sont de grande despense, & de grand empeschement, pource qu'ils menent leurs femmes à la guerre, & consument tant de viures, que c'est chose mal-aisée de les conduire, & impossible de les maintenir, & l'on sçait assez qu'on ne peut rien esperer de bon sans les viures.

Leurs cheuaux sont aussi plustost forts que courageux; & pource que de dix cheuaux qu'ils meinent à la guerre, il y en a huict qui partent de la charruë & du labourage, ils ne font pas bon seruice à leurs maistres, & deuiennẽt lasches en voyant le sang, au contraire des genets qui prennent alors plus de courage; & pour conclusion l'infanterie Allemande vaut plus en son genre, que la caualerie.

XX[illegible]. Or les forces de la mer ne sont pas moindres que celles de la terre, combien qu'elles ne soient par tant employées, veu qu'il y a des villes qui ont les vnes cent, les autres cent cinquante vaisseaux, par le moyen desquels ils peuuent faire teste aux forces des Rois de Dannemarck & de Suede.

L'Allemagne est si puissante auec toutes ses forces, qu'estant bien vnie, elle ne peut craindre aucun ennemy.

Il faut adiouster à ses forces en ses necessitez, les secours des Princes d'Italie, de Sauoye & de Lorraine.

Car ces Princes n'ont iamais manqué aux Empereurs au besoin; & en la guerre de

Segeth, Emanuel Duc de Sauoye, enuoya à l'Empereur 600. arquebusiers à cheual. XVIV.
Cosme Duc de Florence, trois mille hommes de pied soudoyez.
Alfonse second Duc de Ferrare y alla en personne auec quinze cens cheuaux si bien en ordre, qu'il n'y auoit point de meilleure caualerie en ceste armée.
Le Duc Guillaume de Mantoüe, y alla aussi auec beaucoup de gens fort lestes: de mesme Henry de Lorraine Duc de Guise, auec trois cens gentils-hommes. De sorte qu'auec ses trouppes, & celles que le Pape Pie V. y adiousta, Maximilian II. (à qui l'Empire en vne Diette tenuë l'an 1566. à Ausbourg, auoit accordé quarente mille hommes de pied, & huict mille cheuaux pour huict mois, & 20000 fantassins & quatre mille cheuaux pour les trois années d'apres) eut sous ses enseignes outre les garnisons, cent milles hommes de pied, & trente cinq mille cheuaux.
XXI Mais il y a deux choses qui manquent à l'Empire, dont l'vne est l'vnion des courages, l'autre la promptitude des forces.
Les courages sont des-vnis, tant pour le soupçon que les villes franches ont des Princes, qu'à cause des differentes Religions, qui donnent de la deffiance aux vns & aux autres, veu qu'outre le debat ordinaire des Catholiques auec les heretiques, ces derniers sont encor tellement contraires entr'eux, qu'ils se hayssent furieusement les vns les autres, de sorte que les Lutheriens veulent vn mal mortel aux Caluinistes, aux Anabaptistes & autres, & ceux-cy leur rendent le change.
A raison dequoy tous viennent fort froidement aux Diettes, & y estans, employent plus de temps aux choses qui concernen la Religion qu'en celles d'Estat.
La promptitude leur manque pareillement, pource qu'il est assez mal-aisé de faire XIX. assembler les Diettes, sans lesquelles on ne peut rien faire: il faut laisser passer 3. mois depuis le iour de la signification de la tenuë de ces Estats ou Diettes, iusques aux Diettes mesmes; & lors que tous sont assemblez, l'on perd beaucoup de temps, à cause de la diuersité & contrarieté des opinions, & les resolutions prises sont executées fort lentement, combien que la guerre requiere la diligence, & les occasions eschappent en vn moment.
Il y a encore vn autre inconuenient, c'est à sçauoir, que lors que l'on a deliberé de donner tant de gens à l'Empereur pour tant de temps, ils ne sont iamais tous ensemble pource que quand les vns s'acheminent à l'entreprise, les autres estans desia au bout de leur termes, s'en retournēt chez eux, & les autres ne sont encores mis en campagne.
Tellement que l'Empereur ne peut iamais faire estat asseuré du secours qui luy a esté promis. Maximilian II. pensoit de remedier à cét inconuenient, qu'il auoit esprouué en l'entreprise de Segeth, en se faisant donner secours, non pas en hommes mais en argent, pource qu'il croyoit qu'il feroit marcher auec l'argent toutes les gens dont il auroit besoin, ou du moins vne bonne partie. Mais c'est folie de penser que l'on puisse vnir l'Allemagne, ou que l'on puisse effectuer aucune chose d'importance, tandis que les diuersitez des opinions la tiendront ainsi diuisée.
Pour conclusion, il ne faut estimer pour toutes les choses dites cy-dessus, que l'Empereur soit foible, comme quelques ignorans aux affaires du monde voudroient faire croire, car il a beaucoup de pays, & beaucoup de gens, grande quantité de viures & assez d'argent pour fournir à quelque entreprise que ce soit.
Mais tout son mal vient du voisinage du Turc, qui le confine depuis les monts de Carpate, iusqu'à la mer Adriatique, & qui est capable non seulement d'affoiblir, mais encores de consumer de plus grandes forces que les siennes.
Et de faict, on void assez que tous les Princes voisins des Ottomans par terre, demeurent espuisez d'argent tandis qu'ils ont la paix auec eux, à cause des grands frais qu'il leur faut faire aux fortifications & à l'entretien des garnisons; & entrent encores en plus grande despense durant la guerre, car le Turc a de si grandes forces, & si promptes en toute saison, qu'il est mieux armé en temps de paix, que la plus grande partie des autres Princes n'est en temps de guerre.
Tellement que ceux qui le confinent, doiuent estre tousiours en alarme, & auoir crainte d'vn ennemy si puissant.
Or auant que l'Empereur Rodolphe remist le Royaume de Hongrie à l'Archiduc Matthias, il entretenoit aux frontieres pres de vingt mille soldats, & outre ce il faisoit de grands frais, à fortifier, & à d'autres choses.
Mais apres il retrancha vn peu de ceste despense, tant à cause qu'il laissa faire le Roy Matthias, qu'à raison qu'il auoit tresue auec le Turc. Toutesfois il falloit qu'il

fournist tousiours beaucoup de choses à ce nouueau Roy, qui n'estoit encores bien installé, & trouua des dissentions en son Royaume.

GOVVERNEMENT.

CE fut le Pape Gregoire V. qui institua les sept Electeurs. Et combien que Charles le Grand par l'ordonnance du Pape, mist l'Empire à l'eslection des Princes d'Allemagne, toutefois cela n'eust lieu qu'apres que la race de Charles fut faillie, veu que tandis qu'elle dura, le fils succeda à l'Empire au pere : mais le statut de Gregoire V. qui vint à forclorre tout droict de succession, mist l'Empire à la libre élection de sept Princes, l'an de grace 1002. Le subject qui conuia le Pape à rendre électif l'Empire qui estoit demeuré hereditaire en la maison de Charles le Grand, fut pource qu'Otton II. n'eust aucuns enfans, mais les causes en furent diuerses, car en premier lieu, l'Empire estant grandement affoibly, le Pape & l'Empereur penserent qu'ils le remettroient, & fortifieroient par le moyen du personnage qui seroit éleu sans esgard de succession, & apres cela on voulut assoupir les dissentions qui procedoient du trop grand nombre des Electeurs.

L'Empereur est donc chef de l'Empire, & a sous luy trois membres, aux assemblées desquels l'on consulte, & prend resolution de toutes les affaires de l'Empire.

Le premier est celuy des sept Electeurs, qui sont,

L'Archeuesque de Mayence, grand Chancellier de l'Empire en Allemagne, qui a en sa Chancellerie toutes les Escritures des Diettes.

L'Archeuesque de Treues, grand Chancellier de l'Empire en France.

L'Archeuesque de Cologne, grand Chancellier de l'Empire en Italie.

Le Roy de Boheme, grand Eschanson de l'Empire.

Le Comte Palatin du Rhein, grand Escuyer tranchant, ou plustost grand Maistre de l'Hostel de l'Empire.

Le Duc de Saxe grand Mareschal, & Iuge de la Cour, qui porte l'espée deuant l'Empereur.

Le Marquis de Brandebourg, grand Chambellan de l'Empire.

Ceux-cy ont pleine puissance d'élire l'Empereur, afin que nul ne s'attribuë la dignité Imperiale comme hereditaire.

LE SECOND MEMBRE EST DES GRANDS, & de nobles, qui sont,

LEs Archeuesques de Magdebourg, de Saltzbourg, de Bezançon & de Breme.

Les Euesques de

Bamberg.
Vvirtzburg.
Vvormes.
Spire.
Strasbourg.
Eichstatt.
Pr. Auspurg.
Costintz.
Hildeshim.
Parderbon.
Chur.
Halberstat.
Ferden.
Munster.
Osemburg.
Passauu.
Frisingen.
Kempse.
Gurck, ou Goritz.
Seckavu.
Hauandt.
Basle ou Basel.
Sitten, ou Vvallis.
Regensburg.
Maissen.
Naumburg.
Minden.
Lubeck.
Vtticht.
Camin.
Svverin.
Geneue.
Canuerick, ou Cambray.
Verdun.
Losanne.
Mets.
Toul.
Luyck, ou Iuiliers.
Trente.
Brixen.
Merspurg.

Labach.
Vienne.
Bradembourg.
Ratzenbourg.
Schelesvvick.
Hauelburg.

Les Princes & Seigneurs seculiers.

Le Duc de Bauiere.
L'Archiduc d'Austriche.
Le Duc de Saxe.
Le Palatin de Bauiere.
Le Duc de Iulier de Cleues & de Berg.
Le Marquis de Brandebourg.
Le Duc de Brunsuic.
Le Duc de Lunembourg.
Le Duc de Pomeren.
Le Duc de Mekelbourg. (:)
Le Duc de Lauuenbourg.
Le Duc de Holstein.
Le Duc de Lorraine.
Le Lantgraue de Hessen.
Le Duc de Vvirtemberg.
Le Duc de Zvveybrug.
Le Duc & Comte de Spanheim.
Le Marquis de Bade.
Le Landgraue de Luchtemberg.
Le Prince d'Anhalt.
Le Comte de Hennenberg.
Le Burgraue de Messen. (:)

Les Ecclesiastiques.

Le Prince & Abbé du Fuld.
Le Prince & Abbé de Hiers feldt.
Le Prince & Abbé de Kempten.
L'Abbé de Rheichenavv.
Le Prince Preuost de Vuissemburg.
Le Prince A. de sainct Gal.
Le Prince A. de Salifeldt.
Le Prince Preuost d'Elvvangen.
Le Maistre de l'Ordre des Fr. Teutoniens.
Le Maistre de l'Ordre des Cheualiers de sainct Iean.

Les Abbez de

Vvaingarten.
Salmansvveiller.
Kreutzlingen. (:)
Murpach.
Vvalkenried.
Schuttern.
Vveissenovv, ou Minderavv.
Sainct Blaise.
Maulprun.
Le Prince & Abbé de Corbey.

Les Abbez de

Schussenriedt. (:)
Rittershausen.

Steinam Rhin.
Scashausen.
Kempeseck. [:]
Vvaldsachsen.
Finsideln.
Rokembourg.
Ochsen hausen.
Le Preuost de Selts. [:] IIXX

Les Abbez de

Sainct Gilen de Noremberg.
Nuembourg.
S. Maximin prés de Treues.
Heueldshausen.
Sainct Iean Cuttel.
Gengenbach.
Konisbrun. [:] IIIXX
Rodt, ou Roden.
Markthal.
Rockenhaesen.
Sainct Pierre im Schvvartzvald.
Le Preuost d'Odenheim.
Le Prince, & Abbé de Stable.

Les Abbez de

Sainct Didier. [:[
Berkenhausem.
Elchingen. Hentzlingen.
Vrssenis.
Plankembourg.
Yssul.
Pfeffers.
S. Iean en Thurtal.
Peteshausen de Constance.
Pruim. [:]
Reishaim.
S. Aeimeran de Ratisbonne.
S. Gregoire de Munster. VIXX
Muncherode.
S. Corneille de Munster.
Vverden.
Aursperg. [:]
Yrse.
Brun.
Echternaken.
Heruorden.

Les Preuosts de

Camberg.
Berchtolgasden.

Les Abbez de

Quedelnbourg.
Essen.
Alt. Munster to regensburg.
Pr. Obet Munster to Regensburg.
Kauffingen.
Lindovv.
Pr. Gernrode.
Buchavv.
Rotenmunster.

Rotenmunster.
Hippach.
Gutenzel
Beundt

Baley. { Coblentz. Elsas. Osterich. Inder Etsch. }

Les Comtes de.

Helfensteim.
Kirchberg.
Vvisunstaig.
Lauffen. (:)
Montfort.
Furstemberg.
Zimmeren
Otingen
Sultz.
Hohen Zollern.
Castel (:)
Vertheim.
Reineck.
Hohenloe.
Erpach
Leininghen (:)
Falckstein.
Hanavv.
Lucgtemberg
Nassavv, Breda, & Dilemborg.
Vvisbaden, & Iltztain.
Salbrucken.
Vvaldtpurg. (:)
Nassau en Vveilpurg
Beilstein
Konigstein & Epstein
Eisemberg le haut.
Eisemberg le bas
Mersen.
Budighen,
Vvirnemberg
Solms.
Arsnberg.

LES COMTES DV RHEIN

Les Comtes de

Horn
Seyn
Vvintzlingen.
Reyen
Bitsch. Salm.
Vveldents
Dengen (:)
Rappin
Hardech
Hohenstein
Vvolkenstein
Schaumburg & Giengen
Dieremburg, & en Someravv.

Mansfelt.
Barbey & Mullingen
Cleichen
Schvvartzemburg
Suemberg
Iud, Seigneur de Ruech
Ples.
Plavven
Vveda & Ringelberg
Olnbrug.
Loebenstain
Regestain (:)
Vvestfreislandt.
Ostfreislandt.
VanderLipp, ou de la Lippe.
Oldemburg
Hose.
Delmonhorst.
Vvestemburg.
Munzemburg.
Lemgovv.
Vvaldeck. [:] VXX.
Diepholt.
Steinfort.
Benthem.
Brunchorst.
Vuitgenstein.
Spigelberg.
Biuersdorff
Teckelnborg
Dortmund
Vvindorff
Rippershoden
Hagen, ou de la Haye
Hoonfels.
Leiseneck.
Bergen
Mandercheid.
Reiferscheidt
Egmont, & Isselstein
Tubinge.
Blankemberg, ou Blantmont
Kirchingen, Krehanges.

Les Barons de

Gundelfingen
Geroltzeck
Ober Heuen
Rapolestain.
Stauffen.
Degenberg.
Obersulzberg.
Tautenberg. (:)
Sonnenberg.
Vinẽberg, ou Vanneberg peut-estre.

Les Seigneurs de

Tussen. Stugart.
Iustingen.
Schenslingen.

Rapoltskirchen.
Hohen Recper.
Berletick.
Hohen Kohen Konigsperg.
Hohenfeldt, & Tipoltzkirch.
Braides.
Reichelsperg.
Limburg.
Kunsech.
Kunseckerberg.
Geravv.
Reichenstein.
Muntzenburg.
Loftenstein.
Ridberg.
Linge.
Somiriss.
Bergen, & Vavelhem.
Vvidenfels, ou peut-estre Vviderfels.
Haber, ou Hauer.
Senster.
Roggendoff.
Alendorff.
Kunigfuckerberg.
Morspurg & Befort.
Brandenstein, & Ranff.
Vvolfestein.
Permont, Fronsbek.
Flackenstein.
Vvitten.

LE TROISIESME MEMBRE DE L'EMPIRE *est celuy des Villes franches, qui sont*

XXV A Ix la Chappelle au pays de Iulliers.
Anuers au Duché de Brabant.
Ausbourg au pays de Suaube.
Basle en Suisse } *à present Cantons non*
Berne en Suisse } *contribuables.*
Byberach en Suaube.
Boppert sur le Rhein, Boichorn
Campen en Oueryssel.
Cologne sur le Rhein.
Colmarc en Elsaten.
Constance en Suaube.
Deuenter en Oueryssel.
Dortmondt en Vvestphalen.
Dunkelpoel en Suaube.
Deyren en Iuliers.
Euer en Bermvvout.
Erfort en Turinge.
Eslinge en Suaube.
Francford sur le Meyn.
Francford sur l'Oder.
Fridberch en Vvederevvavre.
Friburch en Brisgavv.
Gheylhuysen en Vvederevvavre.
Ginghen en Suaube.
Gortinghed en Saxe.
Groeningen en Frise.
Gemunde en Suaube.
Hagenau en Elsaten.
Halle en Suaube.
Halle en Turinge.
Helbron en Suaube sur Neckar.
Hamburch en Oostlande.
Heydesfelt, Isnen.
Ingelsheim au dessus de Rhincau.
Kaufft ou ren, Keysersberch.
Keysers lutern en Vvestryck.
Kempen en Suaube, Kuyr en Svvits.
Landau pres de Spyre.
Lindauvv en Suaube.
Lucerne en Suisse.
Lunebucth en Saxe.
Meydenburch en Saxe.
Memminghen en Suaube.
Mets en Lorraine, à present France.
Mayence sur le Rhein.
Mulhuysen en Turinge.
Mulhuysen en Sonckaure.
Noorthuysen en Turinge.
Neurenbergh.
Nymegen en Gueldre.
Noorlingen en Suaube.
Oderncbym sur le Rhein.
Oppenhen sur le Rhein.
Pollendorp.
Poppinghen en Suaben.
Ravesburg.
Regensburg en Bauiere.
Rotenburg sur le Tuber.
Rosemon ou Rosheym.
Roottvvyl en Suaben.
Sainct Gal en Suisse.
Sleystant en Elsate.
Spyers sur le Rhein.
Svvynfort en Franconie.
Treves sur la Moselle.
Vverlinghen en Suaben.
Vveerde sur le Danube.
Vlm en Suaube.
Vvanghen en Suaube.
Vvesel sur le Rhein.
Vvesel en Cleues.
Vetslaer en Hessen.
Vvyle en Suaube.
Vvimpfent sur le Neckar.

Digitized by Google

Vvynsheym en Franconie.
Vvyssenburch.
Vvorme sur le Rhein.
Zvvol en Oueriſſel.
Zurich en Suiſſe.

Outre cét ordre des trois membres, afin d'empeſcher les diuiſions de l'Empire, & pour conſeruer vne paix commune en Allemagne, les Prouinces de l'Empire ont eſté diuiſées en quelques Seigneuries qu'ils appellent Cercles, où ſont les Conſeils particuliers de l'Empire.

XVI On inſtitua premierement ſix Cercles à Auſbourg l'an 1500. puis dix l'année 1522. à Norimberg. Or chaque Cercle élit de ſon corps vn Gouuerneur ſeculier ou pluſtoſt Intendant du Conſeil, qui eſt Prince, Comte ou Baron, ou gentil-homme fort releué, à qui l'on donne du meſme corps ſix Conſeillers, hommes ſeculiers, honorables & fort aduiſez.

Le premier Cercle eſt celuy de Franconie.
Le ſecond de Bauiere
Le troiſieſme d'Auſtriche
Le quatrieſme de Suaube
Le cinquieſme du Rhein
Le ſixieſme des Electeurs du Rhein
Le ſeptieſme de la baſſe Allemagne, ou Vveſtphalie
Le huictieſme de la haute Saxe.
Le neufieſme de la baſſe Saxe
Le dixieſme de Bourgongne.

XVII Outre ces Conſeils des Cercles, afin de iuger comme il faut, les cauſes de plus grande importance, on a inſtitué la Chambre Imperiale de Spire, dont le chef ou ſouuerain Iuge eſt Prince, ou du moins Comte ou Baron ſeculier, ſi l'on en trouue quelqu'vn qui ſoit capable de cette charge.

On a donné à ceſtuy-cy ſix Aſſeſſeurs, à ſçauoir deux Comtes ou Barons, deux Iuriſconſultes & deux Cheualiers, que l'Empereur y met, à raiſon des terres qu'il poſſede hereditairement en l'Empire. Chaque Electeur y en a encor mis vn, & chaque Cercle deux; & tous ces Aſſeſſeurs ou Conſeillers, ſont moitié Iuriſconſultes, moitié choiſis entre les Cheualiers.

Or quant à ce que nous auons dit des membres de l'Empire, & des Officiers, Munſter dit qu'apres les ſept Electeurs on ordonna quatre Ducs, quatre Marquis, quatre Landgraues, quatre Burgraues, quatre Comtes, quatre Barons, quatre Cheualiers, quatre villes, quatre villages & quatre payſans.

Et encores les Empereurs non contens, créerent à pluſieurs fois d'autres Ducs, & de nouueaux Comtes, & qui plus eſt, ont erigé pluſieurs Comtez en Duchez, combien que par ſucceſſion de temps pluſieurs Duchez ayent eſté abolies, comme celle de Suaube, de Limbourg, de Zeringen, de Voitland, & quelques autres.

LES CHARGES ET DIGNITEZ REDVITES au nombre de quatre.

II *Les quatre Ducs.*

Brunſuic.
Bauieres.
Suaube
Lorraine.

Les quatre grands Mareſchaux.

Pappenheim
Iuliers
Miſnie
Vinſtinge.

Les quatre Landgraues.

Turinge. Heſſen.
Luchtemberg, Alſace.

Les quatre Burgraues.

Meidenbourg
Nurnberh
Reneck
Stronbourg

Les quatre Comtes chefs de guerre.

Flandre
Tirol.
Aldenbourg,
Ferare.

Les quatre Abbez principaux.

Fuld.
Kemptem.
Vviſſembourg.
Murbach.

Les quatre Bourgs de l'Empire.

Aldenbourg.
Meidenbourg.
Rotembourg.
Meckelbourg.

Les quatre Cheualiers.

Andlauu.
Meldingen.
Strondech.

Fronberg, Murnenberg, Fribergr

Les quatre villes Metropolitaines. Heidelberg, Nurnberg

Ausbourg. *Les quatre Barons.*

Aix la Chappelle. Limpourg en Franconie.

Metz. Lubec. Thusis & Raconie Seigneur de Tochembourg.

Les quatre villages. Vvvesterbourg, Aldenuaden.

Vlme. Bamberg. *Les quatre possessions de l'Empire.*

Haguenau, Selestad. Ingelheim, Altdorff.

Les quatre Rustiques. Liechtenauu.

Cologne. Ratisbonne. Denchrendorff.

Constance, Saltzbourg. *Les quatre Veneurs.*

Les quatre Marquis. Hurn, Vrach.

Mein, Brandebourg Schombourg, Metsth pres de Coures.

Moraue, La basse Bade *Les quatre Offices hereditaires de Suaube.*

Les quatre Comtes. Le tranchant de Vvalbourg.

Cleues. L Eschanson de Radach.

Schvvartzembourg en Saxe Le Mareschal de Maredorf.

Cilie, ou Gretz. Sauoye Le Chambellan de Kemnat

Les quatre Seigneurs. *Les quatre Seruiteurs.*

Milan. Scale. Vvaldeck, Hirren de Fulchen

Padoue, Mirandole. Arnsperg, Rabnauu.

Les quatre montagnes de l'Empire.

Toutefois plusieurs de ces dignitez sont changées, ou du tout abolies par la mort de ceux qui les possedoient.

XXIX Les seances aux Diettes doiuent estre telles.

Quand l'Empereur est assis, l'Archeuesque de Treues doit estre assis vis à vis de luy, l'Archeuesque de Mayéce à son costé droict, & l'Archeuesque de Cologne au gauche.

Le Roy de Boheme lors que ce Royaume n'appartenoit pas à l'Empereur, estoit à la main droicte de l'Archeuesque, le Comte Palatin du Rhein doit estre assis pres de luy, puis le Duc de Saxe à la main gauche de l'Archeuesque, & pres de luy le Marquis de Brandebourg.

Quand on fait des processions publiques, ils doiuent garder cét ordre.

L'Archeuesque de Treues doit aller deuant l'Empereur, & les deux autres le costoient, l'vn deçà l'autre delà, & le Roy de Boheme suit incontinent apres.

Or l'Archiduc d'Austriche, comme Prince de l'Empire, n'a point de place entre les Princes seculiers, à cause du different de la preseance, mais entre tous les Ecclesiastiques qui precedent.

En la Diette d'Ausbourg tenuë l'an 1548. toutes les Prouinces de Bourgongne furent mises sous la protection de l'Empire, & la place du Prince de ce pays fut assignée particulierement entre les Ecclesiastiques, combien qu'en la Diette de Ratisbonne qui se fit depuis, le Roy d'Espagne n'enuoya pas vn homme en sa place.

Le Duc de Lorraine souloit estre tenu pour Prince de l'Empire, mais maintenant cette maison est passée en France.

Les citez franches de l'Empire qui ne cognoissent point d'autre Seigneur que l'Empereur, viuent auec leurs loix, & presque toutes ont vn estat populaire & meslé, combien qu'en quelques vnes, entre lesquelles est Nuremberg, les Principaux gouuernent. Leur forme de gouuernement n'estoit pas au commencement en grande estime, lors qu'auec argent ou faueur elles acquirent leur liberté des Empereurs, ou des Princes qui les dominoient.

Il n'y a personne qui puisse estre nommé Empereur, si le Pape ne l'a couronné: mais il peut bien estre appellé Cesar, ou Roy des Romains, ou Roy de Germanie, s'il a esté éleu par les Electeurs.

L'Empereur ne commande pas absolument en l'Allemagne, ains la gouuerne par la voye des Diettes, à raison dequoy il est plus ou moins puissant, selon que pour obtenir quelque chose aux Diettes, il empesche ou n'empesche pas que l'on luy contredie, se faisant aymer & craindre tout ensemble.

XXX Les trois Estats viennent aux Diettes, & de ceux-cy on fait trois Conseils.

Les Electeurs entrent au premier, & quand le Roy de Boheme se trouue autre qu'Empereur, il ne vient pas aux Diettes, & est absent des consultations, & plustost

arbitre qu'Electeur, dautant que si les voix des autres sont également diuisées, c'est à sçauoir qu'il y en ait trois d'vn aduis & trois d'vn autre, celuy à qui il donne sa voix, est éleu.

Le second Conseil est composé de tous les autres Princes tant seculiers qu'Ecclesiastiques, auquel entrent aussi deux pour les autres, & deux autres pour tous les Contes & Barons de l'Empire. Le troisiesme Conseil est des villes.

L'Empereur, ou le Roy des Romains propose à tous ceux-cy ce que bon luy semble, & chaque Conseil se retire pour voir ce qu'on doit resoudre sur les choses proposées. Mais quant aux villes, encor qu'elles puissent dire leur opinion par maniere de Conseil, elles n'ont toutesfois aucune voix aux deliberations. Le Conseil des Electeurs est le dernier à dire son aduis, & le plus estimé.

L'Estat de l'Allemagne est maintenant fort peruerty, de sorte que si l'Empereur publie vne Diette, les Princes n'y veulent pas venir, & y mandent leurs Agens, ausquels ils ne donnent authorité de resoudre aucune chose, s'ils ne sont premierement aduertis de ce dont on veut traitter, & pour cette cause on expedie fort peu d'affaires.

RELIGION.

L'Allemagne fut infectée d'heresie en cette maniere. Luther commença de s'éleuer contre l'Eglise l'an 1517. à quoy il fut poussé par l'enuie conceuë contre les Iacobins, que le Pape Leon X. auoit preferez en la publication des indulgences, aux Augustins du nombre desquels il estoit.

Cecy dépita tellement Iean Staupice Vicaire general de l'Ordre de S. Augustin en Allemagne, & ledit Martin Luther, Lecteur ordinaire à Vvitemberg, qu'ils renuerserent toute chose.

Il commença donc à médire du Clergé par écrit & viue voix, ayant beaucoup de suiet de faire des inuectiues contre la dissolution, & le débordement qui regnoit entre les Ecclesiastiques. Il commença de crier contre les reuenus de l'Eglise, qui estoiét employez en pompes, en vanitez, & en choses pires. Il fut aidé en cecy des Poëtes & des Orateurs de son temps, qui commencerent à se ruer sur les mœurs des Prestres & des Moines; & les peintres encore luy presterent la main, peignans les Prestres & les Euesques en forme de loups, de renards, de diables, & choses semblables, & en remplissant les boutiques & les lieux publics & priuez.

De sorte que l'Allemagne fut seduite en peu d'années, oyant tant de maux des gens d'Eglise, & en voyant les figures qui exprimoient vne certaine ruse & meschanceté. Ce qui fit encor mieux croire ce qu'on disoit du Pape, & de la vie du Clergé de Rome, ce fut la mauuaise opinion que les Allemands ont des Italiens, dautant qu'ils les tiennent pour trompeurs & malicieux, & de peu de conscience; tellement qu'on se persuadoit toute chose à leur desaduantage, & principalement sur le suiet des indulgences publiées par Leon dixiesme, & de l'argent qu'on amassoit.

Mais ce qui aida grandement à l'heresie, ce fut que Luther éleua la puissance seculiere au dessus de l'Ecclesiastique; au moyen dequoy il attira de son costé plusieurs Princes, & entre les autres Iean Federic Electeur de Saxe, & vn certain Sichingi Capitaine renommé entre les Allemands. Mais il n'y eut rien qui luy acquit plus d'applaudissement & de faueur, que la sensualité de sa doctrine.

Car Luther connoissant le naturel des Allemands addonnez à faire grande chere, & à boire auec excez, ne leur proposa pas des heresies speculatiues, qui eussent besoin d'vne grande subtilité d'esprit, mais proportionnées à leur capacité & à leur sens, c'est à sçauoir materielles & charnelles.

Il osta l'abstinence & les ieusnes, le vœu de chasteté, & la discipline de la Religion, & permit aux Moynes & aux Religieuses de se marier; puis il osta l'authorité premierement au Pape & aux Euesques, puis aux Princes & aux Magistrats seculiers.

De sorte que ce ne fut pas vne merueille, de voir que les peuples à qui l'on proposoit vne doctrine si agreable aux sens, & si fauorable à la chair, l'acceptassent si promptement. Dauantage, pour s'authoriser de plus en plus, il permit aux laïcs d'vsurper les richesses & les reuenus de l'Eglise, de prendre les Calices & les Reliquaires d'or & d'argent, & de rendre les Abbayes, & mesmes les Eueschez hereditaires.

Mais encor que l'heresie de Luther fut pour les susdites raisons, & pour plu-

sieurs autres, receuë auec tant de facilité des Allemands, elle ne manqua d'estre contrariée, mesme par d'autres heretiques. Car l'an mil cinq cens vingt-cinq on vit éleuer contre Luther, Vlric Zuingle, qui renouuella l'heresie de Berengaire, & eut pour compagnons Oecolampade, & Calostade, mortels ennemis de Luther: puis Bucer tascha de se mesler parmy eux, & apres Caluin, inuenteur d'vne nouuelle Cene.

Or les Lutheriens & les Zuingliens ont souuent essayé de s'accorder, mais ils sont tousiours demeurez en plus grand debat.

Ils firent pour cét effect vne assemblée à Masburg à l'instance de Philippes Lantgraue de Hessen, en laquelle toutefois on ne pût obtenir, qu'encor qu'ils ne fussent d'accord touchant la Cene, ils fussent amis & en bonne intelligence quant au reste. Mesme Luther defendit aux habitans de Francford de communier auec les Zuingliens, & Zuingle en vn sien liure, nomme Luther faux Prophete, bouffon, effronté, heretique, incorrigible, seducteur, & finalement Antechrist. Caluin d'autre costé s'attacha à Luther & aux siens, les nommans gens sans esprit, race de Geans, & leur donnant semblables Epithetes.

Ils s'assemblerent enfin les vns & les autres à Constance, l'an mil cinq cens trente-quatre, & à Vvitemberg l'an 1536. afin de trouuer quelque forme de concorde, mais ce fut en vain.

Or les premiers qui receurent l'heresie de Luther en Allemagne, furent ceux de Mansfeld, patrie de Luther; & ceux de Saxe, dont le Duc Iean Federic prit la protection de la personne & de la doctrine de cét Apostat. Et pource que les premiers qui en furent atteints, furent les Escoliers & les Docteurs de Vvitemberg, cette heresie vint à s'épandre de là par toute l'Allemagne.

Cependant le Duc George de Saxe defendoit son Estat de cette peste, mais il ne pût faire longue resistance, pource que Henry son frere estoit ja peruerty, & luy ayant succedé en son Estat l'an 1530. incontinent il fit transporter Luther de Vvitemberg à Lipse, & en mesme temps tous les pays de Misnie, de Turinge & de Saxe, qui estoient sous sa domination, receurent cette malheureuse doctrine: pource que les terres qui estoient de l'Electorat, estoient desia corrompuës; & dés l'an mil cinq cens vingt-cinq Henry de Zutphen auoit desia infecté Breme & Ioachim, Vvestald, Hombourg.

L'heresie estoit entrée dans Lubec par permission de Henry de Bastel qui en estoit Euesque, & dont les successeurs ne se soucians beaucoup du reste, se contenterent des reuenus temporels.

Finalement George d'Aol Euesque de ce lieu, fut si effrontement meschant & impie, qu'entre autres choses il fit enterrer le Messel Romain auec pompe solemnelle.

La Religion Catholique fut vn peu soustenuë par le moyen de la victoire que l'Empereur Charles V. obtint contre les Protestans l'an 1547. Mais elle fut apres beaucoup abbatuë par la rebellion & par la guerre que luy firent Maurice Electeur de Saxe, & Albert Marquis de Brandebourg.

Finalement l'Empereur en vne Diette tenuë à Spire, fut induit sous pretexte de garder la paix publique, à signer le decret de laisser l'exercice de la confession d'Ausbourg libre en Allemagne, iusques à ce que par vn Concile general, ou par quelque autre voye, on eut mis ordre aux affaires de la Religion; & l'an 1552. en la Diette de Posse, il fut defendu aux Protestans d'interdire aux Catholiques, & en particulier aux Ecclesiastiques, l'exercice de l'ancienne Religion en leurs Estats, & l'an 1555. en la Diette d'Ausbourg, on donna liberté à tous les Princes & Estats de l'Empire, de suiure la Religion Catholique, ou la secte de Luther, & de passer de l'vne à l'autre, auec condition que le Prince seculier ne perdroit pas par ce changement non seulement son Estat, mais mesme ne feroit aucune perte de sa reputation, mais que l'Ecclesiastique perdroit son Estat, & que ceux à qui il appartiendroit, en éliroient soudain vn autre qui feroit Catholique.

Les heretiques demanderent encor apres, qu'on permist aux subjets de viure en leur volonté, & que les Princes fussent obligez de leur octroyer cette liberté de conscience, mais les Princes d'Austriche & de Bauiere s'y opposerent.

Depuis ce decret l'heresie se respandit sans empeschement par toute l'Allemagne, veu que l'an 1556. Otthon Henry Palatin du Rhein, & Charles Marquis de Bade, exterminerent

Digitized by Google

exterminerent la Messe, & la foy Catholique de leurs Estats, & apres Nicolas Galle sema l'heresie de Luther à Ratisbonne, & Martin Kemnisse à Brunsuic, & la mesme secte s'épandit par les pays d'aupres de Strasbourg.

Cependant il nasquit d'autres heresies, veu que les Anabaptistes entrerent en Vvestphalie l'an 1532. & se saisirent de la ville de Munster l'an 1534. & apres auoir crée vn Roy, furent enfin ruinez par l'Archeuesque de Cologne; & l'an 1551. André Osiandre se rendit autheur d'vne nouuelle heresie, & mesme de la secte des Lutheriens: on vit naistre celle des Vbiquitaires.

Mais pource qu'Auguste Electeur de Saxe defendoit l'erreur de Luther pour se maintenir grand & puissant par le moyen des Lutheriens, & le Comte Palatin, pour mesme effect aduançoit de tout son pouuoir le Caluinisme, pource que la discorde est fille naturelle de l'heresie, ils ne se peurent iamais accorder, quelque assemblée qu'ils fissent.

Ayant ainsi monstré le commencement & le progrez des heresies en Allemagne, voyons maintenant l'estat auquel elle se trouue pour ce regard.

Veritablement de nostre temps il semble que d'vn costé l'heresie s'estende, & s'aduance, & de l'autre que la foy Catholique prenne accroissement.

L'heresie croist, pource que les Princes Caluinistes & les Lutheriens se mettent en possession des Abbayes & des Eueschez, & les laissent comme vne partie de leurs heritages à leurs successeurs.

Or les Princes heretiques s'essayent d'introduire leur secte par tout où ils mettent le pied.

Toutefois il reste en la plus grande partie des villes, quelques Eglises & marques de la Religion Catholique, comme à Minde, quoy que presque toute heretique, on void encor des Chanoines Catholiques, & en la grande Eglise on celebre le seruice diuin à la Catholique.

A Vlme, à Strasbourg, à Neubourg, aux Estats de Brandebourg, de Saxe, de Brunsuic, il y a encor force Conuents de Religieuses, toutefois il est defendu en quelques lieux d'y en mettre d'autres, & de les voiler; & mesme on ne le sçauroit quelquefois faire à faute d'vn Euesque Catholique, ou de quelqu'vn qui ait cette charge.

Pour reuenir à nostre propos, ceux du Palatinat du Rhein ont esté forcez de passer quatre ou cinq fois de la secte de Caluin à celle de Luther, selon qu'il a pleu à leur Comte.

Mais auiourd'huy ils sont tous Catholiques, pource que l'Estat a changé de face, de Religion & Seigneur.

Auguste Duc de Saxe fut chef de la secte de Luther, & Christierne son fils apres la mort de son pere, introduisit en Saxe le Caluinisme, & cestuy estant mort, le Duc Frederic son tuteur a chassé le Caluinisme, & introduist la secte de Luther.

Tous les Princes d'Allemagne suiuent la secte de Caluin, ou celle de Luther. Les Sectateurs de Luther sont les Marquis de Brandebourg, les Ducs de Saxe, de Brunsuic & de Vvitemberg, les Comtes de Mansfeld, & les villes franches heretiques, qui confinent auec la mer & la France.

Caluin est suiuy des Comtes Palatins du Rhein, de ceux de Strasbourg, & de la pluspart des villes maritimes, dites Asiatiques.

A parler generalement, les nobles sont plus infectez d'heresie que les autres, & les riches que les pauures, & les villes que les villages, & les villes franches plus que les Princes: chose digne de consideration, veu que de tant de terres franches qui sont en Allemagne, il ne s'en presenta en vne Diette qui fut tenuë il y a quelques années, pour les Catholiques, que trois petites terres de Suaube, à sçauoir Gamonde, Dincheelspille & Vberlique: au lieu que les Princes d'Austriche, les Ducs de Bauiere & de Cleues (qui sont maintenant vnis) & Philippes de Bade; & le Landgraue de Leutimberg se sont constamment maintenus en la foy Catholique; & l'on a veu retourner à la foy le Comte Vlric d'Elprestein, & Iacques Marquis de Bade, & quelques autres.

Pour reuenir à nostre propos, les citez franches sont toutes soüillées d'heresie, excepté les trois que nous auons nommées.

Toutefois il y a quelque nombre de Catholiques à Norimberg, à Vlme, à Francfort, à Aix la Chappelle, & en quelques autres lieux.

Mais pour mõstrer l'estat auquel la Religiõ Catholique est en cette Prouince, il faut que nous considerions les Eglises Cathedrales, dautant que l'authorité des Euesques

& des Chapitres a entretenu en grande partie, la religion qui y reste.

L'Allemagne a donc sept Metropolitains, qui sont ceux de Magdebourg, de Treues, de Mayence, de Gologne, de Saltzbourg, de Besançon, & de Prague.

L'Archeuesché de Magdebourg, auec les Eglises de Magdebourg, Masberg, Nanbourg, Nauelbourg, Brandelbourg, Lubec, Seuerine, Sebourge, Celuth, Racembourg (ausquelles celle de Misnie qui en estoit exempte, a esté adioustée) est non seulement heretique, mais encor sous la puissance des Princes Lutheriens, qui en disposent comme de leur heritage.

L'Archeuesché de Treues est la plus nette de toute l'Allemagne, veu que non seulement dans la ville, mais encor par tout le Diocese, on ne souffre autre Religion que celle qui merite veritablement ce nom.

Ce qui est procedé en grande partie, de ce que cette ville n'a iamais eu Euesque qui ne fust Catholique, & d'ordinaire fort zelé.

L'Archeuesché de Cologne s'est auec beaucoup de peine maintenuë constamment en la Religion Catholique, n'ayant iamais voulu permettre aux heretiques l'exercice de leur Religion, & l'an mil cinq cens quarante trois quelques-vns ayans descouuert que l'Archeuesque Herman auoit intention d'induire l'heresie dans la ville & dans le Diocese, ayant fait venir de Lipse pour cét effect, Philippes Melancthon, & de Strasbourg Martin Bucer, le Senat & le Chapitre s'opposerent à son mauuais dessein, & firent tant que l'an mil cinq cens quaran-neuf; Herman fut deposé par l'ordonnance du Pape, & Adolfe mis en sa place. Toutefois il ne s'est pû faire, que quelques lieux (cette Archeuesché a dix-sept bonnes places) & terres n'ayent esté infectées.

On met sous cette Archeuesché les Eglises de Liege, de Munster, d'Osnaburg, & de Minde.

Quant au Liege, la foy Catholique s'y est maintenuë iusques à present, de mesme qu'en tout son Diocese, qui est fort grand.

Munster a esté trauaillée des Anabaptistes, comme nous auons dit cy-dessus, mais ceux-cy ayans esté esteints, la ville retourna à son premier estat.

L'Eglise d'Osnaburg a esté grandement trauaillée par cy-deuant, & de nostre temps car l'erreur de Luther y prit pied dés l'an 1521. & bien que 10. ans apres les Ministres Lutheriens en fussent chassez, toutefois ils furent apres admis & supportez par les Chanoines, & l'Euesque.

Depuis l'an 1574. iusques à l'an 1586. Henry de Saxe vsurpa cette Eglise, de mesme que celle de Breme.

Quant à Mindes, il n'y a rien plus qui sente la Religion Catholique, qu'vne partie du Chapitre, & la celebration du seruice diuin.

Pour le regard de l'Archeuesché de Mayence, l'heresie y est en diuers endroicts, mesme en la grande ville d'Erford, & les gentils-hommes, & l'Archeuesque taschent de se defendre des Conseillers Lutheriens. Les Iesuites qui ont soin de l'Vniuersité, aident fort à cela.

Ils ont au mesme Diocese deux autres Colleges, l'vn à Constance, l'autre à Helingenstad.

Pres d'Helingenstad on void le lieu de Molius, où depuis quelque temps les Lutheriens ont publié vne forme de priere contre le Turc, le Pape & les Iesuites.

Or quoy qu'Erford soit presque tout Lutherien, toutefois le Clergé s'y est bien assez maintenu, auec quelques autres; & le Senat, bien qu'heretique, a fait crier, qu'aucun ne soit si hardy de donner de l'ennuy aux Catholiques, tandis qu'ils preschent ou font leur exercice en leurs Eglises: & par le commandement de l'Empereur, les Lutheriens ont esté contraints de rendre vne Eglise qu'ils auoient ostée aux Catholiques.

L'Eglise de Strasbourg est en fort grande reputation en Allemagne, à cause de la noblesse qui est requise aux Chanoines qui y sont. Mais presque tous y sont heretiques.

Bamgerg est diuisé en deux partis de mesme que son Diocese, où il y en a vne bonne partie de Catholiques.

Pour le regard de Spire, le nombre des heretiques surpasse de beaucoup celuy des Catholiques.

Les Chanoines de l'Eglise Cathedrale desireux de conseruer ce peu qui reste, ont institué vn petit seminaire de douze ieunes hômes, par le moyen duquel, & du College

des Iesuites, on espere d'augmenter la Foy.

Quant aux habitans de Vvormes, ils se sont premierement soustraits de la Iurisdiction temporelle, puis de la spirituelle de leur Euesque; & l'exercice de l'heresie y a esté fort libre entr'eux, bien que le Clergé y soit pour la pluspart Catholique. Mais auiourd'huy la Religion Catholique y florit sur tout autre.

Ceux de d'Herbipoli, sont presque tous Catholiques, à cause du grand soin que leurs Euesques ont eu d'en chasser l'heresie.

Ceux de la Diocese d'Ausbourg, sont presque tous Lutheriens, à cause qu'il y a ordinairement dans la ville seule 15. Ministres qui preschent. Mais il y a deux choses qui aident à la verité de la Religion Catholique, l'vne la constance du Senat en sa foy, l'autre vn College de Iesuites, que les Fourcres y ont basty.

Il y a d'ailleurs plus de Catholiques, que d'autres à Ginsbourg, à Vertinge, & Almangauie, & diuers Conuens de Religieuses.

Quant à Hyestad, il n'y a point d'exercice public de l'heresie. Au Diocese d'Hildesie, il y a vn grand nombre de Lutheriens, mais le Clergé de l'Eglise Cathedrale s'est tousiours maintenu en son entier.

Venant maintenant à l'Archeuesché de Strazbourg, c'est chose asseurée que cette ville est presque exempte d'heresie.

Mais à Ratisbonne qui en dépend, on fait profession publique de l'erreur de Luther, & y a peu de Catholiques, en ostant le Clergé, qui s'y maintient assez bien par l'assistance du Duc de Bauiere.

La Boheme a reçeu l'heresie des Hussites, dont l'autheur fut brûlé à Constance, auec Hierosme de Prague, l'an 1417.

Leur principale heresie, estoit que la Communion sous les deux especes, estoit necessaire tant aux lais qu'aux Prestres.

Auiourd'huy les heresies de Boheme sont esteintes, les temples des Ministres de Prague sont maintenant conuertis en de beaux Conuents de bons Religieux, depuis que les Bohemiens ont esté chastiez pour leur rebellion l'an 1620. par l'Empereur Ferdinand II. qui a fait chasser tous les Ministres hors de ce Royaume.

Cette heresie ouurit encor la porte aux Anabaptistes, qui sont detestez des Lutheriens, des Caluinistes & des Picards.

Ces dernieres tirent leur origine d'vn certain Picard, qui porta de Flandre en Boheme, l'heresie des Adamites, qui ont aussi embrassé les heresies de Luther, de Caluin, & de quelques autres ce qui leur a plû.

Le Picard apprit à cette nation de se mesler publiquement, & sans aucun respect de sang, ny de parentage auec les femmes, à quoy l'on adiousta de grands crimes, lesquels on execute auiourd'huy le plus secrettement qu'il est possible.

Car il y en a quelques-vns en Boheme, qui vont sacrifier en des lieux sousterrains, & pour cette cause on les appelle Grueberhaimer en leur langue; & durant leur seruice, si tost que le Ministre dit ces paroles de l'Escriture, *Croissez & multipliez, & remplissez la terre*, on esteint toutes les chandelles, & chacun empoigne la premiere femme qui luy vient en main.

Apres ce mélange, chacun se met en sa place, & les chandelles estans rallumées on paracheue l'office.

Les Bohemiens Hussites, se mocquent des obseques anniuersaires, & prieres faictes pour les morts, disans que c'est vne inuention pour rassasier l'auarice des Prestres.

Il font aussi risée des benedictions faites sur l'eau, sur les cierges, & les rameaux, & tiennent que les diables sont inuenteurs des Religions des quatre mendians. Ils disent qu'il est permis à chacun de prescher l'Euangile.

Les Hussites ne reçoiuent point la Confirmation & l'Extreme-Onction pour Sacremens de l'Eglise: & tiennent beaucoup de poincts touchant la Confession & le Baptesme, & choses semblables auec les Caluinistes.

Mais il y a auiourd'huy peu d'Hussites en Boheme, il y a grand nombre d'Anabaptistes & de Picards.

La Morauie est pleine de toute sorte d'heresie, mais particulierement de celle des Anabaptistes & des Picards. On tient qu'il y a bien cent mille Anabaptistes, mais que les Picards surpassent beaucoup ce nombre: Toutefois la ville d'Olmus capitale de la Prouince, est presque entierement Catholique.

On peut dire le mesme de quelques autres bonnes villes de la iurisdiction de l'Euesque.

Il y a à Olmus vn College de Iesuites, & vn Seminaire fondé par le Pape Gregoire 13. Nichelbourg qui est vne bonne ville de Morauie, se fit entierement Catholique l'an 1581. auec les bourgades voisines; & l'Euesque donna l'année d'apres, le Sacrement de la Confirmation à quatre cens personnes.

La Silesie est plus infectée que la Morauie: Il y a plus de 60 ans que l'erreur de Luther y regne, & il y a des Zuingliens, outre les Anabaptistes & les Picards.

Vratistaue, autrement appellée Preslau, capitale ville de la Prouince, est priuée de Catholiques, horsmis du Chapitre de l'Eglise Cathedrale, qui a fait venir de bons Predicateurs depuis quelques années, qui ont conuerty beaucoup de personnes.

Quant à l'Austriche, il y a la ville de Vienne, qui est pour la plus grande partie Catholique: pour le moins les Ministres n'y preschent nullement, les heretiques n'ont aucune Eglise à Neostat, & l'on n'y fait publiquement profession d'autre Religion que de la Catholique.

Il y a long-temps que les villes de Crens & de Stein, furent infectées de l'erreur de Luther, & quoy que l'an 1583. l'Empereur Rodolphe en chassa ceux qui y semoient cette secte, toutefois on y auoit fort peu aduancé: l'Euesque de Pole y enuoya apres vn Predicateur Catholique, qui y fit tel fruict, que la ville sembla soudain estre presque toute changée.

Guillaume de Scorchirohen a reduit par mesme voye sa ville d'Antech, où tous se sont conuertis, fors que trois ou quatre qui demeurerent comme tesmoins de la conuersion des autres. Mais ces années dernieres les Ministres Euangeliques ont esté chassez non seulement de Vienne, mais presque de toute l'Austriche, par decret Imperial.

En Stirie où est la ville de Segouie sur la riuiere de Cailo, & en Corinthie où sont les villes de Gourque & de Lauante, les nobles qui s'y tiennent, & en tout le pays ont presque tous quitté la foy, sinon à Strasburge, où la residence de l'Euesque les maintient vn peu en deuoir. Mais les gens de villages sont presque tous Catholiques, & s'ils errent, c'est plustost par faute de quelqu'vn qui les enseigne, que par malice ou par obstination. Toutefois les nobles & les Bourgeois s'aident vn peu à releuer la bonne Religion.

Car en la ville de Grats capitale de la Stirie, le Senat qui estoit tout heretique l'an 1586. & qui auoit defendu au peuple d'aller aux Predications de ceux qu'ils nommoient Romains, est maintenant pour la plus part Catholique, & le Pere Michel Cardan reduisit à la foy les places de Fustenfeld, & d'Aritperg, l'an mil cinq cens quatre-vingts six, & n'aduança pas peu en la ville de Poëtonie.

Entre les Estats que la maison d'Austriche possede, celuy de Tirol est le plus exempt d'heresie, à cause du soin qu'en ont eu les Seigneurs, & principalement l'Archiduc Leopold qui y commande auiourd'huy.

Tellement qu'il se maintient presque entierement, & si quelqu'vn y erre, c'est secrettement; & mesmes les bons exemples & les sainctes institutions que donnent de tous costez beaucoup de Religieux & gens d'Eglise, maintiennent les vns, & remettent les autres: l'Empereur Ferdinand fonda en cét Estat deux Colleges pour l'instruction de la ieunesse, l'vn à Ale, l'autre à Ispurch, & par ce moyen l'Euesque de Brissine, ville assise au milieu de la Prouince, maintient son Diocese net d'heresies. Cette Eglise confine auec celle de Trente, qui est aussi fort Catholique.

Cette Eueschê a sous sa iurisdiction temporelle enuiron 60000. ames, & sous la spirituelle pres de deux cens milles.

Quant au pays de Bauiere, il est tout Catholique.

BRIEVE DESCRIPTION DES EMPEREVRS d'Occident, commençant à IVLES CESAR fondateur de cét Empire, & continuant iusques à MATTHIAS deuxiesme à present regnant.

XXXII

1. IVLES CESAR fut fondateur de la Monarchie Romaine, & toutefois il prit le nom de Dictateur perpetuel, au lieu de celuy d'Empereur, il vescut 56. ans, regna 5. ans & 7. mois apres ses guerres finies, & fut tué par Brutus, Cassius, & autres conspirateurs, l'an du monde 3886. qui fut l'an 708. apres Rome bastie, & en l'Olympiade 174. & auant la naissance de nostre Sauueur Iesus-Christ.

2. Octaue Auguste, nommé pareillement Cesar, nepueu de Iules luy succede, & prend le nom d'Empereur, qui signifioit chef d'armée, & en fait le tiltre d'vne domination absoluë sur tout ce qui obeyssoit aux Romains.

Il vescut 75. ans moins 15. iours, regna 56. ans, 12. ans auec Antoine & Lepide Triumvirs, & mourut l'an du monde 3943. de Rome bastie 765. & en l'Olympiade 198 l'an de grace 14.

3. Tibere beau fils d'Auguste de par Liuie, adopté par luy, l'an du monde 3979. apres la fondation de Rome 760. ans, & le dix-septiesme an de grace, fut éleu Empereur. Il tint l'Empire vingt-trois ans : de sa nature il estoit fascheux, mocqueur, vilain, cruel & malicieux : l'an quinziesme de son Empire, nostre Seigneur Iesus-Christ aagé de 30. ans, fut baptisé par sainct Iean : le 18. an de l'Empire de Tibere fut crucifié : le 19. an S. Paul alla en Damas, & fut conuerty à la foy. Vescut 78. ans, & en regna 23.

4. Gaius Galigule, petit nepueu de Tibere, né de Germanicus, fils de Druse, qui estoit frere de Tibere, l'an du monde 4001. de la fondation de Rome 989. & l'an de grace 39. ce fut vn monstre horrible, cruel & espouuentable, qui se soüilla en toutes sortes de meschancetez : il eut la compagnie de ses trois sœurs : vescut 28. ans, & regna trois ans dix mois huict iours.

5. Claude nepueu de Tibere, fils de Druse, succeda l'an du monde 4005. de la fondation de Rome 793. & l'an de grace 43. estant aagé de 50. ans : il paruint à l'Empire à beaux deniers contens, promettant à chaque soldat 350. escus. Il auoit profité és bonnes lettres, ayant eu Tite-Liue pour Precepteur. Il fut empoisonné par sa femme estant aagé de 64. ans, & regna 14. ans.

6. Neron beau fils de Claude, & son gendre adopté par la ruse d'Agrippine, l'an du monde 4019. de la fondation de Rome 807. & l'an de grace 57. aagé de 17. ans, fut créé Empereur par les gensdarmes, ausquels il promit autant d'argent que Claude leur auoit donné.

Il fit tuer sa mere Octauia Popea, & ses deux femmes, Seneque son precepteur, & plusieurs autres : les Chrestiens furent sous luy horriblement massacrez. Il se tua luy mesme se persant de son espée de part en autre : vescut 32 ans, & en regna vn peu moins de quatorze.

La famille des Cesars defaillit en luy.

7. Sergius Galbe de la maison des Sulpices, fut éleu par les legions d'Espagne, & puis confirmé par le Senat : c'estoit vn bon Prince, mais par les menées d'Otthon, il fut tué dans le marché de Rome, sa teste portée à Otthon : vescut 73 ans, & ne regna que sept mois sept iours.

8. Siluius Otthon, de qui les soldats auoient tué Galbe, paruint à l'Empire par la mort d'iceluy : c'estoit vn monstre vilain, compagnon des paillardises de Neron, eshonté, Impudent, ambitieux. Mais estant vaincu par Vitellius, il se tue auec vn poignard, apres auoir regné seulement 4. mois, & vescu 58. ans.

9. Aulus Vitellius grand gourmand & fort cruel, & paillard, il estoit sanguinaire & cruel, ayant fait massacrer plusieurs gentils-hommes Romains, tellement que les soldats le tuerent, & ietterent sa charogne dans le Tybre. Et ne vescut que 57 ans, & regna huict mois.

10. Fl. Vespasien de la race des Flauians, apres les grands desordres & cruautez exercées sous Caligula, Claude, Neron, Otthon & Vitellius, fut salüé Empereur du viuant des autres: il restablit vn bon ordre aux Prouinces, legions, armées, loix & en la iustice: il enuoya son fils Tite assieger Hierusalem le 14. d'Auril l'an 2. de son Empire, l'an de grace 72. il mourut d'vn flux de ventre ayant 69 ans 3 mois 7 iours, il regna dix ans.

11. Tite Vespasien succeda à son pere l'an du monde 4043, de la fondation de Rome 831. & l'an de grace 81. surnommé les delices du genre humain, à cause de sa iustice & liberalité: il pardonna à son frere Domitian, qui auoit machiné sa mort: saisi d'vne fiebure mourut à l'aage de 39 ans 5 mois & 25 iours, ayant regné deux ans deux mois vingt iours.

12. Domitian succeda à son frere l'an du monde 4045, de la fondation de Rome 833, & de l'an de grace 83. il ne ressembloit à son pere ny à son frere, estant cruel, couuert, deffiant, soupçonneux, traistre, vilain, rapineux, & persecuteur des Chrestiens: c'est la seconde persecution, comptant celle de Neron pour la premiere: il se limita tous les iours vne heure pour s'esbatre à prendre des mousches, & fut appellé chasseur de mouches.

Il fut incestueux, paillard; & pour cela il perdit la vie aagé de 45 ans, & le 15 de son Empire.

13. Nerua estant ja fort aagé fut éleu Empereur l'an du monde 4061, de la fondation de Rome 849. & de l'an de grace 99. c'estoit vn bon Prince & iuste: & remit les biens & estats à ceux à qui Domitian les auoit à tort ostez. Il fit cesser les persecutions contre les Chrestiens, il abolit les ieux publics, il adopté pour fils Marc Vlpe Trajan né en Espagne, & rendit son Empire florissant sur tous les autres: & mourut aagé de 11 ans, ayant regné vn an quatre mois.

14. Vlpe Trajan entra à l'Empire quand Nerua luy enuoya à Cologne le decret de son adoption l'an 42 de son aage, l'an du monde 4062. de la fondation de Rome 850. & de l'an de grace cent.

Il estoit sage, grand Iusticier, bien aduisé en guerre, hardy, & heureux à l'execution: par le decret du Senat il fut appellé le tres-bon Prince: il fit dresser les Bibliotheques, il escoutoit souuent Plutarque, & comme il alloit pour reprimer les Iuifs, il mourut aagé de 64 ans, & regna 19 ans 6 mois 15 iours.

15. Adrian l'an du monde 4080, de la fondation de Rome 868. & de l'an de grace 118. tint l'Empire: il fut adopté par Trajan, mais il écriuit au Senat, qu'il n'accepteroit point l'Empire, si le Senat ne luy commandoit: il estoit sage, bien versé aux affaires, sçauant, & bien disant, tantost doux, tantost cruel, qui parcouroit les Prouinces de l'Empire Romain plus que tous les autres Empereurs: sa vie fut tellement odieuse sur la fin de ses iours, qu'il demandoit qu'on le fit mourir: il vescut 72 ans & 5 mois, & regna 21 an 11 mois: ses os furent enterrez au Chasteau S. Ange à Rome.

16. Antonin Pie l'an du monde 4102, de la fondation de Rome 889. & de l'an de grace 239. gendre d'Adrian, & son fils adoptif, fut Empereur, homme beau & plein d'esprit, d'éloquence, & tres-debonnaire; c'est le seul Prince pur du sang de ses subjets, il reuera grandement l'authorité du Senat, il ordonna gages aux Professeurs de Philosophie, & autres sciences: il fit oster les daces des limites de l'Empire: il auoit souuent à la bouche, qu'il aimoit mieux sauuer la vie à vn des subjets de l'Empire, que tuer mille des ennemis. Parquoy le Senat l'appella le pere de la patrie: il mourut aagé de septante ans, ayant regné 23 ans: son corps fut enterré au sepulchre d'Adrian.

17. Antonin Verus, ou veritable gendre de l'autre Antonin, luy succeda à l'Empire: au commencement il s'adioignit de son frere Lucius Verus, & lors l'Empire fut gouuerné par deux Empereurs, ayant puissance égale: mais cét Antonin fut bon, sage, iuste, modeste, liberal aux hommes doctes, & assez heureux en guerre.

Il y eut sous luy persecution esmeuë contre les Chrestiens, laquelle cessa, ayant obtenu vne bataille par le moyen d'vne legion de Chrestiens, apres laquelle il abolit les Edicts faits contre les Chrestiens: il suruescut Lucius Verius de 8 ans, & il mourut

Digitized by Google

aagé de soixante & vn an, & fut Empereur dix-huict ans.

18. Lucius Verus ayant esté associé à l'Empire par Marc-Antonin son frere, pour le peu de temps de son regne, il n'est pas nommé entre les bons & mauuais Princes : il regna auec Antonin 11. ans, il mourut âgé de 42. ans, puis fut porté au sepulche d'Adrian.

19. Commodus l'an du monde 4143. de la fondation de Rome 931. & l'an de grace 182. succeda à son pere Marc-Antonin Verus. La Monarchie Romaine a esté en sa fleur depuis Iules Cesar iusques à Marc-Antonin, mais depuis elle fut agitée de continuelles seditions & guerres ciuiles.

Commodus dés l'âge de 12. ans estant aux estuues, par vn soudain despit fit ietter le maistre dans la fournaise ardente d'icelle, presage de sa cruauté : il beuuoit d'ordinaire toute la nuict iusques au iour, se veautroit en toute sorte de vices execrables auec 300. concubines, & autant de ieunes garçons ; il forma sa vie à celle de Caligula, il occit miserablement l'Infante Lucilla sa sœur, & viola les autres : il fut tué par Martia sa concubine, & par Letus grand Preuost de l'Empire, son corps fut par le commandement du Senat ietté dans le Tibre. Il regna 13. ans.

20. Pertinax succeda à Commodus l'an du monde 4156. de la fondation de Rome 940. & de l'an de grace 194. son pere estoit vn cerf affranchy, il auoit esté maistre d'escole, puis soldat, & finalement fut aduancé de telle sorte, qu'il gouuerna les Prouinces Rhetie, Norique, Misie & Dasie.

Et dautant qu'il estoit Romain, les meurtriers de Commodus, l'éleurent Empereur ; mais voulant reformer les soldats Pretoriens, il fut hay d'eux, & pour cét effect tous le meurtrirent, puis porterent sa teste au bout d'vne lance au camp de Iulian son successeur : il estoit aagé de 60. ans, & ne regna que 6. mois.

21. Iulian, pource qu'en vn siecle si corrompu les grands n'auoient point d'authorité, les gens de guerre estoient insolens & audacieux iusques au bout. Supplician Preuost de Rome & Didius Iulian, furent si effrontez de marchander à quel prix ils auroient l'Empire.

Supplician promit à chaque soldat Pretorien 500. escus. Iulian promit 625. escus à chacun, & par ainsi il fut éleu Empereur : c'estoit vn gourmand, ioüeur de dez, & lequel ne tenoit pas ses promesses aux soldats : delà on commença à le hayr, & deuint si lasche, auare & vilain, que pour cet effect il fut tué par vn soldat incogneu, & ne fut Empereur que 7. mois, 14 iours.

22. Pescennius Niger, Gouuerneur de Syrie, fut salué Empereur par les gens d'armes de Syrie : mais Seuerus qui auoit esté esleu par le Senat, alla au deuant de Niger, lequel il combatit par trois fois, & Pescennius Niger & sa femme furent tuez en la troisiesme bataille, & Seuerus demeura seul Empereur, les biens de Pescennius furent tous confisquez, & sa race esteinte.

23. Seuerus l'an 4157. du monde, de la fondation de Rome 945. & de l'an de grace 195. succeda à Iulian, & fut honorablement receu du Senat & des gens de guerre, & proclamé Empereur : estant arriué au Capitole, il degrada les soldats qui auoient tué Pertinax, & les bannit de l'Empire : il fit mourir Letus aussi, qui auoit esté autheur du meurtre de Commodus & de Pertinax : subiugua Pescennius Niger en Syrie : il fit vn voyage en Angleterre, où il mourut à Yorc : il estoit homme fort vaillant, qui laissa en mourant autant de bled au peuple de Rome, qu'il luy en falloit pour sept années : il vescut 65. ans 9. mois 25 iours, il regna 18. ans.

24. Claudius Albinus se fit Empereur en France, Seuerus ayant deffait Pescennius reuint à Rome, pour faire la guerre à Albinus, qu'il auoit associé à l'Empire auec luy : mais Albinus deuint traistre & perfide, machinant la mort de Seuerus, ce qui causa Seuerus de mener vne grosse armée contre Claudius Albinus, lequel commandoit en France comme vn Empereur des Romains : & luy donna bataille pres de Lyon, où Albinus fut deffait, pris & mené à demy-vif à Seuerus, lequel le fit decapiter, & puis ietter à la riuiere, & fit exterminer toute la famille, & les amis d'Albinus : cela fait Seuerus fut seul Empereur.

25. Antonin Bassian Caracale fils de Seuerus, fut Empereur l'an du monde 4175. l'an de Rome 963. l'an de grace 203. c'estoit vn incestueux & monstre cruel : Il tua de sa main son frere Geta, pendu au col de sa mere Iulia, criant, à l'aide ma mere on me tuë, elle fut toute couuerte du sang de son fils, & fut blessée à la main : neantmoins depuis elle se maria à son beau fils Bassian.

Il fit mourjr à Rome grand nombre de Senateurs, entre autres Papinian Preuost de la ville.

Enfin il fut tué à l'instigation de Macrin, grand Preuost de l'Empire, par vn soldat nommé Martial, duquel il auoit fait mourir le frere. Le corps fut enuoyé à Iulia sa marastre & femme: elle le voyant se ietta dessus, & s'y fit mourir. Voilà la fin des incestueux. Il vescut 43 ans, & regna six ans.

26. Antonin Geta, du viuant de l'Empereur Seuerus son pere, fut associé auec luy, & estoit son puisné, ieune Prince, qui monstroit qu'il seroit heritier des vertus de son pere: mais l'Empereur Bassian conspira sa mort, & pour y paruenir, il espia de le trouuer seul, & vn iour estant en la chambre de sa mere Iulia, seconde femme de l'Empereur Seuerus, il le tua.

Ce meurtre tant execrable acquit beaucoup d'ennemis à Bassian.

27. Macrin l'an du monde 4182. l'an de Rome 970. l'an de grace 220. grand Preuost de l'Empire, fut crée Empereur par l'armée qui estoit en Assyrie. C'estoit vn serf affranchy qui auoit esté Tabellion du temps de Commodus. Il fit son fils Diadumenus Empereur au commencement de son Empire.

Il s'addonna à ioüer, & commença à estre hay des soldats, à cause de son naturel chiche & reuesche. il fut cruel, & inuenteur de supplices, il fit coudre deux soldats (pour auoir violé leur hostesse) en deux peaux de bœuf, leur laissant la teste dehors, afin qu'ils peussent parler l'vn à l'autre, iusques à tant que la vermine & puanteur, & autres sortes de tourmens les fissent mourir. Il fut tué en Antioche, apres auoir regné quatorze mois.

28. Varus Heliogabale fils de Bassian, comme on estimoit, fut Empereur par les artifices de son ayeule Maesa, l'an du monde 4184 l'an de Rome 972 l'an de grace 222. Il associa à l'Empire son cousin Alexandre: il amena sa mere au Senat, & la fit opiner comme Senateur.

Là elle publia maintes loix appellées Matrimoniales, il se licentia à toutes dissolutions abominables, & surpassa en vilenie Neron & Caligula, se monstra plus monstre que humain; il viola les vierges Vestales: il se fit couper les parties honteuses pour penser estre comme les femmes, & se maria comme femme, & on habita auec luy comme femme: finalement paruenu au comble de sa meschanceté, fut tué auec sa mere dans vn retraict où il s'estoit caché, son corps ietté à la voirie par la conspiration des soldats, aagé de 17 ans, & regna deux ans huict mois.

29. Alexandre Seuere fut du consentement des soldats Pretoriens, & du Senat fait Empereur l'an du monde 4187 l'an de Rome neuf cens soixante-quinze, l'an de grace deux cens vingt-cinq, estant encore ieune; & gouuerna l'Empire par le Conseil d'Vlpian.

L'acte le plus seuere qu'il a fait, est la mort de Thurinus Veronius, lequel il fit enfumer, dautant qu'il ne faisoit iustice, & prenoit argent des deux parties. Il fit vn Edict, lequel il voulut estre obserué inuiolablement, & entre autres choses il y auoit, *Ne fais à autruy chose que tu ne voudrois qu'on te fist.*

Il commença à estre hay à cause de sa seuerité, & fut tué en Gaule par les soldats à la sollicitation de Maximin: il ne vescut que trente-neuf ans trois mois sept iours, & regna treize ans.

30. Maximin, né de bas lieu en Thrace, & de pere & mere barbares, nommé Empereur par les soldats sans le consentement du Senat, l'an du monde 4200. l'an de Rome 988 l'an de grace 238 fit aussi son fils Maximin Empereur. De son premier mestier il estoit berger en Thrace, il vint à Rome du temps de Seuerus, & il estoit fort & robuste à merueille, il couroit aussi viste à pied que le cheual de Seuerus: il fut receu Archer sous Bassian, il eut charge de mille hommes de pied. Estant deuenu Empereur fort cruel & superbe le Senat le declara ennemy de l'Empire, à cause de ses meschancetez; il fit mourir cruellement tous les seruiteurs d'Alexandre son predecesseur: tellement que les soldats ayans sceu la volonté du Senat, couperent la gorge à Maximin, & à son fils dans sa tente, comme ils dormoient en plein midy, le pere aagé de 60 ans, & le fils de 19 ans, ayant regné trois ans.

31. Gordian l'aisné fut malgré luy auec son fils poussé au siege Imperial, estant aagé de 60 ans, pour deliurer le peuple de la tyrannie de Maximin.

Le Prince Gordian son fils fut occis à la sollicitation de Capellus; & le bon Empereur, redoutant par trop la fureur de ses ennemis, se pendit, afin de ne tomber vif en-

Digitized by Google

tre leurs mains, il ne regna que cinq mois, il fut regretté de tous les gens de bien, il estoit bon peintre, sculpteur, & sçauant.

32. Pupienus Maximus fils d'vn serrurier, s'estant par les hauts faits d'armes obtenu toutes les dignitez que l'on pourroit desirer, il deuint si fier & si superbe, tellement qu'il exerça de grandes cruautez sur les Romains, qui occasionna les soldats à le hayr, & conspirerent contre luy & contre Albinus, & esmeurent grand tumulte entr'eux, au Palais, duquel dechassez, ils les traisnerent à leurs tentes, & là les tuerent ayans regné deux ans.

33. Cælius Balbinus fut éleu Empereur auec Pupienus, pour reprimer la meschanceté de Maximin: il estoit Espagnol, sçauant, appaisoit les seditions qui iournellement naissoient à Rome, par sa belle eloquence & sçauoir: mais la fortune talonna tellement ce Prince, qu'estans les deux Gordians tuez en Afrique, le peuple de Rome aspiroit à vn autre Gordian; & eussent desiré que Balbinus & Maximus eussent cedé leur dignité à iceluy Gordian, lesquels par la haine des soldats & du peuple Romain, furent tuez, & ne tinrent l'Empire que deux ans.

34. Gordian II. aagé de 16. ans, commença à gouuerner l'Empire l'an du monde 4203. l'an de Rome 991. & de nostre salut 241. apres que Maximin & son fils furent massacrez au siege d'Aquilée, & que Pupienus & Balbinus, aussi furent tuez à Rome. Il fut Prince amy de iustice, honneste, paisible, fort aymé & reueré des siens plus que nul autre Prince.

Bref rien ne manquoit en luy sinon l'aage, qui seruit de sujet à vn Arabe nommé Philippes, de le rendre odieux aux gens-d'armes, leur remonstrant le bas aage de cét Empereur, & gagna neuf soldats Pretoriens qui tuerent ce bon Prince en l'âge de vingt-deux ans, & de son Empire le 6.

35. C. Valens Hostilianus fut crée Empereur par le Senat à Rome, pour empescher que l'ordre de la Republique ne fust peruerty, apres les nouuelles receuës de la mort de l'Empereur Gordian, qui les troubla fort: l'Empereur Hostilianus estoit vn braue Prince, mais il estoit ja oppressé de maladie qui luy fit finir bien tost ses iours.

36. Philippes Arabe, apres auoir fait tuer Gordian, paruint à l'Empire l'an du monde 4209. l'an de Rome 997. & l'an de salut 248. il vint à Rome l'an 2. de son Empire: il fit celebrer les jeux Seculiers, qui ne se faisoient qu'au commencement d'vn siecle le 1. iour de May au 1000. an de la fondation de Rome. En ces jeux vne grande partie de Rome fut brûlée, pour le grand nombre de flambeaux allumez de nuict. On lit qu'il fut le 1. Empereur Chrestien, & en haine de ce, Decius son Lieutenant en Illyrie, se reuolta, & fut nommé Empereur: il se resolut d'aller à l'encontre de Decius, laissant son fils à Rome, mais les soldats Pretoriens luy couperent la gorge.

Cela entendu à l'armée de Philippes, les soldats le tuerent aussi estant à Veronne. Il regna cinq ans.

37. Decius fut éleu Empereur l'an du monde 4314. de Rome 1002. de grace 252. Il estoit de Hongrie, de noble famille, il le fut du consentement du Senat: son fils Decius fut aussi nommé Empereur: il persecuta fort cruellement les Chrestiens, il fit mourir à Rome Fabian Pape, Alexandre en Hierusalem, Babias en Antioche auec ses trois fils, furent martyrisez.

En diuers lieux l'on n'oyoit que gemissemens des pauures Chrestiens, qui estoient contrains de faire leurs demeures aux deserts, parmy les bestes sauuages, il combattit les Gots par deux fois, dont à la derniere luy & son fils furent tuez, le pere aagé de 50. ans, n'ayans regné tous deux que deux ans six mois.

38. Quintus Herennus Hetruscus, n'est pas mis par quelques historiens entre les Empereurs, toutefois son portraict se trouue au liure de Hubert Goltius, & qu'il estoit fils de Decius.

39. Vibius Gallus Hostillianus, succeda à l'Empire apres la mort de Decius: ayant esté éleu par la legion qui de meura entiere en la guerre des Scythes: & de là trouua accez au Senat, lequel consentit à l'appeller Auguste, & de fait le salua pour tel, ainsi il le fut plus par fraude que par vertu, & plus propre à porter vne quenouille, qu'vne pée, qui fut cause que l'Empire fut grandement troublé.

40. Volusian, apres que l'obscurité de ces troubles fut cessée par la defense du preux Æmilian, & que la splendeur de la paix parut, l'Empereur Gallus retourna à Rome, establist Volusian son fils compagnon à l'Empire, & commanda qu'il fust salué Cesar comme luy, & leur regne eust esté plus court (pour estre recogneus vitieux tout ou-

tre) si la peste si horrible ne fust suruenuë par l'espace de dix ans sur la terre, & il n'y eust aucun endroict exempt.

Cependant Æmilian fut éleu par les soldats Empereur, dont les Gallus & Volusians pere & fils preparerent vne forte armée pour aller combattre Æmilian, & il y eut vne sanglante bataille, en laquelle le pere & le fils furent deffaicts, & iceux tuez sur le champ: ainsi Æmilian se saisist de l'Empire, & fit guerre ouuerte aux amis de Gallus, les faisant mourir par tout où il les pouuoit attraper: Gallus ne regna que deux ans, 8. mois, & Volusian 2. ans.

41. Æmilian apres la deffaite du pere & du fils en Mauritanie, de pauure race, mais à cause de ses victoires obtenuës en plusieurs lieux, il deuint si presomptueux, & se promettoit tant de faueur, qu'il osa bien escrire au Senat, qu'en peu de iours il deliureroit la Thrace, Mesopotamie & l'Armenie, de l'oppression de ses ennemis: mais il fut trompé, car il receut nouuelle, comme les soldats d'Apius auoient institué vn autre Prince pour le mettre hors de l'Empire; mais les chefs de guerre considerans la grandeur du nouueau Empereur, & la race d'Æmilian, les deux armées ensemble consentirent à sa mort, & fut tué par les soldats, de son aage 40. ans, & auoit regné trois mois.

42. Licinius Valerian l'an du monde 4218. de Rome 1600. & de grace 256. desia vieil, fut éleu par l'armée qui estoit en Bauiere: il estoit de la race des Corneliens à Rome, & aimé du Senat à cause de sa vertu & vaillance, & fut du consentement du Senat, & de toutes les autres armées, receu Empereur.

Du commencement, il se monstra benin enuers les Chrestiens, mais apres vn Magicien d'Egypte l'incita à les persecuter, & de sacrifier des hommes aux idoles: ce qui ne dura long-temps: car estant allé faire la guerre aux Perses, fut deffait & prisonnier. Le Roy de Perse nommé Sapor, se seruoit du dos & de la teste de Valerian au lieu d'escabeau, toutes les fois qu'il vouloit monter à cheual; & finalement le fit escorcher tout vif. Il ne tint l'Empire que 2. ans.

43. Gallien apres la prise de son pere, fut nommé Empereur l'an du monde 4223. de Rome 1011. & de grace 261. monstre semblable à Neron, la peste du genre humain, & le plus vilain & cruel qui fut oncques, addonné à ses plaisirs sans se soucier de retirer son pere, se faisant hayr des gens de guerre.

De son temps il y eut 30. de ses Lieutenans, qui furent saluez Empereurs chacun à son armée, tous tyrans, dont ils s'entre-tuerent la plusparť; ce qui affoiblist beaucoup l'Empire; & luy apres auoir perdu plusieurs batailles contre Posthumus, fut tué par vn Esclauon.

Il regna 15. ans. C'est en l'histoire de ce Gallien, qu'il est premierement parlé des François qui ont secouru les Romains en leurs guerres.

44. Salonin Valerian, regna durant la captiuité de Valerian son pere auec son frere Gallien; mais il estoit au contraire de son frere, vn Prince bon, sçauant, sage, modeste, liberal & fort docte: le Senat le tenoit en grande reputation, mais la haine que le peuple portoit au vicieux Gallien son frere, empescha l'amitié du peuple: tellement qu'estant à la bataille auec son frere contre Posthumus, il fut poursuiuy iusques à Milan, là où les François les mirent au fil de l'espée, & leurs corps furent enterrez audit lieu.

45. Labienus Posthumus, estant la Republique Romaine presque ruinée, fut éleu Empereur par les Gaulois. Gallien & Valerian freres, ne voulant point de compagnon, vinrent vers la France pour combattre Posthumus, lequel les ayans defaits, se rendit maistre de toutes les Gaules, & en auoit desia fait vn Royaume à part: mais vn nommé Lollianus, l'vn des Capitaines, occit ledit Posthumus, ensemble son fils, que le pere auoit associé auec luy à l'Empire, & fait proclamer Auguste par les François.

46. Flaue Claude fut éleu Empereur par l'armée qui estoit pres de Milan, & le Senat l'approuua en l'an du monde 4203, de Rome 1021. & de salut 271. Les mots qui sont recitez au Senat, sont tels: *Claude Empereur, tu es nostre frere, tu es nostre pere, tu es nostre amy, tu es bon Senateur, tu es vn vray Prince.* Par là on peut voir combien ce personnage estoit excellent, il chassa les Gots & les tailla en pieces: il chassa le Tyran Aureole de la Republique, & mourut apres auoir regné deux ans.

47. Aurele Quintile frere de l'Empereur Claude, fut éleu par le Senat pour le merite des vertus de son frere, mais il estoit merueilleusement craintif & peureux, lequel

aimoit la vie priuée, c'est pourquoy les gens de guerre cognoissans son humeur, éleurent Aurelian en l'armée: cela entendu par Quintille, il deuint triste & fasché, vn desespoir le prit, il se fit seigner le pied en l'eau, afin de ne sentir point la mort si rigoureuse, mourant le 27. iour d'apres son élection.

48. Aurelian éleu Empereur par les gens de guerre, l'an du monde 4235. de Rome 1023. & de grace 273. homme vaillant, & bien exercé à la guerre: il deffit les Marcomans & Sueues: l'Italie pacifiée, il entra dans Rome, appaisa les seditions qui y estoient, fit mourir les seditieux, mena son armée contre Zenobia Reyne de grand courage: la print & la mena en triomphe à Rome: il mena son armée en Suaube, dont il chassa les Bohemiens; & s'en voulant aller en Orient, les gens de guerre le tuerent pres de Byzance, & regna 5. ans 6. mois.

49. Tacite l'an du monde 4241. de Rome 1021. & de nostre salut 279. pour sa vertu fut éleu Empereur par le decret du Senat, auquel les armées de l'Empire en auoient laissé la charge.

Il fus prins & éleu du corps du Senat, & esleué au throsne Imperial: alors la Republique Romaine, vsa de son iugement à l'élection des Empereurs: il mourut d'vne fievre en la ville de Tarse, le 6 mois 20 iour de son Empire.

50. Annius Florian, apres la mort de son frere Tacite, se saisit de l'Empire, mais dautant que c'estoit vn Prince mal-adroict, & de mauuaise façon tant d'esprit que de corps, les gens-d'armes éleurent Probus, ce que voyant Florian, il se fit saigner le pied en l'eau, dont il mourut le 2. mois apres son élection.

51. Valerius Probus l'an du monde 4242. de Rome 1030. & de grace 280. fut par les voix de l'armée qui estoit en Tarse, du consentement du Senat, & de toutes les armées de l'Empire éleu Empereur: si tost qu'il fut Empereur, il ramena toutes les forces & armes d'Orient en Gaule, il vainquit les François & Allemands, il reprima les Gots en Asie, il nettoya la Cilicie de tous brigands, pres de Syrmium, il pressa les soldats de trauailler à desseicher certains lieux aquatiques, mais les soldats se mutinerent contre luy, & le tuerent là, & regna six ans.

52. Carus natif de Narbonne, grand Preuost de l'Empire, fut créé l'an du monde 4248. de Rome 1036. & de grace 286.

Il associa ses deux fils auec luy, Numerian & Carin, il fit guerre aux Perses qui s'estoient reuoltez, & les rangea à l'Empire, il donna bataille aux Sarmates, en laquelle il tua mil six cens hommes; & print vingt mille prisonniers & de grand butin. Il entreprit la conqueste de Ctesiphon; mais estant paruenu au fleuue de Tygris, suruint vn si grand & si effroyable orage, foudres & tonnerres si impetueux, que ce bon Empereur en fut accablé, apres auoir regné deux aux.

53. Numerian succeda à l'Empire par la mort de son pere, Prince des plus parfaicts & accomplis de son temps, docte & sçauant, bon Orateur, vaillant Cheualier, qui auoit esté auec son pere en la guerre Persique.

Ce Prince estant seul au gouuernemēt de l'armée, tout malade & desolé de la mort de son pere, Aper son beau pere, grand Preuost de l'Empire, espia l'heure & le temps de tuer ce Prince: lequel estant ainsi malade, se faisoit porter en lictiere, à laquelle Aper arriuant, feignant le vouloir consoler, le tua miserablement, & puis ferma la lictiere, sans que personne s'en apperçeut, il ne regna que deux ans.

54. Carin durant ces choses seiournoit en Gaule, viuant en liesse & bon temps, qui prit fin par la mort déplorable de son pere & de son frere: il s'empara de l'Empire Occidental des Gaules, ce qui causa de grandes & sanglantes guerres, lequel on peut appeller la peste & le poison du genre humain, le plus abominable que le ciel ait fait naistre.

Ce monstre espousa neuf femmes, desquelles il faisoit auorter les enfans quand elles deuenoient grosses.

Diocletian éleu à Rome, regnoit paisiblement. Carin marche auec vne puissante armée contre luy, & se donnerent plusieurs batailles rangées l'vn à l'autre, finalement à la derniere, celle de Carin fut deffaicte, & demeura mort sur le champ, ayant regné deux ans.

55. Diocletian, magnanime & prudent, fut éleu Empereur l'an du monde 4250. de Rome 1038. & de nostre salut 288. fit Maximilian son compagnon d'Empire, & pource qu'il estoit besoin d'auoir plusieurs chefs, ils en nommerent encores deux autres: Diocletian nomma Galere Maximin; & Maximian nomma Flauius Constantius pe-

Digitized by Google

re du grand Constantin.

Les Empereurs Diocletian & Maximian, s'assemblerent à Nicomedie, afin d'exterminer les Chrestiens : ils firent vn Edict, que tous & en quelque lieu que ce fust, sacrifiassent aux dieux, à peine de la vie.

Ceste persecution dura dix ans, & fut remarqué qu'en vn mois ils firent mourir 17. mille personnes : Diocletian & Maximian en vn mesme iour, de leur volonté quitterent l'Empire, & peu de temps apres Diocletian se fit mourir soy-mesme, & beut du poison, ayant regné 25. ans.

56. Valere Maximian associé à l'Empire, homme cruel, furieux & rude d'entendement, appaisa vn grand tumulte de paysans qui s'estoient reuoltez : il alla en Afrique, où il mit fin à de grandes entreprises.

Il desfit les Gentians, & erigea sur eux vn trophée immortel de sa victoire insigne : il quitta le sceptre Imperial, apres auoir regné 20. ans, pour retourner à l'estat priué de sa premiere condition.

57. Constans Prince fort doux & humain, ayant esté appellé à l'administration de l'Empire, il partagea auec Galere Maximin, & eut pour sa part la Gaule, l'Espagne, l'Italie & le Dauphiné, lesquels il gouuerna paisiblement : il passa en Asie & dompta les Perses, & mourut en Angleterre, ayant esté Empereur quatre ans.

58. Galere Maximin, ayant partagé l'Empire auec Constans, il eut pour appanage Illyrie de Grece & d'Orient, il estoit fils d'vn berger, mais cruel, sanguinaire, barbare, vaillant & hardy, qui luy causa de grandes victoires & conquestes : il éleut auec luy pour Empereur Maximin & Seuerus, & se reserua pour luy les pays Illyriques, où il se retira auec sa femme : il fut saisi d'vne griefue maladie, & voyant qu'on ne le pouuoit guarir, il se tua luy-mesme.

59. Maximin II. fut fait Empereur, & eut pour appanage la Prouince Orientale : il associa auec luy Licinius, homme vaillant, dont il se repentit, mais trop tard : il estoit vaillant & adroit, gagna plusieurs batailles contre les Perses, & autres nations barbares d'Orient, il persecuta les pauures Chrestiens, desquels il faisoit vne cruelle boucherie. Dieu luy enuoya vne cruelle maladie, qui luy print aux parties honteuses, d'vne puanteur si horrible, que nul ne pouuoit approcher de luy : & voyant que son mal continuoit, il se tua luy-mesme, ayant regné 16. ans, auec ses compagnons, & deux ans, luy tout seul.

60. Seuere associé à l'Empire par Galere Maximin ; c'estoit vn bon Prince & vaillant : il eut de cruelles & sanglantes guerres contre Maxence, lequel practiqua si bien les soldats Pretoriens, que sans contradiction du Senat, il fut éleu Empereur : Seuere apres auoir perdu la bataille, s'enfuit honteusement, & fut pris à Rauenne, où il fut meurtry cruellement.

61. Maxence paruint à l'Empire par ruse, cautelle & finesse, se faisant élire par les soldats Pretoriens, & confirmer par le Senat : il estoit grandement turbulent, cauteleux & malicieux, fort cruel & meschant : de sorte que Seuere qui auoit esté éleu Empereur par toute l'Italie & Afrique, fut deffait & meurtry par luy : Ce qu'ayant entendu Constantin, qui estoit pour lors en Gaule, voulut en auoir la raison, & passa en Italie, & donna bataille à Maxence, en laquelle il fut deffait pres le Pont Miluius par Constantin, ayant regné l'espace de 7. ans en tyran, cruel & vicieux.

62. Licinius successeur de Maximin, lequel l'auoit associé à l'Empire, estoit de bas lieu, & fort ignorant, brutal, & haysloit les lettres : il persecuta fort les Chrestiens, à l'occasion dequoy Constantin le Grand, luy fit rude guerre. l'ayant vaincu, il fut occis par ses gens mesmes, estant âgé de 70. ans, ayant regné 14. ans : il auoit espousé Constantia sœur de Constantin le Grand, de laquelle il eut vn fils nommé Licinius le Ieune, lequel Constantin crea Empereur.

63. Martinian fut esleu Empereur par Licinius, lors que Constantin luy faisoit la guerre : il estoit inconstant, mais hardy : il dressa vne armée pour secourir Licinius contre Constantin : mais il fut deffait, & mis en route : il haysloit fort les Chrestiens : il finit miserablement ses iours, ayant vescu 40. ans, & regné deux ans.

64. Constantin le Grand estant en France, fut mandé par le Senat pour chasser Maxence, mais il doutoit s'il deuoit mener ses forces, ou non : mais Dieu luy fit veoir au Ciel vne Croix de couleur de feu, auec vn escriteau contenant ; *Sois victorieux en cecy*. Ce qui le fit resoudre : & marcha vers Rome, & vainquit Maxence, & le noya puis apres dans le Tybre.

Tellement

Digitized by Google

Tellement qu'apres la deffaicte de Maxence, Constantin, & Licinius furent Empereurs ensemble l'an du monde quatre mille deux cens septante-deux, de Rome 1060. & du salut 310. à sçauoir Constantin en Occident, & Licinius en Orient : ils vescurent en paix enuiron cinq ans : mais Licinius descouurant sa haine contre les Chrestiens, & les persecutant à outrance, ils se retirerent vers Constantin, lequel dressa vne armée, & auec son fils Crispus, attaqua prés de la ville d'Andrinople en bataille rangée Licinius, lequel y fut tué, ainsi Constantin demeura seul Empereur, & remit toutes choses en bon estat, comme l'Eglise, la Iustice, & les Loix.

Le 26. an de son Empire commença de bastir les murailles de Bisance, & par luy nommée Constantinople, & y fit transporter le siege de l'Empire : il vescut 66. ans, & regna 30. ans, dix mois, onze iours : il auoit deliberé auant sa mort, de se faire baptiser au fleuue du Iourdain.

65. Crispus fils aisné de Constantin le Grand apres la mort de Licinius, fut ioint à l'Empire par son pere : il estoit docte & sçauant, & fut instruit és bonnes lettres par Lactance Firmian.

Il fut à la guerre contre Licinius, mais il ne vescut pas long-temps. Aucuns disent que sa belle-mere, seconde femme de Constantin, nommée Fausta, le requist d'auoir sa compagnie : luy voyant l'énormité du peché, il se retira, elle se voyant refusée alla trouuer l'Empereur son mary, luy declarant que Crispus son fils l'auoit sollicitée de son des-honneur auec vne voix plaintiue, & entremeslée de larmes hypocrites; cela entendu par Constantin, adioustant foy aux paroles de sa femme, commanda soudainement qu'on le tuast : ce qui fut fait incontinent. Aucuns disent que l'Empereur fit tuer Fausta sa femme, apres auoir descouuert la verité du fait.

66. Constantin second l'an du monde 4303. de Rome 1029. & de nostre salut 341. auec ses deux freres, tous trois fils de Constantin le Grand, succederent à leur pere, qui par son testament leur auoit partagé l'Empire, c'est à sçauoir Constantin qui estoit l'aisné, eust la France, l'Espagne, les Alpes, l'Angleterre : Constans eust l'Italie, l'Afrique, & Illyrie : le puisné, Constantius, ou Constances, eust l'Orient, & fut seul Empereur : car l'aisné estoit plus superbe & fretillant que les deux autres : non content du partage que son pere luy auoit laissé, fit la guerre à son frere Constans, pour luy oster l'Italie, là où estant auec son armée il fut deffaict prés d'Aquilée, & foulé aux pieds des cheuaux, dont il mourut aagé de 25. ans, ayant regné par l'espace de trois ans.

67. Constans au moyen de la mort de Constantin, sa part fut augmentée de tous les pays de son frere : il estoit aagé de 20. ans quand il deffit son frere. Au commencement il fut iuste & fort vaillant, fut Arrien, & persecuta grandement les Catholiques, & commit beaucoup de cruautez.

Qui fut cause qu'en Ausbourg l'on fit Empereur Magnentius, lequel tua Constans dormant au lict. Sa mort est notable, en ce que luy-mesme auoit sauué en Esclauonie ce Magnentius, que les soldats vouloient tuer, & l'auoit couuert de sa robe, il regna treize ans.

68. Constans le dernier des trois fils de Constantin le Grand, mena vne armée de soixante mille hommes contre ce meurtrier Magnentius, qui vint au deuant en Esclauonie auec le nombre de trente mille hommes tant François qu'Allemands : Constans gagna la bataille, Magnentius s'enfuit à Lyon, où apres auoir tué ses amis desquels il se defioit, il se tua luy mesme.

Constans demeura seul Empereur : il eut plusieurs guerres contre les François, & aussi contre les Allemands : il fit Iulian son cousin Empereur pour les contrequarrer, pendant qu'il faisoit la guerre contre les Sarmates & Perses : il mourut d'vne fieure en Cilicie aagé de 41. an, & regna 24. ans.

69. Magnentius ayant tué son maistre Constans, se saisit de l'Empire qu'il ne garda gueres, ayant esté mis en fuitte & son armée deffaite : il regna trois ans, six mois.

70. Iulian l'Apostat, qui auparauant auoit esté compagnon de Constans, en l'an de grace trois cens soixante cinq l'espace de 6. ans, demeura seul Empereur vn an & 7. mois.

Estant encor ieune, l'Euesque de Nicomedie l'instruisit à la Religion Chrestienne, de laquelle il fit profession, & lisoit en l'Eglise. En secret il alloit ouyr le Sophiste Libanius, lequel luy fit prendre les liures & opinions de Iamblicus Maximus Philosophe Payen, & deslors il desdaigna la doctrine Chrestienne, & suiuit les opinions Payennes. Il deuint ennemy iuré des Chrestiens : se voyant seul Empereur, il sacrifia des hommes, il publia des Edicts contre les Chrestiens, fit ouurir les Temples des Idoles, deffendit de bailler

aucuns Estats aux Chrestiens, ne permet que leurs enfans fussent receus aux escoles de Rhetorique, escrit contre les Chrestiens, & en despit d'eux exhorte les Iuifs à restablir leur Estat, finalement il mourut miserablement aagé de 30. ans.

71. Iouian, ou Iouinian, l'an du monde quatre mille trois cens vingt-neuf, de Rome 1117. & de nostre salut 367. bon Prince & Catholique, pacifia auec les Perses, reuint en Asie, & remit plusieurs peuples & les Eglises en bonne paix, rappella les bannis pour la Religion, commanda qu'on restituast aux Eglises les reuenus que Iulian leur auoit ostez, fit refermer les Temples des Idoles, & mourut ayant regné seulement huict mois.

72. Valentinian l'an du monde quatre mille trois cens trente, de Rome mille cent dix-huict, de nostre salut 368. il estoit de Hongrie: du temps de Iulian il auoit esté priué de ses Estats, dautant qu'il estoit Chrestien: fut bon Prince, & prudent, il fit venir son frere Valens de Hongrie, & le fit Empereur auec luy, puis quelque temps apres son fils Gratian aussi.

Valentinian laissa à son frere l'Orient, & luy s'achemina és Gaules; il deffit les Allemands, il deffit les Saxons, il fit punir rigoureusement ceux qui vendoient à faux poids & fausse mesure, leur faisant coupper les mains, il mourut de fievre en Hongrie, aagé de 55. ans, & regna onze ans, huict mois, vingt iours.

73. Valens qui auoit esté Empereur auec son frere, le suruescut de trois ans; c'estoit vn ignorant, cruel, qui, nonobstant les remonstrances de son frere, fut Arrien il traicta fort cruellement les Chrestiens; il fit la guerre à Procopius qui se vouloit faire Empereur, lequel ses gens-d'armes liurerent à Valens, lequel le fit mourir: il alla contre les Gots pres d'Andrinople, là où il fut blessé, on le porta dans vne cabanne, en laquelle les ennemis mirent le feu, où il fut bruslé tout vif, & regna quinze ans, cinq mois.

74. Gratian, & Valentinian II. fils de Valentian I. furent Empereurs ensemble l'an du monde quatre mille trois cens quarante-quatre, de Rome 1132. de grace 382. Gratian fit part de l'Empire à Theodose, auec lequel il regna quatre ans, ayant regné auparauant huict ans auec son Oncle Valens: il estoit docte Poëte, & vn des premiers Orateurs de son temps: apres la mort de Valens il rappella les Euesques Chrestiens & chassa les heretiques, & commanda à toutes les Eglises de tenir d'vn commun accord le Symbole de Nicée: il reuint en France, là où il tenoit plus compte des soldats Allemands que des Romains: tellement que le Gouuerneur de Lyon luy coupa la gorge âgé de 32. ans.

75. Maximus homme cruel & meschant, apres auoir fait mourir l'Empereur Gratian son maistre qui se laissoit gouuerner par luy, se saisit de l'Empire, & deffit l'Empereur Valentinian II. frere de Gratian en bataille, lequel fut contraint de se retirer en Orient vers Theodose, lequel assembla vne puissante armée, & deffit Maximus, qui fut pris & mis à mort, & ne regna qu'vn an.

76. Valentinian II. par le secours de Theodose retourna en France, laquelle il gouuerna sept ans, comme Empereur: mais Eugene Secretaire, & Arbogastus Got de nation Colonel, corrompirent par argent les valets de chambre de Valentinian, tellement qu'estant à Vienne en Dauphiné, ils l'estranglerent auec vne corde.

Eugene se fit nommer Empereur, fut pris & amené à Theodose, aux pieds duquel il se ietta; mais les soldats le mirent en pieces, & Arbogastus se tua luy mesme.

77. Theodose l'an du monde 4345. de Rome 1133. de nostre salut 383. Espagnol, & de race noble, fut le dernier Empereur d'Orient & d'Occident ensemble; apres auoir vaincu Maximus, & fait mourir, il retourna à Rome, où il fit fermer les Temples des Idoles, & abolit du tout les sacrifices des Payens, & leurs Bachanales qui auoient duré iusques au temps de Valens.

Il redressa la Religion Chrestienne, les bonnes Loix, la Iustice, mais les nouuelles luy vinrent que Valentinian auoit esté estranglé, & qu'Eugene & Arbogastus auoient vne grosse armée vers les Alpes, qu'ils auoient declaré, qu'ils restabliroient les sacrifices des Payens.

Par ainsi Theodose se resolut de les aller attaquer, fait peindre à ses estendars le nom de Christ, dautant qu'vne nuict estant en priere, & sommeillant, luy apparut quelqu'vn qui l'exhorta à aller attaquer ses ennemis qu'il deffit en pieces, & mourut à Milan l'an 65. de son aage le 17. Septembre, apres auoir regné dix-sept ans.

78. Arcadius apres la mort de son pere Theodose succeda auec son frere Honorius à l'Empire, à sçauoir Arcadius en Orient l'an du monde 4362. de Rome 1150. & de grace 400. il fut Prince debonnaire, & bon Catholique: son pere luy auoit laissé pour tuteur Rufin, estimant qu'il luy seroit fidelle, mais Rufin, François de nation, se proposa de se faire Empereur, car il attira Alaric Roy des Gots pour effrayer Arcadius, mais la trahison estant descouuerte, il fut tué par des soldats Italiens. Il vescut treize ans apres la mort de son pere.

79. Honorius fils de Theodose & frere d'Arcadius, fut Empereur d'Occident, & eut pour tuteur Stilicon.

En l'an onziesme de son Empire, & l'an de grace 409. Redegise mena vne armée de 200000. Gots en Italie, laquelle fut deffaicte & exterminée par Stilicon, & Redegise pris; il fut estranglé.

Apres cette victoire, Honorius eut opinion que Stilicon se vouloit faire Empereur, à cause dequoy il le fit tuer auec son fils Eucherius.

Alaric Roy des Gots vint à Rome; apres auoir esté deuant deux ans, il la prit le premier iour d'Auril, l'an 16. de l'Empire d'Honorius, & l'an de grace 414. & de Rome 1176. il regna seize ans.

80. Theodose II. fils d'Arcadius, aagé de neuf ans, succeda à son pere l'an du monde 1174, & de Rome mil cent soixante-six, de grace quatre cens douze; & de l'an quinziesme de l'Empire d'Honorius: son tuteur s'appelloit Anthemius, par la sagesse duquel il fut bien instruict en la crainte de Dieu, & les affaires publiques bien gouuernées.

Il pacifia auec les Gots, & s'en seruit contre les Huns & Perses, & finalement il fit aussi paix auec eux.

Il remit les Eglises d'accord, & assembla vn Concile en la ville d'Ephese contre Nestorius, puis mourut à Constantinople, ayant regné 42. ans, ayant vescu cinquante & vn an.

81. Valentinian troisiesme fut associé à l'Empire par Theodose second apres la mort d'Honorius, l'an du monde quatre mille trois cens nonante-deux, de Rome 1180. de nostre salut 430. & l'an neuf de l'Empire de Theodose second, & fut le dernier Empereur d'Occident iusques à Charlemagne: il estoit adultere, magitien, meurtrier des grands Capitaines qui luy auoient fait seruice: Boniface son Lieutenant en Afrique, fut deffait par les Vandales, tellement qu'ils s'emparerent de Carthage l'an 34. de l'Empire de Theodose second, le septiesme de Valentinian troisiesme, l'an de nostre salut 445. Il regna trente ans.

82. Martian Lieutenant de Theodose second succeda à son maistre, & fut Empereur d'Orient, l'an du monde 4416. de Rome 1214. & de grace quatre cent cinquante-quatre, homme sage, vaillant, & craignant Dieu: pour appaiser les troubles de l'Eglise, il fit paix auec les Perses, & auec les Vandales en Afrique, & ayant regné six ans il mourut à Constantinople.

Il faut remarquer qu'apres la mort de Valentinian, l'Empire Romain fut dissipé & mis en pieces: car les François tenoient vne grande partie de la Germanie & des Gaules; les Ostrogots, la Hongrie, les Visigots les Espagnes, les Vandales l'Afrique, & plusieurs le nommerent Cesars en Italie? tellement qu'il y eut en l'espace de vingt ans, neuf Empereurs qui regnerent: & succederent l'vn à l'autre, & se tuerent l'vn l'autre. Le premier fut appellé Augustule, ce nom diminutif d'Auguste donna suiet de dire, que l'Empire des Augustes deuoit perir en Italie, car vn nommé Odoacre de Rugie durant ces horribles confusions, se ietta en Italie & la fourragea l'espace de quatorze ans: En l'an de Christ quatre cent soixante & cinq, Leon le Grand vint à Constantinople, & prit Rome; se fit appeller Roy de Rome & d'Italie, & monta en triomphe au Capitole & se fit couronner, exposa Rome au sang, carnage & pillage, & plusieurs villes circonuoisines: il donna la tierce partie des terres aux siens, & commit vne infinité de meschancetez, & dominerent en Italie iusques au regne de Iustinian.

83. Leon le Grand de Trace, l'an du monde 4423. de Rome 1221. & de nostre salut 461. fut éleu Empereur à Constantinople, par les suffrages du Senat & gens de guerre, puis couronné par le Patriarche Anatolius; c'estoit vn bon Prince craignant Dieu; il regna dix-sept ans.

84. Zenon estoit gendre du Lieutenant de l'armée de Leon, fut en l'an du monde 1441. de Rome 1236. de grace 479. fait Empereur par son fils, dautant que par le testament de Leon le Grand, il auoit nommé Leon second fils de Zenon: mais Leon second

venant à mourir, fit son pere Empereur; lequel enuoya Theodoric Roy des Gots en Italie, comme son Lieutenant contre Odoacre, lequel fut vaincu & tué par Theodoric. De son viuant Constantinople fut presque tout bruflé par le feu violent qui y prit, & à ce feu fut bruflé plus de six vingts mille volumes de bons liures manuscrits, qui fut vn grand dommage.

Zenon fut fort cruel, miserable, grand yurongne, & se fouilloit en son yurongnerie; estant plein de vin, l'Imperatrice sa femme le fit enterrer tout viuant, ayant regné dix-sept ans.

85. Anastase surnommé double prunelle, fut en l'an du monde quatre mille quatre cent cinquante-six, de Rome mil deux cens quarante-quatre, de nostre salut quatre cens nonante-quatre, Empereur, par la faueur de la femme de Zenon: il gaigna la faueur du peuple en abolissant quelque tribut annuel, il reprima quelques seditions, fit tresue auec les Perses, il maintint ouuertement l'heresie d'Eutiches, chassa de Constantinople Euphemius qui l'auoit couronné; puis fit tuer Macedonius son successeur, & fit beaucoup de maux à l'Eglise: son regne fut fort pernicieux aux Chrestiens: estant ja vieil de octante-sept ans, la foudre & le tonnerre tomba sur luy, & fut reduit en cendres, ayant regné 27. ans.

86. Iustin fils d'vn Berger de Thrace l'an du monde 4448. de Rome 1271. de grace 521. estant deuenu par sa vaillance Capitaine des gardes d'Anastase, & respecté des soldats, receut quelques deniers d'Amantius pour gaigner les soldats & achepter les voix pour Theocretian son amy: mais Iustin le practiqua pour luy, & du consentement du Senat & des gens de guerre fut receu Empereur. Amantius & Theocretian taschent de s'en venger, ce qu'ayant descouuert Iustin il les fit mourir. Il fut bon Catholique, chassa les Ariens, & fit beaucoup pour les Eglises d'Orient.

Or estant vieil, il crea Empereur de son viuant Iustinian son nepueu en la presence d'Epiphanius Patriarche de Constantinople & du Senat, lequel Epiphanius couronna Iustinian & sa femme, Iustinian mourut le onze de son Empire, ayant laissé Iustin qu'il auoit adopté pour son fils.

87. Iustinian qui en l'an du monde quatre mille quatre cens nonante, de Rome 1278. & de grace 528 auoit esté collegue de Iustin l'espace de quatre mois, & demeura apres seul Empereur, il estoit neueu de Iustin, il enuoya Bellissaire son Lieutenant contre les Perses, lesquels il reprima & pacifia. Il fut aussi enuoyé en Afrique où Carthage se rendit, & fut Gilimer Roy des Vandales pris, & l'Afrique remise sous l'Empire, & fut le dernier Roy des Vandales.

Bellissaire fut enuoyé encore en Italie, en laquelle en cinq ans il reprit toutes les villes occupées par les Gots, specialement Rome en l'an onziesme du regne de Iustinian, & en l'an de grace cinq cens trente-sept, & retourna à Constantinople; mais derechef Totilas releua la puissance des Gots en Italie, & Narses y fut enuoyé qui les chassa heureusement hors d'Italie, mais il y attira les Lombards.

Du temps de Iustinian le recueil des Loix fut fait, & depuis appellé *Le droict Ciuil*. Le Concile fut tenu à Constantinople; les fortifications pour brider les courses des Barbares: il regna 38. ans.

88. Iustin second l'an du monde 4528. de Rome 1317. & de grace 566. petit fils de Iustinian, fut creé Empereur, modera les imposts & vsures: mais à cause de sa maladie ne peût manier les affaires, Martin son Lieutenant fit la guerre durant 4 ans, aux Perses, & sous son regne fut le commencement des Exarques à Rauenne, & du regne des Lombards en Italie, il ne regna que onze ans.

89. Tybere second l'an du monde 4528. de Rome 1327. & de grace 579. fut seul Empereur, & furent couronnez luy & sa femme par le Patriarche Eutiche, il perseuera en l'Eglise Catholique, & fit beaucoup d'aumosnes pour l'entretenement des pauures familles, & fit exercer bonne iustice. Comme il faisoit oster de terre vne croix d'or enchassée dans du marbre, il ne voulut qu'on marchast dessus: il enuoya Maurice de Capadoce contre les Perses, lequel les deffit, & recouura la Mesopotamie, & à son retour Tybere luy donna pour femme sa fille Constantine, & le designa Empereur en presence de l'armée, & mourut ayant regné sept ans.

90. Maurice de Capadoce succeda à son beau-pere l'an de Rome 1333. & de grace 584. & fut couronné par le Patriarche nommé le Ieusneur.

Caignan Roy de Hongrie prit Syrme ville de l'Empire, & gaigna vne bataille contre Maurice, & prit 12000. prisonniers Romains, & suruint vne peste en l'armée qui

Digitized by Google

fit mourir sept fils de Caignan en vn mesme iour : cela le fit retirer, & manda à Maurice qu'il luy payast vn escu pour chacun prisonnier, & les luy renuoyeroit : ce que Maurice ne voulut faire, irrité de ce, il fit couper la teste aux 12000. prisonniers : à cette occasion, & pour autres laschetez, les soldats se mutinerent, & pensa estre tué à coups de pierres vn iour de Noël comme il entroit à l'Eglise. Finalement les trouppes qui estoient du long du Danube esleuerent Phocas, & le saluerent Empereur, lequel fit tuer Maurice, & toute sa famille, aagé de soixante & trois ans, & regna 20. ans.

91. Phocas l'an du monde 4366. de Rome 1355. & de salut 604. Thracien de nation & de bas lieu, ayant esté couronné aux faux-bourgs de Constantinople par le Patriarche Cyriaque, apres le meurtre de Maurice, il fit mourir ses amis, il fut cruel, meschant, dissolu, rauisseur de femmes d'autruy, massacreur des innocens, exacteur & pilleur des Prouinces, yurongne & paillard, & pendant qu'il s'amusoit à exercer ce que dessus, Caignan Roy de Hongrie & des Perses, fourageoit l'Empire. Car Cosroës Roy de Perse osta aux Romains la ville de Ierusalem, & prit la Syrie, tua 90000. Chrestiens & emporta la vraye Croix où nostre Seigneur auoit esté crucifié : à cause de ce, Phocas fut hay du peuple.

Priscus gendre de Phocas se ioignit auec Heraclius gouuerneur d'Afrique, & vn nommé Photius à qui Phocas auoit rauy sa femme, se liguerent & arriuerent à mesme temps à Constantinople apres leurs armées, se saisirent de Phocas, auquel les soldats couperent les bras & les iambes & les parties honteuses, puis ils luy trancherent la teste ayant regné 8. ans.

92. Heraclius fils de Heraclius Gouuerneur d'Afrique, apres l'execution de Phocas, fut du consentement du Senat & des armées eleu Empereur, l'an du monde 4373. de Rome 1363. & de nostre salut 612. Il fut couronné par le Pape Sergius, le mesme iour espousa Fabria Eudoxia, qui fut aussi couronnée. Il pacifia auec Caignan Roy des Huns : il enuoya aussi pour pacifier auec Cosroës Roy des Perses, qui fit response qu'il ne poseroit point les armes que le Dieu des Perses ne fust adoré par tout, & qu'il ne vouloit qu'abolir le seruice de Dieu & des Chrestiens.

Heraclius ne s'estonne, se fie en Dieu, meine son armée en Syrie pres d'Arot. Cosroës s'estoit retiré chez soy, & fut puny de son orgueil par vn moyen notable choisi de Dieu, qui est que Cosroës nomma pour successeur son fils puisné nommé Mardassez. Siroës qui estoit l'aisné, prit son pere Cosroës auquel il couppa la gorge, apres auoir tué son frere Mardassez, & se fit Roy par ce moyen ; & pour estre plus asseuré il fit la paix auec Heraclius, & mit en liberté les prisonniers, entre lesquels estoit Zacharie Patriarche de Hierusalem, & rendit aussi la vraye Croix.

Sous cét Empereur commença la detestable secte & Religion de Mahomet, & regna trente-vn an.

93. Constantin troisiesme fils d'Heraclius fut fait Empereur par le Senat, l'an du monde 4605. de Rome mille trois cens nonante-six, & de nostre salut 644. Il fut fort malheureux en guerre contre les Sarrazins, il tua son frere Theodose : & fit mourir des gens de bien qui le reprenoient de ce qu'il adheroit aux erreurs des Monothelites. Par son mandement Theodore Calioppa, Exarque de Rauenne, prit par trahison le Pape Martin, & l'enuoya prisonnier à Constantinople, d'où Constantin le relegua en Chersonnese Taurique, où il mourut de faim tost apres.

Constantin fut en Italie contre les Lombards, là où il fut deffait, & auec lesquels il fit trefues, & apres auoir pillé Rome, vint en Sicile, où il fut estranglé comme il se lauoit en vn bain : & regna 27. ans.

94. Constantin IV. le Barbu son pere l'associa à l'Empire, l'an du monde 4632. de Rome 1423. & de nostre salut 670. lors que l'armée de mer des Sarrazins approcha de Constantinople, d'où elle fut repoussée, & furent contraints de faire paix auec les Gots pour 30. ans. L'Empereur assembla à Constantinople le 6. Concile contre les Monothelites, & apres auoir pacifié l'Empire d'Orient à l'Eglise, mourut paisiblement ayant regné dix-sept ans.

95. Iustinian second fils de Constantin le Barbu, fut fait Empereur par son pere, l'an du monde 4649. de Rome 1440. de grace 687. homme cruel, sanguinaire : il y eut deux flateurs qui furent cause de sa ruine, à sçauoir Theodose Moine, qui fut en tel credit, que Iustinian l'appelloit general ou grand Maistre ; l'autre Estienne Chappellain de l'Empereur. Ces deux mignons traitterent rudement les Capitaines de l'Empire, entr'autres Leoncius, qu'ils tinrent prisonnier deux ans : mais estant eschappé, il se fit

Empereur à l'aide du Patriarche, & coupa le nez à Iustinian, & l'enuoya en exil en vne Isle, où il fit attacher des cordes aux pieds de ces deux mignons, lesquels furent traisnez par la ville, & furent bruslez par apres.

Tybere troisiesme d'Apsimare retournant d'Afrique, d'où il auoit esté chassé par les Sarrazins auec son armée, n'osant se trouuer pres de Leontius fut salué Empereur par cette armée, & s'estant saisi de Leontius, il luy couppa le nez, & le tint prisonnier. Et Iustinian trouuant le moyen de recouurer son Estat par le moyen du Roy de Bulgarie, lors il fit lier Leontius & Tybere d'Apsimare, & les fit traisner par les ruës, puis leur ayant mis le pied sur le col, leur fit arracher les yeux & trancher les testes, & fit prendre Heraclius frere de Tybere d'Apsimare.

Cela fait, les gens de guerre d'autre costé esleurent Empereur Philippicus Bardanes, lequel prit son chemin vers Constantinople, fit arracher d'vn Autel Iustinian & son fils Tybere, lesquels furent tuez par son commandement. Il regna dix ans auant son exil, & six ans apres son retour: voila en peu de temps trois Empereurs mis à mort.

96. Leonce ou Leon estoit Prestre & Patriarche de Constantinople: il conspira auec certains seditieux de chasser l'Empereur Iustinian, ce qu'il fit & executa, & entra auec sa trouppe seditieuse au Palais, & le fit confiner en exil, comme il a esté dit, & se fit saluer Empereur Auguste, & ne fust Empereur que trois ans.

97. Tybere troisiesme Apsimare vsurpa l'Empire sur Leonce, & fit prendre Leonce, & luy ayant fait couper le nez, le tint prisonnier. Et pendant ces choses Iustinian banni, alla vers son oncle le Roy de Bulgarie, auiourd'huy ditte Hongrie; par son moyen vint & entra dans Constantinople, fit prendre Tybere Apsimare vsurpateur, & Leonce qui estoit prisonnier; les fit traisner à la queuë des cheuaux par les ruës, à la presence du peuple, & estoient presque tous démembrez, & puis on leur couppa les testes, ayant Tybere regné sept ans.

98. Philippicus Bardanes conduisoit l'armée de mer de Iustinian, & fut éleu Empereur par ladite armée, cela fait, il veint à Constantinople, là où il fit tuer Iustinian & son fils Tybere.

Philippicus estant paisible possesseur de l'Empire, casse & annulle les Decrets du sixiesme Concile, & à la persuasion d'vn Moine, & pour le fauoriser, dautant qu'auparauant il luy auoit predit qu'il seroit Empereur par l'augure qu'il en veit d'vn Aigle, ombrageant le chef dudit Philippicus dormant. Par son commandement les images furent abbatuë & iettées hors des Temples: ce qui fascha extrémement Anastase second, lequel par son impatience & temerité grande auec ses consors, luy creua les yeux, & chassa hors de l'Empire apres auoir regné deux ans: il fut protecteur des Monothelites & autres heresiarques.

99. Anastase second homme fort docte, fut en l'an du monde 4667. de Rome 1468. & de grace sept cent quinze, éleu Empereur; & dautant qu'il aymoit la paix de l'Eglise, il reprima tous les ennemis du sixiesme Concile, il amassa vne forte armée, & l'enuoya contre les Barbares & Arabes: mais les Capitaines n'eurent pas de fidelité: car rebroussans leur chemin, ils coururent sus à l'Empereur, & l'assaillans des mesmes armes qu'il auoit preparé pour autruy; en cette furieuse rencontre Constantinople fut prise & saccagée, & Anastase demis, puis enclos, & relegué en vn Monastere, apres auoir regné vn an, trois mois.

100. Theodose III. ayant esté autheur de la sedition & saccagement fait par les soldats de Constantinople, & du despoüillement d'Anastase de l'Empire, se fit nommer Empereur; il estoit de Constantinople, & de bas lieu: mais le grand esprit, toutesfois aucuns escriuent qu'il fut contraint d'accepter le gouuernement de l'Empire. Au commencement il fit remettre les images aux Temples: sa domination acquit par sa vertu l'obeïssance & amour de son peuple: neantmoins Leon Isaure, son mortel ennemy, luy faisoit cruellement la guerre, dont le peuple estoit affligé: mais Theodose estant las de tant de guerres ciuiles, se resolut de quitter l'Empire de son bon gré, ayant gouuerné deux ans il se rendit Moine dans vn Monastere.

101. Leon III. auparauant nommé Isaure Canon, estant en l'armée contre les Sarrazins, & ayant entendu que Theodose estoit éleu Empereur, il reuint de Nicomedie ayant pris le fils de Theodose, & composa tellement auec le pere, qu'il quitta l'Empire. Ainsi il se fit prester le serment par les Capitaines & soldats, l'an du monde 4670. de Rome 1471. & de grace 718. & le deuxiesme an de son Empire les Sarrazins assiegerent

Constantinople: mais ils furent chassez, & leurs nauires brûlez, & les ayant chassez, il fit la guerre aux images, & commanda par Edit qu'elles fussent ostées des Temples: à cette occasion il fut nommé *Iconomach*, c'est à dire, ennemy des images, & regna vingt-quatre ans.

120. Constantin V. surnommé Copronyme, parce que quand il fut baptisé, il lascha son ventre sur les fonds: il fut couronné du viuant de son pere Leon Isaure, par le Patriarche Germain, l'an du monde 4704. de Rome 1495. & de grace 742. Il fut bien plus vehement à chasser les images hors des Temples que son pere: ce qui occasionna qu'vn nommé Artabardus fut éleu Empereur du consentement du Patriarche & de la Noblesse: mais Copronyme au bout de deux ans deffit Artabardus en vne bataille, & l'ayant pris, il luy creua les yeux & à ses deux fils, & au Patriarche, il le fit foüetter monté sur vn asne, la face vers la queuë qu'il tenoit d'vne main, & fut ainsi pourmené par les rues; il estoit magicien, homme addonné à tous vices, il regna trente-cinq ans.

103. Constantin VI. l'an du monde quatre mille sept cent quarante-quatre, de Rome mille cinq cent trente-cinq, & de Christ sept cent quatre-vingt deux, fils de Leon & d'Irene, estant aagé de vingt ans, voulut manier luy-mesme les affaires de l'Empire, & pour cét effect cassa quelques seruiteurs de sa mere: elle auec ses complices, sollicita l'armée de iurer qu'elle ne recognoistroit point Constantin pour Empereur; mais l'armée d'Armenie detestant cela, fit le serment au fils, puis apres les autres armées ensuiuirent cét exemple, & pour cela la trahison ne cessoit: car Constantin ayant regné sept ans, sa mere prenant occasion sur ce qu'il auoit laissé sa femme, & mise en vn Monastere pour en prendre vn autre, enuoya certains soldats prendre prisonnier son fils; estant en leurs mains, ils luy creuerent les yeux, dont il mourut de tristesse peu de iours apres, & Irene regna trois ans apres son fils, & son fils quinze ans.

EN CE TEMPS L'EMPIRE FVT DIVISÉ en deux qui fut l'an de grace huict cens & vn. Mais nous lairrons les Empereurs d'Orient, & commencerons aux Empereurs d'Occident.

104. Charlemagne apres la mort de Constantin VI. fut appellé en Italie contre les Lombards, lesquels il chassa d'Italie, conquit à force d'armes les villes de Rome, Rauenne, Milan, & toutes les forteresses de la Poüille, & Campanie, donna la paix à l'Eglise qui auoit esté opprimée l'espace de deux cent ans par les Lombards, tellement qu'il fut declaré Empereur des Romains par le Pape Leon, à la grande ioye de tout le peuple.

Voyant que sa mort approchoit, il declara son fils Loüis Empereur, & Roy des Romains, il fit son nepueu Benard Roy d'Italie, en l'an huict cens treize, & peu apres il mourut aagé de septante-deux ans, l'an de grace huict cens quatorze, ayant regné Empereur quatorze ans.

105. Loüis surnommé le Debonnaire, seul fils de Charlemagne, apres la mort de son pere, fut couronné à Aix. Il fut hay des Princes de l'Empire, à cause de sa cruauté contre Benard, & les parens & alliez d'iceluy. Il fit Lothaire son aisné Roy de Bauiere, Pepin Roy d'Aquitaine, & retint le puisné pres de soy, luy donna le tiltre de Roy d'Italie; ce qui esmeut Benard fils de Pepin Roy d'Italie, de leuer les armes contre l'Empereur: mais sa venuë en Italie effroya & mit en fuitte Benard & ses alliez, lequel se liura luy-mesme à l'Empereur, & l'emmena prisonnier à Aix, luy fit creuer les yeux, puis le mit en vn Monastere l'an huict cens dix-huict: au lieu de Benard il fit son fils Lothaire Roy d'Italie, Empereur: ses enfans conspirerent contre luy, & contraignirent leur pere de se rendre à eux, & se rendit Moine à Soissons; mais les autres fils de Loüis, quelque temps apres, eurent compassion de leur pere, & le remirent en sa dignité Imperiale.

Ainsi Loüis fut remis vn an apres, & pardonna à ses enfans qui luy crierent mercy: au retour de ce voyage Loüis mourut aagé de soixante-quatre ans, ayant regné 27. ans, il fut enterré à Mets.

Digitized by Google

106. Lothaire succeda apres la mort du pere : il s'alluma vne sanglante guerre entre les freres, laquelle affoiblit tellement les François, qu'ils en furent presque entierement ruinez.

Les historiens disent, qu'en la premiere bataille il y eut plus de 100000. hommes de tuez : mais les Seigneurs de l'Empire les accorderent, tellement que des Royaumes de Louïs le Debonnaire, furent faites quatre parts, Louïs eut la Germanie, Charles fut Roy de France, Lothaire eut l'Empire, l'Italie, & les pays qui sont entre le Rhein & la Moselle, Mets & Treues ; Pepin fils de Pepin eut l'Aquitaine : cette transaction fut publiée l'an de grace 843. Quelque temps apres Lothaire quitta volontairement l'Empire, & se rendit Moine au Monastere de Brume, l'an de grace 855. où il mourut l'an suiuant, ayant regné quinze ans.

107. Louïs second, fils aisné de Lothaire, descendit en Italie pour chasser les Sarrazins ; mais la peste se mit en son armée, & fut contraint de laisser le pays de Beneuent en garde à Adagise, Lombard, Prince de Salerne, lequel en l'absence de l'Empereur prit le party des Grecs, & fit reuolter presque toute l'Italie. Apres que Louïs eut receu ces nouuelles, il retourna en l'Italie pour chastier ces traistres: ayant repris les villes qui s'estoient reuoltées, il contraignit Adagise de s'enfuyr ; il fit executer ses compagnons: & l'Italie estant pacifiée, il mourut à Milan l'an de grace huict cent septante-quatre, ayant regné dix-neuf ans : il estoit docte, prudent, religieux & prompt à donner Conseil.

108. Charles le Chauue, fils de Louys Debonnaire, ayant entendu la mort de Louys sans enfans, dresse vne armée, passe en Italie pour oster l'Empire aux Allemands; & arriua à Rome, où il fut declaré Empereur le vingt-cinquiesme iour de Decembre, l'an de grace huict cent septante & cinq, mourut à Mantoue, & estimoit-on qu'vn Medecin Iuif son familier nommé Sedechias, l'auoit empoisonné, il deceda l'an du monde quatre mille huict cent quarante, & de grace 878. ayant esté Roy de France trente-six ans, & Empereur deux ans.

109. Charles le Gros fils de Louys surnommé Germanique, héritier du Royaume d'Italie par Carloman, & d'Allemagne à cause de Louys, apres que le Pape Iean l'eust declaré Empereur, chassa heureusement les Sarrazins hors d'Italie, puis apres il retourna en Allemagne, & gouuerna la France en qualité de tuteur de Charles le Simple.

Finalement il fut hay & mesprisé de ses subiets, à cause de ses maladies, & que son esprit se portoit aussi mal que son corps: on le fit renoncer à l'Empire, & Arnoul fut mis en son lieu, il mourut tost apres en vn petit village de Suaube, le treiziesme Ianuier l'an du monde 4850. & de grace 888.

110. Arnoul fils bastard de Carloman, estant Empereur, l'Italie se remplit de tumultes & seditions. Berenger & vn Duc de Spolete s'entrebattoient à qui seroit Roy d'Italie. Arnoul empesché en vne guerre contre les Esclauons de Morauie, ne peût aller en Italie qu'il n'eust dompté ces peuples: ce qu'ayant fait il passa en Italie, ou il appaisa les troubles qui estoiẽt à Rome, & fut par le Pape Formose qui l'y auoit fait venir, declaré Empereur l'an dixiesme, apres auoir pris le gouuernement de l'Empire ; & finalement ayant pris Spolete, il vint assieger le Chasteau de Cauarin, dans lequel estoit la femme de Guy, laquelle cauteleuse, voyant qu'il n'y auoit moyen de resister, corrompit à force d'argent vn des domestiques de l'Empereur, lequel donna vn breuuage empoisonné à son maistre, duquel Arnoul mourut le vingt-neufiesme Nouembre, l'an du monde quatre mil huict cent deux, & de l'an de grace neuf cent, & de son Empire douze ans.

111. Louys troisiesme ayant esté creé Empereur apres la mort de son pere Arnoul, gouuerna quelque temps l'Empire, par l'aide d'Othon Duc de Saxe, & d'Othon Archeuesque de Mayence, ses tuteurs : les discordes ciuiles qui auoient commencé du viuant de son pere, prirent accroissement par tout. L'Italie & l'Allemagne sont remplies de diuisions & de guerres ciuiles.

Les Hongrois amassez gastent & pillent les limites de Bauiere. L'Empereur Louys alla au deuant auec le plus de force qu'il peust, & leur donna bataille, qui dura depuis le neufiesme d'Aoust iusques au douziesme, mais enfin il fut deffait & mis en route, & perdit la plus braue noblesse d'Allemagne : les Hongrois victorieux gaignerent pays, iusques à ce que Louys achepta la paix à grand prix, ce qui fut cause de sa mort: car de regret, il tomba malade, & mourut le douziesme Ianuier, l'an du monde quatre

Digitized by Google

mille huict cens septante & trois, de grace 911. & de son Empire douze ans.

112. Henry l'Oiseleur fut éleu à l'Empire l'an de grace neuf cent dix-neuf, & procura tant qu'il peût, d'appaiser les guerres ciuilles, & remettre l'Allemagne en paix, ce qu'il fit. Il fit la guerre aux Sclauons lesquels il surmonta en bataille, fit la guerre aux Danois, lesquels il surmonta aussi en plusieurs batailles: ce fait, il alla en Boheme & print Prague ville capitale du pays, il rendit la Boheme tributaire de l'Empire, & tandis les Hongrois reuinrent en Allemagne. Henry alla au deuant, leur donna bataille, où ils perdirent plus de quarante mille hommes, & chassa le reste hors d'Allemagne.

Apres cette grande victoire, il s'apprestoit pour aller en Italie, il fut surpris d'vne apoplexie qui se tourna en paralysie, tellement qu'apres auoir designé son fils Othon Empereur, il mourut aagé de soixante ans, regna dix-huict ans, 937. ans apres la natiuité de Iesus-Christ.

113. Othon second succeda à son pere Henry l'Oyseleur. Il fut surnommé le grand, à cause de ses beaux exploits, ayant pacifié la Germanie, & les Royaumes estrangers, & rafermy l'Empire.

Il fut sacré à Aix par Hildeberg Euesque de Mayence, l'an de grace neuf cens trente-neuf, & apres il passa en Italie, où il restablit le Pape Iean troisiesme, & fit declarer son fils Othon Empereur. Estant de retour en Allemagne, il fut surpris d'vne apoplexie, dont il mourut l'an de grace neuf cent septante-quatre, & le trente-septiesme de son regne.

114. Othon troisiesme succeda à son pere l'an de grace 975. le commencement de son Empire fut heureux, la fin ne le fut pas, ayant donné ordre à l'Estat d'Allemagne, il dressa vne grande armée pour aller contre les Grecs & Sarrazins: estant arriué il donna bataille aux Grecs & Sarrazins, où il fut deffait & mis en route; l'Empereur iettant ses armes, prit la fuitte vers le Golphe de Tarante & Rosane, se ietta à la mer en nage pour se sauuer, mais il fut pris des nauires des ennemis, & n'estant point recogneu, paya rançon aux Mariniers.

Othon ayant perdu son armée & presque tout l'Empire, recueillit tout ce peu de reste de son armée: puis recommença la guerre, en laquelle il tailla en pieces toutes les garnisons des Sarrazins, & fut surnommé le passe-port des Sarrazins, & mourut d'vn flux de ventre le 8. Decembre, l'an de grace 986. & du monde 4945. & au 10. an de son Empire, il fut enterré à Rome.

115. Othon quatriesme fut declaré Empereur, à son aduenement remet l'Allemagne en paix, l'Italie estoit affligée de seditions, il s'estudia comme il pourroit la remettre en repos. Crescens auoit vsurpé à Rome vne puissance de Consul, & chassa le Pape de son Siege. L'Empereur y alla auec son armée, il s'arreste à Rauene, reçoit nouuelle de la mort du Pape, incontinent ordonne pour successeur son cousin Bruno fils d'Othon, lequel fut appellé Gregoire cinquiesme. Il l'enuoya à Rome deuant, & va apres, où ayant esté receu, il pardonna à Crescens, se feit declarer Empereur par le Pape, se resolut de s'en retourner en Allemagne: à peine est-il dehors que Crescens de son authorité priuée, chassa le Pape Gregoire, feit Pape vn nommé Iean de Plaisance: l'Empereur oyant ces nouuelles reuint à Rome, entra dans la ville & prit Crescens, & le fit mettre sus vn Asne, la teste tournée vers la queuë, le fit pourmener par les ruës, & apres auoir souffert mille maux il le fit pendre à la porte auec douze de ses compagnons: l'Empereur ayant restably Gregoire, fit vne ordonnance du consentement du Pape, il la confirma & publia, à sçauoir qu'à l'aduenir les Allemands seulement auroient tout droit & pouuoir d'élire l'Empereur Romain, & ne seroit loisible au Pape de proclamer Empereur Prince quelconque, sinon celuy que les Seigneurs d'Allemagne auroient éleu: les Romains se mutinerent, d'autant qu'on leur ostoit toute puissance de donner leur voix en l'élection des Empereurs.

Othon va à Rome pour la derniere fois amouraché de la vefue de Crescens, elle voyant que l'Empereur se preparoit pour retourner en Allemagne, & ne l'espouseroit point, de despit l'empoisonna, & mourut le vingtiesme Octobre l'an de grace 1001. ayant regné 19. ans.

116. Henry second surnommé le Sainct, paruint à l'Empire vn an apres la mort d'Othon, il surmonta ceux qui s'estoient opposez à son élection, il surmonta les Henetiens qui auoient rejetté la Religion Chrestienne, & apres auoir mis ordre

Digitized by Google

aux affaires d'Allemagne, dressa vne armée, passa en Italie, pour trois raisons. La premiere afin de confirmer la possession de l'Empire aux Allemands. La deuxiesme, afin de dompter le Marquis d'Androüin, que les Euesques & la Noblesse d'Italie auoient fait Empereur à Milan. La troisiesme pour faire teste aux Sarrazins, & Grecs.

Estant entré en Italie, il gaigna deux batailles contre Androüin, lequel fut vaincu & tué en cette guerre; Henry fut pris, & ayant trompé ses gardes, il se precipita d'vne muraille en bas, mais il se desnoüa la cuisse, & depuis il fut surnommé le Boiteux. Finalement il mourut le 13. Iuillet, l'an de grace 1024. & du monde 4986. & au 24. an de son Empire.

117. Conrad le Salique fut éleu Empereur: il passa en Italie, afin de tenir en bride tous ceux qui voudroient tendre à la reuolte, il confirma la possession de l'Empire baillé aux Allemands; & pour se faire declarer Empereur; auant que partir d'Allemagne, il designa son fils Henry pour Empereur, estant de retour en Allemagne, il mourut de mort soudaine, le 4. de Iuin, l'an de grace 1039. & du monde 5001. ayant esté Empereur 15. ans, il est enterré à Spire.

118. Henry surnommé le Noir, succeda à son pere: au commencement il se trouua enueloppé de deux grosses guerres, l'vne contre les Bohemiens qui refuserent de payer tous les ans le tribut qu'ils deuoient. Henry les surmonta, qui les contraignit de payer, & retourner sous le ioug de l'Empire. L'autre pour restablir Pierre Roy de Hongrie, qui auoit esté chassé par Othon chef des Bohemiens: Henry marcha en Hongrie, où il deffit Othon prés Iauarin, & lequel fut pris & mené au Roy, qui luy fit trancher la teste, qui fut le 4. Iuillet 1044.

Pendant ces guerres, l'Italie & la ville de Rome sont troublez par Benoist neufiesme, Siluestre troisiesme, & Gregoire sixiesme, à qui seroit Pape: l'Empereur va en Italie, & par l'aduis d'vn Concile assemblé par son authorité Imperiale, ces trois Papes sont deboutez, & au lieu fut estably Clement deuxiesme, & ayant esté declaré Empereur par le Pape, il ramena son armée en Allemagne; il n'estoit pas encore en Germanie, que le Pape mourut de poison; & apres luy vn autre Pape nommé Damase, qui ne vescut que vingt-trois iours. L'Empereur establit vn autre Pape nommé Leon quatriesme, lequel suiuit l'Empereur en Allemagne, & quelque temps apres l'Empereur renuoya a Leon en Italie, laquelle estoit pleine de seditions. L'Empereur y retourne derechef, Leon auant que partir fit couronner son fils aagé de quatre ans à Aix, Empereur: il demeura en Italie vn an, où il remit toutes choses en paix: à son retour il dressa vne armée contre les Sclauons, laquelle fut toute defaite. L'Empereur fasché demeura malade & mourut, pour auoir voulu aualer vn trop gros morceau de pain, le cinquiesme Octobre l'an de grace 1056. il auoit regné dix-sept ans & vescu 40. ans, & fut enterré à Spire.

119. Henry IV. aagé de 7. ans commença à estre Empereur durant sa ieunesse, il y eut de sanglantes guerres ciuiles, & fut contraint de mettre la main aux affaires à l'aage de treize ans.

L'Allemagne fut embrasée de guerres ciuiles: il surmonta Otho Duc de Bauiere; le Pape Gregoire VII. l'excommunia à la poursuite des Saxons, enuoya vne Bulle, par laquelle Henry estoit proscrit de l'Eglise, & le Pape enuoya à Raoul Duc de Suaube, vne couronne d'or, & commanda aux Euesques d'Allemagne de quitter le party de Henry, & se ranger auec Raoul, lequel accepta le nom d'Empereur, & fut couronné à Mayence. Il y eut 9. batailles entre Henry & les Saxons. Raoul est deffait & blessé à mort: car la main droicte luy fut couppée: auant que mourir, on luy rapporta sa main, lors addressant sa parole aux Euesques qui estoient pres de luy; Voila (dit-il) la main qui a presté le serment & la foy que i'ay faussée par vostre perfidie à l'Empereur, de laquelle vous rendrez compte deuant Dieu.

L'Empereur ayant donné & soustenu 62. batailles contre ses ennemis, se veit despouiller de la dignité Imperiale par son propre fils. Or comme il vouloit vanger vn tel outtratrage, dressant vne armée, il mourut au siege aagé de 56. ans, le 7. Aoust 1106. ayant regné 50. ans.

120. Henry V. succeda: à son aduenement il surmonta Henry Duc de Lorraine, & Robert Comte de Flandre, & les contraignit de luy iurer fidelité: il mena son armée à Rome: il fut en l'an mil cent onze proclamé Empereur par le Pape Paschal, & par vne publique declaration furent confirmez les anciens priuileges de l'Empire, à peine

Digitized by Google

l'Empereur estoit-il hors de Rome, que le Pape ne rescindast toutes les ordonnances d'iceluy, & retractast sa promesse: & à sa suscitation, les Saxons leuerent vne grosse armée, & donnerent bataille à l'Empereur l'an 1115. le 11. Ianvier, en laquelle il fut desfait: derechef l'Empereur retourne en Italie, mais se voyant ainsi agité par les armes du Pape, & par infinies seditions de ses suiets, transporté de rage & fureur ne se souciant plus de sa patrie, ioint la priere des Euesques qui le prioient de quitter quelque chose de son droit, il accorda au Pape ce qu'il demandoit; ce qui fut publié à Vvormes, l'an 1122. le 23. Septembre. Ayant appaisé la haute Allemagne, il alla à Vtrech, pour y mettre le pays en paix, où il tomba malade, & mourut le 23. Iuillet l'an de grace 1125. & du monde 5807. ayant regné 22. ans.

121. Lothaire II. de Saxe enuahit l'Empire malgré les Princes Allemands, il entra en concurrence auec Conrard qui estoit fils de la sœur de Henry V. mais S. Bernard appointa ces deux Princes, & l'Empire demeura à Lothaire. L'Empereur alla par deux fois en Italie, & pacifia les affaires, dressa l'estude des loix & l'ordre de la Iustice, pour l'ornement du pays. Comme il retournoit en Allemagne, il fut surpris d'vne maladie, dont il mourut en chemin, le 6. Decembre 1138. & de l'an du monde 5100. ayant regné 11. ans.

122. Conrard II. apres la mort de Lothaire fut éleu Empereur par les Estats tenus à Mayence. Il surmonta Henry le Superbe Duc de Saxe, & de Bauiere, qui vouloit estre Empereur. Guelphe son frere s'enferme en la ville de *Vvinsberg*, & apres vn long siege, accablé de famine, est contraint de se rendre, la ville est donnée en proye aux soldats, les femmes supplierent l'Empereur qu'il leur permit de sortir auec tout ce qu'elles pourroient porter.

L'Empereur leur accorde cette requeste, & pensoit qu'ils deussent emporter ce qu'ils pourroient de leurs richesses; mais elles les laisserent, & chargerent leurs maris sur leurs espaules, & prirent leurs enfans sur leurs bras, & sortirent en tels équipages. L'Empereur voyant l'amitié de ces femmes, leur fit vn bon banquet, & leur pardonna: depuis il fut en Asie auec le Roy Louys; il combattit le Turc en bataille rangée pres la riuiere de Meandre, où il en fit vne telle boucherie, que cette riuiere deuint rouge comme sang, & couuerte de corps morts: ayant par telle victoire chassé les ennemis, le chemin fut libre pour aller en Ierusalem. L'Empereur reuint en Allemagne, ayant demeuré 4. ans audit voyage, il mourut à Bamberg en Franconie, le 15. Février 1150. ayant regné 15. ans.

123. Frederic surnommé Barberousse, fut éleu par testament de Conrard: il accepte l'Empire, vient à Rome, où le Pape Adrian IV. le couronna le 28. de Iuin, il retourne en Allemagne. L'Italie se reuolte contre l'Empereur, il s'y achemine, leur donne bataille, en laquelle il y eut 12000. Romains tuez sur le camp, puis assiegea & prit Rome. Le Pape Alexandre excommunia l'Empereur, & vint à Venise, où il se prosterna aux pieds du Pape, lequel mit le pied sur le col de l'Empereur, & fit crier à haute voix, *tu marcheras sur l'aspic & le basilic*, l'Empereur respond au Pape, *I'obeïray, non à toy, mais à sainct Pierre*. Le Pape respondit, *& à moy, & à sainct Pierre*.

Apres que l'Empereur eut l'absolution, & ayant pacifié l'Italie, reuient en Allemagne, se prepare à la guerre d'Asie, gaigne trois batailles sur les Turcs pres d'Icone, le met en déroute. Saladin s'enfuit hors d'Asie, Frederic poursuit ses victoires, conqueste la Cilicie, taille en pieces l'armée des Sarrazins: chassa les trouppes de Saladin hors de la petite Armenie: l'Empereur battu de chaleur se voulant baigner en vne riuiere, s'y noya le 10. Iuin 1189. & regna 37. ans.

124. Henry VI. succeda à son pere Frederic, l'an de grace 1190. du consentement des Princes de l'Empire, il espousa Constance fille de Roger Roy de Sicile, laquelle apporta à son mary pour doüaire le Royaume de Sicile. Henry passa en Italie, où il fut couronné par le Pape Celestin. Estant poussé par le Pape, il enuoya vne belle armée en Asie, accompagnée des plus grands Seigneurs & Princes de l'Empire, mais la mort inopinée de Henry, rompit le cours de leurs entreprises. Henry estoit allé en Sicile pour faire armer & équiper sa galere, afin de suiure l'armée: mais estant à Messine, il fut empoisonné par sa femme, pour la haine qu'elle luy portoit, à cause de ses adulteres: il mourut l'an du monde 6160. & de grace 1198. & regna 7. ans, & laissa son fils Frederic aagé de 5. ans, sous la tutelle de son frere Philippes.

125. Philippes II. fils de Barberousse, fut éleu Empereur: il eut de grandes guerres: la pluspart des Princes estoient du costé de Philippes; mais le Pape & les

autres Princes empeschoient Philippes qu'il ne fut Empereur, & le Pape auoit promis la couronne à Othon fils de Henry cinquiesme, & excommunia Philippes. Ce qui occasionna de grandes guerres entre Othon & Philippes : & enfin l'Empire demeura à Philippes. Alors le Pape enuoya deux Cardinaux pour donner l'absolution à Philippes, lequel il reconcilia auec Othon, par le moyen du mariage de sa fille. Toutes choses ainsi accordées, l'Empereur estant à Bamberg pour se faire medeciner, fit sortir de sa chambre tous ceux qui y estoient, & demeura seul auec Henry Truchsess, auec lequel il passoit le temps : sur ce Othon de Vvitelbach surnommé le Ieune, sans monstrer mauuais visage entre dans la chambre, & donna vn coup de poignard dans la gorge de l'Empereur, dont il mourut le vingt-deuxiesme Iuin, l'an de grace 1208. & du monde 5170. ayant regné dix ans : l'Imperatrice voyant son mary ainsi tué, mourut de tristesse.

126. Othon cinquiesme eut l'Empire apres la mort de Philippes, mais il n'en iouyt pas long-temps: car il en fut debouté par la sentence du Pape qui l'y auoit éleué: il fut couronné à Rome par le Pape Innocent troisiesme : mais l'Empereur s'estant rendu maistre de la Romagne, Ancone & la Poüille, le Pape l'excommunia, l'Euesque de Mayence publia l'excommunication en Allemagne, dont sortirent plusieurs guerres ciuiles: Othon se voyant assailly de tous costez, & que les Princes auoient éleu Empereur Frederic II. se retira en Brabant, ou apres auoir perdu vne bataille contre Frederic, & se voyant abandonné des siens, renonça de son gré à l'Empire le 3. an de son gouuernement.

127. Frederic II. fut couronné à Aix, l'an de grace 1213. il fit alliance auec Philippes Roy de France, Othon quitte l'Empire, Frederic pacifie l'Allemagne, on luy propose de faire la guerre en Asie, ce qu'il promit: part de Brunsuic auec son armée pour y aller le 11. Aoust 1228. ioint l'armée des Chrestiens à Ptolemaïde, fit vne tresue de deux ans auec le Sultan fort aduantageuse: il entra en la possession du Royaume de Hierusalem, les prisonniers Chrestiens relaschez sans payer rançon: & apres auoir donné bon ordre en la Palestine, reuint en Italie: le Pape excommunia l'Empereur, dont sortirent de grands troubles; ayant recogneu que ses amis, & le bon-heur luy deffailloient, se retira en Sicile, en chemin il fut empoisonné, & mourut au Chasteau de la Poüille le 3. Decembre 1250. aagé de cinquante-quatre ans, ayant regné 32. ans.

Apres le deceds de Frederic il y eut des Schismes à l'Empire, iusques à Rodolphe, dont la pluspart des Historiens qui escriuent les Vies des Empereurs, mettent pour interregne & vacance de l'Empire tout ce temps-là, ne voulans pas tenir pour Empereurs les suiuans iusques à Rodolphe qui furent éleus par diuers partis durant les guerres ciuiles, & d'autant aussi qu'ils ne furent pas couronnez à Rome : c'est pourquoy aussi nous ne les compterons point pour Empereurs, & les mettrons seulement selon leur ordre.

Conrad fils de Frederic deuxiesme fut creé Roy des Romains du viuant de son pere, & empoisonné par Mansfeld son frere bastard, l'an de grace mil deux cens cinquante-quatre.

Henry de Landgraue de Turinge fut éleu Roy des Romains en haine de Frederic II. & de Conrard son fils, & mourut d'vn coup de flesche deuant Vlme, au mesme an qu'il fut éleu Roy des Romains.

Guillaume Comte de Hollande fut éleu Roy des Romains, & approuué par le Pape Alexandre; & comme il pensoit aller à Rome se faire couronner, il mourut de son regne le 9. & de salut 1255.

Richard frere du Roy d'Angleterre, fut aussi éleu Roy des Romains par Conrad Archeuesque de Cologne, & Louis Comte Palatin du Rhein, & mourut le 6. an de son regne en Ianuier 1257.

Alphonse Roy d'Espagne, qui auoit aussi esté éleu par l'Archeuesque de Treues, & le Marquis de Brandebourg, l'an mil deux cens cinquante-sept en Ianuier, les Electeurs ne se pouuans accorder.

128. Rodolphe de Hasburg aagé de cinquante-quatre ans, fut éleu en la ville de Franc-ford solemnellement par les Electeurs de l'Empire, le premier Octobre 1273. & fut couronné auec grande solemnité; il se resolut d'esteindre en Allemagne toutes seditions, tumultes, brigandages & guerres: & pour cét effect il fit marcher ses trouppes contre le Marquis de Bade, & les confederez de Suaube, & les contraignit de demander paix. Puis marcha en Austriche contre Otracrus Roy de Boheme, & le surmonta en deux batailles, lequel fut tué en la deuxiéme, le 26. Aoust 1278. il fit

raser

raser plus de septante chasteaux & places fortes, qui seruoient de retraicte aux brigands : fit mourir par iustice vingt-neuf des principaux chefs : il n'entra point en Italie, mais il se tint en deuoir auec le Pape.

Tellement que par sa sagesse, prudence, vertu & felicité, esteignit les guerres ciuiles, & fut cause que l'Allemagne fut restaurée, apres auoir esté si longuement troublée : estant ja vieil il mourut le quinziesme Iuillet, l'an de grace mille cinq cens nonante & vn, & du monde mille deux cens cinquante & trois, ayant regné 19. ans, est enterré à Spire.

129. Adolphe de Nassau fut le 1. de May 1292. à Francford par vne iournée Imperiale éleu Empereur. A son aduenement il se presta au Roy d'Angleterre, qui auoit guerre contre le Roy de France, moyennant cent mille escus, qui fut cause que les Princes de l'Empire ne tinrent plus compte de luy, & s'en mocquerent ouuertement. Finalement Albert d'Austriche estant inuesty de l'Empire, se mit en campagne, Adolphe vint au deuant de luy, ils se rencontrerent pres de Spire, où la bataille fut donnée le 2. Iuillet 1298. en laquelle Adolphe fut tué de la main d'Albert comme il se releuoit, ayant esté renuersé par terre, & apres auoir regné 8. iours.

130. Albert fils de Raoul, Duc d'Austriche, fut receu au gouuernement de l'Empire par les sept Electeurs, qui tous d'vne voix le proclamerent Empereur le 25. Iuillet, où se trouua si grande foule de gens, que le Duc de Saxe y fut estouffé. Albert n'entra point en Italie, toutefois il y establit des Gouuerneurs, & pria le Pape Boniface VIII de le vouloir proclamer Empereur; ce qu'il fit, & auec cela le Pape donna à l'Empereur le Royaume de France, dautant qu'il auoit excommunié Philippes le Bel. Albert ne fit point la guerre hors l'Allemagne : mais dans le pays à diuers Seigneurs & Princes, pour plusieurs & diuerses occurences : il fut tué pres du Rhein par son propre nepueu, auquel il auoit osté le Duché de Suaube, comme a vn prodigue, estant accompagné de quelques Barons, le premier de May, l'an de grace 1308. & du monde 5270. ayant regné dix-ans.

131. Henry VII. Comte de Luxembourg fut le 1. de Nouembre éleu par les Electeurs à Francford, & confirmé par le Pape, à la charge qu'il rendroit l'Italie paisible dans deux ans : l'Italie qui n'auoit veu Empereur depuis 60. ans, nageoit en son propre sang, espuisée de richesses par les tyrans qui la tenoient esclaue d'vne estrange sorte, à cause dequoy elle imploroit le secours de l'Empereur.

Il meine son armée en Italie, toutes les villes se mettent en sa sauue-garde & se fait couronner à Milan. Les Guelphes & Gibelins sont en trouble, l'Empereur fauorise les Gibelins, & surmonte les Guelphes, & fait faire de terribles executions. Cela fait il va à Rome, où il fut declaré Empereur le 1. d'Aoust 1312.

Il assiege les Florentins, lesquels n'en pouuans plus, aposterent vn moine Iacobin, lequel empoisonna l'Empereur à Beneuent, en luy baillant le S. Sacrement par vne Hostie; ainsi mourut ce grand Prince le iour de S. Barthelemy 24. Aoust 1313 ayant regné 6. ans, gist à Pise.

122. Frederic III. d'Austriche fut éleu Empereur, & ensemble Louys de Bauiere fut éleu aussi, Louys fut couronné à Aix, & Frederic auec moindre suite, fut couronné à Bonne par l'Archeuesque de Cologne : incontinent l'Allemagne fut partagée en deux factions, & cela alluma vne cruelle guerre ciuile, laquelle dura huict ans : il y eut trefues & essaya-on de pacifier ces differens; tellement que le iour S. Michel l'an 1323. Frederic fut deffait & pris prisonnier, & mis en vn Chasteau sur le Nabe, fut déliuré à condition qu'il pourroit tenir le tiltre d'Empereur auec Louys, sa vie durant, & non point les droits & la puissance de l'Empire. Il fut empoisonné d'vn breuuage amatoire l'an 1330 le 13. Ianuier.

133. Louis IV. demeura apres la mort de Frederic seul Empereur, il passa en Italie où il se fit couronner luy & sa femme : il eut de grandes contentions contre le Pape Iean XXII. qui residoit lors en Auignon, tellement que le Pape l'excommunia, & fist élire Charles fils du Roy de Boheme.

Louys fit publier vn Edict d'abolition touchant ceux qui auoient suiuy le party de Frederic, par ce moyen il remit à soy les Princes Allemands : il fit tenir vne Chambre Imperiale à Strasbourg, où il declara la cause pourquoy le Pape l'auoit excommunié, & qu'il se sousmettoit à vn Concile : le Pape commanda à tous les Princes Allemands & Italiens de quitter le party de Louys, tellement qu'il ne pût auoir l'absolution : ce qui causa de grāds troubles : il mourut vn an apres l'élection de Charles, le 11 Octobre

l'an de grace 1347. l'an du monde 5039. & gouuerna l'Empire 33 ans.

134. Charles IV. du viuant de Louys, fut éleu Empereur; mais apres la mort de Louys, les Electeurs le reietterent, & éleurent en son lieu Gontier Comte de Schvartzembourg en Thuringe, l'an 1349. le 2 Feurier, mais il ne vescut guiere, car Charles corrompit son Medecin par argent, tellement qu'vn iour Gontier estant indisposé, au lieu d'vn breuuage, fut empoisonné par ce Medecin: il se douta d'estre empoisonné, car il contraignit le Medecin d'aualler le reste, il le vit tomber mort deuant luy, & Gontier ne vescut guieres apres, il gist à S. Barthelemy à Francford.

Charles estant demeuré seul Empereur, passe en Italie l'an 1354. receut la couronne de fer a Milan, il alla à Rome où il fut declaré Empereur: estant de retour à Mets, il tint vne grande iournée Imperiale, où fut fait ce tant celebre Edict de Charles, sous le nom de la Bulle d'or.

Il sollicita les Electeurs que son fils fust designé Empereur, ce qui fut fait en l'an 1376. car Vvenceslas fut couronné Empereur, & espousa Ieanne fille du Duc de Bauiere Comtesse de Hollande & Zelande. L'Empereur ioyeux d'auoir éleué son fils en la plus excellente domination de la Chrestienté, mourut à Prague le 27. May 1375. ayant regné trente ans.

135. Vuenceslas âgé de 15. ans 6. iours, apres son élection fut couronné Empereur, ce Prince auoit la face tres-difforme & contre-faite, il ressembloit mieux à vn Magot qu'à vn Prince, il estoit hebeté, vilain, lascif, cruel & sanguinaire, il auoit mauuaise grace: son corps n'estoit propre que pour gourmander, paillarder, yurongner: il estoit soupçonneux & cruel, tuant des hommes à sa table, à sa chambre de sa propre main.

Enfin ses subjets le prinrent prisonnier, le mirent en vn cachot l'espace de 4. mois, dont il eschappa: tous les Electeurs le desmirent de sa dignité Imperiale 22. ans apres la mort de son pere: il mourut à Prague âgé de 57. ans, de son regne fut inuentée l'artillerie par vn moine.

136. Robert Comte Palatin du Rhein (apres que Vvenceslas fut deietté de l'Empire) fut éleu Empereur, Prince de vif esprit, sage & vaillant en guerre, fut couronné à Cologne par l'Euesque dudit lieu; estant couronné passa en Italie, pour empescher que Galeas Duc de Milan ne vint au bout de ses desseins; mais l'Empereur ayant perdu la bataille, se retira en Allemagne, & laissa les Italiens s'entretuer; ayant pacifié l'Allemagne, mourut en paix chez soy le 18. May 1410. & l'an du monde 5372. ayant regné [illegible]. ans.

137. Sigismond Roy de Hongrie & de Boheme, fut éleu Empereur, & si tost qu'il le fut, il tascha d'appaiser les troubles de la Chrestienté, & d'vnir tous les Princes pour recommencer la guerre contre le Turc.

Lors il y auoit trois Papes, à sçauoir Benoist III. en Auignon: Iean XXIII. à Bologne, Gregoire XXII. à Riminy.

Sigismond poursuit vn Concile pour remedier à ces maux: il fait vn voyage par l'Italie, la Frãce, l'Espagne & l'Angleterre en grande diligẽce, il fait tant que les Rois & Princes s'accorderent que l'on tiendroit vn Concile à Constance, là où se trouuerent les Rois & Princes Chrestiens, & les Empereurs de Grece & Trebizonde aussi en personne. L'Empereur retourné en Italie le 27. Decembre 1431. fit son entrée à Milan, & ayant receu la courõne de fer, il prit son chemin à Rome, où il fut couronné le iour de la Pentecoste 22. May, delà il se retira en Hõgrie, mais il y eut vne horrible guerre ciuile en Boheme, à cause de la mort de Iean Hus, qui fut bruslé au Concile de Constance.

Finalement il deuint malade, & mourut à Zuonne, l'an du monde 5376. & de grace 1437. ayant esté Empereur 27. ans, Roy de Hongrie 51. de Boheme 17. âgé de 71. an: c'estoit vn excellent Prince, mais mal-heureux en femme & en guerre.

138. Albert d'Austriche gendre de Sigismond, luy succeda à l'Empire & aux deux Royaumes de Hongrie & de Boheme l'an 1438. il eut quelques guerres en Boheme, mais elles furent tost assoupies, & l'année suiuante il fut surpris d'vne dissenterie pour auoir trop mangé de melons, il mourut en Hongrie le 27. Octobre 1439. ceste mort precipitée fut la semence de nouueaux troubles.

139. Frederic IV d'Austriche, fut éleu Empereur le 30. Mars 1440. il osta le schisme suruenu en l'Eglise, touchant le Concile de Basle; il alla à Rome, il espousa Eleonor fille d'Edouard Roy de Portugal, fut declaré Roy de Lombardie, & deux iours apres il fut auec sa femme declaré Empereur des Romains, l'an 1442. ayant entendu que

l'Allemagne estoit en grand trouble; se hasta d'y retourner, mais si tost qu'il y fut arriué, il appaisa tout. Finalement il mourut d'vn flux de ventre fort aagé, ayant regné cinquante-trois ans.

En ce temps l'Art de l'IMPRIMERIE fut inuentée en Allemagne, & les premiers liures imprimez à Mayence. L'an 1440. la ville de Constantinople fut prise par le Turc.

140. Maximilian fils de Frederic, paruint à l'Empire le 6. Feurier 1486. il fut fort amateur de gens doctes, & fit reuiure en Allemagne toutes les bonnes sciences, qui estoient presque enseuelies: il eut plusieurs guerres dedans & dehors l'Empire, il fut aux guerres sanglantes d'Italie, esquelles il fut peu heureux: mais il eut forte guerre pour la Sicile, contre Charles VIII. Roy de France.

Il eut aussi guerre contre les Suisses. Finalement il tint la derniere iournée imperiale en grande compagnie des Princes de l'Empire, en la ville d'Ausbourg, où il fut parlé de la guerre contre le Turc. Car Selim auoit exterminé les Mammelucs, & fait pendre le dernier Sultan d'Egypte Tomonbeie, & il mourut d'vn flux de ventre, le 12 Ianuier 1519. âgé de 59 ans vn mois & 20 iours, & auoit regné 32. ans onze mois.

141. Charles V. Roy d'Espagne, fut éleu Empereur par les Electeurs, le 18. Iuin 1520. prit les armes contre le grand Roy François, son competiteur en l'Empire, fit ligue auec le Pape & le Roy d'Angleterre: il enuoya le Duc de Bourbon en Italie, pour secourir Anthoine de Leue qui estoit assiegé dans Pauie: ces deux chefs donnent bataille aux François; le Roy François, & les principaux chefs furent pris prisonniers: donna pour femme Eleonor sa sœur au Roy de France, apres luy auoir fait payer deux millions d'or de rançon: il retourna en Allemagne, & se delibera d'aller au deuant du Turc à Vienne, & luy presenter bataille: mais le Turc s'enfuit auec beaucoup de perte: les Princes Protestans d'Allemagne luy firent la guerre, lesquels il mit en route; il pacifia l'Allemagne, fit vne ligue auec Iules III. pour chasser les François d'Italie, leua vne puissante armée en Allemagne, vint assieger Mets, là où il trouua que sa bonne fortune commençoit à le laisser: apres que son fils eut espousé Marie Reyne d'Angleterre, il luy donna le Royaume de Naples; & se trouuant fort tourmenté de gouttes, renonça à tous ses Estats, & quitta l'Empire à Ferdinand son frere l'an 1555. & puis fut à Bruxelles, où il fit faire le serment à tous les Seigneurs d'obeir à son fils Philippes, & puis se retira en Espagne, mourut le 21. Septembre 1558. âgé de 57. ans, huict mois, & 21. iour, ayant regné 38 ans Empereur, & 44 Roy d'Espagne.

142. Ferdinand d'Austriche, frere de Charles V. fut le 5. de Ianuier 1531. proclamé Roy des Romains en la ville de Cologne, & couronné à Aix, le 11. du mesme mois, nonobstant la protestation de nullité faite par l'Electeur de Saxe des Protestans. Ce different dura quelques années, mais il fut assoupy.

Maintenant il faut venir à l'élection de Ferdinand pour estre Empereur: l'an 1558. les Electeurs, assemblez à la maniere accoustumée, ils éleurent Ferdinand Empereur, lequel enuoya Cuzman son Ambassadeur à Rome, pour faire entendre au Pape son élection.

Il tint l'an 1559. vne iournée Imperiale à Francford, en laquelle on traicta de la paix & de la Religion.

L'an 1561. les Princes Protestans d'Allemagne, s'assemblerent à Nuremberg: comme ils estoient là, suruinrent deux Legats du Pape Pie, pour les exhorter & prier de se trouuer au Concile de Trente, & qu'ils auroient audience: ils presenterent les lettres du Pape aux Princes.

Au mois de Nouembre 1562. l'Empereur, les Electeurs & autres Princes assemblez pour élire vn nouueau Roy des Romains, Maximilian fils de l'Empereur Ferdinand, peu auparauant couronné Roy de Boheme, fut éleu Empereur & couronné Roy auec grandes pompes & ceremonies, le vingt-cinquiesme Iuillet 1564. Ferdinand mourut à Vienne en Austriche, aagé de soixante ans, neuf mois & quelques iours, ayant esté seul Empereur sept ans. Gist à Pragues: il eut quinze enfans de Anne Reyne de Hongrie.

143. Maximilian II. fils de Ferdinand d'Austriche, fut éleu Empereur peu apres la mort de son pere: il tint sa premiere Diette à Ausbourg, où specialement fut traicté de la guerre contre le Turc, & le Vaiuode de Transsyluanie, & quelles forces il falloit employer à la defense du Royaume de Hongrie contre le Turc, ennemy hereditaire des Chrestiens: l'Empereur demãda aux Estats d'Allemagne 40000. hommes de pied

Huictiesme Cercle, basse Saxe, & ses pays.

LA capitale ville du bas pays de Saxe, c'est Halle, assez pres de laquelle est la ville de Mansfeld, capitale d'vne Comté. Les Comtez de Lauuemburg, Mekelemburg & Lunemburg, sont aussi sous le mesme bas pays de Saxe, selon quelques-vns: de mesme que le pays de Holsace, Stormar, & Ditmarsie. Au dessus de Saxe du costé du Nord, on void Magdebourg assis sur l'Elb, & fort d'assiette & de murailles, dont l'Archeuesque porte le nom de Primat d'Allemagne, combien que les Archeuesques de Mayence, de Treues & de Cologne, qui sont Electeurs, ne luy cedent nullement, non plus que l'Archeuesque de Saltzbourg.

Neufiesme Cercle.

LE Marquisat de Brandebourg est au Leuant de la nouuelle Saxe, & est diuisé en deux parties, c'est à sçauoir, en la vieille Marche est arrosée par la riuiere de Sprece. La capitale ville de cette vieille Marche, c'est Brandebourg sur la riuiere de Hauel. Mais la principale ville de la nouuelle Marche, c'est Francford sur l'Odere. On y void aussi Berlin, demeure du Marquis, qui est vn des Electeurs de l'Empire, & doit estre mis entre les plus puissants Princes d'Allemagne; veu qu'outre ces deux Marches, il possede quelques villes & Comtez au pays de Lusace, & de Slesie & Prussie: & l'on tient que son Estat a de longueur 60. lieuës d'Allemagne, où l'on conte 55. villes, & soixante-quatre bourgs.

Il y a sous cette Comté quatre autres Comtez, à sçauoir Arnstet, Vvypre, Vvethim & Quernfurt, outre le Palatinat de Saxe, & quelques autres principautez. Ses principales villes sont Mansfeld, assez pres de laquelle est Leimbac, puis Fiszelebem, & Vvypre.

La Lusace assise entre l'Elb, l'Odere, & les montagnes de Boheme, est diuisée en haute & basse, & toutes deux appartiennent à la Saxe. Elle est arrousée de la riuiere de Nesse. Sa principale ville c'est Gorlitz, apres laquelle est Zittauu sur la Nesse & Baudsen.

La Silesie, vulgairement dite Schleste, est bornée du Su de la Morauie, & de la forest Hercinie; de l'Oüest de la Lusace & d'vne partie de la Boheme, du Nord & de l'Est de la Pologne. Sa longueur est de 200000. pas, & sa largeur de 80000. Il y a en ce pays plusieurs Vniuersitez. Sa ville capitale est Vratislauie, communément Preslau, où il y a Euesché & Vniuersité.

Vne autre de ses meilleures villes, c'est Nisse ou Neyssée qui est aussi Euesché. Il y a 15. Duchez en cette Prouince, dont six ont esté partagées à trois anciennes familles, & les autres sont escheuës au Roy de Boheme.

Le pays de Misnie, communément Meyssen, a du Leuant la Lusace, du Midy la Boheme, du Nord la Marche ou le Marquisat, & la Saxe, & du Ponant la Thuringe. Il y a en cette Prouince beaucoup de citez & de chasteaux. Sa capitale ville c'est Misnie qui a vn chasteau fort au possible. Les autres principales sont Dresden, demeure du Prince de Saxe Electeur de l'Empire, & ces deux premieres sont sur l'Elbe & Lipse, où il y a vne bonne Vniuersité. On y met aussi Torge, & quelques-vns mettent les deux dernieres en Saxe, confondant la Misnie auec le pays de Saxe.

Le Dixiesme Cercle & ses pays.

IL y a aussi en la Comté de Bourgogne, Bezançon qui est ville Imperiale, & qui fut iadis nommée Chrysopolis. Le Doux passe par le milieu presque par tout, & en toute la meilleure partie: mais ce fleuue n'arrouse pas le costé de la porte par laquelle on va à Dole.

Digitized by Google

DISCOVRS

L'ESTAT DE LA RHETIE, OV PAYS DES GRISONS.

LA Rhetie a pris son nom de Rhetus chef des Toscans, lesquels ayans esté chassez de leurs pays, (qui est entre les Alpes & la riuiere du Po) par les Gaulois, qui enuahirent l'Italie, se refugierent en des hautes & affreuses montagnes du costé du Piedmont, où ils édifierent vne ville qu'ils appellerent *Tuscia* ou *Tussana* du nom de leur pays, en vne vallée nommée *Tumiliasca* du nom du village *Tumilium* au lieu duquel elle fut bastie, & d'vn Tertre éminent que les Latins appellent *Tumulus*, & est proche du Chasteau d'Ottenstein; ils construisirent aussi trois chasteaux, l'vn nommé la haute Rhetie, le second la basse Rhetie, en l'honneur de leur Capitaine Rhetus, & le troisiesme *Rhetium*, outre plusieurs autres petits forts.

Leurs descendans furent plus courageux (peut-estre à cause de l'air de ces montagnes qui est plus subtil) il ne laisserent perdre aucune occasion d'auancer leurs limites; ils les estendirent iusques aux sources d'Adda & d'Agige deux riuieres : ces heureux succez les rendirent encores plus hardis : tellement qu'ils s'aduancerent iusques oux deux lacs, qu'on appellent auiourd'huy Boden & Vvalenstat, & de l'autre costé iusques à Come, Verone & Trente, qui estoit la capitale de toute la Rhetie, & ainsi ils se mirent au large: car leur territoire auoit en longueur enuiron 200. lieuës entre les sources du Rhein & du Po, & en largeur 120. milles d'Italie, entre Schuaz & Veronne : peu apres ils furent vaincus & subjuguez par l'Empereur Auguste, sous la conduite de Drusus & de Tiberius ses gendres : bien est vray que les Rhetiens qui habitoient aux Alpes pres la source du Rhein & de l'Inn, ne furent pas tout à fait vaincus : mais seulement resserrez dans leurs bornes; d'où ils ne pouuoient faire des courses comme ils auoient accoustumé, sur les terres voisines: mais l'Empire Romain tombant en decadence, lors que les Gots, les Lombards & les Huns rauagerent toute l'Italie, ils se trouuerent enueloppez dans la calamité publique : car l'an 680. du temps de Childeric Roy de France, la Rhetie entre plusieurs autres pays, fut gastée & ruinée par les Huns, qui mirent tout à feu & à sang, iusques au Monastere de Disertin.

Or comme c'estoit la coustume entre les Estats & Republiques de s'allier & faire des ligues pour s'opposer aux desseins des ennemis, & viure en liberté sans estre subjets à qui que ce soit; ainsi la Rhetie fit plusieurs alliances auec Pierre Euesque de Sion, l'an 1400. Iean Abbé de Disertin fit le mesme auec le Chapitre & la Communauté de l'Abbaye; Vldric Brun Baron de Rhetie, auec ses enfans Iean, Henry & Rulderic, l'an 1402. l'Euesque de Chur & son Chapitre, firent la paix auec Glarone, Suitie, Entenbouch & Agre. Et dautant que l'Estat de Rhetie estoit grandement trauaillé des violences & concussions de plusieurs Seigneurs, pour ne dire Tyranneaux, les plus qualifiez de la Rhetie firent entr'eux vne ligue perpetuelle en vn village nommé Troni, qui du depuis fut appellé Grise l'an 1424. Il y eut aussi quelques Chapitres & communautez Ecclesiastiques, qui s'entreiurerent vne foy & amitié mutuelle, puis se ioignirent à la ligue Grise, comme aussi la ville de Chur & quatre villages. Il y eut encores dix iurisdictions qui s'vnirent ensemble, pour estre plus fortes, & s'entrepromirent toute assistance reciproque, & de là à quelque temps, elles s'allierent auec lesdits Chapitres & communautez : & l'an 1471. elles s'vnirent auec la ligue Grise.

La mesme année toutes les trois ligues se mirent ensemble d'vn lien indissoluble. Quelques années apres la Valteline, le Comté de Chianene & la Seigneurie de

Digitized by Google

Bormio, conquise par les Rhetiens, se ioignirent à cette ligue.

Alors les Rhetiens Grisons des trois ligues, se voyans paisibles possesseurs de tous ces pays-là, l'an 1530. le iour de sainct Mathieu firent leur alliance en forme plus ample, & ordonnerent que de douze en douze ans le serment d'vnion se renouuelleroit.

Les bornes de cette Republique ainsi vnies, & des terres qui en dependent, sont vers le Leuant, la Valvenoste, où il y a vne Croix entre le village de Munster & Tansfric qui sert de limite: mais pour sa iurisdiction elle s'estend plus loin, dautant qu'elle a plusieurs de ses alliez qui demeurent au delà de ses limites: Du mesme costé du Leuant elle a aussi pour voisines le pays d'Inchalet, & s'estend à main gauche iusques au pont sainct Martin, & à main droicte elle va iusques au ruisseau de Shergembach, qui sert de borne aux vns & aux autres: de ce mesme costé du Leuant elle a encores la vallée de Stilve & la vallée du Soleil, où elle est bornée du costé des montagnes: vers le Couchant elle a le Comté de Beltion où sont le ruisseau de Lumin, les montagnes de Graine & de Lecumo (qu'on appelle à present de saincte Marie & de sainct Barnabé) & de Crispalte: vers le Midy elle est limitée premierement par le territoire qui est aux enuirõs du lac de Larie: du costé de la Valteline, sous le village de la Plantedie, il y a vn lieu nommé Ilhanchaeteo, qui en droicte ligne coupe le bord de la montagne iusques à la cime: & au costé du Comté de Chiauenne en terre ferme, il y a vn lieu pres du lac de Mezole, appellé la Porte; & dans ce lac mesme est vne roche appellée Ilhasso d'Olciasco, qui tous ensemble font les limites de la Rhetie vers le Midy, auec beaucoup de la Valpierreuse du Duché de Milan, & les vallées de Brembe, Serie & Scalue au territoire de Bergenme, & de celle de Camonie en celuy de Bresse, terres dependantes de la Seigneurie de Venise. Du costé du Nord elle est close d'vn costé de la montagne de Rheficon, derriere laquelle habitent ceux de Montesune, subjets à la maison d'Austriche: & vers la plaine est la fontaine de saincte Catherine qui est au pied du mont saincte Luce; elle passe par le milieu de la Rhetie: de l'autre costé elle est bornée d'vn petit rocher qui est sur le grand chemin, vn peu plus bas que le pont du Rhein, & qui porte sa creste à l'égal du mont saincte Marguerite: somme le Rhein la borne depuis la Comté de Sarunet, & a des limites par tout.

La Rhetie a la forme d'vne Sole ou d'vn Passereau de mer estendu, que les Allemands appellent Ilatteise: il y a vne montagne entre Amisie, Scheide & Vmbelic, au sommet de laquelle les trois ligues Grises se terminent, & desquelles il faut icy decrire les dependances.

La ligue Grise, qu'on appelle la haute ligue à cause de sa situation, a huict grandes assemblées; autrefois on y comptoit 22. petites iurisdictions: à present il y en a 23. depuis que Altotrin a esté separé de Tamine, en voicy l'ordre selon qu'il s'obserue à present aux Estats des trois ligues, sçauoir,

L'Abbaye de Dusertin.
La vallée Leguntine ou Longronezza.
Fouea.
Flemiun.
Vuetuim.
Rhetium.
Super saxum, qui est la ligue Grise.
Lauxium.
La vallée du Rhein.
Sexamnium.
Tussana.
Montana.
Scleuenium.
Altum Trinum, ou bien Trimontium.
Taminium.
La vallée sainct Pierre.
Tussavia.
Cepina.
Tenna.
Misaucum.
Rogerotum.
Calaucha.

Digitized by Google

La ligue Cathedrale ou de Maison-Dieu, a vnze grandes communes ou Iurisdictions, selon l'ordre gardé en leurs Estats generaux, sçauoir,

La cité de Chur, où est le chef de la ligue.
La vallée de Prigella.
La vallée de Furstenouio.
La Iurisdiction de Tonuliasca.
Supra Saxum.
Le Chasteau d'embas.
La haute Engadiue.
Ottenstein.
La basse Engadiue.
Bergumium.
Le haut Vatium.
Les quatre villages ou voisinages, sçauoir,
Pesclaue.
Eremuse.
Biue.
Auerse & la vallée de Munster.

La ligue des dix Iurisdictions ou droictures, a esté ainsi nommée, dautant qu'encores qu'il n'y aye que sept grandes Communautez, neantmoins chacune des trois dernieres est diuisée en deux, dont l'vne appellée Aluanove, est encores diuisée en deux autres; de sorte qu'il y a vnze Iurisdictions, dont l'ordre obserué en leurs Estats generaux est tel, sçauoir,

Dauase, où est le chef de la ligue.
La vallée de Rhetigoye: où il y a trois grandes Communautez, sçauoir,
Du Monastere de
Castel &
D'Accri, auec celle de Lacupral.
La Seigneurie de Maienfeld, qui a sous soy Malance & Maieville.
Aluanove, qui se diuise en la Iurisdiction de Lanti, & en celle d'Aluanove.
Churvvalden.
La vallée de Scanauie pres de l'Eglise de S. Pierre & Longpré.

Aux Estats generaux des trois ligues, il y en a 28. qui haranguent, 24. de la Cathedrale, & 25. des dix Iurisdictions ou droictures.

Mais pour ce qui concerne les Domaines acquis ou à acquerir, auec tous leurs droits accessoires & emolumens, les trois ligues en ioüyssent par égale portion, selon la teneur des lettres de leurs alliances.

De ces trois ligues dependent la Valtelirie, Chauenne & Bormio.

VALTELINE.

LA Valteline au iugement de tous ceux qui en ont écrit, emporte le prix sur toutes les vallées de l'Europe. Ennodius Euesque de Pauie en fait vne briefue, mais tres-élegante description: *Les seruiteurs*, dit-il, *conduisent nostre Antoine en Italie: & premierement il entre dans la Valteline, qui est enfermée des deux costez de montagnes fort plaisantes: son terroir est si fertile, qu'il répond au trauail & aux souhaits des laboureurs, mesme les plus auides & insatiables: vous le verrez tout chargé d'epics, enrichy de gras pasturages, reuestu d'vne gaye verdure, & embelly de riuieres qui l'arrosent: si est-ce pourtant que l'arriuée de ce sainct personnage, luy adioustoit vn certain surcroist de grace & de beauté.* Sa situation, selon la grandeur, est au pied des plus hautes montagnes de la Rhetie, d'où sortent les riuieres qui s'en vont prendre leurs cours en Italie, entre lesquelles l'Agde va lauant tout le domaine de Bormio, & coupe la Valteline par le milieu. Du costé du Leuant elle a les Rhetiens de la vallée de Munster; de celle de Stilvie, du costé du Tyrol & de la vallée du Soleil. Du Midy ceux de Camune & de Bergame, qui appartiennent à la Seigneurie de Venise: du Couchant ceux qui habitent pres du lac de Lare: au Nord, ceux

ceux de Pesclauv, d'Engadine, & les Rhetiens de Pregella ; sa longueur le long de l'Agge est de soixante milles d'Italie, qui reuiennent à dix lieuës d'Allemagne, & à dix-huict de France. Sa largeur n'est pas égale par tout, car elle va en estressissant pres de sainct Brice en la Iurisdiction de Bormio : à sainct Iacques, en celle de Tile : à saincte Marie de Saxelle, en celle de Sondrio ; en celle de Morbegno & de Trahon.

La Seigneurie de Bormio est située ioignant la source de l'Agge, & est diuisée en cinq voisinages ou Communautez : la premiere est la ville de Bormio, qui a donné le nom à la contree : la vallée de Forba est la deuxiesme : la troisiesme est la vallée Interieure, où est Primadium, & la vallée de Pedenuce : la quatriesme est la vallée Inferieure où est Cepina ; & la Saincte, est la vallée de Luuiny.

La Valteline est diuisée en trois tiers, & en la Communauté de Tille, qui donne le nom à la vallée, qui n'est point comprise en ces trois tiers.

Le tiers du milieu a 17. Communautez ; sçauoir,

Sondrino.	Ruffete.
Pont.	Plateda.
Clure.	Faede.
Trixine.	Albosage.
Montdeau.	Caioli.
Montauée.	Lidrasque.
Castiome.	Les Fusines.
Postalese.	Colorine.
Berbenne.	

Le tiers d'embas a deux escadres bornées de l'Adga, celle de Morbergno & de Trahon.

L'Escadre de Morbergno est diuisée en douze Communautez ; sçauoir,

Morbergno.	Pedesine.
Furcula.	Rasura.
Talamona.	Casio.
Bemo.	Rogole.
Albaredo.	Alebi.
Gerola.	Plantedi.

L'Escadre de Trahone a onze Communautez distinctes ; sçauoir,

Trahone.	Cercuno.
Bulio.	Ciue.
Ardenne.	Campouico.
Datium.	Mantello.
Eliuium.	Dubine.
Mell.	

La Comté de Chiauennes est partagée par la riuiere de Meir : elle a en sa longueur vingt-cinq mille d'Italie, qui sont trois lieuës d'Allemagne & cinq de France. Sa largeur n'est pas par tout égale, car elle s'estend bien auant en la vallée de sainct Iacques le long de la riuiere de Lire ; vers le Leuant, elle a pour voisins ceux de Pregalle ; & vers le Couchant, les Misanques & ceux qui demeurent pres le lac de Dari : au Midy, elle a Rocca & Costie voisines de Lagge ; vers le Nord, ceux de la vallée du Rhein & d'Auerse.

Tout le Comté est diuisé en quatre parties.

La premiere, est la ville de Chiauenne.

La deuxiesme, la ville de Pieure, qui perist sous vne montagne l'an 1618. D'autres en dependent, comme Villaer & quelques autres.

La troisiesme, est la vallée de Sainct Iacques, qui est diuisée en douze quartiers.

La quatriesme a cinq Communautez. 1. Nouare, 2. Preda, 3. Meze, 4. Gordena, 5. Samolit.

Les trois Ligues Grises, sont il y a plus de cent ans alliez de la Couronne de France. Monsieur Rigauld Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Mets, & Garde de sa Bibliotheque, a remarqué que les Seigneurs de ces trois Ligues, supplierent le Roy Louys douziesme de les receuoir en son alliance, qui estoit auant le temps que l'heresie eust infecté les Suisses & les Grisons, ce qu'il fit, & le Roy François premier son successeur au Royaume de France, confirma cette alliance :

Monsieur Rigauld en son Traitté intitulé, *Expeditio Valtelina.*

PPp

ce qui s'est fait tousiours depuis ; & en consideration de ce, les Roys de France les ont pris eux & leur pays en leur protection. Ce passage de la Valteline, est tellement important pour passer & repasser d'Allemagne en Italie, qu'il est le plus court, le plus aisé & le plus commode. A ce sujet plusieurs Princes & Republiques auoient depuis vn long-temps recherché l'alliance & l'amitié des Grisons, & l'ont entretenuë, non à autre dessein que pour faire passer librement leurs armées d'Italie en Allemagne : mais par leur Traitté d'alliance fait auec la France du temps de François premier, entre les Suisses & les Grisons, est porté qu'ils donneroient libre passage aux trouppes des Roys de France, à leurs amis, tant par la Suisse & les Alpes, que par la Valteline, & qu'il seroit refusé à tous autres Princes & Estats. Ce que voyans les Espagnols, les Austrichiens & Venitiens mescontens, ont essayé plusieurs fois, singulierement les premiers, d'occuper par la voye des armes, le passage de la Valteline pour la defense du Duché de Milan par eux iniustement occupé, comme ils firent l'an mil six cens douze ; mais en ayans esté plusieurs fois chassez par les armes du Roy Tres-Chrestien, ils n'ont pas laissé perdre les occasions d'y rentrer, comme ils ont fait l'an mil six cens trente-neuf, auquel ils desbaucherent, ou plustost subornerent les Grisons par de belles promesses d'argent, de quitter l'alliance de France pour prendre la leur, comme ils firent : & par cét artifice ils ont le passage de la Valteline libre, les Grisons à leur deuotion, & l'Italie exposée quand ils voudront, à la proye des Allemands Lutheriens.

DV ROYAVME DE HONGRIE.

SOMMAIRE.

I. *QVelles Prouinces & pays sont compris sous la Hongrie, & d'où elle a pris son nom.*
II. *Quels sont les bornes de ce Royaume & son climat.*
III. *Diuision du païs de Hongrie en deux parties, & d'où vient le nom de Bule, ville capitale du Royaume, sa belle & forte assiette.*
IV. *Description des autres principales villes, entre lesquelles est Stridon, patrie & lieu de la naissance de S. Hierosme: & Iauarin vulgairement Rab, ville imprenable en apparence, & neantmoins prise sur le Turc par vn Gentil-homme François, le sieur de Vaubecourt.*
V. *Des froments de Hongrie se changeãs en autre meilleure espece, la troisiesme année. Des vins sulphurez, de forte odeur, & enyurans soudainement.*
VI. *Description des riuieres, lacs, fontaines d'eux chaudes medicinales, & montagnes plus renommées de ce pays.*
VII. *Du sel mineral de Maromarusie, & eaux miraculeuses conuertissans le bois en pierre. Autres eaux boüillantes, transformans leur element en pierre. Autres nitreuses, qui coulans en hyuer, se glacent & gelent en Esté. Autres, qui amolissent le fer comme boüe. Autres, qui font la Chrysocolle, ou soudure d'or.*
VIII *Des mines d'airain de Meusole: & de l'abysme du Comté de Zolie, de si mortelle odeur qu'elle tuë les oyseaux volans par dessus.*
IX. *Hongrie habitée en diuers temps par diuerses nations barbares, de Pannoniens, Gots, Huns, Scythes.*
X. *De la disposition des neuf Cercles qui enuironnoient anciennement tout le païs, & du mot du guet qui se donnoit d'vn Cercle à autre.*
XI. *Hongrois anciennement farouches, seditieux, vindicatifs, auiourd'huy ciuilisez, & addonnez à l'exercice des armes: Leur maniere de viure & habillemens: de leurs mariages & funerailles. Leur langage & façon d'escrire particuliere.*
XII. *Coustumes des Hongrois, porter moustaches longues & barbe raze.*
XIII. *Leur richesse en bestial & abondance de viures, & les petites forces de ce Royaume.*
XIV. *Des deux Magistrats principaux de la Hongrie, dont le Palatin est le premier, & des autres Officiers du Roy.*
XV. *Du duel & combat d'armes, ordonnez és causes difficiles à iuger.*
XVI. *Des successions dont les seuls masles sont capales.*
XVII. *Diuersité de sectes de religion qui regne en Hongrie, & de la grande conformité du Caluinisme auec le Mahometisme.*
XVIII. *Du nombre des Archeueschez & Eueschez de cét Estat.*
XIX. *Liste des Roys de Hongrie, leur regne & mort.*
XX. *Relation des differens & troubles suruenus l'an 1605. en ce Royaume, pour le fait de la Religion, & pour les charges & dignitez aux armées.*

Digitized by Google

XXI. Articles de la paix faite pour la Hongrie auec Botſcay en Septẽbre 1606.

XXII. Conference de Debrita entre les Ambaſſadeurs & DeputeZ de l'Empereur & de l'Archiduc Mathias, & ce qui fut conclu par la deciſion de leurs differens.

XXIII. Ceremonies obſeruées en Hongrie, en la reception, ſacre & couronnement du Roy Mathias.

XXIV. Troubles en Hongrie ſous l'Empereur Ferdinand I. à cauſe des rebellions de Boheme & des Hongrois auec Bethleem Gabor.

XXV. Declaration de l'Empereur Ferdinand, contre les vſurpations de l'iniuſte tiltre de Roy de Hongrie.

XXVI. Reception de Erneſt Ferdinand fils de l'Empereur Ferdinand ſecond Roy de Hongrie.

PVIS que cét Eſtat a touſiours eſté ſeparé de l'Empire, il eſt à propos d'en faire vn diſcours particulier, afin qu'on reconnoiſſe le pays que le Roy Mathias auoit ſous ſa puiſſance, n'eſtant que Roy de Hongrie.

La Hongrie comprend auiourd'huy toute la baſſe Pannonie, nommée la ſeconde Proconſulaire, tout le pays des Iazygiens Metanaſtes, que Ptolomee enferme entre le Danube & le Tibiſce, & les monts de Sarmace, & embraſſe encor la partie de la Dace, qu'on nommoit Tranſſiluanie, qui a toutefois ſes Vayuodes, & n'obeït pas à ce nouueau Prince. Elle a tiré ce nom des Huns ou Hongres, peuples des Scythes qui s'y ſont habituez, & qui ſont ſortis de Iuhre ou Iugres, pays de Scythie, aſſis du coſté du Nordoüeſt, qui eſt maintenant tributaire du Duc de Moſcouie.

II. Ce Royaume a pour ſes bornes du Midy la riuiere de Suaue, qui le ſepare de la Croace & de la Seruie, qui ſont en la partie de l'Eſclauonie, qui regarde la mer Adriatique; du Nort la Pologne & la Ruſſie, diuiſées par le mont de Carpathe; du Ponant, l'Auſtriche, iadis Prouince capitale de la haute Pannonie, auec la Morauie & la Stirie; & du Leuant, la riuiere de Tibiſce, auiourd'huy Tiſſe ou Patiſſe. Mais ſi nous voulons enclorre en ce Royaume la Tranſſiluanie, il aura pour limites du Leuant les deux Valachies, c'eſt à ſçauoir la Souſalpine & la Moldauie, ſeparées par la riuiere d'Alute, nommée pour le preſent O i par les Hongrois, & Ali par les Allemans.

On loge ce Royaume entre le milieu du 6. ou 7. climat, tellement qu'il comprend les 16. ou 17. paralleles, & ſon plus grand iour d'Eſté eſt au deſſus de quinze heures & demie iuſques à ſeize.

III. La Hongrie eſt diuiſée en deux parties, dont on nomme l'vne au deçà du Danube, & l'autre au delà, & le milieu de la derniere eſt arroſé de la riuiere de Tiſſe.

La ville capitale du Royaume eſt Bude, qui porte comme on dit, le nom du frere d'Attile, ou bien le tire des Budins peuples de Scythie, dont Herodote fait mention. Appian, Irenique, & Althamere le prennent pour la Curte de Ptolomée.

Herodote li 4. Appian. liu. 3. Athamere en ſon Hiſtoire de Hongrie.

Les autres, pour l'Aquincum du meſme autheur & l'Antonin. Elle eſt vulgairement appellée Offen. Si l'on conſidere l'aſſiette de cette ville, qui eſt en partie montueuſe, & bien fortifiée, on iugera qu'il eſt impoſſible de voir rien de plus agreable ou de plus fort en toute la Hongrie. Elle fut priſe par Soliman Empereur des Turcs le vingtieſme d'Aouſt 1525.

IV. Les autres ſont Poſſonie, communément Preſzbourgh, borne où la riuiere de Lext diuiſant la haute Pannonie d'auec la baſſe, ſe meſle dans le Danube. Cette ville eſt ancienne, iouyt d'vne agreable aſſiette & d'vn bon air, & ſurpaſſe en beauté pluſieurs villes de Hongrie. Il y a aux xfaubourgs au ſommet d'vne haute montagne, vn Chaſteau fort au poſſible.

On void pareillement en Hongrie Belgrade, nommée par les anciens Taurinum, vulgairement Albegreque, & en Allemand Griechs; Vveiſſemburg, qui fut priſe par Soliman l'an de ſalut 1520. Apres cela, du long du Danube on trouue Singidun, que le Turc prit l'an 1439. A my-chemin de ces deux villes, on void le champ de Maxons, où Iean Huniade emporta vne victoire ſignalée ſur Mahomet Empereur des Turcs, l'an 1456.

Contre-mont le fleuue, on trouue pluſieurs lieux emportez par les Turcs ſur les Chreſtiens, comme la ville de Valpe priſe l'an 1543. celle de Cinq Egliſes ſur le Draue, priſe en la meſme anné 1543. celle de Zigeth priſe l'an 1566. On void encor en ce Royaume Strigonie ſur le Danube, communément Grand, iadis Archeueſché, & maintenant la proye

des Turcs. Albe-regale ou Royale, autrement Stulvveyſemburg, place deſtinée à la ſepulture & au couronnement des Roys de Hongrie, & priſe par le Turc l'an 1543. Preſque en la meſme contrée on void Stridon patrie de ſainct Hieroſme, & pareillement la forte ville de Komore, que les Turcs ont tant de fois attaquée en vain, & qui eſt vne Iſle du meſme nom. Il y a auſſi Iauarin, vulgairement Rap, place aſſiſe ſur le Danube qui ſemble imprenable, & toutefois a eſté premierement priſe par le Turc, puis repriſe par l'induſtrie du ſieur de Vaubecourt Gentil-homme François. Ie paſſe ſous ſilence les autres villes comme peu conſiderables.

QVALITE'.

V. LE Royaume de Hongrie eſt naturellement pourueu de toutes choſes, veu qu'il y vient des grains de toutes ſortes, & diuers fruicts en grande abondance.

Car la terre y eſt ſi fertile que le froment ſe change la troiſieſme année en vne meilleure eſpece, & il y a en ce pays bien des ſortes de froment qui different des noſtres, & le terroir produit du bled ſans eſtre preſque cultiué.

Elle porte auſſi diuerſes ſortes de vins qui ſont fort ſains & ſi excellens, qu'il y en a quelques-vns qui ne cedent nullement à ceux de Candie. Celuy qui croiſt pres de la ville de Sirmie eſt des premiers : mais celuy qui vient en la Comté de Piſſil, eſt d'vne faſcheuſe odeur, & enyure auſſi toſt à cauſe des eaux chaudes & ſoulphrées.

Elle abonde tellement en bœufs & en moutons que c'eſt choſe merueilleuſe. Il y a auſſi force lievres, daims, chevreux, cerfs, ſangliers, loups, ours & ſemblables beſtes ; de meſme que diuerſes ſortes d'oyſeaux, principalement des tourtres, des perdrix, & des faiſans. Dauantage, on y trouue force veines d'or, d'argent, de cuiure, d'acier & de fer ; & non ſeulement on y rencontre de l'or aux mines, mais encor dans le ſablon des riuieres. Il y a toutefois peu d'eſtain & de plomb.

VI. Au reſte, il n'y a preſque pays qui aye plus grand nombre de groſſes riuieres que la Hongrie, ny qui ſoient plus nauigables, ou plus abondantes en poiſſon. Vous y voyez le Danube, la Saue, le Draue, & le Tyſſe, dont les trois premiers ſont communs à quelques autres Prouinces : mais le Tyſſe n'appartient qu'à la Hongrie. Cettuy-cy naiſt en Maramuſie ſous les hauts ſommets du mont de Carpathie, & eſt plus abondant en poiſſon que tous les autres fleuues de Hongrie.

Car on y prend grande quantité d'eſturgeons, de brochets, dont le foye a quelquesfois demie aulne de longueur, des carpes & d'autres poiſſons. Il y a encor d'autres riuieres outre les ſuſnommées, qui nourriſſent grande quantité de truites, ſaumons, perches, lamproyes, barbeaux & autres poiſſons, & l'on void auſſi rouler de l'or parmy leur ſable.

Il y a auſſi de grandes montagnes dont la plus renommée eſt celle de Zarchzal, iadis nommée par les Grecs Carpathe à cauſe du fruict & rapport de ſes mines. La ſeconde eſt celle de Matran qui eſt couuerte de vignoble pres d'Agrie. La troiſieſme & plus grande de toutes eſt Erdel.

On void ſemblablement en Hongrie pluſieurs lacs, dont le principal eſt celuy de Palaton, en Allemand Plathe, qui a de longueur quarante milles d'Italie, & huict lieuës de Hongrie. Ce pays abonde auſſi en ſel mineral qu'on couppe ainſi que de la pierre, à Maromaruſie & ailleurs, & il y a auſſi vne fontaine dont l'eau tombant en terre, s'endurcit & ſe transforme en pierre. Il y a force bains & eaux medicinales, principalement aux enuirons de Bude.

On y void auſſi des eaux chaudes, d'où les poiſſons eſtans tirez viennent à mourir s'ils ſont mis dans l'eau froide. Les eaux de la Comté de Liptoue pres du village de ſainct Iean, ſont bonnes contre la galle.

VII. Au terroir de Zepus, il y a des eaux où le bois ſe transforme comme en pierre, & pres de l'Egliſe de S. Martin au meſme lieu, il ſort vne eau qui ſemble boüillir, qui ſe conuertit en pierre, tant deſſus que deſſous la terre, & cette pierre eſt preſque ſemblable à celle de Ponce.

On trouue aſſez pres de là des eaux nitreuſes qui coulent en hyuer, & ſe gelent tellement qu'en Eſté on a accouſtumé d'y aller chercher de la glace.

VIII. Il y a en la Comté de Zolie vn abyſme, ou vne ouuerture de terre, qui iette vne ſi grande & mortelle puanteur, qu'elle fait mourir les oyſeaux qui volent deſſus.

Pres de la ville de Smolnice dans les montagnes, il y a certaine eau qui tombe dans des fosses, où le fer deuient en peu de temps aussi mol que de la boüe, & si l'on vient à le fondre, on en fait de tres-bon cuiure.

Pres de la ville de Bistric, en Allemand Mensole, il y a de fort riches mines d'airain, qu'on appelle maintenant Royales, d'où il sort vne eau verte qui fait la chrysocolle ou souduredel'or.

MOEVRS ANCIENNES.

IX. LA Hongrie a esté long-temps la retraitte de plusieurs estranges nations. Car elle a esté premierement habitée des Pannoniens & Peoniens, puis sur la decadence de l'Empire Romain, des Gots, qui en furent chassez par les Huns.

Les Lombards les en sortirent apres, & s'y tinrent 42. ans: puis les Huns leur succederent sous leur Roy Attile, qui enrichit ce pays des despoüilles des autres nations. Mais Charles le Grand les vainquit, & leur osta vn grand thresor qu'ils auoient principalement assemblé à Bude.

En fin l'an de grace 900. du temps de l'Empereur Arnould, on vit fondre en ce pays les Hongrois venus de Scythie, qui s'estans ioints aux restes des Huns, rauagerent toute l'Allemagne, & furent en fin vn peu mattez par la perte qu'ils receurent sous l'Empereur Othon pres d'Ausbourg l'an 654.

X. Iadis les habitans de ce pays l'auoient tout enuironné de neuf cercles, que les Allemans nomment Hagyes, dont chacun estoit tellement dressé, & fait de pieces de bois de hestre, ou de chesne, ou de sapin, qu'il contenoit vingt pieds de large d'vn bord à l'autre, & auoit autant de hauteur.

Or tous les lieux ainsi entourez estoient remplis de craye fort gluante & ferme, ou de pierres fort dures, & le dessus des remparts estoit couuert de grosses mottes de terre encore toutes herbuës, & au coin de ses remparts ils auoient planté des arbrisseaux, qui estans espars çà & là, representoient des arbres & des herbes tout le long de la forteresse. D'vn cercle à l'autre il y auoit l'espace de vingt lieuës d'Allemagne, & là dedans les bourgs, villages & hameaux estoient tellement disposez, que l'on pouuoit entendre de l'vn à l'autre la voix d'vn homme. IV

Les portes estoient basses & estroites & en lieu escarté, afin qu'ils peussent plus facilement & mieux à couuert, sortir pour aller faire leurs courses & pilleries: & chaque cercle donnoit le mot du guet à l'autre de tout ce qui arriuoit, ou se proiettoit par le son des trompettes.

Procope distingue les Huns, appellant les vns blancs & les autres Nomades. Il parle des blancs en cette sorte. Les Huns Euthalites ne meinent pas vne vie pastorale comme le reste des Huns, ains se tiennent fort propres, & sont les plus beaux & blancs d'entre les Huns.

Ceux-cy ne vinrent iamais faire des courses aux terres des Romains, & ne sont d'vn farouche regard comme les autres. Ils ont vn Roy qui leur commande, & les plus heureux d'entr'eux ont vingt amis qui sont ordinairement à leur table, & ont part à leur puissance, & bourse & fortune.

Les Peoniens n'auoient aucunes villes selon Appian Alexandrin, ains se tenoient en des hameaux selon leurs familles, & n'vsoient d'aucun iugement commun, n'ayans aucun Prince qui leur commandast, ou qui presidast sur les autres.

XI. Les habitans de Hongrie ont esté iadis estimez farouches, remuans, seditieux, inconstans, auaricieux, desireux de vengeance, & peu amis des estrangers.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XII. LEs Hongrois sont auiourd'huy d'vn assez doux naturel & assez polis & ciuilisez. Ils aiment l'oysiueté & à demeurer sans rien faire, ou s'amuser à l'exercice des armes. Mais ils s'addonnent bien peu aux arts & mestiers, non plus qu'au trafic & commerce; ils sont robustes au possible.

Leurs mœurs sont toutefois naturellement rudes, & leurs courages plus propres & disposez à la guerre qu'à la paix.

Ils mesprisent leurs aises & commoditez, & ne se tiennent aux villes que comme estrangers & auec dessein d'en sortir bien tost.

Les Grands logent leurs delices en leurs iardins & en leurs bains, & ne se soucient

en leurs bastimens que d'estre au large. Le reste se tient en des cabanes & loges petites & mal faittes. Ils ne dorment dans le lict iusques à ce qu'ils soient mariez ; mais se couchent sur des tapis ou sur le foin, chose commune à la plus grande partie des nations voisines.

Leurs habillemens sont longs & magnifiques. Ils ne donnent aux femmes pour toute chose en les mariant, qu'vn accoustrement neuf. L'habit des femmes est estroit & les couure iusques au col.

Elles portent par dessus leurs robes de longs manteaux, & couurent leurs testes de coëffes, ou d'autres atours de soye ou de lin, & cachent tout, excepté les yeux & le nez, & la pluspart portent des perles & des pierreries.

Dauantage, les hommes & les femmes portent des brodequins qui vont iusques à mygreue. Ils portent le dueil de leurs parens & amis trespassez vn an entier, & quelquefois l'espace de deux ans. Ils razent toute leur barbe, & ne laissent venir que les moustaches qui sont quelquefois fort grandes.

Ils ont vn langage particulier, qui approche toutefois fort du Bohemois. Ils ont aussi vne particuliere forme de lettres ; toutefois ils vsent le plus souuent de celle des lettres Romaines. Ils sont fort superbes & hautains, puissans en guerre & plus adroits à cheual qu'à pied. Ils sont fort obeyssans à leur Prince & à ses Lieutenans.

RICHESSES ET FORCES.

XIII. Combien que la Hongrie enuoye en Italie & en Allemagne, grande quantité de bœufs & de moutons, dont le nombre est presque incroyable, & que quelques-vns rapportent qu'il y a tel paysan qui aura cent bœufs aux pastis, & ne les verra qu'ils n'ayent triplé, tellement qu'on tient que des chairs de cette Prouince on pourroit nourrir toute l'Europe ; & combien qu'il y ait force argent, cuiure, fer, acier, & mesme de l'or, & qu'elle enuoye en diuers endroits du monde, beaucoup de calcante, qui est verd & qui se vend assez bien ; toutefois on peut assez iuger que ce Royaume n'est guiere riche, & qu'il fait assez de s'entretenir par le moyen des fruicts qui y prouiennent, & qui sont ses principales richesses.

Aussi il n'y a rien eu qui l'ait plus fait subsister, ny qui ait maintenu ses armées, que l'abondance des viures qui s'y trouuent.

Il est vray qu'auiourd'huy depuis que les Turcs se sont rendus maistres d'vne grande partie du pays, les terres y sont moins cultiuées, & ne rapportent plus tant qu'elles souloient faire. Toutesfois ce que les Chrestiens tiennent, est bien entretenu, & capable de nourrir assez de gens, combien que les guerres qui y ont longuement duré, l'ayent rendu moins peuplé.

La puissance de ce Royaume n'est bastante à celle des Othomans, ses richesses sont trop petites pour pouuoir faire de grandes leuées, pource que le pays n'est guiere riche de soy, pour le defaut des ports de mer & du trafic, d'où l'argent vient aux Royaumes : & outre ce, le Turc en occupe la meilleure partie. Ie confesse que les Hongrois sont bons guerriers, mais on ne doit aussi mespriser les Turcs qui les surpassent en nombre, & ne leur cedent pas en valeur.

GOVVERNEMENT.

XIV. Le Roy de Hongrie gouuerne son Royaume par le moyen de deux Magistrats, dont le plus haut est diuisé en trois Magistrats.

Le premier gouuerne le Royaume au nom du Roy ; On compte en ce rang le Palatin du Royaume, qui est le premier apres le Roy, & Iuge du Roy mesme, s'il est accusé ; & cettuy-cy est éleu par ceux du Royaume, & son office n'est pas hereditaire. Il y a encor le Iuge de la Cour qui est vn des Iuges ordinaires du Royaume, puis le Chancelier perpetuel, qui est Archeuesque de Strigonnie & Primat du Royaume, & est nommé premier Secretaire, & a la charge d'oindre le Roy quand il est éleu, & de seeller les Patentes & les Priuileges. Il y a encor le Maistre de la Cour, qui est contraint de suiure le Roy, & est son Conseiller intime. Dauantage le Maistre des Tauerniers Royaux, a la charge des mines & des Salines, & connoist & iuge des causes des villes, bourgades & chasteaux en ce qui concerne le fisc du Roy.

Le second Magistrat est commis aux Iugemens, & ce Magistrat comprend trois Of-

Digitized by Google

ficiers de fort grande authorité, c'est à sçauoir le Vice-Palatin du Royaume, le Iuge personnel de la presence, qui tient la place du Roy aux iugemens, & est sur les Iuges, & le Vice-iuge de la Cour.

Les moindres sont ceux qui sont plustost executeurs des iugemens que Magistrats : c'est à sçauoir, deux Protonotaires du Iuge personnel, le Protonotaire du Vice-Palatin, & Protonotaire du Vice-Iuge de la Cour. Tous ceux-cy sont appellez Maistres, & ont pour Adjoints ceux qui s'ensuiuent. Le Secretaire de l'Archeuesque de Strigone, qui est appellé Fiscal, douze Assesseurs, & quelques Notaires iurez.

Il y a outre cela les Officiers du Roy, comme le Tresorier du Roy, le grand Chambellan & les autres Chambellans, le Grand Maistre de l'Hostel du Roy & les autres Maistres d'Hostel, le grand Eschançon, les Gentils-hommes seruans, les Huissiers & plusieurs autres moindres Officiers.

XV Ils iugent selon le droict escrit : Mais ils ont encor vne autre maniere de vuider les differens qui suruiennent entr'eux. Car si la chose est difficile à iuger, ils ordõnent qu'elle se decidera par le combat des deux parties, qui se fait en presence du Roy ou de son Lieutenant. La victoire est adiugée au plus fort, & celuy est tenu pour victorieux qui estonne tellement d'abord son ennemy qu'il recule en entrant dans le camp, où y estant entré, est si viuement poursuiuy, qu'il est contraint de sortir hors du lieu qui leur est limité.

Ceux qui combattent à cheual courent premierement auec leurs lances l'vn contre l'autre puis mettent la main aux espées ; & quant à ceux qui combattent à pied, ils ont leurs parties honteuses cachées, & le reste du corps tout nud.

XVI Les seuls masles heritent en Hongrie, & s'ils decedent sans enfans masles, les femmes ne leur succedent pas, ains le Roy à qui les biens du defunct demeurent acquis.

RELIGION.

XVII Outre la secte de Mahomet qui estoit fort espanduë en ce Royaume, à cause des places que les Turcs y tiennent, c'est chose asseurée qu'il y a plusieurs sortes d'heresies.

Car non seulement on y void regner celles d'Allemagne, mais encore l'Arrianisme y a pris pied, & l'Atheïsme mesme s'y est estably. Et c'est chose digne de consideration, que les villes subjettes au Turc sont fort peu infectées d'heresie, & qu'au contraire, les autres qui sont demeurées aux Chrestiens, en sont toutes pleines.

Ce qui vient de ce que le Turc n'endure pas aisément qu'on altere quelque chose en ses Estats, pour petite qu'elle soit : les heretiques ne sont pas si insolens parmy ces barbares, qu'entre les Chrestiens, de crainte d'estre empalez. Antoine Posseuin raconte qu'vn Ministre Caluiniste voulant persuader au Bassa de Bude de luy permettre d'enseigner sa secte aux Chrestiens, alleguoit entre autres raisons, qu'il n'y auoit grande difference entre la loy de Mahomet & le Caluinisme. Car, disoit-il, nous nions comme vous la priere des Saincts, nous tenons le Purgatoire pour vne chose fabuleuse, & les images & statuës pour idoles. Vous prenez plusieurs femmes, ou concubines, & nous ne faisons pas grand scrupule qu'vne femme laisse son mary, & se ioigne auec vn autre, bien que mariée. Dauantage, c'est chose commune à vous & à nous, de faire des Eglises des estables, & de conuertir les Autels en mangeoires. Vous ne faites conte de la virginité, & nous auons mis par terre les anciens Conuents des Vierges.

Posseuin en son histoire des temps.

A quoy le Bassa respondit : A ce que ie voy, nous serons aisément d'accord en toutes choses sinon que vous nous laissiez l'eau, & vous enyurerez volontiers de vin.

XVIII. Mais pour ce que i'ay dit que les villes subjettes au Turc, sont communément nettes d'heresie, & que le contraire se trouue en celles des Chrestiens, il faut sçauoir que la Hongrie a deux Archeueschez, & dix-sept Eueschez. Les Archeueschez sont Strigonne, & Colasse : celle-là a sous elle six Eueschez, & cette-cy huict. Le reste reconnoist l'Archeuesque de Spalatte.

Les Eueschez subjettes à Strigonne, sont celle d'Agrie où il n'y a nuls Turcs, mais la ville & le Diocese est plein d'heresie : celle de Iauarin (vn tiers du Diocese est du Turc) celle de Nitrie, où l'Euesque se tient & le Chapitre, mais auec vn peu du Diocese libre : celle de Cinq Eglises, & celle de Vaccie (toutes deux entierement du Turc) celle de Vesprin, qui s'est entierement perduë auec la prise de la ville ; car quant au Diocese, il estoit desia tout au Turc.

La Metropolitaine, qui est Strigonne, fut prise auec la plus grande partie de son Diocese l'an 1542. le Chapitre se retira, & se maintint à Tirnauie, & l'Eglise est gou-

Digitized by Google

uernée par vn administrateur que l'Empereur y a mis.

L'Archeuesché de Colasse est toute du Turc, & toutes ses Eueschez luy sont aussi subjettes, excepté celle de Transsyluanie (qui est vne chose hors de nostre discours) & celle de Zagabrie, dont l'Euesque qui demeure dans la ville, a mille florins ou liures de rente, mais le Diocese est du Turc.

L'Archeuesque de Spalatte a sous luy trois Eueschez; c'est à sçauoir, celle de Segne, habitée des Vscocques, auec huict ou dix Prestres au plus; celle de Mosdruch, partie sous le Turc, & partie sous le Comte de Sdrin, & celle de Ticin, toutes sous le Turc.

Le Cardinal Georges Drascouit, pour ayder à sa nation, obtint de l'Empereur Rodolphe vne partie des reuenus de la Preuosté de Turrochie, pour l'institution d'vn Seminaire de la ieunesse Hongroise en la ville de Vienne; & desia les Hongrois reprennent auec allegresse la doctrine Chrestienne, & les ceremonies de l'Eglise.

ROYS DE HONGRIE.

XIX. LE premier Roy Chrestien de Hongrie fut Geyza, qui s'estant fait baptiser voulut estendre la foy Chrestienne par son Royaume, & fut en cela assisté des Allemands.

Estienne son fils qui est mis au nombre des Saincts, fut Roy de Hongrie, l'an de grace 997. Il espousa la sœur de l'Empereur S. Henry nommé Gizele, & en eut entre autres enfans Sainct Emery, qui mourut ieune auant son pere.

Pierre nepueu d'Estienne de par sa sœur luy succeda, & se rendit insupportable par sa paillardise. Il fut chassé hors du Royaume par les Hongrois, qui mirent en son lieu le beaufrere de sainct Estienne.

Aba, qui gouuerna le Royaume plus debordément que Pierre, se rendit odieux par son orgueil. Il fut tué en guerre le troisiesme an de son regne, & depuis Pierre fut appellé, qui se gouuerna plus en tyran qu'en vray Roy, & exerça grande cruauté contre les Prestres, & prophana les Eglises & les pilla. Il fut finalement pris, & les yeux luy furent creuez la deuxiesme année apres qu'il fut remis en son Royaume, & mourut le mesme an.

André, cousin de sainct Estienne, fut fait Roy l'an 1007. restablit la Religion Chrestienne en Hongrie, & fit redresser les Temples qui auoient esté abbatus, puis se voyant vieil, ordonna Roy son fils Salomon.

Bela frere d'André le poursuiuit par guerre, & obtint victoire sur luy, & apres sa mort il s'en alla à Albe Royale, où il se fit couronner. Ce Bela cheut si lourdement la 3. année de son regne, qu'il se brisa tout le corps & mourut bien-tost apres, laissant le Royaume à Salomon son nepueu.

Salomon apres la mort de Bela, fut remis au Royaume l'an 1063. par le moyen de Henry IV. qui luy auoit donné sa sœur en mariage.

Geyza chassa Salomon du Royaume, & fut proclamé Roy à Albe-royalle: puis ainsi qu'il vouloit de son bon gré rendre le Royaume à Salomon, il mourut apres auoir regné 3. ans; & lors les Hongrois ne voulurent pas rappeller Salomon, qui mourut en vn hermitage, où il se retira en fin, apres auoir beaucoup tracassé & tasché de r'auoir son Royaume.

Ladislaus homme de bien, sainct & iuste, qui se contint en perpetuelle chasteté, fut éleu Roy du consentement de tous, combien qu'il le refusast; & apres plusieurs victoires il mourut l'an de grace 1095. & de son regne le 19. apres auoir ordonné que son fils Alme luy succederoit au Royaume, combien qu'il fust le plus ieune.

Alme quitta le Royaume à Coloman son aisné, mais apres cela les freres entrerent en debat; & les Hongrois qui ne vouloient endurer vne guerre intestine entre les freres, ordonnerent qu'ils combattroient l'vn contre l'autre, & que le victorieux seroit Roy.

Coloman refusa le combat, pource qu'il estoit bossu, boiteux & louche. En fin il fit creuer les yeux à Alme & à son nepueu, & voulut faire arracher les deux bourses à Bela son nepueu, afin qu'il ne pût auoir lignée, mais le bourreau craignant l'ire de Dieu, & que le Royaume demeurast sans hoirs, arracha celle d'vn petit chien, & les luy portant le contenta par cette saincte tromperie. Coloman mourut d'vne fascheuse maladie, l'an de salut 1114. & de son regne le 21.

Estienne son fils fut Roy n'ayant pas encore 8. ans, & cependant vn autre gouuerna le Royaume en son nom. Il regna 18. ans: & pource qu'il n'auoit nuls enfans, il adopta son cousin germain Bela fils d'Alme, & le declara Roy par son testament.

Bela quoy qu'aueugle, gouuerna le Royaume en paix, & mourut d'hydropisie, l'an de grace 1141. & de son regne le neufiesme.

Digitized by Google

Geyza son fils regna apres luy, & mourut l'an de grace 1161.

Estienne fils aisné de Geyza fut son successeur au Royaume, & mourut l'an 1173.

Bela frere d'Estienne.

Emeric son frere aisné, regna 8. ans, & mourut l'an de salut 1200.

Ladislaus son fils ne regna que 6. mois.

André frere d'Emeric succeda à son nepueu Ladislaus, & mourut l'an de grace 1235. de son regne le 34.

Bela fils aisné d'André regna six ans, & mourut l'an 1275.

Estienne son fils luy succeda, & mourut le 3. an de son regne.

Ladislas fils d'Estienne, surnommé Chune, fut tué l'an 1299. apres auoir regné enuiron 14. ans.

André fils d'Estienne regna 11. ans, & mourut l'an 1301.

Apres la mort d'André, les vns éleurent Vvenceslas Roy de Boheme, & les autres Othon Duc de Bauiere, qui fut honteusement chassé de Hongrie, apres y estre entré auec grandes magnificences.

Charles fils de Charles Martel Roy de Sicile, que quelques-vns appellent Corolobert, fut éleu Roy de Hongrie l'an 1306.

Louys son fils aisné encor ieune, fut fait Roy, fit grosse guerre aux Neapolitains, & obtint plusieurs victoires sur les Italiens. Il mourut aagé de cinquante six ans, l'an de salut 1382. apres auoir laissé son Royaume entre les mains de sa fille Marie, à laquelle il bailla en mariage Sigismond fils de l'Empereur Charles.

Marie gouuerna quelque temps le Royaume sous la conduite & par le conseil de Nicolas de Gare, à cause qu'elle estoit encore fort ieune. Mais enfin les Hongrois enuoyerent l'Euesque de Sagabrie en Poüille vers Charles fils d'André, pour l'inciter à venir en Hongrie pour estre Roy. Il y vint, & le Roy Sigismond ayant vn peu auparauant espousé solemnellement Marie qui estoit paruenuë en aage, s'enfuit vers son frere Vvenceslas.

Mais Charles fut tué l'an 1385. par les menées de Marie, de sa mere, & de Nicolas de Gare. En fin la Reyne mere Elizabeth fut noyée par Hornach amy de Charles, & la ieune Reyne menée prisonniere en Croace, & mise en seure garde. Sigismond leuant vne grande armée, prit Hornach, le fit attacher à la queuë d'vn cheual, & traisner par diuers lieux, puis tenailler, & finalement mettre en quatre quartiers.

Ce fut ce Sigismond, qui ayant dressé vne grande armée l'an 1396. & mesme eu des François à son secours, fut défait auec vne perte de gens signalez, par Bajazet Empereur des Turcs, pres de Nicopolis. On tient qu'il y eut en cette bataille 20. mille Chrestiens & 60. mille Turcs tuez.

Ce Roy & Empereur tout ensemble mourut l'an de grace 1439. de son aage le septantiesme, de son regne de Hongrie le 15. de son regne des Romains le 27. de Boheme 17. & de l'Empire le 5.

Albert Duc d'Austriche gendre de Sigismond, fut en mesme temps creé Roy de Hongrie & Empereur des Romains: il mourut d'vn flux de sang, pour auoir mangé trop de melons, l'an 1439.

Vladislas frere de Casimir Roy de Pologne, est appellé pour estre Roy. Il vint en Hongrie, & est receu comme tel.

La vefue du Roy Albert fait vn fils apres la mort de son mary, & fait tant auec quelques Princes, qu'on oingt & couronne solemnellement à Albe-royale, vn iour de Pentecoste, Ladislas, qui n'auoit pas alors encore quatre mois. Enfin ceux qui suiuoient le party de Vladislas, furent les plus forts.

Ce Roy fut tué en la bataille de Varne, où les Chrestiens furent miserablement défaits par Amurat Empereur des Turcs.

Ladislas fut creé Roy apres la mort de Vladislas. Mais à cause que l'Empereur Frideric refusa de le leur donner, Huniade fut éleu gouuerneur de Hongrie, & entra par force en Austriche, & y fit beaucoup de dommage.

Apres plusieurs debats Ladislas fut mené à Vienne, & receu en grand honneur par les Bohemois & Hongrois. L'an de salut 1458. Ladislas fut fiancé à Magdelaine fille de Charles Roy de France; & ainsi qu'on dressoit l'appareil des nopces, il mourut presque soudainement aagé de 19. ans, & ne languit que 36. heures.

Mathias Coruin, fils d'Huniade, fut éleu Roy de Hongrie en l'aage de dix-huict ans. Et combien que l'Empereur Frideric eut esté éleu en mesme temps, il s'accorda auec Mathias, qui fut couronné par les mains de Frideric la sixiesme année de son

Digitized by Google

regne, & de salut mil quatre cent soixante & quatre. Il mourut sans aucuns enfans apres auoir regné trente-sept ans. Vladislas fils de Casimir Roy de Pologne, que les Bohemiens auoient receu pour leur Roy, fut aussi éleu Roy de Hongrie apres la mort de Mathias.

Louys succeda à son pere Vladislas au Royaume de Hongrie, & mourut en bataille contre les Turcs, l'an mille cinq cens vingt-six.

Ferdinand d'Austriche Empereur luy succeda, & fit la guerre aux Turcs en Hongrie l'espace de 38 ans.

Maximilian d'Austriche Empereur.

Rodolphe II. Empereur, apres auoir tenu long-temps le royaume de Hongrie tel qu'il est, l'a remis entre les mains de Mathias d'Austriche qui auoit esté Empereur, & l'a gouuerné. Apres le decedsduquel en ioüit à present Ferdinand 2. Empereur d'Allemagne, Roy de Hongrie & de Boheme, auquel luy a succedé & en ses Royaumes d'Hongrie & de Boheme, Iean fils aisné de Ferdinand III. du nom & à present Empereur.

Sommaire recit des differens suruenus audit Royaume, depuis la paix faite auec le Turc, en l'année 1605. iusqu'à present, pour l'intelligence tant du Gouuernement que de la Religion de cét Estat.

LEs differens qui arriuerent en Hongrie tant pour les Religions que pour les charges & dignitez aux armées, furent cause de grands maux, car Botscay Isthen, Duc de Kismarie se reuolta contre l'Empereur en la haute Hongrie & Transsyluanie, ayant attiré plusieurs grands Seigneurs de son party, sur l'asseurance que luy donna le Turc: Ce Botscay se mit aux champs auec nombre de Heiduques, qui sont gens de cheual, & se fait nommer Prince de Transsyluanie & heritier de Battory, fait vne Declaration contre les Lieutenans de l'Empereur, lesquels estoient quatre, qui ioignent leurs troupes ensemble, & vont au deuant de Botscay, viennent aux mains; les Hongrois tant de pied que de cheual se rendent à Botscay, & se battent six heures durant, où Bellioeuse prend la fuitte: les Allemands & Silesiẽs taillez en pieces, Pets & Pallas Lippay demeurerent prisonniers de Botscay, lequel enuoya Pets, Herda Bascha, & quelques drappeaux au Turc, pour luy monstrer son affection, & Pallas Lippay fut Lieutenant de Botscay; & publierent qu'ils ne prenoient les armes, que pour la liberté de leurs consciences, & pour empescher les persecutions Euangeliques contre le Clergé & les Iesuites, lesquels furent contraints de se sauuer à Vienne.

Ceux de Cassonuie se reuolterent, & mirent les Prestres & le Clergé hors leurs villes, & se font Protestans selon la Confession d'Ausbourg: Bast Lieutenant de l'Empereur fait publier vn pardon general de l'Empereur, qui ne seruit de rien; assiege Cassonuie en vain y ayant vne garnison dedans de six mille hommes, leue le siege, à son retour prend Epper & autres places, aux conditions de les laisser viure en leur Religion suiuant la Confession d'Ausbourg; mais poursuiuy par Botscay, il perdit trente chariots d'argent & draps qui venoient de Vienne. Cette armée de Botscay espouuenta les places voisines, les Allemands & soldats estrangers furent taillez en pieces.

Le sujet de cette guerre fut, que Baste ayant exhorté par ses lettres Botscay, d'entendre à la paix, & ramener tous les subjets de l'Empereur à leur deuoir, Botscay fait responsé qu'il est content, aux conditions qui se verront cy apres, mais Baste Lieutenant de l'Empereur ne voulut respondre aux demandes des Hongrois & de Botscay. Quant à la ville de Neustat, elle estoit toute entourée d'ennemis, & tous les villages d'alentour de Vienne iusqu'à Dunderkirsch, furent auec desolation miserablement embrasez.

C'estoit bien la verité, que ceux de Neustat firent tout leur possible pour endommager leurs ennemis: mais leur entreprise eut bien peu d'effect, & n'en occirent qu'enuiron cinquante; Brunne & Encelsdorf furent reduites en cendres. Les Vuallons logez à Miedling faisoient de leur costé vne infinité de pilleries sur les habitans, auec vn terrible degast és enuirons.

Les Heiduques surprirent de nuict Allembourg, & apres s'estre chargez de butin, y mirent le feu. La citadelle eust couru semblable danger, si de fortune ils n'eussent esté repoussez par quelque cent harquebusiers qui se ietterent dedans.

Presbourg estoit alors en grand peril, car la garnison Imperiale resolut de la piller & de l'abandonner, si on ne leur eust fait faire monstre dans le iour que l'on leur auoit

promis, de maniere que s'ils eussent quitté cette ville-là, les Heiduques s'en fussent aussi-
tost saisis.

Ces Heiduques prenoient pour pretexte la Religion, mais il apparoissoit assez com-
bien peu d'Estat ils en faisoient par l'exemple d'vn Ministre, qu'ils traicterent cruelle-
ment aupres de Cobelzdorf.

Apres qu'ils eurent couru & rauagé l'Austriche, ils emmenerent plus de huict mille
bœufs & cheuaux qu'ils vendirent aux Turcs, auec grand nombre de prisonniers : estran-
ge cruauté de voir que ces perfides emmenoient auec eux sur des cheuaux les petits en-
fans, qui ne pouuoient cheminer, les cris desquels n'auoient pas assez de force pour les
esmouuoir à pitié ; mais au contraire accroissoit leur felonnie, & en trouua-on plusieurs
par les chemins qu'ils auoient escachez contre les pierres, ou les occirent cruellement :
bref la cruauté des Heiducques reuoltez estoit si grande, que les Turcs mesmes l'auoient
en horreur.

La garnison de Hongrie estoit dedans Gran ; auec vne detestable perfidie tramée par
leur Colonel, prit le party des Turcs. Pour s'y rendre ils vserent de cette ruse. Les Turcs
estans estans venus prés de la riuiere pour coupper les chaisnes des moulins, les Hongrois
sortirent de Gran, & faisans semblant d'attaquer les Turcs, se rendirent de leur party, &
s'en allerent ensemblement vers Peste & Bude : Tous ces ennemis là firent d'estranges
rauages pres d'Eisenstad.

Cependant Neuhenfeld ou Neufuille estoit assiegée par trente mille hommes, ceux de
dedans firent vaillamment tant qu'ils peurent, & se porterent en vrays soldats à repousser
les attaques des ennemis, lesquels attendoient secours de deux mille Tartares & autant de
Heiducques, & de treize mille Turcs : cela estant, les habitans n'eussent pû longuement
soustenir le siege, car les viures & les munitions leur eussent defailly. En fin s'estans faits
maistres de cette ville, ils firent dessein d'aller assieger Gran, douze mille Turcs ayant
desia passé le pont d'Essec : Et de l'autre part nouuelles forces arriuerent à Botscay, lequel
auoit fait accord auec le Sultan, que le premier d'entr'eux qui seroit saisi d'vne place, en
iouyroit paisiblement.

Henry Tanhusot, qui auparauant commandoit pour l'Empereur dans Fileck, se mit du
Conseil de Botscay : Et Germenchy fournit de viures pour trois mois la ville d'Husta en
Transsyluanie.

La Morauie ne fut pas aussi exempte d'vn semblable fleau, les embrasemens & les
meurtres que l'on y commit, auec quatre mille esclaues que l'on emmena pour vendre
aux Turcs, furent des tesmoignages du rauage que firent les Hongrois.

La Styrie fut rauagée par certains voleurs, lesquels ne trouuans personne qui leur resi-
stast, y firent de si grands degasts, que la pluspart des villageois furent contraints de se re-
tirer à Gretz.

Ce fut alors que les Comtes de Serin, de Nadast & de Bude, lesquels auoient si vail-
lamment combattu par tant d'années contre le Turc pour la Republique Chrestienne re-
duite à l'extremité du hazard, se rendirent eux & leurs biens à la mercy de Botscay.

Baste reuenu en côualescence, rassembla incontinent son armée qu'il auoit logée és gar-
nisons, & alla le 13. Iuin audit an, faire leuer le siege d'Odembourg, place qui est du costé
de la Hongrie Citerieure, puis s'en alla camper vers Rauorthe. Les Turcs se voyans con-
traints par ce logement de repasser le Rab & soy mettre entr'eux & l'armée de l'Empe-
reur, ruinerent tout le plat pays, & emmenerent grand nombre de bestial.

Le commun bruit estoit que le Sultan Achmat venoit en personne assieger Vienne,
mais ce n'estoit qu'vn bruit de ville. L'accord entre luy & Botscay estoit, que ce qu'ils pren-
droient sur l'Empereur, chacun d'eux le garderoit pour soy.

DISCOVRS

DISCOVRS

DE L'ESTAT DV ROY DE POLOGNE.

SOMMAIRE.

I. ORigine & etymologie du nom de Pologne, l'estenduë & les Prouinces de ce Royaume.

II. Diuision de la Pologne en haute & basse, & leurs principales villes.

III. Description de Cracouie, ville capitale de la basse Pologne : ses places voisines & Duchez.

IV. De Liuonie, sa capitale & autres principales villes.

V. Lithuanie, ses bornes, sa capitale ville, ses Duchez & Palatinats.

VI. Samogitie, sa longueur & confins.

VII. La Massouie, etymologie & origine du nom de ceste Prouince, sa capitale & autres principales villes.

VIII. Volhinie, son assiette & Prouinces.

IX. Polodie, ses limites & ses capitales villes.

X. Russie, etymologie de son nom, ses bornes, pays & ville capitale.

XI. Podlasie, quand & par qui vnie à la Pologne : ses villes principales.

XII. Pomeranie, ses confins, son estenduë, ses principales villes & Isles.

XIII. Prusse, ses bornes & longueur, ses principales riuieres : quand reduite Principauté seculiere, diuisée jadis en douze Duchez, maintenant en deux pays ; sa capitale ville Mariembourg.

XIV. En quelle chose abonde la Pologne : & l'incroyable nombre d'abeilles dont les forests sont pleines. Des mines d'azur, de plomb, fer, cuiure & de sel.

XV. Polonois originaires, descendus des Slaues, leurs ceremonies à l'imposition des noms de leurs enfans : quels deux ils adoroient en general.

XVI. Le feu, le bois & les serpens adorez jadis des Lithuaniens, & consultez par leurs Prestres en leurs maladies : leur sacrifice du Cocq, leurs festes & leurs ceremonies és obseques & sepultures.

XVII. Maniere de viure des Polonois de ce temps, la forme de leurs characteres à écrire, & de l'vsage de la langue Latine, cõmun aux villes & villages : le naturel hautain & magnanime des nobles, leurs façõs d'habits & armes

XVIII. Leurs richesses en grains & bleds de toute sorte, miel, cire, lin, chanures, bestail, & notamment des salines d'Olcen & Velisques, azur, mines de fer, fourrures & peaux de Martres & autres bestes.

XIX. Des reuenus du Roy de Pologne, à quoy se montent toutes les années.

XX. Les forces Polonoises en quoy consistent : du nombre grand de leur caualerie.

XXI. Leurs confins, tant ennemis, qu'amis.

XXII. Leur forme de gouuernement & police moderne, plus semblables à vne Republique qu'à vn Royaume : Des

Nonces terrestres, *leur authorité és assemblées & deliberations publiques de cét Estat : de l'authorité de leur Roy & de la noblesse.*
749 *XXIII. De la discorde des Ordres des Senateurs & Cheualiers : des familles nobles & des Prouinces.*
750 *XXIV. Des deux membres qui composent tout l'Estat de Pologne : & quel est le nombre des Archeueschez & Eueschez, des Palatins, Mareschaux & autres dignitez de ce Royaume.*
XXV. De l'heresie Lutherienne & 751
autres sectes introduites en Prusse & en tout l'Estar de Pologne, par des marchands, & par l'Apostasie d'Albert de Brandebourg : & quelles sont les Prouinces qui ont retenu la foy de l'Eglise Romaine.
XXVI. Genealogie des Ducs & 754
Roys de Pologne.

I. LA Pologne ou Polanie, est ainsi nommée, à cause de ses plaines, qui sont en langage du pays appellées Poles, & a pareillement le nom de Royaume de Lechites, de Lechus premier Roy habitant en Pologne, qui establit son siege à Gnesne, enuiron l'an de salut 550. Ce Royaume est plus grand auiourd'huy qu'il ne fut iamais, à cause de la Lithuanie & de la Liuonie qui ont esté adioustées à cét Estat. Il s'estend depuis les riuieres de Note & d'Orbe, qui la diuisent de la Marque & de l'Odere, qui la separent presque de la Silesie, iusques à la Beresine & au Miepêt, qui la diuisent de la Moscouie & de la mer Baltique, iusques à la riuiere de Mester, qui la diuise de la Moldauie, & s'estend encore iusques aux monts de Carpathie, qui la separent de la Hongrie. Tellement que depuis les confins de Silesie, iusques aux frontieres de Moscouie, entre le Ponant & le Leuant, il occupe presque six vingts lieuës d'Allemagne, & autant depuis les extremitez de la Liuonie, iusques aux frontieres de Hongrie.

Et pource qu'il est d'vne forme qui approche de la rondeur, il est beaucoup plus grand qu'on ne croiroit. Il contient vn bon nombre de grandes Prouinces, c'est à sçauoir la haute & basse Pologne, la Moscouie, la Prussie, la Podolie, la Russie, la Volhinie, la Liuonie & la Lithuanie. La Pologne fut trouuée comme deserte: la Prusse & partie de Pomeranie, Podolie, Volhinie, Massouie & Liuonie, ont esté conquises par force d'armes & la Lithuanie, à laquelle la Samogitie & partie de la Russie, appartenoit premierement, auoit esté du patrimoine de la maison des Iagellons, car l'an 1386. Iagellon jadis Duc de Lithuanie, espousa la Princesse Edigie, qui estoit restée seule de la maison Royale de Pologne ; & fut fait Roy auec trois conditions, c'est à sçauoir qu'il se feroit Chrestien, qu'il induiroit aussi les siens à embrasser la foy Chrestienne, & qu'il vniroit son Estat à la Couronne de Pologne. Les deux premieres conditions furent accomplies, mais non la troisiesme, qui ne l'a esté que de nostre temps, lors que la maison des Iagellons est venuë à defaillir: car les Roys ne se voulans priuer d'vn Estat patrimonial, & duquel ils estoient Seigneurs absolus, ny le soubmettre à l'election des Polonois, differerent tousiours l'accomplissement de cecy, sous pretexte qu'ils craignoient que les Lithuaniens se reuoltassent, & que par ce moyen ne vinssent à leur faire perdre ce qui leur appartenoit. Mais voyans d'vn costé que les Princes de leur sang venoient à manquer (veu que la race a pris fin aux masles en Sigismond Auguste Roy de Pologne) & d'autre part redoutans la puissance des Moscouites, ils ont esté contraints de l'vnir à cette Couronne.

Quant à la Liuonie, elle estoit anciennement des Cheualiers Teutoniques, qui y auoient vn grand Maistre: mais ayans esté priuez d'vne grande partie de leur Estat, par le grand Duc de Moscouie l'an 1558. pour punition de l'heresie qu'ils auoient embrassée, il se recommanderent à Sigismond Roy de Pologne qui les prit en protection : il est vray que la Prouince ne fut deliurée de la domination du Moscouite, que par le Roy Estienne, l'an mil cinq cens quatre-vingts deux.

II Or venons maintenant à dire quelque chose en particulier des Prouinces, apres en auoir parlé en general. La Pologne est diuisée en haute & basse: la haute qu'on nomme aussi Septentrionale, est coupée presque en deux parties par la riuiere de Varte : & la basse qu'on appelle Meridionale, est arrosée de la riuiere de Vistule.

La haute Pologne qui a pour ses voisins les Saxons & les Prutheniens, a receu ce

nom de haute ou de grande, pource que, comme nous auons dit, Lechus premier fondateur des Polonois, y mist son siege, en y bastissant la ville de Gnesne. Ceste Prouince contient ces villes principales, qui en ont d'autres moindres en leur destroict & iurisdiction, c'est à sçauoir, Posnanie, ville capitale & Metropolitaine, qui a sous elle les villes de Koscien, Medzyrzeczu, Ostresovv, Vualchauu, Strenek, Prenec, Rogosno: Caliz qui a sous elle Gnesne, Pizadry, Vvarte, Naklo, Land, Konin, Stupez, à Colo: Siradie, que l'on prenoit pour vne grande Duché, qui appartenoit au second fils des Rois de Pologne, a ces villes sous elle, Orluuie, Piatek, Bresinie, Karnascuue, Inoulodz, Eiechovv & autres: Cujauie, ou Vladislauie, qui a sous elle Bidgoste: Preste, qui a sous elle Radzaciovv, Crusphicie & Kouualovv: Rouam qui a sous elle Sochaczouie, Gostinin & Gambin: Proczko, qui a sous elle les villes de Bielsko, Raczyayas, Siegrez, Srenko, Milauue, Plonzso & Radzanovv: Dobrinie qui a sous elle les villes de Slonck, Ripin & Gorzno.

Quant à la basse Pologne, depuis que le siege Royal a esté transporté à Cracouie, on la preferé à la haute, & ceste-cy a 3. villes principales, à sçauoir Cracouie, ou Cracou, Sandomire & Iublin, dont chacune a sous elles plusieurs autres villes.

III Cracouie ou Krakauu, est la ville capitale de la basse Pologne, & c'est celle que Pierre Appian dit estre mesme chose que Carrodumun de Ptolemée; mais sans m'arrester à luy debattre ceste opinion, & voulant seulement poursuiure mon discours, ie dis qu'en ceste ville on void le Chasteau ou le Palais des Roys de Pologne, & que c'est le lieu où on les couronne & enterre: à raison dequoy c'est la plus ronommée place de tout le Royaume: il y a aussi vne belle & grande Vniuersite au mesme lieu.

Le plus grand iour d'Esté y est de seize heures, & la huictiesme partie d'vne heure. Il y a trois autres villes qui sont contiguës à Cracouie, à sçauoir Clepardie, Stradomie & Casimire; & ceste ville a sous elle celles de Biecz, Vvoynicz, Sandecz, Lelouian, Kzyaz & Prosouice. Il y a aussi au destroict de Cracouie deux Duchez, à sçauoir celuy de Zaton & d'Osuuiecinie. Sandomire a sous elles les villes de Checiny, Korczin, Vuislicie, Pilzne, Opozno, Polouiec, Zauvichost, Zarnouu & Malegost. Iublin a sous elle les villes d'Vrzendu, Lulou, Parcovu & Casimire.

IV La Liuonie est vne fort grande Prouince, qui a de longueur pres de la mer Baltique, enuiron six vingts & cinq lieuës d'Allemagne, & sa largeur est pour le moins de quarante. Elle a pour sa borne du Leuant la Russie subjette au Moscouite, separée toutefois par la riuiere de Nerue & le lac de Beybas, du Midy la Samogitie, du Couchant de la mer Baltique, & du Septentrion la Finlande, separée par le Golphe Fintique ou de Finland.

La capitale ville de Liuonie se nomme Rige ou Rig, assise assez pres de l'emboucheure de la Diuine: & les principales apres celle-cy, sont Riualie, vulgairement Reuel, ou selon les Russiens Roliuue, qui a vn grand & beau port au golphe de la mer Baltique; Dorpt ou Derbten, & selon les Russiens, Iuryouugorud, assise pres du bord de la riuiere de Bec entre deux lacs, au milieu de la Prouince.

Les autres grandes villes accompagnées de beaux chasteaux, outre les susnommées, sont Vende ou Vvendem au milieu du pays, Velin, Pernouie, Volmarie ou Vvalmer, Vvesembourg, Vitesten & Narua. Ce pays obeyt pour la pluspart au Roy de Pologne: mais il y a quelques lieux en petit nombre, qui recognoissent le Moscouite, & le Roy de Dannemarc, & quelques autres obeyssent au Roy de Suede, comme Reuel & Narue, & d'autres petites places.

V La Lithuanie qui a grande estenduë, est proche de Moscouie, & a pour ses bornes du Leuant la partie de la Russie, qui recognoist le grand Renez: du Couchant la Podlasie, Massouie & Pologne, & se detournant vn peu vers le Nord, la Prusse: du Nord la Liuonie & la Samogitie: & du Midy la Podolie & Volhinie.

Ceste Prouince contient plusieurs Duchez & pays, & est diuisée en certains Palatinats de mesme que la Pologne: comme au Palatinat de Vilne, de Troc, de Minsce, de Nouogrod, de Brest, de Kiouie, & autres qui peuuent estre pris pour des pays: toutefois il y a peu de villes, mais beaucoup de villages.

La capitale ville de Lithuanie, c'est Vilne, qui est aussi grande que Cracouie auec tous ses faux-bourgs. On y compte aussi Nouogrod, qui a de circuit sept lieuës d'Allemagne: mais elle est sous le grand Duc de Moscouie, & fut prise par les Moscouites l'an mil quatre cens septante-sept.

La principale riuiere de Lithuanie, c'est celle de Neper ou Neyper (nommée Bo-

Digitized by Google

rysthene par Ptolomée(qui venant de Moscouie,& coulant au dessous de Chionie, se décharge dedans la mer Pontique.

VI Samogitie est proche de la Lithuanie, & a cinquante milles de long. Elle a pour ses confins du Nord la Liuonie, du Couchant la mer Baltique ou Germanique, qui est appellée proprement le Golphe Baltique ; & ceste mer l'a borde tournant vn peu vers le Septentrion : & la Prusse en est aussi proche. Il n'y a point de belles villes qui l'a rendent remarquable : bien y a il plusieurs villettes & villages, qui appartiennent tant au Roy qu'aux gentils-hommes ; mais les maisons y sont du tout mal basties.

VII Massouie est vne Prouince de grande estenduë, iointe à la Pologne, & porte le nom d'vn Massaé qui en estoit Duc, & qui estant entierement défait par Casimire Duc des Polonois, en l'an mille quarante-cinq, s'enfuit en Perusse, où apres auoir esté diuersement tourmenté, il finist sa vie auec vn licol. Elle confine du Leuant auec la Lithuanie, du Couchant auec la Pologne, du Septentrion auec la Prusse, & du Midy auec la Russie & la Pologne. Cette Prouince auoit autrefois son Prince particulier, & estoit destiné aux seconds fils des Roys de Pologne : mais Iean & Stanislas, vniques heritiers de cét Estat, estans morts ieunes en l'an 1526. ceste Duché reuint à la Couronne de Pologne. III

Marchouie est la ville capitale de ceste Prouince, & a sous elle les villes de Czirko, Egrod, Zekrozin, Czieckanouu, Czernierensx, Poltuuok, Rosan, Varxa, Blonic, Zarsin, Gapzick, Prasni & Loraza. Ceste Prouince fut estrangement ruinée & rauagée par Mandog Duc de Lithuanie, principalement en l'an mil deux cens quarante-six, & 1260.

VIII La Volhinie est assise entre la Lithuanie, la Podolie & la Russie: elle appartenoit au grand Duc de Lithuanie ; mais maintenant elle est vnie au Royaume de Pologne. On la diuise en trois Prouinces, à sçauoir de Leucko, de Vvolodomire & Rizemenec, qui sont aussi les noms des trois villes capitales qui en ont beaucoup d'autres sous elles.

IX La Podolie a pour ses limites du costé du Midy, la Moldauie, pres la riuiere de Tyre, maintenant appellée Nijester : au Leuant de grandes campagnes desertes, & inhabitées iusques au marets Meotides, ou mer des Zabaques. On ne void presque en ce pays que de petits villages fort épars, à cause des continuelles courses des Tartares. VI Sa capitale ville est Camieniec, presque diuinement bastie entre des precipices, & si forte, que les Tartares en ont esté souuent repoussez auec grande perte, de mesme que les Valaques & les Turcs. On y trouue aussi la ville de Lembours, renommée à cause des chairs salées qu'elle enuoye en beaucoup d'endroits.

X La Russie qu'on nomme aussi Roxolanie ou Ruthenie, a esté jadis, selon quelques-vns appellée Rosseye, qui vaut autant à dire, que peuples espars, à cause que ces peuples occuperent toute la Sarmatie d'Europe, & vne partie de celle d'Asie : & estendirent leurs colonies depuis la mer glacée iusqu'à la mediterranée, & au golphe Hadriatique ; & depuis la mer Majeur, iusques à la mer Baltique ; de sorte que tous les peuples qui vient de la langue Esclauone, & suiuent la Religion & ceremonies des Chrestiens Grecs, sont communément appellez Russiens ou Rutheniens. Or ie ne veux pas parler en ce lieu de toute la Russie, dont la plus grande partie obeït au grand Knez, mais seulement de celle que l'on nomme Noire, & selon les autres Rouge ou Meridionale.

Donc la Russie Noire est bornée du costé du Midy des monts de Sarmatie, qui sont aussi nommez Carpetiens & Tartares ; du Leuant de la Volhinie, Podolie & Moldauie ; du Nord de la Lithuanie, & du Couchant de la Pologne. V

Ceste Russie contient les pays & villes de Lempurg, d'Halicie & de Belze, de Chelmo & de Promessie, qui en ont beaucoup d'autres sous elles. La capitale ville de toute la Prouince, c'est Leumpurg, où est le siege de l'Archeuesque.

XI La Podlasie grande Prouince, a du Couchant la Morauie, & du Leuant touche la Lithuanie : elle fut autrefois sous la domination des Lithuaniens ; mais l'an 1569. elle fut vnie au Royaume de Pologne par Sigismond Roy de Pologne & grand Duc de Lithuanie. On y void les villes de Bvelsko, Bransko, Suras & Tykolzin, où l'on garde le thresor du Roy : on y voit aussi Knyssin, où est vne maison Royale, auec vn grand parc remply de diuerses sortes d'animaux, & de beaux canaux & reseruoirs tous pleins de poissons. Vous y trouuez aussi les villes de Nerevv & de Vasilkovv, & semblablement celle d'Augustovv, ville fort grande, fondée par le Roy Sigismond Auguste.

Digitized by Google

XII La Pomeranie confine auec la mer Baltique, & s'estend par vn long espace de terre depuis les extremitez de l'Holsace, iusques aux frontieres de Liuonie: elle est nommée Pomeranie, ou la Prouince de Pomeran, comme qui diroit maritime, & ce en langue Esclauone.

Ses premiers habitans l'appelloient, le Pays de Pamorcy, & les habitans mesmes estoient nommez Sidines.

Il y a 40. villes entourées de mer & de fossez, outre plusieurs autres, & beaucoup de chasteaux & Monasteres.

Ses principales villes sont assises pres du riuage de la mer, & il va bien peu auant dans le pays; & le riuage est si bien fortifié par la nature, & accommodé en telle sorte, qu'il ne craint aucun débordement de la mer, & donne vn grand accez aux nauires.

Ses villes qui sont dans le pays, sont Stetin, capitale de tout le pays, qui donne son nom à vne Duché, Neugarde, Lembourg, Stargard, Bergard, Camenez, Publin, Grisemburg & plusieurs autres.

Celles du riuage sont Colberg, Camin, Costin, Gribsuuald, où il y a Academie fondée l'an 1545. Sundt, Purck, Reuncol, Louemburg, Hechel, Strasvnde, ville agreable & de grand trafic, & plusieurs autres.

On y voyoit autrefois la belle ville de Iuiluy, maintenant Voltin, qui est pour le iourd'huy ruinée: mais sur tout l'on y void la ville de Gdaun, Dantz ou Dantzic, qui est enuiron à cinq milles loin de la mer.

Il y en a qui mettent ceste ville en Prusse.

Il y a tout aupres du pays de Pomeran trois Isles, à sçauoir Rugen, où l'on compte cinq villes; Vsedam ou Vsedom, où l'on en compte trois: & Voline, où l'on n'en met qu'vne.

III La Prusse que quelques autres nommẽt Borrusse, Prutenie, Vlmigauie, & Hulmigerie, a pour ses bornes la mer Baltique du Septentrion, la Lithuanie & Samogitie du Leuant, le pays de Pomeran du Couchant, & la Pologne & la Masouie du Midy. Sa longueur qui s'estend du Nord au Sud, contient cinquante-huict lieuës de Pologne à sçauoir depuis la ville de Torunie, qui est sur la frontiere de la Masouie, iusques au chasteau de Memule; & sa largeur est de cinquante lieuës. Ses principales riuieres sont la Vistule, Nemen ou Cronon, Nogat, Elbinh, Vvsere, Bassarie, Alle, Pregel, Osse, Drebuciz, Lique & Lauie.

Ceste Prouince a esté quelque temps sous les Cheualiers Teutoniques: mais vn peu apres l'an 1409. les pays & villes de Prusse voulurent recognoistre Casimir Roy de Pologne, & se reuolterent contre les Cheualiers, & depuis encore apres l'an 1450. la Prusse ne voulut plus obeyr à ces Cheualiers, & se soûmit au Roy de Pologne, & les soldats de l'Ordre qui estoient en garnison, vendirent Mariembourg, auec plusieurs autres villes & chasteaux, l'an 1457. 476000. florins.

Toutefois les Cheualiers ne voulans prester serment au Roy de Pologne, l'an 1498. ils s'entrefirent la guerre auec diuers éuenemens, iusques à ce que la Prusse fut reduite en principauté seculiere, sous Albert Marquis de Brandebourg, 34. & dernier grand Maistre de ces Croisez, qui fut fait Cheualier de l'Ordre, & Prince seculier à Cracouie, par Sigismond Roy de Pologne, apres qu'il luy eust presté serment solemnel; & le susdit Roy luy donna toutes les terres de Prusse, pour les tenir de luy comme son homme lige.

Or la Prusse fut iadis diuisée en 12. Duchez ou Prouinces, l'an 573. par Venedus son Prince, selon le nombre de ses enfans, à chacun desquels il assigna vne Prouince, qui portoit le nom de ce Seigneur.

Ces Prouinces ou Duchez sont Sudauie, qui fut entierement rauagée par les Croisez, Sambie auiourd'huy Szamland, Nethanie, Nadrauie, Bardouie, Garlinde, Varmie ou Vvermelande, Hogkerland, Culme, Poemsanie & Michlouie. Chacune de ces Prouinces contient beaucoup de villes basties en diuers temps par les Cheualiers Teutoniques, veu qu'apres que la Religion Chrestienne fust establie en ce païs, les Croisez y bastirent 72. chasteaux & 62. villes principales, dont le nombre est maintenant augmenté; tellement qu'il n'y a pour le present Prouince en Pologne, où l'on trouue tant de villes & de si beaux chasteaux.

Maintenant la Prusse est diuisée en deux pays, à sçauoir en celuy du Duc & du Roy: le Duc a son siege à Montroyal, que les habitans nomment Cunizberg ville maritime où l'on void vne Vniuersité fondée par Albert I. Duc, qui a commencé par le moyen

du Roy de Pologne, de iouir entieremēt de toutes ces terres, comme vassal du Royaume de Pologne. Marienburg est la capitale ville de la Prusse, c'est à dire, de celles que le Roy possede particulierement, outre ce qu'il a accordé au Duc. Il y a aussi vne belle Vniuersité à Konigsperg.

QVALITE'.

XIV. LA Pologne est vn pays plain, couuert de beaucoup de forests, & remparé au dedans de peu de montagnes.

Ce païs est froid, à raison dequoy il est priué d'oliuiers & de vignes, mais il abonde en toutes autres choses que la terre a accoustumé de produire: car il y vient grande quantité de froment, d'orge & de toutes sortes de legumes; tellement que les autres pays qui sont au delà de la mer, se sentent de sa fertilité. Elle abonde aussi en bestail de toutes sortes, & en poissons.

Il est vray que selon sa grandeur, elle est trop peu cultiuée, veu qu'il y a beaucoup de grandes forests où l'on trouue vn grand nombre de bestes sauuages. Il y a aussi force oyseaux, & grande quantité de fruicts, de beurre & de cire. Et quant au miel, il s'y en trouue en telle abondance, qu'il n'y a presque assez de place pour le loger, car tous les arbres & tous les bois noircissent de ruches d'abeilles.

On n'y trouue point de mines d'or ny d'argent, excepté au terroir de Cracouie, où l'on dit qu'il y en a vne d'argent, de mesme qu'à Sandomaire, où l'on en trouue aussi vne d'azur: mais ce pays produit du plomb, du fer, du cuiure bon en perfection, & il y a grande quantité de sel, principalement de celuy de mine, qui est excellent. En Pologne le plus grand iour d'Esté n'est pas moindre de seize heures, & ne passe aussi lesdites seize heures, & quarante minutes.

La Liuonie est vn pays plein de marescages pour la plus grande partie, & n'ayant aucunes montagnes.

Il y a beaucoup de riuieres qui l'arrosent, & toutesfois beaucoup de lieux demeurent sans estre cultiuez, combien qu'ils soient capables de produire beaucoup: car il porte du froment, & toute sorte de fruicts en si grande abondance, qu'il en enuoye vne bonne partie aux Prouinces estrangeres.

Ce pays abonde semblablement en poissons & en bestes domestiques & sauuages, principalement en cheuaux, qui sont asseurez au possible. Il s'y trouue aussi grande quantité de cire, de miel & de poix seiche. Il ne porte point d'oliuiers ny de vignes.

Il y a beaucoup de lacs, dont le principal nommé Beybas, qui a 45. milles de long, abonde en diuerses sortes de poissons.

La Lithuanie est aussi pour la plus grande partie marescageuse, & pleine de forests, & pour ceste cause peu accessible. Il y a de fort grands lacs, qui semblent des mers en quelques endroits.

Il y a aussi beaucoup de riuieres nauigables, qui sont plus frequentées en Hyuer qu'en vn autre temps, à cause que les estangs & les marets estans glacez, le chemin est plus aisé.

L'air n'y est pas si tempéré, ains fascheux & froid au possible. Il n'y naist aucuns animaux qui ne soient petits; & il y a outre les bestes que l'on trouue en Allemagne, des buffles, des eslans & des cheuaux sauuages. Ce pays produit aussi du froment en abondance, mais il y meurit fort peu souuent. Il n'y croist aucune vigne, & il manque aussi de sel, qui y vient d'Angleterre.

Il s'y trouue force martes, zibelines, & grand nombre d'hermines, comme aussi beaucoup de poix, de miel & de cire. A Vilne le plus grand iour d'Esté est de 17. heures, & la huictiesme partie d'vne heure, & n'est pas moindre en toute la Prouince de seize heures & vne sixiesme: toutesfois aux extremitez qui tirent vers le Nord, le plus grand iour d'Esté est presque de dix-huict heures.

Quant à la Samogitie, elle est du tout froide & presque tousiours gelée. Elle abonde en forests, aux arbres desquels on trouue grande quantité de miel, qui est meilleur, plus delicat & plus blanc, & a moins de cire meslée en ce lieu qu'en aucune autre.

La Massouie est pour la plus grande partie pleine de bois, où l'on trouue grande quantité de buffles, & des vers ou taureaux sauuages.

La Volhinie produit en abondance toute sorte de grains, de fruicts, & a force forests, où l'on trouue grand nombre de bestes sauuages, & des estangs qui foisonnent en poissons.

Digitized by Google

Il y a quantité de bons pasturages & de miel.

Pour le regard de la Podolie, elle est aussi fertile tout ce qui se peut, tellement que pour vn an on a accoustumé de recuillir cent, & en remuant vn peu les terres, & y semant du froment, elles portent trois années de suite; & mesme il n'est pas besoin de semer les champs toutes les années, ains seulement il faut secoüer vn peu la moisson, & les grains qui y demeurent, seruent de semence pour l'année suiuante.

Les prez y portent aussi du foin en abondance, & tellement grand, qu'on ne void point presque paroistre les cornes des bœufs au dessus de l'herbe, & mesme elle coure vne perche dans trois iours.

Toutefois la terre y est dure & pleine de pierres, tellement qu'il y faut du moins six paires de bœufs pour labourer: ce qui trauaille grandement les bœufs, & ceux qui les menent.

On trouue pareillement en ce pays force troupeaux de bœufs & de brebis, grand nombre de bestes sauuages, du miel à foison. Il abonde aussi en sel & en cheuaux. IVX

La Russie Meridionale est fertile au possible, & abonde en cheuaux, en beufs, en brebis, en martes & en renards.

Il y a telle quantité d'abeilles, que non seulement elles cachent & logent leur miel dans les ruches, & dans les creux des arbres, mais encores dans les rochers, & dans les cauernes de la terre.

Il n'y croist point de vigne. Il y a force riuieres qui l'arrosent, & beaucoup d'estangs qui foisonnent en poisson.

On dit qu'au terroir de Chelme, les branches du pin coupées & laissées sur la terre deux ou trois années, s'endurcissent & transforment en cailloux. On y trouue aussi force craye blanche.

Les pays de Pomeran est plain, & n'a que fort peu de montagnes. Il est fertil à parler generalement, & arrosé de beaucoup d'eaux. Il a ses champs bien cultiuez, & force riuieres nauigables.

Il abonde tellement en animaux priuez, en froment, en beurre, miel, cire, & choses semblables, qu'il fournit de toutes ces choses aux autres pays.

Les habitans de ce pays recueillent de l'ambre, que le flux de la mer iette au riuage, mais ils en trouuent bien moins que ceux de Prusse.

La Prusse produit toutes choses en abondance, & est beaucoup plus heureuse que toutes les contrées qui luy sont voisines. Car elle est de tous costez agreable, & commode au possible, à cause du grand nombre de ports qu'elle a sur la mer Baltique, & des diuers golphes de mer, & costes. L'air y est doux & temperé, tellement qu'on y void grande quantité de bestail de toutes sortes.

La terre y porte aussi à foison du froment, qui surpasse de beaucoup en bonté celuy de Pologne & de Lithuanie. Ce pays abonde en abeilles & en miel, de mesme que toutes les contrées Septentrionales, & ces mouches font leur miel dans les creux des arbres.

Il y a de fort grandes forests, & du tout espaisses, remplies de grandes & puissantes bestes sauuages, entre lesquelles on compte les beuffles, & les eslans, & les cheuaux sauuages. D'auantage, il y a force riuieres, estangs & lacs, qui abondent en poisson: & mesme il y a quelques lacs de cette nature, qui ont de tour sept lieuës de Pologne. Les habitans trouuent aussi au dessus de la mer Baltique, de l'ambre nommé Burstin par les habitans, qui est ietté par le flux de la mer & par les tempestes, au riuage.

MOEVRS ANCIENNES.

XV Comme ainsi soit que les Polonois sont descendus les Salues, aussi ont-ils retenu leurs mœurs assez longuement, si bien qu'en sçachant celles des vns, on vient aussi-tost à auoir connoissance des autres.

Pour en dire quelque chose, lors qu'ils vouloient imposer le nom à quelqu'vn de leurs enfans, ce qui ne se faisoit qu'ils ne fussent desia grands, ils le conduisoient au Temple de leurs Dieux, & luy coupoient ses premiers cheueux, qu'ils leur offroient comme par arrhes du seruice qu'il leur deuoit rendre.

A cét effect on appelloit les parens & les amis pour se resiouyr, & l'on y sacrifioit vn pourceau, & de l'eau mixtionnée, & faite comme nous faisons l'hydromel. Les Dieux qu'ils adoroient, estoient Iessan, c'est à dire, Iupiter, Ladron, qui estoit Pluton, Niam, Diane, Marzam, Mars, Zezilia, Ceres & Zienane, qui estoit Venus; ayans pareille opinion de ces Dieux que les autres nations, & leur sacrifians en la mesme

façon que les Grecs, & les Romains, ſolemniſans leurs feſtes auec banquets, dances, chanſons, & toute ſorte de reſiouyſſance.

Et meſme Dugloſſe hiſtorien, dit que cette façon de s'eſiouyr, auoit duré iuſques à ſon temps, qui fut quelques années apres que ces Polonois eurent reçeu la Religion Chreſtienne; voire meſme à preſent, lors que les Lithuaniens ſe reſiouyſſent & dancent, ils repetent pluſieurs fois ce mot de Ladon en chantant, auec vn grand battement de mains.

Ils auoient encore, comme dit Dugloſſe, pour Dieu, Ziuie, qui ſignifie cette force vitale de l'air, qui donne vigueur aux choſes animées.

Ils adoroient encore le Dieu, ou la Deeſſe Pogode, qui eſtoit la ſerenité & temperie de l'air.

XVI Quant aux Lithuaniens, ils auoient anciennement pour leurs Dieux, le feu, les bois, les ſerpens qu'ils nourriſſoient meſme en leurs maiſons, comme leurs Dieux domeſtiques, & leur offroient ſacrifices.

Ils adoroient le feu ſacré, & l'entretenoient en telle ſorte qu'il ne s'eſteignoit iamais & les ſacrificateurs & Miniſtres de leurs Temples, luy fourniſſoient touſiours force matiere, afin qu'il ne defaillit point.

Quand quelqu'vn eſtoit malade, ſes amis ſe retiroient vers les Sacrificateurs, & leur demandoient, s'il couroit fortune de mourir, ou s'il deuoit demeurer en vie. Ces Sacrificateurs venoient au feu de nuict, & le lendemain donnoient reſponſe à ceux qui leur auoient fait la demande, diſans qu'ils auoient veu pres du feu, l'ombre du malade. Il y en auoit d'autres plus auant dans le pays, qui adoroient le Soleil & les bois, & ſelon qu'vn arbre eſtoit plus haut ils luy rendoient plus d'honneur.

Ils eſtoient iadis ſi pauures, & de ſi petite reputation enuers les Ruſſiens, que les Seigneurs & Princes de Kinie, ne pouuoient tirer d'eux en ſigne de ſubiection, que des haillons, des drapeaux, du liege, & autres choſes viles, tant ils eſtoient pauures.

I'ay oublié de dire qu'ils immoloient des cocqs à leurs ſerpens, & les nourriſſoient de laict.

Ils auoient des feſtes ſolemnelles tous les ans apres la moiſſon, vers le mois de Septembre: & lors qu'ils reuenoient de la guerre, ils brûloient pour ſacrifice les deſpouilles priſes ſur leurs aduerſaires, & meſme vn des ennemis priſonnier ſeruoit de victime. Quand quelqu'vn d'entr'eux mouroit, ils brûloient auec ſon corps ſes plus riches meubles, & ſes plus beaux cheuaux, offrans du laict & du miel ſur le tombeau.

Auant qu'ils euſſent receu la foy Chreſtienne, il n'y auoit que les nobles qui euſſent l'vſage du drap & des ſouliers, veu que le peuple s'habilloit de lin, & ſe couuroit de peaux de beſtes ſauuages.

Pour le regard des Samogites, ou Samogetes, il n'y a pas long-temps qu'ils ne ſçauoient que c'eſtoit d'or n'y d'argent, ny de cuyure, ny de fer, ny de vin. Il eſtoit permis entr'eux à vn homme d'auoir pluſieurs femmes, & au fils d'eſpouſer ſa belle-mere apres la mort du pere, & au frere ſa belle ſœur.

Ce peuple auoit pour ſon plus grand Dieu le feu qu'il eſtimoit ſacré, & qui ne s'eſteignoit iamais, eſtant entretenu en vne haute montagne par le Sacrificateur.

Ils auoient des foreſts qu'ils adoroient comme ſainctes, & comme demeures de leurs Dieux, & eſtoient tombez en telle folie, qu'ils penſoient que ces foreſts, & les beſtes qui y demeuroient, eſtoient ſainctes, & que tout ce qui y entroit, deuoit eſtre reputé pour ſainct. VX

Ils auoient en ces bois des foyers ſeparez les vns des autres, pour les maiſons & familles, dans leſquelles ils brûloient les corps de leurs grands amis auec leurs cheuaux, ſelles, & harnois & leurs meilleurs accouſtremens.

Ils mettoient pres de ces foyers des eſcabeaux, ou quelques ſieges faits de liege, ſur leſquels ils appreſtoient des viandes faites de farine, en forme de fromages, & verſoient de la biere ſur le feu, eſtans abuſez iuſques-là, qu'ils croyoient que les ames de leurs morts, dont ils auoient brûlé le corps, venoient là de nuict, & y prenoient leur refection.

Si quelqu'vn d'eux venoit à faire la moindre violence à ces foreſts, ou aux oyſeaux ou autres beſtes qui y eſtoient, les mains ou les pieds luy deuenoient courbez par art diabolique.

Digitized by Google

Ceux de Liuonie ont esté longuement barbares & inciuils, & addonnez à l'adoration des Dieux, presque semblable à celle que nous auons ja descrite en parlant des autres. La simplesse de ce peuple estoit si grande, qu'apres auoir pressé le miel, ils portoient hors la cire, comme vne ordure & superfluité.

Ils auoit ordinairement ce mot de Iehu en la bouche, dont ceux de ce temps sçauent l'explication.

Ceux de Prusse furent anciennement fort cruels & barbares, & grands beuueurs, ayans pour leurs plus grands delices le laict des iumens, auant qu'ils sceussent l'vsage de l'hydromel.

Ils prenoient autant de femmes que bon leur sembloit en mariage, & les tenoient aussi subiectes que si elles eussent esté leurs seruantes. Lors qu'ils estoient las, ou de trauail, ou de trop boire, les bains & les estuues leur aydoient à se remettre, & mesme au plus fort de l'hyuer, ils auoient accoustumé de se baigner dedans l'eau froide. Ils enterroient leurs morts auec leurs plus riches meubles, armes & cheuaux, & sacrifioient à ceux qui mouroient en la bataille, quelqu'vn des ennemis qu'ils auoient pris. Ils adoroient le feu, le Soleil, la Lune, les bestes, les serpens, & plusieurs autres choses. Ils estoient fort charitables enuers les necessiteux, & mesmes alloient au deuant de ceux qui estoient en danger de la mer, & les secouroient, ou bien aydoient à ceux qui auoient esté trauaillez par les Corsaires.

Ils ne faisoient nul estat de l'or ny de l'argent. Ils auoient quantité de belles fourures qu'ils donnoient pour d'autres vestemens de laine.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XVII LEs Polonois sont à present entierement éloignez de la cruauté des Sarmates anciens, & de leur rudesse. Ils sont sages & discrets en leurs actions, & fort courtois à l'endroit des estrangers, excepté le menu peuple qui tire d'eux iusqu'au dernier denier, lors qu'il le peut faire.

Ils boiuent volontiers, ainsi que tous les peuples Septentrionaux, mais l'vsage du vin y est fort rare, & les habitans ne sçauent que c'est de cultiuer les vignes. Ils ont certaine boisson auec du bled, & autres choses qu'ils nomment ceruoise, & qui est comme la biere. Les characteres dont ils vsent en escriuant, sont composez en partie du Grec, & en partie du naturel de leur pays, & les hommes & les femmes s'y habillent presque à la façon des Grecs. Les Polonois abhorrent le larcin, & la volerie; & le pays est tellement asseuré de ce costé-là, qu'en hyuer on verra faire vn grand chemin à vn homme tout seul, auec vn petit chariot, tiré par vn ou deux cheuaux.

Ce sont des hommes remplis de grande industrie, & qui ont la connoissance de plusieurs langues, principalement de la Latine, dont chacun vse comme de sa langue vulgaire aux villes & villages, & elle est commune tant aux riches qu'aux pauures. Les Gentils-hommes Polonois ayment à estre superbement vestus & armez. Ils sont vaillans de leur naturel; & quoy que leurs ennemis ayent de l'aduantage sur eux pour le regard du monde, ils ne laissent de les attendre, voire mesme de les attaquer. Les nobles qui ne sont pas de condition releuée, n'endurent pas aysement les outrages qu'ils ont reçeu des grands Seigneurs, mais l'offencé s'essaye d'en tirer raison en assemblant autant de ses parens & amis qu'il luy est possible.

Enfin pour parler generalement des Polonois, ils sont plustost prodigues que liberaux, pource qu'ils ne font que festiner, & se plaisent à tirer force personnes, & à nourrir grand nombre de seruiteurs.

Quant aux Lithuaniens, ils se conduisent allans par leurs pays en Hyuer par l'estoille du Nort, ainsi qu'on fait sur la mer. Ils n'ont aucun vsage de monnoye.

Les femmes de ce pays ont des amis par la permission de leurs maris, & s'en seruent au ieu d'amour quand bon leur semble, & toutefois si vn homme marié auoit quelque maistresse, il en seroit blasmé.

Les mariages sont entr'eux si peu asseurez, qu'ils les rompent aisement, & se quittent d'vn commun accord, se marians & remarians autant de fois qu'ils en prennent fantaisie.

Le vin n'y est guere en vsage, le pain y est fort bis, à cause que le bled n'est guere criblé, ny la farine sassée.

Les troupeaux les pouruoyent de breuuage, pource qu'ils ont du laict en abondance, dont ils se seruent en lieu de vin.

Ils parlent Esclauon de mesme que les Polonois. Lors que les Lithuaniens ont

Digitized by Google

guerre contre quelqu'vn, ils y vont plustost auec grand appareil, que bien en point pour combattre.

Aussi leurs forces s'escoulent incontinent, & s'ils sont contraints de poursuiure, ils renuoyent soudain ce qu'ils ont de plus precieux & de plus cher, soit cheuaux ou bagages en leurs maisons, & suiuent le General plus par force, que de desir qu'ils ayét de le seruir & de combattre. Cecy se void en ce que les grands qui sont obligez de seruir le Roy auec quelque nombre de gens, rachetent cette seruitude & subiection auec grande somme d'argent, & cecy est tellement ordinaire entr'eux, & leur retourne à si peu de honte, que les Chefs & Colonels font crier à son de trompe parmy les armées, que s'il y en a quelques-vns qui se vueillent retirer, ils le pourront faire en apportant de l'argent, & qu'on leur donnera leur congé. Ils sont si licentieusement dispensez de tout faire, que cette liberté si debordée, les fait abuser de la condition en laquelle ils viuent.

Ils portent les habillemens longs à la façon des Tartares, mais ils ont la lance & l'escu comme les Hongrois. Ils ont de bons cheuaux, mais ils sont tous chastrez, & iamais ils ne les ferrent. Ils les conduisent à leur fantaisie auec vn simple canon, sans vser d'aucun mords qui soit fascheux ou rude.

Le peuple y est miserable, & tenu en grande captiuité, dautant que les grands qui vont par le pays accompagnez d'vn bon nombre d'estafiers, entrent dans les maisons des paysans, & y rauissent ce que bon leur semble, & mesme les battent bien souuent à outrance. Il n'y est loisible à vn fermier de venir auec les mains vuides deuant son maistre: & quant aux autres, outre le cens & la rente, ils sont obligez de donner toutes les sepmaines trois ou quatre coruées. Que si la femme de leur Curé est morte, ou s'il se marie, ou quelque enfant luy soit né, ils sont contrains de luy bailler certaine somme d'argent, sur cette consideration seulement, qu'il les oyt de confession durant toute l'année. Si quelqu'vn a commis vn crime digne de mort, il faut qu'il se pende luy mesme, si tost que le commandement luy en est fait de par le Prince, autrement il est battu, tourmenté, & deschiré cruellement, auant qu'on le face mourir.

Les Liuoniens sont fort addonnez à la gourmandise & à l'yurongnerie, & cette dissolution & débauche, se pratique plus aux maisons des grands Seigneurs, qu'en tout autre lieu. Celuy qui peut porter plus de vin, & tenir plus longuement coup à manger & à boire, est le bien venu: mais finalement il est payé de goute, flux de sang, hydropisie, ou quelque autre semblable mal.

Quelques Gentils-hommes, vsent de liberalitez enuers ces goulus & yurongnes, & cependant pour entretenir cette liberalité, rançonnent les paysans: tellement que tout ce que les derniers peuuent acquerir auec beaucoup de sueur & de peines, les premiers le despensent en excez & desbordemens. Les paysans sont presque tous serfs, & quand quelqu'vn ne pouuant porter la faim, ny le foüet, ou la grande tyrannie des Seigneurs, s'en va, si les Gentils-hommes le peuuent attraper apres, ils luy coupent les pieds, afin qu'il ne s'en puisse plus fuyr. Ces pauures serfs sont nourris de viandes si aspres, que les pourceaux ne daigneroient presque taster ce qu'ils mangent. Ils portent des souliers faits d'escorce, & la paire ne leur couste que trois deniers. Au lieu de chanter ils heurlent comme des loups, & ont sans cesse, comme au temps passé, le mot de Iehu en la bouche. Quand on leur demande ce qu'ils entendent par ce mot de Iehu, ils respondent qu'ils ne sçauent, mais qu'ils suiuent en cela la coustume de leurs predecesseurs. Bref ces pauures gens viuent comme des bestes, & sont traittez presque de mesme. Quand ils veulent mettre en terre quelque homme mort, ils tournent autour de luy en beuuant d'autant, & le conuient à boire, espandans sa part sur luy. Et quant ils le iettent dedans la fosse, ils mettent pres de luy vne cognée, du vin, des viandes, & vn peu d'argent pour faire son voyage; & tandis qu'ils estoient tenus subiets par les Cheualiers Teutoniens, ils disoient à leur mort, va-t'en en l'autre monde, où tu auras domination sur les Teutoniens, comme ils l'ont euë sur toy en ce monde. Quant aux mariages, si quelqu'vn veut espouser quelque femme, il faut bien souuent qu'il la rauisse. Les habitans de Liuonie sont de diuerses nations, veu qu'il y a des Liuoniens, des Curons & des Litiens, lesquels ont diuers langages. Toutefois aux chasteaux, & dans les villes l'on parle pour la pluspart Allemand.

On tient que les femmes de la ville de Reig en Liuonie, sont braues & pompeuses,

Digitized by Google

& mesprisent les autres qui viennent de quelque autre pays. Elles seroient bien marries si on ne les appelloit Dames. Elles ne s'addonnent presque à faire chose que ce soit, ains viuent continuellement en oisiueté & en delices. Au lieu de filer leurs quenoüilles, ou de faire quelque autre besogne de femme, elles ont des coches, ou chariots branslans, dans lesquels elles se font promener l'hyuer, & des nasselles en Esté, pour s'aller esbatre sur l'eau.

Les Samogitiens sont de belle & grande taille: mais peu ciuils, rudes & barbares. Il sont audacieux & promps à la guerre, ont des corselets, & s'aident d'espieux semblables à ceux dont nous vsons, mais ils sont plus courts. Leurs cheuaux sont fort petits, & toutefois ils leur donnent tant de peine, que c'est chose estrange. Ils rompent la terre pour forte qu'elle soit, non auec le fer, ains auec des socs de bois, de mesme que les Moscouites.

Vn de leurs Gouuerneurs qui les vouloit soulager, leur fit porter des socs de fer: mais estant aduenu que durant deux ou trois ans, la terre ne rapporta que bien peu, à cause que l'air estoit mal temperé, ce peuple lourd commença à se mutiner, & à dire que ce mal-heur procedoit de ce qu'on faisoit cultiuer contre la coustume, auec le fer, qui rendoit leurs terres infertiles; tellement que le Gouuerneur fut contraint, afin d'euiter sedition, de les laisser labourer à leur fantaisie.

Et à cause que le peuple y est grossier, le diable les estonne souuent auec des visions fort estranges.

Ils espousent plusieurs femmes, & sans aucune consideration de sang, ny de parentage, veu que le fils apres la mort de son pere, espouse sa belle mere, & le frere ne fait conscience de prendre sa belle sœur à femme. Ils n'vsent d'aucune monnoye, & bastissent leurs maisons fort basses, couurans ces logettes de bouë & de chaume, & faisans le toict ainsi que les barques ou galeres, & au sommet ils font vne fenestre si grande, qu'elle donne clairté à toute la maison.

Le feu brûle tousiours dedans, tant pour apprester leur viande, qu'à cause du froid qui y est si vehément, que presque tout le long de l'année, les riuieres y demeurent glacées.

Ils font l'âtre, ou le foyer au milieu de la maison, afin que le pere de famille estant assis, puisse en se chauffant, prendre garde à son mesnage & à ses trouppeaux, pource que les hommes & les bestes couchent sous vn mesme couuert, sans aucune separation.

Les plus riches & puissans, au lieu de vases, ou de coupes d'or, en ont qui sont faites de cornes de bufles.

Ils n'vsent point d'estuues, ny de poiles, comme leurs voisins: mais ils sont naturellement enclins à la diuination, aux charmes & sorcelleries, & à l'obseruation des augures.

Ils mangent presque tous du pain fort bis, & qui ne vaut gueres. Ils ne boiuent le plus souuent que de l'eau, & vsent rarement de biere & de medon. Quant à l'habillement & au langage, ils ne different gueres des Lithuaniens.

Les Masouiens, ne sont differens des Polonois quant aux mœurs & aux habits, & n'vsent de mesme langage, excepté qu'ils y adioustent encore quelques sifflemens qui les rendent vn peu differens. Au reste ils sont courageux & vaillans au possible. Les Volhiniens sont aussi pleins de valeur & de courage, mais ils ont mesmes mœurs & mesme langage que les Russiens.

Les Russiens Meridionaux sont forts & vaillans, & vsent en guerre de l'arc, & d'vne picque de douze pieds de long. Ils hayssent estrangement le nom de Roy. Les Polonois ont des colonies presque en toute cette Russie, & presque tous les Cheualiers & les principaux du pays sont Polonois.

Les habitans du pays de Pomeran, ont gardé la langue & les mœurs des Vandales, iusqu'au temps qu'ils ont receu la foy Chrestienne, veu qu'ils ont appris délors le Saxon, lequel ils parlent encore auiourd'huy.

Les Prussiens, principalement les Nobles, descendent des Allemands, & retiennent beaucoup de leur naturel.

Ils bastissent plus haut que les Polonois, & leurs coustumes sont de plus longue durée que celle des autres. Ils ont aussi plus d'art & d'industrie, & vne beaucoup plus grande police que les autres; pource qu'à parler à la verité, les Allemands deuancent

Digitized by Google

beaucoup tous les autres peuples du Nord, soit en artifices, soit en administration & reglement des villes.

RICHESSES.

[redacted] XVII Les richesses des Polonois, consistent en la grande quantité de grains & de bleds de toutes sortes, dont le pays abonde en telle façon, qu'il secourut l'an 1391. non seulement les pays voisins, mais encore la riuiere de Gennes, Rome & le pays de Toscane, bien que leur voisinage fut en grande necessité de semblables viures. Ils font aussi force argent de leur miel & de leurs cires, de mesmes que de leurs lins, chanvres, & de leurs bœufs, de leurs moutons, de leurs cheuaux & de leurs bufles.

Mais la principale richesse vient des Salines d'Ocen, qui furent trouuées en l'an 1252. & pareillement de celles de Velisque. Ce sel vient en partie de quelques mines, & en partie de quelques fontaines: de maniere qu'on en tire d'vne sorte en grande quantité de la terre, & l'on y fait aussi du sel par decoction.

Ils ne tirent pas aussi peu de profit de leur azur, & de leurs mines de fer, & de cuiure, lequel ils trouuent en abondance. Quant à l'ambre qu'ils trouuent sur le riuage de la mer, ils en font grands deniers toutes les années: & encore ils en peuuent tirer quelque peu de leurs mines de souffre.

Au reste, si l'on oste le port de Dantzic, on n'y trouuera guere autre place marchāde qui soit de grande importance. Car quant à ce qu'on tire des autres ports de Prusse & de Liuonie, il n'enrichit pas ce Royaume d'argent, & mesme ne peut presque payer les draps de soye & de laine qu'on y porte de Flandre & d'Angleterre, ou bien les vins & sucres, fruicts & espices qu'on y porte d'Espagne & de Portugal, ou bien la maluoisie de Candie qu'on y vend 60. escus le tonneau, voire d'auantage.

Mais pour dire quelque chose de Dantzic, on tient pour chose asseurée, qu'il s'y vend, ou change tous les iours plus de mille charges de froment & seigle, outre le bois, la poix seiche & liquide, le lin, le chanvre, la biere, & vne infinité d'autres marchandises.

Pour reuenir à nostre discours, les Polonois vendent aussi grande quantité de fourrures, & de peaux de diuerses bestes, comme des Martres & Renards, qui sont fort cheres. Mais pour conclusion, le pays n'estant pour tout cela trop marchand, horsmis le lieu de Dantzic que nous auons dit, & n'y ayant guere de trafic aux villes, ny trop d'industrie aux habitans du pays, & d'ailleurs, les Polonois estant de tel naturel qu'ils ayment à faire bonne chere (principalement les nobles) & despensent excessiuement en festins & en habits, si bien qu'ils consument plus que leur reuenu ne porte, veu qu'ils mangent plus d'espices qu'aucune nation, & que les vins & draps de soye, & mesme la plus grande partie de ceux de laine, leur viennent de dehors; il est force que le pays soit pauure d'or & d'argent, parce qu'vn Royaume ne peut estre riche, s'il n'est tel qu'il en sorte beaucoup de marchandises, & qu'il y en entre fort peu, afin que la sortie luy apporte de l'argent, & l'entrée ne luy en face pas débourser.

Et de fait, c'est d'où vient la richesse du Royaume de Naples, & de l'Estat de Milan, dont l'on enuoye dehors grande quantité de grains, de vins, d'huile, de soye, de saffran, de fruicts, de cheuaux, & d'autres choses, par le moyen desquelles il tire de grandes sommes de deniers des estrangers: l'autre pouruoit beaucoup de pays de grains, de riz, draps & de ferremens, & de toute sorte de marchandises, & en reçoit bien peu des autres. Que si le Royaume de Naples (on peut dire le mesme de la Sicile) auoit autant d'ouuriers, & de gens d'industrie, qu'il a de fruicts, & de biens naturels, il ne se trouueroit guere de pays qui luy peussent estre comparés.

[redacted] XIX Mais pour reuenir à la Pologne, ses reuenus ne sont si petits que quelques-vns estiment: car premierement les reuenus du Roy, qu'on tire principalement des mines de sel & d'argent, montent à six cens mille escus toutes les années. Il est vray que le Roy Sigismond Auguste en engagea vne partie, & le Roy Henry vne année auparauant qu'il en partist, voulant obliger vne partie de la noblesse, en aliena pour plus de trois cens mille tolars de rente.

Mais les Rois peuuent augmenter grandement leur reuenu, par la mort des possesseurs, appliquant à la couronne les biens qu'ils ont accoustumé d'octroyer aux particuliers. Or le Roy peut espargner la plus grande partie de ce reuenu, d'autant qu'il est deffrayé auec sa Cour par la Lithuanie, & encore, au moins en partie, de la Pologne, tandis qu'il demeure en ces Prouinces.

Et veritablement on estimera cecy peu de chose, si l'on considere que les Royaumes

Digitized by Google

mes d'Escosse, de Nauarre, & de Sardaigne, ne passent pas cent mille escus de rente, ny le Royaume d'Arragon, six cens mille en trois ans. Les reuenus du Roy de Pologne seroient plus grands, s'il n'estoit si liberal à l'endroit de ses Palatins & Chastelains, ausquels il donne ordinairement les deux tiers, & quelquefois plus de tous les droicts de leur gouuernement. Mais aux necessitez de la guerre & des entreprises d'importance, apres la deliberation des Diettes, on charge le peuple de grosses tailles, qui se payent sur les terres, ou sur les daces de la biere, qui arriuent à telle somme, que par le moyen de cét argent le Roy Estienne soustint vne fort grande guerre contre le Duc de Moscouie, l'espace de trois années.

Quant à la Noblesse, les biens sont ordinairement assez bien partagez entre les Seigneurs & les Gentils-hommes, car il n'y en a aucun qui soit de beaucoup plus riche que les autres, & les plus grands reuenus ne sont de plus de vingt-cinq mille escus. Il faut excepter de ce nombre les Ducs de Gurlande & de Guinesberg. Mais quant à ceux-cy, quoy qu'ils reconnoissent pour superieur le Roy de Pologne, duquel ils sont feudataires; toutefois ils ne sont pas membres vifs du Royaume, pource qu'ils ne s'assemblent & ne se trouuent pas aux Diettes, & n'ont aucune part en l'élection du Roy, ou bien au gouuernement du Royaume, & ne passent comme Seigneurs du païs, ains comme estrangers, comme ils sont veritablement, pource que l'vn est de la maison de Dannemarc, à sçauoir le Duc de Curlande, & celuy de Gunisberg est de la maison de Brandebourg: car toute la Prusse fut iadis des Cheualiers Teutoniens, qui auoient vn grand Maistre particulier: mais ne pouuans resister aux forces des Polonois, ils se sousmirent comme feudataires au Roy Casimir.

Finalement, la grande Maistrise estant tombée entre les mains d'Albert de Brandebourg, il deuint Lutherien, & de grand Maistre, Duc de Prusse.

FORCES.

XX Les forces de ce Royaume consistent en viures, argent, gens de pied & de cheual, armes & munitions de guerre. Nous auons assez parlé cy-deuant des viures & de l'argent, venons maintenant au reste. Les nobles sont obligez de seruir le Roy à leurs despens pour la defense de cét Estat.

Ceux-cy se seruent de cheual & armes, partie à la façon de nos hommes d'armes, partie vn peu plus legerement, & en partie aussi à la maniere des Tartares. Ces derniers sont nommez Cosaques, le mestier desquels est de piller, saccager & ruiner toute chose, & tous vont à la guerre magnifiquement vestus, auec des casaques bordées d'or & d'argent, bigarrées d'vne infinité de couleurs, auec force plumes, ailes d'aigle, peaux de leopard & d'Ours, & auec beaucoup d'enseignes de diuerses façons & couleurs, & plusieurs autres ornemens propres pour les faire regarder aux leurs, ou pour les faire paroistre plus terribles aux ennemis.

Ils ont des cheuaux de moyenne taille, mais beaucoup plus prompts, plus adroits, & plus courageux que ne sont ceux d'Allemagne. Ils courent ordinairement iusques aux fauxbourgs de Constantinople, au moyen de la mer noire. On tient que la Pologne feroit en vn besoin, cent mille cheuaux, & la Lithuanie 60. & dix mille, qui reuiendroient enuiron à cent mille qui pourroient seruir. Il est vray que les cheuaux de Pologne sont beaucoup meilleurs que ceux de Lithuanie.

Ils font tel estat d'vn grand nombre de caualerie, que mesprisant toutes les forces des autres, ils ne se soucient guiere de faire des forteresses. Ils croyent que les armées conduites par ces lieux ouuerts contre les ennemis, doiuent combattre de meilleur courage pour la patrie, pour les femmes, pour les enfans, pour la liberté, & pour tout leur bien.

Ils font profession de ne tourner iamais le dos aux ennemis, quelque accident qu'il leur arriue.

Sigismond Auguste Roy de Pologne s'essaya bien souuent de faire resoudre les Diettes à la fortification de Cracouie, à cause du voisinage de l'Empereur: mais il ne les pût iamais induire à faire ce qu'il desiroit, tant pource qu'ils ne veulent pas donner aux Roys occasion de se rendre maistres absolus, par le moyen des garnisons, qu'aussi pour ce qu'ils disent qu'ils ont assez de courage & de force pour defendre le Royaume.

Ils n'ont point de gens de pied, pource que tout le peuple du Royaume est diuisé en marchands & artisans, qui habitent dans les villes, & en laboureurs qui se tiennent aux champs & aux villages, auec la subjection que nous auons dit: tellement que les armes restent entre les mains des seuls Gentils-hommes, qui n'ont accoustumé d'aller à pied à la guerre.

Mais lors qu'ils ont eu besoin de quelque Infanterie, ils se sont seruis de celle d'Allemagne & de Hongrie.

De sorte que le Roy Estienne eut en son entreprise de Liuonie enuiron seize mille hommes de pied de ces deux nations, & plus de quarante mille cheuaux du Royaume en son armée.

Quant à la conduite de l'Artillerie & aux Castadours, ils se seruent pour cét effect des Tartares, & des paysans du Royaume. Ce Royaume est assez bien pourueu de canons & de munitions de guerre, tant pource que la Noblesse en a beaucoup en ses chasteaux & maisons particulieres, qu'à cause que la Pologne estant si proche de l'Alemagne qui produit beaucoup de metaux, & qui a force maistres pour fondre & manier l'artillerie, & tout ce qui appartient au mestier des armes, elle n'en peut manquer en aucune sorte, & elle en abonde d'autant plus qu'elle a moins de forteresses.

Il n'est pas qu'il n'y ait des places d'importance, & qui sont de quelque consideration, comme les forteresses de Lemburg, de Camenez en la Russie Meridionale, le Chasteau de Cracouie en la basse Pologne.

Polosque aux frontieres de Moscouie, & Marienbourg, auec quelques autres places qui sont en la Prusse, & en la Liuonie, & qui ont esté fortifiées, non par les Polonois, mais par les Cheualiers Teutoniens qui en estoient maistres.

Ces forces de Pologne, dont nous auons fait mention, sont telles & en nombre & en qualité, qu'il y a peu de Royaumes en l'Europe, ie ne diray pas qui les surmontent, mais qui les égalent.

Il ne manque à ces forces que la promptitude.

Car il y a 4. conditions qui sont requises aux forces de quelque Estat que ce soit, à sçauoir, qu'elles soient propres de cét Estat & non empruntées ny mandiées d'ailleurs, nombreuses, vaillantes & agiles, propres, pource qu'on ne se doit fier en autruy que mal aisément: nombreuses, afin que quelque inconuenient estant arriué, on en aye tousiours de reste, qui puisse reparer la perte, ou empescher vne plus grande vaillance, pource que le nombre ne vaut rien sans la valeur, & mesme il nuit bien souuent beaucoup plus qu'il n'ayde: agile, afin qu'on les puisse aysement & promptement mettre ensemble, & les pousser ou le besoin le requerra.

Or les Polonois manquent de la derniere de ces 4. conditions. Car l'agilité d'vne milice dépend principalement de deux choses, à sçauoir de l'authorité du Prince, & de la promptitude de l'argent.

En Pologne, le Roy ne peut resoudre, ny entreprendre vne guerre, ny imposer des tailles pour faire de l'argent sans le consentement des Diettes.

Les Diettes où il faut assembler beaucoup de gens, sont comme des machines de beaucoup de pieces, qui n'aduancent guieres qu'en vn fort long-temps: & au maniement des armes on doit tenir pour prompts & tost prests, les Princes qui se peuuent resoudre d'eux-mesmes, & qui ont l'argent à commandement: autrement lors qu'il faut assembler ou disposer les Diettes ou les Estats, à la resolution de ce qu'on propose, & qu'il faut apres cela exiger & ramasser de l'argent, on met tant de temps à ces choses, qu'il en reste peu pour l'entreprise, & l'occasion eschappe cependant.

D'ailleurs, en Pologne les Seigneurs & Gentils-hommes font de si grandes despenses allans aux Diettes & y demeurans, qu'ils n'ont que bien peu d'argent pour se pouuoir entretenir apres en vne armée.

Il se pourroit bien faire toutefois qu'on se resoudroit promptement s'il estoit question de la defense & conseruation de l'Estat, pource que la crainte du mal & la consideration du danger rendroient chacun diligent.

Mais ie croy qu'il y auroit beaucoup de longueurs, s'il falloit penser à l'entreprise de quelque conqueste, pource que l'esperance du bien ne nous esmeut pas auec tant de forces que la crainte & l'apprehension du mal. Toutefois on a veu que le Moscouite osta à Sigismond premier, l'Estat de Pologne & de Smolenque, sans qu'il monstrast quelque ressentiment digne d'vn Roy & d'vn si grand Royaume. Et le mesme Moscouite assaillit la Liuonie qui s'estoit mise sous la protection de Sigismond, sans qu'il y trouuast aucune resistance.

Mais il faut dire que les forces de Pologne nombreuses, vaillantes, qui ne dependent de personne, auront tousiours autant d'agilité & de promptitude, que le Roy aura d'authorité, & s'y acquerra de puissance.

Nous en auons vn exemple en la personne d'Estienne Battori, au temps duquel la Po-

logne non seulement s'est maintenuë en reputation d'estre capable de se defendre des forces estrangeres, mais encore faire des conquestes d'importance sur de puissans ennemis.

Mais pource que nous auons parlé de l'agilité, qui est vne chose extremément importante aux forces d'vn Estat, il ne sera pas hors de propos d'adiouster icy les causes de cette agilité.

Les principales sont donc, comme nous auons ia dit, l'authorité du Prince qui donne mouuement, & l'asseurance de l'argent prest qui le maintient, pource que nous auons veu de puissantes armées qui consumoient le temps inutilement, à cause que le chef estoit lent, & nous auons encor des victoires importantes au possible, qui n'ont profité d'aucune chose à faute d'argent, sans lequel on ne peut faire marcher les soldats. La qualité des soldats est aussi grandement considerable.

Car on ne peut nier que l'infanterie Allemande & Bohemienne ne manque d'agilité, qui est le propre du François, de l'Italien & de l'Espagnol, nō seulement pource qu'ils sont plus dispos de leur personne, mais encor pource qu'ils se contentent de moins à la guerre.

S'ils manquent de vin, ils ne defaillent pour cela; & ne perdent pas courage s'ils viennent à estre sans chair, & tousiours ils supportent mieux les mesaises & les incommoditez de la guerre.

Dauantage, la qualité des cheuaux importe beaucoup en cecy, veu que les Flamans surpassent de beaucoup les Frisons, & les cheuaux d'Allemagne aussi bien que les Polonois & les Hongres; les Genets d'Espagne surpassent les cheuaux Turcs, & les Barbes sont plus vistes que les autres. Quant aux coursiers de Naples, ils ne sont pas si vistes que les Genets, mais ils durent beaucoup plus au trauail, & ont auec cela assez de vistesse.

Or l'experience a monstré que la caualerie Allemande n'est pas propre pour donner la chasse aux ennemis, ou pour les fuyr, à cause qu'elle est trop pesante; au contraire, si les Valaques, les Hongrois, les Polonois, les Turcs, & les Mores de Barbarie, ont mis quelqu'vn en route, il ne leur peut eschapper; & si quelqu'vn les a mis en desordre, il ne les peut suiure, pource que maintenant ils sont au dos de leurs ennemis, & soudain ils sont beaucoup éloignez.

Quant aux entreprises maritimes, les nauires ont fort peu d'agilité, pource qu'elles ne se peuuent remuer, ny tourner sans vent: les grosses galeres se remuent vn peu mieux, mais non guieres, si bien qu'il n'y a que les galeres communes qui sont bonnes à cét effect.

C'est pourquoy nous auons veu que les armées Chrestiennes qui mettent vne bonne partie de leurs forces aux nauires, ont perdu bien souuent vne bonne partie de l'Esté, qui est le temps auquel il falloit faire quelque effect, & que les armes Turquesques s'en despeschoient promptement.

Mais il n'y a rien qui rende les Turcs plus agiles que nous, que leur coustume de viure, & se contenter de peu, pource que le vin, & semblables delicatesses, empeschent plus nos armées que tous les viures des Turcs ensemble ne font les leurs. De sorte qu'il ne se faut estonner si lors qu'ils vont à quelque entreprise, ils sont si bien pourueus de canons, de balles, de poudre, & de toute sorte de munitions: pource qu'ils chargent de ces choses les chariots par terre, & les galeres par mer, & non des vins ou choses semblables: & pour conclusion, ils vont à la guerre pour combattre, & non pour yurongner.

XXI Mais pour reuenir à nostre propos, les Polonois confinent auec les Suedois, qui ont quelques places en Liuonie, & auec le Marquis de Brandebourg, & l'Empereur entant que Roy de Boheme, & il y a enuiron cent ans que les Roys de Pologne n'ont eu guerre auec ces Princes: mesme le legitime Roy de Suede estant Roy de Pologne; il ne se peut faire la guerre à luy-mesme, & est seulement apres à demander vne partie de son Royaume, detenuë par son oncle Charles.

D'ailleurs, ce Prince ayant espousé vne fille de la maison d'Austriche, il peut viure en paix du costé de l'Empereur. Et quant aux Princes d'Allemagne, les forces sont tellement contrepesées, que les Allemans ne craignent pas que les Polonois forcent leurs villes, qui sont bien fortifiées & munies de tout ce qui leur est necessaire, sçachans aussi que l'Infanterie leur manque, & les Polonois n'ont aussi peur des Allemans en campagne.

De l'autre costé les Polonois confinent auec les Moscouites, le Precop des Tartares & le Turc. Quant au Moscouite, i'en ay dit ce qu'il faut au Discours de la Moscouie. Pour le regard du Precop des Tartares, de la Chersonese Taurique, il peut mettre en campagne enuiron cinquante mille cheuaux, & beaucoup plus auec l'ayde des autres Tartares ses amis, comme il fit l'an mil cinq cens soixante-neuf, lors qu'à la sollicitation du Turc, il en mit quatre-vingts mille contre les Moscouites; & quand il brusla la ville de Mosco

Digitized by Google

l'an mil cinq cens soixante-vn. Mais cettuy-cy ne peut continuer longuement vne entreprise d'importance, & c'est plustost son fait de piller, de picorer & d'assassiner, que de faire la guerre comme il faut, & de combattre : tellement qu'il est plus dommageable que dangereux.

Ses gens trauaillent grandement la Podolie & la Volinie. On a quelquefois consulté en quelle façon on pourroit remedier à leurs courses : & l'on a proposé de fortifier quelques Isles de Borysthene, que les Tartares passent pour entrer dans les Estats des Polonois, d'y tenir quelques vaisseaux armez, & toutefois la chose n'a pas esté executée.

Le grand Turc s'est fort approché de la Pologne, en se rendant maistre de la Valachie, qui estoit iadi feudataire de la Couronne de Pologne, suiuant quelques conuentions qui s'estoient passées entre Alexandre Palatin de Malachie, & de Ladislas Roy de Pologne, l'année mil quatre cens trente, & encor l'an 1432. entre Elie Palatin, & Ladislas III. Cette Prouince faisoit iusques à cinquante mille cheuaux, & abondoit en toute sorte de biens : mais les guerres l'ont presque renduë deserte, si bien qu'elle feroit à grand peine vingt-cinq mille cheuaux.

Mais i'ay assez fait voir au Discours de l'Empire du Turc, les aduantages ou desaduantages qu'on peut trouuer en ces deux Princes : si bien que ie remets le Lecteur à ce que i'en ay dit en ce lieu.

GOVVERNEMENT.

XXII A voir le gouuernement de Pologne, & le considerer soigneusement & de pres, il semble que ce soit plustost celuy d'vne Republique que d'vn Royaume.

Car les Nobles, qui ont grande authorité aux Diettes & aux Conseils, élisent le Roy, & luy donnent telle authorité que bon leur semble, & la puissance de ces Nobles s'agrandit & s'augmente tous les iours ; veu que pour le regard de l'élection du Roy ils n'ont aucune loy ny regle, ou forme de la faire, ny par escrit ny par tradition.

On sçait seulement que l'Archeuesque de Gnesne a souueraine authorité aux interregnes, (c'est luy qui denonce les Diettes, preside au Senat, & proclame le nouueau Roy) & que le mesme auec l'Archeuesque de Leumpurg, & leurs Suffragans qui estoient au nombre de 13. & les Palatins au nombre de 28. & les grands Chastelains qui estoient 30. en nombre, auant que le Roy Estienne eust institué de nouueaux Eueques, Palatins, Chastelains en Liuonie, lors qu'il la conquit, & quelque petit nombre d'autres personnes entrent en cette élection. Les Nonces terrestres y ont encor vne certaine authorité.

Ils appellent ainsi certains, qui sont comme Agens des tours, ou cercles de la Noblesse, qui se tiennent & se font par les Prouinces, comme on void en France les tours des Barons, principalement aux Prouinces qui se conduisent par Estats, & non par Esleus. Ceux-cy au temps des Diettes s'assemblent en vn lieu proche du Senat. Ils élisent là deux Mareschaux, par le moyen desquels ils signifient leur desir au Senat : & ils ont depuis quelque temps en-çà, acquis tant de reputation & d'authorité, qu'ils semblent les autheurs & les chefs des publiques deliberations du Royaume, & il y en a eu quelques-vns qui ont mieux aymé estre Nonces que Senateurs.

Tous ceux-cy ensemble restreignent de plus en plus la puissance de leurs Princes, toutes & quantesfois qu'ils procedent à quelque nouuelle élection. Mais encor que la couronne de Pologne depende de la libre élection de la Noblesse : on ne lit pas toutefois qu'ils ayent iamais priué le sang royal de la succession, pour transporter le Royaume en quelque autre famille, sinon vne fois, lors qu'ayant démis Ladislas (qui fut toutefois remis apres) ils eleurent Vvenceslas de Boheme : mesme ils ont tousiours porté honneur & respect aux enfans de leurs Roys, comme anciennement à Edigie, qu'ils marierent au Roy Iagellon, & de nostre temps à Anne mariée au Roy Estienne.

Et l'on sçait assez aussi que Sigismond III. a obtenu la couronne de Pologne, principalement pource qu'il estoit fils de Catherine sœur de Sigismond Auguste & de la susdite Anne.

Mais iaçoit que l'authorité de Roy, comme nous auons ia dit, dépende d'autruy en ce qui est de l'élection : toutefois elle est absoluë en beaucoup de choses depuis qu'il a esté éleu. C'est luy qui fait publier les Diettes, & qui prescript le temps & le lieu que bon luy semble.

C'est luy qui élit les Conseillers seculiers, & qui nomme les Euesques qui demeurent apres Conseillers, sans qu'on y obserue autre formalité. Il est maistre absolu des reuenus de la couronne, ou du domaine, & Seigneur absolu immediatement de ses subiets (il n'a nul droit sur ceux des nobles) & execute absolument les deliberations faites aux Diettes. Il est souuerain Iuge des nobles aux causes criminelles, & a entre les mains tout le moyen de bien faire à qui bon luy semble. Finalement, il a autant de pouuoir, qu'il a d'accortise, & de prudence.

Or à raison des choses que nous auons dites, les nobles viuent en Pologne auec vne fort grande liberté.

Ils font ce qu'il leur plaist; & les ordonnances du Roy (comme ils disent eux-mesmes) ne durent que trois iours, & ils se portent en son endroit, comme s'ils estoient ses freres. Et mesme que le Roy gouuerne ses subiets, qui sont tels immediatement auec authorité absoluë, aussi ils disposent immediatement de leurs vassaux, sur lesquels chacun d'eux a vn pouuoir plus que Royal, tellement qu'ils les traictent comme des esclaues.

Les Roys de Pologne pour affermir leur Empire, ont fait vne chose remarquable, veu que de mesme que les Romains augmenterent leurs forces, en communiquant la bourgeoisie de Rome, & le droict du pays Latin, aux habitans des villes & des Prouinces conquises: aussi ils ont grandement estendu, vny & affermy leur Estat, en faisant part des priuiles de la Noblesse Polonoise aux Prouinces conquises, ou par force d'armes, ou par autre voye, & en esgalant leur noblesse à celle de Pologne.

Ce fut en cette sorte que le Roy Ladislas vnit la Russie & la Podolie à la Pologne, Sigismond premier la Prusse, Sigismond Auguste la Lithuanie, & Estienne, la Liuonie: en quoy ils se monstrerent fort iudicieux & aduisez, pource que les honneurs estans pareils, & les commoditez esgales, les hommes en deuiennent plus vnis aux necessitez & aux dangers.

Les choses dignes de consideration touchant le gouuernement, sont que la diuersité des sectes qui se trouue au Royaume de Pologne, produit de perpetuelles noises & inimitiez entre ces peuples, & fait qu'elles ne penetrent pas seulement aux Prouinces, aux villes & maisons, mais s'engendrent encore entre le pere & le fils, & entre le mary & la femme.

XXIII. Dauantage la discorde des dependances est grande en ce Royaume, pource que cette couronne estant suiette à élection, pousse les cœurs de plusieurs à l'esperer, & à pourchasser de s'obliger les Polognois par diuerses voyes & principalement à l'occasion de leurs voyages, pource que la ieunesse de ce Royaume desireuse de voir les autres pays, arriuent en d'autres Estats, où elle est caressée par les Princes: & ces ieunes gens estans de retour de Pologne, sont conuiez par les courtoisies receuës, à se rendre partisans des Princes qui les ont obligez: & ils ne peuuent monstrer cette partialité qu'en l'élection du nouueau Roy, où l'vn peut autant que l'autre; & par ce moyen on void naistre vne diuision de courages, qui n'apporte point de desordre durant la vie du Roy, veu que cette nation est extremement fidele à son Prince: mais il se pourroit faire que ces differens & profession ouuerte de faueur & d'affection, les feroit secrettement entrer en defiance l'vn de l'autre.

Il y a vn autre different qui est celuy des ordres du Royaume, sçauoir de l'ordre des Senateurs, & de celuy des Cheualiers.

Pour l'intelligence dequoy il faut sçauoir, qu'encor que leur principale intention soit tousiours de maintenir leur commune liberté, qui est esgale en son chef de noblesse, & neantmoins la necessité du gouuernement a introduit que ceux qui se trouuent dignes de quelque conduite, sont plus estimez, & de plus grande puissance que les autres: & pourtant cette dignité superieure est reduitte à deux degrez, sçauoir au Palatinat, & à la Chastelenie, pource que les Roys du temps passé introduisirent peu à peu d'appeller ces hommes de grande dignité aux consultations publiques, combien qu'ils eussent pouuoir de faire toutes choses sans eux, de disposer, de recompenser, & de punir de leur propre mouuement.

Depuis on ordonna que ces dignitez feroient vn corps de Senat, sans lequel le Roy ne pourroit consulter, ny deliberer des choses publiques.

Le reste de la noblesse est presque en nombre infiny à cause de la grandeur de ce Royaume: & afin que chacun des nobles, lors que l'occasion requiert qu'on face des

ordonnances publiques, y puisse interposer son authorité & son consentement, oû au contraire, chaque Palatin à la requisition du Roy, doit appeller toute la Noblesse de son Palatinat en vne ville particuliere, & ayant exposé les choses qui se doiuent traitter, & leur volonté estant arrestée suiuant le desir des plus signalez; ils élisent quatre ou six de leur corps, qui se nomment Nonces ou Messagers terrestres, qui se trouuent auec les autres Deputez des autres Prouinces au lieu ordonné par le Roy, où les Estats generaux se doiuent tenir; & ces Deputez vnis font vn corps qu'on appelle l'Ordre de Cheualiers, moindre en dignité que le premier, mais égal en authorité; & partant cettuy-cy est coustumier de contredire à l'approbation de l'ordre des Senateurs.

La cause de cette discorde naist, de ce que l'ordre des Senateurs a pour but de complaire à la volonté du Roy, à laquelle ils s'accordent tousiours, comme ceux qui sont recompensez du Roy mesme: & l'ordre des Cheualiers, a pour but le bien public, & ceux-cy croyent que s'ils ne resistent, ils ne peuuent maintenir leur liberté, & empescher le soupçon de la tyrannie: si bien qu'ils s'opposent tant qu'il leur est possible à l'autre ordre.

L'autre discorde est celle des familles nobles, entre lesquelles il reste peu d'intelligence; & au cas qu'on vint à l'élection de quelqu'vn de ces maisons, lors que l'interregne arriue, il pourroit naistre de grandes fautes, selon qu'ils auroient plus ou moins de puissance.

La derniere discorde est celle des Prouinces, comme de la Lithuanie, Russie, Liuonie; dautant que les Gentils-hommes de ces Prouinces endurent peu volontiers, leurs pays estans plus grands d'estre gouuernez & subjets des Polonois.

Mais ils auroient bon moyen de remedier à toutes ces choses, suiuant l'exemple du Roy Estienne, qui s'essayoit aux Estats generaux, d'accorder les poincts de la Religion, & d'establir vne forme aux futures élections, afin que les partis des Nobles demeurassent vains, & qu'on empeschast par ce moyen plusieurs desordres qui pourroient naistre de ces discordes & affections diuerses.

Quant aux differens des ordres des Senateurs & des Cheualiers, il taschoit de les esteindre le mieux qu'il luy estoit possible. Il appaisoit les dissentions des Nobles, se monstrant semblable à tous, & les appellant également aux dignitez du Senat, en distribuant pour recompense les reuenus publics, estant seuere aux remuans & seditieux; & finalement en se rendant protecteur des bons & paisibles, & de quelque condition qu'ils fussent.

Pour le regard des differens des Prouinces, il faudroit faire comme luy, qui les esteignoit auec beaucoup d'art, principalement ayant éleu pour sa demeure la ville de Grodme assise aux frontieres de la Lithuanie & de Pologne, à cause dequoy il sembloit qu'il fit également part de sa faueur & de sa grace aux vns & aux autres, & pour conclusion il taschoit de contenter toutes les parties.

Maintenant pour particulariser & specifier mieux les choses qui concernent le gouuernement de ce Royaume, il faut sçauoir qu'il y a deux membres qui composent son Estat Politique.

XXIV. Le premier est celuy des Princes Ecclesiastiques, c'est à sçauoir de deux Archeuesques, dont le premier est celuy de Gnesne, Primat du Royaume, & Legat né du Pape en toute la Sarmace, qui a l'authorité de couronner les Roys: l'autre est celuy de Leumpurg en la Russie meridionale.

Ce membre est encor composé de plusieurs Euesques qui sont presque tous grands Princes, comme celuy de Krackovv en la basse Pologne, celuy de Posnan en la haute: celuy de Ploco en Massouie, celuy de Chelme en Volhinie, celuy de Presmil en Russie, celuy de Camenes en Podolie, celuy de Kiouie & plusieurs autres.

L'autre membre est des Nobles laïcs qui sont les Palatins, Chastelains, grands Mareschaux, Chancelliers, Vis-Chancelliers, Colonels, Capitaines & autres. Mais apres les Princes Ecclesiastiques, le Chastelain de Cracouie tient le premier lieu pres du Roy, & est suiuy des Palatins de Cracouie & de Vilne. Parmy les Palatins il y a quelques principaux Chastelains meslez, & apres les autres Chastelains, grands & petits occupent les places.

Les Palatins de tout le Royaume de Pologne, sont ceux de Cracouie, de Sandomir, de Lublin en la basse Pologne, de Posnan, du Calis, de Sirard, de Lanecie, d'Vladislauie, de Brest, de Rau, de Ploc en la haute Pologne, le Palatin general de

Digitized by Google

Massouie : celuy de Drohic, general de Russie : celuy de Belzen, Palatin general de Podolie : celuy de Volhinie en Lithuanie, celuy de Vilne, celuy de Troc, celuy de Minsce, celuy de Kiouie, celuy de Misczislaue, celuy de Vitebscie, & celuy de Poloient.

Dauantage, ceux de Culme, de Mariembourg & de Pomeranie. Il y a enuiron en tout le Royaume 60. Chastelains & deux Archimareschaux en Pologne, & autant en Lithuanie. Il y a pareil nombre de Mareschaux en l'vne & l'autre de ces deux Prouinces, & les vns & les autres ont diuers noms : car on appelle les vns terrestres, les autres de Cour. Il y a pareillement deux Chanceliers & autant de Vis-Chanceliers qui ont deux seaux, & vont apres les Mareschaux.

Il y a deux Generaux d'armée, dont l'vn est en Pologne, & l'autre en Lithuanie. Il y a pareillement quarante Capitaines generaux en la basse Pologne, trente en la haute, & douze en Massouie, qui sont au choix du Roy.

RELIGION.

XXV. AV commencement de l'Heresie des Hussites, cette peste commença à s'espandre par les pays sujets à la Couronne de Pologne : mais le Roy Ladislas assisté des Seigneurs & des Euesques du Royaume, s'y opposa de toute sa puissance, car ce Roy refusa la Couronne que ceux de Boheme luy offroient ; & par ce moyen empescha que cette heresie ne passast de Boheme en Pologne, & l'on ordonna en vne Diette generale du Royaume, que quiconque receuroit ou fauoriseroit l'heresie en quelque sorte que ce fust, fust puny sans exception.

Mais pource qu'au commencement que Luther sema son heresie, les ieunes gens alloient estudier à Leipsic & à Vvitemberg en Saxe, en partie pour apprendre la langue Allemande auec les lettres, en partie par curiosité ; ils retournoient en leurs maisons, ou heretiques tout à fait, ou moins affectionnez Catholiques.

Si bien que Sigismond, qui regnoit lors, defendit aux ieunes gens d'aller estudier en ces lieux.

Cette defense arresta quelque peu le cours de ce mal, mais non pas du tout ; pource qu'en partie à cause de la liberté des Gentils-hommes Polonois, en partie à cause du voisinage des pays infectez d'heresie, & pareillement par le moyen du commerce de la mer Baltique, l'heresie prit pied en ce Royaume, & mesme quelques-vns y renouuellerent les opinions d'Arrius & d'Ebion.

Les premiers qui receurent la doctrine de Luther & de quelques autres heretiques, furent ceux de Prusse, pource que les marchands y porterent auec leurs marchandises, ce venin d'Allemagne, & l'espandirent en partie auec des liures, & apres cela les Ministres & Maistres d'eschole l'aduancerent encore mieux. Tellement que l'an 1225. le peuple de Dantzic desireux de nouueauté, comme poussé par la fureur de la secte de Luther, deposa le vieil Senat, & en crea vn nouueau de gens indignes, fit Consul vn Notaire, prophana les Eglises, & en emporta les meubles, & fit mille indignitez aux Prestres & Religieux.

Et bien que le Roy s'y estant transporté, appaisa la ville en quelque sorte, toutefois la Religion Catholique y demeura tellement en desordre, que les Catholiques perdirent les Eglises, & le seruice de Dieu en fut presque du tout banny.

De sorte qu'il ne reste pour le present à Dantzic, qu'vn Conuent de Religieux de l'Ordre de sainct Dominique, qui y officie encor auiourd'huy librement, & vn Monastere de Religieuses dans la ville, & vn autre dehors. Depuis quelques années en ça, on y a permis l'entrée à quelques Iesuites qui n'y ont aucun College, & y preschent seulement, & font leurs autres exercices : & ceux-cy en ont conuerty vn assez bon nombre.

Mais pour retourner à l'histoire du progrez de l'erreur de Luther, & des autres sectes en Prusse ; les desordres dont i'ay parlé, furent suiuis de l'apostasie d'Albert de Brandebourg, qui à la persuasion de Henry & de George ses freres, deuint Lutherien ; & de grand Maistre des Cheualiers Teutoniens de Prusse, se fit Duc d'vne bonne partie de cette Prouince.

Les peuples de son pays embrasserent aussi tost cette secte, à l'exemple de leur Duc, & apres cela elle entra dans la Prusse du Roy de Pologne, où elle se fut beaucoup plus estenduë, si le soin des Euesques ne s'y fut opposé. En la Prusse du Duc, outre l'heresie

de Luther & d'autres, celle des Anabaptistes y a mis le pied, principalement à Gunisbergue ; il y a aussi des gens qui suiuent l'opinion d'Osiandre.

Quant à la Liuonie, il y passa au temps de Frederic premier Empereur, quelques Predicateurs qui y firent vn grand fruict, & entre autres vn Meinard de Lubec, qui fut pour cette cause consacré Euesque de Liuonie par l'Archeuesque de Breme. Il eut pour successeur Bertold Abbé de Cisteaux, qui estant entré au combat contre les ennemis de la foy, y fut tué. Pour cette cause on introduisit en Liuonie l'Ordre des Cheualiers de l espée, pour deffendre auec les armes, les Predicateurs de la foy Chrestienne.

Cét Ordre se voyant foible à la longue, s'vnist par l'authorité du Pape auec les Cheualiers Teutoniens, & au lieu de Cheualiers de l'espée, ils furent appellez Porte-Croix, & depuis ce temps les grands Maistres de Liuonie commencerent à reconnoistre le grand Maistre de Prusse pour superieur ; ce qui dura iusques au temps d'Albert de Brandebourg qui les en affranchit moyennant quelque somme d'argent, en l'an mil cinq cens & treize.

Il y auoit lors cinq Eueschez en Liuonie, à sçauoir Derpt, Asilie, Oeselie, Curland & Riuaille, & l'Archeueschè de Rig.

En l'an 1528. le grand Maistre & les Cheualiers embrasserent ouuertement l'opinion de Luther, qui estoit entrée de main en main en Liuonie de la mesme façon que nous auons dit qu'elle auoit esté introduite en Prusse. Toutefois les Euesques demeurerent fermes quelque temps.

L'an 1557. les Cheualiers meurent la guerre à l'Archeuesque de Rig, de la maison de Brandebourg, pource qu'il ne vouloit suiure leur opinion, & le firent prisonnier : mais craignans Sigismond Roy de Pologne, qui s'estoit mis en armes en sa faueur, ils le deliurerent & remirent au premier estat; & apres sa mort Rig vint au pouuoir des Polonois.

Assez tost apres, l'Ordre des Porte-Croix finit par la mort de Guillaume de Fustemberg, mais auant que cét Ordre fust esteint, ces Cheualiers assaillis par le Duc de Moscouie, & despoüillez de la plus grande partie de leurs Estats, se mirent sous la protection de Sigismond Roy de Pologne, qui leur donna toutefois fort peu de secours.

Cependant le Moscouite gaigna la ville de Derp & la plus grande partie des autres, & transportant les Liuoniens ailleurs, y mit des Colonies de Moscouites. D'autre part Iean Roy de Suede s'estant mis en armes contre le Moscouite, se saisit de Riuaille & de Nerue, & de quelques autres places de la Prouince, & Magne, où le grand frere du Roy de Dannemarc se fit maistre d'Oesilie, & Curland où est l'Eueschè de Vinde. Finalement, Estienne Roy de Pologne, fit la guerre à Iean grand Duc de Moscouie, & le contraignit à luy ceder la Liuonie, pour éuiter vn plus grand dommage.

Il y a en cette Prouince six sortes de gens, à sçauoir, Estons, Allemands, Suedois, Danois, Moscouites & Polonois.

Les Estons sont les originaires du pays, & ceux-cy vsent d'vne langue particuliere, & parmy tant de changemens (veu qu'ils ont esté tantost sous les Cheualiers, tantost sous les Suedois, dont les vns & les autres estoient heretiques, tantost sous le Moscouite, qui est Schismatique) ont sans aucune ayde spirituelle conserué quelque semence de l'ancienne Religion.

On ne sçauroit croire combien ils honorent les Prestres : ils leur portent le sel, les chandelles & les fruicts nouueaux, afin qu'ils les benissent. Ils ont par le pays des Eglises fondées depuis long-temps, & les frequentent auec grande deuotion, & font grand estat de l'eau beniste.

Chacun d'eux a de coustume de prendre vn Apostre pour son protecteur : ils vsent de la confession, mais cét vsage est presque esteint : à cause du long-temps qu'il y a qu'ils sont sans Prestres. Il faut dire le mesme de l'Extreme-onction, & par consequent de la saincte Eucharistie, & beaucoup plus de la Confirmation.

En fin ils ignorent tellement les ceremonies de la Religion Chrestienne, que quelquesfois on trouuera à grand peine en vn village, vne seule personne qui sçache faire le signe de la Croix, ou dire leur Patenostre, & Il y a de la difficulté à leur ayder en cela, à cause de la difference de leur langue.

Les Allemands habitent aux Citez qu'ils ont basties pour la pluspart. Rig est la Metropolitaine de Liuonie, où l'on ne voyoit au reste de Chrestienté, qu'vn Conuent de Religieuses, où il n'y en auoit que deux l'an mil cinq cens octante-sept (& l'vne de celles-cy auoit cent ans, l'autre n'en auoit guieres moins) iusques à tant que le Roy Estienne fonda vn College de Iesuites, qui furent chassez à l'incitation des Ministres l'an 1587. & ainsi

qu'on parloit de les r'appeller, la mort du Roy Estienne rompit ce dessein, mais ils y furent remis l'an mille cinq cent nonante & vn, par l'authorité du Roy Sigismond, & des Estats du Royaume.

Les lieux qui sont possedez par les Roys de Suede & de Dannemarc, ont seulement retenu quelque foible estincelle de la foy, & demeurent priuez de tout secours spirituel.

Quant aux lieux, où les Polonois se sont habituez, l'on a tasché de reduire leurs habitans à la voye de salut, & l'on y trauaille tousiours. Il y a pour cét effect vn College de Iesuites à Derpt, ville presque égale au Rig & aux frontieres de Moscouie. Et pour conclure le discours de ce pays, le Roy Sigismond fit vn Edict l'an 1589. par lequel il defendit aux Ministres Lutheriens de prescher en Liuonie.

Mais pour le regard de la Pologne, l'heresie de Luther y estant desia espanduë, quelques Ministres Caluinistes, ou Zuingliens y allerent l'an 1560. & furent receus par vn certain François Lismanin Apostat, & apres auoir presché contre le Pape, les Saincts, les Religieux & la Messe, ils s'attaquerent mesme au mystere de la Trinité, & semerent en peu de iours de si méchãtes doctrines, que la moins mauuaise estoit l'Arianisme. De là nasquirent en toutes les deux Polognes, haute & basse, les sectes & blasphemes de Duites, Tritheites, Trinitaires, Ariens, sectateurs de Paul de Samosate.

Le Roy Sigismond Auguste qui n'auoit nul successeur, leur permist presque toute liberté, estant bien-ayse de contenter en cela les nobles, & de leur laisser suiure la secte qui leur plairoit.

Et pource que les Gentils-hommes furent abbreuuez les premiers de ces doctrines, ils corrompirent aisément beaucoup de gens, partie en desobligeant les Catholiques, partie en donnant la chaires des Colleges aux heretiques, & partie en publiant de nouueaux Catechismes. Et ceux-cy eussent fait encore pis, si Sigismond ne fut mort en bref : mais ayant eu pour successeur Henry, puis Estienne Battori, le cours de ces mauuaises doctrines fut vn peu arresté. Ce dernier pourchassa pour cét effect que les Eueschez fussent mis entre les mains de personne de bonne vie.

Il vsa de mesme soing en l'élection des Senateurs & Officiers de la Couronne : il institua des Seminaires, dressa des Colleges, & reforma l'Vniuersité de Cracouie.

L'an 1569. le Ministre Caluiniste de Cracouie se conuertist, & abjura publiquement son heresie, & le Temple de ceux de cette secte fut bruslé par les enfans l'an 1587. & depuis encore 1592. Or encore qu'en toutes les deux Polognes il y ait beaucoup d'heretiques, toutesfois il y en a plus en la basse qu'en la haute. Il y a plusieurs Caluinistes, Ebionistes, & Anabaptistes, principalement aux enuirons de Lulin.

A quatre lieuës ou enuiron de cette ville est celle de Leuatonie, où les heretiques enuoyent leurs enfans aux estudes.

Quant aux Lithuaniens, ils estoient jadis sujets aux Moscouites, mais Barty, grand Cam de Tartarie, ayant presque atterré les Russiens, ceux de Lithuanie, dont Erdizuil estoit lors Prince, vinrent à se soustraire de leur domination. Depuis Mindoch grand Duc de Luthuanie se fit Chrestien, & fut honoré du tiltre de Roy par le Pape Innocent III. mais il retourna bien-tost à l'idolatrie.

Finalement l'an 1386. & le 14. iour de Feurier, Iagellon grand Duc de Lithuanie, receut la foy Chrestienne, & fut baptisé ; & ayant espousé l'Infante de Pologne, fit baptiser aussi ses sujets de Lithuanie.

Mais à cause du peu de soing qu'on a eu de les instruire depuis la grandeur du pays, de la meslange des Russiens (qui outre l'heresie & le schisme, ont encore mille estranges superstitions) & à raison aussi du destourbier de l'heresie de Luther & d'autres sectes de ce temps, les habitans n'ont pas esté bien confirmez en la vraye foy : car en Lithuanie & en Samogitie, qui est vne de ses dépendances, l'on descouure en beaucoup de lieux plusieurs restes d'idolatrie.

En quelques lieux ils adorent vn Dieu domestique qu'ils nomment Dinstipan, c'est à dire, Seigneur de la fumée ou de la cheminée, & luy offrent vne paire de poulets, & font de grands festins à son honneur. A quatre milles loing de Vilne, en vn village du Roy, nommé Lauanaschie, on adore encores auiourd'huy les serpens.

Les Samogitiens nourrissent encore en beaucoup d'endroits certains serpens noirs qui ont quatre pieds, & les regardent sortir de chez eux & y retourner, auec grande superstition, & s'il leur aduient quelque inconuenient, ils estiment que le peu d'honneur qu'ils portent à ces serpens en est cause.

Les mesmes portent grand honneur au feu, au foudre, au bois, au Soleil, à la Lune & aux arbres qui sont fort hauts, ou qui sont remarquables pour leur vieillesse. En plusieurs endroits de Lithuanie, ils sacrifient des truyes grasses à la Deesse Tellus ou Terre, & diuers animaux au Dieu Ziemienny. Il y a aussi quelques Mahometans depuis que Vitolde Prince de Lithuanie emmena l'an 1396 vne horde de Tartares, & la logea sur la riuiere de Vache, à deux milles loing de Vilne, & leur permit de viure à la Mahometane, & il y en a encore en quelques autres lieux.

Les Zuingliens dresserent il y a beaucoup d'années vn College à Vilne, auec grands frais, & y corrompirent presque toute la ieunesse de Lithuanie: mais il est aujourd'huy presque desert par le moyen des Iesuites, aux escholes desquels, à cause de la reputation de leur doctrine, les heretiques mesmes & les Schismatiques mandent leurs enfans, & tous les iours il s'y conuertit beaucoup de personnes signalées. L'authorité & le zele incroyable de la maison de Radiuil, ayde grandement en Lithuanie à la conuersion des heretiques, & à l'edification des Catholiques.

Pour le regard des Russiens Meridionaux, les nobles suiuent la pluspart l'Eglise Romaine (combien qu'il y en ait quelques-vns d'entreux qui sont heretiques) & le peuple reconnoist l'authorité du Patriarche de Constantinople, & suit les erreurs des Grecs. A present en toute la Russie, y comprenant aussi la Lithuanie, on ne compte que cinq Euefchez Romains, ou Latins, à sçauoir Vilne, Samogitie, Kiouie, Ianovv, & Luccorie, auec l'Archeuesché de Leumpurg.

Mais les Russiens ont deux Archeueschez, à sçauoir celuy de Vilne & celuy de Leumpurg (cette-cy porte encore le titre de Metropolitaine) & six Eueschez, à sçauoir de Polosque, de Velodemire, de Luceorie, de Pinsce, de Kiouie & de Presmil: Il y a encore à Leumpurg vn Archeuesque ou Patriarche des Armeniens, à cause que ce peuple trafique en grand nombre, en la susdite ville, & à Camenis, & aux enuirons.

Volhinie qui est comprise sous la Russie, de mesme que la Polodie, est la demeure du Duc d'Ostrogoye, qui a sous luy plus de quatre mille feudataires. Cestuy-cy est chef de ceux qui viuent à la Grecque.

Somme, les Prouinces sujettes à la Couronne de Pologne, qui sont proches de la mer Balthique, participent grandement aux heresies d'Allemagne, & celles-cy sont la Prusse & la Liuonie.

Celles qui confinent auec la Silesie, la Morauie, & la Hongrie, sont tachées des heresies de leurs voisins; mais celles qui s'auancent vers le Midy & le Leuant, suiuent pour la pluspart les erreurs Grecs, & ne sont pas exemptes des heresies de ce temps.

Mais afin qu'on reconnoisse & puisse iuger le nombre des Schismatiques, i'en donneray icy deux exemples. Luceorie ville de Volhinie, contient enuiron mille feux: il y en a cent & sept de Catholiques, & les autres sont de Russiens Grecs, & quelques-vns d'Armeniens.

En la ville de Paloce, que le Roy Estienne gagna sur les Moscouites, les Grecs ont sept Eglises, & les Latins vne, qui est mesme demeurée sans Prestres l'espace de plusieurs années.

Il y en a plusieurs en la basse Pologne, qui suiuent les heresies modernes, neantmoins le nombre des Catholiques y est beaucoup plus grand que celuy des heretiques. Quant à la haute Pologne, elle est beaucoup moins infectée d'heresie, ce qui est entr'autres choses prouenu du soin des Archeuesques de Gnesne, à la iurisdiction desquels elle appartient presque toute. On trouue encores peu d'heretiques à Plosque, de mesme qu'à Vladislaue: mais il n'y a pays qui en soit plus exempt que la Massouie, où l'on ne sçauroit presque trouuer vn heretique public.

GENEALOGIE DES DVCS ET ROYS de Pologne.

XXVI. LEch fut le premier qui eut commandement sur les Polonois, mais les Histoires de Pologne ne disent pas en quel temps il obtint cette Principauté. Ce Prince se faisoit seruir en vaisselle de terre, pource que son pere estoit potier de terre.

Apres sa mort, ses enfans, & les enfans de ses enfans dominerent selon l'aisnesse; leurs faits, & les temps de leur domination ne sont point marquez dans les histoires.

Apres que la race de Lech fut toute esteinte, les Princes & grands Seigneurs delibererent au commencement de choisir & d'establir sur eux quelque Prince : mais en fin tous furent d'aduis de viure en liberté, si bien qu'ils éleurent douze Vvoye vvodes ou Palatins, seulement pour administrer la iustice à vn chacun, & pour gouuerner les charges publiques.

Long-temps apres les Polonois s'ennuyans du gouuernement des Palatins, d'autant qu'ils cherchoient plustost leur profit particulier, que le bien commun, voulurent auoir vn Prince pour les gouuerner, & éleurent Cracus, qui demeuroit au pied des montagnes Sarmatiques, pres de la riuiere de Vistule. Ce fut luy qui fit bastir Cracouie.

Il laissa pour son successeur Cracus son fils aisné. On tient que cecy estoit 400. ans auant la Natiuité de nostre Seigneur. Ce Cracus fils aisné du premier ayant pris possession de la Pologne, fut tué par son frere, qui se rendit par cét homicide odieux & detestable à tous; & apres se voyant ainsi hay, mourut de tristesse.

Lors les habitans de Cracouie, receurent Vande leur sœur pour leur Princesse. On dit qu'elle s'immola aux Dieux pour vne grande victoire qu'elle obtint contre les Teutons, & se ietta du haut du pont en la riuiere de Vistule.

Apres que la posterité de Cracus fut faillie, le peuple choisit encore douze hommes pour gouuerner leur pays : mais ils entrerent en dissension, & cependant les ennemis entrerent par force dans la Pologne, saccagerent & rauagerent tout, sans que les Gouuerneurs leur resistassent.

Le peuple voyant cecy, éleut pour Prince souuerain, vn homme vaillant, bien experimenté à la guerre & fort aduisé, nommé Premislaus, à qui ils baillerent le nom de Lesko, à cause de sa grande finesse. Il fut le cinquiesme gouuerneur apres Lech premier de ce nom.

Apres sa mort on fit Duc vn ieune homme, qui fut appellé Lesko II.

Il laissa pour successeur vn sien fils nommé Lesko III. qui regna fort sagement, & eut vn fils legitime nommé Popyel, & vingt bastards. Il laissa la Principauté à Popyel, & bailla à chacun des autres vne Prouince.

Les enfans de Lesko troisiesme.	Popyel legitime.	Semouite.
	Boleslaus.	Semonislaus.
	Casimire.	Bogdale.
	Vladislaus.	Spitzigure.
	Eratislaus.	Spitzmere.
	Oddo.	Sbignée.
	Beruin.	Sobeslaus.
	Pribislaus.	Vissimire.
	Premislaus.	Czessimire.
	Iaxa.	Vislaus.
	Semian.	

Popyel estant instalé se fascha des montagnes de Cracouie, & transporta son siege à Gnesne, qui est en plat pays, puis ce lieu luy dépleut; si bien qu'il choisit vne nouuelle demeure entre des lacs, & y bastit la ville de Cruicuize, où il establit le siege de sa principauté. En fin fut mangé des rats.

Apres la mort de Popyel, les Polonois éleurent pour leur Duc vn homme de village nommé Pyast, qui faisoit du miel : il estoit homme de petite stature, mais fort robuste.

Semouite fils de Pyast luy succeda, & poussa bien loin les limites du Royaume: laissa vn fils en bas aage, nommé

Lesko, qui fut du temps de l'Empereur Arnoul, & de Michel l'Empereur de Grece.

Lemonislaus son fils luy succeda, & laissa apres la principauté à son fils

Misko, qui regna l'an de salut 963. Quelques-vns nomment Mietzlaus : il se fit Chrestien à l'instance de Boleslaus Roy de Boheme, de qui il espousa la fille nommée Dambrovuke.

Boleslaus son fils luy succeda, & espousa en l'an de salut 985. Iudith fille de Geysa de Hongrie. Cettuy-cy fut creé Roy par l'Empereur Othon, couronné l'an 1001. car au-

partant tout cet Estat n'estoit qu'vn Duché, & ses Princes estoient nommez Ducs, ou Gouuerneurs. Il mourut l'an de grace 1034.

Mietzo, ou Mietzlaux son fils succeda: il ne faisoit rien que par le conseil de sa femme, & estoit du tout addonné à toute sorte de plaisirs, pour cette cause les peuples que son pere auoit subiuguez, se retirerent de son obeyssance, comme les Bohemiens & les Morauiens: toutesfois il retint en sa subjection les Russiens qui se vouloient aussi reuolter.

Cazimir son fils, apres s'estre rendu Moyne à Clugny, fut fait Roy, quitta le Cloistre par la permission du Pape, à la charge que chaque chef de maison du Royaume de Pologne (excepté les Gentils-hommes) payeroient vn denier de rente toutes les années, aux successeurs de S. Pierre. Il fut couronné à Gnesne l'an de grace 1041. & mourut l'an 1058.

Boleslaus son fils aisné fut couronné Roy la mesme année 1058. Cettuy-cy s'addonna à toutes dissolutions, & en estant repris par Stanislaus Euesque de Cracouie, qui l'excommunia le voyant endurcy en son peché; il le tua d'vn coup d'espée.

Le Pape l'ayant sceu, osta la couronne au Roy de Pologne, & rendit tous ses subjets absous de l'obeyssance du Roy, qui deuint bien tost apres enragé en Hongrie, où il s'estoit retiré, & mourut.

Vladislaüs son frere luy succeda l'an de grace mil octante-deux, mais il ne fut pas couronné, combien qu'il se fist appeller Roy, pource que les Euesques craignoient de desobeyr au Pape. Finalement, se sentant accablé de vieillesse, il diuisa le Royaume à ses deux fils, donna la meilleure part au legitime nommé Boleslaüs & à Sbignée son bastard la Massouie, la haute Pologne, Pomeran, & Prusse: il mourut l'an de salut mille cent & deux.

Le Royaume de Pologne estant ainsi diuisé, Sbignée meut la guerre à son frere Boleslaüs, qui n'eut pas grand peine à le vaincre, & rangea sous son obeyssance tout ce que Sbignée possedoit; de sorte que ce miserable fut contraint de se ietter aux pieds de son frere, & obtint de luy qu'il demeureroit Duc de Massouie. Finalement, pource que son frere l'importunoit tousiours & luy estoit rebelle, il le fit tuer. Apres plusieurs beaux faits, ayant perdu vne bataille, il mourut, à ce qu'on dit, de tristesse, l'an mille cent trente-neuf.

Vladislaüs son fils aisné, qui auoit eu pour sa part les terres de Cracouie, Siradie, Lancicie, Slesie, Pomeran, & la souueraineté du Royaume, fut éleu Prince souuerain selon son testament, mais n'estant pas content de sa portion, luy osta la huictiesme partie du Royaume, il manda à tous de se retirer de l'obeyssance de ses freres, & leua gens contr'eux; mais ils entrerent en Cracouie & gaignerent le Chasteau, & le contraignirent de sortir hors de Pologne, & de s'enfuir en Allemagne vers Conrad Roy des Romains.

Boleslaüs le Crespé son frere par le consentement de ses freres, & des grands Seigneurs du pays, fut fait souuerain Seigneur du pays, apres la fuitte de Vladislaüs, l'an de grace mil cent six. Il mourut l'an mil cent septante trois, & fit testament au profit de son fils vnique Lesko.

Mietzlaus oncle de Lesko, & frere de Casimir, fut éleu pour souuerain Duc de la haute Pologne, & Duc de Pomeran, & on luy adiousta encore Cracouie auec toute la Prouince: mais dautant qu'il deuint tyran; on mit en son lieu Casimir son plus ieune frere, qui mourut soudainement l'an mil cent nonante deux apres auoir pris certain breuuage.

Lesko fils aisné de Casimir, surnommé le Blond, luy succeda. Mietzlaus marry de cela, fit tant enuers Helene mere de Lesko, qu'estant desia fort ancien, il rentra en possession de la Monarchie de Cracouie: mais depuis ce Mietzlaus s'en estant allé en la haute Pologne, Lesko fut derechef mis dans le Chasteau de Cracouie: toutesfois Mietzlaus fut remis en la souueraine principauté de Cracouie, l'an mille deux cens deux; mais il mourut tost apres & laissa la Seigneurie à Lesko, & mourut l'an mille deux cen vingt-sept.

Boleslaus le Chaste succeda à son pere Lesko, & mourut l'an 1274. apres auoir regné 37. ans: surquoy il faut remarquer que Conrad qui s'estoit porté comme tuteur des enfans de Lesko, gouuerna depuis l'an 1227. iusques à 1243.

Henry le Barbu fut successeur de Boleslaüs le Chaste.

Lesko le Noir vint apres, & mourut l'an 1289.

Boleslaüs

Boleslaus Duc de Massouie, fut éleu apres luy, mais bien-tost apres démis.

Henry surnommé Preud'homme luy succeda, & mourut l'an de grace 1290.

Henry fils de Boleslaus, Duc de Legnits, fut son successeur, & apres sa mort ces deux Duchez furent diuisées à deux Ducs. Celle de Cracouie escheut à Premislaus, & Vladislaus Locketek eut la Duché de Sadomitie.

Ces Polonois ayans consideré apres cela, que leur meilleur estoit de n'auoir qu'vn Prince qui fut recogneu de tous, éleurent l'an de grace 1295. au mois de Iuin, Premislaus II. pour leur Roy, & il fut oing & sacré en l'Eglise de Gnesne. Il fut enfin tué par l'enuie des grands du Royaume en l'aage de 38. ans, apres auoir regné seulement sept mois & vnze iours.

Vladislaus Locketex fils de Casimir, fut aprés éleu Roy: mais depuis à cause de sa dissolution, il fut démis l'an 1300. & on éleut

Vencesslaus Roy de Boheme, qui fut sacré à Gnesne, & mourut l'an 1305.

Vlandislaus Locketex trouua apres moyen de se faire Duc de Cracouie: mais quelques Polonois éleurent cependant pour leur Prince Henry Duc de Glagouie, & ce furent ceux de la haute Pologne, de Posnan & de Calisie: toutefois Locketek eut tousiours victoire contre son competiteur Henry, & fut accepté pour souuerain par tous les autres Polonois. Ce Locketek obtint du Pape la Couronne Royale, qu'il prit au Temple de Cracouie l'an 1320. Il mourut l'an de grace 1333.

Casimir son fils luy succeda, & regna quarante ans.

Louis Roy de Hongrie, fils de la sœur de Casimir, fut éleu Roy de Pologne, & couronné l'an 1370. & gouuerna le Royaume douze ans.

Huduigue la plus ieune des deux filles de Louis, fut sacrée Reyne de Pologne, & les Polonois luy baillerent pouuoir de gouuerner le Royaume, iusqu'à ce qu'elle eust espousé quelque Prince. Enfin Iagello grand Duc de Lithuanie, encores idolatre, l'espousa, à la charge de se rendre Chrestien, & d'vnir la Duché de Lithuanie à la Couronne de Pologne.

Iagello grand Duc de Lithuanie, fut Roy de Pologne par le moyen de son mariage auec Huduigue, l'an 1386. & à son Baptesme il fut nommé Vladislaus: il mourut l'an de grace 1434.

Vladislaus son fils luy succeda, & regna dix ans, & mourut l'an vingt & vn de son aage.

Casimir son frere grand Duc de Lithuanie, fut appellé à la Couronne de Pologne l'an 1445. & mourut l'an de grace 1492.

Iean Albert fils aisné de Casimire luy succeda, & mourut l'an 1501.

Apres la mort de Iean Albert, les Polonois éleurent Alexandre son frere, qui mourut à Vilne au voyage contre les Tartares, ayant 45. ans desia passez.

Sigismond le plus ieune de tous les enfans de Casimir, fut éleu Roy de Pologne l'an 1506. Il mourut l'an 1549.

Sigismond Auguste son fils, succeda à son pere le mesme an 1549. & mourut l'an 1573. Et Henry de Valois fut appellé à la couronne de Pologne la mesme année 1573. partit enuiron la my-Octobre pour y aller: mais Charles IX. Roy de France son frere, estant mort, il laissa la Pologne pour venir regner au pays de sa naissance l'an 1574. Estienne Battory de la maison des Princes de Transsyluanie, luy succeda, & fit longuement la guerre aux Moscouites, & autres, auec de grands aduantages. Il mourut l'an 1587.

Sigismond, fils aisné du Roy de Suede, & de la fille de l'Empereur Sigismond, & d'Anne Reine de Pologne, luy a succedé. Il débat l'heritage paternel contre son oncle le Duc Charles depuis fort long temps, tantost auec perte, tantost auec aduantage. Cette guerre destourne les Polonois de faire valoir leurs armes & leur courage contre le Turc ou le Moscouite. Apres la mort de Sigismond son fils aisné, Vladislaus fut éleu Roy de Pologne, & regne à present.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE SVEDE.

SOMMAIRE.

I. Grande estenduë du Royaume de Suede, ses principales Prouinces, & ses bornes.
II. Description de la Gothie, ses limites & meilleures places.
III. De la Finlande & ses villes.
IV. De la Boddie ou Bothnie.
V. De la Lapponie, son estenduë & limites.
VI. Autre diuision de la Suede en vnze Prouinces, contenant vnze Duchez & douze Comtez.
VII. Autre partition de ce Royaume en sept Euesche, & combien chaque Eueschê contient de Parroisses.
VIII. Fertilité de la Suede en miel, argẽt airain, plomb, acier, poissons de toute sorte: aspre & montueuse en plusieurs endroits, d'vn air temperé, pur & sain.
IX. Particuliere description des choses dont chaque Prouince abonde.
X. Naturel valeureux des anciens habitans de Suede, leurs coustumes & loix, leurs Dieux, & diuerses sortes de sacrifices, leurs armes & façon de combattre.
XI. Constitution robuste de corps, & de la bonté d'esprit des modernes Suedois: la simplicité de leurs mœurs: les diuerses sortes de pain & viandes dont ils vsent: la façon de leurs vestemens, & habitations & édifices.
XII. Leurs richesses consistans en l'abondance de viures, mines de plomb, d'airain & d'argent.
XIII. Des reuenus ordinaires & extraordinaires du Roy; & combien de tonnes d'or entrent tous les ans dans ses coffres de l'espargne.
XIV. De la gendarmerie Suedoise, & quelles compagnies d'Infanterie & Caualerie sont ordinairement entretenuës en chaque Prouince.
XV. Des forces nauales de cét Estat, & quel nombre de vaisseaux peut armer le Roy en temps de guerre.
XVI. Dénombrement des principales forteresses de ce Royaume, & ses alliez & confins aduersaires.
XVII. Des Vicomtes, Lamens, Lansmens, & autres Iuges & Officiers commis à l'administration des Iustices de chaque Prouince.
XVIII. Des loix establies contre les vsures, adulteres & homicides.
XIX. Des Officiers commis sur les reuenus & finances du Roy.
XX. Sectes de Luther & Caluin, comment & quand introduites en Suede.
XXI. Catalogue & denombrement des Roys qui ont regné iusques à present.

I. Les affaires de Suede sont en tel estat, que l'oncle vsurpe & detient à son nepueu le Royaume qui luy appartenoit legitimement; de sorte que le Duc Charles s'est rendu comme Roy d'vne partie de cette Monarchie: & le Roy Sigismond de Pologne, vray heritier de Suede en a conquis l'autre auec les armes, & dispute le reste tous les iours. Or encores que cela soit, ie ne laisseray de representer ce Royaume comme s'il estoit

entre les mains de son Seigneur legitime, afin de contenter le Lecteur curieux, qui desirera estre aussi bien informé de cét Estat, que des autres.

Pour venir au poinct, le Royaume de Suede comprend la Duché de Finlande, & la Gothie, la Boddie, ou Bothnique, vne partie du pays des Lappõs, la Scricfinie, & vne partie de la Corelie, les Isles Alandes, & quelques autres, bien que de petite estime.

On peut aysement recueillir de la quantité des degrez, sous lesquels diuerses Prouinces du Royaume de Suede sont assises, que le pays est de grande estenduë, veu que de Stokolme, qui est au soixantiesme degré, & est la demeure des Rois de Suede, iusques aux Lappons seulement, l'on compte plus de mille milles d'Italie, & depuis les limites de Dannemark iusques à Stokolme, qui est quant à la longueur comme au milieu du Royaume, il faut vingt grandes iournées de cheual, si l'on y veut arriuer: & ceux qui ont voyagé de long & de large par la Suede, la tiennent plus grande de beaucoup que toute l'Italie & la France ensemble, & encore beaucoup plus en y adioustant les Lappons & la Duché de Finlande.

Le pays de Suede a pour ses bornes du Couchant la Noruerge, du Nord la Lappie & la Bothnie, du Leuant la Finlande separée par le golphe Bothnique, & la Liuonie diuisée aussi par la mer, & du Sud la Gothie. Il y a en cette Prouince beaucoup de Duchez & de Seigneuries, comme la Duché d'Angermanie aux frontieres des Lappons, depuis celles de Midelphart, ou Midelpad, de Ientie, Delecarlie, Vermelande, Dalie, Hellinge, Gestricie, Fieringe, Caperdalie, c'est à dire, Vallée de Latone & Ouplande, ou Vplande.

La ville Royale & capitale est Holme, que les habitans appellent Stokolm: & les Russiens Stecolne, qui est forte par art & par nature, car elle est assise dans des marescages, ainsi que Venise. On y void encores la ville d'Vpsale, où il y a Vniuersité, & celle de Nicopie, qui est maritime.

II. La Gothie, qui signifie en Allemand bonne terre, est limitée du Leuant de la mer Oceane, du Couchant des montagnes de Noruerge, & vne partie du Royaume de Dannemarc, qu'on nomme Scanie, du Septentrion la Suede, & du Midy la mer Oceane. Les meilleures places de Gothie sont Lodusie, où il y a vn bon port. Vualburg ville accompagnée de son Chasteau; Calmur grande ville, ayant vn bon port, & plusieurs autres, dont quelques-vnes portent tiltre de Duché.

III. La Finlande est bornée du Leuant du Midy, & du Ponant de la mer, & separée de l'Estat de Moscouie, par le Golphe Finnique, ou de Finlande, & par la riuiere de Polme: mais il a pour borne du Nord la Boddie, ou Bothnie Occidentale, & la Corelie. Les Russiens nomment ce pays Chainsxalemla. Ses meilleures villes sont Abo, assises au pays d'Vplande, & Vvibourg aux extremitez du pays.

IV. La Boddie, ou Bothnie, est diuisée en Orientale & Occidentale, selon Magin, mais selon les autres en Septentrionale & Meridionale.

V. La Lapponie s'estend depuis les frontieres de Suede, iusqu'à la mer du Nord. Là est le marais de Lule, long de trois cens milles. Il faut remarquer que ceux qui sont plus Orientaux, payent tribut au Moscouite, & sont nommez Dixiloppes, c'est à dire, Lappes, ou Lappons sauuages: mais les Occidentaux obeyssent au Roy de Suede, & tiennent le pays que l'on nomme Scricfinie, Corelie, ou Carelie; selon Ieanle Grand, est au delà du Golphe de Finlande, & s'estend iusques à la mer glacée: son plus grand iour d'Esté est de vingt-heures & demie: Hexholin ou Kexolin, est sa ville capitale.

Le Roy de Suede tient encores en Liuonie, Riuaille, Narue, Petnouie, & quelques autres. Outre ce, il a les Isles Alandes, où sont les villes de Vames, Vibourg & Castrolme.

VI. Il y en a qui font vne autre diuision de la Suede, c'est à sçauoir, en onze Prouinces, qui contiennent onze Duchez & douze Comtez. Les Duchez sont Vplande, Gothie Occidentale, appellée Vvestrogothie; Gothie Orientale, appellée Ostrogothie, Smoladie, Vesmanie, Dalakarlie, la grande Duché de Finlande, en laquelle sont comprises celles de Satagonde, de Caralie & de Tauastie.

Les Comtez sont Heslinge, Angermanie, Gestrice, Midelpadie, Bothnie Orientale & Occidantale. Vlande, Verinlande, Nuice, Dalie, & celle de l'Isle, d'Vlande, qui appartient toutesfois à la Finlande.

VII. L'autre diuision est en Eueschez, qui estoient anciennement au nõbre de sept, en y comptant l'Archeuesché d'Vpsale. A celle-cy l'Euesché de Vibourg en Fin-

Digitized by Google

lande fut adiouſtée ; les autres ſont celles de Lincopie, de Vetros, appellée Aroſcioiſe, celle de Scare, l'Imperiale appellée de Strigonie, celle de Vexime, & celle d'Abe, nommée Aboen en Finlande.

En la Dioceſe d'Vpſale, il y a cent ſeptante & vne Parroiſſe, & ce Dioceſe s'eſtend iuſques aux Lappons, & comprend la Fimmarchie, & en celle-cy il y a huict Parroiſſes fort grandes.

La Dioceſe de Lincopie a deux cens vingt-ſix Parroiſſes, celle de Vexime deux cens dix, celle de Sacare, autant que celle de Lincopie : celle de Strigonie à cent Parroiſſes : celle d'Abe a cinq cens Parroiſſes qui ſont pour la plus grande partie fort peuplées. De ſorte qu'en Finlande il y en a quelques-vnes qui contiennent mille familles, d'autre huict cens, d'autres cinq cens, & quelques autres moins. Le nombre de ces Parroiſſes, eſt tel que i'ay dit, ſans y compter celles de pluſieurs villes ou places, qui peuuent monter à vn bon nombre.

QVALITE'.

VIII LA Suede eſt la plus fertile Prouince de toutes celles du Nord, & porte grande quantité de grains. Il y auſſi beaucoup de miel, d'argent, d'airain, de plomb, d'acier & de fer, principalement pres de Salſbourg, on trouue de l'argent pur, qui n'eſt meſlé auec aucun autre metail. Elle abonde merueilleuſement en poiſſons de toutes ſortes, ſoit de lac, de mer, ou de riuiere : toutefois elle eſt en beaucoup d'endroits aſpre, montueuſe, humide, & mareſcageuſe : ces endroits rapportent moins de bleds & de fruicts que les autres. Tout le riuage de la Liuonie eſt plein de rochers fort pointus, qui rendent cette coſte inacceſſible, & où les loups paſſent lors que la mer eſt gelée, & y deuiennent aueugles de trop grand froid, ainſi qu'on dit. Il y a force grandes plaines, où l'on void toutefois beaucoup de pins, de ſapins & de cheſnes, toutefois l'on ſeme communément entre ces arbres. Le pays ne manque pas de fleuues, mais ils ne portent point de vaiſſeaux pour la plus grande partie, à cauſe qu'ils ſont empeſchez par les arbres qui tombent dedans, ou par de grands rochers, ou bien leurs canaux ne ſont pas bien dreſſez pour les ayder à couler, & auſſi pource qu'ils ſont gelez pluſieurs mois de l'année.

L'air y eſt communément bien pur, & par conſequent toute la Suede eſt fort ſaine, & il n'y a pas vn air ſi aſpre, ny inſupportable, ny de ſi grandes froidures qu'on ſe perſuade ; toutefois aux lieux où il y a des mareſcages & des eaux qui croupiſſent, l'on ſent vn air peſant, & l'on void de grands broüillards. On y vit beaucoup ordinairement & principalement aux montagnes & autres lieux plus expoſez au vent du Nord, & meſme on y void des hommes qui paruiennent à l'âge de 130. ou 140. ans, & encore beaucoup de gens y viuroient autant, s'ils n'abregeoient leur vie par trop manger & trop boire, outre que meſme en la Cour du Roy l'on n'y trouue pas preſque de Medecins, ou Apotiquaires. On prend en ces pays force bufles, qui ſont d'vne grandeur extraordinaire. La Gothie abonde en grains, en beſtail, en cheuaux, en poiſſons de mer & d'eau douce, en blomp, en fer & en argent : elle a plus de paſturages que les autres pays Septentrionaux ; ſur tout on y trouue force letton, & pres de la ville de Tragualle de fort bon fer.

IX La Finlande eſt encores plus agreable que la Prouince qu'on nomme particulierement Suede, la ſurpaſſe en bonté, & rapporte plus de bled qu'elle, parce qu'elle eſt pour la plus grande part plaine & n'eſt ſi montueuſe, ny ſi mareſcageuſe. La Bothnie n'eſt pas de grand rapport, mais en l'vne & l'autre on trouue force animaux qui ont de belles peaux, & pareillement du poiſſon en abondance.

La Lapponie ne produit nuls bleds : il y a force ours blancs, & quantité d'hermines.

Au lieu de cheuaux ils ont des Rangers qui ſont de la grandeur d'vn mulet & de poil d'aſne, & ont des cornes preſque ſemblables à celles d'vn cerf, horſmis qu'elles ſont plus courtes, & ont moins de branches. Ces animaux ne portent pas la charge ſur le dos, mais tirent les charettes ſi legerement, & ſi viſte, qu'ils feront en vn iour & vne nuict 150. milles.

Au Solſtice d'hyuer, c'eſt à dire, quand le Soleil eſt paruenu au ſigne du Capricorne, & qu'il eſt en l'Hypogée, ou au lieu oppoſé à l'Auge : la nuict y eſt de trois mois auec vn peu de lumiere qui dure bien peu d'heures.

Digitized by Google

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Gots sont anciennement sortis de Suede & des pays voisins, & ont assez monstré quelle estoit l'humeur de toutes les nations de la Presqu'Isle de Scandie ou Scandinauie, où est la Suede.

Les Gots ont donc assez témoigné que ceux de ce pays estoient vaillans, & ne pouuoient croupir sans rien faire, veu qu'ils sont sortis en grand nombre de ce pays, & ont dominé en beaucoup d'endroits de l'Europe assez longuement, mesmes ont tenu l'Italie par beaucoup d'années.

Ils estoient cruels, mais non toutefois si barbares qu'on les veut faire, comme nous pouuons voir par leur conduite, lors qu'ils ont occupé quelque pays, & par leurs actions de faire ordinaires, particulierement par vne Epistre de Sidonius Appollinaire, qui d'écrit les façons de faire de Theodoric.

Leurs loix nous apprennent pareillement assez que cette nation estoit assez ciuilisée & policée, mais que les autres peuples se flattoient, & hayssans ces nouueaux conquerans, ne trouuoient agreables aucunes de leurs actions, & les blasmoient en tout ce qu'ils pouuoient.

Quelques-vns ont tenu qu'il y auoit vne loy parmy eux, par laquelle il estoit porté qu'on ne pourroit élire aucun pour leur Roy, qui ne fut gras & de grosse corpulence. Ces Gots ont tousiours hay mortellement les Danois ou habitans de la Chersonese Cimbrique.

On tient que leurs caracteres qu'on nomme Gotiques, sont fort anciens, & pour cette cause, que cette nation auoit ioint les armes aux lettres: Leurs femmes alloient à la guerre, & se mesloient parmy les coups de mesme que les hommes: ils mettoient en vers les faits de leurs ancestres, & les chantoient.

Ils adoroient le Dieu Thore, comme le plus puissant de tous les Dieux, qui auoit vne couronne en la teste, vn sceptre en la main, & douze couronnes autour de luy. On tient que c'estoit le mesme que Iupiter, pource que ces peuples Septentrionaux chomoient fort religieusement le Ieudy, qui estoit le iour de Iupiter. Ce qui persuade encore cela mesme, c'est qu'auiourd'huy on appelle encore en Suede les esclairs, les tonnerres, les foudres & choses semblables, le bruit de Thoron.

Ce Duc en auoit à ces costez deux autres, sçauoir Othin & Frigga: Othin representoit Mars estant tout armé, & les Gots croyoient qu'il les assistoit en toutes leurs guerres, & toutefois ils luy dedierent le Mercredy, qui est le iour de Mercure. Ils luy sacrifioient ceux qu'ils prenoient en guerre.

Frigga estoit la Deesse de la beauté, de la grace, des amours, & presidoit selon leur opinion, aux nopces, & à toute sorte de plaisirs.

On luy auoit dedié le Vendredy ou le iour de Venus, & mesme auiourd'huy on nomme encore en Suede quelques estoilles, la quenoüille & le fuseau de Frigga par vne tradition ancienne.

On donnoit à cette Deesse vn arc & vne espée, à cause qu'en ces pays, les femmes estoient nées à la guerre, & combattoient, comme i'ay dit, ainsi que les hommes. Outre ces trois diuinitez, ils en auoient plusieurs autres.

Ils adoroient vn Methotim, qui auoit esté grand Magicien, qui auoit ordonné plusieurs ceremonies particulieres pour le seruice des Dieux.

Fro Satrape des Dieux, fut aussi logé parmy eux, & adoré pres d'Vpsale: on luy sacrifioit des victimes noires, & on faisoit des jeux de nuict en son honneur toutes les années.

Ils adoroient encores Hollere, qui fut si grand guerrier, & si grand Magicien, qu'il vsoit d'vn os couuert d'vn caractere, au lieu de vaisseau pour passer la mer. Ils adioustoient à ceux-cy Vagnost, Hadinge & Rostioph de Finlande, à cause qu'il predisoit beaucoup de choses.

On met auec ceux-cy Rostare, qui se pleust tant au sang humain, qu'on luy voüoit les ames de ceux contre qui on faisoit la guerre. Il y en auoit encores beaucoup d'autres, qu'on estimoit enfans du grand Thoron ou d'Othin.

Les Gots obseruoient en leurs sacrifices le nombre de neuf, considerans peut-estre, à la Pythagorique, que ce nombre impair qui vient de trois fois trois, deuoit estre preferé aux autres.

Et de fait, Zamolxis & quelques autres Philisophes, leur pouuoient bien auoir appris cela.

Et combien qu'ils rendissent tous les iours quelque honneur aux Dieux, toutesfois ils les honoroient encores plus solemnellement chaque mois, leur sacrifiant durant neuf iours, chaque iour neuf sortes d'animaux, adioustant encore à cela des victimes humaines.

Et quant à l'homme qui deuoit estre sacrifié, il estoit plongé tout vif dans vne fontaine qui estoit là pres, & s'il y mouroit, on tenoit cela pour bon signe, & les Prestres le tirans de là, l'alloient pendre en vne forest qu'ils tenoient pour sacrée, & croyoient qu'il auoit esté transporté entre les Dieux.

Ils croyoient l'immortalité des ames, & qu'elles alloient en vn lieu plus agreable, où presidoit certain Dieu nommé Bleixe, à qui ils enuoyoient sur vn vaisseau à cinq rames, vn messager, auquel ils commandoient de demander à ce Dieu, ce dont ils auoient besoin.

Ils estoient tellement affectionnez au seruice de leurs Dieux, que lors qu'ils oyoient quelque bruit en l'air, ils décochoient leurs flèches, monstrans qu'ils vouloient secourir leurs Dieux, lesquels ils croyoient estre lors assaillis par quelques autres. Dauantage, ils auoient des marteaux d'airain, auec lesquels ils faisoient grand bruit, & imitoient le tonnerre.

Ils auoient aussi de coustume, lors qu'ils alloient au combat, d'immoler des cheuaux, & d'en emporter les testes au deuant de leurs armes; & apres les victoires, ils sacrifioient aussi à leurs Dieux, & faisoient des jeux en leur honneur. Leurs armes estoient l'arc & la fonde.

Voilà à peu pres ce qu'on peut dire des anciennes façons de faire des Gots, & de ceux du Royaume de Suede.

On pourroit apporter icy les mœurs des Herules, Vandales & Lombards, qui sont sortis de Scandie.

Mais c'est assez d'auoir rapporté icy celles que les Gots & Suedois ont suiuy, selon le recit de Iean le Grand Archeuesque d'Vpsale.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XI. Les Suedois sont naturellement forts, robustes & vaillans, tant à pied qu'à cheual, & sur la mer.

Ils reçoiuent les estrangers auec beaucoup de courtoisie, & eschangent auec eux leurs poissons, belles peaux, cuirs de bestes sauuages & autres, leur beurre, leur suif, & leurs metaux.

Leurs Parroisses sont éparses par les forests, & autres lieux plus couuerts, où la commodité de bastir des maisons, d'auoir grande quantité de bois, & d'estre defendus du vent du Nord, les retient plus volontiers, & ils ont en leurs maisons leurs troupeaux, & les artifices pour accommoder tout ce qui est necessaire pour le viure ou le vestement.

Cela cause qu'on ne trouue pas en ce Royaume de si grandes villes, ny si peuplées qu'aux autres.

On vse en tous les pays subjets à la Couronne de Suede, de deux langues diuerses, à sçauoir de la Suedoise, dont on se sert en toutes les Prouinces de Suede, & en Gothie, Noruege & Dannemarc.

Surquoy l'on peut remarquer que la langue Saxone approche fort du Suedois en plusieurs mots, comme le Flamand & l'Anglois. Apres il y a la langue Finlandoise, dont on vse, non seulement en la grande Duché de Finlande (excepté en vne Prouince où la Suedoise se conserue & se pratique) mais encores en vne bonne partie des enuirons de Riuaille, ville de Liuonie; & les gens de qualité y parlent & entendent la langue Allemande.

Les esprits de Suede sont assez propres à apprendre, non seulement les arts manuels, & les mestiers: mais encores les disciplines, sciences speculatiues, & les langues, entre lesquelles ceux qui tiennent quelque rang dans les pays, & qui sont qualifiez, apprennent communement la langue Allemande ou la Latine, ou bien toutes les deux ensemble: & quand ils apprennent les autres, ils n'ont pas mesme difficulté en la prononciation, que les Allemands ont en l'Italienne ou en la Latine.

Leurs mœurs sont communement simples, & telles que les peuuent auoir des personnes, qui n'ayant pas veu les grandeurs du monde, ny des choses qui leur aiguisent l'esprit ou picquent leur volonté, viuent sans beaucoup de desir d'honneur ou d'autre chose, estans contens de la nourriture naturelle: & pour cette cause ils ne se sou-

Digitized by Google

cient pas de cultiuer plus grande quantité de terres, que celle qui leur est necessaire, veu que s'ils vouloient couper plusieurs grandes forests inutiles, ils recueilleroient grande quantité de grain, qui estant semé au mois de May, vient à estre moissonné en Aoust, à cause de la grande chaleur & force du Soleil, qui est presque tousiours sur la terre.

Mais quoy que cette ancienne simplicité regne encore en plusieurs, toutefois depuis la venuë des soldats estrangers, c'est à sçauoir des Allemands, Anglois, Escossois, & autres, ils ont perdu beaucoup de ceste naifueté, ayans augmenté leur défiance naturelle: & leurs hostelleries ne sont pas ouuertes sans bourse deslier, comme elles ont esté quelquesfois.

Il est vray que les voyageurs despensent fort peu, dautant que les Suedois n'ont accoustumé de demander aucune chose pour le logis, ou les viures. Le plus souuent ceux qui voyagent logent aux anciennes Cures, qui est vn signe de l'hospitalité qu'on y pratiquoit au temps que la Religion Catholique y regnoit, & ne souloit y auoit nuls voleurs, & s'il y en a, c'est depuis qu'vn grand nombre de vagabonds, s'est allé rendre en ce pays à cause de la guerre.

Ils vsent de force bains, principalement aux villes, où les personnes d'vn & d'autre sexe vont assez communement.

Les femmes y sont assez modestes & sages, comme celles qui s'abstiennent de l'yurongnerie.

Leurs viures sont communément de grain de deux sortes. Ils sement l'vn au mois de May, & l'autre au mois de Nouembre.

Ils cueillent en Aoust du seigle, qui est fort commun, & font diuerses sortes de pain, à sçauoir de grain pur & de grain meslé. L'orge qui y vient, est assez bon, & pour ceste cause ils employent vne bonne partie de leur froment à faire la biere, qui est communément leur breuuage, combien qu'ils en ayent d'autres, dont les riches vsent, comme les vins du Rhein, d'Espagne & de France; le medon, appellé hydromel, & l'eau de vie.

Quelques pauures gens en temps de cherté, mangent du pain de farine faite d'escorce de pin, & quelques autres de celle de sapin: qui estant de qualité plus chaude, ayde, comme on dit, à l'estomach; & non seulement ils en viuent, mais en deuiennent robustes.

Ils ont de la chair en abondance, dont ils salent la plus grande partie, comme des bœufs, pourceaux, oyes & semblables animaux. Ils ne mangent presque iamais de veau; ils vsent de poisson frais, salé & fumé, & d'autre non salé durant le froid, & pareillement de faizans & de perdrix, dont la chair est plus dure, que celle des pays plus temperez.

Ils auroient des legumes en abondance & de toutes sortes, s'ils y mettoient soin: mais ils n'vsent gueres que de pois communs, ou d'autres, qui sont comme des pois chiches, ronds & blancs, & de quelque peu de Febues.

Le beurre & le fromage leur seruent pour l'entrée & issuë du repas. Ils ne se soucient gueres communément du fruict, combien qu'ils ayent grande quantité de poires, prunes, cerises & fraises; & combien que les herbes y naissent trois ou quatre mois de l'année, toutefois ils s'en soucient fort peu, sinon des choux, qu'ils salent & gardent pour l'hyuer.

L'habillement du menu peuple, est simple, & presque pareil à celuy du peuple de Lombardie, quant à la forme: toutefois ils vsent de bonnets, & autres habillemens de peau; mais c'est fort simplement.

Les femmes des villes, & principalement à Stokolme, portent sur leurs robes vn long manteau de drap noir, auec force plis.

Les Gentils-hommes sont vestus à l'Allemande, & quelques-vns de la Cour à l'Italienne, mais le plus souuent à la Françoise.

Quand ils voyagent, les paysans portent pour leurs armes, des coignées en lieu d'espées.

Les Gentils-hommes & leurs seruiteurs, portent auec leurs espées, de petites arquebuses.

Leurs maisons (excepté les Eglises qui sont de pierre) sont de bois, mais beaucoup mieux faites que celles qui sont aux campagnes de Pologne: Toutefois il y a des villes qui ont leurs maisons de pierre.

On n'y vse pas proprement d'estuues, mais de cheminées, qui se peuuent, apres que le bois est reduit en charbons ardens, fermer auec vne lame de fer, qu'on peut pousser dedans, & retirer quand on veut, excepté en quelques lieux où il y a des marescages.

Les Lappons sont petits, mais fort adroits.

Ils manient l'arc des mieux: ils vsent d'habillemens estroits, en hyuer ils portent des peaux de veaux-marins, ou d'ours toutes entieres, les noüent sur la teste, & n'y laissent de l'ouuerture que pour la veuë; ce qui a donné suiet à quelques-vns d'escrire qu'ils sont tous velus.

Ils demeurent en des logis fort bas, qui sont couuerts d'escorces d'arbres, ou de gazons & mottes de terre.

Quelques autres, disent qu'ils viuent sous des tentes, à la façon des Tartares. Ils sont grandement addonnez à la chasse & à la pesche, & par ce moyen ils s'entretiennent, & font part de leur poisson à leurs voisins.

Ils accommodent leur vaisseau, non auec des cloux, mais auec des nerfs & des crochets.

Ils ont vne langue particuliere, qui est fort malaisée aux estrangers. Ils sont grands sorciers, & font venir les vens, les nuées & les tempestes, & font beaucoup de choses estranges.

Ils n'ont ny du pain, ny du sel, & ne viuent que de poissons & bestes sauuages. Ils sont d'vn naturel amoureux & lascif, & ne se tiennent presque iamais en vn lieu.

Ils sont fort sauuages & soupçonneux, & fuyent l'abord des estrangers, se cachans si-tost qu'ils les apperçoiuent.

Ils eschangent leurs peaux à d'autres marchandises. Ils commencent vn peu maintenant à s'appriuoiser, à cause de la frequentation des estrangers.

RICHESSES.

XII. Les richesses de ce Royaume consistent en l'abondance des viures, qui y est fort grande; car ils ont force grains, chair, poisson frais, salé & fumé, tellement qu'on n'y trouue presque vn seul mendient, & les passans estoient iadis, & sont mesme encores en plusieurs endroits, logez presque pour neant.

Mais ses principaux thresors, viennent des mines de plomb, d'airain & d'argent, & de quelque peu d'or: & les premiers metaux s'y trouuent en si grande quātité, qu'on tient qu'il n'y a contrée en Europe, qui deuance en cecy le Royaume de Suede.

On descouure ces mines par tout, bien que les paysans les cachent autant qu'il leur est possible, afin de n'y porter pas le bois necessaire, & de n'y trauailler pas ainsi qu'ils sont obligez.

On tire de l'argent extremement fin du pays de Vestrors, & si ceux de la Prouince, n'estoient tant ennemis de l'industrie des estrangers, leurs richesses seroient encor plus grandes, pource que les Suedois ne sçauent ny espargner le bois, ny recueillir la fumée des mineraux pour les couleurs, & ne trouue pas bon qu'on descouure les veines des mines: & ce qu'ils fuyent les estrangers, procede non de la haine qu'ils leur portent, mais de crainte d'estre deceus par eux, pource qu'ils sont fort simples en leur mœurs, actions & manieres de faire, & peu trauaillez d'ambition & d'auarice.

Quant aux reuenus du Roy, il y a quatre sortes de choses qui font le corps de ses reuenus ordinaires. Depuis que ce Royaume a laissé la Religion Catholique, ses reuenus viennent donc des fruicts des biens Ecclesiastiques, des mines, des tailles, & des dixmes des grains & autres viures, comme aussi des peaux, & finalement des gabelles ou doüanes.

I'ay dit depuis, que les Suedois se sont distraits de la Religion Catholique, veu qu'auparauant l'Archeuesché d'Vpsale, les autres six Eueschez, & beaucoup de Monasteres, possedoient de fort grands fonds, dont ils reçeuoient de bons reuenus: Mais les Ministres ont si bien ioué de la langue, qu'ils ont persuadé aux Rois de s'emparer des biens meubles & immeubles, assignant de beaucoup moindres reuenus aux Euesques. Ce qui fit au commencement que l'on assembla vn grand thresor, qui tombant entre les mains du Roy Henry, fut dissipé en fort peu de temps par le moyen des guerres.

Les mines produisent de l'argent, dont on fait les talers de Suede, qui sont fort estimez pour leur bonté. Et pource qu'il s'y trouue de l'or en petite quantité, on y bat fort peu d'escus.

Outre les talers, il y a des quarts & demy quarts de talers, & vne sorte de monnoye

Digitized by Google

appellée Rosques, & vne moindre de demie rosques, ce qui signifie monnoye ronde, & vn taler en fait 32.

Or combien qu'ils abondent en cuiure, toutefois on n'y bat point de monnoye de ce metail, excepté qu'on en met quelque peu dans les rosques.

On trouua pareillement il y a quelques années, certaine mine de sel, mais elle disparut apres, comme quelques-vns pensent, par la nonchalance de ceux qui s'en deuoient prendre garde.

XIII Le Roy a la dixiesme de toutes les mines, où l'on ne trauaille pas à ses despens, & pour ceste cause il paye les siens auec du cuiure & d'autres metaux : & si les paysans ne cachoient les veines de diuerses mines, qu'on descouure tous les iours, & s'il y auoit vn nombre de bons & diligens maistres, on iuge que le profit qu'on en tireroit, monteroit à vne grande somme.

Outre cecy, le Roy a par tout son Royaume la taille & les dismes des grains, de seigle & d'orge, du beurre, des poissons, des bœufs, des peaux & choses semblables, & on n'a peu sçauoir la somme de tout cecy, combien qu'on en tienne certain compte en la Chambre Royale & Threforiere. Tant y a qu'il en entretient non seulement l'armée & les officiers de mer, mais aussi les autres de terre ferme, & les officiers du Royaume & de la Cour.

Quand le Roy doit faire la guerre pour la defense de son Royaume, ou bien enuoyer des gens dehors, il le fait signifier aux Prouinces, qui fournissent la quantité de viures qui est necessaire.

Il y a toutefois ceste difference en la contribution, que les nobles, ny leurs subjets ne contribuent ordinairement : mais quand on fait les contributions generales pour la guerre du consentemẽt des nobles, leurs subiets ont accoustumé de payer la moitié de ce que ceux qui sont immediatement subjets au Roy, doiuent donner.

Le peuple est pareillement obligé de contribuer pour le dot de chaque fille du Roy, quand elle se marie, & la somme de ceste contribution a esté depuis long-temps de cent mille talers, outre la vaisselle d'argent, & les ameublemens de sa maison.

Le reuenu des peaux est tantost plus grand, tantost plus petit, selon que les neiges sont grandes ou petites, veu que tant plus il y en a, tant plus on a accoustumé de prendre des bestes.

Du pays des Lappons plus Septentrionaux, le Roy tire la plus grande partie des peaux ; & sa Majesté pour en sçauoir la verité, y enuoye tous les ans vn Commis, qui vse de telle diligence, à sçauoir combien on a pris de bestes, que le Roy ne peut estre trompé. Les peaux qui sont separées & choisies pour le Roy, sont distribuées en sa Cour à ses parens & amis, & pour recompense aux Marchands qui ont donné ou doiuent donner des marchandises pour l'vsage de sa Cour.

Le Roy n'a autre tribut de ces Lappons, dautant qu'ils ne s'occupent qu'a chasser aux bestes, lesquelles ils changent apres en autres choses necessaires, combien qu'il y en a quelques-vns qui trauaillent de l'aiguille, & font de leur main plusieurs beaux ouurages qui monstrent qu'ils sont ingenieux.

Il n'y a presque aucunes daces, gabelles, ou impositions, que celles des ports de mer.

Il est vray que le Roy a accoustumé d'auoir de ceux du pays, qui ne luy donnent pas des viures à proportion de leurs biens, de qui cinq talers, de qui six, de qui huict, & dauantage par année : & quand le Roy fait du bien à quelques-vns, il a de coustume de leur octroyer certain nombre de paysans, comme subjets tribunaires à qui plus, & à qui moins selon leur merite.

On comptoit en l'année 1578. qu'on mettoit d'ordinaire au thresor du Roy toutes les années, en deduisant les charges extraordinaires, & les dépenses, enuiron six ou sept tonnes d'or, dont chacune est prisée pour cent mille talers d'Allemagne.

Toutefois les seules forteresses de Riuaille & de Vibourg, qui sont sur les frontieres de l'Estat du Moscouite, coustent par an, cent mille talers de dépense.

Beaucoup de personnes de iugement tiennent, que le Roy auroit beaucoup plus de reuenu, si la disposition du temps, la multitude des artisans & autres, eust esté telle qu'on la desiroit, veu que sa Maiesté ayant beaucoup de vaisseaux, qui pourroient, pour la plus grande partie voyager bien loin, l'on tient qu'il pourroit enuoyer aux autres pays grande quantité de beaux arbres, & des matieres de nauires, & beaucoup de grains, & en rapporter pour l'vsage du pays, du sel, & d'autres choses necessaires,

que les marchands estrangers vendent au double de ce qu'elles valent, au lieu que d'autre sorte, on les auroit à beaucoup meilleur compte.

Semblablement, on tireroit dauantage des mines, si l'on y employoit les estrangers, tant pour espargner le bois, comme i'ay desia dit, que pour d'autres choses. Toutefois du seul airain qu'on tire en deux ou trois mines seulement, la dixiesme du Roy, montoit l'an septante & huict, à cinq cens squipons & dauantage, & la valeur de ces squipons est de 30. mille talers.

Il est vray que l'on tire neuf fois plus de cuiure, mais cela s'en va au profit de ceux qui le tirent.

Mais si le Roy veut satisfaire à ceux-cy par vne autre voye, il peut retenir pour luy tout le cuiure & l'airain qu'on tire des mines; & pour ceste cause, il y a vn Sur-intendant du Roy, qu'ils appellent Faue, qui est comme son Facteur ou Commis general.

FORCES.

XIV. Chaque Prouince a ses gens de pied & de cheual ordinaires. Aux Royaumes de Suede & de Gothie, on compte enuiron 32. enseignes de gens de pied, & chaque Enseigne a enuiron sept cens hommes.

Ceux-cy sont prests en toutes occasions à marcher où il faut: & sont presque tous arquebusiers. On trouue bien peu de picquiers, à cause de la multitude, & de l'espaisseur des bois, qui les empescheroit de manier ou porter leurs picques: & la caualerie pour la mesme raison n'vse aussi de lances, mais d'escopettes, ou de pistolets, à la façon des Reistres.

Ces soldats estans nez dans ces pays, & accoustumez aux viandes qui se conseruent, supportent aysement le froid, & ne se soucient nullement de la delicatesse, ou diuersité des viandes.

Outre ce chacun de ceux-cy fait ses souliers & ses habits, le bois des arquebuses & autres choses necessaires. Et on a veu bien souuent au Chasteau de Stokolme des soldats en sentinelle, qui veilloient auec vne grande patience durant les plus grandes froidures, sans estre releuez presque de toute la nuict, encores qu'en hyuer elle dure dix huict heures.

Chaque compagnie a son Capitaine, son Lieutenant & son Enseigne. Le Capitaine mesme en temps de guerre, quand on combattoit dans le pays contre le Roy de Dannemarc, ou le Moscouite, n'auoit pas plus d'vn habillement l'année, auec quatre talers de solde, & l'exemption, tant pour luy, que pour vn petit nombre d'autres, du tribut que l'on paye ordinairement au Roy.

Le soldat ne iouyt d'aucune exemption, si ce n'est tandis que la guerre dure, ou qu'on est en quelque deffiance, & qu'à ceste cause on se tient en armes, & iadis il n'auoit autre paye par mois, que cinq parties d'vn taler. Ainsi qu'ils marchent, les fourriers les departent, & logent en diuerses maisons: mais lors que tout est ensemble, & qu'ils marchent en bataille, ou qu'ils campent, le Roy leur donne des viures, sans les faire compter sur leur paye, & si l'ennemy les prend, le Roy est coustumier de les rachepter du sien, & de payer leur rançon, & si quelqu'vn perd vn cheual au combat, le Roy est obligé de luy en donner vn autre.

La Caualerie estant en chaque compagnie, qui est moindre en nombre, que non pas celle de l'infanterie, a vn Capitaine, vn Lieutenant & vn Enseigne, & l'on n'auoit accoustumé de donner aux hommes de cheual, que vingt talers par an & vn habillement, auec les exemptions & conditions dont i'ay fait mention cy-dessus. Toutefois, les Chefs des compagnies, & ainsi à proportion les autres plus considerables, reçeuoient autant de payes, qu'ils auoient de seruiteurs apres eux, s'ils les suiuoient à cheual.

Il y a onze compagnies ordinaires de Caualerie en Suede & Gothie, & deux en Finlande: toutefois si le Roy desire en auoir vn plus grand nombre, il le peut bien aysément, pourueu qu'il y ait de l'argent.

En Finlande, il y a deux compagnies, l'vne de simples soldats, l'autre de Gentils-hommes, & le sujet pour lequel il y a peu de gens en vn si grand pays, c'est à cause qu'il est contraint de fournir la plus grande partie de mariniers, & gens pour seruir aux armées de mer, de mesme que font encores quelques Prouinces plus Septentrionales, qui, ou pource qu'elles sont montueuses & steriles, comme l'Angermanie, ou pource qu'elles manquent de cheuaux, comme la Delecarlie, sont sujetes à fournir l'armée de mer d'vn bon nombre de mariniers.

En Smolande, en Vvestrogothie & Ostrogothie il y a quelques compagnies de gentils-hommes à cheual, & la Vvestrogothie abonde en noblesse plus que les autres; & nul ne peut estre Capitaine de gens de pied ou de cheual, s'il n'est noble.

Leurs cheuaux sont vn peu moindre que les Frisons, mais puissans & accoustumez à la peine, & à manger peu de chose.

L'ordre du Royaume est de faire toutes les années la reueuë de toutes ces compagnies, & d'aduertir les Seneschaux du lieu & du iour auquel elle se doit faire. Dauantage en la Cour du Roy, les gentils-hommes seruoient en telle sorte, qu'il y en auoit tousiours trois cens & cinq, tous prests à monter à cheual auec leurs armes; toutefois les Conseillers & quelques autres nobles, en estoient exempts. Il est vray qu'on donnoit aux gentils-hommes qui seruoient pour raison de leurs seruiteurs, quelque estat par chacun mois, & pour chaque seruiteur à cheual, l'on donnoit tous les mois au moins cinq talers.

XV Le Roy estant paisible, auoit ordinairement cinquante nauires de guerre, sous la charge d'vn Admiral.

En l'an 1578. sept de ces nauires estoient comme de bons gallions, les autres portoient enuiron cinquante pieces de canon de fonte, l'vn portant l'autre.

Le Roy sçait ordinairement où il peut prendre six mille mariniers, en comptant auec ceux-cy non seulement la chiorme, mais encore les Officiers des nauires: & il en pourroit auoir beaucoup dauantage, dautant que toute la coste de Finlande, qui est longue de plus de quatre cens mille, celle de la mer Bothnique, qui est presque au double, le riuage du Royaume de Suede, & quelques Isles, donnent continuel sujet aux gens de ces pays, d'aller sur mer, & par consequent, de se rendre hardis & experimentez.

En la guerre que Iean III. Roy de Suede, eut auec le Roy de Dannemarc, auant que leur accord fut fait à Stretin, le Suedois mena septante nauires, outre plusieurs autres bons vaisseaux; & outre la caualerie qu'il auoit en terre ferme, il auoit sur les nauires 18000. hommes, qui lors qu'il en estoit temps, prenoient terre, pour combatre, pource qu'en ces contrées on a de coustume de combattre en hyuer sur la glace, tant pour la facilité de passer les lacs & les fleuues glacez, qu'à cause qu'on porte alors les viures plus aisement, & l'Esté l'on combat sur la mer.

La façon d'entretenir ce nombre de mariniers, couste vne grande somme d'argent au Roy: mais du tribut que les Prouinces luy payent, il leur distribuë de la chair, du poisson, du beurre, du seigle & de l'orge, sur la plus grande partie des payes.

De là vient que le Roy peut mettre en mer à peu de frais quelques vaisseaux de guerre toutes les années, dautant qu'il ne donne aux mariniers que des viures, au lieu d'argent; toutefois ils en sont beaucoup plus contens que du reste, comme gens à qui il suffit d'auoir leurs necessitez: outre que le Roy a plusieurs beaux bois, & des mines abondantes en fer & en airain, dont quelques Eglises sont mesmes couuertes: tellement que le Roy Iean III. disoit qu'vne guerre qui coustoit vn million au Roy d'Espagne, ne luy reuenoit pas à cent mille talers.

La quantité des mines fait encores qu'en ce pays-là il y a grand nombre de canons, tant aux forteresses, que pour armer les nauires.

On a compté au seul chasteau de Stolkome quatre cens pieces, partie doubles canons, partie couleurines & autres moindres, & l'on peut iuger par là quel nombre il y en auoit en tout le Royaume.

Les plus grands vaisseaux sont au port de Stokolme, & y demeurent asseurez sans anchre, pource que depuis la haute mer iusques à Stokolme, on nauige entre des escueils enuiron quarante milles d'Italie. On compte ordinairement en ce port, lors que la glace y est desia fonduë, & que les vaisseaux estrangers arriuent, de deux à trois cens nauires.

Les autres nauires sont en quelque port de Suede, mais beaucoup plus en ceux de Finlande, pour faire teste au Moscouite, & pour empescher qu'on ne luy porte d'Allemagne, ou d'autres endroits, des choses qui luy donnent plus de moyen de nuire à la Suede.

XVI Il y souloit auoir en ces pays beaucoup de forteresses, mais par diuers accidens de guerres, par diuerses deffiances & autres occasions, il y en a eu beaucoup qui ont esté ruinées; combien toutefois que depuis la guerre de Sigismond Roy de Pologne, & legitime heritier de Suede, faite à son oncle Charles, iniuste vsurpateur de ce qui

luy appartient, l'on en a dressé vn grand nombre.

Les principales qui sont auiourd'huy en estre, sont celles qui s'ensuiuent. Vers la mer d'Oüest à Elsbourg, place proche du lac de Venus, il y a la forteresse d'Erfelsbourg, & non loin de là encores deux autres, dont l'vne est nommée Goltbourg, comme qui diroit, chasteau d'or, & l'autre Crouerberg.

On voit apres vers la mer Baltique, & six lieuës loin de Scanie, Prouince du Royaume de Dannemarc, le Chasteau & la place de Calmas, & en Ostrogothie le chasteau de Vassene.

Il y a la forteresse de Borlzolomie en l'Isle d'Vlande, puis celles de Scechorgue, Nicopie, Vicerbin, Gripselmie, & le Chasteau d'Vpsale. On void encores les forts Chasteaux de Stokolme & de d'Ourbou, qui en est éloigné d'vnze lieuës. Ce sont les forteresses que l'on compte au Royaume de Suede.

Quant à celles de Finlande, il y en a vne en la ville d'Albe, vne autre plus auant appellée Elsingofors, vne autre à Tauastie appellée Iassausthaaus, qui signifie mesme chose que maison de Tauast.

Elle est encore appellée Hislet, c'est à dire, Chasteau-neuf. Il y en a aussi vne à Vibourg, ville proche de Moscouie. Il y a encores en Liuonie le Fort de Riuaille, & outre ce, celuy d'Ennuespel.

Le Roy de Suede confine du Ponant auec le Roy de Dannemarc, & du Leuant auec le Moscouite.

Les Suedois ont receu beaucoup de dommages des Danois, veu qu'entre les autres Christierne II. assiegea Stokolme, la força de se rendre, & vsant d'vne extreme cruauté à l'endroit de ses habitans, la remplit de sang & de corps morts.

Leur hayne procede des pretentions que le Roy de Dannemarc a sur la Suede: mais le moyen de la molester ainsi, vient de la commodité des lieux des ports, principalement de l'Isle de Gotlande, qui est membre de la Gothie. A raison dequoy les Suedois pretendent qu'elle est de leur domination, & qu'ils y ont droict. Mais depuis que Gustaue eust recouuré le Royaume, & que Henry & Iean ses fils l'ont gouuerné l'vn apres l'autre, combien qu'il y ait eu de grandes guerres entre les Danois & Gustaue, toutefois ce Royaume s'est bien maintenu ; & la ville de Lubec, qui est fort puissante en ces mers là, se mettant tantost d'vn party, tantost de l'autre, contrebalance tellement les forces de ces deux Rois, qu'elle ne permet que ny l'vn ny l'autre s'aggrandisse excessiuement, à cause du danger auquel elle seroit aussi-tost reduite.

Le Suedois fait la guerre au Moscouite auec plus dauantage, pource que Finlande qui confine auec la Russie par le moyen des lacs & marescages dont elle est pleine, a ses entrées malaisées & dangereuses, & il est arriué plus d'vne fois que les armées des ennemis se sont perduës en ces eaux glacées.

Dauantage, le Suedois est coustumier de tenir en ces mers-là la plusspart de ces vaisseaux.

Il y a la forteresse de Vibourg, qui est extremement bien munie. Il y a encores aux confins du grand Duc de Moscouie, Narue & Riuaille, dont nous auons parlé cydessus, & quelques autres places, par le moyen desquelles il le bride; & en verité l'on doit estimer bonnes les forteresses qui se maintiennent dans les terres d'autruy, dautant qu'elles defendent leur pays, & trauaillent celuy de l'ennemy; & defendent tant mieux le leur, qu'elles s'en trouuent plus éloignées, pource que tandis que l'ennemy prend beaucoup de peine apres elles, le pays amy demeure paisible, & par ce moyen l'on conserue les gens & l'argent, & l'on fait les prouisions qui sont requises pour les secourir & maintenir.

Dauantage elles trauaillent tant plus l'ennemy, qu'elles en sont plus voisines. Mais les forteresses qui sont en son pays, ne font que defendre le sien, & le defendent auec vn fort grand aduantage, pource que toutes les fois qu'elles sont attaquées, il est force que les pays endurent de fort grands dommages, & que son estat soit plein de troubles & de bruit, & exposé en proye aux ennemis.

Mais pour reuenir au Roy de Suede, il a autant d'aduantage sur le Moscouite, pour la defense de ses Estats, que les forces maritimes iointes à celles de terre ferme, en peuuent apporter contre vn Prince qui n'a point de forces sur la mer.

GOVVERNEMENT.

XVII. Pour discourir du gouuernement de Suede, il faut sçauoir que les affaires de ce Royaume estans paisibles, il est gouuerné par vn Roy, qui ayant esté cydeuant

Digitized by Google

tant electif, fut fait hereditaire au temps de Gustaue.

Le Roy a ordinairement douze Conseillers, & outre cecy plusieurs autres Officiers, pource que ce Royaume est non seulement diuisé, comme i'ay dit, en Prouinces, Duchez & Comtez : mais encores chaque Prouince est diuisée en Territoires, ou Districts & Iurisdictions, qui comprennent quelques Parroisses, qui plus, qui moins, & chacune d'elles a son Lansman ou Consul. Apres cela chaque Territoire a son Vicomte, qui est comme vn Podestat d'Italie.

Il a par dessus les Vicomtes d'autres Officiers, qui sont comme les Seneschaux de France, appellez par les Suedois, Lamans, comme souuerains Iuges : de sorte qu'on appelle des Vicomtes à ces Lamans, & des Lamans au Conseil du Roy, & de ce Conseil, au Roy mesme.

Ces Lamans visitent vne partie de leur Iurisdiction chaque année, iusqu'à ce qu'ayant acheué de faire leur visite entiere, ils la recommencent ; & de mesme que cecy ayde à connoistre plus clairement l'estat des affaires, & à y mettre vn plus present remede ; aussi apporte-t'il du soulagement au peuple ; veu qu'ils exigent le tribut des Parroisses qu'ils visitent vne année, sans en charger les autres.

Or les territoires estoient autrefois departis en telle sorte, qu'à chaque centaine de familles qui habitoient hors les villes, on assignoit comme vn Centenier ou moindre Iuge, qui en certain temps de l'année, encores qu'il ne fasse pas sa demeure parmy eux, leur va pourtant administrer la Iustice ; & le Roy selon sa valeur & le merite des personnes, donne quelquefois à vn de ces Iuges, deux cens familles. Toutes ces charges sont données à des hommes, partie nobles, & partie qui meritent tels offices par leur esprit & preud'hommie.

Le Lansman, ou Consul de chaque Parroisse, est ordinairement pris du corps des paysans mesmes, & aux occurrences il a recours au Vicomte ; & entr'autres, ce Lansman a charge de se trouuer au lieu où le Roy fait sa demeure, lors qu'il mande les Deputez de quelques Prouinces, afin d'ouyr ce qu'il faut faire, & cecy arriue coustumierement presque vne fois toutes les années.

Le Lansman a encore la charge de faire que les voyageurs soient adressez au logis, & XIX
qu'on les pouruoye de cheuaux, ou de Sletes en temps de glace ou de neige : ces Sletes sont de petits chariots sans roües.

Les Vicomtes ont peu d'Estat, veu qu'ils reçoiuent des Exacteurs Royaux, qui sont disposez par tout le Royaume, vn habillement toutes les années, outre quarante talers pour homme : toutefois ils ont des exemptions, des presens & choses semblables.

La Smolande seule, qui confine auec le Royaume de Dannemarc, & est vne Prouince assez ample, a enuiron cinquante deux Vicomtez, où sont les plus vaillans hommes de Suede, & quelquefois elle s'est mutinée auec trente mille hommes propres à porter les armes.

Quant à Stokolme, il faut sçauoir que la ville mesme fait quatre Consuls pour son gouuernement politic & ordinaire. Ceux-cy demeurent en cét estat toute leur vie. Deux d'entr'eux precedent successiuement les autres toutes les années, & tous quatre (combien qu'assistez de quelques-vns, qu'ils nomment Senateurs, & qui sont Bourgeois) s'assemblent, & deliberent de toutes les choses qui concernent les affaires de la Police.

Neantmoins ils distribuent entr'eux quelques charges particulieres, comme des bastimens, de iuger & de publier les nouuelles Ordonnances : ce qui ne se fait toutefois sans XX
que le Lieutenant du Chasteau de Stokolme y interuienne, & ce Lieutenant est par dessus les Consuls : & aux faits de consequence, les Conseillers du Roy qui se trouuent à la Cour, renuoyent les matieres.

Le nombre des Senateurs qui assistent les 4. Consuls, est de douze, l'office desquels dure toute leur vie, sinon qu'ils fussent démis pour quelque faute, ou qu'ils recherchassent d'en estre deschargez pour d'autres causes.

XVIII. Les loix dont ils vsent generalement sont anciennes, & depuis le temps de S. Henry Roy de Suede, elles ont duré iusqu'à present en ce Royaume, excepté les loix Ecclesiastiques, qui demeurent toutefois incorporées auec les autres : & quand le Cardinal Raymond alla en ces pays du Nord, l'on y adiousta vn article, qui est appellé Ecclesiastique, auquel on a declaré que les enfans des Prestres ou Moines, seront tenus en pareil degré que ceux qui sont nez d'adultere.

Les loix de Suede ne font particuliere mention d'aucune vsure, sinon au cas qu'vn debi-

teur fust pressé par plusieurs creanciers de payer ce qu'il deuoit, & si quelqu'vn des creanciers auoit presté au debiteur auec quelque pache d'interest, le creancier perd le droict de luy demander la debte; & mesme on a de coustume de punir non seulement l'vsurier, mais encores celuy qui s'embrouille auec des gens de cette sorte.

Et toutesfois d'autant qu'en ces Royaumes on ne souloit prester que gratuitement, ce vice n'est pas frequent, sinon à Stokolme où plusieurs ont porté cette meschanceté d'Allemagne, auec beaucoup d'autres.

L'adultere y est puny de mort, & beaucoup plus irremissiblement si vn homme marié le commet auec vne femme mariée, pource qu'on le met alors au pouuoir du mary, afin qu'il soit chastié: & s'il n'est marié, on le condamne pour la premiere fois à vne grande amende pecuniaire. Mais il arriue peu souuent, qu'estant surpris la seconde fois, il n'ait la teste tranchée.

Celuy qui bat vn autre, paye cinq taleres d'amende: & s'il luy couppe quelque partie, comme vn doigt ou autre chose, il paye le double: & s'il demeure estropié de quelque membre, on donne entiere recompense. S'il blesse en la teste ou en la poitrine, & que le blessé meure auant la fin de l'année, celuy qui a blessé est condamné à mort, comme homicide. Les corps de ceux qui ont esté tuez, si le criminel n'est present, ne sont enterrez iusques à tant que l'on aye fait mourir le meurtrier, combien que plusieurs sepmaines se passent quelquesfois sans qu'on en puisse faire l'execution.

On impose peine au Iuge, qui estant requis pour la seconde fois de donner sentence diffinitiue, la differe, & par ce moyen les procez n'y sont nullement menez en longueur.

Cecy procede presque d'vne ancienne ordonnance, par laquelle il est defendu d'auoir ny Procureur ny Aduocat: tellement que chacun propose son fait deuant le Iuge.

Mais si c'estoit vne vefue ou vn pupil, ou vne personne insensée, ou du tout lourde & grossiere, le plus proche parent en poursuit le procés; & s'il n'y en a point, le Senat crée vn tuteur, & l'affaire s'expedie en peu de temps. Il est vray que le Iuge est excusé pour quelques circonstances, quand il estime auec raison qu'il ne peut prononcer si tost la sentence.

XIX Quant aux Officiers establis sur les reuenus du Roy, il y a premierement vn Commissaire qui signe les mandats de tout ce qui est assigné pour pension ou gages à chaque Officier.

Et combien que le Commissaire general ne manie pas l'argent, à raison dequoy ses heritiers ne sont en danger d'en rendre compte, toutesfois on ne paye aucuns gages, ny aucune pension sans signature.

Ce Commissaire general a sous luy vn Tresorier qui reçoit l'argent du Roy, le garde, le met au thresor du Roy, & en tient compte.

Auec ce Tresorier, il y a dix Chambriers ou Maistres des Comptes, qui ont & tiennent en la Secretairerie les registres de tous les reuenus du Roy; & ceux-cy s'assemblent auec le Tresorier selon les occurrences & rendent compte toutes les années deuant le Commissaire general, & en presence aussi de quelques Conseillers du Roy: & le Tresorier en chaque Prouince, a diuers Exacteurs qui luy portent les tailles, & tout ce qui appartient au Roy, qui est apres mis au tresor.

RELIGION.

XX LE Roy Gustaue sollicité par vn certain Olaüs, Pierre Nenicius Lutherien, & par vn Laurens André Archidiacre de Srenge, mais desia peruerty & infecté d'heresie, introduisit la secte de Luther en Suede, pour le desir qu'il eut de s'approprier les biens de l'Eglise à son nouueau aduenement à la Couronne. Tellement qu'il s'empara de ce qu'il voulut, & fit vne ordonnance, par laquelle il fut dit que les Euesques ne posséderoient que ce qu'il plairoit au Roy.

Il mit les Vniuersitez de son Royaume entre les mains des Lutheriens, defendit à tous d'aller estudier hors du Royaume, excepté à Vvitemberg, & en quelques autres Academies heretiques, en faisant brûler les anciennes Librairies, & porter en son Royaume force liures heretiques, & traduire en langue vulgaire la Bible, auec postilles, & des interpretations fausses & faites à plaisir: tellement qu'il abolit en ses Estats la foy Catholique, & aduança l'erreur de Luther autant qu'il luy fut possible.

Toutesfois le Caluinisme s'espandit aux pays subjets à Charles III. fils du Roy Gustaue, Duc de Vermelande, de Sudermanie, & de Nericie; Henry fils de Gustaue, &

Digitized by Google

son successeur plus proche n'y mist nul remede. Iean son frere qui luy succeda, ayant bon entendement, reconnoissoit assez cét erreur, & lisoit les liures des anciens Peres: mais de crainte de quelque reuolte, & de son frere Charles, il ne s'osa descouurir entierement.

Toutefois la conuersation de sa femme Catherine, fille de Sigismond Roy de Pologne, luy fit garder beaucoup de coustumes Catholiques, veu qu'il obseruoit le Caresme, s'abstenoit le Vendredy de manger de la chair, conserua le Monastere de Vassene, porta beaucoup d'honneur à saincte Brigide, & luy donna vne Châsse d'argent, de mesme qu'aux os de sainct Henry Roy de Suede, lesquels il fit porter aux Prestres Catholiques en l'Eglise d'Vpsale; reprocha bien souuent aux Ministres Lutheriens & Caluinistes, leur ignorance, leur erreur & effronterie, redressa les Eglises qu'il auoit abbatuës, & mesme il fit refaire l'Autel d'où il se souuenoit auoir veu distribuer au peuple la saincte Eucharistie.

Il enuoya premierement vn Ambassadeur à Pie quatriesme, puis à Gregoire treiziesme, laissa l'exercice de la foy Catholique libre à la Reyne, & luy permit de nourrir aussi Catholiquement Sigismond leur fils, qui est auiourd'huy Roy de Pologne, & legitime heritier de Suede. Mesme la Reyne obtint quelques Iesuites pour la consolation & pour l'assistance des peuples.

Ces Iesuites firent quelque profit iusques à la mort de la Reyne, qui aduint l'an mil cinq cens octante trois. Et bien tost apres ils furent chassez du Royaume: de sorte qu'il y a bien peu de reste de la religion Catholique. Et auiourd'huy que Charles oncle de Sigismond vsurpe sur son nepueu le Royaume de Suede, il a du tout auancé l'erreur de Caluin, duquel il suit l'opinion: de sorte que les habitans des Prouinces qui le reconnoissent, sont deuenus presque tous Caluinistes, toutefois il y reste beaucoup de Lutheriens.

ROYS DE SVEDE.

IEan Olaüs le grand, fait vn long denombrement des Roys de Suede, dont les noms seroient ennuyeux. Il me suffira doncques de commencer, comme quelques autres, par

Sicthrug, qui fut Roy de Suede, long-temps auant la Natiuité de Iesus-Christ, & fut tué par Gran, Roy de Dannemarc, qui mit ce Royaume sous son obeyssance: mais Suibdager Roy de Noruege, vainquit Gran, & fut Roy de Noruege, Suede & Dannemarc.

Hasmond son fils, luy succeda au Royaume de Suede & de Noruege.

Vffo fut successeur de Hasmond.

Hindin regna apres luy, puis

Hunding.

Regnier, fils de Hunding.

Hontbrod, fils de Regnier, sous qui le Royaume de Suede fut soubmis aux Danois.

Atisle & Hotier ses fils recouurerent le Royaume de leur pere, moyennant certain tribut qu'ils deuoient payer: mais Rolfo Roy de Dannemarc vainquit Atisle, & mit la Suede sous son obeïssance. Lors Hiertuar, natif de Suede, gaigna tellement les bonnes graces de ce Roy, qu'il luy octroya le pays de Suede en tiltre de Duché, à condition de certain tribut, & pour le rendre plus fidele, il luy bailla sa sœur en mariage. En fin Hiertuar trencha la teste à Rolfo, & les Danois tuerent Hiertuar. Lors Hothier frere d'Atisle, se mit en possession du Royaume, & rangea le Dannemarc sous son obeyssance, mais il en fut chassé par Baldéer.

Or laissant icy quelque temps, auquel les Suedois n'ont rien fait de memorable, ie viendray au temps d'Auguste, auquel Abric estoit Roy de Suede.

Eric son meurtrier luy succeda du temps de nostre Seigneur Iesus-Christ.

Haldan fils d'Eric, regna apres luy & fut tué.

Siuard son fils luy succeda.

Apres luy Eric fils de sa fille, & de Fronton Roy de Dannemarc, regna en Suede.

Eric fut tué en guerre, & eut pour successeur

Haldan, qui ne se souciant d'auoir des enfans, declara pour son successeur
Vnguin, qui laissa à son fils Siluad les deux Royaumes de Dannemark & de Suede.
Regnaud fut Roy apres Siluad, puis
Aluier, qui estoit l'vn des plus grands Seigneurs de Suede.
Iugo fils aisné d'Aluier.
Ingel frere d'Aluier.
Riugo fils d'Ingel succeda, estant encore enfant: il eut pour successeur
Gotar, qui fut tué en guerre par les Danois.
Iarmeric fut apres luy Roy de Dannemark & de Suede, enuiron l'an de grace trois cens octante.

Il faut icy faire vn grand sault par faute de bonnes & veritables histoires, veu que ie passe de Iarmeric iusques à Froton, qui tenoit le Royaume de Suede, lors que Louys fils de Charlemagne estoit Empereur: cettuy-cy fut tué par des femmes de Noruege.
Herot, ou Gerot.
Sort, qui fut vaincu par Regnier Roy de Dannemark, & laissa le Royaume à
Biorn fils de cé Regnier, qui eut pour successeur
Vvichsert son frere.
Eric, troisiesme fils de Regnier.

Ostene le tua, & succeda au Royaume: mais les freres d'Eric vengerent sa mort, & chasserent Ostene, & le Royaume escheut à Strubiorn fils du Roy Biorn.
Eric fils d'Olaue, nepueu de Regnier, chassa Eric, & deuint Roy de Suede.
Eric son fils luy succeda, & fut le premier des Roys de Suede qui receut publiquement la Religion Chrestienne, & en son baptesme fut nommé Iacques.
Cela aduint l'an de salut 1000. au temps de l'Empereur Henry.
Esmond frere bastard de Iacques, seulement Chrestien de nom, luy succeda.
Stinkel bon Roy & bon Chrestien regna apres luy: il abolist l'idole que le peuple adoroit en la ville d'Vpsale, & mourut enuiron l'an 1100.

Depuis il y eut deux Henrys, ou Erics, qui debatirent le Royaume longuement, & en fin s'entretuerent l'vn l'autre.

Halstene fils de Stinkel premier, regna apres leur mort: mais il fut bien tost chassé par la mutinerie du peuple.

Anaximandre fut lors éleu Roy: mais pource qu'il ne vouloit rien quitter de la rigueur de la Religion, il fut chassé, & Aquin mis en sa place.
Magnus fils de Nicolas Roy de Dannemark, luy succeda.
Suerco.
Charles son fils.
Eric regna apres Charles, & vescut iusques à l'an de salut 1249.
Birgier.
Valdemar succeda à Birgier, & ainsi qu'il estoit au voyage de la Terre saincte, son frere Magnus s'empara du Royaume, & ne le rendit iamais tant qu'il vescut.

Birgier fut son successeur, & associa son fils Magnus au Royaume; & pource que ses freres luy auoient donné beaucoup d'ennuis, il les fist tuer apres les auoir festinez. Ce faict esmeut contre luy les Princes & Seigneurs du pays, qui le chasserent auec sa femme, & firent trancher la teste à son fils Magnus.
Lors ils firent Roy,

Magnus fils d'Eric, à qui Birgier auoit fait trancher la teste. Cestuy-cy adjousta la Noruege au Royaume de Suede, & mourut l'an 1326.
Magnus son fils luy succeda en ses deux Royaumes: il en fut démis.

Albert fils du Duc de Meckelbourg, est mis en la place de Magnus septiesme. Cestuy-cy fut pris auec son Eric, par Marguerite femme d'Aquin fils de Magnus, & detenu sept ans prisonnier, & lors Marguerite deuint Reyne de Suede, Noruege, & Dannemark.

Eric Duc de Promeran, fils adoptif de Marguerite, luy succeda en ces trois Royaumes: mais en fin il fut contraint de quitter tout, & se retirer en Prusse.

Christophle Prince Palatin, & Duc de Bauiere, nepueu de cét Eric de par sa sœur, fut éleu Roy des trois Royaumes, d'vn commun accord de tous les grands Seigneurs des trois pays.

Apres la mort de Christophle, les Suedois voulurent auoir vn Roy à part, qui fust de leur nation, & éleurent Charles Canut, qui n'estoit pas de fort noble race.

Cettuy-cy ayant regné presque sept ans, commença à connoistre qu'il s'estoit rendu odieux à chacun, & pour ce ayant mis le thresor du Royaume en lieu seur, sur vn nauire, il se retira à Dantzic: Lors les Seigneurs du Royaume appellerent Christierne pour estre Roy.

Ce Christierne auoit esté éleu Roy de Dannemark & de Noruergue, & par ce moyen ces trois Royaumes furent derechef sujets à vn Prince.

Les Suedois luy firent longuement la guerre, à cause qu'il n'auoit gardé les conuentions faites en sa reception, qui fut l'an de grace mil quatre cens soixante-neuf: de sorte qu'il fut en fin chassé de Suede, où luy furent laissées seulement deux forteresses. Sur ces entrefaites, Charles qui auoit esté autrefois Roy, vint à mourir.

Iean fils de Christierne, apres auoir longuement fait la guerre à la Suede, rangea ce Royaume sous son obeyssance, mais il en fut apres chassé, & en partit secrettement.

Christierne fils de Iean, continua d'vn grand courage les guerres que son pere auoit commencées, & sur tout tascha de se faire Roy de Suede: mais quand il vid que les Suedois le repoussoient & se defendoient vaillamment, il y voulut proceder par ruse, tascha de les des-vnir, & sollicita principalement vn certain Gustaue, ou Gostaue, qui se disoit Archeuesque d'Vpsale. Cettuy-cy l'an mil cinq cens dix-sept, en gaigna plusieurs, & les fit resoudre de liurer le Royaume entre les mains de Christierne.

Apres quelques guerres Gostaue est despoüillé de son Archeuesché, & lors que Christierne vint auec vne grande armée, & en fin apres auoir eu du pire, fit trefve auec ceux de Suede pour sortir de leur Royaume. Il reuint apres mettre le siege deuant Stokolme, & y estant entré par composition, fit meurtrir cruellement les Senateurs & les citoyens.

Gostaue fils d'Eric, autre que le meschant Archeuesque d'Vpsale, s'estant sauué de Dannemark, où il auoit esté emmené entre les autres ostages que le Roy Christierne auoit receus par finesse de ceux de Stokolme, commença à se declarer Protecteur du païs; & le quatriesme an apres la guerre commencée, il s'habilla en pauure homme, & s'en alla par tout le païs remonstrer sa misere au peuple. En fin il chassa les Dannois, & fut couronné Roy de Suede.

Eric, ou Henry son fils, luy succeda, & pour ses mauuais débordemens fut mis en prison par ses subjets, & y mourut.

Iean son frere, & fils de Gostaue, Prince lettré & de bon entendement, regna apres luy.

Sigismond fils de Iean luy a succedé, sans iouyr toutefois paisiblement du Royaume de Suede, dont il possede seulement vne partie, debattant le reste contre son oncle le Duc Charles qui le luy vsurpe; aigrissant principalement les Suedois contre luy, qui est Catholique, par le moyen des Sectes de Caluin & de Luther qu'ils ont embrassées.

Ce Charles a sceu malicieusement colorer l'inuasion qu'il a faite du Royaume de Suede, dont son nepueu le Roy de Pologne est le vray Roy par droict de succession, & n'y a celuy qui lisant ses lettres & ses procedures (lesquelles il colore & couure de Iustice) n'admire les stratagemes dont s'est seruy cét vsurpateur pour se maintenir en son vsurpation.

La premiere lettre qu'il escriuit aux Estats de Pologne, porte en substance, Que par la prouidence de Dieu, lequel gouuernoit les Royaumes, les Estats libres de Suede l'auoient éleu Roy, & qu'il n'auoit pû (puis, dit-il, que son nepueu auoit negligé le testament de ses ayeuls, & n'auoit gardé enuers les Suedois le serment qu'il leur auoit iuré) faire autrement que d'accepter la couronne de Suede: Telle est l'ordinaire des heretiques & libertins, Que si les Roys manquent aux conuentions temporelles qu'ils ont auec leurs subjets, leurs subjets soient libres de se reuolter contr'eux. Ainsi l'ont escrit les Autheurs Protestans Buchanan, Brutus & autres infinis, qui est vne impieté detestable deuant Dieu & les hommes, qui detestent tels pretextes de reuolte contre les Souuerains.

Or comme par cy-deuant les Polonnois ont eu de cruelles guerres auec les Suedois, dont le Roy retient les Prouinces qui luy appartiennent; finalement ils ont desiré de part & d'autre, de respirer quelque peu par vne suspension d'armes, & vne trefve qui a esté entre les deux Roys de Pologne & de Suede, de la teneur qui suit.

Nous Commissaires deputez par authorité Comitile des Sacrées & Royales Majestez de Pologne & de Suede, nos tres-clemens & debonnaires Seigneurs, & de la tres-Illustre Republique du Royaume & grand Duché de Lithuanie, Nous faisons sçauoir, & tesmoi-

gnons à tous ceux qu'il appartiendra ou pourra appartenir, que comme auparauant qu'en l'assemblée des Commissaires de Pologne & de Suede les droicts eussent esté receus, & qu'il eust esté accordé, que l'on donneroit de nouueaux Commissaires de part & d'autre, qui entreprendroient & poursuiuroient derechef le traicté de la paix: Nous insistans sur ces choses, nous sommes conuenus auec les Commissaires du tres-Illustre Prince le Seigneur Gustaue Adolphe du Royaume de Suede, Iacques de Legordie Senateur du Royaume de Suede, & Mareschal de Camp & General des armées; Et Magnifiques Seigneurs, Henry Flemining des Licts & Esebe, chef de la milice de Finnonie, le Seigneur Adam Schaffer de l'Alpe & Vuest son Commissaire en Estone, aux limites de la forteresse de Dales. Et comme en cette assemblée on ne peut pas de prime abord agir d'vne paix ferme & asseurée, craignant que le fil commencé de la concorde ne se rompist, extirpant la cessation d'armes, & que toute esperance de paix ne fust reiettée & mesprisée, selon le pouuoir & le commandement que nous en auons receu de nostre tres-Serenissime Roy & Royaume de Pologne & grand Duché de Lithuanie, nous aurions prolongé vne autre cessation d'armes constituée sur la premiere, commencée le 1. Iuin l'an 1624. & prolongée iusques au dernier Mars, stil vieil de l'année 1625. sur ces conditions suiuantes.

La premiere, Que les Trefves seroient prolongées depuis ledit temps premier Iuin 1624 entre les principaux des nostres, nos Royaumes de Pologne & de Suede, & entre les Prouinces, Camps, Armées, & Subjets tant d'vn party que d'autre, iusques audit iour dernier Mars de l'année 1625. stil vieil, & promettons que la Sacrée & Royale Majesté Sigis mond nostre tres-clement Seigneur, & tous les Ordres du Royaume de Pologne, & du grand Duc de Lithuanie, garderont & conserueront iusques à l'issuë dudit iour prescrit, ces Treues par nous permises & establies sainctement & religieusement.

Or il a esté ordonné & arresté entre nous, qu'il ne s'excitera aucune guerre de part ny d'autre, auparauant qu'elle ait esté denoncée en stil vieil, deux mois auant le premier iour de Iuin, auquel temps la partie qui se fera aggressiue, & voudra commencer la guerre, le denoncera par vn Herault d'armes, par lettres publiques & par vn trompette, selon la coustume & la forme militaire, à l'autre partie.

Or nonobstant la susdite denonciation de la guerre, les tresves ne laisseront pas de demeurer fermes, & seront iusques audit premier iour de Mars de l'an 1625. stil vieil.

Que s'il ne s'est fait legitimement aucune Declaration, ny aucune publication de guerre, ny de part ny d'autre; alors en vertu des conditions que dessus, ces mesmes treues se doiuent obseruer sainctement & inuiolablement, & prolongées & estenduës iusques au premier Iuin de l'année suiuante, sçauoir 1626. auec les mesmes articles & conditions qu'elles ont esté faites. Par apres, en ceste cessation d'armes, toutes choses demeureront au mesme estat qu'elles sont maintenant; & ce que l'vn & l'autre party possedent à present, se tiendra & conseruera paisiblement sans aucune nuisance ny aucun empeschement d'vne partie à l'autre, sans tort ny iniures, sans incursions, trahisons, machinations manifestes ou cachées.

Nous promettons en troisiesme lieu, & protestons de franche volonté que nostre Roy Serenissime, le Royaume de Pologne, & le grand Duché de Lithuanie, ne feront aucun acte d'hostilité, ny aucune expedition ou entreprise de guerre, manifestement, ny secrettement, iusques audit iour prescript de l'expiration desdites tresves, ny par mer ny par terre, contre le Roy de Suede, le grand Duché de Finlande; comme aussi contre les lieux de Liuonie, qui sont maintenant sousmis à la puissance de Suede, comme aussi contre les autres Prouinces, Villes, Citez, Ports, Subjets, ny mesmes au pays, territoires & haures du Royaume de Pologne, du grand Duché de Lithuanie ou ailleurs: tous preparatifs d'actes d'hostilité qui auroient esté faits en quelque autre endroit contre le Royaume de Suede, durant cette cessation d'armes, seront semblablement defendus.

En quatriesme lieu, afin qu'il soit traitté auec plus de puissance & commandement d'vne paix ferme & stable; ou des tresues de plus grande estenduë de temps, & que cette affaire soit faite ce pendant par meilleure Commission de temps, Nous supplierons sa Serenissime & Royale Majesté nostre tres-clement Seigneur sur cecy; & si cela s'obtient, comme aussi du lieu, du temps & de l'enuoy, l'illustre Seigneur le Palatin de Micislaue en rendra certain au plustost l'illustre Seigneur le Comte de Suede General d'armées.

En tout euenement toutesfois qui pourroit se trouuer en la nouuelle Commission commencée, il n'y aura rien qui déroge ou qui preiudicie à la presente suspension des armes: mais au contraire, elle demeurera en sa force & vertu, iusques à ce que le terme prefix pour reprendre les armes, arriue.

Digitized by Google

Mais aussi si ladite Commission (Dieu aydant) se recommence, & qu'il soit conuenu entre les Commissaires, auant ledit iour dernier Mars, de l'an 1625. alors sans attendre aucun terme prefix, ce qui aura esté ordonné suiura, & sera mis à execution.

Toute conuersation, negoce & commerce sera libre, & permis à tous les subjets du Royaume de Suede, de quelque nation ou condition qu'ils soient, auec ceux de nostre païs: & tous les chemins seront libres & asseurez par la Pologne, Liuonie, Curlandie & Lithuanie, tant par mer que par terre, & ne sera commise aucune sorte d'iniures ny preiudice contr'eux.

Quant aux iniures tant personnelles que reelles qui arriueroient sous cette cessation d'armes, vne partie ne se vangera point de l'autre, mais la iustice en sera demandée aux Officiers & Magistrats competans, qui sera administrée par tout où elle sera requise; & sera aussi exercée vne seuere peine contre tous ceux qui violeront la Paix fortifiée & confirmée par la foy publique.

Tous prisonniers captifs qui sont encores detenus de part & d'autre, seront mis en liberté, sans aucun delay, retardement & rançon.

Charles mourant, laissa vn fils nommé Gustaue Adolphe qui fut apres luy Roy de Suede. Il continua la guerre auec les Polonnois iusques à l'an 1629. que trefves furent faites, puis il entra en Allemagne pour secourir les Princes de l'Empire, depossedez de leurs Estats par la maison d'Austriche. Il entre en Pomeranie, assiege & prend la ville de Colbelg, Francford sur l'Odere, defait l'armée du Comte de Tilly pres Leipsic, se rend Maistre de Francford sur le Mein, de Mayence, de Vvorme, d'Vvestbourg, de Danuever, d'Ausbourg, entre en Bauiere, y prend Munich la capitale, range la Franconie sous son enseigne, prend Nuremberg en sa protection, se retranche au deuant contre Vvalstein & le Duc de Bauiere, sort de ses retranchemens pour aller secourir le Duc de Saxe, donne bataille à Vvalestin & Papenhein, où ce grand Roy combattant vaillamment, fut tué au mois de Nouembre l'an 1633. Il a laissé vne fille à present Reyne de Suede.

DISCOVRS

DE L'ESTAT DV ROY DE DANNEMARC.

SOMMAIRE.

I. QVelles Isles & pays comprend le Royaume de Dannemarc, ses bornes & parties principales, desquelles la premiere est appellée Iutie ou Iutland, ancienne habitation des Cimbres : ses limites, longueur & largeur.

II. Des quatre grands Euesche[z] compris dans la Iutie, & quels gouuernemens, Isles, Citez, Chasteaux sont contenus sous chaque Eueschê.

III. Du rocher Skarringkint d'enorme grandeur, & du redouble angle de Iutie & description des Duchez de Schelesezvuich & d'Holsace assises dans la Iutie Meridionale : Origine de ces deux noms, leurs Villes & Chasteaux.

IV. De la Scanie, Prouince iadis diuisée en deux Duchez; ses gouuernemens, villes & Chasteaux, & de l'admirable Horloge de Londe, representant tous les mouuemens des Astres & Spheres du Ciel.

V. De l'Isle de Selande, Sa longueur, largeur, ses villes & Chasteaux.

VI. De l'Isle Fionie ou Fuyne, diuisée en 24. gouuernemens : son assiette & limites : ses principales Villes, Chasteaux & Isles contenuës dans son enceinte.

VII. De la Noruege, & ses bornes, ses Chasteaux, Gouuernemens & Villes.

VIII. De l'assiette de l'Islande diuisée en 4. parties : ses Euesche[z] & Monasteres.

IX. De la bonté de l'air, & fertilité des Prouinces de Dannemarc : de leurs bons pasturages & puissans cheuaux. Des champs rapportans alternatiuement les 3. années, poissons & grains. Mines d'or, argent, plomb, airain. Des pesches de Merlus.

X. Fontaine, dont la fumée transforme en pierre ce qu'elle touche.

XI. Les poissons veneneux & d'excessiue longueur.

XII. Des montagnes d'Islande, couuertes de neiges, & vomissantes flammes & feux par le pied.

XIII. De l'origine des Cimbres, & descente de cette nation en Italie.

XIV. De la bonne complexion & disposition de corps & d'esprit, des peuples de Dannemarc, leur naturel & maniere de viure & vestemens.

XV. Leur richesse au trafic du bestial, grains, poissons, cheuaux, draps de Vvatman, soulphre, beurre salé.

XVI. Des richesses du Roy de Dannemarc, & en quoy elles consistent.

XVII. Quel nombre de vaisseaux il peut armer.

XVIII. Combien il y a de Gouuernemens (appellez Harets) en Dannemarc. De la forme & ceremonies obseruées au couronnement & sacre des Roys.

XIX. Des cinq Ordres qui sont en tout le Dannemarc, & des principales dignitez & offices de ce Royaume.

XX. Du gouuernement & police particuliere de chaque Prouince.

XXI. Heresie de Luther, quand & par qui introduite en ce Royaume.

XXII. Liste des Roys qui ont regné en Dannemarc.

Digitized by Google

LE Royaume de Dannemarc comprend vn si grand espace de terre & de mer auec plusieurs Isles, c'est à sçauoir, la Chersonnese Cimbrique, maintenant la Iutie, la Cithmarsie, Scanie, Hallande, & toutes les Isles qui sont enclofes dans le Golphe Codan, entre la Iutie & la Scanie; & ce Royaume a sous sa puissance toutes les nauigations de la Noruege, qui est maintenant vnie à cette Couronne. On y met aussi la Duché d'Holsace & l'Isle d'Islande.

Le Dannemarc est seulement ioint en deux endroits à la terre ferme. Il est borné du Ponant, de la mer Germanique; du Leuant, de la Baltique; du Septentrion, de la Noruege & Suede; du Midy, de l'Holsace & du Pomeran. Or tout le pays de Danois est composé de plusieurs parties, dont les principales sont la Iutie, Flonie, Selande & Scanie, outre les Isles proches de chacune de ces parties.

La Iutie, communément Iutland, que quelques-vns veulent nommer Gothie, demeure ancienne des Cimbres, est nommée Chersonese Cimbrique, par les Historiens & Geographes, & diuisée en Meridionale & Septentrionale. Sa borne du costé du Midy, est la riuiere d'Eyder, & sa longueur est d'enuiron 80. milles, en tirant du fleuue d'Elb vers le Nort. Sa plus grande largeur est de vingt milles. La Septentrionale s'estendãt ver la Noruege, finit pres de Scage, ville renommée entre les mariniers, à cause des bancs qui se rencontrent aupres. Ce pays a sa plus grande largeur aupres d'Alebourg, dautant que le golphe de Limford coulant par là, & perçant toute la Iutie du costé du Ponant, & excepté vn petit espace, separant la Iurisdiction de Gvensusle, du reste fait presque vne Isle de toute cette contrée, & s'estendant en fin par vn large canal, & faisant beaucoup d'Isles auec ses branches, distingue & limite beaucoup de Prouinces auec son cours. Cette Iutie est diuisée en 4 grands Eueschez; c'est à sçauoir de Rip, d'Arthus, d'Aalbourc, & de Vvibourg.

II. L'Eueschë de Rip, comprend 30. gouuernemens, 7. citez & 10. chasteaux Royaux. La Reyne Dorothée vefue de Christierne 3. fonda vne Academie à ses despens à Koldinge. Le Diocese d'Arthus contient 31. gouuernemens, 7. citez & 5. chasteaux. La ville d'Arthus est renommée, à cause du port que fait le grand cap de Hellenis, qui s'estend enuiron l'espace de 2. milles, depuis le Chastean de Kahoé, par le pays de Mols, iusqu'à la haute mõtagne d'Eslemsbanergh. Ce Diocese a sous luy les Isles de Samsoe, Hielm, Zuen, Hiarnoe, Gerno, peut-estre Hilgenes & plusieurs autres. L'Eueschë de Vandalie, d'Aalbourgon, de Burglauie comprend 13. gouuernemens & 6. citez. Ses parties plus signalées sont Vvendissel, Handheret, Thyland & Morsoé: Vendissel ou Vensilie, c'est à dire, terre & siege des Vandales, comprend 6. gouuernemens, 3. villes & vn chasteau. On void en ce pays le mont Alberg, où l'on trouue quelques marques & restes des anciens Geans. Ses Isles proches sont, Grysholm, Hertzholm, Tridtholm & autres.

III. On void en Hanheret vn rocher d'estrange grandeur nommé Skarringkt. Ce pays a sous luy les Isles d'Oland & d'Oxcholm, 4. gouuernemens, vne ville nommée Thystad, où Christierne 3. fonda vne Academie, & le Chasteau Orumme. Il a sous luy les Isles d'Hansholme, Ostholm, Iegen, Cislan, Eghoime, Bodum & Morsée, trois gouuernemens, vne Cité nommée Nicapie, & le Chasteau de Lundslod, qui a aupres vne Isle nommée Ageroe. Le Diocese de Vvibourg embrasse 16. gouuernemens, trois Citez & autant de Chasteaux. Pres de la presqu'Isle de Vvenslie, où elle finit en pointe; on void l'Angle de la Iutie, qui est si redoutable à ceux qui voyagent sur la mer. Tout le riuage Occidental de la Iutie est tel, que ceux qui veulent aller par mer en Noruege, ou en Leuant, sont contraints d'euiter & de fuir cette coste par vn long destour.

La Iutie Meridionale, dite Nordalbinge, comprend les deux Duchez de Schlefzvvick & d'Holsace. La Duché de Schlefzvvick, tire son nom de sa ville capitale. Ce pays se nommoit iadis la Duché de Iutie, que Vvaldemar petit nepueu d'Abel Roy de Dannemarc, receut le premier en fief du Roy Henry, enuiron l'an de grace 1280. Or le general gouuernement de ces Duchez appartient au Roy de Dannemarc & à Adolphe Duc d'Holsace, alternatiuement, & l'vn apres l'autre. Crantzius nomme la ville de Schlefzvvick, Heidebui en Heideba, disant qu'vne Reyne de Dannemarc, nommée Hethe, luy donna ce nom. Cette ville est fort commode pour le trafic, à cause d'vn bon port qu'elle a.

On void assez pres de ce lieu, le fort ou chasteau de Cotorpe, où il y a vne Doüane qui est si bonne, qu'on a veu telle année 50000. bœufs de Dannemarc qu'on menoit en Allemagne qui y ont payé le peage. On void encore en cette Duché, la ville de Flemsbourg assise entre de fort hautes montagnes, & sur le bord de la mer Orientale, sur laquelle son port s'estend, qui est si commode, si profond & si asseuré, que presque tous les habitans peuuent de leurs maisons charger & descharger les vaisseaux de marchandise. On trouue

Digitized by Google

encor en ces pays les places d'Hussene & de Hardeslebie. Les Princes, Seigneurs & Gentilshommes y ont force maisons & chasteaux.

L'Holsace qui tire ce nom de l'abondance du bois qui y est, qui s'appelle Holt en Allemand, a pour ses bornes du Leuant la riuiere de Bilen; du Couchant, la Scores du Midy, l'Elb; & du Nort, l'Eidere. Elle est diuisée en 4. parties, c'est à sçauoir en Dithmarsie, Kolsace, Stormarie, & Vvagrie. Les principales villes d'Holsace sont Segeberg qui est en Vvagrie à 4. milles de Kubec, Itzoboa belle d'assiette: Store qui est entourée d'vne belle riuiere nauigeable: Chilonie, vulgairement Kile, qui a vn bon port où les marchands viennent se rendre d'Allemagne, de Liuonie, de Dannemarc & de Suede On void encore les places de Crempe & de Remholsbourg, & encore Dithmarsie, Heidinkste & Tellickste, & en Stormarie, Hambourg sur l'Elb.

IV. La Scanie est vne fort grande Prouince du Royaume de Dannemarc iointe à la Suede. Quelques-vns la nomment Scandinauie, au lieu de Scandanie, c'est à dire, plaisante Danie, ou plaisant pays de Dannemarc; les autres l'appellent Scanie, les autres Sconingie, & vulgairement Sconen. Cette Scanie est entourée de mer de toutes parts, excepté d'vn costé où il y a vn bras de terre qui s'estend vers le Nort; & de là se recourbe vers le Leuant où il se ioint à la Suede, mais il y a entre deux de grandes forests & d'aspres rochers, par lesquels on va si mal-aisément de Scanie en Gothie, partie de Suede, qu'on a beaucoup moins de peine à y aller par mer.

Cette Prouince a esté iadis diuisée en deux Duchez: c'est à sçauoir en celles d'Hallande & de Blekinge, maintenant elle contient 23. gouuernemens & 15. citez. Sa ville capitale est Londe, demeure de l'Archeuesque du Royaume. Il y a aussi la cité de Malmoge ou d'Elleboggen principale ville de tout le pays, à cause de ses foires & du trafic qui s'y fait.

On void en Hallande le Chasteau de Nvabourg, basty sur le sommet d'vne fort haute montagne. Les Isles proches de la Scanie sont celles de Landoe, Hannoe, Bornholm, Isle fameuse, diuisée en quatre Gouuernemens, & contenant trois citez & vn chasteau, Gotlanne où est l'ancienne ville marchande de Vvisby, maintenant moins peuplée & moins riche. Pres du destroit de Sunde, il y a vn chasteau Royal nommé Cronebourg, où est la garnison de l'extremité de la coste de l'Isle de Selande. Federic second Roy de Dannemarc fit ietter ses fondemens dans la mer auec de fort grands frais; & maintenant ce bastiment est si asseuré, qu'il n'y a rien qui le puisse ébranler. Il y a en la ville de Londe vne horloge merueilleux, & fait auec vn grand artifice, où l'on void les mouuemens du Soleil & de la Lune, & choses semblables, & toutesfois & quantes que l'heure veut sonner, on void venir deux Cheualiers l'vn contre l'autre, qui se donnent autant de coups que la grosse cloche penduë en la tour, sonne d'heures. Il y a encore beaucoup d'autres singularitez en cét horloge, comme les trois Roys ou Mages qui vont adorer Iesus-Christ entre les bras de la Vierge, lors que l'heure sonne: mais si l'on en vouloit faire la description entiere, elle pourroit estre ennuyeuse.

V. L'Isle de Selande ou Slalande est la plus grande de toutes celles de Dannemarc, sa longueur est d'enuiron deux iournées, & sa largeur est presque d'autant. Elle comprend quinze citez, & douze Chasteaux Royaux. On compte entre ses villes Haffinie ou Copenhaguen, ville capitale de tout le Dannemarc, grande & riche, & pourueuë d'vn port fort commode & asseuré à cause du voisinage de l'Isle d'Amagger. Audessus d'Haffinie on void Helsinthore, & apres le chasteau de Cronebourg, dont i'ay parlé, & de l'autre costé au delà de la mer le chasteau de Helsinbourg, auec vne ville de mesme nom. C'est là que la Selande & la Scanie s'approchent tellement l'vne de l'autre auec leurs caps, qu'elles ne laissent entr'elles qu'vn petit espace de mer appellé Diesund. C'est là que tous les vaisseaux qui tendent vers le Leuant, sont contraints de passer, & de payer le peage au Roy de Dannemarc. Et dautant qu'il y a vn chasteau de chaque costé, lors que la necessité le requiert, le Roy peut tellement boucher ce passage auec ses nauires, qu'il empeschera quelque armée que ce soit, de passer outre. Il aduient bien souuent qu'on y void arriuer en vn iour deux cens voire trois cens vaisseaux de diuers endroits de l'Europe. On void encore en ce pays Roeschildiie iadis Euesché, où l'on void encore de belles tombes de plusieurs Roys & Ducs; mais elle est maintenant pauure & dépeuplée. Or la Selande a sous elle les Isles d'Amagrie, Huen ou Vven, Moesland où est la cité de Stegoe, & plusieurs autres.

VI. La Fionie, vulgairement Feinen, tient le premier rang entre les Isles du Golphe Codan, apres la Selande. Elle tire son nom de sa beauté, veu qu'elle est extremément agreable, tant à cause de son assiette, que de ce qu'on y apperçoit: & elle est separée

de Dannemarc par vn petit destroit nommé Middelfar, qu'elle semble y estre iointe. Elle regarde la Iutie du Couchant, & la Selande du Leuant, & l'on croid qu'elle est au milieu de tout le Royaume de Dannemarc.

Elle est longue de douze mille pas, & large de quatre. Sa ville capitale est Ottensche assise presque au milieu de l'Isle. La Fionie est diuisée en vingt-quatre gouuernemens, seize citez, & six chasteaux Royaux. Les autres citez autour d'Ottensche, qui est comme leur centre, sont presque également éloignées, & tellement basties au bord de la mer, qu'elles trafiquent commodément, non seulement en la mer Baltique, mais encore par la Suede, Noruege, Russie, Flandres & Allemagne. Entre ces villes on compte Nibourch, Scienbourg, Faborch, Assens, Bogens Middelfat, Kettemynde. Les principaux Chasteaux sont Neubourg, Hagenscovv, Hinsgagal, Eschebour, & la Cour de Rugard. Il y a en cette Isle beaucoup de villages & de maisons de Gentils-hommes. On void en la ville d'Ottensche deux belles Eglises, l'vne dediée à sainct Canut, l'autre à sainct François.

Les Isles comprises sous la Fionie, sont au nombre de 90. assises du costé du Midy, & pour la plusport habitables. Les principales sont Langeland, la Vvlande, Falstrie, Alse, Tosinge, Aroe. Celle de Langeland a de longueur 7. lieuës d'Allemagne. On y void la ville de Runkepingue, & le chasteau royal de Tranckere, & plusieurs villages, parroisses, & maisons de Gentils-hommes. Falistria a de longueur enuiron 4. lieues d'Allemagne, & contient les villes de Stubecopen & Nicopen.

Arie éloignée d'Elisie demy lieuë, a trois Parroisses & quelques maisons de Gentils-hommes, auec la ville & le chasteau de Koping. Elle appartient auec l'Elysie à la Duché de Slesuic: Elysie ou Alse, ou Alsen, ayant deux lieuës de largeur & quatre de longueur, n'estoit guiere eloignée de la Duché de Slesuic, regardant le golphe de Flembourg, est separée des premieres terres des Anglois par le mesme golphe. Il y a en l'Isle d'Alsen la ville de Lundebourg, auec vn chasteau de mesme nom, puis Norborch, Osterholm, Die, Holle & Gammelard.

Elle a 13. parroisses fort peuplées, qui peuuent fournir promptement vn bon nombre de gens de guerre.

Tassinge, ou Tossinge, Isle principale entre plusieurs autres, apres Svuinebourg ville de Fionie, a vne lieuë de longueur. De cette Isle de la ville d'Asens il y a deux lieuës iusques en Iutie: & de Nibourg en Selande, quatre lieuës par la mer Baltique, qui est souuent fort dangereuse.

Aroé assise à l'entrée de la Duché de Slesuic, où l'on passe en Fionie, par le Golphe d'Arse à la ville d'Ascens, contient quatre villages peuplez. On compte encores pres de là les Isles de Romso, Endelo, Ebelo, Bokobrando, Zoroe, Aggernis, Hellienis, Iordo, Bitleolme & autres. On void encore l'Isle d'Huene, où l'on void le chasteau d'Vramhourg, d'instrumens de Mathematique, fort admirable & fort asseuré. Il y a aussi l'Isle de Malmogrie, petite, mais bonne, où l'on voyoit autrefois les chasteaux de Synderbourg, de Nordbourg, Kathecidie & Hamere; mais on n'en void auiourd'huy que les fondemens & les ruines.

VII. La Noruege, qui obeït au Roy de Dannemarc, a pour ses bornes du costé du Midy, le Dannemarc; du Ponant, la mer Oceane; du Leuant, la Suede; & du costé du Nord, les Lapponiens, desquels elle est separée par de fort hautes montagnes, tousiours couuertes de neige.

La Noruege fut iadis vn Royaume florissant, dont la puissance s'estendoit bien loin, mais il est auiourd'huy sous la domination des Danois. On y compte 5 chasteaux royaux, & sept principaux gouuernemens; dont le premier du costé du Midy est Bahus. Les villes qui luy sont subiettes sont Marstrand, assise en vne presqu'Isle, puis Koengeef, Congel & Oddevol, ou Oddvvald: le 2. chasteau est Aggerguse, qui a sous luy les villes d'Ansloïe, siege Episcopal, puis Tonsberg, ou Koningisberg, Fridrichstad, Saltzbourg, & Schin, ou Schon, & la grande & petite Hammarie.

Le troisiesme chasteau est Bergenguse, sous lequel sont les Citez de Berg & de Staffanger. Berg, ou Bergue, est la ville la plus marchande, & le grenier de toute la Noruege, & demeure du Gouuerneur & de l'Euesque. Il y a aussi vn port du tout commode & asseuré.

Le quatriesme chasteau est celuy de Nidrosie, vulgairement Truntheim, & iadis Trondon, iadis place Metropolitaine de toute la Noruege, maintenant reduite en forme de bourg.

Le 5. chasteau de Vvardhus, qui n'est nullement fortifié, & est seulement ordonné pour la demeure du Gouuerneur de ce pays en Esté.

VIII. L'Islande que quelques-vns prennent pour Tule, & qui sont combatus en cela par Saxon Grammairien, Crantzius, Milius, Ioue, & Peucer, est assise, non sous le premier Meridien, comme quelqu'vn l'a marquée, mais à huict degrez au delà. Sa longueur est de cent lieuës d'Allemagne, & mesmes il y en a qui en adioustent encore quarante-quatre. Sa largeur est de soixante cinq lieuës d'Allemagne. Elle est subjette aux Roys de Dannemarc, depuis l'an de grace 1260. & est diuisée en quatre parties. On nomme la partie Orientale Austleudingafiordung: l'Occidentale Vvestfiordung, la Septentrionale Norlendingafiordung, & la Meridionale Suydleningafiordung. Ils n'ont point de villes, & ont en leur lieu des montagnes.

Cette Isle a deux Eueschez, c'est à sçauoir Holam, qui a sous soy les Monasteres de Pingore, Remedested, Mondur, & Munkeniere, & celle de Scalhot, qui a sous soy les Monasteres de Videï, Pirnebat, Kirkebat & Sckirde.

QVALITE'.

IX L A Iutie Septentrionale produit grande quantité de froment, de seigle & orge, & choses semblables. Elle abonde aussi en pasturages en quelques endroits, & nourrit tant de bœufs & de vaches, qu'on en meine vn nombre incroyable aux Prouinces estrangeres, principalement en Allemagne, où il en passe tous les ans pres de 15000. Il naist aussi de beaux & puissans cheuaux, qu'on transporte ailleurs en grand nombre. On prend force poissons en cette mer, & principalement des harans.

Les habitans de ce païs sont fort sujets aux rheumes, catharres, squinancie, & aux pleuresies.

Quant à la Meridionale, la Duché de Slesuic abonde aussi en bestail; & quant à celle d'Holsace, elle est pleine de bois & de forests. Mais on n'y trouue guiere de grands & forts chesnes, ains seulement presque par tout des faux, du fruict desquels les pourceaux qui y sont en grand nombre, s'engraissent. Les champs rapportent alternatiuement toutes les troisiesmes années, force poisson & force grain.

Car durant trois ans, on laboure, on peine, & l'on moissonne vn champ, puis durant trois ans on lasche dessus les estangs, afin que le poisson se nourrisse de l'herbe, & que les champs s'engraissent de la bourbe que l'eau emmeine. Il n'y a en ce païs ny vignes ny oliuiers: mais on y trouue grand nombre de bestes sauuages, & pareillement beaucoup de cheuaux. Il y a beaucoup de riuieres qui arrosent ce pays, dont la principale est Eidere. Il y en a encore quelques autres, mais on en doit nommer plusieurs, ruisseaux plustost que riuieres.

Au reste, du costé que la mer Baltique arrose l'Holsace & la Duché de Slesuic, elle fait de beaux Golphes, qui sont fort commodes pour les marchands: & en quelques endroits on pesche grande quantité de poissons & principalement de saumons. Le païs est plain, & a bien peu de montagnes.

La Scanie ne cede à aucun païs en bon air, en bonne terre, en commodité de ports, en richesses maritimes, en pescherie de lacs & de riuieres, en bestes sauuages, en mines d'or & d'argent, d'airain & de plomb.

L'Isle de Gotlande abonde en froment, en beurre, fromage, & en diuerses sortes d'animaux. Il y a aussi de fort grands sapins, & de belles pierres propres à bastir. La Selande porte toute sorte de grains en abondance.

La Fionie a vn bon terroir, & de grand rapport: car elle produit du bled en abondance, & principalement du seigle & de l'orge; & cecy arriue sans qu'on le meliore auec le fumier.

De sorte que Munster a escrit qu'il put fort à l'entrée des villes, à cause du fien du fumier qu'on y iette, sans s'en seruir à engraisser les champs. Elle nourrit aussi vn nombre presque infiny de bœufs, de vaches & de cheuaux. Il y a aussi dans cette Isle beaucoup de forests où l'on trouue force cheureux, cerfs, lievres & renards. La mer voisine fournit vne grande quantité de poissons.

L'Isle de Lavvlande porte tant de froment & de noisettes, que c'est chose presque incroyable; & celle de Falstrie rapporte aussi beaucoup de froment, & en pouruoit ses voisins. Celle d'Alcen est pleine de forests, & l'on y trouue force cerfs, & plusieurs autres bestes, tant fauues que noires. Il y vient aussi du seigle à foison, l'on y trouue pareillement quantité de poisson de mer & d'eau douce. Les pasturages y sont beaux; & pour cette cause il s'y nourrit du bestail en grand nombre. La Malmogie n'est sterile, ny

Digitized by Google

ny inutile en aucun endroit, & porte force grains, & abondance de fruicts, de mesme qu'elle nourrit beaucoup de cheuaux, de daims, de lievres, conils, & perdrix. Elle est fort commode, & propre pour la pescherie. Il y a vne petite forest de coudriers, dont les noisettes ne sont iamais tarées de vers, & cette terre ne souffre point de tessons. Et com-
X bien que l'Isle soit petite, il y a toutesfois force ruisseaux, & fontaines d'eau douce, & entr'autres il y a vne fontaine qui ne gele iamais, ce qui est fort rare en ces contrées.

L'air est fort doux en Noruege, & de sorte que la mer ny gele point, & la neige y est fort peu de temps. Mais la terre n'est pas des plus fertiles, & ne suffit presque pour nourrir ses habitans. Elle abonde en menu bestail, & en plusieurs bestes sauuages. On y void entre les autres des ours blancs d'vne grandeur extraordinaire, & pareillement des castors. Au reste, le riuage de Noruege qui est du costé du d'Oüest, est plein de force baleines, contre la fureur desquelles les mariniers vsent de Castoreum detrempé, qui est vn remede fort pressant, pource que tout aussi-tost qu'on l'a jetté dans la mer, ces monstres se cachent au fonds de l'eau.

On prend en cette mer grande quantité de merlus, qu'ils appellent Stoen Kaisch. Ils le prennent principalement au mois de Ianuier, pource qu'il se seiche plustost à cause du froid.

Quant à l'Islande, elle est tres-froide, & pour la pluspart n'est nullement cultiuée principalement du costé du Nord, à cause de la bize qui y soufle auec tant de vehemence, qu'elle n'y laisse croistre aucune chose. La terre n'est aussi propre pour receuoir la semence, & ne porte aucun froment: mais on tient qu'elle produit tant d'herbe, que si l'on n'empesche le bestail de paistre, il est en danger de mourir pour trop manger. Ionas confesse qu'il n'y a en ce pays autres bestes de trauail que des cheuaux & des bœufs: & les bœufs & les vaches y sont sans cornes; mais les moutons ne sont pas de mesme. Ils ont des petits chiens en grand nombre, de mesme que des faucons blancs, & des corbeaux blancs, qui sont ennemis des aigneaux & des pourceaux, & les trauaillent au possible.

Il y a aussi des ours, & des lievres blancs, & des aigles qui ont la queuë blanche, qui sont appellez par Pline Pygarges. Il y a peu de bois par toute l'Isle, ou l'on ne trouue presque des genevriers. On y trouue vne fontaine, dont l'exhalation, & la fumée transforment en pierre tout ce qu'elles atteingnent. Il y en a vne autre dont l'eau tuë de mesme,
XI que si l'on beuuoit du poison. Quant à la mer proche de cette Isle, elle fournit vn nombre infiny de poissons à ses habitans. Ie me rendrois ennuyeux si ie voulois faire le denombrement de tous ceux qu'on y trouue: ie parleray de quelques vns. Il y a vn poisson nommé Nahual, dont la chair fait mourir aussi tost ceux qui la mangent. Il y a vne dent en la partie de deuant la teste, qui s'auance dehors de la longueur de sept coudées.

Quelques-vns l'ont venduë pour vne corne de Licorne. On croit qu'elle est contraire au venin. Ce monstre entier est de la longueur de quarante aulnes. Le Roider a de longueur cent trente aulnes, & n'a point de dents. Sa chair est bonne & agreable à manger, & sa graisse guerit plusieurs maux. La baleine de Bretagne est de la longueur de trente aulnes, n'a nulle dents, & a la langue longue de sept aulnes: il y a encore vne espece de baleine qu'on y voit rarement, qui semble plustost vne Isle qu'vn poisson. Il y a encore le Stautusualut semblable en quelque sorte, à la raye; mais par maniere de dire, infiniment plus grand, qui semble vne Isle, & renuerse les nauires auec ses ailes. On y trouue encore des Seeuans, & bœufs marins, de couleur grise, & plusieurs autres.

XII Il y a en Islande trois montagnes fort hautes, dont les sommets sont tousiours couuerts de neige, & le pied est tousiours tout en feu. La premiere s'appelle Hecle, la deuxiesme la Croix, la troisiesme Helge, c'est à dire, Saincte. Il y a assez pres de celle d'Hecle, des mines de souffre.

Quelquesfois cette montagne tonne à bon escient, & iette des cailloux d'estrange grandeur, vomit du souffre, remplit tous les enuirons de cendres, tellement qu'à vingt milles de là, l'on ne peut cultiuer la terre.

Ceux qui veulent rechercher la cause de cét embrasement, tombent bien souuent tous vifs dans des ouuertures & gouffres, qui sont tellement couuertes de cendres, qu'on ne s'en peut prendre garde. A cause dequoy l'on nomme ce lieu la prison des ames soüillées.

Il faut adiouster à cela, que la glace qui se fond au bout de huict mois venant à donner

& faire grand bruit contre le riuage, les habitans disent que c'est la plainte & le cry des ames damnées. Le mont Helge est de mesme nature: il y a toutefois de plus vn gouffre, ou bien vne ouuerture, où l'on voit plusieurs illusions & fantosmes.

MOEVRS ANCIENNES.

XIII Pource que ce pays jadis a esté la demeure des Cimbres, il sera bō de dire quelque chose de ce que les anciens nous ont appris de cette nation. Les Cimbres vinrent fondre en Italie 105. années auant la Natiuité de Iesus-Christ. Silanus ne pût soustenir leur premier effort, ny Manile le second, ny Scipion le troisiesme. Tous ceux-cy furent defaits, & mis en fuite: l'Italie estoit perduë, si Marius ne se fust trouué de ce temps-là. Ces Cimbres sont venus des Cimmeriens, qui estans entrez fort auant dans l'Asie, estans chassez par les Scythes, & tendans tousiours vers l'Occident, passerent en Scandie, puis en la Chersonnese Cimbrique. Plutarque en la vie de Marius, rapporte qu'on disoit que toutes & quantesfois que les Cimbres remuoient, ce qui n'estoit pas tousiours, mais lors que la commodité de la saison le permettoit, ils attaquoient les pays voisins, & appelloient d'vn nom commun Celtoscythes, tous les peuples qui estoient en leur armée. Les autres disent que les Cimmeriens, qui ont esté connus des Grecs presque de toute ancienneté, n'estoient pas en grand nombre, ains estoient certains seditieux chassez par les Scythes, qui passerent du marest Meotide en Asie sous la conduite de Lygdame, & que les plus vaillans s'arresterent sur le bord de la mer, & se mirent à habiter vn pays couuert, & plain de bois, qui s'estendoit iusques à la forest Hercinie. Festus dit que ce mot de Cimbres signifie en langage Gaulois, des larrons ou voleurs.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XIV. Les habitans de ces pays Septentrionaux de Iutie sont froids & secs, assez grands, beaux de visage, de bonne couleur, plaisans, soupçonneux, rusez, & plains de pouruoyance en leurs affaires. Ils sont volontiers sains, mais superbes, & ayment les leurs, & estiment ce qu'ils font: mangent & boiuent beaucoup, digerent bien, & pour cette cause sont de longue vie. Ils ont vne grande seuerité en leurs mœurs, & à cause de la grande chaleur, qu'ils ont au cœur, ils sont volontiers querelleux, se precipitent aux dangers, ayment à voyager & à chasser, defendent obstinément leurs opinions, & toutefois sont enclins à la iustice: Ils apprennent aysément toutes langues, ayment les lettres, & obseruent religieusement les paches qu'ils ont faites. Ils ont beaucoup d'enfans, & leurs femmes enfantent mal-aysement, sont belles, & bien aduisées & auaricieuses, & sçauent bien conduire leur mesnage. Achille Cassarus dit, que c'est en ce pays qu'vn Moine a inuenté l'Artillerie.

Les habitans de Noruege sont simples, ayment les estrangeres, & les recueillent & il n'y a chez eux ny voleurs, ny larrons, ny escumeurs de mer, du moins telles gens sont en petit nombre.

Les Islandois couchent sous vn mesme toict auec les bœufs & les cheuaux. Ils viuent fort simplement, & ne recherchent autre chose que ce que la nature octroye aux hommes. Leurs montagnes leur seruent de villes, & les fontaines de delices. Il est vray que les marchands Anglois ne laissent pas viure ces gens en repos, ny auec leur ancien contentement, pource que frequentans cette Isle pour en rapporter du poisson, ils ont porté beaucoup de vices auec les marchandises estrangeres. Ils mettent en vers les faits memorables de leurs ancestres, ou les grauent dans le rocher. Ils viuent pour la pluspart de poisson, lequel ils seichent, puis reduisent comme en farine, & en vsent en lieu de pain, & les plus magnifiques & plus delicats d'entr'eux, vsent de biscuit. L'eau leur seruoit de breuuage, & les plus riches beuuoient du laict, mais auiourd'huy ils sçauent mesler du bled, qu'on apporte d'ailleurs, & hayssent l'eau toute seule.

Ceux de Lubec, d'Hambourg, & de Rostoc qui frequentent cette Isle, y portent de la farine, du pain, de la biere, du vin, des draps d'Angleterre, de la toile, du fer, de l'acier, de l'or de l'argent, des rubans pour les femmes, & du bois pour les bastions, & pour les vaisseaux.

RICHESSES.

XV LA Iutie Septemtrionale enuoye en Alemagne vn fort grand nombre de bœufs, comme i'ay ja dit, & outre ce force beurre, & fromage, & grande quantité de suif, & de cuirs, comme aussi beaucoup de cheuaux qu'on meine encore en beaucoup d'autres contrées, & qui sont fort estimez pour leur bonté.

Elle fait aussi beaucoup d'argent de son poisson, & principalement du haran que ses habitans prennent. L'Holsace enuoye grand nõbre de ses cheuaux aux autres Prouinces. Ceux de Fionie tirent de grandes sommes du poisson qu'ils prennent, de mesme que de leur froment qu'ils enuoyent dehors, mais principalement de leur seigle, & orge. Elle enuoye aussi en Allemagne & ailleurs vn grand nombre de cheuaux, & bœufs. La Scanie debite grande quantité de poisson, d'argent, de cuiure & de plomb, & la Gotlande vend force froment, fromage, beurre, peaux, sapins, pour faire des masts de nauires, & encor force chaux. XIV

La Noruege reçoit beaucoup d'argent de ce poisson, qu'on nõme poisson de Berg, qui est delicat au possible, & est porté bien loin par les marchands qui y abordent. Elle ne tirent pas moins de profit du merlus qui s'y prend, & pareillement beaucoup de belles peaux qu'on y va querir, d'vne grande quantité de beurre, de suifs, de cuirs, de graisse de baleine, de poix liquide, de cheurons de chesne, de masts & d'aiz.

Les marchands enrichissent grandement les Islandois, d'autant qu'ils emportent de ceste Isle du drap nommé vulgairement Vvarman, de grands monceaux de souffre, du poisson endurcy & seiché, du beurre, du suif, de la laine, force peaux de faucons blancs, des cheuaux & choses semblables.

Ils ont telle abondance de poisson, qu'ils en dressent des monceaux forts hauts, au descouuert, & les vendent en ceste sorte. Il y a aussi tant de beurre sallé qu'ils en remplissent des caisses longues de 40. pieds, & hautes de 5. outre les tonneaux ordinaires.

XVI Quant aux richesses du Roy de Dannemarc, elles consistent au grand nombre du bestail & du poisson de la Chersonese, & des Isles voisines, où l'on trouue tant de poisson, que les harans seuls montent à vne somme presque incroyable: & il y en a si grande foison d'autre sorte, qu'on ne sçauroit presque nauiger par ce destroit qui est tout plein de retraictes propres & agreables à ces animaux.

Il tire encore vn grand profit du merlus qui est enuoyé en diuers lieux. Mais ce qui luy rapporte dauantage, c'est le destroit qui est entre Elsinore & Elsimbour, qui se nomme le destroit du Zont, pource que c'est vn passage si estroit qu'aucun vaisseau n'y peut passer sans permission des gardes que le Roy y tient.

Or il est force que tous les vaisseaux qui passent par là payent vne bonne gabelle au Roy de Dannemarc. On peut comprendre à quelle somme peut arriuer cette gabelle, par la multitude des nauires de Hollande, Zelande, France, Angleterre, Escosse, Noruege, & de la mer Baltique, qui passent continuellement par ceste mer, dont les peuples ont besoin des vins du Rhein, de France & d'Espagne, des sucres & espices de Portugal & des lieux voisins, & des fruicts d'Andalousie, de mesme que ces pays ont besoin du miel, de la cire, des peaux & des grains de Prusse, Liuonie, Moscouie & pays voisins. XV

Toutesfois il y en a plusieurs qui tiennent, que le Roy de Dannemarc ne peut auoir grand argent, tant pource qu'en ses Royaumes il n'y a nulle chose d'importance fors que le poisson, ny aucune ville de grand trafic qui puisse attirer l'argent, & entretenir le commerce.

Il ne reste dõc que les gabelles des passages, & le profit de quelques riuiers de Scanie, & les cheuaux, & le bestial de Iutie, & le bois & le poisson de Noruege & des Isles.

La place de Vardus rapporte encore quelque profit à ce Roy, pource que depuis quelques années en ça, les Anglois ont commencé de voyager entre la Noruege & la Groenlande, & quelques autres passent à Colmigraf, les autres à Chilchene proche de S. Nicolas. Ils trafiquent auec les Russiens, & en rapportent du suif, de la cire, du miel & du lin.

Les Escossois & François pratiquent le mesme. Presque au milieu de ce Golphe, on void l'Isle & la place de Vardus, bien fortifiée par Frederic II. Les susdits marchands payent en ce lieu la gabelle de leurs marchandises.

FORCES.

Les guerres que les Danois ont eu contre ceux de Suede, monstrent assez quel nõbre de gens le Roy de Dannemarc peut faire ordinairement, & de quelle façon ils se portent aux guerres qu'ils entreprennent. Mais pour discourir particulierement de ce que ce Prince peut faire par terre, on ne l'a guere peu voir iusques à present, pource qu'il n'a fait aucune entreprise d'importance, sinon contre les Ditmarsiens, qui ayans esté subiuguez par le Roy Valdemar, puis s'estans reuoltez, furent apres diuers accidens qui arriuerent depuis l'an mil cinq cens, iusques en l'an mil cinq cens

Digitized by Google

cinquante-neuf, subjuguez finalement par Frederic second Roy de Dannemarc: mais ils auoient défaict auparauant en vn combat Iean fils de Christierne.

XVII Pour le regard de ce qu'il peut par mer, on le peut iuger par les armées qu'il a dressées quelquesfois, veu que Christierne II. à l'instance de Henry II. Roy de France, enuoya en Escosse contre les Anglois vne armée de cent vaisseaux, sur lesquels il y auoit dix mille soldats. Ie croy bien qu'ayant vne si grande estenduë de coste de mer, tant de ports en Dannemarc, Scanie & Noruege, & vn si grand nombre d'Isles dedans & dehors la mer Baltique, il peut mettre ensemble vne grande flotte, pourueu qu'il ait de l'argent; mais nous auons desia monstré comme il n'en sçauroit auoir grande quantité, toutefois celuy qui regne à present auoit fait vn grand mesnage & espargne de plusieurs millions d'or en l'an 1625. Il s'est rẽdu chef des Princes de la basse Saxe, & voulut faire guerre à l'Empereur, a l'instance du Roy d'Angleterre, pour recõquerir le Palatinat du Rhein, mais cette guerre la espuisé d'argent, il est cause de la ruine generale de tout ce cercle, qui n'auoit depuis lõg temps esté trauillé de guerre.

Quand aux forteresses, ses pays en sont assez bien pourueus de tous costez, & c'est aussi la chose qui l'asseure dauantage.

GOVVERNEMENT.

XX TOut le Dannemarc est diuisé en 184. gouuernemens qu'ils nomment Herets, & est diuisé par autant de gouuerneurs sçauans & entendus au loix du Royaume. Le Roy est plustost éleu par les principaux qu'il ne paruient au Royaume par succession. On couronne les Rois à Hafnie en l'Eglise nostre-Dame deuant l'Autel, les Senateurs du Royaume les y meinent, & l'on porte deuant eux vne espée, vne boule & vne Couronne. XIX

Le port de ces choses est particulier à aucune famille, mais selon que quelqu'vn a du merite, il est employé à tel office. Apres cela le Roy est contraint de iurer de garder les articles qu'on luy propose, qui ont esté en vsage depuis quelque temps, & deffendre la Religion Chrestienne, & les droits & coustumes du Royaume. L'Euesque de Roeschilde l'oingt apres, & la couronne luy est mise sur la teste par les Senateurs, qui luy prestent alors le serment, s'ils ne l'ont fait auant son couronnement. Cela fait, le Roy fait quelques Gentils-hommes Cheualiers, en les frappant doucement auec l'espée. Les Senateurs & principaux du Royaume ont tousiours eu libre authorité d'elire les Rois: & l'ont encore, mais ils ont presque tousiours, mis au throsne Royale fils aisné du Roy, sinon qu'il y eut cause suffisante pour les en destouner.

Ils n'ont permis que le Royaume fut diuisé, sinon qu'ils y ayent esté contraints par quelque guerre ciuile.

XIX Il y a cinq Ordres en tout le Dannemarc.

Le premier est de la maison du Roy.

Le second de la noblesse. Mais il faut sçauoir qu'entre ces nobles, il n'y a nuls Comtes, ny Barons, ains que tous peuuent monstrer leur noblesse par vne longne suite d'ãcestres. Ils portent des boucliers simples, & pensent que ce seroit desroger à noblesse, de les changer, & aggrandir.

Il y a encor quelques-vns qui restent des familles de ceux qui assisterent au traicté fait entre Charlemagne & Hemming Roy de Dannemarc, comme les Vrens & quelques autres. Ceux-cy possedent leurs biens auec Iurisdiction haute & basse, & ont pouuoir de chasser sur leurs biens, comme les Comtes en Allemagne.

Tous leurs biens tant meubles qu'immeubles, laissez par les peres & meres, sont esgalement partagez entre les freres & les sœurs, sont aussi par special priuilege, admises à ce partage, en telle sorte toutefois que le frere prend deux parts, & la sœur vne: & si les masles ont par preciput les Chasteaux. Ainsi les aisnez n'emportent pas la plus grande partie.

On élit de cét ordre des nobles les Senateurs du Royaume, qui ne passent guerre souuent le nombre de vingt-huict. Le Royaume les nourrit, & chacun d'eux a vn chasteau, tandis qu'il est en office, & ne paye rien au Roy de ce qu'il tient, excepté qu'en temps de paix & de guerre, chacun d'eux est obligé de nourrir certain nombre des gens de cheual, & des les auoir prests toutes & quantesfois que le Roy les mande, à leurs despens.

Si l'on enuoiét des Ambassadeurs hors du Royaume, le Roy les entretiét & leur dõne dequoy se maintenir honorablemét. Le Roy dõne aussi quelque entretien aux autres Gentils-hõmes, soit qu'ils demeurent à la Cour, soit qu'ils ne s'y tiennét pas. Car le

Digitized by Google

Roy a certaines terres nommées en Danois Verlenninge, c'est à dire, bien-faits, dont il pouruoit ceux qui le meritent, ou pour toute leur vie, ou pour quelques années. Ceux-cy sont obligez d'entretenir quelques hommes de cheual, & de payer certaine somme au Roy, toutefois en telle sorte que pour leur trauail, & pour leurs seruices ils prennent aussi quelque partie du profit.

Il y a aussi vne ordonnance en Dannemarc, par laquelle il est defendu au Roy d'achepter les biens immeubles des nobles, afin qu'il n'arriue quelque sedition entre le Roy & les principaux du Royaume. Toutefois il est permis au Roy d'eschanger des biens auec les nobles, mais les nobles ne peuuent achepter nuls biens des paysans royaux. Car quelques paysans ont des biens hereditaires qui sont presque francs.

Il y a en Dannemarc vn grand Maistre pareil à celuy de France, cestuy-cy se tient le plus souuent à Hafnie, comme Lieutenant du Roy.

Apres cela le Mareschal a soin en temps de paix & de guerre, de ce qui appartient à la guerre.

L'Admiral fait faire & refaire les vaisseaux, & ordonne toutes les années ce qui est necessaire pour la marine. Cestuy-cy a sous luy vn autre Admiral, & en chaque nauire vn Capitaine, qui est de race des Cheualiers.

Il y a aussi le Chancellier du Royaume, par deuant qui l'on appelle de toutes les Prouinces & Isles, & de luy au Roy.

XVIII Toutes les Prouinces sont diuisées en Herets, ou Dioceses, qui comprenent beaucoup de Parroisses. Ceux qui plaident debattent premierement là leur droict: puis il est permis d'appeller au Iuge de la terre où l'on est, & de luy au Chancellier, & en dernier lieu au Roy & aux Senateurs, qui donnent l'Arrest definitif.

Les Danois ont vn droict escrit dressé par Voldemar I. & par les Euesques & Senateurs de Dannemarc. Si les premiers Iuges donnent vne Sentence iniuste, ils sont condamnez à l'amende de la moitié de leurs biens, dont le Roy prend vne moitié, & la partie interessée l'autre.

Le Chancellier qui suit volontiers la Cour, a pour adjoints 7. ou 8. nobles Secretaire, & le Roy mesme traicte toutes affaires. Que s'il arriue quelque cas d'importance, le Roy fait assembler le Conseil. Il n'est permis au Roy, d'imposer aucune taille sur le Royaume, & sur les paysans des nobles, sans le consentement des Senateurs, & des principaux du Royaume.

Il y a vn Intendant general des finances, qui reçoit tous les reuenus du Royaume, & tous les peages, tant de mer que de terre, entend les comptes, les controolle, & donne quittance à ceux qui apportent l'argent. Cestuy-cy a deux commis nobles, & plusieurs du peuple, & pour cecy de bons gages.

Le 3. ordre est celuy du Clergé, auquel il y a eu sept Euesques, comme l'Archeuesque de Londe, & les Euesques de Rochilde, d'Ottensche, de Rip, de Vvibourg, d'Arrhus & de Slesuic, & cette ordre comprend aussi les Chanoines. Ceux-cy ont les decimes du Royaume, qui sont toutefois diuersement partagées en diuerses Prouinces. Les Euesques reçoiuent la moitié des decimes, le Roy en a l'autre moitié: toutefois les Chanoines & Pasteurs tirent de la part de l'vn & de l'autre quelque portion. Les nominations des Euesques & autres Prelats, appartiennent de tout temps aux Rois de Dannemarc, ainsi qu'on void par la response de Voldemar I. Roy de Dannemarc, qui rescriuit au Pape, qui luy demandoit choses semblables: nous auons receu le Royaume de nos subjets, la vie de nos parens, & la Religion de l'Eglise Romaine, laquelle si tu redemandes, ie te la renuoye par les presentes.

Christierne III. ordonna que les Ecclesiastiques ne vendroient aucune chose, sans expres commandement du Roy.

Le 4. ordre est des bourgeois & des marchands, qui se tiennent aux villes & bourgades. Ceux-cy ont leurs particuliers priuileges, dont ils iouyssent, & ont aussi leurs champs propres & leurs forests limitées. De ceux-cy de mesme que des enfans des paysans on élit les Euesques, Chanoines, Pasteurs & Senateurs des villes, des Secretaires pour les Chasteaux & forteresses: des Gouuerneurs & Capitaines des nauires, & l'on en establit aussi quelques-vns sur les peages.

Ceux-cy iugent les petites causes, & ont le plus souuent pour President vn du corps de la noblesse.

Le 5. ordre est des paysans qui sont de deux sortes. Les premiers sont nõmez Freibunden, qui signifie francs laboureurs. Ceux-cy possedét des fonds hereditaires, & en

Digitized by

payent quelque tribut toutes les années. Ils s'addonnent aussi à la marchandise, & à la pescherie.

Ils ne sont sujets à nulles coruées, & ne payent aucunes tailles que du consentement des Senateurs & Conseillers du Roy. Les autres ne possedent aucuns biens hereditaires, ains les afferment du Roy, des Nobles, ou du Clergé, & sont obligez envers leurs Seigneurs à plusieurs coruées, selon qu'ils ont conuenu auec le maistre des fonds qu'ils tiennent.

Or dautant que tous les nobles sont esgaux en ce Royaume, & qu'il n'y a aucun tiltre de Duc, de Comte, ny de Baron, il n'y a personne qui soit si riche, qu'il s'ose opposer à la famille des Roys, pource que l'heritage paternel se partage tousiours entre les fils & les filles. Les Cheualiers tiennent leur premier rang en Dannemarc, & le Roy ne donne cét ordre, qu'à des personnes pleines de merite.

Il y a à Vibourg vn Conseil où se vuident les causes ciuiles presque tout le long de l'année, & c'est là qu'on iuge les differens des terres, & des heritages, & choses semblables, & pareillement de tous crimes.

Les villes de la Duché de Slesuic iouyssent des mesmes priuileges que celles de Dannemarc, & leurs habitans vsent de mesme droit.

Les subjets peuuent appeller de quelque Magistrat que ce soit, aux Senateurs, & plus outre.

L'ordre des Senateurs est composé le plus souuent de vingt-quatre hommes qui sont de l'ordre des Cheualiers, & on leur adjouste vn Chancellier general, & deux Docteurs au nom de chaque Prince.

Ceux d'Holsace auoient autrefois 48. hommes qui presidoient à tout le pays, & les appellations de toutes les Paroisses alloient pardeuant eux. Mais depuis qu'ils ont esté subjuguez, & diuisez en deux parties, on choisit en aucune douze hommes, auec vn Gouuerneur, qui est le plus souuent Docteur, ou Licétié en droict. Tous ceux-cy ont assez bons gages des Princes, & on leur adjouste vn Secretaire, & vn President du corps de la noblesse de Holsace. Celuy qui y est de la part du Roy, est le plus souuent le Gouuerneur de Steimbourg, & celuy qui y met le Duc, est Gouuerneur de Gottorpe. Mais il est permis aux subjets d'appeller pardeuant les Senateurs des deux Duchez de Slesuic, & d'Holsace, & non plus outre. Ils ont eu iadis vn droict escrit, qui est vn peu changé & reformé selon le droict commun.

L'Holsace a quatre Ordres, c'est à sçauoir, de la Noblesse, du Clergé, des Bourgeois, & des Laboureurs, qui y sont de deux sortes, de mesme qu'en Dannemarc.

Les nobles ont leurs terres, auec Iustice haute, moyéne & basse, & droict de chasser.

Ces terres sont la plus part allodiales, & hereditaires. Il y en a aussi quelques-vnes qui sont feudales. Il n'y a pas plus de 24. tiges de familles nobles: mais il y a plusieurs maisons qui sont sorties & descendues de la chacune, comme les Ranzouiens tiennét plus de 150. Chasteaux, & beaucoup de terres. On en trouue presque autát des familles des Alefeldes, & de Povvisches. Les causes des nobles sont iugées par le Senat des Duchez. Il est permis, en donnant suffisante caution, d'appeller des Arrests du Senat à la Chambre Imperiale. Les bourgeois ont des priuileges particuliers, & vsent du droit Romain, ou de celuy de Lubec. Les subjets peuuent appeller des Sentences du Senat des villes, aux citez destinées pour cét effect, & il est permis encore d'appeller de celle-cy aux Senateurs d'Holsace, & encore de là, à la Chambre Imperiale, moyennant caution. Les causes des paisans se plaident en pleine campagne par leurs Aduocats. Elles se plaidét en presence de quelques nobles du lieu auec les Gouuerneurs, & deux Assesseurs qui sont comme tesmoins, & apres qu'on y a oüy les demandes & defenses des vns & des autres, on fait retirer toute l'asséblée des paisans; puis apres auoir meuremét deliberé sur le tout, on r'appelle les plaidans, & lors on prononce leur sentence.

Quant à l'Islande, il y a deux Euesques qui sont comme Gouuerneurs, l'vn de la partie Septentrionale, l'autre de la Meridionale, & chacun d'eux a vne escole publique iointe à sa maison, où il est tenu d'entretenir à ses despens 24. enfans, & les faire instruire.

RELIGION.

21. CHristierne II. Roy de Dannemarc, ayant donné entrée en Suede à l'heresie de Luther, fut aussi cause qu'elle s'estendit par le Dánemarc: car y estant retourné de son village de Suede, il découurit dans peu de temps, qu'il estoit Lutherien.

Mais il fut bien tost puny de son impieté, veu qu'estant pris par les siens, il fut chassé du Royaume auec sa femme & trois enfans, l'an 1523. il demeura lóg-temps en la basse

Digitized by Google

Allemagne sous l'ombre & la protection de Charles V. son beau frere. Depuis ayant dressé en l'an 1532. vne armée de mer, il prit la route de Dannemarc. Mais ayant premierement esté combattu d'vne furieuse tempeste, qui mit à fonds beaucoup de ses vaisseaux & de ses gens, & estant apres cela défait par ses ennemis, il vint entre les mains de Christierne son successeur, & mourut en prison. Christierne qui luy succedà, s'estant allié de Gostaue Roy de Suede (tous deux prinrent deux sœurs de Iean Duc de Saxe, fauteur de Luther) tourna son esprit à l'entiere destruction de la foy en ses Royaumes. Ce qu'il obtint facilement, mettant tous les Euesques de ses Estats en prison, où ils moururent. Et c'est chose digne d'estre ramentuë, que de tant d'Euesques de Dannemarc, Noruege, Islande, Suede & Gothie, il n'y en eut pas vn qui abandonnast la foy Catholique, ny pour les grandes promesses qu'on leur fit, ny pour la longueur de la prison, ny pour aucun rude traittement qui leur fut fait. Les peuples de Dãnemarc, de Noruege, & des autres pays subjets à cette couronne, estans donc demeurez sans Pasteurs, sous vn Roy Lutherien, ce ne fut pas chose mal-aisée de les seduire & peruertir, par le moyen de Ioachim Pomeran ministre Lutherien. Christierne eut pour successeur Frederic, qui fut Lutherien, addonné à la gourmandise & yurongnerie. Aussi mourut-il en faisant grande chere le Vendredy Sainct. Sous luy les Danois sont non seulement deuenus plus obstinez en l'erreur de Luther, mais encore se sont addonnez à l'art magique plus qu'aux bonnes lettres. Celuy qui regne auiourd'huy, est aussi Lutherien, & maintient passionnément cette heresie en ses Royaumes.

ROIS DE DANNEMARC.

XXII Long-temps auant Iesus-Christ, Dan qui a donné son nom à tout le pays, estoit Seigneur de Dannemarc.

Il engendra Humble & Lother.

Humble succeda premierement, puis fut chassé par Lother.

Son fils Schiode luy succeda apres.

Gran fut son successeur, & mourut en la guerre qu'il eut contre

Suibdager Roy de Noruege, qui espousa par force la fille du Roy de Dannemarc, & conquesta ce Royaume.

Froton son fils.

Haldan fils de Froton, meurtrier de Roen & Scats ses freres.

Helgon par la mort de Roen son frere, est entierement Seigneur de Dannemarc.

Rolfo son fils luy succede & est tué, & le Royaume fut mis sous l'obeyssance d'Atisle Roy de Suede, & Hothier frere d'Atisle Roy de deux Royaumes.

Rorie fils d'Atisle.

Vviclet.

Vvermond son fils.

Vso fils de Vvermond qui rendit le païs de Saxe tributaire, & de lourd & niais & lasche, deuint sage & bien aduisé, & magnanime; & de begue bien parlant.

Dan son fils.

Huclet.

Froton second. (:)

Dan troisiesme.

Fridleue.

Froton troisiesme son fils, lequel on tient auoir esté du temps que Iesus-Christ nostre Seigneur vint au monde.

Hiarne.

Fridleue.

Froton quatriesme.

Ingel. (:)

Olaue.

Harald premier.

Froton cinquiesme.

Haldan deuxiesme.

Harald second fut vaincu par Eric ou Henry Roy de Suede, qui rangea Dannemarc sous son obeyssance : mais Haldan en redeuint maistre, & pareillement de Suede. Vnguin estoit lors Roy de Gothie, & Haldan l'ordonna pour gouuerner le Royaume de Dannemarc apres luy.
Vnguin eut pour successeur,
Siuald premier.
Sigar.
Siuald second.
Haldan troisiesme.
Harald III. qui fit la guerre sept ans en Suede, & y mourut.
Olo fils de Siuard Roy de Noruege, & nepueu de Herald de par sa sœur.
Emond.
Siuard ou Siuald troisiesme.
Buthus son frere.
Iameric, fils de Siuard.
Broder son fils.
Siuard quatriesme incogneu, & de qui l'on ignoroit la race.
Biorn, fils de Snio, succeda à son pere.
Harald quatriesme.
Germo son fils.
Gotric ou Godefroy, qui fut du temps de l'Empereur Charlemagne. Il fut homme vertueux, & addonné à la guerre, & fort liberal.
Olaue son fils.
Huming fils d'Olaue.
Siuard fils de la fille de Gotrie, & du Roy de Noruege.
Regnier fils de Siuard, qui estoit prompt à frapper, & addonné à la paillardise.
Siuard.
Eric ou Henry, qui fut baptisé auec son frere Harald, à Mayence.
Eric fils de Siuard, nepueu de Regnier, qui estoit demeuré presque seul du sang Royal, qui ayant persecuté les Chrestiens en sa ieunesse, mourut toutefois Chrestienne-ment, s'estant conuerty par les remonstrances d'Anscat Archeuesque de Hambourg.
Canute son fils regna apres luy, & mourut sans monstrer aucun signe de Chrestien.
Froton.
Gormo.
Harald, ces trois furent bons Chrestiens.
Gormo troisiesme succeda apres, & fut persecuteur de la Religion Chrestienne.
Harald de Gormo Chrestien.
Sueuo Othon son fils, qui vsurpa le Royaume du viuant de son pere, puis quitta la foy Chrestienne: & apres se conuertist, estant chassé de son Royaume, où il retourna apres la mort d'Eric Roy de Suede, qui s'en estoit rendu maistre.
Canute fils de Sueuo Otton, surnommé le grand, à cause qu'il rangea sous son obeissance cinq Royaumes, c'est à sçauoir Suede, Noruege, Angleterre, Dannemarc & Normandie. L'Empereur Henry troisiesme espousa sa fille Gunilde.
Canute troisiesme, qui mourut ayant regné deux ans, sans aucuns enfans.
Magnus fils d'Olaue Roy de Noruege.
Sueue nepueu de Canute le grand de par sa sœur.
Harald son fils, qui mourut ayant regné deux ans.
Canute frere de Harald, qui fut tué par ses propres subiets en Iutie, dans vne Eglise à cause qu'il les contraignoit de payer la dixiesme partie de leurs biens.
Olaue son frere, qui mourut en Cypre.
Harald son fils, qui fut chassé pour son orgueil.
Nicolas fils de Sueue, fut mis en son lieu, & fut tué par les siens.
Eric luy succeda, & fut pareillement tué.
Eric fils d'Aquin, nepueu d'Eric le Grand, qui fut rendu Moine, & pourtant le Royaume écheut à Sueue, nepueu d'Eric le Grand.
Vvaldemar son frere, qui mourut l'an 1242. apres auoir regné 40. ans, souuent victorieux & souuent vaincu.
Eric son fils aisné luy succeda, & fut tué par son frere Abel.

Abel succeda au Royaume : mais il fut accablé par les villageois en Frise.

Christofle son frere.

Eric son fils, qui mourut l'an de grace 1126. apres auoir regné 35. ans.

Christofle frere d'Eric, mourut l'an 1333.

Valdemar son fils luy succeda, & fut chassé du Royaume, puis remis, derechef chassé & apres restably. Il mourut finalement l'an 1375.

Marguerite fille vnique de Valdemar, ayant espousé Aquin Roy de Noruege, fut Reyne des deux Royaumes de Dannemarc & de Noruege; il vainquit Albert Duc de Melkelbourg, qui auoit esté appellé par les Suedois pour regner sur eux, & par ce moyen elle fut aussi Reyne de Suede.

Eric Duc de Pomeranie adopté par Marguerite, fut éleu Roy l'an de grace 1411. mais il se retira apres en Pomeranie l'an 1438.

Christofle Duc de Bauiere, apres luy fut éleu Roy de Dannemarc, l'an 1439. & mourut l'an 1448.

Christien, ou bien en Danois Christierne, Comte d'Aldembourg, fut éleu Roy de Dannemarc & de Noruege, apres la mort de Christofle, il mourut au Chasteau Royal de Copponhagen l'an de grace 1441. apres auoir regné 34. ans.

Iean son fils succeda au Royaume.

Christierne deuxiesme fils de Iean, fit longuement la guerre aux Suedois, & finalement fut chassé mesme du Royaume de Dannemarc, à cause de sa tyrannie, & voulant recouurer son Royaume, il fut pris par Christierne son oncle, & mis en prison par Sum de Bourg en Hollace, où il mourut.

Frideric Duc d'Ollace, oncle de Christierne, fut apres sa mort Roy de Dannemarc.

Christierne troisiesme, fils aisné de Frideric, luy succeda au Royaume.

Christierne quatriesme qui regne en la presente année 1643. l'an 1645. il fit ligue offensiue & defensiue auec les Roys de France, d'Angleterre, & les Estats d'Hollande, pour le restablissement de l'Electeur Frederic Palatin du Rhein en ses Estats: il auoit auec luy Christien le Ieune Duc de Brunsuic, ou Euesque d'Albestat, quelques Princes de basse Saxe, Guillaume Duc de Vveimar: le Comte Enest de Mansfel, le Marquis de Turlac, le Duc de Lunebourg, le Colonel Morgan & Obrentroud: contre luy estoient l'Empereur Ferdinand II. le Roy d'Espagne, Maximilian Duc de Bauiere, & pour Generaux d'armées Albert Vvalstein General de l'armée de l'Empereur, Iean Comte de Tilly general de l'armée de la ligue Catholique, le Comte d'Ansolt, le Comte de Schulc & autres. Cette guerre dura pres de quatre ans, durant laquelle la basse Saxe fut ruinée, comme aussi les Duchez de Brunsuic & d'Holsace. Les Imperiaux apres la bataille de Luther où les Danois eurent du pire, entrerent aux Estats du Roy de Dannemarc iusques en la Iutie, & alloit voir son Royaume ruiné, sans la paix qui se fit à Lubec l'an 1628.

DISCOVRS

DE L'ESTAT DV GRAND DVC, OV EMPEREVR DE MOSCOVIE.

SOMMAIRE.

I. *Circuit & limites du pays de Moscouie.*

II. *En quel parallele & climat est assis cét Empire.*

III. *Description de ses Prouinces, & de Moskuua ou Mosco, ville capitale de l'Empire.*

IV. *De la Duché de Voldimer.*

V. *De la Duché de la basse Nouograd.*

VI. *De la Prouince de Rhezam, & ses villes.*

VII. *De la Prouince & ville de Smolenki.*

De la guerre entre le Roy de Pologne & les Moscouites.

De la prise des villes de Mosco & Smolenki par les Polonois, & la reprise d'icelle par les Moscouites.

VIII. *Du pays de Mosaiki, sa longueur & largeur, & par qui conquis sur la Pologne.*

IX. *De la Duché de Roschoue.*

X. *Du pays de Tuuer, & de la renommée ville de Tuuerde.*

XI. *De la Prouince de Plescouie, son estenduë, & ville capitale de Pleschouu.*

XII. *Nouograd la grande.*

XIII. *Du pais de Volscke, & sa situation.*

XIV. *De la Prouince de Biolysero, Velokde, Iaroslauch.*

XV. *De la Prouince de Duuine.*

XVI. *De Susdali & Viatka, Prouince prise sur le Tartare.*

XVII. *De Permie, Petzore, Iugatie, Obdore, & autres pays subiets aux Moscouites.*

XVIII. *Sterilité du terroir, recompensée du grand nombre d'animaux, eslans, bœufs, ours, cerfs, loups, lieures, mousches à miel, abondance de lins & chanvres, & bonté de l'air.*

XIX. *Description des plus celebres riuieres & lacs de Moscouie, & de l'origine & source du Boristhene, recognuë de nostre temps, & ignorée des anciens.*

XX. *Particuliere remarque de la fertilité ou infertilité de chaque Prouince, & des rochers Riphées ou Hiperborées, d'admirable hauteur.*

XXI. *Coustume estrange des anciens Moscouites en l'élection de leur Prince, & au traittement de leurs femmes.*

XXII. *Leur robuste complexion de corps, leurs sayes, & autres façons d'habillemens, leurs armes & maniere de combattre en fuyant, leurs viandes & breuuages ordinaires, leur naturel barbare, perfide, ruzé, paillard, & leur iustice venale.*

XXIII. *Description plus particuliere des mœurs & coustumes de chaque pays.*

XXIV. *Leurs richesses en peaux d'élans, de cerfs, ours, loups, martes, en lins, chanvres, miel & cire.*

XXV. *Richesses du Roy, & quels sont ses reuenus.*

Digitized by Google

XXVI. Relation notable du magnifique traittement fait à Parmiſten Ambaſſadeur de l'Empereur, par le Moſcouite.

XXVII. Fortereſſe du pays Moſcouite en mareſcages & riuieres, en l'épaiſſeur des bois ſeruans de rampars, & le rendans de difficile accés, & en la grande caualerie.

XXVIII. Du grand nombre de caualerie de ce Royaume, & ſçauoir s'il peut mettre en campagne trois cens mille cheuaux.

XXIX. Des puiſſans ennemis voiſins, & qui confinent auec cét Eſtat, & premierement du Precop Prince des Tartares.

XXX. De deux autres voiſins ennemis des Roys de Suede & Pologne. 801

XXXI. De la ſouueraine authorité du grand Duc en ſon Eſtat, & les moyẽs qu'il tient pour le maintenir. 806

XXXII. En quel temps la Religion Chreſtienne y fut introduite, & quelles ſont leurs ceremonies en la celebration de la Meſſe. 807

XXXIII. De la Circonciſion & Religion des Morduois, viuans ſelon la loy de nature. 809

LORS que nous faiſons en nos communs diſcours mention de quelque Duc, il ſemble que ſes Eſtats ſoient de fort petite eſtenduë, pource que nous voyons ordinairement que ceux qui poſſedent auiourd'huy ce tiltre, ſoit parmy nous, ſoit parmy nos voiſins, ne iouyſſent que de petites Prouinces; & trouuent auſſi toſt de tous coſtez les bornes de leur domination & Seigneurie. Mais celuy de qui nous voulons parler maintenant, eſt bien Duc à meilleures enſeignes que tous les autres que nous cognoiſſons en noſtre Europe. Car non ſeulement ſes pays ſont égaux en grandeur à ceux de pluſieurs grands Roys, mais les ſurpaſſent encore en telle ſorte, que celuy qui voudra conferer les Principautez auec celle-cy, trouuera qu'ils ne ſont la loy qu'en vn bien petit eſpace de terre, au regard de celuy qui recognoiſt le grand Duc, ou Knez de Moſcouie. Auſſi les ſiens ſuffiſamment informez de la grandeur des pays qui luy rendent obeyſſance, le nomment Ceſar, ou Empereur, & luy portent autant d'honneur que iamais on en ait veu rendre à Prince du monde. Et veritablement ſi l'on prend la peine de conſiderer ce que ſon Empire embraſſe, on remarquera qu'il merite vne plus haute qualité que celle qu'on luy donne ordinairement, à faute du nom de Roy qu'on a ſçeu eſtre extremément odieux aux Moſcouites.

I. Voyons maintenant à fonds iuſques où s'eſtendent ſes limites, & s'il eſt ſi puiſſant que nous auons dit à l'entrée de ce Diſcours. Ie dy donc que tout l'Empire du Moſcouite occupe à preſent toute la Ruſſie, en exceptant toutefois la Pologne & la Lithuanie, qui ſont auſſi compriſes ſous ce meſme nom de Ruſſie.

Or ces Eſtats ſont partie en Europe, partie en Aſie, & cette ſeparation eſt faite par la riuiere de Tanais, autrement le Don, qui eſt la commune borne de l'Aſie & de l'Europe. Ils ſont encore confinez du coſté du Nort de la mer glacée, comme ils ſont auſſi au Leuant, en flechiſſant vers le Midy, des Tartares; & du coſté du Midy, de la Lithuanie; de meſme qu'ils ont pour plus proches voiſins du coſté d'Oüeſt ou d'Occident, ceux de Liffland ou Liuonie; & pareillement la Finlande, pays diuiſé par la riuiere de Polne, & appartenant au Roy de Suede. Tous ces Eſtats tirent leur nom general d'vn pays aſſis au milieu de la Ruſſie blanche, qui s'eſtend vers le Septentrion & l'Orient, & qui s'appelle particulierement Moſcouie.

II. Or il eſt à conſiderer, que la partie de la Ruſſie qui obeyt au grand Knez, ſe nomme Blanche Ruſſie, & celle qui recognoiſt le Roy de Pologne, Noire Ruſſie, combien que le Roy de Pologne poſſede auſſi vn peu de la Blanche.

Cét Empire eſt aſſis entre le 19. parallele à 52. degrez de latitude, ou d'eleuation de Pole, & le 43. parallele, qui eſt à 66. degrez de l'Equateur, ou bien en l'expliquant d'autre ſorte, il eſt entre le milieu du 8. climat, & le milieu du 20. & eſt compris entre le Tropique de l'Eſcreuiſſe & le Cercle Arctique. Tellement qu'on y remarque vn tres-grand changement en la quantité du plus long iour d'Eſté. Car au parallele plus Meridional de Moſcouie, le plus long iour n'eſt que de 16. heures & demie, au lieu qu'au parallele le plus Septentrional de ce meſme Empire, le plus grand iour eſt de 22. heures & demie: ce qui

monstre assez la grande distance qu'il y a de l'vne à l'autre frontiere: car à prendre chaque degré pour 30. lieuës de France, comme on fait ordinairement, on trouuera qu'il contient de largeur seulement en tirant de la partie qui approche plus du Midy, à celle qui est plus voisine du Nord, 420. lieuës, & en longueur la moitié autant, voire dauantage, ou pour parler selon quelques Italiens, ces Estats ont de longueur trois mille milles, & de largeur quinze cens.

III. La seule Prouince particuliere de Moscouie, contient de l'Est à l'Oüest, ou du Leuant au Ponant, enuiron six cens lieuës; & c'est en cette Prouince qu'est la ville capitale de l'Empire, qu'on nomme Moskvva, ou Mosco du nom d'vne riuiere qui coule auprès. Le chasteau du grand Knez est au milieu de la ville entre les riuieres de Moske & d'Hegiime, qui vient à se ioindre auec le Moske au dessous de ce chasteau, qui est si grand, qu'on le prendroit pour vne grande ville: il est garny de 17. tours & trois bastions: & c'est là que le grand Duc se tient d'ordinaire, accompagné enuiron de vingt-cinq mille hommes. La ville n'a ny bon fossé, ny muraille, ny rampart qui la puisse defendre, & les maisons y sont presque toutes de bois; elle est grande & fort boüeuse. Il y peut auoir enuiron 41500. maisons, & l'on y void beaucoup de places, mais dispersées & fort escartées, & au milieu de grandes campagnes. Le plus long iour d'Esté en la ville de Mosko, est pres de dix-huict heures.

IV. Les autres Prouinces, sont la Duché de Voldimer, où l'on void vne grande ville de mesme nom, auec vn chasteau basty de bois. Elle est éloignée de la ville de Mosko du costé du Leuant, d'enuiron trente-six lieuës de Pologne.

V. Il y a de plus la Duché de la basse Nougrade, où l'on void vne ville portant mesme nom, bastie de bois, & éloignée de Mosko d'enuiron cent lieuës de Pologne.

VI. Dauantage, la Prouince de Rezan est assise entre les riuieres d'Oque & de Don, de laquelle le grand Duc porte le tiltre, & outre ce on y void la Duché de Vorotine, comme aussi la Prouince de Seuere, qui est fort grande: elle contient plusieurs villes, entre lesquelles on compte pour les plus fameuses celles de Starodub, Petiuule, & Czernigonu.

VII. La Prouince de Smolenki, est assise sur la riuiere de Neper, ou Deneper, nommée Boristene par Ptolomée. Ce païs fut pris par Basile Duc des Moscouites sur le Roy de Pologne qui en estoit protecteur. Sa principale ville se nomme aussi Smolenki, qui est assez grande & éloignée de Mosko enuiron 80. lieuës de Pologne.

VIII. Le païs de Mosaiski a de longueur enuiron trois cens cinquante mille d'Italie, & autant de largeur. Il fut emporté par Iean Duc de Moscouie, predecesseur de Basile, sur Alexandre Roy de Pologne.

Biele ou Bielki, est semblablement vne Principauté, ou Prouince de Russie, ayant vne ville & vn chasteau de mesme nom sur la riuiere d'Opske: ce lieu est de 60. lieuës d'Allemagne, loin de Mosko & de Smolenki.

IX. La Duché de Roscoue a vne ville de mesme nom, auec vn chasteau de bois, & est loin de Mosko, tirant vers le Ponant d'enuiron 23. lieuës. La ville est assise sur la renommée riuiere de Volgue.

X. Le pays de Tuuer, ou bien Otvver, l'vn des plus grands de Russie, a vne ville nommée Tuuerde, qui est plus grande & plus magnifique que celle de Mosko, de laquelle elle est éloignée de la distance de 36. lieuës.

XI. La Prouince de Plescouie, ou Pleskonie, a d'estenduë 300. milles d'Italie, & est d'vn tiers plus longue que large: sa ville capitale est Pleskovv, grande & puissante, & ceinte de murailles, qui manquent à toutes les autres villes de Moscouie.

XII. Nouograde la grande, est la plus grande Duché de toute la Russie, & prend son nom de la grande & riche ville de Nouogrod, qui surpasse toutes celles qui sont assises du costé du Nort, combien qu'elle ait la plus grande partie de ses maisons faites de bois: cette ville est à deux cens milles ou enuiron de la mer Baltique, à cent vingt de Mosco, en tirant vers le Sudoüest, à 36, de Pleskovve, & à 40. de Iuuanovvgrod.

XIII. Le païs de Volske ou Votzke est assis entre l'Occident & le Septentrion, & a à main gauche le chasteau de Iuuanougrod: & la Prouince de Carelle est éloignée de Nouogrod de 60. lieuës de Pologne: du costé du Nord elle s'estend iusques à la mer glacée, & son plus long iour d'Esté est de 20. heures & demie, durant lesquelles le Soleil y luit tellement que l'on n'y void point alors de nuict bien obscure.

XIV. La Prouince de Bieleiezioro, ou Biolysero, ayant vne ville appellée de mesme, tire son nom du lac blanc, pres duquel elle est assise, & dans lequel on void vne forteresse que

que l'on tient imprenable, où le grand Duc met ordinairement son thresor, & où il se retire en temps de necessité quand les ennemis le pressent. Ce pays est éloigné de cent lieuës, tant de Mosco que de Nouogrod la grande. Volokde est aussi vne Prouince en laquelle on trouue vne place extremement forte, où le grand Knez retire aussi quelquesfois vne partie de ses thresors. La Duché de Iorosłaue auec vne ville & vn chasteau de mesme nom sur la riuiere de Volgue, est à 46. lieuës loin de Mosco. On met aussi la Principauté de Rostoun pres Nouogrod la grande.

XV. La Prouince de la Duuine tirant le nom de la riuiere qui l'arrose, estoit autrefois du ressort de Nouogrod: & la riuiere a receu son nom du concours des riuieres du Iuch & de Suchaue, veu que Duuine en langue Ruthenique signifie deux. Or encore que ce païs ait cent lieuës de largeur, toutefois il n'a autres places que le chasteau de Comogor, celuy de Pinegue, & la ville de Duuine assise au milieu de la Prouince. Il y a toutefois assez grand nombre de villages, mais fort éloignez l'vn de l'autre, à cause de la sterilité du pays. Le Soleil y luit au solstice d'Esté, lors qu'il est paruenu au Tropique de l'Escreuisse vingt & vne heure & demie: tellement que la nuict y ressemble lors à l'aube: mais lors que le Soleil est au solstice d'Hyuer, il ne demeure sur ce pays que deux heures & demie.

XVI. On loge la Prouince de Susdali auec vne ville & vn chasteau de mesme nom entre Rostoun & Voldimer La ville de Susdali a vn siege Episcopal, & estoit autrefois belle & peuplée, c'est à sçauoir lors que les Ducs de Moscouie se tenoient à Voldimer: mais à cette heure elle est presque deserte, à cause des continuelles courses des Tartares. La Prouince de Vuiatke au delà de la riuiere de Kamme, est éloignée d'enuiron cinquante lieuës de Mosco: elle obeyssoit iadis aux Tartares, mais elle fut prise sur eux par Basile le grand Duc de Moscouie.

XVII. Permie est vne fort grande Prouince, éloignée de deux cens cinquante lieuës de Mosco, & a vne ville de mesme nom sur la riuiere de Vischore, ou Vistorole. Le plus grand iour d'Esté y est de dix-huict heures. Le pays de Iugre, ou Iuhre, ou Iugarie, est assis du costé de la mer du Nord; & c'est de là que les Hongrois estans autrefois sortis, se saisirent de la Pannonie, qu'ils appellerent de leur nom Iugarie, Hongrie.

La Prouince de Petzore a son estenduë qui est fort longue, en tirant vers le Leuant & le Nord, iusques à la mer glacée. Les habitans de cette Prouince ont leur plus grand iour de 22. heures.

Le Moscouite a encores sous son Empire les Czeremisses qui sont au dessous de Nouogrod, de mesme que les Mordues pres de la Volgue au dessous de la basse Nouograde. Il y a encore d'autres païs assis du costé du Nord, qui reconnoissent le grand Knez comme celuy d'Obdore, Candore, Culomorie, Lappie, & pareillement quelques Hordes Tartares, comme la Horde de Casan, la ville d'Astraçan ou Cittacan, les Hordes de Nahaicois, & quelques autres.

QVALITE' DV PAYS.

XVIII. POur discourir en general de tout ce pays, il est plein de marescages, boüeux, humide & peu fertil, à cause que l'air y est rude & peu temperé, & que les champs y sont pleins de sable, & la terre n'y est guere bonne: de sorte que les grains n'y meurissent guiere souuent, à raison de la violence du froid d'vn long Hyuer, c'est pourquoy ils font seicher les herbes dans leurs poisles. Ils ont toutefois assez grande quantité de froment & d'herbes. La terre n'y porte ny vigne ny oliuier, non plus que des cerises & des noix: elle produit des noisettes & quelques autres sortes de fruicts, mais ils ne sont guieres d'vn goust agreable. Le haut pays est plein de bois & de grandes forests, où les arbres sont hauts & espais, & ces bois sont quelques parties de la forest Hercinie. Au reste, on y trouue grand nombre d'élans, de busles, d'ours, de cerfs, de loups, & principalement des lieures. Les brebis y sont beaucoup plus petites que les nostres. Il y a grande quantité de mousches à miel, qui non seulement se tiennent dans les ruches qu'on leur a expressément dressées, mais encore remplissent de miel les creux de quelques arbres qui sont dans les forests, voire en telle sorte, qu'vn Moscouite nommé Demetrius, enuoyé à Rome en Ambassade, raconta vn iour, qu'vn villageois de sa cognoissance & son voisin, s'estoit laissé couler du haut d'vn fort grand arbre creux, pour chercher du miel, & qu'estant en bas, il se trouua dans le miel iusques à la poictrine, & demeura deux ious en cét estat, ne viuant d'autre chose que de miel, iusques à ce qu'ayant apperceu vne Ourse qui estoit là venuë pour man-

s'estoit baissée à la façon des hommes, il l'empoigna de ses bras, &
ger de ce miel, & s'estoit baillée à la façon ... qu'il l'esmeut à sortir de là, & s'estant attaché à elle se ge-
l'effroya à grands cris, tellement qu'il l'esmeut ... Les bestes à corne y sont pour la plus grande partie
tira par son moyen de cette fondriere. Les bestes à corne y sont pour la plus grande partie
esgornées. La terre y produit grande abondance de lin & aussi de chanvre, que l'on porte
en beaucoup de lieux de l'Europe pour faire des cordes. On ne trouue en ces pays aucune
veine d'or, d'argent, ou d'autre metail, excepté de fer. Il y a force pasturages, & par con-
sequent grande abondance de bestail & de chair.

Au reste, la Moscouie iouyt d'vn si bon air, que ce seroit vne merueille d'y voir la peste:
toutesfois ils y ont vn mal chaud qui les tourmente si fort, s'attaquant principalement à la
teste & aux intestins, qu'ils meurent en peu de iours. La terre s'y ouure, & y deuient bean-
te pour le grand froid, comme elle fait en nos contrées pour l'excez d'vne trop longue
chaleur. Ce n'est pas qu'il n'y fasse quelquefois bien chaud, veu que l'année 1527 l'ardeur
de l'Esté s'y trouua si violente, que les froments & les forests mesmes y brusserent, ainsi
qu'escrit Sigismond.

XIX. Il y a grand nombre de belles riuieres, entre lesquelles il y en a plusieurs fort re-
nommées, tant à cause de la nauigation que pour leur grandeur, & pour l'abondance des
poissons qu'on y trouue. Les principales qui naissent, & ont leur source dans le pays mes-
me, ou bien qui l'arrosent, sont le Borysthene, vulgairement Dnieper ou Neper, & Ne-
ster ou Dnester, dont la source a esté ignorée d'Herodote: mais recognuë de nostre temps
pres de Dnieperke, village de Moscouie, en la forest de Voulkonzki. Cette riuiere cou-
lant vers le Midy, & mouillant premierement la ville de Smolenski, puis Kiouie, & quel-
ques autres villes, estant grossie de plusieurs autres eaux, se va desgorger dans le Pont Eu-
xin, ou la mer Majour. Le Turunte, maintenant la Duine, & selon Harbesten Rubo, part
du lac de Duine, assez pres de la source du Neper en la mesme forest. Le Rha, maintenant
la Volgue & l'Edil, est encore vne autre riuiere de Moscouie, qui tire son nom d'vn lac ap-
pellé de mesme, qui est éloigné de 25. lieuës de Mosco, en tirant vers la Lithuanie. La ri-
uiere de Tanais ou de Don, ne vient pas des monts Riphées, comme quelques-vns ont
creu, mais d'vn fort grand lac qui est dans vne forest assez pres de la riuiere de Tulle.

Doncques la riuiere de Don venant de Moscouie, apres auoir fait vn long chemin, re-
brousse vers le Midy, & fait les marais qu'on nommoit Meotides, & qui sont aujour-
d'huy appellez de Temerinde. Ce fleuue porte force poissons, & a de beaux riuages cou-
uerts d'herbes & d'arbres fruitiers: & c'est aussi là qu'on trouue des racines d'vn goust agrea-
ble. Harbestein dit que ce fleuue croist tellement en Automne, qu'il est capable de porter
de grands nauires marchands bien chargez.

La riuiere d'Ocque prend sa source en la Prouince de Miscenex, & rend fertiles toutes
les terres qu'elle arrose: elle abonde en poissons: on l'estime plus que toutes les autres de
Moscouie.

Il y a dauantage beaucoup de lacs, dont quelques-vns sont grands au possible: car
outre le lac de Volgue, de Duine & autres, d'où les riuieres de Moscouie prennent leur
source, on y void le lac d'Ilmen, que les Rutheniens nomment Ilmen, au dessus de Nouo-
grade, ou Nouogrod la grande, qui a 12. lieuës d'Allemagne de long, & 8. de large.

XX. Mais afin de particulariser encore mieux la qualité de ce pays, c'est chose asseurée
qu'en la Prouince de Voldimer, la terre est si bonne & si fertile, qu'vne mesure de bled se-
mée, y rapporte souuent vingt, voire mesme quelquefois vingt-cinq mesures.

Il est vray que celle de Rhezan est beaucoup plus fertile & de plus grand rapport que
toutes les autres qui sont sous le Moscouite, veu qu'on dit que bien souuent vn grain de
bled produit deux espics, voire dauantage, & les tuyaux y croissent si espais, que les che-
uaux n'y peuuent aisément passer, ny les cailles s'en voler & s'en retirer qu'auec beau-
coup de difficulté. Il y a en cette Prouince grande abondance de miel, de poissons & d'oy-
seaux, & semblablement grande quantité d'hermines & de castors, & les fruicts des arbres
y sont meilleurs qu'en nul autre pays de Moscouie: c'est en ce pays qu'on trouue la source
de la riuiere de Don.

Quant au pays de Seuere, il abonde en toute chose, combien qu'il y ait force gran-
des campagnes desertes, & pres de Branky vn bois de fort longue estenduë. Les fo-
rests y sont pleines d'hermines & de marthes zebelines. Pour le regard de la Du-
ché de Smolenski, il y a grand nombre de forests fort espaisses, d'où l'on emporte vne
grande quantité de diuerses peaux. Mais si nous considerons la Prouince de Volo-
gde, nous y trouuerons vne chose merueilleuse, veu qu'on tient pour chose certaine,
que les animaux qu'on y porte, de quelque poil ou couleur qu'ils soient, y deuiennent

tous blancs, apres qu'ils y ont fait quelque demeure. Quant à la Prouince Bieleiziore, elle eſt preſque toute pleine de bois & de mareſcages. Pour le regard de celle d'Vſting, il n'y a guere de bled, mais force chair & poiſſon. Il y a grand nombre d'animaux de toutes ſortes, & par conſequent force belles peaux, excepté des martes qui n'y ſont ny belles ny en grande quantité. Le pays de Roſtouue a ſes terres aſſez fertiles, & abonde en ſel & en poiſſon.

La Prouince de Duuine eſt aſſez ſterile: mais elle eſt pourueuë de force poiſſons, & d'vn grand nombre d'animaux terreſtres. Aux lieux maritimes de ce pays, il y a grande quantité d'Ours blancs, qui ſe tiennent le plus ſouuent dans la mer, à ce que ceux du pays rapportent. Celle de Viuatke eſt ſterile & mareſcageuſe, mais il y a grande quantité de miel, poiſſons & de beſte ſauuages. En la Prouince de Permie, il n'y a nul grain, mais en recompenſe ils ont grand nombre de cerfs & d'autres animaux.

Au pays de Petzore on void de grandes montagnes, & des rochers merueilleuſement éleuez, auſquels les anciens ont donné le nom de Riphées ou d'Hyperborées, où l'on void touſiours force neiges. Ils ſont de telle hauteur, qu'il y en a qui ont mis dix-ſept iours à y monter, & n'ont pû paruenir iuſqu'au ſommet. Il n'y a aucun bled en ce pays-là, mais on y void force beſtes ſauuages.

MOEVRS ANCIENNES DES HABITANS.

XXI. CEux qui ſe tenoient iadis dans la ville de Moſco, auoient vne couſtume que la ſucceſſion des grands Ducs, a du tout abolie. Il y auoit vne pierre quarrée au milieu du marché, & ſi quelqu'vn pouuoit monter deſſus ſans eſtre abbatu, il obtenoit la Principauté de la ville. Les habitans combattoient auec grande ardeur l'vn contre l'autre pour monter ſur cette pierre, & pour empeſcher d'y monter ceux qui s'eſſayoient de le faire. Pluſieurs ont rapporté que les femmes des Moſcouites pleuroient autrefois, & ſe plaignoient à bon eſcient de leurs maris, s'ils ne les battoient ſouuent, croyans qu'ils manquoient d'amour en leur endroit, pource qu'elles ne leur voyoient produire nuls effects de jalouſie: tellement que ceux-là meſmes qui eſtoient plus paſſionnez de leurs femmes, eſtoient contraints de les battre vne ou deux fois la ſepmaine, pour les rendre contentes, & leur donner quelque aſſeurance de l'affection qu'ils leur portoient, & par ce moyen toutes noiſes eſtoient aſſoupies.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XXII. LEs Moſcouites ſont pour la plus grande partie robuſtes & viſtes. Ils ſont de moyenne taille, mais quarrez d'eſpaules & renforcez: ils portent volontiers la barbe longue, & des ſayes fort longs ſans plis, qui leur battent iuſques aux talons, auec les manches fort eſtroittes à la façon des Hongrois, & leurs habits ſont volontiers ou blancs ou de couleur d'azur: ils portent des botines qui ſont pour la pluſpart rouges, & qui ne vont pas iuſqu'aux genoux; mais la ſemelle eſt peu releuée ſur le bout, & garnie de petits cloux de fer. Ils ont cela de bon maintenant, que chacun porte des habits ſelon ſa condition, & ſuiuant les Ordonnances du grand Duc, qui a limité à chacun ce dequoy il peut aller veſtu. Ils ont pour leurs armes la trouſſe pleine de fleches, l'arc, la hache, l'eſpieu, de longs couſteaux, & des gands de pluſieurs doubles, garnis de plomb, dont l'on vſoit autrefois en Grece. Les gens de pied meſmes portent des lances: ils ſont armez de longues cuiraſſes, & portent auſſi des ſalades & morions: ils vſent de cheuaux hongres & chaſtrez qui ſont petits, & harnachez fort legerement. Ils cheuauchent à la genette, & tirent leur coup de traict meſme en fuyant, auec vne merueilleuſe addreſſe. Si toſt qu'ils commencent de fuyr, ils n'ont plus aucun eſpoir qu'en leur fuitte, & lors que les ennemis les ont atteints, ils ne ſe defendent nullement, & eſtans pris, on ne les void iamais demander la vie, ou quelque bon traictement, ny vſer d'aucune ſorte de priere. Dauantage, ils viuent aſſez miſerablement, n'ayans pour breuuage que de l'eau & de la biere, ou du medium, ne leur eſtant permis de boire de quelque liqueur qui enyure, excepté deux ou trois fois l'année: ils ſont outre cela accablez d'vne rude & inſupportable tyrannie, veu que les nobles & les plus grands ſont aſſeruis au grand Duc, qui en diſpoſe comme de ſes ſerfs, & le peuple eſt tyranniſé par les grands & les nobles. Ils ont ie ne ſçay quelle naturelle inclination qui les pouſſe à dire des outrages, & s'entrepoüiller les vns les autres, ſans s'eſpargner en aucune ſorte; & pareillement de s'ac-

cuser soit auec raison, soit à tort & sans cause. Ils ont mesme cette ruse ou meschanceté, de transporter aux maisons d'autruy à la desrobée & en cachette, ce qui leur appartient, afin qu'en faisant la recherche, on condamne ceux aux logis desquels les choses perduës se retrouuent. Ils sont tellement barbares & perfides, qu'on ne trouue parmy eux aucune franchise ou sincerité; & leur naturel est si mauuais, qu'on ne void iamais qu'ils s'entreportent vne amitie bien ferme & bien asseurée; & mesme on ne void point qu'ils gardent la foy à ceux à qui ils la promettent, ou qu'ils ayent quelque égard au parentage & à l'alliance. Ils sont aussi rusez & trompeurs tout ce qui se peut, & mesme en toutes leurs paches ils ont quelque arriere-boutique & quelque double entente, auec laquelle ils taschent de s'abuser les vns les autres, & de trouuer moyen de rompre leurs contracts, ou de les interpreter à leur fantaisie: & c'est chose tellement commune parmy eux, & si bien publiée & reconnuë, qu'eux-mesmes se sentans atteints de ce vice, feignent de n'estre pas Moscouites, lors qu'ils ont affaire auec quelques estrangers, & qu'ils veulent practiser & trafiquer auec eux. La iustice, par maniere de dire, s'y vend à l'encan, au plus offrant & dernier encherisseur: & cette meschanceté se practique presque publiquement; & les pauures n'ont aucunement accez pres du Prince, mais seulement pres de ses Conseillers, mesme auec vne extréme difficulté: & ce qui est encore plus estrange, les pauures & les hommes inconneus ne peuuent que mal-aisément aborder les Gentils-hommes communs, & qui ne sont des plus releuéz dans vne Prouince, & les Gentils-hommes paroissent peu souuent, afin d'acquerir plus d'authorité, & d'estre plus respectez, en se laissans voir rarement au peuple.

Les femmes y portent ordinairement quantité de perles & pierres precieuses, & ne manquent sur tout d'en pendre à leurs oreilles. Celle qui est mariée pour la seconde fois, sera reputée pour assez chaste, mais celle qui viendra iusques aux troisiesmes nopces, est tenuë pour impudique, ils ont mesme opinion des hommes: le peuple y est pour la plus grande partie extremément addonné à la paillardise & à l'yurongnerie: ils sont fort soigneux des malades: ils labourent auec cheuaux: au lieu qu'autrefois ils n'auoient aucune sorte de monnoye marquée, ils en vsent maintenant: le langage qu'ils ont est Sclauon, mais tellement meslé d'autres langues & si corrompu, que les Sclauons Moscouites ne se peuuent entendre les vns les autres.

Le grand Duc ne permet à ses subjets de sortir de ses Estats; & c'est ce qui fait que les Moscouites ne cognoissans autre monde que leur pays, & ne croyans qu'il y aye aucun autre Prince qui soit si puissant que le leur, ils sont extremément fiers & pleins d'vn orgueil insupportable: ils n'ont parmy eux ny Medecins ny Apothiquaires.

XXIII. Mais pour dire quelque chose en particulier de certaines Prouinces de Moscouie, ceux du pays de Rhezan sont estimez courageux & nez à la guerre; & ceux de Seuer, combattent aussi auec vn grand courage à cause des continuelles guerres qu'ils ont auec les Tartares. Ceux de la grande Nouograde estoient autrefois courtois & gracieux au possible, mais ils sont maintenant fort corrompus, & ont perdu leur bon naturel par la frequentation qu'ils ont euë auec les Moscouites. Ceux de Voisque ont vn langage particulier, qui n'est guieres different de celuy des Prussiens. Les habitans du pays de Permie n'vsent nullement de pain, mais viuent de chair de cerfs & d'autres animaux. Ils ont vn langage particulier, & des characteres pareillement qui different de ceux de Russie. Ils vsent de chiens & de cerfs grands & forts, au lieu de cheuaux, pour charier & porter quelque chose. Ceux de Iugre ou Iugarie, parlent Hongrois; & ceux qui demeurent en la Prouince de Pexzore, sont hommes du tout simples, & qui ont vn lāgage particulier, & ne mangent iamais pain. Les Czeremissois se tiennent dans les grandes forests, & n'y ont aucunes maisons basties: ils vsent d'vn langage different des autres, sont grands coureurs, & archers fort asseurez: ils portent continuellement leurs arcs en main, & l'ayment en telle sorte, qu'ils ne donnent iamais à manger à leurs enfans qui sont vn peu grands, iusques à ce qu'ils ayent frappé vn blanc qu'ils leur proposent: ils viuent pour la pluspart de miel & de chair de bestes sauuages, mangent rarement du pain & sont habillez de peau. Les Morduois sont semblables en toutes choses aux Czeremissois, excepté qu'ils se tiennent presque tous dans des maisons, & ont vn langage particulier.

Digitized by Google

RICHESSES.

XXIV. Les Moscouites ont grande quantité de peaux d'élans, de cerfs, d'ours, de loups & de martes, qu'ils vendent cherement aux marchands de l'Europe, de mesme que du lin & du chanvre que l'on estime bon au possible. Ils vendent aussi aux estrangers vne grande quantité de miel & de cire. Ils ont vn port appellé de S. Nicolas, qui est d'assez grand trafic: Les Anglois y viennent trafiquer, & il y a quelques années que ceux de Londres y firent vne grosse compagnie, pour tascher d'y faire quelque grand profit: mais apres qu'ils y eurent fait vn ou deux voyages, le grand Duc rompit le traicté qu'il auoit fait auec eux; & ne voulant tenir ce qu'il leur auoit promis, leur fit ie ne sçay quel tort: tellement qu'ils abandonnerent l'entreprise d'y entretenir le commerce.

XXV. Mais pour tout ce que dessus, il ne faut pas estimer que ce païs soit beaucoup marchand, tant pource que les habitans ne sont gueres industrieux, & que le pays où les arts, les mestiers & les œuures ne florissent, ne sçauroit guieres estre marchand, ny recherché des estrangers; que aussi pource qu'il n'est nullement permis aux Moscouites de sortir des Estats de leurs Princes: à raison dequoy ils ne sçauent que c'est des choses maritimes. Ils changent seulement ce que le pays produit, à sçauoir de la poix, du miel, de la cire, & des peaux, à des draps & choses semblables, que les Armeniens conduisent à Astracan sur la mer Caspie ou de Bachu, & les Anglois à Sainct Nicolas sur le Golphe de Gramic.

XV Quant aux richesses du Roy, on peut assez iuger combien elles doiuent estre grandes, puis qu'estant Seigneur & maistre absolu de toutes choses, il se sert du trauail de ses subjets, & de telle partie de leurs biens que bon luy semble. Il prend pour luy les plus cheres & plus precieuses peaux qui se trouuent en ces pays, & en fait sa portion à sa volonté. Il en vse de mesme des poissons de toute sorte. Il vend les peaux ou les donne; & quant aux poissons, on les met secher au vent, & on les garde pour la prouision des forteresses. Il n'y a personne qui puisse rien vendre aux places, auant que l'on ayt acheté ce que le Prince y enuoye. Les lieux les plus marchands d'où il tire la plus grande partie de ses reuenus, sont Astracan, qui est sur la mer Caspie, où l'on void arriuer les marchandises de Perse & d'Armenie; Sainct Nicolas sur le golphe de Gramic, où l'on void les nauires d'Angleterre & de Hollande chargées de cuivre & d'autres marchandises que l'on meine de là à Vologde.

Lors que les Ambassadeurs du grand Knez retournent en Moscouie, il leur oste les presens qu'ils ont receus des Princes, leur donnant quelque chose de peu de valeur en contr'eschange, quelquefois rien du tout. Pour conclusion, il tire à luy tout ce qu'il trouue de bon & de beau dans ses Estats. A raison dequoy l'on tient qu'il a quelque thresor aux forteresses de Mosco, de Iaroslaue, & du lac Blanc. Et c'est chose qui a quelque apparence de verité: car le grand Duc Iean emporta presque tous les Calices, les reliquaires, toutes les Croix, & tout l'argent de Liuonie; & il n'est permis de sortir aucun argent de ses Estats, si ce n'est pour rachepter les Esclaues, & aussi pour payer la rançon de ceux qui sont pris des ennemis en quelque guerre. Il est vray que par la perte de Liuonie cedée par le grand Duc à Estienne Roy de Pologne, l'an mil cinq cens octante-deux, il a esté priué de la plus riche partie du trafic de la mer Baltique, & du meilleur pays qu'il eust. Les grands Ducs ne laissent toutesfois d'estre fort riches, tant pour ce que i'ay dit cy-dessus, qu'à raison de quelques autres profits qui leur arriuent: car ils ont quelques magasins à sel en tirant vers la Liuonie, qui leur portent vn million d'or toutes les années, & vn preiudice à la France, qui a debité longuement ses sels en ces pays-là. Ils enuoyent aussi grande quantité de bleds en Suede, Dannemarc & pays circonuoisins, & pareillement vers la mer Caspie & la mer Majour. Ils enuoyent encor ausdits pays du fer, du suif, du bois, des cendres, des chanvres, & toutes sortes de peaux, & tire de tout ce que dessus de grandes sommes d'argent.

XXVI. Mais afin de vous representer en quelque sorte la grandeur & richesse de ce Prince, ie croy qu'il sera fort à propos de mettre icy en peu de mots ce que Philippes Pernisten Ambassadeur de l'Empereur pres du grand Duc de Moscouie, rapporte du traictement qu'il receut de luy, & de sa magnificence. Il dit que le grand Duc portoit vne couronne, qui surpassoit en valeur celle du Pape, du Roy de France, du Roy d'Espagne & celle de l'Empereur, & qu'elle estoit d'vne valeur inestimable: sa robbe estoit toute semée de diamans, rubis, esmeraudes, & autres pierres grandes com-

me des noisettes : de sorte que Pernisten s'estonnoit comme il pouuoit porter vn si grand
fardeau. Son fils aisné estoit vestu de mesme que luy. Ils furent seruis à leur repas par cent
Gentils-hommes ou enuiron, qui portoient tousiours autant de plats d'or sur la table, met-
tans ceux qu'ils leuoient, sur vn certain buffet fort grand l'vn sur l'autre, sans se soucier des
viandes qui estoient dedans. Il enuoya à Pernisten lors qu'il partit de sa Cour, huict qua-
rantaines de zoboles & de martes zobelines, dont chacune fut estimee à Vienne en Au-
striche deux cens liures, & l'entretint durant tout le temps qu'il demeura dans ses Estats,
sans qu'il débourçast vn denier. Il dit aussi que lors que le grand Knez le traitta, il y auoit
en l'antipoile vne si grande quantité de plats ronds, tasses & semblables vaisseaux d'or
& d'argent, que trente chariots n'eussent pû porter toute cette vaisselle, & toutesfois ce
n'estoit pas la sienne principale, ains seulement celle du Chasteau où il disna. Il doit auoir
vne grande quantité d'argent, veu qu'vn de ces Ducs, apres la prise & le sac de Horco-
grade, emmena trois cens chariots chargez d'argent monnoyé, auec vne quantité infinie
d'autre or & argent. Il a infinis moyens de tirer de l'argent, veu qu'il manie seul toute sor-
te de marchandises de tout le Royaume, comme nous auons ia dit, sans despenser vn seul
denier en aucune occasion, & tous ceux qu'il mande aux enuirons de ses Estats, se défrayent
eux mesmes. Il ne donne semblablement aucune chose aux soldats, ains allant à la guer-
re & en retournant, il leur paye chaque fois enuiron six blancs pour homme. Voila ce qu'on
peut dire brieuement des richesses de ce grand Prince : venons maintenant à ses forces.

FORCES.

XXVII C'Est chose asseurée que les courses des Tartares Precopes & des Norgays, qui ne demeurent iamais en repos, & n'y peuuent laisser leurs voisins, ains emmeinent les peuples entiers, qu'ils vendent apres aux Turcs & à quelques autres, sont cause que la Moscouie est fort dépeuplée. D'ailleurs, les entreprises faites par les grands Ducs aux pays loingtains, ont grandement diminué le nombre du peuple en Moscouie. Il n'y a rien qui fasse mieux remarquer la prudence d'vn Prince, que la discretion qu'il a de cognoistre quelle entreprise est vtile à ses Estats, & quel dessein leur est dommageable, & son iugement à ne se laisser pas ébranler à ie ne sçay quelles apparences de grandeur, qui le mettent hors des bornes de seureté, & le reduisent à des extremitez dangereuses. Car celuy qui affoiblit les Estats de gens ou de moyens, sous espoir de s'aggrandir, est semblable à celuy qui ruineroit le fondement de sa maison pour leuer les murailles, ou pour faire le couuert; & l'on sçait assez que le premier chef d'Estat est de se conseruer; & les conquestes que l'on fait auec diminution de ses forces, sont contraires à cette maxime qui doit estre soigneusement obseruée.

Les conquestes sont comme des entes qui doiuent meliorer la condition de quelque Seigneurie, & non l'empirer : car de mesme que l'on fait les entes, ou pour rendre plus beau quelque arbre sauuage, ou pour faire porter du fruict à quelque plante qui n'en produit aucun : aussi les entreprises doiuent estre de telle sorte, qu'elles portent de la commodité ou de la richesse, autrement elles ne seruent que de charge & d'ennuy, & sont plus propres pour consumer & perdre, que pour aggrandir & pour asseurer vn Estat.

Telles sont ordinairement les guerres qui se font pour conquester des pays, qui n'ont nulle sorte de communication auec les nostres, qui sont éloignez, ou qui ont besoin de plus grandes forces que les nostres, pour estre conseruez : car c'est chose trop certaine, que toutes les entreprises doiuent estre fondées sur trois chefs, dont l'vn est le droict qu'on a sur ce qu'on pretend de conquerir : l'autre, la facilité de vaincre, & le tiers, le fruict de la victoire, tellement que les guerres qu'on entreprend sans esperance de fruict, ne sont que pures folies.

Les grands Ducs de Moscouie ont veritablement estendu les bornes de leur domination bien auant, mais pour tout cela ils n'ont nullement augmenté leurs forces. Et l'on peut dire qu'aucun d'eux n'a entrepris plus loin, ny fait plus de despense que le grand Duc Iean, qui prit les Royaumes de Casan sur la Volgue, & d'Astracan sur la mer Caspie, & subiugua vne bonne partie de la Liuonie; mais il fit perir beaucoup de ses gens, aux voyages, aux batailles & aux assauts, ou par les mains des ennemis, ou de maladie, ou de faim, ou de trauail : & depuis la conqueste, il falut entretenir de grosses garnisons dans des forteresses, ou y mener des colonies. A raison dequoy les hommes estans employez loin de leurs maisons, ou pour acquerir, ou pour conseruer ce qui estoit acquis, les femmes demeuroient aux logis comme vefues sans esperance de lignée. Ainsi le cœur demeuroit despourueu

Digitized by Google

de sang, qui s'espandoit aux extremitez : de sorte qu'estant par apres assailly par Estienne Roy de Pologne, il n'eut pas assez de forces pour defendre l'Estat de Liuonie, & tant d'autres places importantes qui luy furent ostées : si bien qu'il fut contraint de quitter toute la Liuonie aux Polognois.

La plus grande partie des bastimens des Moscouites sont de soliues iointes ensemble, auec de la terre au milieu : ils font aussi pour la plus part des tours de soliues, qui sont si fortes, qu'elles soustiennent, & portent toute piece d'artillerie, pour grosses & pesantes qu'elles soient. Quelques-vns disputent quelles forteresses sont les meilleures, ou celles qui sont basties de pierre & de chaux, ou celles qui sont seulement de bois & de terre : & les vns alleguent en faueur des dernieres, qu'elles se font plus promptement, & auec moins de despense, & seruent mieux contre les batteries : & que si elles sont aysément defaites, on les refait aussi en fort peu de temps ; & qu'on les peut accommoder auec plus de facilité, à diuerses manieres de defense. Toutesfois c'est chose asseurée que les fortifications faites de pierres, doiuent estre preferées, pource qu'y ayant plusieurs moyens d'offenser vne forteresse, c'est à sçauoir, auec le canon, la mine, la sappe & le feu, possible que la muraille dure moins en cedant au canon, que la terre en luy resistant, mais elle est beaucoup meilleure que la terre contre le reste.

La forteresse du pays consiste partie en la multitude des marescages & des riuieres, partie en l'espaisseur des bois qu'on y trouue. Et les Moscouites ont accoustumé de laisser entierement deserts les pays voisins des ennemis, afin qu'il y croisse de grands bois (ce qui arriue infailliblement, à cause de l'humidité de la terre) & que cela serue comme d'vn rempart aux villes. Aussi c'est chose qui a donné beaucoup de peine aux Polognois, dautant que pour se faire voye iusques aux terres de leurs ennemis, ils furent contraints de couper force bois, & d'y perdre beaucoup de temps.

Il y a aussi quelques forteresses basties en partie de pierre, en partie de gazons de terre, mais sans aucuns flans, & sans aucun art de fortification, comme sont celles de Mosco, de Nouogrod, de la Plescouie, de Porcouie, de Staricie, de Slobode d'Alexandre, & de Smolensqui ; mais les murs des places fortes sont ordinairement faits de grosses poutres, lesquelles on range en telle sorte, qu'on y laisse au milieu vne espace pour y mettre de la terre qu'on y asseure & affermit le mieux qu'il est possible, y laissant quelques trous, ou canonieres pour les arquebusiers, & cette sorte de defense est assez bonne pour l'artillerie, mais ne resiste pas au feu comme nous auons ja dit.

Les subiets du grand Knez seruent leur Prince en la guerre en telle sorte, qu'ils monstrent plustost d'auoir peur d'estre punis, s'ils ne font bien, que d'auoir quelque valeur & courage. XIYX

Ils obeïssent promptement à leurs Capitaines, voire au moindre clin-d'œil, supportent patiemment toute sorte d'incommoditez, ne se soucient ny de froid, ny de pluye, endurent la faim plus que gens du monde, & se contentent de peu. C'est pourquoy l'on tient qu'ils sont plus propres pour defendre les forteresses, que pour combatre en campagne, d'autant que la patience est requise au premier, mais il faut du courage & de la hardiesse pour l'autre. Au contraire les Polognois sont beaucoup plus propres pour combatre l'ennemy en rase campagne, que pour defendre quelque place.

Le grand Duc Iean cognoissant par experience la grande lascheté des siens aux escarmouches & batailles, & au contraire la hardiesse des Polognois, disoit que les siens auoient besoin d'esperon pour aller contre les ennemis, & les Polognois de bride.

XXVIII. Les principales & plus importãtes forces de ce Prince, consistẽt en la Caualerie, mais il est mal-aisé de sçauoir au vray, cõbien il peut faire d'hõmes de cheual. Toutesfois ie ne croy pas qu'il en puisse mettre en campagne trois cens mille, comme quelques-vns ont dit, pource que son pays est desert, & non cultiué en beaucoup d'endroits : car on ne trouue presque vn seul village de Casan à Astracan, combien qu'il y ait deux iournées de l'vn à l'autre : Et en la guerre que le Roy Estienne de Pologne fist aux Moscouites, encores qu'il n'eust pas dauantage que le nombre de 60000. hommes de pied ou de cheual, le grand Duc ne pût iamais mettre tant de gens ensemble, qu'il eust le pouuoir de s'opposer à luy en campagne, ny d'empescher la prise de Polesque, de Vilchiluque, & de quelques autres places, ou de le diuertir du siege de Plescouie.

En l'an 1560. le Prince des Tartares passa auec quatre vingt mille cheuaux iusques au cœur de l'Empire du Moscouite, & brusla la ville de Mosco, demeure ordinaire des grands Ducs. Mais ceux qui disent que le grand Duc de Moscouie peut faire trois cens mille cheuaux, & le Roy de Pologne deux cens mille, font plustost compte des cheuaux que des

hommes. Que s'il y a grand nombre de cheuaux en Moscouie, l'on sçait assez que tous ne sont bons, ny propres pour la guerre, que chacun n'a pas moyen de se monter & de s'armer, & que les vns manquent d'argent, les autres de force, & les autres de courage. Et combien qu'il y eust en Moscouie tant de milliers de cheuaux & d'hommes, il n'est possible de les mettre tous ensemble en vn lieu, ou pource que le Prince n'a pas assez d'argent pour ce faire, ou pource qu'il ne peut faire si grande prouision de viures necessaires, dautant qu'il faut trois cens mille cheuaux de charge & de bagage, à deux cens mille cheuaux de guerre en Moscouie, & apres ceux-cy tant de viuandiers, de marchands, d'artisans, & de goujats, ou garçons de bagage, que pour les entretenir il faudroit reduire toute la Moscouie en vn lieu : & si tout cela failloit vn voyage, on verroit manquer depuis vn bout iusque à l'autre, la plus grande partie des bestes & des hommes. Mais encores qu'il fut possible d'vnir & de ioindre tout cela, ce n'est pas chose qui se doiue faire, si l'on a esgard au bien de cét Estat, pource qu'il faudroit par ce moyen desgarnir les frontieres de leurs garnisons, & les Prouinces de leurs nerfs & de leur soustien, de mesme que les villes des Magistrats, & les champs des laboureurs. Tellement qu'on voit assez qu'vn Prince qui peut faire en ces Estats cent cinquant mille cheuaux, fait assez d'en mettre sur pied vn tiers, lors qu'il luy arriue quelque grande guerre. Quelques-vn plus retenus escriuent que le Moscouite peut mettre ensemble cent cinquante mille cheuaux, lors qu'il a besoin de se defendre contre quelqu'vn qui l'attaque, & que Iean II. grand Duc de Moscouie, mena à l'entreprise d'Astracan six vingt mille cheuaux, & vingt mille de pied. Le mesme assaillist la Liuonie au temps d'Alexandre Roy de Pologne, auec trois grosses armées, & en retint vne autre sur la frontiere.

Le grand Duc Iean adiousta à la Caualerie quelques milliers d'arquebusiers, entre lesquels il y auoit beaucoup de soldats estrangers, qui luy firent de signalez seruices en la deffense de ses terres. Ce Prince fait faire de deux en deux ans par toutes les Prouinces, le denombrement de ceux qui sont propres pour la guerre, & l'on y met les fils des Gentils-hommes, auec le nombre des seruiteurs & des cheuaux qu'ils peuuent mener.

Les gens de cheual, principalement les riches, vsent de cuirasses & de salades faites de lames fines & deliées qui viennent de Perse, & se seruent aussi de lance. Les autres portent des casaques de cotton, qui sont tellement cousuës & doublées, qu'elles resistent aux coups de traicts, & quelques-vns de ceux-cy portent l'arc, & les autres l'arquebuse, & tous l'espée & le poignard. Ce Prince se sert aussi des Allemands pour la guerre, & des Italiens pour les fortifications.

XXIX Il confine auec le Procop Prince des Tartares de la Chersonnese Taurique, auec les Circassiens des cinq montagnes (ceux-cy habitent vn pays qui a huict iournées d'estenduë, & sont gouuernez par sept Chefs, à la maniere des Suisses) auec les Tartares Nogayers, auec le Roy de Suede & les Polonois. Il reçoit beaucoup de dommage du Procop, sans aucun espoir d'en pouuoir tirer quelque reuanche, pource que le Procop s'est allié du Turc, qui le pouruoit d'arquebuses & d'artillerie : & d'ailleurs il a en son Estat assez bon nombre de places fortes auec bonnes garnisons de Turcs : de sorte que c'est vne forte entreprise que de se resoudre à l'attaquer. Et d'ailleurs, c'est vne chose aisée au Procop de faire des courses dans les terres du grand Duc, comme il a fait bien souuent, & de mesme qu'il fait en celles du Roy de Pologne, & de rauager tout ce qui se rencontre deuant luy.

Que si le grand Turc a subiugué les Tartares de Casan & d'Astracan, ç'a esté par le moyen de l'artillerie qui manquoit à tous ces peuples. Il mena entre autres choses contre ceux de Casan, quelques machines faites comme s'ensuit : il attachoit aux timons de quelques chars, vne grosse & large table, auec plusieurs trous, par lesquels les soldats tiroient leurs arquebuses & mousquets ; & de cette sorte blessoient les ennemis qui n'vsoient que de fleches, sans en receuoir aucun dommage : ce fut chose assez aisée au grand Duc de vaincre ces Tartares & les asseruir. Mais le Procop a l'vsage des arquebuses, & de plus l'amitié & la protection du Turc, qui pour s'ouurir le chemin en Moscouie, ou en la mer Caspie, s'est essayé depuis quelques années, de tirer vn canal depuis la riuiere de Don, iusques à Volque, chose qui monstroit plus de iugement & de courage, qu'on n'en reconnoist ordinairement aux Turcs ; mais ses gens furent défaits par les Moscouites, assistez en cela des Tartares, qui craignoient par ce moyen de tomber entierement sous la domination du Turc si cette entreprise reüssissoit : & non seulement ils défirent l'année qui estoit sur le Don, & prirent vne bonne partie de ceux qui s'y trouuerent, mais encores mirent en route celle de terre, en laquelle l'on comptoit quatre-vingts mille Tartares,

vingt mille Turcs, & entr'eux trois mille Ianissaires. Les Circassiens viuent, comme nous auons ja dit, à la façon des Suisses, ne se soucient de faire des conquestes, mais seruent moyennant la solde, tantost le Turc, tantost le Sophy, & tantost le Moscouite, & sont tellement éloignez, qu'ils n'ont pas sujet de craindre ses forces.

Les Tartares Nogayers sont plus redoutables, à cause de la promptitude de leurs courses furieuses, que pour aucun moyen qu'ils ayent d'assembler des forces pour faire de grandes entreprises: & il y a quelques années que s'estans aduancez sur le pays des Moscouites, ils furent appaisez, & s'en retournerent par le moyen des presens qui leur furent faits. Et de fait ces Tartares estans de mesme que les Arabes, addonnez à voler & assassiner, il est plus aisé de les arrester en leur donnant quelque chose, qu'en les combattant.

Dauantage, on entreroit en despense sans espoir d'aucun gain, si on entreprenoit de leur faire la guerre, pource qu'ils n'ont ny ville, ny place forte, par la prise & possession de laquelle on les puisse tenir en bride. Le grand Duc entretient pour les arrester, vn bon nombre de caualerie à Citracan, à Cassan, & à Viotique, de mesme qu'il fait aussi à Gulgan pres du Don, pour faire teste aux Precopites.

Le Moscouite confine auec le Roy de Suede du costé de Finlande: le Suedois contre lequel les Moscouites ont longuement fait la guerre, a perdu les forteresses de Seresique, & de la grande & petite Pernauie en Liuonie, & quelques autres places, tandis qu'Estienne Roy de Pologne le trauailloit. Le Roy de Suede tient au bout du golfe de Finlande, la forteresse de Vibourg, auec grosse garnison, pour faire teste aux Moscouites.

Il tient encores en cette mer & aux ports voisins, vne partie de ses nauires de guerre, tant pour trauerser tous les desseins du grand Duc, que pour empescher qu'on ne luy puisse mener ny armes ny munitiõs d'Allemagne. L'auantage de cette armée de mer a rẽdu le Roy de Suede plus fort que les Moscouites, aux lieux desquels ces forces maritimes peuuent s'approcher; & par ce moyen il a osté beaucoup de places à son ennemy sur la coste de Liuonie & aux lieux voisins; mais il semble que le grand Duc a tousiours eu de l'aduantage aux endroits où la caualerie se peut manier à l'aise, & où l'on peut faire combattre vn bon nombre d'hommes, c'est à sçauoir aux grandes campagnes. Toutefois ils se peuuent faire fort peu de dommage l'vn à l'autre, à cause de l'aspreté des montagnes, du froid, de la glace & de la neige.

Il reste maintenant de parler du Roy de Pologne, qui a vn pays mieux habité & plus ciuilisé que le grand Duc, mais non de si grande estenduë. Il y a aussi cette difference entre ces deux Princes, que les Moscouites sont plus obeyssans à leur Duc, & les Polonois plus hardis & plus courageux. Les premiers sont plus propres à resister, les seconds à assaillir: ceux-là semblent nez à defendre les forteresses, & ceux-cy à combattre en plaine campagne; ceux-là sont plus vnis, & ceux-cy plus resolus aux factions & aux entreprises: ceux-là craignent moins la faim & l'incommodité, ceux-cy redoutent moins le fer & la mort: mais les vns & les autres valent autant que le courage: & la conduite de leur Prince les fait valoir. Car nous sçauons assez que le grand Duc Basile prit la Duché de Smolensqui & de Polosque, & conquit vn fort grand pays en Liuonie. Et au contraire Estienne Roy de Pologne prit sur le grand Duc Iean, fils de Basile, Polosque, auec plusieurs autres places d'importance.

Smolensqui est vne ville sur les frontieres de Pologne & Moscouie située sur le Boristhene qui l'arrose d'vn costé, & de l'autre elle a de creux & larges fossez, armez de pieux fort aigus. La citadelle ou chasteau est au delà du fleuue, de laquelle les murailles sont en forme de palissades, & tous les bastimens qui sont dedans, faits de bois, mais bastis de telle façon que le tout ressemble à vne petite ville.

Iadis l'Empereur Basile ou grand Duc de Moscouie, enleua cette ville sur les Roys de Pologne, depuis lequel elle auoit tousiours demeuré en la puissance des Moscouites, iusques sur la fin de l'an 1609. que la guerre commença entre les Polonois & les Moscouites auec diuers succez.

En cettedite année 1609. l'Empire de Moscouie estoit regi par Chontsqui autheur des Matines de Mosko, où fut tué l'Empereur Demetrius, & tant de Polonois. Depuis ce ne furent que diuisions: entre les Russes mesmes il s'éleua vn faux Demetrius, qui fit d'estranges desolations en plusieurs Prouinces.

Le Roy de Pologne mit donc le siege deuant la ville de Smolensqui, ou Chontsqui luy vint presenter bataille pour le luy faire leuer, mais nonobstant le bon-heur

des Moscouites en quelque rencontre, Sulcofsci Lieutenant general en l'armée des Polonois, continua le siege par blocus & forteresses qu'il dressa aux enuirons.

En l'an 1610. ce siege continuant tousiours, les Moscouites affoiblis par tant de guerres ciuiles, se liguerent auec les Sueciens ennemis communs des Polonois, & iurerent vne alliance offensiue & deffensiue, aussi ils auoient tous deux interest au siege de Smolensqui, & principalement afin que leur commun ennemy ne se fortifiast en ceste place, ce fut pourquoy le Suecien ayda de ses trouppes à Chontsqui pour tenter de faire leuer le siege aux Polonois.

Donc au mois de Iuin de ladite année 1610. le General Polonois Sulcofsci, ayant eu aduis que l'armée Moscouite s'amassoit pour le venir trouuer, il prit vne partie de ses troupes pour leur faire changer de dessein, auec lesquelles il alla chercher ses ennemis iusques à Fielha, distant d'vne grande iournée de Smolensqui, là où ayant rencontré quelques trouppes Moscouites, sans leur donner loisir de se recognoistre les chargea si furieusement, qu'apres en auoir deffait vne partie, il contraignit le reste de se retirer dans Zaroba, où il les assiegea.

Chontsqui ne voulant laisser perdre Zaroba, & ceux qui estoient dedans, enuoya sous la conduite de son frere, vne armée de vingt-six mille hommes à leur secours, & la composa de diuerses nations, dequoy le General Polonois ayant receu certains aduis le dix-septiesme Iuillet par quatre Boyards (ainsi s'appellent les Gentils-hommes de Moscouie) qu'elle auoit passé la riuiere deuant la ville de Mesaisqua, & venoit loger à quatre lieuës de l'armée Polonoise, auec intention d'y seiourner le lendemain iour de Dimanche, sçachant, dis-ie assez, que la vigilance & diligence enfantent les victoires, apres auoir communiqué son dessein à ses plus affidez Capitaines, il arresta auec eux de partir la nuict pour les charger, & ne laissa deuant Zaroba que quatre cens lances, six cens Cosaques à cheual, & mille mousquetaires, & qu'il prendroit auec luy dix-huict cens Hussarts (c'est à dire dix-huict cens lances) sept cens hommes de cheual sans lances, mille Heiduques à pied, auec le mousquet & cimeterres, & seize cens Cosaques à cheual auec leurs arcs, fleches, cimeterres & harquebuses: Toute ceste armée ne se montoit qu'à cinq mille cent hommes.

Suiuant ceste resolution, il part à l'entrée de la nuict, & en cinq heures se trouue à la poincte du iour rangé en ordonnance pour charger les Moscouites, qui pensoient pour leur grande multitude qu'il deust plustost songer à sa retraicte vers Smolensqui, que de leur liurer le combat.

Sulcofsci ayant exhorté les siens à bien faire, attaque ses ennemis auec tant d'heur & de courage, qu'apres quelque resistance, il mit ce qui luy vint au deuant à vauderoute. Le general Moscouite qui y estoit prist la fuite, mais se pensant sauuer, il fut tué dans vne forest, le reste de l'armée prit le plus court chemin qu'elle peust pour se mettre à couuert.

Pontus de la garde Colonel des estrangers, voyant qu'il falloit ceder aux Polonois, fit la retraicte au Chasteau d'Ostresque, où il fut suiuy si chaudement des Polonois, qu'il fut contrainct de rendre la place, à condition que les estrangers qui voudroient prendre le party Polonois, seroient les bien venus, & ceux qui voudroient retourner en leur pays le pourroient faire auec toute seureté.

Le Chasteau de Zaroba peu de iours apres, se rendit aussi à la deuotion du Roy de Pologne, qui estoit lors au siege de Smolensqui; là où il reçeut trente-six drapeaux auec le baston, le cimeterre & la cuirasse du general Moscouite, qui luy enuoya Sulcofsci son Lieutenant.

L'Empereur Chontsqui ayant entendu cette défaite, perdit presque toute esperance; si que les Senateurs dépourueus de tout secours commencerent de plaindre son infortune, voyans deux grandes armées, à sçauoir celle du Roy de Pologne, & celle du faux Demetrius, lesquelles approchoient de leur ville; ce qui leur fit auoir recours aux prieres, & le supplier de pouruoir au salut de luy & des siens, & qu'il quittast l'Empire, afin qu'il peust regarder d'ailleurs à soy & à ses affaires. Que sur ces remonstrances Chontsqui s'estant despoüillé des vestemens Royaux, & reuestu d'vne robbe qu'ont accoustumé de porter les Nobles, on le mena comme homme priué en la maison qu'il auoit en la ville, & puis apres au Monastere de Zudnoua, où l'on le reuestit d'vne robbe de Moine.

Ces choses acheuées, les Moscouites se diuiserent en trois partis: Le premier estoit celuy du Patriarche auec son Clergé, & plusieurs autres, qui à main forte deman-

Digitized by Google

doient pour Empereur Basile fils du Duc Basile Galitchin le premier Senateur de Mosco: de l'autre party estoit chef le Prince Mecislaüs Gouuerneur de Mosco, qui auoit intelligence auec les Polonois, & se declaroit ouuertement tenir pour Vvadislaus Prince de Pologne, le troisiesme estoit celuy du noble Telepun, qui opiniastrement l'arresta auec presque tout le peuple du costé du faux Demetrius: voila les trois grands partis ou factions qui estoient dans Mosco; & voicy ce qui en arriua.

Mecislaüs ayant descouuert l'intention de Telepun, & qu'il auoit resolu d'introduire dans la ville par certaines portes le faux Demetrius, il enuoya vn messager auec des lettres au Seigneur Sulcofsci General de l'armée du Roy de Pologne, luy mandant qu'il se hastast au plustost de s'approcher auec son armée des murailles de Mosco, afin que son secours fust prompt, si on luy en demandoit, à quoy Sulcofsci promit de n'estre point paresseux.

Pendant qu'on traite de cela auec luy, le faux Demetrius, ayant passé le fleuue de Mosco sous des hayes du faux-bourg des Allemands nommé Slouoda, s'efforce d'entrer dans la ville de Mosco. Mecislaüs demande secours à Sulcofsci qui luy enuoye incontinent grand nombre de Moscouites & Polonois; aux Moscouites commandoit Syolticof, qui auec les siens auoit auparauant iuré fidelité au Roy de Pologne.

Ce Syolticof attaqua si viuement le faux Demetrius, qu'apres luy auoir deffait & tué plusieurs des siens, le contraignit de s'aller camper au delà de la riuiere de Mosco. En ce combat l'Illustre Iean Sapicha fut blessé au visage, & quelques Moscouites pris par les Polonois, lesquels furent incontinent relaschez, afin d'attirer les autres par cette courtoisie à prendre le party Polonois; ce neantmoins le faux Demetrius en se retirant, ne laissa pas de mettre le feu au bourg de Slouoda, qui est le faux-bourg des Allemands.

Cette victoire fut attribuée au bon heur du Prince de Pologne, apres laquelle victoire le party du Duc Mecislaüs qui le fauorisoit, se trouua le plus fort: toutesfois tous les Moscouites s'accorderent en cela de ne receuoir aucun pour Empereur, s'il n'estoit du commun consentement de tous, & qu'ils tiendroient le faux Demetrius pour vn imposteur, & par consequent qu'ils ne l'éliroient iamais pour Prince.

Il ne restoit donc plus que deux partis en Mosco, l'vn de Mecislaüs, l'autre de Galitchin: mais Mecislaüs ayant persuadé à Galitchin de n'exposer point la Moscouie en danger & qu'il n'entreprint point vne charge, pour l'exercice de laquelle si Chontsqui reprenoit l'Empire, il ne se trouueroit pas mesme assez bastant: mais que plustost sans l'affecter, il donnast les suffrages qu'il auoit, & conioignit son party au sien pour Vvadislaüs: ce qu'ayant esté meurement consideré par Galitchin, tous d'vn consentement, voyant l'estat de leurs affaires, resolurent de donner leurs voix à ce Prince Polonois, pour estre leur Empereur, sous certaines conditions.

Alors les Moscouites commencerent de traicter de quelques conditions auec le General Sulcofsci, luy signifians que tous d'vne voix & d'vn commun consentement, ils éliroient Vvadislaüs fils du Roy de Pologne & grand Duc de Lithuanie, pour grand Empereur de Moscouie. Sulcofsci qui n'auoit point de charge de son Roy en cela sinon sous d'autres conditions, conseilla aux Moscouites d'enuoyer leurs Ambassadeurs à sa Maiesté au siege de Smolensqui: toutefois pour aduancer les fruicts de la paix, ils consentirent cependant de prester le serment de fidelité à Vvadislaüs comme à leur Protecteur, & assignerent le iour au Vendredy suiuant, qui fut le vingt-troisiesme d'Aoust 1610. auquel iour ils dresserent vne tente Moscouite entre le camp & la ville, à laquelle vinrent tous les Gouuerneurs, les Senateurs de Moscouie & le General Sulcofsci, auec grand nombre de Capitaines.

De ce pauillon sortirent deux Archiprestres enuoyez là du Patriarche & Metropolitain pour faire prester le serment. Premierement le Prince Mecislaüs auec Basile & Galitchin, & plusieurs de la Noblesse iurerent fidelité à Vvadislaüs fils de Sigismond troisiesme Roy de Pologne & grand Duc de Lithuanie, selon les articles accordez. Cela estant parachevé, le General Sulcofsci iura au nom du Roy de Pologne & de son fils, de garder lesdits articles; le semblable firent consecutiuement aucuns Gouuerneurs & Seigneurs.

Cependant du camp des Polonois & de la ville de Mosco, on tiroit force artillerie, les cloches sonnoient & tous les habitans faisoient demonstration d'vne grande ioye: ils contraignirent mesme ledit General de deputer quelques vns, pour prendre le serment de tous les Citoyens, où on fut à le prendre depuis le Vendredy iusques au Mercredy.

Le seiziesme Septembre Sulcofsci auec plusieurs de ses Capitaines, se transporta au camp des Polonois au Chasteau de Mosco, où on leur auoit preparé le festin; à l'issue du

quel la Noblesse Moscouite leur fit plusieurs presens. Et le lendemain les Polonois remuans leur camp, ioignirent leur armée auec celle des Moscouites, pour combatre le faux Demetrius, lequel se deffiant de ses forces, & instruit de tout par plusieurs messagers, accompagnez de quatre cens Cosaques, s'enfuit à cheual outre le fleuue Vvolga, abandonnant les Chasteaux & places qu'il tenoit aux enuirons de Mosco. Son armée se dissipa, & chacun prist party où il peust, les vns auec les Polonois, & les autres auec les Moscouites.

Que de diuisions par toutes les prouinces de Moscouie, que de miseres tous ces peuples souffrirent pour les guerres ciuiles & factions, où le Polonois leur ancien ennemy tenoit le plus fort party & la campagne.

Le Roy de Pologne tenant tousiours le siege deuant Smolenqui, pense à ce coup l'emporter, car les Moscouites, c'est à dire, ceux du Conseil Priué qui representoient les Estats des Moscouites, & lesquels auoient traicté à Mosco la paix auec le Polonois Sulcofsci, ne deuoient plus donner secours aux assiegez.

Le Roy de Pologne pensoit aussi, que la grande Ambassade que les Moscouites luy enuoyoient, pour luy voir faire le serment de garder les articles entr'eux accordez, ne seroit si tost venuë que Smolensqui luy seroit renduë, comme estant sienne du domaine de la Lithuanie: ce qui n'aduint, car cét Ambassade où estoient Chefs les Duc Galitchin & Meseki, Telepun Chancellier, & Zelexi, Vice-Chancellier, accompagnez de douze cens cheuaux, estans arriuez au camp deuant Smolensqui (bien que le Palatin Borisuist qui commandoit dans le chasteau de Smolensqui, eust offert de le rendre audit Roy de Pologne) l'Archeuesque, les citoyens & tout le peuple se roidirent à l'encontre, soustenans qu'ils ne deuoient estre desmembrez de la Moscouie, ains auoir les mesmes conditions, & iouyr du mesme traicté que ceux de Mosco.

Huict deputez estant sortis de Smolensqui, pour traicter auec le Conseil du Roy de Pologne, ils requierent d'estre reçeus & conseruez aux mesmes conditions de Mosco, sans vouloir estre astrainćts de faire ferment qu'au Prince Vvadislaus comme leur Protecteur, & non au Roy son Pere, comme leur Seigneur naturel.

Sapicha grand Chancellier de Lithuanie leur respondit, qu'ils n'estoient de la condition de ceux de Moscouie, sur lesquels le Roy de Pologne n'auoit aucune pretention: mais que le Chasteau de Smolensqui appartenoit audit Roy, comme grand Duc de Lithuanie; qu'il n'estoit plus question de chercher tant de petites distinctiós, qu'il leur falloit obeyr & rechercher la clemence de sa Majesté, sinon qu'ils s'attendissent d'estre traictés comme rebelles.

Ces paroles rapportées par les deputez aux habitans, ils resolurent plustost de mourir que de se rendre aux conditions que vouloient les Polonois. La saison estoit ja bien aduancée, ils presumoient que l'hyuer estoit proche, & pendant lequel on ne les pouuoit forcer, que le temps apporteroit du changement aux affaires, & peut-estre la conseruation de leur entiere liberté; qu'au pis aller leur ville valoit bien de les receuoir tousiours à vn accord: mais les hommes souuent se proposent des choses, dont Dieu dispose tout autrement, ainsi qu'il aduint.

Le Roy de Pologne fut contraint de faire hyuerner son armée aux Chasteaux & places qu'il tenoit aux enuirons de Smolensqui, & en enuoyer mesme la plus grande part assez loing en garnison; mais dés que le Printemps fut reueuu, il recommença ce siege plus animeusement qu'il n'auoit fait encores, & se resolut d'y faire vn effort general, & l'emporter, ce qu'il executa le deuxiesme Iuin de l'an mil six cens onze, auec vn succez selon son desir.

Suiuant la resolution prise d'y faire vn effort par quatre endroicts, & en vn mesme temps, sçauoir en deux endroits par escalades, par la bresche faite l'an passé, qui n'estoit trop bien remparée, & par vne grande mine faite du costé de Boristheme; quatre cens Allemands códuits par leur Colonel François, Louys Rump, soustenus d'autant de Polonois, eurent la conduite de seize eschelles pour attaquer & entrer du costé d'Occident. Mille Cosaques menez par leur Chef Caminecci, eurent la charge d'escalader à l'Orient de la ville: Caualery auec nombre de Polonois, de faire iouër la mine qui estoit du costé de Septentrion, & entrer par icelle auec le Mareschal de Pologne, qui le soustenoit assisté de deux cens cavaliers, par mille qu'Hongrois que Polonois, de donner en mesme temps à la brêche ancienne.

Suiuant le dessein, l'execution se fait, les Allemands entrez par l'escalade se saisissent des Tours prochaines: la mine ayant ioué fit vne si grande ouuertute à la muraille

Digitized by Google

taille, que le Mareſchal & les ſiens entrerẽt dans la ville tout à cheual, & les Hõgrois & Coſaques, gaignerent chacun de ſon coſté le haut des murailles ſans trouuer grande reſiſtance. Les Smolenſquites ſe voyant ainſi aſſaillis en diuers endroits, & en vn meſme temps, n'eurent autre recours que de ſe retirer dans les boulevards, dans les Egliſes & au Chaſteau: ils veulent tenir bon, ils reſiſtent, taſchent à repouſſer leurs ennemis: mais les cris, le bruit, l'eſpouuente, & le feu qui bruſloit le Chaſteau, l'Arſenal, la grande Egliſe & pluſieurs autres maiſons, leur fit choir les armes des mains, & tomber ſous la puiſſance du Roy de Pologne.

Boriſuiſt Palatin ou Gouuerneur, auec l'Archeueſque, furent preſentez vifs au Roy, qui s'enqueſtant d'eux de leur eſtat pendant le ſiege, ils luy affermerent que depuis qu'il l'auoit aſſiegée la premiere fois l'an 1609. iuſques à la priſe, dit iour 2. Iuin 1611. eſtoient morts dans la ville plus de deux cens mille perſonnes.

Trois mille Smolenſquites furent tuez en cette priſe: mais beaucoup de peuple perit par le feu dans leurs maiſons. Le pillage fut petit, pource que les flammes conſumerent grand nombre de richeſſes, & les deux tiers de cette belle ville.

La Pologne fit des feux de ioye de cette priſe, & le Roy voulant y retourner pour tenir la diette à Verſouie, & laiſſer le moins qu'il pourroit occaſion de troubler ſes affaires en Moſcouie, fit par le moyen des Moſcouites qui luy adheroient, enleuer l'Empereur Chontſqui & deux de ſes freres du Conuent de Zudnoua, & les fit conduire en Pologne par Sulkofſci.

Et apres donc qu'il eut donné ordre à la garde de Smolenſqui, il s'achemina à Vilne, & de là à Verſouie auec la Reyne ſa femme & le Prince ſon fils, où les Eſtats commencerent à ſe tenir ſur la fin de Septembre.

Il ſe trouue bien peu d'vſurpateurs d'Eſtats, dont la memoire ſoit honorée à la poſterité: auſſi l'hiſtoire aſſeure que 5. années apres que Chontſqui eut fait maſſacrer l'Empereur Demetrius ſon Seigneur, & qu'il fut mõté ſur le throſne des Moſcouites, où il fut biẽ-toſt ſaoul des trauaux & dangers que l'Empire vſurpé porte quant & ſoy, il a ſeruy de triomphe à Sigiſmond troiſieſme, à preſent Roy de Pologne, en l'aſſemblée qui fut tenuë à Verſouie: car en pleins Eſtats le Roy eſtant en ſon throſne, veſtu des ornemens royaux, Sulkofſci amena à ſes pieds Chontſqui & ſes deux freres, leſquels s'y tinrent vn long-temps debout nuës teſtes: luy ſans faire paroiſtre d'eſtre troublé ou eſmeu; mais ſes freres auoient les larmes aux yeux.

Apres que Sulkofſci eut fait vne harangue aſſez longue ſur ce qui s'eſtoit paſſé en Moſcouie, & de la fortune où eſtoient tombez les Chontſqui, ils ſe mirent tous trois à genoüils puis releuez, on leur dit que le Roy ne vouloit pas qu'ils ſortiſſent de Pologne, ſur peine de mourir, & qu'on leur donneroit vn entretenement ſelon leurs qualitez.

Or apres auoir ouy ce que deſſus de la priſe de la ville de Smolenſqui par les Polonois en l'année 1611. voyons comme ils ont derechef perdu cette place, qui eſt demeurée iuſques à preſent aux Moſcouites.

Le Roy Sigiſmond III. n'auoit rien tant en l'eſprit que d'aller en Moſcouie, & y mener le Prince ſon fils, pour l'en faire couronner Empereur ou Duc, ſelon la promeſſe qui luy en auoit eſté faite par des Seigneurs Moſcouites.

Codkovits Lieutenant en Moſcouie, & qui tenoit garniſon dans le chaſteau de Moſco, faiſoit tout ſon poſſible de retenir les grands de Moſcouie en bonne intelligence auec ſon Roy.

Il luy auoit donné aduis dés le mois d'Aouſt mil ſix cens douze, qu'il ne pouuoit tenir les ſoldats ſans paye, & craignoit que la licence qu'ils ſe donnoient pour n'eſtre pas payez, ne fuſt cauſe de la ruine de ſes affaires en Moſcouie. Toutefois que tout ce qu'il auoit pû faire, eſtoit d'auoir pris aſſeurance d'eux de ne l'abandonner iuſques au iour de Sainct Matthieu. Auſſi l'aduis portoit, que de iour en iour l'armée qui eſtoit à Orſa prés de Smolenſqui, ſe diminuoit de ſoldats pour le meſme ſujet, & s'en alloient auec les mutinez; Mais tant d'affaires qu'il y auoit lors en Pologne ne peurent donner au Roy ny à ſon fils, la commodité d'aller en Moſcouie, ny meſme d'y enuoyer la ſolde des gens de guerre.

Or ceux de la lignée du feu Empereur Boris Federvits, leſquels en leur grande affliction qui leur aduint en l'an mil ſix cens cinq (lors que cét Empereur & ſon fils moururent) furent chaſſez & exilez de Moſco; eſperoient touſiours de remonter au throſne de Moſcouie: & de fait le regne de Demetrius ne fut qu'vn éclair, celuy de Chontſqui, n'a veu que quatre années pleines de troubles, au bout deſquelles les Polonois enne-

m.s naturels des Moscouites, l'emmenerent en triomphe & prisonnier en terre estrange. Et les Polonois tenoient seulement depuis vn an le Chasteau de Mosco, les insolences & necessitez desquels ne seruirent que d'augmenter contr'eux la hayne naturelle que leur portent les Moscouites.

Les Federuitiens voyans donc l'occasion se presenter, practiquerent toutes sortes d'alliances & secours tant de leurs parens & amis que des estrangers. Ayans amassé plusieurs trouppes tant de cheual que de pied, & fait corps d'armée, ils s'emparerent de Tiarnidgrod d'où ils chasserent les Polonois.

Ce premier effect suiuy de la voix generale de *Viue la liberté Moscouite*, apporta vn sousleuement general contre les Polonois, Trubecci & Polasci auec Michel Federuits, chefs des Federuitiens, tournerent la teste de leur armée vers Mosco.

Codkovits qui void ce remuement, & qui iuge quelle suitte il pourroit auoir, sortit de Mosco, laissant la garde ordinaire qui estoit de douze cens hommes dans le Chasteau. Ayant assemblé son armée, il va au deuant des Federuitiens pour les combattre auant qu'ils fussent [illegible] grand nombre : mais il les trouua à cheual qui le cherchoient, fortifiez d'vn arrest nouueau donné par le Senat dans Mosco, portant inionction à tous Polonois de sortir hors de la Moscouie.

Ces deux armées rangées en bataille, les Cosaques qui tenoient l'auant garde des Polonois furent chargez auec tant d'ardeur par les Moscouites, qu'estans renuersez ils prirent la fuitte ; ce qui espouuenta tellement l'armée Polonoise, que Codkovits preuoyant son entiere défaite, au lieu de s'en retourner à Mosco, se retira auec vne partie de l'armée vers Smolensqui, laissant la garnison du chasteau de Mosco à la discretion des victorieux qui entrerent & dans Mosco & dans le chasteau, où toute la garnison fut taillée en pieces.

Michel Federuits estant éleu Empereur, ou Cezar de Moscouie, en l'année 1613. continua [illegible] des armes des Moscouites contre les Polonois, & alla mettre le siege deuant Smolensqui, il auoit soixante mille hommes de guerre en son armée. Codcvits Lieutenant de l'armée Polonoise, se sentant inégal en forces pour luy presenter bataille se retira en Lithuanie, & ietta dedans Smolensqui vne garnison de Cosaques, Heiducques & Allemands, leur promettant tout secours, & de leur faire tenir toutes les munitions qui seroient necessaires. Mais les Cosaques & Heiducques ne furent guiere dedans cette ville, sentans les Moscouites approcher, & ayans medité leur fuitte, ils l'abandonnerent tres laschement, laissans les trois cens Allemands seulement dedans.

Ainsi Smolensqui abandonnée, l'armée des Moscouites s'estant campée deuant, les Allemands, & quelques Polonois qui estoient dedans, n'estans capables pour faire resistance, furent forcez, & tous passez au fil du Cimeterre, cette ville & chasteau retournant encores vne fois en la puissance des Moscouites.

GOVVERNEMENT,

XXXI. IL est tres-certain que le grand Duc de Moscouie dispose autant absolument de ses subjets que Prince du monde, comme l'on a desia pû voir en quelques endroits de ce Discours, veu qu'il a toute puissance sur leur vie & sur leurs biens, & est tellement redouté, que lors qu'il a commandé quelque chose, on ne peut aller au contraire, & n'y a personne qui en ose former quelque plainte. C'est pourquoy Mehemet Vvisir du grand Seigneur, disoit que le Moscouite & le Turc estoient seuls entre tous les Princes, maistres absolus de leurs biens : à raison dequoy il tenoit pour mal-aisée l'entreprise au Roy Estienne de Pologne.

Or le grand Duc vse d'vn merueilleux soin, & d'vn art incroyable pour se maintenir en cette authorité : car en premier lieu il n'est permis à aucun de ses subjets de sortir de ses Estats sans permission, sur peine de la vie. Et pour cette cause il ne se trouue personne des siens qui voyage sur mer ; & mesme ils n'osent & ne peuuent en aucune façon parler à vn Ambassadeur, ny se seruir d'vn Medecin estranger en leurs maladies, sans auoir eu premierement congé de ce faire. Il tasche aussi de se rendre plein de maiesté par la pompe & magnificence de ses habits, veu que ioignant presque la grauité de Pontife auec la Royale, il porte en teste vne mitre garnie de fort belles & fines perles, & de riches pierreries, & s'il ne la porte, il la tient deuant soy en son throsne, & en change bien souuent pour monstrer sa grandeur & sa richesse.

Il tient en la main gauche vne espece de crosse fort riche, il porte vne robbe longue semblable à celle du Pape lors qu'il va à la Chappelle pontificale, auec les mains pleines de bagues de grand prix : il tient à sa main droicte l'image de Iesus-Christ,

Digitized by Google

& au haut de sa chaire celle de la Vierge Marie.

On void en sa chambre, & en son antichambre des hommes tous vestus & couuerts d'or iusques aux pieds: afin qu'aucun ne puisse sçauoir plus que luy, il n'y a point d'escoles que pour apprendre à lire & à escrire, & l'on n'y lit que les Euangiles, & la vie de quelque Sainct, ou quelques Homelies de S. Iean Chrysostome, ou de quelque autre. Que si quelqu'vn faisoit semblant de vouloir passer plus outre aux sciences, on le soubçonneroit aussi-tost de quelque mauuais dessein, & son entreprise ne demeureroit sans punition: ce que le grand Duc fait obseruer afin qu'aucun des siens ne soit plus sçauant, ou mesme ne sçache pas tant que luy. De là vient que les Secretaires & le grand Chancellier, n'escriuent & ne respondent ordinairement aux Ambassadeurs des Princes estrangers, que ce que le grand Duc leur dicte. On ne nomme iamais le grand Knez aux affaires qu'on traicte, & que tous ne se leuent auec grand honneur & reuerence. Le mesme se fait à table lors qu'il conuie quelqu'vn à boire, on luy fait part de son plat, & en plusieurs autres semblables occasions.

On leur apprend aussi dés leur enfance à parler & faire estat de leur Prince comme d'vn Dieu. Dieu seul (disent-ils) & le grand Seigneur sçait cecy. Nostre grand Seigneur sçait tout, toute la santé, & toutes les commoditez que nous auons, procedent du grand Seigneur. Ainsi les Subjets instruicts à cet honneur, & voyans tant de grandeur & de maiesté en leur Prince, & n'en cognoissans nul autre, le reuerent & luy obeyssent, non comme subiets, mais comme esclaues, en faisans estat, non comme de leur Prince, mais comme d'vn Dieu. Il n'y a en Moscouie nuls Seigneurs de tiltre comme nous voyons parmy nous des Ducs & des Barons, & s'il octroye à quelqu'vn la possession de quelque lieu, cela ne passe point à ses successeurs, s'il ne le confirme: & quoy qu'il ait donné ceste Seigneurie, les paysans & villageois ne laissent de luy payer partie des fruicts, & de luy deuoir des coruées. Enfin tout dépend de la volonté du grand Duc, & tant plus vn homme est riche, tant plus il luy est obligé. Pour le regard des coniurations, afin d'empescher qu'on n'en fasse aucune en ses Estats, il transporte les familles entieres d'vn lieu en l'autre, & enuoye les vns & les autres aux garnisons, loin de leurs maisons, & comme en exil.

RELIGION.

XXXII. Les Russiens & Moscouites, reçeurent la Religion Chrestienne des Grecs l'an de salut 987. ou comme quelques vns disent, l'an 942. Ils estoient auparauant addonnez à l'adoration des faux Dieux, lesquels ils laisserét lors auec tant de resolution, qu'ils ont tousiours persisté depuis en la Religion qu'ils auoient receuë, combien toutefois, qu'ils y ayent adiousté beaucoup de superstitions par successions de temps. Ils disent qu'eux & les Grecs, sont seuls vrays Chrestiens, & que les Romains & les autres Chrestiens, sont des deserteurs de la primitiue Eglise, & ne se tiennent pas aux sept sacrez Synodes. Ils vsent de la langue Sclauone, de mesme que les Polonois & Lithuaniens, & celebrent leurs Messes & ceremonies au mesme langage, en y mélant quelquefois des chansons, & l'Euangile, & l'Epistre en Grec. Ils hayssent les Iuifs au possible, & ne leur permettent aucunement de demeurer parmy eux. Ils tiennent pour grand meffait de tuer vn veau, & de manger de la chair. Pernisten rapporte que lors qu'il y fust Ambassadeur pour l'Empereur, tous les Moscouites monstroient vn grand desir de voir Rome, & de visiter les lieux où ils entendoient que tant de SS. auoient esté martyrisez & enseuelis, & principalement ils tesmoignoiét d'auoir vn extreme desir de voir Nostre-Dame de Lorette. Ils portent grand honneur à S. Nicolas, duquel ils gardent le corps fort soigneusement, & auec vne extreme reuerẽce. Ils sont beaucoup plus ceremonieux que nous aux choses de la Religiõ, veu qu'ils ne passent iamais deuant vn Monastere, vne Eglise, ou deuant quelque Croix, dont toutes les ruës sont pleines aussi bien que les carrefours, sans mettre pied à terre, s'ils se trouuoient à cheual, puis s'agenouiller de mesmes que les gens de pied, en faisant le signe de la Croix, & disant les paroles qui suiuent, *Miloy Hospodi*, *Miloy Hospodi*, *Miloy Hospodi*, c'est à dire, *Kyrie eleison*, *Kyrie eleison*, *Kyrie eleison*, Seigneur ayez pitié de nous. Le mesme Pernisten dit, que lors que ceux qu'on luy auoit baillez pour luy tenir compagnie, approchoient de quelque Eglise, où l'on disoit la Messe, il n'y auoit moyen de les faire passer plus auant, sans l'auoir ouye, & en se iettant à deux genoux, & frappant plusieurs fois la terre, ou le lieu voisin auec le front, principalement lors qu'on leuoit, & portoit l'Eucharistie, ils n'osent entrer aux Eglises, ains demeurent dehors lors qu'ils ont esté auec les femmes, iusques à ce qu'ils se soient baignez & lauez,

Quand ils celebrent, ils sont vestus comme nos Prestres, mais vne de leurs Messes dure autant que deux des nostres, & ils la disent en langue vulgaire. Il y a tousiours deux ou trois Diacres presens, qui chantent continuellement, *Miloy Hospodi*, & *Alleluia*, & tous les assistans chantent auec eux, faisans bien souuent le signe de la Croix. Ils vsent de chandelles de cire, d'images, & autres choses de mesme que nous, & specialement de l'eau benite, & du sel beny.

A la fin de la Messe le Prestre diuise certains petits pains benits, & les distribuë au peuple; & tous les ayans receus & portez auec grande reuerence chez eux, taschent d'en donner au moins vne petite parcelle à chacun de leur maison.

Aux Monasteres on dit tousiours à l'aube du iour vne Messe, à laquelle assistent les hommes seuls, & plusieurs par grande ferueur & deuotion, demeurans toute la nuict dans l'Eglise auec les Religieux, qui successiuement, sans iamais finir, psalmodient, & louënt Dieu.

Ils sont semblablement fort deuots en leurs affaires, veu qu'ils ne sortent iamais du logis, & n'y entrent iamais sans s'encliner par trois fois deuant vne image du Crucifix, ou de la Vierge Marie, qu'ils tiennent auec quelque lumiere en tous leurs poiles, ou en leurs chambres, & font le signe de la Croix en disant trois fois ces paroles, *Miloy Hospodi*.

Cette ceremonie estant faite, ils commencent de parler à ceux qui se trouuent pres d'eux, ou bien ils prennent congé. Ils font de mesme à la table, lors qu'ils veulent prendre leur repas.

Les Processions y sont aussi fort frequentes; & quoy qu'il fasse fort froid, elles ne laissent d'aller bien loing. Le Baptesme est estimé & administré par eux comme par nous, excepté qu'ils disent, *Que l'enfant soit baptisé en cette fontaine au nom du Pere, &c.* Le Sacrement de Penitence est pratiqué de mesme par le Confesseur, & le Penitent demeure debout au milieu de l'Eglise, sans s'asseoir iamais. La satisfaction est fort frequente, & rigoureuse entr' eux, aussi bien qu'en la primitiue Eglise.

Ils se communient, & vont tous les ans receuoir le sainct Sacrement, qui est consacré pour les malades seulement le Ieudy Sainct, & gardé dans l'Eglise auec fort grande reuerence sous la seule espece de pain, duquel ils rompent vne petite partie auec vne cuillier d'argent, & la mettent apres dans vn peu d'eau tiede, & la donnent au malade, l'adorant tousiours deuotement; de sorte qu'ils ne s'éloignent gueres de nous en cecy, sinon en ce qu'ils vsent de pain leué, selon la coustume des Grecs.

Ils honorent les Saincts au possible, & les inuoquent, afin qu'ils prient Dieu pour eux; & mesmes ils portent vn honneur particulier à sainct Nicolas leur Patron, comme j'ay dit. Son image est en la ville de Massouie, & le Prince fait offrir tous les matins au lieu où elle est, grande quantité de pain, de chair, & d'autres choses, qui sont apres distribuées aux Ministres de l'Eglise, qui officient sans cesse, & y psalmodient, priant Dieu pour la prosperité de ce grand Prince, qui nourrit encore vn autre Monastere assez proche de celuy où est l'image de sainct Nicolas, appellé saincte Trinité, où il y a continuellement deux cens Religieux, en l'Eglise desquels est enseuely sainct Ignace, qui fait souuent des miracles, Dieu voulant rendre ce Sainct glorieux, & mesmes entre ses ennemis.

Les Religieux sont tous de l'Ordre de sainct Basile, & viuent fort exemplairement, de mesme aussi que les Hermites, & l'on ne sçauroit faire deux ou trois lieües sans trouuer vn Monastere.

Il est permis aux Prestres de se marier vne seule fois, & lors que leurs femmes viennent à mourir, il faut qu'ils demeurent en celibat, sans pouuoir rechercher de secondes nopces. Ils nient le Purgatoire, toutefois & en leurs Messes & oraisons ils prient Dieu pour les fideles trespassez, c'est à sçauoir, que la diuine Majesté leur vueille pardonner les peines qu'ils ont meritées, & les vueille receuoir en la patrie celeste.

Leur plus grande erreur à mon iugement est, qu'ils asseurent qu'il n'est permis à aucun de celebrer d'autres Conciles que les sept premiers: & de mesme qu'ils embrassent entierement ceux-cy, aussi ils refusent tous les autres suiuans, & c'est de là que vient leur discord auec le sainct Siege de Rome.

Ils ont leur Metropolitain, de qui le Clergé & tous les Euesques dépendent. Ils deferent à cettuy-cy, autant que nous faisons pardeçà au Pape.

Ce Metropolitain deuoit dépendre selon eux du Patriarche de Constantinople: mais il est tres-vray qu'il y a fort peu d'intelligence entr'eux, à cause que le Patriarche

eſt au pays du Turc, & l'autre en celuy des Moſcouites, qui ſont naturellement fort grands ennemis. Ce Metropolitain celebre tous les ans vn Synode, auquel ſe trouuent tous les Eueſques & autres Prelats, qui font porter deuant eux leur baſton paſtoral, comme les Legats du Pape ont accouſtumé de faire porter la Croix, & chacun eſt accompagné de quelques Religieux.

On ne fait aucun Eueſque qui ne ſoit Religieux, tellement que ceux qui ſont dans les Monaſteres, taſchent d'y bien viure, pour obtenir cette dignité. Le grand Prince ne reſout ny determine aucune choſe d'importance, ſans l'aduis du Metropolitain.

Ils ieuſnent le Careſme fort eſtroitement, ne mangeans aucune choſe cuite, ſinon qu'ils ſoient contraints de le faire à cauſe de leur foibleſſe; & leur ieuſne dure vne ſepmaine plus que le noſtre. Durant tout le temps de l'Aduent ils font le meſme, appellans cela le ieuſne de ſainct Philippe.

Quant au Prince, il obſerue ſoigneuſement & eſtroitement toutes les ceremonies appartenantes à la Religion, & tout ce qu'elle commande: veu qu'eſtant à table, toutes les fois qu'on luy change de plat, ou qu'il veut boire, il fait pluſieurs ſignes de Croix. Il ne manque à aucun ieuſne, & frappe la terre auec le front par deuotion, comme les autres.

XXXIII Les Morduois qui ſe tiennent ſur les frontieres de Moſcouie, vſent de la Circonciſion de meſme que les Turcs & les Iuifs. Ils n'adorent pas les idoles cõme les Payens, & ne ſe font auſſi baptiſer comme les Chreſtiens. Ils viuent ſelon la loy naturelle. Ils adorent vn ſeul Dieu Createur de l'Vniuers.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV TVRC.

ESTATS DV TVRC EN EVROPE.

SOMMAIRE.

I. *Description de l'estenduë des Estats de l'Empire du Grand Seigneur, & des pays qu'il occupe à present en Europe, Asie & Afrique.*

II. *Particuliere description des Royaumes & Estats tenus par le Turc en Europe.*

III. *Topographie particuliere de la Thrace, ou Romanie, Prouince où est située Constantinople.*

IV. *Singularitez de la ville de Constantinople.*

V. *Description generale du Serrail, ou de la Cour du Grand Seigneur.*

VI. *Du Couronnement des Empereurs Turcs, des tiltres & qualitez qu'ils prennent, & de leurs vestemens & exercices ordinaires.*

VII. *De la table du Grand Seigneur, & de ses viandes.*

VIII. *De sa grandeur & grauité, son serment & alliance, & de la reception qu'il fait aux Ambassadeurs des Princes estrangers: Des œuures manuelles du Grand Seigneur, & de ses amours.*

IX. *De ses femmes, de leur vie, logemẽt, & conduite de ses parens, du mariage de ses filles, de ses enfans masles, & de leur education, & des ceremonies de leur Circoncision.*

X. *Des presens faits au Grand Seigneur, & de ceux qu'il fait.*

XI. *Des thresors du Serrail, & du reuenu du Grand Seigneur.*

XII. *De sa magnificence en ses entrées & sorties de son Serrail, & de Constantinople.*

XIII. *Du Diuan public dans le Serrail, pour l'execution des affaires generales.*

XIV. *Des enfans du Tribut, & des Eunuques blancs & autres.*

XV. *Des Officiers du Grand Seigneur seruans au Serrail, & des viures ordinaires de la prouision du Serrail.*

XVI. *Du train, & de la Cour de l'Empereur des Turcs.*

XVII. *De la grandeur des Bassas Turcs.*

XVIII. *Des emprisonnemens frequens entre les Grands de Turquie; de leurs sales desbauches.*

XIX. *Des amours des Dames de la Cour du Turc, & de leurs ardentes affections entr'elles.*

XX. *Des quatre principaux Bassas de la Porte, & des Fauoris du Grãd Seigneur.*

XXI. *Des Armes & du Seau du Grand Seigneur.*

XXII. *De la mort, dueil, funerailles & sepultures des Grands Seigneurs.*

XXIII. *Mœurs anciennes des Thraciens farouches & rudes, & de leurs coustumes; celles des Thrauses, leur Religion.*

XXIV. *Mœurs des Thraciens de ce tẽps, & de la forme de viure des Turcs en Thrace, & à Constantinople.*

XXV. *De la Grece ou Prouince d'Attique, de la Macedoine, de l'Epire, le Peloponese, & autres pays.*

XXVI. *Villes de la Macedoine anciẽne.*

XXVII. *De l'Epire, partie d'Albanie.*

XXVIII. *De l'Achaïe.*

XXIX. *Du pays des Locrois & Opuntiens, de la Phocide où est Delphe, de la*

Beotie, de l'Attique, de la contrée Megaride.

XXX. *Du Peloponese, ou Morée : du nom moderne de l'Arcadie, du pays de Corinthe, du pays d'Argie, pays Laconique, de Lacedemone, de Messene, de l'Elide, de l'Achaïe propre, de Sycionie, d'Arcadie.*

XXXI. *Qualitez des pays, prouinces & peuples d'icelles.*

XXXII. *Macedoine, pays temperé plus que nul autre en l'Europe.*

XXXIII. *Albanie fertile, agreable, espece d'or incognuë arriuée en icelle du temps d'Aristote.*

XXXIV. *Thessalie, meilleure contrée de Macedoine, fort agreable & celebre pour l'estime de ses cheuaux.*

XXXV. *Du Mont Olympe, celebre en bois & lauriers : du Mont Athos, tant renommé des Poëtes, tousiours couuert de neiges : Il est abõdant en arbres fruictiers, vignes, oliuiers, & en sel mineral de la vallée de Tempé.*

XXXVI. *Sterilité du pays d'Epire & Attique.*

XXXVII. *Fertilité du Peloponese, & aspreté du pays d'Arcadie ; où se faisoit vn vin rendant les femmes fecondes, & les hommes enragez, & où naist l'If, arbre veneneux en son fruict & en son ombrage, & fait mourir ceux qui en vsent.*

XXXVIII. *Du naturel des anciẽs peuples de la Grece, & premierement des Macedoniens guerriers, addonnez aux sciences & aux festins: Vices des Thessaliens ; ceux de la vallée de Tempé, religieux, aymans les sacrifices & festins.*

XXXIX. *De l'oracle de Dodone, & de son bois : Antiquité des Doriens & des Pelagiens ; vaillance des Eoliens, rusticité des Phociens.*

XL. *Subtilité d'esprit des Atheniens & peuple d'Attique, leurs Deïtez, festes, mystere & sacrifices.*

XLI. *Du genereux courage des Lacedemoniens : Ceremonies de leurs mariages, & autres coustumes.*

XLII. *De la barbarie qui regne parmy les Grecs modernes, leur langage approchant plus l'ancien Grec, que l'Italien ou Latin : leur façon de boire & manger, leurs vestemens & meubles.*

XLIII. *De l'ancienne police & gouuernement d'Athenes, leur origine, les ordres dont estoit composée la Republique: les loix de Solon : De l'origine de ses tribus, de l'election de ses Magistrats, du Senat des Areopagites, & de la subtilité de leurs Iugemens: Des Nomothenes, & de leur difference d'auec les Nomophylaces ; de la Iurisdiction des cinq cens hommes pour les causes ciuiles : Du Tribunal Ilique & Iliase ; des logistes, Demarques, Creoctes, Sytosilaces, & autres Magistrats & dignitez de la Republique d'Athenes.*

XLIV. *De l'ancienne police de Sparte, & comment gouuernée par les loix de Lycurgue : De leurs mariages, naissance de leurs enfans, nourris aux larcins, & autres mœurs & polices des Spartiens.*

XLV. *De la Religiõ des Grecs modernes.*

XLVI. *Des Isles de l'Archipelague, qui appartiennent au Turc, & de ce qu'il possede en Esclauonie; leur situation, circuit, & villes principales, leur fertilité & singularitez, mœurs & coustumes anciennes & modernes.*

XLVII. *De l'Isle de Chypre, sa diuision, sa situation, longueur & bornes : Naturel des habitans, mœurs, polices & Religion.*

XLVIII. *De l'Isle de Rhodes, sa situation & circuit, & du celebre Colosse d'airain jadis éleué en la ville de Rhodes, ayant vingt coudées de hauteur.*

XLIX. *Description des pays de la Bossine, la Bulgarie, Seruie, Russie, & ce que le Turc possede en Hongrie : quelles sont les villes principales, mœurs & façons de faire des peuples de ces pays.*

L. *Des Royaumes d'Alger, & de Tunis & de Treuisen situez en Afrique.*

LI. *De l'Egypte & pays des Troglodites son voisin.*

LII. *Description des terres que le Turc possede en Asie.*
LIII. *Discours des Turcs en general, de leurs mœurs, forces, gouuernement.*
LIV. *De la doctrine, loix & Religion de Mahomet.*
LV. *Liste & catalogue des Empereurs de Constantinople, tant Chrestiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut separé de celuy d'Orient, donné à Charlemagne.*
LVI. *Des articles accordez par Achmat Empereur des Turcs, pour le profit de la Chrestienté, en faueur du Roy de France Henry le Grand d'heureuse memoire, par l'entremise de Monsieur de Breues son Ambassadeur à Constantinople.*
LVII. *Du grand trouble arriué en Turquie apres la mort de Sultan Osman, & des cruelles guerres que fait au Grand Seigneur le Sophi de Perse, par la reuolte de ses propres Bassas.*

CE grand Monarque qui s'est rendu si redoutable à la Chrestienté durant vn si grand nombre d'années, & qui a tousiours empieté sur nous iusqu'à cette heure que la guerre de Perse le tient en ceruelle, & les reuoltes des siens luy donnét assez d'occupation; ne donne qu'auec beaucoup de sujet, l'allarme aux Estats de la Chrestienté qu'il auoisine, veu qu'il a tant de moyen de faire vne grosse armée, en la leuant sur les pays qu'il possede: que ceux qui seroient sans apprehension d'vn tel deluge de gens, manqueroient du tout de iugement, & se rendroient dignes de souffrir le mal, dont ils n'auroient eu la crainte, & contre lequel ils ne se seroient pourueus de remede.

Et afin que l'on voye combien de pays il a sous sa domination, & combien il est puissant de tous costez, ayant par tout son Empire lié & joint ensemble en quelque maniere; j'en vay faire premieremét la description le mieux qu'il me sera possible: puis ayant fait le denombrement de tout ce qui luy obeyt, ie viendray aux descriptions particulieres des Royaumes ou des Prouinces, & considereray separément toute chose.

I. L'Empire du Turc s'estend en Europe du long des riuages du Golphe de Venise, depuis les frontieres des Ragousois, en enuirónant tout l'Archipelague, & le Propontide, ou la mer Marmore, & vne bonne partie du Pont Euxin, ou de la mer Majour, iusqu'à la ville de Theodosie, maintenant Caffa, assise en la Chersonnese Taurique, autrement Perodoska, Gezara, ou Gazaria, ou bien Precuply, selon Postel.

Mais en ce qui est plus auant dans le pays, il s'estend depuis Bude iusqu'à Constantinople; & tout cét espace contient la plus grãde & meilleure partie de la haute Hongrie: la Thrace, autrement Romeli, ou Romanie, tout le pays de la Grece, c'est à sçauoir, la Macedoine, l'Epire ou Albanie, l'Achaïe, le Peloponese, maintenant Morée, auec toutes les Isles de la mer Egée, à present l'Archipelague, horsmis quelques-vnes qui sont sousmises aux Venitiens, & vne partie de l'Illyrie, ou Esclauonie; & outre ce le Royaume de Bosne, & la Seruie; la Raschie, & la Bulgarie.

II. Donc ce que le Turc tient en Europe, est borné du Leuant de la mer de Marmore, du Pont Euxin, ou mer Majour, & de la mer Egée: du costé du Midy de la mer Cretique, ou de Candie, & encores de la mer Mediterranée: du costé d'Occident de la mer Hadriatique: & du Nord d'vne partie de la Hongrie, de la Transyluanie, & de la Moldauie. Le circuit des riuages de ses Estats en Europe peut estre de dix milles, & enuiron cinq cens milles d'Italie; & en mesurant la superficie, & reduisant le tout aux milles carrez, il peut estre enuiron de trois cens douze milles cent cinquante-neuf milles d'Italie.

En Afrique, il possede toute la coste de la mer, depuis la ville de Velez de Gomera, iusqu'à la mer rouge, exceptez quelques lieux qui recognoissent le Roy d'Espagne, & luy obeyssent, & en cét espace on met les Royaumes d'Alger, de Tunes & Tripoli, de Barbarie; & toute l'Egypte, c'est à sçauoir depuis Alexandrie iusqu'à la ville de Siene, maintenant Asne, auec vne partie d'Arabie Trogloditique, depuis la ville de Sues, au golphe Arabique, iusqu'à la ville de Suaquê. Tout le riuage que le Turc domine en Afrique, est 1750. milles, & la superficie de toute l'Egypte peut estre d'enuirõ 356160. milles.

Mais pource que ces pays sont inhabitez en plusieurs endroits, & pleins de lieux deserts, & aussi habitez en partie par des gens qui n'obeyssent pas au Turc, nous pouuons dire qu'il domine en Afrique, quant à la superficie de la moitié de cette quantité, qui seroit enuiron 178080. milles carrez.

En Asie il possede ce que Ptolomée met en la premiere table de cette partie de la terre, c'est à sçauoir, le Pont & la Bithinie, que l'on nomme Turquie, & la partie que l'on appelle proprement Asie, auiourd'huy Natolie, la Phrygie, nommée de nostre temps Parie & Bebrycie, la Lycie appellée vulgairement Briquie: la Paphlagonie, la Galacie, la Pamphylie, la Cappadoce, l'Armenie mineure nommée Anadule, & la Cilicie appellée Caramanie, qui sont auiourd'huy toutes comprises en ceste partie, qui porte le nom general de Natolie, dont les Prouinces & parties ont toutes changé de nom, principalement les villes. Le circuit de cette presqu'Isle de la petite Asie, ou de la Natolie, en prenant depuis Alexandrete, iusqu'à Trebisonde, appellée Trapezus par Ptolomée, est de 2400. milles ou enuiron.

Le Turc possede encor vne bonne partie de ce que Ptolomée met en la troisiesme table de l'Asie, le reste estant occupé par les Tartares & Perses, & cette partie est la grande Armenie, que les Turcs appellent Turcomanie.

Il domine encore ce que Ptolomée met en la quatriesme table de l'Asie, c'est à sçauoir l'Isle de Cypre, la Syrie appellée Surie, la Palestine ou Iudée, & le riuage de la Surie, en prenant depuis Firamides iusqu'en Alexandrie, & est de 430. milles ou enuiron. L'Arabie Pierreuse, auiourd'huy Baraab: la Mesopotamie dite Diarberch, l'Arabie deserte, & Babylone ou Bagader, où demeuroient les Caldeens.

Il tient encore partie de ce que Ptolomée met en la cinquiesme table de l'Asie, c'est à sçauoir l'Aznic, appellée Asmie par ses habitans. En partant donc de Trebisonde, il monte vers le Septentrion, iusques au destroict, que les anciens nommoient Bosphore Cimmerien, que les Italiens appellent Bouche de S. Iean, ou mer de la Zone, qui borne auec le Chersonese que l'on nomme Gazarie: du costé du Nord, c'est à sçauoir iusqu'à Matrique, qui est peut-estre ce que Ptolomée appelle Harmanassa, & il y a de chemin de riuage ou de coste, enuiron quatre cens cinquante milles, & partant apres de Sues, que Ptolomée a peut-estre mis sous le nom de *Clisma Præsidium*, & enuironnant l'Arabie heureuse, iusqu'à l'embouchuere de la riuiere du Tygre, appellée Tigil; il y a de chemin du long du riuage 3750.

Et assemblant tout ce que le Turc possede de maritime en Asie, l'on trouue qu'il y a 7030. milles ou enuiron: & la surface de tout le pays qu'il domine en Asie est de 710640. mille quarrez.

Mais pource qu'en tout ce pays il y a vne bonne partie de lieux deserts, ou qui n'obeyssent pas aux Turcs, comme en l'Arabie heureuse, pour cette cause venant à soustraire de cette quantité le quart, qui est de 177660. milles quarrez, il reste 532980. milles quarrez.

Or tout ce que le Turc possede en Asie, est borné du Leuant du golphe Persique, ou de la mer d'Ecalif, de la riuiere du Tygre appellé Tygil, & d'vne partie du riuage de la mer Caspie, que l'on nomme auiourd'huy la mer de Baccus: de l'Occident du golphe Arabique, ou de la mer rouge, de l'Archipelague, du destroict de Constantinople, & de la mer Majour: du Nord de la mer Majour, d'vne partie du marest Meotide, autrement mer des Zabaques, & d'vne partie de la Samarie Asiatique: du Midy de l'Ocean Meridional, ou Indique de la Mediterranée, & de la mer Maiour.

Or r'assemblant tout ce que le Turc possede aux riuages de la mer aux trois susdites parties, nous trouuerons que le tout monte à vnze mille deux cens quatre-vingts milles, & la surface de toute la Seigneurie aux susdites trois parties, est d'vn million deux cens trois mille deux cens dix-neuf milles.

THRACE OV ROMANIE.

III. POurce que la capitale ville de l'Empire du Turc est en Thrace, que l'on nomme auiourd'huy Romeli ou Romanie: i'ay creu qu'il falloit commencer par cette partie. Et pour ce, ie dy que la Romanie est vne Prouince pres du Pont Euxin, ainsi nommée, à cause que sa principale ville, qui est Constantinople, a esté nommée nouuelle Rome.

Cette Prouince a esté aussi nommée Arieperce, Odrysse, Emonie, Bistonie, Chrestonie & Scythonie, & Tyras en Hebreu, selon le témoignage de Ioseph. Ses habitans estoient iadis nommez Strimoniens, Bardes, Dologues, Briges & Sithimes.

Elle a pour ses bornes du Leuant la mer Maiour, que les Turcs nomment Maurotalassa ou Caradeniz; le destroit de Constantinople, la mer de Marmore, & l'Hellespont, ou destroit de Gallipoli.

Du Nort elle a pour ses limites le mont Heme, que les Italiens nomment Chaisne du

monde, Montagne argentée, Contegnazze, les Turcs Balkan, & les Esclauons Cu-
monize: du Couchant la haute Mesie, & vne partie de la Macedoine: du Midy l'Ar-
chipelague. Elle commence à la riuiere de Strymon aujourd'huy Stromone, ou selon
Belon, Marmore, & selon les autres Rhendiue & Rhendin, qui est la borne de la
Macedoine de ce costé; & du costé de la mer Majour, elle a de long 20 iournées: sa
largeur depuis le mont Heme, iusques au destroit de Constantinople, qui est le che-
min de sept iours.

La Thrace est assise entre le 42. degré de l'éleuation du Pole, iusques au 44. où le
plus long iour est de 15. heures & vn quart. Sa longueur contient depuis le 47. degré,
iusques au 36.

Les lieux plus renommez de cette contrée sont Abdere, que les autres veulent
nommer Clazomene, partie de Democrite, maintenant Polystilo selon Sophian, &
Astrizza selon quelques autres.

Nicopoli assise au mont Hemes, & Philippopoli est bastie en vn costau, dont les rui-
nes sont aussi admirables qu'ô celles d'aucune autre ville. Il y a vn Amphitheatre fort
beau, qui est demeuré entier iusques à present, & pourroit durer encore longuemét,
si les Turcs n'en ostoient les degrez, qui sont de marbre: il est de figure spherique, il
y a aussi d'autres restes de l'antiquité, comme 4. colomnes fort hautes & grosses, qui
restent de l'Eglise dediée à S. Claude, & encore plusieurs statuës de marbre. Cette
ville est aujourd'huy assez peuplée.

Hadrianople que les Turcs nomment Endrem, est plus grande ville que Philippo-
poli, ou la ville de Philippe: mais elle n'est point ceinte de murailles, & ses bastimens
ne sont guieres beaux: toutefois elle tient le premier rang apres Constantinople en
toute la Thrace. & a iadis esté la demeure des Empereurs des Turcs, comme d'Amu-
rath premier l'an 13̇3.

Trajanopoli, ou la ville de Trajan, est encore aujourd'huy assez peuplée. Selym-
brie au riuage du Propontide, a vn port capable de petits vaisseaux, & des seins pour
les plus grands. Perynthe, maintenant nommée Heraclée, ainsi qu'autrefois, est as-
sise sur le sein Mailliac, ou golphe de Zithou, a vn beau port capable de nauires mar-
chands & des galeres.

Il y auoit autrefois vn Amphitheatre de marbre, qui estoit merueilleusement esti-
mé. Appolonie, au riuage du Pont maintenant Slsopohi.

Il faut maintenant considerer vn peu plus particulierement la ville de Constanti-
nople, & sçauoir le temps de sa fondation & nomination.

IV. Les Grecs vn iour se trouuerent en peine d'auoir vn lieu commode pour bastir
vne ville nouuelle au pays de Thrace, & ne pouuans en resoudre, iugerent, que le
meilleur estoit d'aller trouuer l'Oracle d'Appollon Pythien, qui estant consulté là des-
sus, respondit qu'ils commençassent les fondemens en Thrace vis à vis du territoire
des aueugles, ainsi nommez les Chalcedoniens, qui les premiers ayans mis le pied
en cette Prouince là, n'auoient eu l'esprit de recognoistre la fertilité du beau terroir,
qu'ils auoient trouué, & auoient choisi l'autre costé de la mer, sur les costes de l'Asie,
& se logerent là en vn lieu assez desagreable infertile & desert, iadis appellé la ville de
Chalcedoine, & par les modernes le bourg de Scutari.

Pausanias donc Prince des Spartes, prit le soing d'édifier vne ville au lieu que l'O-
racle auoit designé, & Byse General de la flotte Megarienne la baptisa de son nom,
& l'appella Byzanze, nom qu'elle a retenu & porté l'espace de plusieurs siecles, auec
la gloire de se vanter d'estre estimée, au jugement mesme des Grecs, la plus fameuse
& fertile de leurs Citez, & commença de se rendre celebre sous le regne dudit Roy
de Sparte, l'an du monde 3536. & auant l'Incarnation de nostre Seigneur Iesus-
Christ 670. ans, sous ce nom de Bizance, iusques au regne de l'Empereur Constan-
tin: & estoit dés lors comme encore à present, la porte de l'Europe, & le Pont pour
passer de l'Asie en icelle.

Enfin ledit Empereur Constantin, s'estant resolu de laisser au monde de tres-insi-
gnes tesmoignages de si grande pieté, delaissant aux Souuerains Pontifes de l'Eglise
Romaine, toute l'Italie, pour riche patrimoine d'icelle, se retira en Orient, & em-
mena auec luy les plus puissans Seigneurs du pays & de sa Cour, qui pouuoient trou-
bler la nouuelle liberté Ecclesiastique; & sur l'antiquité de Byzance, fit bastir vne su-
perbe Cité sur le modele de la ville de Rome, qu'il appella nouuelle Rome, & du de-
puis pour eterniser son nom, l'appella Constantinople: la grandeur de ses murailles,
la seureté de ses forteresses, la beauté de ses Palais & édifices, la richesse de ses Co-

Digitized by Google

lomnes, qui sembloient auoir attiré en ce lieu-là tout le marbre, tout le iaspe & le porphire de la terre, estoient les rares merueilles de son architecture.

Cette ville fut premierement le siege des Empereurs Romains en Orient quand ils eurent abandonné Rome, & du depuis des Grecs apres la diuision de l'Empire, & finalement apres la prise qui arriua sous Mahomet second Empereur des Turcs, l'an 1453. elle fut arrestée pour la demeure des Ottomans.

A raison dequoy Constantinople est auiourd'huy fort riche, merueilleusement peuplée, & comme le centre de toutes les nauigations, & de tous les commerces de l'Empire du Turc.

Mais sur toutes ces choses, paroissoit vn magnifique Temple, que la pieté de ce grand Prince Constantin auoit consacré à la diuine Sagesse, sous le nom de saincte Sophie, dont le bastiment & les thresors sembloient auoir enuié quelque chose de la gloire du Roy Salomon à vn pareil dessein, au moins selon le temps & le pouuoir de Constantin.

Sept riches lampes donnoient suiet aux esprits curieux d'y remarquer leur rare artifice, elles receuoient toutes à la fois l'aliment qui nourrissoit leurs flammes, & vne esteinte, toutes les autres s'esteignoient.

Ce fut en l'an de salut 333. Cette ville ainsi la Reyne de la terre veit peu d'années apres son restaurateur, triomphant du Roy de Perse, & receut la grace d'enserrer dans son sein le precieux thresor du Christianisme, vne partie de la Croix du Redempteur du monde, trouuée par la soigneuse pieté de saincte Heleine, mere de l'Empereur Constantin: sa ioye, sa pompe & son lustre estoient arriuez à tel poinct, qu'il sembloit n'y pouuoir rien plus estre adiousté; elle est par succession de temps le siege de plusieurs grands Monarques terriens: Seuere & son fils Antonin, enuient & rauissent à son restaurateur, la gloire de l'auoir nommée, ils la font appeller Antonie, du nom de l'vn d'eux. Mais tout ce qui a commencement en ce monde, doit auoir fin, & les plus belles choses payent tribut au changement.

En l'an de grace 1453. vn Mardy troisiesme iour de la Pentecoste, fut prise de force la ville de Constantinople, & voicy les causes & les sources de ce mal-heur arriué. Il y auoit ia longues années auparauant qu'vn miserable Schisme auoit tourmenté l'Eglise & troublé la Chrestienté: on croyoit qu'apres auoir pris fin, elle auroit quelque repos, & que la fin de ceste fievre qui la tourmentoit fut passée: mais las! parmy ces confuses & cruelles confusions de l'Eglise en Occident, les Chrestiens d'Orient qui auoient dés long-temps beaucoup enduré, furent entierement ruinez: ils estoient ja reduits en fort pauure estat, l'an 1396. (& durant l'espace de 50. ans pendant le tintamare de ce Schisme, & les opiniastres guerres de France & d'Angleterre) il y aduint bien de plus grands changemens. Nos Roys & Princes auoient vn fort long-temps, & en vain essayé à reconquerir la Iudée, & y auoient consommé vne infinité d'hommes & d'argent, sans rien aduancer: mais Constantinople, chef de l'Empire Oriental, demeuroit tousiours debout auec la Grece, Macedoine, Thessalie & pays circonuoisins, la Sclauonie, la Vualachie, Russie, Seruie, Burgarie, & vne partie de la Natolie, dont Trebizonde estoit chef de l'Empire.

En cette foiblesse, qui regardoit sa ruine, la vanité ayant esté si grande entre les Chrestiens que de prouigner deux Empires, l'vn European, & l'autre Asiatique, & puis chaque Empire estant diuisé en diuerses particules tenuës par diuers Despotes ou Seigneurs Souuerains, afin que parmy tant de Seigneurs, il n'y en eust point.

Ces confusions amenerent, fortifierent & establirent du tout les Turcs (horribles mains de Mahomet) ennemis de la Chrestienté; ie n'entre pas au discours particulier de ceste histoire Orientale: car elle n'est pas de mon suiet, seulement ie marque la suitte du temps, pour monstrer la desolation de cét Empire d'Orient.

Apres que nos François eurent quitté cét Empire imaginaire d'Orient, les Paleologues le saisirent, & le pourmenerent diuersement suiuant leurs passions. Michel Andronic, Iean Manuel ayant fait monter sur le Theatre, & en diuerses occurrences, & en diuers succez, les plus horribles tragedies que l'impieté pouuoit enfanter au grand des-honneur du nom Chrestien.

Enfin Constantin Paleologue donna la derniere quittance de l'ancienne possession de l'Empire, pour en faire vne nouuelle obligation en faueur des Turcs, afin que son nom rencontrast à son mal-heur.

Il se lit par l'Histoire de Hongrie, quelle breche auoit fait Baiazet en Hongrie, y

faisant vn si grand carnage de nos François, lors qu'il prit prisonnier Iean Duc de Bourgogne.

Ce commencement de victoire en apparence deuoit passer outre, & emporter lors Constantinople, laquelle il assiegea: mais Dieu voulant donner quelque relasche aux Chrestiens pour les faire deuenir meilleurs, reprima ce tyran par vne autre tyran; car Baiazet pris par Tammerlan Empereur des Tartares, porta lors la peine de sa cruauté. mais il laissa la conqueste de ceste grande ville à la posterité, au poinct que la sage & iuste prouidence de Dieu auoit ordonné, à sçauoir 58. ans apres; car la bataille en laquelle Baiazet fut vaincu, apres auoir vaincu nos Chrestiens, fut donnée l'an 1395. & Constantinople fut pris l'an 1453. le 29. iour de May par Mahomet second, petit fils de Baiazet, instrument propre pour chastier l'impieté, la cruauté, & l'execrable abandon à toute sorte de dissolution, qui auoit lors vogue entre les Chrestiens, & mesme en ceux qui auoient entr'eux la premiere authorité.

Ce Mahomet estoit fils d'Amurath, né d'vne mere Chrestienne, fille du Despote de Seruie, & instruit par sa mere en la Religion Chrestienne, afin qu'il fust plus propre à chastier les Chrestiens, qui confessans Dieu de bouche, & le renians par effect, ne pouoient estre ruinez par instrument plus propre, & correspondant au crime dont ils estoient coulpables, que par vn tyran athée, lequel ayant gousté la vraye Religion l'auoit vomie, pour n'auoir point de Religion, en se mocquant de tout ce qui porte nom de Religion.

Ce Mahomet en l'aage de vingt ans, voulant establir son Empire, comme aisné de sa famille, pour n'auoir point de compagnon, fit tuer ses deux freres, Tursin & Calepin, l'vn le faisant noyer dans vn bassin, & l'autre le faisant estrangler.

Ayant ainsi fait mourir ses deux freres par deux de ses Bassas, Moyse & Haly, il fit mourir les deux meurtriers pour le sang de ses freres, en espandant le sang de ceux qui l'auoient espandu.

Ayant ainsi instalé son Empire apres ces solemnitez, il bande tout esprit pour ruiner les Chrestiens, tous diuisez par estranges partialitez, & les conuiant à leur ruine, il se saisit pied à pied des pays de l'Empire: mais appellé par les Chrestiens pour demesler leurs querelles, & fortifiant à dessein le foible contre le plus fort, homme ingenieux, actif, penible, imperieux, s'authorise par vne formidable seuerité.

S'estant saisi des pays, ayant embroüillé les affaires des Chrestiens, & bigarré leurs cœurs par diuerses intelligences, il luy fut aisé d'assieger Constantinople, car il l'eust secouru.

Les plus grands ennemis qu'eussent les Chrestiens dans le pays, estoient les Chrestiens mesmes.

Les Paleologues auec les Eglises d'Orient auoient eu recours au Pape, à l'Empereur, au Roy de France, & par leur faueur, aux Conciles de Pise, Constance, de Basle, consecutiuement l'vn apres l'autre: mais ils n'auoient rapporté que vent, desespoir, moquerie.

Ainsi Mahomet bien asseuré de l'estat de ses ennemis, assiege Constantinople, qui n'estoit plus que le masque de l'Empire, vne grosse masse de murailles, tesmoignant que le grand bastiment de l'Empire estoit ruiné.

L'Empereur Constantin Paleologue, qui consigna son authorité à Mahomet, n'auoit pour tout que quelque secours de Geneuois & Venitiens: & Mahomet auoit 250. vaisseaux de guerre & deux cens mille combattans, entre lesquels les plus aguerris estoient ramassez des pays qui faisoient profession du nom Chrestien: Les assiegez se voyans à ce desespoir, firent tout ce qui se pouuoit faire pour vendre cherement leur vie aux victorieux.

Mais qu'eussent-ils fait, leurs murailles estans toutes par terre par l'horrible foudre de l'artillerie Turquesque, leur port emporté par la tempeste de tant de vaisseaux armez, & eux accablez par vne infinie multitude? Ainsi l'assaut general donné, Constantinople est emporté de viue force.

La ville estant ainsi prise par vn costé, comme Constantin Paleologue & ceux de sa troupe se veulent sauuer par vne porte libre, ils furent si viuement poursuiuis par les Turcs victorieux, que la porte estant bouchée par la foule, plusieurs furent estouffez, entre lesquels se trouua Constantin: Le Turc estant irrité d'auoir perdu de son sang, s'assouuit du sang de ses pauures gens de Constantinople, tuant tout pesle mesle, sans difference d'aage ny de sexe, ieunes, vieux, femmes, filles, de la plus effrenée cruauté,

Digitized by Google

té, qu'on ne le peut escrire sans effroy, ny lire sans larmes. Tous les hommes Chrestiens y souffrent, ou la mort du glaiue, ou la rigueur de l'esclauage, les femmes & les filles sont le iouet de la lubricité des Turcs, puis apres cruellement massacrees.

Quand nous nous mettons deuant les yeux que ce beau pays de l'Orient, cette ville capitale de l'Empire, où la voix de l'Euangile auoit esté retentie par les bouches sacrées de tant de saincts personnages & signalez Docteurs de l'Eglise, qui ont heureusement seruy en leur temps, est auiourd'huy le donjon d'impieté, la forteresse d'erreur, le rendez-vous de toute sorte de barbarie & d'iniquité, & d'où Mahomet s'eleue par dessus tous les Roys de la terre, nous ne nous pouuons tenir de blasmer les discordes des Chrestiens, qui ont esté cause de la perte de cét Empire.

Quelques-vns disent que Mahomet fit ces cruautez à la prise de Constantinople, pour vengeance du sang & de l'embrasement que iadis les Grecs firent des Troyens, & de Troye, dont les Turcs, disent-ils, sont descendus aussi bien que les François.

Mais plustost dire, que c'est pour punition de l'impieté des Grecs, lesquels blasphemans contre le Ciel, nioient que le sainct Esprit procede de Iesus-Christ, seconde personne de l'ineffable Trinité.

Mahomet fut le premier qui y posa le throsne Ottoman : elle changea de nom parmy eux, qui l'ont nommée *Stamboul*, la grande, la Royale, l'abondante : Ses beaux lieux souffrent la mesme inconstance ; ses places sont appellées Baestans ; le superbe Hippodrome est dit la place aux cheuaux, Atmaydan, & le merueilleux Temple de saincte Sophie, basty par l'Empereur Iustin, lequel estoit de son temps beaucoup plus grand : alors de la prise de cette ville, ce superbe & magnifique Temple deuint la premiere & maistresse Mosquée de la superstition de Mahomet.

Cette ville est située sur vne pointe de terre ferme, aduancée dans le canal, qui vient du Pont Euxin, ou mer Majour, appellée par les Geographes, le Bosphore de Thrace.

Le tour de la ville est de treize milles, & selon quelques-vns de seize, voire mesme selon les autres de dix-huict : on tient qu'il y a sept cens mille personnes : elle est moüillée en trois endroits par les flots de la mer.

Du costé de Septentrion, par vn golphe ou bras de mer nommé la Corne, que le Bosphore pousse dans l'Europe : vers l'Orient elle est arrosée en l'extremité du canal, ou Bosphore ; du Midy, par les ondes du Propontide ; & sa partie Occidentale, plus solide à la terre de Thrace pour ses fermes limites : Sa forme plus longue que large, est triangulaire ; ses murs d'vne extraordinaire hauteur, auec deux fausses-brayes, enferment sept collines dans son sein : la premiere sert de Beatre à la maison Imperiale du Prince, où elle est commodément & superbement assise : la derniere, regarde l'extremité de la ville opposée à celle-cy, & void sur terre ferme le chemin qui conduit à Adrianopolis : Mais entre les trois & quatre où s'estend la vallée appellée la Grande, est encore vn aqueduc d'vne rare structure, que le grand Constantin fit tirer de sept lieuës loin de la ville, & Solyman second l'aduança deux lieuës au delà, & accreut le courant des eaux en si grande abondance, qu'elles jallissent par les tuyaux de 740. fontaines qui la versent au public, sans compter celles qui se diuisent en plusieurs endroits, pour fournir le grand nombre de bains qui seruent & aux delices & aux superstitions des Turcs.

Sur la derniere des sept collines se voyent encore les anciens bastimens d'vne forteresse munie de sept tours, au milieu de sa situation : les Turcs l'appellerent *Giedicula*, c'est à dire, la forteresse des sept tours, dans lesquelles les merueilles de l'artifice estoient si grandes, que ce qu'on disoit en vne tour, s'entendoit à toutes les autres, non tout à la fois, mais successiuement & par ordre : deux cens cinquante soldats en font la garde, commandez par vn Capitaine qui en a le soin, lequel ne peut sortir hors d'icelle sans le congé du grand Vizir, excepté deux fois l'année, aux deux iours qu'ils festent leurs Barrans ou Pasques.

Les premiers Empereurs Turcs qui possederent Constantinople, logerent leurs thresors dans ces tours : l'vne estoit pleine de lingots & de monnoye d'or, deux d'icelles enserroient la monnoye blanche & les lingots d'argent : vne autre auoit les diuerses armes & parures pour les hommes de guerre, & les harnois des cheuaux enrichis d'or, d'argent & de pierreries. La cinquiesme seruoit à mettre les anciennes armoiries, les medailles & autres precieuses reliques de l'antiquité. La sixiéme, contenoit les diuerses machines de guerre : Et la septiesme, accompagnée des archiues & papiers de l'Empire, où est vne belle gallerie, dans laquelle estoient placées les riches despoüilles, que Selim premier du nom remporta de Tauris, lors qu'il triompha de la Perse.

Digitized by Google

Tous ces thresors y furent conseruez, iusques au regne de Selim second. Mais il est souuent des Estats comme des familles particulieres : en celle-cy les vns ont amassé auec peine, ce que les heritiers prodiguement dissipent, là quelques Roys accumulent les richesses, qui seruent de matiere à la prodigalité de leurs successeurs : car ce Prince lasche & effeminé, qui ne sembloit estre né que pour la ruine de son Empire (si les Chrestiens eussent sceu prendre les occasions) dissipa aux frais de l'armée nauale, que la iournée de Lepanthe sousmit à la valeur des Chrestiens, & auparauant à la guerre de Cypre, la meilleure partie des immenses thresors que ses peres auoient entassez dans ces tours-là : le reste d'iceux seruit aux lasciuetez & passions desreglées de ses concubines. Du depuis Amurath son fils changea le lieu des thresors de l'Empire & des tours, & les transfera dans son Serrail : ainsi l'on approche de soy ce que l'on ayme, & puis que l'argent possede le cœur des hommes, il doit bien auoir son departement dans leurs Palais.

Ce changement a depuis destiné ces lieux des thresors, pour estre les prisons des Roys ou Princes que les Turcs prennent à la guerre : car la forteresse estant de grande estenduë, les captifs y ont plus de liberté, si on ne les enserre dans la tour noire, qui est depuis peu d'années l'ordinaire prison des gens de qualité, où estoit en l'an 1617. le Duc Korestz, Prince Moldaue, & où les Ianissaires rebelles emprisonnerent & estranglerent leur grand Seigneur Sultan Osman l'an 1622.

Constantinople a dans l'enclos de ses murs, plus de deux mille Mosquées ou Temples des Turcs bastis par les Empereurs: car ie ne décrits les raretez de cette ville Imperiale, que telles qu'elles sont auiourd'huy; on pourra voir les merueilles de l'ancienne dans P. Gillius, qui en a escrit.

La principale de toutes ces Mosquées, est celle qui a esté dressée dans l'ancien Temple de saincte Sophie, & basti par l'Empereur Iustin, laquelle a esté appellée des Turcs *Ayasophia*: elle a six belles & somptueuses façades : ses murailles sont de brique, reuestuës dedans & dehors de marbre blanc de porphyre & autres riches pierres : les portiques ouuerts autour par six portes, augmentent sa beauté, quatre portes de l'Eglise en ouurent l'entrée, la hauteur de sa voute couuerte de plomb au dessus, monstre la magnificence de son ouurage : seize grosses colomnes luy seruent de premier soustien, quatre sont de marbre iaspé de l'Isle de Cypre, quatre de marbre blanc, quatre de porphyre, & quatre d'vne autre pierre aussi riche. Et entr'autres, il y a vne pierre de marbre, sur laquelle les Turcs croyent que nostre Dame laua les linges de nostre Seigneur; & pour cette cause ils luy portent vn grand honneur, dautant qu'ils tiennent Iesus-Christ pour vn grand Prophete : quarante-huict autres colomnes de moindre grandeur, mais de mesme matiere, seruent encore au soustien de cette grande machine, & vne moindre & plus basse voûte est encore soustenuë par 24. colomnes de mesme marbre & porphyre : les rares statuës & riches images dont Constantin l'auoit ornée, ne s'y voyent plus. Mahomet second les voüa au sac de la ville quand il la prit. Seulement vne image de la Vierge qui enfanta le Dieu homme, y est demeurée entiere dans le milieu de la voûte, non sans vne particuliere prouidence du Ciel : Les Turcs y ont tiré vn voile au trauers pour en defendre la veuë, mais cela n'empesche pas que les Chrestiens n'y montent auec des eschelles pour contenter leur deuotion, quand aux heures permises ils peuuent entrer dans la Mosquée : cette Eglise estoit de son temps beaucoup plus grande qu'elle n'est : il y auoit vne Abbaye qui s'estendoit bien auant dedans la place où est à present le Serrail : mais les Turcs deuenus maistres de la ville, la ruinerent, n'en laissans rien que le chœur qu'ils ont reserué pour leur Mosquée.

La largeur & longueur de cette Eglise pourra estre mieux representée par sa hauteur, laquelle est le limite de la portée d'vne harquebuse : le dessous d'icelle est voûté, garny d'Autels, & remply de diuerses sepultures, pour le respect desquelles les Turcs ont fait murer les portes.

En vn endroit proche de là, se trouuent dix grosses pipes pleines d'huile, du temps mesme de Constantin, qui ont duré iusques auiourd'huy, les longues années l'ayant blanchy comme du laict : il sert maintenant aux medicamens que composent les Apoticaires du grand Seigneur.

Au sortir de là, on void plusieurs Cubes, qui sont des lieux faits en forme de Chappelles couuertes de domes, & toutes de marbre, où sont enterrez les fils des grands Seigneurs.

Aupres de saincte Sophie, l'on void le logis de Lasnadar, duquel il peut aller sous terre, & par eau douce neantmoins iusques dans le Serrail.

Par ces mesmes lieux cambrez on descend dans deux grottes, qui vont sous le paué

de la ville, l'vne conduit au grand Serrail, & l'autre mene bien auant sous Constantinople, inutiles auiourd'huy, excepté l'vne d'icelle, qui reçoit le iour par quelques ouuertures que le temps y a faites, laquelle sert à tirer de la soye, & rapporte au coffre du Chasna, ou de l'Espargne 3. ou 4. cens sequins de rente seulement: Mais les belles & antiques fabriques qui decoroient les enuirons de ce merueilleux Temple, ont esté ruinées par les Empereurs Turcs, excepté celles qui seruent d'habitation à quelques Congregations de Religieux de l'Alcoran.

Outre cette grande & admirable Mosquée, il y en a 4. principales, les durables marques de la magnificence des Empereurs Turcs.

La premiere fut bastie par Mahomet second: apres qu'il eut triomphé de Constantinople, il l'a fit edifier sur le modelle de sainƈte Sophie, mais elle est de beaucoup plus petite; il l'enrichit de 60. mille ducats de reuenu, fit bastir autour d'icelle 200. belles chambres en cube, couuertes de plomb, tant pour le logement des Prestres qui la deseruent, que pour y receuoir les pelerins estrangers de quelque nation & Religion qu'ils soient, où ils sont nourris trois iours: hors du Cloistre sont aussi basties 50. autres chambres pour les autres pauures.

La seconde Mosquée a esté faite par Bajazeth second fils du mesme Mahomet.

La troisiesme, par Selim I. fils de celuy-cy.

Et la quatriesme, par Solyman second fils de Selim: ces trois derniers Princes sont ensevelis chacun dans le paruis de la Mosquée en des superbes tombeaux, sur lesquels esclairent sans cesse vne grande quantité de lampes ardentes; & des Prestres Turcs y recitent l'Alcoran, & prient à leur mode pour les ames de ces Monarques.

Or la principale de ces 4. est celle de Solyman II. elle surpasse à la verité en marbre & autres pieces de prix, la pompe de celle de sainƈte Sophie, mais elle cede aux merueilles de son architecture, à laquelle personne n'a pû encore atteindre.

Selin deuxiesme fonda sa Mosquée dans la ville d'Adrianopolis: Achmar decedé depuis quelques années, employa d'excessiues sommes de deniers à la fabrique de celle qu'il fit bastir és dernieres années à Constantinople; & les autres Empereurs Turcs n'en ont pû faire bastir pour n'auoir par aucunes conquestes aggrandy l'Empire de leurs deuanciers: Car la loy de l'Estat, conforme à celle de la Religion, defend aux Princes Turcs de bastir aucuns Temples, s'ils n'ont estendu les bornes de leur Empire dans les terres des Chrestiens, où ils fassent prescher l'Alcoran: aussi bien telles œuures de pieté ne pourroient pas seruir au salut de leurs ames, disent les Muftiphs, lesquels s'opposent à tels desseins, si leurs Empereurs le vouloient entreprendre.

Les Chrestiens Grecs ont dans Constantinople 40. Eglises pour faire le seruice diuin à leur mode.

Les Armeniens en ont quatre.

Et les Latins moins fauorisez que ceux-là, sont logez dehors la ville à Galata, dite auiourd'huy Pera, où en faueur du feu Roy Henry le Grand Roy de France & de Nauarre, de tres heureuse memoire, le Grand Seigneur y tolere vn College de Iesuites, qui y celebrent seulement le seruice diuin, & autres Chrestiens.

Ce lieu de Pera, est au bout des iardins du Serrail au delà du canal, où les Chrestiens ont quatre Eglises pour leurs deuotions & sainƈts mysteres.

Les Iuifs ont bien le credit d'estre dans la ville en neuf diuers quartiers, iusques à 38. Synagogues. Les murailles de cette Imperiale Cité sont demeurées en leur entier: Elles sont encore doubles du costé de terre ferme, excepté vers la porte appellée Ayachapezi, c'est à dire, Porte sainƈte, à cause de la grande multitude de corps sainƈts qui estoient en vne Eglise proche de cette porte-là. Mahomet II. entra par icelle, pour soüiller & contaminer la sainƈteté du lieu: dix-neuf portes, tant du costé de terre ferme que vers la mer, seruent à l'entrée de cette ville.

Plusieurs grandes places sont estenduës à la commodité publique: Quelques-vns ont conserué les anciennes Pyramides, ouurages de bronze des Empereurs Chrestiens, entre autres celle qu'on nomme le Petrome, nommé des Turcs Atmindan, contenant enuiron 500. pas en longueur, & cent en largeur, où l'on void des obelisques entiers, au milieu desquels il y a vne aiguille toute grauée de hieroglyphiques, non du tout si haute que celle de Populo à Rome.

On y void aussi trois grands serpens de marbre (les autres disent de bronze) plus hauts que deux hommes, se rampans à mont, entortillez l'vn dans l'autre, l'vn desquels est entamé à la gueule. Les Turcs disent, qu'autrefois ainsi que trois serpens

Digitized by Google

persecutoient ceux de la ville, le peuple eut en fin recours aux prieres addressées au Ciel,
& s'estant deliuré par ce moyen de ces animaux, erigea ceux-là pour memoire, ainsi que fit
Moyse au desert: les autres disent que Mahomet deuxiesme entrant dans la ville, creut
en les voyant qu'ils estoient l'ouurage de quelque sorcier enchanteur, & poussant son che-
ual vers eux, fit pour s'en esclaircir, cette breche auec sa lance. Il y a aussi en cette mes-
me place vne fort belle colomne, d'œuure rustique, dont toutes les pierres sont liées en-
semble, sans chaux ny ciment, ayant au dedans vn escalier. C'est en cette place que les
caualiers s'exercent les Vendredys & les autres iours de festes nommées Berian. Tous les
iours marché public se tient en quelqu'vne de ces places.

Le Vendredy il est en trois lieux: les plus celebres se font les iours de Mercredy, Ieudy
& Vendredy: ils appellent *Schibazars*, c'est à dire, marchez des choses necessaires à l'vsa-
ge: Autour de ces lieux sont dressées plus de deux mille boutiques de frippiers, qui ven-
dent dequoy fournir à la necessité de ceux qui veulent reparer à bon marché leur mauuai-
se mine; & la dace de ces vieilles nippes n'est pas si petite, qu'elle ne rende tous les ans
aux coffres du Prince six charges de monnoye, qui valent vnze mille sequins, ou quarante
mille liures: car l'exaction Turque fait profit de tout.

Les boutiques des marchands surpassent le nombre de quarante huict mille: elles sont
diuisées selon la diuersité des arts ou marchandises en diuers lieux; mais chaque mestier a
son quartier, mesme en diuers endroits pour la commodité du public.

Les seuls orfeures, iouailliers & marchands de drap d'or, sont en vn seul lieu appellé
Baystan, qui veut dire marché: les autres sont Bazars: Ce lieu precieux & opulent est
entouré de murailles larges de six pieds: il a quatre portes doubles l'vne deuant l'autre,
comme vne petite ville voûtée tout autour. Cette riche halle a vingt-quatre colomnes
qui soustiennent la voûte, sous laquelle il y a plusieurs petites boutiques, comme des ar-
moires dans la muraille, ou dans les Pilastres, chacune est large de six pieds, & longue de
quatre: là ces riches marchands desployent & estalent sur des petites tables qui sont au de-
uant les brillantes beautez de leurs precieuses marchandises.

Les gains sans doute, doiuent estre plus grands qu'en ces lieux icy, & le debit plus fre-
quent, puis qu'ils payent au Prince 500. sequins tous les ans, ou deux mille francs, pour
auoir la permission d'y vendre: ce sont là seulement iouailliers & marchands de draps d'or:
les orfevres sont au dehors autour des murailles de cette place, & donnent chacun cent
sequins, ou 400. liures tous les ans pour mesme fin.

Dans vne autre ruë on void vne grosse colomne de Porphyre fermée en plusieurs
endroits de cercles de fer: D'vn autre costé il y a vne colomne appellée Histriale, fort
haute, toute de marbre, releuée à personnages, comme celle de sainct Pierre & de
sainct Paul qui est à Rome: au dedans il y a vn escalier qui va iusques en haut, qui
est tout rompu, & n'estoient quelques liens de fer qui le tiennent, il courroit grande fortu-
ne de tomber.

On void apres cela l'ancien Palais de Constantin, qui n'est autrement beau, mais il a
cela de bon, qu'il est assis en bel air.

Il y a encore dans la ville deux Eglises de Chrestiens, l'vne dediée à sainct Nicolas, &
l'autre à nostre Dame, surnommée de Constantinople, qui est petite & assez entiere.

Outre le Baystan susdit, il y en a vn autre moindre entouré de murs, & soustenu de sei-
ze Pylastres: dans l'enclos d'iceluy se vendent les toiles & les soyes: mais au dehors est le
detestable marché où se vendent les hommes & les femmes: d'vne part on y achepte les
esclaues desia instruits à seruir ou à exercer quelque sorte de mestier, & de l'autre ceux qui
ne sçauent rien faire. Ces lieux representent mieux, que ceux qui sont escrits cy-deuant,
l'effroyable pourtraict de la tyrannie du Turc: elle oblige à l'esclauage ceux que le Roy
du monde a creés libres, les marchands y visitent telles marchandises, & ceux qui veulent
achepter voyent premierement à nud les personnes de l'vn & l'autre sexe, manient les
parties de leurs corps pour voir si elles sont saines, & descouurent ce que la nature mesme
s'est efforcée de cacher: là les femmes, si elles sont belles, sont cherement acheptées
pour seruir aux lubriques passions de quelque hideux & espouuentable More: Celle à qui
la nature a desnié ses graces, sont prises pour seruir à la chaire percée des grandes Dames
Turques, & lauer auec l'eau les parties de leurs corps qui seruent à descharger leur ven-
tre autant de fois qu'elles en ont besoin.

Qui peut aussi sans gemir, voir vn nombre infiny de Chrestiens chargez de fers d'vn
violent esclauage par la barbarie des Turcs.

En vn endroit proche de là, ces infideles tiennent vn autre marché, où se vendent

Digitized by Google

seulement des nourrisses, & de cét iniuste trafic les Partisans du Prince tirent seize mille sequins pour la dace, ou soixante quatre mille liures.

Plusieurs autres lieux de cette superbe ville, rendent aux coffres du thresor le reuenu de plusieurs bonnes sommes de deniers.

Les cabarets qui vendent publiquement du vin aux Chrestiens & aux Iuifs, mais en secret aux Turcs, & qui sont plus de quinze cens en nombre, payent 36. charges de monnoye, & chaque charge vaut 1633. sequins.

Les riuages de la mer qui regardent Pera, rendent pour la dace du poisson qui s'y vend, dix-huict charges de monnoye par an.

La halle où les bleds, farines & legumes se vendent, rapporte annuellement quatorze charges de monnoye.

Celle où les marchandises qui viennent du Caire se debitent, vaut tous les ans du profit au Chasna, ou Tresor Imperial 24. charges de monnoye.

La grande Dace qui se leue depuis le Chasteau de Gallipoli iusques à celuy de la mer noire, sur les espiceries & autres marchandises, qui sont chargées sur les nauires, vaut cent quatre-vingts charges de monnoye.

Les grandes boucheries & tueries de moutons & de bœufs qui sont hors la ville, & fournissent le dedans d'icelle de la viande necessaire, vaut trente-deux charges de monnoye: elles sont dites en Turc Shaanare: deux cens Capsaplers ou bouchers les seruent: vn superieur nommé Capsabassa les commande, qui a soin & prend garde qu'on fournisse des viandes fraisches: & personne ne peut tuer bœuf ny mouton sans sa permission, excepté pour faire des sacrifices à la Turque: Les Iuifs acheptent de luy la licence de se fournir eux-mesmes de chairs necessaires. Au reste, si ce Capsabassa auoit par son auarice enchery le prix des viures & des viandes, outre la taxe ordinaire ordonnée par la police, & que ses larcins vinssent à la connoissance du grand Seigneur, rien ne le pourroit exempter des rigueurs d'vne cruelle mort: il est deschiré tout vif, & mis en quatre quartiers, qu'on fait porter sur les boucheries, pour seruir d'exemple aux autres, de sorte que la crainte le tenant en son deuoir, il prefere l'vtilité publique à son profit particulier.

L'impost qui se leue au mois d'Octobre & de Septembre sur le grand nombre de bestail qui vient de Hongrie pour fournir Constantinople, est trop grand pour estre supputé facilement: car pendant cette grande foire où le peuple seulement & non les bouchers, peut achepter, on y void des trouppeaux de vingt-cinq mille bœufs & quarante mille moutons.

Le Thresor reçoit encor vn denier inestimable de la vente des maisons, nauires, vaisseaux de mer & barques à voile, que nous appellons lots & ventes, & les deux pour cent pour toute sorte de marchandise de mer, valent le reuenu de grandes & inestimables sommes.

La Dace de ceux qui s'embarquent pour voyager, qui est d'vn aspre par teste s'ils sont Turcs, de deux s'ils sont Chrestiens ou Iuifs, n'est pas de peu d'importance.

Le tribut appellé en Turc Charay, qui se leue sur les Iuifs de Constantinople, à vn sequin pour teste pour les masles, vaut vnze mille trois cens sequins tous les ans, quoy qu'il y ait parmy cette nation-là, plusieurs hommes francs de ce tribut.

Ils donnent de plus, vn present de 3000. sequins tous les ans, pour la confirmation de leur priuilege, & auoir vn Rabin Chef de la Synagogue, & douze sequins pour la permission d'enterrer leurs morts.

Les Chrestiens Grecs, à trois mille ou vne lieuë autour de Constantinople, payent par chacun masle vn sequin au Turc, qui reuient le tout à la somme de trente-huict mille sequins: ils en donnent outre ce 25. mille tous les ans pour le priuilege d'auoir vn Patriarche, & conseruer le nombre de leurs Eglises.

Le droict de leurs sepultures leur couste plus de trois mille sequins.

La Dace appellée des vierges, ayde encore à remplir les coffres du grand Seigneur, ou la bourse de ses Thresoriers: il se leue sur les filles qui se marient, desquelles on tient registre: si elles sont Turques, elles ne doiuent que deux tiers d'vn sequin; les Iuifues le payent entier, & les Chrestiennes vn sequin & demy.

Les Chrestiens Latins sont exempts pour la plus part, de la violence & oppression de ces iniustes Daces: car ils se disent estre à quelque Ambassadeur de Roy ou Prince franc; les Albanois, ceux de Raguse, & les Genois ne payent rien.

Or pour le payement de tant de Tributs, dont le peuple est foulé par le tyran des Regions Orientales, il est bien necessaire qu'on y forge diuerses sortes de monnoyes.

Aussi dans Constantinople la grande monnoye Imperiale trauaille sans cesse en or & argent : mais personne ne peut estre admis à la forme de ces precieux ouurages, s'il n'est Grec de nation, par priuilege particulier du grand Seigneur; lequel a conferé cette grace aux Grecs, en consideration de ce que les mines d'or & d'argent sont dans le domaine Grec: quatre cens hommes y trauaillent iournellement. Et le maistre de cette riche monnoye, doit fournir au Serrail tous les premiers iours des mois de l'année, dix mille sequins d'or, & vingt mille de monnoye blanche forgée de nouueau : le grand Seigneur ayant ainsi ordonné, que la monnoye qui se despense au Serrail soit neufue.

Le mesme fermier a ce pouuoir de faire publier, que quiconque a pardeuers soy des monnoyes estrangeres, qu'il ait dans trois iours à les luy apporter pour en receuoir le iuste prix, sur peine de confiscation d'icelles : Il a encore l'authorité de prendre des lingots des mines, autant qu'il luy en faut pour sa fabrique.

Les mines qui fournissent en partie l'or & l'argent qui se forge en monnoye en l'Empire du Turc en Europe, sont cinq en nombre.

L'vne est foüillée dans le pays de la Macedoine, sous les racines d'vne montagne appellée Mont-Sancto, & celle-cy rend l'or.

L'autre qui est de mesme, est ouuerte sur la Bulgarie aux confins de la Macedoine.

Les trois d'argent sont dans la Grece, riches & fecondes au possible.

De toutes lesquelles on tire au iour ce que la nature auoit sagement caché pour estre parmy les hommes; ce qui cause les querelles, engendre les mespris, rompt l'amitié, corrompt la concorde, viole la pudicité, trouble les Estats, offusque les esprits, rauit la vie, dethrosne souuent la raison de son siege, & desrobe l'homme à soy-mesme.

Mais pour reuenir à cette grande ville Imperiale de Constantinople : la magnificence des Princes qui la possedent auiourd'huy, & les richesses de quelques Bassas ou grands de la Cour, y ont fait bastir plus de 300. Carrauasserais : ce sont des lieux grands & vastes pour loger des estrangers.

Il y a outre cela 20. Colleges pour l'instruction de la ieunesse Turque, & la demeure des Escoliers, qu'ils appellent en leur langue *Softha*, c'est à dire, Sages estudians, quoy qu'ils ne soient rien moins que cela.

Ils ont chacun vne chambre pour leur departement, deux licts, vn tapis pour la table, quatre pains par iour, vn potage & vne chandelle : on leur donne deux habits tous les ans, & on leur paye du reuenu du College, des Maistres Precepteurs pour les enseigner, qui sont nommez *Softhani*, c'est pour la premiere année qu'ils entrent dans le College: car la seconde on adiouste à leur entretenement vn aspre par iour, qui peut valoir vn sol, apres deux, trois ou quatre, selon le nombre des années qu'ils y sont : auec ce maigre reuenu, ces boursiers Turcs ne pourroient pas faire vn trop grand ordinaire, s'ils ne receuoient d'ailleurs : mais le gain qu'ils font à escrire des liures (car les Turcs ne se seruent point d'Imprimerie) n'est pas si petit, qu'il ne fournisse abondamment à leurs necessitez, voire à leurs desbauches.

Ils vont encore par les maisons enseigner les enfans des personnes de qualité. Mais il ne sort point d'aucun autre lieu de la Turquie, de ieunesse plus perduë que sont ces Escoliers Turcs : Il n'y a sorte de meschanceté qui passe la friponnerie, qu'ils ne commettent impunément; desquels les Empereurs Turcs les ont honorez, ou plustost l'abus d'iceux les a iettez à toute sorte d'audace : on ne les peut prendre pour aucun crime qu'ils ayent commis, si leur general n'y est present, à qui seul ce pouuoir a esté donné : il est vray que la presence du Prince empesche dans Constantinople l'insolence de leurs débordemens: mais la ville de la Caramanie & Natolie en sont grandement importunées. Amurath 3. voulant à cause de quelques troubles suruenus, sçauoir le nombre de tels galans, ils se trouuerent monter à plus de neuf mille tant en Grece qu'en Natolie, sans compter ceux qui estudient en Surie, au Caire, en Arabie, & ailleurs.

Vn autre grand lieu ceint de murailles, & fermé de bonnes portes, decore encore la Cité de Constantinople : les Turcs l'appellent *Seracyana*, c'est à dire, la Sellerie, où se font les selles & les riches harnois des cheuaux de guerre & de parade : c'est vn indicible plaisir à ceux qui aiment la cauallerie, de voir quatre mille ouuriers dans cette place, trauailler dans leurs boutiques auec vne loüable proprieté aux diuerses parures des cheuaux.

Là les vns sement de grosses perles rondes sur la selle d'vn cheual Arabe de l'escurie du grand Visir : les autres attachent vn mords de pur or à des renes d'vn riche cuir rouge du pays de Russie : quelques-vns mettent des estriuieres à des estrieux d'or

Digitized by Google

enrichis d'vn nombre de Turquoises de la vieille Roche : les autres attachent sur vne vieille croupiere vne quantité de pierres precieuses : icy paroist & iette mille feux, vne superbe selle qu'on doit enuoyer au Serrail : le nombre des diamans dont elle est enrichie, la rend inestimable : le mors, les estrieux d'or couuerts aussi de diamans, les houpes de perles qui sont aux resnes, celles qui sont aux pendans de la croupiere, & les autres beautez de ce Royal harnois, rauissent à l'admiration de leurs merueilles, les yeux de ceux qui les regardent ; & persuadent tacitement à quelques-vns, que la fortune parée des choses plus precieuses qui releuent d'elle, doit monter à cheual & aller en triomphe par Constantinople, pour faire voir aux Turcs qu'elle habite maintenant chez eux.

Au milieu de cette place est bastie vne Mosquée pour la deuotion de ces ouuriers, & vne belle fontaine au mesme endroit, mise pour leur commodité, auec grande abondance d'eau douce.

Deux autres grandes places enuironnées encore de murailles, seruent dans Constantinople aux logemens des Ianissaires, qui sont la meilleure infanterie de la milice Turque : l'vn de ces lieux est dit *Eschiodalar*, c'est à dire, les vieilles habitations ; il est de forme quarrée, & diuisée en plusieurs petits logis, dans lesquels demeurent les Caporaux appellez *Ayabassis*, qui signifie Chefs de gloire : ils sont enuiron cent cinquante de cette qualité, & chacun d'iceux commande à deux cens Ianissaires, qui n'oseroient sortir du lieu sans congé : les portes sont fermées la nuict, & les clefs sont gardées par le Capitaine.

L'Arsenal est vne des plus belles & des plus merueilleuses choses qui soient à Constantinople : il est sur le riuage de la mer, & contient cent quatre vingts arches, sous chacune desquelles entre vne grande galere, voire trois y peuuent estre à couuert. Les Officiers qui seruent à cét Arsenal, & tirent paye pour ce faire, sont ordinairement en nombre de quarante six mille : mais sa plus grande force est le bon ordre qu'on y tient, par lequel il y a certains marchands qui ont fait party de tenir d'ordinaire quatre-vingts galeres fournies de tout ce qui est necessaire, & prest pour aller en mer : les munitions des poudres se gardét dans plusieurs tours és murs de la ville, qui regardent Pera : on les apporte du grand Caire, où les Sultans les font faire. Les greniers dans lesquels on garde la prouision de bled & d'autres grains, sont bastis en vn coin de la ville vers Pera, les murailles en sont tres-fortes, & les portes sont de fer : là il y a dequoy viure plusieurs années, mais tous les trois ans on en renouuelle le grain. Du temps d'Amurath troisiesme on y trouua grande quantité de millet, qui s'y estoit conserué sain & entier l'espace de quatre-vingts ans.

Or cette grande Cité Imperiale ne peut estre heureusement regie sans l'exercice de la Iustice, qui est l'ame du monde, & l'ordre de la raison ; vn Iuge souuerain en est le Chef : les Turcs l'appellent *Scamboleadisi*, c'est à dire, le Iuge de Constantinople. Il connoist indifferemment du Ciuil & du Criminel, & personne ne peut estre executé à mort en ce lieu-là, s'il ne l'a luy-mesme condamné. Quatre Lieutenans Generaux pour les quatre principaux quartiers de la ville, exercent sous luy la mesme iustice : mais de leurs sentences on appelle au Iuge.

Outre ceux-cy, il y a vn grand Capitaine de Iustice appellé *Soubassy*, qui fait la plus grande faction de sa charge dans les prisons, à ouyr les causes, & en faire son rapport au grand Vizir : Il a aussi quatre Lieutenans sous luy separez aux quartiers de la ville, pour l'ordre & la police d'icelle, & vn grand nombre de moindres Officiers, comme Sergens, & autres viles gens qui le seruent.

Les prisons de Constantinople sont separées en deux chambres, & embellies (si toutefois il y a de belles prisons) d'vn grand preau au milieu, auec vn agreable fontaine : Il y a deux estages à celle d'embas où sont logez les miserables criminels : à celle d'enhaut sont les detenus pour choses ciuiles. Icy les Iuifs sont separez des Turcs, & les Turcs des Chrestiens : mais là bas ils sont pesle-mesle, comme personnes que le crime & le meschef a rendu communs : Les aumosnes & les bonnes œuures qui s'y exercent par les Turcs, surpassent en peu de iours celles qui se font en nos contrées, en nos années : la charité Turque enuers le prochain surmonte la nostre, & semble que pour tels biens, le Ciel les souffre dans l'Empire du monde : car son equité recompense le bien en quelque sujet que ce soit, aussi bien qu'elle punit le mal. Les Empereurs Turcs y exercent eux-mesmes la compassion, ils deliurent souuent grand nombre de prisonniers ciuils en payant pour eux leurs debtes.

Voila ce qui est de plus remarquable dans la ville de Constantinople, si bien qu'il faut maintenant venir aux fauxbourgs, auant que de faire la description generale du Serrail, & de là aux lieux circonuoisins, pour voir ce qu'il y a de beau.

Premierement, on void au bout de la ville, de l'autre costé du port pres des eaux, dans la Mosquée d'Ajoug Sultan, en laquelle le grand Seigneur, lors qu'il paruient à l'Empire, va prendre son espée. De l'autre costé l'on void les Escuries auec quelques jardins du grand Seigneur: Plus auant au bord du port de l'Arsenal, où il y a enuiron le nombre de cent cinquante galeres desarmées hors de l'eau, & enuiron soixante dedans l'eau toutes prestes: & plus auant il y a vne place appellée Topana, où l'on void vn grand nombre de canons desmontez, dont quelques-vns sont tournez contre le port.

Il n'est pas raisonnable de laisser derriere vne petite Isle de rocher qui est au bout du canal, deux milles dans la mer Noire, toute deserte, mais remarquable pour vne colomne de marbre blanc mise au sommet d'icelle par le grand Pompée, apres qu'il eut défait Mithridate.

Retournant pres de Constantinople, l'on trouue sur le canal de la mesme mer, deux tours, l'vne deçà, l'autre delà, qui gardent cette embouchеure; & c'est en ce lieu icy que l'on met en prison les Cheualiers de Malthe & d'autres Chrestiens de qualité pris en guerre. Il y a de là à la ville enuiron dix-huict milles, & l'on void d'vn costé & d'autre vn grand nombre de maisons de plaisir & de beaux jardins: puis vis à vis de la ville, & en Asie est Galata, aujourd'huy Pera, située entre l'Arsenal & la place de Topana, & habitée la plus-part de Chrestiens, Francques & Grecs; les vns & les autres y ont bon nombre d'Eglises, dont la plus belle & de nostre creance, est celle de sainct François: les autres sont saincte Marie, sainct Iean, sainct Antoine, sainct Benoist, sainct Pierre, & saincte Anne, toutes seruies à la Romaine: autour de ce lieu il y a plusieurs maisons & villages, comme Casambacha, Persistar, & la demeure des Ambassadeurs, tant de France que d'Angleterre & de Venise.

Plus loin & du mesme costé, l'on void vn grand village nommé Scutari qui appartenoit à la Sultane mere de Mahomet, qui y fit bastir vne Mosquée de grand prix & vne fort grande & belle maison, où tous les passans de quelque Religion qu'ils soient, peuuent loger, & sont nourris durant trois iours: Les Turcs nomment ce lieu Caruaserat.

Aupres de cette Prouince, on trouue la Chersonese dite de Thrace, & communément le bras de S. George, où est la ville de Gallipoli, qui est à quatre iournées de Constantinople. Ce fut la premiere place d'Europe que prit Amurath premier, l'an 1363. & n'a aucunes murailles: & son port n'est pas capable de grands vaisseaux: toutefois il y a vn sein ou golphe qui peut assez contenir: Cette ville est habitée de Grecs, Iuifs & Turcs: c'est vn grand passage de l'Europe en Asie.

Or tout le destroit de mer depuis Gallipoli, où finit le Propontide iusqu'à l'Archipelage, est nommé Hellespont, où est le destroit des Chasteaux, qui a vn quart de lieuë de large, C'est où sont les deux chasteaux de Sest & d'Abide (renommez pour les amours de Leandre & de Hero, lesquels Xerxes ioignit ensemble par vn Pont) nommez communément Dardanelles, & par les Turcs Bogasser. Sest en cette Chersonese de Thrace au pendant d'vne colline en forme de Tresse. Abide est en la Natolie.

Quant au Propontide, c'est la mer qui est enfermée entre les deux destroits, à sçauoir entre celuy de Thrace ou de Constantinople & celuy de Gallipoli, & maintenant on le nomme de Marmore.

DESCRIPTION GENERALE DV SERRAIL DV GRAND SEIGNEVR.

V. IL y a trois sortes de formes de Serrails dans la ville de Constantinople; l'vn desquels est appellé *Eschy Saray*, c'est à dire, le vieil Serrail, qui fut la premiere maison Royale bastie dans la ville, apres que les Turcs s'en furent rendus maistres: il est scitué presque au milieu d'icelle, sa forme est quarrée, & son circuit embrasse trois milles d'Italie, ou vne grande lieuë de France, telle qu'on les fait en Languedoc ou en Prouence. Les Dames qui ont seruy aux Empereurs defuncts, leurs sœurs, si elles

Digitized by Google

ne sont mariées, & les nourrisses de leurs enfans, le possedent pour leur logement, duquel elles ne peuuent sortir si on ne les marie : Vne Dame à laquelle l'âge & la prudence ont acquis du merite, a le soin & la conduite des autres, comme superieure : elles l'appellent *Cheira Cadun*, c'est à dire, grande Dame. Le grand Seigneur en ses plus solitaires humeurs, se retire par fois quelques iours en ce lieu-là, pour y chercher la consolation qu'il ne trouue pas ailleurs.

L'autre Serrail est de moindre estenduë, il est situé à l'Hypodrome, & sert aujourd'huy à la solemnité des ieux, pompes & carrousels des Princes Turcs, ensemble d'Academie à quatre cens Pages du grand Seigneur, qui sont en iceluy instruits aux lettres Turques, à tirer des armes & autres exercices dignes d'iceux : ils sont nourris & enseignez aux despens de leur Maistre, & ne sortent point de là, qu'ils ne soient faits *Espayn*, c'est à dire, hommes d'armes. Ce lieu s'appelle *Ebreyn Bassay Saray*, qui veut dire le Serrail d'Ibraim Bassa, lequel estoit gendre du Sultan Soliman second, & son fauory pour vn temps : il le fit bastir à ses despens.

Le troisiesme est appellé *Bruich Saray*, c'est à dire, le grand Serrail, maintenant l'ordinaire habitation des Empereurs Turcs : c'est aussi de celuy-là que nous entendons parler.

Ce grand Serrail, la demeure des grands Seigneurs, & de leur famille, est plaisamment planté au mesme endroit où iadis fut bastie l'ancienne Bysance, sur vne agreable pointe de terre ferme, qui regarde l'embouscheure de la mer Major ; sa forme est triangulaire ; deux costez d'icelle sont moüillez par les ondes de la mer Egée ; la troisiesme est appuyée de la ville. Il est ceint tout autour de fortes & hautes murailles, munies de plusieurs tours, qui en font la defense meilleure ; il a cinq milles de circuit, qui font deux lieuës & demie de France : plusieurs portes à son entrée, tant du costé de la mer que vers la terre ; vne principale du costé de saincte Sophie est ordinairement ouuerte, les autres ne le sont que quand il plaist au grand Seigneur. Celle-cy est gardée de iour & de nuict par des Compagnies de Capigis qui sont portiers, lesquels se releuent les vns les autres ; & la nuict quelques Ianissaires qui sont hors la porte dans de petites loges de bois montées sur des roües, font sentinelle & aduertissent quand il est besoin, le corps de garde des Capigis.

Dans les tours qui sont sur les murs aux enuirons du Serrail, dorment certains Azamoglans (c'est à dire enfans sans experience) de ceux du Tribut, pour voir si quelqu'vn n'approcheroit point par terre, ou dans des vaisseaux par mer cette Maison Imperiale ; & en tel cas ils tireroient quelques pieces d'artillerie, qui sont là chargées pour mesme effect.

Les chambres & les salles Royalles du departement du Sultan, sont disposées selon les diuerses saisons de l'année : celles où il se retire en hyuer, sont situées en deux lieux plains & égaux : les autres où il va chercher le frais, pendant les importunes chaleurs de l'Esté, sont basties sur diuerses & naturelles collines : quelques-vnes voyent les agitations de la mer, & celles-là sont dites *Chioschy*, c'est à dire, cages & lieux de belle veuë. Les Sultans vont quelquefois en ces lieux-là prendre seuls les plaisirs de cette belle veuë, & quelquefois y appellans leurs Dames, meslent à cette recreation les molles delices de leur lasciue conuersation.

Assez proche de ce beau lieu, est celuy où le grand Seigneur donne audience aux Ambassadeurs, reçoit ou congedie les hommes qu'il enuoye aux Gouuernemens des Prouinces éloignées. Il est situé dans le plan d'vne court sur vne petite Isle esmaillée de plusieurs belles fleurs, & arrosée de quelques agreables fontaines superbement embellies, selon leur coustume : au dedans se void vn *Sopha*, c'est à dire, vn Trosne couuert de quelque riche tapis d'or, parmy lesquels en paroist vn de velours rouge cramoisy, en broderie de grosses perles rondes : Ce throsne s'appelle le Throsne de dehors, à la difference de celuy qui est dedans la Chambre du grand Seigneur, & c'est dans celuy-là que s'assist Osman second dernier massacré, ne pouuant posseder l'autre qui estoit au dedans, où son oncle Mustapha fut enfermé en l'an 1617. là sont donc assis les Empereurs Turcs en telles actions.

Les murailles de cette Chambre sont reuestuës de certaines pierres blanches, cuites & teintes de diuerses couleurs, qui en rendent la veuë tres-agreable.

La chambre qui est attachée à celle-cy, a ses murs reuestus de plaques d'argent, porfilez d'or, & son paué couuert de riches tapis à la Persienne, d'or & de soye.

Le departement où sont logées les femmes & filles voüées au plaisir de l'Empereur

mais on n'y garde pas le vœu de
est comme vn grand Monastere de Religieuses : les iardins delicieux, &
Chasteté. Il a ses dortoirs, ses refectoirs, ses bains, ses galleries, qu'on les void rejallir en toutes les allées, &
ses belles fontaines en si grand nombre : les autres logemens
de tous costez on entend le doux son de leur charmant gazoüillis : les commoditez de
pour les domestiques du Serrail, ont auec la beauté de leurs structures,
leur situation.

Deux grands lieux sont ioints à ces bastimens, dont l'vn sert au Chasna de dehors : (car
il y en a vn au dedans plus retiré des domestiques) les Mosquées, bains, Escoles, cuisi-
nes, lieux pour courir à cheual, luitter, tirer de l'arc, representer quelque action, aug-
mentent les merueilles de cette maison Imperiale, dont il a esté parlé en general:
maintenant faut descendre aux descriptions particulieres des lieux d'icelle, au moins de
ceux qu'on a pû voir iusques icy : car personne de dehors n'entre dans le Serrail, si
l'Empereur n'en est absent, encore faut-il estre fauorisé singulierement de quelque
personne de credit & d'authorité en ce lieu-là : car les Turcs croiroient offenser la Maie-
sté de leur Prince, de permettre l'entrée de son departement au Serrail à quiconque que
ce soit, estranger ou autre.

La premiere muraille du Serrail est proche de la premiere Mosquée de saincte
Sophie, auec la grande maistresse porte de ce superbe Palais, ornée d'vn grand por-
tail peint en lettres d'or, à treillages & compartimens à la Ianesque : cinquante Ca-
pigis auec leurs armes, qui sont harquebuses, arcs, fleches & cimeterres, la gardent:
par icelle on entre dans vne grande & vaste place, ou court quarrée, d'enuiron vn
demy quart de lieuë de longueur, & autant de largeur, dans laquelle à main droite
est l'Infirmerie du Serrail gardée par vn Eunuque, qui a sous luy vn grand nombre
d'hommes employez au seruice des maladies du mesme Serrail : de l'autre costé à la
main gauche on void plusieurs chariots, & grande quantité de bois pour l'vsage de la
maison : au dessus est bastie vne longue gallerie, dans laquelle on tient plusieurs ar-
mes à l'antique, qui sont morions, gantelets, iaques de maille, azegayes & harque-
buses, desquelles on arme les Officiers de l'Arsenal, & quelques autres trouppes
pour sortir de Constantinople en parade, lors que le Sultan ou quelque puissant Bassa
y fait son entrée.

Le grand Seigneur s'en sert comme d'vn petit Arsenal, où sont reseruées les ar-
mes pour la defense de sa Maison. Plus haut il y a vne petite Tour percée de cin-
quante ou soixante fenestres, où sont distribuez les commandemens du grand Sei-
gneur.

Dans cette Cour, les Bassas & grands de la Porte peuuent entrer à cheual : mais
là il faut descendre & aller à pied dans vne autre grande court, moindre de gran-
deur que celle-là : mais plus richement ornée de murailles de marbre, & superbes
bastimens : la porte en est pareillement gardée par les Capigis armez de mesme que
les premiers. On passe plus outre par vne troisiesme porte en vne court encore plus
petite faite en forme de Cloistre, mais plus delicieuse ; plusieurs belles fontaines y
versent l'eau en abondance ; & quelques allées dressées à la ligne, & couuertes de
l'ombrage d'vn grand nombre de cyprez, plantez au long de leurs costez, embellissent le
lieu : plusieurs carreaux de prez herbus, esmaillez de plusieurs sortes de fleurs, y augmen-
tent les plaisirs de la veuë.

Personne ne passe cette court à cheual que l'Empereur Turc, lequel va descendre à la
troisiesme porte. De l'vn & l'autre costé sont plusieurs belles portiques couuertes de plomb,
soustenuës par des riches pilliers de marbre: hors de ces portiques sont rangées en bataille,
les Compagnies de Ianissaires bien vestus & bien armez, lors qu'il leur commande de pa-
roistre lestes à l'entrée au Serrail de quelque Ambassadeur estranger, qui luy va baiser la
robbe : là aussi le grand Seigneur fait quelquefois trancher la teste aux plus grands de sa
Cour.

Dans cette court sont situées les cuisines du Serrail à main droite, lesquelles sont neuf
en nombre, separées de bastimens l'vne de l'autre, auec leurs dependances, & seruies
chacune par ses Officiers particuliers.

La premiere, est celle de l'Empereur : la deuxiesme, celle de la Sultane la plus
cherie pour ses graces, ou pour sa fecondité : la troisiesme, celle des autres Sultanes :
la quatriesme, celle du Capiaga, qui est le grand Maistre du Serrail : la cinquiesme, celle
du Diuan, qui est le Conseil, où le Prince rend la Iustice par la bouche de ses Offi-
ciers : la sixiesme, celle des Agalaris, qui sont les familiers du Sultan : plusieurs sont

Digitized by Google

Eunuques, & le reste entiers : la septiesme celle des moindres Officiers du Serrail : la huictiesme, celle des femmes qui seruent les Sultanes : la neufiesme celle des Officiers qui seruent au Diuan comme Gardes, Portiers, Huissiers & semblables personnes.

A main gauche dans le mesme lieu, sont les Escuries du Sultan, pour y tenir seulement vingt-cinq ou trente cheuaux beaux au possible, destinez pour ses exercices, auec ses plus familiers dans le Serrail : au dessus de ces escuries sont plusieurs Chambres, dans lesquelles on tient les selles, brides & autres harnois pour ses cheuaux de plaisir, mais tous si riches, & si brillans de perles & pierreries, que le prix en est inestimable : Il s'y est trouué des seules resnes & la crouppiere, exceder la valeur d'vn million de liures : quelle deuoit estre la selle & le reste du harnois ? Au long de la riue du canal de mer qui moüille les murailles du Serrail, sont scituées dix-sept grandes escuries, où le grand Seigneur a grand nombre de cheuaux de prix, qu'il monte quand il va à la guerre, ou quand pour esblouyr de l'esclat de sa grandeur les yeux de quelque Ambassadeur estranger, il fait dans Constantinople vne solemnelle & pompeuse entrée.

Vn peu plus outre, dans la mesme cour, est le departement du Diuan public, où le grand Vizir, Lieutenant General de l'Empire Turc, tient auec bon nombre d'Officiers les audiences, quatre iours de la sepmaine.

Tout aupres est la chambre du Chasna ou Thresor des Thresors, où l'on met le fonds & reuenu de diuerses Prouinces, dont on paye les Officiers. On en fournit la Chambre aux deniers : le reste se porte dans le Chasna ou thresor de dedans & plus secret, duquel le grand Seigneur a les clefs : le premier est ordinairement seellé du seau du grand Vizir.

Dans la mesme cour à main gauche, est la grande porte du logement des Sultanes ; elle est soigneusement gardée par vne trouppe d'Eunuques noirs & hideux, ausquels le Sultan en a confié la garde. Et comme il a logé au dedans par le nombre de belles femmes qu'on luy ameine de tous costez, les veritables images des amours & des graces, aussi a-il mis aux portes celles de la haine & de la terreur : il y entre par vn autre endroit assez proche de sa chambre.

La derniere partie de cette belle court, fait l'entrée du departement de l'Empereur, laquelle est defenduë à quiconque que ce soit, excepté aux esclaues qui le seruent ; que si quelque grand Bassa pressé de quelque important affaire, desire y entrer, il en faut premierement auoir licence de la bouche du Prince.

L'entrée de cette porte conduit vers la sale, où entre le Sultan pour donner audience à quelque Ambassadeur de Prince estranger. Le lieu est diuersifié de plusieurs grandes beautez, la court est toute pauée de marbre, & l'œil y reçoit vn grand plaisir par la decoration de plusieurs belles fontaines qui y sont. Il y a là dedans quantité de tabernacles & chambres fort agreables, où le grand Turc prend ses repas plus ordinaires : car il s'y plaist singulierement à cause de plusieurs beaux bains & portiques.

Le grand Seigneur a encore vne demeure d'Esté en vn autre costé de sa maison Imperiale, où il passe la saison des chaleurs, pource que les veuës d'icelles se portent sur la mer, sur vn lac & sur des iardinages, auec de belles plattes-formes embellies de fontaines & aqueducs excellens, où il prend ses ébats auec ses fauoris familiers, prenant son plaisir à voir quelques bouffons & Eunuques s'entre-ietter & s'entre-battre dans l'eau.

La chambre du grand Seigneur est la plus magnifique des chambres Imperiales & Royales d'aucun autre Prince tel qu'il soit : car au lieu de tapisseries à ramages ou persónages d'or & d'argent & de soye, comme il se void és Maisons & Louures de nos Princes, ce ne sont que murailles de bois d'ebene de grand prix, enrichies de perles & de marqueteries d'or & d'argent.

Le lict du grand Seigneur est de velours rouge cramoisy, la couche & quenoüilles ou pilliers tout d'argent doré : les bonnes graces, contrepointes, tout en broderies d'or & de perles : auec franges toutes d'or pur.

Le plancher de la chambre est couuert de grands tapis de Turquie fort fins & exquis, garnis d'vne grande quantité de coussins & oreillers de drap d'or, enrichis de perles & pierreries.

Pour mettre les chandelles au soir, il y a des chandeliers de crystal, embellis d'vn grand nombre de pierres fort precieuses.

Digitized by Google

Il n'a pour ordinaire compagnie que certains bouffons esclaues, qui luy donnent mille plaisirs, & à ceux-cy il donne l'or & l'argent des bourses que le Tresorier general de son Serrail luy fournit par chaque semaine.

On disoit que les Turcs ont les Liures & Imprimerie en haine & mespris, si est-ce que pres de la chambre du grand Seigneur se void vn cabinet, où il y a vne tres-excellente & curieuse Bibliotheque, où sont quantité de bons liures, rares & curieux, & superbement couuerts; elle s'appelle la Bibliotheque particuliere: il y en a vne autre pour les Pages & Officiers du Serrail, remplie de volumes de toutes langues & nations.

Il y en a encore de l'ancienne Bibliotheque de l'Empereur Constantin le Grand, de largeur plus d'vne brasse; les feuilles sont de velain si artistement paré, que l'on croiroit plustost estre soye que peau: ces peaux ne sont imprimées, car l'Imprimerie en Turquie ne peut estre admise: entre ceux-cy sont les liures du vieil & nouueau Testament, tous couuerts d'argent doré à l'antique, semez d'vn gran nombre de pierres precieuses: le prix & la valeur d'iceux les a conseruez, & plusieurs autres ont esté deschirez, lacerez & bruslez par les Turcs au sac de Constantinople; ceux qui restent, sont tellement estimez, que nul n'y ose toucher.

Les Mosquées du Serrail sont au nombre de deux, l'vn est du costé du quartier du grand Seigneur, tant pour luy que les Officiers qui approchent plus pres de sa personne: l'autre est pour les Sultanes, femmes & filles de plaisir dudit grand Seigneur, pour les Eunuques & pour les esclaues.

Finalement, pour les iardins qui rendent le seiour & la gloire du Serrail admirable, il y en a iusqu'au nombre de vingt; sçauoir dix-huict tous sur le bord du riuage de la mer, où il y a quantité d'arbres fruictiers & aromatiques, rares, odoriferans, & d'vne agreable beauté: il y en a trois particuliers a la personne du grand Seigneur, & quelques autres pour les Sultanes & autres femmes du Serrail.

Voila ce qui est de la magnificence moderne du Serrail, ou maison Imperiale du grand Seigneur, pris la plus part des memoires de Theuet Cosmographe François, & du liure du Serrail fait & dressé par Monsieur Baudier, duquel i'emprunte volontiers la verification des choses plus veritables, qui se vantent de la magnificence du grand Prince des Ottomans, ainsi que ie feray encore traittant cy-apres de sa personne & de sa Cour.

DE LA PERSONNE DV GRAND SEIGNEVR.

VI. CE que nous auons à voir singulierement en ce qui concerne la personne de l'Empereur des Turcs, est la premiere action, par laquelle il prend possession de sa souueraineté, & reçoit en main la puissance de commander absolument en grand & redoutable Monarque, à tous ceux qui recognoissent le sceptre & le pouuoir des Ottomans. C'est premierement l'action Royale & Imperiale de son sacre & couronnement: car apres qu'vn grand Seigneur est allé de vie à trespas, le fils ou autre successeur du defunct, que l'on veut faire grand Seigneur, est mandé de la ville ou Prouince, en laquelle il est Bacha ou grand Gouuerneur (car iamais les Empereurs Turcs ne souffrent leurs successeurs aupres d'eux) & vient à Constantinople comme incogneu, du costé de la mer, où il est receu par le grand Maistre du Palais Imperial, auec quelques galeres que l'on enuoye au deuant de luy. Ayant quitté la galere on l'introduit au Serrail, & le faiton asseoir au Throsne Imperial des grands Seigneurs; où estant alors, tous les Seigneurs & grands Dignitaires, ou Officiers de l'Empire le viennent adorer, & luy baiser le bord de sa robbe, comme à l'Empereur & souuerain Seigneur: apres ceux-cy, le public le va saluër & recognoistre: & tant par la ville que faux-bourgs de Constantinople sont faites proclamations à son de trompe, que chacun aye à recognoistre vn tel Prince pour souuerain Empereur des Turcs; & de là, mesmes proclamations se font par toutes les Prouinces, pays & villes dependantes de la grandeur Ottomane: & obserue Monsieur Baudier en son Serrail, & se void en Chalcondile, que le cry accoustumé d'estre fait en telles proclamations, consiste en ces mots: *Que l'ame de l'inuincible Empereur Sultan N. iouysse d'vne immortelle gloire, & d'vne eternelle paix: & que l'Empire du Sultan N. puisse florir & prosperer en toute felicité par longues années.* Par apres se tient vne assemblée generale au Diuan ou Conseil, où se rendent tous ceux qui ont accoustumé d'entrer au Conseil Imperial, comme les Bassas, grands Gouuerneurs & Officiers de l'Empire, où l'on delibere des choses plus importantes & necessaires à la conduite generale

generale de l'Empire: & toute cette assemblée se tient en l'absence du nouuel Empereur: le Conseil finy, tout ceux qui y ont assisté, vont salüer sa Majesté Imperiale, sans autre ceremonie, & de là entrent en vne longue salle, où est apresté vn fort superbe & magnifique festin.

Le disner acheué, on fait assembler au Serrail tous les grands de la Cour, auec la Noblesse ordinaire de sa Maiesté, & le nouueau grand Seigneur monté sur vn cheual de bataille, & le plus superbe & excellent qui soit en ses escuries; tout reluisant de perles & diamants, sort triomphamment du Serrail, suiuy de tous les Seigneurs, Chefs & Capitaines, tant de la garde de sa personne Imperiale, que de son Palais; auec tous les Officiers & autres grands Dignitaires de sa Couronne; & en ceste magnificence, se pourmene par les places & grandes ruës de la ville de Constantinople, & se fait voir & cognoistre au peuple, qui crie le voyant & posant les genoüils en terre, *Viue & regne longuement le Sultan N.* Ayant fait cette monstre Imperiale auant que rentrer au Serrail, il est conduit au grand Temple de saincte Sophie, où se font les prieres pour feliciter son heureux aduenement à l'Empire; & apres quelques harangues panegyriques faites à sa Maiesté Imperiale, le grand Mufti s'approche d'elle pour luy donner la benediction, & luy ceindre l'espée Imperiale au costé, & exiger de luy le serment d'amplifier la grandeur de l'Empire, & s'obliger aux loix & constitutions mentionnées dans l'Alcoran, lequel il iure & promet entretenir & garder: & l'ayant promis entre les mains du grand Pontife Mufti, il luy donne la benediction par sept fois, ausquelles & à chacune desquelles le peuple respond *Amen*: ces ceremonies acheuées, le grand Seigneur se retire en son Serrail, & chaqu'vn en son quartier.

Les iours suiuans, il s'occupe à visiter les galeres & vaisseaux de mer, s'informe du nombre & de l'equipage d'iceux: visite son Arsenal, void la quantité des canons & munitions de guerre, des armes, des machines, de l'ordre qui s'obserue en l'entretien de sa gendarmerie, tant de Constantinople, que par tous les lieux de son Empire.

Quant aux Tiltres & qualitez que s'attribuent les grands Seigneurs de Turquie, ils sont certes insolens, & par trop superbes & arrogans, ils s'appellent Roy des Roys Seigneur de tous les Seigneurs, Prince de tous les Princes, Tiltres sans comparaison semblables à celuy que sainct Iean en ses Reuelations, attribuë pour plus grands au tout-puissant Createur du Ciel & de la terre: telle estoit la presomption de Selim Ottoman.

Pour ce qui est de la façon de se vestir & habiller du grand Seigneur, il n'y a rien qui excede de l'orgueil & l'excellence de sa Maiesté, au contraire les vestemens ordinaires ne passent pas le prix & la valeur de plusieurs grands qui frequentent à sa Porte; Mais aux ceremonies plus grandes, & aux pompes & magnificences où il veut paroistre en Maiesté Imperiale au public, comme en la circoncision des Princes ses enfans, ou quand il veut donner audience aux Ambassadeurs de quelques Empereurs ou Roys estrangers, il prend des robbes de drap d'or, toutes parsemées & enrichies de perles, pierreries & diamans, qui le rendent tout brillant & esclatant aux yeux de ceux qui l'enuisagent: pour l'ordinaire ses habits sont plus long que ceux des grands de sa Cour, & au lieu que les Seigneurs ont des souliers garnis de ferremens, le grand Seigneur n'en porte que de couppez par ramage & fueillage.

La table où mange ordinairement l'Empereur des Turcs, est assise sur quatre colomnes, & tant lesdites colomnes que le dessous, le tout est d'argent massif, tres-beau & reluisant: elle est basse & esleuée seulement de trois pieds, sur laquelle il boit & mange tous les iours, & plus en la saison des chaleurs, qu'en temps d'hyuer & courts iours.

Le pain qu'il mange, est fait de fine fleur de farine, pêtrie auec laict de chevre, dont il y a quantité au Serrail.

Son premier repas, qui est comme son des-ieuner, se fait à la pointe du iour, au leuer du Soleil, heure en laquelle il se leue tous les matins.

Les plats qui se portent sur les tables, & dans lesquels les viandes sont seruies deuant luy, sont doubles, & tous d'or, & ne s'en sert aucun qui ne soit couuert: on en met sur table iusqu'au nombre de 25. ou 30. pour tout autant de sortes de viandes, dont il est seruy par les Maistres d'Hostel & Escuyers de table, & autres officiers de cuisine, qui le seruent à genoüil auec vn tres-grand respect.

Ses viandes ne sont point assaisonnées, ny de sel, ny d'espices, ny de verjus ou vinaigre.

Ny luy, ny aucun autre Seigneur ne parle dans la Chambre, où disne le grand Seigneur, si ce n'est par signe, encore faut-il qu'il soit fort arriere de sa veuë: le parler n'y est permis qu'aux bouffons & badins de sa Cour, qui seuls ont liberté de rire, & luy donner du plaisir, par leurs actions & grimaces, le long de son disner.

Son boire est de jus de citron, & limons, mixtionné d'vne liqueur doucereuse & greable, tirée de l'expression de plusieurs bons fruicts, duquel il vse auec vne cueiller, car le vin ne se sert point en Turquie à la table de ceux qui obseruent la loy de Mahomet, comme des grands Seigneurs, qui principalement font estat de l'entretenir sur tous autres.

Vne chose est à remarquer, que dans le Caresme de trente iours seulement, que les Turcs obseruent tous les ans, en quelque saison de l'année que le grand Mufti leur annonce, la vaisselle d'or, d'argent, ny les vaisseaux de noix d'Inde n'ont point de cours sur les tables du grand Seigneur, ny des grands de sa Cour à son imitation: mais seulement de porcellaine jaune pour sa table, & de bois ou de terre pour les autres, & ne mangent aucune chose pendant les jeunes de Caresme, qu'ils ne voyent les estoilles du Ciel.

Dauantage pour ce qui est de son repos de nuict, il n'y a aucun lit dans la chambre de iour, sinon le lict de parade, dont est parlé cy-deuant, qui est dans vne chambre, en laquelle il ne couche pas: en celle où il couche, le lict ne se dresse que lors que le sommeil le veut prendre, il se fait sans couche & sans challit, mais sur le mesme plancher, où les valets de sa Chambre estendent plusieurs fors & espais tapis de Turquie, sur lesquels ils estendent les matelats de fin cotton, & ce lict est entouré de courtines faites de soye & toiles d'or, entre lesquelles le grand Seigneur prend ordinairement son repos de la nuict, y ayant des lampes qui bruslent perpetuellement la nuict dans sadite Chambre auec des Gardes à la porte d'icelle, & tout autour de son lict.

VIII. C'est chose estrange de ce qui se raconte de la Majesté orgueilleuse de ce Prince, auquel on n'oseroit parler: ce qui est non seulement defendu, mais bien dauantage il est tellement excessif, en superbe & gloire, que nul n'oseroit pas leuer seulement la veuë pour l'enuisager, sans encourir le crime de leze-Majesté, non pas mesmes les Bassas: il n'y a pas que le grand Mufti & le grand Vizir, qui allans pour le saluër & adorer se presentent deuant sa face, les mains ioinctes, & les yeux humiliez vers la terre, & en cette sorte se iettent à genoüil à ses pieds auec vn respect tres-profond, sans leuer la teste pour le regarder, & ains le saluënt sans le voir.

S'il va par la ville, les pauures n'ayans peu obtenir iustice des Officiers, luy presentent leurs requestes au bout d'vne gaule, ou d'vne verge: pource qu'estans couchez par grande humilité contre la terre, la veuë portée en bas pour ne l'oser regarder, ils ne peuuent pas porter leur mains iusques à la sienne, pour luy donner. De sorte que ses plus familiers mesmes ne luy parlent que par signes, & est grandement requis le silence aupres de sa personne, & par tout au Serrail, où il ne s'entend aucune voix, toutes choses se disant & s'expliquant par signes. Le grand Seigneur mesme garde ce silence, la loy de l'Empire luy defendant de parler aux siens: mesme les Sultanes ses femmes n'osent pas luy parler, que par l'entremise des esclaues muets qu'elles ont auec elles.

Outre ce que Monsieur Baudier rapporte de la coustume pareille de l'Empereur des Abissins tirée de l'histoire de François Aluarez, par le lieu qu'il cite qui est le chap. 54. de la description de l'Ethiopie, faite par ledit Aluarez, où parlant du respect orgueilleux & superbe que cét Empereur se fait porter, tant par ses subjets que par les estrangers, fait mention de l'action qui se passa en sa Cour au iour que l'Ambassadeur du Roy de Portugal eust la premiere audience de sa grandeur: ledit Aluarez qui y estoit present dit ainsi.

„ Le Mercredy premier iour de Nouembre de l'an 1520. apres deux heures de nuict, „ le Preste-Ian nous fit appeller par vn Page, pour à quoy obeyr, chacun d'entre nous „ se mit en ordre, & prismes le chemin d'vn circuit de palis, à la porte duquel estans „ paruenus, nous y trouuasmes des portiers qui nous firent demeurer, & attendre par „ l'espace d'vne heure, non sans endurer vn merueilleux froid, & à cause d'vn vent „ sec, qui tiroit en cét endroict-là, d'où nous vismes deuant l'autre circuit plusieurs „ personnes tenans des torches allumées en main, & pourautant qu'on nous faisoit

tant muser, nous commençasmes à descharger deux mousquets : sur ce le Preste-Ian nous fait demander pourquoy nous n'en auions amené plusieurs autres, dont l'Ambassadeur fit responce, que nous ne venions pas pour mouuoir ny faire guerre, qui nous faisoit ainsi aller sans armes, mesme que nous auions apporté auec nous trois ou quatre de tels bastons à feu pour nous recréer seulement. Or estans ainsi en attendant, cinq des principaux de la Cour nous vindrent aborder, entre lesquels estoit vn nommé Adrugas, à qui nous fusmes enchargez lors que nous arriuasmes : Iceux auec la parole du Roy, firent incontinent les ceremonies accoustumées, en quoy nous les ensuiuismes tout soudain; puis commençasmes à cheminer cinq ou six pas, faisans vne pose au bout d'iceux, auec ceux qui nous accompagnoient lesquels nous cottoyerent tousiours, comme s'ils nous eussent menez par la main, & d'vn costé & d'autre il y auoit deux hommes portans chacun vne torche allumée, qui se prindrent à dire l'vn à l'autre à haute voix, *hunca hiale huchia abeton*: c'est à dire, Ie t'amene icy, Seigneur, ceux que tu m'as cõmandé, & n'auoit pas plustost l'vn de ces deux acheué que l'autre commençoit; tousiours continuans l'vn apres l'autre, iusques à ce que nous ouysmes au dedans vne voix de plusieurs ensemble, qui disoient, *Casacinelet*, qui vaut à dire, entrez dedans; nous nous aduançasmes vn peu, & puis nous arrestasmes, & furent derechef repetées les paroles susdites, tant que derechef on respondoit au dedans comme on auoit desia fait : tellement que nous fismes bien dix postes depuis la premiere entrée iusques à la seconde, & à chaque fois que l'on venoit à respondre au dedans, *Casacinelet*, à cause que c'est la parole du Preste-Ian, ceux qui nous menoient, baissoient la teste, & les mains iusques en terre, & nous auec eux, & passans la seconde entrée, nos guides commencerent à prononcer autres paroles, qui estoient, *Caphanhyan*, *Caynha Afrangues abeton*, qui est à dire, Seigneur, nous amenons icy les franques comme vous nous auez cõmandé; lesquels ils repeterent autant de fois qu'ils auoient fait au commencement, & entendoient la responce au dedans, qui estoit comme la premiere, & ainsi de pose à autre arriuasmes aupres du Mastabe, qui est le lict ou couche du Preste-Ian, au deuant duquel il y auoit plusieurs torches allumées, qui estoient celles lesquelles nous auions veuës en la premiere entrée, que nous en contasmes 80. par rang en bon ordre : pour maintenir lequel mieux serré, ceux qui les tenoient, portoient deuant eux quelques cannes en main fort longues, & trauersantes à la hauteur de l'estomach, estans ces torches fort égales. Ce Mastabe estoit dressé à l'entrée d'vne grande maison à vn estage, qui est bastie sur de grosses colomnes de cyprez auec leurs voûtes, flechissantes sur le plan du chapiteau d'icelles, embellies de peintures, estans par dessus couuertes d'aucuns aix, qui descendoient iusques à fleur de terre. La couuerture du comble est faite d'herbe du pays, laquelle les habitans nous acertenerent pouuoir durer le temps de la vie d'vn homme : à l'entrée de la maison il y auoit cinq courtines tenduës au deuant du lict, dont celle du milieu estoit de drap d'or, & les autres de soye fine, au deuant desquelles on voyoit vn grand & riche tapis estendu sur le plan, & aupres d'iceluy, deux grands draps de cotton, tout le reste estoit couuert de nattes peintes, en sorte que l'on ne void rien sur le plan, & ainsi estoit d'vn bout à l'autre plein de torches allumées, rangées comme nous auions veu les autres allumées. Or ainsi que nous estions en cette sorte arrestez, nous ouysmes du dedans des courtines la parole du Roy qui sans exorde ny harangue nous fit responce.

Voila la folie & presomptueuse gloire de ces superbes Empereurs, qui croyent comme Alexandre, que le monde soit trop estroit pour comprendre les bornes de leur grandeur sourcilleuse, & qui seront finalement reduits à posseder cinq petits pieds de terre.

S'il faut parler de la maniere auec laquelle le grand Seigneur se gouuerne en la reception des Ambassadeurs des Princes estrangers : il faut sçauoir que comme il y a deux sortes d'Ambassadeurs, les vns de grands Empereurs, Monarques & Roys trespuissans : comme de l'Empereur d'Allemagne, du Roy de France, du grand Sophi de Perse, du grand Kam de Tartarie, du Roy de Pologne, du grand Duc de Moscouie, du Preste-Ian : les vns sont des Princes, Estats, de Republique de mediocre consideration, comme de Venise, de Florence, de Geneve, de Raguse, de Maroc & autres.

Quand il est question de receuoir vn Ambassadeur d'vn bien grand Prince, si tost qu'il est arriué à Constantinople, il a le credit de visiter tous les Grands Officiers

Digitized by

& Dignitaires de la Porte du grand Seigneur, & de se concilier leur faueur aux affaires pour lesquelles il est enuoyé à cette Porte de la part de l'Empereur ou du Roy son Maistre.

Quelques iours apres, le grand Seigneur estant aduerty de l'arriuée de cét Ambassadeur, le fait aduertir qu'il a pour aggreable qu'il aye l'honneur de luy baiser sa robbe.

Le iour de l'audience venu, qui est tousiours à l'issuë ou au commencement de l'assemblée du Conseil au grand Serrail, par commandement du grand Seigneur & du Vizir, pour faire paroistre aux yeux des estrangers la magnificence Imperiale de sa Maiesté, ont fait mettre toute la Gendarmerie du Serrail en double haye & rang, depuis la porte premiere & principale qui entre en la premiere cour du Serrail, iusques à l'entrée du lieu où se tient le Conseil, & de celuy où le grand Seigneur donne ordinairement les audiences ausdits Ambassadeurs.

On enuoye à l'Ambassadeur que l'on attend à l'audience, vne robbe faite à la Turque, de drap d'or, à franges d'or & de soye, & habille-on les plus apparens de sa maison de mesme, auec la tocque de velours noir en teste: on leur ameine aussi pour le conduire à l'audience, des cheuaux des meilleurs & plus beaux qui soient és escuries du grand Seigneur.

La Noblesse de la Porte le va receuoir pour l'amener au Serrail, en grand nombre & magnificence, tant pour les pierreries & brodure d'or & d'argent de leurs habits, que pour celles dont les selles, mords & brides de leurs cheuaux sont enrichis.

Deux Bassas vont coste à coste de luy, & ne le quittent point qu'ils ne l'ayent liuré entre les mains du grand Vizir, qui le prend par la main, le conduit en vn banc preparé pres du sien en la salle du Conseil, couuert d'vn grand tapis d'or de Turquie, iusques à l'arriuée du grand Seigneur en son Diuan.

Auparauant l'audience, il se fait vn festin à l'Ambassadeur, où assistent tous les plus grands de la Porte pour luy faire compagnie: & le festin acheué, le grand Seigneur superbement & magnifiquement vestu, brillant de tous costez, pour le nombre infiny des diamans, rubis & autres pierreries, dont son Turban, sa robbe, & iusques aux roses de ses souliers sont garnis, attend l'Ambassadeur en sa chambre, & cependant se fait apporter à disner.

Ayant disné, le grand Maistre des ceremonies de la Maison Imperiale, auec le grãd Vizir, prennent Monsieur l'Ambassadeur, & le conduisent en sa presence, en la Chambre Imperiale, toute reluisante d'or & de pierreries, où il est introduit par vne Compagnie d'Eunuques, qui se presente à eux à la porte de ladite Chambre, où deux Capigis le reçoiuent par dessous les bras, & le presentent au grand Seigneur, deuant lequel s'enclinant il luy baise le bord de sa robbe, comme aussi font tous les Gentils-hommes de sa maison. Cela fait il tire la lettre de creance de l'Empereur, ou du Roy son Maistre, qu'il presente humblement au grand Seigneur, qui ne luy fait aucune response; mais ayant parlé à son grand Vizir, ledit Vizir luy dit quelques briefues paroles, apres lesquelles l'Ambassadeur se retire de la Chambre.

L'autre Ambassadeur de quelque Prince ou Estat inferieur au plus grand, n'est point honoré auec des pompes semblables: il entre bien au Serrail auec la robbe de Turc, mais il n'est pas festiné, il ne iouyt pas de la visite du grand Vizir, ny de l'assistance des Bassas comme le premier.

La forme de iurer l'entretien d'vne Alliance du grand Seigneur, auec vn Prince ou Estat estranger, est remarquée telle par Monsieur Baudier en son Serrail.

Ie iure & promets par le grand Dieu, qui a creé le Ciel & la Terre, par les ames des septante Prophetes, par la mienne, par celles de mes ancestres, de garder à N. & N. tous poincts & droicts d'Alliance & d'amitié constituez iusques à present, & de les tenir pour sacrez & inuiolables, comme ils sont declarez par mon seing.

Venons aux autres actions és choses qui concernent encore la personne du grand Seigneur. Et tout premierement, de mesme que toutes choses sont assuietties au triomphe de l'amour accouplées à son char, comme celuy qui dompte tout ce à quoy il s'attache; aussi se prenant aux Throsnes des grands Monarques, il se rend Maistre & vainqueur de leur cœur, & engage leurs personnes à l'adoration de ses Idoles, & à l'inclination de ses loix: mais s'il y a Princes au monde agitez de l'amour, ce sont singulierement les Empereurs de Turquie: aussi pour ce sujet tous les grands qui gouuernent les Prouinces dans les Estats du grand Seigneur, sont autant de chasseurs

qui chassent aux lacs d'amour; qui employent tous leurs soins à recouurer des filles capables d'assortir les amoureuses passions de ce Monarque, ils les achetent des meres, leurs parens, ou les rauissent, & enleuent hors de la maison de leurs peres, ou dans les guerres, les separent d'auec le butin des soldats, les captiuent, les instruisent à la gentillesse: les accoustument aux chants, aux airs, aux mignardises & douceurs des voix, aux instrumens de musique, à dancer, à bien parler; & estans ainsi parfaitement instruites, les enuoyent pour present au grand Seigneur, duquel ils tirent pour ces soins de tres-belles recompenses. Ces belles filles reduites au Serrail du Turc auec plusieurs autres, sont exposées à la concupiscence d'iceluy, les faisant toutes assembler, ou dancer ensemble, pour choisir celle auec laquelle il desire coucher; & selon le contentement qu'il en reçoit, il l'enrichit, & luy donne pension, & quantité de seruiteurs Eunuques & d'esclaues, pour estre seruie en Sultane & Princesse en ce mesme Serrail, iusques à ce qu'il plaise au grand Seigneur la donner en mariage à quelque grand de sa Porte. La premiere de ces femmes ou filles qui accouche en ce Serrail, si c'est d'vn fils, qui doit estre successeur à l'Empire, elle est appellée Royne, on la couronne d'vne couronne de pierreries, & luy fait le grand Seigneur auoir tout le train de Royne & d'Imperatrice. Il n'espouse aucune de ses femmes ou filles de son Serrail; de sorte qu'elles luy seruent toutes de concubines, & sont les enfans, quoy que successeurs à l'Empire, enfans nez de concubinage & non de legitime mariage, si ce n'est que quelquefois l'amour qu'il porte à celle qui premiere luy a engendré vn masle, ne la luy fasse espouser par la violence de son ardeur, quoy que les loix de son Conseil ne veulent que leurs Empereurs espousent aucunes femmes. X.

IX. Les femmes du grand Seigneur sont de deux sortes: femmes sont appellées celles qui ont ia eu sa compagnie: les autres qui ne l'ont eüe, s'appellent filles, & le sont veritablement encore. Ces femmes ont leur quartier à part dans le Serrail des femmes du grand Seigneur, elles sont seruies, & viuent en toute liberté: les filles sont en vn autre quartier, viuent toutes en commun, & hors le repas, ont des chambrettes où elles se retirent auec des matrones qui en ont chacune dix sous leur gouuernement.

Le vieux Serrail sert pour logemẽt des sœurs du grand Seigneur, qui sont separées là dedans, des concubines d'iceluy; elles sont grandement riches en meubles & en pierreries, & selon leur qualité, n'espousent que des plus grands Bassas de l'Empire.

Les autres parens du grand Seigneur viuent aussi en ce vieux Serrail, auec vn train sortable à leur maison.

La mere du Prince y loge aussi, mais elle iouyt de la liberté de faire & aller où bon luy semble: Les filles & Princesses dudit grand Seigneur sont esleuées & nourries auec elles fort cherement, & ne peuuent estre mariées qu'à des Chrestiens Romains Renegats.

Pour les enfans masles, si tost qu'ils sont nez, ils sont logez & esleuez tous ensemble au Serrail, s'ils sont d'vne mesme mere; mais si de plusieurs meres, leurs logemens sont separez.

A treize ans ces ieunes Princes sont circoncis, qui est l'vne des plus grandes ceremonies qui se fassent en Turquie: la pompe se fait à l'Hippodrome, qui est vne grande place à Constantinople, d'enuiron quatre-vingts toises de longueur, & de quarante de largeur bastie artistement sur vne quantité de pilliers & arcades. Là se font les magnificences de la circoncision des enfans du grand Turc.

Le iour venu, l'Empereur y vient à cheual, auec le Prince son fils à son costé, vestu d'vne robbe de drap d'or, & tout brillant de diamans: Il est monté sur vn cheual enharnaché d'vn tres-riche harnois: Là se trouuent le grand Vizir, les Belgliebirgs d'Europe & d'Asie, & quantité de Bassas de la Porte, suiuis des Ianissaires, & de toutes les Gardes du Serrail. Toutes ces compagnies entrans à l'Hippodrome, sont saluées de fiffres, tambours, trompettes, & autres instrumens, qui font retentir l'air de leurs sons & voix, auec acclamation du peuple crians, *Viue Sultan N. Viue Sultan N. son fils*; Quelques cierges allumez precedent ces deux Princes, lesquels sont parez & ornez de brillans, & embellis de fleurs, hauts comme des chesnes de quarante pieds de hauteur.

Estans entrez en la place, ils prennent leurs sieges: le Pere se met dans vn Tabernacle à luy separé, sous vn Portique fait à l'Arabique, qui regarde toute la place. Aupres de ce Tabernacle du grand Seigneur, est ioint celuy des Sultanes: de l'autre

costé est la chambre du fils, où il entre à son siege qui y est dressé. De part & d'autre se placent les Bassas, les Ambassadeurs Chrestiens & Mahometans.

Le Mufti, souuerain Pontife des Turcs, commence la ceremonie, paroist le premier dans la place, & s'assied auec Mahomet dans vn Tabernacle porté sur le dos d'vn chameau: il tient vn liure, qu'il lit & fueillette sans cesse, & autour il y a quantité de Prestres & Moines Mahometans, tenans aussi des liures. Là le Mufti descendant de son Tabernacle entre dans le Palais, où il fait ses presens, qui consistent en quelques liures de la loy, & apres il se retire auec son Clergé. En apres suiuent les deux Patriarches Grec & Armenien, assistez de leur Clergé, & vestus de chappes noires. Là aussi paroissent toutes sortes de marchands Turcs, chacun venant apporter & faire son present, & selon sa profession, seruant quelque plat de son mestier; puis apres suiuent les feux d'artifice, & la representation des maisons artificiellement faites & composées au grand contentement de tous, entremeslez de plusieurs sortes de bastelleries, & masquarades, auec lesquelles faisans les prieres à la Turque, s'acheue toute la ceremonie de la Circoncision du Prince.

X Pour ce qui est des presens qui se font à la Cour de l'Empereur des Turcs, ils sont inexplicables.

1. Tous les Bassas & grands Dignitaires de l'Empire luy en doiuent faire à certain temps de l'année, & en la Circoncision de ses enfans, comme aussi quand ils retournent de leurs Gouuernemens.

2. Les Viceroys & Generaux d'armées ayans obtenu quelques victoires, sont tenus faire presens au grand Seigneur.

3. Les Bassas retournans d'Egypte & du Caire, luy font des presens en monnoye de quatre ou cinq millions de liures. XI

4. Les Generaux d'armées font aussi des presens au grand Turc.

5. Le Patriarche Chrestien donne au Sultan nouuellement couronné, vn present honorable, que les Grecs appellent Pesquesien.

6. Les Turcs donnent aux Eunuques du Prince plusieurs riches presens pour se les rendre fauorables, & se les obliger.

Le grand Seigneur de son costé qui reçoit ces presens, en fait aussi.

1. Les Sultanes sont enrichies de ses presens.

2. Le Mufti & son Precepteur en sont honorez.

3. Les Bassas en reçoiuent de tres-grands, & consistent en pierreries, & en bourses pleines d'or monnoyé, robbes de drap d'or, panaches & enseignes.

4. Le Chasnadar Bassi, qui est le grand Thresorier, employe tous les ans, en drap d'or pour les robbes qu'on donne, quatre millions de liures: mais tous ces presens du grand Seigneur retournent à luy. Si les Sultanes meurent, leurs belles hardes sont à luy: si les Bassas meurent, il prend tout, comme fait le maistre sur ses esclaues; & ainsi il semble qu'il donne, & s'il ne donne pas.

XI. Quant aux Thresors du grand Seigneur, ils s'acquierent vne partie par les armes: il les met en son Serrail, dedans & dehors son departement. Dehors se met l'argent des despenses ordinaires & extraordinaires, pris sur tout le reuenu de l'Empire. Le grand Vizir & le grand Thresorier en ont les clefs. L'autre lieu du Tresor est au quartier interieur du grand Seigneur, & pour l'ordinaire sous sa chambre, où il dort: il est sous la charge du Chasnadar Bassi Eunuque blanc son fauory, qui en a vne clef, & l'Empereur vne autre.

Il y en a vn troisiesme dans le Serrail des Sultanes, pour la despense de la Sultane Royne, afin qu'aucun homme de son Serrail n'y puisse aller, les portes en sont de fer, on les mure tout autant de fois qu'on y met de l'argent, & ceux qui l'y portent, sont des muets, au silence desquels le Sultan en fie le secret: ils le charient dans de grands sacs de cuir en façon de bourses, & les descendent dans des cisternes qui sont faites expres pour le serrer. Ainsi l'argent qui se prend auec peine, se garde auec crainte; & s'il se perd, c'est auec douleur.

Pour ce qui est du reuenu annuel de l'Empire du Turc, il est diuisé en deux, en ordinaire & extraordinaire. L'ordinaire monte tous les ans à vingt millions d'or: l'extraordinaire n'est pas moindre, mais plus incertain, car il ne se recueille que sur les aubenes & choses casuelles, & quand les Turcs meurent sans hoirs, tout est au Prince. Outre cela il est le principal œconome des Benefices de son Empire: car si on laisse quelques legs aux Prestres pour lire l'Alcoran, il regarde ce qui est necessaire pour

Digitized by Google

l'entretenement du nombre des Prestres ordonnez, & prend le reste. Ainsi qui pourroit faire l'entier calcul du reuenu de l'Empire du Turc, trouueroit sans doute qu'il surpasseroit les sommes de quarante millions d'or, tant de l'ordinaire que du casuel.

XII. Sa magnificence & sa pompe se void en ses issuës de son Serrail par terre, & de Constantinople, & son entrée en triomphe, & sa pompe sur la mer.

Mais pour dire vn mot de la premiere, qu'il fait quand il veut faire admirer sa grandeur à quelques Ambassadeurs estrangers, il choisit le iour du Vendredy (qui est aux Turcs ce qu'à nous le Dimanche) pour aller à la Mosquée faire ses deuotions, & se monstrer au peuple. Il sort par la grande porte de son Serrail à cheual, simplement vestu, comme il a accoustumé d'estre en son Palais, sa teste couuerte d'vn petit turban, pour estre plus leger: il est suiuy de pres des Bassas, & d'autres personnes de sa maison. Le Capitaine du Guet, qu'ils appellent Sobassi, va deuant auec cinquante Archers pour preparer son passage, ses plus familiers l'accompagnent, les Eunuques de sa chambre, ses Pages, & ceux qui seruent sa personne, le Capitaine des Pages, celuy des Capigis à l'entour de luy, pour receuoir les plaintes & placets qu'on luy presente en passant.

Voila comment il sort du Serrail pour se promener par la ville, mais quand c'est pour aller aux champs, & qu'il veut à son retour faire éclatter sa pompe aux yeux des Ambassadeurs de Perse, principalement s'il s'en va promener en quelque Chasteau des champs proche la ville, & donne aduis dés le soir que le lendemain il veut faire son entrée à Constantinople auec gloire & magnificence, & que toutes choses luy soient preparées pour luy aller au deuant: les Voyers donnent ordre aux ruës, dans lesquelles on respand force sable, comme aussi tout le long du chemin iusqu'au lieu champestre d'où le grand Seigneur doit partir: son train, les Bassas, & tous les Grands & Officiers de sa Cour se disposent pour paroistre à cette entrée Royale. Et alors vous voyez des troupes de gendarmes marcher les premiers, suiuis d'vn superbe Regiment Turc: en apres viennent les Cadiz ou Iuges de Constantinople, & toute la Iustice en corps, les Prestres & Docteurs de la loy de Mahomet, le grand Vizir accompagné des autres, & de tous les Bassas & Gouuerneurs de l'Empire: les hommes du Serrail & Officiers de la maison Imperiale, auec les marques de sa grandeur, les premiers desquels sont dix hommes à pied, menans en main dix cheuaux barbes & Turcs, harnachez à la Royale, auec les selles rehaussées de broderies d'or & de perles, cinquante Ianissaires à pied, soixante Archers à pied auec leurs arcs & flêches, au milieu desquels marche le grand Seigneur, vestu d'vne riche robbe de drap d'or en broderie de perles & diamans, son turban paré de panaches de plumes de heron, auec ceinture de diamans à la pointe d'iceluy, monté sur vn cheual harnaché à l'Imperiale: trois ou quatre cens hommes le suiuent à cheual portans en main les marques de leurs charges d'Officiers de la Couronne: plus vn nombre d'Escuyers suiuent à cheual auec plusieurs Gentilshommes: en apres marchent grande quantité de Musiciens, chantans & joüans des instrumens en passant: cent Pages du Sultan, tenant chacun vn faucon sur le poing, plusieurs Eunuques parmy eux, trente Gardes de la Porte, cinquante Fauconniers: grand nombre de ieunes Pages, tirez des enfans du Tribut, font la fin de cette pompe Imperiale, laquelle peut faire quinze mille hommes.

Quand le grand Seigneur se veut aussi promener sur mer, il sort par vne des portes d'vn iardin de son Serrail, regardant la marine, monté sur des Brigantins de seize ou vingt bancs, se place sur la poupe, couuerte de tapis de Turquie ou de velours, ses familiers & Eunuques sont debout deuant luy. Les enfans de Tribut voguent à la rame, & font voler le vaisseau sur l'eau par leur dexterité: d'autres vaisseaux suiuent celuy du Sultan, pour faire retirer ceux qui seroient au passage pendant cette promenade: il est entretenu par son grand Iardinier, qui tient le timon du vaisseau, qui a seul permission de parler à luy; & apres qu'il a contenté son esprit en cette promenade, il retourne en son Serrail.

XIII. Maintenant faut dire quelque chose du Diuan ou Conseil du grand Seigneur, qui se tient quatre fois la semaine, en la seconde cour du Serrail, dans vne tres-belle salle, c'est là où se trouuent les Officiers de la Iustice, qui la rendent également à tous, & les parties y plaident en personne sans Procureur ny Aduocat: car les Turcs abhorrent les chicaneurs, & chacun amene sa partie par le poing au Diuan, où il faut qu'il se iustifie luy-mesme, & apres la deposition sommaire de deux tesmoins, la cause est iugée promptement.

Les officiers de ce Diuan sont le Bassa, le grand Vizir President, les deux Beglie-beya de Natolis & de Romanie, les deux Iuges des armées appellez des Turcs Cadir-lesgueres Superieurs des autres Iuges, les Thresoriers generaux des finances appellez Tefttardars, le grand Chancellier, vn Secretaire d'Estat, nommé Notangi, les Secretaires des Bassas, auec vn grand nombre de Notaires appellez Zafitchi, le Chiaou Bassi, chef de tous les Chiaoux de Turquie: tous lesquels en leur place estoient dans le Diuan chacun selon son rang & qualité. Le Conseil est comme celuy du Louure, Conseil des parties, il dure depuis l'aube du iour, iusques à midy, & apres le disner ils vont rendre compte au grand Seigneur des affaires qui se sont passées au Diuan, & voit-on l'ordre de la Iustice de la Cour du Turc.

Outre le grand nombre d'Officiers qui seruent ordinairement au Serrail, il y a des Azamoglans ou enfans de Chrestiens, & de tribut, hommes de vile condition, choisis neantmoins par les Princes, par les Capigis du grand Seigneur, entre les hommes les mieux faits & les plus enrichis des dons de nature; ils choisissent les plus adroits de leurs enfans de trois l'vn, ce qu'ils font de trois en trois ans, & appellent cela, exiger le tribut du grand Seigneur sur les Chrestiens; & en ayant assemblé vn grand nombre, ils les amenent au Serrail, où ils sont habillez des couleurs du grand Seigneur, & à la Turque, portans plus perpetuellement vn bonnet iaune. Le grand Vizir en choisit les plus adroits pour la guerre; on les circoncit, & les met-on sous la garde du grand Iardinier du Serrail, qui les employe où ils sont necessaires, on les instruit aux armes & aux luittes, on met vne partie d'iceux aux vaisseaux de mer, on en exerce aux mestiers & arts des artisans, on en donne aux Bassas, & aux grands de la Porte, qui les font seruir à des offices vils & mesprisables: En fin tous ces ieunes enfans sont entretenus aux despens du grand Seigneur.

XIV Entre ces enfans de Tribut, ceux qui sont tirez de bon lieu sur les Chrestiens, sont separez des autres au Serrail, où ils sont éleuez & nourris honnestement, & dressez aux exercices qui les rendent dignes des charges de l'Empire: On leur apprend la loy de Mahomet, le maniement des armes: Ils sont tous esclaues Chrestiens, mais cét esclauage les conduit à la liberté de commander aux Prouinces. Le grand Chambellan du Serrail en introduit quelques-vns dans le nombre, nez des Turcs naturels recommandables pour leur gentillesse, mais cela auec permission du Prince. Ils ont des Eunuques blancs pour maistres fantasques & ombrageux, qui leur font souffrir toutes sortes de peines.

XV. Il y a encore plusieurs autres Officiers seruans au Serrail, à la Cour du grand Seigneur.

Premierement les quatre Eunuques blancs sont choisis en leur enfance d'entre les enfans tirez des tribus des Chrestiens: ceux-cy sont les principaux, & les premieres testes du Serrail apres l'Empereur.

Le premier est le Capi Aga, grand Chambellan de l'Empire Turc, le plus authorisé de tous au Serrail, comme celuy qui peut parler seul au grand Seigneur, quand bon luy semble.

Le 2. est le Chasnadar Bassi, ou Thresorier du thresor secret du Prince, qui en a vne clef, & le Prince vne autre.

Le 3. est Chilergi Bassi, c'est à dire, grand Despensier, ou comme Maistre de Garderobe: Il a le soing des habits du Prince, & de tout ce qui sert à sa personne.

Le 4. est le Seruiagassi, qu'on appelleroit Capitaine du Chasteau du Louure: il a esgard sur tout le Serrail, & soin de visiter tous les lieux d'iceluy, & de faire tenir tous les logemens d'iceluy en bon estat.

2. Outre ces Eunuques ainsi éleus aux grandes charges du Serrail, il y a d'autres hommes qui seruent ordinairement la personne du Sultan, comme sont ses valets de chambre, & autres officiers de dignité plus eminente, tous ordonnez par trentaine, trente pour chaque sorte d'habit & vestement du grand Seigneur, son mesnage, bagage, armes, marques Imperiales, richesses, & ornemens Imperiaux.

3. Autres Officiers seruent à sa bouche & à sa table en assez grand nombre, commandez neantmoins par quatre Chefs.

Les Argibassi, qui prennent garde sur le deuoir d'vn chacun.

Le Mimmut Page, qui fournit tousiours les deniers de la despense.

Le troisiesme est le Checaya, qui est comme Controolleur general de la maison Imperiale: Il suit de pres l'authorité du Maistre d'Hostel.

Le 4. est le Mutpariazigi, qui est comme vn Clerc d'office.

Il y a d'autres Officiers au Serrail encores moindres que ceux-cy : vous y auez les Balthagys pour la fourriere & le bois, en nombre de plus de deux cens. Les Bostangis ou Iardiniers, en nombre de plus de huict cens. Les viuandiers & poulailliers, cinq cens. Les palfreniers, huict cens. De sorte qu'il y a au Serrail quatorze mille bouches & Officiers commençaux, tant du grand Seigneur que des femmes & Sultanes, & de leurs departemens particuliers.

XVI. Quand le grand Seigneur sort de son Serrail pour s'en aller en quelque Prouince loingtaine, il meine auec luy vne suitte & vn train hors de toute comparaison de puissance ordinaire d'aucun autre Souuerain; trente six mille Ianissaires sont ses gardes ordinaires de pied; quarante-quatre mille Spasi, est sa cauallerie legere; deux mille Capigis, sans les Archers de sa Porte, deux cens Solachis, sont les gardes de pied, qui enuironnent tousiours la personne du grand Seigneur; quatre mille Chiaoux, sont ses hommes qu'il employe aux Ambassades & aux expeditions de Iustice. Il a encore cinq cens gentils-hommes seruans, qui portent la viande iusques à la porte de sa chambre, qui est là receuë par ses Pages: Il y a vn nombre d'autres hommes de plus basse fonction, mais non moindre en nombre. Les Palfreniers sont trois mille. Les Picqueurs de chasse, trois mille. Les Balthagys qui taillent le bois pour la cuisine, huict mille. Les Thanegys, ou pouruoyeurs, ou viuandiers, mille. Les Therezi, tailleurs de Cour, deux mille cinq cens. Des Boulangers, six cens.

Et si le voyage est pour la guerre, les Officiers de l'artillerie sont quarante six mille hommes.

Les Sebegis trauaillans à la fabrique des armes, & qui les nettoyent, sont quatorze mille hommes.

Les maistres Tufechgys ou harquebusiers en nombre de sept mille. Des Topeys ou Canonniers, huict mille. Il a outre cela vn nombre infiny d'autres menus Officiers qui suiuent le train du grand Seigneur. Les bestes de voitures sont ordinairement vingt mille, sçauoir dix mille chameaux, & dix mille mulets, qui est l'ordinaire de la seule maison du Sultan, sans faire estat du train des Bassas qui le suiuent, qui est encore tres-grand. Et ainsi la supputation du nombre des hommes qui suiuent la Cour du grand Seigneur, se monte à cent cinq mille six cens hommes, pour vn voyage de paix: mais si c'est pour la guerre le nombre monte à cent quatre-vingts mille hommes, sans compter les gens de combat.

XVII. Ie viens d'icy à considerer la grande authorité des Bassas Turcs : ceux-cy sont grandement riches & grandement puissans, à cause du pouuoir que leur donne le grand Seigneur aux Prouinces sur lesquelles ils commandent, & quelquefois grandement insolens.

Ces tant riches & somptueux Bassas ne vont pas à petit train quand ils marchent en voyage, & principalement lors qu'ils vont prendre possession de leur gouuernement, dont le Sultan les a honorez : leur equipage qu'ils font aller deuant, & la belle compagnie de Gentils-hommes & domestiques qui les suiuent, surpassent la suitte des plus grands Princes de l'Europe : on peut employer vn iour tout entier à voir passer leur train: le iour qu'ils font leur entrée en quelque ville capitale de leur gouuernement, il faut quelquefois tenir les flambeaux allumez, le iour defaillant auparauant la fin de cette pompe : aussi toute l'estude de ces Bassas, est de paroistre grands & orgueilleux deuant les hommes, & n'espargnent aucune despense pour se faire seruir par vn nombre tres-grand de seruiteurs & valets : ils sont curieux de belles escuries, garnies de bons cheuaux, & de grand nombre de palfreniers pour les penser : vous en verrez quelquefois auoir des escuries capables de monter vn regiment de Caualiers, auec douze ou quinze cens mulets pour le port de leur bagage, & bien autant de chameaux : ils ont aussi grand nombre de femmes concubines, qu'ils font garder par des Eunuques noirs, en quoy ils consument de grands thresors : leurs logis sont des Palais Royaux, bastis auec des despenses incroyables: mais cecy n'est rien à l'égard du luxe de leurs meubles & ornemens de chambres & de salles.

XVIII. Parmy ces grands Seigneurs de la Cour du grand Seigneur, il y a mille enuies & mille ialousies les vns sur les autres; & quand ils ne peuuent s'entre-nuire ouuertement, ils le font par inuentions malicieuses, & par empoisonnemens : ils se seruent de ces abominations pour se vanger des Princes.

XX. Entre les grands de la Cour du Sultan, il y a quatre Bassas principaux qui gouuernent & regissent auec le grand Seigneur la machine de ce puissant Empire : il y a le grand Vizir, le Capitaine de la mer, l'Aga des Iannissaires, & le Capitaine de Constantinople, appellé le Capitan Bassa : ils occupent les premieres charges de l'Empire, ils sont bien veus du Sultan, & honorez de tous les autres grands de sa Cour. Le premier Vizir est Lieutenant general de l'Empire, & de toutes les armées du grand Seigneur, il est grand Chancelier & chef du Conseil, le Capitaine de la mer est grand Admiral & General des armées nauales du grand Seigneur : l'Aga des Iannissaires commande à toute l'Infanterie Turque, & est seul Colonel d'icelle. Le Capitaine de Constantinople commande à la ville, & a cognoissance des affaires d'icelle. Tous ce quatre Bassas, quoy que differens en charges & honneurs, sont neantmoins tous puissans en authorité, qui est telle, que quand il leur plaist, ils priuent le Prince de sa Couronne, & transferent l'Empire au pouuoir de qui leur plaist.

XIX. Il faut encor pour acheuer le Discours du grand Seigneur & de son Serrail, dire quelque chose des amours insatiable des femmes de la Cour, & de leurs impudicitez lubriques & deshonnestes ausquelles elles se laissent aller.

Les vnes allans aux bains trouuent façons de voir ceux desquels elles sont passionnées : les autres qui ont les bains chez elles, comme plus qualifiées, se seruent d'autres subtilitez, & par l'emprunt des habits de leurs esclaues, se desrobent pour iouyr de l'objet de leurs amours. Si elles ne le peuuent faire par cét artifice, elles ont recours aux dons & aux presens, par lesquels la corruption se glissant entre les hommes & les femmes qui en ont la garde, elles viennent à bout de leurs mauuais desseins : mais le mal est, que si elles s'addonnent à quelque Gentil-homme estranger, apres qu'elles s'en sont seruies, & l'ont rendu las & recreu en telle sorte qu'il ne leur peut plus seruir en ce ieu, elles trouuent inuention ou de le poignarder, ou de se venger par poison sur sa vie. Elles ont des messagers d'amour qui vont par la ville de Constantinople chercher sujet de donner du contentement à leurs passions démesurément importunes.

XXI. Passons aux armes & seau du grand Seigneur, en quittant ces vilaines impudiques. Les Empereurs de Turquie n'ont aucunes armes particulieres grauées, & la famille Othomane n'en porte iamais : ils ont rayé & effacé toutes celles de la noble race des Paleologues Seigneurs souuerains de Constantinople. Les Turcs ont vne marque de leur tyrannie & cruelle domination, & non de leur maison particuliere : ils les representent par vn globe du monde, & vn croissant de Lune au dessus, & les mesmes sont aux enseignes & drapeaux de guerre, & non d'autres, les tours & les clochers les portent, & les Pelerins de la Meque au bout de leur bourdon.

Le seau du grand Seigneur est composé de certains caracteres Arabes, qui expriment son nom, celuy de son pere, & l'orgueil de sa felicité presente.

XXII. Finalement, pour ce qui concerne la mort, le deüil, & les funerailles du grand Seigneur, faut premierement parler de sa maladie. Quand il est malade, le premier Medecin s'assemble auec plusieurs autres au Serrail, où ils consultent pour sa guarison, mais nonobstant leurs sciences & remedes, quand Dieu a borné les iours des Princes, ils ne passent iamais la derniere heure de leur vie. Le grand Seigneur qui eschappe ainsi de leurs mains, meurt selon le decret de nature : mort qu'il est, celuy qui luy doit succeder prend le deüil noir pour peu de iours, a la teste couuerte d'vn petit turban, & fait mine de regretter la mort de son predecesseur, encore qu'il abonde de ioye en son ame.

Si c'est à la guerre que cét Empereur decede, tous les Bassas prennent le petit turban pour le deüil, toutes les enseignes, & l'estendart Royal sont renuersées, la pointe contre terre, iusques à ce que le nouueau Sultan quitte le deüil, & prenne l'habit Imperial.

Le corps du grand Seigneur decedé est mis dans vn cercueil couuert d'vn grand linge fort riche, on met dessus son turban : les Ministres de l'Alcoran portent cierges & flambeaux ardans, marchans deuant le corps, chantans en leur langue & à leur mode : puis suit le Mutaferaga qui porte le turban de l'Empereur au bout d'vne lance, auec vne queuë de cheual attachée aupres : les Ianissaires, les Spachi & le Breste de la garde Imperiale suiuent le cercueil : & apres suiuent les Officiers du Serrail, chacun en son rang & en son ordre, sous la conduite du Maistre d'Hostel : le grand Escuyer porte les armes du grand Seigneur defunct, & la banniere Royale

Digitized by Google

traisnante à terre. Tous les Bassas, & tous les grands de la Porte y rendent leurs derniers deuoirs, assistent à ces pompes funebres en habits de dueil. En cét enterrement on y fait aller iusqu'aux cheuaux du grand Seigneur decedé, portans leurs selles renuersées en haut, ils ont des couuertures de velours noir, traisnantes iusqu'à terre. Le corps de l'Empereur est enterré tout ioignant la Mosquée, qu'il a fait bastir de son viuant dans vne chappelle separée. Le cercueil est couuert de velours noir: Si le grand Seigneur est mort en guerre, on y met au dessus son cimeterre, sinon son turban est éleué & attaché contre la muraille plus proche de sa tombe, auec des plumes de heron: deux chandeliers garnis de cierges dorez sont mis au pied du sepulchre, & il y a des Prestres gagez pour prier pour son ame, selon l'Alcoran. Tous les Vendredis iours de Mosquée, les tombeaux Imperiaux sont parez de nouueaux poisles, & couuerts de fleurs: ceux qui viennent à la Mosquée en tels iours, prient pour les morts, pleurent & gemissent sur leurs tombes, & prennent vn bouquet de ces fleurs s'en retournans.

Et voila ce qui se peut dire en general, tant de la ville de Constantinople, que de la magnificence du Serrail, & de la gloire, puissance, orgueil & majesté du grand Seigneur. Voyons le reste du pays de Thrace ou Romanie, où cette ville Imperiale est située.

QVALITE' DV PAYS DE THRACE.

Le pays de Thrace est froid pour la plus grand part, & abondant en hommes. On y void force belles plaines, où il se fait grande recolte de bleds, & de legumes; & outre ce, tirant vers la mer, on recueille de bon vin. Pline mesme loüe cette Prouince de fertilité, & estime son bled pour sa pesanteur, & son vin pour sa bonté & sa force. Mais dans le pays & loing de la mer, la Thrace est plus froide, à raison de quoy elle est moins propre à porter bled & vin. Elle manque d'arbres vniuersellement, & ses grandes plaines sont entre-couppées en certains lieux de quelques petites collines. On accommode icy l'allun au village de Chapsyllar, qui estoit autrefois vne ville nommée Cypsele.

Les montagnes de cette contrée sont celle d'Heme, celle de Rhodope, qui est fort aspre, & tousiours blanchissante de neige; Orbelle, & Pangée, qui a des mines d'argent, de mesme qu'autrefois: puis Messape non gueres loing de la mer, admirable pour l'aspreté de ses rochers.

Ses riuieres sont Hebre, auiourd'huy Marise, selon Mercator, ou Valise, suiuant Nicolas de Nicolai: Nesse, auiourd'huy Charason, selon Belon: Melas, maintenant Gensui, & Strymon, qui est la borne de la Macedoine.

L'Hebre porte, comme on dit, de l'or dans son sable, & il est si lent, qu'on ne sçauroit iuger de quel costé il coule. Son eau est trouble, mais douce, & en Esté elle est si froide, qu'on diroit que c'est de la glace. Or il vient tant d'eau des montagnes en Hyuer, qu'elle deuient plus rapide, & inonde vn grand pré qu'on nommoit autrefois Dorisque, où l'on ne fait nuls bastimens: mais en Esté on y nourrit force cheuaux, & il y a aussi des vergers qui portent force fruicts d'Esté.

L'Hebre reçoit la riuiere de Theare, qui est la meilleure de tout ce pays, contre les maladies, & principalement contre la gale des hommes & des cheuaux. Elle a trente-huict fontaines, partie froides, & partie chaudes, qui coulent d'vn mesme rocher. Darius ayant pris plaisir au bon goust de son eau claire, dressa tout aupres vne colomne auec vne inscription à sa loüange, en lettres Grecques.

La riuiere de Nesse, ou Charason, descendant de la montagne d'Heme, est fort lente, & vn peu plus petite que le Strimon, ou Stromone: toutefois il traisne beaucoup de sable. On void pareillement icy le lac de Biston, ou Bouron, qui est maritime, & qui porte de fort bon poisson.

Le Bosfore Thracien contient trente bons Ports, partie en Asie, partie en Europe: mais plus en cette partie cy qu'en celle-là. Il change son cours, qui est fort rapide en sept lieux remarquables, où se rencontrant quelques caps, la mer est grandement agitée, à cause de quoy l'on ne peut voyager en quelques endroits vers la mer Noire, si ce n'est en tirant les vaisseaux auec leurs cordes du long du riuage, ou changeant de route d'vn lieu à l'autre.

Du temps de l'Empereur Copronyme, tout le Bosphore, & vne bonne partie de la mer Majour gela, tellement que la glace estoit haute de vingt-cinq coudées; & grande quantité de neige estant tombée là-dessus, la glace creut sur la surface de

la terre encore vingt coudées, de sorte qu'on marchoit librement dessus, & les hommes, & les bestes, & les charrettes mesmes toutes chargées passoient d'Europe en Asie, & de Constantinople iusques aux embouchures du Danube, comme par terre. La glace s'estant apres rompuë en Feurier, & mise en fort grandes pieces, qui sembloient de petites Isles chargées d'animaux partie en vie, & partie morts, les glaçons furent poussez du costé de Constantinople, où ils abbatirent quelques bastiments d'importance assis sur le bord de la mer.

Il n'y a partie de la mer Mediterranée qui abonde plus en poisson que le Bosfore. Il en passe delà au commencement de l'Hyuer vne infinité vers le Propontide, puis ils retournent au Printemps à la mer Noire, pource qui ayant de grosses riuieres qui entrent dans la mer Noire, l'eau y deuient plus froide qu'ailleurs en Hyuer, & pource qu'il est mesme fort bas, les tempestes l'agitent & le tourmentent au possible. Cela fait, que les poissons fuyans le froid, & la furie des vents, changent de lieu, & se retirent en la mer Marmore, en Hyuer: mais au Printemps ils retournent au Bosfore, à cause des eaux de cette mer, qui n'est pas si salée que les autres, & des riuieres qui s'y desgorgent. Tellement qu'on ne sçauroit dire combien on prend alors de poisson dans le destroit du Bosphore, principalement à Constantinople, où les femmes mesmes, quand elles n'ont autre chose à faire, peschent des fenestres de leurs maisons: mais principalement on y prend de ieunes Tons, que les Grecs appellent Pelomides.

MOEVRS ANCIENNES.

XXIII. Les habitans de Thrace estoiét estimez farouches & rudes, & leur nombre estoit si grád, qu'Herodote a dit, que s'ils eussét esté gouuernez par vn seul Prince, & qu'ils fussent demeurez d'accord, il eust esté impossible de les vaincre pource que c'estoient les plus forts hommes de toute la terre: mais il adiouste qu'ils estoient foibles, à cause de leurs diuisions. Mais combien qu'ils ne fussent pas tous de bon accord, toutesfois ils auoient mesmes mœurs, excepté les Getes, & les Thrauses, & ceux qui demeuroient au dessus des Chrestones.

Les Getes se persuadoient qu'ils ne mouroient point: mais qu'au partir d'icy ils s'en alloient trouuer leur Dieu Zamolxis.

Ce Zamolxis fut vn disciple de Pythagore, qui estant retourné en son pays, & voyant que les Thraces viuoient barbarement & presque à la brutale, leur donna des loix, & les enseigna à ceux du pays, puis les persuada que s'ils les gardoient, ils iroient au partir de cette vie, en vn lieu où ils iouyroient de toute sorte de contentemens.

Ayant donc acquis quelque reputation de diuinité parmy les Thraces, il s'éloigna d'eux, & les quitta sans qu'on sçeut la route qu'il auoit prise, leur laissant vn grand desir de le reuoir.

Ils luy enuoyoient ordinairement quelqu'vn sur qui le sort tomboit auec, vn vaisseau à cinq hommes de rame, afin de luy aller remonstrer leurs necessitez au lieu où ils le trouueroient.

On donnoit la charge à quelques-vns d'entr'eux de tenir trois dards, & aux autres de prendre cét homme qui auoit les pieds & les poings liez, & le ietter en haut, afin qu'il tombast sur les dards, & s'en ferrast. Et s'il mouroit en mesme temps, ils croyoient que leur Dieu leur estoit propice: mais s'il demeuroit en vie, ils accusoient ce messager d'estre vn meschant homme. Cestuy-là estant ainsi blasmé, ils en enuoyoient aussi tost vn autre, luy faisant entendre leur desir.

Lors qu'il tonnoit & esclairoit, les Thraces décochoient des flechies contre le Ciel, menaçans Dieu, veu qu'ils n'en croyoient point d'autre que le leur.

Les Thrauses faisoient les mesmes choses: mais en la naissance, ou mort de quelqu'vn des leurs, ils pratiquoient vne façon de faire particuliere. L'enfant estant né, tous les parens assis autour de luy lamentoient son entrée en ce monde, racontans toutes les necessitez & miseres ausquelles il estoit engagé, & déplorant sa condition, comme entierement mal-heureuse. Mais si quelqu'vn venoit à mourir ils l'enterroient en riant, & se resiouyssoient de ce qu'il estoit affranchy des miseres de cette vie.

Mais chacun de ceux qui demeuroient au delà des Chrestons, auoit plusieurs femmes, & lors que quelqu'vn mouroit, ces femmes entroient en vn grand debat, sur ce

que chacune aduançoit qu'elle auoit esté plus aymée de son mary, que les autres. Il y auoit grosse assemblée pour escouter leurs raisons, & celle qu'on iugeoit auoir esté plus aymée, estoit menée sur la tombe de son mary, où son plus proche parent luy tranchoit la teste, & soudain on l'enterroit auec son mary, & lors toutes les autres s'estimoient du tout malheureuses, & ploroient pour le iugement donné en faueur de l'autre, pource qu'elles se tenoient par ce moyen fort deshonorées.

Les autres Thraces vendoient leurs enfans, suiuant l'ancienne coustume du pays, & les peres, meres, ou proches parens ne gardoient nullement leurs filles : mais leur laissoient faire l'amour auec ceux qui leur estoient plus agreables.

Ils auoient toutesfois vn soin fort particulier de la chasteté de leurs femmes, lesquelles ils achetoient cherement. Elles auoient quelque marques qu'on leur auoit imprimées sur le front, & celles qui n'en auoient aucune, estoient estimées de basse estoffe.

On les vendoit au plus offrant & dernier encherisseur : les plus belles estoient exposées premierement en vente, & emportoient le prix auquel elles auoient esté taxées. Mais les laides achetoient les hommes qu'elles vouloient espouser. Les hommes & les femmes faisoient bonne chere ensemble pres du feu, iettans de la graine & semence de certaines herbes sur la braise, & cette odeur les ayant vn peu estourdis, ils tenoient pour grande resiouyssance de se monstrer comme yures, ayans les sens hebetez.

Ils tenoient pour chose honorable de ne rien faire, & de viure de larcin, comme au contraire ceux d'entr'eux qui cultiuoient la terre, estoient mesprisez & tenus pour vilains, & vils au possible.

Ils honoroient communément Mars, Bacchus, Diane, & Mercure, & iuroient par le dernier, se croyans descendus de luy.

Tous les Thraces auoient leurs maisons fort basses, leurs viures estoient tousiours en mesme prix, & quant aux vignes, elles n'y estoient nullement en vsage.

Lors qu'il estoit question d'élire vn Roy, la Noblesse ne l'emportoit pas sur le reste: mais celuy qui auoit plus de voix, estoit preferé à tous les autres. Car le peuple élisoit quelqu'vn dont les mœurs estoient sans reproche, & la clemence fort recognuë, & qui outre cela fut desia aduancé en aage. Mais on demandoit ces choses en celuy qui n'auoit nuls enfans : car en ayant, on ne l'élisoit iamais, combien que ses actions le rendissent recommendable, & s'il en agendroit apres son élection, il estoit priué de la Royauté, tant les Thraces fuyoient de rendre le Royaume hereditaire.

Encore que le Roy se monstroit fort equitable, toutesfois ils ne vouloient pas que toutes choses luy fussent permises. Tellement qu'on luy donnoit quarante hommes, qui estoient comme ses assesseurs, afin qu'il ne fut pas seul iuge aux matieres criminelles. Et s'il estoit trouué coulpable, on le condamnoit soudain à la mort : toutesfois on luy portoit cét honneur qu'aucun ne mettoit la main sur luy : mais toutes choses luy estans defenduës & deniées par vn public consentement, il estoit enfin contraint de mourir de faim.

On faisoit les obseques des grands Seigneurs en cette sorte. Le corps estoit porté en place publique, où durant trois iours tuant diuerses bestes pour le sacrifice, ils faisoient grande chere, puis ayant fait quelque plainte sur sa mort, ils l'enterroient ou brûloient, mettans les cendres sous la terre, & ayans dressé vn tombeau dessus, ils proposoient toutes sortes de combats, dont le plus ordinaire estoit celuy d'homme à homme.

Les armes dont ils vserent en l'expedition de Darius, à ce que dit Herodote, estoient telles. Ils portoient des morions de peau de renard, & des chemises, auec lesquelles ils auoient des sayes de beaucoup de façons, & quant aux iambes, ils portoient des chausses de peau de cheureul, & portoient outre cela des dards, des escus, & des petits poignards.

Ils estoient fort adroicts à tirer de l'arc, duquel ils se disoient estre inuenteurs. Ils vsoient de mesme langue que les Scythes. Pline escrit que toute la Thrace estoit diuisée autrefois en cinquante bandes : Voila tout ce qu'on peut presque dire des mœurs anciennes des peuples de Thrace, voyons vn peu maintenant comme on y vit en nostre siecle.

MŒVRS DE CE TEMPS.

XXV. LEs habitans de ce pays ont les cheueux fort espais au sommet de la teste, sont extremement robustes, hardis & pleins de courage, ils ayment à boire autant que manger ou boire sur la terre; de sorte qu'on en void plusieurs qui s'enyurent à toute heure, & n'estoit la deffense que Mahomet a faite aux Turcs, de ne boire point de vin, on verroit bien pratiquer d'autres dissolutions en ceste Prouince. Mais pource que la Thrace est composée de plusieurs sortes de personnes, & principalement Constantinople, de Turcs, de Iuifs & de Chrestiens, & qu'on ne sçauroit pour ceste cause discourir generalement de tous les trois, d'autant qu'ils ont des particulieres façons qui les distinguent les vns des autres: ie prendray chacun de ces trois à part, pour considerer ce qui est en eux de remarquable.

Les Turcs ne sont pas ciuilisez comme beaucoup d'autres nations qu'on void en Europe, & leurs habits ont ie ne sçay quoy de mal propre, & que nous ne pouuons regarder sans desdain. Car le linge ne couure pas les extremitez de leurs accoustremens, & ce qu'ils portent est si mal basty qu'il semble qu'il ne faut pas vn tailleur excellent pour les habiller, mais seulement vn homme qui sçache tant soit peu bien coudre.

Il n'y a aucun entr'eux qui mange estant assis sur quelque banc, chaire ou escabeau, ains tous prennent leur repas assis à terre, comme les tailleurs font ordinairement par deçà dans les boutiques, lors qu'ils trauaillent sur quelque grande table. Leur nappe & table est le plus souuent de cuir de bœuf, ou de cerf, non courroyé, & encore velu & taillé en rond, ayant deux pieds & demy de large, auec des boucles & anneaux de fer qui seruent à la fermer auec vne courroye, ainsi qu'on fait vne bourse, elle s'estend aussi tost, & est bien aisément portée. Ils n'vsent d'aucunes seruiettes pour s'essuyer les mains.

En quelque lieu qu'ils s'assisent, soit en leurs maisons, soit aux Mosquées, ils ont des tapis velus, ou de nattes de jonc, il y a des endroits qu'ils font plancher, pource qu'ils sont trop bas ou trop sales. Ils n'ont aucun vsage de cloches, & ne souffrent que les Chrestiens qui demeurent parmy eux & dans leurs terres en ayent.

Tant hommes que femmes portent leur habillement assez long & large, & ouuert par le deuant, afin qu'en se baissant, ils se puissent plus aisément couurir & cacher ce qui est de honteux aux hommes faisans leurs affaires.

Ils regardent d'auoir le dos tourné contre le Midy, lors qu'ils vuident leur ventre, à cause que c'est la partie qu'ils regardent en faisant leur priere, & seroient bien marris que quelqu'vn les vist en cét estat, tant ils ont peur qu'on prenne garde, comme i'ay ja dit, à ce que les hommes sont naturellement soigneux de cacher.

Les Turs mangent d'vn bouc chastré plus que d'aucune autre viande, & c'est le sujet pour lequel il vient par deçà tant de bons marroquins de Turquie. Ils mangent aussi de la brebis & du mouton, & grand nombre de cheureaux & d'aigneaux, mais assez peu de bœufs; & toutes ces viandes sont plustost rosties que d'autre sorte. Au reste, ils mettent dans vn grand plat, ou plustost, s'il faut ainsi dire, dans vne grande jatte, toute la chair pesle-mesle: sans auoir quantité de plats comme nous, pour ranger à part chaque chose sur la table. Ils n'vsent iamais de chair de pourceau, & leurs saulses plus appetissantes sont composées d'ails & d'oignons, dont le plaisir s'estend mesme iusques aux personnes de noble condition, & aux Princes. Leur pain ordinaire est assez bis, & ce qui en est cause, c'est qu'ils mettent dedans plusieurs semences, qui font qu'il ne peut estre bien appresté comme il faut.

Mais pour venir à leurs autres conditions & façons de viure, il n'y a nation plus arrogante, ny qui vueille plus auoir le dessus en tout, que la Turque, qui mesprise toutes les autres. Et cette fierté procede des victoires que ces barbares ont obtenuës de tous costez, & pour la grande estenduë de la domination de leurs Princes. Ils sont extremément addonnez à la paillardise & à toute sorte de saleté, iusques à la Sodomie, qu'ils exercent comme publiquement, mesmes dans les galeres où elle leur est du tout commune aussi bien que le manger & le boire. Ils sont desloyaux tout ce qui se peut, & ne se soucient nullement de manquer à leurs promesses: tellement que leur infidelité a esté cause de la perte de beaucoup de Chrestiens, qui s'asseurans sur leur parole, se sont rendus, & ont apres esté miserablement massacrez ou menez en seruitude. Il ne faut croire que les Turcs portent honneur aux Ambassadeurs, & que le droict des gens soit gardé parmy eux, comme il est entre les Chrestiens: veu que si le grand Seigneur soupçonne quelque Ambassadeur, il le

Digitized by Google

fait soudain mourir, sans qu'il ait beaucoup de pretexte de ce faire : & mesme les principaux de sa Cour n'estans pas bien satisfaits de quelque Ambassadeur Chrestien, ne manqueront de luy dresser des aguets, & de luy faire des affronts insupportables.

Cette nation n'est nullement née aux lettres, ains seulement aux armes, où leur multitude, obeyssance & asseurance du paradis de Mahomet & de la destinée, seruent beaucoup plus que leur courage. Toutefois quant aux lettres, ils ont parmy eux quelques liures & quelques Docteurs, non pour les lettres humaines ou la Philosophie, mais seulement pour l'intelligence de la doctrine de Mahomet, sur laquelle on a composé vne infinité de volumes pleins de disputes.

Ils ont les Chrestiens tellement en haine, qu'ils ne les sçauroient nommer, que aussi-tost ils ne les appellent chiens, comme i'ay veu moy-mesme estant auec vn Chiaoux du Vice-Roy d'Alger, auec qui i'estois assez familier, veu qu'encor qu'il me tesmoignast beaucoup d'affection, & me rendit autant d'honneur que le peu de courtoisie de cette nation en peut permettre, toutefois il ne se pouuoit tenir en me faisant quelque discours des Chrestiens, de les nommer chiens à tous propos, descouurant son animosité contre eux par ses paroles.

Ils sont si auaricieux qu'ils font leur profit de toutes choses, & ce qui les conuie à faire amas d'argent auec tant de soin, c'est que le grand Seigneur ne donne des terres aux Turcs que pour en iouyr durant leur vie : tellement qu'eux qui veulent laisser quelque chose à leurs enfans, assemblent tout l'argent qu'ils peuuent, afin qu'ils ayent dequoy s'entretenir sans trauailler de leur condition, combien qu'ordinairement lors que les peres ont bien seruy, & que les enfans font paroistre quelque generosité de courage, on leur laisse bien souuent la iouyssance de ce que les peres ont possedé, en attendant qu'auec l'aage ils puissent paruenir à leurs charges. Ie diray encor ce mot, que les Turcs n'eussent iamais enduré la demeure des Chrestiens, tant Religieux qu'autres en leurs terres, s'ils n'y eussent esté conuiez par l'esperance du profit qu'ils tirent du tribut qu'on exige sur eux toutes les années, & le sainct Sepulchre mesme qui en est resté entier dans la ville de Hierusalem, seroit maintenant en pieces, si les Turcs n'eussent creu que les Chrestiens attirez par ce sainct & venerable lieu, y viendroient en pelerinage, & y porteroient force argent. Aussi monstrēt-ils assez ce qui les a poussez à le souffrir, veu qu'on ne vid iamais gens plus aspres à la curée, ny qui rançonnent plus insolemment les deuots, mais miserables Chrestiens qui s'engagent à ce voyage, & qui sont curieux de voir le lieu, où nostre redemption a esté consommée.

Les femmes Turques sont honnestes en leurs habits, & sont si proprement agencées qu'on ne sçauroit guiere voir rien de plus propre & de plus modeste. Leur coiffure est pointuë, & au dessus elles portent vn voile si gentiment accoustré, qu'encore qu'vne partie pende, si elles veulent sortir dehors, ou se trouuer en compagnie où il y ait des hommes, elles s'en couurent soudain le visage, sauf les yeux ; & outre ce, elles portent sur leurs habits vn linge blanc delié, couurant tout le reste, en telle sorte que les hommes ne peuuent reconnoistre leurs femmes parmy les autres, alors qu'elles sont en trouppe. Elles ne se trouuent aussi iamais en lieu où les hommes soient assemblez, & c'est chose tellement rare & contre la coustume, que l'homme parle à vne femme en public, que si vous demeuriez vn an en leur compagnie, vous ne l'y pourriez presque voir vne seule fois durant tout ce temps. Que si l'on voyoit vn homme en public discourant auec vne femme, ou allant auec elle aux champs, on le trouueroit du tout estrange.

Ceux qui sont mariez ne se ioüent iamais tant soit peu auec leurs femmes en presence des autres, & n'ont iamais aussi parole auec elles, à cause que l'homme garde tousiours vne mesme seuerité enuers sa femme, qui ne manque d'estre continuellement fort respectueuse en son endroit.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent estre tousiours auec leurs femmes, les laissent sous la charge de certains Eunuques, qui les gardent si soigneusement, qu'il est impossible qu'vn autre que leur mary les entretienne, & qu'elles viennent aux effets qui les peuuent deshonorer : car encor qu'elles en eussent la volonté, comme quelquefois elles n'en manquent nullement, elles ne sçauroient l'effectuer en aucune sorte. Toutefois les esclaues dont elles disposent à leur fantaisie, & qui ne sont pas ordinairement soupçonnez comme les autres, franchissent cette difficulté, & font plustost leurs maistres cornards que nul autre : Mais s'ils sont trouuez sur le fait, ou qu'on les conuainque d'auoir fait l'amour à leurs maistresses, ils sont punis auec des

tourmens, qui font mesme horreur à ceux qui les imaginent.

Mais afin de dire quelque chose de ce que les Turcs pratiquent ordinairement dans Constantinople, il faut sçauoir qu'aux iours de leurs festes, qu'ils nomment Beelan, les caualiers viennent ordinairement en l'Hippodrome à cheual, chacun vn baston à la main, en forme de lance gaye, ou Zagaye, & estans diuisez en plusieurs bandes, lancent cette espece de dards les vns contre les autres. En quelques autres endroits les cheualiers galoppans autour d'vne perche, tirent de l'arc contre vne boule couppée, qui est au bout de cette perche.

Dans toute la ville de Constantinople on n'vse point de charroy, ains l'on se sert d'Armeniens comme de faquins & crocheteurs, pour porter tout ce qui est necessaire: ceux-cy sont Chrestiens, de creance semblable à celle des Grecs.

Vous voyez quelquefois aller par Constantinople des Turcs yures, auec tant d'insolence, qu'il ne se pratique rien de semblable en toute l'Europe qui est Chrestienne: S'ils rencontrent durant la fumée de leur vin, quelque Chrestien par la ville, ils se ruent aussi-tost dessus, luy font mille outrages, & le pis que i'y voy, c'est qu'il n'y a nul moyen de tirer sa reuanche de ces iniures, autrement on receuroit aussi-tost quelque grande punition; tant les Turcs sont curieux de faire respecter les leurs, encore que coulpables, & tant ils desirent que les autres souffrent, combien qu'innocens: ne prenans pas garde que voulant conseruer par ce moyen leur authorité, ils aneantissent la Iustice par la mesme voye.

Les Turcs ont cela de bon qu'ils se monstrent fort charitables & grands aumosniers, mais c'est sans discretion ny iugement, veu qu'ils donneront aussi bien de l'argent pour l'entretien des bestes que pour celuy des hommes.

Quant aux Chrestiens qui viuent parmy les Turcs, ils vsent presque tous de leurs façons de faire, hormis ceux d'estrange contrée, qui viuent chacun à leur mode: mais ils ont de coustume presque tous d'aller entierement vestus à la Turque, excepté qu'on les reconnoist par l'habillement de teste, qui n'est pas semblable à celuy des Turcs; ie dis cecy de ceux qui ne sont pas de ces terres, ou qui viennent des pays où cette façon d'habillement n'est en vsage.

Les femmes de la Perse vont si proprement vestuës, ou pour mieux dire, si pompeusement, qu'elles conuient le plus retenu à quelque pensée amoureuse, à cause des attraits dont elles vsent d'ordinaire pour chatoüiller les cœurs; & volontiers ces Franques font l'amour fort librement, & semblent estre au monde pour seulement plaire aux plus curieux: qui trouuent assez de sujet de se contenter en les accostant, veu que leur conuersation est plus libre & familiere que celle des Turques.

Les Iuifs sont aspres au gain, & s'addonnent principalement à la marchandise, laquelle ils exercent auec tant de tromperie & d'vsure, qu'ils semblent auoir entierement mis leur conscience à l'abandon, & n'auoir autre soin que de deuenir riches, & de se mettre à leur aise. Il y en a quelques-vns entr'eux qui s'addonnent à la Medecine, & qui reüssissent tellement, que les Princes & Seigneurs, voire mesme les autres Turcs, se seruent volontiers de telles personnes.

RICHESSE, FORCE, GOVVERNEMENT ET RELIGION.

POurce que nous auons entrepris de discourir à la fin de toutes ces choses, nous y renuoyons le Lecteur, qui les verra déduites bien amplement en leur lieu, & pour cette cause i'en quitte icy le Discours, afin de venir aux autres Prouinces.

XXV

LA GRECE.

Le Discours est pris du liure intitulé, Les Gouuernemés des Royaumes & Principautez du Monde, Imprimées à Paris par Marnef.

LE nom de Grece est pris en diuerses façons chez les Autheurs: car ils appellent proprement & veritablement Grece, la Prouince que Ptolomée appelle Attique, en laquelle estoit la fameuse ville d'Athenes; & en second lieu, en estendant ce nom plus outre, on comprend sous luy quatre Prouinces, qui sont la Macedoine, l'Epire, l'Achaye, & le Peloponese, & les autres pays qui sont contenus sous ces quatre, & apres cela les Isles de la mer Ionique & de l'Egée, & c'est en cette sorte qu'on prend communément auiourd'huy le nom de la Grece. Finalement, on peut aussi estendre ce nom en telle maniere, qu'il comprend la Thrace, vne assez bonne partie de la petite Asie, ou Natolie, outre les susdites Prouinces que les Grecs ont autrefois possedées, où ils ont iadis enuoyé leurs colonies: outre ce l'endroit de l'Italie, qui fut autrefois nommée la grande Grece, & qui porte maintenant le nom de la haute Calabre.

Mais à la prendre comme on fait communément, elle a trois mers qui la bornent; c'est à sçauoir, l'Ionique du Couchant, la Lybique du Midy, & l'Egée du Leuant; & quant au Septentrion elle est bornée par les montagnes qui separent la Macedoine de la Thrace, de la haute Mysie, & de Dalmatie.

Cette Grece prise, comme nous auons dit, y comprenant aussi l'Isle de Candie, de laquelle nous auons discouru parlant de l'Estat de Venise, est enclose entre le parallele du 34. degré de hauteur, qui est le dixiesme, où le plus long iour est de 14. heures & vn quart, & le parallele de 43. degrez de latitude ou éleuation, qui le 14. où le plus long iour est de 15. heures & vn quart, tellement qu'en tout cét espace, le iour artificiel n'a point de plus grande difference & diuersité qu'vne heure.

Quant à la longitude, elle est enfermée entre le Meridien du degré & celuy de 55. au moins il ne s'en faut que bien peu. Les Venitiens y tiennent quelques pieces: mais elles sont de si peu de valeur, qu'elles ne meritent pas d'estre ramenteuës: Tellement qu'il faut donner tout au Turc, de mesme qu'on ne laisse de donner à l'Empereur de Marroc toutes les Prouinces que nous auons descrites en leur lieu, encore que les Portugais y tiennent des pieces plus importantes, & y soient plus asseurez que ceux qui y sont pour la Seigneurie de Venise. Mais afin de venir aux particularitez, considerons la Grece en ses parties, & faisons-en vne description suffisante.

La Macedoine se nommoit anciennement Emathie, selon Pline & Peonie, puis Emonie, selon Tite-Liue. Mais auiourd'huy Gerbele & Niger tiennent qu'elle s'appelle Albanie, toutefois l'opinion de Magine est, qu'on nomme seulement ainsi la partie de la Macedoine, qui est vers la mer Ionique: Mais la partie Orientale entre le sein Strymonique, maintenant le Golphe de Conteſa, & le sein Thermayque auiourd'huy Golphe de Salonique, est appellée Iamboli. Et quant à celle qui est au milieu, elle retient encor auiourd'huy le nom de Macedoine.

Ce païs est assis entre deux grandes mers: c'est à sçauoir entre l'Egée ou l'Archipelage où il fait deux pointes du Leuant, & la mer Ionique du Ponant, entre les riuieres de Drilon, maintenant Drino, ou Lodrina, & Celidne, que quelques-vns nomment faussement Salnich du Nord: la Macedoine a pour sa borne la Dalmatie, la haute Misie, & vne partie de la Thrace, separée par les riuieres de Drilon & de Strimon; du Midy l'Epire proprement Albanie & l'Achaye.

Gerbele met six Prouinces en Macedoine du costé qu'elle touche la Grece, c'est à sçauoir l'Emathie, la Pierie, la Pelagie, l'Estiote, la Thessalie & la Phitiotie, entre lesquelles la Thessalie, maintenant Comenolitari, selon Castalde, est la meilleure. Vous y auez les montagnes d'Olympe, auiourd'huy Lacha selon Castalde, qui est haut au possible, veu qu'il y a plus de dix stades, selon Pline, iusques à son sommet, & par ce moyen, si nous prenons huict stades pour vne lieuë, il y aura plus d'vne lieuë à monter, à raison dequoy les habitans du pays nomment son sommet Ciel; dautant que les vents n'y soufflent en aucune sorte. Il y a aussi Pelion, maintenant Patras selon quelques-vns. Cette montagne est si haute, que Dicarque selon le tesmoignage de Pline, l'ayant mesurée, trouua qu'elle auoit 1250. pas de hauteur. La montagne d'Ossa, que Sophian appelle Colonno, & Pinet Olliro, est aussi en cette contrée, de mesme que celle de Pinde, maintenant Mezzono, du pied duquel sort la riuiere de Pennée.

Vous y voyez aussi le Mont Nymphée: mais le plus fameux de tous, c'est celuy d'Athos, qui s'appelle auiourd'huy Montagne saincte, ou selon les Grecs qui s'y tiennent *Agios-oros*, qui est mesme chose. Il est en forme de Chersonese, y ayant vn destroit de 1500. pas ioint la plaine. Son circuit est de septante cinq milles, sa longueur contient trois iournées de chemin, & sa largeur n'est qu'enuiron de demy iournée. Ceux qui voyagent sur la mer, voyent son sommet de plus de trente milles loing. Ce fut cette montagne qu'vn Architecte voulut tailler en figure d'homme au temps d'Alexandre, qui ne presta guiere l'oreille à ce dessein. Cette montagne estoit autrefois dediée aux Caloyers, moines Grecs, de l'Ordre de S. Basile, & l'on leur auoit donné vn priuilege qu'on leur maintient encor auiourd'huy, qui est que aucun ny Grec ny Turc, n'y peut habiter s'il n'est Caloyer Grec. Aussi il demeure enuiron six mille de ces Caloyers en diuers lieux de cette montagne, où il y a enuiron vingt-quatre grands & anciens Monasteres clos de bonnes murailles. Il y en a entre les autres deux forts renommez, c'est à sçauoir celuy d'Vnropedi, & celuy d'*Agia Laura*.

La Macedoine a quatre principaux Golphes du costé de la mer Egée, c'est à sçauoir le Golphe de Contesse, le Syngitique autrement Golfe du mont Sainct, le

Toronaique, maintenant le Golphe d'Aiomama, & celuy de Thessalonique, ou Salonique, outre le sein Pelagique, qu'on nomme maintenant le Golphe d'Armire.

Les riuieres plus renommées de Macedoine, sont outre celle de Strymon, ou Stromon, sur la frontiere de la Thrace, celles d'Arius, que les vns nomment Bardare, les autres Vardari, & c'est la plus belle de toutes, & a vne eau fort douce, qui coulantes du mont Scandie apres vn long cours, se vont rendre dans le Golphe de Saloniques. Les anciens disoient que les brebis qui beuuoient de cette eau, deuenoient noires. Il y a encor l'Erigone, qui s'appelle maintenant Vistritze, selon Sophian & Deuode: selon Mercator cette riuiere sortant des Monts d'Illyrie, ou Esclauonie, & coulant par la Peonie, & du long des villes d'Heraclée & d'Edese, se va rendre dans le Vardare.

L'Aliacmon, maintenant Pelecas, selon Sophian, & Platamon, selon Mercator, vient des monts Canaluies de Peonie, & separe la Macedoine de la Thrace. Son riuage est extremement mal-aisé. On tient que si l'on veut auoir des brebis blanches, il leur faut faire boire de cette eau.

La riuiere de Penée, aujourd'huy Salempire, & Lycostome selon Sophian, Pezin selon Theuet, & Azababa, selon Mercator & quelques autres, estant grossie de quatre fleuues, se va rendre dedans ce Golphe Thessalonique.

On void aussi en Thessalie le lieu de plaisir que les anciens Escriuains ont nommé Tempé, qui a cinq mille pas de long, & presque six mille de large, estant assis entre les deux montagnes d'Osse & de l'Olympe, & arrosé tout au beau milieu de la belle riuiere de Penne ou Azababa.

Il y a encore le Chersonese de Patalene, en l'extremité duquel on void le Promontoire Canestrée, maintenant Capo Canistro, & ce lieu estoit autrefois separé du reste de la Macedoine par vne muraille.

XXVI Les villes renommées de Macedoine furent autrefois Thessalonique, Pelle, Stagire, Apollonie, Dyrrachium, Aulon, qui sont encore à present habitées. Thessalonique fut florissante entre toutes les autres au temps d'Auguste, & fut la capitale de toute la Macedoine, ayant vn grand nombre de peuple, & estant assise en bon lieu, entre les riuieres de Cabris & d'Echedore. On la nomme aujourd'huy Solonique, & cette ville est grande, renommée, tellement riche & marchande, qu'on la peut comparer à Naples en Italie: sur tout il y a force marchands qui y tiennent toute sorte de marchandises des Indes. Elle fut quelque temps entre les mains de la Seigneurie de Venise: mais en fin Amurath, fils de Mahomet l'osta à cette Republique. On void assez pres de là, le village de Siderocapse, comme dit Belon, qui semble vne ville. Il s'appelloit autrefois Chrisiles.

Pella qui se nomme maintenant Ieniza, selon Sophian, & Zuchria selon Niger, renommée par la nourriture que Philippes & Alexandre le Grand son fils y prirent, fut autrefois fort illustre. Stagire, ville ou ce grand Philosophe Aristote prit naissance, est assis pres du mont Athos, au riuage du Golphe de Contese, ou l'on void encore beaucoup de ses ruines. Elle se nomme maintenant Stelar, selon Niger, selon Sophian Libanoua, & au rapport de Nicetas, Macra. Apollonie a esté ville fort renommée, sur la riuiere d'Echedore. Ce fut où Cesar Auguste apprit les lettres Grecques. Niger la nomme Cerés, & quelques autres Piergo.

Dyrrachium, qu'on nomma pareillement Epidaure, & qu'on appelle aujourd'huy communément Durazzo, est vne ville assise au riuage de la mer Ionique. Elle est fort peu habitée, à cause du mauuais air qui procede des marescages qui sont à l'entour. Bajazet l'osta aux Venitiens l'an mil quatre cens quarente-neuf, Elle est éloignée de Brindes, autrefois Brunduse, ville de Pouille au Royaume de Naples d'enuiron cent milles. La ville d'Aulon, qui a aussi vn port est sur la mer Ionique, & se nomme maintenant Valonne. Il y a vn fort chasteau, mais le reste est sans muraille. Cette ville est éloignée de la terre ferme d'Italie d'enuiron 60. milles de chemin de la mer, c'est à sçauoir de la ville d'Hidrondé ou d'Otrante.

Belon met aussi la ville de Cauale en Macedoine, qu'il croid mal à propos auoir esté nommée Bucephale. Il dit qu'elle est maintenant fort peuplée (au lieu qu'anciennement elle estoit presque despourueuë d'habitans) à cause de la commodité d'vne eau de fontaine, dont Abrahin Bassa fit refaire le canal, ceignant en mesme temps la ville de nouuelles murailles, & y bastissant aussi vn logis appellé Charbacaa, pour receuoir & nourrir toute sorte de passans. On met semblable-

ment icy Croye, qui est dans le pays, non loing de la riuiere de Lisan, que Sophian tient pour l'Antigonie des anciens: mais on croit qu'il s'abuse, pource qu'Antigonie estoit au pays d'Epire sur le fleuue Celidé, tellement que ce seroit plustost Epicarie, selon la situation que luy donne Ptolomée. Cette ville a esté rudement assiegée par les Turcs, tant auant Scanderbeg, ou George Castriot, qu'apres sa reuolte: & enfin elle est venuë sous leur puissance, apres auoir enduré mille maux.

XXVII. L'Epire est vne partie de l'Albanie, & le reste est compris en la partie de la Macedoine, qui tend vers la mer Ionique. Castalde estime que l'Epire est maintenant le pays de Ianne: mais la situation fait aisément connoistre que la Prouince de Ianne, ainsi nommé de la ville de Ianne, est par delà le mont Pinde de Thessalie. Richer & Æneé Syluius, ou Pape Pie deuxiéme nomment l'Epire Larte: mais ce pays n'est qu'vne partie d'Epire. Cette Prouince a pour ses bornes du Leuant, la riuiere d'Achelois autrement Aspri, selon Sophian, Cathoci suiuant Niger, Aracheus, selon l'aduis de Mercator, & de Castalde, & encore selon les autres, Aspropotamo: du Midy la mer Hadriatique, du Ponant l'Ionique, iusques à la riuiere de Celydne, ou Pepylyhne, que Castalde nomme Salnich faussement: dautant que Salnich est plustost le fleuue Lous, de Ptolomée: Car Celynde est vne petite riuiere qu'on void prés du port de Ragouse entre la Valone & les monts Acrocerauniens, qu'on nomme maintenant de Chimare. Et ce pays a du Nord la Macedoine.

Il s'estend vers la mer Mediterranée l'espace de deux cens vingt mille pas, entre les riuieres de Celydne, & d'Achelois. On diuisoit autrefois cette Prouince en Chaonie, qui estoit appellée proprement Epire, & qui tend vers l'Occident, & en Acarnanie, qu'on nomme auiourd'huy Duché ou Despotat, ou petite Grece, & cette partie tend vers le Soleil Leuant iusques à la riuiere d'Achelois.

Gerbele met outre ces Prouinces Thesprotie, Amphilochie, & Ambracie, & Ptolomé Cassiopée, Dolopie, & Almene, qui sont toutes entre la Chaonie & l'Acarnanie. Mercator diuise l'Epire en ancienne & nouuelle, nommant vieille Epire, ce que les Latins nommoient ainsi, & prenant pour nouuelle, la partie de Macedoine, qu'on nomme maintenant Albanie.

Les ports de cette contrée sont Panorme, Onchesme, Cassiope, vulgairement Cassopo, Buthiro, où est la ville de Butrinte: mais le golphe de Larte, autrefois sein d'Ambracie, est meilleur que tout le reste.

La ville d'Ambracie a esté iadis Capitale de tout le pays, & la demeure des Roys d'Epire. Elle se nomme maintenant Larte, prenant ce nom d'vne riuiere qui en est proche. Nicopoli a esté autrefois vne bonne ville, & fort peuplée. Elle s'appelle maintenant Preuese. Auguste la bastist en memoire de la victoire Nauale qu'il obtint sur Marc-Antoine. Gerbele met aussi Actie Colonie d'Auguste entre les villes d'Acarnanie. Les nouuelles tables la nomment Capo Figalo.

XXVIII L'Achaye, que Ptolomée appelle Hellade, a maintenant le nom de Liuadie aux nouuelles Tables. Elle a pour ses bornes du Nord la Thessalie, pres de la riuiere de Sperche, du Sein Maluc, & du mont Oete; du Couchant le fleuue d'Achelois, du Leuant en reflechissant quelque peu vers le Nord, la mer Egée, & la Myrtos, iusques au promontoire Surie, qu'on appelle maintenant le Cap des colomnes, à cause qu'on y void les ruines des colomnes du Temple de Neptune; & du Midy, elle regarde le Peloponese, ou la Morée, qui luy est conioìnte seulement par vn Isthme, ou destroict large de cinq milles, enuiron sur son milieu. Ie trouue ces neuf Regions chez les Autheurs, la Doride, l'Hellade, l'Etolie, les pays de Locrenses, & des Opuntiens, la Phocide, la Beoce, l'Attique & la Megaride.

La Doride est assise prés du mont de Parnasse, où estoit la langue Dorique, qui fut trouuée entre les autres fort douce & gentille. Gerbele, dit que l'Hellade est enuironnée des autres Prouinces, qui sont du Nord la Phtiotide, du Midy la Phocide, du Leuant l'Attique, la Beoce, & du Leuant & du Ponant la Doride.

L'Etolie est assise entre le mont Callidrome, & la mer Ionique. Il y a eu autrefois de belles villes, dont la principale estoit Calydon, qui est auiourd'huy ruinée ainsi que les autres.

XXIX. Le pays de Locrois & Opuntiens, auoit pour sa principale ville Amphisse qu'on met encore auec le mesme nom aux nouuelles tables, combien que Niger die qu'elle se nomme Lambino. On met aussi en ce pays la ville de Naupacte, que quel-

ques autres logent en Etolie, au port de Lepante, qui s'appelle ainsi, à cause de la ville qui a auiourd'huy le nom de Lepante. Le Turc osta cette ville par force aux Venitiens, au mesme temps que Durazze en Macedoine, & Modon, autresfois Methone, & Coron furent reduits sous sa puissance.

La Phocide est prés du mont Parnasse. Sa principale ville a esté Delphes, à cause de l'Oracle d'Apollon, qui conduisoit beaucoup de gens à aller le consulter, pour ce qui leur deuoit arriuer; & ce fut aussi le suiet pour lequel tant de personnes y enuoyerent tant de presens inestimables.

La Beoce auoit pour sa principale ville, Thebes, assise entre les riuieres d'Ismene, & d'Asope, & maintenant l'on nomme ses ruines Stibes, ou Thiua.

L'Attique est toute du long de la mer, vers laquelle elle s'estend auec deux caps, dont l'vn est nommé Sunie, autrement Cap des colomnes, & l'autre Cynosure. La ville d'Athenes estoit autrefois Capitale de cette prouince. Elle porte auiourd'huy le nom de Setines, & n'est plus qu'vn bourg, où il y a vn Chasteau, qui estoit iadis le Temple de Minerue.

La contrée Megaride, qui prit son nom de la ville de Megare, est assise pres du destroict. Les montagnes plus renommées d'Achaye sont celles de Parnasse, Citheron, Helicon & Hymette. Parnasse est tout entouré de forests, & a deux sommets. Citheron est vne montagne haute, rude, & malaisée, contiguë aux montagnes de Megare & d'Attique.

Les plus fameuses riuieres de ce pays sont l'Ismene, que Strabon appelle Cnope, & apres l'Asopie, & l'Euene.

Il y a aussi plusieurs seins, ou golphes, dont les plus remarquables sont du costé du Midi, vis à vis de la Morée: c'est à sçauoir le sein Naupacte, ou Golphe de Lepante, & le Sein Corinthiatique. Et vers la mer Egée, il y a le Sein Pelasgisque, maintenant le Golphe d'Armire, & le Sein Maliac, auiourd'huy le Golphe de Ziron.

XXX. Le Peloponese fut iadis appellé Egiale, Apie, Argios, & Pelasgir, & auiourd'huy on le nomme communément Morée. Il est assis entre la mer Egée & l'Ionique, & n'est iointe à l'Achaie que par le seul Isthme, qui est si solide, qu'aucun ne l'a pû encore coupper: Car quelques Princes curieux, comme le Roy Demetrius, Iules Cesar, Caligule, Neron, & quelques autres l'ont voulu separer de tout le reste de la Grece, afin que la nauigation de la mer Adriatique à l'Egée fut plus courte, & moins perilleuse, & le Peloponese fust plus asseuré, à raison dequoy l'on a quelquesfois dressé vne muraille sur l'Isthme depuis vne extremité iusques à l'autre, du destroict de terre, afin de rendre la Morée plus forte.

Cette muraille estoit nommée Hexamite, & auoit de longueur cinq milles: Amurath Empereur des Turcs l'abbatit, & saccagea toute cette presqu'Isle. Mais l'année 1453. elle fut rebastie en quinze iours par les Seigneurs Venitiens, qui y enuoyerent expressément trente mille hommes pour y trauailler: toutesfois elle fut enfin ruinée par les Turcs: Cét Isthme se nommoit Corinthiaque, à cause de la ville de Corinthe qui y estoit bastie: c'est veritablement le plus fameux destroict de terre, qui soit en toute l'Europe.

Au reste la Morée a du Leuant la mer Cretique, du Ponant la mer Ionique, & Adriatique, du Nort le Sein de Corinthe, & que Strabon appelle la mer Cryssée, & Alcyonique & Solphiem Golphe de Patras, & pareillement le Sein Saronique nommé par Castalde Golphe d'Engie, & c'est entre ces Golphes que le destroict est posé.

Et quant au costé du Midy, le Peloponese a la mer Mediterranée.

Sa longueur depuis l'Isthme iusques à Modon, est de cent septante cinq milles, & son circuit d'enuiron six cens. Il est fort capable à cause de sa figure qui approche de la rondeur: car il ressemble fort à la fueille d'vn Platan, ou Plane.

Les Arcadiens, Cynutiens, Dryopes, Lemniens & Corinthiens ont habité ce pays.

Cette presqu'Isle est comme le bouleuert de toute la Grece, & encore c'en est auiourd'huy la partie mieux peuplée. Elle a esté fort renommée à cause de la ville de Mycenes, & des Republiques & Principautez des Argiues, Lacedemoniens, Sycioniens, Eliens, Arcadiens, Pyliens, & Messeniens. Mais auiourd'huy tout ce pays est suiet au Turc; de mesme que le reste de la Grece, combien qu'il ait esté opiniastre-

Digitized by Google

ment defendu par quelques Despotes, ou Seigneurs de Grece, & par les Seigneurs de Venise.

Les principales riuieres de ce pays sont Asope, maintenant Arbon, selon Theuet, Enei, auiourd'huy Igliac, Alphéo, maintenant Rophea, ou Orpheau, selon Sophian, & Niger, & Carbon, si l'on veut s'arrester aux mariniers Italiens. Il y a 140. petites riuieres qui se vont rendre dans ce fleuue.

Panise, que Niger nomme Stromio, & Castalde & Mercator, Pirnaze, Eurotas, auiourd'huy Balisopotamie, selon Sophian, Mercator, & quelques autres, mais Iris, selon l'opinion de Niger, & Inachus, qui s'appelle auiourd'huy Planizze.

Le pays de Corinthe est du long de l'Isthme. Il auoit pour sa capitale ville Corinthe, de qui le circuit estoit d'onze milles: & cette ville estoit forte par le moyen d'vn Chasteau qui regardoit la mer Ionique.

Le pays d'Argie suit celuy de Corinthe du costé du Leuant, où la mer Cretique vient mouiller le bord de la contrée. Ortelius dit qu'on la nomme auiourd'huy Romanie.

La riuiere d'Inaque, ou de Planizze y passe, & se va rendre dans le Sein Argolique, ou le Golphe de Napoli, ainsi appellé à cause d'vne ville maritime, qu'on nomme Napoli, ou Naples de Romanie, autres, *Nauplia nauale*.

La ville d'Argos estoit iadis la plus renommée de cette Prouince. Elle s'appelle encore auiourd'huy de mesme, & est assise en vn lieu fort agreable, & arrosée de la Planizze.

La ville d'Epidaure estoit pareillement icy, & c'estoit celle qui se rendit renommée par le Temple d'Esculape, où tant de malades receuoient prompte guarison.

Le pays Laconique exposé au Midy, est le plus beau de tous, & s'estend vers les promontoires de Malée, & de Tenazie, maintenant Capo Malio, & Capo Metaphan, & embrasse plusieurs beaux Seins, ou Golphes, le plus large desquels est celuy qu'on nomme Laconique, auiourd'huy Golphe de Colochine.

La riuiere d'Eurotas, maintenant Vasilopotamo, passe par le milieu de cette Prouince, & se va rendre dans le Sein Laconique.

La ville de Lacedemone estoit Capitale de cette Prouince. On la nommoit aussi Sparte, & maintenant elle s'appelle Misithre. On void aussi vne autre ville d'Epidaure au Sein Argolique, autre que celle qui est au Varonique. Elle est encore assez peuplée, & se nomme Maluasie.

Le pays des Messeniens est enfermé entre le Sein Messeneni, maintenant le Golphe Coron, & par la mer Ionique. Il s'estend en long, vers le Midy, & la Lybique. Sa principale ville estoit Micenes, que Castalde appelle Martagie, & quelques autres Mocenigue, & Nisin.

C'est en ce pays que sont les fameuses villes de Methone auiourd'huy Modon, demeure d'vn Sangiac Turc, & Caron, lesquelles deux villes ont esté prises par les Turcs sur les Venitiens: puis on y void Pyle, maintenant Nauarrin: Cyparisti, maintenant Arcadie, qui fait nommer le Sein qui luy est voisin, Golphe d'Arcadie. Il y a en ce pays vn Cap difficile & fascheux, autrefois nommé Coryphase, & maintenant Capo Zunhio.

L'Elide regarde le Couchant, & est posée entre la Messenie, l'Achaïe & l'Arcadie.

Ses meilleures villes estoient Elis, que quelques-vns disent mal à propos, auoir auiourd'huy le nom de Beluedere: Olympie, maintenant Lareganico & Pise, que quelques-vns veulent estre mesme chose qu'Olympie.

Le promontoire Chelonite appartient aussi à ce pays. On l'appelle auiourd'huy Capo Tornese, à cause du nom d'vne ville qui en est fort proche.

Il y a vn autre pays du Peloponese, qu'on nomme proprement Achaïe, pour le distinguer de celuy qui est dans le continent de la Grece, qu'on nomme autrement Hellas. Il est assis du costé du Septentrion, entre la montagne de Stimphale, & le Sein Corinthiaque. Sa principale ville fut Egire, assise sur vn costau rude & malaisé. Elle est maintenant ruinée, & se nomme Xilocrasto.

On voyoit icy pareillement la ville d'Egie, appellée par les Modernes Vostize, ou Bostitsan, ruinée par les Turcs.

La ville de Patras se void aussi en cette Prouince. Et quant à Dyme, elle est maintenant abbatuë & se nomme Chiarenza, communiquant son nom au plus pro-

chain Cap, qu'on appelloit autrefois le Promontoire d'Araxe.

On void icy le Promontoire Rhie, & vis à vis celuy d'Anthirrie, qui sont deux Caps de la Grece qui enferment le Sein de Corinthe: & ce lieu se nomme auiourd'huy destroit des Chasteaux de Lepante, & les Caps sont appellez Chasteau de Lepante, vulgairement Dardanels.

Le petit pays de Sycione est entre l'Achaïe proprement dite, & la riuiere d'Asope. Sa principale ville estoit Sycion, auiourd huy Basilique, selon Sophian: Mais Mercator met Vasilicont en ses tables, la distinguant de Sycione, dautant qu'il les met tous deux.

L'Arcadie, iadis aussi Pelasgie, est au milieu du Peloponese. Ses montagnes plus renommées estoient Cylene, Pholoë, Licée, Menale, & Parthenie. La principale ville de ce pays estoit Megalopolis, auiourd'huy Leontari, si nous nous arrestons à Sophian, & Loudario, si nous croyons quelques autres.

QVALITE'.

XXXI III. APres auoir descrit le plus exactement qu'il nous a esté possible, en telle sorte que le Lecteur ne puisse receuoir de l'ennuy, il nous faut considerer la qualité de tous ces pays, dont nous auons fait icy deuant quelque mention.

Ce pays surpassoit autresfois tous les autres de l'Europe en tẽperature & bonté d'air, & son terroir estoit merueilleusement agreable, portoit toute sorte de fruicts; nourrissoit force troupeaux de bestail, les poissons abondoient en ses mers & en ses riuieres, & toutes richesses fondoient en ce lieu par maniere de dire, pource qu'on y peut aller aysément, à cause d'vn grand nombre de Golphes, de ports, d'Isles, & de presqu'Isles, & de tant de fleuues nauigables. Mais il faut considerer l'estat present de toutes ces Prouinces, afin de sçauoir s'il respond à celuy du temps passé.

XXXII La Macedoine est fertile de tous costez, & enuironnée de grandes montagnes. Ce qui est du costé de la mer Ionique, est plain, mais fort couuert de forests.

XXXIII Toute la partie qu'on nomme Albanie, est assez grande, mais fertile & bien agreable. Dauantage elle porte de l'or & de l'argent, & mesme selon le tesmoignage d'Aristote, on y trouua iadis vne espée d'or qui estoit incogneuë.

On tire encor de l'Asphalte des veines de la terre, assez pres des villes d'Apollonie, & d'Aulon, ou de la Vallonne,

XXXIV 3. La Thessalie, ou Comenolitarie est la meilleure contrée de Macedoine, veu que c'est vne fort grande plaine toute entourée de hautes montagnes de fort grand rapport & merueilleusement agreable, & où il se nourrit des cheuaux qui sont beaucoup estimez.

XXXV. Le mont Olympe porte quantité de bouys, & de lauriers, & l'on tient qu'il n'y a nuls loups en cette montagne.

Le mont Osse Colono, ou Olire, est couuert de neige, & de grandes forests, & il y a principalement tant de pins, que les branches, lors que le vent souffle, font vn bruit semblable au tonnerre. Le mont Pinde est aussi sujet à estre ordinairement couuert de neige.

Quant au mont Athos, son plus haut sommet est continuellement blanc, & la neige ne s'en retire iamais. Il y a de l'herbe en grande abondance, beaucoup de plantes, & vne infinité d'arbres fruictiers. On y voit aussi grande quantité de vignes & d'oliuiers, & beaucoup d'autres arbres, qui sont continuellement verds, comme des lauriers, des oliuiers sauuages, & des myrtes.

La vallée de Tempé est tousiours merueilleusement agreable. La Chersone de Pataliene estoit jadis si fertile qu'il y auoit sept villes: mais maintenant elle est toute couuerte de bois, & ne rapporte que bien peu de chose. Pres de la Vallone on tire du sel mineral en abondance, & le terroir y porte d'aussi bon vin qu'on en puisse boire en aucun lieu d'Europe.

XXXVI. Quant à l'Epire, il est auiourd'huy fort despeuplé, & son pays est sterile, & plein de forests en beaucoup d'endroits: toutesfois en tirant vers le riuage de la mer, il est d'assez bon rapport. Il y naist aussi de grandes bestes à quatre pieds, principalement des bœufs, des chiens, de mesme que des moutons: mais on n'y void naistre nul asne. Les monts Acroceraunes sont sujets à estre frappez du foudre, & fort redoutez de ceux qui voyagent sur la mer: car toutes & quantesfois que l'on voit éleuer

des petites nuées, il se leue en mesme temps de grandes tempestes.

Pour le regard de l'Attique, son terroir est maintenant sec & aride : mais du temps que le pays estoit gouuerné par les Originaires, ce defaut naturel estoit reparé par l'industrie, à la diligence des habitans, qui tiroient de leurs pays fort bonne prouision de ce qui estoit necessaire à la vie : l'air y est extremément doux & temperé, & il y fait aussi bon demeurer qu'en lieu que l'on puisse choisir.

Le pays de Beoce a son terroir humide, & marescageux, mais gras & fertil. Pour ce qu'il est assis au milieu des montagnes, d'où sortent plusieurs riuieres, lacs & marests, l'air y est grossier au possible.

La Prouince Doride iouyt d'vn assez bon air, & son terroir produiroit assez de choses s'il estoit bien cultiué : mais maintenant que les Turcs en sont maistres, tout y va en decadence, & la plus grande part des terres est en friche.

Quant à la region de Mehare, le pays est aspre. Le mont de Parnasse est tout couuert de forests, & ses sommets de neige. Le mont de Cytheron porte du bouys en abondance. Mais la montagne d'Hymette a le meilleur terroir que l'on puisse voir, & qui est capable de porter toute sorte de fruicts. Il y a grande quantité de fleurs ordinairement, & grand nombre d'abeilles qui le vont succer, & qui tirent de là vn miel excellent, qui est tant loüé par Alexandre Aphrodisée.

XXXVII. Le Peloponese abonde en toutes choses qui sont necessaires à la vie, & qui peuuent mesmes seruir aux delices : car il y a de fort belles plaines & des costaux qui portēt toute sorte de fruicts. Aussi c'est encores auiourd'huy l'endroit le plus peuplé de la Grece.

Le pays de Laconie est le plus beau de tous ceux de la Morée : il y a de grandes campagnes labourables qui sont fertiles, mais mal-aisées à cultiuer, pource que le terroir se courbe entre les montagnes, & l'on y rencontre de l'aspreté, à cause des costaux qui l'enuironnent. Pline asseure que la terre trembloit bien souuent en ce pays, ce qui fait paroistre qu'il y a force lieux creux.

Le Promontoire de Mallée est tellement fascheux, & la mer qui est autour est tellement agitée des vents, que ceux qui voyagent le passent faisans vn grand tour, & s'ils en vsoient autrement, ils couroient plus souuent grande fortune.

Quant au pays d'Arcadie, il est plus aspre que tout le reste de la Morée : il est semblablement froid & sujet à de grands brouïllards. Pline dit qu'il se faisoit en ce pays certain vin qui rendoit les femmes fecondes, & les hommes enragez, & les fruicts ou graine de l'If, qu'on cueilloit en cette contrée, estoient si venimeuses, que quiconque dormoit sous cét arbre, ou mangeoit de ce mauuais fruict, venoit à mourir.

MOEVRS ANCIENNES.

XXXVIII. PVis que nous auons mis la Macedoine premiere en la description de la Grece, il nous faut aussi considerer premierement les anciennes mœurs de ses habitans.

Les Macedoniens ont esté grands guerriers, ainsi que l'on peut iuger aisément par les conquestes qu'ils firent sous Philippes, & encore plus sous Alexandre le Grand. Que si ce Royaume a produit force hommes guerriers, les lettres y ont aussi eu grande estime : ce que l'on peut cognoistre aux epitheres que les sçauans, nommément les Poëtes, donnerent aux Muses, veu que l'on trouua que les lieux plus signalez où ils ont estably le sejour des Muses, sont en Macedoine : Car elles ont esté nommées Pimpleides, de la fontaine de Pimplée, & Libetrides, de la ville de Libetre, assise sur le mont Olympe. Dauantage, Aristote seul qui prit naissance en la ville de Stagire en Macedoine, nous seruira de garand pour ce regard, puis que l'on n'a iamais veu vn homme plus comblé de toute sorte de science.

Les Macedoniens ont esté fort somptueux en leurs festins, ainsi qu'on peut voir en Athenée, lors qu'il fait mention des nopces de Caran premier Roy de Macedoine, ausquelles chaque estranger receut à son partement vn vase d'argent en pur don : c'estoit vne chose extraordinaire en ce temps-là, où vne petite magnificence estoit tenuë pour chose rare.

Quant aux Thessaliens qu'on loge en ce Royaume, les anciens autheurs ont remarqué qu'ils estoient trompeurs, & qu'ils ne gardoient presque iamais la foy qu'ils auoient promise. Dauantage, ils estoient remarquez pour les plus dissolus des Grecs, non tant en habits, qu'en festins, & le seul desir de viure licentieusement, & sans

Digitized by Google

auoir des voisins qui les blasmassent, fut cause qu'ils furent enclins à receuoir en leurs pays les Perses, qu'ils imitoient en delices; aussi taicherent-ils par tous moyens de les introduire en Grece.

Ils estoient pareillement accusez de grande gourmandise, & tenus pour hommes, qui ne pouuoient iamais estre rassasiez. On les tenoit aussi pour tellement addonnez à la paillardise, que leur debordement a esté blasmé tout ce qui se peut par ceux qui ont escrit de leurs façons de faire. Mais tous ces vices n'empescherent pas qu'ils ne fussent vaillans hommes, & tels qu'ils ont fait sentir aux Grecs, que leur dissolution ne les rendoit pas si mols & si lasches qu'on les estimoit, & que leur bonne chere ne les rendoit pas incapables de manier les armes, & de battre ceux qui se pensoient estre plus braues que les autres.

Ils firent reconnoistre cecy aux Peloponesiens combattans contr'eux en faueur des Atheniens: mais ils eurent ce mal, que ne pouuans oublier leur naturelle inconstance, ils trahirent leurs amis, & souffrirent que les Atheniens furent défaits par ceux de Lacedemone, non sans vn grand blasme de la caualerie Thessalienne, qui estoit renommée entre toutes celle de la Grece.

Ceux qui demeuroient en la delicieuse vallée de Tempé, & qui se tenoient nommément du long de la riuiere de Pene, s'assembloient souuent, faisoient des sacrifices aux Dieux & banquetoient tous de compagnie, ayans mis fin à leurs fols offices. Et dautant qu'il y en auoit tousiours quelques-vns qui offroient aux Dieux, & sacrifioient en ce lieu: ceux qui voyageoient sur cette riuiere, sentoient tousiours de bonnes odeurs, passans du long de cette vallée, & c'estoit aussi pourquoy l'on honoroit ce lieu, & qu'on l'estimoit sacré aux Dieux.

En la ville de Dion, selon Polibe, il y auoit de belles escoles, ce qui monstroit assez qu'ils estoient curieux de bonnes lettres. L'idole à qui l'on portoit plus d'honneur en cette ville, estoit celuy d'Adonis, & cecy tesmoignoit combien ses Citoyens prisoient les delices de l'amour.

A Tricale on honoroit Esculape, & l'on y voyoit vn Temple fort magnifique, basty à son honneur, & au dedans vn nombre infiny de tableaux où estoient les noms & les pourtraits de ceux qui auoient esté deliurez de diuerses maladies de ce malin esprit, Dieu permettant que le diable fist des miracles en son regne, & parmy ceux qui s'estoient attachez à la creance de son pouuoir.

Quant à l'Epire, on tient que les Chaoniens sortirent iadis de Thrace, & ceux-cy furent mis entre les plus barbares. On dit aussi que la Prouince de la Chaonie fut ainsi nommée, à cause que les habitans tenoient ordinairement la bouche beante & entr'ouuerte.

Les Acarnaniens portoient ordinairement vne longue cheuelure, & ne la faisoient couper en aucune sorte.

Ils estoient tenus pour bons coureurs & bons meneurs de chariots, sur lesquels on combattoit, ou l'on alloit aux courses Olympiques, comme on void en Pausanie, qui fait gaigner le prix à vn Acarnanien nommé Polycle, non à la seule course d'Olympie, mais encor en la Pitie, Isthmique & Nemée. On attribuoit encore à ce peuple la dexterité de bien tirer de la fonde. On tenoit aussi les Acarnaniens pour sages & bien aduisez, qui auoient bien dressé l'Estat de leur police: de sorte qu'il y en a qui disent qu'Aristote fit 158. liures sur le seul sujet du gouuernement & des loix de cette nation, mais les liures se sont perdus auec la police.

XXXIX En Epire on voyoit aussi l'Oracle de Dodone, auquel on accouroit de toutes parts. Herodote dit sur ce sujet, que les Prestres de Dodone disoient qu'il sortit anciennement deux colombes noires du pays d'Egypte, dont l'vne vola vers l'Afrique, & l'autre tira vers l'Epire, & que cette derniere s'arrestant sur vn hestre, parla en voix humaine, disant qu'il falloit dresser vn Oracle en ce lieu-là, & qu'elle leur declareroit la volonte des Dieux, ainsi qu'elle fit depuis. Il adiouste apres, que c'estoient des femmes, que les Dodonéens receurent d'elles les responses de leurs Dieux. Le bois de Dodonne donna lieu, à ce qu'on dit, que les hommes au commencement viuoient de glands, à cause que les Pelagiens se tenans en ce lieu, & n'ayans encor l'industrie de s'ayder du bled & en faire du pain, s'aydoient des fruicts des arbres, & pour ce que le gland leur estoit plus à commandement en ce lieu que tout autre fruict, ils en tiroient leur nourriture.

Ceux d'Ambracie auoient vne Lyonne pour leur Deesse qu'ils honoroient, pource que

que Periandre Corinthien tyrannisant iadis cette ville, fut mis à mort par vne femme qu'il entretenoit, qui portoit le nom de Lyonne, & par ce moyen les Ambraciots furent deliurez des cruautez & fureurs de ce tyran. Ils estoient aussi fort curieux, ainsi que Pline nous apprend en son histoire naturelle, lors qu'il dit, que Fuluie Flacque Capitaine Romain, ayant pris Ambracie, emporta les effigies des neuf Muses qu'il y trouua, merueilleusement bien faites de la main de Zeuxis, excellent Peintre de son aage.

Venons maintenant à l'Achaye. Les Doriens sont estimez apres les Pelagiens, les plus anciens de la Grece; de sorte que Pline ose nommer tout le reste de ce qui porte le nom Grec, Barbare, sauf les Ioniens, Doriens, & habitans d'Etolie. Aussi les Ioniens & Doriens sont ceux qui se sont faits renommer plus que tous les autres peuples de la Grece, & qui ont conduit plus de colonies en pays estrange, comme ayans surmonté vne partie de l'Asie, & s'estans fait cognoistre en Sicile.

Les Doriens ont conduit de leurs citoyens à Calcedoine, ville bastie sur l'emboucheure de la mer Majour, ou Pont Euxin: Ils ont esté fort addonnez à la guerre, vaillans & hardis entre tous les Grecs; ils portoient sur leurs morions & bourguignotes des crestes, d'où pendoient des queües de cheuaux, qu'ils agençoient en cette sorte, pour se rendre plus terribles, & donner plus d'estonnement à leurs ennemis aux combats.

Pour le regard des Locrois Opuntins, suiuant Pausanie, les premiers habitans de leurs pays, ignorans l'vsage des habits, s'armoient contre le froid de peaux cruës des bestes qu'ils tuoient, ainsi que font encore à present les peuples plus voisins du Nord, & mettoient le poil contre leur chair, afin de se donner plus de chaleur: Ces Locrois honoroient Minerue Zosterie, entre toutes les autres Deïtez, à cause des ceintures, ou baudriers qu'ils portoient ainsi que Minerue, les lians à leurs espaules en escharpes, & y pendans leurs espées, ainsi que l'on peut encore voir aux statuës des soldats & Capitaines, tant Grecs & Barbares, que Romains. Les mesmes estoient anciennement fort recommandez pour leur vaillance, estans tres-bien armez, ainsi que tesmoigne Pausanie, disant que du temps de la guerre Persique, les Locrois furent armez pesamment, & porterent bien de fortes armes. Il adjouste encore, qu'Homere dit, que ce peuple se trouua en la guerre contre les Troyens, auec l'arc & la fonde.

Les Etoliens eurent aussi la reputation d'estre vaillans hommes, tellement que Pausanie dit que lors que les Gaulois passerent en Grece sous la conduite de Brenne, les Etoliens furent des premiers qui luy resisterent. Aussi les loüe-il comme les plus forts d'entre les Grecs d'alors, témoignant que leur ieunesse estoit la plus florissante & gaillarde de toute la Grece. Ils vsoient en guerre de fondes, & s'en aidoient mieux que des arcs ou des fleches, ainsi que dit Eustathie sur Homere. Allans à la guerre ils auoient le pied droict couuert de quelque chaussure, & le gauche tout nud.

Pour le regard des Phocenses, combien qu'on mette en leur pays le mont Helicon, où l'on disoit que les Muses faisoient leur sejour, comme si cette Prouince eust esté la demeure des hommes de sçauoir: toutefois Strabon suiuant l'opinion d'Ephore, dit que c'estoient gens rustiques, grossiers, & qui abhorroient du tout les lettres. Ce qui fut cause que quelque vaillance qu'il y eust en eux, ils ne peurent iamais conseruer la grandeur, & la puissance que leur Capitaine Epaminonde leur auoit acquise; de sorte que la guerre estoit leur seul exercice.

Mais afin de voir encore quelle estoit leur naturelle fureur, on dit d'eux ce qui se lit aussi des habitans des Isles Baleares, que sortans de leurs pays pour voyager sur mer, ils alloient tous nuds, portans trois fondes, l'vne au col, l'autre ceinte sur les flancs, & la troisiesme en la main, qu'ils estoient merueilleusement adroicts à tirer des pierres. Ce peuple a esté tenu pour stupide, & d'vn esprit tout lourd. Si quelque homme d'entre les Beotiens estoit endepté, & ne satisfaisoit à sa debte si tost qu'il eust esté raisonnable, on le menoit en plein marché, & place publique, où le faisant seoir, on le couuroit d'vn panier, en se mocquant de luy, & cecy seruoit d'amende honorable, & de note d'infamie à ceux qui auoient esté traictez de cette sorte. Mais touchant ce que nous auons dit de leur peu d'esprit, ce n'est pas à dire qu'il n'y ayt eu des hommes doüez d'vn gentil esprit, veu qu'Amphion, vn des plus anciens Poëtes Lyriques en sortit, puis ce grand deuin Amphiaraus, & outre ce, le renommé Poëte Pindare.

XL. Ceux du pays d'Attique estoient hommes fort entendus en ce qui est de la mer,

& en marchandise. Ce fut aussi en ce pays qu'on vid fourmiller les gens de sçauoir, qui sortoient tous d'Athenes, & s'espandoient apres par toute la Grece, & ailleurs. C'est pourquoy l'on a escrit que Minerue planta, & produisit l'oliuier, en donnant son nom à la ville d'Athenes, dautant que l'abondance & la douceur du fruict de cét arbre à vn grand rapport à fluidité de l'éloquence, & a la douceur des lettres & sciences. Ils furent les premiers qui inuenterent la drapperie, & l'vsage des laines, & qui enseignerent aux Grecs les commoditez des bleds, & de la vigne, leur apprenants à labourer les champs, & à y ietter la semence, au lieu qu'auparauant ils n'vsoient que de fruictages: Cecrops Roy des Atheniens institua le premier entre les siens l'accouplement de l'homme & de la femme par legitime mariage, & pour cette cause, l'antiquité luy a donné deux faces.

Il y auoit en Athenes dans le Temple de Minerue des Vierges voilées, & dediées à cette Deesse, qui gardoient perpetuellement certain feu prés de sa statüe, qu'ils tenoient auoir esté enuoyée du Ciel. Cette statüe auoit la forme d'vne femme belle & grande: ayant vne robbe iusques aux talons, & sur la teste vne espece de bourguignotte, sur le tymbre de laquelle on voyoit le monstre Sphynx, & des Griffons grauez de chaque costé de la bourguignotte. Elle auoit apres sur l'estomach la teste de Meduse, vne lance à la main, & à ses pieds son bouclier, & vn dragon qui se tenoit prés de la lance; & quelques-vns tiennent qu'elle auoit vne Chouëtte sur la creste de son armet, à cause que cét oyseau luy estoit sacré. C'est pourquoy Demosthene allant en exil, dit que Pallas prenoit plaisir à trois bestes desagreables, c'est à sçauoir au Dragon, à la Chouëtte & au peuple.

On a fait les Atheniens inuenteurs de l'huile, à cause qu'il n'y auoit point d'oliuiers en toute la Grece ailleurs qu'en Athenes. On ne peut nier que les Atheniens n'ayent esté fort courageux, veu que les guerres faites tant par mer que par terre, en font vn fort suffisant tesmoignage.

En la ville d'Athenes & d'Eleusis, l'on honoroit particulierement Cerés qui auoit sa feste nommée Thesmophories. En cette solemnité les femmes, comme dit Plutarque, s'abstenoient de toute viande, & couchoient sur la terre, à l'imitation des sacrifices des Egyptiens: & nous pouuons voir dans Ouide, qu'elles demeuroient neuf iours, sans auoir la compagnie des hommes: Elian tesmoigne, que durant cette feste, les femmes mettoient en leur lict de l'herbe nommée Agne, tant à cause qu'elle chassoit les serpens, que pource qu'elle amortit l'ardeur de l'amour, & fait qu'on n'est nullement violenté par cette passion.

Quant aux mysteres d'Eleusis, differents des Tesmophories, il estoit deffendu de les publier à peine de la vie, & pour cette cause, Alcibiade estant accusé de les auoir descouuerts, fut contraint d'aller en exil, & s'il eust esté dans Athenes, on l'eust mal traicté. Aussi fut-il excommunié, (s'il faut ainsi dire,) par l'Ordonnance de tous les sacrificateurs, ce qui fut la cause qu'il se reuolta contre les Atheniens, & leur fit la guerre. Or de mesme que ces sacrifices, pour estre tenus plus excellents que les autres, estoient appellez mysteres, aussi les ministres auoient le nom de Mystes. Il y auoit deux sortes de mysteres, c'est à sçauoir de grands & de petits: les grands estoient priuilegiez, & l'on n'y receuoit aucun estranger, suiuant l'Ordonnance d'Eumolpe. Tellement qu'Hercule desirant y estre receu, ne peust l'obtenir iusques à ce qu'il eust esté fait naturel du pays, estant adopté par vn gentil-homme Athenien nommé Pilie. Ces sacrifices estoient si pleins d'abomination, que le diable voyant bien que si l'on venoit à les publier, ils seroient abolis, defendoit par visions à ceux qui en pouuoient escrire, de ne les descouurir en aucune sorte. Pausanie confesse que la Deesse luy commanda en songe de ne profaner ces mysteres, en les faisant connoistre à tout le monde.

Mais afin de faire mieux sçauoir ce qui se peut dire touchant ce faict, il ne sera mal à propos de le prendre de plus haut. Voicy comme Clement Alexandrin en parle en l'Oraison aux Gentils. Les enfans de la Terre, Baube, Disaule, & Triptoleme, & outre ce Eumolpe, & Eubulée, demeuroient à Eleusis. Triptoleme estoit bouuier, & Eumolpe pasteur, de qui sont sortis les Eumolpides, qui auoient charge d'aller annoncer la feste de Cerés. Baude ayant logé en sa maison la Deesse, luy presenta à boire, ie ne sçay quel breuuage composé, qu'elle ne vouloit prendre, pource qu'elle estoit toute esplorée pour la perte de sa fille. Baude se faschant de ce refus, & croyant que cette femme ne meritast guieres de respect, IX

Digitized by Google

pource qu'elle estoit en assez mauuais equipage, descouurit ses parties honteuses, & les monstra à Cerés. Elle prenant plaisir à ce spectacle, prit sa tasse & la mit en son panier. De sorte que toute la ceremonie de cette feste n'estoit que la representation de ce badinage, veu que le mot du guet de ces mysteres estoit, i'ay ieusné, i'ay beu maintenant du breuuage, ie l'ay pris de la corbeille, & l'ay mis en mon panier.

Afin de specifier doncques toutes ces sottises, l'on y portoit des corbeilles, en l'vne desquelles il y auoit des fleurs, & en l'autre des espics (l'vne signifiant le Printemps, & l'autre l'Esté & la moisson) & outre ce on y portoit la figure de la nature d'vne femme, à cause que cette folle Baube auoit monstré son deuant à Cerés.

Et dautant que cette femme auoit vsé d'vne grande diligence à la poursuite de sa fille, aussi l'on allumoit vne infinité de torches & de flambeaux, mettant sur vn chariot les choses que ces Portepaniers honoroient: & il n'y auoit autres choses dans les paniers que l'on mettoit sur le chariot, que des quenoüilles & des fuseaux, de la laine mise en œuure, des petits gasteaux, vne poignée de sel, & la figure d'vn dragon dedié à Bacchus, des grenades, du cœur de lierre, & du pauot. Les grands mysteres d'Eleusine se celebroient au mois de Iuin, & les petits au mois de Nouembre.

Les Opuntins reueroient Hercules, en l'honneur duquel ils celebroient tous les ans vne feste, en laquelle on luy sacrifioit, vn bouc, vn belier, & six taureaux. Ils auoient encore vne autre sorte de sacrifice non sanglant, dont Plutarque parle en cette maniere, Qui est celuy que les Opuntins nomment Chrithologue.

Le mot signifie vn qui amasse de l'orge: dautant que les Grecs aux plus anciens sacrifices vsoient de ce grain, & chacun de ces Citoyens offroit les premiers espics de l'orge: d'où vient que le Prestre qui auoit la charge de loüer ces premiers fruicts, estoit appellé Crithologue. Or les Opuntins auoient deux Sacrificateurs, l'vn qui auoit la charge de sacrifier aux Dieux & l'autre aux Demons, & Genies. A ce propos ie diray, que les premiers Grecs, & mesme quelques-vns entre les Romains, ont detesté l'effusion de sang en leurs sacrifices: de sorte que les Opuntins se contentoient de cette simplicité, d'offrir à leurs Dieux des pains d'orge, ou des gasteaux faits de ce mesme grain, auec vn peu de sel. Ceux de Megare sacrifians à Terée, vsoient en lieu d'orge de petites pierres comme si Dieu eust esté sans cognoissance, puis qu'il se contentoit de si peu de chose. Mais les Prestresses Eleusines, qui seruoient deuant Propylée, n'eussent osé offrir à l'Idole que des gasteaux d'orge, qui fut venu du terroir d'Eleusis.

Prés de la ville de Calydon, l'on voyoit le Temple d'Apollon Lathrée & dans la ville, celuy de Diane, à laquelle on sacrifioit en cette sorte. On dressoit en premier lieu autour de l'Autel sur lequel on vouloit sacrifier, du bois verd, dont chaque piece auoit seize coudées de long: au dedans de l'Autel tout estoit plein de bois menu fort sec, & aysé à brûler. Ainsi que le iour de la solemnité approchoit, on preparoit des degrez de terre molle, afin de pouuoir monter à l'Autel, & le iour venu l'on faisoit vne magnifique procession, où la Prestresse, qui deuoit estre Vierge, marchoit apres les autres, assise sur vn chariot que deux cerfs deuoient tirer. Le lendemain de la feste on celebroit le sacrifice general, auquel on menoit sur l'Autel toute sorte d'oyseaux bons à manger, & toute espece de victimes, puis des sangliers, des biches, cerfs, & des cheureuils. Quelques-vns y mettoient des loups, & petits ours, les autres des bestes plus grandes & plus farouches, & l'on y offroit aussi des fruicts des arbres domestiques. Le feu estant mis, on brusloit ces bestes, dont quelques-vnes venans à fuir, il falloit qu'elles fussent ramenées, afin de parfaire le deuoir du sacrifice.

A Lepante, ou Naupacte, l'on honoroit autrefois Neptune, comme aussi Diane, & semblablement Venus dans des grottes, & lieux sousterrains.

Il y auoit encor vn Temple dedie à Esculape.

Les Otohominiens qui estoient en la Phocide, ont esté grands guerriers, & forts en caualerie; si bien que les Tebains furent vn long temps leurs tributaires, iusques à ce qu'Hercule les deliura de cette seruitude. Ils auoient vn Temple dedié aux Graces.

Les Lebadiens ont esté plus renommez pour la superstition, que pour autre chose, dautant que les Grecs estoient de telle humeur, qu'ils croyoient que le vray moyen de se rendre immortels, estoit d'inuenter quelque nouuelle ceremonie, ou religion.

C'estoit là que l'on trouuoit l'antre de Trophonie, où l'on ne pouuoit descendre sans s'estre premierement tenu au logis qui estoit sur l'entrée de cét antre (ce logis estoit

dedié au Genie, & à la bonne Fortune) & tandis qu'il se tenoit là, il falloit qu'il vescust chastement & sobrement, & qu'il se lauast en des bains chauds, & encore qu'il sacrifiast à Trophonie, à ses enfans, & outre ce à Iupiter surnommé le Roy, à Apollon, & Saturne & Cerés que l'on appelle Europé, laquelle on disoit auoir esté nourrice de Trophonie. Il falloit que le Prestre assistast au sacrifice qu'on faisoit de chaque beste, afin de considerer ses entrailles, & dire à celuy qui vouloit descendre, s'il trouueroit Trophonie fauorable.

La nuict que quelqu'vn deuoit entrer dans la grotte, il falloit qu'il sacrifiast vn belier sur la fosse inuoquant Agamedes, & quelque bon-heur que les precedents sacrifices eussent monstré, si les entrailles de ce belier n'estoient correspondantes aux autres, on n'auoit rien aduancé: mais si elles estoient semblables, on y pouuoit descendre auec asseurance.

Celuy qui deuoit descendre, estoit premierement conduit au fleuue Hercinne, où les Prestres l'oignoient d'huile, & deux enfans aagez de treize ans, & fils de quelque Citoyen de Lebadie, qu'ils nommoient Mercure, le lauoient de l'eau de ce fleuue. Apres cela il n'estoit pas soudain conduit vers l'Oracle, ains vers la source de ce fleuue; où il falloit qu'il beust de l'eau d'oubly, comme ils disoient, afin qu'il ne se souuint plus de chose qu'il eust auparauant pourpensée. Aprés cela il goustoit d'vn autre eau qu'on appelloit, de memoire pour se souuenir de tout ce qu'il verroit estant au trou de cét Oracle. Il regardoit apres la statuë, qu'il n'estoit loisible de voir à autre qu'à celuy qui descendoit dans l'antre, qui faisoit ses prieres deuant cét Idole, & l'ayant adoré, s'en alloit vers l'Oracle reuestu d'vne robbe de lin, ceint de petites bandes & ayant en ses pieds des pantoufles prises au mesmes lieu. Celuy qui descendoit auoit des gasteaux miellez, & ainsi qu'il auoit vn peu seiourné, il se sentoit attiré comme par l'impetuosité de quelque riuiere rapide, qui l'emmenast, & le couurit auec ses eaux.

Il sortoit par le mesme lieu qu'il estoit entré, & les pieds les premiers. Les Prestres le receuoient soudain, & l'asseoient sur vn siege, qu'ils nommoient de la memoire non gueres loing de l'entrée, ou ils s'enqueroient, de luy de ce qu'il auoit veu & ouy dans l'antre.

Cela fait, ils le recommandoient à ceux qui auoient charge de le traicter, iusques à ce qu'il fust reuenu à luy. Ceux-cy le menoient au logis du Genie, & de la bonne Fortune encore tout estonné, & en tel estat, qu'il n'auoit cognoissance, ny de soy-mesme, ny des personnes qui le seruoient, & il falloit que, ceux qui entroient dedans cét antre, y laissassent vn tableau, où tout ce qu'ils auoient veu & ouy, deuoit estre graué, afin qu'il en demeurast quelque memoire à la posterité.

Les Cheroneens honoroient sur tout Dieu, vn Sceptre Royal, disant que Vulcan l'auoit forgé pour Iupiter, & que cestuy-cy l'ayant donné à Mercure, ce dernier en fit present à Pelops, apres lequel il paruint à Atrée, puis à Thyeste, puis à Agamemnon. Il est vray qu'ils ne luy bastirent aucun temple, ains seulement celuy qui estoit esleu Prestre toutes les années pour les ceremonies de ce Dieu ridicule, tenoit ce Sceptre en sa maison, & luy offroit tous les iours des sacrifices, dressant vne table sur laquelle on remettoit toute sorte de chairs, & de viandes, comme en vn festin.

On faisoit aussi à Cheronée (ville celebre pour la naissance de Plutarque) des senteurs de fleurs incorporées ensemble, comme de roses, de lis, d'Iris, ou flambes, & cette composition appaisoit les douleurs, de mesme que par le moyen de l'onguent fait de roses, ils gardoient les statuës de bois de vermoulure.

Les Cheroneens auoient encore cette coustume, que sacrifiant à Leucothée, Deesse marine, & nourrice de Bacchus, le Secretain se tenoit à la porte du temple auec vn foüet en la main, & crioit qu'il n'y eut serf, ny femme esclaue, ny Etolien, ny Etolienne, qui prist la hardiesse d'entrer aux lieux saincts, tandis que les sacrifices se feroient.

A Platée on ordonna pour perpetuelle memoire de la victoire obtenuë sur les Persans, la feste de la deliurance, & l'on dressa l'image de Iupiter Eleutherie, ou Liberateur au lieu où la bataille s'estoit donnée, où les Grecs s'assembloient toutes les années, & s'exerçoient à la course tous armez, à l'honneur de leur Conseruateur, & il y auoit vn prix assigné pour ceux qui vainquoient les autres à la course.

On adora premierement à Orope, cét Amphiaraé Thebain, qui fut englouty

tout vif par la terre, & apres que les Oropiens l'eurent edifié, tous les Grecs rendirent les honneurs diuins à ce Deuin, à qui l'on dedia vn Temple, & des jeux ou combats qui furent nommez Amphiaraens.

Ceux de Megare adoroient l'idole de Iupiter, où ils auoient aussi basty vn Temple à la Nuict, qu'ils honoroient comme Deesse. Ils adoroient Iupiter le poudreux, l'oratoire duquel n'auoit aucune couuerture, non plus qu'à Rome celuy qui estoit dédié au Dieu Terme.

Pour le regard de la Morée, on sçait assez combien les citoyens de Corinthe ont esté vaillans, & combien ils ont aymé & defendu leur liberté: Ils adoroient la Deesse Venus, & Isis y estoit aussi honorée en vn bois, où on luy faisoit des sacrifices. On y a de mesme rendu des honneurs diuins aux Cyclopes, ausquels les Corinthiens bastirent vn Temple, & dresserent vn Autel, sur lequel ils leur sacrifioient. Ils auoient encore vn lieu sousterrain dédié à Palemon, où ils croyoient qu'il s'estoit caché. Ce lieu seruoit pour faire serment aux choses douteuses; & quiconque se parjuroit (dit Pausanie) fust-il Corinthien, ou estranger, ne pouuoit éuiter la punition de son parjurement. Mais pour reuenir à Venus, que nous auons dit y auoir esté honorée, on pouuoit paillarder dans son Temple sans crainte d'estre puny, & la coustume du lieu estoit telle, qu'on y nourrissoit iusques à mille femmes desbauchées, qui s'abandonnoient à tous ceux qui vouloient auoir iouyssance d'elles.

Les Corinthiens quoy qu'estimez bons guerriers, estoient autrefois tant addonnez aux delices, que leur mollesse fut cause de la loy publiée à Lacedemone, que nul estranger y fust receu, ou communiquast auec les Spartains, pource que par le moyen de l'accointance des estrangers, la ville de Corinthe estoit tombée en cette corruption de mœurs.

Les Trezeniens auoient vn bois, & vn Temple dedié à Hyppolite, où l'on luy faisoit des sacrifices. Il n'y auoit fille preste à marier, qui ne fust obligée par la loy des Trezeniens d'aller offrir sa cheuelure en ce Temple auant qu'espouser; & Lucian adjouste, qu'il falloit que ceux qui estoient en adolescence, offrissent la premiere dépoüille de leur barbe.

XLI. Les Lacedemoniens estoient braues & vaillans au possible, comme ils monstrerent par la longue authorité qu'ils eurent sur toute la Grece. Aussi n'estoient-ils nullement addonnez aux choses qui leur pouuoient apporter de la mollesse, comme nous ferons voir au discours particulier de leur gouuernement. Ils auoient certaines Festes Gymnopedies, ou des enfans nuds, qui estoient les plus solemnelles de toutes, & les ieunes hommes y dançoient tous nuds en l'honneur d'Apollon. Ils adoroient les Parques, & leur auoient dedié vn Temple au lieu le plus apparent de la ville. Il y auoit à Sparte vn lieu nommé Ephebée, où les ieunes hommes immoloient à Mars vn petit chien, estimans que cette victime luy estoit du tout agreable, & ce sacrifice se faisoit de nuict. Tandis que ces ieunes gens estoient attentifs à leurs sacrifices, ils faisoient battre ensemble des sangliers qu'ils auoient appriuoisez, & lors qu'ils combattoient au lieu des exercices, il aduenoit le plus souuent que celuy dont le sanglier auoit vaincu les autres, emportoit la victoire sur ses compagnons.

Ce lieu où les ieunes hommes combattoient, estoit enuironné d'eau comme vne Isle, il y falloit passer par deux ponts, en l'vn desquels l'on voyoit l'effigie d'Hercule, & en l'autre celle de Lycurgue. Ils y venoient par bande, dont l'vne estoit pour assaillir, & l'autre pour soustenir. Ils combattoient là à coup de pied, & de poing, sans espargner aucunement le visage, employant les ongles, & mesme les dents en ce combat.

Ils auoient vne statuë de Mars, qui auoit les fers aux pieds, afin, comme ils disoient, qu'il ne s'enfuist de leur ville, & allast fauoriser leurs aduersaires. Ils n'affectionnoient gueres les lettres, & s'ils auoient vn Temple des Muses, c'estoit pource qu'ils aymoient la Musique, & marchoient au combat au son des flustes. Ils se marioient plus pour auoir lignée, afin d'auoir des citoyens qui suiuissent les armes, que pour aucun soing qu'ils eussent de la chasteté, & les femmes estoient tellement honorées parmy eux, que les maris les appelloient Dames & Maistresses. On faisoit accoustumer & exercer les filles à la course, à l'escrime, au ieu de la balle de fer, au traict & au ieu de Zagaies, ou lances gayes; afin qu'oubliant la delicatesse ordinaire des Dames, elles se rendissent plus robustes & plus propres à souffrir le trauail de l'enfantement. Elles s'exerçoient toutes nuës comme les garçons, chantant & dançant

en certaines solemnitez, en la presence des ieunes hommes de leur aage; & quoy qu'elles fussent ainsi descouuertes, si n'y remarquoit-on rien de lascif. De là venoit cette gaillardise & promptitude des Dames de Lacedemone, qui estoient plustost meures & propres au trauail, qu'aucunes de la Grece.

Les filles prestes à marier estoient rauies par ceux qui les deuoient espouser; & le iour des nopces l'espousée ayant esté conduite en la chambre de son espoux, on luy rasoit les cheueux, puis à la venuë de l'espoux, on luy ostoit sa ceinture, & il luy estoit seulement permis d'estre durant la nuict auec elle.

Les vieillards qui se voyoient inhabiles à faire des enfans, pouuoient donner leurs femmes à quelque ieune homme, bon & vertueux, pour en auoir lignée; & quoy qu'elle fust grosse du faict d'autruy, si est-ce que les enfans estoient au mary, sans qu'on leur en peust faire reproche. Ils se mocquoient de quelques nations, qui supposaient tantost auec argent, tantost d'autre sorte, des chiennes, & des iumens aux bons animaux de leur espece, & tenoient cependant leurs femmes en seure garde: car quant à eux, fussent-ils puissans ou foibles, ils ne vouloient estre sans lignée. Les femmes ne lauoient pas leurs enfans auec de l'eau, ains le vin en faisoit l'office, à cause que l'eau resout les membres, & les affoiblit. Elles n'enuellopoient leurs enfans, & ne les tenoient dans des berceaux, ou des langes, & les accoustumoient aux tenebres, & à la solitude. Cela faisoit que plusieurs estrangers pourchassoient d'auoir des nourrices de Sparte, pour nourrir & éleuer leurs enfans.

Tout le peuple estoit diuisé en trois rangs & ordres. Chaque ordre auoit son mot particulier, veu qu'aux festes solemnelles, les plus anciens disoient en chantant: Nous fusmes iadis fort robustes & ieunes; & ceux qui estoient en aage parfait, & en leur plus grande force les suiuoient, disans: Nous sommes ieunes & puissans, & prests à en faire l'espreuue. Lors les enfans venoient à dire: Nous serons aussi bons & gaillards que vous, & mesmes vous surpasserons tous deux. Plutarque dit, qu'encore de son temps les Lacedemoiens vsoient de certaines chansons sur leurs flustes quand ils marchoient en bataille. Et quant à cét vsage de fluste au combat, ils ne l'auoient pas introduit pour donner du courage à ceux qui alloient combattre: mais afin que par le moyen de cette douce harmonie, ils marchassent d'vn pas égal, & s'allassent presenter à l'ennemy sans desordre. Ils aymoient au possible la briefueté du langage, tellement que le Prouerbe du parler Laconique est encore à present en vsage.

Si ie voulois rapporter icy tout ce qui se pourroit dire des mœurs & coustumes anciennes des Grecs, ie mescontenterois le Lecteur, en messayant de luy satisfaire; si bien que ie trouue meilleur de quitter le reste, puisque j'ay mis en auant le principal, & de venir aux mœurs de ceux qui sont auiourd'huy leur sejour en Grece.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XLII. Les Grecs qui sont maintenant, se trouuent reduits à vne miserable seruitude, excepté bien peu qui obeyssent encore à la Seigneurie de Venise. Car le Turc tient encore la plus grande partie de la Grece, tant en terre ferme, que dans la mer; & les lieux qui recognoissent les Venitiens, ne sont qu'Isles, comme Corfou, Cephalonie, Zacyntge, Candie, & quelques autres peu considerables.

Ceux qui sont sujets aux Venitiens, viuent plus doucement pour le regard de la Religion, comme dit Belon, que les autres qui obeyssent au Turc, & en les considerant tous deux, on trouue que ceux qui sont sous les Venitiens, viuent à la façon de leurs Seigneurs; comme aussi ceux qui se trouuent engagez sous la domination des Turcs, s'accommodent aux façons de faire de leurs maistres, & les imitent presque entierement. Mais il faut aduoüer que la barbarie regne tellement parmy les vns & les autres, qu'on n'y trouue point d'Academie en aucune ville, & il n'y a plus aucun entr'eux qui se soucie de faire instruire ses enfans, & de leur donner cognoissance des lettres.

Tous vsent indifferemment d'vn langage fait & tiré de l'ancien Grec corrompu: mais les vns parlent plus gentiment & plus correctement que les autres. Toutesfois leurs mots approchent plus du viel langage Grec, que l'Italien ne fait du Latin.

Les habitans des villes qui sont sousmises aux Venitiens, parlent aussi parfaitement Italien que Grec: mais les paysans & villageois n'vsent d'autre langue que de la Grecque. Il faut faire pareil iugement de ceux qui sont sous la puissance des Turcs. Car

ceux qui sont aux bonnes villes, parlent également Grec & Turc; mais ceux qui se tiennent aux villages & hameaux, ont seulement cognoissance de la langue Grecque. Ils retiennent encore les propres noms des choses, excepté aux lieux où les autres nations ont esté plus souuent; & cela se void aux villes plus maritimes, qu'en celles qui sont auant dans le pays. Car ils ont pratiqué si longuement les Turcs & les Italiens, qu'ils ont meslé parmy leur langue beaucoup de mots de ces nations qui les frequentent. Les Turcs ont aussi emprunté beaucoup de mots des Grecs, pour exprimer des choses qu'ils trouuoient en Grece, dont ils n'auoient auparauant cognoissance.

Or combien que les Grecs n'vsent pas d'vn mesme mot en toutes ces Prouinces, pour exprimer vne chose, toutefois ils approchent fort des mots anciens, principalement aux choses qui ont des noms propres.

Les nobles, & les plus riches s'habillent à la mode de ceux qu'ils recognoissent pour Superieur: mais le menu peuple, tant de la domination des Venitiens, que de celle des Turcs, soit qu'il habite aux Isles, ou terre ferme, ne retient aucune chose des mœurs anciennes. Tous ceux qui en sont, portent ordinairement les cheueux longs, & coupent ceux qui sont sur le front, & au deuant de la teste. Ils vsent de bonnets doubles, & fort espais. Tous ont le plus souuent peu de meubles, de mesme que les Turcs, & ne couchent pas sur des licts de plume, mais sur des matelats pleins de bourre. Ils sont coustumiers de ne mettre point d'eau dans leur vin, & font encore aujourd'huy des caroux à toute reste. Mais les femmes n'assistent pas à leurs dissolutions, ny ne festinent pas auec eux. Ils ayment beaucoup mieux manger du poisson que de la viande.

Les Macedoniens, principalement ceux qui sont de l'Albanie, que nous auons mise en Macedoine, sont farouches, & semblables aux Scytes. Ils sont vaillans au possible, principalement aux combats qui se font à pied. Il n'y a homme au monde qui prenne plus de peine pour butiner quelque chose, qu'eux. Ces Albanois ont vn langage particulier, different du Grec, & de l'Esclauon.

Quant à l'Epire, qui est vne partie d'Albanie, ses habitans sortent en Esté par troupes hors de leur pays, à cause de sa sterilité, & vont en Macedoine, Romanie & Natolie, où ils trauaillent pour les Turcs, & se loüent pour moissonner les bleds, & les cribler, & nettoyer. Ceux-cy s'en retournent apres en Automne chez eux, pour y viure durant l'Hyuer & le Printemps auec leurs femmes & enfans. Ils ont vn langage particulier, different de celuy des Grecs, lequel toutefois ils n'ignorent.

C'est de ce pays que viennent les Aidones, Vscocques, Martelosses, & Morlaques, qui sont des hommes vistes au possible, indomptez, propres à supporter toute peine, & vaillans tout ce qui se peut, qui ne s'amusent qu'à voler aux montagnes d'Albanie, & en tout le Royaume de Bosne, & en Dalmatie, où ils se meslent aussi d'escumer de petits esquifs.

GOVVERNEMENT ANCIEN D'ATHENES.

XLIII Pource que nous remettons le discours des richesses, des forces, & du gouuernement de la Grece, à la description generale de l'Estat du Turc, que nous destinons pour la fin, & que plusieurs qui sçauent combien la Police des Atheniens estoit sagement ordonnée, pourroient desirer cette piece, aussi bien que celle des Lacedemoniens, ie me suis resolu de mettre le gouuernement des vns & des autres, afin qu'ils ne puissent desirer en cét œuure aucune chose de celles qui sont estimées comme essentielles & necessaires.

La ville d'Athenes fut iadis extremement estimée, & gouuernée par des hommes du tout aduisez qui formerent sa Republique. On attribua le commencement de cette ville à Mineruе, pour signifier que c'estoit la sagesse & la prudence, qui l'auoit bastie. Thesée fut son Restaurateur: mais Solon fut celuy qui luy fit plus de bien, veu qu'il donna de telles loix aux Atheniens, que les autres nations n'ont pas dédaigné de suiure les mesmes ordonnances; & les Romains fondans leur Estat, enuoyerent des Ambassadeurs pour auoir les loix de Solon, les auoüans par cette action pour les plus excellentes qui fussent au monde. Voicy donc l'ordre de cette Republique.

Les Atheniens qui prenoient plaisir à se dire originaires du pays, & non descendus de quelque autre nation, ny venus de quelque autre lieu, furent distinguez par trois noms, dont le premier estoit celuy d'Eupatrides, c'est à dire nobles, & tels en Athenes, que les Patriciens estoient à Rome. Le second estoit celuy de Geomores, c'est à

Digitized by Google

dire rustiques, ainsi nommez, pource qu'ils obtinrent iadis vne partie des champs de l'Attique pour les labourer. Les troisiesmes furent Dimiourges, c'est à dire les artisans qui exerçoient dans la ville les Arts & les Mestiers mechaniques. Mais ce nom Dimiourge, qui veut dire Artisan, signifioit encore le mesme que Peageur.

Ceux qui surpassoient les autres en honneur & en aage, se nommoient Dimogerontes, comme Senateurs qui reçoiuent du peuple vne souueraine authorité. Le premier nom d'Indigene ne fut pas donné au fonds, au lieu du peuple, ny à la Cité, mais seulement à ceux dont les predecesseurs par commun consentement de tous, auoient seulement vescu dans Athenes, & qui pouuoient asseurer qu'ils n'auoient eu d'ailleurs leur origine. Ils garderent ces noms iusques à ce qu'on vid naistre ceux des factions par le moyen desquelles arriua la diuision entre le menu peuple & la Republique, qui dura iusqu'au temps que Dracon ordonna les Magistrats, & fit que les Atheniens establirent l'Oligarchie, c'est à dire la domination de peu de personnes. Leurs noms estoient les Pediées, Diacries, Parales, & Etimorie. Les premiers fauorisoient comme plus forts auec leurs richesses l'Oligarchie. Les Diacries embrassoient le gouuernement populaire, comme estans marris que les plus puissans tinssent le premier rang en la Republique.

Les Parales fauorisans tantost vn party, & tantost l'autre, se rangeoient du costé que bon leur sembloit, empeschans leur propre liberté, & celle des autres. Cependant toutes les iniures tomboient sur les miserables Etimories, qui estoient les hommes de peu de moyens, pource qu'ils estoient contraints toutes les années de donner la sixiesme partie de leurs biens aux plus puissans. Et par ce moyen il arriuoit que les miserables citoyens dénuez de toute assistance, estoient contraints de faire bas, & de se sousmettre à la volonté des plus riches.

Mais afin qu'on puisse mieux cognoistre le peuple d'Athenes, & quel soin & quel esprit les Magistrats eurent de le retenir en son deuoir, il m'a semblé à propos de rapporter icy ce que dit Polybe en son sixiesme liure.

Le peuple d'Athenes, dit-il, fut semblable au Pilote de quelque nef abandonnée & égarée: Car de mesme que le Pilote commande à ses vaisseaux, de sorte qu'ils luy obeyssent promptement, lors qu'ils sont reunis apres auoir esté en desordre, ou à cause de quelque furieuse tempeste, ou par la crainte des ennemis: & de mesme que ces vaisseaux estans en asseurance, commencent en quelque sorte à mespriser leur chef, tellement que chacun est de differente opinion, d'autant que ceux-cy veulent passer outre, & ceux-là forcent le Patron de prendre port; De mesme dis-je, que l'on peut trouuer estranges ces debats, & de voir que les vns calent les voiles, les autres s'efforcent d'aller plus auant par le moyen des auirons qu'ils manient, d'où vient qu'ils tombent souuent en de grands dangers; Il en arriua tout ainsi à ceux d'Athenes: car leur Republique ayant surmonté beaucoup de grands dangers, tant par la vertu du peuple, que par celle de plusieurs Magistrats & Capitaines, se ruina finalement parmy des choses de peu d'importance, & des escueils qui n'estoient nullement à craindre. Voila ce qu'en dit Polybe.

Mais pour venir aux remuëmens des seditieux, ces hommes estans de si mauuais accord, & ayans des volontez si diuerses, ils ne pouuoient faire autre chose que rechercher la Monarchie, ou faire vn Chef qui gouuernast des esprits si discordans & bigarrez. Donc par le consentement de tous, & specialement du menu peuple, Solon fut appellé au gouuernement, tant pour son integrité, que pource qu'il n'auoit iamais consenty à aucune chose de celles qui se faisoient au prejudice du peuple.

Or encore qu'il refusast cette dignité, toutesfois il ne voulut manquer au secours de la Republique desia desesperée, & pource il s'essaya de la remettre auec sa prudence, & son conseil. Mais il pensa premierement qu'il falloit releuer ceux qui estoient accablez par la puissance des grands, si bien qu'il fit vne loy, par laquelle il declara nulles toutes les obligations que les pauures auoient passées aux riches, iusques à sousmettre leurs corps à seruitude, & ordonna qu'on n'auroit aucun droict sur la liberté des personnes, pour raison de quelque interest qui fust deub. Ceux à qui il communiqua cette loy auant qu'il la publiast, furent appellez Creocopides, c'est à dire, coupeurs de debtes des autres: ce qu'ils firent pour gratifier ceux qu'ils cognoissoient desireux d'vne telle loy. Quelques autres disent, que les hommes de basse condition, & de peu de moyens, se pouuoient affranchir de leurs debtes, & que pour cette cause le prix de l'argent fut augmenté, si bien que ce qui valoit auparauant septante

Digitized by Google

dragmes, fut depuis estimé cent muids, & les debtes estoient payées à raison du prix ancien.

Mais toutes ces deux choses ne sont supportables l'vne sans l'autre, pource que le retranchement des debtes auoit esté aussi fascheux aux creanciers, qu'agreable aux pauures : tellement que ce n'auroit pas esté vn moyen d'esteindre le feu de ces factions, mais plustost vne occasion de le renforcer. L'accroissement des muids adioustez n'auroit pas esté suffisant aux pauures pour payer, au lieu qu'il faut croire que Solon fit en mesme temps tous les deux, c'est à sçauoir, qu'il augmenta aux riches ce qu'ils ne pouuoient auoir recouuré des pauures suiuant la loy. Et pource que tous Legislateurs doiuent commencer de donner exemple par eux-mesmes, il remit du sien six talents d'or, qui estoient enuiron quarante ou quarante cinq mille escus.

Au temps que les affaires estoient sur le poinct de se changer, la loy qu'on auoit faite ne plût pas, pource que les riches disoient qu'ils auoient esté maltraitez, & les pauures attendoient les Champs Attiques, toutefois auec le temps, & eu égard à la paix qui estoit née de telle loy, elle fut tellement approuuée d'vn chacun, qu'ils luy donnerent le nom de Sisachrie, & la mirent entre les choses plus sacrées.

Les affaires estans ainsi accommodées peu à peu, il resolut, comme bon Medecin, de faire qu'on ne tombast plus en cette misere, & pource il voulut qu'on estimast le bien du peuple, afin que chacun selon ses moyens, estant de bonne vie, pût auoir des honneurs & dignitez en la Republique, ne faisant nulle difference entre le peuple & les Gentils-hommes : prenant garde toutefois à ce que les Nobles qui se trouuoient lors en quelque Magistrat, ne fussent contraints de le laisser malgré eux.

Et par ce moyen ioignit ceux qui estoient de condition releuée auec les autres qui se trouuoient de plus basse qualité, & ce d'autant plus qu'il n'estoit permis auparauant à aucun du peuple d'estre en charge, & d'exercer quelque Office en la Republique.

Il diuisa doncques le peuple en quatre parties, par le moyen de cette inuention du tribut qu'on deuoit payer, & leurs noms furent Pentacosiomedimnes, Hippes, Zefrides, & Thites.

Le vaillant des premiers hommes en dignité, estoit estimé cinq cens muids. C'estoit le premier cens, & ceux-cy estoient les premiers hommes d'Athenes apres l'ordre des Senateurs. La charge de Pentacosiomedimnes estoit, quand il arriueroit quelque besoin de faire ce qui estoit necessaire à la Republique.

Ceux-cy estoient suiuis de ceux qui auoient vaillant trois cens muids, & l'on les nommoit Hippes, pource qu'ils pouuoient nourrir des cheuaux ; & en temps de guerre ils estoient obligez de payer ce qui suffisoit pour entretenir vn homme & vn cheual toute vne année. Les Zefrites alloient apres, qui auoient vaillant cent cinquante medinnes, c'est à dire, demy-muids.

Aristote ne fait mention de ceux-cy aux institutions de Solon, dont il a parlé aux Politiques. Les Orfeures, Teinturiers, & autres artisans de pareille estofe, estoient les Thites, & ceux-cy ne payoient à la Republique qu'vn escu, qu'ils nommoient Thitique. Ces derniers ne pouuoient iamais obtenir aucun Magistrat, tandis qu'ils estoient pour leur peu de moyens en ce bas degré.

Solon ayant ordonné les choses en cette sorte, rendit saine la Republique, qui estoit auparauant en mauuais estat. Et afin que le pouuoir d'approuuer les loix fût plus grand, en les imposant aux nobles & au peuple, il les fit approuuer aux premiers, en leur promettant la durée des tables, & à ceux-cy en leur faisant esperer la diuision des champs Attiques.

Et ayant reconnu que c'estoit vn fort grand bien, il leur pleut en telle sorte, qu'ils consacrerent cette loy à l'Immortalité.

Apres auoir veu comme la paix fut renduë au peuple, il me semble qu'il est raisonnable de voir vn peu la premiere origine des Tributs. Toutes les nations & villes, comme dit Tite Liue, ont accoustumé de dire qu'elles viennent de quelques hommes Illustres, ou veritablement de ceux que la folle antiquité a mis au nombre des Dieux, & pource plusieurs font leurs protecteurs & fondateurs, Iupiter, Mars, Mercure, Pallas, Vulcan, & semblables monstres.

Digitized by Google

Les Athen'ens furent de ceux qui ne se contentans pas d'vne seule Noblesse, c'est à sçauoir de celle de Pallas, donnerent beaucoup de noms à diuerses parties de leurs peuples, qu'ils appelloient Tributs, & ces noms estoient tirez des Eponomes, ou Heros, dont la memoire duroit parmy les hommes, pource qu'ils auoient des statues, non tant pour leur vertu, qu'afin que les autres les imitassent & s'essayassent de deuenir meilleurs.

Il y eut au commencement quatre Tributs. L'vne fut nommée Cecropide de l'ancien Cecrops : L'autre Autochton, c'est à dire indigene, ou originaire : la troisiesme Actee, & la quatriesme Paralie. Or Cranaus recherchant ces noms de plus loin, en fait quatre differens. Il nomme vne de ces Tributs Cranaide, luy-mesme, l'autre Attide, la tierce Diacrite, & la quatriesme Mezogene. Attide du nom du pays, Diacrite d'vn lieu eleué d'Athenes, & les Mezogenes la partie du milieu.

La mere d'Erithtonie pour couurir son adultere, fit semblant qu'il estoit fils de Iupiter, & ce fils feignant de rendre graces à son pere, ostant les vieux noms, en mit aux Atheniens quatre tirez de ceux des Dieux : si bien qu'il nomma vne Tribu Diade, du nom de Iupiter, l'autre Atheneade de celuy de Minerue, la 3. Ephestiade de Vulcan, & la 4. Possidonie de Neptune, & ayant diuisé chacune de celles-cy en trois parties, leur nombre paruint à douze.

Ces douze parties diuisees durerent iusques au temps d'Alcmeon enuiron six cens soixante années. Cettuy-cy par la response de l'Oracle d'Apollon les nomma dix Tribus, en consideration des Princes de grande reputation qui regnerent auant luy.

On leur donna le nom de Cecropie, Erectée, Egée, Pandionie, Acamante, Leonte, Eneide, Hipporoonte, Antioque & Eante, ausquelles on adiousta l'Antigonie & Demetrie, pour parfaire le nombre de douze, & chacune de celles-cy fut diuisee en trois parties : tellement que toutes ensemble faisoient le nombre de 36. On verra de quelle importance fut cet establissement en la suitte de nostre discours. Ayant donc conneu le peuple, & fait le denombrement de ses parties, il est temps de venir au discours de leurs Magistrats.

On elisoit donc les Magistrats en trois sortes, c'est à sçauoir par sort, auec le balotement du peuple, & auec l'election par dignité. On elisoit par sort tous les Magistrats qui estoient establis pour leurs iugemens. Le Senat qui estoit éleu en cette sorte, se nommoit le Conseil de cinq cens hommes. Le balotement du peuple se faisoit lors qu'on vouloit élire les Capitaines, les Mestres de Camp, & les Generaux des Armées.

Ceux qui estoient éleus par dignité, par noblesse & par richesse, estoient appellez Chorages, & seruoient aux ieux & aux sacrifices, ausquels ils vsoient de grandes liberalitez & magnificences, & ceux-cy estoient au nombre de dix. On void donc que la Republique estoit assemblée par ces trois liens. Car les Iuges defendoient auec la raison, la ville des iniures des citoyens, des voisins & des estrangers : les soldats conseruoient & augmentoient l'estenduë de la domination, & la religion maintenoit les ames nettes. Ie traitteray maintenant par ordre de ces dignitez, commençant aux Areopagites.

Le Senat des Areopagites a esté pour sa iustice & seuerité, renommé entre tous ceux dont les Historiens ont fait quelque mention. Et de mesme qu'il estoit en grand honneur, aussi son nombre n'estoit pas petit, combien qu'il fust incertain, & cette incertitude procedoit de neuf Themosthetes, dont nous parlerons en leur lieu : pource qu'ainsi qu'ils auoient acheué le temps de leurs Magistrats, qui duroit vn an, & rendu compte de leur charge aux Logistes, quelques-vns estoient receus entre les Areopagites. Ceux qui deuoient aller aux Logistes, dont le Magistrat estoit estably pour raison du public, disoient leur nom à vn homme public, qui deuoit crier ces paroles, Qui veut accuser de quelque meschanceté vn tel qui est à la fin de son Magistrat. Par ce cry tous les accusateurs qui pouuoient prouuer ce qu'ils disoient, estoient admis. Le iugement seuere de ces Logistes, faisoit que peu de gens se trouuoient innocens & irreprehensibles pour augmenter le nombre de cét ordre. Quiconque estoit accusé d'auarice ou chose semblable, n'estoit iamais receu en cette compagnie. Et afin qu'aucun ne pût vser de tromperie, on examinoit les personnes en la presence du peuple & du Senat. Les Thesmothetes en ostant donc plusieurs

tous les ans, laissoient le nombre incertain. Cette institution fut inuentée par Solon auec la seuerité des Efetes, qui estoient au nombre de cinquante-vn auant Solon, & iugeoient des causes capitales, choses qui appartenoient au Roy auant qu'ils fussent establis. Doncques auec le nom de ceux-cy, Solon establit vn Senat de grande authorité en la Republique, veu qu'il cognoissoit non seulement des crimes, mais encore des autres choses qui estoient de plus grande importance. Le Magistrat des Areopagites estoit nommé par les Grecs, Adiadoxon; c'est à dire perpetuel, & plein de soucy. Et combien qu'il punist publiquement tous les criminels, toutefois leur propre matiere estoit celle des empoisonnemens, des meurtres, des blessures, des embrazemens, des embusches, & des trahisons brassées contre la patrie, & plusieurs autres choses.

Ils auoient accoustumé de iuger de cette sorte, Celuy qui estoit accusé estant deuant eux, apres la premiere question accompagnée de conjectures, de tesmoins, & de preuues, ils donnoient soudain leurs iugemens, sans donner de longs delais au preuenu.

Il n'estoit loisible aux Areopagites de se laisser mouuoir à compassion. Ils ressembloient en seuerité aux Efetes, en ce qu'ils punissoient le crime selon la grandeur du faict.

Il estoit aussi defendu aux Orateurs de chercher des discours pour esmouuoir les Iuges. Le criminel estant mis en prison (prenons le cas que ce soit pour quelque meurtre) l'on faisoit appeller aux crieurs publics, les parens domestiques & amis du mort, selon l'aduis desquels on imposoit la peine, & la sentence estoit selon le dommage receu.

Mais de mesme que les Areopagites vsoient de grande diligence à donner ces iugemens, aussi il aduenoit peu souuent qu'ils eussent la charge de ce faire. Ils iugeoient seulement trois iours en vn mois, & ne s'assembloient qu'au besoin, & pour des affaires d'importance. Lucian dit que les Areopagites auoient accoustumé de iuger la nuict, & auec silence, afin qu'ils ne fussent surpris par l'artifice de ceux qui parloient en presence de plusieurs, & pareillement afin que l'on ne vinst à interrompre les iugemens, & les plaidoyers des autres cependant qu'ils escoutoient. Et veritablement ils pratiquerent le silence auec beaucoup de raison, veu qu'ils estoient plus attentifs à ouyr le criminel, & ne se descouuroient les secrets des iugemens, & ils escriuoient les sentences, afin de ne se departir iamais de l'aduis de ceux qui estoient plus aduancez en sçauoir, & en aage, ou bien afin de respondre à mesme faict.

Valere le Grand dit, que ce Senat auoit le soing de sçauoir ce que chacun des Atheniens faisoit, & de quels moyens il s'entretenoit, & outre de faire que les hommes fussent honnestes, & qu'ils se souuissent qu'ils deuoient rendre raison de leur vie. Le mesme Senat voulut que les bons citoyens fussent ornez d'vne couronne, & mit cette coustume en auant, comme sçachant que l'honneur est le vray entretien de la vertu.

Venons maintenant aux Nomothetes, dont le nom comprend plusieurs sortes de dignitez, que ie declareray auant que dire autre chose. Ie trouue en Suide qu'il y eust trois Nomothetes, ou Legislateurs à Athenes, c'est à sçauoir Dracon, Solon, & Eschille, non le Poëte, mais vn autre natif d'Athenes.

Outre ce, les Atheniens entendoient par ce mot de Nomothete, vne assemblée de mille citoyens, qui auoient puissance de faire obseruer les loix, & de les voir, les changer, & les accommoder ainsi qu'ils iugeoient estre necessaire.

Ceux-cy auoient l'authorité de dire au peuple, si les loix proposées leur plaisoient, ou non; & les propositions qu'on en faisoit, ne pouuoient estre valables, si elles n'estoient signées de tous les Magistrats Nomothetes.

Ceux-cy souloient encore assister aux iugemens des causes d'importance; & si le demandeur, ou le defendeur n'obeyssoit à leur sentence, ils le condamnoient à trois drachmes d'amende en la presence de l'Arcon. C'est icy l'opinion de Pollux. Mais Budée raconte plus amplement ce faict, & en quelle sorte l'on auoit accoustumé de proposer ces loix. Voicy ses paroles.

Demosthene rapporte, que Solon ordonna entre autres choses, que quand quelque loy seroit proposée au peuple, elle seroit premierement recitée par le Legislateur, puis escrite en quelque lieu de la ville qui fust remarquable, & fort frequenté

du peuple: & apres que le Secretaire la donnast à lire à l'assemblée, afin que si quel-
que chose n'estoit pas comme il falloit, on la peust corriger, & qu'en dernier lieu elle
fust monstrée aux Nomothetes, afin qu'ils l'approuuassent, & que par ce moyen elle
vint à estre obseruée.

Ces Nomothetes differoient des Nomophilaces, ou gardiens des Loix, pource
que les Nomothetes les eussent en vain approuuées, si elles n'eussent esté mises en
vsage, & gardées, & qu'on n'eust jugé selon ce qu'elles portoient, qui estoit la par-
ticuliere charge des Nomophilaces. Ciceron exprime leur office au troisiesme liure
des Loix, en ces paroles: Les Grecs plus diligens, qui creoient les Nomophilaces,
non seulement remarquoient les lettres, mais encore les faicts des hommes, & les
reduisoient en Loy.

Au second rang de la dignité l'on mettoit les Nomophilaces, le chef desquels
auoit vn bonnet de lin. Et combien que les Areopagites eussent quelquefois le soing
de faire, & de conseruer les Loix, toutefois cela n'oste rien aux Nomophilaces, puis
qu'il n'y a chose qui empesche qu'vn Officier ne se mesle d'autres choses que de celles
qui luy sont ordinaires, lors que le temps le requiert.

Il y auoit pres de cinq cens hommes qui souloient cognoistre des choses ciuiles,
& des actions iournalieres des hommes. Ceux-cy estoient bien souuent Lieutenans
des Areopagites, & leur nombre faisoit que la meschanceté n'y pouuoit trouuer
place. Et pource qu'vne telle multitude assemblée en vn lieu, pouuoit à grand' peine
executer ce qui estoit necessaire, on la souloit diuiser en dix parties selon le nombre
des tribus, & chaque cinquantaine auoit les iours ausquels elle iugeoit, & il y auoit
trente-cinq iours ausquels ils faisoient le deub de leur charge. Or ce nombre repeté
dix fois, vient à faire selon les Atheniens, l'an Lunaire de trois cens cinquante iours;
mais nostre Solaire a plus que le leur, quinze iours & vn quart: & à cause du trop
grand nombre de ces cinquante, ils en élisoient dix, qu'ils appelloient Presidens,
dont on en tiroit sept au sort toutes les sepmaines, & tous les iours chacun presidoit
aux choses qu'il falloit expedier, & le soir on portoit les clefs des forteresses à celuy
qui auoit esté President durant ce iour-là: mais nous parlerons de cecy plus bas. Ce
nombre de cinq cens estant au bout de son terme, l'on nommoit lors Printanie, l'as-
semblée de ceux-cy, qui auoit, comme plusieurs tiennent, le soing des froments, de
recouurer les deniers du tresor public, de faire qu'on ne commençast pas les procez
mal à propos, & semblables choses.

Ces Printanes payoient de l'argent assemblé des consignations de ceux qui plai-
doient, les Iuges, & ceux qui auoient fait quelque bon seruice à la Republique. Ils
estoient ainsi nommez, pour le lieu où ils rendoient Iustice, & où ceux qui auoient
merité quelque chose de la Republique, estoient nourris. Cét ordre prenoit ordi-
nairement garde aux Edicts, aux Decrets, & aux Loix, & donnoit sentence des
Loix prises au rebours, & au contraire du sens auquel elles deuoient estre enten-
duës. Et veritablement le peuple se fust aisément peû reuolter sans cette pour-
uoyance: pource qu'il demande, & approuue bien souuent des choses qui luy
sont dommageables, si la prudence & le conseil des autres n'y remedie. Ceux-cy
auoient le soing du temps de la guerre & de la paix, des trefues, des Ambassades,
& des Edicts.

On souloit escrire en cette forme au dessous de ces ordonnances: Policle Prince,
le seiziesme de Iuillet, les Iuges de la Republique estant de la Tribu de Pandion,
Demosthene Peathoneen fit le decret: Et celuy qui estoit là nommé, estoit Archon,
de l'office duquel nous parlerons en son lieu, & la Tribu nommée estoit de ces cin-
quante hommes, qui estans tirez des cinq cens, gouuernoient la Republique.

Pource que le nombre des causes ciuiles croissoit tous les iours, & les cinquante
n'estoient suffisans pour les entendre, ils prenoient pour leur ayder, quarante-quatre
arbitres, en partie par sort, & en partie par élection. Il falloit qu'ils passassent soixante
ans, & qu'ils fussent estimez gens de bonne vie. Ils estoient tousiours en des lieux,
où ceux qui plaidoient, en pouuoient trouuer à tout moment vne bonne partie, &
ceux-cy se gouuernoient en cette sorte.

Le demandeur & le defendeur élisoient de ce nombre ceux que bon leur sem-
bloit, auec pache, que s'ils commençoient de contester deuant eux, il falloit ache-
uer: autrement celuy qui n'obeyssoit à leur sentence, estoit puny. Ceux qui estoient
éleuz par sort, n'estoient point receus pour examiner la cause; mais pour rapporter au

Senat

Senat afin qu'il en iugeast. Les Grecs au lieu des balottes d'or & d'argent, vsoient de febues blanches & noires.

Les Zitieres, c'est à dire enquesteurs, differoient fort peu des Diettes, l'office desquels selon Pollux, estoit de rechercher les causes dont la nature n'estoit euidente, pour en rapporter la verité au Senat. Quant aux arbitres éleus, si quelqu'vn d'eux commettoit quelque chose indigne de ce rang, ou il estoit griefuement puny, ou bien chassé auec grande infamie de la compagnie des autres.

On traictoit tous les iugemens des choses sainctes deuant eux, comme deuant des saincts hommes. Pollux escrit aussi qu'ils ne pouuoient ouyr aucune cause qui passast la valeur de dix drachmes.

Ils auoient aussi des Capitaines des galeres, nômez Trierarques, dont les Autheurs n'escriuent pas le nombre, pource que selon que la necessité le requeroit, on en augmentoit ou diminuoit le nombre. On sçait seulement qu'il y en auoit douze qui auoient cette charge, & qui au temps de la paix auoient le gouuernement du lieu où les nefs estoient arrestées. Au temps de la guerre ils obeyssoient aux Capitaines & aux Generaux. Les Trierarques auoient aussi la charge de refaire & gouuerner les galeres à leurs despens pour la Republique.

Ce Magistrat n'estoit pas contraint, ains on donnoit cette charge au nombre des Citoyens. Cét office defait peu à peu, fut mis en meilleur estat par Demosthene, qui fit vne loy touchant ceux qui seroient éleuez pour telle charge, comme on void en beaucoup de lieux, & particulierement en l'Oraison contre Eschine. Voyez-vous, dit-il, Atheniens, combien de commoditez ie vous ay apportées gouuernant la Republique; car voyant le defaut des choses qui appartiennent à la mer, & les Citoyens exempts de tributs, ayant payé peu d'argent, & que ceux qui auoient moyennement du bien, reçoiuent la charge, & que par ce moyen vostre Republique s'empiroit, Ie fis vne loy par laquelle les Citoyens estoient contrains de payer selon la taxe, ce qui se deuoit de droict, & i'ay defendu les pauures du tort qu'ils receuoient de telle chose. Vn peu plus bas il le dit plus clairement.

Par la premiere constitution des Loix, ils souloient payer ensemble les fraiz d'vne galere, en quoy les riches ne mettoient que fort peu, tandis que les pauures citoyẽs estoient accablez de charges: mais il fut ordonné par ma Loy qu'on feroit l'estime des moyens d'vn chacun, & que celuy qui fournissoit auparauant la dixiéme partie des fraiz d'vne galere, pourroit satisfaire à deux en tout: à raison dequoy ils ne vouloient premierement estre nommez Trierarques, mais Contributeurs.

On trouue dans Pollux, qu'il y auoit onze hommes appellez Nomophilaces, & Eparques, c'est à dire, Presidens. Les dix hommes, dit-il, estoient éleus de chaque tribu, & le Chancelier parfaisoit le nombre. L'Office de ceux-cy estoit de conuaincre les larrons, & iuger ceux qui estoient retenus en prison, & les punir de mesme que les autres malfaicteurs, qui nians le fait deuant eux, estoient enuoyez deuant d'autres Iuges, & s'ils confessoient le crime deuant ces derniers, les premiers leur imposoient la peine. Ces onze hommes estoient semblables à ceux qu'on nomme en France, Preuosts des Mareschaux. Le lieu où ces onze iugeoient, se nommoit Nomophylacion, & ce lieu auoit vne porte nommée Xaronion, par laquelle on souloit mener les criminels aux supplices. Suide remarque que ces Nomophilaces estoient differens des premiers, pource que ceux-là forçoient les Iuges à viure selon les loix, & ceux-cy contraignoient tout le menu peuple.

Quant aux dix hommes qui presidoient, combien qu'ils deuoient estre mis auec les cinq cens hommes, d'entre lesquels ils estoient éleus, toutesfois pource que i'ay suiuy le plus grand nombre aux Magistrats, & que ceux-cy estoient remarquables, i'en ay voulu faire mention particuliere.

On tiroit doncques cinquante hommes de cinq cens qui estoient en dix tributs, & des cinquante, on tiroit dix hommes qui gouuernoient la Republique. Mais quelqu'vn me pourra demander, en quelle sorte on peut élire celuy que la vertu rend illustre & loüable. A quoy ie responds, que cela se fait aisément, ainsi qu'on void entre les Venitiens, qui ordonnent premierement les électeurs par sort, qui appellent ; & finalement les noms des appellez estans mis dans le vase, on tire les sorts selon les voix. I'ay desia dit, qu'apres qu'on en auoit choisi cinquante de cette troupe, on en élisoit de ce nombre dix par sort auec des voix muettes, c'est à sçauoir auec la pluralité des febues. On voit donc que cecy estoit meslé auec le sort,

& toutesfois ce n'estoit pas oster la recompense à la vertu, ains iuger selon elle. De ces dix qu'on choisissoit, il n'y en auoit que sept qui peussent obtenir l'office de Presidents. Ainsi le sort tomboit en telle sorte entre ses dix hommes, que les trois qui restoient, ne se tenoient nullement offencez pour telle chose. Et pource que celuy qui estoit en Magistrat estoit nommé President, tous auoient part à l'honneur de ce nom, & l'on regardoit soigneusement qu'aucun ne fust deux fois dans vne mesme année en cette charge, durant laquelle il auoit tousiours deuers luy les clefs du chasteau du Thresor public, & le sceau de la Republique: & toutes les fois que les Pritanes appelloient le Senat, il élisoit dans les neuf Tributs neuf Presidents, mais de celle qui estoit nommée Pritanense, de laquelle il estoit chef, on ne souloit point en prendre vn autre. Apres cela il élisoit par sort de ces neuf, vn successeur, auquel on peust commettre le gouuernement de la Republique.

En son Audience, il auoit le soin de faire qu'on ne laissast en arriere aucune chose de celles qui pouuoient instruire & éclaircir le Iuge.

Harpocration dit cecy des Epithetes, parlant de la sentence d'Isée contre Elpagore: Il y a, dit-il, deux Epithetes en Athenes, l'vn éleu par sort par les Pritanes, & l'autre par les Proedres, l'office desquels est declaré par Aristote.

Hiperide remarque qu'on nomme communément Epithete, tout homme qui a l'intendance de quelque affaire. Le Proedre estoit comme le chef de la Police. Leur dignité estoit fort grande, comme on void en ces propos de Demosthene.

L'onziesme iour du premier mois, apres que le Crieur public l'aura fait sçauoir, qu'on aille donner les voix, pour approuuer les loix: premierement celles qui appartiennent au Senat: puis celles qui concernent le peuple, & en troisiéme lieu, celles qui sont introduites par les neuf hommes.

Que la premiere partie de ceux qui doiuent donner les voix, soit de ceux ausquels il semble que ces loix qui sont pour le conseil, & pour le Senat, doiuent estre approuuées: La seconde ceux ausquels il semble à propos de contredire.

Ce second balotement des loix sera prescrit: & s'il arriue qu'il faille abroger quelques loix qui ont esté auparauant introduites, les Pritanes qui sont alors en charge, feront le dernier iour des balotemens auec le Senat pour ce fait, & les Proedres iugeront aussi de la mesme chose. Apres qu'on commande de quel lieu on doit tirer de l'argent pour donner aux Nomothetes, afin qu'ils puissent gouuerner la Republique. Que ces Nomothetes soyent de l'ordre de ceux qui iurent en Eliée. Apres l'Eliée, si les Pritanes n'ont le Senat selon les loix prescrites, & si les Proedres ne se gouuernent équitablement, que chacun des Pritanes soit condamné à mille drachmes, qui soient consacrées aux Thresors de Pallas, & chacun des Proedres en donne quatre cens à la mesme Deesse, & qu'on donne leur accusation à l'office des Tesmothetes.

Qu'on voye si estant en Magistrat, ils doiuent quelque chose au public, que les Thesmothetes les mettent en prison s'ils les conuainquent; & s'ils refusent de ce faire, qu'ils soiét sousmis à la note d'infamie, chassez de la compagnie de l'Areopage, comme mesprisans le gouuernement des loix. Auant que le Senat s'assemble pour donner les loix, celuy qui voudra proposer quelque loy, l'escrira au lieu des Eponimes, afin que selon leur nombre le peuple peust auoir des Nomothetes le temps de les pouuoir premierement examiner. Et quiconque demandera qu'vne nouuelle loy soit introduite, la mettra non seulement vne fois, mais tous les iours au lieu des Eponimes, iusques à ce que le Senat s'assemble. Que l'Eponime élise de tout le nombre des Atheniens cinq hommes, qui auront la charge de defendre les loix.

C'est assez parlé des loix, il faut mettre maintenant la forme du serment, tirée du mesme autheur: il se faisoit donc en cette sorte.

Les Tyrans, ny les principaux ne seront iamais assistez par ma faueur, ny par mon secours en la Republique, & ie ne seray iamais du costé de celuy qui aura corrompu le peuple Athenien, ou qui ordonnera, ou voudra le contraire. Ie ne permettray iamais qu'on face les nouuelles tables, & le partage des debtes actiues des autres, ny celles des champs Attiques & des maisons.

Ie ne rappelleray nul banny. I'endureray qu'on chasse de la ville celuy qui ne suiura point ses loix, ny les ordonnances du Senat & du peuple Athenien, & ie ne permettray qu'on face tort à aucun. Ie n'establiray aucun Magistrat, afin que celuy qui n'a rendu compte du magistrat passé, en puisse auoir vn autre, ou des hommes

ou de ceux qui sont éleus par les Proedres auec les febues : & ie ne permettray qu'aucun exerce deux fois vn Magistrat en vne mesme année, ny deux Magistrats aussi dans le mesme temps. Ie ne receuray aucune recompense. Apres auoir ouy l'accusateur, & le defendeur, ie le condamneray auec le deuoir, sans affection, & sans acception de personnes, lors que ie cognoistray qu'il le merite. Ie iure par Iupiter, par Neptune & par Cerés, qu'ils me suiuent auec ma famille & mes enfans, si ie n'obserue les choses susdites. Voila les paroles de Demosthene.

Or ayant parlé suffisamment des dix hommes, & de leur office, il est temps de discourir des assemblées pour les voix ou suffrages.

Iliaque & Iliase estoit le plus grand Tribunal auquel les iugemens publics se traittoient par mille ou quinze cens Citoyens des plus signalez de la ville. Il y en auoit cinq cens en vn lieu, mille en deux iugemens, quinze cens en trois. Iliasestai estoit mesme chose, que rendre le droict en ce lieu, & l'Iliase estoit s'assembler aux Iugemens. Lysias vsa de ces deux mots en mesme signification.

Les balottes dont ils vsoient pour donner leurs voix, estoient de deux sortes, l'vne estoit entiere & l'autre percée & vuide, & auec celle-là, ils venoient à absoudre & à condamner, à affermer & à contredire. Ils auoient vn vase, par lequel ils mettoient les suffrages en deux vrnes, dont l'vne estoit de bois, & l'autre de bronze.

L'interprete de l'Oraison de Demosthene pour Timocrate, est fort different, pource qu'il dit qu'au lieu de pierres ils vsoient de febues noires & blanches, afin qu'on les pût distinguer, au mesme temps qu'vne des pierres estoit pleine, & l'autre creuse, au lieu que Chiamestai signifie élire vn Magistrat auec les febues. Surquoy Pythagore vouloit qu'on s'abstint des febues, non pource qu'elles sont venteuses, mais pour signifier que celuy qui vouloit viure paisiblement & sans ambition, & n'estre point subjet aux coups de la fortune, ne deuoit s'empetrer d'aucun Magistrat, ny desirer les dignitez qui se donnoient par le moyen des febues.

Il y en auoit dix Apodectes, c'est à sçauoir, vn pour chaque Tribu. Ceux-cy estoient semblables à ceux qu'on nomme auiourd'huy communément Collecteurs des tailles. La charge de ces Apodectes estoit telle : Apres qu'il auoit receu les lettres de la Republique (comme les Eleus ont accoustumé de faire en France, quand il faut exiger quelque somme de ceux de la Prouince pour quelque importante affaire du Roy) ils contraignoient ceux qui deuoient à la Republique, de payer selon leurs moyens. L'Antigreffier ou Controlleur assistoit à la reception des deniers, & lors qu'ils estoient receus, il escriuoit la part de chacun : & les distributions des autres comptes estoient mises aux Logistes.

Si apres le compte fait, il restoit quelque chose à payer, ils le payoient selon leur puissance. Mais s'il naissoit, comme il arriue bien souuent, quelque chose pour laquelle il fallust plaider, on contestoit deuant les neuf hommes, & ils promettoient de payer ce qui seroit iugé en donnant caution.

Les Apodectes differoient sans plus de ceux-cy, en ce qu'ils pouuoient seulement receuoir, mais non pas contraindre. Apres ceux-là, on establissoit les Thresoriers, les Capitaines des guerres, ceux qui auoient la charge de la chasse, puis les Receueurs des presens, & ceux qui auoient soin des autres œuures necessaires.

Il y auoit apres, les Logistes ou Maistres des Comptes au nombre de dix, tirez des Tributs. Or tous ceux qui estoient sur la fin de leur Magistrat, dans les trente iours qui precedoient leur terme, estoient obligez de leur rendre compte de tout ce qu'ils auoient manié. Aristote escrit que ceux-cy differoient des Eutines qui oyoient vne autre sorte de compte.

Les Eutines estoient assis auec les neuf Princes, & voyoient tout ce qu'on auoit pris au public, lors que quelqu'vn estoit à la fin de son Magistrat.

Il y auoit deux Logistes, dit Pollux, en Athenes, les vns qui manioient les affaires du Senat, & les autres ce qui estoit necessaire hors du Senat. Tous ceux-cy estoient éleus par le Senat, afin qu'ils peussent voir les comptes de tout le maniement de la Republique.

On peut tirer de l'Oraison d'Eschine contre Demosthenes & Ctesiphon, l'office de ces Logistes.

Premierement, la loy commande, dit-il, que le Senat des Areopagites soit escrit chez les Logistes, & ne soit exempt de leur rendre compte ; & là elle veut que les Logistes soient maistres de ce venerable Senat, & apres, que les cinq cens

rendent compte de leur Magistrat. Car la Republique se deffie tellement hommes, rendent compte des choses qu'ils ont maniées, qu'elle veut soudain de ceux qui n'ont rendu compte des choses qu'ils ont maniées, qu'elle veut soudain que telles gens ne puissent aller hors de la ville, qu'ils n'ayent nulle puissance sur leurs biens, & ne puissent consacrer aucune chose aux Dieux, ny affranchir leurs esclaues, ains que tous leurs biens soient engagez à la Republique: quelqu'vn dira qu'il n'est pas raisonnable que celuy qui n'a rien despensé ny exigé pour la Republique, rende compte: Mais il n'y a aucun qui doiue estre exempt de rendre le compte de la ville. Il adiouste vn peu apres: Il falloit, ô Demosthene, laisser dire au Crieur public, selon la coustume du pays, s'il y auoit quelqu'vn qui voulust accuser. Voila ce que dit Eschine.

Veritablement si cette loy auoit lieu parmy nous, on osteroit le larcin des Collecteurs, & de plusieurs autres, principalement si l'on receuoit vne fois les plaintes de ceux qui les pourroient accuser & conuaincre.

Il y auoit des Controlleurs, ou Antigraphes qui escriuoient les comptes.

Eschine dit que l'on élisoit premierement l'Antigraphe par suffrages, & cettuy-cy deuoit en tous les aduenemens des Pritanes, reciter au peuple le compte des reuenus.

Suide dit qu'il y eut vn Antigraphe au Senat, & l'autre en l'administration publique. Il y auoit encor selon le mesme autheur, trois Secretaires qui escriuoient les actes du Senat, & les gardoient.

Les Grecs veulent qu'il y en eut vn en chaque Tribu, ce qui est vray-semblable, pource qu'il eust presque esté impossible qu'vn tel fardeau de la Republique, né de la sedition du peuple, fust soustenu seulement par trois Secretaires, puis qu'il y auoit tant de Iuges, & qu'ils estoient distribuez en tant d'ordres.

Eschine adiouste, que les Secretaires gardoient dans leurs liures les noms de ceux qui n'auoient pas encore rendu compte à la Republique, de ce qu'ils auoient manié.

Les Atheniens auoient encor des Demarques, ou Tribuns du peuple, non toutesfois entierement tels, comme nous cognoistrons en considerant leur charge.

Plusieurs escriuent qu'il y eut dix chefs des Tribus, Pollux dit qu'ils succederent au lieu des Nacraires, & qu'il y eut en chaque Tribu douze parties, dont chacune se nommoit Nacraire, à laquelle vn Demarque commandoit.

Les Nacraires estoient tenus de fournir à la Republique en temps de guerre deux cheuaux & vn nauire. Il y auoit donc six-vingts Nacraires, autant de Demarques, & autant de nauires, & deux cens cinquante cheuaux en temps de guerre, sans ceux qui estoient entretenus du thresor public. Ils auoient premierement soin de ce qui appartenoit aux choses nauales: à raison dequoy ils estoient du tout fascheux aux pauures, dautant que chacun d'eux payoit à raison des champs, des maisons, & des marchandises qu'il possedoit, & de l'art ou mestier qu'il exerçoit, & s'ils ne payoient, on les pouuoit gager iusques à la valeur de la somme deuë.

Or afin que les Demarques peussent recouurer argent du peuple auec moins de foule, ils escriuoient aux Prouinces & aux champs Attiques, ce que chacun y auoit de sterile ou de bon rapport, & exigeoient selon les moyens & les mestiers dont ils se mesloient.

Apres que les Demarques auoient receu l'argent, leur second office estoit d'escrire tous les ieunes hommes, ausquels l'aage permettoit de gouuerner les successions & heritages, ce qui reuenoit au grand profit de la Republique, pource qu'il n'estoit permis aux mineurs, qui manquoient de l'experience des choses, de manier leurs biens, tandis qu'on les voyoit en estat de dissiper toute chose. Dauantage, toutes & quantesfois qu'il naissoit quelque debat sur l'aage de quelqu'vn, on auoit recours au liure auquel ils escriuoient tous ceux qui naissoient, & par ce moyen on venoit à s'esclaircir de ce doute.

Le troisiesme profit que l'on en tiroit, c'estoit l'élite des hommes propres à la guerre, chose qui estant imitée par les Turcs, les fait abonder en soldats qui se rendent bons au possible.

Il y auoit dix Ephtines, ou Creostes, pour recouurer les debtes, dresser & voir les comptes. Ceux-cy éleus par les neuf principaux hommes, aux plus grandes necessitez de leur patrie, augmentoient les gabelles & les tailles, & exigeoient tout ce qui estoit deu. C'estoit à eux que l'on comptoit l'argent, lors que l'on auoit rendu compte aux Logistes. Ils oyoient les comptes des moindres Magistrats, & traittoient de ce qui auoit esté receu par le Magistrat, outre le salaire ordonné par la Chambre publique.

Digitized by Google

Ils oyoient outre cela les causes, les Ambassades finies. Ils auoient ordinairement auec eux vn Secretaire ou Greffier, qui leur disoit le nom de chacun, afin qu'on le chargeast selon ses moyens. Et quand il arriuoit deuant eux quelque procez de choses du Fisc, ils menoient les defendeurs deuant les plus grands Iuges, & pareillement ceux qui n'auoient dequoy payer, dequoy Isocrate fait mention sur la fin de son Trapezitique.

Ce Greffier tenoit compte du froment que chacun contribuoit, afin qu'il fust mis au grenier public. Ceux qui manioient ce grain, estoient nommez Sitiometres, ceux qui le gardoient, Sytophylaces, & le lieu où il estoit, s'appelloit Barophylacie. Ceux qui auoient la charge de faire qu'il fust porté par toute la ville, se nommoient Sitones, ou clefs des viures; surquoy ie diray que les Romains eurent vn soin si particulier de ce qui concernoit les viures, qu'ils voulurent, aux despens du public, conduire dans le Nil, des riuieres, par lesquelles on pût mener grande quantité de froment en Alexandrie, & finalement à Rome; & ils eurent le soin d'en faire les canaux auec des frais incroyables, auec vne loy qui condamnoit à la mort ceux qui rompoient les leuées du Nil, qui estoient les bords des canaux. Mais retournons aux Sitons, qui n'estoient gueres differents des Secretaires, qui se nommoient Logomographes ou Escriuains des comptes, pource qu'on les mettoit au lieu des Epigraphes.

Pource que nous auons parlé des ieunes gens qui estoient escrits dans les Iournaux, nous n'en ferons maintenant plus ample mention. Auant qu'ils eussent pouuoir de gouuerner les heritages, ils alloient durant deux ans par les pays circonuoisins, comme cherchans d'apprendre le mestier des armes: & lors depuis la dix-huictiesme année de leur aage, iusques à la vingtiesme, ils estoient nommez Periopoles, c'est à dire, faiseurs de tours, ou allans à l'entour, & Ephebes, c'est à dire, ieunes, à cause de l'aage; & Ephodes, pour le voyage qu'ils faisoient. On les nommoit encores Episcopes, qui est le nom donné à nos Euesques, c'est à dire, Enquesteurs ou Visiteurs du pays; non qu'ils eussent cette charge, mais pource qu'au besoin ils se trouuoient instruits des lieux & des chemins du pays.

Apres ces deux années, comme pour recompense de leur trauail ils acqueroient le nom de Lisiarchoées, pource qu'on leur laissoit leur heritage. Et lors qu'on leur donnoit la puissance de le gouuerner & d'en disposer, ils faisoient ce serment: Iamais ie n'auray honte de porter les armes. Ie n'abandonneray iamais le Capitaine sous lequel i'auray esté mis; ie combattray pour ma patrie, ou seul, ou auec plusieurs: i'iray contre quelque pays que ce soit auquel on m'enuoyera, ie consentiray à l'equité des iugemens eternels. Si quelqu'vn n'obeyt à la loy, & la veut abolir, ie l'empescheray de le faire, i'adoreray tousiours les Sages de ma patrie.

Au reste, il y auoit particulierement six hommes qui estoient nommez Lisiarques. Ceux-cy toutes les fois que les grands Conseils s'assembloient, auoient puissance d'elire trente Coadjuteurs, qui marquoient auec vn fil rouge, tous ceux qui estoient paresseux à ouyr les loix, & venir au Senat, & faisoient si bien qu'ils estoient punis.

Le Tribunal des Eliées estoit remply de Thesmothetes, & le Roy y commandoit. Il estoit de cinquante pieds loin du lieu des Iuges, afin que les Officiers qui estoient presens, prissent garde qu'aucun ne passast auant qu'il eust presté serment.

Il y auoit neuf hommes principaux, qui ne pouuoient estre éleus pour cét office, qu'apres auoir iuré qu'ils estoient nez de pere & de mere Atheniens, & que leurs predecesseurs estoient de la ville d'Athenes. On leur demandoit apres s'ils estoient Indigenes & originaires de ce lieu, où s'ils auoient tiré leur origine de quelque autre peuple, puis si Iupiter tutelaire estoit leur Dieu, & Apollon leur autheur. On s'enqueroit d'eux touchant leur vie passée, s'ils auoient vsé de bien-faits à l'endroit de leurs parens, s'ils auoient pris les armes pour leur patrie, & pour les autels, & s'ils auoient merité les honneurs qu'ils auoient obtenu, & s'il se trouuoit que tout cela fust, ils estoient receus & non autrement.

Les Areopagites leur demandoient toutes ces choses. Ce premier serment fait, ils adioustoient: Qu'ils obeyssent aux loix à perpetuité, qu'ils ne demandassent iamais la statue d'or pour quelque grand bien qu'ils eussent fait à la Republique: qu'ils ne cherchassent pas le gain aux iugemens. Ainsi qu'ils auoient promis tout cecy, ils estoient menez & conduits par le Senat en l'Acropoli, forteresse des Atheniens, où ils reiteroient les mesmes

promesses.

Quandils estoient dans le sort, combien qu'ils fussent appellez Arcontes toutefois il
y en auoit six qui souloient auoir le nom de Thesmothetes : & quant aux autres, l'vn
se nommoit Eponime, l'autre Roy, & le troisiesme Polemarque, ou maistre de la
guerre.

L'Eponime gouuernoit les Bacchanales, & les festes d'Apollon & de Diane. Il oyoit
les debats entre le mary & la femme, & ceux aussi qui estoient entre les parens. Il
condamnoit à quelque peine ceux qui offençoient les autres, ou leur faisoient tort par
arrogance.

Ils auoient soin des orphelins, ausquels ils souloient donner des tuteurs hommes de
bien, qui souloient rendre droict entre les legitimes & les heritiers instituez. Ceux-cy se
nommoient en Grec, *Chiron Epitropi*, c'est à dire, Protecteurs des vefues, ou bien, *Orfanon*
Epitropi Tuteurs des orphelins. Ils conseruoient les vefues qui estoient demeurées encein-
tes apres la mort de leurs maris. Ils auoient soin des Posthumes, & de faire que les vefues
fussent exemptes de toutes charges.

Quant au Roy, sa premiere charge estoit, qu'il auoit soin de faire faire les sacrifi-
ces à Bacchus & à Cerés, selon la coustume, auec ceux qui auoient charge des ieux.
Les Atheniens auoient en tous leurs jeux des Coadjuteurs, qui non seulement presi-
doient aux jeux & aux festes, qui se faisoient, mais encore despençoient du leur selon les
moyens qu'ils auoient, seulement pour auoir le nom des chefs de toutes ces solemni-
tez & magnificences : & ceux-cy mesmes proposoient les recompenses en partie du
leur, & en partie du public.

Ce Roy cognoissoit apres les sacrifices, des dissentions qui naissoient entre les Ge-
netes, qui estoient ceux qui participoient à mesme famille & generation, pource
que le peuple d'Athenes estant diuisé en certaines parties, elles estoient nommées
Fyles, c'est à dire Tribus, qui estant encor particulierement diuisées en trois parties,
creoient les Triptes, qui estoient aussi nommez Frairies, dont la chacune diuisée en
trente parties, à cause des sermens, engendroit la nonantiesme partie des Atheniens,
les peres desquels on souloit appeller Genetes, entre lesquels on rendoit raison de
l'administration des choses sacrées. Harpocration rapporte aussi qu'Isée parlant pour
l'heritage d'Appollodore en son Oraison, appelle Genetes ; ceux-là mesme dont ie
fay mention.

Outre ce, ils introduisent les causes criminelles, ausquelles il s'agissoit de la vie deuant
les Areopagites, & estoient les premiers à donner sentence selon le crime.

Dauantage, ils souloient cognoistre des debats des choses inanimées, comme de
l'endommagement du chemin public, & de la ruine des maisons & choses semblables.

Le troisiesme Prince estoit le Polemarque, qui presidoit aux choses sacrées de Dia-
ne, & de Mars Enialien, pource qu'ils croyoient que ces deux auoient intendance
sur les guerres. Il auoit encores le soin des combats qui se faisoient en estocade, & pour
la patrie.

Ce fut iadis vne belle coustume en Athenes, que tous ceux qui estoient morts com-
batans pour leur patrie, estans au liure Iournal, estoient souuent ramentus auec al-
legresses publiques : tellement qu'on recitoit leurs noms, & leurs beaux faits d'ar-
mes, auec mille loüanges, & lors les ieunes hommes faisoient vn combat, que l'on nom-
moit Epitaphique, ou de la sepulture, ausquels ils s'animoient à preferer le bien de leur
Republique à leur vie.

Outre cecy, le Polemarque auoit soin des vers & des chansons que l'on donnoit aux ieu-
nes hommes, afin qu'ils les chantassent aux jeux publics. Dauantage il presentoit aux
Areopagites ceux qui auoient abandonné leur rang en guerre, & qui auoient fuy au mi-
lieu des dangers, & requeroit qu'on les condamnast ; & pour conclusion, il se mesloit de
la conduite des choses militaires.

Plusieurs ont escrit qu'il gardoit la nuict les clefs des portes de la ville, & auoit
soin desdites portes, comme les Maires & Escheuins en France. Et pource que ce
Polemarque auoit l'intendance des choses de la guerre, ie desire parler maintenant des
Capitaines.

Le Polemarque estoit suiuy de deux Hipparques, ou Colonels de la caualerie, aus-
quels selon Aristote, non seulement les gens de cheual obeyssent, mais mesmes toute
l'armée, & ceux-cy chastioient les meschans, & ceux qui se mocquoient de leurs com-
mandemens.

Ils auoient aussi le soin de faire que nul ne quittast son rang, ou le Capitaine qu'il auoit esleu vne fois, sans cause legitime, & sans leur congé; sous peine de la vie, que nul ne fit outrage au peuple, & semblables choses que l'on deffend coustumierement aux soldats. Ceux-cy mettoient en ordre les Centeniers, les Dixeniers, & les moindres soldats. Il y auoit apres en Athenes dix Philarques ou Capitaines des Tributs.

Les Tesmothetes souloient élire les Colonels de la Caualerie, & d'ailleurs leur office estoit de faire que les Iuges gardassent les choses escrites, & iugeassent selon les loix. Ils pouuoient faire assembler le Senat à leur volonté. Ils auoient le soin d'annoncer au peuple ce que le Senat auoit resolu. Ils donnoient de la peine aux Magistrats qui publioient des loix, ausquelles tous n'auoient pas consenty: & c'estoit aussi leur charge d'ordonner des peines aux faux tesmoins, & de condamner ceux qui accusoient faussement, & de donner places aux Iuges selon leur rang.

Aux Conseils du Tribunal, auquel le Roy dont nous auons parlé cy-deuant, les Conseillers & amis du Roy estoient assis, & lors qu'ils estoient apres à iuger vn procez criminel, s'ils ne pouuoient trouuer l'autheur de quelque dommage, ils rompoient le procez, & le iettoient dans l'eau, pour remarque de peine.

Aux iugemens plus solemnels on voyoit assister six Paredres, qui deuoient tous estre hommes de fort bonne vie, & sans reproche, & pour cette cause auant qu'ils peussent s'asseoir prés des autres, il falloit qu'ils rendissent compte de leurs actions passées, deuant les cinq cens Pritanes la premiere fois, la seconde deuant les Areopagites, & lors on oyoit tous ceux qui les vouloient accuser de quelque faute.

La cause de cette seuere enqueste estoit, qu'on leur remettoit entre les mains des choses pleines de danger & de grande importance, & ausquelles il estoit besoin d'vne grande integrité. Ils prenoient garde aux Secretaires, & à ceux qui escriuoient ce que le Iuge dictoit, afin qu'ils ne changeassent aucune chose.

Ils auoient encore des Capitaines des colonies, qui remarquoient & enuoyoient ceux qui estoient éleus pour peupler des lieux, ou de l'ancienne possession des Atheniens, ou nouuellement acquis par eux, & ceux-cy partageoient les terres du pays, ou de la ville, selon le sort qui escheoit à chacun.

Il y auoit encore dix hommes, nommez Tamies, qui estoient gardiens du thresor public, & qui en presence des Senateurs ostoient du thresor ce qui estoit necessaire pour l'vsage du public, & principalement pour conseruer en bon estat les nauires & choses appartenantes à la mer, dont l'on a veu souuent dependre la conseruation, non seulement d'Athenes, mais encores de toute la Grece.

Mais ils auoient particulierement soin de deux vaisseaux de merueilleuse grandeur, l'vn desquels estoit nommé Paralie, & l'autre Ammon, combien qu'il y a des autheurs qui adioustent au Paralie, Salaminie.

Outre ce que dessus, lors qu'ils venoient au deuant du Senat aux publiques supplications, ils souloient porter l'image d'or de Pallas, les enseignes de la victoire donnée iadis par leurs Capitaines, & les autres ornemens des choses sacrées. Cecy est dit suiuant l'opinion d'Harpocration.

Les Tamies m'ont remis en memoire des Ellinotamies, l'office desquels estoit de conseruer & manier les deniers qu'on tiroit de la partie de la Grece, qui estoit sous la domination des Atheniens, afin que ceux-là se portassent de mesme aux choses sacrées, que ceux-cy aux Tributs: Pollux dit encore qu'ils auoient accoustumé d'exiger, & d'amasser l'argent des Isles. Les Autheurs Grecs rendent la raison de ce nom en telle sorte. Apres que le Roy des Perses eust esté vaincu par les Atheniens par mer, ces victorieux diligens à conseruer leur authorité, commanderent que tous les autres leurs fissent tribut pour payer les frais de la guerre nauale, par le moyen de laquelle le commun ennemy des Grecs auoit esté chassé, pource que la plus grande partie de la despense auoit esté premierement faite par eux: & pour cette cause ils nommerent ceux qui recouuroient cét argent, Ellinotamines, c'est à dire, Gardiens de la Grece. VIIX

Il faut ioindre à ceux-cy les Hellanodiens, qui auoient charge des choses sacrées de tout le pays sujet aux Atheniens, de mesme que les autres de garder le thresor public. Ils receuoient doncques les deniers que l'on donnoit pour les choses sacrées, & les remettoient apres aux Chorages pour la despense des sacrifices: ce qu'ils auoient accoustumé de faire aux sacrifices, & ieux de la ville, exigeant des Citoyens & des habitans d'Athenes.

Digitized by Google

Les Ginaiconomes deliberoient des ornemens des Damoiselles; puis de toutes les au-
tres femmes, afin qu'il n'y en eust aucune qui portast chose indigne de son rang, & que
chacune s'habillast selon ses moyens. Ceux-cy ordonnoient vne amende pecuniaire
contre celles qui en vsoient autrement, & leur sentence estoit aussi executée.

Il y auoit encore vne loy du marcher, proposée par vn certain fils de Philippes. Elle
portoit, que si quelqu'vne estoit peu honneste en son alleure, elle deuoit estre condamnée
à mille dracmes d'amende. Pollux escrit que ceux-cy estoient au nombre de vingt.

C'estoit aussi la coustume de ces Ginaiconomes, de prendre garde aux festins, & aux
conuiez, & à leur nombre. Ie tiens cecy d'Athenée, qui dit que ces Ginaiconomes, auec
les Areopagites, prenoient garde aux compagnies des hommes en chaque maison, tant
aux nopces qu'aux sacrifices, pource que l'on y souloit manger excessiuement; & puis
s'enyurer: Mais cét Autheur ne s'accorde pas auec Platon touchant le nombre des con-
uiez: veu qu'il ne veut pas qu'il y ait aux nopces plus de dix personnes, c'est à sçauoir cinq
hommes, & autant de femmes: mais cestuy-là escrit vne chose aduenuë, & cestuy-cy
vne imaginée, ainsi que toute sa Republique.

Ceux que les autres Autheurs ont nommez Oinottes, c'est à dire qui prennent garde au
vin, sont nommez par Platon en sa Republique, Minamones, à cause, (comme ie croy)
qu'ils ramenteuoient les loix: pource que de mesme que les Ginaiconomes empes-
choient que les femmes passassent certaines bornes en leurs habits & ornemens, & pre-
noient garde au nombre des conuiez, & à la façon des viandes: aussi ceux-cy imposoient
des loix touchant l'vsage du vin, afin que si quelqu'vn estoit condamné pour auoir trop
beu, il apprist à ses despens de ne boire pas tant à l'aduenir.

Mais ces Oinottes n'estoient pas gens de grande consideration: il y en auoit trois,
qui furent aussi nommez Ophtalmes, pource qu'auec leurs aduertissements ils ren-
doient les yeux de l'entendement à ceux qui pour auoir trop beu, les auoient per-
dus, ou esgarez. Les Symposiarques ne differoient de ceux-cy que pour le regard du
nom.

Il y eust aussi dix hommes qui auoient soin du Palais, & mettoient le prix aux choses,
afin que l'on acheptast, non pas à la volonté des vendeurs, mais selon le iuste prix; & à
celle fin aussi que l'on n'achetast quelque chose, qui ne valust rien, au lieu de la bonne
marchandise. Ils prenoient aussi garde à ce qu'aucun Citoyen ne gardast plus de bled &
de vin, qu'il ne luy en falloit pour son entretien, & celuy de sa famille: & ceux-cy mes-
mes faisoient que tout le froment qui venoit dans la ville, au dessus de ce qui estoit neces-
saire, estoit mis en des lieux publics, au nom de la Republique: & c'estoit pource qu'ils le
vendoient à iuste prix, combien que la disette des viures fust fort grande.

Les Episcopes, ou Euesques, estoient ceux qui auoient soin des affaires des Prouinces.
Ceux-cy estans ordonnez comme arbitres par toutes les Prouinces, recherchoient ce
qui concernoit les procez, les offenses publiques & sa Iurisdiction. Si quelqu'vn auoit
voulu contester deuant eux, ils donnoient sentence, à laquelle il falloit obeyr, comme si
elle eust esté donnée par le principal Magistrat.

Les Iurisconsultes disent que les Euesques sont establis sur toutes les choses qui sont ex-
posées en vente. Et c'est de la diligence dont ils vsoient à prendre garde à toute chose, que
les Chrestiens ont donné le nom d'Euesque à chaque chef de Diocese.

GOVVERNEMENT ANCIEN DES LACEDEMONIENS.

XLIV LA ville de Sparte, autrement de Lacedemone, fut illustre par des beaux faicts de
plusieurs grands Capitaines, au temps que la Grece florissoit, & ce d'autant plus que
Lycurgue l'ayant reglée auecque ses loix, fut cause qu'elle demeura long-temps en vi-
gueur. Mais depuis qu'elle commença de les mespriser, elle vid incontinent sa decaden-
ce, & sa ruine.

Or pource que i'ay trouué l'establissement de ce Legislateur du tout remarquable, ou
pour mieux dire merueilleux, i'ay pensé que ie deuois à mon Lecteur, le discours de la fa-
çon auec laquelle cette Republique s'est gouuernée.

Lycurgue ne suiuit pas en cecy l'opinion des autres: mais estant plustost de con-
traire aduis à plusieurs, fit en telle sorte, que sa patrie surmonta en bon-heur toutes
les autres. Car quant à la multiplication des enfans: il y en a quelques-vns qui nour-
rissoient auec peu de viandes: mais delicates tout ce qui se peut, les filles qui leur

sembleñt propres à engendrer. Ils leur defendent entierement le vin, ou bien le leur font boire fort trempé. Mais peut-on esperer de voir iamais naistre quelque chose de grand de ces femmes éleuées en cette sorte. Or Lycurgue iugea qu'il suffisoit que les femmes esclaues fissent les habillemens. Ayant donc veu que c'estoit chose fort importante d'auoir des enfans des femmes de libre condition, il ordonna principalement, que les femmes exerceroient leurs corps de mesme que les hommes. Apres il institua tant entre les hommes qu'entre les femmes, les courses & les combats, pource qu'il iugea que les enfans qui naistroient de telles personnes, seroient fort robustes.

Mais alors que l'homme & la femme estoient mariez ensemble, il estoit enioint au mary (comme i'ay remarqué en passant dans les mœurs des Grecs) d'aller voir & de quitter sa femme en telle sorte, qu'il ne fût veu de personne. En quoy Lycurgue eut bonne raison, veu qu'il considera que l'on paruenoit par ce moyen auec plus de desir & de douceur, aux plaisirs du mariage, & que cela les empeschoit aussi de tomber malades, combien qu'ils fussent robustes, serrant ainsi le bouton à la premiere ardeur, & ne se relaschant que lors que l'vn & l'autre n'estoit plus si affamé de ce plaisir.

Dauantage, il ordonna qu'il ne seroit pas permis à chacun de se marier à sa fantaisie, & que l'on ne feroit les nopces, sinon quand l'on seroit paruenu à vn aage meur, dautant qu'il iugea que cela deuoit beaucoup aider à la fecondité & à la force. Et s'il arriuoit que quelque vieillard eust rencontré vne ieune femme, à cause que c'est la coustume des gens de cét aage, de garder soigneusement leurs femmes, il estoit ordonné, que le vieillard choisiroit vn homme, dont le courage & le corps luy satisferoit plus, & que le menant en sa maison, il luy mettroit sa femme entre les mains, afin d'en auoir des enfans. Et au cas qu'il n'y eust personne qui voulust sa femme, & qu'il desirast d'auoir des enfans libres, il fit pareillement vne loy, qui portoit, que s'il en auoit veu vne seconde auecques la permission de son mary, il pouuoit auoir des enfans d'elle.

Il y a beaucoup de choses semblables contenuës aux loix de Lycurgue : Car elles veulent que les hommes puissent tenir deux femmes chez eux, & que les maris puissent acquerir des freres aux enfans nez d'elles, qui ayent égale part en la famille, mais non aux moyens. Par cette institution d'engendrer des enfans, differente de celle des autres Grecs, chacun se peut assez imaginer de combien il rendoit les Lacedemoniens plus excellens en grandeur & en force que les autres Grecs.

Maintenant apres auoir discouru de la naissance des enfans, ie veux parler de la façon de les éleuer, tant parmy les Lacedemoniens, que les autres Grecs : car ceux qui demeuroient au reste de la Grece, & particulierement ceux qui desiroient de nourrir noblement leurs enfans, aussi-tost qu'ils entendoient ce qu'on leur disoit, ils les mettoient entre les mains de leurs esclaues lettrez, & les enuoyoient encores incontinent apres à des maistres pour apprendre les lettres, la Musique, & les choses qui appartenoient à la lutte. Outre ce ils amolissoient auec les souliers les pieds des enfans, les paroient de diuers habits, & leur donnoient de la viande selon la capacité de leur ventre. Mais Lycurgue, au lieu de ces esclaues Pedans, ausquels chacun donnoit particulierement ses enfans à gouuerner, voulut qu'ils fussent sous la charge & conduite de l'vn de ceux, du nombre desquels l'on élisoit les plus grands Magistrats, & pource qu'il instruisoit les enfans, on le nommoit Païdonome. Il donna à cettuy-cy l'authorité d'assembler les enfans, & de pouuoir chastier ceux qu'il trouueroit faisans quelque chose auec finesse & meschanceté.

Il luy adiousta encore du nombre de ceux qui estoient desia creuz, quelques-vns qui deuoient porter les verges, quand il en estoit besoin, & en frapper les enfans. Il aduint de là que les enfans estoient honteux de ces coups, & obeyssoient facilement à ce qui leur estoit commandé.

Au lieu de porter des bas, il ordonna qu'ils iroient pieds nuds, pource qu'il preuit qu'auec vn tel exercice ils pourroient plus aisément monter & descendre, & estre plus vistes à la course sans souliers & bas s'ils auoient exercé leurs pieds, que d'autre sorte. Et à cause de la diuersité des habits qui estoit auparauant introduite, il voulut qu'ils s'accoustumassent toute l'année à vn seul accoustrement, iugeant que par ce moyen ils seroient plus capables de resister aux chaud & au froid.

Dauantage, il voulut que l'on donnast à manger à l'homme, en telle sorte, qu'il ne fut pas accablé de trop de viande, & qu'il s'accoustumast à souffrir les incommodi-

tez, dautant qu'il cogneust que ceux qui seroient faits à cette façon de viure afertiez beaucoup plus capables au besoin, de supporter plus longuement le trauail sans manger: & outre ce, qu'ils auroient moins besoin de pitance, & mangeroient quelqueviande qu'on leur presentast; & mesme il vid bien que pour conseruer la santé, & augmenter la beauté de la taille, il valoit mieux vser d'vn aliment qui rendit le corps sec, & delié, que d'vn qui le rendit gras & plein de chair. Mais afin qu'ils ne fussent aussi trop pressez de faim, il ne voulut que ceux qui enduroient quelque necessité, eussent auec faineantise les choses dont ils auoient besoin, ains il leur permit de les desrober, crainte de mourir de faim : ce qu'il fit, afin que celuy qui ne sçauoit autre moyen d'en auoir, en acquist auec son industrie. Et veritablement c'est chose claire, qu'il faut que celuy qui veut desrober quelque chose, veille la nuict, & n'espargne deuant le iour ses artifices, s'il veut obtenir ce qu'il desire. C'est donc chose toute claire, que celuy qui veut rendre les enfans plus accorts touchant les choses necessaires à la vie, que courageux, il les doit instruire en cette sorte.

Mais quelqu'vn dira; pourquoy il vouloit que celuy qui seroit surpris en desrobant, fut battu bien rudement, puis qu'il tenoit le larcin pour vne bonne chose : A quoy ie respond, que ce fut pour la mesme raison, pour laquelle aux autres choses que les hommes enseignent, ils punissent celuy qui ne les fait pas comme il faut; & que de mesme il vouloit que l'on chastiast ceux qui se laissoient surprendre, pource qu'ils manquoient d'esprit à desrober.

Il vouloit encores que ceux qu'il auoit fait battre, desrobassent d'vn lieu aspre & malaisé, grande quantité de fromages, voulant inferer par là, que celuy qui a eu du mal durant peu de temps, a accoustumé de se resiouyr longuement lors qu'il rencontre quelques fortunes.

On void encores qu'en cecy, vn homme lent & delicat, n'est nullement propre, lors qu'il est besoin d'vser de diligence, & qu'au contraire il tombe en plusieurs inconueniens.

S'il arriuoit que le Païdonome partist, afin que les enfans ne fussent alors sans maistre, il voulust que le Citoyen qui se trouuoit present, eust authorité de commander aux enfans ce qui luy sembloit bon à faire, & qu'il les punit s'ils failloient en quelque chose : & par ce moyen il fit que les enfans se comportoient auec plus de retenuë, & viuoient auec plus de honte, pource que les enfans ny les hommes n'ont accoustumé de craindre personne plus que leurs maistres. Et afin que quand quelque homme ne se trouuoit present, il y eust quelqu'vn qui prit garde aux enfans, il ordonna que celuy qui seroit plus retenu, & plus graue en toute chose que les autres, les gouuernast, & par ce moyen ils n'estoient iamais sans maistre.

Il est à cette heure temps de parler de l'amour des filles, pource que cecy appartient encores à la discipline. Les autres Grecs, comme les Boetiens accoustumoient ensemble les garçons & les filles: mais il y en auoit quelques autres qui ne permettoient pas seulement que les Amans parlassent auec les filles. Lycurgue estoit de contraire opinion : veu que s'il y en auoit quelqu'vn qui fut espris de l'amour de quelque fille, ayant recogneu la beauté de son esprit, il leur permit de demeurer ensemble, & iugea que c'estoit vne tres-honneste discipline. Que si l'on iugeoit que quelqu'vn fut seulement amoureux du corps de la fille, il ordonna qu'il s'abstint autant de cette fille que le pere s'abstient de son fils, & le frere du frere, en ce qui estoit des plaisirs de Venus.

Nous auons assez discouru de la discipline des enfans, & chacun pourra considerer bien aisément à part luy auec quelle discipline des Grecs, les enfans pouuoient deuenir plus obeyssans, & plus honnestes, & finalement où c'estoit que les hommes se rendoient plus continens aux choses necessaires : Car depuis que les autres sortans de l'escole de l'enfance estoient paruenus à la ieunesse, soudain quelques-vns n'auoient plus de maistre ny de gouuerneur, ains viuoient en toute liberté.

Mais Lycurgue cognoissant que les ieunes hommes auoient naturellement le courage altier, auec vn débordement estrange, & fort grande inclination à toutes sortes de plaisirs, il les soubmit lors à de grands trauaux, & s'essaya de faire qu'ils fussent continuellement occupez. Et adioustant encore, que si quelqu'vn refusoit de faire ce qu'il enioignit, il ne paruiendroit iamais à aucune chose honorable : Il ordonna que non seulement les personnes publiques destinées à ce gouuernement, mais encore

les parens prissent garde aux leurs, afin que demeurans sans aucune crainte dans la ville, ils ne deuinssent vagabonds & insolens. Dauantage, leur voulans donner vne honnesteté naturelle, il commanda qu'en marchant ils tinssent les mains sous le manteau, & ne discourussent nullement, ny regardassent autour d'eux, mais tinssent la veuë basse. Et veritablement on void en cecy, que le naturel des hommes est plus robuste en ce qui regarde la pudicité, que celuy des femmes. On ne pouuoit donc ouyr leurs voix non plus que s'ils eussent esté de pierre, ny leur voir nullement tourner les yeux, non plus que s'ils eussent esté proprement de bronze.

Quand ils se trouuoient en quelque banquet, il leur suffisoit de respondre à ce qu'on leur demandoit. Il voulut aussi qu'on eust vn grand soin touchant l'institution des ieunes hommes, pource qu'il iugeoit, que s'ils deuenoient tels qu'il falloit, il en viendroit sans doute, vn tres-grand bien à la Republique.

Voyant donc que de tous ceux qui se souloient exercer naturellement à l'essay, les chœurs estoient escoutez auec grande attention, & les ieux de la lutte regardez auec grande allegresse, il iugea qu'il seroit à propos d'encourager les ieunes gens en cette sorte au debat de la vertu, & qu'ils pourroient arriuer par ce moyen à vne grande perfection de bonté. Ie vous monstreray donc en quelle sorte il les enflammoit à telle chose.

Les Ephores élisoient trois hommes des plus florissans, nommez Hippegrites, à cause qu'ils assembloient la caualerie. Chacun de ceux-cy choisissoit cent hommes, declarant pour quel respect il preferoit les vns en honneur, & refusoit les autres.

Ceux qui se trouuoient deshonorez, venoient au combat, & contre ceux par lesquels ils n'auoient pas esté commandez, & contre les autres qui leur auoient esté preferez, & l'vn prenoit garde à l'autre, s'il voyoit qu'on fist quelque chose qui ne fust honneste.

De là venoit qu'on voyoit vn debat fort vtile à la Republique, où l'on monstroit ce qu'vn homme de bien deuoit faire; & les deux partis s'essayoient autant qu'il leur estoit possible de se rendre pleins de vertu: si la Republique auoit besoin de quelque chose, ils la secouroient aussi-tost à l'enuy l'vn de l'autre.

Ils estoient encore contraints d'auoir soin de leur santé, pource qu'ils se battoient à coups de poings toutes les fois qu'ils se rencontroient, & luttoient aussi ensemble, tant ils auoient enuie de se surmonter l'vn l'autre en toutes choses.

Tandis qu'ils combattoient en cette sorte, Tout homme qui s'y trouuoit present, & qui auoit quelque authorité, les pouuoit separer; & s'il y en auoit quelqu'vn qui ne voulust pas obeyr, le Paidonome les faisoit appeller en iugement deuant les Ephores qui le punissoient seuerement, comme ceux qui auoient ordonné qu'aucun ne se laissast surmonter à sa cholere, en telle sorte qu'il refusast d'obeyr aux loix.

Or quand ils estoient paruenus à vn aage plus meur, & à de grands Magistrats, quelques Grecs, sans se soucier de la force du corps, les chargeoient de l'entreprise de la guerre.

Mais Lycurgue fit vne loy, qui portoit que c'estoit chose loüable aux hommes de cét aage d'aller à la chasse, si ce n'estoit entant qu'elle empeschast quelque office public, afin qu'ils supportassent aussi bien que les ieunes gens le trauail de la guerre.

Or Lycurgue connoissant bien que les Lacedemoniens, de mesme que les autres Grecs, faisoient des festins en leurs maisons, & considerant combien telles choses tendent au vice, il les attira à manger en public, estimant que par ce moyen ils ne pourroient passer au delà de ce qui leur seroit permis.

Des hommes oysifs ont accoustumé de faire mal à propos plusieurs choses; & les riches ressemblent aussi à quelques oysifs, d'où vient que tandis qu'ils estoient assis à table, elle n'estoit iamais ny vuide ny somptueuse, pource qu'ostant tous les breuages superflus qui nuisoient au corps & à l'esprit, il permit à chacun de boire quand il auroit soif, sçachant que c'estoit vne chose toute saine & agreable de boire en cette sorte: Car en s'assemblant ainsi, qui eust esté celuy qui n'eust pû ruiner, ou son bien ou son corps, à manger & à boire excessiuement?

Aux autres villes, les hommes d'égale condition ont accoustumé de se frequenter, d'où vient qu'ils n'ont aucune honte entr'eux: mais Lycurgue mesla dans la ville de Sparte, la discipline & l'experience des vieux auec la gaillardise des ieunes; & c'est chose qui touche la patrie, de permettre à chacun de dire ce qu'il aura fait honorablement dans la ville: à raison dequoy on ne voyoit là nulle vilenie, ny yurongnerie, ny aucun acte deshonneste; & pour conclusion on n'y oyoit aucune parole honteuse. Et il naissoit encore

ce bien de manger publiquement ensemble, que quand ils retournoient au logis, ils estoiét contraints de se pourmener & de prendre soigneusement garde de n'estre point accablez de vin, comme ceux qui sçauoient fort bien qu'ils ne deuoient pas demeurer au lieu ou ils auoient soupé, & qu'il leur estoit besoin de se seruir de la nuict de mesme que du iour, pource que celuy qui estoit encore sous le gouuernement de quelqu'vn, ne pouuoit se faire esclairer la nuict.

Ce grand personnage considerant apres que ceux qui se mettoient à trauailler apres le repas, auoient bonne couleur, & estoient sains & robustes, au lieu que les autres qui viuoient en oysiueté, deuenoient mal sains, il pourueut semblablement à cecy: & pource il ordonna, que le plus aduancé en aage d'vne troupe, prendroit garde que les autres ne mangeassent pas beaucoup. Aussi ie croy qu'on en trouueroit mal-aisément quelques-vns qui surmontassent les Lacedemoniens en santé & en force de corps, pource qu'ils estoient en perpetuel exercice de tous leurs membres.

Outre ce que dessus, au lieu qu'aux autres villes chacun est maistre de ses enfans, de ses esclaues & de son argent, Lycurgue voulant faire que les Citoyens, sans s'offenser nullement entr'eux, iouyssent d'vn bien reciproque, ordonna que chacun pourroit commander à ses enfans & à ceux d'autruy, des choses raisonnables. Et si quelque enfant battu par vn autre s'en plaignoit à son pere, il estoit blasmé s'il ne le battoit encore, tant on estimoit qu'ils ne commandoient aux enfans rien qui fust mauuais. Il ordonna encore mesme chose touchant les esclaues, tant propres qu'appartenans à autruy, s'ils estoient contraints se seruir d'eux en quelque chose.

Ils voulurent encore que les chiens de chasse fussent mis ensemble. Ils appelloient donc ceux qui estoient incommodez à la chasse, & s'il y en auoit quelqu'vn qui s'y pleust moins, il enuoyoit ses chiens dehors. Ils se seruoient en mesme sorte de cheuaux, veu qu'vn qui ne pouuoit marcher, ou qui n'auoit point de charrette, ou auoit besoin d'aller promptement en quelque lieu, prenoit librement le premier cheual qu'il trouuoit, & lors qu'il s'en estoit seruy, le rendoit gracieusement. Et tous les lieux où ceux qui s'estoient retirez de la chasse auoient besoin des choses necessaires à la vie, il ordonna que ceux qui auoient soupé, laissassent les choses apprestées, & que ceux qui en auoient besoin les recogneussent, & apres auoir prins ce qui leur faisoit besoin, vinssent à remettre tout le reste. Ainsi les pauures communiquant auec eux, participoient aux choses qui se trouuoient en ce lieu, toutes les fois qu'elles leur estoient necessaires.

Aux autres villes chacun est attentif selon ses forces, à assembler de l'argent, veu que l'vn s'addonne à l'agriculture, l'autre à la marchandise, l'autre à la nauigation, & quelques autres viuent d'artifice. Mais Lycurgue defendit aux hommes libres de toucher à aucune chose qui tendist à amasser de l'argent, & ordonna seulement qu'ils s'occuperoient aux choses qui apportent la liberté aux Citoyens: Car quel besoin estoit-il d'assembler des richesses en vn lieu, où les choses necessaires estoient également partagées.

Auec cette institution, il fit encore qu'on ne desiroit pas l'argent pour en prendre quelque plaisir. Mais qui est beaucoup plus, il ne falloit pas penser au gain pour s'habiller, puis qu'ils n'vsoient pas d'accoustremens de parade. Il ne laissoit pas faire amas d'argent pour le despenser en compagnie, veu qu'il iugea que les hommes pouuoient mieux seruir leurs amys auec les trauaux du corps qu'auec les despenses, comme celuy qui voyoit que l'vn partoit de l'industrie de l'esprit, l'autre des richesses.

Toutesfois il ne voulut pas qu'en ces choses aucun se pût enrichir par le dommage de l'autre. Il ordonna aussi vne espece de monnoye de dix mines, qui estant portée en vne maison ne pouuoit estre cachée aux maistres ny aux seruiteurs, pource qu'en voulant tenir beaucoup le secret, il estoit besoin d'vn grand lieu & d'vne charette: Car on faisoit vne curieuse recherche de l'or & de l'argent, & si l'on en trouuoit en quelque lieu, le possesseur estoit puny. Pouuoit-on donc trouuer quelqu'vn qui se voulust trauailler à assembler de l'argent dans vne ville, où cette acquisition apportoit plus de mal, qu'on ne receuoit de plaisir de son vsage.

On void par là que les Lacedemoniens estoient fort obeyssans aux Magistrats & aux loix: & ie croy que Lycurgue n'entreprit iamais de dresser si bien sa Republique, sans auoir auparauant accordé ensemble les Gentils-hommes qui se trouuoient à Sparte. Ie fais cette coniecture pource qu'aux autres villes les plus puissans ne veulent qu'on estime qu'ils craignent les Magistrats: mais à Sparte les Princes mesmes obeyssoient principalement aux Magistrats, & tenoient à beaucoup de gloire de se monstrer humbles & d'obeïr,

croyans

croyans que par ce moyen les autres suiuroient leur exemple ; ce qui aduint veritablement.

Mais il est encores vray-semblable, qu'il ordonna la puissance des Ephores, cognoissant que l'obeyssance estoit vn fort grand bien, tant en la Republique qu'en la guerre & durant la paix, pour ce qu'il estima que tant plus le Magistrat auoit de grands hommes, tant plus les Citoyens craindroient de desobeïr.

Les Ephores pouuoient donc punir ceux qu'ils vouloient & pouuoient aussi auant le terme priuer de leur office, ceux qui exerçoient quelque Magistrat, les mettre en prison, & mesme les mettre en iugement, & en danger de leur vie, s'il estoient coulpables.

Mais ceux qui auoient si grande authorité, ne laissoient de dominer tousiours à leur volonté, ceux qui estoient establis en quelque Magistrat ; ains plustost comme ceux qui presidoient aux combats Gymniques, ils punissoient promptement ceux qui commettoient quelque chose contre les loix.

Mais ie trouue belle sur toutes les autres, l'inuention que Lycurgue pratiqua pour rendre les Citoyens obeyssans aux loix : car il ne publia pas les loix au peuple qu'il n'eust auparauant esté auec les Princes à Delphes, pour demander à l'Oracle, si la Cité de Sparte seroit heureuse en obeïssant aux loix qu'il luy auoit données. Et lors que l'Oracle eut respondu que c'estoit chose vtile aux Lacedemoniens, il les publia, iugeant que ce seroit vne chose impie de n'obeïr pas aux loix confirmées par l'Oracle d'Apollon. Il faut encore trouuer Lycurgue admirable en vne chose, qui est lors qu'il ordonna aux Lacedemoniens, de preferer vne mort honorable à vne vie honteuse. Il fit donc en telle sorte que les bons viuoient heureusement, & les meschans miserablement : pource qu'aux autres villes quand quelqu'vn deuient meschant, il en acquiert seulement le nom, & nonobstant le bon & le meschant pratiquent en mesme place : mais à Sparte chacun eust eu honte d'estre en la compagnie d'vn homme vicieux, ou de s'esprouuer auec luy à la lutte.

Et bien souuent encore vn meschant, lors que ceux qui ioüoient ensemble à la balle s'estoient separez, n'estoit pas receu d'vn costé ny d'autre, & au bal il estoit mis au lieu moins honorable, & par la ruë chacun le fuioit autant qu'il luy estoit possible, de mesme qu'aux assemblées : & mesme entre les plus ieunes il cedoit à vn chacun.

Il se rendit aussi digne d'admiration, lors qu'il voulut qu'on s'addonnast à la vertu iusques à l'extreme vieillesse. Car ayant mis le iugement de cét aage en la borne de la vie, il ordonna que les vieillards seroient obligez d'auoir soin de l'honnesteté & de la bonté. Et ayant ordonné que le combat de la vie fust entre les mains des vieillards, il voulut que la vieillesse fust beaucoup plus estimée que la force de la ieunesse. Et certainement elle se doit exercer en ce combat contre toutes les choses humaines, pource qu'encore que les exercices de la lutte soient beaux, toutefois ce sont exercices du corps, mais le combat & la vieillesse rend tesmoignage du bon esprit & courage.

Or dautant que l'esprit est plus excellent que le corps, d'autant les exercices de l'esprit surmontent ceux du corps. Pourquoy ne loüerons-nous donc grandement cette ordonnance de Lycurgue, qui ayant cogneu que ceux qui s'addonnent lentement & laschement à la vertu, ne peuuent mettre en honneur leur patrie, voulut qu'on exerçast publiquement toutes les vertus à Sparte.

Lycurgue voulut qu'on ne punit moins celuy qui manifestement ne se seroit soucié de deuenir tres-bon, pource qu'il iugea que ceux qui volent quelque chose, faisoiẽt seulement tort à ceux à qui ils la prenoient : mais il estimoit que les Republiques estoient trahies par les faineans & vicieux. Il semble donc qu'il auoit raison d'ordonner des griefues peines contre telle sorte de personnes.

Il adiousta encore à cecy vn necessaire ornement de la vie ciuile : car il voulut que ceux qui ne manquoient nullement à leur deuoir, eussent égale part en la Republique, ne faisant aucunement conte de la foiblesse du corps, ny du manquement des moyens. Mais si quelqu'vn se monstroit nonchalant & lasche en son Office, il ne vouloit pas seulement qu'il fust compté entre les Citoyens.

Quant aux choses de la guerre, les Ephores deuoient donner aduis du temps auquel il falloit enuoyer l'armée dehors, tant aux hommes de cheual, qu'à ceux qui estoient armez pesamment, & premierement aux gens de pied, puis aux artisans. Il ordonna pareillement que les instrumens qui sont necessaires à la guerre y fussent tous menez, ou auec les charettes, ou autrement, & en cette sorte chacun pouuoit voir aisément ce qui manquoit.

Il vouloit premierement que les soldats eussent vne casaque vermeille, & vn escu de bronze, pource qu'il cogneut que cét habillement estoit tres-propre à la guerre, & nullement commun auec celuy des femmes, dautant qu'il estoit plustost net, & plus tard sale. Il permit encor à ceux qui passoient les ans de l'enfance, de porter vne longue perruque, iugeant que par ce moyen ils sembleroient plus grands & plus heureux.

Cecy estant ordonné en cette sorte, il distribua les gens de pied & de cheual en six Tribus. Chacune de ces Tribus de la ville auoit vn Tribun, quatre porte-enseignes, huict cinquanteniers, & seize chefs d'escadre.

Mais à cause qu'il y en a beaucoup qui estiment que l'ordre des Lacedemoniens estoit embroüillé ; ie desire leur faire voir qu'ils croyent autre chose qu'il ne faut: pource qu'en l'ordre des Lacedemoniens on void que les Chefs sont ordonnez, & chaque rang a les choses qui luy sont necessaires. Et cette institution est si aisée à apprendre, qu'aucun de ceux qui peuuent cognoistre les hommes, ne s'y abusera iamais. Car les vns auoient charge de conduire, & les autres commandement de suiure. La façon de faire mouuoir la trouppe, estoit recogneuë par vne parole du Chef de l'Ordonnance. Les escadrons estoient tantost plus serrez, & tantost moins, & s'il n'y a là chose qui soit si difficile à apprendre. Et combien qu'il aduienne quelquefois qu'ils se mettent en desordre, on trouue mal-aisément quelqu'vn qui puisse entendre l'Ordonnance qu'elles ont à la rencontre de l'ennemy, si ce n'est vn qui soit instruit en la doctrine de Lycurgue.

Les Lacedemoniens trouuoient encor bien aisées les choses que les autres tiennent pour fort difficiles en combattant : pource que quand ils marchoient en pointe, l'escadron venoit à la fin ; & si la bataille des ennemis venoit contre auec cét ordre, on ordonnoit lors au chef de l'escadron de se mettre à main gauche au front, en façon d'escu, & demeurer tousiours en cét estat, tandis que la bataille des ennemis se tiendroit ferme. Que si cependant les ennemis attaquoient par derriere, tous les rangs se tournoient, afin que les forts s'opposassent tousiours aux ennemis.

Mais quand le Prince se mettoit du costé gauche, ils ne iugeoient pas toutefois qu'on leur eust donné les pires endroits, à cause que si quelques-vns eussent essayé de les enuironner de tous costez, ils auoient cét aduantage, qu'ils ne pouuoient pas trouuer les parties nuës, mais bien armées. Que si pour quelque consideration il sembloit vtile que le General de l'armée eust la pointe droite, en faisant pointe de la bataille, ils ordonnoient leurs gens en telle sorte, que le General se trouuoit du costé droit, & les derniers du gauche. Et si la bataille deuoit asseurément estre attaquée par la pointe droite des ennemis, ils ne se soucioient que de tourner toutes les enseignes en façon de galere, auec la proüe contre les ennemis. Mais si les ennemis les attaquoient du costé gauche, il ne leur laissoit pas faire, ains les repoussoient, & ainsi la derniere escadre estoit ordonnée en façon d'escu.

Pour le regard de la façon de camper, Lycurgue iugeant inutiles les coins d'vne ordonnance quarrée, vouloit que les Lacedemoniens campassent en rond, si ce n'estoit qu'ils fussent peu asseurez, à cause de quelque montagne.

Il ordonna les corps de garde de iour & de nuict, & pour ceux qui taschoient de sortir la nuict du camp, il ordonna qu'ils seroient remarquez par les Scirites, qui auoient la charge de ne laisser sortir aucun de son rang, & auoient encor soin des estrangers qui alloient autour.

Et quant à ce qu'ils marchoient tousiours auec les armes d'Ast, il faut sçauoir que cela se faisoit, pource qu'ils ne laissoient point les armes aux esclaues.

Et il ne faut aussi s'estonner de ce qu'ils ne se tenoient éloignez l'vn de l'autre, ny des armes, sinon autant qu'ils se pouuoient empescher entr'eux, parce qu'ils faisoient cecy pour leur seureté.

Mais il est temps de parler de l'honneur & de l'authorité que Lycurgue donna au Roy dans l'armée.

Premierement, la ville nourrissoit le Roy & ceux qui estoient auec luy : On voyoit en garde les compagnons, ou qui mangeoient ensemble, & auec eux les Tribus des soldats, afin que se trouuant tousiours presens, ils se peussent mieux conseiller, s'il en estoit besoin. Les compagnons sont trois autres hommes ensemble de mesme rang. Ces deux ensemble auoient tel soin de toutes les choses necessaires, qu'ils estoient continuellement attentifs à ce qui appartenoit à la guerre.

Quand le Roy vouloit mener l'armée dehors, il sacrifioit premierement dans la

ville à Iupiter le conducteur, & autres Dieux : & s'il auoit sacrifié là quelque chose, le Prestre, qui estoit nommé Pyrphore, à cause du feu qu'il portoit, prenant le feu de l'autel, marchoit deuant iusques aux frontieres du pays, où le Roy sacrifioit de nouueau à Iupiter & à Minerue. Or aussi-tost qu'on auoit sacrifié à ces deux, on passoit lors aux frontieres, & le feu perpetuel pris de ces sacrifices marchoit deuant, & les victimes de toutes sortes marchoient apres, pour les sacrifier quand il en estoit besoin. Il se faisoit le mesme à la pointe du iour, voulant acquerir premierement la bien-veillance des Dieux. On voyoit autour du sacrifice ceux qui auoient charge en l'armée.

On y voyoit encor assister deux Ephores qui ne faisoient rien si le Roy ne les appelloit : mais estans attentifs à regarder ce que chacun faisoit, ils chastioient ceux qui tomboient en faute. Les sacrifices estans paracheuez, le Roy faisoit assembler le Conseil, & commandoit ce qui se deuoit faire.

Quand le Roy menoit dehors l'armée, s'il ne paroissoit personne qui se vint opposer à luy, nul ne marchoit deuant luy fors les Scirties, & les gens de cheual qu'on auoit enuoyez pour descouurir. Mais s'ils iugeoient qu'il fallût combattre, le Roy prenant auec luy l'escadron de la premiere Tribu, le conduisoit, la faisant tourner iusqu'à ce qu'il se venoit trouuer au milieu de deux Tribus, & entre deux Tribuns ou Maistres de camp.

Lors qu'on tuoit la cheure à la veuë des ennemis, la loy vouloit que toutes les trompettes sonnassent, & que nul Lacedemonien ne se trouuast sans couronne : & elle commandoit aussi qu'on eust à tenir ses armes nettes. Mais Lycurgue voulut que le Roy ordonnast quand il seroit temps de camper, & qu'il monstrast le lieu où il falloit s'arrester & faire logement de l'armée.

L'authorité d'enuoyer des Ambassadeurs, de traitter des alliances, & de mouuoir la guerre, appartenoit encor au Roy, que tous alloient trouuer, lors qu'ils vouloient faire quelque chose.

Et s'il naissoit quelque different, le Roy le remettoit aux Iuges des debats; si c'estoit pour raison de quelque argent, aux Thresoriers ; & si c'estoit pour quelque butin, à ceux qui le vendoient.

Lycurgue assigna encor au Roy les dons qu'il voudroit prendre des choses qu'on sacrifioit, & apres il luy ordonna des fonds en telle quantité, qu'il n'auoit besoin d'aucune chose necessaire, & ne pouuoit aussi s'éleuer pour en auoir trop. Et afin que les Roys mangeassent en public, il ordonna les festins publics, & au souper il les honora d'vne double portion, non point afin qu'ils mangeassent deux fois autant que les autres, mais afin qu'ils en peussent donner à qui bon leur sembleroit.

Il leur donna encor deux compagnons, qu'il pouuoit choisir à sa volonté, & ceux-cy se nommoient Pities.

Il leur donna encor vn cochon à chaque cochonnement de truye, afin que s'il estoit besoin d'auoir le conseil des Dieux en quelque affaire, on eust des victimes à commandement.

Il leur fit encore faire vn estang pres de leur Palais, sçachant combien ils estoient necessaires en beaucoup de choses.

Tous les Magistrats faisoient honneur au Roy de leurs sieges, exceptez les Ephores. Le Roy & les Ephores prestoient tous les mois serment l'vn deuant l'autre : les Ephores au nom de la ville, & le Roy pour luy-mesme.

Le serment du Roy estoit, qu'il commanderoit selon les loix à la ville, & celuy des Ephores qu'ils maintiendroient tousiours le regne en estat. Quant aux honneurs qu'on faisoit aux Roys de Lacedemone lors qu'ils estoient morts, ie diray seulement ce mot, que les loix de Lycurgue portoient qu'on les honorast, non comme hommes, mais comme demy-Dieux.

RELIGION.

XLV. POurce que nous auons assez parlé dans les mœurs des Grecs, de leur ancienne Religion, lors qu'ils estoient addonnez à l'Idolatrie, nous viendrons à celle qu'ils tiennent maintenant. Les Grecs se sont retirez de l'Eglise Romaine depuis bien long-temps, & se sont establis des Patriarches qu'ils recognoissent pour leurs Chefs. Au reste, il y a quatre Patriarches des Eglises Grecques, à sçauoir celuy de Constantinople, celuy d'Alexandrie, celuy de Hierusalem, celuy d'Antioche, desquels nous parlerons en leur lieu : mais ceux qui sont dans le vray pays de Grece, ne

recognoissent pour leur Chef, que le Patriarche de Constantinople.

Quant à leur creance, nous la mettrons au long en parlant des Moscouites, qui ne different d'eux qu'en bien peu de choses.

Au reste, il y a force Caloyers, c'est à dire, Prestres & Moynes Grecs, qui sont espandus par la Grece, où chacun iouyt du libre exercice de sa Religion en payant tribu, non toutefois sans receuoir par fois mille desplaisirs de ces Barbares, qui dominent auec vne cruauté du tout insupportable.

Mais afin de dire quelque particularité de cecy, le Mont Athos fut iadis destiné pour la demeure des Caloyers de sainct Basile, ausquels, comme dit Belon, on donna vn priuilege qui est demeuré iusques à maintenant, à sçauoir, qu'il n'y a aucun qui y puisse demeurer s'il n'est Caloyer Grec.

Il y a enuiron six mille de ces Caloyers, qui demeurent en diuers endroits de cette montagne, où il y a enuiron vingt-quatre anciens, & grands Monasteres clos de bonnes murailles, pour resister aux ennemis & aux Corsaires, qui ne les vont toutefois trouuer guiere souuent pour leur faire outrage.

Il y a deux principaux Monasteres, dont l'vn se nomme *Vatopedi*, & l'autre *Agia Laura*: & là dedans on void de belles Reliques, qu'on va voir de toutes parts, & des 7 emplessuperbement bastis & richement ornez. Au reste, les Grecs estiment ce Mont, de mesme que nous faisons Rome; & les ceremonies Grecques y sont soigneusement obseruées; & ces Caloyers ont acquis plus de reputation de saincteté que les autres de toute la Grece.

Les Turcs mesmes les ont en si bonne estime, qu'ils leur font de grandes aumosnes. Il n'y a personne entr'eux qui viue sans rien faire, & qui n'exerce quelque art mechanique: Car tous sortent le matin des Monasteres, portans leurs instrumens auec lesquels ils trauaillent, pour entretenir toute la famille: les vns trauaillent aux vignes, les autres coupent des arbres, les autres font des nauires, bref chacun exerce quelque art.

Ils portent des habits de peu de prix, & sont vestus à la façon des Hermites. Ils ne portent point de chemises de chanvre, ny de lin, mais de laine, qu'ils filent & cousent eux-mesmes.

Ils ne s'addonnent nullement à l'estude des lettres, & mesmes il y en a beaucoup parmy eux qui ne sçauent ny lire ny escrire. Que s'il y a quelqu'vn qui passe de fortune par cette montagne pour quelque affaire que ce soit, les Caloyers luy fournissent des viures, sans en tirer nul argent.

LA BOSNIE, LA BVLGARIE, SERVIE, RVSCIE, ET CE QVE LE TVRC POSSEDE EN HONGRIE.

XLIX. LA Bosnie ou Bosne, est vn pays d'Ilyrie, nommé Dardanie par Orose, & par quelques autres, haute Messie. Elle prend son nom de la riuiere de Bosne, qui se descharge dans le Saue: tout ce pays est diuisé en deux parties, dont l'vne s'appelle le Royaume de Bosnie, l'autre la Duché. Il est assis entre le Danov & l'Esclauonie.

Le Royaume de Bosnie occupoit le bas Pays, & sa capitale place estoit Coraize ou Iaieze, assise au sommet d'vne montagne entre deux riuieres, auec vn Chasteau imprenable: le Turc se rendit maistre de ce Royaume l'an 1464. & fit escorcher le Roy de Bosnie nommé Estienne, qui estoit aussi Despote de Ruscie & de Seruie.

La Duché de Bosnie occupoit le haut Pays voisin des Ragousois, & le Duc s'appelloit aussi Duc de sainct Sabre, ou d'Herzegouine ou de la Montagne noire.

Cette Duché paruint aussi entre les mains des Turcs la mesme année 1464. tellement que la Bosnie n'est auiourd'huy qu'vn gouuernement. La demeure du Berglierbi est à Bagnialuque: il y a encores les lieux de Boschegve, Clisse, Herzogavne, Like, Sazeschnec Isvvornik, Cisrem & Ailatschiachissa.

La Seruie, que beaucoup de gens prennent pour l'ancien pays des Tribales & la haute Mesie, est assise entre les Royaumes de Bosnie & de Bulgarie. La ville principale de Seruie estoit Senderoune, que quelques-vns nomment Spenderobe, les autres Simandrie, les Turcs Semonecr, & les Hongrois Tendrem: cette place est assez proche de Belgrade sur le riuage du Danov ou Danube: Elle fut prise par Amurath Empereur des Turcs l'an mil quatre cens trente-huict. Vous auez aussi Presdens, où l'Empereur Iustinian prit naissance, les autres meilleures villes de ce pays sont Vidine, nômée par les Turs Kiratov, assise pres

du mont Argentaire, puis Nouogarde, qui est aux frontieres de Seruie, & que quelques vns appellent mal à propos, Nouueau Mont, & apres le Mont-Noir.

La Bulgarie, comme qui diroit Vulgarie, est ainsi nommée de certains peuples, qui estans partis d'aupres de la Volgue enuiron l'an 666. s'emparerent de ce pays qu'on pense estre la basse Mesie des anciens. Elle est assise entre la Seruie, la Romanie & le Danube. Sa principale ville c'est Sofie. Niger la prend pour la ville Ribisque de Ptolomée, elle est assise en lieu fort commode, grande & bien peuplée, mais nullement forte. Il y a encores Nicopolo, que les Turcs nomment Nigeboli.

La Rascie est entre la riuiere de Termes & le Danube. Ses principales places sont Zarsonie, Crusoccie, Cauin, Nouebarde, Seuerin, Calambes, Colombeste, Bodo. Ce pays eut autrefois vn Despote particulier, qui fut depossedé par Amurath.

Le Turc possede encores en Bessarabie, qu'on tient pour vne des Prouinces de Moldauie, les villes de Kihn, Bermen, ou Moncastrè, où se tient vn Sagiac sujet au Beglierbi de la Grece : ces villes furent prises par le Turc auec le pays l'an 1485.

QVALITÉ.

LE Royaume de Bosnie est plein de montagnes fort aspres & de peu de rapport : tout l'aduantage qu'il a en cecy, c'est qu'elles rendent le pays plus fort. Il y a aussi des mines d'argent, qu'on y trouue en grande abondance: on tire aussi de ce pays des meilleurs faucons qu'on voye.

La Bulgarie est pour la plus grande partie aussi pleine de montagnes; & s'estendant tantost vers le Dauon, tantost vers le Danube, tantost vers la Romanie, a son pays du milieu plus aspre que le reste. Et combien que les lieux plus bas contiennent quelques plaines & vallées, toutesfois la plus grande partie est couuerte de forests tres-espaisses, ou bien de plaines qui sont toutes desertes: aussi fut ce qui consomma l'armée de Ladislas Roy de Pologne.

La Seruie & Rascie sont de mesme nature, mais la Seruie surpasse les autres en ce qu'elle a des mines d'or, & est semblable à la Bosnie à cause de celles d'argent.

MOEVRS.

LEs façons de faire de ceux-cy sont semblables à celles des Esclauons, que nous auons desia descrites pour la plus grande partie : ils se sentent aussi quelque peu du voisinage des Polonois. Et ces nations sont presque toutes addonnées au vin, fort rustiques & grossieres, il ne se faut guieres asseurer sur leur parole, pource que ce sont gens qui faussent leur foy pour peu de chose. Ils sont nez à supporter toute sorte de peine & de fatigue, & ne se laissent pas aisément accabler au trauail. Mais il n'y a rien de plus fascheux que leur conuersation. Ils sont pleins de courage & non de vaillance, pource que leur resolution part d'vne brutalité qui est en eux, plustost que des choses qui font qu'on donne à vn homme la qualité de vaillant.

LE GRAND INSVLAIRE D'EVROPE,

CONTENANT DES ISLES DE L'OCEAN, & de la Mer Mediterranée.

DISCOVRS DES ESTATS DV ROY DE LA GRANDE BRETAGNE.

DE L'ANGLETERRE.

SOMMAIRE.

I. Des noms anciens d'Albion & de Bretagne, iadis donnez à l'Angleterre; de leur source & etymologie, & des peuples Saxons qui l'ont possedée.

II. De la forme de cette Isle de la grande Bretagne semblable à la Sicile, sa scituation, son estenduë & ses limites.

III. Sa fertilité, son temperament, & les qualitez de son air, subjette à la contagion de quatre en quatre ans.

IV. Ennemie des bestes veneneuses, les loups n'y peuuent viure, & les raisons pourquoy l'Angleterre est exempte des loups.

V. Des fleuues & riuieres d'Angleterre, & singulierement de la Tamise, dont les eaux ne desbordent iamais pour quelque sorte de pluye qu'il fasse: des cheuaux nommez Guildins, la plus part hongres, fort bien dressez, & du nombre infiny des oyseaux & volatiles qui y sont.

VI. Dommages que les oyseaux font aux bleds en Angleterre, & les remedes qu'y apportent les laboureurs, de la bonté du poisson d'Angleterre, du Turbot, & du Brochet excellent.

VII. Des perles abondantes en cette Isle du temps de Cesar, & de la broderie du corselet de perles qu'il consacra à Venus, des minieres d'or, d'argent, plomb, estain, cuiure & fer.

VIII. De la pierre nommée Gagate, qui nourrit le feu en l'eau, a vertu de faire vriner pulueriséе en eau.

IX. De la monnoye de fer & d'airain des vieux Anglois, & de leur superstition aux viandes.

X. Des femmes communes iadis en Angleterre, & de leurs ordres aux armées.

XI. Ciuilité & subtilité d'esprit, & autres bonnes qualitez des Anglois modernes, & de leurs exercices.

XII. Humeur des Anglois altiere & imperieuse, encline au larcin, à la carnacité, & à l'yurongnerie.

XIII. Richesses grandes des particuliers procedantes du trafic des laines, de l'estain de Cornuaille, & du harenc d'Yorch.

XIV. De Londres, ville Metropolitaine d'Angleterre, habitée de trois cens cinquante mille ames.

XV. Trafic d'Angleterre estimé à douze millions d'or par an.

894 XVI. *Finances & reuenus du Roy d'Angleterre.*
895 XVII. *Reuenu ordinaire de la Couronne d'Angleterre.*
894 XVIII. *Subsides extraordinaires de deux sortes en Angleterre.*
895 XIX. *Despense de la bouche de la Cour du Roy d'Angleterre, à combien se monte par an.*
895 XX. *Tribut imposé sur les personnes qui veulent viure catholiquement en Angleterre.*
896 XXI. *Forte assiette de l'Isle d'Angleterre, & le grand nombre de ses vaisseaux de mer.*
898 XXII. *Anglois fort experts à la marine, leur trafic és Prouinces loingtaines, tant du Leuant que d'Occident.*
897 XXIII. *Deffaitte de l'espouuentable armée nauale d'Espagne par les Anglois.*
898 XXIV. *Nombre des gens de guerre qu'on peut leuer en Angleterre.*
899 XXV. *Armée d'Angleterre, en quel ordre passa au siege de Bologne du regne de Henry VIII.*
902 XXVI. *Noblesse Angloise, & des Cheualiers de diuerses especes en Angleterre, & les ceremonies de leur creation.*
1407 XXVII. *Ordre des Cheualiers de la Iartiere, par qui institué.*
902 XXVIII. *Des Offices Royaux d'Angleterre & des Milords.*
903 XXIX. *Des Estats d'Angleterre, & tenuë des Parlemens du Royaume, de leur grande puissance, des Officiers & ceremonies en l'assemblée d'iceux.*
XXX. *Trois sortes de iugemens en Angleterre.* 904
XXXI. *Des Sieges Royaux, & supplices ordinaires, & de la punition des traistres.* 905
XXXII. *De la Cour de Vvestmoutier, & la Chambre estoillée, quand establie.* 905
XXXIII. *De la Cour de l'Eglise appellée la Cour de Chrestienté, & sa iurisdiction en quatre sortes de causes.* 906
XXXIV. *Criminels condamnez à estre pendus, sont estranglez par la main de leurs propres parens.* 906
XXXV. *Religion Chrestienne, quand & par qui establie & introduite en Angleterre.* 906
XXXVI. *Diuorce du Roy Henry 8. d'auec Catherine d'Arragon, & lequel espousa Anne de Boulen qu'on croyoit estre sa fille.* 906
XXXVII. *Se declare estre Chef de l'Eglise Anglicane au lieu du Pape, & fait emprisonner Thomas Maurus.* 907
XXXVIII. *Monasteres & Religiõ Romaine, quand abolis en Angleterre.* 907
XXXIX. *Couronnement de la Reyne Elizabeth, celebré auec ceremonies Catholiques.* 908
XL. *Constitutions Ecclesiastiques dressées par le Roy Iacques sixiesme, monstrant l'Estat moderne de l'Eglise Anglicane.* 909
XLI. *Catalogue des Roys d'Angleterre.* 910
XLII. *Alliances des Rois d'Angleterre auec les Rois & Princes estrangers.* 914
XLIII. *Archeueschez & Eueschez qui estoient anciennement en Angleterre.* 916

I ANgleterre est vne grande Isle en l'Ocean, qui est enfermée de la mer de tous costez, & n'a iamais esté iointe à la terre ferme, mais tousiours separée de nostre monde. Au commencement elle estoit appellée Albion, à cause des hauts rochers blancs qui paroissent à ceux qui sont sur la mer, desquels rochers se tirent les pierres de craye qui nous viennent de là, dit Munster. Du depuis elle fut nõmée Bretagne, d'vn Roy appellé Briton, qui y regna. D'autres disent qu'elle receut le nom de Bretagne de Brutus fils de Syluius Posthume Roy des Latins, iadis Capitaine des reliques de Troye; lequel quarante ans apres la prise d'icelle par les Grecs, arriua auec sa flotte en cette Isle, ou ils tuerent tous les Insulaires originaires qu'ils y trouuerent. Mais Bede Anglois de nation, escrit qu'elle est dite Bretagne, des Bretons qui habitoient anciennement la Gaule. Que s'il faut donner foy aux Fables, aucuns ont estimé que cette Isle fut habitée premierement par les Troyens, qui suiuant l'Oracle d'Apollon, passerent auec leurs vais-

Munster au liure 2. de sa Cosmographie.

Bede au liure 1. de son Histoire d'Angleterre.

seaux en iceile, où ils eurent plusieurs guerres & victoires contre les naturels du pays, qui
estoient grands comme des Geants. Et long-temps apres les Saxons peuples d'Allema-
gne, en entrant en la mesme, en chasserent les Troyens, & la Reyne Angela partagea
leurs terres entre les Ambassadeurs des Saxons, & laissa son nom à cette Isle, qui depuis
fut appellée Angleterre : mais la creance meilleure est que le nom d'Angleterre, luy est
donné comme qui diroit l'Angle du monde terrestre : elle est située contre l'aspect de
France & d'Espagne, & comprend en son circuit huict cents septante-cinq mille
pas.

Aujourd'huy elle s'appelle Isle de la grande Bretagne, & est diuisée en deux Royaumes,
L'Angleterre & l'Escosse, par le fleuue Soluone. La forme de cette grande Isle est trian-
gulaire selon Strabon, dont les costez ne sont pas d'vne distance égale, & elle se termine
en trois promontoires, sçauoir Kants, ou Northforland, Helene & Orts. Elle a du costé du
Leuant l'Ocean Germanique, vers l'Occident l'Ocean Hybernique, au Septentrion,
l'Ocean Caledonique, & vers le Midy elle est separée de la Flandre par vn petit destroit
de mer, & de la France par la mer de Normandie vulgairement appellée manche en Fran-
çois, Canal aux Nautonniers Allemands, & Sleile en Anglois. Sa longueur est de mille
trois cens mille pas, & sa largeur de trois cens mille, qui font en son circuit vingt-deux
mille stades, selon Pline & Strabon.

I. Ie pourrois paroistre vain, ou bien me rendre ennuyeux, si ie voulois rapporter
icy le long debat des noms anciens de cette Isle, puis qu'il semble qu'on doit plustost at-
tendre de mon dessein, la consideration des choses que des paroles. Toutesfois l'importu-
ne curiosité de ceux qui les pourroient demander à cette entrée, me conuiera seulement
à dire, que selon les fabuleux recits des Grecs, elle porta premierement le nom de cer-
tain Albion, fils imaginé de Neptune ; ou bien, selon les Latins, elle fut ainsi nommée
pour les rochers blanchissans qu'on y apperceuoit autour du riuage : elle receut apres le
nom de Bretagne de ce mot *Brie*, signifiant coloré en Anglois, pource que les habitans
de cette Isle auoient accoustumé de peindre leurs corps, & depuis elle changea ce nom
en celuy d'Enghelland, c'est à dire, terre des Anglois, à cause des Anglois Saxons qui la
possederent.

II. Cecy doit suffire à ceux qui veulent contenter vn peu leur esprit, ou complaire à
la paresse qui les tient d'en faire ailleurs la recherche. Or afin de venir au poinct, l'Isle de
la grande Bretagne est presque semblable à la Sicile, ayant trois poinctes, ou caps qui s'e-
stendent en diuerses sortes. Le premier qui regarde le Couchant est celuy de Bellerie, ou
d'Antouest, nommé des Anglois *The Cap of Cornwal*, c'est à dire Cap de Cornoüaille. Le
second est celuy de Cantie, qui a son regard du costé du Leuant aujourd'huy nommé
Nortforland, de qui toute la contrée de cette Isle, qui s'estend vers l'Orient, a pris le nom
de Cant, ou de Kent, selon le vulgaire. Le troisiéme est celuy d'Orcas, de Taruedée, ou
de Taruise du costé du Nord, nommé par les vns *Dunghumbehead*, ou *Dunsbiheade*, & par
quelques autres *Houmburne*. Cette Isle est assise vers la partie Occidentale de l'Europe à
quinze degrez de l'Equateur, & est opposée du couchant à l'Isle d'Irlande, du Leuant aux
riuages de la basse Allemagne, du costé du Nord aux Isles Orkades, ou Orknes, & du Mi-
dy à la France.

Quant à son estenduë, les Anglois qui l'ont plus curieusement considerée, la mesurent
en cette sorte. Ils comptent du Cap de Taruise iusques à celuy de Bellerie, pource que le
le chemin va serpentant à cause des riuages courbez, à le prendre du Couchant, huict cens
douze milles.

De ce lieu iusques à Kent trois cens vingt milles.

De là par des destours & recoings on compte iusques à Taruis sept cens quatre milles.

Tellement que le tour de toute l'Isle contient enuiron mille huict cens trente-cinq
milles.

Mais pource que c'est peu de cognoistre l'estenduë de quelque pays, si l'on ne sçait sa
bonté, ie desire auant de m'engager en d'autres discours, considerer ce que cette Isle four-
nit à ses habitans, & par mesme moyen ce dont elle manque.

Aujourd'huy l'Isle de Bretagne est diuisée en deux parties, sçauoir l'Angleterre appel-
lée anciennement l'Hoegrie, & la Chambrie, ou Vallée : Toute l'Angleterre & la Cam-
brie ne recognoist qu'vn Roy, auquel obeyssent plusieurs Prouinces, Princes, Ducs,
Comtes, Marquis, Barons, & grand nombre de Noblesse.

QVALITE' DV PAYS.

LEs Anciens disent que l'Isle de Bretagne estoit sterile, & qu'en icelle ne se trouuoit vn seul scrupule, d'or d'argent, & d'airain. Mais auiourd'huy elle abonde en ces mineraux : elle a vne terre tres-propre à produire du soufre & du Bitun. Elle est aussi fertile en bled, froment, & seigle, poix, auoine, & autres fruicts suffisans pour la nourriture de ses Habitans. Le pays est en toutes les saisons de l'année fort temperé.

L'Angleterre ne nourrit aucuns loups ny autres animaux nuisibles, ce qui est cause qu'elle abonde en trouppeaux de moutons, qui paissent nuict & iour dans les champs : elle a aussi abondance d'autre sorte d'animaux, excepté des Asnes, des Chameaux, Mulets & Elephans : & n'y a pays au monde, où se trouue pareille race de chiens, ny plus grands, ny plus dangereux qu'en Angleterre, qu'ils appellent Dogues. Le territoire est fort fertile en fruicts de toute sorte, & s'y trouue si grande quantité de Romarin, qu'ils seruent de hayes & de clostures aux iardins : le Vin n'y croist point, mais en reuanche la biere qui s'y brasse : est la plus excellente du monde, & se porte és autres pays qui en font estat pour sa bonté : la mer qui leche les costez de cette Isle, produit de toute espece de poisson. Au reste se trouuent en Angleterre de tres-bonnes mines d'or & d'argent, cuiure, plomb, & de l'estain, le meilleur qui se voye, comme aussi il y a quelques mines de fer, mais en petit nombre.

III. L'air de cette Isle est grossier, les broüillards, les pluyes & les vents s'y assemblent aisément, & l'espaisseur de cét air est cause que le froid & le chaud n'y sont iamais excessifs. Les nuicts y sont claires, & les maladies rares, tellement qu'on y vse moins de medecines qu'en tous les autres endroits de l'Europe. Toutesfois il y vient de temps en temps, & selon quelques-vns, de quatre en quatre ans vne peste qui emmeine beaucoup de monde. Le territoire y rapporte tellement en beaucoup de lieux, que celuy qui dist le Panegyric à Constantin, la loüé d'vne fertilité merueilleuse. Il produit de toute sorte d'arbres de tout temps, fors que le Sapin, & comme dit Cesar, le Faux ; mais auiourd'huy l'on y trouue de ces derniers arbres en grand nombre. Il manque toutefois d'Oliuiers, d'Orangers, & autres arbres, qui naissent ordinairement en des regions plus chaudes. Les ceps de vigne y sont plustost pour parade que pour aucun profit que leurs maistres en retirent, veu qu'encore qu'ils produisent quelques raisins, il aduient fort rarement qu'ils meurissent comme il seroit necessaire. On y seme du froment, du seigle, de l'horge, de l'auoine, & de toute sorte de legumes. Les bleds y naissent tost & meurissent tard, à cause de l'humeur abondante de l'air & de la terre. Il y a plusieurs collines sans arbres, & sans eau, qui produisent de l'herbe fort espaisse & menuë, suffisante pour la nourriture des troupeaux de moutons qu'on y meine paistre, qui ou pour la douceur de l'air, ou pour la bonté de la terre, ont la laine plus longue & plus delicate qu'aucune qu'on voye.

Or on tient que les bergers d'Angleterre empeschent que leurs trouppeaux aillent boire aux fontaines : tellement qu'ils ne sont abreuuez que de rosée, pource qu'ils ont cogneu par vne longue experience, que les autres eauës leurs estoient nuisibles, & mesme les faisoient mourir. Et veritablement on peut bien nommer cette laine la Toison d'or, veu que c'est le fondement de la richesse des habitans, qui tirent grande quantité d'or & d'argent, des marchands qui les vont trouuer pour en faire emploite. Et c'est de cette laine qu'on fait des draps si fins & si beaux, que les Allemans, les Polognois, ceux de Dannemarck, de Suede, & de plusieurs autres pays en font grande estime, & les acheptent plus volontiers qu'aucuns autres. Il se trouue en Angleterre grand nombre de toute sorte d'animaux, au moins de ceux que nous auons ordinairement en ces contrées, excepté que les asnes & mulets y manquent.

IV. Elle ne souffre aucune beste venimeuse, & nuisible, & mesme elle a cette particularité, qu'il ne s'y trouue plus de loups ; en voicy la raison.

Philippe Camerarius Docte Iurisconsulte & Conseiller au Senat de Nuremberg, ville Imperiale, au liure II. de ses Meditations historiques chap. 8. rapporte la raison pourquoy auiourd'huy les loups sont rares en Angleterre, disant que Philippe de Sydnée, fils du Viceroy d'Irlande, Cheualier vrayement noble, issu de la tres-Illustre famille des Comtes de Vuarvic, appellé par G. Candenus en son histoire d'Angleterre, la grande esperance des humains, le vif tableau de vertu, les delices des hommes doctes, depioré tous les iours pour auoir esté enleué fort ieune hors la vie de ce monde, car combattant en vne rencon-

tre pres de Zutphen en Gueldres, il fut blessé ; & combien que sa playe fust legere, tou-
tesfois pour n'auoir esté soigneux de sa santé comme il deuoit estre, il mourut de cette
playe tost apres, sçauoir l'an mille cinq cens octante-six.
Cettuy-cy ayant esté enuoyé en Ambassade pour le Serenissime Roy d'Angleterre,
vers sa Maiesté Imperiale, deuisant vn iour auec d'autres fort priuement, & les entrete-
nant de discours memorables, se monstroit admirable. Et comme l'on fust tombé sur le
propos, s'il estoit vray, comme les anciens le disent & les modernes le croyent, que l'An-
gleterre ne peut porter de loups, ou nez au pays, ou qui y soient apportez d'ailleurs ; & si
ce la se fait par quelque proprieté secrette & antipathie naturelle, selon que l'on void d'au-
tres pays qui ne peuuent endurer rats & souris, serpens, ny autres bestes venimeuses : il en
descouurit la vraye raison en beaux termes, laquelle n'estant, que ie sçache, monstrée ail-
leurs, i'ay trouué lieu à propos de la declarer sur la descriptió de la qualité du pays d'Angle-
terre. C'est, disoit Sydnée, vn conte fait à plaisir que nostre Royaume d'Angleterre, à
cause de quelque proprieté naturelle, & autre cause occulte, n'ait point de loups : car en
diuers endroits du pays on en void és parcs des grands Seigneurs, qui en font apporter d'Ir-
lande & d'autres lieux, pour en faire monstre comme d'vn rare animal, mais il est defen-
du sur de tres-grandes peines de les laisser sortir de leur enclos.
Quant à ce que depuis long-temps auparauant, & encores auiourd'huy l'Angleterre en
a esté nette, la prudence de nos Roys en est la cause. On sçait que cét animal gourmand
& cruel, estoit iadis aussi frequent en Angleterre, qu'en Allemagne & autres pays, & qu'il
endommageoit grandement les brebis, dont l'Angleterre abonde, & autres infinis trou-
peaux desquels se recueillent de grands profits & reuenus tous les ans, tesmoing les bons
draps d'Angleterre qui se font de leur laine, tant renommez par toutes la nations. Or
côbien que l'Angleterre soit estimée à cause de ses Dogues genereux & robustes, qui armez
de leurs colliers, selon la coustume, ne redoutent nullement vne troupe de loups, ains les
combattent courageusement, & s'ils ne les mettent en pieces, leur dônent du moins aspre-
ment la chasse : toutesfois on n'auoit peu empescher que ce traistre animal, n'ait par fois &
de nuict & de iour, dehors & dedans les estables grandement endommagé les troupeaux
de brebis. Pour ce fut faite vne Ordonnance du Roy, il y a fort long-temps ; que ceux qui
non de guet à pens, mais par inaduertence, autoient commis quelque forfait, & en quel-
que sorte meriteroient chastiment & supplice, & qui neantmoins pourroient obtenir re-
mission de la peine de mort, seroient ainsi chastiez, à sçauoir qu'ils demeureroient bannis &
infames, iusques à ce qu'ils eussent apporté quelques langues & testes de loups par eux tuez
en nombre grand ou petit, selon la discretion des Iuges. C'estoit l'amende qu'on leur
imposoit, & le tribut de leur teste. Cette ordonnance ayant eu grand & long cours en
Angleterre, la meschanceté des hommes & le nombre des coulpables venant à se multi-
plier en nombre infiny, estans bannis s'addonnoient si curieusement à la chasse des loups
& de leurs petits, qu'en fin il se trouua plus de chasseurs que de loups : au moyen dequoy
il n'y eut hallier, cachette, ny fosse qui ne fust vuide & nettoyée de telles bestes mal-fai-
santes, si qu'en fin la race en defaillit entierement en Angleterre. Et pource que l'Angle-
terre est de toutes parts ceinte de la mer fors l'endroit où elle abboutit à l'Escosse, il fut
fort rigoureusement defendu d'amener des loups d'Escosse ny d'ailleurs, qui en peussent
repeupler l'Angleterre, exempte par ce moyen d'vne telle vermine, dont elle estoit au-
trefois fort endommagée, & n'en fut-on plus en peine du depuis, tellement que de là en
auant ce Royaume s'en trouue nettoyé & deliuré, & cela est la cause que maintenant le
bestail couche de nuict par les prairies, & qu'il s'y en nourrit vne si grande quantité sans
aucune crainte de loups, paissans à leur aise sans berger ny garde tant de iour que de nuict
çà & là par les costeaux & montagnes ; à cause dequoy la peine inuentée aux mal-faicteurs
de l'extermination des loups, puis qu'il ne s'en trouue plus, ny és montagnes, ny és forests,
ny és cauernes, a esté abolie en Angleterre. Car du depuis ceux qui sont bannis chassans
en vain apres tels animaux qui ne se trouuent plus au pays, sont contraints de garder tou-
te leur vie leur ban & exil, ce qui leur est vne espece de mort.
Quant à l'Escosse, on ne peut nier, qu'il n'y ait des loups, mais pource qu'elle est ioin-
cte à l'Angleterre par vn petit destroict bordé de part & d'autre par vn flux & reflux conti-
nuel de l'Ocean, & par des riuieres profondes, qui se deschargent dans la mer, & que ce
petit entre-deux de terre de borne deux Royaumes, est gardé par des garnisons puissantes
en des places fortes, où il y a force dogues, il ne faut pas craindre que les loups se hazar-
dent de passer d'Escosse en Angleterre.
Que l'Escosse soit molestée des loups, on le peut recueillir de ce que raconte Bu-

chanan liu. 5. de son histoire d'Escosse, sçauoir que Ferchard 54. Roy d'Escosse ayant esté blessé à la chasse de la dent d'vn loup, luy causa vne telle fieure qu'il en mourut incontinent apres. Que la mer Oceane serre de part & d'autre ce destroit qui sert de limite à l'Angleterre & à l'Escosse, il appert par ce que l'Empereur Seuere voulant garder la Bretagne (qui est l'Angleterre) contre les courses des ennemis, fit creuser en terre vn grand fossé & vn bon rampart muny dessus d'vn grand nombre de tours à la longueur de 22. mille pas d'vn bout de la mer à l'autre. De mesme encore l'Empereur Adrian ayant fait accommoder vn fossé & vne haute leuée de terre, entre les fleuues de la Tine, & de l'Esc, de la mesme frontiere, de la longueur de quatre-vingt mille pas, asseura l'Angleterre contre les entreprises de ses aduersaires, cōme Buchanan raconte amplement en son histoire d'Escosse, & est aussi remarqué par Bede, Spartian & autres historiens de ce pays.

Camdenus semble confirmer ce qui est cy-dessus rapporté de Sydnée susdit, touchant l'extermination des loups en Angleterre, en la description qu'il fait d'Orduuic, ou des villages de Mongommery, combien qu'il propose vn autre artifice que le precedent : il y a (dit-il) force troupeaux de brebis & moutons en ces montagnes où ils paissent sans crainte des loups, qui furent exterminez de toute l'Angleterre quand Edgarius imposa vn tribut annuel de trois cens loups à Ludval Prince de ces pays.

Le mesme autheur dit que l'Isle d'Irlande proche d'Angleterre abonde en loups, tellement que les Insulaires les auoient iadis en honneur, & les prenoient pour parrains qu'ils nommoient Charichrist, faisans prieres pour eux, & leur souhaittans bonne rencontre, par le moyen dequoy ils s'estimoient asseurez que ces bestes ne leur ferbient aucun mal, & pource ne doit estre estimé incroyable ce qu'escrit Aristote au liu. 6. de l'Histoire des animaux chap. 36. qu'ès marests Meotides les loups s'accostent des pescheurs, desquels ils rompent les filets estendus en terre pour secher, si les peschers ne leur font part des poissons qu'ils ont pris.

Cela fait que le bestail va de tous costez en liberté en Angleterre, sans qu'aucun le garde, pource qu'on est affranchy de cette crainte, & l'on y voit de iour & de nuict grande quantité de cheuaux, de bœufs, & mesmes de brebis par les prairies, & autres possessions, qui sont communes à tous les voisins, lors qu'on a paracheué la recolte.

Le pays, comme i'ay desia dit, ne produit pas du vin, mais en recompense ils se seruent de biere faite d'orge, & de houblon, qui est agreable, & mesme vtile à ceux qui en vsent.

V Il y a de belles riuieres qui abbreuuent tout le pays, & l'on rapporte vne chose merueilleuse, mais veritable, que la Themise, l'Ombre, & quelques autres riuieres ne croissent iamais pour pluye qu'il fasse.

Les cheuaux de ce pays que nous nommons Guildins, qui sont pour la plus grande part hongres, afin qu'ils durent plus long-temps, estans au descouuert à la pasture, ne trottent pas, mais vont vn certain amble, auec lequel ils aduancent merueilleusement : pour le moins on void fort peu souuent le contraire. Il s'y trouue aussi plus de conils qu'en pays du monde.

Les Anglois ont vn nombre infiny d'oyseaux tant priuez que sauuages. Les chapons de Kent, sont fort grands, comme ceux de Poluerare, au terroir de Padoüe, ou ceux du Mans, ou de S. Geniez.

Les oysons y sont fort delicats auant qu'ils ayent mué : mais estans deuenus grands ils ne sont pas d'vn goust beaucoup agreable. Il y a quantité de perdrix, faizans, cailles, merles, griues, & alloüettes, & mesme l'alloüette s'y engraisse estrangement durant l'hyuer, qui n'est pas aspre, & lors il s'en prend vn si grand nombre, que toutes les tables en sont presque couuertes. Il y a des cygnes par tous les lacs & toutes les riuieres, & l'on y oyt crier tous les iours du grand matin les corbeaux & les corneilles.

VI. Et beaucoup de personnes tiennent pour chose asseurée, qu'il ne se trouue en pays du monde tant de corneilles qu'en Angleterre. Et ces oyseaux se nourrissent des vers qui naissent en cette Isle en grande abondance à cause de l'humidité de la terre. Mais ils poretnt beaucoup de dommage, pour ce que non seulement ils mangent les bleds lors qu'ils sont meurs, mais encore ils tirent la semence de la terre auec le bec, lors que les bleds commencent à paroistre ; de sorte qu'il faut que les laboureurs mettent en ce temps-là des garçons par les champs auec des arcs pour les

chasser, à cause que les seuls cris ne les mettent pas en fuite. Et pource que ces oyseaux sont si dommageables & si fascheux, il fut arresté au conseil des Seigneurs, qu'on chercheroit tous les moyens de les faire perdre, donnant quelque recompence à ceux qui les tueroient.

Les Anglois ont de fort bons poissons, & entr'autres le turbot & le brochet. Et quant au brochet qui n'estoit pas autresfois gardé, il est maintenant fort estimé, pource qu'estant hors des estangs, & mis dans des reseruoirs, il s'engraisse au possible en mangeant le menu poisson, & les anguilles. Puis lors qu'on le met en vente, on l'ouure auec vn cousteau: & si par fortune le pescheur ne le peut vendre, il ne meurt pas toutesfois par cette ouuerture, mais en le cousant, & le mettant dans le reseruoir parmy les tanches, la playe est bien-tost fermée, pour la gluante matiere de ce poisson. Les huistres y sont plus delicates qu'en tout autre lieu du monde, & en plus grande abondance.

VII Outre ce que dessus, cette Isle produit de l'or, de l'argent, du plomb, de l'estain, & du cuiure. Il y naist encor quelque peu de fer, & l'on y trouue quelques perles: & Suetone mesme a remarqué en la vie de Cesar, que l'esperance de trouuer des perles en l'Isle de la grande Bretagne, luy en fit entreprendre le voyage, & qu'elles y estoient de telle sorte, qu'il pouuoit discerner la difference de leurs poids auec la main. Mais à present il ne s'y en trouue plus que quelques-vnes petites & iaunastres en la coste d'Escosse & des Orcades, qui ne paroissent guere mieux que des yeux de merlan. Aussi Pline dit, que les perles que produit l'Angleterre, sont menuës & de mauuais lustre, neantmoins que Cesar voulust qu'on sceust que la broderie du corselet qu'il offrit à la statuë de Venus, en estoit faite.

VIII. Ce pays a aussi des fontaines de sel, & des fontaines chaudes, & vne pierre nommée Gagate, qui semble rude & vtile, & toutesfois est de grande vertu, veu qu'elle nourrit le feu en l'eau, tellement qu'il ne peut estre esteint qu'auec de l'huile. Et si quelqu'vn a beu de l'eau auec quelques pieces de cette pierre mise en poudre, incontinent il faut qu'il fasse de l'eau, & ne peut tenir son vrine: & mesme cette poudre est bonne à faire ietter du sable. Nous auons dit iusqu'icy les commoditez de l'Angleterre, il reste maintenant de dire en peu de paroles ses incommoditez, & ce dont elle manque, & qu'elle emprunte des autres, ou pour ses necessitez, ou pour ses delices. Il faut donc compter specialement entre les choses qu'elle reçoit les espiceries, les sucres, & toutes sortes de fruicts, qui luy viennent de France & d'Espagne, les vins, les huiles, & le houblon necessaire à faire la biere, les draps d'or, & de soye, la plus grande partie des toiles, & de toutes sortes de marchandises, outre les pastels, la cochenille, & semblables choses necessaires à la teinture: Et ce pays a vne grande incommodité, qui est que de quatre en quatre ans il y a vne si estrange peste, qu'elle emporte vn grand nombre de personnes. Or apres auoir discouru de la qualité du pays, voyons celles des personnes qui l'habitent.

MOEVRS DES ANCIENS ANGLIOS.

IX LEs habitans de la Grande Bretagne vsoient anciénement de certaines pieces d'airain, ou d'âneaux, selon quelques-vns, ou selon les autres de lames de fer, iusqu'à certain poids pour leur monnoye. Ils n'estimoient pas qu'il fust loisible de manger d'vn lievre, d'vne poule, ou d'vn oye, & toutesfois ils en nourrissoient pour leur plaisir. Ceux de Kent estoient les plus ciuilisez d'entr'eux & n'estoient guiere diferens des Gaulois en façons de faire.

Il y en auoit fort peu qui semassent du bled, & pour ce ils viuoient de laict & de chair. Ils estoient couuerts de quelques peaux, & se teignoient auec du pastel, pour estre plus espouuentables au combat, & mesmes les femmes en quelques solemnitez & ceremonies alloient toutes nuës & teintes de cette herbe. Ils portoient les cheueux longs, & tout le corps raz, horsmis la teste, & le dessus des levres, où ils entretenoient tousiours des moustaches.

X Ils estoient quelquesfois dix ou douze, qui auoient leurs femmes communes suiuant en cela la forme de la Republique de Platon, renouuellée en nostre aage parmy les Anabaptistes.

Mais ceux qui auoient principalement les femmes communes entr'eux, c'estoient les freres auec les freres, & les enfans auec les peres, & lors que ces femmes enfantoient,

toient, on tenoit pour vrays peres de tels enfans ceux qui auoient eu la premiere fleur de ces femmes. Ils vsoient de chariots en leurs batailles & auoient accoustumé de les faire rouler auec grande vitesse, en lançant leurs dards, tellement qu'ils rompoient bien souuent les rangs des ennemis par la terreur de leurs cheuaux & par le bruit des rouës; & lors qu'ils estoient meslez parmy les troupes de gens de cheual, ils mettoient soudain pied à terre, & combattoient en cette sorte. Cependant les chartons se retiroient vn peu hors de la meslée; mais rangez en telle façon, que si leurs maistres estoient pressez par leurs ennemis, ils pouuoient promptement gaigner leurs chariots, & faire retraitte. Au reste, Strabon les trouue barbares, pource qu'ayans grande quantité de laict, ils n'en sçauoient, pour la plus grande part, faire du fromage. Ils nommoient villes les forests entourées de fossez, où ils se pouuoient garantir des courses & soudaines inuasions de leurs ennemis. Tacite escrit que les Anglois auoient accoustumé d'auoir des femmes pour leurs chefs d'armées; & selon Dion de Nicée, ils ne labouroient iamais leurs terres, & ne viuoient que de leur chasse, & des fruicts des arbres, ne mangeans aucun poisson, bien qu'ils en eussent de fort bons & en abondance. Ils supportoient aisément la faim, le froid, & toutes sortes d incommoditez & de peines. Car estans plongez dans les marests iusques à la teste, ils enduroient la faim durant plusieurs iours, & estoient nourris dans les forests, d'escorces & racines d'arbres. Ils imprimoient sur le corps des enfans diuerses figures, qui venoient à croistre auec eux. Ils estoient extremément addonnez à la magie, voire en telle sorte, qu'on les estimoit plus sçauans en ce meschant art, ou du moins autant que les peuples qui auoient acquis la reputation d'en cognoistre les plus secrets & profonds mysteres. Tandis qu'ils voyageoient sur la mer, ils ne mangeoient chose du monde; ce qu'ils pouuoient faire aisément, pource que leurs voyages estoient courts, & qu'ils n'auoient aucune sorte de trafic auec les nations estrangeres: Ils vsoient d'vn breuuage composé d'orge, comme ils font encor en nostre siecle. Il y auroit beaucoup d'autres choses à dire sur ce sujet, mais c'est assez de considerer les mœurs principales des siecles passez, pour venir aux façons de faire des Anglois de nostre aage.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XI. MAintenant les Anglois sont polis & ciuilisez, & la barbarie ou rudesse n'y est pas si grande que beaucoup de gens s'imaginent. Pour le moins c'est chose asseurée que les Gentils-hommes Anglois sont pleins de gentillesse & de courtoisie, & que ceux des autres nations n'emportent guiere d'auantage sur eux en ces parties; combien que la vanité des vnes ou des autres les pippe & les flatte en telle sorte, qu'elles se persuadent qu'on ne peut rien trouuer de poly, ny bien aduenant en toute chose que chez elle. I'aduoüe bien que les hommes de basse qualité y sont plus barbares qu'ailleurs: mais quant à ceux-cy, leur condition les excuse, & pour les rendre d'autre humeur, il leur falloit vne autre naissance.

Les habitans d'Angleterre sont de haute stature, portans des faces belles & blanches, ayans pour la plusparts les yeux pers & de couleur du Ciel, & en leur prononciation de langage, ils sont semblables aux bas Bretons, aussi leur ressemblent-ils fort en gestes & en mœurs & façons de faire, & pour les vestemens ils ne different guiere de ceux de France. Les femmes sont tres-blanches, & ont le corsage bien fait & agreable, & vont superbement vestuës, leurs viures principaux consistent en chair: en fait de guerre, les Anglois sont hardis, ennemis de la crainte, bons archers, & fort impatiens aux armes: C'est pourquoy quand il en faut venir aux armes, aussi-tost on les void venir aux mains, combattans pour auoir la proye & le butin de l'ennemy, dautant que parmy eux toutes choses suiuent le vainqueur: les Architectes ne sont que peu souuent employez à bastir les maisons, au contraire, ils ayment mieux celles qui sont vieilles basties, & ne se soucient point si elles sont en peril eminent de tomber ou non.

Au reste, les esprits des Anglois sont éueillez, prompts & subtils, capables de tous arts & toutes sciences, & leurs corps ont aussi cette particularité, qu'ils sont merueilleusement souples & propres à tous essais de disposition & d'addresse, & à toutes sortes d'exercices. Les personnes de qualité ont la façon belle & agreable, & la douceur meslée auec la grauité, mille fois plus seante que la legereté de plusieurs, à qui quelques-vns donnent le nom de gentillesse ou de naïfueté, sans contrainte. Et pour dire vray, ie ne voy pas que leurs actions soient forcées, veu qu'ils semblent auoir receu cette grace de la nature, & non pas l'auoir acquise par artifice. Ils se plaisent à festiner les estrangers, & n'espargnent aucune

Digitized by Google

chose pour leur faire bonne chere, auec autant de franchise que de magnificence. Et c'est vne chose remarquable, qu'il est permis à tout estranger d'aller manger chez le Maire de Londres, qui est obligé de tenir maison ouuerte. Ils sont parfaits archers & courageux à la guerre. Mais on iuge que la plus grande partie de cette nation se porte plustost dans les dangers par vn furieux mouuement de sa nature, que par vne resolution pleine de cognoissance du hazard, & qui parte de la vraye vaillance. Quoy que c'en soit, ils semblent ignorer la crainte & la fuitte, & n'auoir autre dessein que de vaincre, & lors qu'il y a vn bon nombre de cette nation dans vne armée, elle n'est pas mal-assortie, & n'est besoin que de la sçauoir sagement conduire. Toutefois ils ne supportent pas aisément les incommoditez de la guerre, & sont pleins d'impatience, & desireux de venir aussi-tost aux mains auec l'ennemy & de le vaincre, ou de se perdre. Ceux qui s'addonnent aux lettres, y reüssissent si heureusement, qu'on a veu tousiours en Angleterre, quelque illustre personnage, qui s'est rendu remarquable par vne parfaite acquisition de plusieurs sciences. Quant à leurs habits, il y a long-temps qu'ils ont trouué la façon de ceux des François, si propre & si gentille, qu'aussi-tost qu'il y en a quelque nouuelle, les Anglois la transportent en leur pays & la suiuent, sans l'auoir toutefois entiere & du tout semblable, ou pour l'insuffisance de leurs tailleurs, ou peut-estre, pource qu'ils fuyent d'estre estimez sans inuention, & d'emprunter cette gentillesse & proprieté, ou pour mieux dire, bizarrerie des autres.

XII. Et veritablement on peut tirer en partie quelque preuue de ce que i'ay dit, de l'humeur des Anglois, qui est altiere & rogue au possible, voire en telle sorte, qu'ils ne doiuent rien à l'Espagnol de ce costé-là, & tiennent qu'ils surpassent le reste du monde en toutes choses. Aussi apres auoir excepté quelques-vns qui sont bien nez & nourris, vous trouuerez que le naturel de tous les autres, est extremément fier, & leurs façons de viure insupportables, à ceux qui ont quelque sentiment & courage.

Au surplus, cette nation est tellement née au larcin, qu'ainsi que vous estes plus attentifs à la consideration de ce que vous auez au lieu où il y a des Anglois, ils vous font connoistre en vous tirant tousiours insensiblement quelque plume, que vous ne sçauriez vous garantir de leurs ruses, & qu'ils sont plus habiles à vous enleuer quelque chose, que vous n'estes à les empescher de le faire. Et ce desir d'auoir de l'argent à quelque prix que ce soit, les fait bien passer si auant, que les soldats venus de bas lieu, pour auoir vn seul teston de leur compagnon, qu'ils ne peuuent abuser, dautant qu'il sçait aussi tous les tours de Villon, luy coupperont bien souuent la gorge s'ils peuuent, comme on peut voir aux armées où cette nation se trouue. Et pour le regard de leur pays, il se trouue vn grand nombre de voleurs, qui se rueroient à tout propos sur les estrangers, ou passans mal accompagnez, pour oster la bourse & la vie, n'estoit l'ordre qu'on a mis de faire assembler les villages, si tost qu'on se plaint d'vn vol, ainsi que *la Hermandad* s'assemble en Espagne.

Les villes ne sont pas exemptes de cette maniere de gens, de sorte qu'on y doit soigneusement prendre garde à tout, veu qu'incontinent qu'vne chose est tant soit peu égarée, elle se trouue aussi-tost perduë, & si l'on y marche de nuict mal accompagné, on est en danger de ne voir iamais plus le iour, ou de ne voir plus ce qu'on porte. Mais ces gens n'ayans pas sur la terre assez de moyen d'effectuer leurs mauuais desseins, se mettent sur la mer & escument de tous costez ce qu'ils peuuent: tellement qu'on n'oit que des plaintes des vaisseaux Anglois, qui rauissent tout ce qui n'est pas capable de leur faire resistance. Ils ont encor ce defaut, qu'ils ayment le vin à outrance, & en boiuent au delà de ce qui leur peut suffire. Et lors qu'ils ont fait quelque excez à boire, ils se seruent du Tabac, qui leur fait vuider vne partie de ce qui leur charge la teste, & les allege en peu de temps, si bien qu'ils peuuent reprendre le verre comme auparauant & se remettre à la desbauche. Et non seulement les hommes pratiquent cette dissolution, mais c'est encore chose certaine qu'ils sont bien aises que les femmes qui doiuent estre plus modestes, viuent de mesme: veu qu'on oblige les maris lors qu'on conuie les femmes à aller boire du vin au cabaret: & c'est leur faire honneur, que de les rendre de modestes dissoluës, & de sages, desnuées non seulement de prudence, mais de raison & hors d'elles-mesmes. C'est ce qu'on peut, ce me semble, remarquer plus particulierement touchant leurs façons de faire, & leurs humeurs qui sont meslées de bien & de mal, comme celles de toutes les autres nations du monde.

Cambrie ou VVallie est la troisiesme partie de la grande Bretagne, laquelle est sepa-

rée de l'Hoegrie (ou Angleterre) par les riuieres Sabrine & Dea; & de tout autre cofté, elle eft enuironnée de l'Ocean Virginian ou Hybernique: elle tient fon nom de Cambre troifiefme fils de Brutus, les habitans l'appellent Cimbre, & les Anglois Vvallea ou Vvaller: c'eft cette feule partie de l'Ifle de Bretagne, qui a conferué fes tres-anciens habitans, comme ceux qui font les vrays & naturels Bretons: ils vfent de l'ancienne langue Britannique, & font entierement ignorans de la langue Angloife, compofée de la Saxonne & d'autres.

Auiourd'huy ils diuifent la Cimbrie en trois Prouinces, fçauoir Venedotie, Pouifie & Debenharthie: fous la Venedotie eft auffi l'Ifle de Motta, celebrée des anciens, qui eftoit l'ancienne demeure des Druides. Les peuples de Cimbrie imitent les Anglois en leur viure & veftement: & comme ils font impatiens au trauail, & fe glorifient tant de leur [illegible] noble, [illegible] mieux fe donner au feruice du Roy, ou des Nobles, que de trauailler aux Arts & ouurages manuaires. Depuis peu toutefois ils ont commencé d'habiter les villes, s'addonner aux lettres, principalement à l'eftude du droict Ciuil, à apprendre les Arts liberaux & mechaniques, exercer le trafic de marchandife, de labourer fort bien la terre, & faire les autres œuures publiques, ainfi que les Anglois.

La Cimbrie ayant efté occupée de force par les Anglois, elle commença de s'appeller *Anglyfi*, qui veut dire Ifle des Anglois, celle-cy, felon fon ancien inftitut obeït au fils premier-nay du Roy d'Angleterre: fçauoir à celuy qui doit fucceder au Roy, & qui dés le iour qu'il eft nay, eft appellé Prince de Vvalle, ou de Galle, qualité qui commença l'an de falut 413.

KENT OV NORTHFORLAND.

Kent ou Northforland, eft vne Prouince d'Angleterre, qui s'eftend en angle vers la mer, qui eft la pointe du cofté plus petit des trois Ifles, qui regarde la France & ou abordent prefque tous les vaiffeaux François, & eft tournée vers l'Orient.

Ceux qui habitent cette Prouince ou Ifle de Kent, font les plus humains de tous les Anglois; le pays eft tout maritime, & n'eft guiere efloigné des Couftumes de France: anciennement quatre Roys commandoient en cette Prouince, aufquels Cefar ordonna de payer au peuple Romain tous les tributs que luy payoit par an l'Angleterre.

Du depuis le Royaume d'Angleterre pour accomplir le vœu du Roy Henry, voulut que cette Prouince fuft tributaire au fainct Siege de Rome, & qu'il y euft vn Treforier du Pape en Angleterre, pour y leuer ce tribut annuel.

Cette Prouince de Kent a vne ville de mefme nom, fçauoir Cantorbie, qui en eft capitale, laquelle a prefque pour fuffragans tous les Euefques d'Angleterre: l'Archeuefque d'icelle eft né Legat du Pape: comme auffi la ville d'Eboriac, à laquelle en Angleterre (qui n'a que ces deux Metropoles) font fuffragans, tous les Euefques d'Efcoffe, qui n'ont aucun Archeuefque.

DE LA VILLE DE LONDRES.

La ville de Londres eft tres-ancienne, & d'elle parlent Ptolomée & Tacite: elle eft fcituée dans la Comté de Mildefexe, pays le plus fertil & le plus falubre de toute l'Angleterre, fur la riuiere de la Thamife, éloignée de mille pas de l'Ocean: les degrez de fa largeur font cinquante-deux, & ceux de fa longueur dix-neuf, & dix-neuf minutes: cette ville eft tres-grande, & a de grands & fort beaux faux-bourgs, & vn bon Chafteau, qu'ils appellent la Tour de Londres, tres-bien baftie: elle eft embellie de Temples & d'edifices fuperbes & magnifiques, & dans fon enceinte il y a fix-vingts lieux facrez, qu'ils appellent Parroiffes. Du cofté du Midy, fe void le pont de pierre de la ville bafty auec vn bel ordre d'arches, faites d'vn ouurage admirable, fur le dos duquel fe voyent des maifons bafties des deux coftez, & auec telle difpofition, qu'il femble eftre pluftoft l'apparence d'vne belle ruë continuée que celle d'vn pont. Londres depuis le temps du Roy Archamus iufques à prefent, a efté la ville Royale, & la capitale du Royaume, dit Polydore Virgile, elle eft fort frequentée Polydorus Virgilius.
d'eftrangers, qui la rendent abondante en richeffes, & pour le commerce qui s'y fait, eft des plus celebres de l'Europe.

Google

Ptolomée, Tacite, Ammian Marcell. en son Panegyrique appellé Marinvan Bede en son Histoire d'Angleterre.

Tacite au 14. de ses Annales.

Ammian Marcel. lin. 27.

Rogersius.

C'est en cette ville Royale où les Roys d'Angleterre sont couronnez, & où se celebre l'assemblée du Concile ou Parlement : or selon l'ancien Priuilege des Roys de la grande Bretagne, elle est regie & administrée par vingt-quatre Bourgeois, que les Anglois appellent Aldermaner, qui veut dire ancienne, du nombre desquels s'élisent tous les ans le Maire & les deux Escheuins : ce qui est appellé par Cesar, disent aucuns, l'ordre des Trinobanles. Cette ville est appellée en Anglois *London*, en François *Londres*, par Ptolomée *Londinium*, par Tacite & Anthoine *Lundinum*, par Ammian Marcellin *Lundinium*, & par Bede *Londonia*. Tacite dit qu'elle fut faite Colonie Romaine. Par apres elle fut appellée *Londinum augustum*, dit Ammian, & depuis *Augusta Trinobantum*, ainsi l'appelle Regersius, & par Ptolomée, *Cité des Canties*, puis *Troyene Vyts*, nouuelle Troye, en apres *Pinas Beli*, qui veut dire Palais de Belin, & finalement en Anglois, *Caerlud* & *L'Hundoim*.

OXENFORD.

Oxenford, appellée des Latins *Oxònium*, est vne ville d'Angleterre celebre, à cause de sa florissante Vniuersité, les habitans l'appellent aujourd'huy *Oxford*, & les Bretons par leur langue accreuë, elle est nommée *Kyijdychin*, & par quelques-vns *Caernartigorn* : car comme dit l'Huidius, son nom ancien ne peut estre cogneu.

Mais pource que ce n'est pas assez qu'vn Royaume soit accompagné de toutes les qualitez que nous auons cy-deuant escrites, & qu'on en ait cognoissance, veu qu'il faut aussi qu'on sçache de quelle sorte il s'en sert, & en sçait faire son profit, il sera fort à propos de discourir maintenant de sa richesse. Car encore qu'elle soit vn instrument de débauche, & vn acheminement à la molesse, toutesfois elle est tenuë pour vn nerf si asseuré des Republiques, qu'on peut dire aujourd'huy, qu'vne Prouince manque de mouuement & de vigueur, lors qu'elle est desnuée de cette partie.

I'entreray donc sur le discours du profit des particuliers, & par mesme moyen ie feray voir ce que le Roy d'Angleterre peut tirer de son Estat.

RICHESSES D'ANGLETERRE.

XIII. Aujourd'huy que l'Angleterre, l'Escosse, l'Irlande sont subjettes à vn seul Prince, combien que l'Escosse ait esté adioustée à l'aduenement du present Roy, toutesfois quant à la richesse, i'estime auec ceux qui sont bien informez du fait, que le reuenu d'Escosse est vn neant & si peu considerable, que beaucoup de Principautez qui ne portent pas le nom de Royaume, portent plus de commoditez à ceux qui les possedent. Puis donc qu'il ne faut faire guiere d'estat d'autre chose que de l'Angleterre, la richesse des particuliers procede premierement de la vente des laines du pays dont on fait des draps si fins & si beaux, que les Allemands, les Polonois, ceux de Dannemark, de Suede, & de plusieurs autres pays en font grande estime, & les acheptent plus volontiers qu'aucuns autres. Et l'on tient pour chose asseurée, que les estrangers tirent des laines, ou des draps d'Angleterre pour prés d'vn million & demy d'or toutes les années. Dauantage, ils vendent vne grande quantité d'estain, qui vient au pays de Cornoüaille, extremément fin, & presque égal en beauté à l'argent. Et de cét estaing ou du plomb, les Anglois peuuent tirer enuiron quatre ou 500. mille escus, toutes les années. Outre ce, ils tirent vn grand profit du harenc, qui se prend aupres d'Yorc, qu'ils enuoyent en beaucoup de contrées de l'Europe.

XIV. Ils tirent aussi beaucoup d'argent de leur biere, dont ceux des pays bas font grand estat, comme aussi de leurs cuirs, & de leur charbon. La ville de Londres Metropolitaine du Royaume, & demeure des Roys, qui comprend auec ses faux-bourgs & l'Osmestrie, enuiron trois cens cinquante mille ames, est heureusement assise au riuage de la Thamise, où il y a grand abord de nauires, de trois iusques à quatre cens tonneaux, estans aydez du flux & reflux de la mer, encores qu'il y ayt plus de soixante milles de la mer iusques à la ville. On estime qu'aux deux compagnies d'auanturiers, qui sont ceux qui peuuent specialement enuoyer de la marchandise de Flandres en Angleterre, & de là en Flandres, de Stapoliers,

qui ont la permission de tirer des laines, il y en a plusieurs riches de cinquante ou soixante mille liures destrelins, tous, ou la plus grande partie en argent comptant qui selon le cours ordinaire valent plus de deux cent mille escus d'or, outre vne infinité d'autres, de diuerses compagnies, comme marchands d'estain, d'espiceries, & autres choses, appellez grossiers? & ce qui semblera incroyable, c'est qu'il y a des marchands de poisson salé extraordinairement riches de ces sommes, ou mesme de plus grandes. Et quant à tout le Royaume d'Angleterre, Guicciardin a creu que le trafic de l'Angleterre, auant les bouleuersemens de la Flandre, se montoit à douze millions d'or toutes les années. Voila ce qui se peut dire de la richesse du peuple. Nous parlerons maintenant des finances & reuenus du Roy, qui sont necessaires pour maintenir vn Estat, veu que l'on a veu combien l'incommodité des Princes mal-aisez, & grands despanciers ou donneurs, ou bien qui auoient peu de reuenu, leur a porté dommage.

Pour venir donc au poinct, ie dis qu'auant que les Roys fussent maistres absolus de l'Angleterre, leurs reuenus estoient limitez, & ce qui plaisoit aux Parlemens estoit seulement exercé. Mais les Parlemens, qui sont les Estats ont relasché de leur premiere puissance: de sorte qu'ils s'assemblent auiourd'huy plus pour authoriser, & colorer la volonté des Roys, que pour les regler, & toute l'authorité est maintenant entre les mains du Conseil priué du Roy, qui decide toutes les matieres d'importance.

XV. Or auant que Henry huictiéme se separast de l'Eglise Romaine, c'est chose asseurée que l'ordinaire du reuenu de la Couronne d'Angleterre montoit enuiron à cinq cens mille escus toutes les années, qui estoient tirez de la tutelle des pupils, iusques à l'an vingt-deux de leur aage: car tous ceux, entre les biens desquels il se trouue quelque membre, pour petit qu'il soit, qui soit affecté en quelque sorte à la Couronne d'Angleterre, demeurent durant leur bas aage sous la tutelle du Roy, qui se contentant de leur donner vn foible & petit entretien, tire tout le reste de leur reuenu, iusques à tant que les pupils ayent atteint la vingt-deuxiéme année; & lors qu'ils y sont arriuez, ils payent au Roy certaine somme pour r'entrer en leurs heritages. Dauantage, il faut mettre en ligne de compte les mariages, non seulement des pupils, mais aussi de tous ceux qui recognoissent la Couronne pour quelque bien qu'ils ont, encores qu'ils soient maieurs, qui est encor vne coustume speciale de ce Royaume, & de celuy d'Escosse, veu qu'il n'y a aucun de ceux qui ont cette sorte de biens, qui estant en estat de se marier le puisse faire, s'il n'a premierement accordé, & composé auec le Roy maistre des mariages, de tout ce qui le peut toucher pour le regard du dot: mais encore les Roys ont accoustumé, touchant cecy, d'vser de beaucoup de grace. On tiroit au commencement de cette sorte de reuenu, plus de dix, ou douze mille liures estrelins, mais maintenant à cause des biens Ecclesiastiques vnis aux laiz, les reuenus des particuliers estans d'autant plus accreuz, nonobstant toutes graces, on en tire plus de trente mille liures. Outre, il y a vne sorte de reuenu que l'on appelle la liurée des reuenus, c'est à sçauoir d'vne année, que payent nommément ceux qui recognoissent tenir quelques biens de la Couronne, lors qu'ils paruiennent à quelque succession de biens francs, & il y en a encores vn autre qu'ils nomment Relusse, qui consiste en la recognoissance des fiefs, qui sont en si grand nombre, & tant de sortes, que ceux-là seulement que l'on appelle Militaires, surpassent le nombre de soixante mille, auec plus grand, ou moindre profit du Roy, selon l'importance & qualité des fiefs, & ces reuenus sont comptez pour extraordinaires, eu égard aux ordinaires, qui sont le domaine de la Couronne, appellé la vieille rente, auec le reuenu de soixante mille liures, auquel est vny à present celuy du Duc de l'Enclastre, qui rend trente mille liures.

Mais quand on aura osté diuerses assignations qu'on donne sur cette nature de deniers, cette rente sera de beaucoup diminuée. Sur tout il y a le reuenu de la gabelle appellée la Coustume, qui est seulement de ce qui entre au Royaume, & de ce qui en sort, & tout payent cette gabelle indifferemment, tant les estrangers que les habitans du pays, mais les estrangers sont chargez en quelques choses quatre fois autant que les Anglois, & en quelques autres sans aucune proportion.

Ce reuenu rendroit beaucoup au Roy, eu égard au grand abord des choses qui entrent en Angleterre & qui en sortent aussi, s'il estoit manié par des gabelleurs

particuliers, tels que ceux des autres Princes : mais dautant que le Prince le leue, la
plus grande partie s'en va en presens, & en brigandages, veu que de deux cens mille
& dauantage de liures qu'on dit qu'il rend ordinairement toutes les années, il n'en
reste presque à la Couronne la quatriéme partie, & tout le reste est consumé en des-
penses, ou demeure entre les mains des officiers qui en ont la charge. Voila les reuenus
plus importans de la Couronne, qui estoient anciennement, & qui sont encores, ou-
tre lesquels il y a le profit qui se tire des mines de fer, de plomb & d'estain, & princi-
palement de celle d'estain, n'y ayant presque aucune partie de l'Isle qui n'y soit suiet-
te, à cause que la terre est toute pleine de mines: mais sur tout le pays de Cornoüaille,
où l'on en tire ordinairement, en abonde au possible, & du plus fin qui se trouue.

Il y auoit aussi, & y a encores le reuenu des Eueschez & des Abbayes qui va-
quent, & quand les Abbayes, qui sont en nombre infiny, n'estoient comme elles
sont à cette heure, cela estoit de grande importance, & la nomination des Abbayes,
de mesme que les Eueschez, appartient aux Roys, qui s'accommodent des fruicts,
plus, ou moins longuement, selon l'importance des pieces qui vaquent en different
d'y pouruoir. Le Roy a la confiscation des biens des rebelles, outre les amendes pecu-
niaires qu'il tire de plusieurs sieges: mais principalement celuy qui se nomme la Stra-
querrabe. On la fait payer aux nobles Ecclesiastiques insolens, & aux officiers publics
pour des larcins, & autres excez qu'ils commettent, outre ceux qui sont conuaincus
de felonnie. Et tous ces reuenus tant ordinaires, qu'extraordinaires montoient, com-
me on disoit, au temps de la separation de l'Eglise Romaine, à la somme de cent cin-
quante mille liures estrelins, qui sont six cens mille escus. Ceux-cy auec l'vsurpation
des biens Ecclesiastiques, tant des Cheualiers de Rhodes, qu'autres, faite par le Roy
Henry VIII. furent redoublez, encores qu'à dessein il y procedast auec beaucoup de
nonchalance, taschant de faire que toute chose s'accómodast au milieu de ce desor-
dre. Depuis ce temps-là les Roys d'Angleterre tirent les decimes de tous les biens
d'Eglise, suiuant l'Ordonnance de Henry, & les Annates aussi leur sont acquises, &
pource la Coûr de l'augmentation fut ordonnée, comme aussi celle des premices, &
des decimes, & tous ces reuenus se montent à plus de huict cens mille escus. De sorte
que tout ce reuenu ordinaire est d'enuiron vn million trois cens mille & tant d'escus.

XVIII. Il y a de plus, les subsides extraordinaires, qui sont de deux sortes, veu que
quelquefois on les tire en commun du Royaume, & pour cét effet on assemble les
Parlemens, qui sont les Estats, où l'on resoult ce qui est necessaire, & la façon de la-
quelle on doit proceder: & par fois aussi le Roy demande aux particuliers vn subside,
qu'ils nomment Bien-veillance, & lors vn chacun s'efforce de ne paroistre pas de peu
d'amitié enuers son Prince.

A ces voyes de tirer de l'argent, on en adiouste vne autre de nostre temps, qui est
la cinquiéme, ou vne semblable partie, que la Couronne tire des Corsaires & de ceux
qui ont permission d'aller escumer sur les mers de ceux qui n'ont aucune alliance
auec les Anglois, chose que les Roys de Tunes faisoient anciennement, & qui est en-
core practiquée par le Viceroy d'Alger, qui donne retraicte aux Corsaires, à condi-
tion qu'ils luy feront part de leur butin, & de leurs esclaues. Or il n'y a personne qui
doute que lors qu'il n'y a point de guerre au Royaume, dautant qu'il n'a ordinaire-
ment besoin pour sa seureté d'aucune des despenses qui sont plus importantes, com-
me de l'entretien de la caualerie & infanterie, ny de prouision d'armée, pource qu'il
est asseuré de luy-mesme, il n'y a dis-ie personne qui doute qu'il ne soit suffisant non
seulement de pouruoir à la conseruation de la grandeur & dignité du Roy, mais de
satisfaire abondamment à toutes ses volontez, pource qu'en ostant la despense de la
garde du Roy de trois cens Archers, & de cinquante Gentils-hommes seruans, les vns
& les autres auec vingt-cinq liures d'estat, l'année, & des cinquante pensionnaires à
cinquante liures (c'est à sçauoir estrelins) par an, & estant la reparation des ports, &
de ce peu de vaisseaux qui sont en estre, les canons, le renouuellement d'armes, & de
toutes sortes de munitions, de mesme que la reparation des maisons du Roy, dont il
y a grand nombre par le Royaume, outre l'entretien des Iuges, & autres gens gagés,
& officiers publics, toutes despenses veritablement ordinaires, & necessaires à la
conseruation du Royaume; en ostant, dis-ie, tout cecy qui n'est pas de grande im-
portance, le reste s'en va auec beaucoup de superfluité, & de desordre, aux necessi-
tez de la chambre, de la table, de l'escurie, des armes, de la chapelle, de la gardero-

Digitized by Google

be, & autres offices ; ie dis auec beaucoup de superfluité, pource qu'il n'y a nation qui dépése plus que l'Angloise, tant à viure, qu'aux autres choses ordinaires, & le Roy entretient fort grand nombre de gens, auec vne infinité de distinctions de degrez, & d'offices.

XIX[redacted]. Tellement que du temps de la feuë Reyne Elizabeth, la seule despense de la Cour, pour rapporter sans plus cette particularité, à cause que les autres de plus grande importance sont comprises en celle du manger, & du boire, la seule despense de la Cour, dis-ie, pour le regard de la bouche, se montoit à soixante mille liures estrelins l'année, qui sont enuiron deux cens cinquante mille escus. Et toutesfois ce n'est pas la quatriéme partie de la despense qui se faisoit au temps des Roys Henry, & Edoüard, predecesseurs de la Reyne, qui auoit retranché de beaucoup de superfluitez & mesme osté beaucoup de tables.

XVIII[redacted]. Les reuenus de la Couronne viennent doncques de ces chefs, & se despensent par ces voyes : si bien qu'il ne reste aux necessitez extraordinaires, ou de guerre, ou de debtes, ou d'autres occurrences publiques, que les moyens extraordinaires, qui seroient plus profitables au Prince, s'il vouloit introduire vne partie des charges pratiquées aux autres Prouinces, & renduës ordinaires. Mais la liberté du Royaume est merueilleuse pour ce regard, & il n'y en a aucun qui soit auiourd'huy moins chargé.

XX. Il y a seulement vn poinct à adiouster, qui est que le Roy d'Angleterre fait payer certain tribut, tant en Irlande, qu'en Angleterre, à ceux qui veulent viure Catholiquement, & à la Romaine, sans toutesfois qu'il leur soit permis d'en faire aucun exercice. Et pour le regard de ce tribut, le Roy en tire vne partie, & donne l'autre à quelques-vns de sa Cour, qui estans assignez pour toute leur vie sur quelques Catholiques, font pache auec eux de quelque somme qui leur est donnée pour vne seule fois.

Ce Royaume n'a donc point d'autre reuenu extraordinaire que les subsides, qui sont resolus par l'interuention des Parlemens, qui sont les estats, au temps des necessitez publiques, en quoy les estrangers trempent aussi bien que les Anglois, mais ceux-cy sont payez auec vne grande commodité, veu qu'on donne tousiours deux termes au payement, & cela se paye selon l'estime de ce qu'vn chacun possede, estant obligé de donner plus ou moins de gros pour liure, suiuant le besoin, & selon que le Prince est plus ou moins pressé, ou qu'il presse ses subiets. Mais les estimations sont raisonnables, non seulement eu égard à ce que chacun possede, mais encore à ce qui se pratique aux autres lieux. Toutesfois ce n'est pas si peu de chose qu'on n'en tire ordinairement vn million d'or. Nous auons assés parlé des richesses tant des particuliers que de la Couronne. Et combien qu'elles soient les nerfs de la guerre, toutesfois on a besoin d'estre fortifié d'autre chose, pour faire vne bonne & viue resistance. A raison dequoy nous viendrons maintenant à parler des forces que peut auoir ce Royaume.

Henry I. du nom Roy d'Angleterre, enuiron l'an 1118. fut autheur des impositions & tributs, & taille sur le peuple, pour le fait de la guerre. Mais Edoüard III. Roy d'Angleterre fut beaucoup plus sage, il fit vne Loy ou Ordonnance en pleine assemblée des Estats generaux du Royaume, par laquelle il declara le domaine de la Couronne estre sacré & inuiolable, & par consequent qu'il ne pourroit de là en auant estre aliené pour quelque occasion que ce fust. Dequoy il ne se faut pas grandement estonner, dautant qu'alors le Domaine du Roy d'Angleterre estoit fort petit, & de peu de reuenu. Car par l'ordonnance d'Edoüard premier faite l'an 1298. il estoit interdit & defendu au Roy d'Angleterre, de mettre ou imposer aucune taille, ou subside sur le peuple, sans le consentement & aduis des Estats generaux de toute l'Angleterre, dit Polydore Virgile : mais du temps des premiers Roys d'Angleterre, le Roy n'auoit rien de propre, & tout ce qu'il auoit estoit des appartenances à ses subiets, le Roy demeurant reduit à toute raison & equité, sous certaines conditions. Et afin que l'auarice ne le detournast point de la verité, il apprenoit la iustice par la pauureté, dautant qu'il n'auoit aucuns biens ny commoditez particulieres, *discebat paupertate iustitiam, vtque cui nihil esset rei familiaris*, dit Solin. Mais par succession de temps, le liure ancien escrit en Anglois, monstre *Kinges prerogatiue collected out of the great abridgement of iustice*, que les Roys d'Angleterre sont deuenus fort riches, & opulens en domaines, terres ou possessions.

Ordonnance d'Edouard I. que le domaine de la Couronne est inalienable.

Polidore Virgile en son Histoire d'Angleterre.

Solin en son liure des merueilles du Monde. 15. 16.

Liure des prerogatiues de la Courône d'Angleterre.

FORCES D'ANGLETERRE.

XXI. L'Angleterre est mieux assise qu'aucun autre Royaume, pour la forteresse, veu qu'elle a par excellence les deux proprietez qu'Aristote recherche en l'assiette d'vne ville: l'vne est, que les ennemis n'y peuuent entrer que fort difficilement: l'autre est, qu'elle a ses yssuës fort aisées pour toute sortes d'entreprises. Car la mer d'Irlande qu'elle a du costé du Ponant, est si basse, & pleine d'escueils & de dangers, qu'on n'y peut aller dessus auec de grands vaisseaux: & la mer Britannique qu'elle a du costé du Midy, a son flux & reflux, auec creuë, & decroissement de douze à quinze pas de hauteur ordinaire, auec vne si grande vehemence, que c'est chose espouuantable. Tellement que pour aborder aux ports, on a besoin du flux, & d'vn vent fauorable: mais beaucoup plus de flux que du vent, & la coste de l'Isle est de tous costez aspre, fors qu'en peu de lieux, qui sont bien fortifiez, côme Vauruic, Douure, Dorcestre, Zotnes, Dermons, Pliment, Plemut, Milfort, Briste. Ce qui fait qu'on peut estimer que toute l'Isle n'est presque autre chose qu'vn grande forteresse.

Cette Isle n'a iamais esté prise, ny par guerre, ny par forces estrangeres, & tous ceux qui ont attenté de la surprendre par armées nauales, y ont tres-mal-fait leurs affaires, & s'en sont tousiours retournez assez mal-contens: vn seul exemple de cecy passé en nos iours, fera cognoistre combien l'Angleterre est de difficile accés.

En l'année 1588. l'Espagne mit sus vne tres-grande & horrible armée nauale pour conquerir l'Angleterre, on l'appelloit l'Inuincible, d'vn appareil admirable, & tel qu'il se peut recognoistre par la description qui en fut imprimée à Lisbonne, & depuis traduite en François, Allemand & Italien. Cette armée estoit composée de cent trente vaisseaux, de cent vingt-neuf hommes de marque, embarquez à leurs despens, auec 456. seruiteurs bien equippez, de 226. Seigneurs, Gentils-hommes, Capitaines, Enseignes, Lieutenans & autres principaux membres des Compagnies, auec 163. seruiteurs, de 30. Regimens ayans 172. Enseignes, & 20. mille combattans, entre lesquels il y auoit plusieurs appointez pour estre de cheual, suiuant les apprests que l'on en auoit fait és vaisseaux du Prince de Parme, lequel faisoit conduire plusieurs harnachemens pour accommoder les cheuaux que l'on pretendoit trouuer en Angleterre.

Chaque vaisseau & chaque Regiment auoit son seruiteur, son fourrier, son Thresorier, son Commissaire des Prouisions, & son Chirurgien.

Les Officiers de Iustice estoient d'vn Auditeur General, auec vn Lieutenant, d'vn Alguazil de Roy, auec son Lieutenant, de quatre autres Alguazils, quatre Secretaires, six Huissiers & vn Geolier.

Le Maistre de Camp Alphonse de Cepede, estoit assisté de vingt Gentils-hommes pour pouruoir sur mer & sur terre aux difficultez qui se presentoient, auec des Ingenieurs.

Le grand Maistre de l'Artillerie auoit ses Lieutenans, de 59. Maistres Cannoniers, auec vn General des Chariots preparez pour la terre, & vn General de tous les instrumens de fer, pour l'equipage, entretenement & conduite de l'armée, vn Commissaire des mulets, auec 22. conducteurs.

En l'hospital des malades il y auoit vn General administrateur, son Lieutenant, 5. Medecins, 5. Chirurgiens, 5. coadiuteurs, 4. bandeurs de playes, vn Reuisiteur, vn grand Maistre, 62. seruiteurs.

Il y auoit des Religieux à proportion de ce grand nombre, huict Obseruantins de Castille, vingt Obseruantins de Portugal, vingt-neuf Cordeliers de Castille, dix Cordeliers de Portugal, neuf Augustins de Castille, quatre Augustins de Portugal, six Cordeliers de Portugal de l'Ordre nommé Del Pagna, douze Carmes de Castille, neuf Carmes de Portugal, huict Cordeliers du troisiéme Ordre de S. François en Portugal, vingt-deux Iacobins, quinze Iesuites de Castille, huict Iesuites de Portugal: de sorte qu'outre le nombre des combattans il y en auoit pres de dix mille, qui ne s'approchoient, ny pour donner, ny pour receuoir.

Vne armée, pour grande qu'elle soit & bien conduite, si elle n'a des prouisions & munitions à l'aduenant, est tousiours suiuie de blasme, de honte & de regret. Le Roy d'Espagne n'ayant entrepris ce grand dessein sans l'auoir bien digeré, y employa des prouisions si grandes, que les Chefs ne deuoient craindre que par ce

Digitized by Google

manquement l'armée se deust estonner ny effrayer.

Il y auoit quinze mille quintaux de biscuit, quatorze mille cent septante pipes de vin, 6500. quintaux de lard, 3433. quintaux de fromages, 8000. quintaux de poisson sec de toutes sortes, du riz pour fournir trois quintaux à chaque vaisseau pour six mois, six mille trois cens & vingt fanegues de febues & pois, 1.398. arroüas ou mesures d'huile, vingt-trois mil huict cens & septante arroüas de vinaigre, onze mil huict cens cinquante vne pipes d'eau douce. XXII.

Outre les viures, les vstencilles estoient en grande quantité & de toutes sortes, plats, gobelets, entonnoirs & vaisseaux de bois, chandeliers lanternes, lampes, falots, & chandelles de cire & suif, plaques de plomb, & peaux de vaches pour boucher les trous des nauires, sacs de cuir, de treillis & caneuas, cercles pour pipes & tonneaux, & huict mille seillots de cuiure, cinq mille paires de souliers communs, onze mil paires de souliers cordez : cordes, cloux, cheuaux, charettes, roüages, moulins, chables, & tout ce qui appartient à l'attellage, ou par eau, ou par terre, de douze grosses pieces d'artillerie & douze pieces de campagne, auec les sacs de peau de veau pour la poudre & leurs boulets.

Les armes de reserue estoient de 7000. harquebuses, & ils fournirent 1000. mousquets, dix mille lances, 1000. pertuisanes & hallebardes, 600. picques, plus des pics, pales & instrumens necessaires pour 700. pionniers.

En ce nombre, estat & equipages, l'armée partit du port de Lisbonne sous la conduite du Duc de Medina Sidonia, assisté de 22. Seigneurs d'authorité, de conseil & d'experience, auec 14. pages & 10. ieunes Gentils-hommes ou Cheualiers, de seruiteurs vn grand nombre.

A peine fut-elle démarée, que tirant vers le port de Grongnes en Galice, la tourmente s'éleua si furieusement, qu'elle fut contrainte de prendre terre & d'attendre la bonasse, ayant perdu à ce heurt trois galeres de Portugal, & plusieurs autres nauires, tellement écartées & brisées, qu'elles demeurerent tout à fait inutiles pour acheuer ce voyage.

L'orage appaisé, & l'inconstance du temps asseurée, enuiron le vingt-vniesme Iuillet mil cinq cens octante-huict, le General de l'armée fit donner voile si heureusement, qu'en moins de cinq iours il descouurit la poincte de Cornüaille, & au mesme temps fut descouuert le port de Pleimouth, par l'Admiral d'Angleterre, & le Drach Vice-admiral, lesquels luy firent tourner visage, en l'escarmouchant de si pres, qu'il y eut du desordre à se retirer, & vn gallion perdu, où l'on trouua vne partie des finances de l'armée, & les memoires de l'ordre que le Duc de Medina auoit à suiure ayant conquesté l'Angleterre.

XXIII. Elle gaigna la coste de Calais, où elle deuoit ioindre le Duc de Parme, mais l'armée Angloise qui la vouloit empescher, la suiuit & la pressa de si pres, qu'elle fut contrainte de quitter ce rendez-vous en confusion ; leur galeasse generale s'embarrassant parmy les autres vaisseaux, fut emportée d'vne courante sur le sable & pres le port de Calais, & demeura auec l'artillerie au pouuoir du Gouuerneur de Calais. Les autres vaisseaux furent rudement canonnez & escartez par les efforts de l'Artillerie Angloise : de sorte qu'en ces escarmouches l'armée en fut diminuée de douze vaisseaux & de plus de cinq mille hommes.

Comme elle print le haut du costé du Nord vers Norduegue, tirant vers Escosse & Irlande, cette mer du Septentrion ayant desia la saison aduancée pour ses tempestes & tourmentes, se ioüa miserablement du reste de l'armée, elle en mit à fonds dix-sept grands vaisseaux en la coste d'Irlande, en fit eschoüer, fracasser, & ensabler plusieurs autres, de sorte que de cent trente vaisseaux, à peine y en eut-il trente qui s'en peurent retourner en Espagne : & voila comme l'Angleterre ne se peut pas sapper aisément.

Il faut adiouster à la forte assiette, les forces maritimes & terrestres. Car quant à celle de mer, outre les galions d'armée, qui souloient estre au nombre de cent, non pas guieres hauts, mais gros & longs, dont il y en a encor septante ou quelque peu dauantage ; le Royaume a tant de ports, & tellement frequentez des marchands de toutes parts, que les Anglois disent que les vaisseaux qui y pratiquent ordinairement, passent le nombre de deux mille. Mais quoy que c'en soit, c'est chose asseurée qu'on y peut mettre ensemble quatre cens vaisseaux, voire mesme dauantage si la necessité le requeroit.

Et de-fait Edoüard troisiesme passa à l'entreprise de Calais, & depuis Henry huictiesme au siege de Bologne, auec mille vaisseaux de toute sorte. Si bien que ce sera vne grande & difficile entreprise d'attaquer cette Isle, dont les ports sont, ie n'en diray pas d'entrée, mais d'accez fort difficile, outre les fortifications qu'on y a faites. Il faut adiouster à ces difficultez la valeur & l'experience de ce peuple sur la mer,
XXII & en ce qui en depend; veu qu'il n'y a gens plus hardis, ny plus prompts sur l'eau, ny plus duits à y combattre que les Anglois. Ce sont eux qui courent la mer Oceane, tant en Hyuer qu'en Esté, auec des vaisseaux extremément legers, & du tout bien fournis de bons canons, dont ils ont grande abondance. Ils trafiquent iusques en Moscouie, & en Cathay, en Alexandrie d'Egypte, & à Constantinople, en Liuonie, en Barbarie, & en Guinée. Ils se sont essayez de passer aux Indes, tantost du costé d'Occident, costoyant le nouueau Monde, tantost de celuy du Leuant, costoyant la Moscouie & le Cathay. Mais il semble que le plus souuent la nature se soit entierement opposée à leurs desseins, & leur ait bouché le passage. Dauantage, ils ont attaqué l'année mil cinq cens octante six l'Isle Espagnole, & le nouueau Monde, & mesmes auant l'alliance faite entre les Roys d'Espagne & d'Angleterre, ils molestoient continuellement les Isles Azores, & le Cap-verd & le Brasil. Deux de leurs Capitaines ont auec autant de courage que de bon-heur, presque fait le tour de tout le monde. En fin ils seroient dignes de toutes loüanges, s'ils n'auoient appliqué tout ce courage & toute cette industrie à de mauuais vsages, veu qu'ils ne s'addonnent presque à autre chose qu'à escumer & voler tous les vaisseaux dont ils se peuuent rendre maistres, & porter vn dommage inestimable à plusieurs marchands Chrestiens qui les rencontrent. Et pource que quelques-vns sont deuenus riches en ces voyages & brigandages de mer, il y en a beaucoup qui flattez de l'esperance d'vn gain semblable, ou plus grand, vendent leurs fonds & heritages, & arment de l'argent de cette vente, des vaisseaux, auec lesquels ils vont en course, & remplissent la mer Oceane de meurtres & de voleries.

XXIII. Outre ce que dessus, il y a grande quantité de gens de guerre ordinairement dans le pays, qui sont bons hommes sur la terre, & ne sont pas de peu d'importance, soit que l'on ait égard au nombre, soit que l'on en considere la qualité: car quant au nombre, le Royaume est diuisé en cinquante-vne Comtez, en l'vne desquelles, qui est celle de Lorcassier, on fait estat qu'on peut enrooller dix-mille hommes de pied. Mais quoy que c'en soit, c'est chose certaine que le Royaume peut mettre en campagne cent mille hommes de pied, & vingt mille de cheual. Chacune de ces Comtez est gouuernée par vn Vicomte, qui a la charge de faire amas & élite de soldats, lors que la necessité le requiert, & lors ils vsent de cette maniere. Ils font comparoir deuant eux tous ceux qui sont dans leurs gouuernemens depuis l'aage de seize iusques à soixante ans: & entr'autres, ils choisissent les plus dispos, & ceux qui paroissent plus robustes. Pour l'Infanterie ils élisent les plus grands & plus membrus, & cette Infanterie est diuisée en quatre sortes: car il y en a quelques-vns qui vsent de l'arc & des fleches, armes particulierement propres des Anglois, veu qu'ils ont acquis en s'en seruant, beaucoup de grandes & signalées victoires. Les autres vsent d'vne arme d'ast presque semblable à la halebarde, mais ayant le fer vn peu plus gros & plus pesant, auec des crochets, & auec cette arme ils frappent & tirent en bas les hommes de cheual, & cette sorte d'armes a esté aussi assez pratiquée anciennement par les Anglois. L'experience & la coustume de ce siecle en a adiousté deux autres: l'vne est celle des arquebuses, auec lesquelles on n'a pas ouy dire qu'ils se soient signalez en quelque rencontre: l'autre est la picque, qui est extremément conuenable à leur disposition, d'autant qu'ils sont grands, forts & de belle disposition.

Quant aux hommes de cheual, ils choisissent des hommes de moyenne taille, qui soient adroits & dispos. Ils n'ont pas des cheuaux de longue haleine, ny bons pour le choc & le rencontre, au prix de ceux du Pays-bas & des Allemands. Car outre que la bonté du pays gras ne le porte pas (pource que les bons cheuaux demandent vn pays qui ne soit pas beaucoup gras, ny aussi d'ailleurs entierement sec) ils ne s'en soucient guieres, & ne s'amusent pas à les rendre bons. Mais les hommes de cheual sont de deux sortes, veu que quelques-vns sont armez de toutes pieces, & ceux-cy sont Gentils-hommes pour la plus grande partie: les autres sont armez à la legere; & de ceux-cy il y en a de deux sortes: car vne partie est armée à la façon des

Albanois, l'autre ressemble plus aux cheuaux-legers d'Italie, auec certains pourpoints de caneuas garnis de maille, ou auec quelque plastron & vn morion, comme de picquier, & ceux-cy vsent de lances longues & deliées. Mais encor qu'ils puissent mettre enuiron deux mille hommes d'armes en campagne, & vn grand nombre de cheuaux-legers, toutefois on n'a pas veu que la caualerie Angloise se soit iamais renduë remarquable en aucun combat, ainsi que l'Infanterie. Et le Roy Edoüard quatriesme, qui fit tant de grandes entreprises, voulant monstrer en quelle sorte de gens il auoit plus d'asseurance, quittoit son cheual, & se mettoit à pied parmy l'Infanterie.

XXV Mais pour monstrer ce que peut vn Roy d'Angleterre, principalement comme cettuy-cy, qui possede maintenant toute l'Irlande, & l'Escosse, i'ay pensé qu'il seroit à propos de mettre icy l'effort du Roy Henry huictiesme, lors qu'il fit l'entreprise de Bologne. Ce Roy passa donc la mer auec vne armée diuisée en trois parties. Il y auoit en l'auant-garde douze mille hommes de pied, & cinq cens de cheual armez à la legere, & encores mille hommes de cheual seulement armez de mailles & de tassettes, que le Roy auoit tous vestus de bleu bordé de rouge. L'arriere-garde (veu qu'ils passerent en cét ordre) estoit conduite par le Duc de Nortfolk, & estoit composée de semblable nombre de gens de pied & de cheual, vestus de bleu comme les premiers.

Entre ceux-cy, il y auoit mille Irlandois, couuerts d'vne chemise de lin longue & estroitte, & d'vn manteau par dessus, & quant au reste nuds, auec la teste nuë & les cheueux longs, & ceux-cy estoient armez de trois dards, & d'vne longue espée : & auoient vn gand fer en la main gauche qui estoit long iusques au coude. Quand ils viennent au combat, ils se retroussent fort haut, & sont fort accoustumez & exercez à la course. Le corps de la bataille où estoit la personne du Roy, estoit de vingt mille hommes de pied, & deux mille cheuaux Anglois, tous vestus de rouge, bordé de jaune. Ils menoient apres eux cent gros canons, outre les petites pieces. Ils auoient encores mené sur des chariots cent moulins, dont chacun tournoit auec vn cheual, & venoit à moudre le bled ; & encores sur les chariots ils auoient des fours, où le pain se cuisoit. Le nombre des chariots estoit si grand, qu'ils en entouroient & fermoient toute l'armée en façon de tranchées : & pour tirer ces chariots & l'artillerie, & conduire le bagage, il passa de l'Isle en terre ferme enuiron vingt-cinq mille cheuaux, & outre les viures de toutes sortes, on y mena quinze mille bœufs, outre vn nombre infiny d'autres bestes. Ce seroit vn trop long discours de vouloir specifier par le menu la grande quantité des eschelles, ponts, balles, poudres, munitions, bois, & autres choses appartenantes aux factions militaires, dont ils estoient fournis, n'ayans laissé en arriere vne seule chose de toutes celles qu'ils estimoient necessaires.

Toutefois quant aux vaisseaux, ceux qui estoient entretenus ordinairement, sont beaucoup diminuez, veu qu'il n'y en a pas gueres plus de quarante, dautant qu'ou par la negligence, ou par la trop grande despense, il y en a eu partie de vendus, & partie qui ont esté rendus mal propres à la nauigation. Mais il faut considerer que ce peu qui reste, auec l'autre peu de particuliers subjets, dont le Roy se sert en toutes occasions comme des siens propres, en les payant de mesme qu'il fait des estrangers quand la necessité le presse, tous ces vaisseaux, dis-ie, suppleént non seulement à la defense, mais seroient mesmes en vn besoin, capables d'attaquer & d'offenser, veu qu'il court vn bruit qu'on en trouue d'espars en diuers endroits de cette Isle, que grands, que petits, propres à seruir, & aller contre l'ennemy, en si grand nombre, que s'ils estoient mis ensemble, ainsi qu'on pourroit aisément en vn besoin, à vn simple commandement du Roy : ils monteroient à vn grand nombre ; les Anglois disent de quatre cens.

Mais posons le cas qu'il y en eust vn nombre mediocre, il y en auroit sans doute tant, qu'en armant vne partie de soldats, d'artillerie, & de toutes les munitions & armes requises, comme on pourroit faire sans peine (veu que ce Royaume ne porte enuie pour le regard de toutes ses prouisions necessaires, à nul autre) s'ils n'attaquoient personne, pour le moins ils ne craindroient pas, se mettans sur la defense, aucune force qui les voulut assaillir.

Pour les hommes de faction, on tient que quand il faudroit faire vn effort, on en armeroit bien vingt-cinq mille, de corselets & armes blanches : ie dis quant à ceux

que le Roy seul peut armer; veu que si on y adioustoit ceux des Seigneurs & Barons particuliers, dont il n'y en a aucun pour petit qu'il soit, qui à proportion de sa suite, & de ses moyens ne soit assez pourueu pour en armer vn bien grand nombre, iusques là mesme qu'on dit, qu'il y en a qui peuuent armer des milliers, comme les Comtes d'Amby, de Sarisbery, de Vvestmerlande, & sur tout celuy de Pembrok, encore que ceux-cy ne fussent pas tous soldats experimentez; toutefois estans en compagnie de soldats pratics & exercez (dautant qu'il en sort plusieurs de cette nation, ainsi que des autres, qui s'en vont deçà delà aux guerres) ils feroient en toutes choses de grands effects pour l'inclination naturelle qu'ils ont à la guerre, & ceux-là mesmes qui seroient desarmez, feroient pour la mesme raison grande preuue de leurs personnes.

Pour tout le Royaume d'Angleterre, lors qu'il n'estoit pas vny à l'Escosse, la mer le rendoit assez fort de tous costez contre toutes les autres nations, horsmis contre les Escossois, qui sont dans vne mesme Isle. Mais les Anglois auoient asseuré la frontiere auec vne garnison de quinze cens soldats distribuez en quatre places, c'est à sçauoir vne partie à Barwik frontiere du costé du Leuant, assise à la bouche du fleuue Medo, place forte & de grand trafic pour la pesche des saumons, vsurpée anciennement sur les Escossois, & tousiours retenuë par les Anglois: vne autre partie en la ville de Carled, frontiere du costé du Ponent, & le reste en deux autres places de moindre importance assises entre ces deux, l'vne appellée Orche, & l'autre Vvark, entre la ville de Duram, qui est vn peu plus éloignée, & toutefois renommée entre les Anglois, dautant qu'encore qu'on n'y tienne les soldats payez ordinairement, toutefois estant fort peuplée, elle a tousiours esté tenuë pour vn des principaux arrests des courses des Escossois.

L'Histoire d'Angleterre fait encores mention (pour monstrer les grands soins que ceux qui l'ont gouuernée anciennement, ont eus de la garder) d'vn mur ou rempart merueilleux des Pictes (ces Pictes estoient ainsi appellez les Anglois anciennement, c'est à dire Bretons, pource que le nom de Bretagne que retient encore à present cette Isle, est tiré du mot *Brit*, qui en Anglois signifie peint & coloré, pource que les habitans de cette Isle anciennement auoient accoustumé de peindre leurs corps, & voila le sujet pourquoy ils ont esté appellez Pictes) iadis industrieusement & sagement basti par les Romains, pour fortifier l'Angleterre reduite pour lors en Prouince, contre les courses des Barbares: le mesme Camdenus en fait vne belle & ample description: Entre autres choses il dit, qu'en plusieurs endroits se voyent encores des masures & des marques antiques de ce mur, qui auoit des boulevards ou chastellets de mille en mille pas, dont les fondemens estoient quarrez, & des eschauguettes, redoutes ou sentinelles entre-deux, où il y auoit des soldats en garnison pour repousser les ennemis. Item, des reposoirs pour les Areans, hommes ordonnez par les anciens, dit Ammian Marcellin, pour seruir comme de Postes à pied & selon les occurrences courir vers les Chefs & Capitaines, leur porter aduis des moindres remuëmens. Dauantage les habitans du pays disent, que les anciens batisseurs de ces murs auoient si dextrement accommodé dedans la muraille vn tuyau de fonte fait de pieces rapportées entre les Chastellets & les Redoutes, qu'incontinent qu'vn homme mettoit la bouche à ce tuyau, l'on entendoit en moins de rien par toutes les sentinelles. l'aduis qu'il donnoit de l'endroit où il falloit se donner de garde des ennemis. Xiphilin apres Dion en la vie de l'Empereur Seuere, raconte la mesme merueille des Tours de Bizance auiourd'huy Constantinople. Quant à ces tuyaux de fonte, il y en a encore auiourd'huy quelque forme au Palais du Duc de Mantoüe, deuant la porte Sainct Sebastien, en vne certaine chambre voutée, où par tels tuyaux, couuerts d'vne peinture de Geans qui assaillent les Dieux, vn homme assis au coing de la chambre peut deuiser auec celuy qui sera en l'autre opposite, sans que ceux qui seroient ioignans l'vn & l'autre, puissent rien entendre de ce qu'ils disent, & comprennent fort aisément en mettant l'oreille contre la paroy. En fin Camdenus adiouste: Ie laisse, dit-il, les comptes que le vulgaire fait à plaisir, touchant ce mur des Pictes, mais ie ne veux pas celer au Lecteur, dit-il, vne chose que i'ay apprise de gens dignes de foy.

L'on croid encores auiourd'huy par enseignement de longue-main, entre la plus-part du peuple circonuoisin; que les soldats disposez en la garnison de ce mur & de ce rempart, auoient en ces lieux-là planté diuerses herbes medicinales propres à la guerison

guarison des playes, tellement que tous les ans au commencement de l'Esté, les Empyriques Chirurgiens d'Escosse, se trouuent là par troupes, afin de cueillir les simples & racines, dont ils magnifient la vertu par les preuues qu'ils en ont fait, & maintiennent que les remedes en sont asseurez. Voila tout ce qui se peut dire des forces d'Angleterre.

Il est à propos que nous parlions maintenant de la conduite & gouuernement de ce Royaume, veu que ce ne seroit pas assez qu'il fust riche, fort & peuplé, s'il n'estoit aussi bien gouuerné, puis qu'on sçait assez que plusieurs Republiques qui ne manquoient pas de tout ce que nous auons remarqué en ce Royaume, se sont neantmoins perduës par faute de conduite qui leur estoit necessaire.

GOVVERNEMENT D'ANGLETERRE.

XXVI LA Couronne d'Angleterre est successiuement hereditaire à ceux qui sont plus proches de sang, & lors que les masles manquent, les femmes succedent; & sur cecy les Anglois alleguent ce qui est dit aux Nombres, à sçauoir que quand l'homme mourra sans enfans masles, la succession appartiendra aux femmes, dont les bastards sont toutefois exceptez. Mais cette coustume n'est aucunement receuë en France pour raison de la loy Salique faite iadis par Pharamond premier Roy des François, l'an 422. qui ne permet pas que les femmes succedent.

Or le Royaume est diuisé en quatre sortes de personnes; c'est à sçauoir, nobles, bourgeois, hômes liges, ou legaux & artisans. On compte entre les nobles, en premier lieu le Roy, puis les Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes & Barons, qui sont nommez par excellence, Seigneurs, hommes nobles, & ceux-là sont suiuis des Cheualiers, des Escuyers, & autres nobles qu'ils nomment *Gentlemen*. Les Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes & Barons, reçoiuent ces qualitez du Prince, ou prennent celles du pere qui a porté quelqu'vn de ces titres: car le fils aisné d'vn Duc, du viuant du pere, sera nommé Comte, & le fils d'vn Comte, Vicomte ou Baron, les autres enfans des Gentils-hommes sont appellez Escuyers: mais on appelle communément Seigneurs, les enfans des Ducs & des Marquis, de mesme que les fils aisnez des Comtes.

Il n'y a au reste personne qui puisse estre Baron, s'il ne peut tirer de son reuenu annuel mille marcs d'or. Il n'y a personne qui naisse Cheualier, non pas mesme le Prince de Galles. Au reste, les Cheualiers sont faits ou auant le combat, pour leur donner plus courage de bien faire, ou bien apres le combat, lors qu'ils ont rendu quelque preuue signalée de leur valeur, ou bien pour quelque bonne esperance qu'on a d'eux en temps de paix. Mais ils ne sont pas tous faits d'vne mesme sorte: car les vns sont faits de la main du Roy, les autres par son mandement & authorité; les autres de la main & par l'élection du General d'armée, qui les trouue dignes de cét honneur. Et lors que quelqu'vn est fait Cheualier, il est à genoux, & reçoit vn coup sur les espaules ou sur le dos, de l'espée nuë, puis on luy dit: *Soyez Cheualier au nom de Dieu.* A quoy l'on luy adioustoit autrefois *De sainct George*: & auant qu'il se leue on luy dit, *Auancez.*

Les Cheualiers du Bain, sont faits tels aux sacres des Roys, auec de longues & curieuses ceremonies. a la page. 1407

Les Cheualiers Porte-enseignes sont faits en l'armée, & peuuent apres cela mettre leurs armes en leurs drapeaux, de mesmes que s'ils estoient Barons, mais cét ordre est presque perdu en Angleterre. Or de quelque rang de Cheualiers qu'vn homme soit, sa femme est aussi-tost appellée Dame, aussi bien que celle d'vn Baron; mais quant au mary, il n'a pas le nom de Baron, ains on adiouste à son nom ce mot de Sir, qui signifie Seigneur, de sorte qu'il sera appellé Seigneur Pierre, Iean, &c. Quant aux Cheualiers de la Iartiere, leur ordre a esté institué par Edoüard troisiesme,
XVII & c'est celuy qui est plus honorable en Angleterre. I'en parleray traittant des ordres diuers de Cheualerie sur la fin de ce Liure. Et d'autant encores que cét ordre n'est pas + a la page 1407 tant vne espece de police, qu'vn ornement du Royaume, i'en quitteray le discours pour venir à d'autres personnes.

Les Escuyers nommez en Anglois *Esquir*, ou vulgairement *Squire*, sont ceux qui portent la marque de leur noblesse en leurs armes, & l'on tient que ce nom est venu de l'escu qu'ils portoient deuant les Cheualiers ou Seigneurs, & leur fut donné pour les distinguer des simples soldats.

Les nobles, ou *Gentlemen*, qui est vn mot approchant de celuy de Gentil-homme, sont confusément tous ceux qui sont tels de race, ou qui le deuiennent en quelque façon. Et certainement on deuient noble en Angleterre bien aisément, veu que tous ceux qui estudient aux loix, & qui font profession des Arts liberaux, & ne viuent pas de leur trauail, ont le nom de Monsieur, qui doit estre donné seulement aux Gentils-hommes & Escuyers en Angleterre, & sont estimez nobles.

Apres les Gentils-hommes on met les Bourgeois, qui non seulement ont quelque Magistrat en leur ville, mais aussi en peuuent porter la charge. Or il faut que telles personnes seruent à la Republique aux lieux où elles habitent. Ces hommes-là ne sont guiere estimez aux Comtez, sinon qu'ils sont appellez aux Estats, & les plus anciennes villes en deputent ordinairement quatre, les autres deux.

La troisiesme sorte de gens est de ceux que les loix d'Angleterre appellent, *Hommes liges ou legaux*, qui peuuent tirer annuellement de leurs fonds, la somme de quarante sols strelins, c'est à dire, six liures d'Angleterre, selon le cours de la monnoye d'auiourd'huy. Ces gens-cy se declarent ouuertement non nobles, & portent beaucoup d'honneur à ceux qui le sont, mais ils sont par dessus les gens de mestier, & artisans qui sont mis au dernier rang.

XXVIII Les Offices Royaux d'Angleterre sont à vie, & ne peuuent estre ostez sinon pour crime de leze-Majesté; & s'ils ne sont entierement conformes de nom à ceux des autres Royaumes, & que la charge soit differente, toutefois ils ont en leur administration, l'authorité que les autres ont aux autres Royaumes. Les principaux estats sont ceux-cy: le grand Chancelier, le grand Thresorier ou Intendant general des Finances, le President, le Maistre du petit Seel, le grand Chambellan, le Connestable, le grand Mareschal, l'Admiral & le grand Seneschal: mais la charge de Connestable & de Mareschal sont seulement en estre en temps de guerre, ou bien en quelques temps de couronnement ou semblable ceremonie.

Quant aux autres, il faut sçauoir que la Couronne d'Angletere s'est renduë en telle sorte maistresse de tous les Estats du Royaume, ou par force, ou par la voye de la Iustice, c'est à sçauoir par le moyen des fautes des Princes, ou par faute d'heritiers, que tous appartiennent auiourd'huy au Roy: & combien que quelques lieux soient sous quelque Prince, veu qu'il y en a encores quelques-vns, bien qu'en petit nombre; toutefois on recourt en dernier ressort au Conseil du Roy, & les Seigneurs n'ont aucune puissance sur leurs subjets, apres qu'ils leur ont payé ce qu'ils leur doiuent annuellement, qui est vne somme d'argent à tant pour teste, veu que les peages, daces, gabelles & tailles appartiennent au Roy.

Toutes les principales villes du Royaume sont gouuernées par les Officiers du Roy, & au lieu qu'autrefois elles ont eu des Seigneurs absolus, auiourd'huy il n'en reste autre memoire que le titre des lieux que le Roy garde encores, en honorant quiconque luy plaist, adjoustant à ces titres quelque petit reuenu, sans toutefois que ceux qui ont ces titres, ayent aucune sorte de iurisdiction aux lieux ou pays dont ils portent le titre, & s'il y auoit à faire quelque chose (qui sera tousiours bien peu) ce sera comme pour les fonds, decimes & choses semblables, sans qu'il se puisse mesler du gouuernement entier.

Les titres que le Roy donne, sont de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte, de Baron: & quant au titre de Milord, il s'esteint auec ceux qui l'ont, sinon qu'ils eussent esté du Parlement, veu qu'alors le titre passe au fils aisné, & ainsi de main en main, le fils estant du Parlement. Et lors que quelques autres ont vn titre pour le respect du pere, ils ne peuuent estre du Parlement tandis que le pere est viuant, encores que le titre soit de Comte ou de Baron.

Lors qu'vn Duc vient à mourir, le fils aisné ne se nomme pas toutefois Duc tout aussi tost, ainsi que porte la coustume des autres Estats & Royaumes: mais il est necessaire que le Roy le fasse tel, ce qu'il fait auec certaine solemnité, veu que celuy qui doit succeder au pere, se presente au Roy qui luy ceint l'espée, & luy met la couronne sur la teste, auec plusieurs autres ceremonies, & il fait le mesme pour le regard des fils de Ducs & de Comtes, toutefois ceux-cy n'ont autre nom que de Milords durant la vie de leurs peres, & les fils des Vicomtes & des Barons sont nommez simplement chacun de leur nom.

Lors que les titres sont en vne maison, & que le Roy les a donnez vne fois, ils ne se peuuent iamais perdre, si ce n'est en cas de quelque grande faute, veu qu'en

Digitized by Google

ce cas, celuy qui a le titre, le perd aussi bien que tous les descendans; & lors que cette priuation arriue, ils nomment cela priué de sang, qui veut dire en effect qu'ils sont priuez de la noblesse, & depuis cela le Roy en iouyt tousiours, sinon en cas que le priué fust remis: ce qui arriue quelquefois, comme il s'est veu en Polé, au Duc de Nortfolk, & en Courtenay; veu que le sang, comme ils disent, & les biens ont esté restituez à tous trois: mais cela ne se peut faire qu'en l'assemblée des Estats, non plus qu'ils n'en peuuent estre priuez que de mesme sorte.

XXVIIII En Angleterre la Souueraineté est tellement entre les mains des Estats, qu'ils seruent au Roy d'vn cousteau affilé pour tailler tout ce qu'il veut, & de Ministres pour ranger son peuple à contribuer incontinent tout ce qu'il souhaite.

Le Roy est bien aise de conuoquer tous les ans cette assemblée, & seroit bien marry d'interrompre cette coustume; les plus sages & les plus gens de bien, & tous ceux qui desirent le soulagement du peuple, voudroient bien de tout leur cœur, que lesdits Estats, qu'ils appellent Parlement, fussent assemblez aussi rarement qu'en France, le peuple en seroit moins foulé, cette assemblée ne tournant qu'à la plus grande charge du peuple, parce que ce Parlement est tousiours composé pour la pluspart des affidez & plus passionnez seruiteurs du Roy, qui panchent & se tournent tousiours incontinent au moindre geste & branlement de l'Estat à tous les mouuemens du Roy; en somme, à tout ce qu'il veut & desire: Et pour leurs bons seruices reçoiuent tousiours quelques commoditez & gratifications, lesquelles outre les frais de l'assemblée & ce qu'ils accordent en icelle, tombent en fin sur le dos d'icelle.

Au reste, les loix d'Angleterre ont deux choses; c'est à sçauoir le iugement, & la pratique. Il faut aussi considerer en cela les personnes, les lieux, les choses, & les manieres ou moyens. Ces personnes sont les Notaires publics, les Aduocats & les Iurisconsultes. Les Notaires dressent les actions, les decrets de la Cour, les rapports & les sentences, & les mettent par escrit.

Les Aduocats, comme bien versez en la science du droict, preparent le procez aux Iurisconsultes.

Les Iurisconsultes sçauans par routine & experience, de l'ordre & façon de poursuiure les procez, dressent les formules sur les affaires de leurs cliens ou parties, ils veillent à leurs demandes, afin que le retardement & la nonchalance ne leur preiudicient, & mettent le procez en estat d'estre iugé.

Les lieux qui seruent aux iugemens sont les Cours, où l'on fait les loix & les sentences, c'est à sçauoir, les Parlemens, ou Estat, la Cour du Chancelier, les Sieges Royaux, les Greffes, la Chambre des Comptes, la Cour des pupils, la Chambre Estoillée, la Cour des Requestes, & la Duché de Lenclastre

Cesdits Estats qui ont la force de la puissance absoluë, sont ceux qui abrogent les anciennes loix, en introduisent de nouuelles, changent les droicts & possessions des hommes priuez, legitiment les bastards, & changent les poids & les mesures, prescriuent le droict de succeder au Royaume, ordonnent des tailles, donnent graces des crimes, redressent les familles abbatuës par les fautes des predecesseurs, & ont puissance de mort & de vie sur ceux que le Roy remet entre leurs mains.

Les Officiers des Estats sont les Orateurs, Greffiers, & les Arbitres. L'office de l'Orateur est de proposer, & agencer auec vn beau langage, les requestes ou remonstrances qui sont presentées aux Estats.

Les Greffiers gardent ce qui a esté arresté aux Estats, tant ce qui est imprimé, que ce qui n'est pas publié, & qui n'est qu'au profit des particuliers.

Les Arbitres sont ceux qui ont esté tenus par les Seigneurs & Citoyens pour habiles hommes, & capables de connoistre de ce qui est proposé dans les remonstrances, & d'en terminer.

Or la façon d'assembler les Estats est telle, que le Prince enuoye des lettres par tout, aux Ducs, Marquis, Barons & autres Seigneurs, ou Laïcs ou Ecclesiastiques, qui ont droict de donner leurs voix, & tous se doiuent trouuer aux Estats quarante iours apres. Et le Roy enuoye aussi des lettres aux Vicomtes des Prouinces, pour élire deux Cheualiers en l'assemblée des Estats Prouinciaux, afin de dire leurs aduis pour le reste.

Le Roy est en vne salle haute, où il est assis au milieu de la salle en vn siege digne de

luy , & vn peu éleué : le Chancelier est assis vn peu plus bas , plus pres du Roy que nul autre : les Archeuesques & Euesques sont à sa main droite , & les Ducs & Barons à la gauche. Les Iuges sont au milieu entre ces deux rangs , & aussi les Secretaires du Roy, assis selon la Coustume, sur des sacs de laine. Cependant les Cheualiers & habitans du Parlement (car c'est le nom qu'ils ont , & sont au nombre de trois ou quatre cens) sont appellez en vn autre lieu separément , & apres qu'ils ont declaré par quelle Prouince , ou Ville ils sont deputez , on leur commande aussitost d'élire vn homme capable & discret, qui soit Orateur des Estats, & de le presenter au Roy deuant lequel il harangue , & le Chancelier luy respond. L'Orateur demande que l'Assemblée d'embas jouysse des priuileges anciens , & que le Roy ne se fasche pas s'ils disent leur aduis librement , & plusieurs autres choses ; & le Chancelier respond selon qu'il iuge estre necessaire. Et quelquesfois deux iours se passent en ces actions & harangues. Outre le Chancelier , il y en a vn qui lit les remonstrances, qui sont receuës ou rejettées selon la pluralité des voix : & si la pluralité des voix l'emporte touchant vne nouuelle loy , le Lecteur escrit au dessous de la remonstrance en François, *Soit baillé aux communs* : & lors qu'il leur semble bon , ils font porter aux peuples ces remonstrances par quelques vns de ceux qui sont assis sur les sacs de laine, qui estans entrez dans la maison , apres auoir demandé permission, parlent ainsi à l'Orateur des Estats, *Excellent* Seigneur Orateur , il a semblé bon pour la Republique au Senat , & aux Peres autheurs que cecy ait vigueur de loy , & ils vous prient instamment d'aduiser ce qui sera expedient de faire. Puis estans partis , & les huys estans clos , l'Orateur rapporte ce qu'ils ont dit , & si l'on n'est cependant empesché à d'autres affaires , l'Orateur demande curieusement leur aduis sur cette remonstrance.

Au reste, il n'est permis à ceux qui sont assemblez , de s'entredire des iniures, ou de se railler l'vn de l'autre. Les Estats ne se tiennent plus depuis que Midy est sonné. Si le peuple a pour agreable ce qui a pleu aux Senateurs , il le confirme auec vne telle souscription, LES COMMVNS ONT ASSENTEZ , c'est à dire, que le peuple y a consenty : & au contraire , si le Senat a pour agreable ce dont le peuple est autheur , on escrit, LES SEIGNEVRS ONT ASSENTEZ. Et quand le Senat & le peuple ne sont pas de mesme aduis , on élit quelques-vns des deux maisons pour debattre ce dont il est question , & proposer par ensemble leur aduis, & bien souuent apres cela l'vn s'accorde à l'opinion de l'autre. De sorte que rien ne peut auoir force ny vigueur, sans estré approuué des deux maisons, & mesme cela n'est pas suffisant , si le Prince ne le confirme le dernier iour : lors le titre de chaque ordonnance porte , IL A ESTÉ ORDONNÉ, &c. Et l'on obserue que le Prince l'approuue de sa propre bouche en François : Le Roy le veut : Et lors toutes les ordonnances d'Angleterre sont acheuées , & imprimées aussi-tost , horsmis quelques priuileges qui concernent les particuliers. Et lors que le Roy ne veut pas quelque chose, ou la veut abolir , il dit seulement : Le Roy s'aduisera.

Au reste, le Roy d'Angleterre absout de tout crime de sa propre authorité, combien qu'autrefois quelques Comtes & les Princes de Galles se soient attribuez ce droict. On ne parle point au Roy qu'en se iettant deuant luy à genoux, & personne mesme ne s'ose promener dans l'antichambre , encor que le Roy n'y soit pas non plus qu'en France. Et il y a encor vne chose, qu'encore que le Roy soit absent , on n'y ose demeurer sans estre descouuert , principalement s'il est Anglois : car vn estranger est le plus souuent excusé, comme ne sçachant pas la coustume.

XXIX. Il y a trois sortes de iugemens en Angleterre , c'est à sçauoir , des Estats, du dueil , & des assemblées iuridiques. La façon de donner la sentence aux Estats en tous faits, est toute semblable à celle que i'ay desia dit.

Pour le dueil , il n'est pas maintenant en vsage , toutefois il n'est pas du tout defendu ; de sorte que les Anglois tiennent qu'on ne le refuseroit pas à vn homme qui le demanderoit iustement. On en void la forme aux Commentaires de Briton. Ces deux premieres sortes de iugement sont absoluës & sans appel , de mesme que ce que les Iuges arrestent en leurs assemblées. Les Sieges Royaux sont ainsi nommez , pource que les Roys d'Angleterre ont accoustumé de s'y asseoir , & que toutes les causes qui concernent la Couronne , & se plaident à l'instance du Roy , y sont expediées. Le principal Iusticier d'Angleterre iuge en cette Cour auec ses autres

Digitized by Google

asseseurs. La Cour des actions ciuiles est celle où se plaident les procez des particuliers, nez de quelque partie du droict d'Angleterre. Il y a en cette Cour vn Iuge principal, auec trois Assesseurs.

XXXI. Les ordonnances des Magistrats, ou des Iuges sont executées le plus souuent par les Vicomtes. Il y a aussi la Chambre des Comptes, où se rapporte tout ce qui concerne les Finances du Roy. Quant aux supplices, ils n'en ont gueres d'autres en Angleterre contre les homicides, assassins, rauisseurs & semblables crimes, qui ne sont pas de leze-Majesté, que de les pendre: Et c'est quelque chose du tout inusité de donner la question à vn homme, luy trencher la teste, le mettre en quatre quartiers, & le mettre sur la roüe. Le Iuge n'a pas puissance d'amoindrir ou augmenter la peine: C'est chose qui doit estre rapportée au Prince, & à ceux du Conseil Priué, par le commandement desquels on laisse les corps des voleurs pendus, iusques à ce qu'ils pourrissent, combien que ce soit ordinairement la coustume d'enterrer ceux qui sont executez. Si la femme a tué son mary, on la brusle toute viue: Si le seruiteur a tué son maistre, il est mené sur vne claye au lieu du supplice, ils appellent cela, *petit tracason*. Si l'on s'est essayé d'empoisonner, on n'en meurt pas, pource que le Prince n'a pas perdu son subjet.

Quand quelque meurtre a esté commis, tous ceux qui y ont assisté, sont pris pour homicides, & condamnez à la mort. On punit les traistres en cette sorte: Premierement ils sont pendus, & estans viuans on leur arrache les boyaux, puis on leur trenche la teste auec vne hache, & ayant mis leurs membres en quatre quartiers, on les met en diuers lieux sur des pieux. Les Ducs, Marquis, ou Barons qui sont du Parlement, ont ce priuilege, qu'estans accusez de crime de leze-Majesté, ils sont iugez par leurs semblables.

En Angleterre il y a certains Iuges, qu'on appelle de Circuit & Iuges d'Assises, lesquels sont choisis tous les ans par le Roy, & faut que ce soient certaines personnes, la probité desquelles luy soit cognuë: lesquelles apres luy auoir presté le serment necessaire, il enuoye les vns en vne Prouince, & les autres en vne autre. Leur pouuoir est d'entendre & escouter les plaintes du peuple contre les Iuges des lieux & Officiers de Iustice, comme aussi il s'estend sur les gouuerneurs des villes & places des Prouinces.

Or leur authorité est si ample, qu'ils peuuent condamner à la mort, ou à telle autre peine qu'ils iugent raisonnable, & font executer leurs iugemens & sentences sans appel, & sur qui que ce soit qui aye delinqué, des Iuges ou Gouuerneurs.

Ils sont appellés Iuges de Circuit ou d'Assises, parce qu'ils font le tour de Prouinces qui sont assignées à chacun d'eux, & c'est à eux que s'adressent les lettres patentes du Roy pour estre executées par tout le Royaume contre qui que ce soit.

XXXII. Il y a vne autre Cour en Angleterre, qui n'a pas sa semblable en lieu que ie sçache. Lors qu'on rend le droict à Vvestmanstier, le iour auparauant que les Assises finissent, le Chancelier, les Barons, & tous ceux qui sont du Conseil Priué du Roy, & pareillement les Iuges, c'est à sçauoir les deux principaux Iusticiers depuis six heures iusques à onze, ont accoustumé de s'assoir en certain lieu, qui est nommé la chambre Estoillée, ou à cause du grand nombre des fenestres qui y est, ou à cause que le planchet est semé de plusieurs estoilles dorées. Cette Cour a esté introduite pour iuger des choses faites par violences, & pour arrester l'insolence des plus puissans, qui sont obligés d'y venir respondre en personne, & s'ils ne se iustifient bien, ils sont enuoyés en prison prés d'vn ruisseau qui se nomme *Flette*, d'où ils sortent en peu de temps par le moyen de leurs amis, auec promesse de viure desormais plus paisiblement: & lors ils sont condamnés à l'amende enuers le Roy, & à tous despens, dommages & interests enuers la partie. Elle fut establie au temps que le Cardinal Vvolseus Euesque d'Yorc fut Chancellier d'Angleterre. Ceux qui president en cette Cour, sont le Chancellier, l'Intendant general des finances, tous les Conseillers, & tous les Barons. La pluralité des voix l'emporte. Les peines ordinaires sont la prison, & l'amende pecuniaire.

Il y a encores la Cour des pupils, qui iuge tout ce qui concerne les orphelins, & en la Cour de la Duché de Lenclastre, les actions personnelles & réelles, qui concernent en quelque sorte que ce soit, les fonds de la Duché, sont debattuës. La Chambre des Requestes voit les requestes, & plaintes presentées au Roy, hors desquelles elle ne peut donner aucun iugement: & s'appelle la Cour des pauures,

pource qu'il faut que ces Iuges rendent droict sans salaires. Elle est aussi appellée Cour de conscience.

XXXIII Il y a encore la Cour d'Eglise, nommée aussi Cour de Chrestienté, & les Archeuesques & Euesques qui y president, ont vne iurisdiction particuliere, principalement en quatre sortes de causes : veu qu'ils cognoissent des testamens, & legs testamentaires, des decimes, des mortuaires, des nopces, & de l'adultere, ou fornication : bref de tout ce qui concerne la conseruation de l'ordre, & ornement de l'Eglise, & qui appartient à l'entretien de la Religion. Voila l'ordre de la Iustice d'Angleterre, & la façon de laquelle elle est gouuernée. Mais auant que ie mette fin à ce discours, ie vous veux dire vn mot de ceux qui sont condamnez à la mort.

XXXIIII Quand l'on fait iustice de quelqu'vn en Angleterre, & qu'on le mene pendre, tous ses parens ont accoustumé de se trouuer presens à sa mort; & apres qu'on l'a mené [illegible] sur vn chariot, on le conduit en fin au gibet, où l'on le pend, en luy mettant au col vne chaine de fer, large de trois doigts. Et pource que cette chaine ne peut si promptement estrangler, à cause de sa largeur, ses parens le courent [illegible] & le tirent tant par les pieds qu'il meurt, & estiment faire en cela vn bon office, [illegible] de ce qu'[illegible] y sont. Cela est permis par la Iustice, à cause que l'on en a [illegible] qui est demeuré pendu depuis le matin iusqu'au soir sans estre mort, en danger de perdre tout ensemble le corps & l'ame. Nous auons assez discouru maintenant [illegible] gouuernement politique, voyons maintenant comme l'on se porte aux [illegible] concernent la Religion, & le seruice de Dieu, qui sont les principaux pi[illegible] des Republiques [illegible] ordonnees.

RELIGION D'ANGLETERRE.

XXXV. LEs Anglois [illegible] quelques-vns receurent la Religion Chrestienne de Ioseph d'Arimatie, & puis du Pape Eleuthere, par la predication de Fugace & Damian, qui baptiserent le Roy Luce, & vne bonne partie de ses gens, enuiron l'an de nostre salut 180. Mais l'Isle ayant apres esté occupée par les Anglois Saxons, le grand Gregoire Pape y manda Augustin, & Melite, & plusieurs autres de l'Ordre de sainct Benoist, qui y renouuellerent la foy, & y conuertirent Etelbert Roy de Kent, enuiron l'an 506.

Depuis ce temps-la iusques à l'an 1534. l'Angleterre n'eut iamais autre foy que la Catholique Romaine, & mesme Ina Roy d'Angleterre fort puissant, rendit son Royaume tributaire d'vn denier pour feu au sainct Siege, qui estoit appellé en ce temps-la le denier de sainct Pierre, & se colligeoit par an de chaque famille & maison par le Collecteur du tribut de sainct Pierre : Les Anglois se voulurent par apres liberer de ce tribut & de cette recognoissance du sainct Siege de Rome : mais y ayans esté maintenus malgré leur rebellion par le secours & l'assistance des François & Saxons, au lieu d'vn denier qu'ils payoient annuellement pour le tribut de sainct Pierre, ils furent condamnez à payer le triple.

XXXVI Or Henry VII. Roy d'Angleterre maria son fils aisné Artus à Catherine fille de Ferdinand d'Arragon, & d'Isabelle de Castille, qui regnoient lors en Espagne : Mais le mariage ne fut pas consommé, à cause de la mort d'Artus, apres le decez duquel pour le bien de la paix entre l'Espagne & l'Angleterre, Henry puisné d'Artus auec dispense de Iules II. espousa la mesme Catherine, & en eut en vingt années qu'il vescut auec elle, trois enfans masles, qui moururent ieunes, & deux filles. Mais il aduint que Henry commença de perdre l'affection qu'il portoit à Catherine : Dequoy le Cardinal Vulse, homme arrogant & ambitieux, & qui n'aymoit pas la Reyne, s'estant aduisé, commença à luy mettre quelques scrupules en la teste sur son mariage, à cause du premier qui auoit esté contracté auec Artus ; & ce qui poussoit encore ce Cardinal à persuader ce diuorce au Roy, c'estoit la haine qu'il portoit à Charles V. nepueu de Catherine, pour l'opinion qu'il auoit que Charles auoit empesché qu'il ne fust creé Pape.

D'ailleurs, le Roy aymoit esperduëment Anne de Bolen, que l'on croyoit toutesfois communément estre sa fille. Plusieurs Theologiens des Vniuersitez de la Chrestienté escriuirent sur ce subjet, les vns contre Henry VIII. les autres à son aduantage, estans gagnez par argent. Entre autres choses ceux qui luy contrarioient, disoient que cette separation estoit fondée sur la loy diuine : pource que Onan auoit espousé Tamar, qui auoit esté femme de son frere aisné : Et la loy Mosaïque veut qu'vn frere prenne la femme de l'autre decedé sans enfans, afin que la race & famille soit conseruée, sans

passer à l'estrangere, si bien que ce mariage estoit estably sur la loy positiue. Mais en fin Henry VIII. leua le masque, & despescha à Rome à Clement VII. Estienne Cranmer, & François Brien pour traicter du diuorce. Le Pape remit le iugement de cecy à certains Cardinaux & Theologiens, qui respondirent que le mariage estoit bon & valable, & ne pouuoit estre dissout. Toutefois Cranmer obtint du Pape pour Iuges deux Cardinaux, sçauoir celuy de Campege, & celuy d'Yorc, & que la cause se debattroit en Angleterre. Mais apres qu'on eut longuement disputé & plaidé pour l'vn & pour l'autre, la Royne appella au Pape, disant que les Iuges estoient obligez au Roy, l'vn pour l'Euesché de Vinton, & l'Archeuesché d'Yorc: l'autre pour l'Eglise de Sarisbery. A cette cause le Pape defendit aux deux Cardinaux de proceder outre: & ordonna que Paul Capizucco de la Rete luy en feroit le rapport. Le Roy voyant la grande difficulté de l'affaire, & le peu d'espoir d'vn bon succez, tourna son desdain contre l'Archeuesque d'Yorc, qui l'auoit mis en cette peine, & le despoüilla de l'Estat de Cheualier & de l'Euesché, & luy osta mesme vn Palais qu'il auoit basty à Londres, & le confina premierement en vn village, puis en son Eglise d'Yorc, & depuis ayant ordonné qu'on le menast prisonnier à Londres, il mourut miserablement en chemin. Mais pour tout cela, il ne laissoit pas d'aymer autant que iamais Anne de Bolen, & d'enuoyer Cranmer à Rome pour defendre sa cause.

Cependant Guillaume Varan Archeuesque de Cantorbery, qui auoit tousiours defendu comme il deuoit, le mariage de la Reyne, vint à mourir, & le Roy à la sollicitation de Thomas de Bolen pere putatif d'Anne, & mesme de ladite Anne, mit Cranmer en la place du defunct, à la charge de prononcer, mesme contre l'authorité du Pape, le mariage nul & illegitime. Aussi-tost il vint iusques-là que de faire accuser les Ecclesiastiques d'auoir recogneu l'authorité des Legats estrangers; & declara que tous leurs biens luy estoient confisquez, tellement qu'il induisit le Clergé, abandonné des Barons, & des Archeuesques, à le supplier de se contenter pour peine de cette faute, de quatre cens mille escus, en leur quittant le reste, & ce fut de là que prit origine le tiltre qu'il prit de Chef & Primat de l'Eglise d'Angleterre. En fin il espousa secretement Anne de Bolen, donnant à entendre au Prestre nommé Roland, qu'il auoit permission du Pape de ce faire. Aussi-tost apres Catherine fut confinée en certain lieu escarté auec trois Damoiselles, & incontinent la Cour fut pleine de flateurs, qui pour plaire à Anne, commencerent à se mocquer des Prestres, du Pape, & des Sacremens.

XXXVII. Les heretiques d'autre part voyans cette occasion, s'essayerent en toutes sortes de prouigner leur nouuelle opinion, & pource, ils firent induire le Roy à se faire iurer l'obeyssance qu'on promettoit au Pape; & pour obtenir cela plus facilement, ils se contenterent qu'il adjoustast au serment cette clause, *Entant que la parole de Dieu le permettroit.* Et auec cét artifice ils firent tresbucher Iean Fischer Euesque de Rocestre, plein de doctrine & de pieté. Et le serment estant presté, Cranmer comme ne recognoissant plus le Pape, prononça la sentence du diuorce entre le Roy & la Reyne, sur la fin de l'an 532. Ce que le Pape Clement ayant entendu, prononça, mais trop tard, la sentence diffinitiue en faueur de la Reyne, declarant les secondes nopces illegitimes.

Lors Henry VIII. (à qui Elizabeth nasquit cependant) de despit qu'il eut, osta à Catherine, & à Marie sa fille tous ornemens & tiltres, & voulut que les Barons iurassent de tenir les secondes nopces pour legitimes, & la fille qui en estoit née pour heritiere du Royaume, & d'en tenir Marie pour forclose comme illegitime. En mesme temps il fit mettre en prison Iean Fischer, & Thomas Morus; & plusieurs Religieux de l'Ordre de sainct François, qui ne pouuoient souffrir ce scandale; & fit ordonner en vne assemblée des Estats du Royaume, que personne, sous peine d'estre declarez criminels de leze-Majesté, n'eust à recognoistre l'authorité du Pape en Angleterre ou Irlande, & qu'on le tinst luy-mesme pour le Chef de l'Eglise Anglicane en terre, & que pour cette cause on luy payast les annates, & les decimes des Benefices, mesme que ce fust luy qui decidast de tous debats, & reformast les abus, & qu'on n'appellast plus le Pape qu'Euesque de Rome simplement.

XXXVIII. En fin l'an mil cinq cens trente-huict il obtint la confiscation de tous les Monasteres de l'vn & de l'autre sexe, & en distribua les reuenus à plusieurs Gentilshommes du Royaume, afin de les rendre interessez en ce faict. Tellement que les Monasteres finirent en Angleterre enuiron l'an mil cinq cens quarante, & l'on tient

que le nombre des Eglises ruinées estoit de dix mille. Finalement ce Roy mourut l'an mil cinq cens quarante-six, & ayant pour fils Edoüard VI. le laissa successeur du Royaume, & Edoüard prit auec le tiltre de Roy, celuy de Chef de l'Eglise Anglicane, & ce fut sous cettuy-cy que la Religion Catholique demeura toute esteinte en Angleterre, par le moyen d'Edoüard Seimer heretique Zuinglien, qui estoit oncle du Roy qui introduisit aux chaires les Ministres Lutheriens, & autres, iusques à forcer les ieunes gens à les ouyr; & deslors il fut ordonné que l'on celebreroit l'Office diuin en langue vulgaire, comme on fait encore.

Cependant Marie fille de Henry huictiesme & de Catherine, maintint toute seule la Messe, & le sainct Sacrement en sa Chappelle: Edoüard mourut dans peu d'années apres son couronnement, & Marie ayant vaincu le Duc de Nortumbrie, & Ieanne fille du Duc de Suffolk, fut receüe Reyne. Et incontinent elle fit annuller le tiltre de Chef de l'Eglise Anglicane, remit les causes spirituelles au iugement de l'Eglise: & Cramner fut le premier condamné par cette voye: Elle fit sortir aussi tost d'Angleterre enuiron trente mille heretiques de diuerses nations & sectes, & annulla toutes les loix faites par Edoüard contre l'Eglise Catholique, & pour aduancer mieux la vraye Religion, se maria auec Philippes Prince d'Espagne. Mais ainsi qu'elle trauailloit pour remettre ce que les autres auoient destruit, elle deceda dans la sixiesme année de son regne.

XXXVIIII. Elizabeth fille d'Anne de Bolen luy succeda: mais craignant que le Pape, & les Catholiques ne debatissent la succession, elle fut couronnée auec les ceremonies Catholiques: mais elle chercha de maintenir son authorité par le moyen de l'heresie, & ayant premierement imposé silence aux Predicateurs Catholiques, elle ouurit les ports, & les portes de l'Isle aux heretiques. Elle fit apres assembler les Estats, où elle voulut estre nommée Souueraine tant au spirituel qu'au temporel en tous ses Estats, & voulut que chacun la recogneust pour telle, excepté les Barons: afin qu'ils ne se missent en armes, & ne s'vnissent auec le Clergé, & la peine à qui refusoit de iurer, estoit, pour la premiere fois, de la confiscation de tous les biens, & de prison perpetuelle, & la seconde de la vie. Par ce moyen elle s'appropria les annates & les decimes, abolit la Messe en son pays, & tout exercice de la Religion Catholique, ordonnant pour peine à ceux qui oyroient la Messe, ou administreroient le sainct Sacrement, qu'ils payeroient pour la premiere fois deux cens escus, ou tiendroient prison six mois, & pour la seconde quatre cens escus, ou seroient vne annee entiere en prison, & la troisiesme que tous leurs biens seroient confisquez, & eux detenus en prison à perpetuité. Et l'on vid soudain le lendemain de la feste de S. Iean Baptiste, l'an mil cinq cens cinquante-neuf, cesser les Messes, & le diuin Office par tout le Royaume.

Et pource qu'elle eut aduis de quelques Colleges & Seminaires establis par le Pape Gregoire XIII. pour les Catholiques Anglois qui ayans quitté l'Angleterre, pour cause de persecution, se refugioient pour y estre sustentez, instruits, enseignez, & rendus capables de maintenir & defendre la Religion Catholique contre toute sorte d'heresies, se figurant que dans lesdits Seminaires on y viuoit contre les loix d'Angleterre, & que l'on y tramoit la ruine de son Estat, & que l'on y nourrissoit des hommes factieux & rebelles, propres à susciter le trouble en son Royaume: Elle fit faire vn Edict fort seuere, par lequel estoit expressément enioint à tous ses subjets refugiez d'Angleterre pour frequenter lesdits Colleges & Seminaires, de retourner en leur pays natal, & à tous peres de familles ses subjets, defenses tres-rigoureuses de ne plus permettre à leurs enfans la sortie du Royaume, pour aller esdits Seminaires estrangers, & dans dix iours au plus, apres la publication du present Edict, seront tenus lesdits peres de famille de deliurer entre les mains de l'Ordinaire des lieux, les noms & qualitez de ceux qui auroient quitté leur pays pour se rendre és compagnies estrangeres desdits Colleges, sans aucune licence & permission de sa Majesté, à ce qu'il leur soit signifié, que si dans quatre mois apres la publication dudit Edict, ils ne quittent lesdits Colleges & Seminaires estrangers, & ne retournent au Royaume; il est defendu sous de griefues peines à tous leurs parens de leur faire tenir aucunes sommes de deniers ny moyens d'assistances pour leur viure & entretien dans lesdits Colleges, & hors de leur pays natal, & à tous marchands sous les mesmes peines, de receuoir aucunes lettres de change pour leur faire toucher aucune somme de deniers.

Ces Seminaires commencerent aussi-tost que la furie du Caluinisme s'alluma

contre les Catholiques d'Angleterre, & que pour l'atroce persecution qu'on leur faisoit ressentir sous le regne de la Reyne Elizabeth, les vns furent bannis, & les autres pour éuiter la mort, se refugierent en diuers endroits de France, d'Italie & de Flandres, pour y viure en asseurance, deplorans la misere de leur pays. En ce temps seoit au sainct Siege de sainct Pierre, Gregoire treiziesme du nom, qui ayant appris la persecution allumée en Angleterre contre les Catholiques, & comme plusieurs éuitoient les mains sanguinaires des Caluinistes, en quittant leur patrie, & se refugians à Rome, en Flandres, & particulierement en la ville de Reims en Champagne, desirant leur subuenir en leur affliction & vrgente necessité, establit quelque nombre de Colleges ou Seminaires en certains Royaumes & pays, lesquels il renta de reuenus & rentes necessaires pour le viure & entretien necessaire de certain nombre de pauures estrangers refugiez de leurs pays, pour cause de persecution & de Religion. Entre lesquels Seminaires, il en fit fonder vn en la ville de Rome, pour la nation Angloise, & vn autre en la ville de Reims, fort frequenté desdits Anglois: plus trois autres; l'vn à Lorette pour la nation Sclauone eschappée de la tyrannie des Turcs, & vn autre encore à Rome pour la nation Allemande : & derechef vn troisiesme pour la nation Grecque, en tous lesquels il establit nombre de sçauans hommes pour instruire lesdits Anglois & autres estrangers, en la vraye doctrine de la foy Catholique, Apostolique & Romaine en toute pieté & probité de mœurs, d'où sont finalement sortis de grands soldats de Iesus Christ, qui ont depuis espanché leur sang, & souffert le martyre en Angleterre & ailleurs en combattant les erreurs Caluinistes.

Or entre les diuerses sectes d'heretiques qui regnent en Angleterre, & qui sont tous ennemis du Pape & des Catholiques, il y en a deux principalement.

La premiere, est la secte des Caluinopapistes, ainsi appellez, pour autant qu'ils ont quelque ressemblance & conformité auec les Catholiques en choses diuines & ceremonies de Religion: car ils ont leurs Archeuesques, Euesques, Doyens, Archidiacres, & tous les Ordres & degrez Ecclesiastiques, iouyssans des biens & reuenus qui leur ont esté assignez par la pieté de leurs ancestres; ils celebrent aussi tout l'Office diuin, & chantent és Eglises selon les heures du iour ordinaires & accoustumées: c'est pourquoy pour ce sujet quelques-vns les appellent Caluinistes mols & delicats, attendu la Religion: mais si on considere leurs mœurs & leurs humeurs, ils sont plus cruels que les Turcs enuers les Catholiques.

La seconde secte d'heretiques qui regne en Angleterre, est celle des Caluinistes, appellez Puritains, lesquels ne veulent rien auoir de commun auec les Catholiques; & pource ils rejettēt & renoncent à toutes sortes de noms & offices Ecclesiastiques vsitez en la Religion Catholique, comme il se void par la belle reformation de la Religion qu'ils ont mise en auant, dans laquelle ils publient calomnieusement auoir remarqué en la Synagogue des Caluinopapistes, cent chefs au moins de superstition Papistique, comme ils disent.

Il y a encore des Anabaptistes tolerez en Angleterre, comme en Allemagne, qui en somme s'accordent auec tous les deux sectes precedentes, en la hayne qu'ils portent au Pape, & en la persecution des Catholiques : car ils sont tous puissans; & quoy qu'ils soient tous les iours en diuorce les vns contre les autres pour les differens de la Religion, & qu'ils inuectiuent & escriuent iournellement contre leurs articles discordans de Religion, ils ne laissent neantmoins de conspirer à toute heure la ruine & l'extinction de la vraye & Catholique Religion, & s'accordent ensemble, quoy qu'ennemis, comme Herode & Pilate, pour destruire l'Eglise de Iesus-Christ, & persecuter cruellement ses membres.

Ce seroit chose superfluë de traitter icy dauantage du procedé que l'on a tenu iusques icy contre les Catholiques en Angleterre, puis que toute l'Europe en est abbreuuée, & les Histoires Ecclesiastiques modernes remplies de telles cruautez & impietez.

XXXIX. Il me suffira de dire que Iacques V. luy ayant succedé, il a esté dressé vn liure de Constitutions Ecclesiastiques, qui monstre assez la Religion qu'on y tient. Ie vous en diray donc les poincts principaux en peu de paroles.

Premierement, il est dit que le Roy d'Angleterre sera reconneu en tous ses Estats pour chef de l'Egjise Anglicane, & que celuy qui en doutera, sera tenu pour excommunié, de mesme que celuy qui dira que la forme de la Lythurgie establie en l'Eglise

Anglicane, & comprise au liure des prieres publiques, & de l'administration des Sacremens, est vn seruice corrompu, superstitieux & illicite : & pareillement quiconque dira que quelqu'vn des trente-neuf articles arrestez au Synode tenu à Londres l'an 1562. est superstitieux ou erroné en quelque sorte ; comme aussi celuy qui blasmera les ceremonies d'Angleterre, & la discipline des Archeuesques, Euesques, Doyens & Archidiacres & la façon de les ordonner : & semblablement ceux-là sont excommuniez par ordonnance, qui asseureront qu'il est permis à quelque Ministre que ce soit, ou à vn laic, ou à quelques-vns des deux ordres assemblez, d'ordonner de choses Ecclesiastiques sans l'authorité du Roy.

Il est aussi dit que l'on obseruera les Dimanches, & les autres iours de festes, suiuant l'institution de l'Eglise Anglicane, c'est à sçauoir, en oyant lire & prescher la parole de Dieu, en faisant des prieres publiques & priuées, & en confessant ses pechez à Dieu.

Que la Lyturgie publique sera leuë, ou chantée aux iours & vigiles marquées au liure des prieres publiques.

Que la Litanie sera recitée par les Recteurs, Vicaires, Ministres ou Curez en toutes les Eglises Cathedrales & Collegiales, & en toutes les Chappelles, & mesmes que tous les Mercredys & Vendredys, encores qu'il ne soit pas feste, le Ministre sera prest aux heures ordonnées pour prier Dieu dans l'Eglise ou la Chappelle, & ayant appellé le peuple auec la cloche, recitera la Litanie contenue audit liure ; & que tous les peres de famille, principalement qui demeureront seulement loin de l'Eglise demie lieuë, seront obligez d'y assister, ou d'y enuoyer au moins quelqu'vn de leur maison, capable d'assister le Ministre durant les prieres : que la forme & les ceremonies de la Lyturgie & de la Cene, seront obseruées par toutes les Academies, & qu'en icelles les Escoliers & Prefects vseront de surplis en leurs Eglises & Chappelles aux Dimanches & iours de Festes : que tous se mettront à genoux lors qu'on dira la Confession, & les Litanies & autres prieres, & qu'ils se tiendront debout lors qu'on dira le symbole.

Que tous les Oeconomes des Parroisses, apres auoir pris conseil du Ministre pour ce regard, tiendront preste la quantité du pain de seigle & de bon vin, qui semblera necessaire pour le nombre des communians, au iour de la Cene qui sera ordonné, aux despens toutefois des Parroissiens, & que ce vin sera porté sur la table en vn vaisseau qui sera pour le moins d'estain.

Que l'on fera pour le moins la Cene trois fois l'année : que ceux qui administreront la Cene aux Eglises Cathedrales, seront parez de leurs Chappes aux festes solemnelles.

Que ceux qui sont publiquement recogneus atteints de quelque peché qui leur est ordinaire, seront reiettez de la Cene.

Que tous feront la Cene en leurs Parroisses.

Que les peres ne pourront estre parrains de leurs enfans, ny pareillement les enfans incapables de la Cene.

Qu'on fera le signe de la Croix sur les enfans en les baptisant, sans aduoüer toutefois que ce signe soit de l'essence du Baptesme, & que l'enfant est fait Chrestien sans le signe de la Croix, aussi-tost qu'on a dit, *Ie te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du sainct Esprit.*

Que quand on deura ordonner des Ministres, il faudra enjoindre vn ieusne; & qu'vn Euesque ne fera pas en mesme iour, & tout à la fois, vn homme Diacre & Prestre : & outre ce, qu'aucun ne pourra estre fait Diacre ny Prestre, s'il n'a quelque lieu arresté pour exercer le Diaconat, ou la Prestrise en quelque Eglise Cathedrale ou Collegiale, ou s'il ne monstre qu'il est designé Chappellain en quelque College de Cambrige ou d'Oxfort, ou bien qu'il est Maistre aux Arts depuis cinq ans.

Que si vn Euesque reçoit quelqu'vn qui n'ait aucun de ces titres, il sera obligé de luy fournir tout ce qui luy sera besoin, iusques à ce qu'il l'ait pourueu en quelque Eglise.

Que s'il refuse de ce faire, il sera suspendu pour vn an, par l'Archeuesque assisté d'vn Euesque, du pouuoir d'ordonner des Diacres & des Prestres.

Qu'on ne receura personne sans l'interroger & examiner : qu'on ne donnera les Ordres à aucun, si premierement il n'accorde ces trois articles, que le Roy est Sou-

uerain en Angleterre, tant pour le regard du spirituel que du temporel : que le liure de publique Lyturgie ne contient rien de contraire à la parole de Dieu, & qu'il suiura ceste forme aux Prieres publiques, & en l'administration des Sacremens : & en troisiéme lieu, qu'il approuue le liure des articles de la Religion arrestez au Synode tenu à Londres l'année 1562.

Que ceux qui auront receu les Ordres, ne seront admis aux benefices sans de bons tesmoignages de leur suffisance & bonne vie.

Que ceux qui deuront estre admis aux benefices, iureront que leur fait est sans symonie, qu'on dispensera rarement de tenir plusieurs benefices.

Que les Doyens des Eglises Cathedrales seront obligez à y faire deuë residence.

Que les Doyens & Prebendaires qui resident aux Eglises Cathedrales, sont obligez de prescher, & que les Prebendaires beneficiez sont tenus de demeurer en leurs benefices.

Que les beneficiez legitimement absens de leurs benefices, sont obligez d'y auoir Curé qui presche.

Que les Ministres ne seront admis pour Curez, si ce n'est par l'approbation de l'Euesque ou de l'Ordinaire.

Que les Gloses & les Paraphrases sont defenduës en la lecture publique des Escritures aux Ministres qui ne sont pas admis à la predication.

Que la forme de la Priere sera imitée des Predicateurs au commencement de leurs Sermons.

Que la lecture des Prieres publiques, & l'administration des Sacremens deux fois l'année, est enjointe aux Ministres purement Predicateurs ; & que les Ministres purement non Predicateurs administrent les Sacremens auec efficace.

Que la confirmation sera celebrée en la visite que les Euesques feront de leur Dioceses de trois en trois ans.

Que les Cathecumenes seront offerts à l'Euesque estant en visite, pour estre confirmez.

Que les Ministres n'espouseront aucun, sans qu'il y ayt eu des bans, ou que les espoux ayent esté legitimement dispensez.

Que les Curez, Vicaires & Recteurs aduertiront les iours des Dimanches le peuple, s'il y a quelques festes ou vigiles en la sepmaine suiuante.

Que tout Ministre qui aura la permission de prescher, s'essayera de reduire les Catholiques refusans qui seront dans sa Parroisse, à la Religion d'Angleterre.

Que les Ministres ne refuseront à personne le Baptesme & la sepulture, sinon que le defunct soit mort excommunié pour quelque grand crime.

Que le Ministre ne pourra differer le Baptesme en l'extreme necessité.

Que les Ministres seront obligez de garder vn registre de ceux qui seront baptisez, qui se marieront, & qui seront enterrez.

Qu'on ne pourra prescher, ny faire la Cene aux maisons particulieres, & que les Ministres ne pourront aussi celebrer de leur mouuement particulier les ieusnes publics, & les propheties appellez exorcismes, & ne pourront aussi faire des assemblées particulieres.

Que celuy qui sera vne fois Diacre, ou Prestre, ne pourra pas apres se rendre laïc & quitter ses Ordres.

Qu'on n'enseignera ny publiquement, ny en particulier, sans congé de l'Ordinaire.

Que les Curez habiles seront preferez aux autres par l'ordinaire.

Qu'il y aura dans les Eglises des liures de prieres publiques aux despens des Parroissiens, comme aussi des Bibles en grand volume, & des liures d'homelies approuuez en Angleterre.

Qu'il y aura aussi des fonds de Baptesme, & des tables pour la Cene dans les Eglises, comme aussi des chaires propres pour la predication, & des troncs pour les aumosnes.

Qu'on visitera les Eglises de trois en trois ans, & qu'on signifiera les choses dont elles ont besoin, aux Commissaires establis par le Roy sur ce faict.

Qu'on fera des inuentaires des fonds, & biens des Eglises, & qu'ils seront gardez aux archiues des Euesques.

Que les Oeconomes & Inquisiteurs des Eglises, où les assistans, ne permettront pas qu'on ioüe des Comedies, qu'on banquette, qu'on tienne la Cour seculiere, ny qu'on fasse la monstre des soldats, ou telle autre chose prophane, aux Eglises, Chappelles, ou Cimetieres, ny qu'on sonne aussi superstitieusement les cloches aux festes qui sont supprimées par le liure de la Lyturgie publique, ny en leurs villes.

Que le mariage contracté dans les degrez prohibez, sera nul.

Que ceux qui n'auront atteint l'aage de 21. an, ne pourront contracter mariage sans le consentement de leurs parens.

Que les vefues ne seront pas obligées d'auoir le consentement de leurs parens, lors qu'elles voudront se remarier.

Qu'il ne faut pas ouyr la simple confession des parties, pour défaire vn mariage.

Que les sentences du diuorce & de la separation ne se donneront qu'aux sieges de Iustice: & que de ceux qui seront ainsi separez, l'vn ne se pourra marier ailleurs, tandis que l'autre sera en vie.

Qu'on descouurira aux Cours ceux qui ayans atteints l'âge de quatorze ans, ne communieront pas la feste de Pasques; de mesme aussi que ceux qui troubleront les Prieres, & se porteront insolemment aux Eglises.

Qu'il faut denoncer aux Ministres les pechez notoires, mais qu'il est defendu de descouurir ceux qui auront esté confessez en particulier.

Que les Oeconomes seront obligez de deferer ceux qui sont refusans de suiure leur Religion.

Que les sentences qui concerneront les Ministres pour le regard de les priuer de leurs benefices ou offices, seront seulement prononcées par l'Archeuesque. Voila à peu pres les poincts principaux de ces constitutions Ecclesiastiques formées à plaisir, contraires en beaucoup de lieux à celles des Caluinistes, qui rejettent toutes les ceremonies qui sont obseruées en Angleterre. Au reste, les Catholiques n'y osent faire exercice de leur Religion, & afin de viure paisiblement, sont taxez, selon leurs moyens, à tant pour année. Mais pource que le Roy d'Angleterre assigne beaucoup de gens de sa Cour sur cette exaction, ceux à qui l'assignation est donnée, conuiennent auec les Catholiques à certain prix pour vne fois, & ne leur demandent apres aucune chose.

Il est defendu pareillement aux Caluinistes de faire exercice de leur Religion. Mais ceux-cy ne payent rien pour viure paisiblement en Angleterre, pource qu'ils s'accordent auec les autres en ce qui touche le Pape; tellement que les seuls Catholiques y sont foulez. C'est tout ce qu'on peut dire pour ce regard. Et puis que nous auons traitté assez au long de toutes les parties & conditions de ce Royaume, il faut mettre fin à ce discours, pour venir à celuy de l'Escosse, apres auoir representé les noms des Roys d'Angleterre: & les Archeueschez & Eueschez anciens de ce Royaume.

ROYS D'ANGLETERRE.

XLI L'Histoire d'Angleterre est toute pleine de confusion iusqu'à Egbert, qui regna l'an 801. Et pource ie feray point de difficulté de passer sous silence tous les autres qui l'ont precedé, & de commencer par cettuy-cy.

L'an 801. Egbert I. commence de regner, il regne 37. ans, meurt l'an 828.

Il a pour successeurs ceux qui s'ensuiuent,

Edelphe regne 20. ans, & meurt l'an 858.

Ethelbald regne 5. mois.

Ethelbert regne cinq ans, meurt l'an 863.

Ethelrede regne neuf ans, meurt l'an 872.

Aluredé regne 28. ans, meurt l'an 900.

Edoüard

Edoüard l'ancien regne 24. ans, meurt l'an 924.

Adelstan regne 16. ans, meurt l'an 640. ayant subiugué toute l'Isle.

Edmond regne 6. ans, meurt l'an 946.

Esdrede regne 9. ans, meurt l'an 953.

Eduin regne 4. ans, meurt l'an 959.

Edegar regne 16. ans meurt, l'an 975.

S. Edoüard Martyr regne trois ans, est tué par les embusches de sa marastre Alfrede, & depuis mis au nombre des Saincts : sa mort fut l'an 978.

Ethelrede regne trente-huict ans, meurt l'an 1016.

Edmond costé de fer, regne 1. an, meurt l'an 1017.

Canut Roy de Noruegue, & de Dace, & depuis Roy d'Angleterre, ayant chassé Edmond, & Edoüard enfans d'Egmond costé de fer, regne en Angleterre 20. ans, meurt l'an 1037.

Harald regne quatre ans, meurt l'an 1041.

Canut second regne deux ans, meurt l'an 1043.

Edoüard sainct Roy, regne 23. ans, meurt l'an 1066.

Harald second regne vn an, meurt l'an 1067.

Guillaume Duc de Normandie chasse Harald, & se rend maistre de l'Angleterre, regne 21. an, meurt l'an 1088.

Guillaume le Roux regne 13. ans, meurt l'an 1101.

Henry I. regne trente cinq ans, meurt l'an 1136.

Estienne Comte de Bologne, nepueu de Henry, se saisit du Royaume, regne 19. ans, meurt l'an 1155.

Henry deuxiéme regne 35. ans, meurt l'an 1190.

Richard premier regne 10. ans, meurt l'an 1200.

Iean regne dix-sept ans, meurt l'an 1217.

Henry III. regne cinquante six ans, meurt l'an 1273.

Edoüard premier regne 35. ans, meurt l'an 1308.

Edoüard second regne 19. ans, meurt l'an 1327.

Edoüard III. regne cinquante & vn an, meurt l'an 1378.

Richard second regne 22. ans, meurt l'an 1400.

Henry IV. regne quatorze ans, meurt l'an 1414.

Henry cinquiéme regne neuf ans, meurt l'an 1423.

Henry sixiéme regne 38. ans, meurt l'an 1461.

Edoüard quatriéme regne 23. ans, meurt l'an 1. 84.

Edoüard V. regne 2. mois, meurt aagé de 11. ans.

Richard troisiéme regne deux ans meurt l'an 1486.

Henry septiéme regne 24. ans, meurt l'an 1510.

Henry huictiéme regne 38. ans, meurt l'an 1547.

Edoüard sixiéme regne 6. ans, meurt l'an 1553.

Marie auec Philippes d'Austriche regne 5. ans 3. mois, meurt l'an mil cinq cens cinquante-huict.

Elizabeth regne cinquante cinq ans meurt l'an 1603.

Iacques Roy d'Escosse luy a succedé au Royaume d'Angleterre, lequel est mort le vingt-sixiesme Mars l'an 1625. & a laissé heritier de ses Couronnes & Royaumes son fils Charles Stuard, Prince de Galles, maintenant Roy de la grande Bretagne, lequel aussi-tost que le feu Roy son pere fut decedé, en donna aduis au tres-Chrestien Roy de France Louys treiziéme son tres-aymé bon frere, cousin & ancien all é, & ce par courier dépesché du Palais de Wethal où il estoit, le 28. de Mars 1625. & donna charge à ses Ambassadeurs extraordinaires, les Sieurs Comtes de Cartille, & de Holland, deleguez aupres de sa Maiesté tres-Chrestienne, de luy faire entendre qu'il ne desiroit pas seulement succeder à la bonne amitié que le feu Roy son pere auoit toûjours portée à sa Majesté, mais aussi l'accroistre & l'estreindre de plus en plus, en son endroit suiuant les arres de cette estroite alliance, qu'il auoit de nouueau contractée auec elle par le mariage d'iceluy sieur Roy Serenissime de la grande Bretagne, auec Madame Henriette Marie de France sœur du Roy, dont les solemnitez des fiançailles & espousailles, furent magnifiques à Paris au mois de May 1625.

XLII DE toute ancienneté ce Royaume d'Angleterre est lié d'alliance auec les Roys & les plus grands Princes de la Chrestienté, comme auec les Roys de France, d'Espagne, d'Allemagne, Dannemarch, Suede, Hongrie & autres Souuerainetez.

Et pour ne rapporter que celles que la Couronne d'Angleter-
re á contractées par mariages auec celle de France & d'Espagne.
Auec la France, premierement sera remarqué qu'en l'an 404. Charles surnommé
le Simple Roy de France, fut marié deux fois, & eut pour seconde femme Ogine,
fille d'Edoüard, & sœur d'Adelstam & d'Emond Roy d'Angleterre : lequel maria-
ge fut enuiron ledit an 904. & d'iceluy est issu Louys III. du nom, dit d'Outre-mer-
Roy de France.

Hugues surnommé le Grand, Duc de France & Comte de Paris, pere de Hugues
Capet Roy de France, eut pour seconde femme Ethilde (qu'aucuns appellent Eli-
zabeth) fille & sœur des susdits Roys Edoüard, & Adelstam : Ce mariage fut con-
tracté l'an 926. mais d'iceluy ne sortirent aucuns enfans.

Eustache Comte de Boulogne, fils d'Estienne, Roy vsufruictier d'Angleterre, es-
pousa enuiron l'an 11 7. Constance de France, fille du Roy de France Louys le Gros:
de leur mariage ne vint aucune lignée : Constance espousa en secondes nopces Ray-
mond III. du nom Comte de Tholose.

Henry couronné Roy d'Angleterre, fils du Roy Henry II. espousa en l'an 1163.
Marguerite troisiesme fille de Louys le jeune, VII. du nom Roy de France : & de la
Reyne Constance de Castille sa seconde femme, ils eurent vn seul fils, qui ne ves-
quit que trois iours.

Richard, surnommé Cœur de Lyon, Roy d'Angleterre premier du nom, accor-
da en mariage enuiron l'an mil cent octante neuf, Alix de France, quatriéme
fille de Louys le ieune, Roy de France : mais il n'eust effet, & pour ce Richard
espousa depuis Berengaire de Nauarre ; & Alix, Guillaume Comte de Pon-
thieu.

Iean second du nom, Duc de Bretagne, Prince du sang Royal de France, espousa
Beatrix d'Angleterre, fille de Henry III. Roy d'Angleterre. De ce mariage solemni-
sé à S. Denys en France l'an 1259. en presence de S. Louys Roy de France, & du mes-
me Roy Henry III. sortirent deux fils & trois filles.

Emond Comte de Lanclastre fils de Henry III. Roy d'Angleterre, espousa Blan-
che d'Artois, Princesse du sang de France, fille de Robert de France, premier Comte
d'Artois, & de Mahaud de Brabant sa femme. Blanche d'Artois auoit en premieres
nopces espousé Henry Roy de Nauarre.

Edoüard premier du nom, Roy d'Angleterre, estant veuf de Leonor de Castille sa
premiere femme, espousa l'an 1299. Marguerite de France, fille de Philippes le Har-
dy, Roy de France, & de Marie de Brabant sa seconde femme, de ce mariage sor-
tirent deux fils & vne fille.

Edoüard second du nom, Roy d'Angleterre, espousa en l'an 1309. à Bologne sur
la mer, Isabelle de France, fille puisné de Philippes le Bel, Roy de France, & de la
Reyne Ieanne de Nauarre sa femme : mariage honoré de la presence de 4. Roys à
sçauoir du mesme Philippes le Bel, de Louys Roy de Nauarre son fils, du Roy des
Romains, & du Roy de Sicile. Du Roy Edoüard II. & d'Isabeau sa femme fut fils E-
doüard III. Roy d'Angleterre.

Iean surnommé le Vaillant, Duc de Bretagne V. du nom, espousa en l'an 134.
Marie d'Angleterre, fille d'Edoüard III. du nom, Roy d'Angleterre, de leur ma-
riage ne vinrent enfans.

Edoüard Duc d'Yorch, fils aisné d'Emond, Comte de Cambrige, qui estoit fils
du Roy d'Angleterre Edoüard III. estant encore fort ieune, fut accordé en mariage
auec Beatrix de Portugal, fille vnique de Ferdinand Roy de Portugal, issu du sang
de France : Mais ce mariage accordé enuiron l'an 1381. n'eust effect. Beatrix ayant
espousé depuis Iean I. du nom Roy de Castille.

Iean I. du nom Roy de Portugal, surnommé de bonne memoire, issu du sang
Royal de France, espousa Philippes de Lanclastre, fille de Iean, Duc de Lanclastre,
qui estoit l'vn des fils puisnez d'Edoüard III. du nom, Roy d'Angleterre. Ce maria-
ge fut celebré l'an 1387.

by Google

Richard II. du nom Roy d'Angleterre, fut conioint par mariage, dont le traicté se fit l'an 1395. auec Elizabeth de France, V. fille de Charle VI. Roy de France: en secondes nopces elle espousa Charles Duc d'Orleans, lequel de Marie de Cleues sa II. femme, eut Louys VIII. Roy de France.

Henry IV. Roy d'Angleterre, surnommé de Lanclastre, espousa Ieanne de Nauarre, fille de Charles second du nom, Roy de Nauarre, qui estoit Prince du sang Royal de France, & sorty de la branche d'Eureux: Ce mariage fut fait l'an 1403. & d'iceluy ne sortirent enfans.

Henry fils aisné de Henry IV. Roy d'Angleterre, accorda en mariage Marie de France deuxiéme fille du Roy Charles VI. mais ce mariage ne fut consommé. Elle fut Religieuse & Prieure à Poissy, ce mariage fut traicté l'an 1407.

Henry V. du nom Roy d'Angleterre, espousa Catherine de France & de la Reyne Isabelle de Bauiere sa femme, lequel mariage fut traicté à Troyes en Champagne le 20. May 1420.

Iean Duc de Betfort III. fils de Henry IV. du nom Roy d'Angleterre fut marié à Troyes en Champagne l'an 1423. auec Anne de Bourgongne, V. fille de Iean Duc de Bourgongne, Prince du sang Royal de France, & de Marguerite de Bauiere sa femme.

Henry VI. du nom, Roy d'Angleterre, espousa en la ville de Nancy en Lorraine l'an 1444. Marguerite d'Anjou, fille puisnée de René Roy de Sicile, Duc d'Anjou, Prince du sang de France, & d'Isabelle de Lorraine sa premiere femme.

Charles Duc de Bourgongne l'an 1468. fut conioint par mariage auec Marguerite d'Yorch, fille de Richard Duc d'Yorch, & sœur d'Edoüard IV. du nom, Roy d'Angleterre.

Charles Dauphin de Viennois, fils du Roy de France Louys onziéme, & depuis son successeur à la Couronne de France, sous le nom de Charles huictiéme, estant encore ieune fut accordé en mariage auec Elisabeth fille d'Edoüard quatriéme Roy d'Angleterre, & si elle venoit à deceder auant la consommation de ce mariage, fut conuenu qu'il espouseroit la Princesse Marie sa sœur, ce qui fut arresté entre lesdits deux Roys de France & d'Angleterre, par traicté passé à Amiens le 29. Aoust mil quatre cens septante cinq: mais ny l'vn ny l'autre de ces deux mariages n'eurent effect.

Louys XII. Roy de France, estant vefue de la Reyne Anne de Bretagne sa premiere femme, son second mariage fut traicté par paroles de present aux Celestins à Paris le 14. de Septembre 1514. auec Marie d'Angleterre fille & sœur des Roys d'Angleterre Henry septiesme & huictiesme: elle fut doüée par son contract de mariage de quatre cens mil escus: de cette alliance ne sortirent aucuns enfans.

François Dauphin de Viennois, fils aisné de François premier, Roy de France, & de la Reyne Claude sa premiere femme, fut accordé en mariage par traicté du quatriesme Octobre mil cinq cents dix-huict, auec Marie d'Angleterre, lequel mariage n'ayant eu effect par la mort du Dauphin, cette Princesse fut aussi promise en mariage auec Monsieur le Duc d'Orleans autre fils du Roy: mais elle n'espousa ny l'vn ny l'autre, & deuenuë Reyne d'Angleterre, fut mariée à Philippes II. du nom, Roy d'Espagne.

Edoüard VI. Roy d'Angleterre, accorda en mariage par traicté de l'an 1551. Elizabeth de France, fille aisnée de Henry II. Roy de France, & de la Reyne Catherine de Medicis, & ce mariage n'ayant esté consommé, la Princesse espousa depuis le mesmes Philippes II. Roy d'Espagne.

François II. Roy de France, espousa Marie Reyne d'Escosse, & petite fille de Marguerite fille de Henry VII. Roy d'Angleterre 1559. de laquelle n'y eust enfans: du depuis elle a esté mariée à Henry d'Arley dit Stuard, dont est issu Iacques Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande à present regnant.

Henry III. Roy de France & de Pologne, estant seulement Duc d'Anjou, il y eust certains articles non arrestez sur le mariage proposé l'an 1571. entre luy d'vne part & la Reyne Elizabeth d'Angleterre, d'autre part. Ce mariage n'ayant sorty effect, le Roy Henry III. espousa depuis Louyse de Lorraine, fille du Comte de Vaudemond, de la tres-illustre maison de Lorraine.

François de France Duc d'Angnien & d'Alençon, frere du mesme Roy Henry

Digitized

troisiéme s'estant acheminé en Angleterre l'an 1581. y eut aussi des articles de mariage arrestez entre luy & la mesme Reyne Elizabet d'Angleterre : mais ce mariage n'eust aucun effect.

En l'année 1624. s'est aussi traicté le mariage entre Charles de Stuard Prince de Galles, fils puisné de Iacques Roy de la grande Bretagne, auec Henriette de France III. fille du grand Henry IV. du nom, Roy de France & de Nauarre, & de Marie de Medicis, Reyne de France & de Nauarre son espouse, & sœur du tres-Inuincible Monarque Louys XIII. surnommé le Iuste, Roy tres-Chrestien de France & de Nauarre, & ce en la ville de Compiegne en Picardie.

Les solemnitez des espousailles se firent en l'Eglise de Nostre-Dame de Paris, l'an 1625. au mois de May.

ARCHEVESCHEZ D'ANGLETERRE.

EN Angleterre il y auoit anciennement deux Archeuesques, qui auoient sous eux plusieurs suffragans Euesques, comme il se void au liure nouuellement mis en lumiere par Aubert Chanoine d'Anuers, intitulé *Notitia Episcopatuum Orbis Christiani*, en la forme qui suit.

ARCHIEPISCOPATVS CANTVARIENSIS

CANTELBERCH.

XLIIII. LOndinensis *Londen.*
Vvintoniensis, *Vinton.*
Conuentrensis, & Lichfeldensis iuncti. *Couentre.*
Sarisburensis *Sarisburi.*
Bathoniensis, & Vvellensis, iuncti.
Lincolniensis *Lincolne.*
Petroburgensis.
Exouiensis.
Closcestrensis *Clocestre.*
Herefordensis *Herefort.*
Norvvicensis, siue Nordiuicensis. *NorVvich.*
Eliencis.
Roffensis *Rochestre.*
Cicestrensis *Chichestre.*
Oxoniensis *Oxford.*
Vvigoriensis. *Vvochester.*
Bristoliensis. *Bristow.*
Meneuensis, ad fanum S. Dauidis in Vvallia, siue Cambria.
Bangorensis, siue Banchorensis, in Vvallia.
Landaffensis, siue Landauensis, ibidem. *Landaff.*
Asaphensis, siue Eluuensis. ibid.

ARCHIEPISCOPATVS EBORACENSIS,

YORC.

Bunelmensis.
Cestrensis *Chestre.*
Carleolensis, seu Carliocasis.

ESTAT DV ROYAVME D'ESCOSSE.

SOMMAIRE.

I. *ESCOSSE premierement appellée Albanie, sa description & ses Prouinces.*
II. *Riuieres & fleuues plus notables du pays.*
III. *Forest de Calcedoine, où il y a des bœufs blancs indomptables, portant le crein semblable à celuy du Lyon.*
IV. *Aire des charbons, lieu abondant en bitum terrestre.*
V. *Mine d'or en Cranford, d'où l'on tire l'or sans peine.*
VI. *Le lac de Loumond & les singularitez remarquables d'vne Isle flottante.*
VII. *Buthquhame, pays qui ne peut souffrir de rats.*
VIII. *Fontaines d'où sourdent des gouttes d'huile de notable vertu.*
IX. *Escossois anciennement nommez Pictes, se peignent le corps & les cheueux, & viuent de chair humaine: leur façon de combattre, & armes de guerre.*
X. *Escossois modernes distinguez en ciuils & sauuages, leur armée & tolerance en guerre; recommendables pour leur fidelité.*
XI. *Antiquité de l'alliance d'Escosse auec la France, des secours enuoyez en France, & des honneurs & charges departis aux Escossois par les Roys de France.*
XII. *Sterilité & pauureté du pays d'Escosse.*
XIII. *Edimbourg, ville capitale d'Escosse, sa description: elle est appellée par Ptolomée, Chasteau aislé.*
XIV. *Noblesse Escossoise ancienne des Thanas, Abthenes, Vnderthanes.*
XV. *Cheualiers dorez, Barons Gentils-hommes.*
XVI. *Estats du Royaume composez de trois sortes de personnes, & comme s'assemblent.*
XVII. *College de Iustice appellé Thresession, institué par le Roy Iacques V. Cours subalternes en chaque Comté, Cours appellées Thé, Commissariats, & quelle est leur iurisdiction.*
XVIII. *Escosse en quel temps receut la foy Chrestienne. Palladius enuoyé pour en chasser l'heresie Pelagienne.*
XIX. *Heretiques bruslez en Escosse, entr'autres Humilton parent du Roy.*
XX. *Troubles en Escosse par les heretiques, & par Iacq. Prieur de S. André, bastard du Roy.*
XXI. *Emprisonnement, procez & execution de la Reyne Marie Stuard, mere du Roy d'Angleterre Iacques VI.*
XXII. *Archeueschez & Eueschez qui sont au Royaume d'Escosse.*
XXIII. *Catalogue des Roys d'Escosse & leur regne.*

I LA partie plus Septentrionale de la grande Bretagne est nommée Escosse, & eut autrefois le nom d'Albanie, & mesme les Escossois qui gardent la langue ancienne, la nomment Albain, & les Irlandois Albani. Ce pays est diuisé de l'Angleterre du costé du Midy par les riuieres de Zuede & Soluay. Il est borné des autres trois costez, de la mer. Sa longueur depuis la riuiere de Zuede, iusques à son extremité plus boreale, est de deux cens cinquante-sept lieuës Angloises; Sa largeur de cent nonante. Il est diuisé en plusieurs contrées, c'est à sçauoir en celle de *Lauden*, iadis Pictlande, c'est à dire, pays des Pictes, & ceste-cy est montueuse, & sans arbres: mais fort ciuilisée, & pleine de courtoisie. Edimbourg qui est demeure ordinaire des Roys d'Escosse, est assis en cette contrée, & plusieurs autres bonnes villes. Il y a prés le pays de *Meck*, c'est à dire, la borne de l'Angleterre, & de l'Escosse; celuy de *Teifidale*, c'est à dire, vallée, prés de la riuiere de Theifie, proche de l'Angleterre, remply de rochers: *Eschedale*, prés de la riuiere d'Esque, *Eusedale*, *Niddisdale*, ainsi appellé du fleuue *Nith*: la vallée *d'Anandale*: *Galluway*, qui est deuers le couchant, qui abonde plus en pastis, qu'en fruicts: *Cariste*, qui a d'assez bons pasturages, *Coyl*, qui est mauuaise terre & maigre; *Sterling*, *Mentheth*, *Cluisdidale*, *Lenos*, *Ernouale*, *Strathern*, *Storie*, *Rossen*, *Arlige*, qui abondent en lacs, & plus en pastis qu'en bleds, & cette contrée estoit la demeure des Calenodon, desquels toute la region est nommée des habitans *Allibaumm*: *Cantire*, qui signifie coing de la terre, pays vaste, & plein de marescages: *Strathnahern*: *Fiste* petit pays plus fertil que les autres, où est la ville de S. André: *Angusie*, pays agreable prés de la riuiere de Zau: *Marnie & Marie*, pays maritimes, puis *Buthuhan*, *Rossemuray*, *Nesseland*, & *Tarbathe*, apres cela, *Beanrossen & Sutherland*, & en fin *Cathenes*.

Ce pays est separé en deux, par le mont Grampius, qui est fort aspre & rude, duquel parle Tacite. Car cette montagne comprend depuis le riuage de la mer Germanique, iusques aux emboucheures de la riuiere Dea, qui laue les costez de la prouince Aberdone, passant par le milieu du pays de Scetiare, tendant vers la mer Hybernique, iusques au lac Lomande. Cette montagne faisoit anciennement la limite des Pictes & du Royaume des Escossois. L'Escosse est beaucoup plus montueuse & sterile que l'Angleterre: mais elle a presque en toutes ses costes, des ports de mer; car les bras de la mer Oceane la coupent de telle sorte, qu'au rapport de Maior, il n'y a maison en icelle qui soit exempte de plus de vingt lieuës de l'eau salée de cette mer: aux vallées ce ne sont que marests, lacs, paluz, riuieres & fontaines tres-abondantes en poissons: sur le plus haut des montagnes, sont de petites plaines de terre pleines d'eau, qui seruent pour abbreuuer le bestial. Il y a aussi quantité de grandes forests abondantes de bestes sauuages: plusieurs choses estranges & merueilleuses se racontent de l'Escosse, qui se peuuent voir dans Boëtius.

L. Maior en son Histoire d'Escosse.

H. Boëtius en son Histoire d'Escosse.

L'histoire du pays remarque que les premiers Escossois sont venus d'Irlande, & descendirent en ce pays auec les Pictes, pour en chasser les Bretons. Car en ce temps-là, la Bretagne comprenoit l'Angleterre & l'Escosse qui n'estoient point encores separées. Les Bretons se voyant attaquez des Escossois appellerent à leur ayde les Saxons Anglois, qui defirent les Pictes; & les Escossois les chasserent, & furent contraints de se retirer en la partie de Bretagne moins habitée, qui est à present l'Escosse, & par succession de temps, ils en firent vn Royaume separé d'Angleterre, & ils appellerent leur Royaume Escosse: & aucuns disent qu'Escosse vient du mot Grec *Sxiteinos*, qui signifie obscur, d'autant que les Escossois, ou les Pictes, auoient accoustumé de peindre leur corps de couleur obscure, & faire des figures espouuantables sur leur chair, afin par ce moyen d'effrayer dauantage leurs ennemis. Le premier d'entre les Historiens latins Amnian Marcellin, dit aussi, que les peuples de l'Isle de Bretagne, sont sortis des pays de Cantabrie en Espagne, & de là passans en Hybernie, planterent finalement le siege de leur demeure en Escosse.

Histoire d'Escosse.

QVALITE' DV PAYS.

L'Escosse est aspre, & montueuse, & n'est pas de beaucoup si fertile que l'Angleterre: mais elle abonde plus en poisson.

II. La mer qui la borde, porte grande quantité d'huitres, de harans, de corail, &

de coquilles; & parmy les vallées, il y a plusieurs lacs, marests, riuieres, & fontaines où l'on trouue grande quantité de poisson. Et la plus grande partie de ces lacs vient de la montagne Gramptie, où sont aussi les sources de trois riuieres qui portent batteaux, c'est à sçauoir, la riuiere de *Clioyd*, iadis *Aleuth*, qui se descharge dans la mer d'Irlande : celle de *Zaus*, qui surpasse en grandeur toutes les autres riuieres d'Escosse, & qui vient partie du pays d'Argille, d'vn lac de mesme nom, partie du pays de *Stather*, & se desgorge dans la mer Germanique, & celle de *Forthea*, qui s'allant rendre dans la mer d'Allemagne, fait ce grand golphe, qui est appellé vulgairement la mer d'Escosse.

Il y a aussi, outre la Zuede qui separe l'Escosse de l'Angleterre, les riuieres de *Spays*, *Nesse*, & *Louth*.

Il y a aussi des montagnes qui ont quelques petites plaines, où il y a de fort bons pastis, & mesme il y en a quelques-vns qui portent le marbre, & l'albastre.

III. Les forests y sont pleines de bestes fauues, & noires, principalement celle de Calcedoine, où il y a aussi des bœufs blancs, qui sont farouches, qui ne peuuent estre domptez en aucune sorte, & leur crin est comme celuy des Lyons.

IV. Il y a vn certain lieu nommé l'Aire des charbons, qui abonde en bitum terrestre, & brusle quelquesfois auec grand dommage des habitans.

V. Dauantage l'Escosse a des mines d'or, & d'argent, de vif argent, de plomb, & de cuiure, & particulierement il s'est trouué vne mine d'or en Cranfort, d'où l'on tire l'or sans peine.

En Gollouay il y a vn lac appellé Mirtuu, dont vne partie se gele en hyuer : l'autre ne se peut geler pour froid qu'il fasse.

VI. Il y a en Carite de grands bœufs, dont la chair est extremement tendre & de fort bon goust : & leur graisse a ceste particularité qu'elle coule tousiours comme de l'huile. En *Lennos* il y a vn grand lac nommé *Loumond*, qui a plus de 24. mille pas de longueur, & 8. de largeur, où il y a trente Isles, dont la plus grande partie est pleine de bourgs bien habitez. Il y a en ce lac 3. choses dignes de memoire, c'est à sçauoir, qu'il porte de fort bons poissons, qui sont sans ailes : que sans aucune haleine de vent il s'y leue quelquesfois de si grandes vagues qu'elles estonnent mesme les mariniers plus hardis : & finalement vne Isle où il y a de bons pastis, mais qui flottent tousiours où le vent la pousse.

VII. En *Buthuam* on ne void aucun rat, & si l'on y en porte de dehors, il meurt aussitost. On tire au pays de Fise certaine pierre noire en grande quantité, fort propre à faire du feu.

VIII. Il y a à deux mille pas d'Edimbourg vne fontaine, où l'on void nager des gouttes d'huile, qui est de telle nature, que si vous n'y prenez rien, il ne s'y en assemble pas dauantage, & quoy que vous y en preniez beaucoup, il y demeure tousiours autant d'huile. Ceste liqueur est bonne contre les rudesses de la peau. Quant au bled, c'est tout ce que les Escossois peuuent faire que d'en auoir pour leur nourriture.

MOEVRS ANCIENNES DES ESCOSSOIS.

IX. ON tient que les Escossois furent iadis nommez Pictes, qui veut dire peints, à cause qu'ils auoient autresfois accoustumé de peindre leurs corps, & faire des marques sur les bras, & sur les mains auec du feu, ainsi que font encores quelques-vns d'entre les sauuages d'Escosse. Mais ce nom ne fut pas commun à tous, veu que les deux nations, c'est à sçauoir celle des Pictes, & des Escossois, donnerent leurs noms aux habitans de la partie plus Septentrionale de la grande Bretagne qu'ils attaquerent selon le lieu où chacune de ces deux nations s'arresta. Ces Pictes rendoient aussi leurs cheueux bleuz par artifice. Ils se repaissoient de chair humaine, selon le tesmoignage de S. Hierosme ; & bien qu'ils trouuassent de bons troupeaux pour s'en repaistre, ils se prenoient toutesfois aux mammelles des femmes & semblables parties qu'ils arrachoient, & coupoient, trouuans telle viande la plus delicieuse de toutes. Mais Boëce en parle d'autre sorte, disant qu'ils estoient fort sobres au manger, & au boire, & dormoient fort peu ; que tout grain leur seruoit à faire du pain, & qu'ils mangeoient ordinairement de la chasse qu'ils prenoient, ou de la chair de bœuf ; mais qu'ils en vsoient d'autre sorte que les autres nations, pource qu'ils se nourrissoient de veaux, ou les chastroient pour s'en seruir au labourage, & mangeoient les vaches quand elles estoient pleines, pource qu'elles estoient alors plus grasses, & le poisson leur seruoit quelquefois de nourriture ; qu'ils demeuroient quelques temps sans faire autre repas iusqu'au soir, qu'vn bien leger desieuner,

& que le soir ils faisoient bonne chere; ayant pour breuuage vne eau composée de thin, de mente, & d'anis, & autres bonnes herbes, & de bonne odeur, ou bien de biere: mais à la guerre l'eau pure leur seruoit de boisson, & ils portoient autant de farine qu'ils voyoiét suffire pour passer la iournée. Ils mangeoient la chair à demy cuite, comme la trouuant de meilleur goust, & retenant mieux la substance, & ils se nourrissoient aussi de poisson seiché au Soleil, s'ils ne trouuoient autre chose pour se repaistre. Ils auoient tousiours en temps de paix la teste nuë & le poil coupé, hormis qu'ils laissoient sur le front vn petit toupet de poil. Ils alloient volontiers pieds nuds pour s'endurcir à toute sorte d'incommoditez. Leur bas de chausse ne passoient pas le genouil, & le haut estoit de lin, ou de chanvre: leurs manteaux estoient en esté d'vn drap delié, & en hyuer de laine double, & grossiere, & leur giste estoit à terre, ou sur vn banc auec vne paillasse. Les enfans n'estoient nourris d'autre laict que de celuy de leurs meres. Si quelqu'vne mettoit son enfant en nourrisse, elle estoit soubçonnée d'adultere. S'ils estoient vaincus en bataille, ils se sauuoient aux montagnes à grandes courses, & n'estoient à leur aise qu'ils n'eussent eu leur reuanche. Si les Gentils-hommes estoient en danger en quelque bataille, leurs subiets & seruiteurs se hazardoient pour leur sauuer la vie, ou la perdre auec eux. On plantoit sur le tombeau des Nobles autant d'obelisques qu'on auoit tué d'ennemis au combat sous leur charge. Celuy qui voyageant pour le fait de la guerre, ou estant au champs, estoit trouué sans fusil, ou n'ayant l'espée au costé, ou en la main, estoit foüetté par ignominie: & en ce temps ils estoient armez legerement de quelques corselets de fer: mais beaucoup plus de cuir boüilly, & pour les autres armes, ils auoient l'arc, la lance, & l'espée. Si quelqu'vn s'en alloit du camp sans congé, le premier qui le rencontroit, le pouuoir tuer, & ses biens estoient incontinent confisquez. Les femmes mesmes estoient enroollées pour aller à la guerre, pourueu qu'elles ne fussent enceintes, ou trop aagées. Ainsi qu'ils sortoient pour aller combattre, ils tuoient la premiere beste rencontrée, & teignant la pointe de leur espée de son sang, en gouſtoient, auec esperance que cette ceremonie leur seruoit d'heureux presage de la victoire. On noyoit ceux qui estoient trop addonnez à boire & à manger: Ils vsoient de lettres hieroglyphiques, comme les Egyptiens.

Sainct Hierosme dit, que les anciens Escossois estoient antropophages: voicy ce qu'il dit parlant de Iouinian, *Pourquoy parle-il des autres nations, puisque moy-mesme, ieune garçon en France ay veu les Escossois, hommes Bretons, se nourrir de chair humaine, & lors qu'ils trouuent dans les forests des troupeaux de cochons, de vaches, ou de bœufs, gardés par des hommes ou des femmes, ils couppoient les narines aux hommes, & les mammelles aux femmes, estimans n'y auoir viande plus delicieuse à leur goust que celle-là.* Et à ces paroles de S. Hierosme, sainct Chrysostome porté d'vn amour de pitié, souscrit, *Auant cela*, dit-il, *toutes les fois qu'ils viuoient de chair humaine en Bretagne, & maintenant, ils refont leurs ventres par le sang humain & leur langue sifflante par telles chairs.* C'est pourquoy Strabon appelle les Bretons begayeurs, pour les auoir veu tels à Rome: anciennement ils n'auoient aucune femme propre ny particuliere.

Les Escossois plus septentrionaux, estoient iadis d'vn naturel presque tout Sauuage, pour tout vestement ils n'auoient qu'vn sayon, & au dessous vne simple chemise à la mode d'Irlande, alloient auec le visage peint & couuert de vermillon, & marchoient en public auec les iambes nuës iusques au genoüil: pour les armes dont ils seruoient c'estoient des arcs & des fleches, auec vne espée large comme vn coutelas, sous leur robbe ils portoient vn poignard qui ne coupoit que d'vn costé, n'vsoient point d'autre langage que de l'Hybernois, de maniere qu'en Escosse il y auoit deux sortes de langue & diuersité de mœurs. Iean Maior parlant de ces Escossois, Nous appellons, dit-il, hommes ceux qui sont de la haute terre, & les autres qui sont de la basse terre, nous les appellons Sauuages.

MOEVRS DES ESCOSSOIS DE CE TEMPS.

Maintenant les Escossois sont de leur naturel enuieux, & superbes, & mesprisent tous les autres hommes. Ils font parade de leur noblesse, & sont si ardents apres cette vanité, que les hommes pauures, & de bas lieu, sont si effrontez que de se vanter qu'ils sont sortis du sang des grands du Royaume, & de la race Royale.

X. Mais auant que de passer outre, il faut remarquer que les Escossois sont diuisez en ciuils & sauuages, les vns estans plus gracieux que les autres, & les derniers presque bru-

taux, encores que Chrestiens, & fort vaillans à la guerre, comme n'ayans aucune apprehension de la mort. Les ciuils sont ceux qui demeurent du costé du Midi, qui est nommée la haute Escosse, plus fertile que la partie Septentrionale, & les habitans sont nommez, *Gens de la terre haute*: & ceux-cy vsent presque ordinairement de la langue Angloise. Les Sauuages sont ceux qui habitent du costé du Nord, & ceux-cy sont nommez *Gens de la terre basse*. Ceux-cy retiennent les mœurs, la langue & les armes des Irlandois, dont ils ont pris leur origine. Ils ont pour leurs armes l'arc & les fleches, & vne espée fort large, & vn poignard fort pointu.

Au reste les Escossois ont beaucoup d'esprit & d'industrie, mais sont fort portez à la vengeance, & cruels, lors qu'ils ont moyen de la prendre. Dauantage, ils sont hardis & courageux à la guerre, & souffrent toutes sortes d'incommoditez beaucoup mieux que les Anglois: & ils ont encore cela, qu'ils sont pleins de subtilité & ruse, & enclins à des factions & seditions, & sur tout capables de toutes sortes de sciences. On les a tenu depuis long-temps pour extrémement fideles, dequoy les Roys de France, qui s'en seruent pour la garde de leur corps, rendent assez suffisant tesmoignage. Ainsi qu'il se peut voir par le discours qui suit, faisant mention de leur alliance auec la France, des secours que les Roys d'Escosse ont enuoyé aux Roys de France, & des priuileges dont joüissent les Escossois en France.

XI. Cette alliance entre la France & l'Escosse signifiée par la double bordure de fleur de lis, qui est à l'entour du lyon en l'Escu des armes du Roy d'Escosse, fut contractée entre Charlemagne & Achayus, l'an 691. & continuée par 41. Roys de France, & 46. Roys d'Escosse par 120. ans.

En vertu de cette alliance, plusieurs notables secours ont esté donnez par les Escossois à la France, car Achayus secourut Charlemagne de 4000. Escossois, conduits par son frere Guillemer, qui luy seruirent en ses guerres d'Italie, d'Allemagne, & d'Espagne, & de quelques sçauans Escossois, pour les in [illegible] fondées par luy.

Malcome III. enuoya à Hugues frere de Philippes I. Roy de France, deux mille Escossois pour le voyage de Hierusalem, qu'il fit auec Godefroy de Boüillon.

Alexandre II. enuoya trois mille Escossois à S. Louys Roy de France, conduits par Patrik de Dombar Comte de la Marche, pour son voyage de Leuant.

Alexandre III. enuoya 2000. Escossois, conduits par les Comtes de Catict & Athole, au mesme S. Louys, pour son voyage d'Affrique.

David le Bruce enuoya 3000. Escossois au Roy Iean conduits par Guillaume Comte de Donglas, qui furent tuez à la bataille de Poictiers.

Robert de Stuard Gouuerneur d'Escosse, oncle de Iacques premier, enuoya 7000. Escossois à Charles, Dauphin de France, commandez par son fils le Comte de Bouchan, & Archebal de Donglas Comte d'Ouiction & beau-frere du Comte de Bouchan, qui gaignerent la bataille de Baugé.

Son fils Mudarque aussi Gouuerneur d'Escosse enuoya dix mille Escossois au mesmes Charles estant Roy VII. de ce nom, conduits par son frere le susdit Cõte de Bouchan & Archebald de Donglas dit le borgne, Comte de Donglas, pere du Comte d'Ouiction, & beau-pere du Comte de Bouchan, qui moururent la pluspart à la bataille de Verneüil l'an 1424.

Iean de Stuard Connestable d'Escosse l'an 1425. amena 4000. Escossois au mesme Roy Charles, outre plusieurs bandes commandées par Dauid de Pitulot.

Depuis lequel temps les Escossois, comme tesmoignent les Histoires des deux Nations, ont rendu de bons seruices à cét Estat, sous les charges de Robert Bernard, vn autre Robert, & Iean Stuard sieurs d'Aubigny, Alexandre Duc d'Albanie & Iean son fils Comte de Boulogne, durant les regnes de Louys 11. Charles 8. Louys 12. François I. & Henry II.

Et non contens d'auoir assisté les François selon leur pouuoir en la France, taschants de diuertir la tempeste de la France, ils ont attiré l'orage sur eux-mesmes en leur pays d'Escosse.

Car de cette façon Dauid le Bruce fut blessé, pris prisonnier, auec la perte de plus de dix mille Escossois à la bataille de Dursan.

Iacques quatriesme Roy d'Escosse, faisant la guerre de mesme façon à son beau-frere Henry 8. fut tué en la bataille de Flanduns, auec presque toute sa Noblesse & 14. mille Escossois.

Son fils Iacques 5. faisant la guerre à son oncle Henry 8. pour son beau-pere Fran-

çois premier, receut si grand desplaisir du mauuais succez de son armée commandée par son fauory Oliuier de S. Cler, que sans autre maladie, estant en la fleur de son âge, il mourut huict iours apres.

Sa fille l'heritiere d'Escosse, Marie Stuard, estant promise par les trois Estats d'Escosse en mariage à Edoüard sixiesme Roy d'Angleterre du viuant de son pere Henry huictiesme aussi Roy d'Angleterre, a esté neantmoins enuoyée & mariée en France, dequoy ledit Edoüard irrité, enuoya son oncle le Duc de Somersette auec vne armée en Escosse, qui gaigna la bataille de Pingué, en laquelle moururent quinze mille Escossois.

A ces secours, seruices & pertes receuës pour la France, faut adiouster pour comble de cette alliance les affinitez & mariages mutuels des Princes des deux Royaumes.

Car Louys XI. estant Dauphin de France, espousa Marguerite fille de Iacques I. Roy d'Escosse : auquel temps, comme tesmoignent nos Histoires, le sang des deux Nations fut fort meslé, car il y eut lors, comme ils disent, cent quarante, que Dames, que Damoiselles Escossoises mariées en France : duquel nombre furent les deux sœurs de la Royne Dauphine, dont l'vne espousa le Duc de Bretagne, & l'autre le Comte de Flandres.

Alexandre Duc d'Albanie frere du Roy Iacques troisiesme d'Escosse, espousa la Comtesse de Boulogne, & courant en lice contre Louys Duc d'Orleans, fut d'vn éclat de la lance blessé, dont il mourut bien-tost apres : De ce mariage nasquit Iean de Stuard, Duc d'Albanie, Comte de Boulogne & Gouuerneur d'Escosse, durant la minorité de Iacques V. Roy d'Escosse.

Ce Iacques V. espousa en premieres nopces Magdelaine fille aisnée de François premier ; & en secondes nopces Marie de Lorraine Doüairiere de Longueuille & sœur du Duc de Guise.

Sa fille Marie de Stuard Royne d'Escosse, espousa François Dauphin de France, depuis Roy de France, deuxiesme de ce nom.

Les Roys de France émeus de ces secours, seruices, pertes & affinitez des Roys & autres de la Nation d'Escosse, ont tasché de leur costé de monstrer combien ils les auoient agreables en honorant plusieurs de cette Nation des plus honorables charges de leur Royaume.

Car Charles VII. Roy de France crea le Côte de Buchan Connestable de France.

L'année suiuante le Comte de Donglas fut fait Duc de Touraine & Mareschal de France, lequel Duché a demeuré à luy, à son fils, & à son petit fils, durant leur vie, & les regnes de Charles VIII. & la pluspart de celuy de Louys XI.

Iean Stuard fut Comte de Dreux & seigneur de Comcresault en Berry.

Robert Stuard, sieur d'Aubigny fut Mareschal de France.

Dauid de Pitulo fut Capitaine des Gardes de Louys XI. Roy de France, qui apres sa mort, l'honora d'vne statuë, qu'il luy fit dresser en la sale de son Palais.

Bernard de Stuard, sieur d'Aubigny fut creé Mareschal de France du temps de Louys XI. Roy de France, & Viceroy de Naples sous Charles VIII. son frere, fut estably Gouuerneur de Milan sous Louys XII. Roy de France, & luy-mesme Lieutenant General és armées desdits Roys de France en Italie ; comme aussi en celle qui fut enuoyée en Angleterre au secours de Henry septiesme Roy d'Angleterre, contre Richard troisiesme.

Son fils Robert Stuard fut fait Capitaine des Gardes & Mareschal de France du temps de François I. Roy de France.

Iean Stuard, son heritier, fut fait Capitaine de la Compagnie des Gensdarmes Escossois, comme aussi des Gardes du Corps du temps du mesme Roy François I.

Iean de Hamilton, Comte d'Aran Gouuerneur d'Escosse, durant la minorité de Marie Stuard Royne d'Escosse, fut creé Duc de Chastelleraud, & son fils aisné Capitaine de la Compagnie des Gensdarmes Escossois entretenus en France.

Plusieurs autres, tant Ecclesiastiques que Laïcs Escossois ont tenu & exercé de grandes dignitez & charges en France, que i'obmets pour cause de briefueté.

Et ne se contentans pas les Roys de France de remunerer les seruices des Grands d'Escosse, mais ayans esgard à la valeur & fidelité de la Nation Escossoise & pour dauantage confirmer l'alliance, ils ont erigé quelques Compagnies de cette Nation, leur donnant de grands priuileges.

Sainct Louys Roy de France en son voyage du Leuant, ordonna que 24. Escossois

eussent la garde de son corps nuict & iour.

Lequel honneur a demeuré à eux l'espace de 140. années, durant le regne de VIII. Roys de France pour le moins.

Charles V. accreut le nombre de 76. Archers, laissant aux 24. premiers les prerogatiues par dessus les autres qui leur sont demeurées iusques au iourd'huy, à sçauoir :

Que deux de leur nombre assisteront à la Messe du Roy, au Sermon, Vespre & repas ordinaires du Roy de France vn à chaque costé de sa chaire.

Et que les iours des grandes Festes, des ceremonies, des touchemens des Roys, & creation des Cheualiers de l'Ordre du Roy, reception des Ambassadeurs extraordinaires, entrées de villes, il y auroit six de leur nombre, plus proches de la personne du Roy, trois de chaque costé de sa Majesté.

Que les corps des Roys seroient portez par eux seuls, par tout où les ceremonies le requerroient.

Que son effigie seroit accompagnée par eux.

La Compagnie Escossoise a demeuré la seule garde du Roy plus de 70. ans : car ce fut Charles VII. qui erigea la premiere compagnie Françoise des gardes du corps, & comme Louys XI. la seconde, & François premier la troisiéme, & comme les prerogatiues de 24. (auquel le premier gendarme de France estant adiousté par Charles VII. fait le nombre de 25.(Comme l'on les appelloit & les appelle-on encore les tesmoins plus anciens que le reste de la compagnie Escossoise, aussi les priuileges de toute ladite compagnie, & les plus signalées & honorables factions demeurans à elle seule, la tesmoignent plus ancienne que les autres trois, à sçauoir:

La garde des clefs du logis du Roy au soir.

La garde du chœur de l'Eglise.

La garde des batteaux, quand le Roy passe des riuieres.

L'honneur de porter la crespine de soye blanche à leurs armes; qui est la couleur colonelle en France.

Les clefs de toutes les villes où le Roy fait son entrée, données à leur Capitaine en quartier, ou hors de quartier.

Le priuilege qu'il a estant hors de quartier aux ceremonies, comme aux Sacres, Mariages & Funerailles des Roys; Baptesmes & Mariages de leurs enfans, de se mettre en charge, la robbe du Sacre qui luy appartient, & que cette compagnie par la mort & changement de Capitaine ne change iamais de rang comme font les autres trois.

Charles VII. Roy de France, Electeur de toutes les compagnies d'Ordonnance en France, erigea aussi la compagnie des gensd'armes Escossois des reliques des Escossois defaits à Verneuil au Perche, la composa de cent gensd'armes & de 200. Archers, & leur attribua la premiere place parmy la gend'armerie Françoise, & donna la charge d'icelle à Robert de Stuard, sieur d'Aubigny, auquel succeda en la mesme charge son fils Bernard, & à luy son fils Robert, & à Robert son cousin & heritier.

Iean de Stuard apres que Iacques de Hamilton Comte d'Aran eut la mesme compagnie, laquelle est auiourd'huy commandée en qualité de Lieutenant par Louys de Stuard Duc de Lenox, & petit fils dudit Iean, estant Capitaine d'icelle.

Charles Duc de Zorke fils du Roy de la grande Bretagne.

Plusieurs autres compagnies de Cauallerie Escossoise ont esté erigées par diuers Roys, mais non successiuement continuées comme ces deux icy.

Finalement les derniers Roys ont voulu monstrer leur beneficence à toute la nation Escossoise. Car Henry II. donna par le contract de mariage de son fils, à tous les Escossois de l'vn & l'autre sexe les droicts de naturalization & aubeine en France à iamais, les lettres en ont esté verifiées à la Cour de Parlement de Paris au mois de Iuillet l'an 1550. auec cette seule restriction, que cela s'entendoit pendant que les Escossois demeureroient en bonne amitié auec les Roys de France, & que les François retirez en Escosse iouyssent de mesmes priuileges, lesquels aussi furent confirmez par Henry IV. surnommé le Grand, de memoire immortelle l'an 1599.

Charles IX. confirma aux marchands Escossois l'an 1597. les priuileges donnez par ses predecesseurs, d'exemption de toutes sortes d'impositions mises sur les marchandises des autres, les lettres en ont esté non seulement verifiées à la Cour de Parlement de Paris, mais aussi confirmées par les Arrests d'icelle és années 1581. & 1594.

Mais le temps qui consomme toutes choses, a fort infirmé les deux derniers priuileges, plusieurs les contestans, mais plus les priuileges de la garde Escossoise; car de-

puis que le Comte de Montgommery, qui a esté le dernier Capitaine de l'extraction Escossoise de cette compagnie, a esté depossedé de sa charge par la mort de Henry II. on a pourueu des François à cette charge, qui ont ouuert la porte aux autres qu'aux Escossois, d'auoir des places en cette compagnie (encore que par plusieurs années apres leur admission, ils n'ayent exercé les charges) lesquels ont si bien multiplié qu'à cette heure ils tiennent les deux tiers des places de ladite compagnie: & parmy icelles, plusieurs places d'honneur, comme de premier Gend'arme de France, des Exempts extraordinaires, du Mareschal des logis, le priuilege des clefs, la garde du chœur d'Eglise, le rang de la compagnie aux ceremonies, sont rongnez & peruertis contre la coustume de cette compagnie.

En fin tout moyen est osté doresnauant aux Escossois d'y entrer, ou à ceux qui y sont, d'estre auancez.

Finalement pour monstrer naifuement l'antiquité de cette alliance de France, auec l'Escosse. Ie veux faire voir les articles accordez entre l'Empereur Charlemagne Roy de France & Achayus Roy d'Escosse: l'an 791. renouuellez par Louys le ieune aussi Roy de France & Guillaume d'Escosse l'an 1166.

Premierement. Que perpetuelle amitié & confederation est concluë & accordée entre la France & l'Escosse pour estre gardée à tousiours.

2. Que les François, estans persecutez de guerre par les Anglois, le Roy d'Escosse leur fournira des soldats aux despens du Roy de France.

3. L'iniure des Anglois ou force de leurs armes contre lesdits François ou Escossois, seront communes & repoussées par la force des 2. Couronnes de France & d'Escosse.

4. Les Escossois estans prouoquez par les Anglois, seront aydez & secourus par les François à leurs fraiz & despens.

5. Si quelqu'vn des subiets des deux confederez donne aide & secours priuement ou publiquement tant d'armes, conseil, que de viure aux Anglois, entre aucuns de ces deux confederez, fust-il fugitif, il sera tenu comme coupable de crime de leze Maiesté enuers tous les deux partis.

6. Il ne sera point licite à nul des deux de receuoir les subiets bannis par l'autre: ny les ennemis, ny aussi amener des estrangers sans leur mutuel consentement; si le Roy d'Angleterre commence la guerre à l'vn des deux, l'autre le secourera assaillant l'Anglois de l'autre costé.

7. Que si l'vn des deux Roys ou Royaume accorde la paix ou la trefue auec l'Anglois, sans comprendre l'autre, au cas que la guerre sourde entre celuy qui est hors & l'Anglois, ladite paix ou trefue sera nulle.

Cette confederation, & alliance fut renouuellée premierement & mise en 11. articles par le Roy Charles V. & Robert II. Roy d'Angleterre, l'an 1591. & depuis confirmée par lesdits Charles & Robert III. l'an 1391. & entre Charles VII. & Robert Duc d'Albanie Gouuerneur d'Escosse, l'an 1406.

Autre confederation nouuelle entre ledit Roy Charles sept & Iacques second Roy d'Escosse, l'an 1449. & depuis entre Louys 12. & ledit Iacques, l'an 1512.

Autre confederation encore renouuellée & amplifiée par le Roy François premier, & par le Duc d'Albanie Gouuerneur d'Escosse, l'an 1557. & du depuis fut ratifiée par ledit François & le Comte d'Aren Gouuerneur aussi d'Escosse, l'an 1523.

RICHESSES D'ESCOSSE.

XII. LE pays d'Escosse est pour la plus grande partie, si maigre & sterile, qu'il ne peut presque fournir à ses habitans, ce qui suffit pour leur nourriture. Quelque petit trafic de laine qu'ils font, quelque vente de charbon pour les mareschaux, de carisez, de reuesches, de bine, & celle du harant, qui est la plus profitable, les affranchit d'incommoditez, & fait qu'ils se seruent de ce que les nations estrangeres leur apportent, s'il leur est necessaire. Ce n'est pas toutesfois qu'il n'y ait de riches marchands qui traficquent de tous costez, principalement du costé du Nord, & qu'il n'y aborde grande quantité de vaisseaux, pour le bon nombre de ports asseurez qui s'y trouuent. Mais la plus grande partie de la marchandise, principalement celle qui est plus pour les delices, que pour la necessité, est transportée en Angleterre. Cette pauureté du pays est cause que le Roy en retire vn bien petit reuenu, qui ne peut estre presque egalé à celuy des moindres Princes d'Italie.

FORCES

Digitized by Google

FORCES D'ESCOSSE.

AViourd'huy que l'Escosse, & l'Angleterre sont sous vn seul Roy, ie ne voy point que ce Royaume soit surmonté en forme d'assiette par aucun autre, veu que la mer le borde de tous costez, tout le dedans mesme du pays est si plein de precipices, de montagnes, & de forests, qu'on l'estime pour cette cause du tout inuincible. Car si les habitans sont contraints de fuir, ils se retirent aux mõtagnes où ils viuent de poisson sec, & de chair de bestes sauuages. Que si quelqu'vn les alloit attaquer en ces lieux, ils leur sõt si fauorables, qu'vne petite poignée de gens seroit capable de defaire vne grande armée. Au reste il y a deux seules forteresses aux frontieres de l'Angleterre, dont l'vne est *Ambar*, grand port de la coste d'Angleterre, & au golphe d'Edimbourg, qui est opposé à Varuich : l'autre est du costé du Couchant, nommée *Dombritor*, assise sur vne haute montagne, separée des autres ; & ce Fort semble opposé en quelque maniere à Larling.

XIII. Quant aux autres lieux, il y a Edimbourg, nommé des Escossois Irlandois *Dun Eaden*, c'est à dire ville de *Eaden*, & vulgairemẽt *Edemborum*. Et l'on croit que c'est le lieu que Ptolemée appelle Chasteau ailé, veu qu'Edemboruu signifie mesme chose que chasteau ailé. Cette ville capitale d'Escosse & son siege est assise en lieu haut, ayant d'estenduë d'Orient en Occident mille pas, & de largeur beaucoup moins. Cette ville est riche, assez forte, & entourée de bonnes murailles. Du costé du Couchant il y a vn rocher, & sur ce rocher vne forte place, sous laquelle on void vne profonde vallée de tous costez, si ce n'est de celuy qui regarde la ville, & pour cette cause on tient ce Fort imprenable, sinon qu'il ait affaire à ceux qui seront maistres de la ville. Ce Fort s'appelle le Chasteau des filles, pource que les filles des Pictes y estoient anciennemẽt gardées & nourries, iusqu'à ce qu'elles fussent en aage de se marier. Il y a aussi Alhendon, qui est vne bonne forteresse du costé de la mer Germanique. Il y a encore en Marnie vne bonne & forte ville nommée Fordun, dont l'assiette peut donner assez de peine à ceux qui l'attaqueront. Quant aux hommes, nous auons desia parlé de leur courage, & leur nombre est assez grand, si bien qu'ils sont capables de resister à vne grande puissance estrangere : Et mesme à cette heure qu'vn mesme Roy possede l'Escosse, & l'Angleterre, les Escossois seront tousiours assistez des Anglois, & sans doute ils feront tousiours grande defense estans ensemble.

GOVVERNEMENT D'ESCOSSE.

L'Escosse est composée de trois ordres, c'est à sçauoir de la Noblesse, du Clergé, & du tiers Estat.

Le Roy, pour parler selon leur façon, est Seigneur direct de toutes les terres, & a authorité Royale & Iurisdiction tant sur les laïcs, que sur les Ecclesiastiques.

Le fils aisné du Roy d'Escosse est appellé aussi tost apres sa naissance, Duc de Rotaise & Seneschal d'Escosse.

Les autres enfans du Roy sont nommez simplement Princes.

XIV. Les plus honorez d'entre les nobles, c'estoient autrefois les *Thanas*, qui estoient les Officiers du Roy : dont les plus haut éleuez se nommoient *Abthenes*, & ceux qui estoient moindres, *Vnder Thanes*. Mais ces noms se sont peu à peu perdus, depuis le temps que Malcome III. de ce nom Roy d'Escosse donna les tiltres de Comte & de Baron receus des Normands, aux Gentilshommes qui estoient accompagnez de plus de merite. Et depuis ce temps-là il s'est glissé en Escosse aussi bien qu'en Angleterre, des Ducs, des Marquis, des Comtes, Vicomtes, & Barons.

Le premier qui introduisit le tiltre de Duc, fut Robert III. enuiron l'an 1400. de mesme que le Roy d'Angleterre qui regne à present, y a introduit les tiltres honoraires de Marquis & de Vicomte. Ceux-cy sont tenus de la noblesse plus releuée, & ont place & voix aux Estats, & sont appellez *Lords*, de mesme que les Euesques.

XV. Entre les autres nobles on met au premier rang les Cheualiers dorez, qui prestent serment auec vne grande solemnité. Au second rang sont ceux qu'on nomme *Laids*, & Barons simplement ; entre lesquels on ne mettoit personne qui n'eust ses terres qui releuent immediatement du Roy, & qui n'aye Iustice haute, moyenne, & basse. On met en troisiesme lieu ceux qui sont sortis des familles plus illustres, mais sans tiltre, & ceux-cy sont particulierement nommez Gentilshommes, ou *Gentilman*. Tous les autres comme citoyens, marchands, artisans & autres, sont mis au rang du peuple : toutefois le peuple appelle presque *Gentilman*, tous ceux qui sont riches, ou qui tiennent maison ouuerte.

Au surplus tous les enfans puisnez des Comtes, Seigneurs & Cheualiers ne succedẽt en aucune partie à leur pere, veu que toute la succession vient à l'aisné par le droict d'Escosse, afin de conseruer les familles. Quant au peuple, afin qu'on n'ordonne rien d'insupportable contre luy aux Estats, il luy est permis d'y enuoyer trois ou quatre citoyens de chaque ville, afin qu'ils disent leur aduis librement des choses propres auec les autres deux Ordres. Pour le regard de la puissance, il n'y a personne qui en ayt tant que le Viceroy ou Gouuerneur d'Escosse, qui gouuerne tout le Royaume, en l'absence du Roy, ou à son decez, ou bien si le Roy se trouue en bas aage.

XVI Les Estats du Royaume ont vne authorité fort absoluë, & cette assemblée est composée de trois sortes de personnes, c'est à sçauoir de Seigneurs spirituels, comme Euesques, Abbez & Prieurs; de Seigneurs temporez, comme Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes & Barons; & en troisiesme lieu, des deputez des bourgs & des villes. Et il n'y a gueres de temps qu'on adjoustoit à ce nombre 2. Deputez pour chaque Comté. Le Roy prescrit le temps auquel ils seront assemblez, & le fait publier: Les causes de l'assemblée estans declarées par le Chancelier, les Seigneurs spirituels élisent separémẽt huict des Seigneurs temporels, & les Seigneurs temporels autant de spirituels. Et tous ceux-cy estans ensemble nomment 8. des Deputez des Comtez, autant de ceux des bourgs, qui font le nombre de 32. & auec le Chancelier, Thresorier, Garde du petit Seel, Secretaire du Roy, & autres, admettent, ou rejettent ce qui doit estre rapporté aux Estats, en l'ayant premierement communiqué au Roy. Les choses qui sont admises, sont soigneusement espluchées par tous les Estats, & ce qui est approuué par la pluralité des voix, est presenté au Roy, qui declare aussi-tost que la chose luy plaist ou déplaist, & si quelque chose ne luy agrée, elle est effacée.

XVII Ce qui tient le premier rang apres les Estats, c'est le College de Iustice, qu'on nomme *The cession*, que le Roy Iacques V. institua l'an 1332. y mettant vn President, & 14. Conseillers, sept Ecclesiastiques, & sept laïcs, (ausquels on a depuis adjousté le Chancelier qui tient le premier lieu, & cinq autres Conseillers) trois Greffiers principaux, & autant d'Aduocats qu'il semblera bon à Messieurs du Parlement. La Cour se tient tous les iours, excepté le Dimanche, & le Lundy, depuis le premier de Nouembre iusqu'au 15. de Mars, & depuis le iour de la Trinité iusqu'au premier d'Aoust: Le reste du temps s'écoule en vacation. Ils iugent selon les ordonnances des Estats du Royaume, & lors qu'ils manquent, on a recours au Droict Ciuil.

Il y a aussi des Cours subalternes en chaque Comté, où le Vicomte, ou son Lieutenant rend la iustice à ceux du pays, & quelquefois on appelle de ses sentences au College de Iustice. La plus-part de ces Vicomtes sont tels par succession, & leurs tiltres sont hereditaires: Car les Roys d'Escosse pour obliger plus estroitement la Noblesse, instituerent iadis des Vicomtes perpetuels & hereditaires. Il y a aussi des Cours ciuiles aux Fiefs Royaux, où il y a des Baillifs, de mesme qu'il y a des Magistrats aux bourgs & villes libres. Il y a d'autres Cours qu'ils appellent, *The commissariat*, dont la souueraine est à Edimbourg, où l'on plaide deuant quatre Iuges, touchant les testamens, le droict des Benefices Ecclesiastiques, les decimes, les diuorces, & semblables choses, dont la cognoissance appartient de droict à l'Eglise.

Quant aux choses criminelles, le principal Iuge Royal a son Siege à Edimbourg, (cét Office a esté iadis en la maison des Comtes d'Argaterie) & ces Iuges commettent deux ou trois Iurisconsultes, pour connoistre des choses capitales, ou qui concernent le retrenchement de quelque nombre, ou la confiscation de tous les biens de quelqu'vn. Il est permis en cette Cour au criminel, mesme accusé de crime de leze-Majesté, de prendre vn Aduocat pour defendre sa cause. Bien souuent aussi il y a des Iuges que le Roy commet pour connoistre de quelque cause criminelle particuliere. Les Vicomtes pareillement en leurs Iurisdictions, & les Magistrats dans les bourgs, connoissent d'vn homicide, (pourueu que le meurtrier soit pris dans 24. heures) & peuuent faire mourir le meurtrier: mais apres ce temps-là, la connoissance en appartient au Iuge Royal, ou à ceux qui sont commis en cette partie. Quelques nobles ont le mesme priuilege contre les voleurs qui sont pris dans leurs Iurisdictions. C'est tout ce qui se peut dire touchant le gouuernement politique. Maintenant il faut venir à l'Ecclesiastique.

RELIGION D'ESCOSSE.

XVIII. L'Escosse receut la foy Chrestienne du temps de Victor I. Pape, en l'année 203. & l'idolatrie cessa entierement sous le Roy Crakinte, qui mourut l'an 313. Celestin I. y enuoya Palladius, pour en chasser l'heresie Pelagienne, qui com-

mença à s'y prouigner sous Eugene deuxiesme, qui mourut l'an quatre cens soixante. Depuis ce Royaume s'estoit tousiours maintenu en la pureté de la Religion Catholique iusques à nostre temps, qu'elle y est presque entierement esteinte, si l'on doit croire à l'apparence.

XIX. Le sujet de la perte de la Religion, fut le voisinage de l'Angleterre: veu que Henry 8. & depuis la Reyne Elizabeth, s'essayerent de retirer par tous moyens, le Roy & le peuple d'Escosse de l'vnion de l'Eglise. Et veritablement la Religion Catholique s'en seroit bien long temps auparauant eloignée, si Iacques V. Roy d'Escosse & Marie sa femme, ne l'eussent retenuë. Et pour cét effet il fit brusler Hamilton, bien que son parent, pource qu'il estoit conuaincu d'heresie, & traitta de mesme plusieurs autres nobles & qualifiez, & l'an 1533. aux Estats du Royaume il exhorta tous ses subjets à l'entretien de la foy Catholique & à l'obeissance de l'Eglise Romaine.

XX. Le Roy Iacques mourut l'an 1541. & laissa la conduite du Royaume à Marie sa femme, qui luy auoit fait cinq iours auparauant vne fille, qui eut nom Marie.

Apres la mort du Roy, le Comte d'Aran fut fait Gouuerneur d'Escosse, & declaré tuteur de la Reyne. Le Comte d'Aran est gaigné par l'Anglois pour faire le mariage de l'Infante Marie auec son fils Edoüard; & pource qu'il craignoit que le Cardinal de sainct André s'opposast à ce mariage, il le mit en prison, & le seruice diuin, selon l'vsage de l'Eglise Catholique cessa presque entierement par tout le Royaume, où le Gouuerneur faisoit prescher l'heresie, & lors il commença à y auoir deux factions, l'vne pour le Roy d'Angleterre, l'autre pour la Reyne vefue, qui passa cependant en France auec sa fille, qui fut apres mariée à François Dauphin de France: & ayant visité le Roy Henry II. & ses parens (car elle estoit fille de Claude de Guyse) elle s'en retourna bien tost auec le titre & l'authorité de Regente en Escosse. Et pource qu'elle preferoit les François aux autres, aux charges du Royaume, & se fioit plus en eux, elle donna pretexte d'émouuoir des troubles aux seditieux, qui manderent querir incontinent des Ministres en Allemagne, qui rendirent mesprisable toute la Religion Catholique.

XX. Cependant Iacques bastard du Roy defunct, Prieur de S. André, se desplaisant de viure en homme d'Eglise, pria la Reyne de luy donner la Comté de Moray: & ne la pouuant auoir, éleua vn grand trouble qui aduança beaucoup l'heresie.

XXI. En fin la Reyne vefue vint à mourir, & depuis la Reyne Marie mere du Roy d'Angleterre, qui estoit bonne Catholique, & qui desiroit d'exterminer l'heresie de son païs, fut detenuë longuement prisonniere, apres executée en Angleterre, comme il s'ensuit.

Vn Mercredy dix-huictiesme Feurier mil cinq cens octante-sept, l'Arrest de mort fut prononcé à cette grande Princesse, issuë du sang d'Angleterre, & de la droicte descente de Henry 8. par les Comtes de Schrasbourg & de Kendt, accompagnez des principaux de la Noblesse du païs; & dés le Mardy 17. Feurier audit an, auoit esté arrestée auec elle l'execution au lendemain à huict heures du matin, & fut menée par eux en la grande salle du chasteau de Fodringhaye, sur vn eschaffaut tapissé de noir suiuie de cinq Dames de son train; il n'y auoit cœur alors qui ne fust esmeu de compassion, voyant de quelle constance elle reprenoit la vanité de leurs larmes, & de quel courage elle embrassoit la fin de cette longue captiuité, sa resolution genereuse & plus que masle à la mort, sa fermeté en sa Religion, sa pieté en la recommandation de son fils & de ses seruiteurs.

Elle ne voulut iamais permettre que le bourreau la despoüillast, disant qu'elle n'auoit accoustumé le seruice d'vn tel gentil homme. Elle mesme despoüilla sa robbe, se mit à genoux sur vn carreau de velours noir, presenta sa teste au bourreau, qui (contre le priuilege des Princes) luy fit tenir les mains par son valet, pour luy donner le coup de mort auec plus d'asseurance, monstra la teste separée du corps aux quatre coings de l'eschaffaut, au peuple, qui cria, *Viue la Reyne*, & comme en cette monstre la coeffure cheut à terre, on vid que l'ennuy & la fascherie auoient renduë toute blanche & chenuë en l'âge de 45. ans, cette Reine qui viuant auoit emporté le prix des plus belles femmes du monde.

Cette Princesse Marie Stuart fille & heritiere d'Escosse, n'est pas si tost venuë au monde, que deux grands Rois jettent l'œil sur son alliance, Henry huictiesme Roy d'Angleterre la demande pour son fils Edoüard 4. Henry second Roy de France, la demande aussi pour François Prince Dauphin: Cela causé de grandes factions en Escosse.

Elle fut couronnée à dix-huict mois, conduite en France à six ans. Elle eut trois maris, espousa à quinze ans le Dauphin de France, qui n'en auoit que quatorze, & demeura auec luy vn peu moins de trois ans.

Apres sa mort elle se retira en son Royaume, où elle espousa Henry d'Arley, gentil-homme aagé de vingt-deux ans, aymé de tous & hay de peu; comme elle estoit la plus belle Princesse de l'Europe, aussi il estoit beau en toute perfection, & iamais on ne vid mariage au commencement mieux accordé en aage, en humeur & en affections, le premier & dernier fruict duquel fut feu Iacques VI. Roy de la grande Bretagne: mais ce bouillon d'amour fut aussi-tost refroidy qu'embrasé, le desdain & la ialousie estouffant sa vigueur par les artifices & perfidie du bastard d'Escosse, qui suscita le Roy à faire tuer aux yeux mesmes de la Reyne enceinte, vn Gentilhomme estrãger qu'elle fauorisoit sur tous. Ainsi comme elle estoit à table prenant son disner, vn Gentil-homme la prend en sa chaire par le milieu du corps, & luy saisit les bras, craignant que l'effort qu'elle eust fait, voyant deuant elle massacrer ce sien fauory, ne fust cause de quelque accident à craindre à sa grossesse.

Malheureux vrayement en ses faueurs, & non pour autre raison malheureux, que pour auoir eu trop d'heur & d'aduancement en pays estranger. Cét acte rompit toute l'harmonie du mariage, qui se changea en vne haine irreconciliable. Sa belle voix & sa perfection au fait de la musique l'auoient approché de cette Reyne, qui ne pouuoit viure sans le voir.

Le Roy estant à Edimbourg, vne trainée de poudre sur la minuict emporta sa chambre & ceux qui estoient apostez pour le tuer, l'estranglerent. La Reyne espousa le Comte de Bothuel, soupçonné de ce meurtre, surquoy le peuple s'éleuant, l'accuse d'adultere & de parricide, la fait prisonniere; son mary se retire en Dannemarc, où il meurt prisonnier: Elle eschappe, prend les armes contre la mutinerie de ses subjets: mais en fin elle est contrainte de se retirer en Angleterre, ne trouuant refuge plus asseuré qu'en la maison d'où elle estoit sortie, & dont elle pouuoit estre heritiere: laquelle, eu égard au voisinage & alliance d'entre elle & la Reyne Elizabeth d'Angleterre, auoit bonne opinion qu'elle & sa compagnie (c'est à sçauoir le sieur Harrys, le sieur Fleming, Claude fils du Duc Hamelton, le sieur Libston, le sieur de Sbyrling, Georges Donglas frere du sieur de Longheluen, & vingt autres auec vne femme de chambre de ladite Dame) seroient recueillis & receus comme en vn asile & lieu de refuge contre l'oppression de leurs ennemis & maluieillans, dont le chef estoit Iacques Comte de Marray, soy disant Regent en Escosse.

De cette esperance estans incitez & fortifiez, ils s'embarquerent dés le 14. de May 1568. au havre de Dumfreize, scis sur la riuiere de Nyth en Escosse, & descendirent par la bouche du fleuue de Solvuay (qui du costé du pays de Comberland diuise l'Escosse d'auec l'Angleterre) au port de Vvyr Kyngton pres de Cokermonth, assis sur la riuiere de Darvuaut, en Combreland en Angleterre, limitrophe d'Escosse du costé de Tiuedall.

En ce lieu de Vvrxyngton la Reyne & sa compagnie se rafraischirent vn iour ou deux. Leur descente estant publiée par le pays, & notifiée à Richard Loubther Lieutenant du Milord Scroup, Lieutenant general pour la Reyne d'Angleterre és parties Septentrionales confinantes à l'Escosse, il se fit accompagner de cinq ou six cheuaux, tirant vers Vvyrkington, afin de reconnoistre ceux qui s'estoient embarquez; ce qu'il fit par signes dissimulez de bien-vueillance, bon accueil & reception, leur demandant la cause de leur venuë & arriuée. Et ayant ledit Loubther entendu & reconneu quels ils estoient, leur dit qu'il en donneroit sur l'heure mesme aduis à la Reyne d'Angleterre sa Maistresse, & qu'attendant sa responsе, il feroit tout deuoir de traicter & d'entretenir ladite Dame Reyne Marie, ainsi qu'il luy appartenoit.

Toutefois auparauant que la responsе de la Reyne d'Angleterre fust venuë, ladite Dame Reyne Marie fut menée au Chasteau de Cartel scis sur la riuiere de Cade, auquel Chasteau de Cartel elle demeura iusques à tant que Messire François Knovvles Vice-Chambellan de la Reyne d'Angleterre, y fut dépesché de sa part, auec plusieurs sortes de draps de soye à faire habits propres à l'vsage & seruice de la Reyne d'Escosse.

De Cartel elle fut conduitte au Chasteau de Ponfret à vingt milles d'Ybrx, scis sur la riuiere de Humber à neuf vingt milles de Londres ville capitale d'Angleterre.

De Ponfret elle fut enleuée en Septembre ensuiuant, & menée au Chasteau de Bolton en Northonberland, scis sur la riuiere d'Alehu, à huict mille d'Alnevuz, distant de 24. milles de Baruyc, ville limitrophe d'Escosse du costé de Northonberland (ainsi que le fleuue de Solvuay cy-deuant touché, y est limitrophe du costé de Comberland) scis sur la riuiere de Thuyde, estant ledit Baruyc à quatorze vingt & huict milles de Londres, duquel Chasteau Bolton le Milord Scroup est proprietaire & Seigneur.

Digitized by Google

Dudit Bolton ladite Dame Royne Marie fut menée au Chasteau de Teubuvry appartenant au Milord de Sherovsbury, & à luy baillée en garde pour quelque temps. Puis elle fut baillée à Henry frere de François Knowles Vice-Chambellan de la Royne d'Angleterre.

Finalement, ladite Reyne d'Escosse a dudit Chasteau Thewbury, esté confinée au Chasteau d'Aspiz à dix milles pres de Tevbury, auquel lieu elle a esté detenuë sous la charge d'Edoüard Hastingues Comte de Houtington cousin de la Royne d'Angleterre, & de là au Chasteau de Fodringhaye, où elle fut decapitée, apres dix-neuf années de prison, & ce fut le traittement qu'elle receut de la Royne Elizabeth.

Il est vray que si tant de broüillemens ne fussent ainsi arriuez en Escosse, l'on iuge que la Reyne Marie y eust esté renuoyée suiuant la resolution d'aucuns Conseillers de la Reyne d'Angleterre, partisans du Regent d'Escosse, & fauteurs de la nouuelle Religion, lesquels Conseillers se sont tant éloignez de la vraye Religion, & en ont esté si mauuais obseruateurs, qu'ils n'ont auec faueur & respect daigné considerer le piteux & déplorable estat de la Reyne d'Escosse; & veritablement l'Angleterre & l'amitié de la Reyne sa sœur l'inuitoient à se retirer aupres d'elle; mais au lieu de la receuoir & traitter comme Reyne sa voisine, comme Doüairiere de France, comme la premiere Princesse de son Royaume, & exercer enuers elle les droits de consanguinité & d'hospitalité, de l'assister de ses forces pour la restablir en ses terres, contre la mutinerie & reuolte des Escossois, au lieu d'estre ce qu'elle luy auoit iuré qu'elle seroit, elle la fait arrester & constituer prisonniere, & apres vne longue captiuité, on la fait monter sur l'eschaffaut, pour estre executée à mort.

Cependant toute l'Escosse apres la mort de la Reyne Marie, est donnée en proye aux heretiques, qui tascherent d'esteindre de tous costez la vraye lumiere, & pour comble de ce malheur, le ieune Roy est instruit par des personnes heretiques, qui luy donnent à l'abord de mauuaises impressions, & luy font conceuoir vne telle horreur de la Religion Catholique, que depuis il ne l'a iamais embrassée. Et de fait, il a estably en Escosse l'obseruation des ordonnances Ecclesiastiques, dont nous auons parlé en l'autre discours, aussi bien qu'en Angleterre, & s'est essayé par tous moyens d'en bannir la foy de ses peres. Mais à parler vniuersellement de ce Royaume, la partie Meridionale, à cause du commerce de France, des Pays-bas, & de l'Allemagne, est plus infectée que la Septentrionale, & les villes sont plus corrompuës que les villages & la Cour, & les lieux qui en sont proches, que ceux qui en sont éloignez.

Mais ce qui est plus considerable, c'est que la noblesse s'est maintenuë presque toute nette d'heresie.

XXII. Il y a deux Archeuesques en Escosse, c'est à sçauoir, celuy de sainct André Primat de toute l'Escosse, & celuy de Glasco. Il y a sous l'Archeuesché de sainct André huict Eueschez, c'est à sçauoir, de Dunkelden, d'Aberdon, Moray, Dunblan, Brechin, Rossen, Cathane, & des Oracles. Et l'Archeuesque de Glasco en a trois, c'est à sçauoir, de la Case blanche, de l'Ismour, ou d'Arcade & de Sodore, ou des Isles de Sure, Mule, Yle & autres. Les Ecclesiastiques y estoient autrefois contenus par l'authorité des Decrets & Conciles : mais maintenant ils sont gouuernez par les loix que les Roys ont ordonnées, ou confirmées de leur propre bouche. Et tout le Clergé y vit à la façon d'Angleterre, suiuans de nouuelles ordonnances, & fuyans les anciennes, dont l'Escosse a vsé durant vn si grand nombre d'années.

ROYS D'ESCOSSE.

Fergus fut le premier qui porta le nom de Roy d'Escosse 320. ans auant la venuë de Iesus-Christ : il regna 25. ans.

A cettuy-cy succederent ceux qui s'ensuiuent.

Ferritare regne 15. ans. Maine 29. Darnadille regna 28. ans. Reuthere regne 26. ans. There regne 12. ans. Iosine regne 34, ans. Fimam regne 30. ans. Durst regne 9. Euede premier regne 19. ans. Gilles regne 2. ans par vsurpation. Euede 2. regne 17. ans. Edere regne 48. ans, & de son temps la grande Bretagne fut faite tributaire des Romains.

Eugene 3, regne sept ans. Metellan regnoit du temps que nostre Sauueur vint au monde. Son regne fut de 39. ans, il mourut l'an de grace 34.

Caratace regne 20. ans, meurt l'an de grace 54.

Corbrede regne 18. ans, meurt l'an 71.

Dardan regne presque quatre ans, meurt l'an 74.

Corbrede Galde regne 35. ans, meurt l'an 109.

Luchrach regne 3. ans, meurt l'an 112.

Mogalle regne 36. ans, meurt l'an 148.

Conare regne 14. ans, meurt l'an 162.

A cettuy-cy succeda Ethodie premier du nom.

Et à Ethodie Satraelde premier. A Satraelde, Donaelde premier, qui regne vingt & vn an, & meurt l'an de grace 216.

A cettuy cy succeda Ethodie second. Et à Ethodie, Athirce. De ces deux l'vn fut tué, l'autre se tua luy-mesme.

Nathaloce succeda, & fut tué l'an 253. comme cruel tyran.

Findoce regne dix ans, meurt l'an deux cens soixante-trois.

Donald 2. regne vn an, est tué.

Donald 3. est aussi tué, & a pour successeur Crathinte.

A Crathinte succeda Fincormach,

Et à ce dernier Romache.

A Romache Angusan.

A cettuy-cy succeda Fetelmache.

Eugene premier regne trois ans, meurt l'an 379. Et lors Maxime enuoyé par les Empereurs, & depuis se faisant tyran, s'inuestit de toute l'Isle de la grande Bretagne, & l'Escosse demeura sans Roy quarante & quatre ans, & iusques en l'an de grace quatre cent vingt & trois.

Fergus second nepueu d'Eugéne est fait Roy, regne sept ans, meurt l'an quatre cent trente.

Eugene second regne trente vn an, meurt l'an 461.

Dongard luy succede.

Et à Dongard Constantin.

Et à ce dernier, Congal qui mourut l'an 501.

Congal eut pour successeur Conran, qui regne 35. ans.

Eugene 3. luy succede.

Conua vient à regner, & meurt l'an 578. Rimatille luy succede, & à cettuy-cy Aidan, qui regne 27. ans, meurt l'an 606. Ce dernier eut pour successeur Kenneth Keir.

Eugene quatriesme regne 13. ans, meurt l'an 632.

Ferquhard est mis en prison.

Ioheuard 4. regne 14. ans, meurt l'an 646.

Ferquhard luy succede.

Malduin meurt l'an 684.

Eugene V.

Eugene VI.

Ambirkelet.

Eugene VII. Prince Religieux, meurt l'an 716.

Modac.

Ethfin.

Eugene VIII.

Fergoz III.

Soluatie.

Archeue meurt l'an huict cent vingt.

Congal.

Dongal.

Alphin.

Remeth.

Donald V. meurt l'an 860.

Constantin II.

Ethe.

Gregoire regne 22. ans, meurt l'an 893. Donal VI. Constantin 3. qui l'an 40. de son regne se fit Moine.

Malcolme I.

Duffe.

Culen.

Kemet meurt l'an 1000.

Constantin IV. regne 3. ans.
Grine.
Malcolme II. regne 31. an, meurt l'an 1040.
Ducan.
Macahée.
Malcolme Camnoit regne 30. ans, meurt l'an 1097.
Donald VII.
Ethgar fut le premier qui se fit sacrer en Escosse auec onction.
Dauid.
Malcolme IV.
Guillaume le Lyon regne 49. ans, meurt l'an 1204.
Alexandre III. qui n'ayant aucun hoir de son corps, laissa en grand trouble l'Escosse, qui fut gouuernée par six hommes, attendant les debats de la succession entre Iean Bailleul fils de la fille aisnée du Roy Dauid, & Robert Bruys pere d'Alexandre 3.
Iean paruient à la Couronne par le moyen du Roy d'Angleterre, à qui il fit hommage contre la volonté des Escossois. A la fin l'Anglois le mena comme prisonnier en Angleterre.

Et le pays fut gouuerné par des Regens, à la deuotion de l'Anglois.

Robert qui est appellé Roy par les Escossois, défait Edoüard III. & se rend paisible maistre d'Escosse.

Dauid fils de Robert luy succeda, mais il fut chassé par Edoüard fils de Ieã de Bailleul & s'enfuit en France. Toutesfois cét Edoüard n'est point mis au nombre des Roys legitimes. Aussi l'Escosse estoit gouuernée par Robert Stuart, au nom du Roy Dauid II. qui fit vaillamment, iusques à ce que son Roy reuint de France.

Apres la mort de Dauid, les Estats d'Escosse éleurent Robert Stuart, nepueu du dernier Roy Dauid, & fils de sa sœur, & de Robert Gouuerneur d'Escosse durant l'absence du Roy Dauid.

Iean fils aisné naturel de Robert, qui prit aussi le nom de Robert.

Iacques I.

Iacques II.

Iacques III. vint à la Couronne en l'âge de sept ans l'an 1463.

Iacques IV.

Iacques cinquiesme, qui en premieres nopces espousa Magdelaine de France, fille du Roy François premier du nom, & depuis la fille du Duc de Guise; & de cettuy-cy sortit Marie, qui fut mariée à François second Roy de France, & apres la mort du Roy François second, au fils du Comte de Lenoz, dit Henry d'Arley, de qui elle eut le Roy d'Angleterre & d'Escosse Iacques sixiesme, decedé le vingt-sixiesme Mars de l'année mil six cens vingt-cinq, auquel a succedé Charles Stuart son fils Prince de Galles, auiourd'huy Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande.

DISCOVRS DE L'ESTAT D'IRLANDE.

SOMMAIRE.

932 I. *IRlande, quels noms a porté anciennement: sa description & scituation, selon Ptolomée le Geographe: autre selon Maior Escossois & Munster.*

933 II. *Diuision de cette Isle en cinq principales contrées, & combien de Comtez y a en chaque contrée ou Prouince.*

III. *Son air doux & temperé, & à quelles maladies sont subjets les Irlandois.*

934 IV. *Singularitez de cette Isle en la production des animaux terrestres, poissons, oyseaux.*

934 V. *Martinets, oyseaux d'admirable proprieté, qui morts ne pourrissent point.*

934 VI. *Irlãdois anciẽnemẽt viuoiẽt de chair humaine, comme les Antropophages, & mangeoiẽt les corps morts de leurs parẽs.*

VII. *Agilité & grand courage des Irlandois, de quels noms ils baptisent ordinairemẽt leurs enfãs, & de leur educatiõ.*

935 VIII. *Larcin n'est estimé chose infame entre les Irlandois, ains chose loüable.*

IX. *Mariages des Irlandois se fait par paroles de futur, & non par paroles de present.*

936 X. *Priere ordinaire des Irlandois à la nouuelle lune.*

XI. *Nourriture des Irlandois.*

XII. *Villes celebres en trafic, Caluez & Vvaterfort.* 936

XIII. *Gendarmerie Irlandoise diuisée en trois rangs, vsans de cornemuse au lieu de trompettes.*

XIV. *Forteresses basties en Irlande par la Reyne Elizabeth & le Roy Iacques.* 937

XV. *Irlande, quand reduite sous la puissance des Anglois.*

XVI. *Irlandois sauuages comment gouernez par leurs Seigneurs & Iuges.*

XVII. *Sieges & Officiers d'Irlande.* 938

XVIII. *Religion Chrestienne quand receuë en Irlande.*

XIX. *Reuolte du Comte de Tiroüen Catholique expulsé d'Irlande.* 940

XX. *Edict du trentiesme Ianuier mil six cens vingt-quatre, du Viceroy & Conseil d'Irlande, portant bannissement des Archeuesques, Euesques, Iesuites & Seminaires Catholiques hors du Royaume.* 941

XXI. *Exercice de la Religion restably en Irlande, craignant la rebellion des Catholiques.*

XXII. *Des Archeueschez & Eueschez qui sont en Irlande.* 941

I L'IRLANDE, que les anciens ont nommée Hibernie, les autres Iuernie, les autres Iuuerne, & Ierne, & Iris, & Ogygie, & par les Irlandois mesmes *Erin*, est assise entre le cercle Arctique, & le Tropique de l'Escreuisse, approchant toutefois dauantage du pole Arctique, comprend en latitude quatre degrez & demy du Meridien, & est enfermée selon le compte des modernes, entre le 20. & 21. parallele, & sa contrée Meridionale a son plus grand iour de 16 heures & enuiron trois quarts: & vers l'extremité du costé du Nord, de pres de dix-huict heures. Or pour le regard du globe terrestre, cette Isle nommée par Ptolomée, Petite Bretagne, est mise entre la grande Bretagne & l'Espagne, & a du Leuant l'Angleterre, separée par vne mer orageuse d'enuiron vn iour de nauigation: du Cou-

Digitized by Google

chant la grande mer Oceane; du Nord, l'Islande, qui n'en est éloignée que d'vne iourné de mer, & du Midy l'Espagne distante de trois iournées de mer.

Iean Major Escossois Docteur de Paris, au liure 1. *De Gestis Scotorum*, dit que Hybernie estoit anciennement appellée Escosse, & que le pays que nous appellons auiourd'huy Escosse, n'estoit pas distingué d'auec l'Angleterre; & pour entendre comment VI
l'Escosse a esté appellée Escosse, faut remarquer auec le mesme Maior, & Munster liure deuxiesme de sa Cosmographie, chapitre vnziesme, que les peuples d'Hybernie estoient anciennement appellez *Scoti* en memoire de la mere de leur Capitaine Iberus, qui portoit le nom de Scora, lesquels ne pouuans se contenir dans les limites d'Hybernie, voulurent conquester la Bretagne, appellée autrement Albania, les autres disent Albion, qui est auiourd'huy l'Angleterre, pays qui comprenoit en vne mesme Isle, & sous ce mesme nom Albania, ou Albion, l'Angleterre & l'Escosse, sans aucune difference; & n'estoient qu'vn Royaume appellé Bretagne: Ces Hybernois firent de grands exploits sur ce Royaume de Bretagne, & n'eust esté le secours que les Anglois receurent des Saxons, ils l'eussent reduit à leur puissance; mais secourus de ces peuples Allemands, ils repousserent les Hybernois, & les contraignirent de se retirer és dernieres parties du Royaume, où ils se maintinrent & resisterent longuement à leurs ennemis: & du depuis leur demeura cette partie de Bretagne, & l'establissant en vn Royaume separé d'Angleterre, l'appellerent Escosse. Et de fait le mesme Annaliste remarque, qu'encore auiourd'huy en Escosse le langage est meslé de l'ancien Anglois & Hibernois, ce qui arriua pour s'y estre habituez lesdits Hybernois nommez Escossois, auec V
les Anglois dudit pays, qu'ils commencerent d'appeller Escossois.

Cette Isle s'estend en forme d'ouale ou lenticulaire du Sud au Nord, & est plus petite que la grande Bretagne, à sçauoir l'Angleterre & l'Escosse pris ensemble, mais plus grande qu'aucune d'icelles pris separément.

II Quelques-vns font sa longueur du Midy au Septentrion de septante lieuës d'Allemagne, & les autres la mesurent d'autre sorte. Mais Camdene qui est digne de foy, nous apprend qu'elle est longue de quatre cens mille pas, & large de 200. Or l'Irlande est diuisée IV
en cinq principales contrées, c'est à sçauoir, en la Momonie du costé du Midy, en Lagenie du Leuant, la Connactie du Couchant, l'Vltonie du Nord, & la Medie presque au milieu.

En Momonie, il y a les Comtez de Kerry, Corke, Vvaterford, Clare, Limbricke, Tipperary. En Lagenie, celles de Kilkenny, Caterlagh, Queenes County, Kings County, Kildare, Vvexford, Dublin. En Connactie, celles de Galvvay, Maio, Sligo, Letrim, Roscoman, Lonford. En Vltonie, celles du Louth, Fermanach, Monochan, Donnegall, Antrim, Colcahan, Dune Ardmach, Srabane, Cauan & Tullaghoge. En Medie, celles de Eastmeth & Vvestmeth.

Les villes & bourgs plus notables en chaque Prouince. En Lagenie est la ville de Dublin, capitale de tout le Royaume, où reside le Viceroy; Kilkenny, Rosse-Macrune, Vvexford, Iniscorfy, Thomas-Torone, Gauran, Vvickloe, Naas, Cattarlagh, Nevvport, Dengen-Oualy, Disert Laghlen. En Momonie; Corke, Vvaterford, Dongaruan, Yoghell, Rosse-Carbre, Traly, Dangen-Icoch, Mallo, Kilmallok, Kinsale, Ardart, Asketin, Bondonbridg, Tallo, Clune, Limbrick, Cassel, Fiart, Clommel, Carrike, Butteuant, Temolag. En Connactie, Galvvay, Athenry, Bellasloe, Athlone, de laquelle la moitié appartient à Vvestmeth, & l'autre à Connact. En Loghreagh, Portumny, Belleclare, Moyen, Elfin, Tuaynt, Vltonie, London-Derry, Drogheda, dont la moitié est Meath, Dondalke, Ardy, Carlinford, Neurie, Doupatrick, Ardmarch, Dongenin, Coltahan, Srabane, Monachan, Cnockfergus, Donegal. En Medie, Trim, Athboy, Kells, Nauan, Mollengare, Ratoth, Donboyne, Donsaghlin Cluain.

QVALITE' DV PAYS.

III Cette Isle iouyt d'vn air doux & temperé, combien qu'il ne soit pas trop bon pour faire meurir les fruicts, à cause de l'humidité qui y abonde. Il n'y fait pas trop chaud ny trop froid. Ce pays ne produit rien de venimeux, & ne le peut souffrir s'il y est porté d'ailleurs. La terre y est par tout grandement fertile. En aucuns endroits il est fort montueux, marescageux, & y a force forests, estangs & belles riuieres remplies de poissons de diuerses sortes. Il y a aussi de belles plaines qui sont agreables auec leur verdure, & beaucoup de bons ports de mer. Les montagnes sont couuertes de bestail, & pour cette cause sont abondantes en beurre, laict & froma-

ge. Le bled y est aucunement menu, mais quelques années il y est en si grande abondance, qu'on en enuoye quantité aux pays estrangers. Les Historiens rapportent qu'il y a des vignes, mais elles sont fort rares, & seruent plus d'ornement que pour les fruicts qu'elles portent. Cette Isle a de bons cheuaux, legers & agiles, propres pour voyager.
IV Elle ne produit aucune beste mal-faisante, que le loup & le renard, tous les autres animaux priuez, y sont plus petits qu'en beaucoup d'autres endroits, excepté vne sorte de chiens de chasse bien grands, propres pour le loup & le cerf. Au reste, il y a dans les forests force bestes sauuages, & les cerfs y sont si gras qu'ils ne trauaillent guere les chiens auec leur course. On ne void point de sangliers à present dans les bois, mais il y a vne autre beste semblable au sanglier qu'on appelle Brock. Dauantage, il y a force lievres, herissons, faucons, espreuiers, aigles & gruës, & assez grand nombre de cygnes, & fort peu de cycoignes. Il n'y a point de taupes ny grenoüilles, mais en recompense il s'y trouue grande quantité de rats & souris. Il y a des perdrix & des faizans, contre l'opinion de quelques-vns; mais des pies & des rossignols, il n'y en a point. Cette Isle a pareillement des mousches à miel (contre l'opinion aussi de quelques-vns) en si grande quantité qu'on n'en trouue pas seulement aux ruches, mais encores aux troncs des arbres & dans les prairies. Elle produit aussi certaine masse de terre noire appellée en Anglois, turfe, dont les habitans en aucuns endroits font de bon feu au lieu de bois. La mer d'Irlande porte aussi de petites perles qui tirent sur le noir, & nagent en gros en rond, attendant leur chef.

V Il y a encores d'autres oyseaux nommez martinets, moindres qu'vn merle, courans comme les cailles, & ayans le ventre blanc & le dos noir, qui ont cette proprieté, que si estans morts on les garde en vn lieu sec, ils ne pourrissent point, & mis entre les habits, ils les preseruent de la teigne, & mesme si on les pend en vn lieu sec lors qu'ils sont morts, ils renouuellent leurs plumes toutes les années. Sur tout le lac Eaugh abonde en saumons, qui sont aussi bons qu'en tout autre lieu de la terre. II

MOEVRS DES ANCIENS IRLANDOIS.

VI Strabon dit que les anciens Irlandois estoient plus sauuages que les habitans de la grande Bretagne, qui se repaissoient de chair humaine, & estoient grands mangeurs. Ils tenoient que c'estoit chose honneste de manger les corps de leurs peres & meres apres leur mort, & de coucher non seulement auec les autres femmes, mais encores auec leurs sœurs & leurs meres. Mele dit qu'ils estoient du tout rustiques, ignorans de toute vertu, & despourueus entierement de pieté. Solin adiouste encor, que lors qu'ils estoient victorieux, ils auoient accoustumé de se frotter le visage du sang de ceux qui estoient morts au combat, apres en auoir toutefois humé. Et selon le mesme, le droict & l'iniustice leur estoient choses indifferentes. Lors qu'vne femme auoit fait vn enfant masle, elle mettoit les premieres viandes sur l'espée de son mary, & poussoit doucement dans la bouche de l'enfant auec la pointe le commencement de sa nourriture, & selon le desir ordinaire de toute la nation, luy souhaittoit qu'il ne mourust qu'en la bataille, & au milieu des armes. Ceux qui se vouloient parer parmy eux, mettoient aux gardes de leurs espées des dents de quelques grands poissons, qu'on trouue particulierement le long de cette coste, pource que ces dents ont la blancheur de l'yuoire; & la principale gloire des Irlandois consistoit aux armes. C'est tout ce qu'on peut recueillir des anciens escriuains, touchant leurs mœurs qui estoient pour la plusport incogneuës à cause de la rudesse & barbarie de ce peuple, pres duquel on ne pouuoit auoir libre accez, & aussi pource que ce pays a si peu de choses qu'on puisse desirer, qu'il falloit vne grande curiosité pour desirer d'en auoir la veuë, & vne grande prudence & dexterité pour pouuoir viure parmy ces sauuages, & prendre connoissance de leurs façons de faire. Ie dis cecy pour le regard des anciennes mœurs: mais si tu desires voir celles du temps moyen, tu les trouueras au long dans Girald, de qui plusieurs autres ont puisée ce que l'on en peut dire.

MOEVRS DES IRLANDOIS DE CE TEMPS.

VII. Les Irlandois sont generalement forts, agiles & de grand courage, s'exposent librement à tous hazards, supportent aisément toute sorte de trauail, & endurent aussi le froid & la faim, & toute sorte d'incommoditez. Ils sont fort enclins à l'amour, courtois à l'endroit des estrangers, constans en leur amitié, & irreconciliables en leur haine; de legere creance, desireux de gloire, & qui ne peuuent souffrir qu'on les outrage, ny de fait ny de parole, & finalement extremes en toutes leurs passions, de sorte que ceux qui sont mauuais ne sçauroient estre pires, ny les bons meilleurs. Lors qu'on baptise leurs enfans, ils leur donnent des noms prophanes, ad- III

soustant tousiours au nom quelque chose prise de l'euenement, ou de la couleur, comme roux, blanc, noir; ou de quelque maladie, ou de quelque autre chose semblable, & mesme des noms iniurieux, comme de galeux, ou de superbe, & autres pareils, combien qu'ils souffrent mal-aisément les outrages: Toutefois les principaux qui ont la lettre O, deuant leurs noms, ne dédaignent ces tiltres qui semblent les offenser. Il n'est pas permis de donner le nom du pere, ou de quelqu'vn de la famille, s'il est lors en vie, pource qu'ils estiment que telle chose aduanceroit leur mort. Mais lors que le pere est decedé, le fils prend son nom, afin qu'il ne se perde; & si quelqu'vn de leurs ancestres a eu le mesme nom, on attend quelque chose de grand de celuy qui le porte. Cette opinion est augmentée par les Poëtes qui ont mis par escrit les faicts des anciens, y adjoustant beaucoup de fables, & acquerant beaucoup de moyens par cette voye. Car les nouuelles mariées, & celles qui accouchent, s'estiment infames si elles ne donnent leurs meilleurs habits à ces donateurs de loüanges. Les femmes se remettent auec leurs maris six iours apres leur enfantement. Aussitost qu'vne Damoiselle a fait vn enfant, beaucoup de femmes la viennent trouuer, pour gagner ce poinct de nourrir cét enfant, qu'elles preferent aux leurs mesmes. Et combien qu'ils soient en tout ce pays fort addonnez à l'amour, & qu'ils tiennent à honte de donner la mammelle à leurs propres enfans, toutefois le mary & la femme s'abstiennent volontiers de coucher ensemble pour l'amour de l'enfant, dont elle a entrepris la nourriture. Si le contraire arriue, elles mettent vne autre nourrice en leur place à leurs despens. Si l'enfant se porte mal, la nourrice le frotte de vieille vrine, & contre les desastres qui luy pourroient arriuer, ils luy pendent au col, non seulement le commandement de l'Euangile sainct Iean, mais encore vn cloud tortu pris du pied d'vn cheual. Et pour ce mesme effect les nourrices, & les enfans portent des ceintures faites de cheueux de femmes. Les femmes donnent aussi à leurs amans des bracelets faits de leurs cheueux. Tous ceux qui ont succé le laict de mesme nourrice, s'entre-ayment extremement les vns les autres, & mesme bien souuent ils ayment plus leurs freres de laict, que ceux qui sont sortis de mesme ventre. Lors que leurs peres & meres tancent leurs enfans, ils ont recours à leurs peres nourriciers, qui les animent bien souuent contre leurs propres peres. Et si quelqu'vn de ces enfans deuient malade, si tost que la nourrice en apprend la nouuelle, elle y court à grande haste, encore qu'elle s'en trouue fort éloignée. Ils ayment l'oisiueté, & tiennent pour grande richesse de demeurer sans rien faire. Ils affectionnent la musique, & se plaisent extrememét à ioüer du cistre. Si quelques-vns se rendent Religieux, ils viuent auec vne grande austerité, veillans, prians, & mattans leur chair par beaucoup de ieusnes: de sorte qu'il ne se faut pas estonner de ce que l'on escrit de leurs Moines anciens. Les femmes mesmes, & les filles Catholiques ieusnent tous les Mercredis & Samedis de l'année. Mais celles qui sont addonnées à mal faire, sont plus meschantes qu'on ne sçauroit croire. Ils teignent leurs habits noirs des escorces des arbres que les Anglois nomment *Adlres*. Ils font aussi de la branche, de l'escorce, & des feüilles du Peuplier, des chemises iaunes, qui ne sont presque plus en vsage, & lors qu'ils les teignent, ils ne les font pas cuire longuement, mais les plongent dans l'vrine froide des hommes, durant quelques iours, afin que la couleur soit plus iaune.

VIII. Le larcin ne rend pas les personnes infames, quoy qu'il soit exercé parmy eux auec vne grande cruauté. Au reste, ils disent qu'en cela ils suiuent la façon de faire de leurs ancestres, & que ce leur seroit vne grande honte de viure du trauail de leurs mains. Lors qu'ils marchent pour voler, ils remarquent le premier qu'ils rencontrent en main; & si leur voyage reussit selon leur desir, ils taschent de faire que le mesme homme vienne tous les iours à leur rencontre; & au contraire, ils disent que c'est vne marque d'vn lasche courage de dormir la nuict, & de n'aller bien loing voler quelque chose, en s'exposant à toutes sortes de dangers: mesmes ils ne pardonnent pas aux Temples & lieux sacrez, ains les pillent entierement, tuent les hommes qui s'y trouuent, & mesmes y mettent le feu.

IX. Ils ne se marient gueres que dans les villes, & ce non par paroles de present, mais de futur, & pource ils se separent legerement, & le mary va trouuer vne autre femme, & la femme vn autre homme; de sorte qu'on ne peut sçauoir la verité du mariage, iusques à ce qu'ils meurent. De là viennent les debats touchant les possessions, les rauages, les meurtres, & les haines mortelles. Les femmes chassées consultent des sorciers qu'on estime capables de rendre sterile la nouuelle femme, ou de luy donner

des maladies dangereuses. Les femmes de mesme que les hommes font grand estat de leurs cheueux s'ils sont blonds & longs, & les rendent annellez, & les laissent pendre en cette sorte.

X. Les Irlandois sauuages (car ils sont diuisez de mesme que les Escossois) se mettent à genoux en voyant la Lune nouuelle, & disent en parlant à la Lune, *Laisse-nous aussi sains que tu nous a trouuez*. Ils prient Dieu pour les loups, & estimẽt que par ce moyen ils n'en seront pas offensez. Ils tiennent pour sorciere la femme qui demande du feu le premier iour de May, & n'en donnent qu'aux malades, & mesme auec des maudissons, & croyent que l'Esté suiuant elle dérobera tout le fromage. Ils tiennent aussi qu'vn arbre mis deuant les portes le premier de May, fait que leurs trouppeaux ont du laict en abondance. Il n'est pas permis de loüer vn cheual, ou quelque autre animal, sans dire aussi tost, *Dieu le gard*, ou sans luy cracher contre. Que si dans trois iours il arriue quelque mal au cheual, ils cherchent celuy qui l'a loüé, afin qu'il luy dise la Patenostre à l'oreille. Les femmes y sçauent des enchantemens pour tous les maux, & mettent tousiours deuant leurs enchantemens la Patenostre, & l'*Aue Maria*, & l'adioustent aussi à la fin de tous. Si quelqu'vn est malade, on ne luy parle ny de testamẽt, ny du salut de son ame, mais seulement de s'efforcer de guerir: Si quelqu'vn demanne de l'Eucharistie, ils le tiennent pour perdu. Et lors que quelqu'vn meurt, on fait des plaintes, & des lamentations si hautes, qu'on diroit que tout le monde se va perdre.

XI. Quant à leur nourriture, ils viuent volontiers d'herbes, de racines, de potirons, & de beurre meslé auec de la farine d'auoine: de mesme aussi que de laict, de boüillon, de beufle, & de chair, bien souuent sans pain: veu qu'ils gardent le plus souuent leurs bleds pour leurs cheuaux, dont ils ont vn soing extreme. Lors que la faim les presse, ils deuorent la chair toute cruë, & pour la digerer, ils vsent de grands traicts d'eau de vie. Ils tirent aussi du sang des vaches, & lors qu'il est caillé, ils le mettent sur le beurre, & le mangent. Ils vont tousiours teste nuë, sinon quand ils la couurent de fer pour aller à la guerre, & portent de longs cheueux crespez, & ne peuuent endurer la moindre raillerie qu'on leur die. Ce sont là les façons de faire des Irlandois sauuages. Il y en a encore beaucoup d'autres: mais ie craindrois en les rapportant, ou d'ennuyer le Lecteur, ou d'estre contraire à mon dessein mesme.

RICHESSES D'IRLANDE.

XII. CE qui peut rendre les Irlandois riches, c'est l'abord des marchands qui viennent de tous costez, & le traffic des habitans de l'Isle, qui n'a gueres autre chose que des cuirs, des saumons, des harans, peaux de mouton, & autres peaux pour vendre, & distribuer aux pays estrangers. Entre les autres villes il y a Galuey, où les marchands estrangers frequentent, qui est pleine de riches habitans, qui font grand traffic de tous costez, & Vvaterford ne luy cede aucunement en nombre de gens de traffic, qui font aussi bien leurs affaires en ce lieu qu'en aucun pays de l'Europe. La plus grande partie de l'Irlande est assez capable d'entretenir les habitans, & de leur fournir ce qui leur est necessaire, mais non que les richesses y soient si grandes qu'en vn grand nombre de lieux de l'Europe, qui en ont mesme au delà de ce qui peut suffire aux delices. Leurs plus agreables richesses, & presque seules, sont les vaches, qui ne rendent point de laict en Irlande, comme on tient, sinon qu'elles ayent leur veau viuant à leur costé, ou le cuir du mort remply de paille, afin qu'il rapporte sa semblance; veu qu'elles cognoissent comme l'odeur de leur ventre en ce cuir. Et si la vache est sans laict, ils font venir vn tiers qui luy fait aymer vn autre veau, afin qu'elle prenne du laict. Quant aux commoditez que le Roy d'Angleterre en tire, elles sont petites, ou nulles, à cause des grandes garnisons qu'il y entretient, & feroient encore moindres, s'il ne tiroit tribut de ceux qui veulent viure, & estre recogneus Catholiques, sans toutefois qu'il leur soit permis de faire aucun exercice.

FORCES D'IRLANDE.

XIII. LEur milice est composée de gens de pied, & de cheual. Les hommes de cheual ont les cheuaux tellement faits à leur volonté, qu'ils sautent aisément dessus, encore qu'ils soient armez, & cela vient autant de la souplesse & dexterité du cheual qui s'accommode à eux, que de la disposition des Irlandois, dont nous auons parlé n'agueres. Ils ont des dards pesans qu'ils lancent aux ennemis, en les prenant par le milieu. Quant aux gens de pied, il y en a quelques-vns que l'on nomme

Galoglasses

qui portent des haches plus tranchantes que des rasoirs, au bout de leurs longs bois, & ceux-cy sont toute la force des armes Irlandoises. Les autres qui tiennent le second rang, sont ceux qui s'appellent Karni, & qui vsent de dards & de courelas, & n'estiment pas auoir tué vne personne, s'ils ne luy ont tranché la teste. Ils mettent au troisiesme lieu les Coureurs; qu'ils nomment Daltins qui vont desarmez, & sont prests à seruir les gens de cheual. Et l'infanterie, & la caualerie crient également *Pharo, Pharo,* lors qu'il faut venir aux mains; & mesme quand ils sortent de la ville, ont accoustumé de crier à chacun, à la porte particulierement, & celuy à qui l'on ne crie rien, est tenu pour malheureux, & ce silence est estimé de mauuais presage. Et tous les hommes de guerre vsent de cornemuses, au lieu de trompettes.

Les Irlandois sont en fort grand nombre, & courageux: si bien qu'on les pourroit tenir inuincibles, s'ils n'estoient contraires les vns aux autres. Mais ils ont esté presque tousiours diuisez, & pour cette cause ils ont donné entrée aux Roys d'Angleterre.

XIV Celuy qui regne à present, y maintient dix forteresses garnies de gens de pied, & de cheual, iusqu'au nombre enuiron de 12000. Ce qui fut commencé par la Reine Elisabeth, depuis les dernieres entreprises du Pape Gregoire. Il y a la ville Archiepiscopale, que l'on nomme *Almach*, qui est forte, & là pres en la coste qui regarde le Leuant, on voit la ville de Tridat, qui est la plus grande forteresse apres celle que nous venons de nommer. Il y a apres, Dublin, siege des Roys, assez bonne forteresse, & port où s'embarquent ceux qui veulent aller en Angleterre, qui arriuent à Coster, presque vis à vis de Dublin: & du costé de la Tramontane, il y a vne seule forteresse qui a nom Vvocuergues: mais au costé qui regarde l'Angleterre, il y a sept forteresses auec leurs ports, c'est à sçauoir apres Dublin, Anglan, & Poscic, le Limbrach, Vvaterford, Ros, Lorch, & Chrusal qui est du costé du Midi.

Or le passage de ce canal est fort dangereux, à cause des riuieres qui y tombent de plusieurs endroits contraires: tellement qu'elles engendrent vn boüillon d'eaux confuses, & courantes de diuers costez, qui le rendent mal-aisé à ceux qui voyagent: Pour conclusion: le Roy d'Angleterre n'a pas grand sujet de craindre que les Princes estrangers se rendent maistres d'Irlande, tant à cause de la commodité de l'assiette, que des forts qu'il y a, & des gens qu'il y entretient, & mesme de plusieurs habitans du païs qui luy sont affectionnez. De sorte qu'il ne pourroit courre fortune, que par vn changement de volontez, & par vne reuolte generale de l'Isle, qui y est extremement difficile, à cause des garnisons qui la brident.

GOVVERNEMENT D'IRLANDE.

XV L'Irlande a eu autresfois beaucoup de petits Roys, mais elle est maintenant sous la puissance des Anglois, entre les mains desquels elle tomba l'an 1175. lors que Roderic Roy de Connacie se nomma Roy de toute l'Irlande, & que voulant se rendre Roy de l'Isle entiere, il combatit contre les autres Roys, qui se donnerent à Henry II. Roy d'Angleterre de leur franche volonté, & sans aucune effusion de sang, & depuis tous les Roys d'Angleterre ont esté nommez Seigneurs d'Irlande, iusqu'à Henry VIII. qui fut nommé Roy par les Estats d'Irlande, pource que ce nom de Seigneur estoit odieux à quelques seditieux. Au reste le Roy d'Angleterre y enuoye vn Vice-Roy pour la gouuerner, & ces Vice-Roys furent nommez au commencement Conseruateurs d'Irlande, puis Iusticiers, Lieutenans, & deputez, par les patentes qui leur donnoient cette iurisdiction, & puissance, qui est veritablement Royale: Car ils peuuent faire la guerre, & la paix, ordonner & disposer de tous les Magistrats, excepté de quelques-vns, remettre tous crimes horsmis ceux de leze-Majesté, faire des Cheualiers, & choses semblables. Ces lettres patentes sont leuës lors que quelqu'vn est publiquement receu par tel, & lors prestant le serment ordinaire deuant le Chancellier, on luy met en la main vne espée, puis on le met en vn siege, en presence du Chancellier du Royaume, & des principaux d'iceluy, qui sont du Conseil, auec le Roy d'armes, & le Sergent d'armes, & autres Officiers honoraires. Il y a au Conseil pour Assesseurs le Chancellier & le Thresorier du Royaume, les Comtes, les Euesques, & les Iuges qui sont du priué Conseil.

XVI Les Estats d'Irlande ont plus de puissance que tout le reste, & ceux-cy sont assemblez à la volonté du Roy, combien que du temps d'Edoüard II. il estoit ordonné qu'on tiendroit les Estats en Irlande toutes les années. Il y a aussi quatre assemblées iuridiques, comme en Angleterre, & 5. Cours, c'est à sçauoir la Chambre Estoillée, la

Digitized by Google

XVII Chancellerie, le Banc Royal, le Banc des communs Decrets, & le fisc Royal, ou la Chambre des Comptes.

Il y a aussi en chaque Comté des Cours qui se tiennent quatre fois l'année, qu'on appelle les Assises.

Il y a encore en chaque Comté, vn Preuost qu'en appelle *Shirife*, qui auec ses Archers, empesche les insolences des meschants.

Plus sont aussi des Iuges dits de la paix, ainsi appellez pource qu'à eux appartient la cognoissance de ce qui concerne l'entretien de la paix.

Le Roy a son sergent à la loy, son Procureur ou Aduocat general, & son Sollicíteur aux prouinces plus éloignées.

Il y a d'autres officiers aux prouinces, pour gouuerner & rendre iustice aux peuples, & sont appellez diuersement, comme celuy de Connacie, dont le Chef est appellé Gouuerneur, President en Momonie, & ceux-cy ont leurs Assesseurs choisis d'entre les Nobles & les Iurisconsultes.

En chaque ville il y a des Maires & autres officiers comme en Angleterre, & les loix des Parlements ou Estats d'Angleterre y estoient en vsage, iusques à Henry 7. Car l'an 19. de son regne elles estoient confirmées en Irlande, par l'authorité des Estats. Mais depuis ils ont eu leurs statuts particuliers des Parlements.

Outre ces Magistrats ciuils, l'Irlande en a aussi vn militaire, sçauoir le Mareschal qui est là, pour brider l'insolẽce des soldats & des rebelles. Cette charge a esté long-temps par succession entre les mains des Barons de Morley d'Angleterre, qui la receurent du Roy Iean. Le Mareschal a son Lieutenãt qu'on nomme *Preuost Mareschall*, & quelquesfois il y en a plus d'vn, selon l'occurence & le temps, & tous exercent cette charge, & font valoir l'authorité qui leur a esté donnée sous le grand seel d'Irlãde.

Quelquesfois ces Preuosts, Mareschaux allans par le pays, font pendre tous les pauures gens qu'on trouue sans passe-port.

Voila en gros tous les Sieges & officiers d'Irlande, où l'on void presque mesme gouuernement qu'en Angleterre, en toute chose.

Mais auant que de finir ce discours, ie ne veux laisser passer vne particularité du gouuernement d'Irlande, qui est qu'on n'y souffre aucun banquier, qui espuise l'argent du pays auec ses vsures & charges insupportables. Les autres Prouinces seroient bien plus à leur aise, si ces sangsues leur estoient ostées, veu que ces gens sont comme la rate, qui ne grossit & ne s'enfle que par la diminution & le dommage des autres. La France saignera long-temps de la playe que cette sorte de gens luy a faite: & quãd elle seroit deliurée de telles personnes, elle en seroit beaucoup plus heureuse.

RELIGION D'IRLANDE.

XVIII Les naturels d'Irlande sont tous affectionnez à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, mais les Anglois qui la gouuernent sont tous de la nouuelle Religion, & s'appellent Protestans.

Quelques-vns tiennent que sainct Pierre ou sainct Iacques ont mis les premiers fondements de la foy en ces païs: d'autres ont dit que c'estoit vne femme qui y a planté la Religion, chose ridicule, & qui n'a aucun autheur pour guarant: Mais quoy que s'en soit de cela, c'est chose tres-asseurée qu'enuiron l'an 377. Celestin premier de ce nõ Pape, y enuoya sainct Patrice qui les esclaira en la cognoissance du vray Dieu, d'où vient que les Irlandois de bon droict luy attribuent le tiltre de leur Apostre. Homme recommandable pour son admirable saincteté, qui conuertist tout le Royaume d'Irlande à la foy Chrestienne, d'où vient que les Irlandois, qui du depuis ont vescu en cette mesme Religion: luy attribuent le commencement de la foy. Ce grand sainct Patrice estoit proche parent de sainct Martin de Tours, & vesquit long-temps auec luy & sainct Germain d'Auxerre. Or de tous les miracles infinis, par lesquels sainct Patrice addoucist, & gaigna les cœurs de ces gens là; le plus remarquable est celuy de son Purgatoire, dont parlent plusieurs Historiens, & est chose tres-veritable: car à present mesme il est fort frequenté des Catholiques.

Sainct Patrice donc affermist si bien la Religion Catholique parmy les Irlandois, qu'on ne l'a iamais quitté du depuis, nonobstant tous les efforts & tyrannies barbares que les Protestans leur font en ce pays, depuis Henry huictiesme Roy d'Angleterre XIX qui y introduisit l'heresie qui y a regné iusques à present. Et pour mieux faire entendre le sujet pour lequel ils endurent, voicy vn abbregé de leurs persecutions.

Pareillement il est à remarquer, que presque tous les naturels d'Irlande sont

Catholiques, & le peu de ceux qui ne le sont pas, ne font que temporiser pour gagner la bonne grace du Roy, & de ses Ministres & Officiers, tellement que de mille Irlandois, à peine en trouuera-on vn vray Protestant, nonobstant toutes les persecutions qu'ils ont souffertes depuis quatre-vingts ans ençà.

Il faut donc sçauoir qu'il y a trois sortes de statuts ou loix fondamentales faites au preiudice des Catholiques. Par la premiere, il est defendu sous peine de cent marcs d'amende, qui montent à trois cens trente-vne liures cinq sols, d'entendre la Messe, d'auoir des Breuiaires, des Missels, des Heures de Nostre-Dame, des Chapelets, des *Agnus Dei*, des Images des Saincts, & autres choses semblables, qui seruent à exciter la deuotion des Chrestiens.

Par la seconde, il est enioint à tous d'assister aux Presches & Assemblées des Protestans, les Festes & Dimanches, sur peine de dix sols d'amende chacun par iour.

Par la troisiesme, toutes personnes sont obligées de faire serment que le Roy d'Angleterre est Chef de l'Eglise, tant pour le temporel, que pour le spirituel, en tous ses domaines.

XX En suite de cecy, le Viceroy fait souuent publier des Edicts, portans le bannissement ou emprisonnement des Euesques Catholiques, des Prestres de Seminaires, & autres Prestres & Religieux, auec la punition de ceux qui les retirent & recueillent en leurs maisons. Et pour ne tomber pas en leurs mains, tous les Ecclesiastiques, tant seculiers que reguliers, vont en habits déguisez, & ne sortent gueres des lieux où ils se cachent, que de nuict.

A tous les Comtez du pays on enuoye quatre fois l'année des Iusticiers, appellez dans le pays, Iuges des Assises, pour ouyr & determiner des procez tant ciuils que criminels; & ces Iuges entr'autres choses font inquisition par douze hommes qu'on appelle Iurez, (dautant qu'ils font serment de rapporter la verité) pour sçauoir qui sont ceux qui n'ont pas voulu frequenter le Presche, & les ayans découuerts par tel moyen, on les condamne à payer les dix sols susmentionnez pour chaque iour, auec les frais de la Cour, & les salaires des Officiers de Iustice, qui sont taxez à de grandes sommes. Et tous ceux qui n'ont point d'argent comptant, on les met en prison, iusqu'à ce qu'ils ayent tout payé: d'où vient la ruine des pauures Catholiques.

En ce pays on y traite le peuple auec telle cruauté & inhumanité, qu'vn pauure homme sera contraint quelquefois de vendre sa vache (s'il en a) ou ses meubles, pour faire de l'argent pour payer cette iniuste exaction, & se tirer de peine. Quelquefois aussi on traisne les pauures Catholiques par les pieds & par les bras à la Presche, ou on les force d'y aller à coups de bastons. Et ce qui est plus, on a fait mourir en ce pays plusieurs Euesques, Prestres, & Gentilhommes pour la cause de la Religion.

Outre ces Cours ciuiles, les pretendus Euesques ont leurs Sieges Presidiaux, où sont citez les Catholiques, pour rendre compte où ils ont baptizé leurs enfans; qui est celuy qui aura enterré leurs morts, ou celebré leurs mariages, & autres choses semblables; & ayans trouué que le tout a esté fait par des Prestres Catholiques, ils forcent les accusez, tant pauures soient-ils, de payer dix liures tournois, ou plus, pour le baptesme d'vn enfant, & ainsi à proportion, pour tout le reste, & à faute d'argent comptant, leurs Officiers prennent les gages des pauures gens.

Il n'est pas permis aussi aux Catholiques d'auoir ny Colleges ny Escoles pour l'instruction de leur ieunesse, d'où vient qu'ils sont contraints, ou d'estre tous ignorans (comme les aduersaires desirent) ou de chercher commodité ailleurs pour apprendre tant ce qui est de leur salut propre, que d'autres sciences, pour aider leurs confreres.

Cette rigueur exorbitante auoit contraint ces bons Prestres, qui par leur grand zele ont commencé les Seminaires que les Hibernois possedent en France, en Espagne, & en Flandres, d'où sont enuoyez tous les ans des gens sçauans au secours de ceux qui portent le ioug de la persecution en leur pays. Et entr'autres lieux ils ont vn Seminaire à Paris qui estoit commencé par Monsieur Iean Ley Prestre, l'an 1599. & gouuerné depuis pour la plusspart, par Monsieur Thomas Messingham, Prestre du mesme pays: Lequel Seminaire seul a produit & fourny au pays d'Irlande plus de quatre-vingts hommes d'Eglise, desquels il y en a quatre qui sont Euesques, plusieurs Vicaires Apostoliques, autres Docteurs & Bacheliers en Theologie, & le reste tous bons & sçauans hommes. Et à ce faire (ce qui est remarquable) ils n'ont autres moyens que la prouidence de Dieu, & la charité des gens de bien. Or de ces Seminaristes vient, apres Dieu, que la Religion Catholique est conseruée en Hibernie.

XX Il y a vn autre mal, qui est capable tout seul d'aneantir la Religion Catholique en Irlande, si Dieu ne la conseruoit, à sçauoir, les fils aisnez de la Noblesse, qui sont seuls heritiers en ces pays-là: car apres la mort de leurs peres, ils entrent en la garde noble du Roy, là où ils continuent iusqu'à ce qu'ils ayent atteint l'aage de vingt-vn an: Laquelle charge de garde noble, ou tuteurs des mineurs, est venale en ce pays, au grand preiudice & vexation des mineurs: car durant ce temps-là ils sont contraints d'embrasser la Religion Protestante, & tous les reuenus & profits de leurs heritages sont au Roy, ou plustost à celuy qui les auroit achetez, car ils sont tousiours vendus. Et ce temps de minorité finy, si le gentilhomme veut espouser vne femme, son doüaire doit estre aussi audit tuteur; en mesme sort que le pauure heritier qui sera quasi tout nud entrant en la possession de son bien, n'y entrera pas en façon quelconque, qu'il n'ait premierement presté le serment dessus mentionné, que le Roy est chef de l'Eglise. Lequel serment doiuent aussi prester tous ceux qui sont en office par tout le Royaume; d'où vient que les Catholiques qui le refusent comme chose illicite, sont exclus de tous offices & dignitez, & ne sont gueres mieux traittez que des esclaues: car vn Anglois Protestant, soit le plus vil & abjet qu'on sçauroit dire, ne se souciera pas de dire des iniures à des seigneurs du pays, sçachant qu'ils n'osent parler, ny se plaindre; car quoy qu'ils se plaignent, ils ne sont pas ouys, à cause de leur Religion.

Adioustons encore vne autre affliction bien grande appellée par les Anglois, *The plantation*, qui vaut autant que de mettre dehors les Catholiques, & substituer des Protestans en leurs places: Car par cette inuention tyrannique on oste la moitié, ou plustost les trois quarts des terres & seigneuries de chacun d'eux, & la donne-t'on à des Protestans Anglois & Escossois; & quelquefois on oste à vn frere & à vn cousin pour donner à l'autre, afin de les aigrir l'vn contre l'autre, pour mieux venir à bout de leur dessein.

Tout cecy auec beaucoup d'autres choses de cette nature, ont esté pratiquées en Irlande du regne du Roy Iacques: mais on espere quelque meilleur temps sous le Roy Charles à present regnant, par l'entremise de la Serenissime Reyne Henriette Marie de Bourbon, Reyne de la grande Bretagne.

XXII En Irlande il y a quatre Archeuesques, à sçauoir celuy d'Ardmach, qui est le Primat de tout le Royaume, celuy de Dublin, de Cassel, & de Tuyam.

L'Archeuesque d'Ardmach a sous luy l'Euesque de Meath, Cluane, Clocher, Derry, Dune, & Connery, qui sont vnis, Drommore, Kilmore, Ardache, Rabo.

L'Archeuesque de Dublin a sous luy l'Euesque de Kildare, Osserie, Fames, Laghlin.

L'Archeuesque de Cassel a sous luy l'Euesque de Vvaterford & Lismore, qui sont vnis, Cork & Cluane qui sont vnis, Rosse, Ardfert, Achadeo, Limbrick, Imilie, Finnure, Killalo, Finibrie.

L'Archeuesque de Tuyam a sous luy l'Euesque de Cluanfert, Maio, Elfin, Achonry, Kilmacdoagh, Kialle, Anacheone.

DES ROYS D'IRLANDE IVSQVES A RODORIQVE dernier Roy du Royaume.

HErimon fut le premier Roy d'Irlande, auquel succederent 181. Roys, desquels Rodorique fut le dernier: car de son regne les Anglois se sont emparez du Royaume par l'assistance de Dermicius Prince de Lagenie, qui les appelloit à son secours contre Rodorique, & l'ont tenu du depuis.

XIX Le Comte de Tyron, & le Comte de Tyrconel, qui sont descendus de ces Roys, ont fait la guerre à la Reyne Elisabeth l'espace de 12. ans pour la defense de la Religion Catholique. Mais au temps du Roy Iacques dernier defunct, préuoyans le mal qu'on leur vouloit faire, ils quitterent le pays, & n'eurent autre recours qu'au Pape Paul V. à Rome, où ils moururent tous deux, auec plusieurs noblesses de leur suite; les heritiers les deux ieunes Comtes demeurans en Flandres, où ils sont maintenant Colonels sous le Roy d'Espagne: Leurs seigneuries bien amples en Irlande sont données à des Protestans Anglois & Escossois, qui apprehendent beaucoup que lesdits ieunes Seigneurs pourroient retourner vn iour en leur pays, où ils les pourroient chasser, si le malheur tomboit vne fois sur ces Protestans.

ESTAT DES ISLES D'AFRIQVE, DV COSTÉ DE L'OCEAN ATLANTIQVE, APPARTENANTES AV ROY D'ESPAGNE.

DES ISLES DE CANARIES.

LES anciens mettent ces Isles en l'Ocean Atlantique, & les nomment Fortunées, mais ils ne s'accordent pas en leurs noms; & les modernes sont fort differens des anciens, touchant leur disposition & assiette.

Toutefois il est ainsi qu'elles sont appellées Canaries, selon qu'a remarqué Linschot en ses Nauigations, pour la grande multitude de dogues & de chiens qu'on y trouua lors qu'elles furent descouuertes.

Ces Isles Canaries sont diuisées en sept, c'est à sçauoir Teneriffe, l'Isle de Fer, la grande Canarie, l'Isle de Palme, Gaumere, Lanzarotte, Forteuenture.

En l'Isle de Teneriffe, il se void vne montagne nommée Pico de Terraira, laquelle (au iugement de plusieurs) est la plus haute qui se puisse voir: car elle se descouure de soixante lieües loing, on n'y peut monter qu'és mois de Iuillet & d'Aoust pendant les iours caniculaires, & le regne des grandes chaleurs, estant tout le reste de l'année couuerte de neiges; comme ainsi soit qu'en la mesme Isle, ny aux autres ne se voyent aucunes neiges en toute sorte de temps. Il faut trois iours à monter cette montagne, selon ledit Linschot; & en sa cime qui est de quinze milles, il y a vne grande plaine, de laquelle en temps clair & serain, on peut voir toutes les autres Isles voisines, combien qu'il y en ayt qui en soient éloignées de cinquante lieües. On y trouue des pierres de soulfre qu'on enuoye en Espagne.

En l'Isle de Fer se void vne chose admirable, c'est que comme le terroir est sec, & aride, il ne s'y trouue nulle veine d'eau, sinon autour du riuage de la mer, mais en l'escart des demeures, & en si petite quantité, que la commodité qui en reuient à l'Isle, est petite, ou nulle: au defaut de cela, par prouidence de Dieu, pouruoyant d'eau aux habitans & aux animaux, il s'y trouue vn certain arbre, dont l'espece est incognuë, qui n'a nul rapport auec les autres arbres, ayant les fueilles longües & estroites, & toutefois verdes, sans aucun changement: autour duquel arbre il y a tousiours vne petite nuée qui le couure, laquelle ne change iamais de forme: d'icelle distille incessamment de l'humidité sur les fueilles de l'arble, d'où procede vne eau très-claire, qui degoutte en telle abondance dans des cuues & vaisseaux qui sont sous ledit arbre, qu'elle suffit non seulement pour les habitans, mais aussi pour les bestes: duquel miracle nul ne sçauroit rendre cause ny raison.

La grande Canarie est la capitale de ces sept Isles, & commande aux autres: Il y a en icelle le siege Episcopal desdites Isles, où reside l'Euesque, & le siege de l'Inquisition.

L'Isle de Palme est fort petite: mais elle est d'autant plus agreable & plaisante, qu'il y croist vne belle quantité de Palmes & de Dactes.

QVALITÉ DE CES ISLES.

EN ces Isles abondent l'orge, le miel, la cire, le succre, le fourmage de brebis, de chevres, de chameaux, & y trouue-on grande quantité de peaux. Entre autres choses elles produisent vne herbe nommée Oriccele, dont on teint les draps en couleur rouge, & dont se transporte grande quantité par toute l'Europe.

L'Isle de Palme a de grandes commoditez, & sur tout abonde en vins, fourmages, bestial & succre, à raison dequoy, ceux qui vont d'Espagne au Brasil se pouruoyent icy des viures qui leur sont necessaires.

MOEVRS DES HABITANS DE CES ISLES.

LEs habitans qu'on nomme Ganches, estoient autrefois grossiers & rudes: mais ils se sont maintenant rendus plus accorts, & sont deuenus plus ciuils & plus polis depuis que les Espagnols y frequentent.

RICHESSES.

LEs Isles de Canarie enuoyent leurs vins excellens par toute l'Europe, de mesme que leurs succres, qui y font venir les marchands Espagnols & Portugais pour s'en charger, & pour cet effect il y a vn lieu nommé par eux la Stapele.

GOVVERNEMENT.

IL y a en la grande Canarie vn Siege de Iustice, où l'on rend le droict aux autres Isles.

RELIGION.

LE peuple de ces Isles adoroit autrefois le Soleil, la Lune & les Estoilles: mais les Espagnols s'en estans rendus maistres, l'an mil quatre cens quatre, y establirent la vraye foy auec leur domination, tellement qu'aujourd'huy elles sont toutes Chrestiennes.

A costé droict de ces Isles, à cent lieuës ou enuiron, on découure vne Isle appellée San Porodon, où plusieurs personnes (sans y penser) se rencontrent, qui exaltent merueilleusement la beauté d'icelle, & disent que ses habitans sont Chrestiens. Plusieurs Espagnols sont souuent sortis de Canarie pour la trouuer, & ne l'ont pû faire: Les vns croyent que c'est magie, les autres disent qu'elle est difficile à trouuer, parce qu'elle est continuellement couuerte de nuages.

DES ISLES DV CAP VERD.

ON estime que ce sont les Hesperides des anciens, elles ont pris le nom de Cap Verd, du Cap d'Afrique qui s'estend en la mer vis-à-vis desdites Isles.

Il y en a neuf qui ont esté découuertes l'an 1455. par Louys Cadamusts, & ont le nom de S. Antoine, S. Vincent, Saincte Luce, S. Nicolas, S. Bonauista, May, S. Iacques, & Fuego, ou l'Isle du Feu. La principale est l'Isle de S. Iacques, dont la longueur est de 70. milles. Les Portugais y ont vne bonne ville qui se nomme, *Ribera grande*, & qui peut faire enuiron 500. feux. Il y a vn port qui est assez asseuré & capable.

L'Isle de sainct Iacques est presque toute montueuse & aspre, mais elle a de plaisantes & bonnes vallées, qui sont peuplées au possible. Toutes ces Isles ont generalement force cheures, & il s'y trouue beaucoup de salines. Les Espagnols y cueillent du mil qu'ils nomment Zabure. Il y a grand nombre de tortuës, dont la couuerture est aussi grande qu'vn bouclier.

L'ISLE DV PRINCE.

CEtte Isle est à trois degrez de l'Equinoctial, & est ainsi nommée à cause que le reuenu qu'on en tiroit, estoit assigné au Prince de Portugal pour son entretien. Elle est assez bien cultiuée, & y croist du succre en grande abondance, tellement qu'elle en enuoye dehors grande quantité: il y naist aussi vne sorte de palmiers, d'où les habitans tirent certain suc, qui leur sert de breuuage, & desaltere.

Arzille, Tingi ou Tanger, & Septe, ou Seuta.

CEs trois villes sont au Royaume de Fez au pays d'Elnabat. Arzille est assez grande ville, distante du destroit de Gilbratar d'enuiron 70. milles. Tanger est grande & ancienne ville, sur le riuage de la mer Oceane, & à trente milles du destroit de Gilbratar.

Seuta est vne fort grande ville à la bouche du destroit, & a iadis esté capitale de toute la Mauritanie.

Ces trois villes sont subjetes au Roy d'Espagne, qui tient encore en ce Royaume, en la Prouince de Garet, deux bonnes villes, qui sont Medele, & Chesase, outre la Place de l'Arrache.

L'ISLE DE SAINCTE HELENE.

CEtte Isle porte ce nom, à cause que les Espagnols la trouuerent le 21. May, iour de saincte Helene. Elle contient seize milles, & à demy degré de l'Equinoctial vers le Pole Antarctique, & est à 550. lieuës loing du Cap de bonne Esperance, de mesme qu'à 350. lieuës d'Angole.

QVALITE.

CEtte Isle est montueuse, & le bois des arbres qui y sont, n'est presque propre qu'à mettre au feu, tant il est brûlé: ce qui monstre qu'il y a des veines de feu en cette Isle.

La terre a vne qualité seiche, & en quelques lieux elle a la substance du soulphre. Auant l'arriuée des Portugais, il n'y auoit point encore vescu de bestes: les arbres n'y auoient porté aucun fruict; de sorte que tout ce qu'elle pouuoit donner, c'estoit

de l'eau douce, qui coule des montagnes, & descend en la vallée en abondance, pres du lieu de la Chappelle, & de là coule en la mer par les torrens.

Les Espagnols ou Portugais remplissent là leurs vaisseaux, & y lauent leur linge : ils y ont aussi peu à peu porté des bestes de toutes sortes, & ont pláté de bons arbres fruictiers aux vallées, tellement qu'il y en a auiourd'huy vn nombre incroyable. Il y a vne multitude innombrable de daims, de cheureulx, sangliers, perdrix & pigeons, & chacun y peut chasser tant que bon luy semble. On en peut tuer aisément auec vn baston, ou vne pierre, tant il y en a grande quantité. Il y a des figues de Portugal, des grenades, des oranges & des citrons en telle abondance, que cette Isle semble vn petit Paradis terrestre, & les arbres y portent presque tousiours, à cause de la pluye qui les arrouse tous les iours six ou sept fois, & qui est suiuie d'vn beau Soleil ; si bien que le mélange de l'air serain & pluuieux rend cette Isle extremement fertile.

Il y a aussi grande quantité de poisson, tellement qu'en peu de temps on en peut prendre pour beaucoup de iours. Les mariniers font seicher ce poisson, qui est de meilleur goust que celuy qu'on mange en tous les autres endroits de la terre.

Les rochers qui sont au bord de la mer, sont couuerts de sel, qui est propre & suffisant pour l'apprest aux viandes.

Tellement qu'il semble que cette Isle a esté mise en ce lieu pour seruir de rafraischissement aux nauires d'Espagne.

On a accoustumé de laisser en cette Isle les malades auec du ris, du biscuit, de l'huile, & quelque peu d'espice. Quant au poisson & à la chair, ils en trouuent de reste : car lors que les nauires s'en vont, les animaux qui s'estoient retirez vers les escueils, & aux montagnes, retournent à la vallée, & sont facilement pris.

Les malades demeurent là iusqu'à l'année suiuante, qu'ils sont receus dans les nauires qui repassent. Et veritablement ils guarissent aussi-tost pour la pluspart, à cause de la temperature de l'air qui dure tousiours en mesme estat en cette Isle.

Le Roy d'Espagne a fait vn Edict, par lequel il est defendu de bastir & habiter en cette Isle, afin qu'auec le temps cette communauté ne se perde, veu qu'il seroit à craindre que les habitans ne fissent leur particulier, & ne s'appropriassent entierement ce qui est maintenant commun à tant de personnes, & si profitable.

Il y a quelques années qu'vn Ermite s'y estoit retiré pour auoir soing de la Chappelle, & pour y viure auec plus de deuotion. Mais pource qu'on sceut qu'il tuoit les cheureulx, & faisoit son profit de leurs peaux, on le ramena en Portugal. Dauantage, deux Caffres Negres de Mozambique, & vn homme de Iaue auec deux esclaues se cacherent dans les rochers & montagnes, estans par fortune eschappez des nauires. Ceux-cy s'estans multipliez iusqu'à vingt, rauageoient l'Isle quád les nauires estoient partis, & nuisoient grandement aux fruicts, & tandis que les nauires estoient pres de l'Isle, ils se tenoient enfermez en leurs loges qu'ils auoient dans le rocher, & en certains lieux où les Portugais n'auoient iamais esté.

Lors que les Mariniers les eurent apperceus, ils essayerent de les prendre : mais tout cét effort fut vain, à cause de leurs demeures qui estoient inaccessibles aux autres.

En fin par commandement expres du Roy, ils furent pris, & menez en Portugal, & depuis ce temps il n'y a personne qui y demeure, horsmis les malades, qui font leurs petites loges sous des arbres, en façon de pauillons. La multitude des arbres est grande, & ces loges sont comme vne monstre de quelque ville. Chacun de ces malades chasse pour auoir de la chair : chacun va pescher, cueillir des fruicts, & lauer son linge. Outre ce ils font vne procession generale en chantant des hymnes. On void les noms de plusieurs grauez dans l'escorce des figuiers, & ces noms croissent quelquefois de la grandeur d'vn pied.

L'ISLE DE S. THOMAS.

Cette Isle est ainsi nommée, pource que les Portugais la trouuerent le iour de sainct Thomas. Elle est assise sous la ligne Equinoctiale, & est de forme ronde. Son diametre est de quarante milles.

Lors que cette Isle fut découuerte, elle estoit toute pleine de grands arbres, dont les branches s'éleuoient en croissant. Elle est exempte de la peste. L'air y est chaud & sain : toutefois il y a peu de Chrestiens qui y viuent au delà de cinquante ans, & c'est vne merueille d'y voir vne barbe blanche. Mais ceux qui sont natifs du pays, y viuent iusqu'à cent ans communément. Les iours y sont tousiours égaux aux nuicts,

Aux mois de Mars & de Septembre il tombe des pluyes espaisses qui viennent souuent, & humectent la terre; & les autres mois de l'année, la rosée la rafraischit.

Le terroir ne peut souffrir du froment, de la vigne, ou des arbres dont les fruicts ont les noyaux durs. Il porte des melons, concombres, des citroüilles, des figues, du zinzembre, & du succre principalement: de sorte qu'on auoit accoustumé de charger du succre de cette Isle quarâte nauires toutes les années, & donner en eschange du vin, du fourmage, du froment, des cuirs, & autres choses necessaires. Mais cette abondance a cessé depuis que certains vers se sont mis à foüir les racines des canes; si bien qu'auiourd'huy on ne charge tous les ans que six nauires de ce succre.

Cette Isle porte aussi du millet, du ris & de l'orge, des laictuës, des choux, des betes-raues, du persil, & toutes herbes potageres en abondance.

Il croist encore en cette Isle vne herbe que les habitans nomment Ignaman. Ils la tiennent pour excellente, de grande vertu, & necessaire à leur vie. La peau de dehors est noire, & celle de dedans blanche: elle est longue comme vne grande raue, & a plusieurs rameaux en sa racine. Elle a le goust de la chastagne, mais il est plus delicat, & plus agreable. On la mange communément cuite sous la cendre, ou sous les charbons, & quelquefois aussi cruë.

Les Espagnols qui y habitent, y ont transporté des oliuiers, des peschers, des amandiers, & autres arbres qui ont esté beaux à voir, mais n'ont iamais porté nul fruict.

Il y a en cette Isle certaine sorte d'écreuisses qui demeurent dans terre, & comme les taupes renuersent la terre, & rongent toute chose. On trouue aussi en cette Isle vn grand nombre de perdrix, d'étourneaux, merles & perroquets.

La mer d'alentour est toute pleine de poisson, & c'est chose merueilleuse de voir vn nombre infiny de baleines qui se trouue en ce riuage. Au milieu de l'Isle il y a vne montagne pleine d'arbres ordinairement si couuerte de nuées, qu'il sort des forests de l'eau suffisante pour arrouser les cannes de succre; & tant plus le Soleil est haut, tant plus l'air est plein de nuages autour de cette montagne.

Les habitans sont partie blancs, & partie noirs; & quant aux noirs, on dit qu'ils sont tourmentez des puces, poux, & punaises: au lieu que les blancs n'ont ny poux, ny puces, ny punaises dans leurs licts.

Les Portugais ont basty en cette Isle, vne ville, qu'ils nomment Paucasan, où il y a enuiron sept cens familles, outre l'Euesque, & les autres Ecclesiastiques. Il y a en cette ville vn fort bon port.

L'ISLE DE MADERE.

CEtte Isle a en son milieu trente-deux degrez de latitude Boreale, & trois degrez & demy de longitude. Sa grandeur est de cent quarante degrez, ou selon les autres, de cent soixante. Elle fut premierement découuerte & habitée l'an 1420. Et auparauant elle estoit deserte, & pleine de forests, qui furent toutes consommées par le feu qu'on y mit, afin de la rendre propre au labourage. Elle est toutefois montueuse comme la Sicile, & tres-fertile: Car lors qu'on commença d'y semer, elle rendoit soixante pour vn, mais elle ne rapporte pas tant aujourd'huy. Elle produit force bleds, & d'excellens vins en assez grande quantité, & semblablement de fort bons fruicts: de mesme on y trouue force miel & force cire, & sur tout grande quantité de succre fort estimé qu'on porte en plusieurs contrées. Il y a aussi force troupeaux de bestial, & les montagnes abondent en sangliers. Cette Isle ne manque aussi de paons sauuages, de ramiers, de cailles, & d'autres oiseaux. Il y a encore des fontaines d'eau extremement claires, & huict riuieres. L'air y est chaud & temperé, il n'y fait gueres froid. Les cedres y deuiennent fort hauts, & l'on en fait des tables, des caisses, & choses semblables. L'Archeuesque Primat des Indes demeure en cette Isle, en la ville de Funcial, qui est capitale des autres.

DES ISLES ACORES.

SOMMAIRE.

I. Origine du mot Acore, & pourquoy ces Isles ont esté ainsi nommées.

II. Description de la Tercere, & des autres Isles Acores : Leurs principales villes & bourgs.

III. Qualité des Isles : Singularité des fruicts qu'on appelle Batates ; & d'vne plante dont la racine sert au lieu de plumes pour remplir les mattelats & coüettes : Du pastel : Des oyseaux de Canarie.

IV. Des fontaines d'eaux chaudes où l'on peut cuire des œufs : Fontaine qui conuertit le bois en pierre d'vne beauté incroyable, nommé Teixo, auquel est defendu de toucher par Edict du Roy d'Espagne.

V. Maladies particulieres du pays.

VI. A quoy s'addonnent les habitans de ces Isles ; & la façon de garder leur froment qui se corrompt dans l'année.

VII. Forteresses de l'Isle Tercere au bord des rochers, gouuernées & gardées par des soldats Espagnols de nation.

VIII. Angre, capitale ville des Isles Acores, où reside le Gouuerneur, qui defend par Edict aux estrangers de faire le tour de l'Isle, ny d'en considerer les aduenuës.

I. ON compte sept Isles Acores, ou Flamendes, c'est à sçauoir, la Tercere, sainct Michel, saincte Marie, sainct Georges, la Gracieuse, Pico, & Fayal : Les autres deux, c'est à sçauoir Corues & Flores, ne sont pas comprises sous le nom Acores, combien qu'auiourd'huy on mette sous vn mesme gouuernement les neuf Isles : on les nomma Acores, de la multitude des Autours qu'on y trouuoit au commencement, pource qu'Acor signifie vn Autour en Espagnol : mais auiourd'huy on n'y trouue point de ces oyseaux. Elles ont eu le nom d'Isles Flamendes, à cause des Flamans qui habiterent les premiers en l'Isle de Fayal, où ils ont encor des familles, dont les hômes ressemblent aux Flamans de cheueux, & de façon ; & mesmes on appelle vn torrent du lieu où ils demeurent, *Riberados Flamingos*, en Portugais, c'est à dire, riuiere des Flamans. La capitale de toutes ces Isles c'est la Tercere, nommée communément Isle de Iesus-Christ de Tercere. Elle contient enuiron quinze ou seize milles de tour, auec rochers hauts & eminens dont elle est ceinte comme de murailles naturellement dressées, qui la rendent imprenable.

II. Elle n'a point de Port pour defendre les nauires : Toutefois la mer se courbant en demie Lune deuant la ville d'Angre, fait vne espece de Port, & la terre s'aduance quelque peu en mer en forme de croissant.

Et c'est aussi d'où vient le nom de la ville, à cause que les Portugais nomment Angre cette forme de la Lune. D'vn costé où elle s'estend comme vn coude, elle a deux montagnes nommées Brasil, qui s'aduancent dans la mer, en telle façon qu'elles semblent de loing separées de l'Isle.

Au reste elles sont si hautes, qu'on void de là librement iusques à quinze milles, lors que le temps est serain.

Il y a là deux colomnes de pierre, d'où celuy qui est en garde, fait sçauoir la venuë des nauires : car il remarque celles qui viennent d'Occident, & du Midy, c'est à sçauoir des deux Indes, du Bresil, de la Guinée, & du Cap-verd, de la colomne d'Occi-

dent, par le moyen des drapeaux dressez ; & s'il y en a plus de cinq, on les fait cognoistre par le moyen du principal drapeau, & de la trompette qui sonne. De la colomne d'Orient on cognoist les nauires qui viennent de Portugal, & d'autres lieux d'Orient, ou du Nort, par le moyen des drapeaux qu'on dresse, qui sont veus de toute la ville, à cause de la hauteur de ces colomnes ; & ainsi rien ne se découure en mer, que toute l'Isle n'en soit aduertie : car il y a garde sur l'vne & l'autre montagne en sentinelles, qui aduertissent les Gouuerneurs & Capitaines de se tenir sur leurs gardes.

Au pied de ladite montagne il y a vn Chasteau, vis-à-vis de cettuy-là encore vn autre, qui defendent le Port, à ce que nul vaisseau n'entre sans permission.

La principale ville de cette Isle, c'est Angre, qui est aussi capitale des autres Isles Acores. A trois milles de là on void la ville de Praye, c'est à dire, ville du riuage, qui est ceinte d'assez bonnes murailles, mais peu peuplée. La Tercere a encore les bourgs de sainct Sebastien, saincte Barbe, Altares, Gualue, Ville-neufue, & autres. L'Isle de sainct Michel a pres de vingt milles de longueur, & beaucoup de bourgs, & de hameaux.

La principale ville de cette Isle se nomme *Punta delga.* Il n'y a point de Port en cette Isle, & la mer y est plus dangereuse qu'autour de la Tercere. Mais les nauires ont ce bien, qu'il n'y a point de Fort qui les empesche à l'arriuée de quelque orage, de se mettre en pleine mer, pour éuiter le danger : ce qui n'est pas permis pres de la Tercere. A raison dequoy les nauires estrangers vont volontiers à S. Michel. L'Isle de sainct Marie a de tour dix ou douze milles : Elle est habitée des Espagnols.

La Gracieuse contient enuiron cinq ou six milles. Il y a des Portugais qui y demeurent. L'Isle de sainct Georges est longue de douze milles, & large seulement de deux ou trois.

L'Isle de Fayal contient dix-sept ou dix-huict milles, & est plus renommée apres la Tercere, & S. Michel.

L'Isle de Flores contient sept milles. A vn mille ou enuiron loing de là, on void la petite Isle de Coruo, qui a deux ou trois milles de tour.

La Tercere a trente-neuf degrez de hauteur, & est éloignée de Lisbonne vers le Leuant & le Couchant, de 250. lieües d'Espagne.

QVALITE'.

III. TOute l'Isle de la Tercere porte force froments, & grande quantité de vin : Toutesfois les vins ne peuuent estre emportez loing, à raison de leur foiblesse, qui est cause que les riches vsent des vins de Madere, & de Canarie. L'Isle a du poisson, de la chair, & autres choses necessaires à suffisance. L'on y vse seulement de l'huile qui vient de Portugal, & elle manque aussi de sel, de pots, de plats, & de vaisselle de terre, & choses semblables. Elle porte des pesches de diuerses sortes, & en abondance : mais il y a peu de cerises, de prunes, de noix, & de chastagnes.

Les pommes & poires, oranges, limons, & semblables fruicts, s'y trouuent en assez bonne quantité ; & de mesme elle porte des choux, des raues, & toute sorte d'herbes en leur saison.

Le principal fruict de cette Isle croist sous terre, ainsi que les raues.

Les arbres de cette plante sont de la forme des vignes, mais ont les fueilles d'autre sorte : On nomme ces fruicts, *Batates,* qui sont du poids d'vne liure, & à petit prix. C'est le plus delicat manger du peuple. On les estime beaucoup plus en Portugal : mais l'abondance en diminuë l'estime. On y void vn autre fruict, semé comme du froment, qui croist en forme ronde presque comme vn pois : on l'appelle *Tunsse.* Ce fruict a vn goust agreable, mais son escorce est plus dure que celle du pois. On en fait grand estat aux autres pays, mais sur le lieu on le iette aux pourceaux. On trouue en la mesme Isle communément vne plante de la hauteur d'vn homme, qui ne porte aucun fruict, & ne rend autre profit, sinon que la racine tendre & iaune est tirée comme de la soye par les habitans, qui en remplissent leurs mattelats & leus coiettes, au lieu de plume & de laine.

Cette Isle n'a gueres d'oiseaux de proye. Ceux qu'on nomme de Canarie, y volent de tous costez ; à raison dequoy beaucoup de gens s'occupent à les prendre, pour les

vendre. Elle a beaucoup de cailles, & des coqs & poules d'Afrique en quantité. En Esté on y prend beaucoup de poisson : mais en Hyuer la mer ne permet qu'on y pesche. Car en Ianuier, Feurier, Mars & Auril, & mesme en Septembre, elle n'est presque iamais sans orage.

La terre y est montueuse, il y a des rochers de plusieurs costez qui s'aduancent cõme des pointes de diamant, en telle sorte qu'ils pourroient couper la plante des pieds de celuy qui y passeroit. Mais ces rochers sont pleins de feüilles de vignes, desquelles ils sont tous couuerts en Esté, de sorte que c'est vne merueille de voir que cette plante y a pris racine.

La vigne ne croist pas aux campagnes ou lieux plains, mais le pays plain abonde en froment, & en pastel; principalement prés la ville de Praye. Mais c'est chose ordinaire, & merueilleuse, que le froment, & les autres fruicts de cette Isle, ne durent plus d'vne année en leur bonté.

Cette Isle est fort subjete aux tremblemens de terre, & a des souspiraux de flammes. Et mesme en cette Isle & en celle de sainct Michel, on trouue des lieux d'où il sort des vapeurs fumeuses continuellement, & mesme la terre y est toute brûlée.

IV. On y trouue aussi des fontaines, où l'on peut cuire vn œuf, comme s'il estoit sur le feu. A trois milles loing de la ville d'Angre, il y a vne fontaine qui conuertit en pierre le bois qu'on y jette auec le temps.

La Tercere porte vn si grand nombre de Cedres, qu'on en vse pour faire des vaisseaux, & mesme pour mettre au feu. Il y a vne autre sorte de bois qu'ils nomment Sanguin, qui est de couleur de sang, & beau au possible. Il y a aussi du bois blanc & jaune, dont les couleurs sont fort viues.

L'Isle de Pico porte vn certain bois nommé Teixo, qui est de telle grandeur, qu'il est deffendu au peuple par Edit du Roy d'Espagne, d'y toucher, n'y ayant que les Officiers du Roy à qui cette chose soit permise. Il est extremément dur, rouge au dedans, & ondé d'vne beauté incroyable, qui s'augmente mesme auec le temps.

V. L'air est bon par tout icy, & il y a fort peu de maladies particulieres au païs; entre lesquelles, est celle que les Portugais nomment Ar, qui rend vn homme foible & perclus de tout son corps, ou de quelqu'vn de ses membres. Il y a encor vne maladie que les Portugais appellent le Sang, qui fait sortir certaines apostumes de sang autour des yeux : ou bien en quelque autre partie du corps. Ce sont les deux maux principaux, qui procedent des orages de l'humidité des lieux, & des grãds vents, qui sont tels icy qu'ils abbatent les pierres des maisons à la longue, & mesme consomment le fer, veu qu'on a veu des barreaux de fer de la grosseur du bras en la maison de l'argenterie du Roy, qui en six ans deuinrent aussi menus qu'vne paille, & les murailles mesmes furent rongées & reduites à rien dans ce temps mesme.

C'est pourquoy ils ont accoustumé de mettre presque tous au fontispice des maisons, des pierres qu'ils tirent autour du riuage, qui sont cachées sous les eaux. Celles-cy durent plus contre les vents. L'Isle Gracieuse porte force diuers fruicts, dont IIV elle en fournit beaucoup à la Tercere. L'Isle de sainct George a grand nombre de forests & de montagnes, & quelque peu de pastel. Il y a aussi beaucoup de Cedres. L'Isle de Fayal porte en quantité toutes choses necessaires à la vie, & abonde en poissons, & en bestial, qu'elle fournit mesme à la Tercere.

L'Isle Pico porte force fruicts de toutes sortes, & a aussi grande quantité de bois de Cedres, & de Teixe qui est tant en prix. Elle a beaucoup de bestial, assez de vins, & des fruicts tres-excellens, entre lesquels il y a des oranges dont le goust est merueilleusement agreable. L'Isle de Flores a force bestial, & de tres-bons lieux pour en faire nourriture.

MOEVRS.

VI. Les habitans de la Tercere sont ou Portugais qui viuent à la façon de leur pays, ou natifs de l'Isle, qui suiuẽt les mœurs des Portugais, & des Espagnols qui les dominent. Ils ont cette particularité qu'ils ne s'addonnent nullement à la chasse, à cause que le pays ne porte que quelques conils en bien petit nombre.

Les premiers habitans de l'Isle de Fayal ont esté Flamans, à raison dequoy ils retiennent encor de l'humeur & des façons de faire de la nation Flamande, qu'ils affectionnent particulierement sur toute autre.

Les habitans de la Tercere sont laborieux, & adonnez à cultiuer la terre : tellement qu'ils font mesme tenir la vigne sur des rochers qui ne semblent nullement propres à cet vsage. Ils ont accoustumé pour garder leur grain, qui se corrompt dans l'année, de le cacher sous la terre, l'espace de quatre ou cinq mois, & tous les habitans de la ville de Praye particulierement ont vn grand rond en certaine place, où vn homme peut entrer, & au dessus il y a vn couuert auec la marque de son maistre. Chacun met en sa fosse son froment, apres la moisson, au mois de Iuillet, & le laisse ainsi couuert iusques à Noël. Lors tous les habitans le retirent entier & non corrompu, combien que quelques-vns n'en prennent qu'à mesure qu'ils en ont besoin, & laissent dans le puits tout le reste. Et apres qu'il a esté gardé dans ce puits durant le temps susdit, ils le conseruent le reste de l'année dans des coffres, sans qu'il soit besoing de le remuer.

Ils ont accoustumé de donner vn nom à chaque bœuf, qui est dressé à cognoistre lors que son maistre l'appelle. Il y a beaucoup d'artisans par tout qui s'adonnent à faire mille gentillesses du bois qui s'y trouue. Mais ils ne trauaillent pas si promptement que ceux de Noremberg en Alemagne. Les laboureurs de la Tercere s'employent principalement à faire venir du pastel. Ceux de saincte Marie s'adonnent sur tout à faire de la vaisselle de terre.

RICHESSES.

Les Anglois, Escossois, & François font grande emploite de pastel en l'Isle Tercere, & l'echangent volontiers à d'autre marchandise. Les habitans y font aussi quelque argent des oyseaux de Canarie qui s'y trouuent en grand nombre, & qu'on y vient chercher curieusement des autres Prouinces.

On y fait aussi grand gain sur les bœufs de ce pays qui sont de requeste, pour estre tres-grands & plus beaux que tous les autres de l'Europe. Les habitans tirent aussi de bonnes sommes de leur menuiserie, & ouurages de bois, que les Espagnols venants des Indes Occidentales prennent en passant pour les vendre apres en l'Espagne.

La Tercere est en vne assiette commode, pour receuoir toutes les riches flottes qui viennent des Indes, & qui s'y fournissent de ce qui se trouue leur duire : ils y laissent aussi des choses qu'ils portent, & rendent par ce moyen cette Isle riche, ainsi que les autres, qui y courent aussi tost pour faire trafic de ce qu'ils ont de meilleur. Mais les Anglois ne font qu'écumer par là auprès, & voler tous les nauires qui tendent vers cette Isle : tellement que plusieurs euitent ces Isles, de crainte qu'ils ont de rencontrer ces Pyrates, au grand dommage des insulaires & des nauires. L'Isle de Falay est ordinairement frequentée des marchands Anglois qui y font employte de pastel toutes les années. Les habitans de Flores, & Coruo sont pauures, à cause des Pyrates Anglois qui les incommodent, se tenans entre ces deux Isles, & les rauageans à toute heure.

FORCES.

VII L'Isle Tercere est forte d'elle-mesme, à cause des rochers qui l'enuironnent de tous costez comme des murailles, & au bout de ces rochers il y a vne bonne forteresse, la ville d'Angre est ceinte d'assez bonnes murailles. Au pied de la montagne de Bresil, il y a vn fort qui dépend diametralement d'vn autre, pour la deffence du Golphe, afin qu'aucun nauire n'entre ny sorte, sans la permission de ces chasteaux.

Le Roy d'Espagne entretient ordinairement en la Tercere quatorze compagnies. Il n'y auoit autresfois que des Portugais à la garde de ces Isles. Mais depuis les derniers troubles de Portugal on a mis des soldats Espagnols dans la Tercere, auec vn Gouuerneur de la mesme nation.

Cette garnison se tient continuellement dans les chasteaux ou forteresses, & ne fait aucun desplaisir aux Portugais, veu qu'il est deffendu à tous les soldats de sortir hors des lieux où ils sont, & d'aller par la campagne.

C'est ce qui fait aussi qu'on peut marcher par toute l'Isle en grande asseurance. Il y a vne compagnie d'Espagnols en garnison à *Punta Dolgada*. En l'Isle Ste Marie il n'y a nulle garnison, pource qu'estant de tous costez enuironnée d'écueils, & de rochers, elle peut aisément estre gardée par les habitans mesmes. L'Isle Graticuse est aussi sans soldats, & pource qu'elle ne sçauroit porter les frais de la garnison qu'il seroit besoin d'y tenir.

En

En la ville de Dorta en l'Isle de Fayal, il y a vne forteresse qui n'est guiere bonne. Or à cause que les habitans se plaignirent vne fois de la grandeur des frais de la garnison, & de la fascherie qu'elle leur donnoit, & qu'ils promirent de la garder eux-mesmes, le Roy d'Espagne en tira les soldats qui s'y tenoient. Mais Comerland Anglois apres vne petite resistance, & vn debat qui suruint entre les habitans, prit l'Isle, ruina le chasteau, & ietta l'artillerie dans la mer, emmenant quelques Carauelles. Si bien que le Roy fut conuié d'y enuoyer des soldats & les y remettre en garnison, apres auoir chastié les principaux autheurs de tout le mal.

GOVVERNEMENT.

VIII LA ca capitale ville de toutes les Isles, c'est Angre, où le Gouuerneur fait sa residence, & il y a vn siege de Iustice qui a authorité sur tout le reste. Il est defendu à tous estrangers de faire le tour de l'Isle, & d'en considerer les aduenües, ny s'y promener à cheual, & par cy-deuant y estoit assignée vne bourse aux marchands estrangers, pour vendre leurs marchandises sans en bouger.

Les Edicts des Portugais en portent expresse defense, & mesme autrefois on assignoit aux marchands estrangers vne ruë dans la ville d'Angre, pour y vendre leurs marchandises, sans qu'il leur fust permis d'en sortir, sinon lors qu'ils vouloient entierement trousser bagage. Mais auiourd'huy la liberté est plus grande, tellement qu'on se peut promener par toute la ville, & mesme aller aux champs: mais il n'est permis d'aller faire le tour de la coste.

RELIGION.

LEs habitans des ces Isles sont Catholiques, & nullement infectez d'heresie, ny du Mahometisme: il y a vne Eglise Cathedrale en la ville d'Angre où l'Archeuesque fait sa demeure.

MOSAMBIQVE.

MOsambique est distraicte de terre ferme d'enuiron de demy mille, c'est vne ville assise en l'Isle de Prase: l'Isle contient de grandeur enuiron demy mille, & est plaine: il y a vn port où les nauires abordent sans danger, & ont vn fort qui les couure.

QVALITE'.

CEtte Isle porte des Palmiers & des noix d'Inde, des Citrons & des Figues: quant aux autres fruicts on n'y en trouue guere, & on y porte du froment des Indes, du ris & autres choses necessaires à la vie: on a tout à fort bon marché, les bœufs, les brebis, les chevres, les pourceaux, les poulles & choses semblables: la volaille y a la chair noire, mais elle est dextremément bon goust.

Cette Isle n'a point d'eau douce, mais on y en porte de la terre ferme, d'vn lieu que les Portugais nomment Capasere, & pour cette cause il y a de grandes cisternes & des pots où l'eau se garde.

L'air de Mozambique est chaud & mal sain, si bien qu'on void souuent tomber malades les voyageurs qui s'y arrestent.

MOEVRS.

IL y a en cette Isle quarante ou cinquante Portugais qui sont mariez & habitans ordinaires de cette Isle. Ceux-cy viuent à la façon de leur païs. Outre ces quarante ou cinquante Portugais & Mestis qui ont esté engendrez aux Indes par les Portugais, il y a quatre cens maisons de Negres qui y habitent, qui sont couuertes de chaume, & ceux-cy viuent moitié à la façon des Portugais, & moitié comme les autres Negres. Mais ceux qui demeurent depuis Mozambique iusques au Cap de Bonne-esperance, sont entierement barbares & sauuages, sans Dieu & sans loy. Mais tous les marchands sont nuds generalement, & les hommes ont seulement vn petit linge qui couure leurs parties honteuses; & les femmes depuis le milieu de la poitrine iusqu'à my-cuisse, se couurent d'vn certain drap de cotton qui est grossier. Mais ceux qui demeurent en terre ferme ne cachent aucune partie de leur corps. A Mozambique ils font leurs delices de la chair de pourceau, & ne la defendent pas aux malades, comme ils font toutes les autres chairs: Il n'est permis à aucun de demeurer en cette Isle sans qu'il se marie. Le tyran de Quiloe en estoit autrefois maistre, & les Mahometans y habitoient sous vn Gouuerneur que les Arabes nomment Zequen.

Digitized by Google

RICHESSES.

IL y a vne mine d'or pres de Sofale, qui est à soixante lieuës de France loin de Mozambique en tirant vers le Cap de Bonne-esperance. Il y a beaucoup d'or en cette mine, & vne autre espece d'or qu'ils nomment *Bontogo* & *Orapo*, c'est à dire, poudre d'or, pource que cét or est delié & menu comme du sable, & toutefois aussi bon qu'aucun qui soit en Leuant. Vn Lieutenant du Capitaine de Mozambique demeure au fort de Sofale, & enuoye des vaisseaux nommez *Pangaios* à Mozambique, qui vont du long de la coste, & portent l'or au Capitaine. Ces vaisseaux sont faits d'vn bois leger, & les ais en sont ioints auec du fil, sans qu'il y ait vn seul clou qui les tienne. Les mines qui sont pres d'Angole, sont de l'autre costé d'Afrique, éloignées de celles de Sofale enuiron cent cinquante lieuës, & les Negres font souuent ce chemin par terre pour venir à Sofale, & porter cét or. Le profit que le Capitaine de Mozambique tire en trois années, est d'enuiron trente mille ducats ou dauantage, & cette somme fait neuf tonnes d'or. Et ce profit vient principalement des mines de Sofale & d'Angole. On porte de Mozambique aux Indes de l'or, de l'ambre gris, de l'ebene & de l'yuoire; & pareillement on y meine grand nombre d'esclaues qui sont forts au possible, & propres à endurer plus de peine que tous les autres.

FORCES.

LEs Portugais ont en ce lieu vne place qui a esté parfaite dans dix ou douze ans. Elle est aussi bien fortifiée qu'aucune qui soit en toutes ses parties. Mais il y a fort peu d'artillerie & de munitions de guerre, & mesme il n'y a guiere de soldats. Toutefois lors qu'il en est besoin, tous les Portugais qui ont maison en cette Isle, sont obligez à la defense de ce fort, veu que l'Isle n'a point d'autre place qui la garde: au dedans il y a beaucoup de cisternes pour conseruer l'eau, & tousiours on y en garde pour vne année.

GOVVERNEMENT.

LA charge du Capitaine qui est enuoyé à Mozambique dure trois années, au bout desquelles vn autre luy succede. C'est la coustume des Portugais de faire que les Officiers ne puissent exercer plus longuement les charges qui leur ont esté commises, & qu'ils fassent place aux autres. Ceux-cy sont éleus parmy ceux dont le Roy d'Espagne s'est seruy en la flotte des Indes, veu qu'ils sont recompensez du seruice qu'ils ont rendu par le moyen de ces Offices: pour raison desquels on leur donne de bons gages, outre le profit qu'ils peuuent faire par le moyen de ce à quoy ils sont employez & du lieu où ils demeurent; & ce profit ne sçauroit estre petit, pource que les Officiers font toute chose à leur volonté. On voyage vne fois tous les ans de Mozambique aux Indes, c'est à sçauoir au mois d'Aoust, & l'on en reuient au mois d'Auril, & il n'y a personne qui puisse estre admis à ce commerce que ceux qui sont mariez à Mozambique.

RELIGION.

QVelques-vns de ces Negres qui demeurent dans l'Isle de Prase où est Mozambique, sont Chrestiens, mais les autres tiennent la Loy Mahometane, & s'arrestent à l'opinion receuë des Turcs, qui auoient esté en ce païs auant les Portugais: mais ceux qu'on nomme Mestiz, sont tous fort affectionnez à la Religion Catholique.

ESTAT DES ISLES ET DES PLACES QVE LES PORTVGAIS ET LES ESPAGNOLS TIENNENT EN ASIE.

Estat de l'Isle & Royaume d'Ormus.

IE mets Ormus dans la Monarchie d'Espagne, pource qu'elle est tributaire des Espagnols qui y ont eu la meilleure place qui s'y trouue: mais depuis deux ans en çà, le Persan par l'aduis & industrie des Hollandois qui luy ont presté leurs vaisseaux & secours à cause de l'inimitié qu'ils portent aux Espagnols, se saisit d'vne partie du Royaume, & singulierement de la forteresse que les Portugais ont laissé perdre, & n'en iouyssent plus. Ormus a d'vn costé le Royaume de Perse au Septentrion, & de l'autre l'Arabie: cette Isle a de largeur 20. milles; elle est à l'embouscheure du Golphe Persique, & a 27. degrez de hauteur.

Digitized by Google

QVALITE'.

Cette Isle est pleine de rochers, aspre & presque entierement sterile, vous n'y voyez point d'herbe verte: les rochers y sont tous couuerts de sel, & les maisons y sont basties de pierres salées: Elle ne porte aucuns fruicts, mais elle reçoit toute sorte de viures de l'Arabie, de Perse & de la ville de Bassore: mais la scituation & commodité du lieu, fait que toutes choses y abondent, & que grande multitude de marchands y frequentent, car c'est vn lieu de marché & estape de Perse, d'Arabie, Turquie, de l'Inde, & de tous les pays circonuoisins; Les Armeniens, Asiatiques & Venitiens y font grand trafic de perles. On les y apporte des Indes & d'Ormus, on les porte à Venise,

L'Hyuer y est de mesme qu'en Portugal. Mais en Esté au mesme temps que nous l'auons, il y fait si chaud, que les hommes sont contraints de reposer dans certains canaux de bois pleins d'eau, dans laquelle ils ont le corps tout plongé. Tellement qu'ils n'en mettent hors que la teste; & tous les bastimens ont le toict plat & percé, pour receuoir la fraischeur & le vent, ainsi qu'au Caire. L'eau qu'on y boit y est portée de terre ferme. Il y a certaine maladie qui regne à Ormus, qui est telle, qu'il vient des vers aux cuisses de ceux qui en sont atteints, & ces vers ne procedent, selon l'opinion de plusieurs, que de l'eau qu'ils boiuent. Ils sont semblables à des cordes de luth, & de la longueur de deux ou trois aulnes, & l'on les tire peu à peu, en les faisant tourner auec vne paille, qu'ils font tourner volontiers; mais quand ils resistent, il ne s'en faut mettre en peine, mais seulement lier ce qu'on a tiré, & frotter l'enfleure au dessous du trou de beurre frais, & de cette sorte la cuisse est deliurée de ces vers dans dix ou douze iours. Que si quelqu'vn rompt vn de ces vers, on ressent des douleurs fort violentes.

MOEVRS.

Les habitans du Royaume d'Ormus tiennent de l'humeur des Persans & des Arabes, tellement que ie ne feray plus long discours de leurs mœurs & de leurs humeurs, pource que ie m'attends d'en parler particulierement, lors que ie feray sur le Royaume de Perse, & que ie traitteray de l'Arabie.

RICHESSES.

A Cause de l'assiette & commodité de cette Isle, elle abonde en toutes choses, & est frequentée de marchands de Perse, d'Arabie, de Turquie, & des Indes, & de toutes les contrées voisines. Mais le plus grand nombre est celuy des Armeniens, des Perses, de ceux d'Asie, & des Venitiens qui sont fort curieux d'auoir de la pierrerie qui vient à Ormus des Indes, & va d'Ormus à Venise par terre.

On porte encor en cette Isle, des pays de Perse, de Coraçon, & de Dias, de belles tapisseries, qu'on nomme Ælcatifs; & de Turquie, des camelots de diuerses sortes: de mesme que d'Arabie plusieurs herbes & drogues medicinales, du sang de dragon, de la manne, de la myrrhe & de l'encens, de tres bons cheuaux de Barem, & plusieurs belles perles Orientales de Mescartes, qui est vn port entre les Caps de Rosalgate & Moncadon au riuage d'Arabie. On y porte outre cela des raisins secs, des dattes de plusieurs sortes, & de la marmelade, qu'on enuoye apres d'Ormus aux Indes, qui en sont toutes fournies par ce moyen. On fait aussi grand profit à Ormus sur les Larins, qui est certaine espece de monnoye de Perse, longue & finissant comme deux branches, en façon de fil d'argent. La cause de ce grand abord de gens à Ormus, est telle. Il y a deux troupes qui s'assemblent pour aller par terre toutes les années. Elles se nomment Cafiles ou Carauanes, & partent d'Alep ville de Syrie, pour aller à Tripoli, qui en est à 3. iournées. La Carauane garde l'ordre qui s'ensuit. Toutes les années au mois d'Auril & de Septembre, on élit vn Capitaine auec cent Ianissaires, qui meinent la Carauane iusques à la ville de Bassore, d'où l'on va par mer iusques à Ormus sans peine. Les marchands sçauent le temps du depart de la Carauane, & lors il y a vne grande multitude de cheuaux, de chameaux & de dromadaires, & tant d'hommes prests à faire voyage, qu'on en compte quelquefois iusques à cinq ou six mille qui marchent en ordre ainsi qu'vne armée. Chaque chameau en porte deux auec leur bagage, qui pend d'vn costé & d'autre, & les Ianissaires prennent continuellement garde à ce que les Arabes ne portet aucun domage à cette trouppe, comme ils s'essayent de faire ordinairement. On passe vn desert qui dure quarante iournées, & au bout de tous les trois ou quatre iours on fouyt des puits pour abbreuuer le bestial, & pour appaiser la soif des hommes. Il y a aussi beaucoup de pouruoyeurs

qui suiuent la troupe, & vendent des viures à ceux qui en veulent. Toutes les nuicts ils dorment sous des pauillons, auec de bonnes sentinelles de tous costez. Ils viennent en cette sorte à Bassore, ayant passé Babylone, qu'on nomme maintenant Bagadet. Ils reposent quelques iours à Bassore, & s'assemblent en la mesme ville au temps du retour, & s'en retour à Alep en cette sorte. Et c'est de là que vient le grand abord des marchands & des marchandises à Ormus.

Le Gouuerneur d'Ormus tire plus de profit qu'aucun autre de toutes les Indes apres celuy de Mozambique. Car il enuoye ses vaisseaux à Goa, Chaul, Bengala & Mescatta, & y vend ses marchandises, ayant fait vn Edict qui porte, Que personne ne vende les marchandises qu'il a, auant que celles du Gouuerneur ayent esté acheptées. Et cela ne vient pas du Roy d'Espagne, mais de la liberté que prennent les Gouuerneurs, qui estendent leur pouuoir comme bon leur semble. Au reste, par vn priuilege que le Roy a donné aux Gouuerneurs, il n'y a personne qui puisse enuoyer des cheuaux aux Indes qu'eux, ou ceux ausquels ils en donnent la charge. C'est ce qui porte vn grand profit au Gouuerneur, à cause que les cheuaux sont extremément chers aux Indes; de sorte qu'vn cheual qui sera tout soit peu bon, se vendra quatre ou cinq cens pardauues, & le pardauue vaut enuiron vn richaler. Le temps propre pour aller de Goa à Ormus, est au mois de Ianuier, Feurier, Mars, Septembre & Octobre.

FORCES.

LA principale force du Royaume consiste en la place que les Portugais y ont, qui est bien fortifiée; il y a des cisternes dans ce fort de mesme qu'en celuy de Mozambique, pour le grand defaut d'eau de ce païs. Ce fort est assez garny de soldats & d'artillerie, pour tenir les Mahometans bridez. Tous les autres lieux sont de fort peu d'importance.

GOVVERNEMENT.

LEs Portugais se gouuernent à la façon de leur païs, & le Capitaine ou Gouuerneur du fort s'y portoit auparauant qu'il fut pris, de mesme que font ceux des autres places de ces quartiers qui obeïssent au Roy d'Espagne. Le Roy d'Ormus demeure en cette Isle, mais hors de la place des Portugais: ceux qui sont faits Roys tiennent par maxime d'estat, de faire aueugler au commencement de leur regne, leurs freres & tous ceux de la race Royale; & cela fait, ils leur donnent tout le contentement qu'ils peuuent desirer, hors de ce qui peut satisfaire à la veuë. Car la loy porte que les aueugles ne peuuent gouuerner le Royaume, & par ce moyen ils s'affranchissent de la crainte d'vne guerre ciuile.

RELIGION.

LE Roy d'Ormus & tous ses subjets sont Mahometans, & suiuent la Religion des Persans; mais ceux qui sont Portugais ou sortis d'eux, sont conuertis par les Predications du Pere Gaspard Berzé de Zelande, Iesuite.

L'ISLE DE DIV.

CEtte Isle de Diu iadis appellée Alambater, est éloignée du fleuue Inde de septante lieuës de France, & est ioignant la terre ferme.

QVALITE'.

IL y a fort peu de fruicts en cette Isle, mais elle est pleine de choses necessaires à la vie. Elle a des bœufs, des vaches, des brebis, de la volaille, du beurre, du laict, des aulx, des febues & choses semblables. Toutefois le laict n'y est pas si net qu'aux Pays bas, elle a aussi des fromages, mais qui sont trop salez. Les habitans ont aussi force poisson salé, & font fumer leur chair comme nous faisons nos langues de bœuf.

MOEVRS.

LA ville de Diu est habitée par les Portugais, ausquels ceux qui sont natifs de la Prouince, demeurent meslez, de mesme qu'en Ormus & autres villes des Indes, que les Portugais tiennent. Les vns gardent les façons de faire de Portugal, les autres s'arrestent à celles de leurs voisins, dont nous ferons mention: toutefois la conuersation ordinaire y met tousiours dauantage en credit les façons de nostre Europe.

RICHESSES.

CEtte ville a vn port extremément commode, & où beaucoup de marchands estrangers abordent, si bien qu'elle ne peut manquer d'estre riche. Elle est entre deux riches païs, c'est à sçauoir, Sinde & Cambaye. De là vient qu'il y a tousiours icy

grand nombre de Turcs, Persans, Armeniens, Arabes & autres. On paye icy de grandes gabelles au Roy d'Espagne, pource que les Banianes, Guzarates, Rumes & Perses qui trafiquent en Cambaye, & s'acheminent vers la mer rouge, chargent, & deschargent icy le plus souuent leurs nauires, à cause de la commodité de l'Isle.

FORCES.

LEs Portugais ont si bien fortifié la ville de Diu, qu'ils l'ont renduë comme imprenable: & de fait ils furent assiegez par le Souldan de Cambaye & ses adherans, l'an 1539. & puis encores en l'an 1546. Mais ils se defendirent si bien, & traitterent leurs ennemis en telle sorte, qu'ils leuerent le siege auec beaucoup de perte & de honte, comme tesmoignent les Annales de Portugal.

GOVVERNEMENT.

CEtte Isle a iadis obey aux Roys de Cambaye, veu qu'elle est assise en son Royaume: & ce Roy auoit permis aux Portugais d'y dresser vn fort. Mais auec le temps toute l'Isle est venue au pouuoir des Portugais, qui s'y gouuernent comme aux autres pays qu'ils tiennent en ces quartiers. Ils y ont dressé vne forteresse imprenable contre les efforts des ennemis.

LA VILLE DE DAMAN ET AVTRES PLACES.

LA coste des Indes est proprement l'Isle de Vaquas iusques au Golphe de Cambaye, les autres lieux ont leurs noms particuliers, comme Mozambique, Melinde, Ormus, Cambaye, Choromandel, Bengala, Pepu, Malaca, & autres. Cette contrée a beaucoup de Ports, & d'Isles, qui sont sous la domination des Portugais, auec de fortes places qu'ils y ont basties. Daman est la premiere de toutes: & à quinze milles de là, à dix-neuf degrez & demy d'eleuation, on void la ville de Basaijn. A dix milles de là, à dix-neuf degrez de hauteur de Pole, on trouue la ville de Chaul, auec vn bon fort. A dix milles, ou cinq lieuës de là, vous voyez Dabul, qui a dix-huict degrez de hauteur de Pole: & de Dabul iusques à l'Isle de Goa, on compte quinze lieuës, & Goa est au quinziesme degré. Les habitans de Goa nomment toute la contrée qui est depuis Goa iusques à Daman, terre Septentrionale: & celle qui est depuis Goa iusques au Cap de Comorin, terre Australe: mais il se nomme principalement terre de Malabar.

QVALITE' DV PAYS QVI EST PRES DE DAMAN, CHAVL ET BASAIIN.

TOute cette contrée porte en abondance du ris, des pois & autres legumes, de l'huile, & des noix d'Inde, & à force beurre. On ne trouue point d'huile d'oliue en tout l'Orient, hors celle que l'on y porte de Portugal: mais elle a tout ce qui est necessaire à la vie en abondance. Elle porte aussi grande quantité de zinzembre, mais on n'en fait pas beaucoup d'estat. Cette contrée nommée Septentrionale, iouyt d'vn air temperé, voire du meilleur de toutes les Indes.

RICHESSES.

LEs villes de Daman, de Basaijn & de Chaul, ont de tres-bons ports, & tres-commodes, où il y a grand abord de marchands: mais Chaul est la plus renommée, pour le grand commerce qu'elle a auec les habitans d'Ormus, de Cambaye, de Sinde, de Mascate, de Bengale, d'aupres de la mer rouge. Il y a en cette ville des marchands grandement riches, vn grand nombre de nauires. En toute la contrée on fait quelques besongnes de coton, mais en petit nombre. Il y a vn lieu pres le Chaul, où l'on fait force estoffes & habits de soye, & cette soye est portée de la Chine, & puis mise en œuure par les habitans des enuirons de Chaul, qui en font vn grand argent. On fait en la mesme ville des littieres & des chaires, d'vn merueilleux artifice.

Les Places que les Portugais tiennent en la coste de Malabar.

LA coste de Malabar commence au Cap de Ramos, qui est à dix lieuës de Goa du costé du Midy, & finit au Cap de Comorin, & en tout cét espace il y peut auoir enuiron cinquante-quatre lieuës de France. Les Portugais ont icy en premier lieu la place d'Onor, à dix milles du Cap de Ramos: & depuis Onor iusques au Chasteau de Barselon, ces lieux sont habitez des Portugais, à l'occasion de la grande abondance de poivre & de riz: depuis Barselon iusques à Mangalor, est vn chasteau de Portugais & pareille quantité de poivre & de riz.

QVALITE' ET RICHESSES.

IL y a icy grande quantité de poivre, tellement que l'on en emporte dehors iusques à sept ou huict mille liures toutes les années; & ce poivre est estimé le meilleur de toutes les Indes. Il y a peu d'années que l'on y fait trafic de poivre, mais maintenant il est fort en vogue. La Reine de Baticole à qui cette contrée appartient, vend ce poivre, & le deliure au facteur de ceux qui l'emmeinent, qui demeure à Onor: Mais il faut qu'elle touche l'argent six mois auparauant que l'on puisse auoir la marchandise. Il vient aussi force riz en cette contrée.

FORCES.

LE fort d'Onor que les Portugais ont icy, n'est gueres frequenté, sinon au temps que les nauires veulent charger le poivre. Le reste du temps on n'y aborde gueres. La forteresse est assez bonne & bien garnie.

Ils ont aussi du long de cette coste le fort de Barzelor, à vingt-cinq milles d'Onor, où il y a force riz & quantité de poivre, de mesme qu'à Mangalor, où les Portugais tiennent encore vne bonne place, à neuf milles de Barzelor.

LE FORT DE CANANOR.

ILs ont encores vn fort en Cananor, à dix milles de Mangalor, & cette place est fort estimée, à cause que l'on trouue en ce lieu plus grande abondance de poivre qu'aux autres. Les Malabres ont pres de la forteresse, vn lieu basty à leur mode, ou se tient tous les iours vn marché, où toutes sortes de viures se trouuent en abondance, principalement grande quantité de volailles, d'œufs, de beurre, de miel, d'huile, de figues des Indes, qui sont particulierement nommées de Cananor, & surpassent en grosseur toutes les autres que l'on void aux Indes. On y vend aussi des masts de nauire beaux & grands au possible, qui ne cedent rien à ceux de Noruegue, & en si grand nombre qu'on en fournit les pays voisins. Ce pays est plein de beaux & longs arbres extremément agreables à la veuë. Il y a beaucoup de Mores blancs Mahometans parmy les Malabres, qui trafiquent du costé de la mer rouge. Mais ny ces Mores ny les Indiens n'y peuuent trafiquer sans permission des Portugais, qui courent toutes les années la mer auec vne bonne armée, pour la deliurer des Escumeurs: & s'ils trouuent quelques vaisseaux dégarnis de priuileges, ils les emmeinent, & les tiennent auec les marchandises de bonne prise. Au reste, les Mores sont compagnons des Portugais, pour crainte du fort, mais ils conspirent contr'eux en secret, & ils donnent de l'argent aux Malabres pour leur nuire.

LE FORT DE COCHIN.

LEs Portugais ont aussi en la ville de Cochin vne place extremement bien fortifiée, où le Viceroy & l'Euesque de Cochin demeurent.

LE FORT DE COVLON.

ILs ont encores vn fort en Coulon, qui est à douze milles de Cochin, & l'on y charge vn vaisseau de poivre toutes les années.

LE FORT DE COLVMBO EN L'ISLE DE CEYLAN.

ILs ont aussi vne place forte en cette Isle qui a esté assiegée par vn Roy de Ceylan, & luy a tellement resisté, qu'il s'en est retourné auec vne grande perte. Mais les Portugais n'ont aucune sorte de commerce auec ceux de l'Isle. Le Gouuerneur n'a presque autre profit que celuy qui luy vient de la canelle, que les Portugais vont rauir à main armée où ils en peuuent trouuer, pource qu'elle est tenuë la meilleure des Indes.

VNE VILLE AV ROYAVME DE BISNAGAR.

LEs Portugais ont aussi vne ville en ce Royaume, au lieu mesme où estoit le sepulchre de Sainct Thomas, & y ont fait bastir vne belle Eglise de pierre, au lieu où il y auoit vne Chapelle de bois: & la porte de l'Eglise est faite du bois de cette Chapelle, pour memoire de ce qui a esté. On dit qu'il se fait force miracles en ce lieu. Cette porte est garnie de cloux de tous les costez, & couuerte de fer, afin que l'on n'emporte le bois par trop de deuotion.

LA VILLE ET FORTERESSE DE MALACA.

MAlaca est assise sur la riuiere de Gaze, & est belle ville, ayant de tour pres de vingt milles. Les originaires du lieu racontent que son commencement est venu de six ou sept pescheurs qui y vinrent habiter, mais que ce nombre fut augmenté par l'arriuée de quelques autres pescheurs de Siam, de Pegu, & de Bangale, qui y bastirent vne ville,

& formerent vn langage particulier, prenans toutes les plus belles façons de parler des autres nations. Ils nommerent leur ville Malaca, qui est deuenuë si riche & puissante en peu de temps, à cause de son assiette, qu'elle peut debattre la presceance aux plus puissantes villes, voire mesme à quelques Royaumes des enuirons.

QVALITE DV PAYS.

L'Air y est si fascheux, que non seulement les estrangers, mais encores ceux qui y naissent, se trouuent souuent trauaillez de diuers maux, qui s'attachent principalement à la peau & aux cheueux. Si quelqu'vn eschappe sa vie, c'est presque vn miracle: de sorte que cela fait que plusieurs s'abstiennent d'y aller; toutesfois le desir du gain en incite beaucoup d'autres à s'y acheminer aux despens de leur santé. La terre n'y porte aucuns fruicts, sinon qu'en quelques lieux vn peu de bled. En fin tout le Royaume de Malaque qui dure deux cens soixante & dix milles de longueur, n'est presque rien qu'vn desert, si vous en exceptez ce qui se trouue pres de la ville.

MOEVRS.

IL y a icy enuiron cent familles des Portugais, qui viuent à la façon de leur pays. Les habitans natifs du lieu, portent les cheueux longs, ont l'esprit maling, & se plaisent à faire des meurtres la nuict, afin qu'on ne sçache pas qui en est l'autheur. Les hommes & les femmes y font également l'amour, & n'estiment qu'il y ait nation qui se sçache conduire si gentiment. Ils sont heureux à faire des chansons, des rithmes, & loüent extremément la puissance d'amour par leurs vers, qui sont assez subtils, bien conceus & de bonne grace. Ils ont le plus elegant & gentil langage de tout l'Orient: aussi beaucoup de gens en vsent aux Indes, comme on fait en Angleterre, en Allemagne & aux Pays-bas de la langue Françoise.

RICHESSES.

IL y a icy vne Stapele, ou vn marché & trafic de toutes les Indes, de la Chine, & des Isles qu'on nomme Moluques, & autres Isles voisines, & l'on y void force vaisseaux venans de la Chine, des Moluques, de Banda, des Iaues, de Sumatre, Sian, Pegu, Bengala, Choromandel & autres lieux, qui s'en retournent chargez de marchandise. Ce lieu porte vn grand profit au Gouuerneur, & plus que nul autre apres ceux de Mozambique & d'Ormus.

Il part tous les ans vn vaisseau de Portugal pour venir à Malaca, qui deuance d'vn mois tous les autres, & ne va pas aux Indes que par contrainte. Il reçoit seulement sa charge à Malaca, & la meilleure que toutes les autres qui y abordent. Il y a six cens Portugais qui demeurent ordinairement dans le fort.

GOVVERNEMENT.

IL y auoit jadis vn Roy Mahometan à Malaca, mais il fut depossedé par Alphonse d'Arbuquerque, pource qu'il faisoit le pis qu'il pouuoit à Lopez de Secheyra Portugais: si bien que la ville & le Royaume sont maintenant sous la domination du Roy d'Espagne. De sorte que ce Royaume est gouuerné maintenant comme le reste qui obeït à ce Prince. On y bat de la monnoye d'or & d'argent, dont les habitans n'auoient nul vsage auparauant, veu qu'ils se seruoient de certaine monnoye d'estain qui pesoit beaucoup & valoit peu.

RELIGION.

LEs Portugais qui y demeurent tiennent tous la Religion Catholique, ceux qui sont natifs du pays qu'on nomme Malaye, sont pour la plus grande partie Chrestiens: mais il y a beaucoup de marchands qui s'y tiennent quelquefois longuement, qui sont de diuerses Religions, & y viuent en liberté. Il y a dedans la ville de Malaca vn Euesque, de mesme qu'à Cochin, mais il est sous l'Archeuesque de Goa.

DV PAYS DE CAMBAYA.

CAmbaya est le plus fertil pays des Indes, qui fournit abondamment les autres pays des viures necessaires, pour laquelle occasion les Portugais, Perses, Arabes & Armeniens y trafiquent ordinairement.

MOEVRS.

LE Roy de Cambaya est de la secte de Mahomet: mais les Gusurates & Baniates, qui sont ses naturels habitans, y viuent à l'Epicurienne, & à la Pythagorienne. Ce sont les plus ingenieux esprits & les plus subtils marchands de toutes les Indes.

RICHESSES.

CE pays produit du froment, ris, poids, huile, beurre, & autres choses commodes: on y fait beaucoup d'ouurages de coton de diuerses sortes & de diuers noms, comme Carrequins, Beffetas, Iorins, Chantares, Cotonias, dequoy on fait des voiles & des facs Ils font aussi des tapis qu'ils appellent Alcatifes, mais non de si grands qu'on les puisse égaler à ceux qu'on rapporte de Perse à Ormus: Ils en font encor d'autres de moindre valeur, appellez Banquoyabegarry, & semblables aux draps d'Escosse, & seruent de couuerture aux coffres & lits, & par mesme artifice, ils font des contrepointes d'ouurages à l'aiguille, enrichis de fil de soye, & des pauillons de toute sorte.

BANDE ET AMBOYNE.

DE Malaca on va par mer à Bande & Amboyne, où les Portugais ont des forts & des Capitaines, pour faciliter le commerce. Bande est vne Isle à cinq degrez de hauteur de Pole par delà l'Equinoctial. Les Portugais y frequentent à cause qu'il y a de tres-bonnes noix, que l'on nomme Maciz, que l'on met en conserue, & l'on en fait aussi de l'huile qui est fort estimée, que l'on porte à Malaca, & de là en d'autres lieux. Presque tout le trafic se fait icy par eschange de mesme qu'à Sunde & à Iaue.

Il ne faut pas se fier legerement aux habitans de cette Isle, veu qu'ils sont fort coustumiers de tromper les marchands, de sorte qu'il faut attendre que ceux de l'Isle portent leurs marchandises aux nauires, afin de negocier en toute asseurance.

A vingt milles de l'Isle de Bande en tirant vers l'Ouest Nortouest, on void l'Isle d'Amboyne, où les Portugais ont aussi vn petit fort. Cette Isle n'a pas grande quantité d'espices: mais les nauires qui vont de Malaca aux Moluques, se rafraischissent, & font aigade en cette Isle.

PHILIPPINES.

EN tirant vers l'Orient à 100 milles ou enuiron de la contrée de Cambaye, ou de Champe, on void les Isles nommées Lussones premierement descouuertes par les Espagnols l'an 1594. Elles sont nómées ou de Manille, ou Philippine, ou à cause de la principale ville & du port plus signalé qui se nomme Manille, ou à cause de ce nom de Philippes, qui est celuy que porte le Roy d'Espagne. La ville de Lusson ou Manille, a 12. degrez de hauteur du Pole arctique, l'Isle a de tout enuiron mille milles. Autour de cette Isle y en a plusieurs autres, dont les principales sont *Tandair & Mindanao*. L'Isle de Tandair qui se nomme proprement Philippine, est plus belle & plus agreable que les autres, & son circuit est de 60. lieues; celle de Mindanao a plusieurs bonnes villes, comme Caillou, Pauados, Subat, Dapito, & Suriaco.

QVALITE'.

TOut ce pays est extremément fertils en froment, & a beaucoup de cerfs, de cheuaux, de bœufs, de vaches de cheures & de pourceaux. Il y a aussi force ciuettes & toute sorte de fruicts, comme aussi grande abondance de miel & de poisson.

Les Espagnols disent qu'elles portent de l'espicerie, mais on n'en void guiere, ou point qui en vienne.

Il y a aussi grande quantité de ris, de sucre & de legumes, & de figues longues de demy coudée.

On y trouue aussi de l'or & du fer. L'air est bon & temperé & approchant du chaud, principalement sur la coste de la mer: car ce qui est dedans le pays est plus froid.

RICHESSES.

LEs habitans tirent beaucoup d'argent de leur or & de leur fer, qui est transporté aux lieux voisins, & pareillement en Espagne.

Leurs ciuettes ne leur rapportent pas aussi peu de profit; mais ce qui les rend plus riches, c'est le grand commerce qu'ils ont auec les Chinois, qui y apportent force marchandises, comme de la soye, du coton, des porcelaines, du soulphre, du vif-argent, du bronze, du cuiure, de la farine, des noix, des chastaignes, des dattes, toute sorte de toiles, des escritoires, & force petites gentillesses.

Il y a vingt nauires qui viennent toutes les années de la Chine, pour porter ces marchandises qui sont de là conduites à Mexique, auec vn profit inestimable des habitans.

Digitized by Google

FORCES.

IL y a de bonnes places en ces Isles, où les Espagnols tiennent de grosses garnison resolus de n'en démordre en aucune sorte. La perte qu'ils ont faite ces années passées de ce qu'ils tenoient aux Moluques, les a fait opiniatrer à se defendre icy le mieux qu'il leur sera possible. Et pour cét effet ils ont force munitions de guerre, & grand nombre d'artillerie, & sont pourueus des hommes qui leur sont necessaires pour cette defense.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Espagne tient vn Gouuerneur en la ville de Manille, ou de Lusson, qui a la charge de toutes ces Isles. On l'y enuoye de la nouuelle Espagne.

Ces Isles estoient autrefois sous la Monarchie du Roy de la Chine, mais estans abandonnées des Chinois pour certaines occasions, & les habitans n'estans aduoüez ny soustenus de personne, il fut aisé aux Espagnols de s'en rendre maistres.

RELIGION.

L'Euesque de toutes ces Isles demeure à Manille. Il y a beaucoup de personnes qui se font Catechiser iournellement, & qui reçoiuent la Religion Chrestienne.

ESTAT DV ROYAVME DE SICILE.

SOMMAIRE.

I. *Assiete de la Sicile, sa forme triangulaire, & ses Caps qui la bornent, anciennement ioints à l'Italie, mais depuis separez par tremblement de terre, ou par l'embrasement du Montgibel.*

II. *Diuision de cette Isle en trois regions, contenans 173. villes.*

III. *Abondante en bitum, bleds, vins muscats, miel, poix, saffran, laines, cannes de sucre, sel mineral, pierres precieuses, Porphyre, marbre, albâtre, & mines d'or, d'argent & de fer.*

IV. *Mont-gibel iettant flammes sans cesse, couuert neantmoins de neiges en toute saison, lacs & fontaines d'eau chaude,*

V. *Sicile habitée iadis des Cyclopes & Lestrigons, Geans & autres diuers peuples, & quelle est maintenant l'humeur & naturel de ce peuple Sicilien.*

VI. *Quelles sont les richesses & forces de cette Isle.*

VII. *Des forces de Sicile.*

VIII. *Du Parlement de Sicile, du don gratuit que l'on offre tous les 3. ans au Viceroy. Des trois souuerains sieges. Des Capitaines d'armes du Conseil du Roy.*

IX. *Inquisiteurs establis pour la Religion. Trois Archeueschez qui ont sous eux plusieurs Eueschez.*

X. *Roys qui ont possedé ou pretendu ce Royaume: auec l'Arrest du Roy d'Espagne contre l'escrit du Cardinal Baronius, touchant cette Monarchie.*

CEtte Isle qui ne cede à aucune de celles qui sont dans la mer Mediterranée, est assise entre l'Italie & l'Afrique: elle a pour ses bornes du costé du Nord, la mer de Toscane; du Leuant, la mer Hadriatique, & Ionique; du Midy, la mer d'Afrique; & du Couchant, celle de Sardai-
I gne. Les extremitez de cette Isle forment vn triangle, dont les trois angles produisent autãt de Caps, dõt l'vn est le Cap de Faro, iadis Pelore, qui est au Nord, & regarde l'Italie ou Cap de Calabre, nommé communément *Cauda Vulpis*; l'autre est *Capo Possero*, iadis *Pachinum*, vers le Midy & le Leuant, qui regarde le Peloponese: le dernier est *Capo Boco*, iadis Lilibée, du costé du Midy & du Couchãt, qui regarde l'Afrique, dont il est éloigné de cẽt milles, combien que Strabon & Ptol. en mettent 180.

Ce Capo Boco est éloigné du Cap de Calaris de Sardaigne de 190. milles, ou selon les autres, de 200. mais aux lieux qui sont plus proches de l'Italie, il n'en est loin que de mille & cinq cens pas, & aux lieux plus éloignez de 300. milles, qui est l'espace qu'il y a entre Drepane, Sicile & Naples. C'est pourquoy tous les Autheurs sont presque d'accord que la Sicile a esté anciennement iointe à l'Italie, comme vne presqu'Isle, & que depuis par vn tremblement de terre, ou bien à cause de l'embrasement du Mont-gibel, ou du continuel flux & reflux de la mer Ionique & de la Toscane, elle fut separée de la terre ferme. Il y a de grands indices de cecy, pource que la mer de ce destroit n'est profonde au plus que de 80. pas, & Rhege ville assise au bord d'Italie, signifie rompure, & aussi à cause que la terre y est fresle & si pleine de cauernes & d'ouuertures, qu'elle est presque toute exposée aux vents : & la mer qui est entre l'Italie & la Sicile, est si fascheuse, que les anciens ont donné à ces lieux les noms de Scylle, & de Caribde. Scylle est vn rocher, Caribde vn gouffre de mer qui va en tournoyant, & tous deux sont dangereux pour les nauires.

Au reste, combien que cette Isle soit en forme triangulaire, toutefois ses costes sont obliques : car le costé qui regarde le Leuant est concaue, & celuy qui tend au Nord est quelque peu courbé. Or le costé du Septentrion du Capo Boco iusques au Cap de Fare, contient 281. milles, ou selon les autres 285. Le costé du Midy depuis Capo Boco iusques à Capo Passero 193. milles, ou selon les autres 240. Le costé d'Orient depuis Capo Passero, iusques à Capo del-Faro, contient 150. milles, ou selon les autres 175.. C'est pourquoy ceux-cy donnent au tour de cette Isle 700. milles, & ceux-là 624. Mais Possidoine, au rapport de Strabon, n'en met que 550.

Cette Isle est mise de mesme que la Sardaigne au 4. climat entre le 11. & 12. parallele, où le plus grand iour d'Esté est de 14. heures & deux tiers, & en ces deux Isles on void l'estoille de Canope, qui est la plus claire estoille de toutes celles qui sont au nauire d'Argos, & cette estoille n'est presque veuë d'aucun endroit d'Italie.

II. Toute l'Isle est diuisée en trois regions, qui se nomment la vallée de Demone, la vallée de Néeti, & la vallée de Mazare. La vallée de Demone entourée des fleuues de Terie & Merie, contient l'angle du Cap du Fare, & c'est en ce lieu que les Messeniens & les Catanéens habitoient au temps de Ptolomée. Le Val de Néetri est enclos des fleuues de Terie & de Gele, contenant tout l'angle du Cap Passero ; c'estoit le lieu où demeuroient les Syracusains. Le Val de Mazare contient le reste de l'Isle, où est l'angle de Capo Boco, & c'est où demeuroient les Orbites & les Sagestains.

Il y a auiourd'huy au Royaume de Sicile 173. villes, entre lesquelles on compte Palerme, Messine, Montroyal, Syracuse & Catane, qui sont les principales. Palerme est la demeure des Viceroys, & est belle ville & bien bastie, & a vne Vniuersité. Syracuse a esté plus grande & plus belle qu'elle n'est auiourd'huy, veu qu'elle est pour la plus grand part ruinée. Catane autrefois belle & grande ville, est encor renommée, à cause de son Vniuersité : & tout aupres il y a vne forest qui a de tour huict milles.

QVALITE' DV PAYS.

III. Cette Isle est pleine de feu qu'elle iette en abondance, & toutefois elle produit toute sorte de fruicts en grande quantité : elle est exposée aux vents, & toute cauerneuse & pleine de soulphre & de bitum, matieres propres à engendrer & nourrir le feu : d'où vient que bien souuët elle vomit tantost des flames, tantost des vapeurs en plusieurs lieux, & de là vient aussi qu'il y a beaucoup de sources d'eaux chaudes.

Cette Isle porte du bled en telle abondance, qu'en quelques terroirs les habitans cueillent cent mesures pour vne, & de là vient qu'on appelle ces lieux, Champs de cent charges.

La terre de Sicile porte aussi des vins excellens, qui ne cedent point aux meilleurs d'Italie, & sur tout celuy qu'ils nomment doux Muscatel. Elle abonde aussi en miel, poids, saffran, laine & choses semblables, & produit aussi la Canne qu'ils nomment CANA MYSTE, d'où l'on tire par decoction grande quantité de sucre, principalement en la ville de Schizze.

Cette Isle porte aussi quelques pierres precieuses, veu que l'on y trouue l'Agathe au bord de la riuiere d'Agathe, on tire le Beril pres de la ville de Graterie. Il y a aussi du Porphyre de deux sortes, c'est à sçauoir, du rouge meslé de blanc & du verd, & du Diapre rouge plus precieux que le Porphyre. Il y a des carrieres de marbre noir, & d'autre de diuerses couleurs. On y void de l'Albâtre en la vallée de Mazare, de mesme que de mines d'or, d'argent & de fer, & mesme des diamans, & il s'y engendre

du coral, comme jadis entre Drepane & l'Isle d'Elie.

On trouue encor ces merueilles en la Sicile, qu'encores que le Mont-gibel brusle sans cesse, toutefois au sommet où le feu est plus grand, il y a tousiours force neiges. Au terroir de Menci on void le renommé lac de Palicori, auiourd'huy Naptie, qui iette de l'eau extremément chaude par trois bouches, & tandis qu'elle boult, elle est fort chaude, & fait du bruit.

IV Pres du Mont-gibel il y a vne fontaine d'eau froide aigre, qui boult toutefois, où les draps passez auparauant en galle, deuiennent soudainement noirs. Pres de Drepane il y a vne fontaine, dont l'eau se meut à la premiere fois que l'on en prend. Et au terroir qui est pres de Capo Boco, il y a des coqs & des poules, qui surpassent en grandeur tous les animaux de mesme espece, qui sont en Europe & en Afrique.

MOEVRS ANCIENNES.

V. Cette Isle a esté autrefois habitée des Cyclopes & Lestrigons, c'est à dire, des Geans, & gens barbares & inhumains, comme les fables & les histoires, & mesme les ossemens trouuez en diuers temps, nous tesmoignent.

On y void apres habiter les Sicanes, Espagnols de nation, où les Grecs transporterent des colonies, mesme les Troyens y aborderent apres la ruine de Troye, & les Candiots y furent auec leur Roy Minos.

Il y eut aussi des colonies enuoyées par les Romains en Sicile, au temps de la premiere guerre Punique & d'Auguste. Elle fut apres tenuë par les Empereurs de Constantinople, puis occupée par les Gots, qui en furent toutefois chassez 17. ans apres par Belissaire. Les Sarrazins s'en rendirent maistres, & en furent apres chassez par les Normands, & lors vne grande multitude de Lombards vint en cette Isle, & on y vid apres eux les Allemands, mais ils en furent chassez par Clement VII. & les François leur succederent, puis les Aragonois en ont esté maistres. De sorte que les mœurs & les humeurs des habitans de cette Isle ont esté diuerses, selon les peuples qui l'ont occupées; & ce changement a apporté vn estrange meslange de façons de faire. On dit entr'autres choses de ceux d'Agrigente, qu'ils bastissoient comme s'ils eussent deu viure tousiours, & banquetoient comme s'ils eussent deu mourir à toute heure.

Ils auoient aussi vn lieu sacré pour iurer & prester serment, & escriuoient sur vne table de bois ce qu'ils iuroient, & le iettoient dans l'eau qui venoit de la fontaine, qu'ils nommoient CRATERES. S'ils iuroient auec verité, la table nageoit sur l'eau; & si au contraire, elle alloit au fonds. Les humeurs des Siciliens ont esté de tout temps recogneues pour inconstantes & subjettes à tous vents, & iamais on n'a veu parmy eux vne resolution parfaite. Ils estoient beaux diseurs, & Diodore & Aristote asseurent qu'ils ont inuenté l'art de bien dire, & les Eclogues: Et Pline & Plutarque disent qu'ils ont inuenté les horloges & quelques machines de guerre. Ce fut la patrie du grand Mathematicien Archimede.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les Siciliens sont pour la plusspart d'esprit subtil, & eloquens de leur nature, à raison dequoy Apulée les a nommez hommes à trois langues. Dauantage, ils sont facetieux, pleins de sentences & de bonnes rencontres, mais fort grands parleurs. Outre ce, ils sont pleins de soubçon & enuieux, & fascheux mesme quelquefois en leur conuersation. Ils offensent les autres legerement, & sont portez aisément à prendre vengeance de quelque iniure qu'on leur aura faite. Ils sont aussi grands flatteurs. Ils ont cela de bon, qu'ils recueillent courtoisement les estrangers. Ils sont propres à inuenter, & reüssissent aux sciences speculatiues, & pratiques. L'on remarque en eux, qu'ils sont naturellement plus rusez que sages, plus subtils que sinceres, grands amateurs de nouueautez & de noises. Ils espient curieusement les actions de ceux qui ont quelque charge parmy eux, & tiennent tousiours pour fait, tout ce qu'ils feroient s'ils estoient en la mesme charge. Les mesmes sont obeissans à la Iustice, fideles au Prince, prompts à le seruir, & officieux en la premiere chaleur des amitiez. Leur nature est de deux extremitez, pource qu'ils sont du tout timides & du tout hardis. Ils sont timides en traittant leurs propres affaires, pource qu'ils regardent fort à leur interest particulier, & pour ne le troubler pas, se transforment en tout comme les Prothées, se soubmettent à celuy qu'ils pensent capable de donner fin à leurs desseins, & seruent tellement, qu'ils semblent nez pour cette seule chose.

Ils ont d'autre part vn incroyable hardiesse, lors qu'il est question de l'interest public, & procedent alors auec des moyens tous differens des autres. Ils estiment

meriter beaucoup enuers la couronne d'Espagne, à cause qu'ils se sont donnez volontairement, & croyent qu'on leur doit l'entiere obseruation des articles auec lesquels ils furent acceptez. Ils sont extremément jaloux de leurs priuileges, & estiment que tous ressentimens leur sont permis pour les maintenir, s'asseurans qu'ils ne peuuent pour quelque sedition populaire qui arriue, estre tenus pour rebelles.

C'est vne humeur ancienne des Seigneurs & Grands de Sicile, de se pourchasser quelque intelligence en la Cour du Roy d'Espagne, tantost pres de celuy qui est plus en credit, tantost pres des Secretaires, & celuy qui est cogneu du Roy, poursuit l'armée du Roy mesme. Mais tous ont accoustumé de la contracter auec les Regens. Ils font cecy pour deux raisons; la premiere, pour les affaires qui leur pourroient arriuer de iour en iour à la Cour; l'autre, pour satisfaire à la naturelle inclination qu'ils ont d'estre Censeurs perpetuels des actions du Viceroy, de ses confidens & de ses Officiers; & veritablement l'innocence ne suffit pas pour empescher cette censure, veu qu'en escriuant ils se seruent de chaque bruit qui court: ce qu'ils font plus hardiment lors qu'ils sçauent que le Viceroy est paruenu auec quelque difficulté à cette charge, & qu'il a des enuieux, & de foibles aydes à la Cour, ou qu'il n'y a pas des agens accorts & propres à penetrer les meschancetez qui se feront contre son maistre.

RICHESSES.

VI. Cette Isle estoit tenuë anciennement pour grenier de l'Italie, & principalement de Rome, comme elle l'est encores bien souuent: de sorte que les Siciliens tirent vn grand argent de la vente de leurs bleds, de mesme que de leurs huiles & de leurs soyes, dont ils font grande quantité par tout, mais principalement à Messine, où l'on trouue la meilleure.

Le Roy d'Espagne tire de cette Isle d'ordinaire trois cens mille escus toutes les années, sçauoir cent mille chacune année, l'vne portant l'autre, des traites des fromens, cent mille du poids & de la marchandise, & cent mille des ponts, bastimens, decimes & dons, qu'on nomme en Sicile Secretiers. Il y a les reuenus extraordinaires, comme les confiscations de la grande Cour, les despoüilles des sieges vacquans, le retraict de la Croisade, & des dons extraordinaires, qui montent à de grandes sommes. La despense qui est presque tousiours plus grande que la recepte, consiste en payement d'Officiers de la Caualerie, de l'Infanterie, & des galeres, des garnisons, des debtes, & des recompenses.

FORCES.

VII. Le Roy ~~d'Espagne~~ Naples tient ordinairement de bonnes garnisons, principalement aux costes de la mer, que le Viceroy pourmoit quand il est besoin, de gens & de Capitaines. Palerme est bonne & forte ville, & Messine de mesme. Il y a plusieurs forts Chasteaux, qui donneront tousiours beaucoup de peine à celuy qui entreprendra la conqueste de cette Isle.

GOVVERNEMENT.

VIII. Le Parlement de Sicile a vne grande authorité, tellement que le Gouuerneur ne peut auoir le don gratuit que l'on offre tous les trois ans, & n'en peut obtenir vn extraordinaire, ny faire aucun renouuellement touchant le public, sans le consentement vniuersel du Royaume, qui est donné par le Parlement composé de trois sortes de personnes, appellées par les Siciliens, les trois bras du Royaume, qui sont tous les Prelats, tant ceux qui ont de grands reuenus que les autres, & l'assemblée de ceux-cy s'appelle le bras Ecclesiastique; tous les Barons appellez le bras militaire, & toutes les terres du Roy, dont chacune enuoye vn Procureur, & ils appellent cecy le bras Seigneurial.

Le Viceroy appelle ces gens par des lettres, qui les aduertissent de se trouuer à vn tel iour où est le Viceroy, & lors qu'ils sont assemblez, le Viceroy assis en haut & en vn siege Royal, propose briefuement les causes qui l'ont meu à les assembler, & ce qu'il desire d'eux. Là dessus le premier Prelat se leue, & luy dit qu'on a entendu sa proposition, qu'on se leuera, & luy fera tost response.

Apres cela on choisit le lieu où les trois bras se doiuent assembler à part, & en chaque lieu on traitte ordinairement sept chefs, & les bras se donnent aduis les vns aux autres de ce que chacun a conclu, afin qu'on sçache en quoy ils sont d'accord, & en quoy ils ne le sont pas.

Le

Le premier chef dont on traite presque ordinairement, & pour lequel ils sont appellez, c'est le don gratuit, pour voir si on le doit donner ou non : si bien que si l'on resout que pour le mauuais estat des affaires on ne peut rien donner, le Parlement est finy, & l'on ne fait autre chose.

Si l'on conclud qu'il faut faire vn don, on traite du second chef, qui est la qualité; puis du troisiéme, qui est le moyen de le tirer; le quatriéme est en combien d'années on le payera; le cinquiéme chef est des conditions auec lesquelles on le donne; le sixiéme est des graces qu'il faudra demander. Quant au septiéme on traite des Deputez à qui l'on donnera la charge de faire executer tout ce qui est accordé au Parlement.

La Ville de Messine pour la qualité de son assiette, la commodité du port, & les conditions des Habitans, a tousiours esté le chef du Royaume, & a de grands priuileges. Les troubles des Vice-Roys commencent presque tousiours par le deffaut de l'obseruation desdites franchises, à laquelle les Messinois, se roidissent plus qu'à chose du monde.

Il y a trois souuerains Sieges qui embrassent en Sicile tout le maniement de la Iustice, la grande Cour, la sacrée Conscience, & le Domaine.

Au premier il y a vn President, six Iuges, & vn Aduocat du Roy, & le Conseruateur du Domaine. Le President & l'Aduocat du Roy sont presque ordinairement à vie, les Iuges se changent de deux ans en deux ans. Il y en a trois ciuils, & trois criminels qu'on change à la fin de la premiere année, & les ciuils deuiennent criminels, & les criminels ciuils.

Le deuxiéme Siege appellé la sacrée Conscience, qui signifie autant que le Siege des appellations, est composé d'vn Regent à vie, & de deux Iuges Biennaux; c'est à la disposition du Vice-Roy de donner les Iuges des troisiémes causes.

Le tiers Siege appellé le Domaine ou patrimoine, qui est comme la Chambre à Rome ou la Sommaire à Naples, a vn President, vn Conseruateur, vn Protecteur, vn Iuge, & quatre Maistres des Comptes; & il faut que tous les Officiers des trois Sieges, excepté le Conseruateur & le Protecteur du Domaine qui peuuent estre estrangers, soient natifs du Royaume, ou ayent espousé vne femme de Sicile, & y habitent ordinairement.

Les choses de la Iustice sont aussi traitées par des personnes à qui le Vice-Roy donne grande authorité selon les occasions, principalement aux choses criminelles, & ceux qui exercent telle iurisdiction, sont appellez Capitaines d'armes.

Ces Capitaines sont de trois sortes. La premiere est de ceux qui sont deputez à la poursuite des bannis, qui ont accoustumé d'estre quatre auec bons appointemens, & quelques soldats à cheual qui sont payez. La seconde est de ceux que le Vice-Roy depute pour vn temps pour esclaircir & chastier quelque crime. La troisiéme est quand le Vice-Roy mesme en enuoye vn du Domaine, & afin qu'il puisse executer, luy donne puissance de Capitaine d'armes. La quatriéme, quand à cause des occurrences de la guerre, il donne en gouuernement les trois vallées.

On enuoye en chacune de ces vallées vn Seigneur, quand il y a soupçon de guerre, auec vn nombre determiné d'infanterie & de caualerie, & pareillement auec grande authorité tant ciuile que criminelle. Ces Seigneurs s'appellent aussi Capitaines d'armes : mais s'ils sont grands, comme Ducs ou Princes, le Vice-Roy les honore du tiltre de Lieutenans.

Il y a outre les susdits, deux autres Sieges, à Palerme, & Messine a son Siege estably par le Roy auec ses Iuges, & souueraine authorité tant ciuile que criminelle; & Palerme a son Preteur pour les choses ciuiles, & vn Capitaine pour les criminelles. Les Citoyens n'y peuuent estre tirez hors du Siege, & si vne cause ressortant de Palerme, se trouue en la grande Cour, elle demeure au Siege de Palerme; si la Cour part de Messine, & le mesme auec ceux de Messine.

Il y a encore vn membre de Iustice qui consiste en l'audience tant publique que priuée que le Vice-Roy donne, en laquelle on expedie les causes sommairement & à plein, comme ils disent.

Il y a le Conseil du Roy, où assistent tous les Officiers de la grande Cour & du Domaine, & quelquefois le Maistre de Portulane.

Ce Conseil s'assemble pour des choses de grande importance, quand la seule Cour ou le seul Domaine peuuent estre suspects, & quand le Viceroy veut proceder auec

plus d'asseurance & de iustification en quelque particularité dangereuse, lors qu'on doit faire quelque bonne prouision pour les occasions de la guerre.

Le siege du Domaine doit tenir compte des reuenus du Roy, tant à l'entrée qu'à la sortie du coffre.

En l'affaire de la traitte du froment, qu'on traite au Domaine, on doit remarquer quatre choses, à sçauoir la quantité du froment, le prix qu'on luy donne, les requestes de dehors, & la quantité de l'ordinaire imposé de nouueau.

La quantité du froment vient à la cognoissance du Vice-Roy, ou par reuelation, ou par le calcul de la recolte.

La reuelation est quand le Vice-Roy enuoye des Commissaires, forçant vn chacun à reueler les froments: en quoy il se commet tousiours quelque tromperie.

Le calcul de la recolte se fait en cette sorte. On fait compte qu'on seme en Sicile mille charges de froment: & lors on n'en peut tirer vn grain, pource qu'il fait besoin aux Habitans, tant pour viure que pour semer. Ou bien la quantité de froment sera d'vn million de charges, dont l'on en pourra tirer deux cens mille, sinon que le Roy en vueille retirer quelque partie pour de bons respects. Et si la recolte est de la troisiéme sorte, le Royaume aura vn million, & deux cens mille charges de froment, dont l'on pourroit tirer alors quatre cens mille charges.

De la quantité naist le prix, qui est mis par des personnes deputées par le Vice-Roy, qui sont entenduës, & de bonne conscience, & c'est icy la seconde consideration.

La troisiéme consideration est des requestes de dehors, dont il faut que le Roy soit bien aduerty, auant qu'il publie le nouuel impost.

La quatriesme consideration est la quantité de l'ordinaire, qui veut dire la charge qui suit tousiours les traictes sans autres impositions, & il faut qu'elle soit sçeuë pour pouuoir faire le dessein du nouueau.

L'ordinaire est d'enuiron huict tares, de sorte que si le froment se vend à ceux qui l'emmeinent, trois escus la charge, l'achepteur paye trois escus, & huict tares.

On calcule les tares en cette sorte. Vne tare c'est vingt grains de Sicile, qui sont comme vingt tournois de Naples, ou quarante quatrains de Rome. Chacun de ces grains rend enuiron quatre-vingts escus pour la retraite, veu qu'on paye au maistre Portulan, ou de ce grain, ou de ces tournois, ou de ces quatrains, vn grain, ou bien vn tournois, ou deux quatrains pour chaque charge de froment qu'on tire.

Il y a pour l'affaire du froment vn Commissaire principal appellé le Maistre Portulan, qui a charge particuliere, & aussi d'autres Portulans sous sa iurisdiction, combien qu'il ne les crée pas, mais le Vice-Roy.

C'est à cestuy-cy que s'adressent toutes les lettres du Vice-Roy touchant la sortie des fromens, & semblables matieres.

Il y a au Royaume huict Chargeurs, cinq Principaux, & trois qui ont peu de maniement.

Les particuliers meinent le froment à ces Chargeurs, afin que les Nauires les puissent prendre.

Chaque Chargeur a son magazinier, qui est vne office que le Roy baille, & qui est fort bien payé de celuy qui le vend, pour le profit qu'apporte l'accroissement des grains, qui est du magazinier, & pource il donne bonne caution & asseurance.

Cette masse renduë aux Chargeurs se nomme le Comble, & il n'y a chose si capable de faire remuër cette Isle, que si le Vice-Roy touche au Comble.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

IX. LEs Habitans de cette Isle suiuent la Religion Catholique & Romaine. Il y a les Peres Inquisiteurs, qui sont establis pour regarder au faict de la Religion. On appelle leur Iurisdiction le S. Office; & ces Peres ont cogneu en toutes les concurrences que le Roy d'Espagne a tousiours eu pour plus agreable celuy qui a vsé en son procedé de plus grande modestie. Les Prelats ont fort grande authorité en cette Isle, & monstrent bien la creance qu'ils ont parmy ce peuple aux Parlemens, où ils resistent au Vice-Roy ouuertement, & luy debattent ses demandes, selon qu'ils considerent que l'estat du peuple le requiert.

Il y a trois Archeueschez, c'est à sçauoir Palerme, Messine, & Mont-Royal, qui ont des Eueschez sous elles. Car l'Archeuesque de Palerme a sous luy les Euesques

d'Agrigente, Mazare & Malte. L'Archeuesque de Messine a sous luy les Euesques de Lispalede, Pace, Lipari, Patte, & sainct Marc. L'Archeuesque de Mont-Royal a sous luy les Euesques de Syracuse, & de Cantane.

LES ROYS.

X Les mesmes qui ont possedé ou disputé le Royaume de Naples, ont aussi tenu ou debattu le Royaume de Sicile.

Apres la mort du Pape Clement VIII. les Cardinaux estans entrez dans le Conclaue, pour proceder à l'eslection d'vn nouueau Pape, & ayans tenté le Scrutin par diuerses fois, il arriua que le Cardinal Baronius eut trente sept voix, qui n'estoit toutesfois nombre suffisant pour faire les deux tiers: Ce qu'ayans découuert, les Protecteurs & Entremetteurs des affaires d'Espagne à Rome, ils luy furent du tout contraires, & par brigues empescherent son eslection; parce qu'il auoit escrit dans l'onziéme Liure de ses Annales, les pretentions des Papes sur le Royaume de Sicile.

C'estoit vn long discours, contenant cinq grandes fueilles qu'il auoit conté dans la vie du Pape Vrbain II. en l'an 1097. où il dit en substance, que depuis le Pape Nicolas II. (qui tenoit le siege l'an 1060.) Robert Guiscard, & tous les Princes Normands ses successeurs, Comtes, Ducs, & puis Roys de Sicile, & apres eux Constance & son fils Frederic, puis le Roy d'Angleterre, & tous ceux des maisons d'Anjou, & d'Arragon, Roys de Sicile, en auoient tous esté inuestis par les Papes, ausquels ils en auoient fait au S. Siege hommage lige; sous plusieurs conditions, & principalement par la manutention & liberté des Ecclesiastiques, & de leur iurisdiction, & entr'autres promis chacun d'eux cette clause: *Et quod in Ecclesiis vacantibus, nos vel nostri in regno heredes, nulla habebimus regalia, nullósque fructus, reditus, prouentus & obuentiones percipiemus, &c.* Ce qui auoit tousiours esté obserué iusques au temps de l'Empereur Charles V. où on auoit fait voir le iour à vne Bulle dudit Pape Vrbain II. laquelle auoit esté iusques alors incogneuë de nos deuanciers, dit le Cardinal Baronius, & sur laquelle ledit Empereur, & depuis les Roys de Sicile ses successeurs, ont alteré le droict spirituel & temporel que le sainct Siege a sur la Sicile.

Durant la vie de ce Cardinal, les Espagnols auoit assez parlé de corriger ce qu'il auoit escrit de la Monarchie de Sicile: mais apres sa mort, le Roy d'Espagne fit l'Edict suiuant.

Dom Philippes par la grâce de Dieu Roy de Castille, de Leon, d'Arragon, des deux Siciles, &c. Dautant qu'on nous a fait à sçauoir, & auons esté informés par la consultation de nos Conseils, & relation de personnes bien aduisées, & jalouses de nostre seruice, de la conseruation de nostre reputation, paix & tranquillité de nos subjets, & specialement des naturels Habitans de nostre tres-fidel Royaume de Sicile: Que Cesar Baronius iadis Cardinal de la saincte Eglise Romaine en l'onziéme Tome de ses Annales Ecclesiastiques, a laissé escrit & publié, en la vie d'Vrbain Pape deuxiéme du nom, en l'année mil nonante-sept, vn discours long & prolixe, auec paroles & raisons moins temperées & retenuës que ce que requeroit sa profession, procedant plus par forme d'accusation & inuectiue, que de relation historique, & pretendu rendre non seulement suspects, mais encore faux, iniustes, vicieux & violens les origines & tiltres, par le moyen desquels les Serenissimes Roys de Sicile nos Predecesseurs ont acquis ensemblement auec le domaine les regales & préeminences que délors iusques à present ils ont retenu & conserué paisiblement, & sont descendus sans interruption qui fust legitime iusques à nostre temps; Et pourtant que nous ne deuons, ny pouuons permettre que par la lecture d'vne relation si peu considerée, comme est celle que fait le Cardinal, s'inquietent, se troublent, & se rebellent insensiblement les esprits de nos subiets, & qu'on puisse en quelque temps que ce soit mettre aucune tache en la reputation & conscience de ces Roys, & en la nostre: Cela estant tres-certain, comme on peut colliger & entendre des exclamations & exaggerations dont il vse, qu'il s'est laissé emporter à l'affection & passion particuliere, ou pour le moins qu'il l'a escrit auec peu de cognoissance, & vne ignorance inexcusable de la verité de l'histoire, attendu que c'est chose tant notoire & sçeuë par tout le monde, que les susdits nos Predecesseurs acquirent & obtinrent cy-deuant; Comme aussi Ils ont depuis retenu & conserué tous ces droits, comme propres attributs & préeminences de la dignité & maiesté de ce Sceptre & Couronne Royale, & entant qu'il auroit esté de besoin, auec benediction, concession, & permission tacite & expresse des souuerains Pontifes à ce meus & obligez par la raison d'vne iuste recognoissance, &

Digitized by Google

pour quelque remuneration des grands & notables merites que ces Catholiques Roys ont eu en l'Eglise de Dieu, & sur le sainct Siege, pour auoir reduit à son giron & obeïssance ce Royaume, depuis que par secrette permission de Dieu, il y auoit plusieurs années qu'il estoit au pouuoir des Sarazins, & en miserable seruitude des Mahometans, à la honte & ignominie, & encore auec crainte & peril des autres Royaumes & Prouinces de la Chrestienté, particulierement de l'Italie, & de la Cité mesme de Rome, lieu du throsne du Sainct Siege Apostolique, Mere & Chef de l'Eglise Catholique; & auoir encores espandu leur sang en vne tant glorieuse conqueste, comme aussi employé & consumé leurs grandes richesses & Royal patrimoine en la reedification & deuotion des Eglises & Monasteres, qui ayans esté d'autresfois des Temples où du commencement auroit esté loüé auec vn culte diuin le vray nom de Nostre-Seigneur, & la Foy & Religion de Iesus-Christ professée & confessée, les infidelles les auoient soüillez & prophanez auec sacrilege & abomination, les faisant des Mosquées du perfide Mahomet, & estables à cheuaux.

Or ayans esté ces seruices tant agreables aux yeux des Saincts & Romains Pontifes encore accreus par d'autres non moins considerables que les Successeurs de ces premiers Roys, & nos progeniteurs, & nous aussi auons fait, deffendans continuellement l'authorité & majesté du sainct Siege Apostolique, opposans nos personnes & celle de nos subjets, moyens & forces à tous ses ennemis, & à ceux qui ont pretendu de diminuer & desfaire, de maniere, que par la grace de Dieu il a tousiours fleury & florit encore plus purement & catholiquement dans le Royaume de Sicile qu'en plusieurs autres de la Chrestienté; l'on entendra par là que n'ont esté iniustes & vicieux, ains au contraire fort justes & glorieux les commencemens qui ont donné tiltre à la possession, en laquelle ont esté par tant de siecles & aages les susdits Roys du droict de ces regales & preéminences, & auec quelle seureté de nostre conscience Royalle & reputation Chrestienne, & respectueuse au Sainct Siege Apostolique, nous l'auons peu & pouuons continuer.

Par ainsi voulans pouruoir de remede conuenable pour empescher le dommage qui pourroit causer auec le temps, & nostre tolerance ou dissimulation, la permission de la lecture de ce liure de la relation, & desirans ne manquer à l'obligation que nous auons de conseruer les droicts legitimes & iustes ausquels nous auons succedé, conioinctement auec les mesmes Royaumes & Estats qu'il a pleu à nostre Seigneur nous commettre, sans donner lieu ny permettre à ce que par semblables calomnies, mesmes au jugement des mal-affectionnez & emulateurs de nostre felicité, soit notée la majesté de nostre Couronne, auec vn si euident scandale, comme il pourroit estre causé en nostre Royaume de Sicile, & és autres qui nous appartiennent.

C'est pourquoy apres l'auoir communiqué & consulté auec nos Conseils, nous auons aduisé d'ordonner & mander par cét Edict & pragmatique-sanction, Qu'aucune personne de quelconque dignité, estat & condition qu'elle soit, & tant priuilegiée soit elle qu'elle voudra, puisse exposer, tenir, vendre ny achepter en nos Royaumes & Estats ledit onziéme Tome sous le nom de son Autheur, ny d'autres, imprimé ou escrit à la main, & en quelque langue que ce soit auec ledit discours sur ladite Monarchie, lequel commence dés le verset, *Hic auctor aggreditur*, & finit au verset, *Iam vero canentes receptui, quæ post Vrbani Papæ datum Diploma Salerni sunt secuta, narremus*: ny sans le tesmoignage de la correction faite par la personne deputée à cét effet, sous peine pour la premiere fois contre celuy qui y contreuiendra de cinq cens escus, ayans cours dans le Royaume, Estat & Seigneurie où tel cas arriuera, applicables par tiers à nostre Royal fisc, Iuge & denonciateur: & pour la seconde fois encourra mesme peine pecuniaire & outre ce le bannissement du Royaume pour cinq années, qu'il n'enfraindra à peine de payer le double s'il est Noble, & ne l'estant, sera enuoyé aux galeres pour y estre mis à la rame, ce qui se doit aussi bien entendre contre ceux qui à present ont ledit liure, si dans quinze iours à comter de la publication de cét Edict, ils ne le manifestent & mettent és mains des personnes qui pour cela auront esté deputées pour la correction susdite. Et afin que cecy soit obserué, accomply & executé de poinct en poinct auec l'obseruance requise, Nous mandons que soient deliurez nos prouisions & lettres par tous nos Conseils qui resident auprés de nous, afin qu'il soit gardé & executé en nos autres Royaumes, Estats & Seigneuries. Si mandons en outre à nos Vice-Rois, Gouuerneurs, Lieutenans & Capitaines generaux, Conseils, Senats, Chancelleries, Audiences, Tribunaux, Iuges, Iustices, Ministres & Officiers

d'icelle dés les plus grands iusqu'aux plus petits qui sont à present ou seront à l'aduenir, & vn chacun d'eux, qu'en leur détroit & jurisdiction ils fassent obseruer & executer inuiolablement tout le contenu en ce nostre Royal Edict. Donné à S. Laurens le 3. Octobre 1610. MOY LE ROY.

R. veu Lanz. R. veu Quintana Duegna. R. veu Caymus. R. veu Marc Antoine du Pont. R. Le Roy nostre Seigneur a mandé à moy Laurens de Aguirre à Panorme le 16. Decembre 9. Indiction 1610. Presentées à l'Illustrissime Seigneur Lieutenant general, & il mande que le Spectable Conseiller du Roy, Conseruateur du Royal Patrimoine les recognoisse & rapporte. Vincent Lanfruecus M.N. Là mesme ayant esté faite la recognoissance & relation susdite, sa tres-illustre domination a mandé qu'elles soient faites executoires. I. de Vegha Conseruateur. Parquoy en execution de tout ce que sa Majesté ordonne, & obseruation de nostre prouision cy-deuant inserée. Nous vous ordonnons, que vous deuiez executer & faire executer par celuy auquel il appartient d'executer & obseruer les susdites lettres Royaux & Edict selon leur forme & teneur, en se gardant bien de venir au contraire, si la grace de sa Majesté leur est à cœur. Donné à Panorme le 17. Decembre 9. Indiction 1610.

Le Cardinal Iannetin Doria.

Monsieur le Lieutenant general a mandé à moy Vincent Lanfreucus. M. N. visa, Par Iean de Vegha Conseruateur. I. de Vegha C. Soit imprimé De Rao. P.

Voila la teneur de l'Edit que fit le Roy d'Espagne, suiuant lequel, aux impressions des Annales de Baronius que l'on a depuis faites à Anuers, ce traité de la Monarchie de Sicile en a esté du tout retranché. Il y a eu autresfois beaucoup de moindres sujets que celuy-là, pour lesquels on auoit entré en des excommunications & interdits; mais la puissance du possesseur a fait contenir vn chacun en paix. Aussi ny le Nonce du Pape en Espagne, ny les Ecclesiastiques n'en ont osé ouurir la bouche pour se plaindre de cette correction faite au liure du Cardinal de telle authorité.

L'ISLE DE SARDAIGNE.

SOMMAIRE.

I. *Description de cette Isle, sa longueur, sa largeur, & sous quel climat. Peu habitée pour son air pestilentiel. Entre ses singularitez, elle a ses Muscrions, dont les peaux seruent d'armes : & l'herbe Sardonique qui fait mourir en riant.*

II. *Mœurs tant anciennes qui modernes des Habitans de Sardaigne. Son Gouuernement, Religion & nombre d'Archeueschez pareil à celuy de Sicile. Et comme apres plusieurs possesseurs de diuerses nations, elle est venüe à la Couronne d'Espagne.*

LA Sardaigne est vne grande Isle & presque semblable à la Sicile, & s'estend du Septentrion au Midy en longueur, elle est seulement esloignée de huict milles de l'Isle de Corse. Elle a du Leuant la mer de Toscane, & de ce costé elle a la Sicile esloignée de deux cens milles. Au midy, elle a pour sa borne la mer d'Afrique, de laquelle elle est loin enuiron 160. milles, du Couchant elle a la mer de Sardaigne. Les modernes luy donnent 240. milles de longueur, 90. & de largeur, & de tour cinq cens. Elle est sous le 4. climat, & comprend le 11. & le 12. paralelle, & là le plus grand iour est de quatorze heures, & pres de trois quarts d'heure.

QVALITE' DV PAYS.

CEtte Isle est diuisée en deux regions ou parties, c'est à sçauoir au Cap de Calaris, où elle est vn peu montueuse, & au Cap de Lugudor qui regarde l'Afrique. Cette Isle porte des fruicts de toute sorte, & abonde en bleds de mesme que la Sicile. Elle porte aussi de l'argent. Mais l'air y est si mauuais qu'elle est bien peu habitée, à cause que la peste s'y engendre volontiers, ce qui arriue en Esté, & aux lieux plus

fertils, c'est à sçauoir au Cap de Lugudor, où il y a beaucoup de marests.

Car quant au Cap de Calaris qui est montueux, comme nous auons dit, & suiet au vent du Nort, l'air y est meilleur.

Il y a force bestail en Sardaigne, & entr'autres animaux elle a des Muscrions qui ne se trouuent en nul autre lieu de l'Europe, & ressemblent fort aux cerfs. Leurs peaux seruent au lieu d'armes. Elle n'a point d'animaux nuisibles, excepté le Renard, & vn petit animal semblable à l'airaignée. Il y croist aussi vne herbe appellée Ranuncule, iadis Sardonique, qui fait retirer les nerfs de ceux qui en mangent, & les fait mourir en telle sorte qu'ils semblent rire iusqu'au dernier souspir.

On garde l'eau des pluyes d'Hyuer pour l'Esté, à cause qu'elles y manquent alors. Il y a des estangs fort pleins de poisson, & pareillement des fontaines d'eau chaude qui sont fort bonnes. Il y a aussi des mines de soulfre, d'alun, & de sel. Elle porte aussi des cheuaux qui sont petits, mais forts & courageux.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Chartaginois qui se rendirent maistres de la Sardaigne, ne vouloient pas que ceux qui en estoient natifs, y labourassent la terre.

Les Sarrazins l'ont tenuë, & puis les Pisans, enfin elle est venuë entre les mains de ceux d'Arragon & de Castille; de sorte qu'on y a vescu tantost d'vne façon, tantost d'vne autre, selon le naturel des Vainqueurs.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Habitans de Sardaigne sont robustes de corps & de couleur brune, à cause de l'ardeur du Soleil, ils ne sont gueres ciuilisez, sont fort adonnez au trauail & à la chasse, vsent tousiours de viandes grossieres: mais ils traitent courtoisement les estrangers, & viuent paisiblement, combien qu'il y en ayt qui asseurent qu'ils sont pleins de cruauté. Ils sont fort adonnez à pirater & à escumer la mer.

RICHESSES.

ILs font assez d'argent de leur vin qui se porte à Rome, & de leurs cheuaux qu'ils vendent assez bien aux Estrangers, tant ils sont courageux & de grande peine: Ils tirent aussi quelque argent de leurs Muscrions qu'on meine en Italie.

FORCES.

LE Roy d'Espagne tient en cette Isle quelques garnisons: mais le petit nombre du peuple qui y est, fera tousiours qu'elle sera moins forte. Calaris est vne bonne Ville & bien fortifiée, & a vn beau port & fort capable. Il y a aussi Oristagne, puis Sassaris, Alghes-Bosa, Chia, Orexie, Sore, & autres fortes places.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Espagne tient en cette Isle vn Vice-Roy, qui demeure à Calaris, & dispose de toutes choses, la Iustice y est presque exercée de mesme qu'en Sicile.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

LEs Sardes sont tous Catholiques Romains, & il y a des Inquisiteurs en cette Isle, de mesme qu'en celle de Sicile. Il y a trois Archeuesques, c'est à sçauoir celuy de Calaris, qui a sous luy les Euesques de Suilo, de Doli, & de Puelle; Celuy de Sassaris, qui a pour suffragans les Euesques de Sore, Plonate, Ampurie, Gisace, ou Girarde, Castre, Othac & Bosane. Celuy d'Albore a sous luy les Euesques de Vsselle, de saincte Iuste, & de Terre-Albe. Ceux de Ciuita & de Galtelle sont priuilegiez.

LES PRINCES.

LEs Cartaginois possederent jadis cette Isle, mais ils en furent chassez par les Romains, les Sarrasins l'occuperent apres sur le declin de l'Empire de Rome, puis elle fut prise par les Gennois, & par les Pisans; & le Pape l'ayant arrachée de leurs mains, la donna en fief au Roy d'Arragon, & par ce moyen elle est paruenuë au pouuoir du Roy d'Espagne.

DE L'ISLE D'ELBE.

LE grand Duc Cosme, aspirant tousiours à choses grandes, pourchassa & obtint auec l'authorité de l'Empereur Charles V. la resignation de l'Isle d'Elbe, du Seigneur de Blombein qui en estoit Seigneur, tant pource qu'il ne la pouuoit defendre des Corsaires qui l'auoient ruinée, qu'à cause qu'elle ne pouuoit pour son peu de deffence, paruenir aux mains des Turcs, & qu'à raison de son assiette, elle auroit beaucoup preiudicié & porté dommage à toute l'Italie, toutefois il laissa tous les reuenus d'icelle au Seigneur de Plombein, & sous son gouuernement tous les villages & les lieux ouuerts de cette Isle.

FORCES.

CEtte Isle a vn port qui s'appelle *Porto Ferrario*, capable de quelque grande & puissante armée qui y puisse venir, comme en vn lieu commode : on y voit arriuer toute sorte de vaisseaux, qui vont au Ponant, ou qui en viennent, & qui passent apres à Liuorne, & y déchargent leurs marchandises auec vn grand profit pour le Prince. De sorte que si cette Isle estoit entre les mains de quelqu'vn qui eust vn bon nombre de Galeres auec le courage & la volonté d'attaquer, il pourroit facilement escumer les costes au dessus de Barbarie, & au dessous de Prouence, de Gennes & de Toscane, & se rendre tellement maistre de ces mers, qu'aucun n'y pourroit aller, que ceux ausquels il l'auroit permis.

Le grand Duc a en cette Isle vne petite place nommée Cosmopoly du Duc Cosme. Il y a pour garde sur la boucho du port deux Chasteaux assis sur le sommet de deux montagnes, qui sont estimez forts au possible, & comme imprenables, tant à raison de l'art, que de l'assiette ; il y a dedans beaucoup de canons, & toute sorte de munitions ; il tient en cette Isle vn arcenal, où sont ses Galeasses, & les homme qui y trauaillent, sont pour la pluspart nourris à cela, ou bannis, ou allechez par le salaire.

ESTAT
DE TOVTES LES ISLES
DE LA MER MEDITERRANE'E
ADRIATIQVE ET IONIQVE, APPARtenantes à la Seigneurie de Venise.

SOMMAIRE.

I. DE l'Isle de Crete, ou de Candie : sa longueur, largeur, circuit, aßiette & limites.

II. De l'Isle de Corcyre à present nommée Corfu ; son aßiette & limites, sa longueur & largeur : quand reduite sous l'obeyssance de Venise, son abondance & fertilité en miel, cire, & huile, oranges, citrons, & de la fontaine Chaldachie : les habitans de cette Isle souffrent l'erreur Schismatique des Grecs parmy eux.

III. De l'Isle de Cephalonie & de son circuit.

IV. De l'Isle de Zante, sa situation & circuit.

V. Golphe de Venise, & de l'erreur qu'on fait sur la cognoissance de ce Golphe.

VI. De l'élection des Ducs de Venise & leur denombrement.

DE L'ISLE DE CANDIE.

I CRETE ou Candie, l'vne des plus fameuses Isles de toute la mer Mediterranée, est en situation si belle, qu'elle semble auoir esté faite de la nature pour tenir l'Empire de cette mer ; & d'vne grande partie des terres maritimes de l'Europe, d'Asie, & d'Afrique, ayant l'Egypte qui est d'Afrique à son Midy voisine de 450. milles. Elle regarde par tramontane l'Archipelago, & du costé du Leuant, elle est proche de Chypre de 500. milles & de Chypre en Syrie, il n'y a que 100. milles. Au reste elle a en longueur 140. milles, ou selon les autres 60. lieuës de France d'Orient à Occident, & en largeur 60. & 600. mille de circuit, ou selon quelques-vns, six vingt lieuës, à en faire le tout par la mer, elle a au Ponent la mer Adriatique.

Son assiette est plus Orientale que celle du pays de la Morée, estant posée entre le pays d'Attique, & celuy de Cyrene d'Afrique, n'ayant que deux iournées de mer pour aller à l'vne & à l'autre Prouince.

Ses costes sont fort montueuses & aspres, pleines de Caps, ou pointes qui s'auan-

cent dans la mer, dont les principaux sont le Cap de Salomon, le Cap de Spada, le Cap de sainct Iean, ces deux icy sont le bout de l'Isle, l'vn du costé du Ponent, l'autre du Leuant.

La partie Meridionale la plus rude & montueuse est infectée des vents de Sud; & pource elle est priuée de villes de reputation.

Entre ses montagnes plus renommees, sont celle d'Ida, nommée par les habitans Philoriti, Leuci, que Pline appelle Cadussi, qu'on dit auiourd'huy Madure & Dicte, & est aussi nommée Sethie: cette montagne trauerse le long de l'Isle, & en est la plus fameuse, tant pour le dictame qui y croist, que pour vne infinité d'autres simples.

Il n'y a auiourd'huy en cette Isle, selon Belon en ses Obseruations, que trois villes celebres, c'est à sçauoir Candie, jadis Matium, capitale de cette Isle qui en prend le nom, puis Canie, autrement Sydon, & apres Rhethimo, que les anciens nommoient Rhetyme: elle fut jadis renommée pour auoir cent villes, & pource on l'appelloit Hecatonpotolis.

Elle a vn port qui n'est guiere commode, mais ceux de Candie & de Canée sont extremément asseurez & propres.

On y void les riuieres de Melipotane, Seasin, Cladile, Epicidorme, Giffo & Diuotra vers le Nord; Popiliar vers l'Occident, & Lineus au Midy.

La richesse de cette Isle consiste aux pasturages de ses vallons qui nourrissent quantité de bestial, en maluoisie & vins excellens renommez & conneus aux trois parties du monde, esquelles ils se transportent.

Pour le Gouuernement, les Venitiens depuis l'an 1594. qui l'acheterent d'vn nommé Boniface Marquis de Montferrat: cette Isle semble estre faite pour dominer toute la Grece, dautant qu'elle est peu éloignée du Peloponese, & peut commander à toute la mer qui regarde la Grece.

Les Venitiens y entretiennent des Capitaines Italiens, aux forts & aux nauires, auec les garnisons de mesme, il y a vn Gouuerneur qui a le souuerain commandement, & qui est Venitien, ordonné & changé de trois ans en trois ans par la Republique.

Ils tiennent force garnisons en toutes les places de l'Isle, pour la deffiance qu'ils ont du Turc & de l'Espagnol; il y a de bons magasins aux ports & aux citadelles, garnis de toute sorte de munitions de guerre & quantité de canons.

Mais autant qu'elle est montueuse, autant a-elle de vallons de grand rapport & extremément fertile, à cause qu'elle est arrosée d'vne infinité de fontaines, ruisseaux & riuieres.

Dauantage, la vigne y vient à souhait, & produit en abondance du vin, que ceux du païs nomment Maluoisie. Le laict y foisonne pareillement, & l'on y a la chair à suffisance, si bien que les anciens l'ont nommée à bon droict Isle bien-heureuse: il y naist de plus beaux cyprés qu'on sçauroit voir, & des arbres de toute sorte à faire nauire, ce qui est de grand profit à la Seigneurie de Venise: on n'y void aucune espece d'animal nuisible, farouche ny venimeux, horsmis des phalanges, qui sont comme araignées, mais en Candie, elles ne sont pas dangereuses.

Elle abonde encore en cheureuls, daims & oysards ou chamois, mais on n'y void guere de sangliers, si ce n'est du costé de Canée; il y a des boucs-estains qui ne sont plus grands qu'vne cheure, & ont autant de chair que pourroit auoir vn grand cerf: cét animal a le poil fauue & court, & porte outre ce vne grande barbe noirastre, on le prend quelquefois lors qu'il est encore fort petit, afin de le nourrir parmy les troupeaux de cheures, & en tirer de la race, tant pour sa beauté que pour le goust de sa chair: Ses cornes sont fort grandes, eu égard au corps, qui est comme celuy de la cheure, mais il est si agile qu'il surpasse les cerfs à courir, & les chiens à fleurer, veu qu'il sent les chasseurs qui le poursuiuent de plus de cent pas, si bien que pour le prendre on lie des cheures domestiques aux aduenuës & passages de la montagne, & le bouc-estain les sentant va vers elles, & ainsi qu'il s'arreste les chasseurs ont beau loisir de le blesser, mais si le coup n'est mortel, quoy que la balle soit enuenimée & luy demeure au corps, il se guarit auec de l'herbe que les Simplistes appellent Dictame, qui est bonne contre les venins, veu que sa seule odeur fait mourir les serpens & autres bestes venimeuses.

Les habitans de Candie sont de leur naturel prompts à mal faire, les anciens mesmes leur ont donné le nom de menteurs: ils sont rusez, auaricieux portans assez malaisément le trauail, & n'apprennent aucun art ny aucune science parfaitement, il est vray qu'auiourd'huy, à ce que dit Belon, ils s'accoustument dés leur enfance, suiuant

leur ancienne coustume à tirer de l'arc, en quoy ils excellent, surpassans mesme en cela les Turcs, & mesme ils sont adroits & vaillans sur la mer autant qu'ils l'ont autrefois esté.

En cette mesme Isle de Candie, la ville dont l'Isle prend son nom, & Cannée aussi sont tres-fortes tant par art, qu'à cause de leur assiette; mais Rhetymo & Scitie ne peuuent estre nommées fortes, qu'à raison du lieu où elles sont assises. Et en la ville de Candie il y a vn assez bel Arsenal de galeres.

L'Isle de Candie a jadis tellement fleury, que ses Roys tenoient en bride toute la Grece: les Cretois estoient estimez des meilleurs Archers de la terre, ils inuenterent la danse Pyttique du temps de leur Roy Cydon: ils estoient tous armez lors qu'ils la dançoient, & elle a esté tellement continuée en cette Isle, que les païsans la dançent encores aux festes au plus chaud du iour en plein Esté, sans se soucier de l'ombre & auec leurs armes, à sçauoir l'arc, la trousse & l'espée, comme si sans cela ils ne pouuoient auoir bonne grace en dançant.

Les peuples plus excellens d'entre les Grecs ont pris leurs loix des Candiots, ainsi que Platon mesme tesmoigne & Pline apres luy, & sur tout les Lacedemoniens en prirent la pratique. Vne de leurs loix portoit, que les enfans fussent nourris en public, afin que les pauures ayans mesme nourriture que les riches, n'eussent aucun sujet de les enuier; & il estoit aussi porté par les loix, que pour accoustumer les enfans à ne rien craindre, ains plustost à supporter toute chose auec patience, on les accoustumast aux armes, & à leur faire mespriser le chaud & le froid, la faim & la soif, & qu'ils vsassent de l'arc & de la fleche en dançant, & eussent des habillemens propres à la guerre.

DE CORCYRE OV ISLE DE CORFOV.

II. CORcyre Isle renommée par les escrits des anciens, est celle qu'à present on nomme Corfou, assise en la mer Ionique ou Golphe de Venise, regardant l'Italie du costé de la Calabre, & auoisinant l'Empire ou Albanie vers le Septentrion, n'en estant guere plus loin que d'vn mille d'Italie, du costé qu'elle regarde la ville de Butriate, au lieu que cette Isle est à soixante milles d'Italie, ayant la ville d'Ottrante opposée.

Cette Isle est le iouët de tous ceux qui ont commandé sur la mer, iusques à ce qu'en l'an de nostre Seigneur, mil trois cens octante deux, les Corcyrois se voyans exposez aux injures de tout le monde, se donnerent aux Venitiens, qui les ont defendus plusieurs fois de la furie des Turcs, & ont tellement fortifié cette Isle, qu'il semble impossible qu'on s'en rende maistre. Elle est beaucoup plus longue que large; elle est faite en demie lune ou demy cercle, ayant deux pointes, dont l'vne qui regarde l'Orient, s'appelle Cap de Leuchin, prés laquelle & en la mesme assiete dans le golphe, on void vne autre pointe nommée le Cap blanc: l'autre regarde le Nord, & s'appelle de saincte Catherine, où l'on void le port de Cassope: & la troisiesme, qui est au milieu de l'Isle est la pointe de sainct Sydere, où est la ville de Corfou, & non loin de laquelle on void la pointe de sainct Nicolas, ayant vis à vis l'Isle de sainct Vitte & celle de Candilonossi; & de la pointe de Leuchin iusques à celle du port Cassope, est la longueur de l'Isle qui a 54. milles d'Italie: mais la largeur est considerée depuis le chasteau sainct Ange, & elle est d'enuiron 14. milles d'Italie. Son circuit est d'enuiron quatre vingt milles, quoy que quelques-vns luy en ayent donné autrefois 300. Elle est diuisée en quatre parties que les Venitiens appellent Balies ou Gouuernemens; dont le premier qui regarde le Leuant s'appelle Leuchin; celuy du Ponant Laguire; le troisiesme est la Balie du milieu; & le quatriesme porte le nom & titre de Loroc.

La ville de Corfou est la capitale de cette Isle, & les autres adjacentes, sur lesquelles les Venitiens ont commandement.

Il y a encore à Corfou vne autre ville, qu'on nomme maintenant Pagiopoli, ou Palopoli.

Le port de la ville de Corfou est fort grand & capable d'vne grande quantité de vaisseaux, il y a encor les ports de Cassope & de sainct Sydere, de Timon, de Guny, de Spile & d'Euripe; mais ceux de Sydere & Timon sont dangereux à l'abord. C'estoit en cette Isle que se tenoit jadis Arcinous Roy des Pheagiens, & Nausica sa fille, qui possedoient les beaux jardins dont parle Homere.

Cette Isle de Corfou est montueuse, & le païs raboteux vers le Midy, mais aussi il y a plus de fleuues & ruisseaux qu'aux autres endroits, comme les fleuues Pinize, Mesongy, Euripe & Potamy: du costé du Nord elle est plaine, sauf qu'il y a vne montagne qui entre

en la mer, au sommet de laquelle est assis Castel Noue. Il y a prés de Palopoli vne fontaine vers la mer nommée Cardachie, qui est si abondante en sa source, que non seulement ceux de Corfou en sont sustantez, à cause que la ville est pourueuë d'vne eau grossiere & mal saine; & pour ce les Citoyens s'en vont fournir auec des barques, comme aussi les galeres & grands vaisseaux y vont faire aigade. Prés du mesme lieu on void les plus belles salines de tout le païs d'alentour, dont ils tirent du sel pour en payer la gabelle de Venise. Mais sur le destroit du golphe du Promontoire de Pagiopoli prés le lieu dit Mecrotalassi, on void vn petit golphe, sous lequel il y a comme vn grand reseruoir du meilleur poisson qui soit en la mer Mediterranée; & outre ce durant l'hyuer le gibier & les oiseaux de riuiere y foisonnent. Cette Isle iouyt d'vn tres-bon air & fort sain; elle porte quantité d'orangers, decitronniers & autres semblables arbres.

Corfou abonde encore en miel & en cire; le vin y croist en abondance & fort bon: mais sur tout on loüe l'huile de cette Isle, à cause de sa singuliere bonté. Au reste elle produit suffisamment des bleds & des fruicts. Il ne s'y trouue ny loups ny ours pour nuire aux troupeaux, mais il y a quantité d'autres animaux bons à manger, & que les hommes ont accoustumé de poursuiure en chassant.

Dans cette Isle il y a vne tres-bonne forteresse, qui est comme la clef & la porte pour entrer au Golphe: si bien qu'auec vne moyenne armée ont peut empescher l'entrée à la plus puissante qui pourroit venir.

DE L'ISLE DE CEPHALONIE.

III EN l'Isle de Cephalonie il n'y a nul fleuue, ny ruisseaux, ny fontaine d'eau douce, tellement que les bestes qui ne sont domestiques, voulant boire, ouurent la bouche le soir & le matin pour receuoir la rosée.

DE L'ISLE DE ZANTE.

IV CEux qui ont escrit de l'Isle de Zante, particulierement Herodote, disent qu'en icelle il y a des fontaines qui vomissent auec l'eau de la poix en grande abondance; on n'y trouue guere autre chose qui soit digne de remarque.

DV GOLPHE DE VENISE.

Et de l'erreur qu'on fait sur la cognoissance de ce Golphe.

V

Extraict des voyages de M. de Breues.

LE Golphe de Venise qu'aucuns pourroient prendre pour la mer Adriatique, afin que nul n'y soit trompé; il conuient sçauoir que les mariniers du Leuant diuisent le corps de la mer Mediterranée en trois Golphes principaux.

Le 1. qu'ils appellent le Golphe du Lyon, s'entend toute la partie Occidentale de cette mer depuis la Sardaigne iusques au destroit de Gibraltar.

Le 2. est le vray Golphe de Venise, comprenant l'espace d'entre Malthe & le Cap de S. Iean de Candie, ayant cent milles de longueur, borné au Septentrion de l'Isle de Cephalonie, de l'Isle de Zante & la Morée, au Midy de la Barbarie.

Le dernier & le plus dangereux de ces Golphes, est celuy de Setelis, lequel commence à Rhodes, & finit audit Cap de S. Iean de Candie; il est enuironné des costes de Carmanie, Syrie & l'Egypte, & [illegible]e l'[illegible]sle de Candie.

Quant au Golphe de l'Archipelage, il n enuironne rien de son ancienne description, faisant sa longueur depuis le Lerigo, iadis Cithera, iusques au destroit de l'Hellespont, & sa largeur de la Grece à la Natolie.

Sur ces Golphes les Chrestiens & les Turcs font souuent naufrage; les Turcs, les Mores s'y voyans en danger, apprehendans la Iustice diuine, se deffians de leur[illegible] forces, ont recours aux moyens que leur Religion ordonne pour se reconcilier auec D[illegible]. Ils se despoüillent tous nuds, se lauent sur les bords du nauire depuis la cime de la teste iusques à la plante des pieds, & puis font leurs prieres. C'est vn poinct de la superstition Mahometique que ce lauement fait en forme deuë, suiuy de la contrition du peché & de la priere, purifie & remet l'ame en estat de grace.

DES ISLES MAIORQVE ET MINORQVE ET AVTRES.

LE Roy d'Espagne possede encores dans la mer Mediterranée quelques Isles, comme les Isles Baleares ou Gymnesies, iadis & maintenant Majorque & Minorque, qui font auiourd'huy vn Royaume, dont le Roy d'Espagne prend le titre.

Majorque, & vulgairement Mallorque, est plus proche d'Espagne que Minorque, & n'en est éloignée que de la nauigation de quatre ou cinq heures, & de Minorque de quatorze mille: quelques-vns disent qu'elle a de tour 240. milles, les autres 300. & quelques-vns 480. Strabon la fait longue de 600. stades, qui font 15. milles, & large de 25. milles: mais les modernes y ont trouué beaucoup plus de largeur, sçauoir enuiron de 100. milles: Et par ce moyen sa longueur sera beaucoup plus grande que Strabon n'a escrit.

Il y a vne ville du mesme nom de l'Isle, qui est la capitale de toutes ces Isles: Elle s'appelloit anciennement Palme, & auiourd'huy il y a vne bonne Vniuersité, où Raymond Lulle estoit en grande reputation; de sorte que l'on y entretient tousiours à grands gages vn homme sçauant, pour enseigner publiquement la doctrine de ce Lulle. Il y a aussi vne autre ville nommée Bolence, que les habitans appellent Pollence, qui regarde le Midy, de mesme que Majorque est du Septentrion.

QVALITE'.

CEtte Isle est aspre & sterile prés de la mer: mais ailleurs les costaux, les plaines & les vallées rapportent assez de vin, huile, fourment & fruicts. Sur tout il y vient de bonnes huiles qu'on porte de là à Valence, en Flandre & en Italie: on y fait aussi de fort bons fourmages, qui surmontent en bonté tous ceux qu'on vend à Rome & en Espagne. Dauantage les habitans font vn grand trafic de gros draps de laine, & les portent autour de l'Isle de tous costez, voire iusques en Sicile. Il n'y a point de bestes nuisibles, sinon des connils qui leur ont fait souuét beaucoup de dommage, on y trouue vn nombre infini de cerfs.

MOEVRS.

LEs habitans de ces Isles escumoient autrefois ce qu'ils rencontroient, & estoient cruels & sauuages, habitans dans les rochers, n'ayans autre soin que d'espier ceux qui passoiét.

LES ISLES DE L'ARCHIPELAGE, QVI APPARTIENNENT AV TVRC, ET CE QV'IL POSSEDE en Esclauonie.

SOMMAIRE.

1 DE l'Isle de Thasse que Ptolomée nomme Thassalie.
2 De l'Isle de Samothrace.
3 De l'Isle d'Imbre ou Embre.
4 De l'Isle de Lemnos, & de son ancien Labyrinthe
5 De l'Isle d'Embée, autrement de Negrepont.
6 De l'Isle de Melos.
7 Des Isles de Polycandre, Namphio, Palme, Zie ou Cee, Fermenie, Siphano, Cyclades, Maxso, Calamos, Lerte.
8 De l'Isle de Pathmos, de Longo.
9 De l'Isle de Samos.
10 Qualité de ces Isles de l'Archipelage.
11 Mœurs anciennes & modernes des Insulaires.

XLVI. La mer Egée est vne partie de la mer Mediterranée, qui separe la Grece & l'Europe de ce costé-là de l'Asie. Les modernes l'appellent Archipelage, & les Turcs la mer Blanche: Les Isles de cette mer sont ordinairement diuisées par les anciens en Cyclades & Sporades. Ils nomment Cyclades celles qui sont proches l'vne de l'autre en façon de cercle, & ce sont toutes celles qu'on void autour de Dele, enuiron au nombre de 50. selon Isidore, combien que quelques autres n'en mettent que douze. Mais on appelle Sporades celles qui sont esparses en la mer Egée vers la Crete & l'Asie, & qui deçà qui delà sans ordre. Or de mesme que nous auons commencé par la Thrace au Discours de la Terre ferme, nous ferons aussi l'entrée de la description de ces Isles, par celles qui sont vis à vis de cette Prouince.

1 L'Isle de Thasse, que Ptolomée appelle Thalassie, & qui a eu iadis le nom d'Erie, & d'Ethrie, selon Eusebe & Pline, est proche de la Thrace, entre la bouche du fleuue Nesse, & du mont Athos. Elle a de tour 40. milles selon Niger, ou 50. ainsi que quelques autres disent. Il y a vne ville qui porte le nom de Thasse, & est assise en la plaine aupres du grand Golphe vers le Nord, & son port est éloigné de deux milles de la terre ferme de Macedoine. Du costé du Midy il y a deux villes assises en penchant, veu qu'en cét endroit elle est toute montueuse.

2 L'Isle de Samothrace est éloignée d'enuiron dix milles de la terre ferme de Thrace. Pline dit qu'on la nommoit iadis Dardanie: mais auiourd'huy on la nomme Samandrachie. Il y a grand nombre de ports en cét Isle, où l'on void vne ville assise sur vne fort haute montagne du costé du Septentrion.

3 L'Isle d'Imbre, maintenant l'Embre, selon Sophian, s'estend en longueur du Septentrion au Midy, & est plus longue que large. Son circuit est d'enuiron trente milles. Elle est assise presque au milieu de la Chersonese de Thrace & de l'Isle de Samothrace, & est éloignée presque également de l'vne & de l'autre d'enuiron dix milles. Il y a vne ville assise au pied des montagnes.

4 L'Isle de Lemnos, iadis appellée Ophiuse, à cause de la multitude des serpens qu'on y trouuoit, qui moururent tous, comme quelques-vns ont dit, eut apres le nom de Diospolis, à cause de deux villes qu'elle auoit; mais à cette heure elle est nommée communément Stalimene. Elle est plus longue que large, tirant de l'Est à l'Oüest, & comprend en tour enuiron cent milles. Il y eut iadis en cette Isle deux principales villes, à sçauoir Lemnos, autrement Myrne, qui est maintenant peu celebre, combien qu'elle ne soit pas minée: & son mal vient de ce qu'elle est moins peuplée qu'elle n'a iamais esté. Elle est assise sur vne colline qui prend sur la mer, & a vne place où l'ombre du mont Athos paruient au Solstice, encor qu'il y ait de l'vn à l'autre enuiron 87. milles, & combien mesme que le Soleil ne soit pas prest à se coucher. L'autre ville est Hephestie, maintenant Cochine, entierement ruinée. Au reste, encore que ladite Isle n'aye pas grand tour, toutesfois il y a 75. bourgs ou villages. Pline dit qu'il y auoit en cette Isle vn labyrinthe semblable à ceux d'Egypte & de Candie.

Ce labyrinthe de Lemnos fut jadis fait & contrefait, & construit par Zmilius, Rholds & Theodorus Architectes tres-celebres, lesquels sceurent si bien monstrer ce qui estoit de leur art & industrie en la fabrique de ce labyrinthe de Lemnos, qu'il fut tenu pour l'vne des plus belles & merueilleuses pieces de la terre; car en iceluy il y auoit cent cinquante colomnes de marbre, tres-artistement polies & élabourées, & auoit esté construit iceluy labyrinthe, non pour autre sujet que pour seruir de sepulchre à vn grand Monarque, duquel le nom nous est inconnu dans les histoires. Belon liure 1. de ses Singularitez, chapitre trente, dit qu'il n'a pas tenu à faire diligence de trouuer les vestiges & remarques de cét ancien labyrinthe de Lemnos, & escrit que s'il y eut eu quelque vestige de reste, il l'eut aussi bien trouué comme il a fait plusieurs autres choses, & n'a pû rien apprendre des Insulaires & habitans de l'Isle, sinon le lieu où ils luy dirent auoir esté autrefois construit.

5 Mais l'Isle d'Eubée maintenant de Negrepont, surpasse veritablement toutes celles de cette mer en grandeur, & est comme Reyne de l'Archipelage. Elle est separée du riuage d'Attique seulement par vn petit destroit, & égale presque toute la coste de l'Attique & de la Beoce en sa longueur. Sa largeur est d'enuiron vingt milles, & tout son circuit est 365. Elle fut iadis nommée Macra & Macris, Abantias, Chalcis, Chalcodontis, & Asopis, à ce que Pline rapporte. Nous la nommons Negrepont, & les Turcs Egribos,

Egribos, comme Meline estime. Les anciens ont tenu que cette Isle estoit iointe à la terre ferme de Grece, & qu'elle en fut arrachée par vn tremblement de terre : qu'on se peut assez persuader, tant pour le voisinage, qu'à cause qu'elle est encore suiette à estre ébranlée par ces tremblemens. Sa ville Capitale estoit Chalcis, qu'on appelle maintenant Negrepont du nom de l'Isle. Elle est assise en la plaine, du costé que la mer est restrainte dans vn petit détroit, & est iointe par vn pont à la terre ferme. Cette Ville fut prise par Mahomet II. l'an mil quatre cens cinquante & vn, auec grand meurtre de Chrestiens, & maintenant les Turcs y habitent auec eux pesle-mesle. Il y a encore la Ville de Cariste, qui se nommoit autresfois Chironie. On voit icy le Promontoire de Caphare, fameux par les naufrages des Grecs, nommé Figere par Niger, & Chimy par Sophian.

Melos est releuée assez haut en mer, vis à vis du Promontoire Malie, Cap du Peloponese. Elle fut iadis appellée aussi Nimallide, Siphne, Acyton, & Zephirie, & est plus ronde qu'aucune qui soit en la mer Mediterranée, ayant quelques vingt lieuës Françoises de circuit. Il y a vne Ville au pied d'vne montagne, deuant laquelle on voit vne belle campagne, qui s'estend iusques à la mer.

Prés de Melos, on voit vne autre petite Isle nommée autresfois Polygée, & à present Fauconniere, qui est maintenant deserte, comme la pluspart de celles qui luy sont voisines: & vers l'Orient on voit Cynuse, ou Elchynuse, que les Modernes nomment Polino, ayant vne Ville qui porte mesme nom.

On voit apres celle qu'on nommoit iadis Phelocandre, & qui porte maintenant le nom de Policandre. On trouue prés de cette Isle, celle de Laguse maintenant Chrestienne, & celle de Sichin, iadis Oenos, & maintenant Sicandre; toutes presque de pareille grandeur, qui ont vers le Midy l'Isle Therasie, à present Tsiere, celle de Saturnin, iadis Callista, c'est à dire tres-belle, fameuse par la naissance du Poëte Callimaque.

Prés de Therasie vers le Leuant, on voit Anaphé, que les Modernes appellent Namphio, au beau milieu de la mer, ayant vne Ville assise sur vn rocher, & au pied d'icelle vn fleuue qui arrouse sa plaine.

Assez prés de là on voit la petite Isle d'Iues, maintenant Palme, où quelques-vns asseurent que le Poëte Homere fut iadis enterré. Cette Isle a vn beau port, mais il est mal habité, à cause des Corsaires, qui y abordent à toute heure.

L'Isle de Zie, iadis Cée, est loing du Promontoire Surie, ou Cap des Corquonnes, enuiron dix lieuës, & en a treize de circuit. Elle est creuse du costé du Nord, & faite en forme d'vn croissant de Lune. Elle fut aussi nommée Ceos d'vn Geant, fils de Titan qui y habita le premier. Elle a son port vers la partie Occidentale : On l'a aussi nommée autresfois Hydruse.

Prés de cette Isle on voit celle de Fermenie, que les anciens nommoient Scytie, & Oenos, qui n'est gueres moindre que Zie : puis on trouue Zephene, qu'on appelle Seripe, ayant vne Ville de mesme nom vers le Midy, & vne large campagne qui s'estend iusques à la mer. Elle a de circuit quelque treize lieuës Françoises.

Au dessous de l'Isle de Zerphene, on voit celle de Siphano, qu'on nommoit autresfois Siphe, ou Syphe, Acis, Meropio, fort belle à voir. Elle a dix lieuës Françoises de tour, & vne Ville bastie sur le Leuant, qui est assez bonne : on voit du costé d'Occident le Goulphre nommé Schinost, & du Midy le port où estoit iadis la Ville Capitale de tout le pays Insulaire.

Les Isles susnommées sont la plupart des Cyclades, qui sont autour de l'Isle de Dêle. Mais entre elles vers l'Orient, on voit encore l'Isle de Paros qui a retenu son ancien nom : Elle fut autresfois nommée Demetriade, Zacynte : tout ainsi que Zantes, Hyrie, Hyleesse, Cabarnis, & Minoe : elle a cinquante milles de circuit, qui font prés de vingt lieuës, & s'estend en longueur du Ponant au Leuant: & au milieu on voit vne belle & large campagne, auec plusieurs beaux bastiments, & vn Temple ancien qui est encore en son entier. On y voit aussi le Mont de Campiese, qui est fort haut, au pied duquel est assise vne Ville bastie auec des pierres d'vne grandeur demesurée. Ce Mont se nommoit iadis Marphesie. La Ville de Paro est du costé d'Occident, quoy que l'ancienne fut sur le bord de la mer, le long du riuage du fleuue Asope. Le port est vers le Septentrion, prés du Chasteau qu'on nomme Cephalo, & le port est appellé Bon. Le reste du costé du Nord est tout enuironé de montagnes: Cette Isle paruint entre les mains des Venitiens du temps de l'Empereur Henry, frere de Baudouyn Comte de Flandres: mais Mahomet prenant Negrepont, se saisit aussi de cette Isle.

L'Isle de Nixie, autrefois Maxos a vingt bonnes lieuës Françoises de circuit, & auoit il n'y a pas long-temps vn Duc, comme Candie sous la puissance des Venitiens, mais Selym pere de Solyman l'osta à la Seigneurie de Venise. La Ville qui a commandement sur tout le pays, & de laquelle l'Isle prend le nom de Nixie, est assise vers le Septemtrion sur vne haute montagne, elle a esté nommée autresfois Isle de Venus, Die & Dionisie, comme aussi petite Sicile & Callipolis.

Vers le Leuant de Nixie, on void l'Isle d'Amurge, jadis Brutore: qui a vingt lieuës de tour & trois portes, dont l'vne porte le nom de saincte Anne, l'autre de Calors, & la troisiéme de Catapla.

Tirant vers la coste de la petite Asie, prés d'Amusgopoli, ou Brutore, on descoure l'Isle de Claros, à present appellée Calamo, qui a quelques dix lieuës de tour & de fort hautes montagnes. On y voit les ruines d'vne ancienne Cité, qui est du costé du Leuant. Il y a le long de cette Isle vn Golphe nommé Calamo, & vne Ville portant mesme nom.

Plus haut que Claros on void l'Isle de Lero, maintenant Lerte qui a quelques dix-huict milles de circuit.

On y voit encore vn Chasteau du costé du Leuant & du Midy le Port de Lepide, où fut jadis assise la Ville capitale de l'Isle, au pied de la montagne.

8 Assez prés de ces Isles on voit celle de Pathmos, & maintenant Palmose, où S. Iean l'Euangeliste fut confiné par Domitian. Et quoy que cette Isle, & plusieurs autres voisines soient Asiatiques, si est-ce que ie les embrasse auec les Grecques, tant pource qu'elles tenoient la langue Grecque, & obeïssoient à ses Empereurs, qu'à cause qu'il m'est plus aisé de les descrire en les voyant proches, que si ie voulois suiure trop exactement celles qui appartenoient à l'Europe, sans rapporter aucun fruict au Lecteur de toute ma peine.

Cette Isle n'a qu'enuiron sept ou huict lieuës Françoises de circuit, & est comptée entre les Isles Sporades, tant par les anciens que par les modernes.

L'Isle de Coos, maintenant Longo, est des dernieres tirant vers le Leuant, le long de la coste d'Asie. Elle a son estenduë du Nort au Midy, & contient de longueur enuiron dix-huict lieuës. Elle fut iadis nommée premierement Merops. Les Turcs ont accoustumé de l'appeller Stancou. Vers le Leuant on void la Ville capitale nommée Arange qui a vn Lac au milieu, qui tarit en Esté. On y void des magnifiques bastimens tous de marbre. On void encores hors de la Ville les murailles du Palais du grand Medecin Hyppocrate, natif de cette Isle, de mesme qu'Appelle. On y void encore la Ville de Coë que les Turcs nomment Stancou, de mesme que l'Isle qui n'est guere éloignée de la petite Asie, & est vis à vis de celle de Cypre.

Autour de Longo on void plusieurs petites Isles peu renommées, comme Hiali, Nisari, Chirauc, Lesindre, Piscopie, Lire, Carchi, Limone, Lenite, Zinare, dont nous laissons la description comme peu vtile.

9 L'Isle de Samos retient encore son ancien nom, & est plus renommée que grande, s'estend du Leuant au Ponant, & a vingt lieuës de circuit. Elle fut nommée apres que les Cariens l'eurent abandonnée Druyse, Antemuse, Melamphile, Cyparisse, & Stephane, c'est à dire couronne. Il y eut jadis vne bonne Ville, les ruines de laquelle paroissent encore le long de la mer, y ayant vn Port & Arsenal, qui est fort beau, & spacieux, auec vne fort haute leuée.

Myclone l'vne des Cyclades vers l'Occident aiourd'huy Micolé, a quelques huict lieuës de circuit. Elle a vn Port auec son mole, & Arsenal: & est toute habitée, ayant au Leuant le port & le bourg de saincte Anne, au Midy sainct Estienne, & entre l'Est & le Nort, le port de Panderne.

Prés de là on void l'Isle de Giare, maintenant Stropodie, qui n'est guere grande, & est ceinte de plusieurs rochers. Les Romains y enuoyoient en exil les criminels, & les autres Isles desertes d'entre les Cyclades seruoient pour mesme chose.

Dêle est la plus renommée des Cyclades, à cause de l'Oracle d'Appollon. On la nomme auiourd'huy Dile. Elle fut iadis appellée Ortygie, à cause des cailles qu'on y void plustost qu'ailleurs. Elle a eu aussi les noms d'Asterie, Lagie, Cerhe, Mydie, Cinethe, & Pyropile, & encore de Cinthie, à cause d'vne montagne qui y est. Cette Isle estoit diuisée par le moyen d'vn petit canal en deux parties, en l'vne desquelles on voyoit le grand Temple d'Apollon, duquel on void encore quelque reste.

Prés de Dêle on voit l'Isle de Rhene, jadis Celaduse & Artemise, & l'on la nomme auiourd'huy Dile, aussi bien que Dêle.

Andro est aussi l'vne des Cyclades, & a pour le moins vingt lieuës de France de tour. Elle fut iadis nommée, comme dit Myrsyle, Lesbien, Auron, Autandre, Lassie, Nouagrie, & Epage. Sa Ville est vers l'Orient, & le fort est assis sur vn escueil, & pour y aller il faut passer sur vn pont-leuis.

L'Isle de Chios est opposée à la Chersonnese d'Ionie; maintenant nommée de Smirne, n'y ayant entre-deux qu'vn canal d'eau d'enuiron deux lieuës & demie, tout entouré de bancs & d'escueils. Elle est assise entre les Isles de Metelin, & de Samos, & fut premierement nommée Ethalie. Son circuit est d'enuiron trente lieuës. Sa longueur s'estend du Septemtrion au Midy, & est diuisée en deux parties, l'vne nommée Apanomerée, qui signifie partie d'enhaut: & l'autre Catomerée, c'est à dire, partie d'enbas. Elle fut prise par Solyman l'an 1566.

On void à l'opposite du pays de Phrygie, que les Turcs appellẽt maintenãt Sarcum, la belle Isle de Lesbos, auiourd'huy Metelin, du nom de la Ville capitale autrefois Militene. Elle fut iadis appellée Antisse, puis Pelasgie, & apres Macarée, du nõ du fils de Iupiter, surnommé Cyrnace. Elle eut encore le nom d'Emerthée, Ethalasie, & Egire, ainsi que Pline nous enseigne. Son circuit est d'enuiron quarante de nos lieuës.

Quant aux lieux qui appartiennent au Turc en Esclauonie, on compte premierement en terre ferme Castelnouo, ou Chasteau-neuf, assis sur vne basse colline prés du Sein Rizonique, maintenant le Golphe de Cataro. Les Turcs l'ont osté aux Espagnols depuis n'aguieres.

La Ville de Scodre qu'on nomme communément Scutri, a esté quelquesfois sous la puissance des Venitiens: mais maintenant elle obeït aux Turcs: Elle est à dix-huict milles loing de la mer, & sur vn rocher fort droict, ayant au dessous, du costé du Leuant vn lac, qui a de circuit enuiron cent trente milles, & tout autour des montagnes, fors du costé de Septemtrion.

Le Turc y possede encore les petites & mal peuplées Villes de Beduë, Antiuare, & Dulcigno: que Ptolemée nomme Vlcinium, & quelques autres Olchinium, qui furent pris sur les Venitiens, par Selim II. Empereur des Turcs.

QVALITE'.

10 QVant à l'Isle de Thasse, elle abonde en marbre blanc, dont les Romains faisoient grand estat: & en ses montagnes on trouue aussi vn fort grand nombre de pins, & de sapins: & l'on peut voir par des monceaux d'escume, de metal qu'on y void encore, qu'il y auoit autresfois de fort bonnes mines, ce qu'on peut aussi cognoistre aisément, pource qu'elles rendoient toutes les années, à Philippes Roy de Macedoine quatre-vingts talens.

L'Isle de Samothrace abõde en miel, & en daims, & celle de Lemnos est fertile plus qu'elle ne fut iamais, & porte du lin, du chanvre, du bled, des legumes, & du vin en abõdance. Il y a aussi grande quãtité de chairs, de laines, & de plusieurs autres choses. Elle a toutesfois faute de bois, principalement vers la partie Orientale qui est la plus seiche. Mais celle qui regarde en l'Occidẽt & le Midy, est plus humide & verdoyãte.

Les lieux qui sont humides & assis entre les costaux, portent des figues, des noix, des amandes, & quelques oliues. Il n'y a point de riuiere en cette Isle, mais les Habitans font vne grande pesche au riuage de la mer, où ils trouuent force poisson, & particulierement des huytres, qu'ils nomment Gaideropedes, c'est à dire, pieds d'asne, qui different grandement des nostres. Il y a aussi des sources d'eau chaude, qui n'a pas toutesfois tant de chaleur que beaucoup d'autres.

On trouue en cette Isle, & non ailleurs, la terre qu'on nomme Sigillée, ou Scelée, qui est bonne principalement contre la peste, & les fluxions. On en fait de petites masses qui sont marquées de characteres Turcs. On vse d'vne grãde ceremonie pour la tirer, veu qu'on vient seulement le sixiéme iour d'Aoust déboucher le trou où elle est, & il n'est permis de le voir tout le reste de l'année, mesme il est deffendu aux Habitans, d'en transporter ailleurs, sur peine de la vie: Les Ambassadeurs des Princes en emportent le plus souuent, lors qu'ils viennent de Constantinople, & croyent faire vn bon present, lors qu'ils en donnent à des hommes de condition releuée.

Pour le regard du Negrepont, la mer est fort rapide en son détroit, & l'on dit qu'il y a flux & reflux quatre, & selon les autres, six fois chaque iour. Tellement que les vaisseaux mesmes qui ont bon vent, ne peuuent souuent rien aduancer. Aristote ne pouuant sçauoir la cause de cecy en mourut de fascherie:

Cette Isle au reste abõde en bled, legumes, vin, & huile, & on y void aussi fort gran-

de quantité d'arbres principalement de ceux qui sont propres à faire des vaisseaux. On dit que les brebis de cette Isle n'ont point de fiel, mais ie ne sçay si c'est chose controuuée ou non.

On trouue prés la Ville de Cariste de grandes carrieres de marbre, & pareillement la pierre Amiante qu'on reduit en fil, comme le lin, on en fait de la toille, qui se blanchit estant iettée au feu lors qu'elle est sale.

En l'Isle de Meloo on trouue de bõnes sources d'eaux sulphurées ou souffrées, propres pour la santé des hõmes. Le terroir de cette Isle est si gras & fertil, qu'on y semoit iadis des grains qui estoient paruenus à leur plus grãde hauteur dans 40. iours au bout desquels on en faisoit la recolte. Elle abonde aussi en Oliuiers, & porte encores quelques vignes. Il y a quelques veines d'argent, & du meilleur soulphre qui se trouue. On y a veu autrefois de beau marbre de plusieurs couleurs, que Luculle porta le premier à Rome. On dit d'vn certain lieu de cette Isle, que si l'on y vient à cauer, la terre surcroist aussi, & les creux qu'on y fait, se remplissent, sans que personne y mette la main.

L'Isle de Policandre est aspre, pierreuse, & difficile à cultiuer, & celle de Seriphe, ou Serfene a des grenoüilles, qui ne croassent iamais, & si l'on porte de ces bestes ailleurs, comme dit Pline, elles crient ainsi que les autres.

En l'Isle de Sifano on trouue la Calamite, mais on ne sçait où sont les mines d'or & d'argent, qui la rendoient autrefois si renommée, veu qu'il n'y en a nulle marque.

Quant à Paros, il y auoit force marbre blanc qu'on nomma Lychnite, à cause qu'on la tailloit au cõmencement pour en faire des lampes. Solin dit qu'il croist à Paros vne sorte de pierre, qu'il nomme Sarde, qui estoit plus excellente que le marbre, & toutesfois ne pouuoit estre mise au rãg des pierres precieuses. Mais Pline (de qui Solin est le singe) n'a fait aucune mẽtion de cette pierre Sarde en l'Isle de Paros. On dit que mettant dãs la mer du costé où est l'Arsenal, quelque chose blanche, elle deuiẽt incontinent noire. L'air de cette Isle est si bon & serain, que ses Habitans viuent longuement, & mesme ceux qui sont chargez d'ans, y sentẽt fort peu les incõmoditez de vieillesse.

L'Isle de Nixie, ou Naxe, a encore grande quantité de vignes, aussi bien qu'au temps passé; On y trouue vne pierre que les Grecs appellent Ophites, nous la nommons Serpentine, ou Crapodine, qui ne naist point parmy les carrieres; ains sous terre. Il y a aussi quantité de Guespes ou plustost des Taons, dont la morsure est mortelle, aussi bien que celle d'vn Scorpion, si l'on n'y remedie de bonne heure. Il y a aussi des veines d'or assez bonnes, mais soit que les Habitans n'ayent l'industrie de le tirer, ou que le Turc en ait fait expresse deffense, on n'en tient pas compte, non plus qu'aux autres endroits de la Grece.

En l'Isle de Lero, ou Lerte, on trouue grande abondance de marbre, & le pays est fertil au possible. On y cueille l'Aloës qui est estimé de nos drogueurs, pour le bien qu'il fait aux hommes. Celle de Coos, ou Lango abonde en fruicts, & nourrit vne grande quantité d'animaux. On y cueille aussi force bon vin, dont le meilleur s'appelloit anciennement Hippocoon, à cause que le terroir auquel il croissoit auoit nom Hippon. On y voit aussi de beaux cyprés, fresnes, & terebintes, & il s'y engendre aussi selon Pline, force vers à soye. Elle a vn lac vers l'Occident qui porte grand preiudice au pays, d'autant que ses exhalaisons & vapeurs sont si infectes, qu'il est impossible qu'on les souffre, tellement que l'Isle est toute deserte de ce costé-là, & ces vapeurs sont plus nuisibles en Esté qu'en autre temps de l'année.

L'Isle de Samos ne peut porter la vigne, quoy que ses voisines en soient fort peuplées, mais selon Strabon, toutes autres choses y abondent, combien que quelques autres dient que le froment n'y vient guere, mais que les oliuiers y croissent à souhait. On dit qu'il se trouua vne fois tant de rats en l'Isle de Mycole, qu'ils en chasserent les Habitans.

En l'Isle de Chio on trouue si grand nombre d'orangers qu'on en presse le ius dedãs des tõneaux qu'on enuoye apres en Constantinople, & autres lieux pour mettre auec les viandes, & en vser comme on fait par deçà du verjus. Les arbres qui portent le mastic, sont du long de la mer forts petits & bas, ayans la fueille comme le buis, ou Lentisque. On les taille treize fois l'année prés du tronc, pour en faire distiller le mastic, qui sort comme des larmes. On taille d'autres arbres qui produisent la terebenthine, & l'on tient qu'elle ne se trouue que là, & aux Indes, où il croist des deux susdites especes. On y void encore sur des arbres forts hauts, certains fruicts en forme de febues en escorce, nommez en Italien Caroubis; & en Grec Ondorine, & d'autres

arbres appellez visques qui portent la glu dont le fruict est en forme de grosses capres. L'Isle de Chio est aussi fort recōmandée pour la maluoisie qu'elle porte, qui n'est toutesfois si bonne que celle de Cãdie. On portoit autresfois de Chio à Rome les huiles de Cabas, ainsi qu'on les porte auiourd'huy de Prouence à Paris, & par toute la Frãce.

L'Isle de Lesbos, ou de Metelin est de grand rapport, & les fruicts qui y croissent, sont de fort bon goust: L'air y est fort bon & sain. On y void force montagnes, dont on tiroit jadis du marbre, qui n'estoit pas toutesfois si beau que celuy de Paros, & la pierre d'Agate qui est en assez grande estime.

Le vin de cette Isle est tenu pour le meilleur qui soit auiourd'huy en toute la Grece. Elle nourrit aussi quantité de bons cheuaux, qui sont petits: mais forts & bien pris, & proportionnez.

On y fait force fromages, & il y a du froment en grande abondance. On en fait deux sortes de drogues, dont les Turcs se seruent en leurs potages, l'vne s'appelle en langue Turquesque Trachna, & l'autre Bouhort, que les Romains nommoient anciennement Crymnon, & Maza.

Il y a en l'Isle de Samothrace grande abondance de miel, & aussi grand nombre de daims. Quant aux lieux qui sont en Esclauonie, le discours de Ragouse, & de ce que les Venitiens possedent en ce pays, peut assez faire cognoistre sa qualité.

MOEVRS ANCIENNES.

EN l'Isle de Zie, ou Cée, lors que les vieilles gens se faschoient de viure, ils s'empoisonnoient de leur bon gré, pour n'estre plus sujets aux foiblesses & aux ennuis de vieillesse, & il estoit aussi permis à chacun de se faire mourir auec la permission du Magistrat. Et cette coustume s'obseruoit principalement en la Ville de Iulier, dautant qu'il y auoit vne loy qui portoit ces mots: Que ceux qui ne pourront bien viure, ne meurent point au moins deshonnestement, & que ceux qui passeront l'âge de soixante ans, meurent de poison, afin que les viures suffisent pour les autres.

Ællan le tesmoigne ainsi en sa diuerse histoire, disant que ceux qui estoient desia cassez, faisoient vn sacrifice solemnel, durant lequel estans couronnez de fleurs, ils beuuoient du jus de la ciguë, comme se sentans desormais incapables de profiter au pays. Les Poëtes tiennent que cette Isle fut jadis habitée par les Nymphes Corinthiennes, & que pour cette cause elle leur estoit consacrée.

L'Isle de Zerphene auoit jadis pour son Dieu tutelaire Apollon, qui y estoit adoré en grande reuerence.

Ceux de l'Isle de Siphne, ou Siphano, furent autresfois si puissans, qu'ils oserent debatre contre les Lacedemoniens de la souueraineté de la Grece, en quoy l'on peut assez cognoistre que c'estoient gens courageux, & pleins d'vne fort grande resolution.

Ceux de Paros ont esté jadis accusez de déloyauté, & de n'estre point hommes de parole, à cause que Miltiade General de l'armée des Atheniens, les ayant surmontez, & eux leur ayans promis de luy obeïr, ne luy tinrent point la parole qu'ils luy auoient donnée, & pource l'on disoit en commun prouerbe, faire comme ceux de Paros, c'est à dire fausser sa foy.

Ceux de Nixie, ou Naxe n'estoient gueres spirituels. Plusieurs Dames se retiroient jadis en cette Isle, où en memoire du tort fait à Ariadne, & detestant la déloyauté des hommes, elles viuoient en perpetuelle chasteté.

Il y auoit jadis en l'Isle de Cos vn temple dedié à Esculape, à cause qu'Hipocrate se disoit issu de sa race. On s'addressoit là comme aux autres temples de ce Dieu imaginé & vray diable, pour receuoir guerison.

Les Samiens portoient vne particuliere reuerence à la Déesse Iunon, & la seruoiét auec plusieurs sortes de festes & sacrifices. Ils firent sa statuë, où elle estoit representée comme vne fille qui espouse, à cause qu'ils tenoient que Iunon estoit née en cette Isle, & y auoit esté nourrie durant sa virginité, puis mariée à Iupiter. Ils luy dedierent aussi vn bois; auquel ils nourrissoient les Paons portez d'outre-mer. On faisoit jadis en cette Isle des plus beaux vases de terre que l'on sceut voir.

Les Atheniés honorerét tellemét l'Isle de Déle (outre les Perses) qu'ils en firét oster tous les tõbeaux & ossemens des hommes, lesquels ils voulurent estre mis en l'Isle de Rhene, qui est voisine, & qui seruoit seruir de cimetiere à Déle, ayant esté dedié pour cét effet, par Polycrate tyran de Samos, lors qui commandoit sur la mer: Apres la dedicace faite par les Atheniens, ils ordonnerent vne feste solemnelle tous les 5. ans à laquelle l'on voyoit assembler tous ceux qui estoient de la lignée des Ioniens, & où l'on

s'exerçoit à la course, à la lutte, & à la Musique, & les Citez franches y faisoient des dances publiques en l'honneur d'Apollon. Il n'estoit loisible de nourrir aucun chien en cette Isle.

Les Chiois estoient jadis puissans sur la mer, & y ont commandé, s'estans affranchis, & ayans estably entr'eux vne belle Communauté, & Republique, comme les plus riches. Mais enfin ils furent contraints de venir sous la puissance des Atheniens, puis aux Macedoniens, & apres aux Romains, & derechef aux Grecs qui commandoient à Constantinople.

Il nasquit en l'Isle de Metelin plusieurs grands personnages. Et il semble que ce fut vne pepiniere, tant de Philosophes, que de ceux qui cherchoient les lettres plus agreables, & qui ne requierent pas que l'esprit soit si tendu. Theophraste en est sorty, & Pittaque, l'vn des sept Sages de Grece, comme aussi le Poëte Alcée, & Saphon la Poëtesse, dont les vers sont encore trouuez si mignards. Elle porta pareillement l'Orateur Diophant, & Theophante l'Historien, & le grand Poëte, & joüeur de harpe Arion de mesme que Therpandre grand Musicien & Poëte.

Les Lesbiens ont jadis adoré Bacchus, à cause, comme dit Pausanias, que les pescheurs de Methymne ayant tiré de la mer vne teste faite de bois d'oliuier; & voyant qu'elle ressentoit ie ne sçay quoy de grand; quoy que la forme fust estrange & fort éloignée de celle des Dieux de la Grece, allerent demander à la Pythie, quel Dieu, ou bien quel Heros estoit representé par cette teste, & la response fut, qu'ils honorassent Bacchus, surnommé Cephalenien.

L'Isle de Samothrace fut jadis fort renommée, à cause des ceremonies des Dieux que l'on y obseruoit, veu qu'il y auoit vne escole, où l'on apprenoit tous les sacrifices qu'il falloit offrir à chaque Dieu.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Combien que l'on viue presque en toutes ces Isles à la Grecque, toutesfois il ne sera point hors de propos de dire quelques particularitez des mœurs de ceux qui y habitent aujourd'huy.

Premierement, il faut sçauoir qu'il y a vn si grand nombre de Corsaires autour de toutes ces Isles que leurs Habitans sont cötraints d'y prende garde en cette sorte. Il n'y a sommet de montagnes aux Isles, où l'on ne mette des gardes du long du iour, afin qu'ils regardent, s'ils n'apperceurōt point en mer quelques corsaires: car ils iugët ayséměť de loing si c'est vn vaisseau d'escumeurs ou d'autres. Or ils n'ōt si tost descouuert quelque vaisseau de cette sorte, qu'ils font du feu auec le fusil, & de iour lors que le feu ne paroist de guere loing, ils ont des matieres qui causent beaucoup de fumée; & s'il y a plusieurs vaisseaux, l'on fait aussi des signals en diuers lieux: lors tous les ports voisins sont aduertis de la veuë de ces pestes communes, & taschent de s'en donner garde.

Quant à la nuict, le feu est aisé à voir, & pource ils se seruent alors de fanaux, faisans autant de feux, qu'ils auront veu de vaisseaux; & les voyageurs appellent la mer nettoyée, lors qu'ils ne voyent point de signal sur ces montagnes, & au contraire, trouble lors qu'ils y en apperçoient.

L'Isle de Pathmos, ou Palmose, est habitée de Chrestiens Grecs; viuans en toute liberté, en payant tribut au Turc, & ayant d'ordinaire des Magistrats Turcs. Le terroir y est cultiué par les Chrestiens, & l'on y voit vn grand nombre de Caloyers.

Les Insulaires de Cos ont vne folle superstition, veu qu'ils disent que l'on y a veu vn serpent de grandeur demesurée, lequel ils tiennent pour vne Fée, disans que c'est la fille d'Hypocrate, qui est encore en vie, cōme celle qui fut jadis grande Magicienne.

Les Turcs habitent seuls en la Ville de Stancou, sans auoir aucun Chrestien qui s'y tienne, non plus qu'en tout autre lieu de l'Isle, excepté en deux villages au plat pays, où l'on souffre que quelques Chrestiens Grecs se tiennent.

En l'Isle de l'Esbos, il n'y a que des Turcs, qui se tiennent en la Ville de Metelin, où d'autres faisans profession du Mahometisme: mais les Grecs se tiennent aux champs pour cultiuer, & y labourer les vignes.

En l'Isle de Stalimene, ou Lemnos, tous les Grecs s'addonnent au labourage, & viuent là sans crainte qu'aucun les tourmente, estans deliurez de cette peine par les soldats qui gardent les forteresses. Il y a aussi force Caloyers, de mesme qu'en toutes les autres Isles qui sont en la mer Mediterranée.

Quant à l'Isle de Chio, les Turcs ne veulět permettre qu'aucun Chrestiě loge dás la Ville qui porte le mesme nom: combien que l'Euesque de Franques n'ait laissé d'aller

celebrer la Messe en l'Euesché qui est dans la ville, où il y a aussi vn certain lieu, où tous pauures Chrestiens & passagers peuuent loger trois iours & trois nuicts sans qu'il en couste rien.

L'on y void prés du fossé leurs sepultures auec de grandes pierres & banderoles.

A quinze milles ou enuiron de la ville, il y a des casals ou grandes maisons, où logent cinquante ou soixante païsans, qui ne s'adonnent en certaines saisons qu'à nourrir des perdrix, & ont l'industrie de les prendre trois iours apres qu'elles sont écloses.

Ils les accoustument si bien à leurs logis, qu'ils les laissent tout le iour aller par la campagne: & pour les faire retourner le soir, chacun va auec vn grain de froment en la bouche, & se couche par terre. Lors les perdrix voulans becqueter ce grain, recognoissent chacune son maistre, & ainsi chacun reprend les siennes. Ce qui les rend fort communes, & à bon prix en cette Isle.

L'ISLE DE CYPRE, OV CHYPRE.

SOMMAIRE.

1 *Des premiers habitans de Cypre, & de ses anciens Princes.*

2 *Sa scituation, son circuit, largeur, longueur, climat & parallele.*

3 *Des Caps & Promontoires de cette Isle,*

4 *Diuisée en quatre parties anciennement, & à present en douze.*

5 *Ses villes plus celebres, & bourgs plus remarquables.*

6 *Fertilité & abondance de toutes sortes de fruicts.*

7 *Ses mines de toutes sortes de metaux.*

8 *Mœurs & loix anciennes des Cypriens.*

9 *De leur ancienne idolatrie, & de Venus la Cyprienne.*

10 *Habitans modernes de Cypre.*

11 *Ses diuers gouuernemens sous les Venitiens, & à present sous les Turcs.*

1 CEtte Isle qui a esté premierement habitée, comme l'on dit, par Iaphet fils de Noé, puis sous la domination des Tyrans Grecs; apres que la Monarchie des Assyriens fut esteinte, tomba apres sous la puissance des Romains, & par leur moyen obeït aux Ptolomées Roys d'Egypte, & lors elle retomba entre les mains des Romains. Apres cela les Empereurs de Constantinople la possederent enuiron l'espace de huict cens ans. On la vid apres sous des Roys de la maison de Lusignan de France. Depuis elle vint à estre subjette aux Venitiens l'an 1473. & demeura en leur pouuoir iusques à l'année 1570. qu'elle fut prise par Selim Empereur des Turcs.

Cette Isle a esté nommée autrefois Crypte ou Crypton, à ce que dit Volaterran, c'est à dire, sousterraine, à cause qu'il semble que les flots de la mer la cachent. On l'appelloit aussi Cerastis, à cause du grand nombre de ses montagnes, dont les pointes semblent des cornes. Elle eut aussi le nom de Cethoine, puis d'Amarusie, selon Strabon, & aussi de Paphie, de mesme que de Salaminie, & de Macarie ou bien-heureuse, d'Amacantis, Asperie, Colinie & Erose.

2 Elle est assise, selon Ptolomée, au milieu du sein Issique, communément golphe de Lajazze, & est contiguë à la mer d'Egypte, & est entre les riuages de Cilice & de Syrie. Elle regarde du costé du Midy la mer d'Egypte & celle de Syrie: & est aussi bornée du Leuant de la mesme mer de Syrie & du sein Issique; du Couchant de la mer Pamphylie, & du Nord de Cilice.

La partie qui regarde le Leuant, est éloignée de la Syrie, ou Surie, enuiron de cent milles, qui est vn chemin que l'on peut faire en vne nuict. La partie qui regarde le Midy est

Digitized by Google

esloignée d'Alexandrie de la nauigation de trois ou quatre iours, & autant de l'Isle de Rhodes du costé du Couchant. Elle est à soixante milles loin de la Cilice ou Caramanie.

La longueur de cette Isle est du Ponant au Leuant, & quelquefois elle fait des Ismes, ou destroits de terre aux costez qui determinent sa largeur. Elle est assise au commencement du quatriesme climat, sous le dixiesme parallele, selon les modernes, & son plus grand iour d'Esté est de quatorze heures & demie ou enuiron. Elle comprend trois degrez celestes en sa longueur. Son circuit, selon Strabon, est de trois mille quatre cens vingt stades, qui font quatre cens vingt-sept milles. Pline dit que son tour est de trois cens septante-cinq milles. Les autres disent que voyageant par mer à l'entour, l'on trouue cinq cens mille pas, & que sa longueur est de deux cens mille, & sa plus grande largeur est de cinquante ou soixante. Mais il y en a encore quelques-vns qui luy donnent cinq cens cinquante milles de circuit, deux cens de longueur, & deux cens trente de largeur.

3 Elle a plusieurs promontoires ou Caps, comme du Ponant le promontoire Acamas, maintenant Cap de sainct Pisane, ou Episane, le Promontoire Drepan, auiourd'huy Trapan, ou Melechie; celuy de Zephire, maintenant Punta, ou Punte, ou Molota, ou Melonta, ou Cap de Chelidoine. Du costé du Midy l'on void le promontoire Phœurie, nommé Cap blanc: celuy de Curie, maintenant Cappodellegate: celuy de Dades, maintenant Cap de Chiti: celuy de Throne, maintenant Cap de Phila. . Du Leuant on void le promontoire Pedase, maintenant Kapo de Griego, ou Cap de Grec; & au sommet de l'Isle, celuy de Clydes, maintenant le Cap de sainct André. Du Nord on void le promontoire Crommyon, maintenant Cap de Cormachiti, ou Cornacchiette. Au reste, entre le Cap de Cormachiti & celuy de sainct Episane, l'on void la mer Pamphile, maintenant le Golphe de Settalie, qui estoit autrefois fort dangereux, l'espace de trois cens milles.

4 Ptolomée nous apprend que cette Isle estoit iadis diuisée en 4. parties; c'est à sçauoir, en l'Orientale, que l'on donnoit à Salamine: en l'Occidentale que Paphie occupoit; en la Meridionale, qui estoit l'Amathusie; & en la Septentrionale, qui estoit la Lapathie. Mais auiourd'huy elle est diuisée en douze parties, que l'on nomme communément contrées, qui sont, Nicosie, Famagouste, Paphie, Andime, Limosse, Masote, Saline, Massorie, ou Siuori, Crusoc, Pantalie, Cerine & Carpasse.

Diodore, Pline & Mele asseurent qu'elle contenoit neuf beaux Royaumes & quinze bonnes villes, dont quelques-vnes ont esté ruinées par grands tremblemens de terre.
5 Ses principales villes estoient la nouuelle Paphos en la region de Paphie. Elle porte encore auiourd'huy le titre de ville, & se nomme communément Bapho, selon Niger, l'ancienne Paphos qui estoit en la mesme Prouince: Cythere qui donna nom à toute l'Isle, & qui n'est plus auiourd'huy: mais en son lieu on void la ville de Conuclie, qui est des meilleures de l'Isle. Il y auoit aussi Cutias, au lieu où l'on void maintenant la ville de Piscobie, qui est aussi des meilleures & principales. On y voyoit Amathus, qui est maintenant toute destruite.

Dauantage, la ville de Ceraunie, maintenant Cerines, bastie par Cyrus, ainsi qu'il eut subiugué les neuf Roys de l'Isle. Cette ville est assise en la partie Septentrionale de l'Isle. Mais Nicosie, qui fut nommée autrefois Lettie, puis Leuocote, & la demeure des Roys est assise en la plaine de Massare. A trente six milles de Nicosie l'on void Famagouste, autrefois Salamis, puis Constancienne, ville signalée. Il y en a quelques-vns qui tiennent que Famagouste estoit autrefois Tamasse, & quelques autres estiment que c'estoit vne des quatre villes qui auoient le nom commun d'Asinoé.

On compte outre ces villes enuiron huict cens cinquante villages ou bourgs ouuerts, en mettant toutefois parmy ce nombre quelques villes ruinées, qu'ils appellent communément Casaux, qui comprennent enuiron cent soixante mille habitans. Il y a beaucoup de ces lieux qui peuuent estre comparez à des villes, tant pour leur grandeur que pour le nombre du peuple. Les meilleures sont, Lapitho, Sicuri, sainct Iean de Carpesse, Lescara, sainct Constantin, Limnati, Silicu, Pellendrie, Chillani, Colosse, Piscopie, Salines, Conuclie, Crime, Arzos, Omodos, Crusoc, Solie, Marfou & Lesque. Tous les Casaux ou Bourgs estoient diuisez en trois parties, dont la moitié appartenoit à la Chambre du Roy, & le reste en partie à l'Estat Ecclesiastique, & en partie aux Nobles laïcs.

Il y a plusieurs montagnes en cette Isle, mais celle d'Olympe est la plus haute de toutes. Les Grecs l'appellent Trohodos, & elle a de tour dix-huict lieuës. On y void par tout force Monasteres de Caloyers Grecs, de l'Ordre de sainct Basile,

QVALITE'.

TOute cette Isle a esté iadis si pleine de bois qu'on ne la pouuoit cultiuer, & combien que les habitans eussent consommé vne grande partie de ce bois à fondre les metaux, & faire des Nauires; toutefois ils ne pouuoient guieres descouurir la terre, tant le bois poussoit tousiours. En fin ils ordonnerent que ceux qui voudroient couper des arbres, le pourroient faire, & que chacun possederoit comme propres les champs qu'il auroit descouuerts & nettoyez. Strabon dit que l'Isle de Cypre ne cedoit de son temps à aucune autre, veu qu'elle portoit du vin & de l'huile en abondance, & auoit assez de froment pour la nourriture de ses habitans. Or elle est maintenant fertile au possible, & abonde de tout ce qui est necessaire à la vie humaine: Car outre la grande quantité de froment & d'autres grains & fruicts qu'elle porte, elle produit de fort excellens vins, que l'on garde iusqu'à quatre-vingts ans, & dans ce temps, de noirs ils deuiennent blancs, & sont de bonne odeur, & d'vn goust du tout agreable.

On emporte de Cypre ce beau & grand raisin noir, qu'on nomme communément Zibile, & on a accoustumé d'y cueillir toute sorte de fruicts qu'on a ailleurs, & principalement les limons, citrons & oranges, qui surpassent en goust ceux des autres païs. Elle ne porte pas des chastaignes, des cormes, ny des cerises; mais elle produit force dattes, & du succre qu'on tire des cannes, le saffran, la coriandre, & la lentisque. Et outre les herbes communes, elle a des febues d'Egypte, ou Colocalies, & autres herbes qui sont de fort bon goust. Il y a du miel qui est excellent & blanc & du succre qui est noir, & est nommé vulgairement Melazzo. Ce païs porte aussi beaucoup de choses medicinales, comme la terebinthe, la coloquinte, la rhubarbe, la scamonée & autres choses semblables; comme aussi vne herbe, des cendres de laquelle on fait du sauon. Elle a aussi quantité de mines d'or, de Chrysocole, de calchante, d'alun, de fer, & de leton: mais elle a plus d'airain que d'autre chose.

Elle produit aussi quelques pierres precieuses, comme l'emeraude, le diamant, le crystal, le corail blanc & rouge, & la pierre d'amiante, dont on fait la toile qui ne brusle pas estant mise au feu, ains s'y blanchit. Les habitans tirent aussi de grandes commoditez de leur coton, de la laine qu'ils ont en grande quantité, & le poil de leurs cheures, dont ils font des camelots. Ils tirent aussi force sel d'vn lac qui n'est guieres loin de la mer, qui a douze milles de circuit, & dans lequel il tombe vne petite riuiere qui descend du mont Olympe.

Ceux qui demeurent en cette Isle, sentent vne grande chaleur, pource qu'elle est assise au trente-cinquiesme degré ou enuiron de hauteur Boreale, à raison dequoy le Soleil n'est guieres éloigné d'eux, lors qu'il est au Tropique d'Esté, ou de l'Ecreuisse. Toutefois le Nord souffle fort au bourg de Cerines, & addoucit grandement cette incommodité par le rafraischissement qu'il apporte au gros de l'ardeur: & l'air est fort subtil aux montagnes

Son air est plus souuent mal sain & desagreable, à cause des estangs qui poussent de mauuaises vapeurs. Il n'y a point de riuieres, ains seulement s'il le faut ainsi dire, des torrens, qui venans à se tarir, laissent les habitans auec vn grand defaut d'eau, qui est peut-estre, la plus grande incommodité qui puisse arriuer à ceux de Cypre. On rapporte qu'auant le temps du grand Constantin, cette Isle fut abandonnée par ses habitans l'espace de 36. années, durant lesquelles on n'y vid iamais pleuuoir. Il n'y a qu'vn port propre pour l'abord des nauires pres de Famagouste. Il est vray qu'il y en auoit autrefois plusieurs, mais ils sont maintenant remplis, à cause de l'impetuosité de la mer.

MOEVRS ANCIENNES.

CEtte Isle a esté jadis en grande reputation, pource que combien que les Poëtes ayent fait naistre Venus de l'escume de la mer: toutefois la commune opinion estoit, qu'elle auoit pris naissance en l'Isle de Cypre. Et de fait l'on croid que cette belle Deesse d'amour fut iadis Dame de ce païs, & que pour couurir son impudicité, elle ordonna que les femmes y pourroient paillarder sans aucune crainte. Ce fut aussi de là que vint la coustume que les filles de Cypre auant que prendre mary, venoient à certains iours sur le bord de la mer, pour se presenter au premier estranger qui en voudroit iouyr pour son argent, & auec cette sorte de gain elles assembloient quelque somme pour payer leur

Digitized by Google

doüaire & satisfaire à la Deesse Venus pour le rauissement de leur honneur. Dauantage les Cypriots auoient appris les cruelles façons des Barbares de l'Asie, veu que Teucer leur ayant enseigné d'immoler les hommes, & d'espandre le sang humain, en adorant le diable sous le nom de Iupiter, ils continuerent iusques à ce que l'Empereur Adrian en abolit la coustume.

Les Roys de cette Isle portoient autrefois des habillemens de teste faits comme des mythres de nos Euesques, à la façon des Roys de Perse, auoient leurs robes longues, ainsi qu'on les void porter auiourd'huy aux Turcs: & au reste ils viuoient à la Grecque. Les habitans ont esté iadis si riches & puissans, qu'ils ont enuoyé des colonies en diuers lieux, & ont assez longuement commandé sur toute la mer Mediterranée, & basty plusieurs villes en Espagne.

MOEVRS DE CE TEMPS.

9 LEs habitans de cette Isle sont ciuils, & viuent splendidement & delicieusement. Ils portent de l'affection aux estrangers, & les traittent auec vne grande courtoisie. Ils sont vaillans & nez à la guerre, robustes tout ce qui se peut, merueilleusement dispos; mais du tout sujets à la melancholie.

Ceux qui s'y tiennent sont de diuerses nations: toutefois l'on y void beaucoup plus de Grecs que d'autres. La plus grande partie de ces habitans vinrent en cette Isle au temps du grand Constantin d'Egypte, de Iudée, de Syrie, de Cilice, de Capadoce, de Pamphylie, de Thrace, & de plusieurs endroits de la Grece: apres que l'Isle eut esté abandonnée, à cause du defaut de l'eau. Mais pour le regard des Gentils-hommes de Cypre, ils sont pour la plus grande partie sortis de France: car apres la perte de la Terre-saincte, il y eut beaucoup de François qui se retirerent en cette Isle auec le Roy Guy de Lusignan, enuiron l'an mil cent soixante & trois. Mais depuis que les Venitiens en deuinrent maistres, non seulement les Nobles de Venise qui demeuroient en Cypre, estoient recognus pour Gentils-hommes de cette Isle: mais encore tous les Citoyens des terres de la Seigneurie de Venise, deuenoient Gentils-hommes Cypriots, lors qu'ils s'estoient tenus cinq ans en la ville de Nicosie.

Il y a dans cette Isle comme en toutes les autres, des mœurs meslées, veu que quelques-vns y viuent à la Venitienne, n'ayans oublié leurs mœurs anciennes: les autres qui sont Turcs, viuent à la Turque, & peu à peu tous commencent à s'accoustumer aux façons de faire de ceux qui leur commandent.

GOVVERNEMENT.

10 TOus les Cypriots qui demeurent hors des villes, sont diuisez en cinq diuerses conditions, c'est à sçauoir en Parices, Leifsteres, Perpiaires, Albanois & Venitiens blancs.

La condition des Pariciens estoit la plus miserable, dautant qu'ils estoient traictez comme esclaues: car ils payoient iadis certaines sommes à leurs maistres, toutes les années, & supportoient d'autres charges fort fascheuses: veu qu'ils deuoient deux coruées chacune d'vn iour entier à leurs Seigneurs toutes les sepmaines; & outre ce, leur donnoient la troisiesme partie de tous les fruicts de la terre. Ces Seigneurs auoient tout pouuoir sur eux, tellement qu'ils les pouuoient emprisonner, bannir, battre à coups de baston, & les tourmenter: bref, ils en pouuoient faire tout ce que bon leur sembloit, excepté qu'il leur estoit defendu de les mettre à mort, car le Roy seul auoit cette authorité: mais il leur estoit permis de les vendre & de les changer, & ils pouuoient aussi se rachepter pour le prix de 60. escus ou enuiron. Toutefois leurs fonds demeuroient Parices, c'est à dire, obligez à leurs Seigneurs auec la mesme condition. Ceux qui s'estoient affranchis en cette sorte, se nommoient Leifsteres, c'est à dire, libres: & leurs enfans estoient de mesme condition que los Peres, exceptez ceux qu'ils auoient engendrez auant leur deliurance, veu que ceux-cy estoient tenus pour Parices.

Les Leifsteres payoient la cinq ou sixiesme partie des fruicts qu'ils auoient recueillis.

Au reste, il estoit defendu aux Leifsteres de se ioindre par mariage auec les Princes, pource que les enfans qui naissoient de tels mariages, estoient tenus pour Parices.

Les Perpiaires sont quelques-vns d'entre les Parices, qui obtinrent la liberté du temps des Roys de Cypre auec leurs enfans & successeurs, à condition toutefois de payer toutes

les années quinze Perpirs, qui sont certaines pieces de monnoye de Constantinople: mais les fonds de ceux-cy demeurent subjets comme auparauant.

Les Albanois sont certains peuples receuans solde, qui furent autrefois mis en cette Isle pour la garder, & ceux-cy engendrerent en Cypre des enfans qui reçoiuent la solde, aussi bien que ceux qui portoient les armes, iusques à ce que cette Isle eust esté prise par les Turcs.

Les blancs Venitiens sont certains habitans de l'Isle qui estoient libres, tant eux que leurs enfans, en payant seulement aux Roys, ou bien à la Republique de Venise quelque somme d'argent.

Cette Isle vint à estre subjette aux Venitiens l'an 1273. & demeura en cét estat, iusques à l'an 1370. qu'elle fut prise par Solin Empereur des Turcs.

Pour le gouuernement dont le Turc y vse, nous en parlerons au Discours general de la police de son Empire.

RELIGION

IL y a eu autrefois quatorze Eueschez en cette Isle, qui estoient toutes Grecques. Mais elles furent reduites à quatre par le Pape Innocent III. en faueur de la Reyne Alix. Il laissa donc l'Archeuesché de Nicosie double, l'vne Grecque & l'autre Latine; l'Euesché de Famagouste pareillement double: l'Euesché de Paphée aussi double, de mesme que celle de Limisse.

Or ces Eueschez Latines ont leurs bourgs & leurs decimes: mais les Euesques Grecs exigeoient tous les ans certaines sommes des Prestres & Diacres qui leur estoient subjets, à la façon des Prelats Grecs des autres Prouinces.

Les Archeuesques & Euesques Grecs reconnoissoient les Euesques Latins pour leurs Superieurs, voire en telle sorte qu'apres que les Grecs auoient esté éleus Euesques par le Conseil du Roy, ils estoient confirmez par les Euesques Latins: & quand il y auoit quelque procez par deuant les Euesques, on appelloit des Grecs aux Latins.

Les Euesques Grecs ne demeuroient pas aux villes cy-dessus mentionnées, ains le Pape Alexandre IV. leur assigna d'autres sieges, comme on lit en la Somme Alexandrine. Car l'Archeuesque Grec de Nicosie auoit son siege en l'ancienne ville de Solie, & se nommoit Euesque de Solie & Conducteur, ou Chef du peuple Grec de Nicosie: l'Euesque de Paphie se tenoit en la ville d'Arzos: celuy de Limisse eut pour sa demeure Amathonte: mais pource que cette ville n'estoit habitée, il se tenoit en la ville de Lescare. Finalement l'Euesque de Famagouste faisoit sa residence à Capasse, toutefois auec le temps ils sont retournez aux susdites villes, excepté l'Euesque de Limisse, qui est demeuré tousiours à Lescare. Il ne faut taire aussi que l'Archeuesque Latin de Nicosie, qui s'appelloit Archeuesque de Cypre, ne reconnoissoit aucun Patriarche; ains dependoit immediatement du Pape: à raison dequoy l'on le nommoit Primat du Royaume, & Legat né du sainct Siege. Mais il faut sçauoir qu'apres cela sous le Pape Pie 4. les Segneurs Venitiens deuinrent Patrons de cette Archeuesché, & souloient élire quatre hommes, l'vn desquels est nommé Archeuesque par le Pape.

Outre les Eglises Grecques & Latines, il y a encore d'autres sectes en cette Isle, comme des Armeniens, Cofres, Maronites, Indiens, Nestoriens, Georgiens & Iacobites, qui furent tous chassez par Saladin, apres la prise de Ierusalem, & chacun de ces sectes a son Euesque.

Les Turcs y laissent viure vn chacun en sa liberté de conscience, de mesme qu'aux autres païs où ils dominent, veu qu'ils ne demandent rien que la Seigneurie, & le payement du tribut qu'ils exigent toutes les années.

Elle est éloignée de vingt milles de la terre ferme d'Asie, & comprend enuiron 140. ou selon les autres 135. milles. 4

Il n'y a maintenant qu'vne bonne Ville qui se nomme Rhodes, de mesme que l'Isle, ainsi qu'elle faisoit anciennement. Elle est exposée au Soleil Leuant, & assise partie sur vn costeau, partie prés le riuage de la mer. Il y a trois ceintures de murailles, treize tours fort hautes, cinq Chasteaux, & quelques autres forteresses qui la rendent comme imprenable. 4 5

Cette Ville a esté jadis fort renommée, & beaucoup plus anciennement que sous les Cheualiers de sainct Iean de Hierusalem, & qu'elle n'est auiourd'huy sous les Turcs. Car apres que les Chrestiens eurent esté depossedez de la terre Saincte, cette Ville auec l'Isle entiere fut donnée par l'Empereur de Constantinople aux Cheualiers de sainct Iean l'an 1308. 6

Mais l'an 1522. Solyman Empereur des Turcs s'en rendit maistre, ayant pris la Ville par composition, qui fut telle que les Cheualiers sortiroient de l'Isle en pleine liberté, & les Habitans du pays demeureroient, s'ils vouloient. 7

Toutes les maisons des Cheualiers de Rhodes y sont encore auiourd'huy entieres, auec les armoiries, peintures, sculptures & inscriptions, que les Turcs ont conseruées.

QVALITE'.

PRés de la Ville de Rhodes on void vne plaine du costé du Nord (car l'autre est montueux) qui est pierreuse & peu large: mais elle a assez de longueur, & l'on void plusieurs vallons, & collines proche de la Ville, auec vn grand nombre de vignes, & d'arbres fruictiers, qui y viennent par Art, & industrie des hommes, veu que le naturel du lieu ne porte pas telles choses. 9

Cette Isle a esté fort sujette au débordement des eaux: mais on a tasché de les faire escouler, & deseicher les marais: tellement que le pays a esté rendu fertile, & non plus si sujet à telles inondations, dont il a esté affligé, principalement par trois fois: La derniere aduint apres que le Roy Antigone eut vaincu Eumene, & ce fut alors que toute l'Isle fut couuerte d'eau, & que tous ses Habitans furent noyez. Cecy n'aduint pas par vn débordement de la mer, mais par des orages & pluyes fort estranges, qui commençants par gresle sur le beau commencement du Printemps, furent si impetueuses qu'abbatans plusieurs maisons, & tuans grand nombre de personnes, il s'en fallut de bien peu que la Ville qui estoit basse, ne fut ruinée entierement par ce rauage. 8

Mais pour dire encore quelque chose de la bonté de cette Isle en general, elle abonde en pasturages, & produit vne grande quantité d'orangers, de citroniers, d'oliuiers, & autres arbres qui gardent perpetuellement leur verdeur.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs victoires que les Romains ont eues par le moyen des armées Nauales des Rhodiens, & la courageuse deffense des mesmes insulaires contre les Romains, auant qu'ils fussent rangez sous leur domination, peut assez faire cognoistre combien ce peuple estoit vaillant, & né aux armes. 10

Les Rhodiens ont aussi furieusement combatu contre Cassie. Mais aussi longtemps auparauant ils vserent diuersement de leurs forces, tantost pour les Lacedemoniens contre les Atheniens, tantost pour les derniers contre les autres; selon le party qu'on leur faisoit. Car c'estoit vn peuple qui estoit libre, & dont l'on mendioit le secours, comme on fait auiourd'huy celuy des Suisses.

Il faloit suiuant vne ancienne loy, que les riches soûtinssent les charges des plus petits. 11

Il y auoit aussi des hommes destinez aux œuures du public, qui fournissoient des viures à ceux qui trauailloient, & prenoient garde que rien ne manquast de ce qui estoit necessaire, & principalement en ce qui concernoit le fait de la marine.

Dauantage il y auoit quelques secrets en leur Arsenal, qu'il n'estoit loisible à aucun de regarder, & si quelqu'vn estoit si hardy que d'y ietter l'œil dessus, ou d'y entrer, il estoit soudain condamné à perdre la vie.

La Ville de Rhodes fut loüée pour les sciences & arts liberaux qui y florissoient, tellement que les Romains mesmes y enuoyoient leurs enfans pour apprendre les bonnes lettres.

Les Rhodiens n'auoient si grande douceur en leur langage que ceux du pays

Digitized by Google

d'Attique, & ressentoient tout ensemble la rudesse des paroles de leurs voisins, & le trop de babil des Asiatiques.

Les Habitans de cette Isle, quoy que fort ciuilisez, immoloient, comme dit Eusebe, vn homme à Saturne toutes les années.

Ils estoient au commencement grands sorciers, & si dangereux, qu'auec l'infusion de certaine eau charmée, ils gastoient les semences, & faisoient mourir les bestes. Ils estoient grands escrimeurs, subtils artisans, de gentil esprit, & remplis de belles inuentions.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LA Ville est habitée de Turcs qui viuent à la mode de leur nation, & de Iuifs qui y sont allez d'Espagne. Mais quant aux Chrestiens, ils ne peuuent y demeurer la nuict, dautant que les Turcs les soupçonnent, & ont peur de quelque sedition ou trahison. Durant le iour il leur est permis d'y demeurer, tant que bon leur semble, sans qu'on le trouue mauuais.

Ceux qui demeurent aux villages, sont pour la plus grande partie Chrestiens Grecs, qui cultiuent les vignes & les jardins, & labourent les terres. Ceux-cy viuent presque entierement à la façon des autres Grecs.

DES ISLES DV PROPONTIDE APPELLEES DES MODERNES DE MARMORA.

LE Propontide est proprement la mer de Constantinople, dans laquelle coule l'eau de la mer Noire, & se va rendre en l'Archipelago: c'est ce que l'on appelle l'Hellespont de Thrace ou de Grece, separant l'Europe d'auec l'Asie: il y a plusieurs Isles en cette mer, dont les plus celebres sont

Pordon fort agreable & plaisante, distante de huict milles de Constantinople, & tellement belle, qu'on ne la peut considerer, sans estre conuié à l'amour, ou à la solitude. Sur le sommet d'vne montagne de cette Isle, il y a vn petit Conuent de Religieux Grecs, qu'ils nomment Caloiera auec son Eglise, & au dessous tirant vers le riuage se voyent les ruines de grands bains antiques auec des escaliers tout au tour en forme d'amphitheatres, & plusieurs autres masures de vieux Palais qui font cognoistre que le lieu fut autresfois bien accommodé.

L'Isle du Prince est située au Golphe de Nicomedie à huict milles de l'Isle de Pordon, elle est assez grande, peuplée de Grecs, & bien fertile, y ayans de bons villages, quantité de vignes, bois & prairies au riuage de la mer.

L'Isle de sainct André est à la bouche dudit Golphe, elle estoit jadis appellée Bresbiens, accompagnée de deux autres petites Isles inhabitées de personnes, mais neantmoins cultiuées & tenuës en valeur par le peuple de Miquaquous, qui est vn grand bourg de terre ferme au bord de la mer, sur le penchant d'vne coste à main gauche entrant dans le Golphe: il est habité de Grecs, de peu de Turcs, & de quelques Iuifs, & les Chrestiens Latins y font le plus petit nombre, & neantmoins y ont vne Chappelle desseruie par vn Cordelier Obseruantin de Galata. Quant au pays, il est montueux, mais grand & abondant en toute sorte de biens, sur tout il y croist quantité de vins blancs excellents, qui se portent à Constantinople, à Bursia, & autres Villes voisines.

Vis à vis de l'Isle de Tenedos, au fonds du Golphe se voyent les ruynes d'vne Ville que ceux du pays disent auoir esté Troye la grande, & du bord dudit Golphe y a vn escueil, sur lequel est vne petite Chappelle, où de là on passe en terre ferme, où tout à l'instant dudit riuage se void vne vieille muraille faite de brique, & de marbre & de

ciment, large de quinze pas, & tient trois milles de long depuis le bord du Golphe iusques au fond de celuy d'Aidmo : à cét endroit viennent à se rencontrer comme deux cornes de croissant, qui font vne Presqu'isle de tout le pays d'entre-deux, qui ne tient à la terre ferme que par ce détroit, clos & fermé de cette muraille ; & lequel détroit, à ce qu'on dit, estoit jadis coupé par vne grande fosse, qui joignant les bornes des deux Golphes, faisoit vne Isle de cette terre ; mais par succession de temps, s'y estant accueilly du sable, la fosse s'est remplie, & le terroir remis en son premier estat de Presqu'isle.

Au milieu de ladite muraille se voit vne grosse tour quarrée, & vn portail fort haut que les Grecs du pays nomment Portefer, tenans d'vne commune opinion, que là estoit l'vne des principales portes de Troye la grande, nommée Sea ; à main droite estoit bastie ladite Ville sur de hautes montagnes, qui se voyent toutes blanches de ruines, parmy lesquelles restent encore sur pied des pans de murs & de tours, entre des monceaux de marbre, admirables, & qui signalent en leur desolation la splendeur & la gloire du passé. Ayant cheminé enuiron vne lieuë Françoise entre la muraille susdite & la Ville, au trauers d'vne forest de fenoüils & de lauriers creus parmy les masures, on trouue le Palais de Priam ancien Roy de Troye, ainsi ce lieu est appellé du vulgaire : son assiette est à la pointe d'vne colline ronde assez eminente, regardant à son pied vers Tramontane, vn beau & plaisant vallon auec vn lac entouré de prairies, & borné d'vn costé de montagnes couuertes & reuestuës d'arbres, où la veuë venant à se soustenir, fait vne agreable perspectiue : du costé du Leuant, il a le Golphe de Palerme, & au Ponant celuy d'Aidmo, ayant derriere soy au Midy ces montagnes où estoit ladite Ville de Troye la grande.

Quant à l'edifice dudit Palais de Priam, il n'en paroist plus rien qu'vn comble de pierre de marbre noir, taillées & elabourées bien artistement, & quasi encores toutes entieres, & de grosseur merueilleuse, auec vn débris de statuës & colomnes déplorable. Cette quantité de marbre se prenoit anciennement dans l'Isle de Marmora, & autres lieux voisins, éloignez seulement de huict à dix milles de là.

Dessous les ruines susdites, dedans la terre, se voit vn bastiment encore bon & sain, & dont les materiaux sont si bien liez ; que rien ne s'y des-vnit sinon en quelques endroits où les pierres ont esté leuées pour s'en seruir. Ce sont de grandes voûtes bien faites, entrelassées les vnes dans les autres, comme les ruës d'vne Ville, estenduës des deux costez vers les deux Golphes, esquels il y auoit anciennement de beaux ports : descendans auec la lumiere, car on n'y peut aller autrement, on y trouue vne belle fontaine, dont l'eau est si fraiche, qu'à peine en peut-on gouster. Il y a quelques années qu'il y auoit quantité d'ouuriers là dedans, qui en tiroient les plus belles pierres de marbre, pour le Sepulchre que le grand Seigneur Amet faisoit faire à Constantinople, en l'honneur de Sultan Mahomet son pere. Sur la cime d'vne montagne du mesme lieu, reste encore toute l'enceinte des murs d'vn vieil Chasteau.

Au bas du susdit Palais de Priam, se voit encore vn vieil Temple, dont la croupe & la moitié de la closture sont encore entieres.

Prés ce vieil Temple, au milieu d'vne place ronde & creusée vn peu dans terre, il y a vne fontaine enuironnée de grands arbres, dont les branchages espais & fueillus seruent comme de gardiens à ce frais sejour des Nymphes, pour empescher que les brulans regards d'Apollon ne soüillent la couche de leurs froides chastetez.

En la coste de Grece est le fort Syrdocastro, nommé des Turcs Zemenic, basty en Grece, au faiste d'vn Cap, sous lequel il y a vn assez bon port : On tient que c'est le premier fort que les Turcs ayent eu en Europe, lequel Amurath IV. Empereur fit bastir pour la seureté du passage de ses troupes, qu'il trainoit d'Asie en Europe.

A l'entrée de l'Hellespont sont bastis deux forts Chasteaux appellez les clefs de Constantinople : l'vn basty en Asie, l'autre en Europe, & separez de trois milles l'vn de l'autre, de la largeur du Canal qui les diuise : ils sont entre les mains d'vne forte & seure garde, & construits expressément en ces deux endroits, à ce qu'aucun vaisseau ne puisse s'auoisiner de Constantinople plus prés de deux cens milles, que ce ne soit auec licence & consentement de ceux qui commandent esdites deux places, autrement s'ils se vouloient hazarder de passer sans rendre ce deuoir, on les mettoit à fonds, à coups de canon, y en ayant là suffisante quantité de braquez & flanquez à fleur d'eau, pour cét effet. Lesdits deux Chasteaux sont ceux qu'on appelloit anciénemét Sestos & Abydos : Celuy de Natolie est assis en plaine raze sur la riue de

la mer, ayant derriere & aux costez, qui ne sont pas battus de la mer, des marests qui le rendent assez fort : la forme est quarrée, & y a trois tours à chaque face, & dans son enclos vn donjon.

L'autre que les anciens appelloient Sestos, est dans la Chersonese Prouince d'Europe sur le bord de la mer, & au pied d'vne haute montagne qui le commande, & le couure : tout son Bourg est à mont la coste, plus grand, plus beau, & meilleur que celuy de Natolie.

Tous vaisseaux en entrant sont tenus de les saluër, ce qui se fait en baissant la principale voile, pliant & despliant l'estendart par trois fois, & tirant quelques volées de canon : Au sortir il faut qu'ils iettent le fer, & qu'ils demeurent là, iusques à ce que ceux de la place ayent fait la visite.

Au de là de Tenedos, à main droite est l'Isle de Stalimini, jadis appellée Lemnos, où les Princes de Grece firent jadis leur festin, & protestation, pour s'en aller assieger Troye. I'ay parlé de cette Isle cy-dessus, descriuant celles de l'Archipelague : Il n'en reste rien à dire, sinon qu'en icelle se prend la terre sigillée, & se fait l'ouuerture de la veine vne fois l'an seulement, le sixiéme iour d'Aoust en grande ceremonie : Tous les Religieux Caloyers du Mont Athos auec le Patriarche des Grecs y vont en procession, suiuis du peuple des Isles voisines qui y abordent de tous les costés de l'Archipelague.

LE NOVVEAV THEATRE DV MONDE,

CONTENANT SA DEVXIESME PARTIE.

ASIE.

DES ESTATS ET TERRES QVE LE TVRC POSSEDE EN ASIE.

SOMMAIRE.

I. *Apres auoir descrit toutes les Prouinces & pays que le Turc possede en Europe : il conuient maintenant voir les Terres qu'il occupe en Asie, auant qu'entrer au discours separé que l'Autheur fait cy-apres des Turcs en general, monstrant quelles sont leurs mœurs, richesses, forces, Gouuernement & Religion.*

Il commence donc sa description par l'Asie Mineure, qu'on appelle aujourd'huy Natolie, ou haute Turquie, qui contient plusieurs Prouinces, & declare ses bornes, sous quel climat, en quel paralelle, & quelle est la largeur de tout ce pays.

II. *Particuliere description des Prouinces de la haute Turquie, & premierement du Pont & Bithynie jadis separées, leurs bornes & Villes principales.*

III. *L'Asie, ses bornes & Villes principales.*

IV. *La Phrygie, & haute & basse, où se voyent encore les ruines de la grande Ville de Troye.*

V. *La Carie, Mysie, Ionie, Dorie, Lydie, Lycie, leurs limites & Villes.*

VI. *La Galace ou Gaullegrece, ses bornes & son estendüe.*

VII. *Pamphilie.*

VIII. *Cappadoce.*

IX. *La Cilice.*

X. *La basse Armenie.*

XI. *La Turcomanie.*

XII. *La Georgie.*

XIII. *L'Arabie diuisée en Deserte & Petrée.*

XIV. *L'Arabie heureuse, sa figure & ses meilleures Villes, entre lesquelles est la Meque, Ville en laquelle Mahomet est né.*

XV. *Idumée.*

XVI. *La Syrie diuisée en cinq Prouinces, desquelles la premiere est la Palestine.*

XVII. *Du Royaume de Hierusalem.*

XVIII. *Genealogie des Roys de Hierusalem & de Cypre, & principautez des Roys de la maison de Lusignan.*

XIX. *Catalogue des Patriarches Latins de Hierusalem.*

XX. *Quelle est la qualité & bonté, & de l'air, & terroir des susdites Prouinces, &*

Digitized by Google

en quelles choses elles abondent: & sont en premier lieu remarquables les grandes & belles riuieres de Natolie, les bois de Bythinie propres à faire nauires, la pierre Sinnadique semblable à l'albastre de l'Asie: les eaux chaudes de Hierapolis qui se petrifient: la pierre d'Aimant de la Carie. Le vermillon de l'Ionie. Le sablō d'or des riuieres de Lydie, & le safran de Tmole: Les trois sortes d'animaux du Mont-Chimere en Lycie, le sommet duquel est habité de Lyons, le milieu de chevres, le bas de serpens. Les vins, fruicts, metaux, argent, cuivre, fer, alum, crystal, jaspe, onix, albastre, cheuaux, abeilles de deux sortes de la Cappadoce. Les Cedres du Mont Aman, & ses forests de myrtes en Cilice: & les loups nommez Squilaque: Les dattes, la manne, le corail, & la pierre d'Amethiste de l'Arabie Petrée. Les Palmiers, le nard, la casse, la canelle, la myrrhe, l'encens de l'Arabie heureuse. Les roses, les melons, citrons, oliuiers, figuiers, grenadiers, vignes portans trois fois l'an raisins de la Palestine. Le baume, l'Idumée, les cānes du miel & du sable de Celo propre à faire le verre en la Phenice.

XXI. *Naturel, mœurs, coustumes, & loix des Anciens, Arabes, Sabeans, Natbathеens, Iuifs, Cappadociens.*

XXII. *Description de la façon de viure prescrite par Moïse aux Iuifs, & leurs plus remarquables loix. De la sortie des enfans d'Israel hors d'Egypte, & leur passage en Iudée mal entendus des Payens. Des trois sectes des Iuifs & Pharisiens, Saduceens, Esseniens.*

XXIII. *Relation des mœurs, naturel & maniere de viure des Turcs, Arabes, Iuifs, & autres Nations habitans les Prouinces de l'Asie: leurs façons d'habits, leurs viandes, leurs armes, leurs logemens sous voûtes, sous palmiers, ou en des maisons sous terre.*

XXIV. *Leurs richesses consistans au trafic du cotton, pierre d'aymant, aux mines de cuiure, aux camelots, fer, alun, cristal, jaspe, pierre d'onix, albastre, tribut des pelerins du sainct Sepulchre, & de Medine, espiceries, pierreries, perles, encens.*

XXV. *Nombre des forteresses & places plus importantes de toutes les Prouinces d'Asie sujettes au Turc.*

XXVI. *De quelles Religions & Sectes sont ceux qui habitent ces pays: & premierement des Chrestiens, Latins & Grecs, diuisez en plusieurs sectes, sçauoir est Melchites, Nestoriens, Dioscoriens, Armeniens, Iacobites, Maronites, Costes, leur origine, & leurs erreurs en la foy.*

I. LE grand Turc occupe tout le pays qui est entre le Pont Euxin, ou la mer Majour, la mer Egée, ou l'Archipelague, la mer Mediterranée, l'Egypte, le Golphe Arabique, le Persique, la riuiere du Tygre, la mer Caspie, & le destroit de terre, ou Isthme, qui est entre la mer Caspie & le Pont-Euxin.

II. Nous commencerons maintenant par l'Asie mineure, laquelle nous prenons icy pour toute la Chersonese, ou presque Isle entre la mer Majour & celle de Cilice, & de Pamphilie, qui s'estend vers l'Archipelague, & se nomme auiourd'huy Natolie, ou haute Turquie. Elle comprend les Prouinces de Pont & Bithinie, la Prouince particulierement appellée Asie, la Licie, Galace, la Pamphilie, la Cappadoce, la Cilice, & la basse Armenie. Elle a pour ses bornes du costé du Leuant la riuiere d'Euphrate, qu'on nomme à present Apherat, ou Frat: du Midy la mer Mediteranée qui prend tantost le nom de la mer Lycie, tantost de Pamphilie, & tantost de Cilice ou Caramanie, selon les pays par lesquel elle passe: du Couchant l'Archipelague de Grece, & du Nort, la mer Majour. Elle comprend vn grand espace de terre, veu qu'elle est enfermée entre le 36. degré & 21. & le 45. degré: c'est à sçauoir, entre le milieu du 4. climat, & du 11. paralelle, & le milieu du 9. climat, & le 15. paralelle, où le changement du plus grand iour n'est que d'vne heure. Car la partie qui approche plus du Sud, a son plus grand iour de quatorze heures & demie, & la partie qui approche plus du Nort, de quinze heures & demie.

La largeur de ce païs, selon Pline, est de deux cens mille pas ou enuiron ; c'est à sçauoir depuis le Sein Issique, ou le Golphe de Lajazze iusqu'à Tresibonde, qui est en la contrée du Pont.

En quoy il est d'accord auec Herodote, qui dit que l'Isthme de l'Asie mineure contient enuiron cinq iournées d'vn homme qui marcheroit bien.

Le Pont & la Bythinie furent iadis deux Prouinces separées par la riuiere de Sangar, qui passoit au milieu, mais elles furent apres reduites en vne Prouince qui se nomme auiourd'huy Burlie, selon Giraue, ou Becsangial selon Castalde & quelques autres. Cette Prouince est bornée du Couchant, de l'Emboucheure du Pont, du Bosphore Thracien, & d'vne partie de la Propontide : du Nord d'vne partie du Pont Euxin : du Midy de la Prouince nommée particulierement Asie, pres de la riuiere de Rhyndace : & du Leuant de Galace pres de la Paphlagonie. En cette Prouince on voyoit iadis les fameuses villes de Chalcedoine, Nicomedie, Apamie, Pruse, Nicée, & Heraclée du Pont.

Chalcedoine, colonie de ceux de Megare, a esté renommée à cause du quatriesme Concile qui s'y tint, mais elle est à present ruinée. Toutefois il y en a qui disent qu'elle est debout vis à vis de Constantinople, & diuisée par vne partie du Bosphore, l'espace de sept stades, & que c'est ce qu'on nomme Galata.

Les autres disent que c'est ce qu'on nomme auiourd'huy Scutari, qui est vis à vis de Constantinople.

Nicomedie est vne ancienne ville assise sur vn costau fort agreable, & ayant plusieurs sources d'eaux, qui fait que beaucoup de Turcs & Grecs y habitent, combien qu'elle soit ruinée.

Prusse auiourd'huy Bursie ou Buse, est grande ville assise pres du mont Olympe. Ce fut autrefois la demeure des Ottomans, auant qu'ils eussent pris Constantinople.

Nicée maintenant Nichie selon Niger & Ismich ; selon les autres, fut iadis la capitale de la Bythinie. Elle est assise pres du lac d'Inic.

III. La Prouince nommée particulierement Asie maintenant Sabrum, ou Sarcum, a pour ses bornes, selon Ptolomée, du Couchant vne partie de la Propontide, l'Hellespont & l'Archipelage ; du Midy, la mer de Rhodes, & partie de la Lycie, & de la Pamphilie : du Leuant la Galace : & du Nord le Pont & la Bythinie, & vne partie de la Propontide. Elle comprend le païs de Phrygie, Carie, les deux Mysies, l'Eolie, l'Ionie, la Doride & la Lydie.

IV. La Phrygie est diuisée en haute & basse. La haute est du costé du Leuant, & la basse du Couchant, & celle-cy est appellée Hellespontique, & Troade semblablement. Castalde dit qu'on la nomme à present Sarcum.

La haute Phrygie a auiourd'huy, aussi bien qu'autrefois, plus de villages que de villes. On y compte la ville de Midaïe, iadis demeure du Roy Midas, pres de la riuiere de Sangar : Apamie nommée aussi autrefois Cibotis, fut la plus grande ville de Phrygie.

La basse Phrygie, ou la Troade, est vis à vis du mont Athos. La ville de Troye estoit assise en ce païs, où l'on void aussi le mont d'Ide maintenant Gargare. On void aussi les ruines admirables de la grande ville de Troye, comme i'ay dit cy-deuant, parlant des Isles de Marmora, c'est à sçauoir les masures de quelques tours, & les fondemens des murailles. Hors du pourpris des murs de la ville on void sur les grands chemins des sepulchres de marbre d'vne piece.

On void encore les ruines de deux Chasteaux bastis de marbre. Il y a encor de grands Colosses anciens par terre, & autour des murailles des portes presque entieres, suiuant le rapport de Belon, qui dit aussi que les riuieres de Simoïs, Xante, de Scamandre, sont de petits ruisseaux qui tarissent en Esté, & ont bien peu d'eau en Hyuer.

La ville de Pergame estoit aussi en la Troade, & fut la capitale de cette Prouince, & la patrie du Medecin Galien. Ce fut là qu'on trouua l'vsage du parchemin. Il n'en reste plus auiourd'huy que quelques ruines, & l'on nomme encor ce lieu Pergame.

V. La Carie entre l'Ionie & la Lycie, eut iadis pour sa ville Capitale Halicarnasse, auiourd'huy Messie.

Tabu est vne fort bonne ville de Carie. Pres d'Halicarnasse à main droite commence le mont de Taurus. Quelques-vns mettent aussi Milet en ce païs, les autres le donnent à l'Ionie.

La Mysie est diuisée par Ptolomée en haute & basse. Il y auoit iadis en ce païs vne ville nommée Lampsaque assise sur l'Hellespont, droit à droit de Calliopoli : mais elle a esté ruinée, & le lieu où elle estoit se nomme auiourd'huy selon Niger, Apisco, & selon So-

Digitized by Google

phian, Lambsique, Abyde, maintenant Aueo, fut vne colonie des Milesiens, c'est là qu'est le destroit de l'Hellespont de la largeur de sept stades.

Cette ville dure encore auiourd'huy, & est assise en vn lieu marescageux & bien fortifiée, & son Chasteau auec celuy de Seste, qui est vis à vis, est vne des clefs de l'Empire des Turcs : Car on tire de ces Chasteaux des coups de canon contre les vaisseaux qui veulent entrer dedans l'Hellespont, ou en sortir sans permission du Turc. On y voyoit autrefois aussi la ville d'Adramitium, colonie des Atheniens, maintenant nommée Landermitti. C'est en ce païs qu'est la riuiere du Granique, maintenant Lassare, selon Niger, où Alexandre vainquit les Satrapes de Darius.

Le païs d'Eolie est au riuage de la mer Egée, & ses villes maritimes sont Myrine, Cume, maintenant Castri, & Forcée, ayant deux ports, auiourd'huy Foglia Vecchia, Fueille vieille, qui auoit iadis deux milles & demy de circuit, selon Tite-Liue.

L'Ionie a de longueur en droite ligne 40. milles, & deux cens du long de la coste où est la ville d'Ephese maintenant Figene, ou Fiene, selon Calstalde retenant son nom ancien selon Sophiad. Elle est renommée à cause du Concile qui s'y tint, & du Temple de Diane, rangé entre les sept merueilles du monde. Quelques vns logent Milet en cette Prouince.

La Doride s'aduance dans la mer en forme de pointe, & contient la ville de Gnide, renommée à cause de la statuë de Venus. La place où elle estoit, se nomme Capo, Chio, ou Crio.

Quelques-vns mettent aussi en ce païs Halicarnasse, auiourd'huy Messie, comme nous auons dit, suiuant Sophian, & Chasteau S. Pierre, selon Niger, & Vadian. Ce fut en cette ville que regna Mausole Roy de Carie, à qui Arthemise fit bastir vn superbe tombeau.

La Lydie fut nommée aussi Meonie : Sa capitale ville fut Sardis, où estoit la demeure de Cresus : Elle fut abbatuë par vn tremblement de terre, & rebastie par Tybere.

La Lycie fut iadis nommée Mylas, & Ogygie, selon Estienne Giraue, qui dit qu'à present on luy a donné le nom de Brique. Castalde luy baille celuy d'Aldinelli : mais Theuet dit que les Arabes l'appellent Benesaacam. Cette Prouince tend principalement à la mer qu'on nomme Lycienne, à cause de ce païs, & a pour ses bornes du Couchant, & du Nord la Carie ; du Leuant la Pamphilie, selon le mont Masicyte qui va iusques à la mer ; & du Midy elle est bornée de la mer de Lycie enuiron vingt mille pas de nauigation. Il y auoit autrefois 60. villes, dont on en voyoit encore 36. debout du temps de S. Paul. Les principales estoient Xanthe, Pathare, Pinare, Olympe, Myrre & Limyrthe. La capitale estoit Pathare. Il y auoit aussi en la ville de Telmese, pres d'vn Cap ou Promontoire du mesme nom. Les anciens autheurs mettent icy la montagne Chymere qui brusloit de nuict. Sa capitale ville du iourd'huy c'est Fisco, où il y a vn fort bon port.

VI. Galace, ou Gaulegrece, ayant pris ce nom des Gaulois, qui se meslerent parmy les peuples d'Asie, du temps de Pyrrhe Roy des Epirotes, est auiourd'huy nommée Chingare, selon Castalde. Elle a pour ses bornes du Couchant la Bythinie & la Phrygie ; du Leuant la Capadoce ; du Midy la Pamphilie ; du Septentrion le Pont Euxin, où son riuage s'estend 250. mille pas. Sa plus fameuse ville est Ancyre, communément Angouty, renommée à cause des camelots ondez & non ondez qui s'y font. On met en cette Prouince le pays de Paphlagonie, où est Sinope, assise sur vne colline de la Presqu'Isle sur la mer Majeure, auec vn bon port. Il y a aussi Amise ville maritime, maintenant Simiso.

VII. Pamphilie nommée par Pline Popsopie, porte auiourd'huy le nom de Setelie, selon Giraue & quelques autres. Theuet dit que les Arabes l'appellent Zina : mais Belon asseure que l'on a donné à cette Prouince, & à la Cilice, le nom de Caramanie, où sept Sangiacs du Turc se tiennent. Elle est limitée du Leuant de la Cilice, & d'vne partie de la Capadoce : du Couchant de la Licie & d'vne partie de la Prouince d'Asie ; du Nord de la Galace, & du Midy de la mer de Pamphilie, qui est tousiours orageuse. Sa coste est d'enuiron 150. mille pas. Ses villes sont Perga, qui est au milieu du pays sur la riuiere de Cataracte, puis Side, & Æetalie maritimes. Æetalie, qui est capitale du païs, porte maintenant le nom de Satalie, & est la plus grande & plus forte de toutes les villes de la contrée, & communique son nom au Golphe qui est proche.

VIII La Capadoce, ou Leucosyrie, selon Strabon & quelques autres, maintenant Almasia ou Amasie, selon Castalde, & Genech selon Theuet ou Toccatu, Alleluiensi selon Pinet, s'estend iusqu'à la mer Maieure, & est bornée du Couchant de la Paphlagonie, d'vne partie de la Pamphilie & de la Galace : du Midy d'vne partie de la Cilice ; du Leuant de l'Antitaurus, grandes montagnes pres de la basse Armenie, du mont Moscie, & d'vne

partie de l'Euphrate, & du Nord du Pont Euxin. Ses riuieres sont Halys, maintenant Otromagiuch, iadis limitée des Royaumes de Cresus, puis Isis, maintenant Gasalmach, & Thermodon auiourd'huy Pormon : ses meilleures villes sont Trebisonde nommée Machomac par les Barbares, iadis siege d'vn Empire. Quelques vns font Amasie capitale de Paphlagonie : mais Ptolomée & beaucoup d'autres nous apprennent qu'elle appartient à cette Prouince. Cette ville retient encore auiourd'huy ce nom & le communique aux païs voisins. Elle est assise en vne profonde vallée sur la riuiere de Gazalmach. Ce fut la patrie de Strabon, & c'est maintenant la demeure d'vn Beglierbei du Turc qui se nomme Beglierbei d'Amasie & de Capadoce. Quelques-vns mettent la ville d'Inconium en Cilice : mais selon Ptolomée elle appartient à ce païs, & est appellée Conia ou Cogna. Elle est assise assez pres de quelques hautes montagnes, & arrosée de plusieurs ruisseaux qui en descendent. Sa figure est ronde & ses murailles sont anciennes, & ses tours quarrées : il y a huict portes, & vn bon nombre de belles Mosquées & estuues.

IX La Cilice, que Iosephe nomme Tharse, est appellée Calach des Hebrieux. Niger tient qu'on la nomme auiourd'huy Turcomanie & Finicie : mais ceux qui luy donnent le nom de Caramanie doiuent estre suiuis ; car la Turcomanie n'est autre chose que la haute Armenie. Or la Caramanie qui comprend aussi quelques parties de quelques autres Prouinces outre la Cilice, & principalement la Pamphilie, a pour ses bornes du Couchant la Pamphilie; du Nord le mont Taurus; du Leuant le mont Aman, vulgairement Montenegro, ou Montnoir : & du Sud la mer de Cilice, de la nauigation d'enuiron trois cens mille pas : Sa capitale fut Hama, ou Hamsa, iadis Tharse, assise en vne belle vallée, arrosée de la riuiere de Cydne.

On y void aussi la ville d'Adene, que Ptolomée appelle Adane, qui est grande, mais ouuerte, & a vn Chasteau auec quatre tours quarrées.

Belon dit qu'on trouue en Cilice vne ville qu'on nomme Heraclée, qui est fort grande, assise pres du mont Taurus en vne belle plaine, & éloignée de trois iournées d'Adene, du costé du Nord & du Ponent.

X. La basse Armenie porte encore ce nom auiourd'huy selon Niger, mais Giraue luy donne celuy d'Anadule. Castalde de Pegian, & quelques autres l'appellent Genen ; elle est nommée Pirme au liure des Notices. Ses bornes sont du Leuant l'Euphrate, par laquelle est diuisée de la Turcomanie, ou haute Armenie ; du Couchant la Capadoce ; du Midy la Cilice au dessus du Mont Taurus ; & vne partie de la Syrie sur le mont Amant, & du Nort le Pont, auquel lieu on dit qu'elle finit en angle, que l'Euphrate & l'Antitaurus viennent à faire : mais le Turc n'en est pas entierement maistre.

XI Pour acheuer la description de ce que le Turc possede en Asie, venons maintenant à vne partie de la haute Armenie, comprise sous le nom de Turcomanie, qui embrasse aussi la Georgie.

Cette Prouince confine du Nord auec la Colchide, auiourd'huy Mingrelie : du Couchant auec l'Euphrate & la basse Armenie : du Leuant auec le reste de la haute Armenie, qui est en la Georgie : & du Midy auec la Mesopotamie, maintenant Diarbec, & auec la nation des Curdes.

Ses montagnes sont Periande, auiourd'huy Chielder, l'Antitaure maintenant Montagne noire & quelques autres. La ville capitale du païs est Erechie, que quelques-vns tiennent pour ce qui est resté d'Artaxate.

On trouue pres de la haute Armenie, le païs de Curdistan, selon les Perses & les Turcs : & de Keldan, selon les Arabes. Castalde le nomme Gorden, & le met entre le pays de la haute Armenie.

XII. La Georgie, autrement Gurgistam, comprend l'ancienne Iberie, auec vne partie de la haute Armenie, & peut-estre de l'Atropatie. Cette Prouince touche du Couchant la Mingrelie ou Colchide : du Nord la Zemrie, iadis Albanie ; du Leuant la moyenne Atropatie, maintenant Seruan, & du Midy la partie de la haute Armenie qu'on nomme Seruan. Ce peuple auoit maintenu tousiours sa liberté iusques à nostre temps, se ioignant tantost auec les Persans, tantost auec les Turcs, & a eu plusieurs Seigneurs natifs du pays ; mais elle est maintenant pour la pluspart sous la puissance des Turcs, qui y ont plusieurs villes & places fortes, comme Teste, Lori, Clisque, Gori & Toman.

XIII Toute l'Arabie prise ensemble est vne fort grande Prouince, qui est enfermée entre deux Golphes, en forme de presqu'Isle. Ces Golphes sont celuy d'Arabie, autrement la mer rouge d'Occident, & celuy de Perse d'Orient. Du Midy elle a la mer Oceane, & du Septentrion la Syrie, & la riuiere d'Euphrate. Or cette Presqu'Isle d'Arabie est diui-

sée en trois parties, c'est à sçauoir en la Deserte, & la Petrée & l'Heureuse.

L'Arabie Deserte nommée Aspre par Aristide, basse par Seruius, & creuse ou profonde par Lucian, est appellée des Hebrieux Cedar. Ses bornes sont du Leuant les montagnes de Babylone, & vne partie du golphe Persique; du Nord la Mesopotamie pres de la riuiere d'Euphrate; du Couchant la Syrie, & l'Arabie Petrée; & du Midy les montagnes de l'Heureuse.

La Petrée touche la Syrie du Couchant & du Septentrion, & confine du Leuant auec la Deserte, & du Midy auec l'Heureuse. Pline, Strabon & Ptolomée la nomment Nabathée: Tyrius l'appelle Seconde, & quelques-autres luy donnent le nom de Basse. Mais elle reçoit celuy de Petrée de la ville de Petra, qui est capitale de cette Prouince. Cette Prouince s'appelle aujourd'huy Barra selon Ziglere, Bengaucal selon Castalde & Batthe Chalha. C'est icy que le mont de Sinay est tant renommé en la S. Escriture, à cause que la Loy fut donnée à Moyse. Cette mõtagne est fort haute & fascheuse à mõter, & il y a des degrez taillez de main d'homme, de pierre viue, & quelquefois dans le rocher, afin que les cheuaux & autres animaux y puissent plus aisément passer. On void en ce Mont vn Conuent de Moines Chrestiens Maronites qui viuent à la Grecque. Ils sont en nombre de cinquante, & reçoiuent les pelerins Chrestiens qui y vont en deuotion. Il y a encores en ce pays vne autre montagne fameuse, nommée Oreb, & maintenant Orel, qui n'est pas si haute que celle de Sinay. Ces deux montagnes sont celles que Ptolomée appelle Melanes. La capitale ville du pays qui fut petra, que l'Escriture nomme Petra du desert, où l'on ne peut guiere aller à cause du mauuais chemin. Il y en a plusieurs qui tiennent que c'est la mesme chose que la Mecque, lieu de la natiuité de Mahomet, ce qui n'est pas vray-semblable, ains il semble plustost que c'est ce que les chartes nomment Petra-d'Est. Et de fait l'on tient que la Mecque est en l'Arabie Heureuse.

SEPVLCHRE DV FAVX PROPHETE MAHOMET *qui se void en Arabie, en la Cité de la Mecque.*

AV milieu de cette tant renommée Cité de la Mecque, se void vn Temple fort magnifique, qui tant en hauteur qu'en longueur represente la forme du Colisée de Rome, non pas toutefois qu'il soit basty de grosses pierres taillées cõme ce Colisée mais bien de brique enrichie de belles peintures, & est au contraire des nostres, fait en forme ronde, ayant en son circuit 90. ou 100. portes, lesquelles donnent entrée en iceluy par dix ou douze degrez qu'il faut descendre, & il n'y a porte où ne se voye nombre infiny de gens de diuerses nations, qui ne vendent autres marchandises que bagues & pierres precieuses.

Or apres qu'on est descendu dans ce Temple, on y remarque force peintures tres-belles, enrichies de belles & riches couleurs entrelassées de fin or & argent.

Là dedans se trouuent encore quatre ou cinq mille marchands distribuans parfums & autres especes d'aromates fort odoriferans, seruans à embaumer les corps & sepulchres. Tellement que vous diriez que ce Temple est vne boutique de musc, ciuette, storax, & autres pareilles especes de senteurs & parfums.

Les Mores, Turcs & Arabes se transportent tous les ans en ce Temple de la Mecque pour y gaigner les pardons, qui commencent le 23. May, auec magnificences, pompes & solemnitez admirables, & aussi pour visiter le lieu où Mahomet fut enseuely. Car iustement au milieu de ce Temple il y a vn grand lieu tout découuert, où se void vne tour large de cinq ou six pas, recouuerte d'vn beau drap de soye, de la hauteur de quatre brasses, auec vne porte toute d'argent de la hauteur d'vn homme, qui donne entrée à cette tour. Elle fut construite expres pour y mettre & conseruer le corps de Mahomet, qui repose en icelle dans vn sepulchre de fer éleué en l'air par la force & vertu de quatre pierres d'aymant qui sont aux quatre coings de ladite tour; ce qui cause vne grande admiration aux pauures idiots & idolatres, reputans pour merueille ce qui doit estre attribué à la proprieté de l'aymant, qui est d'attirer le fer.

Dauantage, cette tour est garnie, comme ils disent, de grands vaisseaux pleins de

baume, desquels on a seulement la veuë au iour de la Pentecoste, & les Arabes tiennent pour asseuré auoir esté mis en icelle la pluspart des tresors du Soldan d'Arabie.

Cette tour tient prés de trente pas en son circuit, & est enuironnée de plusieurs treillis de fer gros & menus, & il y a dedans telle obscurité qu'on n'y peut mettre le pied sans lumiere.

En ce mesme Temple se void encore vne autre tour distante de celle-cy enuiron dix ou douze pas, faite en forme de nos Chapelles, ayant trois ou quatre portes pour y entrer; au milieu d'icelle est vn puits profond de soixante brasses, d'où 7. ou 8. hommes commis exprés ne cessent de tirer de l'eau, pour la distribuer au peuple qui est là dedans pour faire ses deuotions, qui sont telles:

Le 23. iour de May tout le peuple va de bon matin au Temple, voire deuant le poinct du iour, & va-on circuire sept fois la Tour où est le sepulchre de Mahomet, baisans les costez d'icelle.

Puis apres on va au puits qui est en l'autre tour, où ils manient la chaisne d'iceluy, & s'appuyans sur le bord, prononcent telles paroles; *Tout cecy soit à l'honneur de Dieu, Dieu par sa grace me pardonne mes pechez*, & puis ceux qui ont charge de tirer de l'eau du puits, leur en iettent trois ou quatre grands seaux sur la teste, les arrosans iusques à la plante des pieds, sans auoir égard si leurs robes sont de soye ou de velours. Ces pauures abusez estiment estre purifiez & nettoyez de leurs pechez par cette eau.

Les habitans tiennent pour certain que le lieu où est bastie cette grande tour, est là où le Patriarche Abraham edifia sa premiere maison. Et de fait, pour ce sujet le second iour d'apres ces Indulgences, vn de leurs Predicateurs, appellé en langue Arabesque Cœdi, monte à la cime de la tour, & là dessus fait vne predication qui dure prés d'vne heure, contenant plusieurs exhortations qu'il fait au peuple pour pleurer, gemir & prier Dieu qu'il leur pardonne leurs pechez, & aussi qu'ils ayent à faire penitence, en se frappant par plusieurs fois la poitrine: & apres auoir fait toutes ces remonstrances, il commence à crier à haute voix, *ô Abraham aymé de Dieu, bien-voulu de Dieu, ô Isaac éleu de Dieu, amy de Dieu, priez pour le peuple de Nabo;* & en prononçant ces paroles, on l'oyoit ietter force soûpirs & gemissemens.

A l'entour de cette tour où est le sepulchre de Mahomet, voltigent vn nombre infiny de colombes & pigeons, lesquels ils disent estre encore de la race de celuy qui alloit prendre le grain dans l'oreille de ce faux Prophete, & faisoit croire au peuple qu'il deceuoit par sa meschante & abominable doctrine, que c'estoit le S. Esprit qui en forme de colombe luy dictoit & inspiroit la Loy qu'il vouloit engrauer dans leurs cœurs. Ces colombes icy voltigent par tout aux greniers cherchans le grain, & font plusieurs dommages aux habitans, sans qu'aucun d'eux ose les battre ou tuer, ou les prendre, s'il ne veut encourir vn grief supplice.

Ces gens sont si abusez qu'ils croyent que si quelqu'vne de ces colombes estoit blessée ou tuée, toute la machine du monde s'en iroit en ruine. Pour ce sujet elles sont nourries auec force grain aux despens du public.

Au milieu du Temple susdit proche ce sepulchre de Mahomet, à costé de ce Temple, se void vn petit parc, où estoient par cy-deuant nourries fort soigneusement deux Lycornes qui se monstroient au peuple, lors que les pardons se tenoient, lesquelles Lycornes furent enuoyées au Soldan d'Arabie par l'Empereur d'Ethiopie, à present appellé Prete-Ian; & ce en signe d'alliance & d'amitié qu'ils auoient faite & iurée par ensemble.

XIV. L'Arabie Heureuse iointe aux autres deux, est en forme de Presqu'Isle, entre les Golphes d'Arabie & de Perse; & la nauigation d'autour de ce pays est d'enuiron 3504. milles. Solin & quelques autres l'appellent Heureuse, & Virgile Panchaye: mais à present elle porte le nom d'Ayaman, ou de Giamen. Ses meilleures villes sont Medine, Tanalbi, Mecque, Ziben, Zibi, & Aden, outre les autres qui ne sont paruenuës à nostre connoissance.

Medine Tanalbi, c'est à dire la Cité du Prophete, est assise du costé de l'Arabie Petrée, & est assez peuplée. C'est là qu'est le cercueil de Mahomet, prés duquel on void enuiron 3000. lampes allumées.

La Mecque en laquelle Mahomet est né, n'est guieres loin de l'ancienne Petrat: toutefois ce n'est pas la mesme, ains ce pourroit plustost estre la ville de Mechare de Prolomée. C'est vn lieu assez agreable, mais enfermé entre des montagnes & des deserts, & sans aucunes murailles. Il y a prés de six mille maisons. On void tous les ans des carauanes

nes qui partent du Caire, de Damas & des Indes, & s'en vont à la Mecque par deuotion en l'honneur de Mahomet qui y fut né ; puis de là s'acheminent à Medine où est le cercueil de ce faux Prophete.

Ziden est vne ville maritime, & est à 40. milles loin de la Mecque. Elle n'a point de murailles, mais ses maisons sont assez belles.

Zebeth, ou Zibit, est vne belle ville, & capitale de cette Arabie. Elle est aussi assise en vne plaine entre deux montagnes, & sur vne riuiere de mesme nom, & à demy iournée de la mer rouge. Elle fut prise apres Aden par le Turc, qui y enuoya vn Beglierbey auec force gens.

Aden est ville Royale, assise sur le bord de la mer rouge, assez prés du destroit de Babel mandel, car c'est la plus belle ville d'Arabie ; & non seulement elle est forte d'assiette, mais encore de main d'homme, & il y a de beaux bastions, vn bon fort, & vn port bien fermé.

Elle contient enuiron six mille maisons, & est bien peuplée. Les Turcs prirent cette ville & tout le Royaume par ruse & finesse, l'an 1538. & tuerent le Roy. Ils y tiennent aujourd'huy vn Beglierbey auec force gens de guerre.

XV En sortant de l'Arabie on entre en l'Idumée, qui commence au lac de Sirbonne, & s'estend vers le Leuant iusqu'en Iudée. Cette Prouince contient Gaze, ville tres-ancienne, entre laquelle & le Caire on trouue Cartie, puis Ostracine, Rhinocorure, Ascalon & Azor.

XVI La Syrie, qui est vne fort grande Prouince, entre l'Euphrate, la Cilice, l'Arabie & la mer Mediterranée, commence au 32. degré, & finit au 36. Elle est diuisée en cinq Prouinces, c'est à sçauoir Palestine, Phœnice, Celesyrie, Surie, & Comagne.

La Palestine, qui est entre la mer Mediterranée & l'Arabie, est diuisée en deux parties par la riuiere du Iourdain. La tribu de Ruben & la moitié de la Tribu de Manassé, habitoient au delà de ce fleuue, & les autres de l'autre costé. Cette derniere est diuisée en trois parties, dont l'vne se nomme proprement Iudée, l'autre Samarie, & la troisiesme Galilée.

La Iudée est entre la mer morte & la Mediterranée : Hierusalem est sa ville capitale. C'est en ce pays qu'est Hierico, en vne plaisante vallée, longue d'enuiron trente milles, & large de quinze.

La Samarie prenoit son nom de sa ville principale, qui se nomme auiourd'huy Naplos.

La Galilée est diuisée en basse & haute : celle-là commence à la mer Tyberiade, large de cinq milles & longue de douze : & à presque en son centre Nazareth. Cette-cy commence au lac Samaconite, & s'estend iusques au mont Liban. Il n'y auoit iadis Prouince qui fust à proportion si peuplée que la Palestine : car n'estant longue de plus de septante milles, ny large de plus de soixante (veu que les bornes de sa longueur estoient Dan & Bersabée) au denombrement que Dauid en fit faire, on y trouua vn million, & trois cens mille hommes propres à manier les armes, outre la Tribu de Benjamin. Maintenant elle est despoüillée de tous ses ornemens, fors de la beauté de son terroir & de sa bonté.

DV ROYAVME DE HIERVSALEM.

XVII. Entre toutes les Principautez & Seigneuries du monde, le Royaume de Hierusalem est estimé tenir le plus honorable lieu, soit que cela soit arriué ou par élection diuine, ou pour les bonnes qualitez qui sont en iceluy, ou pource que les hommes semblent estre naturellement enclins à l'aimer & honorer.

Les Hebreux & les Chrestiens ne me dénieront pas cela, & les Turcs mesmes nous accordent comme le Souuerain Createur a éleu ce Royaume de Hierusalem, afin de luy estre reserué pour faire connoistre la gloire de sa diuine Majesté ; pour ce voulut nostre Dieu que ce lieu fust nommé de ce nom excellent de Hierusalem, & qu'il fust mesme honoré du nom de Terre-Saincte, pour les benedictions & priuileges diuins qu'il semble auoir donnez à cette terre plus qu'à aucune autre de l'Vniuers.

Le premier homme y a esté creé, elle l'a nourry & estably maistre de tous les animaux, & de toutes les creatures. Là mesme le Fils de Dieu Redempteur du genre humain, a operé ce qui estoit necessaire au salut de l'homme : En cette terre ont esté accomplis les mysteres les plus hauts de nostre Redemption, les Oracles & Propheties anciennes consommées en la personne de Iesus-Christ : auquel cette terre a donné naissance

naissance temporelle, a esté si heureuse & fauorisée, que dans icelle il a voulu passer le temps de sa vie, illustrée de mille & mille miracles: & finalement pour plus grande faueur il y a voulu mourir, y a voulu patir, resusciter & monter au Ciel, pour nous preparer la voye du Paradis, ayant encore reserué cette terre, pour y tenir les dernieres assises au Iugement final, pour y iuger les viuans & les morts.

Ie ne veux m'arrester à raconter les Patriarches & Prophetes qui ont vescu en ce lieu, ny les visions qui leur y ont esté faites: Ces choses sont causes qui les allument iournellement le desir des hommes d'aller voir ces saincts lieux. Noé apres le Deluge vniuersel s'estant party de l'Armenie & du Mont Gordien, où l'Arche s'estoit arrestée, s'en retourna en son pays, & en son heritage de primogeniture en cette haute montagne, en laquelle (comme les Hebreux Cabalistes asseurent) Adam, Abel, Enoch, Noé, & Melchisedech auparauant le Deluge auoient accoustumé d'offrir leurs sacrifices & diuines offrandes, & Noé aussi apres le Deluge y retourna comme deuant, pour offrir & sacrifier comme il souloit: En cette montagne Melchisedech edifia & bastit cette saincte Cité, laquelle il nomma de son nom, & de sa dignité sacerdotale Hierusalem, c'est à dire Ville sacerdotale de Salem: il en fit l'assiette sur trois sortes de montagnes de Sion, d'Oliuet, & de Caluaire.

Or les Chananeens enfans de Cain, selon le partage & diuision des terres fait par leur ayeul Noé les enuoya en Afrique pour y habiter, & leur commanda de laisser l'Asie à Sem: mais eux passans par cette Terre-Saincte, & la trouuant agreable & belle pour habiter, ils mespriserent le commandement de Noé, rauirent cette terre à leur frere Sem, & s'y habituerent. Dieu estant indigné de cette vsurpation, & de ce que la famille de Sem estoit frustrée de son heritage qui leur appartenoit: il appella d'entre les Chaldeens le vray heritier Abraham, & luy promit cét heritage, non seulement à luy: mais à sa maison, & à ses enfans qui deuoient sortir de luy.

Aussi pour cette mesme raison, Dieu deliura-il cette famille d'Abraham de la captiuité d'Egypte, & les fit rentrer en cét heritage de leurs peres, d'où furent chassez les Cananeens iniustes vsurpateurs d'icelle. La saincte Escriture asseure encore que les cruelles guerres, que les Princes Chaldeens ont faites aux Hebreux, n'ont esté que pour le grand desir qu'ils auoient de posseder ce Royaume, lequel finalement ils prirent & ruinerent, & les Israëlites eschappez du trenchant de l'espée, menez captifs en Babylone: Cyrus Roy des Perses y ayant transporté la Monarchie des Chaldeens, meu de pitié, deliura les Hebreux de cette captiuité, & leur permit de retourner chez eux, & rebastir la saincte Cité de Ierusalem auec le Temple.

Alexandre le Grand ayant ouy parler de l'excellence de ce Royaume, apres auoir dompté Darius & conquis la Perse, tourna ses armes vers Hierusalem, non autrement qu'vn Lion furieux, mais voicy qu'il deuient plus doux qu'vn agneau, quãd il void venir au deuant de luy Iaddo grãd Prestre de Hierusalẽ reuestu de ses habits Põtificaux & accompagné de son Clergé: car aussi tost il se ietta à bas de son cheual: il se coucha en terre & adora le nom de Dieu de 4: lettres, le nom tetagrammatique qui estoit escrit en vne lame sur le front du grand Prestre, changement prouenant, non d'autre part que la prouidence de Dieu: il entra dans le Temple, offrit les sacrifices sans faire aucun mal aux Iuifs, puis se retira leur donnant plusieurs graces & priuileges.

Dans l'histoire des Machabées, nous trouuons qu'Antiochus & Ptolomée, membres de la Monarchie Grecque d'Alexandre, donnerent plusieurs batailles au Iuifs, pour se rendre maistres du Royaume de Hierusalem. Herode aussi assisté de la faueur des Romains, arracha des mains des Asmodeés & Machabées, ce florissãt Royaume, fit massacrer presque tous les Princes du sang Royal, pour y mieux asseurer sa Courõne & sa tirannie; & apres luy les Romains l'ont voulu posseder: Iules Cesar, Pompée le Grand, Marc-Antoine, Auguste l'ont assez témoigné, comme il se void en Tacite: la parole de l'Empereur Titus donna vn grand desir de ce faire aux Romains, & luymesme le voulut entreprendre; & de fait se voyant Maistre de l'Empire Romain, & de toutes ses prouinces & richesses, il ne croyoit riẽ auoir, s'il n'ajoustoit encore à ses sceptres la courõne du Royaume de Hierusalẽ, allant à la conqueste d'iceluy en personne auec vne puissante armée, dont il se rendit maistre, ruina Hierusalẽ, tua vne partie des Iuifs, & fit les autres captifs qu'il emmena en triomphe en nombre d'vn million.

L'Empereur Adrian sçachant qu'il y auoit encore des Iuifs qui s'estoient ramassez & recueillis en Hierusalem, apres la ruine qu'y fit Titus, fit détruire la Ville de Hierusalem iusques aux fondemens, puis en ayant regret la fit rebastir, & l'appella Helia.

PPpp

Ce mesme desir naturel esmeut Cosdras Roy de Perse à enuahir ce Royaume : mais il n'en ioüit pas long-temps : car l'Empereur Heraclius, indigné d'auoir perdu vn si grand thresor, le mit en campagne, desfit cét vsurpateur Cosdras, & rapporta de Perse la vraye Croix auec les captifs qu'il ramena, auquel temps arriua ce miracle, par lequel nous celebrons la feste de l'Exaltation saincte Croix, le 14. de Septembre.

Les Empereurs Sarrazins sçachans que leur loy Mahometane a quelque fondement de la Loy de Moyse, & en la Loy de Iesus-Christ, & que ces deux loix furent instituées au Royaume de Hierusalem, auquel est le Sepulchre de nostre Sauueur, lequel ils confessent auec nous deuoir faire le dernier & vniuersel Iugement en iceluy Royaume, eux ayans pris forces & accroissement (car ils auoient enuahy le Royaume de Cosdras Roy de Perse) ils conquesterent encore la Terre-Saincte, & afin de conseruer plus long-temps cette conqueste, ils consacrerent le Temple de Salomon à leur faux Prophete Mahomet, laissans aux Chrestiens l'Eglise du S. Sepulchre : & le plus souuent estoient en guerre contre les Empereurs de Constantinople pour le deffendre, & par les armes ils se sont maintenus en cette vsurpation depuis l'an 636. iusques en l'an 1099. que le tres-pieux & Religieux Prince Godefroy de Buillon Duc de Lorraine, assisté de plusieurs autres Princes & Cheualiers Chrestiens, y entra auec l'armée de la saincte Vnion, & reprit le Royaume de Hierusalem sur lesdits Sarrazins, & fut elleu le premier Roy Chrestien, & depuis ses successeurs l'ont tenu iusques à l'an 1187. auquel ce Royaume fut derechef reconquis par les Sarrazins : & le reste dudit Royaume, qui estoit encore demeuré en la puissance des Chrestiens, furent enuahis par lesdits Infidelles en l'an 1290: durant le temps que ce Royaume fut au pouuoir des Chrestiens Occidentaux, diuers Princes par le moyen de diuers mariages & alliances, ont joüy de cette Couronne iusques à l'enuahissement d'icelle par les Turcs, ainsi que ie feray voir dans la suitte des Roys de Hierusalem, depuis Godefroy de Buillon iusques au temps de la perte dudit Royaume.

GENEALOGIE DES ROYS
DE HIERVSALEM ET DE CYPRE, ET PRINCIPALEMENT DES ROYS DE LA MAISON DE LVSIGNAN.

XVIII. Godefroy de Buillon, fils d'Eustache Côte de Bologne, & de la Comtesse Ide, fut adopté pour fils par Godefroy Duc de Lorraine, duquel la femme estoit sa tante maternelle, occasion qui leur succeda pour paruenir au Duché de Lorraine, parce qu'ils estoient decedez sans hoirs. Il espousa en premieres nopces Sybille fille de Foulques Comte d'Angers, qui mourut sans enfans : Et en secondes nopces Florence fille d'Holofernes Duc de Calabre: & desirant ce Prince magnanime s'acheminer auec les autres Princes au Leuant au recouurement de la Terre-Saincte, vendit la Cité de Mets, & ayant dressé vne belle armée prit la route du Leuant, luy, sa femme & ses deux freres, Baudoüin & Eustache : & apres mille beaux exploits d'armes qu'il fit auec les autres Princes Chrestiens en l'Asie mineure, en Antioche, & autres Villes contre les Sarrazins, l'an de grace 1099. le 15. iour de Iuillet, vn iour de Vendredy à l'heure de Midy, la Ville de Hierusalem fut prise, seant en l'Eglise le Pape Vrbain II. en l'Empire d'Occident Henry IV. & en l'Orient Alexius Comneno, regnant en France Philippes I. du nom, ce qui arriua trois ans apres la croisade desdits Princes pour cette execution. Huict iours apres lesdits Princes tous d'vn consentement esleurent Godefroy pour premier Roy de Hierusalem, parce qu'il auoit esté le premier qui auoit monté à la bresche, & sur la muraille de la Ville: Du commencement, Raymond Comte de Thoulouse y contredit, mais il s'y accorda par apres. Ce Prince Godefroy comme humble & Religieux estant salüé Roy, refusa la Couronne Royale, se disant indigne de porter vne Couronne d'or & precieuse, au lieu où le Sauueur du monde auoit esté couronné d'espines : il en accepta volontiers le Gouuernement, auquel il establit de belles loix &

Ordonnances, qui du depuis ont tousiours esté appellées en langue François; *Assises de Hierusalem*. Il fit élire vn Patriarche Latin, & créa des Euesques & Archeuesques: pour les autres Villes il institua le Clergé, & vne Cour seculiere, fit plusieurs choses dignes de loüange: Mais la premiere année de son regne, il laissa la Hierusalem terrestre pour monter à la celeste: son corps fut ainsi qu'il auoit ordonné, sepulturé au Mont de Caluaire, il mourut sans hoirs.

Baudoüin I. du nom succeda au Royaume de Hierusalem à Godefroy son frere, 1100. il quitta l'habit de Clericature & ses Benefices de Rheims & Cambray: & se maria à Gutture, fille de Guillaume Duc de Normandie, qui depuis fut Roy d'Angleterre: elle l'alla trouuer au Leuant: mais incontinent mourut à Marsie, dans l'Asie mineure sans enfans. Apres la mort de Godefroy, iceluy Baudoüin donna l'administration de la Duché de Lorraine à Guillaume son ieune frere: il espousa en secondes nopces la fille de Tafroc Prince d'Armenie, laquelle par apres il repudia, & prit Adelesie veufue de Roger Comte de Sicile; toutesfois estant malade, promit à son Confesseur de reprendre sa femme, & quitter Adelesie. Il trespassa l'an 18. de son regne; & le iour des Rameaux fut enterré au Mont de Caluaire auec Godefroy son frere.

Baudoüin II. Comte de Bourg ou de l'Isle en Flandres, fils du Comte Retest & de Melisene fut le 3. Roy de Hierusalem l'an 1118. Il espousa Morphie fille de Gabriel Duc de Metelene, Ville d'Armenie mineure: Il estoit premierement Comte d'Edisse, & donna cette Comté à son cousin germain Gosselin de Courtenay, prenant pour luy possession du Royaume de Hierusalem. Il mourut l'an 13. de son regne, & le 21. iour d'Aoust fut mis au tombeau de ses Predecesseurs au Mont de Caluaire.

En premieres nopces Guibar, fille vnique & heritiere d'Helie Comte du Mans, par laquelle il fut aussi Comte du Mans, estant decedée, il s'en alla en Hierusalem, où il espousa en secondes nopces Melisene fille de Baudoüin II. par le moyen de laquelle il succeda audit Baudoüin au Royaume de Hierusalem, l'an 11. de son regne poursuiuant vn lievre en la campagne de Ptolemaide, il tomba du haut de son cheual, dont il mourut, & fut enterré auec ses Predecesseurs au Mont de Caluaire.

Baudoüin III. de son nom fils du Roy Foulques, & de Melisene, Roine succeda à son pere l'an 1142. à la Couronne de Hierusalem: il fut couronné le iour de Noël, l'an 13. de son aage: Sa mere gouuerna l'Estat en bas âge, & apres auoir regné vingt ans, trespassa l'an 33. de son âge, le 13. Février: son corps fut inhumé au Mont de Caluaire auec ses Predecesseurs.

Amaulry fils de Foulques & de Melisene, fut par son pere fait Comte de Ioppe & d'Ascalone, il espousa en premieres nopces Agnes fille de Iasselin second Comte d'Edisse, laquelle il fut forcé de repudier venant à la Couronne de Hierusalem, parce qu'on trouua qu'il y auoit de la consanguinité par degrez d'affinité; & en secondes nopces prit Marie fille de Iean Comneno Protesepasto de l'Empire, frere d'Emanuël l'Empereur: l'an 11. de son regne il mourut, & le quinziéme de Iuillet son corps fut porté au Mont de Caluaire.

Baudoüin IV. du nom, fils du Roy Amaulry, de sa premiere femme, succeda à son pere au Royaume de Hierusalem, l'an 1173. en l'an 13 de son âge, seant à Rome Alexandre III. & en France Louis pere de Philippes Auguste: ce Roy Baudoüin estoit trauaillé de lepre, occasion dequoy il regna peu: il fut ensepulturé auec ses Predecesseurs, l'an de grace 1184. le 16. Mars.

Baudoüin V. du nom fils de Sybille Comtesse de Ioppe (heritiere de la Couronne, & sœur de Baudoüin IV. & de Guillaume Longue-espée), Marquis de Montferrat: apres la mort de son pere estant âgé de cinq ans, fut deliuré & couronné Roy par Baudoüin IV. son oncle l'an 1184. apres la mort duquel il succeda au Royaume: Il trespassa le huictiéme mois de son regne, non sans soupçon de poison.

Guy de Lusignan IX. Roy de Hierusalem, apres la mort de la Reyne Sybille sa femme & de ses quatre enfans, durant le siege de Ptolemaide, par laquelle femme il auoit esté declaré Roy, voyant que les droits de la Couronne de Hierusalem estoient escheus à Isabeau, sœur de sa femme, il passa tous les droits qu'il y pretendoit à Richard Roy d'Angleterre, duquel il achepta le Royaume, & l'Isle de Cipre la somme de cent mil escus, ainsi que ledit Roy d'Angleterre l'auoit auparauant venduë aux Templiers, apres l'auoir ostée aux naturels Ducs Grecs, qui la tenoient au nom de l'Empire d'Orient.

Donc l'an 1193. ce Roy Guy auec toute sa Cour, & son frere Amaulry estãt auec luy

PPpp. ij

qui estoit Connestable de Hierusalem, passa en Cypre, où il fit edifier les Eglises Latines, y edifia & munit quantité de forteresses, fit bastir la Ville de Lemisso, qu'il appella Nemosie, & y institua vne Cour Royale.

Il fit trois cens Cheualiers ou Barons: il voulut que la Ville de Nicosie fust capitale du Royaume, & plusieurs autres choses qu'il fit: En fin l'an troisiesme de son regne en Cypre qui estoit le 12. apres son couronnement en Hierusalem il mourut, & fut ensepulturé en la Ville de Nicosie, en l'Eglise des Cheualiers Templiers.

Henry Comte Palatin de Champagne fils d'Henry Comte & de Marie de France espousa la veufue d'Emfroy & de Conrard, appellée la Reyne Isabeau, à cause dequoy il fut declaré dixiéme Roy de Hierusalem. Il ne fut point couronné à cause que Guy viuoit encore en Cypre, qui auoit cedé tous les droicts de la Couronne à Richard Roy d'Angleterre.

L'an 1169. Amaulry de Lusignan Connestable de Hierusalem, eut premierement pour femme Ciue d'Iblin, fille de Baudoin de Ramare: Il s'en estoit venu en Cypre auec le Roy Guy son frere, & fut le premier Connestable de Cypre; puis apres il succeda à son frere au Royaume: toutesfois il ne fut couronné pour lors, dautant que Cypre n'estoit encore reduite en Royauté, & quoy qu'il fut souuentefois semond & interpellé de se faire couronner par l'Empereur d'Orient, il n'y voulut toutesfois iamais consentir, aymant mieux receuoir la couronne de l'Empereur d'Occident.

Donc l'an 1200. Henry Empereur d'Occident, enuoya au Leuant Henry d'Hyperbolie son Chancellier portant deux Couronnes, l'vne pour Amaulry de Lusignan, & l'autre pour Leon Prince, & depuis par le moyen de cette Couronne, Roy d'Armenie. Ainsi le Roy Amaulry estant couronné peu de iours apres le decez de sa femme, il fust incontinent appellé par les Princes de Hierusalem, qui luy donnerent en secondes nopces la Reyne Isabeau veufue de Henry Comte & Palatin de Campagne ensemble la Couronne du Royaume.

Or cette Reyne Isabeau estant pareillement decedée, à cause que les droicts de la Couronne de Hierusalem, venoient à Marie, fille premiere née d'Isabeau: ce Roy s'en retourna en Cypre, où il mourut l'an treiziéme de son regne, & fut enterré en l'Eglise Cathedrale de saincte Sophie à Nicosie.

Iean Comte de Brienne appellé en la Cour de Philippes Roy de France, Prince Dauphin, espousa en premieres nopces Marie Reyne de Hierusalem, fille aisnée de la Reyne Isabeau, & fut Roy à cause d'elle.

Federic II. Empereur, Roy de Naples & de Sicile, apres la mort de la Reyne Isabeau sa premiere femme, espousa en premieres nopces Iole heritiere du Royaume de Hierusalem, femme & fille dudit Roy Iean Comte de Brienne, en faueur dequoy il fut couronné Roy de Hierusalem.

Conrad fils de Federic second Empereur, & d'Iole Reyne de Hierusalem, luy succeda estant morte.

Conradin son frere luy succeda aussi.

Hugues premier de Lusignan, fils d'Amaulry & de Ciue, succeda à son pere au Royaume de Cipre: il espousa Alison seconde fille de la Reyne Isabeau.

Emfroy III. de Thoron, & auoit pris pour espoux Conrad Marquis de Montferrat, duquel estoit issuë la Reyne Marie, par ainsi le droict du Royaume de Hierusalem appartenoit plustost à Alison Reyne de Cipre: Mais puis qu'il plaisoit ainsi au Patriarche de Hierusalem, & aux Estats d'icelle, & qu'ils auoient couronné la Reyne Marie deuant qu'Alison sa sœur fut Reyne de Cipre: ce Roy Hugues ne prit point le tiltre de Roy de Hierusalem: Finalement Iean de Brenne Roy de Hierusalem & luy leuerent le siege de deuant le Caire, il s'en retourna en son Comté de Tripoly, où il mourut apres auoir regné treize ans: Fut son corps porté en Cipre, & enterré en l'Eglise des Cheualiers Hospitaliers de sainct Iean.

Henry premier de Lusignan, fils du Roy Hugues premier succeda au Royaume de son pere l'an 1224. qui l'auoit laissé fort ieune: Il espousa la sœur de Beimond Prince d'Antioche appellée Plaisance; auant que ce ieune Roy fust en aage pour regner, le Seigneur d'Iblim & de Barut en auoit la tutele, & le gouuernement du Royaume.

En ce mesme temps Federic second Empereur tascha de l'enuahir par ruse, mais il fut contraint de se retirer. Du temps de ce Roy, vn autre sien cousin maternel fit son

entrée en Cypre, sçauoir sainct Louis Roy de France, auec la Reyne & ses freres, au deuant duquel alla au Roy Henry, la Reyne sa femme, & tous ses Princes & Barons, & ce en la Cité de Nemosié, d'où il se conduisit en celle de Nicosie: Ce Roy s'estant versé auec sainct Louis en la guerre saincte, à Damiette, au Caire, il fust pris & retourna apres sa deliurance en Cypre l'an 33. de son regne: il y mourut & gist son corps en l'Eglise du sainct Cimetiere de la Ville de Nicosie.

Hugues second de Lusignan, dit aussi Huguet, pource que fort ieune il auoit esté laissé au Royaume par son pere le Roy Henry: duquel il estoit fils vnique. Sa mere pourtant auec Iean de Iblim qui estoit Gouuerneur du Royaume, & Seneschal de Cypre, auoient l'administration du Royaume. Ce Roy auoit fiancé la fille de ce Gouuerneur & Seneschal: mais le mariage ne peust estre consommé parce que le Roy mourut en l'âge de quatorze ans, qui estoit le dixiéme de son Regne: Il fut inhumé en l'Eglise de S. Dominique, au costé dextre du grand Autel. La Reyne sa mere regna apres luy.

Hugues III. de Lusignan, Prince d'Antioche, son cousin Hugues II. estant mort sans heritier, luy succeda au Royaume de Cypre l'an 1266. & apres la mort aussi du Roy Conrandin, comme plus proche parent succeda au Royaume de Hierusalem. Apres donc s'estre fait couronner Roy de Cypre à Nicosie, passa en Phœnicie, & en la Cité de Tyr receut la couronne de Hierusalem par le Patriarche & le grand Maistre des Cheualiers croisez & Religieux: il prend femme en la famille d'Iblin: à ce Roy icy sainct Thomas d'Aquin dedia son liure du bon regime & gouuernement des Princes: Il fit bastir vne fort belle Abbaye, prés du chasteau de Cerines: & la donna à l'Ordre de Premonstré, en laquelle Abbaye, il fut apres son trespas inhumé l'an 17. de son regne.

Iean I. de Lusignan, fils premier né de Hugues III. succeda aux Royaumes de son pere, & receut la couronne de Cypre l'an 1283. en la Ville de Nicosie, & celle de Hierusalem en la Ville de Ptolemaïde: il ne vesquit qu'vn an apres son pere, & n'eut femme ny enfans: Il gist en l'Eglise du S. Cimetiere en la Ville de Nicosie.

Henry deuxiéme de Lusignan, succeda és Royaumes de son frere l'an mil deux cens quatre-vingts quatre, & apres auoir receu la couronne de Cypre en la Ville de Nicosie, il s'alla faire couronner Roy de Hierusalem en la Cité de Ptolemaïde.

Il fut le dernier couronné Roy au Royaume de Hierusalem, car les autres Rois ses successeurs s'en faisoient bien couronner Rois, mais cela se faisoit à Famaguste au Royaume de Cipre: & pource ils estoient appellez Rois titulaires. Il mourut l'an 33. de son regne, bon justicier, & fort patient, constant, vierge & continent, n'ayant esté marié fut enterré en l'Eglise de sainct François. De son temps, tout ce qui estoit du Royaume de Hierusalem fut enuahy par les Turcs, & ne demeura rien aux Chrestiens, au Leuant ou en Asie, sinon les Royaumes de Cypre & d'Armenie.

Hugues IV. de Lusignan fils de Guy Connestable de Hierusalem, succeda au Royaume à son cousin Henry II. l'an mil trois cens dix-sept. Il fut couronné Roy de Cypre en la Ville de Nicosie, & en la Cité de Famaguste: fut selon l'institution de son Predecesseur couronné Roy de Hierusalem, auec les ceremonies & solemnitez requises. Ce fut le premier qui en fut couronné Roy hors du Royaume. Il espousa Alison d'Iblim.

Il alla par toute l'Italie & la France auec son fils aisné, en intention de pratiquer les Princes Chrestiens, & leur demander secours pour reconquerir, sinon tout le Royaume de Hierusalem, à tout le moins les restes que son Predecesseur auoit perdu: finalement l'an trente-six de son regne il mourut, & gist à Nicosie au Cloistre des Freres Prescheurs prés la porte de l'Eglise: Sa tombe est contre terre seulement d'vn simple marbre, mais beau toutesfois, & vis à vis il y a vne autre pierre dedans le mur qui contient son Epitaphe.

Pierre de Lusignan Comte de Tripoly, à cause de ses hauts faits & actes genereux surnommé le Grand, succeda à son pere au Royaume de Cypre l'an 1353. & selon l'institution de son ayeul il receut la couronne de Cypre à Nicosie, & celle de Hierusalem à Famaguste.

Estant auec son pere en Italie au Royaume de Naples, il espousa Leonore niepce du Roy d'Arragon, apres auoir visité plusieurs Rois & Princes Chrestiens, il retourna en Cipre chargé de deniers, de presẽs & de promesses, où tost apres il dressa auec le grãd

Maistre des Cheualiers de Rhodes, vne armée de cent cinquante vaisseaux, de laquelle il voulut luy-mesme estre le chef & conducteur, & auec icelle combattit & vainquit sur mer le Sultan Empereur du Caire, print la Ville d'Alexandrie, la pilla & saccagea auec d'autres Villes d'Egypte, puis passa en Pamphilie à l'encontre de l'Empereur des Turcs, sur lequel il prit la Forteresse de Candeloro, & quelques autres Chasteaux, apres lesquelles expeditions il s'en retourna en Cypre: Il fit encore vn voyage d'Italie, apres lequel retourné en Cypre, & ayant trouué que la Reyne sa femme ne luy estoit fidelle en mariage, il deuint tout furieux & cruel, tellement qu'il fut tué par ses propres freres, puis enterré au sepulchre de son pere, en l'Eglise sainct Dominique, l'an 17. de son regne.

Perrin de Lusignan, fils de Pierre le Grand, apres que son pere eust esté tué, fut proclamé Roy par ses oncles, & autres Princes du Royaume, l'an 1370. apres auoir pris la Couronne de Cypre à Nicosie, alla receuoir celle de Hierusalem à Famaguste. Il mourut le vnziéme de son regne, & gist au sepulchre de ses peres en l'Eglise de sainct Dominique.

Iacques premier de Lusignan fust Senechal de Cypre oncle du Roy Perrin, & frere de Pierre le Grand.

Les Genois l'auoient emmené pour ostage à Gennes, où il fut emprisonné dans le Chasteau nommé Phare, à cause que le Roy Perrin s'estoit allié des Venitiens, & du Duc de Milan son beau-pere, à l'encontre desdits Genois: & s'estoit mis en effort de reprendre Famaguste.

Or ce Roy Perrin estant decedé, les Ambassadeurs du Royaume vinrent à Gennes redemandans au Senat leur Seneschal, comme le plus proche heritier de la Couronne de Cypre, ce qu'ils impetrerent aussi tost. Le Senat donc desirant gratifier à ce nouueau Roy, alla au lieu où il estoit emprisonné, & d'allegresse l'en retira, luy demandant pardon du mauuais traitement qu'il auoit receu, puis le mena, luy, sa femme, & leur petit fils qu'il auoit eu durant son emprisonnement honorablement à la Cour, où fut fait vn accord, par lequel le Roy laissoit à perpetuité au Senat la Ville de Famaguste, ce qu'estant fait & passé, le Roy monta sur les galeres de Cypre ses Ambassadeurs auec luy, le Senat enuoya d'autres galeres pour le conduire, & faire compagnie auec quelques siens Ambassadeurs expressément enuoyez aux Princes & Estats du Royaume, pour leur faire approuuer les capitulations du susdit accord, & les faire publier.

Le Roy apres auoir esté receu auec la Reyne sa femme fort honorablement à Nicosie, il y prit la Couronne de Cypre ce iour mesme, & ne pouuant le lendemain aller à Famaguste, il y receut aussi la Couronne de Hierusalem.

Puis Leon de Lusignan Roy d'Armenie son cousin estant mort en France sans hoirs: Il se fit couronner Roy d'Armenie en la Cité de Nicosie, & de là en auant se mit à fortifier des places & chasteaux, & fit tout de nouueau dresser trois forteresses, sçauoir est le Chasteau de Sigure, Caue & Potamie, comme aussi la Citadelle de Nicosie, & plusieurs autres entreprises dignes de memoire. Il mourut l'an 20. de son regne, & gist en l'Eglise de sainct Dominique dans la grande Chappelle, au sepulchre du Roy Hugues second: & là mesme du depuis fut ensepulturée la Reyne sa femme.

Ianus de Lusignan, né en la prison du Chasteau du Phare à Gennes, où son pere auoit esté mené pour ostage, qui à cause de Genua ou Ianua, estoit appellé Ianus, succeda au Royaume paternel l'an 1402. Il espousa Charlotte fille de Iacques de Bourbon Comte de la Marche. En vn mesme iour contre la façon de faire de ses predecesseurs, il receut les trois Couronnes de Cypre, de Hierusalem, & d'Armenie, l'an 1416. ou selon les autres l'an 1420.

Le Soldan du Caire desirant se vanger des dommages que le Roy Pierre de Lusignan luy auoit faits en la prise & saccagement d'Alexandrie, & autres places, apres auoir dressé vne armée de mer, l'enuoya en Cypre, & la fit assaillir au depourueu, prit la Ville de Nemosie, ou Lemoson, la saccagea & brusla, & fit marcher son armée vers Nicosie, où le Roy le vint rencontrer, lequel y fut vaincu, & contraint de se sauuer & retirer aux montagnes, puis ayant remis sus vne autre armée, alla derechef contre les Sarrazins, où il fut encores vaincu, son armée mise en route, luy prisonnier auec bon nombre de Princes & grands Seigneurs, & son frere Henry Prince de Galilée, tué auec beaucoup d'autres des siens: Les Sarrazins poursuiuans

leur victoire prirent la ville de Nicosie, se firent maistres presque de tout le Royaume, horsmis de Famagouste, & quelques autres places & chasteaux.

Le Roy captif, reserué pour vn triomphe, fut emmené au Caire, d'où il fut apres deliuré & racheté par quelques Nobles de Cypre. Ce fut le premier qui se rendit tributaire. Estant de retour en Cypre, il se contrista tant de ses infortunes, qu'il trespassa l'an 29. de son regne, la Reyne sa femme estant premierement decedée, & furent enterrez en l'Eglise de S. Dominique, en la grande Chapelle sous vne fort belle tombe, vis à vis du sepulchre de son pere.

Iean II. de Lusignan fils du Roy Ianus & de Charlotte de Bourbõ, succeda au Royaume de son pere l'an mil quatre cens trente, & en vn mesme iour fut couronné Roy de Cypre, Hierusalẽ & Armenie. Il eut pour espouse la fille de Iean Iacques Paleologue Marquis de Montferrat, laquelle pour le changement d'air mourut bien tost apres. En secondes nopces il espousa Helene fille d'André Paleologue, Despot de la Morée, frere de Iean Empereur de Constantinople, qui assista au Concile de Florence: elle mourut au mois d'Auril l'an mil quatre cens cinquante-neuf, en la Chambre Royale au Conuent des Iacobins, & ordonna sa sepulture au Monastere Grec de Manchana, qu'elle auoit fondé depuis peu de temps, où aussi estoit son Confesseur. Trois mois apres, le Roy mourut en la Chambre Royale de sainct Dominique, & fut mis au tombeau de son pere, l'an de son regne vingt-neuf.

Charlotte de Lusignan, fille du Roy Iean second, du viuant de son pere l'an mil quatre cens cinquante-neuf, desia vefue de Iean fils du Roy de Portugal, & Prince d'Antioche, succeda au Royaume paternel, puis espousa en secondes nopces son cousin Louys Comte de Geneue, fils de Louys Comte de Sauoye, & d'Anne de Lusignan, sœur du Roy Iean son pere. Elle fut couronnée premierement, & vn an apres le Comte son fiancé la vint trouuer, l'espousa, & fut couronné Roy de Cypre. Elle fut depossedée du Royaume par le Soldan du Caire, & Iacques son frere bastard en fut declaré Roy par ledit Soldan.

Apres la mort de ce frere bastard, les Venitiens veulent maintenir Catherine sa femme. Quoy voyant, elle fait vn voyage à Rome vers le Pape Sixte quatriesme: en fin elle deceda, & son corps fut porté en la ville d'Assise, où il fut inhumé en l'Eglise de S. François. Iacques fils bastard du Roy Iean second, Sousdiacre & éleu Archeuesque de Cypre: apres la mort de son pere, Charlotte sa sœur legitime, auoit pris par droict de succession le Royaume de Cypre: Mais cettuy-cy pour estre trop odieux aux Princes & Grands du Royaume, fut trouuer auec quelques-vns des siens le Soldan du Caire, à ce qu'il luy pleust le mettre en possession du Royaume de son pere, & empescher que sa sœur n'en fust inuestie.

Sur ces entrefaites l'Empereur des Turcs Mahomet second, enuoya lettre au grand Soldan du Caire, par laquelle il luy mande, moitié par prieres, moitié par menaces, qu'il eust à chasser de la Couronne de Cypre Louis de Sauoye, & de mettre en son lieu Iacques, comme estant habile homme & le fils du Roy, au reste amy des Mahometans, & declara ledit Soldan par les plus grands des siens, & par son fils mesme ce Iacques bastard Roy de Cypre, & l'enuoya auec vne armée pour occuper le Royaume. Il espousa Catherine fille de Marc Cornato Venitien, & apres son mariage il mourut à Famagouste, & fut inhumé assez pauurement & miserablement la douziesme année de son regne, de son aage le trente-troisiesme, l'an 1472. aucuns ont creu qu'il auoit esté empoisonné.

Iacques troisiesme de Lusignan né apres le deceds de son pere Iacques second, bastard, & de Catherine Cornato Venitienne, estant seul fils legitime, succeda au Royaume de son pere l'an mil quatre cens septante-deux; toutefois sa mere gouuernoit le Royaume auec les Gouuerneurs & tuteurs que le Roy decedé y auoit laissez. Elle tint le Royaume par l'aide des Venitiens quatorze ans, iusques en l'an mil quatre cens octante neuf. Lesdits Venitiens aussi-tost commencerent par le consentement des nobles du Royaume à establir & creer des Officiers & Magistrats en Cypre, & par ce moyen ce Royaume vint entre les mains desdits Venitiens.

La Reyne Catherine estant en l'Eglise de sainct Marc de Venise, donna au Duc & Senat de Venise qui là estoit assemblé, vne Isle de Cypre toute d'argent, ainsi que cela se voit empraint en marbre en l'Eglise de S. Sauueur à Venise sur la porte de la Sacristie: Puis le Senat donna à la Reine, sa vie durant, le chasteau d'Asule au Diocese de Treuisin, & à ses parens, permission de porter à iamais parmy leurs armes, celles de la maison de Lu-

signan, & à Georges frere de la Reine, il luy bailla la petite Commanderie en Cypre, à raison du doüaire de ladite Dame Reine, laquelle estant decedée, son corps fut porté à Venise, puis enseuely en l'Eglise du sainct Apostre.

CATALOGVE DES PATRIARCHES LATINS DE HIERVSALEM.

XIX DAgobert Euesque de Pise, six mois apres la prise de la saincte Cité de Hierusalem, l'an 1099. (auquel temps Simeon Patriarche Grec mourut) fut fait le premier Patriarche Latin par le Clergé, & par l'authorité de Godefroy Roy de Hierusalem, qui luy bailla la quatriesme partie de la ville, comme en iouïssoit le Patriarche Grec, par permission des Sarrazins.

Vn an apres au iour de Pasques le Roy luy donna toute la ville : trois ans apres ce Patriarche demanda au Roy Baudoüin I. la Cité & Iurisdiction d'icelle, que Godefroy luy auoit donnée, dont Baudoüin le refusa.

Ebremare Prestre, homme simple & assez peu lettré du viuant du Patriarche Dagobert, fut par Baudoüin premier, & l'Archidiacre Arnould éleué au Patriarchat, qui le firent aussi consacrer : Il fut cité à Rome, d'où il fut par le Pape renuoyé auec Gibelin Archeuesque d'Arles Legat, qui auoit charge de iuger sa cause, au Royaume mesme de Hierusalem, lequel Legat le desmit du Patriarchat, & luy donna l'Euesché de Cesarée.

Sibelin Archeuesque d'Arles & Legat Apostolique, apres la mort de Dagobert, & la priuation d'Ebremare, estant las, decrepit & chargé d'ans, fut éleu Patriarche : il mourut le troisiesme an de son Pontificat.

Arnould de Males couronné Archeuesque de Hierusalem, qui auoit entretenu finement les autres Patriarches, le fut finalement : mais pour ses mauuais deportemens le Pape enuoya l'Euesque d'Orleans comme Legat en Hierusalem, qui le priua du Patriarchat. Arnould alla à Rome, & fit tant par ses ruses & sa bonne mine enuers le Pape qu'il fut restably : il mourut l'an 8. de son Pontificat.

Garemond François, natif de Pequigny, Diocese d'Amiens fut éleu Patriarche : durant son Pontificat commença l'Ordre des Cheualiers Templiers, qu'il confirma, enrichit & amplifia : Il tint vn Concile national en la ville de Naples de Samarie : il fut Gouuerneur du Royaume auec Eustache Grenier, & auec le Connestable de Bauis, à l'ayde duquel & des Venitiens, il prit Tyr sur les Sarrazins, lors que le Roy Baudoüin deuxiesme estoit captif entre les mains des Turcs : il mourut l'an 10. de son Pontificat.

Estienne Cheualier, depuis Religieux & Abbé de S. Iean de la Vallée, Diocese de Chartres, d'où il estoit natif, de lieu noble, proche parent du Roy Baudoüin deuxiesme, fut fait Patriarche de Hierusalem l'an 1128. Il fut empoisonné, parce qu'il demandoit trop de choses au Roy, & mourut l'an 2. de son Pontificat.

Guillaume Flamand, du Chasteau de Mecline, Prieur du sainct Sepulchre, homme simple & de peu de sçauoir, fut fait Patriarche de Hierusalem, l'an vnze cens trente : il estoit agreable à tous : il mourut en Octobre l'an 15. de son Pontificat.

Foulcher Archeuesque de Tyr, ayant quasi l'aage de cent ans, fut fait Patriarche : & pource que les Templiers luy refusoient les Decimes, & luy estoient rebelles, il les fit citer à Rome, d'où estant retourné auec gain de cause, il mourut fort vieil, & plein de iours.

Amaulry, François, du chasteau de Noyele au Diocese de Noyon, Prieur du Sainct Sepulchre, fut fait Patriarche contre la volonté d'Ernole Archeuesque de Cesarée, &

d'Arnoul Euesque de Bethleem, à raison dequoy il enuoya à Rome Adrian Frederic Euesque de Ptolemaïde, qui luy apporta la confirmation & le manteau du Patriarchat, auant que ses emulateurs y eussent esté.

Eraclie Archidiacre de Hierusalem, fut éleu Patriarche du consentement de tous: il mourut de tristesse d'auoir veu les Roys pris, ses Princes tuez, & Hierusalem auec le Royaume pris par les Sarrazins.

Albert Hermite Euesque d'Ascalone, fut fait Patriarche, pource que la saincte Cité estoit occupée par les Infidelles, il iouïssoit du titre seulement, auec quelques Iurisdictions, & residoit en la ville de Ptolemaïde. Ce fut luy qui premierement assembla les Hermites du Mont-Carmel, les reduisit en Monasteres, leur bailla les Regles, Constitutions & l'habit de leur Ordre, lesquels puis apres furent reformez par Innocent III. Pape, qui deputa pour Reformateur de leur Regle Hugues VI. Cardinal de l'Ordre de sainct Dominique, lequel les reduisit en l'estat & Regle qu'ils tiennent à present.

Apres ce Patriarche, il y en eut beaucoup d'autres, tous residens dans la ville de Ptolemaïde, & depuis que Hierusalem fut tombée és mains des Sarrazins, ils establirent le Patriarchat en la Citadelle de Nicosie en Cypre.

Hierusalem, au siege de laquelle il mourut plus d'vn million de personnes, & il resta plus de cent mille prisonniers, n'a maintenant plus que cinq mille habitans: & si la saincteté du lieu n'y attiroit perpetuellement vn grand nombre de Chrestiens, cette ville seroit peu de chose.

Cette Prouince est trauersée du Iourdain, qui naissant au pied du Mont Liban de deux fontaines, dont l'vne se nomme Ior, l'autre Dan, par deux lacs, dont le premier est celuy de Galilée, l'autre celuy de Tiberiade qui est le plus grand Finalement il se rend dans la mer morte, nommée des Grecs Lac Asphaltite.

La Phenice est sur la marine, vis à vis de la Iudée. Ses principales villes furent Sidon & Tyr, auiourd'huy Sait & Sur. Tyr estoit vne Isle, mais si proche de la terre ferme, qu'Alexandre remplit la mer de terre, & la combla lors qu'il y tenoit le siege. Le Prophete Ezechiel parle bien au long de sa grandeur, richesse & magnificence. Sidon estoit presque égale à Tyr en beauté & en puissance. Toutes les deux estoient renommées, à cause de la teinture de la pourpre, que les Poëtes nomment tantost Tyrienne, tantost Sidonienne. On n'en void presque nuls restes à present, non plus que de Ioppe & d'Acre.

La Surie s'estend depuis Tyr iusques au Golphe de la Laizaze, auquel espace sont contenuës les villes de Barut & Tripoli, & de Tortose, dont Barut & Tripoli sont fort marchandes, & au milieu du païs de Damas & Laodicée. Damas est vne belle ville assise en vne vallée: ses maisons sont plus belles dedans que dehors: les rues sont estroites & tortuës: mais ce qui la rend plaisante, c'est la grande quantité d'eau qui va par les maisons & arrose les jardins à plaisir. Il y a vn Chasteau excellent, basti par vn Florentin Mammelu, qui deuint fort riche, & Gouuerneur de cette ville qui est la capitale de la Prouince.

La Celesyrie est proprement le païs qui est entre le Liban & l'Antiliban, où est la source de l'Oronte, auiourd'huy Farfare, sur le riuage duquel est la renommée ville d'Antioche, qui est maintenant vn sepulchre d'elle-mesme, & vn amas de ruines plustost qu'autre chose. On y void toutefois encor debout les murailles qui sont fort belles, & tellement basties que trois personnes peuuent marcher de front tout autour. Il y a encor vn assez bon nombre de tours, & vn chasteau assis sur vn costau. On y void encores la maison où sainct Pierre se tenoit, & vn petit lieu où il baptisa beaucoup de gens. On trouue aussi à l'embouchеure de l'Oronte, Seleucie Pierie, à present Soldin.

La Camogene est la partie de la Syrie, qui suit le cours de l'Euphrate iusques aux frontieres d'Armenie. Alep est sa ville capitale, qui tient le troisiesme lieu entre les villes de l'Empire du grand Turc. Elle est assise sur la riuiere de Singa, & a vn canal sous terre, d'où sortent plusieurs fontaines publiques & priuées. Elle embrasse quatre costaux sur l'vn desquels on void vn fort grand Chasteau; ses fauxbourgs sont grands, mais n'y a autre bastiment d'importance que les Mosquées, & les magazins pour les marchands estrangers. On peut iuger du grand nombre du peuple qui y est, parce que l'an 1555. il mourut en la ville & aux fauxbourgs, plus de six vingts mille personnes en trois iours.

QVALITE'.

XX. LA Natolie iouyt d'vn air doux & temperé, & ses champs produisoient iadis quantité de grains, le bestail y trouuoit des pasturages en abondance : & pour abreger, ses habitans auoient tout ce qui est necessaire à la vie, plus qu'à suffisance. Mais pour le iourd'huy cette contrée n'est plus si fertile, ny si bien cultiuée qu'elle estoit jadis : toutefois aux lieux qui sont plus proches de la mer, elle est plus fertile, & de mesme qu'on y cultiue mieux la terre, aussi elle y produit dauantage.

Les lieux qui sont auant dans le païs, sont la pluspart de grandes campagnes, où l'on seme du froment, de l'orge & du coton. Elle est arrosée de plusieurs riuieres, dont les principales sont l'Iris, l'Halys, Parthenius, à present Dolap, le Sangar, qui se vont rendre dans la mer Majour; puis l'Ascagne, maintenant l'Isnic, & le Phyndace, auiourd'huy Sindi, qui deschargent leurs eaux dans le Propontide : Dauantage, Scamandores, à present Simores, qui se rend dans l'Hellespont, & apres cela le Caïque, ou Giruasti, l'Herme, ou Sarabat, le Gaistre, que Castalde nomme Chaïci; & Ortelius, Chias, & le Meandre, qui a six cens destours, & qui est nommé Madres. Toutes ces riuieres se vont rendre dans l'Archipelage.

Il y a pareillement le fleuue de Melas, à present Gensui, qui se descharge dans l'Euphrate, outre plusieurs autres qui vont desgorger leurs eaux dans la mer Mediterranee.

La Bythinie produit force bleds, & pouruoit la Cour du grand Turc de farines, principalement ce qui est prés de Burse. Ce païs abonde aussi tellement en bois & en matieres propres pour faire les vaisseaux, qu'il semble que les galeres tombent naturellement toutes faites dans cette mer, tant elles y sont promptement depeschées. Prés de Nicée on trouue de l'orpiment en assez grande abondance.

La Prouince particuliere d'Asie estoit jadis renommée à cause de la pierre Synadique presque semblable à l'Albastre, qu'on en tiroit pour faire des colomnes à Rome.

En la Troade l'on trouue le païs d'auprés de Troye fort maigre & sterile, & auec cela les eaux y manquent : mais le terroir d'auprés de Pergame est fort bon, & rapporte beaucoup. Il y a aussi des carrieres de pierre, où l'on a trouué autrefois des hommes qui s'y estoient cachez durant les guerres, conuertis en pierres. Strabon met prés de Hierapolis des eaux chaudes, qu'il dit se conuertir aisement en pierre de tuf, ou touue. On y met aussi des eaux si propres à teindre les laines, que la teinture faite auec des herbes & racines cede à celle-là.

Quant à la Carie, l'on a iadis estimé le terroir d'auprés de Mangesie, pource qu'il portoit du froment en abondance; & proche de cette ville l'on trouue aussi la pierre d'aymant, nommée des Latins, *Magnes*. Il y a pareillement des montagnes en Carie, où l'on prend de la pierre blanche pour bastir, qui est fort luysante. Cette Prouince a esté autrefois fort ébranlée des tremblemens de terre.

Pour le regard de la Mysie, l'on tient que les vignes qui sont au terroir d'Aspic, ou de Lampsic, portent des raisins en abondance.

En Ionie on tiroit du vermillon de la terre qu'on y faisoit cuire, & en quelques endroits on y recueilloit du vin bon par excellence.

La Lydie auoit autrefois plusieurs riuieres, qui descendent du mont Tmolus, qui portoient de l'or parmy leur sablon. Cette Prouince doncques auoit beaucoup d'or, & portoit aussi de l'argent; & outre ce, le païs estoit fort bon & bien cultiué. La montagne de Tmole a esté fort estimée, pour estre fertile au possible. Entre autres choses il y auoit force vignes & grande quantité de saffran.

La Lycie est fort aspre & fascheuse, à cause du mont Taurus qui y prend son commencement, toutefois les campagnes sont fertiles. Le sommet du mont Chimere estoit iadis plein de Lyons, le milieu de Cheures, à cause des bons pasturages, & le bas de serpens. C'est ce qui a donné sujet aux Poetes de feindre vne beste nommée Chimere, qui auoit la teste & la poitrine de lyon, le ventre de cheure, & la queuë de dragon. Les tremblemens de terre ont fait beaucoup de dommages en ce pays.

En Pamphilie, de mesme qu'en Cilicie, les cheures ont le poil fort doux & fort delicat, tellement qu'il ne cede pas en mollesse à la soye; & ce poil a encores cette proprieté qu'il est blanc comme neige.

Digitized by Google

Quant à la Capadoce, elle abonde en toute sorte de grains, en vin & en fruicts, comme aussi en argent, en cuiure, en fer, alun, cristal, jaspe, onix & albastre, qui n'est guere beau. Ce pays nourrit aussi grande quantité de cheuaux. Il y en a d'autre part qui disent que ce pays est aspre, & à faute de plusieurs choses necessaires à la vie. Pline dit que prés du fleuue Thermodon, il y a deux sortes d'abeilles, dont les vnes font du miel dans les arbres, les autres en font à trois rangs sous terre. Les sommets du mont Argée y sont couuerts de neige tant en Esté qu'en Hyuer.

Le terroir d'auprés d'Amasie, ou Gazalmach, est desert, & toutefois fort propre à la nourriture du bestial. Prés de Conia l'on void force vignes, qui portent d'aussi bon vin qu'on en sçauroit trouuer en pas vn autre lieu.

La Cilicie est diuisée en deux : Il y en a vne partie qui est appellée Aspre, qui est du costé du Couchant, & l'autre Champestre qui tend au Leuant. Cette-cy a de belles riuieres, porte force fruicts, & toute sorte de biens, & nourrit grand nombre de cheuaux. Or la plus grande partie de la Cilicie est moyennement cultiuée, à cause de la commodité des eaux dont elle est arrosée. Toutefois son terroir est plein d'argile & dénué de bois, qu'il faut aller querir aux montagnes, qui sont éloignées de plus de deux iournées, entre lesquelles est celle d'Aman, où il croist des Cedres fort hauts, & des geneuriers, & diuerses autres plantes. Or il y a beaucoup de lieux en Cilicie qui sont fort agreables, veu qu'il y a plusieurs arbres qui sont tousiours verds: mais il y a d'ailleurs quelques lieux champestres & steriles, qui sont de grande estenduë, & ne sont possedez d'aucun : tellement que chacun y peut faire paistre ses pourceaux, & l'on y nourrit force troupeaux de ces animaux ; mesme des cheures dont les habitans font grande quantité de beurre & de fromage.

Les poils de cheures y sont aussi fort mols & delicats comme de la soye. Il y a là des forests de myrthes qui portent du fruict blanc, & pareillement des therebintes & des pins. Les fleuues de ce pays sont de Pyrame, maintenant Malmistra, qui sortant du beau milieu d'vne plaine bien loin du mont Taurus, fait vn bruit semblable à vn tonnerre, qui s'entend de bien loin : & la riuiere de Cydne, qui sortant de l'Antitaurus, est froide, rapide, & tres-claire. Pline a dit que son eau est propre à guarir la goutte.

On y trouue aussi des petits loups qui vont par troupes, que les Grecs nomment vulgairement Squilaques, qui sont si larrons, qu'ils ne craignent point d'aller trouuer la nuict ceux qui dorment, & de leur desrober tout ce qu'ils trouuent, comme des bonnets, des souliers, & choses semblables. Belon dit que prés d'Heraclée il y a vne belle plaine qui porte toute sorte d'arbres fruictiers, & qu'on y nourrit vn grand nombre de cheuaux.

La haute Armenie est toute pleine de montagnes, & de costaux, toutefois il y a des vallées qui produisent force fruicts. On tient que ce païs est fort fertile, & abonde en animaux : mais il est grandement sujet aux neiges, qui y sont quelquefois fort hautes.

La Georgie a force montagnes & forests, à raison dequoy elle est presque inaccessible aux ennemis. Toutefois elle est fertile, & a quelques plaines & quelques plaisantes vallées, arrosées de plusieurs riuieres dont les principales sont le Cyre & l'Araxe.

L'Arabie deserte a de grandes solitudes, & toutefois il y a assez bon nombre de bourgs & d'habitans, principalement prés de l'Euphrate, & des montagnes de l'Arabie Heureuse, l'autre partie du costé du Couchant est toute pleine de sable.

La Petrée est tenuë par les anciens, pour du tout sterile, toutefois ce qui est proche de la Syrie porte plus que le reste. Elle est fort deserte, & manque de beaucoup de choses necessaires à la vie. Elle a principalement faute de bois & d'eau douce. Il y croist des palmiers qui portent des dattes grosses, rousses & tendres, & qui ne sont guere humides. La manne y tombe pareillement ; & quant aux riuages il y naist du corail qui est assez beau, mais creux par dedans. On trouue aussi en ce pays l'Amethyste.

L'Arabie Heureuse est plus cultiuée que les deux autres, & arrosée de plusieurs riuieres, dont quelques-vnes font des lacs. Elle porte de l'orge & d'autres grains, du miel, de la cire & diuers fruicts, comme des pommes, des poires, des citrons & choses semblables, & l'on seme icy deux fois, de mesme qu'aux Indes.

Dauantage ce pays produit des palmiers, du nard, de la casse, de la canelle, de la

myrrhe, & plusieurs herbes odoriferantes : sur tout elle porte l'encens en abondance. On y trouue aussi quelques metaux & diuerses pierreries, & prés du riuage on pesche de fort belles perles. Ce pays nourrit aussi de fort bons cheuaux, & des moutons dont la queuë pese quelquefois vingt liures. Mais pour parler particulierement le terroir qui est prés de Medine, est sterile, & ne rapporte que bien peu de chose, de mesme que celuy d'auprés de la Mecque, où l'on trouue fort peu d'eau.

La Palestine est fort agreable, diuersifiée de costaux & de belles plaines, & arrosée de grande quantité d'eaux. Il y pleut fort peu souuent, toutefois la terre y est de grand rapport, car elle produit du froment, & d'autres grains & fruicts en abondance. Les roses y sont de fort bonne odeur, & il y vient quantité de fenoüil, de sauge, & d'autres bonnes herbes. Il y vient aussi force oliuiers, figuiers & grenadiers. On y void pareillement vn grand nombre de palmiers, & beaucoup de vignes : car encores qu'on defende l'vsage du vin aux Turcs, toutefois il y en a icy bonne quantité, & l'on y vendange trois fois l'année : Il est vray que ce pays ne porte pas des pommes semblables aux nostres, ny des poires, ny des cerises, ny des noix, & autres fruicts que nous auons ordinairement par deçà, mais on les y porte de Damas.

Il y a en cette Prouince certains fruicts que l'on garde sur les arbres tout le long de l'année, comme de grands citrons & de pommes de Paradis. Dauantage, il y a des melons & des concombres bons par excellence, & autres fruicts semblables. Elle produisoit aussi iadis du baulme, dont elle manque à cette heure ; mais elle a du miel & quelques cannes sauuages de succre.

On y trouue bon nombre de cheureuls, de lieures, de perdrix, de cailles & semblables animaux : mais quoy que i'aye fait ce pays si fertile, toutefois il y a des endroits qui sont presque deserts à cause du grand nombre de rats & de souris qui s'y trouuoient, tellement que si quelques oiseaux ne les mangeoient, les habitans du pays n'y pourroient semer aucunes choses qui leur peust estre de quelque rapport.

Du long de la riuiere du Iourdain, il croist beaucoup de saules, de bruieres & plusieurs sortes de cannes.

Le lac Samachonite tarit le plus souuent en temps d'Esté, & il y croist des arbrisseaux & des herbes, où les lyons & quelques autres bestes se cachent.

Les plaines prés du lac Genezareth sont desertes, à cause d'vn arbre plein d'espines qui vient en telle abondance, qu'il empesche qu'on n'y peut rien semer. Toutefois les Iuifs demeurent maintenant prés de ce lac, à cause de la pesche, & rendent ces lieux mieux cultiuez qu'ils n'estoient auparauant.

La mer morte qui est longue de cinq iournées, en tirant du Nord au Sud, & large de 5. lieues, tendant de l'Est à l'Oüest, selon les autres, longue de septante milles, & large de 19. iette vne grande fumée, & pousse dehors de grands broüillards, qui rendent tout le terroir sterile à l'entour. Cette mer ne porte aucun poisson, l'on ne void aupres nuls oyseaux ; & si l'on y iette quelque beste, elle ne va iamais au fonds, ains se rend au riuage, encor qu'elle ait les pieds liez.

La Galilée est naturellement fertile, & produit toute sorte d'arbres, & est fort bien cultiuée. Toutefois la basse qui s'estend au delà du Iourdain, est en quelques lieux aspre & deserte.

La Samarie est partie montueuse & partie champestre. Elle est plaisante & fertile & abonde en fontaines & eaux douces. Il y a force iardinages, & force lieux pleins d'oliuiers, & de toutes choses necessaires à la vie. Les costaux proches de Naples sont couuerts d'arbres fruictiers, & les oliuiers y sont gros au possible, comme dit Belon.

Quant à la Iudée, le pays qui est proche de Hierusalem est bien cultiué, & porte quantité de pommes, d'amendes, de figues & d'oliues. Les lieux montueux abondent de toutes sortes d'arbres, & d'herbes sauuages & aromatiques ; & lors qu'il y a des rochers, on y fait des degrez auec grand soin ; tellement qu'on y plante force vignes & autres arbres fruictiers, comme des oliuiers, des figues, des orangers qui portent des fruicts en grande abondance.

Prés de la ville de Rama il y a vn bon terroir, mais fort peu d'habitans, à raison dequoy les champs y sont fort peu cultiuez, & les Grecs qui y demeurent y sement du froment, de l'orge, & quelques legumes, mais il y a peu de vignes. Le terroir qui est

prés

prés de la Ville de Gaza est fertil,& abonde en oliuiers, figuiers, orangers, & vignes. Il y vient aussi quelques palmiers:mais les dâtes y meurissent rarement, à cause que le pays est vn peu froid.

L'Idumée est merueilleusement fertile aux lieux qui sont proches de la mer & de la Iudée;mais sterile sur les frontieres de l'Arabie,où il y a aussi force montagnes. Il y croist force palmiers, & l'on y trouuoit autresfois du baulme: Ceux qui en ont escrit, disent que les estrangers ne s'en peuuent guere bien rendre maistres,à cause des lieux deserts qui y sont,& du defaut de l'eau. Toutesfois il y a des fontaines; mais elles sont cachées, & n'y a que les Habitans du pays qui le sçachent.

Quant à la Phenicie,le terroir d'auprés de Sidon,est fertile, & produit assez grande quantité de cannes de miel. Celuy d'auprés d'Acon, ou Ptolemaïde, est aussi de grand rapport, & l'on y trouue de bons pasturages, force vignobles, & grand nombre de vergers,où l'on y recueille diuers fruicts.La riuiere de Belo,qui passe prés de cette Ville, est renommée à cause de son sable,dont on se sert pour faire le verre.

Le pays d'auprés d'Emisse,ou d'Aman, a force eau, & produit toutes choses necessaires à la vie. On y voit vn grand nombre d'arbres fruictiers.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Arabes ne faisoient anciennement aucun estat des arts & sciences : Ils laissoient tous croistre leurs cheueux: & quant à la barbe, quelques-vns la rasoient le plus prés qu'ils pouuoient, & les autres non. Celuy qui estoit le plus ancien d'entr'eux,auoit tout pouuoir par dessus les autres. Ils possedoient toutes choses en commun par lignées,& mesme joüissoient des femmes en commun, tellement que le premier d'entr'eux qui entroit dans la maison, & auoit laissé son baston à la porte, joüissoit premier de la femme commune; & pour le regard de la nuict, elle la passoit auec le plus ancien. En cette sorte, ils s'estimoient tous freres les vns des autres, & auoient compagnie de leurs meres & de leurs sœurs,tant ils estoient brutaux.

L'adultere y estoit puny de mort, & celuy estoit tenu pour adultere qui auoit joüy de quelque femme qui n'estoit pas sa parente.Tous ceux qui estoient nez en la famille, estoient tenus pour legitimes maris. Ils n'auoient aucun soin des corps morts: & quant à ceux de leurs Roys trespassez, ils les enterroient en vn fumier. Ils gardoient leur foy & promesse sur tous autres: & quand ils vouloient promettre quelque chose par leur foy, vn tiers se mettoit entre les deux qui contractoient, & frappoit la paulme de sa main,à laquelle ils faisoient que les plus grands doigts des contractans s'approchoient,& apres auoir pris vn petit poil de l'habit d'vn chacun d'eux,ils les teignoit du sang de sa paulme, & en espandoit sur sept pierres premierement preparées pour cét effet,au milieu des deux parties,& ce faisant,inuoquoit le Dieu Denis, & Vranie. Cela fait, ce mediateur faisoit promettre à l'vn d'eux, qu'il estoit obligé par l'accord de se rendre deuant certain Iuge qu'il luy nommoit, soit que le contractant qui demeuroit obligé,fut du pays,soit qu'il fut estranger: & cette façon estoit trouuée honneste, & se gardoit entre ceux qui faisoient quelque nouuelle amitié,ou alliance. La canelle estoit recueillie par les Prestres de leur loy, qui sacrifioient auparauant quelques bestes,& ne l'amassoiét qu'entre les deux Soleils.Celuy d'entr'eux qui auoit plus d'authorité, partageoit les monceaux de canelle auec vne hache, & l'on en reseruoit premierement vn faisseau en l'honneur du Soleil: & ils estimoient que s'il estoit également diuisé, il prenoit feu par le moyen de l'ardeur des rayons du Soleil, & se brûloit de luy-mesme.

Il y en auoit parmy les Arabes qu'on nommoit Ophiophages, pource qu'ils ne viuoient que de serpens. Quelques-vns aussi se seruoient de chameaux, tant pour combattre, que pour porter des charges, & ne viuoient que de laict & de chair. Il y en auoit d'autres appellez Debes,qui s'adonnoient aux pasturages,& à cultiuer les terres. On disoit d'eux qu'ils trouuoient entre les mottes de terre, de l'or, de la rondeur & grosseur d'vne noix,& qu'ils y enchassoient des pierres precieuses, & en faisoient des carquans, dont ils paroient leurs mains & leurs cols. Ils vendoient l'or aux estrangers & aux nations voisines, & en bailloient trois liures pour vne de cuiure, & deux d'argent pour vne d'autres metaux.

Entre les Sabeans, il appartenoit au seul Roy de iuger de tous les differens. Leurs Roys estoient esleus par la faueur du peuple qui distribuoit cét honneur à ceux qui

estoient de quelque lignée, où l'on trouuoit que quelques Roys auoient esté auparauant esleus.

Ces Roys croyoient fermement que s'ils fussent sortis hors de leur Palais Royal, ils eussent esté lapidez, & pour cette cause ne mettoient iamais le pied hors de leur porte. Ils auoient des licts & des grandes chaires, dont les pieds estoient d'argent massif, & le reste de leurs meubles estoit somptueux au possible. On disoit aussi d'eux qu'ils auoient esté tousiours exempts du desir de posseder par force, ou par rapine les choses d'autruy.

Les Garéens qui estoient d'autres Arabes, auoient tous leurs meubles d'or & d'argent & les entrées de leurs maisons, & les parois, & les couuertures estoient d'yuoire.

Les Nabatéens estoient moins magnifiques que les autres. Celuy d'entr'eux qui laissoit diminuer son bien encouroit note d'infamie, & au contraire les Panchaiens vsoient en guerre de chariots, & diuisoient l'estat de leur Royaume en trois. Ils mettoient au premier rang les Prestres de leur loy: Au second les Laboureurs, & les gens de trauail, & au troisiéme les gens de guerre, entre lesquels estoient compris les Pasteurs.

Les Prestres decidoient tous les differents qui suruenoient, tant entre les particuliers, qu'aux affaires de la chose publique, sinon quand il estoit question de condamner à la mort.

Les Laboureurs apres auoir cueilly les fruicts de la terre, les mettoient en commun, & ceux d'entr'eux qui estoient trouuez les meilleurs Laboureurs estoient deputez iusqu'au nombre de dix à la requeste des autres, & par la deliberation des Prestres, pour distribuer les fruicts à vn chacun.

Les Pasteurs estoient obligez de faire diligence d'apporter en public les choses qui concernoient les sacrifices, & autres choses qui se distribuoient en detail à nombre de poids, & n'auoient rien de particulier entr'eux, fors leurs maisons & jardins. Quant aux tributs & autres choses, tout estoit mis entre les mains des Prestres, qui distribuoient egalement à vn chacun selon sa necessité, & quant à eux, ils prenoient double part du consentement des deux autres Estats. Ils vsoient de beaux habillemens, pource que leurs laines estoient beaucoup plus fines que les autres. Ils vsoient indifferemment, tant hommes que femmes de dorures, & portoient des chaines au col, des bracelets aux bras, des anneaux d'or aux oreilles à la mode des Perses, & portoient des souliers de couleur, & d'estrange façon. Ils laissoient aux gens de guerre la deffense du pays. Les Prestres y viuoient en grandes delices, & toutesfois chastement. Ils portoient de longues Aubes de lin fort deliées, & quelques-vns portoient des robbes de fort fines laines. Leurs chefs estoient couuerts de mitres faites d'orfévrerie. Ils vsoient de tous ornemens d'or, comme les femmes, exceptez ceux des oreilles. Ils vaquoient principalement au seruice de leurs Dieux, dont ils recitoient les faits en Musique en leurs Hymnes. Ils se disoient descendus de Iupiter, disans qu'il estoit venu en leurs pays, lors que conuersant auec les hommes il gouuernoit l'Empire du monde.

Il n'estoit permis de transporter ailleurs, l'or, l'argent & les autres metaux, non plus qu'aux Prestres de sortir hors de leurs Temples & lieux sacrez: tellement que celuy d'entr'eux qui eut esté trouué ailleurs eut peu estre mis à mort, sans que le meurtrier en eut esté repris.

Ils gardoient fort curieusement les dons qu'on auoit anciennement faits aux Temples. Le siege où estoit l'image de leur Dieu, auoit six coudées de longueur, & quatre de largeur, & estoit tout d'or d'vn ouurage magnifique.

Toute la terre qui estoit à deux cens stades à l'entour du Temple, estoit reputée saincte, & le reuenu qui en prouenoit, estoit dedié & appliqué au seruice des Dieux.

¶ Les Iuifs qui possederent autresfois la Iudée, la Samarie, la Galilée, & quelques autres pays, receurent leur façon de viure de Moyse, à qui Dieu limita ce que son peuple deuoit faire. Ie serois trop long, si ie voulois dire icy tout ce qui estoit de leurs loix, à raison dequoy ie ne rapporteray icy que les plus remarquables, remettant le Lecteur à ce que l'Escriture & Iosephe en disent. Car Genebrard en sa Chronographie dit que les loix des Hebreux estoient au nombre de trois cens soixante & six, autant qu'il y a de iours en l'année, & de nerfs au corps humain.

Il ordonna doncques premierement, que les enfans fussent dés leur ieune aage

instruicts en la loy, comme en celle qui contenoit toute sorte de bons enseignemens.

Que celuy qui blasphemeroit le nom de Dieu, fust pendu, & demeurast sans sepulture.

Que rien de ce qui se trouueroit acquis par fornication, ne fust destiné ou offert au Temple.

Il establit en chaque ville sept personnages excellens en iustice & prudence, ausquels il donna authorité de iuger tous differens suruenans, en appellant auec eux deux Leuites: & s'il y auoit quelque difficulté signalée, il vouloit qu'elle fust decidée par l'aduis du plus grand Prestre de la loy.

Il ne voulut qu'on adioustast foy à vn seul tesmoing, ains ordonna qu'il y en eut deux pour le moins, & encore sans reproche.

Il ne voulut point qu'vne femme fut receuë en tesmoignage, non plus qu'vn homme de seruile condition.

Il estoit deffendu de cueillir du fruit d'vn arbre, sinon quatre ans apres qu'il auoit esté planté; & Moyse commanda que deslors on commençast à payer la disme.

Il voulut qu'on distribuast quelque partie des fruits cueillis apres la disme payée aux proches parens, & aux hostes estrangers, & que le reste fut à celuy qui l'auroit planté.

Il ne voulut qu'on empeschast les passans d'entrer aux terres d'autruy, pour cueillir le fruict, dont ils auoient besoing pour leur necessité presente.

Il defendit de prendre en mariage les filles qui s'estoient publiquement exposées, ou celles que les autres auoient desia espousées.

Il ordonna que la fille impudique qui auroit esté prise en mariage estant pucelle, fut lapidée ou brûlée viue.

Si quelqu'vn auoit eu compagnie d'vne fille fiancée à quelque autre, & que la faute fut du consentement de tous deux, l'vn & l'autre estoient mis à mort, & si la fille estoit forcée, celuy qui vsoit de cette violence en portoit la peine.

Celle qui auoit esté delaissée veuue sans enfans, deuoit estre prise par le frere du mary du deffunct, afin que les lignées se perpetuassent : & s'il refusoit de ce faire, il falloit qu'il alleguast des iustes raisons de son refus deuant les Iuges establis pour cét effect, qui ayant trouué ses causes iustes, luy permettoient de se marier ailleurs.

Le dueil des trespassez ne deuoit durer que trente iours.

Le fils qui disoit iniure à son pere ou à sa mere, estoit pendu hors de la ville.

Il estoit ordonné que les ennemis qui seroient par eux mis à mort en guerre, seroient enterrez.

Vn creancier ne deuoit tenir le gage receu d'vn pauure debteur, qu'vn iour entier: si le debteur ne pouuoit satisfaire, il falloit qu'il se mit au seruice de son creancier, iusqu'à ce qu'en le seruant, il eut satisfait à la debte.

Si quelqu'vn achetoit vn serf de nation, il le deuoit affranchir publiquement.

Celuy qui trouuoit vne beste esgarée, estoit obligé de la remener à son troupeau, ou de la garder iusques à ce que le maistre la vint querir.

Celuy qui estoit attaint d'auoir presenté du poison à quelqu'vn, estoit contraint de le prendre luy-mesme.

Celuy qui auoit fait perdre vn œil à quelqu'autre, deuoit estre puny de la perte du sien.

Le Taureau qui auoit causé la mort d'vn homme, estoit accablé de pierres, & l'on ne pouuoit legitimement manger de sa chair.

Le fils ne deuoit souffrir en son corps, ny en ses biens pour la faute du pere, ny au contraire.

Moyse ordonna pareillement que les choses prises par force sur son peuple, par les nations estrangeres, ou par quelques-vns de sa nation, fussent auant que passer plus outre, redemandées par des Heraux, & qu'au cas que ceux qui luy auoient emporté, ne les voulussent rendre, on leur denonçast la guerre.

S'il aduenoit qu'il fust question d'assieger l'ennemy, il n'estoit permis de toucher aux arbres fruictiers. Tous rebelles deuoient estre mis à mort, & les autres ennemis qui se rendoient volontairement, deuoient estre tributaires.

En temps de guerre il n'estoit permis aux femmes de manier les armes, dont les hommes se deuoient seruir.

Il estoit defendu de manger du sang de quelque beste que ce fust. Les ladres, & ceux qui perdroient leur semence estoient chassez hors des villes, & de mesme que les femmes durant leurs mois.

Ceux en la maison desquels quelqu'vn estoit mort, se deuoient absenter de la ville l'espace de sept iours.

Il estoit deffendu à vne femme accouchée d'vn enfant masle, d'entrer au Temple, sinon quarante iours apres l'enfantement, & celle qui auoit fait vne fille, n'y deuoit entrer de quatre-vingts iours.

Celuy qui se deffioit de la chasteté de sa femme, deuoit offrir au Temple vn tonneau de farine d'orge, & deuoit apres presenter sa femme aux portes du Temple, où le Prestre l'enqueroit sur son serment, si elle auoit esté chaste, & apres le serment fait, si elle s'estoit pariurée, il luy arriuoit vn desnoüement du haut de la cuisse, auec vne putrefaction de ventre, & cette miserable femme mouroit en cette sorte. Si elle auoit vescu chastement, elle apportoit son fruit dans dix mois sans aucune douleur de ventre, & le Prestre effaçoit apres le nom de la femme qu'il auoit auparauant escrit en parchemin, & luy donnoit à boire.

Tous adulteres, incestueux, & Sodomites estoient punis de mort.

Il estoit defendu aux Prestres qui n'auoient leurs membres sains & entiers, d'approcher de l'autel, & toutesfois ils deuoient estre nourris de ce qu'on offroit au Temple.

Toutes les terres possedées par les Iuifs, deuoient estre laissées en repos de sept en sept ans. Toute terre qui portoit fruict d'elle mesme, deuoit estre commune vne fois de cinquante en cinquante ans, tant à ceux du pays qu'aux estrangers, & cét an estoit nommé Iubilé.

Les creanciers deuoient lors donner respit à leurs debteurs, ou les tenir quittes pour vne partie.

Les serfs deuoient estre alors mis en liberté, & les terres venduës à vil prix, estoient renduës à ceux qui les auoient alienées.

Les Israëlites sur tous autres peuples ont esté fort religieux, & addonnez aux ceremonies, ils ont au commencement vsé de deux sortes de sacrifices, dont le premier estoit nommé holocauste fait par le plus riche, auquel il failloit que la beste qu'on vouloit sacrifier n'eust pas plus d'vn an.

Le Prestre arrosoit le bord de l'autel du sang de la beste sacrifiée, la mettoit apres en pieces, puis la brûloit sur l'autel. Les gens de plus bas estat sacrifioient des bestes âgées au dessus d'vn an, & apres en auoir espandu le sang sur l'autel, ils mettoient dans le feu les reins, la graisse, les entrailles, & les cuisses droictes demeuroient aux Prestres, & tout le reste deuoit estre mangé dans deux iours apres par ceux qui faisoient le sacrifice. Ceux qui estoient plus pauures estoient obligez d'offrir deux Colombes ou Tourterelles : dont l'vne estoit sacrifiée, & l'autre demeuroit aux Prestres.

Celuy qui commettoit quelque crime par mesgarde deuoit offrir vne brebis qui n'eust qu'vn an, ou bien vn bouc.

Celuy qui se sentoit coupable de quelque crime secret, deuoit sacrifier vn mouton.

Les Prestres se nourrissoient au temple de la chair de toutes ces bestes.

Il faut remarquer qu'aux sacrifices, tant publics que particuliers, on appliquoit certaine mesure de farine au sacrifice d'vn agneau, au sacrifice d'vn belier double mesure, & à celuy d'vn taureau trois mesures.

Ils auoient aussi de coustume d'arroser les sacrifices d'huile.

La coustume portoit de sacrifier tous les iours vne fois le matin, & vne fois sur le soir vn agneau. Au iour du Sabbath ils faisoient double sacrifice.

Le premier iour de chaque mois ils sacrifioient deux bœufs & sept agneaux, vn belier, & vn bouc pour purger les crimes. Outre ils adioustoient deux boucs, dont l'vn estoit mis hors du temple, & seruoit pour les pechez du peuple, l'autre estoit mené aux faux-bourgs, & brûlé au mois de Mars, & au commencement de leur année, lors que la Lune estoit pleine, & que le Soleil passoit par le signe du Belier, ils faisoient le sacrifice de l'Agneau Paschal par ce qu'en tel temps ils estoient sortis d'Egypte.

Ils obseruoient aussi certains iours de festes des Azymes, ou pain sans leuain, & pendant chacun de ces iours, ils brûloient en leurs sacrifices deux taureaux, vn belier, & sept agneaux, & l'on y adiouste encore vn bouc.

Digitized by Google

La seconde sorte des sacrifices des azymes estoit à l'entrée des nouueaux fruicts & grains qu'on presentoit au Temple auec certaine mesure d'huyle, & vn agneau pour holocauste. Il y a beaucoup d'autres choses à dire pour ce regard : mais il faudroit vn liure entiere pour les mettre toutes : de sorte qu'il me suffira d'en auoir touché les poincts principaux.

Or les Autheurs sacrez & Payens ne s'accordent pas touchant les Iuifs : car Corneille Tacite, sans rapporter à la volonté de Dieu, la sortie des enfans d'Israël hors d'Egypte, & leur passage en Iudée, dit qu'il aduint en ce temps, vne maniere de gale en Egypte, qui estoit fort fascheuse. Tellement que le Roy Bachoris fut contraint de demander remede à Iupiter Hammon, & l'Oracle luy respondit, qu'il falloit purger son Royaume des Iuifs, qui estoient desagreables aux Dieux, & les enuoyer viure ailleurs : ce qu'il fit ; Et en fin, apres qu'vne infinité de gens malades de cette gale se furent assemblez en vn lieu, l'vn d'entr'eux, nommé Moyse, les gagna si bien, qu'il leur persuada, qu'ils ne deuoient croire ny à Dieu, ny à homme, fors qu'à luy ; & de cette sorte, ils prirent le premier chemin que la fortune leur offrit, & s'en allerent au hazard, & n'eurent durant leur voyage autre trauail que de la soif, qu'il leur conuint endurer, & qui les eust fait perir, s'ils n'eussent aduisé vn troupeau d'asnes sauuages, qui apres auoir pris leur pasture, tirerent deuers vn rocher fort couuert, à cause de la forest qui estoit à l'entour, auquel lieu ayant troué à boire, ils receurent de Moyse des ceremonies toutes contraires à celles des autres hommes.

Il dit encore qu'ils mirent aux lieux plus saincts de leur Temple, l'effigie de l'asne, par lequel ils auoient troué le lieu où ils s'estoient desalterez, & auoient esté mis en vn bon chemin, pour paruenir au pays où ils auoient depuis fait leur sejour, & qu'ils sacrifioient vn belier, pour se moquer de Iupiter Hammon, & vn bœuf en mespris des Egyptiens, qui adorent cét animal, sous le nom du Dieu Apis.

Il dit encore que les Iuifs s'abstenoient de manger de la chair de pourceau, pour éuiter la gale & la lepre, à laquelle cét animal est sujet, & si ils s'abstenoient de tout œuure le septiéme iour, pource que ce fut celuy auquel ils furent en repos, & que pour mesme sujet ils passoient la septiéme année sans rien faire, & que quelques-vns disoient, que c'estoit en l'honneur de Saturne, à cause de la faim qu'ils auoient endurée. Selon le mesme Autheur, ils ne banquetoient iamais les vns auec les autres, couchoient tous à part, & estoient fort enclins à la paillardise.

La premiere chose qu'ils faisoient, c'estoit de mespriser les Dieux. Ils auoient opinion que les ames de ceux qui mouroient en bataille, ou par punition de quelque crime, estoient eternelles, & que tous iroient au Ciel ou en Enfer, selon le bien ou le mal qu'ils auroient fait.

Or il y auoit trois sectes entre les Iuifs, qui auoient vne façon de viure toute differente de la commune. L'vne estoit des Pharisiens, l'autre des Esseniens, & la troisiéme des Saduceens.

Les Pharisiens menoient vne vie austere en apparence, interpretans à leur volonté les traditions de Moyse. Ils portoient des cartes en leurs fronds & bras gauches, où les dix commendemens de la Loy estoient escrits.

Ces cartes ont esté appellées Phylacteries. Ils portoient aussi de plus grandes bordures de robbes, & y cousoient des espines, afin que leur piqueure leur fist souuenir des commandemens de la Loy. Ils attribuoient toutes choses à Dieu, & à la Predestination: Il est vray qu'ils confessoient que l'inclination & deliberation de l'homme luy aydoient à faire, ou à mespriser les choses iustes: toutesfois qu'en toutes choses l'homme estoit conduit par la destinée qu'ils disoient consister au mouuement des corps celestes. Ils n'estoient iamais contraires à l'opinion de leurs anciens, & maistres : Ils attendoient le iugement de Dieu à la fin de ce monde, & tenoient que les ames des hommes estoient incorruptibles, & que les seules ames des bien viuans passoient de corps en autre, iusques au iour de la Resurrection, & que celles des meschans estoient enuoyées en des prisons perpetuelles.

Les Saduceens nioient cette destinée, disans que Dieu cognoissoit toutes choses, mais qu'il estoit à la disposition de l'homme de faire bien ou mal. Quant aux trespassez, ils estoient d'opinion qu'apres cette vie, il n'y auoit ioye ny tourment pour eux. Ils nioient la Resurrection des morts, & croyoient que les ames perissoient auec les corps, & n'estimoient qu'il y eust aucuns Anges.

Digitized by Google

Ils receuoient seulement les cinq liures de Moïse. Ils estoient fort seueres, & communiquoient bien souuent entr' eux.

Les Esseniens viuoient du tout comme Moynes,& s'abstenoient de mariage, & de toute compagnie de femmes,non point en horreur du mariage,ou desir de laisser perir le genre humain,mais par crainte de la legereté & incontinence des femmes, lesquelles ils estimoient garder peu de foy à leurs maris.

Ils mettoient tout leur bien en commun, & tenoient à deshonneur d'vser d'onguens, & d'estuues: & au contraire tenoient pour chose honorable de se soucier peu de leur personne,& ce leur estoit assez d'auoir leurs vestemens blancs.

Ils ne parloient aucunement des choses' mondaines auant le Soleil leué, ains prioient Dieu que le Soleil se leuast,& apres chacun d'eux mettoit sa main à quelque besongne iusques à cinq heures qu'ils lauoient leur corps dans l'eau, puis prenoient leur refection en grand silence.

Il n'estoit permis entr' eux de iurer, ils croyoient que c'estoit aussi mal fait que de se pariurer.

Ils ne receuoient aucun en leur secte,sans qu'ils l'eussent esprouué auparauant, l'espace d'vn an entier, & apres l'auoir receu, ils estoient deux ans à l'esprouuer, & à recognoistre les mœurs.

S'ils le trouuoient en peché, ils le chassoient de leur compagnie, & leur enjoignoient de ne manger que des herbages, & de faire ainsi penitence iusques au dernier moment de sa vie.

Quand dix entr' eux se trouuoient assis, aucun d'eux n'eust osé parler sans le congé des neuf autres. Ils se gardoient de cracher deuant eux, ou à costé droict, & obseruoient si estroittement le Sabbath, que ce iour-là ils n'osoient mesme faire leurs necessitez, & lors qu'ils les vouloient faire, ils portoient vn pic de bois, duquel ils creusoient la terre pour les cacher, tant ils craignoient de faire quelque chose qui fut au mespris de la diuine clarté: ils viuoient longuement, à cause de la simple vie qu'ils menoient, & mangeoient la plus part du temps du fruict des palmiers. Ils n'vsoient aucunement d'or, ou d'argent monnoyé, & tenoient pour plus heureuse mort celle qui arriuoit à l'homme pour le zele de la justice. Ils disoient encore que les ames estoient creées dés le commencemét, & que chacune prenoit en son temps vn corps, & que celles qui sortoient des corps en estat de bonté & d'innocence, alloient viure au delà de la mer Oceane, en certain lieu, où elles jouïssoient de toutes delices, au lieu que celles qui partoient du corps en mauuais estat,alloient en des lieux inhabitables,à cause des grandes froidures. Quelques-vns d'entr'eux predisoient les choses à venir: quelques-vns se marioient aussi: mais n'auoient compagnie de leurs femmes que bien peu, & ceux-cy disoient qu'ils prenoient des femmes, de peur de donner occasion & exemple aux autres hommes de laisser perir tout le monde, ils s'en fussent sans cela entierement abstenus.

Ceux de Capadoce estoient de tel naturel, qu'ils ne pouuoient viure sans Roys, & l'on dit qu'ils estoient jadis fort meschans. C'estoit en ce pays qu'on dit que les Amazones se tenoient prés la riuiere de Thermodon. Il y a eu en la Doride,en Ionie,& en Eolie de fort excellens hommes,qui ont escrit des mieux en Grec.

Les Phrygiens furent les premiers qui trouuerent les augures, la flute, & l'instrument à trois cordes:En Lycie la Ville de Telmese estoit renommée à cause des augures & de l'interpretation des songes. Les Ciliciens ont esté tenus pour grands voleurs. Les Pheniciens inuenterent les lettres, & la nauigation,& auoient plus de commerce auec les nations, que les autres peuples. Les Iduméens estoient jadis barbares, remuans, & seditieux,& aymoient les choses nouuelles.

MOEVRS DE CE TEMPS.

EN la Natolie on void le milieu du pays habité de gens de basse condition. Les Turcs naturels qui sont en tout ce pays,sont plus simples, & plus naïfs que les autres, & ne sont si cruels que ceux qui ont quitté la Religion Chrestienne. Il n'y a point là de noblesse de race, ains tous sont égaux, & tenus par les Turcs en façon d'esclaues. Les Païsans y sont du tout oysifs, & paresseux, ne prenans que bien peu de peine à cultiuer la terre, principalement ceux qui sont plus riches: & si les serfs ne faisoient le labourage, la terre y seroit bien tost en friche. La Capadoce est habitée de Grecs, de Turcs, de Iuifs, d'Arabes, d'Armeniens. Il y a peu de gens qui demeurent en Cilicie,& ceux qui y font leur sejour, à ce que dit Belon, ne s'addonnent

Google

ny à pescher ny à voyager sur mer, & laissent la terre mal cultiuée, quoy qu'elle soit bonne, & qu'il y ait plusieurs eaux qui l'arrosent. En Idumée les habitans de Carie se seruent de pigeons pour donner aduis au Caire de ce qui se passe. On leur met des lettres sous les ailes, & ils ne s'arrestent point qu'ils ne soient arriuez au pigeonnier du chasteau où ils trouuent leurs compagnõs. Il y a six iournées d'vn lieu à l'autre & par des pays deserts.

La Palestine a des habitans presque de toutes nations, comme des Arabes, des Turcs, des Iuifs, des Grecs, des Syriens, Armeniens, Georgiens, Nubiens, Indiens, Egyptiens & autres. La Galilée est habitée par la pluspart des Arabes, qui sont petits & menus, & portent vn long Doliman qui leur va iusques au gras de la jambe, & est fait de poil de cheure blanc & noir. Ils portent par dessus vne robe plus longue que le Doliman auec des manches fort longues & larges : ils ont des bonnets noirs & pointus. Ils vsent en guerre d'arcs, d'espées & de poignards.

Quant à la Iudée, il y a beaucoup de gens de diuerses nations qui se vont rendre en Hierusalem & qui y habitent ; & quiconque veut entrer au S. Sepulchre, doit payer 9. escus. Les Pelerins qui y arriuent sont receus, chacun selon sa religion dõt il fait profession.

Les Latins sont recueillis par les Religieux de l'Ordre S. François, qui demeurent hors de la ville au mont de Sion : les Grecs sont receus par les Caloyers qui se tiennent dans la ville prés du S. Sepulchre : & les autres, comme les Abyssins, Georgiens, Armeniens, Nestoriens, Maronites & autres, logent chez ceux de leur secte, dont chacun a vne Chapelle particuliere.

Les Religieux de l'Ordre S. François, qui sont pour la pluspart Italiens, ont accoustumé de creer des Cheualiers du S. Sepulchre, & leur Grand Maistre donne des patentes aux Pelerins qui ont esté enuoyez par quelque autre, afin de certifier qu'ils y ont esté. Prés de Rama on ne void que des Grecs, & des Turcs & des Arabes, qui sont fort attentifs à cultiuer & entretenir leurs vignes. Les Idumeens sont presque semblables en mœurs aux Arabes leurs voisins.

Les Arabes sont bruns, spirituels, subtils, superstitieux, adonnez au trafic, desireux de vengeance & de troubles, aimans fort les nouueautez & les changemens des affaires. Ils sont presque tous grands voleurs, & donnent beaucoup de peine aux voyageurs. Ils vsent plus de ruse & d'industrie que de force : ils combattent sans ordre, & se confient en leur nombre : ils attaquent leurs ennemis de tous costez, iusques à ce qu'ils les rompent. Et lors que leurs ennemis les assaillent, ils sont aussi tost espars deçà, delà, & s'enfuyent quelquefois auec vne soudaineté merueilleuse.

Ils sont extremément adonnez aux femmes, & en espousent plusieurs, & n'en laissent sortir aucune en public, qui n'ait la face couuerte. Plusieurs se tiennent sous des palmiers ou rochers & en des maisons qui sont sous terre. Ils vont à demy nuds, & portent des manteaux & des chausses larges.

Leurs armes sont des arcs & des fleches, & des dards fort longs. Ceux qui vont par l'Arabie Deserte, se conduisent à cause des sablons, par les estoilles, & il n'y fait pas bon voyager sans estre bien accompagné, à cause des voleurs Arabes : & auec cela il faut auoir des viures pour beaucoup de iours.

Ceux de la Petrée viuent pour la plusspart de dattes, qui sont la meilleure & la plus commune viande qu'ils ayent. Sur le bord de la mer rouge, ils salent & seichent au Soleil vne grande quantité de poissons qui se garde longuemẽt. En l'Arabie heureuse, il y a beaucoup de gens, qui s'amusent apres le bestail, les autres s'adonnent à la marchandise.

Les vrais Arabes logent sous des tentes, & ceux qui se tiennent aux villes sont appellez Mores. Ils viuent ordinairement de gasteaux cuits sous la braise. L'huile est vne de leurs delices. Le thresor de ceux-cy consiste en chameaux, en quelques cheuaux, & en leurs armes qu'ils laissent pour heritage.

Ils ne ferrent point leurs cheuaux & vsent de selles fort legeres : Ils ont grande opinion de leur noblesse.

Les habitans de Turcomanie sont grands voleurs, qui tirent leur origine des Tartares, & passent leur vie sous des tentes, gardans leurs troupeaux. Il y en a toutefois qui sont natifs du pays qui s'adonnent au labourage & aux arts mechaniques. Il s'y fait de bons tapis & camelots ondez & autres.

Les Curdes vsent de mesmes façons de faire. Les Georgiens sont en grand nombre & vaillans au possible, principalement ceux qui se tiennent aux montagnes. Ils sont aussi forts & robustes, & ont gardé leur liberté iusques à nostre temps parmy les Mahometans : mais il a falu en fin qu'ils ayent cedé aux Turcs.

RICHESSES.

XXIV Le principal reuenu de la Natolie vient du coton qui y croist en abondance. La Bythinie a son orpiment qu'elle distribuë aux autres nations. La Carie tire assez d'argent de son aymant qu'elle depart & debite. La Galace a des mines de cuiure qui luy portent vn grand profit toutes les années.

Les Pamphiliens tirent de grandes sommes de leurs camelots ondez, & autres qui sont des plus beaux qui se voyent.

Les Capadociens font vn grand profit de leur argent, de leur fer, alun, cristal, iaspe, pierre d'onix & albastre.

Les Ciliciens font aussi grande quantité de beaux camelots du poil de leurs cheures, & en tirent beaucoup d'argent des estrangers. Ceux de Iudée retirent aussi beaucoup des Pelerins qui vont au S. Sepulchre toutes les années. La Phenicie est encor vn païs de grand trafic & de grand abord. Mais l'Arabie Heureuse est sur tout fort marchande, & ne peut qu'estre fort riche à cause de ses espiceries, pierreries, & perles que ses habitans vendent aux marchands estrangers qui les y vont querir.

Entre autres choses elle porte de l'encens qui suffit à tout le reste du monde. La Mecque est vn lieu de grand trafic, où viennent beaucoup de marchands d'Ethiopie & des Indes, & d'autres endroits. Il y vient vn grand argent tous les ans, à cause des pelerinages, de mesme qu'à Medine.

Quant à Aden, c'est le lieu le plus marchand de tous, & riche au possible, à cause d'vne infinité de choses qu'on y porte des Indes, d'Ethiopie & de Perse qu'on vient apres querir, & qu'on ne tire pas d'entre les mains des marchands qui y demeurent sans le bien payer: car ces gens sont fort entendus à faire bien valoir ce qu'ils ont.

FORCES.

XXV Premierement, la ville de Burge en Bythinie, où les Empereurs Turcs se sont tenus quelque temps, est assez bien fortifiée. En Caraminie vous voyez la ville de Larande dont la forteresse est fort estimée, tant pour son assiete que pour ce qui a esté fait de main d'homme.

En Paphlagonie on void Amisie, où il y a vn bon & fort chasteau, basty sur la plus haute colline, auec vne bonne garnison de Turcs. La ville de Trebisonde en Capadoce, ne doit pas estre mesprisée, veu que c'est vne place assez importante & assez bien fortifiée depuis que les Turcs la tiennent.

Au pays d'Ayaman en Arabie, on void trois grandes villes qui sont fortes au possible; c'est à sçauoir, Manta, Nazua & Baila, & grand nombre de bons chasteaux. Aden est assez fort, a de bons bastions, & vn chasteau fort tout ce qui se peut. Le port est bien clos, & le Turc y tient vne bien grosse garnison. Le Turc y tient aussi vn Bassa Zibit auec quelques milliers de soldats.

Quant à la Syrie, le chasteau de Damas est assez bon; & celuy qu'on void à Antioche, n'est pas à mespriser.

En Comagne, la ville d'Alep est de grande importance, & son chasteau basty sur vn costau, la rend encor plus forte. Le reste qui se void en ces pays n'est guere considerable; & d'ailleurs ie serois peu discret, m'y arrestant par trop, puis que ie fais dessein de discourir en general des forces du Turc.

RELIGION

XXVI Outre les Mahometans qui demeurent en tous ces païs dont nous parlerons apres cy dessus, il y en a plusieurs autres qui sont de diuerses religions & sectes, dont nous ferons icy quelque discours, laissant toutefois ce que nous auons mis ailleurs.

Car il y a premierement des Iuifs qui sont espandus par toutes ces contrées: & quant aux Chrestiens, il y en a quelques-vns qui obeïssent à l'Eglise Romaine, & quelques autres qui en viuent separez.

Quant aux premiers, outre les marchands Venitiens, Ragousois, François & autres qui trafiquent en grand nombre de Tripoly à Damas & en Alep, & en quelques autres villes d'Asie, & de Surie, & sont assistez aux choses spirituelles des Religieux de sainct François qui habitent en Hierusalem; & à Bethleem, on trouue vn petit peuple qui vit parmy les Armeniens à la Latine. Alangiacane est vn chasteau à deux

iournées loing de Tauris qui a vingt-cinq villages sous sa iurisdiction, qui recognoissent l'Eglise Romaine, jaçoit qu'on y parle Armenien.

Les habitans de ces lieux furent conuertis par le Pere Barthelemy Bolognois de l'ordre de S. Dominique, qui fut fait Euesque d'Armenie, l'an 1337. sous Iean XII. Il y auoit lors comme nous auons dit vingt-cinq villages: mais à present il n'y en a que douze qui persistent l'obeyssance de l'Eglise Romaine, & des autres treize, les vns se sont remis sous le Patriarche de la haute Armenie, les autres ont esté ruinez durant les guerres que les Turcs ont eu contre les Perses: & ces douze villages Latins font enuiron mil deux cens maisons.

Ils sont assistez aux choses spirituelles des Religieux de sainct Dominique, sous vn Archeuesque du mesme ordre, & cela par leur Chapitre, & par les Principaux des villages, puis confirmé par le Pape.

Il n'y a guiere de temps que les Latins auoient de Eglises à Burse mesme, & à Trebisonde; mais par faute de Prestres les Eglises & ceremonies Latines se sont perduës, tellement que la Religion des Armeniens, ou celle des Grecs, leur a succedé.

Venons maintenant aux autres Chrestiens qui sont diuisez en trois sectes, c'est à sçauoir en Melchites, Nestoriens & Dioscoriens.

Les Melchites ont tiré ce nom de Melech, qui veut dire Roy ou Prince, pource que ceux-cy ont suiuy tant en la foy qu'aux Conciles, l'exemple des Empereurs de Constantinople, & de cette secte sont tous ceux qui tiennent en Asie la Religion des Grecs sous les Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, & de Ierusalem, dont celuy d'Antioche ne se tient pas en Antioche, mais à Damas: Ces quatre Patriarches sont éleus par les Euesques du pays, & de nostre temps ne cherchent pas la confirmation du Pape, comme ils faisoient au temps passé, mais demandent la licence de l'election au Bassa du Turc, & la confirmation du grand Seigneur, & exercent leur iurisdiction sous ceste authorité qui leur est donnée. Les Patriarches élisent & consacrent les Archeuesques & Euesques qui leur sont subiects.

Il est vray que quelques-vns d'entr'eux recourent au Pape pour receuoir de luy la confirmation. Tous ces Patriarches Melchites, & leurs Archeuesques & Euesques, sont moynes de S. Basile, de l'Ordre duquel il y a beaucoup de Conuents par tout le Leuant. Mais les plus renommez sont ceux de sainct Sabe de Hierusalem, de saincte Catherine au mont Sinay, & du mont Sainct, sur l'Archipelague. Ces Melchites retiennent toutes les erreurs iadis condamnées par les Grecs au Concile de Florence, & l'on tient qu'il y a plus de gens de ceste secte en Leuant que des autres: car toute la Natolie en est pleine, & pareillement la Surie, & mesme elle s'estend iusques en Egypte, & de là iusques en Corazzan, prouince de Perse. On met encor entre les Melchites les Georgiens, qui recognoissent sous vn Metropolitain, l'authorité du Patriarche de Constantinople. Ceux-cy inuoquent Sainct George, comme leur Aduocat. Il y en a quelques-vns d'entr'eux qui se sont rendus Mahometans.

Il y a aussi en ceste partie que nous auons descrite, des Nestoriens: des erreurs desquels nous parlerons au discours de l'Estat du Sophy. Ces Nestoriens parlent Caldée Arabe, Turc, & le langage de Curdestan, selon les lieux où ils se trouuent, mais ils celebrent l'Office diuin en Chaldeen.

On y trouue encor des Dioscories, qui sont diuisez en trois sectes, à sçauoir en Armeniens, Iacobites & Coftes.

Les Armeniens donnent tiltre de Patriarche à plusieurs de leurs Prelats: faits partie auec la faueur du Turc (ceux-cy afferment les impositions & tributs que les maisons des Armeniens payent au Turc) & partie eleus pour coadiuteurs des susdits Patriarches, du consentement des Euesques, ou du peuple. Mais ils ne donnent Tiltre de Patriarches vniuersels qu'à deux seuls, l'vn desquels est establi sur la haute Armenie: l'autre sur la basse. Celuy-là demeure au Monastere d'Ecmeazin, proche de la ville d'Eruā en Perse, & cestuy-cy en la ville de Sis en Caramanie, assez pres de Tarse.

Ceste secte d'Armeniens est de bien peu moindre que celle des Melchites. Car les villes & les prouinces des deux Armeniens, de la Cilice, Bithinie, Surie, Mesopotamie en sont pleines: & mesmes on en void bon nombre en Perse.

On trouue encor vne infinité d'Armeniens en toutes les villes de l'Empire des Ottomans, où il y a quelque trafic, comme à Burse, à Angore, Trebisonde, Alexandrie, au Caire, à Constantinople, & à Caffe.

La raison pour laquelle ils ont tant de liberté par les Estats du Turc, c'est pource

qu'outre qu'ils sont de grand esprit, & bien entendus au commerce, à cause de certain tesmoignage d'affection que leurs predecesseurs rendirent à Mahomet, il les recommanda passionnément à ses successeurs ; tellement qu'ils ont eu de grands priuileges, par le moyen desquels ils trafiquent librement auec les Mahometans. Les Armeniens habitent à Sis en Ad, à Mara & aux enuirons à Tarse, à Laiazze, en Alep, & à Darande.

Il y a enuiron vingt mille familles. Ils ont dix-huict monasteres, & vingt-quatre Euesques.

On void à Sis le Palais & les ruines du Chasteau du Roy d'Armenie, auec deux Eglises qui en sont proches, l'vne du Sauueur, qui estoit au Roy ; l'autre de sainte Sophie, qui estoit au Patriarche.

Ils n'ont point d'autres images que des croix d'airain & de fer, toutesfois il y a diuerses Reliques en des Reliquaires d'argent.

Le Patriarche souloit iadis tirer vn maidin de chaque maison : mais le Turc luy a osté ce droict, de sorte qu'il vit d'offrandes & d'aumosnes, & pour se maintenir plus aysement, il visite souuent la Prouince, & entretient sa famille des amendes qu'il impose à ceux qui deffaillent. Les Armeniens celebrent l'office en leur langue, combien qu'ils en parlent beaucoup d'autres, & ils vsent tellement de la Turquesque à Constantinople, qu'ils ne sçauent pas presque la patenostre en Armenien.

Ils ont plusieurs erreurs qui sont communes, tant à eux qu'aux Dioscoriens : mais les leurs particulieres sont, qu'ils consacrent en vin tout pur : qu'ils mangent des œufs & du laict le iour du Samedy S. & mangent de la chair tous les Vendredis, depuis Pasque, iusques à l'Ascension. Ils celebrent l'Annonciation de la Vierge le 6. d'Auril, la Natiuité de nostre Seigneur le 6. de Ianuier : la Purification le 14. Feurier, la Transfiguration le 14. d'Aoust. Ils asseurent que Iesus-Christ estoit exempt des passions & des necessitez de la nature humaine. Ils s'abstiennent durant cinq Samedis de l'année, de tuer de la chair & d'en acheter, en memoire du temps auquel les Idolatres prenoient leurs enfans, & les sacrifioient aux Idoles. Aux Messes des Trespassez ils benissent vn agneau, & luy mettent dessus la robe du Prestre ployée, ils luy donnent à manger du sel benit, & le menent autour de l'Eglise, auant que le tuer, & apres la Messe ils le mangent. A raison desquelles choses quelques-vns les nomment Sabbatins & Iulianistes, comme adonnez aux ceremonies des Iuifs : & à l'heresie de Iulian l'Apostat. Toutesfois ils pensent estre conformes auec l'Eglise Romaine, pource qu'ils sont tous seuls des Sectaires Orientaux qui celebrent auec du pain sans leuain, & pour le regard de ce qu'ils ne mettent point d'eau au vin : ils disent que l'Eglise Latine en vsoit ainsi anciennement. Ils font aussi le signe de la croix auec deux doigts, & non pas auec vn seul, comme les Iacobites, & le font premierement du costé droict, puis du gauche, & non au contraire comme les Iacobites. Ils se souuiennent de leur premiere vnion auec l'Eglise Romaine, au temps du Pape Syluestre, & de l'Empereur Constantin.

Pour venir aux Iacobites, il faut sçauoir que Dioscore & Eutyches ne voulans consentir au Concile de Chalcedoine, eurent des Sectateurs, qui se diuiserent, comme dit Leõce, en douze sectes, entre lesquelles fut celle des Iacobites, ainsi nõmée d'vn certain Iacob Syriẽ, qui vesquit du tẽps de Pelage II. & de l'Empereur Maurice. On fait passer sous ce nõ vne partie des Chaldeés qui habitẽt aux villes & villages de Mesopotamie, Babylone, & Surie, en nõbre de cẽt soixãte mille maisons ou enuirõ, & les principales sont en Alep, à Caramit, & en Tur, montagne de Mesopotamie.

Ils estoient iadis suiets à deux Patriarches, dont l'vn demeuroit en la susdite montagne de Tur, & l'autre au Monastere de Gifran, pres de la ville de Mordin, qui est vne si haute montagne, que les Turcs disent que ceux qui s'y tiennent, ne voyent iamais voler les oyseaux sur leurs testes. Mais auiourd'huy les Iacobites n'ont qu'vn Patriarche, qui est celuy de Gifran, qui pour sa plus grande commodité, demeure à Caramit. Ce Patriarche a sous luy vn Metropolitain en Hierusalem, & vn autre à Musali, & a des Archeuesques à Damas, en Orfe, à Saur, à Caramit, & en Cypre : & d'autres Archeuesques, & Euesques par les susdites prouinces, auec plusieurs Conuents de Religieux de l'Ordre de sainct Antoine.

Les Iacobites celebrent en Chaldéen, & parlent Arabe, Turc, & Armenien. Outre les erreurs qui leur sont communes auec les Armeniens, ils en ont de particulieres. Quand ils font le signe de la croix, ils se signent du doigt qui est proche du poulce

pour signifier vne vnité de nature, de volonté & d'operation en Iesus-Christ. Ils mangent contre la regle & coustume vniuerselle des Chrestiens du Leuant, du laictage, & de la chair le Mercredy & le Vendredy au soir apres le Soleil couché, disans que quand le iour est failly, le terme de l'abstinence est desia passé, & que le Ieudy & le Samedy sont commencez.

Auec cette malice, ils mangent de la chair toute l'année, sinon en Caresme. Quelques Arabes qui demeurent aux mesmes villages & lieux où se tiennent les Iacobites, se sont vnis auec eux, & se nomment Xemsinir, c'est à dire Solaires, pource que entre les autres superstitions, ils ont celle-là qu'ils adorent le Soleil.

On croid encore que les Maronites sont vn rejetton des Iacobites : car ces deux nations estoient jadis subjettes au Patriarche d'Antioche, qui est maintenant entre les mains des Melchites, & demeure à Damas, & toutes deux se seruent de la langue Chaldaïque, & de mesmes characteres Syriaques. Ils auoient les mesmes erreurs touchant l'vnité de la volonté, & de l'operation de Iesus-Christ. Toutes ces deux pretendent le Patriarchat d'Antioche, tellement que les Patriarches des Iacobites laissans leur nom propre, prennent celuy d'Ignace ; & ceux des Maronites celuy de Pierre, & tous deux se nomment Patriarches d'Antioche. Ils tirent le nom de Maronites, ou de Marone, village du mont Liban, ou de l'Abbé Maron, ou comme on tient communément de Maron Heresiarque. C'est la moindre secte qui soit entre les Chrestiens d'Orient, veu qu'il n'y en a qu'au nombre de douze mille maisons, la pluspart pauures. Ils demeurent aux villages du mont Liban, & aux villes de Surie. Toutesfois elle est la secte la plus affectionnée à l'endroit du Siege de Rome, dequoy elle a fait profession depuis quatre cens ans en çà ; & mesme Pierre Patriarche des Maronites enuoya des Ambassadeurs au Concile de Latran. L'an 1515. le Pape Gregoire leur enuoya deux Iesuites, qui ayans fait celebrer vn Synode, où se trouuerent le Patriarche & ses Euesques, les induisirent à vne entiere profession de la foy Catholique. De sorte qu'ils bruslerent les liures pleins d'erreurs, & reduisirent en deux Monasteres les Religieuses esparses deçà, delà, donnans ordre à ce que les enfans fussent instruits en la doctrine Chrestienne.

Le Patriarche des Maronites est de l'Ordre de S. Antoine. Il est éleu par les Euesques & les Religieux, puis confirmé par le Pape. Il se tient à Tripoli de Surie. Il a quelques Conuents de S. Antoine, & quelque petit nombre d'Euesques, qui n'ayans point de demeure asseurée, sont comme ses Coadjuteurs. Ils inuoquẽt entre les autres Saincts, Maron, combien qu'ils disent que ce n'est pas l'Heresiarque ; mais vn Abbé de fort saincte vie.

Entre les Maronites, on en trouue quelques-vns qui sont nommez blancs, qui n'estans point baptisez se disent Chrestiens, & se confessent & communient secrettement : & neantmoins viuent exterieurement à la Mahometane.

Les Curdes sont la plufpart Iacobites & Nestoriens ; mais auec beaucoup d'autres erreurs, & vne extreme ignorance des choses diuines. Il y a aussi parmy eux beaucoup de Mahometans.

DISCOVRS

DE L'ESTAT DV SOPHY DE PERSE.

SOMMAIRE.

ORigine du Sophy de Perse, & de l'establissement & progrez de la loy de Mahomet.

I. *Scituation, limites & confins du Royaume de Perse.*

II. *Description des Prouinces contenües en cét Estat de la Mede.*

IV. *De l'Assyrie.*

V. *Susiane.*

VI. *Mesopotamie.*

VII. *Panchaie.*

VIII. *Parthie.*

IX. *Hircanie.*

X. *Margiane.*

XI. *Bachtianie.*

XII. *Paropamisse.*

XIII. *L'Arie.*

XIV. *Drangiane.*

XV. *Gedrosie.*

XVI. *Carmanie.*

XVII. *Relation plus moderne des plus notables Prouinces qui ont duré sous la Seigneurie de la Perse.*

XVIII. *De la Prouince maintenant appellée Parc.*

XIX. *De Hierach.*

XX. *De Kachon.*

XXI. *Aderbaion.*

XXII. *Gaylon.*

XXIII. *Korason.*

XXIV. *Kermon.*

XXV. *Maurenabar.*

XXVI. *Vsbek.*

XXVII. *Description de la fertilité d'vne partie des Prouinces de ce Royaume: sterilité de l'autre partie.*

XXVIII. *Abondance en ce païs de Bitume & naphte, amome, cotton, dates, froment, figues, arbres, & autres raretez.*

XXIX. *Coustumes & façons de viure des anciens Persans; de la demeure des Rois aux montagnes, & des tributs qu'ils leuoient sur leurs peuples.* 1033

XXX. *De la celebration de leurs nopces; pluralité de femmes permise; exercice de la ieunesse, & forme de leurs armes & habits.*

XXXI. *Ceremonies de leurs obseques, de leurs sacrifices, & des deïtez qu'ils adoroient.* 1034

XXXII. *De l'ancienne valeur des Parthes, & maniere de combattre.* 1035

XXXIII. *Du naturel effeminé des Medois, leurs alliances auec effusion de sang.*

XXXIV. *Vestement des anciens Assyriens, & leur coustume de porter anneaux & sceptre en la main.* 103

XXXV. *Loy & coustume Assyrienne, d'exposer en vente les belles filles, pour du prix en marier les laides.*

XXXVI. *Autre coustume d'exposer les malades en place publique, pour receuoir conseil de ceux qui auoient esté trauaillez de semblable maladie.*

XXXVII. *De l'oignement des corps morts auec miel, & de leur sepulture, & funerailles pareilles à celles d'Egipte.* 1037

XXXVIII. *Conionction charnelle des Dames Assyriennes auec les Estrangers, en l'honneur de la Deesse Venus.*

XXXIX. *Des Mages Assyriens appellez Chaldéens, en pareil honneur que les Gymnosophistes & Prestres d'Egipte: quelle fut leur doctrine touchant la Diuinité & moralité des choses naturelles.* 1037

XL. *Coustume des Caramaniens, d'aller en*

ler en guerre, & combattre montez sur des asnes, & de ne se marier qu'ils n'eussent fait festin de quelques testes de leurs ennemis tuez en bataille.

XLI. *Sexagenaires de la Margiane, par la coustume du païs, assommez, & leurs corps mangez par leurs parens.*

XLII. *Ciuilité & naturel courtois des Persans modernes, adonnez aux sciences, au trafic, commerce & arts mechaniques, courtisans les Dames, magnifiques & somptueux en habits, & vsans à present de langage Arabique.*

XLIII. *Leurs richesses consistantes en draps d'or & de soye, & pareillement au trafic des perles & pierreries.*

XLIV. *Quels sont les reuenus & richesses du Prince Persan.*

XLV. *Quelles sont ses forces, infanterie & milice des Persans, & quel nombre de caualerie il peut mettre aux champs.*

XLVI. *Des puissans Estats ennemis auec lesquels il confine.*

XLVII. *Gouuernement du Royaume de Perse, different de celuy des Turcs.*

XLVIII. *Des quatre sectes principales de la Religion Mahometane: & laquelle des 4. est suiuie des Persans de ce siecle.*

XLIX. *Des Iuifs, & Chrestiens Melchites, Nestoriens, & Armeniens habituez en Perse.*

L. *Abregé de la Chronique des Rois de Perse, selon l'Historiographe Mirkond.*

L'Empire des Sophis est auiourd'huy mis entre les plus puissantes Monarchies de tout l'Orient, & quoy qu'il aye demeuré quelque temps accablé par le moyen des Sarrazins, puis encore par les Tartares, toutefois il a recouuré sa gloire ancienne par la valeur d'Ismaël Sophy, de l'origine duquel il sera bon de discourir en ce lieu.

I. Mahomet autheur de cette mal-heureuse secte, qui regne auiourd'huy en tant d'endroits, ayant acquis vne grande reputation auprés des Arabes auec sa nouuelle doctrine, eut pour seconde femme Aisse, fille d'vn certain Bubac, homme de grande authorité, & moyennant la faueur de ce Bubac, d'Omar & d'Ottomar ses parens, assembla vn grand nombre d'Arabes, & conquit sous couleur de Religion beaucoup de ses voisins.

Cependant il donna en mariage à Ally son cousin, Fatime sa fille, née de sa premiere femme, & venant à mourir en l'âge de 63. ans, luy laissa l'Estat & la superiorité de toute sa secte, auec le nom de Calife. Mais Bubac indigné de ce que Mahomet qui s'estoit fait grãd auec sa faueur, luy auoit preferé Ally, qui n'estoit encore qu'vn ieune homme, chassa Ally de cét Estat, estant assisté d'Omar, & d'Ottomar, qui vouloient plustost cettuy-cy que l'autre pour Calife, dautant qu'il estoit de leur sang; aussi pource que son aage leur donnoit quelque espoir d'vne prompte succession, comme il aduint. Bubac eut donc pour successeurs ces deux cy l'vn apres l'autre, & Omar fut tué par vn esclaue, & Ottomar en vne sedition: tellement que la charge de Calife reuint à Ally qui n'en iouït pas toutefois paisiblement; pource que Mauie, sous pretexte qu'il auoit presté la main à la mort d'Ottomar son maistre, luy fit la guerre, & finalement le fit mourir en la ville de Cufe, assise prés de l'Euphrate au dessous de Begadet, qui s'appelle pour cette cause Massadal, c'est à dire maison d'Ally, pource qu'il y fut enterré. Apres sa mort ceux de Cufa declarerent Calife Ocen fils de Fatime, qui fut encore démis, puis empoisonné par Mauie, qui se rendit Calife absolu, & eut pour successeur Iasi son fils. Ocen laissa 12 fils, entre lesquels fut Mahomet Mahadin, que les Mahometans tiennent n'estre encore mort: de sorte qu'ils l'attendent, disans qu'il doit venir conuertir tout le monde. Or à cause des differens qu'Ally eut auec Bubac, Omar, Ottomar & Mauie, il y eut apres de grands debats, pource que les Persans tiennent qu'Ally estoit par le testament de Mahomet declaré vray Calife, & les Arabes fauorisent les premiers. Les choses estant ainsi irresoluës, enuiron l'an 1269. les Mahometans ou Mores se trouuans sans Calife (ceux-cy finirent l'an 1255. en Mustacen Mumbila, qui fut tué par Allacu Roy des Tartares) il se leua en Perse vn nommé Sophy, Seigneur de la ville d'Ardeual, qui se disoit yssu du sang d'Ally, du costé de son nepueu Muse Cerin, vn des douze fils d'Ocen, en memoire duquel il changea la façon du turban, y adioustant douze pointes, & mit en credit & reputation sa secte.

Cettuy-cy eut pour successeur Guinne son fils, & ce dernier eut pour le sien Aydar, qui espousa vne fille d'Assembec, Prince puissant en Syrie & en Perse, mais nouuellement

estably: mais son fils nommé Iacob Bec le fit tuer, craignant le credit d'Aydar, puis donna a-fils d'Aydar, c'est à sçauoir, Ismaël & Soliman, à Amanzar son Chef, auec commandemét de les mettre à Zasque, lieu fort: mais Amanzar detestant la cruauté de son maistre, il les fit nourrir auec ses enfans, & estant deuenu malade, ayant peur qu'il leur arriuast quelque mal, leur donna deux c ns escus & deux cheuaux, leur conseillant d'aller trouuer leur mere. Ismaël, qui estoit l'aisné, estant arriué en sa maison, delibera de vanger la mort de son pere: & apres quelques entreprises heureusement executées, prit le titre de Protecteur des faits d'Ally, duquel il descendoit, fit son turban plus haut, & manda des Ambassadeurs à tous les Princes Mahometans du Leuant, les exhortant à receuoir son enseigne auec sa secte. Par cette voye, & le moyen de la bonne fortune qu'il eut en cette entreprise, il se rendit redoutable, & il tua Ocen qui se nommoit Roy de Perse auec dix de ses freres: tellement qu'il ne resta que Morabée, qui alla demander secours à Selim premier de ce nom, Empereur des Turcs.

Il vainquit en bataille rangée prés du Lac de Van, Sabacan Roy des Tartares du Zacatay; & voulant poursuiure la victoire, & pour cét effet passer la riuiere d'Abbian auec son armée, il en fut destourné par vn Astrologue, auquel il adjoustoit beaucoup de foy, qui luy dit qu'il voyoit beaucoup d'heureux succez à l'aller, mais qu'il ne voyoit aucune disposition pour le retour.

Cettuy-cy laissa à ses successeurs vn tres-grand Estat, qui contient beaucoup de grands païs, qui le reconnoissoient tous pour souuerain, combien qu'ils ne fussent pas tous immediatement sous sa Couronne, comme le Royaume de Macram, de Patany, de Guadel & d'Ormus, qui est maintenant tributaire des Portugais. Les Georgiens luy obeïssoient aussi, ou du moins faisoient la guerre sous luy: mais pour le iourd'huy l'Empire du Sophy n'a pas ses bornes si éloignées, & est limitée de cette sorte.

Il est assis entre l'Empire du Turc, les Tartares du Zacatay, le Royaume de Cambaye, la mer Caspie, ou de Bachu, & le Golphe de Perse; tellement que du Leuant il est separé des Indes & du Royaume de Cambaye par des deserts & des montagnes, & confine du Nord en partie auec les Tartares, prés du fleuue d'Oxe, ou d'Abiam, en partie auec la mer de Bachu: du Couchant auec les Turcs, prés de la riuiere du Tigre & du Lac de Gioco, & du Midy, il est borné du Golphe de Perse.

Cét espace de terre est fort grand, & comprend enuiron 38. degrez du Leuant au Couchant, veu que son Meridien plus Oriental est au degré 120. & le plus Occidental passe par le 28. degré de l'Equateur. Apres cela il occupe du Sud au Nord enuiron 20. degrez, c'est à sçauoir depuis le 23. degré iusques au 43.

III. Or le Royaume de Perse contient les Prouinces de Medie, d'Assyrie, de Suse, de Mesopotamie, de Perse, de Parthie, d'Hircanie & de Margiane, de Bactre, de Paropamise, d'Aire, de Drangiane, de Gedrausie, & de Carmanie: & combien que le Turc en ait gagné quelques-vnes, toutesfois le Sophy en a recouuré auiourd'huy la plus grande partie.

La Medie se nomme pour le iourd'huy Seruan, & borne du Leuant auecques l'Hircanie & la Parthie; du Couchant auec la haute Armenie & l'Assyrie; du Midy auec la Prouince particuliere de Perse; & du Septentrion auec la mer Caspie. Ce fut autresfois le païs le plus puissant de l'Asie, & estoit diuisé en haute Medie & Atropatie.

La haute Medie contient maintenant le païs qui est autour de la ville de Tauris, que quelques-vns croyent estre mesme chose qu'Ebatane, du moins Ortelius & Minardor qui sont de cette opinion: au lieu que Paul Ioue tient que ce doit estre Tetua; & Niger Tigranoama, mais faussement selon l'opinion du docte Magin. Cette ville est assise au pied de la montagne d'Oronte, & éloignée de la mer de Bachu d'enuiron huict iournées, son circuit est d'enuiron seize milles; mais elle n'est pas close de murailles. Il y auoit deux cens mille habitans auant qu'Amurat la prist, l'an 1585. mais depuis elle a beaucoup perdu, comme l'on tient. Ce fut autresfois le siege Royal des Sophis, auan t que Thamas la transportast en la ville de Casbin, qui est la derniere demeure de ces Rois, & plus Meridionale que Tauris.

Il y a aussi la ville de Turcoman, entre Tauris & Casbin, & outre ce en la haute Medie on compte les villes de Satu, de Sultanie & de Nassiuan, qui est selon quelques-vns, mesme chose que l'ancienne Nasuane ou Artaxate. On y void aussi la ville d'Ardonille, en laquelle ont regné Guinet, Sederdin, & quelques autres autheurs de la secte des Sophis.

On y compte semblablement Marant au bout de la Medie: & Sancasin lieu proche de Tauris, renommé pour la guerre qui a esté entre Amurat Empereur des Turcs & le Sophi de Perse. Et combien que les Turcs ayent tenu assez long-temps vne partie de ce pays, si

le peut-on bien attribuer auiourd'huy au Roy de Perse, dautant qu'il a tout reconquis sur le Turc depuis peu d'années.

L'Atropatie est la plus Septentrionale partie de la Medie, prés de la mer de Bachu, & est separée de l'Armenie par la riuiere de Canat : sa ville capitale est Sumaque, assise entre Derbent & Eres. Il y a encor les villes de Sechi sur les frontieres de Gurgestan, Lamat aux confins de la haute Medie ; & Eres qui a esté iadis renommée, à cause de la grande quantité de soye qui en venoit.

IV. L'Assyrie, que Niger nomme Adrise, Giraua, Azemie Pinet, Moüil, Mercator Sath, & Castald Arzerum, & à qui quelques-vns donnent aussi le nom de Cussestan, est assise entre la haute Armenie du Septentrion, la Mesopotamie du Couchant, la Susiane du Sud, ayant des montagnes entre deux, & le païs des Medes du Leuant. Elle a esté iadis en reputation à cause de l'Empire qui y estoit estably, & de la ville de Niniue, assise prés de la riuiere du Tygre, & plus grande que Babylone. Elle contenoit iadis les Prouinces d'Arapachit, d'Adiaben, & de Sitracen, que quelques-vns nomment auiourd'huy Rotan, Sarca, & Rabia.

V. La Susiane, ou la Prouince de Suses, à qui Niger donne le nom de Chus, & Mercator de Cusistan, & bornée du Nord de l'Assyrie, du Couchant de Babylone prés la riuiere du Tygre, du Leuant d'vne partie de la Perse, & du Midy du Golphe Persique. Elle a pris ce nom de Susiane de la renommée ville de Suses, qu'on appelle maintenant Chus, selon Niger, & selon quelques autres Sustre, & qui est bastie sur la riuiere d'Enele, maintenant Tirtir, & auoit iadis quinze mille pas de tour, estant plustost longue que d'autre figure.

VI. La Mesopotamie nommée dans l'Escriture Aram ou Charam, & pour le iourd'huy Diarbech, selon Mercator : mais seulement partie de l'Azemie, dont l'Assyrie fait le reste, selon Belon, est assise entre les deux fameuses riuieres d'Euphrate & du Tygre, & a pour ses bornes du Septentrion la haute Armenie prés du mont Taurus ; du Couchant la Syrie, prés du fleuue Euphrate ; du Leuant l'Assyrie separée par le Tygre, & du Midy l'Arabie deserte.

Ses principales villes sont Osé, qui a sept mille pas de circuit, & est renommée pour la mort de Crassus. Caramit, c'est à dire en Turc, ville noire, & se nommoit iadis Amida, & est au païs qu'on nomme Alech, & capitale de toute la Mesopotamie, qui fut prise par Selim Empereur des Turcs, Merdin siege du Patriarche des Chaldeens, & Mosus siege du Patriarche des Nestoriens, dont l'authorité s'estend iusques au Cathay & aux Indes.

VII. La particuliere Prouince de Perse, fut iadis nommée Pantaie, du nom de son Roy Pantgée, puis les Grecs luy donnerent le nom de Cephée, & apres elle a receu celuy de Perse à raison de Persée, qui fut transporté de Grece en Asie : mais maintenant elle s'appelle Erasi, ou Frasistan, selon Mercator, combien que quelques-vns estiment que ce soit l'Azemie, & que Cedren nomme là dedans du païs Cherasan. Elle a pour bornes du costé du Nord la Medie ; du Couchant la Susiane ; du Leuant la Carmanie, & du Sud le Golphe de Perse qui reçoit son nom de cette Prouince, & s'estend au long d'icelle de la longueur d'enuiron six mille pas : Sa ville Royale c'est Siras, qui se nommoit iadis Persepolis, selon quelques vns, ou Cyropolis selon les autres, & fut autrefois la demeure des Mages Roys d'Orient. C'est auiourd'huy vne des plus belles & des plus grandes villes du Leuant, veu qu'elle a vingt mille pas de tour, en y comprenant toutefois les fauxbourgs, & est assise sur la riuiere de Bindimir, & contient 60. mille maisons.

VIII. La Parthie, maintenant Charassen, selon Niger, prenant ce nom de sa ville capitale de Charas, selon Mercator nommé Arach, ou selon Alphonse Hadrian Iex, a pour ses confins du Leuant la Prouince d'Arie, du Midy la Carmanie deserte, du Couchant le païs des Medes, & du Septentrion l'Hircanie. Ses principales villes sont Cassan, qui est fort riche, Sembran, Teracam, Amadan, Imammadulasat, Malam, Massiar, Sasuar, Coran, Culbat, Cur, Cien, Turbat, Tursus & autres : mais sa capitale s'appelle Hispaham, que quelques-vns disent estre l'Hecatompyle des anciens, & qui est si grande & si belle, que les Peres disent que c'est la moitié du monde.

IX. L'Hircanie est nommée par quelques Barbares, selon Niger, Girgiam, ou Gorcam : mais il dit, qu'elle est nommée Mesandre du costé des villes de Straue & d'Errit. Minado escrit que toute l'Hircanie s'appelle Mesandre, mais Erythrée la nomme Hyrach. Marie Angiolesse luy donne le nom de Straue, & Mercator de Diargument.

Ses limites sont, du Couchant la Medie ; du Leuant la Margiane ; du Midy la Parthie, le mont Coron estant au milieu, & la mer de Bachu du Nord. La capitale ville de cette Prouince est appellée Hyrcan, & est tres forte d'assiette : Les Scythes la nomment

Charizat selon Pline : Les autres villes, Bestan, Meiandran, & quelques autres.

X. La Margiane est nommée Tremigan par Pinet; & Niger tient que c'est vne partie de la Tartarie de Zacatay : mais Castalde & quelques autres l'appellent Iesselbas. Elle a pour ses limites du costé du Leuant la Bactriane, du Couchant l'Hircanie, du Septentrion la riuiere d'Oxe, & du Midy vne partie de l'Arie. La capitale ville de la Margiane est Antioche, à qui quelques-vns donnent auiourd'huy le nom d'Indioy. On met icy le marais d'Oxiane, qu'on nomme maintenant le lac de Barbacamber, ou de Maru.

XI. La Bactriane porte auiourd'huy le nom de Batter, selon Ramusius, mais Castalde & d'autres la nomment Charassen; & Niger veut que ce soit vne partie de la Tartarie de Zacatay. Elle a pour ses bornes du Leuant & du Septentrion la Zogdiane prés de la riuiere d'Oxe, & du Couchant la Margiane prés des montagnes, & du Midy la Prouince d'Arie, le mont de Paropamisse estant au milieu.

Il y a eu anciennement de belles villes en ce païs, dont quelques-vnes furent basties & ruinées par Alexandre. Mais sa ville Royale fut Bactre, qui tira ce nom d'vne riuiere qui s'appelle auiourd'huy Bochara selon Niger, & selon le mesme est encor capitale du païs, & le lieu de la naissance du Medecin Auicenne & de Zoroastre. Quelques-autres disent, qu'Istigias est la capitale ville de cette Prouince, qui n'est pas toute sous la domination des Sophis.

XII. Le païs de Paropamisse, ainsi nommé, pource qu'il est fait en façon d'Isle, veu qu'il est arrosé de riuieres presque de tous costez, a le nom de Dache, selon Niger : mais Minadoc luy donne celuy de Candahar, & les autres de Sablestain : Ses limites sont du costé du Nord, vne partie de la Bactriane prés du mont de Paropamisse; du Leuant l'Arie, du Sud l'Arosie, & du Leuant les Indes : Gandahar est la ville capitale du païs.

XIII. L'Arie à qui Niger donne encore auiourd'huy mesme nom, & les autres celuy d'Eri, est nommée par Castalde Corsan, & par Mercator Sernere, est enclose entre la Margiane & la Bactriane du Septentrion : & a pour ses bornes du Couchant la Parthie & la Carmanie deserte; du Midy le Drangiarne, & du Leuant le païs de Paropamisse. Il y a en ce païs trois riuieres principales à sçauoir, Arie Tonelet : & on y void aussi le marais Arien, qu'on nomme aujourd'huy le lac de Burgien : Sa ville capitale est Eri, qui a de tour treize mille pas.

XIV. La Prouince de Drangiarne se nomme maintenant Sigestan, selon Mercator & plusieurs autres; mais Niger dit que l'Aracosie auec la Drangiarne, s'appelle Segestan. Quelques autres disent qu'on nomme cela le Royaume de Cabul, qui est sur la frontiere du Royaume du Sophy, costé de l'Oüest, & qu'il y a vn Roy particulier qui est Mahometan : Ses bornes sont du Nord, & de l'Oüest l'Arie, au dessus du mont Bagoé; du Midy vne partie de la Gedrosie, & de l'Est l'Aracosie.

Cette Prouince est diuisée en deux par la riuiere de Drangie, que les nouueaux faiseurs de cartes nomment Ilment : & ce païs est tellement clos de montagnes, que cette riuiere n'y trouue presque point de passage.

XV. La Gedrosie porte auiourd'huy le nom de Charman, selon Niger, & de Circan, selon Castalde. Mercator la nomme Gest, & Giraua & Molet l'appellent Guzarate; mais c'est chose asseurée que Guzarate est le Royaume de Cambaye. Elle a pour ses limites du Septentrion la Drangiarne & l'Aracosie, du Couchant la Carmanie, du Leuant vne partie des Indes, ou le Royaume de Cambaye, & du Sud la mer des Indes.

La Carmanie, auiourd'huy Chermain, est diuisée en deux selon Ptolomée : Vne partie s'appelle deserte, & l'autre est comprise sous le seul nom de Carmanie, & est nommée la Haute par quelques autres. Quelques-vns la nomment maintenant Calcinde, la Carmanie deserte, où il n'y a nulles villes, mais seulement quelques villages fort espars. Ses limites sont du Septentrion la Parthie; du Couchant vne partie de la Prouince de Perse; du Midy l'autre Carmanie, & du Leuant l'Arie.

XVI. L'autre Carmanie est assise entre la Gedrosie deserte, vne partie de la Perse, & la mer Indique, & est appellée haute ou grande, pour la distinguer de la deserte. Toute cette Prouince a d'estenduë prés de la mer deux cens lieues, mais il n'y a nul bon port, n'y abord pour les nauires, à cause des écueils & des bancs.

La ville capitale du païs est Chirman. Quelques-vns diuisent auiourd'huy la Carmanie en deux parties, dont l'vne se nomme Dulcinde, & est sa partie Orientale aux frontieres de la Cambaye, & contient les Royaumes de Macran, Eracan, Guadel & Patan, qui estoient iadis tributaires des Roys de Perse, & tout ce pays-là est mal habité. L'autre

partie de Carmanie est plus Occidentale, a des ports plus commodes & beaucoup de villes.

C'est succinctement ce qu'on en retrouue parmy les autheurs, & les relations de quelques-vns qui ont voyagé en ces contrées-là : mais il semble que Texiere, duquel il sera parlé cy apres particulierement, l'ait aucunement mieux distinguée, nommant toutes choses par leurs noms propres, faisant par ce moyen connoistre & remarquer plus clairement les lieux où se sont passées les actions plus signalées qui se verront dans le sommaire de l'histoire, en suitte de cette petite relation.

Car comme il a esté fort exact à rechercher tout ce qui estoit rare par tout où il a passé, encore s'est-il dauantage estudié d'auoir vne plus signalée connoissance des affaires, & de la scituation de ce Royaume, pour le dessein qu'il auoit d'en escrire quelquefois l'abregé de l'Histoire, comme il a fait.

Il intitule donc ainsi ce petit Discours qu'il a escrit sur ce sujet.

RELATION DES PLVS NOTABLES PROVINCES, ET QVI ONT PLVS longuement duré sous la Seigneurie de la Perse.

XVII. LA Perse, dit-il, que les naturels du païs appellent Parc ou Agem, d'où vient qu'on appelle communément les habitans Pary ou Agemy, estant vne des plus grandes Monarchies, des plus celebres & plus peuplées qui soient au monde, ne se peut pas descouurir ny borner certainement, pour la varieté qui se trouue en sa domination, les Royaumes & Prouinces de laquelle ont esté tantost de fort grande, & autrefois de bien petite estenduë, desquelles ie rapporteray briefuement celles qui ont le plus longuement persisté sous ce Gouuernement, & qui ont le moins changé, & des principaux peuples encore, pour seruir de plus grande lumiere à ce qui en a esté escrit, laissant à dire de la scituation aux Professeurs de la Cosmographie.

XVIII. Parc. Cette Prouince n'est pas des plus grandes du Royaume ; ayant la grande & noble ville de Seyraz pour capitale ; elle est abondante en bleds, chairs & fruicts, ayant grande quantité d'eaux roses, & de cordoüans ou maroquins : desquelles choses elle fait vn grand trafic auec tous les Royaumes subjets à la Perse : on y trauaille aussi en quelques estofes de soye de celle qui croist aux enuirons.

Celle qui par apres a le plus de reputation, c'est la ville de Lar ou Lara, comme disent les Portugais, de laquelle les Laris ont pris leur nom, qui sont vne sorte de monnoye d'argent tres-fin, fort connuë, & qui a grand cours par tout l'Orient. Cette-cy est chef d'vn Royaume ; on y fait les meilleurs arcs pour tirer qui soient en toute la Perse. En cette ville au mois de Septembre, l'an de salut 1593. il se fit vn si grand tremblement de terre, qu'outre plus de 1200. maisons qui furent renuersées, la plus grande partie des murs fut ruinée, & plusieurs cisternes (car ils n'ont point d'autre eau en ces quartiers-là que celle qui vient de la pluie) & fit mourir trois mille personnes.

Il y a encor en cette Prouince de Parc, Tarom, Iaharom, Kazron, & Lastam qui porte l'Ingo (qui est l'Assa fœtida Stahabanon, les habitans de laquelle sont tous chauues) Nerij, les terres de laquelle sont abondantes en veines de fer & de fin azur : il se fait là aussi de fort bonnes armes, & autres choses fort curieuses, Paçah & Daraguerd celebres à cause des fruicts verds & secs, dont ils ont en abondance auec de l'eau rose. Il y a encore outre ceux-cy plusieurs autres lieux qui sont de moindre estime.

Hierax. C'est vne autre Prouince de la Perse, grande & importante, qui a pour sa Metropolitaine Lusphaon, Cité fort peuplée, & qui a esté quelquefois le siege des Roys de Perse : Il y a vn fort grand commerce, estant bien fourny de tout ce qu'il luy est necessaire.

Digitized by Google

Les lieux & villes plus remarquables de cette Prouince sont Yard, renommée, non pour sa grandeur, mais pour estre fort plaisante & delicieuse, & pour les riches tapis Persiens qui se font en icelle, qui sont les meilleurs de tout le monde. Il y a aussi quantité de soye, & d'excellente eau rose.

XX. Kachon est renommée pour la grande abondance des soyes de toutes sortes qu'ils ont là dedans. Son territoire est fort fertil en toutes sortes de fruicts, entre lesquels on fait fort cas des coings de Kachon, comme fort excellens. Il y a encore Kom, Saoah, Kazuin, Cité celebre, la Cour à present des Roys de Perse, depuis la derniere perte de Tabriz, Amedon, Nuhaond, Iargazin, Damaond, Taharon, Rey, Charear, où on recueille grande quantité de manne, mais non pas de la plus pure, & plusieurs autres lieux de moindre reputation.

XXI. Aderbion, ou Azarbion. Quant à cette Prouince elle est fort grande, la principale ville de laquelle est la fameuse Tabriz, la Cour des Roys de Perse, auparauant qu'elle fust en la puissance du Turc : on retrouue en elle abondance de plusieurs choses rares, estant outre cela fort bien fournie de tout ce qui luy est necessaire : elle a aussi vn grand commerce auec la Russie, Pologne, Moscouie, Circassie, Gurgestan, & auec toutes les Prouinces de Perse : elle produit de l'argent en quelques endroits, quantité d'alun, & de garance ou pastel, que les habitans appellent Calange.

En cette Prouince il y a encore Seyrnan, Naxtohan, Hordobat, Ardauel, ou Hardeuil, Halkhan, & plusieurs autres.

XXII. Gueylon, ou Guylan. Cette autre Prouince est sous la domination de la Perse, & de grande estenduë, aussi contient-elle plusieurs grandes & riches contrées : elle costoye la mer Caspie, qui a pris son nom de cette Prouince : car les Perses l'appellent *Daryah Guylany*, c'est à dire, Mer de Guylon ; elle est diuisée en cinq Gouuernemens, les Citez principales desquels sont Rach, Laion, Gaechkar, Langar, Canou, Kudam : & quant à Gueylon ils l'appellent communément *Eudsafed*, c'est à dire, l'Inde blanche, à cause que c'est vne terre plaisante & fertile : elle confine la Moscouie, que les Perses appellent Moseuu.

Ces Villes suiuantes sont sur le riuage, & aux enuirons de la mer Caspie.

XXIII. MAzanderon, Strabat, Bastam, Sabzabath, Nichabur, d'où sont venus les Turcs, & autres qui toutes souloient estre iadis chefs de Royaumes & Prouinces, mais maintenant elles sont reduites sous des Gouuernemens particuliers de la Perse : toutes ces Citez sont fort peuplées.

Karason. Les Portugais l'appellent communément Corasou, qui est vne autre Prouince subjette au Royaume de Perse, en laquelle il y a plusieurs peuples & villes de fort grande reputation : la premiere de toutes lesquelles est Meched, ville grande & peuplée, & en laquelle les Roys de Perse, & depuis encor Sehaed Ismael Sophy, ont leur sepulture. Il y a aussi la ville de Thun, tres-abondante en plusieurs fines soyes : Tabas fort peuplée, Kahera fertile en safran, Hrey où se recueille grande quantité de tres-bonne manne : les murs de laquelle sont bagnez de la fraische riuiere de Habra, Marwo, Herat, & autres en grand nombre.

On tire aussi de cette Prouince grande quantité de tapis Persiens, de l'assa fœtida, & autres choses, abondante encor en ce qui est necessaire pour la vie : elle auoit esté tousiours subjette aux Roys de Perse, mais elle est maintenant en partie sous la domination des Vbeques, qui les voyans occupez à la guerre contre les Turcs, entrerent en leurs terres, & s'emparerent en cette Prouince de beaucoup de places.

XXIV. Kermon. Cette Prouince est entre la Perse & Karason, la Cité principale de laquelle s'appelle du mesme nom, qui est fort peuplée, mais qui n'est pas fort vieille : elle donne quantité d'eau rose, de tapis Persiens, Tuthie, de l'herbe contre les vers, & du sumach.

Il y a encore en la Perse plusieurs autres Prouinces.

SAgistam, Turbastam, Kablestam, Nim, Rut, Sphaar, Sistam, Curdestum, Lorestam, & plusieurs autres qui ne sont pas si celebres, lesquelles ne sont nommées icy, de crainte d'ennuyer le Lecteur. XXV.

Toute la terre de Perse, ou pour le moins la plus grande partie, est fort bien fournie de bleds, de chairs, de fruicts verds & secs, tant de ceux de nostre Europe, que

d'autres, le tout à bon prix: le peuple est blanc, beau, & de gentille disposition, leur habillement est quasi semblable au Turquesque: ils suiuent la secte de Morth-Aly, qui est differente de quelques articles de celle de Mahomet.

Ils combattent pour la pluspart du temps à cheual, auec la lance & l'escu, les arcs, les fleches, le coutelas, ou cimeterre, chemise de mailles, masses à la genette: Ils sont forts en la guerre, & souffrent beaucoup en icelle. Les Perses sont tous addonnez à la lecture des liures, dont ils font grand cas. Ils sont fort versez à la Poësie, en laquelle ils ont eu des hommes fort excellens, lesquels leur ont laissé des œuures fort polis. Ils sont d'amoureuse complexion, & ont la cognoissance de tous les arts & sciences speculatiues, & les Professeurs d'icelles les traitent auec beaucoup de curiosité & de subtilité.

Leur droict commun ne tient point plus de volumes que celuy de la secte de laquelle ils font profession, commettant l'administration de la iustice à personnes de reputation. Les hommes y sont fort jaloux, & les femmes peu chastes. Enfin la Perse est vne des plus polies Monarchies du monde, & qui ne doit pas estre mise entre les plus petites.

Il vient ordinairement de toutes les parties de la Perse à Harmuz de grandes carauanes, pour trafiquer auec les Portugais, & beaucoup de Chrestiens, Gentils & Mores y resident; auec lesquels ils trafiquent de ce qu'ils ont; à sçauoir, or, argent, soyes effilées & mises en œuure, de brocadors, tapis Persiens, cheuaux, pastel, alum, thutie, rheubarbe, eau rose, & autres marchandises, comme en contre-eschange ils enleuent de là des robes & des tocques tres-fines, du cloud, de la canelle, de l'agnus castus, cardamome, zinzembre, du macis, noix muscades, du sucre, de l'estain, du tendal, & sapin qui est du bois de bresil, de la procelaine de la Chine, du musc, de l'ambre, bois d'aloës, pierres fines, semence de perles, de l'Inde (couleur qu'on employe au lieu de pastel) de l'acre, & plusieurs autres sortes de choses.

Les Perses n'ont point d'autre nauigation que celle de la mer Caspie, & quelques-vns qui passent en l'Inde, le font par Harmuz en nauires Portugaises ou autres, auec leur permission.

Tous les Habitans de Perse sont Mores Chyays, qui sont la meilleure partie, ou Payens Gaoryazdye qui adorent le feu, lesquels, bien qu'ils soient plusieurs, sont peu toutesfois au regard des autres. Il y a aussi des Iuifs qui viuent en leur liberté par toutes les Prouinces de la Perse, & y ont bien de huict à dix mille maisons. Il n'y a pas peu de Chrestiens, Armeniens, & Nestoriens.

XXV. Mavrenahar. Ainsi appellent-ils les terres qui sont au delà du fleuue Getum, qui les separe du Karason, là est Koarrazin & Gazuetien, apres suit Turquestam, Vsbek, Tatur Keato, Kotan, & autres quasi sans nombre, non moins riches & opulentes que belliqueuses.

XXVI. Vsbek. C'est vne tres-grande Prouince, & qui auoit esté de tout temps sujette à la Perse, maintenant elle n'en est pas seulement separée, mais luy fait la guerre, & luy a vsurpé quelques terres de sa domination. Cette Prouince est d'vne fort belle estenduë, & contient plusieurs peuples & Citez de reputation: La Metropolitaine est Balk: là est aussi Samarkand, partie de Teymurlangh, Damarkand, Bokara, partie de Boaly, ou Auicenne, Kachghar & Achkhar, d'où vient la bonne rheubarbe, & plusieurs autres choses.

Les Habitans sont belliqueux, ils combattent à cheual auec l'arc, & les fleches, la lance, l'espée, l'escu, & la cotte de maille, fuyants tousiours; mais ils n'ont pas laissé de nos iours d'accroistre beaucoup leur Seigneurie: entres autres ils ont conquis le Royaume de Kandar, le Roy duquel il y a quinze ans, se voulant fortifier, se fit vassal du grand Mogal, lequel encore qu'il soit bien puissant, n'a peu toutesfois se restablir en son Royaume.

Les Vsbexes n'ont point de Roy qui vienne à la Couronne par heredité, mais quand le chef qui les gouuerne, est mort, ils en eslisent vn autre. Ces peuples sont membrus & forts, & parlent du milieu des narines comme les Chinois, ausquels ils ressemblent fort en gestes, en façon de faire, & en leur prononciation: c'est ce qu'en dit sommairement Texiere, qui sert comme d'vne introduction à son histoire, dautant qu'il parle de tous ces peuples, & les noms estans changez, & ne se rapportans nullement aux anciens, le Lecteur se trouueroit quelquefois bien embroüillé aux

narrations qui s'y rencontrent, principalement aux temps que les affaires de Perse ont esté en plus grande confusion.

QVALITE'.

EN toute cette longue estenduë de pays, on trouue vne grande difference touchant la qualité de la terre, veu qu'en quelques endroits elle est extremément fertile, comme du costé du Golphe Persique, à cause du grand nombre de riuieres qui l'arrosent, & pareillement du costé de la mer Caspie, tant à cause de la commodité des fleuues, qu'à cause aussi que l'air y est plus temperé, & le vent plus frais. Le reste est du tout suiet à la secheresse, & despourueu d'eau, & il y a beaucoup de deserts, & de montagnes fort aspres. Dauantage il n'y a point de riuiere commune, & mesme tous les fleuues y sont fort peu nauigables, toutesfois le pays abonde en metaux & en pierreries. Mais il faut esplucher toutes les parties de cét Empire, & considerer la qualité de chaque Prouince.

Quant au pays de Medie, il est pour la plus grande partie montueux & froid, principalement du costé du Nort, à raison dequoy l'on y voit peu de grains, & l'on n'y trouue presque que des fruicts des arbres, & des bestes sauuages: Car le bled n'y vient guere bien, & l'on n'y nourrit point d'animaux priuez: Mais la partie qui est du costé du Midy abonde au possible en froment, en vin, & animaux domestiques. La haute Medie iouït d'vn bon air prés de Tauris, combien que les vents y regnent, & qu'il y fasse vn peu froid. Le terroir de cette Ville est fertile en toutes choses. Quant à l'Atropatie elle est fort fertile à cause des riuieres d'Araxe, & de Cire, qui l'arrosent: & il y auoit iadis grande quantité de soyes.

L'Assyrie est vn pays plein, abondant en fleuues, & fertile au possible. Quant à la Susiane du costé du Golphe Persique, elle est marescageuse. Il y fait extremement chaud, à cause de quelques montagnes fort hautes qui y sont du costé du Nort, & qui la deffendent de ce vent de bize. Elle produit force froment, & grande quantité d'orge, toutesfois il y a quelques lieux pleins de bitum, où les plantes ne croissent que mal-aisément: & les eaux qui en sortent, sentent le bitum, & engendrent du mal aux intestins, à raison dequoy les hommes y viuent fort peu. Il y a sur tout force naphtes qui sortent prés de la Ville de Suze. On y trouue aussi grand nombre de serpens dangereux, & qui font beaucoup de maux aux personnes.

La Mesopotamie est merueilleusement fertile en quelques endroits, & propre à la nourriture du bestail: mais en quelques autres endroits elle est si sujette aux grandes ardeurs, que beaucoup d'animaux y endurent pour son extréme chaleur. Il y a en ces lieux-là bien peu de fontaines, & mesme les Habitans sont si rusez & si malicieux qu'ils les cachent. Il fait fort mauuais en Hyuer en ce pays-là, à cause de la boüe, d'où ceux qui voyagent ne peuuent presque retirer leurs pieds. Il y a encore en cette Prouince de grands deserts, & beaucoup de lieux de grande estenduë, où l'on ne trouue que sable, sans y pouuoir apperceuoir aucun fruict. Toutesfois il y vient de l'ammone qui est vne drogue de bonne odeur. Il y vient aussi force naphte, ou bitum liquide. Le terroir de la Ville de Caramit est noir & fertile au possible: & celuy de la Ville de Merdin abonde en coton.

Quant à la Prouince de Perse, elle est de diuerse nature, veu que sa partie Septentrionale est montueuse & froide, & peu propre à porter des fruicts. On y trouue des Emeraudes, mais elles ne sont guere claires. Le milieu de ce pays est assez plain, & pourueu de beaucoup de riuieres & de lacs, & produit abondamment toutes choses. Mais la partie qui tire vers le Midy, & qui tend au Golphe Persique est chaude, venteuse, & marescageuse, & ne porte autre fruict que des dattes de palmier.

Pour le regard de la Parthie, elle est fort pleine de bois, & ceinte de fort hautes montagnes, & combien qu'elle soit sujete aux grandes chaleurs, elle portoit toutesfois toutes choses, & principalement de grands arbres, mais elle ne porte nul oliuier. Elle est arrosée d'vne assez grande quantité d'eaux.

L'Hircanie est pleine & fertile, veu qu'elle produit en abondance du froment, du vin, des figues & des fruicts, & porte aussi des arbres qui distillent du miel, il s'y fait aussi force soye. La partie qui tire vers le Septemtrion est pleine de grandes forests, où l'on voit force chesnes, pins, fapins, & il y a aussi grand nombre de bestes sauuages, comme Tygres, Pantheres, & Leopards: mais la partie qui est proche de la mer de Bachu, est tousiours pleine d'herbes, & de fleurs, à cause de l'humeur des eaux douces qui sortent des rochers qui sont au dessus.

La Margiane est pour la plus grande partie deserte & pleine de sable, excepté la partie qui est arrosée des riuieres de Marge, & d'Arie, veu que cét endroit est fertile au possible. La partie deserte est maintenant appellée le desert de Bigul : mais celle qui est cultiuée, fut iadis nommée le champ Margien, ayant de tour cent quatre-vingt & dix mille pas : Antiochus Soter, selon Niger, l'enuironna de murailles : car c'est vn lieu où il vient de beaux ceps de vigne, qui sont tels, que deux hommes n'en peuuent quelques fois embrasser vn seul. Ces ceps portent bien souuent des raisins de deux coudées de long, & la nature du terroir, & l'air de ce lieu porte, qu'il n'y a que cét endroit en toutes ces contrées, où l'on voye des vignes; & ce qui est plus admirable, ce pays est de tous costez entouré de montagnes, & presque par tout de sable.

La Bactriane est de diuerse nature, veu qu'elle est cultiuée en partie, & en partie deserte : La partie cultiuée est proche de la riuiere d'Oxe, & produit du froment, & choses semblables. Il y a d'assez bons pasturages, & beaucoup d'eaux, & elle porte presque toutes sortes d'arbres, excepté l'oliuier : Quant à la partie deserte, on n'y voit rien que du sable, & les voyageurs y passent comme en vne mer, en se conduisant par les estoilles, dautant que bien souuent il n'y a point de chemin, à cause du mouuement du sable, principalement lors que le vent d'Oüest vient à souffler, qui remuë quelquesfois tellement le sable, que les passans en demeurent couuerts, & y meurent : Dauantage ce pays produit des metaux, & quelques pierres precieuses, comme des esmeraudes, hyacintes, & chrysolites, & est arrosé de plusieurs riuieres qui se rendent toutes dans l'Oxe.

La Prouince d'Arie est sujette aux grandes chaleurs, & enuironnée de deserts, de forests, & de montagnes, Et a toutesfois quelques lieux champestres qui portent des fruits prés des montagnes qui les deffendent de l'ardeur du Soleil. En ces champs, outre les autres fruicts, il y vient de bon vin, qui dure iusqu'à 9. ans. On recueille aussi vne drogue semblable à la myrrhe, & il y vient aussi des saphirs noirs, & comme jaunes.

La Georosie est pour la plus grande partie deserte, & pleine de sable, & a grande faute d'eau, combien qu'elle ait des pluyes en Esté, & est sujette aux ardeurs du Soleil, à raison dequoy elle est infertile : toutesfois elle produit le nard & la myrrhe.

La Carmanie deserte est aussi infertile, & exposée aux grandes chaleurs; & quant à la haute, les endroits maritimes sont deserts & desnüez d'arbres, excepté qu'on y voit des palmiers, de la branche Vrsine, & des bruyeres : mais le milieu du pays est assez bon, & porte beaucoup de fruicts, mesme de bon vin.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Roys Persans faisoient bastir leurs Palais sur des montagnes, où ils tenoient leurs thresors, & argent des tailles, & tributs leuez sur le peuple, & ce en tesmoignage de leur espargne & bon mesnage. Or ils exigeoient les gabelles & les tributs & les peages diuersement, prenant argent du trafic qui se faisoit sur mer; mais de ce qui passoit en terre ferme, ils se contentoient des choses dont chaque pays abondoit, comme laines, drogues, medicaments, & choses semblables, iusqu'à y comprendre le bestail. Quelque grandeur que le Roy eut entre les Perses, il n'eust osé faire mourir vn homme, s'il n'auoit commis qu'vn simple crime, & nul Persan ne pouuoit vser d'aucune rudesse contre ses domestiques.

Chacun espousoit plusieurs femmes, afin d'auoir lignée, & encore il luy estoit permis d'auoir grand nombre de concubines. Aussi les Roys proposent prix & recompense à ceux qui en vn an engendroient grande multitude d'enfans, lesquels estans nays, n'estoient representez à leurs peres qu'ils n'eussent atteint l'aage de cinq ans : car la loy du pays vouloit qu'ils fussent nourris durant ce temps delicatement en la compagnie des femmes. La raison de cecy estoit, afin que si durant ce temps quelque enfant venoit à deceder, le pere ne l'ayant pas veu, n'en receut si grande fascherie.

Ils celebroient leurs nopces sur le Printemps, enuiron l'Equinoxe. La premiere nuict l'Espoux ne mangeoit en tout son souper qu'vne pomme, ou quelque peu de moëlle de chameau, & apres cela s'alloit coucher le long de son espouse.

La ieunesse de Perse, dés le cinquiesme an de son aage iusques au vingt-quatriesme, apprenoit à se tenir à cheual, à voltiger, à tirer le dard & la fleche, & sur tout à parler veritablement. Aussi les ieunes gens auoient pour maistres & gouuerneurs les plus sages & vertueux, sobres & continens qu'on pouuoit choisir, qui leur enseignoient & racontoient des histoires & fables honnestes, les loüanges des Dieux, & des chansons qui contenoient les faits des vaillans & illustres personnages, & ce quelquefois en chantant, & d'autrefois en leur recitant comme vne leçon.

Les enfans s'assembloient pour ouyr cela au son d'vne clochette, au lieu ordonné pour cét effect, & là on demandoit compte aux enfans de ce qu'ils auoient ouy dire. Ils se rendoient fort adroits à la course, choisissans quelque enfant de grande maison, pour leur Capitaine, & falloit que le champ où ils couroient continst au moins trente stades, dont chacune est de cent vingt-cinq pas, afin de s'endurcir contre le froid & le chaud: ils s'exerçoient à passer à nage les torrens & les riuieres impetueuses, trauaillans tousiours sans cesser, & estant soigneux de tenir leurs habits bien nets, & leurs armes sans roüilleure. Leurs fruicts plus delicieux estoient les raisins du terebinthe, qui est l'arbre qui porte la poix raisine, & les glands, & les poires sauuages & aigrettes: leur viande ordinaire apres auoir couru, sué, & trauaillé en leur long exercice, estoit du pain tres-dur, d'assez mauuais goust, du cresson alenois auec vn grain de sel, de la chair boüillie & rostie, & de l'eau claire pour tout breuuage.

Lors qu'ils alloient à la chasse, ils suiuoient leur proye à cheual auec des dards & iauelots acerez, & forces fleches, & vsoient aussi du jet de la pierre auec des fondes. Leur ordinaire exercice auant Midy, estoit de planter & enter les arbres, d'arracher les racines, de s'occuper au iardinage, & à cultiuer les terres, ou à forger, tremper, & accoustrer leurs armes, & d'autres s'amusoient à tistre du lin, ou à faire des filets pour la chasse & la pesche. Les enfans estoient parez richement, & nourris si delicatement durant leur enfance, qu'il n'estoit permis de les mener à la chasse.

Ils auoient vne certaine pierre nommée Pirtope, de grand prix entr'eux, qu'ils n'eussent pour rien laissé toucher à vn corps mort, tant ils l'estimoient, & le feu mesme n'estoit point porté aux funerailles, afin qu'il ne semblast qu'ils tinssent peu de compte de celuy qu'ils auoient en si grande reuerence.

Dés l'aage de vingt ans iusques à cinquante ans, ils suiuoient les armées, ne sçachans que c'estoit de plaider, ny du trafic de marchandise. Ils vsoient de petits boucliers faits en forme de lozanges & outre le carquois & l'arc ils portoient l'espée & la dague allants à la guerre & vn bonnet en pointe, & auoient deuant le corselet fait d'escaille bien forte. Les Princes portoient des hauts de chausses, & leur hocqueton à manches venant iusques aux genoux & doublé de blanc, & par le dehors peint ou teint diuersement. En Esté ils alloient vestus de pourpre, & en Hyuer diuersement, & selon leur fantaisie: Le peuple portoit double habit, qui leur alloit iusqu'à my-cuisse, & en teste vne grande entortilleure de linge, presque semblable à leurs turbans du iourd'huy. Les licts & vases à boire estoient enrichis d'or: ils consultoient de leurs affaires à ieun, mais ils n'en prenoient ny donnoient resolution qu'apres auoir bien beu, estimant les affaires mieux traittées, quand l'estomach & cerueau estoient vn peu eschauffez de vin, que lors que le ieusne les rendoit languissans & sans force.

Ceux qui s'entreconnoissoient & estoient égaux en fortune, aage & grandeur, se caressoient en se rencontrant, & se baisoient à la bouche. Ils baisoient ceux qui estoient vn peu moindres qu'eux à la ioüe: mais ceux qui estoient de basse condition passant deuant les grands, leur faisoient vne grande reuerence. Ils enterroient les corps des trespassez oingts de cire, excepté ceux de leurs Mages, qu'ils laissoient sans sepulture pour estre deuorez des chiens. Ils auoient vne sale & vilaine coustume de toute ancienneté, que les fils se mesloient auec leurs propres meres. Ils estimoient vn grand forfait de cracher deuant leurs Roys, & disoient que les Grecs estoient detestables, en ce qu'ils asseuroient que les Dieux estoient sortis des hommes: ils tenoient pour chose vilaine d'estre endebté, mais sur tout de dire mensonge. Ils permettoient aussi aux peres qui tomboient en necessité, de se soulager & secourir en prostituant & abandonnant leurs filles.

Ils estimoient que le Ciel estoit Iupiter, & adoroient le Soleil, qu'ils appelloient

Mithra, selon quelques-vns, sur tout autre Deité. Ils adoroient encore la Lune, Venus, le feu, la terre, l'eau & le vent, sans vser toutesfois de statuë, ny d'Autel quelconque, voire & sans aucun Temple, sacrifians en lieu haut, & sur quelque coline, afin que chacun le vist, & que la chose fust plus proche des Cieux : Ils offroient la beste du sacrifice à l'Autel toute couronnée, mais chargée de maledictions, & apres l'auoir mises en pieces (le Prestre faisant cét office) chacun en portoit sa part en sa maison, sans que les Dieux en eussent aucune reserue: dautant que leur opinion estoit que les Dieux ne demandoient que l'ame de la chose sacrifiée, toutesfois quelques-vns d'entr'eux auoient accoustumé de brûler les entrailles, suiuant la façon des Grecs, & des autres nations en leurs sacrifices.

Lors qu'ils sacrifioient au feu, c'estoit du bois sec, en ostant l'escorce, & iettant par dessus la graisse plus voisine des os, & puis y espandant de l'huile: Ils ne souffloient iamais le feu auec la bouche, ains auec vn esuantail : & si quelqu'vn estoit si hardy que d'y souffler, ou ietter dedans quelque chose morte, ou sale, on le faisoit mourir sans remission.

Il n'y auoit aucun entr'eux qui se lauast dans les riuieres, & nul n'y pissoit, ny iettoit aucune beste morte: voire mesme il estoit deffendu d'y cracher, & finalement ils honoroient l'eau en cette sorte.

Lors qu'ils arriuoient prés de quelque Lac, riuiere, ou fontaine, ils faisoient vne fosse, dans laquelle ils couppoient la gorge à l'hostie, & beste du sacrifice, prenans sur tout garde que le sang ne coulast point iusqu'à l'eau prochaine, à cause qu'il eust pollu & soüillé toute leur ceremonie, & la chair de la beste tuée estoit mise par les Prestres sur du myrthe & du laurier, & brûlée auec des buches fort menuës & déliées, & non sans vser de certaines imprecations, durant lesquelles ils mesloient en leur sacrifice, du laict, du miel & de l'huile. Ces maudissons n'estoient addressez à l'eau, ny au feu, mais plustost à la terre, & ils les continuoient assez long-temps, tenans cependant vn faisseau de verges fort menuës de myrthe. Celuy qui desobeïssoit au Roy, apres qu'on luy auoit coupé la teste & les bras, estoit ietté aux champs, & priué de sepulture.

32 Quant aux Parthes qui ont esté tenus pour extremément vaillans, auant que les richesses les rendissent superbes, ils alloient vestus assez grossierement, & auoient vn habit particulier à leur nation : mais si tost qu'ils furent deuenus puissans, leurs habillemens furent riches & pleins d'or & de pierreries, ou blancs en perfection, en quoy ils imiterent les superfluitez des Medois.

Quant au fait des armes, ils auoient leurs soldats & gens-d'armes non choisis d'entre les hommes francs & libres de condition, mais pris entre leurs esclaues : ce qui estoit cause qu'il n'estoit permis à aucun du peuple d'affranchir vn serf, si bien que le nombre en croissoit de iour à autre, & leurs forces en deuenoient plus grandes. Ils les tenoient aussi cherement, & les nourrissoient auec pareil soucy, que leurs enfans propres, les dressans à bien tirer de l'arc, & à manier vn cheual, afin de s'en seruir en guerre, & de là venoit que le Roy marchant en guerre, auoit tousiours vne puissante caualerie preste à tous euenemens. Aussi lors qu'ils s'attaquerent à Marc-Anthoine, entre cinquante mille hommes de cheual qu'il y auoit, il ne s'en trouua que huict cens, qui fussent de libre condition, tous les autres estans esclaues.

Ils ne sçauoient combattre bras à bras, & venir aux mains en bataille rangée, & moins encore aller à l'assaut de quelque Ville, & la forcer. Leur combat estoit à course de cheual, ou en fuyant, & quelquefois dissimulant leur fuite, afin de se ruer sur l'ennemy, s'il se mettoient en desordre, & n'vsoient point de trompettes, ainsi que fait nostre caualerie, mais de tambours, comme nos gens de pied.

Ce peuple faisoit iadis si peu d'estat de l'or & de l'argent, qu'il ne s'en seruoit que pour l'ornement de leurs armes. Quant à la vie priuée, ils estoient fort sujets à leurs plaisirs: c'est pourquoy la pluralité des femmes y estoit receuë: mais estoient si ialoux de leur reputation, que la seule mort purgeoit la faute des adulteres. Et afin de ne tomber en tels inconueniens, les maris ne souffroient iamais que les femmes se trouuassent, ie ne diray pas aux festins des hommes, mais en leur presence. Quelques-vns ont laissé par escrit, que les Parthes qui ne pouuoient auoir lignée, prostituoient leurs femmes à ceux qu'ils tenoient pour leurs bons amis, afin qu'ils eussent des enfans par leur moyen.

Ils ne viuoient que des bestes qu'ils prenoient à la chasse, & trafiquoient, & parle-

mentoient ensemble à cheual. La difference des Estats & conditions entre les Parthes, fut iadis remarquable en cecy, que les nobles & francs, marchants par le pays alloient à cheual, & les serfs alloient à pied comme estafiers.

Les morts n'y estoient guere honorez, veu que leurs corps estoient laissez sur terre pour la pasture des chiens, & des oyseaux, & lors qu'ils auoient mangé toute la chair, ils enterroient leurs os assez soigneusement.

Ils estoient assez deuotieux, & addonnez au seruice de leurs Dieux; mais superbes, seditieux, fins, trompeurs, & opiniastres, comme ceux qui tenoient que la cruauté & violence estoit chose vertueuse aux hommes, & la douceur & courtoisie aux femmes. Cela faisoit qu'ils n'estoient iamais en repos, ains falloit, ou qu'ils s'entrefissent la guerre, ou qu'ils attaquassent leurs voisins.

Ils estoient fort secrets en leurs affaires, & de peu de paroles, & s'ils obeïssoient à leurs Roys & Magistrats, c'estoit plustost pour crainte du chastiment, que pour inclination qu'ils eussent à telle chose.

Ils ont esté loüez d'vne grande sobrieté en leur manger; mais on a tenu qu'ils faisoient peu d'estat de leurs promesses, sinon entant que la necessité le sembloit requerir.

33 Les Medois ont tousiours esté tenus pour mols & effeminez; mais ils estoient fort adroits à cheual, & à tirer de l'arc, & portoient vn singulier honneur à leurs Princes. Ils portoient vne tyare & bonnet rond en forme de turban, & leurs robbes auec des manches. Les Roys de ce peuple auoient priuilege d'auoir plusieurs femmes; mais enfin chacun vsurpa pareille licence, sauf que la difference estoit telle, que le Roy en tenoit autant qu'il vouloit, au lieu que les autres n'en pouuoient tenir que sept. Les femmes mesmes tenoient à grand' honte, si quelqu'vne se contentoit d'vn mary, & pensoit que cela causast sterilité, si pour le moins chacune n'en auoit plus de quatre pour son passe-temps.

Ce peuple faisoit alliance à l'imitation des Grecs, & d'autres en se blessant au bras, & aux jointures de l'espaule, d'où sortoit grande abondance de sang, pour tesmoignage & asseurance de la foy jurée. Et dautant que du costé que ce pays est plus proche du Nort, il est sterile, ils faisoient seicher des amandes, dont ils faisoient de la farine & du pain pour leur nourriture, y adioustans des pommes, qu'ils paistrisoient en faisant des masses pour leur vsage. Leur boisson estoit faite de certaines racines, & ils ne mangeoient que de la chair sauuagine, & ne tenoient compte des animaux qui leur estoient domestiques.

34 Les Assyriens vsoient iadis de deux robbes, dont l'vne estoit longue, leur allant iusques aux talons, & l'autre courte par dessus: toutes deux estoient de lin, & par dessus encore ils portoient vne robbe fort blanche, ayans des souliers semblables à ceux des Thebains. Ils nourrissoient leurs cheueux, portans des hauts bonnets pointus à la façon des Mitres, & Caselbas des anciens Persans, & ne sortoient iamais dehors sans estre musquez & parfumez. Chacun d'eux auoit vn anneau qui luy seruoit de cachet, & portoit vn sceptre en main, sur lequel estoit proprement tiré quelque fleur, ou quelque sorte de fruict, ou chose semblable: car c'estoit vne chose messeante entr'eux, de sortir de leurs maisons, & de paroistre en public, sans auoir le sceptre, & quelque figure qui l'ornast.

35 Quant aux loix dont ce peuple vsoit, elles portoient, que les filles vierges qui estoient en aage d'estre mariées, fussent menées tous les ans au marché, & mises en vente à cry public à quiconque les voudroit prendre en mariage, & l'on mettoit en auant premierement les plus belles, afin qu'on y mit l'enchere: Mais celles qui n'estoient pas si recommandables par leur beauté, qu'elles peussent conuier les hommes à y mettre leur argent pour les auoir, ou bien celles qui se trouuoient si laides, qu'elles n'eussent troué qui les eust voulu receuoir chez eux, quoy qu'elles ne leur eussent rien cousté, estoient mariées de l'argent, auec lequel les belles auoient esté acheptées. Herodote tient que les anciens Venitiens qui se tenoient en la coste d'Illyrie, vsoient de pareille façon de faire.

36 Il estoit ordonné pareillement, que si tost que quelqu'vn seroit malade, il demanderoit conseil à celuy qui auroit esté atteint de semblable mal, & tascheroit de suiure l'ordre que l'autre auroit tenu, afin de guerir: & cecy se pratiquoit au commencement, lors qu'ils n'auoient encore aucune cognoissance de Medecins. Quelques autres escriuent qu'ils portoient leurs malades en la place publique, & que la loy

la loy commandoit que tous ceux qui auoient autresfois essayé semblable incommodité, vinssent vers le patient pour luy dire par quels moyens ils auoient recouuré la santé.

XXXVII. Les corps de leurs trespassez estoient oincts de miel, & leurs obseques & funerailles se faisoient de mesme entr'eux qu'entre les Egyptiens.

L'homme Assyrien estant couché auec sa femme n'osoit la toucher, ny elle luy, sans se lauer auparauant d'eau fraiche.

XXXVIII. L'ancienne coustume de quelques Dames d'Assyrie, estoit de se mesler charnellement auec quelque estranger, en l'honneur de la Deesse Venus. Et lors qu'elles vouloient le faire, elles alloient au Temple de cette Deesse en grande trouppe, couronnées, & fort richement parées pour se presenter, & rendre plus agreables aux hommes. Chacun des estrangers qui vouloit joüyr d'elles, regardoit celle qui luy plaisoit le plus, puis mettoit sur ses genoux telle somme d'argent que bon luy sembloit, & elle estoit tenuë de le suiure vn peu loin du Temple, où ils entroient en parfaite connoissance ensemble, & le prix de cette impudicitée estoit employée pour le seruice du Temple. Il y auoit entre les Assyriens des maisons & des familles qui ne viuoient que de poisson, qu'ils faisoient secher au Soleil, & puis estant sec, ils le pilloient dans vn mortier, & de cette farine conseruée ils faisoient des gasteaux bien paistris, dont ils se seruoient au lieu de pain.

XXXIX Il y auoit en Assyrie des Mages, surnommez Chaldeens, qui estoient en pareille reputation que les Prestres, & Deuins en Egypte, ayant la charge des choses sacrées, & des Temples & sacrifices, s'adonnans toute leur vie à l'estude & contemplation de la Philosophie, & s'exerçans en la science des Astres, pour sçauoir par le cours d'iceux les euenemens d'icy bas, taschant de profiter à tous, & de les deliurer de danger, d'incommodité, & donnant presque raison asseurée de toutes choses.

Ces sages Chaldeens n'alloient pas hors de leurs pays, pour apprendre ces sciences, ainsi que les Grecs: ains vn chacun les apprenoit de ses parens, les tenans d'eux comme par succession, & les enfans estoient instruits aux maisons, afin que par ce soin ordinaire ils peussent mieux profiter. Leur science n'estoit point fondée sur des doutes & opinions, ainsi que celle des Grecs, ains ils persistoient constamment aux choses qu'ils auoient vne fois apprises, au lieu que les autres auoient diuerses opinions, touchant les principes & causes de chaque chose.

Les Chaldeens tenoient pour chose veritable & asseurée, que le monde n'auoit pas esté creé, & soustenoient qu'il estoit sans commencement, & qu'il n'auroit jamais fin, que la disposition de l'Vniuers estoit conduite par la Prouidence diuine, que les corps celestes ne se mouuoient pas d'eux-mesmes, ny par hazard, & par accident; mais qu'il y auoit quelque vertu diuine qui les mouuoit, & causoit leur influence. Ils attribuoient vne grande force aux planettes, & mesme à celuy que les Astrologues appellent Saturne, estimant le Soleil le plus plaisant & agreable Astre de tous, & luy donnant force singuliere plus qu'aux autres. Toutesfois en leurs diuinations ils s'arrestoient plus sur les aspects de Mars, de Venus, de Mercure, & de Iupiter, à cause que ceux-là (comme ayans vn cours qui leur est propre) donnoient connoissance de l'aduenir, comme s'ils eussent esté messagers & interpretes de la volonté des Dieux. Ces Chaldeens predisoient aussi ce qui deuoit arriuer par le souffler des vents, la force des pluyes, ardeurs de l'Esté, par l'apparition des Comettes, & defaut du Soleil, & de la Lune, & par le tremblement de terre, & choses semblables. Ils s'imaginoient outre ce d'autres estoilles sujettes aux premieres, & disoient que les vnes alloient errant, & auoient leur course par nostre hemisphere, & les autres alloient visiter le reste du rond au dessus de nous.

Ils se feignirent douze Dieux principaux, à chacun desquels ils donnerent place au Zodiaque, & assignerent son mois à chacun. Ils comptoient hors du Zodiaque vingt-quatre estoilles, dont il y en auoit douze qui regardoient le Septentrion, & douze autres le Midy. Ils croyoient que celles qui apparoissoient estoient pour le seruice des viuans, & que les autres estoient pour le seruice des trespassez, & leur esclairoient sous terre. Ils faisoient vn calcul si ridicule des années, qu'ils comptoient 43000. ans depuis leur ancienne memoire, jusques à la venuë d'Alexandre en Babylone: toutesfois quelques-vns les excusent, disans que c'estoient des années lunaires.

XL. Les habitans de Carmanie vsoient jadis d'asnes en la guerre, pource qu'ils auoient faute de cheuaux, & sacrifioient vn asne à Mars. Nul ne prenoit femme entr'eux qu'il

n'eut coupé la teste de quelque ennemy qui estoit portée au Roy, qui la faisoit mettre en son Palais, & couper menu la langue, laquelle il mesloit auec du pain, en goustoit, & la bailloit à manger à celuy qui l'auoit apportée, & à ses familiers, celuy qui en auoit plus apporté, estoit en meilleure estime que les autres.

XLI. Quant à ceux de la Margiane, Strabon escrit que de son temps, lors que quelqu'vn estoit paruenu à l'aage de septante ans, on le mettoit à mort pour vne bien legere faute, & ses proches parens venoient apres manger son corps. Quant aux vieilles femmes, ils les suffoquoient, puis leur donnoient sepulture. Arriuant qu'il mourut enuiron en la septantiéme année, il n'estoit pas mangé, mais enterré.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XLII. Les Persans sont aujourd'huy, à parler generalement, les plus doux, & plus gracieux hommes qu'on puisse voir au reste du monde, & c'est chose fort asseurée qu'ils sont plus liberaux qu'aucuns autres qu'on connoisse. Leurs mœurs ne sont pas barbares comme celle des Indiens, & des Scytes leurs voisins: ains ils sont gentils au possible, s'addonnent à tenir en leur pays vne fort belle police, & outre ce ne mesprisent pas les lettres. Il y en a beaucoup parmy eux qui sont consommez, & fort sçauans en Medecine, & en Astrologie, & d'autres qui affectionnent la Poësie, y reüssissent en telle sorte, qu'on trouue leurs inuentions & leurs façons de parler du tout, je ne diray pas gentiles, mais admirables. Vn Poëme Persan paruenu à Rome entre les mains d'vn Cardinal François extremement entendu en toutes choses, qui se le fit expliquer, en rend suffisamment témoignage.

Ils s'addonnent pareillement au commerce, & aux arts mechaniques, & font vne grande quantité de draps de soye. Les freres, sœurs, & autres parens, gardent vne grande amitié entr'eux, & l'on y fait grand estat de la noblesse: en quoy ils sont contraires aux Turcs qui la méprisent, & n'estiment que ceux qui se rendent recommandables par leurs actions.

Il y a aussi parmy eux beaucoup d'hommes Illustres, & qui sont venus d'vne ancienne tige, & sont riches de longue main: & finalement ils doiuent estre beaucoup preferez aux Turcs, tant pour le regard de la noblesse, que de la ciuilité & de la gentillesse de l'esprit. Dauantage, ils sont courtois au possible à l'endroit des estrangers, & leur font vn gracieux accueil, & les traittent selon le païs, le mieux qu'ils peuuent: mais ils sont grandement sujets à la jalousie. A raison dequoy les femmes n'ont pas permission de se monstrer aux estrangers, combien qu'en toute autre chose, ils leur donnent tout le contentement qu'elles desirent, & qu'ils les adorent par maniere de dire, au contraire des Turcs qui tiennent leurs femmes comme des esclaues. Les femmes y sont merueilleusement belles, & y vont si bien parées pour donner encore quelque plus grand esclat à cette beauté, que l'on ne peut rien voir de plus agreable.

Les Persans se laissent volontiers emporter à leurs passions, autant que gens qui soient au monde, & se plongent dans toute sorte de plaisirs, cherissans le jeu d'amour sur toutes choses. Ils vont magnifiquement vestus, sont ordinairement parfumez, & portent mesme des pierreries. Ils ont ce malheur, qu'encor qu'ils espousent plusieurs femmes, ils aiment toutefois les jeunes enfans, & se ruent à la poursuite des masles aussi ardemment, ou peut-estre plus que des femmes. En quoy ils imitent les Turcs, & d'abondant ils ont des lieux detestables destinez à ces voluptez où l'on garde de jeunes enfans pour cet effet.

Leur langage est gentil & fort agreable, & est pratiqué par vne bonne partie des Cours des Princes du Leuant. Ils auoient autresfois des characteres particuliers, qu'on ne trouue plus presque aujourd'huy parmy les anciens monumens: Mais depuis le temps qu'ils ont receu la secte du mal-heureux Mahomet, ils ont aussi vsé de langage Arabique.

On les nomme Azames, ou Azamies, à cause de l'Assyrie, qui porte le nom d'Azamie, comme quelques-vns estiment. Ils ont aussi le nom des Persans, à raison de la Prouince de Perse, qui est la principale du Royaume, & celuy de Cheselbas, à cause du bonnet rouge qu'ils portent, & encore ils s'appellent Sophiens, pource qu'ils sont sous la domination du Sophy.

RICHESSES.

XLIII. ON fait vne si grande quantité de draps de soye en Perse, que les Habitans du Royaume en ont non seulement à suffisance pour eux, mais en vendent encore beaucoup aux nations: qui sont mesmes assez éloignées de la Perse, veu qu'on en porte par tout les pays du Leuant, & mesme iusqu'en Syrie. Il se fait pareillement en Perse grande vente & grand trafic de perles & pierreries: Ce qui rend le pays de Perse riche, c'est la commodité de la mer, par le moyen de laquelle on y aborde de beaucoup d'endroits pour aller querir ce qu'on desire. Mais pour particulariser quelque chose on trouue en la Prouince de Perse des esmeraudes que les Marchands acheptent à bon prix, pource qu'elles ne sont pas trop claires. C'est aussi cette Prouince qui fait part des soyes à beaucoup d'autres, de mesme que fait l'Hircanie, ou le pays de Diargument.

La Bactriane produit aussi des metaux, & quelques pierres precieuses, comme des esmeraudes, hyacinthes, & chrysolites, dont ses Habitans tirent vn profit remarquable. En la Prouince d'Arie on recueille ie ne sçay qu'elle drogue semblable à la myrrhe que les Persans vendent assez bien aux estrangers, de mesme que leurs Saphirs noirs & jaunes. La Ville de Chirmain en Carmanie est renommée à cause de la grande quantité de draps d'or & d'argent que les Habitans y font & débitent.

XLIV. Venons maintenant aux reuenus que le Roy peut auoir, apres auoir veu en quoy consistent les richesses de son peuple. Veritablement on n'a peu sçauoir iusques à present, à quelle somme montent les reuenus de ce Prince, veu que ceux-mesmes qui ont esté expressément pour s'enquerir des moyens de ce Monarque, n'en parlent pas tous de mesme sorte: Car les vns luy donnent trois millions d'or de rente, & les autres cinq millions. Toutesfois il y a des choses qui peuuent faire comprendre aysément que ce Prince ne peut estre que fort riche. L'vne est que Thammas Sophy de Perse qui regnoit n'agueres ordonna qu'on ne leueroit plus la gabelle de ce qui entroit dans ses Estats, & en sortoit, & cette gabelle montoit à 90. mille Tomans, c'est à dire, (pource qu'vn Toman vaut 20. escus) à vn million 00. mille escus: ce qu'il n'auroit fait sans doute, s'il n'eust eu de grands reuenus d'ailleurs, qui l'eussent conuié à soulager en cette sorte les estrangers, & ses subjets qui se mesloient du trafic.

L'autre chose est, que tous les Estats de Perse sont diuisez par les Persans en sept Prouinces, ou pour mieux dire, generalitez, dont celle d'Ispaan rend sept cens mille escus, & celle de Syras autant, qui ne sont pas toutesfois les plus riches, veu que celles de Corossan & de Diargument le surpassent beaucoup, dont l'vne abonde en metaux & en turquoises, & l'autre en soyes.

Mais si quelqu'vn demande d'où il tire son reuenu, puis qu'il s'est despoüillé de la gabelle que luy pouuoit apporter l'entrée & sortie des Marchandises: ie luy respondray qu'il le tire des terres de sa dominatiõ, de la dixme des fruits, & du profit des mines & des boutiques: veu que celuy qui veut dresser vne boutique ou vn magazin de quoy que ce soit: est obligé de payer certaine somme au Roy toutes les années. Il reçoit aussi beaucoup de presens des particuliers, & des dons des Communautez, & les confiscations & choses semblables luy apportent des sommes assez notable, outre les tributs des Princes subjets à la Couronne, comme celuy de Lar, & quelques autres.

FORCES.

XLV. LEs forces de ce Royaume consistent plus en la valeur, qu'au nombre des hommes. Il y a trois sortes de soldats, l'vne est de ceux que le Roy entretient continuellement pres de luy, l'autre est des Timariots, veu qu'il y a grand nombre de gens de cheual, qui en lieu de solde ont des terres qui leur sont assignées pour leur entretien à la façon des Turcs. La troisiéme sorte est d'estrangers qu'on tire pour de l'argent, ou de Gurgistan, ou de Tartarie.

Mais parlant des deux premieres sortes qui sont proprement du Royaume, & qui appartiennẽt au Roy, les vns & les autres de ces soldats ne cõbattent qu'à cheual: dautant que les armes sont entre les mains des Nobles, il n'y a volontiers guere d'infanterie: & de là vient aussi que les Persans sont entieremẽt priuez de forces maritimes.

De sorte, qu'encore qu'ils ayent d'vn costé la mer de Bachu, & de l'autre le Golphe Persique; toutesfois ils ne se sont iamais seruis d'armes de mer ny d'vn costé ny d'autre. Et mesme bien que la mer de Bachu ait huict cens milles de longueur, & six

cens de large, toutesfois on n'y voyage point dessus, & on ne voit en tous ces lieux de par de là autres vaisseaux que ceux des Portugais, qui costoyans le riuage du Golphe Persique, se maintiennent maistres, par le moyen des flottes qu'ils tiennent ordinairement en l'Isle d'Ormus.

Et combien que le pays abonde en metaux & en trempes excellentes, principalement la Prouince de Corossan, toutesfois ils n'ont guere d'vsage de l'artillerie, & encore moins de pratique pour fortifier, de battre, d'assieger, de garder, & de defendre vne place, pource que toutes ces choses sont propres à l'infanterie, au lieu qu'il appartient à la caualerie de combattre en campagne, où les Perses sont certainement capables de faire plusieurs grands effets.

Outre ce, la milice Persane a vne autre deffein important, qui est le manquement d'vnion, & cette diuision procede de deux causes: l'vne est la grandeur des Princes, qui est ordinairement accompagnée d'orgueil & d'opiniastrise, l'autre est la difficulté de la conduite & des voyages: & ce deffaut vient du manquement des eaux & des riuieres nauigables. Car les riuieres de Perse sont telles, qu'on ne va point dessus, ou si l'on y va, c'est si peu, que ce n'est pas chose qui puisse grandement seruir.

Toutes ces riuieres courent, ou au Golphe Persique, ou à la mer Caspie, laissant le pays du milieu sans eau, à raison dequoy elles seruent peu, pour vnir les forces des Persans, & les mettre ensemble, veu que le milieu du Royaume demeure sec, & il n'y a aucune riuiere qui soit commune presque à tout l'Estat, comme pourroit estre la riuiere de Loire à la France, le Po à la Lombardie, la Vistule à la Pologne, la Schelde à la Flandre. Il y a outre ce force deserts & montagnes qui trauersent & diuisent le pays, à raison dequoy ce Royaume est fort semblable à l'Espagne, où il n'y a point de riuieres de grand trafic, si ce n'est aux extremitez, & où il y a force montagnes, & beaucoup de contrées comme desertes, à cause de leur secheresse: toutesfois la nature voulant ayder au commerce, & à la commodité de la vie humaine, a pourueu la Perse aux lieux qui manquent de riuieres nauigables, de chameaux qui sont du tout propres à porter la charge, veu qu'ils l'endurent beaucoup plus pesante qu'vn cheual, & durent plus longuemēt à la peine. Car le chameau portera vne charge de mil liures, & continuera son voyage l'espace de quarante iours & dauantage: & pource qu'il doit aller par des lieux secs, tels que la Lybie, l'Arabie, & la Perse, où l'eau & la pasture manquent, il ne boit point ordinairement que de cinq en cinq iours vne fois, & en vn besoin il demeurera sept, voire dix iours entiers sans boire: Et pour le regard du manger, apres qu'on l'a deschargé, il luy suffit de manger vn peu d'herbe, ou de branches d'arbres, tellement qu'il n'y a point d'animal qui dure dauantage à la peine, ou qui soit de moindre despense. A raison dequoy il est fort propre pour les pays secs de l'Asie & de l'Afrique, où les hommes ont grande faute d'eau & de viures: de sorte que les chameaux n'en ayans pas grand besoin pour eux, en peuuent porter grande quantité pour leurs maistres. Il y en a de trois sortes, les vns sont petits, & ne seruent que pour porter les hommes, les mediocres ont deux bosses, & sont encore bons pour porter des charges: les plus grands, & les plus gros sont ceux qui portent iusques à milles liures.

Pour le regard du nombre des gens de cheual que le Roy de Perse peut mettre en campagne, on l'a veu aux guerres qui se sont passées entre Ismaël & Selim premier de ce nom Empereur des Turcs: & encore entre le mesme Ismaël & Soliman, & entre Codabande, & Amurath troisiesme, veu qu'aucun de ces Roys n'a iamais mis ensemble contre les Turcs plus de trente mil cheuaux: mais armez en telle sorte, qu'ils n'ont iamais craint la rencontre d'vne beaucoup plus grande armée. Ceux qui sont plus aisez & plus riches, s'arment ainsi que nos hommes d'armes: les autres qui font les deux tiers, se contentent de salades, de mailles, & d'escus, & se seruent tantost de l'arc, tantost de la lance.

XLVI Le Sophy confine du Leuant auec les Mogores, du Septentrion auec les Tartares du Zacatay, du Ponant il a le pays du Turc qui le borne par vn long espace, & du Midy il a le Royaume d'Ormus, autresfois tributaire des Sophys, & pour le present du Roy d'Espagne.

Il n'a guere affaire auec les Mogores, pource que de mesme que la France & l'Espagne ne se peuuent offenser l'vn l'autre, à cause que les passages sont estroits, & que l'assiette des frontieres est aspre & fascheuse, si bien qu'elle rend difficile la conduite des viures, & l'entretien des armées: ainsi que les confins des Indes, & de

Cambaye occupez par les Mogores & par les Persans, il y a des montagnes & des deserts, qui ne permettent pas que ces Princes se puissent attaquer l'vn l'autre, au moins auec de grandes armées, principalement à cause que la caualerie en laquelle consistent les plus grandes forces des vns & des autres, ne se peut manier aisément en des lieux estroits, & en des passages si mal-aisez. Toutesfois ils combattent aux frontieres de Cabul, & de Sablestan, dont quelques Princes Mogores se sont rendus Maistres.

Le Sophy ne confine pas immediatement auec le grand Cam, dautant qu'il y a entr'eux deux, premierement quelques Princes, puis vn grand desert, & il semble que la riuiere d'Oxe ou d'Abian, ait esté de tout temps destinée pour seruir de borne à son Empire. Cette riuiere naissant au pays de Sablestan, sous la montagne de Dalanguer, apres vn fort long cours, durant lequel elle croist grandement, à cause du grand nombre de riuieres qu'elle reçoit, se degorge dans la mer de Bachu, & vient à separer du costé du Nort, le Sophy du Zacatay. Or le Sophy n'a iamais eu la hardiesse de passer cette riuiere, & Saba Roy de Zacatay l'ayant passée fut deffait par Ismaël en vne grande bataille. Cyrus Roy de Perse fit faire sur cette riuiere vn pont sur lequel il passa auec vne grande armée, voulant aller contre Tamyris Reyne des Scythes, qui le mirent en pieces auec tous ses gens.

Le Sophy confine auec le grand Turc par toute la longueur Occidentale de son Empire: c'est à sçauoir depuis la mer de Bachu iusques au Golphe de Saure, qui est l'espace presque de quinze degrez, & veritablement il n'a point d'ennemis plus dangereux, ny qui luy doiuent donner plus de crainte: veu qu'autant de fois que le Turc est entré dans son pays, il a tousiours fait quelque perte, excepté depuis quelques années, que le Sophy a chaussé les esperons aux Turcs, & en a rapporté des victoires signalées.

Toutesfois on peut dire, que ce qui causoit tant de pertes au Sophy, c'estoit sa façon de mener la guerre, dautant que s'asseurant sur le nombre & la valeur de sa caualerie, & sur son artillerie & munitions de guerre, il ne faisoit nul estat des forteresses, ains ruinoit celles qu'il prenoit, & faisoit peu d'estat de celles qu'il auoit retenuës, iugeant que celuy qui employe ses forces à la conseruation des places, ne peut estre guere fort en campagne.

Mais depuis les Persans contraints par la necessité, se sont fortifiez de tous costez, & ont dressé de bonnes places aux lieux de passage, & en ceux qui estoient propres pour cét effet; & ont basty des Citadelles aux Villes d'importance, les pouruoyans de canons, de soldats, & de tout ce qui leur estoit necessaire.

Quant aux Portugais d'Ormus, ils n'ont rien à demêler auec eux, pource qu'ils n'ont point de forces maritimes, sans lesquelles on ne sçauroit recouurer ce Royaume: & d'ailleurs les Portugais n'ont moyen de faire des conquestes auant en terre. Et mesme le Sophy Tammas estant vne fois poussé à l'entreprise du Royaume d'Ormus, demanda quelles choses naissoient en cette Isle, si c'estoient des grains, des raisins, des fruicts, ou quelque autre chose; & ayant appris que le terroir de ce pays estoit sterile, & que tout y manquoit, mais que le trafic de la marchandise qui rendoit ce Royaume riche, luy pourroit apporter de grandes commoditez, il s'en mocqua, disant qu'il auoit donné à son peuple quatre-vingts & dix mil Tomans de pareille nature, qui venoient dans ses coffres toutes les années.

GOVVERNEMENT.

LVII Il faut aduoüer que les Persans sont gouuernez plus politiquement que tous les autres Mahometans, dont on peut auoir cognoissance; & que la puissance Royale est veritablement mieux reglée parmy eux, qu'elle n'est en aucun Royaume de leur Secte. Car on sçait assez que presque tous autres Roys exterminent la Noblesse, & se seruent des esclaues, & mesme font mourir leurs freres, ou bien les aueuglent: Mais la Noblesse est grandement estimée parmy les Persans.

Les Roys traitent gracieusement leurs freres, & ont ordinairement sous eux des Princes, qui sont riches & puissans; ce qui n'est pas parmy les Turcs, qui ne peuuent nullement souffrir la Noblesse en aucun lieu, & ne permettent qu'aucun demeure Prince ou Seigneur de quelque pays; Au contraire, si tost qu'ils sont les plus forts, ils deffont le moindre des Maistres naturels, & mettent en leur lieu des gens venus de peu, qui n'en deuiennent pas Seigneurs, mais Gouuerneurs seulement, qui

peuuent estre changez à toute heure. Enfin c'est chose asseurée que ce Royaume est tellement policé, & si bien conduit, que son gouuernement ne cede point à celuy des principautez de nostre Europe, à ce que disent ceux qui ont esté, & qui ont consideré les façons de viure de ce peuple : mais le mal-heur a tousiours esté tel, qu'aucun n'a pris la peine de specifier la façon de ce gouuernement ; de sorte que ce defaut causera que nous n'en pourrons discourir qu'en general, sans en particulariser aucune chose.

RELIGION.

XLVIII. APres la mort de Mahomet Autheur de la mal-heureuse secte, qui a pour le iourd'huy si grand cours par le monde, Aly, Abubequer, Omar, & Odman ses parens escriuent chacun pour soy, dautant qu'il n'y eut aucun d'eux qui ne se pretendit son vray successeur. Et ce debat fut la source de quatre Sectes principales : Aly fut autheur de celle qu'on nomme Imemie, qui fut suiuie des Persans, des Indiens, de plusieurs Arabes, & des Gelbins d'Afrique. Quant aux autres Sectes, i'en ay fait le discours au recit de la Religion des Turcs, où i'en ay parlé amplement, & tout au long.

Les Persans ont plus du raisonnable & du naturel que les autres, & se sont mis en reputation, quant à leur Secte, presque de nostre aage, comme nous auons ja dit, par la valeur d'Ismaël Sophy, qui se disant estre de la race d'Aly, mit sa Secte en credit, & denonça la guerre à ses voisins qui ne la voulurent accepter. Il portoit le turban rouge auec douze pointes, en memoire des douze fils d'Ocen, fils d'Aly, & voulut que tous ceux qui le suiuroient, le portassent de mesme. Beaucoup de gens se rangerent à sa suitte & secte, & principalement tous ceux qui habitent en l'Euphrate & l'Abian, & la mer Caspie, & le Golphe Persique : De sorte que depuis tous ces peuples se sont arrestez à cette opinion.

XLIX. Il y a aussi en l'Empire du Sophy quelques Iuifs, dont les predecesseurs demeuroient en Assyrie, lors qu'Esdre & Nehemie ramenerent le reste en la terre Saincte ; & ceux-cy, qui s'arresterent en ces pays-là, éleurent, comme dit Origene, vn Chef de la maison de Dauid, & le nommerent Chef des bannis, puis ils bastirent vne Ville sur le bord de l'Euphrate, & la nommerent Neardée, qui veut dire fleuue de science.

Il y a pareillement en Corosan, Prouince de Perse des Melchites, qui retiennent toutes les erreurs iadis condamnées par les Grecs au Concile de Florence, & ceux-cy obeïssent au Patriarche d'Antioche.

Il s'y trouue aussi des Nestoriens introduits en Perse, suiuant Paul Diacre, par la malice de Cosroé Roy de Perse, qui voulant faire despit à l'Empereur Heraclite, par qui il auoit esté défait & mal-mené, saccagea toutes les Eglises des Chrestiens qui estoient en ses Estats, & en ayant chassé les Catholiques, mit en leur place les Nestoriens, qui se sont meslez parmy les Assyriens, les Mesopotamiens, les Medois & les Parthes.

Il y a aussi beaucoup de Chrestiens Armeniens qui sont passez en Perse, de crainte des armes Turquesques, & ceux-cy ont deux Patriarches, dont l'vn qui est recogneu en la haute Armenie, demeure au Monastere d'Ecmeazin prés de la Ville d'Eruuan en Perse : l'autre qui est obey en la basse Armenie, se tient en la Ville de Sis en Caramanie : mais nous auons parlé de leur creance au discours des Religions qui se trouuent dans le pays du grand Turc.

Voila tout ce qu'on peut dire des Religions des Persans, qui sont tellement ennemis des Turcs, qu'encore qu'ils recognoissent tous deux Mahomet, pour premier Autheur de leur Secte, toutesfois ils ne haïssent pas moins ces Barbares, que nous faisons : & l'on estime si les Princes Chrestiens eussent fait plus d'estat de l'ambassade, que le Sophy manda en Europe, ces années passées, qu'ils ne firent, il y eut eu quelque esperance de reduire peu à peu ce Prince à la foy Chrestienne.

DISCOVRS
L. DES ROYS DE PERSE,
SELON QVE LES AVTHEVRS GRECS & Latins en ont escrit.

SOMMAIRE.

1041 I. CHronique abbregé des Roys de Perse selon la saincte Bible, Philon & autres autheurs.

1042 II. Autre Chronique abbregé selon Herodote, Xenophon, Iustin & autres, beaucoup plus ample que la precedente.

III. Cyrus ruine la Monarchie des Medes, & establit celle des Perses.

1043 IV. Histoire de Daniel ietté dans la fosse aux lions; & pourquoy les Iuifs ont permission de bastir leur temple : Cyrus conqueste la Lydie, prend Cresus Roy d'icelle, fait la guerre aux Scythes, desquels il fut vaincu : sa mort.

1044 V. Son eloge : fut le premier appellé le Roy des Roys, apporta aux Perses l'vsage de la robe longue & de la thiare, selon quelques-vns.

1044 VI. Cambises conqueste l'Egipte, fait tuer son frere Smerdis; ses sacrileges & sa cruauté, finalement sa mort.

1045 VII. Smerdis vn des Mages se fait reconnoistre pour Roy, & comment il fut descouuert.

1046 VIII. Comment Darius Histaspe vint à la couronne de Perse, ses reglemens & ses conquestes; restablit la souueraine sacrificature entre les Iuifs; la grande armée qu'il preparoit pour fondre sur la Grece, si la mort ne l'eut preuenu.

1047 IX. Xerxes declaré successeur de son pere à cause qu'il estoit né, son pere estant Roy, & les autres freres auparauant; il chastie rigoureusement les Egiptiens qui s'estoient reuoltez; sa puissante armée tant par mer que par terre pour ruiner la Grece; ses defaites & sa mort.

X. Pretentions d'Artaban, sa meschanteté descouuerte & son chastiment. Artaxerxes prend la vengeance de la mort de son pere Xerxes, enuoye vne armée de 300000. hommes contre les Egiptiens, renuoye Esdras en Ierusalem, & luy fait de grandes courtoisies; les Egiptiens secoüent le ioug de la domination des Perses. 1048

XI. Cyrus fils de Darius fait prisonnier & pourquoy; en quel temps mourut Darius le bastard. 1049

XII. Cyrus se sauue de la prison, les perfections de ce Prince, & sa mort. Artaxerxes Mnemon aime la paix & tasche de mettre les Grecs d'accord entr'eux. 1049

XIII. Les Iuifs ne se pouuans accorder, Darius Ochus enuoye contr'eux Bagose qui leur impose tribut : origine des Iuifs Abramis, reuolte d'Artabaze & sa mort, cause que le païs d'Egipte, Phenice & Chypre retourne sous la domination des Perses, Darius & ses enfans empoisonnez par Bagoas. 1050

XIV. Darius despoüillé de son Empire par Alexandre le Grand, & en quel temps. 1050

XV. Quand & comment le Royaume de Perse retourna en son ancienne splendeur. Origine d'Artaxerxes & sa grandeur; perd vne bataille contre l'Empereur Alexandre. Mamée estoit fort versé en la science des Mages. 1051

XVI. Sapor conqueste vne partie de la Mesopotamie & plusieurs villes sur les Romains; perd vne bataille contre l'Empereur Gordian; en gagne vne autre contre Valerian, où il prit cet Empereur 1051

prisonnier. Odenal Roy des Palmireniens defait Sapore en vne grande bataille, qui luy empescha le cours de ses conquestes.

XVII. Vardame fait paix auec l'Empereur Probus Carus ; reconqueste sur les Perses la Mesopotamie.

XVIII. Narsée homme de grandes entreprises, vaincu par Maximian en vne grande & honorable bataille, qui ruina les affaires des Perses.

XIX. Misdate couronné dés le ventre de sa mere. Sapor grand ennemy des Chrestiens, obtint huict fois la victoire contre l'Empereur Constans : mais il fut vaincu en Armenie par Arsace, défait l'armée de Iulian l'Apostat, & fait la paix auec l'Empereur Iouinian.

XX. Disputes pour la succession de la Couronne de Perse entre les enfans de Sapor, cruautez d'Artaxerxes.

XXI. Isdigertes tuteur du ieune Empereur Theodose, & les bons offices qu'il fit à son pupille. Il persecuta du commencement les Chrestiens: mais en fin il s'appaisa à la persuasion d'Antioque, le gouuerneur du ieune Empereur Chrestien son fils, qui estoit guery par les prieres du bon Euesque Mathunte.

XXII. Varanes persecute les Chrestiens, est vaincu par Theodose le ieune, qui arreste la persecution, paix entre l'Empereur & luy.

XXIII. Guerre entre Perose & les Euthalites; origine de ce peuple : Perose rend hommage & iure fidelité au Roy des Euthalites, sa perfidie qui luy cousté la vie.

XXIV. Valens se rend tributaire des Euthalites, Cauadate en secoüe le ioug; cruauté de ce Prince, & son estrange ordonnance pour rendre les femmes communes.

XXV. Les Regens du Royaume de Perse deuoient estre du sang Royal, conseil de Gusanascadé, sur ce qu'on feroit de Cauade; deliurance de ce Prince par le moyẽ de sa femme & de Seosé; se retire deuers l'Empereur Anastase; secouru par le Roy des Euthalites, rentre en possession de son Royaume, dispose d'iceluy deuant sa mort; pourquoy il s'adoucit contre les Chrestiens.

XXVI. Cosroé adonné aux lettres, honore les gens de sçauoir, fait la guerre à l'Empereur Iustinian, auec lequel il fut contraint de faire paix, appellée la paix sans fin, qu'il rompit incontinent, défait plusieurs fois par Belisaire, meurt de regret & pourquoy. 1057

XXVII. Guerre d'Hormisda contre les Romains ; grande & notable défaite d'Hormisda par l'Empereur Tybere : autre défaite notable d'iceluy par Philippique Capitaine Romain, perd Nisibin & vne partie de la Mesopotamie, & la ville d'Asermene, rend les Turcs ses tributaires, deposé de son Royaume; cruauté execrable de Cosroé enuers la femme & les enfans de son pere qu'il fit mourir à coups de bastons. 1058

XXVIII. Conspiration contre Cosroé qui se sauue pour auoir inuoqué le Dieu des Chrestiens, remis en son Royaume: histoire remarquable des Turcs marquez d'vne croix sur le front: prend les Chrestiens pour garde de son corps : Narse se reuolte contre l'Empereur Phocas secouru par Cosroé. 1059

XXIX. Toute la Mesopotamie & païs Syrien conquis par Cosroé: la Palestine, Armenie, Capadoce, Galatie & Paphlagonie, les villes d'Edesse & Capesse, Cesarée de Capadoce, & la ville de Damas, auec la saincte Cité de Ierusalem, emportant la saincte Croix en Perse; défait finalement par l'Empereur Eraclius son fils, le fait mourir en prison au pain & à l'eau; Siroé deliure tous les Chrestiens captifs qui estoient en Perse. 1060

XXX. Des Roys de Perse, Mahometans chassez par les Tartares: Tamerlan se fait Seigneur de la pluspart de l'Oriẽt; Vsun-Cassan descendu de Tamerlan. 1061

XXXI. Vsun-Cassan espouse la fille de l'Empereur de Trebisonde, donne sa fille à Secaider: saincteté de vie de la femme d'Vsun-Cassan, les guerres de ce Prince 1062

contre l'Empereur Turc Mahomet défait par eux, & son fils Zognel occis; reuolte de Vguely Mehemet contre son pere, qui se retire vers les Turcs : ruse d'Vsun-Cassan pour se défaire de son fils.

1063 XXXII. *Histoire tragique de la mort de Iacub Patischa, de sa femme & de son fils, Secaider prend les armes contre son Prince.*

1064 XXXIII. *Défaite & mort de Secaider, nourriture d'Ismael Sophy, sa premiere entreprise : mauuais ordre d'Alamut Roy de Perse, bataille entre luy & le Sophy, qui obtint la victoire, prend Tauris, & sa grande cruauté enuers sa propre mere.*

1066 XXXIV. *Ismael prend le Turban au bout rouge, d'où est venu le nom de Katelbas, victoire d'Ismael contre Marat Can, conqueste le Diarbet, ses ruses pour se défaire des principaux Seigneurs du païs, conqueste la meilleure partie de la Sydulie, tuë le Roy de sa propre main: Autre défaite de Marat-Cant: les Tartares font la guerre au Sophy, prennent Sumachia & la cité de Darbane: amour des soldats enuers Ismaël, laquelle deuise il faisoit mettre en sa monnoye : Selim Empereur des Turcs fait la guerre à Ismael, qui fut la cause de l'inimitié de ces deux Princes : bataille de Zalderane perduë par le Sophy, Tauris rauagée par Selim.*

XXXV. *Reuolte de Vlama Persien contre Taëmas, conquestes de Soliman sur les Perses, qui se rend maistre de l'Assyrie & Mesopotamie; prend Bagadet, & rauage deux fois Tauris : son armée défaite par Deliment Capitaine de Perse.* 1069

XXXVI. *Ruse d'Ismael, cause de luy faire perdre le Royaume & la vie. Conquestes d'Amurath Empereur des Turcs sur Mahomet dit l'Aueugle. Défaite des Turcs par Abas Roy de Perse, qui enuoye des Ambassadeurs à l'Empereur Rodolphe.* 1070

XXXVII Monarques des Perses 1070

CHRONIQVE DES ROYS DE PERSE, selon la saincte Bible, Philon & autres autheurs.

I PVIS que parlant des autres nations, on a iusques icy tenu cét ordre de descrire non seulement la scituation des Prouinces, mœurs & Religions des peuples, leurs forces, leurs richesses, & choses plus rares qui se trouuent entr'elles, mais aussi de traitter sommairement des Princes qui leur ont commandé, de leurs guerres & conquestes, accroissement, changement ou decadence : il semble qu'on feroit tort à la nation des Perses, si ayans autrefois tenu la Monarchie de l'Vniuers, & commandans encor à present à de si fieres & puissantes nations, on passoit sous silence leurs plus signalées actions, & les noms des Princes qui leur ont commandé; comment encore leur seigneurie a esté souuent changée de famille en autre; au moins selon qu'vn tel éloignement, vne si profonde antiquité, & vne diuersité des opinions, que les plus anciens & modernes Autheurs ont tenu sur ce sujet, le pourront permettre.

Or entre les modernes, il se trouue vn Espagnol nommé Teixiere, lequel ayant leu vne histoire Persienne, escrite par vn nommé Turix Mirkond, Persien de nation, en fait vn Sommaire, par lequel il semble auoir éclairé & déduit en bon ordre la succession de ces grands Princes, depuis l'origine de cette Monarchie iusqu'à present : mais d'ailleurs c'est auec vne telle dissemblance de tout ce qu'en ont escrit les Autheurs qui l'ont precedé, qu'il est tres-difficile de les accorder; & neantmoins on ne fera, peut-estre, point vn mauuais iugement de croire qu'il a le plus approché de la verité; & que s'il contredit en quelque chose, tant à ce qui en est escrit en la saincte Bible qu'ailleurs; c'est plus à cause du changement des noms, que chacune nation a voulu conuertir en sa langue, que des personnes, ou des actions, qui se sont passées durant le temps au moins contenu aux liures Saincts : car pour les autres, elles y sont souuent bien differentes. Toutefois pour contenter l'esprit de

ceux qui adioustent plus de foy à la Chronologie & Genealogie de ces Princes, descrites par l'antiquité, on a pensé qu'il estoit plus à propos d'en faire premierement la description le plus succinctement qu'il sera possible : selon ce qui en a esté tenu iusques icy, puis y adiouster des relations de Teixiere ; afin qu'on en puisse plus nettement iuger quelle foy doit estre adjoustée aux vns ou aux autres, me reseruant neantmoins d'y adjouster selon les occurrences, non pour contredire l'autheur de Teixiere, mais pour quelques actions notables qui pourroient auoir esté obmises, signamment contre les Turcs.

Et dautant que Philon & Mathastenes Autheurs anciens sont de differente opinion auec les Grecs, & neantmoins s'accordent à ce qui s'en retrouue en la saincte Bible, il sera bien à propos de rapporter icy ce qu'ils en disent : à sçauoir que Cyrus ayant conquis le Royaume des Medes sur Astiages, laissa ledit Royaume des Medes à son oncle Darius, auec l'aide duquel il prit Babylone, & transporta la Monarchie Assyrienne aux Perses. Deux ans apres ledit Darius retourna en Mede, & Cyrus regna seul en Babylone : & depuis ayant entrepris de faire guerre contre les Scytes, il laissa son fils Cambyses Roy en son absence, selon la coustume des Perses, qui estoit de donner au Roy au païs le plus proche du sang de celuy qui estoit Roy, quand ce Roy marchoit pour faire guerre à quelque nation estrangere. Qui pourroit sçauoir la cause pourquoy ces Autheurs ne mettent point Cambyses en l'ordre successif des Monarques, & qu'il n'est aussi parlé des deux freres Mages qui vsurperent frauduleusement l'Empire, comme il sera dit en son lieu, & ne durerent que peu de mois. Darius fils d'Hystaspes ayant esté éleu Roy, Xerxes fils de Darius luy succeda, mais ils ne le mettent point non plus au nombre des Monarques, dautant que s'en allant incontinent faire la guerre aux Grecs, il laissa le Royaume à Darius Longuemain son fils ; mais les Historiens Grecs n'ont pas laissé de compter Xerxes & Cambyses en ordre successif entre lesdits Monarques : ce qui est cause qu'ils nombrent plus d'années en ladite Monarchie, à sçauoir 922. & ceux-cy 161. en cette sorte :

Cyrus auec Darius son oncle, regna 2. ans.
Cyrus seul, regna 22. ans.
Darius fils d'Hystaspes éleu Roy, surnommé Artaxerxes, Assuerus, regna 20. ans.
Darius Artaxerxes Longue-main, 37. ans.
Darius Notus, 16. ans.
Artaxerxes Mnemon, 55. ans.
Darius Occhus, 26. ans.
Arsenes, 4. ans.
Darius dernier Monarque, défait par Alexandre le grand, qui transporta la Monarchie aux Grecs, 9. ans.

AVTRE CHRONIQVE ABBREGEE SELON les autres Autheurs Grecs & Latins.

II Pour déduire maintenant ce qu'en disent Herodote, Xenophon, Iustin, Agathie, Procope, & plusieurs autres qui ont parlé de cette nation ; les vns comme en passant, les autres de propos deliberé : il sera à propos d'ouyr parler Iosephe sur leur origine. Sem, dit-il, fils de Noé, eut cinq fils, lesquels possederent l'Asie, depuis l'Euphrate iusques à l'Ocean Indien : car Elyme laissa de son sang les Elyacaites, desquels les Persans sont descendus. Mais quant à l'appellation Persienne, elle n'est pas de si longue main : car ils furent depuis dits Pauellens, d'vn Roy portant ce nom, puis Cepheniens & Arthéens ; & à la fin Persans, de Perseus fils de Iupiter & d'Andromede, selon que dit Herodote : mais quelle fut la succession de ce Perseus ? il ne s'en trouue rien par escrit, & non sans cause ; car incontinent le païs Persan fut sousmis à la Monarchie Assyrienne, sous laquelle il demeura iusqu'à ce que Sardanapale fut chassé de son siege, & occis par Arbacé premier Prince Medois, & Belochphul Roy de Babylone : la Monarchie des Medes comprenant les Persans, Bactriens, Parthes & Hircaniens, à laquelle le dernier qui y commanda fut Astiagé, lequel perdit sa Seigneurie à la sollicitation de Harpagé, marry contre le Roy de ce qu'il luy auoit occis son fils, & fait
III manger la chair cuite d'iceluy. Car cét Harpagé cherchant les moyens de se vanger, manda à Cyrus petit fils d'Astiagé qui estoit lors en Perse auec son pere, viuant en homme priué ; que s'il vouloit venger son iniure & la sienne (son ayeul l'ayant voulu faire mourir)

qu'il auoit de force, il vint luy-mesme à la bataille comme il auoit esté à l'autre, mais non à si bon marché, car ses troupes deffaites, il fut fait prisonnier de Cyrus, qui le dépoüilla de sa Monarchie, sans toutesfois le faire mourir, ains voulut qu'il commandast sur les Hircaniens: car l'Empire d'Astiagé s'estendoit jusques-là, & du costé d'Occident il venoit (osté les Assyriens, Syriens & Iuifs) jusqu'au fleuue Halys, & la Capadocis, le reste estant au Roy de Lydie.

Regne de Cyrus, & de Ciaxaré ou Darius.

XIV Cyrus ayant ainsi vaincu son ayeul, commença de regner auec son Ciaxaré, autrement Darius, fils d'Astiages, selon quelques-vns, qui auroit plustost esté son frere: car Zonare le fait fort vieil, & neantmoins Astiages quand il fut deffait par Cyrus, qui estoit cette mesme année, estoit luy-mesme à la bataille qu'il perdit. Ce fut ce Ciaxaré qui fit jetter le Prophete Daniel dans la fosse aux lions: car comme il y eust vne grande jalousie entre ces deux Princes, à cause du grand honneur que chacun rendoit à Cyrus, pour sa vaillance, les courtisans de Darius prenans vn sujet là-dessus pour se venger de Daniel, luy persuaderent de faire vn Edict, par lequel durant trente jours nul de son Royaume ne presentast aucune requeste à Prince, Seigneur, ny Roy quelconque, non pas mesmes à aucun Dieu qu'à luy seul: car par ce moyen, disoient-ils, on retrancheroit le chemin à ces sujets d'auoir recours à Cyrus, ainsi qu'ils auoient en toutes leurs affaires, luy presentans leurs requestes comme à leur souuerain Roy, qui toutesfois n'auroit aucun soupçon ny mescontentement sur cet Edict: veu, dit Zonare, qu'on n'en excepteroit pas mesme les hauts Dieux.

Or ces deux Princes n'ayans regné que deux ans ensemble, Cyrus commença de regner seul par la mort de Ciaxaré, lequel auoit auparauant rauagé l'Assyrie, & deffait en champ de bataille le Monarque Assyrien: mais cettuy-cy s'estant allié de plusieurs grands Princes tels que ceux des Arabes, Syriens & Lydiens, ceux-cy faisoient apres des maux infinis aux Medes, qui fut cause de faire resoudre Cyrus d'abatre cette gloire Babylonienne, comme de fait apres plusieurs routes, & deffaites qu'il leur fist souffrir, il vint mettre le siege deuant la superbe & ancienne ville de Babylone, & la prist d'assaut, apres laquelle conqueste il prit en grace les Iuifs, leur donna licence d'aller rebastir le Temple, de seruir Dieu selon leur loy, & le prier pour luy & son Royaume. Si qu'ils commencerent lors à bastir le Temple, & clore la Cité de Hierusalem: ce qui aduint l'an du monde 2427. en l'Olympiade soixantiesme, regnant à Rome Seruius Tullus. V

Regne de Cyrus, seul premier Monarque des Perses.

Les Medes ainsi subjuguez, & les Assyriens accablez, Cyrus pour se venger du Lydien, lors le plus puissant Prince de l'Asie, passa le mont Taur, ou Corthestan, & l'Aman ou montagne Noire, & enuoyant son grand amy Harpagus en la petite Asie pour la dompter, il fut quant à luy, contre Cresus, le vainquit en bataille, le prit prisonnier, & peu s'en fallut qu'il ne le fist brusler, sans le souuenir du bon aduis que Solon auoit autresfois donné à ce Roy Lydien, à sçauoir que l'homme ne se deuoit dire heureux jusqu'à sa mort, comme l'Histoire en est assez triuiale.

En la ruine du Royaume Lydien fut enueloppée toute l'Asie, depuis l'Hellespont jusques au Corthestan, laquelle bransloit sous ce Cresus, bien que les Grecs Ioniens d'Asie vescussent en liberté, alliez seulement du Lydien, lesquels toutesfois furent contraints de faire joug sous le Persan, & le reconnoistre pour souuerain: de sorte que Cyrus commandoit alors depuis la mer Egée, & la Propontide, jusqu'aux Indes & terres Orientales: mais comme l'ambition est insatiable, non content de cette grandeur, se resolut d'assujettir les Scythes, qui auoient fait de grands rauages en l'Asie, si qu'auec son armée il tira vers ce costé Scytique, qui est outre le fleuue Araxe, & par delà les Bactriens & Hircaniens, en la Region des Massagetes & Issedons, qui estoient ceux que l'on appelle Tartares, & la Region du Samureund. Or Cyrus n'ayant encore rencontré aucun Prince assez puissant pour luy faire teste, & sçachant qu'il n'y auoit pour lors qu'vne femme qui commandast à ces Scythes & Massagettes, qu'on appelloit Tomiris, l'enuoya demander en mariage, non qu'il se souciast d'elle: mais pour auoir moyen d'empieter son Royaume. Mais elle entendant les desseins du Persan, luy deffendit l'entrée en ses terres, & arma ce qu'elle peut de forces, pour faire teste à Cyrus, faisant vn sien fils vnique General de son armée, lequel n'estant encore pratiqué aux ruses de la guerre, fut surpris en vn stratagesme

le Cyrus: car cettuy-cy feignant de s'enfuir, laissa son camp remply de vin & de viande, où entrans ces pauures Massagettes, non accoustumez à telle delicatesse, banquetent, & beurent de telle sorte qu'ils s'endormirent en cette yuresse: mais ce fut leur dernier sommeil: car Cyrus qui estoit aux escoutes, suruint là-dessus, qui en tailla vne partie en pieces, & prit le reste prisonnier: Entre les captifs fut Spagarpisé fils de Tomiris, & chef de l'armée: La Reyne aduertie du desastre de son fils, dépescha vn Heraut vers Cyrus pour le r'auoir, l'admonestant de sortir de sa terre, ou qu'elle le saouleroit de guerre plus qu'il ne voudroit. Cependant Spagarpisé supplia Cyrus de le faire deslier: ce qu'il fit par courtoisie, & alors ce Prince se voyant deliuré, & ayant encore l'espée au costé, detestant son malheur de se voir ainsi captif, s'occist deuant le Roy de sa propre main. Tomiris ayant response du refus de Cyrus, vint le combattre auec le reste de ses forces, & bien que les Persans & Medois fissent merueille de bien combattre, si est-ce qu'ils furent à la fin vaincus, & la pluspart taillez en pieces, & entre les morts fut aussi le grand Cyrus pour s'estre trop fié en son bon-heur, & n'auoir pas pris exemple sur le desastre des Roys plus puissans que luy, lesquels il auoit ruinez, & priuez de leurs Seigneuries. Tomiris sçachant cette mort, en fit aussi-tost chercher le corps, lequel ayant trouué, elle luy fit trencher la teste qu'elle mit dans vn vase plein de sang, en luy disant par mocquerie: Rassasie-toy du sang en ta mort, duquel tu fus insatiable en ta vie. Telle fut la fin du grand Cyrus: les Perses emporterent le corps qu'ils porterent à Pasagarde, où son tombeau fut dressé. Cette Pasagarde estoit anciennement le siege des Roys de Perse. Aussi Alexandre le Grand y fut-il apres qu'il eut bruslé Persepoli: c'estoit là aussi où les Prestres sacroient les Roys.

Quant à Cyrus c'estoit vn fort courtois, liberal, vertueux, & gentil Prince, aimant ce qui estoit digne d'estre respecté, assez juste & équitable, vaillant aux combats, & des plus grands entrepreneurs de la terre, sa demeure ordinaire quand il n'estoit point occupé à la guerre, c'estoit és citez de Suze, Ecbatane ou Babylone: Ce fut luy ce semble, qui fut le premier appellé le Roy des Roys, car on le trouua en l'inscription de son tombeau, au rapport de Strabon, lequel titre fut continué à ses successeurs, ainsi le peut-on voir chez Esdras, liure 1. chap. 7. & aux Epistres meslangées d'Hypocrates, en celle qu'Artaxerxes escriuit à Pœtus: Ce fut aussi Cyrus qui apporta l'vsage de la robbe longue aux Roys de Perse, qui estoit vn vestement, selon Procope, d'or & de pourpre diuersifié de plusieurs figures, animaux terrestres & d'oyseaux: les Grecs appellent ce vestement *Podiris*, outre ce ils auoient la tunique qu'ils appelloient *Caidun*, quelquesfois vn manteau de pourpre: on dit toutesfois que ce manteau estoit plustost vne sorte de robbe, ayant les manches pendantes jusques sur la main. On ne peut pas asseurer si ce fut luy ou Artaxerxes qui commença à porter la tyare, mais tant y a qu'elle se portoit dés ces plus anciens temps. Cyrus laissa enfin pour successeur son fils aisné, qu'il auoit eu de sa femme Cassadane fille de Pharnaspé qu'il aimoit de telle sorte, qu'il porta non seulement le deüil à sa mort, mais il voulut encore que ses sujets fissent le semblable, apres auoir regné 29. ans, ce qui aduint l'an du monde enuiron 3435.

CAMBISES II. *Monarque des Perses.*

VII. Cambises plus cruel que vaillant, & autant insolent, superbe, & ennemy de vertu, que son pere auoit esté doux, affable, & doüé de belles parties dignes d'vn grand Roy, sans pieté encore, & qui méprisoit toute religion, aussi empescha-il aux Iuifs de bastir leur temple en Hierusalem, & deffendit qu'on leur fournist rien pour ce faire, comme on faisoit auparauant par le commandement de Cyrus.

La premiere expedition de ce Roy fut contre Amasis Roy d'Egypte, la fille duquel il demanda en mariage, y estant induit par son Medecin qui estoit Egyptien & ennemy du Roy Amasis, car il sçauoit bien qu'Amasis receuroit vne grande affliction de bailler sa fille, & la refusant qu'il estoit impossible qu'il eschapast de la main des Perses. Amasis qui ne pensoit pas à la trahison que cettuy-cy luy joüoit, & encore moins quelle estoit celle qu'il enuoyoit, fut si mal auisé, qu'au lieu d'enuoyer sa fille à Cyrus, il mit en sa place vne belle Princesse nommée Nitetis fille du Roy Egyptien Apiré, qu'Amasis auoit fait mourir, laquelle estant en Perse, comme le Roy la saluant, l'appellast fille d'Amasis: Vous vous trompez, dist-elle, Sire, car je suis fille d'vn plus homme de bien qu'Amasis, à sçauoir du Roy Apiré qu'Amasis a fait traitreusement mourir, & s'est emparé de son Royaume. Cecy ayda beaucoup à irriter

irriter Cambises, se voyant mocqué par Amasis, si qu'ayant iuste occasion de venger la mort de son beau-pere, & de recouurer l'heritage de sa femme, il passa en Egypte par le moyen du Roy d'Arabie: desfit Amasis & son fils Phammenée, & estant à Memphis, il fit tirer le Roy Amasis de son tombeau, & le fit foüetter tout ainsi que s'il eust eu quelque sentiment: & non content de cela, le fit ietter au feu, bien que ce fut contre la religion de Perse, lesquels adoroient pour lors le feu: puis il se resolut d'aller contre le Roy d'Ethiopie, mais il fut contraint de quitter son entreprise, & s'en retourner en Egypte, où il ruina alors les temples d'Apis, & tua le bœuf sacré que les Egyptiens adoroient, le blessant à la cuisse. Il auoit aussi enuoyé vne grande troupe de soldats pour ruiner le temple d'Amon en Lybie, mais ils furent repoussez par les pluyes, l'orage, tempestes & foudres, de sorte qu'ils s'en retournerent sans rien faire. Mais bien que ceux-cy ne fussent que des faux Dieux, il en fut toutesfois rigoureusement chastié: car premierement il deuint comme furieux, faisant mourir ses plus proches & meilleurs amis, entre autres son frere Smerdis, pour vn songe qu'il auoit fait, que Smerdis estoit assis sur le throsne Royal, & que du Ciel il touchoit les estoilles; & cela fut cause qu'il enuoya en Perse Prexaspé l'vn des Mages, & le plus grand & fidelle amy qu'il eust, pour tuer Smerdis, ce que l'autre executa: puis il establist la loy licentieuse d'espouser sa propre sœur, chose non auparauant pratiquée entre les Perses; surquoy ayant consulté les Iuges, ils luy dirent, qu'il n'y auoit loy quelconque qui octroyast telle accointance; trop bien y auoit-il vne autre loy, qui dispensoit les Roys de faire ce que bon leur sembleroit, garantissans ainsi leurs testes: s'ils eussent dit autrement que selon les volontez de ce tyran, lequel ayant espousé deux de ses sœurs, il tua la plus ieune, dautant qu'elle auoit pleuré son frere Smerdis n'agueres occis.

Il estoit fort addonné au vin, & s'enyuroit presque tous les iours, encor que le vin luy fut contraire, dautant qu'il estoit sujet au haut-mal: & comme durant son yurongnerie il eut demandé à Prexaspé qui auoit occis Smerdis, quelle opinion auoient de luy les Persans, l'autre luy respondit qu'ils l'auoient tres-bonne, excepté qu'ils trouuoient estrange qu'il se troublast par trop à boire: dequoy Cambises colere, il se fit amener le fils de Prexaspé, & decochant son arc, luy assena droit dans l'estomach, disant que s'il ne luy auoit atteint le cœur, qu'on le pouuoit à bon escient appeller yurongne, & de fait l'enfant ayant esté ouuert, on trouua la fleche auoir passé par le milieu du cœur: le pere le voyant, & estant contraint de loüer celuy qui l'auoit priué de successeur: & de là en auant il faisoit massacrer les plus braues de sa suitte, à la moindre fantaisie qui luy venoit, lesquels apres il demandoit, ne se souuenant pas de les auoir fait mourir.

Mais Cambises fut payé tout à coup de ses meschancetez: car s'en allant d'Egypte, il oüit nouuelle que les Mages s'estoient reuoltez, & auoient occupé le Royaume de Perse, & principalement Pazisité, auquel il se fioit le plus, & Smerdis frere de Pazisité: cela luy causa beaucoup d'ennuy, tant pour la trahison de ce Mage, que pour le souuenir qu'il auoit, d'auoir fait mourir son frere à tort: mais comme il se voulut mettre en chemin pour aller contre ces rebelles, ainsi qu'il montoit à cheual son espée dégaignant luy donna dans la cuisse au mesme endroit qu'il auoit frappé Apis, duquel coup l'os estant offensé, & la gangrene s'y estant engendrée, il mourut prés d'Ecbatane, selon l'oracle qui luy en auoit esté donné, apres auoir esté Monarque des Perses sept ans & cinq mois, sans laisser aucuns enfans qui luy peussent succeder: car les femmes ne venoient point à la succession en Perse.

Regne du Mage Smerdis.

7. Or personne ne croyoit que Cambises eut fait tuer son frere, bien que deuant son trespas il l'eust declaré: car on croyoit qu'il le disoit, afin que les Persans le vengeassent de ce qu'il auoit vsurpé la Couronne, joint que Prexaspé qui l'auoit occis, n'auoit garde de le confesser: de sorte que tous les Seigneurs receurent d'vn commun accord Smerdis pour Roy, le croyant estre enfant de Cyrus.

Le Mage ainsi paruenu à l'Empire, pour s'y establir & gaigner les cœurs d'vn chacun, enuoya par toutes les Prouinces vn rabais des tailles & impositions qu'on souloit leuer sur les peuples: ce qui luy concilia les volontez d'vn chacun: de sorte qu'il n'y auoit personne qui ne fut à son commandement, les Perses exceptez: car Smerdis s'asseurant bien s'il se laissoit voir, qu'il seroit recogneu, ne se monstroit en façon du monde au public: si qu'ils commencerent à soupçonner que c'estoit le Mage: pour s'en

esclaircir, voicy comme ils y procederent: Otan fils de Pharnaspé vn des plus grands Seigneurs de Perse, s'addressa à vne sienne fille nommée Phedyne, laquelle auoit esté à Cambyses, & lors seruoit encore au Mage de concubine. Otan demanda auec qui elle couchoit, mais elle ne luy en peust rendre raison, dautant qu'elle n'auoit iamais veu Smerdis fils de Cyrus: depuis elle luy manda, que pas-vne des femmes ne parloit à sa compagnie, car le Roy les auoit separées les vnes des autres: cela fit croire dauantage au Persan que c'estoit le Mage; & pour s'en esclaircir du tout, il dist à sa fille que comme elle seroit couchée auec luy, qu'elle tâtast s'il auoit point d'oreilles, à cause qu'il sçauoit que le Mage Smerdis auoit eu les siennes couppées par le commandement de Cyrus: la fille ayant obeï, & troué que son mary estoit essorillé, en aduertit son pere; lequel descouurist toute cette affaire à Aspolatyne, & Gobria, principaux entre les Persans: ces trois cy en gaignerent trois autres, à sçauoir Intapherne, Megabyse, & Hydarme.

Darius estant arriué de son gouuernement de Suse, fut encore associé à cette conspiration, disant estre asseuré que Smerdis frere de Cambises estoit mort: si bien que ces sept Seigneurs conduisirent si heureusement leur entreprise, que les Mages furent taillez en pieces, & Prexaspé meurtrier de Smerdis fils de Cyrus, se precipita lui-mesme du haut du Palais Royal, apres auoir declaré la verité du fait, & irrité tout le monde contre les Mages, qui regnerent enuiron 8. mois, de sorte que la race de Cyrus ne fut pas de grande durée entre les Perses, & le troisiesme heritier ne ioüist point de ses conquestes.

DARIUS *fils de Histaspé 4. Monarque des Perses.*

8 Apres donc la mort des Mages, il falut venir à l'élection, & dautant que les sept Seigneurs sus-nommez estoient égaux en grandeur, ils resolurent qu'au leuer du Soleil ils sortiroient tous sept aux champs, & que le cheual qui henniroit le premier, feroit celuy qui donneroit la Couronne à son maistre, ce qu'estant arriué à Darius par la ruse de son Escuyer, il fut aussi iugé digne de commander sur la Monarchie des Perses. Il estoit fils d'Histaspé, vn des plus grands de Perse, & lequel Cyrus auoit voulu faire mourir, dautant qu'il auoit songé qu'il rauissoit la Couronne à ses enfans.

Or comme il auoit la reputation d'vn des plus vaillans du Royaume, tous les Asiatiques luy rendirent volontairement obeïssance, excepté les Arabes, lesquels bien qu'ils eussent esté domptez par Cyrus & Cambises, si ne les auoit-on iamais pû ranger à se rendre tributaires.

Ce Darius espousa les deux filles de Cyrus, tant pour illustrer dauantage sa famille, que pour se rendre les Perses plus affectionnez; puis ayant pacifié toutes choses en son Empire en quatre ans de son regne, il donna puissance aux Iuifs de rebastir le temple, & les murs de Hierusalem, leur fournissant or & argent, materiaux & viures pour ce faire: leur commandant de prier Dieu pour sa santé, & pour l'establissement de sa Couronne. C'est ce Prince-cy qui est appellé Assuerus en la saincte Escriture, & pour raison duquel a esté faite l'histoire d'Ester, ou Adessa, par le moyen de laquelle les Iuifs furent sauuez de la conspiration d'Aman, & aduancez en honneur en la maison du Prince. Le premier reglement que ce Prince fit par tout son Empire, ce fut de le departir en dix-huict Gouuernemens & Prouinces, qu'il appella Satrapies, sur lesquelles il imposa des tailles & imposts, pour l'entretien de sa maison, & pour fournir aux frais de la guerre, & sur chacune Satrapie il mit vn Gouuerneur; ce qui fut cause que les Persans tenans cela pour auarice, & non pour preuoyance, disoient que Cyrus auoit esté le pere du peuple, Cambises Seigneur & tyran, mais que Darius estoit Marchand.

Les choses ainsi mises en bon ordre, il alla faire la guerre aux Babyloniens qui s'estoient reuoltez, s'estans resolus à soustenir tout malheur, plustost que de se rendre: mais Zophire fils de Megabyse, vn des sept Princes qui occirent les Mages, s'estans fait inciser le nez & les oreilles, & couper ignominieusement les cheueux, il s'alla rendre aux Babyloniens, feignant que Darius l'auoit ainsi outragé, lesquels n'ignorans point la qualité ny la grandeur du personnage, creurent facilement ce qu'il disoit: & l'ayans introduit dans leur ville, ils le firent leur General, où du commencement il fit merueilles contre les Persans, en faueur de ceux de dedans, lesquels par cét artifice admirans sa valeur, se fierent tellement en luy, qu'ils luy mirent les clefs de leur ville entre les mains.

Zophire ayant lors ce qu'il desiroit, fit si bien qu'il introduisit son Prince dans la ville, lequel ayant puni seuerement les Babyloniens de leur reuolte, donna la Cité, appartenances, & dependances à Zophire, voulant que pour l'amour de luy elle fut exempte de tous subsides.

Cette guerre ainsi acheuée, Darius voulant prendre vengeance tant de la mort de Cyrus, que la deffaite des Persans par les Scythes, se resolut de faire la guerre à cette nation: mais il ne prit pas le chemin de Cyrus vers le Leuant, ains de l'Hellespont, & passant en la Thrace joignit auec vn pont de Bosphore, & destroit de Bizance à present Constantinople, & entrant en Europe fut vers les Moscouites, & autres Scytes se tenans le long de la mer Majour, du fleuue Boristhen & du Danube, mais voyans que les Scythes ne faisoient que harceler son armée, sans vouloir venir à vn combat general, & cependant par diuerses surprises luy tuoient plusieurs de ses gens, craignant aussi qu'ils ne rompissent les ponts du Danube, & ne luy empeschassent le retour en son païs, il quitta là son entreprise ayant perdu nonante mille hommes; ce qui sembloit n'estre rien, car on tenoit que cette armée n'estoit pas moindre de 7000. combattans: ce fut lors qu'il subiugua la Macedoine, la Thrace, & les Perniens sous la conduite de Magabize fils de Zophire, qui estoit Chef d'vne partie de ses forces, s'estant principalement rué sur ces Prouinces, à cause qu'Aminte Roy de Macedoine auoit fait mourir des Ambassadeurs qu'il luy auoit enuoyez: comme aussi en ce mesme temps il enuoya Amasis contre les Africains, à cause qu'ils auoient surpris quelques-vns de ses vaisseaux, & occis Arcesilaus general sur iceux, lequel estoit Roy du Païs Cyreneen qui auoisine l'Egypte, mais sa mort fut vengée par cét Amasis en la prise de la ville de Bercé, qui est en l'Afrique Occidentale. Bien-tost apres Otan, que Darius auoit laissé Gouuerneur de la Thrace, print la ville de Bizance & Chalcedon, auec les Isles de Lesbos, Andros & Imbros. Et dautant que les Ioniens s'estoient reuoltez contre Darius, persuadez par Aristagore leur Seigneur, qui auoit esté incité à ce faire par Histice Milesien.

Il fit marcher ses forces contre eux, & lors les Atheniens se faisans de la partie, allerent assieger la Cité de Sardis en Lydie, qu'ils prinrent & bruslerent; ce qui causa entr'eux vne longue & cruelle guerre: car Darius ayant enuoyé contre eux Artapherne, cestui-cy vint aux mains auec les Grecs, Ioniens, & Millesiens, les vainquit, & print la Cité de Miller, & plusieurs autres de l'Asie, qu'il rendit tributaires, comme furent aussi la pluspart des Isles domptées par Mardonius General de son armée de mer, lequel subiugua derechef les Macedoniens, encor qu'il eust perdu vingt milles hommes, par vn grand orage & tempeste de mer, ne laissa pas d'entrer en la Thrace, battre les Thraciens, prendre leurs villes, & les assujettir à l'Empire de Perse, tellement que Darius estoit lors le plus puissant Prince de tous ceux qui ayent porté tiltre de Monarque deuant luy.

Darius restablit aussi alors la souueraine Sacrificature entre les Iuifs, leur faisant toutes les faueurs qui luy estoient possible à cause de son espouse Ester, & comme les Cariens, peuples de la petite Asie, voisins de la Cilice, ores Caramanie, eussent voulu rompre le cours de ses prosperitez, il arma contre eux, & les vainquit, comme il fit les Eretriens. Mais en recompense les Atheniens plus fauorisez du Ciel, qu'aidez & deffendus par leur propres forces, sous la conduite de leur Capitaine Miltiades, défirent ses armées en bataille rangée en la plaine de Marathon, Mardonius estant General des troupes Persiennes: cela fut cause que Darius delibera de mettre sus vne si puissante armée, qu'elle fust suffisante de foudroyer & ruiner la Grece; & de fait, il fut trois ans à la preparer: mais comme il la vouloit faire marcher, eut aduis de la reuolte d'Egypte; toutesfois ayant plus à cœur le desir de se vanger de l'affront qu'il auoit receu, il ne laissa point de se mettre en chemin contre les Grecs, la mort seule arresta le cours de ses entreprises; vne maladie l'ayant surpris par le chemin qui l'osta de cette vie, l'an 36 de son regne; du monde, trois mil quatre cens nonante-huict, en la septante-troisiesme Olympiade.

XERXES V. *Monarque des Perses.*

9 Darius ayant ainsi finy ses iours, il laissa vne grande contention entre ses enfans pour la succession à la Royauté; car Ariamene, ou selon d'autres Artabazane estant l'aisné d'entre tous ces fils disoit, que selon la coustume des Perses, qui donne le droict à l'aisné d'estre heritier presomptif, la Couronne luy appartenoit; cestui-cy estoit de la fille de Gabrias. Au contraire Xerxes fils d'Atosse, fille de Cyrus, bien qu'il fust le

plus ieune de tous, disoit que les autres n'estoient point fils de Roy, ains d'vn homme priué, le different fut vuidé par cette sentence des Estats du pays, à sçauoir que les autres estoient enfans de Darius, mais que Xerxes estoit né fils de Roy, ce droict d'ainesse a tousiours esté conserué aux lignées Royales des Roys de Perse, il n'y eut que Cosroé qui fut preferé à son frere Gabada, lequel estoit l'aisné, à cause que cestuy-cy estoit laid.

Aussi-tost que Xerxes se vit paisible possesseur du Royaume; il alla contre les Egyptiens, lesquels ayant domptez, il se les assujettit plus rigoureusement que n'auoit fait Darius, & leur donna pour gouuerneur Achmené son frere, le pere duquel fut depuis tué par Inare Africain & Roy de Lybie.

L'Egypte pacifiée, il continua le dessein qu'auoit fait feu son pere, de subiuguer la Grece, ayant esté quatre ans à dresser l'appareil, outre ce que Darius auoit fait auparauant, si bien qu'il surmonta les forces assemblées par tous les Roys qui auoiẽt esté auparauant luy, son armée se montant iusqu'au nombre d'vn million d'hommes, & s'en fit l'assemblée en la ville de Sardis. Mais comme il se persuadoit non seulement de dompter les hommes: mais encore d'arrester les flots impetueux de la mer, faisant donner le foüet à l'Hellespont pour ne laisser pas vn passage libre à son armée au milieu de ses ondes. Il se vit defait par vne poignée de gens premierement à Salamine par les Atheniens, sous la conduite de Themistocles, depuis à Platées, sous celle d'Aristide, si bien que ce qu'il fit de plus remarquable en cette expedition, ce fut d'auoir rauagé les contrées par où il auoit passé, bruslé aussi la ville d'Athenes, & fait vn pont sur la mer, depuis ayant encor rassemblé des forces aussi puissantes qu'auparauant, ayant vne flotte de six cens voiles, ou 359. selon les autres, sous la conduite de Tirbrauste, & vne tres-puissante armée de terre sous celle de Pherandates, l'vne & l'autre armée fut defaite prés le fleuue Eurymedon, par la valeur & bonne conduite de Cimon Athenien. Ce qui rabaissa tellement l'orgueil & la presomption de Xerxes qu'il fut contraint de se retirer chez soy & de faire vn notable traicté de paix auec les Grecs, par lequel il promit & iura que delà en auant ses armées n'approcheroient point plus prés que la carriere d'vn cheual de la Grece, & ne nauigeroit point plus auant que les Chelidoniennes & Cyanées auec galeres ny autres vaisseaux de guerre. Bien tost apres il fut occis, ainsi qu'il dormoit, par Artaban, le mesprisant à cause de ses desastres, & se persuadant de se pouuoir faire Roy? mais il tomba luy-mesme dans le piege qu'il s'estoit preparé: ainsi mourut Xerxes, qui auoit fait trembler toutes les nations de l'Vniuers, par ses puissantes armées lesquelles toutesfois ne firent aucun effect digne d'vn si grand appareil, apres auoir regné vingt-vn an.

10. Artaban ayant ainsi assassiné traistreusement son Prince, s'adresse au plus ieune des enfans Royaux nommé Artaxerxes, luy disant que Darius, son frere aisné, auoit tué le Roy son pere, le priant de se ioindre auec luy, auant que Darius occupast le Royaume: mais qu'il deuançast en vengeant sur luy vne si cruelle mort. Ce qu'ayant entendu Artaxerxes meu d'vn iuste desdain, s'arme & se fait suiure surprenant son pauure frere qui ne s'attendoit rien moins qu'à cela & le fit mourir. Artaban depesché de celuy duquel il se doutoit le plus, se fortifia de ses enfans, & entrant au Palais vint se ruer sur Artaxerxes, lequel il blessa, mais non pas mortellement, si que le Prince s'estant à l'heure sauué à la fuitte, recueillit toutes ses forces, & en la plus grande diligence qui luy fut possible, se vint ruer sur le traistre qu'il tailla en pieces, demeurant par ce moyen en vne iouyssance paisible de sa Royauté. Artaban s'estant assis sur le throsne Royal sept mois seulement qui acheuent la derniere année des Perses.

Artaxerxes VI. *Monarque des Perses.*

Dés aussi-tost qu'Ataxerxes fut estably en la Royauté, il poursuiuit cruellement tous ceux qui auoient consenty & donné la main à la conspiration faite cõtre Xerxes son pere, changeant ou ruinant les gouuerneurs & Satrapes, desquels il ne se fioit point, & polissant si bien son Royaume, que tout le monde loüoit la sagesse de ce ieune Prince, vers lequel s'enfuit Themistocles Athenien chassé par l'enuie de ses concitoyens, & fut le bien receu, & carassé par ce grand Monarque, cependant les Egyptiens voyans à leur aduis les affaires des Perses bien esbranlez, se reuolterent, & firent vn Roy chassans les Gouuerneurs, Iuges, Thresoriers & Receueurs, & autres Officiers qui estoient pour le Persan en Egypte, & s'allierent des Atheniens pour donner

plus d'effroy au Roy de Perse, lequel enuoyant Acamené fils de Darius auec trois cens mille combatans, eut presque aussi-tost la nouuelle comme les Atheniens auoiẽt defait toute son armée, tasche d'inciter les Lacedemoniens contre les Atheniens, ce que n'ayant peu faire, il enuoya encore trois cens mille hommes contre les Egyptiens sous la conduite de deux excellens Capitaines Megaze & Artabaze, lesquels apres plusieurs combats, assauts, & sieges de villes, contraignirent les Egyptiens de s'estranger de l'alliance Athenienne; & à la fin accorderent auec les Atheniens qu'on les laisseroit sortir en seureté de la Prouince : pourueu qu'ils ne se meslassent des affaires du Roy de Perse en Egypte. Puis mourut ayant regné 44. ans, il fut bon Prince & qui embrassa la paix, vsant de grande courtoisie aux Iuifs, enuoyant Esdras en Ierusalem pour l'establissement de leur police, auancement du Temple & reuenus ordonnez pour l'entretien & sacrifices d'iceluy.

XERXES II. *du nom.*

Artaxerxes laissa à sa mort deux fils, l'aisné nommé Xerxes II. du nom, qui ne regna que deux mois.

SOGDIAN.

L'autre nommé Sogdian qui ne regna que huict mois, sans que l'vn ny l'autre ayent fait chose digne de memoire, c'est pourquoy ils ne sont point ordinairement mis au rang des Roys, mais i'ay suiuy en cecy Eusebe, qui les a compris en ce nombre en sa Chronique.

DARIVS *surnommé le bastard VII. ou selon les autres XI. Monarque de perse.*

Apres la mort des Princes susdicts, Darius surnommé le bastard, paruint à l'Empire, soubs lequel les Egyptiens s'émanciperent & se feirent libres, & regna sur eux vn nommé Saït: auec ce Darius s'allierent les Lacedemoniens, & les Medes se reuoltans furent par luy subiuguez & contraints de venir le recognoistre pour Seigneur, & ce Roy auoit deux enfans de Parisatide sa femme, l'aisné appellé Artaxerxes, & le plus ieune Cyrus, cettuy-cy estoit vaillant, sage, courtois, & bien-aymé de chacun, lequel le Roy fit Satrape de Lydie & Ionie, & luy commanda de donner secours aux Lacedemoniens contre leurs aduersaires. Mais son insolence contre quelques Seigneurs du sang, qui ne l'auoient salué à la Royale, à sçauoir les mains encloses dans les manches de leurs robbes, qu'il fit mourir pour ceste occasion, fut cause que son pere estant malade, le manda venir, pour rendre raison de son forfaict, & en estre puny, suiuant le iugement des Sages, à quoy obeyssant Cyrus laissa son Lieutenant Lysandre Lacedemonien, duquel & des autres Grecs, il se seruit depuis contre son frere: luy estant sur le chemin, il fut aduerti de la mort de son pere, il fut neantmoins conduit vers son frere, qui le detint prisonnier; & mourut Darius le bastard en l'an du monde trois mille cinq cens soixante & deux, l'année mesme que la Cité d'Athenes fut prise & bruslée par les Lacedemoniens; & Denys le tyran fut chassé de Sicile : & lequel an fut estimé remarquable à cause de ces trois choses, la mort d'vn grand Roy, la deposition d'vn autre, & la ruine de la plus Illustre Cité de Grece, & regna Darius 19. ans.

ARTAXERXES II. *du nom* VIII. *Monarque des Perses.*

Artaxerxes, 2. du nom, succeda à son pere, & fut surnommé Mnemon : cestuy-cy tenant son frere en prison, & ne luy brassant rien moins que sa ruine, le ieune Prince qui n'en esperoit pas moins, fit tant par ses menées qu'il força les prisons, & se sauua, & s'enfuit en Grece, où estant, il assembla des forces, & fut suiuy des Grecs & Ioniens, à cause qu'il auoit esté nourry parmy eux; & sans mentir, si dés le commencement le malheur ne l'eut suiuy, & que son trop de cœur & vaillance n'eussent acheminé ses pas à se fourrer trop auant en la bataille, il eut chassé son frere de son siege : car il auoit la grace de sa mere, estoit desiré des Perses, & aymé presque de tout le monde. Mais ayant receu en vn combat vne blessure en la teste, le pauure Prince en mourut en la fleur de son aage, tenant desia son frere en tel estat, qu'il ne sçauoit presque de quel bois faire fleches.

Ce Roy aymoit fort le repos & la paix, & ayant appaisé les troubles suscitez par son frere, n'eust autre estude qu'à mettre accord entre les Grecs, comme il fit tout au contraire de ses predecesseurs, qui n'auoient tasché que de les tenir en diuision: aussi les Grecs, enuoyerent vers luy vne solemnelle & grande Ambassade, en laquelle estant Pelodas Thebain, fut comme recite Plutarque, honoré sur tous

les autres, & ce Prince ayant regné 36. ans, il mourut, laissant pour heritier Darius Artaxerxes.

Darius Artaxerxes, *surnommé Occhus IX. Monarque de Perse.*

XIII L'Entrée du commencement du regne de ce Monarque, fut contre les Iuifs, lesquels faisans des brigues pour le fait de la souueraine Prestrise, il y eut entre iceux vn nommé Iean, lequel occit dans le Temple Iesus son frere qui estoit souuerain Pontife, mais Dieu ne laissa ce forfait impuny; car le peuple perdit sa liberté, & le Temple fut pollu par l'entrée de Bagose, lequel y punit le delinquant, & imposa la taille de sept ans aux Iuifs, & quelque temps apres Occhus prenant certaine ville d'iceux, en bannit les Citoyens d'icelle, & les transporta pres de la mer Caspie qui sont ceux qu'Eusebe appelle Abramis, & lesquels obseruent encore quelque chose du Iudaïsme. Contre ce Darius se reuolta vn de ses Satrapes & principaux Capitaines, appellé Artabaze, & tint teste longuement contre les Lieutenans du Roy, soustenu des forces des Prouinces voisines: mais en fin il perdit la vie, & le Roy recouura le pays d'Egypte, Cypre & Phenice, & prit par trahison la Cité de Sydon, faisant occire celuy qui l'a luy auoit trahie. En fin ayant regné vingt-six ans, il fut empoisonné (auec tous ses enfans, vn excepté) par Bagoas, Eunuque; & Arsamé eschapé de ce venin, regna en la place de son pere, mais son regne ne fut guiere long: car dedans l'an quatriéme le mesme Bagoas l'empoisonna auec tout le sang Royal, & toutesfois ne peut-il empieter le Royaume qui vint à Coloman, grand Seigneur Persan, & qui se fit appeller Darius IV. du nom, lequel Bagoas pensant empoisonner, comme il auoit fait les autres, il luy fit à luy-mesme prendre le poison qu'il luy vouloit donner, & par ainsi fut puny de ses méchancetez. IX

Darius *IV. du nom, & dernier Monarque de Perse.*

XIV Darius ainsi vengé de Bagoas, paruint à l'Empire, où il ne fut pas longuement: car ayant regné six ans, Alexandre le Grand luy fit la guerre, le despoüilla de son Empire & de sa vie, & ruina la Monarchie de Perse en l'an du monde trois mille six cens trente-cinq, en la cent douziéme Olympiade; & depuis que Cyrus l'a rauist aux Medes, deux cens vingt-huict ans, qui n'est pas grande chose, qui prendra égard à celle des Assyriens, qui dura par tant de siecles; mais elle ne fut pas si puissante que celle des Perse.

Le Royaume de Perse retourné en sa premiere spendeur & quand & comment.

La Monarchie des Perses ainsi abbatuë demeura esclaue, & comme enseuelie dans celle des Macedoniens, laquelle dura bien l'espace de 293. ans, mais neantmoins ils ne commanderent pas long-temps en la Perse, car apres la mort d'Alexandre le Grand, les Seigneurs Macedoniens se faisans la guerre les vns aux autres, à qui seroit le souuerain entr'eux, vn Arsace Gentil-homme Parthe, d'autres disent Bactrian pour l'amour duquel tous les Roys des Parthes se nommerent Arsacides, prenant son temps sur cette diuision, se rua sur Andiagore Persan, auquel Alexandre auoit donné le Gouuernement des Parthes, le despoüilla du pays Parthian, & s'en rendit souuerain, sans vouloir dependre ny releuer du Prince de Macedoine, ce qui aduint en l'an de la creation du monde trois mille sept cens dix-sept, Olympiade cent trente-trois. XI

Si bien que la puissance Grecque s'aneantissant en Leuant, les Parthes auparauant incogneus, & sans force se firent Monarques de l'Orient, ce qui dura l'espace de deux cens ans, iusques au temps d'Artaban dernier Roy de Parthes, lequel fut priué de la Monarchie, & de la vie par Artaxaré, ou Artaxerces Persan de nation, yssu de bas lieu, l'origine duquel on raconte en cette sorte. C'est que sa mere fut mariée à vn nommé Pauce, homme de basse & vile condition, comme estant couroyeur de son mestier, lequel neantmoins estant grand iudiciaire, & preuoyant comme on dit, par sa science ce qui deuoit aduenir, il aduint vn iour qu'vn certain Gentil-homme appellé Sanné, passant le terroir des Cadusiens, vint herbager chez Pauce, bien que sa demeure fut fort pauure, lequel voyant par ces arts que son hoste deuoit estre le chef d'vne famille tres-grande & tres-illustre, il se contrista de premier abord, de ce qu'il n'auoit ny sœur ny fille, ou autre femme en sa maison qui luy touchast de sang pour luy faire auoir la compagnie de Sanné, & auoir de luy des enfans qui luy touchassent de consanguinité; enfin voyant qu'il n'auoit point d'autre

moyen pour paruenir à ce bon-heur, il banda les yeux à toute consideration, & luy mit la nuict sa propre femme coucher auec luy, esperant de changer d'estat & de fortune.

XV De cét accouplement illicitement fait, sortit cét Artaxaré duquel est question, lequel fut nourry en la maison de son pere putatif, mais ayant l'enfant acquis de grands honneurs par sa vaillance, tous deux vinrent en débat à qui il estoit. Pauec le disant estre sien, & Sanné l'auoir engendré : mais enfin il fut conclud qu'il seroit appellé fils de Pauec, issu de la semence de Sanné. Telle fut, selon Agatie, l'origine de ce Roy, lequel se fit presque en vn moment Roy de toute l'Asie, ce qui aduint l'an de nostre Seigneur deux cens vingt-huict, seant à Rome au sainct Siege Vrbain premier, & tenant l'Empire Alexandre fils de Mamée, contre lequel le Persan eut guerre qui contraignit le Romain de se retirer, qui estoit passé iusques au pays des Medes : toutesfois il y a grande apparence qu'il deffit seulement quelque camp volant de l'Empereur, & qu'Alexandre auec toutes ses forces, ayant liuré la bataille au Persan, le deffit, dautant qu'il demeura tousiours en la Syrie, & Mesopotamie, attendant la guerison de son armée, le Persan n'ayant l'asseurance de l'attaquer, ce qu'il n'eust fait s'il fust demeuré vainqueur au premier combat, & ce qui tesmoigne bien que les Perses n'eurent pas du meilleur, c'est ainsi qu'on peut accorder Lampride auec Herodian.

Cét Artaxerxes mourut ayant regné quinze ans, il estoit fort versé en la science & ceremonie des Mages & Philosophes entre les Perses, ce qui fut cause que cette sorte de gens fut plus en credit & insolente que iamais : car ils n'estoient oncques paruenus au degré de licence si effrenée, que lors que regnoit cestuy-cy leur compagnon ; car sans leur authorité, il n'y auoit rien de bien fait.

SAPORÉ I. *du nom, II. Roy de Perse.*

XVI Saporé premier du nom, & deuxiesme en rang de cette nouuelle race des Roys de Perse, qui vint à la Couronne l'an de grace 243. sceant au sainct Siege Anthere, & tenant l'Empire Gordian, qui eut vne grande guerre contre ce Roy, lequel faisant profit de la discorde qui estoit entre le Senat & les deux Maximins, occupa la pluspart de la Mesopotamie & Syrie, de sorte que le ieune Empereur Gordian fut contraint d'armer contre luy, en quoy il fut si heureux qu'il le vainquit, luy ostant plusieurs villes occupées sur l'Empire, ce que declare Gordian, mesme en vne sienne Epistre qu'il en escriuit au Senat. Mais Gordian ayant esté occis par l'Arabe Philippe, lequel on dit auoir esté le premier des Empereurs qui fit profession du nom de Chrestien, Saporé ne laissa de suiure sa pointe : car Philippe ne fut longuement en l'Empire, comme aussi ne fut le tyran, & persecuteur du nom Chrestien, ains se rua sur la Syrie & Cilicie, & Capadoce, au deuant duquel, comme Valerian fut allé pensant l'effroyer de sa presence, cestuy-cy en obtint vne si glorieuse victoire, qu'ayant deffait les Legions Romaines, il print l'Empereur Valerian, & le conduisit prisonnier en Perse, où il mourut en cette miserable seruitude ; chose non iamais encore aduenuë à l'Empire Romain, que de voir captif son Souuerain, toutesfois Odenat Roy des Palmeriens, occupant l'Empire du Leuant, s'opposa aux efforts de Saporé : & estant venu aux mains, le Persan fut vaincu & poursuiuy jusques en Assyrie : Odenat jouït du bagage & Concubines du Persan, & de fait, si ce Palmirenien ne se fut opposé au Persan, c'estoit fait de l'Empire de Rome. De là auant il se conteint en son pays sans rien remuer, & ayant regné trente & vn an, il laissa ce monde, & eut pour successeur Ormisdate.

ORMISDATE *troisiesme Roy de Perse.*

Ormisdate ne regna qu'vn an, sans faire rien de remarque.

VARDANÉ IV. *Roy de Perse.*

XVII Vardané fut successeur d'Ormisdate : mais on ne trouue rien de luy non plus que de l'autre : car les Perses furent long-temps sans rien remuer, voire comme dit Vopisque, ils enuoyerent des Ambassadeurs & presens à l'Emporeur des Romains, Aurelian.

VARDANÉ II. *du nom, V. Roy de Perse.*

A Vardané premier, succeda Vardané second du nom, cinquiesme au rang des Roys de Perse, lequel aucuns appellent Narsée ; cestuy-cy eut guerre contre Probus Empereur, mais ils firent la paix, quelques villes demeurans aux Perses, de celles qu'il auoit conquises : & cecy fit, Probus ne pouuant contenir ses soldats en deuoir, aussi fut-il occis bien tost apres, & eut Verdané beau loisir de se pourmener. & de

Digitized by Google

conquerir l'Orient. Si Carus natif de Narbonne, auec ses enfans Carin & Numerien, s'estant fait Empereur, ne luy eut fait empeschement, lequel reconquit la Mesopotamie sur Vardané; passa jusques bien auant en l'Assyrie, & eut fait dauantage si la mort ne l'eut saisi. Vardané regna seize ans.

VARDANE' troisiesme du nom, Roy de Perse.

Vardané III. du nom qui ne vesquit que quatre mois, pource Narsée vint à la Couronne.

NARSE'E septiesme Roy des Perses.

XVIII Cestuy-cy fut homme de grandes entreprises, & se faschant que les Romains tinssent en l'Asie, les terres qui luy sembloient estre de l'ancien appanage des Persans, en voulut auoir la raison, pour ce fut contre l'Armenie & Mesopotamie, qu'il esbranla fort par guerre: mais il fut repoussé par Valere Maximian, la premiere fois qu'il bataille contre luy, qui eut la fortune fauorable: mais la seconde fois qu'il combatit entre Carra & Callinique, comme il y fut allé plus temerairement que laschement, à cause qu'à peu de forces il y auoit assailly vne tres-puissante armée, il fut chassé & battu, & se retira vers Diocletian, duquel il fut si mal receu, qu'on dit qu'il le suiuit à pied tout vestu de pourpre vn long espace de chemin, sans que jamais l'Empereur voulust qu'on arrestast son Chariot pour luy parler: cela fut cause qu'il fit aussitost vne grande leuée d'hommes par l'Ilbyrie & pays Mesien, & prenant la route de Leuant, il rencontra Narsée, Aseub, Dormisde & Sapore en Armenie Mineure: le combat auec tres heureux succez, & auec non moindre conseil, que force & vaillance, veu que luy-mesme suiuy de deux ou trois hommes à Cheual fit l'office d'Espion, & fut visiter le camp de l'ennemy; lequel ayant vaincu, il chassa Narsée, prit son bagage, & butina ses thresors, eut pour prisonniers ses femmes, sœurs & enfans, & emmena vn nombre infiny de la noblesse de Perse, & des richesses desquelles on ne sçauroit dire la valeur, & força le Roy Narsée de se retirer és plus cachées solitudes de son Royaume: pour laquelle si grande victoire luy retournant en Mesopotamie, ou Diocletian estoit auec ses forces pour le seconder, il fut receu amiablement, & auec honneur tel qu'on fait à ceux qui triomphent, & emmena les femmes & sœurs de Narsée en Italie, comme encore ses enfans, lesquels furent menez deuant son chariot, lors que triomphant il entra dedans Rome: ainsi Narsée qui aspiroit à l'Empire d'Asie, perdit, & ce qu'il auoit conquis, & cinq de ses propres Prouinces, outre le Tigre: lesquelles tomberent en la main & sous la puissance des Romains. Apres ce mal-heur si grand, les affaires de Perse furent bien fort reculez, & Narsée ne vesquit guere plus longuement, ains trespassa celle année mesme de sa deffaite, & de son regne le septiesme.

MISDATE' huictiesme, Roy de Perse.

XIX Misdaté son fils luy succeda, qui fut huictiesme Roy de Perse, & viuoit du temps de Constantin le Grand: il fut par le commandement de son pere couronné au ventre de sa mere, chose non leuë d'autre, qu'vn fruict non encore en lumiere aye porté la Couronne d'vn Royaume: il mourut ayant regné sept ans neuf mois, l'an de nostre Seigneur 310. seant à Rome Marcel, & tenans l'Empire Maximian Galerius, & Constantin le Grand, sans auoir fait aucune chose digne de memoire.

SAPORE' II. du nom, & neufiesme Roy de Perse.

Saporé fils de Misaté paruenu en aage pour commander, recouura tout ce que ses predecesseurs auoient perdu outre le Tygre en l'Assyrie & Mesopotamie, & en l'an de nostre Seigneur trois cens trente-six, au mesme temps que les Chrestiens commencerent à paroistre en ses terres, & sollicité par les Mages & Sacrificateurs, de la volonté desquels dépendoit toute cette famille d'Artaxare, sorti d'vn homme de mesme vacation, il se mit à persecuter furieusement nôtre Sainte Religion, & fit mourir le S. Euesque Simeon, auec cent autres bons & fidelles hommes en vn seul iour, son gouuerneur mesme, & auant proceda par exaction & subsides, & à la fin par bannissement & supplices, jusqu'à ce que Constantin le Grand le pria par Lettres de cesser d'ainsi traicter les amis de l'Empereur de Rome. Apres la mort de Constantin, Saporé se mit à persecuter les Chrestiens plus que jamais, comme on le peut recueillir de l'Histoire Ecclesiastique: de sorte que les pauures solitaires qui se tenoient par les deserts & solitudes d'Assyrie & Mesopotamie, sentirent la fureur de ce tyran, lequel se fit Seigneur des pays l'auoisinants, & pour ce recommença la guerre

entre luy & les enfans de Constantin, en laquelle les Romains ne gaignerent autre cas que des bastonnades, ainsi que le rapporte Eutrope Historien Romain, disant: Constans eut la fortune diuerse, & fort contraire: car il souffrit de grandes afflictions des Persans, qui luy prirent souuent des villes, en assiegerent d'autres, luy mirent au fil de l'espée plusieurs de ses armées, & en somme iamais il n'eust combat contre Saporé, duquel le barbare n'emportast la victoire, sauf que pres la Cité de Syngare, où le meilleur estant de son costé, la furieuse temerité des soldats luy osta cette felicité, que de dompter à celle fois l'orgueil de son aduersaire. Plus clairement en parle Pomponius Letus, lors qu'il dit ainsi, Constans ne fit rien en Leuant qui luy reüssit: dautant que son ennemy eut tousiours le dessus: car l'an 11. de son Empire, la palme & victoire estant rauie, à vne seule fois fut reperduë par la temerité des soldats de Syngar: aussi Constans ayant huict fois esté vaincu, comme en cette bataille, la victoire fut pour luy, elle demeura aux ennemis, non sans grande perte, dautant que Syngar fut perduë, & Bizabde & Amide. Apres cette bataille Saporé se rua sur les Armeniens, & fut assieger la Cité de Nisibis: mais les Massagettes l'assaillirent, & il alla contre eux, non que pour cela on laissast le siege, & tandis que Constans enuoya vers luy pour auoir la paix, laquelle luy fut octroyée. Saporé aprés ce, fut guerroyer les Armeniens; mais il apprit que la fortune ne le suiuoit pas par tout: car Arsace le vainquit, & le força de se retirer en Perse: mais cette guerre Armenienne ne fut pas de si grands cousts, & causa des ruines & deffaites insignes à l'Empire de Rome: car Iulian l'Apostat pensant faire mieux ses besongnes contre Saporé, que son predecesseur y alla auec ses forces; toutesfois il s'y fit massacrer, & son armée mise en route, dautant qu'il combattoit contre celuy qui auoit Dieu pour garand, quoy qu'infidelle: mais il s'en seruoit pour la punition de cét Apostat, le plus desloyal & infidelle homme de la terre, lequel fut occis le deuxiesme an de son Empire, & de nostre salut trois cens soixante-sept, & le cinquante-huictiesme du regne de Saporé Roy de Perse.

La mort de cét Empereur, & la deffaite des Romains ne haussa le cœur de Saporé, comme celuy qui considera le nombre infiny des siens deffaits, la multitude des Elephans occis, chose non encore veuë, & vid les Romains encore dispos & prests à recommencer la noise, ayans vn Chef si bon, si vaillant qu'estoit Iouinian, & pour cela il n'osa passer outre; ce qui fut cause que la paix fut faite, quoy que non trop auantageuse pour les Romains; & qui toutesfois leur estoit necessaire, veu l'eschec que le Persan auoit fait d'eux; & qu'ayans cestui-cy en teste, & d'autres se reuoltans, il seroit aisé d'ébranler la grandeur de l'Empire: & neantmoins Ammian condamne fort cette paix, comme procedant d'vn cœur mol & effeminé, & accuse Iouinian comme homme coüard, & de peu d'effect: mais il luy faut pardonner à cause qu'il se transporte en ses affections, & que presque il ne peut loüer que son Iulian l'Apostat, à la suite duquel il fut à la guerre.

ARTAXERXES X. *Roy de Perse.*

20 Saporé aagé de septante ans, & ayant regné autant que vescu, mourut l'an de nostre salut trois cens septante-neuf, laissant son fils Artaxerxes heritier & successeur de la Couronne, mais non de son bon-heur: car Saporé ayant eu plusieurs femmes, auoit eu des plus illustres trois enfans, Ormisda, Ardanassé, & Narsé; & de celle qui estoit de plus bas lieu, excellente toutesfois en beauté, il eust Artaxerxes: quant à Ormisda, il tenoit le party des Romains; ce qui donnoit le droict d'aisnesse à Adarnassé, qui deuoit succeder à la Couronne: mais son pere l'ayant recogneu d'vn naturel trop cruel, ne voulut oncques entendre à le faire son successeur. Car comme les Mesopotamiens eussent fait present d'vne tente de cuir de chameaux enrichie d'or, & autre broderie, il l'a donna à son fils Adarnassé, luy demandant si ce present-là ne luy estoit pas fort agreable; il respondit que s'il estoit Roy, il auroit bien plus de plaisir de voir vn pauillon fait de cuir, & de peau des hommes; tellement que cette response, & plusieurs actions cruelles de ce Prince, luy firent perdre la succession: car son pere ayant assemblé le Conseil, il fut conclud par le commun consentement que Saporé commandoit & succederoit apres à son pere: mais ils ne rencontrerent pas mieux en Saporé; car son pere estant decedé, il fit aussi tost mourir son frere Adanassé, creua les yeux à Narsé, mit en prison Ormisda, & donna commencement à son regne auec vne infinité de cruautez & de tyrannies; de sorte qu'il ne se faut pas estonner s'il se porta si rigoureusement contre les Chrestiens, puis qu'il ne pardonnoit à son propre sang.

Ormiſda eſtant priſonnier, ſa mere, ſa femme & ſa ſœur furent le voir auec le congé du Roy, leſquels luy donnerent vne lime auec laquelle il lima & rompit ſes fers & s'enfuit, ſe retirant à l'Empereur Conſtantin le Grand, auquel il fit de ſignalez ſeruices.

Artaxerxes donc iouït de la paix que ſon pere auoit iurée auec les Romains, & les Prouinces qu'on luy auoit quittées, ſans qu'il euſt guerre à perſonne : & ayant regné onze ans, il mourut, laiſſant pour ſucceſſeur Saporé ſon fils.

SAPORÉ II. *du nom, Roy de Perſe.*

Saporé deuxieſme du nom fils d'Artaxerxes, regna cinq ans, ſans faire choſe digne de memoire.

VARANÉ *douzieſme Roy de Perſe.*

A Saporé ſucceda Varané, lequel garda encore fidellement la paix auec les Romains, voyant l'heur qui les accompagnoit depuis que Theodoſe le Grand eſtoit venu à l'Empire, & ſous le regne des enfans duquel, à ſçauoir d'Honorius & Arcaduis, il tenoit le Royaume de Perſe, lequel ayant gouuerné dix ans, il mourut.

ISDIGERTÉ *trezieſme Roy de Perſe.*

Iſdigerté vint à la Couronne, l'an de grace quatre cens ſix, ſeant à Rome Innocent premier du nom : ce fut en ceſtui-cy qu'Arcadius eut vne telle confiance, qu'il le conſtitua tuteur du ieune Theodoſe ſon fils, tant pour tenir en bride les remuans, que pour empeſcher que du coſté d'Orient ſon fils ne fut inquieté en ſa Seigneurie : & comme on luy eut porté ce teſtament, il le receut auec grande ioye, maintenant la paix auec les Romains, que ſon pere & ayeul auoient iuré auec vne grande équité & fidelité : & qui plus eſt il enuoya vn Gouuerneur pour le petit Prince nommé Antioque, homme excellent, vertueux & ſage, & digne d'vne telle charge, lequel ſe rendit le Protecteur de l'Empire, & le Conſeruateur des droicts de ſon mineur ; ce qu'il manda au Senat en cette maniere, au raport de Paul Diacre : *Arcadius eſtant mort, & m'ayant éleu tuteur de ſon fils, ie vous enuoye vn homme capable de tenir ma place : qu'il n'y ait donc homme ſi hardy de dreſſer embuches à l'enfant, afin qu'vne guerre intolerable ne ſoit cauſe de la ruine des Romains.* Et afin qu'on n'euſt aucune doute de ſes intentions, il renouuella les alliances d'entre les Perſes & les Grecs, meſme qu'Antioque eſcriuoit ſouuent à Iſdigerté, pour le bien & ſupport des Chreſtiens : de ſorte que la foy Chreſtienne s'épandit grandement par le païs de Perſe, à quoy trauailloit beaucoup le bon Marunthe Eueſque de Meſopotamie. Car auparauant tout cecy, ce Roy les perſecutoit cruellement, plus pouſſé à ce faire par les Mages & Sacrificateurs de ſes Dieux, que par ſa propre malice & inſtinct naturel : Ce fut en cette perſecution que Auda Eueſque de ſaincte vie abbatit aſſez mal à propos le Temple du feu adoré par les Perſes, & le Roy luy commandant de le rebaſtir, il ayma mieux mourir que de ce faire ; en quoy il eſtoit plus loüable qu'en le demoliſſant, ayant en voulant bien faire, eſté cauſe de tant de mal ; toutesfois, comme il a eſté dit, elle ceſſa du viuant meſme de ce Roy, qui voulut en cela ſatisfaire non ſeulement aux Empereurs, mais encore au bon Eueſque Marunthe, lequel, ſelon Paul Diacre, auoit guery Varané fils du Roy ſuſdit, lequel eſtoit demoniacle. Mais Socrates en ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, rapporte que cela aduint à cauſe que Iſdigerté eſtant ſubject à vn grand mal de teſte, que les Mages ne luy auoient ſceu guerir, Marunthe auec le ſigne de la Croix luy oſta, ſans que iamais le Roy en fut apres tourmenté : ce qui fut cauſe en partie que ce Roy donna licence à ce bon Eueſque, de baſtir tout autant d'Egliſes que bon luy sembleroit en ſes terres & ſeigneuries ; de ſorte qu'il y a grande apparence qu'il ſe fuſt fait Chreſtien ſans les Mages, qui auoient vn grand pouuoir dans le païs. Il mourut l'an de grace 427. ayant regné 21. an, laiſſant ſon fils Varané heritier de la Couronne.

VARANÉ *ſecond du nom, quatorziéme Roy de Perſe.*

Varané deuxieſme du nom, pourueu à la Couronne des Perſes, ſe monſtra d'autant plus ſeuere perſecuteur des Chreſtiens, que ſon pere les auoit fauoriſez. Et dés auſſitoſt que ſon pere fut decedé, il declara la guerre à l'Empereur Theodoſe deuxieſme du nom, & ſurnommé le Ieune, lequel toutesfois luy eſtant venu à l'encontre, le vainquit, & l'euſt pourſuiuy auec plus de violence, n'euſt éſté que les Chreſtiens qui eſtoient en Perſe luy eſtoient en ſoucy, craignant que ce Tyran ne les tourmentaſt encore pis que deuant. Il auoit commencé ſa perſecution aux Princes & aux grands Seigneurs qui auoient receu la foy, deſquels il deſapointoit & reduiſoit en telle extre-

mité, qu'ils estoient contraincts d'aller garder les chameaux, ou de faire quelque mestier plus vil : puis les voyant fermes en la foy, ils les faisoient mourir du plus cruel genre de mort que les Mages pouuoient excogiter, lesquels estoient ses Conseillers ordinaires : mais cette derniere deffaite qu'il receut par Theodose, fit cesser cette persecution. Car l'Empereur sans auoir esgard à l'aduantage qu'il auoit sur luy, pour le bien & repos des Chrestiens, enuoya Helion Patrice & Anatolius Preteur d'Orient, en Perse, pour rechercher de paix Varané, lequel ne refusa point la condition, ains promit de faire la volonté de l'Empereur, & deslors cessa la persecution.

Il regna vingt ans, & mourut l'an 447. seant à Rome Leon premier du nom, & lors que Theodose faisoit la guerre contre les Vandales.

VARANÉ III. *du nom XV. Roy de Perse.*

Varané troisiesme du nom estant pressé de la necessité qui auoit fait accepter le repos à son pere, ne remua rien, ains se contint tousiours en ce repos que son pere auoit obtenu, & mourut apres auoir regné dix-sept ans quatre mois.

PEROSÉ *seiziéme Roy de Perse.*

Perosé luy succeda au Royaume, grand guerrier, hardy, & d'vn fort haut courage,
XXIII lequel plus par temerité que par bon conseil perist en l'entreprise contre les Neptalites, non tant par la force de ses ennemis, que par son indiscretion & folie : car au lieu de marcher en défiance par le pays de ses ennemis, il auoit vne telle presomption, se fiant en ses forces, que les autres eurent le moyen de le surprendre, lors qu'il l'esperoit le moins, perissant ainsi auec toute son armée, sans auoir acquis aucune gloire ny reputation. C'est ce qu'en dit Agathias : mais Procope appelle ces Nephtalites Euthalites, & dit ainsi : Perosé Roy des Perses vint en dispute pour les limites de son pays auec les Huns Euthalites, lesquels on appelle Albes, contre lesquels il alla auec vne puissante armée.

Or ces Euthalites sont de la race des Huns, & toutesfois ne sont point leurs voisins, auec lesquels ils ne marchent point, ny ne leur sont point limitrophes, ains auoisinent les Perses du costé du Septemtrion : la Cité principale desquels est dite Gonza sur les limites des Persans, lesquels ont souuent combatu pour les confins de leurs terres, auec leurs voisins, & ne sont point Nomades (c'est à dire Pasteurs) comme le reste des Huns, aussi n'entrerent-ils iamais dans les terres des Romains pour les guerroyer, si ce n'a esté en la compagnie des Persans. Ils sont, dit-il, blancs en couleur, propres, & n'ont le regard furieux, comme les autres, aussi ne les imitent-ils pas en leur bestialité, ayans quelque police entr'eux. Car les Euthalites obeïssent à vn Prince & seul Monarque, & s'occupent à viure ciuilement & politiquement, vsans de raison & de justice auec leurs voisins, comme font toutes les nations ciuilisées. Ceux qui entr'eux sont estimez les plus heureux, sont ceux qui ont jusques à vingt amis ou dauantage, auec lesquels ils mangent d'ordinaire, ayans leurs biens & la Seigneurie commune ensemble, & ont coustume, que si quelqu'vn des leurs meurt, de le porter en terre. Puis il adiouste, que Perosé se voyant en lieu d'où il luy estoit impossible d'eschaper, le Roy des Euthalites luy manda, que s'il vouloit se deliurer de ce peril, il n'y auoit point d'autre moyen que de luy venir faire hommage, & iurer, suiuant la coustume de son pays, que iamais les Persans ne feroient la guerre aux Euthalites.

Perosé en ayant demandé conseil aux Mages, ils luy respondirent, que quant au serment, il en pouuoit faire à sa discretion : mais quant à l'adoration, reuerence & hommage que le Roy des Euthalites demandoit, que cela estoit impossible, veu que les Perses n'auoient licence d'adorer autre chose que le Soleil.

Mais ils luy donnerent ce conseil, à sçauoir, que le matin sur le poinct du iour il allast vers l'Euthalite, & que se retournant vers le Soleil Leuant, il luy fit la reuerence, & adorast le Soleil : car par ce moyen il eschapperoit du peril, conserueroit son honneur, & ne violeroit en aucune façon les coustumes de Perse.

Ainsi se sauua-il pour lors, mais il fut aussi desloyal à garder sa promesse, comme il auoit esté consideré en sa conduite : car il ne fut pas si tost de retour en son pays, qu'il assembla vne armée pour marcher contre les Euthalites, ayant laissé son fils Cauadé au pays pour gouuerner en son absence : & ce fut lors qu'il y demeura auec ses autres enfans, toute sa Noblesse, & les plus vaillans hommes d'entre les Perses, apres auoir regné vingt ans, l'an de nostre Seigneur 484. seant pour lors à Rome le Pape Simplicius, & Leon tenant l'Empire des Grecs, portant aussi le tiltre d'Empereur de Rome.

VALENT. *dix-septiéme Roy de Perse.*

XXIV Cestuy-cy estoit frere du Roy deffunt, lequel gouuerna le Royaume apres la mort de son frere, à cause du bas aage de Cauadé, mais il ne fut qu'vn ombre du Roy, sans faire rien digne de memoire : & à la verité c'estoient les Euthalites qui gouuernoient plustost que luy, & ausquels il se rendit tributaire, à cause de son humeur paisible, & nullement propre à manier des affaires si embroüillées qu'estoient lors celles de Perse : cela toutesfois ne dura pas long-temps, car il mourut ayant regné quatre ans, & payé deux ans de tribut.

CAVADE' I. *dix-huictiéme Roy de Perse.*

Valent estant mort, Cauadé fils de Perosé vint enfin à la Couronne : à son aduenement il trouua les Perses fort tyrannisez par les Euthalites ; mais comme il estoit Prince belliqueux, & qui n'eut pas pû demeurer en repos, quand bien il eut eu la paix de toutes parts, il prit bien-tost les armes contre ses ennemis, commençant par les Euthalites, & les vainquit, secoüant le joug de leur domination : il fit aussi la guerre aux Romains, & autres peuples ses voisins, desquels il emporta souuant la victoire. Il estoit naturellement cruel, & si colere, qu'il estoit impossible de l'appaiser quand il s'y estoit mis : son esprit remuant ne luy pouuoit permettre aussi de s'arrester qu'il ne broüillast quelque chose, soit auec autruy, ou auec les siens, & en son Estat : de sorte qu'il prenoit plaisir à changer les anciennes Constitutions & Ordonnances de Perse, & en faire de nouuelles : vne entre-autres indigne d'vn grand Roy, & qui pensa renuerser son Estat, celle, à sçauoir par laquelle il vouloit que toutes les femmes fussent communes, car tous les Estats de ses pays trouuerent la chose si hors de raison, & de la bien-seance, que les Seigneurs & le peuple, comme au son d'vn tocsin, se reuolterent vnanimement contre luy, le prirent & le mirent en prison, ayant regné vnze ans.

BLASE' ou LAMASE' *dix-neufiesme Roy de Perse.*

Cauadé ainsi mis prisonnier, & n'ayant aucun hoir masle pour tenir sa place, les Perses s'assemblerent pour élire vn Roy, & choisirent Blasé frere du feu Roy Perosé:
XXV car selon leur coustume, il ne leur estoit pas loisible de faire aucun Regent du Royaume, s'il n'estoit du sang Royal, si ce n'estoit que ce sang fut venu de quelque famille de basse condition. Cestuy-cy estant éleu Roy, mit aussi-tost en deliberation au Conseil, que c'est qu'on deuoit faire de Cauadé : le peuple ne voulut point en sorte aucune qu'on le fit mourir, quoy qu'au Conseil les opinions fussent diuerses : car Gusanascadé qui estoit Chanarangé, c'est à dire le Gouuerneur du pays, voyant le peu de resolution du Conseil, tira vn petit cousteau long d'vn doigt, & gros à l'aduenant que les Perses portoient ordinairement pour rogner leurs oncles, & le monstrant aux autres, leur dit, que ce petit cousteau suffisoit pour lors, à faire ce que vingt mille hommes apres ne pourroient executer ; declarant par là, les maux que feroit Cauadé, s'il eschappoit vne fois de leurs mains : mais toutes ses persuasions ne peurent gaigner sur les Perses de faire mourir leur Roy : bien consentit-on que ce Prince qui estoit cruel & mal-aduisé, fut mis en prison perpetuelle : & Blasé, Lamasé, ou Zambazé (car on luy donne tous ces noms) commença lors à regner, homme iuste, courtois, & fort debonnaire, & sous lequel les Persans se faisoient desormais fort de viure à leur aise : mais Cauadé leur fit bien changer de pensée, par le moyen d'vn amy qui se nommoit Seosé, lequel se tenoit pres de la prison.

Cestuy-cy estant iour & nuict à réuer sur les moyens qu'il pourroit trouuer pour deliurer son Prince, ne taschoit que de rechercher les moyens pour parler à luy : dautant qu'il estoit permis à la femme de Cauadé de l'aller voir, & luy donner ce qui luy seroit necessaire : Seosé fit entendre par elle, que là où il auroit moyen de sortir, Seosé auoit les cheuaux & autres choses prestes pour le conduire là part où il voudroit aller, & luy designa le lieu où tout l'appareil seroit dressé. Ce qui fut soudain executé : car la Dame estant en prison dépoüilla ses habits, & vestit ceux de son mary ; & luy vestu en femme sortit, aysément de la geole, & auec Seosé & ses troupes qu'il auoit secrettement amassées, il s'enfuit vers le Roy des Euthalites, qui luy donna sa fille en mariage. D'autres disent qu'il s'en alla de là vers l'Empereur Anastase : mais il y a fort peu d'apparence que cét Empereur Chrestien ait voulu donner sa fille à cét Infidelle, qui auoit desia plusieurs femmes : cela estant bien plus vray-semblable que disent les autres, que ce fut la fille du Roy des Euthalites qu'il espousa pour lors, veu mesme que les Perses auoient fait mourir celle qui auoit preferé la liberté de son mary à son contentement, & mis sa vie au hazard pour le tirer de seruitude.

En

Enquoy les Perses firent bien cognoistre leur animosité contre ce Prince, puis qu'ils ne pardonnerent pas mesmes à la charité coniugale, laquelle ils deuoient plustost reuerer que chastier en cette Princesse.

Auec les forces donc du Roy des Euthalites, Cauadé s'achemina contre les Perses, lesquels luy venans à l'encontre, il mit soudain en fuite: & de là s'en venant au pays & Satrapie de Gusanascadé qui auoit dõné conseil qu'on le fit mourir, il le desapoincta de sa charge de *Chanarangé*, ou Gouuerneur, & y mit Adergunibade, en sa place, puis estant venu au Palais Royal, il s'en saisist sans grande difficulté, faisant mourir Zambazé & Gusanascadé, puis il fit son grand amy Seosé qui l'auoit deliuré de prison, *Adrastadaram Seiané*, qui estoit vn Magistrat ayant charge sur toute la gendarmerie, tel à peu pres que le Connestable en France. Et Seosé fut le premier & le dernier, auquel iamais vn tel Estat fut conferé en Perse.

CAVADÉ *sorty de prison, derechef Roy de Perse.*

CAuadé ayant ainsi reconquis son Royaume, & deuenu sage par ce reuers de fortune, se gouuerna par apres plus modestement qu'il n'auoit fait auparauant. Or deuoit-il de grands deniers au Roy des Euthalites: cela fut cause qu'il en enuoya emprunter à l'Empereur Anastase, mais en ayant esté refusé, cela luy seruit de pretexte de luy faire la guerre: tellement que les Perses se ruerent sur l'Armenie, & y firent des maux infinis, prirent aussi la Cité d'Amide, & voulans passer plus outre, ils en furent destournez par les Euthalites qui leur firent la guerre. Ce qui fut cause qu'Amide fut recouurée par les Romains, lesquels cõmme dit Procope, corrompirent à force d'argent le Gouuerneur de la ville, que Cauadé y auoit laissé.

Cependant Cauadé se voyant vieil, & craignant quelque changement d'Estat en Perse apres sa mort, il resolut d'ordonner de son successeur. Comme donc il eut trois fils il tascha de donner le Royaume au plus ieune, nomme Cosroé, dautant que l'aisné qui se nommoit Cauadé ne luy estoit point agreable, & le second appellé Bazé, estant Borgne, ne pouuoit venir à la Couronne, pource que la loy de Perse en exclud tous les estropiats, ou qui ont faute de quelque membre. Mais le troisiesme luy estoit plus agreable, à cause mesme qu'il l'auoit eu de sa propre sœur nommée Abenede: & pratiqua tant cecy, qu'en fin il l'obtint. Dés lors il se mit à persecuter les Chrestiens, faisant à quelques-vns coupper le jarret, qui pour cela ne laisserent de cheminer: mais assiegeant vn certain Chasteau des Indiens, appellé Azubdabar, & ne le pouuant forcer, il l'emporta par la priere des Chrestiens, dedans lequel il trouua vn thresor inestimable: ce qui fut cause que desormais il ne fut plus si cruel, ains qui plus est, il permit à quiconque voudroit de se faire baptiser, & en fin il fit surseoir les recherches & punitions.

Il eust guerre contre l'Empereur Iustin, qui ne fut de grande durée, car la paix s'ensuiuit tost apres, & Cauadé fit mourir tout tant qu'il trouua des Manichéens en son Royaume, à cause qu'ils auoient tasché de faire son fils Roy, luy estant encore sain & plein de vie, & ayant regné depuis sa deliurance de prison trente ans & vnze auparauant. Il tint le Royaume quarante & vn an, qu'il laissa paisible à Cosroé, à cause que l'aisné de ses enfans fut occis auec les Manicheens, pour auoir conspiré contre son pere, & auint la mort de Cauadé, l'an de grace cinq cens trente & deux, seant à Rome Boniface second, & Iustinian tenant l'Empire.

COSROÉ *vingtiesme Roy de Perse.*

COsroé vint apres à son pere la Monarchie des Perses, des loüanges duquel parle Agathie en ceste sorte: Non seulement, dit-il, ce Roy est loüé & admiré par les Persans qui le prisent plus que de raison, ains encore plusieurs d'entre les Romains le font homme studieux, & amy des bonnes lettres, qui paruint à la cognoissance parfaite de nostre Philosophie, tourna plusieurs œuures Grecques en langue Persienne, & y en a mesmes qui le font si bon Platonique, que Thimée n'estoit pas pour le surpasser mais Agathie ayant propose cecy, dit franchement cela estre impossible en vn homme barbare, nay nourry & eleué entre des courtisans mols, effeminez, ignorans & flateurs: de sorte que les gens de sçauoir ne pouuoient auoir loisir d'instruire ainsi ce Prince. Et ce qui luy donna ce bruict, fut la grande multitude d'hommes de sçauoir qui frequentoit en sa Cour, chacun s'esbahissant qu'vn Roy, grand, puissant, & sur tout barbare, aymast de telle sorte les bonnes sciences, & fist tel compte de ceux qui en faisoient profession. Ailleurs toutesfois Agathie le loue par dessus Cyrus & Xerxes.

Quant aux affaires de la guerre, ayant eu affaire contre l'Empereur Iustinian, qui auoit surmonté les Goths, la plus fiere, orgueilleuse, & puissante nation de la terre, & fait teste aux Vvandales, & autres sortis du Septentrion, auec lesquels neantmoins il fut contraint de faire paix pour cent & dix ans, laquelle on appella la paix sans fin. Mais Cosroé ne la peust tenir; ains dans trois ans apres il la rompit, & courut iusques en Cilicie & Syrie, prenant la grande Cité d'Antioche. Mais Belisaire luy allant à l'encontre, le fit retirer, & le vainquit, ainsi que desia il auoit fait à la premiere guerre.

Apres cette deffaite, il se retira en Perse: mais il ne demeura pas long-temps qu'il ne reuint sur les terres de l'Empire, comme celuy qui aspiroit à plus grande chose qu'au Royaume Persan, & se rua sur la Comagene iadis Eufratisie; mais Belisaire luy empescha encore ses desseins, & le vainquit. Cette guerre fut fort longue, car elle continua trente-quatre ans, du temps des Empereurs Iustinian & Iustin, & jusques à tant que Martin, cousin de l'Empereur Iustin vint contre les barbares, & leur donna bataille en vn lieu appellé Sagarthe, où il les vainquit. Ce fut cette mesme année que mourut Cosroé, ayant regné 42. ans, ayant eu tousiours quelque chose à demesler auec les Romains. Agathie dit qu'il mourut de regret en la Cité Royale de Seleucie, d'autant que Maurice General de l'armée de l'Empereur Iustin en Orient, estoit venu fortuitement faire des courses vers les confins des Arpians, voisins d'vn village, où Cosroé estoit pour lors de sejour, mettant le feu de toutes parts, & passant le fleuue de Zirma, mettoit tout à feu & à sang par où il passoit: & luy qui n'auoit point accoustumé d'estre ainsi braué en sa presence, prit cela si à cœur, qu'on fut contraint de l'emporter du lieu où il estoit, à Seleucie, où il mourut, ayant regné selon Agathie 48 ans. Cecy aduint l'an de nostre Seigneur 574. seant à Rome Iean III. tenant l'Empire, Iustin le jeune, & regnant en France Clotaire sorty du sang de Clouis.

HORMISDA *vingt & vniesme Roy de Perse.*

XXVII HOrmisda fils de Cosroé, paruenu à la Couronne apres la mort de son pere, esperant bien mieux faire ses affaires contre les Romains, que n'auoit fait son pere, vint courir les terres Imperiales, enuoyant Armiardané son General, lequel ayant fait ses courses, s'en retourna riche de despoüilles en sa maison, emmenant quant & soy vn nombre infiny de prisonniers: mais il fut repoussé la seconde fois qu'il se mit en campagne: car Tibere estant venu à l'Empire apres Iustin le jeune, enuoya vers Hormisda ses Ambassadeurs, pour luy offrir la paix à son nouuel aduenement. Mais le Persan deuenu plus superbe par son heureux succez, refusa tout appointement, & ne voulut entendre à aucune composition. Ce qui irrita grandement Tybere, & fut cause qu'il assembla vne tres puissante armée auec plusieurs camps-volants, pour assaillir le Persan de toutes parts. Hormisda cependant estoit allé rauager l'Armenie, & les deux armées s'estans finalement rencontrées, ils se donnerent vne fort sanglante bataille: mais à la fin les Babyloniens tournans le dos furent cause d'esbranler tout le reste, & de la perte entiere du Persan, si bien qu'il fut entierement deffait, son pauillon & bagage pris, ses Elephans & ce qu'il auoit de plus riche. Et pour la confusion qui fut en cette bataille, Hormisda fit vne loy, par laquelle il deffendit que d'oresnauant les Roys de Perse n'eussent à s'hazarder d'entrer aux combats, crainte de la perte de leurs personnes. Apres cette deffaite, Hormisda arma derechef; mais Tibere ayant enuoyé contre luy deux vaillans chefs de guerre: Maurice, & Narsetes, les Perses furent à cette fois si bien battus, qu'ils leur osterent ce qu'ils auoient auparauant sous leur puissance, & qu'ils auoient conquis du temps des Empereurs Iustinian, & Iustin: Neantmoins Hormisda taschant d'effacer sa honte par quelque genereuse action, s'efforça de poursuiure la vengeance des torts qu'il auoit receu; mais le tout en vain, car il ne faisoit qu'accroistre sa perte, d'autant que Philippique Lieutenant de l'Empereur prit sur luy Nisibin, Cité de Mesopotamie, & passa bien auant dans le Royaume de Perse, d'où il emmena vne grande proye, qu'il conduisit seurement en la Region des Medes.

Et deux ans apres, Maurice tenant l'Empire, le mesme Philippique entra en Perse, & la rauageant de toutes parts donna vn grand estonnement à tout le pays, ayant pris la Cité d'Armene, & vaincu les Persans en vne bataille, de laquelle ils se faisoient forts d'emporter la victoire, à cause que les Mages les en auoient asseurez; mais l'euenement dementit leurs fausses predictions: car ils y receurent vne lourde

secousse. En somme tout le temps que regna Hormisda, il ne combattit qu'vne fois heureusement contre les Romains, pour laquelle deffaite l'Empereur Maurice deposa Philippique de sa charge de General de son armée, & mit vn nommé Commentiel en sa place, qui estoit Gouuerneur d'Orient.

En ce mesme temps Hormisda fit les Turcs ses tributaires, les prenant apres à sa solde, pour marcher contre les Romains: mais tout cecy n'empescha point que Bara General de l'armée Persienne, ne fut mis en fuite, & la plus-part de ses soldats taillez en pieces. Ce qui fut cause qu'Hormisda le desapointa de sa charge : ce que cettuy-cy ne pouuant supporter, se reuolta contre son Roy, faisant vne telle conspiration contre luy, qu'enfin Hormisda fut deposé de son siege, emprisonné & iniurié par Bindoé: que ce Roy tenoit en prison : & que Besta son frere auoit deliuré par la conjuration du susdit Bara : de sorte que Cosroé fils de Hormisda, fut mis en la place de son pere, quelques protestations ou remonstrances que peust faire ce pauure Roy captif, & quoy qu'il mist en auant les biens qu'il auoit faits aux Perses, de les auoir defendus contre la puissance des Romains, d'auoir tant de fois exposé sa vie pour leur salut, & de leur auoir encores de nouueau rendu les Turcs tributaires, mais tout cela ne peust faire changer de resolution à ses sujets mutinez.

Il les pria encores, puis qu'ils auoient ainsi opiniastrement resolu de le demettre de la Couronne: de ne luy point donner Cosroé pour successeur, qu'il auoit vn autre fils plus propre à regner, homme doux & paisible : au lieu que cestuy-cy estoit naturellement cruel & ambitieux. Mais ce fut ce qui hasta encore dauantage sa totale ruine : Car Cosroé voyant que son pere luy estoit contraire, vsant de la fortune qui se presentoit, se fit couronner Roy de Perse l'an de nostre Seigneur 589. & les factieux prenant le pauure Hormisda, sa femme, & l'autre fils vserent d'vne tres-grande cruauté, tant sur la mere que sur l'enfant, les faisans, seyer comme vne piece de bois à la veuë de Hormisda, lequel fut contraint de contempler ce piteux spectacle & voir mourir sa femme & son fils mieux aymé, d'vne façon toute estrange & cruelle, puis on luy creua les yeux à luy-mesme, & fut condamné à passer le reste de ses iours en vn prison perpetuelle, où Cosroé le traicta pour quelque temps assez doucement: mais le pere ne se pouuant empescher d'accuser son ambision, trahison, & felonnie: à la fin ce fils detestable fit tant battre son pere à coups de baston, que le pauure Prince en perdit la vie.

COSROE II. *du nom, vingt-deuziesme Roy de Perse.*

CEt execrable parricide s'estant ainsi estably sur le thrône des Roys de Perse, par le sang, & la vie de son pere, les Perses trouuerent le fait si estrange, qu'il n'y eut pas vn d'entr'eux qui ne se resolust d'en prendre la vengeance : & qui ne recogneust bien que ce Roy estoit tel que son pere l'auoit dépeint, à sçauoir ambitieux, cruel, & sans pitié.

De sorte que ceux qui s'estoient auparauant reuoltez contre le deffunt & auoient esté cause de sa ruine, furent ceux-là mesmes qui conspirerent contre celuy qu'ils auoient eux-mesmes estably, vengeans ainsi le sang d'Hormisda, de la mort duquel ils auoient esté cause : car le mesme Bara, ou Varamé, ne pouuant supporter vne telle méchanceté, fit vne nouuelle conspiration contre Cosroé, lequel entendant que cestuy-cy marchoit contre luy auec les forces du Royaume, luy alla au deuant auec vne autre armée qui n'estoit point à mépriser, & se vinrent rencontrer en vne campagne prés le fleuue Zabe: mais Cosroé voyant que de iour à autre ses soldats s'en alloient au camp de l'ennemy & qu'on luy dressoit des embusches, pour le faire mourir, il tua premierement plusieurs de son armée, desquels il se deffioit : Dequoy le camp s'estant tout émeu, & mis en armes, il se sauua soudainement à Corcese, auec ses femmes, trois enfans, & quelques-vns de la Noblesse de Perse qui le voulurent accompagner (& comme luy mesme confessa depuis) il paruint iusques à ce lieu par miracle, ayant prié en son cœur, & inuoqué le Dieu des Chrestiens comme son Sauueur, & sa meilleure & plus seure guide.

Enfin il se vint ietter entre les bras de l'Empereur Maurice, où il trouua en luy ce qu'il en esperoit, car il luy donna de telles & si puissantes forces, qu'il mit son ennemy en route, & outre le nombre infiny des morts, Narsé general du camp Romain prit six mille Perses naturels qu'il donna à Cosroé, & quant aux Turcs, il les enuoya à l'Empereur à Constantinoble.

Digitized by Google

Cecy éguillonna tellement Heraclius, que faisant la paix auec ces Auares, & les Huns, il vint contre les Perses, secouru des Sarrazins, & venant aux mains, il les deffit, en prenant cinquante mille prisonniers, lesquels il laissa aller depuis sans rançon: mais Sarbora General de l'armée Persienne, vsant de l'infidelité naturelle aux barbares, courut encores sur les Chrestiens.

A ceste cause Heraclius s'arma derechef, & reconquit tout le pays vsurpé par les Persans, iusques à la terre des Medes, recouura la saincte Croix & la rapporta en Hierusalem. Enfin Cosroé ayant regné l'espace de trente-neuf ans, mourut miserablement, estant occis par son propre fils, qui le fit mettre en prison auec vne chaisne de fer au col, le nourrissant de pain & d'eau, & luy reprochant qu'il en auoit fait mourir plusieurs de tel genre de supplice, receuant ainsi par son propre fils le chastiment de la cruauté qu'il auoit exercée enuers son pere.

SIROÉ *vingt-troisiesme Roy de Perse.*

Siroé ayant ainsi fait miserablement mourir son pere, vint à la Couronne des Perses: mais son regne ne fut pas long, car il ne dura qu'vn an, durant lequel il deliura tous les Chrestiens qui estoient lors captifs en Perse & enuoya sain & sauf le Patriarche de Hierusalem auec les ornemens & joyaux Ecclesiastiques en son pays de Palestine.

ADHESIR *vingt-quatriesme Roy de Perse.*

Apres la mort de Siroé regna Adhesir son fils, lequel ne tint la Principauté que sept mois à cause que Sarbara luy courut sus, l'occist & s'empara du Royaume, sur lequel il pretendoit, il y auoit long-temps.

SARBARA *vingt-cinquiesme Roy de Perse.*

Sarbara ne fut pas long-temps en la iouyssance de ce qu'il auoit tant desiré, car ayant regné six mois, ses sujects l'occirent, comme n'estant point du sang Royal.

BORNAN *vingt-sixiesme Roy de Perse.*

Les Perses s'estans ainsi deffaits de Sarbara, ils éleurent en son lieu Bornan, fils de Cosroé lequel ne joüist de la couronne que sept mois.

HORMISDA II. *du nom, vingt-septiesme Roy de Perse.*

Hormisda second du nom, luy succeda & fut le dernier des Roys de Perse, de la race d'Artaxaré, sur lequel les Sarrazins & Mahometans conquirent le pays Persan, l'an de grace 634. & 415. depuis qu'Artaxaré osta la Monarchie aux Parthes ayant occis Artaban leur souuerain.

Des Roys de Perse Mahometans.

XXXIX D'Escrire maintenant la genealogie & la succession des Arabes, qui ont possedé la Perse lors que le Mahometisme s'establist en ces quartiers là, cela est si cōfus, & ceux qui en ont écrit, en parlēt auec si peu d'ordre, qu'à peine le lecteur en pourroit-il tirer quelque instruction: ces siecles là n'ayans point rencontré des Historiens si diligens qu'vn Agatias, qui en ayent voulu obseruer l'ordre particulierement.

Laissant doncques les choses en leur obscurité, cét Abregé ne permettant pas de s'estendre sur ce subiect, comme la chose le desireroit, il suffira de dire que les Arabes ayans tenu longuement ceste Prouince, les Turcs vinrent apres qui les en depossederent en leurs premieres courses, lesquels passans outre, vinrent en la petite Asie, où ils dresserent apres cette Monarchie que nous voyons à present, desquels sortirent alors ces Noradins & Saladins, qui depuis firent tant d'ennuys aux Chrestiens en la terre Saincte. Mais ceux cy estans chassez, de leurs pays Turquestan: & de la Perse, par les Tartares auec changement de race, aduint aussi celuy de l'Estat, & du nom des Prouinces: car Zacatay frere du grand Cham de Tartarie, ayant pris iadis les terres nommées Margiane, Sogdiane & Bactriane: elles furēt aussi dites Royaume de Zacatay, comme à present elles sont appellées: Apres cecy Ocatacham vsurpant les Royaumes de Mede, Parthe & Perse: il voulut que tout cela fut dit Azamie. De là est venu que les Persans sont appellez Azamiens.

Ceste race des Tartares regna en Perse depuis enuiron l'an 1260. iusques à ce que Tamerlā se fit seigneur de l'Orient, apres auoir vaincu Baiaset Empereur des Turcs: car des enfans de Tamerlan sont sortis les Roys de Perse, qui ont regné iusqu'au Sohpy le regne desquels n'a esté de gueres longue durée: car Tamerlan mourut l'an de grace 1403. & le Sophy empieta le païs de Perse, enuiron l'an de nostre Seigneur mil quatre cents septante-huict. De sorte que ce grand Vsun-Cassan, qui eut si long

temps affaire contre les Turcs, estoit fils de Tamerlan, ou de l'vn de ses enfans, comme ainsi soit que les terres de Zacatay sont demeurées sans guerre sous la Seigneurie des Roys de Perse, depuis qu'Vsun-Cassan en eut chassé vn certain nommé Iausa, que l'on disoit estre encore de l'ancienne race des Sarazins.

VSVN-CASSAN ou ASSAMBEY *Roy de Perse*.

XXXI. Vsun-Cassa s'estant ainsi rendu paisible possesseur de son pays, s'allia auec l'Empereur de Trebisonde, epousant Despinacateon, que cét Empereur Chrestien luy bailla en mariage, pour auoit du support contre Mahomet second du nom Empereur des Turcs qui luy faisoit la guerre. Ceste Dame eut permission d'Vsun-Cassan de viure en liberté de conscience, & auec exercice de sa Religion, ayant ordinairement auec elle des Caloyers, qui celebroient le diuin seruice deuant elle; elle eut d'Vsun-Cassã vn fils & trois filles, la premiere desquels fut dõnée pour épouse à Sechiadar pere de Sophy, & les deux autres se tindrẽt auec sa mere lors qu'elle se retira auec le congé de son mary, pour viure solitairement en vne ville d'Assyrie nommée Iscartilbiert, où elle fut vn long-temps auec ses filles nourrie aux dépens du Roy qui luy faisoit richement fournir toutes choses necessaires iusqu'à sa mort: & elle decedée fut enterrée en la Cité d'Amid, en l'Eglise Sainct George, où encores l'on void son tombeau. Vsun Cassan eut guerre contre le Turc, & pour le faict de son beau-pere l'Empereur de Trebisonde, & pource que le Persan quereloit le pays de Cilicie à presẽt Caramanie que le Turc disoit estre sien. Or comme il perdit la Caramanie, le Turcs en estant faict le Maistre; aussi ne peust-il rien faire pour le support du pauure Trapesontin, lequel Mahomet vainquit, & se fit Seigneur de ses terres, ainsi qu'il auoit faict de celle de Caraman, non que les Perses ne soient aussi vaillans que les Turcs, mais pource que l'vsage du canon estant entre eux incogneu, & le Turc en ayant en abondance, il les estonna & rompit auec ceste tempeste orageuse de l'artillerie. Ce qui fut cause qu'Assambey requist aux Venitiens de faire la guerre au Turc, & que de son costé il ne failleroit de l'assaillir, & qu'au reste les Turcs l'aiants mis en route auec leur artillerie, ils feroient bien de le secourir, afin qu'à forces pareilles ils puissent affronter leur aduersaire.

Le Turc cependant fit grande assemblée pour courir sus au Persan, & luy faire la guerre, en vengeance de ce qu'il auoit secouru Pirobomat Roy de Caramanie, & ayant passé la Palestine & Syrie, trauersa le fleuue Fraat, & vint iusqu'au lac d'Argis ou Gelucalat, & print la Cité d'Arsingã, pour n'estre point forte ny tenable. En ces quartiers luy vint au deuant Vsun-Cassan auec ses forces, & ayant ses enfans en sa troupe, le premier nommé Calul, le second Vguilimehemeth, le troisiesme Zainel: XV. & son camp assemblé de diuerses nations telles que sont Perses, Parthes, Albanois, Georgiens & Tartares, & ce neantmoins Vsun-Cassan voyant l'ordre que tenoient les Turcs à se camper, il en fut tout estonné; & ayant esté long-temps sans mot dire, à la fin dist ses paroles, *Baucabexem ne deriadir*, qui signifie. Ha! fils de putain, quelle mer voicy, car il disoit que l'ost Turquesque ressembloit vne mer: puis voyant comme les Turcs commençoient à passer, il renuoya vne troupe & escadron des siens pour leur empescher leur passage, & là s'attacha vne furieuse escarmouche, où mourut grande multitude de peuple tãt d'vn costé que d'autre: mais la deffaite des Turcs estoit plus grande, à cause que les Persans se pouuoient donner secours les vns aux autres, ce qui n'estoit loisible aux Turcs, plusieurs desquels estoient noyez, ne sçachants suiure le gué du fleuue. Et à la fin mis en route. Vsun-Cassan en fit vn piteux massacre, & la nuict venant, les fit retourner, chacun sonnant la retraicte: mais la victoire demeurant à Vsun-Cassan, à cause qu'il perdit peu d'hommes des siens, ou par glaiue, ou par la force & impetuosité des eaux, voire vn seul n'en fut faict prisonnier; là où les Turcs perdirent douze mille hommes, entre lesquels, il y auoit plusieurs hommes de remarque. Et cecy fut l'occasion que Mahomet n'osa passer plus outre au pays du Roy de Perse, voyant la difficulté si grande de le vaincre à cause des riuieres, deserts & mõtagnes qu'il falloit passer. Le Turc se retirant, les Persans prinrent plus grand cœur, & passants le fleuue furẽt si fols que de dõner dessus les Turcs: mais ceste furie ne leur dura guieres, car Vsun-Cassan fuyant sur vn cheual Arabe, donna occasion aux autres de faire le semblable, & en ce desordre fut occis Zainel son fils. Il est vray que les Perses combatirent sept à huict heures, & eussent encore tenu teste plus long-temps, n'eust esté qu'Vsun-Cassan craignant que Mustapha fils de Mahomet Roy Turc ne l'enfermast auec ses troupes, prit la fuitte, comme dit

est, & causa la mort de son fils, & de dix mille hommes de ses soldats, & la perte de la Cité de Caratsar, qui estoit chef du pays sujet au Gouuernement de Iacnel fils d'Vsun-Cassan, qui fut occis en la susdite bataille: apres laquelle, en l'an mille quatre cens septante quatre, comme le Roy Persan fut de propos d'aller à l'herbe, suiuant la coustume de ces païs: que pour le chaud on est contraint de changer de pasture deux ou trois l'année, estant prés de la Cité de Soltanie, il luy fut porté nouuelle comme Vgurlimehemet s'estoit reuolté de luy, & auoit pris la Cité de Siras, & pource le pere dressant son armée, s'en alla aussi-tost pour punir son fils de telle folie: Vgurlimehemet oyant que le Roy venoit contre luy, n'eut garde de l'attendre, ains prenant sa femme, enfans, meubles & joyaux, il s'enfuit vers le Turc, enuoyant de ses gens pour auoir sauf-conduit de Bajazeth II. du nom, lequel le fit soudain entendre à Mahomet son pere, qui voulut que le sauf-conduit luy fut donné, mais il defendit à son fils de sortir de la Cité d'Amasie, pour aller au deuant du Persan, lequel il desiroit bien qu'il fut honoré, mais que cependant on prit garde qu'en son fait n'y eut quelque cautelle & tromperie. Vgurlimehemet se doubta de cette deffiance, pource enuoya-il sa femme & ses enfans deuant, comme pour ostages: puis il arriua auec quelques trois cens cheuaux, & Bajazeth le receut fort courtoisemēt, le traita & banquetta auec grande magnificence. Apres cecy le fils du Persan fut vers le Turc Mahomet qui luy fit encore meilleur visage que son fils, & luy promit de le faire Roy de Perse, & de détruire Vsun-Cassan, qui luy estoit mortel ennemy.

Ainsi il luy donna forces, & Vrgulimehemet reprenant la route de son païs auec les Trouppes Turquesques, ne fut pas si-tost à Siras, qu'il se mit à faire des courses sur les terres de son pere. Vsun-Cassan enuoya quelques soldats pour luy faire teste, mais non en si grand nombre qu'on ne vit bien qu'il ne se soucioit pas beaucoup de ce que son fils entreprenoit; mais c'estoient ruses, pour le plustost attrapper, car il fit courir le bruit d'estre fort passiōné de la reuolte de ce sien fils, & qu'il l'eut ainsi perdu; & pource on feignit encore qu'il estoit fort malade, & pour mieux le faire croire, il fut quelque temps sans sortir de sa chambre, & sans que personne y entrast que ceux ausquels il auoit plus de fiance: si bien que le bruit courut iusqu'à Constantinople, que Vsun-Cassan estoit griefuement malade de melancholie de ce que son fils l'auoit ainsi delaissé. Or ce bruit de sa maladie croissant de iour à autre, quelques-vns de ses plus loyaux donnerent à entendre qu'il estoit mort, enuoyerent lettres à Vgurlimehemet qu'il s'en vint occuper la Seigneurie auant que pas-vn de ses autres freres le deuançast, & afin qu'il ne se doutast de fraude, on celebra les obseques du Roy par tout le païs, ce qui donna plus d'asseurance à Vgurlimehemet qui auoit reçeu trois messagers secrets qu'on luy auoit enuoyez pour cette affaire, de s'en aller à Tauris, où il fut reçeu & conduit au Palais, auquel il trouua son pere sain, sauf & sans maladie quelconque, qui le fit empoigner & mourir, sans aucun esgard que ce fut son fils, & celuy que iustement il deuoit ordonner son successeur à la couronne.

Apres la mort de ce pauure Prince rebelle, Vsun-Cassan dressa vne grosse armée en l'an mil quatre cens septante-sept, feignant d'aller contre le Turc, mais ce fut pour courir sus au Roy de la Georgeanie, jadis Iberie, à cause que les Georgeaniens luy auoient refusé le secours lors qu'il estoit allé contre le Turc: Mais le Roy & encore vn autre sien voisin, pratiquerent l'accord auec quelque somme de deniers qu'ils luy donnerent, & ainsi retenant vn fort qui est sur les passages appellez Tissis, il se retira à Tauris, où en l'an de nostre Seigneur mil quatre cens septante huict laissant quatre fils, trois d'vne mesme mere, & le quatriesme qui estoit sorty de Despinacateon Princesse de Trapezonde, lequel estant aagé d'enuiron vingt & vn an, fut estranglé par la conspiration de ses freres, lesquels ne vouloient pas que le fils d'vne Chrestienne, & luy mesme peut-estre se ressentant de la profession de sa mere, eut quelque commandement sur la Perse.

IACVB PATISCHA II. *Roy de Perse de la race d'Vsun-Cassan.*

XXII LE second des enfans d'Vsun-Cassan qui s'appelloit Iacub Patischa, fit accord auec son troisiéme frere nommé Mango, qui fut cause que l'aisné fut contraint de s'enfuir, si bien que Iacub se fit Roy l'an mil quatre cens septante & neuf. Cettui-cy eut guerre auec le Souldam d'Egypte: lequel enuoya ses Mammelus iusques en Assyrie en l'an mil quatre cens octāte deux: & apres longue guerre, diuerses

escarmouches & surprises, les Persans em porterent la victoire, repousserent l'E-gyptien, & chasserent de l'Assyrie & Mesopotamie, où ils estoient entrez; ce qui aduint l'an de grace 1487. Ce Iacub Patischa qui vsurpa la Seigneurie de Perse, print à femme la fille du Seigneur de Samura, laquelle fut cause de la ruine: car elle estant extremement desbordée, s'amouracha d'vn gentil-homme de la suitte de son mary, & dautant que sont galant n'estoit pas petit compagnon, elle ne cherchoit aussi que les moyens de faire mourir son mary, afin que son Seigneur vint à la couronne, lequel elle voyoit estre des plus proches pour luy succeder. Ainsi ayant intelligence auec son paillaard, elle composa & mesla auec luy vn poison fort subtil & dangereux: puis dressant vn bain odoriferant, comme les Perses ont de coustume d'en vser, Iacub y vint auec vn sien fils aagé de sept à huict ans, & entrant au bain y fut vn fort long-temps: puis s'en venant au serrail des Dames, elle qui sçauoit que son mary souloit boire, sortant du bain, luy vint au deuant, luy presentant en vn vase d'or le breuuage de sa mort, auec vne contenance plus gaye que de coustume, sauf que la traistresse n'auoit pas si bonne couleur, ce qui donna quelque soupçon au miserable Prince: & pour cette cause il voulut que sa femme fit l'essay, ce qu'elle n'osa refuser, ainsi elle beut, puis le Roy, lequel en donna à son petit enfant: & fut cette mixtion de telle & violente operation que dedans la minuict ensuiuant, tous trois en moururent: ce qui donna vn grand estonnement & confusion à toute la Cour, voyans les Princes & Seigneurs vne mort si soudaine, laquelle causa de grands troubles par tout le Royaume de Perse, qui vint comme en conqueste & partage entre les plus forts: car ceux qui estoient du sang d'Vsun-Cassan vsurperent des Seigneuries, celles qui leur vinrent le mieux à propos.

IVLAVER III. *Roy de Perse, de cette lignée.*

Iulauer parent du deffunct Roy succeda; car l'autre estoit mort sans hoirs, lequel regna trois ans, & ne fit chose digne de memoire.

BASYNGIR IV. *Roy de Perse de cette lignée.*

A Iulauer succeda Basyngir celuy qui auoit conspiré la mort de Iacub auec sa paillarde d'espouse, lequel ne regna que deux ans.

RVSTAN V. *Roy de Perse, de cette lignée.*

Apres luy vint vn nommé Rustan, jeune Seigneur, aagé d'enuiron vingt ans, & lequel en regna sept: ce fut contre luy que le pere du Sophy, fit la guerre. Cestui-cy se nommoit Secaidar, & auoit (comme il a esté dit) espousé l'aisnée des filles d'Vsun-Cassan, estant le chef de la secte de ceux que depuis on appella Sophis: c'est à dire, de ceux qui ne reçoiuent point l'Alcoran, qui suiuent l'interpretation de Halygendre de Mahomet, lequel auoit dressé vne nouuelle secte en la doctrine Mahometisme.

Or sous ce Secaidar il y en auoit plusieurs espars çà & là qui suiuoient son opinion, & le reueroient comme vn sainct homme, lequel se tenant à Ardeuil, cité assise non gueres loin du lac de Vasthan, preschoit sa doctrine au peuple, & en auoit attiré vn nombre infiny à sa suitte. Il auoit six enfans, trois masles, & autant de femelles, ennemy mortel des Chrestiens. Les Mahometans croyans faire paroistre leur perfection, d'autant plus qu'ils portoient de haine aux Chrestiens: cestuy-cy alloit fort souuent faire des courses sur les Circassiens, lesquels se voyans ainsi pressez par la plus grande puissance des Sophiens, eurent recours au Roy de Perse, qui lors se nommoit Alamut.

ALAMVT VI. *Roy de Perse de cette lignée.*

Cét Alamut auoit succedé à Rustan, & estoit lors à Tauris quand on luy apporta les nouuelles Secaidar s'estoit emparé de la ville de Derbent, assise sur la mer Caspie, seruant de passage & de deffence d'aller de païs en autre, pour n'y auoir qu'vn détroit. Cela fut cause qu'Alamut enuoya vne armée contre les Sophians, lesquels se preparerent à la bataille, & venans aux mains, quelque resistance que les Sophians sceussent faire, & qu'ils eussent fait mourir plus de quatre mille Persans, si est-ce toutesfois en fin qu'ils perdirent la bataille: Secaidar estant occis, sa teste luy fut tranchée & donnée aux chiens pour la deschirer, le reste des Sophians fut mis en route, & la plus-part taillé en pieces: car la haine qu'on leur portoit, estoit si grande, que quelque part qu'on en sçeust quelqu'vn, il estoit impossible de luy sauuer la vie.

Les enfans de Secaidar aduertis de cette nouuelle, s'enfuyrent, l'vn en la Natolie,

l'autre en Alep, & le troisiesme envne Isle nommée Armining, assise sur le lac de Vstahan ou Gelucalar: cettuy-cy se nommoit Ismaël, aagé de treize ou quatorze ans, beau à merueilles, la façon grande, & neantmoins courtoise, & qui promettoit en la face, quelque chose de grand à l'aduenir. Le Prestre Armenien qui prit cét enfant en garde, estoit grand Astrologue, & sçauant en la Iudiciaire, lequel fut de tant plus soigneux de l'éleuer, qu'il recogneut par sa science que cét enfant estoit pour paruenir vn iour à vne grande Seigneurie. A cette cause il le tenoit secret, à cause qu'on le cherchoit par tout pour le faire mourir. Ce Prestre taschoit de l'endoctriner en la loy Chrestienne. A quoy peut-estre il eut gaigné quelque chose, si l'ambition n'eut dauantage possedé le cœur de ce ieune Prince que la pieté; mais luy qui auoit d'autres intentions demanda congé à son maistre & gouuerneur qu'il tenoit au lieu de pere, comme il respecta aussi toute sa vie le lieu d'Armining, se monstrant assez fauorable aux Chrestiens. Et partant d'Armining, il s'en alla à Chilan où il se tint chez vn Orfeure grand amy de la secte Sophiane, & affectionné seruiteur à la maison de Secaidar. De là il escriuoit souuent à ses amis se tenans à Ardeüil, auec lesquels pratiquant ainsi par lettres & secrets messages: enfin ayans, ce leur sembloit, fort bien disposé leurs affaires, ils se resolurent de venger, & la mort de leur Prophete Secaidar, & la deffaite & massacre des Sophiens à Derbents par les soldats d'Alamut.

La premiere entreprise d'Ismaël, fut sur le chasteau de Maumutaga assis sur la mer Caspie: lequel il emporta par surprise, à cause que nul ne pensoit en luy, & que la place estoit sans aucunes forces, & sans que les gardes se souciassent beaucoup de se tenir aux portes. Ce chasteau leur seruit de retraite; apres auoir fait leurs courses, comme estant en lieu imprenable, & ayant tout moyen de se fournir de viures sur la mer, à cause que là abordent tous les vaisseaux qui voguent le long de la mer Caspie.

Or voulut le bon-heur d'Ismaël qu'au bourg assis au dessous du chasteau, il trouua vn thresor d'vn prix inestimable, auec lequel il commença à gagner le cœur des hommes, à faire leuée de soldats, enuoyer des presens aux grãds, & à se seruir de tous les artifices qu'ont accoustumé d'employer ceux qui aspirent à l'vsurpation des Empires, ne laissant rien en arriere qui put seruir à l'aduancement de sa cause: si bien que luy qui n'auoit que deux cens hommes, lors qu'il prit le chasteau susdit, auec lesquels il commença plus hardiment à courir les terres d'Alamut, & à gagner païs comme querelant la couronne à luy deuë, pour estre yssu de la famille d'Assambey, & que celuy qui regnoit, n'estoit point, comme ils disoient, yssu du sang Royal de Perse.

Alamut d'autre part voyant l'impossibilité de prendre & forcer Mamutaga ne voulut y enuoyer armée pour l'assieger, joint qu'il pensoit que le Sophy ne passeroit point outre, ains se contenteroit de cette piece, & que cependant luy tenant le bec en l'eau, & faisant son comte de l'assaillir, il cesseroit de se tenir sur ses gardes, & ainsi il auroit auec le temps le moyen de l'attraper & le punir de ses fautes tout à vne fois. Mais c'estoit compter sans son hoste: car Ismaël ayant assemblé vne assez puissante armée, vint assiger la Cité de Sumachia, grande & riche ville, assise entre les Armeniens & les Medes, non loin de la mer Caspie. Sermanglogi Roy d'icelle ne se voyant pas assez fort pour tenir teste aux Sophians, quitta la ville, & s'enfuit au chasteau de Calistan, qui estoit vne place imprenable: & Ismaël prit Sumachia, & y fit vn piteux massacre d'habitans, en laquelle il s'enrichist, & les autres soldats de son armée, tellement qu'il les attiroit par ses largesses & courtoisies, si que le bruit estoit presque espars par tout l'Asie, qu'Ismaël estoit le plus sage, vaillant, courtois, & liberal Prince de la terre: ce qui estoit cause que plusieurs se faisoient Sophians, seulement pour participer aux butins & conquestes de ce Prince.

Cependant Alamut voyant l'heureux succez de son ennemy, assembla ses forces, comme le Sophy de son costé, & ne s'oublia point, & enuoya vers les Roys d'Iberie ou Georgeanie, qui estoient trois, l'vn appellé Scanderbey, le second Gargarambey, & le troisiesme Mirzambey, pour leur demander secours auec grandes promesses d'affranchir les Chrestiens par toute la Perse (car les Georgiens font profession de la Religion Crestienne) proposant encore d'enrichir tous ceux qui le voudroient suiure.

Ces trois Princes luy enuoyerent chacun d'eux 3000. Cheualiers, & iusques à six

mille Iberiens, tous vaillans & hardis guerriers, & des meilleurs combattans qui se retrouuent en tout l'Orient, lesquels venans trouuer Ismaël à Sumachia, furent par luy courtoisement receus, & leur fit de grands presens des richesses qu'il auoit gaignées à Sumachia. Alamut qui n'estoit lors aagé que d'enuiron seize ans & Ismaël de dix-neuf, voyant le grand appareil de son aduersaire, vint à Tauris, & de là print la route de Sumachia, en resolution de l'aller trouuer & de le combattre, comme aussi Ismaël luy alla au deuant accompagné seulement, à ce qu'ont dit, de seize à vingt mille hommes: mais tous gens d'elite & tres-bons combattans. Ces deux jeunes & courageux Princes se rencontrerent entre Tauris & Sumachia, où y ayant vn grand fleuue seruant de barriere à l'vn & l'autre, & le Sophy fit tant qu'il en trouua le gué, & de nuict au desceu de son ennemy, vint sur le poinct du iour donner dessus l'armée d'Alamut, de telle furie, qu'auant presque que ses gens fussent desenyurez & esueillez, Ismaël auoit mis la pluspart en pieces de sorte qu'Alamut fit beaucoup de se sauuer à Tauris, auec quelque petite troupe des siens: car tout le reste fut mis au fil de l'espée par Ismaël, lequel ayant reposé son camp l'espace de quatre iours, il s'achemina vers Tauris, où il entra sans resistance pour n'estre la ville telle qu'elle peust faire resistance à vne armée, à cause qu'elle n'est point ceinte de murailles, ny le peuple d'icelle guiere propre pour la guerre. Ismaël exerça là de grandes cruautez sur toute la race de Iacub, de laquelle il ne laissa pas vn seul en vie, ains faisoit ouurir les ventres des femmes enceintes, & en tirer le fruict, qu'il fit massacrer, & non content de s'encharner sur les viuans, il faisoit la guerre aux morts: car il fit chercher le corps de Iacub & d'autres Seigneurs, & sur tout de ceux qui se trouuerent à la bataille de Derbent, où Sacaidar son pere fut occis, les ossemens desquels il fit brûler à la place publique, & pour monstrer combien l'effusion de sang luy estoit agreable, il commanda qu'on luy amenast trois cens paillardes publiques, ausquels il fit trencher les testes, & autant en fit-il de quatre cens hommes de ceux qui estoient de la suitte du Roy Alamut, comme aussi on ne sçait pour quelles raisons il fit tuer tous les chiens, qui se trouuerent en la cité de Tauris, & pour comble de toute meschanceté & cruauté, il fit mourir sa propre mere, laquelle comme il a esté dit, estoit de la famille d'Vsun-Cassan: mais que le Sophy auoit en horreur, à cause qu'elle estant, encore jeune apres la mort de Sacaidar elle s'estoit remariée à vn grand Seigneur de Perse, l'vn de ceux qui s'estoient trouuez en la bataille de Derbent: car de là il faisoit consequence qu'elle hayssoit son premier mary, & auoit en horreur tout ce qui en estoit sorty, & que partant elle s'estoit remariée à cestuy-cy, afin que le fruict qui en sortiroit, peust paruenir à la Couronne, & en priuer ceux du premier lict: mais en quelque façon & pour quelque occasion que ce puisse estre qu'il commit ce parricide, il a tousiours fait paroistre qu'il a esté vn des cruels Princes qui iamais porta Couronne, & ainsi faillit la lignée Royale des descendans d'Vsun-Cassan, apres auoit tenu la Couronne de Perse l'espace de.......

LIGNEE DES SOPHYANS

ISMAËL SOPHY I. *Roy de Perse, de cette lignée.*

XXXIII. ISmaël s'estant ainsi estably en la joüissance du Royaume, continua ses victoires & rigueurs tout ensemble, contre ceux qui luy voulurent resister, ce qui fut cause que plusieurs grands Seigneurs vinrent luy faire hommage, luy baiser la main, & prenoiét le Casselbas ou Turbã, au bout rouge, qui est la propre marque des Sophians, comme faisans profession de sa secte, quoy que dedãs leur cœur, ils eussent vne opinion toute contraire, & y eut fort peu de Perses qui refusassent d'accepter le Casselbas, craignans sa force & sa fureur: or tandis qu'Ismaël se tenoit Tauris, faisant feste & s'esioüissant auec ses Capitaines, voicy Muratchan Sultan de Bagadeth sorty du sang d'Assambey, qui luy vint faire la guerre, ce qui mit fort en ceruelle Ismaël, lequel toutesfois ne perdant point courage, assembla ses forces, exhortant ses soldats, & les animant; de sorte qu'encore que Muratchan fit le semblable, & tout le deuoir d'vn bon & vaillant chef de guerre, si bien que le combat dura vn iour entier, auec vne telle opiniastreté, & si grand massacre de part & d'autre, qu'on

tient que depuis Darius il ne s'estoit point donné en Perse vne semblable bataille; la victoire & l'honneur en demeura neantmoins à Ismaël, l'autre estant contraint de s'enfuir en Babylonne: cette victoire aduint enuiron l'an 1499. Ismaël n'ayant pas encore atteint l'an 19. de son aage.

Apres cecy Ismaël se resolut de reduire sous sa puissance la Prouince de Diarbek ou Mesopotamie, qu'il sçauoit auoir esté de tout temps sous la domination des Roys de Perse, & estoit pour lors sous la puissance de plusieurs particuliers, entr'autres du Sultan Calib Seigneur d'Azanchise, lequel aduerty des desseins d'Ismaël vint de son mouuement, & auparauant que d'en estre semond, pour l'obliger dauantage à le traitter, luy baiser la main, print le Casselbas, & s'offrit pour luy estre bon & fidele subiect & seruiteur: ce qu'Ismaël eut si agreable, qu'il luy confirma son estat, & luy donna sa sœur en mariage: il vsa encores de beaucoup de courtoisie à l'endroit de quelques Turcs venus de la Natolie, qu'il luy presenterent leur seruice, & prirent le Casselbas, le principal desquels auoit nom Vstagialu Momutbeg, auquel le Sophy donna le gouuernement de Diarbex, sauf les citez d'Aranchef & Amide, qui demeurerent à son beau-frere le Sultan Calib, lequel ayant passé les bornes qui luy auoient esté limitées par le Sophy, comme on en faisoit courir le bruit, on luy fit commandement de quitter ces citez à Vstagialu, auquel aussi on manda que bien que Calib fut beau-frere du Roy, si est-ce que sa Maiesté entendoit qu'il eut surintendance de la Prouince, qui fut cause que Calib refusant d'obeïr à ce mandement, pource que les Curdes de la nation desquels il estoit, obeyssent fort mal volontiers aux Sophians, fut poursuiuy par Vstagialu, que le Sophy auoit aussi honoré du mariage d'vne autre sienne sœur, qui luy osta la plus-part de sa Seigneurie, & le tout par les menées du Sophy, qui le faisoit expres pour ruiner tous les Princes naturels du pays qui luy pouuoient faire teste, asseuré que les estrangers par luy aduancez, n'auroient moyen de lon-temps de luy faire resistance. Le pays de Diarbex reduit sous son obeyssance, il aspira incontinent à celuy des Aliduliens peuples de la petite Armenie qui auoient vsurpé quelques terres du viuant de Iacub, assembla de grandes forces l'an 1510. Vstagialu qu'il y auoit enuoyé auparauant n'y ayant sceu rien faire. Il y vint doncques en personne, & fit vn plus grand amas de gens de guerre que de coustume, non qu'il en fut de besoin pour ruiner ceux à qui on auoit affaire, ains seulement pour ce qu'il craignoit que le Turc ou l'Egyptien n'entreprissent la deffence de celuy qu'il vouloit chastier: ainsi enuoya-il à l'vn & à l'autre les prier de ne se méler point des affaires de l'Aliduly, & quant à luy il protestoit de ne rien entreprendre sur qui que ce fut de ces deux Princes. Ayant cette asseurance, il courut le pays d'Aliduly qu'il conquist pour la plus grande partie, occit quelques-vns des enfans Royaux, & fit vn grand massacre de ce peuple: mais à la fin il fallut qu'il se retirast à cause des grandes & excessiues froidures qu'il fait en ce pays: mais en s'en allant, il prit la ville de Casirie ou Cesarée deffenduë par le Cabey fils d'Aliduly, quoy que ce Prince fut bien accompagné, & que la place fut fournie de toutes choses necessaires, en laquelle s'estant saisi de ce ieune Prince, il prit plaisir de luy trancher la teste de sa propre main, comme il fit aussi incontinent apres à son predecesseur Alamut: car ayant esté trahy par Anubey, auquel il auoit toute confiance, si tost qu'il fut amené deuant Ismaël, il le tua de sa propre main.

Or estoit il d'vn naturel du tout impatient du repos, cela fut cause qu'ayant mis fin à la guerre d'Aliduly, & voyant que Sultan de Babylonne, Muratchan, dont nous auons parlé cy-dessus, luy pouuoit quereler sa couronne, il se resolut de le ruiner du tout, & prit son sujet sur ce que cestuy-cy apres la mort d'Alamut, s'estoit mis en possession de la grande cité de Ciras, chef & Metropolitaine de la Perse, comme se disant le plus proche du sang Royal des enfans sortis d'Vsun-Cassan: tous les deux Princes auoient grand nombre de peuple: mais Ismaël auoit les plus vaillans, & Muratchan s'estoit plus fortifié en forçant plus ses suiets à le suiure, que de bonne volonté qu'ils eussent de marcher sous son enseigne, se ressouuenans que l'autrefois que Muratchan auoit bataillé contre le Sophy pres de Turis, de trente mille combatans qu'ils estoient, il ne s'en sauua presque vn seul. Cette contrainte de ses gens luy donna vne mauuaise esperance de la victoire, pour ce enuoya-il vers Ismaël le prier de le receuoir pour son vassal; mais Ismaël fit trancher les testes aux Messagers, disant que si Muratchan auoit desir de le recognoistre pour Seigneur, il fut venu luy mesme luy presenter son seruice, sans luy enuoyer d'autres pour ce faire: cecy entēdu

ar Muratchan, & craignant qu'il ne luy en aduint comme au Roy Alamut, se desroba de son camp, & prenant trois mille hommes choisis entre ceux qu'il pensoit y estre plus fideles, s'enfuit en Alep : mais estant arriué au fleuue Euphrate, il fit ompre les ponts, dont bien luy prit : car le Sophy le faisant poursuiure auec vne fois autant de gens de guerre, il n'eut pas si-tost passé le fleuue, qu'il se vid à dos les Sophians, qui s'en retournerent par ce moyen sans rien faire, & Muratchan se sauua en Alep, où auec Aliduly, il fut traitté & entretenu aux despens du Souldan d'Egypte.

Les affaires du Sophy prosperant ainsi, il commença d'estre redoutable à ses voisins: de sorte que le Cham des Tartares qu'ils appelloient Ieselbas, à cause qu'ils portent le Turban verd, voulant destourner le cours de ses prosperitez, vint courir sur e pays de Corasan, & prit plusieurs belles villes le long de la mer Caspie, telles que ont Eyé Straui, où se font de fort bonnes soyes, Anuxandarant & Saré, ce qui fut ause que le Sophy vint sur les frontieres, pour empescher le Tartare de passer outre, comme il fit, encores que le Tartare taschast de le reprendre, feignant d'aller isiter le sepulchre de son Prophete Mahomet, & faire ce pelerinage de la Mecque. Mais le Persan n'y voulut onc entendre. Apres cecy, comme Sermandoli Roy de Seruan, qui estoit le pays des Medes, eut rompu l'accord fait entre luy & Ismaël, le Sophy courut sur luy, ruina le pays, & luy osta la seigneurie, & de là passa en Carabac, où il choisist deux Capitaines, l'vn appellé Dalebey, l'autre Bairabey, ausquels l laissa la charge de la conqueste de Sumachia, qu'ils prirent sans aucune resistance, comme aussi fut pris depuis le chasteau des Calastans, & tous les forts qui sont depuis le mont Taur, iusques au plus haut recoing de la mer Caspie, si bien que tous es Seigneurs de ce pays prirent le Casselbas, & firent hommage au Sophy.

Au demeurant, il estoit en telle reputation parmy les siens, que peu s'en falloit que ses soldats ne l'adorassent, ayant telle confiance en luy qu'ils alloient à la guerre pour son seruice, sans aucunes armes deffensiues, & combatans auec la poictrine & l'estomach à descouuert, ils crioyent Sciac, Sciac, qui signifie en langue Persienne Dieu, Dieu, comme l'appellans à tesmoing de leur volonté. Or c'estoit au Sophy que ce nom de Sciac estoit rapporté : car encores en ses tiltres auiourd'huy on appelle Sciac Ismaël, & en sa monnoye il auoit fait grauer d'vn costé ces mots, *Illahe, Illallaha, Muhammenduu sesul allahe*, c'est à dire, il n'y a point de Dieux, qu'vn seul Dieu, à Mahomet est Messager de Dieu, & au reuers il y auoit ces mots, *Ismaël halife hellahé*, c'est à dire, Ismaël est Vicaire de Dieu, que si quelqu'vn vouloit bien prier, il n'vsoit point d'autres termes, dit Leonclauius, Sciac accomplisse ton desir, & qu'il soit fauorable à tes entreprises, il changea aussi la forme des prieres que Mahomet auoit instituées, & en fit d'autres toutes differentes : voila comment pour l'amour de luy les Perses prirent en hayne les autres sectateurs de Mahomet: de sorte que celuy qui auoit commis tant de cruautez, & fait mourir sa propre mere, qui estoit heretique en sa loy, & auoit remply son pays des flammes & de sang, fut neantmoins tenu par les siens comme vn Dieu, & luy mesme souffrit qu'on le nommast ainsi, tant l'esprit de l'homme se laisse aysément transporter par la presomption, & tant nous auons vn grossier & lourd sentiment de la Diuinité, de la rapporter à choses si basses & si imparfaites. Voilà doncques sommairement l'origine des Sophians, & comme ils sont paruenus à la grandeur de laquelle ils iouïssent à present.

Mais comme il venoit de sortir de cette guerre, il rentra bien-tost dans vne autre: car la maison Ottomane ayant esté de tout temps ennemie, non seulement des Sophians, mais encore de la famille d'Vsun-Cassan, & de leurs deuanciers, estans les seuls qui representent auiourd'huy la patrie du Caraman, les descendans duquel se sont autrefois retirez en Perse, & lesquels ayans tousiours esté les mortels aduersaires des Monarques Turcs, la hayne leur est d'autant plus augmentée que ceux-cy se sont emparez de leur seigneurie. A cette vieille querelle, deux occasions se presenterent pour leur mettre les armes en la main, deux ieunes Princes, à sçauoir Selim Empereur des Turcs, & Ismaël nouueau Roy de Perse, tous deux ambitieux, vaillãs, entreprenãs, cruels & fort heureux en leurs entreprises. Or ce qui doit entretenir les volontez, & qui concilie le plus les amitiez, ce fut la cause de leur guerre : car Ismaël ayant enuoyé des Ambassadeurs vers Selim, pour se cõiouyr auec luy de son ioyeux aduenemẽt, pour tous presẽs il luy enuoya vn grãd Liõ, Selim, qui cõprenoit assés que ce hieroglyphe le vouloit taxer de cruauté, se mit en fort grãde colere cõtre l'Ambassadeur,

l'Ambassadeur ; si bien que quoy qu'il luy peust dire, que ce que son Roy en faisoit, n'estoit que pour presenter à vn grand & royal courage, la beste la plus courageuse, & la plus royale de toutes, cela ne le pût satisfaire : de sorte qu'il renuoya l'Ambassadeur sans aucun honneur, ny sans en faire aucun cas ; & quand il fut en son logis, il luy enuoya quelques grands chiens qui auoient la gueule toute ensanglãtée, pour les emmener quant & luy en Perse, commandant aux siens que sans aucun delay, cét Ambassadeur eut à se retirer vers son maistre, & qu'on l'accompagnast iusques à ce qu'il fut hors des terres des Seigneurs Otthomans.

Cestuy-cy retourné vers son maistre, mit en si grande furie Ismaël, qu'il iura de s'en venger, comme il esperoit faire par le moyen d'Amurat Zeleby nepueu de Selim, qui apres la mort de son pere Achmet, auoit esté contraint de se retirer à sauueté en Perse. Ce fut cestuy-cy que le Sophy arma contre le Turc ; si bien que cestuy-cy vint le premier courir les terres de son oncle, lequel reduit alors à la defensiue, mena vne tres-puissante armée en Perse, lors qu'Ismaël y pensoit le moins ; ne s'attendant pas que son ennemy deust vser d'vne telle diligence ; si que mal informé mesme de leurs desseins, il estoit allé faire la guerre aux Coraxeens, peuples qui habitent les riuages de la mer Hircanienne. Quand on l'asseura que les Turcs estoient entrez dans son pays, cela le fist retourner plus viste que le pas : car les ennemis estoient desia arriuez pres de Tauris ; enfin ils se donnerent cette signalée bataille de Zalderane, la victoire de laquelle demeura aux Turcs, apres auoir esté bien disputée, & Ismaël contraint de se sauuer dans vn marest tout fangeux, perdant la meilleure partie de ses gens, & tout son bagage. Cette bataille fut donnée l'an 1513. en suitte de laquelle Selim prit la ville de Tauris, laquelle ayant conseruée quelque temps en son entier, il la pilla depuis, & emmena vn bon nombre des habitans à Constantinople. Ainsi comme il se retiroit, Ismael luy donna sur la queuë, & défit vne partie de ses gens, auec le pillage de tout son bagage : enfin Ismaël apres auoir regné vingt ans, passa de cette vie en l'autre l'an 1525. ayant laissé quatre enfans, auec vne tres-belle & ample Seigneurie, à laquelle il auoit donné vn commencement fort heureux.

SCHAM ou XA THAMAS ou THACMAS II. *Roy de Perse de la famille des Sophians.*

XA Thomas le fils aisné d'Ismaël, paruint à la Couronne des Perses, apres la mort de son pere, ayant eu presque tout du long de son regne quelque chose à démesler auec les Turcs ; vn Seigneur du pays nommé Vlama, ayant esté vne des causes principales de la guerre, s'estant reuolté contre son Roy, & rangé du party des Turcs ; si bien que Soliman qui regnoit pour lors sur eux, entra auec vne puissante armée en la Perse, prit & pilla la ville de Tauris, & y fit bastir vn fort, lequel toutesfois les Perses reprirent auec grand massacre des Turcs : mais cela n'empescha pas que Soliman ne se rendit le maistre de toute l'Assyrie & Mesopotamie, & particulierement de Bagadet la capitale du pays, où il fut couronné Roy de Perse par le Calife du lieu ; & depuis y ayant sejourné quelque temps, il retourna encore pour la seconde fois à Tauris, contraignant Tachmas de s'enfuir : les Turcs y firent à cette fois vn merueilleux degast, enleuant de là tout ce qu'il y pouuoit auoir de rare & de beau, & mettans le feu en tous les lieux circonuoisins : mais Deliment vn Capitaine Persan en eut bien apres la raison : car suiuãt l'arriere-garde à la trace, il fit en sorte qu'il la surprit à son aduantage, la tailla en piece, & mit Vlamar en fuite : cette deffaite aduint le 13. iour d'Octobre, l'an 1536. Deliment se retirant ainsi plein de gloire & d'honneur vers son Roy ; tant y a qu'encore que les Turcs ayent rauagé pour lors tant de Prouinces, si est-ce que quelques-vns ont laissé par escrit, que de pres de cinq cens mille hommes (nombre merueilleux) qui passerent l'Euphrate, il n'en retourna pas de sains & disposts plus de quatre-vingts mille. Depuis encore Bajazet le fils de Soliman s'alla ranger vers les Perses, lesquels se seruirent vn temps de cette occasion auec de l'auantage : mais enfin Soliman craignant que cette guerre n'allast en longueur, & que sur ses vieux ans il luy en aduint du malheur, il negotia en sorte auec Tachmas, qu'il luy persuada de faire mourir Baiazet, qui s'estoit refugié chez luy, trahissant ainsi son hoste pour quelque argent qu'il en receut. Il regna 53. ans, & mourut l'an 1576. laissant deux fils Schach, Ismaël, & Mehemet l'aueugle.

SCHEH ISMAEL *troisiesme Roy de Perse de la lignée des Sophians.*

35. Ismaël fils aisné de Tachmas, succeda à son pere à la Couronne de Perse, mais ce fut

Digitized by Google

pour peu de temps : il mourut vn an dix mois apres, sans auoir rien fait digne de remarque : on raconte toutesfois cette histoire d'vne autre sorte, c'est que le plus ieune des enfans de Tachmas, nommé Cardar, s'empara du Royaume. Cestuy-cy ayant mis ses freres en prison, comme il se vid en asseurance de sa Royauté, il se monstra d'vn courage si lasche, que les grands du Royaume commencerent à le mépriser, puis à le hayr, si qu'ils le massacrerent, & tirerent son frere Ismaël hors de prison, & l'assirẽt sur le thrône Royal, auquel ne se trouuant trop asseuré, par l'exemple tout recent qu'il auoit de la mort de son frere, voulant recognoistre en fonds la bonne volonté de ses subjets ; il se cacha en ses Palais, & se conduit si secrettement en son dessein, qu'ayant fait publier sa mort, elle fut facilement creüe, principalement par ses ennemis, lesquels auec cette creance se dispenserẽt de découurir toutes leurs plus secretes pensées, asseurez ce leur sembloit, qu'il ne leur en pouuoit arriuer aucun mal, puis qu'il estoit mort : mais les mouchards qui auoient esté mis au guet, pour recognoistre les actions & les paroles d'vn chacun, en aduertirent fidelement Ismaël, lequel sortant de son sepulchre, comme vn corps nouuellement ressuscité, parut à ses ennemis, non comme vn fantosme, mais comme vn Prince iustement irrité : mais il s'y comporta si cruellement, qu'il remplit tout de meurtres ; ce qui causa de nouueaux troubles, & des confusions inopinées entre ses subjets, qui augmenterent encore par la publication de sa nouuelle loy, qu'il vouloit estre embrassée à Casbin, faisant mourir les desobeyssans qui ne vouloient pas suiure. Toutes ses cruautez furent cause qu'il se fit vne grande coniuration des Sultans, c'est à dire, des plus grands du pays, qui vint à tel poinct, que sa propre sœur nommée Perca, qui s'entendoit auec les Sultans le tua : ce qui confondit vniuersellement tout cét Empire, de sorte qu'il sembloit que la Perse s'en alloit ruinée, & qu'il n'y auoit chose qui fut capable de resister aux moindres attaques de ses ennemis. Cette foiblesse & confusion d'Estat allant en empirant tous les iours, ils éleuerent au throne Royal Codabande, homme ignorant des affaires, du gouuernement & de la guerre, malade des yeux, qui a fait dire à quelques-vns qu'il estoit aueugle, craintif en ses actions, peu ou point estimé des Sultans ; Si bien que pour cette raison ce Royaume iadis tant redouté commença d'estre mesprisé de ses voisins & des estrangers.

XVI

Schach Mahamed, *dit l'aueugle, premier Roy de Perse de la race des Sophians.*

Apres donc tous ces remuëmens que vous auez entendus estre arriuez sous Ismaël, Mahamed l'aueugle vint à la Couronne, lequel estant tel qu'il a esté dit cy-dessus, cela donna subjet à Amurat Empereur des Turcs, de faire plusieurs entreprises sur les Perses, y enuoyant vn de ses Bassas nommé Mustapha, lequel prit le fort d Eres, les villes de Sumachy & Deunenopy, & se rendit maistre de tout le Seruan ; toutesfois les Perses en reprirent vne partie par apres : tout le regne de ce Prince, qui ne dura que six ans, se passant ainsi en quelques deffaites qu'ils souffrirent de part & d'autre. XXIX

Schach Abas V. *Roy de Perse de la race des Sophians.*

Ce Prince commençoit desia à manier les affaires du viuant de son pere, & depuis estant paruenu à l'Empire, reprit sur les Turcs Tauris, & deliura vne bonne partie de la Perse, auec plusieurs deffaites, tant d'vne part que d'autre. Il fit treves toutesfois auec eux, mais ce n'estoit que pour reprendre haleine : car quelque temps apres, principalement sous Achmet Empereur des Turcs, qui regne à present, laquelle recommença plus sanglante qu'auparauant, il enuoya quelques Ambassadeurs, tant vers l'Empereur Rodolphe, que vers l'Archiduc d'Austriche, pour empescher de conclure la paix, qui se negocioit lors entre les Chrestiens & les Turcs, afin de pouuoir plus facilement deffaire son ennemy : mais les affaires de la Chrestienté estoient si decousuës, & leurs forces si debiles, qu'il fut contraint de s'accommoder à ce qui estoit de plus necessaire ; mais quant à luy, il ne laissa pas de continuer la guerre, & en estoit encore en ces termes en l'an 1609. ayant desia regné 33. ans.

XXXVII

MONARQVES DE PERSE.

Ans du monde.			*Ans du regne.*	*Mois.*
3427.	1.	Cyrus & Ciaxare ou Darius.	2.	
	1.	Cyrus seul.	2.	
	2.	Cambises. En luy finit la race de Cyrus.	7.	
	3.	Smerdis Mages, du costé des masles.	0.	
	4.	Darius fils de Histaspé.	36.	
3464.	5.	Xerxes.	21.	
	6.	Artaxerxes.	44.	

	7. Xerxes, deuxiesme du nom.	0.	2.
	8. Sogdian.	0.	8.
	9. Darius le Bastard.	19.	
Ans de salut.		*Ans du regne.*	*Mois.*
	10. Artaxerxes,	36.	
	11. Darius Artaxerxes surnommé Occhus.	4.	
	12. Darius quatriesme du nom.	6.	

LIGNEE DES ARTAXARIDES.

Ans de salut.			
228.	1. Artaxarre ou Artaxerxes.	15.	
	2. Saporé.	0.	
	3. Hormisdate.	1.	
	4. Vardané.	0.	4.
	5. Vardané deuxiesme du nom.	6.	
	6. Vardané troisiesme.	0.	9.
	7. Narsée.	7.	
	8. Misdaté.	7.	
	9. Saporé.	70.	
	10. Artaxerxes.	11.	
	11. Saporé deuxiesme.	5.	
	12. Varanné.	10.	
	13. Idegerté.	21.	
	14. Varanné deuxiesme.	20.	
	15. Varanné troisiesme.	17.	
	16. Perosé.	20.	
	17. Valent.	4.	
	18. Cauadé.	11.	
	19. Blasé ou Lamadé.	2.	
	20. Cauadé derechef.	44.	
	21. Hosmisda.	51.	
	22. Cosroé.	39.	
	23. Siroé.	1.	
	24. Abhesir.	0.	7.
	25. Sarbara.	0.	
	26. Bornan.	0.	
634.	27. Hormisda.	4.	

LIGNEE D'VSVN-CASSAN OV ASSEMBAY.

1403.	1. Vsun-Cassan.	11.	6.
	2. Iacub Parissu.	12.	10.
	Iulauert.	3.	
	Bay Singir.	2.	
	Rustan.	7.	
	Alamut & Murat.	3.	

LIGNEE DES SOPHIANS.

1495.	Ismaël Sophy.	20.	
	Schaech Tachmas.	53.	
	Schaech Ismaël.	1.	1[illegible]
	Schaech Mahamed aueugle.	7.	
Iusques en l'an 1609.	Schaech Abas.	33.	

Du depuis il a eu de grandes guerres auec les Turcs en Mesopotamie, fauorisé des Bassas rebelles : la reuolte de celuy de Babylone, le fit rentrer en la possession de cette ville capitale de l'Assyrie, & son patrimoine. Mais le Turc la voulant reprendre, l'assiegea; & y ayant perdu presque toute son armée, en leua le siege : vne autrefois il y mit encore le siege, mais il le leua derechef auec vne nouuelle perte. Le Roy de Perse se rendit aussi maistre de toute la Georgie, par vne voye vrayement tyrannique : car il en fit mourir tous les Princes, & la Reyne Catherine de Georgie en suitte; enfin il mourut l'an 1625. ayant regné 50. ans en Perse. L'on nomme..... celuy qui regne à present : Il a continué la guerre contre le Turc, auec diuers succez l'an 1549. Amurath Empereur des Turcs alla en personne auec vne armée de quatre

cens mille hommes assieger Babylone defenduë par trente mille hommes qui estoiēt dedans, & apres huict mois de siege, elle se rendit. Ce nouueau Roy de Perse fait à present la guerre au grand Mogor, & a gaigné sur luy quelques pays & villes.

DISCOVRS DE L'EMPIRE DV GRAND CHAM DE TARTARIE.

SOMMAIRE.

I. QVel est le contenu & estenduë des terres de l'Empire du grand Chã de Tartarie, ses bornes & sõ climat.

II. Situation & circuit de Cambalusa ville capitale.

III. Quelle est la constitution de l'air de ce pays, son abondance en ris, froment, en soye, rheubarbe, musc, en chameaux, en pierres qui bruslent comme bois, en faisans & autres oyseaux.

IV. Des terribles foudres & vents dont ces contrées sont infectées.

V. Description du lac de Caniclu plein de perles & autres riuieres de cét Empire.

VI. Vaillance & façon de viure des Scythes ancestres des Tartares: leur barbare coustume de boire dans le test, & se reuestir de la peau de leurs ennemis escorchez.

VII. Quelles estoient leurs principales Deitez, leurs sacrifices, leurs sanguinaires ceremonies en contractant alliance, & aux funerailles & sepultures de leurs Roys, sur lesquels ils esgorgeoient & immoloient les seruiteurs & officiers de la Couronne.

VIII. Autre ceremonie obseruée aux sepultures des personnes priuées.

IX. Du fard dont vsent les femmes Scythiennes, du serment des Scythes, & leurs loix.

X. De l'origine de l'empire des Tartares, & comme ils furent deliurez de la domination de leurs voisins par vn Mareschal nommé Canguiste.

XI. Prosopographie & description du naturel, mœurs, coustumes, loix, viandes & breuuages, forme d'habillemens, exercice & maniere de viure des Tartares: leurs armes, & façons de combattre en guerre, leurs ceremonies aux funerailles & sepultures de leurs Roys.

XII. Leurs Richesses en trafic de ris, laine, soye, chanure, Rheubarbe, musc, camelots de poils de chameaux, Zinzembre, canelle, girofle, sable d'or de riuieres, coral, mines d'or & d'azur.

XIII. Leur monnoye faite de peau d'escorce d'arbres, & de coquilles de mer.

XIV. Leurs forces consistans à la forte assiette & grandeur des Prouinces, & des villes & gens de guerres campans hors des villes.

XV. Noms des Empereurs de Tartarie, grauez en letties d'or, & mis sur le Temple des principales villes, leur puissance absoluë de vie, & de mort sur leurs sujets.

XVI. Loix & ordre militaire estably par Canguiste leur premier Empereur.

XVII. Ceremonies obseruées au couronnement du nouueau Prince.

XVIII. Du sceau dont vse le grand Chã en ses Patẽtes, & de sa rigoureuse iustice.

XIX. Des deux Conseils de guerre & d'Estat, de leur iurisdiction, & de la puissance & authorité des Astrologues en ce pays.

XX. De la punition & supplices des larrons & criminels.

XXI. Explication du mot Hordes.

XXII. De la Religion des Tartares composée du Mahometisme, du Paganisme, du Christianisme, leurs Dieux, la forme de leurs prieres, & leur creance touchant l'immortalité des ames.

XXIII. L'origine & descente des Tartares Iuifs.

XXIV. De l'erreur des Chrestiẽs Tartares suiuant l'heresie de Nestorius.

XXV. *Genealogie des Empereurs Tartares.*

L'ESTENDVE DE L'EMPIRE.

CEVX qui ont soigneusement consideré & calculé és bons Geographes, le contenu de l'Empire de ce grand Prince, qui ne cede à nul autre en estenduë de pays, fors au Roy d'Espagne, lequel il surpasse d'ailleurs, en ce que ses terres sont vnies, & ont toutes quelque lieu qui les joinct ensemble, au lieu que celles de l'Espagnol sont esparses & diuisées au possible: ceux dis-je qui ont pris la peine de vouloir iuger à peu pres du vray le contenu des pays que ce Monarque possede, ont recogneu qu'il estoit de pres de deux millions deux cens mille milles quarrez d'Italie.

1. Or ce grand Empire nommé des habitans Mongul, qui tire le nom de Tartarie de la riuiere de Tartar, qui en arrose vne grande partie, a pour ses bornes du costé du Leuant, le grand Royaume de la Chine, la mer de Cin, & le destroit d'Anian: du Couchant, le mont Imaus, qui le rend clos de ce costé-là, si l'on en excepte quelques Hordes de Tartares, qui sont encor au deçà de ce mont, & qui recognoissent le grand Cham: du Midy, l'Indostan, la riuiere de Gange, & celle d'Oxe, maintenant dite Abiam, & mesme en sa plus haute partie, le Royaume de la Chine: & du Septentrion, la mer glacée, qui a ses riuages si froids, à cause de sa proximité du Pole, que tout ce pays est incogneu, & tenu de nous pour desert & inhabité. Bref ce Prince commande à tout le pays nommé par les anciens la Scythie, par de là le mont Imaus, qu'on appelle maintenant *Altay*, & la Religion des Seres, qui a pour le iourd'huy le nom de Catay, ou selon quelques-vns qui semblent plus entendus, son Empire s'estend depuis le desert du Lop d'vn costé, & le lac de Kitay de l'autre, iusqu'à la muraille tirée entre le 43. & 45. degré, depuis la ville d'Ochioy assise entre deux monts, iusques à vne autre montagne qui aboutit à la mer, diuise les Tartares des Chinois, & depuis l'Ocean Scythique, iusques aux frontieres de Tipure, & des pays voisins. Cet espace comprend beaucoup de grands Royaumes, & des Prouinces de longue estenduë, embellies d'vn grand nombre de bonnes villes.

2. La capitale ville de cet Empire se nomme Cambalu, que quelques-vns veulent auoir esté nommée autresfois *Issedon Serica*, bastie en forme quarrée, assise sur la riuiere de Polsangi, & ayant de tour enuiron vingt-quatre milles d'Italie, auec douze portes, chacune desquelles est accompagnée d'vn fauxbourg, où les Estrangers & les Marchands demeurent. Cette ville est au milieu de la Prouince de Catay, & comme le centre de tous les pays d'alentour.

Outre le grand & riche Royaume de Catay, il y a plusieurs autres beaux & grands Royaumes, comme ceux de Tangut, de Camul, de Tenduc, de Tainfur, de Thebet, & de la ville & Prouince de Caindo, de tous lesquels pays on ne peut faire vne guiere curieuse description, pource qu'il ne se trouue personne qui en ayt eu entiere cognoissance, ou qui l'ayt donné aux autres.

QVALITE'

3. ON tient que le pays de Catay abonde en riz, en froment, & autres choses semblables, combien que l'air y soit froid. Il y a aussi quantité d'or & d'argent, de soye, de rheubarbe, & de musc, & grand nombre d'animaux; & pour acheuer en vn mot, on y trouue tout ce qui est necessaire, non seulement pour viure, mais encore pour s'entretenir delicieusement. On y void vn fort grand nombre de chameaux, de mesme qu'on y trouue aussi des cheuaux en telle abondance, que quelques-vns ont escrit que le grand Cham nourrissoit dix mille cauales blanches, desquelles ils beuuoient le laict. On n'escrit point qu'il s'y recueille beaucoup de vin; & mesme c'est chose asseurée que la Prouince de Catay n'en produit nullement. On y trouue aussi des pierres qui brulent, dont on fait du feu, de mesme que de tourbes au Pays-bas, & d'Oüilles au Liege. L'air n'y est guiere temperé, les tonnerres & les foudres y sont si terribles & estranges en Esté, que les hommes meurent presque de peur en les oyant.

4. Il y fait tantost extrémement chaud, & bien-tost apres il y fait du tout froid; & l'on y void tomber grande quantité de neige. Les vents y sont quelquesfois si rudes & si vehements, qu'ils arrestent ceux qui vont à cheual, ou bien les iettent par terre, renuersent les arbres, & les arrachent, mesme iusqu'aux racines, & en vn mot ils y portent beaucoup de dommage. Il n'y pleut iamais en Hyuer, & l'on y void tomber

Digitized by Google

peu souuent la pluye en Esté, & l'eau qui tombe est si menuë qu'elle ne moüille point presque la terre. Il y a en ce païs grand nombre d'oyseaux, principalement de faizans, & autres semblables. Il y a beaucoup de lacs, dont le denombrement seroit ennuyeux; toutesfois ie mettray icy le nom de quelques-vns pour le contentement des Lecteurs: En la Prouince de Caniclu il y a vn lac où l'on trouue tant de perles, qu'elles seroient incontinent à vil prix, s'il estoit permis à chacun d'en emporter autant qu'il voudroit: mais il est deffendu de pescher des perles en ce lac, sans la permission du grand Cham. On trouue en ce mesme lac grande quantité de poissons. Il y en a vn aussi abondant en poissons, ayant cent milles de tour en la Prouince de Caraim.

Ces pays sont arrosez de plusieurs riuieres, entre lesquelles celle de Polisane est fort renommée: Elle se descharge dans la mer, & c'est par elle qu'on void monter plusieurs vaisseaux chargez de marchandise. Il y a aussi le fleuue de Coromoran qui se dégorge dans la mer, & est si haut & si large, qu'il n'y a point de pont qui le trauerse. La riuiere de Quiansu large de demy-mille, est aussi fort profonde, & abondante en poisson. On y void aussi celle de Quiam, que Paul Venitien estime la plus grande du monde: car il escrit qu'en quelques endroits elle est large de dix milles, en d'autres de huict, & en quelques autres de six. Sa longueur est de cent iournées de chemin. Mais afin de specifier quelque chose, il faut dire ce qu'on a peu sçauoir des particularitez de quelques Prouinces.

Il vient au Royaume de Tangut force rheubarbe, qui est transportée par tout le monde. En la Prouince de Tenduc on trouue de fort riches mines d'or, & d'azur. Le Royaume de Tainfur est des mieux cultiuez, & abonde en vignes. Le pays de Thebet est marescageux, plein de forests, & bestes sauuages, & abonde en coral. On y trouue aussi grande quantité de musc, de canelle, & d'autre espicerie.

Voila ce qu'on peut dire de la qualité de ces pays, tant en general qu'en particulier: voyons maintenant les façons de viure anciennes de leurs habitans, pour venir apres à celles qui se pratiquent entre eux, & aux qualitez & humeurs qu'ils ont de nostre aage.

MOEVRS ANCIENNES.

CEux que nous appellons aujourd'huy Tartares, estoient tous compris sous le nom de Scythes, dont les vns se tenoient au deçà, les autres au delà du Mont Imaus. Les Scythes n'auoient au commencement guieres grande estenduë de pays, mais par succession de temps, & par leur grande vaillance, ils s'accreurent tellement qu'ayants assujetty plusieurs Prouinces, & vaincu diuerses nations, ils firent vn fort grand Empire, & se rendirent renommez par tout le monde. Iamais ils n'ont esté domptez, & peu souuent on les a veu assaillis pour estre sousmis à l'Empire de quelqu'vn. Ils contraignirent Daire de s'enfuir auec grande perte de ses gens, & défirent Cyre auec toute son armée, estans conduits par vne femme. Alexandre le Grand y perdit le Chef, & les soldats qu'il y auoit enuoyez, & n'en eut pas meilleur marché que les autres. Les Scythes ouyrent bien parler du nom des Romains, mais iamais ils n'éprouuerent leur force, ny ne ployerent le col sous le joug de leur domination. Ce peuple viuoit selon la nature, & n'vsoit d'aucune loy. Ils detestoient le larcin, comme ceux qui n'enfermoient point leurs trouppeaux dans les clos & palissades, ou dans des loges bien murées, ains les tenoient en belle campagne. Ils n'auoient aucun vsage d'or ny d'argent: le laict, & le miel leur seruoient de nourriture. Ils s'armoient contre le froid de peaux de bestes sauuages, ne sçachans que c'estoit de faire des accoustremens de laine. Si tost que les Scythes anciens auoient pris vn homme en guerre, ils en humoient le sang, & estoient obligez de porter à leur Roy les testes de tous ceux qu'ils auoient mis à mort, s'ils vouloient auoir part au butin, autrement ils n'y pouuoient rien demander.

Ils vsoient de cette sorte en coupant la teste à leurs ennemis. Ils l'incisoient en rond tout autour des oreilles, & en ayant tiré le test, secoüoient ce qui estoit dedans en ostant la peau par mesme moyen, ainsi qu'ils faisoient le reste du cuir de tout le corps, & le tannoient comme celuy d'vn bœuf, s'en habilloient, & en faisoient des resnes pour les brides de leurs cheuaux, ou bien en vsoient comme de seruiettes prenants leurs repas, & tant plus vn homme auoit de tels seruices, tant plus il estoit illustre parmy eux. Quelques-vns coupoient encores les mains droictes de leurs ennemis, & les escorchants à belles ongles, en paroient la couuerture de leurs trousses:

les autres ayans escorché l'homme tout entier, estendoient le cuir sur des aiz, & le portoient pour parade sur leur cheuaux.

Quant aux testes dont i'ay fait mention, apres les auoir escorchées, & couuertes de cuir de bœuf par le dehors, ils les doroient au dedans, s'ils estoient riches, en faisoient des tasses pour boire, & les donnoient aux hommes de marque estrangers, qui les venoient voir, leur faisans recit de leurs proüesses.

Chacun de leurs Princes donnoit du vin vne fois l'année à ceux de leurs soldats qui auoient tué quelques-vns des ennemis, & ceux qui n'en auoient mis à mort aucun, & n'auoient rien fait de signalé, estoient mis à part sans aucun honneur, qui estoit vne infamie insupportable parmy eux: au lieu que celuy qui en auoit fait mourir plusieurs, estoit estreiné de deux tasses de vin; car ils portoient autant de gobelets pour parade.

7 Leurs principales deïtez estoient la Deesse Vesta, qui presidoit sur tout; & apres Iupiter, & Tellus ou la Terre, qu'ils tenoient pour espouse de Iupiter: & c'estoient là les Dieux qu'ils honorient, & taschoient de se rendre propices. Ils adoroient outre ceux-cy, Appollon & Venus celeste, Mars & Hercule; sans toutesfois qu'ils dressassent nul Temple ou Autel à aucun d'eux, excepté à Mars, à qui ils sacrifioient le centiesme de tous ceux qu'ils prenoient en guerre.

Ils sacrifioient aux autres des bestes, & principalement des cheuaux. Pour le regard des pourceaux, ils en faisoient si peu de compte, qu'ils ne vouloient qu'on n'en nourrist vn seul parmy les troupeaux.

Quand le Roy condamnoit quelqu'vn à la mort, ce n'estoit sur luy seul que la peine s'estendoit, veu qu'elle tomboit aussi sur tous ses enfans masles.

Quand les Scythes faisoient alliance auec quelqu'vn, ils prenoient vn grand hanap de terre, & y versans du vin, y mesloient aussi du sang de toutes les deux parties; puis ils arrosoient la pointe de leurs espées de ce vin, & faisoient le mesme de leurs haches, fleches, & dards: puis ayans fait vn grand serment, auec de longues & terribles imprecations contre ceux qui romperoient l'alliance; il falloit que tous beussent du vin de ce hanap, non seulement les parties principales, mais encore tous les plus grands qui y assistoient, comme compagnons de ceux qui faisoient la ligue.

Quand leur Roy venoit à mourir, ils faisoient vne fosse fort profonde en figure quarrée; puis prenans le corps, ils en tiroient les entrailles, & au lieu de ce qui auoit esté osté du ventre, ils mettoient des poudres odoriferantes, de la semence d'ache, & d'anis: cela fait, ils le cousoient, & mettoient sur vn chariot, le renuoyans d'vne nation à l'autre, chacune luy faisant semblable seruice: & cependant les Courtisans & gens de la Maison du Roy, se fendoient les oreilles, & coupoient les cheueux en signe de tristesse, se decoupoient les bras, & pinsetoient le nez, iusqu'à effusion de sang, & se perçoient la main gauche d'vne fleche: & apres que le corps auoit passé par tous les païs de la Iurisdiction du deffunct, ils le laissoient en la Prouince la plus éloignée de son Empire. C'estoit là, que le sepulchre estant dressé, & le corps estant mis en vn cercueil, & descendu dans la fosse, l'on plantoit des lances & autres longs bastons à l'entour, auec des verges pardessus, & pareillement quelques habits; & outre ce, l'on mettoit en l'espace vuide du cercueil, vne des concubines du Roy, qui auoit esté mieux aymée de luy, tandis qu'il estoit en vie. Il falloit aussi qu'il eut des Officiers qui l'accompagnassent pour l'aller seruir en l'autre monde: & pour cét effect ils estrangloient pres du tombeau vn Chambellan, vn Cuisinier, vn Sommelier, vn Courtier ou Sergent, & vn Muletier, qui n'auoient tous ensemble, pour porter leurs hardes & bagage, qu'vn cheual, qui estoit massacré auec eux, & en mesme temps ils estoient enterez auec leur Prince, & auec sa vaisselle, & ses meubles plus precieux.

Ils auoient cette coustume, qu'ils luy faisoient encore au bout de l'an vn pareil seruice, aux despens encore de la vie de ses meilleurs seruiteurs & officiers, qui estoient tous Scythes naturels, & de franche & noble race, & tels qu'il plaisoit au Roy de les choisir, dautant que nul esclaue n'estoit receu à son seruice. Ils élisoient encore cinquante de ces derniers, auec pareil nombre de cheuaux qu'ils estrangloient, leur ostans les entrailles, & leur cousants apres le ventre, puis les couuroient de leurs manteaux, & les attachoient autour du tombeau fait & couuert d'vne voûte, & eux estans à cheual, & posez de telle sorte, qu'on les pouuoit voir de loing en cét équipage, comme si c'eut esté vne troupe de Caualerie ordonnée pour la garde du Roy decedé. Telles estoient les ceremonies & funerailles des Roys lors qu'on les mettoit en terre.

8 Il y auoit encore vne façon particuliere de sepulture pour les personnes priuées, veu

que quelqu'vn estant trespassé, les siens le mettoient sur vn char, & le portoient vers ses parens & amis, chacun desquels dressoit vn banquet au lieu de sa demeure, à tous les parens du mort, & aux autres qui accompagnoient le corps. Ils le pourmenoient ainsi l'espace de quarante iours, au bout desquels ils mettoient trois pieces de bois ensemble, qui se baissoient également, & posoient dessus des tentes de laine, le plus gentiment qu'il leur estoit possible; puis iettoient dans vn vaisseau fait comme vne barque, & mis sur le tombeau, entre les voiles & le bois, les pierres plus luysantes qu'ils pouuoient choisir. Voila ce qu'on peut dire de la façon qu'ils obseruent à l'enterrement de leurs morts: passons maintenant aux autres qu'ils ont pratiquées.

9 Les hommes ne se lauoient point, mais leurs femmes frottoient leurs corps nuds contre quelque pierre aspre & raboteuse, apres y auoir épandu de l'eau par dessus; & leur chair s'estant enflée par ce moyen, elles se frottoient encore de bois de cypre, de cedres & d'encens, & employoient aussi pour la face certains medicamens de semblables drogues: au moyen dequoy elles sentoient bon pour le iour suiuant; ayans osté ces emplastres & drogueries, elles paroissoient plus belles, & auoient le tein plus agreable. Ce peuple ne iuretou que par le throsne Royal, & si quelqu'vn venoit à se pariurer, ou à faire vn faux serment, s'il estoit conuaincu par les Enchanteurs, qui faisoient la preuue auec des verges de saule, il perdoit aussi-tost la teste, & ses biens estoient confisquez à ceux qui auoient prouué son crime & son pariurement.

Ceux de Catay, que l'on nommoit les Seres, viuoient debonnairement & paisiblement ensemble; & nonobstant cette douceur, ils fuyoient la conuersation & hantise de tous autres hommes: tellement qu'ils ne vouloient trafiquer par parole auec aucun estranger. Mais s'ils vouloient faire quelque pache, & vendre leurs denrées, ou en achepter d'autres, l'estranger estoit contraint de passer la riuiere, sur le bord de laquelle chacun mettoit la marchandise, & lors les Seres donnoient le prix à toutes choses en les regardant, & l'estranger estoit contraint de les payer à la discretion du Sere, sans marchander nullement.

La femme paillarde, l'adultere, le larron, n'estoient point appellez entre eux en iugement, & l'on ne dit iamais anciennement qu'vn seul meurtre y eust esté commis, veu qu'ils auoient plus de crainte d'estre tenus desobeïssans à leurs loix, que de la menace des constellations, ny des predictiõs de ceux qui dressoient leurs natiuitez, & leur annonçoient leur fortune.

Nul d'entre eux n'accostoit sa femme, tandis qu'elle estoit enceinte, ny lors qu'elle auoit le flux de ses mois. Il n'y a personne entre eux qui mangeast beste qui fust soüillée. Ils ne faisoient non plus aucun sacrifice, & chacun estoit iuge de soy-mesme, ensuiuant naturellement ce qui estoit raisonnable.

10 Or les peuples de Tartarie, qui recognoissent aujourd'huy le grand Cham, furent anciennement subjets à leurs voisins, & leur payoient tribut, tant ils estoient lasches & abbatus; & quoy qu'ils fussent gouuernez par des Seigneurs & Capitaines qui auoient la souueraineté du maniement des affaires. Mais enfin ils secoüerent ce joug par le moyen d'vn vieillard, Mareschal de son estat, qui dist auoir eu certaine vision d'vn Cheualier armé à blanc, & monté sur vn cheual de pareille couleur, qui l'ayant appellé par son nom, luy dist ces paroles: Canguiste (car tel estoit le nom de ce Mareschal) la volonté de Dieu immortel est, que tu deliure ce peuple de la sujection de ses voisins, & que tu sois Gouuerneur & Roy des Tartares, qui assujettiront les autres, ainsi qu'ils font à present tributaires de leurs voisins. Cela fut cause que les Tartares desireux de se voir libres, & de commander aux autres, éleurent pour Roy ce Canguiste, qui fust le premier Prince de ce peuple. Cecy aduint l'an de nostre Seigneur 1187. Ce Canguiste nommé Chinghie par quelques autres, estoit homme sage, accort, & de bonne vie, & fut le premier qui tascha d'oster l'idolatrie d'entre les Tartares, defendant par Edict dés qu'il fust Roy l'adoration des Idoles, enioignant qu'on adorast vn seul Dieu, par le moyen duquel il estimoit auoir acquis vne si grande dignité. Enfin Canguiste se voyant fort, ne manqua de se ruer soudain sur les Scythes ses voisins, tant deçà que delà le mont Imac, & les fit ses subjets & tributaires, & rendit les Tartares plus hardis, & plus redoutables, au lieu qu'ils ne se mesloient auparauant que d'estre Pasteurs.

11 MOEVRS DES TARTARES DE CE TEMPS.

Les Tartares sont de moyenne taille, ont la poictrine & les espaules fort larges, les yeux gros, & hors de la teste, couuerts de paupieres grosses & espaisses: ils ont la

face large & peu de barbe, sinon qu'ils ont de grandes moustaches sur les levres; ils font faire communément leurs cheueux derriere la teste, & de l'autre part les laissent & font venir longs; puis en font deux cordons, & les font tenir derriere l'oreille; & non seulement les Tartares sont tondus en cette sorte, mais encore tous ceux qui vont en leurs pays pour y faire leur demeure.

Ils sont adroicts à cheual, & fort legers & dispos, mais mauuais pietons. Nul d'eux ne va à pied, mais sont tous montez sur des cheuaux ou des bœufs, quand ils vont par pays, pour petits qu'ils puissent estre. Ils tiennent pour chose fort honorable, quand leurs cheuaux portent de petites clochettes penduës au col, & qui sonnent clair. Ils sont grands criats, voire mesme quand ils parlent familierement entre eux, & quand ils chantent, on diroit que ce sont des loups qui hurlent, & tout en chantant il secoüent & branlent la teste. Quand ils boient, ils ne cessent iamais iusques à tant qu'ils se soient enyurez, & font gloire de cette vilainie. Il y en a beaucoup parmy eux, qui n'ont ny villes ny villages pour leur ordinaire sejour: mais viuent emmy les champs sous des tentes. En Hyuer ils ont accoustumé de demeurer en la plaine, mais en Esté ils habitent aux montagnes, cherchans les bons pasturages. Ils n'ont pour la pluspart aucun pain, ne paistrissent point, & n'ont ny nappes ny seruiettes. Ce peuple méprise tout le reste du monde, en sorte qu'il croit qu'il n'y en a pas-vn plus digne d'honneur que son Prince, & ne souffre point que l'on inuoque le nom d'vn autre. Ils appellent tous les Chrestiens chiens, & idolatres. Ils vsent d'arts magiques, & s'amusent à interpreter les songes, & ont des Magiciens, qui sont truchemens de leurs resueries, & qui s'addressent aux Idoles, pour ouyr leurs Oracles, & explications. Ils sont tellement conuoiteux de biens, que quand quelqu'vn a veu quelque chose qu'il desire auoir, il la rauit par force, s'il n'en peut iouyr du consentement de celuy à qui elle appartient, pourueu qu'elle ne soit pas à vn Tartare, & chacun d'eux croit que cela luy est permis par les Ordonnances de leurs Roys.

Quand les Tartares trouuent par les chemins vn homme qui ne porte point de lettres ou de sauf-conduit du Roy, ils s'en saisissent, & se l'approprient: & depuis en vsent comme de leur esclaue. Ils prestent de l'argent à ceux qui en ont besoin, mais c'est auec grande vsure. Ils ne donnent iamais l'aumosne aux mendians: mais ils ont cela de loüable, que si quelqu'vn arriue sur leur disner, ou soupper, il peut manger & boire auec eux, veu qu'au lieu de le congedier, ils le conuie courtoisement, & luy donnent de bon-cœur ce qu'ils ont. Ils sont du tout sales en leur boire & manger; veu qu'outre qu'ils n'ont nappes ny seruiettes, ils ne lauent iamais leurs mains. Ils n'vsent ny d'herbes, ny de pois, ny de febues, mais ont pour toutes viandes les chairs de toute sorte de bestes, mesme de chiens, de chats, & de gros rats. Quelques-vns d'entr'eux ont de coustume, lors qu'ils ont pris quelqu'vn de leurs ennemis de le faire rostir, pour monstrer le desir qu'ils ont de se venger; & cela fait, ils s'assemblent ordinairement en grand nombre, & mangent & deuorent ce corps comme loups affamez: mais auant que de le faire rostir, ils reçoient le sang & le mettent dans des tasses ou gobelets, & le boiuent. Ils vsent pour leur breuuage ordinaire de laict de jument. Ils tiennent pour grand peché de laisser perdre quelque chose de leur viande ou breuuage; & pour cette cause ils ne iettent point les os aux chiens, ou aux chats, sans auoir premierement tiré la moüelle de dedans. Dauantage ils sont si chiches & vilains, qu'ils ne mangent iamais vne beste entiere & saine: mais attendent qu'elle soit boiteuse, ou autrement mal-atournée, ou malade, ou bien si vieille, qu'elle ne fasse plus que languir. Ils se contentent de bien peu de chose, ils boiuent le matin deux ou trois gobelets de laict; & apres cela, ils sont quelquesfois tout le iour sans boire ny manger. Chacun d'eux soit homme, ou femme, n'a presque qu'vn habillement. Les hommes au lieu de bonnets portent des mitres qui ne sont guieres profondes, plattes par deuant, & ayans par derriere vne longue queuë; & afin de les faire tenir, & d'empescher qu'elles ne tombent, & que le vent ne les abatte, ils les attachent auec de petites bandes cousuës pres des oreilles, & liées sous le menton. Les femmes mariées vsent d'vn habillement de teste fait en forme d'vn panier rond d'osier, long d'vn pied & demy, enrichy de belle soye & de plume de paon, & auec cela elles portent des perles, des pierreries, & beaucoup de dorures: & quant au reste du corps, elles sont accoustrées selon leurs moyens, & les plus riches y sont vestuës de soye, ou d'escarlatte.

Les robbes sont faites en cette sorte; la fente est au costé gauche, & c'est par là qu'elles s'habillent & se dépoüillent, & y ont quatre ou cinq boutons qui la ferment. Les habillemens qu'elles portent en Esté sont coustumierement noirs, & ceux qu'elles portent en Hyuer, ou en temps de pluye sont blancs, & ne passent point les genoux. Les Tartares

ortent les fourrures & vestemens de peaux dont ils vsent d'ordinaire ; au contraire des autres, veu que pour faire parade de la beauté du poil, ils le mettent par dehors, & la peau contre la chair. Ils sont fort bons Archers, bien adroits à cheual, bien exercez à la guerre, & y sçauent bien faire leurs besongnes : ils meinent leurs femmes & leurs enfans auec eux, & mettent quelquesfois des images d'hommes sur leurs cheuaux, afin qu'il semble aux ennemis que leur armée est plus grande, & que par ce moyen ils les estonnent dauantage. Ils n'ont honte de fuyr lors qu'il en est necessaire, & qu'il y apparence d'estre battu en resistant. Ils combattent par troupes, & fuyent aussi par bandes, ou troupes; & quand les ennemis les poursuiuent, ils ont encores des fleches toutes prestes à tirer : mais si ils se voyent suiuis de bien peu de gens, ils se remettent en ordre, recommenceans le combat, & se font faire place à grands coups de traicts, blessans leurs ennemis, & leurs cheuaux de toutes parts; & finalement ils obtiennent la victoire, lors que l'on iuge qu'ils sont vaincus.

Quand ils veulent attaquer quelque pays, ils diuisent leur armée, & l'assaillent de tous costez, afin que l'on ne puisse venir au deuant d'eux, & que nul ne puisse eschaper ; & par ce moyen ils demeurent ordinairement victorieux. Ils vsent de la victoire auec insolence, veu qu'ils n'épargnẽt aucun de tous ceux qu'ils ont pris, ny femmes ny enfans, ny vieux ny ieunes, & les tuent tous indifferemment, excepté les ouuriers, lesquels ils gardent pour faire leurs ouurages.

Quand ils les veulent tuer, ils les distribuent aux Capitaines, qui en assignent dix, ou dauantage, à chaque seruiteur pour les tuer, selon que le nombre est grand, & tous sont soudain tuez comme bestes auec vne hache, ou coignée, afin que les autres soient estonnez & intimidez par cét exemple. Ils en prennent de mille vn, & le pendent à vne perche la teste contre bas au milieu des autres qui ont esté mis à mort, en sorte qu'il semble qu'il admoneste, & qu'il escoute parler ses compagnons. Il y en a plusieurs d'entre les Tartares, qui s'approchent des corps morts gisans par terre, humẽt le sang sortant des playes encores toutes fraisches. Ils ne gardent nullement la foy promise, quelque parole qu'ils ayent passée ; & qui pis est, ils exercent par ce moyen beaucoup plus grande cruauté à l'endroit de ceux qui se sont rendus à eux. Ce sont les hommes du monde les plus addonnez à la paillardise, veu qu'encores qu'ils ayent autant de femmes qu'ils en peuuent nourrir, & que nul degré d'affinité & de parentage ne les empesche de se marier ensemble, si ce n'est auec la mere, la fille, ou la sœur, nonobstant ils sont execrablement addonnez à l'horrible peché de Sodome. Ils ne tiennent pour leur femme celle qu'ils prennent, iusques à ce qu'elle leur ayt fait des enfans, & n'en reçoiuent aussi nul doüaire que cela ne soit, & par ce mesme moyen ils peuuent repudier celle qui se trouue sterile, & en prendre vne autre en sa place. Si quelqu'vn est surpris en adultere, il est puny par la loy, soit homme ou femme. Chaque femme a son logis, son mesnage, & sa famille à part, & toutes viuent chastement au possible. Apres que les hommes sont de retour de la guerre, ils meinent les bestes aux champs, les gardent, s'amusent à chasser, & s'exercent à la luitte : les femmes ont charge de tout le reste, & soin des choses qui concernent le boire, le manger, & les vestemens. Ce peuple est addonné à beaucoup de superstitions. Il n'est loisible à personne de pisser aux lieux publics, & s'il arriuoit que quelqu'vn se voulust opiniastrer au contraire, il seroit tué sans remission : mais si la necessité contraint, il y a là vn pauillon, auquel si quelqu'vn a pissé, ils le purgent, & tout ce qui est dedans, en cette maniere : Ils font deux feux, dans lesquels ils fichent deux picques, & attachent vne corde qui tient par l'vn des bouts à l'vn, & par l'autre à l'autre, & font passer par le milieu des picques, comme par vne porte, les choses qu'ils veulent purifier. Il y a là mesme deux femmes, l'vne d'vn costé & l'autre de l'autre, qui répandent de l'eau dessus, marmottans quelques charmes, & sorcelleries. Nul estranger n'est admis deuant la face du Roy, quelque dignité qu'il ait, & quelque affaire d'importance qu'il puisse auoir, s'il n'est premierement purgé. Celuy qui marche sur l'entrée du pauillon, où le Roy, ou quelque Prince, ou grand Seigneur fait sa demeure ordinaire, il est mis à mort sur le champ. Il y a plusieurs autres choses qu'ils tiennent pour fautes irremissibles : mais s'il est question de tuer, ou blesser vn hõme, d'enuahir les terres des autres, de rauir contre tout droict les biens d'autruy, & mépriser les commandemens de Dieu, ils le tiennent pour chose de neant, & le font sans aucun scrupule.

11\. Quand quelqu'vn est deuenu malade & approche de la mort, ils fichent vne picque, ou halebarde, auec vn penonceau noir, aupres du lieu où il gist malade, afin que ceux qui passent par là, n'y entrent point. Apres qu'il est trespassé, toute la famille s'assemble,

& l'on porte son corps hors du pauillon, en vn lieu qu'il auoit choisi auparauant ; puis apres luy auoir fait vne fosse large & profonde, ils y dressent vne petite tente, y mettans vne table chargée de viandes, & iettent-la le corps du trespassé, reuestu des plus precieux habits qu'il eût, & tous ensemble le couurent de terre. On enterre aussi auec luy vne jument, & vn cheual caparassoné. Les plus riches élisent durant leur vie vn de leurs esclaues, le marquent d'vn fer chaud, & le font enterrer auec eux, afin de s'en seruir en l'autre monde. Apres cela, les amis du trespassé prennent vn autre cheual, & le tuent, puis le mangent. Les femmes du defunct brûlent ses os pour la purgation de son ame.

Pour conclusion de leur maniere de viure, ie diray que leurs meilleurs breuuages sont de riz & d'espines, qui enyurent encore mieux que le vin : ils ayment aussi le laict aigre de mesme que les Arabes, & le laict distillé, & passé par l'alambic, qui a grande force à enyurer ; & mesme ils accommodent en telle sorte le laict de leurs juments, qu'il semble du vin blanc, & est assez agreable à boire. Ils s'abstiennent entierement de la chair de pourceau ; Et pource qu'ils sont vagabonds, & n'arrestent guiere en vn lieu, ils se conduisent en leurs voyages par l'Estoille du Nort ; & comme ceux qui tiennent ordinairement la campagne, ils ont grande cognoissance des Astres. Il n'y a que bien peu d'artisans parmy eux, & mesme il n'y a aucun vsage d'argent monnoyé, qu'entre les Marchands, veu que le reste eschange vne chose à quelque autre. Leurs cheuaux sont volontiers chastrez, & petits, mais forts. Ils les nomment Bachmats, & les harnachent de selles, auec des estriers de bois, & des brides fort legeres. Ils vsent de foüets au lieu d'esperons : que s'il aduient qu'ils soient portez par terre, & desarmez, & mesme griefuement blessez, ils ont accoustumé de se deffendre des pieds, des mains, voire à belles dents, iusques au dernier souspir. Ils supportent aysément le trauail, & le defaut de viures, & ne sont que fort peu addonnez à la molesse, & aux delices. Leurs Roys sont enterrez au mont Altay, nommé par Hayton Armenien, la montagne de Belgian, & lors qu'on porte le corps pour le mettre en terre ; ceux qui l'accompagnent tuent tous ceux qu'ils rencontrent par le chemin, disans; Allez, & seruez nostre Roy en l'autre vie. Et pour preuue de cela, Marc Pol rapporte, que lors que Mongu-Cham fut porté en terre, qui fut du temps que Pol le trouua en Tartarie, les soldats qui accompagnoient le corps tuerent pour cette cause plus de dix mille hommes qui passoient par le mesme chemin. Les habitans de la Prouince de Camul s'adonnent aux jeux & aux dances, & reçoiuent courtoisoment les estrangers, iusques à leur prostituer leurs propres femmes.

RICHESSES.

12. CE seroit estre dépourueu de iugement de croire que les Tartares qui ont fait tant de courses en Europe, & en Asie, qui ont rapporté de si grands butins de Moscouie, & d'autres endroits, & principalement de la Chine, qu'ils ont possedée assez longuement ; ce seroit dy-je vne grande folie de croire, qu'ils ne sont pour le iourd'huy guiere riches, puis que l'on sçait assez que ces peuples ayans emporté, de tant de prises de Prouinces, les choses plus precieuses qu'ils y ont trouuées, se sont depuis si bien maintenus en leur Pays, qu'aucun ne leur a arraché ce dont ils s'estoient rendus maistres : de sorte que toutes choses leur sont demeurées. Voila ce qui peut persuader facilement à chacun, que les Tartares ioüissent de grandes richesses. Et ce qui les conserue encore en cét estat, c'est l'assiete de leur pays, extrémement propre à la communication, & au commerce & trafic d'vne ville à l'autre. Ce qui procede en partie de ce que le pays est plein, en partie de la grandeur des lacs (entre lesquels l'on void celuy de Casaye auec son eau salée, celuy de Cujam, celuy de Dangu, & ceux de Xandu, & de Catacora) & en partie aussi de la grandeur des riuieres qui trauersent ces Estats auec vn long cours. Ce qui les rend pareillement riches, c'est la diuersité des marchandises qui y naissent, veu que ce pays abonde vniuersellement en riz, laine, soye, chanvre, rheubarbe, musc, & camelots excellents de poil de chameau. Marc Pol escrit que le pays de Chaindu produit aussi du zimzembre, de la cannelle, & du girofle, combien que ce soit chose assez mal-aisée à croire. Il y a aussi quelques riuieres, qui font rouler l'or parmy leurs sablons.

10 'Or dautant que la monnoye dont l'on y vse, n'est pas d'vne sorte, dautant qu'en Catay on employe certaine sorte de monnoye noire, qui se fait de cette petite peau deliée qu'on trouue entre l'escorce, & le tronc des arbres, & qui estant apres pillée & accommodée auec certaine colle, est marquée du seau du grand Cham : & aux Royaumes de Cajacan, & de Corazan, on vse de certaines coquilles de mer. Le Prince tire à luy tout l'or & l'ar-

nt du pays, & le faisant fondre, il le conserue en des lieux forts & asseurez, sans le tirer mais hors de là, tellement qu'on croit que cét Empereur possede des thresors inestimables. C'est auec semblable artifice que le Prete-Ian, qui fait courir pour monnoye des grains de sel, ou de poiure, a de fort grandes richesses. Or dautant que la ville de Chambalu est au milieu de la grande Prouince de Catay, on y porte de toutes les Indes Orientales, de la Chine, & d'autres pays, beaucoup de belles marchandises, & entr'autres des pierreries, des perles, de la soye, des épiceries, & choses semblables. Quant au rheubarbe, qui est consumé par toute la terre, on le tire du Royaume de Tangut, qui est sous la domination du grand Cham. Il y a en la Prouince de Tenduc de tres-riches mines d'or & d'azur, dont les habitans tirent de fort grands deniers, de mesme que ceux du pays de Thebet, s'enrichissent par le moyen du corail dont il abonde, comme aussi du musc, de la canelle, & autres épices qui luy portent vn grand profit. Bref on ne sçauroit trouuer gueres de Principautez, qui puissent faire plus grands amas d'argent, & toute l'incommodité qui est en ce grand Empire, tombe sur ceux qui approchent plus de Nord, qui ont faute d'vne infinité de choses, mesmes necessaires à la vie, que leur voisins subjets d'vn mesme Prince ont en abondance.

FORCES.

4. CEux qui considereront attentiuement les forces de ce grand Empereur, pourront iuger aisément qu'elles consistent premierement en l'assiette de ses pays, que nous auons cy-deuant monstré estre forts au possible en la grandeur & estenduë de ses Estats, en la grandeur des villes, comme de Sicuir, & de Campion, basties & fortifiées à nostre mode, d'Ergimul, de Cerazam, de Thebet, & de Caindu, toutes capitales d'autant de Royaumes; & pareillement en l'abondance des viures qui s'y trouuent, & en la grandeur de ses ennemis, veu qu'entre autres choses, il tire la dixme des laines, des soyes, des chanvres, des grains, & du bestail; & il est Seigneur absolu de tout ce que les Tartares possedent: mais le nerf de ses forces consiste en ses gens de guerre, qu'il tient continuellement sur pied, & en armes. Ceux-cy demeurent en la campagne à plus de quatre milles loing de toutes villes: & outre la solde qu'ils tirent du Prince, ils reçoiuent encores vn grand profit d'vn gros nombre de bestail qui leur appartient, & de leur laict, & de leur laine. Que s'il aduient que le grand Cham ait besoin de leuer vne grande armée, il prend le nombre qui luy est necessaire, de tous de ces hommes espars, à la façon des Legions Romaines par les Prouinces. Les Tartares ne combattent point ordinairement à pied, excepté les Vachens, qui ne sont pas sous l'Empire du grand Cham. Leurs principales armes sont l'arc & la fleche, dont ils se seruent, ainsi que nous auons desia dit, autant en fuyant, qu'en attaquant. Ils ne se chargent de gueres de choses, lors qu'ils s'en vont à la guerre; veu que leur principal bagage consiste en des tentes de feutres, sous lesquelles ils se retirent quand la pluye arriue. Ils viuent pour la plus grande part de laict, qu'ils seichent au Soleil, apres en auoir tiré premierement le beurre: & lors que la necessité les presse, ils viuent du sang qu'ils tirent de leurs cheuaux. Ils ne viennent que bien rarement aux mains auec les ennemis, ils les combattent tantost de front, tantost ils les attaquent par les flancs, auec vn perpetuel décochement de traicts à la façon des Parthes. Ceux qui se portent vaillamment ont de fort belles recompenses, sont éleuez à de plus hautes charges, & honorez de presens exquis, & de fort beaux priuileges.

Cét Empereur tient ordinairement pour la garde de sa personne douze mille hommes de cheual: & l'on estime qu'il peut mettre ensemble vn plus grand nombre de Caualerie que tout autre Prince que l'on cognoisse. De sorte que ses forces ont deux qualitez du tout remarquables; l'vne est qu'il a force gens, comme on peut comprendre par la grandeur de ses Estats, qui ne peuuent estre que bien habitez, puis qu'en la plus grande part l'on y trouue toutes choses necessaires en abondance; l'autre est, qu'il a tous ses gens de guerre en poinct, & en tel estat, que chacun se trouue prest à marcher au premier mandement qu'il reçoit, dautant que tous sont continuellement bien payez, chose qui est de grande importance. Car de mesme qu'on fait plus d'estat de la disposition & agilité d'vn soldat, que de sa force: aussi l'on estime beaucoup plus les armées qui sont promptes & prestes à marcher où l'on veut, & qui n'ont gueres de bagage qui les empesche, que celles qui sont grandes & nombreuses: mais les Princes qui les ont & grosses & prestes à mettre en campagne, doiuent estre tenus pour puissants & forts au possible: car ceux-cy sont comme des

Aigles

Aigles, des Tigres, ou des Lions, que l'on tient pour Princes des autres animaux seulement, pource qu'ils ont la disposition & agilité iointe à la force du corps ; si bien qu'auec ces deux parties ils obtiennent victoire sur les autres.

On dit que les Tartares ne se sçauent aider de bouclier, ny de rondache, & qu'il y en a bien peu qui vsent de lances, ou de longues espées : celles qu'ils portent sont faites en façon de cimeterres Turquesques, pointus & trenchans d'vn costé, & de la longueur du bras, afin d'en fraper ceux qui les accostent de trop pres. Celuy d'entr'eux est estimé le plus vaillant, qui sçait mieux obeyr à son Capitaine.

GOVVERNEMENT.

15. CEt Empereur que les Turcs nomment Vlucam, c'est à dire, grand Prince, & les Moscouites Czar Cataiski, c'est à dire, Cesar de Catay, le nom duquel ils mettent en vne table rouge en lettres d'or, sur les Temples de leurs principales villes, l'appellant fils de Dieu, ombre de Dieu, & ame de Dieu : il est tellement obey en toutes les Prouinces qui luy sont subiectes, qu'on reçoit pour rigoureuses & inuiolables loix toutes ses paroles. Cette puissance absoluë est venuë de Canguiste ; qui estant éleu Empereur des Tartares, & voulant essayer s'ils seroient prompts à executer ses volontez, commanda à sept Princes, qui gouuernoient auparauant tous ces peuples, de tuer leurs enfans de leurs propres mains : & combien que les peres trouuassent ce commandement fort rude & fascheux au possible ; toutesfois, soit qu'ils redoutassent la fureur du peuple, qui tenoit ce Roy comme chose diuine, soit que la Religion les émeut ; pource qu'ils croyoient que Dieu auoit donné commencement à cét Empire, & que ce seroit mépriser Dieu de desobeyr aux commandemens du Roy, ils mirent la main à l'œuure, & esgorgerent eux-mesmes leurs propres enfans : de sorte que depuis ce temps, la vie & la mort des Tartares dependent de la volonté & parole du Roy, & ne font chose qui puisse contrarier à son intention, tant ils le reuerent.

16. Ce Canguiste, ou Chingis, ordonna que ceux à qui l'aage permettoit de porter armes, eussent à se trouuer à certain iour, au lieu où il luy plairoit leur commander, & là il distribua l'ordre de sa gendarmerie en cette sorte ; Que les dizeniers obeïroient aux centeniers, & ceux-cy aux Chefs qui commandoient à mille hommes, & que ces derniers presteroient encore obeïssance aux Colonels de chaque Regiment. Le mesme ordonna, que quiconque des Tartares ou de leurs esclaues trouueroit vn homme, vne femme, vn cheual, ou quelque autre chose, sans passe-port du Prince, s'en pourroit saisir, & en ioüiroit tousiours comme de chose sienne, & par luy iustement acquise. Les impositions, exactions & gabelles y sont si grandes, qu'on ne lit point qu'aucune autre nation ait iamais esté tant trauaillée de semblables charges.

17. Quant au couronnement de leurs Roys, soit qu'ils regnent par succession hereditaire, comme font les fils aisnez des Empereurs, soit qu'ils paruiennent à cette dignité par faute d'hoirs capables de gouuerner cét Empire, quelques-vns ont dit, que les Princes de leurs sept Tribus, ou generations, vestus de blanc, qui est la couleur dont ils vsent aussi en portant le dueil (comme font aussi les Iaponois) font asseoir le Prince nouueau sur vn feutre noir, estendu par terre, luy disans, qu'il regarde le Soleil, & recognoisse Dieu immortel ; & que s'il le fait, il receura de luy au Ciel vne recompense beaucoup plus grande que sur la terre, autrement il ne luy restera que ce feutre noir pour se reposer dessus aux champs ; encore ce sera auec beaucoup de peine qu'il aura cela de reste, & qu'il passera sa vie auec mille incommoditez & miseres. Ceux-là mesmes rapportent qu'apres cecy on le couronne, & que les grands luy viennent baiser les pieds, & iurer fidelité, luy faisans vne infinité de riches presens : & cela fait, qu'on escrit son nom en lettres d'or, & qu'on le met aux Temples des villes capitales de l'Empire. Les autres disent, que lors qu'il est question de couronner vn nouuel Empereur, les Princes & Seigneurs Tartares suiuis du peuple, qui accourt de tous costez de l Empire, s'assemblent en vne campagne à ce destinée, & où telle ceremonie se fait coustumierement. En ce lieu, celuy à qui l'Empire vient à escheoir, est assis sur vn throne d'or, deuant lequel tous, tant petits que grands se prosternent, & d'vne voix luy disent tout haut ces paroles : Nous te prions, & le voulons, & le commandons, que tu ayes puissance sur nous. A quoy le nouueau Prince répond : Si vous voulez que ie vous obeysse en cecy, il faut que ie le fasse, cependant appareillez-vous à faire tout ce que ie commanderay, de venir quand ie vous appelleray, & d'aller où il me plaira de vous enuoyer, & de laisser entre mes mains tout

stat de l'Empire, pour en disposer à ma fantaisie. Les Tartares ayant consenty à ce que dessus, l'Empereur leur dit encore: Doncques la parole de ma bouche vous seruira de fortrois de glaiue, & sera vengeance des rebelles. Le peuple applaudit des mains à ces pros, signifiant par là qu'il accepte cette condition : Et cela fait, les Princes le tirans de son trone Royal, le mettant à terre sur vn feutre, & luy disent, comme nous auons dit cy-dessus, Regarde en haut & recognois Dieu, ensemble voids le lieu où tu es à present assis: Si tu gouuerne bien ton Estat, toutes choses te succederont à souhait: mais si tu ne conduits ton peuple comme il est raisonnable, asseure-toy que tu seras tellement aneanti, abattu, & desnué de grandeurs & de richesses, que ce feutre qui te sert maintenant de siege, ne te sera peut-estre pas laissé pour ton seruice. Cela fait, ils luy donnent celle de ses femmes qu'il ayme le mieux, & les haussants tous deux auec le feutre, les proclament Empereur & Imperatrice des Tartares, & sur l'heure les grands de l'Empire, & les deputez des Prouinces sur lesquelles il a commandement, luy portent des presens en signe de recognoissance. On porte aussi au mesme lieu les meubles plus precieux laissez par le Roy defunct, dont le nouueau Prince en distribuë partie aux grands Seigneurs du pays, & fait garder le reste pour s'en seruir, & toutes les ceremonies estant paracheuées, chacun se retire en sa Prouince.

18. Cét Empereur tient tout sous sa main, & n'y a homme de ses subiets qui ose, ou puisse dire, qu'il a la proprieté de quelque chose: il n'est permis à personne d'habiter en autre terre qu'en celle qui luy a esté assignée par l'Empereur, qui choisit aussi les Gouuerneurs, les Generaux d'armées, & les Colonels; & ceux-cy élisent les Capitaines, & les Capitaines font choix des membres de leurs compagnies, & ceux-cy du reste qui est necessaire pour parfaire leurs troupes. Le seau dont le grand Cham vse en ses Patentes, porte ces paroles: Dieu au Ciel Chuichuch Cham en terre: l'Empereur est la force de Dieu & des hommes. Ce Prince ne parle iamais aux Ambassadeurs estrangers, & ne souffre pas mesme qu'ils luy soient presentez, si eux & leurs presens (car c'est forfait de venir deuant ce grand Seigneur les mains vuides) ne sont purifiez par des femmes deputées à cét effect. Lors il leur respond par truchement: Et tandis que ces personnes tierces & interposées parlent, il faut que les estrangers de quelque condition qu'ils soient, demeurent tousiours à genoux, & soient si attentifs, que leur truchement ne laisse eschaper vne seule des paroles que le Prince profere. Car il n'est permis à personne de changer vne seule des paroles de cét Empereur, ou de manquer à executer quoy qu'il ordonne. Ce Prince maintient la Iustice auec vne extréme rigueur, veu que les criminels ayans esté foüettez la premiere fois qu'ils ont commis quelque faute, sont sciez la seconde fois par le milieu pour quelque crime que ce soit.

19. En quoy il semble qu'ils suiuent les opinions que les Stoïques auoient de l'égalité des pechez. Il y a deux Conseils, l'vn de guerre, de deux hommes sages & experimentez: l'autre d'Estat, d'autant de gens de grand iugement, & pleins de cognoissance des affaires. Ceux-cy manient tout le Gouuernement, & ont soin de punir les meschans, & de recompenser les personnes de merite: & ceux-cy n'vsent pas de moindre diligence à recognoistre les faicts signalez, & les seruices faits à l'Empereur, tant en temps de paix que de guerre, qu'à chastier ceux qui font mal, ou qui se sont portez laschement en quelque occasion. Et certainement la bonne conduite d'vn Estat consiste tellement en ces deux choses, c'est à sçauoir en la punition & recompense, qu'on peut dire, que c'est par leur seul moyen, que la plus grande partie des Princes barbares maintiennent leur grandeur. Et de fait, le Turc, le Setif, le Mogor, & le Sophy, se conduisent-ils d'autre sorte? Ils n'vsent de cecy qu'en guerre; pource qu'ils ne fondent leur domination que sur la force des armes, & ne se soucient de la paix ny du repos, mais seulement de la victoire, & de la grandeur; si bien qu'ayans ce seul bruit, ils n'vsent d'aucune moderation, ny en la punition des coüards & des lasches, ny en la cognoissance des vaillans, & des courageux. Et iamais il n'y eut Republique où l'on proposast tant de belles recompenses aux hommes hardis, qu'on fait entre ces barbares: mais on en propose beaucoup plus parmy les Turcs qu'ailleurs, pource que les Tartares, les Arabes, & les Persans font quelque estat de la Noblesse: mais les Turcs abattent & destruisent par tout les familles nobles, & n'estiment rien que la valeur & la hardiesse, & mettent tout leur Empire entre les mains de gens yssus de bas lieu, pourueu qu'ils se soient faits cognoistre capables de quelque grande fortune. Ce qui se pratiquoit aussi parmy les Mamelus. Mais pour retourner au Gouuernement des Tartares, il semble qu'on fasse parmy eux grand estat des Astrologues, & qu'ils conduisent en ce pays-là presque toutes choses. Paul escrit

qu'il y en auoit de son temps en la ville de Cambalu, enuiron cinq mille, & que Cublai Cam ayant appris d'eux que cette ville se deuoit vn iour reuolter, en fit faire vne autre nommée Taidu, qui en est fort proche.

20. Au reste, si quelqu'vn a desrobé vne chose de peu de prix, pour laquelle il ne merite pas de perdre la vie, il est battu par sept fois à coups de baston, & reçoit dix-sept ou vingt-sept playes, selon la grandeur du mesfait: & en cette punition l'on peut donner iusqu'à cent coups, en adioustant tousiours dix. Il y en a quelques-vns qui meurent estant battus de cette sorte. Que si quelqu'vn a desrobé vn cheual, ou quelque chose de prix, pour laquelle il semble meriter la mort, on le tuë d'vn coup d'espée; & s'il veut rachepter sa vie, il le peut, en payant neuf fois autant que la chose desrobée est estimée: mais auant que de quitter ce discours du Gouuernement, pource que ie vous ay parlé de quelques Hordes qui obeïssent au grand Cham; i'estime qu'il sera fort à propos d'expliquer ce mot, qui pourroit arrester les Lecteurs moins entendus, & estant entendu, pourra contenter ceux qui sont plus curieux.

21. Horde est vne assemblée de plusieurs hommes rangez en façon de Republique; mais distribuez en telle sorte, qu'en cas de guerre, il y a des Dizeniers qui obeïssent aux Centeniers: ceux-cy commandent à mille hommes, ces derniers à ceux qui ont commandement sur dix mille, & ainsi de suitte. Entre ces Hordes, il y en a quelques-vns qui recognoissent des Ducs particuliers; d'autres qui obeïssent au Moscouite, & qui sont ses tributaires; d'autres sujets à l'Empereur, dont nous faisons mention à cette heure.

RELIGION.

22. Les Tartares qui obeïssent au grand Cham, ne sont pas tous de mesme Religion; ains sont differents en creance; veu que quelques-vns suiuent la fausse doctrine de Mahomet, qui fut receuë en ces pays-là enuiron l'an mil deux cens quarante-six. Ils obeïssent au Pentateuque de Moyse, & obseruent les choses commandées par la loy ancienne, & crient tous les iours Iahi Illo Illoloth, il n'y a qu'vn Dieu. Parmy ceux de Catay il y a quelques Mahometans, mais beaucoup plus d'idolatres, dont la creance est telle en chacun de ces articles.

Ils tiennent qu'il y a deux Dieux, l'vn du Ciel, & l'autre de la terre.

Ils ne demandent au premier, lequel ils ensencent chaque iour, que la santé & bon entendement; & à l'autre abondance de fruicts, grand nombre de bestail, & choses semblables.

Ils disent aussi que ce dernier a femme & enfans, & soin du bestail, des semences & de leurs affaires: & toutes & quantes fois qu'ils mangent, ils frottent auec la plus grasse chair la bouche de l'Idole de la femme, & des enfans: veu qu'ils ont force petites effigies en leurs maisons, & iettent apres du boüillon de la chair aux esprits hors de la maison.

Ils tiennent leur Dieu du Ciel en lieu fort haut, & celuy de la terre en bas.

Ils croyent que nos ames sont immortelles, mais qu'elles passent d'vn corps en autre, & sont logées mieux ou plus mal, selon leurs actions precedentes; en quoy ils suiuent le Metempsycose de Pythagore.

Ils honorent encore le Soleil, la Lune, & les quatre Elements, & leur font des sacrifices.

Ils appellent le Pape & tous les Chrestiens Dzinthis, qui signifient Payens, & Chaur, c'est à dire infidelles, chiens, & idolatres. Ce qui est arriué depuis qu'ayans esté conuiez par le Pape Innocent IV. à receuoir la foy Chrestienne, ils furent incitez par les Mahometans à suiure la Religion de l'Alcoran, comme la plus pure, disans qu'elle n'enseignoit que l'adoration d'vn seul Dieu, au lieu que celle des Chrestiens estoit farcie d'Idoles; & d'ailleurs que la leur estoit gaillarde, & permettoit tout à l'homme libre, luy mettant les armes aux mains, au lieu que celle de Christ n'estoit bonne que pour les effeminez, & pour ceux qui demandent le repos.

Ils font leurs Idoles de feutre, ou de drap de soye, leur portent grande reuerence.

Ils ne choment ny solemnisent vn iour plus que l'autre, & ne ieusnent ny ne s'abstiennent en vne saison plus qu'en l'autre, comme font les Mahometans; ains les iours & les saisons coulent chez eux d'vne mesme sorte.

23. Quant aux Tartares Iuifs, ils sont descendus des Tributs d'Israël, transportées par le commandement de Salmanazar Roy d'Assirie au pays d'Arsareth, du temps du Roy

Osée. Les escriuains sont en different touchant ce pays d'Arsareth; & en parlent diuersement. Quelques-vns veulent que ce soit le pays de Colchos, appellé pour le iourd'huy Mingrelie; pource que Herodote escrit que les Colchois vsoient de la Circoncision: mais la plus grande partie estime qu'Arsareth est la Prouince de Belgian, d'où les Iuifs sortirent sous le nom des Tartares, l'an mil deux cens, sous le grand Chingis fondateur de l'Empire de Catay; & pource qu'ils auoient retenu la Circoncision, & quelqu'autre chose de la loy Mosaïque, ils deuinrent aysément Mahometans. Toutesfois ils sont presque tous idolatres encore en Catay, horsmis qu'outre les Mahometans, dont nous auons parlé, il y a encore quelques Iuifs & Chrestiens, mais en petit nombre.

24. Et quant aux Chrestiens, leur Religion est fort alterée & corrompuë, comme l'effect le declare, veu que voyans leurs parens ja vieux, afin d'en dépescher le monde, ils les nourrissent de graisse plus que de raison, si bien qu'ils s'en vont languissans depuis cela; & si tost qu'ils sont morts, ils bruslent leurs corps, & recueillent fort soigneusement les cendres qu'ils gardent comme chose precieuse, en mettant sur leurs viandes lors qu'ils prennent leur refection. D'ailleurs ils ont suiuy l'heresie de Nestorius, qui s'est estenduë iusqu'à la ville de Campion, & regne encore en quelques vns qui demeurent à Tangui, à Sucuir, à Cambalu, & en d'autres villes de cét Empire. Ces Nestoriens quoy qu'ils parlent plusieurs langages, selon les païs où ils se trouuent, celebrent toutesfois seulement leur office en Caldaïc. Leurs erreurs sont, qu'ils tiennent que la nature humaine en Iesus-Christ, est sans personne semblablement humaine defectueuse: & pour cette cause ils metten en Christ deux personnes. Ils n'appellent pas la Vierge Marie Mere de Dieu; pource qu'ils disent que le nom de Dieu comprenant le Pere, le Fils, & le S. Esprit, il s'ensuiuroit qu'elle seroit Mere de toutes les trois personnes Diuines; toutesfois ils confessent à present qu'elle est Mere de Dieu le Fils: ils tiennent pour Saincts, Nestorius, Theodose de Mapsuestie, Diodore de Tarse, & Paul de Samosate, & condemnent sainct Cyrille Alexandrin. Ils disent que c'est autre chose d'estre Dieu, le Verbe, autre chose d'estre Christ. Ils n'ont pas le premier Concile d'Ephese, ny les suiuans. Leurs Patriarches ne sont pas éleus; mais viennent par succession de pere en fils. Ils les créent premierement grands Archeuesques, puis sans autre ceremonie ils succedent au Patriarche qui vient à mourir. L'an mil cent dix-neuf, le Prete-Ian qui commandoit en la Prouince de Hatay, ou comme quelques autres disent, en celle de Tenduc (que les habitans du païs nommoient Ioane) receut cette heresie Nestorienne: mais il fut ruiné par le grand Chingis, ou Canguiste Roy des Tartares, l'an mil cent soixante & deux, & quarante ans apres qu'il eut receu cét erreur. Toutesfois il resta vn Seigneur d'vn petit Estat, qui fut recommandé par certains Religieux de sainct Dominique au grand Cham, par le commandement d'Innocent quatriesme. Et l'on trouue encore auiourd'huy par les Estats qui sont subiets à cét Empereur, beaucoup de Chrestiens qui suiuent toutesfois cette secte condamnée. Et mesme quelques Anglois qui ont esté en ces païs-là, rapportent que l'Archeuesque de Cambalu couronne le grand Cham lors qu'il vient à succeder à l'Empire.

GENEALOGIE DES EMPEREVRS TARTARES.

IL faudroit auoir d'autres relations que celles qui nous sont tombées entre les mains, ou bien estre plus proches du pays dont nous parlons, pour faire le denombrement des Empereurs qui y ont regné iusqu'à ce iour, & les specifier tous l'vn apres l'autre. Mais pource que nous n'en pouuons auoir vne si parfaite & entiere cognoissance, il se faut contenter seulement de ce qu'on a peu apprendre de ceux qui se sont aduancez plus que les autres, à discourir de la succession de ces Princes. Paul Venitien tient cét ordre, en nommant les Empereurs qui ont dominé en Catay. Il met le premier Canguiste, ou Chingis, ou Cinchins; puis loge au second rang Chny: au troisiesme Barchim, au quatriesme Allau, puis Mongu, & nomme apres Cublay, en la Cour duquel Paul demeura quelque temps. Mais Hayton Armenien leur a baillé les noms qui s'ensuiuent. Il nomme le premier Changy Cam, puis Hoccota Cam, & apres Gino Cam, & met apres ceux-cy Mange Cam; puis Cobila Cam, qui bastit la ville de Ions en Catay, qu'on tient estre la mesme que Cambalu. Il fait suiure en cette liste d'Empereurs Tamor Cam, qui regnoit en Catay du temps de Hoyton, en l'an mille trois cens huict. Entre les autres Hoccora Cama eut beaucoup d'enfans, le plus vieil desquels estoit nommé Gino Cam, qui succeda à son pere à l'Empire de Catay; & Iochy son frere vint aux parties

Occidentales, & s'empara du pays de Perse, de Turquestan, & de quelques autres Prouinces; & vn autre frere nommé Baydo conquist les Pays Septentrionaux; & prenant le chemin d'Europe, vint en Hongrie, & engendra Tamerlan, celuy qui fit tant de maux aux Prouinces Occidentales d'Asie, & à quelques vnes d'Europe. Or Gino Cam mourut ieune en Orient, & le plus proche apres luy nommé Mango, fut fait Empereur. Cestuy-cy assaillit certaine Isle Orientale, dont les habitans estoient rebelles. Mais les assaillis se plongerent secretement dans l'eau, & percerent le nauire où estoit Mango, de sorte qu'il perit auec tous ceux qui estoient dedans. Lors son frere Cobila, nommé Cublay par Paul, fut creé Empereur, & fit profession de la Religion Chrestienne, que ses successeurs n'ont toutesfois maintenuë. Celuy qui a fait l'abregé de l'Atlas de Gerard Mercator descrit encore cette Genealogie d'autre sorte. Il s'accorde auec tous les autres touchant le premier, & le nomme Changy Cau, ou Cam, disant que c'est celuy-là mesme que Paul Venitien nomme Chinchis, qui viuoit enuiron l'an de grace 122. Les Tartares viuoient auant sa domination brutalement, sans loix & sans ciuilité, n'auoient aucune reputation parmy les Scythes, ny les autres nations, & payoient tribut à leurs voisins du bestail qu'ils auoient. Ce Changy estendit son Empire depuis la Chine iusques à la mer Caspie, en bien peu de temps. Il eut pour fils Iochucham, qui engendra Zam Cam troisiesme Empereur, nommé Bathy par quelques autres. Ce fut cestuy-cy qui rauagea la Russie, la Pologne, la Silesie, la Morauie, & la Hongrie. Le quatriesme Empereur fils de Bathy fut Temir Cutlu, que nos Histoires nomment Tamerlan, qui courut toute l'Asie, passa iusques en Egypte, prit Baiazet Empereur des Turcs, & le mena lié de chaisnes d'or par toute l'Asie. Le cinquiesme Empereur fils de Temir Cutlu, fut Temir Gzar, qu'on disoit auoir esté tué en combattant vaillamment contre les Cheualiers Porte-croix de Prusse. Le sixiesme sorty de Temir Gzar fut Macmetczar, qui eust pour successeur Armetczar, & celuy-cy engendra Sziachmet huictiesme Empereur des Tartares.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE LA CHINE.

SOMMAIRE.

I. Diuerses appellations du Royaume de la Chine, tant anciennes que modernes.

II. Son circuit & combien il contient de lieuës.

III. Partition de ce Royaume en quinze Prouinces. Le nombre des villes & citez qui sont en chacune Prouince. Leur situation & forme de bastimẽt & grands chemins pauez vnis iusques aux montagnes, & taillez à coups de marteaux.

IV. Description de la muraille qui separe les Chinois d'auec les Tartares, contenant cinq cens lieuës.

V. Du Palais & demeure Royale des Monarques de la Chine.

VI. De la couleur & composition d'humeur des Chinois. Fertilité incomparable du pays, qui portent trois & quatre fois l'année. Fruicts de diuerses sortes qu'il produit, miel, sucre, melons, prunes, oranges de trois sortes. Abõdance de soye, lins, chanure, cottõs, bleds, riuieres, arbres musc, bestiaux, & possessions de toutes sortes, herbes medecinales, mines d'or & argent, & autres metaux, & perles precieuses qui se trouuent en ces pays.

VII. Chinois industrieux, dispos, laborieux, & naturellement enclins à faire bonne chere, & estre bien vestus; la forme de leur visage, & hauteur de corps.

VIII. Façõ de faire le musc en la Chine.

IX. Forme & couleur des habits & vestemens nobles, & du Peuple, des hommes

& des femmes, la façon de leurs cheueux & fard.

1094 X. *Coustume des Chinoises de porter petits souilliers, & les pieds serrez de bandes, & pourquoy.*

XI. Industrie grande des Chinois en l'Art de sculture & peinture, & à faire chariots à vent & à voiles.

1095 *XII. Quelles sont les marchandises que les Marchands vendent communément aux estrangers.*

XIII. Comment se fait la vaisselle de Porcelaine en ce pays.

XIV. Du dot, mariage, festins nuptiaux & polygamie des peuples de la Chine, & leurs loix touchant les successions & heredite z.

XV. Leur coustume estrange, par laquelle ils sont contraints dans certains
1096 *temps, se marier ou d'entrer en Religion.*

XVI. Du mariage des Roys & de leurs enfans, & les festins solemnels qu'on y celebre.

1097 *XVII. Ceremonies pratiquées és funerailles & obseques, festins funeraux, & dueil des Chinois.*

1098 *XVIII. Leur breuuage fait de l'herbe Chia, au lieu de vin. Et de quelles viandes sont apprestez leurs festins & banquets solemnels.*

1099 *XIX. De l'inuentiõ de leur artillerie, & de leurs caracteres, ou lettres hieroglyphiques, & de leur façon estrange d'escrire & tirer leurs lignes du haut de la page en bas.*

XX. Quelles sont leurs montures & carrosses en leurs voyages, & quels leurs
1100 *vaisseaux & equipage de la marine.*

XXI. De la pesche qui se fait par l'industrie des corbeaux marins ou plongeõs.

1101 *XXII. Des respectueuses requestes presentées au Loytia: & des façons de faire estranges en leurs visites & conuersations des compagnies.*

1102 *XXIII. Richesses de la Chine en mines d'or, d'argent, & autres metaux, perles, vases de Porcelaine, fourures precieuses, de lin, de laine, coton, soye, succre, miel, rheubarbe, camfre, vermillõ, pastel, musc.*

XXIV. Reuenus du Roy à quoy se mõtent; & quel tribut il leue sur chacune sorte de marchandise. 1103

XXV. Quelles sont ses forces, ses gens de guerre, & l'ordre qu'il y tient, & premierement du Conseil de guerre estably en chaque Prouince. 1104

XXVI. *De l'infanterie & caualerie Chinoise, leurs appareils de guerre, leurs armes & façon de combattre.* 1105

XXVII. *Des forces Nauales.* 1106

XXVIII. *Particuliere relation des gens de guerre, entretenus & soudoyez en chaque Prouince.* 1106

XXIX. *Des Academies de la Chine; des Visiteurs establis sur icelles par le Roy, & des Promotions solemnelles qui s'y font de trois ans, au grade de Loytias.* 1107

XXX. *Serment que prestent par deuant les Visiteurs, ceux qui doiuent receuoir le degré de Loytias.* 1107

XXXI. *Du cõseil des douze Auditeurs, erigé en la ville de Thebain.* 1108

XXXII. *Des Vice-Roys & Gouuerneurs des Prouinces, appellez Comon, Insuarto.* 1109

XXXIII. *Des autres Officiers particuliers, comme le Tompo, Quinquay, & autres Iuges, & leur forme de proceder en l'administration de la Iustice.* 1110

XXXIV. *Des supplices dont ils vsent contre les criminels.* 1111

XXXV. *Leurs loix touchant les voyageurs & mendians.*

XXXVI. *De l'idolatrie des Chinois, & quels Idoles ils adorent: leurs sacrifices au diable, & leur croyance touchant le Ciel, & choses celestes.* 1113

XXXVII. *Description de plusieurs manieres de sort dont ils vsent.* 1114

XXXVIII. *Leur opinion touchant la creation du Monde, qu'ils disent auoir esté basty par leur Tain, Deïté logée au Ciel.* 1115

XXXIX. *Leur croyance touchant l'estat des ames separées du corps. Et la forme de leurs prieres pour les Trespassez.* 1116

XXXX. *De leurs Monasteres, & quatre Ordres de Religion, qui ont chacun leur General appellé Tricon.*
XLI Loïx de la Chine
XLII *Genealogie des Roys de la Chine.* 1118

CE grand Royaume des Chinois, dont Ptolomée a cogneu le nom, & ignoré la puissance, est celuy mesme que Marc-Antoine nomme la Prouince de Mangi, & que nous appellons ordinairement la Chine, sans qu'on puisse sçauoir quel fondement on a eu qui peut conuier les premiers Autheurs de ce nom, à l'imposer en cette sorte, si ce n'est que la chose soit arriuée par corruption du mot, & que de la Sine on ait fait la Chine, changeant vne lettre en deux, & que la coustume & la continuation ait eu cét aduantage sur l'antiquité, de le faire passer ainsi alteré iusques à nostre siecle.

La Chine est située sur le tropique de Cancer, & toute sa coste s'estend au Nord-Est, & au Sud-Est: la longueur de 400. lieuës; au costé du Midy il y a le Royaume de Cochinchina; au Nord & au Couchant, la Tartarie, & le Cathay, où on dit que le peuple est blanc; & y a beaucoup de Chrestiens, auquel pays le Royaume de Perse est limitrophe.

Anciennement les Tartares ont possedé ce Royaume, selon que les Annales mesmes du pays enseignent: mais ils en ont esté chassez par les naturels, lesquels voulans pouruoir à l'asseurance de leur pays pour l'aduenir, ont dressé vn mur, afin d'empescher les courses & pilleries de ces peuples coureurs, & depuis lors se sont trouuez asseurez.

Ceux qui sont voisins de cét Estat, luy donnent ordinairement le nom de Sangley: mais les Chinois, selon Magin, & Mercator, luy baillent celuy de Tame, ou bien selon l'Autheur de l'Histoire generale de la Chine, celuy de Taybinco, qui ne signifie autre chose que Royaume, & les habitans se nomment eux-mesmes Tangis. C'est le pays le plus Oriental de toute l'Asie, ayant pour voisin du costé d'Orient la mer Oceane, & vn peu plus auāt l'Isle de Corée, & puis les Isles du Iapon, du Midy, en partie la mer Oceane, & en partie le Royaume de Cochinchine: du Couchant les Bramas ou Brachmanes, & vne partie de la Tartarie, & du North, la seule Tartarie, de laquelle ce Royaume est separé par des montagnes, & à leur defaut par des murailles. Il s'estend depuis le Tropique de l'Escreuisse iusques au 53. degré de latitude, & contient en sa longueur tous les Meridiens compris entre le 130. & le 160. degré. Mais afin de sçauoir plus exactement son estenduë & sa grandeur, nous rapporterons icy ce que les Chinois mesmes en ont escrit, & qu'on a trouué dans leurs liures.

2. Ce Royaume contient donc en circuit, selon eux, neuf mille cinq cens seize diez, qui est vne mesure dont ils vsent, & ces diez reduits à la façon de compter d'Espagne, font presque trois mille lieuës de tour, & mille huict cens lieuës de long.

On a trouué dans le mesme liure, d'où ce calcul a esté tiré, que les Chinois ont seulement trois mesures pour arpenter, qu'ils appellent en leur langue Lij, Pu, & Icham, qui est autant presque, que si nous disions stade, qui estoit de cent vingt cinq pas, lieuës, iournées. La mesure qu'ils nomment Lij, comprend autant d'espace, que l'on en peut assigner à la voix qu'vn homme pousse de toute sa force, en vn temps coy, & en vne belle plaine. Dix de ces Lijs, font vn Pu, qui est vne grande lieuë Espagnole, & dix Pus font vne iournée entiere, par eux appellée Icham, qui reuient à douze grande lieuës. Suiuant ce compte, l'on trouue que ce Royaume contient les lieuës susmentionnées. Il est vray que par le calcul de quelques autres liures, l'on a trouué des lieuës: mais le Pere Martin de Herrade Prouincial des Augustins aux Philippines, & tres-excellent Geometrien & Cosmographe, a veu & cogneu que ceux que nous auons suiuis estoient veritables, & que ce pays auoit trois mille lieuës de tour, & mille huict cens de long, commençant à la Prouince d'Olam, qui tire plus vers le Midy, & est plus proche de Malaca.

3. Ce Royaume est diuisé en quinze Prouinces, y comprise l'Isle d'Anayo, & chacune a sa ville capitale, & a plus d'estenduë que le plus grand Royaume dont nous ayons cognoissance en Europe. Quelques-vnes de ces Prouinces portent le nom de la ville capitale où se tiennent les Gouuerneurs, Presidens, & Vice-Roys: de ces quinze Prouinces, il n'y en a nulle qui n'égale en grandeur quelqu'vn des plus grands Royaumes d'Europe.

Entre ces Prouinces il y en a deux, Paguia, & Tolanchia, qui sont gouuernées par le Roy en personne, & par son Conseil, à cause que ce Prince reside tousiours en l'vne de ces deux, qui sont les plus grandes de tout son Estat, & les mieux peuplées. Ce n'est

pas toutesfois que ce seul sujet le conuie à s'y tenir ordinairement, veu qu'il le fait plustost à cause du voisinage des Tartares, auec lesquels les Chinois sont continuellement en guerre.

Et afin que le Roy de la Chine peust plus aisément remedier aux troubles & inconueniens qui pourroient suruenir de ce costé là, & par mesme moyen offenser son ennemy auec plus de commodité, il y a logé sa Cour, & estably sa demeure.

Au milieu de ce Royaume il y a vn fort grand Lac, duquel sourdent plusieurs riuieres & torrens, auec telle abondance d'eaux, qu'on y peut nauiger aisément par tout auec barques & brigantins. De cette multitude d'eaux procede l'abondance & la fertilité de toutes choses au pays: le long de ces riuieres d'vn costé & d'autre se voyent diuerses villes, qui apportent de grandes commoditez à vn chacun.

Leurs Annales & Histoires font mention qu'en ces quinze Prouinces il y a cinq cens quatre-vingt vnze Citez, & quinze cens nonante & trois Villes, sans compter diuerses bourgades, qui sont en nombre infiny, dont le circuit est aussi grand que de beaucoup de villes.

La ville Royale & capitale du Royaume s'appelle Xuntien ou Tabijn, & d'aucuns, Quinzay: le nom de Xuntien en langage Chinois signifie Cité du Ciel: sa grandeur est telle, que c'est ce que peut faire vn homme de cheual de la trauerser en vn iour; car il faut tout autant de temps pour aller d'vne porte à l'autre, sa largeur est la moitié de cela, & son circuit tres-vaste; les faux-bourgs contiennent tous ensemble autant que la ville.

Les quinze Prouinces s'appellent Pasquia, Canton, Foquien, Olam, Cincay, Susnam, Tolanchia, Cansay, Oquiam, Auchco, Honam, Xanton, Quicheu, Chequeam, & Saxij, ou Sancij. Toutes, mais principalement les dix qui sont maritimes, & assises pres des costes de la mer, sont presque de tous costez separées par de belles riuieres d'eau douce, profondes & nauigables, & bordées de part & d'autre de grands riuages, & de beaucoup de bonnes villes, qu'on ne peut non seulement nombrer, mais nommer, à cause que les Chinois sont si curieux, qu'ils mettent en leurs liures iusques au nom des maisons de plaisir, que les Seigneurs & Loytias possedent. Mais il me suffira de mettre le nombre des villes & citez qui sont en chaque Prouince, & d'estre brief en cecy, pour n'ennuyer pas mon Lecteur.

La Prouince de Paquia, où le Roy & son Conseil demeurent ordinairement, contient quarante-sept Citez, & 150. villes.

La Prouince de Canton contient trente-six Citez, & 190. villes.

Celle de Foquien 33. Citez, & cent quatre-vingts dix villes.

Celle d'Olam nonante Citez, & 130. villes.

Celle de Cinsay 38. Citez, & 124. villes.

Susnam 44. Citez, & 150. villes.

Tolancia 51. Citez, & six vingt-trois villes.

Cansay vingt quatre Citez, & cent douze villes.

Oquiam dix-neuf Citez, & soixante & quatorze villes.

Anchco vingt cinq Citez, & vingt-neuf villes.

Honam vingt Citez, & cent deux villes.

Xanton trente-sept Citez, & soixante & dix-huict villes.

Quicheu 45. Citez, & cent treize villes.

Chequeam 39. Citez, & quatre-vingts quinze villes.

Saxij, ou Sancij 42. Citez, & 105. villes. Or les Chinois ont coustume de terminer le nom de Citez par cette syllabe Fu, qui vaut autant à dire que Cité, comme Taybinfu, Catonfu, & le nom des villes par cette syllabe Cheu.

En la seule riuiere de Canton, il y a plus de barques & fregattes, qu'il n'y en a en toute l'Espagne: l'air est doux, la terre tres-fertile, & abondante en froment, riz & legumes, & n'y a nulle saison de l'année qui ne soit propre pour y semer ou moissonner.

En chacune des villes principales, où les Gouuerneurs & Vice-Roys commandent, est éleué le portraict du Roy voilé d'vn riche tapis, auquel portraict tous Officiers, Loitiers & Mandarins, font honneur auec telle reuerence, comme si le Roy mesme estoit present: Le tiltre qu'on luy donne est, *Le Roy & Seigneur du monde, & fils du Ciel.*

Nul ne peut porter en la Chine, ny auoir d'arc en sa maison, sinon ceux qui ont cét honneur d'estre aux gages du Roy, les fils desquels aussi reçoiuent ce droict de porter armes, comme hereditaires.

Entre ce grand nombre de villes & de citez, il y en a pres de deux cens de marque, qui sont pour la pluspart basties sur des riuieres qui portent batteaux, & ceintes de fossez larges & profonds, closes de murailles de pierres de taille, depuis le bas iusques en haut, & sur le haut il y a de la brique faite de mesme matiere que la vaisselle de Porcelaine, & si proprement cimentée, qu'en peu de temps elle durcit en telle sorte, que l'on ne peut mesme en disioindre les carreaux à coups de pics & de marteaux. Les murailles sont si espaisses, que quatre hommes pour le moins y peuuent marcher de front; voire six en quelques endroits, outre les guerites, galeres & promenoirs cachez, où les Gouuerneurs vont à plaisir, le parapet dedans & dehors estant si spacieux & libre, que six hommes de cheual y peuuent marcher ensemble tout de front. Pour la commodité des batteries & defenses, il y a des tours & des boulleuars proches les vns des autres, qui ont leurs sentinelles commodément disposées, & leurs casemattes propres. On trouue que quelques-vnes de ces murailles sont debout depuis plus de deux mille ans, sans qu'il y paroisse nulle creuasse ou ouuerture, tant les Voyers & Controolleurs des bastimens publics, prennent garde à ce qu'il ne s'y fasse aucune fente, ou ouuerture.

Chaque ville de marque est bastie comme s'ensuit. Il y a deux grandes & larges ruës, droites, my-parties en croix, & longues, autant que la portée de l'œil le plus vif le peut estendre, qui aboutissent à quatre portes également distantes, toutes garnies de fer, & magnifiquement basties, & dont la venuë est merueilleusement agreable. Ces deux ruës croisées sont entre-coupées d'autres ruës & ruettes, & enrichies de bastimens publics & particuliers, qui seruent à la remarque des places & des destours diuers. On void aussi aux deux costez des ruës des portiques qui s'aduancent, & seruent à contregarder les allans & les venans; outre ce, les boutiques des artisans les garantissent des pluyes, & autres incommoditez de l'air.

Dauantage, on y void de grandes & belles arcades de pierres polies, magnifiquement dressées, que les Gouuerneurs font faire auec diuerses inscriptions, auant que de se retirer des villes, apres y auoir seruy le temps que le Roy leur a prescrit.

Aux plus commodes & frequents endroits de chaque ville, l'on void les superbes bastimens & logis des Gouuerneurs, auec leurs beaux jardins, vergers, fontaines d'eaux viues & ruisseaux, qui arrosent artificiellement les parterres, pour le plaisir de ces Seigneurs, qui ont aussi leurs volieres, parcs, garennes, & bocages : tellement qu'il n'y a Palais de Gouuerneur qu'on ne puisse comparer à vne ville. Les maisons des particuliers aupres de la mer, sont basses & en terre ferme : elles ont diuers estages, & sont peintes par dehors, ou enduites d'vn blanc clair & net au possible.

On void à l'entrée vn porche spacieux & ouuert, garny d'armoiries proprement ageancées, qu'ils remplissent d'idoles; & apres l'on void des viuiers pleins de poissons, & des jardins au haut des maisons. Les pierres des bastimens sont soigneusement polies, & tellement enduites, qu'on diroit qu'elles sont dorées. Le couuert est poly de mesme & cimenté si proprement, que les pluyes ne luy peuueut nuire, & ces toicts-là durent plus de cent ans, les goutieres estant faites de marbre ingenieusement mis en œuure. On void au deuant des portes des maisons, des arbres touffus & verds, arrangez par ordre & par compas, si plaisans à voir, que les yeux plus las, & plus foibles en sont aussitost recreez. Or outre que plusieurs de ces villes sont trauersées de grands fleuues: il y en a aussi quelques-vnes accommodées de canaux, pour donner entrée aux vaisseaux marchands, qui y chargent & deschargent forces biens ; de mesme qu'on void à Vtrect, & autres villes du Pays-bas : & il y a des leuées propres pour aller aussi par terre, outre les ponts de pierres qui sont tant aux villes qu'en plusieurs endroits de la campagne.

Quant aux riuieres qui s'enflent & haussent tellement, qu'on ne peut y planter des paux, ou bastir des arches; on dresse dessus des ponts de batteaux. Hors des villes, sur tout maritimes, l'on void des faux-bourgs superbement bastis, auec de belles & grandes ruës, où sont les tauernes & hostelleries pour les Marchands estrangers, & l'on trouuent ces lieux-là, outre les boissons delicieuses, selon la coustume du pays, toutes sortes de viandes, cuittes & cruës.

Pour le regard des petites villes & bourgades, dont quelques-vnes sont composées de trois mille feux, y compris les villages fort proches les vns des autres; il y en a tant qu'on n'en sçait pas le compte. Elles sont pour la pluspart en fort belle assiette, bien fournies d'eaux & de bois, & l'on ne void presque autre chose par les campagnes, que des maisons de riches laboureurs qui sont fort hautes.

Digitized by Google

Toutes les maisons ont ordinairement deux portes, celle du milieu qui est grande, & celle des deux costez plus petites, & faites à proportion, selon leur mode de bastir.

Il faut aduoüer qu'il y a d'excellens Architectes en ce Royaume; & si les ouuriers y sont bons, les materiaux pour bastir y sont les meilleurs du monde, pource que comme i'ay desia dit, il y a vne terre blanche, dont l'on fait des carreaux, qui sont si forts, qu'il faut auoir de bons marteaux, & vne grande force pour les rompre. En toutes les Citez capitales on void le logis du Roy, demeure du Gouuerneur, qui est tousiours magnifique. Les chemins y sont les meilleurs, & les mieux pauez de toutes les terres découuertes, & si plains & vnis par tout, que iusques aux montagnes, il y a de grands chemins taillez à coups de marteaux, & pauez de pierre & de quarreau: de sorte qu'au dire de ceux qui l'ont veu, c'est vn des plus remarquable ouurage, & des plus commode qu'il y en aye en tous les Royaumes. L'on void en la ville de Fucheo vne tour deuant le logis du Thresorier general du Roy, qui surpasse, selon le tesmoignage de ceux qui l'ont veuë, tous les edifices Romains, estant fondée sur quarante colomnes, dont chacune est bastie d'vne seule pierre, qui est si grande & si grosse, qu'elle estonne ceux qui la considerent.

4. Mais, pource que nous auons cy-deuant parlé de la muraille qui separe les Chinois d'auec les Tartares, il me semble qu'il est à propos d'en discourir icy plus particulierement, pour satisfaire au desir de ceux qui desirent d'en estre informez au long.

Cette muraille, ou enceinte, qui a 500. lieuës de long, & commence depuis la ville d'Ochioy, qui est entre deux montagnes fort hautes, & s'estend du Ponant au Leuant, fut faite par vn Roy nommé Tzintzon, à celle fin de defendre la Chine des Tartares.

Toutesfois il faut entendre que de ces cinq cens lieuës que contient cette muraille, il y en a quatre qui sont fermées de fort hautes montagnes; pour le regard des cent autres qui estoient pour clorre la distance qu'il y auoit entre ces montagnes, ce Roy fit faire cette muraille de pierre de taille tres-forte, qui a sept brasses de large par bas, & autant par haut. Elle commence du costé de la mer, en la Prouince de Canton, & va par celle de Pasquia & de Cansay, & finit à celle de Susan.

Ce Roy voulant faire cét œuure admirable, prit la troisiesme partie des habitans de son Royaume, qui moururent presque tous en cette besongne, ou à cause du chemin, ou pour le changement d'air, combien que chaque Prouince aboutist à la partie la plus voisine. Aussi cét ouurage si superbe, fut cause que tout le Royaume se reuolta, & qu'on tua le Roy, apres qu'il eut regné quarante ans, & vn sien fils nommé Agnitzi autant que luy.

Venons maintenant à la demeure du Roy, pour acheuer entierement la description de ce que l'on void de plus beau, & de plus remarquable en ce Royaume. Il la tient ordinairement en la Prouince de Pasquia, en la ville de Thaybin, ou Suntien; ou comme nous auons desia dit, à cause des Tartares dont elle est voisine, ou peut-estre plustost à cause de l'air du pays, qui est plus sain & plus doux en cette Prouince qu'aux autres, comme il est facile de cognoistre par le mot de Suntien, qui vaut autant à dire en leur langue, que ville celeste. Cette ville est si grande, que pour la trauerser de porte en porte, il faut qu'vn homme marche toute vne iournée sur vn bon cheual, & en diligence, encore n'y comprend-on pas les faux-bourgs, qui ont autant de tour, ou peu s'en faut, que la ville.

Il y a si grand nombre de peuple dedans, que les Chinois asseurent, que s'il estoit besoin de faire leuée de gens pour quelque pressante occasion, on pourroit assembler deux cens mille hommes armez, dont les cent mille seroient gens de cheual.

5 On void à l'entrée de la ville vers le Leuant, le grand & superbe Palais du Roy, où il demeure d'ordinaire, combien qu'il en ayt deux autres; l'vn au milieu de la ville, l'autre au bout deuers l'Occident. Ce premier Palais est si grand, & plein de tant de singularitez, qu'il faut quatre iours entiers pour le bien voir à loisir, ainsi qu'on rapporte.

Premierement, il est entouré de sept murailles rangées en telle sorte, qu'en l'espace qu'il y a d'vne muraille à l'autre, l'on peut aisément faire tenir dix mille soldats, qui sont en garde ordinairement au logis du Roy.

Il y a au dedans 79. salles magnifiques, & d'vn artifice admirable, où l'on void vn grand nombre de femmes qui seruent le Roy, au lieu de Pages & de Gentils-hommes.

Mais les principales pieces de ce Palais sont quatre belles salles, où le Roy donne audience aux Ambassadeurs qui viennent des pays & Royaumes estrangers, & pareillement aux Seigneurs & principaux de ses Estats, lors qu'il tient sa Cour : ce qui n'arriue guiere souuent, pource qu'il ne se laisse guiere voir au peuple hors de son logis, & presque tousiours il ne paroist qu'à trauers vne verriere.

La premiere de ces salles est faite de fonte auec grande curiosité, & grand nombre de belles figures.

La deuxiesme a le plancher de l'air fait de massonnerie d'argent de grande valeur.

La troisiesme est de fin or parfaitement émaillé.

La quatriesme est de si grand prix, & l'on y void tant de richesses, qu'elle surpasse de beaucoup les trois autres precedentes, dautant qu'elle represente la puissance, & les moyens de ce grand Roy ; & pour cette cause ils l'appellent en leur langue, la salle du thresor du Roy, asseurant qu'elle est bien digne de ce nom, attendu qu'elle contient le plus grand thresor qu'aucun Roy puisse auoir.

Encore outre le thresor, il y a grande quantité de ioyaux de valeur inestimable, & vne chaire où ce Prince s'assied en majesté, faite de marbre, dans lequel on void plusieurs pierreries precieuses enchassées, & des escarboucles si riches, qu'en la plus grande obscurité de la nuict, elles rendent la salle aussi claire que s'il y auoit beaucoup de chandelles allumées.

C'est dans ces quatre salles que le Roy donne audience aux Ambassadeurs des Princes estrangers, & mesure l'honneur qu'il leur veut faire à la reception dans ces salles : car ceux des moindres Princes ses tributaires, ne sont receus qu'à la premiere salle ; les plus eminens à la seconde, & ceux des grands Roys qui ne le cognoissent point à la trois & quatre. Il tient aussi sa Cour dans ces salles, & donne audience dans icelles aux principaux Officiers de sa Couronne.

Les parois de cette salle sont de diuerses pierres de grande valeur, mises en œuure auec beaucoup d'industrie ; & pour comprendre en vn mot tout ce qui se dit de cette salle, il suffit de sçauoir que c'est la plus belle piece qui se puisse voir en tout le Royaume, & qu'elle contient tout ce qui y est de meilleur, & de plus riche.

Il y a en ce Palais de tres-beaux jardins diuersifiez de toute sorte de fleurs, arrosez de fontaines d'eau claire, où le gasoüil de leurs petits boüillons semond le ramage des oisillons au concert naturel d'vne agreable musique dans leurs belles allées ; il charme les ennuys & les soins qui suiuent la Royauté.

Le nombre des femmes qu'entretient le Roy de la Chine sont sa plus ordinaire compagnie ; il se plaist à contempler sur leurs beaux visages, plus de roses & de fleurs que ses parterres n'en produisent.

A costé de ces jardins sont plusieurs beaux vergers, qui rapportent toutes sortes de fruicts delicieux, & plus auant s'estendent de grands bois, les vns taillis, les autres de haute fustaye, où il prend quelquesfois les plaisirs de la chasse. Ils sont entourez par endroits de plusieurs larges estangs, tous couuerts d'oyseaux de riuiere, parmy lesquels les Cygnes qui couurent d'vn plumage blanc vne chair hideusement noire, paroissans les plus beaux aux yeux du Prince, font tacitement vne sage leçon à son esprit, que les belles apparences du monde & de la Cour couurent plusieurs deformitez & perfidies.

QVALITE'.

NOus auons veu l'estenduë de ce grand Royaume, nous auons fait le denombrement de ses villes, & remarqué la magnificence de ses bastimens : voyons maintenant si le pays merite de telles despenses, & s'il est capable de fournir aux fraiz excessifs de ces edifices.

6. Pour commencer donc, il faut sçauoir que le temperament des Estats sujets à ce puissant Monarque est fort diuers, à cause qu'ils sont presque tous assis en tirant au Midy & au Septentrion, & ont vne si grande estenduë de pays, qu'encores que l'Isle d'Aynan qui est proche de ce Royaume, soit à dix-neuf degrez de hauteur, ou latitude, on a toutesfois cognoissance de quelques Prouinces éloignées de l'Equateur de plus de cinquante degrez, ainsi que nous auons desia dit en descriuant ce Royaume.

Or l'on peut assez cognoistre la distance qu'il y a d'vne extremité du Royaume à l'autre, par la grande difference des couleurs qu'il y a entre ces habitans ; car les Portugais

ii ont trafiqué ordinairement à Canton auec les Chinois, pource que cette ville est as-
z pres de Macao, où lesdits Portugais se sont habituez des long-temps, rapportent
l'on y void en ceux qui trafiquent, des visages de couleurs fort differentes, & en tout
ssemblables.

Ceux qui naissent en la Prouince de Canton, & en toute cette coste sont noiraux,
omme ceux de Fez en Afrique, pource que ce pays est en mesme parallele que la Bar-
irie: mais ceux des autres Prouinces en dedans sont blancs la plusspart; les vns toutes-
is plus que les autres, selon qu'ils sont plus aduancez dans le pays froid: veu qu'il y en
quelques-vns qui retirent aux Espagnols, & d'autres qui sont plus blonds, qui ressem-
ent à peu pres à des Allemands, estans blonds & rouges. Bref, on ne peut dire en gene-
il de ce grand Royaume qu'il soit chaud ou froid, dautant qu'il est enclos dans la Zone,
u ceinture, que les Geographes appellent Temperée, & aussi pource qu'il s'estend vers
n mesme climat que l'Italie. Et par là l'on peut assez entendre la fertilité, qui est sans
oute la plus grande qui soit au monde, encores qu'on luy vueille comparer le Perou, &
a nouuelle Espagne.

Car c'est chose asseurée que la terre y porte trois & quatre fois l'année; ce qui fait
encore cognoistre la bonté de l'air, c'est que le pays y fourmille d'enfans, qui sont beaux
i merueille en leur petitesse. Mais afin de specifier quelque chose, ce pays produit tou-
es sortes de verdure, & vne grande quantité de diuers fruicts pareils à ceux qui vien-
nent en Espagne, outre beaucoup d'autres que l'on ne recognoist point par deçà, pource
qu'ils sont differents des nostres, & tous ces fruicts sont bons, comme l'on dit, par excel-
lence. Il y a trois sortes d'oranges, les vnes si douces qu'elles surpassent le sucre en dou-
ceur; les autres vn peu moins, & les autres qui ont vne petite pointe d'aigreur fort plai-
sante au goust.

Il y a aussi vne sorte de prunes, qu'ils appellent Lechias, qui sont d'vn goust extre-
mement agreable; & ont outre ce, telle proprieté qu'elles ne soulent iamais, & ne font
point de mal à l'estomach, combien que l'on en mange beaucoup. Il produit des
melons en abondance, qui sont fort gros, & excellemment sauoureux, & vne sorte de
pommes de couleur brune, qui sont grosses, de tres-bon goust. Il y a vne quantité
de sucre par tout ce Royaume, qui est cause qu'il est à si bon marché, que cent liures
du plus fin, & du plus blanc, mesme lors qu'il est plus cher, ne vaut pas plus que six
reales.

Il y a semblablement du miel en grande abondance, tellement qu'il y est à fort
bon prix; de mesme que la cire, dont l'on peut charger des nauires entieres, & des flot-
tes mesmes. Ils ont beaucoup de soye, & parfaitement bonne. Ils y vient beaucoup de
lin, dont le commun peuple s'habille ordinairement, & du chanvre aussi, duquel ils
se seruent à calfeutrer les nauires, & à faire des cordes & des chables. Aux terres du-
res & seiches, encores qu'elles soient pierreuses, ils recueillent beaucoup de cotton, & y
sement du bled, de l'orge, du seigle, de l'auoine, & plusieurs autres sortes de grains,
qui rapportent beaucoup, & autant les vns que les autres. Aux terroirs humides &
aquatiques, qui y sont en grand nombre, à cause de l'abondance de belles riuieres qui
sont en ce Royaume; ils y sement du riz, qui est la commune viande de cette na-
tion, & en recueillent en telle quantité, qu'au temps qu'il est plus cher, vne hane-
que, mesure d'Espagne assez grande, ne vient à valoir qu'vne reale, & la terre porte
ordinairement de ce grain, & de tous les autres, trois & quatre fois l'année, comme
nous auons ja dit. Aux hauts pays, qui ne sont pas propres pour semer, ils ont de bel-
les rangées de pins, qui portent de gros pignons fort sauoureux, & des chastigniers
aussi; & outre ces arbres, ils y sement du maiz, qui est le manger & pain ordinaire
des Indiens de Mexique & du Perou, auec beaucoup de paniz, pour ne perdre vn espan
de terre.

Toute la plaine campagne est tres-agreable à voir, l'on y sent beaucoup de di-
uerses fleurs odoriferantes de toutes sortes qu'elle produit. Dauantage elle est embel-
lie de belles rangées d'arbres, qui bordent communément les riuieres, & aussi les
ruisseaux.

Les Loytias ont coustume de planter de grandes forests fort espaisses, où ils nour-
rissent force sangliers, daims, connils, lievres, & autres bestes diuerses, des peaux des-
quelles ils font de tres-bonnes fourures, & specialement de martes zibelines, qui y sont
en grand nombre.

Il y a du musc en grande abondance, qui vient d'vne espece de petites bestes, qui
ne

ne mangent autre chose qu'vne racine odoriferante, nommée Camartiё, qui est de la grosseur d'vn doigt.

Outre ce, il y a grande quantité de bœufs & de vaches, qui valent si peu, qu'on en a vne bonne pour moins d'vn escu & demy; & aussi des bœufs qui valent la moitié moins, & des pieces de venaison que l'on trouue entieres pour dix sols ou enuiron, & beaucoup de pourceaux, qui ont la chair aussi bonne & aussi saine que le mouton en France, ou en Espagne.

Il y a grande abondance de chevres, & si grand nombre d'oyseaux qui se nourrissent aux lacs & riuieres, qu'il s'en consume chaque iour aux moyennes villes du Royaume beaucoup de milliers, combien que ce soient canards pour la pluspart. Et on a remarqué particulierement qu'à Canton, qui n'est pas des plus grandes villes, on en mange tous les iours douze mille.

Il y a force poules & chapons, de sorte que deux liures de cette chair sans plume, & toute habillée, ne valent ordinairement que deux fois, qui est vne espece de monnoye qui vault enuiron deux doubles tournois, & ainsi des autres.

Il y a aussi beaucoup d'herbes propres pour la medecine, & de rheubarbe tres-fin, & en fort grande quantité, & de la racine nommée Chine, du nom du Royaume, & des muscades en telle abondance, qu'on en peut charger de grandes flottes, & toutes à si bon marché, que quatre cens ne valent qu'vne reale, & six liures de girofle demie reale. C'est vne merueille de voir le poisson, qui y est de toutes sortes, non seulement aux costes de la mer, mais aussi aux dernieres Prouinces du Royaume, & qui en sont plus esloignées, à cause des belles & grandes riuieres qui se trouuent par tout ce pays.

Outre cela, il y a forces mines d'or & d'argent, & autres metaux, ausquelles il est defendu par Ordonnance du Roy de foüiller; au moyen dequoy tels metaux y sont apportez d'ailleurs: mais leurs maisons ne laissent d'estre garnies de meubles d'or & d'argent, & autres richesses; & est vray que l'argent y est en plus grand estime que l'or, & pourtant y est plus cher, à cause que l'or a diuers prix & taxes: mais l'argent n'est que d'vn certain prix. Les Perles y abondent, & l'Aljoffar qui se trouue en l'Isle & Prouince d'Aynao. Ce mesme pays produit du vif-argent, de l'airain, du fer, de l'acier, de l'estaing, du plomb, du souffre, de l'ambre gris, & autres metaux. Il se trouue aussi vne infinité de Perles par tout ce Royaume; toutesfois elles ne sont guieres rondes. Venons maintenant à esplucher les mœurs & les humeurs de ces gens qui iouyssent de toutes ces commoditez & delices, & n'ont pour contre-poids que de grands tremblemens de terre, qui ruinent quelquesfois des villes entieres.

MOEVRS.

C'Est chose estrange, qu'au lieu de voir en ce grand Royaume force gens oysifs, qui se contentent de ce que la terre y produit; on n'y apperçoit que force bons mesnagers, qui aydent à la fertilité du pays par leur peine & industrie, veritablement telle, qu'ils ne pardonnent à montagnes, vallées, bords, & riuages quelconques, tellement qu'ils y sement & plantent tout ce qu'ils croyent que le terroir peut porter. Ils supportent plus facilement ce trauail, pource que chacun iouyt paisiblement de son bien, & que l'on n'y souffre aussi nuls faineans ny vagabons, ains telles personnes sont reputées infames, & rigoureusement punies.

Dauantage, ils sont conuiez à ce labeur, par la defense qui leur est faite de sortir hors du Royaume, lequel il faut par consequent qu'ils cultiuent, s'ils y veulent bien viure. Et d'ailleurs les Chinois estans naturellement enclins à faire bonne chere, & à estre tousiours bien vestus, & auoir leurs maisons bien accommodées; cela les pousse à bien mesnager, & trauailler en ce qu'ils possedent. Ils ne mesurent nulle sorte de marchandise, encores que ce soit mesme du linge; mais vendent toutes choses au poids, pource qu'il n'y peut pas auoir tant de tromperie. Ils ne laissent pourtant de tromper quelquesfois les estangers qui trafiquent auec eux, & principalemunt au musc, qui se fait en cette sorte.

8. Ils battent les muscs, qui sont de petites bestes, comme nous auons dit, & les meurtrissent à force de coups, tellement qu'ils les tuent, puis les mettent en vn lieu où elles se corrompent plus facilement, leur liants premierement bien fort les parties par où le sang peut sortir, & laissant tremper en iceluy les os, qui sont cassez bien menu; & apres que tout leur semble estre assez pourry, ils les coupent par pieces auec leur peau, & en font de petits sachets, que les Portugais qui les achetent, appellent Papos: & ce musc est le

eilleur & le plus fin qu'on apporte des Indes, mais sujet à tromperie; dautant qu'ils ont coustumé d'y mettre & cacher de petits morceaux de plomb, & autres choses pour les re peser dauantage.

Les habitans de la Chine sont tous de bonne disposition de corps, disposts & gaillards leurs personnes, mais vn peu plus grands que petits. Ils ont tous communément le sage large, de petits yeux, le nez plat & camus, & n'ont point de barbe, mais vn peu poil seulement aux deux costez du menton. Il est vray qu'il y en a quelques-vns qui it les yeux grands, la barbe bien faite, & les traicts du visage bien beaux: mais le nome de ceux là est petit, au regard des autres; & l'on croit mesmes qu'ils sont venus d'v: nation estrangere, qui s'est meslée anciennement auec les Chinois, lors qu'il estoit ermis de sortir du Royaume. Ils laissent tous venir leurs ongles de la main gauche rt grands, & portent courts ceux de la droite. Ils ont aussi les cheueux longs, & i sont tous fort curieux; & cette mode de porter de longs cheueux, & de grands ngles, n'est pas sans superstition; veu qu'ils disent qu'il seront enleuez au Ciel par urs longs cheueux, & ces grands ongles. Ils les entortillent sur la teste auec vn esceuil d'or bien mignonnement accommodé, ou bien auec des espingles qui sont aussi 'or.

Les habits, dont les nobles & les principaux vsent, sont de soye de diuerses couurs, qui est tres-belle en ce pays-là, & de haut lustre. Le commun peuple, & les paures gens s'habillent d'autre soye, qui est moindre, ou bien de lin, ou de serge, ou de coton. Cét habit est leger, & propre, selon la qualité du pays, qui est temperé pour la plusart; & ils ne peuuent porter des estoffes plus pesantes, veu que quant au drap il ne s'en ait point en tout le Royaume.

Ils vsent de sayes faites à la mode du temps passé, qui sont à grands quartiers plissez ien menu, où il y a vne pochette qui ferme sur le costé gauche, & leurs manches sont grandes & grosses. Sur ces sayes ils portent de grandes robes, qui sont faites à nostre mode, horsmis qu'elles ont les manches plus larges.

Les Princes du sang Royal, ou ceux qui sont establis en dignité, sont differents en habits des Cheualiers ordinaires, en ce que les Princes portent la saye brodée d'or & d'argent par le milieu de la ceinture, & les autres ne l'ont que garnie d'or par les bords. Ils vsent de chausses fort bien faites auec l'arriere-point, & portent des botines & des souliers de velours forts mignards. Ils portent durant l'hyuer, combien qu'il n'y fasse pas grand froid, leurs sayes & leurs robes fourrées de peaux de bestes, principalement de martres zibelines, & en portent tousiours autour du col. Ceux aussi qui ne sont pas mariez sont differents de ceux qui le sont, en ce qu'ils portent les cheueux dessus le front, & vsent de plus hauts bonnets.

Les femmes se parent fort curieusement, & s'habillent d'vne façon qui retire fort à l'Espagnole. Elles portent beaucoup de bagues, & de ioyaux d'or & pierreries, & vsent de demy-sayons à manches larges, qui ne leur viennent que iusqu'au dessous des mammelles. Elles s'habillent de brocats ou toiles simples, ou soyes, & les plus pauures portent du velours ras, & de la serge. Leurs cheueux sont beaux, & elles en sont fort curieuses, & les portent cordonnez & entortillez autour de la teste, auec vn large ruban de soye, garny de perles & de pierreries. Elles vsent de fard, & tiennent pour grande gentillesse d'auoir les pieds petits; & pour cette cause dés leur enfance, on les lie bien serré auec de petites bandes qu'elles endurent patiemment, pource que celles qui les ont plus petits, sont estimées plus gentilles. Mais cette coustume n'est seulement venuë de leur curiosité, mais encore de la ialousie des hommes qui l'ont introduite, afin qu'elles ne puissent presque marcher; & que ne pouuans aller que pesamment & de mauuaise grace, elles ne sortent guieres de la maison. Et cette coustume est tellement ancienne, & receuë en ce pays, qu'elle est comme passée en forme de loy; de sorte que la femme qui l'enfraindroit auec ses filles, encourroit note d'infamie, & seroit punie. Au surplus elles sont fort honnestes & reserrées, de sorte qu'on n'en void iamais vne à la fenestre, ny à la porte: & si les maris inuitent quelques-vns à disner, elles ne se monstrent point, & ne s'assient iamais à table, si celuy qui est conuié n'est parent ou grand amy. Quand quelqu'vne va voir son pere, sa mere, ou quelqu'vne de ses parentes, elle va tousiours dans vne chaire à bras, portée par quatre hommes, & toute entourée de cages & de ialousies de fil d'or & d'argent, ou de soye pres à pres, de peur qu'on les voye, nonobstant qu'elles puissent voir tous ceux qui vont par la ruë; & outre ce, elles sont accompagnées d'vn grand nombre de seruiteurs. Ainsi l'on

trouue peu souuent par les ruës vne femme de marque, & il semble qu'il n'y en ayt presque aucune en toutes les villes.

11. Ils sont ingenieux au possible, vsent de sculpture, & font de grandes peintures de feüillages, d'oyseaux, & de chasse, comme on peut voir par les licts & tables qu'on apporte de ce Royaume.

Ils vsent au plat pays d'vne espece de chariots à vent & à voile. Les Hollandois en ont voulu faire vn de mesme pour plaisir, mais il n'a guiere duré, & auec cela ils ne faisoient pas grand chemin comme les autres. Ils sont si fins & bien entendus à vendre & à achepter, de sorte qu'en fait de trafic, ils partageroient vn petit cheueu.

12. Les marchands qui sont en grand nombre en chaque ville, estallent à leur huys vne table, où toutes les marchandises qu'ils ont à vendre, sont escrites: & celles qu'ils vendent communement, sont brocatels & toiles d'or, & diuerses pieces de soye de tres-belles couleurs. Les autres qui ne sont pas si riches, vendent des serges, des pieces de coton, de la toile, & de la futaine de toutes couleurs. Ceux qui tiennent des drogues, font pareille monstre de tout ce qu'ils ont.

Il y a d'autres boutiques de porcelaines de diuerses sortes, à sçauoir de rouges, de verdes, de dorées, & de palles, qui sont à si bon marché, qu'on en a cinquante pieces pour quatre reales. Elles se font d'vne terre forte qu'ils deffont & destrempent, & versent dans les estangs garnis autour, & pauez de pierre de taille: & apres l'auoir bien maniée dans l'eau, ils font les plus fines, du plus gras qui nage par dessus: & quant au reste, plus il va au fonds, & qu'il est grossier & espais, ils leur donnent la forme qu'ils veulent & les dorent apres, & leur donnent la couleur que bon leur semble, qui ne se perd iamais, puis les font cuire dans vn four.

13. Quelques-vns tiennent que la vaisselle de porcelaine se fait de coques d'œufs cassées, & gardées en terre l'espace de cent ans, ou bien d'escargots de mer qu'ils destrempent & mettent sous terre pour s'affiner par mesme espace de temps, ainsi qu'vn certain Edoüard Barbose a escrit. Mais si cela estoit, il n'y auroit pas si grande quantité de porcelaine en la Chine, & l'on n'en porteroit aussi tant en Portugal, au Perou, en la nouuelle Espagne, & en d'autres parties du monde, la plus fine se fait en la Prouince de Sacij, & ne sort iamais du Royaume, pource qu'elle est toute employée au seruice du Roy, & est si belle à voir, qu'il semble que ce soit du crystal.

Les artisans & gens de mestier demeurent en certaines ruës, où l'on ne void habiter aucun qui ne soit de leur Estat, de sorte que voyant de quel estat se mesle le premier de la ruë, on peut connoistre aussi-tost que toute cette ruë est pleine de gens de ce mesme estat. Ceux qui tiennent boutique, affichent vne tablette en laquelle est contenu le roolle des marchandises qu'ils ont à vendre.

14. Ceux de ce Royaume sont soigneux sur toutes choses, de donner de bonne heure vn Estat à leurs enfans auant qu'ils se desbauchent & se puissent corrompre: & ce soin est cause qu'il y a moins de vices en ce Royaume qu'en beaucoup d'autres. Or ils vsent en ce fait de si grande diligence, qu'il aduient souuent que les enfans estans encore tous petits, & mesme auant qu'ils soient nays, les peres se sont desia accordez de les marier, & mettent par escrit leurs conuentions & contracts de mariage. La coustume du pays porte que le mary dote la femme qu'il veut espouser. Quant le temps de la consommation du mariage est venu, le pere de la fille fait vn grand festin en sa maison, conuiant les pere & mere, & les parens & amis du gendre, & le iour d'apres le pere de l'espoux, ou le plus proche parent en fait de mesme. Apres le festin, le mary donne le dot à sa femme, en presence de tous, & elle le donne à son pere ou à sa mere, s'ils sont viuans, pour la peine qu'ils ont euë à l'éleuer. De là vient qu'en ce Royaume celuy qui a le plus de filles, est tenu pour le plus riche. Et quant à ce qui est donné aux filles, les peres s'en peuuent seruir s'ils en ont besoin, & lors qu'ils meurent tout demeure à la fille, afin de le laisser à ses enfans, ou en disposer autrement à sa volonté. Les hommes peuuent prendre autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir, pourueu que ce ne soient leurs sœurs, ou leurs cousines germaines, & si quelqu'vn se marie en ces degrez de parentage, il est griefuement puny. Ils tiennẽt la premiere de ces femmes pour leur legitime espouse, & les autres pour amies. Ils demeurent auec la premiere, & quant aux autres, ou ils les tiennent en diuers logis, ou bien ils les despartent çà & là, si ce ne sont marchands & gens de trafic, par les lieux où ils font leurs cõmerces, & telles femmes sont comme seruãtes au regard de la premiere: Le pere venant à mourir, l'aisné succede à la plus grande part du bien de la premiere

femme,& les autres freres d'apres succedent entr'eux par égales portions, soit qu'ils se trouuent fils de la premiere femme,ou des autres. Au defaut du fils de la premiere, le premier qui vient à naistre de quelqu'vne des autres, emporte la plus grande part de la succession,& par ce moyen ils meurent bien peu souuent sans laisser des successeurs de leur legitime espouse, ou des autres femmes.

15. On dit qu'aux Prouinces proches de la Tartarie, il y a vne certaine coustume fort estrange, qui est que les Vice-Roys, ou Gouuerneurs limitent aux hommes, & aux femmes certain temps, dans lequel ils sont obligez de se mettre en Religion, ou bien de se marier. Ce temps estant venu, tous ceux qui se veulent marier, viennent à certains iours en vne ville destinée pour cét effect, en chaque Prouince. Lors qu'ils y sont arriuez, ils se vont presenter deuant douze hommes des plus principaux & anciens que le Roy a nommez pour ce fait, qui prennent par memoire le nom des hommes & femmes,& leurs qualitez,& s'informent en mesme temps du bien que les hommes ont pour doter les femmes qu'ils veulent prendre. Apres cela ils regardent la liste des hommes & des femmes qui se presentent; & s'ils trouuent plus d'hommes que de femmes, ou au contraire, ils iettent le sort, & laissent ceux qui restent pour estre mariez les premiers l'année d'apres. Les six de ces douze susmentionnez font trois bandes des hommes, mettant en la premiere les riches, sans auoir esgard à la gentillesse, ny à la beauté : en la seconde,ceux qui sont moyennement riches: en la derniere, les pauures. Cependant que ces six font le departement des hommes, les autres six font celuy des femmes en trois autres bandes, mettans en l'vne les plus belles, en l'autre celles qui ne le sont pas tant, & en la troisiesme les laides. Cela fait, ils donnent les belles aux riches, qui baillent certaine somme, à laquelle ils sont taxez par les Iuges, puis on donne à ceux qui ne sont pas si riches, celles qui ne sont pas si belles, sans qu'ils baillent aucune chose pour elles: & apres ils donnent aux pauures les laides auec tout ce que les riches ont donné pour les belles, qui est partagé également entr'eux. Les mariages estans acheuez, on fait de grandes festes aux maisons que le Roy a en chaque ville, qui sont garnies pour cét effect de grand nombre de licts, de buffets, & autres choses necessaires à vn mesnage, afin que les mariez prennent ce qui leur est necessaire, cependant que la feste dure; & apres cinquante iours, chacun des nouueaux mariez s'en retourne en sa maison. Ce que dessus doit estre entendu du peuple, & non des Seigneurs, & gens de qualité, qui ne sont obligez d'obeyr à cette ordonnance, ains se marient à leur volonté.

16. Pour le regard du Roy de la Chine, apres qu'il est marié, il choisit trente concubines, les premieres de tout le Royaume, qui demeurent dans son Palais tout le temps qu'il vit ; car les Roys Chinois viuent fort retirez dans leurs Louures & Palais, & au lieu d'Officiers comme sont des Pages, ou Gentils-hommes seruans, ils se font seruir par des femmes, auec lesquelles ils conuersent d'ordinaire, les commettans sur le soin de leur nourriture, & leur confient la conseruation de leur santé & de leur personne.

Quand le Roy est mort, ils lauent son corps dans des eaux aromatiques, ils parfument ses habits Royaux, & le vestent le plus somptueusement qu'il fut iamais, & en cét equipage l'asseoient dans vn Throsne, afin que ses enfans, les Princes, les Grands, & tous les Officiers de la Cour luy viennent rendre les derniers deuoirs.

Les premiers qui s'approchent de ce Thrône, sont les enfans heritiers du Royaume, suiuis de la Reyne sa femme, & les parens de leur sang : tous se iettent à genoux deuant le corps, & apres quelque temps ils se releuent en pleurant. Par apres viennent les Officiers de l'Estat, comme le grand Chancelier, les Presidents & Conseillers du Conseil, qui luy rendent chacun à genoux l'honneur funebre qu'ils luy doiuent; Toute la Noblesse & tous les Officiers de la maison du Roy, viennent par ordre & selon leur rang à plorer & regretter sa mort.

Cette ceremonie acheuée, on dépoüille le corps de ses precieux habits, ils le leuent du Thrône, le mettent dans vn cercueil fait de quelque bois odoriferant, fermé & serré en telle sorte, que l'air n'y puisse point entrer; ils le posent sur vne table au milieu de la Chambre Royale, parée & tenduë le plus somptueusement qu'il est possible, estendent au dessus vn linge blanc traisnant iusques à terre, sur lequel le portraict du Roy defunct est dépeint au naturel : l'antichambre est aussi parée superbement, & dans icelle plusieurs tables sont dressées, auec grand nombre de cierges allumez,

parmy lesquels on sert vne grande quantité de viandes pour les Prestres & Religieux Chinois, qui viennent chanter à leur mode, prier & faire des sacrifices pour le repos de celuy qui est mort.

A ces vaines deuotions, ils adioustent plusieurs sorcelleries, apportent sur le cercueil vn grand nombre de petits paniers peints, desquels ils brûlent vne partie: là mesme ils attachent le reste audit cercueil auec de petites cordes, & les meuuent sans cesse auec des cris & des hurlements si effroyables, qu'il est mal-aisé de les ouyr sans terreur. Ils disent que par cecy ils enuoyent l'ame du Monarque defunt dans le Ciel, au nombre de celles qui sont bien-heureuses. Ce bruit & tintamare des Prestres Chinois dure l'espace de 15. iours, apres lesquels on conduit le corps du Roy au tombeau, le conuoy se fait en cette sorte.

Deuant le corps marchent tout autant de Prestres & Religieux Chinois, qu'il s'en trouue alors à la Cour, ils vont portants chacun en la main vne chandelle ardente.

Les parens du sang du Prince suiuent le corps, vestus de dueil auec de grandes sayes de laine poissez contre la chair, & sanglez autour des reins auec des cordes, leurs testes simplement couuertes de gros bonnets de laine à grands bords, comme des chapeaux, car à la Chine le dueil ne consiste pas à la mine, ils passent au delà des larmes & des soûpirs, qui ne se font que par bien-seance.

Les plus grands pour bien obseruer le dueil de la mort d'vn pere ou d'vne mere, se priuent de leurs charges, & les Vice-roys en pareilles choses remettent entre les mains du Roy les Gouuernements qu'ils auoient receus de luy, le faire autrement n'est pas moins honteux & impie que seroit en nos contrées à vn fils de rire, dancer, & se resiouyr publiquement de la mort de son pere.

Le Conseil, auec les marches honorables de sa dignité, marche immediatement apres ceux-là, & tous les Officiers de la maison du Roy.

En cette pompe funebre le corps du Roy defunct est conduit au tombeau, mais non pas enterré sans suite; ils brûlent en l'y mettant les peintures de plusieurs esclaues, d'vn grand nombre de cheuaux, d'vn tas d'or & d'argent & de quelques pieces de soye qu'ils croyent suiure le mort en l'autre vie.

Ces choses ainsi consommées par le feu & les peintures reduites en cendres, ils descendent & enferment dans vn peu de terre celuy qui commandoit à vn monde d'hommes & de païs, qui pouuoit couronner sa teste de quinze diadêmes (car les Prouinces de la Chine qui font ce nombre là, sont tout autant de Royaumes) & en se faisant, reduisent en poudre la plus grande & plus éclatante pompe du monde. Lors qu'on a fait ses obseques, le successeur du Royaume habille ses trente femmes somptueusement, puis les fait mettre sur vn magnifique lieu dressé en l'vne des belles sales dont nous auons parlé, & estans là, elles ont le visage couuert, de sorte qu'elles ne sçauroient estre cogneuës.

Apres qu'elles sont placées, on void venir trente Cheualiers des principaux du Royaume, que le Roy deffunct a nommez en son testament, qui y vont selon leur ordre d'ancienneté, ou selon la nomination que le Roy en a faite, & lors chacun d'eux prend l'vne de ces femmes par la main, & l'emmeine couuerte comme il l'a trouuée, iusques à ce qu'il soit en sa maison, où il la tient de là en auant pour sa femme, au moyen dequoy on luy fait de grands dons tous les ans, pour ayder à sa despence.

Anciennement quand les Roys de la Chine marioient leurs enfans, ou leurs parens, ils faisoient vn festin solemnel en leur palais, auquel ils conuioient tous les Cheualiers, & les plus grands Seigneurs de la Cour, leur mandant qu'ils menassent auec eux tous leurs enfans, ce qu'ils faisoient volontiers, voire tellement, que chacun taschoit de faire que les siens fussent plus richement vestus que les autres.

Le festin estant acheué, chacun des Princes alloit au lieu où les Dames estoient assises de rang selon leur aage, & choisissoit pour femme celle qui luy estoit plus agreable: & les Princesses faisoient le mesme des Cheualiers du Royaume, mais telle coustume n'a maintenant plus de lieu, pource que tant les Princes, que les Cheualiers se marient tous à leurs parentes, horsmis au premier, ou second degré, & mesmes quelquefois ils ne font difficulté du second.

17 Quant aux funerailles & ceremonies qui concernent les morts, elles se practiquent en cette sorte. Lors que quelqu'vn meurt, ils luy lauent à l'instant tout le corps,

& l'habillent des meilleurs accoustremés qu'il ait eu durant sa vie, qui sont parfumez, & sentent fort bon. Apres l'auoir ainsi vestu, ils l'assient sur la plus belle chaire qu'il eust, & lors ses enfans, & sa femme, ou bien son pere, sa mere, & ses freres viennent pres du mort, & apres s'estre mis à genoux deuant luy, se retirant chacun à part tous esplorez. Apres on void venir selon leur ordre, tous les parens & amis du trespassé, & finalement ses seruiteurs, si le deffunct en auoit. Cette ceremonie estant faite, ils le mettent dans vn cercueil fait de quelque bois odoriferant, & aromatique, qui est bien clos & fermé, de peur de quelque mauuaise odeur, & soudainement ils le posent sur deux bancs, ou sur vne table, dans vne chambre parée des plus beaux draps, & tapis qu'ils peuuent auoir, puis le couurent d'vn linceul bien blanc, qui va traisnant iusques à terre, sur lequel l'on void l'effigie du mort tirée au plus pres du naturel qu'il est possible. En la chambre qui est deuant celle où le mort repose, ou bien à l'entrée de la porte, ils dressent vne table auec des chandelles ardantes, qui est toute couuerte de pain, & de plusieurs sortes de fruicts, & le tiennent en cette façon plus de quinze iours, durant lesquels on void arriuer chaque nuict leurs Prestres & Religieux, qui chantent des prieres, offrent des sacrifices, & font d'autres ceremonies payennes: car ils portent beaucoup de papiers peincts, & les brûlent en la presence du mort, & en mettant deuant luy beaucoup d'autres pendus à de petites cordes, qui sont mises ja pour cét effect, & remuent ces papiers par plusieurs fois, & font de grands cris par le moyen desquels ils disent qu'ils enuoyent au Ciel l'ame du deffunct. Apres les quinze iours, durant lesquels les tables sont tousiours dressées auec beaucoup de viandes, pour faire boire & manger leurs Prestres, & les parents & amis, qui viennent visiter le mort, ils prennent le cercueil où est le corps, & le portent aux champs, & lors tous ses parents & amis vont à son conuoy, auec vn grand nombre de Prestres, & force chandelles ardantes. Ils l'enterrent ordinairement sur vn petit tertre, & dans des sepultures qui leur appartiennent, & leur sont particulierement dediées pour cét effect, & qui sont toutesfaites de pierre de taille. Ils dressent sur le champ pres de la sepulture, vn pin, lequel ils ne couppent iamais: & s'il arriue qu'il tombe, ils le laissent là iusqu'à ce qu'il se consume par long traict de temps, & le tiennent pour chose sacrée. Ceux qui suiuent le conuoy vont par ordre, & en forme de procession, menans auec eux des musiciens, & ioüeurs d'instrumens, qui chantent & joüent tousiours, iusques à ce qu'ils ayent laissé le corps dans le tombeau, & l'on tient pour plus honorable l'enterrement auquel l'on void plus de Prestres & de menestriers. Ils chantent au son de leurs instruments beaucoup de prieres, qu'ils font à leurs idoles: en dernier lieu ils brûlét sur la sepulture plusieurs papiers, où l'õ void en peinture des esclaues, des cheuaux, de l'or, de l'argẽt, de la soye, & beaucoup d'autres choses, qu'il disent que le mort possedera en l'autre vie. Ils se resjouissent grandement, & font des festins en le mettãt au sepulchre, tenants pour certain que les Anges, & les Saincts qui sont au ciel, font la mesme feste au deffunct. Les parents sont tous en ce temps-là couuerts de dueil, qui est de saye de grosse laine, poissez contre la chair, & sanglez de cordes. Ils ont encore pour lors sur la teste de grands bonnets de mesme laine, faits à grands bords comme vn chapeau, qui leur viennent iusques sur les yeux. Ils portent ce dueil pour leur pere, ou leur mere, vn an ou deux, & si le fils est Gouuerneur: il se retire le plus souuent auec congé du Roy, laissant la charge qu'il a. Ceux qui ne sont pas si proches parents, s'habillent l'espace de quelques mois de linge creu teint, & pareillement les autres parents, & amis, mais c'est seulement iusques à ce que le deffunct soit enterré. Voila ce qui se peut dire touchant leurs enterrements.

18. Encores que le costeaux abondent en vignes, l'on n'y fait toutesfois point de vin de raisins, comme par deçà: mais ils ont accoustumé de confire les grappes, & en faire reserue pour l'hyuer. En eschange ils tirent vn suc de fort bon goust d'vne herbe nommée Chia, qu'ils boiuent chaud, comme font les Iaponois. Ce breuuage les purge de phlegme, de pesanteur de teste, de chassie, & de mal d'yeux; & de cette sorte ils viuent longuement, sans estre iamais presque malades.

Pour remedier en quelque sorte aux vehementes chaleurs de l'Esté, ils s'aydent du moyen qui s'ensuit; ils creusent assez auant en terre quelques caueaux, d'où ils donnent air en tous les endroits de leurs maisons, fort, ou foible, comme bon leur semble, auec vn merueilleux artifice.

Ils comptent leurs années par douze lunes, de sorte que de trois en trois ans, ils

adioustent vn mois lunaire à leur année, & commencent l'an à la nouuelle lune de Mars. Ils font lors vne solemnelle resiouïssance, comme aussi le iour de la natiuité, qu'ils celebrent aux maisons, s'enuoyants les vns aux autres des presens magnifiques. Ils font des festins somptueux, & representent la nuit des comedies & tragedies, où rien n'est espargné. Ce sont poësies composées à plaisir, ou histoires anciennes. Apres ils font venir des sauteurs, des basteleurs, des ioüeurs de farces, & des faiseurs de tours de souplesse. Les murailles des maisons, & les portes sont couuertes de verdures, de roses, & de tapis de prix, les ruës sont parfumées, & couuertes de fleurs odoriferantes.

On ne voit alors que falots, & flambeaux: les arbres, les treilles, & les fenestres sont comme en feu, toutes les ruës retentissent au bruit des instruments de musique, des flutes, & des voix entremeslées.

L'ordre de leurs festins est tel: chacun des conuiez a sa table, & si l'on met deux personnes à vne table, c'est le plus. Cette table est de bois luysant comme ebeine, marbré de figures de bestes sauuages, auec de certains filets d'or ou d'argent entrelassez fort dextrement, ouurage particulier aux Chinois.

Cette belle marqueterie sert de nappe, & la table est garnie de parements de soye pendans iusqu'à terre. Les conuiez sont assis en des chaires à dos, garnies de coussins propres à reposer aisément. Ainsi qu'ils sont en cet estat, l'on apporte premierement des corbeilles couronnées de chappeaux de fleurs, & chargées de fruicts le long des bords. Les viandes sont au dedans. Or combien que les Chinois ayent grande abondance de volailles, de venaison, & de poisson, de coquille, & d'escaille, voire de toutes viandes exquises, si est-ce que la viande la plus estimée entre eux, c'est la chair de pourceau. Ce sont gens si delicats, qu'ils nomment lourdise de porter la viande à la bouche auec les doigts. Ils s'aydent de poinçons, ou de fourchettes d'or & d'argent, pour prendre les morceaux coupez menus, & les mettre en la bouche, sans y toucher des mains.

Ils boiuent à diuerses reprises en de petits gobelets, pour appaiser la soif: & conuient auec beaucoup de ceremonie ceux qui mangent à leur faire raison. Cependant les valets seruent & desseruent en grand silence, & bon ordre. Les hommes mangent à part, & les femmes, dont les maris sont extremement jalous, en quelque chambre particuliere, & escartée.

Quant aux salutations, le menu peuple y procede ainsi: ils ferment la main gauche, & la couurent de la droite, puis portent plusieurs fois la main à la poictrine, & accomodans les paroles à la contenance, monstrent qu'ils ayment passionément l'amy qu'ils saluënt. Les riches & principaux font vne profonde reuerence, estendans & courbans leurs bras en forme d'arc, puis en trauersant les doigts des mains les vns entre les autres, & auec beaucoup de paroles de compliment, s'efforcent de se surmonter en courtoisie. Ils ont esté si industrieux, qu'ils ont fait que les fourneaux de leurs forges n'ont besoin d'hommes qui haussent & baissent les soufflets: veu qu'ils ont inuenté certaine sorte de tuyaux si bien ageneez, & receuans l'air de quelque creux par tels contrepoids, que iamais ils n'ont faute de vent.

L'Imprimerie, l'artillerie, la poudre à canon, & autres choses appartenantes aux œuures, ont esté en vsage en la Chine, il y a jà quelques siecles, tellement que l'origine surpasse toute memoire d'homme. Leurs Annales racontent que le premier Roy du pays estant grand Magicien, a esté inuenteur de l'artillerie, & autres instruments de guerre.

Ils ont vne inuention en faict d'artillerie, d'en fondre certaines qui se desmontent par pieces, qui sont aysément portées par des bestes de voicures, ou des portefaix, au lieu que l'on desire. Ils s'aydent de longues fueilles de papier fin au possible, tirans les lignes, non de la gauche à la droite comme les Grecs, Latins, & autres peuples de l'Europe, ny de la droite à la gauche, comme les Hebreux, Turcs, Arabes, & autres: mais du haut de la page en bas. Leurs lettres ressemblent aux hieroglyphiques des Egyptiens: chacune signifie vn mot, & par fois les periodes, voire les sentences entieres. De là vient que les Chinois, qui pour estre éloignez les vns des autres, à cause de la grande estenduë de tant de Prouinces, ont diuers langages, entendent bien toutesfois ce qui est contenu dans les liures imprimez. Outre le langage commun au peuple & particulier en chaque Prouince, les hommes sçauans en ont vn, qu'ils l'appellent le Mãdarin, qui est familier aux courtisans, Iuges & Magistrats.

En leur voyages, outre les montures de diuerses façons, ils se seruent de litieres carrosses traisnées par des cheuaux attelez, ou bien de chariots à vent, dont nous ions parlé cy-dessus. Ils nourrissent soigneusement des oyseaux, ausquels ils ap- ennent à parler, & à sauter en diuerses sortes, & les parent, & habillent fantasque- ent, outre leurs couleurs naturelles.

Leurs équipages de marine sont presque incroyables: ils ont leurs grands vaisseaux ppellez Ioncs, qui ne vont qu'à la voile; aucuns d'iceux sont équipez pour la guer- , ayans en poupe & en prouë des hauts chastelets: les autres sont plus bas, & leurs ruent à porter les marchandises, & matieres pesantes.

Ils ont encores d'autres vaisseaux nommez Lantes, Bancos, & Longs. Chaque ante vogue à douze grandes rames, six d'vn costé & six de l'autre, & en chaque anc il y a quatre, ou six hommes pour tirer à la rame. Le bancon n'en a que la moi- é autant. Quant aux Longs, ils ont quelque rapport auec nos galeres, mais ils ne ont propres que pour aller sur les riuieres. On void d'autres vaisseaux qui ne seruent resque à l'esbattement des riches au long des riuages, ayans les pouppes, les cham- rettes, & les fenestres treillissées, & les portiques tous garnis & couuerts d'or & l'argent, puis des jardins de plaisance au haut des vaisseaux, presque en despit de a mer.

Ils godronnent leur nauires de certaines matieres fort propre à empescher la ver- nolure, & à tuer les animaux qui percent le bois. Pour espuiser vn Ionc ils y appli- quent en dedans pres du tillac, vne pompe garnie de plusieurs petits vaisseaux, auec el artifice, que le premier qui se trouue là, remuant doucement ses pieds l'vn apres 'autre, met en peu d'heures la sentine à sec. Il demeure sur les riuieres, & dans des batteaux plusieurs familles entieres, les vns y trafiquent, les autres y cuisinent; & nourrissent & les passants, les autres y exercent diuers mestiers, & pour conclusion rien ne defaut à la vie humaine en ces maisons flottantes, tellement qu'on y trouue autant de commoditez qu'aux villes assises en terre ferme. On y trouue dans ces bat- teaux des gens qui nourrissent force volaille, sur tout des canards à grandes troup- pes; ce qui leur est aisé, dautant qu'au lieu de bailler les œufs à couuer à la femelle, ils les accommodent si proprement en des lieux chauds, qu'ils font esclorre autant de petits que bon leur semble. La nuict venuë, ils serrent toute leur volaille dans les batteaux & des le poinct du iour il les laschent pour aller paistre aux campagnes plei- nes de riz, & lors pour le grand soulagement des paysans, ces bestes se nourrissent des herbes qui nuisent au riz semé. Sur le soir au son d'vne cloche, ou d'vn tambour, ils retournent en volant dans les batteaux.

Les barquettes & nasselles fournissent à ceux qui habitent en terre ferme force poisson d'eau douce, & de mer aussi, en cette sorte; Au Printemps lors que les nei- ges & les pluyes font enfler les riuieres, & que les poissons de mer accourent par troupes aux embouchures d'eau douce pour frayer plus à l'aise, on void venir des contrées voisines force gens allechez du gain qui se presentent en la pesche qu'ils font auec les filets. Les pescheurs d'eau douce acheptent lors à vil prix force bons poissons des mariniers, puis enferment leur emploite dans des nasses proprement couuertes & empaquetées de parchemin poissé & changeants souuent d'eau, & bail- lants souuent quelque chose à manger à leurs poissons, les transportent en auant en terre ferme, où ils les deschargent en des reseruoirs, viuiers & larges fossez des vil- les, où l'on les pesche pour fournir durant toute l'année les tables des riches. Pour les prendre, ils ont vne adresse bien gentille entre les autres, ils nourrissent des cor- beaux marins, ou plongeons priuez, fort grands & accoustumez à viure de poisson, lesquels ils serrent par le col d'vn laz coulant vn peu lasche, tellement qu'ils peuuent engloutir vn poisson, mais non l'aualle. Lors qu'on lasche ces corbeaux ainsi équip- pez, on les voit plonger auec vne adresse merueilleuse au fond de ces viuiers & fos- sez, où ils prennent les poissons, puis s'en retournent d'où ils ont esté laschez, & lors on peut oster la proye. C'est à quoy les Magistrats passent volontiers vne par- tie du temps. On a peu voir ces années passées à Fontaine-bleau faire le mesme à des Cormorans gouuernez par des Anglois, à quoy toute la Cour prenoit grand plaisir.

Il se trouue beaucoup de Chinois, qui s'adonnent fort à l'estude, mais peu se rangent à la Medecine, à la Philosophie, & l'Astrologie. Ils se tiennent promesse, autant que la necessité du commerce, & l'opinion qu'ils ont de s'enrichir au desa-

uantage d'autruy le peut porter; l'estranger leur est suspect & odieux, & ne le veulent ny loger, ny frequenter. S'ils sont pressez de debtes, ils vendent leurs enfans pour se dégager, ou bien en font vn courtage infame & detestable. Au reste ils ne prisent rien que leurs inuentions, dont ils se vantent auec beaucoup de babil, disans qu'ils ont deux yeux, & que ceux d'Europe en ont vn, & tous les autres sont aueugles.

22. Quand quelqu'vn de basse condition va parler à vn Loytia, il se met à genoux, dés qu'il entre dans la salle où est le Loytia, en baissant la teste & les yeux contre terre, & va tousiours à genoux de cette sorte, iusques au milieu de la salle, où il s'arreste & fait sa requeste auec vne voix fort humble, ou la donne par escrit; puis ayant receu sa réponse, il s'en retourne à reculons tousiours à genoux, iusques à tant qu'il soit dehors, sans tourner iamais le dos au Loytia. Et si quelques-vns du peuple trouuent par la ruë quelqu'vn des principaux du pays, ou qui est en dignité, ou noble, ils s'arrestent incontinent de pied ferme, & s'attendent en mesme lieu en baissant la teste, auec vn grand silence, iusques à tant qu'il soit passé; & s'ils y manquoient, ils seroient sur le champ fustigez bien asprement.

Quand l'vn va visiter l'autre, celuy qui est visité sort iusques à la ruë, accompagnant celuy qui l'est venu voir. Ils vsent aussi d'vne façon de faire fort estrange, qui est, que si par fortune quelqu'vn de dehors, ou bien de la ville les vient voir, & si lors que l'on appelle à leur porte, ou que l'on trouue parmy la ruë ceux que l'on va visiter, s'ils ne sont pas bien en ordre, encore que celuy qui les vient voir parle à eux, & soit leur plus proche parent, ou cogneu de longue main, toutesfois ils ne répondent vn seul mot, & ne font semblant de le voir ny cognoistre, ains luy tournent le dos, & s'en vont de ce pas chez eux, où ils prennent promptement leurs plus beaux habits; puis ils sortent dehors pour receuoir celuy qui les vient voir, auec aussi vne bonne mine, que s'ils ne l'auoient veu auparauant, ny fait tout ce badinage. Ils font grande caresse à leurs hostes, en leur dônnant aussi-tost la colation auec forces fruicts & confitures, & leur faisant boire d'vne sorte de breuuage dont ils vsent generalement par tout le Royaume, qui est fait de certaines herbes medecinales propres pour conforter le cœur.

Cette ceremonie se pratique aussi entre les voisins quand ils se visitent. Mais quand il aduient que quelqu'vn d'vn lieu rencontre vn autre dehors lequel il cognoist, où vn qui est du mesme lieu, mais qu'il n'aura pas veu depuis quelque temps, incontinent il luy demande s'il a beu & mangé; & s'il luy dit que non, il le meine de ce pas à la plus prochaine tauerne, où il le traicte magnifiquement: car en tout ce pays il y a vn bon moyen de ce faire, à cause qu'aux places & ruës des villes, & aux faux-bourgs mesmes, il y a beaucoup de tauernes où l'on fait grande chere & à peu de frais, à raison des viures qui y abbordent, & sont à fort bon marché. Que si celuy de dehors respond à l'autre, qu'il a desia beu & mangé, il le meine en certaine boutique, où il y a tout plein de confitures, & telles autres friandises, & luy donne en ce lieu la colation fort liberalement. Ils vsent aussi d'vn fort grand respect à l'endroit des femmes tant estrangeres que du pays, de quelque qualité & condition qu'elles soient, specialement à l'endroit des mariées, tenant pour chose du tout blasmable de leur dire des paroles deshonnestes, & de ne les saluër, ny leur faire place quand elles passent par la ruë.

Il y a vne inimitié extreme entre les Iaponois & les Chinois, dont la source est telle.

Il y a longues années qu'vn Roy de la Chine ayant descouuert quelque coniuration de ses amis, se resolut d'en prendre vne rude vengeance, & en auoit fait mettre desia à mort plusieurs des principaux, auec resolution d'en faire autant de tous les autres complices. Mais les Gouuerneurs & Magistrats, amis & parens des Coniurateurs interuinrent, & allerent trouuer le Roy, & le supplierent de vouloir changer le supplice de la mort en autre peine; remonstrans qu'il y auoit des Isles incogneuës, esquelles si on les releguoit, cét exil leur seroit autant ou plus dur que la mort; & par ce moyen le Roy moderant sa justice auec clemence, feroit grand plaisir & faueur aux innocens, qui estoient en peine pour leurs parens coulpables; à quoy acquiessant le Roy, il enuoya le reste desdits Conspirateurs au Iapon, où la semence de leur haine, ainsi que de leur race, n'a peu estre estouffée: car encore aujourd'huy les Iaponois font des courses en la Chine, où ils pillent & rauagent tout ce qu'ils y trouuent, & n'ont aucun commerce auec les Chinois, sinon par l'entremise des Portugais.

Pour plus grande inimitié, est à remarquer la diuersité de leurs humeurs, entiere-

ent contraires aux manieres de viures des Chinois, i'ennuirois le Lecteur si ie vouis dire tout ce qui en est, i'en diray seulement quelque chose.

Au lieu que les Chinois baissent la teste, & ioignent les mains en saluant ceux s'ils rencontrent, les Iaponois au contraire deschaussent leurs souliers en signe honneur.

Au lieu que les Chinois receuans leurs hostes se tiennent debout, les Iaponois les çoiuent assis, & reputent à grande inciuilité de se tenir debout, quand on fait acteil à quelque.

Au sortir de la maison, au lieu que nous prenons nostre manteau, eux le mettent s'accoustrans de choses fort larges & flottantes.

Ils s'estudient à noircir leurs dents, tenans pour laides les blanches & les cheueux londs, au contraire des autres nations: la couleur blanche leur est couleur de eüil, & la noire de ioye: la mesme contrarieté se void aux femmes, quand elles heminent: elles font aller les vallets derriere, & les seruantes deuant elles, au reours de nous.

Lors quelles sont enceintes, elles se ceignent fort estroitement, n'estant le reste u temps guieres serrées, & trouuent par experience qu'elles en ont vn trauail plus oux.

Apres l'enfantement, elles lauent incontinent l'enfant d'eau froide, & ne nourissent la mere que bien petitement & legerement, au lieu que la coustume de nos acouchées, est de se traicter largement & delicieusement.

La maniere de leur repas est telle: chacun a sa table à part, sans nappe ny seruiette, ls prennent leurs viandes auec deux pieces de bois comme les Chinois, ils boiuent eur vin fait de riz iusques à s'enyurer. Apres disner on leur met vn pot plein d'eau chaude, laquelle ils boiuent toute boüillante tant en Esté qu'en Hyuer.

Les Turcs tiennent presque vne mesme maniere au breuuage de Chaone, lequel ils font de certains fruicts semblables à la graine de laurier, lequel breuuage est par les Egyptiens appellé Bon ou Ban, desquels fruicts ils prennent vne liure & demie, & estant quelque peu secs, les font moyennement boüillir en eau du poids de 20. liures, ils prennent tous les matins à leur leuer ce breuuage tout chaud en pots de terre, de mesme maniere que nous beuuons l'eau de vie au matin, & tiennent qu'il sert à conforter l'estomach & l'eschauffer, à en chasser les vents, & faire ouuertures aux obstructions.

RICHESSES.

23 ON peut asseurer que ce pays est vn des plus riches, ou pour mieux dire, est le plus riche qui soit au monde, veu que toutes choses y abordent en telle sorte, qu'outre la prouision des Chinois, ils ont encore dequoy fournir les terres voisines & éloignées. La coste de la mer, qui est de grande estenduë, a beaucoup de ports & de havres fort commodes pour y receuoir & enuoyer hors de toutes sortes de marchandises. Les habitans amassent de plusieurs mines grande quantité d'or & d'argent, & d'autres metaux. On tire de la Chine vne grande quantité de perles, de vases de porcelaine, de fourrures pretieuses, de lin, de laine, de cotton, de soye, & de toutes sortes destoffes; comme aussi force sucre, miel, cire, r'heubarbe, camphre, vermillon, & pastel pour les teintures, comme aussi du musc, qu'ils ont en abondance. Quant aux reuenus du Roy de la Chine, on tient qu'ils montent à six vingt millions toutes les années, qui est bien vne si grande somme que ce grand & riche Empereur Vespasien n'en amassa iamais tant en toute sa vie. Ie sçay bien qu'il y en a beaucoup qui en doutent, mais c'est chose bien auerée, que du seul port de Cãton, qui n'est pas des plus riches & renommez de la coste maritime, le Roy tire par an quatre-vingts mille escus de la gabelle du sel, & en vne autre petite proche, plus de cent mille escus de dixmes seulement. Ainsi il ne faut douter qu'il n'entre annuellement aux coffres du Roy des monceaux merueilleux d'or & d'argent, si l'on considere l'estenduë de tant de Prouinces, le grand nombre du peuple, les contributions pour chaque teste & porte, les peages des marchandises, les dixmes de toutes sortes de fruicts, le reuenu des mines, & les autres aides, tailles, imposts & subuentions. Mais afin d'informer le Lecteur, il sera fort à propos de specifier, & declarer mieux par le menu toutes choses.

Pour venir à nostre but, il faut voir le nombre des tributaires, qu'il y a en chaque Prouince, & dont les Officiers du Roy tiennent registre par deuers eux, afin de leuer

tailles & impositions : & auec cela il faut remarquer, qu'il y a autant de gens qui ne payent rien, qu'il y en a qui payent ; dautant que nul des Loytias, & des Officiers de Iustice n'y est taxé, non plus que les soldats, tant de mer que de terre, qui en sont tous exempts.

Venant donc à nostre poinct, ie dis auec ceux qui se sont meslez d'en escrire, & l'ont sceu sur le pays, ou appris quelques relations asseurées, qu'en la Prouince de Paguia, le Roy a deux millions sept cens quatre mille hommes qui luy payent tribut, la Prouince de Canton trois millions six cens quatre mille ; celle de Foquien deux millions quatre cens sept mille : celle d'Ola, deux millions deux cens quarante mille : celle de Cinsay, trois millions treize cens quatre-vingts mille : celle de Susuan, deux millions cinquante mille : celle de Tolancia, qui est la Prouince où le Roy demeure, six millions quatre-vingts dix mille : celle de Cansay, deux millions treize cens cinq mille : celle d Oquiam, trois millions huict cens mille : celle d'Aucheo, deux millions huict cens quarante mille : celle d'Honan, vn million deux cens mille : celle de Xanton, vn million neuf cens quarante-quatre mille : celle de Quicheu deux millions trente-quatre mille : celle de Chequeam, deux millions deux cens quarante-quatre mille : & celle de Sancij, qui est la plus petite des quinze Prouinces, vn million six cens soixante douze mille & cinq cens. Outre lesquelles richesses & reuenus dont le Royaume de la Chine est en possession, il tient en chaque ville capitale du pays des thresors cachez, & amassez de long-temps.

Or le tribut ordinaire qui est deu par chacun d'eux qui a feu & lieu, est de deux mases l'année, qui est vne espece de monnoye valant autant que deux reales d'Espagne. Et quoy que ce tribut soit si petit, & que les Loytias qui font vne bonne partie du Royaume, ny les Gouuerneurs & Officiers, ny pareillement les Capitaines & soldats, n'en payent aucune chose : toutesfois la multitude du peuple y est si grande, que non seulement ce qu'il donne pour la dépense de la personne du Roy, & de son Palais, auec ce que valent les droicts des doüanes, ports, & autres rentes, en ne comptant point ce qui se paye aux morte-payes, gens de garnison, & autres soldats du Royaume, ny aussi ce qui s'employe à la reparation des murailles des villes, ensemble les frais de toutes les armées de mer & de terre, auec les gages des Gouuerneurs & Officiers de Iustice, qui n'entrent point en ce compte : il demeure au Roy de reuenu ordinaire ce que ie mettray en ce lieu, qui a esté tiré du liure & registre de ses comptes : Et encore les Chinois disent, que c'est beaucoup moins que ce qu'on luy paye auiourd'huy, & que ce compte est du plus vieil temps.

En fin de 17. à 22. carats, on luy donne quatre millions deux cens cinquante six mille, neuf cens Tahes, dont chacune vaut dix reales, & vingt-quatre marauedis de Castille, le marauedis valant enuiron vn double tournois de France. En argent fin trois millions, cent cinquante-trois mille deux cens dix-neuf Tahes. Les perles qui sont en grande abondance par tout, combien qu'elles ne soient guieres rondes, luy valent ordinairement deux millions six cens trente mille Tahes. En pierreries de toutes sortes, & traittes des mines, vn million quatre cens soixante & dix mille Tahes. En musc & ambre vn million, & trente-cinq mille Tahes ; & en porcelaine quatre-vingts dix mille Tahes. Outre ce, le Roy a par tout son Royaume beaucoup de terres, qu'il a données à ses subjets, à la charge de luy bailler vne partie de ce qu'ils y recueillent, ou qui y croist, & pour cette cause ils luy payent ce qui s'ensuit.

En riz, qui est la viande & nourriture du Royaume, & des circonuoisins, soixante millions cent soixante & vnze mille huict cens trente-deux mesures. En orge vingt-neuf millions trois cens nonante & vn mille neuf cens quatre-vingts deux mesures. En froment trente-trois millions six-vingts mille deux cens mesures. En sel vingt-cinq millions trois cens cinquante mille quatre cens mesures, qu'il recueille en ses salines, & dont il reçoit vn tres-grand reuenu tous les ans. En bled appellé maix, vingts millions deux cens cinquante mille mesures. En milles vingt-quatre millions de mesures. En panix quatorze millions & deux cens mille mesures. Puis en autres grains, & diuerses legumes 40 millions deux cens mille mesures.

En pieces de soye de quatorze aulnes de long, deux cens cinq mille cinq cens quatre-vingts & dix pieces. En soye en masse cinq cens quarante mille liures. En cotton trois cens mille liures : couuertures faites & ouurées de couleurs, huict cens mille quatre cens. Chimantes de soye cruë du poids de douze liures & demie, trois cens quatre-vingts mil. Couuerture de cotton de quatorze aulnes chacune, six cens soixante & dix huict mille

...ict cens soixante & dix. Chimantes de cotton trois cens quatre mille six cens quarante ...ict. Toutes ces choses se leuent par le Roy de la Chine, qui se sert d'vne partie pour ...der à la dépense de sa Maison, qui est tres-grande; & de l'autre pour garder & reseruer ...threfor de son Espargne, dans lequel on asseure qu'il y a beaucoup de millions; ce qui ... pout estre autrement, eu égard à vn si grand reuenu.

FORCES.

Eluy qui ne iugeroit des forces du Roy de la Chine, par le grand nombre d'hommes qui sont en tous ses Estats, seroit dépourueu d'entendement, pource qu'on ...ait assez que cette force contient en elle toutes les autres. Mais pour en dire quelque ...hose en particulier, les forces du Roy de la Chine sont plus propres pour conseruer ...ue pour accroistre. On peut voir aussi que son dessein est de maintenir & defendre ce ...u'il a, sans chercher de s'estendre plus auant: dequoy la muraille faite sur les frontieres ...le la Tartarie, est vn suffisant tesmoignage. Et veritablement il a raison de se contenter ...le ce qu'il possede, puis que les plus grands Princes de la terre ont sujet de luy porter ...nuie. D'ailleurs, s'il entreprenoit quelque conqueste, elle ne luy reüssiroit pas; pour...e qu'encore qu'il ait vn grand nombre d'hommes, ils sont pour la plus grande part las...ches & coüards, tant à cause des delices parmy lesquelles ils sont, qu'à cause de la sub...ection en laquelle ils viuent, & de la forme du gouuernement, qui les rend timides au ...ossible. Or afin que nous puissions voir plus par le menu de quelle sorte ce Roy se ...onserue, il sera bon de considerer ses appareils & ses gens de guerre, & l'ordre qu'il ...ient en ses Estats, pour empescher qu'aucun inconuenient ne luy arriue. Car encore qu'à present, & depuis quelque temps en ça, le Roy de la Chine se voye en paix & sans guerre, au moins qui soit d'importance, il est toutesfois aussi soigneux de pouruoir à tout, que s'il auoit plusieurs guerres sur les bras, & de grands ennemis qui l'attaquassent.

Outre ce qu'il a en chaque Prouince vn Conseil de guerre, & pareillement vn Capitaine general, & force gens entretenus, tellement qu'il peut leuer incontinent de grandes armées de mer & de terre, selon les occasions qui se peuuent presenter; Il tient encore en chaque ville des Capitaines & soldats pour la defendre, & qui font le guet & la ronde, & posent les sentinelles de nuict, comme s'ils auoient les ennemis à leur porte. Ils tiennent aux portes des villes leurs cõpagnies de gens de guerre, qui ne laissent entrer ny sortir personne, sans permission du Iuge de la ville; les portes s'ouurent & se ferment par l'ordonnance de ces Capitaines, qui l'enuoyent tous les iours, mise par escrit sur vn aiz blanchy de plastre paraphée de leur main. Ils tiennent en ces parties toute la force & defense des villes, & y logent leur artillerie. Quand ils les ferment au soir, ils mettent vn papier collé sur les iointures d'icelle, puis seellent & cachettent ce papier auec le cachet que le Gouuerneur ou le Iuge de la ville porte en son doigt; & pour cét effect il y va en personne, ou bien il y enuoye quelqu'vn qui luy est fort affidé, & l'on ne les peut ouurir le matin, iusqu'à ce qu'on ait recogneu le mesme cachet, & qu'on soit bien asseuré qu'il est en mesme estat qu'on l'auoit laissé le soir suiuant. De sorte que si quelqu'vn veut aller hors la ville, ou faire quelque voyage en diligence, il sort le soir auant qu'on ferme les portes, & va loger aux faux-bourgs: autrement il luy est impossible de partir de bon matin, pource qu'elles ne s'ouurent qu'apres le Soleil leué.

Ils posent de nuict les sentinelles, & les changent à leurs heures, il y a tousiours des gens qui vont faire les rondes, auec vn nombre de soldats. Et afin de tenir les villes en plus grand repos, il n'est permis à aucun de porter armes offensiues ou defensiues, si ce n'est aux gens de guerre que le Roy entretient; & ne leur est permis d'en auoir en leurs maisons, ny d'en porter sur les champs. Outre tout cela, le Roy tient en la ville de Tabin, autrement Suntien, & pareillement és villes circonuoisines, vne grande armée de gens de pied & de cheual, dont il se sert pour suruenir aux necessitez qui pourroient arriuer en ces lieux, & aussi pour la garde, seureté & majesté de sa personne.

26. Les soldats de ce Royaume sont de deux sortes: les vns sont natifs des villes, à la garde desquelles ils sont establis, & ceux là s'appellent *Ceum* en leur langue. Ils succedent à ces places de soldats de pere en fils; & si quelques-vns viennent à mourir sans heritiers, le Roy en met d'autres en leur lieu. Chacun d'eux a son nom escrit en vn creneau des murailles, où il est obligé d'aller s'il vient des ennemis contre la ville. Les autres

autres soldats sont estrangers, & ordonnez par mois, ou par années, & font ordinairement les sentinelles, & reçoiuent & accompagnent les Capitaines, & outre ce, sont suiets d'aller par tout ou l'on leur commande, & ceux-cy s'appellent *Pon* en leur langue.

Chaque compagnie de mille hommes a vn Capitaine & vn Porte-enseigne, & chaque centaine de soldats semblablement vn Capitaine & vn Porte-enseigne, qui dependent des autres: & partant pour sçauoir le nombre des gens qui sont en vne grande armée, il ne faut que regarder & compter les enseignes de mille hommes, qui sont fort cogneuës. Chaque Capitaine tant de cent que de mille hommes, a vne maison bastie sur la muraille, & son nom y est escrit, & c'est en ce lieu qu'ils doiuent demeurer tandis que la guerre dure. Les Capitaines font faire tous les mois l'exercice aux soldats, tant en temps de paix que de guerre, & leur font apprendre à se seruir promptement & auec addresse des armes dont ils vsent, qui sont ordinairement arquebuses, piques, rondelles, coutelats, baguettes ferrées, & d'autres faites en demy-lunes, haches d'armes, dagues & cuirasses.

Les gens de cheual ont quatre espées penduës aux arçons, & combattent de deux à la fois auec grande dexterité. Ils ont de coustume d'entrer en bataille estans entourez de beaucoup de seruiteurs & domestiques à pied bien armez, & equipés le mieux qu'il leur est possible. Ces gens de cheual sont rusez & experts au fait de la guerre aussi bien que les gens de pied, & sçauent vser de beaucoup de stratagêmes, & se seruent de grands engins à feu, & principalement de certaines boüettes de feu pleines d'aiguillettes de fer & de longues fleches faites de poudre à canon, auec quoy ils font vn grand dommage à leurs ennemis.

Les gens de cheual combattent auec des arcs, des fleches & des lances, & auec les deux espées que nous auons dit, & quelques-vns portent encor des arquebuses. Ils ne sont pas bien manier leurs cheuaux, à cause qu'ils ne leur mettent en la bouche qu'vn fer qui leur sert de mors, & pour les faire arrester ils les tirent auec vne resne, en vsant de cris & de foüet qu'ils portent. Leurs selles ne sont pas bien faites; & presque tous sont armez à la legere, & mauuais hommes de cheual.

XXVII Quant à la mer, le Roy y vse de mesme soin qu'il fait sur la terre, & y tient ordinairement vn grand nombre de flottes auec leurs Generaux & Capitaines qui gardent soigneusement les costes de tout le Royaume. Ils payent fort bien leur gendarmerie tant de mer que de terre, & ceux qui se portent vaillamment sont recompensez selon leur merite. Quand les Chinois prennent quelque prisonnier en guerre, ils n'ont accoustumé de le tuer, ains le font seulement seruir de morte-paye aux frontieres qui sont loing de son pays, auquel lieu il est soldoyé du Roy comme les autres. Ces soldats portent tous des bonnets rouges, pour estre distinguez des autres: & quant au reste de l'habillement, ils ne different point des Chinois; & ceux qui sont aussi condamnez pour quelques crimes à seruir les frontieres, portent semblables bonnets rouges.

Il reste maintenant de traicter en particulier des gens de guerre que tout le Royaume en general & chaque Prouince entretiennent riere-soy. Il y a, comme i'ay ja dit, en la ville capitale de chaque Prouince, vn Conseil de guerre composé de quatre Conseillers & vn President, qui sont ceux qui doiuent auoir soin de la conseruation & defense de telle Prouince. Ils sont appellez entr'eux Capitaines, & pouruoyent de tous officiers, & de toutes munitions de guerre qu'ils enuoyent aux lieux qui en ont besoin. Et afin que rien ne manque en ce fait, ceux du Conseil des finances ont charge de leur bailler tout ce qu'ils demanderont sans aucun delay. Le nombre des gens de guerre qu'il y auoit en chaque Prouince, l'année 1577. lors que P. Martin Hercade fut en ce Royaume, qui fut en temps de paix, estoit tel que s'ensuit.

En la Prouince de Paguia, où le Roy se tient ordinairement, il y auoit deux millions cent cinquante mille hommes de pied, & quatre cens mille hommes de cheual. En celle de Canton six vingts mille hommes de pied, & quarante mille de cheual. En celle de Foquien cinquante huict mille & neuf cens hommes de pied, & deux mille quatre cens de cheual. En celle d'Olan soixante seize mille hommes de pied, & vingt-cinq mille cinq cens de cheual. En celle de Cinsay quatre vingt mille trois cens hommes de pied, & bien peu ou point de gens de cheual, à cause qu'elle est toute pleine de montagnes. En celle d'Oquian six-vingts mille six cens hommes de pied, & mille hommes de cheual, non plus qu'en d'autres pour la mesme raison. En celle de Susan quatre vingts six mille hommes de pied,

trente quatre mille cinq cens de cheual. En celle de Tolanchia qui confine auec s Tartares, deux millions huict cens mille hommes de pied, & deux cens qua- e-vingts mille hommes de cheual, qui sont les meilleurs de tout le Royaume, & s plus renommez, pource qu'ils sont nays & nourris parmy les armes, qu'ils ont aainte-fois maniées, lors qu'ils auoient guerre ordinaire contre les Tartares. En cel- de Cansay cinquante mille hommes de pied, vingt mille deux cens cinquante de ieual. En celle de Honan quarante quatre mille hommes de pied & dix-huict mil- neuf cens de cheual. En celle de Quichou cinquante huict milles sept cens hom- es de pied & quinze mille trois cens de cheual. En celle de Chequeam trente qua- e mille hommes de pied & treize mille de cheual, En celle de Sancij quarante mil- hommes de pied, & six mille hommes de cheual seulement. Suiuant ce compte, on oid que ces quinze Prouinces contiennent cinq millions huict cens quarante six mille : cinq cens hommes de pied, & neuf cens quarante huict mille, & trois cens cinquan- : de cheual. Leurs cheuaux sont propres pour faire beaucoup de chemin, mais petits our la plus-part, toutesfois on dit qu'au dedans du Royaume il y en a de grands qui sont ort bons.

Sur les frontieres du Royaume on void grand nombre de petites forteresses : mais du osté des Tartares ils ont leur muraille, dont nous auons desia parlé, qui est vn rempart ort asseuré pour tout le Royaume. S'il y a quelque bruict de guerre de ce costé, les Gar- es n'ont pas plustost donné le signal, que des Chasteaux & Bourgs d'alentour, on accourt ux forteresses iusques à ce que les Generaux & Capitaines soient arriuez auec leur ar- née. Bref ce Royaume est bien gardé de tous costez tant par mer que par terre, & quicon- ue feroit dessein de l'assaillir, entreprendroit vne affaire qui ne sçauroit que reüssir à son nescontentement selon les apparences humaines.

Il faut que nous voyons maintenant les voisins du Roy de la Chine, afin de reco- gnoistre mieux ce qui luy peut nuire. Il n'a par terre aucun Prince dont il doiue craindre a puissance, excepté le grand Cham de Tartarie : mais par mer il confine auec les Iapo- ois & les Espagnols. Quant au Iapon il est diuersement distant de la Chine, on compte oixante lieuës depuis Goté, Isle du Iapon, iusques à la ville de Liampo, & deux cens quatre-vingt dix-sept iusques à la ville de Canton. Les Iaponois trauaillent ordinaire- ment ceux de la Chine, courans toutes leurs costes, & rauageans mesmes quelquesfois la terre, où ils descendent : Et pour conclusion ils donnent plus de peine aux Chinois par courses, voleries & assassinats, que par vne guerre ouuerte : pource que le Iapon estant diuisé en plusieurs Isles & Principautez qui sont presque toutes de mauuais accord, ils ne peuuent aller contre les Chinois qu'en petit nombre. Toutesfois ils sont plus courageux & mieux aguerris que ceux de la Chine. D'autre part ce Royaume confine auec les Phi- lippines possedez par les Espagnols, qui sont suspects en ce pays-là, & non sans raison, veu que les Philippines sont assises en telle sorte, qu'elles sont capables de donner beau- coup de peine aux Chinois. Ils ont aussi en mesme consideration les Portugais, qui sont pareillement subiects au Roy d'Espagne. Toutesfois le Roy de la Chine leur a permis de s'arrester pour raison du traffic, en la petite Isle de Macao, où ils ont fondé vne colonie, mais fort foible, pource qu'ils sont entierement suiets à la volonté des Chinois, qui se deffians d'eux, pour l'amitié & intelligence qu'ils ont auec les Espagnols des Philippines, leur restreignent tous les iours la liberté du traffic, & taschent de faire que de leur bon gré, ils se retirent aux Indes.

GOVVERNEMENT.

[redacted] LA grande estenduë de toutes ces Prouinces que nous auons descrites cy-dessus, est sous la domination d'vn seul Roy, & les Chinois ne sçauent que c'est de ces noms de Comte, Marquis, ou Duc, n'y ayant personne autre à qui l'on paye impost ny gage. Le Roy donne tous les offices, & la noblesse mesme, il est non seulement reueré comme Roy, mais adoré presque comme Dieu. Cecy se void en ce qu'en chaque Pro- uince il y a vn portraict du Roy qui est d'or, & tousiours couuert d'vn voile, sinon qu'aux nouuelles Lunes, auquel temps les Magistrats se vont mettre à genoux deuant luy com- me deuant les Roy mesme, ce qui abbat extremement le courage des peuples, & les rend plustost esclaues que suiets de leur Prince.

[redacted] Ils ont des loix escrites depuis plus de deux mille ans, qui sont demeurées en mesme estat qu'au commencement, ainsi que les Chinois le maintiennent. Et pource

que telle iurisprudence est la porte pour entrer aux honneurs & charges publiques, plusieurs y estudient à bon escient, & ne font que disputer entr'eux d'affaires politiques, & des moyens de bien gouuerner l'Estat: & quand l'occasion s'en presente, ils s'en enquierent soigneusement des estrangers qui arriuent en leurs ports. Le Roy entretient des Professeurs presque en toutes les villes.

XXI[redacted] On choisit aux petites escoles les enfans, & ieunes hommes bien aduancez, qu'on enuoye aux Academies, où il y a des gens qui prennent soigneusement garde à eux: & s'ils descouurent quelques escoliers desbauchez, ou paresseux, ils se contentent pour la premiere fois d'vser de remonstrances, & reprimandes: les chastient à la seconde, & à la troisiesme les chassent ignominieusement: & d'autre-part loüent & encouragent ceux qui font bien leur deuoir. Dauantage, les Visiteurs ordonnez par le Roy, font de trois en trois ans la publique visite des Academies, où ils font des promotions solemnelles.

XXX[redacted] Lors que quelque Visiteurs a acheué la visite de la Prouince, il fait faire vn cry public, par lequel il ordonne que tous les escoliers qui veulent prendre le degré de Loytia, qui est autant que celuy de Docteur entre nous, combien que le mot de Loytias signifie en leur langue vn Cheualier, ayent à se trouuer en la ville capitale. Tous estans donc assemblez au iour assigné, & se presentans deuant le Visiteur, il fait vne liste de tous, & determine à quel iour se doit faire leur examen. Ce iour estant venu, le Visiteurs inuite tous les Loytias de lettres qui sont en la ville, & apres le festin, ils font ensemble l'examen à toute rigueur, interrogeant les escoliers sur toute chose, & specialement sur les Loix & Ordonnances du Royaume, selon lesquelles ils doiuent iuger & gouuerner. S'il en trouue quelques-vns sçauans, & outre cela s'il sçait qu'ils sont vertueux, il les met par liste, & leur assigne le iour auquel il leur doit donner le degré, ce qui a de coustume de se faire auec grandes ceremonies, & deuant plusieurs personnes, en presence desquelles le Visiteur leur donne au nom du Roy les marques & enseignes de ce degré, ensemble le nom & tiltre de Loytias, & ces marques sont vne ceinture garnie ou d'or ou d'argent, & vn chappeau qui a deux fanons pendans par derriere. Et combien que les Loytias, autant ceux qui le sont par le moyen des lettres, que ceux qui le sont par la voye des armes, ou de grace du Roy, ayent tous le mesme nom, & tiltre de Loytias, si ne sont-ils en pareille estime & authorité: Car ceux du Conseil du Roy, ensemble les Gouuerneurs, Vice-Roys, & Visiteurs, le sont de grace du Roy, en recompense de quelques seruices. Ces derniers ne iouïssent pas de plus grande franchise, ou noblesse, n'ont point plus d'honneur que les autres Loytias, & d'iceux il y en a grand nombre en chaque ville.

Il y en a encore d'autres en grande estime qui sont mis au second degré, & ce sont ceux qui paruiennent à telle dignité par la discipline militaire, estans faits tels par les Generaux, qui en ont le pouuoir du Roy, apres qu'ils ont fait preuue de leurs personne en presence des tesmoings dignes de foy. On donne à ceux-cy outre le tiltre, des moyens pour s'entretenir honorablement, & auec profit: & cela fait, que tous les soldats s'efforcent de bien faire pour receuoir ceste recompense. Quant à la maniere de promener le gradué par la ville elle est telle.

[redacted] Au iour assigné pour donner le degré tous les Loytias s'assemblent derechef auec le Visiteur, en la maison & en la sale Royale, où ils ont fait l'examen, estans tous bien en ordre, & vestus de leurs plus beaux accoustrements, & comme ils sont ainsi assemblez; on voit entrer ceux qui doiuent receuoir le degré, qui sont en chausses, & en pourpoint, ayant chacun deuant eux vn parrain, auec les marques qu'on doit donner au filleul, lesquelles marques chacun d'eux demande aux Visiteurs auec grande humilité, en se mettant à genoux. Surquoy le Visiteur leur fait faire le serment en ceste sorte: Qu'aux Estats & Offices qui leur seront conferez, ils se porteront en gens de bien, faisans iustice egalement à toutes personnes, & ne receuans aucun present: & qu'ils seront fideles au Roy, sans consentir iamais à aucune trahison contre luy, & plusieurs autres choses ausquelles ils s'arrestent assez longtemps: Le serment estant presté, le Visiteur parlant à eux en la personne du Roy, leur met les marques & enseignes susdites, & en mesme temps les embrasse, estant suiuy en cela des autres Loytias qui sont presens. Apres cela ils sortent de la sale en bon ordre, & lors on sonne les cloches de la ville qui sont bonnes & en grand nombre par tout le Royaume, & en mesme instant on tire beaucoup de pieces d'artillerie: quoy fait ils meinent promener les nouueaux graduez par tout la ville auec

onne compagnie, & comme ie diray presentement. En premier lieu l'on voit mar-
er deuant, vn bon nombre de soldats auec des tambours, des trompettes & au-
es instruments de musique, & apres eux force massiers : puis les Loytias à cheual,
dans des chaires couuertes toutes en rang. Apres on voit marcher les parrains,
derriere eux les nouueaux Graduez en chausse & pourpoint, montez sur de beaux
euaux blancs tous couuerts de riches housses de toile d'or, chacun d'eux portant
le liurée de taffetas sur l'espaule, & sur la teste vn chapeau, qui a deux fanons
ndans par derriere, comme ceux qui sont aux mitres des Euesques. Sur ce cha-
au il y a deux bouquets qui sont d'or, ou d'argent doré, faits en façon d'vne bran-
e de palme. Deuant chacun d'eux on porte six enchasseures de bois, chacune por-
e par quatre hommes, & là dedans est tenduë vne piece de satin, où est escrit en let-
es d'or, l'examen fait au Gradué, ensemble le tiltre qu'on luy a donné pour cette
use, & ses armoiries y sont aussi, auec plusieurs autres choses que ie laisse pour n'estre
ussi long que leur pourmenade qui dure huict heures entieres. Depuis ce iour les nou-
eaux Loytias deuiennent capables de tenir tout Office, & d'auoir quelque gouuerne-
nent que ce soit, & pour cette cause il s'en va incontinent en Cour pour y paruenir,
 y allant il est honoré de tous, receu & logé aux maisons du Roy qui sont en cha-
ue lieu pour ceux de sa qualité. Estant arriué à la Cour, il va rendre l'honneur qu'il
oit aux Presidents, & Auditeurs du Conseil du Roy, dont chacun luy promet de le
ouruoir quand l'occasion s'en presentera, & deslors il est couché sur le registre du Con-
eil, & se met de là en auant à faire la Cour aux Auditeurs, pour estre pourueu de quel-
que charge.

Le Roy a en la ville de Taybin vn Conseil composé de douze Auditeurs, ou Conseillers, & vn President, hommes choisis, & experimentez aux affaires. Pour estre de ce Conseil, outre qu'ils doiuent estre tres-sçauans en la Philosophie Morale & Naturelle, & bien versez aux loix du Royaume, il est requis encores, qu'ils soient Astrologues & Iudiciaires, pour ce qu'ils disent, que quiconque doit estre de ce Conseil souuerain, par lequel toutes les quinze Prouinces sont gouuernées, il faut qu'il s'entende à pronostiquer les temps, & les choses futures, afin de pouruoir aux necessitez à venir du Royaume. Ces douze Auditeurs tiennent le Conseil d'ordinaire au Palais du Roy, où il y a vne sale richement accoustrée, auec treize sieges, c'est à sçauoir six d'or, & six d'argent, mais le treiziesme est plus riche que les autres, pource qu'il est enrichy de beaucoup de pierres pretieuses de grande valeur. Ce siege est au milieu des douze, sous vn daiz de toile d'or, auquel sont brodées les armoiries du Roy, qui sont des serpens tissus auec du filet d'or. C'est là que le President est assis: si le Roy ne se trouue pas au Conseil, & s'il s'y trouue, ce qui aduient rarement, le President s'assied au premier siege de la main droite, où sont les six sieges d'or. Chacun a son rang d'ancienneté, suiuant lequel ils succedent en ces sieges les vns aux autres. Quand vn siege vient à vacquer, les Auditeurs & les Presidens y vont par election, & si celuy qui a plus de voix, est absent, & gouuerne quelque Prouince, on l'enuoye querir, & s'il est au lieu mesme, ils le menent deuant le Roy, à qui ils rendent raison de l'election qu'ils ont faite; & lors il la peut confirmer s'il en a la volonté, ou bien la desaduouë. S'il est confirmé par le Roy, il preste entre ses mains vn serment presque semblable à celuy que nous auons mis cy-dessus. Ce serment estant fait, ils le menent au siege vacquant, de la main gauche, & le mettent en possession auec grande solemnité.

Il n'y a que le President du Conseil qui parle au Roy quand il en est besoin, ou s'il vient à estre malade, c'est le plus ancien Auditeur des sieges d'or. Ils sçauent en ce Conseil chaque mois tout ce qui se passe au Royaume digne d'estre sçeu; à quoy l'on ne manque iamais, dautant que les Gouuerneurs des Prouinces ont commandement expres de mander par escrit tout ce qui suruient en chaque Prouince, soit affaire de guerre, d'Estat, de finance, ou d'autre chose : ce qu'ils effectuent si soigneusement, qu'encore qu'vne Prouince soit distante de cinq cens lieuës de la Cour, toutesfois le Courrier ne manque pas de s'y rendre au iour limité, pour ce que ceux qui arriuent les premiers attendent les derniers iusques au iour assigné pour donner les aduertissemens, & ceux qui sont loing, voulans faire arriuer leurs Courriers aussi à point que ceux qui sont pres, les enuoyent si dru, & leur enjoignent de faire si grande diligence, qu'ils se rencontrent les vns les autres. Les aduertissemens estans veu par le Conseil, & le discours sommaire de tout, estant pris par le President, il en fait le rapport au Roy, s'il y a quelque chose

à laquelle il faille remedier, luy & son Conseil y pouruoyent incontinent: & si quelque Iuge doit aller en commission, pour ce fait il y va si secrettement, qu'il est sur les lieux à faire l'enqueste, sans que personne sçache aucune chose de l'affaire, ny de la ville où elle se fait.

Or quoy que ces Officiers ayent grande authorité, & que ce Royaume soit de si grande estenduë, toutesfois il ny a Vice-Roy Gouuerneur, ou Iuge quelconque, qui puisse faire mourir quelqu'vn par Iustice, si le Roy, ne confirme la sentence auec son Conseil, excepté lors qu'il y a guerre, auquel temps il est permis au General d'armée ou à son Lieutenant, de faire executer le soldat qui aura commis quelque crime, sans en aduertir le Roy ny son Conseil, en prenant seulement l'aduis du Thresorier du Roy & du Maistre de Camp, qui sont deux hommes de grande authorité, qui doiuent estre tous deux conformes en opinion, autrement on n'en peut faire aucune iustice.

Les Prouinces de Paquia, & de Tolanchia, sont goüuernées par le grand Conseil du Roy, par le moyen des Officiers qu'on y enuoye; & les treize autres Prouinces ont là chacune vn Vice-Roy, ou Gouuerneur, qu'ils appellent Insuanto, qui fait tousiours sa demeure en la ville capitale. Et combien que les Officers & gens de Iustice du Royaume, s'appellent tous generalement Loytias, si est-ce que chacun d'eux a vn nom particulier, selon l'Office qu'il exerce.

XXXII. Le Vice-Roy, qui est le souuerain Magistrat en chaque Prouince, & qui represente la personne du Roy, se nomme Comon. Le deuxiesme en dignité, qui est le Gouuerneur de toute la Prouince, s'appelle Insuanto. Le Correcteur qui demeure en chaque ville, où il n'y a ny Vice-Roy, ny Gouuerneur, s'appelle Tutan, & ce Correcteur va traicter des affaires d'importance de chaque ville, auec l'Insuanto, & cestuy-cy en va conferer auec le Comon, qui a charge d'enuoier au Roy & à son Conseil, le Courrier dont nous auons parlé cy-dessus. Le troisiesme s'appelle Ponchasi, & est comme le President du Conseil des Finances, ayant des Auditeurs, ou Conseillers, & beaucoup d'Officiers sous luy, comme des sergens qui seruent à leuer le reuenu du Roy en chaque Prouince, lequel reuenu est porté par le Ponchasi au Tutan, apres qu'il a payé les gages & frais ordinaires & extraordinaires des Officiers Royaux qui sont en la Prouince. Le cinquiesme est l'Anchasi, qui est le President de la Iustice ciuile & criminelle, qui decide auec ses Auditeurs de tous procez & differents qui viennent à luy par appel des autres Iuges de la Prouince. Le sixiesme est l'Ayto, qui est le Pouruoyeur general, & President du Conseil de Guerre, qui a charge de leuer des gens quand il est necessaire, & d'apprester des vaisseaux & des munitions pour les armées de mer, & de terre, & pour les garnisons ordinaires des villes, & places frontieres. C'est luy qui a charge d'interroger les estrangers qui viennent en sa Prouince, & de sçauoir d'eux d'où ils sont, & pourquoy ils viennent, & choses semblables, pour donner aduis de tout au Vice-Roy. Chacun de ces six a en son Conseil dix Auditeurs tous gens d'élite, qui l'assistent en l'expedition des affaires.

Quand ils sont en la sale, où ils tiennent le Conseil (ce qui ce fait au logis du Vice-Roy) dans lequel il y a aussi pour chaque Conseil vne sale particuliere, cinq d'iceux s'assiéent au costé droict du President, & les cinq autres au costé gauche. Ceux du costé droit sont plus anciens, & en outre different des autres, en ce qu'ils portent des riches ceintures garnies d'or, & des chapeaux de couleur palle, au lieu que les autres ont des ceintures d'argent, & des chappeaux bleuz. Or tant les Auditeurs que les Presidens portent sur la poictrine, & sur les espaules, les armoiries du Roy brodées d'or en leurs robbes, & ne peuuent sans cela faire aucun acte public, & s'ils le vouloient attenter, outre qu'ils ne seroient pas obeys, ils seroient encor rigoureusement punis au temps de la visite generale.

Outre ces six Iuges susnommez, il y en a d'autres inferieurs, & subalternes, qui sont le Cantoc, qui est le grand Gonfalonnier, & porte-enseigne; le Pochin, qui est le second Thresorier, le Pochinsi, qui tient le sceau du Roy, l'Autzatzi qui est comme le Maire, ou Preuost de la ville. Il y en a aussi trois qui sont comme les Alcades, Preuosts ou Iuges de Cour en Espagne, nommez en leur langue Huitay, Tzia, & Tontay, qui donnent audience en leurs maisons vne fois la sepmaine, & quand il est temps d'ouurir les portes, ils font lascher quatre petites pieces de canon, pour faire sçauoir à tous qu'ils se vont mettre en leurs sieges, où ils escoutent tous ceux qui leur vont demander iustice. Et s'ils trouuent quelqu'vn qui ait failly, ils l'enuoyent auec

vn sergent (car chacun de ces Iuges en a dix ou douze) par deuers les Iuges ordinaires de la ville, qui se nomment Zonpaux, & sont departis & ordonnez par chaque quartier, auec vn escrit où est marquée la punition qu'on doit faire de celuy qui a fait faute. Chacun de ces Iuges ordinaires a mille habitans sous sa charge ; & leur Iurisdiction ne s'estend hors de leur quartier, & n'y a aucun qui puisse estre Iuge du quartier où sa maison est assise. Chacun d'eux a de nuit faire le tour par son quartier, & met ordre que chacun se tienne coy en sa maison, & qu'on esteigne les lumieres de bonne heure, pour éuiter le danger du feu, qui s'y est mis souuent, à cause des maisons qui sont serrées, & proches les vnes des autres, ayans toutes le haut faict de bois, à la mode de celles de Biscaye. Celuy qu'ils trouuent à heure induë auec de la lumiere, est puny rigoureusement. Il y a appel de ceux-cy au Preuost, ou Iuges de la Cour, mais non des autres, & cét appel va iusques au Visiteur general, qui repare les griefs commis par eux tous, & pour cette cause ils l'appellent en leur langue Hondin, c'est à dire Reparateur du mal.

Outre les susdits, il y a encore d'autres Officiers particuliers, comme le Tompo, qui pouruoit aux viures, & y met les taux : le Tribuc qui apprehende & punit les faineans & vagabonds : le Quinche, qui est comme le Grand-Preuost, & le Chomcan, qui est l'intendant de la prison, qui est vn Officier dont ils font grand cas, à cause de la prerogatiue qu'il a de parler debout aux Iuges, apres s'estre mis à genoux deuant eux en entrant : car tous les autres parlent à eux à genoux.

Par dessus tous ces Officiers, il y en a vn qui s'appelle Quinchay, c'est à dire en leur langue Scéld'o, qui ne part iamais de la Cour, que pour quelque grande affaire & bien importante, concernant la paix & tranquillité de tout le Royaume.

Ils regardent principalement que le Vice-Roy, Gouuerneur, ou Auditeur, ne soit pas natif du lieu où il va pourueu de quelqu'vne de ces charges, afin d'euiter les dangers & inconueniens, qui pourroient arriuer par le moyen de l'amitié des parens, ou maluueillance des ennemis, qui empescheroient le cours de la Iustice.

Le Roy leur donne à tous des gages suffisans, pource qu'il est defendu sur grandes peines à tous ceux qui plaident, de ne donner aucuns presens à leurs Iuges, & de mesme aux Iuges de ne prendre aucune chose. Et quand le grand Conseil les enuoye, il leur ordonne de ne permettre à aucun plaideur, ou solliciteur, de les aller trouuer en leur logis, de ne prononcer aucun acte iudiciaire qu'en pleine audience de leurs Officiers, & cela se fait en cette sorte.

Les Iuges s'estans mis au siege, les Huissiers s'en vont à l'entrée de la sale, & nomment à haute voix la personne qui vient pour auoir iustice, & disent aussi ce qu'elle demande. Le suppliant entre, & se met incontinent à genoux vn peu loin du Iuge, puis au mesme lieu propose ce qu'il demande à haute voix, comme les Huissiers, ou bien par escrit. Si la demande est par escrit, vn des Greffiers la prend, & la lit deuant le Iuge, qui l'ayant ouye, ordonne sur le champ ce qui luy semble estre de iustice, en marquant la demande de sa propre main auec de l'ancre rouge, & mandant ce qu'il veut, & entend estre fait.

Les Iuges sont obligez par expres commandement du Roy, d'aller tenir l'audience à jeun, & c'est vne coustume tellement inuiolable entr'eux, que celuy qui y contreuiendroit seroit puny. Au moyen de ces façons de faire qui se gardent ainsi rigoureusement en public, il est impossible à vn Officier de se laisser corrompre, sans que quelqu'vn de ses compagnons d'office le sçache.

Si quelqu'vn manque en ce qui est de sa charge, on luy met soudain vne petite banderolle en la main, & l'on le fait tenir à genoux auec cette marque, iusqu'à tant que l'audience se leue: & lors le Iuge commande aux bourreaux qui sont là presens, de fustiger celuy qui a failly, & il luy fait donner autant de coups que sa faute semble meriter, & cecy n'est pas autrement ignominieux entr'eux, pource que c'est chose ordinaire.

En tous procez tant ciuils que criminels, les Iuges procedent tousiours par escrit, & font leurs actes, & examinent les tesmoings publiquement en presence des Officiers, de peur qu'ils n'vsent en leur endroit de quelque ruse ou fausseté, en les interrogeant sur ce qu'il n'est pas besoin de leur demander, ou en escriuant ce qu'ils ne disposent pas. Ils examinent particulierement chaque tesmoin, & s'ils sont contraires en leurs depositions, ils les recollent & confrontent tous, & les interrogent iusques à ce qu'ils viennent à debattre ensemble, afin que par les raisons qu'ils

allequent, la verité soit mieux cogneuë : & quand ils ne la peuuent tirer clairemẽt par ce moyen, ils leur baillent la gesne pour leur faire dire vray, excepté aux personnes de qualité qu'ils tiennent pour veritables, adioustans foy à leurs propos, sans gesne quelconque. Aux affaires de grande importance, & qui touchent de grands personnages, les Iuges ne se fient pas aux Greffiers pour escrire les informations, mais eux-mesmes escriuent de leur propre main tous les actes; & leur diligence est cause qu'il y en a bien peu souuent qui se plaignent d'auoir receu quelque grief de leurs Iuges. Les Iuges comptent par tous les endroits de leur iurisdiction, les maisons qui y sont, & les mettent dix à dix en des tableaux qui sont pendus en chaque maison, qui fait la derniere de sa dizaine; & là sont mis les noms des dix maistres des maisons, auec vne Ordonnance, par laquelle il est dit & enjoint à tous, qu'aussi-tost qu'ils entendront que quelqu'vn d'eux aura fait quelque chose au prejudice de la Republique, ou du voisinage, ils l'aillent incontinent denoncer à la Iustice, afin que la punition de celuy qui a failly, luy serue d'amendement, & d'exemple aux autres; & quiconque manquera d'aller faire cette declaration, sera contraint de subir la peine que l'autre auoit meritée.

Quand l'vn de ces dix veut changer de ruë, ou aller demeurer en vne autre ville, ou faire quelque long voyage, il est obligé de sonner vne clochette, ou bien vn bassin de cuyure par toute sa dizaine, & son quartier, dix iours deuant qu'il s'en aille, & d'aduertir tous les voisins de son dessein, & de l'endroit où il va, afin que s'il doit de l'argent, ou si on luy a presté quelque chose, on le luy puisse demander auant son depart. Et si quelqu'vn s'en va sans auoir vsé de cette diligence, les Iuges contraignent les autres de la dizaine nommez au tableau, de payer pour luy ce qu'il doit, à faute d'auoir fait sçauoir son délogement, & d'auoir aduerty les creanciers & la Iustice.

Quant à ceux qui doiuent, & ne veulent pas payer, la debte estant verifiée, on les execute en leurs biens; & s'ils n'en ont point, on les fait mettre en prison, leur donnant vn certain terme dans lequel ils doiuent payer; & si dans le terme ils n'ont payé, ou contenté leur creancier, ils sont foüettez moderément pour la premiere fois, & l'on leur limite vn second terme, dans lequel s'ils ne satisfont, ils sont fustigez pour la seconde fois plus aspremẽt que la premiere : & par mesme moyen on leur dõne vn troisiesme terme dans lequel s'ils ne payent, ils sont battus cruellement au possible. Cela cause que chacun d'eux est soigneux de payer ce qu'il doit, ou recherche ses parens pour luy ayder à s'aquitter, ou se donne pour esclaue au creancier, de peur de souffrir tel tourment. Ces mesmes Iuges vsent de deux sortes de gesne. Ils en donnent l'vne aux pieds, & l'autre aux mains; & l'vne ny l'autre ne se donne iamais qu'il n'y aye tant d'indices, que cela serue de preuue suffisante. Les Iuges souuerains assistent lors qu'on donne ces deux sortes de gesne, dont on vse peu souuent, pource que les criminels confessent la verité deuant que de s'y voir exposez. Quant aux prisons, elles y sont du tout fascheuses & cruelles.

Or quoy que chacun de ces Iuges ne soit que trois ans en charge, & qu'il doiue rendre compte de tout ce qu'il aura fait durant ce temps pardeuant les Iuges à ce deputez, qu'on nomme esclaues : toutesfois le Prince depeche tous les ans en chaque Prouince d'autres Visiteurs nommez Leuchiz, qui sont gens recogneus pour grands Iusticiers, & de bonne vie. Ces Visiteurs s'enquierent de lieu en lieu, sans se donner à cognoistre, & s'informent secrettement des torts & griefs que font les Iuges de la Prouince, & si ceux-cy trouuent les Iuges en faute, ils les peuuent prendre & punir, ou les suspendre pour vn temps, ou les priuer entierement de leurs charges; & en somme faire tout ce que bon leur semblera, pourueu qu'ils ne s'aduancent point à donner sentence de mort contre personne, veu que nul Magistrat ne le peut faire sans demander premierement aduis au Roy. Ces Visiteurs ont aussi pouuoir quelquesfois de recompenser ceux qu'ils trouuent auoir bien exercé leurs charges, voires mesmes iusques à leur donner des places & charges plus honorables. De sorte que la recompense, & la punition estans si asseurées, chacun s'essaye de bien faire, & la mesme chose fait que ce Royaume est vn des mieux ordonnez qui soient au monde.

XXXIV. Les sortes de supplices dont ils vsent, sont de pendre, brusler, & empaler, & la peine du feu est seulement ordonnée à ceux qui ont esté traistres au Roy. Les adulteres y sont tous condamnez à la mort, & ceux qui les souffrent & y consentent, sont aussi chastiez exemplairement, auec des peines inuentées pour cét effect.

XXXV. Il est defendu qu'aucun, sur peine de la vie, ne commence, ny fasse la guerre

aucun lieu, sans expres congé du Roy, & de son Conseil, & pareillement qu'aucun ne vage par mer, sans mesme congé : & il y a aussi vne Ordonnance, qui porte qu'aucun alle trafiquer qu'en baillant caution de reuenir dans le terme qui luy sera limité, sur ine d'estre banny & dénaturalisé, & pareillement qu'aucun estranger n'entre par terny par mer au Royaume, sans expresse permission du Roy, ou des Gouuerneurs des rts, & autres lieux où il arriuera, & que les Gouuerneurs ne le permettent, sans grande consideration, & sans en aduertir premierement le Roy.

Aujourd'huy les Gouuerneurs des ports dispensent quelquesfois de sortir, nonobstant cette loy ; & ce par le moyen de quelques presens que leur font les Marchands, squels ils donnent congé secrettement d'aller trafiquer aux Prouinces & Isles circonuoisines, comme aux Philippines & ailleurs, & mesme il y eut trois marchands Chinois qui allerent iusques à Mexique, l'an 1585.

Toutesfois ils n'ont iamais ce congé, sans auoir auparauant baillé caution de retourner au pays dans vn an.

Les Iuges & Gouuerneurs permettent pareillement aux estrangers, moyennant quelques presens, d'entrer aux ports, & y vendre & achepter quelques marchandises, ur donnans toutesfois ce congé, à condition qu'ils n'iront point par les villes, ny feiourneront, pour voir les choses secrettes. On baille ce congé par escrit sur vn aiz placé, que les estrangers éleuent en la prouë de leurs vaisseaux, quand ils vont surgir en quelque port, afin que les gardes du lieu ne leur fassent point d'ennuy, & les laissent vendre & achepter, en payant les droicts ordinaires du Roy.

En chaque port il y a vn Greffier commis de la part des Gouuerneurs, qui met ar memoire l'heure & le iour que chaque nauire est entré, auec reiglement à chacun comme il doit charger selon son entrée au port. Ce qui fait qu'encore qu'on voye souuent en vn port deux mille vaisseaux, tant grands que petits ; toutesfois on les charge ou depesche auec aussi peu de bruit, que s'il n'y en auoit qu'vn seul.

Les pauures n'y vont point demandans par les ruës, ny par les Temples, où ils font priere à leurs Idoles ; & il y a vne Ordonnance, par laquelle il leur est defendu d'aller mendiant, & commandé aux autres de ne rien donner à ceux qui demandent mais de les denoncer aussi-tost au Iuge des pauures, qui est tousiours vn des principaux de chaque lieu, & n'a point d'autre soin que de pouruoir aux necessitez des pauures, sans contreuenir à la Loy. Ce Iuge fait crier par tout, le premier iour qu'il commence à executer son office, que tout homme ou femme qui aura vn enfant tellement gasté, qu'il ne puisse pas trauailler, aye à le luy venir declarer, afin qu'il pouruoye à ce qui sera necessaire, suiuant l'Ordonnance du Roy, qui porte que l'enfant estant apporté, apres auoir veu le defaut qu'il a, s'il est iugé capable de pouuoir exercer quelque art & office, on limite au pere vn terme, dans lequel il est obligé de le mettre à mestier, & de luy faire apprendre ce à quoy le Iuge aura cogneu qu'il est propre. Que si l'enfant est si mal qu'il ne puisse exercer aucun estat, le Iuge mande au pere, qu'il ait à le nourrir en sa maison toute sa vie, s'il a dequoy ; & s'il n'a pas le moyen, ou s'il n'a point de pere, il s'adresse au plus proche, & plus riche parent, & à faute de ce, enjoint à tous les parens de contribuer à sa nourriture, & de bailler quelque chose pour leur part, à celuy qui tient l'enfant chez luy. Et s'il n'a point de parens, ou s'ils sont si pauures, qu'ils ne puissent pas entretenir cét enfant, le Roy le nourrit entierement à ses despens, & le tient en ses Hospitaux Royaux, qui sont en chacune ville de son Royaume, où l'on met pareillement tous les hommes vieux & necessiteux, qui ont vsé leur ieunesse en la guerre au seruice du Roy & du pays.

Aucun pauure ne peut sortir hors l'enclos de l'Hospital, sans la permission du Iuge, ou du Maistre administrateur qui est sous luy : & ce congé ne leur est iamais octroyé, que pour quelque voyage qu'ils veulent faire, & qui leur est necessaire. Ces mesmes pauures, & vieux hommes, nourrissent là dedans des poules, des cochons, & plusieurs autres bestes, dont ils se peuuent seruir, tant pour leur recreation, que pour leur profit. Le Iuge visite fort souuent l'Administrateur, & est aussi visité par vn autre qui part de la Cour expressément pour visiter les Hospitaux de la Prouince.

Les aueugles du Royaume ne sont point tenus pour gens, que le Roy, ou leurs parens doiuent nourrir ; pource qu'ils les font trauailler, ou à moudre aux moulins de froment, & de riz, ou à remuer les soufflets aux forges des Mareschaux, ou à choses semblables, où la veuë n'est nullement requise. Et si c'est vne fille aueugle, quand

elle est deuenuë grande, elle fait le mestier des filles de ioye, & ces filles ont vne mere entre elles qui les pare & accommode, & est du nombre de celles qui ont quitté le mestier pour estre vieilles & inutiles. Or toutes ces femmes d'amour logent aux faux-bourgs, & hors des villes; & il leur est enjoint estroittement de se tenir en ce lieu, sans pouuoir mettre le pied hors de la porte tandis qu'elles font ce mestier. Les pauures veufues qui sont en necessité, peuuent vendre leurs enfans pour se secourir: & pource il y a tout plein de riches Marchands qui font gros trafic en cecy, achetans de petites filles qu'ils nourrissent fort soigneusement, leur apprenant à chanter, à iouër des instrumens & choses semblables: puis quand elles sont grandes, ils les meinent aux maisons assignées aux femmes publiques. Le premier iour qu'ils mettent vne fille à ce mestier, auant que de la prostituer au lieu public, ils la meinent deuant vn Iuge, que le Roy entretient en chaque ville, pour prendre garde à telles femmes. Ce Iuge la reçoit, & l'installe de sa main en ce lieu public, & depuis ce iour là le nourricier n'a plus de iurisdiction sur elle: mais vient seulement chaque mois trouuer le Iuge, pour receuoir ce qui luy a desia esté taxé par le mesme Iuge; & outre ce il est payé de tout le temps qu'il l'a nourrie, & remboursé de l'argent qu'il a donné en l'acheptant, & de ce que l'apprentissage de toutes ses gentillesses luy a cousté. Il y en a donc entre elles d'aueugles, & d'autres qui baillent tout ce qui leur reste apres que le nourricier est payé, à leur Iuge, qui le leur garde fidellement, & en rend compte tous les ans aux Visiteurs; puis quand elles sont vieilles, le leur baille & distribuë de sa main, aduisant à le leur mesurer si bien, qu'elles n'en ayent pas necessité: & si cela aduient on leur donne gages pour se nourrir, afin qu'elles parent les femmes aueugles, ou bien on les met à l'Hospital, que le Roy tient pour ceux qui n'ont pas moyen de viure.

Quant aux petits garçons que les meres vendent aussi par necessité, on les met en mestier; & quand ils ont appris, ils doiuent seruir leur nourricier iusqu'à certain temps, apres lequel les nourriciers sont tenus de leur donner liberté; & outre ce de leur chercher femme, & les marier, & les mettre en quelque lieu & train où ils puissent gaigner leur vie: à quoy faire ils sont contraints par toutes voyes de Iustice, au cas qu'ils ne le vueillent faire de leur bon-gré. D'autre costé, les ieunes hommes sont obligez, en signe de recognoissance du bien-fait reçeu, d'aller chez leurs nourriciers tous les premiers iours de l'année, & certains autres iours, auec quelques presents.

En l'achapt des marchandises ils ne s'aydent de pieces de monnoye marquée: mais pour empescher toute tromperie, ils vendent & acheptent à poids d'argent cizaillé, portans pour cét effect en leur sein des cizeaux propres, & vn trebuchet bien adiusté dans vn estuy de bois. S'il est question d'vn poids pesant, ils ont en leurs maisons des balances, & des poids auec la marque Royale, & ne battent monnoye que de pieces de cuiure de la valeur d'vn liard, percées & enfilées ensemble, qui seruent au supplément de l'argent pesé, ou pour achepter des menuës denrées. Les vsuriers, peste de l'Estat public, surpris en leur meschanceté, sont entre autres punitions, condamnez à de grandes amendes. Il est seulement permis aux estropiez, impotens & aueugles, d'entre le menu peuple, de prester quelque argent à interests pour se secourir.

RELIGION.

XXXVI. ILs sont tous idolatres en la Chine, excepté quelques vns que les Iesuites y ont conuertis, & ceux-cy sont en bien petit nombre. Or pour descrire les Idoles qu'ils adorent, ils en ont vne d'estrange figure, à laquelle ils portent fort grand honneur. Ils la dépeignent auec vn corps, des espaules duquel sortent trois testes qui se regardent l'vne l'autre, qui signifient, disent-ils, que toutes trois ont mesme vouloir; ce qui fait croire qu'ils ont eu jadis quelque cognoissance de la Religion Chrestienne. Il y a aussi, à ce qu'ils disent, quelques peintures à la façon, & auec les marques des douze Apostres. Mais quand on demande à ceux du pays, quels hommes ont esté ces douze Apostres, ils respondent que c'estoient de grands Philosophes qui ont vescu vertueusement, à raison dequoy ils ont esté faits Anges des Cieux. Ils ont aussi la peinture d'vne femme belle à merueilles, tenant vn enfant entre ses bras, laquelle ils disent auoir enfanté estant Vierge, & auoir esté fille d'vn grand Roy.

Ils croyent que le Ciel est createur de toutes choses visibles & inuisibles, & le

arquent par le premier caractere de leur Alphabet, & disent que le Ciel a vn Gou-
:rneur pour les choses de là haut, qui s'appelle Lacon Tzautey, c'est à dire en leur
ngue, Gouuerneur du grand Dieu; & ils adorent cettuy-cy, comme le plus grand
res le Soleil. Ils disent que ce Gouuerneur n'a point esté creé, mais a esté de tout
mps; qu'il n'a point de corps, mais qu'il est esprit. Ils disent encore qu'il y en a vn
.tre de mesme nature, qui s'appelle Cansay, qui est aussi esprit, & qu'il a baille à
second la charge des choses de çà bas, & que la vie & la mort des hommes est en
main.

Ce Cansay a trois subjets sous luy, qui sont pareillement esprits, & qui luy aydent au ouuernement. Leurs noms sont Tanquam, Teiquam, & Tzuiquam, & chacun d'eux a ne puissance distincte. Tanquam a la charge des pluyes, & de pouruoir d'eau à la ter-:. Teiquam est celuy par qui les hommes naissent, & qui a la charge des guerres, des mences, & des fruicts. Tzuiquam a le Gouuernement de la mer, & de ceux qui y voyaent. Ils leur font des sacrifices, & leur donnent les choses qu'ils ont en leur puissan-:. Ils leur font aussi plusieurs vœux, & leur promettent des jeux, & des farces, qu'ils :presentent deuant les mesmes Idoles.

Ils tiennent encore pour saincts vn grand nombre d'hommes qui ont surpassé les utres en valeur, ou en sçauoir, ou en industrie, ou à mener vne vie austere; & pareille-nent ceux qui ont vescu sans faire tort à personne, lesquels ils appellent en leur lanue Pausaos, qui veut dire bien-heureux. Ils sacrifient aussi au Diable, quoy qu'ils çachent qu'il est meschant & reprouué, afin, disent-ils, qu'il ne leur fasse nul mal en eurs personnes, ou en leurs biens. Ils ont semblablement plusieurs Idoles, qui sont en i grand nombre, que pour n'estre trop long, i'en choisiray seulement trois principales, qu'ils honorent au possible.

Le premier sainct de ceux-cy s'appelloit Sichia, qui vint du Royaume de Tranheyco, qui est deuers l'Occident. Cettuy-cy fut l'inuenteur de la forme de viure des Religieux & des Religieuses qui sont au Royaume, qui demeurent en Communauté ans se marier, & demeurent perpetuellement reclus. Et pource que Sichia ne portoit nuls cheueux, ceux qui l'ensuiuent n'en ont point aussi.

Ils ont dauantage vne Deesse, ou saincte, nommée Quanina, qui fut fille du Roy Tzonton, qui eut trois filles, dont il en maria deux; & voulant aussi marier Quanina, elle ne voulut iamais, luy disant qu'elle auoit fait vœu au Ciel de viure tousiours en chasteté. Le pere en fut fasché, & par dépit la mit en vn lieu en façon de Monastere, luy faisant porter de l'eau & du bois, & nettoyer vn grand jardin qu'il y auoit. Les Chinois racontent d'elle, que les Singes la venoient trouuer, & luy aydoient; que les Saints du Ciel luy tiroient de l'eau, que les oyseaux luy baloyoient le jardin auec le bec, & que de grandes bestes descendoient de la montagne pour luy porter du bois; & que le Roy son pere le sçachant, & s'imaginant qu'elle le faisoit par enchantement, fit mettre le feu où elle estoit. Elle voyant qu'on brusloit ce lieu à son occasion, se voulut mettre dans la bouche vne grande espingle d'argent, qu'elle portoit pour faire tenir ses cheueux: mais à l'instant suruint vne grande rauine d'eau qui esteignit tout le feu. Lors elle s'enfuit, & s'alla cacher en vne montagne, où elle fit grande penitence, & vescut fort sainctement, & le pere fut mangé de lepre & de vers, sans que les Medecins y peussent donner remede, à cause du peché qu'il auoit commis. Sa fille ayant sceu sa maladie par esprit de diuination, vint à luy pour le guerir, & soudain qu'il l'eut cogneuë, il luy demanda pardon, & l'adora. Au mesme instant la fille voyant que son pere la vouloit encore adorer, l'en voulut empescher, & ne le pouuant faire, vn Sainct se mit au deuant, pour donner à entendre que l'adoration se faisoit à luy, & non à elle: & soudain sans s'arrester, elle retourna en sa solitude, où elle mourut religieusement. Ils la tiennent pour vne grande Saincte, & la prient d'obtenir pardon du Ciel, où ils croyent qu'elle est.

Ils tiennent encore pour Saincte vne appellée Neoma, natifue de Cochi, en la Prouince d'Oquian. Ils disent qu'elle estoit fille d'vn des principaux du pays, & que ne voulant point estre mariée, elle s'enfuit à vne petite Isle qui est vis à vis d'Ingoa, où elle mourut menant vne vie fort austere, & faisant beaucoup de miracles. Ceux qui voyagent sur mer portent son Idole sur la pouppe de leurs vaisseaux, & l'inuoquent ordinairement, en luy offrant des sacrifices.

XXXVII. Ils vsent d'vne certaine sorte de sort, telle que ie la vay descrire, lors qu'ils entreprennent quelque chose. Ils ont deux petites pieces de bois faites comme deux

Digitized by Google

moitiez de noix rondes d'vn costé, & plates de l'autre, liées ensemble auec vn fil. Ils les iettent deuant leurs Idoles, & deuant que les ietter, parlent à leurs faux Dieux auec de grandes ceremonies, & des paroles fort douces, les prians de leur vouloir donner le bon sort, & promettant que s'il leur vient, ils leur offriront, ou de la viande, ou vn beau parement, ou quelque autre chose de valeur. Cela fait, ils iettent les deux morceaux de bois; & si par cas fortuit ils tombent tous deux, tellement que le plat soit dessus, ou que l'vn soit de plat, & l'autre de rond; ils tiennent cela pour vn mauuais signe, & s'en prennent aux Idoles, leur disant force paroles iniurieuses, & les appellant chiens, vilains, infames, & choses semblables. Apres les auoir ainsi outragez, ils se remettent à les flatter, en leur demandant pardon du passé, & leur promettant plus de presens, si le sort leur reüssit bien. Et lors ils procedent de mesme sorte qu'auparauant. Quand la chose qu'ils demandent est importante, & que le bon sort demeure trop à venir, ils vont à leurs Idoles, les iettent par terre, & les foulent aux pieds, ou bien les plongent dans la mer, ou les approchent du feu, les laissant vn peu brûler, & quelquefois les battent & foüettent, iusques à ce que les deux morceaux de bois viennent à tomber comme ils desirent, c'est à sçauoir le rond dessus. Ce sort venant ainsi à leur souhait, ils font grande feste à leurs Idoles, auec quelques chansons & loüanges, & leur offrent vne teste de pourceau cuite, qui est la viande qu'ils estiment la plus exquise de toutes. De tout ce qu'ils leur offrent, ils ostent tousiours la pointe du bec, & les serres des oyseaux, & le groin du pourceau, & quelques grains de riz, & arrosant leur offrande de quelques gouttes de vin, la posent dans vn plat dessus l'Autel, & quant à eux ils mangent le reste au mesme lieu en presence de leurs Idoles.

Ils vsent aussi d'vne autre sorte de sort, en iettant plusieurs buchettes dans vn vase, en chacune desquelles il y a vne lettre escrite; & apres auoir bien remué ces buchettes, vn enfant met la main dans le vase, & en tire vne, & voyant quelle lettre il y a, ils cherchent en vn liure le fueillet qui commence par cette lettre, & interpretent ce qu'ils trouuent en ce fueillet, pour la chose qui les a conuiez à faire le sort.

Ils ont tous cette coustume de recourir au Diable quand quelque affliction leur arriue. L'ordre qu'ils tiennent à l'inuoquer, est, qu'vn homme s'estend tout de son long la bouche contre terre, & vn autre commence à lire chantant en vn liure, & vne partie des assistans se met à respondre, & les autres font du bruit auec des clochettes & tambours; & vn peu apres cét homme estendu commence à faire de grandes grimaces, & des gestes horribles, qui signifie que le Diable est desia entré dans son corps. Lors ils luy demandent ce qu'ils desirent sçauoir, & celuy qui est possedé respond le plus souuent en sens douteux, & quand le Diable ne veut respondre de parole, ils tirent de luy response par lettres en cette maniere. Ils estendent vne mante rouge par terre, & mettent dessus certaine quantité de riz espars esgalement par la mante, puis à l'instant y posent vn homme qui ne sçait pas escrire, auec vn baston en main, & les assistans commencent à chanter & à sonner, comme en l'autre inuocation dont nous venons de parler. Vn peu apres le Diable entre dans le corps de celuy qui tient le baston, & le Demoniaque commence à escrire auec ce baston sur le riz, & les assistans comptent les lettres qu'il forme, puis en les assemblant toutes, ils trouuent la response de ce qu'ils demandent; mais le plus souuent auec menterie.

XXXVIII. Ils tiennent que le Ciel, la Terre, & l'Eau, estoient ioints ensemble de tout temps, & qu'vn certain qui est au Ciel nommé Tayn, par le grand sçauoir qu'il eut, separa la terre d'auec le Ciel, & le Ciel demeura en la partie superieure, la terre descendit en bas, suiuant son inclination naturelle. Ce Tayn crea de rien vn homme qu'ils nomment Panson, & vne femme qu'ils appellent Pansone. Ce Panson par le pouuoir que luy donna le Tayn, crea aussi de rien vn autre homme, qui fut nommé Tanhom auec treize autres, tous freres. Tanhom fut homme de grand sçauoir, tellement qu'il imposa le nom à toutes choses creées, & cogneut par la doctrine du Tayn la vertu de toutes, & la maniere de les appliquer au corps pour guerir toutes sortes de maladies.

Ce Tanhom & ses freres eurent beaucoup d'enfans, & principalement le plus grand appellé Teyencom en eut douze, & l'aisné de tous nommé Tuhucom en eut neuf, & les autres aussi en eurent grand nombre. Ils croyent que les lignées de ceux-cy ont duré quatre-vingts & dix mille ans, & qu'au bout de ce temps tous les hommes

finirent, pource que Tayn se voulut venger de quelque iniure qu'ils luy firent, & aussi d'enuie qu'il eut, de ce qu'outre ce qu'il leur auoit enseigné, ils sçauoient desia presque autant que luy, & ne le recognoissoient point pour superieur, comme ils luy auoient promis, lors qu'il leur influa sa science. Apres cela il arriua que le Ciel tomba, & soudain Tayn vint à le releuer, & crea vn autre homme sur terre nommé Lotzizam auec deux cornes, d'où sortoit vne odeur soüefue, de laquelle venoient à naistre plusieurs hommes & femmes. En fin ce Lotzizam disparut, laissant desia beaucoup d'hommes & de femmes au monde, d'où sont venus tous ceux qu'on y voit auiourd'huy. Ils disent que le premier qui nasquit de ce Lotzizam, se nommoit Azalam, qui vescut neuf cens ans. Aussi tost apres sa mort, le Ciel crea vn homme nommé Atzion, rendant grosse sa mere nommée Lutin, auec vne teste de Lyon qui estoit au Ciel. Il nasquit en la ville de Truchin en la Prouince de Canton, & vescut huict cens ans. Depuis vint à naistre Vsao, & lors il y auoit desia beaucoup de gens au monde, qui ne mangeoient que des choses creuës. Cét Vsao leur donna industrie de faire de petites cahuettes auec des arbres, pour se garder & defendre des bestes farouches, qui leur faisoient beaucoup de dommage, & il leur monstra aussi la maniere de faire des habillemens.

Apres cela vint vn nommé Huntzui, qui fut l'inuenteur du feu, & qui enseigna comme il falloit frire, & comme il falloit rostir, & cuire les viandes, & la maniere de vendre & troquer vne chose auec l'autre. Ils disent qu'apres cela, vne certaine femme nommée Hatzibon eut vn enfant, qui fut appellé Ocheutey, qui inuenta maintes choses, & ordonna les mariages. Ils asseurent qu'il vint miraculeusement du Ciel pour le bien de la terre, dautant que sa mere allant par vn chemin rencontra vne trace d'homme, & posant son pied dessus, fut enuironnée d'vn esclair qui vint du Ciel, & demeura sur le champ grosse de luy. Cét Ocheutey eut vn fils appellé Ezomlon, qui fut inuenteur de la Medecine, de l'Astrologie, & de la Iudiciaire, & monstra à labourer la terre. Ils racontent de cettuy-cy, qu'il mangeoit de sept sortes d'herbes veneneuses & mortelles, sans qu'elles luy fissent aucun mal, & qu'il vescut 400. ans. Il eut vn fils nommé Vitey, qui reduisit la Chine en Royaume. Voila ce qu'ils croyent de la creation, & du progrez du monde.

XXXIX. Ils croyent tous l'immortalité de l'ame, & pareillement la recompense, ou punition qu'elle doit auoir en l'autre vie, selon les œuures qu'elle aura fait en la compagnie du corps. Ils tiennent aussi que l'ame a eu son commencement du Ciel, qui luy a donné vn estre immortel, & que celle qui aura tousiours vescu selon les Loix du Pays, estant dans le corps, & n'aura point fait de mal, ny de tort à personne, sera enleuée au Ciel, où elle viura eternellement en grande ioye, deuenant Ange; & celle qui aura mal vescu, ira en la compagnie des diables, dans des prisons obscures, où elle souffrira des tourmens qui ne finiront iamais.

Ils confessent qu'il y a vn lieu, où les Ames qui doiuent deuenir Anges, se purgent de tout le mal qui les a soüillées, tandis qu'elles estoient dans le corps; & que le bien que les parents & amis font, sert beaucoup à faire aduancer cette purgation.

Quand ils veulent prier pour les trépassez, l'vn d'eux qui est comme le Prestre & Sacrificateur, porte vn petit tambour, & l'vn des nouices a vne espece de cliquettes, & l'autre vne clochette, & ils font vn autel, où ils posent ceux qu'ils tiennent pour Saincts & Aduocats des defuncts, & à l'instant ils les parfument de storax, d'encens, & d'autres bonnes odeurs. Apres cela ils dressent cinq ou six tables couuertes de beaucoup de viandes, pour les morts, & pour les Saincts, & incontinent au son du tambour, & des cliquettes, & de la clochette, ils commencent à chanter, certains Cantiques, & les disent à tour de chœur: & de temps à autres, les petits nouices vont à l'autel offrir certaines Oraisons escrites sur le papier. Ils passent presque toute la nuict auec ces ceremonies, & plusieurs autres: & apres, tous commencent à manger des viandes qui sont sur les tables que nous auons dittes.

Quant au menu peuple, il croit que les Ames qui viuent mal, auant que d'aller en Enfer (qui est vn lieu qu'ils pensent ne deuoir point estre restably que le monde n'ait pris fin) sont enuoyées pour leurs meffaicts dans des corps de beufles, & d'autres bestes; & celles qui ont bien vescu, dans des corps de Roys, & Seigneurs, où elles sont en grande ioye.

Il se trouue entr'eux beaucoup de lieux faicts, comme des Monasteres par toutes les

les villes & bourgades, & mesme parmy les champs, où il y a beaucoup d'hommes & de femmes qui viuent en communauté, & en cloistre, à la mode de nos Religieux.

XL. Il y a seulement quatre sortes de Religions, dont chacune a son General, qui demeure ordinairement en la ville de Suntien : ce General s'appelle Tricon en leur langue, & pouruoit en chaque Prouince d'vn Prouincial, qui visite tous les Conuents, corrigeant ceux qu'il trouue auoir failly en leur regle, & maniere de viure. Ce Prouincial pouruoit aussi d'vn homme en chaque Conuent, qui est comme Prieur ou Gardien, auquel ceux qui s'y tiennent, doiuent obeyr. Ce General exerce toute sa vie la charge qui luy est donnée, sinon que l'on trouue qu'il ait commis quelques fautes, pour lesquelles il merite d'en estre priué. Ce ne sont pas les Religieux qui l'eslisent en leurs Chapitres : mais le Roy ou son Conseil le nomme. Cettui-cy va vestu de soye de la couleur de sa Religion, à sçauoir, de noir, ou de palle, ou de blanc, ou de brun, qui sont les quatre couleurs de ces Religions: & le mesme ne sort iamais de son logis que dans vne chaire de marbre, ou d'or, qui est portée par quatre ou six hommes vestus de mesme habit. Les Religieux font la queste parmy les rues, chantans & faisans sonner de petites cliquettes, & certains autres instrumens. Ils ont tous la barbe, & la teste raze, mangeans en commun, & leur habit ordinaire est de serge. En priant ils parlent au Ciel, qu'ils tiennent & reputent pour Dieu, & à vn Sinquian, qu'ils disent auoir inuenté cette maniere de viure, & qu'ils tiennent pour Sainct: Par les loix du Royaume, le fils aisné d'vne maison ne se peut mettre en Religion, & la cause de cela est que tout fils aisné est obligé de nourrir ses pere & mere en leur vieil aage. Ils offrent au matin & au soir à leurs Idoles de l'encens, du benjoin, du bois d'aloës, & du cayolac qui sent fort bon, & quelques sortes de pastes de tres bonne odeur. Quand on met quelques vaisseaux sur l'eau, ces Religieux s'y en vont pour faire leurs sacrifices en la poupe, où les Chinois ont leurs oratoires : & là ils presentent du papier peint de diuerses figures, lequel ils mettent en pieces deuant leurs Idoles auec des Cantiques, & en sonnant de petites clochettes, & lors ils font la reuerence au diable, & le tiennent peinct en leurs vaisseaux, afin qu'il ne leur fasse aucun mal. Cela fait, il mangent, & boiuent au mesme lieu tout leur saoul, & par ce moyen il leur est aduis que le vaisseau demeure sanctifié, & que tous ceux qui iront dessus auront bonne fortune.

Pour leurs Academies, elles sont en splendeur par tout le Royaume. Les estudes de Philosophie & les Loix du Pays y florissent, sans aucune preference de personnes, quant aux honneurs, n'ayans esgard sinon à la doctrine & erudition. De là vient que les Magistratures & Offices sont ouuerts aux hommes doctes, & leur sont deferez en grande solemnité. Toute leur vie est plaisante, douce & magnifique. Ceux qu'on porte & éleue aux sieges auec des voiles de soye couuerts d'or & d'argent, sont appellez Loitias & Mandarins, lesquels se plaisent à se donner du bon temps, & faire bonne chere.

XLI *Loix fondamentales de l'Estat de la Chine.*

Les loix que les Chinois appellent fondamentales de leur Estat, sont celles qui s'ensuiuent.

I. Que le sceptre & la Couronne du Royaume de la Chine ne tombe iamais en quenoüille, & que les seuls masles & non les femmes succedent à la Couronne.

II. Qu'aucun habitant du pays ne soit si hardy de sortir les ports d'iceluy pour aller demeurer ailleurs, sans l'exprez congé du Roy, signé de sa propre main & qu'aucun estranger n'y soit receu sans la mesme permission : c'est ce qui conserue l'integrité des bonnes coustumes de cét Estat.

Que s'il se trouue quelque estranger parmy eux, il est facilement decouuert de tout le monde, car les Chinois ont accoustumé de toute ancienneté d'écraser le nez de leurs enfans sortans du ventre de la mere, ce qui rend la plus-part de Chinois camus & portans le nez plat; mais vn qui sera venu d'estrange pays en ce Royaume sera aussi tost recogneu par cette difference de nez.

III. Il est tres-expressement deffendu par les loix du Royaume, de donner les charges de l'Estat, ny d'introduire & admettre en icelles que des hommes nourris aux lettres auec longue experience, dignes & doüez de tres-rares vertus, & de grande probité de vie & de mœurs.

IV. Que nul ne soit honoré du tiltre de Noblesse, s'il n'a acquis sa noblesse par quelques insignes marques de vertu, & non autrement.

V. Que nuls enfans ny heritiers des grands dignitaires & Ministres de cét Estat, ne leur succedent en leurs charges & dignitez, s'ils n'ont rendu des tesmoignages dignes & vrays d'estre recogneus vrays imitateurs des nobles actions & vertus de leurs Peres.

Que les enfans ignobles ou roturiers, quoi qu'issus de riches marchands & familles soient aduancez à autres Estats qu'aux arts & exercices seulement de leurs peres, s'ils sont recogneus pour l'ingenuosité de leur esprit, capables de tenir charges pour seruir l'Estat & en la chose publique : car en ce cas, encores auec la volonté & permission du Roy, apres plusieurs preuues de vertus, s'estans ainsi rendus necessaires & dignes de tel seruice aux affaires du Royaume, ils sont honorez & esleuez par grace royale au tiltre de Cheualiers, Nobles & Loytias, ce qui se fait auec des ceremonies fort magnifiques & solemnelles.

Finallement la Loy deffend de souffrir la nonchalance & l'oysiueté, qui est souuent rigoureusement punie, & sont tous faineans exilez du Royaume, interdisans aux habitans de souffrir des Caymands, & de donner à viure aux vagabonds, mais seulement aux autres inhabiles & pressez de necessité qui se doiuent retirer chez leurs parens, lesquels sont obligez chacun d'eux selon son pouuoir, de se cottiser pour la nourriture & subuention d'iceux : ou bien à faute de parens qui aient moyen de ce faire, il y a des maisons pies des hospitaux fondez par le Roy & le commun des lieux, où sont receus les inualides nourris du bien desdits hospitaux ; mais s'ils sont valides, ils sont contraints de trauailler pour leur pain à plusieurs exercices, ausquels on les employe pour empescher la faitantise & caymanderie.

GENEALOGIE DES ROYS DE LA CHINE.

LII. Pource que Vitey fut celuy, qui, comme nous auons dict, reduisit la Chine en Royaume, nous commencerons par luy & viendrons iusqu'au Roy qui regne à present, en disant quelque chose des faits & choses remarquables de ce Prince.

Vitey fut donc le premier Roy de la Chine, & l'on raconte de luy entr'autres choses, qu'il estoit aussi haut que sept mesures de la Chine, chacune desquelles fait autant que deux tiers d'Espagne : de sorte qu'il auoit enuiron quatre aulnes & deux tiers de haut. D'auantage ils disent qu'entre deux espaules il auoit six espans de large, & qu'il fut aussi vaillant, que grand de corps. Il eut vn Capitaine nommé Lincheon, qui outre la valeur, & la force, auoit encores vne fort grande prudence : de sorte qu'il assujettit au Roy Vitey, outre cette grande estenduë de Païs, & le rendit redoutable à tout le monde. Ils tiennent que ce Roy inuenta la façon des robbes, les teintures, & les nauires, & pareillement la scie pour couper le bois. Sur tout ils disent qu'il estoit grand Architecte, fit vn grand nombre de bastimés magnifiques. Il inuenta encores le touret de soye, dont ils vsent audit Royaume, & fut le premier qui amena en ce pays-là l'vsage de porter de l'or, des perles, des pierreries, & des habits de toile d'or, d'argent & de soye. Il departit tous les habitans de son Royaume en Citez, villes, & villages, & ordonna tous les mestiers & Offices, commandant qu'aucun n'eust à se messer d'autre estat que de celuy de son pere, sans permission speciale du Roy, ou des Gouuerneurs du Royaume. Il mit tous ceux d'vn mesme estat en des ruës particulieres, & ordonna aussi qu'aucune femme ne demeurast sans trauailler, ou à l'estat de son mary, ou du moins à filler ou à ouurer de l'aiguille : & cette Loy fust si generale, qu'elle fut gardée par sa femme mesme.

Ce Roy eut quatre femmes, & vingt-cinq enfans d'elles, & regna cent ans, & y eut depuis luy iusques à celuy qui fit la grande muraille, cent seize Roys, tous de la lignée de ce Vitey, qui regnerent deux mille deux cents cinquante & sept ans. Ie ne les nommeray point icy, de peur d'estre trop long : mais ie me contenteray d'y mettre seulement ceux qui me semblent necessaires pour declarer la succession de la Couronne, depuis les cent seize Roys dont nous auons fait mention, iusques à celuy qui regne à present.

Le dernier Roy de la lignée de Vitey s'appelloit Tzinzon, & ce fut lui qui fit cette grande enceinte, se voiant assailly des Tartares par beaucoup d'endroits. En fin, pource qu'en la faisant il mourut vn grand nombre d'hommes, il vint à estre hay de tous, tellement qu'ils conspirerent ensemble pour le tuer, comme ils firent apres qu'il eust regné 40. ans. & vn sien fils heritier du Royaume, nommé Agutzi auec luy. Ce Tzintzon estant mort, & son fils aussi, ils prinrent pour leur Roy vn qui se nommoit Anchosau, homme de grand esprit, & plein de valeur, qui regna douze ans.

A cettui-cy succeda vn sien fils appellé Futey, qui regna sept ans, & mourut ieune.

Par le trespas de cettui-cy sa mere qui estoit de sang Royal, vint à regner, & gouuerna le Royaume au grand contentement de tous, l'espace de 18. ans ; & dautant qu'elle ne laissa iamais hoirs masles, vn fils que son mary Anchausau auoit eu d'vne autre femme, luy succeda. Cettui-cy regna 23. ans, & eut pour successeur.

Cuntey son fils, qui regna seize ans, huict mois.

Huntey fils de Cuntey, regna apres luy 54. ans, & laissa pour successeur.
Chantey son fils, qui regna treize ans.
Chantey son fils luy succeda, & regna 25. ans, trois mois.
Chantey fils d'Ochantez, regna seize ans, deux mois.
Tzentzey son fils, regna vingt-six ans, quatre mois.
Authey fils de Tzentzey, regna seulement six ans.
Pintarey fils d'Authey, regna cinq ans.
Tzintzumy frere de Pintarey, succeda à son frere, pource qu'il n'estoit pas encores marié, quand il mourut, & cettuy-cy regna seulement trois ans, sept mois.
Huyhannon, encore frere de Tzintzumy, & de Pintarey leur succeda & regna 6. ans.
Cubum fils de Huyhannon, regna 32. ans.
Benthey fils de Cubum, regna 28. ans.
Vinthey son fils, regna 13. ans.
Othey luy succeda, & regna 17. ans cinq mois.
Yanthey fils d'Othey, regna seulement huict mois.
Antey son fils, regna 19. ans.
Tantey son fils mourut aussi tost presques apres son pere, n'ayant regné que 3. mois.
Chitey son fils regna vn an seulement.
Quantey frere de Tantey, leur succeda, & regna 21. an.
Linthey son fils regna vingt-deux ans.

Yanthey fils de Linthey, regna trente & vn an. Cettuy-cy auoit peu d'entendement, si bien que ceux du Royaume le haissoient, & en fin vn sien nepueu nommé Laupy se reuolta contre luy, estant assisté de deux Cheualiers, freres, qui estoient lors à la Cour vaillans hommes, dont l'vn estoit appellé Quathey, & l'autre, Trunthey, qui pourchasserent de faire Roy Laupy. L'Oncle le sceut, & fut si lache & si mal assisté, qu'il n'eut pas la hardiesse ny le moien d'y remedier, qui fut cause que plusieurs s'éleuerent par le Royaume, & specialement quatre Tyrans, dont les noms estoient partis Cincoam, Sosoc, Guansian, & Guanfer. Laupy leur fit la guerre, sous couleur de fauoriser & assister son oncle: & apres auoir fait durer la guerre quelque temps, fit paix auec Cincoam, prenant vne sienne fille en mariage, & fit aussi tost la guerre aux trois autres Tyrans, auec la faueur de son beau-pere.

Lors ce Royaume fut diuisé en trois parties, dont l'vne, & la principale, suiuoit Laupy apres la mort de son oncle, l'autre Sosoc, & l'autre Cincoam, beaupere de Laupy.

Le Royaume demeura ainsi quelque temps, iusques à ce que Cuithey fils de Laupy, vint à regner apres son pere. Vn tyran nommé Ciambutey s'éleua contre luy: mais il le tua, & fut si vaillant qu'il reünit tout le Royaume, qui auoit esté diuisé l'espace de 41. an, regnant depuis tout seul 25.

Fontey son fils, regna apres luy 17. ans.

Pour abreger, il y eut de cette lignée 15. Roys, qui regnerent 176. ans.

Le dernier de ces Roys fut Quiontey, contre qui s'éleua le Tyran Tzobou. Il y eut du sang de cettuy-cy huict Roys, qui regnerent 62 ans. Contre le dernier nommé Sitye, s'esleua vn nommé Cotcy, de la lignée duquel il y eut cinq Roys, qui regnerent 24. ans.

Le dernier nommé Othey, fut tué par vn appellé Dian, & il y eut de sa lignée cinq Roys, qui regnerent 31. an. Contre le dernier de cette maison s'éleua vn certain Tzuy, & y eut de sa lignée trois Roys qui regnerent 37. ans.

Contre le dernier s'éleua Tonco, qui gouuerna fort bien le Royaume, & y eut pour successeurs 21. Roys de sa lignée, qui regnerent 294. ans.

Le dernier appellé Troncon se maria auec vne qui auoit esté femme de son pere, & s'appelloit Bausa, belle à merueilles, & pour l'espouser il la tira d'vn Monastere, où elle s'estoit mise Religieuse. En fin cette femme le fit tuer, & gouuerna apres le Royaume toute seule l'espace de 40. ans. Leurs Historiens disent que cette femme fut fort desbordée, que s'estant abandonnée aux grands Seigneurs du Royaume, elle espousa vn homme de basse estoffe, afin d'auoir moyen de suiure ses volontez: mais auant que se remarier, elle fit mourir les enfans masles qu'elle auoit eu de son mary, afin qu'vn sien nepeu succedast à la Couronne.

Ceux du Royaume ayans sceu son intention, & indignez de sa façon de viure, enuoyerent chercher vn fils de son mary, quoy qu'il fust bastard, & d'vn commun consentement l'éleurent Roy; cettui-cy se nommoit Tautzon, qui fit faire rigoureuse iustice de cette meschante femme. Il y eut de sa lignée sept Roys, qui regnerent six vingts ans.

Le dernier fut Coucham, contre qui s'éleua vn nommé Dian, qui se saisit du

›yaume, & il y eut deux Roys de sa lignée, qui regnerent dix-huict ans.

Outon s'éleua contre le dernier de ceux-cy, & il y eut de sa lignée trois Roys, qui ne gnerent que quinze ans.

Outzin s'éleua contre le dernier de ces trois, & laissa apres luy deux successeurs de sa gnée, qui regnerent neuf ans trois mois.

Tozo s'éleua contre le dernier, & luy, & vn sien fils regnerent seulement quatre ans.

Anchieu eut guerre contre le fils de Tozo, & le tua, & luy succeda au Royaume, luy, deux autres de la lignée de Vitey premier Roy, s'éleua contre le dernier de la race Anchieu, & le tua. Il y eut de la lignée de ce Zaitzon 17. Roys, qui regnerent tous en ix l'espace de trois cents ans.

Le dernier de cette lignée s'appelloit Tepim, contre lequel vint le grand Cham de artarie nommé Vzou, qui entra dans la Chine, & s'en rendit maistre, tellement que euf Roys Tartares y regnerent, l'espace de quatre-vingts & treize ans.

Tzintzoum le dernier des neuf fut si meschant, qu'il fut cause que le Royaume se des-nit, & que tous éleurent secrettement pour leur Roy vn nommé Hombou, homme de rande valeur de la lignée des anciens Roys, qui assemblant beaucoup de gens, fit tant u'il chassa les Tartares hors de tout le Royaume.

Il y a eu douze Roys de la lignée de ce Hombou, en comptant celuy qui regne à pre-ent: les vnze precedents ont regné l'espace de deux cents ans. Celuy du iourd'huy se omme Bonog, & a succedé au Royaume par la mort de son frere aisné, qui mourut d'vne heute de cheual. On le tient pour gentil, plein d'entendement, & grand iusticier. Il est narié à vne sienne cousine, & en a vn fils.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE BRAME, OV DE PEGV.

SOMMAIRE.

I. *Conquestes notables d'vn Lieutenant de Pegu, s'estant reuolté contre son Roy.*

II. *D'où vient qu'on leue facilement en Afrique & au Leuant de si grosses & si nombreuses armées, & quels sont les moyens de les entretenir.*

III. *Armée de douze cents mille Ethiopiens en route par Paul Diaz Capitaine Portugais.*

IV. *Quels Royaumes possede auiourd'huy le Roy de Pegu. Situation & estenduë de cét Estat & ses ports principaux.*

V. *Description du Royaume de Sian, sa situation & circuit, ses Prouinces & villes principales.*

VI. *Muantay.*

VII. *De Cambaye.*

VIII. *De Campae, Sincapure, Quedoe, Aue, Verine.*

IX. *Pegu abondant en riz, petits cheuaux, élephans, & perroquets, ciuettes, cannes de la grosseur d'vn tonneau, rubis, laques, ou gommes, poiure, benioin, musc, aloës, or, tygres, Lions.*

X. *Naturel de ceux de Pegu, adonnez aux femmes & delices, à la musique & aux sciences.*

XI. *Mœurs barbares des habitans de Cambaye, où les femmes se iettent dans le feu & bucher funebre de leurs maris, & les nobles dans celuy de leur Prince.*

XII. *Habillemens cotonnez seruans d'armes à ceux de Tarmassery, leurs boucliers d'escorces d'arbres, leur breuuage d'eau succrée, & leurs licts de coton.*

XIII. *Funerailles solemnelles des Sacrificateurs & leurs ceremonies.*

XIV. Leurs richesses au trafic de leur riz, cheuaux, Elephans, or, argent lucque, benioin, musc, pierreries, beurre, huile & poiure.
XV. De la garde du Roy composée de six cens mille hommes & trente mille Elephans. Les Timars & le grand nombre de gens de guerre qui se trouue par tout le Royaume de Pegu.
XVI. Des terres du Royaume tenuës toutes en fief du Roy, à vie & non à perpetuité: & des supplices, & peines ordonnées contre les homicides & les debiteurs.
XVII. De la Religion de ce pays: & quelle est leur creance de la Diuinité. De deux esprits qu'ils attribuent à l'homme. De la statue du pere des hommes, longue de 50. pas. entr'autres dressée dans leurs Temples, leurs Prestres & sacrifices. 1147
XVIII. Quelle opinion ils ont de la creation: & durée du monde. Quels sont les Dieux qu'ils adorent, & de la condition & lieu des ames apres qu'elles sont separées des corps. 1148
XIX. Des conuents de leurs prestres portans teste & barbe raze, partie rentez, partie viuans d'aumosnes. 1148

AVANT que passer plus outre en ce discours, il faut sçauoir que quelques Royaumes des Brames, ou Bracmanes, obeyssoient iadis au Roy de Pegu, le long de la riuiere, & vers le lac de Chyanay, où il tenoit ses Lieutenans. Or il y a enuiron soixante & tant d'années, qu'vn Lieutenant qu'il auoit au Royaume de Tangur, se confiant aux gens qui le suiuoient, & en l'authorité qu'il s'estoit acquise par ses faits d'armes, se reuolta contre ce Roy, & luy osta ce Royaume, en tuant tous les principaux, & prit encore, les villes & Royaumes de Prom, Melintay, Calam, Bacam, Mirancu, & Aue, pays habitez des Brames, qui tendent vers le Septentrion, & ont de longueur plus de 150. lieuës.

I Il entreprit encore de se rendre maistre de Siam, & vint iusques à la veuë d'Odie, capitale du Royaume de Muantay: mais il n'y put aduancer aucune chose. Il se mit à cette entreprise auec trois cens mille personnes, employa trois mois à se faire chemin par des montagnes fort aspres, par de grandes forests, & par des lieux inaccessibles, où il perdit six-vingt mille hommes, & emmena deux cens mille Siamais prisonniers. Estans apres de retour en son premier estat, il assaillit le Royaume mesme de Pegu, & le conquit, puis l'an mil cinq cens soixante & sept il retourna à l'entreprise de Siam, & il vainquit le Roy, qui se fit mourir par poison; mais les enfans demeurerent prisonniers, de sorte qu'il conquit vne bonne partie de ce Royaume. Cettuy-cy auec ses successeurs, est nommé par les Historiens modernes Roy de Brame, ou selon quelques autres, de Breme, pource que sa grandeur commança par la conqueste des Royaumes des Brames. Mais les Portugais luy donnans le nom de la plus noble, & plus cogneuë partie de ses conquestes, l'appellent Roy de Pegu. Il a essayé depuis bien souuent de se rendre maistre de la ville d'Odie, & est venu à cette entreprise auec vn million de personnes. Et afin que cela ne semble chose fabuleuse (pource que nous auons dit ailleurs choses semblables) il ne sera pas hors de propos de monstrer icy d'où vient qu'en ces quartiers là, & en quelques autres, on met en campagne de si grandes armées.

II. Ie dis donc premierement que les guerres se font, ou sur les frontieres, ou en pays eloignez, & que celuy qui n'a force reuenus, & grande quantité d'argent en main, ne peut faire la guerre longuement, ny auec de grandes armées. Car de mesme que les membres de nostre corps ne se peuuent mouuoir, ny continuer leur mouuement sans nerfs: ainsi les armées ne se peuuent dresser, ny se pousser où il est besoin, ny se maintenir vnies aux entreprises sans argent comptant, qui les entretienne, & les refraichisse par maniere de dire en son temps, & qui face venir apres elles des armes, des munitions, des viures, & autres choses necessaires à l'vsage de la vie, & au maniement des armes. Et pource que les reuenus des Princes (de mesme que les moyens des suiets d'où ils se tirent) sont limitez, & que s'il tire durant vn ou deux ans force deniers hors de son pays il s'appauurira soudain, & demeurera bien tost espuisé d'or & d'argent: de là vient que les guerres eloignées ne se peuuent entreprendre, & se peuuent encore moins continuer, si ce n'est par les Princes qui ont de grands thresors assemblez de longue main, ou pour les moins des mines qui ne peuuent faillir, veu qu'il est certain que les thresors pour

Digitized by Google

nds qu'ils soient, prendront fin en peu de temps, dautant que ce qui s'amasse peu à peu par le menu en temps de paix, se dependence en gros en tẽps de guerre : de sorte qu'vne iée en consomme beaucoup d'autres. C'est pourquoy vn Capitaine dit auec raison à m Sebastien Roy de Portugal, lors qu'il consultoit l'entreprise de Barbarie, qu'on auoit oin de trois torrens pour cette guerre, l'vn de viures, l'autre d'hommes, & l'autre d'ar- t : & vn autre disoit à bon droit, que pour faire la guerre, il falloit de l'argent sans fin. is si toutes les guerres requierent vne grande despence, celle qui se fait au loing la nande comme infinie.

Le grand Turc a esprouué cecy en la guerre de Perse, où vn Prince si puissant a cõsom- ses thresors de telle sorte, qu'il fut contrainct d'abaisser l'alloy de l'or & de l'argent, & n hausser le prix au double, & de souffrir la fausseté des monnoyes, & mille choses sem- bles, pour lesquelles les Ianissaires se sont souuent mutinez, & ont couru furieusement la ville de Constantinople, en bruslant & saccageant vne grande partie. Et certaine- ent l'argent est vne chose si necessaire à vn Prince qui entreprend quelque guerre, que n-Iacques Triuulce, Capitaine fort renommé, lors qu'on luy demanda quelles choses oient necessaires à la guerre, dist qu'il en falloit auoir trois tousiours prestes, c'est à sça- ir, de l'argent, puis de l'argent, & encores apres de l'argent. Ce que ie dy, se doit enten- e, lors qu'vn Prince tire de ses Estats la despense de la guerre, pource qu'il aduient quel- uesfois qu'vne armée s'entretient d'elle mesme en faisant chemin, & de sa propre con- ueste, & que la poursuitte d'vne entreprise donne mesme des forces pour la continuer. insi les Huns, les Vandales, les Gots, & les Arabes, Alexandre le grand, & du temps de os ayeuls le grand Tamerlan, entretinrent de fort grãdes armées hors de leurs pays bien onguement, pource que ceux-cy entrans dans des Prouinces sans trouuer presque aucun ui s'opposast à eux, saccageoient les villes, & les pays, & s'entretenoient de ce degast. Le esme est aduenu aux Portugais, aux Indes Orientales, & aux Castillans, aux Occidenta- s, & plus à ceux-cy qu'à ceux-là, veu qu'il n'y eut iamais peuple, qui sans despenser aucu- e chose du sien fit de si grandes conquestes, que les Espagnols en ont fait de nostre temps n la nouuelle Espagne, & au Perou. Mais cecy n'est pas si aysé à present qu'au temps pas- é, & se peut practiquer encore moins en Europe qu'en Asie, ou en Afrique, à cause du grãd nombre de forteresses, capables d'arrester, l'espace de plusieurs années de fort puissans en- nemis, & de les lasser, ainsi que les Turcs esprouuerent à Zighet petit chasteau de Hon- grie : veu que Soliman l'estant venu assieger l'an 1566. auec trois cens cinquante mille hõ- mes, il le prit finalement, auec vne si grande perte des siens, que d'vne si grande armée il n'en ramena pas vn tiers, & les Portugais, qui au commencement de l'entreprise des In- des firent auec peu de gens, & en peu de temps, des conquestes signalées, n'ont pas passé outre, depuis que ces peuples ont esté pourueus d'artillerie, & d'ingenieurs, & qu'ils ont basty des forteresses. Le mesme est aduenu aux Espagnols au nouueau monde, veu que depuis leurs premieres victoires, ils ont trouué en la nouuelle Espagne les Chichimeques, & au Perou les Pilcossons, Cirguans, & Cuques, & il y a desia beaucoup d'annees qu'ils n'ont peu gaigner vn poulce de terre en la vallée d'Arauque, & de Tucapel, au pays de Chilees, où ces gens ayans veu que les Espagnols mouroient à coups de fleches, & d'au- tres armes, ne les ont estimez comme auparauant immortels, & enfans du Ciel, & auec l'experience, & la practique, ne craignent plus ny les cheuaux ny les harquebuses.

Mais si on ne fait la guerre loing du pays, ce n'est chose mal-aisée de mettre sur pied dans peu de temps de grosses armées, & pour n'amener des exemples anciens, nous lisons que les Gantois en Flandre, se sont quelquesfois opposez à la puissance du Roy de France, auec quatre vingts mille combattans, dautant que leur pays estoit bon & bien peuplé, & la guerre se faisant sur leurs frontieres, ou dans leur Prouince, chacun couroit à la guerre, auec de la prouision, pour se nourrir quelques iours. Mais ils ne pouuoient con- tinuer longuement en cét estat, pource que la prouision & l'argent leur manquant, ils estoient contraincts de s'en retourner, les vns au labourage, les autres aux bou- tiques, d'où ils tiroient leur entretien. Ainsi les Escossois qui par faute d'argent n'ont ia- mais faict entreprise d'importance hors de l'Isle, aux necessitez de leur partie, ont bien souuent mis ensemble vn grand nombre d'hommes en vn instant, & ont auec cela assailly leurs ennemis, ou deffendu leurs frontieres, ainsi que faisoient les Romains, qui durant quelques années, tandis qu'ils combattoient contre les peuples voisins de Rome, faisoient la guerre à leurs despens. Car ils sortoient pourueus de viures pour vn ou deux iours, & finissoient la guerre par vn combat, en peu d'heures : mais la longueur de l'entreprise des Vejes, força le Senat de soudoyer les gens de guerre. Mais il est

Digitized by Google

beaucoup plus aisé en Afrique & Leuant qu'en Europe, de leuer des armées pour les entreprises voisines, sans grande dépense, pour beaucoup de raisons. Premierement pource que les pays sont vniuersellement plus abondans en choses necessaires à la vie humaine. Apres cela les peuples Meridionaux & ceux du Leuant se contentent pour la pluspart de moins que nous. Ils sont chiches en leur manger, & en leur boire, & plus simples que nous: veu que ceux d'Europe consument à manger & à boire, non seulement ce qui leur suffiroit pour les nourrir, mais encore pour les armer contre le froid: au lieu que les autres ne recherchent, de leurs viandes, que le moyen de se nourrir sans delicatesse. Le vin qui est parmy nous de plus grande dépense que le pain, n'est pas en vsage parmy eux, & leurs eaux sont beaucoup meilleures que les nostres. L'art des cuisiniers n'y est pas si subtilisé que parmy nous, & l'on ne s'y amuse à donner vn goust si delicat aux viandes.

Les Turcs finissent leurs festins par le riz & le mouton, & les vestemens des Orientaux sont de beaucoup moindre dépense que les nostres. Ils vont my-nuds à la guerre, & ne couurent autre chose que leurs parties honteuses, d'où vient qu'il n'y a parmy eux tant d'artisans & d'ouuriers que parmy nous: Et toute leur dépense se resoult pour la plus grande partie, en vne piece de bombasin, qui les couure depuis le nombril iusques aux genoux.

Doncques pour toutes ces raisons, on entretiendra plustost là quarante mille soldats, que dix mille parmy nous; il faut adiouster à cela que l'attiral, & la conduite de l'artillerie & des munitions, & de tout ce qui est requis pour ce regard, est d'inestimable dépense, de laquelle la pluspart des peuples du Leuant sont exempts, principalement ceux qui n'ont pratiqué ny les Arabes, ny les Portugais, & qui se tiennent loing de la mer, & auant dans les pays. Ce n'est pas aussi chose peu considerable, que ces peuples vont à la guerre sans armes defensiues, sans cuirasses, sans morion, sans maille, & sans plastron, en quoy nous dépensons beaucoup; & outre ce nous ne les charrions pas d'vn lieu à l'autre sans vne autre dépense, estans en cela fort differents des Romains, qui portoient sur eux les armes offensiues & defensiues, lors qu'ils alloient à la guerre, & bien souuent encor leurs viures pour dix ou douze iours.

Or ces peuples ayans ces aduantages de la bonté du pays, de la facilité de se nourrir, de se vestir, & de s'armer, il leur est aisé de mettre sur pied en vn besoin, de beaucoup plus grandes armées qu'à nous, à qui il faut beaucoup de choses dont ils n'ont pas cognoissance. Ainsi nous lisons de fort grands effects des armées des Assyriens, & des Ethiopiens: de Belus, de Nine, de Semiramis, de Cambise, de Cyre, de Daire, de Sesostris; & aux temps moins anciens des Arabes, des Tartares, & des Mogores: & pour n'alleguer pas des exemples si esloignez, voire mesme pour acquerir de la creance aux choses passées par les succez presens, celle qui aduint à Angole, l'an mil cinq cens octante quatre, est fort signalée.

III. Angole est vne riche Prouince d'Ethiopie Occidentale, voisine du Royaume de Congo. Paul Diaz Capitaine Portugais rencontra en ce pays, le deuxiesme iour de Feurier vne armée de douze cens mille Ethiopiens, que le Roy d'Angole luy opposa, qui fut toutesfois rompuë & mise en fuite. Il est vray que les grandes armées durent peu, & sont plus semblables aux torrens qu'aux riuieres, veu qu'on les peut bien mettre ensemble, mais non les entretenir, sinon autant que ce qu'ils portent auec eux, dure. De là vient qu'elles sont dissipées en peu de iours, & abandonnent bien-tost l'entreprise; d'autant qu'ils ne menent rien qui puisse tirer apres eux les marchands & les viuandiers, auec les choses necessaires pour le soustien de la vie, & pour l'vsage de la guerre; outre que pour pouruoir vn million de soldats de ce qui leur est necessaire, il faudroit vn autre million d'hommes, de charettes, de bestes de charge, & de goujats, de marchands, & de viuandiers, qui les suiuissent, & les riuieres ne pourroient presque pouruoir vne telle multitude d'eau, ny les campagnes de bleds; à raison dequoy il faudroit qu'elle se ruinast, & s'aneantist d'elle-mesme. Ces Rois de Leuant qui mirent sur pied des armées extraordinaires, & les menerent à la guerre en pays loingtains, cognoissans bien ce que nous venons de dire, firent premierement grande prouision d'argent & de viures, de munitions, & de toutes autres choses necessaires. Entre les autres Xerxes, qui mit en campagne la plus grande armée dont on aye iamais ouy parler, dressa tout son appareil pour l'espace de sept années.

Mais pour retourner au Roy de Brame, il prit ces années dernieres les ports de Martabane & de Tarnasser, puis tournant ses armes tantost du costé du Nord, tantost du Po-

at, il trauailla les Princes de Caor, & de Tipure, & se rendit maistre du Royaume de
cin & Aracan, ayant mené à cette entreprise trois cens mille hommes, & quarante
lle Elephans.

Ce Roy possede aujourd'huy les Royaumes de Pegu, de Tangu, de Prom, Melin-
, Calem, Bacam, Mirandu, Aue, & Brame, qui sont exposez au Nord, puis le Royau-
e de Siam, & les ports de Martabane, & de Tanasser, & encore les Royaumes d'A-
can, & de Marcin.

Le Royaume de Pegu est assis en forme de demie lune, entre les montagnes habitées
s Brames, & des Iangomes, & s'estend le long de la mer, depuis la ville de Rei, posée
la coste au 14. degré & vn tiers iusques à Sedoc, qui est au 17. degré pareillement
la coste, l'espace de nonante lieuës; & comprend bien enuiron autant en largeur
ns le pays. Les autres disent que le Royaume de Pegu occupe de coste de mer prés
riuage Occidental du Golphe de Bengalo trois cens milles, & prennent cét espace
puis la ville de Tauay iusques au Cap de Nigraes. Il est trauersé par le milieu de la ri-
ere de Pegu, qui donne son nom à tout le Royaume. Ses ports principaux sont Pegu,
r la riuiere du mesme nom, Tauay, Martabane, & Losmin.

Le Royaume de Siam, qu'on nomme aussi de Sorneo, est tres-grand, & s'estend
nt du costé d'Est, que d'Ouest iusques à la mer. Il est assis entre le pays de Cauchin-
ine, & le Royaume de Lerme pour le regard de ce qui est auant en terre: & pour le
egard de la coste, il s'estend depuis la ville de Campaë iusques à celle de Tauay, & cét
space fait enuiron trois cens lieuës. Il est vray que les Mores & Arabes en ont vsurpé
rés de deux cens, & tiennent les villes de Patane, de Paam, d'Ior, & de Pere; & les Por-
igais se sont saisis de la ville de Malaque. Or ce Royaume en comprend quelques par-
culiers, c'est à sçauoir celuy de Siam ou Chaumua premierement, puis celuy de Muan-
ay, où est la ville d'Odia, & celle de Brame, Caipumo, Cheneram, Cambaye, & Cam-
aë; & outre ce Iangome, Cucray, & Lancaam, lesquels trois Royaumes sont habitez
es Layes. Les principales villes de tout ce Royaume sont Siam, Odie, Cambaye,
Campaë, Sincapure, Malaque, & Quedoe.

VI. Siam est vne fort grande ville, & propre au commerce, veu qu'elle est assise sur le
bord de la large & profonde riuiere de Menam; il y a grand nombre d'habitans, veu
qu'outre les naturels, on y compte prés de trente mille familles de marchands Mores.
Odie capitale du Royaume de Muantay, est plus grande que Siam, veu qu'on y compte
prés de 400. mille maisons.

VII. Cette ville est bastie à la façon de Venise, tellement qu'on se peut pourmener par
tout sur des batteaux, & l'on dit qu'on y en trouue bien deux cens mille.

Cambaye est assise sur le bord de la riuiere de Menon, qui venant de la Chine, auant
que se descharger dans la mer des Indes, reçoit beaucoup de riuieres, & prés de son em-
boucheure forme vn lac qui a de tour enuiron deux cens milles. Cette ville est capitale
du Royaume de Cambaye.

VIII. Campaë est vne ville maritime, qui communique son nom à tout le Royaume.
Celle de Sincapure est assise en l'extremité Meridionale de ce pays sur vn Cap, que quel-
ques-vns prennent pour le grand Promontoire, où Ptolomée met la ville de Zabe, mais
Magine estime que c'est plustost Palure de Ptolemée, d'où partent ceux qui veulent al-
ler par mer en Chryse ou au Iapon. Quant à la ville de Malaque ie l'ay descrite au dis-
cours du Roy d'Espagne. Quedoé est vne ville renommée, à cause du poyure qui naist
en son terroir.

Aue estoit fort riche Royaume des Brames, ou Bracmanes, auant que le Roy de Bra-
mes s'en emparast. Sa capitale est Aue, assise sur vne riuiere de mesme nom.

Le petit Royaume de Verme est voisin de celuy de Bengale, & n'a aucun port de
mer. Quant à celuy d'Aracham il est assis au bord du Royaume de Bengale, prés la riuie-
re de Chabery. La ville capitale, qui donne son nom à ce Royaume, est assise sur ce fleu-
ue, & à quarante-cinq milles loing de la mer.

QVALITE'.

IX. Le terroir du Royaume de Pegu est extrémement fertil, & propre à porter du
froment. On y recueille ordinairement vne incroyable quantité de riz, à cause
de la riuiere de Pegu, qui courant par tout le Royaume, s'enfle quelquesfois si fort, qu'el-
le inonde vne grande espace de terre. Ce pays nourrit aussi force animaux, entre lesquels

il y a vn nombre presque infiny de petits cheuaux, qui sont toutesfois bons, propres à porter, & force Elephans qu'on prend en certaines montagnes fort hautes, & qu'on garde pour l'vsage de la guerre.

Il y a pareillement des Perroquets qui ont la voix meilleure, & sont plus beaux qu'aucuns autres qu'on voye ailleurs. On y trouue aussi grand nombre de ciuettes, il croist des cannes de la grosseur d'vn tonneau. On y void aussi force rubis qui y naissent. Il y vient aussi force laque, que quelques-vns disent estre la gomme de quelques arbres, les autres disent qu'on l'amasse sur les fueilles comme la manne.

Le païs de Siam est plain, mais entouré de montagnes, fort herbu, plaisant, gras & fertil, & abondant en riz, en bled, & en autres choses necessaires à la vie.

Il porte grande quantité de poivre, de benjoin, d'or, d'argent, d'estain, & d'autres metaux. Il s'y trouue aussi force musc, & grand nombre de cheuaux & d'Elephans. On void en ce païs le lac de Chianeay, duquel sortent les riuieres d'Aue, Caipuno, Menam, Menon, & autres, qui arrosent plusieurs Prouinces, & rendent leurs terres grasses, ainsi que fait le Nil en Egypte. Il y a du costé du Leuant sur la frontiere de Chanchinchine de grandes forests, où se nourrissent force tygres, lyons, & autres bestes sauuages.

Le païs de Cambaye est abondant en riz, en chair, & en poisson, de mesme qu'en cheuaux & en Elephans, & produit aussi quelque peu d'or.

Le Royaume de Campaë abonde en or, & en toutes choses necessaires à la vie. Il produit le meilleur aloës qu'on puisse voir, & qui naissant aux montagnes, n'est moins estimé de tous les peuples d'Orient que l'argent.

Le Royaume d'Aue porte force spinelles, & rubis qu'on amasse en ses montagnes. Il nourrit aussi des animaux qui portent le musc, & semblablement grand nombre d'Elephans & de cheuaux, & la terre abonde en toutes choses necessaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

AFin de n'ennuyer point le Lecteur par des redites importunes, ie le remets pour ce chef au discours du Royaume de Narsinge, où il pourra voir premierement en general, les mœurs anciennes des Indes, & en particulier celles de quelques païs, qui sont à present sujets au Roy de Brame.

MOEVRS DE CE TEMPS.

CEux du Royaume de Pegu sont de moyenne taille, & plustost gros que deliez. Ils sont agiles & robustes, & toutesfois peu propres à la guerre. Ils vont tous nuds, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuses. Ils couurent leur teste d'vn drap blanc, qui est accommodé en façon de mitre. Ils sont extrémement addonnez à l'amour des femmes, & portent pour l'amour d'elles des clochettes d'or ou d'argent penduës à leurs membres, afin qu'elles sonnent lors qu'ils vont par la ville. Quelques Iuifs tiennent que les mines d'Ofir renommées en l'Escriture, estoient en Sumatre, & quelques autres en ce Royaume, & que ceux du Pegu ont tiré leur origine de quelques Iuifs qui y furent confinez par Salomon. Mais les sots Peguins disent qu'ils sont sortis d'vn chien & d'vne femme Chinoise, qui resta en ce païs du debris d'vn nauire. Ils sont du tout addonnez à toutes sortes de plaisirs, & à mille superstitions estranges & ridicules.

Ceux du Royaume de Siam se plongent en toute sorte de delices, aiment passionément les femmes, & sont sujets à gourmander au possible. Ils affectionnent la musique, & s'y plaisent tout ce qui se peut. Ils n'exercent point d'arts mechaniques, mais ils ont grand nombre d'esclaues dont ils se seruent pour cét effect, toutesfois ils vacquent au labourage. Ils ont des escoles publiques où ils enseignent leurs loix & leur religion en langue vulgaire: & quant aux sciences, ils les enseignent en vne autre langue fort differente de la commune. Ils s'estiment des plus nobles, & font profession de l'honneur. Ils sont magnifiques en leurs habits. Les Rois de Siam estoient iadis obligez à leur aduenement à la Couronne, de commencer quelque Temple, lequel ils ornoient de fort hautes pyramides, & d'vne infinité d'Idoles.

Les habitans du Royaume de Cambaye sont vaillans au possible, & s'addonnent à la nauigation, & au trafic: toutesfois les mœurs sont fort barbares, veu qu'ils pensent que les hommes & les bestes sont de mesme condition. Leurs femmes se iettent dedans le feu, où elles brûlent apres la mort de leurs maris, & apres la mort de leurs Rois, non seu-

ement leurs femmes, mais encore quelques nobles se precipitoient volontairement dans le feu, ou brûloient les corps de leurs Princes.

Ceux de Campaë vsent fort de bois d'aloës, tant en leurs bains qu'aux funerailles des principaux de la Prouince.

Ceux de Tarnessey s'arment d'habillemens fort cotonneux, d'espées courtes, & de boucliers ronds faits d'escorces d'arbres, viuans de toutes sortes d'animaux, excepté de vaches. Ils mangent à terre sans nappe ny seruiette, & ont pour leur breuuage de l'eau sucrée. Leurs licts sont haut éleuez, & faits de coton, & leurs habits sont aussi de coton, ou de soye. Ils cultiuent les terres de mesme sorte que nous, & viuent presque de mesme façon. Mais ils ont de coustume de ne depuceler point leurs femmes ny les toucher, que quelque blanc, soit Chrestien ou Mahometan, n'y ait donné la premiere attainte: & delà en auant si les maris les trouuent en faute, il leur est permis de les tuer. Lors que les Sacrificateurs viennent à mourir, ils brûlent leurs corps, & font vn sacrifice solemnel au diable, & les cendres estans recueillies, ils les mettent dans les vrnes, ou pour mieux s'expliquer, dans de grands vases bien clos & bouchez qu'ils enfoüissent sous terre, & tandis que le corps brûle, ils y iettent force aloës, myrrhe, benjoin, coral, encens, sandal, & autres odeurs soüefues & aromatiques, & cependant les trompettes & les fluttes sonnent.

Durant cette solemnité il y a vingt ou trente hommes déguisez en diables, ainsi qu'ils les peignent, qui vont autour du bucher sautelant & trepeignant de ioye, & comme asseurant le monde du repos du defunct, de qui la femme est toute seule prés du lieu battant sa poictrine, pleurant & gemissant, & s'escriant auec vn grand tesmoignage de tristesse, & tout cela se fait enuiron la minuict. Quinze iours apres cecy la femme du defunct conuie tous ses parens, & les plus proches du trespassé, & leur fait vn grand festin au lieu mesme où son mary a esté brûlé, où elle se trouue parée de ses robes & ioyaux que ses parens y portent, & faisant vne fosse profonde, ou bien vn puits: ils l'emplissent de bois sec & aromatique, l'entourent de roseaux, comme vne haye ou closture, & couurent iceluy d'vn drap de soye, afin que le puits ne soit apperceu. Apres le festin plusieurs menestriers ioüent de leurs instrumens autour de cette fosse, & cela fait on sacrifie au diable: & soudain que le sacrifice est fini, la femme vient comme toute forcenée, dansant & sautant en tirant vers ce puits qui est tout en feu, & qui vomit force flammes, se recommande aux prieres de ceux qui sont déguisez en diables, afin que Satan la reçoiue en sa compagnie, & luy rende le voyage seur & aisé. Ces propos acheuez elle court vers le puits, s'enueloppant de son drap de soye, & se lance toute viue dans la flamme, & soudain ses parens la chargent de bois, de poixresine, afin que ces matieres ainsi combustibles, la fassent plustost mourir. Que si la femme oublioit ce deuoir à l'endroit de son mary, elle seroit deshonorée à iamais. Il faut toutefois notter, que cette coustume est seulement obseruée par les grandes Dames, & que les plus grands du païs assistent ordinairement à cette ceremonie.

Les habitans de Verme sont noirs, & vont tout nuds, excepté qu'ils couurent de toile de coton leurs parties honteuses.

RICHESSE.

XIV. LA richesse de ces Royaumes peut estre comprise par leur fertilité: car le pays estant plain & arrosé de plusieurs belles & grandes riuieres qui engraissent les terres, ainsi que le Nil fait en Egypte, on ne sçauroit dire combien toutes choses y abondent. Ils tirent beaucoup de leur riz, cheuaux & Elephans, de leur or, argent & estain. Les Marchands y abordent de tous costez, emportent du Pegu force riz, comme i'ay ja dit, de la lacque, du benioin, du musc, des pierres, de l'argent, du beurre, de l'huile, du sel, des oignons, & choses semblables propres à manger. On tire de ses ports quarante vaisseaux, voire dauantage, chargez de riz pour Sumatre. X

Le Royaume de Siam enuoye dehors du poivre, du musc, du benioin, de l'or, de l'argent, & de l'estain, & vn nombre presque infini de cheuaux & d'Elephans. Celuy de Cambaye porte quelque peu d'or, & pouruoit les estrangers de force cheuaux & Elephans. Celuy de Campaë ne tire peu de profit de son bois d'aloës.

Quedoue est renommée à cause de son poivre qui est fort bon, & pour cette cause est recherché des marchands estrangers, qui abordent és païs de par delà. IX

Il y a au Royaume d'Aue grand nombre de marchands de pierreries, principalement de rubis, & d'espinelles. Ils vendent aussi quantité de musc, & force cheuaux & Elephans.

Par ce que dessus on peut iuger si le Roy de Brame, qui a des païs fournis de tant de choses qui sont recherchées de toutes parts, doit auoir de grandes richesses.

FORCES.

XV. On ne peut douter que le Roy de Brame ne soit vn puissant Monarque, puisque le Roy de Siam, qu'il a dépoüillé de son Royaume, qui n'est presque qu'vne quatriesme ou cinquiesme partie de ses Estats, auoit ordinairement six mille hommes de garde, & trente mille Elephans, dont il y en auoit trois mille propres pour la guerre : ce qui doit estre beaucoup estimé, à cause de la grande dépense de ces animaux. Il auoit comme des Timars par son Royaume, & par ce moyen vingt mille cheuaux, & deux cens cinquante mille hommes de pied tous prests à le suiure à la guerre, sans charger autrement le Royaume : & s'il eut voulu mettre sur pied de plus grandes forces, elles se fussent montées à vn million d'hommes, pource que le Royaume est fort grand, & les villes & Prouinces y sont du tout pleines & peuplées : car la seule ville d'Vdie, capitale du Royaume de Siam, peut enuoyer dehors cinquante mille hommes. On peut comprendre par ce que dessus, combien ce Prince est puissant, puis qu'il abonde non seulement en viures, & en toute sorte de richesses, mais encore en hommes.

GOVVERNEMENT.

XVI. Le Roy de ce païs est Seigneur absolu de toutes les terres de ses Estats, & les baille à tenir à des laboureurs pour certaines sommes, ou bien il les donne aux grands de son Royaume, pour leur entretenement, & pour quelque temps, ou bien pour leur vie : mais non iamais à perpetuité, pour en disposer, & les laisser aux leurs, comme vn droit hereditaire. Il donne encore aux principaux, des villes & des terres auec iurisdiction pour quelque temps, ou pour leur vie, à condition qu'ils le viendront seruir aux occasions de guerre, auec tant de gens de pied, de cheuaux ou d'Elephans. Le Roy de Pegu souloit auoir autresfois entr'autres soldats de sa garde, mille Chrestiens, ausquels il se fioit, & qui manioient toutes les affaires de sa Cour. On tient que ce Prince les chargea d'estranges imposts.

Entre ceux de Tarnasser, l'homicide est puny de mort, sans qu'aucune grace luy soit faite. Les debteurs sont condamnez à satisfaire, si le creancier monstre la cedule, veu qu'ils escriuent en du parchemin presque semblable au nostre, au lieu que ceux de Calicut escriuent en des escorces & tablettes de bois. Si vn estranger y decede sans hoirs, le Roy succede à son heritage, le Roy se disant Seigneur de tout.

RELIGION.

XVII. Ceux de Siam, qui sont estimez autheurs de presque toutes les superstitions des contrées de par delà, tiennent Dieu pour Createur du Ciel & de la terre, & pour celuy qui doit recompenser les bons, & punir les meschans. Ils croyent que l'homme a deux esprits autour de luy dont l'vn le guide au bien, & le garde, & l'autre le tente & le trauaille. Ils bastissent plusieurs Temples somptueux, & y dressent beaucoup de statuës d'hommes qu'ils estiment estre montez au Ciel pour leur bonne vie. Entre les autres statuës on en void vne du pere des hommes, comme ils disent, qui est longue de trente pas. Ils ont opinion que cettui-cy fut enuoyé du Ciel, & que de luy nasquirent certains personnages qui endurerent de griefs & fascheux tourmens pour l'amour de Dieu.

Les Prestres qui sont fort honorez en ce païs, vont vestus de drap jaune (veu que tout ce qui est jaune, pour la ressemblance qu'il a auec le Soleil & l'or, est là dedié à Dieu) & les femmes n'entrent nullement en leurs maisons, où ces Prestres ne nourrissent point de poules, pource qu'elles sont femelles. C'est vn si grand forfait parmy eux de boire du vin, qu'on lapide les Prestres qui sont conuaincus d'en auoir beu. Ils ieusnent souuent, mais principalement en vn temps auquel tout le peuple court aux Temples, & aux Predications qu'ils font. Ils disent leurs Offices à heures determinées, partie de iour, partie de nuict. Ils tiennent que le monde a eu commencement, & doit durer huict mille ans, & qu'ils en ont desia passé six mille. Ils tiennent aussi que le monde finira par feu, & que lors on verra ouurir au Ciel sept yeux au Soleil, qui secheront les riuieres & la mer, & brûleront la terre, & qu'il restera parmy les cendres deux œufs, d'où sortiront vn homme & vne femme qui renouuelleront le monde, & lors il n'y aura plus de mer qui soit eau salée; mais de plaisans lacs, estangs, ruisseaux & fleuues, qui arroseront la terre de toutes parts, en telle sorte qu'elle abondera en tous biens sans trauail d'homme.

Ilsont vne infinité d'Idoles,& adorent entr'autres choses les quatre Elemens, & cha-
n élit en sa mort la façon de ses funerailles,selon l'Element qu'il a adoré. Ceux qui ont
oré la terre,sont enterrez ; & ceux qui ont porté honneur au feu, sont brûlez ; ceux qui
it reueré l'air,sont pendus, afin d'estre deuorez des oiseaux ; & ceux qui ont eu l'eau en
r ticuliere veneration, sont noyez.

Au Pegu, les plus sages mettent des mondes innombrables, successiuement l'vn
ores l'autre,& vne infinité de dieux; mais non tous ensemble, ains plus & moins à cha-
e monde. Ils en donnent cinq à celuy auquel nous sommes, & disent qu'il en a desia
sse quatre. Ils croyent que le monde finira par feu, & qu'il se renouuelle continuelle-
ent auec ses propres Dieux. Ils mettent encore au nombre des Dieux quelques hom-
es; mais auec condition qu'ils soient auparauant passez en des poissons, des ani-
aux terrestres, & des oiseaux de toute sorte. Ils tiennent qu'il y a trois lieux esta-
is apres cette vie, c'est à sçauoir vn de tourmens, l'autre de delices, & le troisiesme
aneantissement, qu'ils appellent Miba. Ils disent que les ames demeurent tant aux
aux premiers lieux, & en sortent, retournans en ce monde tant de fois, qu'elles sont
afin dignes d'estre admises au Miba. De ces principes naissent tant de vanitez & de
perfluitez, & tant de folles ceremonies & opinions, que tout homme de iugement les
ourra mieux imaginer qu'on ne les sçauroit exprimer. Ils adorent aussi certaines mas-
s de terre & de chaux, dorées de fueilles faites à la façon des Pyramides d'Egypte,
squels ils nomment Vareles, qui sont de telle hauteur, que la moindre est de la hau-
ur de quarante brassées. La plus grande est en la ville de Degum, de telle hauteur;
u'on en descouure la plus grande partie du Royaume. Il y a au faiste quelques masses
e fer, auec vne pomme, & vn chapeau de bronze, entouré de clochettes, où ils pen-
ent les ioyaux, & toutes les autres choses qu'ils leur offrent; ils adorent ces Vareles
omme leurs Dieux, & les font hautes pour signifier leur grandeur, ainsi qu'ils disent.
ls ont aussi des Conuents de Prestres, voisins des Temples de leurs Idoles, en nombre
le plus de trois cens pour chacun lieu. Ceux-cy ont la teste rase, & le menton sans bar-
e, & vsent de robes longues, auec la manche qui va iusques aux pieds. Ils ne frequen-
ent nullement les femmes, & pratiquent peu auec les hommes : toutesfois ils reçoiuent
fort courtoisement les estrangers. Quelques-vns des Conuents viuent de leurs reuenus,
les autres d'aumosnes. Il y a pareillement des maisons destinées pour les femmes qui
se veulent retirer. Ils ont quelques logis qui ne seruent que comme d'armoires d'Idoles
qu'ils y mettent & gardent par deuotion; & il y en a vn où l'on tient qu'il y en a plus de
six vingt mille. Ils ieusnent trente iours l'année, & ne mangent rien iusques au soir. Ils
croyent qu'en l'autre vie le larron sera esclaue de la personne à qui il a desrobé quelque
chose, & croyent que c'est peché de tuer quelque chose que ce soit qui ait vie : à raison
dequoy le Roy commande souuent par deuotion qu'on ne pesche point, & qu'on ne
fasse mourir aucune chose qui viue ; mais cela est peu obserué, à cause de l'auarice des
Officiers, qui se laissent aisément corrompre auec de l'argent.

DISCOVRS
DV GRAND MOGOR.

SOMMAIRE.

I. De la grande estenduë de l'Empire du grand Mogor, qui contient quarante-sept Royaumes: & de l'establissement de deux nouueaux Princes en cét Estat.

II. Description des Royaumes qu'il possede, & en premier lieu de celuy de Cambaye : sa longueur, ses bornes, & ses places plus fameuses & remarquables.

III. Du Royaume de Bengale.

IV. De Sanque.

V. Dely

V. Dely.
VI. De l'origine & source d'Inder, principale riuiere du Royaume de Cambaye: & de l'abondance du pays en froment, ris, cire, sucere, encens, fruicts, espiceries, coton, soye, elephans, dromadaires, cheuaux, pierreries, grosses cannes.
VII. Des riches armes des anciens habitans, de leur libre conjonction, & ehontée accointance des femmes en public, & la cruelle coustume de massacrer leurs parens deuenus vieux & sur l'aage.
VIII. De la barbarie de cette nation, mangeant les corps de leurs parens trespassez.
IX. Quels estoient leurs Dieux & sacrifices.
X. Du naturel de ce peuple, leur couleur & constitution de corps, leurs vestemens, mariages, & sorcelleries.
XI. Leurs richesses au trafic du coton, soye, espicerie & pierrerie, thresor d'or & d'argent du Roy.
XII. Leurs forces au grand nombre de caualerie, canons de bronze, elephans de charges, & armes.
XIII. Nombre de Caualerie, Infanterie, & elephans qu'en vn besoin le grand Mogor peut mettre en campagne.
XIV. Discours des empeschemens du progrez, & accroissement de cét Empire.
XV. De trois sectes de Religion de ce peuple, Paganisme, Mahometisme, & Iudaïsme.

I. L'Empire de ce Prince embrasse la plus grande partie de ce qui est contenu entre le mont Caucase, auiourd'huy Dalanguer, ou Naugrocot; & la mer; & entre le Gange, & la riuiere d'Inde, ou Inder. Il possede force Royaumes, veu que quelques-vns en mettent iusqu'à quarante-sept. Toutesfois le Nizzamaluc, & l'Idelcan, qui sont grands Princes presque nouuellement establis, en tiennent en ce pays vn fort grand, qui se nomme Decam, qui a de longueur de coste de mer seulement pres de deux cens cinquante milles. L'vn de ces Princes, c'est à sçauoir le Nizzamaluc se tient en la ville de Danager, & l'Idelcan en celle de Visapore, combien que la principale ville du Royaume soit Bider, apres laquelle on met celle de Decan, qui a donné le nom à toute la contrée. I'ay dit cecy, afin qu'on eut quelque cognoissance de ces deux grands Princes proches du Mogor, puis que nous ne la pouuons auoir entiere, & qu'on ne leur peut donner vn discours particulier: Mais pour reuenir au grand Mogor, les principaux Royaumes qu'il tient, sont ceux de Cambaye, Delly, Sanque, Mandro, Bengale, outre plusieurs autres, & la ville de sa demeure s'appelle Delly, de laquelle tout vn Royaume prend son nom.

II. Le Royaume de Cambaye, qui se nomme aussi Guzarate, a de longueur de coste de mer cinq cens milles, depuis la riuiere de Bate, qui se descharge dans la mer, pres de la ville de Caul, iusques au pays de Ciroan: du costé de Perse, & d'autre costé il est ioint aux Royaumes de Dulcinde, & de Mandaco. Tellement qu'il a pour ses bornes du Leuant le pays de Mandaco; du Ponant les Nautaces, ou Gedrosiens: du Nort les Royaumes de Sancan. Ce Royaume est de fort grande estenduë, & plein de villes, bourgs, villages, & d'habitans, tellement qu'on y compte soixante mille lieux peuplez. Les places plus fameuses & remarquables de ce pays du long de la coste, sont la ville de Daman, Bandore, Curat, Rauel, & Bazuin, dont les deux premieres ont esté quelquesfois ruinées par les Portugais. Mais au milieu du pays on trouue Madabar, ou Amodabar, Cambaye, qui a communiqué son nom à tout le Royaume, & qui contient 130. mille familles, & est la plus belle ville de ces quartiers-là, à raison dequoy on la nomme le Caire des Indes. Campanel, qui est l'ancienne demeure des Roys du pays, assise au sommet d'vne montagne, & ayans sept enceintes de murailles, puis la ville de Tanaé, & quelques autres entre lesquelles est Dius, possedée par les Portugais, de mesme que Daman, dont nous auons desia fait mention cy-dessus.

III. Le Royaume de Bengale est aussi tres-grand, & contient plusieurs villes tant maritimes qu'autres, & a de longueur de coste de mer cent vingt lieuës, & autant dans le pays. Le grand Mogor s'est rendu maistre de ce grand Royaume depuis peu de temps. La ville de Gouro estoit la demeure des Roys du pays; & celle de Bengale,

Digitized by Google

qui donne son nom à toute la Prouince, est mise entre les plus belles & plus grandes de toutes les Indes.

V Le Royaume de Sanque, nommé par quelques autres de Citor, a pour sa ville capitale Citor, qui (selon Maffée) est assise en lieu aduantageux, a douze milles de circuit, & force belles maisons, tant publiques que particulieres, & est fortifiée de bastions beaux & bons par excellence, & ceinte de bonnes murailles. Ce pays a esté presque de nostre temps sujet à vne femme nommée Crementine, autant courageuse que belle, qui s'estant reuoltée contre le Roy Badurie, à qui elle payoit auparauant quelque tribut, fut despoüillée de la ville de Citor, où elle s'estoit fortifiée auec trente mille hommes de pied, & deux mille cheuaux, & depuis le grand Mogor s'est rendu maistre de la plus grande partie.

V. Le Royaume de Delly est assis entre les Royaumes de Decan, de Narsingue, d'Orixe, & de Cambaye: mais il est separé de celuy de Cambaye par des montagnes. Il fut iadis habité de vaillantes femmes, ou Amazones, dont il en reste encore quelques-vnes qui vont à cheual comme des hommes. Il y auoit vn Roy Mahometan qui regnoit n'agueres en ce pays-là, & de qui la femme marchoit ordinairement accompagnée de deux mille femmes à cheual: mais enfin ce Royaume est tombé entre les mains du grand Mogor, qui en est à present maistre. Ce grand Prince se tient en la villy de Delly capitale du Royaume.

QVALITE'.

VI. LE Royaume de Cambaye est arrousé de plusieurs riuieres, dont la principale est celle d'Inder qui passe au milieu. Cette riuiere vient du mont Caucase, auiourd'huy Naugrocot; & apres vn long cours d'enuiron neuf cens milles, se va rendre dans la mer Oceane, par deux emboucheures fort grandes. Le pays abonde en froment, riz, cire, succre, encens, fruicts de toutes sortes, & espiceries, & il y a si grande quantité de cotton & de soye, qu'on en charge 40. voire cinquante nauires, pour les porter ailleurs. On y trouue aussi grand nombre de cheuaux & d'elephans, d'Abdades, qui sont deux fois aussi grands que des taureaux, ayant sur leur mufle vne petite corne, & ont la peau si dure, qu'il n'y a homme qui la puisse percer d'vn coup d'estoc: & dans les montagne, la pierre d'Onix, vulgairement Cornaline, & force Diamans & Calcedoines: & ce pays abonde encore grandement en storax liquide.

Le Royaume de Bengale est arrosé de la riuiere de Chaberis, à qui quelques-vns donnent auiourd'huy le nom de Guenge, pensans que ce soit le Gange des anciens, combien qu'ils mettent vn autre fleuue assez pres de cettuy-cy, qui partant du mont de Gate, se descharge dans le Golphe de Bengale, assez pres de l'emboucheure du Chaberis. Ce pays produit abondamment toutes choses necessaires à la vie humaine, veu qu'il porte grande quantité de riz, & de froment, de succre, de tres-bon gingembre, & du poivre long. Dauantage, il n'y a pays où l'on trouue plus de coton & de soye: & quant à la chair & au poisson, il est impossible d'en rencontrer dauantage en aucune autre contrée: & le meilleur est, que tout ce pays iouyt d'vn air doux & temperé, qui fait que de tous costez beaucoup de gens y abordent. Il y a des arbres nommez Moses, qui portent vn fruict si doux & si delicieux, que les Iuifs, & les Mahometans qui s'y tiennent, croyent que c'est le fruict qui fit pecher Adam. Il y a aussi de si grosses cannes, qu'elles seruent de barils, & semblables vaisseaux, & à grande peine vn homme en peut embrasser vne seule.

Le pays de Delly, outre les choses que nous auons trouuées aux autres Royaumes, abonde en cheuaux, en elephans, & en dromadaires.

MOEVRS ANCIENNES.

VII. POurce que le grand Mogor, & ceux qui auec luy se sont emparez de cette partie des Indes, sont venus du Zaghetay, à raison dequoy ce Prince se vante d'estre yssu de la race de Tamerlan, & que les Massagetes ont esté habitans de cette contrée: il ne sera mal à propos de dire quelque chose des anciennes mœurs de ce peuple.

Ils enrichissoient d'or leurs baudriers, morions, & salades, & les espaulieres de

leurs harnois, & outre ce les poictrails de leurs cheuaux estoient couuerts de fin or, duquel ils faisoient aussi les mords des brides selon Strabon, & les bardes, & les chanfreins. Le bout de leurs lances estoit d'airain, dont ils garnissoient aussi leurs carquois, n'ayans aucun vsage de fer, ny d'argent. Chacun d'eux prenoit vne femme, quoy que tous les accointassent en public, & sans aucune honte. Si quelqu'vn d'entr'eux desiroit d'auoir affaire à sa femme, il ne faisoit que prendre son carquois à son chariot, & empoignoit sa femme, sans se soucier nullement de tous ceux qui le pouuoient regarder.

VIII Ce peuple auoit cette coustume, qu'aussi tost que quelqu'vn estoit deuenu fort vieil, ses parens & alliez s'assembloient, & massacroient auec luy quelques brebis pour luy faire compagnie, & faisans cuire ensemble indifferemment la chair de l'homme, & celle des brebis, en dressoient leur festin, & tenoient cette mort pour la plus heureuse qui leur eut sceu arriuer. Ils ne mangeoient point ceux qui mouroient de langueur, & de maladie, mais les enterroient, deplorans leur fortune, pour n'auoir eu ce bon-heur d'estre mangez par leurs parens & amis. Ils ne semoient chose quelconque pour pouruoir à leur vie, d'autant qu'ils se contentoient de leurs troupeaux, & du poisson que leurs riuieres leur fournissoient, & vsoient de laict pour breuuage.

V IIII Entre les Dieux, ils honoroient sur tout le Soleil, à l'honneur duquel ils immoloient le cheual, comme s'ils eussent eu egard de sacrifier au plus bel Astre, le plus courageux de tous les animaux.

MOEVRS DE CE TEMPS.

X. LEs habitans de Cambaye s'addonnent pour la plus grande partie à la marchandise, & sont inutils à la guerre ; ils sont de couleur oliuastre, & vont tous nuds, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuses. Quant à leur teste, ils portent dessus vne mante, & comme vn chapeau de couleur de pourpre, & n'ont la pluspart du temps qu'vne chemise. Ils ne mangent point de chair, ains viuent seulement de laict, de riz, d'orge, & d'autres choses inanimées. Ils peignent mignonnement leur barbe, & auallent leurs cheueux à l'imitation des femmes, faisans comme vne chaisne de leur poil entortillé. Les femmes ne se marient iamais qu'à vn seul homme, & les hommes de mesme, & viuent fort chastement estans en viduité. Ils sont grands sorciers, & se meslent de predire les choses à venir. Ils auoient accoustumé lors qu'ils auoient vn Prince particulier, de venir les vns à cheual, les autres sur des elephans, le matin deuant le Palais de leur Roy, pour le saluer, donnans plusieurs chamades auec des trompettes, & des cors, & vsoient de mesmes ceremonies, lors que le Roy se vouloit mettre à la table.

Le Royaume de Bengale est habité de plusieurs sortes de nations, à cause de la bonté & temperature de l'air, & de la richesse du pays. Les originaires sont pour la pluspart blancs, & de subtil esprit, d'vn doux & courtois naturel, & bien entendus aux choses dont ils se meslent, il est vray qu'ils sont quelque peu trompeurs. Ils sont addonnez au trafic, & sçauent bien le train de la marchandise. Ils ne vont pas nuds, comme font presque tous les autres Indiens, ains se couurent d'vne chemise assez blanche, qui leur va iusques aux pieds, & ont encores par dessus d'autres habits de soye. Ils portent des turbans à la façon des Turcs. Leur Roy d'auparauant estoit ordinairement éleu d'entre les esclaues Abyssins, dont toute la Cour estoit presque remplie. Ils sont delicats, & magnifiques, tant en leurs viures, qu'en leurs vestemens. Ils sont ignorans pour le regard des sciences, de mesme que ceux de Cambaye : il est vray que quelques-vns ont voulu dire qu'il y en a parmy eux qui sont quelque peu sçauans en Philosophie, Astrologie, & Medecine. On dit que les habitans du pays portent grand honneur au Gange, & ne se mettent iamais dessus, qu'auec grand respect, croyans fermement que quand ils se lauent dedans, son eau emporte tous les pechez dont ils se sont souillez. Mais l'auarice de leurs Princes a esté si grande, qu'ils ne peuuent s'aller baigner dans cette riuiere, sans payer certaine somme à leur Roy.

RICHESSES.

XI. OVtre ce que i'ay dit du coton & de la soye, qui sont en si grande abondance en ce pays, qu'on en charge bien souuent à la fois quarante, voire cinquante vaisseaux, pour conduire cette marchandise en des pays extremément éloignez, outre l'espicerie & les pierreries que les habitans vendent aux estrangers, & par lesquelles ils

eut cognoistre la richesse de ce Royaume, ie diray seulement ce mot, que pour est r
ux asseuré du grand thresor qu'il y peut auoir en ces contrées, & principalement de
y que le Roy possede, il faut considerer sans plus ce que Maffée rapporte de Badurie,
ne possedoit que le Royaume de Cambaye. Il dit donc entr'autres choses, que lors
l se mit en campagne l'an mil trois cens trente six, pour combattre le grand Mogor,
estoit venu au secours du Roy de Mandao, il faisoit mener cinq cens tonneaux pleins
& d'argent, pour payer son armée : & apres auoir esté deffait par deux fois, & auoir
du tout ce qui estoit dans son camp, il enuoya à Solyman Empereur des Turcs, vn pro
t qui fut estimé six cens mille escus, en luy demandant secours : puis se repentant de
tre ad ressé à vn Prince qui ne le pourroit pas si tost assister, il essaya de gaigner l'a-
tié des Portugais ses voisins, non seulement en leur laissant dresser vn fort en l'Isle de
u, mais encore auec des presens exquis. On peut comprendre par là quelles sont les ri-
esses du grand Mogor, pu sq'il possede non seulement la plus grande partie du pays
e tenoit Badurie, mais encore vn grand nombre d'autres Prouinces, dont la plus-part
cede nullement à celle de Cambaye.

FORCES.

II. APres auoir monstré quelle peut estre la richesse de ce Prince, il faut venir à ses forces, & considerer de mesme l'armée de Badurie, qui estoit composée d'vn ombre presque infiny de soldats, veu qu'on y comptoit cent cinquante mille cheuaux, ont il y en auoit trente-cinq mille bardez, & outre ce il y auoit cinq cens mille hommes e pied : dauantage il y auoit vn si grand equipage, & tant de munitions, que le rapport de Maffée semble vne chose incroyable, si l'on veut conferer ses forces auec celles des Roys 'Europe. Il auoit auec cela deux mille canons de bronze, & entre ces pieces quatre basi-les tirez par autant de centaines de bœufs, cinq cens charettes chargées de poudre, & de bales, & deux cens Elephans armez. De sorte que prenant vne semblable conclusion à celle que nous auons faite, pour le regard des richesses, il faut dire que puis que le grand Mogor possede tant d'autres pays outre ceux de Badurie, qu'il peut dresser des armées dont le seul nombre seroit capable de donner de la terreur à tous ses voisins, s'ils ne se trouuoient pourueus de beaucoup d'hommes de mesme que luy, à proportion des terres qu'ils tiennent. Et certainement ce ne leur est pas chose mal-aisée de mettre tant d'hommes sur pied, pour le peu qui leur fait besoin, soit à les nourrir, soit à les armer, & de mesme ils peuuent assembler vne quantité inestimable de munitions, & de machines de guerre, pource qu'ils ne menent autre chose que ce qui est necessaire à la guerre. L'abondance du vin, la diuersité des viandes, & choses semblables, qu'on ne peut mener sans vne fort grande despence, & sans vn grand embarassement & destourbier, n'ont point de lieu parmy eux : toute chose y est ordonnée pour la guerre, le cuyure, le fer, l'acier, l'estain pour faire les pieces, & autres machines de guerre : le fer, & le plomb pour faire des bales, & le fer & l'acier pour faire des espées : & les bœufs, & les elephans pour les tirer. Or tous ces Princes sont tyrans, si bien que pour asseurer, & accroistre leur Estat, ils foulent les peuples, & mettent tout entre les mains des soldats, afin qu'ils leur soient plus fideles : mesme les Princes Mahometans ne fient, ny leurs places, ny leurs entreprises d'importance qu'à leurs esclaues, qui se reuoltent bien souuent, & s'emparent de l'Estat de leurs maistres, & pour se maintenir en possession, mettent les peuples en proye : car il faut necessairement que la puissance d'vn Prince s'appuye sur l'amitié de ses suiets, ou de quelques autres, pource que celuy qui est craint de tous, ne se peut maintenir long temps en estat. Or dautant que les tyrans ne se peuuent promettre la bien-veillance des peuples quils traitent, non comme suiets, mais comme esclaues, il est force qu'ils s'appuyent sur les soldats, & qu'ils les gaignent, en leur permettant toute chose. Ainsi le Turc s'appuye sur les Ianissaires, qui ne recognoissent non seulement point d'autre maistre, mais point d'autre pere : & pour estre aymé, & entretenu d'eux, il leur donne permission, & liberté de tout faire. Ainsi plusieurs Princes de Malabar tiennent leurs peuples comme des bestes, & fondent leur puissance sur les Naires. Les Roys d'Ormus, de Cambaye, de Decan, & d'Acen, font estat des esclaues. Or pource qu'ils logent le fondement de leur grandeur en leurs soldats, libres, ou esclaues, naturels, ou estrangers, il est force que la guerre soit entr'eux le but de toute chose, & qu'ils n'espargnent rien pour se maintenir, pourueus de soldats, & de munitions.

XIII Pour reuenir à nostre grand Mogor, on tient qu'il peut mettre en campagne, par

maniere de dire, dans vn moment, trois cens mille cheuaux, cinquante mille elephans, & vn nombre presque infiny de gens de pied.

Mais dira quelqu'vn, d'où vient que ce Prince estant si puissant, il ne se rend maistre du reste des Indes & du Leuant; A quoy ie responds qu'il y a beaucoup de choses qui l'en empeschent: L'vne est, que comme l'esprit, & l'art de l'homme ne peuuent produire vn mouuement perpetuel, effect propre de la nature & de Dieu; aussi l'on ne peut donner vn cours continuel aux entreprises humaines: car encore que les grands Empires ne soient trauaillez de forces estrangeres, ils tombent sous leur propre pesanteur, & s'accablent eux-mesmes. Dauantage, lors que la puissance croist, l'égalité manque, & quoy que les forces soient plus grandes, elles sont toutesfois peu propres, ie ne diray pas à faire des courses, mais à se mouuoir. Ces forces donc ne se meuuent que fort lentement, & l'on sçait assez combien la promptitude est importante en la guerre. La grandeur des conquestes porte auec elle le soin de les maintenir & asseurer; & pour ce faire il faut du temps. Cependant les voisins se fortifient & pouruoyẽt à leur seureté, & la facilité de vaincre s'enfuit auec l'occasion.

Dauantage, celuy qui a vaincu ses ennemis craint ordinairement ses compagnons, & ceux qui ont participé à sa victoire: & pour s'asseurer d'eux, il faut interrompre les entreprises, & faire retraite plustost que l'on ne desireroit & deuroit. Outre ce, les victoires rendent les Capitaines insolens, & les soldats peu obeyssans, & si ceux-là veulent aller plus auant, ceux-cy ne veulent pas suiure, comme il aduint à Alexandre, & à Luculle. Il ne faut pas aussi passer sous silence, que les grãdes entreprises qui reüssissent, enrichissent les particuliers: mais le plus souuent laissent le Prince sans argent, qui est la chose qui rend les armées mieux vnies, plus promptes aux factions. Il faut dire encores qu'vne grande armée, telle que fut celle de Badurie, par le moyen de la ruine des pays, par lesquels elle passa & s'arresta, se priua elle mesme du moyen de s'entretenir. C'est pourquoy, encores que les ennemis ne la deffassent, elle est cõsumée par la faim, qui est ordinairemẽt accompagnée de la peste. Et pour cette cause on ne sçauroit prendre vne meilleure resolution contre ces grosses armées, que de temporiser & demeurer sur la defense; pource que c'est chose certaine qu'elles ne peuuent demeurer long-temps en cét estat, & qu'il faut que par faute d'argent, ou de viures, ou par le moyen de l'infection de l'air, ou par maladie, elles se dissipent.

Ce qui resiste encore au progres du Mogor, c'est la nature des lieux, car le Caucase s'espand par ces contrées là auec mille branches, dont quelques-vnes bornent les autres Royaumes; les autres, non contentes de les borner, les ceignent de toutes parts, & leur seruent de murailles, les autres bouchent entierement les passages, les autres les rendent fort mal-aysez, & ces difficultez sont plus grandes au Mogor, qu'elles ne seroient à d'autres, pource que la force de ses gens de guerre consiste en la caualerie: de sorte qu'ainsi qu'il est puissant en raze campagne, il ne peut gueres aduancer aux pays montueux: ce qu'on peut assez iuger par les Resbutes, qui s'estans rendus forts aux montagnes de Cambaye, n'ont aucune peur de ce Prince. Ces Resbutes sont les restes de la noblesse idolatre de ce pays, qui la premiere fois que les Mahometans s'en saisirent, se retirerẽt aux montagnes qui sont entre la ville de Cambaye & Diu, & maintenãs en ce lieu leur liberté auec les armes en main, faisans bien souuent de grands rauages en la plaine. Il y a apres des pays steriles, voire qui ont faute d'eau, comme est celuy de Dulcinde, aux frontieres de Cambaye, tellement qu'il n'est possible d'y conduire des armées.

Il faut adjouster à cela la grande perte de temps, que les Princes qui ont de grands Estats, font en leurs voyages, pource que l'Esté passe le plus souuent auant qu'on arriue au lieu destiné, & quand on y est auec les cheuaux demy-morts, & les soldats diminuez de nombre, & affoiblis, on voit suruenir l'Hyuer contraire à celuy qui attaque, & fauorable aux ennemis, pource qu'il faut que l'assaillant tienne la campagne parmy la bouë, ou la glace: & les autres sont cependant à couuert, & auec toute sorte de commoditez. De là vient que tous les Princes qui ont projeté d'executer de grandes entreprises, à cause des difficultez qui se trouuent à mener de grandes armées d'vn pays à l'autre, ont esté contraints de mettre leurs gens, ou sur la mer, ou sur des riuieres, comme fit Germanique en la guerre d'Allemagne.

Or le Mogor n'a nulle sorte de forces nauales, tant à cause qu'il manque de ports, qu'à raison qu'il a pour voisins les Portugais, qui ferment tout le Golphe de Cambaye, auec deux forteresses importantes, qui sont celles de Daman, & de Diu.

La derniere chose qui arreste le Mogor, ç'a esté la puissance de ceux auec lesquels il confine, qui l'empeschent de s'estendre du costé du Leuant; car il a pour voisin le Roy de Brame, qui ne luy cede nullement en puissance & en forces, veu qu'il posse- XIV de tant de Royaumes & d'Estats, & a sous luy tant de nations guerrieres, & en met vn si grand nombre en campagne, qu'il ne redoute aucune puissance contraire. Que si le Mogor a estendu son Empire entre le Gange & l'Inde, cettuy-cy ne l'a pas moins accreu entre le Gange & le Royaume de Siam. Et finalement la fortification est aujourd'huy en tels termes, qu'vne petite place de guerre est capable de lasser & d'affoiblir la puissance d'vn grand Empire; tellement que par cét art peu de gens resistent à plusieurs, & consument les forces & les thresors de ceux qui les attaquent.

Depuis peu de temps, le fils du grand Mogor s'est reuolté contre luy, & s'est ligué auec les Persans, qui ont guerre auec luy.

RELIGION.

XV. La mal-heureuse secte de Mahomet s'est tellement espanduë en Europe, en Afrique, & en Asie, que les plus grands Royaumes de ces deux dernieres parties du monde sont infectez de cét erreur. Or entre les autres, l'Empire du Mogor, qui suit la loy de ce faux Prophete, est pour la plus grande partie Mahometan. Il y a encore force Idolatres, dont nous parlerons au discours du Roy de Narsinge, auquel ie mets ce propos, pour n'estre contraint de dire deux fois vne mesme chose. Il y a pareillement assez bon nombre de Iuifs, qui s'adonnent à la marchandise sur toute chose, & pareillement quelques Chrestiens Abyssins, que le trafic, & le desir de gaigner a attirez en cette contrée.

DISCOVRS DES ESTATS DV ROY DE CALICVT.

SOMMAIRE.

I. *Longueur & largeur du Royaume de Calicut, & description de sa principale ville, & la forme de ses bastimens & maisons.*

1135 II. *Son terroir abondant en poivre, & quelle sorte d'arbrisseau porte cette espicerie, le temps & la façon de le cultiuer & cueillir.*

III. *Du gingembre, aloes, & autres fruicts que produit ce pays, auec la maniere de le cueillir.*

IV. *Description des animaux, & oyseaux que cette contrée nourrit, entr'autres le Sarau, chantant plus doucement que le Perroquet.*

1136 V. *Des Singes & Guenons, & d'vn merueilleux arbre qui porte datte ou noix, & duquel on tire & fait des cordages, des draps semblables au satin, vin, sucre & huile.*

VI. *De deux sortes de serpens de ce pays, dont l'vn porte venin.* 1136

VII. *Du mariage des Roys de Calicut, qui n'espousent femme quelconque, qu'elle n'ait esté depucelée par le plus honorable de leurs Prestres.*

VIII. *Des cinq ordres du Royaume, & la maniere de viure de chacun Estat, notamment des nobles & marchands.*

IX. *Leur façon d'escrire sur des fueilles de palmier, auec des plumes de fer.*

X. *Leurs richesses au trafic du poivre, gingembre, canelle, cloux de girofle, noix, muscades, macis, musc, perles, gousses de nard & mirabolans, encens, aloes, camphre, casse.*

Digitized by Google

XI. Leurs forces en l'Infanterie, & armées de mer. Leurs armes & façons de combattre & faire la guerre.
XII. Quelles forces le Roy peut mettre, tant en campagne que sur mer.
XIII. Succession de la Couronne de Calicut deferée aux enfans de la sœur du Roy defunct, & pourquoy. Et comme le creancier poursuit en ce pays le debteur.
XIV. De l'Idolatrie abominable des Calicutains adorans le diable mitré en vn Oratoire plein de figures de diables.
XV. Des sacrifices que font au diable les Sacrificateurs Bramins.
XVI. Pardon general celebré tous les ans par les Bramins, & octroyé à ce peuple, en vn certain Temple de la Prouince.

I. LE principal des Royaumes de la Prouince de Malabar est celuy de Calicut, combien qu'il aye seulement 25. lieuës de coste de mer. Le Roy de ce pays est puissant & renommé, surpasse au moins en dignité tous ceux de ces contrées, & est appellé Zamorin, qui veut dire Empereur, suiuant le commandement de Pereymal Roy de tout le Malabar, qui ayant diuisé son Estat en plusieurs parties, lors qu'il voulut aller à la Mecque pour y finir ses iours, voulut laisser le nom de Zamorin à ce Roy de Calicut. Ce Royaume a donc 25. lieuës de longueur, & sa largeur n'en passe pas dix. La ville capitale qui communique son nom à tout le Royaume, est assise sur le bord de la mer, et a trois mille d'estenduë. Elle n'est point ceinte de murailles, et côtient enuiron 6000. maisons, separées d'vn assez grand espace l'vne de l'autre. A vn mille loing de là, elle a son port, qui est nommé Capocate. Les maisons de cette ville sont basses, & de peu de prix, pource que l'on trouue l'eau si tost qu'on a fouy cinq pieds auant en terre : de sorte qu'on ne sçauroit ietter des fondemens gueres profonds. Les maisons des marchands y sont estimées enuiron vingt escus, mais celles des autres ne se vendent au plus que deux escus. La hauteur de ces maisons est égale à celle d'vn homme qui est à cheual.

QVALITE'.

II. LE terroir de Calicut produit du poivre, & l'on en cueille aussi quelque peu dans la ville. La tige du poivre est foible, & ne se peut tenir droicte, ains elle a besoin d'eschalas comme la vigne. Il ressemble en cela au lierre qui s'aduance en croissant, & si tost qu'il se peut ioindre à vn arbre voisin, il l'embrasse & se lie auec luy. Cét arbre, ou plustost arbrisseau, a plusieurs rameaux longs de deux ou trois espans. Ses fueilles sont comme celles d'vn palmier d'Assyrie, sinon que celles-cy sont vn peu plus espaisses & plus grosses, & ont de petites veines à trauers. En chaque plante on void six grappes pendantes, longues d'vn pied : & ces grappes ont la couleur semblable à des raisins qui ne sont pas meurs. On les cueille au mois d'Octobre & de Nouembre, lors qu'ils tirent encore sur le verd, & on les met seicher au Soleil sur des nattes, ou couuertures de ioncs, & en trois iours le grain deuient noir, ainsi qu'on l'apporte par deçà. Au reste on ne le taille point, & l'on n'a nul besoin de le cultiuer, dautant que la terre le produit sans y mettre la main. Pline dit que les arbrisseaux du poivre sont semblables aux geneuriers que nous auons par deçà ; & quelques-vns de son temps ont dit qu'ils ne croissent qu'en l'endroict du mont Caucase, qui est droictement exposé au Soleil. Mais nous auons auiourd'huy appris le contraire par les nauigations des Portugais.

III. Le pays de Calicut porte aussi du gingembre, qui est vne racine, qui n'est profonde pour le plus que de trois ou quatre espans en façon de roseaux. Quand on arrache le gingembre, on laisse vn entre-deux de neuds dedans la fosse, dont on l'a arraché, & l'on couure de terre sa racine, ou sa semence, & l'année d'apres on en cueille le fruict, c'est à sçauoir du gingembre. On en trouue aux lieux plains qui est semblable au mirabolan : mais aux terres rouges, il s'en recueille de toutes sortes. On y troue aussi quelques autres fruicts & arbrisseaux, comme des iacers, l'ambe cotrocapel, camolangue, & beaucoup d'autres qui nous sont incogneus, entre lesquels quelques-vns ont le goust de l'auberge, les autres de la prune de damas, les autres de la figue, & quelques autres du melon. Il y croist aussi de l'aloës, qui est vne gomme qu'on cueille sur vn arbrisseau qui n'a qu'vne racine, comme vn baston fiché en terre. Il a le

trone tendre & rouge, la senteur forte, & le goust amer.

IV. On trouue en Calicut plusieurs sortes de bestes, comme lyons, sangliers, cerfs, chevreux, loups, bœufs, beufles, elephans, & autres: toutes fois on dit qu'il n'y a pas vne des bestes qui y naisse, & qu'on les y ameine d'ailleurs.

Quant aux oyseaux, il y a des perroquets verds, d'autres qui sont rouges, & d'autres de diuerses couleurs. Il y en a si grande quantité, qu'on met expressément des hommes aux champs pour garder le riz, de peur que les perroquets ne le mangent. Ils gazoüillent merueilleusement, & ne coustent pas beaucoup. Il y a aussi vne sorte d'oyseaux nommez Sarau, qui sont vn peu plus petits que les perroquets: mais chantent plus doucement. Les fleurs y sont tousiours en vigueur, & les arbres verds tout le long de l'année, à cause que l'air est doux & temperé, & qu'il semble qu'on y soit tousiours au Prin-temps.

V Ce pays produit aussi des signes & des guenons, qui font beaucoup d'ennuis aux laboureurs, principalement à ceux qui sont pauures, pource qu'ils montent sur les arbres, qui sont comme noyers, & respandent la liqueur dont les Indiens font leur breuuage, & renuersent les vaisseaux dans lesquels on le reçoit: Car ils ont vne sorte d'arbre qui surmonte en bonté tous les autres. Il porte des dattes comme le palmier, on en fait du bois pour se chauffer, on en cueille des noix qui sont de bon goust, on en fait des cordages, on en tire des petits draps déliez, du vin, du succre, & de l'huyle, & les premiers fruicts que cet arbre porte, sont des noix semblables aux dattes. Ils leur ostent la premiere peleure, & la mettent au feu. Il y a vn autre arbre qui n'est guere different de celuy-là qui porte le coton & crespe. De ses feüilles on en fait du drap presque semblable au satin ou taffetas, puis on file la coste, & l'on en fait des cordons. Sans la derniere escorce il y a vne noix grosse comme le petit doigt. Au reste il s'engendre de l'eau auec la noix, & selon que la noix croist, cette eau croist aussi, voire en telle sorte, que quand la noix est venuë à sa perfection, le dedans de la noix est pleine d'eau, qui est fort claire, & non guere differente de l'eau rose, & de cette eau ils font de l'huyle fort grasse. Ils font aussi le matin & le soir vne incision au tronc, & en tirent vne liqueur fort excellente, qui leur tient lieu de vin doux.

VI. Les serpens de ce pays sont forts hauts pour la plus grande partie, & presque aussi grands que des pourceaux. Ils ont la teste beaucoup plus large & grosse que des sangliers, & quatre pieds longs de quatre coudées, & naissent, & se tiennent en des lieux marescageux. Les habitans disent que ces serpens n'ont point de venin. Il y en a d'autres qui ont vn venin si mortel, que s'ils ont vne fois succé tant soit peu du sang d'vn homme, il mourra soudainement. Il y en a d'autres grands comme aspics, & d'autres beaucoup plus grands, qui tuent vn homme d'vne seule morsure, & ceux-cy sont en fort grand nombre.

MOEVRS.

VII. QVand le Roy veut prēdre femme il n'a point de coustume de coucher auec elle, qu'apres qu'elle a esté dépucelée par le plus honorable de tous les Prestres, & le Roy donne pour ce beau coup qu'il a fait cinq cens escus. Quand le Roy veut prendre sa refection, il se couche par terre, sans couuerture ny tapis: & a autour de luy des Prestres qui assistent à son disner ou souper, & n'approchent de luy que de quatre pas, escoutans auec reuerence les paroles du Roy. Apres le Roy, les plus honorables sont les Prestres, & apres eux les Naires, qui sont en mesme estime par de là, que les Gentils-hommes en ces contrées. Ceux-cy peuuent porter l'espée, le bouclier, la picque, ou la halebarde quand ils sortent dehors. Le tiers ordre est des artisans & gens de mestier. Le quatriesme est des pescheurs. Le cinquiesme de ceux qui recueillent le poivre, le vin, & les noix: & le dernier est de ceux qui sement & recueillent le riz, & ceux-cy ne sont pas beaucoup estimez des Gentils-hommes & des Prestres. Le Roy & la Reyne ne portent des habits gueres magnifiques, & les habitans de la ville sont presques tous nuds, n'ayans qu'vn petit tissu de coton deuant leurs parties honteuses. Quand le Roy va dehors, pour chasser, ou pour autre chose, les Prestres gardent la Reyne en sa maison. Les Gentils-hommes & Marchands viuent à la façon qui s'ensuit: S'il y a quelques amis qui soient mariez, il arriue souuent qu'ils changent de femmes, pour rendre leur amitié plus ferme: & quant aux enfans ils demeurent à celuy qui en est le pere. Il y en a quelques autres qui ont bien d'autres façons de faire, veu qu'vne femme espouse sept maris qui couche l'vn apres l'autre auec elle, & s'il aduient qu'elle soit grosse, elle baille l'enfant à l'vn des sept tel que

bon luy semble, & cettuy-là ne le peut refuser. Ils se couchent par terre quand ils veulent prendre leur repas, & en lieu de cuilliers ont des fueilles d'arbres. Ceux qui suiuent le Roy portent en leurs testes des bandes de soye teintes en escarlate. Tous y laissent merueilleusement croistre leurs cheueux. Apres le trespas du Roy, tous ses subiets se font couper leurs cheueux & la barbe en signe de tristesse, les vns d'vne sorte, les autres de l'autre.

IX. Les femmes ne s'adonnent à faire chose que ce soit, fors à se parer & se rendre le plus qu'elles peuuent agreables : tellement que lors qu'elles sortent en la ruë, quoy que nuës, elles sont chargées d'or, & de pierreries, veu qu'elles en ont aux oreilles, au col, aux bras, & iambes, & encore qui leur pendent sur la poictrine. Ils escriuent sur des fueilles de palmier auec des plumes de fer, sans aucune ancre.

RICHESSES.

X. LE grand trafic qui se fait en Calicut rend le pays extrémement riche, veu que non seulement ils vendent leur poivre & leur gingembre aux Marchands estrangers : mais ils leur font encor changer de l'espicerie, qu'on apporte d'ailleurs en ce pays-là. Car on y conduit de la canelle qui vient d'vne Isle nommée Zeilon à cinquante lieuës d'Allemagne par delà Calicut, en tirant vers le Leuant; de mesme que du poivre de Comuncol, qui est douze lieuës par delà Calicut; des cloux de girofle de Meleuze, qui est distãt de Calicut de quelques lieuës, des noix muscades, & du maciz des Moluques; du musc du Pegu; des perles de l'Isle d'Ormus; des gousses de Nard, & des mirabolans, de Cãbaye; de l'encens d'Arabie, de l'aloës, & de camphres de Lyui, ou China, distant de Calicut 50. lieuës, du poivre long de Sumatre, & du bresil de Darnasser, ou Tarnasser. Calicut enuoye aussi dehors la casse qui croist en son terroir. Toutes ces marchandises qu'on emporte de cette ville, qui est presque le commun abord des marchands Arabes, qui trafiquent en Leuant, est cause qu'elle est vne des plus riches des Indes, & l'on peut aussi cognoistre par là, les richesses de son Prince, des reuenus duquel nous n'auons aucun rapport asseuré.

On peut dire seulement que le trafic de l'espicerie qui s'y fait, est de telle consequence, que non seulement il rend les Princes riches par le moyen des gabelles & des daces; mais enrichit ses Marchands en telle sorte, que quelques-vns d'entre eux se peuuent égaler en moyens à des Ducs d'Europe, & des Roys d'Afrique.

FORCES.

XI. EN la Prouince de Malabar, on ne fait pas la guerre continuellement à cheual, non tant pource que le pays n'engendre nuls cheuaux (veu qu'il y en vient vn grand nombre de Perse & d'Arabie) que pource que le pays ne le porte pas. Car de mesme qu'en Suede les gens de pied n'vsent point de piques, ny ceux de cheual de lances, à cause des bois qui les empeschent de les manier : ainsi en Malabar on n'vse pas ordinairement de cheuaux, à cause que le pays est estroit, & trauersé en vne infinité d'endroits, de riuieres, de bras de mer, & de marescages. Il faut donc que leurs forces consistent en l'infanterie, & aux armées de mer. L'Infanterie de ce pays est aussi bien ordonnée qu'il est possible.

XII. Premierement, les soldats sont tous nobles, & s'appellent Naires. Ceux-cy estans aagez de sept ans, sont mis comme à l'escole de la guerre, où l'on leur estend par le moyẽ de quelques hommes excellens en cela, les nerfs & les iointures, lesquelles ils oignent bien souuent d'huile de Sesame, & par ce moyen ils acquierent vne disposition presque incroyable, veu qu'ils tournent & ployent leurs membres aisément de tous costez, comme s'ils n'auoient point d'os. Apres cela ils s'exercent sans cesse au maniement des armes, & estimans que nul ne peut deuenir excellent en plusieurs choses, ne s'adonnent qu'à vne sorte d'armes, selon qu'ils se sentent plus disposez. Leurs armes estoient autrefois la pique, l'arc, l'espée, & le bouclier : mais depuis que les Portugais arriuerent en ces contrées, ils ont appris l'art de fondre l'artillerie, & de faire les arquebuses, & les manier, & mesme de faire tout ce qui est necessaire pour s'en seruir, tellement que leur poudre est beaucoup meilleure que la nostre. Ils vont à la guerre tous nuds, excepté le nombril, n'vient ny de motion, ny de corselet.

De là vient qu'il sont fort disposts au combat, & en toutes factions militaires. Ils se pre-

sentent à l'ennemy à l'impourueu, & s'en esloignent en vn instant comme des faucons. Quand on croit qu'ils sont plus esloignez, ils sont au dos de leurs ennemis, tellemét qu'il est mal-aisé de les fuir, & de les suiure, veu qu'ils ne sont moins legers à pied, que les Parthes l'estoient à cheual. S'il est besoin de venir aux mains (ce qu'ils ne font que par necessité, ou par occasion) ils frappent le plus souuent de pointe. Ils portent certaines lames d'airain ou d'argent, attachées à la poignée de leur espée, & le son de ces lames leur sert de trompette, ou de tambour pour les animer au combat.

Il y a parmy les Naires vn rang de soldats, qu'on nomme Amoques, qui auec de grandes execrations, ausquelles ils se soûmettent auec leur famille & posterité font profession de venger les offenses faites à leurs compagnons : mais si l'on tuë le Roy, ils courent auec tant de fureur à la vengeance, que les plus grands dangers ne les peuuent arrester. A raison dequoy, selon que le nombre des Amoques est grand ou petit, les Roys des Indes sont estimez plus ou moins puissans. Ce qui augmente la hardiesse des Naires, & le peu d'estat qu'ils font des dangers, c'est qu'ils n'ont point de femme particuliere. Car il y a beaucoup de siecles qu'vn Prince de ce pays y introduisit la communauté des femmes. Il faut adiouster à cela la grande licence, ou plustost arrogance de ces Naires, veu qu'il n'est permis au peuple de s'approcher d'eux, autrement ceux qui s'en approchent sont mal traitez. Ces Naires enuoyent deuãt leurs seruiteurs aux destours des rues, pour aduertir le monde de leur venuë, & faire que le menu peuple se retire, & s'escarte. Que s'il est vray que les Ianissaires deuiennent courageux à la guerre, pour la liberté qu'on leur donne durant la paix, es Naires qui ne se laissent seulement regarder aux hommes de basse condition, deuroient bien estre plus courageux. Ciest ce qui fait qu'ordinairement ils ne se tiennent dans les villes, mais dehors, ayans leurs maisons entourées de fossez & de terres, de hayes fort espaisses, & de boccages, auec les chemins tellement embroüillez l'vn dans l'autre, qu'ils semblent des labyrinthes.

Or si l'on desire sçauoir quelles forces le Roy de Calicut peut mettre en campagne, on le peut cognoistre par les entreprises qu'il a faites contre les Portugais, veu que l'an 1503. il mit ensemble soixante mille combattans contre Edoüard Pachete, Capitaine d'Emanuel Roy de Portugal, qui defendoit alors le Roy, & le Royaume de Cochin, & 200. vaisseaux de guerre, & perseuera en cette entreprise l'espace de cinq mois. L'an 1529. il assiegea la forteresse que les Portugais auoient faite à Calicut auec cent mille hommes, & continua la guerre durant tout l'Hyuer. Et bien que les Portugais monstrassent vne grande valeur en la defense de cette place, toutesfois ils la ruinerent eux-mesmes, considerãs la puissance de ce Roy. Le mesme auec nonãte mil hõmes assiegea l'an 1560. la forteresse de Chiaël qu'il emporta, contraignant le Capitaine Portugais qui estoit dedans, de se rendre.

Quant aux forces maritimes, il a aussi monstré sa puissance plus d'vne fois, veu qu'estant maistre de beaucoup de ports, où il y grand abord, il arme toutes les fois qu'il luy plaist vn grand nombre de vaisseaux. Il est vray qu'auiourd'huy toutes les forces maritimes des Indes cedent de beaucoup, tant pour le regard des vaisseaux, que des soldats, à celle des Portugais, à qui l'vsage des armes defensiues donne vn grand aduantage, tant sur mer que sur terre. Car certainement il est mal-aisé qu'vn homme nud ne craigne le fer, & qu'vn homme couuert de bonnes armes, ne soit plus hardy qu'vn qui est desarmé. C'est pourquoy nous voyons que les peuples qui n'vsent en guerre d'armes defensiues, font plustost profession d'agilité que de force, & de combatre en fuyant, que le pied ferme, & se fient plus au grand nombre qu'en la valeur.

GOVVERNEMENT.

XIII. QVand le Roy est mort, ses enfans ne luy succedent pas, ains le fils de la sœur du defunct demeure Prince de Calicut, à cause, comme ils disent, que c'est le Bramin, & non le Roy qui a depucelé la Reine, joinct qu'il y a tousiours quelqu'vn de ces Prestres auec la Reine, pour luy tenir compagnie : ils vsent de telle iustice, que si quelqu'vn a tué vn homme, il est empalé tout vif, & apres pendu : mais s'il ne la que blessé, il en est quitte en payant l'amende au Prince.

Quant aux debtes, le creancier voyant que celuy à qui il a presté luy satisfait seulement de parole, retire le contract, & prenant vne escorce verte de quelque arbre, s'en va poursuiure le debteur, & l'ayant attaint, le lie auec cette escorce verte, le coniurant de la part des Bramins, & du Roy, de ne bouger de la place iusques à ce qu'il ait satisfait. Celuy qui est ainsi adiuré ne bouge de ce lieu qu'il n'ait payé : car s'il faisoit semblant de vouloir fuir, il seroit mis à mort sans remission.

RELIGION.

XIV. CEux de Calicut croyent vn Dieu, Createur du Ciel & de la terre, & la cause premiere de tout ce qui est en l'Vniuers : mais ils le font oysif, & disent que pour se reposer il a donné le Gouuernement au diable, qu'ils disent estre celeste, afin qu'il soit Iuge de la terre, & qu'il punisse ou recompense les hommes, selon leurs actions & merites: ils appellent ce diable Deume, & Dieu Tamerain.

Or le Roy de Calicut a vn Oratoire en son Palais, tout semé de figures de diables, aussi effroyables qu'on nous les peint par deçà, & non gueres plus grãdes que des medailles, mais au milieu de cette chappelle, il y a vn throne d'airain, où l'on void assis vn diable de mesme matiere, ayant sur la teste vne tyare ou mitre pareille à celle de nos Papes. Il y a trois grandes cornes sur cette tyare, & le front de l'Idole en porte quatre. Il a la gueule beante, auec quatre grosses & longues dents fort aiguës de chaque costé, & le nez difforme, & fait comme le bec d'vn oyseau, les yeux estincelans, & hydeux, la face furieuse & espouuentable, les doigts faits en hameçon, & les pieds tout ainsi que les ergots d'vn cocq. Ce diable tient encor en sa gueule l'Ame d'vn homme, & l'autre en la main, prest à en faire de mesme.

XV Les Sacrificateurs qu'ils nomment Bramins sont obligez de lauer tous les matins d'eau rose, & d'autres liqueurs odoreuses ce monstre, espandants deuant luy force odeurs aromatiques. Lors qu'ils l'encensent ils se prosternent, & sacrifient quelquesfois sur la semaine à cét Idole. Leur sacrifice ce fait en cette maniere : ils ont vn comptoir fait comme vn autel, ayant vn pied & demy de hauteur, deux pieds de largeur, & pres de trois de longueur, & espandent dessus toute sorte de fleurs, & de poudres de senteur. Apres cela ils ont vn vase d'argent plein de sang de cocq, qu'ils mettent sur les charbons ardens, auec vne infinité de choses aromatiques pour encenser, & prenans l'encensoir, ils enuironnent l'autel, en le parfumant, & tandis que cela se fait, il y a vne clochette qui ne cesse de sonner. Ils coupent la gorge au cocq destiné pour le sacrifice auec vn chasteau d'argent auec lequel ils s'escriment quelque temps.

Cependant que le Prestre fait ce sacrifice, il a les pieds & les bras enrichis de pieces d'argent, qui rendent vn son pareil à celuy des sonnettes, & auec ce il a vne bague qui luy pend du col sur l'estomac, & c'est la marque qui fait recognoistre les Bramins d'entre le reste du peuple. Le sacrifice estant finy, il prend du froment en chacune de ses mains, & sort du Temple à reculons, tenant tousiours ses yeux arrestez sur l'Idole, iusques à ce qu'il est pres d'vn arbre qui est hors du pourpris, & lors il espand le grain qu'il auoit entre les mains, lesquelles il met sur sa teste, & rentrant dans l'Oratoire oste l'ornement de l'autel. Le Roy ne prend iamais son repas qu'vn de ces Bramins n'aille auparauant offrir quelque viandes au diable, & soudain qu'il a dîné, ces Prestres recueillent les restes, & les vont donner aux corneilles.

Le Roy, ny les principaux de la ville n'oseroient manger de la chair, sans la permission des Bramins, au lieu que les autres en vsent indifferemment, excepté que nul ne touche aux vases.

XVI Ie ne veux oublier vn pardon general qu'ils ont tous les ans au mois de Decembre, qui fait que le peuple vient de toutes les contrées & Prouinces voisines visiter vn Temple de leur Idole, qui est basty au milieu d'vn lac, & où l'on voit deux beaux rangs de colomnes, & vne grande lampe faite comme vn nauire, pleine d'huyle pour esclairer tout autour. Ce Temple est grand, & enuironné d'arbres de toutes parts, & nul n'entre dans le Temple sans se lauer dans l'Estang, & lors que quelques-vns entrent en ce lieu, les Bramins les arrosent de l'huyle de la lampe, puis ils se vont presenter au sacrifice : & ayant adoré & prié le diable, chacun se retire. Cependant les Bramins leur promettent pardon general de leurs fautes, & l'espace de trois iours, ce lieu est comme vn azyle, & retraitte de franchise à chacun : tellement qu'on ny oseroit meffaire à personne, ny se venger de son ennemy, non pas mesme poursuiure vn criminel par iustice.

Digitized by Google

DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE NARCINGE.

SOMMAIRE.

I. *Situation du pays de Narsinge, sa longueur & villes principales, Narginge & Bisnagar.*
II. *De la Prouince de Canaria, ou Concan, & ses principales villes maritimes.*
1141 III. *De la fertilité de ce pays abondant en bleds, succre, gingembre, & autres espiceries, soye, coton, figues, noix.*
IV. *Mœurs & façons de faire de ce peuple, & generalement de tous les Indiens diuisez en Brachmanes, descendus d'Abraham, & Germains, & selon la partition d'Onesirite & Strabon.*
1142 V. *Des Hioboles, ou Gymnosophistes, portans habits faits d'escorce d'arbre ou lin incombustible : leur austerité de vie, & abstinence de vin, & de l'acte venerien : leurs exercices pour conseruer les forces du corps & de l'esprit, leur doctrine, philosophie & subtils discours auec les Roys, des choses diuines & humaines, du mouuement des Cieux & secret de Nature.*
1143 VI. *Des Germains addonnez à la speculation du corps humain, & à la cure des maladies, & aux deuinations & necromancie.*
VII. *Des autres Ordres & Estats dont estoit composé ce peuple Indien : sçauoir est, Laboureurs exempts d'aller en guerre, Pasteurs demeurans aux champs en des tentes hors les villes & villages, Artisans faisans les instrumens de guerre & du labourage : Le cinquiesme ordre de Soldats : Le sixiesme de Magistrat, le septiesme de Conseillers.* 1143
VIII. *Vestemens des Modernes Indiens, & quels babits le Roy porte allant en guerre.*
IX. *Des grands reuenus du Roy montans à douze millions d'or par an.* 1144
X. *En quoy consiste ses forces. Quelle est son infanterie, caualerie, ses armes, & ses munitions de guerre.*
XI. *De l'idolatrie de ceux de Narsinge adorans le diable, & luy dressans des Temples.* 1145
XII. *Des deux sortes de sectes gouuernans la religion de ce peuple appellez Baneanes, & Bramins: leur doctrine & maniere de viure austere, & les Deïtez qu'ils adorent.* 1145

I. CE Prince est vn des plus puissans Monarques qui soient entre la riuiere d'Inder & du Gange, veu qu'il est maistre d'vn grand pays, assis entre le Cap de Comorin, & celuy de Guadauerin, & entre les montagnes de Gate, & le Golphe de Bengale, & sa longueur est de deux cens lieuës ou six cens milles. Quelques-vns disent que ce Royaume tient autant de pays qu'on pourroit faire de chemin en vn voyage de six mois. Il y a deux villes Royales, c'est à sçauoir Narsinge & Bisnagar, nommée Besenegal par quelques-vns, qui a trois enceintes, & est renommée pour le commerce. A cause de ces deux grandes villes, on appelle ce Prince tantost Roy de Narsinge, & tantost de Bisnagar.

La ville de Tarnasser appartient à ce Royaume, comme quelques-vns disent, mais elle

QVALITE'.

III CE Royaume abonde en toutes choses tellement qu'on y peut trouuer tout ce qui est necessaire à la vie humaine. Car il y a grande quantité de bled, de succre de gingembre & d'autre épiceries, & l'on ne sçauroit trouuer au monde vn pays plus abondant en soye & en coton. Le terroir de Bisnagar est de grand rapport, & il y a aupres des forests fort agreables. La prouince de Canara produit du ris, du sucre, des figues & des noix, mais elle ne porte ny du froment, ny de l'orge, ny des legumes. Le terroir de Trauancor est maigre, & peu propre à porter du bled, ou des fruicts.

MOEVRS ANCIENNES.

IV POurce que beaucoup de mœurs anciennes de ceux de Narsinge se peuuent rapporter aux autres Indiens, i'ay reserué ce lieu-cy pour en faire le discours entier, qui donne à cognoistre en general leur façons de faire. Les Indiens donc fuyoient le larcin sur toutes choses, & auoient les loix non escrites, veu qu'ils n'auoient aucun vsage de lettres, ains apprenoient par cœur les vns des autres. Ils beuuoient du vin seulement lors qu'ils faisoient quelque sacrifice, & leur breuuage ordinaire estoit composé d'orge, & de ris, dont ils faisoient aussi des potages. Ils ne plaidoient point ensemble, & n'y auoit aucune loy parmy eux qui fit mention de la garde de chose que ce fut, & n'auoient besoin de témoins, ny de cedules, de seaux ou escritures, dautant que chacun croyoit à la simple parole de l'autre. Ils laissoient aussi leurs maisons seules, & sans garde qui estoient tous signes d'vne grande bonté, & innocence de ce peuple. Dauantage ils viuoient tous seuls & n'auoient point d'heure determinée pour le repas, lequel ils prenoient à mesure qu'ils entroient en appetit, ou qu'ils en auoient fantaisie. Ils se faisoient souuent frotter le corps, lequel ils se polissoient aussi auec de l'ebene. Ils estoient peu magnifiques à dresser les tombeaux & sepulchres des trespassez, & au contraire, ils se monstroient superflus en leurs habillemens; & veu qu'ils portoient sur eux beaucoup d'or & de pierreries. Ils auoient aussi pour ornement vn linge fort delié, duquel ils se couuroient le visage, de peur du hasle, faisants tout ce qu'ils pouuoient pour se maintenir, ou se rendre beaux. La verité estoit tenuë entr'eux pour grande vertu, & les vieillards n'estoient nullement estimez s'ils n'estoient prudens. Ils pouuoient auoir plusieurs femmes, & les acheptoient en donnant à leurs parens vne paire de bœufs. Ils choisissoient les vnes pour leur seruice, les autres pour auoir des enfans, & les autres pour leur passe-temps, & ne les contraignoient de viure chastement, ains il leur estoit permis de paillarder à leur aise. Ils ne sacrifioient ny encensoient les autels, ayans des chapeaux de fleurs sur la teste, ainsi que plusieurs autres nations, & ne massacroient ny esgorgeoient les bestes du sacrifice, ains les estouffoient en leur sang. On coupoit aux faux témoins le bout des doigts, & celuy qui auoit coupé ou estropié quelque membre à vn autre, non seulement enduroit pareille peine, mais perdoit encore la main qui auoit fait la faute: & qui creuoit l'œil ou coupoit la main à vn artisan, perdoit la teste sans remission.

C'estoit aux femmes esclaues à garder & seruir le Roy, & l'armée se tenoit hors les villes sous des tentes. Si vne femme tuoit le Roy en le voiant yure, elle espousoit son successeur, & les enfans succedoient legitimement au pere. Il n'estoit permis au Roy de dormir sur le iour, & durant la nuit il changeoit à toute heure de giste, craignant les surprises. Lors qu'il n'estoit point en guerre, il sortoit souuent hors de sa maison, mesme afin d'ouyr les parties & leur faire iustice, & si durant le temps qu'il se faisoit frotter, il luy falloit ouyr quelqu'vn, il ne laissoit d'entendre les parties & de leur respondre. Il sortoit encore pour sacrifier & pour aller à la chasse, où vne grande troupe de soldats couroit apres la beste. Le lieu où le Roy prenoit ce plaisir estoit enceint de cordages & les gardes de son corps se tenoient hors de l'enceinte, & si quelqu'vn entroit cependant dans les tentes du Roy pour se iouer auec quelqu'vne des Dames de sa suite, il perdoit la vie.

Lors que le Roy marchoit par pays, il y auoit des clochettes & des tambours qui alloient deuant luy, & s'il entroit dans quelque parclos pour y chasser, il auoit tousjours pres de sa personne trois ou quatre femmes armées; mais s'il couroit en plaine campagne, il estoit monté sur vn elephant, & auoit autour de luy force femmes, les vnes sur des chariots, d'autres sur des elephans ou des cheuaux, & ces femmes manioient dextrement toutes sortes d'armes.

Les Indiens adoroient Iupiter le pluuieux, & leur riuiere de Gange & les Genies,

& ceux qu'ils nommoient Dieux de chaque pays. Lors que les Roys faisoient lauer leurs cheueux, chacun solemnisoit ce iour, comme vne grande feste, & les vns faisoient de grands & riches presens aux autres. Ce peuple fut iadis diuisé en sept ordres & estats, dõt le premier estoit celuy des sages ou Philosophes, Gymnosophistes & Brachmanes qui estoiẽt honorez plus que tous les autres. Ceux-cy estoient francs de tout labeur, & ne seruoient à personne, non plus qu'ils ne commandoient à aucun, & receuoient seulement de chacun en particulier ce qui seruoit pour les sacrifices des Dieux. Ils auoient le soin des trespassez, comme estans tenus pour bien-aymez des Dieux, & qui sçauoient les choses qui se faisoient aux enfers. Ces Sages leur predisoient dés le commencement de l'année les seicheresses, vents, pluyes, maladies, & autres telles choses qui deuoient aduenir, & dont la cognoissance leur estoit profitable, dautant que le Roy & le peuple taschoient d'euiter le mal-heur dont ils estoient menacez. Mais si quelqu'vn de ces Philosophes predisoit quelque chose fausse, il luy estoit enjoint pour peine de garder perpetuel silence. Les Gymnosophistes alloient tous nuds, ainsi que leur nom le marque, & se tenoient en des lieux deserts & escartez, où ils disputoient des causes naturelles, & estoient attentifs dés le matin iusques au soir à regarder le Soleil, sans remuer presque l'œil. Ces hommes estoient si patiens qu'ils souffroient de tenir tout le long du iour les pieds nuds dans le sable ardent. Entre ces Sages estoient encor les Brachmanes, qui ne desiroient que ce que la nature requeroit, & ne viuoient que de ce que la terre produit de son bon gré. On tient que ceux-cy sortirent des enfans des concubines d'Abraham, qui les enuoya en Leuant, ainsi que nous lisons aux sainctes lettres, où il est dit qu'ils emporterent de luy quelques dons. Or ces dons d'Abraham, outre l'or & les habillemens, sont les arts & les sciences, principalement l'Astrologie, & la Magie naturelle, ausquelles non seulement ils ont excellé, mais sont encore parfaitement sçauans, si nous voulons croire les Portugais, qui en parlent comme l'ayans veu. Strabon, suiuant Onesicrite les diuise en Brachmanes, & Germains. Les Brachmanes mettoient en vsage la science qu'ils auoient receuë de leurs ancestres, & receuoient à l'estude de la Philosophie les Germains qui estoient estrangers, & qui n'estoient de la race des Sages.

V Les plus honorez de tous estoient les Hyoboles ou Gymnosophistes, qui n'estoient couuerts que d'escorce d'arbre, ou d'vn lin fort delié qu'on ne lauoit pas auec de l'eau, mais qu'on mettoit dans le feu pour le nettoyer lors qu'il estoit sale, sans qu'il receut aucun dommage. Ils ne beuuoient du vin, & ne se marioient, ny auoient connoissance des femmes, qu'apres auoir mené cette vie l'espace de sept ans. Ils discouroient subtilement auec les Roys de la Republique, des choses diuines & humaines, du cours & mouuement des cieux, & des secrets de nature. Ils fortifioient leur corps auec vn si grand exercice, & par mesme moyen ils donnoient aussi de la force à leurs esprits, & les rendoient immuables en leurs consultations & iugemens. Toute leur Philosophie tendoit à faire qu'vne bonne mort terminast vne bonne vie. Appollonius de Thiane alla trouuer ceux-cy auec beaucoup de peine, afin d'ouir discourir Iarque leur Prince de la nature, du mouuement des cieux, & du changement des iours.

Ils reprinrent Alexandre victorieux de ce que n'estant pas content de son Royaume, il molestoit auec son armée tout le Leuant. Voila tout ce qu'en dit Strabon, qui est suiuy de Pline en son Histoire naturelle. Ils ont grandement enrichy la science morale, comme on peut voir par ces paroles d'Apulée. I'admire ceux-cy qui sçauent non pas prouigner la vigne, ou labourer la terre, ou enter vne greffe, ou dompter vn cheual ou vn taureau, ou tondre, ou paistre vne chevre, ou vne brebis, mais qui s'addonnent à la sapience, & encor ie ne louë rien tant de ce qu'ils font que la haine qu'ils monstrent porter à l'oisiueté. Car lors que la table est mise, auant qu'on porte la viande, tous les ieunes hommes s'assemblent & arriuent là de diuers lieux & offices. Les maistres demandent ce qu'ils ont fait de bon, depuis la pointe du iour, iusques à cette heure là, & lors l'vn d'eux dit, qu'il a esté eleu arbitre pour mettre deux hommes d'accord, & qu'il les a rendus bons amis: l'autre qu'il a obey à ses parents qui luy ont commandé quelque chose, l'autre qu'il a trouué quelque chose de luy mesme, ou qu'il l'a apprise d'autruy, & choses semblables. Celuy qui ne s'est employé à chose du monde, & qui ne peut monstrer ce qu'il a fait, est enuoyé dehors sans disner.

VI Or les Germains s'arrestoient à connoistre le corps humain, se tenoient à couuert, viuoient de riz & de farine, & remedians aux maux loüoient entre les medicaments principalement les onctions, & les cataplasmes. Quelques-vns d'entr'eux estoient addonnez aux diuinations & enchantements, exerçoient la Necromancie, & aloient vagabondants de ville en ville, & de lieu en autre.

III Les premiers estoient ennemis de tous ceux-cy, & ne se plaisoient qu'à reprendre les autres; & ces premiers estoient diuisez en Montagnats, Gymnetes, Ciuils.

Le second rang fut des laboureurs, qui surmontants tout le reste en nombre, estoient exempts d'aller à la guerre. L'ennemy ne leur faisoit iamais ennuy, ains chacun les laissoit viure paisiblement, comme les estimans nez pour le bien & profit de tout le monde. Par ce moyen on voyoit abondance de toutes choses en ce pays, & ces hommes viuoient aux champs auec leurs femmes & enfans, payans au Roy son tribut.

Le tiers ordre estoit de toute sorte de Pasteurs, qui ne demeuroient aux villes ny aux bourgades, mais aux champs en des tentes, où ils viuoient de la chasse, & dressoient des pieges aux bestes; & par ce moyen ils asseuroient les semences des bestes, qui fourmillent en ce pays, & endommagent grandement les fruicts, & les semences.

Les artisans tenoient le quatriéme rang, & les vns faisoient les harnois, & les instrumens de guerre, les autres les outils du labourage, & autres instruments profitables & necessaires, dont on se deuoit seruir. Ceux-cy n'estoient pas seulement exempts de tributs & de subsides, mais encor on leur distribuoit du bled des greniers du Roy.

Le cinquiesme ordre estoit des soldats, qui estoient toutesfois le second en nombre. Ceux-cy se rendoient par vn exercice ordinaire adroits à la guerre, & quelque grand nombre qu'il y en eust, leurs cheuaux & elephans propres pour la guerre, estoient nourris aux despens du Prince.

Le sixiesme rang estoit celuy des Magistrats, qui prenans garde à tout ce qui se passoit, en aduertissoient le Roy, afin qu'il y remediast.

Le septiesme & dernier ordre contenoit ceux qui presidoient aux Conseils publics, qui estoient en fort petit nombre, mais signalez en prudence & en noblesse. C'estoit de ce nombre qu'on choisissoit les Conseillers des Roys, & ceux qui auoient le maniement des grandes affaires, & qui iugeoient de tous differents. On élisoit encor d'entre ceux-cy les Capitaines & gouuerneurs des Prouinces.

Il y auoit aussi des Seigneurs deputez pour empescher qu'on ne fit aucun tort aux estrangers, & quand quelqu'vn d'eux tomboit malade, on auoit soin de le secourir; & s'il mouroit, ils le faisoient enterrer, rendant son argent & la marchandise à ceux qui se disoient ses plus proches parens. Les Iuges de chaque lieu auoient puissance de punir ceux qui estoient atteints de quelque crime.

Vers la mer de Sur & de Malaca, il y auoit des Pasteurs qui viuoient de chair cruë, qui s'appelloient Pades, dont les façons estoient telles. Quand quelqu'vn des leurs, fust homme ou femme, estoit malade, ceux qui le touchoient de plus pres, ne manquoient à le tuer, disans que s'il languissoit longuement ainsi, il causeroit la corruption de leur chair par sa maladie, & apres qu'ils l'auoient tué; ils le mangeoient, & ils traitoient de mesme les vieilles gens.

En d'autres endroits il y en auoit qui ne faisoient mourir ny homme, ny beste, voire mesme ne semoient, ny bastissoient, & ne se tenoient en aucune maison, viuans seulement d'herbes; & d'autant qu'ils auoient certain grain semblable au millet qui naissoit de son bon gré, & sans aucune industrie, ils le cueilloient, & le cuisants, s'en aydoient pour leur viure. Dés que quelqu'vn d'entr'eux tomboit malade, il se retiroit aux deserts, & soit qu'il y vescut, soit qu'il y mourut, on n'auoit soucy de le penser, ny de sa sepulture.

MOEVRS DE CE TEMPS.

VIII. LEs plus riches de ce pays portẽt vne saye, ou hoqueton assez court, & portent sur leurs testes des turbans de diuerses couleurs, à la façon des Turcs. Le menu peuple pour tout habillemẽt, couure ses parties hõteuses, & le reste du corps est nud. Quand le Roy veut aller en guerre, il prend vne robe de coton, & sur cette robe, il porte vn manteau couuert & enrichy de petites fueilles d'or. En lieu de broderie il y a tout autour de riches pierreries de toutes sortes. Son cheual est estimé

d'vn prix excessif, à cause du harnois qui est tout couuert de pierreries. Les habitans de ce Royaume ne mangent point de pain, viuent de riz, de chair de poisson, & de noix que ce pays produit.

Quant à ceux de Coromandel, s'il aduient que quelque année passe sans qu'il y pleuue, ils tombent en telle extremité, qu'ils sont contraints de vendre leurs enfans pour vn real: toutesfois cela arriue presque en toutes les Indes, veu que les peres vendent leurs enfans à fort vil prix, & plusieurs se vendent eux-mesmes. Les Princes font beaucoup d'estat d'auoir des esclaues nobles, qui demeurent souuent maris des filles, & heritiers des biens de leurs maistres.

RICHESSES.

IX ON tient pour chose certaine que le Roy de Narsinge a douze millions d'or de rente, & qu'il en espargne deux ou trois & demy toutes les années: Il employe le reste à l'entretië de sa maison, ou des gens de guerre. Outre ce il y a deux cens Capitaines, ausquels il distribuë des terres de son Estat, à la charge qu'ils entretiendront tant de cheuaux, d'elephans, & de gens de pied; & ces reuenus sont si grands, qu'il y a des Capitaines qui ont vn million d'or de reuenu toutes les années. Ce qui ne doit pas sembler incroyable, veu qu'en ce pays comme en la plus grande partie du Leuant, toutes les terres, les mines, les forests, & mesme les eaux de quelques riuieres sont aux Princes: tellement qu'aucun ne se peut lauer de l'eau de Gange qui court par le Royaume de Bengale, ou de celle de la Gangue, qui coule par le Royaume d'Oryxe, sans payer certaine somme aux Roys de ces deux pays: & le Roy mesme de Narsinge achepte l'eau de ces fleuues, & se la fait porter de loing pour se baigner, & s'en purger superstitieusement.

Le Roy estant donc maistre des fontaines de son Estat, il ne reste au peuple que les bras & le trauail, & c'est chose vray-semblable, que puis que ce Roy partage toutes les terres entre luy & ses Capitaines, il en tire vn tiers pour luy, & ses Capitaines ont les deux tiers, il faut que quelques-vns d'entr'eux tirent de grosses sommes.

FORCES.

X ON tient que le Roy de Narsinge entretient ordinairement quarante mille Naires, qui sont comme Gentilshommes destinez à la guerre, & payez en tout temps; & outre ce, vingt mille cheuaux, qu'il reçoit, partie de Perse, & partie des Arabes, & deux cents Elephans. Mais lors qu'il est besoin d'aller à la guerre, il met en campagne vn beaucoup plus grand nombre d'hommes, & d'elephans, veu que quelques-vns ont écrit que son armée occupe quelquefois l'espace de trente milles. Iean de Bartos nous mõstre assez quelles forces se peuuent tirer de ce Royaume, lors qu'il décrit l'armée que Chesnate Roy de Narsinge, mena contre l'Idalcan en l'entreprise de Rachio. Il dit donc que l'armée estoit diuisée en plusieurs membres qui estoient sous leurs Capitaines. On voyoit marcher en l'auant-garde de Camaraïque auec mille cheuaux, dix-sept elephans, & trente mil hommes de pied; Tierrabitara auec deux mille cheuaux, vingt elephans, & 50000. fantassins: & apres Timanapaïque auec trois mille cinq cens cheuaux, trente elephans, & soixante mille soldats à pied. Hadapanaïque venoit apres, & menoit cinq mille cheuaux, 50. elephans, & cent mille hommes de pied. Condomare auoit six mille cheuaux, soixante elephans, & cent vingt-mille hommes de pied. Comore conduisoit deux mille cinq cents cheuaux, quarante elephans, & quatre-vingts mille hommes de pied. Gendraye mille cheuaux, dix elephans, & trente mille hommes de pied. Apres cettuy-cy marchoient des Eunuques de la maison du Roy, auec mille cheuaux, quinze elephans, & quarante mille hommes de pied. Le Prince du Betel menoit deux cens cheuaux, vingts elephans, & quinze mille soldats. Cornarbeque conduisoit quatre cens cheuaux, vingt elephans, & huict mille hommes de pied. Le Roy venoit apres auec les gens de sa garde, c'est à sçauoir six mille cheuaux, trois cens elephans, & quarante mille hommes de pied, & à ses costez on voyoit marcher le Gouuerneur de la ville de Bengabor, auec diuers Capitaines, sous les enseignes desquels il y auoit quatre mille deux cens cheuaux, & vingt cinq elephans, & soixante mille hommes de pied. Outre ces gens-cy il y auoit deux mille cheuaux, & cent mille hommes de pied diuisez en petites compagnies, qui en forme de coureurs descouuroient le pays par les costez, par derriere, & par deuant, auec tel ordre qu'on sçauoit en vn instant la moindre chose qui suruenoit. On voyoit aller auec

ceux-cy douze mille porteurs d'eau, vingt-mille putains, & de goujats, marchands, artisans, & blanchisseurs, qu'ils nomment Mainates, bœufs, & beufles de charge sans nombre. On cogneut la multitude de ses gens au passage d'vne riuiere, pource que l'eau qui venoit iusqu'à my-cuisse aux premiers, ne pouuoit presque suffire pour abbreuuer les derniers. Le Roy auant qu'aller à cette entreprise, sacrifia en neuf iours vingt mille sept cens trente-six animaux, la chair desquels on donnoit aux pauures, à l'honneur de l'idole, à qui l'on sacrifioit. Ces gens estoient vestus d'habits de cotton si fermes & forts, qu'ils resistoient à quelque coup de lance qu'on peust donner, aussi bien que si ç'eussent esté des plastrons de fer, & les cheuaux & elephans estoient couuerts de cotton façonné de mesme. Chaque elephant auoit son chasteau, auec quatre hommes armez au dedans. Ils portoient auec cela entre les dents certains coutelas, qui coupoient tout ce qui se trouuoit deuant eux.

L'infanterie est diuisée en archers, picquiers & gens qui portoient l'espée & la targue, & pource que ces derniers portent de si grandes targues, que toute la personne en est aysement couuerte; ils ne portent autre arme deffensiue. Ie ne veux taire qu'en cette guerre l'Ildacan ayant fait vne grande desroute en l'armée du Roy de Narsinge auec son artillerie: ce Prince s'encourageant luy mesme dist des paroles veritablement dignes d'vn grand Prince, c'est à sçauoir qu'il vouloit plustost que l'Ildacan se vantast de l'auoir tué, que vaincu; & ayant dit ces mots il s'aduança, & donna courage aux siens, & defit son ennemy. Entre autres choses on prit en cette deffaite quatre mille cheuaux Arabes, cent elephans, quatre cens gros canons, outre les petites pieces, & vn nombre infiny de bœufs, de beufles, de tentes, & de prisonniers. Il y auoit en cette guerre quarante Portugais auec l'Ildacan, & vingt auec le Roy de Narsinge. De nostre temps il y a deux Capitaines qui se sont reuoltez contre ce Roy, dont l'vn qui se nomme Virapanay, demeure à Nagapatan, & l'autre qui s'appelle Vengapatir, s'est rendu maistre des lieux voisins de Malipur.

Le Roy de Narsinge pour tenir ses Capitaines plus prests à toutes occurrences, fait faire tous les ans certaines monstres, où tous doiuent comparoistre. Il priue là de leurs charges ceux qui meinent moins de gens qu'ils ne doiuent, ou qui ne sont bien en poinct.

RELIGION.

XI LEs peuples de Narsinge croyent premierement en vn Dieu, Seigneur de tout l'vniuers, puis aux diables autheurs de tout mal, lesquels ils honorent plus que le Createur de toutes choses, leur bastissant beaucoup de magnifiques Temples ou Pagodes bien rentez. Il se tient en quelques-vns de ces Temples des hommes qui ont charge du seruice de l'Idole, & en quelques autres des femmes d'amour qui gaignent auec le corps quelque chose pour entretenir ce seruice, & nourrissent plusieurs petites filles pour le mesme mestier.

Or il y a tant en ce païs, que presque en toutes les Indes, deux sortes de gens qui gouuernent les ceremonies de leur detestable religion, & manient la simple conscièce de ce pauure peuple. Ce sont les Baneanes, & les Bramanes, ou Bramins. Quãt aux Baneanes, qui sont en grand nombre en ce païs, cõbien qu'ils different en sectes, ils s'accordent toutesfois tous à ne faire mourir aucune chose viuante, & ne manger de celle qui a esté tuée. Ils gardent cecy si estroitement qu'ils racheptent les oyseaux qu'on a pris, & les remettent en liberté. Ils ne mangent ny naueaux, ny aulx, & n'vsent ny de vin, ny de vin-aigre, ny pareillemẽt de nimpe, ny d'ortaque, sortes de breuuages des Indes. Ils se mattent par de grands ieusnes, prenans seulemẽt le soir vn peu de sucre auec du laict, & les plus superstitieux d'entre-eux demeurent quelques-fois vingt iours sans manger chose que ce soit. Ils donnent à boire de l'eau succrée aux oyseaux & aux formis; & mesme en Cambaye ils ont dressé vne hospital où l'on a soin de guerir les oyseaux malades. Il y a quelques-vns d'entre-eux qui se voyans proches de la mort, ont de coustume de leguer à d'autres, certaine partie de leurs biens, afin qu'ils aillent par les deserts & lieux du tout écartez, presenter de l'eau aux passants & voyageurs pour appaiser leur soif. Ils portent au col vn caillou de la grosseur d'vn œuf auec certaines lignes qui sont tirées par le milieu, pour leur Dieu. Ils tiennent les chandelles allumées dans les lanternes, afin que les papillons ne s'y bruslent. Ils appellent bien souuent certains autres de leur secte, mais plus

austeres qu'eux, afin qu'ils leur tirent du dos les poulx qu'ils ont, & les prennent pour les nourrir.

Ils se marient seulement vne fois, & quand ils meurent, leurs femmes sont enterrées auec eux. On n'enterre pas les autres hommes, mais on les brusle, de mesme que les femmes. Les veufues qui ne se veulent pas jetter dans le feu, demeurent infames, comme si elles estoient conuaincuës d'adultere. Les Baneanes vsent de mesmes habits que les anciens Brachmanes, & croyent la metempsyco, & que les ames passent d'vn corps en vn autre. Pour le regard des Bramãs, ou Bramains, ils sont beaucoup plus estimez que les Baneanes, & sont diuisez en deux sectes; veu que quelques-vns se marient, & demeurent dans les villes, & ceux-cy retiennent le nom de Bramans: les autres ne se marient iamais, & s'appellent Ioques. Ceux-cy n'ont aucunes rentes, se maintiennent en fort grande austerité; viuent d'aumosnes, voyagent en façon des pelerins par les Indes, & s'abstiennent de tous plaisirs charnels, iusqu'à certain temps, apres lequel ils deuiennent Abduts; c'est à dire, exempts de toutes loix, & comme incapables de peché. Lors ils se plongent en toute saleté & vilanie, & prennent tous les plaisirs dont ils se peuuent aduiser. Ils ont vn chef qui dispose d'vn grand reuenu, & le distribuë, & enuoye en certain temps plusieurs Ioques pour prescher deçà delà leurs folies. Or les Bramains adorent vn certain Parabramme, & trois siens fils, en l'honneur desquels ils portent trois cordons attachez au col.

Ils rangent entre les Dieux non seulement les hommes qui ont fait quelque grande prouësse, mais encore les bestes, & leur batissent des Temples magnifiques, & à tres-grands frais. Ils adorent les singes, & les elephans, mais encore plus les bœufs, & les vaches. Tellement que quand le Roy a creé les Naires, qui sont comme cheualiers, il leur recommãde de garder les Bramains, & les vaches. Le sujet pour lequel ils font tant d'estat des vaches & des bœufs, c'est pource qu'ils estiment que les ames des morts passent en ces animaux plustost qu'aux autres. Ceux d'entre les Bramains qui se tiennent aux lieux maritimes, appellez Cuncamme, mangent toute sorte d'animaux, excepté la chair de bœuf & de pourceau. Ils ont certains liures de Propheties, par le moyen desquels ils establissent leur superstition. Ils tiennent que Dieu est noir estimans cette couleur la plus belle de toutes, à raison dequoy les idoles sont noirs, & tous huylez, & si vilains qu'ils font horreur à ceux qui les regardent. Ils persuadent au peuple que leurs Dieux sont fort grands mangeurs, & pour cette cause qu'il leur faut porter force argent, & diuerses viandes, & par ce mensonge ils acquierent dequoy faire bonne chere, à cause que le peuple credule fait deux fois le iour des offrandes aux idoles, & ces Bramains les mangent. Il y en a quelques-vns parmy eux qui sont sçauans en Astrologie, mais presque tous ont plus de malice, que de doctrine. Ils tiennent ordinairement plusieurs femmes, & sçauent les dix commandemens de la Loy, & leur explication. Ils contraignent ceux qu'ils reçoiuent en leur discipline, de iurer qu'ils ne reueleront à personne du monde les mysteres qu'ils entendront. La premiere chose qu'on leur enjoinct, c'est de ne publier iamais qu'il faille adorer vn Dieu, Createur du Ciel & de la terre. Ils ont certaine langue estrangere, comme nous auons la Latine, & enseignent en leurs escoles la Magie & les enchantemens. Leurs Docteurs vaquent le Dimanche au seruice diuin, prians Dieu Createur du Ciel & de la terre, & redisants souuent ces paroles: Ie t'adore ô Dieu, auec ta grace, & ton secours eternellement. Ils laissent croistre leurs cheueux presques dés leur enfance, & iugent que c'est vn sacrilege de prendre leur viande de la main des Chrestiens.

LE GRAND INSVLAIRE D'ASIE.

DISCOVRS DV ROYAVME DV IAPON.

SOMMAIRE.

1 *La longueur, largeur, estenduë & confins du Iapon, diuisé en trois membres, & combien chacun d'iceux contient de Royaumes, ou Seigneuries.*

2 *Description de l'Estat ancien de ce pays, lors gouuerné par vn seul Prince appellé Vo, ou Dair.*

3 *De Maco ville du Iapon, Oscaye, Banquo, & autres celebres Citez, leur situation & grandeur.*

4 *Bonté de l'air de ce Royaume abondant en riz, metaux, & or, hauts Cedres, & d'estrange grosseur, en animaux terrestres & volatiles. De deux admirables montagnes, dont l'vne passe les nuës en hauteur, & l'autre brusle tousiours, & vomit des flammes.*

5 *De la subtilité d'esprit & disposition de corps des Iaponois; la façon de leur cheuelure, & de leur breuuage, manger & dormir, la couleur de leur visage, leur langage & lettres dont ils dressent leur escritures, leur armes, & leur Academie pour instruire la ieunesse.*

6 *Leur richesse au trafic de ris, perles, or, & pierres pretieuses: du reuenu du Roy.*

7 *Des forces maritimes, & gouuernement de cét Estat; & premierement du frequent chãgement des Princes & Gouuerneurs des Prouinces.*

8 *Des trois principaux Magistrats, Zaco, Vco, Cubacama, & des cinq Ordres esquels le peuple est diuisé: des supplices des criminels.*

9 *De l'impieté des Iaponois, nians la prouidence de Dieu, & l'immortalité des ames; & de leurs Prestres appellez Bonses, diuisez en vnze sectes differentes & contraires.*

10 *De leurs Temples, & Dieux Fotoques & Cames, & de la frequente apparition des demons & diables en diuerses formes, la ruse & force dont ils vsent pour se faire adorer.*

11 *Ceremonies ez pompes funebres & obseques des Iaponois.*

12 *Des Peres Iesuites du Iapon; & de l'admirable conuersion des peuples au Christianisme, par les predications du Pere S. François Xauier, & autres de cette Compagnie.*

LE Iapon, ou Iapan, anciennement nommé Chryse, & selon Marc Paul, Zipangry, est vn corps & amas de plusieurs Isles, separées par des petits Golphes, détroits, & tournoyemens de mer; & cét amas s'estend depuis le 31. degré de hauteur, iusques au 39. On ne sçait bonnement quelle est sa grandeur: sa largeur n'est pas égale, veu qu'en quelques endroits elle n'est que de dix lieuës, & pour le plus, de trente. Ses Isles regardent du Leuant la nouuelle Espagne: du Nort les Tartares, & autres peuples incogneus, & sauuages: du Couchant la Chine; & du Sud les terres incogneuës, auec vn grand espace de mer au milieu. Elles contiennent 66. petits Royaumes, & sont diuisées en trois membres principaux, dont le premier & principal nommé Iapan, contient 53. Seigneuries, ou Royaumes, dont les plus puissants sont ceux de Machau, où les Portugais negotient, & d'Amagunce. Le Roy de Machau a sous luy 24. ou 26. Royaumes, & celuy d'Amagunce 12. ou 13. Le 2. membre est appellé Ximo, & comprend neuf Royaumes, dont les principaux sont ceux de Bungo & de Figen. Le troisiesme membre est celuy de Xicoum, qui contient 4. Royaumes, ou Seigneuries.

Digitized by Google

2. Les plus illustres de toutes ces Principautez sont celles de Coquinay, où est la renommée ville de Machau. Autresfois tout le Iapon a obey à vn seul Prince, qu'on appelloit Vau ou Dair, iusqu'à ce qu'vn de ces Monarques s'estant trop plongé dans des delices, fut mesprisé des Gouuerneurs de ses Prouinces, & principalement des Cubes, qui estoient les deux principaux (dont l'vn ruina apres la puissance de l'autre) tellement que ces deux s'emparerent de tout ce qu'ils peurent, & en despouillerent le Dair. L'ambition creust de main en main, & tantost l'vn, tantost l'autre se reuoltant, les vns se saisirent d'vne partie, les autres d'vne autre, sous le nom de Iacatis, qui veut dire Roys. Toutesfois ils laisserent au Dair le nom de Seigneur vniuersel de Iapon, mais sans aucune iurisdiction ou puissance, & Seigneurie: & c'est à grand peine que les Princes qui ont leur Estats voisins de Machau, luy fournissent des viures, & des vestemens: tellement que ce Dair n'est que comme l'ombre de l'ancien Monarque du Iapon. Mais au lieu du Dair, depuis cinq cents ans, en ça, celuy qui se faict Seigneur de Coquinay, & s'appelle Prince de la Tenze, où sont les cinq Royaumes d'autour de la ville de Machau, se dit souuerain Monarque du Iapon; tel qu'a esté Nobunanga, & apres luy Faxiba l'vn de ses principaux Capitaines, qui subiugua du moins 50. Royaumes, & tel qu'est à present Taicosama ou Tayco.

3. La principale ville du Iapon c'est Machau, qui a eu de tout vingt & vn mille: mais est maintenant moindre d'vn tiers par le moyen des guerres ciuiles des Iaponois. C'est là que se tient le souuerain Magistrat du Iapon, composé de trois hommes. Il y a apres la ville d'Ossacaye, qui est grande & puissante, & comme on tient, la plus riche du Leuant. Il demeure en cette ville beaucoup de marchands dôt ceux qui ont moyennement dequoy, sont du moins riches de trente mille escus: & ceux qui sont plus riches, possedent des sommes incroyables. Bungo est la principale ville de la contrée en vne assiette fort commode. Coye est vne ville dediée à certain Bonze, qu'ils appellent Combodassi. Tous les Princes sont enterrez en cette ville, ou si on loge leurs corps ailleurs, on y enuoye pour le moins vne de leurs dents.

On compte encores en ses Isles, la ville de Piongo, éloignée de Machau dix-huict lieuës. Cette ville fut ruinée pour la plus grande partie du temps de Nobunanga, & vn tremblement de terre l'ébranla tellement l'an 1596. qu'vne grande partie est abbatuë par terre, & peu apres la plus grande partie, comme on tient, a esté brûlée. On y loge aussi Nangasche, où les Portugais vont trafiquer au Haure, ville assez belle, à cinq lieuës loing de la mer, opposée a Sacai, & pareillement celles de Vosuquin, Funay, Tosam, & plusieurs autres.

QVALITE.

IV L'Air de ce païs est fort sain, combien qu'il soit fort sujet au froid, & aux neiges, & moitte, à cause des pluyes frequentes, de mesme que montueux, & sterile. Ils recueillent le riz au mois de Septembre, & en quelques lieux le froment au mois de May. Les habitans tirent de la terre diuers metaux: & Marc Paul Venitien, dict qu'en ce Païs il se trouue si grande quantité d'or, que de son temps le Palais du Roy estoit couuert de lames d'or, de mesme qu'on void les Eglises en France couuertes de plomb. Il y a force arbres qui sont semblables aux nostres, & l'on voit en diuers endroits des cedres si hauts, & si gros que les charpentiers en font des piliers de leurs Temples, & des masts de quelque nauire que ce soit. On y void par les prez & par les champs force troupeaux de bœufs & de cheuaux, & par les forests des loups, lieures, sangliers, & cerfs: il y a aussi force phaisans, canards de riuiere, tourterelles, cailles, & gelinotes, ils n'ont ny beurre, ny huyle d'oliue, mais seulement de l'huyle tirée des baleines. Les animaux domestiques que nous auons en ce païs, sont au leur. Entre les montagnes qui sont en toutes ces Isles: il y en a deux principales, dont l'vne est si haute, qu'elle surpasse de beaucoup les nuées, & est appellée Figenoiama, l'autre brusle continuellement, & jette force flammes. Le peuple vit, vne bonne partie, de la chasse des bestes sauuages.

MOEVRS.

V Les Iaponois sont pour la plusspart subtils, aduisez, fins & bon entendement, dociles & de bonne memoire. On n'y reproche à aucun sa pauureté, & l'on y fuit & deteste la medisance, le larcin, la coustume de iurer, & toute sorte de jeux de hazard. Ils se tiennent glorieux d'estre de belle taille. Ils sont pour la plus-part

vigoureux, & l'aage de porter les armes s'estend iusques à soixante ans. Ils ont peu de barbe, & pour le regard des cheueux, les vns tirent ceux de deuant, les autres ceux de derriere, & les paysans ont la moitié de la teste pelée, aussi bien que le menu peuple. Les nobles ne se laissent que fort peu de cheueux derriere, & si quelqu'vn touchoit à ce qui reste, ils le prendroient pour vne grande offence. Ils couurent le bas plancher de leurs chambres de nattes, enflées en façon de coëte, & fort nettes. Ils n'ont moins de soin de la propreté que les Chinois. Ils vsent en mangeant de deux petits bastons si proprement, qu'ils ne laissent tomber aucune chose: & ils n'ont nul besoin de se torcher les doigts, & les essuyer à quelque seruiette.

Ils prennent leur repas sur ces nattes, dont i'ay parlé, & dorment aussi dessus. Ils se deschaussent allans prendre leur repas, afin de ne salir la natte auec leurs souliers. Les pauures, principalement du long de la mer, viuent d'herbes, de riz, & de poisson; mais les riches y font grande chere, & s'y traittent magnifiquement & delicatement, & à chaque mets, lors qu'ils festinent, ou change aux conuiez la table sans nappe qu'ils ont deuant eux, qui est de cedre, ou de pin, de la hauteur d'vn pied ou enuiron. Les confitures y sont faites en forme de pyramide, & sont couuertes d'or, & ont de petites branches de ciprez, qui s'aduancent dehors pour leur donner grace. Bien souuent on porte la volaille auec le bec & les pieds dorez. Ils sont plustost oliuastres que blancs, supportent patiemment la peine, sont desireux de gloire, ne peuuent souffrir les offences, mais sçauent bien dissimuler le desir de vengeance, c'est pourquoy l'on les tient pour traistres. Il y en a parmy eux qui estouffent leurs enfans à mesure qu'ils naissent, afin d'éuiter la peine de les nourrir. Ils n'ont qu'vn langage, mais tellement mêlé de diuers mots qu'il semble que ce soient plustost plusieurs langues qu'vne seule. Leurs characteres ne signifient pas simplement des lettres, mais des mots entiers. Leurs armes sont des arquebuses, coutelas, poignards, & autres armes aduantageuses qui sont fort legeres. Ils ont le plus souuent la teste nuë, & quãd ils portent le dueil, ils s'habillent de blanc. Ils ont pour vn breuuage delicieux de l'eau, où ils mêlent certaine poudre pretieuse, qu'ils nomment Chie. Quelques-vns boiuent aussi du vin, qu'ils acheptent des estrangers. Ils aiment beaucoup plus la venaison, que la chair des animaux domestiques. Ils ont vne Eschole ou Academie en la ville de Banoum, où les Bonzes enseignent. Il y a aussi entr'autres, vn Seminaire de Iesuites à Bongo, où les Iaponois apprennent le Portugais, & ceux d'Europe le Iaponois. Ceux du Iapon vsent de l'Imprimerie de mesme que nous.

Si quelque noble a commis quelque crime, il est assiegé à grandes troupes en sa maison, où on luy commande de se faire mourir luy-mesme; que s'il est trop lent à ce faire, ils entrent dedans, & le tuënt, auec tous ceux qu'ils y trouuent, pour laquelle violence éuiter, les maistres implorent souuent la main de leurs seruiteurs, les requerans de se fendre le ventre par le milieu; lequel genre de mort, assez commun entr'eux, les seruiteurs sont contens de subir, pour témoignage de leur fidelité enuers leurs maistres.

Ils n'ont point de prison, mais chastient les criminels sur le champ, ou les bannissent. Toute capture s'y doit faire par surprise, autrement le coupable se defendroit furieusement.

RICHESSES.

IL y a fort grand trafic de plusieurs choses au Iapon, veu qu'outre le riz que l'on y vend aux estrangers, & dont on charge force nauires; on y trouue aussi des perles en grande quantité, qui sont rondes & grosses, mais rouges; & toutesfois autant ou plus estimées que les blanches. Il y a aussi force pierres precieuses, & force or aussi: tellement que ces deux choses rendent ce Royaume fort riche.

Quant au Roy, outre l'obligation que les autres Roys ont de luy faire des presens, & de le seruir en temps de paix & de guerre, il y a deux millions d'or de rente de riz qui se recueille aux possessions qu'il s'est reserué, & l'on peut iuger par là à combien se monte le reste de ses reuenus, dont le calcul n'a esté fait par aucun que ie sçache.

FORCES ET GOVVERNEMENT.

ON peut assez connoistre quelles sont les forces de ce Prince, puis que Raxiba, qui dominoit auant celuy qui regne à present, auoit dessein, apres qu'il se fut rendu maistre de tout le Iapon, où il conquist cinquante Royaumes, & où il auoit

vne grande armée, de passer à la conqueste de la Chine, & pour cét effet il auoit fait couper du bois pour deux mille vaisseaux, pour passer dessus son armée. D'ailleurs les Iaponois sont vaillans au possible, tellement qu'vn petit nombre de ces gens en defera vn bien-grand des Chinois.

Or le gouuernement du Iapon est fort different des façons de gouuerner que nous cognoissons en Europe; veu que la puissance & la grandeur de ce Prince ne consiste point en ses reuenus ordinaires, ou en l'amitié des peuples; mais en l'authorité & en l'Empire, veu qu'aussi tost qu'il a acquis quelques Estats, il les diuise à ses amis & à ses affidez, à la charge qu'ils le seruiront à leurs despens, tant en tẽps de paix qu'en temps de guerre, auec certain nõbre de gens. Ceux-cy partagent encore leurs Estats à leurs confidents, pour les auoir plus prompts à leur seruice. Tellement que tous les biens du Iapon, tant publics que particuliers, dependent de peu de gens, & ce peu d'vn seul, qui est le Seigneur de la Tenze, qui donne & oste en vn moment ce qu'il veut: hausse & baisse, enrichit & appauurit les Princes: & lors qu'il oste quelque Estat à l'vn on change tous les nobles & les soldats de ce païs-là, où il ne demeure que les artisans & les laboureurs. Cette forme de gouuernement engendre de perpetuelles reuolutions: premierement, pource que le Dair (qui, combien qu'il n'ait aucune puissance ny seigneurie, est toutesfois en grande estime parmy les peuples) fait que les Seigneurs de Tenze, & les autres Princes, semblent tous tyrans, vsurpateurs du bien d'autruy, destructeurs de la Monarchie, ennemis de la grandeur du Iapon: ce qui leur oste la reputation & bien-veillance des peuples. De là vient qu'ils prennent aysément les armes, & que l'vn espere de s'éleuer facilement en abaissant son compagnon.

Dauantage, dautant que les Princes se changent tous les iours, ils ne peuuent estre aimez des peuples comme Seigneurs naturels, & ces Princes n'estans asseurez de la continuation de leur authorité, ne s'affectionnent pas plus à vn Estat qu'à l'autre, ains esperans qu'auec la mesme facilité qu'ils ont en l'vn, ils en acquerrerõt vn meilleur, ils mettent celui-là au hazard pour cettui-cy, & maintenant tous seuls, auec quelques autres, poursuiuent diuerses entreprises, & tiennent par ce moyen ces Isles en guerre perpetuelle.

Or Fabixa, pour demeurer plus absolu, auoit de coustume de transporter souuent les Princes d'vn païs à l'autre, afin que les Seigneurs estans chassez des seigneuries, & mis parmy des sujets estrangers, demeurassent foibles & sans moyen de se reuolter contre luy: & afin qu'ils peussent encore moins, il diuisoit les Royaumes & les Estats. Tellement que chaque Seigneurie n'auoit pas vn grand Estat, & à cause que leurs pays estoit estroit, ils ne manquoient iamais de sujet de discordes & de guerres.

Outre ce, il voulut qu'en tous ces changemens, tant ceux qu'il logeoit mieux, que ceux qu'il partageoit plus mal, luy allassent faire la reuerence, prester hommage, & faire de riches presens toutes les années: au moyen dequoy il tiroit à luy la plusgrande partie des richesses du Iapon. D'ailleurs il entretenoit les peuples aux bastimens de diuers Palais merueilleux, de Temples magnifiques, de bonnes forteresses, & de belles villes, & auoit aux despens de ses sujets, plus de cent mille ouuriers tous les iours qui trauailloient à toutes ces choses.

Il entreprit de faire vn Temple, où il fit dessein d'employer tout le fer du Iapon, veu qu'il commanda que tous les marchands & le menu peuple, portassent leurs armes en vn certain lieu, pour ayder au bastiment de ce Temple: si bien qu'en mesme temps il desarmoit le peuple, & faisoit des ouurages qui estoient admirables.

VIII Quittant ces discours, ie desire faire cognoistre par quelles gens ce Royaume est gouuerné. Premierement il y a à Machau trois hommes, qui sont les principaux Magistrats de tout cét Estat, qui ont souueraine authorité, & disposent de toutes choses. Le premier qui est comme le Pontife, & est nommé Zazo, est estably sur les choses sacrées selon eux. Le second, appellé Vco, sur les dignitez & honneurs. Le troisiesme, qui a nom Cubacama, dispose de la paix & de la guerre.

Ce peuple est diuisé en cinq ordres, dont le premier est de ceux qui ont quelque authorité & domination, & ceux-cy sont tous appellez Tones d'vn nom commun combien qu'entr'eux il y ait d'autres degrez de dignité, comme parmy nous ceux des Roys, Ducs, Marquis & Comtes. L'autre ordre est de ceux qui ont la charge des sacrifices, & du seruice diuin, & ceux-cy ont la teste & le menton raz, font profession

de viure sans femme, & sont diuisez en beaucoup de sectes: mais ils sont tous appellez d'vn nom commun Bonzes. Le troisiesme est des bourgeois, & du reste de la noblesse. Le quatriesme comprend les gens de mestier, & de marine, & le dernier est des laboureurs.

10 Tous criminels sont punis de mort, ou du moins sont bannis, pour fauorables que leur soient les Iuges. On les fait presque tous mourir à coups d'espée, il est vray qu'en quelques lieux on a de coustume de mener les larrons qui sont attrapez, sur vn charriot, afin que tout le monde les voye, & puis de les pendre. IX

RELIGION.

IX LEs Iaponois en Religion sont semblables aux Chinois, ils sont plongez en toutes sortes d'impietez, & ont des opinions si estranges, qu'il n'y a homme de iugement qui ne s'en estonne. Ils ont pour Prestres, & pour Docteurs de leur loy les Bonzes qui sont diuisez en onze sectes differentes & contraires, toutesfois elles s'accordent toutes à nier la prouidence de Dieu, & l'immortalité des ames. Mais ils ne communiquent ces secrets de leur impieté qu'aux nobles, veu qu'ils traittent auec le peuple des peines d'enfer & de l'autre vie.

Ils ont des logis magnifiques, & viuent pour la plus-part en commun. Ils ne se peuuent marier non plus que les Bonzes Religieuses, qui vont vestuës diuersement. Ils ont diuerses Academies, dont la plus fameuse est celle de Frenojama, à neuf milles de la ville de Machau. Il y a enuiron 800. ans, qu'vn Roy du Iapon bastit en ce lieu 3800. Temples, auec leurs conuents de Bonzes espars en diuerses vallées, & afin qu'ils peussent vaquer à l'estude plus aisément, il bastit au pied de la montagne de Frenojama deux villages, qui les deuoient pouruoir de toutes choses. Cette Academie monta à telle reputation, qu'on ne donnoit la principauté & conduite qu'aux fils, ou aux parents fort proches du Roy, d'autant que les Bonzes de ce lieu iouyssoient presque d'vn tiers du reuenu du Royaume de Vome, & gouuernoient auec authorité celuy de Machau. Apres cela les choses venans au declin, tous ces Temples furent reduits à 800. & les Bonzes laisserent l'estude pour suiure les armées: tellement que l'an 1535. apres plusieurs assassinats & voleries, ils entrerent en la ville de Machau, & en bruslerent la plus grande partie. Depuis, ces Bonzes ayans fait quelque déplaisir à Nobunanga, l'an 1551. il assaillit leur montagne, & en fit mourir plusieurs, & ruina 40. Temples. IX

10. Les Dieux plus estimez du Iapon sont les Fotoques & les Cames, dont les premiers furent mis au nombre des Dieux, à cause de leur grande doctrine & austerité de vie: les seconds pour leurs beaux-faits, & leurs intentions singulieres. Ceux-là furent pour la pluspart Prestres & Bonzes, ceux-cy Princes & grands personnages, à raison dequoy ils demandent aux Fotoques les biens de l'autre monde, & aux Cames des biens terriens. Mais l'idolatrie des Iaponois ne s'arreste pas là, veu que quelques-vns adorent le Soleil & les Estoilles, les autres n'adorent que le Ciel, & quelques autres donnent de la diuinité aux cerfs, & autres bestes sauuages. Pres de Machau on voit vn Temple dedié à vn qu'ils estiment Dieu des Lettres & des Sciences. Le diable vse d'vn grand artifice, & mesme de force, pour se faire adorer à ces miserables, en forme de diuerses bestes. Il entre dans le corps de ces infideles, & les trauaille cruellement, & lors qu'on luy demande quel il est, il respond, par exemple, qu'il est Roy des bœufs, & les menace qu'il ne partira de là, qu'on ne luy bastisse vn Temple; & si l'on ne luy tient parole, il retourne & trauaille le patient iusqu'à ce que tout soit accomply.

On y voit encore le Dieu d'enfer auec vn regard épouuentable, ayant pres de luy deux demons, l'vn desquels escrit les pechez des hommes, & l'autre les lit. Les murailles du Temple sont toutes couuertes de figures, des peines que les diables donnent aux damnez. Le diable se monstre à ces gens en plusieurs manieres, & on leur donne à entendre que les bons ou mauuais succez dependent de luy, selon l'honneur qu'on luy porte. Il auoit de coustume de se presenter en vn lieu en telle sorte. Celuy qui brusloit de desir du bon-heur de l'autre vie, montoit sur vn mont, où il attendoit que le diable se laissast voir à luy. On voyoit apres le fantosme qui luy apparoissoit en certains lieux solitaires, iusques à tant qu'il le precipitoit en quelque lieu où il mouroit. Cette tromperie fut descouuerte par vn ieune homme en cette sorte. Vn ieune homme n'ayant peu retirer son pere de telle superstition, se resolut d'aller secretement apres luy auec l'arc en main, pour en voir le succez. Le diable

re l'adoroit, le fils tend son arc soudainement & transperce de sa fleche vn renard en vint en vne certaine semblance lumineuse, & tandis que le vieillard prosterné en terlieu du diable. Apres cela suiuant la trace de ce renard, il arriua à ce precipice que i'ay dit, où il trouua plusieurs ossemens de morts. Par ce moyen il deliura son pere de la mort, & les autres de tromperie. Il faut adiouster à cette folie celles des obsè-

XI ques des morts, qu'on fait auec vne grande pompe & ceremonie. Car les Iaponois, qui sont desireux d'honneur, font vne infinité de frais aux funerailles de leurs trespassez; & les Bonzes amassent force argent par cette voye. Ceux dont les heritiers ne peuuent porter cette despence, sont enterrez de nuit secretement, ou bien iettez aux voiries. Ceux qui sont plus deuots à Amide, qui est vn de leurs principaux Dieux, lors qu'ils sont saouls & faschez de viure, se mettent dans vne grotte tellement fermée de tous costez, qu'il ne leur reste autre souspiral, que d'vne petite cane percée. il demeurent là sans manger, inuoquans Amide iusques à la mort. Aux lieux maritimes, ils vont d'eux-mesmes à la mort en telle sorte. Ils amassent premierement force argent d'aumosnes, & l'ayant mis dans leurs besaces, preschent publiquement au peuple, & declarent l'intention qu'ils ont de passer à l'autre vie pour voir Amide, ce qui est loüé de tous, qui s'estonnent d'vne si grande deuotion. Ils se pourvoient apres de faulx, pour couper les ronces & buissons qu'ils trouuent par le chemin, & montent sur vne barque neufue ayans le col, les bras, le dos, les cuisses, & les pieds chargez de cailloux: puis ainsi qu'ils sont en pleine mer, ils se lancent dans l'eau où ils se noyent. Ils adorent outre les Fotogues, les Cames, & Amide, le Dieu Xaque, qui est vne des principales Deitez qu'ils ayent. On y voit la secte des Iansuans qui ne croyent que ce qu'ils voyent ou touchent.

XII Il y a parmy tous ces idolatres vn assez grand nombre de Chrestiens, qui sont plus pleins de zele & d'ardeur que nous, tellement qu'encore que les Roys de la Zense en ayent fait executer plusieurs, & que les Chrestiens y ayent enduré de fort grands tourmens & ennuis, il y en a toutesfois encore beaucoup qui n'ont iamais quitté la Religion qu'ils auoient embrassée. Les Peres Xauier, & Turiam Iesuites, y ont longuement trauaillé, & conuerty beaucoup d'ames, veu qu'en Amagunce on compta deux mille Chrestiens, l'an mil cinq cens cinquante six, & en Funie autant, l'an 1556. le nombre des Neophytes, ou nouuellement conuertis, estoit de mil trois cens. A Firande l'an mil cinq cens soixante-deux, deux beaux-freres du Roy de Cangoxima furent baptisez auec leurs femmes, l'an 1563. Sumitancle Roy d'Omure se fit Chrestien, & fut appellé Barthelemy, puis le Prince Simbara fit de mesme, & au pays d'Imory on baptisa cinq mille personnes; en l'espace de 50. milles autour de Machau on bastit 50 Eglises, dont les principales estoient à Imory, Aye, Tochy, Saue & Cabinoqui, terre du Royaume d'Arime, où les Iesuites auoient vne maison, & 450. Neopnites l'an 1563. La foy s'estendoit cependant en la petite Isle d'Amacuse, en Fondo, & à Xiqui chasteau voisin d'Amacuse. L'an 1569. le Roy de Bungo se fit Chrestien, & fut nommé François, & le Roy d'Arime fut baptisé, & appellé Prothais: de sorte qu'en ce temps il y auoit en ces enuirons 140000. Chrestiens, & plus de 200. Eglises. Il y auoit 113. Iesuites, dont il y en auoit 40. Prestres, & 37. Laiz, & de ceux cy les 47. estoient du Iapon, les autres d'Europe. On y vit encore conuertir apres 40. mille suiets de Iust, de Vacondono. L'an 1587. il s'y conuertit enuiron six mille personnes, & l'année d'apres presque autant. Le Roy du Bugen, & le successeur des Royaumes de Cicungo, & de Cicuge, & les Seigneurs des Isles d'Oian, de Gomette, de Gensure, & de Xiqui, qui est vne partie de l'Isle d'Amecuse, firent de mesme. Voyla l'Estat de la Religion Chrestienne au Iapon, iusques à l'an 1590. Depuis il y a eu de grandes guerres au Iapon, & de grandes persecutions contre les Chrestiens, mesme sous Taicosama regnant à present. Toutesfois la foy ne cesse d'y florir, & de s'estendre en beaucoup d'endroits.

L'ISLE

L'ISLE DE GOA.

SOMMAIRE.

I. Description de l'Isle de Goa, son climat, & circuit.

II. Sterilité de l'Isle, qui n'abonde qu'en vin fait de palmiers.

III. Commencemẽt de l'Hyuer au mois d'Auril, & l'Esté en Septembre, tout au contraire des autres pays.

IV. Maladies ordinaires de Goa.

V. Quel est le naturel, & mœurs des habitans de Goa, & des Portugais de toutes les Indes.

VI. Quels titres & qualitez ils prennent, quelle distinction il y a entre les personnes.

VII. Ceremonies obseruées és celebrations des mariages, & nopces, & aux baptesmes.

VIII. Façon de viure, & d'habits des femmes de ce pays, & leur lubricité, & pratiques d'amour.

IX. Des Canarins, & Corombins des Indes, leur occupation, & maniere de viure, & Religion.

X. Richesses de Goa consistantes au trafic de diuers lieux d'Esclaues, de cheuaux d'Arabie, d'espiceries, gomme, tapis, au change des monnoyes d'argent. 1163

XI. Quelles sont les fortifications de cette Isle, & comme elle est gouuernée par le Viceroy des Indes. 1165

XII. Du poiure que l'on tire des Indes, & la façon d'y proceder. 1167

XIII. Diuersité de Religion en Goa, où l'on vit en liberté de conscience. 1168

XIV. Du Christianisme introduit premierement aux Indes par l'Apostre S. Thomas. 1168

XV. Du nouueau Christianisme des Indes, presché par les Religieux de sainct François, puis par le Bienheureux sainct François Xauier Jesuite. 1170

LA ville de Goa est la capitale de toutes les contrées des Indes, où les Espagnols & Portugais pratiquent. L'Isle auec la ville ont quinze degrez de hauteur du costé du Nort. Elle est enuironnée d'vn golphe ou fleuue, de la grandeur de trois milles, & éloignée de la terre ferme seulement par le mesme, qui se courbe en dedans du costé que la ville regarde le tour, & de là se ioint à la mer du costé du Midy, rapportant presque la figure d'vne demy-Lune. La bouche du fleuue iusqu'à la ville, est d'vne iuste largeur, & il y a entre la terre ferme & l'Isle de Goa, quelques autres petites Isles habitées de gens du pays: mais de l'autre costé de la ville, le fleuue deuient si bas en Esté en quelques lieux, qu'on peut passer ayséement à gué: & les hommes n'ont de l'eau que iusques au genoux. Du costé du Nord il y a aussi la terre de Bardes, dont l'assiette est plus haute, à raison dequoy les vaisseaux des Portugais y demeurent plus seurement quand ils portent leur charge. Cette terre est aussi sous la domination des Portugais, & y a plusieurs bourgs & villages assez bien peuplez. Il y a vn ruisseau qui separe Bardes de la terre ferme d'vn petit espace. Du costé du Midy de l'Isle de Goa, où le fleuue entre dans la mer, on void Salsette, qui obeyt pareillement aux Portugais, & est semblablement separée par vn ruisseau de la terre ferme. La ville de Goa a de belles maisons à la façon de Portugal, mais basses à cause des chaleurs, & chaque maison a presque son verger, & son iardin plein de toute sorte de fruits des Indes. C'estoit autresfois vne petite ville, ceinte d'vne assez foible muraille, & de fossez sans eau, sinon lors que la pluye les remplissoit. Les murailles sont encore debout, mais les portes n'y sont plus, & l'on void autour des vieilles murailles, la nouuelle ville deux fois aussi grande que le tour de l'ancienne, mais elle est ouuerte de tous costez.

QVALITE'.

II. L'Isle de Goa est extremément sterile, & ne porte rien de ce qui peut seruir à la nourriture de l'homme. Elle a seulement quelques brebis, quelques chevres & pigeons, & vn peu de volaille, & le pays est montueux & aspre, & pour cette occasion, mal propre au labourage, & tout desert, & en friche. Les autres choses necessaires à la vie viennent de Salsette & Bardes, mais principalement de la terre ferme. Ils ont seulement du vin de Palmier qu'ils font en abondance.

Il y a peu d'eau à Goa qui soit bonne à boire, & l'on n'y trouue qu'vne fontaine nommée Bagu[illegible], qui est à vn quart de lieuë de la ville, où les esclaues en portent vendre.

Quant à l'eau qui doit seruir aux bains, à se lauer, & à faire cuire la viande, on la tire des puits qui sont faits dans les maisons.

La terre est pierreuse, seiche, & de couleur rouge. C'est ce qui a donné sujet à quelques Alchymistes Italiens d'y vouloir chercher de l'or, & de l'airain: ce que le Vice-Roy leur a defendu, afin que la reputation de cette richesse n'attirast les nations voisines à venir attaquer la ville.

III. L'Hyuer commence enuiron à la fin du mois d'Auril, depuis Cambaye iusqu'au Cap de Comorain, par le moyen du vent d'Oüest, qui vient de la mer en cette contrée. Il commence par des tonnerres & des foudres, ausquels on void succeder vne continuelle pluye iusqu'en Septembre, & lors l'Hyuer prend fin auec les mesmes tonnerres & foudres. Ces pluyes font nommer aux Indes cette saison Hyuer, & en ce temps on ne peut voyager sur mer.

Quant à l'Esté, on le prend pour le temps le plus clair de l'année, & lors il fait vn vent du Leuant, qui rend les nuicts plus agreables: mais il n'y a point d'autres fruicts en Esté, que ceux qui paroissent sur les arbres le long de l'année. Chacun serre son bien, de crainte de l'Hyuer, ainsi que s'il falloit aller faire vn voyage sur mer en quelques lieux éloignez. Au mesme tẽps on met les vaisseaux deuant la ville, en ostant tout ce qui est dedans, & les courant de joncs, afin que la trop grande pluye ne les pourrisse. Mais il y a quelques maisons que les continuelles pluyes font tomber par terre.

Il y a certains monceaux de sable qui bouchent le fleuue au commencement de l'Hyuer, ne laissans aucun passage aux vaisseaux, & la mer fait vn si grand bruit, qu'elle essourde presque tout le monde.

La riuiere qui enuironne l'Isle de Goa, deuient douce par le moyen des eaux de couleur rouge qui tombent des montagnes, combien que son eau ordinaire soit salée, & semblable à celle de la mer.

Au mois de Septembre ces monceaux s'en vont, & la riuiere est ouuerte en telle sorte, qu'elle donne passage non seulement aux petits vaisseaux, mais aux plus grands de Portugal, qui sont de 8000. lasts ou charges, & ces nauires entrent dans la riuiere librement sans qu'on la sonde, & sans courir fortune.

Au reste l'Hyuer est extrémement fascheux en cette contrée, de sorte qu'on ne peut s'exercer à aucune chose, à raison des continuelles pluyes, & que les hommes sont contraints de demeurer enfermez dans leurs maisons, ou s'entretenir auec leurs voisins le mieux qu'il leur est possible. Toutesfois les femmes & les mestis qui sont fort contents quand ils ont eu la pluye, vont aux chãps auec leurs valets & seruantes, en prenant les viures qui leur sont necessaires. Ces gens ont des cisternes & des reseruoirs en leur fonds, & ces reseruoirs sont faits afin d'y nager, qui est vne de leurs delices. En ce temps presque tous les fruicts des Indes florissent.

L'Esté commence au mois de Septembre, & dure iusqu'à la fin du mois d'Auril, auec vn temps clair & serain, & peu de pluyes, & c'est lors qu'on remet les vaisseaux en la mer, & que l'armée part de Goa pour defendre la coste & les marchands.

IV. Les vents d'Esté qui viennent de terre-ferme, & qu'ils nomment *Therentos* pour cette cause, soufflent alors sur la mer; & combien qu'ils soient plaisans, toutesfois ils engendrent plusieurs maladies: premierement ils causent de grands changemens ausquels la coste des Indes est subiete. Au reste ils soufflent tousiours en Esté depuis minuict iusques à Midy: mais ils ne vont à plus de dix milles loing de la terre. Aussi-tost apres disner les vents du Ponant se leuent, qui s'appellent *Virasons*. Ces vents apportent quelquesfois vne grande temperance contre les insupportables chaleurs du pays. Et veritable-

ment il faut admirer la qualité de l'air en ces quartiers-là, veu que depuis Diu iusqu'au Cap de Comorin l'Hyuer est nuisible, & depuis l'autre partie du Cap de Comorin, iusques à la coste de Chomorandel l'Esté est agreable, combien que tous les deux ayent pareille hauteur, & ne soient éloignez que de 70. milles, & en quelques lieux de vingt milie.

Ceux qui vont de Cochin vers la ville de sainct Thomas, assise en la mesme coste de Choromandel, & vers les monts de Ballagate, qu'il faut passer pour aller en l'autre contrée, voyent d'vn costé des champs extrémement agreables, & bien cultiuez en Esté; & de l'autre vn pays rauagé de pluyes, obscurcy de nuages, & plein de l'horreur des tonnerres & des foudres. Et non seulement cecy se void en cette contrée des Indes, mais encore pres d'Ormus vers le Cap de Rosalcate; où les nauires ont vn temps serein & propre: mais lors qu'on a passé le Cap, & qu'on est de l'autre costé, l'on n'a que des vents, des pluyes & des orages, auec la mesme vicissitude de l'Hyuer & de l'Esté, qu'on la void aux autres lieux d'Orient.

Beaucoup de maladies viennent de ce changement à ceux qui demeurent à Goa. Car ils ont vn mal soudain nommé *Mordexin*, qui leur vient auec vn si grand vomissement, qu'ils sont prests à rendre l'ame. Ce mal est commun, & mortel. La dysenterie aussi y est contagieuse, ainsi que la peste parmy nous.

Les fiévres continuës y emportent souuent les hommes dans trois ou quatre iours.

Les Portugais n'y trouuent point de meilleur remede, que de se faire tirer du sang: les Payens le tirent de certaines herbes, du sandal, & de certaines onctions. Ces maladies emportent beaucoup de Portugais tous les ans, pource qu'ils ne mangent ce qui est de meilleure substance, & qu'ils s'addonnent trop à assouuir le desir des femmes lascives. On en peut voir le tesmoignagne en l'Hospital Royal, qui est la retraite des seuls Portugais, dont il sort quatre ou cinq cens morts toutes les années. La verole y est fort en regne, & n'apporte nulle infamie à celuy qui l'a. Ils tirent son remede de la racine de la Squine; & quoy qu'ils soient bien mal, on ne les fuit pas, mesme encore qu'ils l'ayent eué trois ou quatre fois: au contraire ils s'en glorifient, & tiennent ce mal bien doux au regard des autres.

Les Indiens ne sçauent que c'est de la peste. Plusieurs sont trauaillez de la pierre & de la relaxation du boyau, principalement ceux qui sont mariez, pource qu'ils boiuent continuellement de l'eau, & font vne infinité d'excez & de débauches. Ils ont tousiours le ventre nud en leurs galleries basses qui sont à l'entrée du logis, & reçoiuent là le vent, ayans pres d'eux leurs seruiteurs, dont l'vn leur frotte le dedans des doigts des pieds, l'autre la teste, & le troisiesme leur chasse les mousches. Ils continuent cette façon de faire durant deux heures apres le repas, & reposent alors; puis ayans si soif, on leur apporte toute sorte de confitures, afin que l'eau ne leur fasche & leur semble de meilleur goust. De là vient que ces hommes ont presque tous gros ventre, & sont appellez *Barriges* pour cette cause.

Les iours d'Hyuer & d'Esté ne different au plus que d'vne heure.

Le Soleil se leue à six heures, & se couche à la mesme heure, selon le cours du Soleil.

A midy ceux du pays ont le Soleil sur la teste, & peu ou point d'ombre. On peut voir à Goa les deux Poles du monde. L'estoille Australe n'est guiere au dessus de l'horison, non plus que celle du Nort.

MOEVRS DES HABITANS DE GOA, ET DES Portugais de toutes les Indes.

V. LA terre de Bardes a des habitans rustiques & grossiers, qui sont nommez Canarins, & marchent tous nuds, excepté les parties honteuses. Ceux-cy s'amusent principalement à cultiuer les palmiers d'Inde, qui aiment les lieux sablonneux, & bas, & les riuages maigres. Beaucoup de Portugais habitans aux Indes se sont mariez à des femmes du Pays, & leurs enfans sont appellez Mestis, iaunes pour la plus grande part, & assez bien formez, de mesme que les femmes y sont passablement agreables.

Quant aux enfans dont le pere & la mere sont de Portugal, on les nomme Castisses, c'est à dire de race, à cause que *Casta* signifie race, & ceux-cy ressemblent aux Por-

tugais, excepté qu'ils sont de couleur entre iaune & bazanée.

Or les Portugais ou Mestis viuent presque tous sans rien faire, combien qu'il y en a quelques-vns qui font des chapeaux, des souliers, des sieges, & de la vaisselle, toutesfois ils en font faire la plus grande part aux esclaues. Au reste les maistres y tiennent tellement leur rang, qu'il est impossible de voir rien de plus arrogant, veu qu'ils ont vne démarche si graue, qu'on les tiendroit pour des Princes, si l'on ne cognoissoit leur naturel & coustume, qui ne regne pas seulement parmy les nobles, mais encore parmy les gens de basse qualité, que les autres nations trouuent du tout insupportables, à cause de ce tardif arpentement des ruës: & tous estiment également, que les autres leur doiuent beaucoup d'honneur, lequel ils taschent de se faire rendre.

VI. Les Indiens originaires, & les estrangers, tant infidelles, que les Chrestiens, trauaillent aux autres arts & mestiers. Tous les habitans sont distinguez en deux sortes de personnes, c'est à sçauoir en celles qui sont mariées, & en celles qui ne le sont pas. Ceux qui ne sont pas mariez, sont nommez communément soldats, qui est entr'eux vn nom fort honneste: non pas qu'ils soient enrollez sous quelque Capitaine, ou qu'ils prestent serment à quelqu'vn, veu que cette façon d'enroller les soldats, n'est pas en vsage aux Indes: ainsi que les Portugais enuoyez d'Espagne sont venus aux Indes; ils ne sont pas attachez à vn lieu determiné, où ils doiuent faire leur demeure, ains se peuuent aller tenir où bon leur semble: Toutesfois ils sont escrits en Portugal sur le liure de ceux qui partent pour ce voyage, & la solde que le Roy leur a ordonnée.

Ceux-cy sont tous distinguez par tiltres & prerogatiues de dignité. Les vns se nomment *Fidalgos da casa del Rei nosso Senhor*, c'est à dire, Gentils-hommes de la Maison du Roy: les autres *Mossos Fidalgos*, qui sont les enfans des Gentils-hommes, ou ceux que le Roy a esleuez à ce rang. Les autres sont *Caualleros Fidalgos*, c'est à dire, Cheualiers qui portent ce tiltre pour quelque fait d'armes, par lequel ils se sont signalez, ou pour les seruices qu'ils ont rendus à leur Prince; ou bien pour dire mieux, ils l'obtiennent d'vn General, lors qu'on est sur le poinct d'aller faire la guerre, ou mesme auec de l'argent: de sorte qu'auiourd'huy des hommes qui sont venus de bas lieu en Portugal portent cette qualité, quoy qu'ils ne se soient nullement signalez; l'on ne la refuse pas au moindre gueux riche qui la recherche. Il y a encore ceux qu'on nomme *Mossos da Camera, & do fermeo*. Ceux-cy sont ou Gentils-hommes, ou valets de la Chambre du Roy; & ce nom est en telle estime parmy eux, qu'ils l'aiment mieux que des richesses.

Il y a aussi des Escuyers, ou *Escuderos Fidalgos*, qui tiennent rang parmy eux; tous les autres sont nommez *hombres honrados*, c'est à dire, hommes honorables: & ceux qui sont de plus basse condition parmy eux, portent le nom de soldats sans autre tiltre. Et l'on s'aduance en qualité à mesure qu'on fait plus de seruices au Roy, & selon les tiltres on a les recompenses.

Les Gentils-hommes y traittent volontiers les simples soldats, lors qu'ils sont retirez dans les villes, & retirent des tesmoignages de cette liberalité.

Les Portugais, les Mestis, & les Chrestiens sont magnifiques en leurs maisons, & les Portugais entr'autres ont cōmunément dix ou vingt esclaues selon leurs moyens. Ceux qui sont mariez ont leurs logis bien meublez; & pour le regard de leur personne, ils sont curieux de changer tous les iours de chemise & d'habits, de mesme que leurs femmes: & les seruiteurs mesme en changent souuent, à cause des grandes chaleurs.

Les Officiers honorent également tous les Portugais, tant nobles qu'autres. Quand ils vont par la ruë, ils ont vn de leurs seruiteurs qui porte vn parasol, l'autre son manteau à cause du Soleil, ou de crainte de la pluye, & le troisiesme porte son espée, afin qu'elle n'empesche pas leur grauité affectée. Auant le disner vn seruiteur portera à son maistre vn oreiller de soye pour mettre sous ses genoux, lors qu'il faudra prier Dieu en l'Eglise. Ils vsent de grandes & longues salutations, auec des baisemens de mains qu'ils ne s'épargnent pas l'vn à l'autre. Quand ils entrent dans l'Eglise, leurs seruiteurs y sont desia, qui leur ont apresté des sieges, & tous les autres qui sont assis se leuent & les saluënt, auec de profondes reuerences. Que si quelqu'vn ne leur rend le mesme honneur qu'ils luy font, ils s'en picquent extremement, & en poursuiuent la vengeance par toutes voyes, faisans assemblée de leurs amis de tous costez, pour donner la mort à celuy qui ne les a pas saluëz par mégarde, & pour penser à quelque autre chose. Mais lors qu'ils ne veulent pas tuer, mais seulement s'en venger en quelque maniere, ils le bat-

tent cruellement auec vn gros roseau qu'ils nomment *Bembus*, assemblants pour cét effect de grosses troupes : & cecy se pratique presque tous les iours aux Indes, sans que le Magistrat en fasse punition. Ils battent aussi leurs ennemis auec de longs sacs pleins de sable, & les brisent tous de coups. Ainsi quand quelqu'vn mesme du peuple va visiter vn autre, le maistre du logis va au deuant à la porte auec le chapeau à la main, & le meine en sa salle, où il luy presente vn siege tel que celuy où il se met, puis luy demande le sujet de sa venuë. Et lors que celuy qui est venu s'en veut aller, le maistre du logis le conduit iusqu'à la porte auec baisemens de mains, & beaucoup de reuerences & offres de seruice. Que s'il n'estoit traicté de cette sorte, il se sentiroit tellement offensé, qu'il en pourchasseroit la vengeance iusqu'à la mort : & mesme ils recherchent tant l'honneur, que si on leur donne vn siege trop bas, ou qui ne soit pas aussi honorable que celuy qu'on a, on les irrite au possible.

VII. Lors qu'il se fait quelques nopces chez quelqu'vn de ceux qui sont estimez tant soit peu riches, tous leurs amis & tous ceux de leur cognoissance y viennent, ou sur leurs cheuaux, ou sur des cheuaux d'emprunt, ou de loüage, & sont quelquesfois au nombre de cent richement vestus. Ils vont à l'Eglise en cette sorte auec leurs seruiteurs & parasols en bon ordre. Les amis precedent, & l'espoux vient apres entre-deux d'iceux, qu'ils nomment comperes, puis l'espouse le suit entre deux commeres, qui sont portées en leurs littieres ou pallanquins, & parées au possible.

Les seruiteurs suiuent apres sans rang ny ordre. Et lors que la ceremonie du mariage est acheuée en l'Eglise, les nouueaux espousez sont conduits auec le mesme ordre, & les amis, voisins & parents, se vont mettre en des fenestres tapissées qui sont sur les ruës où les mariez passent, & les arrosent d'vne eau composée de roses & de succre. Les gens de remarque ont aussi des flutteurs & ioüeurs d'instrumēts, qui sont leurs seruiteurs, & rejoüissent la compagnie auec leur harmonie. Les nouueaux mariez approchans de leur maison d'habitation, remercient ceux qui les ont accompagnez, qui sont à cheual auec beaucoup d'honneur, & entrent aussi-tost auec les commeres, auec vne grauité, & se vont mettre aux fenestres.

Ceux qui ont accompagné les mariez donnent quelque carriere à leur cheual, pour leur faire honneur, & les comperes sont les premiers à ce faire. Les autres leur font honneur auec vn concert de flutes qui sont fort en vsage aux Indes. Apres les courses, tous passent deuant la fenestre, & quittent la maison de l'espoux auec beaucoup d'honneur, excepté les comperes qui montent en haut, & font beaucoup de bons souhaits aux nouueaux mariez, tandis qu'il y a quelque chose de prest pour leur faire boire de l'eau, qui est vn signe d'amitié entr'eux. Apres qu'ils ont gousté de ce qui leur est offert, ils vont, & ne demeurent que trois ou quatre fort proches parens, qui apres auoir fait bonne chere, ne tiennent guiere longue compagnie au marié, pour ne retarder pas leur contentement. Les espoux se couchent la pluspart du temps auant que le Soleil se couche, sans rien attendre & faire la bonne mine, comme on fait icy.

Lors qu'on baptise vn enfant, on le meine de la mesme sorte, & le parain marche au dernier rang tout seul, suiuy de deux seruiteurs à pied, dont l'vn tient vn plat d'argent ou blanc, ou doré, plein de rosquilles, au milieu duquel il y a vne chandelle de cire dorée & gentiment faite & percée de quelques pieces d'or & d'argent, qui sont le present de celuy qui baptise l'enfant : le reste est couuert de roses. Vn autre porte vne saliere d'argent doré d'vne main, & de l'autre vn bassin de mesme metal, auec de belles seruiettes qui pendent des espaules. Cela est suiuy de deux Pallanquins, en l'vn desquels est la commere, en l'autre la sage-femme auec l'enfant, couuert d'vn riche drap fait pour cét vsage.

Les ceremonies du baptesme estans paracheuées, on s'en retourne en mesme ordre au son des fluttes, & auec les courses des cheuaux, la commere gardant le tout, comme aux nopces.

Voila ce qui se pratique pour le regard des mariez ; mais les soldats qui ne le sont pas, se mettent en Esté sur la mer, & la defendent. Ils sont magnifiques en leur maison, & gardent vne grande grauité, ayans vn valet qui leur porte aussi le parasol, & ils donnent quelquesfois à vn homme qu'ils ne loüeront que pour cét effect, vingt & vingt-cinq Barsaues l'année.

Bien souuent dix ou douze soldats demeurent ensemble, & n'ont qu'vn ou deux valets pour nettoyer leurs habits. Ils viuent de riz cuit dans l'eau de poisson salé, &

d'autres viandes de peu de valeur, sans pain; vsants pour leur breuuage d'eau de fontaine. Ils vsent presque de deux ou trois habillemens communs, dont ceux qui sortent s'accommodent, dautant que ceux qui demeurent au logis, n'ont besoin d'estre vestus, à cause des grandes chaleurs qui font qu'ils se contentent d'estre couuerts d'vn linge.

Il se trouue des Gentils-hommes & des Capitaines riches, qui donnent de l'argent à ces soldats auec toute liberalité, afin qu'ils acheptent des habits, & ce qui leur est necessaire. Par ce moyen ils s'acquierent l'amitié de ces soldats, pour s'en seruir apres plus librement à leurs voyages de mer, ou bien aux courses qu'ils font pour attraper les ennemis.

VIII Il y en a beaucoup qui viuent en cette sorte à leur aise. Mais le principal profit de plusieurs vient de l'amour des femmes des Portugais, des Mestis, & des Chrestiens des Indes.

Ces femmes sont si lubriques, qu'elles donnent tout l'argent qu'elles peuuent attraper, à leurs adulteres, qu'elles enrichissent par cette voye.

Quelques-vns de ces soldats par la faueur de leurs amis, vont trafiquer deçà delà, & l'on nomme ceux-cy Chatins, pource qu'ils ont quitté le mestier des armes, & ne veulent plus seruir de soldats sur la mer aux armées qui se dressent. Car il n'y a aucun de ceux-cy qui soit contraint d'aller à la guerre, combien qu'il soit escrit au liure de Portugal; & quoy qu'ils soient exempts d'aller à la guerre, toutesfois à cause qu'ils viuent sans se marier, on les appelle soldats. Il y a auiourd'huy vn grand nombre de ces Chatins par les Indes, pource qu'ayant peu ou point de guerre, plusieurs s'addonnent à la marchandise, afin de gaigner quelque chose. Il y a beaucoup de raisons de cecy.

Car en premier lieu, les Capitaines qui faisoient estat de gens de guerre, ne se soucient maintenant guiere de l'honneur, & donnent peu à ceux qu'ils soudoyent. Les soldats aussi qui sont moins considerables, demeurent tousiours miserables auec cette solde; & combien qu'ils ayent beaucoup d'attestations & certificats, qui leur doiuent faire attendre quelque recompense; toutesfois ils ne peuuent pas porter la grande dépense qu'il faut faire delà iusques en Portugal; ny estans arriuez, faire des presents à ceux qui peuuent quelque chose en Espagne, qui ne font rien si l'on ne les gaigne par cette voye. Et mesme il y a ce mal, qu'encore qu'ils obtiennent quelque dignité, il faut bien souuent qu'ils attendent la mort de quelqu'vn qui les deuance, & quelquesfois toute leur vie passe en cette attente.

On doit adiouster à cela, les incommoditez & dangers de la nauigation, qui cause que plusieurs ne retournent pas en Portugal, ains se marient aux Indes, & s'addonnent à quelque negoce. Outre ce, la guerre n'est eschauffée contre les Barbares, & l'on ne descouure plus de terres, dautant que le Vice-Roy est plus curieux de son profit que de sa gloire. Car les charges des Indes n'estans que de trois années, font que ceux qui les exercent ne cherchent qu'à s'enrichir durant ce temps. C'est ce qui fait que la mer est moins seure qu'auparauant, & que les escumeurs y font la pluspart de ce qu'ils veulent; pource que le Vice-Roy ne tient pas d'ordinaire vne bonne armée sur la mer, pour courir de tous costez. Et c'est aussi ce qui diminuë la puissance & les richesses du Roy d'Espagne. Car on ne peut bien voyager par terre, à cause de plusieurs Royaumes qui ne sont gueres amis des Portugais, qui n'ont que quelques forts sur les costes.

On ne void gueres souuent aux Indes les femmes des Portugais, des Mestis, ny des Chrestiens, sinon que ce soit pour quelque visite, ou pour aller à l'Eglise; & lors qu'elles sortent, elles sont soigneusement gardées: Car elles sont en leurs Pallanquins tellement couuertes qu'il est impossible de les voir. Quand elles vont à l'Eglise, ou en visite, elles sont superbement vestuës auec force perles & pierreries.

Leurs habits sont de damas, de velours, ou de brocat: Car la soye est fort commune en ce pays. Presque toutes vont par la maison la teste nuë, ayans vne chemise deliée nommée Baju, qui les couure iusques au nombril, & depuis le nombril en bas elles ont vn linge peint, mais en deux ou trois doubles, le reste est descouuert. C'est là l'habit que les femmes de tout aage & de toute condition, portent ordinairement au logis; & tandis qu'elles y demeurent, elles font tout faire au

dehors par leurs chambrieres; elles ne mangent poin de pain, non plus que les seruiteurs, non pas pour aucune cherté de bled qu'il y ait, veu qu'elles en pourroient auoir en abondance, mais par vne certaine coustume, & inclination qu'elles ont à manger du riz, qu'elles cuisent auec de l'eau, ayans pour viande du poisson salé, & des fruicts salez pareillement, qu'ils nomment Mangas, ou bien auec quelque boüillon de chair, & de poisson, qu'elles versent d'enhaut. Au reste elles mangent leur potage à belle main, se mocquants de l'vsage des cuilliers, comme s'il estoit du tout inciuil. On y vse pour boire, de certains vases deliez de terre noire, qui sont percez au bord. Ils les nomment Gorgolettes, à cause que celuy qui boit en leuant le vase, & ne le touchant pas auec la bouche, reçoit l'eau par les petits trous, & cette eau gazoüille en sortant, & fait vn doux bruit.

On y tient cette façon de boire pour ciuile, afin qu'on ne salisse pas le vase auec la bouche qui est quelquesfois peu nette.

Ceux qui viennent fraischement de Portugal & qui veulent boire en cette sorte, versent beaucoup d'eau sur leurs habits, pour ne sçauoir pas la façon d'vser de ce vase. On appelle telles gens Reynols, par sobriquet, & ce nom s'approprie à tous ceux qui sont ignorans des façons de faire des Indes, & qui n'estans pas accoustumés à la grauité affectée, vont auec toute liberté par les ruës, sans se soucier de cette contrainte, à laquelle toutesfois ils s'accoustument bien tost.

Les hommes du Leuant sont extremément jaloux, & ne meinent voir leurs femmes, ny leurs filles à aucun, tant soit-il leur amy, excepté à leurs comperes. Si quelqu'vn frappe à la porte qui veut parler au mary, aussi tost les femmes s'enfuyent, & se cachent, laissants leur mary seul pour aller à celuy qui vient. Mesmes les proches parens, & qui plus est, les enfans masles qui ont passé l'aage de quinze ans, sont bannis des lieux où les les femmes demeurent, & ont leur logis à part.

Car comme on a ouy dire bien souuent que le nepueu a esté estimé de la femme son oncle, le frere de la femme de son frere, & le frere mesme a quelquefois eu affaire auec la sœur; Et veritablement l'impudicité des femmes de ces quartiers est fort grande, & il y en a peu de mariées qui soient chastes.

Plusieurs ont vn soldat pour amy, qui les va voir secrettement par le moyen des chambrieres qui seruent au badinage. Elles vsent mesmes de certaines herbes pour cét effect. Elles ont vne herbe nommée Datroe, de la semence de laquelle elles tirent vn suc qu'elles meslent au breuuage de leur mary, qui en ayans beu, ne font que rire comme des hommes qui ont perdu l'entendement, & demeurent sans apprehension d'aucune chose, ou bien dorment si profondement, qu'on les iugeroit sans vie.

Lors les femmes estans en asseurance, jouyssent de leurs amours, en presence de leurs maris, qui sont toutesfois sans cognoissance.

Quelquefois la force de ce breuuage dure vingt-quatre heures, & pour faire reuenir en leur bon sens ces pauures cornards, on leur laue les pieds auec de l'eau froide, mais ils n'ont nulle souuenance des choses qui se sont passées. Les femmes font aussi souuent mourir leur mary par poison, qu'elles accommodent comme il leur semble, afin qu'il ne fasse son effect que dedans le temps qu'elles determinent tellement qu'il y en a quelquefois qui viuent six ans apres en auoir pris. Les maris font aussi mourir leurs femmes adulteres, ou soupçonnées, de leur faire tort, auec le tesmoignage de trois ou quatre personnes, qui asseurent qu'elles ont faussé la foy du mariage. Car par les coustumes de Portugal, l'homme qui fait mourir pour cette occasion sa femme, n'est point puny, & soudain il luy est permis d'en espouser vne autre. Il y en a plusieurs qui meurent en cette sorte, & il n'y a rien de plus commun aux Indes que la mort des femmes adulteres, qui ne peut toutefois induire les autres à vne meilleure vie. Car elles tiennent pour delices, & pour chose qui leur apporte de la gloire, de mourir en faisant l'amour. Au reste elles sont curieuses de la propreté en toutes choses, & veulent que leur maison, & tout leur fait soit net au possible, & elles se lauent souuent le corps pour se tenir nettes. Elles fuyent le trauail, & se plaisent aux parfums. Elle se frottent la teste, & le front Sandal, afin de faire sentir bon, & mangent aussi continuellement des fueilles de *Bethele*, auec de la chaux, & de l'herbe *Areque*, qui a quelquefois telle force qu'elle les rend comme yures, & cette herbe a le goust & la seicheresse du bois, ou des racines.

Les femmes ruminent ces trois choses tout le iour comme des bestes, & auallent le ius en crachant le reste, & de là vient qu'elles ont les dents, & les leures noires, & rouges, qui estonnent ceux qui n'ont pas accoustumé de les voir. Ces façons de faire sont venuës des Indiens, & ces femmes se persuadent tellement que par ce moyen elles sont preseruées de la puanteur de l'haleine, & du mal des dents, & de l'estomac, qu'on leur osteroit plustost la vie que ces herbes.

Lors que le mary est absent, la femme tout en mangeant de la Bethele, & estant derriere vne natte, regarde les passans, sans estre veuë. Mais si quelqu'vn qu'elle aime, passe, elle leue doucement la natte, comme pour tesmoignage de son affection. Ce sont les commencemens que les femmes donnent à leurs amours, qu'elles pratiquent apres par le moyen de leurs chambrieres, & d'vne infinité de stratagemes. Elles mangent aussi force espiceries pour se maintenir en chaleur, ou l'augmenter, & mangent aussi certains gasteaux nommez *Cachondes*, composez de diuerses sortes d'espiceries pour le mesme effect. Et non seulement les femmes apprestent cela pour elles, mais en font encor manger à leurs maris, pour les rendre plus vaillans au lict, & se rendre aussi plus contentes.

Elles se baignent aussi fort souuent, & passent les riuieres à nage, tant elles y sont accoustumées. Elles sortent aussi la nuict pour aller rendre des vœux qu'elles ont faits, & lors vont librement à pied, pource que la magnificence des sieges & des chaires, est defenduë en telles occasions.

Les femmes desirent bien souuent ces nuicts long-temps auparauant, & lors leurs esclaues qui leur sont fort affidées, les accompagnent, & tandis que leur maistresse prie, elles entretiennent leurs amis, & se iettent en quelque boutique ou cabarets faisants vn signal, & se mocquent là de leur maistresse qui est apres la deuotion, en jouïssant de leurs amours.

Les femmes de ces quartiers mettent toute leur felicité à estre aimées d'vn homme blanc, ou Portugais; & loüent entre elles la beauté de leurs amoureux auec vne grande ardeur.

Les enfans qui naissent des femmes esclaues, sont à leurs maistres qui se resioüissent quand ils ont augmenté leurs maisons d'vn seruiteur. Cela se fait toutesfois lors que ces enfans ne sont pas engendrez d'vn Portugais, ou d'vn homme de libre condition. Car lors le pere peut rachepter son enfant huict iours apres sa naissance auec peu d'argent, & le rendre libre. Mais si l'on demeure huict ou dix iours sans le rachepter, il est serf, & demeure à son maistre qui le peut apres vendre à quelque prix qu'il voudra, ou le nourrir comme son esclaue, si bon luy semble.

On void peu souuent que la mere, quoy qu'esclaue, & miserable, fasse mourir l'enfant, lors qu'elle en accouche. Car c'est vne gloire à ces femmes d'estre enceintes d'vn homme blanc. C'est ce qui faict que la mere garde soigneusement son enfant, & ne le veut donner à son pere à quelque prix que ce soit: de sorte que s'il le veut auoir, il faut que ce soit à la derobée. Les enfans des Portugais, Mestis & autres Chrestiens, sont nourris tous nuds, excepté qu'ils ont la chemise que nous auons nommée Baju, laquelle ils portent seulement iusqu'à ce qu'ils soient en aage de porter des chausses. Ils sont presque tous nourris par des femmes esclaues, & des Indiennes.

Les Payens qui demeurent à Goa tiennent la rencontre du corbeau de mauuais presage, encor qu'il y ait beaucoup de ces oyseaux aux Indes. Celuy qui en a veu quelqu'vn sortant du logis, s'y remet aussi tost, & s'enferme auec resolution de ne sortir pour quelque chose que ce soit, tant il redoute quelque desastre. Il y a par tout beaucoup de Magiciens parmy eux qui charment les serpens, & les tirants hors d'vn pannier, les contraignent de danser au son de quelque instrument, & les baisent, les embrassent, & mesme parlent à eux, comme à des personnes, afin de tirer de l'argent par ces artifices. Ils sçauent trop comme il faut preparer & composer des poisons, & en donnent librement à ceux qu'ils hayssent.

Les logis de ces Payens sont volontiers bas & petits, couuerts de chaume, sans fenestres, & auec des portes si basses qu'ils sont contraints de se baisser lors qu'ils entrent ou sortent: leurs meubles sont de nattes de ionc, sur lesquels ils se couchent, ou pour dormir, ou pour prendre leur repas.

Les tables, les nappes, & les seruiettes sont faictes de fueilles de figuier, qui seruent aussi à l'vsage des plats, & des pots, & pour l'huile, & pour le beurre. Ils

apprestent leur viande en des pots de terre, & y cuisent du riz, duquel ils remplissent des puits qu'ils font pour cét effect, & ils pillent aussi leur riz, à cause qu'estans pauures & miserables, ils acheptent le riz auec l'escorce.

Quelques-vns sement aussi du riz pres de leur demeure pour l'vsage de la famille. Ils vsent lors qu'ils veulent boire, d'vn petit vaisseau d'airain, auec lequel ils versent du vin dans la bouche, ne voulans qu'elle fraye contre le vase. Ils frottent presque toutes leurs maisons de fumier de vache, à cause des puces qu'ils craignent. Au reste ils tiennent leur corps le plus net qu'ils peuuent, tellement qu'apres les necessitez de la nature, ils se lauent entierement. Ils se lauent tousiours auec la main gauche, à cause qu'ils mangent de la main droicte, & n'vsent iamais de cuilliers. Ils gardent estroittement leurs superstitions, & ceremonies, ne sortants iamais sans auoir faict leurs prieres: Quand ils font chemin, ils adorent les images horribles de leurs Dieux qui sont en des rochers, des montagnes, & des cauernes, & mesme ils adorent des figures de Diables. Lors qu'ils doiuent voyager par eau, ou par terre, ils ne font que sonner leurs trompettes l'espace de quatorze iours auant leur partement; & s'ils vont par mer ils mettent force banderolles de tous costez au nauire, & force drappeaux, à l'honneur, comme ils disent, de leurs Pagodes, ou Idoles. Et lors qu'ils sont de retour, ils font encore le mesme bruict l'espace d'vne semaine ou de deux. Ils obseruent cette façon de faire aux autres solemnitez, de nopces, de la natiuité des saisons de l'année, de la moisson, & du temps des semences.

Il y a vn grand nombre de Barbiers entre-eux, qui marchent de tous costez pour peu de chose, & n'ont point de boutiques, mais vont par les maisons, où l'on les employe iusques aux plus vils seruices; & pour abreger, ils sont traittez comme gens de peu, & dont l'on ne fait gueres d'estime.

Les Payens qui sont sçauants en medecine, tiennent fort leur rang dans la ville de Goa, veu qu'apres les Ambassadeurs, & quelques marchands, il n'y a point d'autres infidelles qui se couurent d'vn parasol allants par la ville.

Les Portugais ne dédaignent lors qu'ils sont malades, de se faire voir à ces Medecins Payens, & l'Archeuesque, & tous les hommes d'Eglise se fient plus volontiers à eux qu'aux Portugais mesme: Et c'est ce qui fait que ces Medecins sont extremément honorez, & assemblent de grandes richesses.

Les laboureurs des enuirons de Goa sont presque tous Chrestiens, toutesfois ils ne different gueres des Payens, dont ils gardent encore plusieurs ceremonies, à quoy les Inquisiteurs feignent de ne prendre garde, à cause de la longue coustume qu'ils ont prise. Il y a en la mesme ville au bout des places, des Changeurs Indiens Chrestiens, qu'ils nomment *Xaraffos*. Ceux-cy se cognoissent fort aux metaux, & disent si vne piece est bonne ou fausse, aussi tost qu'ils l'ont regardée. Les Payens ont cette coustume de s'arrester au mestier, ou à la profession de leurs peres, & ceux-cy se marient; chacun a des femmes de leur art, ou profession, & sont tous distinguez par la vacation qu'ils ont, & ne se mélent par mariage, auec des femmes qui soient de quelque autre.

Les peres ne donnent rien en mariage à leurs filles, excepté quelque colliers, & dorures, & toute l'autre despense consiste au banquet des nopces. Les enfans masles emportent tout l'heritage.

Il y a plusieurs Gusarates & Benjanes du pays de Cambaye, qui habitent à Goa, Diu, Chaul, & Cochin, & autres lieux des Indes, pour le trafic de froment, de coton, de riz, & choses semblables, mais principalement pour celuy des pierreries, ausquelles ils s'entendent mieux que gens du monde. Ils sont sçauants en Arithmetique, & ne surpassent pas seulement en cette partie les autres Indiens, mais les Portugais mesme. Ils ne mangent nullement auec les autres nations, non pas quand ils deuroient mourir de faim. Lors qu'ils vont par mer à Cochin, ils ne prennent qu'autant de viande qu'ils estiment estre necessaire pour ce voyage. Que s'ils demeurent plus longuement qu'ils ne se sont figurez, ils aimeront mieux mourir que de manger auec vn Chrestien, ou quelqu'autre, ou en receuoir de la viande.

Beaucoup de Canares, & Decanins, qui sont du pays de Decan, font leur demeure en la ville de Goa, & y ont des boutiques. Ils acheptent des Portugais de la soye, du damas, & du velours, du coton, des porcelaines, & autres marchandises de la

Chine, de Cambaye, & de Bengale, à la grande mesure, afin de les vendre apres à vne plus petite aulne. Ils ont pour cét effet des couriers leurs concitoyens qui pouruoient à leur emploitte. Ceux-cy portent des viures à Goa de la terre ferme. Ils ont des nauires des Indes, auec lesquels ils trafiquent du costé de Cambaye, de Sunde, & de la mer rouge. Il y a beaucoup d'excellents Orfeures entre-eux, beaucoup de graueurs, & autres artisans, grand nombre de Barbiers, & Medecins, qui demeurent tous à Goa, & égalent presque en nombre les Portugais, les Mestis, & les Chrestiens. Ils afferment les droicts du Roy autour de Salsette, de Bardes, & l'Isle de Goa, & pour cette cause ils sont souuent contraincts d'assister à tous les iugements ausquels ils plaident leur propre cause, alleguants les loix & statuts de Portugal, auec estonnement des Portugais mesmes.

IX. Les Canarins, & Carumbins des Indes, se meslent du labourage, & de la pesche, & ont soing des Palmiers des Indes qui portent des *Cocos*. Il y en a quelques-vns entre eux qui se meslent seulement de lauer & blanchir le linge. Ceux-là s'appellent *Meynates*. Les autres se nomment *Patemares*, c'est à dire messagers par terre. Ceux-cy qui sont les plus vils hommes des Indiens, viuent de peu de chose. Ils s'abstiennent de manger de la chair de vache, de bœuf, de beufle, de pourceau, & viuent de mesme que les Canares, & les Dacanins. Ils vont presque tous nuds, n'ayants que les parties honteuses couuertes d'vn petit drap.

Les femmes se couurent d'vn linge qui leur va iusques aux cuisses, & en retroussent vne partie sur l'espaule, tellement qu'elles font paroistre la moitié de leur tetin.

Plusieurs de ces Canarins font profession de la Religion Chrestienne, à cause qu'ils demeurent presque tous aupres de Goa. Car il y a force Palmiers pres des riuages, de mesme que du riz, qui est la viande des Canarins, & qui vient en vne terre basse. Ceux-cy portent de terre-ferme de la volaille, du laict, des fruits, & des œufs à la ville. Leurs maisons sont couuertes de chaume, auec vne petite porte basse, où vn homme ne sçauroit entrer tout droict.

Ils engendrent des enfans en fort grand nombre, qui demeurent entierement nuds iusques à huict ans, & depuis ce temps-là il cachent leurs parties honteuses. Les femmes qui accouchent, se deliurent sans sage femme, & lauent aussi tost leurs enfans, puis les couchent sous des fueilles de figuier des Indes, & font soudain leur mesnage, aussi bien que si elles n'estoient fraichement accouchées. Les enfans, comme i'ay desia dit, sont nourris tous nuds, & lors qu'ils sont sales, on n'vse d'autre mystere que de les lauer auec de l'eau, tellement qu'ils deuiennent fort dispots, & sont faits à tout, pource qu'on n'vse pas en leur endroict de mignardise. Les hommes de cette sorte viuent bien souuent iusques à cent ans en pleine santé, sans perdre vne dent, se mocquans de nos delices, auec lesquelles nous faisons tort à nostre vie, & à la nature. Ils nourrissent seulement vn bouquet de cheueux au sommet de la teste, & se rasent le reste. Ils sont bons nageurs, & vont sur la riuiere dans les vaisseaux nommez *Amadies*, qui sont si petits, qu'ils ne peuuent presque tenir vn homme seul. Cela cause qu'ils sont souuent renuersez, mais ils sont si habiles qu'ils redressent le vaisseau, iettent l'eau dehors, & poursuiuent leur voyage. Mais ils sont miserables d'ailleurs en ce qu'ils viuent petitement, & fort mal, & sont pour cette occasion ordinairement maigres, & deffaits, foibles, & de peu de courage, à cause dequoy les Portugais les mesprisent, & bafoüent. Ils obseruent en leur mariage mesmes ceremonies que les Decanins. Lors que les maris sont morts, on dresse les buschers pour les brusler, & les femmes coupent leurs cheueux, & deschirent en signe de dueil leurs habits, qui ne valent toutesfois grand' chose.

Il y a beaucoup de Mores, & de Iuifs, qui demeurent à Goa, Cochin & autres lieux, dont plusieurs sont venus d'autres pays, & plusieurs aussi Indiens de naissance, qui ont succé le Mahometisme, ou le Iudaïsme, auec le laict. Quant à leur famille ils suiuent la coustume du pays où ils demeurent. Ils ont entre les Indiens des temples, des Synagogues & des Mosquées, où ils font exercice de leur religion comme bon leur semble. Aux villes des Portugais chacun vit en liberté de conscience. Toutefois il n'y a personne qui fasse des sacrifices à sa mode, de peur de scandale, & il y a peine de mort à ceux qui feront le contraire. Les Iuifs ont volontiers de belles femmes. Il y en a plusieurs qui sont venus de Palestine, & qui parlent Espagnol des mieux.

Pour les Mores, ils viuent selon la loy de Mahomet, que nous descrirons en l'Empire des Turcs, & trafiquent du costé de la mer rouge, où ils portent des espiceries. Et combien que plusieurs d'eux demeurent auec les Portugais pesle-mesle, toutesfois ils les hayssent au possible, & empeschent l'aduancement de la foy Chrestienne, laquelle ils rendent odieuse aux Indiens le plus qu'ils peuuent.

RICHESSES.

X. LEs Portugais & Mestis qui demeurent à Goa trafiquent tous les iours en Bengala, Pegu, Malaca, Cambaye, la Chine, & autres lieux.

Les citoyens de la ville de Goa, & les autres peuples des Indes, & des nations voisines, s'assemblent tous les iours en vn lieu qui est comme la Bource d'Anuers: mais ils vsent en quelque chose, de façons de faire differentes.

Car à Goa les Gentils-hommes, & autres s'assemblent auec les Marchands, & toutes choses sont exposées en vente comme en vn marché, ou en quelque foire. Cette assemblée se fait seulement auant midy toute l'année, excepté les iours de feste. Elle commence à sept heures du matin, & dure iusques à neuf, à cause de l'excessiue chaleur de l'apresdinée. Il y a des Criours publics en la principale place de la ville, qui se nomme *Leylon*, & ceux-cy vont par cette place auec des chaisnes d'or, des bagues, des pierreries, & autres ornements, accompagnez d'vn grand nombre d'esclaues à vendre, de l'vn & de l'autre sexe: & lors si quelqu'vn veut achepter vne de ces miserables personnes, on les produit & les monstre, comme on fait icy les bestes.

On trouue aussi à Goa des cheuaux d'Arabie, des espiceries de toutes sortes, & autres medicaments secs, de la gomme qui sent bon, de beaux tapis, & plusieurs autres curiositez de Cambaye, de Synde, de Bengala, de la Chine, & d'ailleurs; & c'est presque vne merueille de voir vne si grande multitude de personnes.

Quelques Portugais viuent & assemblent du bien par le moyen de leurs esclaues, qui sont quelquesfois iusques au nombre de vingt ou trente, & viuent de peu de choses. Ces serfs se loüent par la ville à faire toute sorte de choses, & portent de l'eau pour la vendre. Les femmes esclaues accommodent diuersement les fruicts des Indes, & font diuers ouurages qu'elles portent vendre au marché; à quoy l'on choisit des plus belles, & plus ieunes, afin que les Marchands attirez par leur beauté acheptent plus volontiers leur mercerie, non tant pour sa beauté, que pour celle des femmes qui la portent, desquelles ils esperent iouyr; ce que les femmes leur accordent assez librement pour gaigner quelque piece d'argent.

Les Portugais s'enrichissent donc ayséement par cette voye, & entretiennent leur famille. Les autres font vn grand profit sur l'argent en cette sorte. Lors que les nauires de Portugal viennent, ils acheptent force grands reals d'Espagne, & donnent douze de profit sur chaque centaine.

Apres cela ils les gardent iusques au mois d'Auril, lors que les Marchands s'en vont à la Chine, veu que les reals sont grandement de requeste en tel temps, & y gaignent vingt ou trente pour cent. Au mesme temps ils acheptent des Larins de Perse, donnent huict ou dix de profit sur chaque cent; & lors que les nauires de Portugal viennent, ils les changent contre des reals, & gaignent vingt ou vingt-cinq pour cent.

L'vsage de ces Larins est necessaire aux Indes, pour achepter du poiure à Cochin, veu qu'on y fait grand estat de cette monnoye. Il y a encore d'autre sorte de monnoye, comme les Pagodes, les Venitiens, & les Santonois qui sont d'or. Plusieurs font aussi grand profit en toutes ces monnoyes, principalement si la fortune les fauorise. Plusieurs viuent aussi du reuenu que les Palmiers des Cocos leur apportent, à cause qu'on fait vn grand trafic de ce fruict aux Indes. Tellement qu'il y en aura tel, qui outre toute sa despense tirera tous les iours de gain d'vn seul Palmier demy *Pardaune*, dont l'entier vaut trois testons de Portugal; & il y en a quelques-vns qui ont 4. ou 500. de ces arbres en vne metairie, lesquels ils loüent aux Canarins.

Beaucoup des Payens habitans de Goa sont riches Marchands. Il y a vne ruë où l'on ne void que des boutiques de ces gens, pleines de soye & de velours, & autres estoffes, & de Porcelaines. Ils acheptent toutes ces choses premierement en gros, par le moyen de leurs courtiers, puis les vendent en detail, ayans vn merueilleux esprit pour cét affaire. En la mesme ruë il y a d'autres Marchands vis à vis qui

vendent des toiles de toutes sortes, des chemises toutes faites, tant pour les Portugais, que pour leurs esclaues, & plusieurs autres petites besongnes. Il y a vne autre rue où demeurent ceux qui vendent toutes les besongnes des femmes, & mille belles sortes de linge ouuré, de mesme que du chanvre pour faire des voiles & des cordages. On voit en vne autre ruë les Benjanes de Cambaye, qui vendent des perles, & de la pierrerie, du corrail, & choses semblables. Il y a aussi la ruë de ceux qui font des littieres, chaires & bancs, qu'ils bigarrent de diuerses couleurs auecques la Lacque, à laquelle ils sçauent donner les couleurs qu'ils veulent.

Les Orfeures ont aussi leur demeure particuliere, comme aussi les charpentiers, menuisiers & autres artisans, & ouuriers, les autres vendent en gros le riz, & les autres marchandises des Indes.

Il y a grand nombre d'Apotiquaires qui vendent en detail des drogues & espices. Ceux-cy sont pour la plus grande part Bramins ou Prestres des Idoles, qui ont à chaque bout de ruë des boutiques garnies de toutes sortes de marchandises, ce qui est extremément commode au peuple.

La principale & plus commune sorte de monnoye c'est le *Pardauue xerafin*, qui est d'argent, & se fait à Goa. Il a l'image de sainct Sebastien d'vn costé, & de l'autre trois ou quatre fleches liées ensemble. Il vaut trois testons ou trois *Royses* de Portugal, & a tantost plus grand, tantost moindre prix, selon le cours du change. Ils vsent d'autre façon de compter par certains *Tangas*, dont on se sert pour faire quelque compte. Cinq de ces Tangas font vn Pardauue ou xerafin de la moindre marque. Car il y a deux sortes de monnoye, c'est à sçauoir la bonne & la mauuaise: veu que quatre Tangas de bonne monnoye en font cinq de mauuaise; à raison dequoy aux ventes & aux achapts, on desire sçauoir auant qu'aucune chose se fasse, si le payement sera en bonne ou mauuaise. Mais on fait encore vn autre compte par vingtains, non pas qu'ils soient en espece, mais seulement en l'esprit de celuy qui compte. Ceux-cy valent quatre Tangas de la bonne, & cinq de la mauuaise monnoye. La menuë monnoye porte le nom de *Basarucs*. On compte pour quinze basarucs de bonne monnoye, dix-huict de la mauuaise. Vn vingtain & trois basarucs font deux reyses de la monnoye de Portugal, & sont faits de mauuais estain: trois cens soixante quinze basarucs font vn Pardauue ou xerafin.

Les Larins de Perses valent chacun cent cinq & cent huict basarucs, selon le cours du change. Il y a des escus d'or nommez Pagodes, qui valent tousiours plus de huict Tangas.

Les Payens qui y sont, y mettent vne figure de leurs Idoles. Les escus de Venise ou de Turquie valent presque deux Pardauues xerafins. Ils ont aussi des escus d'or de sainct Thomas, auec l'image de ce sainct, qui sont estimez sept ou huict Tangas. Quant à la monnoye de Portugal, on n'y reçoit que les grands reales, qui en valent huict petits. Ainsi que les Nauires de Portugal arriuent les reals sont estimez trente-six reyses, puis ils montent à plus grands prix, lors que le temps d'en porter à la Chine s'approche.

Il y a certaine maniere de compter à Goa pour le regard des achapts & des ventes. Il y a des Pardauues xerafins d'argent qui sont en espece, mais il y en a d'or qui sont en imagination, & ne seruent qu'aux comptes. Car lors qu'on achepte des perles & de la pierrerie, de l'or & de l'argent, & des cheuaux, on ne parle que de pardauues, qui valent alors chacun six tangas; mais pour le regard des autres marchandises; quand on ne specifie rien, on entend simplement les pardauues xerafins, dont chacun vaut cinq tangas. Ils nomment aussi des Pardauues de larins, & lors le Pardauue vaut cinq larins. Voila la monnoye de ceux qui demeurent à Goa, & la façon du change par le moyen de laquelle beaucoup de personnes font de grands profits. Au reste la grande fausseté de ces pardauues, qui sont quelquesfois merueilleusement bien contrefaicts, fait qu'on a grand besoing des changeurs qui cognoissent bien la fausse monnoye.

Les Indiens de terre-ferme font cette monnoye fausse pour tromper les Portugais. A raison dequoy personne n'ose receuoir la moindre piece d'argent sans l'auoir fait voir à vn changeur.

Ces changeurs apprestent aussi soigneusement de l'argent de diuerses sortes pour ceux qui en demandent, ayans des tables toutes disposées, où l'on void ordinai-

ordinairement des monceaux d'argent distinguez par tangues. La tangue vaut soixante & quinze basarues, & au change du pardauue sur trois cens soixante, & quinze basarues, ils en adjoustent quelquesfois huict ou dix.

Les poids de Goa sont semblables à ceux des Portugais, & sont distinguez en quintaux arrobes, & autres poids: ils ont encor toutefois vn autre poids nommé *Mao*, qui signifie la main, & pese douze liures, & l'on en vse pour vendre du beurre, du miel, du succre & semblables matieres.

XI. On mesure le poivre auec le *Bharo*, qui fait trois quintaux & demy de poids de Portugal, & chaque quintal fait cent liures. Ils ont vne mesure qu'ils nomment *Modina*, qui vaut enuiron neuf onces. Vingt-quatre de ces mesures font la main, & 20. mains le *Candil*, & vn candil tient presque 14. muids. Ils mesurent auec cecy le riz, le froment, & autres choses seiches, & en chargent les nauires, faisans le compte de la charge par candils ou barhes. Ils vendent aussi le riz dans la paille bien liée auec des fardes. Le farde contient communément trois mains & demie.

Le meilleur riz se nomme girasal, & vaut plus que celuy qu'on appelle Chambasal. Il y a encor d'autres sortes de riz de moindre valeur, quand il est dans l'écorce on l'appelle Batthe, & ressemble fort à l'orge.

Quant aux Vice-Roys ils ont accoustumé de visiter les places & forteresses qui sont sous le Roy d'Espagne, à cinquante, soixante, & quatre vingt milles de Goa, tant du costé du Nort que du Midy. Cette visite leur apporte vn grand profit, autant que toute autre chose. C'est chose asseurée que les Vice-Roys ont de grand reuenus, & qu'ils disposent de ceux du Roy d'Espagne, comme bon leur semble, deuenans par ce moyen extremement riches, à cause que le Roy leur donne entiere puissance. Tellement qu'ils amoncelent vne grande quantité d'or & d'argent, & assemblent force richesses. Outre les reuenus & profit ordinaires ils reçoiuent des presents de tous costez, qui les enrichissent. Car tous ceux qui ont quelque alliance auec l'Espagne enuoyent suiuant la coustume des Ambassadeurs au Vice-Roy nouuellement arriué, auec des presents, qui ne manquent iamais d'estre grands & magnifiques: & tandis qu'ils demeurent à Goa, il est entretenu aux despens du Roy, de mesme que les autres Officiers ce qu'on tire pour le Roy des terres de Salsetre, & de Bardes.

FORCES.

L'Isle a seulement vne muraille du costé du Leuant vis à vis de la terre de Salsette, iusques à l'autre costé de la terre de Bardes. Ceste deffence n'est bonne que contre les soudaines attaques des peuples de la terre-ferme, qui ne sont sous la domination des Portugais. Il n'y a point d'autre fortification en cette Isle. Il y a bien en la terre de Bardes vn chasteau qui est sur vn haut, à la bouche du fleuue: mais il est presque ruiné, & a seulement trois canons de fer & vn homme qui le garde.

L'Isle de Goa du costé de riuage de la mer monstre en quelques lieux des rochers fort hauts: mais la terre de Barde du costé qu'elle regarde la mer, a vn beau riuage de sable l'espace de cinq cents pas.

Voicy la garde de cette Isle. Du costé du Leuant il y a trois ou quatre portes sur le bord de la riuiere à l'extremité de l'Isle, vis à vis de la terre ferme de Salsette, & Bardes. Chaque porte a son Capitaine & son Secretaire, sans la permission desquels personne ne peut aller en terre ferme. A raison dequoy quand les Indiens Decanins & les autres Ethiopiens idolatres qui demeurent à Goa, vont en terre ferme pour faire quelque trafic, ou emploite, ou bien pour chercher des viures, il faut qu'ils reçoiuent sur le bras nud, vne marque qu'on leur imprime en ces passages.

Lors qu'ils retournent, ils doiuent monstrer la mesme marque, & l'on donne pour la liberté du passage deux basarues pour le Capitaine, & Secretaire, qui mettent la nuict en sentinelle vn ieune homme, qui a charge de sonner vn cloche qui pend de la tour. Ce ieune homme attache bien souuent la corde de la cloche auec vne courroye à son pied, afin de faire entendre à tout le monde, qu'il veille. Il y a cinq passages de cette sorte. L'vn est du costé du midi, qui conduit à la terre ferme, & à Salsette. Ce pas s'appelloit Besterijn, & se nomme maintenant le passage de sainct Iacques, à cause de la paroisse de S. Iacques qui est en ce lieu là.

Le second passage nommé Sec, est au Leuant de l'Isle, & c'est le commun passage pour aller en terre-ferme, à cause que la riuiere est plus gueable en ce lieu-cy, qu'en nul autre.

Le troisiesme qui se nomme le passage de Daugiin, ou de la mere de Dieu, est du costé du Midi, & est presque tout aupres de la ville. La muraille va iusques là, commençant au pays de sainct Iacques : & tout le reste de l'Isle n'a autre deffence. De ce passage on trajette iusques à l'autre Isle qui respond à la terre-ferme, & ce quatriesme s'appelle de Noruua.

Le cinquiesme, & dernier passage est de la ville iusques à la moitié de la riuiere, en vne plus basse plage tirant vers Barde. Cettuy-cy est le plus fort de tous, & se nomme Pas de Bagijn. Et c'est en cet endroict qu'on arreste & visite tous les vaisseaux qui entrent dans la riuiere, ou sortent. Voila toutes les fortifications de cette Isle, qui toutesfois ne craint gueres l'effort de ses voisins, estant soigneusement gardée, & pleine de peuple. Toutesfois ce qui pourroit nuire aux Portugais, seroit la grande multitude des Idolatres, & Mahometans qui sont en cette Isle. Mais s'il y a de la crainte de ce costé là, les Portugais y mettent si bon ordre, & prennent garde si soigneusement à toute chose, qu'ils peuuent viure en asseurance. Outre cela les armées de mer qui courent de tous costez empeschent assez qu'on ne le puisse surprendre, & les soldats qu'on y entretient, qui sont en grand nombre, les rendent pleins d'asseurance.

GOVVERNEMENT.

LE Vice-Roy des Indes qui demeure à Goa, y est enuoyé pour trois ans auec pleine puissance, & quelquefois y demeure dauantage selon que le Roy l'ordonne. Mais c'est chose qui n'arriue gueres souuent, & est du tout extraordinaire. Ce Vice-Roy a dans cette ville son conseil, son siege de Iustice, sa Chancellerie, & ses Iuges à la façon de Portugal, & pour cette cause il decide tous les procez & debats au nom du Roy d'Espagne, auquel on peut toutesfois appeller des choses ciuiles, qui sont de grande importance, c'est aussi le seul poinct reserué.

Quant aux criminelles il n'y a personne qui puisse appeller du iugement qui se donne à Goa, s'il n'est noble, & le Vice-Roy est bridé en ce qu'il ne peut faire mourir vn gentil-homme, ains est obligé de l'enuoyer prisonnier, & sous bonne garde en Espagne, sinon que le Roy y pouruoye d'autre sorte.

Le Palais du Vice-Roy est gardé par des soldats qui sont ordonnez pour cét effect. Cette dignité dure iusques à l'année de l'autre Vice-Roy, qu'on luy donne pour successeur qui estant à Bardes, ou en quelque autre port des Indes, enuoye soudain ses Procureurs pour prendre possession. Lors le Vice-Roy quitte le Palais à celuy qui vient, & le degarnit de tous ses meubles, n'y laissant que les murailles, qui sont bien tost tapissées, aussi bien que le reste se trouue en peu de iours meublé richement.

Le Vice-Roy precedent s'en retourne dans le mesme nauire où son successeur est venu. Ce grand pouuoir n'est iamais donné que pour quelque recompense signalée.

Les Indiens disent communément qu'ils ne peuuent esperer vne meilleure fortune aux Indes, tandis que cette façon d'enuoyer des Vice-Roys pour trois ans sera maintenuë. Car la premiere année le Vice-Roy considere & recognoit les façons de faire du pays : la seconde il tasche d'assembler des moyens : & la troisieme il met tout en bon ordre, afin que son successeur ne le surprenne. Ce qui peut assez faire coniecturer que cette domination sera de durée, puis qu'il n'y a personne qui se puisse promettre vn plus long-temps pour donner ordre à toute chose, & que par ce moyen on empesche la nonchalance de ceux qui different les affaires d'vn iour à l'autre.

Le liure où l'on escrit le nom de ceux de Portugal aux Indes est enuoyé à vn qui en a charge particuliere aux Indes, & cét office est triennal de mesme que les autres des Indes. Lors que l'Esté arriue aux Indes, & que la necessité contraint de mettre vne armée sur mer, pour rendre plus asseurée la nauigation que ceux de Malabar ennemis iurez des Portugais empeschent, & troublent en toute sorte, chaque année, enuiron le mois de Septembre on fait crier à son de tambour que ceux qui voudront seruir le Roy sur la mer, viennent pour receuoir la solde. Lors le Vice-Roy fait vn General qui a plusieurs Capitaines sous luy, dont chacun commande à vn Vaisseau, & de ces vaisseaux les vns tiennent cent hommes, & les autres trente. Ces hommes selon les tiltres qu'ils ont reçoiuent la solde, dont le payement se fait tous les trois mois.

Le soldat a sept pardaues Xerafins. Le pardaue vaut trois testons de Portugal. Vn homme honorable prend neuf pardaues, & ainsi de là en auant.

Les Capitaines taschent d'attirer les bons soldats auec des presens outre la solde.

Les vaisseaux sont fournis de viures à suffisance, & les Capitaines mangent auec les soldats, & prennent garde qu'ils soient bien, veu qu'autrement ils leur seroient peu obeissants. Cette armée garde & court la mer iusques au mois d'Auril, pour empescher les courses des Malabares. Sur la fin du mois d'Auril, elle s'en retourne à Goa, & lors on tire les vaisseaux en terre. Les soldats estans de retour, vont où bon leur semble, sans estre soldoyez de là en auant.

Lors le Vice-Roy proteste deuant le General de l'armée, que par son commandement, & au nom du Roy d'Espagne, il a tenu sur la mer vne armée tant de temps, & a empesché les escumeurs de faire quelque rauage. S'il s'est fait quelque bel exploict digne de memoire, on en fait vn long discours, où l'on met entre autres poincts que le General a fait pour ce regard de grands fraiz pour le seruice du Roy.

Le General ayant ce tesmoignage & certificat, tesmoigne le mesme des Capitaines qui ont esté sous sa charge. Il faut aussi auoir des certificats des Secretaires, & de ceux qui ont charge de l'Arcenal des Indes, afin que l'on puisse monstrer que l'on n'a rien fait qui puisse retarder ou diminuer la recompense.

Les Portugais s'en reuont auec ces tesmoignages, ayans desia conceu dans leur esprit la charge qu'ils veulent briguer: Tous les officiers s'en reuont aussi au bout de trois ans, & c'est vne extreme faueur quand on leur accorde de la continuation pour leur gendre, qui prend l'office pour le mariage de sa femme. Lors les lettres sont enregistrées en la grande Chancellerie & enuoyées aux Indes, afin que le Vice-Roy les confirme. On y suit les mesmes loix qu'en Portugal.

XII. Quant au poivre qu'on tire des Indes, voicy comme on y procede. On ne charge nul nauire que les cinq, que ceux qui afferment les vaisseaux du Roy d'Espagne, doiuent tenir prests. Que s'il y a tant de marchandise que ces cinq vaisseaux ne la puissent tenir toute, lors les Fermiers du poivre, & les Officiers du Roy requierent que l'on y adiouste encores quelques vaisseaux au nombre ordinaire: ce que leurs Fermiers sont contraints de faire, en telle sorte qu'il y en ait assez pour emporter toute la charge; que s'il le refusent, alors le Vice-Roy, & les officiers du Roy en peuuent charger à leur volonté, tant du poivre des Fermiers, que d'autres marchandises qui restent au profit du Roy, sans que les Fermiers des nauires y puissent pretendre aucune chose: mais cela se peut faire seulement, lors que les cinq nauires ont entierement leur charge.

Les Fermiers du poivre ont en chaque nauire vn facteur, à qui le Roy donne place & entretien durant le voyage.

La ferme de poivre dure cinq années, & s'il arriue quelque chose sur la mer, c'est au dommage de ceux qui la tiennent, & qui chargent les nauires, de mesme que tout le chargement se fait à leurs despens: & si l'argent vient à se perdre aussi, cette perte est sur leurs coffres. Ils sont obligez de donner le poivre au Roy, à raison de douze ducats pour quintal: si la quantité y manque, tout est au dommage des Fermiers, & non du Roy, qui reçoit en la maison des Indes, le poivre sec & net, auec vn gain asseuré, & sans crainte de perte. Au reste ces Fermiers ont leurs droits, & leurs priuileges si bien affermis, qu'on ne peut aller au contraire.

Il n'y a personne autre qui puisse vendre du poivre aux Indes, sur peine de la vie, & cette loy est rigoureusement obseruée. On ne peut diminuer la somme d'argent qui est preparée pour l'achapt du poivre, ny en prendre tant soit peu pour quelque cause qu'on puisse alleguer, tant soit-elle necessaire.

Il n'y a personne qui puisse apporter de l'empeschement lors qu'on charge les nauires de poivre. On laisse mesme les affaires du Roy à part en ce temps, & le Vice-Roy n'a soing d'autre chose auec les autres Capitaines des Indes, & donne assistance pour cét effect lors qu'on la demande.

Le Bhare du poivre se vend au Indes presqu'ordinairement 28. Pagodes, & le Bhare vaut trois quintaux, & demy de Portugal; tellement qu'vn quintal vaut 12. Xerafins Bardaues, & 4. Tangues, & le quintal pese 128. liures. Ils donnent certaine quantité d'argent au Roy d'Espagne, si les nauires arriuent à bon port: outre ce, ils sont obligez de faire porter & nourrir les soldats gratuitement. En fin si quelque nauire vient à se perdre, le Roy n'y fait perte que de quelque argent qui luy est donné pour son droit, & de ce qu'il n'a pas le poivre qu'il deuoit auoir à certain prix.

Et de là vient que ceux qui ont charge des choses qui concernent la mer, ne se soucient de mettre dans les nauires de guerre gens de deffence; au lieu que les Roys de Portugal en auoient vn soing particulier, pource que tout le poivre leur appartenoit.

RELIGION.

XIII ON a liberté de conscience dans Goa, où l'on void auec des Portugais des Mores, des Iuifs, Armeniens, Gusarates, Banjanes, Bramins, & autres gens des Indes qui y viuent à leur mode, & selon leur Religion, sinon qu'on ne leur permet pas de brusler les hommes morts, on en vie, ny de celebrer leur nopces, & faire parade de leurs superstitions diaboliques : à quoy l'Euesque prend soigneusement garde de peur de scandale des nouueaux Chrestiens. Mais si quelqu'vn apres auoit esté baptisé, se remet au Paganisme, il sera mis à l'Inquisition pour estre puny selon la sentence des Inquisiteurs.

Il y a là plusieurs Arabes, Perses & Abyssins, qui suiuent en partie la Religion Chrestienne, & en partie celle des Mores, qui gardent la pernicieuse loy de Mahomet.

Les Mores mangent de tout sans distinction, excepté de la chair de pourceau, & sont enterrez à la façon des Iuifs. Quelques-vns d'entre les Decanins, Gusaretes, & Canarins s'abstiennent de la chair de vache, & de beufle. Plusieurs adorent le Soleil & la Lune, recognoissants toutesfois vn seul Dieu, Createur de toutes choses. Au reste il y a force Eglises, & Monasteres à Goa : mais il n'y en a pas vne de vierges religieuses, pource qu'il n'y a moyen de persuader la chasteté aux femmes des Indes. Il y a icy vn Archeuesque qui a sous luy tous les Euesques des Indes Orientales, & il y a Inquisition de mesme qu'en Espagne.

L'ANCIEN CHRISTIANISME DES INDES.

XIV SAinct Thomas Apostre, apres que cette partie luy fut escheuë en la distribution du monde, se transporta premierement en l'Isle de Socotere, où ayant fait plusieurs Chrestiens, il passa à Cranganor, de là à Colen, & de là à Choromandel. Ayant donc semé par tous ces lieux la parole de Dieu, meu de la renommée de la grandeur de la Chine, il y alla pour prescher Iesus-Christ. Apres y auoir trauaillé durant quelque temps, il s'en retourna au Royaume de Choromandel pour receuoir les Neophytes, & les confirmer en la foy. Ce pays auoit lors pour sa ville capitale Malipur, autrement Calamine, que les Portugais nomment auiourdhuy sainct Thomas, & s'estans mis à bastir vne Eglise en ce lieu, tandis que les Prestres des Idoles, & le Roy Sagam luy faisoient toutes les contrarietez qu'ils pouuoient, il aduint vne chose, qui seruit grandement pour manifester à ces barbares la vertu de Iesus-Christ, & la verité de l'Euangile.

La mer auoit poussé vne piece de bois d'extraordinaire grandeur, à la place qui estoit lors éloignée de la ville enuiron dix lieuës.

Le Roy eut desir de se seruir de ce bois, pour vn bastiment qu'il faisoit : mais il ne le peut iamais faire bouger d'vne place, ny par le moyen des Elephans, ny par celuy de plusieurs instruments, & de beaucoup d'hommes.

On dit que l'Apostre proposa là dessus au Roy vn party, que s'il luy donnoit ce bois pour bastir vn Temple au vray Dieu, il le tireroit soudain à la ville, sans aide d'homme, & sans aucune machine : le Roy accepta le party presqu'en se mocquant, & pour s'en rire. Lors S. Thomas ayant lié la ceinture qu'il portoit à vne petite branche, qui paroissoit hors du tronc, apres auoir fait le signe de la Croix, le tira sans peine dans les murailles, auec estonnement de tout le peuple. Puis ayant dressé vne Croix de pierre, il predit que quand la mer viendroit là, on verroit venir des pays loingtains des hommes blancs, pour restablir la doctrine qu'il auoit preschée. Cette Prophetie fut verifiée à l'arriuée des Portugais aux Indes, pource qu'vn peu auparauant la mer s'estoit approchée de cette marque, dont les Chrestiens tous esmerueillez receurent vne grande consolation.

La reputation de S. Thomas croissoit continuellement auec ses miracles. Dequoy les Bramins estans faschez, pource qu'ils voyoient defaillir leur credit, & leur gain, l'vn d'eux pour le ruiner, tua vn sien fils, & accusa l'Apostre de ce meurtre.

L'Apostre estant venu deuant le Roy pour se purger de ce qui luy estoit imposé, dit qu'il n'estoit besoing d'autre iustification, que du tesmoinage mesme du mort, & requist qu'il luy fut permis de l'interroger : son aduersaire n'eut pas la hardiesse de refuser ce party, & lors ainsi que tous estoient estonnez de cette proposition, & en attente de ce qui reüssiroit, l'enfant mort fut porté en la presence du Roy : Sainct Thomas se tournant alors vers les corps, luy dit qu'au nom de Christ qu'il preschoit pour Dieu & Sauueur du monde, il declarat qui estoit l'autheur de sa mort : au nom de Christ ce corps parla, & tesmoigna que S. Thomas estoit messager du vray Dieu, & que son pere l'auoit tué de rage, & pour l'enuie qu'il portoit au Sainct.

Le Roy qui auoit desia quelque inclination à la foy de Christ, l'embrassa soudain

voyant ce miracle. Mais les Brachmanes & Prestres, bien que conuaincus de leur perfidie, ne pouuans souffrir le progrez de l'Apostre auec la ruine de leurs Idoles, & n'ayans peu le renuerser par leurs embusches & calomnies, ils se resolurent de l'assassiner, estimans que tandis qu'il viuroit, ny eux ny leurs Dieux ne seroient recherchez comme auparauant.

Il y auoit hors de la ville, enuiron demie lieuë, vne grotte où S. Thomas, à l'exemple de Christ, auoit accoustumé de se retirer pour y faire ses prieres, & penser à luy-mesme deuant vne Croix qui estoit grauée dans vne pierre.

Ce fut en ce lieu qu'ils se ruerent sur luy comme des loups rauissants, le frappans à coups de baston & de pierre, & l'vn d'eux luy donna vn coup de lance au trauers du corps dont il tomba tout roide mort. Son corps fut enleué par ses Disciples, & enterré, dans vne Eglise, où l'on encore vn piece de la lance qui l'auoit percé, & vn baston ferré dont il vsoit en ses voyages pour se soustenir, & vn vase plein de la terre où son sang estoit tombé. C'est ce que l'on escrit de l'Inde, & ce que les habitans du pays ont couché dans leurs Annales, & ce que les femmes Malauares chantent ordinairement par les ruës en leur langage.

Quelques-vns estiment que le miracle du tronc de bois ne se fit à Malipur, mais à Cranganor, & que le successeur du Roy Sagam le fit mourir à Calamine, & que son corps fut transporté par les Chrestiens en Edesse ville de Mesopotamie. Toutesfois Iean III. Roy de Portugal, suiuant la commune opinion, enjoint à Edoüard de Meneses son Lieutenant aux Indes, de faire ce qui luy seroit possible pour trouuer le corps de S. Thomas au riuage de Coromandel, & de pourchasser que ses sainctes reliques (bien que les autres tiennent qu'elles sont toutes en Mesopotamie) fussent mises en quelque lieu, pour y estre gardées auec reuerence. Meneses en donna charge à Emanuel Fria, qui s'en alla à Malipur auec quelques Prestres & vn Architecte.

Là parmy les ruës de la ville ils trouuerent les vestiges d'vn Temple magnifique, où il n'y auoit plus rien debout qu'vne petite Chappelle auec plusieurs Croix peintes dedans & dehors. Ceux du pays disoient que le corps de l'Apostre estoit en ce lieu, & de fait ils trouuerent vne pierre où estoit escrit en vieil langage, comme on apprit de gens qui s'y entendoient, que ceste Eglise fut bastie par S. Thomas, & que le Roy Sagam auoit donné la disme des marchandises que l'on conduisoit dans les villes pour l'entretenir.

On trouua sous ceste pierre, comme ceux du pays asseuroient, le corps du Roy : mais en creusant plus, on trouua vn lieu premierement ceint d'vne muraille de terre, & puis de pierre, haute de neuf pieds couuerte de diuerses sortes.

On disoit que le corps de l'Apostre estoit là dessous. Surquoy deux Portugais, qui se VX
confesserent & communierent auparauant, s'estans mis à ouurir le lieu, trouuerent certains os fort blancs, meslez auec de la chaux, & du sable, vn tronçon de lance, vn baston à voyager, & vn vase de terre, si bien que l'on cogneut à ces marques que c'estoit là le vray corps de l'Apostre : & ce d'autant plus que le corps du Roy Sagam, & d'vn autre Disciple de S. Thomas estoient aupres, mais ces deux estoient si laids & si espouuentables, que la seule couleur distinguoit les os de l'Apostre de ceux des autres.

Le corps du sainct fut mis apres en vne chasse, & ceux des deux Disciples en vne autre, & les clefs du lieu furent portées au Vice-Roy, & remises entre ses mains.

Deux années apres les mesmes os furent cachez par deux Portugais sous l'Autel de la Chappelle, & finalement transportez à Goa par vn Religieux de l'Ordre de S. François, au temps que Dom Constantin de Bragance estoit Viceroy des Indes. Les Indiens Chrestiens tiennent le sepulche de S. Thomas en aussi grande veneration que ceux des Apostres S. Pierre & S. Paul. On rapporte aussi vn miracle qui se faisoit d'vn sarment sec, qu'on mettoit chaque année és mains du sainct Apostre le soir de la Vigile de sa Feste, lequel se trouuoit le lendemain couuert de pampre, portant vn raisin meur, auec vne grande admiration d'vn-chacun. Cecy est rapporté par Iean de Barrois Portugais Historien en la troisiesme Decade d'Asie. Et Hierosme Orose, homme tres-docte & de grande authorité, à la fin du troisiesme liure de l'histoire du Roy Emanuel de Portugal, qui escrit qu'en l'an de Nostre-Seigneur 1562. l'Euesque de Cochin, qui est en l'Inde, enuoya au Cardinal Henry, qui fut depuis Roy de Portugal, vne information autentique qui porte qu'en la ville de Malipur, ou de sainct Thomas, qu'on tient par tradition estre le lieu où il fut martyrisé, il y a vne Croix grauée dans vne pierre auec quelques taches de sang, és bouts de laquelle il y a comme des fleurs de lys, & sur le bout du milieu il y a la figure d'vne Colombe, & au dessus vn arc auec certaines lettres incogneuës,

Digitized by Google

le tout d'vne seule pierre. Deux des plus doctes & anciens Bracmanes qui fussent parmy les Indiens, leurent cette escriture ou characteres incogneus, & sans sçauoir rien l'vn de l'autre, se trouuerent conformes qu'ils estoient de cette teneur. Thomas homme diuin enuoyé par le Fils de Dieu, & son Disciple, alla vers les Roys de Sagame pour donner cognoissance du vray Dieu à leurs peuples.

Il y a auiourd'huy des Chrestiens aux Indes qui se nomment de S. Thomas, il est vray qu'ils ont diuers erreurs, nés en partie de l'heresie d'Arrius, & en partie de Nestorius. Ce mal se glissa parmy eux, pource que ces miserables ayants grande faute de Prestres, & de Prelats qui les instruisissent, & administrassent les Sacremens, apres vne longue deliberation arresterent d'enuoyer quelques-vns d'entr'eux pour en chercher & les mener aux Indes, en quelques lieux qu'ils les trouuassent. Ces deputez apres vn long & penible voyage arriuerent en Assyrie, où ils prierent le Patriarche de Babylone de leur fournir ce qu'ils demandoient. Ce Patriarche leur donna quelques Prestres, & Prelats qui allerent aux Indes, & au lieu de la pure & vraye doctrine, semerent l'yuraye des susdits Heresiarques, & ces erreurs y sont demeurés iusques à nostre temps.

Toutesfois ils retiennent beaucoup des traditions Apostoliques, ont en grande veneration le S. Sacrement de l'Autel, & le prennent sous les deux especes.

Ils gardent l'Aduent, & le Caresme, chantent ordinairement les Psalmes, oyent la Messe, & celebrent les Festes de Iesus-Christ, & des Saincts: mais sur tous l'Octaue de Pasques. Ceux-cy habitent à Cranganor, & aux enuirons, & l'on estime qu'il y en peut auoir enuiron soixante & dix mille.

Il y en a encore vn grand nombre à Negaran, & à Malipur, & dauantage au pays d'Angamale quinze mille au dessus de Cochin tirant vers le Nort. C'est là que demeure l'Archeuesque, dependant du Patriarche de Babylone.

Ils recognoissent peu à peu la verité de la Religion Catholique, par le moyen des Iesuites qui ont vn college à Vaypicota: veu qu'ils se confessent à eux, & leur portent leurs enfans à baptiser, & leurs Prestres apprenent à dire la Messe à la Romaine.

En l'an 1587. l'Archeuesque tint vn Synode, où deux Iesuites se trouuerent, & firent beaucoup de Decrets conformes à la Religion Catholique.

L'an 1587. le Roy d'Espagne fonda vn College à Malipur auec l'aide des Chrestiens de S. Thomas, & vn Seminaire pour l'institution de la ieunesse.

LE NOVVEAV CHRISTIANISME DES INDES.

XV LEs premiers qui passerent aux Indes pour annoncer l'Euangile, furent les Religieux de S. François, dont le premier fut frere Henry, depuis Euesque de Sette, qui y alla auec l'armée qu'y mena Pierre Aluare Capral l'an 1500. auec quelques Prestres; mais on ne trouue pas que luy ny ses compagnons eussent moyen de faire valoir leur talent à cause des continuelles guerres. On y vit aller apres frere Antoine Petroine, & bien tost apres frere Antoine Laurere, qui s'arresta en la Socottere, & y fit quelque fruict. Finalement Loppez Sequeyra Viceroy des Indes bastit à Goa vne Eglise sous le nom de S. François, & vn Conuent pour les Religieux de cét Ordre: ce qui fit qu'ils eurent la commodité de s'employer en ces quartiers au seruice de Dieu, & à la conuersion des Indiens. Si bien qu'il ne se fit de là en auant gueres d'entreprises de paix, ou guerre, où ils ne se trouuassent. Car Antoine Petroine fut le premier qui dit la Messe, & prescha à Daman en Cambaye, & frere Antoine Casal fut au secours de Diu auec Dom Iean de Castro, & y fit son deuoir.

Le premier Euesque des Indes fut vn certain frere Fernandez de l'Ordre de sainct François qui y alla au temps de Nugnez d'Acune. Cettuy-cy en administrant les Sacrements de la Confirmation, & des saincts Ordres, en preschant aux Portugais, & en attirant les Gentils à la foy, exerça loüablement l'office d'Euesque, & c'est chose vraysemblable qu'en ce temps la foy fut grandement aduancée. Mais il n'y auoit chose dont les Escriuains de leur temps se souciassent moins; veu qu'outre qu'ils estoient rares, ils ne s'occupoient qu'à escrire les faits des armes, & les voyages des flottes. Fernandez eut pour successeur Iean d'Albuquerque de Castille, du mesme ordre de S. François, qui vint aux Indes auec Dom Garzie de Norogne, & amena auec luy vn frere Vincent, propre à enseigner la doctrine Chrestienne, & vn Iacques de Borda Portugais predicateur assez fameux. Mais iusqu'à ce temps on voyoit plustost aux Portugais vn ardent desir d'auancer la Religion Chrestienne aux Indes, qu'aucun effect d'importance: pource que les

Capitaines & Gouuerneurs estoient occupez à bastir des forts, & à faire des vaisseaux, & ramasser des soldats pour defendre la mer, & attaquer le pays des ennemis ; & les Religieux de S. François, quoy qu'ils eussent à Goa vn bon Conuent, estoient toutesfois tellement occupez de nuict & de iour à leurs exercices ordinaires du chœur, & à enterrer les morts, qu'ils auoient peu de loisir de catechiser, & d'instruire les Gentils pour les conuertir.

Au temps qu'Estienne Gama gouuernoit les Indes, qui fut en l'an 1540. quelques gens de bien, dont les principaux furent Michael Vaz Vicaire general des Indes, & Iacques de Borde, & Cosme Annie, instituerent vn Seminaire de ieunes gens de diuerses nations, afin de semer par leur moyen la foy Chrestienne en beaucoup d'endroits, & on leur assigna les reuenus des Temples des Idoles ruinez par Michel Vaz, & l'on appella ce Seminaire, le College de Sainte-foy, & puis de sainct Paul, à cause d'vne petite Eglise ainsi nommée.

Ils pensoient éleuer en ce College vn bon nombre de ieunes gens de toutes nations, & les instruire en la doctrine Chrestienne, afin qu'ils fussent apres propres à prescher, & reduire à la verité de l'Euangile leurs compatriotes. En ce temps on fit vne belle acquisition à l'Eglise sans y penser.

On nomme Paraues les peuples qui habitent prés du Cap de Comorin, qui sont simples & de bon naturel, & s'entretiennent pour la plus grande part, par le moyen de la pesche des perles, d'où vient que le riuage où ils habitent, qui a de longueur depuis le Cap iusqu'à l'Isle de Manar enuiron cinquante lieuës, auquel espace on compte enuiron 25. villes ou villages, se nomme Pescherie.

Ceux-cy donc ayans esté ruinez par les Mahometans, & estans reduits tant pour cette occasion, que pour d'autres, à vne extreme misere ; & apres vne longue consultation, poussez par vn certain Iean de la Croix, qui s'estoit conuerty quelques années auparauant, & trafiquoit en ces lieux-là, se resolurent de mander à Cochin leurs Chefs, pour demander secours, en promettant d'embrasser la foy Chrestienne s'ils estoient secourus.

Leurs deputez arriuez à Cochin, pour asseurer mieux les Portugais, se firent incontinent baptiser. Il sembla qu'on ne deuoit mépriser ny leur demande, ny leur offre. Si bien que les Portugais ayans mis en ordre vn bon nombre de vaisseaux armez, non seulement chasserent les Mahometans de ce pays-là, mais encore rendirent meilleure la condition des Paraues, & plus grand nombre de la pesche. Il alla sur les mesmes nauires quelques Prestres qui catechiserent en peu de iours tout ce peuple. Mais ce peu d'Ecclesiastiques ne pouuoit suffire à l'instruction des Catechumenes, ny à la confirmation des conuertis. Ce qui leur nuisoit encores, c'estoit le commerce, & la frequentation qu'ils auoient auec les Infidelles pleins de liberté & de dissolution. Tellement qu'il estoit plus aisé que les vieux Chrestiens se corrompissent, que d'aider aux nouueaux.

Le Roy Iean qui estoit aduerty de tout cecy, ne pardonnoit ny à dépense, ny à peine, pour remedier à tout ; & ce qui le poussoit grandement à ce faire, c'estoit qu'il sçauoit, qu'il ne pouuoit tirer les decimes du pays, ny les tailles, ny faire la guerre aux Gentils, sinon pour maintenir & augmenter la gloire de Dieu, & la predication de l'Euangile, si les Gentils s'opposoient à son aduancement. Mais les forces du Roy n'estoient pas correspondantes à sa bonne intention; pource qu'il falloit pour l'effet de ce dessein, vn grand nombre d'hommes de bonne vie, pleins de prudence, de doctrine, de charité, de grãdeur de courage, & de force de corps ; & le Portugal n'auoit alors guere de tels hommes : car les Predicateurs estoient pour la pluspart estrangers, & les Portugais qui vouloient s'addonner aux lettres, se transportoient à Alcale, ou à Salamanque.

L'Vniuersité de Conymbre qu'ils auoient fondée, estoit encore nouuelle, & ne produisoit que des fruicts amers, & la necessité des Indes estoit pressante.

La compagnie des Iesuites cõmença de florir alors, & le Roy qui en fut aduerti escriuit à Dom Pierre de Masearogne son Ambassadeur à Rome pres de Paul III, d'obtenir du Pere Ignace, Fondateur de cette compagnie, quelques-vns de ses Peres. L'Ambassadeur les demanda, & n'en obtint que deux, c'est à sçauoir le Pere Simon Rodriguez Portugais, & François Xauier Nauarrois, ausquels se ioignirent apres Paul de Camarin en Italie, & François Mansille en Portugal. De ceux-cy Rodriguez demeura en Portugal apres, & Xauier passa aux Indes. Ils partirent de Rome l'an 1540. Ainsi qu'ils furent en Portugal, le Roy informé de la vertu du Pere Xauier, luy fit beaucoup d'honneur, & luy ayant auec affection recommandé l'aduancement de la Religion Chrestienne aux Indes,

luy donna vn Bref du Pape, par lequel il estoit fait Nonce du S. Siege, auec ample pouuoir aux Indes. Il arriua à Goa le 15. du mois de May de l'an 1542. où il fut receu auec grand honneur de l'Euesque, & commença soudain à mettre la main à la besogne, instituant d'abord le Catechisme. Il alloit tous les iours par les rues, & au son d'vne clochette assembloit beaucoup de gens pour venir à l'Eglise. Là tant luy que ses compagnons enseignoient la doctrine Chrestienne. Il passa l'Hyuer de cette sorte, & Paul de Camerin prit le soin du College de S. Paul, où il y auoit vn nombre de ieunes gens. Mais le Pere qui auoit ouy parler de la nouuelle conuersion des Parauës, s'en alla vers eux au Printemps, menant auec luy Mansille pour les confirmer; & pour ce faire il apprit leur langue auec grande peine. Il luy fallut combattre plus d'vne fois auec les Bramins, qui ne pouuoient endurer qu'il leur ostast leur suite & leur reputation, & descouurist leurs vanitez, & leurs tromperies. Il ne s'arrestoit en vn lieu qu'autant qu'il estoit necessaire: mais il faisoit choix des Neophytes qui auoient plus de vertu, & plus d'esprit, & les laissoit en sa place pour auoir soin des autres. Estant arriué au bout de quelque Prouince, il retournoit à l'autre, & demandoit compte des choses qu'il auoit enseignées, principalement à ceux qu'il auoit fait maistres des autres, qui se nomment là *Canacpoles*. Il obtint pour eux certaine somme d'argent, que les Indiens souloient donner pour les brodequins de la Reine de Portugal, à laquelle il escriuit qu'elle ne pouuoit monter au Ciel auec de meilleurs brodequins, qu'auec les prieres des Neophytes. Il employa plus d'vne annee à instruire, & confirmer les Parauës, & à la renommée de leur conuersion les Macoes peuples voisins, qui appartiennent au Royaume de Trauancor, & habitent le costé du Leuant du Cap de Comorin, enuoyerent des messagers au Pere, le priant qu'il les allast baptiser: ce qu'il fit, & dans vn mois il reduisit à la foy plus de dix mille personnes. Cependant qu'il estoit attentif à la conuersion des Macoes, ceux de Manar, qui est vne Isle entre Coromandel, & le dernier Cap de Zeilan, luy enuoyerent des messagers pour demander le baptesme. Il y en enuoya quelques-vns qui catechiserent ceux de Manar, cependant qu'il trauailloit à ce qu'il auoit commencé. Ce que le Roy de Iafanapatan, duquel ils estoient subiets, ayant entendu, remply d'extreme courroux il en tua vne partie, & tourmenta cruellement l'autre. Quelques-vns qui s'échaperent de ses mains, vindrent par terre à Goa (l'espace de 200. lieües) pour demander le baptesme. Cependant que le Pere Xauier estoit occupé en de si bons exercices, on luy enuoya pour luy aider Iean Beyra de Ponteuedro, Nicolas Lancelot d'Vrbin, Antoine Criminel de Parme, & l'annee 1548. il eut encore Gaspard Berzé, & Antoine Gome, auec huict autres compagnons, & en mesme temps il arriua à Goa douze Religieux de l'Ordre de S. Dominique, dont Iacques Bermulde estoit le chef, & on leur bastit aussi vne fort belle Eglise, & vn Conuent fort commode en bien peu de temps.

Le Pere Xauier ayant laissé la charge de l'Eglise des Parauës au Pere Antoine Criminel, luy donna suiet de mourir glorieusement: Car les Bramins, & les Badagnes le tuerent.

Parmy ces accidens le Roy de Tanor se fit baptiser. Tanor est vne ville esloignée de Goa vers le Midy d'enuiron octante lieues. Ce Roy estant informé de nostre Foy par Frere Vincent de l'Ordre de S. François, & par Iean Suare qui l'alloient souuent trouuer, se fit enfin baptiser en prenant le nom de Iean.

La Reyne & deux personnes de son Royaume firent le semblable puis apres, mais secrettement, & le Roy mesme apres le baptesme portoit au col (de peur des seditions) les trois filets selon la coustume des Bramins, de la secte desquels il auoit esté. Il luy prit enuie apres, afin de noüer vne plus estroite amitié auec les Portugais, de venir à Goa, où il fut receu fort magnifiquement.

L'Archeuesque, le Vice-Roy, & plusieurs autres luy parlerent de quitter ces marques des Bramins, & de faire profession ouuerte du Christianisme; mais il allegnoit le danger d'vne reuolte du peuple & de son frere, & les prioit de ne le vouloir faire precipiter, adioustant qu'il auoit tellement à cœur la Religion & la gloire de Christ, qu'il ne laisseroit passer aucune occasion de l'accroistre, mais qu'il falloit y proceder sagement. Il demeura l'espace de dix iours à Goa, durant lesquels il eut le Sacrement de la Confirmation de l'Archeuesque. Or les Portugais ayans non seulement augmenté, mais estably leur Empire aux Indes, auec la paix qui s'ensuiuit, le nom de Christ s'estendit aussi grandement.

On destruisit beaucoup de Temples d'Idoles, au lieu desquels on bastit de magnifiques Eglises. Pour attirer mieux les Gentils, on fait de grandes caresses à ceux qui font

baptisez, & on leur pourchasse des charges, & des offices, où il y a de l'honneur & du profit, en les exemptant de toutes charges, & leur permettant le port des armes, & choses semblables.

On ne sçauroit s'imaginer combien de nouueaux Chrestiens furent aises de ce que le Roy d'Espagne fit deux d'entr'eux Commandeurs de l'Ordre de Christ ces années passées. On a fondé plusieurs maisons de Catechumenes, huict Seminaires, pour l'instruction des ieunes gens. Mais la foy ne se multiplia iamais tant aux Indes, qu'au temps que Dom Constantin de Bragance en fut Vice-Roy, qu'il employa pour la conuersion des Infideles, non seulement les reuenus du Roy, mais encore son bien propre.

Il assistoit luy-mesme aux Baptesmes, honoroit les baptisez & les caressoit, leur donnoit des moyens, & pour conclusion se monstroit en toutes occasions pere des Neophytes. Auec ces façons de faire non seulement il aduança la Religion, mais affermit encore la domination des Portugais aux Indes. Durant son gouuernement l'an 1557. les Iesuites seuls baptiserent 1800. personnes, & l'année d'apres vn peu plus : mais l'an 1559. ils en baptiserent 3260. & l'an 1560. douze mille sept cens quarante-deux. Tellement que ces Peres, ou ceux de l'Ordre de S. Dominique, & de S. François conuertirent par maniere de dire, toute la ville de Goa, qui est enuiron de la grandeur de Gennes.

De là vint que l'on ne baptisa pas les années d'apres tant de personnes. Toutesfois il n'y a presque année qu'on n'en baptise mille, voire dauantage : ou dans la ville, ou aux enuirons. L'an 1587. pource que les habitans de la coste de Malabar pressez de faim & d'extreme necessité, vendoient leurs enfans, & se mettoient à prix eux-mesmes ; on pourchassa deux fort bonnes choses pour l'augmentation de la foy, dont l'vne fut que ceux qui seroient exposez en vente, ne fussent acheptez que des Chrestiens ; l'autre que ceux qui auoient esté desia acheptez par des Gentils, fussent mis en liberté, en se rendant Chrestiens.

La conuersion des Gentils s'aduança de mesme en Basain, où les Iesuites ont permission du Roy de prendre les enfans orphelins, & de les catechiser, & le mesme Roy l'année 1581. assigna 250. escus de rente aux Catechumenes.

Le nombre ordinaire de ceux qui se conuertissent tous les ans à Basain, monte enuiron deux cens, & l'on en compte autant à Colan, & cent à Zane, & quelque peu moins à Daman & à Chiaul. Bandore, terre voisine de Goa, est desia toute Chrestienne : de mesme que la petite Isle de Coran. En l'Isle de Salsette, l'an 1583. on tua trois Iesuites, pource qu'ils destruisoient les Idoles, & l'Idolatrie : mais l'an 1587. vnze cens quarante personnes, & puis quatorze villages entiers se conuertirent. En la coste de la Pescherie, il y a enuiron 40000. Chrestiens, & l'on baptise tous les ans à Menar, plus de six ou sept cens personnes. En la coste de Trauancor longue de 75. milles, on ne peut guere entretenir la predication pour la pauureté du pays, & la cruauté des Princes Payens, & des Mahometans. Toutesfois on y compte enuiron dix mille Chrestiens. A Cochin l'on ne fait pas le fruict qu'on pourroit, à cause du Roy qui a fait vn Edict, par lequel ses subjets qui se font Chrestiens, perdent tous leurs biens. Mais nonobstant il ne se passe année, que plus de cent personnes ne s'y conuertissent.

Les Iesuites ont là vn College où ils enseignent la Grammaire, les lettres humaines & l'Arithmetique, & ont vn grand nombre d'escoliers ; de mesme qu'à Chiaul, où l'œuure de la conuersion est entre les mains des Religieux de S. François, comme encore en Negapatan.

A Chiaul l'an 1581. vn Gentil-homme Payen fit vœu de faire tout ce qu'il pourroit pour faire baptiser sa fille qui estoit aueugle, si on la faisoit voir : le vœu estant fait, il obtint ce qu'il desiroit ; mais le Pere n'accomplissant ce qu'il auoit promis, la fille tomba malade à la mort : lors il renouuela le vœu, & la fille fut guarie, & luy-mesme la porta apres à l'Eglise afin qu'elle fut baptisée : finallement l'an 1587. & l'année d'apres se baptiserent aux Indes Citeriennes, ou par deçà, huict mille personnes, & l'an 1588. il y eut des Catechumenes iusques au nombre de neuf mille, & de baptisez cinq mille.

CONSIDERATION GENERALE SVR LES Isles descrites, & les places que les Espagnols tiennent en Afrique, Asie, & aux Indes. De l'vtilité, richesses, importances & forces de ces Estats. Des Isles Philippines. Des Princes, amis & tributaires du Roy d'Espagne, voisins de ces pays: & de ses puissans ennemis qui y prétendent.

PREMIEREMENT les Isles Acores sont tellement importantes à la Couronne d'Espagne pour leur assiette, que sans elles la nauigation d'Ethiopie, des Indes, du Brasil, & du nouueau Monde ne pourroit estre continuë; dautant que les flottes qui viennent desdites contrées à Seuille, ou à Lisbonne, ne peuuent presque faillir d'y aborder toutes, c'est à sçauoir celles du Ponant pour suiure leur route, & celles du Leuant pour gagner les vents qui leur sont fauorables. Apres cela, outre Seute & Tanger que le Roy d'Espagne a sur le destroit de Gilbratar, & Mazagan hors du destroit, il a en la coste d'Afri[illegible]epuis le Cap d'Aquero iusques à Gardefou, deux sortes d'Estats, veu que quelques-vns sont sous luy immediatement, & il y en a d'autres qui sont au pouuoir de ses alliez. Il a sous luy les Isles de Madere, de S. Port, du Cap vert, des Canaries, d'Arguin, de S. Thomas, & autres voisines. Ces Isles se maintiennent de leurs propres viures, & en enuoyent mesme en Europe, principalement des succres & des fruict dont l'Isle de Madere principalement abonde, de mesme que de vins, & l'Isle S. Thomas fait aussi part aux autres d'vne grande quantité de succre. Ces Estats ne sont trauaillez que des Corsaires Anglois, qui ne passent pourtant le Cap vert pour la plus grande part.

Les Portugais ont aux Isles d'Arquin, & de S. George de la Mine deux facteurs, & deux lieux en façon de forts, d'où ils trafiquent auec les nations voisines de Guinée, & de Lybie, tirans l'or de Mandinque, & des lieux qui en sont proches. Entre les Princes alliez le plus riche & plus puissant, c'est le Roy de Congo, qui possede vn Royaume des plus frais & plus peuplez d'Ethiopie.

Les Portugais y ont deux Colonies, l'vne en la ville de S. Sauueur, l'autre en l'Isle de Loande. Ils tirent de ce Royaume diuerses richesses: mais la principale est celle de cinq mille esclaues qu'ils en ont toutes les années, & qu'ils enuoyẽt par les Isles, & le nouueau Monde; & la loy porte qu'on paye certaine somme d'argent au Roy d'Espagne pour chaque esclaue qu'on sort. On pourroit passer facilement de ce Royaume à celuy du Preste-Ian, dautant qu'on estime qu'il n'en est pas esloigné, & il est si plein d'Elephans, & de toute sorte de viures, & autres choses necessaires, qu'il seroit extrémement commode pour cette entreprise. Congo confine auec Angala, auec le Roy duquel Paul Diaz a combattu longuement pour raison de certaines mines d'argent.

Que si les Portugais eussent autant estimé les choses qui estoient prés d'eux, que celles qui en estoient esloignées, & tourné leurs forces, auec lesquelles ayans passé la Cap de Bõne Esperance ils arriuerẽt aux Indes, & à Malacca, & à Malucco, s'ils les eussent, dis-je, tournées à l'entreprise d'Afrique. ils eussent & plus facilement, & auec beaucoup moins de frais trouué de plus grandes richesses: pource qu'il n'y a au monde pays plus riches d'or & d'argent, que les Royaumes de Mandinque, d'Ethiopie, de Congo, d'Angole, de Butuë, de Totos, de Maticuo, de Boro, de Quiritui, de Monomotapa, de Caphati, & de Monoemugi: mais la conuoitise humaine estime plus celuy d'autruy que le sien, & les choses esloignées semblent meilleures que les plus proches.

Les Portugais ont entre le Cap de Bonne Esperance, & de Gardefou, les forteresses de Cesale, & de Mozambique. Auec l'vne ils se maintiennent maistres du trafic des pays d'alentour, qui abondent tous en or & en yuoire, & auec l'autre ils rendent aisée la nauigation des Indes, pource que leurs armées y passent tantost leur Hyuer, tantost s'y rafraichissent. Ils ont de ce costé le Roy de Melinde pour leur grand amy, & ceux de Quiloa & des Isles voisines pour leurs tributaires. Somme que les Portugais manquent seulement de gens; veu qu'outre les autres Isles, qui demeurent presqu'à l'abandon, ils laissent celle de S. Laurens qui est des plus grandes du monde, ou peut-estre la plus grãde

(veu qu'elle est longue de douze cens milles,& large de 480.) & si elle n'est guere cultiuée, elle est toutesfois capable de tout porter pour sa bonté, & la nature luy a donné de bonnes riuieres,de bons ports,& des Golphes tres-commodes.Ces Estats de la Couronne de Portugal n'ont peur que des armées de mer, qui ne peuuent estre que de Turcs. Mais les continuelles allées & venuës des flottes les asseurent entierement,& l'an 1589. ils prirent prés Mombazze quatre galeres, & vn galion de Turcs, qui auoient eu la hardiesse de venir iusques-là.

Quant aux Estats d'Asie ils sont diuisez en ceux de Perse, de Cambaye, & des Indes. Les Portugais ont en Perse le Royaume d'Ormus, & en Cambaye l'Isle de Diu, & Daman,& Bazain. Aux Indes ils possedent Chaul, & l'Isle de Goa, auec celles qui en sont voisines: les forteresses de Cochin,& de Colan, l'Isle de Manar, & le port de Colomban en l'Isle de Zeilam; mais la principale est Goa, où le Vice-Roy demeure, & où sont les forces des Indes.

Ormus & Diu sont en grande estime pour la Seigneurie de la mer,& du trafic du golphe de Perse,& du golphe de Cambaye. Cochin,& Colan sont estimez pour l'abondance du poivre qu'on y charge: Manar pour la pesche des perles qui se fait en cette mer. Colomban pour l'excellence & quantité de la canelle qui sort de cette Isle: Paman & Bazain pour la bonté des pays voisins, à raison dequoy Iean 3. Roy de Portugal assigna ce pays à de vieux soldats. Goa est de tres-grande importance pour la commodité de son assiette conjointe auec la fertilité du terroir.

Le Roy d'Espagne a encore icy quelques Princes amis,& quelques-vns tributaires de ses amis. Le premier & le plus riche, c'est celuy de Cochin. Cettui-cy estoit premier vassal du Roy de Calicut, & n'auoit grande puissance. Maintenant auec l'amitié,& le trafic des Portugais il a acquis de si grandes richesses, & de telles forces, que les Roys ses voisins luy en portent enuie.

Le Roy de Colan est encore des amis du Roy d'Espagne, qui tient tous les deux forts d'importance. Il y a encore le Royaume de Malaca qui s'estend à 70. milles, mais il est peu peuplé. Toutesfois la ville qui se nomme ainsi, vnit tous les trafics, voire presque tous les voyages qui se font par cette grande mer, depuis les embouscheures de la mer rouge,iusques au Cap de Liampo; & c'est icy qu'abordent les richesses de la terre-ferme, & de beaucoup d'Isles qui ne cedent toutes ensemble en grandeur à l'Europe. Malaca a deux puissans ennemis,c'est à sçauoir les Rois d'Yor & d'Achen, dont le premier est puissant par terre,& le second par mer: elle a esté assiegée de tous deux,& reduite à vn grand danger plus d'vne fois: mais auec le secours qui luy vint des Indes, elle fut tousiours sauuée auec grande perte des ennemis. En dernier lieu Paul de Lime défit le Roy d'Yor, & emporta mesme vn fort qu'il auoit fait prés de Malaca,où l'on trouua entre autres choses neuf cens pieces d'artillerie de bronze. Toutesfois cét Estat est en grand danger pour la puissance du Roy d'Achen,qui ne pense qu'à le ruiner.

Quant aux Philippines,elles appartiennent à la nouuelle Espagne, non qu'elles soient comprises dans ses confins,ou du nouueau Monde; mais pource qu'elles furent découuertes l'an 1564. par Michel Loppez de Legaspe, enuoyé pour les découurir par Dom Louis de Velasque Vice-Roy de la nouuelle Espagne. On estime que dans cette mer qui s'élargit entre la nouuelle Espagne, & Sumatre, il y a vnze mille Isles grandes ou petites. Et quoy que les Espagnols les comprennent toutes sous le nom de Philippines, toutesfois ce nom conuient proprement aux plus Septemtrionales. De celles-cy ils en ont conquis iusqu'à maintenant plus de quarante, auec vn million d'habitans. Ces Isles abondent vniuersellement d'or & de viures,& de canelle, dont on porte grande quantité en la nouuelle Espagne, & en l'Espagne mesme.

Le Roy d'Espagne y a fait mener des bœufs & des vaches,des cheuaux & des iuments pour les y faire multiplier.

Le nombre des Espagnols qui a conquis,& qui defend ces contrées,monte auiourd'huy à 1600.& de ceux-cy les soldats ne passent le nombre de neuf cens. Ces Estats sont de plus grande importance qu'on estime, pource qu'outre l'abondance des viures, & d'or qui s'y trouue,l'assiette en est toute propre pour subiuguer les Isles voisines, & pour introduire le trafic entre ceux de cét Archipelage,& la nouuelle Espagne, & faciliter le cómerce entre la Chine & Mexique,qui sont toutes choses de grande importance. Mais ce qui importe le plus,c'est qu'on a commencé à brider de ce costé les Mahometans, qui s'alloient rendans peu à peu maistres des Isles,& de la coste de l'Asie: l'entreprise est plus aisée aux Espagnols par la nouuelle Espagne,& par le Peru,qu'aux Arabes par leurs contrées; pource qu'outre

que les premiers sont plus forts, il s'est trouué des nauires qui en 2. mois sont venus du Peru aux Pilippines (il y a moindre distance d'Acapulcho, & de Salisco) là où vn vaisseau n'y pourroit venir d'Arabie en demie année, non seulement pource que le premier est plus proche que le dernier, mais encore pource que les vēts generaux fauorisent beaucoup plus la nauigation des Espagnols que les Mores: dautant que les vns vont par ligne droite, & les autres par ligne courbe. Dauātage ceux-là font le voyage d'vne traite, ceux-cy en plusieurs; veu qu'au Cap de Comorin ils trouuent que l'Esté se change en Hyuer, & le mesme leur arriue presque à Malacca, où il faut attendre. Outre ce, les Espagnols voyagēt toujours auec le vent en pouppe, & sur vne mer paisible; mais les Arabes entrent en vne mer, où pour le grand nombre des Isles, ils trouuent mille dangereuses courantes, & vents diuers qui les surprennent, & outre ce force escumeurs qui les attaquent. Il faut adiouster à cela, que les Portugais & les Espagnols estans vnis auiourd'huy feront tousiours vn grand effort en ce pays-là, & c'est aussi le sujet qui fait que les Chinois prennent garde à eux, & redoutent ce voisinage, & les armes des Chrestiens.

Les forces des Espagnols en ces Estats cōsistent en deux choses; l'vne est la forte assiette des lieux, l'autre le nombre, & la bonté des armes. Car quant aux assiettes, les Portugais cognoissans qu'ils ne pouuoient pour leur petit nōbre embrasser les entreprises d'importance dans vn pays, ny resister à la puissance des Perses, des Gusarates, des Princes de Decan, de Narsinge, & des autres, furent attentifs à occuper les lieux qui leur semblerent plus propres pour se rendre maistres de la mer, & du trafic, pource que peu de gens y pourroiēt tenir contre de grandes armées: & dautāt qu'ils sont maistres des ports & des mers, ils ont commodité de mettre ensemble tant de forces maritimes qu'il n'y a personne qui puisse s'opposer à eux, & leurs vaisseaux sont tels, & si bien pourueus, qu'vn des leurs n'a peur de 3. ny de 4 d'autre sorte; & tout ce qu'ils peuuent craindre, c'est la furie des Hollandois, s'ils trōpent encore auec eux. Et pour dire quelque chose qui fasse cognoistre ce qu'ils peuuent aux Indes, François d'Almeide auec 21. nauires, ou quelque peu dauātage, mit en route les Mamelus voisins de Diu, Alfonse d'Albuquerque assaillit Calicut auec vne armée de 30. grands vaisseaux, prit Goa auec 21. la recouura auec 24. prit Malacca auec 23. nauires, entra dans la mer rouge auec 20. & recouura Ormus auec 22. Nugno d'Acugne alla à l'entreprise de Diu auec 300. vaisseaux, où il y auoit 3000. Portugais, & 5000. Indiens, outre les seruiteurs armez qu'ils ont accoustumé de mener en grand nombre. Dom Constantin de Bragance eut en l'entreprise d'Onor 160. voiles, & autant en celle de Ionesapatan.

Outre les Princes amis & tributaires, le Roy d'Espagne a prés de ces Estats de tres-puissans ennemis. Le Sophi de Perse pretēd sur Ormus, & s'est emparé depuis quelques années de la forteresse que les Portugais y tenoient, & ce par la malice des Hollandois qui solliciterent le Persan a cette execution, & leur presterent leurs vaisseaux auec lesquels il s'en est rendu maistre, qui estoit autrefois l'vn de ses vassaux, le Roy de Cambaye sur Diu, qui luy appartenoit iadis, & sur d'autres terres encore que nous auons dit auoir esté siennes, Nizzamaluc, & l'Idalcan (les Portugais nōment ainsi deux tres-puissans Princes du Royaume de Decan) & le Roy de Calicut & de Narsinge. Mais le Roy de Perse, & celuy de Narsinge ne se sont pas iamais aduancez contre les Portugais, pource qu'ils ont tousiours eu à faire auec de plus grands ennemis. Les autres on fait de fort grands efforts pour recouurer Diu, Chiaul & Goa, & autres lieux, mais ils n'ōt peu mener à fin vne seule entreprise d'importance; pource que les assiettes des lieux sont extrémement cōmodes, pour receuoir du secours par mer; & combien que ces ennemis ayent fait leurs entreprises en Hyuer pour empescher le secours: cette ruse ne leur a de rien seruy, dautant que les Portugais auoient vn tel courage, & leurs vaisseaux de telle sorte ordōnez qu'ils ne craignoient aucun dāger: si bien que les assiegez & leurs cōpatriottes allant à l'enuy, les vns à s'opiniastrer, & vaincre auec la patience; les autres à supporter toute sorte de danger des vents & de la mer, pour les secourir, ils ont veu l'effort de leurs ennemis inutile. Mais les Espagnols n'ont point plus grand ennemy que le Turc, qui a souuent essayé par la mer rouge, auec la commodité que luy donne la ville d'Aden, de les chasser des Indes, estāt conuié à cela tantost par le Roy de Cambaye, & ores par sa propre ambition. La plus grande armée qu'il ait faite, a esté de 64. vaisseaux qu'il manda à Diu, mais elle fut honteusemēt mise en fuite, de mesme qu'vne autre de 23 grands vaisseaux qu'il enuoya à l'entreprise d'Ormus. Ils n'ont veritablemēt autre chose en Zeilan qu'vn fort qui est nōmé Colombo, pource que le Roy qui a esté leur tributaire, a esté dépouillé de ce Royaume par vn More nommé Singuapandar, & se maintient auec l'aide que les Portugais luy donnent.

LE

LE NOVVEAV THEATRE DV MONDE,

CONTENANT SA TROISIEME PARTIE, qui est l'Afrique.

DES ESTATS QVE LE TVRC POSSEDE EN AFRIQVE.

SOMMAIRE.

I. Royaume comprins dans la Mauritanie Tingitane.
II. Estendüe de la Mauritanie.
III. Du Royaume de Tremisen, Prouinces qu'il contient & ses villes.
IV. De la ville d'Alger, ses richesses & fortifications.
V. Du Royaume de Tune, & ce qu'il contient, sa diuision.
VI. Ses villes & Prouinces.
VII. Pays de Constantine, & sa ville principale, celle de Bosne.
VIII. Villes du Royaume de Tunes, ancienne ville de Carthage, Biserte ville ancienne.
IX. Pays de Tripoly de Barbarie, son estendüe; Prouinces Ezzabe & ses villes.
X. Qualité du Royaume de Tunes.
XI. Mœurs anciennes de ces peuples.
XII. Mœurs de ce temps.
XIII. Ses richesses.
XIV. Religion.

I LE Royaume de Tremisen, ou Telensim, a la Mauritanie Tingitane, en laquelle sont compris les Royaumes de Fez & Marroc, du costé du Ponant, selon la riuiere de Muluie du Leuant, celle d'Ampsaga; du Midy les Numides Getuliens, & du Septentrion la mer Mediterranée, qui regarde l'Isle de Sardaigne. Iean Leon d'Afrique approche fort de Ptolomée en la description du Royaume de Telensim, lors qu'il prend fin du costé d'Occident au fleuue Zha, & en celuy de Muluie, & a pour ses bornes du Leuãt le grand fleuue, qu'on tient pour celuy que les modernes nõment Magrada (qui a esté cogneu par les anciens sous le nom de Brugades) du Midy les deserts de Numidie, & du Nord la mer Mediterranée.

II. Ce païs fut appellé Mauritanie Cesarée du temps des Romains. Son estenduë en longueur d'Orient en Occident, est de 38. milles: mais sa largeur n'est au plus que de 25. milles, c'est à sçauoir depuis la mer Mediterranée iusques aux deserts de Numidie, à raison dequoy il est sujet aux continulles courses des Arabes qui habitent parmy ces deserts. C'est ce qui a fait aussi que les Roys de ce païs ont recherché l'amitié des Numides en toutes façons, combien qu'ils ne leur ayent iamais peu satisfaire.

III Ce Royaume de Tremisen comprenoit iadis quatre Prouinces, qui portoient les noms de leurs villes capitales, c'est à sçauoir, de Tremisen, Tenez, Bugie, & Alger; mais à present il ne luy reste que Tenez & Tremisen. Cette derniere ville faisoit autrefois de 16. à 17. mille feux: mais premierement à cause des guerres de Ioseph Roy de Fez, qui l'assiegea l'espace de sept ans, puis de la guerre qui fut entre l'Empereur Charles V. qui l'auoit prise sous sa protection, & les Turcs qui s'en rendirent finalement les mai-

Digitized by Google

stres : & pareillement à cause des guerres d'entre le Serif & le Turc, elle est beaucoup diminuée.

IIII La ville d'Alger estoit iadis sous le Royaume de Tremisen : mais à cause des charges insupportables, elle se reuolta & se donna au Roy de Bugie. Elle fut depuis au Roy d'Espagne, à qui Barberousse l'osta l'an 1515. maintenant elle est sous le Turc, & est deuenuë riche & renommée, à cause des butins qu'y font vne infinité de Corsaires qui s'y retirent, & pource que c'est aussi la demeure d'vn Lieutenant du Grand Seigneur. Elle est assise sur le pendant de quelques montagnes, à trois milles de circuit, & contient enuiron quatre-vingts mille personnes. Vne petite Isle luy sert de port, combien que petit & sujet au vent du Nord. Les Turcs ont continuellement fortifié cette place, & l'ont renduë comme imprenable. Cette ville est autrement nommée Gezair, & le Royaume d'Alger s'estend iusques à Tercot, ville de quatre mille feux, & iusques à Guargale qui est de six mille.

V Le Royaume de Tunes comprend tout ce qui est depuis le grand fleuue iusques à la riuiere du pays de Mesrat : si bien qu'il contiendra toute la contrée que les anciens nommoient proprement Afrique, ou petite Afrique, & pareillement l'ancienne Numidie. Quelques-vns diuisent ce Royaume en cinq parties, qui sont la Prouince de Bugie, & de Constantin, le pays de Tunes, celuy de Tripoly, & celuy d'Ezzab.

La Prouince de Bugie commence au grand fleuue, & s'estend iusques aux montagnes de Constantin, prés de la mer Mediterranée ; & cét espace est d'enuiron cent cinquante milles, & sa largeur est presque de 40. milles.

Il y a quelques villes qui sont petites, mais assez peuplées, comme Necaus sur la frontiere de la Numidie, & Cholo prés de la mer Mediterranée. Mais Burgie est la principale ville qui communique son nom à tout le pays. Elle est fort ancienne, & bastie sur vne haute montagne prés de la mer par les Romains ; Falzal estime que c'est celle que Ptolomée appelle Thabuaque. Sabellique la prend pour Vzaër, Sannure pour la Salde : mais Castalde, à l'opinion duquel les mieux entendus s'arrestent, tient que c'est Igilgili, pour ce que sa situation est toute semblable. Il y eut iadis en cette ville de beaux Temples & Colleges, & des logis du tout magnifiques ; & outre ce des Hospitaux, & des Monasteres à leur mode : mais la ville fut prise l'an 1508. par Pierre de Nauarre, & depuis elle est demeurée sans ornement, & sans beauté.

VII Le pays de Constantine est assis entre le mont de Constantine sur la frontiere du pays de Bugie, & le territoire de Tunes prés de la riuiere du Guadilbarbar. Sa principale ville est Constantine, que Marmolius prend pour celle que Ptolomée nomme Culcuë, la mettant en la nouuelle Numidie. Toutesfois Paule Ioue, & Oliuie, qui a commenté Mele, & quelques autres encore tiennent que c'est plustost Cirte, demeure du Roy Massinisse, que Ptolomée appelle Iulie.

La ville est ceinte de hautes & fortes murailles, qui sont fort anciennes. Elle est presque toute entourée de rochers fort hauts.

On y compte maintenant enuiron huict mille familles. Il y a beaucoup de belles maisons ; & l'on void hors de la ville vn grand nombre de beaux & anciens bastimens, entre lesquels il y a vn arc triomphal, à la façon des Romains.

On met aussi en ce pays la ville de Bosne, autrement Hippone, bastie par les Romains à cent milles ou enuiron loing de la mer, & renommée à cause de S. Augustin qui en fut Euesque.

VI Le pays de Tunes est assis en la riuiere de Guadilbarbar, que les anciens ont nommée l'Estang Hipponte, où est la longueur du pays de Constantine, & la riuiere de Capes, qui fait quelques lacs, & qui estoient autresfois le Paluy, ou Maraiz Tritonide. Ce pays est renommé à cause de la ville de Tunes, capitale de tout le Royaume.

VIII Il y a en cette contrée plusieurs belles villes, dont les principales sont celles de Tunes, que nous auons desia nommée, qui est appellée par Ptolomée, Themise, ou Tunise. Ce fut au commencement vne fort petite ville ; mais apres la ruine de Carthage, elle commença merueilleusement à se peupler & enrichir : tellement qu'auiourd'huy elle est tenuë pour la premiere ville de toute la contrée : Elle est fort spacieuse, ses ruës sont estroites, ses edifices bas & serrez, & couuerts en terrasses : on y compte enuiron dix mille familles, & son circuit est enuiron de cinq milles.

Les Turcs s'en impatroniserent, & du pays ensemble, au temps qu'ils prirent la Goulette : En ayant chassé les Espagnols, se firent les Mores tributaires, qui en estoient Seigneurs naturels, & y auoient vn Roy : toutesfois il ne les ont peu entierement

dompter, & ne sont bien paisibles que des lieux maritimes, estans contraints pour leuer le tribut des terres vn peu éloignées, d'y enuoyer tous les ans vn camp.

Il y a vn Bassa ou Vice-Roy de la part du Grand Seigneur, & quatre mille Ianissaires soldoyez pour la garde du pays : l'authorité du commandement est entre les mains de ceux-cy, ou du moins de Cata Osiman, qui gouuerne en leur nom si absolument, que tous les Magistrats & le Bassa mesme prennent loy de luy.

Le Diuan ou Conseil se tient en la maison de l'Aga Colonel desdits Ianissaires dans la Cour, sous le couuert d'vn auuent qui est deuant sa salle : l'ordre de la seance represente la figure d'vn escusson.

Le principal Corsaire de ce pays est Marat Raya, vieil Corsaire Turc, des plus renommez de ce siecle, en ayant exercé le mestier durant soixante ans auec tant de prosperité, qu'il semble auoir eu la mer & les vents aux gages de sa fortune, comme celle-cy à la solde de sa valeur, se pouuant vanter auec verité d'auoir pris des galleres de tous les Estats Chrestiens, qui en tiennent, sans que iamais on l'aye sceu accrocher : il est aagé de 80. ans, petit de stature, homme fort bourgeonné au visage, & braue & courageux au possible : il a deux galeres siennes à vingt-six bancs, les mieux armées de chormes & de soldats qui soient en toute la Turquie : elles n'ont point de Rambades, afin qu'elles courent plus legerement quand besoin est de chasser ou de fuyr. La Goulette estoit assise assez prés de Tunes, sur le destroit d'vn estang long de dix milles, par lequel on va à Tunes.

Carthage la plus ancienne ville de cette contrée, & autrefois capitale de toute l'Afrique, fut bastie par les Pheniciens, comme on croit, septante deux ans auant la ville de Rome. Quelques-vns disent que son circuit estoit de 22. milles. Elle estoit presque enuironnée de tous costez de la mer.

Cette ville osa iadis collaterer la fortune des Romains : elle estoit située en vne peninsule sur trois collines, separées entre elles de vallons spacieux, la plus haute baignée de la mer, fait le Cap susdit, qui retient le nom de la ville, & regarde le Cap bon par Grec : l'autre a le fort de la Goulette au Ponant, & sur la cime se recognoissent encore les masures du Chasteau de Busa : la troisiesme a par Mestre vne large campagne plantée d'Oliuiers, qui s'estend cinq à six lieuës en longueur, & à trauers d'icelle est dressé vn aqueduc sur des arcades, lequel souloit des montagnes prochaines conduire l'eau en la ville : c'est la plus entiere piece qui reste de l'antiquité de ce pays de Carthage.

Il y auoit au milieu vn fort nommé Byrse, qui comprenoit vn peu plus de deux mille pas. Cette ville fut prise & brûlée par Scipion l'an 602. apres Rome bastie : mais ayant esté rebatie par Cesar, qui y transporta vne colonie, elle fut encore florissante, & depuis elle receut beaucoup de maux des Vandales, Gots, & Sarrazins, & a esté mal traitée ; en telle sorte, qu'il n'y a qu'enuirõ la 20. partie de cette ville qui soit habitée. Il n'y reste qu'vne petite partie des murailles, quelques aqueducts, & vn bien petit nombre de ses anciens bastimens. On dit qu'il s'y trouue enuiron 25. boutiques de Marchands, & 500. maisons, qui sont toutesfois fort basses & mal basties.

Bisert ou Bensart est vne ville fort ancienne assise sur la mer Mediterranée, & prés d'vne riuiere, qui estant fort petite au commencement, deuient peu à peu merueilleusement grande. Il y a là vn beau port de mer, & capable de receuoir de grands vaisseaux. Quelques-vns disent que cette ville est mesme chose qu'Vtique, qui tenoit le premier rang apres Carthage, & qui deuint fort renommée par la mort de Caton. On compte aussi en ce pays la grande ville de Cairoan, assise en vne plaine deserte & sablonneuse, & celebre à cause des estudes de Iurisprudence, selon les loix du pays, & des superstitions des Arabes, qui y sont soigneusement obseruées.

Le pays de Tripoly commence au fleuue & golphes de Capes, & s'estend iusqu'auprés du pays de Mesrat, au delà de la ville de Tripoly. Quelques-vns disent que cette Prouince s'estendoit autresfois du costé de Septentrion auant qu'elle fut submergée, à raison dequoy les habitans fuyans ce mal-heur se retirerent du costé du Midy. Il y a en cette Prouince plusieurs villes, dont la principale est la nouuelle Tripoly, qu'on nomme autrement Tripoly de Barbarie. Cette ville a acquis de la reputation de nostre temps, à cause des Corsaires qui y demeurent, & escument toutes les costes d'Italie, au lieu qu'autresfois il y auoit vn grand abord de Marchãds Geneuois, Venitiens, Siciliens, & autres.

Ezzabe derniere Prouince du Royaume de Tunes, est assise au delà de celle de Tripoly vers le Leuant. Elle comprend quelques villes qui ne sont pas de grande importance. Le principal pays de cette Prouince se nomme Mesrat, qui est prés de la mer Me-

diterranée, & à cent milles ou enuiron de Tripoly, & ce pays contient plusieurs bourgs & villages bastis, tant en la plaine qu'aux montagnes.

QVALITE'.

X SI nous voulons considerer en general le Royaume de Tunes, il faut dire qu'il est assez fertil, propre à nourrir force bestial, & à porter vn grand nombre d'arbres qu'on y void, principalement du costé du Ponant: car de celuy du Leuant, il n'est guiere de bon rapport, & a ce mal qu'il n'a guiere d'eau.

Mais pour venir à éplucher les choses plus par le menu, le pays de Bugie est en quelques endroits agreable, & de bon rapport, veu qu'il produit assez grande quantité de grains & de fruicts. Mais en quelques autres, il est si sterile qu'on ne sçauroit rien voir de plus miserable.

Le terroir de la ville de Bugie n'est propre à porter des bleds, mais produit des fruicts bons par excellence. Il y a en ce pays des montagnes merueilleusement hautes & aspres, où l'on void forces forests, & grande quantité de fontaines, comme aussi vn grand nombre de boucs, de bœufs, & de cheuaux.

Au pays de Constantine on trouue force huiles & bleds, grande quantité de beurre, à cause des troupeaux qui s'y nourrissent. On void prés de Bonne vne fort grande campagne, longue de 40. milles, & large de 25. qui porte des bleds en abondance.

En la Prouince de Tunes, on void prés de sa principale ville, & à 4. ou 5. milles loing tout à l'entour des campagnes pleines d'Oliuiers: mais elle manque de froment, & de toute autre sorte de grains, à cause que les habitans n'osent labourer les champs qui sont autour de la ville, de peur des Arabes qui courent de tous costez. à toute heure.

La Prouince de Tripoly porte grande quantité de dattes & de fruicts de toutes sortes, mais elle n'est nullement propre à porter des bleds: toutesfois elle produit de l'orge assez abondamment.

La Prouince d'Ezzab a force belles campagnes, où le froment ne peut venir non plus que les autres grains: mais en recompense il y a grande abondance d'oliues & de dattes, & de plusieurs autres fruicts.

MOEVRS ANCIENNES.

XI LEs femmes de ce pays auoient anciennement en chacune de leurs cuisses vn cercle d'airain: ce qui s'obserue encore auiourd'huy en plusieurs endroits d'Afrique parmy les Mores, & portoient la cheuelure fort longue. Ils estoient en quelques endroits si peu ciuils, ou pour mieux dire, si sales, qu'ils mordoient & tuoient à belles dents les poux qu'ils prenoient sur eux, & apres les iettoient en terre. Ceux-cy s'appelloient Andrimachides, qui estoient mis entre les Poënes, qui enuoyoient & produisoient leurs filles vierges, prestes à marier à leur Roy, qui dépuceloit celle d'entre elles qui luy estoit plus agreable, & en faisoit l'essay, auant qu'elle vint entre les mains de son mary.

Ceux qui se tenoient vers le Maraiz Tritonide, se rasoient le deuant de la teste, & portoient les cheueux longs par derriere. Au contraire, les Auses portoient leurs cheueux sur le deuant, de mesme qu'on les donne à l'Occasion. Les filles de cette nation dressoient toutes les années vn combat le iour de la feste de Minerue, à l'honneur de cette Deesse, & combattoient à coups de pierre & de baston à outrance. Celles qui mouroient en ce combat, portoient le nom de fausses Vierges, & de corrompuës; & celle qui s'estoit portée plus vaillamment au combat, estoit tousiours honorée par les autres pucelles, qui l'armoient de toutes pieces, & sur tout d'vne bourguignotte faite à la Corinthienne, auec vne creste, semblable à celles de nos morions, & la faisant monter sur vn chariot branlant, l'alloient promener en triomphe le long du lac Tritonide.

Ce peuple mesme s'accointoit des femmes confusément, & quant aux enfans qui naissoient de tels accouplemens, lors qu'ils estoient paruenus en aage, on les menoit en l'assemblée des hommes, où ils choisissoient celuy auec lequel ils vouloient demeurer, qui estoit tenu pour leur pere: & tous les trois mois ils s'assembloient pour ce sujet.

Ceux de ce quartier estoient estimez perfides & desloyaux, voire en telle sorte, que

leur vice vint en Prouerbe ; de sorte que lors qu'on vouloit signifier que quelqu'vn auoit manqué de parole, & faussé sa foy, c'estoit assez de dire qu'il estoit Poëne.

Ils estoient de tout temps rusez, comme leur Capitaine Hannibal fit assez connoistre aux Romains ; & quant au courage ils n'en manquoient nullement : mais les factions & les enuies regnoient parmy eux, & cette diuision auec la molesse prise à Capouë, furent cause de l'entiere perte d'Hannibal.

Le Roy de Tremisen auoit accoustumé de ne parler qu'aux plus grands de sa Cour, qui estoient apres dépeschez selon sa fantaisie. Il auoit pour ses officiers vn Lieutenant General, qui marchoit en guerre auec pareille authorité que le Roy mesme : vn grand Secretaire qui escriuoit, & respondoit au nom du Roy, vn Thresorier, & encore vn autre qui distribuoit les finances où il estoit requis, & selon que le Roy le commandoit. Le cinquiesme estoit le Capitaine de la porte, ou plustost le grand Maistre qui commandoit aux Gardes du Roy : & quant aux Chambellans, bien qu'il y en eut, si ne seruoient-ils, sinon lors que le Roy donnoit audience, veu qu'en sa chambre il estoit seulement seruy par des esclaues, & par ses femmes, & ses Eunuques.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Les habitans de ce pays viuent presque de mesme sorte que ceux des Royaumes de Fez & Marroc, dont nous auons fait mention ailleurs. Il est vray qu'ils s'accommodent vn peu à la façon de viure des Turcs qui leur commandent. Les Arabes y viuent aussi comme ceux dont nous auons parlé, traitans de l'Empire de Marroc.

Ceux qui sont originaires du pays, n'ayment guieres les Turcs qui ont authorité sur eux ; & s'il arriuoit quelque trouble, ce seroient les premiers qui mettroient les mains contre les vsurpateurs de leurs Prouinces.

Les habitans du Royaume de ce pays sont de bonne complexion, supportent le trauail bien aysément, & paruiennent le plus souuent à vne parfaite vieillesse, si la fin de leurs iours n'est aduancée par vne mort violente. Ils sentent peu de maladies, & ne les craignent guieres.

Ceux qui se tiennent en la Prouince de Bugie sont riches, nobles, & gentils, & aussi ciuilisez qu'on en puisse trouuer au reste de la Barbarie. Ils ont vne ancienne coustume de peindre vne croix noire au dessus de leurs machoires.

Les habitans du pays, comme particulierement de Tunes, ne sont guiere riches, principalement ceux qui sont nobles, qui n'exercent nulle sorte de trafic. Leurs mœurs sont semblables à celles des autres Prouinces, excepté que ceux de celle-cy sont plus versez aux lettres que les autres ; ceux d'aupres de Carthage sont superbes au possible, combien qu'ils soient du tout miserables.

Au reste, tout le pays qui est prés de la mer, est plein de Corsaires qui escument continuellement, & rafflent tout ce qu'ils rencontrent. Il y a force Chrestiens qui sont tous esclaues, & particulierement en la ville d'Alger ; on en compte vingt-cinq milles, qui ont les humeurs, & les mœurs des pays où ils sont nez : mais viuent à la discretion de ceux qui les ont sous leur puissances.

RICHESSES.

Ces pays ne peuuent faillir d'estre riches, puis que les Marchands y abordent de tous costez, excepté à Tripoly, où les escumeurs de mer font leur demeure ordinaire, à raison dequoy les Venitiens & Geneuois qui auoient accoustumé d'y aller trafiquer, fuyent ce lieu comme dangereux.

On void à Constantine vn grand nombre de Marchands qui vendent des draps & de la laine, comme aussi de l'huile, de la soye, & de la toile, & beaucoup d'autres choses. Les Geneuois, & quelques autres vont à Bonne, pour faire emploite de grains & de beurres, & les mesmes se transportent à Tunes en grand nombre pour le trafic, de mesme que les Venitiens, & plusieurs autres Marchands.

La nourriture du bestail rapporte vn fort grand profit aux habitans de ces pays, & le grand nombre des esclaues qu'ils font trauailler, leur est vn profit inestimable.

Digitized by Google

RELIGION.

XIV. TOus ceux de ce pays font profession toute ouuerte de la loy de Mahomet, de laquelle nous parlerons à fonds, lors que nous traiterons en general de la Religion des Turcs. Et quant aux esclaues Chrestiens, ils y viuent en leur Religion auec vne infinité de miseres, estans traitez de mesme ou peut-estre plus rudement, que ceux qui se trouuent dans les terres de l'Empereur de Maroc.

DESCRIPTION MODERNE DE LA BARBARIE, *Tunis & Alger, selon les memoires du voyage d'Orient de Monsieur de Breues, Ambassadeur de sa Majesté tres-Chrestienne au Leuant.*

LA coste de Barbarie s'aduance hors en sa course, prés de septante milles de mer, comme vne longue table, aux deux coins de laquelle s'éleuent deux montagnes ou Promontoires, distans de vingt milles l'vn de l'autre: car telle est la largeur de ladite table; celuy qui regarde le Leuant, s'appelle Calybia, du nom d'vne forteresse qui est à la cime, iadis bastie par les Espagnols; celuy de la partie opposite du Cap bon est vne grosse Roche, sur laquelle n'y a autre bastiment que deux eschauguettes.

Auprés du Cap bon sont deux Islettes nommées Zimbres, ou escueils situez à l'opposite, & tout contre le Cap bon, separées entr'elles enuiron d'vn mille, estant le petit destroit deuant le Cap, & le plus grand au Ponant: cettui-cy est haut, aspre, raboteux, & entre-coupé de precipices, au reste memorable.

Il y a le Golphe de la Goulette, à la bouche duquel sur la main droite, en entrant se void le Cap de Carthage: il est distant de douze milles de Tunis, & il y a vn Lac qu'il faut trauerser pour y arriuer.

Ledit Golphe, port de Tunis, est de forme presque ronde, ayant dix ou douze milles de diametre: sa bouche regarde le Grec Leuant, & sa trauerse est au Siroc. Il y a vn Lac de douze milles, lequel courant par le Ponant, à costé d'vne partie dudit Golphe iusques au pied des collines, où Tunes est saluée, laisse entre deux vne estroite langue de terre, qui fait vne separation, & sert comme de digue pour empescher que l'eau de la mer ne se mesle auec celle dudit Lac.

Sur ce destroit fut basty le fort de la Goulette, en son temps la meilleure place d'Afrique, à l'edification de laquelle les Espagnols consommerent 40. ans, & la laisserent perdre en 40. iours, il n'en reste plus auiourd'huy que les masures, & au milieu d'icelle vn coin de bouleuard, où ceux de Tunis tiennent trente Ianníssaires pour la garde du port, & dix pieces de canon; on y void les ruines de deux fossez à fonds de cuue, esquels coule l'eau de la mer: le plus proche du Donjon auoit quinze pas de largeur, l'autre estoit si spacieux, qu'vne gallere y pouuoit voguer, & cettui-cy coupant cette langue de terre, que i'ay dit faire la separation du Golphe & du Lac, donnoit passage aux bourgeois qui venoient de la ville au port, pour le chargement & deschargement des vaisseaux.

Entre l'vn & l'autre fossé, sur vn large rempart il y auoit deux forts, l'vn defendoit le Donjon du costé de Lebesche: l'autre situé vers le Grec, cettui-cy ayant esté pris le premier par les Turcs: le Gouuerneur peu de iours apres trouuant à propos d'abandonner l'autre, comme il retiroit ses soldats dans le Donjon, leurs ennemis leur donnerent à dos, & les chargerent si rudement & de si prés, qu'ils entrerent pesle-mesle auec eux dans la forteresse, & s'en rendirent maistres, l'an mil cinq cens septante-quatre, le iour de sainct Barthelemy vingt-quatriesme Aoust à Midy, du regne de Philippes deuxiesme Roy d'Espagne, & de Sultam Selim Empereur des Turcs: ainsi fut laschement perduë cette place quarante iours apres que Sinan Bassa, & Cochiali Capitaines és mers du Grand Seigneur l'eurent assiegée auec vne armée de trois cents galeres, vingt grosses naues, & plusieurs Caramonsaulx, qui sont vaisseaux de diuerses grandeurs, desquels les Turcs se seruent en marchandise.

Ledit Siuan Bassa General de l'armée, ayant faict venir deuant soy le Capitaine qui commandoit dedans la Goulette, nommé Dom Pietro de Carroga, luy donna vn soufflet, en luy reprochant aigrement sa lascheté, puis le fit mettre aux ceps, où il mourut peu de iours apres en chemin de Constantinople.

Celuy qui gouuerne auiourd'huy Tunis, s'appelle Cara Osman, Turc de nation, simple Ianissaire, sans charge, cordonnier de sa premiere vacation : mais qui par ses menées & factions gouuerne depuis quinze ans en ça l'Estat de Tunis, au nom de la Milice des Ianissaires si absolument, que toutes choses dependent de luy, n'osant aucun, non pas le Bassa mesme, rien entreprendre que par son aduis, & bien qu'il demeure à la porte du Palais dudit Bassa auec la troupe de ses compagnons pour la garde : toutefois il ne se peut resoudre dedans aucun affaire, ny prendre aucune determination au Diuan, ou Conseil dudit Vice-Roy, que premierement elle ne soit communiquée à Cara Osman, & ce qu'il arreste, ayant recueilli les voix de ses compagnons passe pour loy irrefragable. Quant à sa personne, il est de moyenne taille, gros & robuste, de contenance fiere, & arrogante à merueille, ayant l'œil furieux & qui ne regarde iamais en face, le visage plein & rond, portant le menton raz, & la moustache grande comme tous les autres Ianissaires de Barbarie : son vestement simple, & non different du commun, vn bonnet rouge entouré de trois ou quatre plis de Turban, sa chemise ou aloc iusques au dessus le genoüil, vn saye de drap violet venant à la moitié des cuisses : par dessus vne longue robbe de mesme estoffe qu'il porte ordinairement à la fantasque, troussée autour du col, & pendante de costé & d'autre, comme les cornettes des Conseillers du Parlement, & auec cela vne paire de gros couteaux à la ceinture.

Vers la ville de Tunis, le long de ce destroict de terre susdite, sur ledit Lac se void vne certaine espece de grands oiseaux, appellez des Mores Louzé, & des Turcs Calouues, lesquels ont les jambes fort menuës & gresles, hautes de plus de deux pans & demy, le corps de la grosseur d'vn heron couuert de plumes blanches, le manteau des ailes incarnates, & les grosses plumes noires : le col tres-long, reuestu d'vn duuet blanc rougissant de mesme que le fond d'vne rose blanche nouuellement esclose, le bec de pareille couleur ressemblant vn cartilage courbé, au milieu en dos de rasoir, & long d'vn demy pan : ils sont en si grand nombre, que l'eau en est toute couuerte.

Pour reuenir à Tunis, outre ce que dit est cy-dessus, elle est la ville capitale du Royaume appellé de son nom, située en la Prouince, iadis nommée Mauritanie, en pays sec & pauure, ayant à son Midy vne longue suite de hautes montagnes, bonnes & fertiles, habitées de Mores, lesquels demeurent en des Donary qui sont villages ambulatoires, composez de cent ou deux cents petites tentes, qu'ils changent & transportent de lieu à autre, selon la commodité des saisons & pasturages pour le bestail, dont ils nourrissent grande quantité, principalement de cheuaux. Ces tentes sont rangées de telle façon qu'il y a plusieurs ruelles comme en vn Camp, & au milieu vne grande place où ils retirent le bestail, les dernieres sont entrelassées les vnes dans les autres, de façon qu'elles seruent de mur au Donary, auquel n'y a que deux entrées, l'vne pour le passage des animaux, & l'autre pour la gent & le peuple : de nuict on les bouche auec de gros faisseaux d'espines, de peur que les Lyons & autres bestes sauuages n'y entrent.

Tunis a du costé de Tramontane, le Lac susdit long de douze milles, sur le bord meridional, auquel les Espagnols auoient vn fort qu'ils perdirent peu de temps apres la Goulette, on passe à trauers sur les ruines d'iceluy, pour aller de la ville au lieu d'où partent les barques, qui tous les iours vont à la Goulette.

Les femmes de Tunis sont lubriques & publiques, & ce qui est à remarquer, est qu'au milieu de la voye publique, elles se presentent là toutes prestes à toute heure, au desir des passans, lesquelles auec le premier qui en demande, sans se cacher, en presence d'vn chacun, font leur petite besongne priuément à la Diogenienne : & les Mores cognoissans que la naïfueté & franchise de ce commerce, semble estrange aux estrangers, plus ciuilisez qu'eux, pour leur en oster l'estrangeté, & les y appriuoiser, chaque fois que les estrangers trauersent par le milieu de ces femmes, s'esbattent à qui en offrira le spectacle : mais premierement leur font donner deux ou trois aspres, pour payer la poste : ils ne les ont pas si tost mis és mains de ces commeres, qu'elles les serrent contre leurs bouches, & elles mesmes s'esquipent au combat se couchant emmy la place, plustost naïfuement qu'effrontement, puis commencent la lutte, passans les iambes sur les espaules, & les enlaceans fermement autour du col des compagnons, à la mode du pays : quoy fait, prenant vne petite cruche pleine d'eau qu'elles ont tousiours prés de soy à cét vsage, nettoyent &

lauent leurs corps, conformément aux loix de la Religion Mahometane, lesquelles lians la pureté & mondicité de l'ame auec celle du corps, ordonnerent ce lauement aux leurs, apres qu'elles ont satisfait aux fonctions naturelles: Cette ceremonie acheuée, elles se rasent.

Il faut aussi obseruer que les Turcs de Barbarie ont vne Musique composée de quatre sortes d'instruments, qui rendent vne harmonie agreable: ils ont deux sortes de tambours, vn ressemblant aux nostres, qui accompagne les menestriers de village, lequel portans pendu au col, ils le touchent de la main droite auec vne petite massuë courbe par le bout, comme vne crosse, & de la gauche en frappent le reuers auec vn menu sion de verge: les autres sont d'airain, & de la grandeur d'vne salade ou d'vne bourguignotte, ainsi clos d'vn bout, ne pouuans estre batus que par vn costé; il y en a tousiours deux ensemble, lesquels voulans toucher, ils les posent en terre & se baissent, & les touchent auec deux petites houssines fort deliées: voyla leur commune Musique, tant pour la paix que pour la guerre. Pour leurs nopces, Circoncisions, & autres festes & solemnitez, aux ceremonies publiques, comme au Berran, qui est leur Pasque, ou à la Circoncision du Prince, ils y adioustent d'autres si gros tambours, qu'à peine six hommes les peuuent porter.

Alger ville capitale du Royaume, est située sur le penchant d'vne roide colline, & s'estend du sommet d'icelle iusques au riuage de la mer, representant la face d'vn theatre, estans les maisons éleuées par degrez les vnes plus hautes que les autres: de sorte que toutes, sans que les premieres nuisent aux dernieres, iouyssent egalement de l'aspect de la mer: sa figure est quadrangulaire, plus longue que large: ses edifices serrez sans iardinages, ayans seulement leurs petites courts, & dessous icelles des cisternes, esquelles se reçoiuent les eaux de pluye, pour s'en seruir au besoin, dautant qu'il n'y a aucunes sources dans la ville; ains y est l'eau apportée de dehors par canaux, & aqueducs, qui se peuuent trencher aisément de celuy qui l'assiegeroit, & pour cela foüissent-ils lesdites cisternes: les maisons sont couuertes en terrasses & enduites de chaux dedans & dehors, tellement que de fort loing, la ville se voit comme vne tache blanche dans la montagne.

Autour des murailles qui seruent du costé de la mer de quatre en quatre cens pas sont bastis de grands hostels, en chacun desquels loge vne compagnie de Ianissaires, & dedans leurs enclos, il y a des courts spacieuses, où les soldats se peuuent ranger en bataille. Elle a bien quatre milles de circuit, & contient plus de cent mille ames, y compris les dix mille de la garnison.

Il y a vne citadelle autour des murailles en laquelle sont plus de deux cens pieces de fonte, tant grosses que petites.

Dehors du costé du Midi, sur le sommet d'vne montagne sont construites deux forteresses qui luy commandent, & vers le Nort à cent pas de la porte, il y a vn esperon sur le riuage de la mer, que l'Occhialy fit faire pour flanquer la coste, & en empescher l'abord aux galeres ennemies.

La principale force du Royaume d'Alger consiste en ces dix mille soldats entretenus en cette ville, tant en paix qu'en guerre, sçauoir six mille Ianissaires, entre lesquels sont trois cens Mausoulagas, qu'ils appellent, huict cens Boulochassis, six cens Odobassis, & le reste Ioldaches, ou simples soldats: plus trois mille, tant Topigia & Mutafaragas, que Dognengia & Spagis, & mille Morisques, Granadins ou Tagarins.

Lesdits Ianissaires font le corps de la Milice & gouuernent absolument l'Estat d'vne façon la plus tumultueuse & estrange qu'on vit iamais, ne recognoissans le grand Seigneur non plus que le Bassa, lequel bien souuent ils iettent en prison, s'il manque de leur donner la paye à iour nommé: au reste ils sont presque tous Chrestiens reniez, gens perdus, sans foy, sans conscience & sans Religion, ramassez comme en vn cloaque de tous les Estats de Turquie & de Chrestienté, & bannis ou fugitifs de leurs pays, pour l'enormité des crimes par eux perpetrez. Ils vont tous rases fors la moustache, brauement armez, n'espargnans les trente, quarante ou cinquante escus en vne harquebuse, tres-bien vestus, comme de sayes d'escarlate, qui leur viennent iusques aux genoüils: la pluspart de leurs habits & sayons garnis de boutons d'argent ou d'or, & par dessus vne longue robbe de méme estoffe; en teste vn bonnet rouge auec vn petit Turban à l'entour; aux iambes ils portent des chausses d'escarlate & des bottines de marroquin de diuerses couleurs.

Les Chefs comme les Boulochassis, Odabassis, & autres differents des simples Ianissaires, par la coiffure, s'affutans d'vn chapperon rouge dont ils replient la queuë sur l'oreille, & ceignent la testiere de sept ou huict tours de ruban rouge, comme cordons l'vn à costé de l'autre. Ceux d'entre les gens de guerre qui ne sont point mariez tirent, outre leur

paye ordinaire, quatre pains le iour pour deux deniers, lesquels pains ils vendent seize deniers, & ce en toute saison, quelque cherté de grains qu'il y aye.

Outre cette trouppe soldatesque, qui ne fait que la dixiesme partie du peuple de la ville, elle est encore habitée de Mores, & de Iuifs, ceux-cy sont en grand nombre, mais pauures plus qu'en autre lieu du Leuant, dautant qu'ils ont lesdits Mores pour compagnons de commerce, aussi fins & rusez qu'eux. Ils se vestent de long, à l'vsage du pays, portans sur leur soustane vn baracan ou grande cape de serge noire tissuë d'vne piece sans couture; auec son capuchon derriere. Les vns se couurent la teste d'vn bonnet noir ou violet gros, haut en forme de poire, les autres, sçauoir ceux qui descendent de Catalogne & leur posterité, se coiffent d'vn chapperon de drap noir dont la queuë leur pend derriere iusques à la ceinture, semblables iustement à ceux que portoient les vieilles matrones de Paris.

Quant aux Mores, leur estant aussi bien qu'aux Iuifs interdit le maniment des armes: ils s'addonnent au trafic, leurs habillements estans longues soustanes de couleur de baracana blancha: par dessus leurs coiffures ils ont des Turbans blancs, desquels il passent deux ou trois plis sous leur gorge.

Les femmes des vns & des autres, par la ville se couurent & enueloppent tout le corps d'vne grande piece de serge ou d'estamine, & se cachent le visage auec deux linges, l'vn qui leur voile le front iusques sur les paulpieres d'enhaut, & l'autre la partie inferieure de la face, tellement qu'elles ne monstrent que les yeux, & dessous leurs mantes, elles portent soutanes de diuerses estofes, de soye & de brocard. Au lieu de chausses, elles vsent de longs calçons de toile fine, qui leur deuallent iusques aux cheuilles des pieds, & se parent le col, les bras & les iambes d'orfeureries, enrichies de ioyaux & pierres pretieuses: elles se teignent les ongles en rouge auec vn certaine herbe appellée des Turcs & des Mores *Quena*; se noircissent les paulpieres, les sourcils & les cheueux auec de l'antimoine bruslé.

DESCRIPTION DE L'EGYPTE, ET LA TROGLODITIQVE SA VOISINE.

SOMMAIRE.

I. *De l'Assiette du pays d'Egypte.* II. *La pluralité des noms dont les anciens ont baptisé l'Egypte, d'où ils ont tiré leur origine. L'estenduë de cette Prouince en longueur & largeur; sa figure ressemblant à vne bande de son lõg: sous quel climat & en quel paralelle.* III. *Les diuerses partitions que les anciens ont fait de ce pays, & comme iadis elle estoit diuisée en haute & basse.* IV. *Le grand nombre de ses villes montant à vingt-six mille du regne d'Amasis: le nom des plus renommées, entre lesquelles est Syene, où se monstre vn Puits fort profond, auquel on ne void point d'ombre, le Soleil entrant au signe de l'Escreuisse. Memphis celebre pour la demeure des Roys d'Egypte, & pour le voisinage des Pyramides mises entre les sept merueilles du monde, la ville du Caire de figure Triangulaire, qui a dãs son enceinte vne tour par le moyen de laquelle on cognoist & preuoit la fertilité ou sterilité future de toute l'Egypte. Alexandrie ville bastie en forme de Croissant, où l'on void de belles cisternes, les ruines des anciens Palais de Cleopatra, & du Roy pere de S. Catherine. Dix aiguilles hautes de dix toises & autres singularitez.* V. *Le Nil fleuue admirable en son nom, qui en ses lettres porte le nombre des iours de l'année, & celebre pour ses sept bouches qui inondans les terres d'Egypte, les rend fertiles. La source duquel ignorée des anciens a esté descouuerte en nostre temps.*

Digitized by Google

VI. *Les richesses d'Egypte causes de l'abondance de toute sorte de biens, & de l'Ametiste, & autres pierres precieuses.*

VIII. *Des mœurs anciennes des Egyptiens, leur exercice, leur dueil, leur façon d'escrire, du vestement de leurs Prestres, sacrifices, viandes, festins de leur pompes funebres, obseques & funerailles de leurs Roys.*

IX. *De la Religiō ancienne des Egyptiēs.*

X. *Les mœurs & coustumes des Egyptiens de ce temps.*

XI. *Du gouuernement de leurs loix & coustumes, & authorité de leurs Roys, l'ordre qu'ils tenoient à traicter les affaires.*

XII. *L'Estat de la Religion moderne des Egyptiens de ce temps, des Chrestiens appellez Cofites, ou les Chrestiens de la ceinture.*

XIII. *Des Roys qui ont regné en Egypte au commencement de cette Monarchie.*

XIV. *Des Roys d'Egypte surnommez Pharaons, de la seruitude des Israëlites en Egypte.*

XV. *Des Roys Ptolomées qui ont gouuerné le Royaume d'Egypte iusques à la mort d'Antoine & de Cleopatra.*

XVI. *Des Princes Caliphes qui ont regné en Egypte.*

XVII. *Des Soldans & Princes d'Egypte dont la race fut exterminée auec celle des Mammelus par Selim Empereur des Turcs, qui a reduit ce Royaume sous la puissance des Othomans en laquelle il a demeuré iusques à present.*

QVELQVES anciens Autheurs ont voulu que l'Egypte fut vne partie du monde separée de l'Afrique & de l'Asie, entre lesquelles ils l'enferment.

Les autres qui prennent le Nil pour la vraye borne de l'Asie & de l'Afrique, mettent vne partie de ce pays en Asie, & l'autre en Afrique.

Mais Ptolomée, & plusieurs autres qui ont pris le Golphe Arabique, ou la mer rouge pour vne borne plus commode de ces deux parties, ont logé l'Egypte en Afrique.

Elle fut iadis nommée Ærie, Ætie, Potamie, Ogygie, Melambole, Hephestie, Myare, & Ethiopie encore, à cause des Ethiopiens qui s'y tenoient, ainsi qu'Estienne & Eustatie nous rapportent. Mais le nom d Egypte luy vint de l'vn de ses Roys frere de Danaüs, ou de la riuiere du Nil, qui se nommoit autrefois Egypte: ou des peuples de Merseu, descendans de la race de Cham, qui selon le tesmoignage de Iosephe, furent appellez Egyptiens.

Ce pays aussi receut plusieurs noms ou epithetes de diuers Autheurs, veu qu'Apollodore le nomme la Region des Melampodes à cause de sa grande fertilité, & suiuant Plutarque en Osiris, on luy donnoit le nom de Chemie aux ceremonies sacrées des Egyptiens, Et peut estre qu'on disoit ce mot, au lieu de Chamie, ainsi qu'Ortelius a fort gentiment remarqué à cause de Cham fils de Noé.

Dans les liures sacrez des Hebreux ceste contrée s'appelloit Mesraim, comme dit Iosephe, Chus, si nous voulons croire à Arias Montanus. Sur quoy ie ne veux pas taire que ces Egyptiens ont tiré leur origine de Mesraim fils de Chus, qui sortit de Cham fils de Noé. Les Arabes appellent ce pays Mezré, & ses habitans Chybit, du nom de celuy qui domina le premier en ces quartiers.

Les Turcs les nōment Elchebits, selon Pinet, ou bien Elquibet, à ce que dit Marmolie.

Cette Prouince s'estend en longueur du Midy au Septentrion, par vn long espace. Elle a pour ses bornes du costé d'Occident les deserts de Barce, de Lybie, & de Numidie, & le Royaume de Nubie: du Midy le pays de Bugie, & le Nil, ainsi que dit Leon d'Afrique, dautant qu'il fait en cét endroict vn petit serpentement, & se destourne quelque peu du Ponant au Leuant.

Mais Pline suiuy de plusieurs pour ce regard, met la fin de l'Egypte de ce costé pres de la ville de Siene, qu'on nomme maintenant Asne. Les autres disent, qu'il a du costé du Midy des Cataractes, qui sont des precipices fort estroits par lesquels le Nil tombant auec vne grande abondance d'eaux, ne semble pas couler, mais se precipiter auec vne grande & extréme violence.

Il a pour sa borne du Leuant les deserts d'Arabie, qui sont entre l'Egypte & la mer rouge, & toute ceste contrée est deserte, sans eau, à huict iournées de longueur. Il aboutit du Nort à nostre mer, qui est nommée en cét endroit mer d'Egypte, du pays qu'elle borde. Ce qui fait assez cognoistre que les anciens ont nommé seulement Egypte, ce qui est

habité, & arrosé du Nil, c'est à sçauoir le pays qui est enuironné de grands deserts, commençant depuis les lieux qui sont proches de Siene iusques à la mer Mediterranée. Et cette partie qui est assise de deux costez du Nil, depuis Asne iusques à Acair, ou au Caire, ressemble à vne bande deployée de son long, si vous en exceptez les destours de la riuiere, comme dit Strabon, qui sont en tres-grand nombre.

Cette figure est faite par quelques montagnes, prés desquelles le fleuue coulant tout droit, & restreint entre-elles, n'est continuellement large de plus de cinq cens stades ou d'enuiron 37. milles, & mesme il n'a pas par tout cette mesme largeur. Mais quelques modernes disent qu'il n'est large que de 7. ou 8. milles, & mesme qu'il est quelquesfois tellement contraint entre les montagnes, que sa largeur est seulement de 4. ou 5. milles.

Mais depuis le Caire, ou pres d'iceluy cette riuiere se diuisant en deux principales branches, donne à l'Egypte vne figure triangulaire, dont les deux costez sont deux canaux du Nil descendant de deux costez dans la mer, c'est à sçauoir à main droite, iusques à l'emboucheure Pelusiatique, ou de Damiette; & à main gauche iusques à l'emboucheure de Canope, où est à present la ville de Rosette.

La base de ce triangle est la coste de la mer d'Egypte, entre l'emboucheure de Damiette & celle de Rosette, qui s'estend l'espace d'enuiron trois cens stades, ou 162. milles d'Italie, selon Strabon, ou suiuant quelques-autres, de 170. mille pas.

Doncques la partie la plus Septentrionale d'Egypte, qu'on nomme la basse Egypte, est en forme d'Isle enfermée de la mer, & de ces deux canaux du Nil, & comprise sous le nom de Delta, par les anciens Historiens, Geographes & Poëtes, pource qu'elle est fort semblable à cette lettre Grecque.

Cette Isle a de circuit, selon Strabon, enuiron trois milles stades, qui font trois cens septante cinq milles d'Italie. Toutesfois les modernes disent que ce Delta contient de circuit enuiron trois cens milles, veu que depuis la ville de Rosette iusqu'à Damiette on compte 140. milles, & chaque canal est long de septante milles. Ptolemée appelle cecy le grand Delta, lequel il diuise encore en petit, & troisiesme, appellant petit Delta, ce qui est contenu entre le fleuue de Bubaste, & de Busire, & troisiesme, ce qui est compris entre les riuieres de Bubas, & d'Atribe.

Tous prennent presque la longueur de l'Egypte, depuis la ville d'Asne iusque à la mer Mediterranée: & cette estenduë est selon Pline de cinq cens octante cinq mille pas; mais quelques modernes disent qu'elle contient enuiron cinq cens milles.

Leon d'Afrique estend la longueur de ce pays par delà Asne iusques à la grande & ancienne Asie, qui est eloignée du Nil d'Egypte d'enuiron quatre-vingt milles du costé d'Orient, & de Midi sur la frontiere du Royaume de Nubie & des peuples de Bugie. Le mesme autheur le fait long de 450. milles d'Italie: mais à cause qu'il les fait plus grands qu'il ne faut, il est besoin selon l'opinion de Sainct, d'y adiouster vn quart, tellement qu'il y aura enuiron 592. milles ordinaires.

Il est assis assez prés du Tropique de l'Escreuice, en tirant vers le cercle Arctique, entre le septiesme & le dixiesme paralelle, principalement sous le second climat. A raison dequoy son plus grand iour d'Esté est d'vn peu plus de treize heures & demy, & aux parties plus Septentrionales, il ne passe de guerre quatorze heures. Il est enclos entre le Meridien d'Alexandrie & de Tenesse ou Teneze, dont le premier passe par le 60. degré & demy, & l'autre prés de 63. degrés & vn quart.

III Nous trouuons diuerses diuisions de ce pays dans les autheurs, veu que ceux qui separent l'Asie de l'Afrique par le moyen de la riuiere du Nil, diuisent cette prouince en trois parties, c'est à sçauoir en l'Egypte d'Asie, autrement Thebaïde, & maintenant Said, ou Seid: en l'Egypte d'Afrique, qui est partie qui tire au Ponant, & en la basse Egypte, comprise vers le Nort, entre la diuision du Nil, sous la forme de Delta.

L'Egypte estoit encore diuisée anciennement en haute & basse. On nommoit haute la partie longue & estroite, qui commence aux Cataractes, au dessus de Syene, sur la frontiere d'Ethiopie, & finit prés du Caire. La basse comprenoit ce qui estoit enclos entre les deux canaux du Nil, depuis le Caire, iusques à la mer Mediterranée sous la forme de la lettre Delta, ou d'vn triangle.

Il y en a d'autres qui diuisent cette prouince en haute, moyenne & basse. Ils prennent la basse depuis la frontiere susdite d'Ethiopie, & l'estendent seulement iusques à Antinoë, ville assise sur le Nil, que Leon d'Afrique appelle Anthius: cette-cy est mesme chose que la Thebaïde, ou le pays de Sahid.

Ils prennent pour moyenne Egypte la partie qui est entre la ville d'Antibe,

& le sommet du grand Delta, qui se nomme Heptapolis, & Heptanomie.

La basse Egypte est selon ceux-cy, la partie comprise sous la figure de Delta, & cette-cy fut appellée par les Romains Augustamnique, ou Augustamie. Iustinian la diuise en ses nouuelles Constitutions en premiere & seconde.

Finalement Leon d'Afrique apporte vne diuision de l'Egypte, qui fut faite lors que les Mahometans s'en rendirent maistres. Il la diuise donc en trois regions, c'est à sçauoir en celle de Sahid, c'est à dire terrestre, qui est depuis les frontieres de Bugnie iusques au Caire, & c'est icy la haute Egypte: en l'Errifie, qui est la contrée Occidentale du Nil depuis le Caire iusques à Rosette; & en Bachrie, ou Marennuë, qui est du costé d'Orient & proche de la riuiere du Nil.

Il faut aussi sçauoir que l'Egypte fut autresfois diuisée par Alexandre, en plusieurs gouuernemens, & que les Romains pratiquerent apres mesme chose, Herodote y met 18. gouuernemens, ou Nomes: Strabon 19. Ptolemée 46. Pline enuiron 50. Mais Orthelius a recueilly de diuers autheurs plus de 66. Nomes.

IV. Pour le regard de ces villes, quelques-vns ont escrit qu'il y en auoit autresfois enuiron 26. mille, lors qu'Amasis regnoit, & Diodore dit qu'on en voyoit encore de son temps trois mille. Mais Orthelius n'en a sceu trouuer que trois cens quelque diligence qu'il ait peu apporter en cette recherche. Tellement qu'il faut croire que ces anciens autheurs comprenoient en ce compte les bourgs & villages. Toutesfois, nous ne nions pas que les guerres des Syriens, des Ethiopiens & des Romains n'ayent ruiné plusieurs villes. Mais laissant cette dispute, ie dy, que les villes plus renommées d'Egypte estoient Syene, Thebes, qu'on nommoit aussi Diospolis, Tentyre, Heliopolis, Memphys, Babylon, Alexandrie, Peluse, & quelques autres.

Syene maintenant Asne, est precisement sous le Tropique de Cancer, ou de l'Escreuice. Ce fut en ce lieu, selon le tesmoignage de Pline, qu'on fit vn puits fort profond, auquel on ne voit point d'ombre, lors que le Soleil est au commencement de l'Escreuice.

La ville de Memphis assise par delà le Nil, du costé de l'Occident, fut autresfois la demeure des Princes d'Egypte, & les Pyramides, dont les autheurs ont fait tant de mention en sont bien peu eloignées. Le Caire succeda au lieu de cette ancienne ville, & fut le seiour ordinaire des Soudans d'Egypte.

Il est vray que plusieurs tiennent que le Caire est au mesme lieu où l'on voyoit iadis Babylon. Car Bellon qui a esté par tous ces pays, semble asseurer que la ville nommée Babylon par les anciens, estoit vn peu au dessus du Caire, & de fait, on voit plusieurs ruines & restes de beaux & magnifiques bastimens en ce lieu, qui est auiourd'huy vn village, où il demeure assez bon nombre de Chrestiens, Grecs & Armeniens, & l'on y voit vne Chappelle, où il y a vne voûte sous terre, où l'on dit que la bien-heureuse Vierge demeura cachée auec son fils nostre Seigneur, lors qu'elle s'enfuit de Iudée.

La ville du Caire est plus longue que large, & sa forme est triangulaire. Elle est fort grande & ceinte de murailles, non toutesfois de tous costez, pource que la plus grande partie est bordée du Nil qui luy sert de murailles. Hors du pourpris des murailles on voit beaucoup de bastimens, & vn fort qui est en l'vn des coings sur le rocher, où quelques degrez ont esté taillez, & dont la demeure est saine & agreable; dautant qu'en regardant les fenestres, & iettant sa veuë tout à l'entour le plus auant qu'il est possible, on voit tout le pays d'Egypte.

Le plus grande partie des maisons est couuerte d'vn double paué, à cause de la chaleur, & les portes des maisons sont tellement basses & estroites, qu'il se faut baisser par necessité lors qu'on y veut entrer. Toutesfois les maisons des grands ont des hautes portes qui sont hautes comme celles qui sont en Europe.

Il y a en cette ville comme vne tour solide, par le moyen de laquelle l'on cognoist la fertilité qui doit estre en Egypte toutes les années, en y remarquant combien la riuiere du Nil vient à croistre; car il y a diuerses marques par lesquelles on iuge de la recolte. Car quand le Nil paruient au plus haut trou, l'on vient à recueiller du bled en abondance, & de cette sorte ils iugent des biens qu'ils doiuent auoir, selon la hauteur de cette eau. Toutesfois le Baron de Beauueau en son voyage, dit que c'est en vne Mosquée nommée Eschial que l'on mesure combien le Nil croist en vne colomne qui s'y trouue. Mais Palerne en ses peregrinations, dit que c'est en vne Isle prés du Caire, que l'on vaprendre garde à la hauteur de cette riuiere, de laquelle nous ferons mention en parlant de la qualité de l'Egypte.

Il y a aussi dans le Caire vn lieu ceint de murailles, nommé Basestan, où l'on vend

Digitized by Google

vend force argenterie, draps d'or, d'argent & de soye, & quelques rares espiceries. C'est là que beaucoup de gens accourent, & s'assemblent ordinairement pource que l'on y voit ce qui se peut trouuer de plus rare en toute la ville. Quelques-vns disent que toute cette ville a plus de huict milles de circuit, & plus de 24. mille ruës qui se ferment la nuict.

Il y a dedans & dehors la ville de fort beaux iardins, qui outre les herbes ordinaires, portent des cannes de casse des tamarins, des palmiers, des sycomores, des oranges, des citrons & des limons sauuages, & encore des cannes de succre, & les hayes qui entourent ces iardins, sont toutes pleines de Chameleons.

La ville d'Alexandrie fut autresfois vne des premieres villes du monde : veu qu'elle cedoit seulement à Rome, pour le regard du nombre des habitans. Elle est assise, selon le Baron de Beauueau, en vn lieu sablonneux, & sur le bord de la mer, bastie en forme de croissant, plus large que longue, & diuisée en vieille & nouuelle. La premiere a bien trois milles de long, ayant au dedans, outre plusieurs choses rares, deux montagnes de sable qui y sont encloses. Ses anciennes murailles sont encore debout, mais le dedans est presque deshabité. Tous les bastimens sont creux au dessous & remplis de cisternes, qui sont soustenuës par tout de pilliers de marbre à cause de la necessité de l'eau, dautant que l'on n'en a point d'autre que celle que l'on conduit du bras du Nil, appellé Calix, par certains canaux, pour remplir ces cisternes vne fois l'année, qui est le quinziesme d'Aoust.

Il y a là de fort belles & grandes ruës, ausquelles l'on peut voir plusieurs antiquitez, & ruines, entr'autres l'on y voit les ruines du Palais du Roy Coste, pere de sainte Catherine, & prés de là six colomnes de marbre, de vingt pas de tour, & hautes de trois toises hors de terre. On y voit aussi le long d'vne ruë, le lieu où sainct Marc fut decapité : il y a là vne Eglise où les Coffites gardent la pierre sur laquelle la teste luy fut tranchée, & la chaire où il preschoit.

Il y a encore vne Eglise dediée à saincte Catherine, où l'on voit vne colomne quarrée, sur laquelle on trencha la teste à cette vierge.

Prés des murailles du port, l'on voit deux esguilles presque semblables, toutes grauées de lettres hieroglyfiques, dont l'vne est toute couchée, & couuerte la pluspart de terre : l'autre est haute de dix toises hors de terre, ayant vnze pieds de quarreure.

On voit plus haut la place où estoit anciennement le Palais de Cleopatre, où elle auoit vne gallerie qui auançoit sur la mer, ainsi que l'on peut voir par ses ruines.

Hors de la ville l'on voit vne colomne que Cesar fit dresser en memoire de la desfaitte de Pompée qui est de marbre, & assez haute : la base & les chapiteaux sont de quatre-vingts pieds de Roy, & il y en a vingt-huict de tour.

Quant à la ville neufue, elle est vn peu plus plaisante, & assise en vne plus belle plaine, ayant à main gauche le vieil port, qui est deffendu d'vn chasteau de la vieille ville : mais à cause de sa difficulté on ne s'en sert plus que pour mettre quelquesfois des galeres & des galiotes.

A main droite l'on voit le port neuf, qui n'est qu'vne place combattuë de la Tramontane, ou du vent du Nord ; mais il est deffendu d'vn costé & d'autre de deux Chasteaux, qu'ils nomment Farilos, dont l'vn est sur vne petite presqu'Isle, & n'a point d'autre eau douce que celle que l'on y porte des cisternes dans la ville.

L'autre est vis à vis, & il faut que tous les vaisseaux passent à la mercy de l'artillerie de ces deux Chasteaux, & sans ces deux ports, la ville seroit en peu de temps deshabitée, pour le mauuais air qui y est.

L'Isle du Phare, que l'on met vis à vis d'Alexandrie, n'est plus vne Isle comme du temps de Cesar, & de Ptolemée : car le lieu est ioint à la terre-ferme, & a vn Chasteau plein d'incommodité, pource qu'il y faut porter tous les iours sur des chameaux, de l'eau qu'on puise aux cisternes d'Alexandrie.

A demie iournée au dessus d'Alexandrie, l'on voit Rosette, belle ville assise sur le Nil, & est à huict milles ou enuiron de la mer. Les maisons y sont bien basties & enrichies de dorures, & du peintures, choses rares en ces Prouinces.

La ville de Damiette est aussi fort renommée, & assise prés de la mer Mediterranée : c'est elle que les anciens nommoient Pelusium, & qui fut aussi appellée Eliopolis, du nom du Prince Elie, ou Alie, qui l'auoit ceinte de trois murailles. Suide la nomme Clef de l'Egypte : mais Ortelius estime que Pelusium est ce qu'on appelle auiourd'huy Teneze.

Outres ces villes il y en a encores d'autres assez renommées, comme Michaele, qui est presque aussi grande que le Caire, & Fuca, ou Foua, qui est apres le Caire plus grande que toutes les autres, & vis à vis l'Isle d'Edibeb, que le Nil fait en ce lieu. Il y a encore vn grand nombre de villes & villages en Egypte, principalement pres de la riuiere du Nil, qui les rend agreables, & leur est extremement commode.

Quant aux villages qui sont eloignez du Nil, les habitans les ont faits en de lieux hauts, pour euiter le débordement de l'eau : les maisons y sont basties d'vn limon espais, & gras, & fort tenant, & les couuerts sont pointus, toutesfois il s'en trouue aussi qui sont plains.

Pour le regard des Troglodites, ils occupent le pays qui est outre le riuage de la mer rouge, qui est à main droicte, & l'Egypte. Ptolemée les appelle Arabes Ichtiophages, & Castalde dit que ce pays se nomme maintenant Sirfie : mais il semble que les modernes l'appellent à present Arabie Troglodityque.

Les lieux principaux de ce pays sont Grondol, ou Corondol, auec vn assez bon port.

Alcosser, ou Chozair, que quelques-vns prennent pour l'ancienne Berenice de Ptolomée, c'est là que les montagnes s'ouurent pour donner passage aux fruicts qu'on porte du pays des Abyssins.

Il y a Suaquen, qui est la Ptolemais de Mele, selon l'opinion d'Orthelius. Pline la nomme Epitheras, & Ptolomée Theron. Prés de cette ville il y a vn fort bon port. Le Turc y tient ordinairement vn Bassa qui commande à toute la contrée.

On voit aussi pres de la mer rouge, & comme à la teste du golphe Arabique la ville de Suez, que Pierre Gilliez, & Belon prennent pour l'Arsinoé de Ptolemée, Ziegler la prend pour la Potidie de Strabon : mais quelques autres tiennent que c'est Hero, ou la cité de Heros, qui estoit florissante au possible du temps de Ptolomée Roy d'Egypte, & des Romains, à cause de force marchandises qui y venoit des Indes & d'Arabie, qui estoient portées de là par le grand Caire, & par l'Alexandrie en Egypte. Mais auiourd'huy elle n'est guiere marchande ny peuplée, à cause de la grande difficulté de toutes choses, combien que le Turc ait fait tout ce qu'il a peu pour la rendre bien habitée.

QVALITE.

L'Egypte est seulement arrosée de la riuiere du Nil, qui rend son terroir de grand rapport. On a donné beaucoup de noms à ce fleuue, dont on rapporte diuerses raisons; car Diodore l'a nommé Aëtos, c'est à dire, Aigle, à cause de la vitesse de son cours vers les cataractes.

Il a aussi esté nommé Egypte d'vn Roy du Pays qui communiqua son nom au Royaume, & à la riuiere. Festus dit qu'on l'a nommé Melus & Eustachie & Plutarque, Mela, Cedren, & Epiphane le nomment Chrysoroas, c'est à dire coulant en or; & Denys luy donne le nom de Siene. Il fut aussi nommé anciennement Siris, Triton, Diris, Astape, & Astabotas. Les sainctes lettres l'appellent Seor, ou Sihor, c'est à dire trouble, à cause de la bourbe qu'il porte auec luy en Egypte, & les mesmes luy donnent le nom de Gehon, & de Phison.

Les Egyptiens l'ont nommé Noym, les Abyssins Tacui, selon Barius, ou Abanhi selon Martian, les Africains Nil, & ceux du pays Tacasii, & Abanhi. Il y a diuerses opinions touchant la source de ce fleuue, & toutes sont presque incertaines : Mais on sçait auiourd'huy fort asseurement qu'il ne vient pas des montagnes de la Lune, ainsi que Ptolemée asseure, ains d'vn fort grand lac nommé Zaire, qui est en la haute Ethiopie, entre le Royaume de Congo, ou Manicongo, & le pays de Menomotapa, ou Benomotapa, sous l'vnziesme degré, ou enuiron de hauteur du pole Antarctique : & c'est aussi chose asseurée que ce fleuue courant par plusieurs & diuers pays auec beaucoup de serpentemens, faict vn grand nombre d'Isles, dont la plus grande est celle de Meroé : Mais lors qu'il est entré dans l'Egypte, il coule entre des montagnes qui l'enferment des deux costez; puis il va faire le Delta, apres s'estre espandu par plusieurs destroicts & vallées : car autant que les montagnes s'estendent, & sont eloignées l'vne de l'autre, autant ce fleuue s'estend, ou se retraissit, & fait le pays habitable de diuerses figures : & derechef ils s'espand par les campagnes, reprenant son cours naturel.

Or le Nil, tandis qu'il coule du long de l'Egypte, est fort semblable à la riuiere de Po, à ce que dit Belon, principalement comme il y est depuis Ferrare, iusque à son emboucheure : car on peut voyager aysément sur l'vn & sur l'autre à voiles deployez, & aller contremont, ou contrebas de la riuiere.

Les anciens Autheurs ne sont pas d'accord touchant les nombre des bouches du Nil: car quelques-vns en mettent sept, comme Mele, Strabon, Diodore, & Herodote: les autres neuf auec Ptolomée, & Pline vnze, quelques modernes asseurent qu'il n'y en a que trois ou quatre, comme Guillaume de Tyr, & Pierre Belon, qui rapportent ce qu'ils en ont veu, de mesme que quelques autres: car il se diuise en quatre branches à quatre milles loin du Caire, dont les deux sont les deux bouches principales, & nauigables, c'est à sçauoir, celle de Damiette, & celle de Rosette.

Toutefois au temps du desbordement plusieurs ruisseaux ausquels la riuiere est diuisée, sont nauigables. Mais en autre temps les grand vaisseaux n'y peuuent voyager, à cause des marescages & du sable, mais seulement on les peut passer à gué.

Neantmoins il est certain qu'il se roule par sept emboucheures nommées Canopique, Boibitique, Sebenutique, Pelusiaque, Meudesique, Tanitique & Phatuetique dans la mer Mediterranée.

Au reste ce fleuue est extremément fecond, veu qu'il nourrit beaucoup de poissons fort renommez, & outre cela des animaux, & des monstres espouuentables, comme des cheuaux, & veaux marins, des crocodiles & autres, qui sont fort dommageables aux hommes. On dit qu'il ne vient point de vent de ce fleuue, & que son eau est douce sur toutes les autres du monde: & ce peut-estre à cause qu'elle est fort cuitte: & par ce moyen moins espoisse, & plus subtilizée, ou bien à cause de son long cours, veu que l'on tient qu'il n'y a riuiere au monde qui coule par vn si grand espace de terre.

Quelques-vns nous rapportent que le Nil escrit en Grec, en exprimant le nombre que vaut chaque lettre, contient le nombre des iours de l'année, en cette sorte, N. 50. E. 5. I. 10. Λ. 30. O. 70. M. 200.

Le débordement en Egypte commence enuiron le dix-septiesme du mois de Iuin, auquel temps cette riuiere croist durant quarante iours de suitte, & decroist par vn mesme espace de temps.

Cecy arriue lors que l'Ethiopie qui est au dessus de l'Egypte, a ses longues pluyes, premierement aux dernieres montagnes: & lors que ces pluyes ont passé, le debordement cesse, & la riuiere se retire.

Son debord donne cognoissance de la sterilité ou fertilité de l'année, & pour ce il est appellé Grenier, & Mathematicien ou Astrologue des Egyptiens, qui adoroient jadis le Crocodile: & s'estimoient bien-heureux s'il auoit mangé aucuns de leurs enfans auprés du Nil, où il se tient de iour, ou la nuict dedans, & pour ce le Nil est appellé Temple pour ce beau dieu imaginé qui y reside.

Et veritablement c'est chose admirable de voir croistre ce fleuue, quand les autres decroissent, & de le voir amoindrir, lors que les autres viennent à grossir.

Or durant le temps de son accroissement iusqu'à la fin de se retraite, toutes les villes d'Egypte sont comme des Isles, pource qu'elles sont assises sur des lieux hauts, afin que le débordement du Nil ne leur puisse nuire. Tellement que l'on n'y peut aller que sur des batteaux en nageant, & c'est lors que presque toutes les bestes sauuages se noyent, & celles qui peuuent s'eschapper, s'enfuyent en des lieux plus eleuez, & les animaux domestiques que l'on tient lors dans les estables, y sont nourris par leurs maistres, qui ont auparauant pourueu à la nourriture.

Au reste, dautant que la quantité de creuë du Nil a esté moindre autresfois, l'on peut coniecturer qu'elle sera nulle quelque iour, & que le riuage égalera la hauteur du fleuue.

Il y en a qui tiennent, suiuant le tesmoignage de Strabon, que l'Egypte fut toute couuerte, & submergée anciennement de la mer, iusques aux marescages d'aupres de Peluse, du mont Cassie, & de Sarbonide: mais que par le moyen du Nil, qui porta continuellement auec son inondation, du limon, & de la bourbe, elle deuint telle qu'on la voit. Et ce qui fait foy de cecy, c'est vn grand nombre de coquilles de mer que l'on y trouue sous le sable.

Le pays d'Egypte est plain, bas, & sans montagnes: à raison dequoy l'on ne le peut voir de guieres loin.

Son air est chaud, & nuisible, qui fait que pour euiter la grande, & insupportable ardeur de l'esté, & pour prendre la fraischeur, & receuoir quelque vent, les habitans ont accoustumé selon le rapport de Leon d'Afrique, de bastir en toutes les villes de fort hautes tours, qui ont au plus haut, & au bas vne porte, qui est vis à vis des maisons, & le vent vient au bas par le faiste.

Digitized by

Toutesfois cette Prouince n'est pas subiette aux vents du Midy, qui sont ardans comme le reste d'Afrique, ains elle est principalement exposée aux vents du Nord, qui sont humides, au lieu qu'aux autres pays ils desseichent.

Le pays n'est aussi suiect aux tremblemens de terre, ny aux pluyes, dont il n'a pas besoing, à cause que la terre est tous les ans engraissée par le grossissement du Nil. Et s'il y tombe quelques pluyes, ce qui aduient toutesfois fort rarement, elles apportent des catharres, des fieures, des enfleures de coüillons, & autres maladies.

Au reste il est fertile au possible, de ce desbordement du Nil, au defaut duquel on y void vne cherté extreme. Il y a plusieurs fossez qu'on y a faicts, afin que les villes, qui sont loing du Nil au milieu de la Prouince, ne fussent despourueuës d'eau, lors que le Nil viendroit à s'escouler.

Troge asseure que la terre d'Egypte est si feconde, qu'il n'y a pays qui porte en plus grande abondance, les choses qui sont necessaires pour la nourriture de l'homme.

Aussi plusieurs d'entre les anciens ont nommé l'Egypte, Grenier de la terre; & Pline asseure que la grandeur de l'Empire Romain, n'eust guieres peu durer sans la richesse, & les grains d'Egypte; dautant que l'abondance, ou la famine du peuple Romain ne dependoit que de la riuiere du Nil.

Le mesme dit encores, que la terre d'Egypte abonde tellement en herbes bonnes à manger, que ce pays se peut aisément & fort facilement passer de bled.

On doit doncques plustost admirer, que l'on ne peut estimer les richesses d'Egypte, si l'on considere la magnificence, & l'orgueil des sepultures des Roys, le Labyrinthe, & Obelisques, les Pyramides, les Sphinx qui furent parfaicts auecques vne despence incroyable.

Cette prouince abonde en toute sorte de grains, & legumes. Elle a de tous costez de fort bons pasturages, & des oliuiers en fort grand nombre. Toutesfois la haute Egypte, ou le pays de Sahid surpasse toutes les autres parties en abondance de legumes, & de lin, & en nombre d'animaux, de poules, & d'oyes.

La partie de la basse Egypte exposée au Leuant, qui s'appelle Errife, produit abondance de fruicts, d'orge, & de ris, & la partie Occidentale grande quantité de Coton, & de succre. On moissonne en ce pays au commencement d'Auril, tout aussi tost on bat le bled, tellement qu'enuiron le vingtiesme du mois de May, il ne reste plus vn seul espic à couper.

Les champs qui sont autour du Nil, pour la plus grande partie, à ce que dit Belon, sont pleins de ris, & de cannes de succre. Mais au delà du riuage du Nil, on cultiue mal-aysément les jardins, pource qu'il faut par le moyen de certains instrumens que les bœufs portent, auoir perpetuellement de l'eau pour les arroser.

Outre les herbes, & les grains, il y a de fort bon vin, & en grande abondance en diuers lieux: veu que proche du lac Meotide on recueille de tres-bon vin, qui est de longue garde. Mais il n'y a guiere d'huyles, ny de bois taillis; & mesmes l'on n'y void guieres d'autres arbres que des palmiers, qui ne valent rien pour faire des bastimens. Ces palmiers deuiennent merueilleusement hauts par tout le pays d'Egypte, & l'on a veu, selon le recit de Belon, sortir d'vn seul tronc vingt grands arbres separez. Outre les palmiers, les iardins portent aussi des sycomores, de la casse, des grenades, des oranges, & du tamaris, dont la plus grande partie deuient extremement haute: mais les tamaris n'y viennent point sans estre semez, & viennent aussi bien aux lieux secs, qu'en ceux qui sont humides. Quant aux sycomores, ils sont si verds qu'ils surpassent en verdeur tous les autres arbres.

On y cultiue aussi soigneusement vn arbrisseau nommé Alcane, duquel on void des bois taillis, il rend iaunes ses feüilles lors qu'elles sont seiches, & les femmes qui demeurent dans les terres du Turc, en teignent leurs mains, leurs pieds, & vne partie de leurs cheueux; il y a aussi grande quantité de fleurs & de bonnes senteurs, veu que Pline donne aussi des parfums precieux à l'Egypte, combien qu'il asseure que les fleurs n'y sentent guieres bon ordinairement, pource que l'air y est plein de broüillards, qui viennent du voisinage du Nil.

Outre les bestes cruelles & nuisibles, dont ce pays abonde, il nourrit vn grand nombre d'animaux domestiques, comme des beufles, des bœufs, des Chameaux, des cheuaux, des asnes, des moutons, & des cheures; toutes lesquelles bestes y deuiennent fort grandes, à cause de leur temperature de l'air, de l'abondance du pasturage,

& de la bonne nourriture de l'herbe arrosée de l'eau du Nil. Entre les autres animaux l'on y void des moutons gras, & gros au possible, qui ont des queuës fort espaisses qui pendent à terre : & ces moutons ont la laine noire.

Et pource que ce pays est fort marescageux en hyuer, il nourrit plusieurs oyseaux d'eau, principalement des cycognes, dont l'on void vn si grand nombre en quelques lieux herbeux du Nil, que l'on en void les champs & les prez tout couuerts.

Il s'engendre aussi en ce pays vne si grande quantité de grenoüilles, que si les cycognes ne les deuoroient, on ne verroit autre chose.

Il y a force chameleons, à ce que dit Belon, que l'on trouue parmy les arbrisseaux, & qui ne viuent pas de vent, com ne plusieurs ont escrit, combien toutesfois qu'ils puissent demeurer sans manger toute vne année.

Or les poules n'ont pas accoustumé de faire esclorre, ny de couuer des poussins en aucun endroit d'Egypte, ainsi l'on se sert pour cét effect de la chaleur des fournaises. Dauantage, ce pays a tousiours abondé en metaux, principalement aux lieux qui sont plus proches de l'Ethiopie; & l'Amethiste, & plusieurs autres pierres precieuses s'y engendrent. On trouue vne si grande quantité de pierres Aetites, ou d'Aigle prés d'Alexandrie, que l'on en peut charger des nauires : & ces pierres ont cette particuliere vertu, qu'elles font surprendre, & recognoistre vn larron, ainsi que Belon remarque en ses Obseruations.

Les femmes d'Egypte sont fecondes à merueille, de sorte que le plus souuent elles font trois ou quatre enfans à la fois, & mesme on a remarqué que les enfans qui naissoient en ce pays dans le huictiesme mois, ne sont pas en danger de mourir, comme ils sont aux autres contrées.

Prés du Caire, & au lieu nommé Materée, l'on trouue l'arbre qui porte le bausme qui croist seulement en ce lieu.

Il est quasi semblable à la vigne, aussi se cultiue-il en cette maniere, ses feuilles sont tousiours vertes comme la ruë ; le Turc le fait garder fort soigneusement; aussi n'en auons nous guere par deça qui ne soit sophistiqué, & aux enuirons d'Alexandrie l'on void vn grand nombre de certaines cheures que l'on nomme Gazelles, & l'on y void aussi force grenades, limons, oranges, citrons, figues & cerises, & d'autres sortes de fruicts que nous n'auons pas en ces contrées.

On trouue encore aux enuirons d'Alexandrie, grande quantité de legumes, de ris, d'orge, & d'epeaute.

Il est vray que ce terroir feroit sterile, si les habitans ne mettoient vne grande diligence à le cultiuer : & principalement aux endroits qui sont éloignez du Nil, à cause de l'eau qu'il faut auoir par le moyen des bœufs, & certains instruments.

L'Isle d'Edibeb abonde en cannes de succre, en sycomores, & palmiers, & en toute sorte de legumes, & en ris.

Quant à l'Arabie Troglodytique, c'est vn pays sterile, sablonneux, desert, & non cultiué, & mesme on l'habite fort peu à cause que l'on n'y peut auoir de l'eau que bien rarement.

Pour le regard de la ville de la Suez, il n'y a point d'eau à deux milles tout à l'entour: car ils puisent d'vn certain puits, qui est à deux milles loing de la ville de l'eau, qu'ils portent sur des chameaux, mais elle est vn peu amere & salée.

MOEVRS ANCIENNES.

VIII. Les Egyptiens ont esté tousiours merueilleusement ingenieux, & spirituels: de sorte que Macrobe nomme l'Egypte, Mere des arts : pource que les habitans de ce pays ont inuenté la Geometrie, Arithmetique, & Medicine, & plusieurs autres arts.

Ils se sont addonnez les premiers de tous aux obseruations des astres, à la magie, & aux sorcelleries.

Ce furent les premiers qui inuenterent les noms des douze Dieux, & qui dresserent aussi des autels, des idoles, & des temples, & qui mirent les figures d'animaux en leurs statuës : ce qui fait cognoistre assez clairement, qu'ils ont sans doute pris origine des Ethiopiens, qui ont introduit premierement toutes ces choses au monde, ainsi que Diodore Sicilien nous raconte.

Les femmes d'Egypte exerçoient iadis la marchandise, tenoient tauerne, & fai-

foient tout ce qui est de l'office des hommes : au lieu que leurs maris estoient faineans, enfermez en leurs maisons, & s'il falloit porter quelque fardeau, les hommes le mettoient sur leur teste, & les femmes le portoient sur leurs espaules.

Les hommes s'accroupissoient pour pisser, & les femmes au contraire faisoient de l'eau toutes droictes, alloient à leurs affaires dans leurs maisons, & banquetoient en pleine ruë.

Il n'y auoit femme en Egypte qui peust estre Prestresse au temple d'aucun Dieu, ny d'aucune Deesse. Et quant aux Egyptiens, ils n'estoient consacrez à vn Dieu particulier, mais à tous ensemble. Il y auoit vn souuerain Pontife éleu d'entre les Prestres, qui laissoit à son decez son fils successeur de sa dignité, & souueraine Prestrise. Les enfans legitimes, selon l'ordonnance du pays, ne refusoient de nourrir leurs parens, & n'y estoient nullement forcez, au lieu que les femmes y estoient contraintes, si par fortune elles faisoient les retiues.

On voyoit plusieurs autres peuples, qui auoient de coustume en portans le düeil, & plorans leurs morts, de couurir leur teste de bouë, & de laisser croistre leur barbe, & leurs cheueux.

Mais les Egyptiens se faisoient tondre, & coupoient leur barbe, & paistrissoient la paste auec les pieds, & auec les mains, & quelques-vns disent qu'ils ont introduit les premiers la circoncision parmy les hommes. C'est l'opinion des anciens autheurs Grecs qui ignoroient l'histoire sacrée des Iuifs.

Ils écriuoient en tirant de la main droicte à la gauche, comme on le void encor pratiquer aux Hebrieux, aux Arabes, aux Turcs, & aux Persans. Leurs femmes portoient simplement vne robbe, & les hommes comme plus mols & effeminez en auoient deux.

Ils vsoient aussi de deux sortes de lettres, l'vne qui estoit sacrée, & l'autre permise à vn chacun, ou pour dire en vn mot, commune : mais cecy estoit tiré des Ethiopiens. Il falloit que les Prestres razassent de trois en trois iours le poil qui estoit sur tout leur corps, afin qu'ils ne portassent aucune soüilleure au temple & au sacrifice. Ils portoient des vestemens de lin tousiours fraischement lauez, blancs, & nets, disans qu'ils se tailloient le prepuce pour estre plus nets, & qu'il estoit plus seant d'estre sans ordure, qu'autrement en quelque sorte que ce fust. Ils auoient des souliers faits du bois d'vn arbre qu'on nomme Papier.

Ils ne semoient en Egypte des febues, & n'estoit permis d'en manger, si par fortune on n'y en portoit de quelque autre pays, & mesme il fut deffendu aux Prestres de les regarder, pource qu'ils croyoient que cette espece de legume estoit soüillée, & impure. Leur coustume estoit de se lauer tous les iours d'eau froide, trois fois le iour bien souuent, & deux fois la nuict.

Les sacrificateurs Egyptiens ne mangeoient iamais les testes des animaux qu'on auoit sacrifiez, ains ils les maudissoient premierement auec des execrations estranges, & des mots cruels & abominables, puis les vendoient au premier estranger qui passoit, ou s'ils ne trouuoient marchands pour les acheter, on les iettoit dans le Nil.

Tous les Egyptiens immoloient les bœufs, les taureaux, & les veaux : mais il estoit deffendu de sacrifier les vaches & les genisses, à cause qu'elles estoient dediées à la Deesse Isis, à laquelle ils portoient vn honneur particulier.

Ils viuoient de pain de seigle, & vsoient de biere, à cause qu'il n'y croissoit point de vin.

Ils mangeoient aussi des poissons cruds en partie, & seichez au Soleil, ou salez & confits en leur saumure. Ils auoient aussi pour leurs viandes des oiseaux crus salez : les plus riches d'entre-eux mangeoient des cailles & des canards qu'ils tenoient pour leurs plus grands delices.

Lors qu'ils estoient assemblez en quelque festin, & apres que le repas estoit finy, il y en auoit qui portoient vn corps mort fait de bois, ou autrement bien representé, ayant vne ou deux coudées de hauteur, & monstroient cette figure à chacun de ceux qui assistoient au festin, luy disant, boy, & mange, & regarde cettuy-cy : car ayant vescu à ton aise, tu luy feras semblable apres ta mort.

Lors que les plus ieunes rencontroient ceux qui les deuançoient en aage, ils se destournoient du chemin pour les laisser passer, & les voyans venir en vne assemblée, se leuoient pour leur faire place, & donner leur siege : & lors qu'ils se rencontroient par les ruës, ils se saluoient sans parler, tendans seulement la main, & l'abaissans iusques aux genoux.

Ils portoient des habillements de lin frangez aux manches, qu'ils appelloient Casilries, iettans par dessus des manteaux blancs pour les couurir: car les vestemens de laine estoient defendus quand on entroit dans les Temples, & l'on n'eut osé les enterrer auec le corps d'vn trespassé.

Ils estoient fort sobres, veu qu'ils ne mettoient sur table que du veau, & quelque oye, & il y auoit certaine mesure de vin ordonnée à vn chacun par repas, afin qu'on ne remplit son ventre plus que de raison, & que personne ne beut iusques à s'enyurer.

Les Roys vsoient d'vne telle douceur enuers leurs subiets, qu'ils gaignoient le cœur & l'amitié d'vn chacun: de sorte que non seulement les Prestres, ains tous les autres, auoient plus de soucy de la conseruation & prosperité du Roy que d'eux-mesmes, ou de leurs femmes & enfans.

Lors qu'vn Roy estoit mort, c'estoit pitié que de voir le deüil que tous en menoient en general, deschirans leurs habits, & fermans les Temples, n'allans ny à foires, ny à marchez, ne solemnisans aucunes festes, soüillans leurs testes de boüe l'espace de deux mois douze iours, portans vn linge ceint dessous les bras, & s'assemblans deux fois le iour deux ou trois cens tant hommes que femmes, ainsi accoustrez pour renoueler le deüil, & la complainte, chantans cependant en vers les vertus & la saincteté de vie du Roy qui estoit mort en ce dernier lieu.

Durant tout ce temps ils ne mangeoient d'aucune viande cuitte, & s'abstenoient de boire du vin, & de toutes viandes delicieuses. Ils ne se lauoient ny oignoient, ny ne couchoient dans le lict, & n'auoient alors la compagnie de leurs femmes, ains durant tout ce temps ils pleuroient & lamentoient la mort du Roy, comme de leurs enfans propres.

Ainsi que toutes ces choses se faisoient, on dressoit tout l'appareil des funerailles, & le dernier iour le corps estant porté deuant la porte, & sur l'entrée du tombeau & sepulchre, l'on recitoit vn abregé & sommaire de la vie, & des actions du Roy defunct, & lors il estoit permis à chacun d'accuser le trespassé.

Les sacrificateurs assistoient encore en ce lieu, & loüoient la vie passée de celuy dont le corps estoit exposé à la veuë du peuple, qui approuuoient auec battemens de mains & force acclamations, ce qui estoit de loüable, reiettant auec vn grand & fascheux bruit les choses qui luy déplaisoient au discours de cette vie.

C'est ce qui a bien souuent causé que plusieurs Roys, dont le peuple est ennemy, & des actions desquels le peuple s'offençoit, en oyant faire le discours, furent priuez de l'honneur de leurs obseques, & de la pompe accoustumée aux funerailles des Roys. Et ce fut veritablement cette crainte qui en contraignit plusieurs de viure iustement, pource qu'ils estoient asseurez que le peuple ne manqueroit à les deshonorer, & à dénier ces derniers offices à leurs corps.

X Au reste les Egyptiens ont esté les plus superstitieux, ou pour mieux dire, les plus ridicules d'entre tous les Idolatres, veu que non contens des statuës des hommes, ils ont encore adoré les bestes viues & mortes, comme les chiens, les chats, les ichneumons, espreuiers, ibides, loups, crocodilles, & vn grand nombre d'animaux. Et tant s'en falloit qu'ils eussent honte de faire publique profession de cette folie & bestialité, qu'au contraire ils s'estimoient dignes de loüange & d'honneur, lors qu'ils pratiquoient vne si vilaine idolatrie.

Ils portoient les figures & representations de ces animaux autour de leurs villes, & par les villages, les monstrans de loing comme dieux conseruateurs ausquels il faloit porter honneur.

Lors que quelqu'vn de ces dieux des Egyptiens mouroit, ces fols le mettoient dans vn beau linge, le saluant auec grands cris & hurlemens, & battans estrangement leurs poitrines, puis l'oignans auec liqueur de cedre, & autres drogues precieuses & aromatiques, ils l'enterroient en certains lieux destinez pour cét effect, afin que sa charogne durast dauantage.

Si quelqu'vn mettoit à mort vne de ces bestes, il n'y auoit aucun moyen de luy sauuer la vie, à cause que le peuple y accourant le massacroit fort cruellement, & sans attendre ce qui en seroit ordonné par iustice. La crainte que plusieurs auoient d'estre mal traitez en cette sorte, faisoit que lors qu'on voyoit quelqu'vn de ces animaux morts, on se mettoit aussi-tost loing d'eux en lamentant cette perte, & pour faire cognoistre que cela n'estoit pas arriué par leur faute.

La charge de nourrir ces deux bestes, estoit donnée à des gens de qualité releuée, qui

Digitized by Google

s'y portoient soigneusement, & les entretenoient à grands frais, veu que leur nourriture estoit d'vn breuuage delicat fait d'epeaute, ou escourgeon, & de bouillie faite de fleur de farine, & il y auoit encore pour ces animaux d'autres viandes composées auec du laict; & outre ce, on mettoit deuant eux des oyes tant boüillies que rosties pour les rassasier. Ils donnoient à ceux qui viuoient de chair cruë, des oyseaux pris à la chasse auec des filets, ou autrement; & pour le faire plus court, on employoit beaucoup d'argent, & de peine pour leur entretien.

Ils estoient si sots que voyans mourir ces bestes, ils les pleuroient, & en menoient vn grand deüil, comme si leurs enfans fussent decedez, & les enterroient auec beaucoup de frais & de magnificences; tellement que du temps de Ptolomée surnommé Sage, Roy d'Egypte, vn bœuf estant mort à Memphis de trop de vieillesse, celuy qui auoit charge de le nourrir, employa en ses funerailles vne grande somme qu'il auoit euë pour sa nourriture, & emprunta encore du Roy cinquante talents d'argent, pour faire la despense de ses obseques ridicules.

Quant aux honneurs qu'on rendoit aux hommes morts, les Egyptiens estoient excessifs encore en cette despense.

Car aussi-tost que quelqu'vn estoit decedé, les parens du defunct s'assemblans, se couuroient la teste de boüe, & alloient autour de la ville lamentans & plorans sans cesse, iusques à ce que le corps fut enterré.

Durant ce temps ils ne se lauoient comme de coustume, ne beuuoient du vin, ny ne prenoient nourriture d'aucune chose delicate, & tous les accoustremens dont ils vsoient alors, estoient de peu de valeur.

Leurs enterremens estoient de trois sortes, les vns somptueux, les seconds moyens, & les autres de peu d'importance. En la premiere ils employoient vn talent d'argent; en la seconde vingt mines; & pour la troisiesme, elle se faisoit à si peu de frais qu'elle ne meritoit pas qu'on en tint compte.

Ceux qui auoient charge des funerailles, comme y estans nays & nourris dés leur ieune aage, portoient les rooles des dépenses pour s'enquerir des parents du mort combien ils vouloient dépenser; & lors qu'ils auoient conuenu du prix, on leur liuroit le corps, afin que les preparatifs des obseques fussent selon la dépense qu'on y vouloit faire.

En premier lieu, le Greffier ou Escriuain ayant mis le corps sur la terre nuë, marquoit sur la hanche combien il falloit fendre, & inciser du corps du costé gauche. Celuy qui auoit charge de faire l'incision, prenant vne pierre Ethiopique, fendoit le costé du mort, puis s'enfuyoit soudain à toute course; estant suiuy des assistans, qui en le maudissant luy iettoient des pierres, comme s'il eut commis quelque crime, dautant qu'ils auoient opinion que celuy qui faisoit cette ouuerture au corps de quelque homme, deuoit auoir vne haine secrette contre le trespassé.

Ceux qui saloient ou embausmoient le corps, estoient tenus entr'eux pour hommes signalez & recommendables, veu qu'ils pouuoient frequenter les Temples, & conuerser auec les Sacrificateurs.

Lors que ceux-cy estoient prés du corps, l'vn fendoit par dedans toutes les entrailles, sauf le cœur & les roignons, & soudain vn autre lauoit cét endroit auec du vin Phenicien, parmy lequel ils mettoient de bonnes odeurs, puis ils oignoient tout le corps de liqueur de cedre premierement, & apres de diuerses compositions aromatiques par l'espace de plus d'vn mois: & non contens de l'auoir oingt de cette sorte, ils faisoient encore infusion de myrrhe, de canelle, & d'autres espiceries, tant pour conseruer longuement le corps sans pourriture, que pour le rendre de bonne odeur.

Ce corps estant embaumé de cette façon, ils le rendoient aux parents, apres auoir premierement si bien agencé les membres, & toutes les parties du corps, iusques aux sourcils & paupieres, qu'on eut iugé que c'estoit vn homme endormy.

Apres cela ils commençoient le discours de sa vie dés son enfance, & racontoient sa pieté vers les Dieux, son sçauoir, l'innocence de ses mœurs, puis venant à l'aage parfait, sa religion, sa iustice, son integrité, sa continence, & sa sagesse. Cela fait ils inuoquoient les Dieux infernaux, les prians de mettre le mort au rang des bien-heureux. Le peuple respondoit à ses prieres, loüant hautement le mort, comme celuy qui iouyssoit de l'aise des ames fortunées.

Lors chacun enterroit son mort en son propre sepulchre: & quant à ceux qui n'en auoient point de particulier, on les mettoit en la maison dans la plus forte muraille qui

y fut, y dressant le cercueil tout droit, & maçonnant la closture, afin que les successeurs s'estans enrichis, & faisans tout deuoir de payer ce qui estoit deub par le deffunct, eussent moyen de l'enterrer honnorablement.

Lors qu'ils empruntoient de l'argent, ils auoient coustume de mettre en gage les corps de leurs parents: & s'ils manquoient à les rachepter, ce leur estoit vne fort grande infamie, & outre ce ils estoient eux mesmes priuez de sepulture.

Pour finir ce discours, les Egyptiens s'estimoient tous gentils-hommes, & ont esté quelquesfois paresseux, delicats, muables, vanteurs, grands parleurs, & peu veritables en leurs discours. Ils estoient naturellement superbes, furieux, & plus prompts à remuer, & innouer quelque chose, qu'à bien faire quelque affaire.

Ils estoient iniurieux, & peu vaillans, & ignoroient les loix, & sur tout ne pouuoient souffrir la domination des estrangers.

Ils estoient si suiets à esmouuoir les seditions, & à s'y laisser glisser, qu'ils ont esmeu de grands troubles pour de fort legeres causes.

MOEVRS DE CE TEMPS.

X. IL reste auiourd'huy en de vrais Egyptiens, veu qu'ils sont reduits à vne poignée de Chrestiens, & les autres s'arrestans au Mahometisme, se sont meslez parmy les Africains, & les Arabes. Car la noblesse ancienne d'Egypte qui s'estoit retirée aux lieux maritimes, apres que l'Empire Romain eut esté transporté en Grece, s'en alla au cœur du pays en la prouince de Sahid, ou la haute Egypte, lors que les Mahometans se ruerent sur l'Egypte. Toutesfois il n'y a nation qui retienne plus quelque chose de l'antiquité que fait cette-cy, veu qu'on leur voit encore porter dans les villes des habillements touts semblables à ceux que les anciens autheurs nous ont descrits.

Ceux qui demeurent dans les villes sont d'vne couleur qui tire sur le blanc; mais les villageois sont bruns au possible. Ils sont pour la plus part bons, & pleins de franchise, & plaisans en leur conuersation. Mais les habitans de la basse Egypte surpassent ceux de la haute en ciuilité. Car la partie qui est au cœur de la Prouince n'est guiere frequentée des estrangers, si ce n'est d'vn petit nombre d'Ethiopiens: mais en l'autre, qui est du long de la mer, on voit aborder force hommes d'Europe, de Barbarie, & d'Assyrie. Ils sont gays sur tous ceux des autres nations, & ont de tout temps vne grande disposition à dancer, & faire mille sauts perilleux.

Ils vsent de robbes estroites, cousües sur le deuant, & qui vont iusques aux talons, auec des manches fort estroites. Toutesfois ils vsent en Esté d'vne toile de coton de diuerses couleurs: & en Hyuer de draps à fonds de coton. Toutesfois les marchands, & riches bourgois font le plus souuent leurs robbes de quelque drap d'Europe. Tous portent sur la teste vn turban, qu'ils nomment vulgairement Dulipan: & c'est par cét habillement de teste, qu'on distingue les hommes de diuerses sectes, en Egypte, ainsi qu'aux autres pays qui sont sous l'obeyssance du grand Turc. Ils vsent encore de la chaussure ancienne d'Egypte. Les femmes ne paroissoient iamais en public, sans auoir la face voilée, de mesme qu'en toute la Turquie.

Leon d'Afrique dit qu'ils vsent bien souuent en leurs repas de fromage frais & fort salé, de laict aigre, & endurci en certaine sorte. Mais combien qu'ils le tiennent pour vne de leurs delices, toutesfois les estrangers n'en peuuent gouster, & le mal pour ceux de quelque autre pays qui arriuent parmy eux, c'est qu'ils meslent de ce laict aigre presque en toutes leurs viandes.

Ils ont leurs maisons si basses, qu'elles semblent plustost faites pour loger des canes que des hommes, pource que la plus part du temps ils couchent, & prennent leurs repas sous des arbres principalement sous des palmiers, afin de se refraischir par le moyen du vent qu'ils reçoiuent. Car les Egyptiens & les Arabes prennent plaisir sur toutes les nations du monde de coucher la nuict au descouuert sur la terre, n'ayans qu'vne robbe pour se couurir.

Ils sont bons nageurs au possible, & deuiennent tels par contrainte, pource que lors que ce pays est tout couuert de l'eau du Nil, il leur est necessaire pour faire leurs affaires de s'en aller d'vn village à l'autre: sinon qu'ils veüillent vser de petites barques, comme plusieurs font.

Les Alexandrins & plusieurs autres habitans des villes d'Egypte parlent naturellement l'Arabe d'Afrique: mais les Turcs qui sont meslez parmy eux, vsent d'vn langage fort different.

Digitized by Google

Quant aux Troglodites ils sont communement rudes, barbares, & pauures au possible : mais outre les originaires, il y a beaucoup de Mahometans Turcs & Arabes qui habitent en cette Prouince.

GOVVERNEMENT ANCIEN.

XI. Tout le pays d'Egypte estoit anciennement diuisé en plusieurs parties & gouuernemens : chacun auoit vn Gouuerneur qui prenoit garde à tout ce qui estoit requis au maniement des affaires. Or le reuenu, domaine, & tribut estoit diuisé en trois lots, dont le premier estoit pour les Sacrificateurs, qui estoient extrémement honorez du peuple, tant pource qu'ils estoient consacrez aux Dieux, & auoient la charge des choses sacrées, que pour leur singuliere doctrine, par laquelle plusieurs estoient aduancez.

On distribuoit donc ce reuenu aux Prestres, pour l'employer aux sacrifices & ornemens des Temples, & à secourir ceux qui estoient en necessité, & auoient besoin de quelque assistance.

Car les Egyptiens n'auoient garde d'oublier aucune chose qui seruit aux ceremonies de leurs Dieux, & n'estimoient aussi que ce fust bien-fait de laisser sans support & nourriture ceux qui départoient le sçauoir, & seruoient de conseil pour le profit & aduantage de la Republique, veu qu'ils estoient tousiours appellez au Conseil, & à l'effect des choses plus importantes, à cause qu'ils pouruoyoient à l'aduenir, & predisoient les futurs succez des affaires, ou par le moyen de l'Astrologie, ou en deuinant à la consideration des victimes qui estoient immolées : outre qu'ayans les histoires en main, ils produisoient les faicts des anciens, afin que les Roys prissent, en les voyant, aduis & conseil de ce qu'ils auroient à faire.

Les Egyptiens ne suiuoient pas la coustume des Grecs, qui vouloient qu'il n'y eut qu'vn homme, ou qu'vne femme qui presidast aux choses sacrées, veu que plusieurs auoient le mesme honneur, & s'addonnoient au seruice des Dieux, laissans la mesme charge à leurs enfans pour heritage. Ces personnes estoient franches de tailles, & de tous subsides, & honnorées sur toutes les autres du Royaume apres le Roy.

L'autre portion du reuenu du Royaume estoit pour le Roy, qui l'employoit aux frais des guerres, & à l'entretien de sa maison, & en departoit liberalement aux hommes vaillans & illustres, en donnant à chacun selon son merite.

Cela faisoit que le peuple n'estoit greué, ny chargé d'aucun tribut extraordinaire ; pource que les gens de guerre estoient soudoyez, ou recompensez de la troisiesme partie du reuenu, ce qui estoit ordonné, afin qu'ils fussent plus affectionnez à s'exposer aux perils & hazards pour le bien public.

Leur Republique fut aussi diuisée en trois Estats, pour le seruice & soustien de tout ce corps, c'est à sçauoir en laboureurs, en pasteurs, & en artisans. Les premiers ayans pris à ferme à vil prix les terres du Roy, des Prestres, ou des soldats, s'exerçoient dés leur enfance au labourage, où sans cesse ils employoient tout le reste de leur vie : ce qui estoit cause qu'ils furent les plus excellens laboureurs de la terre, fut qu'ils tinssent cela de nature, & comme pour heritage de leurs ancestres, ou que le long exercice les en fit si bons maistres.

Les Pasteurs ne s'amusoient aussi à autre chose qu'à gouuerner leurs troupeaux, & ainsi qu'ils l'auoient appris de leurs predecesseurs passans toute leur vie en cét exercice.

Pour le regard des artisans, c'est sans doute que les arts mechaniques furent conduits en Egypte à leur perfection, pource que ceux qui s'en mesloient n'exerçoient autre office, que celuy que la loy leur octroyoit, & qu'ils auoient appris & receu de leurs ancestres, & n'estoient admis au maniement des affaires publiques. De sorte que l'enuie de celuy sous qui ils faisoient tel apprentissage, ny l'ambition des honneurs ne les empeschoient de paruenir à vne parfaite cognoissance de ce qu'ils recherchoient.

Leurs iugemens ne se faisoient à la volée, ains auec grande prudence, pource qu'ils croyoient que les bien-faits estoient de grande consequence pour le bien public. Ils auoient aussi opinion que le vray moyen d'exterminer toute meschanceté, c'estoit de punir les meschans, supporter les affligez, & auoir pitié de ceux qui estoient

reduits à quelque necessité & misere, & qu'au contraire tout estoit en confusion & en desordre, si l'on laissoit impunies par faueur, ou par presens les fautes qui meritoient la mort.

Pour cette cause ils choisissoient dans les villes de Memphis, Heliopolis, Ceres, Messer, & Thebes, des hommes de bonne reputation, pour en faire des Iuges, dont les sentences n'estoient moins equitables que celle des Areopagites d'Athenes. Ceux-cy estans creéz trente en nombre élisoient pour President & chef du Conseil celuy qu'on cognoissoit pour le plus vertueux, & excellent & sage, & l'assemblée mettoit en son lieu vn autre pour Conseiller, & Assesseur, afin que le nombre fut parfait. Ceux-cy estoient entretenus à grands frais : mais sur tout on donnoit vn bel estat au President, qui portoit vne chaisne d'or auec vne medaille toute enrichie de pierreries : l'on voyoit en cette medaille l'image de la Verité, par laquelle ils donnoient à entendre que c'estoit elle qui deuoit guider le cœur du Prince en son iugement.

Or l'arrest de quelque cas estant dressé, & l'image de la Verité mise en auant, on portoit les liures des loix, qui estoient huict en nombre, pour ne s'égater du droict en la cause proposée, & la coustume portoit que celuy qui accusoit vn autre de quelque crime, donnast son dire par escrit, & fit entendre fort par le menu, comme le cas auoit esté executé, & combien il estimoit cette faute preiudiciable.

On donnoit à l'accusé certain temps assez suffisant pour pouuoir respondre à chasque article de l'accusateur, & mettre le tout par escrit deuant les Iuges, & lors il nioit, ou alleguoit des raisons pour se iustifier, ou remonstroit que sa faute ne meritoit si grande punition, ou amende que celle que l'accusateur auoit proposée. Les Iuges ayans ouy deux fois chacune des parties, & le faict estant mis au Conseil, toutes choses debatuës & concluës, le President tournant l'image de la Verité vers la partie qui auoit plus de droict, prononçoit la sentence de ce dont il estoit question, & voila l'ancienne façon de plaider, & de donner iugement en Egypte.

Et pource que nous auons parlé des loix & ordonnances en general, il ne sera hors de propos d'eplucher vn peu par le menu les anciens statuts de ce peuple, afin qu'on cognoisse combien ils auoient mieux ordonné leurs affaires que tous autres, & si leur ordre n'estoit le meilleur, & plus vtile.

En premier lieu celuy qui se pariuroit en iurant, estoit sans remission mis à mort, comme conuaincu de double crime, entant qu'il ne gardoit plus le respect qu'il deuoit aux Dieux, & aneantissoit la foy, qui sert d'vn grand & tres-estroit lien pour conseruer la societé humaine.

Celuy qui voyant voler & deualiser vn passant, ne tenoit compte de l'aider, & n'empeschoit sa mort, ou la perte de ce qu'il portoit, s'il le pouuoit faire, il estoit sans remission mis à mort, & lors qu'il ne le pouuoit secourir, il estoit obligé de denoncer le faict, & les voleurs qui auoient commis le crime, s'il les cognoissoit. Que s'il y manquoit, il estoit mis en iugement, & foüetté iusques à certain nombre de coups, & tenu trois iours prisonnier sans manger aucune chose. Celuy qui accusoit faussement vn autre, estant conuaincu de calomnie, portoit la mesme peine que celuy qu'on auoit accusé eust soufferte, si la deposition se fust trouuée veritable.

Les Egyptiens estoient contraints par la loy de porter aux Presidents leurs noms par escrit, & de luy declarer aussi l'estat dont ils se mesloient, & si quelqu'vn estoit trouué menteur, ou si l'on trouuoit qu'il vescust d'vn gain sale, & qui fust contre les loix, on le faisoit mourir par iustice.

Si quelqu'vn auoit tué vn homme de franche condition, ou bien vn esclaue, de propos deliberé, & sans iuste sujet, il n'y auoit nul respit pour luy, ains il luy falloit perdre la vie selon les loix, qui n'auoient aucun esgard à la condition du meurtrier, ains à l'ordonnance, afin de destourner les hommes de se faire outrage les vns aux autres, & qu'en punissant le meurtre commis en la personne d'vn esclaue, la vie des libres fust en plus grande asseurance.

Les Legislateurs des Egyptiens n'auoient estably aucun supplice contre les peres qui feroient mourir leur enfans; ains il leur estoit seulement enjoint que par l'espace de trois iours continuels, & d'autant de nuicts, ils se tinssent prés du corps mort, & afin qu'ils n'y manquassent, on y mettoit des hommes pour y prendre garde.

Ils vsoient de ce iugement gracieux, pource qu'ils estimoient chose iniuste de faire perdre la vie, à celuy qui l'auoit donnée à son fils, & tenoient plustost pour chose raisonnable de les punir par vne douleur & repentance de leur colere precipitée, que par vn

autre tourment, qui seroit trop leger, au prix de ce déplaisir, qui rendroit leur vie fascheuse, & pire que la mort.

Mais si quelqu'vn estoit si dénaturé que de tuer son pere, il y auoit vn supplice cruel ordonné pour sa punition: veu qu'apres l'auoir percé & deschiqueté auec des poinçons & des ganiuets, & auec des cannes aiguës, ils le faisoient brûler tout vif, estimans que c'estoit le plus detestable crime du monde, de priuer de vie celuy de qui l'on tenoit & l'estre, & la conseruation, & nourriture.

Lors que quelque femme condamnée à la mort estoit enceinte, on attendoit qu'elle fust deliurée: dautant qu'ils tenoient que ce seroit commettre vne grande iniustice, si l'on punissoit auec cette criminelle, l'enfant innocent, & si l'on faisoit mourir deux personnes pour la faute d'vne seule.

Quant aux ordonnances de la guerre, elles estoient telles. Celuy qui abandonnoit son rang au combat, ou refusoit d'obeïr à son Capitaine, estoit rendu infame, cassé, & priué de tout honneur, & de toute esperance de gloire, & il luy estoit defendu de iamais porter armes, & de retourner à son premier exercice.

Cette loy accoustumoit les hommes à bien-faire, & à craindre plus que la mort vne marque si honteuse & pleine d'infamie.

Ceux qui découuroient les secrets de l'ennemy, & pratiquoient auec luy, auoient par la loy la langue coupée; & quiconque rognoit, ou falsifioit la monnoye, changeoit ou gastoit les poids & mesures, falsifioit les signatures, & contre-faisoit les escritures, & corrompoit les cedules & les instruments, ou actes publics, auoit les deux mains coupées, afin que le membre qui auoit failly, se sentist à iamais de sa faute; & que les autres prenans exemple à ce supplice, se donnassent garde de tomber en pareille faute.

Les loix procedoient encore fort rigoureusement contre ceux qui s'oublioient à l'endroit des femmes, veu que celuy qui forçoit vne femme de libre condition, estoit chastré, & perdoit le membre, & ses deux adioints, pource qu'en faisant ce mal, il auoit commis trois grands & estranges forfaits, à sçauoir, l'outrage, le rapt & corruption de la femme d'autruy, & auoit causé vne confusion & meslange des enfans bastards auec des legitimes. Celuy qui estoit surpris en quelque adultere sans violence, estoit condamné à receuoir mille coups de verges, & l'on coupoit le nez à la femme, afin que par la mutilation de ce membre, elle fust punie en la partie qui est vn des plus beaux ornemens du visage.

Quant aux coustumes & ordonnances faites sur les trafics & commerces, on tient que Bocoris en fut l'autheur.

Ces loix portoient, que si quelqu'vn nioit d'auoir receu l'argent qui luy auoit esté presté sans cedule, le crediteur deuoit estre creu à son simple serment, veu que les Egyptiens estoient hommes qui faisoient grand estat de la solemnité des sermens, comme de chose saincte & religieuse. Car pource qu'on adiouste malaisément foy à ceux qui iurent à tous propos, aussi se donnoient-ils soigneusement garde, que les gens de bien ne fussent contraints de iurer que fort tard, afin qu'ils ne perdissent la reputation de leur preud'hommie.

Il estoit semblablement ordonné, qu'il ne seroit pas raisonnable de refuser de croire celuy à qui l'on auroit presté sans cedule, lors qu'il iureroit en sa propre cause. Le Legislateur ne voulut que l'vsure promise par escrit égalast le double de ce qui auoit esté presté; & ordonna que le payement seroit pris seulement sur les biens du debiteur, sans qu'on le peust empoigner au corps, ny le mettre en prison, ou le rendre esclaue, veu qu'il creut qu'il suffiroit que les biens fussent sousmis à telle obligation, & que les corps des Citoyens estoient obligez à la Republique, qui s'en vouloit seruir en temps de paix & de guerre. Car il iugeoit qu'il eust esté mal à propos, que les soldats qui hazardoient leur vie pour le salut de leur patrie, fussent emprisonnez pour des debtes.

Les Egyptiens auoient vne loy touchant les larcins qui estoit telle. Ceux qui auoient resolu de les pratiquer, se deuoient faire enroller au registre du Prince des Sacrificateurs, & luy porter la chose desrobée, aussi-tost que le larcin auoit esté commis; & d'autre costé il falloit que celuy à qui l'on auoit pris quelque chose vint escrire, & denoncer deuant le mesme, le iour & l'heure de sa perte.

Par ce moyen les larcins estans facilement descouuerts, celuy qui auoit perdu recouuroit son bien, sauf que la quatriesme partie estoit ordonnée pour le larron, pour punition

punition de celuy qui auoit si peu soigneusement pris garde à ses affaires, dautant que le Legislateur estima qu'il valoit mieux qu'on perdist vne partie de ce qui auoit esté dérobé, qu'estre entierement priué de la chose volée.

Les Prestres Egyptiens espousoient vne seule femme: les autres en auoient autant qu'ils vouloient, & qu'ils en pouuoient nourrir.

Il n'y auoit pour lors aucun entr'eux qui fust estimé bastard, encore qu'il eust esté engendré de quelque esclaue: dautant qu'ils estimoient le seul pere autheur de la generation, & que la mere ne seruoit que pour receuoir la semence, & luy donner nourriture, qui n'estoit de guiere grande dépense, veu qu'ils entretenoient leurs enfans de racines de ionc, & d'autres choses qu'ils cuisoient sous la braise, ou bien ils leur donnoient des herbes qui croissoient dans les marais, les faisans boüillir, ou les mettans sur les charbons, ou quelquefois ils les leur donnoient toutes cruës. Ils faisoient aller les enfans pieds nuds, & le plus souuent sans aucun habillement: en quoy ils estoient fauorisez de la temperature de l'air naturel à cette Prouince. Somme toute, la dépense que les parens font pour leurs enfans, iusqu'à ce qu'ils soient en aage, ne leur pouuoit couster vingt drachmes, ou du moins elle ne passoit pas cette somme.

Les Prestres instruisoient leurs enfans aux lettres, tant sacrées que prophanes, & leur apprenoient sur tout la Geometrie & l'Arithmetique: Pour le regard de l'escrime & de la lutte, ils ne vouloiēt qu'on les y accoustumast, à cause que ces exercices estoient trop violents & dangereux, si l'on y employoit tous les iours des corps qui estoient encor si tendres.

Ceux qui voyageoient, ou estoient en guerre, estoient traittez sans faire aucune dépense, s'ils tomboient malades, à cause que les Medecins y estoient nourris & salariez du public, & estoient tenus par la loy de prendre garde aux malades, & de les guerir suiuant les ordonnances, receptes & escrits des anciens de leur art, qui estoient authorisez & en reputation parmy eux. Si le Medecin ayant suiuy les regles du liure sacré, n'auoit peu guerir le malade, on ne l'accusoit point de sa mort; mais s'il le guerissoit en vsant d'autres remedes, on le faisoit mourir sans remission, à cause qu'ils estimoient iustement que l'ordre de penser vn malade, qui auoit esté depuis long-temps gardé par les Medecins, & inuenté auec beaucoup de peine par les anciens, estoit beaucoup meilleur que les receptes nouuellement faites.

Quant aux Rois d'Egypte, ils n'abusoient pas si licentieusement de leur puissance, que les Princes des autres nations, qui n'auoient pour toute loy que leur volonté: veu qu'il falloit que fust à leuer les Tributs, fust en leur nourriture, ils se gouuernassent selon les loix & ordonnances communes des pays, ainsi que dit Diodore en son deuxiesme liure.

Ceux qui estoient de la suitte du Roy, & qui le seruoient ordinairement, estoient non esclaues, fussent-ils estrangers, ou nez & nourris en leurs maisons, ains enfans des Gentils-hommes Prestres, qui passoient l'aage de vingt ans, & qui deuoient estre plus sçauans & mieux morigenez que tous les autres, afin que le Roy fust conuié par la presence de ces seruiteurs si pleins de vertus, à ne faire chose qui peust estre blasmée, dautant que nuict & iour ils l'assistoient, & esclairoient en ses actions & affaires.

Il y auoit des heures ordonnées de iour & de nuict, ausquelles la loy permettoit au Roy de traitter des affaires: veu que le matin il receuoit les lettres, requestes, & autres memoires de ce qu'il luy falloit executer, afin que respondant à tous, il y pourueust auec le temps, & à son rang, & selon iustice. Cecy fait, estant accompagné d'vne troupe d'hommes meurs & sages, il se lauoit le corps, puis estant vestu richement, il alloit faire priere aux Dieux, & des sacrifices au Temple: auquel estant arriué, apres qu'on auoit mené au coin de l'autel des bestes destinées pour le sacrifice; le Prestre en presence du Roy, & tout le peuple l'oyant, luy souhaitoit longue & heureuse vie; pourueu qu'il se monstrast doux & iuste enuers ses subjets. Apres la priere il se mettoit à discourir des vertus du Roy, & monstroit combien il honoroit les Dieux, aymoit les hommes, & estoit iuste, sage, chaste, veritable, magnanime & liberal.

Si quelque faute estoit arriuée au gouuernement, il en purgeoit & excusoit le Roy, la reiettant sur ses officiers qui luy auoient donné faux aduertissement, & l'auoient mal conseillé contre la loy, & la iustice.

Cela paracheué, le Prestre exhortoit le Roy à bien viure, & à se rendre par ce

moyen agreable aux Dieux, & lui conseilloit de suiure l'aduis de ceux qui lui proposeroient la vertu, & les exercices qui rendent la vie des hommes glorieuse.

A la fin le Roy ayant sacrifié vn Taureau à ses Dieux, le Prestre lisant les faicts & dicts memorables des hommes plus illustres, exhortoit le Roy à gouuerner le peuple auec toute douceur & iustice à leur exemple, sans s'amuser à l'auarice, à l'entassement des thresors. Il falloit aussi que ses actions plus particulieres, comme de se pourmener, lauer, coucher auec sa femme, & autres semblables, fussent mesurées selon l'ordonnance, sans l'outrepasser en aucune chose.

RELIGION.

XII. L'Egypte est peuplée de Mahometans, de Chrestiens, & de Iuifs en bien petit nombre. Quant aux Iuifs & aux Mahometans, nous remettons le discours de leur creance ailleurs. Mais pour entamer celui des Chrestiens, ceux d'Egypte sont, ou estrangers, ou natifs du païs. Les estrangers y viennent pour raison du trafic qui s'y fait, principalement en la ville d'Alexandrie, & au Caire.

Car ce Royaume assis entre la mer Rouge & la Mediterranée, void le Ponant auec le Leuant, par le moyen d'vn fort grand trafic, & est comme vne eschelle, par laquelle les richesses des Indes & du Leuant passent en Natolie, en Afrique, & en Europe.

A raison dequoy l'on y void venir, non seulement les Venitiens, Florentins & Ragousois en grand nombre, mais encore les François & les Anglois. Les Religieux de S. François qui demeurent en Hierusalem, s'employent à leur assistance spirituelle, s'en allant administrer les Sacremens, prescher la parole de Dieu aux Chrestiens qui trafiquent en Egypte, & le besoin de leur assistance croist continuellement, à cause des heretiques Anglois qui pratiquent cette Prouince.

Les Chrestiens natifs d'Egypte, restez de l'inondation des Barbares, & de la cruauté des Sarrazins, des Mammelus, & des Turcs, ne passent pas le nombre de 50. milles personnes qui habitent çà & là, principalement aux villes du Caire, de Messie, de Montfalut, de Buquet, d'Elchiase, toutes assises sur le Nil: il y en a encore beaucoup à Minie, dans le territoire de laquelle on void diuers Monasteres. Mais les plus fameux de toute l'Egypte sont ceux de S. Antoine, de S. Paul, & de S. Macaire.

Le 1. est en la Troglodytique, en vne montagne où S. Antoine fut battu par les diables. Le 2. n'est guiere loing de cettui-cy au milieu des deserts. On void le 3. parmy les deserts de Boulacques, du costé d'Occident.

C'est le Monastere nommé Nitre, dans les Histoires des Saincts Peres, pource, comme i'estime, qu'en cette contrée les eaux du Nil condensées & resserrées par la force du Soleil, aux lieux bas, se conuertissent en sel & en nitre.

Il y a eu vn magnifique Conuent sur le Nil, à six milles de la ville de Memphis, sous le nom de S. Georges. On y a veu plus de deux cens Moines, auec vne signalée commodité des passans, qui y estoient receus & traittez courtoisement: mais tous les Moines estans morts de peste il y a enuiron 150. ans, le lieu demeura abandonné.

Mais pour dire quelque chose de la qualité des Chrestiens, ils se nomment Cofites, & Chrestiens de la ceinture: pource qu'encore qu'ils soient baptisez comme nous, ils sont circoncis comme les Iuifs: tellement qu'il semble que leur foy ne passe pas plus bas que la ceinture: Mais qui est pis, ils suiuent depuis mille ans en ça l'heresie d'Eutiches, qui admettoit seulement vne nature en Iesus-Christ; de sorte que par le moyen de cette heresie, ils se separent de l'vnion de l'Eglise Romaine. L'occasion de ce Schisme fut le mauuais Concile d'Ephese, assemblé par le Dioscore pour la defense d'Eutiches, qui auoit desia esté condamné au Concile de Chalcedoine par six cens & trente Peres assemblez par l'authorité de Leon I. Et les Cofites craignans que ce fust adouër deux hypostases de mettre deux natures en Christ, deuinrent Eutichiens, pour ne se vouloir plonger en l'erreur de Nestorius.

Ils disent la Messe en langue Chaldaïque, disans par plusieurs fois, *Alleluya*. Ils lisent l'Euangile premierement en Chaldeen, & puis en Arabe. Quand le Prestre dit, *Paix soit auec vous*, ou, *Paix vous soit donnée*, qui est nostre *Pax vobis*, le plus ieune d'entr'eux va touchant la main à tout le peuple qui assiste à cette Messe. Apres la consecration, il donne vne petite piece de pain simple à chacun des assistans. Ils obeïssent au Patriarche d'Alexandrie, & disent qu'ils tiennent la foy du Preste-Ian.

ESTAT DV ROYAVME D'EGYPTE, jusques au temps des Romains, qui fut reduit en Prouince.

POVR passer sous silence toutes les fables qui ont controuué des Dieux & des Deesses auoir regné en Egypte, & gouuerné les Egyptiens, ie me tiendray aux Rois premiers qui ont eu le surnom de Pharaon, & de Ptolomée, iusques au temps que ce Royaume, apres la mort d'Antoine & de Cleopatra, a esté subiugué des Romains, & reduit en Prouince; & en cecy ie suiuray la Chronologie de feu Maistre Gilbert Genebrard, qui rapporte les Rois qui ont regné en Egypte, depuis la descente en icelle du Patriarche Iacob.

Roys d'Egypte surnommez Pharaons.

XIII NEcao Pharaon fut celuy sous le regne duquel le Patriarche Ioseph, apres auoir esté vendu de ses propres freres, descendit en Egypte, & en fut fait Vice-Roy, l'an d'apres le Deluge 453. & du monde 2109.

Le second Roy qui porta le nom de Pharaon en Egypte, fut Mena; ce Roy enseigna aux Egyptiens la maniere de sacrifier aux Idoles.

Le troisiesme Roy Pharaon fut vn nommé Gnefart, qui regna long-temps apres Mena; il estoit fils du sage Vbichoride, comme obserue Diodore Sicilien, liu. 2. de sa Bibliotheque.

Or il faut sçauoir que les enfans d'Israël demeurerent depuis le regne de Pharaon Necao en Egypte iusques à celui d'Amasis Pharao, l'espace de 430. ans: ils y entrerent l'an neufiesme de la Principauté de Ioseph, qui fut l'an second de la famine d'Egypte, lequel Ioseph apres auoir vescu septante & vn an, mourut & fut mis dans vne Arche d'airain embaumé auec des aromates fort excellents par les Israëlites: durant ce temps-là, les Egyptiens adoroient les animaux plus horribles, comme obserue Clement Alexandrin. IX

Les Hebreux plusieurs années apres, trauaillerent à la construction des superbes Pyramides d'Egypte. Obiects magnifiques de la vanité des anciens Egyptiens, lesquelles sont mises entre les merueilles du monde, & employerent à les construire quatre cens ans, dit Iosephe liu. 2. de ses Antiquitez Iudaïques, chap. 5. & apres luy l'a aussi escrit & remarqué Benedictus Pererius en ses Questions sur l'Exode. Mais les Hebreux disent, au rapport de Genebrard, que ce rude trauail, & cette oppression du peuple de Dieu en la composition des briques, ne commença qu'à la naissance de la sœur de Moïse, & ne dura que 87. ans, & pour ce le nom fut donné à cette sœur de Moïse, *Maria quæ amarorem significat*, signifie amertume que souffrirent les Israëlites en ce trauail estans payez en coups de baston, puis que dés sa naissance les Egyptiens commencerent à opprimer le peuple de Dieu de trauail & fatigue.

XIII Amenophis Pharaon fut autheur de cette calamité & trauail des Israëlites, qui commença sept ans auant Moïse. Ce Roy Amenophis fut le premier Roy de ceux qui estoient appellez Pharaons.

Themosis Roy d'Egypte, fut celui qui chassa les bergers nommez Aicsos hors du païs.

Amasis Roy d'Egypte regna 20. ans.

Chebron regna 13. ans.

Cenchris, fut celui dont la fille fut celle qui retira Moïse de dessus les eaux où il auoit esté exposé dans vn panier de joncs, & le fit éleuer dans la Cour de Pharaon, où estant grand & adopté pour fils, il rejetta la Couronne qu'on lui mit sur la teste, aimant mieux estre affligé auec le peuple de Dieu, que d'estre éleué & regner aux grandeurs d'vne Cour idolatre.

Apres Cenchris succeda Cecropis au temps de Moïse.

1. Apres Cecropis fut Amasis second du nom, ce fut lui qui s'entretenoit auec des Magiciens, & employa Iannes & Maures Princes des enchanteurs du païs, pour resister à Moïse qui faisoit ses merueilles deuant ce Roy, que Dieu enduroit, & ruina

Digitized by Google

auec son armée à la poursuite d'Israël dans la mer rouge.

2. Chrebron Roy d'Egypte commença à regner apres la ruine & la déconfiture de Pharaon.

3. Amensi fut le second Roy qui regna en Egypte apres la sortie du peuple, & regna 21. an.

4. Puis luy succeda Mephre, qui regna 12. ans.

5. Apres luy Misphrumtosis, qui regna 16. ans.

6. Rutomose regna 9. ans.

7. Apres vint Apis, autrement dit Serapis.

8. Puis Sesostris qui attacha quatre Rois vaincus au char de son triomphe.

9. Par apres regna en Egypte Oro-Magnus.

10. Mena Acensere succeda, & regna 12. ans.

11. Achore regna huict ans.

12. Cheucer qui regna 16. ans.

13. Chencre second.

14. Achore regna huict ans.

15. Cherre regna quinze ans.

16. Armeus regna six ans.

17. Renesse, ou Egyptus regna seize ans.

18. Menothe regna 40. ans.

19. Cheopes regna 50. ans.

20. Cephrene regna 56. ans.

21. Micerine regna six ans.

22. Sabachus regna 50. ans.

23. Sethon.

Interregne de douze ans.

Le premier Roy d'apres fut Psammetique, qui regna 44. ans.

Le second fut Necaon second, qui regna 17. ans, & fut le dernier des Rois d'Egypte, qui porta le surnom de Pharaon.

XV Venons maintenant aux Rois d'Egypte nommez Ptolomées.

Le premier Roy d'Egypte fut Ptolomée Lagus, qui fut éleu l'an du monde 3797. & regna 40. ans.

2. Ptolomée Phyladelphe regna 38. ans, de son regne 34. ans, auparauant l'Incarnation du Sauueur, florirent les 72. Interpretes qui luy furent enuoyez par le grand Prestre de Hierusalem Ebazar, gens experts & grandement doctes en langues Grecque & Hebraïque, qui selon le desir de ce Roy tournerent la Bible d'Hebreu en Grec, laquelle ils tournerent auec correspondance, quoy que chacun d'eux fussent separez sans se communiquer, qu'il n'y auoit pas vn iota à redire, comme a remarqué Aristeas, & fut ce liure ainsi traduit par l'instinct du S. Esprit, reserué dans les Archiues Royales de ce Roy, il entra au regne l'an du monde 3860.

3. Ptolomée Euergete luy succeda l'an du monde 3880. & regna 24. ans.

4. Ptolomée Philopater succeda l'an du monde 3920. & regna 16. ans.

5. Ptolomée Eupater fut Roy l'an du monde 3911.

6. Ptolomée Epiphanes fut Roy d'Egypte l'an du monde 3926. & regna 24. ans.

7. Ptolomée Phylometor regna 15. ans.

8. Ptolomée Euergete second du nom, fut Roy d'Egypte l'an du monde 3952. & regna vingt ans.

9. Ptolomée Physicon fut Roy d'Egypte l'an du monde 3967.

10. Ptolomée Alexandre fut Roy d'Egypte l'an du monde 3983. auec sa mere Cleopatra, qui regna l'an du monde auec luy 4011. & luy regna 10. ans.

11. Ptolomée Latyre fut Roy d'Egypte l'an du monde 4021. & regna 18. ans.

12. Ptolomée Aulete fut Roy l'an du monde 4038. & regna 30. ans.

13. Ptolomée Denis regna l'an du monde 4068. & fut deux ans Roy.

14. Cleopatra regna l'an du monde 4070. & regna 18. ans.

Cette detestable Princesse, cause de mille maux, voyant son mary Antoine vaincu & occis par Octaue Auguste, se tua & se fit mourir par poison.

Et alors l'Egypte ayant esté subiuguée par les armes de cét Empereur fut reduite en Prouince, subjette à l'Empire Romain.

Digitized by Google

ESTATS DE L'EGYPTE DEPVIS LE VRAY EMPIRE ROMAIN.

Les Egyptiens comptent prés de trois cens ans, depuis le temps qu'eux de libres francs & nobles qu'ils estoient, ont esté reduits sous l'esclauage & pure seruitude des Romains: la fortune ayant balotté diuersement cét Estat par la diuersité des changemens & mutations estranges qui y sont arriuées.

Or auparauant que de faire voir, comme ils sont décheus de leur liberté, & de leur Seigneurie ancienne, il est besoin icy de faire entendre quelles diuerses fortunes cette Principauté a souffertes, quelles tempestes passées, & à quelles fins finalement a esté reduite la fortune des Egyptiens.

L'Egypte apres la decadence de l'authorité Romaine, & la diuision de l'Empire, apres auoir esté reglé premierement par les Pharaons: en apres par les Perses, par les Princes Ptolomées, & par les Romains, qui l'auoient reduite en Prouince, elle escheut en la domination des Empereurs de Constantinople: mais peu d'années apres les Egyptiens lassez & ennuyez, que les Grecs regnassent sur eux auec trop de fast, d'auarice & superbe: Pour cette cause ayans appellé les Sarrazins à leur ayde, chasserent & mirent hors leur pays tous les Grecs qui s'y estoient establis, & éleurent pour Roy Calyphe Capitaine des Sarrazins, qui descendoit de la race du faux Prophete Mahomet, lequel ordonna des nouuelles loix touchant la superstition Mahometane, meslées des erreurs de la secte d'Arius, & de la doctrine Iudaïque pratiquée par les nations d'Orient.

Depuis Calyphe, tous les autres Roys d'Egypte qui luy ont succedé par diuerses successions, ont pris le nom de Calyphes, en renouuellant la coustume des Pharaons & des Ptolomées.

Le dernier des Roys de ce nom là, escheut au temps que les Chrestiens sous la conduite de Godefroy de Boüillon, & de Raymond, ayans couru toute l'Asie & toute la Syrie par leurs armes victorieuses, fonderent le Royaume de Hierusalem.

Ce Roy estant molesté par les armes d'Aumery, qui auoit succedé à Baudoüin au Royaume de Hierusalem, & ne pouuant que malaisément soustenir vne si pesante & onereuse guerre auec ses seules forces, demanda au Soldan de Surie armes & secours: ce Soldan qui s'appelloit Sarracon, y conduisit vne armée en personne; & comme il estoit autant desloyal que prompt & hardy aux entreprises de consequẽce, ayant destruit & reprimé les efforts d'Aumery: estant deuenu le plus fort en Egypte, se saisist de la personne du Calyphe, qu'il fist prisonnier, & se saisist du Royaume d'Egypte, n'attendant rien moins que ce traict de perfidie & de tyrannie de ce Soldan Sarracon.

Depuis ce temps-là, les Calyphes ayans perdu la Seigneurie seculiere du Royaume d'Egypte, y eurent seulement charge des choses diuines, leur estant donnée la puissance de confirmer les Roys, comme nous voyons que les Empereurs Romains par ancienne coustume reçoiuent leur couronne du Pape.

Au Soldan Sarracon succeda vn sien fils nommé Saladin, qui défit assez de fois, & mit en route les armes Chrestiennes en Surie & en Palestine, & finalement ayant fort affoibly leur puissance, ruina tout le Royaume de Hierusalem.

Apres Saladin qui mourant laissa son Royaume à son frere, plusieurs fils & arriere-fils tinrent l'Egypte iusques à Melecsala, qui estant le dernier des enfans de ces Roys, fit continuelle guerre aux Chrestiens, & ayant (comme Dieu permit qu'il arriuast) perdu tous ses vieux & les plus valeureux de ses soldats aux guerres, par tant de batailles qu'il donna, se défiant de l'humeur des Egyptiens & de leur affection, comme de ses forces, remit vne puissante armée sus pied composée de serfs, & d'esclaues exposez en vente: En ce temps les Tartares peuples de Scithye auoient enuahy l'Armenie & l'Asie par les portes Caspiennes, & auoient vendu en plein marché par droict de guerre les peuples Comans qui sont voisins de Capadoce, apres auoir esté domptez en bataille: ayant donc Melechsala acheptè vn grand nombre de ces Comans pour vne grande somme de deniers, les mena en Egypte, & les arma

pour la guerre, & par leur effort non seulement il defendit les limites de son Royaume, ains encore assiegea S. Louys Roy de France en son Camp d'Esté, prés de Damiette, qui fut jadis Heliopolis ou Pelusium, & tost apres luy ayant défait son armée par vne memorable bataille, il le prit vif, dont il paya rançon pour sa deliurance, laissant la saincte Hostie au Barbare, pour le gage & ostage des plus precieux qu'il eust, pour la moitié de la somme.

Enfin les serfs de son armée ayant conspiré contre luy le tuerent & massacrerent sur cette felicité de victoire, en telle sorte qu'estant mort, le plus hardy & le plus courageux des Comans nommé Turquement, se saisit de la Principauté, & se voyant éleué en vn si haut degré s'oublia de son premier estat, & par vne outrecuidance trop grande, venant à mépriser ses consorts qui luy auoient mis la Principauté entre ses mains, le prirent en tel desdain, qu'il fut massacré en sa maison par vn Cathos aussi Caualier Coman.

Cathos estant salué Roy, & Soldan sur cette mesme Principauté, par l'exercite, & ayant tué quantité de Tartares laissez par Hialon en Surie, fut aussi massacré par trahison, & fut la Seigneurie d'Egypte transferée à Bandocader son meurtrier.

Ce Bandocader fut vaillant aux armes, & sous sa conduite les esclaues Comans chasserent Richard Roy d'Angleterre, & le reste des armées Chrestiennes hors de Surie.

Apres Bendocader qui mourut empoisonné, Elpis, & apres luy Melech, & Vstreph iouyrent du Royaume, l'vn desquels chassa de Tripoly les Chrestiens, & l'autre ayant attaqué Ptolemaïs, qui estoit la seule ville demeurée en la garde des Chrestiens, les força d'en sortir auec vne grande & puissante armée.

Apres ceux-cy par vne longue suitte de temps, plusieurs vaillans personnages de telle condition ont tenu l'Egypte; mais leurs noms ne sont point cogneus, parce que leurs gestes, encores qu'ils fussent memorables, n'ont esté en ce temps-là redigez en nuls memoriaux de lettres ny d'escrits. IVX

Toutesfois de la souuenance de nos Peres, Caritbeies fut de beaucoup plus renommé en puissance & en guerre, & ayant appris de main en main la discipline de ses ancestres, augmenta & continua le train de cette guerre seruile, plus diligemment & liberalement que nul autre auant luy: en sorte neantmoins que l'on se donnoit de garde par vne grande preuoyance de la multitude des fous serfs, qui peu de temps auparauant auoient fait vne coniuration & pris les armes, & auoient suscité vne fascheuse guerre au Roy mesme, & à ses Cheualiers leurs maistres.

C'est ce Soldan qui estant Roy d'Egypte, par singuliere bien-veillance, fit estime des Princes Chrestiens, selon qu'il auoit ouy parler qu'vn chacun d'eux estoit excellent en magnificence & en vertu d'esprit, enuoya entr'autres pour present vn Cameleopard, animal de prodigieuse hauteur à Florence, pour Laurent de Medicis. Cettuy-cy ayant surmonté les Turcs en Cilicie, & debellé par grande valeur, les Perses qui auoient enuahy la Surie du costé de Mesopotamie, dompté les Arabes en portant ses armes iusques à la Mecque, & aux dernieres fins de l'Arabie heureuse, & gaigné le surnom de Grand, partit de cette vie l'an 33. de son regne, presque au mesme temps que les François combattirent contre les Venitiens à Taro.

Estant mort, Caritbeies, Acbardin & Campsonnia, qui obtenoient les plus grandes charges en Egypte, apres auoir longuement debattu entr'eux par grandes forces de la Principauté fort cruellement, & mis toutes choses en troubles, en tumultes, & en armes, ayant fait diuiser les Mammelus en factions, donnerent occasion à Mahomet, fils de Caritbeies, d'enuahir la Principauté d'Egypte. Mais deux ans apres iceluy Mahomet, qui auoit enuahy le siege paternel contre les loix & constitutions de l'ancienne institution d'Egypte, en banquetant auec ses Courtisans, fut massacré par vn Circassien; lequel, parce qu'il auoit fait cela, comme ayant eu égard à la cause publique des esclaues, & sembloit auoir restitué le droict de declarer leur Soldan à la Principauté, & d'obtenir icelle Principauté aux Mammelus, fut salué pour Soldan d'Egypte par la tres-grande faueur de tous, & neantmoins Giapalat, qui estoit Gouuerneur de Damas & de Surie, estant allé iusques au Caire auec vne forte armée, le dejetta de son thrône Royal, & le fit prisonnier.

Si est-ce que les Mammelus de faction aduerse, & ennemis de ce Giapalat, qui regnoit cruellement, auaricieusement, & tyranniquement, le prirent en personne, & le mirent en garde seure, dedans la Rocque d'Alexandrie, sous la conduite & la garde de Tomoubeies.

Digitized by Google

Quand cét acte fut faict, Tomoubeies n'ayant rien au premier poinct de sa Principauté en plus grande recommendation, que de surmonter en cruautez & tyrannies excessiues, voire en auarice, & en toute sorte de meschanceté, Giapalar, qu'il auoit fait secretement estrangler, en peu de temps s'acquit la haine generale du peuple; en telle sorte, que les Mammelus par conseil public, ordonnerent incontinent de le prendre & le punir.

Ainsi Tomoubeies au huictiesme mois de sa principauté, lors qu'il taschoit par vn lieu sousterrain à s'euader, & à fuir en desespoir de son salut, estant assiegé & pris, fut cruellement massacré per les amis de Giapalat.

Apres la mort de Tomoubeies, les principaux de la Cour d'Egypte, afin d'obuier aux seditions sanglantes des Mammelus, par lesquelles on auoit combattu l'espace de quatre années, presque à l'extermination de leur entretien, presenterent la Principauté à Campson Gaury, homme iuste & martial, & nullement ambitieux: cettuy-cy estonné de la fraische calamité de tant de Soldans, qu'il auoit veu tomber par leur ambition ruineuse, en peu de mois: lors qu'il vit qu'il estoit porté au Palais Royal sur les espaules des principaux Seigneurs du pays & des gens de guerre, qui l'auoient hautement esleué, à cette grade de Principauté, commença à refuser cét honneur souuerain, & à resister grandement à ceux qui le vouloient saluer Soldan, & à dire qu'il en estoit indigne: & finalement ayant la larme à l'œil, à prier ses amis, & les principaux de la Cour, que puis qu'il estoit si content de viure en son particulier, ils ne voulussent le ietter en vn manifeste peril de sa vie, attendu qu'il n'auoit aucun argent prest pour departir aux soldats, comme tous les autres Soldans auoient accoustumé de faire à leur aduenement à la Couronne, & qu'il n'estoit pas homme pour auoir tant de conseil & d'authorité, qu'il estoit necessaire de rompre les impetuositez des seditieux, en telle confusion où toutes choses se voyoient reduites.

Au contraire les grands Seigneurs l'admonesterent qu'il n'eut à mespriser par vne folle obstination d'esprit, & par vne friuole modestie, l'occasion de la fortune presente, & qu'il se laissast receuoir au Gouuernement de la Republique, affligée de maux interieurs & tresbuchante à sa ruine, & acceptast ce nom de Soldan qui luy estoit offert par l'vnique affection d'vn chacun.

Enfin ils luy promirent tous par serment, qu'ils ne luy manqueroient nullement à entretenir la dignité de Soldan, ny de main ny d'industrie, ny de leurs biens, & que les soldats ne demanderoient point le Donatif, auant que les Receueurs & Thresoriers eussent amassé & recüeilly sous l'authorité publique, tel argent des Tributs des Prouinces de leur appartenance.

Par lesquelles exhortations Campson estant confirmé, souffrit patiemment d'estre appellé Soldan, & entreprit la charge d'administrer l'Egypte. Or apres qu'il eut distribué en nom de Donatif vn million d'or aux soldats, & qu'il eut par sa singuliere moderation, fait auoir bonne opinion de soy, quant à sa preud'homie & prudence, il appaisa l'Estat de l'Egypte troublé, & tourmenté par troubles & tempestes au dedans, apres en auoir fait mourir aucuns par poison, qui brassoient quelques nouueautez, & par telle industrie, qui dura seize années, iamais la Surie ny l'Egypte n'oüirent parler de tumulte ny de guerre. Aussi à la verité Campson estoit digne & du nom & du tiltre qu'on luy donnoit de personnage heureux & tres-bon, si luy qui auoit par sa vertu fondé vne si bonne paix, pleine de tranquillité & d'opulence, eut mieux aimé puis apres viure en vn domestique repos, & souffrir la tranquillité publique, que non pas par la prise temeraire des armes hazarder sa fortune.

VII Ainsi donc Iachis & le Cadilescher estans partis d'Agogna, arriuerent dans peu de iours vers le Soldan Campson, qui pour lors estoit campé sur le fleuue Orontes, auiourd'huy nommé Farfara, ceux-cy ayans esté amiablement receus par luy, & ayans par apres discouru sur le suiet de leur deputation par harangues eloquentes & celebres, le Conseil assemblé au logis, & en la maison Royale du Soldan Campson, respondit que l'ancienne coustume des Soldans d'Egypte qui obtenoient le principal lieu au fait de la Religion, estoit de maintenir auec industrie & diligence, les Roys & peuples Mahometans en paix & bonne amitié, de laquelle il auoit singulierement esté curieux d'obseruer & entrenir, que pource il est entré armé en sa prouince de Surie afin de persuader cette paix à Selim: que s'il persistoit en son opiniastreté à la guerre, & continuoit d'attaquer Ismaël, qu'il sçauoit luy estre conioint par alliance, il pouruoiroit à la conseruation de sa dignité & reputation, & ne souffriroit pas dauantage que par

l'ambition & conuoitise d'vn homme si ambitieux, le trouble fut suscité entre les choses diuines & humaines.

Ces Ambassadeurs sçachans que Selim ne quitteroit iamais les armes, dirent que la paix leur estoit fort à souhait, & esperoient flechir le courage de Selim, comme ayans entrée familiere en ses plus secrets Conseils.

Et ainsi sur cette esperance, estans renuoyez auec presens, ils retornerent vers Selim qui pour lors estoit en Cæsarée.

Aussi de son costé Campson ayant remué son camp qui estoit à Orontes, vint à Comagene & à Alep, ville edifiée des ruines de Hierapolis, par Aleppius Prefect de l'Empereur Iulian, laquelle Hialon Roy des Scythes, prit d'assault, & la brusla entierement, pour luy auoir valeureusement resisté, lors que les Chrestiens debattoient de la possession de Iudée & de Surie, auec les Soldans d'Egypte.

Apres que Selim eut esté aduerty par ces Ambassadeurs de Surie, qui auoient tout espié au camp des Egyptiens, de la venuë & du nombre de ses ennemis, & de l'arrogance de Campson, il se resolut de luy faire la guerre par vne autre voye que par celle qu'il auoit tenuë par cy-deuant : il feignit d'aller attaquer les Perses, & fit auancer son bagage auant luy iusques à Sinac, iadis appellé Sebaste, puis le respandant en Mesopotamie entre en Comagene, & attaque ses ennemis au despourueu, & declare son dessein aux Ianissaires & gens de sa garde : ceux-cy s'estans leuez d'entre les bandes, ils s'escrient qu'il les menast ou il luy plairoit.

Selim mena son armée par plusieurs chemins differents & incogneus : mais qui luy estoient fort auantageux, & promit recompense aux soldats pour les encourager à trauerser ces lieux fascheux : il enuoya des espions pour découurir & recognoistre le lieu où estoit l'armée du Soldan Campson, & fit si bien son affaire, qu'il osta le moyen à Campson de sçauoir nouuelle de la sienne.

En fin sur l'aduis que Selim approchoit auec son armée, Campson qui le cherchoit, s'arresta pour l'attendre au combat : son Camp estoit en lieu commode & auantageux sur le fleuue Singa ; les Mammelus qui estoient auec eux, à peine estoient-ils douze mille : mais ils auoient vne grande suitte de valets brauement armez & montez sur des cheuaux : à la verité Campson auoit vne armée braue & inuincible, si on eut combattu par prudence : les Mammelus portans longues barbes, hydeux sur les yeux qui menacent, bien musculeux & fournis par tout le corps, & se manians fort dextrement, entrent en bataille auec tel artifice, que tost apres les premiers coups de lances donnez, ils combattent par agilité & vigueur, maintenant de l'arc, ayans ietté leurs escus sur leur dos, puis d'vne masse de fer, & par fois du cimeterre, ainsi que le lieu & la rencontre le requeroient ; leurs cheuaux estoient puissans & genereux, & fort semblables à ceux d'Espagne en leur taille & vitesse, & ce qui est par dessus l'opinion des hommes de ce temps, estoient tant dociles, qu'ils entendoient les signes & les voix de leurs cheuaucheurs, comme les ayans apprises par nature & par coustume, & par ces signes leuoient les lances & les flesches hors de terre en les mordans auec les dents : ils cognoissoient l'ennemy, & le harpoient aux dents, & battoient auec force ruades tout ce qui estoit à l'entour d'eux, sans s'estonner à la veuë de leur sang : on voyoit à tels cheuaux des freins & des mords d'argent, des selles dorées, & des bardes de fer à ouurage escaillé pour le col & pour la poictrine : le caualier qui les montoit estoit content d'vn halecret ou d'vne cuirasse iointe auec lames de fer. Les caualiers des premiers rangs, & les riches portoient leurs armets sur la teste : les autres s'estimoient estre bien couuerts contre ceux qui frappoient de taille, par vn accoustrement de teste fait de linge, & ployé en rond auec plusieurs tours, les vns dedans, les autres en mignotise & brauerie : mais les simples caualiers vsoient de chapeaux velus & rouges, qui ne peuuent estre coupez d'outre en outre à grands coups d'espée. De toute laquelle armée Campson ordonna cinq bataillons. XVI

Quant à Selim il auoit ordonné sa bataille en telle sorte, que sa Caualerie d'Asie estoit à sa droite, & celle d'Europe à sa gauche, & l'Infanterie des Ianissaires & des soldats de la garde auec le canon au milieu, & les plus braues Ianissaires & Caualiers tenoient le front : le combat commence apres plusieurs efforts, la victoire balance : mais voicy le mal pour Campson, c'est que Cayerbeies feignant estre pour luy, le trahit, & fut cause que Selim vainquit, & Campson fut tué au combat, auec Damasquin, & le Tetrarche de Tripoly, & tous les siens deffaits : & Selim donna le pillage du Camp à ses soldats. Alors se rendit à luy Alep : cette bataille fut donnée le vingtiesme d'Aoust : Damas & les autres villes de

Surie, voyans approcher les armes de Selim se rendirent à luy, comme aussi Tripoly, Barut, Sydon & Ptolemais.

Les Mammelus refugiez au Caire sous la conduite de Gaselli, éleurent pour Soldan Tomoubeies, tous ayans grande esperance en luy, qu'il releueroit leur grandeur & fortune. Estant nommé Soldan, & receu Prince d'Egypte, il mit sur pied de fort grandes armées, & ayant ioint Gaselli auec luy, combattirent Sinan Bassa Lieutenant General de l'armée de Selim, où l'armée de Tomoubeies fut deffaite, & se sauua au Caire tout blessé.

Par apres Selim allant ioindre Sinan Bassa, entra en Egypte auec vne puissante armée contre Tomoubeies, qui estoit sorty du Caire, s'estoit campé vers le iardin de la Materée, auec tout son canon & attiral, & s'y estoit retranché.

Tout le reste des Mammelus estoient assemblez auec force caualerie Arabe: l'armée de Selim approchant fut fort endommagée par les traicts & artillerie de Tomoubeies, & sans doute les Turcs eussent esté mis à vauderoute sans la trahison d'aucuns qui estoient au camp de Tomoubeies, qui descouurirent à Selim ses desseins, & les embusches que Tomoubeies luy dressoit. Le combat pourtant fut furieux, & la victoire fort douteuse à cause de l'artillerie des deux partis, la bataille s'acheua en quatre combats, où les Mammelus firent merueilleusement bien, & les Arabes aussi, lesquels rompirent la garde, les Ianissaires & la Caualerie d'Europe du Turc, son Lieutenant general Sinan Bassa y fut tué. La bataille dura quatre heures entieres, où Tomoubeies fit des merueilles: mais enfin son armée se diuisant fut mise en deroute: de sorte que sonnant la retraite, afin que ses gens semblassent se retirer, non pour la crainte des poursuiuans, mais par commandement de leur Chef, les Mammelus fuirent vers le Caire.

Cette bataille fut donnée vn Ieudy vingt-quatriesme Ianuier l'an de nostre Seigneur mil cinq cens dix-sept: en la poursuite des fuyards fut pris le Diadare chargé de plusieurs playes, & auec luy Bidon, auquel vn boulet tiré d'vn fauconeau auoit rompu le genoüil.

Le lendemain Selim commanda qu'ils fussent mis à mort.

Cependant Tomoubeies ne perdant point courage r'allie les Mammelus, & campe entre la nouuelle Memphis & la riuiere du Nil, & arma iusques à huict mille esclaues Ethiopiens, & ayant ouuert l'ancien arsenal, auoit donné des armes aux enfans des Mammelus, à quelques Mores ses vassaux, & à des Iuifs & des Arabes, en voulant faire guerre plus grande contre les Turcs, & se resolut la nuict suiuante de brusler leur camp.

Selim voyant ce dessein, que quelques Mammelus luy auoient reuelé, commande que l'armée soit sur pied toute la nuict, & qu'on allumast des feux de toutes parts en tous les quartiers de son camp, diligence, qui empescha l'intention de Tomoubeies, qui faisant quelques cheuauchées vers le camp Turc, fut repoussé auec grande perte par le premier bataillon, pour s'estre trop temerairement aduancé. Et aussi sans doute Tomoubeies eut esté entierement deffait cette nuict là, si se voyant aduerty par la lueur des feux du camp Turc, & voyant le peril eminent où il s'engageoit, il n'eut fait retirer ses autres compagnies.

Apres cela Tomoubeies se retira au Caire auec toute son armée qu'il fit entrer dedans, où ils armerent toutes les familles de la ville, & garnirent le plus haut de leurs maisons de bastons & de traicts, prierent les Egyptiens chacun en son quartier de prendre les armes, & se tenir sur leurs gardes.

Selim estant aduerty de la retraite de Tomoubeies au Caire, & de tous les Mammelus auec luy, & de toute son armée, approcha son camp de la ville, & exhorta ses gens à tout vaincre.

Les soldats Turcs brusloient aprés la proye, & estans ordonnez n'attendoient plus que le signe de Selim pour donner dedans le Caire, quand Selim estant entré par la porte de Bassuela enuoya sa caualerie par plusieurs endroits ensemble, & les Ianissaires par la voye la plus large: la caualerie du Turc se batit rudement auec la caualerie de dedans parmy les ruës du Caire: mais le choc fut bien plus rude quand les Mammelus vinrent aux mains auec les Turcs, aux fortifications & retranchemens quils auoient fait en la ville, & que les Turcs taschoient à demolir: n'estoit pas iusques aux femmes qui ne voulussent estre du combat: de sorte que par ce conflit on voyoit les Turcs tomber les vns sur les autres dedans les fosses cachées; ils tuoient à coups d'arquebuses tout ce qui paroissoit aux fenestres des maisons, les ruës estoient toutes trempées de sang: Ce conflict cruel dura

deux iours & deux nuicts, & ne sçauoit-on lequel des deux partis auoit du pire ou du meilleur: neantmoins les Mammelus qui estoient peu, furent contraincts de ceder au trauail, se retirerent, reculerent & se cacherent dans le lieux les plus secrets & incogneus de la ville, abandonnans leurs fortifications & retranchemens.

Au troisiesme iour se voyans au dernier hazard, se battirent auec tant de la valeur, qu'ils repousserent les Turcs en arriere, & surprirent quelques fauconneaux, auquel cas on dit que Selim desespera de la victoire, & commanda qu'on mist le feu à la ville, aux maisons de pas en pas. Les Turcs combattirent plus laschement que deuant, oyans les cris & efforts des Egyptiens, & attendoient que l'on sonnast la retraicte, quand il fut annoncé par plusieurs ensemble, que les Egyptiens ayans esté repoussez de leurs places, & surmontez sur vn autre quartier à la poursuitte de Mustapha, auroient mis leur dernier secours en la fuitte. Car Mustapha conduit & guidé par les Egyptiens & Mammelus, traistres à leur patrie, estoit arriué à vne grande place, où les Mammelus auoient rangé leurs cheuaux tous sellez & bridez, afin que s'il arriuoit quelque chose de pressé, ils se retirassent promptement, & estans montez dessus, se sauuassent és lieux qu'ils auoient destinez: mais Mustapha en auant dechassé la garde qui estoit de muletiers, saisit & emmena tous ces cheuaux, ce qui debilita grandement les Mammelus, & leur fit perdre courage: Ils s'enfuyrent hors le Caire vers le Nil qu'ils trauerserent, au moyen de quelques vaisseaux qui estoient prests auec Tomoubeies: vne autre partie se cacha és maisons des Egyptiens, & autres s'enfuirent à la campagne, les autres en nombre de plus de deux mille se renfermerent dans vn Temple de faux Dieux le plus grand de la ville, où s'estans longstemps defendus, ils se rendirent à la discretion du vainqueur, dont partie furent massacrez par le commandement de Selim.

Selim tenant la victoire entre ses mains, fit esteindre le feu de la ville, & enuoya des trompettes, & commanda de publier que tous les Mammelus qui se voudroient rendre en douze iours, seroient pris à salut, & non hors ce temps; A cette publication les Mammelus sortoient des lieux cachez, & se venoient rendre entre les mains des Turcs, qui aussi les ayans enchaisnez les conduisirent és prisons, où ils les massacrerent.

Tomoubeies remet sus vne autre armée, qu'il leue en la Region Seiectique, vers la Cyrenaique, au delà du Nil: d'Alexandrie luy estoit arriuée vne nouuelle compagnie de Mammelus qu'il auoit appellez; plusieurs autres grandes trouppes luy suruinrent, dont il composa vne puissante armee.

Selim ayant aduis de cela, est sollicité par Albuchomar personnage Egyptien, de faire accord auec Tomoubeies, luy dessignant ses forces, qui luy pouuoyent rauir la victoire des mains & mettre sa personne & son armée en danger. Selim au contraire enuoya les Ambassadeurs à Tomoubeies, auquel il commanda par eux de mettre les armes bas: Les Mammelus les voyans se ruerent dessus, & les massacrerent sans les auoir ouys, ce qui irrita grandement Selim, & alors il se resolut de vanger ceste iniure.

Il fit faire vn pont sur le Nil, par lequel il fit passer toute son armée: Tomoubeies le voyant s'approche auec quatre mille caualiers armez, & deux fois autant de Mores & Arabes, estant party de bon matin de son champ, pour tromper & surprendre les Turcs.

Mustapha General de l'armée de Selim, aduerty de l'arriuée de Tomoubeies, crie à l'arriuée, Voila Tomoubeies qui arriue: tous ceux qui estoient passez & ceux qui estoient encores sur le pont, s'aduancent pour les aller receuoir: Selim enuoye par Mustapha force escopeterie de Grecs qui forcerent & repousserent furieusement Tomoubeies: Alors les Mammelus ne pouuans plus combattre, leurs cheuaux estans las, recreus & fatiguez, ils ne resterent plus que les Arabes & les Mores, qui soustinrent grandement contre les Turcs: toutesfois les Iannissaires à pied suruenans sus les gens de Tomoubeies, mirent tout en fuitte & en deroute.

Le lendemain Mustapha poursuiuant leurs ennemis, prirent Tomoubeies sur vn canal d'vn fort profond palus, où il estoit arresté.

Au troisiesme iour il fut mené au Caire. Selim qui le vouloit faire mourir, ne le voulut point voir: il le fit mettre entre les mains des gehenneurs, afin qu'ils sceussent de luy où estoient les thresors de Campson.

Le iour d'apres, il commanda qu'il fut mené par toutes les places de la ville du Caire: & par les plus celebres ruës, chargé sur vn vieil chameau, habillé d'vn robbe vsée, & les mains liées derriere les dos, comme les mal-faicteurs, & larrons ont accoustumé de les auoir, afin que les Egyptiens vissent celuy mesme qu'ils auoient honoré pour Prince

& Soldan, vn peu deuant, estant la chance tournée, & luy precipité en vne extreme misere, finir les iours de sa vie, & de sa Principauté ensemble, par vn mortel & fatal cordeau, & le laisserent pendu auec vn crochet de fer à la voute, afin qu'il fust veu & mocqué des passants.

Telle mort fut donnée à Tomoubeies, dernier des Princes Soldans d'Egypte, le treiziesme iour d'Auril apres la Natiuité de nostre Seigneur, l'an 1517. vn iour de Lundy aprés Pasques.

Ainsi la Principauté des Egyptiens a esté esteinte & tombée entre les mains tyranniques du Turc, qui y domine auiourd'huy absolument, & estend son pouuoir en Afrique de ce costé là, iusques dans l'Ethiopie, ou Empire du Prete-Ian. duquel il a encore vsurpé vne grande partie de l'vn de ses Royaumes, qui est celuy de Barnagas.

DISCOVRS DES TVRCS EN GENERAL.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LIII

LEs Turcs sont en partie naturels, qui ont tiré leur origine de Scythes ou Tartares, & descendent aussi en partie des Chrestiens Apostats; Ils ont pour la plus-part le visage large, & les membres bien proportionnez, & sont naturellement gros & robustes: ils ne laissent croistre leurs cheueux, ains seulement leur moustache: Ils ont l'esprit assez lourd, & sont lents & paresseux, & tardifs en leurs affaires: Ils ne sont nullement propres au labourage: Ils sont auares au possible, & ayment l'argent sur toutes les nations du monde: Aussi la Iustice se vend en Turquie, par maniere de dire, au plus offrant & dernier encherisseur, & les Turcs ne font plaisir à personne, s'ils n'en reçoiuent de l'argent.

Ils sont humbles entr'eux, & obeyssent estroitement à leurs superieurs, gardants vn grand silence, & se tenans fort coiz deuant eux.

Mais ils sont insupportablement superbes à l'endroict des estrangers, insolens, vanteurs & si arrogans, qu'ils n'estiment pas qu'il y ait au monde nation qui se puisse comparer à la leur.

Ils montrent en parlant vn grand orgueil, sont trompeurs, & ne tiennent parole, sinon entant que la chose leur est aduantageuse. Dauantage ils sont oysifs & faineans, addonnez à la gourmandise & à l'yurongnerie, tellement qu'ils passeront quelquesfois trois iours entiers à faire grande chere, & ils boiuent volontiers du vin mesme auec excez, bien que leur loy le deffende. Ils sont aussi fort enclins à la paillardise, & mesme pour la plus grande partie, Sodomites: ce qu'on void sur les vaisseaux, où ils ont tousiours quelques-vns destinez pour souffrir ce mal-heureux effect.

Ils croyent de leger, sont extremement superstitieux & adioustent foy aux songes, aux presages, & aux deuinations, & tiennent que la destinée d'vn chacun, & l'heure de sa mort est escrite sur son front, & que nul ne peut fuir ceste heure: ce qui fait qu'ils se precipitent si temerairement aux dangers.

Les Turcs ont permission d'auoir autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir, & les maris se separent facilement, & font diuorce d'auec leurs femmes, qui sortent peu souuent du logis; encor c'est auec le visage couuert. Elles vont pompeusement vestuës, & portent force or & pierreries, & elles ont aussi de coustume de teindre de rouge leurs mains, leurs pieds: mais principalement leurs ongles. Elles vont aussi aux estuues deux fois la sepmaine, de mesme que les hommes.

Ils ne ioüent ny aux cartes, ny aux dez. Ils sont charitables, & grands ausmoniers, non

Digitized by Google

seulement à l'endroit de ceux de leur secte; mais encore à l'endroit des Chrestiens, & des hommes de toutes sectes: voire mesme ils se monstrent charitables enuers les animaux, veu qu'ils acheptent quelquesfois des oyseaux, qu'ils mettent en liberté par maniere d'aumosne.

Leurs habillemens sont longs & ouuerts par le deuant iusques aux pieds, excepté la chemise qu'ils portent hors de leurs chausses, tellement qu'on la voit quelquesfois lors qu'ils marchent. Leurs habillemens sont de fine laine, & de soye garnis quelquesfois de perles & de pierreries. Leur turban est blanc, excepté celuy de ceux qui se disent parents de Mahomet, qui le portent verd.

Ils n'ostent pas le turban lors qu'ils veulent salüer quelqu'vn, & luy faire honneur: & chez eux le costé gauche est le plus honorable. Ceux qui sont riches, & qui tiennent quelque rang parmy eux, vont presque ordinairement à cheual. Ils sont sales en leur manger, & n'ont les delices qui sont parmy nous. Ils mangent trois fois le iour, c'est à sçauoir à l'aube du iour, à midy & au soir. Ils n'vsent nullement de nappe ny de seruiette, & ne s'asseent pas à table sur des escabeaux, ny sur des chaires; mais à terre, ayans les iambes croisées, comme nos tailleurs ont quelquesfois, & ils sont en cette posture autour d'vne table ronde qui est fort basse.

Ils mangent au reste toute sorte de chair, excepté de celle de pourceau, qui est deffendue par leurs loix. Ils se nourrissent le plus souuent de riz: & les Turcs Asiatiques ne mangent pas volontiers du poisson; mais ceux d'Europe l'ayment beaucoup plus que la chair. Ceux qui sont bons obseruateurs de leur loy, s'abstiennent du vin, & ne boiuent que de l'eau: mais les plus riches y meslent du miel, ou du sucre, & en Hyuer ont de coustume d'esteindre dans l'eau vn charbon ardent, afin qu'elle ne leur nuise. Dauantage les Turcs vsent fort de ius de pauot, & il n'y a aucun d'entr'eux qui n'en prenne, afin d'estre plus hardy, & de ne craindre les dangers. Ils s'accroupissent en pissant.

Leurs maisons sont pour la pluspart de bois & de terre, & sont estroites & mal basties: & ils tiennent que c'est vn grand peché de bastir des maisons qui durent plus que la vie d'vn homme. Toutesfois ils bastissent de belles Mosquées, ou Mesquites, & de beaux Hospitaux pour receuoir les passans, de mesme que des bains publics, ausquels ils adioustent des tres-belles fontaines, non seulement pour la commodité des hommes, mais encores des bestes, & aussi afin qu'ils ayent des lieux tous prests, & propres pour se lauer auant que d'entrer dans leurs Temples. Dauantage ils sont fort curieux de faire des aqueducs & conduits d'eau, & de faire pauer les grands chemins, toutes lesquelles choses sont magnifiques en Turquie.

Ils pourpensent tousiours les moyens d'auoir de l'aduantage sur leurs voisins, & ce qu'ils ne peuuent obtenir par force, ils taschent de l'auoir par ruze, & par perfidie. Que si leurs entreprises ne reüssissent heureusement, ils n'ont point de honte de prendre la fuite. Toutesfois ils sont assez bons soldats, & ce qui est le meilleur, ils sont soigneux de garder vne bonne discipline Militaire.

Ils sont fort obeïssans à leurs Chefs, supportent patiemment la peine & toute sorte d'incommoditez: se contentent de peu de viande, & qui ne vaut guiere. Ils ont pour leurs armes, des lances, des traits, des masses d'armes, des haches, & des espées, qu'on nomme communement symeterres, où ils n'espargnent le plus souuent l'or ny l'argent pour les enrichir. Ils gardent vn grand silence, & vne grande modestie, non seulement lors qu'ils campent, où qu'ils s'arrestent en quelque lieu: mais encore lors qu'ils font chemin, veu qu'encore qu'ils soient en fort grand nombre, ils partent bien souuent d'vn lieu deuant le iour si coyement, qu'il y a peu de voisins qui s'en donnent de garde.

Ils n'vsent point d'enseignes, de guidons, ou d'estendarts; ains seulement ils ont vne lance qui a au sommet quelques houppes de diuerses couleurs, par le moyen desquelles chacun se sçait retirer prés de son Capitaine. Ils ont toutesfois des fiffres & des tambours pour encourager le soldat.

Tandis que l'Empereur des Turcs est en quelque guerre, les Turcs qui sont dans les villes prient pour les soldats qui sont au camp, tant en leurs festins qu'aux assemblées des Mosquées: & prient encore pour ceux qui sont morts en quelque combat, les estimans bien-heureux de n'auoir pas mis fin à leurs iours, parmy les pleurs & gemissemens de leurs femmes. Ils descriuent les victoires de leurs ancestres, & les chantent fort volontiers, croyans que cette façon de faire sert de beaucoup

pour

pour animer les soldats, & pour les rendre plus hardis en toutes entreprises.

Ils n'vsent d'aucun sceau ou cachet, soit aux patētes du Roy, soit aux autres lettres, & ne les marquent d'aucune figure. Ils n'ont aucun vsage de cloches. & ne souffrent que les Chrestiens qui demeurent en leurs terres, en ayent: ils quittent leurs souliers lors qu'ils veulent entrer aux Mosquées, & les reprennent, lors qu'ils en sortent.

En quelque lieu qu'ils s'assistent, soit en leurs maisons, soit aux Mosquées, ils y ont des tapis velus; ou des nattes de jonc: & il y a d'autres endroits qu'ils font plancher de bois, pource qu'ils sont trop bas, ou bien sales & boubeux. Ils ne sont trop addōnez à la contemplation, ny à l'estude des lettres. Ils ont toutesfois de belles & grandes escoles, où l'on lit les loix publiées par leurs Princes, & les enfans y sont instruits, afin de seruir aux Mosquées, & d'estre capables de gouuerner la chose publique.

Les Turques ne se trouuent iamais en lieu où les hommes sont assemblez, & il leur est encores fort estroitement deffendu d'aller au marché, de vendre, & d'achepter en sorte quelconque, & en la grande Mosquée elles ont vne place du tout éloignée de celles des hommes, tellement close, que personne ne peut les voir, & moins y auoir entrée. C'est chose si rare de voir vn homme qui parle à vne femme en public, que si vous demeuriez vn an parmy eux, à peine le pourriez-vous voir vne seule fois. Ceux qui sont mariez, ne se joüent iamais tant soit peu auec leurs femmes en presence des autres, & les maris tiennent tousiours leur reputation pres de leurs femmes, qui leur portent d'autre part beaucoup d'honneur.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent estre continuellement auec leurs femmes, les laissent sous la charge de certains Eunuques, qui les gardent tellement, qu'il est impossible qu'autre que leurs maris les entretiennent, & qu'elles facent tort à leur honneur.

RICHESSES.

L'Empire du Turc comprend des païs qui sont abondans en toutes choses: car y a-il pays plus riche de froment, & de toute sorte de grains, que l'Egypte, l'Afrique, la Surie, & l'Asie, ny rapporte plus de toutes sortes de choses que la Hongrie, la Grece, & la Thrace? En tous ces pays il y a des villes, dont la richesse est inestimable, c'est à sçauoir, Constantinople, le Caire, Alep, & plusieurs autres. Constantinople est vne ville où les marchands abordent de toute parts, & où presque tout l'argent de l'Empire du Turc vient à fondre;

Alep est la plus grande ville de Surie, & comme le centre où tout le trafic de l'Asie se reduit, & se vient rendre. Le Caire est comme le magazin, non seulement des richesses de l'Egypte, & d'vne bonne partie de l'Afrique, mais encores des Indes, & ses thresors conduits deça par la mer rouge, & apres sur des chameaux, sont distribuez aux pays bordez de la mer Mediterranée.

Quant aux reuenus du grand Turc, il y en a quelques-vns qui tiennent qu'il n'a que 8. millions d'or de reuenu ordinaire, & disent qu'encor qu'il semble qu'il doiue tirer beaucoup plus de tant de terres; toutesfois, cela n'arriue pas, pource que les Turcs n'ont souci que des armées qui sont de leur nature, plus propres à ruiner, & à détruire, qu'à conseruer & enrichir les pais: & les Turcs pour entretenir leurs armées & continuer leurs entreprises, cōsument les peuples en telle sorte, qu'ils leurs laissent à grande peine ce qui leur est necessaire pour leur entretien.

A raison dequoy les sujets desesperez de pouuoir joüir, non seulement des richesses, mais des commoditez qu'ils pourroient pourchasser auec leur trauail, & leur industrie, ne s'emploient au labourage ny au trafic, sinon en tant que la necessité les presse, & les force de s'y ranger: car que sert-il de semer ce qu'vn autre doit recueillir: ou de recueillir ce qu'vn autre doit consumer? C'est pourquoy dans l'Estat des Ottomans l'on void de grandes forests, & de grands pays deserts.

Au pays de par deçà, la cherté procede de la multitude de peuple: mais elle prouiēt en Turquie, du deffaut des hommes qui trauaillent, pource que les villageois & paysans meurent pour la plus grande partie, ou aux voyages qu'ils font, conduisans les viures, & les autres choses necessaires pour les armées; car de dix mille hommes qu'ō tire de leurs maisons pour ramener, il n'en retourne pas ordinairement la 4. partie, à cause des incommoditez du changement d'air, & du grand trauail: & ce dautant plus que les Turcs desarment tous les Hyuers, à raison dequoy ceux qui sont employez pour ramer, ne sont iamais bien accoustumez à la mer & à la peine.

D'autre part, le commerce & le trafic est presque tout entre les mains des Iuifs, ou

Digitized

des Chrestiens d'Europe : tels que sont les Ragousois, les Venitiens, les François & les Anglois; & en vn si grand pays qu'ils possedent en Europe, ils n'ont point d'autres villes de grand trafic que Constantinople, Caffe, & Salonique, ou Thessalonique: Asie, Alep, Damas, Tripoly, Aden: en Affrique, le Caire, Alexandrie, & Alger. Pour conclusion tout le mal vient de l'abandonnement de l'agriculture, qui est le fondement des reuenus. C'est elle qui fournit de la matiere aux arts, & les arts la fournissent à la marchandise : & lors que le labourage faut, tout manque.

Mais encor que les reuenus ordinaires ne se montent, selon ceux-là qu'à ce que i'ay dit (veu que selon quelques autres ils vont iusqu'à quinze millions) toutesfois il faut aussi faire grand estat des extraordinaires, & principalement des confiscations, & des presens: car les Bassas, & les autres Officiers de cette Couronne, qui succent le sang des sujets du Turc, assemblent des thresors inestimables, qui viennent en fin pour la plus-part entre les mains du grand Seigneur. On tient qu'Abrahim Bassa emporta hors du Caire la valeur de plus de six millions: Mehemet Visir en auoit encore plus grande somme: Occhiali, outre les autres richesses auoit cinq mille esclaues.

La Sultane, sœur de Selim II. auoit 2500. sequins de rente tous les iours, & estoit si riche qu'elle commença vn Aqueduc qui deuoit aller du Caire à la Meque, pour la commodité des Pelerins, qui estoit vne entreprise d'vn grand Prince, & vn ouurage infiny, par maniere de dire. D'ailleurs le grand Seigneur peut aisément trouuer des sujets d'oster les biens, & la vie à qui bon luy semble.

Apres cela les presens se montent à de grandes sommes, veu qu'aucun Ambassadeur ne se peut presenter deuant luy, sans presens: & il n'y a personne qui puisse esperer vn office, vne dignité, ou quelque charge d'importance, qu'auec de l'argent: & nul ne retourne d'vne prouince, dont il a eu le gouuernement, ou d'vne entreprise acheuée, qui s'ose presenter deuant le Turc les mains vuides, & l'on sçait assez qu'il ne faut offrir des choses de petit prix à vn si grand Seigneur. Les Vayuodes de Moldauie, de Valaquie, & de Transsiluanie, se maintiennent en leurs Principautez à force des presens qu'ils luy font, & ceux de Valaquie, & Moldauie, se changent tous les iours; pource qu'on donne ces dignitez à celuy qui offrent dauantage, & pour pouuoir bailler ce qu'on a promis, on destruit le païs & l'on consume le peuple.

Mais auec tout cela, l'on a veu que les guerres de Perse ont espuisé les coffres, & consumé les richesses du Turc, pource que d'vne part, tant à Constantinople, que par tout l'Empire, la valeur de l'or augmenta de beaucoup, durant quelque temps, tellement qu'vn escu valoit au double de ce qu'il auoit accoustumé de valoir & les carats, & l'alloy de l'or & de l'argent se haussa; de telle sorte, que cela donna sujet aux Iannissaires de mettre le feu à Constantinople, & d'espouuenter non seulement les autres, mais encores le grand Seigneur: & en Alep on demanda au nom du Prince vn emprunt de 60000. escus aux marchands. Voila ce que l'on peut dire de ces richesses, veu que pour le regard des Timars, j'en reserue le discours à celuy des forces.

FORCES.

Les forces du grand Seigneur consistent en argent, en caualerie, infanterie flottes & munitions. Pour le regard de l'argent, nous en auons parlé. Mais quoy que nous ayōs dit que ces reuenus ne sont pas si grands que l'estendue de ces pays le semble requerir, toutesfois il a de ses Estats vn profit de plus grande importance que ses reuenus.

Ce profit n'est autre chose que le grand nombre de ses Timars : car les Empereurs Turcs se rendent immediatement maistres de tous les fonds qu'ils acquierent auec les armes, & en laissent ce qui leur plaist à ceux du pays (qui n'en ont iamais que bien peu) diuisent le reste en Timars, qui sont comme des Commanderies, qu'ils donnēt aux soldats qui leur ont fait de bons seruices: à condition toutesfois qu'ils entretiendront tant de cheuaux tout prests pour la guerre. Cette façon de faire a esté vn des meilleurs ordres qu'ils ayent tenu pour la conseruation de leur Empire, pource que si les gens de guerre n'estoient interressez aux terres pour le profit qu'ils en retirent, tout seroit desia ruiné : car les Turcs mesmes ont de coustume de dire, qu'il ne croist plus d'herbe au lieu où le cheual du grand Seigneur met le pied.

Ces Timars entretiennent enuiron cent cinquante mille cheuaux, tous prests & en poinct, pour marcher au premier commandemēt qui leur en est faict, sans que le Prince debourse vn seul denier pour cét effect, & toutesfois ce nōbre de gens de cheual ne peut estre entretenu pour guiere moins de quatorze millions d'or. A raison dequoy ie m'estonne de quelques-vns qui faisans comparaison des reuenus du grand Seigneur

auec ceux des Princes Chrestiens, ne font aucune mention d'vne si grande partie de la richesse des Ottomans.

Et de fait, en la guerre que le Turc fit aux Persans, il y a vingt ou trente ans, il conquist vn si grand pays, qu'il fit quatre mille Timars.

Cét établissement de Timars, & l'élite des Azamglians, ou jeunes gens qu'on éleue & prend pour estre Ianissaires, sont les deux fondemens de l'Empire Turquesque, & semblent estre instituez à l'imitation des Romains: car les Empereurs Romains se seruoient mesme pour la guerre de leur sujets, dont l'armée Pretorienne, qui ne s'éloignoit iamais de la personne de l'Empereur, estoit composée: & Tacite monstre que l'élite qu'on faisoit des jeunes gens pour cét effet, occasionna la reuolte des Flamans. Au mesme Empire Romain, il y auoit des Timars donnez par vsufruict aux gens de guerre durant leur vie, & pour recõpense des seruices qu'ils auoient rendus.

Alexandre Seuere octroya aux heritiers des soldats de pouuoir jouyr de ces prouisions, pourueu qu'ils allassent à la guerre, & non autrement.

Constantin le Grand donna à ses Capitaines qu'il reconnoissoit auoir bien fait, les terres, qui iusques alors auoient seulement esté données pour en joüir durant leur vie: & mesme en France les Fiefs qui n'estoient que pour certain temps, sont deuenus perpetuels sous quelques-vns de nos Roys, qui voulurent contenter ceux qui leur pouuoient donner des affaires.

Mais pour reuenir à nostre propos, cette caualerie Turquesque fait deux effects importans, dont l'vn est, qu'elle tient en bride les sujets du Turc, en telle sorte qu'ils ne se peuuent si tost remuer, que ces gens de cheual ne soient sur eux, & pour cette cause ils sont diuisez par tout en cét Estat: l'autre, qu'vne partie de cette Caualerie est tousiours en point pour les entreprises qui suruiennent. Ainsi elle sert comme de garnison, & de soustien de l'Estat, pour empescher les seditions, & de nerf principal pour la guerre.

Outre cette caualerie, le Turc entretient vn bon nombre de gens de cheual payez prés de sa personne, & ceux-cy sont diuisez en Spaques, Vlufages, & Carapices, qui sont comme les pepinieres des principaux Officiers de l'Empire, veu que c'est de là qu'on tire ordinairement les Bassas, les Beglyerbeys, & les Sangiacs. Outre ceux-cy, l'on compte encore les Alcanzes: & de plus, ceux qui viennent seruir le Turc de Tartarie, Valaquie, & Moldauie.

L'autre partie des forces est l'infanterie, qui consiste aux Ianissaires, ausquels on considere deux choses, à sçauoir la nation, & la disposition au maniement des armes. Quãt à la nation, on ne reçoit point ordinairement au roole des Ianissaires les hommes d'Asie, mais ceux d'Europe, pource que les Turcs tiennent les premiers peuples pour mols, & lasches; comme ils ont tousiours eu la reputation de guerriers, & de gens de courage, tellement qu'en Leuant les soldats Asiatiques du Turc portent le nom de Turc: mais les Européens sont nommez Rumi, c'est à dire Romains.

Quant à la disposition, on prend les enfans, ausquels l'on voit de plus grands indices de force, d'agilité & de courage, qui sont les trois parties requises en vn soldat. On enuoye faire cette recherche vne fois au bout de trois ans, si ce n'est que la necessité conuie de la faire plus souuent.

Ces enfans estans menez à Constantinople, sont visitez par l'Aga, qui fait perdre le nom de l'enfant, & la connoissance de ses pere & mere, & mesme de sa patrie. Apres cela, l'on en mande partie en Natolie, & partie aux autres Prouinces, où apprenans la langue, la loy, les vices, & façons de faire de ceux auec lesquels ils frequentent, ils deuiennent Mahometans, & l'on en distribuë vne partie par les Serails du Grand Seigneur, qui sont à Constantinople, & à Pere, & les plus beaux de visage, & plus dispos de leur personne, sont pour le Serail particulier de ce Prince.

Or tandis qu'ils portent le nom d'Azamoglians, ils n'ont point de chef certain, & ne s'occupent en des exercices qui leur soient determinez: mais les vns sont employez aux iardins, les autres aux bastimens, les autres aux seruices domestiques, & choses semblables.

Au bout de certain temps ils sont appellez au Serail des Azamoglians: (ils se nomment ainsi, iusqu'à ce qu'ils viennent à estre Ianissaires) sous leurs chefs. Ceux-cy les employẽt à diuers exercices manuels, & penibles, & auec tout cela ils sont mal nourris, & mal vestus: ils dorment en des lieux fort grands, & semblables aux dortoirs des Religieux, auec de la lumiere, & des gardes, sans la licẽce desquels ils n'osent bouger

Digitized by Google

de là. Ils apprennent apres à tirer de l'arc, & de l'harquebuze, & ayans acquis quelque habitude, & pratique en cela, ils sont faits Ianissaires, ou Spahes, & ceux-là ne tirent moins de cinq, ny plus de huict aspres : & ceux-cy en tirent dix.

Apres qu'ils sont Ianissaires, ils vont à la guerre, ou en garnison, ou demeurent à la Porte, ou Cour du grand Turc, & ces derniers ont pour leur habitation trois lieux qui sont grands comme des Monasteres.

Ils viuent là sous leurs chefs. Les jeunes seruent les plus vieux à faire la despence, & à cuisiner, & choses semblables, auec grand respect & grand silence : & ceux d'vne mesme troupe, ou esquadre, viuent ensemble à vne table, & dorment en certaines salles fort longues : & si par hazard quelqu'vn demeuroit vne nuict dehors sans congé, le soir d'apres il auroit force coups de baston, & la discipline y est si grande, qu'apres que quelqu'vn a esté battu, il va baiser les mains à son Chef.

Ils ont plusieurs priuileges, sont respectez nonobstant leur insolence, & craints de chacun.

En leurs voyages ils saccagent les maisons des Chrestiens, sans qu'on s'en puisse reuancher seulement de parole : en acheptant ils font le prix des choses à leur plaisir, ils ne peuuent estre iugez que par l'Aga, & ne sont punis de mort, sans vn grand danger d'esmeute, à raison dequoy on les fait mourir peu souuent par iustice, & mesme ils sont executez fort secretement.

Ils ont mille presens des vns & des autres, veu qu'on en donne quelques-vns aux Ambassadeurs pour leur seruir de garde, & d'autres aux voyageurs de qualité, & semblables personnes qui veulent marcher en asseurance par l'Estat du Turc. L'election du Prince est entre leurs mains, pource que l'on ne peut dire qu'elle soit faite, s'ils ne l'approuuent, & tous les Empereurs nouuellement receus leur donnent quelque chose, & leur augmentent leur paye.

Lors qu'il arriue quelque grosse guerre, vne partie des Ianissaires y va sous la conduite de l'Aga, ou de son Lieutenant. Le nombre des Ianissaires est de quatorza mil hommes. Ces gens de guerre se sont abastardis de nostre temps, premierement pource que les Turcs, mesme d'Asie, sont faits Ianissaires, au lieu qu'auparauant on ne receuoit en ce nombre que des Chrestiens d'Europe : dauantage, pource qu'ils se marient contre l'ancienne coustume, & sans doute la longue demeure qu'ils ont faite à Constantinople, qui est vne des plus delicieuses villes du monde, les a ramollis & rendus insupportables. On tient communément que le nerf des forces du Turc consiste en ses Ianissaires, entre lesquels il y a des Asapres, qui sont gens de pied de peu d'effect, & qui seruent plus auec le pic, & la pele, qu'auec l'espée : & ils sont plus propres pour lasser les ennemis auec le nombre, que pour les vaincre auec la valeur. Ce sont ces derniers qui ont de coûtume de réplir les fossez de corps morts, & de faire des eschelles aux Ianissaires pour mõter sur la muraille de leurs ennemis.

Quant aux forces maritimes, premierement il n'y a Prince qui aye plus grande commodité de faire des armées de mer que le Turc : car les forests d'Albanie, & de Caramanie, mais sur tout celles de Nicomedie, & de Trebisonde, sont si grandes, si espaisses, & pleines d'arbres propres pour faire des vaisseaux de toutes sortes, qu'il semble par maniere de dire, que les galeres tombent toutes faites de ce bois, dans le golphe de Nicomedie, & dans la mer-Noire.

Il n'a pas aussi faute de gens entendus pour mettre ce bois en œuure, pource que l'auarice meine, mesme en ses Arsenaux, des Charpentiers Chrestiens, tellement que l'année d'apres la perte qu'il fit à Lepante, il mit sur la mer vne armée qui eut le courage de tenir ferme deuant la Chrestienne.

Il a pareillement vn assez grand nombre de gens experimentez en mer, à cause des galeres qu'il tient en garde à Metelin, à Rhodes, en Cypre, en Alexandrie, & pour la retraite qu'il donne aux Corsaires à Tunes, à Bone, à Bugie, & en Alger, d'où il tire au besoin des chefs, & est le nerf de ses mariniers.

On a veu ce qu'il pouuoit faire, tant aux armées qu'il a euës à Malte, & aux Cursolaires, qu'à Lepanthe, & à la Goulette.

Dauantage, il a force munitions de guerre, & vn grand nombre de canons. Il en tira de Hongrie cinq mille pieces, en gagna plus de 500. en Cypre, & presque autant à la Goulette. Les Turcs ont des pieces d'artillerie si grandes & grosses, que le seul vent, sans parler du coup, ébransle les murailles.

Ils ont fort grande prouision de poudre & de balles, comme ils monstrerent à

Malte, où ils tirerent plus de soixante mille balles de fer, à Famagouste où l'on en conta dix-huict mille, & à la Goulette, où en trente-neuf iours ils esplanerent & abbattirent à coups de canons toutes les fortifications que les nostres auoient faites en 40. ans. Or aux lieux où ils ne font iouër l'artillerie, ils employent le noyau, & où cettuy-cy n'a lieu, ils remplissent les fossez de terre, & si cecy ne suffit, ils les comblent des corps de leurs soldats.

Les Turcs ont trois choses qui épouuantent, c'est à sçauoir vn nombre infiny d'hommes, vne grande discipline, & force munition. La multitude cause naturellement la confusion, à raison dequoy bien souuent les grandes armées ont esté vaincuës par les petites: mais la multitude des armées Turquesques garde vn si bõ ordre, que mesme par ce moyen elle vainc le plus petit nombre des ennemis, qu'on peut ordonner plus aisément. De sorte qu'ils surmontent les autres en art & en nombre, & leur discipline est si bonne, qu'ils ne cedent en cette partie aux Romains mesmes.

Elle consiste en beaucoup de choses, à sçauoir, en la distribution des viures, veu qu'ils viuent d'vn peu de pain cuit sous la cendre, & de ris auec de la poudre de chair, sechée au soleil, & le vin leur est defendu, comme il fut aux Carthaginois.

Au camp chaque dizaine de Turcs a son chef, auquel ils obeïssent sans replique. On ne void point de femmes en leurs armées. Ils gardent vn merueilleux silence, & tous les soldats sont gouuernez par les signes qu'on leur fait de la main & de l'œil sans parler, & mesme ils laissent quelquesfois sauuer les prisonniers pour ne faire point de bruit la nuict.

Ils punissent sur toutes choses les querelles & les larcins. Quand ils marchent ils n'oseroient entrer dans les champs semez, ny dans les vignes. Les vaillans sont asseurez de la recompense, & les lasches du chastiment. Ils ne logent iamais dans les villes, & l'on ne leur permet nullement d'y aller coucher.

Apres cela, les Ottomans ont de coustume de faire tousiours la guerre en quelque lieu pour les tenir en exercice. Mais c'est peu de chose, que la discipline dépourueuë d'armes, & d'autres choses necessaires à la guerre, pource qu'vn Geant nud, pour fort & puissant qu'il soit, sera vaincu par vn enfant bien armé, par maniere de dire. Mais le Turc marche à la guerre auec vn si grand appareil de machines, & d'instrumens necessaires, qu'il semble ne faire estat d'autre chose, comme l'on peut voir aux ruines qu'il laisse en tous les lieux qu'il attaque.

Il confine auec le Persan du Leuant, le long d'vne ligne qu'il faut tirer imaginairement depuis Tuaris iusqu'à la Balzere. Il fait la guerre veritablement au Soleil auec auantage, à cause de l'infanterie qui manque à ce Roy, & de l'artillerie, & des munitions semblablement.

Que si les Persans ont vaincu quelquesfois les Turcs en campagne, ils ont toûjours perdu beaucoup de païs, iusques à ce temps, qu'ils ont commencé de se remettre. Soliman leur osta la Diarbeque, Amurat la Medie, & non seulement ils ont receu de grandes pertes, mais encore leurs amis: veu que Selim I. dépoüilla de l'Empire d'Egypte & de Surie les Mammelus: & Amurat III. ruina presque entierement les Georgiens confederez auec le Sophi.

Il fait la guerre auec les Portugais, qui le confinent du Midy par la mer rouge auec grand desauantage, pource que tout ce qu'ils ont à demesler se doit debattre auec des forces nauales: en quoy les Portugais ont autant d'aduantage sur luy, que l'Ocean Indique en a sur le Golphe Persique, ou sur la mer Rouge: car ils ont aux Indes des places, & des ports, & mesme des Estats & des Seigneuries, où ils trouuent du bois, des viures, & tous appareils pour la mer en abondance, & mesme ils n'ont pas faute de Princes qui les assistent. Au contraire, le Turc n'a autre place d'importance au Golphe Persique, que la Balzere. La coste d'Arabie, dont il se pouuoit seruir, n'a que quatre places assez foibles, & auec cela il luy est mal-aisé d'armer, tant en ce lieu, qu'en la mer Rouge, pource que le pays manque presque entierement de ce qui est propre à faire des vaisseaux.

C'est pourquoy lors qu'il a voulu armer sur la mer Rouge, veu qu'il le peut encores moins au Golphe Persique, il a esté contraint de faire conduire de la matiere des ports de Bithinie & de Caramanie, par le Nil iusques au Caire, d'où les Chameaux la portent apres à Suez, où il y a vn Arsenal.

Mais toutes les fois qu'il a entrepris quelque chose contre les Portugais, il n'en a rapporté que de la honte & du dommage, comme il aduint l'an 1538. à Diu, & l'an 1552.

Digitized by Google

en l'Isle d'Ormus, & l'an 1580. à Mombozze, où les Portugais prirent 4. galeres, & vne galiote du Turc, qui pensoient s'arrester en ces mers sous la faueur de ce Roy.

Il confine du Midi par la mer rouge auec le Prete-Ian, ou le grand Negus, & sans doute il a de l'aduantage sur luy, tant pour le regard des Capitaines, & des soldats, que des armes & des munitions : car c'est chose certaine que ce Prince a ses Estats dépourueus de fortes places, & de gens de guerre sans armes.

A raison dequoy le Prince de Barnagas, qui estoit son Lieutenant du costé de la mer rouge, perdit toute cette coste de mer, & fut contraint de payer tribut au Turc pour auoir paix.

Il a bien plus de pays en Afrique que le Serif, pource qu'il occupe tout ce qui est entre la mer rouge, Velez de la Gomere : combien que celuy que le Serif tient soit plus fertil, plus riche, plus vny, & plus fort; mais ils ne s'entrefont la guerre, à cause du voisinage du Roy d'Espagne.

Il nous reste maintenant de voir les Princes Chrestiens qui confinent auec luy. Le premier est le Roy de Pologne, on a veu ce que ces deux Princes peuuent l'vn contre l'autre aux entreprises passées.

D'vn costé il semble que le Turc estime & redoute presque les Polonois, dautant qu'ayant eu suiet de leur faire la guerre plusieurs fois, comme sous le Roy Henry de Pologne, durant la guerre que Iean de Vayuode de Moldauie eut contre les Turcs, où plusieurs Polonois combattoient contr'eux, & sous Sigismond troisiesme, aux courses des Cosaques, & au remuement de Iean Siamoschi General du Royaume, il n'a point monstré de ressentiment auec son orgueil ordinaire, & n'a tasché de se venger des outrages qu'on luy a fait.

Dauantage, les Polonois non seulement n'ont rien entrepris contre le Turc depuis Ladislas, mais mesme n'ont pas secouru les Moldaues & Valaques leurs alliez, & se sont laissé oster ce qu'ils tenoient sur la mer Majour, ou le Pont-Euxin, bien que celà soit plustost venu du defaut du courage de leurs Roys, que de celuy de la noblesse. Estienne Battori, bien que vaillant & courageux Prince, tenoit pour vne entreprise fort dangereuse de venir aux mains auec les Turcs, & toutesfois discourant auec ses familiers, il monstroit qu'auec trente mille hommes de pied ioint à la caualerie de son Royaume, il entreprendroit vne guerre contre eux : & de fait il en auoit quelque dessein.

Les Princes d'Austriche confinent auec les Turcs plus que tous les autres du costé du Nort : ce qui est cause qu'ils dépensent beaucoup en garnisons de leurs forteresses, où ils entretiennent plus de vingt mille hommes, partie à cheual, partie à pied, & auec le secours d'Allemagne ioint à leurs forces particulieres, ils ont esté plus attentifs à deffendre & à garder, qu'à conquester le leur, ou estendre leur Seigneurie, & Ferdinand tenta l'entreprise de Cude, & de Possegue, auec plus de valeur que de fortune.

Il est vray que cela ne procedoit pas de la foiblesse des hommes, mais du deffaut de l'agilité, & de l'adresse.

Ie veux dire que les armées de ce Prince estoient assez grandes & fournies de toutes choses necessaires, mais elles estoient composées d'Allemans, & de Bohemois, qui sont lents, tardifs, & peu propres à debatre quelque chose contre les Turcs qui sont agiles, & adroits aux factions militaires.

Les Venitiens confinent encore auec le Turc par mer & par terre, l'espace de plusieurs centaines de milles, & se maintiennent contre luy en fortifians au possible leurs places, en se pouruoyans de bled à temps par le moyen du negoce, & en se portans vaillamment aux occasions qui sont offertes, tant pour le bien de leurs Estats, que de la Chrestienté.

Quant au Roy d'Espagne qui le confine pareillement, il n'y a pas grande difference entre ses forces & celles des Ottomans: car quant à l'argent on peut assez voir au discours de ce Monarque qu'il ne cede en rien au Turc, quoy que l'on y adiouste la valeur des Timars, en mettant toutefois d'autre part en contre ceux qui sont obligez de le seruir à leurs despens en ses Royaumes.

Dauantage la caualerie que le Turc entretient par le moyen des Timars, n'est pas si redoutable pour la valeur, que pour le nombre, pource que les Timariots sont ramolis, & rendus lasches pour la commodité des villages, & des lieux qui leur ont esté assignez : & le desir de s'enrichir des fruits de leurs terres, & d'espargner quelque

Digitized by Google

chose leur fait plustost desirer la paix que la guerre, tellement qu'ils quittent peu volontiers leurs maisons & vont aux entreprises auec plus de desir de s'en retourner iouyr de leurs delices, que de combattre. Que si vn peu de butin, acquis auec les armes en main rend vn soldat moins desireux de la guerre ou du combat, que fera vne possession de beaucoup de biens accompagnée de femme & d'enfans, que l'on laisse au logis.

D'ailleurs, il est certain que ceste Caualerie entretenuë par le moyen des Timars, a plustost esté instituée pour tenir en bride les peuples subjuguez, que pour aller à la guerre contre ses ennemis: car les suiets du Turc luy obeyssent par force, & le haïssent au possible, tant à cause de la Religion, que de la façon de dominer. Les Arabes, & les Mores luy veulent mal à cause de la diuersité de leurs sectes, & les Chrestiẽs qui font plus des deux tiers de son Empire, le detestent, tant à cause de sa Religion que de la maniere de sa dominatiõ: de sorte, que la plus grande partie de ceste Caualerie demeure employée en ses maisons, ne se pouuant bouger sans danger de l'Estat. Dauantage elle est diuisée par vn si grand espace de pays, & tellement esparse deçà delà, qu'il n'en peut aller guieres grand nombre à vne entreprise, ny s'entretenir long-temps aux armées sans tomber en necessité, si elle n'a autre ayde que celle des Timars.

L'experience des choses passées nous a monstré que leurs forces sont pareilles, pource qu'on oppose sa fuite de l'armée Turquesque deuant Malte, à la perte de l'armée du Roy d'Espagne en l'Isle d'Alzerbe, à la perte du Pignon de Velez, à la perte de la Goulette. Ces deux Princes ont esté également empeschez, l'vn en Perse, l'autre aux Pays-bas, qui a esté cause qu'ils n'ont peu se faire la guerre l'vn à l'autre, auec de grandes forces. Les susdites guerres ont esté d'extreme despence à ces deux Princes, à cause que les pays se sont trouuez éloignez, mais elles ont plus cousté au Roy d'Espagne qu'au Turc, pource qu'encor que la Perse soit éloignée de Constantinople, d'où la pluspart des foces partoit, toutefois elle confine auec la Diarbequen, & quelques autres de ses Estats, à raison dequoy l'armée estoit aisément pourueuë d'argent & de viures, au lieu que les Pays-bas sont diuisez d'vn grand espace des autres Estats de ce Roy. On peut adiouster à cecy d'autres considerations, que le desir de briefueté me fait passer sous silence.

GOVVERNEMENT.

Le Gouuernement des Ottomans est absolu, pource que le grand Turc est tellement maistre de tout ce qui se trouue dans ses Estats, que les habitans se nomment ses esclaues, & il n'y a aucun qui se puisse dire maistre, ie ne diray pas de la maison où il se tient, ny des terres, qu'il cultiue, mais encor de soy-mesme excepté quelques familles qui furent priuilegiées par Mahomet II. à Constantinople: & il n'y a si grand personnage en Turquie qui se puisse asseurer, ie ne diray pas de l'estat auquel il se trouue, mais mesme de sa vie, si ce n'est par grace du grand Seigneur. Il maintient ceste Seigneurie absoluë par deux moyens, l'vn est qu'il oste entierement les armes à ses suiets, l'autre qu'il met toute chose entre les mains de ceux qui ont renié la religion Chrestienne, & qui ont esté emmenez par voyes de dismes de ses Estats en leur enfance. Par ces deux voyes il iouït de deux biens: l'vn est qu'il priue les prouinces de la fleur & du nerf de leurs hommes, pource qu'on choisit les ieunes enfans plus robustes, & plus propres aux armes, l'autre que par ceux-là mesmes ils s'arme, & s'asseure luy mesme.

Le premier siege des Empereurs Turcs a esté à Burse, ou Preuse ville de Bithynie, & fut apres transporté à Andrinople, & depuis à Constantinople: où il est encor. Cet Empereur a pour sa garde enuiron 4000. Ianissaires, dont le Colonel est nommé Aga, & outre ceux-cy il y a 1500. hommes de cheual qui reçoiuent paye du grand Seigneur, & sont diuisez en Spacheglians, Vlofages, Silifraires, & Caripices, outre les gens de cheual qui sont sous les Beglierbeis. Ceux-cy sont tous payez de la Casne, ou de l'espargne du grand Seigneur. Outre ceux cy le Turc à dix mil autres Ianissaires espars par tout son Empire, qui sont soldoyez semblablement, & les Capitaines de ceux-cy ne recognoissent autre Superieur que le grand Seigneur. Il y a encore les Timariots dont nous auons parlé au discours des forces de ce Prince. Tous ceux-cy obeyssent aux Sangiacs, & les Sangiacs aux Beglierbeis.

La Cour du Turc est vulgairement nommée Capy, c'est à dire porte, où il y a plusieurs offices, dont le denombrement seroit ennuyeux. Il y a des offices dans le grand Serail pour le seruice du Prince, & ceux-cy sont exercez par des Eunuques, qui ont sous eux d'autres hommes chastrez. Hors du Serail il y a plusieurs offices pour le gouuernement de l'Empire, dont le premier est celuy du Mufti, qui est l'interprete de l'Alcoran. Il y a apres cettuy-cy les Cadilesquiers, qui sont souuerains Iuges de toutes les causes, & comme Patriarches, deuant lesquels on interiette les Appellations.

Il n'y en auoit autrefois que deux en tout cét Empire, dont le premier estoit de Rumelie, c'est à dire Romanie, ou d'Europe, & l'autre de Natolie. Mais Selim I. y en adiousta vn troisiesme qui iuge en Egypte, Syrie, Arabie, & Armenie. Ces Cadilesquiers ont authorité sur les autres Cadis, qui sont les Iuges particuliers des prouinces. Apres les Cadilesquiers sont les Vizirs Bassas, qui sont Conseillers du grand Seigneur, & le nombre de ceux-cy est incertain.

Il n'y en auoit iadis que trois ou quatre, mais ils sont à present au nombre de neuf, entre lesquels est le grand Vizir, que les Turcs nomment Vezirazem, qui gouuerne tout seul l'Empire auec vne grande puissance, & l'Empereur prend ordinairement conseil de luy aux affaires d'importance.

Ceux qui ont beaucoup de puissance apres ceux-cy sont les trois Beglierbeis, qui sont comme Generaux d'armée.

Le premier est Beglierbey de Romelie qui a authorité sur toute la Romanie, ou Grece.

Le 2. est Beglierbey de Natolie, ou de toute l'Asie.

Et le troisiesme s'appelle Demzt Beglierbey, c'est à dire General de la mer, & ceux-cy ont mesme rang & seance que les Vizir Bassas au Diuan, ou en l'Auditoire public, où plusieurs autres officiers s'assient.

Les Prouinces suiettes à l'Empire du Turc sont diuisées en plusieurs Sangiacas, qui estoient iadis au nombre de 720. mais depuis la guerre des Perses ils furent beaucoup augmentez de nombre.

Ceux-cy sont Gouuerneurs des Prouinces, & ont au dessus d'eux des Beglierbeys ou Bassas, dont il y en a six en Europe, c'est à sçauoir le Bassa de Romelie, ou de Grece, le Demzt ou Capitaine de la mer, le Bassa de Bude, ceux de Themesuart, de Bosne, & de Caffe. Il y en a quatre en Afrique, à sçauoir d'Alger, de Tunes, de Tripoly, & de Missir, qui est estably sur le Caire, & sur toute l'Egypte.

Il y en a en Asie vingt neuf, à sçauoir de Natolie, Caramense, Siuas, Tocat, Dulgarid, Alep, Scham, Tripoly de Surie, Maras, Diaberquen, Bagadet ou Babylone, Bassere, Caramanie, ou Laxei, Gemen ou Aden de l'Arabie Heureuse, Chebeiz de Cypre, Sheherezul en Assirie; Vvan aux frontieres de Perse, Arzerum en la haute Armenie, Teflis aux frontieres du Gurgistan, Fasse en Mingrelie, Sochun aux confins du Gurgistan, Batin, la mesme Reuan & Somaquie, comme on peut voir en Leonclauius.

Il y a quatre Arsenaux du Turc. L'vn est à Pere, qui a 133. loges dediées à autant de galeres.

Le second est à Gallipoli, de 20. loges, & le Capitaine ou General de la mer a la charge de ces deux-cy, auec quelques-vns de ses Sangiacs.

Le troisiesme est à Suez prés de la mer Rouge, où il y a 25. Loges.

Le dernier est à la Balzere sur le golphe Persique, qui contient 15. galeres, & ces deux sont sous la charge de Beglierbis de la Balzere & du Caire.

Les Turcs ont cette coustume apres qu'ils se sont emparez de quelques prouinces, d'en exterminer toute la noblesse, principalement ceux qui sont du sang Royal: & quant aux familles riches & puissantes, ils les transportent en d'autres lieux accoustumez à leur domination.

Toutefois ils permettent à chacun de suiure la religion que bon luy semble, & ne contraignent aucun de la renier: mais ils ne permettent à leurs suiets de combatre & d'aller à la guerre sous vn autre Prince.

LES EMPEREVRS DE CONSTANTINOPLE, TANT CHRESTIENS, QVE TVRCS, DEPVIS QVE L'EMPIRE D'OCCIDENT FVT SEPARE' de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.

LV

CONSTANTIN VI. fils de Leon IV. fut Empereur apres son pere, l'an de salut 780. il regna 9. ans bien jeune auec sa Mere Irene, & tous deux estans persuadez par Therasius Patriarche de Constantinople, firent tenir vn Concile de 350. Euesques, par lequel il fut dit, qu'on remettroit aux Eglises les Images que Constantin V. en auoit fait oster. Quelque temps apres, Constantin priua sa mere du Gouuernement de l'Empire, & fit arracher les yeux, & coupper la langue à Nicephore, sentant qu'on le vouloit secrettement faire Empereur.

Il resserra aussi dans vn Monastere Marie sa femme, fille de Charlemagne, puis prit vne concubine par le conseil de sa mere, qui desiroit que son fils fust hay du peuple: peu de temps apres elle le fit prendre, l'aueugla, & le fit mettre en prison, où il mourut l'an 798. puis elle regna toute seule 5. ans ou enuiron. De son temps Charlemagne fut couronné Empereur d'Occident, 801.

Nicephore qui estoit Praticien, vsurpa l'Empire sur Irene l'an 803. Il fut bon au commencement, puis meschant, & fut tué combattant contre les Bulgaires.

Stauratius son fils fut blessé en la mesme bataille, & demis de l'Empire trois mois apres que Michel Curopalates, qui auoit espousé Procopie sa sœur, & l'on l'enuoya finir ses iours en vn Monastere.

Michel Curopalates, dit Rangabé, fut Empereur, l'an 811. Il estoit lasche, si bien qu'en la premiere bataille qu'il eut contre les Bulgaires, il s'enfuit, & s'alla rendre en vn Monastere, ne voulant plus estre Empereur.

Leon Armenien V. du nom, fut faict Empereur l'an 813. Il estoit auparauant Colonel de la Gendarmerie de Michel Curopalates. Il fit couper les genitoires au fils de Michel, & le bannist.

Il ne voulut point remettre les images qu'il auoit fait abbattre, & fut tué dans l'Eglise durant le Seruice diuin, la 8. année de son Empire. Sa femme fut resserrée en vn Monastere, & ses enfans furent cachez.

Michel le Begue, ou Troule, meschant & meurtrier de Leon V. fut Empereur l'an 820. il mourut du flux de ventre.

Theophile fils de Michel le Begue, paruint à l'Empire l'an 829. Il fut bon iusticier, mais il detesta les Images des Saincts, & punist ceux qui leur portoient honneur. Il s'attrista à l'extremité d'estre tousiours deffaict aux batailles qu'il donnoit, & ayant quitté le manger, & ne beuuant que de l'eau froide, il prit la dissenterie, & mourut.

Theodore apres le decez de Theophile son mary, comme tutrice de son fils Michel, gouuerna l'Empire assez heureusement, l'an de salut 842. & remit les Images des Saincts aux Eglises. Enfin Michel estant capable de gouuerner, sa mere se rendit Religieuse, & luy quitta l'Empire l'an 856.

Aichel fils de Theophile succeda à son pere dés son enfance. Il fit Basile de Macedoine son compagnon d'Empire, & fut aussi-tost tué par cét ingrat, ayant regné onze ans, neuf mois & 5. iours, depuis que sa mere fut renduë Religieuse, qui font en tout 25. ans, 10. mois & 14. iours.

Basile Macedoine fut receu Empereur l'an 867. Il fut tué par vn cerf qui luy donna de ses andoüillers dans le ventre.

Leon VI. surnommé le Philosophe, commença de gouuerner l'Empire l'an de salut 886.

Il alloit quelquefois tout seul la nuict en habit deguisé, pour sçauoir si l'on faisoit bon guet. Mais vne fois les gens qui le faisoient, le battirent, & le menerent en pri-

Digitized by Google

ſon, puis il leur donna de l'argent pour recompence.

Alexandre frere de Leon VI. luy ſucceda l'an 904. Il fut addonné à ſes plaiſirs, & mourut du flux de ſang qui luy tomboit du nez, & du membre viril, apres auoir gourmandé & joüé exceſſiuement à la paume: Car montant tout eſchauffé ſur ſon cheual, & s'eſtendant, il ſe rompit vne vaine, & mourut.

Conſtantin VII. fils de Leon VI. fut en l'aage de 7. ans delaiſſé par ſon pere ſous la charge & tutele de ſa mere Zoé, & commença de tenir l'Empire apres ſon oncle Alexandre, l'an 906.

Il fit reuiure les lettres en Grece, & laiſſa à ſon fils vn liure traittant des affaires de l'Empire, que les Venitiens gardent comme vn grand treſor. Il regna 14. ans auec ſa mere Zoé, 2. auec Romain Lecapen, qui le cuida du tout chaſſer de l'Empire, & enuiron 13. ans ſeul, qui fut en tout pres de 55. ans.

Romain Lecapen troubla ſi fort Conſtantin en l'Empire, qu'il fut contraint de le receuoir pour compagnon, l'an 920.

Il bailla ſa fille Helene en mariage audit Conſtantin, & voulut vſurper entierement l'Empire pour luy, & ſon fils Chriſtophle; Mais il fut pris en vne guerre qu'il eut contre Simeon Duc des Bulgares, par ſes fils Eſtienne & Conſtantin, qui le deſpoüillerent de l'Empire, & le mirent vn Monaſtere: mais en voulant faire de meſme à Conſtantin, ils furent pris & reſſerrez eux-meſmes. Ainſi Conſtantin demeura poiſible & ſeul Empereur.

Romain le jeune fils de Conſtantin VII. fut Empereur l'an 959. ſous la conduite de Nicephore Phocas.

Il chaſſa ſa mere & ſes ſœurs, qui gaignerent leur vie en apres au jeu d'amour, & quant à luy, eſtant addonné au jeu & à la gourmandiſe, il mourut empoiſonné.

Nicephore Phocas fut Empereur, l'an 963.

Il recouura la Cilice, & la plus grande partie de la Natolie des mains des Sarrazins, & incontinent apres prit de nuict Antioche. Mais à cauſe que pour faire toutes ces guerres il mettoit force impoſitions ſur ſon peuple, & qu'il fit battre la monnoye de mauuais alloy, & en fit diminuer le poids, il fut hay des ſiens, & tué de nuict dormant dans ſa chambre, par Iean Zimiſces, & Theofanie femme de Nicephore donna meſme entrée au meurtrier, & à ceux qui eſtoient auec luy.

Iean Zimiſces fut Empereur l'an 969. Il fut vaillant, & recouura toute la Bulgarie que les Roxolains tenoient, & apres il fut empoiſonné.

Il fit compagnon de ſon Empire Baſile & Conſtantin freres, enfans de Romain, predeceſſeurs de Nicephore.

Baſile II. & Conſtantin VI. furent Empereurs l'an 976. Sous eux toute la Bulgarie fut aſſujettie à l'Empereur de Conſtantinople, s'eſtant touſiours auparauant reuoltée. Conſtantin fut compagnon de l'Empire auec ſon frere Baſile: apres ſa mort il fut Empereur prés de 3. ans, & mourut plongé dans les delices. Romain Argyre, ou Argyropile, gendre de Conſtantin VIII. luy ſucceda l'an de ſalut 1029.

Il fut par la trahiſon de ſa femme Zoé & de ſon paillard, noyé en ſe baignant aux eſtuues.

Michel Paphlagon paillard de Zoé, & qui auoit ſuffoqué au bain ſon mary Argyropile, fut par elle fait Empereur de Conſtantinople, l'an 1034. il tomboit du mal caduc, eſcumant de la bouche. Il eſtoit vn peu beau, & pour ce fut aymé de Zoé, mais il n'auoit guere d'entendement, enfin il mourut hydropique.

Michel Calaphar, fils adoptif de Zoé, luy ayant iuré qu'il ne tiendroit l'Empire que d'elle, fut fait Empereur l'an 1042. Peu apres il machina contre Zoé, diſant qu'elle le vouloit empoiſonner. Ainſi il l'enferma dans vn Monaſtere, & la fit tondre. Mais le peuple s'eſtant mutiné contre luy, fit Theodore ſœur de Zoé Imperatrice, & retira Zoé du Monaſtere, pourſuiuit Calaphar, & luy creua les yeux & à ſon frere.

Zoé retirée du Monaſtere, fut remiſe au gouuernement de l'Empire auec ſa ſœur Theodore. Ce fut en la meſme année que Michel Calaphar regna quatre mois, Zoé âgée de 60. ans, mais encore toute amoureuſe, r'appella d'exil Conſtantin Manomach, & le prenant pour mary, le fit Empereur, lors que ces deux femmes auoient à peine tenu l'Empire trois mois.

Conſtantin IX. fut nommé Monomache, ou Monomaque, qui eſtoit de race Imperiale, fut fait Empereur par ſa femme Zoé l'an 1042. Il fut laſche & addonné à ſes plaiſirs, & tint vne belle paillarde au lieu de ſa femme: toutefois il vint à bout de

Digitized by Google

deux grandes guerres ciuiles, & de quelques autres. Zoé mourut aagé de 70. ans, & luy estant tout gouteux & surpris d'vne pleuresie, mourut quelques années apres.

Theodore sœur de Zoé, qui auoit tenu l'Empire enuirō 3. mois auec sa sœur, le gouuerna toute seule apres la mort de Monomaque, l'an 1055. enuiron deux ans. Elle conduisit si bien les affaires, que tout fut en repos durant son gouuernement. Mais dautant que les maladies la pressoient auec l'aage, par les remonstrances de ses seruiteurs, elle fit participant de l'Empire vn homme desia vieil nommé Michel, & ne vescut guiere apres.

Michel l'ancien fut Empereur de Constantinople, auec & apres Theodore: il eut à peine regné vn an, qu'Isaac Comnene le demit de l'Empire: de sorte que viuant en homme priué, il mourut aussi-tost apres.

Isaac Comnene fut Empereur l'an 1058. il priua de l'Empire Michel l'Ancien, & fut vaillant & de grand courage, mais arrogant. Il estoit de noble lieu, & diligent en ses affaires. Mais vn mal de costé le prit comme il estoit à la chasse: si bien que n'esperant plus de santé, il se fit Moyne: & prononça Empereur Constantin Ducas, du consentement du Senat & du peuple.

Constantin Ducas X. de ce nom, paruint à l'Empire l'an 1060. Il fut deuot, & grand iusticier, mais auare, & pource hay des siens, & mesprisé des ennemis. Il mourut âgé de 60. ans, laissant sa femme Eudoxie, & trois de ses fils heritiers de l'Empire.

Eudoxie & ses fils tinrent l'Empire apres Constantin Ducas. Cette femme pouuoit bien gouuerner les affaires, si la guerre ne fust venuë de dehors. Mais pource que les estrangers se ruoient de tous costez sur l'Empire, l'opinion de ceux qui tenoient qu'il falloit qu'vn homme capable en print la charge, l'emporta. Si bien qu'Eudoxie contre la promesse faite à son mary mourant, apres auoir regné 7. mois & quelques iours, se remaria à Romain Diogene, dont elle se repentit bien tost, estant faschée de l'arrogance de cét homme qui vouloit tout gouuerner.

Romain Diogene tint l'Empire de Constantinople l'an 1068. Il fut pris en guerre par les gens du Turc Sultan Azan qui luy fit honneur, & le renuoya auec presens, apres auoir traitté de paix auec luy. Mais tout fut renuersé tandis à Constantinople. Eudoxie fut chassée, Diogene demis, & Michel de Constantin fut fait Empereur, & fit arracher les yeux à Diogene, puis l'enuoya en exil, auquel estat il mourut, & fut enterré par sa femme Eudoxie. Michel, surnommé Parapinace, à cause de la grande famine qui fut de son temps, homme mal propre à telle charge, fut Empereur l'an 1071. Comme il s'amusoit à composer des vers sous son Maistre Psellus, les Turcs assaillirent l'Empire de tous costez, principalement du costé de l'Asie. Lors on fut d'aduis d'élire vn autre Empereur, & Michel fut mis en vn Monastere, auec sa femme & son fils.

Nicephore Botoniat, de la lignée de Phocas, fut mis au lieu de Michel Parapinace l'an 1078. Il fut dejetté par les Comnenes, & resserré en vn Monastere, où il vesquit peu de temps.

Alexius Comnene, fils de l'Empereur Isaac, tint l'Empire l'an 1081. Il s'efforça de rompre l'Empire des François pour le recouurement de la Terre-Sainte, mais enfin il fut contraint de promettre qu'il fourniroit des viures & autres choses aux François. Il mourut d'vne longue maladie, aagé de 70. ans.

Calojan fils d'Alexius, tint l'Empire l'an mille cent dix-huict, il mourut d'vn coup de dard que luy-mesme auoit empoisonné, s'en frappant en la main, en le voulant lancer contre vn sanglier.

Manuël, frere, ou comme quelques-vns disent, fils de Calojan, tint l'Empire l'an 1142. Ce fut vn Prince fort perfide & plein de meschanceté. Il fit guerre contre les Turcs, & apres auoir regné pres de trente-huict ans, il vescut en Moyne, & mourut de maladie.

Alexius, fils de Manuël, paruint à l'Empire l'an 1180. & le gouuerna sous Andronic son cousin germain, qui fut son tuteur, puis son compagnon d'Empire, & en fin son meurtrier. Car il luy fit secrettement trancher la teste, & jetter son corps dans la mer, lors qu'Alexius n'auoit pas plus de quinze ans.

Andronic Comnene, fils d'Isaac, tint l'Empire apres Alexius l'an 1183. Guillaume Roy de Sicile luy fit la guerre pour vanger la mort d'Alexius, & comme il estoit assailly de tous costez, Isaac l'Ange luy vint donner dessus, le vainquit, chassa de l'Empire, le prit, luy fit arracher vn œil, le fit monter sur vne asnesse à reculons, le

Digitized by Google

couronna d'eux, ou de porreaux, luy bailla à la main la queuë d'vne asnesse en lieu de sceptre, & luy fit faire monstre en cette sorte par Constantinople. Lors le peuple luy disant mille poüilles, luy jetta de la bouë contre le visage, & le poursuiuit à coups de pierres & de baston. Ainsi tout meurtry & rompu, il mourut, & fut pendu, & les femmes encore à beaux crochets le deschirerent & mirent en pieces.

Isaac l'Ange paruint à l'Empire l'an 1185. Son frere puisné Alexius luy arracha les yeux & l'Empire, & le tint en prison iusqu'à ce qu'Alexius fils d'Isaac obtint secours des François & Venitiens, & deliura son pere, qui mourut bien-tost apres, pour auoir pris trop d'air, apres auoir esté si longuement en prison.

Alexius l'Ange frere d'Isaac fut Empereur apres luy l'an 1165. Mais il fut en fin chassé, comme nous auons dit, par Alexius fils d'Isaac, à l'ayde de Baudouyn & des Venitiens.

Alexius le jeune fils d'Isaac l'Ange fut remis au siege de l'Empire l'an 1204. Mais ainsi qu'il commençoit de gouuerner, Murziphle sorty de bas lieu, mais éleué par luy, le tua. Ce Murziphle trouuant apres de la resistance, s'enfuit de nuict auec sa femme, ses putains, ses thresors; & peu apres fut ramené de la Morée prisonnier en Constantinople, où il mourut miserable. Tellement que la ville demeura aux François, & Baudouyn fut en Leuant premier Empereur de la nation Françoise.

Baudouyn Comte de Flandre fut fait Empereur l'an 1205. Il recouura tout ce qui estoit de l'Empire de Constantinople, fors Andrinople qui fut prise par Theodore gendre d'Alexius meurtrier pour le dot de sa femme, & fut le siege de son Empire. Et comme les François l'assiegeoient, & estoient sur le poinct de la prendre, Baudouyn fut pris & mis à mort, ayant à peine regné vn an.

Henry frere de Baudouyn fut Empereur apres luy l'an 1206. Il laissa heritiere sa fille Yoland, qui estoit mariée à Pierre d'Auxerre.

Pierre de Courtenay petit fils de Louys le Gros Roy de France, Comte d'Auxerre, succeda à l'Empire par le moyen de sa femme Yoland l'an 1216. la teste luy fut tranchée en vn festin par Theodore Lascare, qui se disoit Empereur d'Andrinople & des Grecs, qui l'auoient attiré sous ombre de paix, & sous vn faux serment. Quelques autres disent que Lascare auoit mis des embusches aux forests de Thessalie au lieu appellé Tempé, & qu'il y surprit Pierre, l'emmena & le fit mourir en captiuité. Sa femme Yoland tint l'Empire deux ans durant sa prison.

Robert fils de Pierre ayant oüy les nouuelles du desastre de son pere, part de France, & va en Constantinople, où il est receu Empereur l'an 1220. Il prit à femme vne jeune Dame promise à vn Gentil-homme de Bourgongne, qui ne pouuant souffrir ce tort, monta au Palais, couppa le nez de la Dame, & jetta sa mere qui auoit dressé ce nouueau mariage dans la mer. L'Empereur qui alloit à Rome pour prendre la couronne n'en osa dire mot, mais apres retournant en intention de se vanger, il mourut de maladie en Achaïe.

Baudouyn II. fils de Robert succeda à son pere l'an 1228. en fin Michel Paleologue entra dans la ville par intelligence, ainsi que Baudouyn estoit à l'entrée du déstroit de Constantinople auec vne grosse armée. Lors les Grecs recouurerent l'Empire de Constantinople, que les François auoient tenu prés de 60. ans.

Michel Paleologue, à qui Theodore Lascare mourant, laissa en garde Iean Lascare son fils, comme la brebis au loup, surprit Constantinople l'an 1259. ayant premierement chassé Guillaume Roy d'Achaïe, auec l'ayde des Gennois, & vsurpé son Royaume. Il vint au Concile, à Lyon, & le Pape Gregoire X. & luy, en deuinrent si bons amis, que pour cette cause il fut tellement hay des Grecs, qu'apres sa mort il ne receut aucun honneur de sepulture. Toutesfois l'Empire demeura aux siens prés de deux cens ans, & iusques à ce que les Turcs le prirent.

Andronic II. fils aisné de Paleologue succeda à son pere l'an 1283. Il fit son fils Michel, que quelques-vns tiennent auoir esté son gendre, participant à l'Empire, mais il mourut en l'an 1319. De sorte qu'il appella lors vn autre Andronic Constantin Despot pour auoir part à l'Empire au lieu de Michel; dont Andronic fils de Michel irrité s'éleua contre l'Empereur son grand pere, & le vainquit auec l'ayde des Gennois, mais les Venitiens le restablirent. En fin il mourut aagé de soixante & dix ans.

Andronic III. fils de Michel, fit plus de six ans durant la guerre à son grãd pere. Ils firent souuent la paix par le moyen de leurs amis: mais elle ne tint point iusques à ce qu'en

Digitized by

qu'enfin l'an mil trois cens trente-deux, le ieune Andronic entra finalement dans Constantinople : & y estant, ne fit autre mal à son ayeul, que de le laisser regner auec luy tant qu'il vescut. Apres la mort de son ayeul il remporta la victoire de ses ennemis, puis estant aagé de cinquante ans, il fut surpris d'vne fiebure, & d'vn mal de teste, dont il mourut dans quatre iours.

Iean Cantacuzen fut tuteur de Iean Paleologue, & son compagnon d'Empire, l'an 1341.

Iean Paleologue, nommé aussi Calajan succeda à son pere l'an 1341. Son tuteur Iean Cantacuzen fut chassé, mais il fit apres cinq ans la guerre contre Iean Paleologue, & sa mere, & fut le premier qui mena les Turcs armez en Europe. Enfin Constantinople se rendit à luy, & lors qu'il la tint, il ne fit tort à personne, & se porta seulement pour compagnon d'Empire de Iean à qui il donna sa fille en mariage. Apres cela Iean Paleologue ayant esté banny, fit la guerre, assisté principalement des Turcs, ausquels il donna premierement habitation en Europe, & il entra dans Constantinople l'an 1357. Lors Cantacuzen laissa l'Empire, se retira dans vn Monastere, & Mathieu son fils voulant faire du compagnon auec Paleologue, fut cõtraint de s'en desister. Iean Paleologue mourut l'an 1384. ayant regné 16. ans auec Cantacuzen, & 27. ans tout seul, qui sont en tout 43. ans ; & Andronic son fils aisné, qui toutesfois n'est mis au nombre des Empereurs, tint l'Empire l'espace de trois ans.

Manuël fils de Iean Paleologue paruint à l'Empire l'an mil trois cens octante-sept, & le plus remarquable de sa vie est, qu'il laissa sept fils, dont l'aisné nommé Iean, succeda à l'Empire.

Iean fils aisné de Manuël succeda à l'Empire l'an 1421. Cettuy-cy estant plus addonné à la paix qu'à la guerre, accompagné des Princes & Prelats de toute la Grece, assista sous l'authorité du Pape Eugene IV. de ce nom au Concile de Ferrare, qui fut depuis transporté à Florence. Lors des deux Eglises Grecque & Latine, n'en fut fait qu'vne. Estant de retour à Constantinople, il ne vescut guiere apres, & mourut sans laisser des enfans, l'an de grace 1445.

Constantin II. fils de Manuël, apres la mort de son frere Iean, paruint à l'Empire l'an 1445. Estant auparauant Roy de la Morée, il fut appellé Dragon pour la cruauté qu'il exerçoit contre les Turcs. Mais quand Constantinople fut prise par Mahomet II. fils d'Amurat second, lors se retirant à la porte de la ville pour s'enfuir il fut estouffé à la presse de ceux qui fuyoient, le vingt-neufiesme May 1453. Sa teste fut portée par tout le camp des ennemis au bout d'vne lance. Ainsi Constantinople esleuée & enrichie par Constantin fils d'Helene, sous ce Constantin fils d'vne autre Helene, fut prise, & reduite sous la puissance des Turcs.

Quoy qu'il semble à propos de mettre icy de suite les Empereurs Turcs depuis celuy qui se rendit maistre de Constantinople : toutesfois pource que ie discours icy de l'Empire de ces Princes, i'ay iugé meilleur de les mettre tous en ce lieu, & de commencer depuis le temps que les Turcs commencerent à viure sous vn Monarque de la famille des Othomans.

Othoman donc fils d'Orthogule, fut Empereur des Turcs l'an 1300 Il fut le premier qui renouuella la gloire de sa nation, qui auoit pris Hierusalem, l'an 1008. mais auoit esté vaincuë par les Chrestiens sous Godefroy de Bouillon, de sorte que ceux qui resterent. se retirerent à Nicée, & n'eurent depuis aucun Roy de renom iusques à cestuy-cy qui se fit Monarque, & qui tient le premier rang en l'histoire des Turcs. Il subiugua grande partie de la Bithinie, & prit plusieurs forts pres de la mer Pontique. Mais ce qui l'honora dauantage, fut la prise de la ville de Sina, autresfois appellée Sebastia. Il mourut vieil, la premiere année du regne de Philippes de Valois.

Orchanes fils des Otthomans fut Empereur des Turcs apres son pere l'an mille trois cens vingt-huit. Il fut plus vaillant que son pere, liberal, & de bonne grace. Il conquit le pays de Mysie, Lycaonie, Phrygie & Carie, prit Prusse, auiourd'huy Burse demeure ancienne des Roys de Bithinie, & y receut vn coup dont il mourut la premiere année de Iean Roy de France. Il regna vingt-deux ans.

Soliman fils d'Orchanes regna deux ans apres son pere, fit la guerre aux Grecs, passa d'Asie en Europe, où il deffit les Bulgaires, & print en Thrace les villes d'Andrinople, & de Phillippopoli. Quelques-autres disent qu'il mourut du viuant de son pere, estant tombé du cheual à la chasse, & que peu de tẽps apres son pere en mourut

de dueil. C'est pourquoy quelques-vns ne le mettent pas au rang des Empereurs Turcs.

Amurath I. fils d'Orchanes fut Empereur des Turcs l'an mille trois cens cinquante. Cestuy-cy incité par Iean Peleologue enuoya 2000. Turcs à son secours, ce qui fut la source de la ruine de Constantinople. Car estant alleché de la richesse de l'Europe, il fit passer vne autre fois dans les galeres Geneuois six mille Turcs sous couleur de donner secours à l'Empereur de Constantinople, mais en intention d'vsurper la Grece. Ainsi il trauersa le bras de l'Hellespont en Abyde il prit Callipoli, & autres villes, puis se rua sur l'Empereur mesme qui ne s'en doutoit point, prit Seruie, & Bulgarie, & en deffis les Princes. Mais vn des gens de Lazare Despote de Seruie, en vengeance de son maistre qui estoit mort, tua Amurath l'an 1378.

Bajazeth Empereur des Turcs I. du nom, apres la mort de son pere Amurath tua Soliman son frere aisné par trahison & iouyt seul de l'Empire, l'an 1378. Pour venger la mort de son pere, il fit la guerre contre Marc Sieur de Bulgarie, le vainquit, & le mit à mort, & subiugua vne grande partie de son pays. Il fut appellé Bajazet Hildrin, c'est à dire foudre; tant il estoit prompt en ses affaires. Il subiugua presque toute la Grece, & assiegea Constantinople, mais il fut pris par Tamerlan, qui le mit en vne cage de fer, & le mena en cét estat par tout le pays d'Asie & de Syrie, & en fin Bajazeth mourut en ceste misere. Apres son decez on tient qu'il y eut entre-regne iusques à Mahomet l'vn de ses fils.

Iosua, ou Cyriscelebes, qu'aucuns nomment mal Calaprin, fils aisné de Bajazeth, apres la defaite de son pere, fut despoüillé de l'Asie par Tamerlan, & mené captif à l'Empereur de Constantinople, qui le traita en Prince, puis le laissa aller en l'Asie, où il recouura le Royaume de son pere. Il fut tué par son frere Mustapha, autrement Musulman en la fleur de son aage, l'an 1407.

Mustapha ou Musulman, fut Empereur des Turcs fort peu de temps. Car son frere Moyse s'empara de l'Estat & le chassa. Quelques-vns nommēt ce Mustapha Orchanes II. & disent qu'il a esté fils & heritier de Iosua, & qu'il fut tué par Moïse son oncle paternel: mais Moyse en porta bien tost la punition qu'il meritoit. Car il fut aussi tué par son propre frere Mahomet. Il y en a qu'il escriuent que ce Mahomet regna immediatement apres Bajazeth son pere, & ne font aucune mention de Iosua ny de Mustapha, ny de Moyse, ains mettent aussi-tost apres Bajazeth son fils Mahomet. Moyse chassa & mit à mort son frere Mahomet, ou selon les autres son nepueu Orchanes, & apres il fut aussi tué par Mahomet son frere: ces deux ne sont mis par quelques-vns au rang des Empereurs Turcs, parce qu'ils n'ont guieres regné.

Mahomet I. frere de Iosua Mustapha, & Moyse fut Empereur l'an 1407. Il y en a qui luy attribuent ce qu'on dit de Iosua. Il reprit toutes les places que Tamerlan auoit prises sur son pere, chassa hors de Galace du pays du Pont & de Cappadoce ses propres parens. Estant de retour en Grece, il se tint à Andrinople, où il meit le siege de son Empire, chassant les Chrestiens qui y estoient. Il mourut le douziesme an de son Empire, & de nostre salut 1418.

Amurath II. fils de Mahomet I. succeda à son pere l'an 1418. Il ordonna le premier pour la garde de son corps les Ianissaires Chrestiens reniez. Il assaillit les pays de Hongrie, Bosne, Albanie, Valaquie, & Grece. Il print Thessalonique sur les Venitiens. Il tint l'Empire 32. ans, & le laissa à son fils Mahomet II. l'an 1450.

Mahomet II. fit tuer aussi-tost son ieune frere. Il fut tres-meschant, & ne croyoit en aucun Dieu, & disoit que Mahomet estoit faux Prophete, & semblable à luy, & se mocquoit des saints Patriarches & Prophetes. Il acquit & laissa le surnom de grand à la maison des Othomans. Il ruina l'Empire de Constantinople, prenant ceste ville par assaut le vingt-neufiesme May 1453. & n'en fit pas moins de l'Empire de Trebisonde. Il prit douze Royaumes, & deux cens villes sur les Chrestiens l'an 1478. Il assiegea l'Isle de Rhodes, mais elle fut bien deffenduë par les Cheualiers & leur grand Maistre Pierre d'Aubusson ou d'Amboise, François. Enfin il mourut de colique l'an 58. de son aage, & le 31. de son Empire.

Bajazeth second, de Mahomet second, fut Empereur par le moyen des Ianissaires l'an mille quatre cens octante & vn. Il subiugua la Valaquie, puis alla contre le Sultan d'Egypte qui fut le plus fort. Il prit sur les Venitiens Lepanthe, Modon & Duras.

Selim son fils puisné qu'il auoit par le moyen des Ianissaires preferé son aisné, &

Digitized by Google

declaré Empereur de son viuant, le chassa, puis l'empoisonna l'an 1512.

Selim fut Empereur l'an mille cinq cens douze. Il adiousta au meurtre de son pere, celuy de ses freres Acmet, & Corcut, & fit estrangler sept enfans de ses freres. Il vainquit & chassa le Sophy de Perse, & deffit les deux Soldans, Campson, & Tomoubeies, auec les Mammelus, & Arabes. Il adiousta à son Empire l'Egypte, & l'Arabie, & prit le grand Caire; puis estant de retour en Grece, il s'engendra en ses reins vn vlcere, qui croissant tousiours, le fit mourir la huitiesme année de son Empire, & de nostre salut mille cinq cens dix-neuf.

Solyman que quelques-vns disent estre second de ce nom, Empereur des Turcs, recouura la Syrie, deffit Gazel, qui s'estoit reuolté, prit Belgrade & Rhode, puis Bude par deux fois. Il print en l'an mil cinq cens quarante & trois, Strigome, & Albe regale en Hongrie. Il conquit les Royaumes d'Assyrie & de Mesopotamie, auec la ville de Babylone. Il rauagea les frontieres d'Armenie, & de Mede, & de Perse, & prit Tauris ville capitale de Perse par deux fois. Il fit estrangler son fils aisné Mustapha, pour complaire à sa concubine Rose, qui desiroit que son fils Selim fut Empereur apres son pere. Il assiegea l'Isle de Malte, & Vienne en Austriche, mais il fut repoussé par le Grand Maistre François nommé Pierre Parisot, ou la Valette, & par Charles V. Empereur, & Solyman mourut l'an 1566. en Hongrie, deuant le Chasteau de Sighet qu'il assiegeoit, apres auoir regné 74. ans.

Selim second par le moyen de Mehemet Bassa, entra en possession de l'Empire auant que la mort de son pere fut descouuerte. Il print l'Isle de Chipre l'an 1571. mais il perdit son armée nauale la mesme année en la bataille de Lepanthe qu'il eut contre les Chrestiens: Toutesfois il la remit sus bien tost apres, & ayant recouuré en Affrique Tunes, & la Goulette sur le Roy d'Espagne, il mourut l'an 1574. & de son Empire le 8. Il fit tout ce que dessus par ses Bassas, tandis qu'il prenoit ses plaisirs estant fort addonné aux femmes, & au vin.

Amurath troisiesme fils de Selim iouyt de l'Empire huit iours, apres que son pere fut mort l'an mille cinq cens septante & quatre. Il fit tuer cinq freres qu'il auoit, & deux concubines de son pere qui estoient enceintes. Il cõmença à gouuerner n'ayãt que vingt huit ans. Il estoit fort affectionné à la Religion Mahometane, & grand iusticier. Il s'addõnoit fort aux femmes & à bien manger. Il fut pere de 102 enfans, & deuint fort gros & gras, & mourut en Ianuier 1595. la 19. année de son Empire, & n'ayant encore atteint l'an 50. de son aage.

Mahomet troisiesme succeda à son pere Amurath l'an 1595. Il fit mourir dix-neuf de ses freres, & quelques concubines de son pere qui se trouuerent grosses au temps de son decez. Il fit mourir son fils aisné, & sa mere pour s'estre enquis des Astrologues, cõbien de temps il regneroit. En l'an 1603. le Sophy de Perse reprit sur luy Tauris & Bages, & de tres grand pays que Selim I. & Soliman II. auoient vsurpez sur luy. Il mourut de peste en Ianuier 1604. apres auoir regné neuf ans.

Achmet succeda à l'Empire de son pere en l'an 1604. n'estant aagé que de 16. à dix-sept ans. Il prit l'an 1605. Strigonie & quelques autres places en Hongrie. On dit qu'aux armées il fit porter le corps de son pere embaumé dans vn cercueil de plomb, ayant opinion que ses desseins auroient meilleure issüe. Il fit trefues auec l'Empereur Rodolphe, & ceux de la maison d'Austriche pour quinze ans, & tourna ses armes entierement contre le Sophy.

Mustapha ayant fort bien cogneu la ruine & la perte eminente de la Monarchie Ottomanne, & que le Bassa Azziron ayant assemblé vne armée de 50. mille hommes auoit dessein de vanger la mort du Sultan Osman, & que desia commençant la vengeance, il rauageoit, brusloit, ruinoit & gastoit vne infinité de lieux appartenans aux Turcs, & entr'autres s'estant emparé par force d'vne certaine place grandement munie, y auoit massacré mille soldats Ianissaires d'vne façon plus que barbare & tyrannique, & Zigula n'ayant peu resister ny refuser de permettre que ses soldats se ioignissent auec ses grandes forces par vn commun & vnanime consentement & volonté de tous les soldats, tous remirent l'Empire entre les mains de Sultan Amurath, frere de Sultan Osman, quoy que ieune, & n'ayant alors encor atteint l'aage de 12. ans, & emprisonnerent le grand Vizir nouuellement eleu, pour auoir esté mauuais administrateur des finances de l'Empire, & le contraignirent de rendre vn compte general de toutes les mises & despenses par luy faites.

Ainsi donc Sultan Amurath prenant possession de l'Empire l'an 12. de son aage,

apres que Mustapha incapable du gouvernement, se fut renfermé en sa chambre, au Serail, fort content de se desister de tant d'affaires qu'il ne pouuoit pas supporter, il s'en alla à la Mosquée en grande pompe & magnificence, assisté du Prince Gratiose, où selon la coustume des Turcs fort solemnelle, il fut couronné Empereur, & à l'instant par tout Constantinople furent faits feux de ioye auec de tres-grandes resioüissances.

Apres ce Couronnement, le nouuel Empereur receut le grand Vizir à pardon, le declara Gouuerneur d'Asie; parce que cettuy-cy n'auoit donné aucun repos à la Mere de Mustapha (laquelle auparauant auoit commandé que l'on étranglast l'Empereur Amurath) mais au contraire, ayant fait prendre ses deux fils, & iceux enfermez en vn lieu secret, il asseura par ce moyen sa vie contre leur mauuaise volonté.

XLVII Amurath au commencement de son regne, s'addonna à faire quelque reformation en sa Cour, & fit trancher la teste à quelques principaux Officiers, pour auoir vsé de mauuaise administration auec la Republique, & entr'autres Abhauet Bustain, qui estoit retourné du Gouuernement du Caire à Constantinople, & quant au Bassa Arsiron, estant forcé de vanger la mort du Sultan-Osman, il luy enuoya pour ce subiect plusieurs riches presents. Par apres ce mesme Bassa se monstra rebelle, car par plusieurs fois le grand Seigneur Amurath l'ayant fait admonester de retourner à l'obeissance, & se retirer de cette rebellion, il ne peut rien gagner sur luy. Au contraire Arsiron ayant assemblé de grandes & innumerables forces de toutes parts, sur le commencement du mois de Ianuier 1624. il rauagea & endommagea l'Empire Ottoman plus qu'il n'auoit fait auparauant, ce que voyant le grand Seigneur, commanda à toutes ses trouppes de Natolie d'aller du costé où estoit l'armée dudit Arsiron rebelle, & le tailler en pieces. Mais tout cela n'estoit que commencement, au prix de ce qui se passa du depuis entre les Bassas rebelles & le Persan contre le grand Seigneur en son Empire. Car le Persan baillant secours au Bassa de Babylone, s'en est rendu maistre, & a puissamment fortifié cette ville.

D'autre costé Larmil ou Emir Facardin, Gouuerneur de Sarepte, ou Sydon en Syrie (ancien rebelle du Turc, & qui receuoit les Florentins à son port en leurs courses de Leuant) s'est rendu maistre de toute la Palestine, & se veut dire Roy de Hierusalem & de la Iudée. Le grand Seigneur Amurath auoit enuoyé vn Bassa contre luy auec vne puissante armée, mais ils se trouuerent mal receuz de Facardin, qui auoit en son armée 60. mil caualiers, tres-habilles hommes, qui taillerent en pieces l'armée du Turc, il est fauorisé du Persan, & tire de Perse secours & ayde quand il en a besoin.

Ainsi cét Empire tombe de iour à autre en decadence, car les grands changemens qui s'y font, donnent assez à connoistre le declin de cette Monarchie. La guerre de Perse & celle des Roux, c'est à dire Cosaques & Polonois, monstre bien l'impuissance moderne des Turcs, & donnent preuue suffisante de cette verité. XLVIII

L'armée de terre que le grand Seigneur Amurath a mis, l'an 1626. composée de cent cinquante mille hommes, tint longuement Babylone assiegée du costé de l'Occident, & de l'autre costé de la riuiere vers l'Orient, estoit l'armée du Roy de Perse moindre en nombre, mais plus fraische & moins fatiguée, qui s'escarmouchoient tous les iours auec furie & carnage tres-grand, lassans & trauaillans les Turcs par leurs frequentes escarmouches, lesquels Turcs ne pouuant plus souffrir à cause de l'extreme disette des viures, que pour les grandes & excessiues chaleurs qui ont regné en ce pays, furent tous hors d'esperance de prendre Babylone.

Pour de l'argent, ils en auoient fort peu, c'est pourquoy commandement fut fait par le grand Vizir, à tous soldats de l'armée d'apporter tout l'or & l'argent qui estoit à leurs armes, ceintures, brides de cheuaux & autres harnois, où ils ont ordinairement force boucles d'argent, pour en faire de la monnoye, n'en receuans point de Constantinople: Ils ont mis beaucoup de fois en deliberation s'ils leueroient le siege, à quoy les Ianissaires qui sont à pied, n'auoient pas voulu consentir, craignans de ne se pouuoir retirer, tant à cause des grandes chaleurs, que pour les Persans, dont ils craignoient d'estre attaquez. L'armée du Turc en ce siege estoit presque toute dans terre, & chaque soldat auoit pratiqué vne petite caue pour se mettre à couuert des excessiues chaleurs. La plus part de leurs canons se creuoient, car ils ne se seruent point de vinaigre pour les rafraischir, le troisiesme coup qu'on les tiroit, ils

Digitized by Google

creuoient, de maniere qu'ils n'attaquoient plus Babylone, & toute leur esperance estoit de l'auoir par famine: mais toutesfois sans la pouuoir affamer ils ont esté contraints de leuer le siege auec perte de plus de la moitié de leur armée; neantmoins l'an 1639. le grand Seigneur Amurath se resolut d'assieger derechef Babylone. Il y fut en personne auec vne armée de quatre cens mille hommes: & il s'y opiniastra de telle sorte, qu'il y perdit plus de six-vingt mille soldats, y ayans dans la place, pour soustenir le siege, trente mille Persans, ce qui n'empescha point sa prise, où tout fut tué, & le ville generalement pillée. Cét Empereur Amurath mourut l'an 1540. & Ebraim dernier de la race de Mahomet luy a succedé, & est à present Empereur des Turcs.

DISCOVRS
DE L'EMPIRE DV PRETE-IAN.

SOMMAIRE.

1 Opinions diuerses des Geographes touchant l'estenduë en longueur & largeur, & limites de l'Empire du Prete-Ian.

2 Tiltres & qualitez que ce Prince se donne.

3 Description des prouinces suiettes au Prete-Ian, & premierement de Barnagas: l'estenduë, limites de ce pays, & situation de sa principale ville appellée Beroé ou Barué, & autres Citez, Isles, lacs, ports, & Caps celebres.

4 Autre description des pays qu'il possede en terre-ferme, & de sa demeure principale, & Cité de Beimalechi où il tient sa Cour.

5 Fertilité de ce pays abondant en orge, millet, pois-chiches, febues, & autres legumes incogneus: succre, vin, oranges, citrons, limons, huile de bouc, miel, cire, lin, coton: bestes à quatre pieds, & oyseaux de toute sorte, chameaux, elephans, lyons, tygres (excepté les ours, connils, & chardonnerets) singes, perdrix, oyes, lievres; mines d'or, d'argent, de fer, & d'airain. Ce pays est encore remarquable, pour y auoir deux Hyuers & deux Estez l'année.

6 Origine des Ethiopiens, inuenteurs des ceremonies, des sacrifices, & des lettres hyeroglyphiques: Idolatres de leurs Roys, faisans peu d'estime de l'or au prix du cuiure: adorans le Soleil Leuant & maudissans le Couchant, mettant leurs trepassez dans des vases de verre, & croyans deux Deitez, l'vne immortelle, l'autre mortelle.

7 Description de la Cour du Prete-Ian, son logement ordinaire sous des tentes, ses vestemens, & bagage lors qu'il voyage. 1833

8 Du naturel, couleur d'habits, forme d'edifices, des modernes habitans de cét Empire: leur viãde ordinaire, & leur coustume de banqueter sur tapis, sans nappe en terre. Leur breuuage composé de fruicts de Tamarins: leur langage, characteres, & lettres. Leur ceremonie au dueil, leurs nauigatiõs: des peuples Acridophages. 1834

9 Leurs richesses procedantes des mines d'or, & argent, cuiure, & fer, succre, coton, &c. Et quel est le reuenu du Prete-Ian. 1835

10 Quelles sont les forces de cét Empereur, le nombre d'hommes qu'il peut armer, & auec quels Princes il confine, ses alliez & ses ennemis voisins.

11 Rigoureuse & imperieuse façon de commander du Prete-Ian, auquel ses suiets portent pareil hõneur & respect qu'à Dieu. Son origine & extraction d'vn fils de Salomon, & de la Reine de Saba. De la succession à la la Couronne. Des benefices Ecclesiastiques, administration des sacremens. Des femmes d'amour, filles de ioye. Du grand nombre d'officiers de la Couronne diuisez en trois rangs. De la punition des femmes adulteres. 1838

12 Leur Religion. 1839

13 Roys qui ont regné en Ethiopie. 1843

PRESQVE tous ceux qui ont fait quelque mention par cy-deuant de ce que ce Monarque possedoit: en ont veritablement parlé selon l'ancienne grandeur de ses predecesseurs: mais non selon l'estenduë de l'Estat de celuy qui regne de nostre temps, à l'Empire duquel les vns & les autres assignent diuerses bornes. Quelques-vns font aller son Empire de l'vn à l'autre Tropique, luy donnent prés de cinquante

degrez, ou du moins quarante-sept de latitude, qui reuiendroient à 1400. lieuës de France, qui seroient sa longueur: & d'autre part ils veulent que sa largeur aille du Leuant au Ponant, à sçauoir de la mer rouge iusques à l'Ocean Ethiopique. Et suiuant ceux-cy pour donner à entendre plus clairement ses limites, ils disent, que cét Empire confine du Nort auec l'Egypte, qui l'auoisine vers la Nubie: du Leuant la mer rouge, & partie de celle des Indes, & du Sein nommé Barbarique, iusques au pais de Melinde: du Midi les monts de la Lune, d'où le Nil d'Egypte prend sa source selon la commune opinion, & luy font seruir de muraille naturelle: & du Ponant le fleuue Niger, ou Senega, & les Royaumes de Nubie, de Manicongo, & la riuiere du Nil qui l'arrose. Et ce sont les limites que Belle-forest & Mercator luy ont establies apres d'autres Geographes. Les autres le confinent presque de mesme, luy donnans pour ses bornes, du Nort la Nubie, & la Bugie, qui sont proches de l'Egypte: du Midy les montagnes de la Lune: du Leuant la mer Rouge, & le Golphe Barbarique, & les pays d'Ajane & de Dancale, qui appartiennent à l'Ethiopie exterieure: & du Ponant les Royaumes de Manicongo, & de Nubie, & les riuieres du Nil, & de Senega. Et voila ce que Magine en tient auec quelques autres. Hugues de Linscot en ses nauigations dit, que cét Empire s'estend depuis l'entrée de la mer rouge iusqu'à l'Isle de Siene, sous le Tropique de Cancer ou de l'Escreuice, excepté la coste de ce Golphe que le Turc a occupée depuis enuiron septante années: tellement qu'on sont dire le Prete-Ian auroit du Leuant la mer rouge: du Nort l'Egypte, & les deserts de Nubie: & du Sud le Royaume de Monoemugi: de sorte que cét Empereur auroit enuiron quatre cens milles d'Italie sous sa puissance.

Mais Iean de Baros suiuy par Botere dit, qu'auiourd'huy le lac de Bacene est le centre de son Estat, qui s'estend du Leuant du costé de la mer rouge, iusqu'à Suaquen par l'espace de cent vingt & deux lieuës: mais entre la mer, & ses Estats il y a vn rang de montagnes habitées par les Mores, qui dominent aussi la marine, hors-mis le port d'Erroco qui appartient au Prete-Ian. Du costé de l'Oüest il y a vn autre rang de montagnes le long du cours du Nil, habitées par des Idolatres qui luy payent tribut. On doit faire la borne de cét Empire du Nort auec vne ligne imaginaire tirée de Suaquen, iusques au commencement de l'Isle de Meroé, appellée de nostre temps Noble, qui s'estend l'espace de 125. lieuës. Delà il faut faire vn arc non guiere courbé vers le Midi, iusques au Royaume d'Adea (aux montagnes duquel naist la riuiere que Ptolemée appelle Ratto, qui se rend dans la mer, au dessous de Melinde) par l'espace de 259. lieuës bornées de certains peuples idolatres noirs, & ayans les cheueux crespez. Delà il tourne & finit au Royaume d'Adel, dont la ville capitale est Alar, qui a neuf degrez de hauteur. De sorte que tout cét Empire n'auroit de tout qu'enuiron 672. lieuës.

2 Ce Prince, qui se dit estre yssu de Dauid, se donne les tiltres d'Empereur de la haute & basse Ethiopie, Roy de Goa, des Caffœres, de Fatigar, d'Angole, de Barn, de Baliguaze, d'Adel, de Vangue, de Goyame, où est la source du Nil, d'Aumare, de Bagamodri, d'Ambée, de Vanguci, de Tigremahon, de Sabaim, pays de la Reine de Saba, de Barnagas, & Seigneur iusques en Nubie, qui s'estend vers l'Egypte.

Mais en prenant son Empire ainsi qu'il est auiourd'huy, nous en descrirons les Prouinces auec plus de briefueté, & le mieux qu'il nous sera possible.

3 Or entre les Prouinces sujetes au Prete-Ian, il n'y en a aucune que nous cognoissions dauantage que celle qu'on nomme Barnagas, à cause du voisinage de la mer rouge, vis à vis de laquelle elle s'estend depuis Suaquen, presque iusques à l'entrée du destroit. Toutesfois elle n'a sur sa mer autre port que celuy d'Erroco.

La ville capitale du pays s'appelle Beroé, ou Barue, & est assise sur vne riuiere fort agreable. Il n'y a guieres d'années que les Turcs firent vn grand rauage en ce pays, ruinans beaucoup de places, & emmenans vn grand nombre de personnes, & finalement on s'est accordé auec le Bassa (qu'on nomme d'Abassie, qui fait sa demeure à Suaquen) en luy payant mille onces d'or.

En la partie plus Occidentale de la prouince de Barnagas, on voit vne montagne, qui estant assez spatieuse au commencement, se va retressissant peu à peu, puis s'élargit de nouueau en forme de champignon, & a enuiron vne lieuë de tour.

On voit au dessus des bastimens Royaux, vne Eglise & vn Monastere & deux fort grandes cisternes, & vne espace de terre, qui peut entretenir aisément cinq cens

hommes. On n'y peut aller que par vn endroit, & encore iusques à certaine marque seulement, au dela de laquelle on ne peut monter qu'auec des cordes & des paniers: & pour conclusion, ce lieu est de telle sorte, qu'il ne peut estre pris par force, à cause de sa hauteur, ny par famine, à cause que les viures y croissent.

Sortant du Barnagas, on rencontre entre le Leuant & le Midy les montagnes de Mandafo, d'Ofale & de Grare, qui separét l'Estat du Prete-Ian, du Royaume d'Adel.

En la Prouince de Dafila qui est sujette au Royaume de Barnagas, outre la ville d'Erroco, dont nous auons fait mention, on compte encore celles de Senar, Giabel, Laccari, Abarach. Apres cela Golphe d'Erroco va en se courbant, au lieu qui est appellé par les anciens Adulite, qui est sans doute la pointe d'Erroco, qui s'estend iusques à Bebul, en vn reflechissement que la mer fait vers l'Arabie, & sur le commencement du destroit, par lequel on sort hors du Golphe Arabique, ou de la mer rouge, qui est en ce lieu fort estroite, & son eau basse & chargée d'Isles.

Apres auoir passé la ville d'Erroco, qui a pour son objet l'Isle de Mensuria, vous venez à Zanagui & à Zama, qui sont de la Prouince de Lacca: puis au port de Velle, jadis Antiphile, ayant passé la pointe d'Erroco, vous trouuez deux lacs qui nourrissent des crocodiles comme le Nil, & de là vous venez au port & promontoire nommé jadis Masyllon, & maintenant le Cap de Docono, qui est au Royaume & pays de Dangali. En ce lieu de Dangali & de Docono, la mer faict vn petit golphe, & vient soudain à se retressir, tellement que le canal ne sçauroit auoir plus haut de dix ou douze bonnes lieuës de large, & sur ce canal on void cinq ou six Isles qui empeschent le passage, tellement qu'il faut que les voyageurs soient bien experimentez pour se garantir des rochers voisins de ces Isles.

Apres le pays de Dangali on vient au port de Zeïloi ou Zeila, on vient à Daphné port ancien, où est la ville de Barbara, pres du mont Fellez, puis le Cap de Guardafuni, où est la ville de Matté, autrefois Accané, c'est icy où l'on double le Cap, & du Leuant on tourne selon la coste vers le Midy, & vers l'Ethiopie interieure. En cette coste on trouue premierement Carfur, jadis Opene, le Cap de Zingi, & courant ce golphe on void vn recourbement de la mer, tirant vers Azun & Zazelle, iadis Essina, & Tonica, puis on trouue Magadazo, où les Portugais trafiquent, & apres la derniere prouince maritime, qui est Barris, comprise dans les titres du Prete-Ian, ayant sur mer les deux villes de Paté & de Braue, les terres desquelles separent les terres du Roy de la grande Ethiopie, & du Roy de Melinde. Mais ayant ainsi rasé la coste, & peut estre consideré plus de lieux qu'il n'estoit besoin pour la description de l'Empire du Prete-Ian; voyons vn peu ce qu'il possede en terre ferme.

4. Le Royaume de Tigremaon est assis entre la riuiere de Marabo, le Nil, la mer Rouge, & le Royaume d'Angole. L'on met ce Royaume entre les pays sujets au Prete-Ian, pource que le Roy de ce pais est son tributaire. Le Royaume de Trigay a la bonne ville de Caxumo, qu'on dit auoir iadis esté la demeure de la Royne de Saba, laquelle on dit auoir eu le nom de Maqueda, qui eust de Salomon, selon les Ethiopiens, vn fils nommé Melec. Cette ville seruit aussi de demeure à la Royne Candace. Ce Royaume a esté enuahy par le Turc, comme aussi vne grande partie de celuy de Barnagas iusques à Suaquen.

Le Royaume d'Angole est mis entre les Royaumes de Tigremaon, & d'Amaran. Les prouinces d'Abugane, de Iannamore, & autres, sont sous ce Royaume. En ce Royaume on void sur la riuiere de Sabellette, les villes d'Angorinie, Bachle, Corcore, & Betmarie; & sur la riuiere d'Ancone est la ville capitale d'Angole, assez pres de laquelle on void vne autre ville qui porte le nom de S. Pierre.

Le Royaume d'Amara a pour ses bornes du Nort le Royaume d'Angole, du Leuant celuy de Xoa; du Midy celuy de Damut, & du Ponant il s'estend presque iusques à la riuiere du Nil.

Le Royaume de Zoa est entre les Royaumes d'Amara, de Damut, & de Fatigar.

Le Royaume de Sagamedre est plus grand qu'aucun autre de cette Ethiopie, veu que selon la riuiere du Nil, il s'estend depuis le Royaume de Gayame, iusques par delà l'Isle de Gueguerre, jadis Meroé, & cét espace ne contient pas moins d'enuiron six cens milles.

L'Isle de Meroé, ou de Gueguerre, n'est pas sujette au Prete-Ian, comme quelques-vns estiment, ains elle est habitée des Mahometans, qui sont ennemis iurez de l'Empereur des Abyssins.

Le Royaume de Fatigar est assis entre les Royaumes d'Adel, & de Xoa, & celuy de Damut est voisin de celuy de Zoa, & enclos entre le lac de Bareene, & le pays de Zanquabara. Quelques-autres mettent le Royaume de Damut au delà des Royaumes de Vangue & de Goyame vers l'Occident, ce que ie trouue plus à propos.

Voila tout ce que l'on peut dire de cét Empire en la description duquel la plus grande partie des Cosmographes ne font que begayer, veu que les rapports qui leur ont esté faits par les Abyssins despaysez, sont pleins d'ignorance, ou si mal rangez que le plus patient n'en peut trouuer la longueur guieres agreable. Au reste ceux qui ont estably la principale demeure de cét Empereur en la ville de Gazumo, se sont abusez, veu que c'est chose asseurée, selon le recit mesme de ceux du pays, qu'il fait le plus souuent, & plus continuellement son sejour en la ville de Beimalechi, qu'en aucune autre, ainsi que Hugues de Linscot qui a rasé toute la coste d'Ethiopie, & qui n'a peu estre trompé en cecy par les Abyssins, nous rapporte.

Ce ne seroit qu'enfler le liure, & peut estre de mensonges, de descrire plus amplement cét Empire. Il suffit que nous en ayons veu les principales pieces, car il y a fort peu de villes, & le reste ne merite pas que l'on en parle.

QVALITE'.

5 TOut l'Estat de ce grand Monarque, à parler generalement, est tres-fertil: car encore qu'il produise peu de fromēt, toutesfois il porte grande quantité d'orge, de milet, de pois chiches, de febues & d'autres legumes dont quelques-vns nous sont incogneus. Il produit aussi grande abondance de sucre: mais les Abyssins ne sçauent pas la façon de le faire cuire, & l'affiner. Il y a aussi beaucoup de vignes. Il y croist vn si grand nombre d'oranges, de citrons, & de limons, que c'est chose qui surpasse presque la creance: mais ils ne porte ne melons, ny raues, ny oliues; toutesfois l'on y fait de l'huyle de certain fruict que les habitans appellent Goue. Au reste on y trouue du miel en grande abondance, veu que les mousches à miel sont entretenuës mesmes dans les lieux où les hommes font leur demeure ordinaire, à raison dequoy il y a tant de cire, que ceux du païs en ont assez pour faire des chandelles, sans employer le suif à cet vsage. Ce païs porte aussi du lin, mais les habitans ignorent l'art de faire la toile, & en font le plus souuent de coton: duquel ils ont grande quantité.

Dauantage, ce pays a presque de toute sorte bestes à quatre pieds, & aussi tous oyseaux que nous voyons en Europe & ailleurs, comme des bœufs, des brebis, des asnes, des cheuaux & des chameaux, & outre ce des élephans, des lyons, des tygres, des onces, & des cerfs: mais il manque d'ours, de connils, & de chardonnerets. Ces pays ont ce mal, que les sauterelles y viennent quelquefois en vn si grand nombre, qu'elles obscurcissent l'air par leur multitude, & rauagēt tātost vne prouince, tantost l'autre, mangeans toute la moisson, & rongeans les fueilles, & les escorces des arbres.

Les cheuaux du pays sont petits, mais ils ont force race de cheuaux d'Arabie, & d'Egypte, dont ils font allaicter les poulains aux vaches, trois ou quatre iours apres leur naissance, il y a de grands singes qui sont furieux, & farouches au possible.

Ces pays ne manquent pas aussi de mines d'or & d'argent, de fer, & d'airain; mais les habitans ne le sçauent tirer. Au Royaume de Zagamedre on trouue des mines de tres-bon argent, lequel ils ne sçauent tirer qu'auec le feu, qu'ils alongent en verges. Le Royaume abonde en or, & au Royaume de Damuz on le tire, & l'affinent quelque peu mieux.

Les campagnes y sont toutes pleines de perdrix, oyes, & de lieures, pource que les Abyssins ne vont iamais à la chasse. En fin il n'y a pays plus propre à la generation des animaux, & des plantes, que cestui-cy: mais les habitans ne se sçauent guieres bien seruir de ce bon-heur, & de la bonté de leurs pays, qui les pourroit rendre aussi accommodez que gens de la terre.

Les habitans de ce pays ont deux Estez & deux Hyuers, & que l'on ne distingue pas par la chaleur, ou la froidure, mais par les longues pluyes, & par le beau temps, & l'air serain.

MOEVRS ANCIENNES.

6 LEs anciens ont creu que les Ethiopiēs n'estoient point venus d'ailleurs au pays où ils habitent, & qu'ils furent les premiers qui instituerēt le seruice des Dieux & les ceremonies des sacrifices. Ils vsoient de deux sortes de lettres, dont les vnes qu'ils nommoient sacrées, estoient incogneuës à toute sorte de gens, fors qu'aux

Digitized by Google

Prestres, & les autres estoient communes à tout le peuple. Toutesfois les figures de leurs lettres ne furent pas telles qu'il s'en formast des syllabes, ains fort semblables, & rapportantes aux figures de quelques animaux, des extremitez du corps humain, & de plusieurs instruments des artisans. & chaque figure auoit sa signification, comme l'espreuier signifioit la vitesse, le crocodille mal, l'œil vne soigneuse garde, & ainsi des autres.

Ils estimoient le plus sainct d'entre leurs Prestres celuy qui couroit, comme s'il eust esté maniaque: & lors qu'il auoit esté creé Roy, comme s'il eust eu quelque diuinité en luy, ou du moins qu'il leur eust esté donné par la Prouidence diuine, ils l'adoroient, & celuy qui estoit estably en cette dignité, il deuoit viure selon les loix, & faire toutes choses selon la coustume du païs. Il ne pouuoit recompenser, ny punir aucun de ceux qui estoient sous sa puissance. Mais lors qu'il desiroit que quelqu'vn fust puny de quelque meffait, il luy enuoyoit vn Sergent qui portoit vne marque de mort, & soudain celuy à qui elle auoit esté portée, ne manquoit, apres l'auoir veuë, de se faire mourir. Ils honoroient tellement leur Roy, que s'il arriuoit par fortune, qu'il fust ou borgne, ou boiteux, ou semblable chose, tous se priuoient d'vn œil, ou s'estropioient d'vne jambe, ou de quelque autre partie du corps, estimans qu'ils feroient mal leur deuoir, s'ils demeuroient en bon estat, lors que leur Roy estoit incommodé en quelque membre ou partie. On tient aussi que ceux qui estoient aymez du Roy, se priuoient de vie, lors qu'il venoit à mourir, croyans que ce trépas leur apportoit de la gloire, & estoit vn asseuré tesmoignage d'vne veritable amitié.

Iadis l'Isle de Meroë estoit la demeure des Roys d'Ethiopie, & cette Isle auoit pour ses habitans des pasteurs qui s'addonnoient à la chasse, & des laboureurs qui vaquoient à l'agriculture. Herodote dit que les Ethiopiens Macrouies estimoient plus l'airain que l'or, qui estoit tenu si vil parmy eux. Les Ambassadeurs de Cambyse estans allez en ce païs-là, y virent des fontaines toutes enuironnées, & comme liées de chaisnes d'or, les autres disent que c'estoit du Lote. Les femmes s'exerçoient à la guerre, & se perçans les levres, passoient dans le trou qu'elles auoient fait, vn cercle d'airain.

Quelques-vns adoroient le Soleil leuant, & maudissoient auecques mille imprecations le couchant. Les vns jettoient les trespassez dans les riuieres: les autres les mettoient dans des vaisseaux de terre, & quelques autres encore les logeoient dans du verre, où ils les gardoient en leurs maisons vne année, & les adoroient auec grande deuotion, leurs offrans mesmes des premices. Il y en a qui tiennent que l'on declaroit Roy, principalement celuy qui surpassoit les autres en beauté, & à sçauoir bien nourrir le bestail, & qui estoit plus riche. On dit aussi qu'ils croyoient vn Dieu immortel, Createur de toutes choses, & Roy de l'Vniuers, & vn autre mortel & incertain: Celuy qui estoit leur Roy, estoit honoré d'eux comme vn Dieu, de mesme que celuy qui apres le Roy, estoit cogneu le plus plein de merite.

MOEVRS DE CE TEMPS.

VII L'Empereur des Abissins (que les Arabes appellent Anticlabassa, ou Aticlabassi, & quelques-vns des siens, Bel ou Belul-Gian, qui veut dire puissance de Prince (& delà par corruption de langage, nous luy auons donné le nom de Prete-Ian) & les autres Acegueë, qui signifie Empereur, ou Neguz, qui veut dire Roy, suiuant vne ancienne coustume) n'a point de demeure asseurée & ordinaire: ains se tient tantost en vn lieu, tantost en vn autre, & demeure la plus grande partie du temps sous des tentes qu'on porte auec luy iusques au nombre de six mille, à raison dequoy sa Cour occupe presque dix ou douze milles, lors que chacun est logé en plaine campagne.

Il a vne grande quantité de vaisselle d'or & d'argent, & d'autres meubles fort precieux: On dit qu'il n'est pas noir, comme les autres Ethiopiens, ains qu'il tire sur le blanc.

Ses iournées ordinaires, lors qu'il voyage, comme aussi celles de ses subjets, sont de douze milles, ou de six lieuës de France.

Quant il y va par païs, il est enuironné de certains rideaux rouges, hauts & longs par derriere, & aux costez, il porte en la teste vne couronne, moitié d'or & moitié d'argent, & en la main vne Croix d'argent. Son visage est couuert d'vne piece de tafetas bleu, qu'il hausse & baisse plus ou moins, selon qu'il veut fauoriser ceux qui ont affaire à luy.

VIII Les habitans de ce pays sont noirs, & du tout ignorans, & despourueus de toute cognoissance de doctrine, selon quelques-vns, combien que ce grand homme de l'Escale, qui hors de sa Religion, nous a laissé beaucoup de suiet de le loüer, nous tesmoigne en son liure de la Correction des temps, qu'ils n'ont pas tant d'ignorance qu'on leur en donne. Ils n'ont aucun vsage de la medecine. Leurs habillemens communs sont de peaux de bestes, ou de draps de coton: mais les grands & plus riches portent des peaux de mouton: & les plus releuez, de lion, de tygre, ou d'ourse.

Leurs maisons sont basses, & de peu de valeur, veu qu'elles sont basties de craye, & de chaume: & ils ne demeurent qu'au plus bas estage. Ils tiennent tousiours leurs portes ouuertes, mais il n'y a aucun qui entre dans la maison d'vn autre. Ils n'vsent ny de tables ny de nappes, & quand ils prennent leur repas, ils sont assis en terre sur des tapis, ou sur d'autres draps. Il y en a beaucoup parmy eux qui mangent la chair de bœuf fraische toute creuë. Ils n'vsent point de monnoye, mais en son lieu ils donnent de l'or au poids. Ils vsent de trocqs presque en toutes choses, & ce dequoy l'on se sert le plus en cela, c'est de sel & de poivre. Ils ne s'addonnent guieres à la chasse, ny à pescher, & il y a fort peu d'artisans entre-eux. Ils appellent Franes tous les peuples d'Europe, à cause des François qui ont autresfois fait bruire leur nom parmy le monde, principalement en la conqueste de la Terre Sainte. Mais ils nomment Ghilberes tous les autres peuples qui sont blancs. Encore qu'ils ayent des vignes, toutesfois il ne se fait du vin qu'en la maison du Roy, & du Patriarche, qu'ils nomment Abuna: mais en lieu de vin, ils font certain breuuage du fruit des Tamarins, qui est vn peu aspre.

Ils sont pour la plusspart d'vn esprit lent, & tardif au possible: veu qu'ils ont du lin, & n'en sçauent pas faire de la toile: ils ont des cannes de sucres, & ne le sçauent pas tirer: du fer, & n'ont pas l'esprit de le mettre en œuure: & mesme ils estiment les forgerons sorciers, & meschans hommes.

Les grands y traittent fort rudement le pauure peuple, de sorte qu'il ne seme iustement que ce qui luy est necessaire, pource que les plus puissans luy rauissent tout. Leur parler est sans regle, & pour escrire vne lettre, il leur faut beaucoup de iours. Ils ont toutesfois de beaux characteres, plus agreables de beaucoup que les Arabiques ou Turquesques, ainsi que l'on peut voir au liure de la Correction des temps de Ioseph de l'Escale, & en l'Onomastique de Tunere. Les nobles, les bourgeois & le peuple, ont leurs habitations separées, & les derniers peuuent acquerir la noblesse, en se signalant par quelque beau faict.

Il n'y a point de lieu peuplé en tout le pays des Abyssins, qui ait plus de deux mille feux, & mesme on y en voit fort peu de cette sorte. Ils demeurent pour la pluspart espars çà & là, par des hameaux. On y donne le sel au poids de l'or. Les peuples ne iurent iamais que par la vie du Roy, en quoy les Espagnols les imitent. Ils se seruent de mulets pour porter les charges, & pour voyager, & de cheuaux pour combatre. Ils ne sont iamais vestus de noir, que lors qu'ils portent le dueil, dautant qu'ils tiennent cette couleur pour vne vraye marque de tristesse. Ils pleurent leurs morts par l'espace de quarante iours. Lors qu'ils font quelque grand & magnifique festin, le second seruice est de chair cruë, qu'ils mangent fort espicée, & trouuent que c'est vne de leurs plus delicates viandes.

Ils s'addonnent fort à la nauigation, & de fait presque tous ceux qui sont de libre condition aux Indes Orientales, se meslent d'estre mariniers, & sont bien entendus en ce mestier: si bien qu'ils sont distribuez par les nauires marchands de Goa, de la Chine, de Bengale, & d'autres lieux. Ils seruent à ce mestier à bien petit prix, & sont prompts à toute sorte de seruice, endurans fort patiemment des coups de foüet, & d'autre chose, n'estans guiere differents des esclaues. Ils ont presque toute leur famille en ces vaisseaux, & semblent proprement nays pour estre serfs. Si quelqu'vn laisse tomber dans la mer ce qu'il porte sur la teste, ou quelque autre chose de moindre prix, mesme lors que les vaisseaux marchent, il y en a vn d'entr'eux qui se iette dans la mer, & en nageant recouure la chose perduë. Ils chantent presque tousiours en trauaillãt, & quand ils n'ont rien à faire principalement aux vaisseaux des Portugais, ils ne font qu'yurogner auec leurs femmes & leurs enfans, disans mille chansons au milieu de ces desbauches. Leurs femmes portent aussi de longues chausses à la Matelote aux Indes Orientales, à la façon des Arabes, & Mahometans.

Les Acridophages (c'est à dire mange-sauterelles) sont peuples d'Ethiopie, com-

Digitized by Google

me escriuent Strabon liu. 7. de la Geographie, & Diodore Sicilien liu. 3. de sa Bibliotheque ch. 3. aboutissans & limitrophes du desert, de plus basse taille que les autres hommes, maigres & fort noirs. Au Prim-temps certains vents chauds deuers le couchant, leur enleuent & apportent du desert, vn nombre infiny de sauterelles, que ces peuples saupoudrent de sel, dont ils abondent, & les gardent pour viande delicieuse dont ils se nourrissent, n'ayans autres viures en toute leur vie : car ils ne peuuent esleuer de bestail, & ne mangent point de poisson, pour estre trop éloignez de la mer, ny n'ont ayde ny secours d'ailleurs. Ils ne sont guiere chargez de graisse, courent viste au possible, & le plus vieil d'entr'eux ne passe point 40 ans, leur mort est estrange : car approchant leur vieillesse, naissent en leurs corps des poux ailez de diuerse forme, hideux à voir, qui en peu de temps leur mangent le ventre, puis la poictrine, & finalement tout le corps. La maladie commence par vne demangeaison entre-meslée de douleur & de plaisir au patient qui se gratte, iusques à ce que ayant fait ouuerture aux poux, le mal se rend si douloureux & vehement, qu'il se deschire à beaux ongles & à hauts cris tout le corps dont la vermine sort en telle abondance, comme d'vn tonneau percé, qu'impossible est de les nettoyer ; ains iceluy à cause du sang si corrompu de l'air & de sa nourriture, n'estant autre chose que pourriture & vermine, finit ainsi miserablement ses iours : & on peut bien dire que les sauterelles nourrissent ces peuples, & puis les mangent.

RICHESSES.

IX L'Or & l'argent qui se trouuent en ce païs, feront tousiours aduoüer qu'il y a de grandes richesses, outre l'airain, & le fer, & principalement le succre, dont il y a grande abondance, & qui luy pourroient apporter beaucoup d'argent, si les habitans auoient aussi bien l'esprit, & la curiosité de l'affiner, que le bon-heur de recueillir en si grande quantité.

Ce Prince a trois sortes de reuenus, veu qu'il y en a qui consistent aux fruicts de ses fonds, & de son domaine, qu'il fait labourer par des bœufs, & par les esclaues, qui multiplient continuellement, pource qu'ils se marient entr'eux, & les enfans demeurent en la condition de leur pere. Les autres reuenus luy viennent des peuples qui luy payent tant pour feu, & la dixiesme partie de tous les mineraux qui sont tirez par autre que par luy, des deniers qui luy viennent des Princes ses sujets, dont les vns luy donnent des cheuaux, les autres des bœufs, les autres du coton, & les autres d'autres choses, & ceux-cy luy donnent le reuenu d'vne de leurs villes, pourueu que ce soit celle où ils font leur demeure ordinaire.

On tient qu'il a de grands thresors, tant de draps, & de pierreries, que d'or, & qu'il en a de grands lieux tous pleins. Ce que l'on peut assez coniecturer par vne lettre escrite au Roy de Portugal, par laquelle il offroit de donner pour la guerre contre les infidelles cent mil drachmes d'or, & vne infinité de gens & de viures. On tient qu'il met ordinairement toutes les années trois millions d'or au chasteau d'Amara. Il est vray qu'auant le Roy Alexandre ils n'y mettoient pas tant d'or, pource qu'ils ne le sçauoient pas r'affiner, ny nettoyer ; mais en recompense ils y mettoient force pierreries, & des pieces d'or. Le Vice-Roy de Barnagas donne tous les ans au Prete-Ian cent cinquante bons cheuaux, & grande quantité de draps de soye. Le Roy de Tigremaon luy baille aussi tous les ans 200. cheuaux d'Arabie, beaucoup de draps de soye, force coton, & vne grande quantité d'or : & les autres luy enuoyent les choses, ou qu'ils ont en abondance, ou qu'ils peuuent recouurer bien aysément.

FORCES.

X LEs peuples sujets à ce Monarque ne sont guiere vaillans, tant pource qu'il les tient comme des esclaues, à raison dequoy ils manquent de cette generosité de courage, qui rend les hommes prompts aux armes, & hardis aux dangers, si bien qu'il leur semble qu'ils ont continuellement les mains liées par le respect qu'ils portent à leur Prince, & par la crainte qu'ils ont de luy : qu'aussi pource qu'ils n'ont nulles armes deffensiues, excepté quelque meschante salade, quelque morion, & quelque maille dont les Portugais les ont accommodez, il faut adiouster à cecy le deffaut des forteresses, veu que ces peuples n'ayans ny des places fortes pour se retirer, ny des armes pour se deffendre, demeurent auec leurs biens en proye à leurs ennemis. Leurs armes offensiues sont des fleches non empennées, & la zagaye ou lance gaye. Dauantage ils font vn Caresme de cinquante iours qui les extenuë, & affoiblit en telle sorte, à cause de la grande abstinence auec laquelle ils passent ces iours-là, qu'ils n'ont pas la force de se mouuoir, ny durant ce temps, ny plusieurs

iours apres. Auſſi c'eſt ce qui faict que les Mores attendent cette occaſion, & les attaquent auec vn grand aduantage. Et pource que l'on ne trouue, ainſi que nous auons dit, au pays du Prete-Ian aucune place conſiderable, pour le regard de la fortereſſe, ny autrement, les Portugais ont quelquefois monſtre aux Abyſſins en diſcourant auec eux, combien il ſeroit meilleur, pour euiter les plus grands rauages que les Mahometans, & les Idolatres font continuellement en ce pays, emmenants, & les biens, & les perſonnes : que leur Prince fit baſtir des villes & des Chaſteaux, & les fortifiaſt auec des foſſez, murailles, & autres choſes neceſſaires, pour mettre vne place en eſtat de defence. A quoy ils ont reſpondu que la puiſſance de leurs Neguz ne conſiſte pas en des murailles de pierre, mais au bras de ſon peuple. Aluarez eſcrit que ce Monarque peut mettre enſemble pluſieurs centaines de milliers d'hommes : toutefois l'on a bien veu qu'au beſoin il n'en a pas mis ſur pied vn ſi grand nombre.

Il y a vne Religion militaire ſous la protection de S. Antoine, à laquelle chaque pere de famille noble doit deſtiner de trois de ſes fils vn, non pas toutefois l'aiſné, & de ceux-cy on tire douze mille hommes de cheual pour la garde du Roy. Le but de cette Religion eſt de deffendre les frontieres de cét Empire, & de faire teſte aux ennemis de ſa foy. Au reſte le Prete-Ian confine auec trois puiſſans Princes, dont l'vn eſt le Roy de Burne, l'autre le Turc, & le troiſieſme le Roy d'Adel. Le Roy de Burne commande au pays qui s'eſtend de Guangale vers le Leuant, enuiron cinquante milles, entre les deſerts de Set & de Barca, & ce pays eſt aſſez inégal, dautant qu'il contient en partie des plaines, & en partie des montagnes : Le Roy de Becurno a force gens, qu'il ne charge d'autre impoſition que de la dixme des fruicts. Leur meſtier eſt de voler, & d'aſſaſſiner leurs voiſins, & de les rendre eſclaues, puis de receuoir en eſchange des cheuaux des Marchands de Barbarie. Il a ſous luy pluſieurs Royaumes, & trauaille grandement les Abyſſins, prenant ce qui ſe trouue en leurs mines, & emmenant les hommes captifs. Ces peuples combattent à cheual à la genette, vſent de lances à deux pointes, de zagayes, & de fleches, & entrent dans le pays, tantoſt d'vn coſté, tantoſt d'autre, à l'impourueuë : mais ceux-cy peuuent pluſtoſt eſtre nommez aſſaſſins & voleurs, que iuſtes ennemis.

Le Turc qui confine auec les Abyſſins du Leuant, & le Roy d'Adel qui ceint leur pais entre le Leuant & le Midy, trauaillent grandement le Prete-Ian, & ont reſtraint les limites de ſon Empire, & reduit ſon pays à vne grande miſere : car outre que les Turcs ont ſaccagé vne partie du Barnagaz, où ils entrerent l'an 1558 & combien qu'ils furent repouſſez, ils ont encore oſté au Prete-Ian tout ce qu'il tenoit le long de la coſte, & principalement les ports de Suaquen & d'Eroco, auſquels deux lieux les montagnes qui ſont entre le pays des Abyſſins & la mer-rouge, s'ouurent pour faire paſſage au trafic, entre les Abyſſins & les Arabes : Mais il ne reçoit pas moins de dommage du Roy d'Adel, qui confine auec le Royaume Farigar, & domine iuſqu'à la mer rouge, où il y a Aſſam, Sahr, Met, Barbore, Bidar & Zelle. Il arriue à Barbore beaucoup de vaiſſeaux d'Aden & de Cambaye, auec leurs marchandiſes à changer, & ils reçoiuent force chair, & quantité de viures, de miel, & de cire, pour Aden: quantité d'or, d'yuoire, & d'autres choſes pour Cambaye, & l'on tire encores plus de viures de Zeila, pource qu'il y a du miel & de la cire en abondance, & force grains, & fruicts diuers, que l'on charge pour porter à Aden, & en d'autres lieux d'Arabie, puis du beſtail, & particulierement certains moutons, dont la queuë peſe vingt-cinq liures, voire dauantage, auec la teſte & le col noir, & tout le reſte blanc, & certains autres tous blancs, auec la queuë longue d'vne braſſée, & tortuë comme vn cep de vigne, auec l'encoulcure pendante comme celle des taureaux. Il y a certaines vaches qui ont les andouilles comme le cerf : Il y en a qui ſont noires, & d'autres rouges, auec vne ſeule corne au front, longue d'vn pied & demy, courbée en arriere. La capitale ville de ce Royaume c'eſt Arar, à trente-huict lieuës de Zeila contre le Sudeſt. Le Roy de ce païs, qui eſt Mahometan, auec vne perpetuelle profeſſion qu'il fait de faire la guerre aux Chreſtiens du païs du Prete-Ian, s'eſt acquis le nom de ſainct entre ſes Barbares. Il attend que les Abyſſins ſe ſoient affoiblis, & conſumez par ce long & rude ieuſne de cinquante iours : lors qu'ils ne ſe peuuent preſque remuer, pour faire ce qu'il faut en leurs maiſons : & lors il entre au pays, ſaccage les villages, meine en captiuité force perſonnes, & faict mille maux aux Abyſſins.

Les eſclaues Abyſſins font de grands profits hors de leurs païs : c'eſt pourquoy les Princes

Princes en font grand' estime, & plusieurs d'entre ces esclaues sont deuenus par le moyen de leur industrie à seruir, libres, & riches en Arabie, en Cambie, en Bengale, & en Sumatre: pource que les Princes Mahometans d'Orient, estans tous Tyrãs des Royaumes vsurpez sur les Idolatres, ne se peuuent fier à leurs sujets, lors qu'ils veulent asseurer leurs Estats: ains se font forts d'vne multitude d'esclaues estrangers, ausquels ils fient leurs personnes, & commettent le gouuernement du Royaume.

Or entre tous les esclaues, on fait plus d'estat des Abyssins, à cause de leur grande fidelité, & de leur bonne complexion. Et pource que le Roy d'Adel auec le grand nombre de prisonniers qu'il fait sur les terres du Prete-Ian, remplit l'Egypte & l'Arabie d'esclaues de cette nation, en eschange desquels il reçoit des armes, des munitions, & des soldats du Turc, & des Princes d'Arabie.

Claude Roy des Abyssins se trouuant pressé l'an 1550. par Gradamel Roy d'Adel, qui l'auoit desia fort trauaillé durãt 14 ans, auec des courses perpetuelles, & se voyãt contraint d'abandonner la frontier, & se retirere au cœur de ses Estats, demanda secours à Estienne de Gamma, Lieutenant de Iean III. Roy de Portugal aux Indes, qui se trouuoit lors sur la mer-Rouge auec vne bonne armée. Gamma luy enuoya Christophle son frere auec 400. Portugais, & vn bon nõbre d'arquebuses & autres armes. Il deffit deux fois auec ceux-cy, son ennemy, à cause de l'aduantage des arquebuses, mais en la troisiesme bataille, le Roy d'Adel ayant eu mille arquebusiers Turcs du Gouuerneur de Zebir, auec dix pieces d'artillerie, les Abyssins furent mis en route, & beaucoup de Portugais demeurerent morts sur le champ. Mais le Roy d'Adel ayant apres renuoyé les Turcs, fut assailly à l'impourueu prés de la riuiere de Zeila, & au mont Sanal par le Roy Claude, auec 60. mille hommes de pied, 500. cheuaux Abyssins, les Portugais qui estoient restez de la derniere deffaite, l'vn desquels blessa griefuement Gradaamed. Mais l'an 1559. le Roy Claude, estant venu au combat auec les Mores, demeura mort sur le champ, le Roy des ennemis en triõpha sur vn asne: il eut pour successeur Adamas son frere (contre lequel, pource qu'il estoit demy Mahometan) vne bonne partie de la Noblesse Abyssine se reuolta, si bien que le Vice-Roy de Barnagas le deffit l'an 1562. Mais les affaires d'Ethiopie ayans ainsi flotté quelque temps, se remirent apres quelque peu sous Alexandre, auec l'aide des Portugais, qui y porterent des armes offensiues & defensiues, & éueillerent les courages & les esprits des Abyssins par leur exẽple en la guerre: car tous ceux qui resterent de la route de Christophle de Gãma, & plusieurs autres qui y sont arriuez depuis s'y sõt retirez & mariez: si biẽ qu'ils y ont indroduit nostre façõ de faire la guerre, l'vsage des armes, & la maniere de fortifier le païs, & les lieux d'importance. Quelques Florentins sõt aussi allez en ce païs, en partie par curiosité, en partie pour y trafiquer.

Or l'Empereur des Abyssins a accoustumé de caresser & donner entretenement aux Francs (il nomme ainsi les peuples d'Europe) & leur permet bien mal-aisément de sortir hors de son Royaume, depuis qu'ils y sont vne fois. Or le Prete-Ian a beaucoup d'ennemis, outre ceux que nous auons dit, comme le Roy de Dancali, à qui appartient la place, & le port de Suela sur la mer-Rouge. D'ailleurs les Mores qui sont en la Prouince de Dobe, diuisée en 14. Seigneuries, luy donnent beaucoup de peine: veu qu'encores qu'ils demeurent dans les confins de l'Empire du Prete-Ian, ils ne laissent de se reuolter la plus part du temps. Il y a vne loy parmy eux qu'aucun ne se peut marier, s'il n'a premierement fait mourir douze Chrestiens.

De nostre temps, ce grand Prince prit en vne bataille le Roy de Mozambique, mit en route la Royne de Bersaga au Cap de bonne esperance, deffit Termide Prince des Negres du costé d'Occident, vainquit le Roy de Manicongo, qui est vis à vis de l'Isle S. Thomas, sous la ligne Equinoctiale, & apres vn de ses Capitaines mit trois fois en route Azamur, Bassa du grand Turc à Suaquen, & à la troisiesme, il prit son fils, & luy fit couper la teste, luy ostant plusieurs pieces d'artillerie.

Il tient l'Egypte en grande crainte, & beaucoup de Seigneurs Arabes, à cause de l'eau qu'il leur peut oster, pour laquelle ils luy payent tribut. Il peut affamer l'Egypte, & l'inonder, comme le Pape Pie II. & plusieurs autres autheurs escriuent, en luy ostant l'eau du Nil. Ce que les Abyssins sçauent assez: mais ils disent qu'ils ne le font pas: afin que les Turcs ne destruisent le S. Sepulchre de nostre Seigneur.

En fin il ne faut nullement douter, que si le Prete-Ian auoit des hommes d'Europe qui sceussent fortifier ses païs en beaucoup d'endroits, le remplir d'armes selon nostre vsage, instruire les Abyssins, & les exercer à nostre façon de combattre, il

Digitized by Google

seroit capable non seulement de chasser le Turc de tous les Pays que ses predecesseurs tenoient anciennement: mais encore de faire la loy à tous ses voisins qui l'attaquent, veu la grande quantité d'or & d'argent qu'il a, & le grand nombre de gens de tous ses Royaumes.

GOVVERNEMENT.

XI CE Monarque tient ses sujets bas le plus qu'il luy est possible, & non moins les grands que les petits, & les traicte plustost comme esclaues, que comme sujets, & pour les entretenir encore mieux en cét Estat, il se maintient prés d'eux en telle reputation qu'il semble que ce soit vne personne comme sacrée & diuine. Tous se baissent en oyant le nom du Prince, & touchent la terre auec la main, font la reuerence à sa tente, mesme quand il n'y est pas. Les Roys des Abyssins auoient accoustumé de se monstrer au peuple vne seule fois l'année, puis ils parurent trois fois, c'est à sçauoir aux iours de Noël, de Pasques, & de la saincte Croix de Septembre, & depuis ils sont deuenus vn peu plus familiers.

Le Roy oste & donne les Seigneuries à qui bon luy semble, & il n'est permis à celuy qui en est priué de monstrer qu'il en est mal content. De la collation des saincts Ordres, & de l'administration des Sacrements en bas, il dispose tant des Religieux que des laiz, & de leurs biens. Il n'y a aucun qui ait des vassaux que le Roy, auquel les Roys ses sujets viennent tous les ans prester hommage, & promettre obeissance.

Ce Prince est Chrestien, & a sous luy 62 Roys Chrestiens, outre quelques Roys Gentils, & Mores tributaires: il descend, comme i'ay ja dit, d'vn fils de Salomon, & de la Reyne de Saba nommée Meilech, & ces peuples receurent la foy Chrestienne sous la Reyne Candace, au temps de laquelle la maison de Gaspar, commença de regner en Ethiopie, & ce fut de luy que descendit apres treize generations, Iean le Sainct, qui enuiron le temps de l'Empereur Constans, n'ayant point d'enfans laissa l'Empire au fils aisné de Caie son frere, & l inuestit du Royaume de Fatigar, Balthazar, & Melchior, du Royaume de Gelame. A raison dequoy le sang Royal demeura diuisé en trois familles, de Gaspare, de Melchior, & de Balthasar. Cettui-cy ordonna que l'Empire fut donné par election à vne des susdites trois familles, encore que ce ne fut pas l'aisné, pource que les Royaumes particuliers demeuroient aux aisnez. Et pour euiter tous troubles, il ordonna que les freres de l'Empereur, & ses plus proches parents, seroient enfermez au Chasteau du mont Amare, & gardez soigneusement, & il voulut encore qu'on y mit les fils de l'Empereur horsmis celuy qui estoit aisné, au lieu duquel s'il vient à mourir, ils tirent tousiours plus proche.

Ce Monarque donne & oste les benefices à qui bon luy semble, & ne faict nulle difference entre les Clercs, & les Laiz, mais l'administration des Sacremens appartient à l'Abuna, qui est leur Patriarche. Les femmes d'amour, ou filles de ioye demeurent hors des bourgs & des villes, & sont payez par les Communautez. Il ne leur est nullement permis d'entrer dans les villes, & faut qu'elles soient par necessité vestuës de iaune.

Les aisnez succedent aux biens de leurs peres selon les loix du Païs. Il est ordonné par vne loy ancienne, que le Roy ne se tiendra point enfermé plus de deux iours, à cause que si le Roy s'arrestoit longuement en vn lieu, il y souffriroit de grandes incommoditez de viure, veu le nombre infiny des Seigneurs, d'Officiers, & d'autres gens qui sont à la suitte de sa Cour.

Le premier rang de dignité, & le plus haut est celuy des Euesques & du Clergé, le second est celuy des Sages & sçauants, qu'ils nomment Balsamates, & Tenqueres: & la noblesse tient le troisiesme. Les derniers sont ceux qui reçoiuent solde en quelque estat qu'ils soient appellez.

Encore que les Iuges cognoissent des crimes dignes de mort, si est-ce qu'ils sont obligez de faire leur rapport aux Gouuerneurs du lieu, où ils demeurent, qui est celuy qui porte le tiltre & l'effect de Lieutenant du Roy, & qui represente sa personne. Ils n'ont aucune loy par escrit, tout y est vuidé selon la raison naturelle.

Si vne femme est accusée d'adultere, la punition appartient à ceux à qui le faict touche, qui s'en ressentent comme offencez en leur honneur.

Le Vice-roy de Barnagas demeure dans la ville de Baruc, a sous luy les Gouuernemens de Dansile, & de Cansile, qui sont sur les frontieres d'Egypte.

Le Roy Prete-Ian est le premier Roy, & la premiere nation des Gentils, suiuant le rapport d'Eusebe, qui se cõsacra à Dieu, comme premices des Gentils, & qui

receut le sainct Baptesme, qui fut donné par l'Apostre S. Philipes à l'Eunuque de la Reine de Candace, & puis S. Mathieu qui conuertit Iphigenie Vierge, de grande maison, & l'Apostre apparoissant en vision au peuple, l'exhorta à faire Roy le frere d'Iphigenie, qui estoit Chrestien, au lieu du Roy qui mourut de la lepre, pour auoir fait mourir l'Apostre Sainct Matthieu.

RELIGION.

XII LEs suiets du Prete-Ian sont Chrestiens pour la plus grande partie, qui demeurent obeïssans, & affectionnez à leur Prince tout ce qui se peut. Il y a d'ailleurs quelques-vns de ses tributaires qui sont Mahometans, mais ceux-là ne cherchent à tous propos que des occasions de reuolte.

Or pour parler de ceux qui suiuent la Religion Chrestienne, & discourir de leur creance, qui differe aucunement de la nostre, combien que nous recognoissions tous vn mesme Sauueur, il est à propos, ce me semble, de prendre le fait de plus haut, & de rapporter icy de quelle sorte la foy se glissa en ces contrées.

Les Abyssins receurent au commencement le Iudaïsme, qui s'estendit aux Pays voisins par le moyen de Meilech fils de Salomon, & de la Reine Marqueda sa mere, & des Iuifs qui l'accompagnerent. Pour le moins les Abyssins disent que tout cecy se trouue en vne ancienne Chronique qu'on garde auec beaucoup d'autres liures en la ville de Cazume. Ils receurent la foy Chrestienne par le moyen de l'Eunuque de la Reine de Candace, qui fut baptisé par sainct Philippes, comme nous lisons aux Actes des Apostres. Le premier lieu qui se conuertist à la foy, fut celuy de Tigie, & l'on fait auiourd'huy toutes les escritures publiques en la langue de Tigie. Ils tomberent auec les Coffres d'Egypte en l'erreur d'Eutiches, pource qu'ils dependent du Patriarche d'Alexandrie, qu'ils recognoissent pour Chef, & duquel ils reçoiuent leur Abune, ou Patriarche. Car ce peuple, suiuant l'authorité de ce Patriarche d'Alexãdrie, & la doctrine, vint à se corrompre, veu qu'il falloit bien que le ruisseau tint en cecy de sa source: principalement à cause que les Abyssins ne pouuoient pratiquer auec ceux de Rome, si ce n'estoit par le moyen d'Alexandrie, & de l'Egypte.

Mais pource que le mal va tousiours croissant, les Abyssins tiennent auec les erreurs des Coffres, plusieurs autres impertinences. Leur ignorance & leur erreur s'augmentent par le moyen du commerce & de la conuersation des Idolatres, & des Mahometans, dont ils sont enuironnez de tous costez, & mesme plusieurs Idoles demeurent au milieu des Abyssins cõme aux Royaumes de Damur, Corague, & Agaos.

Or afin de vous faire entendre leur creance; vous deuez sçauoir que le Roy d'Ethiopie est Schismatique, & suit les ceremonies & la croyance du Patriarche d'Alexandrie, par lequel il est confirmé en ses erreurs, contre plusieurs abus ausquels il s'opiniastre. Les Abyssins retiennent opiniastrement la Circoncision, & non seulement on y circoncit les hommes, mais aussi les femmes en ie ne sçay de quelle sorte: ce que toutesfois les Iuifs ne faisoient pas.

Dauantage, suiuant la Loy de Moyse, ils ne mangent aucun animal qui ait le pied fendu, & pour cette cause ils abhorrent le lievre, l'oye & le canard.

Ils portent plus de reuerence au Samedy qu'au Dimanche, suiuans en cela la façon des Iuifs, qui estoient si Religieux, & si affectionnez à garder le iour du Sabbat.

Les laiz nourrissent de longs cheueux, & se font razer le menton & le dessus des levres, & portent vne petite croix au col. Au contraire les Prestres se font razer la teste, & portent la barbe longue, & la croix en la main (ce qui n'est permis entre les laiz, qu'aux seuls Seigneurs) & vn vase d'eau beniste, pour en donner à ceux qui en demandent, auec la benediction, & ils ont accoustumé de ietter de cette eau benite dans les viandes qu'ils mangent, & dans ce qu'ils boiuent.

Le Roy Iean ordonna qu'il n'y eut plus de quatre paroisses en chaque ville. Ces paroisses sont faites en façon de Conuents, & en chacune il y a treize Prestres pour dire la Messe: ceux-cy iugent les causes ciuiles, de mesme que les Iuges les criminelles, au nom du Roy. De tout le nombre des Prestres on elit douze Chanoines, qui assistent continuellement l'Euesque qui est choisi entre ces douze, de mesme qu'on tire l'Archeuesq; du nõbre des Euesques, & le plus anciẽ Euesq; est fait Archeuesq;.

Les Moines portent vn habillement long traisnant iusques à terre, qui sont ieunes pour la pluspart, auec vne longue cheuelure. Les Religieuses vsent d'vne courroye. Elles ne sont pas renfermées dans les Monasteres, mais en certains villages, sous l'obeyssance du plus proche Conuent.

Les Eglises ont deux courtines, l'vne prés de l'Autel, auec certaines petites clochettes, & il n'entre en ce lieu que des Prestres, l'autre au milieu où sont les Clercs, au moins ceux qui ont les moindres ordres. C'est pourquoy plusieurs, pour y auoir accez, pourchassent de les receuoir.

Chaque Eglise n'a plus d'vn Autel, & l'on ne dit plus d'vne Messe par iour en chacune. Les murailles de ces Eglises sont couuertes d'Images de Nostre Dame, & des Saints, & particulierement de S. Georges à cheual. Ils n'ont point d'Image releuée en bosse, & l'on estime que ce n'est point pour autre suiet, sinon que pource qu'ils n'ont point l'esprit d'en faire. Ils ne veulent pas qu'on peigne Iesus-Christ crucifié, disans qu'ils ne sont pas dignes de le voir en cette passion, & en ce tourment.

Ils font le pain & le vin que les Prestres consacrent apres la Messe, auec vn soin & vne ceremonie incroyable. Ils n'entrent point aux Eglises qu'ils n'ayent quitté leurs souliers. Ils n'y crachent point, & n'y laissent iamais entrer aucun animal. Et si quelqu'vn passe à cheual deuant les Eglises, il descend, pour témoigner l'honneur qu'il leur porte.

Leurs cimetieres sont ceints de bonnes & hautes murailles, afin que les bestes n'y puissent entrer. Ils ont des cloches de pierre, longues & déliées, & les battent auec vn baston. Ils en ont aussi de fer auec le batail de mesme, & ils ont cette coustume, qu'ils en portent quelques-vnes aux processions, & les sonnent.

Iean Hugues de Linscot Hollandois, au chap. 40. de ses nauigations, dit que les Abyssins Chrestiens, par vn étrange baptesme, se bruslent le visage de quatre marques en forme de croix: la premiere est au dessus du nez, iusques à la moitié du front: la seconde & troisiéme à costé des yeux, presque iusques aux oreilles: la quatriéme depuis la lévre d'embas iusques au menton. Ces marques leur seruent de baptesme, vsans du feu au lieu de l'eau.

Ils ne baptisent point les enfans masles que quarante iours apres leur naissance, & les filles qu'apres soixante; & s'ils meurent cependant sans baptesme, ils disent que la communion de la mere suffit au temps de sa grossesse, & ils ne baptisent que le Samedy, ou le Dimanche, & donnent soudain l'Eucharistie à ceux qui sont baptisez, en memoire du Baptesme de Nostre Seigneur, ils se font baptiser tous les ans le iour de l'Epiphanie, ou des trois Roys, & pour cét effet il y a des estangs & des petits lacs où ils se transportent.

Ils se confessent estants tous droits, & l'on ne garde point aux confessions beaucoup de secret. Ils communient sous toutes les deux especes, & consacrent du pain sans leuain. Ils vont à la Communion auec les mains ouuertes, & leuées deuant les espaules & la reçoiuent estant debout. On ne dit iamais Messe sans encens, ny sans qu'il interuienne trois personnes, qui sont le Prestre, le Diacre, & le Sous-diacre.

Les espousailles se font par le moyen des Prestres, mais les mariages n'y sont pas stables & fermes. Les Prestres se peuuent marier, mais non pas auoir plus d'vne femme; si elle meurt, ils ne se marient plus; ou s'ils le font, ils deuiennent laics (ce que les Moscouites font aussi) de mesme que s'ils couchent auec vne autre femme.

Les Religieux sont tous de l'Ordre de S. Anthoine, qui est enterré sur les frontieres d'Egypte. Il est vray que de cettuy-cy, il en est venu vn autre appellé Cestifanez, qui est plustost tenu pour Iuif, que pour Chrestien.

Il regne en cét Empire vne heresie, qui tient qu'on ne doit adorer autre Croix que celle où Iesus-Christ endura pour nous. Ils n'ont point de figure de nostre Seigneur Iesus-Christ en Croix, disans qu'ils ne sont pas dignes de le voir en cette passion. Ils ne donnent pas l'extreme-Onction à ceux qui sont proches de la mort: mais ils encensent les morts, les lauent, les enueloppent, disent l'Office pour eux, & les portent en terre auec la Croix, l'encensoir, & l'eau benite. Ils gardent le Caresme etroitement, & le passent auec vne grande abstinence. Leurs meilleures viandes d'alors, sont des herbes, des raisins confits, & quelque poisson: toutesfois l'on en vse en bien peu de lieux. Mais plusieurs Prestres Religieux & Religieuses ne mangent que des herbes, ou durant tout le Caresme, ou bien de deux en deux iours. Toutesfois au Royaume de Barnagas, & de Tigremaon, ils mangent de la chair le Samedy & le Dimanche.

Les Religieux & Religieuses font diuerses penitences fort rudes, comme de porter la ceinture de fer sur la chair, passer tout le Caresme sans s'asseoir iamais, demeurer au gros froid dans l'eau iusques au col, ou bien dans les bois, dans les vallées, & des cauernes loin de toute conuersation. Tous les Clercs ieusnent depuis la Pente-

coste iusques à Noël, horsmis le Samedy & le Dimanche : & les Seculiers depuis la Feste de la Trinité iusques à l'Aduent, le Mercredy & le Vendredy.

Les Prestres ne peuuent se marier depuis qu'ils ont pris les Ordres, mais ils les peuuent bien receuoir estans mariez, pourueu qu'ils ne soient pas bigames.

La sepmaine Sainte on ne dit Messe que le Ieudy & le Samedy, & durant toute cette sepmaine, les Abyssins ne se saluent pas l'vn l'autre, & s'ils se rencontrent, ils passent sans leuer les yeux : & les hommes de qualité vont entierement vestus de noir, ou de bleu, & l'on n'allume point la chandele aux Eglises. Le Ieudy absolu ils font la ceremonie de lauer les pieds aux pauures. Le Vendredy Sainct ils font des actes aussi pleins de pieté, & donnent tant de tesmoignages d'vne grande douleur, que c'est chose presque incroyable. Ils se frappent les vns les autres auec les poings, & des verges. Ils reçoiuent mesme des Prestres fort volontiers, tant de coups, que le sang coule à plusieurs, en bas par tout le corps.

Tandis qu'on tient le Corps de nostre Seigneur au Sepulchre, ils s'habillent de dueil, ne mangent aucune chose, ny ne sortent iamais de l'Eglise.

Ils tiennent sept Eglises pour les plus anciennes, pource, disent-ils, qu'elles furent basties au mesme temps qu'ils receurent l'Euãgile. Ils veulent que celle de Caxumo, sous le nom de Saincte Marie de Sion soit la premiere, pource que la premiere pierre de l'Autel y fut enuoyée de cette montagne. Il y a cent cinquante Chanoines, & autant de Religieux.

Les femmes n'entrent point dans les Eglises, si ce n'est à Bazua, où l'on en voit deux; l'vne pour les hommes sous le nom de Saint Michel, & l'autre pour les femmes, sous le tiltre de Sainct Pierre & de Sainct Paul. On ne sçauroit dire le nombre des Monasteres. A douze milles de Caxumo on en voit vn entre les autres qu'on nomme Alleluia, pource qu'vn Religieux attentif à ses prieres ordinaires, oüit chanter aux Anges en ce lieu Alleluia.

Les Moines ne se peuuent marier : aux Conuents des hommes, il n'entre nulles femmes, ny pareillement aucun animal du mesme sexe.

On en voit beaucoup parmy ce peuple qui espousent deux femmes, voire dauantage tout à la fois, sans toutesfois qu'ils en soient nullement punis. Toutesfois il ne leur est pas permis d'entrer en l'Eglise, mais ils peuuent faire diuorce.

Ils craignent extremement l'excommunication. Ils sont si deuots, qu'on en voit venir au Saint Sepulchre toutes les années.

Ils confessent, & tiennent l'Eglise Romaine pour la premiere du monde, & le Pape pour le plus grand hôme qui soit, & pour Vicaire de Iesus-Christ, & successeur de S. Pierre, & leur siege qu'ils appellent Dauid, duquel ils se disent estre yssus.

Ils ont des Propheties, qui portent qu'ils ne doiuent auoir plus de 100 Abunes, c'est à dire Patriarches de l'Eglise d'Alexãdrie, & celuy qu'ils auoient en l'an 1520. estoit le dernier, apres lesquels ils attendent vn nouueau Chef de l'Eglise Romaine.

Ils ont des Propheties de deux Saincts Hermites, qui portent, que les Frãcs se doiuẽt joindre auec eux, & destruire le Turc, Ziden, & la Mecque, & prendre l'Egypte, & qu'alors le chemin pour s'vnir auec les Chrestiens de par deçà sera ouuert, & les Mores en ont vne, qui dit que la Mecque, où Mahomet à son sepulchre, sera destruite par les Ethiopiens. Ils n'ont pas l'heresie des Monothelites, ains ils tiennent deux natures en Christ : ce qui se voit en leur Messe Ethiopique traduite en Latin.

Le Prete-Ian dist en vne lettre enuoyée au Pape, qu'il est escrit en la vie de S. Victor & aux liures des Saincts Peres, qu'vn grand Seigneur Chrestien se doit joindre estroitement auec le Roy d'Ethiopie.

Maintenant que nous auons exposé l'Estat des Abyssins touchant les choses spirituelles, il sera fort à propos de dire ce qui est fait de nostre temps pour leur reconciliation auec l'Eglise Romaine, & nous commencerons par vne fort celebre Ambassade.

Vn peu auant nostre siecle, Dauid Roy des Abyssins, combien que jeune, & encore sous la tutele d'Helene son ayeule, meu de la renommée des heureux succez des Portugais aux Indes, enuoya vn nommé Mathieu, Armenien de nation, auec vn Seigneur Abyssin à Alfonce d'Albuquerque, Vice-Roy des Indes, pour faire amitié auec le Roy Dom Emanuel, auquel ils porterent lettres de leur Prince en vn petit canon ou tuyau d'or, & luy presenterent entr'autres choses vne piece de la Croix de Iesus-Christ en vne boëte d'or.

Ceux-cy estans apres retournez de Portugal aux Indes, furent dix ans apres leur partement, conduits à Eroco par Sequeira General des Portugais, & là par le moyen de l'accueil & des caresses qu'on fit à Matthieu, & de l'allegresse que les Abyssins monstrerent à son retour: les Portugais s'asseurerent de ce dont ils auoient douté, à sçauoir, qu'il estoit Ambassadeur du grand Neguz.

Auec cette occasion, Sequeira fit amitié & paix perpetuelle au nom de son Roy auec ce Monarque, au nom duquel le Vice-roy de Barnagas iura l'alliance. Sequeira en mesme temps enuoya à la Cour de ce Prince Roderic de Lima Ambassadeur, auec lequel alla François Aluarez, qui escriuit apres toute cette Histoire. Il retourna de son Ambassade six ans apres son partement, c'est à sçauoir, l'an 1526. ramenant auec luy Zagazabe, Ambassadeur renuoyé par le Prete-Ian au Roy de Portugal, & François Aluarez auec les presents, & les lettres qu'il enuoyoit au Pape. Les lettres furent presentées à Bologne à Clement VII. au couronnement de l'Empereur Charles V. L'Empereur des Abyssins faisoit mention dans ses lettres du Pape Eugene IV. qui auoit enuoyé à ses predecesseurs, le Concile de Florence: & ramenteuoir l'vnion l'Eglise d'Orient auec la Romaine.

L'an 1553. Iean III. Roy de Portugal, fit dessein d'essayer tous les moyens qu'il pourroit penser, pour reconcilier entierement le Prete-Ian auec l'Eglise Romaine. Car encor que l'Ambassadeur de Dauid eust presté obeissance à Clement VII. au nom de son Roy: toutefois on doutoit (comme il y auoit apparence) que par faute de secours spirituel, cela seroit inutile: puis qu'ils suiuoient les heresies d'Eutiches & de Dioscore, & descendoient de l'autorité du Patriarche d'Alexandrie, & receuoiēt de luy l'Abuna, qui estoit Arbitre des choses Ecclesiastiques, & administrateur des Sacremens, qui donnoit les Ordres par toute l'Ethiopie, & estoit maistre des ceremonies, & Docteur de la Foy. A raison dequoy il ne sembloit pas qu'on peust faire chose plus vtile ny plus necessaire, que luy enuoyer vn Patriarche legitime de Rome, pour gouuerner ces ames, & auec luy quelques Prestres de bonne vie, & de grande doctrine, qui conuertissent & maintissent en la vraye Foy ces peuples auec disputes, Predications, & discours publics & particuliers.

Il sembloit qu'il y eust vne grande ouuerture pour cét effect, pource que Claude Roy des Abyssins auoit receu quelques années auparauant du secours d'importance des Portugais, contre Gradaamet Roy d'Adel, qui l'auoit reduit à l'extremité: & en vne lettre escrite à Estienne Gama, Gouuerneur des Indes, il auoit appellé martyr Christophle Gama son frere qui mourut en cette guerre. Ayant donc communiqué ce dessein premierement au Pape Iules III. & puis au Pape Paul IV. ils conclurent qu'on enuoyeroit en Ethiopie treize Prestres de la Compagnie de Iesus, tous pleins de pieté & doctrine: Iean Nugnez Barette fut faict Patriarche, & l'on luy donna deux Euesques coadiuteurs: c'est à sçauoir, Melchior Carnée, & André Oniede, sous le tiltre d'Euesques de Nicée, & de Hierapoli. Le Roy Iean assortit cette Ambassade, non veritablement de ce qui estoit requis pour le voyage, mais de tout ce qu'on pourroit desirer, pource qui concernoit les choses sacrées, & de riches presents pour le Prete-Ian.

Toutefois pour rendre la chose encore plus aysée, on enuoya deuant par le commandement du Roy de Portugal de la ville de Goa, Iacques Diaz, & auec luy Gonsalue Rodoric en Ethiopie, pour reconnoistre le courage du grād Neguz, & la disposition de ces peuples. Ceux-cy ayans eu aduis de ce Prince, luy remonstrerent la lettre du Roy Iean, par laquelle il se réjoüissoit auec luy au nom de tous les Chrestiens, de ce que suiuant l'exemple de son ayeul, & de son pere, il auoit embrassé la Foy & l'vnion Catholique. Dequoy ce Monarque demeura du tout estonné, comme de chose non pensée, & ayant recherché pourquoy le Roy de Portugal luy auoit escrit ces paroles, s'excusa sur le Secretaire, ou l'interprete de la lettre, adioustāt, qu'encor qu'il fist estat de ce Roy, comme son bon frere, toutefois il n'auoit iamais eu dessein de s'éloigner tāt soit peu de la foy de ses ancestres. Roderic ne perdit pas courage, ains fit premieremēt tout ce qu'il peust pour reduire Claude à la verité, & la plus grande difficulté qu'il trouua en cela, fut l'ignorance des Conciles, & de toutes les Histoires Ecclesiastiques, qui se rencontra au Roy, & en tous les Princes d'Ethiopie.

Voyant donc que le grand Neguz ne luy donnoit pas volontiers audience, il cōposa & publia vn liure en langue Chaldaïque, auquel refutant clairement les erreurs des Abyssins, il monstroit la souueraine autorité de l'Eglise Romaine: & cecy

causa vne grande rumeur, tellement qu'il fut besoin que le Roy le fit dextrement supprimer pour sortir de peine.

Iacques Diaz, voyant qu'il perdoit le temps, & que le terme de son retour approchoit, prit congé du Prete-Ian, & ayant apres declaré à Goa en tel estat, il auoit laissé la chose, il fut resolu qu'il n'estoit à propos que le Patriarche mit en compromis auec sa personne, la reputation du sainct Siege. Mais on aduisa, que pour n'abandonner pas entierement vne si belle entreprise, il falloit enuoyer l'Euesque de Hierapoli, auec deux ou trois de ces compagnons, pour traiter auec plus d'authorité, ce que le le Pere Roderic auoit desia traicté auec vn si peu de fruict.

Cét Euesque ayant embrassé auec beaucoup de contentement cette entreprise, se mit en chemin auec le Pere Emanuel Fernandez, & quelques autres, qui estoient en petit nombre. Estant arriué au Pays des Abyssins, il y eut plus de sujet de souffrir que de disputer : pour ce que le Roy Claude ayant esté vaincu, & tué, il eut pour successeur Adamas son frere, ennemy iuré du sainct Siege.

Cettui-cy traisna, auec luy en la guerre cét Euesque, & ses compagnons, & les traita du tout cruellement, & n'vsa de moindre rudesse à l'endroit des Abyssins qui estoient conuertis. Il fut apres deffaict en vne bataille par les Turcs, qui osterent aussi toutes choses à l'Euesque & à ses compagnons, de sorte qu'ils tomberent en vne si grande misere & pauureté, que tout secours leur manquant, ils furent contraints de pourchasser leur vie en labourant la terre, iusques à tant qu'ils moururent tous horsmis vn, qui gouuerna là enuiron cinq cens Catholiques, partie Pourtugais, partie Abyssins conuertis, auec vne merueilleuse patience.

ROYS QVI ONT REGNE' EN ETHIOPIE DEPVIS l'an du monde 4089. iusques à present.

1 Baazena regna 27. ans, l'an du monde 4089.
Lacusa ou la Reine de Candace sa fille regna 10. ans.
Bazena sa fille regna 10. ans, l'an du monde 4121.
Mesné son fils regna six ans.
Sectua regna neuf ans.
Adgala dix ans.
Agba six mois.
Mali quatre ans.
Akle treize ans.
Didima dix ans.
Autete deux ans.
Alda trente-ans.
Zeachim de Rama huict ans.
Gafele vingt-six ans.
Beze quatre ans.
Asgua septante sept ans.
H Herch vingt & vn an.
Saghel trois ans.
Asse quatorze ans.
Azgheba treize ans.
Askeba vingt-trois ans.
Samra trois ans.
Aiba seize ans.
Stenden vingt-sept ans.
Zachan neuf ans.
San treize ans.
Igga dix-huict ans.
Alamida trente ans.
Achinna trois ans.
Abraam & Asba freres regnerent ensemble vingt-sept ans.
Abraam seul quatorze ans.
Assa sept ans.
Sachal & apres luy Adaana quatorze ans.
Azba seize ans.
Albamedan sept ans.
Abra deux mois.
Sahel deux mois.
Gebez quatorze ans.
Sexul vn an.
Asban trois ans.
Abra & Adaxana seize ans.
Zaban vingt-huict ans.
Amida douze ans.
Sahan deux ans.
Azba deux ans.
Zahan quinze ans.
Gabez vingt & vn an.
Arma quatorze ans, sept mois, sept iours.
Zitthauana douze ans.
Iacob quatre ans.
Constantin vingt-huict ans,
Beth-Esraël huict mois.
Gabra Maschal quatorze ans.
Nabk vnze ans.
Bazen Hensaghed, Bahersaghed ont regné ensemble deux ans.

Digitized by Google

Saliuba & par ordre successif Callulafion, Sargne, Zarai, Bagaharnal, Grafcheda.
Sepharad quatre ans.
Agdni.
Abrasa.
Afra sept ans.
Amsi.
Aham quatre ans.
Arada.
Arcada.
Aladina quatre ans.
Tabena.
Caleb quatre ans.
Cabra Maschel sept ans.
Constantin second.
Besaaghor.
Asfa second.
Arma second.
Gianasfa.
Gianascheda.
Fresennay.
Adazasiaz.
Aisar.
Delnahadum 4. ans.
Madai & Hasata Roynes ont regné ensemble 40. ans.
Ambasandin.
Ghemaesphare.
Gergus.
Degne Michaël.
Bedegaz.
Arma-Cullandin.
Arma 3.
Sbinahani.
Tredda-Gabez Royne regna 50. ans.
Son fils 60. ans.
Puis son nepueu Anonyme 20. ans.
Zalibala 60. ans.
Imra 40. ans.
Naakutolab 50. ans.
Icun Nuamlach 15. ans.
Iacha-Hazeon 9. ans.
Ses enfans Baarsada, Ebrahad : Cademsaghed, Vdin Raab ont regné 15. ans
Aindizeon.
Seipharad 28. ans.
Vdma Asfam 10. ans.
Dauid 33. ans.
Theodore 2. mois.
Isaac 17. ans.
André 4. ans.
Hesbinaan & Ande fils de Iesu.
Zerab Iacob.
Bethemarian 10. ans, deux mois 14. iours.
Schender 15. ans 6. mois.
Nahud 14. ans.
Helue sa femme regna pendant le bas aage de son fils Dauid.
Lebnaddenghel Dauid son fils regna auec sa mere.
Asnasaghet Claude.
Adamaste.
Alexandre.
Ce sont les Roys qui ont regné en Ethiopie, maintenant appellé Pays ou Empire des Abyssins, depuis l'an du monde 4089. iusques à l'an du monde 5653. & iusques à l'an de salut. 1566.

Ce grãd Empereur, dit Prete-Ian, quoy que tres-puissant & qu'il puisse mettre sur pied vn nombre infiny de milliers d'hommes pour la deffence de ses Estats, neantmoins cela n'a pas empesché que les Turcs qui l'auoisinent du costé de la mer rouge par les ports qu'ils tiennent à Aden, Erroco & Huaden, & par l'Egypte, qui est sous leur puissance, ne luy ayent fait beaucoup de dommages, & occupé quantité de lieux au Royaume de Barnagas, toutesfois depuis quelques années en ça que les Turcs ont eu la guerre auec les Persans, qui ont esté fauorisez des Arabes contre les Turcs, ils n'ont cessé de courir sur les terres de l'Ethiopie, joint que les rebellions d'Egypte commencent aussi par l'exemple des peuples de l'Assyrie leurs voisins qui ont quitté l'obeissance du grand Seigneur pour suiure celle du Persan. Ainsi les peuples d'Egypte las de la tyrannie des Ottomans, se veulent entretenir auec le Bassa du Caire, qu'on tient estre rebelle au Turc, & par ainsi à present l'Empire du Prete-Ian peut joüir du repos, sans apprehender les courses des Turcs.

DISCOVRS DV ROYAVME DE MONOMOTAPA.

SOMMAIRE.

I.

1 *DEscription de la situation figure & circuit du Royaume de Benomotane ou Monomotapa, & sa principale ville Benomotaxe.*
2 *Temperature de l'air de ce Pays abondant en riuieres, portãt l'or en leur sable, en forêts en grains, en Elephãs, en pâturages & mines d'or.*
3 *Complexion & bonne disposition des corps de ce peuple, de moyenne taille, & teint noir, ses habits & draps de coton, leur façon de viure de chair, & de riz, poisson, milet, huile de Susymã, la maniere de seruir à genoux leur Roy, ses gardes & ses armes. La generosité des femmes qui võt à la guerre cõme Amazones.*
4 *En quoy consiste le reuenu du Prince.*
5 *Police de ceste nation, & la prompte expedition de iustice, qui decide sur le champ les causes par temoins, & sans prison, & punit seuerement trois crimes, la sorcellerie, le larcin, & l'adultere.*
6 *Apostasie de ce peuple, qui auoit esté conuerty par le Pere Gonsalue de Sylue Iesuite, lequel ils firent apres mourir, à la persuasion de certains Mahometans. Et cõment sa mort fut vangée par les Portugais.*

BIEN que nous n'ayons guiere de cognoissance de cét Estat, toutesfois il en faut dire deux paroles, selon le petit rapport qu'on nous en a fait : par ce moyen on pourra faire iugement de diuers Princes voisins, comme des Roys d'Abdel, de Monoemugie, de Matame & d'Anglois, qui sont vn peu moindres, & moins puissans que celuy dont nous entreprenons de parler.

Doncques le Royaume de Benomotane, Benomotaxe, ou Monomotapa est de fort grand estenduë, & obeyt à vn Prince qui porte le nom de Monomotapa, qui veut dire Empire en langue de ce pays.

Cét Estat est assis en façon d'Isle entre deux branches d'vne grande riuiere, qui coule du lac de Zembre vers le Midi, & c'est de ce lac que le Nil prend sa source vers le Leuant, & le Nort, & le Zaire vers le Ponant. La branche de cette riuiere qui enferme le costé Septemtrional de cette Isle, se nomme Cuama : & l'autre qui borne cette Isle du Couchant & du Midi, porte le nom du saint Esprit, puis du costé du Leuant, elle est bordée de la mer : On tient que cette Isle a de circuit sept cens cinquante lieuës.

La principale ville du pays s'appelle Benomotaxe, où le Roy fait presque ordinairement sa demeure, & il y en a vne autre nommée Simbas. Outre cette Isle, ce Roy commande encor à d'autres lieux, veu que son Empire s'estend bien loing, tant auant en terre, que loing du riuage iusques aux Caps de Mozambique, & de bonne Esperance: plusieurs Roys voisins sont ses tributaires. Entre les autres Royaumes, on compte celuy de Torre, ou de Butuë, qui s'estend depuis la riuiere du sainct Esprit, iusques au Cap des Courantes, & encore bien auant en terre. On void en ce Royaume le fameux edifice de Simbaoe, basti iadis de pierres quarrées, dures au possible, & d'vne grandeur merueilleuse : & l'on croit qu'on doit loger en ce lieu le Pays d'Agysimbe de Ptolemée, tant à cause de l'assiette, que de l'approche des noms.

QVALITE'.

II CE Royaume est arrosé de plusieurs riuieres, comme de Panami, Luanga, Arruya, Mangiono, & autres qui portent de l'or auec elles. L'air y est temperé, & le Pays du tout bõ & agreable, toutesfois plein de forests. Il est abõdant en grains, & en diuers animaux, principalemẽt en Elephans, dont il y a fort grand nombre, tellement qu'à voir les dents d'Elephant qu'on tire de ce pays : on iuge qu'il y en meurt

enuiron cinq mille toutes les annees; & ces animaux y sont fort grands & gros. Mais pour en particulariser quelque chose; la partie de ceste Isle, qui s'estend de la riuiere de Cuama ou Cap des Courantes, iusques au S. Esprit, on voit des campagnes pleines d'animaux gros & menus, mais froides, à cause des vents qui viennent de la mer, & ces campagnes ont faute de bois. Le long de la riuiere de Cuama, il y a beaucoup de montagnes couuertes d'arbres, des collines & des vallées arrosées de fleuues, & des lieux fort peuplez & agreables, & c'est en ces lieux qu'õ trouue force Elephans. On trouue par tout cét Estat force or, tant aux mines, qu'aux pierres & aux riuieres. Quant au Royaume de Butuë, il y a de fort riches mines d'or, & outre ce, de fort bons pasturages, mais il manque de bois, & il y fait fort froid; à cause des vents qui y viennent du costé du Pole Antarctique.

MOEVRS.

III CEs peuples sont de moyenne taille, nourris de bonne complexiõ, & disposts. Ils sont vestus de drap de cotton qu'ils font, ou qu'on leur porte d'ailleurs: mais le Roy ne peut porter du drap venant de quelque autre Pays, de peur de poison, ou de chose semblable, & les gens de basse cõdition sõt couuerts de peaux de bestes. Les plus guerrieres gens que ce Prince ait, ainsi qu'on nous veut faire croire, sont des femmes, qui se conduisent à la façon des anciennes Amazones. Elles se seruent de l'arc des mieux, enuoyent les fils à leurs peres hors de la Prouince, & retiennent les filles pour elles, qui demeurent du costé du Ponant, assez pres du Nil.

Le Prince n'est seruy qu'à genoux, & c'est mesme chose de s'asseoir deuant luy, que de demeurer debout entre nous, & cecy n'est permis qu'aux grands persõnages. On luy fait la creance de ce qu'on luy met deuant apres qu'il a beu & mangé. Il a pour ses armes vn hoyau, & deux dards. Il meine pour sa garde deux cents chiens.

Les habitans de ce Pays viuent de chair, de riz, de poisson, de millet, & de certaine huile de Susiman. Ils sont assez courageux, & surmontent les cheuaux à la course. Ils espousent autant de fẽmes que bon leur semble. En quelques endroits en cette Monarchie, principalement au Royaume de Butuë, ils bruslent le fien en lieu de bois.

RICHESSES ET FORCES.

IV C'Est chose toute claire, que puis qu'ils ont si grande quantité de ce metail qui est tant conuoité d'vn chacun, ils ne peuuent manquer d'estre fort riches. Le Roy ne tire autre tribut de ses sujets que quelques iours de seruice, & de coruee, & force presens, sans lesquels on ne peut comparoistre deuant ce Prince. Pour ce qui est des forces, il y a grand nombre d'hommes en ces Pays, qui se passent de peu, & sont courageux; mais le mal-heur pour eux, est qu'ils sont mal-armez.

GOVVERNEMENT.

V CE monarque tient auec luy les heritiers de Princes ses vassaux pour s'asseurer d'eux. Il n'a aucunes prisons: pource que les causes s'y decident en mesme temps que le crime se commet auec des tesmoins, & l'on n'y punit nul crime si seuerement que la sorcelerie, le larcin & l'adultere. Combien qu'ils épousent autant de femmes qu'ils veulent: toutesfois la premiere a de l'aduantage sur le reste, tellement que ses enfans sont heritiers du mary, & les autres femmes luy obeyssent, & la seruent.

RELIGION.

VI LEs sujets du Roy de Monomotapa ne sõt Idolatres, mais adorẽt vn seul Dieu, qu'ils nomment Mozimo. Du temps de Sebastien Roy de Portugal, le Roy d'Inanior, vassal du Monomotapa, fut conuerti par le pere Gõsalue de Silue Iesuite, qui baptisa quelque tẽps apres le Prince de Monomotapa, & sa femme: & le Roy fut nõmé Sebastiẽ, & la Royne Marie, & depuis trois cẽts des principaux furẽt baptisez.

Mais il aduint que quatre Mahometans, aymez & cheris du Roy, luy donnerent à entendre que Gonsalue estoit Magicien, & qu'il renuersoit les Royaumes auec ses enchãtemẽs, & qu'il estoit venu là pour espier son Estat, & faire reuolter le peuple; tellement que le Roy qui estoit ieune, persuadé par ces meschans, se resolut de faire mourir le Pere Gonsalue, qui fut tué par huict seruiteurs du Roy, tandis qu'il reposoit apres vne lõgue priere, & son corps fut ietté dans la riuiere de Mensigine, & pres de là on tua aussi auec la mesme furie cinquante personnes qui s'estoient fraischemẽt conuerties. Ceste furie estant passée, apres que les principaux du Royaume, & quelques Portugais eurent remonstré au Roy la faute qu'il auoit faite, il s'excusa le mieux qu'il luy fut possible, fit tuer ces Mahometans qui l'auoient seduit, & fit chercher les

autres qui s'estoient cachez, afin de les faire mourir : tellement qu'il sembloit que la Foy se deust aduancer plus que iamais en ce Royaume. Mais les Portugais, au lieu I d'enuoyer en ce pays-là de nouueaux Predicateurs, pour conseruer ce que Iesus-Christ y auoit acquis, & y faire de nouuelles conquestes, resolurent de se venger auec les armes. Il partit donc de Portugal vne armée de mer, auec vn bon nombre de Gentils-hommes Portugais conduits par François Barret.

Le Monomotapa plein d'effroy, au bruit de cette guerre qu'on luy venoit faire, enuoya demander la paix à Barret. Mais ce General aspirant à l'or de ce Royaume, mesprisa toutes les conditions qui luy furent offertes. L'issuë de l'entreprise fut que cette armée redoutable à vn si puissant Monarque, fut consumée par la [illegible] de l'air qui est insupportable à ceux d'Europe.

Depuis quelques Chrestiens y sont restez: en petit nombre, & le demeurant est encore pour le present en tenebres.

DISCOVRS
DV ROYAVME DE CONGO.

SOMMAIRE.

1 *L'Estenduë & bornes du Royaume de Congo, & sa diuision en six Prouinces descriptes chacune en particulier auec leurs villes capitales.*

2 *Temperature de l'air de ces contrées estimées inhabitables par les Anciens : l'egalité des iours & nuicts en toute l'année, & pluyes continuelles durant l'Hyuer (qui est l'Esté de nostre horison.)*

3 *Description des principales riuieres de ce pays, desquelles les plus celebres sont, la Zaire, & la Lelonde, qui engendre des Crocodiles, & des Hippopotames.*

4 *Special denombrement des singularitez qui se trouuent en chaque Prouince. Les Elephans & les Tigres en celle de Bamba, la Zebre, animal semblable au Mulet, Empalanges, Busles sauuages, Ciuettes serpens longs de vingt-cinq pieds, qui seruent de viandes aux habitans de ce pays, Beliers ailez, Cameleons, Perroquets, Pellicans. En la Prouince de Congo, les Elephans, Singes, Crystal. Au pays de Pemba le Luco, espece de grain. Le miller blanc, figues d'Inde, ou Barnanes, & vne espece de Palmiers, d'où l'on tire de l'huyle, vin, vinaigre, fruicts & pain : montagnes de Iaspe & de Porphyre. En l'Isle de Loãde les Coquilles grises & fort luisantes: & le merueilleux arbre Ensada, qui porte certaine espece de toile qui sert pour faire habillemens au peuple : Baleines noires, & Sardines.*

5 *Quelle est la couleur, & la disposition de corps, & la forme des habitans de ce pays, la forme de leurs maisons & edifices : leur monnoye pour le trafic, & leurs batteaux de guerre sur lesquels ils bataillent. De la pesche de leurs coquilles : Et de leurs coustumes & mœurs semblables à celles des autres Negris: La façon de leurs salutations au matin : de leurs habits de nattes, ou escorces d'arbres, de leur boire, manger, & maniere de coucher & de se medeciner eux-mesmes par la vertu des simples herbes, dont ils cognoissent la vertu, & le respect qu'ils portent à leur Roy.* 1855

6 *Leurs richesses consistans en trafic de metaux, Elephans, Ciuettes, pesche de Coquilles, Toiles de Congo, qui se tirent des Palmiers, & du Crystal.* 1855

7 *Force de ce Royaume, leurs armes, & combien de milliers d'hommes on peut armer.*

8 *Quel ordre tiẽt le Roy à policer son Royaume, & ses loix, & les Gouuerneurs qu'il commet en chaque Prouince pour y rendre la Iustice. Et quelle est la discipline militaire, en quel ordre marche leur armée, & les trois instrumens dont le General de l'armée vse, comme de signals pour la faire marcher, ou arrester, & faire entendre sa volonté par tous les Escadres.* 1856

9 Religion 1857

I Encore que nous n'ayons pas vne assez grande cognoissance de cét Estat, & qu'il soit impossible d'en parler comme des autres, comme nous auons traicté : toutesfois nous estimerons auoir satisfait en partie à ce qui est deu au Lecteur, si nous luy rapportons ce que nous auons peu apprendre de cét Estat, qui est veritablement de grande estenduë.

Il s'estend depuis le Cap de saincte Catherine, qui est à deux degrez & demy loin de l'Equinoctial, en tirant vers le Midy, iusques au Cap de Ledo. Il a pour ses bornes du costé d'Occident la mer Ethiopique : du Midy les montagnes de la Lune, & le Cafres : du Leuant la montagne, d'où sortent les Fleuues qui coulent aux sources du Nil, & du Nort le Royaume de Benin. Et ce Royaume qui comprend depuis la moitié du troisiesme degré du costé du Midy, iusques au 13. degré de hauteur, contient par ce moyen six cens soixante milles d'Italie ou enuiron.

Le Roy de Congo commande encore à l'Isle de Loande, qui est entre vne branche de la riuiere de Dande nommée Bengo, & la riuiere de Coanze. Il y a encore quelques Isles sur la riuiere de Zaire, dont les habitans sont feudataires du Roy de Congo. Or ce Royaume est diuisé en six fameuses Prouinces, qui sont Bamba, Songo, Sunde, Pango, Batta, & Bemba.

La Prouince de Bamba est du long du riuage de la mer, depuis le fleuue d'Ambrisi iusques à la riuiere de Coanze, & ce Pays contient beaucoup de Seigneuries. La plus renommée ville de cette Prouince se nomme Bamba, veu que les villes capitales donnent leur nom à tout le reste du Pays. Elle est entre les riuieres de Lose, & d'Ambrisi, & est eloignée de la mer enuiron cent milles d'Italie.

La seconde Prouince du Royaume de Congo se nomme Songo & est assise autour des riuieres de Zaire, & de Loango, & s'estend iusques au fleuue d'Ambrisi, du costé du Nort au septiesme degré & demy, & prend fin prés des rochers Rouges de la frontiere du Royaume de Loango. La ville capitale de cette Prouince, s'appelle Songo, dont tout le Pays prend son nom.

La Prouince de Sunde est assise autour de la ville de Congo, à laquelle les Portugais ont donné le nom de sainct Sauueur, & de là s'estend par l'espace de quarante milles d'Italie, ou de huict lieuës d'Allemagne, à prendre cinq milles pour chaque lieuë, iusques à la riuiere de Zaire. Sa principale ville se nomme aussi Sunde.

La Prouince de Pango a esté autresfois vn Royaume à part, & n'estoit suiete au Roy de Congo. Elle confine du Nort auec la Prouince de Sunde : du Midy auec celle de Batta ; du Couchant auec celle de Congo : & du Leuant auec les montagnes du Soleil. La ville capitale du Pais se nomme aussi de Pango, & est assise vers la partie Occidentale de la riuiere de Barbele, qui vient du lac où le Nil prend sa source.

La Prouince de Batta confine du Nort auec celle de Pango : & du Leuant auec la riuiere de Barbele, & s'estend iusques aux montagnes du Soleil, & au pied des montagnes d'Aphronite ; du costé du Midy de ces montagnes elle se joint à la Barbele, iusques à la montagne bruslée. La principale ville se nomme Batta, & donne son nom à toute la Prouince ainsi que les autres.

En la prouince de Bemba, l'on void la ville de Congo, nommée autresfois Banze, c'est à dire Cour, & maintenant sainct Sauueur. Elle est assise en vne montagne, & eloignée de la mer enuiron cent cinquante milles d'Italie. Il y a là vne montagne assez haute, qui comprend enuiron deux lieux d'Allemagne. Elle est toute couuerte de bourgs, de villages, & des maisons, & il s'y tient plus de cent mille personnes.

QVALITÉ.

II Selon l'opinion des anciens, cette contrée estoit inhabitable, veu qu'ils estimoient que tout ce qui estoit sous la Zone torride, où ils la logeoient, estoit tellement bruslé, qu'il n'y auoit moyen d'y demeurer en aucune sorte. Mais ils en ont parlé autrement que la verite ne porte, veu le tesmoignage d'Edoüard Loup Portugay, qui a demeuré en ces quartiers-là assez long-temps auec beaucoup d'autres Portugais.

Cét autheur rapporte que l'air y est tellement temperé, que l'Hyuer est semblable à l'Automne de Rome, si bien qu'ils ne changent point d'habillement, & ne cherchent point de feu en cette saison. Les sommets de montagnes mesmes sont exempts d'vne fascheuse froidure, & mesme generalement en Hyuer la chaleur y est plus grande qu'en Esté à cause de la pluye qui y tombe sans cesse principalement par l'espace de deux heures auant Midy, & apres. Et c'est cette chaleur, qui est principalement insupportable aux hommes d'Europe qui s'y trouuent.

La nuict

La nuict y est presque égale au iour, & en toute l'année on n'y remarque que bien peu de difference. Ils ont leur Hyuer lors que nous auons le Prim-temps. Il commence le quinziesme de Mars, de mesme que l'Esté sur le milieu du mois de Septembre. Les pluyes y continuent l'espace de cinq mois, à sçauoir, d'Auril, May, Iuin, Iuillet, & Aoust. On ne voit guiere en tout ce temps-là des iours clairs & serains; & les pluyes tombent à si grosses gouttes, que c'est presque merueille, toute l'humeur estant consumée & digerée par les pores de la terre seiche & aride: l'Esté y est au contraire extremement sec, & il arriue bien peu souuent durant cette saison qu'il y pleuue. De là vient que les riuieres se remplissent d'vne eau espaisse & bourbeuse, & s'estendans sur la terre, luy communiquent cette humeur grasse.

Il a en Esté les vents que Iules Cesar, & Hippocrates auant luy nommerent Etesies. Les Portugais nomment ce vent Maestro, ou General, comme celuy qui est ordinaire à ce païs. Le mesme vent cause des pluyes par vne agitation de broüillards vers les sommets des montagnes, veu que venans à estre choquez, ils se resoudent en pluyes, & tombent en terre. Et l'on voit les broüillards ordinairement sur les hautes montagnes, quand la pluye s'approche.

Ces pluyes continuelles causent la creuë des riuieres, c'est à sçauoir du Nil, & du Niger, ou du Senega, & autres de cette contrée, qui se vont rendre dans la mer Oceane, ou Mediterranée, & humectent & engraissent les terres des païs qu'elles arrosét.

Donc pource qu'il tombe de si grandes pluyes durant leur Hyuer, qui est nostre Esté, tant au Royaume de Congo, qu'au païs du Prete-Ian, il ne se faut nullement s'estonner de la creuë & inondation des riuieres, combien qu'en Egypte, & aux lieux plus arides, qui ne sont iamais arrosez d'aucunes pluyes, excepté au païs qui est aux enuirons d'Alexandrie, ils tiennent pour merueilleuses les creuës du Nil, qui ne manquét toutes les années en certain temps de venir engraisser auec son eau grasse & bourbeuse les terres des Egyptiens, qui ne rapporteroient aucune chose, si elles n'estoiét abbreuuées en cette sorte. A raison dequoy l'on sacrifioit autresfois au Nil, en luy donnant le nom de bon Genie, tesmoing Ptolemée, & mesme les Chrestiens de ce païs-là tiennent encore auiourd'huy pour chose miraculeuse l'inondation du Nil, sans laquelle on mourroit de faim en Egypte. Doncques l'Oüest Nortoüest qui souffle par deçà en temps d'Esté, durant lequel ils ont leur Hyuer, asséble les broüillards, & les vapeurs autour des sommets des montagnes, & appelle les pluyes qui temperét là l'Hyuer, à cause de leurs chaudes vapeurs. Et ce sont ces pluyes qui causent ordinairement le desbordement du Nil, & des autres riuieres de ces contrées.

Mais lors que ces peuples ont l'Esté, leurs vents sont contraires, veu que c'est lors que le Sud est, & le Nordest qui sont vents froids, y regnent, & rafraichissent la terre, ainsi que nos vents font en nos païs: car ils rendent leur air tout serain, au lieu qu'ils rendent le nostre couuert de broüillards, auec menace de pluye, par vne naturelle disposition de l'air, de la terre, & climats. Et certainement si ce vent ne rafraischissoit le païs de Congo, & d'Ethiopie, sans doute la chaleur y seroit entierement insupportable.

Les habitans de Grece, de Candie, de Cypre, de Natolie, de Syrie, & d'Egypte, joüissent du mesme vent.

Or il faut noter que la neige ne tombe iamais sur les montagnes d'Ethiopie, de Congo, ou des païs voisins: sinon qu'on regarde celles qui sont portées vers le Cap de Bonne esperance, ou bien celles qui sont aux lieux que les Portugais nomment les montagnes de Neige.

Si le Royaume de Congo auoit de la neige ou de la glace, sans doute l'vne de ces deux seroit beaucoup plus estimée que l'or: pource qu'on pourroit par ce moyen rafraischir la boisson. Tellement qu'il faut dire pour conclusion, que c'est beaucoup estre éloigné de la verité, d'asseurer que les riuieres croissent, quand la neige vient à se fondre, veu que les grandes pluyes qui durent cinq mois, en sont cause.

La principale riuiere de ces païs, c'est celle de Zaire, qui vient du second Lac du Nil, & est fort grande entre toutes celles d'Afrique. Son embouscheure a vingt-huict milles de largeur. Elle fait plusieurs grandes Isles durant son cours, & reçoit entre les autres riuieres la Vambe, & la Barbelle, qui viennent du premier lac: & encore plusieurs autres qui prennent leur source au lac d'Aquelonde. Les principales sont la Coäze, qui borne les Royaumes de Congo, d'Angola, & la Lelóde, qui engédre des Crocodiles, des Hippopotames, desquels l'Isle des Cheuaux a tiré son nom.

Elle engendre encor le poisson qu'on nomme Pourceau, qui est si gras & si grand, qu'il y en a du poids de cinq cens liures, voire dauantage.

L'Hippopotame, ou cheual de riuiere est tanné, a peu de poil, saute en terre pour y paistre, retourne le iour dans l'eau. Les Afriquains en appriuoisent quelques-vns qui sont vistes au possible; mais il se faut bien garder de passer sur les eaux des riuieres profondes, veu qu'ils s'y plongent aussi-tost. Il s'engendre encore en ces riuieres quelques bœufs d'eau, qui viuent durant quelques iours en terre.

L'abondance de l'eau jointe auec la chaleur causée par le voisinage du Soleil, rend le païs fertil au possible, & le fait abonder en plantes, herbes, fruicts, & grains, il en porteroit encore plus, si l'industrie des habitans aydoit à la nature.

IV Mais venons vn peu aux particularitez des Prouinces que nous auons descrites en premier lieu, puis que nous auons assez discouru en general de toutes ces contrées.

En la Prouince de Pamba, il y a vne montagne où l'on trouue plusieurs mines d'argent & d'autres metaux. On trouue aussi en ce païs plusieurs Elephans, à cause de la grande quantité de Forests, & de riuieres, dont il est plein. Ces Elephans sont grands au possible, veu qu'ils croissent iusques à la moitié de leur aage, & ils viuent ordinairement cent cinquante ans. Ceux qui ont esté veus en Portugal, & ailleurs en nostre Europe, estoient plus petits, pource que on les auoit emmenez encore trop jeunes. La grandeur de ces bestes peut estre cogneuë par leurs dents qu'on a ramassées, dont quelques-vnes ont esté trouuées du poids de deux cents liures. Au langage de Congo, la dent de l'Elephant est appellée Mene Manzao. Les jeunes Elephans sont nōmez Moana Manzo. Ils n'ont pas les oreilles moins grandes que les plus grandes targues des Turcs, les plus grands les ont longues de six pieds en forme d'œuf, & elles vont en s'appointant vers l'espaule. Auec le mouuement de leurs aureilles, & de leur queuë ils chassent les mousches de mesme qu'ils les tuent; ainsi qu'elles se reposent sur eux, en ridant, & ramassant leur peau. Ils ont les poils de la queuë fort espais, semblables à de petits joncs noirs & luysans, & ceux des jeunes sont plus beaux & plus forts, & de plus grand prix.

Veritablement les anciens n'ont pas cogneu la nature des Elephans, lors qu'ils ont dit qu'ils ne pouuoient plier le jarret, & que pour cette cause ils s'alloient appuyer contre quelques arbres pour dormir, & par ce moyen se rendoient de facile prise. Car les Portugais & le Flamens ont veu que la chose alloit autrement, veu qu'ils mōtent mesmes sur les arbres en leuant les deux cuisses pour prendre des feüilles, ou des branches, ou bien ils se baissent aisement lors qu'ils veulent boire en quelque lieu qui est bas: ce qu'ils ne pourroient faire s'ils estoient priuez de joinctures.

Cette prouince a aussi des Tygres, de la mesme forme que nous les voyons peints en ces quartiers. Ces bestes, selon le tesmoignage d'Edoüard, n'attaquent iamais les hommes blancs, mais elles se ruent souuent sur les noirs: tellement que quelquefois trouuants deux hommes, l'vn blanc & l'autre noir, qui dormoient l'vn pres de l'autre, ces animaux alloient de furie contre le noir sans offencer le blanc en aucune sorte. Lors que la faim les presse ils attaquent les bestes domestiques, quand ils n'en trouuent aucune par la campagne. Ceux de Congo les appellent Engoi. Ils tiennent que les aisselles de cet animal sont venimeuses, & que si l'on en mange, on en meurt tout furieux.

La mesme Prouince produit vn animal nomme Zebre par les habitans, qui est du tout semblable à vn mulet, excepté qu'il engendre. Au reste, la disposition de son poil est merueilleuse: Car depuis l'espine du dos iusques au ventre, il a des lignes de trois couleurs, c'est à sçauoir blanches, noires, & jaunes, le tout estant disposé auec vn juste proportion, & chaque bande estant de la largeur de trois doigts. Ces animaux se multiplient à bon escient, pource qu'ils font des faons toutes les années. Ils sont tous sauuages, & vistes tout ce qui se peut, de sorte que les Portugais ont entre leurs Prouerbes celuy de la vitesse de la Zebre. Cette beste estant appriuoisée pourroit seruir au lieu du cheual aux guerres portant & tirant les hommes, & les charges III afin que l'on voye comme Dieu a pourueu aux choses necessaires.

Mais dautant que ce païs manque de cheuaux, & que les habitans ignorent l'art d'ademestiquer la Zebre, & ne sçauent se seruir des bœufs, combien qu'il y en ait beaucoup en ces contrées, les hommes font l'office des bestes, veu qu'estāt disposez aux coings des ruës, ou des chemins, ils portent les littieres ou des chaires. A raison dequoy ceux qui ont besoin de faire diligence en quelque voyage, changent souuent

qui les portent, & par ce moyen ont depesché le chemin qu'ils ont à faire.

On y trouue encore d'autres bestes, dont les vnes sont de la grandeur d'vn bœuf: les autres plus petites qu'ils nomment Empalanges, puis des Beuffles sauuages, des loups qui sentent de fort loing, & qui ayment extremement certaine huyle que l'on tire des palmiers. On y trouue aussi des renards, des cerfs, des chevreux, des conils, & des lievres en grand nombre, pource qu'on ne les poursuit pas iusques à la mort en chassant comme en Europe.

Ils ont aussi grand nombre de ciuettes, qu'ils appriuoisent pour amasser la bonne odeur qui sort de cette beste, qui leur est merueilleusement agreable.

Il y a diuerses sortes de serpens & de viperes, qui ont quelquesfois vingt-cinq pieds de longueur, & cinq de largeur, & ont le ventre fort large, de mesme que l'ouuerture de la gueule, qui est telle, qu'ils deuorent ou vn chef ou vn autre animal de pareille grandeur. Ils viuent aussi bien sur la terre que dans l'eau. Lors qu'ils sont bien saouls ils s'endorment aysément, & lors les habitans les tuënt, & se nourrissent de leur chair, qu'ils trouuent meilleure que celle de la volaille.

Au reste il y a des viperes qui ont vn venin si puissant, qu'aussi-tost qu'elles ont mordu quelqu'vn, il meurt dans 24. heures.

On y voit encore des animaux de la hauteur d'vn Belier, qui sont ailez comme des dragons, ont vne queuë, vn long bec, & plusieurs rangs de dents. Ils viuent de chair creuë, n'ont que deux pieds, & ont la peau rousse, & bigarée de verd & de bleu. La mesme prouince a des Cameleons.

Dauantage, ils ont grande quantité de poules & coqs d'Indes, de Paons, d'Oyes, Canards, de Perdrix priuées, & sauuages, de Faisans, Pigeons, Tourtes, Aigles, Faucons, Esperuiers & Pellicans. Ce pays abonde encore en Perroquets, verds, & gris: & il y a aussi vn grand nombre d'oyseaux rouges, qui sont fort beaux, & qui ne sont guiere differents des Phenicopteres, ou Flambards. On y voit aussi force espece de petits oyseaux, qui chantent comme ceux de Canarie.

La Prouince de Congo nourrit beaucoup d'Elephans, & il y a aussi beaucoup de sortes de Singes, dont quelques-vns font mille badineries & batelages, voulans imiter les personnes qu'ils voyent.

Il y a pareillement plusieurs Vaches, & beaucoup de ces autres animaux que i'ay nommez cy-dessus. Outre ces choses il y naist grande quantité de crystal, & d'autres metaux, entre lesquels les habitans donnent le premier rang au fer.

Au pays de Pemba, l'on trouue du fer en cette grande montagne, dont nous auons desia parlé en la description des Prouinces. La terre de cette montagne est de grand rapport, à cause de la bonté de l'air. Il y a de fort bonne eau, qui ne fait iamais mal aux hommes qui en boiuent. Il y a force herbes, & grande quantité de bestail, & d'arbres fruictiers, qui sont continuellement verds. Ce terroir porte toute sorte de grains qui sont ordinaires en ces contrées, principalement celuy qu'ils appellent Luco, lequel ils estiment autant que nous nostre meilleur bled. Il ressemble au grain de la moutarde, sinon qu'il est tant soit peu plus gros.

Ils viennent à le moudre dans vne meule qu'ils tournent à belles mains, & il en vient vne fort bonne farine, de bon goust, & du tout agreable. Le pain qui en est fait, ne cede guiere en bonté au nostre. Il y a grande abondance de ce grain en Congo, où il a esté porté depuis quelques années seulement du pays où le Nil prend sa source, principalement de celuy où le Nil remplit le second lac.

Ce païs porte encore du millet blanc en abondance, qui est appellé Mazze, c'est à re grain de Congo. Il produit aussi du maiz, ou bled de Turquie, qu'on estime toutefois fort peu, & que les habitans nomment Massa Mamprito, c'est à dire bled de Portugal. Il y a aussi force riz, mais on n'en fait nulle estime. La mesme prouince porte diuers arbres fruictiers, dont le menu peuple se nourrit & substante, comme des citronniers, des limoniers, qui portent des fruits d'vn goust merueilleusement agreable. Il y vient aussi des Bananes, que quelques-vns tiennent estre ceux-là mesmes que les Egyptiens & Syriens nomment Muse, & qu'on nomme autrement figues d'Inde. Leur goust est fort bon, & agreable, ayant la douceur meslée auec l'aigreur, & c'est vn bon aliment, qui n'a rien qui nuise.

Les campagnes y portent aussi beaucoup de sorte de palmiers, dont les vns portent des dattes, & les autres des noix d'Inde. Il y vient encore vne autre espece de palmiers, semblables aux deux autres d'où l'on tire de l'huyle, du vinaigre, des fruicts &

du pain. Ils tirent de l'huyle du dedans des fruits, comme des oliues, & cette huyle a la couleur & la substance de nostre beure, toutesfois il est vn peu plus verd tendant sur le iaune. Ils vsent de cecy au lieu d'huyle & de beurre, & en mettent dans leurs lampes, & s'en frottent le corps, afin de courir plus legerement. Pour conclusion, elle sert fort en temps de necessité, veu que ceux de ce pays-cy qui ont voyagé par de là, fussent morts de faim, sans cette huyle. Ils tirent le vin des sommets des arbres qu'ils percent, & lors il en coule vne liqueur blanche, claire & fraische. Elle est premierement douce, puis elle s'aigrit, tellement qu'on en peut mettre sur les laituës au lieu de vinaigre. Cette liqueur estant prise fraischement, excite l'vrine qui est cause qu'on voit bien peu de personnes en ces contrées qui soient suiettes à la pierre ou à la grauelle. Dauantage lors qu'on en boit iusqu'à l'excez, elle enyure & nourrit au possible. Ils font du pain des noyaux de ces fruits, & ces noyaux sont de la forme des amandes, mais vn peu plus durs. Ce qui est dedans, est de fort bon goust, & tout ce fruict est verd dehors & dedans, & est bon crud & cuid. Il y a d'autres arbres qui produisent des fruicts nommez Cola, grands comme vne pomme de pin : mais ayant d'autres fruicts semblables aux Chastagnes, dans lesquels il y a quatre noyaux rouges, ou incarnats, qu'ils cassent auec les dents, & les roulent dans leur bouche, afin de se desalterer. Ces fruits estans iettez dans l'eau, la font aigrir, & la rendent agreable au palais, fortifient l'estomach, & corrigent la corruption du foye. On y trouue encore d'autres sortes de palmiers sauuages, qui portent grande quantité de fruits bons à manger, & dont les feüilles seruent à couurir leurs cahuettes, & à faire des paniers, & autres choses propres à la maison, & au mesnage. Il y a encore d'autres arbres nommez Ogegues, qui portent des fruits semblables aux prunes iaunes, & qui sont d'vne odeur & d'vn goust fort agreable. Ils ont outre ces fruits, d'autres qui peuuent grandement seruir en medecine, & qui sont aussi de fort bon goust, comme les Tamarindes qui sont aigres-doux, & bons contre les fiebures chaudes. Les Mores & les Turcs voyageans par terre prennent la poulpe de Tamarinde, & la meslent auec de l'eau, laquelle ils boiuent apres pour rafraischir le foye, les reins, & les parties interieures, comme aussi pour lascher le ventre, vsans aussi de la casse pour le mesme effect. La mesme prouince a des melons, des concombres, & choses semblables en grande abondance.

Il y a aussi grande quantité de pierres, & de montagnes, & d'aussi beau marbre que l'on en puisse voir, tellement qu'on en pourroit bastir tout vn Temple. On y voit outre cela des mōtagnes de iaspe, & de porphyre, cōme aussi de marbre blāc, de plusieurs couleurs, & c'est ce marbre qu'on appelle à Rome de Numidie, & d'Afrique.

Au reste il naist en quelques pierres des Hyacintes, qu'on pourroit aisément separer du reste. On en pourroit faire mesme des colomnes entieres, des obelisques, & autres ouurages, qui seroient beaux, ou plustost merueilleux, par le moyen de ces Hyacintes qui y sont meslez. Il y a encore d'autres rochers, où l'on trouue des metaux, à sçauoir de l'airain qui est verd & iaune, & l'on en pourroit faire de fort belles statuës, & diuerses autres choses.

Mais ie suis d'aduis de dire encore pour conclusion de cecy, quelque chose de la riuiere de Zaire, qui est la grande riuiere du Royaume de Congo qui sort en partie du mesme lac, duquel le Nil prend sa source. Ce fleuue a de l'eau en telle abondance, que c'est chose presque incroyable, veu qu'il a de largeur cinq milles & demy, auant qu'il s'aille rendre dans la mer, & lors qu'il y est entré, son eau coule parmy la salée, sans perdre sa douceur, l'espace de huit, & de dix, voire mesme de seize lieuës. Ce qui fait que les mariniers considerent aisément en quels lieux ils sont. On peut aller auec de grands bateaux, contremont la riuiere, l'espace de cinq lieuës en toute asseurance : mais l'on trouue apres des eaux rapides & impetueuses, à cause que la riuiere tombe en cét endroit d'vn precipice, auec vn grand bruit semblable à celuy que le Nil & le Danube font en quelques lieux.

Quant à la riuiere de Lelonde, qui coule au pied de la montagne où la ville Royale de Congo est bastie, lors que les pluyes ont cessé, elle est du tout tarie & guayable.

On trouue sur le riuage de l'Isle de Loande certaines coquilles grises, & fort luisantes : & combien qu'il y en ait aux autres riuages du Royaume de Congo : toutesfois celles de Loande sont plus estimées. Il croit aussi vn merueilleux arbre nommé Ensanda, qui est tousiours verd, & a force vertus. Ses branches deuiennēt fort hautes, & en descendent certains filets fort deliez, qui venans à toucher la terre, prennēt racine, tellemēt que ces arbres multiplient au possible. Sur la premiere escorce de cét

Digitized by Google

arbre, il vient certaine espece de toile, qui estant nettoyée, sert pour faire des habits au menu peuple.

En la partie qui est la plus proche de la terre-ferme, il croist certains arbres, au pied desquels l'eau de la mer vient. On trouue là des huitres de la grandeur de la main, & de fort bon goust, & qui sont assez connuës des habitans, qui les nomment Ambiximitares, comme qui diroit poisson de pierre.

Prés de cette Isle, autour de sa partie exterieure, on voit beaucoup de baleines noires qui s'entrefont ordinairement la guerre, tellement qu'il en meurt plusieurs, que les habitans peschent, & les ayans prises leur ostent la gresse, de laquelle, meslée auec de la poix, ils goudronnent leurs vaisseaux.

En cét endroit on trouue aussi force sardines, & grande quantité de soles, d'estourgeons, de mulets, & d'escreuisses de mer, qui sont grandes.

MOEVRS.

LES habitans de ce pays sont noirs, combien que quelques femmes tirent sur le iaune. Elles ont pour la pluspart des cheueux noirs, ou roux; mais roux tendants sur le rouge. Les hommes sont de moyenne taille, & presque semblables en cela aux Portugais. Tous y ont en la prunelle de l'œil diuerses couleurs noires, & de la couleur de l'eau de la mer. Leurs lévres sont grosses, mais non tant que celles des habitans de Nubies, & des autres Negres. Leurs visages aussi sont differents, veu qu'il y en a qui sont maigres, d'autres qui sont gras, & d'autres qui sont entre-deux, comme ceux de Portugais; & ils different aucunement des autres Negres, qui sont du tout laids & desagreables.

Ceux de la Prouince de Pamba sont si forts, qu'ils couperont vn esclaue par le milieu, & trancheront la teste toute nette à vn bœuf d'vn seul coup.

Ceux de la Prouince de Congo sont continuellement en guerre auec les Anzicains leurs voisins: & quant à ceux de la Prouince de Sunct, ils estiment plus le fer que tous les autres metaux, ainsi que nous auons ià dit, pource que l'on en fait des espées, des cousteaux, & d'autres choses qui sont fort vtiles, au lieu qu'on ne se sert pas des autres à vsages si necessaires.

En la Prouince de Pemba, qui est celle où est la ville de Congo, les habitans decoupent les branches des arbres appellez Ogegues, & en font des hayes, & pareillement des allées, & des tonnes pour estre à couuert du Soleil. Ils portent aussi de la Tamardine en la bouche, pour se garder d'alteration.

Les maisons des habitans du Royaume de Congo sont basses, & non estroittes, & non par faute de matieres, ainsi que nous auons desiá monstré parlant des pierres, & des marbres qui y sont, outre lesquelles ils ont aussi de la chaux & du bois en grande quantité: mais à cause du peu d'industrie des habitans, qui ne sçauent nullement bâtir, n'y ayans entr'eux, ny charpentiers, ny massons, qui leur sçauent dresser des maisons telles qu'ils en pourroient faire.

Ceux de Congo vsent de coquilles au lieu d'or, & de monnoye, & font auec cela tous leurs trafics.

Les Insulaires de la riuiere de Zaire, ont autresfois eu de grosses guerres contr'eux, & combattoient sur des bateaux qu'ils font du tronc d'vn arbre creusé. Cét arbre est nommé Liconde, & est quelquesfois si gros, que deux ou trois hommes, voire dauantage, ne le peuuent embrasser; tellement que bien souuent vn bateau fait des plus grands & gros, sera capable de contenir deux cens hommes.

Ils font aller ces bateaux auec vne grande roideur, chacun tient l'auiron, & l'arc, & lors qu'il est question de combattre, ils laissent l'auiron; & se seruent de leurs arcs contre leurs ennemis.

Quant à ceux de l'Isle de Loande, ils font la pesche de leurs coquilles en cette sorte. Quelques femmes descendent du riuage quelque peu dãs la mer, & en tirent certains paniers pleins de sable, & les mettent en terre, & ostent le sable des coquilles qui sont fort menuës, & de diuerses façons: car il y en a de masles, & pareillement il y en a de femelles qui sont de plus belle couleur & plus agreable à la veuë. Toutes choses s'acheptent auec ces coquilles, mesme l'or, l'argent, & les viures. Au reste, nõ seulemẽt en oste l'vsage de la mõnoye d'or, ou de quelque autre metail en ce Royaume (on en vse de mesme, comme i'ay dit, en tous les Estats du Roy de Congo) mais encore en d'autres endroits d'Afrique, & au Royaume de la Chine, & en quelques lieux des Indes: car en Ethiopie on donne du poivre au lieu d'or ou d'argent mõnoyé

& au Royaume de Tombude pres la riuiere de Senega, on donne des coquilles de la mer.

Ces Insulaires ont des vaisseaux faits de palmier, ou de noyer d'Inde, qui vont à voiles, & à rames. Ils sont tellement experts à bien nager, que le plus souuent ils passent tout le destroit à la nage, pour aller en terre ferme.

Mais pour parler à cette heure generalement des mœurs de tous les Congeois, ils tiennent beaucoup de celles des autres Negres, au moins de ceux qui sont leurs voisins. Ils versent tousiours quelque goutte du pot, auant qu'ils se mettent à boire. Ils ne boiuent iamais en disnant: mais apres le repas, ils se desalterent à bon escient auec de l'eau, ou du vin de pommier, ou de l'eau meslée de miel.

Lors qu'ils se rencontrent le matin, ou sur le iour, ils se saluent, & quand ils trouuent quelqu'vn qui tient rang entr'eux, ils en font de mesme. Et quand ils veulent honorer quelqu'vn, ils se mettent à genoux, & battent des mains, demeurans en cét estat, iusqu'à ce que l'autre rende la salutation, auec ces paroles, *Fuio, Fuio, Fuio*, auec lesquelles ils se souhaittent du bon-heur.

Ils desrobent volontiers aux estrangers: mais ils n'vsent guieres de larcin parmy eux. Les femmes y sont du tout addonnées à faire l'amour, principalement auec les estrangers, sans se soucier nullement de leur reputation, pourueu qu'elles satisfassent à leur desir.

Les femmes & les hommes y vont également à teste nuë, ayans les cheueux gentiment liez, & toutesfois courts. Quelques-vns portent des chapeaux d'escorce d'arbre, ou bien faits de noyaux d'Inde. Quelques-vns portent aussi de gros trousseaux de plumes attachez à leurs cheueux auec des fils de fer. Il y en a beaucoup aussi, tant hommes que femmes, qui portent des pendans-d'oreilles fort pesans.

Leurs habits sont presque tous de natte, faite de l'escorce rouge des arbres. Ils mettent sur ces nattes des peaux de singes, & d'autres animaux. Plusieurs portent des ceintures de cuir de buffle, & quelques-vnes de ces ceintures sont larges de deux ou trois pieds, voire dauantage. Beaucoup de ces femmes ceignent leurs cuisses de grands anneaux de fer, de cuiure, ou d'estain, & les bouts sont tellement vnis ensemble, que l'on ne sçauroit presque dire comment elles les ont peu mettre en cette sorte. Il y a mesme quelques hommes qui se plaisent à aller de mesme elles.

Ils couchent sur des nattes à terre, & mangent diuers fruicts, & pareillement du poisson & de la chair, sans mettre ces choses separément, veu qu'ils les iettent toutes dans vn mesme plat. Les principaux d'entr'eux mangent presque ordinairement seuls estendus sur la natte. Ils ne font iamais leurs affaires contre la terre, estimant que ce seroit pecher: mais pour cét effet, ils creusent des trous qui sont fort larges. Ils vsent de tabours estroits par le bas, & larges en haut, & fluttes de dent d'Elephãt.

Ceci se pratique volontiers pour la pluspart entre ceux qui demeurent aux champs, combien qu'ils ayent des choses dont on vse dans les villes; où l'on vit toutesfois auec plus de ciuilité, de delicatesse, & de delices.

Les habitans de Congo font honneur à leurs Roys, en balayant soigneusement tous les chemins par lesquels ils doiuent passer. I'ay dit que les hommes alloient vestus de natte. Mais maintenant ils imitent fort les habits des Portugais. Et quant aux femmes elles ont trois juppes l'vne sur l'autre, dont elles couurent la partie d'embas de leurs corps: Chaque juppe a sa ceinture, & la plus basse bat iusques aux talons, la seconde iusques aux genoux, & la troisiesme iusques aux cuisses: & par tout au lieu de bords, il y a des houppes de diuerses couleurs. Elles se couurent par deuant iusques à la ceinture d'vn voile; par derriere d'vn petit manteau, & le tout est fait de feuilles de palmier. Elles couurent leur teste de quelque bonnet à la façon des hommes, & ont le visage découuert. Il est vray que les femmes de basse qualité, & les esclaues, n'ont rien de découuert que le bas. Mais il faut sçauoir que les femmes taschent de s'habiller aussi à la Portugaise, portant sur la teste des bonnets de velours auec de la pierrerie, & des chaisnes d'or. Il est vray qu'il n'y a que les femmes de condition plus releuées qui soient vestuës de cette sorte, veu que les autres suiuent l'ancienne coustume.

Le Roy mange à la Portugaise, rend la iustice en public, sans grande formalité de procez: veu que toutes choses sont debatuës deuant luy, en peu de paroles.

Les Courtisans vsent de fluttes, au son desquelles ils dansent la Moresque auec grauité & cadence, d'vne gentille disposition, & d'vne façon agreable.

Tous sçauent les vertus de plusieurs herbes: tellement que chacun est son Medecin, & son Chirurgien. Ils guerissent la fiebure auec du bois de sandal puluerisé, & le mal de teste, en s'ouurant la veine. Ils se purgent par le moyen de certaine poudre faite de l'escorce de quelques arbres.

RICHESSES.

VII. ON ne peut assez estimer combien ceux du Royaume de Congo sont riches, puis qu'ils ont si grande abondance de metaux, qu'ils peuuent communiquer à leurs voisins, en retenant encore pour eux vne quantité incroyable. Et si l'on veut aussi considerer leurs Elephans, on iugera bien aisément qu'ils reçoiuent en eschange de leurs dents, dont ils ont grand nombre, des choses qui ne sont de petit prix. Et si l'on iette aussi les yeux sur les ciuettes, dont ils abondent, on verra bientost combien elles doiuent estre recherchées des marchands estrangers qui trafiquent en ces contrées. Que si passant plus outre, ou monte iusques à leur Roy, on ne doutera nullement que celuy qui a tous ses pays sous son obeïssance doit estre grandement riche. Il est impossible de dire ce qu'il tire de ses Estats, pource qu'il n'a pas ses reuenus en argent monnoyé, comme nos Princes: mais on peut bien asseurer auec raison que ce Roy reçoit de grandes richesses de tous costez, veu que si ses suiets sont fort riches par le moyen du grand commerce qui s'y fait, on doit estimer leur Roy puissant, extremement riche, & aussi bien fourny de toutes choses, que Monarque qui soit.

La pesche des coquilles de mer de l'Isle de Loande est de grand rapport à ce Prince. Aussi tiét-il ordinairemét vn Gouuerneur en cette Isle, qui a soin de cette pesche.

Il tire beaucoup de la Prouince de Pamba, qui est estimée fort riche à cause de ses mines d'argent, & d'autres metaux: & à raison aussi des coquilles de mer qu'on y trouue le long du riuage, qui seruent en ce pays au lieu d'argent monnoyé. On y fait aussi grand trafic d'esclaues, dont les Portugais acheptent vn grand nombre, les enuoyant vendre en d'autres Prouinces.

Apres cela, les toiles de la prouince de Congo, qui se font des palmiers d'Inde, sont fort recherchées de tous costez, & l'on en fait vn grand trafic en ces contrées, de mesme qu'on les va chercher aussi en la Prouince de Sundi, & les Portugais s'en chargent aussi fort volontiers.

Le cristal, aussi qui vient en cette prouince n'est pas peu estimé, si bien que les habitans en reçoiuent quelques commoditez: mais non comme de tout le reste, dont i'ay desia fait mention.

Ce Roy reçoit aussi du Roy Angole de grands presents, qui tiennent lieu de tribut.

FORCES.

VIII. CE Monarque a tant de gens au pays de sa domination, & ceux qui s'y trouuét, sont tellement nays, & propres aux armes, qu'il donnera beaucoup de peine à ceux qui voudront entreprendre sur ses Estats. Toutesfois il manque de villes, & places fortes, & n'a rien sur les frontieres qui soit en deffence. Ses gens ne sçauent pas aussi bien armer, qui seroit cause que ceux d'Europe les trauailleroient grandement, s'ils entroient dans ce pays en bon nombre: mais quant à leurs voisins, ils sont assez capables de leur faire la loy, & de les tenir tousiours en bride, ou mesme de les emporter en leur attaquant.

Mais afin d'en particulariser quelque chose, Pamba est le bouleuert de tout le Royaume de Congo. C'est de là qu'on va faire la guerre à tous les rebelles, à cause que les habitans de ceste contrée sont extremement courageux, & accoustumez à la guerre; tellement que lors qu'vne necessité arriue, le Roy en tire aysement quatre cents mille hommes, armez à la façon du pays.

Ces hommes, qui sont forts au possible, ainsi que i'ay dit ailleurs, portent des espées longues, & larges, semblables à celle des Suisses, & ce sont les Portugais qui les leur fournissent. Outre ces espées, ils se seruent fort bien de leurs arcs, & n'vsent pas moins adroittement de leurs escus, qui sont faits d'escorces d'arbres.

Le Gouuerneur de Batta a des arquebusiers, à cause que du costé des montagnes du Soleil, & d'Aphronire, vers la contrée Orientale & Occidentale du Nil, il y a certains hommes nommez Giaquas, parmy ceux de Congo, & en leur propre langue Agag: qui sont furieux, & attentifs à faire ordinairement quelque butin, tellement qu'ils font continuellement des courses dans les Prouinces qui leur sont voisines, en particulier dans celle de Batte, à raison dequoy ses habitans sont tousiours soigneux

de se tenir prests, pour se mettre en armes au moindre bruit de leur venuë.

Ceste Prouince peut enuoier à la guerre septante ou octante mille bons hommes de guerre bien armez, & propres à faire quelque bon effect. On peut iuger par ces deux Prouinces dont nous auons fait mention, ce qui est des autres.

GOVVERNEMENT.

LE Roy tient en chaque Prouince vn Gouuerneur qui fait sa demeure ordinaire en la capitale ville du paisqu'il gouuerne; Il y a beaucoup de Seigneurs en ces Estats, mais tous recognoissent le Roy pour Seigneur absolu de tout ce qu'ils possedent. Ces Seigneurs sont nommez Mani, comme Mani Loanda, Mani Goanza, &c. Seigneurs de Loande, Seigneur de Goanze. Le Roy est extremement honoré des siens : aussi tient-il tousiours vn bon ordre en tout son Royaume par le moyen de ses Gouuerneurs. Les Loix & Ordonnances n'y sont pas escrites, ains seulement l'on y iuge selon les anciennes coustumes, & les apparences de plus de droit en l'vn qu'en l'autre. Il y a vne loy entre autres, qui porte, que l'on ne peut vendre la peau de la Zebre sans vendre par mesme moyen ce qu'elle a sous ses aisselles (qui est venimeux, ainsi que i'ay dit) afin que l'on oste tout suiet & moyen de mal-faire. Et quant au pourceau marin, les pescheurs sont obligez si-tost qu'ils l'ont pris, de le porter au Roy, & sur peine de la vie.

Les façons de ceux de Congo en temps de guerre sont telles. Ils sont tous gens de pied & s'espandent & se resserent selon la commodité du lieu, ou se diuisent en plusieurs parties. L'armée marche, & est gouuernée selon les signals, & le cry qui vient du General estant au milieu : car soit qu'il veille que l'on commence de combattre, ou que l'armée tourne à main droite ou à main gauche, ou qu'elle aduance, ou recule, ou [illegible] quelque autre chose : il y a ces signals particuliers, & certains cris qui declarent la volonté, & ce qu'il faut dire. Il y a trois principaux instruments dont on vse, pour donner quelque signal que ce soit, car ils vsent en premier lieu de certains instrumens de bois qui font vn horrible bruit lors qu'on les entonne, ou bien des tambours, ausquels ils mettent vne peau sur l'escorce d'vn arbre creusé, & les battent auec des bastons d'yuoire. Ils ont encore vn instrument triangulaire fait en forme de Pyramide renuersée, qui estant composé de lames de fer bien iointes, est battu auec des bastons de [illegible]. Ils vsent en troisiesme lieu de dents d'Elephant creuses, lesquelles ils [illegible] à costé, comme le fifre, & leur font rendre vn son guerrier, qui reueille le courage, & le pousse à mespriser tous dangers.

Le General de l'armée est contraint de porter vne grande quantité de ces trois sortes d'instrumens tant grands que petits, car lors qu'il faut donner le signal à toute l'armée, il faut vser de quelque grand instrument : s'il ne faut le donner qu'à vne partie [illegible] qui est moindre, selon le nombre de ceste partie, tellement que chaque troupe a son signal particulier qu'elle entend. Les soldats mesmes ont leur signal entre-eux : car les premiers sont ordinairement hommes dispos, qui au milieu du combat donnent courage aux autres auec leurs clochettes, & aduertissent de quelle sorte il faut euiter les dangers.

Lors qu'ils entrent au combat, ils s'eslargissent, afin de pouuoir plus aisément lancer leurs dards, & euiter les coups des ennemis par leur disposition : & lors que les premiers semblent lassez, on sonne la retraite : & soudain ceux qui combattent, reculent peu à peu, pour faire place à ceux qui sont frais, & cecy se fait quelquesfois iusqu'à ce que toutes les deux armées viennent à se ioindre.

Il n'y a personne au Royaume de Congo, qui ait rien de propre, ny qui puisse disposer d'aucune chose en faueur des siens, d'autant que tout appartient au Roy qui oste & donne, comme bon luy semble. Les enfans des Roys sont mesmes sujets à ceste loy; tellement que s'ils ne donnent au Roy ce qu'ils luy doiuent payer chaque année, ils sont priuez de ce qu'ils possedent.

Le Gouuerneur de la prouince de Batte, qui est de la race Royale, s'assied tousiours le plus pres du Roy, & a telle authorité aux consultations, qu'on ne luy ose contredire. Il mange quelquesfois à la table du Roy: mais debout, & personne autre ne reçoit cét honneur, non pas les enfans du Roy mesme. Il mene aussi des fluteurs, & autres ioüeurs d'instruments auec luy; de mesme que le Roy, & il a tant de priuilege qu'il a des arquebusiers qui sont de son gouuernement, chose qui n'est pas octroiée aux enfans des Roys, ausquels on donne, s'il est besoin, des arquebusiers estrangers.

On n'y fait guere souuent perdre la vie aux criminels, & si quelque Congeois a procez auec vn Portugay, on le iuge selon les loix des Portugais.

Google

RELIGION.

VIIII ENcor que la Foy & Religion Chrestienne se soit glissée en ce Royaume, toutesfois il est plein d'habitans Idolatres, dont les vns adorent le Soleil, comme mary de la Lune & le tiennent pour souuerain Dieu, & portent honneur aussi à la Lune, comme à sa femme, la tenant au second rang. Quelques autres adorent ces animaux qui ont forme de dragons, dont nous auons fait mention traittant de la qualité du pays. Les autres adorent la terre, comme nourrisse & mere de toutes choses Bresils sont pleins de tant de folles erreurs, qu'on peut dire iustement, que parmi toute leur creance ils ne sçauent ce qu'ils croyent.

Mais il sera fort à propos de faire voir icy au Lecteur comme on a fait entendre le nom de Christ en ces cõtrées, & en quelle estime & quel hõneur il y est pour le presẽt.

Le Royaume de Congo se conuertit à la foy Chrestienne, par le moyen de Dom Iean second Roy de Portugal en cette sorte, Iacques Cauo, Capitaine de ce Roy costoyant par son commandement l'Afrique, paruint apres vne longue nauigation au grand fleuue de Zaire, & continuant sa nauigation, descouurit le long de son riuage plusieurs terres, où il trouua les habitans beaucoup plus agreables que ceux des autres pays, qui auoient esté descouuerts iusques alors. Et pour en pouuoir rendre raison plus particulierement à son Roy, il se resolut d'aller à la Cour de ce Royaume, où estant arriué, & receu courtoisement, il se mit à remonstrer la vanité de l'Idolatrie, & la grandeur de la foy Chrestienne, & trouua ce Prince si bien disposé, que retournant en Portugal, il mena outre vn Ambassadeur, quelques enfans nobles, afin qu'ils apprissent la doctrine Chrestienne, & fussent bien instruits: puis ayants receu le Baptesme, renuoyez en leurs maisons auec quelques Prestres Portugais propres à prescher l'Euangile, & à planter la foy en ce Royaume.

Ces enfans demeurerent deux ans en Portugal, & y furent du tout bien entretenus, soigneusement instruits en la doctrine Chrestienne, & baptisez auec grande solemnite. Lors qu'ils furent donc bien confirmez en la foy, le Roy Iean les renuoya en leur pays auec vne Ambassade fort honorable, enuoyant auec cela trois Peres de l'Ordre de sainct Dominique, pleins de vertu, & d'vne singuliere doctrine, afin d'instruire tout ce peuple.

Ceux-cy estans arriuez à Congo, conuertirent premierement l'oncle du Roy auec vn sien fils. Le Roy & la Reine furent apres baptisez, & ce Prince fit bastir en peu de temps vne belle Eglise, sous le nom de saincte Croix. On brusla cependant vne infinité d'Idoles.

Le Roy receut au Baptesme le nom de Iean; sa femme celuy d'Eleonor, & leurs fils aisné celuy d'Alfonce. Cestuy-cy fut excellent en bonté, & non content de sa conuersion, s'employa encor auec vn zele extreme à la conuersion des subiets. Mais il ne faut estimer qu'on puisse semer la parole de Dieu, ou planter sa Croix, sans beaucoup de peine.

Ces Peres de sainct Dominique, outre la malignité de l'air, & les chaleurs insupportables, qui les consumoient, furent encor mal-traictez par les Congeois mesmes. Car encor que lors que l'on parla des ceremonies sacrées & des diuins mysteres, ils se monstrassent assez dociles & traitables, pource qu'il leur sembloit que les choses qui estoient au dessus de la capacité humaine, estoient plus conuenables à la Maiesté de Dieu: toutefois quand on commença de parler à bon escient de la temperance, continence, restitution du bien d'autruy, du pardon des offences receuës, & des autres articles de la perfection Chrestienne, on descouurit non seulement de la difficulté: mais encore de la contrarieté & resistance. Le Roy mesme, qui du commencement auoit monstré tant d'ardeur, se refroidit entierement; pour ne quitter les augures & les sortileges, & sur tout la multitude des femmes (qui est vne difficulté vniuerselle entre les Barbares) ne prestoit aucunement l'oreille aux Predicateurs, & les femmes ne pouuans souffrir d'estre chassées ou confinées en quelque lieu par leurs maris, ou d'estre proposées les vnes aux autres, mirent en trouble toute la Cour, & la ville où le Roy faisoit sa demeure.

Ceste troupe estoit poussée à tout ce bruit, encor plus par Panse Aquitime second fils du Roy qui n'auoit voulu receuoir le Baptesme, à cause dequoy il nasquit de grandes inimitiez entre luy & son frere aisné, qui estoit affectionné à la Religion Chrestienne, & qui soustenoit la cause de Christ, autant qu'il luy estoit possible.

Sur ces contrarietez le Roy mourut, & les freres vinrent aux mains. L'issue fut

telle, qu'Alfonce auec trente-six soldats, inuoquant le nom de Iesus-Christ, & celuy de sainct Iacques à la Portugaise, deffit son ennemy, qui fut mesme pris, & mourut prisonnier en son opinion detestable.

Veritablement Dieu fauorisa Alfonse en cette guerre auec des miracles tres-euidens. Car on dit qu'ainsi qu'il estoit sur le poinct d'entrer au combat, il vit vne si grande clarté, que ses compagnons & luy l'apperceuants, demeurerent esbloüis durant quelque temps, & auec vne telle esperance d'obtenir la victoire, & vne si grande allegresse de courage, qu'il seroit mal-aisé de l'exprimer.

Mais leuant apres les yeux au Ciel, ils virent cinq espées fort luisantes, que le Roy print lors pour ses armes, & que ses successeurs gardent encore aujourd'huy. Les ennemis mesmes confesserent qu'ils auoient esté vaincus, non par le Roy, ou par ses soldats : mais par vne femme merueilleusement blanche, qui leur esbloüissoit les yeux auec vne splendeur insupportable, & par vn Cheualier, qui auec vne croix de pourpre sur la poictrine, monté sur vn cheual bay, les frappoit, & portoit par terre.

Apres la victoire obtenuë, il fit assembler tous les Seigneurs de son Royaume, & leur commanda de faire porter en certain lieu tous les Idoles, puis les fit brusler sur vne haute montagne. Il regna paisiblement l'espace de 50 ans, durant lesquels il aduança merueilleusement la Foy Chrestienne par son authorité, & par son exemple, & mesme auec la Predication.

Le Roy Dom Emanuel n'abandonna pas l'entreprise, veu qu'il enuoya de Portugal en Congo douze Peres, de ceux que les Portugaiz nomment Bleuz, dont le Pere Iean Mari estoit Chef, auec des Architectes, & des charpentiers & massons pour bastir des Eglises & auec vn riche appareil sacré, & le Roy Alfonse enuoya son fils Henry & plusieurs Princes de son Royaume à Rome, où ils furent receus auec beaucoup de courtoisie. Le Roy Alfonse eut pour successeur son fils Pierre, au temps duquel on mit vn Eunuque en l'Isle de S. Thomas, qui eut aussi soin de Congo, où l'on establit en la ville de S. Sauueur vn College de 28 Chanoines, en l'Eglise de Ste Croix.

Le second Euesque fut de la maison Royale de Congo, qui alla à Rome, & mourut a son retour.

Pierre eut pour successeur au Royaume, François, qui regna toutefois fort peu de temps, & François estant mort, Diego qui estoit son parent luy succeda, & ce fut au temps de cettuy-cy, que Iean III. Roy de Portugal, entendant que le Roy ne se soucioit beaucoup de la Religion, & que les Marchands, & les Prestres d'Europe, n'aydoient pas beaucoup à l'aduancer, ains scandalisoient auec leur mauuaise vie les nouueaux Chrestiens, y enuoya quatre Iesuites, pour remettre & dresser toutes choses. Ces Religieux estans arriuez premierement a S. Thomas, & puis à Congo, furent receuz du Roy assez courtoisement, & s'estans tout aussi-tost employez au dessein, pour lequel ils auoient fait le voyage : l'vn d'eux se mit à enseigner la Doctrine Chrestienne & les lettres a six cents enfans, & les autres allerent prescher par le païs auec vn fruit inestimable, veu qu'en cinq mois ils conuertirent plus de cinq mille personnes, & bastirent trois Eglises. Mais estans depuis tombez l'vn apres l'autre en de longues & fascheuses maladies, ils furent contraints de s'en retourner en Europe.

On fit en ce Temple le troisiesme Euesque Portugais de nation, qui eut beaucoup de peine, à cause de la contumace des Chanoines & du Clergé.

Cependant le Roy Diego mourut, & apres son decez il naquit de grands debats sur la succession du Royaume, parmy lesquels presque tous les Portugais qui estoient à S. Sauueur, furent tuez, excepté les Prestres. Finalement Henry frere de Diego, obtint la Couronne, & apres luy, qui mourut bien-tost apres en vne bataille contre les Anziques, Aluare son fils regna. Cettuy-cy, pour se reconcilier auec les Portugais, fit assembler tous ceux qui se trouuerẽt espars de tous costez par le Royaume, tãt Religieux que laïcs, & escriuit pour sa descharge au Roy & à l'Euesque de S. Thomas.

L'Euesque ayant veu les lettres, passa au Royaume de Congo, & apres auoir dõné quelque ordre à la discipline du Clergé, s'ẽ retourna à S. Thomas, où il finit ses iours.

Il aduint en partie pour l'absence & en partie pour le defaut des Euesques, que l'auancement de la Religion fut beaucoup retardé, & mesme elle fut en grand danger de s'amoindrir en toutes ces contrées, pource qu'vn nommé François, homme de grande authorité, tant à cause de sa maison que de ses richesses, commença à dire librемẽt, que c'estoit chose vaine de tenir vne seule fẽme, & enfin abandonna la Foy

Chrestienne, & fut cause que le Roy perdit beaucoup de sa premiere ardeur.

On dit que François estãt mort, & enterré en l'Eglise de saincte Croix, les diables découurirent vne partie du Conuent de l'Eglise, & auec vn bruit épouuentable le tirerent hors du tombeau, & l'emporterent: chose qui donna beaucoup à penser au Roy: mais il fut encore plus esmeu par vn accident qui suruint apres. Car les Giaquas estans partis de leur païs, entrerent en grand nombre dans le Royaume de Congo, & venus au combat auec le Roy, le mirent en fuite, & s'effrayerent tellement, que ne se sentant pas asseuré dans sa ville capitale, il abandonna le Royaume, & se retira en vne Isle du Zaire, appellée du Cheual, auec les Prestres Portugais, & les Princes de son Royaume. Se voyant là reduit à l'extremité, pource qu'outre la perte de ses païs, ses gens mouroient de faim, & se vendoient, pour viure l'vn à l'autre à fort vil prix: Il eut recours à Dom Sebastien Roy de Portugal; & en obtint six cents soldats, auec la valeur desquels il chassa les ennemis du Royaume, & fut remis en son premier estat dans vne année & demie. De son temps l'Eueſché de S. Thomas fut donné à Antoine de Glioue Castillan, qui apres plusieurs difficultez que le Gouuerneur de cette Isle luy mit en auant, fut en fin conduit à Congo, auec deux Religieux & quatre Prestres, & maintint quelque temps les choses en estat.

Cependant le Roy Aluare mourut, & eut pour successeur son fils, portant mesme nom, qui ne manqua pas de solliciter Dom Sebastien, & Dom Henry Roy de Portugal, & pria le Roy Catholique de luy enuoyer des Predicateurs, & d'autres gens d'Eglise, pour maintenir & augmenter la Foy en son Royaume. Et sur ces beaux desseins il vint à mourir, laissant pour successeur vn sien fils, portant le mesme nom d'Aluare.

Au milieu de ces troubles, quelques Iesuites passerent en Congo, & se mirent à prescher. Ces Religieux ont basty en l'Isle de Loande, vne maison, où il demeure six ou sept Prestres, qui vont çà & là, où le besoin les appelle. Car le nombre des baptisez estant fort grand, il y a si peu de gens pour les entretenir en deuotion, que le mauuais grain surpasse de beaucoup le bon.

L'an 1587. le Roy Aluare, qui pour n'estre pas né de legitime mariage, estoit peu estimé de la plus grande partie des siens, voulut pres de sa personne vn de ces Peres, par l'employ & l'autorité duquel il se mit en reputation, & vint à estre honoré. Et Dieu fauorisa sa bonne intention, pource qu'ayant contre luy vne sienne sœur du costé du peré, & vn frere de cette sœur: il donna bataille à ses gens auec vne grosse armée, & se porta si vaillamment au combat, que non seulement il deffit l'armée, mais encore en mit à mort le General. Et apres il ordonna, qu'au lieu où il estoit mort, on y bastiroit vne Eglise à l'honneur de Nostre-Dame. Et pour inciter les autres par son exemple, il fut des premiers à mettre la main à l'œuure, & auec ses Edits fort fauorables, il aduança la Predication de l'Euangile, & l'entreprise de ces Religieux.

DE L'ESTAT DE L'EMPEREVR DE MARROC.

SOMMAIRE.

1 S'Ensuit le discours d'vn estat qui comprend deux fameux Royaumes. En premier lieu se presente la situatio du Royaume de Marroc: & sa diuision en sept Prouinces, desquelles est faicte vne particuliere description. Et premierement de la Prouince d'Hée, son estenduë, ses bornes, villes principales.

2 Description de la Prouince de Sus, sa situation, ses limites, & ses villes.

3 De Marroc.

4 De Guzale.

5 Ducale.

6 Hascora.
7 Teldé.
8 *Partition du Royaume de Fez en sept prouinces, ses bornes, & son estēduë en general.*
9 *De* Tenesmé *premiere Prouince du Royaume de* Fez, *& ses principales villes.*
10 *De la Prouince de* Fez, *sa longueur & largeur, & ses villes, auec vne ample relation de la grande & superbe ville de* Fez, *ses Mosquées & Temples magnifiques au nombre de sept cens Hospitaux, Estuues, Colleges, Hostelleries basties en forme de Palais, & autres infinis edifices somptueux.*
11 *De la Prouince* d'Asgar, *ses bornes, ses villes & fortes places.*
12 *D'Elhabet, ou Ellabas, & ses villes.*
13 *D'Erris.*
14 *Garet.*
15 *Chaus.*
16 *De la qualité de l'air de ces Prouinces & de leur terroir abondant en huyles, miel, cire, sucre, coton, laines de chevre, dont on fait camelots: peaux de cheure, dōt se fait le marroquin: mines d'or. Et quelles maladies regnent en ces contrées.*
17 *Diuerses opinions de l'origine & descente de ces Barbares recommandez de toute ancienneté pour la subtilité de leur esprit, & grande doctrine & science de la Medecine, excellens en l'art de cheuaucher à la genette, & ceux de Cannes viuans jadis de chair de singes, & s'habillans de peaux de chevres, adorans le Soleil & la Lune comme Deitez. Et leur abominable sacrifice nocturne, auquel les lumieres esteintes, ils paillardoient auec la premiere femme qui leur venoit en main.*
18 *Quel est le naturel des habitans de Fez & Marroc, & comme ils sont ambitieux, infideles, coleres, vanteurs, soupçonneux, disposts: mais non de grand trauail.*
19 *De la demeure des Arabes aux deserts de ses cōtrées, viuās sous des tentes & pauillōs, addōnez aux labourages, à la chasse, à la Poësie. Des habillemens de leurs femmes, & leurs fards & peintures dōt elles ornēt leur visage.*
20 *Mœurs & façons de viure des Prouinces du Royaume de Marroc, & premierement de quelles viandes vsent ceux d'Hée, leurs vestemens & façon de licts, &c.*
21 *Mœurs & maniere de viure des habitans du Royaume de Fez, & specialemēt la ciuilité de ceux de la ville de Fez, leurs belles Estuues, Hostelleries, trafic de moulins, habitatiōs distinctes des Arts mechaniques, & places où se fait le trafic de chaque sorte de marchādise. Les ceremonies du mariage, festins de nopces, la façō de leurs habits, & de leur boire & manger, leurs dances & bals. Leurs festes solemnelles, la façon de leur dueil à la mort de leurs parēs. Leurs ieux & exercices ordinaires. La discipline & nourriture de la ieunesse.*
22 *Des trois sortes de Deuins, Philosophes, Chymistes, Charmeurs & Enchanteurs de ce Royaume.*
23 *Ses richesses procedātes de la fertilité du pays, abondant en bleds & fruicts, citrōs, orāges, succre, oliues, camelots, marroquins, toiles de cotton: & grād reuenu de leur Prince, qui cōsiste en dixmes & premices des fruits & du bestail: en tailles qu'il exige de chaque arpēt de terre, & de persōnes qui ont atteint l'âge de puberté, soit masle ou femelle: en doüanne & gabelles de Fez & des autres villes: en successiō de biens laissez par les Gouuerneurs de ses Prouinces, qu'il prend apres leur mort.*
24 *Ses forces consistans en gens de guerre & caualerie, & sa gendarmerie de plusieurs sortes composée de plusieurs, par la consideration desquelles on peut facilement iuger quel nōbre de gens ce Monarque peut mettre en campagne.*
25 *Quelle est la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc & de Fez: & par quels moyens elle est paruenuë à cet Empire.*
26 *Conseil du Roy, & Chambre de Iustice establie dans Marroc.*
27 *De la creation & Cour des Roys de Fez, les Officiers, Capitaines & Caualiers, Gouuerneurs establis en chaque ville, Cōmissaires ordonnez sur les peuples pour la Iustice, Barons, gardiens, Pournoyeurs, Maistre d'Escurie, Trompettes, Maistre des ceremonies, &c. Et quel ordre ils tiennent, le Roy marchant en campagne.*
28 *Du Gouuerneur, Iuges, Caballeurs, Apoticaires, & police de la ville de Fez.*
29 *Du Mahometisme diuisé en plusieurs sectes: & qui fut celuy qui introduisit la loy de Mahomet en Barbarie.*
30 *De l'introduction & establissement des Iuifs aux Royaumes de Fez & de Marroc: Et le miserable estat des esclaues Chrestiens de ce pays.*

1 IE viens maintenant à faire le discours d'vn Estat, qui ne peut demeurer en vn estre, & qui a souffert & esprouué tant de changemens depuis peu d'années, que la chose sembleroit incroyable à celuy qui n'en seroit pas asseuré par vne infinité de bons tesmoignages. Ce n'est pas que les estrangers ne courent tous les iours à sa ruine. Ce sont les Princes d'vne maison paruenuë à la domination par mille actes meschans & indignes, qui combattent l'vn contre l'autre, & se chassent

chassent à leur tour. Car Muley Cidan, qui est auiourd'huy Empereur de Marroc en auoit esté mis dehors il y a quelques années, & maintenant Muley-Cheq qui s'en estoit emparé auec son fils Abdalla est refugié en Algarbe, en Portugal, auec quelque nombre de Mores, & son fils Abdalla est maintenant aux montagnes à faire amas d'Arabes, pour en venir fondre sur Muley-Cidan, & luy faire le mesme tour qu'il a receu. Mais pource que la chose est trop cogneuë, & qu'il s'appreste encore vn remuëment en ces païs-là, où les affaires seront en perpetuelle incertitude, tandis que le Muley-Cheq, Muley Abdalla, & Muley Boufers seront en vie: ie quitteray ce discours pour venir au denombrement, & à la description des Estats qui sont possedez par ce Prince.

L'Estat du Serrif, qui comprend toute la partie de la Mauritanie, que les Romains nommoient Tingitane, s'estend depuis le Cap Bajador iusques à Tanger, & depuis la mer Atlantique iusqu'à la riuiere de Muluie, & encore plus outre, & dans cét espace sont les deux fameux Royaumes de Fez & de Marroc.

Or pour venir à la description du Royaume de Marroc, il est assis entre le mont Atlas & la mer Atlantique, & tire son nom de sa principale ville, qui est ainsi appellée. Ce Royaume est diuisé en sept grandes Prouinces, qui sont Hée, Suz, Guzule, Marroc, Ducale, Hascore & Tedlete.

La Prouince d'Hee a pour ses bornes du Ponent, & de la Tramontane, la mer Oceane, du midy le mont Atlas, & du Leuant la riuiere d'Esfiuale.

L'vne des villes de Hee & des plus anciennes, est celle qui se nomme Tednest, qui est assise en vne large, plaine & belle campagne, & fut jadis appellée Tamusis, & posée sur le fleuue Tensist. Elle est bien peu habitée, ou pour mieux dire abandonnée entierement, pource que ses habitans aduertis que les Arabes pratiquoient de vendre la ville aux Portugais, voulurent s'enfuir: mais ne le peurent iamais faire, vne bonne partie ayans esté passez par le fil de l'espée, enuiron l'an 1514. & Tecuiet receut pareil traittement, qui estoit vne ville belle & riche, ayant vn bon port de mer, & meilleur trafic que Tednest. Hadecchis est aussi maintenant presque du tout ruinée. Le fort d'Ileusugagen a eschappé cét orage: mais celuy de Tenent ne se peut garentir de tomber entre les mains des Portugais.

Outre ces places, vous voyez Teselgdet, Tagresse, & Denet, & Culeihat Elmuridin, qui signifie la forteresse des Disciples, à cause qu'vn certain heretique en la Loy de Mahomet s'y tenoit auec ses disciples, y preschoit sa doctrine, & tenoit bon contre le Roy de Marroc. On void aussi en la Prouince d'Hee la ville d'Iguilinguiguil, assise sur la croupe d'vne montagne, où les habitans naturels d'Afrique se fortifient contre les Arabes, auec lesquels ils sont perpetuellement en guerre. En cette mesme Prouince on void sur la mer la ville de Tefethné, qui est vn bon port de mer, non toutefois capable de grands vaisseaux.

La Principauté de Suz est maintenant erigée en Royaume, au lieu qu'auparauant que le Serrif se fit Roy de Marroc, c'estoit vne particuliere Seigneurie. Elle est outre le mont Atlas, tirant vers les terres des Negres, c'est à sçauoir, sur l'extremité de ce qui est proprement Afrique. Elle commence à l'Ocean de costé du Ponent, & au Midy a les sablons des deserts de Lybie, au Leuant la grande riuiere de Suz, & le mont Atlas luy est au Nort, c'est à sçauoir du costé d'Hee.

La premiere de ses villes, c'est Messe, ou Masse, posée sur vn Cap, que les Modernes appellent Cap de Gilon, & c'est vn amas de trois villes assis sur la poincte de ce Captenre, par lesquelles passe ladite riuiere de Suz. Cette ville est peu de chose, à raison du mauuais pays où elle est assise. Outre Messe, vous auez la ville de Teijent, assise en vne belle & large campagne, & diuisée en trois parties, comme faite en triangle, ces parties estans separées l'vne de l'autre. Tarudant est aussi vne ville de Suz, où le Lieutenant du Roy de Fez se tenoit, lors que ceux de Fez commandoient à la Mauritanie. On void encore au Royaume de Suz la ville de Tetsi, assize entre la mer Oceane & le mont Atlas, & la derniere des places de ce Royaume; c'est Tauagost, qui est la plus grande des villes de Suz, assise en la campagne, ayant vn peuple fort riche.

La Prouince de Marroc a pour ses bornes du Ponant, la montagne de Nefise, qui s'estend vers l'Orient iusqu'au mont Hadimei, & descend vers le Nort, iusqu'à la riuiere de Tensifit, iusqu'à ce qu'elle se joint à celle d'Assinuard, qui la separe du pays de Hée, & est faite en forme triangulaire.

OOOoo

Digitized by Google

Outre Marroc, elle contient la ville de Tenezze, puis d'Elgumuba, qui est vne forte place bastie sur vne fort haute montagne, & enclose de plusieurs autres monts, & au bas de ce lieu on trouue la source de la riuiere d'Asifinal. On voit encore la ville d'Imizmiti assise sur vn roc du mont Atlas. Elle est assez grande, & aupres d'elle vn passage estroit du mont Atlas appellé Burris, par lequel celuy qui veut aller en Guzule, est necessairement contraint de passer. Mais cette ville se depeuple tous les iours, & n'est plus si florissante qu'elle a esté.

On trouue en la campagne voisine de cette ville, trois chasteaux nommez Tuinegiast. Il y a aussi la ville de Tesiad, qui est à sept petites lieuës de Marroc. Quant à la ville de Marroc, elle n'est plus si belle qu'elle a esté jadis. Et ce qu'on y voit encore de beau, c'est le Chasteau, & Palais Royal, que Mansor, ou Almansor le plus puissant Roy de toute la Barbarie, y fit bastir aussi grand qu'vne assez belle ville. Pres de Marroc on trouue Agmet bastie sur vn costau au mont Atlas, & assise prés du fleuue de Tensect. Elle est ruinée, excepté le fort, où il se tient bien peu de personnes.

4 Guzule confine auec la Prouince de Suz, & a pour ses bornes du Couchant le mont d'Hée: du Nort le mont Atlas: du Leuant la Prouince d'Hée: & du Midi la Lybie: & en tout ce Pays il n'y a ville, ny cité, ny chasteau, mais seulement quelques villages & hameaux.

5 Quant à Ducalia, c'est vne Prouince voisine de l'Ocean, du costé du Ponant, & au Cap, dit Vsagnum par les anciens, & par d'autres monts du Soleil: mais les modernes Europeens l'appellent Cap de Cantin, & les Mores Gebelelhudic. Elle a au Midi le fleuue de Habid: au Leuant le Pays de Teldé: & au Nort celuy de Temesne. Il y a peu de villes closes: & celles qui y sont, sont presque toutes tenuës par les Portugais, qui prirent de nostre siecle la ville d'Azazi, sous pretexte de faire vn magazin pour leurs marchandises. Vous auez encore Tit, qui se rendit presque en mesme temps aux Portugais. Elmedine fut abandonnée de ses habitans, de peur qu'ils eurent des Chrestiens, de mesme que les villes de Centpuis, Subeit, Temeracost, Terga, & Bullahuan, toutes lesquelles furent saccagées & ruinées, quand les Portugais prirent la ville d'Azamor, assise sur l'embouchure du fleuue Ommirabih, ce qui aduint l'an mil cinq cens treize au mois de Septembre, sous le regne de Dom Emanuel de Portugal.

6 La Prouince de Hascora commence aux montagnes de Ducale, vers le Septemtrion, confine auec l'Ocean du Ponant, auec Tedle, du Leuant, & auec Marroc du Midy. Les villes de cette contrée sont Alemdim, Tagodast, Eluimua, ville moderne, & Bzo ancienne, assise sur vne haute montagne.

7 Teldé est la derniere des Prouinces de Marroc, & a pour ses bornes du costé d'Occident la riuiere Quadelhabid, qui signifie riuiere des esclaues, celle d'Ommirabih du Leuant, le mont Atlas du Midy, & le Pays de Tenesme du Septentrion. Cette contrée a la figure comme en triangle, faisant la pointe vers le Midy, & s'eslargissant du costé du Nort. La principale ville de cette Prouince est Tesza, ville ancienne, & qui prend son nom de certaines pierres ainsi nommées, dont toute la ville est bastie. Elle est bastie sur la riuiere de Deymé, & tous deux sortent du mont Atlas.

Cette ville est sous la Iurisdiction de la precedente. On void apres Chitithe, qui a long-temps soustenu la guerre contre le Roy de Fez, & la derniere place est nommée Ethiad abondante en toutes sortes de viures.

DV ROYAVME DE FEZ.

VIII Pour le regard du Royaume de Fez: il est diuisé en sept prouinces, qui sont Tenesme, Fez, Azaghar, Elhabet, Errif, Garet, Elchaus, chacune desquelles fit au temps passé vne Seigneurie particuliere, comme aussi Fez estoit vne simple Iurisdiction, iusqu'à tant qu'vn certain Marin l'erigea en Royaume.

Tout ce Royaume a pour ses bornes du Couchant la mer Atlantique, & de ce costé il s'estend du fleuue Ommirabih, & de la ville d'Azamor iusqu'à la ville de Zadger, du Nort le destroict Gibraltar, & la mer Mediterranée, & en partie aussi d'Atlantique, du Couchant la riuiere de Muluie, & du Midy le Royaume de Marroc.

9 La Prouince de Tnesme commence sur l'Ocean Atlantique du costé d'Occident, & ses habitans sont ceux que Ptolemée nomme Cauues. Ses autres bornes sont du costé d'Orient, le fleuue Buragrag : & du Nort l'Ocean, de mesme que l'Oüest, ou du Ponant, ainsi que nous auons desia dit. Ce Pays est plus long que large, veu qu'il a quarante lieuës de long, de l'Atlas à l'Ocean seulement. Ce fut iadis la fleur de toute la Mauritanie, & Tingitanie, veu qu'elle contenoit plus de quarante villes, & plus de trois cens chasteaux & villages.

La premiere ville de cette Prouince est Amfa, que les Romains ont iadis bastie sur le bord de la mer Oceane. Elle est à trente lieuës du mont Atlas, & a presque entierement esté ruinée par les Portugais : & assez prés de là on voit la ville de Mansor, qui a esté traitée comme la precedente.

On voit aussi assez prés d'vn petit fleuue nommé Guirla, la ville d'Adendum, le long des murs de laquelle passe vne grande source d'eau comme vn estang. La ville est ruinée comme le reste de celles de Mauritanie, qui essayerent la fureur de la guerre, lors que les Mahometãs se battirẽt sur les differẽts des Docteurs de leur fausse loy.

On trouue sur ce costé, la ville de Tegeyer, habitée seulement d'vn pauure peuple, & de quelques mareschaux, que les Arabes contraignent de s'y tenir, afin de trauailler pour les laboureurs qui cultiuent la terre. Car les Arabes qui en sont maistres, ou pour mieux dire les plus forts, y commandent, & ce Pays est comme terre de cõqueste. On voit encore sur le riuage de la mer la grande ville de Rabat, ou Ribut, dont le Roy Mansor, ou Almansor fut fondateur. Elle est assise sur l'emboucheure du fleuue Burugrug, & n'est plus rien au regard du passé, veu qu'il n'y a pas cinq cens maisons peuplées, au lieu que du temps de Mansor elle estoit des plus peuplées d'Afrique. Il n'y a maintenant en son enclos que des iardins, vignes & prairies.

En tirant tousiours vers le destroit de Gilbratar on trouue Salan qui porte le nom ancien, quoy que les Barbares l'appellent Zale. Il y a vn Palais qui seruoit pour la sepulture des Roys du Pays, & des Princes de leur sang. Apres Zalé vous voyez les ruines de Fanzara, bastie sur le fleuue Subu, qui retient encore son ancien nom. Assez prés de Fanzara, on voit Mahmore, ou Marmora, enuiron à demie lieuë de la mer, deuant laquelle fut deffaite l'armée des Portugais par le Roy de Fez, quoy que les Chrestiens tinssent la place, laquelle ils furent contraints de quitter par le peu d'intelligẽce, qui estoit ẽtre les Generaux des armées des Roys de Portugal & de Castille.

Vous auez le long de cette riuiere la ville de Mecnassé fort peuplée, & assise en belle campagne, loing du mont Atlas enuiron six ou sept lieuës, & de Zalé enuiron 25. & quinze ou seize de Fez. Elle est assez grande & forte, & a ses ruës larges, & de l'eau en abondance par le moyen d'vn Aqueduc, qui monstre assez qu'elle se ressent de l'ancienne diligence des Romains. Il y a encore les villes de Gehima Elchman, Camis, Mergara, & Bonbasil, qui sont ruinées, & la derniere appartient aux Prestres Mahometans. Mais on trouue encore la ville de Tefelfelt bastie sur la campagne sablonneuse, entre les riuieres d'Odet, & de Bat, & à cinq petites lieuës de la mer.

La Prouince de Fez s'estend vers le Leuant, depuis la riuiere de Buragraga, iusques à celle d'Inaue, qui est enuiron l'espace de cent milles : du Nort la riuiere de Subu : du Midi le mont Atlas. Là est la grande & superbe ville de Fez, nommée Sylde par Ptolemée. Elle fut premierement diuisée en deux, y en ayant vne partie de chaque costé du fleuue, & chacune ayant son Seigneur, & Mofty de la secte de Mahomet. Mais le Roy de Luntana saccagea ces deux villes, mettant à mort les Moftys, & des deux n'en fit qu'vne seule ville.

DE LA CELEBRE ET GRANDE VILLE DE FEZ.

10 OR pour en faire la description. Fez est vne fort grande ville, & à present la plus grande de toute la Mauritanie. Elle est assise presque de tous costez sur des montagnes & collines, de sorte qu'il n'y a que le cœur, & le milieu de la ville qui soit en plaine. L'eau y entre de deux costez, à cause que la riuiere se diuise en deux canaux, l'vn desquels vers le Midi arrose les murs de la nouuelle ville de Fez, & l'autre qui est vers le Ponant laue les ruës de la ville, il y a plusieurs canaux pour la conduire par les maisons du Roy, des Seigneurs, & des Citoyens & pour le seruice des Mosquées, & Hospitaux, dont il y a vn fort grand nombre, & prés desquels il y a des lieux qui seruent pour retenir l'eau, afin que les ruës estans sales & vilaines, on desbonde les canaux de ces reseruoirs, & que par l'impetuosité de l'eau les ordures en soient emportées. Toutes les maisons de la ville de Fez,

sont presque basties de brique, & richement peintes d'azur, & d'autres couleurs, en feuillages & arbrisseaux.

Il n'y a logis qui n'ait sa cour, autour de laquelle ils bastissent, faisans des galleries pour aller d'vn corps de logis à l'autre, & il n'y a maison qui n'aye vne tour bien haute, & dedans plusieurs petites chambres bien airées, où les femmes se vont promener estans lasses de la besogne.

Il y a enuiron sept cens Temples, ou Oratoires, entre lesquels on en compte cinquante magnifiques, & superbement bastis. Il n'y a Mosquée, ny Chapelle qui n'aye sa fontaine, & vne tour pour crier A la. La principale Mosquée de Fez se nomme Caruuen, qui est merueilleusement grande, veu qu'elle a enuiron vn mille & demy de tour, & trente & vne porte pour y entrer. Il y a 38. arcs en sa voute en longueur, & enuiron 20. en largeur, & tout autour on voit plusieurs portiques, qui seruent comme de magazins pour y garder l'huyle, les lampes & autres choses necessaires à la Mosquée, veu qu'il n'y a arc, où l'on ne voye vne lampe allumée, & l'on fait estat que toutes les nuits il y en a neuf cens qui esclairent. Au cœur de ce Temple il y a de grands vases de bronze, où ils tiennent vn nombre infiny de lampes allumées. Cette Mosquée a deux cens escus de reuenu tous les iours. Il y a dauantage dans Fez, deux fort beaux Colleges, outre beaucoup d'autres, qui sont tels, qu'on dit que le Roy Habu Henon despença quatre cens quatre-vingts mille escus à en bastir vn seul. Il y a aussi force Hospitaux, & estuues, qui ne cedent nullement en beauté aux Colleges. Il y a aussi plus de deux cents hostelleries a Fez, qui ressemblent à des Palais, ou logis de quelques Princes.

On y voit aussi plus de quatre cents moulins, qui appartiennent pour la pluspart aux Colleges, & aux Mosquées : & la place des marchands est close de tous costez comme vne ville.

Pour le regard de la nouuelle ville de Fez, elle est toute ceinte de belles, fortes & hautes murailles, & est bastie en vne assez grande plaine, prés de la riuiere, & loin de l'ancienne ville enuiron demie lieuë, entre le Ponant & le Midi. Il passe entre les deux murailles vne partie de la riuiere, à sçauoir du costé du Septemtrion, où sont les moulins, & l'autre partie se fend encore en deux bras & canaux, l'vn desquels passe entre les deux villes, du costé de la forteresse, & l'autre le long de quelques vallons & iardins qui sõt prés de l'ancienne ville. Iacob fils d'Abdulach, premier Roy de la famille de Marin, diuisa cette ville en trois, mettant en la 1. partie, son Palais, & celuy de ses enfans & freres. En la 2. on ne voit guiere que les Escuyers du Roy, & plusieurs hostels & maison pour les Capitaines, & autres de sa suitte, & entre ces deux murs, fut dressé le corps de garde des soldats destinez pour la suite de la Cour, & deffence de la personne du Roy, comme aussi là mesme est vn logis pour le Gouuerneur de la ville. La 3. seruoit encor à la garde du corps du Roy, & prés de là est le lieu où l'on bat la monnoye, & où l'on marque tout l'or & l'argent qui est mis en œuure.

Quant aux villes de cette Prouince, on y voit Marcameda assise sur le fleuue Iauë, en vne belle campagne: mais elle est presque toute ruinée, horsmis les murailles. A 3. lieuës de Fez est Baute sur la mesme riuiere : mais les guerres ciuiles l'ont ruinée. Sur le mont Zarbon on voit la ville de Gualili, qui fut ruinée par les Afriquains, & rebastie par Idris, qui y est enterré & honoré comme quelque sainct homme. On voit assez prés de là vne autre ancienne ville nommée le Palais de Pharaon, combien que les Egyptiens n'ayent iamais eu commandement sur cette Prouince. On trouue apres Maquille, ancienne place, puis les villages de Benignariben & Afsis.

11 La Prouince d'Argar a pour ses bornes du costé du Nort, l'Ocean: du Couchant, la riuiere de Buragrag, nommée Lix par les anciens: du Leuant, les monts de Cumetire, & vne partie de Zarbon & Zelag, qui la separent du Pays de Fez: & du Midi la riuiere de Bunazar. Elle a 40. lieuës d'estenduë en longueur, & enuiron 30. en largeur.

Les villes & places de cette Prouince sont Giumba, qui fut fondée par les anciens Africains, & n'est rien à present, veu qu'il n'en paroist autre chose que les fossez. Sur la mer on voit Larache, ou Lara, bastie sur la riuiere de Luccus, dont le port est bon, bien que son entrée soit fort difficile. On trouue apres la ville bastie par Mansor Roy de Marroc, nommée par Cesar, Elcabie, qui signifie grand Palais de la fondation.

12 La Prouince d'Ellabet, ou Ellabar, ou Habat, a pour ses bornes du Nort l'Ocean, du Midi la riuiere de Guarga : du Leuant les montagnes voisines du destroit de Gibraltar : & du Couchant les marescages d'Asgar. Ce pays est de plus grande

estenduë que celuy d'Asgar. Ses villes sont Exagen assise sur la croupe d'vne montagne voisine du fleuue Guarga, ou Zuerga, & loing de Fez de 35. lieuës. Les Portugais vont faire leur courses iusques là, & pour cette cause les habitans y tiennent ordinairement 400. cheuaux en garnison. Sur la mesme riuiere l'on voit la ville de Banitendé, qui est peu habitee, & assez prés de là, Mergo, puis Tausor, Agla & Narangia; & apres Basra, qui n'est maintenant qu'vn desert, bien que ses murailles ne soient ruinées. Il y a aupres Homar, autresfois bien peuplée, mais des-habitée, depuis que les Portugais tiennent cette coste.

13 Le Pays d'Errif commence du coing du destroit de Gilbratar vers le Ponant, & va tirant au Leuant iusqu'au fleuue Nochor, nommé Molochat par Ptolomée, qui est l'espace de plus de soixante & dix lieuës. Il a pour borne du Midi le mont Atlas vers la riuiere de Guarga, qui est le terroir du Pays proprement appellé Fez: & du Nort il a la mer Mediterranée. Il y a peu de villes, mais vn fort grand nombre de villages. La premiere ville est Terga, puis Belis assise entre deux montagnes, qui a vn bon port. Prés de là on voit les Isles de Tegassa, Gebba, & Mezemme assise sur vne montagne.

14 La Prouince de Garet confine du Leuant auec la riuiere de Muluie, & partie du Pays de Chauz: du Ponant auec la riuiere de Nocor, & partie de la contrée d'Errif: du Midi auec les monts voisins des deserts de Numidie, ou Bile dulgerif: & du Nort auec la mer Mediterranée, duquel costé elle regarde l'Isle Formentiere, & l'ancien Royaume de Valence. Elle a enuiron vingt'cinq lieuës de long, & vingt de large. Les villes & places plus considerables sont Tezzota, assise sur vn costau, vers lequel il n'y a accez que d'vn costé, puis la ville de Migeo, & encore sur la mer vne autre place nommée Iaffarin, place moderne & fondée par les Mahometans sortis de la race de Marin. Et toute cette Prouince de Garet est diuisée en trois parties; en l'vne desquelles on voit les villes, en l'autre des montagnes, & en la troisiesme, le desert qui s'estend depuis la mer Mediterranée iusques au desert de Chauz.

15 Chauz, derniere Prouince du Royaume de Fez en contient presque la troisiesme partie, veu qu'elle a de long 190. milles, c'est à sçauoir, depuis la riuiere de Zha du costé du Leuant, iusques à celle de Gurguigara du couchant, & sa largeur est de 170. milles: car elle comprend toute la partie du mont Atlas, qui regarde la Mauritanie, & vne bonne partie de la plaine, & des montagnes limitrophes de la Lybie.

On met entre ses villes Theurerte assise sur vne colline qui se trouue en vne large campagne. Elle est toute enuironnée de deserts. On voit encore les murailles d'Aadaggia, qui est comme vne Isle entre les riuieres de Mululo, & de Muluie. On y voit aussi la ville de Dubdu, qui porte le nom ancien de sa montagne. On trouue apres la ville de Teza, forte & riche, assise en la campagne au bas de la montagne de Dubdu, sur la riuiere de Mululo. C'est comme l'Vniuersité des Pays voisins, & il y a des Colleges, comme à Fez. On y voit encore entre les montagnes deux villes, dont l'vne est nommée Sofroy, à demy ruinée, & l'autre Mezedaga. Prés du mont de Gunaigel, Gherben, qui signifie passage des corbeaux, on voit la petite ville de Tezergue sujette aux Arabes qui en ont ruiné vne autre aupres qui se nommoit Vmen Iunaibé.

QVALITE'.

XVI Parlant generalement du Royaume de Marroc, il abonde en bleds, fruicts, huyles, miel, cire, succre, & laine de cheures, de laquelle on fait des camelots de mesme que des peaux de cheures on fait des marroquins, qui prennent le nom du Royaume où ils se font. Il est arrousé des riuieres de Tensift, & Ommirabili, qui viennent du mont Atlas: mais celle de Tensift fort au territoire de Marroc, & reçoit les riuieres de Sifemel & Nassi. Et quant à Ommirabili il prend sa source des montagnes fort hautes, du costé que la Prouince de Tedles cõfine auec le Royaume de Fez.

Mais afin de dire en particulier la qualité de ce Pays, comme n'estant par tout de mesme sorte, il vous faut sçauoir que la Prouince d'Héa a vn Pays aspre, pierreux, plein de hautes montagnes, & de force bois toutesfois, il a beaucoup de vallons, & de petites riuieres. Il abonde en orge, millet, & miel dont les habitans se nourrissent, sans faire estat de la cire: mais il n'y faut parler de froment. Il y a d'vne sorte de fruict qu'ils nomment Arga, qui ressemble aux oliues, mais son arbre est espineux, & de ce fruict ils font de l'huyle de peu de valeur, de laquelle ils se seruent à apprester leurs viandes, & ils en mettent aussi aux lampes. Il y a force venaison, cõme cerfs, cheureulx, & ils ne manquent aussi de lievres. En la mõtagne Demenser qui est

Il y a force montagnes, & entre les autres 8. c'est à sçauoir, Rabona, Bemifensecaré, Beniharos, Chebib, Benichessent, Angera, Quadez, & Benigue dafeth qui sont toutes extremement fertiles: & entre les montagnes de ce Pays, il s'en trouue de merueilleusement hautes, & de fort difficile accez.

Le pays d'Errif est entierement aspre, & plein de montagnes fort froides, où il y a de grandes solitudes garnies d'arbres fort espais, qui sont beaux & droicts au possible. Il ne produict point de froment: mais il a grande abondance de vignes, figues & oliues, & amandes. Il y a fort peu de bœufs, & de brebis: mais on y void vn grand nombre de cheures, d'asnes, & de singes.

Le Pays de Garet est sec & sablonneux, & desagreable, & presque semblable aux deserts de Numidie, & ces deserts sont entierement sans eau. Il s'y trouue force bestes farouches de diuerses sortes, qui causent que ceux qui doiuent passer par-là, n'oseroient le faire qu'ils ne soient en grosse compagnie. La montagne de Sahir qui y est, abonde en fer, & en orge, & au mont de Guardan il y a force cheuaux.

Pour le regard de Chaulez, c'est vn Pays aspre & raboteux pour la plus grande partie, & il y a aussi force deserts.

La montagne de Dubdu est fertile à merueilles, à cause du grand nombre de fontaines qui en coulent. Mais ceste fertilité n'est que pour le fait des iardinages, veu qu'il faut que ceux de Dubdu, aillent querir les autres viures au terroir de Thezze, où l'on trouue de fort bons vins, & abondance de toutes choses necessaires.

Au mont de Magara, qui est pres de Thezze, il y force boccages & vn bon terroir où l'on trouue assez de grain & de lin, comme aussi de l'huyle, & des trouppeaux, & principalement de cheures. Au mont de Gauara on trouue grand nombre de Leopards & de Singes dans les bois, & ailleurs des lins & des orges en abondance. Au mont Baronis il croist des raisins: mais les habitans qui ne boiuent point de vin, ne prennent pas peine à multiplier la vigne. Le mont de Guertanagé est haut & difficile, mais abondant en grain, lin, & huyle, citrons & coings. On void au mont de Gueblen des neiges tout le long de l'année. Celuy de Iesseren a grand nombre de mines de fer, mais il n'y croist chose aucune pour la nourriture des hommes. Le mont de Selelgo est garny de pins, & de fontaines, & plein Lyons, & de Leopards, & de Singes. Au mont Bedi Merasen, il y a force asnes & force cheuaux, & de là vient qu'on y void vn grand nombre de mulets.

Mais afin de conclurre ceste partie, & de dire tout ce qui est de la qualité de ces deux Royaumes: apres les auoir considerez l'vn apres l'autre, il sera bon de dire maintenant en gros tout ce qui est necessaire pour auoir vne cognoissance generale des deux tout ensemble.

Ie dy donc que tout le Pays qui est entouré du mont Atlas, participe plus du froid que du chaud, & qu'il y a assez de fruits & de grains, excepté du froment: mais on n'y trouue guieres de bonnes eaux. Le mont Atlas est froid, & tousiours chargé de neige, & les vallons qui en sont voisins sont fertiles: mais plus du costé de l'Ocean que que de la mer Mediterranée. Le froid commence en ces Pays en Octobre: mais plus auec pluyes que gelées, & l'on n'y a froid que le matin.

Le temps y est inconstant en Feurier, les vents y sont vehements au mois de Mars; & toutesfois du tout necessaires pour les grains, & aussi pour les arbres. Mais en Auril tout se va aduançant, de sorte qu'à la my-May on y mange des figues meures, & en Iuin des raisins, & entre Iuin & Iuillet les pômes, poires, prunes, & autres fruits semblables sont en leur saison & maturité. En Octobre on recueille les coings, grenades, & certaines pommes, & en Nouembre les oliues. Depuis la fin de Feurier iusques en May, il y fait le plus beau temps qu'on puisse voir, toutesfois s'il ne pleut depuis le vingt-cinquiesme d'Auril iusques au cinquiesme May, l'on n'espere point de bonne année, & les habitans appellent ceste pluye Nasan: comme qui diroit eau benite. L'Esté y est chaud au possible, le temps estant tousiours serain, & s'il y pleut, ceste eau n'est nullement saine & cause d'horribles fiebures, qui font mourir beaucoup de personnes. Les maladies qui regnent ordinairement en ces contrées, sont des douleurs de teste, mal aux dents, & à l'estomach, la teigne aux enfans, de grandes coliques ordinaires, des sciatiques, & la goutte, & encor tous sont sujets à estre galeux: & le pis est, que la grosse verole y est ordinaire, & s'attache tellement par tout, qu'il n'y a ville en Barbarie où la plus grande partie des habitans n'en ayt esté atteinte.

MOEVRS ANCIENNES.

XVII. LE Pays de Barbarie a esté desnué d'habitans durant plusieurs siecles, de mesme que la Numidie. A raison dequoy quelques-vns disent, que le peuple de ces contrées a tiré son origine de ceux de Palestine, qui y firent leur retraicte, estans chassez par les Assyriens. Quelques autres disent que ces Barbares sont descēdus des Sabeens, peuples de l'Arabie heureuse, auant qu'ils fussent chassez par les Assyriens, ou par ceux d'Ethiopie. Les autres ont opinion, qu'ils sont sortis de quelques habitans d'Asie, qui s'enfuyrent premierement en Grece, estants chassez par leurs ennemis de leur patrie, puis estans encor poursuiuis par les mesmes au lieu où ils s'estoient retirez, vinrent en Barbarie, & s'y arresterent, laissans leurs ennemis en Grece. Il y a eu autrefois de tres-excellens personnages, & fort doctes en ces contrées, & ce peuple estoit extremement ciuilisé. Car entre les Mahometans on ne sçauroit assez loüer les Roys Almansur, ou Mansor, Marin, & Hucep, hommes excellens en leur superstition; du regne desquels ont flory les plus fameux Medecins & Philosophes d'entre les Arabes: comme Auicenne, Rasis, Albumazar & Auerroës, & autres en grād nombre tous nourris par les Rois de Marroc, qui tenoient la Barbarie, & vne partie des Espagnes, les Colleges qui sont encor en quelques villes, monstrent assez combien d'estat ils ont faict de la doctrine. Au reste, il n'y auoit nation qui fust autrefois plus gentile, pour inuenter mille galanteries, pour les tournois, & choses semblables. Ce furent eux qui les porterent en Espagne, & qui les pratiquerent auec tant d'esprit & de gentillesse, que les Romains sont demeurez tous pleins de sēblables choses. Ils y porterent la façon de cheuaucher à la genette, & du ieu des cannes, auquel ils excellent encore. Ils se rendirent redoutables à tous leurs voisins, & monstrerent en tous lieux combien ils estoient pleins de courage. Quelques anciens Autheurs ont dit à bon droict qu'ils aymoient les changemens & choses nouuelles. Ils se nourrissoient autrefois des Singes, qui se trouuent en leurs montagnes, & ne portoient autres habits que de peaux de Cheures. Ils immoloient au Soleil & à la Lune, & enterroient leurs morts.

A Han Lisnan, qui est au Pays de Chauz, il s'assembloient en certain temps de l'année au commencement de la nuict, & ayans fait leur sacrifice, ils esteignoient les luminaires, & chacun empoignoit la premiere femme qu'il rencontroit, & en prenoit son plaisir: & il estoit deffendu à celles qui se trouuoient à telle feste, de coucher d'vn an auec leurs maris, & ce qui sortoit de cet accouplement estoit nourry par les Prestres du Temple.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XVIII. AVant que de considerer particulierement les mœurs de chacun de ces peuples, il sera bon de parler de tous en general, & de discourir aussi des Arabes qui se tiennent en vne bonne partie de ces Prouinces.

Les habitans de Fez & de Marroc sont vn peu bazanez: mais les vns plus que les autres: Ces peuples ont presque mesmes mœurs que les Arabes, toutefois ils sont vn peu plus ciuils. Ils sont conuoiteux d'honneur, autant que gens qui soient au monde. On ne sçauroit voir vn peuple plus inconstant, ny pareillement plus rusé. L'infidelité y est practiquée autant qu'en lieu de la terre. Il n'y a rien de plus colere que les habitans de ce Pays, qui sont aussi grands vanteurs, plein de soupçon, & ialoux tout ce qui se peut. Dauantage, ils sont merueilleusement agiles & dispósts, principalement aux combats qui se font à cheual, où ils se monstrent aussi prompts, que l'on en puisse voir: mais ils ne peuuent supporter guiere long-temps le trauail, & leur naturel est d'acheuer promptement, ou de quitter tost vne besogne.

Voylà les mœurs generales esbauchées, & auant que de venir aux particulieres: ie vay dire quelque chose des Arabes qui viuent, & demeurent parmy ces peuples.

Ces gens se tiennent communément aux deserts nourrissans leurs cheuaux, Chameaux, & grand nombre de bestial duquel ils fournissent les terres voisines. Ils sont fort puissans, tant à cause de leur valeur & addresse, que de leur nombre; mais ils sont fort mal armez.

Ceux qui demeurent pres du mont Atlas, & entre iceluy, & la mer Mediterranée, sont les plus aysez, & plus riches de tous, s'habillent proprement, sont bien montez, ont de plus beaux & plus grands pauillons que les autres (car ils viuent soubs des tentes & ont des cheuaux plus gras & plus polis) mais non si polis que ceux des deserts de Numidie.

Ces Arabes sont addonnez au labourage, & habitent en vn Pays fertile, & cueillēt

Digitized by Google

abondance de grains, & ont vne infinité de troupeaux, & des bœufs sans nombre, & pour ceste cause il faut que de iour à autre ils changent de place, & remuent leurs pauillons pour chercher nouueau pasturage, & ceux-cy vsent d'vne assez grande liberalité, & courtoisie à l'endroit des estrangers qui passent par leur contrée, au lieu que les autres Arabes leur sont fort cruels.

Quelques-vns de ceux-cy payent tribut à l'Empereur de Marroc: les autres ont esté long-temps sans recognoistre aucun Seigneur, & sans payer aucun tribut : mais depuis que les Portugais ont tenu Azamor, & Alaphy, ils sont contraincts de receuoir loix d'eux.

Au reste ils sont fort addonnez à la chasse, si bien qu'ils nourrissent force chiens, & bien qu'ils logent courtoisement les passans, si sont-ils si accoustumez au larcin, qu'on ne se peut presque garder de perdre quelque chose : mais il ne s'y parle aucunement de toucher aux personnes. Ils sont fort addonnez à la Poësie en leur langue, qui n'a plus son ancienne naïfueté, & toutefois ils ont vne grace singuliere en leurs vers, & ceux qui les sçauent mieux faire, sont veus de bon œil de leurs chefs, recogneus & recompensez de leur gentillesse. Quant aux femmes des Arabes, elles sont assez bien vestuës à la mode du Pays, ayans pour habit des chemises noires à grandes & larges manches, sur lesquelles elles portent comme vn drap de mesme couleur ou de bleu Turquain, & elles s'enuelopent si gentiment de cecy, le mettants en plusieurs plis, qu'elles viennent à le ioindre sur les espaules, & à l'attacher auec des agraffes d'argent faites fort proprement. Elles ont aux oreilles des bagues d'argent, de mesme qu'aux doigts, & se ceignent les iambes de petits cercles de mesme estoffe, comme font les autres femmes d'Afrique. Elles portent encores de petits masques de toile, où il n'y a ouuerture que pour les yeux, de peur de tenter les hommes, tant elles ayment à viure honnestement, & si tost que ces femmes voyent quelqu'vn qui n'est de leurs parents, elles se couurent le visage, & ne le veulent entretenir en aucune sorte: mais deuant leurs parents, ou leurs maris, elles tiennent la face descouuerte. Les Arabes allans d'vn lieu en l'autre, meinent leurs femmes sur des chameaux, & en certaines selles couuertes de quelque tapis, afin que le chaud ne les offence, & ces selles sont faites en telle sorte, qu'il n'y peut demeurer qu'vne femme seule, & lors mesmes qu'ils vont à la guerre, ou le propre iour de la bataille, ils ont auec eux leurs femmes, pour les encourager au combat. Ces femmes auāt que d'aller vers leurs maris, soit le iour de leurs nopces, soit en autre temps pour coucher auec eux, se peignēt le visage, le sein & les bras & les mains auec certaine couleur azurée, leur estant aduis qu'elles sont fort gentilles en ceste sorte, & elles tiēnent ceste coustume des premiers Arabes, qui entrerent iadis en Afrique, & ceux-cy l'apprintent des Africains, bien qu'à present és villes de Barbarie, ceux qui sont naturels du Pays, n'imitent cette façon de faire, ains leurs femmes aiment à se maintenir en leur couleur naturelle. Il est vrai que quelquefois elles ont certaine peinture noire faite de fumée de noix de gale, & de saffran, auec laquelle elles se peignent le jouës en rond, & les sourcils en forme de triangle; & se mettent sur le menton quelque chose qui ressemble vne fueille d'oliuier, & cecy estant loué par les Poëtes Arabes en leurs chansons amoureuses, il n'y a grand personnage Africain qui n'en veüille porter par galanterie. Mais il faut sçauoir que les femmes n'oseroient porter ce fard que deux ou trois iours, ny paroistre deuant leurs parents en cét équipage, à cause que cela sent sa courtisane. Elles en donnent seulement la veuë & le plaisir à leurs maris, pour les inciter à l'amour, dautāt que ces femmes en ayment fort le deduit, & il leur semble que leur beauté reçoit vn grand esclat de ce fard. Mais c'est assez parlé des Arabes, venons maintenant aux mœurs des Prouinces des Royaumes de Marroc.

Ceux de la Prouince d'Heez mangent du pain d'orge fait sans leuain, comme des gasteaux, & le cuisent en des paisles de terre pareilles à celles où les Italiens font cuire leurs tourtes sur l'âtre eschauffé, car il s'en trouue bien peu qui cuisent leur pain au four comme par deçà. Ils viuent encores de farine d'orge trempée, remuée dans l'eau chaude, comme qui feroit de la boüillie, n'y mettant de l'hule sinō en Esté, & au Prin-temps, qu'ils la font cuire dans du laict, y mettant aussi du beurre en lieu d'huyle. Ils n'ōt ny nappes ny seruiettes, & se seruent en leur lieu de quelques nattes qu'ils estendent par terre, & mangent en s'asseant là dessus. Ils sont vestus d'vn certain drap de laine, fait comme les couuertures communes que l'on met sur les licts. Ils ageancent ce drap sur leurs corps, & le ceignent contre les fesses, & couurent leurs parties

honteuses de ie ne sçay quel drap faict aussi de laine. Ils ont sur la teste des bandes de la mesme laine, longues de cinq pieds, & larges d'vn pied, lesquelles ils teignent en noir, & les entortillent tellement autour de la teste, que le haut leur demeure tousiours descouuert, & n'y a personne qui porte bonnet que les vieillards, ou les gens de sçauoir, s'il y en a, & ces bonnets sont ronds & doubles, comme les gens d'Eglise les portoient iadis en France.

Leurs licts sont des couuertures semblables à celles que nous appellons de Catalogne, dont l'vne leur sert de matelaz, & l'autre de drap & de couuerture, leurs cheuets, & oreillers, sont des sacs de laine, aspres & rudes. Ceux qui sont à marier n'oseroient pas porter barbe: mais aussi-tost qu'ils ont pris femme, ils la laissent croistre. Ils ont force venaison, mais ils ne se soucient nullement d'aller à la chasse. Ils ont force riuieres, & toutesfois ils n'vsent aucunement de moulins, & c'est aux femmes à faire la farine. Il n'y a presque aucun qui sçache lire ou escrire. Il ne s'y trouue Medecin, Chirurgien, ny Apoticaire, leur ordinaire est de s'ayder du feu pour tout remede. Bref la vertu de ce peuple consiste en la guerre, durant laquelle ils ne font iamais tort aux estrangers, ains leur donnent sauf-conduit. Le peuple d'Ilensugeghen est le plus farouche & le plus cruel de tous les Royaumes.

Les habitans de Tefetné sont plus blancs que leurs voisins, & fort courtois à l'endroit des estrangers, pour lesquels ils ont vn Hospital, & encores ils logent en leurs propres maisons: chose qui n'est guiere ordinaire en Afrique. Les habitans du mont d'Ideuacal sont grossiers, mais fort vaillans.

Au pays de Suz, & pres de la ville de Testent, l'on n'vse d'autre monnoye que de l'or, ainsi qu'il est tiré de la terre, & pour petite monnoye, ils vsent de certaines pieces de fer du poids d'vne once.

Les habitans ont ceste industrie de sçauoir accoustrer des marroquins, desquels l'on fait tant d'estime, & pour abreger, le pays de Suz, est peuplé d'hommes qui sont courageux au possible.

Le peuple de la Prouince de Marroc est courtois & liberal. On lit la loy de Mahomet dans la Principale ville, & il y a des Colleges rentez pour cét effect, & des Hospitaux pour les passans, qui sont de leur secte. Ceux qui se trouuent au plat pays, sont si bestiaux, que n'ayans hommes suffisans entr'eux pour vuider leurs differents, ils ont accoustumé de retenir les estrangers qui passent, afin qu'ils donnent leur sentece sur le fait duquel il s'agit, & faut que cét arbitre serue de Greffier, & de Iuge tout ensemble. La nourriture de ce peuple n'est guere delicate, veu qu'il vit de farine d'orge destrempée en l'eau bouïllante, & cuite auec de la chair du plus vieil bouc qu'ils ayét.

Quand à ceux de Guzule, ils sont extremement brutaux, & toutesfois ils font du fer de leurs mines d'assez gentils vases, qu'ils trocquent à des draps, des cheuaux, & des espices, & autres choses qui leur sont necessaires, aux foires & marchez des Pays voisins, où ils vont ordinairement. Presque par tout ce Pays, ils ne recognoissent aucun pour superieur, à raison dequoy ils sont en continuelle guerre : tellement que leurs tresues ne durent iamais plus haut de trois iours de la sepmaine, à quoy ils sont contraints, à cause du trafic. Mais lors qu'ils se rencontrent, les tresues estans expirées, ils se massacrent sans aucun respect d'aage, ny de sexe.

Ils ont pour tous vestements des chemises de laine sans manches, & assez estroites par le collet : sur la teste ils portent des chapeaux faicts de fueilles de palmiers.

Les iours des foires & les marchez sont si estroitement & solemnellement gardez qu'il n'y a homme si hardy qui osast offencer vn autre, tant il fut son ennemy, pource qu'ils ont vn Capitaine eleu par toutes les parties, qui cognoit des crimes communs durant le trafic.

Les larcins y sont punis de mort sans autre forme de procez, & l'on y fait mourir le larron auec certaine espece de pertuisane, puis on laisse le corps mort pour exemple & pour seruir de pasture aux bestes, & aux oyseaux de proye.

Les Pays de Ducale a des habitans rudes & nullement ciuilisez, & entierement despourueuz de courtoisie. Et quant à celuy de Hascora, il y a force Tanneurs de cuirs qui font les marroquins d'Afrique.

Les femmes y sont belles & blanches, & se plaisent fort auec les estrangers : mais les Afriquains sont ialoux au possible.

Au pays de Teldé, il y a dans les villes beaucoup de riches marchands, & des Citoyens extremement courtois. Les femmes y filent des mieux la laine, & excellent à en faire de beaux ouurages. Elles sont blanches en quelques lieux de ceste Prouince

& portent beaucoup d'argent sur elles.

Mais si nous considerons les habitans du mont de Dea au mesme païs, nous trouuerons qu'ils n'ont, ny villes, ny villages, ains se tiennent en des maisons esparses çà & là, & la pluspart demeurent dans des cauernes, & sont larrons, traistres, & si meschans, que pour peu de chose ils tuent vn homme. Et quant à leurs femmes, ce sont les plus laides & plus sales presque de toute l'Afrique.

Quant au Royaume de Fez, les habitans de la Prouince d'Argar sont presque tous Arabes, riches, & pompeusement vestus, mais vaillans au possible, & pour cette cause, le Roy de Marroc s'en sert ordinairement en ses guerres.

Le peuple du païs d'Elhabat est fort vaillant & hardy, & le Roy de Marroc s'en asseure extremement, & en tire de grands seruices, pour les courses que ces gens font dans les terres des Chrestiens.

Les habitans d'Arrif sont fort peu ciuils: mais ils sont courageux & robustes. Ils vont du tout mal vestus, & s'adonnent volontiers à l'yurongnerie. Ceux des montagnes y ont des loupes de chair semblables à celles des Sauoyards voisins des Alpes.

Les habitans de Bellis de Gomere sont grands corsaires, & font de grands maux aux Chrestiens le long de la coste d'Espagne.

Au pays de Garet, les habitans du mont Sahid ne payent aucun tribut, & sont tous forgerons, qui s'adonnent à polir le fer, qui est porté à Fez en balles, & pieces rondes, dautant qu'ils ne le sçauent accoûtrer en barres, ainsi que l'on faict en Europe.

Les montagnes de Teza & du pays de Ghauz, ne craignent nullement leurs Roys, contre lesquels ils ont souuent combattu, dautant qu'ils sont forts d'assiettes, d'hommes, & de viures.

Ceux de la montagne de Gauata sont tous tisserans, & de mauuais courage, & n'osent aller au bas de leur montagne, pource qu'ils ne veulent payer la pluspart du temps aucun tribut à leur Roy, & l'on ne les peut forcer en leur montagne, qui est fournie de tout ce qui est necessaire à l'homme.

Le peuple du mont Baronois est assez blanc: les femmes y sont belles, & en bon poinct, mais les hommes y sont ialoux au possible. Les habitans du mont de Lessesten sont pauures, miserables, des plus lourdaux qui soient en Afrique. Et les peuples prés des monts Ziz, Mezetaza, & Beni Merazen, qu'on appelle Zanagas, sont vaillans & farouches, & les plus grands voleurs qui soient en Afrique, ayans pour armes chacun trois Zagayes ou lances gayes, qu'ils dardent auec tant d'adresse, qu'ils ne faillent guiere iamais leur coup, & auec cela ils ont l'espée & le poignard, & ont intelligence auec les Arabes.

Ie viens maintenant aux mœurs de ceux de la ville de Fez, qui ont à mon aduis, surpassé en politesse tous les autres habitans de ce Royaume. Ie dis donc en premier lieu, qu'ils ont grande quantité de belles estuues, où l'on garde vn fort bel ordre. Il y a hors des salles certaines loges, où les hommes se dépoüillent, & laissent leurs habillemens. Or ainsi que l'homme veut aller en vne de ces estuues, apres qu'il a passé la premiere porte, il passe en vne chambre qui est froide, & l'on y tient de l'eau pour rafraischir l'autre quand elle est trop chaude. De là l'on va par vne autre porte à la seconde chambre, qui est vn peu plus chaude, & là on laue & nettoye la personne qui se veut estuuer. Apres cét homme passe à la troisiesme qui est fort chaude, & là il suë quelque temps. On chauffe l'eau auec du fient, à cause que les maistres des estuues tiennent des gens qui vont rechercher tout le fient des escuries & le portent hors la ville, en font comme vne petite montagne, & le laissent seicher ainsi deux ou trois mois. Apres cela, pour chauffer les estuues, & ladite eau, ils le bruslent au lieu de bois. Les femmes ont aussi leurs estuues, & il y en a qui sont communes aux hommes & aux femmes: mais les hõmes ont leurs heures limitées, selon la qualité des iours, & le reste de la iournée est pour les femmes, & lors qu'elles entrent aux estuues, l'on trauerse vne corde à l'entrée de l'estuue, afin que nul homme n'y aille: & si quelqu'vn vouloit parler à sa femme, il ne luy est point permis, ains il faut qu'il luy fasse dire ce qu'il luy veut par vne de ses chambrieres. Les hommes, & les femmes de la ville mangent aussi souuent aux estuues, & le plus souuent les vns & les autres y passent le temps en diuerses sortes, & y chantent à haute voix. Tous les ieunes hommes entrent tous nuds dans les estuues, sans auoir hôte l'vn de l'autre, mais ceux qui sont de quelque condition releuée par dessus le commun, y entrent auec certains linges autour du corps, & ne s'assient pas en des lieux communs; mais

s'accommodent en certaines petites chambres qui sont tousiours prestes, & separées à leur mode pour les hommes de qualité. Mais il faut sçauoir, que quand ceux qui seruent aux estuues, lauent quelqu'vn, ils le font coucher, puis le frottent quelquesfois auec des onguents restauratifs, & quelquesfois auec instruments qui ostent toute l'ordure qui peut estre sur le corps. Mais quand ils lauent quelques Dames, ils les font coucher sur des draps de feutre, & leur font appuyer la teste sur des oreillers couuerts de feutre.

Il y a encore pour chaque estuue beaucoup de barbiers, qui payent certaines sommes au maistre des estuues, pour y pouuoir tenir leurs instruments, & y trauailler de leur art. Et la plus grande partie de ces estuues appartient aux Mosquées, & aux Colleges, les vnes leur rendans cent ducats, les autres 50. qui plus, qui moins, selon la grandeur des lieux.

Les garçons qui seruent à ces estuues, ont accoustumé de faire certaines festes toutes les années en cette sorte. Ils conuient tous leurs amis, & vont auec des trompettes & des fiffres hors de la ville. Apres ils prennent vn oignon, & le mettent en vn beau vase de leton, puis l'ayant couuert auec quelques linges blancs, ils retournent à la ville, sonnants iusques à la porte des estuues. Alors ils mettent l'oignon en vne corbeille, & la pendent à la porte de l'estuue, disans que cela sera cause du profit de cette estuue, & que plusieurs y iront.

Il y a dans la ville de grandes hostelleries, mais sans aucun lict, veu que l'on ne vous y donne pour dormir qu'vne piece de natte, & vne couuerture. Que si quelqu'vn veut manger, il faut qu'il achepte la viande, & apres qu'il la baille à cuire. Les pauures veufues, qui n'ont ny maisons, ny parents pour les loger, se retirent encore en ces hostelleries, où l'on leur donne vne chambre, & quelquesfois on en mettra deux ensemble: & ces femmes ont soin du lict, & de la cuisine.

Quant aux hostes, ils sont d'vne race nommée Elcheua, & portent des habits de femmes, mesme au parler. Chacun de ses hommes a quelque garçon qui couche auec luy, & vit auec cettui-cy comme vn mary auec sa femme. Ils tiennent aussi des femmes qui gardent les coustumes de celles qui y sont aux bordeaux d'Europe. Ceux-cy ont le pouuoir de vendre & d'achepter du vin sans que les Officiers du Roy leur donnent aucun empeschement, & les hommes de mauuaise vie frequentent ordinairement ces lieux, les vns pour s'enyurer, les autres pour passer leurs fougues amoureuses, & choses semblables. Ces hostes ont vn Consul, & payent certain tribut au Gouuerneur de la ville. Outre cela ils sont obligez, quand il est besoin de donner à l'armée du Roy, ou des Princes, vn grand nombre de leurs gens, pour apprester la viande des soldats, pource qu'il y en a peu d'autres qui entendét ce mestier.

Mais il faut remarquer, qu'il n'y a homme de lettres, ny marchand, ny artisan homme de bien, qui veuille seulement parler auec eux: & il leur est aussi deffendu d'entrer dans les Mosquées, non plus qu'aux places des marchands, aux estuues, & en leurs maisons. Ils ne peuuent aussi tenir les hostelleries qui sont proches du Temple, où logent les riches marchands. Le peuple les haït au possible: mais les Seigneurs qui s'en seruent, comme i'ay dit, aux armées, leur laissent mener cette vie deshonneste.

Il y a certains marchands qui tiennent les moulins à loüage, & acheptent le grain, & le font moudre. Apres cela ils vendent la farine aux boutiques, & par ce moyen tirent vn grand profit, pource que les artisans, qui n'ont pas tant de moyens qu'ils puissent faire prouision de ce grain, acheptent cette farine, & font faire ce pain chez eux: mais les hommes de qualité achep[tent] le grain, & le font moudre en certains moulins, destinez pour les Citoyens. L[a] plus grande partie de ces moulins appartient aussi aux Temples, & aux Colleg[es], & on leur paye deux escus pour chaque meule.

Les arts de cette ville sont separez l'vn de l'autre, & les plus nobles sont autour de la grande Mosquée, comme les Notaires, dont il y a enuiron octante boutiques, vne partie desquelles est iointe auec les murs du Temple, & l'autre costé est vis à vis, & en chaque boutique il y a deux Notaires. Vn peu plus outre, en tirant vers le Ponant, on voit trente boutiques de Libraires: & du costé du Sud enuiron cinquante boutiques de marchands de souliers, qui acheptent vn grand nombre de souliers, & de brodequins, des cordonniers; puis les vendent en menu. Prés de là l'on voit les cordonniers qui font des souliers pour les enfans: & du costé du Leuant l'on voit ceux qui vendent les choses faites de cuiure, & de leton.

Vis

Vis à vis de la grand porte l'on void ceux qui vendent des fruicts, & apres ceux qui vendent des ouurages de cire, qui sont des plus beaux que l'on puisse voir. On void apres ceux qui vendent des fleurs, & des citrons, & ceux-cy trouuent assez d'achepteurs, pource que ceux qui sont accoustumez à boire du vin, veulent auoir toûjours des fleurs auecques eux. On trouue apres les vendeurs de laict, qui en acheptent de certains vachers tous les matins, & de ce qui n'a pas esté vendu ils en font du beurre, lequel ils vendent au peuple. Outre ce, l'on y void force Marchands de cotton & de chanvre, dont les derniers vendent des cordes, & des licols de cheuaux. Outre ceux-cy, il y a des faiseurs de licols qui sont de cuir, ouurez de soye. Il y a apres, les vendeurs de mords, de brides de cheuaux, de poictraux, selles, & estriers.

On y void apres des crocheteurs, ou porteurs de charges, qui s'ayment comme freres, veu que quand quelqu'vn d'entr'eux vient à mourir, & laisse quelque petit enfant, ils entretiennent en commun la femme, iusques à ce qu'ils soient en aage, pour leur faire apprendre quelque art.

Quand quelqu'vn se marie, qui a quelques enfans de nouueau, il fait vn festin à toute la compagnie, & chacun en reuanche luy fait vn present, & nul ne peut estre de leur troupe, sans auoir premierement festiné les autres : & s'il y entre autrement, il ne peut auoir en trauaillant que la moitié du gain que font les autres.

Quand ils trauaillent, ils ont certain habillement court qu'ils portent tous de mesme couleur : mais lors qu'ils ne font rien, ils vont vestus comme ils veulent. Il y a vne place où l'on vend des carrottes & des naueaux, dont l'on fait tant d'estime, qu'il n'y a personne qui les puisse achepter, que quelques-vns qui en payent certaine somme à ceux qui tiennent la Doüane, & tous les iours l'on en vend 50. charges, voire quelquefois dauantage.

On vend ailleurs de petites boules de chair pilée, & frite à l'huyle, auec beaucoup d'espice, & chaque piece est grosse comme vne figue commune.

On y vend aussi certains pains frits à l'huyle, semblables au pain miellé qui se vend à Rome, & ceux de la ville mangent souuent de ce pain à desieuner, principalement les festes, & auant les iours du ieusne, & ils en mangent auec de la chair rostie, ou auec du miel, ou auec certaine chair pilée, qu'ils pilent pour la seconde fois apres qu'elle est cuite, en faisant apres du broüet, lequel ils teignent auec de la terre rouge. Ils ne rostissent pas la chair auecques la broche, mais ils ont deux fours l'vn sur l'autre, & mettent le feu à celuy de dessous : & lors que celuy d'enhaut est bien chaud, ils y mettent des moutons entiers par vn trou qui est au dessus, afin que le feu ne leur brule pas les mains. La chair se cuit fort bien en cette sorte, & a vn goust delicat, à cause qu'elle ne sent point la fumée, ny vn trop grand feu : mais est cuitte auecques vne chaleur têperée l'espace de toute la nuit, & le matin ils commencent à la vêdre.

On y vend encore certaine chair fricassée, & du poisson de mesme, & vne autre sorte de pain delié qu'ils mangent auec du beurre & du miel. Les bouchers y pesent la chair, & la vendent à la liure, & l'on ne tuë pas les bestes en la boucherie, mais en lieu à part prés de la riuiere, où ils les escorchent. Quant aux draps, si quelqu'vn en veut vendre, il faut qu'ils les donnent à des Crieurs, qui les chargent sur leurs espaules, & vont criant le prix, & l'on fait ces cris depuis midy iusqu'au soir. Il y en a plusieurs qui font des cages de Cannes pour y tenir la volaille, pource que chaque Citoyen en tient vn grand nombre qu'il engraisse, & afin de tenir les maisons nettes, on tient toute la volaille dans ces cages. Il y a aussi des gens qui vendent du grain, & des legumes pour semer, & l'on void en vne place force porteurs de ce grain auec leurs mulets & leurs cheuaux. En la place où l'on vend les toiles, on trouue quelquefois vn nombre infiny de femmes, qui viennent souuent aux paroles, & des paroles aux mains, en se disans les plus grands outrages du monde, & donnans du plaisir à ceux qui les oyent.

Il y a des gens qui font des escus, & des targues de cuir, selon la coustume d'Afrique. On y voit force blanchisseurs, homme de basse condition, qui lauent le linge des mieux, & le font seicher en l'estendant sur des cordes, ainsi que l'on fait par deçà, & le plient aussi proprement que gens du monde. Ils mettent sur la selle trois fausses housses, l'vne plus belle que l'autre. Il y a des cordonniers qui font des souliers pour les Gentils hommes, & ny les artisans, ny les soldats, ny les autres courtisans n'en peuuent porter de cette sorte. Il y a mesme vne ruë de certains artisans qui font des tresses au bout des draps que les habitans de Fez mettent sur leurs testes.

Les Apotiquaires ny sçauent faire, ny juleps, ny syrops, ny electueres, dautant que les Medecins font toutes ces choses chez eux, puis ils renuoyent en leurs boutiques, où ils tiennent des garçons qui les distribuent selon les Ordonnances des Medecins. Mais la plus grande partie du peuple ne cognoist, ny Medecin ny Medecine. Il y a quelques boutiques de ceux qui vendent des oyseaux, tant pour manger que pour resiouïr auec leur chant. On y trouue aussi des gens qui font certaines mules, que les Gentils-hommes portent quand il fait crotté, & ces mules sont faites fort gentiment auec quelques ouurages, & sont bien ferrées auec certaines couuerture, de cuir cousuës auec de la soye. On y fait des balais de certaines palmes sauuages, comme sont celles que l'on apporte de Sicile à Rome. Ces gens icy portent leurs balais par la ville, & les trocquent auec de la cendre, & des vieux souliers. Ils vendent la cendre aux blanchisseurs, & les souliers rompus aux sauetiers.

Il y a aussi des vendeurs de laine qui acheptent les peaux des bouchers, tenans des garçons qui les lauent. Ils en tirent la laine, & accoustrent les peaux, mais non d'autres bestes que des moutons: car il y en a d'autres qui habillent celles des bœufs. On y trouue aussi des gens qui font certains liens, auec lesquels on attache les cheuaux par les pieds. Il y a par la ville plusieurs lieux, où l'on scie du bois de diuerses sortes, les Chrestiens esclaues sont employez à cela, & leurs maistres les nourrissent d'vne partie de l'argent qu'ils tirent de leur trauail, & iamais ils ne les laissent en repos que le Vendredy, depuis Midi iusques au soir, & enuiron huict iours en diuers temps de l'année, lors que les Mores font leurs festes.

Il y a aussi des bordeaux publics, où les filles d'amour donnent du plaisir pour petit prix, & celles-cy sont fauorisées, ou du Capitaine du Guet, ou du Gouuerneur de la ville.

Il y a certains hommes qui tiennent du vin, & des femmes en leur maison, & pour de l'argent on y a ces deux choses.

Ils gardent leurs grains en certaines fosses profondes, qui tiennent quelquesfois plus de deux cents muids de bled, & les habitans du lieu où sont ces fosses, qui sont communément des hommes du menu peuple, viuent du profit qu'ils tirent du loüage desdites fosses, qui est vn muid pour cent toutes les années.

Les habitans de la ville sont veritablement ciuils, ils portent en Hyuer du drap de laine fait hors du pays. Leur habit est vne iuppe sur la chemise, auec certaines manches fort estroites, & là dessus ils portent quelque robbe large cousuë pardeuant, & pardessus encor leurs manteaux à la Moresque, qu'ils nomment Albornoz. Ils portent sur la teste des simples bonnets, comme quelques-vns qu'on porte la nuict en Italie, mais sans oreilles. Ils mettent dessus certaines bandes de toile entortillées sur la teste, & ne portent pour chausses que des marones de toile faites à la matelote, excepté en Hyuer, auquel temps voulans aller à cheual, ils prennent des brodequins.

Le peuple porte des sayes & des manteaux sous la robbe, dont nous auons fait mention, & n'ont sur la teste autre chose que des bonnets de peu de valeur.

Les Docteurs & Gentils-hommes portent des robbes auec des manches larges, comme les Gentils-hommes de Venise, qui ont quelque charge honnorable. Enfin ceux qui sont du tout de basse condition, portent quelques draps blancs grossiers, faits de la laine du pays, & leurs manteaux sont faits de mesme estoffe.

Les femmes y sont assez bien vestuës: mais en Esté elles portent seulement la chemise, & ceignent leur front auec certaines bandes qui ne sont guiere agreables. En Hyuer elles vsent de certaines robbes à larges manches, cousuës deuant, comme celles des hommes. Mais quand elles sortent du logis, elles portent des chausses à la Matelote qui leur couurent toutes les jambes, & vn voile qui leur couure la teste & tout le corps. Elles couurent pareillement leur visage auec vn drap de lin fort fin, & delié; tellement qu'elles ne laissent rien paroistre que les yeux. Elles portent aussi aux oreilles certaines grandes bagues d'or auec de fort beaux ioyaux, & celles qui ne sont pas de qualité, en portent d'argent sans pierreries. Elles portent aussi des bracelets d'or, dont les deux pesent enuiron cent ducats. Les autres en portent d'argent, & beaucoup de ces fẽmes d'vne & d'autre condition, en portent de mesme aux jãbes.

Quant à leur manger, le peuple a accoustumé de prendre de la chair fraische deux iours de la sepmaine: mais les Gentils-hommes en mangent tous les iours selon leur appetit, & font trois repas le iour. Ils prennent celuy du matin fort legerement, veu qu'ils mangent du pain & du fruict, & certains potages faits de farine,

& de froment, qui sont plus liquides qu'autres : en Hyuer, au lieu de ce broüet ils prennent de la farine liquide auec de la chair salée. A Midi ils mangent quelque chose legere, comme de la chair salée, & des oliues : mais en Esté ce second repas est fort bon, & à plein ventre. La nuict ils en font vn autre qui est plus leger, veu qu'ils mangent du pain auec des melons, des raisins, ou du laict. Mais en Hyuer ils mangent de la chair boüillie auec du Cuscusu, qui est fait comme nos tartes de paste, qu'ils mettent en vn vase percé à petits trous, pour receuoir la fumée des autres pots, sur lesquels ils le mettent, & apres ils le meslent dedans du beurre, & l'arrosent du boüillon, & ils n'ont pas accoustumé de manger du rost. Voila de quelle sorte viuent les artisans, & les pauures. Les hommes de qualité viuent beaucoup mieux, & plus delicatement. Mais au regard de nostre façon de viure, la leur est du tout mesquine, & miserable, non pour la petite quantité des viandes : mais à cause de la sale façon dont ils vsent en leur manger, veu qu'ils preunent leur repas en terre, sur certaines tables basses, sans nappe, ny seruiette, & l'on n'y vse d'autre instrument que des mains. Quand ils mangent le Cuscusu, tous se seruent d'vn seul plat, & mangent tous sans culiers. Ils mettent pesle-mesle en vn plat de la chair & le broüet, & chacun prend autant de chair qu'il luy plaist, & la met deuant luy, sans auoir pour cét effect aucune assiette : & lors sans vser de cousteau, il la prend à belles dents, & en prend tant qu'il peut, & le reste luy demeure aux mains. Ils mangent fort viste, & nul ne boit que lors qu'il est bien saoul de manger. Lors chacun boit vne grande coupe d'eau, & voila comme ils en vsent communément. Il est vray qu'il y a quelques Docteurs qui viuent mieux, & plus proprement : mais pour conclurre, le plus pauure Gentil-homme de France vit plus magnifiquement que les plus grands Seigneurs d'Afrique.

Pour le regard des mariages, quand quelqu'vn veut prendre femme, si tost que le pere luy a promis sa fille, si tant est qu'elle ait vn pere, il assemble ses amis & les prie de venir à la Mosquée, & meine auec luy deux Notaires, qui escriuent les paches & conditions du mariage, le mary & la femme y estans presens. Ceux de moyenne qualité ont accoustumé de donner trente ducats en argent comptant, vn esclaue Negre du prix de quinze ducats, vne piece de certain drap, fait de soye & de lin de diuerses couleurs, en façon d'eschiquies, & certaines autres petites estoffes de soye, que les femmes portent en la teste. On a accoustumé aussi de leur donner vne paire de souliers bien faits, & deux paires de brodequins gentiment ouurez, plusieurs ouurages d'argent, & beaucoup d'autres petites besognes, comme des pignes, des fums, & de fort beaux esuentails. Apres que le contract est passé, & que les deux parties sont contentes, l'époux meine disner auec luy tous ceux qui ont assisté à son mariage, & leur donne de cette chair fricassée, dont nous auons parlé, auec du rost & du miel. Le pere de l'épousée fait semblablement son festin, & y conuie ses amis. Que si le pere veut parer sa fille, il le peut faire, mais cela vient de la liberallité, dautant qu'il n'est tenu de donner autre chose que de l'argent. Toutesfois ce luy est vne honte, s'il ne baille rien dauantage. Et auiourd'huy outre les trente ducats, le pere, ou celuy qui a soin de faire le mariage, a accoustumé de despencer deux ou trois cents ducats à fournir la nouuelle mariée, tant de robbes que de meubles : mais la coustume est de ne donner aucun fond. L'ordinaire est de donner aux épousées trois robbes de fin drap, & trois de taffetas, satin, ou damas, plusieurs chemises, & beaucoup de draps de lin bien ouurez, auec certaines bandes de soye, de chaque costé, & outre ce, des cheuets & des oreillers ouurez richement. Ils donnent aussi huict matelats, dont elles en tiennent quatre pour parade sur les buffets qui sont aux chambres, en mettent en leur lict deux qui sont de laine grossiere, & elles en ont encore deux autres faicts de peau pour parer leur chambre.

Les peres leur donnent aussi vn tapis velu d'enuiron dix aulnes, & trois couuertures, couuertes d'vn costé de draps de toile, & de l'autre de laine. Elles couurent le lict d'vne de ses couuertures, en mettant vne partie dessus, & l'autre dessous; pource qu'elles sont longues d'enuiron quatre aulnes. Ils leur en donnent encore trois de soye, qui ont de beaux ouurages d'vn costé, & de la toile de l'autre: & ces couuertures sont pleines de coton. Ce sont proprement les loudiers, dont nous vsons en France. Ils donnent encore vn autre loudier fort leger pour l'Esté, puis vn petit drap de laine fine diuisé en petites parties en façon de flâmes, & plein d'autres beaux ouurages, bordé de certain cuir doré crenelé, sur lequel on voit pêdre des houpes de soye

de diuerses couleurs, & sur chaque houppe il y a vn bouton de soye pour attacher ce drap contre la muraille.

Voila ce que le pere adiouste au dot, voire quelquesfois dauantage: si bien que plusieurs Gentils-hommes sont souuent deuenus pauures, pour auoir trop donné de ces besognes à leur filles.

Quelques-vns estiment qu'en Afrique, les hommes donnent certain dot aux femmes, mais ils s'abusent. Or quant l'espoux doit mener sa femme chez luy, il la fait premierement entrer en vne loge de bois faite à huict faces & couuerte de beaux draps de soye, & mesme de toile d'or, & des porte-faix la portent sur la teste, accompagnée de ses amis, & de son pere, si elle en a, & de son mary, auec des fiffres, & plusieurs trompettes, tambours, & flambeaux, & les amis du mary vont deuant elle auec ces flambeaux, & ceux du pere la suiuent; & toute cette troupe tient ordinairement le chemin de la grande place, proche de la Mosquée. Lors qu'ils sont arriuez en la place, l'espoux salue le pere, & les parents de la nouuelle espouse, sans guiere s'arrester, il s'en va en son logis, & l'attend dans la chambre. Le pere, le frere & l'oncle l'accompagnent iusques à la porte de ladite chambre, & tous ensemble la mettent entre les mains de la mere du mary: si tost qu'elle est entrée dans cette chambre, le mary met son pied sur celuy de sa femme, cela fait ils s'enferment tous deux aussi-tost dedans. Cependant ceux de la maison apprestent le festin, il demeure vne femme derriere la porte iusques à ce que le mary ayt depucelé sa femme: & lors celle cy luy presente vn drap ensanglanté, auec lequel elle va parmy les conuiez, criant à haute voix que l'épousée estoit pucelle. Les parents du mary donnent lors à manger à cette femme, & apres elle va auec quelques autres au logis de la mere de l'épousée, qui luy fait pareillement force caresses, & bonne chere. Que si par fortune la nouuelle mariée ne se trouue vierge, le mary la rend à ses parents, & ce leur est vne fort grande honte, outre que les conuiez s'en vont tous, sans y festiner. On fait trois festins, le premier, la nuict qu'on meine l'épousée, le second le soir d'apres qu'on l'a menée, & en cettuy-cy on ne conuie que des femmes, & le troisiesme se fait, le septiesme iour d'apres les nopces. Le pere enuoye ordinairement ce iour là de beaux presents au logis de l'époux, qui sont pour la pluspart des confitures, & des moutons entiers. Et si tost que le mary sort de son logis, qui est au bout de sept iours, il achepte certaine quantité de poisson, & le porte chez luy. Ils tiennent cela pour bon augure, & c'est vne ancienne coustume. On fait encore deux banquets chez le pere, l'vn le iour auant le mariage de sa fille, auquel conuiant tous ses amis, il les traicte le mieux qu'il peut, & les entretient en passe-temps, & à dancer vne partie de la nuict. Le iour d'apres les femmes qui ont accoustumé d'habiller les épousées viennent, & luy agencent les cheueux, luy mettent du vermillon aux iouës, & certaine teinture noire aux mains & aux pieds, mais cette teinture dure peu, & le second festin se fait ce iour-là: & l'on met la fille sur vn eschaffaut, afin que chacun la voye. Lors on traite celles qui l'ont habillée, & quand la femme est arriuée au logis, tous les plus particuliers amis de son mary, luy enuoyent certains grands vases, lesquels sont pleins de pain frit à l'huyle, & d'autre qui est miellé, & encore des moutons rostis tous entiers, & l'époux conuiant plusieurs personnes, partage ces presens à la compagnie. En leurs bals, qui durent toute la nuict, ils ont des ioüeurs d'instruments, & des chantres qui rendent vn assez agreable concert. Il ne dance qu'vne personne à la fois, & ainsi que quelqu'vn a acheué de dancer, il tire de sa bource vne piece de monnoye, & la iette sur le tapis des chantres & ioüeurs d'instruments, & si quelque amy veut faire honneur à celuy qui dance, il le fait arrester à genoux; puis il couure tout son visage de monnoye, que les chantres luy ostent soudainement.

Les femmes dancent à part, & ont en leurs bals de ioüeuses d'instruments, & des chanteresses. On garde cette façon de faire quand la fille se marie auec la virginité. Mais si quelqu'vne a esté mariée auparauant, on fait les nopces auec moins de bruit, & l'on donne à manger de la chair de bœuf, du mouton & de la volaille boüillie: mais on y mesle diuerses saulses, & l'on met deuant les conuiez douze grandes escuelles en vne jate de bois ronde, & l'on fait le festin pour dix ou douze. C'est la façon dont les Gentils-hommes, & les marchands vsent. Mais le menu peuple vse de certain potage faict de pain deslié, qu'on moüille auec du boüillon de chair couppée par grandes tranches sur vn grand vase, auquel est le potage, & ces gens le

Digitized by Google

mangent sans culiers auec la main, & sont dix autour d'vn seul pot.

On fait aussi festin le iour de la circoncision d'vn enfant masle, qui est le septiéme iour apres sa naissance, auquel le pere ayant appellé le barbier, & conuié ses amis, leur donne à souper, apres lequel chacun des conuiez fait vn present à ce barbier, luy donnant vn ducat, l'autre deux, qui plus, qui moins selon la qualité d'vn chacun; & chacun l'vn apres l'autre met cét argent sur le visage de l'enfant du barbier, & le mesme enfant nomme celuy qui l'a mis, & le remercie. Apres cecy le barbier circoncit l'enfant, & lors on danse, & l'on passe le temps, comme il a esté dit. Mais il n'y a pas si grande réiouyssance pour vne fille.

Il est demeuré encore à Fez quelques restes de certaines festes laissées par les Chrestiens. Ils ont accoustumé le propre iour de la Natiuité de Nostre Seigneur, de manger d'vn certain potage fait de diuerses sortes d'herbes, ils cuisent aussi de toute sorte de legumes entiers, comme des febues, des pois chiches, & choses semblables, & ils les mangent cette nuict là, au lieu de quelque viande delicate. Et le premier iour de l'an les enfans vont masquez aux maisons des Gentilshommes, chantans certaines chansons enfantines. Le iour de S. Iean ils font aussi par toutes les ruës de grands feux de paille.

Lors que les dents commencent à pousser à vn enfant, ses parents font vn festin aux autres enfans. Ils ont beaucoup d'autres coustumes, & des moyens de prendre leurs augures; ce qui s'obserue encore en quelques lieux d'Italie.

Quand le mary, le pere, la mere, ou le frere de quelque femme vient à mourir, lors les femmes s'assemblent, & quittants leurs habillements ordinaires, se couurent de sacs grossiers & rudes, puis elles prennent la saleté de leurs pots, & s'en frottent le visage, & font venir deuant elles ces meschans hommes, qui vont habillez en femmes, qui portent certains tambours quarrez, & les faisants sonner, chantent soudainement des vers tristes & pitoyables à la loüange du mort; & à la fin de chaque vers les femmes crient à haute voix, & se battent la poictrine & les joües, de sorte qu'il en sort du sang en grande abondance, & elles s'arrachent aussi les cheueux, criants tousiours, & pleurans tant qu'elles peuuent. Cecy dure l'espace de sept iours, apres lesquels elles demeurent en repos durant quarante iours, lesquels estans finis, elles renouuellent leurs pleurs, & leurs plaintes, qui durent encore trois iours de suite. Voila comme le peuple en vse. Mais les Gentils-hommes se plaignent bien plus honnestement, sans se frapper ny se battre en aucune sorte. Les vieillards les viennent consoler, & tous leurs plus proches parents leur enuoyent des presens de quelque chose bonne à manger, pource qu'on n'a pas coustume de cuisiner dans la maison d'vn mort, tandis que le corps y est; & les femmes n'accompagnent point les morts, combien que ce soient leurs peres ou freres.

Il y a beaucoup d'hommes à Fez qui prennent plaisir à nourrir des pigeons, & en ont plusieurs beaux, & de diuerses couleurs. Il les tiennent sur les couuerts des maisons en des cages faites comme les armoires dont les Apoticaires vsent, & ils les ouurent deux fois le iour, c'est à sçauoir vne fois le matin, & vne fois le soir, prenans grand plaisir à les voir voler, & celuy qui vole dauantage, est de plus grand prix. Et pource que le plus souuent les pigeons de l'vn se meslent auec ceux de l'autre, ils viennent souuent ensemble aux mains. Il y en a tel, qui auec certain petit filet en sa main, agencé au bout de quelques cannes longues, estant sur le toict, prend autant de pigeons qu'il en passe.

Quant au jeu, les hommes de qualité n'en vsent de nul autre que de celuy des eschets. Ils ont bien des jeux d'autre sorte, mais ils sont grossiers, & il n'y a que le menu peuple qui y ioüe. En certain temps de l'année les ieunes hommes s'assemblent, & ceux du quartier combattent auec certains bastons contre ceux d'vn autre: & quelquesfois les deux partis s'échauffent tellement, qu'ils viennent enfin aux armes, il en demeure beaucoup sur la place, principalement les festes ausquelles ces ieunes gens s'assemblent hors la ville; & lors que la mélée est finie, ils viennent à ruer des pierres les vns contre les autres: tellement que le Capitaine du guet ne les peut quelquefois retirer du combat, ains est contraint d'en prendre quelques-vns qui sont mis en prison, puis foüettez par la ville. La nuict plusieurs mauuais garnimens vont ensemble hors la ville tous armez, & courent par les iardins & par les campagnes, & s'ils rencontrent les mauuais garçons du quartier ennemy, ils commencent ensemble vn cruel combat, mais ils en sont souuent rigoureusement punis.

d by Google

Il y a aussi grand nombre de Poëtes qui font des vers en leur langue vulgaire sur diuers suiets, mais principalement d'amour : & quelques-vns descriuent l'amour qu'ils portent aux femmes, d'autres celuy qu'ils portent aux enfans, & mesme ils nomment bien souuent sans aucune honte ceux qu'ils aiment. Ces Poëtes font toutes les années des vers à la loüange de Mahomet, au iour de sa naissance, & s'assemblans le matin en vne place, montent en chaire, & chacun par ordre l'vn apres l'autre recite sa chanson en presence de force peuple. Lors celuy qu'on iuge auoir mieux fait, & recité des vers, est publié & tenu pour Prince des Poëtes toute l'année. Mais au temps de la maison de Martin, le Roy conuioit en son Palais tous les hommes sçauans de la ville, & faisant vn festin solemnel à tous les bons Poëtes, ordonnoit que chacun recitast sa chanson à la loüange de Mahomet en sa presence, & de toute sa Cour, ce qu'ils faisoient sur vn haut eschaffaut, & selon le iugement de quelques hommes entendus en ce fait, le Roy donnoit à celuy qui estoit tenu pour le meilleur, cent ducats, vn cheual, & vne femme esclaue, & le manteau qui se trouuoit alors sur luy. Et quant aux autres, il faisoit donner à chacun 50. ducats, tellement que tous s'en alloient auec quelque recompense.

Mais pour ce qui est des enfans, ils ont des maistres qui leur apprennent à escrire, & à lire, non pas en quelque liure, mais en de grandes tables. La leçon qu'ils apprennent, c'est tous les iours vn article de l'Alcoran, qui estant acheué dans deux ou trois ans, ils le recommencent encore, voire tant de fois, que l'enfant l'apprend tout par cœur, & le plus souuent ils mettent sept ans à cét estude. Apres cela les maistres leur monstrent vn peu d'ortographe, qu'on enseigne par ordre auec la Grammaire aux Colleges, de mesme que les autres sciences, & ces Maistres ont bien petit salaire. Mais lors qu'vn enfant est paruenu à certains endroits de l'Alcoran, le pere est obligé de luy faire ie ne sçay quel present. Et ainsi qu'il a appris tout l'Alcoran, son pere fait vn grand festin à tous les Escoliers, & le fils est habillé comme s'il appartenoit à quelque grand Seigneur : & premierement il est monté sur vn beau cheual de fort grand prix, que le Gouuerneur de la ville est obligé de luy prester, auec l'accoustrement.

Les autres escoliers l'accompagnent, aussi bien montez iusques au logis, auquel ils entrent, disans plusieurs chansons à la loüange de Mahomet, & apres on festine ces enfans, & tous les amis du pere, chacun desquels donne quelque chose au maistre, & l'enfant luy donne vn accoustrement neuf. Ces enfans font aussi vne feste à la naissance de Mahomet, & les peres sont tenus d'enuoyer vn flambeau au College : si bien que chaque Escolier y porte le sien, & il y en a tel qui pese trente liures. Ces flambeaux sont beaux, bien-faits, & tous entourez de plusieurs fruicts faits de cire.

Ils bruslent depuis la pointe du iour iusques à ce que le Soleil se leue. Le maistre a accoustumé d'y mener quelques Chantres, qui chantent les loüanges de Mahomet, & si tost que le Soleil est leué la feste est finie. C'est le plus grand profit que les maistres ayent, pource qu'ils vendent quelquefois de la cire pour plus de cent ducats, & il n'y a aucun qui paye loüage, pource que les Colleges sont faits des aumosnes laissées par diuerses personnes pour leurs ames.

Les fruicts & les fleurs des flambeaux sont les presents qu'on fait aux Chantres & aux enfans. Mais les Escoliers des Colleges ont deux iours de vacations la sepmaine.

22 Il y a trois sortes de deuins : la premiere est de certains hommes qui deuinent part l'art de Geomance, faisants leurs figures : la seconde est de quelques-autres, qui mettans de l'eau dans vn plat de verre, & y iettans vne goutte d'huyle, qui deuient claire & transparante comme vn miroir, disent qu'ils voyent les diables en grandes troupes, qui ressemblent à vne grosse armée qui veut camper, & que de ceux-cy il y en a quelques-vns qui vont par eau, & les autres par terre.

Et lors que le deuin les voit coys, il leur demande les choses qu'il desire sçauoir, & les diables luy respondent auec des signes de la main, ou de l'œil. Quelquesfois ils mettent le plat entre les mains d'vn enfant de huict ou neuf ans, & luy demandent s'il a veu tel & tel diable, & cét enfant qui est niais respond qu'ouy, & plusieurs adioustent tant de foy à ces abuseurs qu'ils dépensent en cecy de grandes sommes. La troisiesme sorte est des femmes qui font croire au peuple qu'elles ont amitié auec certains Demons de diuerses sortes, pource que quelques-vns sont nommez diables Rouges, quelques-autres Blancs, & d'autres Noirs : & lors qu'elles veulent deuiner à la requeste de qui que ce soit, elles se parfument auec certaines

odeurs, & lors ainsi qu'elles disent, le diable qu'elles appellent, entre dedans elles, à raison dequoy elles changent aussi-tost de ton de voix, feignant que c'est l'esprit qui parle par leur langue. La personne qui est venuë pour quelque chose qu'elle desire sçauoir, demande à l'esprit ce qu'elle veut auec grande reuerence & humilité, & ayant eu response, laisse vn present pour ce diable, & s'en va. Mais les hommes, qui ont le sçauoir & l'experience des choses, nomment ces femmes Sahacut, qui veut dire Froteuses. Et elles ont cette mal-heureuse coustume de se frotter l'vne auec l'autre comme les Tribades, & lors qu'il se trouue quelque belle femme entre celles qui les vont trouuer, elles en deuiennent amoureuses, comme vn ieune homme deuient amoureux d'vne fille, & leur demande pour payement de coucher auec elle, en quoy elles sont si rusées, que beaucoup de pauures sottes croyants deuoir complaire à l'esprit, y consentent bien souuent.

Il y en a aussi plusieurs, qui prenants plaisir à ce jeu se mettent de leur compagnie. Tellement que feignants d'estre malades, elles mandent querir vne de ces femmes, & souuent le sot mary en fait le message. Elles découurent soudain leurs desirs à ces deuines, qui disent apres au mary, qu'vn demon est entré dans le corps de sa femme, & luy remonstrent que s'il ayme sa santé, il faut qu'il luy permette d'estre du nombre des deuines, & de pratiquer secretement auec elles.

Le mary croit à ce qu'on luy dit, & faisant vn magnifique festin, fait dancer apres le repas, la laisse aller où bon luy semble. Mais il y en a tel, qui faict sortir l'esprit du corps de sa femme auec le son des coups de baston. Quelques autres feignans d'estre possedez, abusent les deuineresses de la mesme sorte qu'elles ont trompé leurs femmes.

Il y a vne autre sorte de deuins qu'on nomme Muhahazzimin, c'est à dire enchanteurs. Ceux-cy sont estimez puissans pour deliurer vn qui est possedé, non pour autre suiet, que pource que le faict leur reüssit quelquefois, & s'il aduient qu'il ne reüssisse pas, ils disent que ce Demon est infidele, ou que c'est quelque esprit celeste. Leur façon de coniurer est telle, qu'ils escriuent certains characteres, & font des cercles, puis quelques marques sur la main, ou sur le front du possedé, & le parfument auec certains parfums. Apres il font le charme, & demandent à l'esprit, comme il est entré dans ce corps, & de la part de qui, comme il a nom, & enfin ils luy commandent qu'il déloge. Il y en a d'autres qui operent par vne regle nommée Zairagia, c'est à dire capable. Mais ils ne tirent pas leurs operations de l'Escriture, veu que leur science est tenuë pour naturelle.

Et veritablement ceux-cy sçauent donner vne responce infaillible des choses qu'on leur demande. Mais ceste regle est extremement difficile, pource que celuy qui s'en veut seruir, doit estre parfait Arithmeticien & Astrologue. Ils font plusieurs cercles l'vn dans l'autre. Au premier ils forment vne croix, aux extremitez de laquelle ils marquent les quatre parties du monde. Dans la croix, c'est à sçauoir où les deux pieces de bois se rencontrent, ils marquent les deux Poles, & hors du premier cercle les quatre élemens.

Apres ils diuisent ce cercle en quatre parties, & le cercle suiuant en autant, & apres ils diuisent chaque partie, en sept, & marquent en chacune certains grands characteres Arabiques, au nombre de 27. ou vingt-huict pour chaque element. En l'autre cercle il marque les sept planettes, en l'autre les douze mois de l'année, en l'autre les 28. maisons, où demeure la Lune, en l'autre les 365. iours de l'année, & hors de celuy-là les 4. vents principaux. Ils prennent apres seulement vne lettre de la chose demandée, & vont multipliants auec toutes les choses cy-dessus dites, iusqu'à ce qu'ils sçauent le nombre que le charactere porte. Apres ils la diuisent en certaine façon, puis ils la mettent en quelques parties, selon que le charactere est, & selon son élement, iusqu'à ce qu'apres la multiplication, & diuision, ils voyent quel caractere conuient à ce nombre qui est resté, ils font du charactere trouué ce qu'ils ont fait du premier & ainsi de suite, iusqu'à ce qu'ils font naistre 28. characteres. Lors ils en composent vn mot, & de ce mot vne sentence, qui est la responce de la demande qui a tousiours le nombre de la premiere sorte de vers Arabics, qu'on nomme Ethauila. Ce vers qui naist des susdicts characteres porte la vraye response: & premierement il en sort la chose demandée, puis la response de ceste demande. Ceux-cy ne s'abusent iamais, & leur capable est vne chose merueilleuse.

Il y a encor plusieurs sçauans hommes, qui prennent le surnom de sages, & de

Philosophes moraux, gardent quelques loix outre celles que Mahomet a faites, ceux-cy sont tenus par quelques-vns pour vrais obseruateurs de la loy, & par d'autres au contraire. Mais le peuple les tient pour saints, combien qu'ils veulent que plusieurs choses defenduës par la loy de Mahomet sont permises. Il est defendu par cette loy de chanter aucune chanson d'amour par regle de musique, & ils disent que cela se peut faire. Mais nous parlerons plus amplement de cecy, lors que nous ferons mention de la Religion.

Il se trouue à Fez quelques hommes, nommez Elcanesin, qui s'amusent à chercher des thresors, qu'ils croyent estre enterrez dans les fondements des anciennes ruines. Ces sottes gens vont hors de la ville, & entrent en plusieurs grottes, & lieux qui sont bien auant dans terre, pour trouuer ses thresors, ayans ferme opinion, que quand les Romains perdirent la domination de l'Afrique, & s'enfuyrent en Espagne & en la Prouince Betique, ils enterrerent autour de ce lieu plusieurs choses precieuses, qu'ils ne peurent emporter auec eux, & qu'ils firent des enchantements, à raison dequoy ces enchanteurs taschent d'auoir ces thresors. Il y en a mesme qui disent qu'ils ont veu en tel lieu de l'or, ou de l'argent, mais qu'ils ne l'ont peu tirer, à cause qu'ils n'auoient pas les enchantemens & les parfums propres; si bien que creusants la terre sur cette vaine creance, ils ruinent bien souuent les maisons, & les sepultures; & quelquefois on les meine à dix ou douze iournées, bien loin de Fez, & la chose est allée si auant, qu'ayant des liures qui font mention de quelques montagnes & lieux où il y a des thresors, ils les gardent comme des Oracles.

Fez ne manque non plus de Chymistes, qui sont les plus sales hommes de toute la ville, & qui puënt le plus du monde, à cause du souffre, & autres méchantes odeurs, parmy lesquelles ils sont ordinairement. Le plus souuent ils s'assemblent le soir en bon nombre dans le grand Temple, & disputent de leurs imaginations fantastiques. Ils ont beaucoup de liures de cét art, composez par des hommes eloquents, dont le premier est Geber, que nous auons en Latin, qui fut cent ans apres Mahomet, & l'on dit que ce fut vn Grec renié. Ils ont encor vn autre Autheur nommé Attogrei Secretaire du Soudan de Bagadet, qui a fait vne autre grande œuure; & il y en a encore vne autre composé par Cantiques, contenant tous les articles de cét art, & l'auteur se nommoit Muguariti, natif de Grenade, & son liure fut commencé par vn Mamelu de Damas, homme fort sçauant en cét art: mais le commentaire est plus mal-aisé à entendre que le texte. Il y a deux sortes d'Alchymistes: veu que les vns cherchent l'Elixis; c'est à dire, la matiere qui teint tous metaux, ou les meslent l'vn auec l'autre.

Il y a encore force charmeurs qui chantent par les places, ioüants de certains tambours, violons, harpes, & autres instruments, & ceux-cy vendent au peuple ignorant certains brefs qui sont bons contre diuers maux, comme ils disent. On y voit encore vn autre sorte d'homme fort vils, qui sont tous d'vne famille, & vont par la ville, faisants dancer des singes, portans autour du col & aux mains plusieurs serpents. Ils font encore quelques figures de Geomantie, & predisent leur fortune aux femmes. Ils meinent aussi auec eux des estalons, & rendent pleines les cauales de ceux qui les en requierent.

Or les hommes de la ville sont superbes, & n'aiment guieres les estrangers. Mais les Seigneurs sont les plus arrogans, & plus insupportables hommes du monde, tellement que peu de gens les hantent: & il en est de mesme des Docteurs & des Iuges, qui pour garder leur reputation ne veulent pratiquer beaucoup de personnes.

RICHESSES.

XXIII CEux qui demeurent en ces Royaumes, ont tellement tout ce qui leur est necessaire, d'autant que ce qui deffaut en vn pays abonde en l'autre, qu'ils se peuuent passer des estrangers; & si la paix y estoit aussi bien establie, comme la guerre s'y rencontre à tout propos, c'est chose asseurée que cét Empire seroit heureux, & n'enuieroit les commoditez des autres. Presque en toutes ses montagnes il se fait grande nourriture de bestail, elles rapportent aussi beaucoup de grain, au moins pour la plus grande partie. Ses plaines produisent tant de bleds & tant de fruicts, qu'on porte mesmes de ce qui y vient aux Prouinces estrangeres, nommément des citrons, des oranges, du sucre, & des oliues. Outre ce, l'on porte de tous costez leurs camelots, dont on tire beaucoup d'argent, & leurs marroquins sont recherchez de toutes parts, puis leurs toiles de cotton, qui sont tout propres &

agreables, ne leur rendent pas peu de profit, & celuy qu'ils retirent des succres n'est pas moindre que les autres.

Mais pour parler des reuenus & de la richesse de l'Empereur de Marroc, il est maistre de tous les biens de ses subiets, & des subjets mesmes, veu que quelques charges & impositions qu'il leur mette sus, ils n'oseroient en ouurir la bouche.

Toutefois l'vsurpation de l'Empire, la crainte d'vn accident semblable à celuy de Muley Cheq, & le bransle perpetuel des affaires, font que cettuy-cy tasche d'entretenir ses subiets doucement, & de leur faire glisser dans l'ame vn desir de demeurer tousiours sous sa domination.

Il tire de ses subjets taillables la dixme, & les premices des fruicts, & du bestial. Il est vray que quant aux premiers, il ne prend plus d'vn pour vingt, & de vingt en sus, quand il y en auroit bien cent & dauantage, il ne prend iamais plus de deux.

Il tire de chaque arpent de terre cinq quarts de ducat, & autres cinq de chaque feu, autant encor de tous ceux qui ont passé l'aage de quinze ans, soient masles ou femelles, & au besoin il en tire plus grande somme. Et afin que les peuples payent plus allegrement ce qui leur est imposé, il demande tousiours la moitié plus qu'on ne doit exiger, pource que par ce moyen il semble à ses sujets qu'on leur fasse grace, de ce qu'on ne leur faict pas payer.

Il est vray qu'aux montagnes il demeure des peuples indomptez, qu'on ne peut forcer au payement d'aucune chose, à cause des lieux où ils se tiennent, & de leur forte assiette: & l'on n'en tire pour tout que la disme de la recolte, mesme il payent cecy, afin d'auoir permission de descendre aux plaines. Outre ces reuenus, ce Monarque a toutes les Doüanes, & les Gabelles de Fez, & des autres villes, veu que les Citoyens de Fez payẽt deux pour cent, pour tout ce qui entre, & les estrãgers dix.

Dauantage il y a les reuenus des moulins, & de plusieurs autres choses qui montent à vne grande somme. Car pour le regard des moulins, il tire bien pres de demy real, pour chaque grand boisseau de bled, qui se moult à Fez, où il y a quattre cents moulins, voire dauantage.

La Mosquée de Caruuen auoit quatre vingts mille escus de reuenu, & les Colleges & les Hospitaux de Fez estoient aussi rentez de beaucoup de milliers d'escus, que le Roy tire tout auiourd'huy: & outre il est heritier de tous les Gouuerneurs, & de tous ceux à qui il donne pension, & lors qu'ils meurent il entre en possession de leurs cheuaux, armes, habillemens, & pour le dire en vn mot, de tout leurs biens. Il est vray que si l'vn de ceux-cy laissent des fils propres à seruir le Roy à la guerre, il leur donne la méme pension qu'il donnoit au pere. Mais si les enfans sont petits, il entretient les masles iusqu'à ce qu'ils ayent atteint l'aage de porter les armes, & les filles iusqu'à ce qu'elles trouuent mary, & pour pouuoir auoir le bien des personnes riches, il leur donne quelque Gouuernement, ou quelque charge auec pension. A raison dequoy chacun tasche de cacher ses richesses en mourant, afin que le Roy ne s'en saisisse, ou de s'éloigner de la Cour, & des yeux du Roy.

FORCES.

XXIV L'Empereur de Marroc n'a point de forteresse de grande importance, si ce n'est sur le riuage de la mer, où il y a le Cap d'Aqueto, Larache, & de Teruan. Car il loge la force de son Estat de mesme que le Turc & le Persan, en ses gẽs de guerre, & principalement en sa Caualerie. C'est le suiet aussi pour lequel il n'est guiere bien pourueu d'artillerie, combien qu'il en ait vne assez bonne quantité que ces predecesseurs ont prise sur les Portugais, & autres à Fez, Marroc, à Tarudant, & aux ports susdicts, & chaque Empereur en fait fondre quand il est besoin, & pour cét effect il ne manque pas de bons maistres. Il y a vn Arsenal plein de munitions à Marroc, où l'on faict ordinairement tous les mois quarante six quintaux de poudre, auec plusieurs arquebuses.

L'an mil cinq cens soixante neuf le feu se mit en cét Arsenal, auec tant de furie, qu'vne partie de la ville en demeura ruinée. Mais quant à la gendarmerie de ce Monarque elle est de plusieurs sortes.

La premiere est de deux mille & sept cens cheuaux, & de mille arquebusiers qu'il tient, partie à Fez & partie à Marroc; mais bien plus au dernier lieu, où il fait sa demeure ordinaire, & ceux-cy sont presque pour sa garde.

La seconde est d'vn bataillon de six mille hommes de cheual, tous Gentils-hommes & gens de marque. Ceux-ci paroissent bien montez sur des cheuaux superbemẽt

Digitized by Google

enharnachez auec leurs armes, & il les fait extremement bon voir, tant pour la diuersité des couleurs de leurs habits, & harnois, que pour leur richesse. Car on voit luire force or, argent, & grande quantité de perles, & de pierrerie, & tout ce qui peut contenter les yeux, & plaire à la curiosité de ceux qui les regardent. Ceux-cy tirent, outre la prouision de bled, d'auoine, d'huyle, de beurre, & de chair, tant pour eux, que pour leurs femmes & enfans, de septante à cent onces d'argent.

La troisiesme sorte de gendarmerie est des Timariots, & pour ce que l'Empereur de Marroc a accoustumé de donner à tous ses fils, ses freres & autres personnes de marque & d'authorité qui sont parmy les peuples d'Afrique, comme aussi aux Princes des Arabes, & aux plus grands d'entr'eux l'vsufruict des terres. Ceux-cy font labourer les champs, & recueillent apres les froments des terres qu'ils tiennent pour l'entretien de la caualerie, & les Gouuerneurs tirent du ris, de l'auoine, de l'huyle, du beurre des moutons, de la volaille, & de l'argent, & distribuent aux soldats toutes ces choses de mois en mois selon la qualité des personnes. On leur donne encor du drap, de la soye pour s'habiller, des armes offensiues & deffensiues, & des cheuaux, auec lesquels ils seruent à la guerre, & s'ils meurent en quelque combat, on leur en donne d'autres. Chacun de ces chefs tasche de mener ces gens bien armez, vestus & montez, & outre cela ceux-cy tirent de vingt-quatre à trente onces d'argent toutes les années.

La quatriesme sorte de la gendarmerie est des Arabes, qui viuent continuellement en leurs Auares (ils nomment ainsi leurs peuplades, dont la chacune est composée de cent ou deux cents tentes) distribuez sous diuers Gouuerneurs, afin qu'ils soient prests aux necessitez qui s'offrent. Ceux-cy seruent à cheual: mais ils tiennent plus du voleur que du soldat.

La cinquiesme sorte de gendarmerie est semblable aux leuées que font les Princes Chrestiens, & c'est en celle-cy que sont enroollez les habitans des villes ou villages de l'Empire. Il est vray que les Roys font peu d'estat de ceux cy, & ne leur mettent pas volontiers les armes en la main, de peur des reuoltes, sinon aux guerres contre les Chrestiens; pource qu'alors ils ne les en peuuent mesme empescher. Car dautant qu'ils ont en leur loy, que si vn Mahometan tuë vn Chrestien, ou meurt de sa main, il s'en va droict en Paradis, les hommes, & les femmes de tout aage, & de toute qualité courent à la guerre afin d'y mourir pour le moins, & par ce moyen acquerir le Ciel, selon leur folle opinion. Et l'on ne void pas moins d'ardeur à nostre grand dommage, aux Turcs principalement, pour la deffence de leur secte. Il semble qu'ils vont aux nopces, & non à la guerre, & ils ne peuuent presque attendre le iour qu'on leur a prescrit. Ils tiennent saincts, & pour bien-heureux ceux qui meurent auec les armes en la main contre les ennemis, & pour mal-heureux & lasches ceux qui meurent en leurs maisons entre les pleurs des enfans, & les cris des femmes.

On peut comprendre aysément des choses susdites, quel nombre de gens ce Prince peut mettre en campagne: mais on le iugera mieux par l'experience. Car Mulay Abdala l'an 1562. assiegea Magazan auec deux cens mille personnes, combla le fossé auec vne montagne de terre, & esplana les murailles auec son artillerie: mais auec tout cela il fut forcé d'abandonner l'entreprise par la valeur des Portugais, & pour le dommage qu'il receut des mines. Dauantage ce Prince a ceste incommodité, qu'il ne peut continuer plus de deux ou trois mois vne grosse guerre: à cause que ces gens ne viuent que de la prouision de viures qu'ils tirent de iour en iour, & ceste prouision ne peut estre conduite, où il seroit besoing pour bien faire la guerre: tellement qu'ils sont contraincts de retourner en leurs maisons pour viure: & c'est chose claire, que celuy qui n'est riche d'argent, ne peut faire la guerre long temps. Le Moluque qui deffit Dom Sebastien Roy de Portugal, auoit quarante mille cheuaux, & quatre-vingts mille hommes de pied, outre les Arabes, & les volontaires: mais on tient qu'il eut peu mettre ensemble soixante & dix mille cheuaux, & plus d'Infanterie, qu'il n'en mit sur pied pour ceste fois.

GOVVERNEMENT.

Combien que ce soit chose difficile de discourir du Gouuernement d'vn Estat qui est tousiours en trouble, & subiect à des changements perpetuels, & qu'auiourd'huy la force l'aquiert à l'vn, demain à l'autre; & que par son moyen il n'y puisse auoir que du desordre, toutefois ie m'essayeray d'en dire ce que i'en ay peu ap-

prendre, & pour faire comprendre la façon du Gouuernement de tous ces pays, ie viendray à celuy Fez, lors qu'il estoit en sa fleur, & comme il est encor pour la plus grande partie: priant le Lecteur de considerer que parmy tant de confusions, il est impossible de remarquer, comme il faut, vne police.

DV ROYAVME DE FEZ.

POur ce qu'il semble que le Lecteur n'est guiere satisfait lors qu'on luy parle d'vn Estat ou quelqu'vn domine, si au mesme temps on ne luy fait entendre qui est celuy qui le gouuerne: i'ay creu que ie donnerois du contentement à ceux qui seroient sur cette attente, si ie leur faisois entendre qu'elle est la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc, & de Fez, & par quels moyens elle est paruenuë à cét Empire. Il y auoit vn Alfaqui, ou Pontife de la Loy Mahometane, natif de Tigumedet, lieu de Dara, homme ruzé, & non moins ambitieux, que bien instruict aux sciences, ausquelles les Mahometans s'addonnent. Cestuy-cy qu'on nommoit Mahomet Benamet, & qui se faisoit aussi nommer Xerif, que nous dirions Cherif en nostre langue, commença d'estre en quelque reputation enuiron l'an 1508. Il se disoit estre issu de la race de Mahomet, & proposa dans son esprit, voyant la diuision des Estats d'Affriqué (où les Portugais estoient alors fort puissants) de s'emparer, & de se rendre maistre de la Mauritanie, & Tingitanie. Pour cét effect, il enuoya premierement ses trois fils, Abdala, Hamet, & Mahomet, en pelerinage à la Mecque, & à Medine, pour visiter & honorer le sepulchre de Mahomet leur faux Prophete.

Ces ieunes gens firent le voyage auec tant de reputation de saincteté & de religion, qu'à leur retour les gens leur alloient au deuant, baisoient leurs habillements, & les honoroient comme des saints hommes. Ces abuseurs feignans d'estre éleuez à quelque fort haute contemplation, marchoient par le pays, souspirans & appellans Ala, ou Dieu, auec des cris interrompus de souspirs & de gemissements, & ne viuoient que d'aumosnes. Le pere les ayans reçeus en sa maison auec vne allegresse nompareille: mais ne voulans pas laisser refroidir l'applaudissement, & la creance que ses fils venoient acquerir par vn tel pelerinage, en enuoya deux, qui furent, Hamet, & Mahomet, à Fez: où ayans esté receus fort courtoisement du Roy, l'vn d'eux deuint Lecteur de l'Amorodache, College fort renommé de ceste ville-là, & le plus ieune Precepteur des enfans du Roy. Et lors qu'ils se virent fort aux bonnes graces du Roy, & en bonne opinion parmy le peuple, estans poussez par leur pere, prenant leur suiet sur les dommages que les Arabes & les Mores faisoient à ceux de leur loy, sous les enseignes des Portugais, à la solde desquels ils combattoient, ils demanderent au Roy permission de desployer vn Estendart contre les Chrestiens, luy promettants, comme il aduint en effect, qu'ils tireroient aisément à eux les Mores qui suiuoient les Portugais, & par ce moyen asseureroient les Prouinces de Suz, Hée, Ducale, Marroc, & autres qui estoient mal-menées, & trauaillées continuellement par les Portugais.

Muley Nazzer frere du Roy, contredisoit à cette proposition & demande, disant que si ses freres, soubs pretexte de Religion & de saincteté faisoient quelque progrez auec les armes en la main, il seroit impossible de les arrester aprés, & de les mettre bas, comme auparauant, pource que les armes rendent les hommes hardis, & les victoires les font insolents, & la fuitte des peuples les rend desireux des choses nouuelles. Mais le Roy qui auoit grande opinion de leur sainteté, faisant peu d'estat des raisons que son frere luy alleguoit, leur donna, vn estendard, vn tambour d'airain, & outre ces vingt cheuaux pour les accompagner, & des lettres de recommandation aux Arabes & aux Seigneurs, & villes de Barbarie.

Auec ces commencemens, beaucoup de monde estant accouru au bruit de leur voyage, ils coururent le pays de Ducale, & passerent iusques au Cap d'Agueron qui estoit alors tenu par les Portugais; & se voyans bien suiuis, & en bonne estime, ils demanderent aux peuples (qui viuoient alors en liberté pour la plus grande partie, & se ioignoient à celuy que bon leur sembloit) que puis qu'ils faisoient la guerre pour la loy de Mahomet contre les Chrestiens, ils les assistassent, en leur donnant les decimes deuës à Dieu: ce qui leur fut soudain accordé par les peuples de Dare, & par ce moyen ils s'emparent peu à peu de Tarudant (dont le pere fut fait Gouuerneur) & de Suz, Hée, Ducale, & de leurs voisins.

Ils s'arresterent premierement à Tednest, puis à Tesarote, & défirent en vn combat

Loppe Barriga, Capitaine fort renommé des Portuguais : mais ils y perdirent leur frere aisné : puis estans entrez auec force belles paroles dans la ville de Marroc, ils y empoisonnerent le Roy ; & Hamed Xerif se fit appeller Roy de Marroc en son lieu.

Cependant les Arabes de Ducale, & de Xarquie vinrent aux mains auec ceux de Garbie, chacun des partis s'asseurants de la faueur des Xerifs, mais ceux-cy voyans qu'il en tomboit beaucoup d'vn costé & d'autre, tournerent les armes contre ces deux ennemis, & s'enrichirent de leurs dépoüilles. Ils auoient auparauant enuoyé au Roy de Fez la cinquiéme partie de tout leur butin : mais apres cette victoire, n'en faisants plus d'estime, ils luy enuoyerent seulement six cheuaux, & six chameaux, fort foibles. Dequoy le Roy de Marroc luy payoit, les menaçant de leur faire la guerre au cas qu'ils y contredisent.

Mais ce Roy estant mort en ces entrefaites, Hamed son fils qui auoit esté disciple du ieune Xerif, non seulement s'appaisa : mais encore confirma Hamed Xerif au Royaume de Marroc ; pourueu qu'il reconnust de quelque chose les Roys de Fez comme Princes souuerains.

Mais d'autre costé les Xerifs, dont la puissance & la reputation croissoit continuellement, lors que le temps de payer le tribut fut arriué, manderent au Roy, qu'estans legitimes successeurs de Mahomet ; ils n'estoient obligez de donner aucun tribut à qui que ce fut, & qu'ils auoient plus de droict en l'Afrique que luy, que s'il les vouloit pour amis, ils le seroient : mais que s'il les détournoit de la guerre contre les Chrestiens, ils ne manqueroient de courage, ny de pouuoir de se defendre.

Le Roy irrité de cette response leur declara aussi tost la guerre, & se transporta en personne au siege de Marroc. Mais il fut là premiere fois contraint de déloger & leuer le siege ; puis y estant retourné auec dix-huict mille cheuaux, entre lesquels y auoit deux mil arquebusiers, & arbalestriers, il fut vaincu par les Xerifs qui n'auoient pas plus de sept mille cheuaux, & mille deux cens arquebusiers, ainsi qu'il vouloit passer vne riuiere.

Par le moyen de cette victoire, les Xerifs exigerent tribut de ce pays, & passans l'Atlas, prirent Tafilet ville importante, & partie par amour, partie par force rangerent à leur obeyssance diuers peuples de Numie, & des montagnes.

L'an 1536. le ieune Xerif, qui se nommoit desia Roy de Suz, ayant leué vne puissante armée, & mis en campagne vn grand nombre de canons, en partie pris au Roy de Fez, & en partie faits par des Chrestiens reniez, alla à l'entreprise du Cap d'Aguero, place de grande importance tenuë alors par les Portugais, qui l'auoient beaucoup fortifiée, premierement aux dépens de Lopez Sequere, puis lors qu'ils eurent connu la commodité de son assiette aux frais du Roy Emanuel de Portugal, l'on combattit vaillamment d'vn costé & d'autre. Enfin le feu s'estant mis aux munitions de guerre, & les soldats qui defendoient cette place, estans épouuantez de cét accident, le Xerif entra dedans, & prit la plus grande partie de ceux qui y estoient en garnison. Auec cette victoire, toute la montagne d'Atlas, le Royaume de Marroc, & les Arabes, qui s'étoient rangez auec les Portugais, presterent obeyssance aux Xerifs, à raison dequoy le Roy Iean III. de Portugal, voyant que la despence surpassoit de beaucoup le profit, abandonna volontairement les places de Safin, Azamor, Arzille, & Alcaçar, qu'il possedoit en la coste de Barbarie.

Ces prosperitez furent cause d'vne fort grande discorde entre les freres, & l'issuë en fut telle, que le plus ieune ayant obtenu la victoire en deux batailles qu'il eut contre son aisné, & l'ayant fait prisonnier le confina à Tafilet, puis tournant ses armes contre le Roy de Fez, apres l'auoir pris vne fois, & puis déliuré, il l'eut pour la seconde fois entre ses mains (pource qu'il auoit manqué de parole) & en mesme temps il se rendit maistre de son Estat, & le fit en fin mourir auec ses enfans.

Voila comme cét Empire est paruenu entre les mains de ceux de cette famille, qui y commande encores : mais auec tant de diuisions & de changements de fortune, que c'est chose estrange comme tant de remuëments ne les ont lassez, ou comme tant de changements ne les ont perdus : Voyons maintenant comme on se gouuerne en ces Royaumes.

Premierement on ne sçait que c'est de faire iustice, au pays d'Hée, & principalement aux montagnes, & les Gentilshommes ne peuuent à peine tenir quelque police aux villes.

Au pays

Au pays de Suz, le peuple de la ville de Telfy viuoit en liberté autrefois, & se gouuernoit comme par forme de Republique: mais maintenant l'Empereur de Marroc tient sa Chancellerie. Il faut remarquer qu'aux montagnes de la Prouince de Marroc, & au pays de Guzule, il n'auient guiere souuent que les habitans rendent franchement obeyssance à leur Prince, & de mesme est-il de beaucoup d'autres endroicts.
16 Le Roy a son Conseil dans Marroc: & vne Chambre de Iustice & tient en toutes les Prouinces, & mesmes toutes les bonnes villes des Gouuerneurs, qui sont traictez, comme i'ay dit par cy-deuant. Et pource que c'est peu de chose que le discours du Gouuernement de tout le reste, ie viendray à celuy de Fez, à la suitte qu'auoit son Roy, & à tout ce qu'on y a remarqué de plus considerable, qui fera assez juger de l'ordre qu'on tient en tous ces pays, & en la Cour de ce Prince.

Entre tous les Seigneurs de l'Afrique, on ne trouue pas qu'aucun ait iamais esté creé Roy ou Prince par election du peuple, & en la loy de Mahomet, il n'y a Seigneur temporel qui se puisse dire legitime, excepté les Pontifes. Mais depuis que l'authorité des Pontifes fut diminuée, tous les Chefs des peuples qui estoient dans les deserts, commencerent à s'approcher des pays habitez, & par force d'armes establirent diuers Seigneurs contre la loy de Mahomet, & entre leurs Pontifes comme il est arriué au Leuant, où les Turcs, les Tartares, & autres venans de mesmes contrées, s'emparerent des terres de ceux qui se trouuerent plus foibles.

Ainsi les familles de Lonturna, & de Marin regnerent en Afrique. Il est vray que les gens de Lonturna vinrent au secours des peuples de l'Occident. Doncques pour cette cause on n'y faict les Seigneurs par vraye succession, ny par élection du peuple, des plus grands & du General de l'armée, mais chaque Prince auant sa mort faict promettre aux plus grands & plus puissans de la Cour, qu'ils créeront pour leur chef, apres sa mort son fils ou son frere. Mais cela n'empesche pas que plusieurs ne faussent souuent leur serment, pource qu'il arriue presque tousiours qu'ils elisent pour Seigneur celuy qui leur est plus agreable.

17 C'est en cette sorte que se faisoit ordinairement la creation du Roy de Fez, qui n'estoit plustost crée tel, qu'il faisoit vn des nobles de son Royaume son grand Conseiller, & luy assignoit aussi vn tiers du reuenu de son Royaume.

Apres ils elisoient vn Secretaire, qui luy seruoit aussi de Thresorier, & de grand Maistre de son Hostel.

Il creoit apres les Capitaines de la Caualerie, qui estoit destinée à la garde du Royaume, & ceux-cy demeuroient le plus souuent en campagne. Il establissoit aussi en chaque ville vn Gouuerneur, qui joüissoit des reuenus de la ville, & estoit obligé de tenir à ses depens vn certain nombre de cheuaux, qui deuoient estre prests au besoin & toutes & quantefois qu'il falloit faire vne armée. Il en ordonnoit encore certains Commissaires sur les peuples qui demeuroient aux montagnes, & encore sur les Arabes qui luy estoient sujects.

Les Commissaires administroient la Iustice selon la diuersité des loix de ces peuples. Ils auoient aussi charge d'exiger les rentes & de tenir compte des payemens ordinaires & extraordinaires. Apres il ordonnoit certains Barons qu'on appelle au langage de Fez par vn mot qui signifie autant que Gardiens, dont chacun auoit vn chasteau, ou vn ou deux villages, & dont il tiroit certain reuenu pour viure, & maintenir sa qualité, & pour pouuoir accompagner le Roy en ses armées; il tenoit aussi des cheuaux legers à ses despens, quand le Roy se tenoit à la campagne, mais en temps de paix il leur donnoit du bled, du beurre, & de la chair à saler pour toute l'année, mais fort peu d'argent. Il est vray qu'il leur donnoit vn habillement toutes les années: & ceux-cy n'auoient nul soing de leurs cheuaux, ny dedans la ville, ny dehors, pource que le Roy leur fournissoit toutes choses, & tous les valets d'estable estoient esclaues Chrestiens, & portoient de pesans fers aux pieds, mais quand l'armée se mettoit en campagne, on les faisoit monter sur des chameaux de bagage. Il y auoit encore vne autre Commissaire sur les chameaux, qui distribuoit les campagnes entre les Pasteurs, & faisoit prouision des chameaux dont le Roy auoit besoin, & chaque Chamelier tenoit deux chameaux tous prests, pour charger aussitost qu'il en receuroit le commandement.

Il auoit apres vn Pouruoyeur qui auoit charge de fournir, garder, & distribuer les viures, tant pour le Roy, que pour son armée: & cestuy-cy auoit dix ou douze grands pauillons, où il mettoit lesdits viures, changeant de chameaux continuellement à en faire porter de nouueaux, afin que l'[illegible] eust faute. Sous ceux-cy

Digitized by Google

estoient les officiers de cuisine. Il auoit apres vn maistre d'Escurie, qui auoit charge de tous les cheuaux, mulets, & chameaux du Roy, & le Pouruoyeur luy fournissoit tout ce qui luy faisoit besoin. Il auoit aussi vn Commissaire étably sur les bleds, qui auoit charge de faire porter l'orge, & ce qui estoit necessaire pour l'entretien desdites bestes, & ce Commissaire auoit des Notaires pour escrire tout le bled qui se distribuoit, & en rendre compte au grand Maistre. Il auoit encore vn Capitaine de 50. cheuaux, qui estoient comme coureurs, & faisoient les impositions de la part du Secretaire du Roy, au nom dudit Roy. Il auoit encore vn autre Capitaine qui estoit comme chef d'vne garde secrette, & auoit authorité de commander de la part du Roy aux Officiers qui faisoient les executions, & les confiscations. Il pouuoit prendre les plus grands & les mettre en prison, & vser en leur endroit de la rigueur de la justice, si le Roy le luy commandoit.

Il y auoit aussi prés de luy vn Chancelier qui gardoit ses seaux, & escriuoit les lettres qu'il falloit, & les seelloit par mesme moyen Il auoit vn fort grand nombre d'estaffiers qui auoient vn Capitaine qui les receuoit, les chassoit, & leur donnoit peu ou moins de gages selon leur suffisance. Et quand le Roy donnoit Audience, ce Capitaine estoit tousiours present. Il auoit encore vn Capitaine du bagage, & de qui l'Office estoit de faire porter les tentes où logeoient les cheuaux-legers du Roy: & il faut sçauoir que les tentes du Roy estoient portées par des mulets, & celles des soldats par des Chameaux. Il auoit vne troupe de gens qui portoient en marchant les estendarts ployez: mais il y en auoit vn qui marchoit toûjours deuant l'armée, & auoit vne enseigne haute & desployée. Tous ceux-cy seruoient de guide, & sçauoient les chemins, & les passages des bois, & des riuieres. Il auoit aussi vn grand nombre de sonneurs de tambour, qui auoient de grands tambours d'airain en façon de grands plats, larges en haut, & estroits par le bas, couuerts de peaux, & les portoient sur des cheuaux bastez: mais ils auoient vis à vis des tambours, certains contrepoids, pource qu'ils sont fort pesants, & ces cheuaux sont des meilleurs & des plus vistes que l'on puisse voir, & ce d'autant que c'est vne grande honte parmy eux de perdre le tambour, & lesdits tambours sont si hauts, qu'on les oyt de bien-loing, & on les bat auec des nerfs de taureau. Le Roy ne tenoit pas à ses despens les trompettes, ains ceux de Fez estoient obligez de luy en desfrayer vn certain nombre, & ceux-cy estoient aussi bien employez aux trespas des Roys, qu'aux armées.

Il y auoit vn Maistre des Ceremonies, qui estoit tousiours aux pieds du Roy: lors qu'il assembloit son Conseil, ou donnoit Audience, ordonnant les places, & faisant parler les vns apres les autres, selon leurs rangs & dignitez.

La maison du Roy estoit toute pleine d'esclaues noires, qui seruoient à la Chambre de la Reyne.

Il auoit encore quelques esclaues Chrestiennes, qui estoient pour la plus grande partie Espagnolles, ou Portugaises, & toutes ces femmes estoient sous la garde de certains Eunuques, qui estoient esclaues noirs.

Quand le Roy vouloit aller en quelque lieu, le Maistre des Ceremonies le faisoit premierement entendre aux Coureurs, & ceux-cy le faisoient entendre aux parents du Roy, aux Capitaines, aux gardes, & aux autres hommes de cheual, qui s'assembloient tous en la place qui est hors du Palais, & par toutes les ruës qui estoient proches. Et ainsi que le Roy venoit à sortir du Palais, lesdits coureurs ordonnoient la façon que l'on deuoit garder à marcher. Ceux qui portoient les enseignes alloient les premiers, puis apres le Pouruoyeur auec les siens, puis les gardes, le Maistre des Ceremonies, les Secretaires du Roy, le Tresorier, le Iuge, & le Capitaine de l'armée. Le Roy marchoit apres auec le grand Conseiller, & quelque Prince, & il y auoit tousiours quelques Officiers du Roy qui marchoient deuant sa personne, & l'vn portoit son espée, l'autre son escu, & vn autre son arc. Ses estaffiers alloient autour de luy, dont l'vn portoit la pertuisane du Roy, l'autre la couuerture de la seelle de son cheual auec le licol, & quand le Roy mettoit pied à terre, on couuroit cette seelle auec cette housse, & le licol sur la bride du cheual, afin de le tenir [illegible]

Le Roy estoit suiuy du Chef & de ses estaffiers, puis des Eunuques, puis de sa maison, puis des cheuaux-legers, & finalement des arbalestriers, & arquebusiers.

Quant le Roy se tenoit en campagne, l'on dressoit premierement au milieu de tous [illegible]

vne grande tente pour luy, qui estoit faite comme les murailles de quelque chasteau auec ses creneaux, ainsi que i'ay veu à quelques grands Seigneurs aux armées estrangeres, & quarrées de tous costez.

Cette tente auoit quatre portes, à chacune desquelles on voyoit la garde des Eunuques: Autour de sa tente estoient les logemens de ses Officiers, & des Courtisans plus fauoris, & autour de ceux-cy, les tentes des gardes, faites de peaux de chevre, ainsi que celles des Arabes.

Presque au milieu l'on voyoit la dépence, la cuisine, & la sommelerie du Roy, & assez prés de là l'on voyoit les pauillons où logeoient les cheuaux legers, qui mangeoient tous en la sommelerie du Roy.

On voyoit assez prés de là, l'escurie, c'est à dire quelques lieux couuerts, où sont logez les cheuaux, & hors de là on voyoit les muletiers du bagage du Roy, & les boutiques des bouchers. Les marchands & artisans, qui venoient en l'armée, se logeoient à costé de ces muletiers, tellement que ce tout venoit à estre comme vne ville, pource que les tentes des gardes seruoient de murailles, dautant qu'elles estoient tellement dressées l'vne prés de l'autre, que l'on ne pouuoit entrer en ces logemens que par des lieux ordonnez, & on faisoit bonne garde toute la nuict autour de la tente du Roy: mais toutes ces gardes estoient personnes viles, & qui ne portoient iamais armes. Il y en auoit de mesme sorte autour de l'escurie: mais bien souuent à cause de la faineantise & lascheté de ces gardes, non seulement l'on déroboit les cheuaux, mais encore l'on trouuoit dans la tente du Roy, des ennemis qui venoient là pour le mettre à mort.

Le Roy estoit presque toute l'année en campagne, tant pour garder son Royaume, que pour maintenir en paix, & en amitié les Arabes ses sujets. Nous auons assez parlé du Roy de Fez, & de toute sa Cour: voyons vn peu maintenant comme il conduisoit tout le reste.

En premier lieu, dans Fez il y auoit des gabelles establies, pource que les draps se vendoient en façon d'encans, & ceux qui en auoient la charge, les portoient premierement à ces gabelleurs pour les seeller, puis les alloient crians parmy les marchez, & il y auoit enuiron 60. Crieurs de cette sorte.

Les Apoticaires auoient vn quartier qui se fermoit de deux costez auec deux belles portes, & tenoient à leurs despens des gardes qui alloient la nuict tout à l'entour auec des lanternes, des chiens, & des armes. Il y auoit des gens qui faisoient les mesures du bled que le Consul adjoustoit, prenant vn double de chacun pour ce faire. Dans la ville il y a seulement quelques petits Officiers & Magistrats qui ont charge de rendre le droit à vn chacun. Il y auoit le Gouuerneur qui estoit sur les causes ciuiles, & criminelles: vn Iuge, qui prenoit cognoissance de ce qui concernoit les loix des liures de Mahomet; & vn autre Iuge qui estoit comme Lieutenant du premier, & cognoissoit des choses appartenantes au mariage, auoit authorité d'examiner les tesmoings, & mesme rendoit iustice vniuersellement. Il y auoit vn Aduocat, lequel on consultoit sur la loy, & pardeuant qui l'on appelloit des sentences des Iuges, ou quand ils s'estoient abusez, ou quand ils auoient jugé par l'authorité de quelque Docteur moins excellent. Le Gouuerneur tiroit de grandes sommes des condemnations qui se faisoient en diuers temps & presque toute la punition d'vn criminel, n'estoit que d'auoir le foüet en presence du Gouuerneur, & on luy dōnoit 100. ou 200. coups. Apres cela le bourreau mettoit vne chaisne au col du criminel, & le menoit en cét estat par toute la ville tout nud, excepté les parties hōteuses, criant & publiant le mal qu'il auoit fait: & bien souuent l'on en menoit plusieurs enchaisnez ensemble. Le Gouuerneur auoit de chaque criminel vn ducat & vn quart: comme aussi de tous ceux qui entroient dans la prison, il auoit certaine chose qui luy estoit donnée par certains marchands & artisans destinez à telles choses. Les Iuges du droit Canō, ou de la loy de Mahomet n'auoient nuls gages, pource qu'il est deffendu par sa loy de donner rien du monde à vn Iuge pour telle chose. Mais ils viuent d'autres gages, ou recompenses, comme de Lectures, ou de la Prestrise de quelque Mosquée. Semblablement les Procureurs, & les Aduocats sont pour la plus-part pleins d'ignorance. Les Iuges auoient vn certain lieu où ils faisoient emprisonner les debteurs, & autres pour choses legeres, & de peu d'importāce. Dans la ville il y auoit quatre Capitaines du Guet, qui alloient par la ville depuis la nuict venuë iusques à deux heures apres, & ceux-cy n'auoient autres gages que certaine chose

Digitized by Google

de ceux qu'ils prenoient, qui estoit prise sur l'amende à laquelle ils estoient condamnez. Mais il estoit permis à chacun de tenir tauerne, & d'estre macquereau. Le Gouuerneur de la ville n'auoit ny Iuge ny Notaire: mais donnoit sentence à sa volonté, & comme bon luy sembloit. Il n'y auoit aussi qu'vn homme qui affermast la Doüane, & la gabelle, qui payoit tous les iours à la Chambre du Roy trente ducats, & il y auoit en chaque porte des gardes & des Notaires, & toutes choses de petit prix payoient leur droict à la porte. Les autres estoient conduites à la Doüane, & accompagnées depuis la porte par vn des gardes, & il y auoit certain argent destiné pour les Notaires, & pour ces gardes, selon la quantité des choses qui entroient, & quelquesfois ces gardes alloient hors la ville pour rencontrer les muletiers, afin qu'ils ne peussent cacher aucune chose, & s'ils en cachoient quelqu'vne, ils payoiēt apres double gabelle, & l'on payoit ordinairement deux ducats pour cent. Toutesfois l'on ne payoit rien du bled, du bois, des bœufs, & de la volaille qu'on y menoit, & l'on n'auoit pas accoustumé de payer à la porte la gabelle des moutons, ains seulement en la boucherie.

Le Gouuerneur chef des Consuls, auoit ordinairement douze Sergens, & alloit souuent à cheual par la ville pour voir le pain, & essayer le poids des bouchers, & considerer ce que l'on y vendoit.

C'estoit luy qui faisoit peser le pain, & s'il n'y trouuoit le poids ordonné, il le faisoit mettre en plusieurs pieces, donnoit à celuy qui le vendoit tant de coups de poing sur le col, qu'il le laissoit tout brisé, & mesme il le faisoit quelquesfois foüetter s'il le trouuoit trop leger.

Le Roy donnoit cét Office il y a cent ans, aux Gentils-hommes qui la luy demandoient, mais auparauant l'on ne le donnoit qu'à des hommes sçauants, & qui auoient vne grande reputation de preud'hommie. Il y auoit plusieurs lieux où le Gouuerneur auoit accoustumé de donner audience, & de rendre iustice. Il y a aussi dans Fez vne prison, qui est si longue & large, qu'il y peut demeurer trois mille personnes, & il n'y en a point de separée, pour ce que ce n'est pas la coustume à Fez de mettre quelqu'vn en vne prison secrette, & particuliere. Voila à peu prés tout ce que j'ay peu apprendre touchant les Gouuernemens des Royaumes de Fez, & de Marroc.

Et quant à ce que j'ay dit de ce qui se pratiquoit à Fez, c'est chose asseurée que l'Empereur de Marroc garde presque maintenant les mesmes façons de faire, tant en la Cour qu'ailleurs, & il y a bien peu de choses changées.

RELIGION.

Tous les habitans de ce Royaume sont Mahometans, excepté les esclaues, dont nous parlerons à la fin de ce discours.

Or est-il qu'il y a en la Loy de Mahomet beaucoup de sectes, qui ont leurs Chefs, & leurs Docteurs qui les deffendent: car il s'en trouue beaucoup qui ont commencé l'Alcoran, & qui ne s'arrestent pas formellement à ce qu'il porte, ains passent par dessus, & contredisent à beaucoup de choses qui s'y trouuent.

Entr'autres il y en a vne qui commença enuiron quatre-vingts ans apres Mahomet, & son premier & plus fameux autheur se nommoit Elhesembnu Abilhasen, de la ville de Basra, qui dōna certaines regles à ses disciples: mais ne laissa rien par escrit.

Cent ans apres il y eut vn autre homme fort habile en cette matiere, nommé Elharit Ibnu Esed, de la ville de Bagadet qui escriuit vn bel œuure vniuersellement à tous ses disciples. Apres cette secte fut trouuée mauuaise par les Pontifes de la loy, & tous ceux qui obseruoient les regles de ce Docteur, & s'arrestoient à ses maximes, furent declarez heretiques en la loy de Mahomet.

La mesme secte fut remise sus de là à quatre-vingts ans, par vn autre fort habile homme qui fut suiuy de plusieurs disciples, & prescha publiquement sa doctrine, de sorte que tous les Legistes & leurs Pontifes condamnerent cettuy-cy à la mort auec tous ses disciples, & conclurent qu'il falloit trancher la teste à tous. Ce que ce Docteur ayant entendu, il escriuit aussi-tost vne lettre aux Pontifes, les priant de luy faire tant de faueur, que de luy permettre de disputer contre les Legistes, s'offrant à mourir au cas qu'il les surmontassent, & requerant au contraire, s'il leur monstroit que sa doctrine estoit meilleure que la leur, que tant de pauures innocens ne perissent pas par vne fausse calomnie. Les Pontifes trouuerent cette requeste fort iuste, & luy accorderent ce qu'il demandoit.

Digitized by Google

Cét homme docte estant donc venu à la dispute, vainquit aysément tous les Legistes : de sorte que le grand Mofty pleurant, se rangea à cette secte, & la fauorisa tousiours tandis qu'il vescut, faisant bastir des Colleges, & autres demeures pour ceux qui estoient de la mesme opinion.

Cette secte dura enuiron cent ans, iusques à ce que l'on vit venir, d'Asie Malicsach Empereur de la race des Turcs, qui persecuta cette secte : si bien que quelques-vns s'enfuyrent au Caire, & les autres en Arabie, & demeurerent 20. ans en cét estat iusques au regne de Caselhah nepueu de Malicsach, le Conseiller duquel nōmé Nican Elmule homme de grand esprit, qui estoit de cette secte, la remit sur pied, & l'affermit tellement, que par le moyen d'vn fort sçauant homme, nommé Elgazzuli, qui en composa vn gros volume, diuisé en sept liures, il accorda les Legistes auec ces Sectaires, en telle sorte, que les Legistes eurent le tiltre de Docteurs, & de Conseruateurs de la loy du Prophete, & ceux-cy furent nommez Reformateurs de la mesme loy.

Cette vnion dura iusques à ce que Bagadet fut ruinée par les Tartares, ce qui aduint l'an 656. de l'Egire, ou Æree de Mahomet. Mais la diuision ne luy nuisit en aucune façon ; pource que l'Afrique, & l'Asie estoient desia toutes pleines de gens qui suiuoient cette doctrine.

On ne receuoit alors en cette secte que des hommes versez en toutes sciences, & sur tout qui entendoient bien la loy, pour la pouuoir bien deffendre, & rembarer le party contraire.

Mais depuis quelques centaines d'années, les ignorās y veulent entrer, disans qu'il n'est jà besoin de doctrine, pource que le S. Esprit donne cognoissance de la verité à ceux qui ont le cœur pur & net, & apportent en leur faueur quelques foibles raisōs.

De là vient que laissans les commandements tant superflus que necessaires de la regle, ils gardent seulement la mesme chose que les Legistes, quant aux offices : mais ils prennent d'ailleurs tous les plaisirs qu'ils croyent estre permis en cette secte, veu qu'ils font beaucoup de festins, chantent toutes sortes de chansons amoureuses, & dancent le plus souuent.

Quelquesfois il y en a parmy eux, qui deschirans leurs habits, selon le sujet des vers qu'ils chantent, & selon la fantaisie qui leur vient en la teste, disent qu'ils sont alors eschauffez des flammes de l'amour diuin, au lieu qu'ils le sont veritablement d'vne trop grande quantité de viandes, veu que chacun d'eux mange plus de viande qu'il n'en seroit besoin à trois hommes, ou bien ils jettent des cris meslez de pleurs pour l'amour qu'ils portent à certains jeunes hommes qui n'ont point de barbe : car il arriue bien souuent, que quelque Gentil-homme conuie à ses nopces vn des principaux de ses maistres auec ses disciples, qui disent des prieres, & des chansons diuines au commencement du repas, & à la fin d'iceluy les plus aagez commencent à deschirer leurs habits, & s'il arriue que quelqu'vn de ceux-cy vienne à tomber en dançant, apres auoir fait bonne chere, il est tout aussi-tost releué par vn de ses jeunes disciples, qu'il baise bien souuent lasciuement, ainsi qu'il luy rend cét office.

Pour cette cause l'on dit à Fez en commun prouerbe de ce vice. Que c'est le festin des Pelerins, voulans signifier par là, qu'apres le banquet chacun de ces enfans deuient époux de son maistre, & ceux-cy que l'on nomme Pelerins, ne se peuuent marier.

Parmy ces sectes il y a quelques regles que les Docteurs de toutes les deux opinions tiennent pour heretiques, pource que non seulement elles different des autres en la loy, mais encore en la foy.

Il y en a certainement quelques-vns qui tiennent pour chose asseurée, & veritable, que l'homme pour acquerir vne nature toute Diuine & Angelique par le moyen de ses bonnes œuures, de ses jeusnes, & abstinences : pour ce qu'ils disent que le jeusne épure le cœur, & l'entendement de l'homme, de sorte qu'il ne peut pecher, encore qu'il en eut quelque volonté : mais qu'il est besoin qu'il passe auparauant par cinquante degrez de discipline, & combien qu'il peche auparauant qu'il ait passé les cinquante. Dieu toutesfois ne luy impute plus le peché.

Ceux-cy font veritablement de grandes & estranges abstinences au commencement, & apres ils prennent tous les plaisirs du monde.

Ils ont aussi vne regle estroite faite par vn homme docte, & eloquent, nommé Essehrauard, qui est vne ville en Corasan.

Il y a vn autre autheur nommé Ibnud Farid qui mit toute sa doctrine en fort beaux vers, qui sont toutesfois pleins d'Allegories, & il semble qu'ils ne traitent d'autre choses que d'amour.

Pour cette cause vn certain nommé Elfargani, commença son œuure, & en tira la regle, & les degrez que l'on doit passer. Cettui-cy fut si bon Poëte, que ceux de cette secte ne chantent autre chose en leurs festins que ces vers, pource qu'il n'y a personne qui ait si bien parlé que luy, depuis prés de quatre cents ans en çà.

Ces gens icy tiennent que les planettes & le firmament, les Elements & toutes les estoilles sont vn Dieu, & qu'aucune foy, ny loy, ne peut aucunement errer, pource que tous les hommes pensent en leur ame, & tiennent pour tout asseuré qu'ils adorent celuy qui merite d'estre adoré, & croyent que la science de Dieu est contenuë en vn homme qui se nomme Elcob, eleu, & participant de Dieu, & semblable à Dieu quant au sçauoir.

Il y a quarante autres hommes parmy eux qui sont appellez Elauted, c'est à dire les Troncs, pource qu'ils sont de plus bas degré, & de moindre sçauoir. Quant l'Ercob vient à mourir, l'on en crée vn autre du nombre de ces quarante, & cettui-cy est éleu au sort parmy vn nombre de septante. Il y en a encore autres 765. du nombre desquels l'on en prend vn pour le ranger parmy les septante, lors que quelqu'vn de cette troupe vient à mourir.

Leur loy veut & commande qu'ils aillent incogneus parmy le monde, ou en façon de fols, ou de grands pecheurs, ou des plus vils hommes qui soient sur la terre.

C'est le seul sujet pour lequel beaucoup de meschans vont par l'Afrique, tous nuds, monstrans leurs parties honteuses, & sont si desbordez, & pleins d'effronterie, que quelquesfois ils se meslent auec les femmes publiquement, & en plaine place, ainsi que les bestes, & toutesfois sont tenus du vulgaire pour saincts personnages.

Or maintenant il nous faut voir qui fut celuy qui introduisit l'impieté de Mahomet en Barbarie. Cette meschante & mal-heureuse doctrine entra en Egypte l'an 637. par le moyen des conquestes d'Omar, & vn Capitaine d'Odman passa le premier en Afrique l'an 650. auec quatre-vingt mille hommes, & deffit Gregoire Patrice. Mais ils chasserent d'Afrique à perpetuité les Romains, & les gens d'Absimaque, & de Leon Empereur, l'an 699. & se rendirent entierement maistres & possesseurs de la Barbarie.

Mais les Arabes augmenterent encore dauantage ce mal-heur, premierement à force d'armes, & au lieu où les armes ne peurent atteindre, ils s'y pousserent auec la predication, & le trafic.

L'heresie d'Arrius, de laquelle les Vandales, & les Gots habitans d'Afrique estoient infectez, fauorisa grandement leur entreprise. Ils introduisirent, pour faciliter leur dessein, la langue, & les letttres Arabiques: ils fonderent des Vniuersitez, & des estudes, & joignirent de grands reuenus aux superbes bastimens qu'ils firent pour cét effect à Marroc, & à Fez. Mais il n'y a chose qui ayt plus aduancé la secte de Mahomet, que les victoires des Miramolins d'Afrique, & depuis cette peste y est tousiours demeurée.

Il y a encore en cét Empire des Iuifs qui s'estans multipliez à bon escient en Espagne, passerent peu à peu en Barbarie, principalement ceux qui estoient Orfebures: car cét art estant deffendu à ceux de la loy de Mahomet, & exercé de tous costez entre eux par les Iuifs, de mesme que plusieurs autres, principalement celuy de mareschal, comme l'on voit en la montagne de Sessaue, en la Prouince de Marroc. On dit qu'Edeuet, lieu du Royaume de Marroc, estoit habité par les Iuifs de la race de Dauid (comme ils asseuroient) qui sont toutesfois deuenus peu à peu Mahometans.

Les Iuifs s'augmenterent apres en Afrique, quand Ferdinand Roy d'Espagne, surnommé Catholique, & Emanuel Roy de Portugal, les chasserent de leurs Royaumes: car il en passa beaucoup alors aux Royaumes de Fez, & de Marroc, & introduisirent les arts, & les exercices d'Europe, qui estoient auparauant incogneus à ces Barbares.

On en voit encore pour le present les ruës pleines à Belis, à Teze, à Elmedine, à Tezze, & à Semegesse.

Quant aux Chrestiens qui sont aux Royaumes de Fez & de Marroc, horsmis ceux qui se tiennent dans les places occupées par les Portugais, il n'y en a guiere qui ne

Digitized by Google

soient esclaues, & le nombre de ceux-cy est fort grand, voire plus que l'on ne se peut imaginer. L'estat auquel sont ceux-cy, est veritablement digne de compassion & de pitie, non tant pour la misere en laquelle ils passent leur vie, que pour le danger de leur ame, qui court tous les iours fortune de se perdre.

Ils passent les iours en perpetuel trauail, & sont sans repos la plus grande partie de la nuict, endurans force coups, & portans des charges insupportables.

Somme tout, ils endurent plus de peine entre ces Barbares, que les bestes mesmes ne font parmy nous : on les charge de grosses chaisnes de fer, on les bat auec des nerfs de bœuf fort endurcis, & auec des cercles de tonneaux, on les surfond auec de l'huyle ardante, & du lard. Mais si la peine du corps est grande, celle de l'esprit n'est pas moindre, pource qu'outre ce que ces miserables n'ont aucun qui leur presche & annonce la parole de Dieu, & qui leur ayde à bien viure, & à bien mourir auec les Sacremens; on ne sçauroit s'imaginer, encores moins exprimer, combien ils souffrent de tentations pour le regard de la Foy, veu que non seulement le desir de s'affranchir de cette misere, les tente : mais encore l'ayse, & les delices, où ils voyent ceux qui ont du tout abandonné la Foy.

Or ils ont deux petites consolations au milieu de tant de miseres, dont l'vne est des Prestres qui ont esté reduits en seruitude auecques eux, dautant que ceux-cy leur administrent tantost les Sacremens, & tantost leur preschent la parole de Dieu, le mieux qu'ils peuuent : à raison dequoy ils sont grandement honorez & respectez des autres. L'autre consolation leur vient des Religieux qui s'employent pour leur deliurance. En quoy l'Espagne merite vne fort grande loüange, pource qu'il y a deux Religions, qui ont pour leur exercice le rachapt de ces mal-heureux : vne de ces Religions se nomme vulgairement de la Merced, qui est en Arragon : l'autre qui est beaucoup plus grande, s'appelle Rachapt, ou de la Redemption des Captifs. Ces deux Religions assemblent tous les ans de fort grosses sommes d'argent, auec lesquelles elles deliurent vn tres-grand nombre d'esclaues. Elles enuoyent des hommes à Fez & à Marroc, de mesme aussi qu'en Alger, qui manient cette affaire auec autant de diligence, que de fidelité, & rachetent premierement tous les Religieux & les Prestres, puis les plus jeunes, commençans par les subjets du Roy d'Espagne, & apres les autres.

Il y a tousiours vn Religieux à Fez, qui s'informe de la qualité & necessité des esclaues, pour faciliter l'année d'apres leur deliurance.

Mais l'Espagne y a interest plus que nul autre païs, dautant que la plus grande partie de ceux qui sont esclaues en cét Empire, est des subjets du Roy d'Espagne.

Ie diray pour conclusion, que les Mores des Royaumes de Fez & de Marroc, different en plusieurs poincts des Turcs, touchant la fausse Loy & Religion de Mahomet, & entr'autres choses s'assujettissent au Calife de Bagadet, laissant celuy du grand Caire, auquel les Turcs rendent obeïssance.

LE NOVVEAV THEATRE DV MONDE,

Contenant sa troisiesme Partie.

AMERIQVE, OV NOVVEAV MONDE.

SOMMAIRE.

1 *Deux difficultez notables qui ont empesché aux Anciens le découurement du Nouueau Monde, & laquelle des deux estoit la plus grãde : & les raisons qui ont fait croire*

aux anceens qu'il n'y auoit que trois partie
du monde, l'Asie, l'Afrique, & l'Europe.
2. Esguille marine inuentée par vn Neapoli-
tain pour l'vsage de la nauigation, l'an 1300.
3 Qualitez & description de la Zone Tor-
ride.
4 Conference du Nouueau Monde (pris en
l'estat qu'il fut découuert) auec le nostre: & la
difference de nostre Hemisphere à celuy du
Nouueau monde: & les aduantages qu'il a sur
le nostre.
5 D'où sont venus les habitans de ce Nou-
ueau monde: & la folle opinion qu'ils ont de
leur origine.
6 Diuision de ces terres neufues en deux
parties. Amerique, Magellanique, & leur
description.
7 Denombrement & description des lieux &
pays que le Roy d'Espagne possede au Nouueau
Monde: & premierement des forts sainte He-
lene, & trois autres dans la Floride.
8 Du Golphe de Mexique.
9 Nouuelle Espagne.
10 Nouuelle Galice.
11 Les Prouinces de Mechouacam & Mexi-
que.
12 Gastecan.
13 Iucatan.
14 Guatimala.
15 Terre-ferme.
16 Nicaraga.
17 La Castille de l'or.
18 Le Nouueau Royaume de Grenade.
19 Le Brasil.
20 Chile.
21 Le Peru, ses villes principales & Prouin-
ces.
22 La ville de saincte Croix du Mont.
23 Tucuma, Royaume où l'Espagnol a cinq
colonies.
24 Paragays.
25 L'Espagnole.
26 Cuba, ou Ferdinand.
27 Iamaique.
28 Les Isles de Canibales, ou Caribes.
29 Discours en general sur le Nouueau mon-
de: de ses forces, & du gouuernement tant ci-
uil qu'Ecclesiastique.
30 De la cognoissance que ce peuple a de Dieu.
31 De leur idolatrie enuers les Trespassez.
32 De l'idolatrie enuers les statuës.
33 De leurs Guaques, ou Temples.
34 Des Prestres, Religieux & Religieuses.
35 Des sacrifices, tant d'hommes que d'ani-
maux.
36 Des Sacrements rapportans aucunement
aux nostres, introduits parmy ce peuple par la
ruse du diable, vray singe des œuures myste-
rieuses de Dieu.
37 Des dispositions du Nouueau Monde à re-
ceuoir l'Euangile de Iesus-Christ.
38 De quelques predictions de la future pre-
dication de la Foy Chrestienne en ces terres
neufues.
39 Des prodiges qui la precederent.
40 Quelle chose facilita la conuersion des
Indiens: Et des empeschemens de leur con-
uersion.
41 De la diuersité des Barbares, & de la fa-
çon de prescher l'Euangile.
42 Des difficultez qu'on eut en la conuersion
des Americains.
43 Des remedes des susdits deffauts.

1 L'Avtre partie des Estats du Roy d'Espagne consiste au Nouueau Monde, où il a tout ce qu'il veut, pource qu'il n'y trouue personne qui luy contrarie. Ces Estats sont diuisez en Isles, & en terre ferme. Les Isles de la mer du Nort sont en si grand nombre, qu'on ne sçauroit dire iusques à present (veu que les seules Lucayes passent le nombre de quatre cents) & quelques-vnes sont si grandes & si riches, que de chacune on pourroit faire vn grand Royaume. Borichen est longue de trois cents milles, & large de 60. Iamaïque est presque aussi grande.

La Cube a trois cents lieuës de longueur, & vingt de largeur. L'Espagnole a de tour seize cents milles.

Quant à la terre ferme, le Roy d'Espagne est maistre actuellement de tout ce qui va costoyant la Floride, la Nouuelle Espagne, le Iucatan, & encore cette grande presque-Isle meridionale iusques au Cap de Califormie, voire mesme iusqu'à Quiuire, veu que les Espagnols ont découuert iusques-là, & plus outre encore.

La coste de la Nouuelle Espagne, qui commençant depuis saincte Heleine, & passant par Panama, va iusques à Quiuire, a de longueur enuiron 25. milles, & de circuit cent milles, ausquels adjoustant les confins qui sont dans le païs vers le Nort, on y trouuera en tout neuf mille milles.

Apres cela, Peru commençant depuis Panama a de coste douze milles, & six cents milles, dont il y a trois mille milles de riuiere entre le Maragnon, & le fleuue d'Argent, ou de la Plata, qui appartiennent sous le nom de Brasil, à la couronne de Por-

Digitized by Google

tugal. Mais auant que de passer plus outre, il faut que j'auance quelque propos touchant le decouurement de ce Nouueau monde.

Deux raisons ont induit Aristote & quelques autres à se persuader, qu'il n'y auoit autres gens au monde que les habitans d'Europe, d'Asie & d'Afrique.

La premiere estoit la grande largeur de la mer Atlantique qui leur fit estimer, que les hommes ne sçauroient passer tant d'eaux auec aucune force & industrie, & ce fut ce qui meut S. Augustin à nier les Antipodes.

L'autre raison qui deceut les anciens fut, qu'ils creurent que la Zone Torride estoit inhabitable pour son excessiue ardeur, de mesme que les Polaires pour leur froideur insupportable.

Mais la premiere de ces deux raisons eut beaucoup plus de force que la seconde, pource qu'ils tenoient pour chose impossible ce grand passage de mer. Et veritablement la chose estoit telle comme nous monstrerons cy-apres. Mais d'autre part il faut sçauoir que les anciens eurent quelque cognoissance de la Zone Torride, veu que Hannon Cathaginois costoya selon Pline, l'Afrique, depuis Gilbraltar iusqu'à la mer rouge, & certain Eudoxe au contraire depuis la mer rouge iusqu'à Gilbraltar. Si bien qu'ils furent contraints passer deux fois sous l'Equinoctial, & trauerser toute la Zone Torride.

Dauantage que les anciens eurent cognoissance de l'Ethiopie, des Indes, & de la Chersonese d'or, qui sont toutes Prouinces assises dans les bornes de la Zone Torride.

Pline fait mention de Taprobane, qui est sous l'Equinoctial, & mesme l'experience de nostre Zone pouuoit monstrer aux anciens que la Torride estoit habitable. Car encor que le Soleil eschauffe, & deseiche vniuersellement auec le voisinage de ses rais, & ce d'autant plus qu'ils sont plus droicts; de mesme que par le moyen de la distance & obliquité de ses rayons donne lieu à la froideur, & à l'humidité comme le iour & la nuict, l'Esté, & l'Hyuer nous font paroistre; toutesfois cette reigle generale est alterée en mille façons par les diuerses assiettes. Car la vertu des causes vniuerselles en la production des effects, est bornée, & presque restrainćte par la qualité de la matiere, & c'est ce qui fait que les predictions des Astrologues se trouuent souuent du tout vaines.

Ainsi nous voyons, que la vehemence des vents se renforce aux vallées, & diminuë aux plaines, l'ardeur du Soleil se ramasse & multiplie aux miroirs concaues, s'espand & se perd en ceux qui sont plains. Et pour venir à nostre propos, le chaud, & le froid de l'air & des pays, reçoit mille differences des diuersités des lieux hauts ou bas qui sont en lieu plain ou éleué, du costé du Nord ou du Sud, de l'Est, ou de l'Oüest proches ou éloignez de la mer, des lacs, des bois, & des fleuues, & qui sont subjects aux vents, ou non.

On sçait assez que l'Angleterre est plus éloignée de l'Equinoctial que la France, & toutefois au rapport d'vn chacun, l'Angleterre est plus temperée, & en la mesme proportion la Zelande est moins froide que le mont Atlas. Il n'y a point de plus grand effect du voisinage du Soleil qu'en Esté, ny de son éloignement qu'en Hyuer.

Mais que dirons-nous si en mesmes distances de l'Equinoctial, & du cours du Soleil, nous trouuons que les saisons se changent en mesme temps; Gate est vne montagne qui portant du grand Caucase, trauerse toute la longueur des Indes iusqu'au Cap de Comorin: Or en ce mesme temps au deça de la montagne, l'hyuer commence à l'entrée d'Auril, & l'Esté au delà de la montagne: deçà l'on voit regner les pluies & les vents froids & orageux; & delà les iours sereins & agreables.

Deça la mer deuient si fascheuse, que les mariniers ne sont presque asseurez aux ports: & delà on voyage par le golphe de Bengale en asseurance, & l'on trafique par tout: finalement le mont de Gate fait de plus grands effects que l'Equateur, puis qu'en si peu d'espace il change les saisons de l'année que si nous trouuons difference d'hyuer & d'Esté en la mesme hauteur, cela monstre que les degrez du chaud, du froid, du sec, & de l'humidité, ne dependent absolument du voisinage ou éloignement & de droicteur ou obliquité des rays du Soleil.

Donc la fraischeur peut subsister auec le voisinage du Soleil, l'humidité auec ses rayons droits, & les pasturages ne seront du tout bannis de la Zone Torride, comme Aristote a creu auec quelques autres. Mais l'autre difficulté sembloit sans remede aux anciens, dautant qu'en leurs nauigations ils n'auoient autres guides que le Soleil,

Digitized by Google

la Lune, les Ourses, & les autres estoilles: Quand le Ciel estoit couuert de nuages, qui leur ostoient toute clarté du Soleil & des estoilles, alors ils se gouuernoient par la qualité des vents, & par les coniectures du chemin qu'ils auoient faict. En quoy ils estoient fort parties à cause de leurs courtes nauigations, & l'assiduité des voyages. Les Taporbases, pource qu'ils ne voyoient le Nort, portoient auec eux vn bon nombre d'oyseaux, & selon la necessité, ils les laschoient tantost l'vn, & tantost l'autre, & pource que les oyseaux cherchent volontiers la terre, ils tournoient derriere les prouës des nauires. Mais si le Ciel estoit obscur, & la mer troublée de plusieurs vents, les anciens ne pouuoient comprendre où ils estoient, pource que le Ciel & la mer estans en ce cas en pareil estat, il n'y auoit point de raison pour laquelle ils deussent plustost aller d'vn costé que d'autre. Or Dieu voulant faciliter la predication de l'Euangile à ceux qui auoient demeuré si longuement idolatres, découurit enuiron l'annee 1300. à vn certain Flauie de la Coste d'Amalfi, au Royaume de Naples, le secret qui en est l'Ayman, & la proprieté de faire que le fer qui en est touché, reçoiue la vertu de tendre vers le Nort, & le monstrer. Il y a toutefois quelque difference: pource qu'en quelques lieux l'aiguille de fer dont les mariniers vsent, frottée d'Ayman, regarde le Nort tout droict: & hors de là se détourne quelque peu, tantost vers l'Est, tantost vers l'Oüest; de sorte qu'il faut qu'ils remarquent soigneusement cette variation, s'ils ne veulent faillir en leur voyage. L'estoille du Nort est éloignée de nostre Pole enuiron de trois degrez & demy.

2 Or par le moyen de l'Ayman, de qui le fer reçoit la vertu de monstrer le Pole, les mariniers prennent l'asseurance de trauerser de grandes mers, & de chercher de nouuelles Isles, & de nouueaux païs; pource que lors qu'ils sçauent où est le Nort, ils sçauent aussi, qu'en tournant le visage vers cette partie, ils ont l'Orient à la main droite, l'Occident à la gauche, & le Midy derriere eux. Et l'on peut veritablement cognoistre en cecy combien Dieu se plaist à faire des operations merueilleuses par des petits moyens & fort bas, veu qu'vne aiguille de fer frottée d'Ayman n'a rien de precieux, ou d'agreable: & toutefois la plus grande entreprise & le plus admirable art que l'homme exerce, qui est la nauigation, depend d'elle.

3 Maintenant que nous auons monstré les difficultez du découurement du Nouueau Monde, & veu laquelle des deux estoit plus grande, il faut que ie die encore deux mots de la qualité de la Zone Torride. Il faut donc premierement presupposer que l'Equinoctial est vn cercle imaginé au Ciel, qui l'enuironne tout de l'Orient à l'Occident, & est également éloigné des deux poles. Il se nomme Equinoctial, pource que quand le Soleil y passe (ce qu'il faict deux fois l'année, c'est à sçauoir, au mois de Mars & de Septembre) le iour est égal à la nuict, & tous deux sont de douze heures: ce qui s'appelle Equinoxe.

On appelle apres Tropiques, deux cercles imaginez au Ciel, auec lesquels la course du Soleil est bornée, & l'on les nomme Tropiques, pource que lors que le Soleil est arriué iusques à l'vn d'eux, il retourne en arriere. Celuy qui est par delà l'Equinoctial tirant vers le Sud, se nomme Tropique du Capricorne, & celuy qui est de nostre costé, Tropique de Cancer, ou de l'Escreuisse. Celuy-là est à vingt trois degrez & demy Meridionaux de l'Equateur: & cettuy-cy en est éloigné de 23. degrez & demy Septemtrionaux.

On nomme Zone Torride, l'interualle qui est entre les deux Tropiques; & cét interualle comprend 47. degrez, ausquels on faict respondre mille quatre cents & dix lieuës Françoises sur la terre, à raison de trente lieuës pour degré. Ce fondement estant mis, il faut premierement dire, que la Zone Torride abonde d'eaux de toutes sortes, veu qu'il y pleut & neige, principalement quand le Soleil la frappe droictement auec ses rayons: car il y pleut lors abondamment, & la pluye commence à midy.

Dauantage, il n'y a lieu sur la terre où l'on trouue de plus grandes riuieres, veu qu'en la Presqu'Isle Australe du Nouueau Monde, laissant plusieurs autres grands fleuues du Brasil & du Peru, l'on y trouue celuy de la Magdelaine, qui a sept lieuës de largeur en son emboucheure.

Il y a outre ce celuy d'Orillane, qui est large de septante, & celuy de l'Argent, ou de la Plata, qui a de largeur quarante lieuës.

Dauantage, il y a les lacs de Tiquicaca (cettui-cy a de tour quatre-vingts lieuës) de Paria, & de Bombon, & il y a peu de montagnes sans lacs, d'où procedent la plus-

part de ces riuieres de ces contrées. En la Presqu'Isle du costé du Nort, il y a le lac de Guatimala qui est long de 150. milles, & celuy de Nicaraga de trois cents, celuy de Mexique en contient cent, celuy que l'on nomme la mer Cephalique en a cent cinquante de tour : & apres cela le Royaume de Mechoüacan est tout plein de lacs, de fleuues, & de fontaines. Et pour sortir hors du Nouueau Monde, où y a-t'il des lacs & des fleuues plus grands qu'en Ethiopie sous la Zone Torride ? Il y en a deux, l'vn où le Nil prend sa source, l'autre par lequel il passe, qui ont deux cents milles de diamettre chacun.

Il y en a vn autre égal aux susdits, entre le Royaume d'Angole & de Monomotapa: Il y a le lac d'Aquelonde, & celuy de Cocul, qui sont tres- grands, & outre ce on void en la mesme Ethiopie de grandes riuieres: comme la Coante & le Niger, qui a pour ses branches, les riuieres de Senega & de Gambée.

Il y a le Zaire, qui est large de vingt-milles en son emboucheure, & la plus grande partie des susdites riuieres, non contentes de leurs licts qui sont fort amples, inondent les campagnes toutes les années.

Les Isles de S. Thomas & de Sumatre, qui sont sous l'Equinoctial, sont du tout humides: celle de S. Thomas a au milieu vne haute montagne perpetuellement couuerte d'vne espaisse nuë qui rend tant d'eau, que les champs en sont abondamment arrosez: celle de Sumatre est generalement pleine de marests, & de riuieres, dont la plus grande part naist d'vn fort grand lac, qui est sur vne haute montagne au milieu de l'Isle. Et la nature n'estant contente des eaux de l'air & de la terre, pour humecter la Zone Torride, produit tant en Quito, qu'aux Moluques, païs qui sont sous l'Equinoctial, certaines grandes cannes, où elle conserue des eaux.

Il ne faut aussi taire que sous la Torride il y a beaucoup plus de mer que de terre, de mesme qu'en nostre Zone il y a plus de terre que de mer. Dauantage, c'est chose certaine qu'en la Torride les eaux croissent, & les pluyes multiplient selon que le Soleil s'approche de la ligne, & au contraire, lors qu'il se retire vers les Tropiques, elles manquent. C'est ce qui faict cognoistre, combien l'égalité du iour & de la nuict, peut pour l'accroissement de l'eau, veu que de mesme qu'en nostre Zone, les pluyes grossissent aux Equinoxes, aussi font-elles en la Zone Torride. Apres cecy, la Torride est non seulement humide, mais encores temperée quant au chaud, & quelques-vnes de ses parties ont beaucoup plus de froid que de chaud, comme Pasto, Collon, Potosi, & les montagnes sont tousiours couuertes de neige & de glace.

La cause generale de cette temperature, est la longueur des nuicts prés de la ligne, où elles sont perpetuellement égales aux iours: mais tant plus tu t'en éloignes, tant plus tu trouues les iours d'Esté long, & les nuicts courtes: & pour cette cause les iours d'Esté sont plus longs en Angleterre, qu'en Italie.

La briefueté des iours, fait que le Soleil ne peut produire tant de degrez de chaleur sous l'Equinoctial, que loing d'iceluy: & en effect, l'Esté est plus ardent en l'Estremadure d'Espagne, & en la Poüille en Italie, qu'en Quito, & en Colloa, pource que la continuation de l'operation en la cause efficiente, importe grandement à la perfection de l'effect.

Mais que dirons-nous des differences que l'on void en la mesme Zone Torride, où vne partie est plus chaude, & l'autre plus fraische ? Ce n'est pas question du Nouueau Monde, mais commune à toutes les Prouinces, & nous auons desia donné sa solution, disans que la mesme chaleur du Soleil reçoit mille differences de la diuersité des assiettes. Mais pour en dire quelque chose, il faut considerer que le Nouueau Monde est tout plein de hautes montagnes qui rafraischissent l'air, auec leur hauteur (veu que les lieux hauts participent plus du froid que les bas) & auec les neiges qui ne les abandonnent iamais, & auec des lacs extremement froids, & auec des riuieres qui en procedent, & auec leur eau, qui pour estre de neiges & de glaces fonduës, est ensemble froide & cruë, & auec la vehemence & rapidité auec laquelle ils coulent des montagnes, & trauersent les plaines, rafraischissent au possible l'air & la terre.

Dauantage, les susdites montagnes estans fort hautes, il est necessaire qu'elles fassent vne grande ombre, tantost deçà, tantost delà; & cette ombre adioustée à la longueur des nuicts, importe beaucoup pour temperer la Zone Torride.

Digitized by Google

Outre ce, il faut considerer que les vents frais ne cessent iamais d'y souffler : car premierement en la mer, le vent d'Est y regne tousiours, & apres cela au Peru, & au Brasil on a le vent du Sud, qui se leue à midy, & est frais au possible, & de l'autre costé le vent d'Est.

4. Comparons maintenant vn monde auec l'autre, considerant le Nouueau en l'estat auquel il estoit quand il fut premierement découuert.

Nous auons quelques aduantages pour le regard du Ciel, quelques autres pour celuy de la terre. Pour le regard du Ciel, l'vn est, que nostre Hemisphere a plus d'estoilles & de lumieres, que celuy qui luy est opposé ; car le nostre a l'estoille du Nort proche du pole Arctique de trois degrez & vn tiers, auec vn grand nombre d'autres estoilles qui luy font compagnie : au lieu que le pole Antarctique n'a point d'estoilles, qui n'en soit du moins éloignée de trente degrez. L'autre aduantage d'aussi grande importance, est que le Soleil luit sept iours de l'année vers le Tropique de l'Escreuisse, plus que du costé que celuy de Capricorne, comme les Equinoxes & Solstices nous monstrent. Et c'est de ces deux choses que procede la froidure qui se trouue plus grande en l'autre costé qu'au nostre, pource que l'autre joüit moins de temps de la lumiere du Soleil, & a moins d'estoilles.

Quant à la terre, nous auons aussi deux aduantages : l'vn est, que la nostre s'estend plus de l'Occident à l'Orient, & consequemment est plus propre à la vie humaine que l'autre, qui se restreignant du Ponant au Leuant, s'elargist démesurément d'vn pole à l'autre : car la terre va du Ponant au Leuant auec plus d'égalité, & est tousiours également éloignée de la froidure du Nort, & de la chaleur du Sud : & les iours & les nuicts vont tousiours de mesme sorte. Mais en allant vers le pole, il est force de trouuer des nuicts qui durent des mois entiers, & en fin vne demie année. Le second aduantage, est que nostre terre est plus fauorisée de la mer, qui la rend propre au trafic & à la communication : car outre la mer Oceane, qui est commune à nous & au Nouueau Monde, nous auons la mer Mediterranée, qui moüille l'Europe, l'Asie, & l'Afrique, & s'accommode à ces trois parties en beaucoup de sortes, auec ses golphes.

Et que dirons nous de la mer Caspie, & de la Baltique, dont l'vne est grandement commode à l'Asie, & l'autre à l'Europe ? Adioustons à cela que nostre terre est plus égale, & plus plaine, & par consequent plus propre au trafic par terre & par eau.

Quant aux choses que la terre produit, le Nouueau Monde cedoit à cettuy-cy, premierement en la perfection des animaux, veu qu'il n'y auoit, ny chiens, ny moutons, ny brebis, ny chevres, ny pourceaux, ny chats, ny asnes, & ce qui est plus important, il manquoit de bœufs, de cheuaux, de chameaux, de mulets, & d'Elephants.

Quant aux arbres, il n'y auoit, ny cedres, ny orangers, ny limoniers, ny grenadiers, ny figuiers, ny poiriers de coings, mais sur tout il manquoit d'oliuiers, & de vignes. Il est vray, que nous auions plus grand aduantage pour le regard des animaux, que des fruicts, pource que pour le regard des derniers, nous les surmontions en la bonté & en la diuersité, & aux premiers en bonté seulement. Entre les grains ils n'auoient, ny froments, ny seigles, ny toutes les sortes de bleds, ny du ris, ny pour la gentillesse de leurs jardins, des melons.

Quant aux arts & industrie, il n'y auoit nulle comparaison, pource que les habitans du Nouueau Monde n'vsoient du fer, qui est vne matiere necessaire, & vtile à la vie humaine, & se seruoient aussi peu de feu, instrument vniuersel de l'industrie. Ils n'auoient nulle cognoissance de l'artillerie, de l'Imprimerie, des lettres, & de la doctrine : la nauigation ne passoit pas la force de leur veuë, & ie parle encores en cela, des peuples plus industrieux & ciuils, comme estoient ceux de Mexique & du Peru.

Nostre monde surmonte encores le Nouueau en la multitude des personnes. Il y a là force grandes montagnes, force maraiz, & des bois longs au possible, qui rendent de grands païs inhabitables, & la partie habitée n'est si pleine de gens que nos terres, pource que celles-cy ont esté plustost peuplées, voire mesme estoient desia peuplées, quand les autres commencerent à se remplir de personnes. Dauantage, on a trouué icy les arts pour substanter la vie, comme l'Agriculture, & pour la conseruer, comme l'Architecture, & pour l'accommoder comme la marchandise : tellement

lement que la multiplication du genre humain estoit aydée icy de la nature, & de l'industrie, & là par maniere de dire, de la seule nature. Mesmes iusques à present la plus grande partie du Brasil suit vne façon de viure sauuage, & en la Nouuelle Espagne, vn pays de tres-grande estenduë est occupé des Chichimiques, peuples sans loy, sans chefs, & sans demeure asseurée, qui viuent de chasse, & des fruicts que produit la terre.

Ceux de la Floride, & le Paragays, viuent presque de mesme sorte, & quand les Espagnols arriuerent au Peru, combien qu'ils y trouuassent plusieurs lieux peuplez, il n'y en auoit toutefois aucun qui eust forme de ville que Cusco. Mais auiourd'huy le Nouueau Monde est moins peuplé que jadis, en partie pour les guerres ciuiles des Espagnols: veu qu'on tient qu'aux guerres qui ont esté entre les partisans de Pisarre, & d'Almagre, & entre les partisans de Pisarre, & les gens du Roy, il mourut vn million & demy des habitans naturels: en partie pour le desordre des Espagnols en ces commencemens, non tant pource qu'ils trauailloient les peuples excessiuement, qu'à cause qu'ils les transportoient d'vn lieu à l'autre, loing de l'air de leur païs, & causoient par ce moyen leur mort. Ce qui leur a preiudicié aussi, & leur nuit encores, c'est l'vsage des viandes qu'on y a transportées de l'Europe. Ils ne mangeoient tant de chair, ny si grosse & nourrissante: ils n'auoient nuls vins, au lieu que le Peru en abonde maintenant: & pource que les Princes les occupoient, tantost à bastir des Tambes, tantost à dresser des chemins, & choses semblables, ils n'auoient tant de temps de gourmander & de s'enyurer, qu'ils ont à cette heure, veu qu'ils abusent tellement de la liberté, qu'ils s'abandonnent à l'oysiueté, à la faineantise, à la paillardise, & à l'yurognerie, qui les consume miserablement.

Plusieurs maladies generales en ont encores consumé beaucoup, comme la verole, & la cocoliste en la Nouuelle Espagne, & la mesme verole fit mourir beaucoup d'enfans, & de ieunes gens au Peru, l'an 1567. & plus de femmes que de masles, & elle pardonna à ceux qui auoient passé 30. ans.

On remarqua encores particulierement, que ce mal ne trauailla nul de ceux qui estoient nez en Europe: tellement que pour les susdites raisons, la partie maritime de la Nouuelle Espagne est auiourd'huy presque deserte.

Aux Isles du Golphe de Mexique, il n'y est presque resté la semence des naturels, & moins encore en la coste de Parie, & en la plaine de Peru, il y manque la trentiesme partie.

Mais pour dire aussi les aduantages du Nouueau Monde sur le nostre, il semble que Ioseph de la Coste veüille que l'Amerique surpasse nos païs en temperature, pource que le froid, ny le chaud n'y est ennuyeux en beaucoup de lieux: mais cela est encore commun aux parties de nostre Monde, qui sont au dessous, ou prés de l'Equinoctial, comme est l'Ethiopie, & comme sont aussi les Indes, & la Chersonese d'or. Apres cela, il veut que le Nouueau Monde surpasse le nostre en abondance d'eaux, & de pasturages; & veritablement quant aux eaux, c'est chose claire qu'il a plus de mer, & que la riuiere de la Plata, & celle de Maragnon, sont les deux plus grandes de l'Vniuers. Il luy donne aussi de l'aduantage sur nous en grandeur de bois, & en diuersité d'arbres & de racines, dont ces peuples viuent en beaucoup d'endroits (comme de Iuches aux Isles de Barlouent, & au Brasil) ce qui a beaucoup d'apparence de verité, pour la conjonction de l'humidité auec la chaleur, qui y regne perpetuellement.

Il met apres hors de dispute, qu'il y a plus de mines d'or & d'argent qu'en nos terres: combien que ce soit chose mal-aisée à decider, au moins à tant pour tant. Car ie ne sçay si le Peru surpasse en mines d'or l'Ethiopie, Monomotapa, & Nandingue, & Sumatre, & Lequij, ou si les mines de Potosi sont plus riches que celles de Cambebes en Angole. Il adiouste que la Nouuelle Espagne est vn des meilleurs païs du monde, chose que l'on peut accorder sans preiudice.

Mais considerant le Nouueau Monde, en l'estat present, i'estime qu'il surpasse le nostre, non pas en multitude (veu qu'il n'est si bien cultiué) mais en diuersité d'animaux & de fruicts, pource qu'on a adiousté aux siens particuliers presque tous les nostres: & il a cét aduantage, que nos semences viennent mieux en Amerique, que celles de l'Amerique ne profitent en nos terres.

Il est question maintenant de sçauoir d'où sont venus les habitans de ce Nouueau

Monde. Premierement doncques, il faut sçauoir que ces peuples ont vne telle opinion de leur origine.

Les Guanches, habitans des vallées de Xauxe, tiennent pour leurs premiers parens, vn homme & vne femme sortis de Guatibilque, fontaine celebre parmy eux.

Les Guanches, peuple d'Andabayle, vallée sujette à Cusco, disent qu'ils sont sortis du lac Sogdocque.

Ceux de Cusco, veulent tirer leur origine du grand lac de Tiquicaca. Les autres disent, qu'apres le deluge, le genre humain fut restauré par six personnes qui s'estoient sauuées en vne certaine cauerne.

Mais laissant toutes ces folies, c'est chose claire, qu'il faut dire que tous les hommes sont sortis d'Adam & d'Eue, & puis que ceux qui se sauuerent dans l'Arche de Noe, & par consequent, que les habitans du Nouueau Monde sont descendus de nous. C'est chose mal-aisée de trouuer de quel endroit on y a passé. En quoy rien ne nous pourroit plus esclaircir, que le voisinage des lieux: mais cela ne nous peut seruir, pour le peu de cognoissance que nous auons de l'extremité de la terre.

Vopelius veut que du costé du Nort Groelande se tienne auec l'Estotilant, & soit terre-ferme; auquel cas il est vray-semblable que les Lappons, & ceux de Noruergue, continuants leur multiplication, ou habitation, se sont peu à peu poussez jusques-là. Dequoy nous font foy les habitans, & les façons de faire communes aux Lappons, à ceux de Noruergue, d'Eestotilant, & de Baccalaos: pource que tous habitent dans des cauernes, ou dans le creux des arbres: tous portent des peaux de veaux marins ou de bestes sauuages, tous viuent de poisson, ou de fruicts que la terre produit d'elle-mesme, & ne sont gueres differens de couleur.

Vers le Sud, s'il est vray, comme plusieurs tiennent, que la terre opposée au destroict de Magellan, est vne terre ferme, il faudra dire que ce fut de ce costé que passa vne partie des premiers habitans de l'Amerique, pource que ce destroict n'est en quelques lieux large de plus d'vne lieuë, à raison dequoy le passage en aura esté bien aisé.

Nous n'auons pas cognoissance de l'extremité Orientale & Occidentale, seulement on voit que la couleur des gens du Nouueau Monde, rapporte plus auec celle des nations d'Orient, que de celles d'Occident, pource qu'ils ont vne couleur de bronze, & il y a des degrez de cette couleur, comme du blanc entre nous: car elle est plus obscure en quelques lieux, comme au Peru, & au Brasil: & en quelques autres plus claire, comme en la Parie, & au nouueau Royaume. On y trouue toutesfois quelques peuples noirs, mais en petit nombre, comme en Careque, païs assis entre saincte Marthe & Cartagene. A raison dequoy l'on peut dire, que ceux-cy y vindrent par quelque tempeste, ou de la Guinée, ou de l'Ethiopie. Il semble qu'il n'y a point passé de personnes des endroits plus ciuilisez de l'Europe auant Christophle Colomb, pource qu'on ne trouue en tous ces pays aucune trace de lettres, ou d'autres choses de l'Europe: outre qu'il n'y a encores deux cens ans que la plus grande partie des Isles, qui sont entre nostre terre-ferme & le Nouueau Monde estoient inhabitées, comme les Acores, Madere, les Isles du Cap-verd, S. Thomas, & les autres de cette mer.

Concluons donc, que le Nouueau monde a esté premierement habité des peuples, qui continuans l'habitation d'Europe & d'Asie, (quant à l'Afrique, il semble qu'elle n'y a peu auoir part en cette sorte) & cherchans continuellement des demeures plus commodes, ou plus asseurées, sont peu à peu arriuez jusques-là, & qu'il a aussi esté peuplé par quelques autres qui y ont esté poussez par la tempeste.

DIVISION DV NOVVEAV MONDE.

Apres que Colomb eust descouuert ces terres neufues à ceux d'Europe, on a tousiours continué d'aller plus auant en diuerses occasions: mais bien que plusieurs personnes pleines de hardiesse & de singuliere valeur, tant d'Italie, d'Espagne & d'Angleterre, que de Portugal & de France, se soient employées à cette recherche, toutefois on n'en a peu auoir entiere cognoissance, principalement des extremitez vers le Septentrion, Occident & Midy.

Quant à moy, ie suiuray les plus authorisez de ceux qui en ont parlé, sans m'amuser à ces discours pleins d'impertinence.

Digitized by Google

Doncques ceste partie de la terre qu'on nomme Nouueau Monde (ie parle de la terre ferme) est diuisé en deux parties, c'est à sçauoir en Amerique, & en Magellanique.

L'Amerique est encores diuisée en deux fort grandes Presqu'isles, ioinctes par vn Isthme, ou vne langue de terre longue de sept lieuës, entre le nom de Dieu, & Panama : car quant aux onze lieuës, qu'on met communément de plus entre ces deux terres, elles procedent des tours qu'on fait en cherchant vn chemin plus aisé, & plus commode. Or nous nommerons vne de ces Presqu'isles, Septemtrionale, & l'autre Australe.

Quant à la Septemtrionale, on luy donne seize mille milles de circonference, & & 4. mille milles de longeur du Leuant au Ponant. Ses bornes du costé du Nort ne sont, encores cogneuës.

Iacques Cartier la descouurit l'an mille cinq cens trente-cinq, iusqu'au 50. degré. Gaspard Cortereal Portugais iusqu'au 66. Sebastien Gabot Italien iusques au 67. & il ne passa plus auant à cause du froid excessif. Finalemēt Martin Forficier fit les années passées par le commandement de la Reyne Elizabeth d'Angleterre, plusieurs voyages pour aller par ceste voye au Catay, & aux Moluques, mais il semble que la nature se soit opposée à ses desseins, pource qu'outre la grande froidure, & la vehemence des vents froids au possible, il y tombe vn certain verglas si penetrant, qu'il semble du vif-argent, & consume tout ce qu'il touche : & la mer ne s'élargit pas vers le Leuant, mais seulement tousiours vers le Pole. Si bien qu'encores que Forficier fit courir le bruit qu'il estoit arriué au destroit Arctique, toutefois il ne vint iamais à bout du voyage proietté. Il descouurit en ses nauigations vn pays qu'il appella Virginie, & quelques autres contrées desertes ; & toutefois frequentées en certain temps de l'année par des estrangers qui y viennent pescher. Des autres costez ceste presqu'Isle est bornée en partie de la mer du Nord, & en partie de celle du Sud, ou Zur.

Or la partie qui est tournée vers le Leuant, contient trois pays de grande estenduë, c'est à sçauoir Estotilant, la terre de Labrador, ou Laboureur, & Norembergue, qui sont presque opposées à la Noruergue, Angleterre, Frāce, & Espagne, Estotilant est la plus Septemtrionale partie qu'on cognoisse, & elle fut descouuerte long-temps auant Colomb, par certains pescheurs de Fressande, & depuis recogneuë encore en l'an 1590. par Anthoine Zeno Venitien, par commandement de Zichim Roy de la mesme Freslande.

Ce pays d'Estotilant finit à la riuiere Neigeuse, qui a 60. degrez d'éleuation do pole, & c'est là que commence la terre de Labrador, qui s'estend iusqu'à la riuiere de sainct Laurens, que quelques-vns nomment le destroict des trois freres, les autres riuieres de Canada. Laissant le Golphe de trois freres, on entrent en vn Golphe qu'on nomme Carré qui a de longueur pres de huict cens milles, & qui est presque bouché de diuerses Isles (le Verasan, & autres, y en ont compté iusqu'à 37.) qu'il a du costé du Leuant. Ce pays est nommé terre de Baccalaos, d'vn poisson qui y abonde, & multiplie tellement, que c'est chose incroyable.

Le voisinage des susdites Isles entr'elles fait que la mer semble diuisée en plusieurs bras, & Golphes : & pour ceste cause il y a beaucoup de ports bons, & asseurez. Quant à la presqu'Isle Australe, on tient qu'elle a seize milles de tour, & quatre milles de longueur. La largeur est diuerse pource qu'entre le nom de Dieu, & Panama, elle est de sept lieuës, entre le Golphe d'Vrba, & celuy de Sainct Michel de septante cinq : entre le Cap de sainct Augustin, & le Cap blanc de mille, & au destroict de Magellan de cent trente quatre. Elle est presque toute trauersée de fort hautes montagnes (& par consequent d'vne infinité de vallées) d'où procedent force riuieres. Mais celles qui se rendent dans la mer du Nort, sont plus grandes que les autres, ce qui aduient à cause des montagnes qui trauersent le Peru en telle sorte, qu'elles ne s'éloignent iamais de la veuë de la mer du Sud : à raison dequoy les riuieres, qui en viennent, ne sont plustost nées, qu'elles trouuent la mer où elles se perdent.

Mais il ne faut estimer que ie vueille descrire tout ce nouueau monde maintenant, veu que mon dessein, n'est que de faire cognoistre la Monarchie d'Espagne : si bien que ie ne m'arresteray qu'aux lieux où les Espagnols tiennent quelque chose, ayant proietté de parler en leur lieu des autres Prouinces.

Le fort de Saincte Helene, & les trois de la Floride.

VII Pour commencer donc du costé du Nort, les Espagnols ont vn fort sur le Cap de saincte Helene, qui est sur l'extremité de la Norembergue.

Les François ont estably des colonies en cette Prouince, c'est pourquoy il n'est pas à propos de la descrire en ce lieu.

Quant à la Floride, elle a pour ses bornes du Leuant, Bahaman, & les Isles Lucayes: vers l'Occident, Mexique: vers le Midi, Cuba & Iucatan: vers le Nort, Canada, Virginie, & la nouuelle France. Elle est longue de quatre cents milles, s'aduance en mer auec vne poincte, & sa largeur est de 80. milles. Elle a sa coste aspre, & sa mer est pleine d'escueils, principalement entre la susdite poincte, où sont les escüeils des martyrs. Elle est sous mesme paralelle que la Mauritanie, & son milieu a trente-cinq degrez de hauteur.

Les Espagnols pour plusieurs mal-heurs qui leur sont arriuez, ont comme abandonné pour maintenant l'entreprise de cette conqueste, combien qu'ils cognoissent vne partie de sa richesse. Du riuage de saincte Helene, à la poincte de la Floride, on trouue Riosecco, ou Riuiere seiche, le Cap de la Croix, celuy de sainct Augustin, & Cannaueral: mais en la Floride, le Roy d'Espagne a trois places, où il tient garnison, à sçauoir sainct Iacques, sainct Augustin, & sainct Philippes; & deçà iusques au Cap de la terre neufue, ou de la France Antarctique, les vaisseaux y sont petits, & à rames, pource que la mer y a peu de fonds. Plusieurs ont esté d'opinion qu'en ce pays il y a quelque destroit par lequel la mer du Nort se joinct auec celle du Sud. Vn de ceux qui ont eu cette opinion, a esté Melendes, qui le prouuoit premierement, pource qu'en la mer du Nort il s'estoit trouué des pieces des nauires Chinois, & en second lieu pour ce qu'en vne plage qui s'aduance dans la terre 300. lieuës, il venoit en certain temps des balenes de l'autre mer, & quelques-vns ont tenu que le Chandi qui prit l'an 1587. au Cap de Californie vn nauire qui venoit des Philippines, passa par là. Estienne Gomes cherchant ce passage fit plusieurs milles sur le fleuue de S. Antoine qui est en la Floride, & quelques-autres sont allez par celuy de S. Laurens, mais sans fruict.

QVALITE'.

Cette Prouince est abondante en plusieurs & diuers fruicts, & en beaucoup de sortes d'animaux. Il y a aussi grande quantité d'or & d'argent que les habitans amassent, entre-coupans les riuieres de petits fossez. La terre y porteroit toute sorte de grain, s'il y estoit semé, de mesme qu'elle est capable de toute sorte de fruicts. On y a veu des monstres, des perles, turquoises, & esmeraudes qui y sont. Les vaches de ce pays ont du crin sẽblable à celuy des cheuaux, & vne bosse cõme les chameaux.

MOEVRS.

Les habitans sont de couleur semblable à l'airain, qui prouient de ce qu'ils s'oignent d'vn certain onguent, & de la chaleur du Soleil, combien toutesfois qu'ils naissent assez blancs. Ils sont disposts, & legers, ce qui leur arriue à cause de l'exercice perpetuel qu'ils font, allans à la chasse, & des viandes qui sont pour la plus-part de bestes sauuages. Ils ont trois sortes de cerfs, de l'vne desquels ils tirent du laict de mesme que nous faisons de nos vaches. Ils arment la poincte de leur fleches d'arestes de poissons, ou de pierres à feu. Ils vsent de coquilles de mer pour monnoye, toutesfois elles sont accommodées proprement à leur mode, & il n'est permis à aucun d'en vser, qu'aux grands Seigneurs, non plus qu'entre nous de battre la monnoye. Ils portent des habillemens de marte, principalement les nobles: les autres vont à demy-nuds. Ils sont fins & cauteleux, & naturellement ayment la vengeance, & la guerre. Ils ont grand soin des viures, & sement le riz au mois de Mars, & de Iuin, lequel ils cüeillent trois mois apres, lors qu'il est meur, & le mettent en des granges communes pour le distribuer à chacun selon son estat, & sa necessité. Ils combattent ordinairement contre des Crocodiles, & se tiennent à leur occasion en continuelle garde, comme s'ils estoient de toutes parts enuironnez d'ennemis.

Quand ils ont faute de viures, ils mangent des serpens, des araignes, & autres

Digitized by Google

ordures, de mesme que les Auanates leurs voisins.

On trouue en ce païs beaucoup d'Hermaphrodites, dont ils se seruent en lieu de valets & de iuments.

RICHESSES.

LEs habitans apres auoir amassé de l'or & de l'argent dans l'eau, ainsi que i'ay desia dit, les portent vendre au riuage de la mer, & c'est le principal trafic de cette contrée.

FORCES.

LEs Espagnols y tiennent les trois places susdites de sainct Iacques, sainct Augustin, & sainct Philippes, & mesme on dit que celle de sainct Augustin n'a esté fortifiée depuis que le Drax la ruina. Celles qui sont sur pied, sont assez fortes, & ont assez de gens & d'artillerie.

RELIGION.

LEs habitans croyent l'Immortalité des ames comme nous, mais au reste ils sont idolatres.

LE GOLPHE DE MEXIQVE.

VIII CE Golphe, qui se nomme aussi mer de Cortez, a comme deux portes, l'vne par laquelle sa marée entre auec vn cours rapide, & cettuy-cy est entre l'extremité de Iucatan, & de l'Isle de Cube; l'autre par laquelle elle sort auec la mesme vehemence; & cette-cy est entre la pointe de la floride & la Cube. Il baigne presque deux mille milles de coste entre la susdite Floride & Iucatan, & c'est icy la coste de la nouuelle Espagne. Cette mer est fort orageuse, & a peu de ports, qui sont tous subiects, fors que celuy de la l'Hauane vers le Nort. Le principal est celuy de sainct Iean de Lua, qui a esté extremement bien fortifié par les Espagnols, pource que c'est là, qu'à couuert d'vne Isle qui a vne lieuë de tour, les flottes de Mexique & d'Espagne s'arrestent.

NOVVELLE ESPAGNE.

IX ON fait passer sous ce nom tout le païs, qui s'estend depuis la Floride iusqu'à la mer de Californie: du Midy il confine auec Guatimala & Iucatan. Il fut subiugué par Fernand Cortez, l'an 1518.

Cette Espagne contient quelques regions signalées, qui sont la nouuelle Galice, Mechoacan, Mexique & Guastecan.

QVALITE' DE LA NOVVELLE ESPAGNE EN GENERAL.

L'Air principalement ver Mexique, qui est mesme dans la Zone Torride, y est temperé. Aux mois d'Aoust & de Septembre, il y pleut tous les iours depuis midy. Le terroir y est tres-fertil, & abonde presque de toutes sortes de fruicts, fors que du vin & d'huile: combien qu'il y ait assez de vignes, & grande quantité d'oliues: mais l'vn & l'autre y vient auec vn grand profit des reuenus du Roy d'Espagne. Il y a aussi presque de toute sorte d'animaux, tant de ceux du païs que de ceux d'Europe.

Les Espagnols ont affectionné plustost ce païs que nul autre de l'Amerique. Il est vray qu'encore que ceux qui sont proprement du païs, y viuent assez longuement: les Espagnols (i'appelle ainsi ceux qui naissent de peres Espagnols) passent peu souuent soixante ans, & s'ils les passent, ce n'est de gueres: & ceux qui viennent d'Espagne, estans desia aduancez en aage, y viuent plus long-temps que ceux qui y vont en leur enfance.

LA NOVVELLE GALICE.

X LEs habitans de cette Prouince les nommoient auparauant Xalisque, où Nugne de Guzman qui la conquist, fist bastir les places Compostelle, du S. Esprit, de S. Michel, & de Guadalajare. La partie qui est ceinte de la riuiere de Piastle, & de celle de S. Sebastien, est nommée Culiacan. La ville Metropolitaine est Culiacan, où les Espagnols ont fondé la colonie de Sainct Michel. Or laissant à main droite les païs peu cognus, pource qu'on n'a point veu de leur or & de leur argent, de Sibole de Grenade on vient à la mer rouge, ou de Califormie, iusques où les Espagnols trafiquent, & le païs est habité. François Coronado vint à Sibolo par le commandement d'Antoine de Mendozze l'an 1579. mais n'ayant trouué

guiere de profit, il s'en retourna auec ses soldats à Mexique.

QVALITE'.

CE pays abonde en mines d'or, & est capable de porter toutes sortes de fruicts. On trouue beaucoup de poisson en la mer qui en est proche, & force bestes sauuages dans les forests. Mais la plusspart du pays est raboteux & aspre.

MOEVRS.

CEux qui habitent sur le riuage de la mer, ne viuent que de poisson, les autres sont sauuages, & vont continuellement à la chasse. Ce sont gens pauures qui vont nuds, & dorment où la nuict les surprend dans les forests. On dit encore que bien souuent ils ne s'abstiennent de la chair humaine. Ils ne recognoissoient autresfois personne, & viuoient en liberté, mais maintenant les Espagnols les dominent.

MECHOACAN.

XI CEtte Prouince est éloignée de Mexique moins de cinquante lieuës, & en a de tour quatre-vingts. On y voit la ville de Sinsonse grande & peuplée, où les Roys de Mechoacan faisoient leur demeure. Il y a aussi la ville de Pascuar, où l'Euesque demeuroit premierement, & celle de Valladolid, où il fait à present sa residence. Il passe sur ce pays vn fleuue rapide, qui va tousiours serpentant, & qui apres auoir receu douze autres fleuues, entre en vn lac nommé la mer Cephalique, qui a cent cinquante milles de tour. En sortant de là, il se precipite en peu d'espace, dans vne profonde vallée, & puis continuant son cours auec mille tours, entre auec vne grande abondance d'eaux, qui engendrent des Crocodiles en la mer du Sud. Mais retournant vn peu en arriere, on descouure prés de la mer, Sacatule, & puis dans le pays Coline, & apres cela la Purification, & sur le riuage de la mer, les ports de Sainct Iacques, de la Natiuité, & de sainct Anthoine.

QVALITE'.

CE pays est des meilleurs de la nouuelle Espagne, veu que le mahis & plusieurs autres fruicts y meurissent deux fois l'année, & François de Torazas recueillit 900. quartez de grain pour quatre qu'il auoit semez. Il y a aussi grande quantité de simples, entre lesquels celuy qu'on nomme Mechoacan du nom du pays, est fort renommé. Le coton, la cochenille, les meuriers, & la soye s'y trouuent en abondance. Il rend vne grande quantité d'or & d'argent, mais il est bas. Il y a aussi force miel, & quantité de cire, d'ambre noir, de sel, & de poisson; à raison dequoy il se nomme Mechoacan, qui signifie lieu de pesche.

MOEVRS.

LEs habitans sont hauts, robustes, disposts. Ils monstrent auoir vn esprit gentil, ce qu'on peut assez cognoistre par le moyen des ouurages qu'ils font de plumes d'oyseaux, ou qui sont taillez dans des cannes, ou bien de semblables choses qui en viennent. Mais cecy se peut encore mieux comprendre par leur langue, qui est abondante & pleine de mots, & si figurée & artificieuse, que ceux qui l'entendent, la preferent à la Latine. Ils sont de bonne complexion & de longue vie, & l'on tient qu'ils sont des descendants des sept races venuës des parties du Nort pour peupler l'Espagne.

MEXIQVE.

LA Prouince de Mexique est la plus agreable & la plus fertile de tout le nouueau Monde, voire mesme selon le iugement de Iosephe, de la coste des meilleures de toute la terre. Elle est ainsi nommée de la ville capitale, qui est éloignée des Isles fortunées de cent degrez. Elle fut prise par Cortez, l'an 1521. le 13. d'Aoust.

Ce Capitaine Espagnol mena en cette entreprise 200. mille Indiens, neuf cents Espagnols, 800. cheuaux 17. pieces d'artillerie, treize brigantins, & six mille canots qui sont comme des gondoles. Cette ville est en vne grande plaine enuironnée de hautes montagnes, où la neige ne defaut iamais, & peut auoir de tour enuiron 70. lieuës, mais il y en a trente-trois occupées par deux lacs, dont l'vn est d'eau douce, l'autre est d'eau salée.

L'eau du lac doux entre au salé, & en deuient salée au fonds qu'elle y trouue salnitreux. La ville qui estoit sur le lac salé, fut ruinée par Cortez, & puis rebastie, non dans l'eau, mais sur le sec. Elle contient enuiron six mille maisons d'Espagnols, & soixante mille d'Indiens qui habitent aux faux-bourgs.

Digitized by Google

On dit qu'à Mexique il y a quatre choses extremement belles : c'est à sçauoir, les femmes, les habits, les cheuaux, & les ruës. Sur les riuages des lacs il y auoit prés de cinquante bonnes places, entre lesquelles Tescuto cede bien peu à Mexico. Mexico à l'Imprimerie, l'Argenterie, & vne Vniuersité des plus florissantes. Il y a outre cela dans ce Royaume la ville des Anges, auec vn terroir merueilleusement fertil, distingué en vallées, collines, & plaines, où l'on voit vne grande quantité de troupeaux de brebis, & de bestes à cornes, outre vne grande abondance de bleds & de fruicts. De l'autre costé on voit Tlascale, qui signifie ville de pain, en vn petit costeau, auec vn beau terroir tout plain, qui a de tour enuiron 60. milles. Il y auoit iadis trois cents mille ames ; mais à present on n'y en trouuera peut-estre pas cinquante mille. Ses Citoyens sont tous Nobles, & ont obtenu ce priuilege pour les seruices faicts à la Couronne d'Espagne en l'entreprise de Mexique. Les autres places plus remarquables sont, Tulle, Tulluca, & vers la mer outre la vraye Croix, Zempoalan, auec vn païs à l'entour abondant en eaux : puis Tauasco grande ville, dont l'Euesque se dit aussi Euesque de Capaz : qui faisoit, comme on dit, vingt-cinq mille maisons basties de chaux, & de terre grasse, & partie de bois couuert de paille, & de certaine pierre. Elle semble encore plus grande, pource que les maisons sont éloignées l'vne de l'autre, & esparses, de peur du feu.

Le fleuue d'Aluatade coule par ces lieux, & entre apres dans la mer par trois bouches. Dans le païs on voit Vlatlan grande ville, auec vn pays plein de fruicts, & fort habité, & il y a encores des mines d'alun, & de fin soulfre.

QVALITE'.

TOut le païs est extremement temperé, porte vne grande quantité de fruicts, & toutes les commoditez necessaires. Il y a force meuriers, des fueilles desquels on nourrist grande quantité de vers à soye.

Au lac doux de Mexique il naist vne fort bonne herbe, qu'on couppe toutes les Lunes, & quant au salé, l'on en tiroit autrefois grande quantité de sel, qui a manqué maintenant : mais on en tire beaucoup de salnitre, & les Indiens cuisent la terre auec le fumier, & en font vn certain sel qui ne vaut gueres. Elle nourrit maintenant force cheuaux, asnes, troupeaux de moutons & de brebis, & il y a quelques mines. Il y a telle abondance de viures, que vingt-huict liures de bœuf ne valent pas plus de demy real, vn pourceau deux reals, ou trois pour le plus.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs habitans de ce païs estoient autrefois mangeurs d'hommes, & idolatres, & auoient plusieurs femmes.

Le Roy de Mexique ne succedoit iadis par droict de sang, mais par le choix des Electeurs, qui estoient au nombre de six. Ils élisoient de ieunes hommes gaillards, & bien disposez de leur personne, & propres à la guerre, & mesme les Mexicains firent mourir vn Roy, pource qu'il estoit coüard. Il y auoit vn souuerain Conseil composé de quatre degrez, de Nobles, & d'Officiers, sans lequel on ne pouuoit executer chose d'importance. Ils n'auoient rien en plus grande recommandation que la nourriture des enfans, & n'estimoient autre chose que la Religion, & la guerre. Il y eut entr'eux vn personnage nommé Tlacaellel, qui fust si vaillant, qu'il conquist vne bonne partie de l'Estat de Mexique, & puis fut si magnanime que de refuser le Royaume, disant qu'il estoit meilleur pour la Republique que quelqu'autre fust Roy, & qu'il executast ce qui seroit necessaire, que de luy mettre toute la charge sur le dos, & que sans estre Roy, il ne laisseroit de trauailler pour le public, aussi bien que s'il l'estoit. Le Roy viuoit auec vne grande majesté & magnificece, tant de demeures, que de seruices. Ils estendirent leur domination, leur Religion, & leur langue, d'vn costé jusques à Teguantpec, qui est loin de Mexique de deux cents lieuës, & l'autre jusques à Gualimele, qui en est éloigné de trois cents, & jusques aux mers du Nort & du Sud. Il est vray qu'ils ne peuuent jamais subiuguer ceux de Mechouacan, ny de Tlascala, ny de Terpeate, & les iniquitez qui estoient entre les Mexicains & les Tlascalans, ouurirent la porte aux Espagnols, & leur faciliterent l'entreprise & la conqueste de cét Empire. Les Mexicains vintent en ces lieux diuisez en sept Tributs ou lignées, d'vn païs Septentrional, où l'on a découuert n'agueres vne Prouince riche & bien peuplée, que les Espagnols nomment Nouuelle Mexique. Le principal honneur consistoit aux armes, par le moyen desquelles on s'ennoblissoit. Motezuma,

qui fut le dernier Roy, institua quelques Ordres de Cheualiers, dont les vns se nommoient Princes, les autres Lyons, les autres Aigles, & les autres Leopards. Il estoit permis à ceux-cy de porter de l'or & de l'argent, d'estre vestus de coton, estre chaussez, & auoir des vases peints & dorez : choses qui n'estoient permises aux roturiers, & au peuple.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Mexicains sont de gentil esprit, & pleins d'industrie. Ils sont plains de courage, & estiment que la principale gloire d'vn homme consiste en la valeur. Ils vsent en leurs combats de fleches, & de fondes auec lesquelles ils iettent des pierres: toutesfois ils se sçauent aussi bien seruir des arquebuses depuis que les Espagnols sont parmy eux. Le peuple y est extremement sobre, & addonné au trafic, qui a grande vogue en ces pays-là. Chacun s'adonne à nourrir force vers à soye, & les artisans y font mille gentils ouurages, tant de bois que de plume. Ils se sont entierement accoustumez à la plus grande partie des façons de faire des Espagnols, depuis qu'ils ont receu le baptesme.

RICHESSES.

L'Herbe qu'on tire toutes les années du Lac d'eau-douce, ne vaut pas aux habitans de Mexique moins de deux cens mille escus l'année.

Au reste si le Peru surmonte ce pays en quantité d'or & d'argent, qui est des plus fins, ce pays se peut aussi vanter qu'il est plus riche que le Peru en fruicts, & en bestial, & qu'il le surpasse en arts. Quant au bestial, il y a tel homme qui a plus de quarante mille bœufs ou vaches à luy, & tel qui a plus de 150. mille moutons, ou brebis. En la flotte de l'an mil cinq cens quatre-vingts sept, on emporta deçà soixante-quatre milliers de cuirs de vaches en Espagne, & outre cette marchandise, qui monte six-vingts mille escus ou dauantage l'année, on emporte grande quantité d'argent, partie en deniers comptans, partie en laine, succre, soye, & cochenille, qui est vn ver qu'on seme sur les feüilles du figuier des Indes, où il n'est couuert d'vn certain coton delicat. Ils le ceüillent soigneusement, le seichent au Soleil, & l'enuoyent en Espagne : & cette marchandise ne rapporte pas moins de trois cens mille escus l'an. Le figuier descouuert de cette semence ne porte de cette année là autre fruict que les vers. La nouuelle Espagne trafique aussi auec la Chine. On porte de là du lin, de l'airain, de l'estain, de la cire blanche, du taffetas blanc, de l'or pour la marchandise, du papier, & diuerses gentillesses qu'on conduit au Peru à bon marché, l'argent est la principale marchandise qu'on porte de ces pays-là en la Chine, où la terre produit plus d'or que d'argent, mais il ne passe dix-neuf carats, & on l'affine à Mexique iusques à vingt-deux.

La nouuelle Espagne dépesche encore par le Peru pour vn million d'escus de draps, soyes, toiles, & tables. On n'y a pû iusques à present trouuer l'art de faire le verre, ny de faire le papier, & peut-estre plus par le deffaut des ouuriers (principalement pour le regard du verre) que de la matiere. Le papier y deuient couleur oliuastre, & est bon pour toute autre chose que pour escrire, & le verre y est obscur & materiel. Les Indiens payent au Roy, & aux feudataires douze reales pour teste, non autre chose.

GOVVERNEMENT.

POur ce que ie remets à la fin à parler en general du Gouuernement de l'Amerique aussi bien que de ses forces, ie diray seulement, que le Roy donne en ces pays aux conquerans & aux soldats qui se sont signalez, non pas le gouuernement des originaires, mais seulement le vassallage, & le droit de la taille qui luy seroit deu. Et cecy ne dure que la vie du conquerant, & de son fils, auec oblation de s'aquitter de ce que le Roy feroit, c'est à sçauoir de maintenir des Predicateurs de la Doctrine Chrestienne, & des Prestres pour le seruice de Dieu, & les Eglises fournies. Mais la Iustice, & le gouuernement dependant du tout des Cours & des Officiers du Roy.

Le Vice-Roy, & l'Archeuesque demeurant à Mexique, où est la Cour souueraine de la nouuelle Espagne. Tlascala se gouuerne en Republique sous la protection du Roy d'Espagne, auec vn Gouuerneur Espagnol, & vn autre du pays.

Digitized by Google

GVASTECAN.

XII Les Espagnols ont esté soigneux en conquerant le Nouueau Monde de ne peupler que sur le riuage de la mer, ou sur ceux des fleuues, iusques à ce que s'estans rendus forts, ils ont estendu leur domination bien auant dans le pays.

Donques ainsi qu'on costoye la nouuelle Espagne, on trouue l'embouscheure de la riuiere des Palmes, à la conqueste de laquelle Aluare de Naruaez mena l'an mil cinq cens vingt-sept, six cens Espagnols, & cent cheuaux, qui se perdirent presque tous, sans la trouuer, & quelques-vns pour la grande faim qu'ils auoient, se mangerent les vns les autres. Vingt mille au dessous de ceste riuiere, on voit celle de Panuco, ou François de Garay fut mal-mené par des gens cruels & barbares, qui tuerent enuiron quatre cens de ses soldats, en sacrifierent, & en mangerent quelques-vns; & pendirent leurs peaux seiches aux temples de leurs idoles.

Ce pays fut apres subiugué par les Capitaines de Cortez. On le nomme Gastican ou fleuue de Panuco, & il y a vne place nommée Zimatao, au terroir de laquelle on void au pied d'vne montagne deux fontaines, dont l'vne est de poix noire, l'autre de rouge.

A ce propos il faut que ie die qu'en l'Isle des Loups pres de Lima, il y a vne fontaine de bitume, qui se nomme au Peru, Copoy, & vne autre en la poincte de saincte Helene, auec lequel on calfeutre fort bien les nauires. Il y a trente-neuf ans qu'il y eut vne certaine rebellion, suiuie de guerre, auec laquelle le pays demeura desert.

S'ensuit le Cap rouge, le fleuue d'Aulnerie, Ville riche, ainsi dite, pource que c'est vn port par lequel passe tout le trafic qui se fait entre l'Ancienne Espagne, & la Nouuelle, & Dom Anthoine de Mendozze fit faire vn beau chemin de ce lieu à Mexique pour faciliter le commerce, & la marchandise. Mais le traffic fut apres transporté pour plus grande commodité à la vraie Croix, quelque peu plus au dessous, contre sainct Iean du Luc. Les Espagnols ont icy deux colonies, c'est à sçauoir Panuco, & sainct Iacques des vallées.

IVCATAN.

XIII Ivcatan, que ceux du pays nomment Maiathan, ou Maiapar, est vne grande Presqu'isle qui a de tour neuf cens milles, & est au vingt & vniesme degré. Tant plus elle s'auance en mer, plus elle s'estend, & s'élargit auec deux Caps, dont celuy du Nort se nomme Cap rouge, & celuy du Midy, Cotoque.

QVALITE'.

Le pays a plusieurs lieux deserts, & est pauure d'or & d'argent, mais riche en beaucoup d'endroicts, de bleds, & de fruicts, de miel, de cire, d'oyes, de poules, chapons, lieures, & cerfs. Et combien qu'elle n'ait des riuieres qui l'arrosent, toutefois la terre s'y maintient fraische & en bon estat, à cause que deux ou trois pieds dessous on y trouue des pierres, & sous icelles des sources d'eau, ou de ruisseaux qui y coulent.

MOEVRS.

Les habitans naturels de Iucatan ont quelque chose de guerrier & de genereux, & viuent plus que les autres gens de la nouuelle Espagne. Ils sacrifioient autrefois leurs ennemis pris à la guerre, mais ils ne les mangeoient pas, ains abhorroient les Mexicains pour ceste cause. Ils vsent d'arcs & de rudelles, s'arment la teste de bois, ont les cuirasses de cotton, se peignent de noir la face & le corps. Ils adoroient la Croix pour obtenir de la pluye. Quelques-vns disent qu'on y trouue des Croix de bois dont ils vsoient en la Circoncision.

GVATIMALA.

XIV En ce pays qui est entre Iucatan, & Nicaraga, on voit outre la ville de Guatimala, ou de sainct Iacques, Chappa, sainct Sauueur, & sainct Michel, Colonie des Espagnols.

QVALITE'.

L'Air de ce pays est doux, & benin, & le terroir fertil, ayant tantost de hautes montagnes, & tantost des vallées, qui portent quantité de fruicts. La ville capitale est en vne agreable vallée, qui est tousiours pleine d'herbes, & de fruicts de toutes sortes. Entre les autres fruicts, il abonde en Cacaiz, qui est vn fruict semblable à vne amande, mais rond, & ce fruict sert de monnoye en plusieurs endroits de la nouuelle Espagne: ving mille Cacaiz qui font vne charge, valent cent vingt reales en Guatimala, & deux cents en Mexique.

L'Arbre fuit le Soleil, & aime l'eau, si bien, qu'afin qu'il croisse, & porte des fruicts en quantité, on la plante dans l'eau au dessous de quelque arbre qui luy fasse ombre, & la garde des rayons du Soleil.

La ville estoit premierement au pied d'vn certain lieu plein de matiere de feu. Mais pource que l'an mille cinq cents quarante, le 26. Decembre, vn lac caché dans les entrailles de ceste montagne, se debordant de diuers costez, inonda auec vne espouuentable impetuosité, & ruina la plus grande partie de la ville, elle fut transportée en vne meilleure assiette à deux milles loing de là. Mais l'an mil cinq cens quatre-vingts vn, il vint vn si grand torrent de feu d'vn lieu eloigné de deux milles ou enuiron de la ville, qu'il sembloit deuoir consommer toutes choses.

Le iour suiuant il en sortit tant de cendre qu'elle remplit la vallée, & enseuelit presque la ville. Mais ce ne fut pas la fin des frayeurs, & des maux de Guatimala, pource que l'année suiuante il sortit de ce mesme Montgibel tant de feu, que courant l'espace de vingt-quatre heures, comme vn torrent furieux en bas, il enflammoit les pierres, & eschauffa tellement cinq petites riuieres qu'on ne les pouuoit passer. On oyoit cependant des tonnerres espouuantables, & l'on voyoit des esclairs & des flammes ondoyantes par l'air, qui donnoient vne frayeur inestimable. Il y a vn lac long de cent milles, & large de vingt.

GOVVERNEMENT.

LE Gouuerneur de la Prouince fait sa residence en la ville de Guatimala, ou de sainct Iacques, auec vne fort grande authorité, veu qu'il pouruoit des Commanderies vacantes, ceux que bon luy semble, ce que ne faict le Gouuerneur de Mexique, ny celuy du Peru. Il y a aussi en ce lieu vn President auec le Conseil du Roy, qui a toute puissance en ce qui concerne la Iustice. Ceste ville a aussi vn Euesque qui y demeure.

TERRE FERME.

XV CE nom comprend la partie de la Terre-ferme qui fut descouuerte par Colomb apres les Isles, & contient tout ce qui est entre Parie & Iucatan, c'est à sçauoir sur la mer du Nort, Fondure, Beragua, partie de la Castille d'Or, Cartagene: Venerzole, à quoy l'on a depuis adiousté Nicaragua, auec le reste de la Castille de l'Or, qui est sur la mer du Sud. Et pour bien entendre la situation desdites Prouinces: il faut sçauoir que le pays, qui se retire du Cap Meridional de Iucatan, presqu'à droict fil entre le Ponant & le Midy, s'auance de nouueau vers l'Orient vis-à-vis de Iucatan, & laissant vn grand Golphe au milieu, fait deux Caps dont l'vn est nommé des trois pointes, l'autre de Camoron; & il y en a vn autre nommé Cap de grace de Dieu, qui respond à cestuy-cy. Entre le Iucatan, & les trois pointes, on void élargir le Golphe des Higueres; entre les trois pointes, & le Camoron on void Trugille, & entre Camoron, & Grace de Dieu on void Cartagon. En la Fondure le lieu principal des Espagnols c'est Trugille, & des originaires Comajaca auec son Euêque. On ne void en ce païs Algate que place cõsiderable; & vn lac auec plusieurs petites Isles, & la vallée d'Olance qui est merueilleusement agreable. En Beragne il n'y a rien de plus remarquable que le fleuue d'où ce pays prend son nom, & le Disagadero.

NICARACVA.

XVI ON trouue ceste Prouince apres la nouuelle Espagne vers le Leuant, & le Midy. Il y a en ceste Prouince beaucoup de lieux peuplez, mais petits, entre lesquels on tient pour meilleures villes celles de Leon, & de Grenade.

QVALITE'.

CEste Prouince est plaine de sable, & pour ceste cause la chaleur y est fort grande en Esté; tellement qu'on n'y peut presque marcher de iour. Elle n'est pas moins alterée que la Poüille, ny mal-aysée que l'Aragon, ny moins priuée d'arbres que l'Estramadure. Il est vray qu'en quelques lieux elle produit certains arbres, qui peuuent tenir le lieu de plusieurs: veu que six hommes ne les peuuent presque embrasser.

Il y en a quelques-vns de nature si estrange, & si delicate, qu'on ne touche pas plustost leurs branches qu'elles seichent. Aux lieux où ce pays a quelque riuiere, ou ruisseau, ou autre sorte d'eau, il est aussi fertil qu'on sçauroit desirer, comme est la partie qui s'estend du port du Secours iusques à Fondure & à Grenade, qui pour la

Digitized by Google

meilleure abondance de tous biens porte le nom de Coste riche. Mais la richesse de Nicaraga consiste en grande partie en vn lac, auquel on donne trois cens milles de longueur, qui s'approche jusques à douze milles de la mer du Sud, & en enuoye nonobstant ses eaux en la mer du Nort d'où il est fort eloigné. Beaucoup de gens estiment qu'en élargissant le susdit canal, & en faisant vne autre du Lac à la mer du Sud, on ouuriroit vne heureuse nauigation du Ponant au Leuant. Quelques autres disent qu'il faudroit faire vn canal du Golphe d'Vraba à celuy de Sainct Michel, qui est vne espace de 75. milles.

Quelques autres le projettent en la riuiere des Crocodils, qui prend sa source de Ciagre, & entre dans la mer pres du Nom de Dieu. Les autres veulent que ce soit en vne riuiere qui va de la Croix à Tecoautepec. Mais il semble que Dieu n'approuue pas tels discours, pource que le Roy Niconor ne peu jamais acheuer le canal projetté de la mer Caspie au Pont Euxin, ny les Roys d'Egypte entrepreneurs d'œuures admirables, le canal du Nil à la mer rouge, & de la mesme mer rouge à la Mediterranée, ny la puissance des Romains n'a jamais peu ouurir cét interualle de cinq milles qui est entre la mer Atlantique, & l'Ionique allant en la morée. Ie laisse les difficultez & les grands frais d'vne telle entreprise. Il faut adjouster à cela qu'en y employant les gens du pays on perdroit ceux qui restent. Les Negres d'Angole, & de la Guinée ne suffisent presque pour leurs mines de l'or, & de l'argent. Dauantage vn tel canal rendroit si aisée la nauigation au Peru, à la nouuelle Espagne, aux Moluques, aux Philippines, à la Chine, & tout cét Archipelague, qu'on laisseroit bien tost la penible nauigation que les Portugais font costoyant l'Afrique, outre le Cap de bonne esperance, & chacun courant vers le Ponent, on abandonneroit le Midy qui demeureroit en proye aux Corsaires Anglois & autres.

MOEVRS.

LEs habitans de Nicaraga sont de bonne stature, de couleur qui tire plus sur le blanc que sur l'oliuastre. Ils auoient mesme auant qu'ils se conuertissent à la foy Chrestienne, quelque forme de Iustice. Le larron estoit adiugé pour esclaue à celuy qu'il auoit volé, jusques à ce qu'il luy eust satisfaict. Il n'y auoit aucune peine establie contre ceux qui tueroient le Cacique, ou leurs Princes, pource qu'ils disoient que cela ne pourroit arriuer en aucune sorte.

CASTILLE DE L'OR.

XVII C'Est par icy que ie commenceray la presqu'isle Australe. Ce pays s'estend depuis le Nom de Dieu, & depuis Panama jusqu'aux Golphes d'Vraba, & de sainct Michel. Les lieux plus celebres, & de plus grand abord, sont le Nom de Dieu & Panama; dont l'vn est sur la mer du Nort, l'autre sur celle du Sud, auec deux ports fameux, pource que le traffic qui se faict entre l'Espagne, & le Peru y passe necessairement.

QVALITE'.

L'Air n'est bon ny à Panama, ny au Nom de Dieu: mais si l'on faict comparaison de ces deux lieux, on le trouuera pire au Nom de Dieu, qu'à Panama, veu qu'il est entierement infect en ce premier lieu: à raison dequoy on le nomme communement le sepulchre des Espagnols.

Le Roy d'Espagne y voulant remedier, ordonna l'année 1584. qu'on transportast la ville du Nom de Dieu en vn lieu vn peu plus bas, où l'air estoit assez bon, & qu'on luy donnast le nom de S. Philippes.

Panama a aussi vn air mal sain, & vne chaleur insupportable. Elle a 8. degrez de hauteur de Pole du costé du Midy. Et pour dire generalement la verité de tout cé pays, il est peu habité, tant pour le mauuais air, qui procede de plusieurs eaux mortes, qu'à cause que le mauuais gouuernement de ceux qui le découurirent premierement, en conduisit plusieurs à la mort; de mesme qu'aux autres endroicts. Au reste le froment n'y peut meurrir, mais le maiz y vient en abondance, & la mer y porte force poisson, de mesme que les riuieres, qui engendrent aussi des Crocodiles de grandeur monstreuse, veu qu'il s'y en trouue qui ont 25. pieds de long. La riuiere de Ciagre s'approche de la ville de Panama de cinq lieuës, & c'est par elle que sont portées les marchandises d'Espagne, qui sont menées apres par terre à Panama. On voyage d'icy pour le Peru en Ianuier, Feurier, & Mars, & encore en Aoust, & en Septembre: mais non si commodément.

Les mariniers sortis du port de Panama, vont recognoistre les Isles des Perles.

Ie ne veux passer sous silence, que nos plantes & semences qui se rendent meilleures en plusieurs endroits de la nouuelle Espagne, & du Peru, diminuent de leur bonté, & de leur grandeur au nom de Dieu, & à Panama, tellement que les choux, & les laictuës la troisiesme fois qu'on les seme, ont presque changé d'espece, & sont venus à neant.

RICHESSES.

Toutes les marchandises qu'on porte du Peru en Espagne, ou d'Espagne au Peru, abondent en ce pays: veu que les richesses qu'on porte du Peru en Espagne, doiuent estre deschargées à Panama, & de là portées par terre au nom de Dieu, où elles sont derechef mises sur les nauires pour estre portées en Espagne, & au contraire celles qu'on porte d'Espagne, doiuent estre premierement déchargées au Nom de Dieu, pour estre conduittes par terre à Panama, & de là chargées sur les vaisseaux, pour estre conduites au Peru.

LE NOVVEAV ROYAVME DE GRENADE.

AV Midy du Cumane, & des pays voisins, on voit le nouueau Royaume de Grenade, dont les principales villes sont Saincte-Foy, siege de l'Archeuesque, & siege de Iustice: puis Tungis, Velis, la Trinité, Muscolime, la Palme, Toque, Mariquite, Bague, Victoire, Nostre-Dame des remedes, Pampelone, Meride, & sainct Christofle. On voit aduancer dans la mer vn Cap presque triangulaire auec la Base jointe à la Terre-ferme. L'angle Occidental se nomme Pointe d'Aranie: l'Oriental, Pointe des Salines, & entre l'vn & l'autre il y a celuy qu'on nomme les trois Pointes.

QVALITE' ET RICHESSES.

CE nouueau Royaume de Grenade est presque tout plein d'agreables vallées qui portent beaucoup de fruicts, & est extremément fort d'assiette, à cause des aspres montagnes qui l'enuironnent, & pour ce qu'il y a des passages fort estroicts, on fait en quelques lieux du sel des palmiers , & d'vrine. Prés de Tungie il y a des mines d'or, & d'émeraudes: & prés de ce Cap où sont les trois pointes susdites, on trouue force perles. On fait consommer beaucoup de gens à les pescher, pource que l'eau de la mer, où les huistres meres des perles sont attachées aux escueils, & aux rochers, est extremément froide: & il faut que les pescheurs demeurent sous l'eau & retiennent leur haleine quelquesfois vn quart d'heure, & à cette fin les maistres leur font manger peu, & les tiennent loing des femmes, & les viandes qu'ils mangent sont fort seiches.

Les perles naissent en la chair des huistres, & il aduient rarement qu'on en trouue deux semblables, à raison dequoy les Latins les ont nommées VNIONES.

Le prix est fort rabaissé, à cause de la grande quantité que ceux du nouueau Monde en ont enuoyé en Europe. Car en la flotte de l'an 1587. il y en vint pour le Roy d'Espagne dix-sept marcs, & autres trois caisses, & pour les particuliers douze cens & soixante-quatre marcs, & autres sept petits sacs de perles à l'once. On en tiroit autresfois beaucoup des Isles de Cubaque: mais on tient que les huistres ont esté consommées par la perpetuelle pesche, soit qu'espouuantées du bruit de l'artillerie, elles ayent changé de pays, ou qu'on aye abandonné l'entreprise pour vn tremblement de terre, qui ruina vne bonne partie de la ville, où il y auoit vn grand abord de personnes, & il semble qu'il n'y en ayt pas si grande abondance qu'il y en souloit auoir. Quant aux esmeraudes, pour la grande quantité qu'on en a tiré icy & au Peru, autour de Mante, & de Portueil, elles sont assez rabaissées de prix.

LE BRASIL.

CEtte Prouince fut découuerte par hazard, par Pierre Aluares Cabral, l'an mil cinq cens vn. Elle commence à la riuiere de Maragon, & s'estend iusques à celle de la Plate, ou de l'argent, auec des bornes incertaines du costé d'Occident. Selon le compte de quelques-vns, ce qui touche à la Couronne de Portugal, en ces lieux, s'estend à quinze cens milles du Nort au Sud: plus de cinq cens milles du Leuant au Couchant: & presque trois mille milles de coste. Mais les Portugais n'en tiennent plus que mille, & quatre cens.

Les principaux lieux du Brasil sont ceux qui s'ensuiuent. On voit au deçà du Cap de sainct Augustin, Pariba qui se nomme aussi Cité des Neiges, & puis Partabuco, bonne ville, l'Isle de sainct Alexis inhabitée: mais quelque peu commode à ceux qui voyagent. S'ensuit le Cap de sainct Augustin qui a 8. degrez & demy de hauteur de

de pole australe. Et cette partie est plus proche de l'Afrique qu'aucune autre partie du Nouueau Monde, veu qu'on tient qu'il n'y a pas de l'vne à l'autre plus de mille milles.

Les flottes qui vont de Portugal aux Indes, y abordent pour prendre le vent, & recognoistre leur route ; & pource qu'ils ne peuuent quelquefois passer, ils retournent en arriere. On void apres S. Christofle, & l'emboucheure du fleuue de S. François, & puis S. Sauueur, ou la Baye de tous les Saincts.

Cette ville de S. Sauueur fut prise par les Hollandois l'an 1624. qui y firent beaucoup de rauages, car ils s'emparerent de toutes les vstencilles des Eglises qu'ils pillerent generalement ; ils firent quantité de prisonniers, outre grand nombre d'habitans tuez, ils emmenerent en Hollande le Prouincial des Peres Iesuites, apres auoir pillé leur College, & tout ce qu'ils auoient, & chasserent l'Euesque & le Gouuerneur de la Prouince : mais ils ne garderent pas long-temps S. Sauueur, car l'an suiuant le Roy d'Espagne fit équiper vne puissante armée nauale, sous la conduite de Dom Frederic de Tolede Admiral de Portugal, qui assiegea cette place, assisté des Indiens, & des Portugais du pays ; & apres quelques resistances des Hollandois, ils se virent contraints de quitter S. Sauueur, apres qu'ils virent que leurs vaisseaux estoient pris des Portugais, & que nul secours ne leur arriuoit d Hollande, assez empeschez pour le siege de Breda : ils en sortirent donc au mois d'Avril 1625. apres quelques defenses, & furent conduits dans des vaisseaux Espagnols, iusques en Hollande, moyennant ostages, iusques à ce que lesdits vaisseaux soient de retour. Les Portugais ont profité plus de quatre millions d'or, sur les choses qu'ils ont gaignées sur les Hollandois.

Cette ville est assise sur vn port, ou pour mieux dire, sur vn golphe qui a trois lieuës de bouche, & trente de tour ; où les baleines entrent & se joüent à plaisir.

C'est là que demeure l'Euesque & le Gouuerneur de la Prouince. On void à 80. milles loing Igneos, ou S. George, puis au 27. degré & demy Puerto-Seguro, ou port asseuré, renommé, pource qu'Aluarez Cabral vint surgir là, quand chassé des vents il decouurit le Brasil. Certains escueils qui ont forme de muraille, & contre lesquels les ondes se rompent, le couurent.

On découure apres la riuiere du S. Esprit, & Baya Hermosa, & le Cap-froid, qui est presque tout en Isle, & a de tour deux cens quatre-vingts milles en 22. degré & demy. On arriue apres à Santos, & à Piratinga, qui est dans le pays, & ces lieux sont assez bons. Entre sainct Sebastien & sainct Vincent, on void Buenabrigo, sur lequel passe le Tropique du Capricorne, & la ligne d'Alexandre VI. Mais la derniere colonie des Portugais en cét endroit, c'est sainct Vincent : & pource que ce lieu est en pays fort éloigné, on condamne ordinairement à y aller demeurer, ceux qui meriteroient pour quelque crime la galere, ou chose semblable. Ce lieu fut ruiné par les Corsaires Anglois l'an 1591. le iour sainct Estienne, mais on l'a rendu depuis meilleur qu'auparauant.

On void au 28. degré le Cap de Patos, ainsi nommé d'vn grand nombre de certains oyseaux noirs sans plumes, & auec le bec de corbeau qu'on y trouua.

QVALITE'.

L'Air y est fort bon, à cause des agreables vents qui y courent toutesfois à cause qu'il est quelque peu humide ; il est plus fauorable aux vieillards qu'aux ieunes gens. Du long du riuage, il se leue deux heures auant midy certains vents froids du costé du Sud, qui font vn grand bien aux habitans. Sur la mer, les vents du Sud regnent la moitié de l'année, & ceux du Nord l'autre moitié. A raison dequoy la nauigation est presque également diuisée. On voyage commodément de Lisbonne au Brasil, au mois de Septembre, d'Octobre, iusques à Mars, & fort commodément en Ianuier, mais on retourne par plusieurs voyes en tout temps.

Le pays est plein de fontaines, riuieres & forests, distingué de plaines & de costaux, tousiours agreable, & plein de verdure, auec plusieurs plantes & diuers animaux, dont nous n'auons cognoissance en Europe. Il y a entre les plantes la Copide, qui de son escorce couppée iette du baume. Ce que les bestes mesmes cognoissent, veu que se sentans morduës des serpens, & des autres animaux, elles ont recours à ce remede. C'est ce qui fait que beaucoup de ces plantes sont presque dénuées d'écorce.

Le Cedre est là vn arbre ordinaire (de mesme qu'en la Nouuelle Espagne & à Barlouent) & il y a plusieurs autres sortes de bois incorruptibles. On y fait des barques d'vne escorce d'arbre, capables de 25 personnes, voire mesme de dauantage.

Les concombres & melons d'Europe y deuiennent beaux & bons au possible. Entre les animaux on y void la Talusse, que les Espagnols nomment Armadillo, qui est de la grandeur d'vn cochon, couuert & presque tout armé d'écailles, d'où il tire, & où il retire la teste en asseurance, ainsi que fait la tortue.

Les Cerigons ont sous le ventre deux bources; où ils recueillent leurs petits, & les portent lors qu'ils sont en quelque danger, & que la necessité les presse de ce faire. On trouue aussi de ces animaux aux Isles Moluques.

Les Portugais nomment Paresse, vn animal grand, comme vn Renard, mais si lent & tardif en son marcher, que ceux qui ne l'ont veu, ne le sçauroient presque croire; & il a cette particularité, qu'il ne se haste nullement pour les caresses qu'on luy fait, ou pour les coups qu'on luy donne. La Tamandoë est grande comme vn pourceau: mais ses ongles sont de grandeur extraordinaire. Elle se paist de fourmis, & ayant trouué leur trou auec ses ongles, elle y pousse la langue dedans, & l'en retire chargée. Elle a la queuë si longue & si couuerte de poil, qu'elle cache dessus tout le corps.

Les Antes ont ie ne sçay quoy de semblable aux mules, mais elles leur cedent en grandeur, elles ont la levre d'embas semblable à vne trompe, & les oreilles rondes, & la queuë courte. Elles reposent de iour, & paissent de nuict.

Haute ou Gay, est vne petite beste semblable à vn chat, qu'on n'a veu manger ny boire iusqu'à cette heure.

La diuersité des oyseaux, & des poissons de mer, & d'eau douce, est incroyable. Au pays qui est prés de sainct Sebastien, le froment n'y naist, & n'y meurit pas tout ensemble. Mais quand vn espy dégraine, l'autre fleurit; & lors que l'vn iaunit, l'autre est verd.

Ie diray encore auant que de quitter le discours de la qualité du Brasil, qu'on tua ces années passées aux enuirons de la Baye de tous les Saincts, vn monstre de grandeur démesurée, & d'vn regard horrible, qui auoit vne face de singe, des pieds de lyon, & tout le reste d'homme, le col jaune, & les yeux estincelans; & pour le dire en vn mot, il estoit si horrible, qu'vn soldat qui le tua à coups d'arquebuse, en tomba mort aussi.

MOEVRS.

Encore que l'air soit delié, & le pays agreable, on ne sçauroit toutesfois dire assez combien les habitans sont brutaux & barbares. La plus grande part vit sans cognoissance des lettres, de Religion, & de Loy, & ne recognoist nul Prince. Quand il faut aller à la guerre, les Brasiliens suiuent seulement celuy qu'ils estiment plus remply de valeur.

Le peuple y va nud: les plus aysez, ou les Nobles, portent des habits faits de plumes d'oyseaux de plusieurs couleurs, qui les couurent depuis le nombril iusqu'au genouïl.

Les hommes se rasent les poils du front iusqu'au milieu de la teste. Ils mangent toutes sortes d'animaux, des singes, des lezards, des serpens, & des rats. Ils font leur pain d'vne façon admirable. Ils ont vne herbe de la grandeur de la porcelaine, dont la racine est si venimeuse, qu'estant mangée cruë, & sans estre preparée, elle fait mourir soudainement. Ils prennent la susdite racine, & la pilent promptement, & la pressent, afin qu'il n'y reste la moindre partie du suc mortel. Ils la seichent apres au Soleil, & la pilent de nouueau, & en font de la farine, & apres du pain, qui est plus sain que de bon goust.

Ils composent de la mesme farine vn breuuage semblable à la biere, auec laquelle s'enyurant ils deuiennent plus rusez, & plus malins que de coustume.

Ils s'amusent fort, aux augures & sorcelleries. Ils n'ayment nullement le trauail, ains l'oysiueté, les passe-temps, les festins, & la dance. Ils entreprennent les guerres, non pour estendre leurs limites, mais pour l'honneur, lors qu'ils estiment que leurs voisins les ont offensez.

Ils mangent ceux qu'ils ont pris en guerre; & en font des festins solemnels.

Ils ne punissent autre crime que l'homicide. En leur langue, ils ne se seruent

Digitized by Google

aucunement des lettres F. L. & R. Ils bâtissent leurs maisons de bois, & les couurent de fueilles d'arbres. Plusieurs familles demeurent ensemble sous vn mesme couuert, & de crainte des animaux nuisibles, ils dorment en l'air dans certains rets.

Ils viuent sans soucy de l'aduenir, & presque en commun.

Ils nagent si bien, qu'ils demeurent quelquesfois des heures entieres sous l'eau, mesme auec les yeux ouuerts. Ils supportent aisément la peine, & le jeusne, & d'autre costé ils passent les nuicts entieres à gourmander, & boire sans mesure.

Quand les femmes ont enfanté, les marys se mettent au lict, reçoiuent les presents & les visites, mangent des choses delicates pour se remettre, & finalement font tout ce qu'on voit faire ailleurs aux accouchées. Prés d'Igleos il y a vn peuple qui combat auec les Aymures, qui semblent plustost bestes qu'hommes, veu qu'ils ouurent le ventre des femmes enceintes, & en tirent les creatures, qu'ils mettent en presence des meres sur leurs bras, & les aualent à demy cruës, chose coustumiere encore parmy ceux du Popian. Prés du fleuue de S. Sebastien il y a des hommes hauts de douze pieds, qui mangent le plus souuent la chair creuë.

RICHESSES.

Les richesses qu'on tire auiourd'huy du Brasil consistent en cotons qui sont des plus fins, & en succres excellents, & il n'y a chose en Europe, qui y estant transportée porte plus de profit à ses maistres. Il y a eu des années que le succre que l'on apporte du Brasil en Portugal a passé la quantité de cent-cinquante mille crobes.

Les Portugais s'addonnent grandement à ce trafic, & ont fait bastir en diuers lieux pour cuire & affiner le succre : ils entretiennent là vn grand nombre d'esclaues qu'on y a amenez de la Guinée, & de Congo.

CHILE.

XX Sortant du destroit de Magellan on costoye Chile, qui est ainsi nõmée d'vne vallée principale. Elle commence du Sud en tirant vers le Nort à la hauteur de 52. degrez & demy, & s'estend iusques au vingt-septiesme degré. Mais du Leuant au Ponant, elle a plus de cent milles d'estenduë, veu que d'vn costé elle a la mer, & de l'autre la grande Cordeliere.

On voit au 36. degré la fameuse vallée d'Arauco, qui s'est deffenduë durant tant d'années auec tant de furie, & s'est maintenuë en liberté.

Les Espagnols ont icy diuerses colonies, comme sainct Iacques sur le fleuue de Parais, en la vallée de Mapoco: la Conception en la petite vallée de Penco, auec vn port : les confins en la vallée d'Angol : Valdiuia prés d'vn port de mer, où il y a vn grand lac : l'Imperiale l'vne des meilleures colonies de ce païs, qui auoit auant la guerre des Arauques trois cens mil hommes de seruice, de mesme que Valdauia auoit cent mille. Elle fut nommée Imperiale, pource que quand les Espagnols entrerent en cette Prouince, ils trouuerent sur les portes, & sur les toicts des Aigles à deux testes faites de bois. Il y a encore Ville-riche sur le bord d'vn petit lac, prés de deux lieuës qui jette en certain temps, du feu, & des cendres. Il y a Chilo, & Chilan, qui fut bastie l'an mil cinq cens quatre-vingts & vn, & Cochimbo, où est le terroir de la Sereine.

L'année 1562. il y eut vn si estrange tremblement de terre en ce païs, qu'il transporta les montagnes, boucha le passage aux fleuues, jetta par terre la Conception, fit sortir la mer hors de ses bornes : l'on dit qu'il occupa trois cents lieuës de coste: Il se renouuela apres, l'année 1575. mit par terre Valdiuie. La Metropolitaine c'est sainct Iacques.

QVALITE'.

Cette Prouince est estimée semblable au païs d'Europe, à cause qu'elle est hors de la Zone Torride, produit force grains & de fort bons vins, & de toute sorte de fruicts qu'on voit en Espagne. Il y a cette difference entre nous & ceux de Chile, que lors que nous auons l'Esté, ils ont l'Hyuer, & au contraire, il y a grande quantité d'or, de bons pasturages, force troupeaux de bestes à corne, & de brebis, & assez bon nombre de cheuaux : mais auec tout cela, elle est mal peuplée, à cause de la guerre de ceux de la vallée d'Arauque. Les riuieres de ce païs coulent auec assez de roideur durant le iour, mais la nuict elles vont foiblement au possible, comme si e froid & la glace les auoit arrestées.

MOEVRS.

LEs habitans sont fort hauts, disposts & pleins de courage. Ils ont pour leurs armes l'arc & les fleches. Ils vont vestus de peaux de bestes sauuages, & de loups marins.

LE PERV.

CEtte Prouince s'estend depuis la ville de Plata iusques à Pasto, ou bien depuis les confins de Chile iusques aux bornes de Popayn entre la mer du Sud, & les Andes. Mais pour entendre sa disposition, il faut sçauoir que tout le Peru est diuisé en trois parties, non moins differentes d'assiette & de forme, que de qualité, & de nature, & celles-cy sont pleines de montagnes, & andes: pour ce que le long de la mer la terre est plaine & basse, mais auec plusieurs vallons. Cette plaine a cinq cens lieuës de longueur, & de dix à quinze de large. On voit du costé du Leuant deux chaines de montagnes, l'vne à la veuë de l'autre, qui commençans (comme on dit, au destroit de Magellan) vont entre Panama, & le nom de Dieu, iusques à Terre-ferme. Celle qui est du costé d'Occident se nomme Sierra, qui en Espagnol signifie montagne: celle du Leuant s'appelle Ande, ou Cordeliere, & leur largeur n'est de plus de vingt lieuës. Tellement que le Peru en plaine montagne n'est large de plus de 40. lieuës. Il y a enuiron 50. vallées au Peru, dont les principales sont Xauca, longue de quatorze lieuës, & large de cinq, Chica, Andaguayla & Iucas.

QVALITE'.

C'Est chose admirable qu'en si peu de distance, qui se trouue en la largeur du Peru, qui n'est que de 40. lieuës, & veu qu'il n'y a aucune difference de hauteur, il ne pleut ny neige, ny tonne aux plaines: & cependant en la Sierra les saisons font leurs cours comme en Europe, & il y pleut depuis le mois de Septembre iusqu'en Auril, & aux Andes il pleut presque tout l'hyuer: & l'on a remarqué que si les habitans se transportent des plaines aux montagnes, ils y sentent les mesmes douleurs d'estomach, & de teste, qu'on a accoustumé de sentir sur la mer lors qu'on ne l'a pas accoustumée. Ce que les vns attribuent à la trop grande subtilité de l'air, & aux trop grands vents, les autres à la diuersité, pource qu'aux plaines l'air est chaud, grossier & humide, & aux montagnes froid, sec & subtil.

Là il est tousiours de mesme, pource qu'il n'y souffle iamais autre vent que celuy du Midy: icy il est diuers, & de façons differentes.

Là il n'y pleut ny neige, icy il se fait l'vn & l'autre. Si bien que ce n'est chose merueilleuse, que la complexion de l'homme se sente de cette diuersité de l'air, & en souffre quelque alteration. Or les plaines n'estants iamais arrousées de pluye, elles demeurent en friche, pleines de sable & sans porter de fruict, de sorte qu'on en trouue seulement aux vallées par lesquelles passent les fleuues qui descendent des montagnes, & se vont rendre en la mer. Et ces vallées, qui sont enuiron au nombre de cinquante, sont fort soigneusement cultiuées, & bien habitées par tout, à cause desdits fleuues qui les arrousent. Vne riuiere est éloignée de l'autre ordinairement de sept ou huict lieuës, tantost plus, tantost moins.

Le labourage des vallées n'est éloigné des riuieres plus d'vne lieuë en ça, & vne autre en là: mais encore qu'il ne pleuue pas aux plaines, toutesfois au moins l'hyuer qui commence au mois d'Octobre, & dure iusqu'en Auril, certains broüillards subtils & deliez occupent l'air, & il en sort vne certaine humeur qui ne baigne presque pas la poussiere, combien toutesfois que cela soit de grande importance pour nourir & mener à perfection ce qui a esté semé. Mesme prés de Lima, ce seul broüillard sans autre eau, fait verdir & florir quelques contrées, qui sont par ce moyen pleines de bons pasturages. Il y a encore quelques parties de plaines, où sans aucune riuiere qui paroisse, on voit naistre des grains, & des fruicts de toute sorte en abondance, ou pour l'humidité que les riuieres y poussent, ou par le moyen des riuieres qui se perdent dans le sable, ou par celle qui vient de la mer.

La Sierra abonde en pasturages & forests, où il paist vn nombre incroyable de vicunes, qui sont comme des cheureuils, & des guanaches, & des paches. Aux Andes il y a grande quantité de singes & guenons de plusieurs façons, comme aussi des perroquets. Il y a encore abondance d'vne herbe nommée Coca, fort estimée au Peru, pour ce qu'on tient que celle qu'on depesche à Potosi, vaut cinq cens mille escus toutes les années.

Digitized by Google

Le meilleur du Peru consiste aux vallées qui portent quantité de maiz, & du froment. La nourriture generale du Peru c'est le maiz, qui toutesfois ne vient pas bien aux pays froids, comme estant vne partie du pays de Pasto & tout le Collao: mais au lieu du maiz, ils ont d'autres racines bien nourrissantes.

MOEVRS.

TOus ceux du Peru sont distinguez principalement en trois sortes de personnes, dont chacune contient encore plusieurs peuples sous soy, qui sont differents en noms. Ces gens-cy sont differents, & leurs langues separées.

Ils auoient accoustumé de faire la guerre les vns aux autres, auant qu'ils vinssent en la puissance de Ginacaue. Mais lors que par sa victoire la cause de tous les debats fut ostée, on vit que les principaux d'entr'eux, & le peuple, s'addonnerent à la langue de Cusco pour plaisir, au lieu qu'auparauant on rendoit seulement le droit à chacun en cette langue, & l'on ne la pratiquoit qu'en Iustice. Tellement que celuy qui sçait la langue de Cusco, peut aisément aller par toute la prouince.

Les femmes ont vne robbe de laine qui leur va iusques aux talons, & les hommes vne chemise qui leur descend iusques aux jambes, & vn manteau par dessus.

Or combien qu'on porte vne mesme sorte d'habillement par toute la prouince, toutesfois celuy de la teste est different, veu que chacun a selon la coustume du pais des bandes que quelques-vns portent simples, les autres de plusieurs couleurs: il n'y a presqu'vn seul qui ne differe de l'autre, en ce qu'il met sur sa teste.

Au reste les habitans de ce pays sont pleins de simplesse, & toutesfois parmy cette façon grossiere & rude, ceux qui sont prés de l'Equateur sont dissimulez, cachent leur pensée, & murmurent entre leurs dents, sans decouurir librement leur pensée.

Ils ne sont guiere éloignez de la façon de viure des Iuifs.

Ils sont sujets à l'amour des masles, & pour cette cause ils font assez peu d'estat des femmes, veu que non seulement ils les font seruir d'esclaues, mais encores ils les battent rudement pour la moindre chose. Ceux-cy mesmes qui demeurent prés de l'Equateur sont seulement couuerts iusques au nombril d'vne chemise fort deliée, & laissent les autres endroits tous nuds, voire mesme les parties honteuses.

Ils parent leurs bras de bracelets de pierrerie, & se percent les iouës & les lévres, y mettant des turquoises & des esmeraudes. Chez ceux-cy les entrées des temples, qui estoient du costé d'Orient, estoient seulement fermées d'vn rideau de laine, & dans les temples il y a deux Idoles, qui ont la semblance de boucs, & l'on brusle deuant eux certain bois qui rend vne merueilleusement bonne odeur. Chez les Caraces on a veu sur les portes des statuës d'hommes auec des estoles de Diacre.

Les Pazoons conseruent de pourriture admirablement, & auec vn extreme soin, le corps des enfans, & des hommes morts. On adoroit communément en leurs temples, des serpents, & outre cela chacun en particulier auoit ses dieux selon l'art, ou le mestier qu'il exerçoit.

Ils estoient du tout ignorans des lettres, & mesme de la peinture qui tenoit lieu des lettres chez ceux de Mexique: Ils ont vsé de cordes de laine qu'ils nomment où faisans des nœuds de diuerse sorte, ils comptoient depuis vn iusques à dix, & de là plus haut montans par degrez en comptant, ils donnoient à ces nœuds les couleurs semblables aux choses qui vouloient exprimer. Chaque Prouince auoit ses Notaires qui faisoient entendre facilement au peuple les choses arriuées, mesme long-temps auparauant, par le moyen de ces couleurs.

Leurs armes sont l'espée, la pique, vn cloud de fer, la hache d'argent, auec le trenchant d'or, & plusieurs especes de dards.

Ils sçauent bien s'aduancer, garder leur ordre, secourir leurs gens, & ne craignent aucunement la mort, pourueu qu'ils puissent laisser aux leurs, vne belle memoire, ou trouuer moyen d'auoir quelque recompense de leurs Capitaines.

Le pretexte de leurs guerres auant la venuë des Espagnols, estoit qu'au déluge le monde s'estoit sauué dans leurs lacs, & qu'ils auoient tous seuls la vraye Religion, & la deuoient enseigner aux autres.

Leur principal Dieu estoit le Viracoa, c'est à dire Createur vniuersel, & apres luy le Soleil. L'Inga Pacacuri, qui trouua la plus grande partie de leurs supersti-

tions, ayant assigné des rentes aux temples des Dieux, n'en assigna point à Viracoa, disant qu'il n'en auoit besoin, puis qu'il estoit Createur de toutes choses. Entre les autres choses remarquables qu'ils introduisirent aux pays par eux conquis, l'vne estoit qu'ils diuisoient tout le terroir en trois parties: l'vne appartenoit à la Religion, & aux Dieux: la 2. estoit de l'Inga, ou du Roy qui entretenoit de cela, sa personne, sa Cour, ses parents, ses Barons, ses garnisons, & cette partie estoit la plus grande: la 3. partie estoit pour le peuple. Toutesfois personne n'auoit rien de propre que par grace speciale de l'Inga, & cela n'estoit pas hereditaire. Ces terres du peuple & des communautez estoient distribuées tous les ans, & on assignoit à chacun autant de terre qu'il en auoit besoin pour son entretien, & celuy de sa famille, à raison dequoy cette portion estoit tantost grande, tantost petite, & de cecy ils ne payoient aucune taille.

En lieu de taille ils estoient obligez de labourer les terres des Dieux, & de l'Inga, & de mettre les fruicts en de grands magazins destinez à telles choses, d'où l'on tiroit aussi prouision pour le peuple en temps de sterilité. On faisoit le mesme des animaux, veu qu'on les diuisoit aussi bien que les pasturages en ces trois parties. En quoy il me semble que ceux-cy surpassoient de beaucoup Lycurge en la distribution des terres, & les Romains en la loy des champs, ou Agraria. Pource qu'il ne pleut iamais au Peru, les habitans se soucient fort peu de maisons, & les Espagnols mesmes ne couurent les lieux de leur demeure, que de quelque natte. Neantmoins le Roy du Peru fit plusieurs grands bastimens, & entr'autres les Tambes, qui estoient comme de tres-grands Magazins, où l'on mettoit les viures & les armes, & autres prouisions pour les armées. Ces bastimens estoient disposez sur les grands chemins en telle sorte, que l'vn estoit éloigné de l'autre de trois à quatre lieuës. Et les Roys de ce pays auoient fait faire deux chemins longs de cinq cens lieuës, dont l'vn passoit par les plaines, l'autre par les montagnes: œuures veritablement qui pour leur grandeur & profit doiuent estre preferées à ce que l'Egypte & Rome ont eu de plus admirable. Car aux montagnes il fut besoin de hausser en mille endroits, & de remplir les vallées & lieux profonds.

Il fut necessaire de couper les roches, appuyer les choses ruineuses, esplaner les lieux mal-aisez, soustenir les precipices, & de vaincre aux plaines tant de difficultez que le sable a accoustumé de porter auec soy en vne entreprise de cette sorte. Les Tambes estoient sur ces chemins, & en plusieurs endroits il y auoit de beaux iardins, & des arbres qui donnoient vn grand plaisir, & estoient de grande commodité aux passants.

RICHESSES.

ON tire du Peru de l'or & de l'argent en abondance, outre les autres marchandises: & de toutes les richesses qui viennent de l'Amerique par deçà; le Peru en fournit ordinairement deux tiers, & la nouuelle Espagne vn tiers: mais la nouuelle Espagne est beaucoup plus riche de marchandises, & donne auec ses Isles entr'autres choses grande quantité de cochenille, de coton, de sucre, & de perles: mais entre les thresors du Peru, il y en a deux merueilleux: l'vn est la mine d'argent de Potosi, qui fut découuerte l'an 1545. & d'où l'on a tiré & tire si grande quantité d'argent, que le quint qui en appartient au Roy, est monté en quarante ans à cent & vnze millions de poids, & vn poids vaut treize reals, & vn quart d'Espagne: & toutesfois il y en a plus d'vn tiers dont on ne tire pas le quint. On purge cette quantité d'argent en cinquante-deux engins, faits sur vne riuiere qui en est proche, & en vingt-deux qui sont en la vallée de Tarapie, outre plusieurs autres que l'on fait tourner auec des cheuaux. On tire aussi de ce pays assez bonne quantité d'or. L'autre thresor consiste aux mines de Gnancauelque, où il se trouue force vif-argent. Elles furent découuertes l'an 1567. & le Roy d'Espagne en tire de net enuiron quatre cent mil poids.

Mais i'estime qu'il sera à propos auant que de laisser le Peru, de discourir de ses villes principales, & ses prouinces.

AQVIPA, LIMA, TRVGILLO, ET AVTRES.

ON rencontre premierement Tarapata auec son port au vingt-vn degré, puis Arica, & la bouche du fleuue, & port de Quilca: & dans le pays la plaisante & delicieuse ville d'Arequipa, qui estant assise au pied d'vne montagne qui iette du feu, iouyt d'vn air temperé, & subtil, & a vn terroir tousiours frais, & fleurissant. L'argent

de Plata ; & de Potosi arriue à son port, où on la charge pour Panama, il y arriue diuerses sortes de viures & de marchandises, qui vont à Cusco. On trouue apres le port de Hacari, assez frequenté, la pointe de S. Nicolas, & Sangalle, & Collao de Lima.

Lime qu'on nomme aussi la ville des Roys, pource qu'elle eut son commencement le iour de Roys en l'an 1539. est assise sur vne grande riuiere à deux lieuës loing de la mer, où est le Port nommé Collao, d'vne Isle qui est vis-à-vis cent lieuës loing de la ville d'Arequipa. Elle est bastie auec beaucoup d'art, veu que toutes ses ruës principales répondent à la place, & il n'y a presque vne seule maison qui soit sans eau, qui vient de la riuiere. L'air y est temperé. On y sent quelque fraischeur ou bien quelque peu de froid plus grand que l'ordinaire, durant les quatre mois de l'Esté d'Europe. Elle est au douziesme degré, & vn tiers. L'Archeuesque, & le Viceroy y font leur demeure, & il y a aussi vne Cour, ou Siege de Iustice; & c'est icy l'abord de tous les traffics du Royaume. On compte dans la ville de Lima douz milles esclaues Negres & vingt-quatre mille femmes Espagnoles, & par là il est aisé de iuger du reste.

Passant plus auant, on découure le port de Gaure, où il y a grande quantité de sel, & celuy de Casma abondant en bois & en viures: puis Santa, & Quanaple, d'où l'on vient à Trugillo, qui est à deux bonnes lieuës loing de la mer. Ceste ville est assise au septiesme degré, & deux tiers, en la vallée de Chimo, sur le bord d'vn beau fleuue. On apperçoit apres la pointe de l'Aiguille au sixiesme degré, Payta ville de grand traffic, au cinquiesme: Tumbes au troisiesme S. Heleine au deuxiesme le Cap de S. Laurens au premier, & là aupres port vieil, & S. Iacques, & puis le Cap de Passao soubs l'Equinoctial, qui borne de ce costé le Peru. A main droite quinze lieuës dans terre on void la ville de S. Michel premiere colonie des Espagnols en ces contrées. Auant que sortir des plaines du Peru, i'estime qu'il sera à propos de dire vne ou deux choses estranges. Mala est vn lieu loing de Lima quinze lieuës: l'on y void vn figuier dont la partie tournée vers le Sud, produit ses fruicts quand il fait Esté aux montagnes & l'autre qui est tournée vers la mer, les produit quand il fait Esté en la plaine. En la vallée de Chilca il ne pleut aucunement, & il n'y passe nul fleuue, & toutefois elle abonde en maiz auec telle inuention. Il peschēt au riuage de ceste mer des sardines, ou semblables poissons, dont ils prennent vn nombre infiny, puis ils font certaines petites fosses en terre, où ils sement leurs maiz; mettant chaque grain en vne teste de ces poissons, & l'on ne sçauroit croire combien il multiplie.

COLLAO, ET AVTRES.

MAis la richesse, & puissance du Peru consiste aux prouinces qui sont dans le pays, dont la premiere est Collao, assise où les deux chaisnes des montagnes, ou Cordelieres susnommées s'éloignent l'vne de l'autre, & s'élargissent. Sa limite Australe c'est vn lieu nommé Caracol, & la Septemtrionale, Ayauire.

La capitale ville de ceste prouince, c'est celle de la paix, mais la plus peuplée d'originaires du pays c'est Cuiquito, grande ville, importante & sujecte sans moyen au Roy. Elle a sous sa iurisdiction Iuli, Chilane, Achos, Pomata, Cepita, Quaqui, Tiaguanaco, & autres places. A Tiaguanaco l'on void les restes de quelques grands bastimens. On estime qu'ils sont fort anciens, & faits par des hommes plains de puissance: car on ne sçauroit comprendre comme ils ont peu mouuoir des pierres longues de trente, larges de quinze pieds, & espaisses de six, sans engins de fer. En ceste partie du Peru on void le lac Tiquicaca long de trente lieuës, & large de quinze, ayant huictante de tour, & de profondeur plus de huictante pas. Il reçoit dix, ou douze grosses riuieres, auec plusieurs autres eaux, qu'il renuoye toutes dehors, auec vn tres-gros fleuue qui se va rendre dans vn autre lac nommé Auloga, ou Paria qui est sans fonds, où il se perd, comme le Iourdain en la mer Morte, ou la Volgue en la mer Caspie.

QVALITE'.

ENcore que l'air y soit si froid, que le maiz n'y peut venir, toutefois c'est peut-estre le meilleur pays, & le plus peuplé du Peru. Et par là on peut comprendre combien la bonté de l'air importe plus à la multiplication, & à l'entretien des hommes que l'abondance des viures. Au lieu de maiz il y naist (outre

d'autres choses) certaines racines que ceux du païs nomment Papes, qui ont mesme goust que les truffes, ils les seichent au Soleil, & les gardent pour l'Hyuer. Il y a encore force bestial, & principalement beaucoup de camelots, qui sont certaines bestes semblables aux brebis, mais plus grandes, & auec la façon des chameaux, mais sans bosse. Ces bestes seruent à porter les charges, & portent iusques à 150. liures de poids, & aussi à labourer la terre, & leurs laines sont fort bonnes à faire draps, & leur chair saine, & de tres-bon goust. Tiquicaque produit vne sorte de jonc, nommé Totore, qui est bon à plusieurs choses: il sert à faire des maisons & des barques, & de grain aux pourceaux, & l'on void au mesme lac vne infinité de canards & d'autres oyseaux.

CHIARQVES.

S'Ensuit la Prouince des Chiarques, riche pour les thresors que l'on a tirez, & que l'on tire des mines de Porc (qui sont au terroir de Plata) & de Potosi.

La capitale ville de cette Prouince, c'est la ville susdite. Assez prés de Potosi il y a vne petite montagne nommée Cuyana Potosi, c'est à dire, petite Potosi, au pied de laquelle commence la ville de deux lieuës de tour, auec le plus grand abord, & trafic qui soit au Peru. Les Espagnols qui y habitent, sont iusques au nombre de quatre milles, & ceux du païs sont nombre de huictante milles.

Ie ne comprends en ce denombrement ceux que la conuoitise du gain, ou la curiosité de voir, y meine des païs éloignez, ny les miserables qui font leur demeure ordinaire dans les entrailles de cette montagne, qui sont en si grand nombre, qu'on en feroit vne bonne ville.

QVALITE', ET RICHESSES.

ON peut comprendre les richesses du païs, puis que le President de la Gasquo assigna en son terroir cent mille escus de rente à Pierre de Hiniosa, sans les moindres assignations, & il y en auoit de 50. & de 80 milles.

La montagne du Porc a des mines d'argent qu'on ne peut espuiser, & il y en a beaucoup d'autres, desquelles toutefois on ne tire tout ce que l'on pourroit, pource que ceux du païs ne s'en soucient pas, & le païs est trop froid pour les Negres. Ce qui a diminué aussi le grand abord du Porc, c'est la grande richesse de Potosi, qui est vne petite montagne au vingt-deuxiesme degré de hauteur, semblable à vn pain de sucre, haute d'vne lieuë, & en ayant demie de tour. Elle contient quatre veines d'argent, qui sont larges par tout pour le moins d'vn pied, & au plus de six. De celles-cy vne qui se nomme Centeno, a vingt-quatre branches, & celle qu'on appelle Riche en a septante-huict.

On y trauaille iusques à la profondeur de deux cents brassées & plus, à la clarté des chandelles: & ceux qui y trauaillent, passent plusieurs mois sans voir la lumiere du Soleil.

Ils y descendent & montent par des eschelles faites de cuir crud, de huict cents degrez, voire dauantage, auec la charge sur les espaules, & la lumiere en la main.

Le trauail de ces miserables ne sçauroit estre exprimé: plusieurs tombent en bas à cause que la teste leur tourne, & plusieurs autres par desespoir: vn qui vient à tomber, en tire auec luy toute vne troupe. Ces mines furent découuertes au Roy d'Espagne, l'an 1545. & depuis ce temps iusques à l'an 1585. les quints du Roy monterent à trois millions de poids, & le poids vaut treize reals, & vn quart.

L'argent qu'on en tire est apres purgé en 74. engins d'eau, & en trente de cheual. En la vallée de Tarapaye il y a vn lac d'eau fort chaude, qui est si rond, qu'il semble auoir esté fait auec le compas: & il a cette particularité, qu'il ne croist nullement auec la perpetuelle source que l'on void boüillir au milieu, & ne diminuë iamais, pour vn gros canal qu'on en a tiré.

CVSCO.

S'Ensuit au dix-septiesme degré, du costé du midy, la ville de Cusco en vn lieu ceint de montagnes. Il y a vn Chasteau basty de si grandes pierres, qu'il semble que ce soit plustost vn œuure de Geants, que d'hommes ordinaires, principalement à cause que ces peuples n'auoient des bestes pour tirer, ny l'vsage des ferrements. Cette ville estoit le siege de l'Inga, au Roy du Peru, & capitale de l'Empire, dans lequel il n'y en auoit nulle autre qui meritast le nom de ville, ou pour sa grandeur, ou pour sa police. Elle auoit de grandes ruës, mais estroittes, & des maisons faites de pierres iointes entr'elles, auec vne merueilleuse industrie: mais les maisons or-

dinaires estoient basties de bois & couuertes de paille.

On voyoit à Cusco le riche Temple du Soleil, & les Palais du Roy, où il y auoit vne infinité d'or, & d'argent. Il y auoit vne grande place, d'où l'on auoit tiré quatre chemins aux quatre ports de l'Empire.

Les Roys du Peru pour peupler, & annoblir ceste ville, ordonnerent que chacun Cacique y bastiroit vn Palais, y enuoyeroit demeurer ses enfans, & pour faire paroistre la grandeur de l'Empire & les diuerses nations qui leur estoient suiectes, ils voulurent que chacun allast vestu à la façon de son pays, & en portast certaine marque à la teste: qui estoit vne belle & magnifique inuention. Ceste ville fut rebastie à la nouuelle façon l'an 1534. par François Pizarre. Elle a enuiron cinquante mille habitans, & a de tour deux cents milles.

QVALITE'.

LA ville de Cusco a vn terroir plein d'agreables & riches vallées; comme sont celles d'Andaguayla, Xaquisanes, & Bilcas, & de Sucay. Ceste derniere a l'air si bon, si subtil, & si temperé, & son assiette est si agreable, qu'on ne la sçauroit dignement exprimer, à raison dequoy elle est toute pleine de magnifiques maisons d'Espagnols, & de gros villages bien peuplez. Nos fruicts y viennent aussi bien qu'en Espagne. A Cusco on mange des raisins fraiz toute l'année. Il y a aussi force bœufs, & grande quantité de brebis & de cheuaux qui s'y entretiennent, & y multiplient aussi bien qu'en Europe.

CASSAMALACA, ET AVTRES.

CEste place qui est au Leuant de Lima, est capitale d'vne noble prouince, & renommée pour la route, & prise d'Ataabalippa Roy du Peru, aduenuë l'an 1533. de la rançon duquel les vainqueurs s'enrichirent plus que soldats qui furent iamais au monde, encores qu'ils n'en eurent qu'vne partie: car cent soixante hommes de guerre toucherent deux cens 52. mille liures d'argent, & vn million, & trois cens vingt-six escus d'or.

La ville de Cassamalaque est à present peu de chose, mais son terroir est des longs du Peru.

La ville de Plata Lima & Cusco, sont les plus grandes, & plus riches, tant en iurisdiction, qu'en reuenu, de celles que les Espagnols ont bastu au Peru: mais Potosi, bien qu'elle ne soit ville, ne cede toutesfois en nombre du peuple à Lima, ny pareillement en richesses.

Les autres colonies ne sont pas si grandes, toutefois on ne doit passer soubs silence Guamanga, Cuanugo, la Frontera, Loxa & S. Iacques de Guaiachel. Guamanga est presque au milieu de Lima, & de Cusco, & entre la vallée Xauxa, & Ande. Quayla (celle-là est du territoire de Lima, & celle-cy de Cusco) est eloignée de 60. lieuës de Cusco, & presque aux confins on voit la ville de Blica à 15. lieuës de Guamanga, qu'on estime auoir esté le milieu de l'Empire de Iuga, pource que l'on compte autant de Quito à Balca, que de Balca à Chile. Guamanga eut son commencement en l'année 1539. & est fort bien bastie de pierre, & de terre, les maisons sont couuertes de tuille, & on y void plusieurs belles & hautes tours. S'ensuit Leon de Ganuco fondée au mesme temps en vn lieu sain, & dont le terroir est des meilleurs. Ceste ville a soubs elle ses pays de Gonchua, Guayla, Tamara, & Bonbom. On entre apres en la Cacapoye, dont la ville capitale est la Frontera, ou Frontiere qui commande encor à la prouince de Guanca.

Les Capoys sont des plus blancs, & des plus beaux du nouueau Monde. Il y a encore la ville de Loxe fondée par Alfonce de Nercadille l'an 1546. elle se nomme autrement Zarze, sur le bord de la riuiere de Catamayo.

Il y a plusieurs petites riuieres qui courent par son terroir, & le rendent egalement agreable, & plein de biens. On void par tout des campagnes semées de maiz, & de nos grains, des vergers chargez d'oranges, de limons, d'autres fruicts, & des iardins pleins d'herbes, de fleurs, & vn nombre infiny de bestial espars par les montagnes voisines.

QVITO.

MAis il est temps que nous entrions en la prouince de Quito, large de cent milles & longue de deux cens, assise soubs l'Equateur, & toutefois plus froide que chaude. La ville de S. François fondée l'an 1534. & capitale de Quito, est assise en vn lieu bas entre les montagnes. Elle est à sept lieuës de l'Equateur, tirant vers le

Nord, à 60. lieuës de Port vieil, à 80. de S. Iacques, de sainct Michel autant, de Loxe 130. & de Lima & de Potosi 300.

QVALITE'.

L'Esté y commence en Auril, & y dure iusques en Nouembre. Les habitans qui sont de moyenne taille, sont bons pour le labourage, & sçauent bien conduire le bestial, & il n'y a pays au Peru, où les fruicts & les animaux d'Europe profitent mieux & particulierement pour le regard des fruicts, les succres & les oranges.

Les cheures y font de trois iusqu'à cinq cheureaux d'vne portée. Outre les mines ordinaires on en a trouué vne d'argent-vif de couleur jaune, qui sent le souffre, ainsi qu'on le met au feu. On y trouue de fort grosses cannes pleines d'eau. Entre ces lieux qui iettent du feu sur la cime de ces montagnes, il y en a vn merueilleux, veu qu'il iette tant de cendres, qu'il en couure quelquefois 200. milles de pays à l'entour, & pousse tant de feu, qu'on le void de plus de 300. milles loing, & fait tant de bruit que les tonnerres n'en font pas tant.

La ville de sainct François a du costé du Leuant au pays nommé, de la canelle, mais ceste canelle est differente de la commune. L'arbre a des branches & fueilles semblables à celles de laurier, mais sont plus grandes, & le fruict ressemble au gland, & son escorce & sa feuille sont de bonne odeur; mais la meilleure chose qui y soit c'est l'endroit où est le fruict de couleur tanné, tirant sur le noir, & plus gros & plus concaue que celuy du gland, & chaud & cordial, de sorte qu'on en vse aux douleurs de costé & de l'estomach & du ventre, & l'on en porte à Quito, comme d'autre marchandise. On le prend en poudre auec quelque liqueur. L'année 1587. ce pays fut tout rompu d'vn grand tremblement de terre.

SAINCTE CROIX DV MONT.

XXII Ayant décrit le Peru, il reste que suiuant la trace de quelques Capitaines Espagnols, nous entrions au cœur de ceste grande presqu'isle, & voyons ce qui a esté découuert iusques à present: & ce qui me fait resoudre, à en discourir, c'est la ville de saincte Croix du Mont, que les Espagnols y tiennent. Donc entre la riuiere d'Orillan, & celle de la Plata, on void au 17. degré Austral vne montagne qui est vne branche des Andes, qui vaiusqu'au destroit de Magellan, & a tousiours ses cimes chargées de neiges & de glace. Ayant passé les confins de Cerigans, on descéd en vn pays qui a esté descouuert depuis 30. ans en ça, où il n'y a pas vne pierre sur la terre, ou dans l'eau, de la grosseur d'vne noix. Vers le Nort on void vne petite montagne où les Espagnols ont basty saincte Croix du Mont, à 17. degrez de l'Equinoctial, à 400. milles de la Plata. Il y a 160. maisons d'Espagnols, entre lesquels, il y peut auoir 60. Commandeurs.

QVALITE'.

Le païs plain est suiect aux inondations des riuieres. Les fourmis afin que les eaux ne leur gastent la recolte, font principalement au Vapay, comme de petits ramparts de la hauteur d'vn bras, vn peu plus ou peu moins, & de tour enuiron douze ou quinze pieds, où ils conseruent leurs grains, & en font plusieurs.

C'est là que se retirent les passants, lors qu'ils sont surpris des eaux.

Le Vapay croist & decroist comme le Nil, & va lentement comme la Saonne. On y void beaucoup d'animaux differents des nostres. Il y a vn animal entierement semblable au pourceau, sinon qu'il se paist d'herbe, & dort en l'eau comme vn poisson.

Les Espagnols nomment Sonailles certaines viperes longuës d'vne brassée & grosses comme vne pique. Ils ont certaines enleueures sur la queuë de la grandeur d'vne noix, qui sont creuses, & conioinctes l'vne auec l'autre, à la façon des iointures des doigts, & l'on tient qu'il en croist vne, toutes les années. Ces bestes sont si venimeuses, que si l'on en est mordu, on meurt aussi-tost, mais elles ne voient à trois pas loing d'elles, & l'on oyt le bruit de leurs enleueures, ou pour mieux dire sonnettes, de vingt pas: il y en a aussi au Brasil.

La Tocca est vn oyseau de la grandeur de la corneille, mais il a la poictrine blanche, le bec doré, & de longueur egale à tout le reste du corps. Il y a des Austruches en grand nombre, & les soldats qui marchent par ce pays, trouuent souuent des monceaux de cinquante œufs, & dauantage qui leur seruent de prouision: veu qu'vn œuf suffit à 50. soldats.

Le pays produict abondance de cotton, de riz, & de maiz, & de diuers fruicts

Digitized by Google

mais il ne porte ny froment, ny vin, lequel on y mene du Peru, & vn tonneau de vin s'y vend ordinairement cent escus. Toutesfois ceux du pays font vn certain breuuage de maiz & de miel. Il n'y a pas faute de lacs remplis de poisson : mais S. Croix a vne petite riuiere miraculeuse, qui n'est large que de deux brassées, fort peu profonde, & ne court qu'enuiron vne lieuë, pource qu'elle se perd soudain dans le sable : & toutesfois elle pouruoit la ville d'eau, & de trois sortes de bons poissons, auec telle commodité & abondance, qu'on les prend auec vn seau, ou auec la main, & cette pesche dure depuis la fin de Feurier iusques à la fin de May. On en void peu de reste de l'année.

MOEVRS.

IL y a en ce pays diuers peuples barbares, & entr'autres les Cerigans, & les Vicarans, qui s'entrefont continuellement la guerre, ou combattent contre les Espagnols, ausquels ils empeschent le passage autant qu'il leur est possible. Dom François de Tolede mit ensemble les forces du Peru pour les dompter, mais en vain : ils mangent de la chair des hommes, comme nous de celle des moutons.

Les Toues leurs voisins, mettent leurs ennemis pris en guerre sur les espaules, & vont branslants tandis qu'ils marchent.

Les Varsys se disent tous égaux entr'eux, mais plus grands que leurs voisins, lesquels ils méprisent en telle sorte, qu'ils demanderent à vn Predicateur, si on les baptiseroit auec vne mesme eau que les autres, si tant estoit qu'ils se fissent Chrestiens. Ils n'ont point de demeure arrestée. Ils exercent leurs fils aux armes presque aussi-tost qu'ils sont nez, & leurs armes sont l'arc, & la masse. Ils leur donnent en proye les captifs, & recompensent celuy qui en tue quelqu'vn auec vn coup signalé. Ils les poussent à estre furieux en leur donnant des noms de tygres, de lyons, & de semblables animaux.

Quelques-vns de ces peuples pour paroistre plus terribles, se teignent le corps, & quand la Lune se renouuelle, ou est pleine, on dit qu'ils se frappent auec certains poignards d'os, pour s'accoustumer aux accidents de la guerre. Ils ne sçauent que c'est que de larcin, & l'on n'y vend aucune chose. Ils accompagnent auec pleurs les morts au tombeau, & reçoiuent leurs amis venans de loing, plaignans les maux qu'ils ont soufferts, tellement qu'ils ont des larmes à commandement.

Les originaires du pays d'aupres de S. Croix du Mont cultiuent les terres, & payent aux Espagnols deux liures de cotton filé pour teste toutes les années. Car le cotton sert icy de monnoye, de mesme que le cacao en la nouuelle Espagne: & la coque au Peru, voire mesme dauantage.

Ces peuples viuent longuement & pleins de santé. Ils se plaisent à la chasse & à prendre des oyseaux. Ils mangent des formis rosties, des queuës des crocodils, des sauterelles, & des viperes, apres en auoir osté la teste, & le foye, ils vont tout nuds, excepté que les femmes portent par honnesteté quelque fueille ou escorce, ou ceinture de cotton assez estroite, & ce apres les nopces: Mais les Espagnols ont introduit dans la ville l'habillement dont on vse au Peru.

Quand il fait froid (encore que le pays soit chaud de sa nature, & qu'il n'y souffle nul vent froid) ou ils ne sortent pas du logis, ou bien ils portent quelque tizon en la main pour s'eschauffer l'estomach. Ils portent tous la teste razée à main droitte & à main gauche, & au milieu laissent vn bouquet de cheueux. Quelques-vns s'en rasent la moitié, mais les vns du costé droit, les autres du costé gauche, & la pluspart à l'entour, laissent les cheueux au milieu. Ils disent qu'ils ont receu cette coustume d'vn certain Paicume, à raison dequoy ils nomment Paicume le premier Religieux qui y alla pour prescher l'Euangile.

Quand les femmes enfantent, les hommes se mettent au lict, & font ce que nous auons escrit de ceux du Brasil. Ils ne sçauent compter que iusqu'à quatre. Pour dire cinq, ils disent toute la main; pour dire dix les deux mains, pour quelque temps, ils laissent en la maison autant de bastons qu'ils veulent demeurer de iours dehors, & en portent tout autant, si que chaque iour ils en ostent vn, & la femme ou celuy qui demeure au logis vn autre, & de cette sorte ils comptent les iours de l'absence.

Au delà de S. Croix vers le Leuant, il y a les peuples Garays, c'est à dire guerriers, qui nomment tous les autres Tapuis, c'est à dire esclaues. Toutesfois ils estiment les Espagnols, & disent qu'ils sont descendus d'eux. Ils n'oublient iamais vne iniure. Ils

mangent la chair humaine de toutes les nations, fors que de la leur. Ils bastissent des maisons hautes & spacieuses, où plusieurs familles viuent ensemble, chacune à part, bien que sans aucuns entre-deux. Ils percent la levre de dessous, & y pendent quelques choses qu'ils tiennent gentilles. Ils n'ont aucune forme de Iustice. Les meurtres ne sont punis que par les parens du mort. Leurs Caciques ne seruent que pour les Chefs de guerre. Ils ne permettent pas aux Espagnols armez d'entrer en leurs places, dont l'vne a pour le moins 500. feux, ou s'ils y entrent auec armes, c'est en si petit nombre qu'ils ne peuuent pas en entrer en doute, & ils en reprochent leur domination à leurs voisins. A 120. milles loing de là, demeurent les Chiquittes subjets des Espagnols.

C'est chose remarquable que la langue des Varays s'entend par le Brasil, par le Paragay, & par le pays des Garais, & de leurs voisins, qui est vn grand indice que les susdits peuples ont esté maistres de tous ces pays. Si bien que de mesme qu'auec la langue Latine, Arabique, & Esclauonne, on peut aller presque par tout nostre monde, ainsi auec la langue des Varays, de Cusco, & de Mexique on peut aller presque par tout le Nouueau Monde.

TVCVMA.

ENtre Chile, le Brasil, Paraguay, & S. Croix, le Royaume de Tucuma s'estend par l'espace de 200. lieuës. Les Espagnols qui coururent iusques-là en l'entreprise du Peru y ont cinq colonies, c'est à sçauoir Salte, Steco, S. Michel, Cordoüe, & S. Iacques. Salte est éloignée de Taline, derniere terre du Peru, de cent 36. milles, & le voyage en est ennuyeux pour le defaut de l'eau. Elle est assise en vne vallée longue de 84. milles, & large pour le moins de 30. Il y a tout aupres vne autre vallée qu'on nomme de Calchiaqui, qui s'estend du Septentrion au Midy par l'espace de 30. lieuës, & est pleine de riuieres, & de gens courageux. Les Espagnols les ont combattus durant plusieurs années en vain.

Finalement vn certain Iean Pere reduisit par amitié à l'obeyssance du Roy d'Espagne le Prince de cette vallée, qui se fit mesme Chrestien. Mais s'estant apres fasché du mauuais traictement de Perez il se reuolta auec toute la vallée, & demeura 27. ans en cette sorte. Enfin Iean Ramirez auec cent hommes de pied Espagnols, 500. cheuaux, & 300. archers du Peru, mit à fin cette entreprise. Steco est capitale de 50. places. A 150. milles de Steco on void S. Iacques, siege de l'Euesque & de Gouuerneur de la Prouince. Cordoüe est en mesme assiette que celle d'Espagne, sinon qu'elle a en Hyuer l'air plus froid, & l'Esté plus temperé. Elle est à 60. lieuës de Chile, à 140. de S. Iacques, & autant de S. Foy du Paraguay.

QVALITE'.

LE pays est vniuersellement plain, & l'air plus chaud que froid; il y pleut beaucoup, & les riuieres inondent facilement les campagnes. Les vents y sont si grands qu'ils déracinent les arbres, & forcent les habitans à se retirer en plusieurs lieux sous terre.

La vallée de Salte est pleine de force eaux, & d'vne grande quantité de poisson. L'air y est temperé au possible: le terroir y est extrémement bon, & l'on y trouue force bestail; si bien qu'elle n'a faute de personnes. Le terroir de Steco abonde en cotton, blé, fruicts & bestial. Au Royaume de Tucama le pays est si plein, & si commode, qu'on y va l'espace de deux mille milles, en carrosses tout à l'aise.

PARAGVAYS.

XXIV. LEs Paraguays habitent aux confins de Tucuma, le long de la riuiere dont ils prennent le nom. Pour passer cette riuiere qui est fort grande, & qui s'épand bien loing hors de son lict: il semble que la nature a produit là vne sorte d'arbres qui se nomment zaines, & fort à propos. Ils sont plus gros que hauts, & ont la racine & la cime assez petite, mais le ventre large auec la moüelle tendre, & l'escorce dure, à raison dequoy on les creuse facilement, & l'on en fait des barques d'vne piece, capables de beaucoup de gens. Ce pays fut premierement descouuert par la mer du Nort par Sebastien Gabor, & par diuers Capitaines Espagnols, & puis par la voye du Peru par Diego Royas, & autres. La ville capitale c'est la vraye Foy, puis il y a les villes de l'Assomption, de Saincte Anne, Bonair, Sainct Esprit, & Sainct Sauueur.

Digitized by Google

L'ESPAGNOLE.

XXV Cette Isle est nommée par les originaires Hayti & Quisquaya, & par les Espagnols Espagnole, & de S. Dominique, & à cause de la ville capitale qu'ils y ont bastie. Son tour est de 350. lieuës, ou 1408. milles, sa lõgueur de 500. milles, sa largeur est diuerse, mais où elle s'estẽd le plus, elle n'a que 300. milles de large.

Le milieu de l'Isle est éloigné de l'Equateur vers le Nort prés de 19. degrez, & sa forme est longue d'Orient en Occident. Sa ville principale est celle de S. Dominique, de qui toute l'Isle prend son nom, c'est là qu'est la Cour où le siege de la Iustice, où il y a vn President. C'est là que se tient aussi l'Archeuesque. Il y a en cette ville cinq Monasteres fort celebres, les autres villes sont S. Iean de Neguane, port de Plata, port Royal, Cauana, Xaragua, & quelques autres encores qui ont esté basties par les Espagnols.

QVALITE'.

L'Air y est merueilleusement bien temperé, n'estant la chaleur, ny la froidure vehemente, combien que sur le sommet de quelques rochers fort hauts, le froid soit plus aspre. Toute l'annee les arbres sont reuestus de fueilles, car iamais les vnes ne tombent, que les autres ne repoussent: tous les arbres, tous les grains, & toutes les herbes qu'on y porte d'Espagne, y viennent, & se multiplient au possible; mais on trouue par experience que le froment croist mieux en lieux montueux.

Ce païs a plusieurs havres & riuieres: mais ce qui le rend plus delicieux & commode pour les habitans, c'est l'eau de 4. grands fleuues, qui sortans des coupeaux des hautes montagnes, qui sont enuiron le milieu de l'Isle, courent de diuers costez, veu que Luna tend vers l'Orient, Attribunic vers l'Occident, Iacchic vers le Septemtrion, & Naibus vers le Midy: tellement que l'Isle est proportionnement diuisee en quatre.

On void en cette Isle vne cauerne, sous vne haute montagne, tirant vers l'Orient, éloignée de la mer, tout au plus de 500. pas, dont l'entrée est semblable au portail d'vn beau palais.

On y oit le bruit de quelque fleuue impetueux, qui coule rapidement, sous des concauitez soûterraines, l'espace de cinq mille traits d'arc: tellement que celuy qui s'en approche de plus prés en demeure demy sourd quelque temps.

Toutes ces eaux se viennent joindre auec vn grand lac plein de bancs perilleux. Dauantage il y a vn autre grand lac, que les Indiens appellent Hagueygabon, & les nostres la mer Caspienne.

Ce lac ayant receu vn grand nombre de fleuues de toutes parts, se perd en vn golphe: de sorte que ces rochers spongieux reçoiuent les eaux de la mer par quelques conduits & creux soûterrains, dautant qu'on y trouue quantité de poissons de mer, & que l'eau y est salée. Au milieu de ce lac est l'Isle de Guarinsata, fort propre pour la pescherie. Les autres lacs de cette Isle, bien qu'ils soient tous petits, sont tous salez. On void aussi là le lac de Magnano si cogneu à cause de ses bonnes eaux: Il y a icy grande abondance de sel, car on le tire des montagnes comme le crystal. Outre tous ces lacs, il y a aussi vn grand fleuue duquel les eaux sont salées, combien que plusieurs petits ruisseaux d'eau douce s'y viennent rendre. Cette Isle porte aussi de l'or, & l'on dit que les Monts Cabiniens ont des mines pleines de tant d'or, que c'est chose incroyable. Cette Isle porte aussi grande abondance de succre, de la casse, du gingembre, du mastic, du bois d'aloës, & de la canelle: Auant l'arriuée des Espagnols, elle n'auoit que trois sortes d'animaux à quatre pieds: mais maintenant il y a force animaux priuez, si bien qu'on y porte de là en Espagne vn nombre incroyable de cuirs & de peaux. Il y a aussi de l'azur.

MOEVRS.

Les habitans sont naturellement oysifs & paresseux, vont tous nuds, & viuent seulement de leur pesche. Auant qu'ils eussent receu nostre Religion, ils croyoient qu'il y auoit vn premier moteur de toutes choses, mais au reste ils estoient pleins d'vne infinité d'erreurs. Depuis qu'on y a porté des cannes de succre, on y a fait des meules propres, & basty des boutiques, si bien que les habitans en font aujourd'huy vn grand trafic, & par ce moyen s'enrichissent.

CVBA, OV FERDINANDE.

XXVI On void cette Isle du Couchant de l'Espagnole, & celle de Iamaique luy est du costé du Midy. Elle s'estend 300. lieuës d'Orient en Occident, & sa

plus grãde largeur est de 65. lieuës & il y a beaucoup d'endroits où elle n'est large de plus de vingt. Il y a six villes, dont la capitale est celle de S. Iacques, fort cogneuë à cause de son fleuue, & de son port. On tient que les autres villes ne sont gueres bien peuplées horsmis Hauan, qui est le plus grand abord de l'Isle. La ville de S. Iacques est vn siege Espicopal.

QVALITE'.

AVx enuirons de l'Isle on trouue plusieurs bancs dangereux, veu que vers le Septemtrion il y a vn grand tournoyement d'eau, & le costé du Midy est aussi plein de plusieurs petits rochers. La region est montueuse, & pleine de forests, & de riuieres, & de plusieurs estangs d'eau douce, & pareillement de salée: Dauantage il y a des mines d'or aux montagnes, & le grauier des riuieres est presque tout d'or, vne certaine vallée à quinze mille pas de S. Iacques est si couuerte de grandes boules de pierre, qu'il semble qu'on les y ait mises pour plaisir, bien qu'elles y soient naturellement. Prez du port du Prince il y a vne source qui jette continuellement la poix. Il y a grande multitude de serpens en cette Isle.

MOEVRS.

LEs habitans de ceste Isle prenoient plaisir à appriuoiser les serpents auant qu'elle fust descouuerte. Ils alloient aussi tous nuds comme en Espagnole. Le peuple se contentoit de ce que la nature produisoit, & tous viuoient en commun.

IAMAIQVE.

XXVII CEste Isle qu'on nomme auiourd'huy de S. Iacques est assise entre le dix-sept & le dix-huict degré de largeur. Elle a du costé de l'Orient l'Espagnole du Nort Cuba, du Midy les Isles de S. Bernard, & de Cartagene, & du Couchant les terres de Iucatan ou Fondure, sa longueur est de cinquante-cinq lieuës, sa largeur d'enuiron vingt-cinq: & son tour de cent cinquante. Elle contient deux villes, c'est à sçauoir Seuille, & Oristagne. Seuille est la principale où est l'Eglise, de l'Abbaye, dont Pierre Martyr Anglere Milanois fut Prelat. Didaque fils de Colomb subiuga les habitans de l'Isle & la rendit tributaire à la couronne d'Espagne, l'an 1509.

QVALITE' ET RICHESSES.

ELle jouït d'vn bon air, & assez fertile, nourrit grande quantité de bestail, à cause de ses beaux herbages & de force belles fontaines qui les arrosent. On dit aussi qu'il y a des mines d'or: On y tire aussi grande quantité de coton, & de succre. Il y a plusieurs bonnes riuieres, & plusieurs lacs qui y abondent en poisson.

MOEVRS.

LE peuple est tout semblable en façon de viure aux habitans de l'Espagnole, & de Cuba, combien que quelques-vns disent, que ceux de Iamaique estoient autresfois plus cruels.

LES ISLES DES CANIBALES OV CARIBES.

XXVIII ON nomme les Isles des Canibales toutes celles qui sont estẽduës par vn double rang de l'Oriẽt, & du Midy de l'Espagnole, vis-à vis, ou à la veuë de terre-ferme. La plus grande part est sans habitans; mais entre celles qui sont habitées, on tient pour premiere l'Isle de S. Iean, que les originaires nomment Boriquen, & ceste-cy est proche de l'Espagnole du costé d'Orient, & à trois cens milles de longueur, & soixante & dix de largeur. Elle abonde en bleds & fruicts, en animaux, & poissons, comme aussi en or, l'on y trouue du Gayac fort excellent. Sa ville principale c'est sainct Iean où il y a vn fort bon port. Apres ceste Isle, Cubaga est renommée par l'abondance des Perles qu'on y trouue. Les habitans de toutes ces Isles sont bruns, & ont peu de cheueux & de barbe, sont cruels, & mangent la chair des hommes. Leurs flesches sont empoisonnées. Ils vsent de petits esquifs d'vne piece qu'ils nomment Canoes pour aller sur la mer.

DISCOVRS EN GENERAL SVR LE Nouueau monde.

FORCES.

XXIX. LEs Estats que le Roy d'Espagne possede au Nouueau mõde sont si grãds & si puissants, qu'ils ne doiuent craindre les ennemis qui les pourroient attaquer.

Les Espagnols ont en toutes les Prouinces de bonnes places: auec cela se sont saisis des bouches des riuieres, des ports de mer, des passages d'importance, & pour le dire en vn mot, de tous les lieux propres à la domination des pays, ou abondances en viures ou riches de mines, ou capables de brider les peuples guerriers, ou des villes de consequence. Du costé du Sud ils n'ont aucun ennemy. De celuy du Nord ils reçoiuent quelquefois du desplaisir des Anglois, qui courent de tous costez pour prendre des flottes, & saccager les ports de mer. Le plus grand dommage qu'ils ayent souffert fut en l'an 1586. quand François Drak Anglois saccagea S. Dominique en l'Isle Espagnole, & Cartagene en la terre ferme. Mais cette hardiesse des Anglois donna suiet aux Espagnols de penser mieux à la seureté de toutes ces Prouinces, qui semblent fortifiées du costé du Nort par la nature: premierement auec vn grand nombre d'Isles qui seruent de rempart, & de defence à la nouuelle Espagne, & la fortifie auec grand nombre de bancs, diuerses courantes qu'ils causent, & entr'autres auec vne courante extremement rapide, qui entrant par le Golphe de Para, où l'on l'a nommé bouche de Dragon, puis passant entre Iucatan, & la Cube, retourne apres en arriere en la Cube, & la pointe de la Floride, auec tant de vehemence qu'vn nauire à pleines voiles ne sçauroit aller de ceste sorte. Ceste courante iointe auec la diuersité des vents, & les autres perils de la mer, mettra tousiours en bransle ceux qui n'auront point de ports pour leur retraitte. Dauantage le Roy d'Espagne se seruant de cette faueur de la nature, a fait bastir vn fort d'importance en vne Isle proche de la vraye Croix, ville assise sur le riuage de Mexique, & vn autre en la Cube, à l'auenuë vis à vis de la Floride. La premiere oste aux ennemis la commodité d'euiter la courante, & la seconde le moyen de s'en seruir. Outre ce il a fait bastir vne forteresse extremement bonne à Saint Dominique, ville qui semble estre faite pour la domination de cette mer, à cause de la commodité de son assiette. Et pour la conclusion, de mesme que l'assiette de l'Italie semble auoir esté faite par la nature pour dominer la mer Mediterranée, aussi celle d'Espagne semble formée pour commander en la mer Oceane, & l'experience monstre que les Espagnols sont d'vne complexion qui les rend capables de souffrir toutes sortes de climats, & de contrées.

GOVVERNEMENT CIVIL DV NOVVEAV MONDE.

En tout le Nouueau Monde il y a deux Vice-Roys, l'vn de la nouuelle Espagne qui fait sa demeure en la ville de Mexique, & l'autre du Peru qui se tient en la ville de Lima. De ces deux celuy du Peru est de plus grãde authorité, pource qu'outre la grandeur des Prouinces suiettes à son gouuernement, il peut depuis quelques années disposer les Commanderies vacantes: ce que le Vice-Roy de la nouuelle Espagne ne peut faire. Mais cestui-cy est plus à desirer pour le voisinage de l'Espagne, pour la beauté de la ville de Mexique, & la ciuilité de la Prouince.

La Iustice est toute maniée par les Cours Royales, dont la nouuelle Espagne en a cinq, à sçauoir à Mexique, S. Dominique, Guatimala, Guadalajara, & en Panama. Le Peru en a aussi cinq, c'est à sçauoir, à Lima en l'Imperiale de Chile, à Plata, Quito, & à S. Foy du Nouueau Royaume.

Les Espagnols & les Indiens ont recours esgalement à ces Sieges, & desquels on peut appeller.

Les Espagnols (excepté le Marquis de la Vallée, & quelqu'autre) ont des terres ou peuples en fief, mais cela ne tient que durant la vie de ceux à qui on les donne (& l'on les donne communement aux conquerans) & de leurs fils aisnez, ou de leurs femmes, s'ils n'ont point de fils. Ceux-cy tire des peuples qui leur ont esté donnez enuiron deux escus pour feu, & en reuanche ils sont obligez de pouruoir les peuples de Religieux, qui leur enseignent la vie, & la doctrine Chrestienne, & des gens qui seruent l'Eglise.

Les Espagnols demeurent communement separez des Indiens, veu qu'ils habitent pour la pluspart aux villes qu'ils ont basties, qui sont toutes ceintes de murailles, de forme carrée, auec de grandes places, & des ruës droites, au lieu que les Indiens se tiennent aux faux-bourgs desdites villes, ou en leurs bourgs anciens, où ils sont attentifs à leur bestail, & ont soin du trafic, & des mines.

Lors que les heritiers du Commandeur, ou de celuy qui tient des terres en fiefs

est mort ses suiets retournent au Roy, à raison dequoy les terres & Commanderies plus importantes sont de la Couronne d'Espagne.

C'est chose notable, que les Commandeurs meurent le plus souuent pauures, & nul d'eux ne paruient à 60 ans, que bien rarement. Ils ont essayé plusieurs fois d'obtenir des Commanderies à perpetuité, & offert pour cét effect de grandes sommes à Charles V. & à Philippe II. Mais pource que les Roys ont eu crainte que les conquerans ne rongeassent ces peuples iusques aux os, & les trauaillassent excessiuement, ou mesme que ces Commandeurs ou conquerans ne se reuoltassent vn iour, ils n'ont iamais voulu prester l'oreille à ceste demande.

GOVVERNEMENT ECCLESIATIQVE.

AV Nouueau Monde il y a quatre Archeueschez, l'vn est à S. Dominique, l'autre à Mexique, le 3. à Lima, & le 4. à saincte Foy du nouueau Royaume. Le premier a trois Euesques sous luy, c'est à sçauoir ceux de Port-riche, de Cuba, & de Iamica: le second a sous luy dix Eueschez, c'est à sçauoir ceux de Tlascala en la ville des Anges, de Guyata, de Mechoacan, de Salisco, de Iucatan, de Gipe, des Fondures, de Guatimala, de Nicaraga, de la vraye paix. Le troisiesme a neuf Eueschez, c'est à sçauoir de Guzco, de Plata, de Quito, de Popayan, de Panama, de Tucuma, de Paragay, de l'Imperiale, de la Conception.

L'Archeuesque de saincte Foy a sous luy les Euesques de Cartagene de saincte Marte, & de la Marguerite. Il y a au nouueau Monde cinq Religions, c'est à sçauoir de sainct François, de S. Dominique, de S. Augustin, de la Merced, & des Iesuites, & outre ce quelques Carmes de ceux qui vont pieds nuds, & il y a en tout enuiron cinq mille Religieux. Il y a encore diuers Conuents de Religieuses.

Les Cures sont pour la pluspart entre les mains des quatre premieres Religions, & les Religieux de S. François en ont plus que les autres.

Les Iesuites n'y ont point de Cure, comme on tient, qu'en la terre de Iuli. Le Curé establit sa demeure au lieu plus commode de sa iurisdiction qui est le plus souuent fort grande. De là il enuoye ses substituts, tantost pour dire la Messe, & tantost pour enseigner la doctrine Chrestienne aux autres lieux, & pour le petit nombre des Prestres les Papes leur ont permis de dire deux Messes le iour, aux lieux escartez. Et non seulement le Curé doit instruire le peuple en la foy, & aux mœurs Chrestiennes, mais encore monstrer aux enfans à escrire, & à lire, & à chanter, & enseigner à ses parroissiens à semer le grain, planter les arbres fruictiers, bastir leurs maisons, & viure ensemble.

Tellement que ces gens qui reçoiuent tant de biens spirituels & temporels de ces Religieux, les affectionnent, & reuerent au possible. Les Commandeurs, & le Roy en ces terres, donnent vne honneste entretien au Curé, tant pour luy que pour le seruice de l'Eglise.

Le Roy donne à tous les Eueschez pour le moins deux mille escus de rente, mais ils s'enrichissent grandement en peu de temps: Car l'Archeuesque de Mexique a vingt quatre mille escus de rente, celuy de Lima trente-quatre, l'Euesque de Cusco soixante & dix, & celuy de Mechoacan vingt: la Peuplade vingt-six, Plata dix-sept, Quinto dix-huict.

Les Indiens ne sont admis à la Communion qu'apres vne longue preuue, & plus difficilement au Peru qu'en Mexique, & l'on leur donne encore moins les ordres à cause de l'inclination qu'ils ont à l'yurongnerie, & mesme on ne les laisse communement estudier en Philosophie, & moins encor en Theologie.

Il y a au Nouueau Monde deux inquisitions, l'vne à Lima, & l'autre à Mexique. Il y a encor deux Vniuersitez aux mesmes villes. Auec diligence on a facilité la conuersion & edification des Indiens, tant au Peru qu'en la nouuelle Espagne, & l'an mille cinq cents quatre-vingt-quatre, l'Archeuesque de Lima tint vn Synode Prouincial, où il fut ordonné qu'on imprimeroit vne forme d'instruire les Indiens en la doctrine Chrestienne, afin que tous l'obseruassent, & par ce moyen on coupa chemin à plusieurs erreurs.

DE LA COGNOISSANCE QVE LES PEVPLES du Nouueau Monde ont de Dieu.

XXX CEs nations encor que barbares dressent les yeux du Ciel aux aduersitez & dãgers, & tiennent que c'est la demeure de celuy qui gouuerne toutes choses, Mais il n appartient qu'aux enfans de la lumiere de cognoistre que ce souuerain

Seigneur eſt ſeul Dieu. Or cét inſtinct naturel, & cette cognoiſſance de Dieu eſt plus ou moins claire aux Gentils, ſelon qu'ils participent plus ou moins de l'vſage de la raiſon & de la vertu morale.

Entre les peuples du Nouueau Monde, les Chichimiques de la nouuelle Eſpagne, & certains peuples du Braſil, ſont tres barbares. Car ceux-cy menans vne vie entierement ſauuage & brutale, ſans chefs, ſans loix, & ſans aucune forme de ciuilité, ny de police, ne monſtrent en leurs actions autre diſcours de raiſon, que celuy dont ils ont beſoin pour leur entretien. Le ſens obſcurcit en eux l'entendement, & les paſſions aueuglent le iugement. Ils n'éleuent leurs penſées au deſſus de la terre, & ne penſent qu'aux choſes qui leur ſont preſentes.

Ainſi les voiſins du Braſil n'ont aucune cognoiſſance de Dieu, ny de la Religion. Mais pource que l'homme ne peut demeurer ſans appuy, il eſt neceſſaire que celuy qui ne s'appuye en Dieu, s'aſſujettiſſe, ſinon aux faux Dieux, au moins aux Augures, en ſemblables vanitez, & de cette ſorte ces Braſiliens encore qu'ils n'adorent Dieu, ny les Idoles, toutesfois ils ſont comme tyranniſez par les Augures, & les charlatans, & ſe gouuernent par les ſignes des choſes futures.

Les peuples de ſaincte Croix du Mont, quoy que n'ayans point d'Idoles, adorent toutesfois le diable, non pour en obtenir quelque bien, mais pour euiter quelque mal. Ils parlent, & traictent auec luy, & luy preſentent diuerſes choſes, épandent de leur breuuage à ſon honneur, & en boiuent auec grande ceremonie, & n'oſent toucher aux fruicts de la terre, ſans luy en auoir offert les premices. Mais il n'y a choſe en laquelle ils ſe ſoubmettent plus à luy, qu'en la chaſſe, & la peſche, qui ſont les arts & les exercices auec leſquels ils s'entretiennent.

Les Varays leurs voiſins ſortans hors d'eux-meſmes en certain temps de l'année, courent furieuſement aux bois, & aux ſolitudes, & auec certains ſauts, & hurlemens brutaux appellent vn certain Cendire, duquel on raconte diuerſes folies, marchent auec ce nom en la bouche par des precipices & par des foreſts d'où il y a peine de ſe retirer, & marchent ſur des charbons ardents, & ſur des couleuures, ſans en receuoir offence. Les meſmes ont connoiſſance de ſept ſortes de Demons, & les reuerent, de crainte d'eſtre battus, ou meſme tuez, & ſont encore fort addonnez aux augures. Ils portent leurs fleches aux deuins, & ſelon leur iugement, ou ils les tiennent pour bonnes & heureuſes, & les conſeruent; ou pour mauuaiſes, & mal-heureuſes, & les iettent en l'air.

Mais venons aux peuples quelque peu plus ciuils. Ceux de Cuſco, & les habitans du Peru confeſſent vn Createur de l'Vniuers, & vn ſouuerain Prince qu'ils nommoient Viracoca, & Pacacama, & Pacayia, c'eſt à ſçauoir Createur du Ciel & de la terre, & l'adoroient en leuant les yeux au Ciel: mais ils n'auoient point de mot correſpondant au nom de Dieu, & meſme auiourd'huy ils ne ſçauent dire Dieu, ſi ce n'eſt en ſe ſeruant du mot Eſpagnol.

Les choſes ſuſdites font qu'il eſt aiſé de leur perſuader qu'il y a vn ſouuerain Dieu, mais non de leur donner à entendre qu'il n'y en ait aucun autre. Toutesfois ils ſurpaſſent en entendement, & en certain ombre de Religion les Grecs anciens, veu qu'encore qu'ils mettent vn ſouuerain Dieu auec vn grand nombre d'autres, toutesfois ils n'attribuent pas des adulteres & d'autres vices deteſtables à leur Viracoca comme les Grecs faiſoient à leur Iupiter, ains au contraire ils ne luy attribuent que des choſes hautes & merueilleuſes, à raiſon dequoy ils le nomment auſſi Vaſpu, c'eſt à dire admirable.

Apres le Viracoca, ceux du Peru adoroient les Aſtres: & pource qu'entre-eux il n'y en a point de qui la vertu ſoit plus manifeſte que du Soleil: ils luy donnoient le ſecond lieu, & le troiſieſme au Dieu des pluyes & des autres choſes qui s'engendrent en l'air, mais principalement au Dieu du tonnerre, pour la terreur qu'il donne aux hommes. Ils croyoient qu'il y auoit au Ciel toutes ſortes d'animaux, d'où dependoit la generation & l'augmentation des troupeaux, & des autres animaux de leur eſpece, & pource ils croyoient que chaque ſorte de beſte auoit vne eſtoille qui luy dominoit, laquelle ils adoroient pour cette cauſe, afin que ſi l'animal eſtoit priué, elle le conſeruaſt, & le fit proſperer, & s'il eſtoit venimeux, ou ſauuage, elle les en gardaſt, & deliuraſt.

Les Varays adorent auec de grands hurlemens, & auec vn mouuement eſtange de tout le corps la Lune nouuelle, & quand le Croiſſant commence: afin de tirer

droict de l'arc, qui est leur principal exercice; ils se decoupent les bras en plusieurs lieux, les iambes, & les cuisses, afin de courir plus promptement; & apres ils se iettent dessus des cendres des animaux qui sont estimez vistes: & de mesme les femmes se decoupent le visage, les cuisses, & les bras, puis les teignent d'vn bleu qui ne se perd iamais.

Les Chianes peuples voisins de S. Croix du mont, diuisent l'année en douze mois, ausquels ils font presider autant d'Estoilles qu'ils adorent, leur faisant certains sacrifices, & à celles qui dominent aux mois des recoltes plus qu'aux autres. Ils les prient, & les inuoquent en criants qu'elles leur soient propices & fauorables. Les mesmes remarquent superstitieusement le chant des oyseaux, & l'on ne sçauroit dire combien ils abhorrent le chant du hibou. Lors qu'on l'entend en quelque lieu, les vieillards sortent auec les armes en la main, & le coniurent de s'en aller sans faire dommage. Cependant les ieunes gens, & les femmes, demeurent au logis, de peur que cet oyseau ne leur annonce quelque desastre.

Mais ceux du Peru (pour retourner d'où nous sommes partis) attribuoient encore la diuinité à la terre, & à la mer, sous les noms de Pacacuma, & Macamoca, & pareillement à l'Arc-en-Ciel, & à tout ce qui a quelque grandeur, & merueille en soy, aux arbres, aux sommets des montagnes, aux riuieres, aux rochers d'excessiue grandeur, aux ours, aux couleuures, & aux tygres, afin de n'en receuoir aucun dommage. En leurs voyages ils iettoient, & offroient leurs vieux souliers, & choses semblables aux montagnes, aux rochers, & aux chemins mesmes, afin qu'ils leur donnassent force & passage. Ils se tiroient les poils des sourcils, & les offroient au Soleil, aux montagnes, aux vents, & aux autres choses dont ils auoient crainte.

Les Guacamlques faisoient offrande à leurs Dieux des dents qu'ils se tiroient. En Cuscons portoient grand honneur à vn Renard qu'ils tenoient en leur Guaque ou Temple. A Menta qui est en la contrée du Port-vieil, ils adoroient vne Esmeraude de grandeur & beauté extraordinaire, se recommandoient à elle en leurs maladies, & luy faisoient diuerses offrandes. A Cassamalque ils tenoient pour Dieu certaines pierres grosses comme des œufs, & quelques autres plus grandes. Ils estoient superstitieux enuers les fontaines, & les eaux courantes, & ils s'y lauoient auec diuerses ceremonies pour en receuoir la santé.

En la Prouince de Cinaloa, qui est par de là la nouuelle Espagne, ils tiennent qu'il y a vn Createur & Gouuerneur de l'Vniuers, mais ils n'estendent son gouuernement & sa prouidence à l'homme, afin de ne preiudicier à son franc arbitre. Ils bruslent les morts sans ceremonies, ou les iettent en vne fosse profonde de six cents pas.

Ceux de Mechoacan auoient cognoissance du commencement du monde, de la formation de l'homme du limon de la terre, & du deluge: ce dernier estoit commun à ceux du Peru, & du Brasil, mais auec mille sottises. Ils croyoient que les Dieux d'enhaut firent les choses celestes, & ceux d'embas les terres, & ils mettoient vne mere de tous les Dieux, comme les Grecs faisoient Cybele. Tout art, & tout exercice auoit parmy eux son Dieu, & l'on estime que ces Dieux ont esté des hommes de merite, qui apparurent à ceux du pais apres leur mort auec diuers artifices du diable.

DE L'IDOLATRIE ENVERS LES TRESPASSEZ.

XXXI. Ceux du Peru conseruoient soigneusement les corps de leurs Roys decedez, qui estoient à Cusco chacun en sa chappelle, & il y en auoit de plus de deux cens ans; chacun de ceux-cy laissoit tous les thresors qu'il auoit assemblez pour l'entretien de la chappelle où il vouloit estre enterré, & de ceux qui estoient destinez à le seruir. Chacun d'eux faisoit faire durant sa vie sa statuë de pierre, à laquelle on portoit honneur comme à luy mesme, & durant sa vie, & apres sa mort.

On portoit en temps de guerre & de seicheresse ces statuës pour obtenir la Victoire & la pluye, & l'on leur faisoit diuers sacrifices. C'estoit chose generalement pratiquée au Mechoacan, & au Peru, & pais circonuoisins, de tuer en la mort des autres, leurs femmes, leurs filles, & leurs seruiteurs plus aymez, ou de les enterrer viuans, afin qu'ils ne manquassent de gens qui les seruissent. Ils les tuoient apres diuerses chansons, & dances, & ces miserables s'estimoient heureux d'estre ainsi traictez.

Quelques-vns des familiers ou domestiques de l'Inga, & des Seigneurs du Royaume, pource qu'ils ne pouuoient tenir dans la tombe, faisoient quelques fosses

aux lieux où le mort auoit accoustumé de passer le temps, ayans opinion que le Roy passant par là les meneroit en l'autre vie à son seruice. Aux obseques de l'Inga, ils luy sacrifioient mesmes des enfants, & teignoient la face du mort de leur sang, tirans vne ligne d'vne oreille à l'autre. Ils vsoient d'autres ceremonies quand quelqu'vn du menu peuple mouroit. Ils mettoient force viandes sur la sepulture, & de l'argent, & de l'or, & autres choses de prix dans la bouche, au sein, & en la main du mort, & leur donnoient des habillements neufs, afin qu'ils fussent garnis pour l'autre vie, veu qu'ils croyoient que les ames des morts alloient errantes çà & là, & estoient sujettes à la faim, à la soif, au froid, & au chaud, & pour ce ils celebroient leur bout de l'an, & y portoient diuerses viandes, & mesmes des estoffes pour s'habiller.

Iean de la Tour, Capitaine de Gnosalue Bizarre, tira d'vne sepulture la valeur de cinquante mille escus en estoffes, qui auoient esté mises là pour cét effect. En Mechoacan, pource qu'ils croyoient qu'on viuoit en l'autre monde comme en cettuy-cy, ils se pouruoyoient en mourant, non seulement de viures & de vestemens, mais encore de choses appartenantes à l'exercice qu'ils y vouloient faire.

DE L'IDOLATRIE ENVERS LES STATVES.

XXXII CEux du Peru n'estoient pas moins fols autour des Idoles de pierre & de bois, & pource qu'ils estoient poussez à reuerer les diables, pour la peur du mal qu'ils leur faisoient, ou pouuoient faire, ils les figuroient en formes terribles. Les diables parloient en plusieurs de ces statuës, & respondoient à leurs Prestres.

Les Mexicains, outre les statuës, adoroient encore des Idoles viuantes. Ils prenoient vn prisonnier, & quelquefois dauantage, qui leur sembloit plus propre pour le sacrifice. Ils l'habilloient & l'accommodoient de mesme façon que l'Idole auquel ils vouloient sacrifier, & luy donnoient le mesme nom. Durant tout le temps de cette representation, qui duroit par plusieurs iours, & quelquefois des mois entiers, ils l'adoroient, & luy portoient honneur comme à l'Idole mesme, & cependant il passoit son temps, & faisoit bonne chere. Quand il passoit par les ruës, le mõde accouroit pour luy faire honneur, & luy offrir diuerses choses. On luy mettoit deuant les enfans, & les malades, afin qu'il les benist & les remist en santé. Ils luy laissoient faire toute chose à son plaisir, excepté qu'il auoit de iour, dix hommes à sa garde, ou dauantage autour de luy, & de nuict on l'enfermoit dans vne cage. Et quand le temps de la comedie estoit expiré, & qu'il estoit bien gras, ils le tuoient pour le sacrifice, & en faisoient entr'eux vn festin solemnel.

DE LEVRS GVAQVES, OV TEMPLES.

XXXIII IL y auoit au Peru quelques Guaques communes à tout le Royaume, & d'autres particulieres à chaque Prouince. Il y en auoit trois plus fameuses, l'vne à quatre lieuës loing de Lima, qui se nommoit Pacacama, dont les ruines monstrent encore auiourd'huy sa grandeur. Le diable parloit en ce lieu, & respondoit aux Prestres, qui alloient consulter ordinairement l'oracle de nuict, ayans le dos tourné contre l'Idole, puis baissoient la teste, & se plioient auec vn vilain geste, tant le diable ayme la saleté. Ils luy demandoient conseil, & il respondoit d'ordinaire auec vn sifflement aigu & penetrant, ou auec vn cry horrible.

L'autre Guaque estoit en Cozco, où les Ingas auoient mis tous les Dieux, & toutes les Deesses des nations qui leur estoient sujettes, comme pour gages de leur subjection & fidelité, & chaque Idole estoit entretenu par sa Prouince auec vne dépence inestimable. On y voyoit entr'autres la statuë du Soleil d'or massif, tournée auec tel artifice du costé du Leuant, que lors que le Soleil la frappoit à son leuer, il en sortoit tant de splendeur, à cause de la reuerberation des rays, qu'elle redoubloit la clarté du iour. La troisiesme Guaque estoit en l'Isle de Titacata, dedié au Soleil, pource qu'ils disoient, que leurs païs ayant esté bien longuement sans lumiere, le Soleil apparut tout à coup en cette Isle, & luy rendit le iour & la clarté.

A raison dequoy l'Inga y bastit vn Guaque magnifique. Mais les Mexicains surpassoient de beaucoup ceux du Peru en grandeur de Temples & de ceremonies. Il y en auoit vn de l'Idole Vitzilpuitzili, auec vn si grand cloistre à l'entour, que dixhuict mille personnes s'y assembloient durant leur feste pour y dancer, & ce Temple estoit ceint d'vne muraille faite de grandes pierres en forme de serpens. Il y auoit

quatre portes tournées vers les quatre parties du monde, & il y auoit vn chemin paué long de six milles, & dauantage, qui respondoit à chacune. On montoit au Temple par vn escalier de trente degrez, large de trente brassées. Entre les degrez & le Temple, il y auoit vne petite place large de trente pieds, auec vne file d'arbres, & des bastons entrauersez entre l'vn & l'autre, chargez de testes de ceux qu'ils sacrifioient. Il y auoit dans la ville huict autres Temples de la mesme forme, mais non si grands.

DES PRESTRES ET RELIGIEVX.

LES Prestres estoient à Mexique, diuisez en moindres, plus grands, & tres-grands, & ceux-cy se nommoient Papes.

XXXIV. Leur perpetuel exercice estoit d'encenser les Idoles; ce qu'ils faisoient, au leuer ou coucher du Soleil, & à midy, & à minuict. Ils sacrifioient en leur Temples chacun selon son degré. Outre les Prestres, il y auoit des Monasteres de femmes; il y en auoit au Peru, pour le moins vn en chaque Prouince, & là il demeuroit deux sortes de femmes, veu que quelques-vnes estoient filles, les autres femmes d'aage meur, qu'on nommoit Mamacones, & celles-cy commandoient aux autres, & les instruisoient.

Il y auoit en chaque Monastere vn Gouuerneur, qui luy commandoit auec puissance de faire choix des ieunes filles qui luy sembloient dignes de ce lieu, pour leur beauté & leur grace, & celles-cy estoient prises au dessous de l'aage de 18. ans. Ces filles ayants appris les ceremonies de leur superstition, & diuerses choses pour l'vsage de la vie, estoient enuoyées à la Cour, lors qu'elles auoient passé l'aage de 14. ans, & là il y en auoit vne partie qui demeuroient au seruice des Guaques en perpetuelle virginité: vne autre estoit reseruée pour les sacrifices ordinaires qu'on faisoit de filles, & pour les extraordinaires qu'on faisoit aux occurrences de l'Ingua, & vne autre partie estoit donnée en mariage aux parents & Capitaines de l'Ingua, ou retenuë pour luy-mesme. Si quelqu'vne de celles-cy se trouuoit peu honneste, on l'enterroit viue, ou bien on la faisoit mourir auec vn grand tourment.

Les Mexicains auoient encore vne certaine sorte de Religieuses, dont la profession ne duroit plus d'vn an, & qui demeuroient au Cloistre du Temple, ou en certaines maisons, & on les nommoit filles de la penitence. Celles-cy ne passoient pas l'aage de treize ans, viuoient enfermées auec chasteté, balioient le Temple, apprestoient les viandes qu'on mettoit deuant l'Idole, & que les Ministres mangeoient. Elles se leuoient à minuict pour faire leurs prieres, & par penitence elles se frappoient au haut des oreilles auec certains petits cousteaux, & mettoient le sang qui en sortoit sur leurs iouës.

On tenoit pour indice de l'impudicité de ces filles, si les rats rongeoient quelques choses aux Guaques, ou y passoient par dedans, & lors ils cherchoient soigneusement qui estoit celle qui s'estoit oubliée.

Vis à vis de ces filles il y auoit vn Conuent de ieunes gens de dix-huict à 20. ans, qu'on nommoit Religieux. Ceux-cy portoient certaines couronnes semblables à celles de nos Moines, auec le reste des cheueux sur les espaules. Ils viuoient en pauureté, chasteté, & obeissance. Ils seruoient à la Guaque, & les Prestres. Il y auoit encore de petits Moines destinez à des seruices plus manuels, & à de vils offices. Ils alloient quatre à quatre, ou six à six par tour, auec tant de modestie, qu'ils n'osoient leuer leurs yeux, principalement où il y auoit des femmes. Ils cherchoient l'aumosne par la ville, & si on ne la leur faisoit, ils alloient aux champs prendre ce qu'ils y pouuoient rencontrer, sans que les maistres eussent la hardiesse de les empescher, ou de leur faire outrage, & cette liberté estoit permise, pource qu'ils viuoient en pauureté, sans viure d'autre chose que d'aumosne. A minuict ils se tiroient du sang du bras, & menoient cette vie durant vne année.

Mais parlons maintenant des Prestres. Apres qu'ils auoient donné de l'encens à l'Idole sur la minuit, ils s'assembloient tous en vne sale, & là assis par ordre, se perçoient la jambe, & se frottoient les tempes auec le sang qui en sortoit, puis fichoient les instruments qu'ils auoient employez pour cét effect, en certaines balles de paille, à la veuë d'vn chacun, afin qu'on cogneust l'aspre penitence qu'ils faisoient pour le peuple. Ils ieusnoient quatre ou cinq iours auant les festes de leurs Idoles. Ils gardoient la chasteté auec tant de rigueur, que plusieurs d'entr'eux se fendoient les genitoires pour ne la rompre, & faisoient beaucoup d'autres choses, pour se rendre

Digitized by Google

impuissants. Ils ne beuuoient rien qui les peust conuier à la luxure.

DES SACRIFICES.

35 ILs sacrifioient à leurs dieux ce qu'ils auoient de bon & de beau, de l'or, de l'argent, du grain, de la cire, & des animaux.

Au Peru, l'on faisoit ordinairement des sacrifices de cent moutons le mois, mais de diuerses couleurs, & auec differentes ceremonies. Ils sacrifioient tous les iours au Soleil vn mouton tondu, & le brûloient, vestu d'vne chemise rouge. Ils s'arrachoient les sourcils, & les offroient au Soleil. Mais il n'y auoit chose plus horrible que les sacrifices d'hommes qui se faisoient au Peru, mais plus en Mexique. Au Peru ils sacrifioient des enfans depuis quatre iusqu'à dix ans, & ce principalement pour la prosperité de l'Inga, aux entreprises de guerre, & au iour de son couronnement: le nombre des enfants qu'on sacrifioit, estoit de deux cents. Ils sacrifioient encore vn bon nombre de ces filles, qu'on tiroit des Monasteres pour le seruice de l'Inga. Quand il estoit griefuement malade, & que quelque personnage de qualité, ou vn deuin, ou vn sorcier, (dont il y en auoit vn grand nombre) luy disoit qu'il estoit hors d'espoir de guerison, ils sacrifioient son fils au Soleil, ou bien à Viracoca, en le suppliant qu'il s'en contentast au lieu du pere.

Mais les Mexicains ne sacrifioient que des hommes pris en guerre, & pour en auoir grand nombre, ils ne s'estoient souciez de subiuguer Tlascala, grande ville proche d'eux.

La façon auec laquelle ils traittoient ces mal-heureux, estoit telle. Premierement, ils les faisoient mettre à genoux par ordre deuant la porte du Temple. Le Prestre alloit apres à l'entour, l'Idole entre les mains, & le monstrant à chacun d'eux, luy disoit, voila ton Dieu. Ils estoient menez apres au lieu où l'on les deuoit sacrifier.

Là comparoissoient six des tres-grands Prestres destinez à ce ministere, auec des façons si estranges, qu'ils sembloient plustost diables qu'hommes. Deux de ceux-cy saisissoient la mal-heureuse victime par les pieds, deux autres par les mains, & vn autre la prenoit par la gorge. Ils la renuersoient ainsi sur vne pierre de figure pyramidale, dont la pointe estoit fort aiguë.

Là le souuerain Prestre luy ouuroit auec vn cousteau la poictrine, & luy arrachoit le cœur, qu'il monstroit premierement au Soleil, luy offrant cette chaleur & cette fumée, puis il le iettoit au visage de l'Idole. Ils donnoient puis apres du pied au corps, qui roulant par ces degrez s'en alloit en bas, où ceux qui l'auoient pris à la guerre, se le partageoient, & en faisoient festin solemnel.

Les nations voisines faisoient le mesme à l'imitation des Mexicains. En quelques festes ils vsoient d'vne autre sorte de sacrifices. Ils prenoient vn esclaue, & quelquefois dauantage, & l'escorchoient : puis quelqu'vn d'eux se couuroit de sa peau, & accommodé de cette sorte alloit par la ville, où chacun luy deuoit donner quelque chose.

Cette comedie, ou tragedie, à mieux dire, duroit iusqu'à tant que la peau qu'il portoit se corrompoit, sur son dos. Quelquefois ils lioient l'esclaue à vne rouë de pierre, & luy donnoient vne espée, & vne targue. Celuy qui le vouloit sacrifier entroit apres dans le camp, auec mesmes armes. Si l'esclaue se laissoit vaincre, il estoit sacrifié à l'heure mesme, & s'il vainquoit, il estoit affranchy, & tenu pour vn grand Capitaine.

Comme le Diable auoit contrefait quelques Sacremens de l'Eglise.

XXXVII. IVstin Martyr, & Clemẽt Alexandrin, nous monstrẽt que le diable, pour oster la creãce & la merueille aux mysteres de l'Incarnatiõ, & aux œuures surnaturelles de Iesus-Ch. feignit plusieurs années auparauant quelque chose de semblable par le moyen des Poëtes, comme par exemple, que Bacchus estoit né deux fois, l'vne de Semelle, l'autre de Iupiter, afin d'obscurcir la double generation de Christ eternelle & temporelle. Il fit feindre qu'Ericthon estoit né de Pallas vierge, qu'Hercule estoit descendu aux Enfers, & y auoit lié Cerbere, & semblables choses, afin que les hommes ne creussent ou n'admirassent la virginité de Nostre-Dame, & la descente de Iesus-Christ aux enfers, & ses autres diuines actions.

Au Nouueau Monde il ne s'est pas seruy des Poëtes pour cet effect, mais il auoit effrontément contrefait luy mesme les Sacremens de l'Eglise, principalement celuy de l'Eucharistie. Car à Cusco, les Religieuses du Soleil faisoient certains ga-

steaux auec de la farine de maiz, & du sang de moutons blancs qu'on sacrifioit ce iour-là, & en donnoient vn morceau à chacun des estrangers qui venoient en ce temps à la Cour, comme vn sacrement de confederation & d'vnion auec l'Inga, & ceux-cy receuans ce present auec grand honneur, protestoient qu'ils ne penseroient ny feroient aucune chose contre le Soleil, ny contre l'Inga : & que cette viande demeureroit en leurs entrailles pour tesmoignage de la fidelité & de l'affection qu'ils auoient enuers le Soleil, & l'Inga.

Cette ceremonie se faisoit deux fois l'année, l'vne au mois de Septembre, & l'autre en Decembre, & l'on enuoyoit de ces morceaux à toutes les Guaques de la Prouince, afin qu'ils fussent distribuez au peuple.

Mais ce que les Mexicains faisoient, estoit bien plus considerable. Deux iours auant la feste de Vizilpuitzli les Religieux de ce temple faisoient de maiz rosty, & de semence de l'herbe qu'on nomme Blite, paistrie auec du miel, vn idole de la grandeur de celuy de bois qui estoit au temple. Ils le mettoient apres sur vn banc, & le portoient auec le peuple derriere en procession à grands pas par la campagne, & de là s'en retournoient au Temple. Les filles venoient apres vestuës de blanc, auec des guirlandes de fleurs & certaines pieces de paste, de la forme de grands os, & les donnoient aux ieunes gens qui les mettoient aux pieds de l'Idole. Ils nommoient ces pieces les os & la chair de Vitzipuitzli.

On voyoit apres paroistre les Prestres & Ministres du Temple vestus de leurs ornemens, auec des guirlandes sur leurs testes, & apres leurs Dieux, & leurs Deesses: & ceux-cy se mettans autour de ces pieces de paste, chantoient ie ne sçay quoy en dançant, & par ce moyen elles demeuroient consacrées, & estoient deslors tenuës pour os & chair d'Idole. Ils faisoient apres les sacrifices des captifs, & depoüilloient apres l'Idole, & en faisoient de mesme que des autres pastes consacrées, & les distribuoient au peuple, qui les prenoit auec grande reuerence, disant qu'il mangeoit la chair, & les os de son Dieu.

Le Diable auoit aussi contrefait le sacrement de la confession, veu qu'au Peru il y auoit des Princes deputez à oüir les confessions en forme de grands & petits penitenciers, & auec des cas en partie communs, & en partie reseruez aux superieurs. Ils tenoient que c'estoit vne grande offence de cacher quelque peché en la confession, & si les Confesseurs s'en prenoient garde (à l'effect dequoy ils vsoient d'enchantements) ils battoient griefuement le penitent auec vne pierre sur les espaules iusqu'à tant qu'il s'en confessoit. Ils se confessoient en leurs aduersitez, pource qu'ils tenoient que leurs pechez en estoient cause, & tout le peuple se confessoit lors que l'Inga estoit malade. Les pechez dont ils se confessoient, estoient tous actuels, & principalement l'homicide, le larcin, l'adultere, l'irreuerence enuers les temples, & aux iours de feste les mauuais propos tenus de l'Inga, & leur des-obeïssance en son endroit.

L'Inga confessoit ses pechez non aux Prestres, mais au Soleil, afin qu'il les dist à Viracoca, & qu'il les luy pardonnast, puis se mettant en vn ruisseau courant, il disoit ces paroles. I'ay dit mes pechez au Soleil; toy ruisseau porte les en la mer, où ils demeureront à iamais noyez.

Ils contrefaisoient encore le mystere de la saincte Trinité, veu qu'ils adoroient trois statuës du Soleil, & nommoient l'vne Soleil le Pere, Soleil le Fils, & Soleil le frere. Et de mesme ils auoient trois statuës du Cuchille, qui estoit Dieu du tonnerre, & luy donnoient les mesmes noms de Pere, de Fils, & de Frere.

Les peuples de S. Croix du Mont ont des cas qui empeschent le mariage qui se va faire, & dessont celuy qui est contracté, & ne separent celuy qui est faict, bien qu'illegitime.

Des dispositions du Nouueau monde à receuoir l'Euangile.

XXXVII Dieu disposa les peuples de la nouuelle Espagne, du Peru, & des autres pays à vn si estrange changement en plusieurs manieres. Premierement de mesme que pour faciliter la predication de l'Euangile, il pacifia le monde sous l'Empire d'Auguste, ainsi il ordonna que l'Euangile passast à cét autre monde, quãd l'Empire de l'Inga au Peru, & des Mexicains en la nouuelle Espagne estoit paruenu au plus haut degré. Et pour monstrer cõbien la grãde estenduë de quelque Empire sert à l'aduancemẽt de l'Euãgile, ie dis en premier lieu, que sous vn grand Monarque on voit ordinairemẽt fleurir la paix, & le repos. La paix ouure les ports des Royau-

nes; & les portes des villes aux commerces, & à la communication des peuples, & par consequent à la dilatation de la parole & du nom de Dieu. La paix fait florir la doctrine, la vertu, la ciuilité, la police, les bonnes mœurs, & les arts, choses propres à rendre l'homme plus doux, & l'Empire d'vn seul est plus capable à maintenir cette paix. Au contraire la multitude des Princes apporte auec elle la des-vnion, d'où procedent la guerre, l'espanchement du sang, & la ruine des villes, & des peuples, de mesme que la vertu, de la foy, & de la religion.

La grandeur de l'Empire apporte encore vn grand bien pour la predication de l'Euangile, pource qu'vne langue est commune à beaucoup de gens, & est bien loin espanduë, pource que la langue des vainqueurs s'estend auec leur domination.

Or au nouueau monde la langue de Mexique estoit estenduë par l'espace de mille lieuës, & celle de Cusco n'auoit pas moins d'estenduë. Car les Roys de Mexique, de mesme que ceux du Peru, n'auoient moins de soin d'estendre leur langue, que leur Empire: & combien qu'on vse en ces deux prouinces de plusieurs langues particulieres, & fort differentes entr'elles, toutesfois celle de Mexique est belle & riche, & commune à toute la nouuelle Espagne, & celle de Cusco au Peru, comme entre nous la Latine, & entre les Turcs l'Esclauone en Europe, & l'Arabique en Asie. Tellement qu'il suffit à ceux qui preschent la parole de Dieu, d'apprendre vne seule langue pour aller par vn pays long de trois mille lieuës, au lieu qu'il leur auroit fallu quinze ou vingt langues, voire dauantage. Outre les susdites deux langues il y en a encore quelques autres qui s'entendent par plusieurs pays, comme la Gorgotoque, & la Chinoise, mais il n'y en a point de plus vniuerselle que la Varayque. On parle cette-cy par tout le Paraguay & par tout le Brasil. Les Iucatains l'entendent, & plusieurs autres peuples presque depuis le destroit de Magellan iusques à saincte Marie.

Le troisiesme bien qui naist de là mesme, c'est que la grandeur de l'Empire assemble en vn lieu les peuples espars en beaucoup d'endroicts. Car il faut sçauoir qu'en la nouuelle Espagne, & au Peru, les peuples auant qu'ils fussent subiuguez par ceux de Mexique & de Cusco, viuoient comme bestes, sans chef, sans loy, & sans communauté. Chacun s'accommodoit où bon luy sembloit, & passoit sa vie en ce lieu auec sa famille. Ainsi viuent encore auiourd'huy ceux de la Floride, partie des Chichimiques, ceux du Brasil & les Varays. Ils changent facilement de demeure, & se tiennent vn iour en vn lieu, & le lendemain en vn autre. C'est pourquoy s'ils ne sont premierement reduits à viure ensemble, & à arrester leur demeure, on ne les peut instruire en la Loy de Dieu.

Or les Roys de Mexique, & de Cusco, deliurerent de cette peine les Predicateurs de la doctrine Chrestienne, veu que pour pouuoir plus aisément disposer des peuples conquis, ils voulurent qu'ils vescussent ensemble, & que pour cét effect ils bastissent des bourgs & des villes.

Finalement la grandeur de l'Estat & de la domination oste la rudesse aux peuples: & les Cours polissent les esprits, & les éveillent, & meurissent les iugemens: & la diuersité de la conuersation rend l'homme plus accort & plein de prudence.

Les peuples du Peru viuoient au commencement par les montagnes nuds, rudes, & brutaux, mangeoient ce que la terre produisoit, & mesme la chair humaine. Sous l'Empire de l'Inga ils apprirent auec la ciuilité, diuers arts.

Ils labouroient & cultiuoient les terres, ils semoient & recueilloient leurs grains & leurs racines.

Ils auoient soin des mines d'or, d'argent, & d'airain: nourrissoient grande quantité de bestial, les tondoient, & de la laine faisoient des tapis, & des draps, desquels non seulement ils se couuroient, mais encore se paroient, & outre ce ils bastissoient des places & des maisons d'importance, & pareillement des temples.

Ils auoient quelque forme de Iustice, & de raison, & quelque sorte de loix, & d'ordonnances. Mais sans cela tout estoit plein de brutalité, de cruauté, de confusion, & de desordre. Or sous vn grand Monarque les peuples se polissent & s'exercent à l'humanité des Superieurs, pour sçauoir obeyr, & mettre en execution ce qui leur est commandé. Donc la polissure introduite aux Estats des grands Princes de l'Amerique, seruit beaucoup à y introduire l'Euangile; pource qu'elle osta la rudesse aux peuples, & les disposa à la douceur qu'on recherche en la vie d'vn Chrestien. Et certes l'experience nous monstre clairement la verité de cecy, veu que

la parole de Dieu fit plus de fruict en vn iour, en la nouuelle Espagne & au Peru, qu'elle n'a fait au Brasil en plusieurs années, ny en la Floride, ny en la Chichimique, & aux Indes, & autres pays, où elle n'a pas trouué les mesmes dispositions. Et de fait, encore qu'ils fussent capables de la doctrine Chrestienne, toutefois il seroit mal-aisé de les maintenir longuement en bon estat, à cause de leur roulement perpetuel, & de leur demeure incertaine.

C'est chose claire, que ceux du Brasil ne se conseruent longuement en la Foy, s'ils ne sont prés des Portuguais: car estant loin d'eux, ils retournent soudain au vomissement, ou par l'inclination de la nature, ou par la conuersation des autres. Et pour cette cause, les Religieux qui ont charge, ne les iugent ordinairement propres au baptesme, si ce n'est en quelque forte maladie, ou en l'extrême vieillesse, pource qu'alors les passions qui les combattent sont plus coyes, à cause de la foiblesse de la nature, & leur offusquent moins la lumiere de la raison & de l'entendement, & on leur éloigne les conuersations dangereuses. On peut dire le mesme des Chichimiques, & des nations semblables.

DE QVELQVES AVTRES DISPOSITIONS.

Les susdites choses faciliterent la Predication, & la conuersion de l'Amerique, comme exterieurement: parlons maintenant des dispositions plus viues, & plus importantes.

La premiere fut le joug des Roys, & les charges insupportables du peuple, car l'Inga du Peru, & le Roy de Mexique, chargeoient tellement leurs suiets, qu'ils ne sembloient pas hommes, mais bestes: & ces Princes ne vouloient pas estre honnorez comme hommes, mais comme Dieux. On pourra entendre les charges par choses qui s'ensuiuent.

Le nouueau Roy n'heritoit aucune chose des meubles, & du tresor de son predecesseur, mais il estoit contraint de faire nouuelle maison, & de se pouruoir d'or, d'argent, de draps, & de tout le reste, sans employer les moyens du defunct, qui estoient tous destinez à l'entretenement de la Guaque, Chappelle & maison du Roy mort, qui estoit soudain mis au nombre des Dieux.

On luy dressoit des statuës, on luy ordonnoit des sacrifices, & la maison estoit occupée de generation en generation aux ceremonies, & autres choses inuentées à son honneur. Tellement que les subiets estoient continuellement empeschez à ramasser l'or, à creuser les mines, à faire des draps, & à assembler des thresors, sans que ceux qui estoient desia assemblez, les allegeassent en aucune sorte.

Outre ce, les peuples du Peru sous les Ingas bastissoient des Tambes maintenant, & tantost esplanoient des montagnes, tantost remplissoient les vallées pour faire des chemins.

Les Tambes estoient comme de grands magazins, faits de tous costez par le Royaume, où l'on mettoit les munitions de guerre, & les viures pour la Cour de l'Inga. Entre les chemins il y en auoit deux faits à la main, qui duroient plus de quinze cents milles, & l'vn alloit par la montagne, l'autre par la plaine. On peut estimer le trauail de ces deux chemins, en considerant l'aspreté des rochers, & la profondeur du sable aux plaines, & cependant il fallut vaincre ces difficultez, & plusieurs autres, sans vsage d'instruments de fer, & sans bestes de charge, & sans chariots, auec le trauail des bras seuls. Or il est beaucoup plus aisé de s'imaginer la peine de coupper de si gros rochers, & les conduire d'vn lieu à autre, les loger, & les adjuster sans ayde du fer, que de l'exprimer auec des paroles.

C'estoit encore vne chose plus insupportable à ceux du Peru, de donner leurs enfants pour estre sacrifiez pour la guerison, & pour le bon succez des entreprises de l'Inga, & d'estre contraints de s'enterrer eux mesmes, en la mort du Roy, & des Caciques.

Lors que Guaynacapa mourut, il y eut mille personnes de sa maison qui furent tuez & enseuelis auec luy pour le seruir en l'autre vie.

Le mesme Roy, pour quelque déplaisir receu de certain peuple, qui habite entre Quinto & Pasto, en fit tuer vingt mille, puis les fit ietter dans vn lac, qui fut nommé pour cette cause Ajarquacoca, c'est à dire, mer de sang.

La raison qui a meu ceux du Peru à enterrer leurs familles & leurs richesses auec eux, est, à ce qu'on dit, pource qu'il leur semble quelquefois qu'ils voyet aller ceux qui sont morts depuis long-temps, par leurs possessions qu'ils ont plus aimées, estans parez

parez de ce qu'ils ont emporté auec eux, & accompagnez de leurs familles, à raison dequoy se persuadans qu'en l'autre vie on a besoin de seruice d'or, & d'argent, & de viures, ils les en pouruoyent le mieux qu'ils peuuent.

Le joug des Loix de la nouuelle Espagne n'estoit pas aussi leger : Motezuma, qui fut le dernier, ordonna qu'aucun du menu peuple ne le regardast au visage à peine de la vie. Quand il voyageoit, luy & ses Barons alloient sur vn eschaffaut fait à plaisir, & les autres deçà de là. Il auoit diuers Palais de plaisir : de dueil, & d'affaires selon les occurrences. Il auoit vne grande maison auec diuers appartemens pleins d'animaux, terrestres, de poissons, & d'oyseaux de toutes sortes, & pour les poissons de la mer, il auoit des estangs d'eau salée, & pour les autres de petits lacs d'eau douce, auec vn seruice inestimable : tellement que la plus grande partie de son Estat estoit occupé apres ses plaisirs. C'est pourquoy ces peuples ont esté si prompts à receuoir la loy de Iesus-Christ, pour l'esperance de quelque soulagement, & ceux qui estoient plus oppressez bien plus que les autres.

Que dirons nous maintenant du joug insupportable du diable, Nous en auons parlé cy-dessus au discours de la Religion de Mexique, & des sacrifices qu'on y faisoit d'hommes que l'on traitoit auec tant de cruauté, qu'il semble que le diable ne cherchoit pas tant la mort de ces malheureux, que la douleur, & la peine de sa mort: mais ie ne laisseray de dire à ce propos vne chose remarquable.

Les Prestres des Idoles quand ils voyoient l'occasion propre, alloient trouuer les Roys & les Princes, & leur disoient que les Dieux mouroient de faim, & qu'ils eussent souuenance d'eux : à lors les Princes s'enuoyoient des Ambassadeurs l'vn à l'autre, & s'entredonnoient aduis de la necessité en laquelle les Dieux se trouuoient, les conuiants pour ceste cause à faire leuée de gens pour donner la bataille, & afin d'auoir dequoy donner à manger aux Idoles. Ainsi ils marchoient en abondance au lieu destiné, & venoient aux mains.

Tout leur but estoit de prendre des hommes, & de faire le plus de prisonniers qu'ils pouuoient, afin de les sacrifier.

En Mexique le Roy ne pouuoit estre couronné sans auoir premierement fait quelque entreprise, d'où il ramenast vn grand nombre de victimes.

Les Mexicains estoient tellement oppressez des diables, par la cruauté, & multitude des sacrifices qu'ils desiroient, qu'ils ne les pouuoient plus supporter : & toutesfois ils n'eussent sceu de quel costé ils se deuoient tourner, si la lumiere de la loy de Iesus-Christ pleine de douceur ne se fust offerte à eux : aussi la receurent-ils auec vne grande promptitude, & allegresse.

Ceux de Mechoacan ayans entendu la renommé de l'Euangile, enuoyerent incontinent des Ambassadeurs à Fernand Cortez, qui s'estoit rendu quelques iours auparauant maistre de Mexique, & le prierent qu'il leur enuoyast sa loy, & des Maistres qui l'explicassent, pource qu'ils estoient resolus de quitter la leur comme insupportable & méchante.

Ioseph de la Coste raconte que les Espagnols s'estans vne fois arrestez à regarder la tragedie de ces cruels sacrifices, vn ieune homme à qui l'on auoit arraché le cœur, & qu'on auoit apres ietté en bas par le degrez du temple, dit aux Espagnols : Messieurs, on m'a tué : ce qui engendra vne grande horreur & compassion en eux.

De quelques autres dispositions prouenuës de la malice du diable.

LE diable mesme malgré luy disposa en quelque sorte ces infideles à la foy, pource que la sagesse de Dieu est si haute & si profonde, qu'elle se sert mesme du mal pour vn bien, & tourne à sa gloire les moyens auec lesquels le diable tasche d'obscurcir son S. nom. Les plus grands mysteres de la foy Chrestienne sont ceux de la Trinité, des personnes diuines, de l'Incarnation, & de l'Eucharistie, qui surpassent infiniment toute lumiere de raison, tout discours humain, & mesme l'intelligence des Anges. Or le diable voulant par son orgueil contrequarrer en cecy la Maiesté de Dieu, disposa le Nouueau Monde à la verité par ses tromperies.

Les poincts de la discipline Chrestienne plus difficiles aux sens, & plus rudes, sont la confession des pechez, & les autres parties de la penitence. Ceux-cy furent encores rendus bien aisez par la mesme voye, veu principalement que le diable recherchoit de ces miserables de plus grandes austeritez que Iesus-Christ n'en commande aux penitens, & ce n'est pas chose estrange, pource que le diable est le bourreau de l'homme, & Iesus-Christ en est le Medecin, ains mesme le Pere.

Les Roys mesmes de la nouuelle Espagne quand ils prenoient la couronne, & le possession du Royaume, sacrifioient aux Idoles le sang qu'ils se tiroient auec grande douleur des bras, & des oreilles. Car le diable ne vend rien qu'au prix du sang. Il accoustuma encores ces gens à la pauureté, chasteté, obeïssance & religion, ainsi que nous auons monstré cy-dessus : ce qui fit que les conseils de l'Euangile ne leur semblerent chose entierement nouuelle.

De quelques predictions de la future predication de la Foy.

38 DIEV voulant disposer le genre humain à la venuë de Iesus-Christ, donna non seulement les Prophetes aux Iuifs, mais encores le Sybilles aux Gentils, & ces personnes prononcerent si clairement la venuë du Verbe Eternel au monde, sa vie & sa mort, que leurs œuures ne sembloient pas predictions de choses futures, mais narrations de quelques euenemens passez. A raison dequoy il fut deffendu aux Chrestiens durant ces persecutions, de lire les vers des Sybilles.

Nostre Seigneur ne laissa aussi le Nouueau Monde sans pareille ayde. Il y eut en l'Isle Espagnole vn Roy nommé Guarionex, qui demanda à vn des Chemes (ils nomment ainsi les Idoles) qu'il luy dist ce qui deuoit arriuer à son peuple apres sa mort, & le Cheme répondit, que dans peu d'années il viendroit en ceste Isle des hommes que seroient vestus & porteroient de longues barbes, qui destruiroient les Idoles, l'ancienne religion du pays, & toutes ses ceremonies.

Au pays qui confine auec la riuiere de Plata, vn peu auant la venuë des Espagnols, il y eut vn Oriquara beaucoup estimé pour sa bonne vie entre ces nations, qui poussé (comme on peut croire) par le S. Esprit, courut toutes ces contrées, annonçant la venuë de certaines gens, qui enseigneroient vne nouuelle Religion, & exhortant chacun à la receuoir, & à laisser la pluralité des femmes, & afin que ceste sienne doctrine demeurast mieux imprimée en leurs esprits, il la mit en certains vers qui se chantent encor maintenant.

En Acuzamil Isle proche de Iucatan, on trouua vne croix haute de deux brassées à laquelle ceux du pays souloient auoir recours comme à chose celeste & diuine, principalement au temps des grandes seicheresses, afin d'obtenir la pluye pour ce qu'ils auoient semé.

En Mechoacan il y eut vn Prestre de grande authorité & reputation parmy ces peuples, qui leur predit que dans peu de temps la verité leur seroit reuelée, & qui menoit vne vie Chrestienne, comme on a entendu dire à plusieurs personnes qui l'auoient cogneu, & particulierement à vn qui l'auoit seruy, car il celebroit la Natiuité, & la resurrection de Iesus-Christ, & pour y apporter plus de deuotion il se retiroit quelques iours auparauant du bruict, & des affaires. Auec ces œuures & autres semblables, il s'estoit acquis vne telle reputation de sainctété & de doctrine, que ses paroles estoient tenuës pour oracles. Tellement que plusieurs de ceux qui l'auoient pratiqué, dirent apres auoir oüy les Predications de l'Euangile, qu'il ne leur sembloit pas qu'ils ouissent choses nouuelles. Et l'on ne fust plustost aduerty de la venuë & du progrez de Fernand Cortez en la nouuelle Espagne, que le Roy de Mechoacan l'alla trouuer auec la fleur de son Royaume, & se fit vassal de l'Empereur, voulut estre baptisé, & obtint de Cortez des personnes pour instruire son peuple en la foy Chrestienne.

Dauantage, tous les peuples du Peru, & de la Nouuelle Espagne, auoient vne ferme creance de l'immortalité des ames, des peines des meschans, & des recompenses des bons. Quelques-vns mesmes, comme ceux de Chicora, tenoient qu'apres la mort, les ames se purgeoient en certains lieux froids, & passoient apres en des païs agreables, où elles menoient vne vie heureuse & contente.

Ils auoient cognoissance, bien qu obscure & pleine de mille fables ou songes, du deluge vniuersel, & de la resurrection des morts. A raison dequoy au Peru, lors que les Espagnols cherchans les thresors enterrez auec les Princes, & destruisans les sepulcres, dissipoient les os des morts, ceux du païs en receuoient vn extreme déplaisir, & les prioient de ne faire pas vn si grand outrage aux ames de leurs ancestres, pource qu'ils croyoient qu'en escartant ces os, on empescheroit leur resurrection.

Des diuers prodiges & subiects qui faciliterent l'entrée de l'Euangile.

XXXIX LEs Espagnols entrerent au Peru, & en la Nouuelle Espagne, auec de bonnes occasions d'estendre & leur Estat, & le Royaume de Dieu,

Digitized by Google

en la Nouuelle Espagne le peuple de Vlascale, qui estoit lors vne ville puissante & fort peuplée, estoit en guerre auec les Mexicains, & pour se renforcer, s'allia auec Ferdinand Cortez, qui auec l'ayde des Tlascalans, vint à bout de l'entreprise commencée, & subjugua le Royaume de Mexique, non moins à Iesus-Christ qu'à l'Empereur, de qui il estoit Capitaine. Mais on auoit desia veu des prodiges inoüys, & des accidens merueilleux, qui ouuroient grandement le passage à l'Euangile, pour l'incroyable estonnement du Roy Motezuma.

En la ville de Cholola on adoroit vn Idole fameux, qu'on nommoit Quezalcoaik: cettuy-cy dit clairement, qu'il venoit des estrangers à la conqueste & possession de ces Royaumes.

A Tesculo, les Dieux predirent, que beaucoup de calamitez pendroient sur la teste de Motezuma, & de tout l'Empire de Mexique.

Les Magiciens annonçoient les mesmes choses auec tant de rage de Motezuma, qu'il les faisoit mettre en prison: & pource qu'ils se sauuoient aisément, & s'enfuyoient, il faisoit mourir leurs femmes & leurs enfants, tant il estoit irrité, & en furie. Apres cela, tournant son esprit & sa pensée à appaiser l'ire de ses Dieux, il commanda qu'on menast dans la ville vne belle & grande pierre, pour y faire dessus des sacrifices: mais combien que beaucoup de gens fussent assemblez pour cét effect, & y fissent tout leur effort, ils ne la peurent mouuoir de son lieu, & mesme tandis qu'ils s'opiniastroient à telle chose, ils oüyrent vne voix qui sembloit sortir de la pierre, & qui leur dist en substance, qu'ils ne se trauaillassent en vain, & qu'il leur estoit impossible de la remuer. Cela entendu, Motezuma commanda que l'on sacrifiast où la pierre estoit arrestée.

On dit qu'alors il sortit encores de là vne voix qui tint ces propos: Ne vous ay-je pas dit que vous ne prissiez plus tant de peine? & afin que vous vous en asseuriez mieux, ie me laisseray tirer quelques pas, puis ie m'arresteray de nouueau, sans que l'on me puisse mouuoir: & cela aduint, veu qu'elle tomba enfin dans vn canal d'eau, & fut apres retrouueée en son premier lieu.

Il apparut encores au Ciel vne fort grande flamme en forme de pyramide, que l'on voyoit enuiron la minuict, puis au leuer du Soleil, & sur le midy, & ce spectacle dura vne année.

On veid en plein iour courir d'Orient en Occident, vne Comette semblable à vne fort longue queuë, d'vn animal auec trois testes.

Le Temple se brusla aussi, sans qu'il y eust dedans ou dehors aucune lumiere, & sans qu'on oüyst aucun tonnerre, ou qu'on vist aucun esclair en l'air: & combien que beaucoup de gens accourussent pour esteindre ce feu, il n'y eust pourtant nul remede. Il sembloit que le feu sortist des murailles mesmes, & qu'il se renforçast auec l'eau, jusqu'à tant qu'il consommast toute chose.

Le lac mesme commença soudain sans aucune occasion apparente, à boüillir auec tant de vehemence, que les bastimens proches allerent par terre.

On oüyt des voix lamentables, comme d'vne femme fort trauaillée, & reduite à de grandes angoisses, & cette voix disoit ces paroles: Helas! mes enfans, l'heure de vostre ruine est arriuée; Où vous pourray-je conduire, afin que vous ne perissiez entierement? On veid diuers monstres à deux testes, qui estans portez deuant le Roy, s'éuanouyrent.

Les pescheurs de lac prirent vn oyseau, de la grandeur & couleur d'vne gruë, mais d'vne façon non encores veuë, & le presenterent au Roy, qui en demeura tout estonné.

Cét animal auoit au haut de la teste vne certaine chose comme vn miroir: Motezuma tournant la veuë de ce costé-là, veid en plein midy le Ciel, & les estoilles, & en demeura tout estonné, puis se remettant à regarder ce miroir, il veid venir des gens armez du Leuant, qui combattoient furieusement, & faisoient vn estrange carnage de ceux qu'ils rencontroient. Dequoy estant tout troublé, il fit assembler les deuins, qui demeurerent aussi estonnez que luy, & ne luy sçeurent rendre aucune raison de telle chose, & l'oyseau disparut apres.

En ce mesme temps, Motezuma veid venir à luy vn paysan, tenu de tous pour homme simple & veritable, qu'il luy dist, qu'ainsi qu'il semoit aux champs, vn Aigle de grandeur extraordinaire, l'enleua à l'impourueu, sans luy faire mal ny déplaisir, & le porta en vne cauerne, où il oüyt dire: Tres-puissant, Seigneur, ie t'ay porté

celuy que tu m'auois commandé : lors sans voir personne, il ouyt vne voix qui s'addressoit à luy, auec ces paroles : Cognois-tu cét homme qui est là estendu sur la dure, & lors regardant en terre, il y veid vn homme assoupy d'vn profond sommeil, auec des habillements Royaux, des fleurs, & du parfum, qu'on luy brûloit selon l'vsage du pais.

Le paysan ayant repris courage, répondit alors : Puissant Seigneur, cettuy-cy me semble estre nostre grand Roy Motezuma. Tu dis vray (luy repliqua la voix) regarde comme il est profondément endormy, & toutefois il y a de grandes miseres & d'estranges accidents qui pendent sur sa teste : il est temps qu'il reçoiue la punition de tant d'offences qu'il a commises contre Dieu : Prends ce charbon de parfum qui luy brule dans la main, & le luy mets au nez, & tu verras qu'il ne sent rien : & pource que le paisan n'auoit la hardiesse de s'en approcher, la voix se remit à luy dire ? Ne crains rien, car ie suis beaucoup plus grand que luy, & te garderay de tout mal. Alors prenant courage, il se saisit du charbon, & le mit au nez de Motezuma, qui ne s'en remua pas. Or sus, dit la voix, puis que tu vois combien il est endormy profondement, va l'éueiller, & raconte-luy tout ce qui s'est passé. Et au mesme instant l'Aigle reprit le paisan, & l'éleuant en l'air, le rapporta où il l'auoit pris.

Outre ces choses, il faut sçauoir que les Mexicains auoient opinion qu'autrefois vn certain grand Prince, qu'ils nommoient Topilchin, les auoit abandonnez, & qu'il deuoit retourner vers eux pour les consoler. Or la nouuelle de la venuë de Cortez, en la coste Orientale de la Nouuelle Espagne, ayant couru iusqu'à eux, ils creurent tous, que leur grand amy & seigneur Topilchin estoit reuenu suiuant sa promesse. Ils enuoyerent doncques où estoit Cortez, cinq Ambassadeurs, hommes de qualité, auec beaucoup de riches presents. Ceux-cy estans arriuez où les Espagnols estoient, leur dirent, qu'ils sçauoient que leur seigneur Topilchin estoit de retour auec eux, & que son seruiteur Motezuma enuoyoit le visiter, & luy baiser les mains : Cortez se seruant d'vne si bonne occasion, feignit d'estre Topilchin, & comme tel, accepta les presens, & le compliment. Il ne pouuoit desirer vne occasion plus à propos, pour introduire en ce païs l'Euangile & le nom de Iesus-Christ. Mais il semble que Dieu ne voulut pas que la verité de l'Euangile fust introduite par vne feinte, & que les pechez de ces gens, principalement l'idolatrie, la cruauté des sacrifices, & l'orgueil de Motezuma s'opposassent à vne maniere si paisible du changement de ces Estats. De là vint qu'il y eust tant de reuoltes, de batailles sanglantes, de ruines de villes, & de pertes d'hommes d'vn costé & d'autre.

Les Espagnols entrerent semblablement au Peru auec vne occasion aussi fauorable. Guaynacapa Inga du Peru eut deux fils, Guacar, & Attahualpa (que les autres nomment Attabalipa) dont Cuacar estoit successeur legitime de son pere, & comme tel entra en possession du Royaume : mais son frere luy fit la guerre, & le prit. Dequoy ses subjets estans extremement faschez, & n'ayans assez de force pour le deliurer, firent (comme ils auoient accoustumé aux necessitez) vn grand & solemnel sacrifice à Viracoca, le suppliant, que puis qu'ils n'auoient pas la puissance de deliurer l'Inga leur Seigneur, il voulust enuoyer des gens du Ciel qui le deliurassent.

Ainsi qu'ils estoient en grande esperance d'estre exaucez, ils oüyrent dire que certains estrangers arriuez par mer au Peru, auoient mis en route Attabalipa à Castamalaca, & l'auoient pris prisonnier : si bien qu'estimans que ces hommes (c'estoit François Pizarre, & ses compagnons) estoient arriuez là à cause du grand sacrifice qu'ils auoient fait à Viracoca, ils les nommerent Viracoques, nom qui est demeuré iusques à ce iour aux Espagnols, comme à des hommes descendus du Ciel, & enuoyez de Dieu ; Tellement que comme Dieu ouurit la porte de la Nouuelle Espagne aux Espagnols, par le discord du Roy de Mexique, & de la Republique de Tlascala, & par tant de prodiges aduenus dans le Royaume de Motezuma, ainsi il ouurit le Peru par la discorde qui estoit entre les fils de Guaynacapa, & par le succez de leur sacrifice, à cause duquel les Espagnols furent estimez enfans de Dieu, & hommes descendus du Ciel.

De l'Ordonnance du Pape Alexandre VI.

ALexandre VI. ayant entendu le découurement de tant de terres neufues, & ce que les Espagnols monstroient d'auoir le courage d'estendre la Religion autant que leur Estat, obligea premierement le Roy d'Espagne, & celuy de Portugal, à auoir vn soin fort particulier de la conuersion de ces peuples, & apres pour les

animer dauantage à vne œuure si belle, & si genereuse de la meilleure sorte qu'il pourroit: & pour oster toute occasion de debat entre ces deux Roys, il diuisa les entreprises de ces deux nations par la fameuse ligne du partage: & pour oster toute sorte de pretention aux autres Princes, qui n'auoient eu part en la despence, ny en la peine, il deffendit generalement à tous d'entrer dans lesdites bornes.

Quelle chose facilita la conuersion des Indiens.

IL n'y eut iamais pays où l'Euangile fit de plus grands progrez, qu'au Nouueau Monde, veu que les peuples entiers s'y conuertissoient, & vn seul pere de l'ordre de S. François en baptisa en plusieurs années enuiron quatorze cens mille en la nouuelle Espagne, & en cinq ou six ans le nombre des baptisez monta iusques à dix millions, ou à huict selon les autres. Or les soldats ayderent grandement à ce soudain cours de la foy, veu qu'encore qu'il n'y ait gens moins propres pour l'introduction de la pieté, & de la foy que les hommes de guerre, & qu'entre le bruit des armes on n'entend e la voix des loix ciuiles & moins encore de l'Euangile, toute pleine de douceur & de saincteté, toutesfois la licence des soldats seruit beaucoup aux Predicateurs pour la destructiõ des Idoles, & de stemples de la nouuelle Espagne & du Peru.

Nostre nature est de telle sorte, qu'elle ne peut demeurer sans religion, ny sans lieu où elle s'exerce, tellement que si elle n'a cognoissance de la vraye religion, elle s'abandonne aux superstitions, & si elle manque de lieux sacrez faits à la main, elle cherche Dieu dans les montagnes, ou dans les cauernes.

Or les Indiens extremément addonez à l'adoration de leurs Dieux, & par nature & par coustume, estants demeurez sans Idoles, & sans Guaques, pource que la furie des soldats, & le torrent de la guerre auoit rompu & abbatu toute chose, allerent facilement aux Eglises, & s'accommoderent à la religion à laquelle ils estoient conuiez par des Predicateurs Chrestiens, principalement à cause qu'elle estoit beaucoup plus douce que l'Idolatrie passée: car de mesme qu'vn ruisseau trouuant son passage ordinaire bouche, tourne facilement son cours vers le lieu qu'on luy a creusé de nouueau, ainsi l'homme ne pouuant faire son voyage accoustumé, en fait vn semblable, ou qui en approche: & les Indiens n'ayans plus leurs Idoles, ny leurs lieux de deuotion de coustume, changerent bien aysément le chemin de leur perte à celuy du salut, l'Idolatrie à la pieté, & la seruitude du diable au seruice de Dieu.

Les Politiques disputerent si celuy qui fait de nouuelles conquestes doit faire tels changemens tout d'vn coup, comme firent les Espagnols au Peru & en Mexique, ou bien s'il les doit faire peu à peu, comme les Empereurs Romains: mais on peut resoudre facilement cette question, pource qu'on l'on entre en la conqueste auec vn grand auantage de la fortune, par le moyen de laquelle on vainc toute sorte de difficulté, & lors on peut oster tout empeschement à la fois: ou bien on n'a pas d'assez grandes forces, & lors pour ce que la puissance manque, on se doit seruir de l'art, & gaigner par le moyen des occasions & du temps, ce qu'on ne peut effectuer alors auec la force.

Le Turc pour ce qu'il execute ses entreprises auec vn grand auantage, apres auoir obtenu vne victoire, & s'estre rendu maistre d'vne ville, ou d'vn Royaume, luy donne aussi-tost la forme qu'il veut, & extermine aussi-tost les Princes, & les maisons illustres, ou par prerogatiue de sang, ou par grandeur d'authorité, oste la liberté & les biens aux peuples, conuertit les villes en villages, les Palais en cabanes, les Eglises en Mosquées ou estables, & les proprietez des fonds en timars: & pour abbreger, il se rend entierement maistre des biens & des personnes. Mais les Princes Chrestiens, pource qu'ils n'executent pas leurs entreprises auec de si grandes forces, suiuent l'autre voye qui requiert plus de temps & de dexterité. Or retournant d'où nous sommes partis, les Indiens n'ayans plus d'Idoles ny de temples où ils recourussent en leurs necessitez selon leur coustume, prirent aysément le chemin des Eglises Chrestiennes qu'ils auoient deuant leurs yeux, & embrasserent sans beaucoup de difficulté la foy qui leur estoit preschée.

Les Guaques du Peru furent ruinées par la fureur des soldats & de la guerre, & les plus renommées de ces Guaques estoient celle de Pacama à quatre lieuës de la ville des Roys, & où le diable rendoit responce de ce qu'on luy demandoit. Il y en auoit vne autre à Cusco, où l'on voyoit comme en vn Pantheon, tous les Dieux des Prouinces & natiõs cõquises par les Ingas cõme ostages de leur fidelité. Il y auoit en

la mesme ville plus de 400 autres Guaques. Mais en la nouuelle Espagne la ruine des idoles & de leur maison proceda non tant de coustume de la guerre (le propre de laquelle est de consommer & destruire) que de la prudence & du zele de Fernand Cortez qui la conquit, qui commanda à ses Capitaines, & Lieutenans, de ne laisser debout idoles ny temples : tellement que les Indiens ne pouuans aller où ils auoient accoustumé, pour mal-faire, furent aysément introduits aux lieux où ils pouuoient bien-faire.

Des empeschemens de la conuersion des Indiens.

42 MAintenant que nous auons monstré les dispositions, auec lesquelles nostre Seigneur aduança la foy, & le cours de la Predication en l'Amerique, il est à propos de parler vn peu de ce qui fut contraire à cét aduancement.

La chose qui empescha plus que tout autre, l'edification spirituelle du Nouueau Monde, fut la mauuaise opinion qu'on eut au commencement de la capacité de ses habitans, veu qu'en partie pour leur pauureté, ils estoient méprisez,& en partie pour la rudesse de leurs façons de faire mis au rang des bestes de charge, principalement par des soldats accoustumez à faire toute chose auec violence, & à se seruir de tous pretextes bien que vains, foibles, & impertinents; & mesme il y en auoit entr'eux qui ne desiroient pas que les Indiens se conuertissent, afin de n'estre obligez à les traitter plus doucement aprés qu'ils auroient receu le Baptesme.

Il sembloit que ceste façon de proceder à l'endroit de ces malheureux, estoit iustifiée par les vices, & les pechez detestables, ausquels ils s'estoient plongez,& principalement par la sodomie, l'idolatrie, & la coustume de manger les hommes. Et la chose passa si auant, que pour les susdits trois vices les Caribes ou Canibales furent donnez pour esclaues,& cét edit fut estendu par le conseil de frere Thomas d'Ortis, & de quelques autres à tout le reste du temps de l'Empereur Charles 5. en l'année 1525. A raison dequoy l'insolence des soldats, qui est naturellement demesurée, se voyant fauorisée de l'auarice des superieurs, conseillez en cela par des personnes religieuses, s'augmenta soudain, & courut comme vn furieux torrent accreu par pluyes & par les neiges fonduës.

L'auarice est de sa nature déraisonnable & cruelle, les loix humaines & diuines ne la peuuent arrester, ny la crainte de la mort, ny de l'enfer mesme. Que fera-elle donc aux soldats à la discretion desquels on a remis des peuples foibles? Et que feront-ils aux lieux où estans éloignez de leur Prince, ils se voyent maistres de toute chose? Donques beaucoup de ces gents perirent aux mines de Cibao, en la pesche des perles de Cubaqua,& de Tiraquei, & à la recherche des esmeraudes de S. Marte, & des autres richesses de ce pays. Or plusieurs trouuerent ces choses indignes, & de grande charge à plusieurs personnes d'entendement & de conscience, tellement qu'il y en eut quelques-vns qui escriuirent sur ce subiet, & d'autres qui estans venus à la Cour de l'Empereur Charles V. en traitterent auec luy,& auec le Conseil des Indes.

43 Or l'Empereur qui estoit de bon entendement, & auoit l'ame assez bonne, ayant entendu ces inconueniens & desordres de ses Estats, & le mauuais traittement qu'on faisoit à ceux du pays, desirant y mettre remede, & décharger sa conscience, mit l'affaire en consultation, où se trouuerent des hommes excellens en pieté & en doctrine : par l'aduis desquels il ordonna finalement, l'année 1543. qu'aucun n'eust la hardiesse d'employer les Indiens aux mines, à pescher des perles, ny à porter les charges, sinon en cas de necessité, & qu'en ce cas ils fussent payez de leurs peines: que les tributs que les Indiens payeroient aux Espagnols fussent taxez, & que tous ceux du pais qui vaqueroient par la mort des Espagnols qui en estoient alors maistres demeurassent immediatement subiets de la Couronne d'Espagne, & que les Euesques, les Conuents & les hospitaux ne peussent auoir des vaisseaux en Amerique. Auec ces ordonnances & quelques autres, la chose fut reduite à tels termes, que les Espagnols demeuroient tous sans vassaux : ce qui fut cause des guerres qui aduinrent apres, & d'vne rebellion manifeste, qui eut pour chef Pizare, & les rebelles tuerent Blasce Nugnez de Vela, Viceroy du Peru. Pour appaiser ces desordres, l'Empereur despecha au Peru le Licentié de la Gascha, homme fort accort & sage, qui surmonta la force auec la dexterité, & la furie auec la ruse, deffit en vn combat les rebelles, & appaisa toute chose par la prise & mort de Pizarre.

Depuis ce temps l'affaire de la Religion, comme auſſi celuy du gouuernement des peuples, alla beaucoup mieux par le moyen de la paix.

De la diuerſité des Barbares, & de la façon de preſcher l'Euangile.

41 XLI. LEs Eſcriuains donnent le nom de Barbares aux peuples, dont les mœurs s'éloignent de la raiſon, & de la commune façon de viure. Et ſi cette definition eſtoit vraye, le nom de Barbares (quant à la ſeconde partie) conuiendroit mieux aux Grecs & aux Latins, qu'aux autres nations. Car ſi l'on doit appeller façon de viure commune celle que menent la pluſpart des hommes, & ſi l'on doit appeller Barbares ceux qui s'en eloignent, puis que les Grecs, & les Latins ont veſcu autrement que tout le reſte, ils deuroient pluſtoſt eſtre nommez Barbares. Diſons donc qu'on doit eſtimer barbares ceux dont les façons & couſtumes s'éloignent extraordinairement de la droite raiſon, ce qui aduient par fierté de courage, par ignorance, ou par rudeſſe de mœurs.

La fierté eſt vne certaine brutalité qui a quatre degrez.

Le premier eſt de ceux qui n'ont cognoiſſance de diuinité ny de religion, & ceux-cy ſont de beaucoup de ſortes, veu que quelques-vns viuent ſans Dieu, & ſont toutesfois addonnez à des enchantemens & ſorcelleries. Et c'eſt choſe admirable que ceux qui ne cognoiſſent point Dieu au Ciel ny en terre, ſe ſoûmettent d'vne part à des ſorciers & à des enchanteurs. En quoy ils reſſemblent à certains cheuaux, qui eſtans terribles de leur nature, & pleins de meſpris du fer & du feu, ſont d'autre coſté ombrageux & retifs, & craignent le bruit d'vne charette, & choſes ſemblables. Tels ſont les Chimiques & ceux du Braſil.

La ſeconde ſorte eſt de ceux qui ont quelque forme de religion, ou pour mieux dire de ſuperſtition, mais ſans fondement ou probabilité, & plus ſemblables à des fables & des ſonges, qu'à des diſcours de raiſon. Tels eſtoient les peuples de l'eſpagnole, & tels ſont aujourd'huy les originaires des Iſles de Salomon.

La troiſieſme eſt de ceux qui adorent diuers Dieux & Idoles ſans paruenir toutefois à vn ſouuerain Prince & Createur.

La quatrieſme eſt de ceux qui tiennent le Createur de l'Vniuers pour ſouuerain, mais non pour ſeul Dieu, comme ceux de Cuſco. Ceux de la 1. & 2. ſorte n'ont aucune forme de ceremonie, ou bien les ont ſans ſolemnité. Ceux de la 3. & 4. les ont legitimes, ſtables & ſolemnelles, comme les Mexicains & ceux de Cuſco.

Le ſecond degré de brutalité conſiſte aux viures, & cecy aduient en deux manieres. Quelques-vns ſont brutaux, pource qu'ils ne ſement, ny ſe ſoucient de l'Agriculture, mais mangent comme des beſtes ce que la terre produit d'elle-meſme. Et pource que noſtre complexion ſuit la nourriture, il faut que la nourriture ſauuage ſoit ſuiuie d'vne complexion & nature ſauuage.

Les autres ſont brutaux, pource qu'ils ſe repaiſſent de chair humaine, ou indifferemment, ou bien ſeulement des ennemis pris en guerre, comme ceux de Popayan & de Mexique. Au pays de Popayan, ils mettoient deuant leurs maiſons les teſtes de ceux qu'ils auoient deuorez, ſur certaines groſſes cannes, pour monſtre de leur cruauté & brutalité execrable. En d'autres lieux ils rempliſſoient de cendre les peaux des ennemis mangez, & les pendoient aux ſoliues, ou les diſpoſoient d'autre ſorte. Ils leur accommodoient le viſage auec de la cire, & mettoient aux vns vne lance, & aux autres vne fleche en la main, ſpectacle veritablement horrible, & c'eſtoit là leur tapiſſerie. En quelques endroits de la meſme prouince, ſe perſuadants qu'ils feroient ſortir les Eſpagnols du pays auec la faim, ils ſe reſolurent de ne ſemer pas leurs grains, mais les viures ayans manqué pour cette cauſe, non tant aux Eſpagnols qu'à eux-meſmes, ils ſe mangerent les vns les autres: & pour vn tel manquement de viures, l'Antropophagie fut introduite il y a quelques années parmi ceux d'Arauco: où elle n'auoit iamais eſté: mais on ne ſçauroit oüir vne choſe plus prodigieuſe que celle de la vallée de Not ſur les limites de Popayan. Les Caciques de ces lieux alloiét dans le païs des ennemis à la chaſſe des femmes, & en emmenoient le plus qu'il leur eſtoit poſſible. Ils les tenoient là ſeulement pour en auoir des enfans, qu'ils peuſſent manger, & de fait ils les mangeoient ſi-toſt qu'ils auoient atteint l'aage de 12. ou 13. ans. En la vallée de Guaca ils marioient leurs priſonniers de guerre auec leurs parentes, afin d'en auoir des enfans qu'ils peuſſent manger, & apres ils mangeoient les eſclaues meſmes quand ils n'auoient plus la puiſſance d'engendrer.

Le troiſieſme degré de la brutalité conſiſte en la nudité, qui eſt de pluſieurs ma-

nieres. Car quelques-vns n'ayants nul sentiment d'honnesteté (qui fut la premiere raison qui poussa Adam à se couurir) ne couurent pas mesmes leurs parties honteuses, les autres couurent comment que ce soit, ces parties; mais pour le reste ils vont nuds; & les autres sont vestus seulement depuis le nombril jusques aux genoux. Quelques-vns, encore qu'ils monstrent leur nudité en tout, ou en partie, pource qu'ils n'vsent d'aucuns habits, se teignent toutefois le corps de diuerses couleurs pour se rendre beaux ou terribles, & portent des pierres de petit, ou de nul prix attachées aux lévres, au nez, & aux oreilles, comme font ceux du Brasil. Quelques-vns sont entierement couuerts, mais de peaux de bestes sauuages, ou de peaux marines, ce qui n'est toutesfois pas tant brutalité que la rudesse d'vn peuple.

La 4. sorte en l'habitation, qui est de plusieurs façons.

Les plus barbares n'ont autre demeure que les cauernes, ou les concauitez des arbres, & ce qui sans autre industrie les deffend du vent, du froid, ou de la pluye. Ils passent le iour où ils treuuent à manger, & dorment où la nuict les surprend. Ceux-là ont quelque sorte de police, qui n'ayans point de demeure asseurée quant au lieu, l'ont toutefois establie, quant à la forme. C'est ainsi que viuent les Tartares sur leurs chariots couuerts de feutre, & les Arabes aux Aditarets. Ceux-là arriuent à la perfection de la police, qui non seulement ont des demeures asseurées quant à la forme, mais encor quant au lieu, & ceux-cy viuent en des villes, bourgs, villages, ou maisons escartées. Entre ces trois sortes d'habitation il y a cette difference que les premiers cherchent leur nourriture où la necessité & l'occasion les conduit.

Les seconds menent auec eux des chameaux ou autre sorte d'animaux, dont leur vie dépend, & changent non pas de demeure, mais de lieu, selon la commodité de la pasture qu'ils cherchent.

Les derniers estans arrestez quant à leur demeure en vn lieu, y tirent tous leurs viures & autres choses necessaires. Entre les Arabes quelques-vns demeurent en pleine campagne en des Adiuarets, & ceux-cy retiennent le nom d'Arabes, les autres aux villes; & ceux cy sont nommez Mores. Aussi quelques Tartares habitent en rase campagne & les autres dans des villes, comme ceux du Zanqueray, & toutesfois les Arabes & les Tartares qui campent ainsi s'estiment plus nobles que les autres.

La cinquiesme sorte de brutalité consiste au gouuernement. Car quelques-vns entierement barbares viuent sans aucune loix, & sans aucuns chefs, tant en temps de paix que de guerre: quelques autres n'ont ny loix ny chefs en temps de paix; mais seulement aux occurrences de guerre, les autres en ont en paix, & en guerre: & ceux-cy se gouuernent par Republique, comme Tlascala, & Chilolla, ou par Monarchie, qui vient par election, comme elle se faisoit en la nouuelle Espagne, & par succession comme au Peru. Ceux-là sont Barbares qui se gouuernent selon les deux premieres sortes. Et certainement il faut dire qu'au nouueau Monde les premiers habitans ont esté au commencement sans forme de gouuernement: mais que peu à peu quelques hommes plus capables ont persuadé à leurs compatriotes de demeurer ensemble, & de se bastir quelques logis premierement de branches d'arbres, puis de gros bois, & finalement de terre & de pierre. De cette mutuelle communication naſquirent les loix & les arts qui sont les ornements de la vie humaine. Quant au viure, le premier art fut celuy de nourrir du bestail qui a esté fort pratiqué & estimé au Peru, où l'on faisoit grand estat de la multiplication des trouppeaux. Ils ne sacrifioient point de bestes femelles, ny ne les tuoient, ou prenoient à la chasse, & s'ils trouuoient quelque beste galeuse, ou mal disposée, ils l'enterroient toute viue, afin qu'elle ne gatast le reste.

L'art de filer, le tistre la laine, & de faire les draps premierement pour s'habiller puis pour se parer, fut comme vn rejetton de l'art de la conduite des troupeaux. L'agriculture vint apres, & premierement celle qui a soing des grains; puis elle s'amusa aux fruicts & aux arbres. L'architecture & le bastiment des maisons premierement de bois, puis de terre, puis de pierre & de marbre dont ceux de Cusco & de Mexique eurent, cognoissance, mais plus ceux-cy que ceux-là, vint en suite. Mais bien que les vns & les autres fissent des bastimens excellens & pour leur grandeur, & pour leur magnificence; toutesfois ils ne sçauoient pas faire des voutes, combien qu'ils eussent assez d'esprit & d'art à faire des ponts merueilleux d'vne matiere fort

foible. Car ils en font de tres-grands sur des riuieres fort larges & profondes, d'vne certaine sorte de joncs, qu'ils nomment Totara, & aussi de paille, qui pour estre legers ne vont pas à fonds, Ils jettent sur ces ponts beaucoup de joncs, & semblable matiere, & les attachant apres bien fermement de l'autre costé du fleuue, les hommes & les bestes y passent asseurément.

On void sur le canal du lac de Gucuyto, qui est sans fonds, vn de ces ponts long de trois cens pieds.

Le compagnon de l'Agriculture c'est le trafic, par le moyen duquel nous communiquons nostre bien aux autres, & tirons à nous le leur.

Le plus grand trafic qu'on ayt découuert au nouueau Monde, a esté celuy du sel, de la queuë du Cacaoo, & de la canelle. Les autres arts & industries vont germant apres de main en main.

Les derniers sont les lettres & les sciences principalement speculatiues, comme fruits de la paix, de la seureté, de l'oysiueté & de l'abondance.

C'est pourquoy les lettres humaines florissent aux villes paisibles, & parmy les hommes qui sont à leur aise, & les speculatiues s'affinent dans les religions & les cloistres; Car celles-cy requierent de l'attention, & n'ont rien de joyeux & de populaire, comme l'eloquence, la Poësie semblables choses.

Des choses susdites on comprend que la Barbarie porte auec elle l'incapacité des choses celestes pour deux raisons, c'est à sçauoir à cause de la brutalité, & de la stupidité. Celle-là regne en la Chichimique, au Brasil, & parmy les Caribes: ceste-cy aux Isles de Barlouent & de Salomon, aux vallées du Peru, & en autres lieux. C'est pourquoy l'on ne doit manier l'affaire de la Religion d'vne mesme sorte par tout. Parmy les Cannibales deuoreurs, & parmy les autres qui mangent indifferemment la chair humaine, on doit proceder comme auec les ennemis du genre humain, ou comme auec des fols furieux, on les doit rendre premierement capables & de raison, & d'humanité, puis les instruire en la vertu, & en la foy Chrestienne. Et il n'est pas mal à propos mesme d'vser en leur endroict de la force, & des armes, afin qu'ils se recognoissent pour hommes, & qu'on leur annonce apres l'Euangile. Aristote mesme dit que tels hommes doiuent estre pris comme des bestes, & domptez par force.

Les voisins de telles gens sont ceux qui s'abstiennent de chair humaine, mais ils vont nuds sans aucune honte, veu qu'il n'y a chose qui distingue plus l'homme de la beste que la honte, pour laquelle Adam se couurit de fueilles de figuier, & receut de Dieu des habits de peaux.

Il n'est pas toutesfois permis d'vser à l'endroit de ceux-cy de la violence & du fer, mais bien de houssine, & de brine: & l'on ne leur doit enseigner la Doctrine Chrestienne, s'ils n'apprennent premierement la honte & l'honnesteté. Quelques-autres n'ont besoin de force ou de violence pour estre retirez de la barbarie, mais plustost de conduite & d'adresse, pource qu'ils ne sont farouches, & brutaux comme des loups, ou des tygres, mais sots & stupides comme des brebis & des bestes de charge, & ceux cy ont plus besoin de menaces que de coups, & de crainte que de force, veu que les caresses & les flatteries seruent de bien peu en leur endroit. Mais pource que ny les vns ny les autres ne perseuerent pas en la foy receuë vne fois, sous leur Prince naturel, & pource que les Princes & les subiets retournent facilement à l'Idolatrie: pour cette cause il est besoin qu'ils soient sous le gouuernement d'vn Prince Chrestien qui en prenne le soing, & maintienne en leur deuoir, & en la foy les peuples & leurs Seigneurs: pource que de mesme que Dieu donnant la forme aux choses naturelles, leur fournit aussi-tost les choses qui la doiuent suiure, aussi donnant à ses Vicaires & Ministres le precepte d'enseigner la verité à toute creature, il leur donne pareillement l'authorité de se seruir de moyens propres pour faciliter la conuersion & la conseruation de ceux qui sont conuertis. Et ie ne voy en cecy nul suiet de doute, ou de scrupule, pourueu qu'on vienne à forclorre de tel soin l'ambition & l'auarice. Mesme encore qu'au commencement de l'entreprise du nouueau Monde on pouuoit douter & mettre en dispute, s'il estoit loisible ou non de prendre le gouuernement & la superiorité, il n'y peut plus auoir aujourd'huy de subiet de dispute, pour le danger des Mahometans & des Anglois. C'est chose certaine que les Mahometans se rendroient maistres des Philippines, & les Anglois de l'Amerique, si les Espagnols ne leur faisoient resistance.

Digitized by Google

La conuersion du Nouueau Monde a commencé par les victoires, & les armes, & a esté poursuiuie auec la Predication, & maintenant on la doit continuer, en adjoûtant à la Predication, l'authorité des Magistrats & du gouuernement.

Les Apostres acquirent de l'authorité à l'Euangile par la grandeur des miracles, auec lesquels ils confondirent l'arrogance des Iuifs, & la fierté des Gentils, pource que les Iuifs estoient accoustumez à voir des prodiges & des choses au dessous du cours du Ciel, & des forces de la nature. Au contraire, les Grecs estoient enflez de l'opinion de leur doctrine & sagesse. C'est pourquoy, à cause qu'il n'estoit pas à propos que les messagers de Iesus-Christ les combatissent par l'affeterie des paroles, ou de la grace des discours, afin que la conuersion du monde ne fust attribuée à des raisons humaines, & à des artifices d'icy bas, les Apostres les conuainquirent, auec des miracles & des œuures impossibles aux forces naturelles, par le moyen desquelles ils faisoient voir que Dieu presché par eux estoit par-dessus la nature, & par consequent beaucoup au dessus de leur sagesse, & toutesfois ils trouuoient de la difficulté à croire que Iesus-Christ crucifié & mort, fust celuy par la vertu duquel se faisoient tous ces miracles: pource que la Croix seruoit de scandale aux Iuifs, & estoit tenuë des Grecs pour folie: mais au Nouueau monde, pource qu'il n'y auoit point de Iuifs qui se souuinssent de Moyse, & des miracles que Dieu auoit faits par son moyen, ny des Grecs qui n'estimassent aucune chose de celles qui estoient au dessus de leur sçauoir, & qu'il estoit habité par des peuples, ou brutaux, ou stupides, il n'estoit pas besoin de miracles, mais d'aide humaine, auec laquelle ces peuples fussent menez à l'vsage de la raison, pource qu'estans arriuez là, ils embrasserent promptement la verité, qui leur estoit simplement proposée par les Predicateurs, ou par les Maistres de la doctrine Chrestienne, pource que la lumiere de l'Euangile est si belle & si amiable d'elle-mesme, & le joug de Iesus-Christ si leger; qu'il n'a besoing de miracles pour se faire desirer aux hommes, & iamais il n'y eust païs où l'Euangile fust promptement receuë qu'au Nouueau Monde. Il y eust plusieurs subjets d'vne si soudaine conuersion: mais le principal, fut le mauuais estat auquel se trouuoient ses habitans, & la bonté des loix diuines. Leur idolatrie n'estoit pas pleine de sensualité, comme la loy de Mahomet, qui les attirast & les flattast, & d'autrepart ils ne cherchoient pas des miracles comme les Iuifs, ou la subtilité de la Philosophie, comme les Grecs, qui méprisoient tout le reste du monde: mais ils estoient simples, sans arrogance & sans presomption, & aymoient peu leurs idoles qui leur donnoient tant de peine, & leurs sacrifices qui leur coustoient la vie & le sang, & pour cette cause ils se trouuoient tous prests à receuoir vne Loy meilleure, & il ne se trouue point de meilleure Loy que celle que Iesus-Christ nous a donnée. Dauantage, tant plus ils estoient de bas entendement, tant plus ils admiroient le Ciel & les choses celestes, & tout ce qu'on leur proposoit de la grandeur, toute-puissance & Majesté de Dieu, & de la misericorde, douceur & Passiõ de Iesus-Christ, pource que tant plus ces choses surpassoient leur entendement & capacité, tant plus elles sembloient conuenables à la grandeur de Dieu, & à la bonté infinie de Iesus-Christ.

LE NOVVEAV THEATRE DV MONDE,

Contenant sa cinquiesme Partie.

LA TERRE AVSTRALE OV MAGELLANIQVE.

DE L'ESTAT DE LA TERRE MAGELLANIQVE.

CETTE Terre Australe, païs incogneu, est-ce que l'on appelle la cinquiesme Partie du Monde terrestre, on la nomme Australe, ou Meridionale, pour estre la plus aduancée vers le midy: on luy donne aussi le nom de terre Magellanique à cause de Ferdinãd Magellan Portugais, qui le premier des Europëens, la découurit, enuiron l'an 1520. sans y entrer, mais penetra seulement au delà du destroit, dit Magellanique, prés la Nou-

uelle Guinée; mais depuis Magellan, le Capitaine Pierre Ferdinand Quir la découurit l'an 1610. Cette partie s'estend si loing, qu'il y a deux fois plus de Royaume & de Seigneuries, que le Roy d'Espagne n'en possede auiourd'huy en Europe, en Asie, en Afrique & au Nouueau Monde : sa longueur est aussi grande que toute l'Europe, & l'Asie Mineure iusques à la mer de Bachu, de la Perse & de toutes les Isles, tant de l'Ocean que de la mer Mediterranée, adiacentes à ces prouinces, y comprenant l'Angleterre & l'Irlande.

QVALITE' DV PAYS.

CEs terres-là n'ont pour voisins, ny Turcs, ny Mores, ny autres nations qui facent la guerre à leurs plus proches. Ces pays reconneus sont tous assis au dedans de la Zone torride, & vne partie d'iceux atteint iusques au Cercle Equinoctial, lequel leur est éleué à nonante degrez sur l'horison, & en quelques autres endroits vn peu moins. Mais il faut remarquer que comme les pays découuerts à quinze degrez de latitude, sont meilleurs que l'Espagne: les autres qui sont opposites à leur hauteur, doiuent par proportion & analogie estre quelque paradis terrestre. Tout ce quartier est remply d'vne incroyable multitude d'habitans, dont les vns sont blancs, les autres noirs, & de couleur semblable à ceux que les Espagnols appellent Mulatos ou demy-Mores, les autres sont de couleur meslée : plusieurs ont les cheueux noirs, longs & espars, les autres les ont crespez & épais; d'autres les ont bien dorez & fort clairs : laquelle diuersité fait iuger qu'il y a beaucoup de commerce & de communication entr'eux. Cette consideration auec la bonté du terroir, & qu'ils n'vsent d'aucunes artilleries ny harquebuzes, ne trauaillent point aux mines, & autres pareilles circonstances, font inferer que tout le pays est fort peuplé.

MOEVRS DES HABITANS.

LEs peuples de ce pays semblent ne sçauoir aucun artifice: ils n'ont point de forts ny de murailles : ils n'ont ny Roys, ny Loix. Ce sont simples habitans diuisez en faction, & iamais bien d'accord entr'eux. Les armes dont ils vsent, sont arcs & fleches qui ne sont point empoisonnées, ny trempées dans le suc des herbes comme en plusieurs autres pays. Ils se seruent de massuës, bastions, picques, dards à lancer, tout cela de bois seulement. Ils ne se couurent qu'à l'endroit de la ceinture & iusques à la moitié des cuisses. Ils sont soigneux de netteté, traitables, gais, & fort recognoissans enuers ceux qui leur font du bien : leurs maisons sont de bois, & couuertes de fueilles de palmier. Ils ont des pots de terre, des cuilliers de bois, des mestiers de tisserans, & autres gentillesses de telle nature Ils trauaillent aux marbres. Ils ont des fluttes, & des tambours: leurs iardins sont fort bien compartis en parterrez, bordez & diuisez par limites. Ils font grand vsage des meres-perles, & coquilles produisans les perles. Ils font des coins, des rasoirs, des syes, des socs, & autres semblables instruments. Ils font aussi des perles, & gros grains à pendre au col. Ceux qui demeurent aux Isles, ont des nasselles fort bien elabourées, & fort commodes pour passer, qui est vn indice certain qu'ils sont voisins d'autres nations plus polies : & ils sçauent mesme cela de nostre mesnage, qu'ils chapponnent les cocqs & coupent les verrats. Ils ont du pain communément de trois sortes de racines qui croissent en grande abondance, & n'ont pas grand' peine à faire le pain: car ils font seulement rostir les racines iusques à ce qu'elles soient bien cuittes, & sont fort agreables au goust, saines & nourrissantes : elles sont fort longues, aucunes se trouuent longues presque d'vne aulne. Les fruicts de ces païs-là sont tres-bons. Il y a de six sortes de planes, des amandiers de quatre sortes, & d'autres arbres nommez Obi, presque semblables de fruict & de grandeur à nos coigniers. Il y a grande quantité de noyers & des citrons, & plusieurs autres gros fruicts tres-bons. Ils ont encore des cannes de succre fort grosses & en grand nombre. Ils ont connoissance de nos pommes communes, & ont des palmiers sans nombre, desquels l'on peut commodément tirer vn suc, dont on fait du breuuage comme du vin, du mesque, du vinaigre & du miel, & les noyaux en sont fort doux. Ils ont aussi des fruicts que les Indiens appellét Cocos, lesquels estans verds, seruent de cordons, & la mouelle est quasi semblable à la cresme de laict: quand ils sont meurs, ils seruent de viande & de breuuage par terre & par mer: lors qu'ils se passent & tombent de l'arbre, il en sort de l'huyle qui est fort propre aux lãpes, sert aux playes cõme le baulme, & est fort bonne à manger: quand les fruicts sont tendres, l'on fait de leur escorce de petites bouteilles & autres semblables vaisseaux, & l'escorce de dedans, sert d'estouppe ou de mousse pour boucher

Digitized by Google

les fentes des nauires: on en fait aussi des chables & autres cordages qui peuuent seruir à tirer les vaisseaux, & aux vsages domestiques. Mais l'on se sert de fueilles de palmiers que l'on assemble pour faire les voiles des petits vaisseaux, on en fait des nattes fort deliées, on s'en sert au lieu de tuilles dans les maisons, lesquelles sont faites & basties de pieds d'arbres longs & droits, desquels aussi on fait des picques & autres sortes d'armes, des rames & auirons, & des meubles pour la maison. Ces palmiers sont comme des vignes, desquels on recueille du vin tout le long de l'année, sans peine, sans frais, & fort promptement. Entre les herbages & les fruicts des iardinages, on y voit des citrouilles, des poirées grandes & petites, & autres herbes potageres. Ils ont aussi des febues: & pour la chair ils ont de grands porceaux semblables aux nostres, force poulles, chappons, perdrix, canards, tourtes, pigeons, palombes, & des chevres. Il y a aussi des vaches & des bœufs, & plusieurs sortes de poisson, comme harghi, perfereyes, lizes, soles, truittes, aloses, macabises, casanes, pampani, sardines, rayes, cuculi, chiternies, anguilles de mer, marsoüins, chappini, rougets, moules, langoustes, & plusieurs autres. Cette grande abondance de toutes choses fait aduoüer que l'on vit en ce pays-là auec plaisir & delices. Il y a dequoy faire des machepains, & des confitures de toutes sortes, sans attendre d'autres pays aucune chose pour ce faire: & pour la nourriture des nautonniers, il n'y a pas faute de jambons, sain-doux, & d'assaisonnement de viandes, comme vinaigre, espiceries, & autres choses qui prouoquent l'appetit. Et il faut remarquer que la pluspart de toutes ces choses sont semblables à celles que nous auons par deçà, & en plus grande abondance. Ce qui fait cognoistre que la terre de ce pays-là est propre à porter tout ce qui se trouue en Europe.

Pour ce qui concerne la forme de viure de ces peuples-là, les hommes vont presque tout nuds depuis la teste iusques au ventre, leurs chapeaux ou bonnets sont faits d'escorce de palmiers, & les plus qualifiez de plumes de diuerses couleurs. Ils se peignent la face, la barbe, & ont les cheueux tous crespez cõme ceux des Mores. Leurs souliers sont faits de natte & de ionc en formes de sandales: les femmes vont les bras nuds & le reste de leur corps est couuert de certaine forme de hoqueton de laine qui leur va iusques au dessous du genouil. En leur teste elles portẽt vne forme de coëffure faite de peaux de chevre fort mince qui leur deuale sur le nez: leurs mariages se font sans aucune ceremonie. L'homme ou le garçon aymant vne fille, il la demande en pleine assemblée aux parents, & sans partir de là, si les parties en sont d'accord, il la prend & la mene en sa maison. Le lendemain la mesme compagnie s'assemble & se fait le festin, & en suitte le mary emporte ce que l'on a donné à sa femme en mariage, & elle exerce le long de sa vie le mesme mestier que son mary, sans oser se separer de sa presence: que si elle s'addonne à quelqu'autre, le mary la renuoye à ses parents, qui la rasent: & si elle retourne auec son mary, elle ne couche plus auec luy, mais luy est donnée comme seruante. Ils n'ont point de siege de iustice pour accorder leurs differents, & quand il en suruient, les prochains voisins les terminent sans autre formalité.

RICHESSES.

Les richesses de ces peuples-là consistent en or, argent & en perles, qui sont les trois plus pretieuses especes des choses que la nature produit. Ils ont grande quantité de noix-muscades, mastic, gingembre & poiure. Ils ont aussi de la canelle, du cloud de gyrofle, & autres sortes d'aromates & espiceries, & ce d'autant plus que ce pays-là est à peu prés au paralelle des Isles Moluques, Ternates, & Bachian. Ils ont des laines propres à faire draps, de l'any, & de l'ebene fort excellent, & du bois en telle quantité, qu'on en peut faire autant de nauires qu'on voudra. Ils ont des toiles propres à faire des voiles, & des escorces d'arbres à faire des cordages, fort semblables à nos chanvres. De l'huyle de Cocos ils font vne espece de bitume appelle Galagula, qui leur sert au lieu de poix. Ils ont vne sorte de poix-resine de laquelle les Indiens poissent leurs vaisseaux, qu'ils appellent Piraques. Et comme ils ont quantité de chevres & de vaches. Ils ne manquent point de bon nombre de marroquins, cuirs, suif & chair. Les abeilles qui y sont en abondance, leur seruent à faire du miel & de la cire. On adiouste à cecy ce que l'industrie des ouuriers peut apporter, qui y cause l'abondance incroyable d'ouurages, & qui seroient parmy les autres nations plus vtiles que ceux qui s'enuoyent du Peru.

GOV-

GOVVERNEMENT.

OVtre que les peuples de cette terre Australe, n'ont autre Iuge pour vuider leurs differens qu'eux-mesmes, neantmoins en chaque lieu où ils demeurent, ils ont vn Gouuerneur, qu'ils élisent tous les ans, qui n'a autre charge que de faire chastier les meschans, & d'ordonner des peines contre ceux qui sont oisifs, & qui ne veulent s'employer à quelque sorte de mestier, veu que ces peuples-là sont ennemys de l'oysiueté, comme aussi de faire pouruoir les places de son Gouuernement de ce qui est necessaire à la vie d'vn chacun. Dans tout le païs il n'y a point de Prince ny de Souuerain pour les deffendre, & les maintenir en paix, dautant qu'ils n'ont point d'ennemis qui leur fassent la guerre, ioint que tous ces peuples ont entr'eux toute bonne intelligence; & s'il y en a qui offencent ou outragent les autres, ils sçauent les chastier & les accorder en vn lieu de leur demeure, où toutes les sepmaines se tient vne assemblée comme vn marché, où ils resoudent de tout ce qui concerne le public. Leurs maisons, ou plustost cabanes, n'ont qu'vn seul estage, comme en Egypte, & en Ethiopie, peu meublez; car la pluspart d'eux couchent par terre, sur des formes de clayes, faites de bois de cannes, ou sur quelques couuertures de laine.

RELIGION.

LEs peuples de ce païs n'ont aucune deité particuliere, ils adorent les Arabes, qui les abusent par leurs faux Prestres. Aux lieux où ils sont, ils ont quelques petites cauernes, comme oratoires, où ils font leurs prieres & imprecations particulieres, auec des mines & des grimaces épouuentables, & là aupres ils ont des cimetieres où ils enterrent leurs morts, dont ils lauent les corps dans des cuues, & les couurent de fleurs; & en cette maniere ils les couchent dans la fosse: les femmes (quand ce sont leurs maris) demeurent vn long-temps sur leur fosse, où elles font des cris, des hurlemens, & des lamentations effroyables. Ils ont certains iours en l'année ausquels ils font leurs purifications, se versent quantité d'eau sur leurs testes, & s'abstiennent de manger iusques apres le Soleil couché: pour sçauoir ce qui leur doit arriuer, ils vont consulter leurs Prestres, & tiennent pour veritez infaillibles ce qu'ils leur disent. Neantmoins depuis que les Portugais & Espagnols y ont eu entrée, ils y ont commencé d'y establir la vraye Foy & la cognoissance du vray Dieu, afin qu'il soit seruy & adoré en ces lieux, où l'on reuere tant de diables.

Il ne faut pas iuger des Indiens qui habitent ces païs, là selon l'humeur des gens de deçà, & selon leurs conuoitises, gousts, necessitez, & l'estime qu'ils font des choses: mais il faut faire estat de ce que ce sont des hommes qui s'estudient à passer leur vie doucement, en labourant & trauaillant, sans se soucier des choses pour lesquelles nous nous tourmentons.

On trouue là autant de commoditez pour la vie humaine, & autant de delices, qu'on peut attendre d'vn terroir fort cultiué, agreable & bien temperé. C'est vne terre fort grasse & fertille, où il se trouue de l'argille en beaucoup de lieux, propre pour bastir promptement des maisons, faire de la tuille & de la brique, & tout ce qui se fait de terre. Les marbres n'y manquent point, ny autres sortes de bonnes pierres, pour faire, si l'on veut, des bastimens plus magnifiques.

Le païs est abondant en bois, propre pour tous les ouurages que l'on voudra faire: il y a de belles plaines, les campagnes entre couppées de ruisseaux, de fossez, & de riuieres. Il y a de grandes & hautes roches, force torrens, petites & grandes riuieres, où l'on peut commodément bâtir & poser des moulins à eau pour le bled, des engins à succre, des moulins à draps pour forger, & autres choses pour lesquelles on se sert de l'eau.

On y trouue des salines, qui est la marque de la fertilité du terroir: il y a en plusieurs lieux des cappes, dont aucunes ont cinq ou six palmes de grosseur, & le fruict à proportion, le bout des fruicts est delié & fort dur, l'escorce douce.

La Baye de sainct Iacques de cette terre Australe a vingt lieuës de riue, elle est sans bourbe, & y entre-on en asseurance de iour & de nuict, elle est couuerte de beaucoup de maisons.

Le port, dit la vraye Croix, en ce mesme païs, est si capable, qu'il y tiendroit mille Nauires, le fonds sans vase & d'vn sablon noirastre: on n'y a iamais trouué d'abysmes ou gouffres, on y iette l'anchre asseurement, quelque part que l'on voudra, depuis 40. brasses iusques à vne demie, & ce entre les embouchemens de deux fleuues, n'yât plus d'vne toise de bourbe. Pour l'autre fleuue les esquifs y peuuêt aller à l'aigua-

de, & y entrer en asseurance, & on peut prendre dés l'entrée d'iceluy de l'eau tres-claire tant que l'on voudra. Le lieu où on décharge les nauires, a enuiron trois lieuës de greue, couuerte de petits cailloux noirastres & fort pesants, bien propre à lester des vaisseaux : la riue est droite & vnie, & se voyent des herbes toutes verdes, ce qui fait croire que la mer ny bat point, & voyant les arbres fort droits & entieres, c'est signe que là il n'y a point de tempestes. Quant au port, entre plusieurs autres commoditez, il y en a vne fort agreable & plaisante, qui est que dés le poinct du iour l'on entend d'vn bois qui est proche, vn fort doux concert, d'vne milliace d'oyseaux de toutes sortes, entre lesquels l'on entend des rossignols, des merles, des cailles, des chardonnerets, des hyrondelles, des perequitis & des perroquets, des cigales, & des grillons. Toutes ces choses font croire que l'air y est tres-bon, & que la nature du lieu est d'vne tres-bonne temperature.

Ce port & la Baye est encore plus à estimer de ce qu'il est voisin de tant de belles Isles, & principalement de sept qui ont deux cens lieuës d'estenduë, & l'vne d'icelles qui est distante de prés de douze lieuës du port, a 50. lieuës de tour.

La bonté & la temperature de l'air du pays est telle, que les habitans sont fort sains, & aucuns sont fort aagez, combien qu'ils couchent sur la terre, qui est vn signe de grande santé, & vne marque de l'excellence du terroir; car s'il y auoit de l'humidité ou quelque autre vice, ils éleueroient leurs maisons plus hauts de terre, comme l'on fait aux autres païs des Indes : veu aussi que la chair & le poisson, mesme sans estre salez, se gardent bien deux iours sans se corrompre, & que les fruicts qu'on apporte de là, sont fort bons. Il ne s'y voit nulles terres sablonneuses, nuls chardons, nulles espines, nuls marescages, nuls paluds, point de neige aux montagnes, point de couleuures ny serpens, nuls crocodiles dans les riuieres, nulles de ces fourmis qui nuisent tant à nos fruicts, & font tant de mal aux maisons, nuls pucerons, chenilles ou moucherons, qui est vne prerogatiue de nature digne d'estre preferée à celle de plusieurs regions des Indes qui sont desertes à cause de telles incommoditez, & pour plusieurs autres qui sont fort ennuyeuses aux habitans.

Ferdinand de Quir qui fit cette descouuerture de la terre Magellanique au nom du Roy d'Espagne, y planta premierement vne Croix, & y fit bastir vne Eglise en l'honneur de Nostre Dame de Lorrette, où l'on celebroit vingt Messes par iour, & où toute la compagnie se rendoit pour gagner les Indulgences. Il y fit faire vne procession generale, où l'on portoit le S. Sacrement par vn grand circuit de terre. Ce que voyans les Indiens de ce païs-là, tous idolatres, en demeuroient fort estonnez & ne pouuoient se lasser de voir les belles ceremonies de nostre religion Chrestienne, n'en ayans iamais veu en cette cinquiesme partie du monde, aussi plusieurs se conuertirent à la vraye foy, & receurent le S. Baptesme aux trois lieux, où Ferdinand Quir fit dresser deux colomnes, & peut-on dire à bon droit qu'en tant que c'est là vne partie du monde, la deuise de *plus vltrà* plus outre, est accomplie, & en ce qu'elle se rapporte au continent.

Du depuis quelques Pilotes Hollandois de la compagnie des Indes, se resolurent d'aller chercher vn passage prés de celuy de Magellan pour entrer en la mer Australe, & y decouurir les nouuelles terres Australes que ledit Capitaine Ferdinand Quir auoit découuertes, & qui estoient riches en or, & argent, en perles, espiceries, fruicts, & animaux, & d'vne grande estenduë Isaac le Maire auec son fils demeurãs à Egmõd, & Guillaume Corneille Schouten auec son frere Bourgeois de Horn, firent cette entreprise; & pour l'executer, ils equiperent, armerent & fournirent de marchandises, canons, munitions, viures, chaloupes, & esquifs deux vaisseaux, sçauoir vn grãd nauire de 180. lastes, & vne fuste de 55. lastes, & sans dire à ceux qui s'embarquerent auec eux, où ils alloient, firent voile auec 87. personnes le 14. Iuin de l'an 1615. du port de Tersel en Hollande, prenans leur route prés les Isles de Madere qu'ils découurirent le 12. Iuillet.

Ayans passé le Cap-verd le 1. Aoust, & entré le 19. & 20. d'Octobre la ligne Equinoctiale : ce fut alors qu'ils declarerent à leurs gens, qu'ils alloient pour trouuer vn autre passage que le destroit de Magellan, & decouurir nouuelles terres & Isles vers la mer Australe, où ils croyoient y auoir de grandes richesses. L'esperance du profit les rauissant de ioye, ils continuerẽt leur voyage vers les fins de l'Amerique au delà du Brasil. Ils arriuerent le 7. Decembre au port desiré, qui est à la hauteur de 47. degrez 40. minutes au delà de la ligne Equinoctiale. Tout ce lõg voyage ne se fit point

sans courir plusieurs risques, & apprehender la rencontre de plusieurs baleines, monstres marins, & autres poissons & oyseaux qu'ils virent, & qui ne se voyent en la mer Septemtrionale. Durant 37. iours qu'ils furent sur le riuage du port desiré, en nettoyant leurs deux nauires, le feu se prit de si grande violence à la petite, qu'elle fut consumée iusques à l'eau. En ce port ils se rafraischirent d'eau, & estans descendus en terre, ils prirent plusieurs sortes d'oyseaux, & vn nombre infiny d'œufs. Ils y virent aussi des austruches & des bestes comme cerfs, ayans le col fort long, qui s'enfuyrent vers les montagnes.

En ce havre est l'Isle aux lyons de mer prés l'embouchеure d'vne riuiere, où ils tuerent à coups de mousquets grande quantité de ces lyons, qui seruirent pour les nourrir. Ils sont de la grosseur d'vn petit cheual, les masles ont des testes comme des lyons terrestres, & le crin de mesme: mais les femelles n'ont point de crin, & sont plus petites de moitié que les masles.

Le 13. Ianuier 1616. ils sortirent du port desiré, & commencerent à faire voile. Le 20. & 21. continuans leur voyage ils se trouuerent à la hauteur de 52. degrez au delà de la ligne, & vis à vis du destroit de Magellan. Le 24. estans au poinct du iour à la hauteur de 54. degrez, ils decouurirent deux pointes de terre fort hautes, en l'entre-deux desquelles, il y auoit vne ouuerture au moins de 8. lieuës. Ce qu'ayans consideré, ils preiugerent qu'en ce grand entre-deux de terre il y pourroit auoir, ou quelque passage, ou quelque profonde riuiere: & sur ce ils continuerent leur route par cette ouuerture, où sur le soir ils virent tant de pinguins, & si grande quantité de baleines, que tout leur soin ne fut qu'à euiter de heurter contre ces mõstres marins.

Le lendemain 25. se trouuans bien auant en ladite ouuerture, entre deux terres & à la hauteur de 55. degrez 36. minutes, ils virent le riuage sablonneux & quantité de bonnes rades propres pour anchrer & sauuer des nauires. Le dedans des terres tãt de part que d'autre, estant de hautes montagnes couuertes de neige. Continuans de nauiger dans les entre-deux de terre, ils trouuerent que sur le soir ils estoient entrez dans vne grãde mer: car ils perdirent de veuë la terre que l'on nomme *Terra del fuego* & voyoient celle du costé de l'Amerique vers le destroit de Magellan, s'estendre tant que la veuë pouuoit porter. Ce fut alors qu'ils furent asseurez d'auoir decouuert en 25. heures, vn passage pour entrer en la mer Australe, autre que celuy de Magellan, lequel n'auoit que huict lieuës en sa longueur & autant de largeur; passage qui iusques alors auoit esté incogneu.

Le 26. ils se trouuerent à la hauteur de 57. degrez, agitez de vents & de tempestes. Et le 29. ils s'approcherent de deux Isles: en ce mesme iour sur le soir ils decouurirent vn Cap fort aigu du costé de l'Amerique, puis sans plus voir de terre, ils entrerent en pleine mer, agitée diuersement de vents, de tempestes, de la maladie de Scorbut, & de la necessité, iusques au premier de Mars qu'ils s'approcherent des Isles de Iean Fernando, qui sont en la coste de l'Amerique, & situées à la hauteur de 33. degrez, lesquelles ils ne peurent aborder pour y prendre quelque rafraischissement, & furent contraints de continuer leur route iusques au 10. d'Auril, qu'ils se trouuerent à la hauteur de 15. degrez. Ils découurirent en diuers iours quatre petites Isles basses, que la mer inondoit la pluspart en haute marée: les vnes habitées de sauuages nuds, leur peau seulement marquée de figures de serpens: & les autres desertes, & toutes ensemble sans fonds propre pour y aborder & prendre rafraischissement. Tellement qu'estans encore contraints de passer outre, ils se trouuerent le 9. May éloignez de la coste du Peru & de Chili en l'Amerique, de quinze cens lieuës d'Allemagne.

Le 11. ils découurirent terre & recogneurent les iours suiuans, que c'estoient quatre Isles assez bien peuplées: là ils commencerent à voir des nauires, & des Canoës des sauuages, desquels ils receurent quelque rafraischissement, sçauoir des noix de Cocos, Bananes, & des racines d'Vbus, auec quelques petits pourceaux, pour des clouds, du fer, & du corail, dont les sauuages nuds faisoient grand estat.

En l'vne de ces Isles, qu'ils appellerent du depuis l'Isle des Traistres, le Capitaine des sauuages, apres les auoir enuoyé visiter, donné & receu des presens, entreprit de surprendre leur vaisseau auec vingt-trois petits nauires Indiens, sur chacun desquels il y auoit vingt-cinq sauuages & quarante-cinq Canoës, tous ensemble pouuans estre au nombre de mille sauuages. Ceux qui commancerent l'attaque, allerent heurter si furieusement le nauire Hollandois, qu'ils briserent contre. Ce que

ayans veu les autres sauuages, ils commencerent à ruer des pierres : mais ce fut vne façon d'attaquer bien inégale aux canonnades des Hollandois, lesquels à la premiere vollée qu'ils lascherent, renuerserent en la mer tout ce qu'ils rencontrerent de sauuages, & de leurs petits vaisseaux, tellement que les autres prompts à la voile, se sauuerent à la fuitte.

Le 18. May le Maire & Schoten continuerent leur voyage ; se trouuans à la hauteur de 16. degrez, & considerans qu'ils auoient nauigé prés de deux mille lieuës d'Allemagne depuis leur passage au nouueau destroit, & qu'ils n'auoient rien decouuert de la terre Australe ou Magellane, qu'ils pensoient trouuer, mesme n'y ayant apparence de decouurir quelque chose auec profit, ains plustost de se perdre, ils changerent leur route & firent voile vers le Nord de la nouuelle Guinée, & vers les Molucques. De maniere qu'apres Ferdinand de Quir peu de voyages se sont faits en ces pays-là, & de ce qu'il en decouurit, il en prit possession au nom du Roy d'Espagne, & dans la relation qu'il luy en fit, il confesse que quoy que tous ceux de sa compagnie fussent comme luy estrangers, iamais vn seul n'y fut malade, encore qu'ils trauaillassent continuellement, qu'ils fussent souuent en sueur & souuent moüillez : & que d'ailleurs ils beussent de l'eau à ieun, & mangeassent de ce que la terre y produit, qu'ils ne se gardassent du serain, ny de la Lune, ny du Soleil, lequel n'est pas en ces pays-là trop vehement : sur la minuict ils prenoient seulement vne couuerture de laine pour se coucher dessus : & en suitte de ce, Quir adiouste parlant au Roy d'Espagne, qu'il croit que sa Maiesté Catholique employeroit tout le soin necessaire pour s'asseurer à l'aduenir de l'habitation de ces terres nouuellement decouuertes, veu que la principale cause qui le deuoit obliger de ne les pas laisser desertes, & qu'il n'y auoit que le seul remede qui peust faire que la cognoissance du vray & vnique Dieu fut imprimée en l'ame de ces sauuages, & que ce grand pays fut deliuré de la possession du diable, & ce d'autant plus que ce deuoit estre vne porte par laquelle il deuoit venir vne grande abondance de biens, de profits & de commoditez à ses suiets : qu'elle acquerroit pour vn peu d'argent qu'il depenseroit au Peru, vne reputation perpetuelle en ce nouueau monde auec tous les biens qu'il luy promettoit, que sadite Maiesté pouuoit faire construire promptement vne tres-grãde & belle ville en ce port & en sa Baye, qui sont à quinze degrez quarante minutes d'eleuation Australe, & que les personnes qui l'habiteroient auroient abondance de toutes les richesses & commoditez qu'ils pourroieut desirer : que le temps feroit voir la verité de ce qu'il disoit : & qu'en ce lieu pourroit estre la décharge de toutes les richesses des pays de Chilly, du Peru, de Panania, de Micaraqua, de Sattimale, de la nouuelle Espagne, des Molucques, & des Philippines : tous lesquels pays estoiét en la puissance de sadite Maiesté; que si elle s'acqueroit la Seigneurie de ces terres, il en faisoit tant d'estat, qu'il estimoit outre qu'elles seroient comme la clef de toutes celles-là, voire ainsi qu'vn Royaume de la Chine, ou du Iapon, & les autres Isles riches qui sont à cette coste de l'Asie, pour la negociation des marchandises riches & pretieuses, sans parler de l'estenduë de la puissance de sadite Maiesté, & de l'établissement qu'elle en pourroit faire par la possession d'vn si grand pays : que ce qu'il disoit, estoit peu, au regard de ce qu'il estimoit, sans vouloir s'estendre pour luy monstrer que ces terres-là pouuoient dés la premiere entrée nourrir vingt mille hommes de ses naturels suiects; & que c'estoit vn mõde duquel l'Espagne estoit le centre.

ESTAT DES RELIGIONS QVI ONT ESTE' *parmy les Hebreux, tant en la loy de Nature, qu'en la loy escrite, & de celles qui sont auiourd'huy approuuées du Sainct Siege en l'Eglise Catholique.*

ENOCH le septiesme homme apres Adam commença, dit l'escriture, d'inuoquer le nom de Dieu. Les Rabins tiennent que, c'est à dire, qu'il fut le premier qui assembla vne compagnie de gens deuots & Religieux pour inuoquer le nom de Dieu à certaines heures : & de fait il faut necessairement que ce soit l'interpretation de ce passage, dautant qu'Adam, Abel, & le reste iusques

Digitized by Google

à luy, auoit inuoqué & adoré Dieu, comme il est tout clair par le Texte sacré : aussi tiennent les Peres de nostre Eglise, que ce qui est dit au 6. chap. du Genese, 1. que *les fils de Dieu voyans les filles des hommes*, *&c.* Les fils de Dieu ne sont autres que ceux qui s'estoient particulierement deuoüez au seruice de la Diuinité.
2 Abraham, le premier de tous les Patriarches, n'a-il pas esté aussi le premier qui a donné la forme & le commencement à la Religion ? Car, ne fut-ce pas par le commandement de Dieu qu'il laissa la terre de sa naissance, & qu'il abandonna sa parenté & maison paternelle, pour se retirer au lieu que le Seigneur luy monstra?
3 En la loy Mosaïque, les Nazaréens tiennent le premier rang, la loy desquels est rapportée tout du long au 6. chap. des Nombres, lesquels faisoient certains vœux, offroient certains sacrifices, & ne beuuoient point de vin, tel fut Samson, Elie le Prophete, sainct Iean Baptiste, & nostre Seigneur mesme.
4 Elie le Prophete, l'Ordre duquel regne encores auiourd'huy les Religieux Carmes tirãs leur origine de lui, auoiẽt vne autre maniere de vie & de vestemẽt que le cõmun, l'vn & l'autre remarqué en l'Escriture, par sa solitude, & par sa ceinture de cuir.
5 Elisée, & les enfans des Prophetes, viuoient en commun : mais separez du commun, comme il se void au 3. & 4. liure des Roys.
6 Iudith, la sainte vefue, & qui a serui de patron aux sages vefues qui sont venuës apres elle, se fit accommoder vn lieu secret, apres la mort de son mary, au haut de ses palais, où elle se retira auec ses seruantes : pour vacquer plus librement à l'Oraison : elle portoit la haire, & ieusnoit tous les iours, horsmis les festes de la solemnité de la maison d'Israël, Iudith, c. 8.
7 L'Ordre des Rhecabites, au trente-cinquiesme chap. de Ieremie, soubs l'Obedience de Ionadab, fils de Rhecab, lesquels ne beuuoient point de vin, ny n'habitoient point en des maisons : ains seulement soubs des tentes, tous les iours de leur vie, sans semer du bled, ny cultiuer des vignes, donc vindrent.
8 Les Scribes habituez en Iabez, qui chãtoient & faisoiẽt le seruice diuin. 1. Paral. 2.
9 Holda Prophetesse, & comme vne Abbesse, qui residoit en la seconde closture de Hierusalem, que le Targum, ou paraphrase Chaldaïque tourne pour maison de doctrine, ainsi que pourroit estre quelque Monastere: il est parlé d'elle au quatriesme des Roys, chap. 22.
Samaias reclus en Nehemie 6.
Si bien qu'en tous ceux-cy vous voyez vn Patrõ, sur lequel les Religieux du Christianisme ont fondé leurs instituts, car les Nazareens, & le Prophete Elie leur ont enseigné la pureté & l'austerité de vie, ils ont la communauté auec les enfans des Prophetes, l'obedience auec les Rhecabites, les Sacrifices & les chants auec les Scribes, les escoles cõme la maison de doctrine de Holda, & finalement la solitude auec Samaias. Outre ceux-cy il y eut encores depuis 3. manieres de Religieux entre les Iuifs.
10 Les premiers, les Pharisiens ainsi nõmez, parce qu'ils estoient differends des autres d'habits, & façons de viure, taschãs de se faire paroistre pour grãds obseruateurs de la loy, & de là venoit qu'ils portoiẽt ces phylacteries rapportées par S. Matthieu, ch. 12. (cõme si on disoit, defenses & armes de salut) mais leurs hypocrisies & leurs méchancetez furent découuertes par nostre Seigneur: ce qui fut cause de la grãd'enuie qu'ils eurent contre luy, & qu'ils conspirerent auec les Iuifs pour le faire mourir: ils nioient la resurrection des morts, & rendoient grãde obeissance à leurs superieurs.
11 Le second Ordre estoit des Saduceens, ceux cy nioient la resurrectiõ des morts, & ne croyoient pas qu'il y eust des Anges, estimãs que l'ame mouroit auec le corps.
12 Le troisiesme fut des Esseens, c'est à dire Saincts, lesquels menoiẽt vne vie du tout austere, ennemis de la volupté, mesprisoient les richesses, grands hospitaliers, viuoiẽt en tres-grand silence en leurs maisons, n'osoiẽt rien donner à leurs parẽs sans permission, ennemis mortels du iurement, faisoiẽt iurer à leurs Profez la foy à Dieu, iustice aux hommes, obeissance aux Princes & Magistrats, gardoiẽt estroittemẽt le Sabbat, viuoient en commun, ne demeuroient iamais aux villes : & bien qu'ils fussent plus de quatre mille en diuers lieux, leurs heritages, leur argent, leur prouision & vestemẽt, leur viande, leur table, & toutes autres choses appartenãtes à la vie leur estoiẽt communes : Leur principal Temple estoit assis sur vne coline aupres de l'estang Marie, appellé auiourd'huy le marais de Marie : ce maraiz est le grand desert, où furent depuis les hermitages tant renommez des Scythes, & de Nistrie, & de Thebaide.
13 On peut bien dire veritablement aussi, que celuy qui est plus que Prophete, & le plus grand entre ceux qui sont nez de femme. S. Iean Baptiste, a esté l'autheur de la

vie Monastique: car il quitta parens & richesses, dés sa plus tendre ieunesse pour viure au desert. Il portoit vn vestement fait de peaux de chameaux, & vne courroye ou ceinture de peau sur les reins: sa viande estoit de miel sauuage & de locustes, & auoit auec luy plusieurs Disciples, preschant la penitence à tout le peuple qui venoit l'escouter, & baptisant en eauë.

14 On peut dire encore que la Prophetesse Anne fille de Phanuel, a esté vraye & parfaicte Religieuse, parce que nous lisons d'elle, qu'elle ne bougeoit du Téple à seruir Dieu iour & nuict, en ieusnes, & en continuelle priere & oraison. Voila commét, depuis Enoch iusques à N.S.I.C. il y a eu tousiours quelques Religieux entre les Iuifs.

15 Mais auparauát que de passer du Vieil au Nouueau Testamét, ne seroit-ce pas vne espece de sacrilege, de passer soubs silence la tres-saincte & tres-glorieuse Mere de Dieu: veu qu'elle a vescu auparauát qu'elle eust conçeu du S. Esprit, à sçauoir du téps de la loy Mosaique, d'vne vie tres-parfaicte & Religieuse, & depuis la Natiuité de sō cher Fils N. S. a continué iusques à la fin de ses iours, s'estant tousiours maintenuë en la plus grāde pureté & saincteté, à laquelle la creature humaine puisse iamais atteindre: Car elle a non seulement esté le portraict & l'exemple de la vie Religieuse, ayát la premiere consacré à Dieu sa virginité tres-pure & immaculée, & gardé parfaictement les vœux de chasteté, sans y auoir manqué, non pas mesmes la moindre pensée mondaine: de sorte qu'il ne s'est iamais trouué hōme, tant desbordé fust-il, qui ayt eu autre opinion d'elle que de bōté, pudicité & honnesteté: ses actions & ses regards si pleins de modestie & si chastes, qu'encore auiourd'huy ceux qui voyét son portraict, bien qu'elle soit toute belle, n'en sçauroient pas auoir la moindre pēsée impudique. Quant à la pauureté, elle estoit descēduë de tres-illustres Patriarches, & de tres-puissās Roys, & neantmoins son cher Fils n'auoit pas où pouuoir reposer sa teste, viuant quant & elle du labeur de ses mains. Et son obeïssance a esté telle, & auec vne si grāde simplicité, qu'apres celle de son Fils, il n'y en a point qui ait iamais approché de la sienne. C'est pour ce qui regarde les Religiōs votiues: mais n'est-elle pas aussi le modelle & la viue image de tous les fidelles qui se sōt enroolez sous l'éseigne du crucifié, soit par son humilité, patiēce, prudēce, constāce & magnanimité, ayát esté vn rocher de foy, vne anchre d'esperāce, vn thresor plein de charité & tāt d'autres vertus innumerables & inenarrables, que tout ainsi qu'elle est pleine de grace, par-dessus toute plenitude, apres celle de sō Fils, aussi faudroit-il vne plenitude de cognoissāce & d'eloquēce pour les pouuoir exprimer. Heureuses les congregatiōs qui se cōforment à son imitatiō, & tres-heureuses les ames qui la prendrōt pour miroir & pour patrone en leurs plus religieuses actions. O Royne sacrée, saincte & beniste, belle & verdoyāte verge de Iessé, qui n'a courbé iamais sous le faix du peché, fleur tres-odoriferante, qui fleuris auec autant de gloire que de grace, en toute perfection, dont la fragante odeur embaûme & remplit delicieusement le Ciel de nostre Eglise, puissions-nous suiure la trace & les vestiges de vos pas, afin d'estre agreables à ce bienheureux fruict de vostre ventre nostre Seigneur Iesus-Christ.

Religion de la venuë de nostre Seigneur Iesus-Christ au monde.

I LE premier fondateur de Religiō & vie Monastique a esté le mesme Seigneur, & tous ceux qui ont du depuis fondé des Monasteres, ont tiré leurs reigles de luy: car ayant assemblé 12. Apostres, il leur dōna la reigle qu'ils deuoient garder, les aduertissant que quiconque voudroit estre son disciple, deuoit estre resolu d'abandonner le monde, & tout ce qu'il auoit au monde, & qui estoit le plus important, falloit laisser sa propre volonté. Il voulust aussi qu'ils s'entr'aimassent, disant qu'en cela cognoistroit-on qu'ils seroient ses vrais disciples. Il leur mōstra la forme de parfaicte obedience, leur enseignant l'humilité, les exhortát à patiēce. Que pour estre son disciple, il falloit laisser tous les plaisirs du monde, & se preparer à endurer toutes sortes de mesaises & de persecutions. Que les Commandemens de Dieu doiuent estre obseruez d'vn cœur pur & net, leur monstra la maniere, comme ils deuoient presenter leur priere à Dieu, il leur loüa grandement les pauures d'esprit, les debonnaires, les misericordieux, les amateurs de iustice & de paix, ceux qui sont de cœur net, & ceux qui endurent pour la iustice & pour le Royaume des Cieux. Il ne laissa rien à les instruire & endoctriner en toutes les vertus qui leur estoient necessaires pour les rēdre parfaicts & immortels; & finalement leur laissa son sainct Euangile à garder, à sçauoir les preceptes comme à ceux qui estoient Chrestiens; & les conseils cōme à hommes parfaicts. De cette reigle, tous les anciens Peres ont tiré celle dont ils ont commēcé leurs Religions, leurs desseins sur lesquels ils ont fondé leurs trois vœux. Car son

sainct College estoit vn petit Conuent, dautant que depuis qu'il eust receu les Apostres en sa compagnie, ils alloient auec luy, mangeoient auec luy, dormoient aupres de luy, l'appelloient Seigneur & Maistre, & luy obeïssoient en toutes sortes.

Institution du Sacerdoce en la loy nouuelle.

II Ovtre ce il institua le Sacerdoce. Car cõme il eust éleu les 12. Apostres, à sçauoir 12. Euesques, ausquels il dõna le pouuoir de délier & de consacrer, & sacrifier son precieux Corps & son precieux Sang, il les enuoya prescher sa doctrine, à sçauoir l'Euãgile par tout le mõde: puis il éleut encore 72. disciples, lesquels ayãt faict Prestres, il les enuoya aussi prescher: & ce, cõme dit Origene, afin qu'à la semblãce des enfans d'Aaron, ils eussent le simple Sacerdoce, cõme les Prestres que nous appellõs auiourd'huy. De ceux-cy dõc l'ordre des Prestres a eu son origine, ainsi que de ceux-là est venuë la dignité des Euesques, parce qu'ils ont succedé en leur lieu. Quãt aux Disciples ils furẽt instituez pour le secours, la moisson venãt à s'augmẽter, dit le Pape Anaclete, & N.S. ayant estably ces deux ordres, il éleut S. Pierre pour estre general & souuerain Pontife de toute l'Eglise. *Des Clercs de l'Eglise institueez par S. Pierre.*

III Av lieu de S. Pierre les Papes ayans succedé, & voulãs ensuiure les Hebreux, ils cõmencerẽt d'establir des Huissiers, Lecteurs, Exorcistes, Acolites, Diacres & Sous-diacres: tous ceux-cy toutefois estoiẽt ordinairement prés de ceux qu'õ appelloit Clercs. Car le Prince des Apostres S. Pierre estãt venu à Rome, apres auoir mis bon ordre pour le Ministere de la parole de Dieu aux Eglises Oriẽtales, il choisit de toute la multitude des fidelles, & des meilleurs obseruateurs de nostre Religiõ (à l'exẽple des Eglises de Hierusalem & d'Antioche) certains hõmes meurs d'âge, bien aymez du peuple, & pleins du S. Esprit, de sapience, de fidelité & de bõté, lesquels, selõ Panuine Verõnois furẽt appellez Clercs, lesquels il sacra auec l'impositiõ des mains, faisant vne partie d'iceux Prestres & les autres Diacres, afin que le Põtife ou Euesque Romain se seruist d'eux pour instruire les Catholiques, qui lors croissoiẽt & estoiẽt en si grãd nõbre, qu'il n'y pouuoit pas satisfaire tout seul. Il dõna la principale charge, à sçauoir le soin des ames aux Prestres, afin qu'en administrãt les Sacremẽs au peuple de Dieu, ils peussẽt aussi auec l'Euesque vacquer aux prieres & predicatiõs: Aux Diacres il cõmit la charge de subuenir aux vefues, aux orphelins, & autres pauures fideles, & leur distribuer les aumosnes des gẽs de biẽ, qui leur estoient dõnées à cette intẽtiõ, & outre leur ordõna de seruir aux Prestres cepẽdãt qu'ils sacrifioient Les Papes Clete & Euariste les reduisirẽt apres à vn nõbre prefix: car Cletus arresta le nombre de Prestres Romains à 25. Et Euariste cõformément aux Apostres, augmẽta les Diacres iusques au nõbre de sept, auquel outre les precedens, il donna la charge de prendre garde quand l'Euesque prescheroit, s'il varieroit point en la verité de la foy: quelques vns ont dit que le Pape Caius premier du nõ, yssu de la race de l'Empereur Diocletian, fust aussi le premier qui mit distinction aux Ordres, afin que de degré en degré on paruinst à l'estat de Prestrise: d'autres disent que ce fust le Pape Iginius, 148. ans deuant Caïe, mais c'est chose certaine que l'institution vient des Apostres qui ont ordonné sept Diacres, & que cela est continué de temps en temps.

Des Chanoines Reguliers de Latran & de la Frisonnaye.

IV Apres auoir parlé du Sacerdoce, il sẽble bien à propos de dire vn mot de Chanoines reguliers, appellez, la cõgregatiõ de Latrã, qu'õ tient pour veritable auoir pris leur origine 1. des Apostres, & depuis auoir esté restablis par S. Marc d'Alexãdrie, au port de Castrain, & cõme le dereiglement s'y estoit glissé auec le temps, ils furent reformez par le Pere S. Augustin, selon Possidonius: il cõmença à florir en l'Eglise de Beauuais sous Maistres Yues Preuost, qui fust depuis Euesq; de Chartres.

Depuis en l'an 1396. vn venerable Ecclesiastique, nõmé Barthelemy, citoyen Romain, excellent Predicateur, s'estant associé d'vn nommé Iacques des Auogards: du païs de Bergame, remit sus cét Ordre qui s'en alloit en decadence, en vn pauure Monastere qu'on nommoit saincte Marie de la Frisonnaye, qui pour la pauureté du lieu, furent secourus par les gens de bien. Et quand à l'Eglise S. Iean de Latran, le Pape Gelase Afriquain de nation, & disciple de S. Augustin, apres la mort de son maistre vint à Rome, s'arresta en cette Eglise auec ses cõpagnons, où ils vescurẽt selon la reigle donnée par ce sainct Docteur, & ceux qui vinrent apres eux l'espace de 800. ans, & iusque en l'ã 1298. que le Pape Boniface y mist des Chanoines seculiers. Gregoire XII. y remit apres des reguliers, & voulut que toute la cõgregatiõ de Latrã se nõmast de S. Sauueur. Calixte III. y remit des seculiers, & le Pape Paul II. du nõ, y restitua les reguliers; mais en fin sous Sixte IV. les reguliers en perdirent la possession, ne leur

restant rien que le tiltre, & les droicts & priuileges de l'Eglise de Latran.

La principale charge de ces Chanoines reguliers, au premier temps estoit de vacquer tous les iours principalement à l'administration des Sacremens, & aux prieres publiques, sans s'occuper à chanter, pource que le peuple faisoit alors cét office, chantant & psalmodiant : ce qui fut apres transferé aux Moines de l'Ordre S. Benoist, quand la ferueur de deuotion commença de s'attiedir, l'Eglise de Latran n'estant pas plus frequentée : les Chanoines seculiers toutefois psalmodierent quelque temps apres que le Monastere eust esté destruit par les Lombards.

La reigle de ces Chanoines, & ceux de la Frisonnaye, dont il a esté parlé cy-dessus, consistoit principalement en trois poincts, à sçauoir de n'auoir rien de propre, d'estre chastes, & de garder le Cloistre. Les Chanoines seculiers sont demeurez à Latran iusques à aujourd'huy.

Des Chanoines de S. Marc de Mantouë.

V OVtre les Chanoines reguliers de Latrã, il y a encore les Chanoines de S. Marc de Mantouë, lesquels se disent auoir esté fondez premierement en Alexandrie d'Egypte, par S. Marc Euangeliste, c'est pourquoy ils sont appellez Chanoines de S. Marc, non seulement du tiltre de son Eglise, mais encore du nom de leur Autheur. Quãt à ce qu'ils ont eu S. Marc pour patron, l'histoire Ecclesiastique le témoigne, & le Pape Innocent III. du nom, le confirme par vne Bulle dattée de l'an 1250. Honorius III. adiousta à leur congregation 4. Conuents. Plusieurs Papes leur ont confirmé leur reigle & leurs priuileges. Ils souloient prendre leur repos sur des paillasses, vsoient de linceuls de laine, ieusnoient depuis l'octaue de la Resurrection, iusques bien auant en Septembre, & l'Aduent, & tous les Vendredis de l'année. Ils gardoient vn grãd silẽce, & viuoient en cõmun, sans auoir rien de propre, prenoiẽt exercice deux heures le iour, faisoiẽt leur professiõ au bout de l'an, n'admettoiẽt aucũ à l'habit qui n'eust 17. ans, s'adonnoiẽt à l'estude & aux Predicatiõs. Il y auoit aussi des Monasteres de Religieuses de leur Ordre. Ils n'ont à presẽt autre Monastere que celuy de S. Marc de Mantouë, & vn nõbre dependãt d'iceluy à Neise, prés du Padoüan. En leurs maisõs, ils sont habillez cõme les Chanoines de Latrã, auec le roquet & la trauerse, mais quãd ils võt par la ville, ils iettent vn froc blanc dessus; il portent le bonnet quarré blanc. Quand ils vont au chœur, ils ne portent pas le froc, mais le roquet, & mettent dessus vne mossette blanche, cõme sont les camails des Euesques. Ils portẽt encores l'aumusse fourrée sur le bras, comme les Chanoines seculiers. Iean André sur la premiere Clementine, dit que de son temps ils se vestoient ainsi.

De la Religion de S. Antoine Hermite.

VII QVant à S. Antoine, qui a esté le Pere des Moynes d'Egypte, il se retira au desert en l'âge de 18. ans & demy, & y demeura 83. ans. La coustume de ce tẽps estoit, que qui vouloit laisser le monde se retiroit en quelque lieu à l'escart, où estãt separé du peuple, il faisoit telle penitence que bon luy sembloit, & chacun prenoit l'habit qu'il pensoit estre le plus honneste, mais c'estoit sans forme, ou regle de viure, & n'y auoit pareillement aucun qui s'obligeast par vœu: mais il estoit en liberté de toute personne de s'en aller où il luy plaisoit, & si quelqu'vn changeant de volõté s'en alloit autre part, il n'estoit point noté de legereté, cõme il se void auiourd'huy.

Ce furent tous ceux-cy que S. Antoine se mit à visiter, comme d'office tous le recognoissoient pour Pere: aussi a-il esté d'vne si grande vertu, & tellemẽt signalée par tout le mõde, que les Empereurs, les Roys & les Princes, luy escriuoient souuẽt pour auoir son conseil, & pour se recommander à ses prieres. Il mourut l'an de nostre salut 345. sous l'Empire de Constantin II. qui regna auec Constãt & Constance ses freres, auquel temps Iule II. sainct personnage, tenoit le S. Siege Apostolique. Il a esté fort proprement appellé le Pere des Moines, si on a esgard que ç'a esté le plus vaillant Champion, voire le plus excellent Capitaine qui soit entré en lice contre le diable.

Toutefois ce n'est pas à dire qu'il ayt esté l'Autheur de la vie Monastique : car le grãd S. Denys Areopagite au liure de la Celeste Hierarchie, dit que cet Ordre estoit le premier des trois qu'il met en auant, témoignant que les Apostres appelloient les Moynes seruiteurs de Dieu: & Philon Iuif, qui viuoit du tẽps de l'Empereur Tibere Caligula, en son Traitté qu'il a fait de la vie cõtẽplatiue; auquel il magnifie grãdemẽt les Chrestiẽs, lesquels il appelle seruiteurs du grãd Dieu, le nõ de Chrestien qui print sõ cõmẽcemẽt en l'Eglise d'Antioche n'estãt pas encore en vsage. Il dit qu'ils n'auoiẽt rien de propre entr'eux nul d'eux n'estoit riche, nul pauure: ils vaquoiẽt ordinairemẽt à prier Dieu, & psalmodier, desireux de sçauoir, & viuãs en grãde cõtinẽce.

Il dit aussi que leurs habitations s'appelloient *Monasteria*, c'est à dire solitudes. S.

Digitized by Google

Hierosme tient que Sainct Marc l'Euangeliste a esté chef & fondateur de la vie Monastique, & que ce qu'a escrit Philon en la loüange des Chrestiens, estoit à cause des loüables deportemens qu'il voyoit de sainct Marc, & de ses Moines en Alexandrie, ce qui est confirmé par Pierre Damian & Cassian, à sçauoir que l'Ordre Monastique estoit du temps des Apostres, ce n'est pas toutefois à dire que sainct Anthoine n'ayt esté le Pere des Moines, car à son exemple, & la reputation de sa saincteté fut cause de remplir de Moines les deserts de l'Egypte: mais cela ne fait pas consequence qu'il n'y en eust auparauant, & non seulement en ces deserts-là, mais encore en ceux de la Thebaïde, Lybie, Palestine & Arabie.

Ordre de sainct Basile.

CEla premis, il est besoin de sçauoir pour vne plus facile intelligence, qu'il y a quatre reigles qui sont approuuées de l'Eglise à sçauoir celle de sainct Basile, de S. Augustin, de S. Benoist, & de sainct François, sous lesquelles toutes les autres Religions sont comprises.

Quant à S. Basile, ce docte & sçauant personnage, qui par Oracle diuin fut surnõmé le grand, florissoit l'an de nostre Seigneur trois cens, & nasquit en la ville de Alaza ou Cesarée de Cappadoce, d'où il fut éleu Euesque.

Cét homme fut le premier qui obligea les Moines de faire vœu apres l'an de probation, de demeurer dans le Monastere iusques à la mort, promettre de rendre entiere obedience à ses Superieurs, & ne contreuenir aux ordonnances d'iceux, & outre cela de voüer continence & pauureté: Ce qui fut accepté de tous ceux qui estoient alors, & approuué de ladite Eglise, comme chose bonne & saincte.

C'est pourquoy on dit que la regle de sainct Basile est la premiere regle du monde, parce qu'il est le premier qui a restraint les Religieux à faire profession. Il edifia en Armenie vn Monastere si grand & si ample, qu'il y demeuroit plus de trois mille Moines, & finalement il reduisit tous les Religieux de l'Orient à tenir vne bonne forme de viure.

L'Ordre de ce sainct homme florit encore en quelque partie de la Grece, & specialement en ce qui est sous la dominatiõ de l'illustre seigneurie de Venise. Il y en a aussi en Italie en quelques endroits, & principalement à Grottaferrata distante de douze milles de Rome: Ils celebrent leur Office à l'vsage de Rome, mais en langue Grecque & characteres Grecs, aussi sont-ils Grecs de nation, au *Credo* conformement à l'Eglise Latine, ils disent, *qui ex Patre Filioque procedit*, ce que ne font pas ceux du Leuant. Les Ordres leurs sont conferez par le Vicaire du Pape, ayans esté examinez par quelque docte personnage en la lanque Grecque.

Ils font profession sous leur Archimandrite, qui signifie chef de Conuent. Ils ne mangent point de chair ny aucune graisse, & auant que celebrer la Messe, ils lauent premierement l'Autel, & font de grandes abstinences: ils trauaillent de leur mains à l'imitation des Moines parfaits d'Egypte, & ce qu'ils gaignent à la peine de leurs corps, ils le rapportent en commun, sans posseder aucune chose de propre.

Tous les autres Monasteros d'Italie qui sont de cét Ordre recognoissent l'Abbaye de Grottaferrata pour leur mere: le fondateur de ce Monastere fut sainct Nil natif de Calabre: tous perseuerent en la regle qui leur fust donnée au Concile tenu à Florence par Pape Eugene IV. de ce nom.

Quant à sainct Basile, il mourut l'an 379. du temps que Damase premier du nom, tenoit le S. Siege, que l'Empereur Valens Arrien gouuernoit l'Empire.

Ordre de l'Abbé Pacome.

XII APres S. Basile, l'ordre des temps requiert qu'on parle du bon Abbé Pacome, lequel on tient auoir receu la loy, qu'il donna depuis à ses Religieux, escrite sur deux tables de metail, par le ministere d'vn Ange, lequel l'ayant bien instruit en tout ce qui estoit necessaire pour la vie monastique, disparut, luy laissant vne telle ferueur d'executer sa commissiõ, qu'en peu de iours il assembla plus de sept mille Moines, lesquels se logerẽt en diuers Monasteres qu'ils habiterent les vns aupres des autres. A l'étour du principal lieu, où se retiroit Pacome, que Gennadius au liure qu'il a fait des Consonãces Ecclesiastiques appelle homme doüé de grace Apostolique, tant pour sa façon d'enseigner que pour les miracles qu'il faisoit, il en eut encore depuis mille cinq cens, outre les sept mille susdits, tous souz sa discipline, & les diuisa en vingt-quatre ordres ou classes, selon la disposition des lettres Grecques, ainsi qu'il luy auoit esté enchargé par l'Ange, car par ce moyẽ il n'auoit qu'à enuoyer

querir les chefs, pour sçauoir tout l'estat de ses Religieux.

Tous ceux-cy trauailloient chacun de leurs mains, ainsi qu'en tous les Monasteres d'Egypte, & ne receuoient personne à leur profession, qu'il ne promist de trauailler de son mestier, quel qu'il fut, & ce qu'ils gaignoient, se consignoit entre les mains du despensier, lequel par ordonnãce de l'Abbé, pouruoyoit à toutes leurs necessitez.

Ce saint homme mourut l'an 405. de son aage le cent dixiesme, l'an neufuiesme de l'Empire d'Arcadius & Honorius, & du temps que l'Eglise Romaine estoit gouuernée par Innocent premier du nom.

Monastere de sainct Martin de Tours.

VII Restent encore deux autres personnages qui ont fondé des Monasteres: le premier, S. Martin natif de Sabarie, Chasteau fameux en Hongrie, auiourd'huy appellé Stain, nourry à Pauie, baptizé à Poictiers par sainct Hilaire Euesque de ceste ville là: il fit bastir vn Monastere à Milan, en Italie, mais il fut foüetté de verges, & chassé hors d'Italie par les heretiques dit sainct Gregoire de Tours liure 10. de son histoire Françoise, & vn autre que sans crainte il preschoit la S. Trinité, dont il se retira en Gaule, où il conuertit beaucoup de payens, rompit leurs Téples & leurs Statuës, & fit beaucoup de signes parmy le peuple, & bastit vn Monastere à Poictiers où il s'arresta luy & ses Religieux viuans d'vne si saincte vie, qu'il s'estimoit heureux, qui en pouuoit auoir vn pour Euesque, & luy mesme fut quelque temps apres eleu Euesque de Tours, où il fit bastir ce celebre Monastere de Marmontier, à demie lieuë de ceste ville là, où il édifia vne Eglise en l'honneur des Apostres sainct Pierre & sainct Paul; personnage au demeurant de grande saincteté, tant pour son obeyssance, patience & humilité, que charité & pauureté faisant plusieurs grãds miracles entr'eux. Il resuscita trois morts, il rendit la veuë à plusieurs aueugles, & guerit plusieurs malades de diuerses infirmitez: Il edifia des Eglises aux villages suiuans, à Langest, à Solonac, à Amboise, à Cisanage, à Tournemage: il trespassa du temps des Empereurs Arcadius & Honorius, Syrice premier du nom seant au sainct Siege.

Religion de sainct Augustin.

VIII La premiere regle approuuée de l'Eglise, apres celle de S. Basile le grand, a esté celle du Docteur des Docteurs sainct Augustin: Cét esprit si digne, & si releué, & qui ne sera iamais honoré selon son merite, nasquit enuiron l'an 358. au Chasteau de Tagast, & eut pour pere vn nommé Patrice, & sa mere Monique en l'aage de dix-huict ans; la lecture d'vn liure nommé Hortense, le rendit Manichéen, & comme il fut venu à Rome il acquit vne telle reputation pour sa doctrine, que les Romains erigerent vne statuë en son honneur. Et de là s'en estant allé à Milan, les prieres de sa mere S. Monique, & les doctes Sermons de S. Ambroise, le tirerent de l'erreur, où il auoit esté iusques au trentiesme an de son aage.

De là il s'en retourna en son pays, & ayant obtenu de l'Euesque d'Hippone vn iardin hors la ville, il fit bastir vn Monastere auquel il viuoit du labeur de ses mains, en toute integrité: selon l'institution de la primitiue Eglise.

Lors qu'il print l'habit de la Religion, il auoit douze compagnons, desquels voicy les noms, Augustin, Nembride, Enode, Alipe, Pontient, Dieu-donné, Simplician, Faustin Grec, Hordule, Valere, Iustin, & Paul, lesquels se ceignirét tous d'vne ceinture de cuir, au rapport du mesme Sainct Augustin, à la difference des Moynes.

Apres donc auoir esté quelque temps en ce Monastere, auec d'autres compagnons toutefois que ceux qui ont esté nommez cy-dessus, voyant l'affluence du peuple qui le venoit visiter, il se retira à deux mille de la ville, & ceux qui le voulurent suiure, bastissoient de petites logettes sur les costaux de la montagne.

De là vint l'origine des Hermites de S. Augustin, lesquels pour lors estoient bien iusques au nombre de six vingts sous son obeyssance: nul d'eux ne beuuoit de vin, sinon en cas de necessité.

Ce nombre par apres multiplia, de sorte qu'en peu de temps on vid en Afrique plusieurs Monasteres de cét ordre: mais la persecution des Goths & Vandales, les contraignirent de quitter le pays & de s'en aller aux autres Prouinces de Mesirestiense, où cét ordre fut encore tellement persecuté par les heretiques & infidelles, qu'il fut presque du tout esteint, & ce iusques au temps de Guillaume Duc de Guienne, qui le rendit Hermite de cét ordre, la saincteté de vie duquel fut cause qu'il obtint des Papes Anastase & Adrian, tous deux IV. de leur nom, de pouuoir laisser les Hermitages, & se retirer luy & les freres de son Ordre, dans les villes.

Et auec cette permission il fit bastir vn beau & grand Monastere à Paris, qui fut le premier de cét ordre basty dans les villes, & ses Religieux à cause de leur restaurateur s'appellerent Guillemins, cela aduint l'an 1157.

Depuis enuiron l'an 1200. cét ordre commença de florir en Italie par le moyen de S. Iean surnommé le Bon, natif de Mantouë, qui se rendit Religieux de cét ordre acquerant vne si grande reputation, tant pour sa sainteté, que pour sa doctrine, qu'à son occasion on fit bastir plusieurs Monasteres de l'ordre de S. Augustin, tant en la Romagne, & Duché de Spolete, qu'en la Marque d'Ancone & en la Lombardie, si qu'on le peut nommer le pere & reformateur de cét ordre en Italie. Il mourut l'an 1222. son corps repose à Mantouë en l'Eglise S. Agnes, illustre de plusieurs miracles.

Quelques-vns tiennent qu'il a esté precepteur de sainct François d'Assise, & qu'il fit profession entre les mains dudit Iean.

Apres sa mort, l'ordre se multiplia grandement, mais les Religieux prirent diuers habits, les vns se nommants de S. Augustin, les autres de S. Guillaume; d'autres de S. Iean le Bon: aucuns de la congregation de saint Fabien, autres de celles des Britins. Cela fut cause que l'an 1243. le Pape Innocent IV. du nom ordonna que tous Hermites, & autres Religieux de l'ordre de sainct Augustin, & combien qu'ils fissent leur residance dans les villes, qu'ils seroient neantmoins appellez Heremitains, & viuroient selon la profession & regle de saint Augustin, de maniere que ces diuerses sortes d'habits furent reduits en vne.

Cette Religion de saint Augustin est diuisée en ceux qu'on appelle Conuentuels, & ce de l'Obseruance, laquelle Obseruance est derechef diuisé és onze congregations, lesquels depuis ce Pape Innocent se sont reformées, à sçauoir l'Obseruance Miletane, la Carbonienne, la Perusienne, celle de Lombardie, celle du mont Orthon, la 1. Baptistelle, la Poüilloise, Calabroise, Dalmatense, & celle de S. Paul, desquelles il sera parlé cy-apres chacune en leurs temps.

Ordre de sainct Benoist.

APres auoir parlé des fondateurs & de l'origine des Religions qui ont flory en Egypte, Syrie, Armenie & Afrique, il est bien à propos de voir ce qui se passe en Occident, où de premier abord se presente le grand saint Benoist, le Patriarche des Moines de cette contrée: il nasquit quarante ans apres saint Augustin l'an 472. en la ville de Norsie region des Sabins, autrement Ombrie de la noble famille des Auices lors puissante & illustre, non seulement en Norsie, mais en tout le pays d'alentour. Les meilleurs historiens remarquent cette maison des Auices auoir esté la source de la tres-illustre maison d'Austriche, d'où sont sortis tant d'Empereurs, Roys, Princes & Princesses, & qui florit encore auiourd'huy en toute sorte de grandeur.

Son pere auoit nom Probe, & sa mere Abondance. Il fut enuoyé à Rome en l'aage de dix ans pour y apprendre les sciences liberales, mais il quitta estudes & richesses, & s'enfuit en vn Chasteau nommé Effidé, suiuy seulement de sa nourrice, & de là en vn desert prochain de Sublace autrefois vne bonne ville des Latins à 40. milles de Rome: où il fut trois ans faisant vne fort austere penitence, n'estant connu que d'vn Moine appellé Romain: Mais ayant esté découuert par de certains Pasteurs, le peuple accourut le voir de toutes parts, à l'endroit duquel il eut vne telle force de persuader qu'il falloit abandonner le monde, qu'ils edifierent en peu de temps douze Monasteres, & leur ayant donné à tous de bons Superieurs, il se retira quant à luy auec vn nombre de ses meilleurs Disciples, au lieu où est maintenant le Monastere du Mont-Cassin, où estoit anciennement la ville de Cassin, aupres de celle d'Aquin en la Beasse, ayant auparauant ruiné tous les Temples des Idoles, & brisé leurs statuës, de sorte qu'il fut le premier qui annonça en ce lieu là le Nom de Iesus-Christ, là il recueillit tous les Moines, & autres solitaires qui estoient écartez en diuers endroits ausquels il donna par escrit la regle selon laquelle eux & leurs successeurs auroient à se conduire, & cette regle fut la troisiéme, en comptant celle de S. Basile acceptée par le saint Siege.

L'vn des plus signalez Disciples de ce Saint, fut Saint Maur, lequel par sa predication & bonne vie, reforma la vie Monastique en France; l'autre fut Placide, qui fit le mesme en Sicile.

Cét arbre produisit depuis plusieurs rameaux, comme les ordres de Clugny, de Camalduli, du Val d'Ombre, de Cisteaux, des Humiliez, Celestins, Oliuetins, & de ceux de sainte Iustice.

Comme toutes choses forlignent auec le temps, & se déuoyent quasi insensiblement du droit chemin, l'Ordre de sainct Benoist ayant flory auec grande reputation, s'éloigna tellement de l'institution premiere de leur fondateur, que les Conciles, tant generaux que particuliers, auoient desia fait plusieurs ordonnances pour les reformer, & les faire retourner à leur premier principe.

Mais ce que les decrets ny l'authorité des saincts Peres n'auoient peu executer, la saincteté d'vn bon Abbé de Clugny, nommé Odo, le fit heureusement reüssir, faisant ressusciter presque de mort à vie l'Ordre Monastique, contraignant d'obseruer, & obseruant luy-mesme de poinct en poinct tout ce qui se pratiquoit du temps de sainct Benoist, de sorte que plusieurs autres Abbez attirez par son bon exemple, reformerent aussi leurs Abbayes, ce qui se fit non seulement en France, mais en Espagne, en Allemagne, & en Italie.

Et dautant que cette reformation auoit eu son commencement à Clugny, l'vnion de tant d'Abbayes, qui estoient enuiron bien deux mille, fut appellée la congregation de Clugny, & tous les ans, par la permission & sous l'authorité des Papes, tous les Abbez de cette congregation s'assembloient en vn certain lieu, & appelloient cela Chapitre general, où il se traittoit du reglement, & façon de viure des Religieux, ostant & punissant ceux qui auoient failly.

Ce bon sainct Odo viuoit l'an 913. & mourut sous l'Empire d'Henry second, durant le Pape Iean X. natif de Rauenne.

Le Cardinal Baronius, l'an 716. de nostre Seigneur, parlant du Monastere du mont-Cassin, dit qu'il n'y aura iamais Monastere en la Chrestienté, d'où soient sortis tant d'Hommes Illustres en saincteté & doctrine, du viuant mesme de S. Benoist, y estant outre sainct Maur & sainct Placide : sainct Herculan, sainct Antoine, sainct Felician, sainct Fauste, sainct Constantin, sainct Simplice, Abbé dudit Monastere, comme aussi sainct Vital, sainct Bonil, sainct Petronax, sainct Apollinare, sainct Dieu-donné, sainct Berthere, sainct Iean premier, sainct Vrbain Pape. On fait estat dans les Chroniques de cét Ordre, qu'il y a eu dans ce Monastere du mont-Cassin iusques au nombre de cinq mille cinq cents cinquante-vn Religieux Saincts, tous canonisez & enseuelis en iceluy.

Le Pape Zacharie fust en personne en ce sainct Monastere, pour y consacrer la seconde Eglise, où se trouuerent (comme il est rapporté en sa Bulle) treize Archeuesques, & soixante-trois Euesques.

L'Abbé dudit Monastere du mont-Cassin estoit qualifié de ces tiltres, *Patriarche de la Religion sacrée, Abbé du sacré Monastere du mont Cassin, Duc & Prince de tous les Abbez & Religieux : Vice-Chancelier du sacré Empire par l'Italie, Chancelier des Royaumes de l'vne & l'autre Sicile, de Hierusalē & Hongrie, Comte & Recteur de la Campagne, de la terre de Labour, & de la Prouince maritime, Vice-Empereur, & le Prince de la paix.*

Ce dernier tiltre estoit donné à l'Abbé du mont Cassin, dautant que personne ne se pouuoit reconcilier à l'Empire, sinon auec le consentement dudit Abbé.

Pour ce qui est des richesses, reuenus & dependances, l'on remarque que quatre Euesches estoient en sa iurisdiction & domaine : ensemble luy estoient subiettes deux Principautez, deux Duchez, vingt Comtez, outre ce, vingt-cinq villes fermées, quatre cents quarante Bourgs, deux cents cinquante Chastellenies, vingt & trois ports de mer: trente-trois Isles, trois cents territoires, deux cents moulins, mil six cents soixante-deux Eglises, & auoit de rente, trois cents mille escus.

En ce Monastere furent Religieux sainct Carloman, qui auparauant auoit esté Roy d'Austrasie & d'Allemagne, & frere de Pepin Roy de France, & oncle de l'Empereur Charlemagne, & sainct Rachise Roy des Lombards, le premier desquels, sçauoir sainct Carloman, eust charge de l'Estat, & sainct Rachise du labourage, & au lieu de Couronnes & de Sceptres, on leur donna vne houlette & vn hoyau.

De cét Ordre maintenant, on fait estat qu'il y a cinquante-cinq mille & seize cents Saincts canonisez.

Il y a eu quarante-six Papes de cét Ordre.

Cinquante & vn Patriarche.

Deux cens Cardinaux de l'Eglise Romaine.

Mille six cents Archeuesques.

Quatre mille six cents Euesques.

Il y a eu des Monasteres en cét Ordre, où viuoient deux & trois mille Religieux,

comme à Iumieges en France, & à Bencore en Irlande.

Felonge, Chroniqueur de l'Ordre de Sainct Benoist, & Genebrard en sa Chronographie, ont obserué qu'il y a eu des temps ausquels on pouuoit compter dans la Chrestienté trente-sept mille Abbayes, quinze mille Prieurez, & quinze mille Monasteres de filles, tous de l'ordre de S. Benoist.

Il y a eu quarante Archeuesques Benedictins en Cantorbie Metropolitaine d'Angleterre, la moitié desquels sont saincts canonisez.

Il y a eu dix-huict Empereurs qui ont milité sous la regle de S. Benoist, & vingt-cinq Imperatrices.

Puis quarante-six Roys, & cinquante-quatre Reines.

Cent quarante-six enfans d'Empereurs & de Roys des tres-illustres maisons d'Austrasie & Lorraine.

Quarante Princes ou enuiron.

De Marquis enuiron deux cens.

C'est cét Ordre de S. Benoist qui a donné les premices de l'esprit à S. Ignace de Loyola, premier instituteur de la Societé de Iesus, & l'a enroollé au nombre des soldats du Ciel à Mont-ferrat, estant auparauant soldat du monde.

C'est cét ordre qui a enseigné les bonnes mœurs & les premieres lettres à ce grand Docteur Angelique S. Thomas d'Aquin.

Cét Ordre a aussi donné le Prieuré de Nostre-Dame des Champs és faux-bourgs S. Iacques-lez Paris, pour y commencer la premiere maison des Religieuses Carmelites en France.

C'est finalement cét Ordre sacré qui a produit les quatre grands & tres-saincts Docteurs de la tres-saincte Vierge, sçauoir S. Bernard, S. Ildephonse, S. Anselme & ce grand S. Rupert, qui a estonné le monde de sa rare doctrine.

Ordre de la Congregation de Camalduly.

QVant à la congregation de Camalduly, elle eut pour fondateur S. Romuald natif de Rauenne, de la famille de Saxe, lors noble & illustre en cette Cité, lequel estant naturellement porté à la solitude, encore qu'il fut l'aisné & l'vnique de sa maison, il quitta le monde en l'aage de 20. ans, & se retira au Monastere des Chasses prés de Cauerne, où il s'acquist par sa bonne vie, infinies personnes à Nostre Seigneur, de sorte que selon Pierre Damian, non seulement en la marque Treuisane, Romagne, & Toscane; mais encore en la France & en la Syrie si grand nombre se conuertissoit, que s'il n'y eut mis ordre, presque la meilleure partie du monde, par maniere de parler, se fut mise en Religion, plusieurs Comtes, Marquis, Ducs & autres personnages illustres estans ordinairement de ses disciples.

Il edifia plusieurs Abbayes en la Toscane, en la marque d'Auerne, en la Romagne & és parties d'Isturie, lesquelles il remplit toutes de Moines, puis il fit bâtir le fameux & celebre lieu de Camalduly en la Toscane prés d'Arezzo appellé ainsi d'vn certain Maldo Gentil-homme Aretin, lequel cognoissant la saincteté de Romuald, luy donna vne partie de l'Appennin, où est auiourd'huy basty ce Monastere, lequel Romuald voulut qu'il fut ainsi nommé en recognoissance de son bien-facteur.

Ce lieu se maintient encore en sa premier vigueur, gardant son obseruance iusques auiourd'huy, ce qui le rend honnorable & reueré entre tous.

Quant à sainct Romuald, il florissoit l'an de salut 1000. estant l'Empire des Grecs tenu par Basile & Constantin, & celuy des Allemans par Othon III. du nom. Il mourut aagé de 120. ans, ayans esté 20. ans au monde, trois ans Moine, & 97. Hermitages. Ceux de sa Congregation se vestent de blanc à la façon Monachale, & gardent le reste de la regle de S. Benoist.

De l'Ordre de Grand-mont.

XVI L'Ordre de Grand-mont fut institué à Grand-mont en Lymosin sous la regle de S. Benoist, l'an 1076. par Estienne Gentil-homme d'Auuergne, fils de noble homme Estienne, Seigneur de Muret en Lymosin: à l'aage de 30 ans il commença cét Ordre, & a vescu 80. ans en grande austerité, comme escriuent Vincent de Beauuais en son miroir historial liure 25. S. Antonin partie deuxiesme, tiltre 15. chap. 21. & le Catalogue des saincts.

Ce bon Pere recommanda tant le vœu de pauureté à ses Sectateurs, qu'en sa regle chap. 4. il leur defend d'acquerir terre, ny mesme d'accroistre leur premiere habitation en quelque part que ce soit.

Louys VII. Roy de France surnommé le Ieune, à la difference de son pere Louys le Gros, fit venir de ces Religieux de l'Ordre de Grammont, appellez pour lors Bons-hommes, ou Hermites: estans arriuez, le Roy leur donna entierement le bois de Vincennes, auec les bâtimens qui y estoient construicts, au lieu où sont auiourd'huy les Peres Minimes, & leur octroya pour leur viure sept muids & demy de froment, à prendre par chacun an sur la grange de Gonesse, comme il appert par les lettres patentes dudit Roy, l'an de salut 1164. signé Louys, & auec luy le Comte Thibauld, de S. Mathieu grand Châbellan, signé Guidan grād Bouteiller, & signé Radulphe Connestable, donné par la main de Sigon Chancelier Euesque de Soissons.

Ce Conuent demeura à l'Ordre de Grammont iusques en l'an 1584. que le Roy Henry III. fit vn concordat auec Reuerend Pere en Dieu François de Neufuille, Abbé & General dudit ordre, par lequel concordat, iceluy Abbé consentant, sous le bon plaisir de nostre S. Pere le Pape, que ce Prieuré dudit bois de Vincennes, auec tous ses droits, possessions & reuenus fut distraict dudit ordre, & transferé à tel autre qu'il plairoit à sa Maiesté, laquelle en recompense bailla aux Religieux, de Grammont le College de Mignon auec ses appartenances, selon la forme prescrite dudit Concordat, fait entre Messire Philippes Huraut sieur de Chiuerny Chancelier de France, & le Prieur dudit Prieuré du bois de Vincennes, & Messire Claude Marcel Intendant des finances, au nom & comme procureur du Roy, & par luy ratifié par ses patentes donnees à S. Maur des Fossez, l'an 1584. le 14. May, & confirmé par le Pape Gregoire XIII. suiuant cét accord & permission du S. Pere, le Roy y introduisit les freres Mineurs ou Cordeliers de l'Obseruance, lesquels ne s'y peurent accomoder, & la mesme année qu'ils y estoient entrez s'en retournerent au Conuent de Paris, à raison dequoy au mois d'Octobre 1585. sa Maiesté tira du Conuent de nostre Dame de toutes Graces de Nigeon lez Paris 18 Religieux Minimes, lesquels transferez à Vincennes, y commencerent le diuin seruice le 17. Octobre aux premieres vespres de la feste de S. Luc audit an. Ce que le Pape Sixte V. a confirmé par sa Bulle du 15. Ianuier 1586. & le Roy par ses patentes données à Paris, au mois d'Aoust 1587. a confirmé ausdits Minimes le don du lieu de Vincennes, & de tout ce qui en depend, confirmé encore par le Roy Henry IV. par ses lettres patentes données à Fōtainebleau au mois d'Octobre 1599.

Ce Conuent de Vincennes, pendant qu'il a esté de l'Ordre de Grandmont, & specialement depuis l'institution de l'Ordre de S. Michel fait par le Roy Louys XI. en l'an 1469. il en eut vn beau priuilege qui est, que quiconque estoit Prieur de ce lieu, estoit Châcelier dudit Ordre de S. Michel, & auoit le seau du Roy, duquel on seelloit les lettres de ceux ausquels sa Maiesté deuoit donner le collier dudit Ordre.

De l'Ordre des Hospitaliers de S. Anthoine.

XI L'An 1095. fut institué l'Ordre de ceux qui seruēt aux malades des Hospitaux de S. Antoine, c'est à dire, ceux qui vont perdans leurs membres peu à peu consumez, comme on dit par le feu sacré, & ce par ce Gentilhomme François nommé Gaston auec Guerin son fils, estans compagnons, lesquels comme ils estoient las, prirent pour marque la lettre Tau.

De l'Ordre de S. Bruno, & des Chartreux.

XII VN autre miracle, mais fort épouuentable, quelque temps apres l'établissemēt de celuy du Val d'Ombre, fut cause de l'origine de celuy des Chartreux, à sçauoir l'an 1080. de ce Docteur de Paris homme sçauant & de reputation, lequel estant trépassé & porté en l'Eglise, aux vigiles qu'on chantoit sur son corps, à cette leçon qui commence *Responde mihi*, s'estant leué en son seant dans la biere, respōdit le 1. iour auec vne voix terrible, *Iusto Dei iudicio accusatus sum*, c'est à dire, par le iuste iugemēt de Dieu ie suis accusé: au secōd iour (car on differa pour lors la sepulture) cōme on fut au mesme endroit des Vigiles, il se leua cōme le iour de deuāt, pronōçant fort haut ces paroles, *Iusto Dei iudicio iudicatus sum*, & comme on eut remis encore au lendemain de voir la fin de cette merueille, la nouuelle de laquelle s'estoit espanduë par toute la ville, le peuple estant accouru de toutes parts, & les Vigiles recommencées, comme on fut venu à la mesme leçon, & qu'on eut dit ces mesmes paroles *Responde mihi*, il se leua comme les iours de deuant en disant, *Iusto Dei iudicio condemnatus sum*, auec vne voix si estrange & espouuentable, qu'elle estonna non seulement ceux qui estoient là presens, mais encore ceux qui en ouyrent parler.

Or entre plusieurs Docteurs qui assisterent à ce conuoy, estoit vn nommé Bruno Aleman, natif de Cologne, de riche & noble maison, Chanoine en l'Eglise

by Google

Cathedrale de Reims en Champagne, Docteur en Theologie & en Droict commun, lequel esmeu de spectacle, non iamais auparauant veu ny oüy, delibera de quitter le monde & se retirer en solitude, & ayant cõmuniqué de sa deliberation à six de ses cõpagnons, Louys Docteur Parisien, qui fut le premier Prieur de la Chartreuse, apres Bruno 2. qui portoient le nom d'Estienne, & tous deux Chanoines, Hugues Prestre, & André & Guerin hommes laics, lesquels flechis par les remõstrances du sainct hõme, se resolurent de se retirer en quelque desert, & s'en estans allez à Grenoble, cité de Dauphiné en Frãce, ils allerẽt se presenter à Hugues, qui pour lors en estoit Euesque, afin d'obtenir de luy quelque lieu solitaire pour y passer le reste de leurs iours.

Or arriué deuant l'Euesque ayant eu vne vision que Dieu estoit descendu, ce luy sembloit, au lieu où est à present la grande Chartreuse, & qu'il voyoit sept estoilles de couleur d'or, qui s'esleuoient de terre, differentes de celles du firmament: ce fut la nuict de deuant que le sainct hõme & sa troupe arriuerent, lesquels estãs venus trouuer l'Euesque Hugues, cõme il les vid au nombre de sept: & qu'ils luy eurent declaré leur dessein, il ne douta plus de l'interpretation de sa vision, de sorte qu'il leur donna en don perpetuel vn lieu desert, distant de dix milles de la ville de Grenoble, appellé de la Chartreuse lieu froid, cõme estãt entre 2. tres hautes & tres-steriles mõtagnes, au demeurãt plein d'arbres touffus: mais sans fruict, habité seulemẽt des bestes.

Cette donation fut confirmée par Hugues Archeuesque de Lyon, & par apres par Vrbain II. là ils cõmencerent à bastir des logettes, tellemẽt separées qu'on ne nuisoit point à la solitude de son compagnon, édifians vne Eglise au haut de la mõtagne, vacquans en ce lieu à Meditatiõs, Oraisons, & à la lecture des sainctes lettres à l'exemple des SS. PP. Egypte, ils trauailloient de leurs mains, maceroient leur chair par jeusne & discipline, & en fin ils se proposerent de s'abstenir de manger chair toute leur vie, & de porter la haire sur le dos: ce qu'ils obseruent encor auiourd'huy. Il se vestirent tous de blanc, fors la cappe qu'ils portent noire: & outre ce qui a esté dit, jeusnent souuent, gardent vn grand silence, mangent seuls, horsmis le Dimanche, & quelques certaines festes ausquelles ils mangent tous ensemble, ont certains iours ausquels il leur est permis entre None & Vespre, de pouuoir deuiser ensemble sans scrupule: leur office est fort long, en fin ils ne s'estudient qu'à la vie solitaire.

Cette Congregatiõ s'estend en diuerses parties de la Chrestienté, & est diuisée en 17. Prouinces, ausquelles il y a 93. Monasteres. Ils ont esté nommez Chartreux, du lieu où se retira premierement leur Predicateur, lequel ayant esté mandé à Rome par le Pape Vrbain, qui auoit esté auparauant son disciple, il y fut, & luy seruit grandement pour appaiser les troubles qui estoient lors en l'Eglise: auec sa benediction il partit de Rome, & prenant son chemin par la Calabre, il arriua en vn desert appellé la Tour, au Diocese de Squilace, où il s'arresta, faisant auec ses compagnons qu'il auoit auec soy, sa residence en certaines cauernes sous terre: ce que sçachant Roger Prince de cette contrée, il alla visiter le sainct homme Bruno, & luy donna & à ses confreres tout ce desert, où ils edifierent vne Eglise, en laquelle Bruno demeuroit seul, puis en édifierent encore vne autre non guere loin d'icelle auec vn Monastere aupres où estoient ses freres, ce fut en ce lieu où il mourut l'an 1101. Paschal second seant au S. Siege, & Henry IV. en l'Empire: il fut canonisé l'an 1520.

De l'Ordre de Citeaux & de Cleruaux.

EN suitte de l'Ordre des Chartreux vient celuy de Citeaux, fõdé par Robert Abbé de l'Abbaye de Molesme, ville du Duché de Bourgongne aux enuirons de Langres, lequel voyant qu'il ne pouuoit reformer les Religieux de son Abbaye, les grandes richesses desquels les auoient rendus superbes & lascifs, prit auec luy 21. des plus gens de bien d'entr'eux, & partant de Chaalons, vne des principales villes de la Bourgongne, alla faire sa demeure en vn lieu solitaire, appellé Cisteaux, où par la permission de Gautier Euesque dudit lieu, & de Hugo Archeuesque de Laon, auec le bien que luy fit Odo Duc de Bourgongne, il donna commencement au Monastere de Cisteaux, duquel toute cette Congregation a pris son nom & son Origine: mais les Religieux de l'Abbaye de Molesme firent tant enuers l'Euesque, qu'il retourna à Molesme, & vn d'entr'eux nommé Estienne, fut éleu en sa place.

Or quinze ans apres cette fondation, Bernard natif du Chasteau de Fontenay en Bourgongne, duquel son pere estoit Seigneur, auec trente de ses compagnons, entre lesquels il y auoit 3. de ses freres, se rẽdit Religieux en ce Monastere, où il fit vn tel progrez en la vie spirituelle, qu'il deuãça de biẽ loin tous les autres Religieux de sõ tẽps,

tant en sainčteté de vie, que science infuse & acquise; ses doctes & diuins escrits tous remplis de la douceur & suauité diuine font foy du dernier, & sa charité, son humilité, sa patience, ses labeurs pour le secours de l'Eglise affligée pour lors en plusieurs endroits, & son austerité le rendront à iamais recommandable.

Ce grand sainct fut enuoyé de son superieur, pour fonder la grande & celebre Abbaye de Cleruaux, assise prés de la riuiere d'Aulbe, aux enuirons de Langres, qui s'appelloit auparauant le Val d'Absynthe, soit à cause de la quantité de cette herbe qui y croissoit, ou pour la cruauté des habitans qui y faisoient leur retraitte; ce qui aduint l'an 1608. tenant l'Empire Henry IV. du nom, estant le Roy de France Philippe I. & continuant depuis à bastir grand nombre d'Abbayes és Prouinces de la France, & ailleurs: il amplifia & enrichit tellement cét Ordre, qu'il semble, & le pouuoit-on bien dire auec raison, qu'il est le pere & restaurateur d'iceluy, car on trouue qu'il a de son temps restably & edifié de nouueau 160. Abbayes, estant de son viuant mesme tenu de tout le monde pour vn homme sainct, docte, prudent, & de conseil admirable.

Ceux de Cisteaux obseruent la regle de S. Benoist, portent la tunique blanche, & se ceignent de cordon de laine, la celle, scapulaire & la cappe sont de noir, ils n'auoiêt pas accoustumé de manger de la chair, mais l'an 1560. ils obtinrent vn breuet d'en pouuoir manger certains iours de la sepmaine: On les appelle à Milan Religieux de S. Ambroise, à Rome de S. Croix, & en Hierusalé ils se nomment du tiltre de l'Eglise.

De l'Ordre des Carmes.

IV Combien que l'Ordre des Carmes ait tiré son cõmencement & son origine du Prophete Elie duquel il a esté faict quelque mentiõ cy-deuãt, toutefois l'ordre des temps a fait qu'on a remis à en parler iusques à maintenant. Ce S. Prophete viuoit au monde 915. ans deuant l'aduenement de nostre Seigneur, & fut emporté en vn chariot de feu en l'an 50. de son aage. Son pere eut nõ Sabata de la terre d'Arabin, & de la lignée d'Aaron. S. Hierosme tient qu'il fut le premier des hõmes qui ne se maria iamais. Il donna commencement à son Ordre, non au terroir des Charith, mais au mont de Carmel, où il viuoit solitairement & religieusement, obseruant les trois poincts principaux de la Religion, à sçauoir pauureté, obedience, & chasteté.

Entre plusieurs Disciples, qu'il eut, il s'en trouue quatre fort signalez & tous Prophetes, le premier le Prophete Elisée, le second Ionas qui prophetisa en Niniue: le troisiesme Michée de Iemba fils de Herelin, qui prophetisa en Israël auparauant Helie, & depuis la disparition d'iceluy: le quatriesme fut Abdias de la terre de Sichem, & natif de Bethacoron.

Elisée fut celuy qui demeura au mont de Carmel auec plusieurs enfans des Prophetes qui s'en allerent au jardin couper des fascines, dequoy ils firent des logettes auec du mortier. Ionas habitua auec ses Disciples en Sarepte, Abdias en Samarie, quelques autres en Galgala, Iericho & Ephraim.

C'est ce que dit le liure de la Concordance du vieil & du nouueau Testament, disant, la vie prophetique passa d'Elie en Elisée, lequel estant en sa plus grande vigueur, institua l'ordre des Conuents, & non seulement Elie garda Chastete: mais encor Elisée & ses Disciples. Voila le premier estat de cét ordre.

Le second commença en S. Iean Baptiste & en ses Disciples qui frequentoient les lieux d'auprès le Iourdain, & qui furent apres la mort de ce S. conuertis à la profession Euangelique, defendans constamment l'Eglise auec les Apostres, lors qu'elle estoit encor naissante, & tenants tousiours l'institution du grand Elie. Ils bastirent vne Eglise au mont de Carmel à l'honneur de la Vierge Marie, laquelle ils auoient ja éleuë pour tutrice; & cette maniere de viure l'espace de 400. ans.

Mais en l'an 412. ou enuiron, Iean Docteur Grec, & 44. Patriarche de Hierusalem, qui auoit esté auparauant Superieur des Freres du mont de Carmel, à l'instance de Caprase son successeur en cette charge, escriuit vne regle aux freres de cét Ordre laquelle il tira de l'institution du grand Elie, & de la regle de S. Basile. En ce temps les Carmes estoient appellez de diuers noms: les vns les nommans Religieux, les autres Hermites nommez Carmes & freres de la Vierge Marie.

Or ceux qui tenoient Elie pour leur instituteur, estoient de 2. sortes, les vns voulans suiure la vie Monastique, & Prophetique instituée par Elie, voulant estre proprement ses successeurs au mont-Carmel sous la protection de la Vierge Marie; les autres vouloient estre ses imitateurs en la vie solitaire, viuans autremét dans les deserts.

Cela dura iusques en l'an 636. que Humar Prince des Sarrazins auec vne grande

multitude des siens, ayans demantelé plusieurs places des Chrestiens en Asie, & fait mourir grand nombre de Religieux, parce qu'il trouuoit mauuais que les freres Carmes portassent l'habit blanc, dautant que les plus grands Satrapes du pays portoient seulemẽt ceste couleur, il cõtraignit ces pauures gens à laisser cét habit. Depuis en l'ã 1099. les Chrestiens Latins s'estant rendus les maistres de la terre-saincte, laquelle ils tinrent quatre-vingts quatre ans, les Carmes commencerent d'estre gouuernez par Prieurs Generaux Latins: de sorte que la regle qui leur auoit esté donnée auparauãt par Ican Patriarche, fut reduite de Grec en Latin par Alinime aussi Patriarche, & quatre-vingts ans apres Albert Patriarche de Hierusalem homme fort renommé, escriuit vne regle tirée de la vie d'Helie, & du liure du susdit Patriarche Iean, & de la regle de sainct Basile le grand, la donnant à garder par sa propre authorité à Brocard homme de saincte vie & Prieur du mont-Carmel, & à ses Hermites, & c'est ceste regle d'Albert qu'ils ont tousiours obseruée depuis, laquelle fut toutefois confirmée depuis par le Pape Honoré III. du nõ: il apparoist par ceste regle que les Carmes estoient Hermites, car ledit Patriarche Albert ordõne de dire vn nõbre de *Paternoster*, à ceux qui ne sçauẽt pas lire, & dautant que la saincte Vierge apparut à vn Pere de cét Ordre luy presentant vn Scapulaire, & luy disant, reçoy mon bien-aymé ce Scapulaire qui a esté donné par moy à ton Ordre, en signe de ma Confraternité, le Pape Honoré IV. du nom leur permit de viue voix de pouuoir porter les cappes blanches: & l'an 1287. fut ordonné en vn Chapitre general à Montpellier que tous ceux de ladite Congregation les porteroient, ce que Nicolas IV. approuua.

Or ne leur estoit-il pas permis de manger de la chair par la regle du Patriarche Albert: mais les Papes Eugene IV. & Pie II. les en dispenserent, & outre ce leur octroierẽt moderation de certains ieusnes forts estroits, & ausquels ils estoiẽt obligez; mais maistre Iean Soret homme de grãd sçauoir reforma cét Ordre, & obtint du Pape Nicolas V. du nom, que tous ceux qui empescheroient ladite reformation seroient excommuniez, & que les freres reformez pourroient élire vn Prieur & Vicaire general: de là se diuisa ceste Congregation en deux parties souz les noms des Conuentuels & de l'Obseruance.

Des Religieuses de saincte Therese.

DEpuis ce temps encore la bien-heureuse Therese d'Ahumade qui estoit de la ville d'Auila en Espagne, & depuis la reformation qu'elle apporta en cét ordre surnommée Therese de Iesus, remit encor l'ordre des Carmes en leur premiere splẽdeur, cõmençant premieremẽt par les Monasteres des filles, dont elle fonda vne grãde quantité, & par apres à ceux des hommes, lesquels on appelle encor auiourd'huy les Carmes Deschaussez, ausquels elle fit quelques constitutions qu'elle comprint en vne Bulle que pour ce faire elle obtint du Pape Pie IV. en datte du 17. Iuillet 1565. & depuis confirmées par authorité Apostolique en vn Chapitre general tenu à Alcala de Ænares l'an 1581. & comme ceste regle est du tout portée à l'oraison mentale, il y en a aussi vn article particulier où elle veut que les Religieux & Religieuses hors & dedans leurs cellules ou aupres d'icelles, meditent iour & nuict en la loy du Seigneur, & veillent en oraison s'ils ne sont employez à quelques iustes occupations.

L'Ordre des Carmes Deschaussez en France.

L'Ordre des Carmelines Deschaussées ayant donc esté estably aux fauxbourg S. Iacques lez Paris, en l'Eglise nostre Dame des Champs par la fondatiõ de Madamoiselle de Longueuille tante du Duc de Longueuille. Les Archiducs de Flandres firent aussi au mesme tẽps bastir vn Monastere de ces Religieuses à Bruxelles, & ayans receus aduis qu'il y auoit à Rome des Peres Religieux Carme ou Carmelites Deschaussez, requirent sa Saincteté de leur en enuoyer, desirans en fõder vne Conuent: le Pape pour satisfaire à leur deuotiõ leur enuoya desdits Carmes deschaussez, lesquels passans par Paris en l'année 1613. pour aller en Flandre, furent presentez par Monsieur le Cardinal de Ioïeuse à la Royne Regente, à laquelle ils dõnerent vn bref de sa Saincteté, qui l'exhortoit de prendre le soin de leur establissement à Paris, où elle esperoit qu'il y auoit assez de persõnes deuotes qui cõtribueroiẽt à bastir vn Monastere pour ces Religieux. La Royne les ayãt receuz auec beaucoup de charité, leur fit donner de sa Majesté pour pouuoir establir vn Monastere de leur Ordre à Paris, sur laquelle permissiõ le sieur Viuiã Me des Cõptes leur premier & principal biẽ-facteur, achepta le Iardin du sieur Barat au bout de la ruë de vaugirard proche les rẽpars où ils s'establirẽt, & s'estãs seruis du cõmẽcemẽt de la maisõ qui y estoit pour chapele

d'attente, ils y ont edifié du depuis les bastimens de leur Cloistre, & en suite ceux d'vne tres-belle Eglise, qui ne cede en rien aux autres Monasteres de Paris.

Ces Peres Carmelites ont vne Regle fort austere en leurs vœux & en leur viure: quant à leurs vestements, ils ne font que de gros drap, de couleur minime, portans par dessus des manteaux blancs assez courts.

Ils ont aussi du depuis pratiqué vn autre Monastere de leur ordre au Bourg de Cõflan, prés Chareton, où il y a de ces Religieux nombre suffisant, pour faire le seruice.

De l'Ordre des Carmes dicts de l'estroitte Obseruance.

CEt Ordre des Carmes freres de la Glorieuse Vierge du Mont-Carmel, est le plus ancien de tous les Ordres Religieux qui a commencé audit Mont Carmel: mais pour sçauoir quand il a esté estably en France, faut remarquer qu'en l'an 1259. le Roy S. Louys retournant de la terre-saincte, son S. zele le porta d'aller visiter le lieu sacré du Mont-Carmel, duquel lieu les Religieux, qui y estoiẽt, vinrent processionnellement au deuant de luy, & ayant recognu la saincte vie de ces Religieux, il en desira auoir six qu'il amena auec soy en France, & les logea au Monastere des Celestins de Paris. En ce temps ces Religieux portoient leur habit exterieur bigaré de blanc & de roux, pour estre distincts des Satrapes: mais du depuis le Pape Honoré IV. ordonna qu'ils reprendroient leur premier habit blanc exterieur, en retenans le tiltre de freres de la Vierge du Mont-Carmel.

Cét Ordre a pris depuis quelque temps de si illustres reformations, par les faueurs de cette saincte Vierge, qu'elle n'a pas seulement suscité en Espagne saincte Therese pour sa reformation, mais aussi a suscité en France, dans la Prouince de Touraine, au Conuent de Rennes en Bretagne, quelques hommes de vertu & pieté, lesquels par les mesmes graces & faueurs de la mere de Dieu, ont si heureusement trauaillé à la reformation de leur Ordre, que Dieu pour leur donner le fruict centiesme, leur faict voir dans icelle pour cinq qu'ils estoient en leur commencement, presque cinq cens Religieux tous viuans regulierement & suiuans la perfection ancienne qu'ils ont remarquée auoir rendus saincts, tant de Religieux leurs predecesseurs.

En quoy ils ont si heureusement reüssi, que non seulement ils ont esté basties des Monasteres nouueaux, mais ce qui est dauantage, aydez de Dieu. Ils ont reduict à l'Obseruance de la perfection de leur Religion les maisons anciẽnes auec toute douceur, presque de toute la Bretagne, de tout l'Anjou, & Poictou, comme aussi la plus grãde partie de celles de la Prouince d'Aquitaine, quelques-vnes de la Bourgõgne, entre toutes lesquelles, le Cõuent de Rennes est celuy où commença cette reformation, auec les difficultez ordinaires aux autres entreprises, d'où s'est espanduë par les autres Conuents & Prouinces, la bonne odeur, & exemple de perfection en laquelle viuent à present tant de Religieux, sans toutefois qu'elle se termine dans les bornes du Royaume de France, leur obseruance les faisans desirer hors d'iceluy.

Leur institut est l'ancien de leur religion, & selon les anciennes constitutions pratiquées en leur perfection, en quoy ils ont esté en leur commencement authorisez par le Legat du Pape en France, l'Illustrissime Cardinal de Ioyeuse, puis approuuez des Papes Paul V. & Vrbain VIII. par le Cardinal Protecteur de leurs Ordres par leurs RR. PP. Generaux & les decrets de deux Chapitres de tout l'Ordre, tenus à Rome, l'vn l'an 1620. & le dernier l'an de Iubilé 1625. auquel leur forme de viure ayãt esté examinée, ils furent qualifiez du titre de Carmes de l'estroitte Obseruance.

Les Religieuses Carmelines viuent comme les susdits Religieux selon l'ancienne institution de leur Religion soubs l'obeïssance du R. P. General de tout l'Ordre, lequel leur fournit de Superieurs, & Confesseurs doctes, & pieux du mesme Ordre, & ainsi tirent la lumiere de leur conduitte & direction de son principe, & nourrissent leurs lampes de leur propre huile, comme les Sages Vierges de l'Euangile.

De l'Ordre sacré & reformé de Cisteaux, appellé l'Ordre des Fueillans.

VIII LE Reuerend pere Dom Iean de la Barriere autheur de la reforme de Religieux de l'Ordre sacré de Cisteaux appellez Fueillans, a pris son origine en Quercy, prouince d'Aquitaine & Gaule Narbonnoise.

La ville de S. Cyre le vit naistre de parens Nobles, qui le destinerent dés sa ieunesse au seruice des Autels, & fut dés l'âge de 21. an fait Abbé d'vne Abbaye de l'Ordre de S. Bernard, nommé l'Abbaye des Fueillans, & demeura en cette condition 11. ans, sçauoir depuis l'an 1562. iusqu'au 9. de May de l'an 1573. qu'il fut inspiré de Dieu de mener vne vie fort estroite, s'enroollãt sous la regle & l'habit de Cisteaux, puis apres auoir acheué l'añee de probatiõ, il fit profession en l'Abbaye & Monastere d'Eunes.

Digitized by Google

Ayant fait les trois vœux de religion, il se retira à Fueillans, dont il estoit Abbé: là comme Superieur, il assembla ses Moynes & Religieux au Chapitre, pour les inuiter & exhorter à prendre l'obseruation de la regle, à laquelle plusieurs ne voulans se ranger, il fut contraint de les enuoyer en d'autres Conuents & Monasteres de l'Ordre, non sans grands contrastes & difficultez: car tousiours les bonnes intentions & saincts desirs des seruiteurs de Dieu sont trauersez & contrariez en leurs commencemens; & il est beaucoup plus difficile de reformer des familles & congregations Monastiques & Religieuses, qu'en instituer & fonder de nouuelles; & faut croire que ce ne fut pas sans grandes peines & trauerses qu'il eut à souffrir & endurer, tant de la part des hommes vitieux & indeuots, que l'ennemy des humains: mais ce grand courage surmonta & vint à bout de toutes les oppositions & difficultez, s'estant mis sous la sauuegarde & protection des innocens, & sous le patronage de la Vierge Sacrée, & des glorieux saincts Benoist, Robert & Bernard.

Mais comme n'y a de si grand orage, ny temps si pluuieux, qui ne soit suiuy apres du calme & du beau temps, il receut de la consolation apres ses trauerses & tempestes: car les plus feruents & deuots Religieux de l'Abbaye de Fueillans, prirent resolution de suiure ses traces, & menerent la vie tres-austere qu'il leur monstra, imitans de prés les vertus & perfections de ce tres-bon Pere, lequel s'aduançoit de iour en iour en la vraye perfection Religieuse, & croissoit sans fin de plus en plus en l'amour du Sauueur, ainsi que le deuot S. Bernard.

Ces bons Religieux menoient auec le Pere Iean vne vie plus Angelique qu'humaine: car ils s'abstenoient non seulement de chair, d'œufs, de poisson, & de tout laictage, mais en outre d'huyle, de sel & de vin, ne viuās que de pain, legumes & d'eau.

Le Pape Gregoire 13. ayant oüy parler des vertus & de l'institut de l'Abbé de Fueillans voulut fauoriser paternellement vn si genereux progrez & commencement, luy enuoyant vn bref de congratulation, & demanda deux de ses Religieux, pour le venir trouuer à Rome, lesquels furent les fondateurs du deuot & celebre Monastere de S. Bernard és estuues de l'Empereur Diocletian. Sixte V. de l'Ordre de S. François, successeur de Gregoire, ne le fauorisa pas moins, & ayant sçeu la peine & difficulté que plusieurs auoient à viure selon cét institut, en modera les plus grandes rigueurs & austeritez. Le Pape Clement VIII. luy témoigna & à ses Religieux vne affection vrayemēt paternelle, & leur donna plusieurs graces & priuileges.

Le Roy tres-Chrestien Henry III. informé de son merite & de sa bonne vie, le fit venir de son Abbaye prés Thoulouse à Paris, accompagné de 60. siens Religieux, & fut receu de sa Maiesté au bois de Vincennes, où il demeura depuis le 11. Iuillet (auquel iour aucuns celebrēt la trāslation S. Benoist, & les autres pour le differēt qui en est l'appellēt veneration) iusques au 8. Septembre, iour de la Natiuité de la tres-sainte Vierge, que sa Majesté leur auoit fait bâtir vn Monastere au faux-bourg S. Honoré lez paris, tout ioignant les peres Capucins & le iardin Royal des Tuilleries.

L'Eglise de ce Monastere a esté bâtie & ornée tres-somptueusement par les pieuses liberalitez de nos Roys Henry le Grand de glorieuse memoire, & Louys XIII. auquel Dieu veüille faire paix.

La Reine Marie de Medicis femme & mere desdits Monarques, & plusieurs grands princes & Seigneurs, princesses & Dames, l'ont illustrée de beaucoup de belles & riches Chappelles, ornemens & paremens magnifiques, & est l'vne des plus belles Eglises de cette grande ville de Paris.

De l'Ordre de S. Dominique.

XVI QVant à la regle des freres prescheurs, elle a pris son origine de S. Dominique Espagnol, comme chacun sçait, & natif d'vne ville appellée Calagora au Diocese d'Osomme, où il fut Chanoine regulier, & depuis estant venu en Gascogne où il demeura l'espace de 18. ans, il reduisit au bon chemin l'Euesque de Thoulouse: depuis il s'en alla à Rome au Concile de Latran sous Innocent III. comme il a esté cy-dessus, duquel il impetra de choisir à se mettre sous telle regle approuuée en l'Eglise qu'il trouuoit bon, il éleut, & auec luy enuiron seize Disciples qu'il auoit, de se mettre sous celle de S. Augustin, & ayant ordonné quelques constitutions, elle fut confirmée par Honorius III. du nom, l'an de nostre salut 1206. l'an premier du pontificat de ce pontife, & l'an 6. de l'Empire de Frederic II. du nom, puis estant allé à Thoulouse, il exhorta ses freres, & les enuoya prescher deux à deux, les incitans à estre prescheurs de fait & de nom: car le pape Innocent leur auoit desia permis de prendre le nom de prescheurs.

Cét Ordre ayant fait de grands fruicts par tout le monde, & jusques aux extremitez des Indes, il est diuisé en deux, à sçauoir de l'Obseruance & les Conuentuels en Italie: ceux de l'Obseruance sont encore diuisez en deux sortes, les Lombards, & les Toscans, mais les Lombards tiennent le premier lieu: ils demeurent à Rome à saincte Sabine, qui estoit anciennement le Palais des Papes, & fut ordonné par Honorius III. à sainct Dominique, lequel fut canonisé par Gregoire IV. l'an 1221.

De l'Ordre des Freres Prescheurs Reformez.

XX L'An 1594. Le Pere Michaëlis & Belly Docteurs en Theologie de l'Ordre des Freres Prescheurs, voyans que le Conuent de Clermont de Lodeue, estoit à cause des troubles tombé en ruine, s'y habituerent auec d'autres Religieux dudit Ordre, & rétablirent ledit Conuent par les aumosnes des gens de bien qui le voyoient viure sous vne belle Reformation.

En l'an 1599. le Pere Prouincial de la Prouince Occitane, faisant sa visite & passant par ce Conuent de Clermont, admira cette reformation & l'austerité de tous ces Religieux: tellement qu'estant arriué à Thoulouse la pluspart du Conuent des Freres Prescheurs desirans viure suiuant la reforme de Clermont, & n'ayans point de Prieur, ledit Pere Michaëlis fut éleu, & nonobstant les trauerses que luy donnerent aucuns Religieux qui ne vouloient l'y receuoir, fut confirmé en élection & en prit possession. Comme aussi le Pere Belly en l'an 1601. fut éleu Prieur du Conuent d'Alby, qui receut aussi ladite reformation. Voyla les trois premiers Conuents où les Freres Prescheurs se rangerent à la reformation du Pere Michaëlis & Belly.

En l'an 1602. ledit Pere Marius acheua son temps de Prouincial, & le Pere Bourguignon estant éleu en sa place, eut plusieurs differents auec lesdits Freres Prescheurs reformez (lesquels continuans de s'augmenter, s'établirent en trois autres Conuents reformez, sçauoir à Beziers, en l'an 1605. à Briguier prés Thoulouse en l'an 1606. & à sainct Maximien en Prouence en l'an 1607.) tellement que ledit Pere Michaëlis fut contraint d'auoir recours au Roy Henry le Grand d'heureuse memoire, afin que par son entremise enuers sa Saincteté, les Freres Prescheurs reformez fussent erigez en Congregation, & separez des autres Freres Prescheurs de la Prouince Occitane.

En l'an 1608. sur l'instance qu'en fit Monsieur de Breues Ambassadeur dudit feu Roy vers le Pape: les Freres Prescheurs reformez obtinrent leur separation de la Prouince Occitane, & le General de l'Ordre le Pere Augustin Galamini (à present Cardinal sous le tiltre *de Ara Cœli*, & l'vn des Cardinaux qu'on appelle spirituels) institua ledit Pere Michaëlis Prieur Vicaire General de la Congregation des Freres Prescheurs reformez.

Du depuis ils se sont encore établis en d'autres Conuents de Freres Prescheurs, qui estoient du tout ruinez par le trouble, lesquels ils ont fait reedifier.

Aussi au Chapitre General de tout l'Ordre des Freres Prescheurs tenu à Paris en l'an 1621. ledit Pere Michaëlis auec cinq Peres de sa Congregation y estans arriuez au mandement du Pere General, on y traitta fort alors, si le Conuent des Iacobins de Paris pouuoit suiure cette reformation: en quoy on n'aduança rien, pour de grandes raisons que disoient ceux qui ne vouloient rien changer de leur ancienne forme de viure, tellement que ledit Pere General Galamini supplia le Roy & la Reine Regente sa Mere de donner lettres de permission audit Pere Michaëlis pour bâtir vn Conuent & maison nouuelle de Freres Prescheurs reformez. Ce qui fut accordé, & il en obtint lettres en forme de Chartre en Septembre l'an 1611.

En Ianuier l'an 1612. ces lettres en forme de Chartre ayans esté signifiées au Pere Prieur & Scindic du Conuent des Iacobins à Paris (auec celle de permission que l'Euesque de Paris auoit aussi données ausdits Freres Prescheurs reformez, de s'habituer & demeurer en ladite ville ou fauxbourgs de Paris). Il forma vne opposition, sur laquelle apres auoir vn an durant esté fait plusieurs productions, interuient Arrest de la Cour de Parlement du 23. Mars l'an 1613. ensuiuant lesdites lettres, il fut permis ausdits Freres Prescheurs reformez de demeurer & s'habituer à Paris.

Au commencement donc de l'an 1614. lesdits Freres Prescheurs reformez firent bastir leur Chappelle au fauxbourg sainct Honoré lez Paris, en vne maison acheptée des deniers de leurs bien-facteurs, & depuis ils en ont eu deux autres circonuoisines, tellement qu'ils ont fait vn beau, grand & spatieux Conuent, & ont changé la Chappelle susdite en vne belle & grande Eglise ornée de tres-belles Chappelles,

d'vn tres-beau Choeur, mais des plus riches & magnifiques parements d'Autel qui se puissent guere voir. Ce Conuent est embelly d'vn beau Cloistre non encore acheué, de Dortoirs, Refectoirs, Escole, & d'vne belle Bibliotheque, & outre cela de tres-beaux & grands Iardins qui voisinent les Hostel & Iardin de Monsieur le Duc de Vendosme.

Ledit Pere Michaëlis Vicaire General, & le Pere Langet substitut ont gouuerné ledit Conuent iusques à ce que le Pere d'Ambrum en ait esté éleu premier Prieur, qui en prit possession l'an 1615. le 8. Decembre le iour de la Conception de Nostre Dame. Le Pere Michaëlis y a demeuré iusques à sa mort, & est inhumé au costé droit du grand Autel de l'Eglise dudit Conuent.

De l'Ordre de sainct François d'Assise.

AV mesme temps de sainct Dominique, florissoit ce grand & admirable S. François de la ville d'Assise, au païs d'Ombrie ou Duché de Spolette, loin de Peruse enuiron huict milles, lequel s'estoit meslé de la marchandise iusques en l'aage de vingt-deux ans : mais vne forte maladie fut cause de le faire transformer en vn autre homme, de sorte qu'il deuint tres-humble, grand aumosnier, de riche pauure, d'amateur du monde, vn contempteur d'iceluy : il eut vne vision en laquelle il vit force croix, ce qui signifioit la croisade qui deslors se faisoit pour aller faire la guerre aux Turcs, & il luy sembloit que Dieu le vouloit faire vn grand Capitaine : de sorte que son pere le fit habiller en homme d'armes, & s'enroolla pour aller à la guerre ; mais comme il passoit vn iour deuant l'Eglise de S. Damian, estant entré en icelle pour prier Dieu, l'Image du Crucifix deuant laquelle il faisoit son oraison, parla à luy miraculeusement, & luy dist, François va t'en reparer ma maison, laquelle tombe en ruine, ce qu'il faut entendre spirituellement de l'edifice de la Religion.

Dés-lors ayant conformé sa vie à la passion de nostre Seigneur IESVS, il mit vne haire sur sa chair nuë, & vn sac par dessus & se ceignit d'vne corde, allant aussi sans chausses ny souliers pour se rendre plus contemptible : de sorte que sa renommée s'estant épanduë par les contrées circonuoisines, plusieurs personnes attirées par sa saincteté, abandonnerent le monde, & se rendirent de ses Disciples, faisans profession de pauureté & mendicité : ce qui fut cause qu'il escriuit vne regle, tant pour ceux qui lors estoient vnis auec luy, que pour ceux qui viendroient par apres, laquelle il presenta à Innocent III. seant pour lors au sainct Siege, qui la confirma l'an de salut mil deux cens douze.

Elle fut pareillement approuuée par Honorius III. du nom successeur d'Innocent. Et depuis la confirmation d'icelle, il ordonna encore que ses freres s'appellassent Mineurs, pour tesmoigner vne plus grande humilité.

Ce qui est remarquable en cette regle, c'est que iamais religion inuentée par homme ne fut plustost augmentée que celle-là : car en vn moment, par maniere de dire, elle remplit tout le monde, de sorte que chacun s'en esmerueilloit.

Quant au Seraphique S. François, il deceda le 4. Octobre 1226. & fut canonisé par Gregoire IX. l'an 1236. Outre les freres qu'il appella Mineurs, il establit encore vn second ordre de Religieuses sous la conduitte de saincte Claire, dont il sera parlé cy-apres.

Des trois Ordres de S. François, & leurs differences du troisiesme.

XXII. POur bien entendre l'institut de ces trois Ordres auec leurs differences & reformes, il faut presupposer que le glorieux & Seraphique Pere S. François par reuelation diuine a institué & fondé trois diuers Ordres, ainsi que trois escadrons rangez en bataille dans le champ de l'Eglise militante, pour combattre & abatre les trois capitaux ennemis de nostre salut, le monde, le diable, & la chair. Le premier ordre est appellé des freres Mineurs. Le second, des pauures sœurs de saincte Claire. Et le troisiesme, des Penitents. Le premier n'admettant que des hommes. Le second ne receuãt que des filles. Et le troisiesme admettant des personnes de l'vn & de l'autre sexe, le tout conformément à ce que chante l'Eglise le iour de la feste de ce bien-heureux Patriarche en cette petite Antienne. *Tres ordines hic ordinat, primumque fratrum nominat Minorum, pauperumque fit dominarum medius. Sed pœnitentiũ tertius sexum capit vtrũque.* Chacun de ces trois Ordres a sa regle distincte & differẽte l'vne de l'autre; comme aussi sont differents & distinguez les obseruateurs d'icelles, non seulement d'vne regle à vne autre, ains aussi dans vn mesme ordre, y ayans plusieurs & diuers professeurs d'vne mesme regle. Le premier Ordre fut institué l'an de

nostre salut 1205. confirmé par les Papes Innocét III. & Honoré III. son successeur, & consiste maintenant en quatre principales differences: la premiere est des Conuentuels, ainsi nommez parce qu'ils possedent la plus grande part des premiers Conuents de sainct François, specialement celuy d'Assise, où repose son sainct corps. La deuxiesme est des Obseruantins, ainsi appellez dautant qu'ils furent les premiers qui tascherent de reduire ce premier Ordre en sa pristine obseruance ja aucunement relaschée: ils sont communément en France appellez Cordeliers, à cause de leur ceinture de corde, & chacun d'eux à son General particulier. La troisiesme difference est des Capucins, ainsi nommez à raison de leur grand Capuce, & ont vn Vicaire General particulier. Et la quatriesme est des Recolets tiltrez de ce nom à cause de la recollection, & congregation qu'ils ont faite de tous ceux d'entre les Cordeliers qui voudroient plus ponctuellement garder leur regle: ces differences ainsi aduenuës, à raison des diuerses reformations qui se sont faites de temps en temps, par les Religieux zelez à l'estroite obseruance de la regle, à mesure que la rigueur d'icelle se relaschoit, & bien que leurs noms inuentez pour sa pluspart par le vulgaire, habits, ceremonies, obseruances & prelatures, soient differentes & distinctes, neantmoins ils ont tous vne mesme regle, & sont tous vne mesme & pareille profession, comme estans tous du premier Ordre, nommé par vn Instituteur des Freres Mineurs.

Le second Ordre fut institué par S. François, six ans apres sa conuersion, l'an 1212. sçauoir quatre ans apres la confirmation de sa premiere regle. Il fut premierement confirmé par le Pape Gregoire IX. Allemand *viua vocis oraculo*, & depuis par Bulles authentiques d'Innocent IV. l'an 1245. Le second Ordre consiste en deux differences principales, à sçauoir en Damianistes, & Vrbanistes. Les Damianistes, ainsi nommez, à cause du premier Conuent de saincte Claire, qui estoit de sainct Damian: car celles de ce premier Conuent n'ayans iamais voulu consentir à aucunes modifications de leur regle, elles furent suiuies de plusieurs autres Conuents, qui ont pour cette raison gardé le nom de Damianistes, & ce sont les filles que le vulgaire a nommées en France de l'*Aue Maria*, Capucines, & Recollectes. Et les Vrbanistes furent appellez de ce nom, à cause que se diuisans des Damianistes ils receurent les modifications que le Pape Vrbain auoit faites pour adoucir & mitiger la deuxiesme regle de S. François: nous les appellons vulgairement en France Cordeliers; & jaçoit qu'il y ait plusieurs & diuerses sortes de reformez de l'vne & de l'autre sorte, neantmoins elles se rapportent toutes à ces deux principales differences.

Le troisiesme Ordre donc duquel nous pretendons particulierement parler maintenant, fut pareillement institué par son pere sainct François, l'an 1221. le 14. an de sa conuersion, & fut aussi approuué par le Pape Honoré III. seulement *viua vocis oraculo*, confirmé par Gregoire IX. par vn bref Apostolique, l'an 1228. depuis encore par Innocent IV. & en fin plus authentiquement que iamais par Nicolas IV. par sa Bulle qui commence *Supra montem est*, l'an de nostre salut 1229. & ce certes si authentiquement, que quelques-vns ont voulu dire que la regle des trois Ordres auoit esté faite par Nicolas IV. mais ils s'abusent fort lourdement, veu que cette regle auoit ja esté approuuée par Honoré III. Innocent IV. Gregoire IX. & Alexandre IV. ainsi que nous auons dit cy-dessus, & qu'il se voit dans le liure intitulé *Firmamentum trium ordinum*, & tous ceux-cy estoient predecesseurs de Nicolas IV. il se peut bien faire pourtant qu'en l'approuuant & confirmant tout de nouueau, il l'ait remise en meilleur ordre, & de mesme (peut-estre) adjousté & soustrait quelque chose, specialement pour la rendre plus propre & conuenable à l'Estat regulier des Religieux & Religieuses du troisiesme Ordre qui desia la professoient. Les Professeurs de cette troisiesme reigle ou troisiesme Ordre de S. François, sont appellez Penitents, tant à cause de l'occasion de leur premier institut, qu'à raison qu'ils font penitence, & qui plus est, font vœu de faire les penitences, qui leur sont enjointes par leurs Superieurs, pour les manquemens qu'ils peuuent commettre contre leur regle.

Ce troisiesme Ordre des Penitents, est semblablement distingué en deux principales & essentielles differences: la premiere est des seculiers, & la seconde des Reguliers de cet Ordre. Or pour ne confondre l'vn parmy l'autre, ainsi qu'ont fait & font encore quelquesfois certaines personnes peu versées en la cognoissance des Ordres de Sr François, nous parlerons de chacun d'eux en particulier.

Digitized by Google

De l'Ordre des Capucins.

LE commencement de la Congregation des Capucins vint pour telle occasion: en la marque d'Ancone sous la seigneurie de Ferme, c'est vn chasteau appellé Montfaucon dãs lequel les freres Iacobins ont vn Monastere: là estoit vn Religieux, nommé Matthieu Bascy, homme de bonne vie & grand obseruateur des sainctes instructions. Il aduint qu'vn iour qu'il s'en alloit auec quelques-vns de ses compagnõs en vn lieu là aupres pour assister à quelque office: comme il fut paracheué, & que tous s'en retournoient en vn Monastere, luy estant demeuré vn peu derriere, ses compagnons trouuerent vn pauure homme qui estoit couché par terre quasi tout nud & tremblant de froid, pour autant que c'estoit en hyuer, & qu'il estoit forces neiges, lequel leur ayant demandé l'aumosne d'vn peu de drap pour se couurir, il n'eut aucune responce des autres, dont suruenant apres ledit frere Matthieu, & voyant ce pauure homme, meu de compassion, & craignant qu'il ne moururst de froid, il print deux bonnes pieces de drap qu'il auoit sous ses habillemens selon la coustume de leur religion & les donna à ce pauure homme, & puis reprenant son chemin vers le Monastere, il fut esbahy que ce pauure disparut incontinent & ne le veid plns.

Cela fit penser à ce bon pere qu'il auoit faict profession de pauureté, & que neantmoins il y en auoit de plus pauures que luy: De sorte qu'il n'estoit pas vray imitateur de son pere sainct François: & encore moins obseruateur de ce qu'il auoit promis entrant en la regle d'iceluy, si bien qu'il ne cessa depuis de prier Dieu iour & nuict, à ce qu'il peust accomplir le vœu qu'il auoit fait.

Donceques apres s'estre bien lamenté, il eut vne inspiration qui luy dist, qu'il donnast nouueau commencement à l'ancienne obseruance de ses Peres, lesquels suiuirent premieremẽt l'institution de sainct François, de maniere qu'il prit vn froc le plus deschiré & rompu qu'il peut trouuer, & y attacha vn capuchon à la mode qu'ils en vsent auiourd'huy: puis sans en parler à personne: il s'en alla à Rome trouuer le S. Pere Clement VII. demandant congé de porter l'habit tel que le portoient au commẽcement sainct Francois & ses Religieux: ce qu'il obtint sans difficulté, luy disant par trois fois qu'il vouloit que cette regle fut obseruée de point en point, & de mot à mot. Quelque temps apres vn nommé frere Louys, auec vn sien frere, tous deux obseruantins de Fosse bonne ville de la marque & du Duché d'Vrbin, poussez de zele de l'obseruation de leur regle, sortirent de leur Religion, & s'vnirent auec ledit Matthieu: mais afin que la chose fut plus permanente, & qu'il y eust moins de scrupule, Louis s'en alla au Pape, & obtint vn breuet, non seulement de porter l'habit & obseruer la regle, mais de la donner aussi à quiconque la demanderoit: ce qui aduint l'an 1526. le 28. iour de May, & l'an troisiesme du Pontificat de Clement VII. si qu'en peu de temps ils se virent douze freres: leur premier General fut Matthieu, le premier Monastere qu'ils eurent, fut en la ville de Cameria en la marque, qui leur fut donné par Catherine Cibo Ducesse de Cameria.

Cette Congregation multiplia tellement, qu'en l'espace de 42. ans elle s'accrut en sorte qu'elle auoit deux cens & vingt & deux Monasteres diuisez en quinze Prouinces, & auoient 2240. Religieux.

Des Religieux du troisiesme Ordre sainct François.

23 COmme ainsi soit, que le troisiesme Ordre S. Francois, tant seculier que regulier, comprend des personnes de l'vn & l'autre sexe, *Sed pænitentium tertius sexum capit vtrumque*, sçauoir, hommes & femmes, Religieux ou Religieuses: ayãt parlé des Religieux, reste que nous parlions aussi des Religieuses, lesquelles iaçoit qu'elles ayent tousiours esté de mesme pas que les Religieux, ayans tousiours eu vne mesme regle, & fait les mesmes vœux, & que tout ce que nous auons dit de l'institut & establissement des vns, s'entend pareillement de l'institut & establissement des autres: neantmoins en pouuant parler plus distinctement des vns & des autres, nous auons iugé à propos, d'en faire deux articles distinguez & separez d'auec les Religieux de cét Ordre. Elles consistent en deux principalles differences, les vnes sont appellées Hospitalieres, ou sœurs grises, du troisiesme Ordre S. Francois, lesquelles outre les trois vœux essentiels, & la troisiesme regle de Sainct Francois qu'elles professent, font aussi vne particuliere profession de seruir & assister les malades; ce qu'elles font en tout plein de lieux, auec beaucoup de charité & edification Les autres s'appellẽt, les filles ou Religieuses de sainte Elizabeth, du troisiesme Ordre de S. Francois, celles-cy font vœu de closture perpetuelle, & au lieu de vacquer au seruice du prochain,

vacquent & s'adonnent entierement au culte & seruice de Dieu. Les premieres ayãs choisi la vie de Marthe, & les dernieres celle de Marie comme la meilleure part, qui ne leur sera point ostée : les vnes menans la vie actiue, les autres la contemplatiue chacune selon l'estenduë & capacité de son sexe. La premiere Religieuse de cét Ordre fut la bien-heureuse saincte Elizabeth, Royne de Hõgrie, laquelle se voiant d'vn costé desia du troisiesme Ordre seculier de S. François, ou que d'ailleurs elle estoit demeurée absoute, & liberée des loix du mariage, sentant allumer en son ame le brasier d'vne plus saincte flamme, afin d'arriuer à vne plus haute & sublime perfection, elle desira d'adiouster aux trois vœux essentiels de religiõ ceux dudit troisiesme ordre seculier de S. François, dont elle faisoit profession, à l'effect dequoy elle auec quelques autres de ses Dames d'honneur & autres Dames deuotes, procurerent & obtinrent licence & pouuoir du Souuerain Pontife Gregoire IX. de se faire Religieuses du troisiesme ordre de sainct François, en adioustant les 3. vœux essentiels aux vœux simples qu'elle auoit desia faicts. Ceste S. & vertueuse Reine en escriuit tant pour elle que pour ses cõpagnes au susdit souuerain Põtife Gregoire IX. lequel approuua grandement vn si sainct & loüable dessein, luy rescriuit aussi l'exhortant de le mettre à chef & executiõ, & pour cét effect luy fit depescher vn Bulle par laquelle il luy dõne pouuoir & permission & de s'assembler & de congreger en communauté & faire les trois vœux essẽtiels auec ceux qu'õ auoit coustume de faire en cét ordre, les approuuãt & declarant auoir force & valeur de vœux solẽnels, ainsi que ceux des autres Religieuses, ce qui arriua en l'an 1228. la secõde anuée de son Põtificat. Saincte Elizabeth ayant receu la lettre & Bulle de sa Saincteté, elle les communiqua au reuerendissime Pere maistre Conrard de Marpurge, son proche parent, Maistre de l'Inquisition d'Allemagne son Confesseur, & directeur ordinaire, & d'ailleurs hõme fort docte & pieux, lequel l'exhorta encor & l'assista grandemẽt à effectuer promptement vn si sainct & Religieux project, luy remonstrant comme *Nescit tarda molimina Spiritus sancti gratia.* Et luy donnans aduis de tout ce qu'elle auoit à faire. Soudain donc suiuãt les Conseils Euãgeliques elle s'en alla, & vẽdit tout le peu qui luy restoit de tous ses grãds biẽs, pour les acheuer de distribuer aux pauures & suiure nostre Seigneur Iesus-Christ, à la reserue seulement de quelque chose qu'elle mit & consigna entre les mains de quelques personnes pieuses & deuotes, pour luy bastir & doter vn Monastere sous le tiltre de sainct François proche du Conuent des freres Mineurs, afin d'y demeurer & passer le reste de ses iours, en retraitte & repos auec ses compagnes, en suite dequoy elle prit & receut l'habit l'année 1228. des mains du Reuerend pere Bouchard Custode des freres Mineurs en la Prouince de la Haste, son compagnon & les Reuerends peres Henry & Placide presens, & le susdit Reuerend maistre Conrad de Marpurge, son Confesseur celebra la Messe. & la communia auec toutes ses cõpagnes, ainsi que rapportent & tesmoigne l'Autheur Anonime M. S. qui estoit contemporain de ceste Saincte, & a escrit sa vie imprimée à Louuain. Ce mesme autheur adiouste qu'elle voulut que son habit fut gris ralongé & rapiecé de diuers morceaux pour mieux suiure & imiter son bien heureux pere S. François, si grand amateur de pauureté : elle se ceignit d'vne grosse corde, se fit couper les cheueux, quitta ses souliers pour prendre des sandales, & au bout de son année de probation le mesme Reuerend pere Bouchart la receut, auec ses compagnes à profession, à laquelle grande quantité de persõnes mesme de qualité, ayans assisté plusieurs d'entre eux admirez & rauis de sa singuliere humilité & deuotion de ceste saincte Princesse, quitterent le monde, & à son exemple & imitation entrerent aussi en Religion. Ceste petite Congregation des Religieuses du troisiesme Ordre s'agrandit & dilata bientost en diuers endroits de la Chrestienté, tant en Monasteres, qu'en personnes qui ont esclatté en grande saincteté & miracles, comme saincte Elizabeth Reine de Portugal, & depuis faicte Religieuse de cét Ordre, ainsi qu'il a esté authentiquement verifié en l'année 1625. dans le procés de sa canonizatiõ saincte Claire de Montefalco auparauant du troisiesme Ordre seculier & puis Religieuse de cét Ordre dans le cœur de laquelle s'est trouuée imprimée l'image du Crucifix auec tous les instrumẽs de la passiõ, & depuis trois boulettes de chair dont l'vne estãt mise dãs vne balance peze autant que les deux autres, & toutes les trois ensemble ne pezẽt nõ plus qu'vne seule, qui est vn des plus grands miracles, que Dieu semble pouuoir faire pour nous insinuer & faire entẽdre l'égalité des trois persõnes de la tres-sainte & indiuiduë Trinité en vne seule & tres-simple essence. Il y a plusieurs autres saintes & beates de ce mesme

ce mesme Ordre qui se peuuent voir dans la regle imprimée pour les seculiers dans la Vie des SS. dans les Chroniques de cét Ordre, & ailleurs. Mais il est bien à remarquer que plusieurs de l'vn & l'autre sexe n'estans auparauant que seculiers de cét Ordre, se sont depuis faits Religieux, & Religieuses d'iceluy, tant pour se voir en condition libre: que par vn desir d'vne plus grande perfection, à l'imitation & exemple des premiers Religieux & Religieuses de cette congregation, ce qui est cause que dans diuers autheurs, voire dans les mesmes, l'on trouue vne mesme personne tantost entre les seculiers, & tantost parmy les Religieux & Religieuses de cét Ordre.

De l'Ordre de Val des Escholiers.

XXIV L'Ordre du Val des Escoliers cõmença en Chãpagne Prouince de Frãce par vn Docteur Theologien nommé Guillaume, natif d'Angleterre, lequel apres auoir esté lõg-temps Escholier à Paris, depuis Professeur en ladite ville & en Bourgõgne, à la fin il se retira en quelque Hermitage auec ses Disciples & Escholiers, & pourtãt fut cét ordre nõmé du Val des Escholiers: & fut approuué par le Pape Honoré III. l'an 1216. Entre les premiers cõpagnons dudit Guillaume furẽt Richard Euerard, & Manasses. Ils tiennent la regle de S. Augustin, portant vn habit blanc, & puis vne cappe ou manteau noir. Ils ont des Conuents à Mons en Haynaut, à Malines, à Leevven, en Brabãt, & à Geronisart, au quartier de Namur, au Liege, & à Horfalize, & à Paris, à Loniumeau & à Orleans, & le lieu où se tient ordinairement le General de l'Ordre, est en l'Abbaye de N. Dame du Val pres Chaumõt en Bassigny.

Ordre des Religieux de la penitence de Iesus fondé par S. Loüys.

XXV LE grand S. Loüis duquel la pieté ne sçauroit estre assez recommandée à la posterité, estant incité par la Royne Blanche sa mere, en l'an 1261. retira en vne grande maison deuant le Palais, & de l'autre costé de la riuiere de Seine qui passe par dessous le Pont S. Michel, des Religieux de la penitence de Iesus-Christ vulgairemẽt dits en Latin *saccary*, c'est à dire Sachetés ou freres des sacs, à cause qu'ils estoiẽt vestus de sacs, leur en faisant don pour y demeurer à perpetuité: mais ils n'y firent pas longue residence, car l'an 1263. le 14. d'Octobre ils le cederent & quitterent par cõtract és mains de frere Gilles de Rome, pour lors Prieur General de tout l'ordre des Hermites Augustins: alleguans que sans scrupule de conscience, ils ne pourroient plus tenir ledit lieu, à cause de la pauureté, & que leur ordre diminuoit de iour à autre.

Il y auoit aussi des Religieuses de cette Congregation qui auoient vn Conuẽt derriere S. André des Arts à Paris, lesquelles on appelloit Sachettes, mais elles en furent expulsées du temps du mesme Roy, & ont seulement laissé à la ruë le nom des Sachettes: le mesme ordre parut en Angleterre en la ville de Londres l'an 1257. au rapport de Matthieu Paris, lequel les appelle *Saccati*.

De l'Ordre des seruiteurs de la Vierge.

INcontinent apres le deceds de S. François, commença l'ordre des freres nommez Seruiteurs de la bien-heureuse Vierge Marie, qui print son origine de sept riches marchands de Florence, qui estoient d'vne confrairie nommée les loüanges de la Benoiste Vierge, lesquels estans vn iour de l'Assomption en oraison, entendirent vne voix qui leur dist qu'ils deuoient estre comme sept estoilles, & que dans peu de temps ils donneroient commencement à vne Religion portant le nom de la saincte Vierge Mere de Dieu, leur conseillant cependant cette voix, de se separer de leurs parens, viure d'vne vie plus estroitte, & vacquer à oraison, ce qu'ils executerent, & prinrent la robbe noire en memoire du dueil que la saincte Vierge auoit porté en la mort de son fils, & se retirerent en vne haute montagne nommée Senarie, ou le mont Asenay, à 8. milles de Florence estant située au milieu de six autres montagnes, où ils menerent vne vie tres-austere, employans tout leur temps en oraison, pour les necessitez de l'Eglise.

Les noms de ces sept sont, Bon fils; d'autres disent des Monaldy, Amedée, Bonaionta Manetto d'Antelli, Alexis, Fauconnier, Sostegnono des Sostegni, Vgnecione de la famille des Vgnecioni; & comme vn iour des Roys ils estoient venus à Florence demander l'aumosne, les petits enfans commencerent à crier comme inspirez diuinement. Donnez l'aumosne aux seruiteurs de la Vierge Marie, si que dés lors cét ordre fut appellé de ce nom, & le Pape Innocent VIII. leur confirma.

Quant à la robbe noire, & le scapulaire qu'ils prinrent, & qu'ils se mirent sous la reigle de S. Augustin, fut cause qu'il leur fut reuelé, ainsi comme on dit, par la Saincte Vierge, sept ans apres qu'ils s'estoiẽt retirez en la montagne, si qu'ayãs pris cette regle le 1. chef de leur ordre fut le Pere Bonfils, puis ils édifierent l'Eglise & le Monastere

de l'Annonciade celebré par toute l'Italie, où se void le portraict du visage de la mere de Dieu, peint (comme on tient) par les Anges.

Vingt ans apres leur fondation, vne nommé Philippe Benicij estant entré miraculeusement en leur ordre; il reçeut tant de grace de la saincte Vierge qu'il se rendit admirable tant en France qu'en Allemagne, conuertissant vn fort grand nombre de pecheurs, si bien que la renommée de sa saincteté, & celle de plusieurs autres de cét ordre, commença à s'espandre de toutes parts.

Le Pape Alexandre IV. l'an 1255. confirma & approuua cette Religion, leur donnant pouuoir de créer vn General, comme les quatre Mendiants, s'estant tellement augmentée qu'elle s'est estenduë par tout le monde.

L'an 1427. Nicolas Perusien leur General diuisa cét ordre en deux, & delà est venu qu'on appelle les vns Freres seruans Conuentuels, les autres les Peres seruants de l'Obseruance.

Cette Congregation commença l'an 1233. du temps de Gregoire IX. que les Guelphes & Gibellins commencerent à faire leurs rauages en Italie, qui fut fort trauaillée encor de tremblemens de terres, inondations & extremes froidures.

Ordre des Celestins.

XXXVII CEluy qui fut chef de la Congregation des Celestins se nommoit premierement Pierre, & surnommé S. Moron, natif de Heruia, terre des Samnites auiourd'huy appellée Sergue en la terre de Laban l'an 1215. son pere s'appelloit Angelier & sa mere Marie: homme porté tout à l'austerité, & à la solitude dés sa plus tendre enfance, & apres auoir esté l'espace de trois ans sur les mõtagnes, à faire penitence: finalemét, il fut receu Moine au Monastere de Ieseli de l'Ordre de saint Benoist, où ayant esté quelque temps, il demãda permission à son Abbé de se retirer en vne cauerne deserte sur la montagne de Moron, de laquelle il prit son surnom: mais y estant recherché de trop de peuple qui abordoit de toutes parts, il s'en alla en la mõtagne de Salmonne appellée la Magelle, où finalement n'ayant peu etouffer l'odeur de sa saincteté, plusieurs l'ayans suiui, il commença à fonder la Religion des Celestins, bastissant sur cette montagne vne petite Eglise qu'il nomma du sainct Esprit.

Il portoit tousiours vne chaisne de fer sur la chair nuë, & par dessus vne haire fort rude, vaquant en continuelle priere, & reformant la regle de S. Benoist, qui en ce temps-là s'estoit abastardie.

La renommée de sa saincteté decorée de plusieurs beaux miracles s'épandit tellement par toute l'Europe, que le nombre des Celestins s'augmenta grandement, & le Concile se tenant pour lors à Lyon en France sous Gregoire X. de l'illustre maison de Viscomti, il obtint du S. Pere la confirmation de sa Religion: & de là s'en retournant en Italie, il y celebra le premier Chapitre General de sa Congregation: finalement apres le deceds de Nicolas IV. l'Eglise Romaine ayant esté 2. ans sans Pasteur, il fut éleu Souuerain Pontife, l'an 1294. & de son aage le 79. apres auoir fait ce qu'il auoit peu pour éuiter cette charge, en laquelle toutesfois il ne fut que 6. mois, car il s'en démit volontairement: d'autres disent par l'artifice de Boniface III. son successeur, lequel le condamna apres sans aucun sujet à tenir perpetuelle prison dans le Chasteau de S. Simon à present surnõmé, où il fut 10. mois: d'autres disent 2. ans faisant des miracles, predisant les choses futures, & priant Dieu pour son successeur, en laquelle prison il mourut, disant ces mots du Psalmiste, *Tout esprit le Seigneur*, il fut depuis canonisé par Clement V. Cette Religion est diuisée en 13. Prouinces, par la France, Allemagne & Italie, & tient à present six vingts & quatre Monasteres.

Des Freres de sainct Ambroise.

XXXVIII IL semblera de premier abord, qu'il eut esté plus à propos de mettre la congregation des freres de S. Ambroise aux bois, auec les plus anciennes Religions que maintenant, mais c'est à cause qu'ils se sont plus dilatez, & ont paru dauantage en leur forme que leur origine, laquelle aduint en cette maniere aux fauxbourgs de la porte de Come, à Milan, où est maintenant l'Eglise de S. Ambroise aux bois, il y eut autrefois vn beau bois fort espais, au milieu duquel estoit vne petite chappelle, où estoit depeinte l'Image de la Vierge Marie, & là aupres couloit vn ruisseau d'eau claire, qui descendoit d'vne belle fontaine, laquelle y est encore auiourd'huy tenuë en telle reuerence, que plusieurs boiuent de cette eau par deuotion.

En ce bocage demeuroient trois Gentils-hommes Milanois, qui viuoient comme Hermites, le premier desquels fut vn nommé Alexandre, de l'illustre famille de Criuelle: le secõd Albert Bozosse, & l'autre Antoine Pierre-sainte, d'où est venu que les

Digitized by Google

Pierres sainctes, iusques aujourd'huy ont certaine iurisdiction en vn Monastere de cette religion nommé Casterne.

Or en mesme temps que ceux-cy viuoient en leur solitude, l'admirable sainct Ambroise reluisoit en la ville de Milan, lequel estant aduerty de la façon de viure de ces personnages, les alloit visiter souuent, & mesme par fois demeuroit auec vn iour ou deux, priant Dieu ou discourant des choses diuines.

Depuis estant mort, ils demeurerent plusieurs années en ce lieu, & par succession de temps, lequel on ne peut pas bien cotter, ils adjousterẽt à l'habit d'Hermite qu'ils portoient, la patience & la cappe, & prirent la regle & profession de S. Augustin: les Milannois leur firent apres bastir vn Monastere au mesme lieu, qu'ils fonderent à l'hõneur de S. Ambroise, & le nommerent S. Ambroise aux bois, à cause du Sainct qui frequentoit en ce lieu durant sa vie: ils se sont depuis augmentez en diuers lieux, mesmement au Duché de Milan. Ils ont vn General, des Visiteurs & Prieurs, & tous les trois ans celebrent leur Chapitre general tousiours en ce lieu-là, d'où ils ont eu l'origine. Ils ont plusieurs lieux, où ils font le seruice selon la regle de sainct Ambroise.

Des Moines Hermites de sainct Hierosme.

XXIX. LE semblable peut-on dire de la congregation des Moynes Hermitains de S. Hierosme, duquel il a esté dit quelque chose cy-deuant: mais depuis il fut reformé par Loup Solmete Espagnol sçauant homme, lequel estant arriué à Rome, obtint la permission de reformer cét Ordre, impetrant du Pape l'Eglise de sainct Alexis de Rome, assise sur le mont Auentin auec les enuirons, & toutes les rentes & reuenus d'icelle, ausquels il donna la forme & regle de viure selon l'ordonnance des Apostres, laquelle il auoit tirée des œuures de sainct Hierosme.

Aucuns disent qu'ils commencerent dés le temps d'Eusebe de Cremone, disciple de S. Hierosme, & que les Moynes de Garde-Lou d'Espagne, suiuant leur regle, pourroit bien estre qu'ils auroient esté reformez par iceluy Loup, & que voyant depuis leur Ordre s'en aller en dissolution, ils l'auroient de nouueau reformé, & que Loup auroit diuisé ceux-cy d'auec ceux-là, & en auroit fait vne nouuelle congregation. Ils se vestent d'vne tunique blanche auec le scapulaire de couleur tannée. Quãd ils vont par la ville ils portent vne chappe fermée deuant à la monachale de mesme couleur que le scapulaire. Loup d'Oliuete mourut l'an 1433. l'an troisiesme du Pape Eugene IV. Cette congregation peut auoir en Italie enuiron vingt Monasteres, desquels le chef & principal est l'hospital de Lodeyane en Lombardie. Ils auoient en Espagne six Monasteres, le chef desquels estoit S. Isidore, distant de la ville de Seuille d'vne lieuë, ils font profession & obseruent la regle de S. Augustin.

De l'Ordre des Minimes de Iesus Maria.

XXX. L'Ordre des Minimes prend son origine de S. François de Paule, qui nasquist audit lieu l'an 1416. & se retira en vne terre qui appartenoit à ses parents es enuirons de Paule, ou dés la troisiéme année de son aage, il mena vne vie fort austere, viuant en solitude, ayant vescu six ans tout seul, il fut inspiré de Dieu l'an 1436. de fonder vn nouuel Ordre en l'Eglise; ce qu'il fit, & ayant premierement obtenu licence de Pyrrhus Archeuesque de Cusance (car la ville de Paule est située dans ce Diocese) puis du Pape Sixte IV. l'an 1474. comme aussi de ses successeurs Innocent VIII. & Alexandre VI. & de Iules II. ce dernier approuua ses trois reigles, la premiere pour les Religieux, la seconde pour les Religieuses, la troisiesme pour les seculiers de l'vn & l autre sexe.

Vn peu deuant le deceds de S. François de Paule (qui mourut en son Conuent du Plessis lez-Tours,) le iour du Vendredy Sainct, second iour d'Auril de l'an 1507. & son corps demeura onze iours sans estre enterré, pendant lesquels plusieurs malades furent gueris de leur maladie, & s'y firent plusieurs grands miracles, & tout ce temps son corps demeura incorruptible & doux-flairant, auec admiration de tous ceux qui le visiterent, de sorte que onze ans apres son deceds, il fut canonisé par le Pape Leon X. à l'instance & requeste de François premier, Roy de France, de plusieurs Princes & Seigneurs de ce Royaume & d'Italie. Les Religieux de cét Ordre sont habillez de drap de laine, naturellement noire, sans teinture: les Profez portent vn chaperon qui va iusques à my-cuisses, & vn cordon rond de la mesme couleur auec cinq nœuds, les Nouices & Freres Oblats n'en portent que trois, ils ne mangent point de chair, ny d'œufs, beure, fromage, ny laitage, ils n'vsent point de draps ny de linge, sinon en maladie. Quant à l'administratiõ de cét Ordre, le General est éleu de six en six ans, les Prouinciaux de trois ans en trois ans, les Superieurs des

ZZZzz ij

maisons, qu'ils appellent Correcteurs ne durent qu'vn an, & s'élisent le quinziesme de Septembre, & sont confirmez le iour sainct Michel.

Cét ordre s'est multiplié grandement par toutes les principales Prouinces de la Chrestienté, de sorte qu'on compte maintenant trois cents quatre-vingts dix Conuents, sçauoir en Italie 176. en France 129. en Espagne 81. en Allemagne quatre ou cinq, en Piedmont vn, à Thurin il y a plusieurs grands personnages tant en saincteté qu'en doctrine qui ont flory en cét Ordre, & quelques-vns mesme d'iceux ont respandu leur sang pour la deffence de la foy & Religion Catholique, desquels le Lecteur pourra voir le denombrement dans l'histoire qu'en a escrite ces années passées le Reuerend Pere Louys d'Attichy Religieux de ce mesme Ordre, où il a recueilly fort fidellement tout ce qui se pourroit desirer sur ce sujet.

Congregation de sainct Paul premier Hermite en Hongrie.

XIII LA congregation de sainct Paul premier Hermite en Hongrie fut commencée au Monastere de sainct Iacques de Patach en Hongrie, par vn Strigonnois nommé Eusebe, lequel obseruoit auec ses compagnons vne certaine regle & maniere de viure, qui leur auoit esté baillée par Barthelemy Euesque de cinq Eglises, l'an de nostre Seigneur 1215.

Quelque temps apres estant desia cette congregation en bon nombre, ils requirent au Pape Vrbain IV. qu'il leur voulust donner la regle de sainct Augustin, ce que toutefois ils ne peurent obtenir de luy.

Quoy voyant Paul Euesque de Vesprin il leur donna la forme de viure qu'ils tiennent, l'an 1263. & lors cét Ordre commença de s'appeller la congregation de sainct Paul premier Hermite, & depuis l'an 1300. ils firent leur premier Prieur general vn nommé frere Laurens Strigonnois.

Enuiron huict ans apres l'ordre fut confirmé par vn Cardinal que le Pape Clement V. auoit enuoyé Legat en Hongrie, qui s'appelloit frere Gentil de Montfleur, & auoit esté premierement frere Mineur, lequel donna à ceux de ladite congregation la regle de sainct Augustin & leur octroya permission de pouuoir faire des constitutions & tenir chapitre general, ce qui auint le 6. Decembre 1308. au Monastere de S. Laurens prés la ville de Bade.

Depuis estant éleu au S. Siege Iean XXII. du nom, il confirma leur Ordre, & le reçeut sous la protection du S. Siege Apostolique, & délors il commença de croistre merueilleusement, non seulement en nombre, mais en saincteté de vie, si bien qu'en Hongrie ils estoient estimez les meilleurs Religieux qui fussent en tout le Royaume.

Au temps de Nicolas V. du nom, l'Eglise de sainct Estienne de la Rotonde à Rome au mont Celie, leur fut donnée par la sainct Siege auec tout le reuenu d'icelle, & ont esté plus de six vingts ans, sans auoir eu en Italie autre Conuens que celuy-là, ausquels ils n'admettent que tous Hongres, & pas vn Italien. Ils se vestent tout de blanc, portent vn scapulaire grand & rond, qui leur couure plus que les espaules, & dessus cela vn manteau tel qu'on le porte ordinairement, sinon qu'il est de couleur blanche, & vn plus court.

De l'Ordre de Premonstré, & son Origine.

XXXII L'Origine de l'ordre de Premonstré est venuë d'vn nommé Norbert natif de Cologne, & depuis éleu Archeuesque de Membourg, auquel la Vierge Marie estant vn iour apparuë, luy disant Norbert prend la robbe blanche, il quitta le monde : & auec quelques compagnons qu'il auoit il se retira en vn lieu fort aspre & soliaire nommé Premonstré, pour faire penitence l'an 1120. ce qu'il fit sous la permission de l'Archeuesque de Lion à cause que ce desert estoit en son Diocese : Ainsi de ce lieu appellé Premonsté la congregation a pris le nom qu'elle porte encore auiourd'huy.

Depuis il fit confirmer sa regle par Calixte II. l'an 1112. & derechef par Honoré II. son successeur, lequel leur donna la regle de sainct Augustin, & les institua Chanoines reguliers, laquelle ordonnance fut de nouueau approuuée par Innocent III. Cette congregation s'est tellement multipliée en France, Espagne & ailleurs, qu'elle est diuisée en trente Prouinces esquelles ils ont plus de mille trois cens Monasteres, & bien enuiron quatre cents Conuents de filles.

Leurs Abbez sont perpetuels, & doiuent estre sacrez par des Euesques.

Ils ont puissance de conferuer à leurs Moines les Ordres mineurs, & benir tous les ornemens de l'Eglise, & faire toutes les ceremonies, sinon qu'en telle benediction il

fallut faire la consecration, ils peuuent neantmoins celebrer les Messes solemnelles & publiques, auec la mitre, la crosse, le bonnet, & autres ornements qui appartiennent à la dignité Episcopale: ils font vn office differend de celuy de Rome, & ont vn Breuiaire conforme à leur Missel, & s'y obserue par toute leur Religion vn chant qui leur est particulier: quant à leur accoustrement, ils portent vn froc blanc, & vn rochet de fin lin, & par le dessus vne chappe blanche ouuerte deuant, comme celle des Carmes.

Cecy fut institué sous Henry IV. du nom, Empereur d'Allemagne, Guillaume de Tyr dit, qu'en son temps vn nommé Almeric, Chanoine regulier de Premonstré, fut fait Euesque de Siene l'an 1180. Quant à leur fondateur, ayant fait plusieurs miracles, tant durant son viuant qu'aprés sa mort, il fust canonizé.

Congregation des Hermites, appellez de Madame de Gonzagues.

XXXIII. LA Congregation qu'on appelle des Hermites de Madame de Gonzague, aduint pour vne telle occasion. François de Gonzague, quatriéme Marquis de Mantoüe, qui s'est fait renommer entre les plus valeureux & signalez Capitaines de son temps, s'allant vn iour ébattre en vne sienne maison distante de Mantoüe enuiron de douze milles, en passant aupres d'vn pan de muraille, où estoit peinte l'Image de la Vierge Marie, soudainement son cheual se dressa sur les pieds de derriere, si bien qu'il tomba à la renuerse, & luy dessous, estant tellement meurtry, que tous ses Gentilshommes le tenoient pour mort.

Alors vn de la compagnie, nommé Hierosme Regini du Chasteau Geoffroy, qui est situé au pays Mantoüan, homme deuot & craignant Dieu, extremement fasché de la perte d'vn si grand Prince, porté d'vne grande foy, se ietta à deux genoux en terre deuant cette Image, & fit vœu à Dieu & à sa sainte Mere, que s'il luy plaisoit par sa misericorde, restaurer la vie au Marquis, il abandonneroit le monde, & se rendroit Hermite en ce lieu mesme, laquelle priere fut exaucée sur le champ, car le Marquis se leua sain & sauf.

Ce qu'ayant sçeu aprés le Marquis, fit bastir vn Monastere à Hierosme, auquel il assigna vn tres-bon reuenu, où cettuy-cy se retira, & fut cause que plusieurs s'y rendirent comme luy. Quelque temps apres, soubs la faueur de l'Euesque de Rhege, ils éleuerent vne regle & maniere de viure, laquelle ils disent encore garder à present, qui fust confirmée par le Pape Alexandre VI. Ils ne font point de profession, & ne s'obligent à aucun article sur peine de peché mortel: Ils ont quelques priuileges qui leur ont esté donnez par le sainct Siege: Ils creént vn General, & ont auiourd'huy, de soixante à soixante & dix Monasteres, desquels le chef & principal est celuy de Gonzague, où il y a enuiron douze Hermites. Elle commença sous le Pape Innocent VIII. & de l'Empire de Maximilian I. du nom.

L'Ordre des Dix Vertus ou plaisirs de la Vierge, dit de l'Annonciade, institué par la Royne Ieanne, espouse du Roy Louys XII.

XXXIV. LA Royne Ieanne estant repudiée, le Roy Louys XII. luy donna le Duché de Berry, où elle se retira, ne faisant plus sa demeure à la Cour, ains en la ville de Bourges, capitale de Berry; là elle passa le reste de ses iours en deuotion & pieté, edifiant toute la France de sa bonne vie & saincteté, macerant mesme son corps tres-tendre & delicat par les haires & cilices, portant ordinairement sur soy cinq cloux d'argent fort aigus, de deux doigts de longueur au costé de son cœur: son viure estoit de potage d'huile aux iours maigres, & ne mangeoit que des viandes les plus grossieres & rudes qu'elle pouuoit faire trouuer: elle eust vne grande compassion des pauures necessiteux & malades, ausquels elle faisoit de grands biens & grandes liberalitez, & sur tout, elle témoigna sa charité & pieté enuers les infirmes & malades, lesquels elle faisoit assister par ses Medecins & Chirurgiens, & commanda à ses Apoticaires de faire force onguents, qu'elle mesme faisoit appliquer en sa presence par ses Chirurgiens, & souuent les appliquoit elle-mesme par le conseil & aduis de ses Medecins, à raison que pour l'ordinaire les malades recouuroient leur guarison & santé quand ils auoient esté touchez de ses mains vrayement Royales.

Dés ses plus ieunes ans, elle auoit vne particuliere deuotion enuers la Tres-sainte & immaculée Vierge Marie, pieté qu'elle auoit apprise du Roy Louys XI. son pere, qui fit bâtir en l'honneur de cette Royne des Anges l'Eglise de Clery, sa deuote maison en laquelle il voulut par son Testament estre inhumé: estant seulement aagée de 5. ans, ne respirant que de seruir Dieu dans quelque maison reguliere, preferant le voile sacré aux

plus precieuses Couronnes & diademes, elle sceut par reuelation qu'elle fonderoit & institueroit vn Ordre de la Vierge, ce qui aduint vn iour qu'elle estoit en prieres & Oraison en l'Eglise, demandant à la saincte Vierge, qu'il luy pleust manifester en quoy elle luy pourroit faire seruice plus agreable & honorable.

Cette reuelation luy fit entendre qu'elle fondast vne Religion à l'honneur de la Vierge, ce qui fut manifesté par vne voix speciale, ce qui luy demeura tellement graué en l'ame, que dés qu'elle fut vn peu plus aagée, elle medita toute sorte de moyens necessaires pour instituer & fonder vn Ordre à la gloire de Dieu & de nostre-Dame, mais par son mariage auec Louys d'Orleans Duc de Valois & de Milan, son dessein fut empesché; toutefois elle demanda au Roy son Pere, pour Confesseur & Directeur en ses exercices de pieté, le R. Pere Iean de la Fontaine, Religieux de l'Ordre de sainct François, & Gardien du Conuent des Peres Cordeliers d'Amboise, ce que le Roy son pere luy octroya tres-facilement, & le luy enuoya deslors qu'il eust receu sa demande, & sçeu sa volonté. Ce bon Gardien prit pour compagnon auec soy le Pere Nicolas Gilbert, non moins deuot que docte & versé en la science des saincts, qui fut depuis pere spirituel de cette saincte & vertueuse Princesse: elle porta toûjours l'honneur & respect qu'elle deuoit au Roy son pere & à la Reyne sa mere, Charlotte de Sauoye digne mere d'vne telle fille: Il pleust à Dieu de retirer à soy le Roy son pere sur la fin du mois d'Aoust de l'an 1483.

Quelques années auparauant son deceds il fit appeller de Calabre sainct François de Paule, auquel il recommanda qu'il assistast cette Princesse sa fille; ce qu'il fit auec tout le zele & la charité qui luy fut possible.

Apres qu'elle eust esté confirmée par luy en sa saincte resolution de fonder vne famille & congregation de filles en l'honneur de l'Annonciation de la Vierge Sacrée, pour la deuotion qu'elle auoit eu dés ses jeunes ans à cette diuine mere de Dieu, elle la cõmuniqua à son Confesseur & pere spirituel le P. Nicolas Gilbert, qui du cõmencement luy fut vn peu contraire, disant qu'elle auroit de grãdes difficultez pour establir vn nouuel Ordre en l'Eglise, & qu'il seroit plus expedient qu'elle fondast & fit bastir vn Monastere de filles de saincte Claire, ainsi que celuy de l'*Aue Maria* à Paris, où la Reine Charlotte de Sauoye sa mere les auoit mises au lieu des Beguines qui y demeuroient auparauant, & l'auoit fait rebastir & augmenter pour loger ces bonnes Religieuses qui viuoient en grande obseruance & austerité, gardans tres-estroitement leurs regles & statuts.

Nonobstant toutes les raisons qu'elle peust alleguer, ce bon pere ne luy fit aucune response, selon qu'elle desiroit, sinon qu'il iugeoit qu'il falloit implorer le secours & l'assistance diuine pour vne affaire de telle consequence, & qui meritoit d'estre pourpensée plus d'vn iour, & comme elle estoit fort humble, elle acquiesça facilement & suiuit le conseil de ce sien Pere spirituel, & fut l'espace de deux ans sans luy en parler, durant lesquels ce Religieux dessein demeura en surseance, de maniere qu'il sembloit qu'il ne deuoit estre effectué.

Cette Princesse pendant ces deux années, ne perdit point courage à ce qu'elle peut mettre ordre à cét affaire qui luy estoit si chere, & comme elle s'attristoit de ce retardement, elle tomba malade, durant quoy le Pere Gilbert fut appellé pour la visiter & consoler, auquel elle communiqua le suiet de sa grande maladie, qui ne prouenoit d'ailleurs que des delais & difficultez qu'il faisoit pour empescher qu'elle fondast vn Ordre en l'honneur de la Reine des Anges, l'asseurant que dés le cinquiesme de son aage, assistant auec ferueur & deuotion au S. Sacrifice de la Messe, elle auoit eu cette reuelation qu'elle fonderoit auant sa mort vne Religion de la Vierge, à laquelle elle n'auoit iamais resisté, ains eu tousiours la volonté de l'effectuer quand elle seroit en aage & en liberté de ce pouuoir faire, & croyoit que toutes les disgraces qui luy estoient suruenuës, prouenoient de ce qu'elle n'auoit mis cette sainte inspiration à execution.

Le pere Gilbert voyant la constante resolution de cette Princesse, luy demãda pardon d'auoir empesché iusques à cette heure son saint desir, & que si elle luy eust parlé plus clairement la premiere fois, il n'eust fait aucune difficulté à condescendre à sa volonté, & à l'assister pour seconder cette entreprise. Cette Princesse demeura tellemẽt satisfaite de la responce de ce sien pere spirituel, qu'elle recouura peu de iours apres sa santé, elle choisit & declara deslors premier instituteur de son Ordre, le Pere Vigil, sur toutes les filles qui s'enroolleroient sous les enseignes de la Mere de Dieu

en ceste Religion, desirant qu'elles fussent gouuernées & conduites par luy & les PP. Mineurs Obseruantins, pour la deuotion qu'elle auoit enuers le Pere Seraphique S. François, luy donna la charge de choisir celles qu'il iugeroit plus aptes & propres à seruir Iesus & sa mere en la congregation qu'elle desiroit establir. Ce qu'il fit promptement, & amena vn nombre de filles de bonne maison de Bourges, lesquelles apprirent la pieté tant de cette Princesse que du Pere Nicolas.

Deuant que commencer l'établissement de la nouuelle Religion de l'Annóciade, elle fit composer vne regle, laquelle elle desiroit que les filles qui se consacreroient au seruice de Dieu en l'ordre de la Vierge, gardassent tres-estroitement & religieusement, & ne fut si tost composée, qu'elle l'enuoya à Rome pour estre approuuée du Pape. Le R. Pere Morin grand Predicateur & fort deuot à la Vierge, fut deputé pour porter cette regle à Rome & la presenter au Pape, qui estoit lors Alexandre VI. qui le receut fort humainement, & tesmoigna qu'il desiroit approuuer ce nouuel ordre des vertus de la Vierge, tant pour l'honneur qu'il portoit à la mere de Dieu, que pour donner consolation à cette bonne Princesse, la pieté de laquelle estoit cogneuë par tout le monde : le Pape fut longuement auant que faire expedier cét affaire, & ne le voulut faire sans l'aduis du sacré College des Cardinaux, dont plusieurs refuserent de l'approuuer. Ce fut pourquoy le Pere Morin fut contraint de reuenir en France. Par apres la Princesse enuoya le Pere Nicolas Gilbert à Rome, pour impetrer du Pape & des Cardinaux l'approbation de cette regle, il se ietta souuent aux pieds du Pape, le coniurant au nom de Dieu de ne rõpre vn œuure si sainct, auquel la Princesse n'estoit poussée que par le zele qu'elle auoit au seruice de Iesus & de sa mere. Alexandre émeu par ses prieres & par ses larmes, fit assembler quelques Cardinaux afin d'opiner derechef sur cette approbation : mais apres plusieurs consultations, le Pape & les Cardinaux se monstrerent encore plus difficiles que iamais à confirmer cette regle: le Pere Gilbert ne perdit courage, ains ayant recours au Ciel & à la faueur de la Vierge, le Cardinal Iean Baptiste Ferrier Euesque de Modene, homme de grande authorité à Rome, chery & honoré du Pape Alexandre duquel il estoit Dataire, l'enuoya querir pour l'aduertir qu'il desiroit prendre en main sa cause, ayant eu pour ce suiet vne vision du glorieux Martyr S. Laurents & de S. François, qui luy auoient recommandé de faire confirmer la regle, *des dix Vertus ou plaisirs de la Vierge* : le Pape & tous les Cardinaux estonnez de la vision qu'eust ce Cardinal, approuuerent & confirmerent la regle qu'il demandoit.

Cette confirmation fut faite le 14. Feurier, l'an 1501. datte remárquable, parce qu'enuiron ce temps l'Heresiarque Luther porté non d'aucune deuotion, ains plustost transporté d'effroy, à raison qu'vn sien compagnon d'estude auec lequel il se promenoit aux champs, auoit esté renuersé roide mort sur la place du foudre, s'alla ietter dans le Monastere dés Augustins de la ville d'Erford, duquel il est depuis sorty, faisant banqueroute à l'Eglise Catholique.

Cette saincte Regle & institution n'a pas esté seulement approuuée du Pape Alexandre VI. mais aussi de Leon X. le 25. Iuillet de l'an 1517. & du depuis à l'exemple de ladite Princesse institutrice, plusieurs filles s'enroollans sous les bannieres de la glorieuse Mere de Dieu, ont à l'exemple de cette vertueuse Princesse, fondé, bâty & edifié des Chappelles, Oratoires, Eglises & Monasteres és villes principales de la France & de la Flandre. Telle fut l'origine de cette sacrée Religion, qui du commencement ne fut que de cinq filles, & portoient vn scapulaire rouge en memoire de la passion de nostre Seigneur, & du depuis les Nouices en vserent de blanc, en memoire de l'innocence du Redempteur : & de plus elles portoient encore vne corde où il y auoit dix nœuds, qui representoient les dix plaisirs de la Vierge, auec les trois cordons au bas, pour symbole des foüets auec lesquels nostre Seigneur fut flagellé, & attaché à la colomne chez Pilate. Durant qu'on estoit allé à Rome pour obtenir l'approbation de la susdite regle, la Princesse Madame Ieanne fondatrice d'icelle Religion, obtint du Roy permission de bastir en quelque ville où elle voudroit du Royaume, des maisons & Monasteres de l'Ordre qu'elle desiroit instituer & fonder en l'Eglise : mais auant que d'achepter la place de son premier Conuent, elle trauailla à la reforme d'vn Conuent de Religieuses de l'Ordre de S. Benoist, qui ne viuoient pas selon la regle de ce grand Pere des Religieux, de laquelle elle vint à bout, nonobstant toutes les resistances, oppositions & contrarietez qui se presenterent, lesquelles elle surmonta auec vn grand courage.

Cét Ordre commença délors à fleurir, & ce Monastere estant remis en bonne odeur par tout le pays l'an 1502. cette Princesse achepta des Chanoines de Montermoyen, des iardins & maisonnettes où viuoient des filles perduës & abãdonnées, pour là faire bastir & edifier le premier Conuent de son Ordre, & incontinent elle fit mettre la premiere pierre à l'Eglise, & benir la place par l'Archeuesque de Bourges Messire Guillaume de Cambray: à laquelle benediction assisterent le R. P. Guy Iuuenal Abbé de sainct Sulpice, le Pere Gilbert Nicolas Prouincial des Peres Cordeliers de la Prouince d'Aquitaine son Confesseur, & plusieurs autres Seigneurs & Dames de qualité qui l'accompagnoient, & donna charge de la fabrique & bastimens à son Escuyer Amé George pour tenir la main à l'œuure.

Du second Ordre de l'Annonciade appellée à present des Celestes.

XXXV IL faut remarquer, qu'il y a auiourd'huy deux Ordres qui portent le nom de l'Annonciade; à quoy quelques-vns ont esté trompez, qui l'ont pris l'vn pour l'autre, & les ont confondu tous ensemble. Mais il y a bien à dire : car l'vn qui est le premier, a esté institué par la Bien-heureuse Ieanne de France, fille, sœur & espouse de nos Roys: l'autre qui est le second, a esté fondé par vne Dame Geneuoise. Le premier a commencé en France l'an de grace 1501. & le second en Italie l'an 1600. l'vn s'appelle des Religieuses de l'Ordre de l'Annonciade, ou bien des dix plaisirs ou vertus de la Vierge. L'autre s'appelle simplement de l'Annonciade, à raison qu'il fait profession d'honorer particulierement le mystere sacré de l'Incarnation, & les Religieuses sont surnommées ou seulement de l'Annonciade, ou bien Celestes, à cause de leur habit qui est bleu. D'où se prend la troisiesme difference de ces deux sainctes Religions: car l'habit de l'Annonciade de France est gris, & le scapulaire rouge, auec le manteau blanc, & l'habit de celles d'Italie (qui commencent pourtant maintenant à se peupler en France) est blanc, le scapulaire & le manteau de bleu celeste: cette raisõ de leur distinction est la mesme qui a trompé le P. Nicolas Griset Religieux de l'Ordre de sainct François, & Confesseur des Annonciades de Bethune, qui a creu que les Religieuses qu'on appelle de l'Annonciade, lesquelles ont commencé à Gennes, fussent les mesmes qu'a establies en France nostre Princesse, à cause qu'vn peu auparauant qu'elle leur donnast l'habit de religion, elle les reuestit d'vne tunique de couleur celeste. Il est bien vray, qu'il y a bien du rapport entre ces deux Ordres, non seulement en leur nom, mais encore à la deuotion qu'ils portent à Iesus & à sa saincte Mere, qu'ils font profession d'imiter & honorer en tout & par tout : car mesme les principaux poincts de leur religion sont dressez sur la vie de nostre Seigneur & de la glorieuse Vierge, & iusques à leurs vestemens & obseruances ou polices exterieures, tout y est plein de mysteres, particulierement de celuy de l'Incarnation : neantmoins il appert qu'ils sont differents l'vn de l'autre. La quatriesme difference de ces deux Religions, est qu'en la premiere, sçauoir des Annonciades de France, on ne reçoit guiere que des vierges, que si par quelque priuilege special on venoit à receuoir quelque veufue, quand bien elle seroit de sang Royal, elle ne peut pas estre eleuë pour Mere Ancelle: qui est la cause, que la bien-heureuse Princesse ne s'est iamais voulu donner de son viuant cette qualité de Mere Ancelle, quoy qu'on tienne pour tout asseuré, qu'elle a tousiours esté Vierge : au contraire en la seconde, c'est à dire és Annonciades venuës d'Italie, les veufues & les filles, y sont indifferemment receuës & admises.

Cecy est tiré de la Preface ou Tableau sacré de la saincteté de la vie & mort, vertus & miracles de la tres-illustre & tres-pieuse Reine, Madame Ieanne de France de Valois, Duchesse de Berry, fille de Louys XI. sœur de Charles VIII. & espouse de Louys XII. Roy de France, fondatrice du premier Ordre de l'Annonciade, fait par le R. Pere Lovys d'Attichy Religieux de l'Ordre des Minimes de Sainct François de Paule.

Ce second Ordre de l'Annonciade dit des Celestes, a commencé en France, comme à Paris ruë saincte Catherine du Val des escoliers, à Verdun, à Bethune, & en quelques autres lieux.

De l'ordre des Religieuses benedictines du royal monastere du Val de Grace dit de la Creche.

CE Conuent du Val de Grace, a esté transferé du lieu de Bievre, aux fauxbourgs S. Iacques lez Paris, au lieu dit cy-deuant l'Hostel du petit Bourbon. Anne Reine de France en est fondatrice, le feu Roy Lovys XIII. son cher Espoux a donné le pouuoir aux Religieuses de ce Monastere, d'élire [illegible]ur Abbesse, selon l'ancien-

ne & saincte Institution, & fut sœur M. Marguerite d'Arbouze, ditte de saincte Gertrude, Abbesse du Val de Grace.

Ordre de N. Dame de la Mercy, de la Redéption des Captifs d'entre les mains des Turcs.

XXXVII. L'An 1264. du temps de Clement IV. du nom commença la Congregation de la rançon des captifs, la charge desquels est de rachepter les prisonniers qui sont entre les mains des Turcs, afin de les remettre apres en leur pleine liberté : ils se vestent tous de blanc, & portent vn manteau ouuert deuant, comme celuy des Carmes sinon qu'il est blanc : ils ont sur leur estomach, du costé droit, vn escusson large d'vne paulme, où il y a depuis le milieu vers le haut vne croix blanche en champ rouge, & en l'autre partie les armoiries du Royaume d'Arragon. Il n'y a point de frere de cette congregation en Italie, excepté huict qui sont en l'Eglise de S. Quirie, prés de la tour de Comte à Rome, lesquels obtinrent cela du Pape, auec quelque reuenu, l'an 1564. ils obseruent la regle de S. Augustin. Il y en a à Paris, Thoulouse & Bourdeaux, & sont ceux qu'on appelle de la Mercy.

Ordre de la saincte Trinité aussi pour la redemption des captifs.

XXXVIII. L'Ordre de la saincte Trinité fut institué pour deliurer les pauures prisonniers des mains des Turcs.

Paul Morise tient que leur premier Monastere fut sainct Thomas des Monts au mont Celie, & se fonde sur ce que dedans la petite Eglise (car la grande est toute découuerte & à demy demolie) on voit à main droicte en entrant vn arc ou sepulchre antique tout le marbre, dans lequel ces mots Latins sont grauez en ces termes, *Anno Domini & Incarnationis 1197. Pontificatus verò Domini Innocētis Papæ III. an. 1. 15. Calendis Ianuarij: institutus est nutu Dei ordo sanctissimæ Trinitatis & captiuorū: à fratre Ioanne, sub propria regula sibi ab Apostolica sede concessa. Sepultus est idē frater Ioannes in loco anno Domini 1213. mense Decembris 21.* Elle fut commencée lors que le Pape Innocent troisiesme declara Othon cinquiéme Empereur d'Occident, & le couronna, & au mesme temps que Constantinople fut prise par les François & Venitiens.

Congregation des Prestres reguliers de S. Paul.

XL. LOrs que tous les Princes Chrestiens estoient en guerre les vns contre les autres, & que l'Italie se trouuoit extremement trauaillée, qui fut l'an 1526. François Sforce, dernier Duc de cette maison, fust assiegé dans Milan, & s'estant retiré dans le Chasteau, fut contraint par faute de viures, de se rendre à Antoine Leué, & au Marquis de Pescaire, laissant la ville & le Chasteau à l'Empereur Charles V. Outre cecy, la ville de Milan fust tellement affligée de peste, qu'elle emporta pour le moins le tiers du peuple.

En ce temps, dis-je, trois Gentils-hommes, le premier nommé Iacques Antoine, de la maison des Moris, laquelle est tres-ancienne, comme on peut voir par les deux Martyrs, Nabort & Felix de ladite maison, lesquels receurent la couronne de martyre sous l'Empire de Maximian & Diocletian, qui fut enuiron 70. ans deuant sainct Ambroise : le second estoit Cremonois, nommé François Marie Zacharie : le troisiesme estoit de Milan, & s'appelloit Barthelemy Ferrere, lesquels instituerent la congregation des Prestres reguliers de S. Paul dés celle de Milan, se dedians à vne vie deuote & contemplatiue : & s'abstenans des plaisirs du monde, sans cesser d'exhorter les pecheurs à penitence, & lire publiquement les Epistres de sainct Paul, oüir vn chacun en confession, & administrer les Sacrements de la saincte Communion : Au demeurant, ils viuoient en commun, & ne possedoient rien de propre ; ils auoient coustume de se discipliner deuant vn chacun par les ruës & places publiques, pour mépriser dauantage le monde : Apres leur mort ils ont esté tenus & reuerez comme Saincts : ils ont quelque nombre de Monasteres, mais le chef de tous est celuy de Milan, fondé de S. Barnabé.

Ordre des Prestres reguliers Theatins.

XLI. L'Ordre des Prestres reguliers Theatins a pris son origine de Iean Pierre Caraffe, fils de Iean Antoine Caraffe, Baron illustre de la ville de Naples, lequel ayant esté Euesque de Theade, & renoncé à son Eueсché, pour viure solitairement en vn endroit du mont Piatio, enfin le iour de l'Exaltation saincte Croix en l'année 1528. du temps du Papat de Clement V. & de l'Empire de Charles V. accompagné du Seigneur Caietan Tiennée de Vicennes & Protonotaire Apostolique, le Seigneur Boniface Colly Alexandrin, & le Seigneur Paul Romain, tous quatre concurrens en vne mesme deuotion, s'en allerent ensemble en l'Eglise S. Pierre, &

furent conduits par tout le Clergé en solemnelle procession iusques au grand Autel, où sont les sainctes Reliques de sainct Pierre & sainct Paul : sur lequel Autel ils iurerent & promirent deuant tout le monde, d'obseruer les trois vœux que les autres Religieux ont accoustumé de promettre en leur profession, à sçauoir pauureté, chasteté, & obeissance. Ces quatre furent les premiers qui firent ainsi ce vœu, & tous les autres qui sont entrez depuis en cette congregation, ont fait le semblable: & pource que le chef de tous fut l'Euesque Theatin, de là est venu qu'on les appelle Theatins. Il est vray que cét Euesque apres auoir institué cette congregation fut fait Cardinal par le Pape Paul, & depuis apres la mort de Marcel, qui ne fut Pape que vingt & vn iour, il fut eleué au sainct Siege, & appellé Paul IV. dont plusieurs de cét ordre sont nommez Paulistes, mais plus communément Theatins.

Ordre des Iesuites.

XLII L'Ordre des Iesuites est maintenant si cogneu par le monde, que ce seroit quasi chose superfluë d'en escrire plus particulierement: il suffira seulemét de remarquer que leur fondateur fut le bien-heureux S. Ignace Cantabrois de la noble famille des Loyoles, qui jadis fut Capitaine des Espagnols, dans la citadelle de Pampelune, l'an 1521. lors qu'elle estoit assiegée par les François: lesquels Loyoles sont aux confins de la ville d'Alpethia, en la Prouince de Guipuscoa en Espagne, qui estant accompagné de Pierre le Febure, Alphonse Salmeron, François Xauier, Iacques Laynes, Nicolas Bauadille, Simõ Rodrigas, Claude Iaye, Iean Cordure & Pasquis Broët, alla en la Chappelle des Martyrs, qui est sur le mont de Mont-martre proche la ville de Paris, où apres auoir demandé l'aide de la bien-heureuse Vierge, & de S. Denis Areopagite patron & protecteur de la ville de Paris, ils firent vœu à Dieu de renoncer du tout au monde, & de seruir en perpetuelle pauureté à la gloire de Dieu & au salut des ames, signamment à iour nommé de passer par mer à Hierusalem, en intention de s'employer de tout leur pouuoir à conuertir les infidelles, & tascher par tous moyens d'acquerir la couronne de Martyre: que s'il aduenoit que leur resolution & dessein fut empesché par quoy que ce fut, que l'an expiré ils s'en iroient à Rome, & offriroient leur seruice & trauail au sainct Pere, pour le salut & secours spirituel du prochain, purement & simplement, sans en pretendre aucune recompense, & sans exception de lieu, ny du temps: lequel vœu ils firent l'an 1538. le 15. iour d'Aoust que l'Eglise solemnise la feste de l'Assomption de la Mere de Dieu: & depuis l'an 1540. le 28. Octobre la regle d'Ignace ayant esté cõfirmée par le S. Siege, sçauoir par le Pape Paul III. l'an 1540. & Pie IV. le Vendredy plus prochain des Calendes de May ensuiuant, Ignace & ses compagnons firent à l'Eglise de S. Paul à Rome vne nouuelle profession, l'an 1541. Le premier qui nauigea aux Indes Orientales: fut François Xauier Nauarrois, & apres plusieurs grands fruicts qu'il y fit en la conuersion d'vn si grand nombre d'Indiens, & y auoit resuscité 30. morts, il y mourut l'an 1552. Cette regle fut confirmée & approuuée au Concile de Trente, comme il se voit en la 9. session chap. 15. La vision que ce bien-heureux Pere eut de nostre Seigneur qui luy promit de luy estre fauorable à Rome, fut cause qu'il imposa le tres-sainct nom de Iesus à sa Societé. Entre les saincts canonisez de cét ordre, furent en l'an 1622. S. Ignace de Loyola & le Pere François Xauier, surnommé l'Apostre des Indes, où apres auoir resuscité 30. morts, fait plusieurs miracles, il a esté martyrisé, puis canonisé pour sainct à Rome par le Pape Gregoire 15. depuis quelques années en çà, a esté aussi canonisé à Rome Louys de Gonsague de cette mesme compagnie par le Pape Vrbain VIII. auiourd'huy seant: cette compagnie a fort pullulé parmy la Chrestienté, où elle a produit & fait encore à present de grands fruicts, tant en l'instruction de la ieunesse qu'en la correction & conuersion des errants: au reste ils sont grands ennemis des heresies, & on peut bien dire qu'ils en sont le vray poison & l'antidote veritable, ils ayment les consciences, mais ils arguent les vices & les erreurs, qu'ils ne peuuent souffrir sans combat, d'où vient leur persecution en Angleterre & en Hollande, pour la deffence de la Foy Catholique & de la verité de l'Eglise, pour laquelle ils souffrent le martyre, & exposent amoureusement leur vie.

La mesme année sçauoir 1540. Luther Augustin, deuint Apostat, & fut declaré Heretique par les Theologiens de Louuain, & de Cologne, lesquels par le commandement de l'Empereur & du Pape Leon XI. bruslerent ses liures. L'an 1541. les Theologiens de Paris condamnerent sesdits liures & escrits d'heresie, & l'Empereur Charles V. le proscriuit.

Digitized by Google

Il semble que Dieu par sa Prouidence ait fait naistre la tres-belle Compagnie des Iesuites, au mesme temps que Luther sema son heresie, comme de forts athletes pour la combattre auec celle de Caluin, aussi sont-ils les vrays fleaux de sa secte.

Les lieux où cette Compagnie fleurit, sont en Italie, outre Florence, Sienne, Piso & Lorette, & en la Prouince de Romanie, où ils ont quantité de Maisons Professes, Seminaires & Colleges, ils y ont plus de vingt belles Maisons.

Congregation des Peres de l'Oratoire.

XLIII IL y a encore des Prestres de l'Oratoire, desquels le Bien-heureux Philippe Nerio Florentin fut fondateur en l'an 1564. Ses premiers nourrissons furent ces celebres & tant renommez personnages, Cesar Baronius, le second Iean François Bourdin, depuis Archeuesque d'Auignon, & le troisiesme Alexandre Fidelle. Ils commencerent leur congregation à Rome en l'Eglise de S. Hierosme, où apres que leur nombre fust plus grand, ils éleurent par iour quatre d'entr'eux pour prescher au peuple. Il n'y auoit que le Samedy excepté: son intention principale estoit ramener l'ordre de Prestrise en son ancienne splendeur. Il y a quelques années que Maistre Pierre Berulle François, natif de Paris, de bonne & noble famille, & duquel la pieté & saincteté ne sçauroit estre trop recommandée, ny son zele ardent, encore qu'il a, à la gloire de Dieu & au salut des ames, ayant infiniment trauaillé pour la conuersion de ceux qui sont déuoyez de la vraye Religion, institué vn Ordre de l'Oratoire, lequel est en plusieurs choses different du premier, approuué toutesfois par le S. Pere Paul V. du nom, desquels on attend de grands fruicts, pour les beaux reglemens & reformations qu'on espere qu'ils apporteront en plusieurs choses.

Leur premiere demeure fust en l'hostel du petit Bourbon és faux-bourgs S. Iacques, du depuis ils ont acheptè l'hostel de Bouchage prés du Louure, où ils se sont establis. Ce sont tous Prestres ayans des commoditez, & gens doctes viuans en commun comme Religieux: la pluspart du iour ils sont en prieres & meditations, ils portent la soutane comme les Prestres Romains, & vn long manteau, le collet abbatu, & non pas, comme celuy des Iesuites. Plusieurs ont loüé cette congregation, comme aussi est-elle loüable: & d'autres leur ont esté contraires, comme il sera dit, cy apres.

Le Roy Louys XIII par ses lettres patentes en forme de Chartres, données à Paris au mois de Debembre 1611. ratifiées en Parlement le 4. Decembre 1612. honore cette congregation de Prestres du tiltre de fondation Royale.

La feuë Royne Regente Marie de Medicis suiuant ces lettres de permission, fit expedier les siennes pour la fondation de ladite congregation, donnée à Paris le 2. Ianuier 1612.

Suiuant cette fondation, le Roy par ses lettres addressées aux gens tenans la Cour des Monnoyes, permist à la Royne Regente, se seruir de l'hostel de la Monnoye, pour y construire vne Eglise, maison, logement, & offices necessaires pour lesdits Prestres de la congregation, ou Peres de l'Oratoire, & transferer ledit hostel de la Monnoye au vieil hostel d'O, qui estoit derriere S. Thomas du Louure. Mais cette intention ne peust auoir effect pour les interests de ceux qui estoient logez dans la Monnoye: aussi en attendant que lesdits Peres ayent trouué place commode pour y bastir leur Eglise & maison, ils s'establirent premierement dans le petit Bourbon, aux faux-bourgs S. Iacques lez Paris.

Du depuis ils ont acheptè l'hostel de Bouchage prés du Louure, de Madame la Duchesse de Montpensier, fille de feu Henry de Ioyeuse, & de Bouchage, mort Capucin, qui est auiourd'huy Madame la Duchesse de Guyse, à laquelle appartenoit ledit hostel de Bouchage, où s'establirent lesdits Peres de l'Oratoire, & y ont commencé vne Eglise qu'ils ne peuuent continuer, pour quelque empeschement qu'on y faict.

Ils se sont aussi establis dans l'Abbaye & Monastere de sainct Magloire és faux-bourgs sainct Iacques, qui appartient à l'Archeuesque de Paris, qui leur a accordé leur establissement en cedit Monastere, sans aucun preiudice des fruicts temporels de ladite Abbaye, qui reuiennent audit sieur Archeuesque.

Par concession aussi de Monsieur de Montmorency Admiral de France, ils ont esté mis en possessiõ de l'Eglise Canoniale de S. Estienne de la ville de Montmorency.

Et du depuis encore se sont establis au Bourg d'Auberuilliers, dans l'Eglise nommée Nostre Dame des Vertus: y faisant tous seruices & fonctions ordinaires, comme

estant vne Eglise de grande deuotion, singulierement pour le peuple Parisien, & de tous les païs circonuoisins, pour les puissants secours que plusieurs deuotes personnes ont tirées des prieres & intercessions de la glorieuse Vierge, dicte Nostre-Dame des Vertus.

Du Conuent des Vrsulines.

XLIV DEs l'an 1611. Madamoiselle de saincte-Beuue ayant eu permission de fonder vn Monastere de filles & femmes veufues, qui auroient pour principal vœu d'instruire à la pieté, & aux bonnes mœurs des petites filles, tant de celles qu'on leur donneroit en pension, que de celles qu'on leur enuoyeroit de dehors, elle fit bastir & acheuer l'an 1613. au faux-bourg S. Iacques, & presque deuant l'Eglise de S. Iacques du Haut-pas, ledit Monastere de Religieuses Vrsulines: mais encore du depuis és années 1624. 1626. elle a agrandy leur Monastere iusques deuant la maison de S. Marcel, qui est pour les pestiferez: & y a fait bastir vne tres-belle Eglise auec vn Cloistre, & quantité de clos & de beaux Iardins.

Cette institution fut approuuée par le Pape Paul V. le 23. Septembre 1611. la principale regle qu'elles tiennent est celle de S. Augustin, toutesfois elles obseruent aussi d'autres statuts particuliers que l'Archeuesque de Paris a approuuez, sous l'obeissance & iurisdiction duquel elles sont. Depuis en d'autres endroits de France aucunes personnes deuotes ont aussi fondé plusieurs Monasteres d'Vrsulines, recognoissants le fruict de l'instruction que ces Religieuses donnent à ces petites filles.

Ordre du bien-heureux Iean de Dieu, ou des freres de l'Hospital de la Charité.

XLV CEtte cõgregation a esté receuë en l'Eglise (suiuant l'institution premiere d'icelle) par le bien-heureux Iean de Dieu Religieux & disciple de saint Augustin Euesque d'Hippone, dont il a choisi la regle pour faire les constitutions de la sienne pour la gloire & la loüange de Dieu, pour le soulagement & solide prouidence, direction & gouuernement des choses sainctement instituées, faites & ordonnées par les Chapitres Generaux dudit Ordre, afin qu'elles demeurent & persistent fermes & asseurées.

1 Premierement les freres de cét Ordre par solemnelle, expresse ou tacite profession, renoncent virtuellement & par effect à tous les biens, raisons & actions qui leur appartiennent, ou qui leur appartiendront à l'aduenir en quelque maniere que ce soit, & mesme touchant l'vsufruict, ne se reseruans rien d'iceux en aucune façon, si bien que pour l'aduenir ils ne puissent appeller, non pas mesme par paroles, aucunes choses propres ou appartenantes à eux: ils sont obligez de resigner toutes choses de quelque sorte & qualité qu'elles soient, meubles ou immeubles, & en quelque maniere qu'elles ayent esté acquises, ne disans que mangerons, que boirons, reseruans le lendemain à la prouidence de Dieu.

2. Nul ne trauaille pour soy, l'aumosne qu'on leur donne pour leurs Messes est pour le commun & rien pour eux, comme aussi tout autre trauail, artifice, ou ouurage.

3. Les Superieurs des lieux seront obligez d'obseruer & par toute la communauté.

4. Deffences à tous leurs freres de reueler aux seculiers ou aux Nouices les ordonnances & secrets de la Religion & de l'ordre, toutes les fois qu'ils en seront conuaincus ils seront punis de la peine la plus grande, comme destructeurs de la Religion.

5. Ils font vœu d'Hospitalité, & n'acceptent point d'Hospitaux sans la licence de leur Pere General & de leurs Conseillers: ils n'en accepteront aux villages s'ils n'ont à tout le moins des entrées pour entretenir six pauures.

6. Ils feront des questes par les Prouices & par les villes, & les Prouinciaux limiteront aux freres les bornes du païs auquel ils feront la queste, & ne permettront point que l'vn empesche les questes de l'autre.

7. Si quelqu'vn d'entre leurs freres ose introduire parmy eux vn nouueau genre de vie qui repugne au vœu de l'Hospitalité dont ils font profession, sera priué de l'habit, & enuoyé aux galeres pour trois ans.

8. De trois ans en trois ans le Chapitre changera les familles des Hospitaux, & ce changement sera fait par le General, & par les Prouinciaux qui feront en sorte de satisfaire à tout.

9. Les Prieurs pourront receuoir en leurs Hospitaux quelques personnes pour tertiaires, leurs donnans vn habit, vn chapeau & vn manteau de couleur de l'habit de Religion, les ayans auparauant recogneus pour gens de bien, & qu'ils n'ayent passé trente

Digitized by Google

trente-cinq ans de leur aage.

10. Ceux qui offencent legerement doiuent estre punis, en confessant leur faute publique, manger à terre, baiser les pieds des freres, viure durant vn iour au pain & à l'eau, souffrir les reprimendes publiques, dire des Pseaumes & des Chappellets.

11. Pour vne faute grande les peines sont, la prison, les fers & les menottes, suspension & priuation d'offices, priuation de voix actiue à temps & passiue, & bannissement de la Prouince.

Quant au Superieurs, Chefs, Prieurs & Officiers dudit Ordre, ils ont leur rang & pouuoir en cette sorte.

Le premier & le plus authorisé est le General, lequel s'élit au Chapitre General de mesme que les autres Officiers, & sa charge dure six ans, au bout desquels le Chapitre se tient, & on en élit vn autre.

2. Apres l'élection du General, le Chapitre assemblé auec le vieil & nouueau General, le vieil donne la premiere voix pour l'élection des Conseillers & des Prouinciaux de l'Ordre selon que les Prouinces en auront besoin: l'Office des Conseillers sera pour six ans, & au premier Chapitre General le premier Conseiller sera éleu en l'Office de Procureur General, & le second en la charge de celuy de Prieur de Rome: l'Office des Prouinciaux durera trois ans.

3. Par apres s'élit vn Prieur au Chapitre General par vne voix secrette, & la plus forte l'emporte.

4. Il y a des Sousprieurs, des Secretaires, des Infirmiers, des Sacristains, des Procureurs, des Conuents, du grand Infirmier, de l'Office des garderobbes, & des Hospitaux.

DE L'HOSPITALITE'.

XLVI. L'Infirmier receura au Conuent auec toute charité & amour les malades qui s'y presenteront, & auant qu'entrer au lict, il leur fera lauer les pieds, & sçaura que pour la guarison du corps on doit procurer auparauant celle de l'ame, & pour cette cause il exhortera auec toute douceur le malade à se cõfesser auant qu'aller au lict, si la maladie le permet, & si elle le presse, il sera confessé & communié promptement de l'aduis du Confesseur: on luy fera vestir vne chemise blanche auec vn bonnet à la teste, des linceuls, vn cheuet, & des seruiettes blanches, & si besoin est l'Infirmier chauffera le lict.

Le malade estant au lict, le frere gardien des biens s'en ira escrire dans vn liure le nom & surnom, pays, aage, exercice, tous les habits & tout ce que le malade aura apporté, afin que s'il retourne en santé, le tout luy soit restitué, & apres il escrira à la marge du liure, du departement ou de la mort du malade.

Le Medecin & le Chirurgien visiteront deux fois par iour les pauures malades auec cét ordre, lors de l'arriuée du Medecin, on fera signe de la cloche afin qu'elle s'entende par tout le Conuent, & que les Infirmiers se trouuent à la visite auec l'Apothicaire & le Chirurgien, chacun desquels aura son liure auquel il escrira tout ce que le Medecin ordonnera tant au manger qu'au boire, & aux medicaments, & le grand Infirmier aura vn soin particulier, afin que chacun s'acquitte deuëment de sa charge.

On gardera iour & nuict les malades pour leur fournir ce qu'ils ont besoin, ils seront restaurez de trois heures en trois heures auec boüillons, œufs-frais, confitures, breuuages, & autres choses, selon l'ordonnance du Medecin.

Apres que le malade aura receu l'extreme-Onction & l'exhortation du Prestre, il sera tousiours assisté d'vn frere iudicieux, qui l'exhortera à bien mourir, & y tiendra vn Crucifix, des cierges allumez, de l'eau beniste, & autres choses semblables.

Le malade estant mort, est transporté de l'Infirmerie enueloppé dans vn linceul, & auec vn Crucifix au deuant & des cierges allumez, les freres iront en la Chappelle designée chanter le *Miserere mei Deus*, & estant dit, on le laisse là iusques à l'heure de l'enterrement, & alors on sonnera la cloche, afin que tous les freres qui sont en l'Hospital se trouuent presents à la celebration de l'office auec le Prestre, & le matin suiuant on dira vne Messe pour son ame, & tous les Vendredys on dira, tant aux Infirmeries, qu'aux Eglises des Hospitaux, les Messes des morts, pour les ames de ceux qui sont trespassez ausdits Hospitaux.

ORIGINE
DES ORDRES MILITAIRES
TANT REGVLIERS, QVI ONT ESTE' APPROVVEZ par le S. Siege, sous quelque regle & discipline; que seculiere, instituez par les Empereurs, Roys & Princes Chrestiens, auec leurs blazons & deuises.

DISCOVRS DE L'ESTAT des Cheualiers de Malte.

SOMMAIRE.

1 Diuerses demeures des Cheualiers de l'Ordre de sainct Iean de Hierusalem, auant que s'estre establis à Malte, qu'ils ont eu par donation de l'Empereur Charles-Quint.

2 Description de l'Isle de Malte, iadis appellée Melite, combien de lieuës elle a de tour, sa longueur, & sa largeur, situation, climat, parallele, & ses ports.

3 Description de l'Isle de Goze, voisine de Malte.

4 Terroir de Malte pierreux, & neantmoins portãt arbres fruictiers, comme figuiers, pommiers, amandiers, vignes, palmiers, cotõ, roses, thym, fenoüil: elle nourrit brebis, cheures, bœufs, asnes, mulets, conils, perdrix: l'on y faict le sel & le miel: elle manque d'eau douce: estimée autrefois pour les petits chiẽs propres aux Damoiselles: elle est exempte de serpents depuis la venue de sainct Paul en ceste Isle: & se tire de la grotte où cet Apostre fust prisonnier, des pierres fort souueraines cõtre le venin & morsures des serpens & scorpiõs.

5 Quelles ont esté les mœurs des anciens habitans de ceste Isle, & de leurs Temples dediez à Hercules, & à la Deesse Iunon.

6 Naturel des Maltois modernes, pareil à ceux d'Afrique: façons d'habits & humeurs des femmes de ce pays, leur passe-temps au Carnaual; leur deuotion & ceremonies pieuses au temps de Caresme.

7 Quel est le reuenu du grand Maistre de ceste Isle, & des richesses de l'Ordre, consistant au tresor & Commanderies esparses par toute la Chrestienté.

8 Ses forces, consistans en places fortes & valeur des Cheualiers.

9 Destructiõ & diuision de l'Ordre des Cheualiers en trois rangs; quelles sont les ordonnances de la receptiõ en cét Ordre, & les ceremonies que l'on pratique en la reception des Cheualiers.

10 En quelle sorte se faict la priuation de l'habit, quand quelqu'vn a commis crime ou faict faute notable, & les ceremonies auec lesquelles on rend l'habit au Criminel, qui a en sa grace.

11 Du grand manteau de l'Ordre, & à quels iours les Cheualiers le doiuent porter.

12 De l'Infirmerie, & du Commandeur de la petite Infirmerie, Medecins, & autres personnes gagées pour traitter & penser les malades. De leurs sepultures & funerailles.

13 Des Receueurs & Procureurs des deniers, conseruateurs du thresor, Auditeurs des Cõptes, leur puissance & Office.

14 Du Chapitre General, à qui appartient de l'assembler, quelles en sont les ceremonies, & quelles choses se traittent en iceux.

15 Des Chapitres Prouinciaux qui se tiennent tous les ans, & comme on y procede.

16 L'ordre de iustice & iugements, & des deux sortes de conseil, & des Iuges qui y president & assistent; Des ballottes, audiẽce publique, & de la forme du iugement nommé Esgard.

17 De l'obeyssance que tous ceux de l'ordre prestent au grand Maistre: sa dignité, grandeur & puissance, ses droicts & priuileges, & quelles sont les Commanderies destinées pour son entretien, & desquelles il peut disposer & conferer à qui bon luy semble.

18 De l'Office des Baillifs, Drappiers, grand conseruateur, grand Mareschal, grand Prieur de l'Eglise de Malte, leurs gaiges, & à quelle fin instituez.

19 De l'élection du grand Maistre, & ceremonies obseruées en tel acte.

20 De la capacité ou incapacité de tenir Commanderies, & à qui appartiennent les acquisi-

tions faictes par les Commandeurs.
21 De la visite de cinq ans en cinq ans qui se faict des Commanderies.
22 Trafic de marchandise, Testamens & donations interdites aux Cheualiers, & de plusieurs autres choses qui leur sont defenduës.
23 Quels sont les crimes pour lesquels on peut oster l'habit à vn Cheualier.
24 De l'Euêque de Malte suiet à l'Archeuesque de Paterme: du seruice diuin & des ieusnes & abstinẽces ausquelles les Cheualiers de Malte & freres de l'Ordre sõt obligés.

1 LEs Cheualiers de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem, ayans esté mis hors de Rhodes par les Turcs, l'an 1522. la propre vigile de Noël, apres auoir tenu cette Isle deux cents & douze ans, vinrent premierement en Candie, où ils demeurerent quelque temps, puis se retirerent partie à Venise, & partie en d'autres lieux d'Italie.

Or apres qu'ils eurent fait quelque seiour à Venise, & aux autres lieux d'Italie, ils obtinrent du Duc de Sauoye permission de se pouuoir retirer à Nisse, & d'y establir le seiour & siege de leur Ordre, & ce d'autant plus facilement que les Turcs & Mores d'Affrique & de Barbarie rauageoient toutes les costes de mer des Chrestiens, & attaquoient toutes leurs villes maritimes.

Ils resolurent apres de s'aller tenir à Sarragosse en Sicile, comme en vn lieu plus proche de la Grece, à cause que le bruit couroit que le Turc deuoit venir attaquer l'Italie, & principalement l'Isle de Sicile, & le Royaume de Naples. Enfin l'Empereur Charles-Quint leur donna l'Isle de Malte pour y demeurer, comme en vn lieu commode, pour empescher que le Turc ne gaignast païs par deçà, & fist reüssir ses entreprises.

Or auant que de m'engager plus outre en ce discours, il faut sçauoir qu'il y a eu iadis trois lieux qui ont eu ce nom de Malte, ou Melite, veu qu'il y en auoit vn en Grece prés de Marathon, & vn autre en Cappadoce, non loin de la riuiere d'Euphrate, & cettuy-cy duquel nous parlerons à cette heure.

2 L'Isle de Malte est éloignée de la Sicile d'enuiron 60. milles du costé du Cap Passaro, & d'Affrique plus de soixante bonnes lieuës de mer close, qui a donné sujet à plusieurs de la mettre entre les Isles de l'Europe.

Elle a de tour enuiron trente petites lieuës, & sa plus grande longueur est de vingt milles, & sa largeur de douze.

Elle est assise en la mer d'Affrique, ayant au Nort le Cap Passaro de Sicile, au Midy, l'Affrique, & la ville de Tripoly en Barbarie, du costé du Ponent l'Isle de Lampadouze, & du Leuant la mer Mediterranée. Elle prend sa longueur & estenduë vers la Morée, & est posée au commencement du cinquiesme climat & huictiesme parallele, à enuiron trente-trois degrez de la ligne.

Elle a beaucoup de ports, mais entr'autres deux capables de plusieurs vaisseaux, dont l'vn se nomme Marzamusetto, l'autre Marzasirocco. Ces ports sont faicts par des golphes qui s'aduancent en l'Isle, qui sont premierement estroits, puis s'eslargissent ayant passé l'emboucheure, & font des presqu'Isles de quelques parties de l'Isle, qui s'estendants auant en mer sont iointes à l'Isle par vne petite espace de terre.

Elle a encore les ports de sainct George, de Benarat, de sainct Paul, d'Antofegue, de Muggiar, & celuy de Marzascala, qui sont asseurez.

Là en vne pointe de terre, qui s'estend entre deux petits golphes (qui en font diuers autres plus petits, principalement le droict) les Cheualiers ont basty depuis n'a guiere vne nouuelle ville au lieu où estoit S. Elme, ou Herme, auparauant il n'y auoit rien que des vignes, & appelloit-on ce lieu le mont Perberac, bien que le chasteau de S. Elme fust desia basty du temps du grand Maistre d'Homedes, & luy ont donné le nom de Grand-Maistre la Valette, qui deffendit ce lieu fort vaillamment contre les Turcs.

On void sur vne autre pointe sainct Michel & le Bourg. Au milieu de l'Isle presque, & entre ces petites presqu'Isles la vieille Cité, que Diodore escrit auoir esté bastie par les Carthaginois, & qui a esté iadis fort renommée pour les fins draps qui s'y faisoient.

3 L'Isle de Goze est celle-là mesme que quelques anciens ont nommée Glaucos, & d'autres, comme Strabon, Gaudos, qui est à vne lieuë ou enuiron de Malte.

Elle a de tour enuiron 20. milles: & il y a vn Chasteau appartenant aux Cheualiers de Malte. Les Turcs emmenerent de cette Isle trois mille hommes, l'an 1551.

QVALITE'

Cette Isle a sō terroir presque par tout pierreux, mais la pierre est tendre, & aisée à estre mise en œuure. La terre est deux & quatre pieds par dessus la pierre. Il porte toutesfois des figuiers, des pommiers, des amendiers, des vignes, & d'autres arbres, nommément des palmiers, mais il y a fort peu de vignes, & enuiron vne douzaine qui sont steriles, mais quant au froment & au bois, il vient de l'Isle & de Sicile.

Or les choses qu'elle produit, y viennent en toute excellence : comme le coton, les fruicts & les fleurs, principalement les roses, le thym, le fenoüil, & certains chardons sauuages, qui sont bons, & encore ils ont cette proprieté, que les habitans les bruslent au lieu de bois.

Il y naist peu de bestail, quelques cheures, bœufs, asnes, mulets, connils & perdrix. On y faict aussi du sel, en vn lieu qui se nomme les salins.

Il s'y fait aussi du meilleur miel qu'on puisse manger, & quant à son coton, il est mol, delié, & blanc au possible.

On y fait la recolte deux fois, principalement d'orge & de coton.

Il y a de belles fontaines en l'Isle, & en beaucoup d'endroits.

C'est pourquoy, en Hyuer, & en Automne, tout ce qui naist, vient auec vne couleur plus gaye, & plus proprement qu'en Esté.

Elle a aussi esté autresfois fort estimée pour les petits chiens qui s'y trouuoient, qui estoient propres pour les Dames.

Elle est exposée aux vents au possible de mesme qu'à la chaleur, ainsi que nous auons dit.

Elle a cette particularité, que depuis que S. Paul y fut, on n'y a veu nulle sorte de serpens, bien qu'auparauant il y en eust, ainsi qu'on peut recueillir des Actes des Apostres, & les Scorpions qui sont ailleurs fort nuisibles, & le deuroient estre en cette Isle autant ou plus qu'en nul autre lieu, à cause des chaleurs excessiues, ne font nulle sorte de mal à ceux qui les manient. Et outre ce, Dieu a voulu donner force & vertu aux choses insensibles, qui ont eu l'heur de loger des Saincts. Car les pierres tirées de la grotte où S. Paul fust prisonnier, sont portées par l'Europe, & ont vne grande vertu contre les Serpens & leur morsure, & principalement contre le venin des Scorpions & des viperes, & ces morceaux de rocher sont appellez la grace S. Paul.

MOEVRS ANCIENNES.

Lors que les Romains conquirent cette Isle sur les Carthaginois, on estimoit les Maltois du tout heureux, à cause du commerce de diuerses nations, & d'vn grand nombre d'arts qui se pratiquoient en cette Isle; & l'on faisoit beaucoup d'estat du drap de coton qui se faisoit à Malte, tellement que Ciceron n'obiecta iamais à Verres le luxe & la delicatesse de Malte, qu'à cause des habits qu'il portoit. Et c'est bien aussi la verité, que les Maltois estoient extremement delicats & delicieux, & leurs femmes pleines de molesse, & addonnées à la volupté. Ce fust en cette Isle que le Roy Batte recueillist Didon & Anne sa sœur, & Phalaris tyran d'Agrigente en Sicile estoit grand amy des Maltois, & les alloit voir souuent.

Appian Alexandrin dit, que les Maltois s'estans reuoltez, Cesar les vainquist auec vne grande & fascheuse guerre, à cause qu'ils tenoient la mer, & faisoiēt des courses par tout, tuans les petits enfans, & exposans le reste en vente. Et puis qu'il eust tāt de peine à les domter, il faut croire que les Maltois estoient riches & puissans, & qu'encore qu'ils eussent esté subiuguez lors que les Romains vainquirent les Carthaginois, ils auoient toutesfois repris cœur, & se sentāt forts, reiettoient la seruitude Romaine.

Ils adoroient la Deesse Iunon, & il y auoit vn Temple fort ancien, où tous les peuples voisins portoient des dons de grand prix. Ils auoient encore vn Temple d'Hercule, dont les ruines paroissent encore. Il est aussi certain que ceux de cette Isle estoient ordinairement amis des Siciliens.

MOEVRS DE CE TEMPS.

Le peuple y est assez farouche, & se sent des façons de faire d'Afrique. Toutesfois il est fort affectionné à la Religion Catholique, & a fait tout deuoir contre les Turcs pour la deffense de son païs. Il vit fort mesquinement à cause du peu de rapport de l'Isle. Tout le monde y a vne particuliere deuotion à S. Paul.

Les femmes y sont belles & gracieuses, & demeurent enfermées dās leur logis, selon l'ancienne coustume du païs, ioint que les hommes y sont jaloux, & soupçonneux au possible. Elles ne marchent iamais sans estre voilées, & le plus souuent il y en a vn

grand nombre de fort deuotes, veu qu'elles sont d'vn naturel d'estre extremes en toutes leurs actions, de sorte que si elles s'addonnent au mal, il n'y a rien qu'elles n'entreprennent & ne fassent pour satisfaire à leur mauuais desir.

La langue de Malthe est semblable à l'Africaine, au moins il y a fort peu de difference, & tous deux ne sont autre chose qu'vn Arabe corrompu, ou Arabe vulgaire, qui est du tout different de celuy des liures, lequel on parle seulement autour de la Mecque.

Il y a force esclaues Mahumetans qui sont traittez assez rudement, mais non à l'egal de ce que ceux de leur secte font souffrir aux Chrestiés qui sont sous leur puissãce.

Les Cheualiers qui sont de diuerses nations ont aussi des mœurs diuerses, & il me suffit de dire qu'ils sont fort absolus, & qu'ils disposent fort librement de tout ce qui est en l'Isle, principalement ceux qui ont quelque authorité, & qu'ils se donnent du contentement, sans trouuer grande resistance lors qu'ils en desirent. Ie diray ce mot encore, qu'au temps du Carneual ils inuentent mille passe-temps honnestes. Les vns font des ballets, les autres font des parties pour courre la bague, ou pour combattre à la barriere, les autres dressent des forteresses, & y ont des gens qui les deffendent, & d'autres qui les assaillent. Mais le Caresme estant venu, on ne peut voir rien de plus deuot que toute cette Compagnie.

Et le Ieudy de la sepmaine Saincte, le grand Maistre laue les pieds à plusieurs pauures, apres les auoir fait mettre à table, & leur auoir faict apporter plusieurs viures en dix-huict seruices tous de diuers mets, & sans compter le dernier, qui est de quelque quantité de pieces d'argent, ou d'or, qu'il leur donne, tellement qu'ils en ont plus qu'ils n'en sçauroient despencer en toute l'année, & apres auoir seruy ces pauures de sa propre main, les Grands Croix luy ayans apporté le seruice, il va visiter l'Hospital, & porter à manger luy-mesme aux malades, qui sont tous seruis en vaisselle d'argent.

RICHESSES.

VII SI cette Isle tire quelque chose de son cotton, & choses semblables, elle le desbourse aussi en ce qu'on luy porte de dehors. Elle rend de domaine au grand Maistre dix-huict mille escus à cinquante-quatre sols pieces, tous les ans le Grand Maistre tire du thresor pour son appointement treize mille escus.

Les Cheualiers & autres qui arment & portent l'estendart de l'Ordre, donnent au Grand Maistre pour son droit d'Admirauté la dixiesme partie de leur prise.

Quant à l'Ordre, il est extremement riche, veu le grand nombre des bonnes Commanderies qu'il possede par toute la Chrestienté.

Et certainement le tresor de l'Ordre grossit fort de tout ce qui luy vient de là, & pareillement des butins que les Cheualiers font en leurs courses.

Aussi puis qu'il faut qu'ils soustiennent en tout temps la guerre, il faut aussi qu'ils iouyssent d'vn beau reuenu qui leur est escheu par la liberalité des Princes.

C'est la cause pour laquelle tous les ans il faut que tous les Baillifs, Prieurs, & Cõmandeurs, donnent le denombrement de leurs biens & reuenus au Chapitre Prouincial, & payent les charges ausquelles ils sont obligez au thresor public de la Religion, selon la valeur de la Commanderie, & sur ce il y a vn Receueur Cheualier deputé par l'Ordre, auquel il faut que ces deniers soient payez tous les ans à la S. Iean Baptiste.

Il faut encore sçauoir que nul n'est receu à la Professiõ de cét Ordre qu'il ne paye le droict, qu'ils appellent le passage au thresor public, deux cents escus d'or au soleil pour chaque Cheualier, & deux cents escus pour chaque frere-seruant, & rien les Prestres, si apres le passage ils ne les ont baillez, il faut que celuy qui les reçoit pour l'Ordre en fasse la maille bonne, quelque dispense qu'il puisse monstrer, & lors que quelqu'vn a satisfait à ce deuoir, on ne luy peut empescher le droict d'ancienneté. Les despoüilles des Cheualiers morts viennent aussi au thresor public, sauf s'ils auoient parmy leurs meubles des vases d'or ou d'argent, qui fussent propres au seruice de l'Eglise, veu que ces choses sont destinées à l'Eglise, suiuant l'ordonnance du grand Maistre Deodat de Gozon. Mais quand les Officiers qui sont à la suite du grand Maistre, comme le Seneschal, le Chastelain & autres Cheualiers qui sont à son seruice, viennent à mourir, leurs biens & depoüilles ne sont point au thresor, ains viennent seulement au grand Maistre.

FORCES.

L'Isle de Malte a toutes ses aduenuës si bien en deffense, & toutes ses places fortifiées en telle sorte, qu'il est non seulement difficile, mais presque impossible mesme d'y faire quelque descente, ou l'y ayant faite, d'y pouuoir aduancer, ou gagner quelque chose. Mais j'estime plus que toutes ces forteresses, la valeur des Cheualiers qui s'y tiennent, & leur resolution ordinaire, de mesme que celle des freres seruants, & des soldats qui y demeurent, veu qu'elle est veritablement telle que leur petit nombre est capable de deffaire vne grosse armée, ainsi qu'ils ont tesmoigné iadis, lors qu'ils ont fait mourir vn si grand nombre de Turcs, deuant le chasteau S. Elme, combien qu'ils ne fussent qu'vne poignée.

Au reste tant s'en faut qu'on les vienne maintenant attaquer en leur Isle, qu'au contraire ils font tous les iours des courses en Grece, vers Rhodes & en Barbarie, & mesme vont souuent iusques bien prés de Constantinople. Ils ont ordinairement beaucoup de galeres capables de tenir chacune quatre ou cinq cens soldats, & seize bons canons, dont ils les garnissent souuent: tellement qu'il n'y a munition de guerre qui y manque. Bref, ils se sont rendus si redoutables qu'on les laisse paisibles en leur Isle depuis vn long-temps.

DES PORTS DE MALTE.

IL y a en cette Isle plusieurs ports, dont le premier se nōme le grand port, ayant son embouchеure par les vents de Maiestre & Tramontane, & à son entrée est le Chasteau sainct Elme, tout le long de ce port est la ville-neufue, au costé Valletto, de l'autre costé le Chasteau de S. Ange, le bourg & l'Isle de S. Michel capable de telle quantité de vaisseaux que l'on y voudra mettre, auec vn si bon fonds, qu'aisément estant sur le bord dedans des barils, vous pouuez faire ayguade sans mettre pied à terre, par le moyen de certains canaux qu'on a fait venir à la marine d'vne fontaine que le grand Maistre Vignacourt fit venir de la campagne en la ville, qui iette vne grandissime abondance d'eau, qui va rendre à la marine, pour faciliter l'ayguade des Nauires & Galeres: & au bout de ce port il y a vne fontaine Salinastre, c'est à dire, qui tient tant soit peu de la saline, de laquelle on se sert aux voyages de mer, ayāt cette proprieté de se conseruer sans se putrefier & produire ce goust Salinastre.

Il y a vn autre port appellé Marzumanchetto ayant son embouchеure vers Gregal & Grece: & au Leuant à son entrée est le mesme chasteau S. Elme, sur la pointe capable d'vne grande quantité de Nauires & Galeres, mais non si bien couuert que le grand port, à cause que le terrain qui l'enuironne est plus bas.

Il y a encore d'autres ports à Malte qui ne meritent d'estre appellez ports, pource qu'ils sont subjects au vent de la Trauersie, qui est si froid & violant, qu'il peut faire eschouer ou donner à trauers.

GOVVERNEMENT.

IL y a trois rangs de ceux qui font profession de cette regle, veu que les vns sont Cheualiers, qui doiuent estre de noble race, les autres sont Prestres, & les autres sont nommez freres seruants.

Apres cela les Prestres croisez sont diuisez en ceux qu'on nomme Conuentuels, & en ceux qui sont appellez de l'obedience: & quant aux freres seruans, il y a les seruans d'armes, & les seruans d'office, dont les derniers ne peuuent venir au degré d'honneur des armes tels que les premiers.

Car les freres seruans d'armes prennent l'habit, & font profession de mesme que les Cheualiers, prestans vn serment semblable au leur, & il n'y a difference de ceux-cy au Cheualiers que pour le regard de la Noblesse, pource que n'estans pas Nobles, ils ne sont aussi receus aux grandes Croix, grands Prieurez, Baillies, ou autres grādes charges de l'Ordre. Les Cheualiers, pour entrer en l'Ordre payent 250. escus d'or au Soleil, les freres seruans d'armes payent 200. escus d'or au Soleil, & les Prestres rien.

Quant aux Commanderies, ils en ont, & peuuent estre faits Gouuerneurs des places de la Religion, & appellez au maniement des deniers, & à la visitation des lieux qui appartiennent à l'Ordre, au lieu que les autres seruans ne peuuent estre receus à l'Ordre de Cheualerie, non plus que les Prestres, soit Conuentuels ou d'Obedience. Les ordonnances de la reception sont celles qui suiuent.

Selon les ordonnances d'Hugues Reuel grand-Maistre, Nuls bastards ne doiuent estre receus en cét Ordre sans le consentement du Chapitre general, ou sans estre sortis de quelque grande maison: & dauantage entre les legitimes & Nobles, nul

homme sorty d'vn Iuif, d'vn Marran, ou d'vn Mahometan, fust-il fils d'vn Prince, ne doit estre admis en cette compagnie: si celuy qui voudroit entrer en cét Ordre auoit fait profession d'vn autre, les Ordonnances portent aussi qu'il n'y soit pas receu.

Toutesfois cecy n'a pas esté tousiours obserué, veu qu'on a veu que les Chanoines du sainct Sepulchre ont esté joints à cét Ordre par l'authorité du Pape, combien qu'ils eussent fait profession sous autre que sous le grand Maistre. Dauantage vn homme trop endebté n'y peut estre receu, non plus qu'vn qui est marié.

Outre ce, l'on n'y peut receuoir vn homme qui a commis quelque meurtre, ou quelque crime infame. Il n'est permis de donner l'habit à aucun, qui n'ait atteint pour le moins l'aage de 18. ans: toutefois le grand Maistre peut choisir six enfans de quelque nation que ce soit, & les faire Cheualiers, pourueu qu'ils soient Nobles, & s'ils sont autres, les faire freres seruans, pour l'exercice des armes, & les dispenser de tout seruice, mais il faut qu'ils ayent au moins 14. ans, & l'on peut oster à ceux-cy le droict d'ancienneté au rang des Commanderies.

Il faut que celuy qui veut estre receu, soit sain, & bien composé de ses membres, & propre au trauail, & celuy qui veut entrer, prouue auparauant qu'il est Gentil-homme, de nom & d'armes, de la langue, & du Prieuré, dans l'Auberge duquel il veut faire son entrée. Auberge signifie autant que maison, ou domicile, & c'est vn lieu où chaque langue s'assemble à Malte pour y manger & tenir langue, c'est à dire, consulter des affaires de la maison. Apres donc que quelqu'vn a fait ses preuues deuant ceux qui ont esté deputez par le grand Prieur, & par l'assemblée de la Prouince en la langue de laquelle il entre, lors il est solemnellement receu: mais quant à l'habit, il faut qu'il le reçoiue par la seule authorité du grand Maistre. Il faut que l'habit des Cheualiers soit vn manteau noir, & vne Croix blanche, selon l'ancien statut du grand Maistre Raymond du Poy: toutefois il adiouste, que selon le temps ou les lieux, on les dispense touchant la couleur, pourueu que la Croix soit suiuant l'ordonnance. Les Cheualiers, Prestres, & freres seruants d'armes portent mesmes habits au iour qu'ils font les vœux ou la professiō, bien fait-on plus de ceremonies aux Cheualiers, leur donnant l'espée & les esperons dorez, & celuy qui leur donne l'habit, leur donne vn soufflet, disant; voila le dernier affrōt que vous deuez receuoir: mais il faut entendre cecy des Religieux qui portent les armes, & non des autres. Celuy qui veut estre Profez en cette Religion, doit se confesser auant toute chose, puis auec sa robe longue & seculiere, sans ceinture, se presenter deuant l'Autel à genoux, tenant vn cierge ardent en sa main, oüir la Messe, & receuoir son Createur: puis s'estant presenté deuant le frere qui le doit receuoir auec cette reuerence, luy doit demander humblement, qu'il luy plaise l'admettre en la compagnie des freres, & de la saincte Religion de l'Hospital de Ierusalem. On luy fait quelque discours de ce qu'il doit faire estant receu, puis lors qu'on luy a demandé s'il est en volonté d'accomplir toutes ces choses, il répond oüy, puis celuy qui le reçoit passe outre, & s'enquiert s'il a fait quelque autre vœu, s'il a promis mariage à quelqu'vne, ou s'il est en seruitude de quelqu'vn. Car s'il est atteint de l'vne de ces choses, on le rejette. Mais s'il en est franc, celuy qui le reçoit ouure le Missel qu'on luy offre, & prenant les deux mains de celuy qui fait profession, les luy met sur les sainctes lettres, luy faisant prononcer en mesme temps ces paroles: Ie voüe, & promets à Dieu, à la bien-heureuse Vierge Marie, & à S. Iean Baptiste, qu'auec la grace & secours de Dieu, ie seray tousiours obeïssant aux Superieurs, que Dieu & la Religion me donneront, & que desormais ie viuray chastement, & sans posseder rien de propre. Apres cela, il est receu, baise le Missel, & le prenant le rapporte sur l'Autel, lequel il baise, puis reprend le liure, & l'apporte encore en signe d'obedience à celuy qui le reçoit, qui prenant le manteau noir monstre la Croix blanche au Profez, luy disant, s'il ne croit pas que c'est le signe de la Croix, où nostre Seigneur Iesus-Christ fut attaché pour nos pechez.

Il le confesse, & baise la Croix, & lors celuy qui le reçoit prend le manteau, & luy met la Croix sur l'estomach au costé gauche, & le baise, luy disant: Reçoy ce signe au nom de la saincte Trinité, de la bien heureuse Vierge Marie mere de Dieu, & de S. Iean Baptiste, pour l'augmentation de la Foy, deffense du nō Chrestien, & seruice des pauures: aussi nous te mettōs la Croix de ce costé, afin que tu l'aimes de tout tō cœur, & qu'auec la main droicte tu la deffendes, & l'ayant deffenduë tu la cōserues entiere. Car si combatant contre les ennemis de Iesus-Christ tu t'enfuis, & laisses la Croix, & sa saincte enseigne, tu seras aussi à bon droict priué de ce sacré signe, & comme vn

Digitized by Google

membre pourry chassé de nostre compagnie.

Apres cela il luy lie le cordon du manteau, disant, Reçoy le joug de nostre Seigneur qui est doux & leger, & tu y trouueras le repos de ton ame.

Cela fait il le baise, comme font aussi tous les autres Cheualiers qui y assistent, & l'on dit plusieurs oraisons, selon qu'il est contenu aux liures de leurs ordonnances, par lesquelles il est porté que si quelqu'vn est receu contre la forme ordonnée, s'il est Cheualier il sera frere seruant, si seruant d'armes, il le sera d'office, & s'il est Chapelain, il sera frere d'obedience, sans qu'il puisse iamais tenir Commanderie, ny paruenir à aucune dignité de l'Ordre, ou au maniement des biens de la Religion.

Quant aux Prestres & Chapelains, nul n'y est receu s'il n'a premierement seruy l'espace d'vn an entier, afin qu'on puisse cognoistre sa vie & sa suffisance : & durant ce temps il est nourry aux despens du thresor de l'Ordre.

Il n'est permis aux Cheualiers de receuoir de leur propre authorité autre frere que les Chapelains, lors qu'il y en a faute en leurs Eglises ou Chappelles, & aussi des seruans d'office pour le seruice de leurs Commanderies, & mesme il faut que ceux-cy soient approuuez, & confirmez par le Chapitre Prouincial, auquel ils doiuent estre presentez, auec l'assignation qu'on leur donne pour leur viure & leur vestement.

Il y a encore des Confreres & Donnez en l'Ordre, qui ne voüent pas les mesmes choses que les freres, ains seulement ils promettent d'aymer l'Ordre, & ce qui en dépend, & defendre le bien de la Religion de toute leur puissance, & descouurir aux Superieurs ceux qui les trahissent & leur nuisent, autant qu'ils en pourront auoir cognoissance. Ceux-cy contribuent à l'Ordre selon leur deuotion, comme les Confreres font en vne Confrerie pour participer aux biens qui s'y font.

Et toutesfois il n'est permis aux Prieurs, Chastelains & Baillifs, ou autres d'entre les Commandeurs & Cheualiers, de receuoir aucun de ces Confreres, sans le commandement du grand-Maistre: & si quelqu'vn le fait, il doit estre priué de son habit, & les receus ne seront enroollez entre les Confreres, ny jouyront d'aucun priuilege dont les Donnez jouïssent ordinairement.

Les Donnez ne portent pas la Croix entiere, ainsi que font tous ceux qui sont receus à profession, ains elle a simplement trois branches, comme on voit aux habits des Religieux de S. Antoine, ou la partie de dessus la Croix est ostée: & s'ils font autrement, ils perdent la jouïssance de leurs priuileges.

Quant à la priuation de l'habit, elle se fait en cette sorte.

Quant quelqu'vn de l'Ordre a commis quelque crime, il est mené au principal Chasteau par le maistre Escuyer, & par commandement du grand-Maistre ou du Mareschal de l'Ordre; cela fait, Commissaires sont ordonnez par le Conseil pour informer du fait, lesquels ne sont de la langue du Criminel : car s'il est Espagnol, l'on luy donnera pour Commissaires vn François & vn Italien, qui en tirent ce qu'ils peuuent en presence des tesmoins, lesquels puis apres sont confrontez au criminel, auquel il est permis de debattre sa cause & d'vser de reproches contre lesdits tesmoins, & le procés est iugé au conseil, où le criminel estant condamné à perdre l'habit, est introduit pour oüir prononcer sa sentence, puis reconduit en prison au chasteau par le maistre Escuyer.

Ce fait, à certain iour nommé on assemble l'Esgard à l'Eglise de S. Iulian, ou Eglise Conuentuelle, qui est composée des grandes Croix de chacune langue, & y preside tousiours le grand Commandeur, & en son absence le chef ou pillier de Lambage & Prouince : le criminel estant à genoux vis à vis de luy, appuyé sur vne petite Oratoire de bois, les espaules tournées vers l'Autel : estant le tout assemblé, vient le Maistre d'Hostel du grand Maistre ayant son baston de grand Maistre, accompagné de quelques Cheualiers du Palais, & se presentant deuant ledit Grand Commandeur, demande iustice du Criminel de la part du Grand Maistre, ce fait il se retire, lors le Grand Commandeur commande au Vice-Chancellier de lire la sentence, laquelle leuë, il fait vne petite harangue à l'assemblée, sur l'enormité du fait qui a causé la priuation de l'habit au frere; puis s'addressant au criminel luy demande à haute voix, s'il demande iustice ou misericorde, & respondant misericorde, tous les Seigneurs de l'Esgard se leuent, horsmis le President, qui demeure à son siege, & se retirent dans la Sacristie, en vn lieu à l'escart, & là se void le procez de nouueau : ce faict, ils vont en corps trouuer le Grãd Maistre au Palais, luy font le recit de la teneur du procez, & luy demandent grace pour le criminel, laquelle il refuse ordinairement,

Google

pour la premiere fois, & les prie, en leur conscience de bien consulter le procés; & si besoin est, prendre quelques Aduocats auec eux, ce qu'ils font se retirans au mesme lieu, & dedans la Sacristie, où derechef le procés est reueu, tant par lesdits Seigneurs de l'Esgard, que par les Aduocats, qu'on appelle renfort de l'Esgard: & l'ayãs bien consideré, retournent derechef au Palais demander grace au Grand Maistre, laquelle il leur desnie encore ordinairement, & les prie derechef de reuoir encor le procés & joindre auec eux personnes capables pour le bien & meurement considerer, & s'appelle ceste nouuelle adionction de personnes, renfort du renfort de l'Esgard, & font ce qui leur est commandé, & prenans auec eux autres nouueaux personnages capables, renuoyent le procez du criminel, & l'ayans bien veu & meurement consideré, s'en vont ensemble en corps accompagnez de quantité de Cheualiers, & demandent pour la derniere fois auec instance grace au Grand Maistre, laquelle il leur octroye; s'en retournent, & font sçauoir au President la volonté du Grand Maistre, lequel signifie au criminel la grace que l'on luy faict, & qu'il se garde bien à l'aduenir de commettre telles fautes si preiudiciables à son honneur & scandaleuses pour l'Ordre. Ce faict le President commande au Maistre Escuyer de remener le criminel en prison au chasteau *où vous entendrez*, dit le President au criminel, *comme il plaira au Grand Maistre vous traicter.*

Que si pour l'enormité du crime le Grand Maistre refuse la grace, & qu'il desire que iustice en soit faicte, le President ayãt sçeu sa volonté par le rapport des Seigneurs de l'Esgard, dit au criminel, puis que vostre crime est si enorme, qu'il ne merite grace, nous vous priuons de nostre societé, comme vn membre infect & pourry, & dit aussi-tost au Maistre Escuyer, maistre Escuyer faites vostre office, ce qu'il repete par trois fois, à la premiere desquelles ledit maistre Escuyer luy dénouë le cordon, à la seconde luy leue le manteau, & à la troisiéme foule le manteau aux pieds.

Il y a des criminels dont les crimes bien auerez sont si execrables, qu'ils ne meritent aucune grace, on ne laisse pourtant de proceder à l'encontre d'eux, comme il est dit cy-dessus, mais le Grand Maistre s'opiniastrant au chastiement, abandonne le Religieux à la iustice seculiere pour le traicter selon ses demerites, & pource le maistre Escuyer le deliure à la porte de l'Eglise au grand Vicomte ou Preuost qui l'emmene à la Chastellenie, où il est iugé, condamné & executé secrettement.

On vse presque de pareilles ceremonies contre vn absent, qui aura refusé de comparoistre.

Il est vray qu'on n'y precede que fort meurement, & auec des preuues tres-euidentes. Mais les punitions n'y sont pas telles, que si l'on cognoist que veritablement quelqu'vn est repentant de ses fautes, on ne vienne à luy pardonner.

De sorte que le criminel ayant esté long-temps en prison, & estant cogneu plein de desir d'amender sa vie, on luy fait grace, & l'on luy rend son habit, auec cette ceremonie.

Le grand Maistre, ou le Lieutenant, fait sonner la cloche pour l'assemblée, où le grand Maistre, les Baillifs & autres estans assis, chacun selon son rang, le grand Maistre, ou Lieutenant, commande qu'on face venir le prisonnier: qui est conduit en habit Seculier par l'Escuyer, qui luy auoit osté son habit, & quelquefois tout en chemise, la corde au col, en cét estat s'agenoüille deuant le Grand Maistre, & le supplie humblement qu'il luy plaise luy rendre l'habit, & le remettre en l'Ordre, & en la compagnie des freres, proteste de viure en homme de bien, & de ne faire iamais chose contraire à la regle, de laquelle il a fait possession.

Lors le grand Maistre luy respond. Encore que tes fautes nous ayent autrefois contraints à t'oster l'habit, si est-ce que sur l'espoir que nous auons de ton amendement, nous te rendons ton habit, te pardonnons ton crime, & te remettons en la compagnie de nos freres. Pource sois homme de bien, & fais que par cy-apres nous n'ayons sujet d'vser contre toy en toute extremité, de la rigueur de nostre iustice.

Lors le Maistre Escuyer luy remet le manteau auec la pareille ceremonie qu'il luy auoit osté auparauant: mais estant ainsi remis, il ne joüit pas du droict de son ancienneté, ny de sa residence, suiuant vne loy faite par le grand Maistre de la Sangle. Cela ne se pratique que bien peu que quelques-vns le baillent entre les mains du Secretaire du commun Thresor en cecherte, & au retour de leur voyage, le tirent.

Lors qu'ils vont en course, il faut qu'ils fassent declaration de tous leurs biens comme si desjails s'en despoüilloient, & appellent cecy d'vn mot propre, Desproprie-

Digitized by Google

ment, comme qui diroit renoncement de son propre.
Ils baillent le tout sellé, & signé au Prieur de l'Eglise, sur peine de ieusner quatre
iours, d'auoir la discipline au Chapitre, & de perdre pour vn an le reuenu, qui est ap-
plique au profit du thresor à ceux qui sont Commandeurs.
11 Les Cheualiers ne portent pas tous les iours le grand manteau de l'Ordre qu'ils
prennent lors qu'ils font profession, ains il suffit qu'aux cappes & manteaux com-
muns, la Croix soit cousuë au costé gauche, comme en leurs saques & cottes d'armes,
lors qu'ils vont à la guerre. Mais il y a des iours ausquels ils sont obligez de les por-
ter, comme la veille de Noël à Vespres, le iour de Noël à la Messe & à Vespres, le
iour de S. Iean à la Messe, le iour de la Circoncision à la Messe, & pour abbreger,
aux festes principales de nostre Seigneur, de la Sacrée Vierge Marie, de S. Iean
Baptiste, & des bien-heureux Apostres: lors qu'ils doiuent communier, aux Chapi-
tres Generaux & assemblées, & en l'election du grand Maistre, il faut que les Prieurs,
Baillifs & Electeurs portent le grand manteau, à peine de subir le iugement de la qua-
rantaine. 12. Il y a vn Commandeur de la petite infermerie, & le Greffier auec deux
hommes de bien choisis pour la visite des malades, & pour les faire pouruoir de tou-
tes choses necessaires, ceux-cy font serment d'vser fidelement de leur charge, & de
ne rien distribuer aux malades que par l'ordonnance du Medecin. Il y a quatre Me-
decins qui seruent chacun vn mois attentiuement.
C'est à eux à faire tous les ans inuentaire de ce qui est en l'Infermerie, soit or, ou
argent, ou autres meubles, ils signent cét inuentaire, & font iurer à l'Infermier,
qu'il ne souffrira qu'aucun de ces meubles s'esgare, & qu'il ne les employera à autre
vsage qu'au seruice des malades, ioint qu'il faut que la boutique d'vn Apoticaire
soit visitée tous les ans, afin que les malades ne soient offensez par la vieillesse, &
corruption des drogues.
Il y a vn düeil pour porter en terre les Clercs, & Freres, mais ils sont portez par
les Cheualiers, où tout cela est pour les seculiers qui meurent en la guerre.
Il y a des Medecins & Chirurgiens gagez de l'ordre pour les freres, tant Cheua-
liers, Clercs, que seruans; & s'ils meurent, ils sont enterrez comme il appartient
auec leur habit, & Croix blanche: & il y en a quatre vestus de düeil qui les portent en
terre, sans qu'il soit permis à aucun autre de porter le düeil, non pas mesme au tres-
pas du grand-Maistre, suiuant l'Ordonnance de Claude de la Sangle.
En quoy il a voulu monstrer que c'est vanité de s'attrister de la mort de ceux qu'on
tient bien-heureux, ou bien que la pompe du düeil n'est bien seant à ceux qui font
profession de pauureté.
12 L'Infermerie de cét Ordre sert de franchise, de sorte qu'il n'est loisible d'en tirer
les Criminels qui s'y retirent. Il est vray qu'on n'en iouyt pas en tout cas, tellement
qu'on regarde si le fait merite ou non cette franchise.
S'il le merite, on enuoye le criminel auec le premier vaisseau qui vient hors de
l'Isle, sans qu'il luy soit permis de retourner dans les pays qui sont de la iurisdiction de
l'Ordre: mais ce priuilege ne sert de rien aux voleurs, ny à ceux qui gastent de nuict
le plat pays, ny aux boute-feux, aux Sodomites, larrons, ny conspirateurs, ny à ceux
qui de propos deliberé font mourir par poison, ou autrement vn homme, ny aux do-
mestiques des Cheualiers qui commettent quelque crime.
Ceux qui frappent ou blessent quelqu'vn de l'Ordre, ou quel que ce soit de ces
Iuges & Officiers, ne iouyssent de ce priuilege, non plus que ceux qui sont endeb-
tez, ny les faux tesmoins & faussaires, ny les sacrilegues, ou ceux qui ont commis le
crime dans la mesme Infermerie.
13 13 Pour le regard des Receueurs, & Procureurs des deniers, il faut qu'ils iurent en-
tre les mains du Grand-Maistre ou Prieur, ou Baillif Conuentuel, qu'ils feront leur
deuoir en la Recepte, & ils sont tenus tous les ans de porter leurs comptes au Cha-
pitre Prouincial, & les noms de ceux qui ont payé, ou qui doiuent encore.
Afin d'ouyr les comptes & prendre garde au thresor, il y en a vn qu'on nomme le
grand Commandeur, & deux Procureurs choisis d'entre les plus sages de tous les
Cheualiers, qui portent chacun vne clef du thresor, pareillement tous les magasins,
soit d'armes, soit de munitions, ou autres choses, sont sous leur garde.
Mais ce grand Commandeur ne doit bouger du Conuent tandis qu'il est en char-
ge, non plus que les Procureurs qui l'assistent & le seruent, l'espace de 2. ans, ne s'en
peuuent aller, ou laisser tous ensemble leur office, ains aux changemens, on y laisse

tousiours vn des anciens afin qu'il y en ait quelqu'vn qui entende le maniement des affaires.

Dauantage, ils ont vn Conseruateur du thresor, qui a la charge de distribuer les deniers suiuant la volonté du grand Maistre, & auec la licence du grand Commandeur, C ce Conseruateur n'est qu'vn an en charge, & est changé au chapitre toutes les années, & choisit de quelque langue que ce soit. Mais cela ne se pratique à present.

Il y a encor huict Cheualiers, vn de chaque langue, qui sont comme Auditeurs des Comptes, & ont toutes les sepmaines vn iour destiné pour cét effect.

Leur puissance consiste à reconnoistre & voir comment les affaires se manient, & lors qu'ils voyent quelque faute où il est besoin d'vser de reformation, ils en font le rapport au grand Maistre, & au Conseil ordinaire.

Ceux-cy sont en charge deux ans, & l'on ne doit faire aucun payement des deniers du thresor commun sans leur assistance, afin que tant de tesmoins empeschent qu'il arriue de la faute en ce maniement.

On donne au Conseruateur vn adjoint appellé Preud'homme, choisi d'entre les plus experts de l'Ordre, & qui s'entende mieux au fait des comptes & finances, & cettui-cy assiste à toutes les receptes du Conseruateur general, de mesme qu'à la reddition de ses comptes, & de deux liures qu'il y a de la recepte.

Les Preud'hommes sont comme controolleurs, & ne sont iamais les Preud'hommes de la langue ou nation de celuy qu'ils controollent.

Le Conseruateur en tient vn: & cettui-cy l'autre, y escriuant ce qui a esté receu, afin qu'on en ait parfaite cognoissance, cettui-cy en est chargé autant de temps qu'il plaist au grand Maistre, & au Conseil ordinaire.

Or pour le regard du Chapitre general de cét Ordre, c'est au grand Maistre à l'ordonner, & à prescrire le temps & le iour qu'il se doit tenir.

Le iour estant venu, & tous estans assemblez, auant que parler d'aucunes affaires, on va dés le poinct du iour à l'Eglise, où la Messe est châtée par le Prieur Côuentuel, & apres le grand Maistre auec toute l'assemblée des Croysez, & le Clergé, va en procession au lieu où le Chapitre se doit tenir, où l'on chante l'Hymne du S. Esprit.

Cela fait le grand Maistre, les Baillifs, Prieurs, & autres ayans voix au Chapitre, s'assient selon leur rang, & puis on fait vn sermon à la fin duquel on fait sortir ceux qui ne doiuent pas assister au Chapitre, tels que sont les Chapelains, & au 1. tour on a esgard à ceux qui sont absens, & l'on considere si leurs excuses que leurs Procureurs alleguent deuant l'assemblée, sont legitimes ou autres.

Apres cela les Baillifs, Prieurs, & le Chastelain qu'ils nomment d'Emposte, & autres Commandeurs, portent vne bourse où il y a cinq pieces d'argent, en signe de depriement, & vn roolle autour qui contient les noms & la valeur de leurs estats & offices, & pareillement leur auis sur ce qui est à faire pour le profit public, & leur cachet y estant mis, chacun d'eux va presenter sa bourse selon son rang au grand Maistre, en baisant la main, & luy faisant la reuerence.

Cela faict, le grand Mareschal de l'Ordre vient à son rang presenter l'estendart de la religion au grand Maistre, & les billets ou rolets presentez sont leuz par le Vice-Chancelier à haute voix; puis on procede à l'élection de seize Capitaines, ausquels on doit donner la charge de vuider ce qui doit estre debattu & allegué au Chapitre.

Ils sont éleus par les langues à part, & chacune en choisit deux qui sçauent bien la langue, & les affaires de leur nation, & lors qu'il n'y en a de suffisans en quelque autre langue que de ceux qui sont du corps du Chapitre, ils en prennent d'vne autre.

Ceux-cy prestent serment au Grand Maistre, & à toute l'Assemblée de iuger sinceremẽt, & sans se laisser emporter à leur passion particuliere, tout ce qui sera à l'honneur & au profit de l'Ordre, & le Grand Maistre, & autres, promettent de tenir pour bon & valable tout ce qu'ils ordonneront.

Lors ils entrent en vn lieu secret, & auec eux le Procureur general du grand Maistre qui a voix deliberatiue, mais il n'y peut definir ny iuger aucune chose.

Ils decident là ce qui touche les imposts sur les Commanderies, pour la subuention de l'ordre, du gouuernement du thresor public, de la reformation des mœurs, & constitution des loix, & en commun de toutes les affaires qui suruiennent, & qui concernent le bien public. Cela fait ils sortent, & en presence de tous, tant Chapelains qu'autres, on publie par la bouche du Vice-Chancelier les choses que ceux

Digitized by Google

cy ont aduisées, & lors les bourses sont renduës de mesme que les seaux & l'estendart aux Baillifs, Mareschaux & Commandeurs qui les auoient mis entre les mains du Grand-Maistre, & le Chapitre prend fin en cette sorte. Lors ils s'en vont en procession à l'Eglise.

Mais il faut remarquer que si l'vn des seize Capitulans voit qu'il y ait quelque cas ou debat qui le touche particulierement, il ne doit estre present lors qu'on le decidera, de mesme qu'il n'est permis à aucun de protester contre eux, ou d'appeller de leur sentence.

15 Pour le regard des Chapitres Prouinciaux, c'est aux Baillifs & aux grands Prieurs à les faire tenir tous les ans en leurs Prouinces, qui sont, France auec 45. Commanderies: Aquitaine ayant 65. Commandeurs en son gouuernement, Champagne 24. Auuergne 77. S. Gilles 54. Toloze 35. Rome 19. Pise 26. Venise 27. Lombardie 45. Barlette & Capoüe 25. Messine 12. Basse Allemagne 40. Haute Allemagne 27. Leon Castille 27. Chastelain d'Emposte 27. Catalogne 28. Nauarre 27. Portugal trente & vne. Il y en auoit jadis trente & deux, mais les Cheualiers n'en tirent plus aucune chose depuis que la Religion Catholique y est esteinte.

En ces Chapitres Prouinciaux, il est deffendu au Baillifs, ou Grands Prieurs, de ne rien faire ny dire au desauantage d'aucun des Cheualiers, & de troubler le repos ou le droit d'aucun de leurs Prouinces.

On y procede presque comme au General quant aux prieres; puis on lit la regle à haute voix, afin d'auertir chacun de la garder & l'on y parle de ses obseruateurs, ou de ses infracteurs, de la iurisdiction des Prouinces: des Commanderies, & Commandeurs des visites, & autres affaires qui cõcernent le profit des maisons de la Prouince.

Mais pource qu'il est impossible que parmy vne si grande trouppe de differentes humeurs de façons de faire, & de langage, il n'arriue des debats, & des noises, on y a aussi sagement pourueu pour le faict des jugemens, veu que pour ne rendre les procez immortels, ils ont ordonné qu'on ne mettroit par escrit les differens qui arriueroient entre les freres, voire qu'il n'y auroit point d'autres Aduocats ou Procureurs que les parties, qui doiuent deduire leur fait de leur propre bouche deuant ceux qui sont deputez pour cognoistre de leur cause.

Il est vray qu'il y a des matieres, comme celle des debtes, où les escritures sont necessaires, & où il faut des tesmoins propres pour la preuue: & il faut que les cedules & les depositions soient couchées par escrit, & que les Iuges se rapportent aux escritures qu'ils voyent. Mais afin d'entendre qui sont ceux qu'on commet pour ces iugemens, ie le deduiray le mieux qu'il me sera possible.

Les Maltois ont deux sortes de conseil, l'ordinaire, & celuy qu'ils nomment accomply, ou parfait.

En l'ordinaire assistent le grand Maistre, son Lieutenant, s'il y en a, l'Euesque de Malte, le Prieur de l'Eglise des Croisez, esgal à l'Euesque en ce qui est du rang, & les huict Baillifs Conuentuels, ou leurs Lieutenants, les grands Prieurs des Prouinces qui sont au Conuent, le grand Tresorier ou Commis, & le Seneschal du grand Maistre, mais ce dernier n'a point de voix au jugement.

Au jugement accomply, outre les sus-nommez, il y a deux Cheualiers de chaque langue, & il faut que le Vice-Chancellier soit appellé par tout: mais il n'y a nuls autres qui soient necessairement obligez d'y assister que les Baillifs Conuentuels, sans lesquels on ne peut tenir l'assemblée, & ny ceux-cy, ny aucuns autres ne peuuent tenir Cour, sans auoir la permission du grand Maistre.

Les parties interessées, ou qui craignent la faueur de leurs aduerses parties, peuuent refuser quelque Iuge que ce soit, voire le grand Maistre, en donnant iuste cause de recusation, suiuant l'ordonnance de Baptisté des Vrsins.

Il faut que les parties auant qu'aller au Conseil, aillent à la Chancellerie donner leur nom par escrit, & le subjet pour lequel elles sont en procez, & enregistrez au rolle, puis chacun est appellé en son rang & ordre par le Vice-Chancellier.

Et dautant qu'on iuge diffinitiuement en cét Ordre, il n'est aussi permis qu'autres que ceux qui en sont, s'entremettent de vuider, & iuger les causes de ces Religieux. Il est vray que les Seculiers qui ont affaire auec ces Cheualiers, peuuent auoir des Procureurs & Aduocats pour les deffendre, où il pourroit arriuer quelque different, & aux Chapitres Prouinciaux & aux assemblées.

16 Ils ont aussi vn bon ordre de baloter, lors qu'il y en a deux qui pretendent vn mesme Office,

office, où l'on a esgard à l'ancienneté, sinon que ce fust vn de ceux de la grand Croix, veu qu'on le prefere tousiours, & l'on procede au balottement en cette sorte.

Apres le serment presté par les competiteurs, on balotte pour celuy qui debat plustost, que pour celuy contre qui l'on intente procez: & le Vice-Châcelier met deux vases, en ses mains: l'vn blanc & l'autre noir, & s'addresse premierement au grand Maistre, puis à chacun des Conseillers, selon l'ordre de leur seance, leur offrant ces vases, afin qu'ils mettent leurs balottes en celuy que bon leur semblera.

Car s'ils veulent fauoriser celuy qui ameine le procez, ils les mettront dans le blanc, & au contraire dans le noir.

Cela fait on conte les balottes publiquement, & le Vice-Chancelier met les blâches par escrit, & vsent de mesme façon de faire, s'il y a deux ou trois competiteurs, puis il vient à compter toutes les balottes, & celuy qui en a le plus, est sans aucun contredit appellé à la dignité qu'il a poursuiuie.

Que s'il y a autant de balottes d'vn costé que d'autre, le plus ancien l'emportera, ou le tout sera remis à la discretion du Conseil: qui est Iuge aussi à tous les autres debats où les balottes se trouuent égales.

Les Cheualiers vsent aussi de ce balottement chacun en leur langue, lors qu'il est question de graces, ou de nominations & élections de Bailliages & dignitez: pource qu'il n'est permis de faire grace: c'est à dire, d'octroyer quelque dignité à quelqu'vn des freres auant son rang, sans le consentement de tous les Cheualiers.

Il est vray, qu'il n'est point permis aux Cheualiers de deliberer en leurs Auberges ou Conseil des langues, d'autre chose que des possessions, vignes, maisons & autres choses qui appartiennent à leur langue, sans passer plus outre, sans disputer des affaires publiques de la Religion.

Ils ont vne Audience publique qui se tient tous les Vendredys à Malte, où assistét ceux qui sont du Conseil ordinaire, & pareillement les Iuges des appeaux, ou appellations, & l'ordinaire, & le Vice-Chancellier, comme aussi le Capitaine de l'Isle de Malte, & encore le Iuge de la ville.

On fait là raison aux habitans de l'Isle, & à tous autres seculiers, qui sont suiets des Seigneurs de cette Religion, ou qui ont affaire auec eux.

Vn Cheualier ne peut faire conuenir vn autre pardeuant autre Iuge que celuy de son Ordre, pour quelque cause que ce soit, & quiconque fait le contraire, perd son droict d'âcienneté, & est priué l'espace de 5. ans de toute administratiõ en cét Ordre, perd sa cause, & ne peut ioüir de ce qu'il pretẽdoit, biẽ qu'il l'eust obtenu par sẽtẽce.

Et veritablement ils ont raison, pource que telles appellations dérogent grandement au droict de souueraineté, & s'ils laissoient passer par conniuence ces appellations ou sentences deuant d'autres Iuges, on les priueroit à la longue de leur ancienne authorité, comme quelques autres qui n'ont pas bien sçeu conseruer ce qui leur estoit acquis.

Ces Cheualiers ont encore vne autre forme de iugement qu'ils nomment Esgard, qui est propre pour vuider bien-tost les differents de ceux qui n'ont loisir de s'amuser à démeler des procez.

On choisit vn Cheualier de chaque langue & Auberge, & l'on en adiouste vn neufiesme à ce nombre de quelque langage qu'il puisse estre.

Cettuy-cy est fait President de l'Esgard par le grand Maistre, ou par le Mareschal de l'Ordre, lors que les freres sont de sa iurisdiction, & les autres huict sont nommez par les huict Baillifs Conuentuels, ausquels l'Escuyer en porte la parole, mais auec telle condition que les Baillifs des langues n'en peuuent nommer d'autres que ceux que les parties reçoiuent d'vn accord pour Iuges.

De cét Esgard on a recours au Renfort d'Esgard, où le nõbre des Iuges est doublé, & encore au Renfort des Renforts, où l'on en prend trois de chaque langue au lieu d'vn: sans auoir toutefois autre President que celuy qui a esté éleu la premiere fois.

Mais lors que l'affaire ne se peut vuider de la façon, le grand-Maistre y adiouste l'Esgard des Baillifs Conuentuels, ou de leurs Vice-Baillifs: & s'il aduenoit que le President fust Baillif, il est demis, & vn autre des plus anciens d'entre les Cheualiers est mis en sa place, & tous n'ont qu'vne voix, excepté le President qui en a deux.

Ce President demande aux parties, si elles ont quelqu'vn des Iuges pour suspect.

Lors chacun deduisant son faict veritablement, on leur faict sommairement iustice, suiuant l'ordre des balotes.

17 Quant au Grand Maistre, tous ceux de l'Ordre, tant clercs que laiz, sont tenus de luy prester toute obeïssance, & nul ne peut paruenir à cette dignité que celuy qui est Cheualier, & par consequent de noble race, & né de legitime mariage.

Mais bien que le grand Maistre soit chef & souuerain de cét Ordre, toutesfois toutes choses ne luy sont permises, veu qu'estant éleu, & faisant son voyage (si par fortune il ne se trouuoit à Malte au temps de son élection) il ne peut prendre plus d'argent que le Conseil en aura ordonné aux Receueurs qui luy en donnent, & s'il en veut dispenser d'auantage, il faut qu'il le prenne en sa bourse. Au reste, ses Estats, Dignitez & Commanderies, vacquent dés le iour de son élection, & la collation en est deuë au grand Maistre, au Conuent, & à l'Assemblée: & mesme il ne peut rien signer, ainsi il faut que la distribution de toutes ces choses passe par le Conseil, bien qu'il ait sa part de puissance à les conferer, puis qu'il est desia grand Maistre.

Quand à la dépoüille de son predecesseur, il en peut seulement pretendre la quantité de bled & de vin qui luy sera besoin, depuis le iour qu'il aura esté éleu iusques à la prochaine feste de Noël, & le reste vient au thresor de l'Ordre.

Pour le regard de la vaisselle d'argent, il en aura iusques à la concurrance de six cents marcs, sans passer plus outre, & vne coupe & aiguiere d'or s'il y en a, & le surplus est mis au Thresor public.

On a de tout temps destiné à la Chambre du grand Maistre vn bō nōbre de Commanderies, tellement incorporées à sa dignité, qu'il est impossible de les en demembrer, & cela se fait afin qu'il puisse plus honnestemēt entretenir son train & sa suitte.

Mais il a pouuoir de les donner pour vn temps à qui bon luy semble des Cheualiers, ou de leur ordonner là dessus quelque pension. Ces Commanderies sont celles qui suiuent.

Au grand Prieuré de sainct Gilles, la Commanderie de Pesenas luy est affectée, en celuy de Toloze celle de Poysubran: en celuy d'Auuergne la Commanderie de Salins: en celuy de France celle de Haynaut: en celuy d'Aquitaine la Commanderie du Temple de la Rochelle: au Prieuré de Champagne celle de Metz: au Prieuré de Lombardie d'Iuerny: au Prieuré de Rome la Commanderie de Mugnan: en celuy de Venise celle de Treuise: en celuy de Pise celle de Prat: en celuy de Capoüe celle de Sician: en celuy de Barri celle de Brindes: en celuy de Messine en Sicile celuy de Polizi: en celuy de Catalogne celle de Masdée: en celuy de Nauarre celle de Calcetes; en la Chastellenie d'Emposte la Commanderie d'Aliaga, au Prieuré de Castille celle d'Olmos: en celuy de Portugal celle de la Coüe: au grand Prieuré d'Allemagne celle de Buces: & en Boëme la Commanderie d'Vladislauie. Somme qu'il n'y a grand Prieuré en la Chrestienté où le grand Maistre n'ayt quelque piece.

Le grand Maistre élit vn Lieutenant tel que bon luy semble, & c'est luy qui donne permission à tous les freres de ce qu'ils demandent, veu que, comme nous auons ja dit, ils renoncent à leur volonté en entrant dans l'Ordre.

Mais il faut remarquer qu'auant qu'vn frere accusé soit condamné, le grand Maistre ne luy sçauroit donner grace de son crime, ny à ceux qui sont priuez de leur habit à perpetuité, sans le consentement du Chapitre general.

Toutesfois il peut commuer la peine en vne autre plus legere: mais il faut que les Baillifs l'en ayent prié auparauant.

Et cecy se fait lors qu'vn frere a blessé l'autre, veu que l'ancienneté est ostée à celuy qui a le tort, & donnée aux nouueaux venus, qu'ils appellent Freres Arnauds, sinon que la mort s'ensuiuist, ou quelque mutilation de membres, veu qu'en ce cas il faut suiure la loy selon sa rigueur.

Le grand Maistre ne peut aussi faire aucun don sur les droits, prerogatiues, & reuenus de la maistrise qui puisse preiudicier à son successeur, & s'il le fait, la chose est de nulle valeur, & ne peut demeurer en cette sorte.

18 Quant aux Baillifs, ils furent iadis instituez pour assister au grand Maistre, comme Conseillers & Senateurs. Ceux-cy s'appellent Prieurs Conuentuels, & ont encores les tiltres de grand Commandeur, duquel nous auons parlé, de Mareschal, duquel nous auons fait mention, d'Hospitalier, ancien tiltre du chef de l'Ordre, d'Admiral, qui a la charge des galeres & autres affaires de la marine.

Il est vray que le Mareschal estant en vne armée, il y commande, comme estant General sur tous les Caualiers & Freres seruans qui portent les armes. Toutesfois il n'a pouuoir sur les Baillifs, tant Conuentuels que Capitulaires, ny sur les Prieurs

Digitized by Google

& Chastelains, qui sont considerez comme compagnons du Grand Maistre.

Il y a encores celuy qu'ils nommoient Drappier, qui est celuy des Baillifs, que l'on nomme à present grand Conseruateur, & aussi celuy qu'ils nommoient Turcopolier, qui signifie Capitaine de cheuaux-legers, dés le temps de la guerre saincte, & cét office estoit propre à la nation Angloise.

C'est au Mareschal à faire commander les assemblées, où le Grand-Prieur Ecclesiastique est obligé de se trouuer.

C'est encore au mesme à faire Gonfalonnier, ou porteur du grand estendart de l'Ordre, celuy que bon luy semblera, mais non toutesfois sans le Conseil & consentement du Grand-Maistre, ou de son Lieutenant.

Mais ny le Mareschal, ny l'Admiral, ny aucuns Baillifs ne peuuent oster de leur office ceux qu'ils y auröt mis, ains cét hõneur est deu au Grãd-Maistre, & au conseil ordinaire, qui iugerõt des crimes pour lesquels on les veut démettre de leur charge.

Les viures sont sous la charge du Grand-Commandeur, qui est aussi, comme nous auons jà dit, Sur-Intendant des finances.

Le Grand Baillif d'Allemagne auoit jadis charge du Chasteau S. Pierre, qui se trouue assis, où la ville d'Halycarnasse estoit autresfois: cette charge se perdit lors que les Turcs prirent Rhodes.

Le Mareschal a charge de la Tour où l'on met les prisonniers, sans qu'il en puisse toutesfois deliurer aucun que par le consentement du Conseil. C'est à luy aussi à regarder si l'Escuyer fait son deuoir, & à remedier à ses deffauts.

Quant à l'Hospitalier, il a la charge de l'Infirmerie, & d'y mettre vn Infirmier, qui doit estre de la langue de France, s'il y en a de suffisant, que si cela n'est, il en choisit d'autres à sa volonté; & cét office d'Infirmier dure seulement deux ans.

Les Baillifs ont 60. escus de gage seulement toutes les années, lors qu'ils demeurent au Conuent: mais lors qu'ils en sont absents, ils perdent leurs gages. Quant à leurs Lieutenants, ils en ont 40. pour supporter la charge des Auberges; le Prieur d'Eglise 48. & le Thresorier pareille somme.

Le Thresorier ne peut estre choisi d'autre langue que de celle de France, il est mis entre les Baillifs Capitulaires, ayant en sa garde la Bulle ferrée de l'Ordre, sous les seaux du Grand-Maistre & des Baillifs.

Il assiste au Conseil, & à la reddition des comptes, & est choisi tant des Cheualiers, que des seruants d'armes, & Chappelains.

Il est vray que ses gages sont plus grands, s'il est Cheualier; que s'il se trouue de moindre qualité.

On y voit apres le Chancelier qui fait le huictiesme Baillif, qui doit tousiours estre de la langue d'Espagne, & a sous luy vn Vice-Chancelier, qui fait les depesches en son absence, & seelle gratuitement les patentes, sauf le droit que le Seneschal du Grand-Maistre a sur telles depesches.

Tous les Baillifs sont de la grand Croix, laquelle toutesfois ils ne peuuent prendre, iusques à ce qu'ils arriuent en l'assemblée Conuentuelle de Malte.

Et puis que nous auons si souuent parlé des Baillifs, il sera fort à propos d'en faire le denombrement, qui est tel. Les Baillifs de la langue de Prouence sont le grand Commandeur, le Prieur de S. Gilles, le Prieur de Thoulouse, & le Baillif Capitulaire de Monosque.

Ceux de la langue d'Auuergne sont le Mareschal, le Grand-Prieur d'Auuergne, le Baillif de Lyon, qu'on nommoit anciennement le Lureoil. Ceux de la langue de France sont le grand-Hospitalier, les grands-Prieurs de France, d'Aquitaine, & de Champagne, le Baillif Capitulaire de la Morée, & le Thresorier general. Ceux de la langue d'Italie sont l'Admiral, les Grands-Prieurs de Rome, Lombardie, Venise, Pise, Barri, Messine, Capoüe, le Baillif Capitulaire de saincte Eufemie, de S. Estienne proche de Monopoli, de la Trinité, de Venoule, & de S. Iean de Naples.

Ceux des langues d'Arragon, Catalogne, & Nauarre, sont le grand Conseruateur iadis appellé Drappier, le Chastelain d'Emposte, les grands-Prieurs de Catalogne, & de Nauarre, & le Baillif Capitulaire de Maiorque.

Ceux de la langue Angloise estoient iadis le Turcopolier, les Grands-Prieurs d'Angleterre, & d'Irlande, & le Baillif Capitulaire de l'Aigle.

Ceux des langues de Castille, Leon, & Portugal sont le Chancelier, les Grands-Prieurs de Castille, de Leon, de Portugal, & le Baillif Capitulaire de la Bouede.

Au reste les Baillifs Capitulaires, le grand-Prieur de l'Eglise de l'Ordre & le Commandeur de Chipre, & de Langon, sont commis à toutes langues, au lieu que celuy de Negrepont n'est commis qu'aux langues d'Arragon, & de Castille, & tous les susdicts sont de la grand Croix, & du Conseil accomply.

Le Grand-Prieur de l'Eglise de Malte a puissance sur tous les Chappelains, & autres qui sont du corps du Clergé, sauf ceux qui seruent à la Chappelle du Grand-Maistre, i'entends sur les Chappelains qui font leur demeure à Malte, veu que les autres sōt sous l'obeïssāce des grāds Prieurs, & Commanderies desquelles ils tienēt.

Or pource que nous auons assez parlé du Grand-Maistre, & de sa dignité, grandeur & puissance, il est à propos de dire maintenant quelque chose de son election, & de ce que fait celuy qui se trouue en charge, lors qu'il se voit accablé de maladie: ainsi donc que le Grand-Maistre se sent fort malade, il fait cacher en vn lieu secret les Bulles d'argent, & de fer, & seel secret, afin que personne n'en puisse abuser, & s'il ne le peut faire, que le Senefchal en prenne la charge: & si-tost qu'il est mort, il est obligé de les porter au Conseil ordinaire, où le tout est rompu, afin que l'on ne s'en puisse iamais plus seruir.

Apres cela l'on fait enterrer le corps le plus honnorablement qu'il est possible, & toutesfois sans aucune superfluité.

Apres qu'il est enterré, l'on élit vn Lieutenant du deffunct, la dignité duquel dure iusques à tant que l'on ayt nommé le Commandeur qu'ils appellent de l'Election.

Cependant l'on prend garde aux biens qui se trouuent en la maison du Grand-Maistre decedé; puis on se prepare pour en élire un autre, & l'on assigne vn iour pour l'election.

Le iour venu, l'on s'assemble à l'Eglise où la Messe ouye, l'on va au lieu public, où les assemblées se tiennent ordinairement.

Le Lieutenant propose les causes pour lesquelles l'on est en ce lieu, & commande que les Cheualiers & autres freres de chaque nation, aillent tenir langue chacun à part, & ceux-cy doiuent iurer qu'ils procederont en toute sincerité à l'election d'vn President, & de trois Electeurs du Grand-Maistre, à sçauoir d'vn Cheualier, d'vn frere seruant, & d'vn Chapelain.

Huict de ces freres choisis des langues, vont encore faire le serment pour le choix du Cheualier President de l'election, & ce dernier estant eleu, il faut que le Lieutenant se deporte de sa charge.

Ce President de l'election estant en son siege, les 8. susnommez des langues viennent deuant luy, & prestent le serment de dōner les trois Electeurs sans faueur aucune; & il faut que ceux-là elisēt ceux ausquels doit toucher l'election du grād-Maistre.

Cela fait, ils entrent au Conclaue, & nomment là secrettement entr'eux ces trois Electeurs, puis les nomment à l'assemblée, & soudain se demettent de leurs charges.

Les trois derniers viennent lors prester serment entre les mains du President de l'election, qu'ils nommeront vn quatriesme qui ne sera point de leur langue, & cettuy-cy estant receu ils iurent d'elire de mesme le cinquiesme, & ainsi des autres iusques à tant qu'ils viennent au nombre de huict & de ces huict iusques à 16. tellement qu'il y ait de chaque langue 2. freres, entre lesquels on peut mettre 2. Chappellains, & trois seruans d'armes seulement, veu qu'il faut que les autres soient Cheualiers.

Ceux-cy eleus, & s'estans confessez & communiez, se vont presenter deuant le Iuge de l'Election, où la teste nuë, & les genoux à terre, ils iurent l'vn apres l'autre à haute voix, qu'ils eliront legitimement, & suiuant les anciens staturs de leur Ordre, vn chef & Prince homme de bien, & profitable à la Religion.

Apres ce serment fait, le Commandeur de l'election, & tous les assistans iurent aussi qu'ils tiendront pour ferme & stable ce que ceux-cy feront pour ce regard, & d'obeyr au grand Maistre qui sera eleu par eux.

Or estans ainsi entrez au Conclaue, ils commencent à dire librement leur aduis sur la vie & mœurs de ceux que l'on propose, & pour lesquels quelques-vns parlent.

Apres qu'ils ont diligemment espluché la vie de chacun des anciens, ils mettent des balottes dans des vases, & ainsi le plus de voix l'emporte.

De sorte que le Commandeur de l'election n'oseroit en nommer vn autre que celuy qui sera choisi par ces seize Electeurs, à cause du serment qu'ils ont fait.

Cette election finie, ils viennent deuant le President de l'assemblée, demandans 3. fois à tous, s'ils trouueront bonne leur ordonnance, & s'ils la ratifieront, & chacun

Digitized by Google

ayant dit oüy, les seize en élisent trois, sçauoir vn Cheualier, vn Prestre, & vn Clerc.

Le grand Maistre, qui estant present, est conduit au grand Autel, pour y faire serment de garder les droicts de la Religion, de maintenir ses priuileges, & de ne rien faire sans le consentement du Conseil : & s'il est absent, l'on entre encores au Chapitre, pour elire vn Lieutenant iusques à sa venuë, au lieu que s'il est present, il choisir vn Lieutenant à sa volonté.

Durant le temps de l'élection, il n'est permis à aucun Cheualier de porter les armes au lieu où elle se fait, veu qu'il perdroit le droict de son balotage, & si quelqu'vn en formoit plainte, on luy osteroit l'habit.

Quant aux Baillifs & Prieurs Conuentuels, l'élection s'en fait deuant le grand Maistre, qui en dispose, ayant auec luy le Conseil ordinaire, ce qui est aussi obserué en l'élection du Prieur de l'Eglise de Malte.

Les Croisez de Malte ont ordinairement vn Procureur, ou Agent en Cour de Rome, qui est creé aux Chapitres generaux, & bien souuent le grand Maistre, & le Conseil le peut casser, & en mettre vn autre en sa place pour certaines raisons : & selon qu'ils font cognoistre son insuffisance.

C'est luy qui doit deffendre les graces, priuileges, & libertez de l'Ordre, & tenir la main aux octrois de nations & prouisions accordées, tant par le grand Maistre que par le Conuent : & c'est encores luy qui doit s'opposer à ceux d'entre les freres qui vsent de rebellion & de desobeïssance, & les doit tancer & poursuiure auec toute rigueur, & donner aduis au grand Maistre des affaires qui touchent la Religion, sans qu'il puisse pretendre autre chose que les gages ordinaires qu'il a du thresor.

Somme, il n'y a office qui ne soit electif en cét Ordre, de sorte qu'estant question de la guerre, & d'élire vn General par terre, il le faut prendre de la langue d'Auuergne, s'il y en a quelqu'vn qui soit capable & digne de cette charge : & s'il faut auoir vn Chef pour la mer, ils le prennent de la langue d'Italie.

Et lors qu'il n'y en a point de suffisans, on en prend d'ailleurs, sans preiudice toutefois de la langue, ny de son ancienneté.

Pour le regard des Cõmanderies, il n'est permis à aucun Cheualier d'en tenir deux à la fois, ny aux grãds Prieurs ou Chastelains, d'en auoir ailleurs qu'en leur Prouince.

Il est vray que les Prieurs & Baillifs legitimement pourueus, peuuent auoir des chambres magistrales qui leur sont accordées, & les Commanderies qu'ils auront ostées aux seculiers qui les vsurpoient, ou celles dont la iouyssance leur arriue de droict par la priuation de quelque frere criminel de leur Prouince.

120 Celuy qui auant que prendre l'habit ayãt esté marié, aura des enfans, ne peut auoir, ny obtenir aucune Commanderie tandis qu'ils viuent, de mesme qu'il ne peut auoir vne Commanderie de grace, ou de Cabiment, c'est à dire, venant selon l'ordre de son ancienneté, s'il n'a seruy cinq ans pour le moins depuis la prise de l'habit, & mesme il ne peut iouyr d'aucune pension ou d'aucun membre, s'il n'a seruy trois ans.

Pour conclusion, on ne peut iouyr d'vne Commanderie, soit de grace, d'ordre, ou melioration, si l'on n'a esté au Conuent, & si l'on n'a eu son ancienneté, ou expectatiue : & il faut que les lettres de ces expectatiues soient leuées dans l'année de l'execution par les Commandeurs : & nul ne peut paruenir à la melioration de son benefice, s'il n'a seruy cinq ans, & ne s'est tenu vn an entier en sa Commanderie.

Toutes les acquisitions faites par les Commandeurs sont de la Religion : si ce sont immeubles, ils sont à la Commanderie voisine des terres acquises, & si ce sont meubles, le tout viendra au thresor public.

Aux lieux où il y a nominations de benefices, ou prouisions, ou presentations dependantes des fiefs des Commanderies, le Commandeur en dispose, si la coustume, & les priuileges des lieux n'en ordonnent autrement : & lesdits Prieurs, Baillifs, & Commandeurs n'en peuuent aussi disposer, si ces benefices vaquans par mort ou autrement, escheoient tandis que le grand Maistre seroit au lieu où la vacance aduiendroit, veu qu'elle appartiendroit au grand Maistre, encores qu'on y deust venir par élection, sinon que ces benefices fussent assignez pour le droict du Cabiment, ou ordre d'ancienneté de quelqu'vn des Freres. Sur tout, il est deffendu en cét Ordre, à tout homme qui en fait profession, de demander, ny office, ny Commanderie, ny Benefice secrettement, ny en autre sorte, directement ou indirectement, à quelque personne que ce soit, sinon au grand Maistre, ou Conuent & Religieux de cét Ordre, à qui il appartient d'en disposer.

Digitized by Google

Et s'il aduenoit que quelqu'vn en obtint par autre voye, il est ordonné qu'il quittera ce qu'il aura obtenu, entre les mains du Grand-Maistre, & s'il en fait refus, il sera priué de l'habit, & mis en prison perpetuelle.

Les Grand-Prieurs, Baillifs, & Chastelains, sont obligez de visiter tous les cinq ans les Commanderies suiettes à leur iurisdiction, ou s'ils sont empeschez en d'autres affaires, ou malades, ils y doiuent enuoyer vn Cheualier Commandeur, & vn Chappelain, qui ait aussi vne Commanderie, pour faire cette visite, & voir s'il n'y a rien qui soit mal mesnagé, si les maisons vont en ruine, & s'il y a quelque chose qui ayt besoin de reparation.

Il faut mesme qu'vn Cheualier, & vn Chappelain visitent les Chambres & Commanderies des Grands-Prieurs & Baillifs pour semblable occasion.

Si les Grands-Prieurs mesprisent de faire leur deuoir en cecy, ils perdent aussi par la coustume de leur rang, la iurisdiction, & preeminence de priorité : & si les Visiteurs deputez par le Chapitre fauorisent ces infracteurs de loix, ils seront priuez pour leur faute, du reuenu d'vn an de leurs Commanderies.

Il n'est loisible aux Commandeurs d'exercer aucun trafic de marchandise, & moins de prester, ny receuoir de l'argent à interest, mesme ils ne peuuent vendre, ny engager rien qui soit des biens de l'Ordre sans expresse permission du Grand-Maistre, & sans le consentement du Chapitre general : & mesme il est deffendu de traitter de telles alienations aux Chapitres Prouinciaux.

Et combien que les Cheualiers eussent acquis quelque chose, il ne leur est pas permis de l'aliener, sant le congé du Grand-Maistre, & du Chapitre, veu qu'ils n'y ont que l'vsufruict durant leur vie.

Il n'est non plus permis aux Receueurs de donner à rente ou à ferme les Commanderies des freres decedez, si ce n'est au Chapitre Prouincial en la presence du Grand Prieur & de quatre Cheualiers des plus anciens.

Il n'est pareillement permis aux freres de cét Ordre de faire testament, ny donner chose quelconque, non pas mesme à leurs seruiteurs, sinon leurs gages. Et quant aux creanciers, ils doiuent declarer leurs debtes.

Le Grand-Maistre mesme ne peut disposer de ses biens-meubles, s'il n'a licence du Chapitre general, mesme il ne le peut qu'estant desia proche de la mort.

Les sollicitations des crimes des seculiers, qui ont affaire aux iurisdictions de cét Ordre, sont deffenduës aux Cheualiers, veu qu'il faut plustost, que comme personnes Ecclesiastiques, ils en laissent faire au bras seculier; & pareillement aux causes ciuiles : il leur est deffendu de solliciter ny en public, ny secrettement. Dauantage si quelqu'vn des Cheualiers, ou autre des Croisez, a commis quelque faute, il n'est permis à aucun de ses amis, & compagnõs de prier pour luy, iusques à ce que la sentence soit prononcée, veu qu'ils peuuẽt supplier alors le Grãd-Maistre de moderer sa peine.

Il est encore deffendu à vn chacun de ces freres de iurer foy ny hommage, ou de faire alliance, ny confederation auec aucun Prince, sans le congé du Grand-Maistre, ou de son Prieur; & semblablement de faire aucune assemblée, sans permission des mesmes: cecy se fait à cause des ialousies des Princes, des terres desquels ces freres sont, veu que s'ils ensuiuoient plustost l'vn que l'autre, ce seroit retarder le profit de la religion. Il n'est permis aux Croisez d'estre vagabonds, & de sortir hors des limites de leurs Prouinces & Commanderies, sans exprés congé de leur Superieur.

Que s'ils sont trouuez ainsi roulans, & sans auoir permission par escrit, il est enioint à tous Commandeurs de s'en saisir, & de les mettre en prison, puis d'en aduertir le Grand-Prieur, afin qu'il en fasse iustice.

Or pour oster tout moyen de desrober le public, il est deffendu aux Cheualiers ou autres ayans charge, estat, ou office en leur religion, d'armer aucune galere, ou autre vaisseau, pour aller en course ouuertement, ou secrettement & par personnes interposées, ains il faut laisser cela aux particuliers, qui n'oseroient auoir intelligence auec les officiers, sans encourir la peine des pariures: & les Cheualiers ne peuuẽt aller en course que du consentement du Grand-Maistre, & auec la permission du Conseil ordinaire.

Et mesme il faut auant ce congé qu'ils ayent fait cinq ans de seruice, & qu'ils iurent de ne faire aucun dommage aux terres & havres des Chrestiens : & tandis qu'ils sont en course, ils iouyssent du droit de leur ancienneté, cõme s'ils estoient à Malte.

Il n'est permis qu'au Grand-Maistre, & au Conseil ordinaire de donner sauf-conduit aux Corsaires, & mesme il faut que ce soit pour vne extreme necessité, non plus

qu'aux fugitifs & aux marchands qui font banqueroute.

Il n'y a aussi que le Grand Maistre & le Conseil accomply qui puisse faire trefue ou accord auec les Turcs & les Mores & autres infidelles: & il est deffendu à vn chacun de tirer l'artillerie, les poudres, & autres munitions hors de l'Isle, & des Maisons de l'Ordre, sauf que le Grand Maistre & le Conseil y peuuent pouruoir, selon que la necessité le requiert.

Il est deffendu aux Cheualiers, & seruans d'armes de se méler des guerres qui sont entre les Chrestiens, ny d'y prester serment, & receuoir solde, si ce n'est que le Prince du pays leur en fit expres commandemẽt: veu qu'ils en seront alors dispensez: mais ils iront sans porter les enseignes de l'Ordre, si ce n'est pour la deffence de la religion.

Il y a punition pour ceux qui ne portent la Croix cousuë à leurs manteaux.

Les quereles leur sont deffenduës aux Auberges, & si quelques-vns y vsent de voye de faict, il y a des peines establies selon le cas, & suiuant les loix de l'Ordre.

23 Mais pource que nous auons parlé de la peine qu'on donne aux freres en leur ostant leur habit, i'estime que ie dois encor dire au Lecteur les suiects pour lesquels on leur fait cette honte.

Ils reçoiuent donc cette infamie, s'ils sont accusez, attaints & conuaincus d'heresie, sodomie, larcin, volerie, ou de s'estre retirez prez des infidelles, s'ils ont abandonné l'estendart de l'Ordre deployé en la guerre contre les ennemis de la Foy, si quelqu'vn s'enfuit de la bataille, & laisse ses compagnons, s'il rend quelque forteresse aux ennemis; mais on procede en cecy auec vne inquisition fort diligente, afin de ne condamner pas vn homme sans ouyr ses iustifications.

Les faux tesmoins, les faussaires qui falsifient les lettres de la Religion, ceux qui se pariurent, & ceux qui s'amusent à piller estant à la guerre, en doiuent estre priuez pour vn an.

Ceux qui accusent les autres de ces crimes, & ne peuuent prouuer que leur accusation est veritable, sont sujects à receuoir la honte de la perte de l'habit qu'ils pourchassoient aux autres.

Les coucubinages, & toutes sortes de desbordemens, ont leurs deffences particulieres dās les regles de cét Ordre: & pour cōclure on ne peut riẽ voir de mieux policé, & si toutes choses n'y vont cōme il faut, ce n'est pas le defaut de l'institution & du reglement qui en est cause, mais celuy des esprits qui ne sont pas disposez à bien faire.

RELIGION.

24 ON sçait assez que les Cheualiers de cette Isle sont les bouleuards de la Religion Catholique contre les infidelles. Il y a vn Euesque en l'Isle de Malte, qui est souz l'Archeuesque de Palerme en Sicile.

Au reste, les freres de cét Ordre sont obligez par l'ancienne coustume, & par leur profession, de dire tous les iours, ou à vne fois, ou à diuerses heures 150. Patenostres, au lieu des heures qu'on nomme Canoniales.

Mais les Prestres, Diacres, ou autres du Clergé sont tenus de dire le seruice tous les iours suiuant l'ordre, & la coustume de l'Eglise de Hierusalem.

Tous sont obligez de ieusner le Caresme entier, depuis le iour des cendres iusques à Pasques, aux Rogations, à la S. Marc, à la Pentecoste, aux quatre-Temps, les vigiles des Apostres, & de S. Iean Baptiste, de S. Laurens, de l'Assomption, Natiuité, Conception, Purification, & Annonciation de Nostre-Dame, de la feste de tous les SS. & de la Natiuité de nostre-Seigneur.

Ils sont pareillement obligez de communier à Noël, à Pasque, & à la Pentecoste. Et lors qu'ils vont en course, il faut aussi qu'ils se confessent, & ils ne se peuuent confesser qu'à leurs Prestres, sinon qu'ils n'en eussent point veu, auec la permission du Prieur, ou Souspercieur, en l'absence du chef, ils peuuent en telle necessité se confesser à vn autre.

Les Cheualiers sont tenus estans au Conuent d'assister aux diuins seruices & processions chacun en son rang, & selon son ancienneté, sans qu'aucun soit si hardy que de s'asseoir en place des Prieurs, ou Baillifs Conuentuels, ny de leurs Lieutenans, afin de garder l'honneur qui est deu aux Ecclesiastiques.

On dit pour chaque frere decede trẽte Messes, à la premiere desquelles tous les freres qui y assistẽt vōt offrir vn cierge, & vn denier, qui doit estre distribué aux pauures.

Les Prestres doiuent au deffunct chacun vne Messe, les Diacres & Sousdiacres vn Pseautier, & les Seruans l'office des Morts, cent cinquante Patenostres,

Digitized by Google

Il est ordonné qu'il y aura vn homme docte gagé pour instruire les ieunes Clercs, & leur enseigner les lettres Latines, & vn autre pour leur apprendre à chanter, & que nul ne sera receu Sousdiacre qui n'ait dix huict ans, ny Diacre sans en auoir vingt-deux, ny Prestre sans estre aagé de vingt-six, & de plus il faut que tous ayent faict profession de leur Ordre.

Ie veux dire des Ordres de Cheualerie, lesquels a guise d'autres Machabées se sont efforcez de combatre les combats du Seigneur, & qui par vne vraye vaillance ont auec la force de leur bras, & leur magnanime courage donné le plus souuent l'espouuente aux ennemis de leur Redempteur, & de sa saincte Religion, quelques puissants & redoutables qu'ils ayent esté, afin que si les autres combattoient en leur enclos les ennemis inuisibles, ceux cy desfissent, & taillassent en pieces les visibles en plein champ de bataille, tous deux tendans à vne mesme fin, à sçauoir de donner la paix à l'Eglise, & faire que le Sauueur du monde fut recogneu pour Seigneur de l'Vniuers.

Celuy doncques auquel a esté donné toute puissance au Ciel & en la terre voulant faire voir les effets de sa victoire triomphante, tant sur les choses spirituelles que corporelles incontinent apres la naissance de son Eglise, & que le sang des Martyrs en eust cimenté vne bonne partie de l'edifice, feit que non seulement les esprits tranquilles & pacifiques se vouërent pour toute leur vie en saincteté, mais qu'encores les esprits les plus belliqueux consacrerent leur valeur & leurs armes: tant à l'accroissement, & augmentation de la Religion Catholique, qu'à sa protection & deffence. Si bien que les Monarques, & plus puissants Potentats du monde marcherent sous l'estendard d'iceluy, auquel ils faisoient bien peu de temps auparauant vne si sanglante & cruelle guerre, tesmoing le Grand Constantin, Valentinian, les Theodoses, & autre grand nombre d'Empereurs qui tous commencerent de porter la Croix en leurs blazons & armoiries, toutes neantmoins de diuerses couleurs; les vns blanche, les autres verte, & les autres rouge, & d'autre couleur en la forme presque qu'elle apparut au Ciel au grand Constantin, ayant vn A au costé droit, vn ω au costé gauche, & vn Labarum au milieu, à sçauoir vn X & vn P. entrelassez l'vn dans l'autre, estans crenelez par les quatre bouts. Et dautant qu'il n'y a gueres eu de Royaumes, ny Republiques au monde, qui n'ayent eu quelque Ordre de Cheualerie, il estoit bien raisonnable qu'il se fit quelques congregations qui prissent l'Ordre du Roy des Roys, & se voüassent particulierement à son seruice. Aussi tient-on que du temps mesme de Constantin le Grand l'Ordre des Cheualiers du S. Sepulchre de nostre Seigneur commença de s'establir: car saincte Heleine sa mere estant allée en Hierusalem, pour y chercher la saincte Croix, & le S. Sepulchre, & les ayant trouuez par vne diuine reuelation, elle fit bastir en action de graces, vn Temple fort magnifique en l'honneur de la Resurrection glorieuse de Iesus-Christ, lequel par le traict du temps fut construict en vn Monastere de Chanoines reguliers de S. Augustin. Mais pour lors la garde du S. Sepulchre fut cõmise à quelques Gentils hõmes de sa suitte qui furẽt les premiers Cheualiers de cét Ordre qui se cõtinua en ce lieu là, & s'y establirent de sorte que du temps mesme que les Sarrazins & les Turcs s'emparerent de tout l'Orient, & particulierement de la Palestine, tyrannisans les Chrestiens de Hierusalem, enuers lesquels ils vsoient de toute sorte de cruauté, ceux-cy furent tolerez moyennant le tribut annuel qu'ils leur payerẽt, non sans communiquer neantmoins au commun malheur des fidelles, ces barbares ne laissans pas de les trauerser en tout ce qu'ils pouuoiẽt. Leur principale charge estoit de garder le sainct Sepulchre, faire la guerre aux infideles de toute leur puissãce, racheter les esclaues, ouyr tous les iours la saincte Messe en ayant l'opportunité, reciter les heures de la S. Croix, & porter cinq croix rouges en contemplation des cinq playes de nostre Seigneur. Quelques-vns rapportent leur origine & institution à l'Apostre sainct Iacques Euesque de Hierusalem, qui endura la mort pour la foy, l'an 63. Et semble qu'en consideration de cela les Cheualiers de cét Ordre sont sous l'obeyssance du Patriarche de ceste ville.

Institution des Cheualiers de l'Ordre de la Saincte Ampoulle de l'Eglise de S. Remy de Reims en France.

II. CLouis premier de ce nom & premier Roy Chrestien en France, ayant esté cõuerty à la foy Chrestienne, à la sollicitation de Cloride sa femme, fille du Roy de Bourgongne, receut le Baptesme des mains de S. Remy en l'Eglise de Rheims, & protesta de la Religion Chrestienne & Catholique deuant Dieu & les hommes, auãt

que receuoir le S. Sacrement de Baptesme, au sujet duquel parust vn miracle euident, qui fust que comme on ne trouua l'huile du Cresme dans le vase ordinaire, pour oindre la personne de ce grand Roy, on vid vne Colombe blanche, tenant vne phiole de chrystal, pleine de l'huile diuine & sacrée, enuoyé du Ciel pour suppléer miraculeusement à ce defaut, laquelle descendit entre les mains du tres-digne & Saint Archeuesque S. Remy, dont il oignit le Roy, & fist connoistre par là le soin visible que Dieu a tousiours eu de la prosperité & conseruation de la vie & personne de nos Roys, qui deslors commencerent à porter le nom de tres-Chrestiens, & est encore en memoire de ce reserué fort religieusement, ledit vase plein de ladite huile sacrée que l'on nomme sainte Ampoulle, dont depuis ont esté oingts presque tous les Roys de France, dans l'Eglise Abbatiale de S. Remy audit Reims.

La pieté de ce grand Roy Clouis, qui creust auec sa foy, luy fit enrichir de grands dons, reuenus & priuileges, ladite Eglise de S. Remy, en reconnoissance de ce grand benefice qu'il auoit receu de Dieu, de l'auoir fait Chrestien, par l'onction de l'huille qui luy fust enuoyée du Ciel. Aussi pour memoire de son zele & de son affection enuers ladite Eglise de Saint Remy pour le suiet que dessus; il crea quatre Barons Gentilshommes tres-nobles, feudataires de ladite Eglise, pour estre Cheualiers de la sainte Ampoulle, Ordre qu'il institua pour honorer ce saint ornement, & marque de la vraye Religion.

Ces Cheualiers de la sainte Ampoulle ont de beaux & grands priuileges qui leur sont confirmez par les Roys de France aux iours de leur Sacre & Couronnement.

Esdits iours dudit sacre de nos Roys, lesdits quatre Barons Cheualiers sont tenus, & leur appartient porter le Dais soubs lequel est apportée processionnellement ladite saincte Ampoulle par le grand Prieur de l'Abbaye, depuis ladite Eglise de sainct Remy, iusques en celle de Nostre-Dame de Reims, & la rapporter à l'issuë de la ceremonie dudit Sacre.

Les noms des Baronnies desdits Barons Cheualiers de la saincte Ampoulle, sont le Baron du Terrier, dont la terre mouuante de l'Archeuesché de Reims, & en plein fief à cause de ladite Abbaye de S. Remy, a droit de se dire premier Vassal, Baron & Cheualier dudit sieur Archeuesque de Reims, & de porter le premier baston dextre du daiz, quand on porte la saincte Ampoulle de S. Remy à Nostre-Dame.

Le 2. Baron est celuy de la Baronnie de Neufuisi.

Le 3. Baron est celuy de la Baronnie de Louurecy.

On en met vn autre à la ceremonie, pource que le 4. Baron qui deuroit estre Cheualier, & tenir son rang, est de la Religion pretenduë reformée.

L'Ordre des Cheualiers de S. Maurice & de S. Lazare entre les Sauoyards.

III. ON tient que l'Ordre de S. Lazare a commencé du temps du grand S. Basile, au rapport de S. Gregoire de Nazianze, lequel S. Basile fonda vn Hospital sous le tiltre de S. Lazare, qui donna le nom depuis à cet Ordre: dequoy tant de Lazareries esparses par toutes les parties de la Chrestienté, semblent porter témoignage. Mais cette premiere institution ayant esté comme étouffée en son berceau, par les incursions des Barbares, & autres iniures de ces premiers temps, elle sembla renaistre & se rétablir de nouueau en cét heureux siecle, auquel les Princes Chrestiens vnis en vne saincte ligue, osterent aux Sarrasins la ville de Hierusalem, & les autres lieux de la Terre-Sainte: les Cheualiers de cét Ordre receuans charitablement en leurs Hospitaux les fideles qui accouroient de toutes les parties de l'Europe à vne si heureuse conqueste, voire mesme fournissans aux frais de cette glorieuse entreprise, lequel bon office fust cause que les Princes Chrestiens leur donnerent plusieurs maisons & heritages, l'an 1154. lesquelles donations leur furent ratifiées par les Bulles des Papes Alexandre IV. Nicolas V. Clement IV. Iean XXII. & Gregoire X.

Ils font profession de la reigle de saint Augustin, & portent pour le blazon de leur Ordre, vne croix verte qu'Emmanuel Philbert Duc de Sauoye, apres auoir esté étably leur grand Maistre par Gregoire XIII. & conioint cét Ordre auec celuy de S. Maurice le reuêtit autour d'vne bordure blanche, au milieu de laquelle celle de saint Maurice seroit enclauée.

Quant à celuy de sainct Maurice, les anciens Annalistes de Sauoye disent, qu'il eust vne telle origine. Amedée Duc de Sauoye, lequel apres sa promotion au souuerain Pontificat, prit le nom de Felix V. ayant tout abandonné, se confina à Ripaille prés du Lac Leman, accompagné de dix Cheualiers d'illustre famille, où il embrassa

la vie d'Hermite en vn Monastere fondé par les ancestres à la memoire & honneur de sainct Maurice, s'estant vestu d'vne longue robbe de couleur cendrée qu'il ceignit d'vne ceinture recamée d'or, auec vn manteau par dessus de mesme couleur que la robbe, auquel estoit cousuë vne croix brochée d'or. François Maudius en ses Pandectes, asseure que ces Hermites, qu'il appelle Cheualiers de sainct Maurice, assisterent ainsi vestus à la consecration de Felix V. leur fondateur l'an 1640. monstrant par là qu'elle auoit esté la Religion, & quels accoustremens ordinaires ce nouueau Pontife auoit portez par le passé.

L'Ordre des Cheualiers du Chien & du Coq, en France.

IV LEs Autheurs n'ont rien dit de certain touchant l'institution de ces deux Ordres, on les attribuë neantmoins à la maison de Montmorency.

Le premier, dautant que ceux de ceste maison portent sur la creste de leurs armes vn chien, ioint que Philippe Moreus en ses Tables des armoiries de France, escrit que Bouchard de Montmorency vint en la Cour du Roy de France Philippe premier du nom, suiuy de plusieurs autres Cheualiers portans, tous vn collier remply de teste de Cerfs, où pendoit l'effigie d'vn chien, & cela pour signifier la fidelité & affection sincere qu'ils auoient & auroient tousiours au seruice, protection, & deffence de la republique Chrestienne, & specialement de la France, pour faire aussi remarquer par là, leur ancienne noblesse, le chien en ayant esté le symbole chez toutes les nations, comme l'a remarqué Lipsius, Epistre quarante-quatriesme de la premiere Centurie.

Quant à l'Ordre des Cheualiers du Coq, tout ce qu'on en peut dire, c'est que ceux qui ont escrit la genealogie de ceste illustre maison, rapportent qu'vn certain Pierre de Montmorency en a esté Cheualier: quoy que ce soit, il y a grande apparence que cét Ordre apris pour blazon le Coq, dautant qu'entre les volatils, il est le plus Martial. Les anciens l'appelloient Poulcin de Mars on l'a pris quelquefois aussi pour le hieroglyfique de la victoire & de la vigilance, ces Cheualiers voulans dire qu'ils estoient belliqueux vigilans & victorieux.

L'Ordre des Cheualiers de la Genette en France.

V CEluy qui rendit l'vsage des anneaux le plus commun en France, fust Charles Martel, ce grand & magnanime Prince, qui releua de son temps le sceptre languissant de nos Roys, faisant sentir sa redoutable valeur, & aux rebelles, & aux infideles.

Or comme ce Prince estoit naturellement enclin aux armes, il institua aussi vn Ordre de Cheualiers, qu'il nomma de la Genette à cause de sa femme, dict du Haillan, qui s'appelloit Ieanne, & luy l'appelloit communement Iannette, voulant qu'ils portassent la figure de cét animal grauée en leurs armes: mais du Bellay est d'autre auis, & tient que cét inuincible Prince ayant deffait les Sarrazins en ceste memorable bataille qu'il leur liura pres de la ville de Tours, l'an 738. & pour en éterniser la memoire, & faire voir aux siecles futurs la valeur de la Noblesse Françoise: de laquelle il auoit esté particulierement assisté, & qu'il donna à ceux de cét Ordre le nom de la Genette dautant qu'il auoit destruit ceste nation qui habite ceste partie de l'Espagne, ainsi surnommée à cause qu'elle abonde en quantité de semblables animaux qui sont vne espece de belettes, ou plustost de renades, ayant sa peau mi-partie de blanc & de cendré, auec vn beau mélange de petites taches blanches & noires. Cét ordre s'est maintenu iusques au regne de S. Louys.

L'Ordre de Cheualiers du Lis, au Royaume de Nauarre.

VI DV regne de Garcias VI. Roy de Nauarre surnommé Nugere, lieu memorable pour la naissance, la nourriture, seiour ordinaire, & sepulchre de ce ce Prince. Les anciens Historiens d'Espagne disent, que l'Image de Nostre-Dame qui est dans l'Eglise du Monastere Royal de ceste ville fut miraculeusemét trouuée, & qu'à l'honneur d'icelle ce bon Roy & Tiennette sa femme, yssuë des maisons de Foix & de Candalle, fonderent ensemble vn Monastere de S. Benoist, mais que Garcias institua seul l'Ordre des Cheualiers du Lis, portans pour blazon vn pot de Lis, sur lequel estoit peinte l'image de Nostre Dame, voulant que les robbes de ces Cheualiers fussent fort riches & fort artistement & magnifiquement enrichies, les enfans de la maison Royale entroient en ceste Caualerie, & plusieurs grands Seigneurs François Nauarrois, & estrangers.

Les Cheualiers de cét Ordre, sont obligez par l'ordonnance de Garcias leur pro-

mier fondateur de maintenir & defendre la foy contre tous les ennemis d'icelles, & l'amplifier à leur pouuoir. Ils doiuent reciter tous les iours certaines prieres, & certain nombre de *Pater noster* & d'*Aue Maria*. Ferdinand d'Arragon qui fut appellé l'Infant d'Antiquera l'an 1403. entra en ceste Cheualerie auec quelques autres, non tant recommandables pour leur noble extraction, que pour leur vertu, & en print l'Ordre solemnellement dans l'Eglise de Nostre-Dame ancienne de la ville de Metymne. Cette deuise estoit d'vn pot de Lis & d'vn Griphon.

L'Ordre des Cheualiers de sainct Iean de Hierusalem, dits de Malte.

7 QVelques vns attribuent le commencement de cét Ordre à Iean Hircanus; l'vn des Machabées, d'autres à S. Iean l'Aumosnier, Patriarche d'Alexandrie, bien que les Cheualiers d'iceluy addressent leurs vœux à S. Iean Baptiste, & le tiennét pour patrõ. Mais il y en a d'autres qui tiennent que leur premiere institution viét d'vn nommé Girard, lequel du temps de Godefroy de Buillon, estant venu visiter les lieux saincts en Hierusalem, espris d'vne deuotion extraordinaire, assisté de quelques autres Gentils-hõmes qui eurent mesme dessein que luy, ils se mirent à bastir l'Hospital S. Iean de Hierusalem, donnans ainsi commencement à cét Ordre de Cheualiers, qui s'appelloient du nom de leur premiere demeure, à sçauoir Hospitaliers.

Le Pape Gelase second du nom, approuua premierement cét institut, leurs vestemens furent vne robbe où estoit attachée vne croix blanche en façon octogone, pour marque de leur pureté, & des huict beatitudes ausquelles ils aspiroient par la concession du Pape Honoré second.

Le deuoir de leur profession estoit de receuoir auec toute charité ceux qui venoient de quelque quartier du monde que ce fust visiter les saincts lieux, les assister par les chemins, & les leur rendre leurs contre les Arabes, & tous autres infideles, contre lesquels mesmes auec l'assistance & secours des Princes Chrestiens, ils ont dressé des armées entieres, & les ont heureusement combattus.

Ils auoient conquis sur eux l'Isle & la ville de Rhodes; mais ils la reprinrẽt quelques ans apres; Soliman 2. du nom Empereur des Turcs, s'emparant d'icelle, & durant ce tẽps qu'ils la possederent, ils furent appellez Cheualiers de Rhodes. Depuis l'Empereur Charles Quint leur donna l'Isle de Malte, laquelle ils ont tousiours courageusement defenduë, & principalemẽt durãt 2. sieges que les Turcs ont mis deuãt l'vn souz Solimã susdict, & l'autre souz Selim 2. du nom, tous deux Monarques des Turcs, que leurs ennemis ont esté cõtraincts de leuer auec beaucoup de perte & deshõneur. Du nõ de ceste Isle on les appelle encores auiourd'huy Cheualiers de Malte.

Aucun ne peut paruenir à ce degré s'il n'est de nostre extraction.

Leur premier Grand-Maistre fut Raymond de Podie, qui depuis composa & publia les constitutions selon lesquelles viuent encore à present ces Cheualiers.

Ils obseruent la regle de S. Augustin: & disent chacun certain nombre de *Pater noster*, au lieu des heures canoniales, & promettent foy, obedience, & chasteté. Ils portent les armes en l'honneur de Dieu & de S. Iean Baptiste, lequel, comme nous auons dit, ils tiennent pour patron, pour la deffence de la foy Chrestienne.

Or au mesme temps que ces Cheualiers commencerent à s'establir en l'Hospital S. Iean de Hierusalem, il y eust aussi des femmes qui firent le mesme pour recueillir femmes pelerines, ainsi que Gerard en auoit fait vn pour les hommes.

Celuy des femmes s'appelloit de saincte Marie Magdelaine, le tout souz la conduite d'vne fort honneste Dame nommée Agnes, laquelle auec sa troupe prit l'habit, & vie reguliere, ainsi qu'auoit fait Gerard.

L'ordre des Cheualiers Teutoniques de l'Hospital de saincte Marie en Hierusalem, ou autrement, Les Porte-Croix, ou Marianes.

VIII ENuiron ce mesme temps Frederic 2. à l'instance du Pape Gregoire 7. ayant conduit vne grande armée en Syrie pour aduancer les progrez de la guerre saincte, il fut cause d'instituer cét Ordre, & de les installer en l'Eglise, & Hospital de S. Marie en Hierusalem, & fut approuué du Celestin III. sous la regle de S. Augustin.

Ceux cy auec les Cheualiers du Temple & de S. Iean, conspirent à mesme fin & mesme intention, s'estans comme associez à vne mesme profession, n'en estans presque differens que de leurs Croix noires qu'ils portent cousuës sur leurs manteaux blancs. Henry Vualpot fut premier grand Maistre: depuis ils adiousterent à leurs escussons le Rosaire qui enuironnoit la Croix, ce qui a esté dit cy-dessus. Delà est venu qu'on le a appellez Marianes, & Porte-Croix.

Et apres la prise de Hierusalem, s'estans retirez à Ptolemaïde, l'Empereur Frederic les transporta en Allemagne, & les mit en la Prouince de Prusse, ennemie pour lors de nostre Religion, afin de la conquerir, & l'assuiettir au Christianisme, & ce sous l'authorité de Gregoire IX. Enfin l'an de nostre salut 1279. cette Prouince ayant esté subiuguée, on les appella Teutonites, & Prussiens.

Cette conqueste se fit sous la conduite de Herman Salza, qui arbora le premier l'enseigne de la Croix en cette Prouince. Ce qui leur concilia l'amitié & la bien-veillance de tous les Princes Chrestiens. Depuis ils ont eu de grandes guerres contre les Lithuaniens, Polonois & Tartares.

Les Prestres & les Cheualiers de cét Ordre portent en leurs manteaux cette croix noire cousuë dessus en broderie d'argent.

Le serenissime Maximilian d'Austriche est maintenant leur Grand-Maistre, qui porte ses armes my-parties de la maison d'Austriche, & de celles de l'Ordre.

Et bien que la Prusse soit maintenant suiette au Roy de Pologne, toutesfois on ne laisse pas d'élire vn Grand-Maistre, qui iouyt auec les siens des biens qu'ils ont en Allemagne.

L'Ordre des Cheualiers de sainct Sauueur en Arragon.

X ENuiron l'an mil cent dix-huict, Alphonse Roy d'Espagne, de Nauarre, d'Arragon, de Castille, & de Tolede, du costé de sa femme Vrraca, desirant d'exstirper les Mores de Sarragosse & d'Arragon, & voyant combien les Prouinces voisines s'estoient bien trouuées des Ordres Militaires que chacun auoit estably chez soy, il institua en la ville de Montreal apres la prise de Calatraua, l'Ordre des Cheualiers de S. Sauueur, auec la promesse de fauoriser, & d'estre le support de ceux qui se porteroient le plus valeureusement à la guerre qu'il pretendoit faire contre les infidelles : ce qui luy reüssit si heureusement, que l'an mil cent vingt, il les força de vuider toutes ses contrées qu'ils auoient occupées; cela fut cause que ce Roy donna à cét Ordre de grands & riches reuenus.

L'Ordre des Cheualiers de S. Iacques en Espagne.

XI LA sepulture du glorieux Apostre S. Iacques ayant esté découuerte en Espagne, & la renommée des miracles qui se faisoient iournellement en ce lieu, espanduë de toutes parts, causa vne grande deuotion, non seulement aux peuples d'Espagne, mais à ceux encore des Prouinces plus éloignées.

Mais dautant que le chemin, à cause des rochers & sterilité de la terre, estoit fort difficile, & que les Mores voloient & pilloient les Pelerins, la crainte du danger empeschoit plusieurs d'entreprendre le voyage.

Cela fut cause que les Chanoines reguliers de S. Eloy, qui auoient leur demeure non guiere loin de Compostelle, pour y donner quelque remede, bastirent plusieurs logis sur le chemin qui vient de France, pour y loger les Pelerins, afin de les garantir du danger : le principal & plus excellent desquels, fut celuy qui fut basty aux faux-bourgs de la ville de Leon, sous le nom & tiltre de S. Marc, ce qui leur acquit tellement la bien-veillance d'vn chacun, que plusieurs Roys & Princes leur en firent de fort grands presents en recognoissance de ce bien-fait. Depuis à l'imitation de ces Chanoines, plusieurs Gentils-hommes de Castille desirerent de faire le mesme, & pour mieux paruenir à leur dessein, ils firent de toutes leurs possessions & richesses vne masse, afin de s'en seruir en commun.

Ces Gentils-hommes donc par la diligence du Cardinal Iacynthe, ayans pris resolution de se conioindre auec lesdits Chanoines, ils proposerent de dresser vne maniere de viure telle qu'ils desiroient obseruer à l'aduenir, selon la regle de S. Augustin, laquelle ces Chanoines obseruoient, & l'enuoyerent au sainct Pere Alexandre III. qui estoit pour lors souuerain Pontife, faisant le chef de cét Ambassade Pierre Fernandez du Pont Eucalate, lequel obtint du Pape vne Bulle, & la maniere de viure qu'ils deuoient garder en datte du 15. Iuillet 1175. Leur premier Grand-Maistre fut ce Fernandez, & pour demeure, fut donnée à ces Cheualiers la maison de sainct Marc à Leon : leur liurée ou marque honoraire est vne Croix rouge en forme d'espée. Cecy est selon l'opinion de Iean Mariana, au liure second de son histoire d'Espagne. Mais d'autres tiennent cét Ordre plus ancien, ramenans son origine au temps du Roy Alphonse le Chaste : d'autres, à l'an huict cens quarante & huict, quand Dom Ramire Roy de Castille défit soixante mille Mores prés de Clauige, dautant qu'en cette bataille les soldats s'escrioient, *Dieu nous ayde & S. Iacques*, lequel

Digitized

lequel on vid à cheual portant vne banniere blanche marquée d'vne Croix rouge.

Mais la Bulle sur laquelle on se fonde, qui a esté donnée aux Religieuses du Cloistre du S. Esprit en Salamanque, n'est pas authentique, comme l'a remarqué ledit Mariana, & François Rhados Dandrada, qui a escrit en Espagnol la Chronique des trois Ordres de sainct Iacques, de Calatraua, & d'Alcantara, il dit que cét Ordre fut institué l'an 1170. aux Royaumes de Leon & Galice par Dom Fernand Roy desdits Royaumes, & que long-temps auparauant il y auoit vne compagnie ou confrairie des Cheualiers de sainct Iacques, sans forme de Religion.

Il dit plus que cét Ordre a esté introduit en Castille par le Roy Dom Alphonse IX. & approuué l'an mil cent septante-cinq, de maniere que les fondateurs de cét Ordre militaire sont ce Roy Dom Fernand, & Dom Pierre Fernandez premier Grand-Maistre.

Onufre Pauini en sa Chronique rapporte cét origine à l'an 1170. Les statuts de cét Ordre sont nouuellement imprimez par Plantin à Anuers.

Cataua ayant esté emporté sur les Mores par le Roy Sancius 3. surnommé le Desiré l'an 1168. il fut mis entre les mains des Templiers, afin que par le moyen des fortifications qu'ils y feroient, ils le rendissent comme vn bouleuart contre les infidelles: Mais les Templiers ayans esté aduertis que ceux-là alloient fondre sur eux auec vn nombre presque infiny, ils rendirent la place à la volonté du Roy, & en sortirent, ne la trouuant pas assez forte pour soustenir vn siege; & comme pas vn des Grands Seigneurs du Royaume ne voulut entreprendre de la garder, deux Moynes de Cisteaux faisans pour lors sejour à Tolede par occasion, l'vn nommé Raimond Filterius Abbé de Pisorie, & l'autre Didacus Velesens, tous deux fort valeureux aux armes, qu'ils auoient laissées neantmoins pour seruir à Dieu, se resolurent d'y entrer, & de la conseruer & defendre de tout leur pouuoir: ce qu'ayant communiqué au Roy Sancius, il l'eut pour tres-agreable, comme eut aussi Iean Archeuesque de Tolede, qui leur fournit des moyens & d'hommes selon sa puissance, persuadant par son authorité & par ses prieres tant nobles qu'autres, d'entreprendre la defense de cette place auec ces deux Religieux pour le bien de la Religion Chrestienne: ce qu'il auança de sorte, que des hommes de toutes conditions venoient à troupes pour le secours de ces gens de bien: de maniere que la ville fut si bien munie & fortifiée, que l'ennemy n'osa jamais entreprendre de la venir attaquer.

Voila l'heureux commencement de cette milice, si bien que le Roy donna ce lieu en recompense à ces Religieux, & à leurs compagnons, au nom de la Vierge Marie Patrone de l'Ordre de Cisteaux.

L'Abbé donna à ses derniers compagnons la vesture & la regle de Cisteaux. Les blazons de cét Ordre furent au commencement vne Croix rouge & deux ceps au bas d'icelle, où furent adjoustées par traict de temps quatre fleurs de Lis, par Benoist treiziéme, qu'ils porterent au lieu de scapulaire. Alexandre troisiéme l'an 1164. approuua depuis cét Institut par vne Bulle expresse, & le premier grand Maistre s'appelloit Garsia.

Quand ces Cheualiers sont en quelque assemblée, ils portent vne robbe blanche, & sur icelle, comme aussi sur la poictrine, vne croix rouge, de la forme que nous venons de dire. Le Pape l'an 1396. leur conceda de se marier vne fois, sans toutefois prendre vne seconde femme: car ils estoient iadis tenus de viure comme Religieux en chasteté perpetuelle: de sorte que comme vous pouuez voir, les premiers instituteurs de cét Ordre furent Sanche Roy de Castille, & Raimond Abbé de Fitere.

L'Ordre des gens-d'armes de Iesus-Christ institué par sainct Dominique pour extirper les Albigeois heretiques.

XII. LEs Comtez de Tholose & de la Lombardie estant presque toutes infectées de l'erreur des Albigeois, S. Dominique prescha contr'eux auec vn tel profit, qu'on tient qu'il en conuertit jusques à cent mille; choisissant quelques deuotes personnes pour extirper par le glaiue materiel ceux-là de ces heretiques, qui ne se laisseroient toucher du glaiue spirituel de la parole de Dieu: à ceux-cy il ordonna vne certaine regle de viure spirituellement par dessus le commun des Seculiers, & au dessous de celle que menent les Religieux. Ils furent appellez en ce temps-là les Freres de la milice de sainct Dominique.

Or ces heretiques estans entierement extirpez, ceux qui s'estoient dediez pour cét effect, ne laisserent pas de continuer ce genre de vie iusques à leur mort, & leurs

Digitized by Google

femmes les furuiuans, elles viuoient en continence, & les hommes faisoient le semblable s'ils suruiuoient les femmes. Quelque temps apres des personnes indifferemment mariées & non mariées, ont embrassé cette milice, qui fut finalement nommée des Freres, ou des Sœurs de la Penitence de sainct Dominique. Innocent VI. approuua leur regle, l'an 1360.

L'Ordre des Cheualiers d'Alcantara au Royaume de Leon.

XIII. COmesius Ferdinand, Cheualier & grand Seigneur entre ceux du Royaume de Leon, sous les auspices de Ferdinand Roy de ce Royaume, & de Galice, institua cette Cheualerie contre les Mores, qui eut au commencement le nom de S. Iulian de Pirario, dautant que la premiere maison qu'ils eurent, estoit en vn bourg ainsi nommé. Le Roy se declara protecteur de cét Ordre par lettres expresses, l'an 1176. Et le Pape Alexandre III. l'approuua.

Et l'an 1183. Le Pape Lucius III. le confirma, & l'exempta de la iurisdiction des diocesains. Leurs armes furent vn poirier verd en champ d'or, iusques au temps qu'Alphonse VIII. donna aux Cheualiers de cét Ordre, Alcantara, place située au bord du fleuue Tagus (remarquable en l'ingenieuse structure de son pont) par l'incorporation qu'il en fit auec ceux de l'Ordre de Calatraue, auquel ce lieu auoit esté premierement donné: mais par raison d'Estat remis à ces derniers, auec conuention toutesfois, qu'ils seroient subjets à ceux-là: pour marque dequoy par l'ordonnance de leur Grand-Maistre, furent adioustez deux ceps qui estoient en la deuise des autres, & furent appellez par apres Cheualiers d'Alcantara.

Finalement l'an 1411. les Cheualiers de cét Ordre obtinrent du Pape Benoist XIII. qui se disoit Pape en Espagne, de porter sur la poictrine vers le costé gauche, la croix verde, faite en forme de lis.

Ils viuent sous la regle de S. Benoist, & promettent en leur profession, obeissance à leurs Superieurs, chasteté conjugale, & de viure le plus sainctement qu'il leur sera possible tous les iours de leur vie.

Le Pape Adrian VI. annexa depuis en faueur de Charles le Quint iadis son disciple, ces trois Ordres de S. Iacques, Calatraue, & Alcantara, à la Couronne de Castille & de Leon, à perpetuité.

L'Ordre des Cheualiers de la glorieuse Vierge Marie en Italie.

XIV. L'An 1233. Barthelemy de Vicency de l'Ordre des Freres Prescheurs, fut autheur de ces Cheualiers, qu'il institua pour concilier la paix par les villes d'Italie, & exterminer toute espece de discorde, & de diuision.

Le Pape Vrbain IV. l'an 1262. l'approuua, leur habit estoit vne robbe blanche, & vne robbe grise, & portoient pour leur deuise vne Croix pourprée en champ blanc, auec quelques estoilles au dessus. Leur deuoir estoit de prendre en leur protection les vefues & les orphelins, & de procurer la paix & concorde entre les autres. Ils ont esté appellez les Freres Ioyeux, dautant qu'ils viuoient paisibles & contents en leurs maisons, auec leurs femmes & enfans, ainsi que dit Sigonius, & plusieurs autres.

L'Ordre des Cheualiers de Iesus-Christ en Portugal.

XV. DEnis, surnommé Perioca, Roy de Portugal, neueu d'Alphonse X. Roy de Castille & de Leon, institua cét Ordre appellé communément, de Portugal, ou de Christ. Il ordonna que leurs blazons seroient vne robbe noire, & vne Croix noire coupée d'vne autre branche y attachée.

Le Pape Iean XXII. l'an 1321. leur prescriuit de tenir la regle de S. Benoist. Leur deuoir est de faire la guerre aux Mores qui habitent la Betique. C'est par leur vertu que l'Empire des Portugais s'est estendu jusques bien auant en l'Orient, & encores en Afrique, au Brasil, & autres parties Occidentales.

L'Ordre des Cheualiers de la Table Ronde.

XVI. ON dit qu'Artus Roy d'Angleterre, ayant choisi vingt-quatre Gentils-hommes les plus belliqueux, & les plus experimentez aux armes qu'il peust, il les ordonna Cheualiers; & comme estans égaux en vertu, il les aimoit également, pour leur oster tout sujet d'enuie; sans qu'il voulust en fauoriser l'vn plus que l'autre; il fit faire vne table ronde où ils prenoient ordinairement leur repas, en laquelle comme il n'y auoit ny haut ny bas bout, en ce faisant nul ne se pouuoit dire ny premier ny dernier assis, ny plus ou moins honoré que son compagnon; & de là ils ont esté nommez Cheualiers de la Table Ronde.

Google

Le menu peuple d'Angleterre croit que cette table est gardée au Chasteau de Vuinton, & que dessus sont grauez les noms de ceux qui ont esté de cette Cheualerie.

Guillaume Camdene croit l'institution de cét Ordre plus recente, & la rapporte à la coustume qu'on auoit autresfois de faire des Tournois, où l'on s'exerçoit aux armes. Car afin que les premieres ou dernieres places ne donnassent quelque sujet de querelles aux grands qui y assistoient, l'on n'vsoit que de tables rondes, où ils s'asseoient indifferemment, sans prendre garde qui estoit le premier ou le dernier.

L'Ordre des Cheualiers de la Iartiere en Angleterre.

XXVII. LE Roy Edoüard III. d'Angleterre, institua cét Ordre de la Iartiere, l'an 1350. pour purger le soupçon qu'aucuns auoient pris de la Comtesse de Salisbery, qu'il aymoit sagement, de laquelle il auoit leué la Iartiere bleuë, qui luy estoit tombée en dançant, & adiousta pour deuise, *Honny soit qui mal y pense*, à cause que les Gentils-hommes qui estoient presens, s'estoient pris à rire, disant qu'il feroit en sorte que cette Iartiere luy rendroit tout honneur & reuerence : ce qui aduint par l'institution de cét Ordre de Cheualiers, ausquels il en donna le nom.

D'autres disent, que cét Ordre prit son nom d'vne bande qu'Edoüard donna aux siens, pour memoire perpetuelle de la victoire que ce Roy auoit obtenuë à Poictiers contre Iean Roy de France. Ils mettent cette bande au dessous du genoüil gauche, laquelle ils attachent auec vne boucle, en signe de l'amour & concorde qui doit estre en cette societé: & sur leurs manteaux ils portent attachée la croix rouge de S. George dans vn escu.

Pour le grand colier de l'Ordre qu'ils ont de coustume de porter au iour de leur creation, il est autre que leur Iartiere reprise à plusieurs doubles, où sont entremeslées des roses blanches & noires, d'où estoit pendante l'Image de S. George, lequel il voulut estre leur Patron, en l'honneur duquel il auoit fait bastir vne Eglise fort magnifique au Chasteau de Vvindessore quelque temps auparauant.

D'autres rapportent encore l'inuention de cette milice à Richard I. & disent qu'Edoüard ne la fit que renoueller, mais cela est trop incertain : quoy que ce soit, les solemnitez de cét Ordre se celebrent tous les ans à iour prefix en ce Chasteau de Vvindessore, le iour de la feste de S. George, le Roy y presidant.

L'Ordre des Cheualiers du Bain en Angleterre.

XVIII. NOus n'auons rien de certain de ces Cheualiers, sinon que Henry IV. Roy d'Angleterre, le iour qu'il fut sacré au Chasteau de Londres, il crea Cheualiers 46. Escuyers qui auoient veillé la nuict precedente, & auoient vsé du bain, ausquels il donna à chacun des tuniques vertes à manchettes si longues qu'elles battoient les talons, auec des mantes pelües qu'ils portoient attachées à l'espaule gauche, auec vne cordellette de soye blanche double.

Le temps passé deux d'entre les nobles, qui n'auoient encore receu Cheualerie, estoient choisis pour estre admis à cét Ordre auec beaucoup de ceremonie. Ce qui se faisoit le iour du sacre, ou des nopces des Rois, ou des Reines, ou lors que quelques-vns de leurs enfans estoient inuestis de quelque Duché ou Comté : car le iour de deuant ils estoient vestus de robes grises, approchantes de celles des Hermites, auec le cuculle, le bonnet de lin ; & estans bottez, & en cét accoustrement ils entendoient deuotement la saincte Messe ; puis quand le soir estoit venu, ils alloient souper tous ensemble, deux Escuyers seruans vn chacun d'eux auec vn laquais.

Apres souper ils se retiroient en leur chambre, où l'on auoit dressé à chacun son lict auec des courtines rouges, où estoient attachées les armes de leurs maisons, & apres estoit apresté vn vaisseau propre pour se baigner, couuert de linceuls, où apres s'estre recommandez à Dieu, ils se baignoient, afin que doresnauant ils se souuinssent d'auoir tousiours le corps & l'esprit net. Le lendemain du grand matin, ils estoient réueillez au son de plusieurs instrumens musicaux, & se vestoient de mesmes accoustremens que le iour precedent.

Lors le Connestable d'Angleterre, vn Mareschal, & autres deputez par le Roy, les venoient trouuer, & les appellans par ordre chacun par leur nom, ils leur proposoient le serment qu'ils deuoient faire, à sçauoir de seruir Dieu sur tout, de defendre l'Eglise, & d'honorer le Roy, & defendre ses droicts, de prendre en leur protection les veufues, les vierges, & les pucelles, & les maintenir de tout leur pouuoir.

Apres auoir iuré sur les Euangiles tous ces articles, ils estoient conduits à Matines, les

Musiciens du Roy, & ses Herauts marchants deuant. Les Matines dites, ceux-là mesmes les remenoient en leurs chambres, où ils se deuestoient de leurs accoustrements precedents, & prenoient vn manteau de veloux bleu-celeste, pour representer que leur ardeur Martiale estoit toute celeste : & ils mettoient vn chapeau blanc, auec vn pannache de plumes blanches, & des gans qu'ils attachoient à leur manteau d'vne petite corde blanche, puis ils montoient sur des cheuaux sellez & houssez de cuir noir meslangé de blanc, auec vne croix attachée sur le front.

Leurs laquais marchoient deuant eux, portans leurs espées dorées, où pendoient leurs esperons semblablement dorez, leurs Escuyers estans à cheual à leurs costez, & en cette pompe ils venoient chez le Roy, les trompettes fanfarans au deuant.

Et estans ainsi arriuez en sa presence, ils sont conduits par deux anciens Cheualiers, puis leur laquais donnent leurs espées auec leurs pendants au grand Chambrier, lequel les presente au Roy en grande reuerence, pour les ceindre aux nouueaux Cheualiers, ce qu'il faisoit : puis il commandoit aux anciens Cheualiers de leur chausser les esperons, & ceux-cy souloient autresfois, en finissant cette ceremonie, leur baiser les genoux, en leur desirant tout bien.

Or ces nouueaux Cheualiers ainsi ordonnez, auoient de coustume anciennement de couurir la table du Roy, puis y disner tous ensemble, assis d'vn mesme costé. L'heure de Vespres venüe, ils alloient à la Chapelle, & là offroient leurs espées sur l'Autel, lesquelles ils racheptoient d'vne certaine somme d'argent.

En retournant, le maistre cuisinier du Roy leur venoit au rencontre, & leur presentant son cousteau, les menaçoit de leur couper ignominieusement les esperons, s'ils ne se monstroient fidelles & bons soldats. Au iour du couronnement des Roys ils les accompagnoient en pompe en leur rang, leurs espées ceintes, esperonnez, & couuerts de leurs manteaux de couleur de bleu celeste, fermez deuant d'vn ruban de soye blanche noüée en croix, auec le capuche pendant deuers l'espaule gauche. C'est ce qu'en dit particulierement Guillaume Camdene.

Le blazon de cét Ordre est, trois couronnes d'or dans vn cercle d'or, auec cette deuise, *Tria in Vnum*, attaché à vne bande de lin teinte en escarlate.

L'Ordre des Cheualiers de l'Annonciade en Sauoye.

XIX. AMedée VI. Comte de Sauoye, ayant institué cét Ordre, il le rendit celebre par les grands & riches reuenus dont il le fonda de son propre bien. Il voulut que le collier de cet Ordre fut composé de quatre petites lames d'or attachées à des chainettes d'or, se tenans les vnes aux autres auec de petits nœuds que l'on appelle lacs d'amour, & sur chacune de ces plaques estoient escrites ces quatre lettres, *Fert*, l'image de la Vierge Marie, & l'histoire de l'Annonciation pendante au milieu, de laquelle cette Cheualerie a pris son nom. Quant à ces quatre lettres, elles signifioient, *Fortitudo eius Rhodum tenuit*. Ce qui est dit à l'honneur d'Amedée, lequel comme disent les Annales de Sauoye, osta cette ville aux Turcs, & la conquit à Iesus-Christ, ou plustost la defendit & conserua contre leurs forces : de sorte que depuis ce temps-là les Cheualiers de Rhodes prirent les armes de Sauoye, qui estoient meslées à celles des Ducs de Saxe, parce que les premiers Princes de ce Duché en sont descendus, qu'ils adiousterent à la Croix argentée de leur Ordre en vn escu de gueulles, à sçauoir quand l'Isle de Rhodes leur fut donnée par l'Empereur de Constantinople : & cette deuise *Fert* demeura à Amedée, & à ses successeurs en memoire de sa valeur.

Les ceremonies de cét Ordre se reiterent tous les ans, le iour de l'Annonciation de la Vierge, & y sont ordonnez Cheualiers ceux que le Prince choisit.

Quant au Comte Amedée, il ne se contenta pas d'instituer cét Ordre, mais il voulut luy-mesme y estre enroollé, auec quatorze Seigneurs des plus apparents qui fussent en ce pays, auec lesquels il faisoit le nombre de quinze, en l'honneur des quinze mysteres de la tres-sacrée Vierge Marie.

L'Ordre des Cheualiers de la Toison d'or, chez les Bourguignons, & ceux de la maison d'Austriche.

XX. PHilippes surnommé le Bon, Duc de Bourgongne, pour l'amour qu'il portoit à la Noblesse, l'an 1430. au mois de Ianuier, erigea cét Ordre le iour de ses nopces auec Elisabeth fille de Iean Roy de Portugal, à la gloire de Dieu, de sa saincte Mere, & de S. André Apostre : & pour exciter dauantage les cœurs à l'exaltation de la saincte foy, & les émouuoir à la vertu, il donna à cét Ordre le tiltre de la Toison d'or,

faisant allusion à la toison de Gedeon, qui fut trouuée en l'air d'vn costé pleine de rosée de l'autre seiche, ainsi que l'on viod dans des tapisseries de son temps, que l'on tend à la feste de S. André, iour dedié aux solemnitez de cét Ordre. Il est vray que quelques-vns disent que ces Cheualiers ont eu leur commencement de la Religion Thebéenne, mais cela est trop obscur pour y asseoir aucun fondement.

Le Duc Philippes ayant donc erigé cet Ordre, il s'en declara le Grand-Maistre, & donna à ces nouueaux Cheualiers vne robe de laine teinte en escarlate, que son fils Charles le Hardy changea en vne de soye au Chapitre de Valenciennes, & vn collier d'or où estoit enlassé vn fusil, qui sembloit faire sortir du feu d'vn caillou, l'Embleme de feu son pere, & au bout de ce collier, la toison d'or, le tout auec obligation de remettre cela en l'Ordre, aduenant qu'ils mourussent, pour estre donné à ceux qui le meritoient. Paradin en ses Symboles interprete ce blazon, en sorte qu'au fusil il donne cette deuise, *Ante ferit quàm flamma micet*, & à la toison, *Pretium non vile laboris*.

Les premieres charges de cét institut sont le Chancellier, le Thresorier, le Roy d'armes, & le Greffier, qui iugent sans appel de tous les debats qui interuiennent entr'eux, & des crimes s'il y eschet. Philippes n'en fit au commencement que 25. mais trois ans apres il en adiousta encore six, de sorte qu'ils estoient 31.

Depuis Charles le Quint pour les diuerses Prouinces où il commandoit, en augmenta le nombre iusques à 51. mais depuis le Chapitre tenu à Gand par l'authorité de Gregoire XIII. on accorda à Philippes II. Roy d'Espagne, & fut confirmé encore à Philippes III. par Clement VIII. qu'ils pourroient créer des Cheualiers hors du Chapitre, quand il leur plairoit. Ces Cheualiers ne peuuent estre que des maisons, qu'en Espagne ils appellent *Grandes*.

Richard Vuassebourg en ses antiquitez Belgiques, fait mention des anciens Cheualiers du Cygne, instituez par Sulius Brabon, duquel selon aucuns, le Brabant a pris son nom, leur donnant cét oyseau pour hieroglyfique de la concorde qu'il vouloit estre entre eux.

L'Ordre des Cheualiers du Porc-Epic en la maison d'Orleans.

XXI. CHarles Duc d'Orleans, qui fut apres Roy de France, & VI. du nom, à l'imitation de Philippes Duc de Bourgongne, erigea l'Ordre des Cheualiers du Porc-Epic, portans en leurs baudriers la figure de cét animal, auec ce Symbole, *Cominus, Eminus*, comme dit Paul Ioue.

Aucuns n'estoient enroollez en cette compagnie, qu'ils ne fussent de grande noblesse, & de grande perfection aux armes. Depuis Louys douziesme Roy de France, & pourtant Duc d'Orleans, & Comte de Blois, comme son heritier, prit la deuise d'vn Porc-Epic couronné, auec cette inscription, *Vltus auos Troiæ*: sur la monnoye mesme il en fit grauer la figure, laquelle auec celle du loup estoit anciennement les armes des Comtes de Blois.

Qui fut cause que Charles prit cette deuise, ce fut que le Porc-Epic se defend de prés & de loing contre les chiens, leur dardant à guise de sagettes ses picquerons: & Charles pour faire paroistre qu'il se tenoit asseuré contre tous reuers de fortune, & tousiours prest de se defendre contre quiconque l'offenseroit, le donna pour blazon à ses Cheualiers.

L'Ordre des Cheualiers du Chardon de la Vierge Marie, en la maison de Bourbon.

XXII. LOuys II. Duc de Bourbon, surnommé le Bon, fils de Pierre I. qui fut tué en la bataille de Poictiers, que le Roy Iean eut contre l'Anglois, apres auoir seruy les Roys Charles V. & Charles VI. contre ces peuples leurs ennemis. Retourné qu'il fut d'Afrique, où il auoit conduit vne armée contre les Infidelles, lors que par les factions des maisons d'Orleans & de Bourgongne, le Royaume sembloit estre arriué à sa derniere ruine, le Bourguignon ayant institué l'Ordre de la Toison, & l'Orleannois celuy du Porc-Epic, il institua l'Ordre des Cheualiers du Chardon de la Vierge, pour authoriser dauantage son pouuoir, qu'il employa entierement à l'assistance & protection de Charles Duc d'Orleans, de Philippes Comte d'Eureux, & de Iean Comte d'Angoulesme, pupilles de Louys Duc d'Orleans son nepueu, contre le Bourguignon qui l'auoit miserablement occis. Le collier de cét Ordre estoit d'or tissu de fleurs de lys, auec vn entrelacs en égale distance de fueilles de chardon, d'où pendoit vne croix, & autour cette deuise, *Esperance*.

Ce Prince honora de cét Ordre les Gentils-hommes qui auoient rendu quelque

Digitized by Google

seruice signalé à la maison de Bourbon : & quant à luy, il s'en declara le Grand-Maistre.

En signe dequoy il en adiousta à ses armes le collier, qui estoit tout parsemé de fleurs de lys, tout en champ d'argent & de gueule, sur vn escu de couleur bleuë, auec cette inscription, *Esperance*.

Quant à cét Embleme composé de lys & de chardons, le Duc Louys a voulu signifier sa constance contre toutes les aduersitez qui luy pourroient arriuer, & mesme qu'il auoit esperance de plus grandes prosperitez ; le chardon par ses fueilles piquantes representant ce qui afflige ; & le lys qui a tousiours ses fueilles vertes, l'espoir comme de tout temps il en a esté le hieroglifique entre les anciens.

L'ordre des Cheualiers de Cypre.

XXIII. LA maison de Lusignan qui a donné tant de Roys, & de Princes à la Chrestienté, particulierement au Royaume de Hierusalem, d'Armenie & de Cypre, a donné commencement à cette Cheualerie, encore qu'on ne sçache pas en quel temps.

Ses enseignes estoient vn collier fait d'vn cordon d'or, où estoient enlassez de grands caracteres, & au dessous pendoit vne espée ayant la lame d'argent, & la poignée d'or, qu'entournoit cette deuise Françoise *Pour loyauté maintenir*, pour apprendre à ceux qui estoient de cét Ordre, qu'ils ne doiuent iamais laisser passer l'occasion de se monstrer genereux & d'vn grand courage, ne portans l'espée que pour cela, & qu'ils doiuent conseruer entr'eux la concorde & l'amitié pour la defense de la patrie, la Terre Saincte denotant le silence entre les anciens Romains. Les armes de ceux de la maison de Lusignan sont ceintes de ce collier.

L'Ordre des Cheualiers de l'Espic en Bretagne.

XXIV. FRançois I. de ce nom, Duc de Bretagne, fils de Iean cinquiesme, & nepueu de Iean quatriesme, surnommé le Conquerant, qui transporta le premier ce Duché en la maison de Monfort descenduë de ce grand Evrard de Montmorency, institua l'an mil quatre cens cinquante, l'Ordre de l'Espic, tant pour honorer la memoire de son ayeul, que pour decorer dauantage sa noblesse.

Il donna à ceux qu'il y admit, vn collier d'or tressé d'espics de bled, & noüez en lacs d'amour, leurs queuës se iettans derriere, le tout reuenant presque à la forme d'vne couronne de Ceres.

A ce collier pendoient deux chainettes, vne Hermine dessus vne petite colline verte, auec cette deuise de Iean le Conquerant, *Amaire*, symbole d'vne ame pure, & genereuse.

Cét animal, selon Pline, estant si amoureux de pureté, que s'il est poursuiuy des chasseurs, se voulant sauuer dans son clapier, s'il en trouue l'entrée sale & vilaine, il aime mieux se laisser prendre que d'y entrer, & se soüiller en y entrant.

Anne fille de François II. Duc de Bretagne, & de Marguerite de Foix, fille de Gaston de Foix, & d'Eleonor Reine de Nauarre, prit presque vne semblable deuise, à sçauoir, *Plustost mourir*, ainsi que l'on void encore auiourd'huy au chasteau de Blois.

Cét Ordre des Cheualiers de l'Espic prit fin lors que la Duché de Bretagne fut incorporée à la Couronne de France, par le mariage de la susdite Anne auec Charles VIII. & depuis le decez de cettui-cy à Louys XII. Roy de France.

L'Ordre des Cheualiers du Croissant entre les Angeuins & Siciliens.

XXV. RÉné Duc d'Anjou, & Roy de Sicile, de Naples, & de Hierusalem, fonda cét Ordre en l'Eglise de S. Maurice, Cathedrale de la ville d'Angers, & donna à ceux qu'il y admit, vn collier d'or où estoit attaché vn croissant auec cette deuise, *Los en croissant*. Personne n'estoit receu en cette Cheualerie, si premierement il n'auoit rendu quelque signalé témoignage de sa valeur : ce que l'on recognoissoit au nombre des combats ausquels il auoit assisté, par des petits bastons enfermez chacun auec vn anneau qui leur pendoit du col, auec vne petite bande.

Les premiers qui furent honorez de cét Ordre, furent Iean frere aisné du Roy susdit, qui estoit Duc de Lorraine, & de Calabre, le Vicomte de Ballore, & Estagy Bertrand Seigneur de Beauuais, & autres, les noms desquels sont en l'Eglise de S. Maurice d'Angers.

Ces Cheualiers estans obligez de participer, & communiquer également à la fortune, bonne ou mauuaise des vns ou des autres, & de se prester charitablement ayde & secours en toute necessité, sans qu'aucun puisse offenser l'autre par armes. La famille

Digitized by Google

d'Anjou ayant esté esteinte par la mort de ce Roy, cét Ordre prit fin aussi.

L'Ordre des Cheualiers de la Nauire ou de la Coquille.

XXVI. LEs François estoient anciennement fort sçauans, & experimentez aux armes, selon que le rapporte Paccatus, Apollinaris, & S. René s'adonnans à la marine auec vne telle affection : qu'ils arresterent, que si en quelque nation que ce fust, ils bastissoient vne ville pour y faire leur demeure, ses armoiries seroient vn Nauire.

Ceux-cy disent qu'ils pouuoient bien auoir appris cette experience des Gepides, qui ont autrefois tenu tout l'Ocean Germanique : s'y estans enfin rendus si bons maistres, qu'ils ont excellé tous les autres peuples par de si belles expeditions d'outre mer.

En tesmoignage dequoy S. Louys fit marquer certaine monnoye d'vn nauire, & de coquilles de mer: Et l'ordre de certaine Cheualerie en France, qui portoit pour deuise deux nauires de couleur noire, dans vn escu en champ d'or fait de coquilles de mer, dans lesquelles estoient deux demie-lunes de couleur rouge, pour memoire de tant de victoires que les Roys de France ont emportées sur les Barbares de l'Orient, & de leurs drapeaux qu'ils leur ont enleuez, marquez de la figure de cét Astre nocturne, lequel est l'enseigne des Turcs, comme l'Aigle l'estoit des Romains, l'ayant pris de l'ancienne Byzance qui l'auoit pour ses blazons, ainsi que Lipsius dit l'auoir obserué dans Busbec, & de certaines medailles antiques, aux reuers desquelles estoit vne demie-lune auecque cette inscription, BYZANTION.

L'Ordre de S. Michel en France.

XXVII. LOuys vnziesme transporta des Romains aux François la coustume que les grands ont de porter vn collier d'or, lors dit Gaguin, que le 1. d'Aoust l'an *1469.* il institua à Amboise l'ordre de S. Michel, qu'il augmenta de nouuelles constitutions au Plessis lez Tours; donnant pour deuise à ceux qu'il admit à cette Cheualerie, le collier d'or tissu de coquilles attachées les vnes aux autres à guise de celle que les Senateurs Romains y portoient sur le bras éleuées en dehors, auec cette deuise : *Immensi tremor Oceani,* prouoqué à cela par l'exemple de son pere Charles VII. qui auoit en ses enseignes l'image de cét Archange, lors qu'il fit son entrée à Roüen, à cause que par vn miracle special il auoit esté veu sur les ponts d'Orleans, defendant cette ville là contre les Anglois en vn assaut qu'ils luy liuroient. Au commencement le nombre de ces Cheualiers n'estoit que de trente des plus grands & plus vertueux du Royaume, desquels le Roy voulut estre le Grand-Maistre.

Or ceux qui sont admis à cette compagnie, s'obligent par promesse particuliere d'obeïr au Roy, & n'en peuuent estre cassez, si ce n'est pour crime d'heresie, ou de leze-Majesté, ou pour auoir quitté son rang en guerre, & s'en estre fuy par coüardise.

Or lors que quelqu'vn estoit mort, s'il falloit en élire quelqu'vn en sa place, on ne le faisoit point par vœux & suffrages, mais auec des petits billets signez, que les Venitiens appellent balottes, qu'on mettoit en vn bassin, apres que le Chancellier les auoit comptez ; celuy qui en tiroit le plus, estoit receu par le Prince en la place du decedé, auec ces paroles: *L'ordre te tient pour frere & compagnon.* C'est pourquoy il te donne ce collier; plaise à Dieu que tu le porte long-temps.

Apres cela en signe d'amitié, il baise chacun des Cheualiers. Cét ordre a son Chancelier Thresorier, son Porte-baston, nommé S. Michel, & son Greffier, qui tient registre des noms & beaux exploicts des Cheualiers.

Nos Roys honorent encore de cét Ordre les Princes estrangers, en tesmoignage d'amitié, lesquels, s'ils se veulent declarer leurs ennemis, ils leur renuoyent l'ordre pour estre liberez de leur serment.

L'Ordre des Cheualiers de S. George de Carinthie.

ROdolphe d'Habspurg, qui fut le premier de la maison d'Austriche, qui paruint à l'Empire pour defendre la Hongrie, la Syrie & la Carinthie contre les armes des Turcs, qui sembloient les menacer de ruine, institua l'Ordre de S. Georges, & donna au Maistre General d'iceluy vne ville de Carinthie de fort belle assiette, pour y faire sa demeure ordinaire, & l'honora de la dignité de Prince. Il voulut encore que l'Euesque de la cité venu d'Autriche, dependist de luy pour le temporel, auec ses Chanoines, qui furent transportez à cause de cela en la forteresse, & porterent la Croix rouge de S. George dans les armoiries de leurs maisons. Et à ce que rien ne manquast à la splendeur de ce nouuel Ordre cét Empereur luy transfera les Chasteaux & domaines des Topars de Cranichbeg tout fraischement ocois auec leurs familles, à sçauoir les terres de Trautmandorf, Scharfenech, & de saincte Patonille.

Bernard de Luxembourg en son liure qu'il a fait des Ordres Militaires, dit que celuy de S. Georges fut institué du Pape Alexandre VI. & de Maximilian Empereur contre les Turcs, dont les blazons furent vne Croix d'or, auec vne couronne dans vn anneau d'or.

L'Ordre de la Croix de Bourgongne, au Royaume de Thunis.

CHarles le Quint Empereur & Roy des Espagnes, apres auoit remis Muleasses Roy de Thunes en son Royaume, qui en auoit esté chassé par cét insigne Corsaire Barberousse, estant entré en pompe, comme victorieux, dans Thunes, portant vn manteau sur lequel il y auoit vne Croix de Bourgongne, laquelle il auoit accoustumé de porter en la guerre, comme il estoit d'vn grand & magnanime courage, & qui desiroit se concilier la bien-veillance d'vn chacun, desirant mesme recognoistre la valeur de ceux qui l'auoient assisté en cette conqueste; en memoire aussi de cette signalée victoire, il institua l'Ordre de la Croix de Bourgongne, l'an 1535. le iour de saincte Marie Magdeleine; à laquelle Croix il adiousta vn fusil qui tiroit des estincelles de feu d'vn caillou, auec cette inscription, *Barbaria*.

L'Ordre des Cheualiers de S. Estienne en la Toscane.

XXVIII. COsme de Medicis, premier Duc de Florence, l'an 1561. institua l'Ordre de S. Estienne Pape & Martyr, au iour duquel il auoit gaigné la bataille de Marciano le 6. d'Aoust: & en mesme année le Pape Pie IV. le confirma, l'an 1561. le premier iour de Feurier, leur octroyant tous les priuileges qu'ont ceux de Malte, sous la regle de S. Benoist, à condition que tous ceux qui voudroient estre de cét Ordre feroient veu de charité, chasteté coniugale, & obedience, sans admettre personne s'il n'est noble, nay en legitime mariage, & nommément Catholique, & sans note d'infamie.

Ils portent vne robe de camelot blanc auec vne croix rouge sur le costé gauche, tant au manteau qu'à leur habit ordinaire, & sont tenus de porter les armes pour la defense de la Foy Chrestienne, tant par mer que par terre, & de rachepter les prisonniers Chrestiens, & subuenir aux pauures, & de dire chacun iour cent *Pater noster*, & cent *Aue Maria* pour leur seruice ordinaire, & à certains iours solemnels ils sont tenus au double: & lors qu'il meurt quelqu'vn de la compagnie, chacun doit dire en son intention cent *Pater noster*, & cent *Aue Maria*, ou bien l'Office des Morts.

Leur grand Maistre est le Duc de Florence: la forme de leur croix est semblable à celle de Malte, ils ont aussi entr'eux des Prestres & des Freres Seruans.

De l'Ordre des Cheualiers de S. Estienne, institué dans l'Estat de Florence, par les Princes de la maison de Medicis.

XXIX. CEt Ordre illustre des Cheualiers de S. Estienne fut grandement amplifié par Ferdinand de Medicis: ils tiennent leur Estat dans Pise, & la rendent vne vraye ville de Mars. Ces nobles Cheualiers portent le nom de S. Estienne Pape & Martyr, & sont tous nobles de race, qui se sont rendus insignes pour les exploicts memorables faits par eux, tant par mer que par terre, contre les ennemis communs de la Chrestienté, & n'y a presque Ordre qui ait plus valeureusement combattu contre les Turcs que cettui-cy. La loy de l'Ordre leur permet de se marier, & toutefois il y en a peu qui espousent femme, afin qu'ils soient plus libres aux affaires de guerre. Les Princes de la maison de Medicis ayans institué cét Ordre, afin qu'il fust frequenté à Pise, y ont fait construire vn magnifique Palais, auec vn tres-beau Temple, le frontispice duquel est recouuert de marbre, & la voûte est enrichie de plusieurs belles tables dorées, sur lesquelles sont representées en de tres-anciennes peintures, les faits & les expeditions glorieuses dudit Ordre: mais ce qui rend leurs victoires encores plus illustres & veritables, sont la quantité des enseignes, drapeaux & guidons, signes & marques de leur vertu militaire, qui sont attachez autour de ce Temple, auec plusieurs dépouilles & trophées arrachez aux Turcs.

L'Ordre des Cheualiers du S. Esprit en France.

XXX. HEnry III. du nom, Roy de France & de Pologne, pour marque d'vne eternelle pieté, & de la recognoissance qu'il desiroit rendre à Dieu des bien-faits qu'il auoit receus de sa Majesté le iour de la mission du S. Esprit, ayant esté en pareil iour éleu Roy de Pologne, succedé à la Couronne de France par la mort du Roy Charles IX. son frere, & pris naissance en mesme iour.

Il institua l'Ordre des Cheualiers du S. Esprit, l'an 1579. le premier jour de Ianuier, à Paris : en l'Eglise des Hermites de S. Augustin.

Cet Ordre institué pour l'extirpation des heresies, & pour l'augmentation de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine.

Il voulut qu'aux ceremonies ces Cheualiers eussent chacun vn manteau de velours noir, tout parsemé de lis, & de flammes en broderie d'or, & d'argent, auec vn grand colier d'or entrelassé de lis & de flammes, au bout duquel est vne croix de Malte, & au milieu de laquelle est vne colombe. Il y a vn liure particulier de cet institut, qui est assez vulgaire.

L'Ordre des Cheualiers du sacré Sang de nostre Seigneur Iesus-Christ à Mantoüe.

XXXI. VIncent de Gonzague, quatriéme Duc de Mantoüe, & second de Monferrat institua cet Ordre, l'an mil six cens huict, aux nopces de son fils François auec Marguerite de Sauoye, pour la deffense & augmentation de la Religion Chrestienne, & institua iusqu'au nombre de vingt Cheualiers, lequel Ordre a esté confirmé par le Pape Paul V.

Or d'autant que ceux de l'Eglise de S. André à Mantoüe tiennent qu'ils ont vne partie de l'esponge de nostre Seigneur, & trois gouttes de sang que l'on dit auoir esté recueillies par S. Longis, Centenier & Martyr; il erigea son ordre sur ce sujet, auec cette inscription, *Nihil isto triste recepto*. Et pour le colier il le fit faire de petites vergettes d'or, liées ensemble & du feu au dessus, entremeslées toutesfois d'autres pieces où ces mots sont escrits, *Domine probasti me*; voulant par ce symbole apprendre à ceux de son Ordre qu'au plus fort de leurs aduersitez ils se deuoient garder la foy & viure ensemble en amitié & concorde perpetuelle.

L'Ordre des Cheualiers de Nostre-Dame du Mont Carmel & de S. Lazare en France.

XXXII. AV commencement de ce Traité il a esté parlé de la reünion des deux Ordres de S. Maurice & de S. Lazare en Sauoye, mais les Cheualiers de S. Iean auoient obtenu du Pape Innocent 8. aussi, qu'il fust reuny au leur, pour le regard de la France, ce qu'ils retinrent jusques à Amarus le Chaste. Cestuy-cy estant Cheualier de S. Iean & grand Maistre de l'Ordre de S. Lazare, s'efforça de faire rendre à ses confreres les biens qui leur appartenoient.

Sa mort l'empescha de faire reussir son dessein : mais de nos jours Philbert de Nerestan, doüé d'autant de pieté, & de courage, que de force, & de modestie, a repris les mesmes brisées de son predecesseur, bien qu'il ne fust Cheualier de S. Iean comme luy, & à cét effet s'en alla à Rome vers le Pape Paul V. où il obtint ce qu'il desiroit, & de plus, que doresnauant les Cheualiers François de S. Lazare se nommeroient Cheualiers de Nostre-Dame du Mont Carmel & de S. Lazare, & que pour leurs blazons ils porteroient au col vne croix violette, où seroit l'image de Nostre-Dame, & vne autre cousuë sur l'vn des costez de leur manteau, de mesme couleur & figure.

L'Ordre de la Cordeliere ou du Cordon institué par Anne de Bretagne, Reyne de France.

XXXIII. COmme la Reyne Anne de Bretagne espouse du Roy Charles VIII. estoit vne Princesse chaste & vertueuse, elle fit tousiours estat des Dames d'honneur & de vertu, lesquelles pour honorer dauantage & reconnoistre leurs merites, elle institua l'Ordre de la Cordeliere, à l'imitation des Roys qui ont dressé plusieurs Ordres de Cheualerie, leur en faisant don, comme d'vne escharpe ou colier de Cheualerie, les admonnestant de viure chastement & saintement, & auoir tousiours en memoire les cordes & les liens de Iesus-Christ; & elle-mesme pour les aiguillonner dauantage à la vertu & faire estat de ce Cordon ou Cordeliere, en couronna son Escusson my-party des lis de France, & de l'Hermine de Bretagne, comme nos Roys bordent leurs Escussons des coliers de leurs Ordres du S. Esprit & de S. Michel.

Des Cheualiers instituez par les Papes.

XXXIV. LEs souuerains Pontifes ont institué plusieurs Ordres de Cheualiers qui sont les Cheualiers de Iesus-Christ, du saint Esprit, de saint Pierre, de saint Paul, de saint George, du Pape Pie, de Lorette, de saint Anthoine, de Julius & de Lis;

Digitized by Google

Cheualiers, dis-je, les vns Ecclesiastiques, les autres laïques, tous pensionnaires du Pape distinguez les vns des autres par des croix de diuerses couleurs.

Les Cheualiers de Iesus-Christ portent la Croix rouge enuiron telle que la portent les Cheualiers de mesme nom en Portugal, enfermée dans vne bordure d'or. Ils furent instituez par le Pape Iean XXII. ainsi que disent François Tarraf & Iean Confetrius dans le recueil des priuileges des Mendiants.

Les Cheualiers du S. Esprit, appellez à Rome les freres de l'Hospital du S. Esprit, portent la Croix blanche sur leur robbe, ou sur leur manteau. Eram Azore dit qu'en Saxe il y a vn Ordre aussi de Cheualiers du Saint Esprit.

Leon X. fonda les Cheualiers de S. Pierre contre les Turcs, ainsi que dit Alphonce Ciaconius en l'histoire des Papes, & des Cardinaux, lequel Pape Paul III. confirma ceux de S. George par Alexandre IV.

Le Pape Pie V. l'an 1560. institua ceux qui portent son nom, lesquels il voulut qu'ils precedassent tous ceux des Empereurs & autres Princes, & les Cheualiers de Malte mesmes, dautant qu'ils estoient ses domestiques, ou commensaux. Sixte V. l'an 1586. institua ceux de Lorette.

C'est sommairement ce qui se peut dire des Ordres de Cheualerie, qui ont eu quelque nom parmy les Chrestiens; Quant à leurs statuts & constitutions particulieres le Lecteur s'en pourra instruire plus amplement dans les Autheurs.

FIN.

Digitized by Google

ADVERTISSEMENT AV LECTEVR.

Voicy, Amy Lecteur, vne nouuelle Edition qu'on donne au Public, apres l'auoir exactement conferée sur plusieurs precedentes, & particulierement sur la derniere imprimée à Paris en l'année 1644. En laquelle non-plus qu'aux autres, les Empereurs, les Roys, les Princes & autres Souuerains à present regnans, n'ayans point esté compris auec ceux qui les ont precedé; On a estimé que ce seroit vn crime, en publiant la gloire des defuncts, d'oublier aujourd'huy le triomphe de ceux qui regnent. C'est pourquoy il a esté recogneu tres-vtile, de faire vn supplément à la fin de ce Liure, tant pour satisfaire à ce deuoir, que pour d'autant plus enrichir & rendre recommandable cette presente Impression. On a commencé ce supplément par la France, & continué de mesme sur quelques autres Royaumes & Estats. Il ne faut donc point douter que le Lecteur n'aye entiere satisfaction de cette petite continuation suiuante, non moins desirée que tres-necessaire, puis qu'il s'agist d'imiter vn grand & celebre Autheur, qui par son eminent sçauoir, en eternisant toutes les nations, s'est eternisé luy-mesme, ayant par les hautes lumieres de son Esprit, pour d'écrire les merueilles de tout le monde, abbregé en ce seul volume, les veilles & les trauaux de plus de cinq cens anciens Autheurs, qui ont composé plus de cinq cens volumes sur ce sujet.

Digitized by Google

SVPPLEMENT

AVX ESTATS, EMPIRES ET PRINCIPAVTEZ DV MONDE.

ROYAVME DE FRANCE, ET DE SON ESTAT DEPVIS LA REGENCE de la Reyne, iusques en la presente année 1653.

APRES la mort de ce glorieux Monarque LOVIS le Iuste, dont la memoire sera venerable à tous les siecles, LOVIS XIV. de nom, son digne Fils, remplit son Trône, dés le moment qu'il en occupa la place, par les belles esperances qu'il nous donna. Comme en aprenant à marcher, il prenoit plaisir à suiure les Traces que le Roy son Pere luy auoit laissées, on le voyoit croistre en vertu & en âge tout à la fois, sans qu'il eust encore d'autres Precepteurs que ses inclinations.

Il est vray qu'ayant tousiours deuant les yeux le nouueau Miroir de la Reyne sa Mere, qu'on peut appeller le miroir sans tache, puis qu'elle n'a pas vn seul defaut, il ne pouuoit broncher à la lumiere de ce grand Flambeau.

Dailleurs, comme c'estoit le Fils de nos Vœux, ayant esté donné à nos prieres, le Ciel combloit son regne de Felicitez: L'Histoire fait foy, qu'il monta Victorieux & Triomphant sur son Trône, puis que le premier iour de son Regne, fust celuy-la mesme de la defaite de ses Ennemis, par le gain de la bataille de Rocroy.

Cette Victoire fust suiuie de tant d'autres de mesme importance, que les Echos d'Allemagne, de Flandres, de Catalogne & d'Italie, ne parlent encore que de nos Triomphes, redisant à toute heure ce qu'ils en ont apris.

QVE si l'orage de quelque rebellion ciuile & domestique troubla

Digitized by Google

le calme de cét Estat, dans les dernieres années de sa Minorité, la prudence de la Reyne Regente sa Mere, inseparable d'vn courage inuincible, & digne de la grandeur de sa naissance, ramena le beau temps auec la felicité, pour nous faire voir sans nuage le iour de sa Majorité.

Certes iamais Princesse n'a eu plus d'ennemis à combattre, mais comme elle tient le party de la raison, on ne doit pas s'estonner de leur defaitte, puisque la Iustice triomphe toujours.

De faire icy les Eloges de ce jeune Monarque, l'histoire de sa vie, quoy que naissante, a déja remply vn volume entier, nous faisant gouster tous les iours les fruicts des esperances qu'il nous a données.

Et à n'en point mentir, il iustifie le surnom qu'il porte de *Dieu-donné*, puis que la nature ne sçauroit produire vn Prince si parfait que luy. On l'a veu en Picardie en cette année 1653. à l'âge de quatorze ans, à la teste de ses troupes, aller recognoistre l'armée d'Espagne, & mesme s'engager dans les perils. Tous les premiers exercices de ce grand Roy, tant militaires qu'autres, luy ont esté si faciles, que dans le temps de son education, à l'âge de douze ans, il a fait tant d'estime des bonnes Lettres, que luy-mesme a traduit de Latin en François les Guerres des Suisses écrites par Cesar. Ce qui nous fait preuoir, qu'il se rendra aussi admirable par son esprit, que redoutable par sa valeur. Si l'on considere aussi les traits de son visage, ils ont des douceurs qui se font aimer de tout le monde: Son entretien a des charmes qui rauissent les plus sages: Et comme ces qualitez sont accompagnées de mille vertus, dont l'éclat ébloüit l'enuie, tout l'Vniuers est tellement remply du bruit de son renom, qu'il est recognu pour l'vnique heritier de la Gloire des Cesars & des Alexandres.

Auant que de commencer ce Supplement, j'ay creu qu'il estoit à propos de faire voir les Stances que Monsieur Beys a mises au iour sur la mort du feu Roy, & en suitte l'Epitaphe que Monsieur de la Serre a faitte, pour estre grauée sur le Tombeau de ce digne Monarque, comme le dernier deuoir qu'il consacre à sa memoire, puis qu'ils n'ont pas esté inserez au premier volume, où ils deuoient seruir d'ornement.

TOMBEAV DV ROY LOVIS LE IVSTE.

STANCES.

LA mort n'a pas esteint cét Illustre Flambeau
Parmy les Nations de sa flamme Idolatres;
Ce Monarque Inuincible, au lieu d'vn seul Tombeau,
En cent endroits diuers s'esleua cent Theatres:
La Terre estend son Nom, & resserre son Corps;
Elle admire sa vie, en merueilles feconde;
En fin il est viuant en tous les lieux du monde
Où par son bras vainqueur ses ennemis sont morts.

Sur des flots escumants, entre des Rocs affreux,
Sur des Murs foudroyez, malgré tous les obstacles,
Ce Grand Roy se dressa des Theatres fameux,
Où parurent de Mars les plus dignes spectacles:
Sa force redoutable en cinq iours seulement,
En bastit sur des Monts plus hauts que le Tonnerre,
Et deslors il sembloit, qu'il eût quitté la terre,
Pour aller establir vn Throsne au Firmament.

Il mesprisa ce vain & ce dernier honneur,
Et ce dueil éloquent des Muses desolées;
Connû par ses Vertus, comme par son bon-heur,
Il ne demanda point de pompeux Mausolées;
Mais prest de voir le Dieu, qui rend les Roys vainqueurs,
Il defendit aux siens, que l'on le fit reuiure
Par des Tiltres brillants sur le Marbre, ou le Cuiure,
Puis qu'il auoit graué sa gloire dans les cœurs.

Voyant qu'apres sa Mort, il laissoit des Guerriers,
Qui maintiendroient l'honneur de la France indomptée,
Il quitta la Couronne au milieu des Lauriers,
Auec plus de plaisir qu'il ne l'auoit portée;
Et voulut reconnoistre auant que de mourir,
Ce grand Temple, où seroient ses Cendres enfermées,
Auec le mesme Front qu'il eût dans les Armées,
Reconnoissant les Forts qu'il alloit conquerir.

Dans sa viue douleur, il trouua des appas,
Sçachant de quel plaisir elle seroit suiuie;
Il mourut sans regret, & son heureux trespas
Le doit rendre immortel aussi bien que sa vie:
Esleuant son esprit iusqu'au plus haut des Cieux,
Il oublia du monde, & la Pompe, & les Charmes,
Et par de saincts discours, il condamna les larmes
De ceux qu'il voyoit prests, à luy fermer les yeux.

S'il est viuant encor, par les nobles exploits
Qu'auant que d'expirer il finit en personne,
Peut-on pas dire aussi, qu'il reuit par le choix
Qu'il fit des Demy-Dieux qui gardent la Couronne?
Puis que ce choix du Thrône, est le plus ferme appuy,
Il est dans les Conseils, il est dans les Batailles,
Et regne tous les iours malgré ses Funerailles,
Par les heureux progrés qui se font apres luy.

EPITAPHE

DE LOVIS XIII. SVRNOMMÉ DIGNEMENT le Iuste, Roy de France & de Nauarre.

Dans ce fameux Tombeau, reposent les precieuses cendres du Phenix des Monarques, sous le Nom de Louis XIII. Roy de France & de Nauarre. Sa pieté luy fit porter le surnom de Iuste, sa valeur celuy d'Inuincible, & sa Fortune celuy de Conquerant. Il mit l'Allemagne en liberté, l'Espagne à la raison, & l'Italie en repos. Il prit autant de villes qu'il fit de sieges. Il remporta autant de victoires qu'il donna de batailles. Il fit autant de malheureux qu'il eût d'ennemis. Il regna aussi long-temps qu'Alexandre vécut; Que s'il ne conquit pas comme luy toute la terre, il s'en rendit l'arbitre, apres en auoir esté l'ornement. Passant, admire sa vie, & imite sa mort, puis que l'vne a trauaillé aux Couronnes de l'autre, pour luy faire acquerir les felicitez dont il ioüit.

CE grand Roy possedoit toutes les vertus imaginables. Il n'y auoit point de larmes ny de soupirs qui ne luy fussent dignement deus: Aussi toute la France l'a tellement pleuré auec des larmes de sang, qu'elle se fust trouuée inconsolable dans cette desolation publique, n'eust esté la presence de cette grande Reyne son Espouse, dont les brillantes vertus ont tousiours esté en admiration à tous les peuples. Si on s'affligeoit si fort de voir son Souuerain dans le Tombeau, d'autre part aussi on se consoloit beaucoup de voir vn autre Monarque tant attendu & tant chery entre les bras de la Reyne sa Mere, dont l'auguste presence & la sage conduitte, a reparé en quelque sorte vne perte si sensible à tout le monde.

Cette grande Princesse qui ne pouuoit tarir ses larmes apres la perte d'vn Roy si accomply, fut neantmoins contrainte de les essuyer, pour consoler vne affluence de peuples, qui prosternez à ses pieds, compatissans à ses iustes douleurs, ne pouuoient trouuer de satisfaction qu'en luy rendant vn legitime hommage.

Dans ces afflictions sans remede, cette Monarchie estant de toutes parts dans sa defense & dans ses conquestes, ces submissions éclatterent auec beaucoup de preuues de sincerité: car au mesme instant on vit des Batailles gaignées, on vit des Villes & des Prouinces iusques à present inaccessibles conquises: on vit tous les plus vaillans de ce Royaume, courir au peril de la guerre, pour rendre sa Regence non moins triomphante par la grandeur de ses diuins Conseils, qu'admirable par sa pieté & par sa clemence.

Le retour de ceux qui estoient hors de la Cour fut agreable à cette vertueuse Princesse. Les prisons furent ouuertes, vn chacun se ressen-

Google

tit des effects de sa bonté. Ceux qui estoient éloignez, ne pouuans moderer leur passion d'exposer leur sang pour sa gloire, ne doutans point de sa Clemence, ne peurent attendre aucun ordre ny commandement, pour la venir feliciter de son auguste Regne.

Apres tant d'acclamations publiques, les grandes esperances qu'on attendoit de sa magnanimité & de sa prudence, furent bien-tost confirmées. Car quoy qu'elle fut obligée de faire subsister sept Armées, on vit neantmoins les Prouinces deschargées de notables sommes, on vit les Finances ménagées auec tant de conduitte, qu'elle ne voulut iamais permettre des impositions extraordinaires. Ce qui ne doit non-plus estre incogneu des peuples, que de ceux qui iournellement admirent la grandeur de sa Vertu; de laquelle la foiblesse de ma plume ne pouuant parler assez hautement, j'ay creu qu'on ne sçauroit exprimer plus dignement sa gloire que par ces vers que Monsieur de la Serre a fait grauer sous son Portrait:

Fameux Peintres du temps, ne soyez plus en peine
De nous representer vn sujet si parfait,
Dépeignez la VERTV, vous peindrez cette REYNE,
Et de toutes les deux, n'en faites qu'vn Portrait.

DE LA GRANDEVR ET MAIESTE' DES Roys de France.

ENTRE toutes les Monarchies du monde, il n'y en a point de plus Noble, de plus auguste, ny de plus absoluë que celle de France, dont les Roys ne releuent que de Dieu & de l'espée. La Noblesse & Grandeur est telle, qu'il n'y a Nation sous le Ciel qui l'égale en ce degré de Gloire & de Majesté.

Les Roys d'Espagne d'auiourd'huy ne tirent point leur origine d'aucun sang né parmy eux, quoy qu'ils se disent estre issus des Gots, nation qu'ils tiennent pour l'vne des plus Illustres & Nobles, tant pour son antiquité que pour la renommée de ses actions militaires, de ses belles Loix & de ses grandes conquestes, qui l'ont renduë celebre en Europe, en Asie, & en Afrique. Mais les Roys de France ont cette gloire d'auoir pour Predecesseurs, des Roys & des Princes nez auec eux du sang François, qui est deuenu Gaulois, & de la Gaule Françoise, qui commandent à des peuples nez aux armes, & qui se nourrissent dans les guerres selon leur naturel.

Les Roys d'Angleterre vantent leur antiquité deuant la fondation de Rome: mais elle demeura long-temps comme enseuelie dans les tenebres du Paganisme, & dont vn tiers, du moins, ont succé la vaine superstition Payenne iusques à l'an de salut 181. qui fut la premiere de toute l'Europe qui fit profession de la Foy Chrestienne, au rapport d'Eusebe & de Sabellic.

Mais la France n'a eu que cinq Roys Payens, Pharamond, Clodion, Meroüé, Chilperic & Clouis, lequel fut le premier Roy de France qui embrassa la vraye Religion, l'an de salut 437. selon Blondus au liure 2. de ses Histoires, Decade 1.

Dauantage, Il y a peu de Monarchies qui ne se soient veuës sousmises au joug des Estrangers, l'Espagne à ceux des Roys Sarrasins, les Romains & les Carthagenois, les Gots, & Ostrogots & les Maures, qui en ont chassé les Gots, & du depuis s'y sont restablis, & leur race y a regné iusques à present, dont la pluspart de ces Sarrasins ont esté exterminez par les Roys de France, qui y sont entrez auec armée pour purger l'Espagne de telle vermine.

L'Angleterre s'est veuë gouuernée par des François, dit Sanom, & Dauarc, qui y ont long-temps regné.

La Pologne de mesme, s'est laissée regir par des Roys Electifs, appellez de France, d'Allemagne, de Boheme & de Hongrie, en qui elle se fioit d'auantage qu'en tous ses Princes naturels.

L'Allemagne a autant de Princes Souuerains que de payš & de Prouinces. Anciennement elle obeïssoit aux Romains, puis aux Allans, aux Huns, aux Cimmeriens, & enfin aux Sarmates, aux Sueues, aux Bauarois, & aux Austrichiens.

Mais la France depuis l'establissement de la Monarchie, a esté tousiours commandée par ses Roys naturels, sans y auoir appellé les Estrangers; & les François ont tousiours esté Roys de France, quoy que de diuerses races; ces peuples-là ne pouuant pas souffrir d'autres nations que des François regner sur eux.

En troisiéme lieu les Roys de France ont vn pouuoir absolu, & commandent comme Souuerains, independans d'aucun autre sur terre, & sont Empereurs en leur Royaume; préeminence vrayement Royale, qui ne se trouue en autre Roy.

En Espagne le Roy a ses Conseils, selon lesquels il se gouuerne, & n'ordonne de la paix ny de la guerre que par leur aduis.

En Angleterre la puissance du Roy est bornée par celle des Estats du Royaume.

En Pologne le Roy n'ordonne rien d'important, que ce ne soit par l'aduis & consentement des Estats, des grands Seigneurs & Palatins du Royaume.

Il n'en est pas de mesme en France, car les Roys sont entierement absolus de leurs volontez.

LES MARQVES DE SOVVERAINETE' QVI SE *trouuent au Roy de France.*

IL crée seul les Magistrats. Il iuge seul en dernier ressort: car encore que ce soit par le ministere des Conseils, si est-ce que ce sont tous Officiers du Roy, sous le nom duquel s'expedient tous les Arrests.

Il donne seul des graces, remissions & abolitions
Il a seul droict de battre monnoye, d'or & d'argent.
Il nomme seul aux Euefchez, Abbayes, & autres Benefices vaquans.
Il fait seul des alliances auec les Princes & Estats estrangers.
A luy seul appartient le droict de represailles.
A luy seul le pouuoir de declarer la guerre & faire la paix.
A luy seul la faculté de leuer des Tailles & Imposts.
A luy seul d'ordonner des Sauuegardes.
A luy le priuilege d'ériger des Colleges & Vniuersitez, & plusieurs autres tels droicts Royaux.

Les auantages que les Roys de France ont, d'exceller en dignité tous les autres Roys en plusieurs choses, qui sont entr'autres.

QV'ILS sont oincts d'vne huile celeste enuoyée du Ciel.

Que la Banniere de leur Royaume, qui sont les Fleurs-de-lis, a aussi esté enuoyée du Ciel.

Que par vne faueur toute diuine & particuliere, les seuls Roys de France ont le pouuoir de guarir la maladie appellée des Escroüelles.

Qu'à cause des grands secours que les Roys de France ont souuent, voire presque toujours donnez au Sainct Siege contre ses ennemis; eux seuls portent la qualité de Fils aisnez de l'Eglise Tres-Chrestiene.

Que les seuls Roy de France, pour quelque cause que ce soit, sont exempts des excommunications des Papes.

De là se void que les Roys de France sont veritablement les plus absolus de la Chrestienté, aussi finissent-ils leurs Edicts & leurs Ordonnances par ces mots, *Car tel est nostre plaisir.* Ce qui marque la Souueraineté de leur puissance: mais c'est après auoir fait vne ample deduction des causes & des motifs qui les ont portez à faire ces Loix, qui regardent toujours le bien de l'Estat, & le repos de leur peuple. Ils nomment mesmes les Princes & les Grands Personnages, de l'aduis desquels ils se sont seruis dans leurs deliberations: ce qui seroit absolument superflu, si les Roys n'auoient d'autre but, qu'en leur propre satisfaction, & la monstre de leur puissance.

LOY SALIQVE.

ENTRE les Loix fondamentales de la France, est celle qu'on appelle Salique, faite par les François auant qu'ils passassent le Rhin, dont les termes sont, *De terra verò Salica, nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perueniat.*

En effect cette Loy, que nous appellons Salique, sans sçauoir pourquoy, & que nous deuons d'autant plus reuerer que nous en ignorons l'origine, iusques mesme à l'etymologie de son nom, n'a laissé la Couronne de France qu'aux masles; & pour parler auec le peuple, n'a pas voulu que le Royaume tombast en quenoüille: C'est vne Loy que nous ne suiuons pas seulement à cause de la vieillesse, qui est égale à celle de

la Monarchie Françoise, mais à cause de l'vtilité qu'elle apporte par la conseruation de la Couronne sur la teste des Princes François.

Elle est si excellente, que les autres Royaumes, où les filles succedent, ne laissent pas de l'imiter par toutes les precautions imaginables, afin que leur Sceptre ne tombe point en des mains estrâgeres.

L'Espagne, qui est la riuale de la France, dans cét amour politique, que l'vne & l'autre ont le bruit de faire au gouuernement de l'Europe, en donne assez d'exemple: Le soin qu'elle a eu de faire remarier son Roy Philippes IV. à la fille de l'Empereur, apres la perte de son Prince, pour en auoir vn autre, & les difficultez qu'elle fait de colloquer son Infante, auant qu'elle eust vn frere, marquent assez qu'il approuuent la Loy Salique, & qu'ils l'obseruent autant qu'ils peuuent, quoy qu'elle ne soit pas establie parmy eux, comme elle est en France.

Ce n'est pas pour blasmer ny la Coustume & l'Estat, qui admettent les filles à la Couronne; ny celle, de France qui depuis quelque temps reçoit la mere à la Regence de leurs pupilles, lors principalemét qu'elles en ont esté iugées dignes par les dernieres dispositions de leurs maris: Car l'on sçait qu'il y a des Reynes qui meritent autant que des Roys, & que nostre sexe n'a pas toujours l'auantage, ny pour l'esprit, ny pour le cœur, ny pour la conduite. Les Histoires nous apprennent qu'il y a eu des Tomyris, des Liuies, des Blanches, & des Elizabeths. Mais pour dire seulement, que cette maxime est fondée en l'ancienne Coustume, par laquelle on void que les filles en France n'ont iamais succedé à la Couronne.

Toutefois les Roys Mineurs ne pouuans, à cause de leurs bas âge, commander de puissance absoluë, on a en France iugé à propos de donner l'administration des affaires, pendant la Minorité du Roy, tantost à la Mere, tantost au plus proche parent.

Les Histoires de France sont pleines d'exemples de l'vn & de l'autre.

Le temps de cette Minorité a toujours esté incertain iusques en l'an 1374. auquel le Roy Charles V. dit le Sage, seant en son lict de Iustice au Parlement de Paris, fit vne Ordonnance, par laquelle les Roys fussent reputez Majeurs des qu'ils entreroient en la quatorziéme année.

Et anciennement la Regence estoit telle, que pendant la Majorité des Roys, la Regente, ou le Regent, disposoient absolument des affaires sous leur nom, & les Lettres estoient seellées de leur Seau, sans y faire cognoistre le Roy. Mais le Roy Charles VI. ordonna l'an 1392. que dorénauant il n'y auroit plus de telle Regence, & qu'en quelque bas âge que la Couronne escheust aux Roys, ils seroient tenus pour tels, sacrez & couronnez, & toutes les affaires expediées en leur nom, & le Royaume gouuerné par le Conseil, & de la Regente ou du Regent, assistez des principaux Officiers de la Couronne.

L'Empereur Iustinian, qui prit le soin de compiler le Code & le Digeste, a fait voir en mille endroits, l'amour ou la crainte qu'il auoit pour

pour sa femme, en faueur de laquelle il a fait beaucoup de Constitutions aduantageuses à tout le sexe. Outre qu'il a donné aux meres leur part dans la succession de leurs enfans, il leur en a permis aussi la tutelle, & l'a mesme estenduë iusques aux parantes ou pupilles. La posterité s'est laissé emporter à la douceur de cette nouueauté. Les femmes, dont la nature a recompensé la foiblesse par les charmes & par les attraits, se sont adroitement seruies de la Coultume. Elles n'ont pas mesme eu beaucoup de peine à parsuader leurs Maris, de faire par exemple, ce qu'ils eussent mesme fait par amour & par tendresse : de sorte qu'aujourd'huy elles ont presque tout le choix, & l'administration des biens de leurs enfans, ou de se tenir à leur dot & à leur doüaire.

Les Roys de France ont eu la mesme affection pour leurs Femmes que Iustinian auoit euë pour la sienne ; Et quoy que les Loix du Royaume ayent exclus les filles de la succession, les Meres ont esté admises à la Regence, qui est à proprement parler, la tutelle d'vn Roy pupille à la conduite de son Estat.

C'Est pourquoy apres la mort de LOVIS le Iuste, la Reyne son Espouse, eût la Regence & l'authorité Souueraine selon l'ordre & par la volonté & disposition de nostre defunct Monarque, pendant la minorité de LOVIS XIV. dit Dieu-donné son cher Fils. Elle fut receuë au Parlement auec tant d'applaudissement, que si les Princes qui l'accompagnoient furent rauis de ioye, cét Auguste Parlement & tous les peuples n'en témoignerent pas moins, ne pouuans se lasser d'admirer vne si parfaite & si genereuse Princesse.

Elle n'eut pas toutesfois les mesmes aduantages de la feuë Reyne Regente, laquelle trouua dans la Bastille en vn temps de paix, plus de seize millions, dont elle disposa ; Ou au contraire, la Reyne ne peût receuoir vn seul denier de l'Espargne, quoy qu'elle eust sur les bras sept Armées defferentes. Les Tailles & autres reuenus se trouuerent tellement engagez, & tous les Fermiers & Traitans en de si grandes auances, qu'il n'y auoit aucune bourse particuliere qui n'y fut interessée : ce qui n'empescha pas neantmoins que sa Royale conduite, n'ait vaincu toutes ses difficultez. Ce qui passeroit pour miracle, si la France n'auoit des sources inépuisables de Tresors extrordinaires, pour se rendre redoutable à ses ennemis lors qu'ils croyent triompher d'Elle. Au commencement de sa Regence, & dans le dessein de s'en acquiter dignement, elle establit vn Conseil, qu'on appelle aujourd'huy le Conseil d'en-haut. C'est par là que ie commenceray à representer sa conduite durant son Regne, qu'elle a depuis conseruée & laissée au Roy son Fils.

LA Reyne donc composa ce Conseil auec tant de lumiere d'esprit, qu'elle n'y appella que des personnes de haute vertu, experience & probité, afin que le merite seul en remplit toutes les places. Elle n'y considera point ses interests particuliers, mais seulement le zele

de ceux qui pouuoient contribuer à la grandeur de cette Couronne, pour laquelle cette Auguste Princesse a trauaillé auec tant de soins & de trauaux, que sa prudence & Royale conduite seruiront d'exemple à tous les Roys de la Terre. Entre les Ministres de ce premier des Conseils, elle ietta les yeux par preference, sur ceux dont le Roy defunct auoit reconnu la fidelité, & qu'en mourant il luy auoit recommandez comme necessaires à l'appuy de l'Estat.

Ie ne parleray point icy du rang qu'y tenoit Monsieur le Duc d'Orleans. Sa Naissance Royale luy destinoit assez sa place: Et la passion de cette Auguste Reyne à l'estimer & à l'honorer, estoit si grande, que les sentimés de ce genereux Prince luy estoient comme des Loix, tant elle cherissoit sa personne: Et quand il donna tant de preuues de sa prudence & de sa valeur en Flandre, en la prise de Courtray, Graueline & autres places, cette Grande Princesse s'en réjouissoit si extraordinairement, que l'appellant l'heritier du courage de Henry le Grand, elle ne pouuoit souffrir d'autre entretien que celuy de ses Victoires. Feu Monsieur le Prince de Condé tesmoigna aussi son zele pour honorer cette Princesse par ses sages Conseils: Et Monsieur le Prince de Condé son fils, ne se rendit pas moins alors considerable par ses heureux combats en diuerses Batailles.

Apres sa Majesté, la Reyne, & les Princes du Sang, Monsieur le Cardinal Mazarin tient le premier rang. Le feu Roy l'auoit de son viuant estably dans ses Conseils. La grande connoissance qu'il auoit des affaires estrangeres, le rendoit necessaire par preference à tous autres. Son affection enuers la France, auoit éclatté à Cazal, où il hazarda mille fois sa vie. Apres la mort de Monsieur le Cardinal de Richelieu, le Roy mesme l'establit pour premier Ministre de son Estat. Il se reposoit sur luy seul de toutes les affaires de la guerre; Les Secretaires d'Estat ne trauailloient que par ses ordres, Et pour témoignage de la haute estime qu'il faisoit de ce grand Homme, desirant le rendre inseparable de la personne de son Successeur, il voulut que ce digne Prince de l'Eglise eust cette prerogatiue de donner à nostre Monarque, ce sainct nom de LOVIS en son Baptesme, pour l'obliger encor dauantage de continuer ses veilles & ses trauaux pour la grandeur de cette Couronne: Ce qu'il fait auiourd'huy auec tant de bons succez, que sa conduite en merite vne eternelle gloire. Aussi comme les forts engendrent les forts, & que les Grands ne doiuent faire que de grandes choses dignes de leur naissance, ainsi les Ancestres de son Eminence estant depuis plus de mille ans, du plus noble sang de Sicile, suiuant le rapport d'vn Autheur digne de foy, il ne faut point trouuer estrange, si sa prudence produit tant de merueilles & de bon-heur à cét Estat. Deux Grands Princes, Monsieur de Conty Prince du Sang, & Monsieur de Mercœur, ont tellement honoré sa personne, qu'ils en ont recherché l'alliance. Ils ont espousé deux de ses Niepces, dont les attraits & les brillantes Vertus sont admirées à la Cour. Ie ne parleray point icy des auantages de cette Campagne par la conseruation d'Arras, par la prise de Stenay

& d'autres

& d'autres Villes; Estant des effets des Conseils de ce Grand Cardinal, la vraye Histoire n'en peut parler qu'auec des Eloges de sa genereuse conduitte.

Monsieur Seguier Chancelier de France, qui tient le second rang, n'est pas moins considerable par sa Vertu que par sa dignité; Et nous pouuõs dire qu'il ne la possede que pource qu'il l'a meritée. Les Roys n'ont iamais esté si éloquens ny si équitables, que depuis qu'ils parlent par sa bouche, & qu'ils se seruent de ses Conseils. I'aurois mauuaise grace de faire son Panegyrique, puisque les Muses sont ses domestiques.

Monsieur Molé, Garde des Seaux de France, y estant aussi à son rang, a cét auantage tout particulier, de s'estre frayé vn chemin inconnu aux plus Grands Hommes de nostre siecle, pour meriter toutes les Couronnes de la belle Gloire. Qui ne sçait pas que sa vie a esté vn combat perpetuel durant nos Guerres ciuiles? Et que la victoire qu'il a remportée, consacre son nom à la Posterité, puis que toute la France en est le Trophée? I'en dirois dauantage, si ma plume pouuoit voler aussi haut que sa renommée.

S'agissant de parler de ceux qui ont esté honorez d'entrer en ce supréme Conseil, ie suis obligé d'exalter celuy qui en a esté par sa haute probité & par sa grande suffisance, l'vn des principaux ornemens. Ie parle de Messire Charles de l'Aubespine, Cheualier, Marquis de Chasteau-neuf, cy-deuant Garde des Seaux de France, & Chancelier des Ordres de sa Majesté, que nous auons veu premier Ministre d'Estat en ces dernieres années 1650. & 51. où ses grands seruices luy ont acquis beaucoup d'honneur & de gloire. Ce genereux Seigneur s'estoit dés le berceau acquis tant de connoissance des affaires d'Estat, qu'ayant esté Ambassadeur ordinaire & extraordinaire presque en tous les Pays Estrangers, il s'y estoit fait considerer auec vne si grande reputation, qu'il estoit comme l'Arbitre de toutes les Nations interessées auec cette Couronne. Son integrité & sa prudence dans les Conseils du Roy ont tousiours esté si inseparables de la verité & de la justice, que la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Flandre, la Hollande, l'Italie, les Suisses, les Grisons, qui l'ont veu & l'ont connu dans leur Pays, tiennent à gloire de publier sa Vertu, & d'auoir son Nom en vne tres-particuliere veneration. Iamais il n'a esté éloigné de la Cour qu'auec regret d'vn chacun. Il n'auoit point de plus grande passion en toute sa conduite que la Grandeur de son Roy, de son Estat, & de la conseruation des Peuples dans l'obeyssance qu'ils doiuent à leur Souuerain. Nonobstant son éloignement, sa fidelité n'a iamais esté diminuée: au contraire pendant ce temps-là, ou plustost pendant sa detention en la Ville d'Angoulesme, Monsieur le Marquis de Haute-riue son digne Frere, Gouuerneur de Breda, General des Troupes Françoises dans les Armées d'Hollande, rendit de si bons seruices à cette Couronne, qu'à sa seule sollicitation, par le credit qu'il auoit auec les Estats, il les obligea d'enuoyer leur Armée nauale pour la prise de la Ville de

Dunquerque. Ce prudent & valeureux Seigneur a commandé en Bourgongne en General d'Armée, aussi-bien que dans la Hollande, où il a fait & soustenu de si notables Sieges, que sa prudence & sa valeur le rendent immortel dans l'Histoire. Monsieur de l'Aubespine, Frere aisné, cy deuant Euesque d'Orleans, estoit des plus celebres & sçauans Euesques de ce Siecle. Il a composé plusieurs Liures de la Police de l'Eglise, & nous a donné l'Optat Mileuitain, & le Tertullien, auec de rares & doctes obseruations, dignes entierement de son éminent Esprit. Il mourut à Grenoble, où il estoit allé comme Deputé de tout le Clergé de France, tant pour le seruice du Roy, que pour le bien de l'Eglise; Et ce Grand Garde des Seaux dont nous parlons, deceda au Chasteau de l'Euuille, à sept lieuës de Paris, le 25. Septembre 1653.

Et comme ce prudent Seigneur a tousiours esté idolatre de la Vertu, il a fait la Vertu mesme executrice de son Testament, qui est Monsieur le premier President de Bellievre, dont les belles Actions donnent de l'admiration à vn chacun, ne cedans en rien à celles de ses Illustres Ancestres ces Grands Chanceliers Pompone de Bellievre & de Sillery ses grands Peres. Cette passion de seruir les Roys est hereditaire à cette auguste Famille de l'Aubespine. Dés les siecles precedens elle a donné d'autres Ministres d'Estat, des Gardes des Seaux, & plusieurs Secretaires d'Estat. Il se trouue vn Euesque de Limoges de cette Maison, Grand Ministre d'Estat, Sur-Intendant des Finances, & Fauory d'vn Grand Roy. L'Histoire ne pouuant sans ingratitude oublier la fidelité & la generosité de cette Famille, ie luy laisseray à publier ce que la foiblesse de ma plume n'oseroit entreprendre sans presomption.

Il est à remarquer que la Reyne à l'instant qu'elle fut Regente, fit deux Sur-Intendans des Finances, Monsieur de Bailleul, President au Mortier & son Chancelier, auec Monsieur le Comte d'Auaux, qui en suitte fut Ambassadeur Plenipotentiaire pour la Paix en l'Assemblée de Munster. La haute estime qu'on faisoit de ces deux Grands Personnages, autant Illustres par leur naissance que par leur Vertu, rauit toute la Cour & tous les Peuples.

Apres cette élection, le Conseil de la Reyne demeura composé de Monsieur le Duc d'Orleans, de defunct Monsieur le Prince de Condé, de Monsieur le Cardinal Mazarin, de Monsieur le Chancelier, de Monsieur le President de Bailleul, & de Monsieur de Chauigny.

Monsieur le Duc de Longueuille deuoit entrer audit Conseil, suiuant vne Declaration expresse du defunct Roy, mais il n'y fit son entrée qu'à son retour de Munster. Et veritablement cét honneur estoit bien deû à son merite, aussi-bien qu'à son illustre Naissance, puis qu'en qualité de premier Plenipotentiaire pour la Paix, il a fait connoistre la continuation de son zele enuers le Roy & l'Estat.

Auant que de passer outre, il faut sçauoir que Monsieur le President de Bailleul, s'estant demis de la Charge de Sur-Intendant en fa-

ueur de Monsieur d'Emery, auparauant Controlleur General des Finances, ledit Sieur d'Emery disposa de ladite Charge de Controlleur à l'auantage de Monsieur le Camus, qui en presta le serment au Roy le 21. Avril de l'anne 1648. L'on doit cét eloge à sa probité, qu'elle seule l'a fait pouruoir de cette Charge. Mais du depuis, quelques troubles s'estans excitez à Paris, ledit Sieur d'Emery se retira en Bourgongne. Monsieur de la Meilleraye Grand Maistre, fut Sur intendant quelque temps, mais apres ledit Sieur d'Emery fut rappellé pour exercer ladite Charge de Sur intendant, en laquelle il mourut; & celuy qui la posseda du depuis, fut Monsieur le President de Maison, qui en jouït peu de temps, car il s'en defit en faueur de Monsieur le Marquis de la Vieuille, qui l'a exercée dignement iusques en l'an 1652. auquel temps il mourut.

A present Monsieur le Comte de Seruient, & Monsieur Fouquet, Procureur General au Parlement de Paris, ont esté poureus de cette Charge: Digne choix de sa Majesté, d'auoir fait election de si Grands Personnages, dont la fidelité est inseparable du bien de l'Estat.

Monsieur le Comte de Seruient, Ambassadeur extraordinaire & Plenipotentiaire pour la Paix à Munster, fut declaré Ministre d'Estat par leurs Majestez le 18. Avril 1648. Il trauailla en cette Ambassade auec tant de generosité & de suffisance, qu'il y a esté consideré par les Estrangers mesmes, pour vn des plus grands hommes de nostre siecle. Aussi iamais personne n'a esté plus éloquent dans les plus importantes affaires de l'Estat que luy; iamais celebre Autheur n'a pû atteindre au fort raisonnement de son rare esprit & de sa plume. Cette reconnoissance est si publique, que quand, dans les interests du Roy, le public voyoit quelque rare piece pour la grandeur de l'Estat, amis & ennemis luy en attribuoient tousiours la gloire. Il a esté Maistre des Requestes & Procureur General au Parlement de Grenoble, où sa magnanimité éclatta auec vne si haute approbation, que le Roy Louïs XIII. le voulut rendre inseparable de sa Personne; Il l'appella à la Cour, & le fit Secretaire d'Estat, où toute sa conduite a esté si heureuse, que sa Vertu a surpassé toutes les loüanges qu'on luy pourroit donner.

Apres le deceds de M. le Comte d'Auau, le Roy l'honora de ses Ordres luy donnant le Cordon bleu, & encore de cette Charge de Surintendant de ses Finances, où il a fait voir, en s'exposant dans cette Charge à la censure publique, que sa conscience ne luy reproche rien. Ce n'est pas qu'il ne fust comblé d'honneur, ayant surpassé nos esperances dans les considerables employs qu'il a eus dans les éminentes Charges qu'il a possedées; dans les importantes Ambassades qu'il a faites, & dans le Traitté de Paix qu'il a procuré en Allemaigne, où il receut toutes les loüanges qu'vn Peuple pouuoit donner à son Liberateur. Mais comme il n'a iamais separé ses interests de celuy du public, il n'a pû refuser ses dernieres veilles aux soins de son soulagement. Iamais Ministre n'a eu plus de zele que luy pour la

gloire de cét Estat; & quelques loüanges qu'on luy donne, il en merite tous les iours de nouuelles par sa fidelité, puis qu'elle mesme est son exemple.

Monsieur Foucquet Procureur General du Roy, Sur-intendant des Finances, & Ministre d'Estat, n'a pas eu besoin de faueur pour s'éleuer à ces hautes Dignitez, puis que ses seules vertus ont esté les degrez de son éleuation. La premiere place que son merite luy fit remplir sur les Fleurs de Lys, fit préuoir tous les honneurs qu'il possede aujourd'huy dans ces éminentes Charges, auec d'autant plus de lumiere, qu'en marchant sur les traces de ses Illustres Ancestres, il deuoit necessairement remporter les prix dont il est couronné. Certes sa probité le met dans vne si haute estime, que son Nom aujourd'huy fait son Eloge. Ce genereux Seigneur est fils d'vn Pere dont les Vertus estoient si éclattantes, que le Roy LOVIS XIII. en faisoit vne estime tres-particuliere. Il fut tellement consideré dans les Conseils de sa Maiesté & par toute la France, pour sa grande capacité & probité, que sa memoire sera tousiours en tres-grande recommandation: Aussi comme les rameaux sont tousiours semblables à leur tyge, il a encore laissé Monsieur l'Euesque d'Agde, Monsieur l'Abbé Foucquet, & Monsieur Foucquet Conseiller au Parlement, ses fils: Desquels chacun connoissant le merite, la pieté & la suffisance, ie me contenteray de dire que ce Grand Euesque a des auantages entre tous les autres de son Ordre; & que ce digne Abbé, à l'imitation de Monsieur le Procureur General son frere, a seruy le Roy pendant les grands desordres de Paris, auec tant de passion, qu'il en a merité vne gloire immortelle. C'est pourquoy il est tellement consideré par le Roy & toute la Cour, qu'il a obtenu la suruiuance de la Charge de Procureur General du Roy en cét auguste Parlement de Paris: ce qui fait bien connoistre les bons sentimens de sa Maiesté enuers ceux qui l'ont dignement & vtilement seruy.

Monsieur d'Aligre, l'vn des plus anciens & des plus celebres Conseillers d'Estat, Fils de ce grand Chancelier d'Aligre, dont la memoire nous sera toûiours en particuliere veneration, est Directeur des Finances depuis long temps. Sa prudence dans les Conseils, & les importantes Ambassades qu'il a faites, luy ont acquis vne reputation si publique, que toutes les loüanges que ie luy donnerois, seroient au dessous de son merite. Monsieur de Barillon aussi Conseiller d'Estat, se trouue en possession de la mesme Charge; Et certes on peut dire qu'il iouït des mesmes honneurs, n'estant pas moins illustre par sa vie que par sa naissance. Ils ont tous deux en diuerses rencontres fait souuerainement la Charge de Sur-intendant, auec tant d'intelligence & de probité, que leur conduite n'a pas esté moins vtile au Roy qu'à son Estat. Et depuis l'année derniere 1652. Monsieur Menardeau, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, a esté pourueu encore de la mesme Dignité; Et quoy que les seruices tres-importans qu'il a rendus à l'Estat, nous vueillent persuader que c'est par recompense, tout le monde croit, que c'est vn prix qu'on a donné à sa seule Vertu.

Nous n'auons parlé cy-dessus qu'en passant de Monsieur le President de Bailleul & de Monsieur le Comte d'Auau, desquels s'il falloit representer icy le merite, & les seruices qu'ils ont rendus au Roy & à l'Estat, il faudroit vn Volume pour exprimer dignement ce qui est deû à leur Vertu. Il me suffira de dire qu'en vne mesme année le Roy & l'Estat perdirent trois grands Personnages, Monsieur de Bailleul, Monsieur le President de Mesme, & Monsieur d'Auau son frere, dont la memoire sera à iamais en tres-grande veneration. Le public a témoigné tant de déplaisir de cette perte, qu'il eust esté inconsolable sans la personne de leur illustre frere Monsieur d'Irual, & de Monsieur de Bailleul ce digne fils, Presidens au Mortier, dont les Vertus auiourd'huy ne cedans à celles de leurs Peres, il ne faut point douter qu'ils ne soient tousiours attachez au bon-heur de l'Estat.

Comme les affaires sont differentes, il y a aussi de differentes manieres d'agir dans le Conseil du Roy. Il se tient dans la Chambre de sa Majesté. Il se reduit quelquefois à vn autre lieu plus estroit, où il n'entre que ceux qu'il plaist au Roy admettre au secret des affaires qui s'y doiuent traitter. Et lors que quelquefois on a besoin de trauailler aux affaires qui regardent le general de l'Estat, comme celles de la Guerre, des Finances, de celles qui sont auec les Princes & Estats alliez, ou autres Estrangers, alors on y appelle tous les Ministres, & bien souuent le Controlleur General, particulierement quand il s'agit des affaires de Finances. Aux Conseils de Guerre, on y appelle, outre les Ministres, aucuns Mareschaux de Fráce, & autres Seigneurs qui ont seruy de Lieutenans Generaux dans les Armées.

Les Secretaires d'Estat qui s'y trouuent presens, prennent memoire de toutes les resolutions qui s'y prennent, & en font faire en suitte toutes les expeditions necessaires, sçauoir chacun en son departement. Il y a quatre Secretaires d'Estat & des Commandemens de sa Majesté, qui ont chacun leurs fonctions diuerses. Ce sont des plus belles Charges du Royaume, ausquelles on ne peut estre admis sans auoir auparauant fait reconnoistre vne tres-grande probité, suffisance & fidelité, tant de pere en fils, que par soy-mesme. Et si aux Regnes precedens il y a eu de Grands Personnages, on peut dire qu'en celuy-cy la France en possede de si vertueux & si recómandables, que leur merite surpasse tous les Eloges qu'on leur sçauroit faire.

1. Monsieur *de Lomenie*, Comte de Briene, a les expeditions des affaires Estrangeres.
2. Monsieur *Phelippeaux*, Seigneur de la Vurilliere, a les affaires Ecclesiastiques, & des Benefices.
3. Monsieur *De Guenegaud*, Seigneur du Plessis, a les affaires de la Maison du Roy.
4. Monsieur *le Tellier*, les affaires de la Guerre.

LA France donc estant conduite par de si grands Personnages, il ne faut pas s'estonner si on void vn Estat si Florissant; Et si on a remarqué l'année derniere la magnanimité du Roy à la teste de

ses Armées dans la Picardie, il n'en faut pas faire moins en la presente 1654. On l'a veu dans le siege & prise de Stenay, & dans la conseruation d'Arras, trauailler auec tant d'ardeur, qu'incessamment il estoit à la teste de ses Escadrons. Chacun ayant assez de connoissance de la Forteresse de Stenay, & des difficultez pour la conseruation d'Arras, pour n'en faire icy la description, ie me contenteray de dire que c'est vne victoire qui est deuë à la valeur de nostre Monarque, qui n'a iamais abandonné ces places qu'apres leur prise.

Les Armées sont tousiours fortes & victorieuses quand elles ont pour Chef vn Roy Belliqueux, tel que toutes les Nations reconnoissent nostre Grand Prince. Le Marquis Spinola, ce prudent Capitaine, reuenant de Flandres pour aller en Espagne, passant par la France alla saluër le Roy defunct au siege de la Rochelle. A son retour, enquis par le Roy son Maistre si le Roy de France prendroit la Rochelle, il luy asseura qu'elle seroit prise: A quoy il respondit qu'il n'y auoit pas d'apparence, dautant qu'il n'y auoit que quinze mil hommes au siege; Il est vray, dit-il, Sire, Mais le Roy y est en personne, dont la presence vaut vingt mil hommes d'auantage. Responce qui ne luy fut point agreable, pource que c'estoit tacitement dire, que les Roys d'Espagne ne voyent les Batailles qu'en peinture dans leurs Palais, où les Roys de France les voyent eux-mesmes dans les perils & dans les hazards, en commandant dans leurs Armées. Aussi ne faut-il pas s'émerueiller de tant de bons succez, puis que nous auons vn Roy qui a toutes les qualitez qu'on sçauroit souhaitter aux plus Grands Monarques de la Terre.

Si donc le courage & la conduite du Roy ont procuré tant de bonheur à l'Estat, il est iuste de reconnoistre les obligations que toute la France en doit auoir à cette Grande Reyne sa Mere, qui l'a éleué auec tant de soins & de tendresse, qu'elle ne l'a iamais abandonné de veüe, & qui l'a rendu tel qu'on le void, & comme la France l'admire aujourd'huy. Iamais Prince ne fut plus accomply, ny plus amateur de la Iustice que luy; jamais Prince ne fut si judicieux ny plus clement; Il ayme les valeureux & les gens de bien: ce qui attire sur luy les benedictions du Ciel; Et si ses Armes ont eu des prosperitez en Flandre, elles n'en auront pas moins en Catalogne, en Italie, en Piedmont & autres lieux, où son Eminence, ce Grand Ministre, a mis si bon ordre, que toute l'Europe considere & honore sa conduite, ses soins & ses veilles. Le Roy se void aujourd'huy sept Armées differentes sur les bras en diuers pays, qui donnent de la gloire à cette Couronne, & de la terreur à tous les Ennemis de son Estat. Partant on ne doit plus attendre que des prosperitez & des décharges pour les peuples, & vne haute protection pour les Alliez de cette Monarchie.

ESTAT

Digitized by Google

ESTAT DE LA MAISON DE FRANCE
comme il est à present en cette année 1653.

LE Roy à present regnant s'appelle *Louys XIV.* fils de Louys XIII. nommé le Iuste, & petit fils de Henry IV. surnommé le Grand, Roy de France & de Nauarre, troisiesme Roy de la Royale Maison de Bourbon, Prince aagé de quatorze ans, & declaré Majeur le 7. Septembre 1651. Il nasquit le 5. Septembre 1638. Il a eu pour Gouuerneur de sa persõne Monsieur le Mareschal de Villeroy, qui a eu soin de luy faire apprendre tous les exercices conuenables à vn si grand Roy; & de former sa jeunesse aux vertus necessaires au gouuernement d'vn si grand Estat: En quoy ce genereux & prudent Seigneur a si bien reüssi, que nostre Monarque est recogneu aujourd'huy pour la merueille de tous les autres.

Anne d'Austriche sa Mere, est fille de Philippes III. Roy d'Espagne, & de Marguerite d'Austriche, sœur du defunct Empereur Ferdinand II. & sœur de Philippes IV. à present Roy d'Espagne, aagée de 52. ans. Elle est née au mois de Septembre 1601. Elle a esté Regente du Royaume pendant la minorité du Roy son fils, & de toutes les Reynes de la Maison d'Austriche, elle seule a esté fille, sœur, femme & mere de Roy.

Philippes, fils de France, Duc d'Anjou, est frere vnique du Roy. On l'appelle communement *Monsieur*, sans y adiouster autre qualité. Il est sur sa douziesme année, estant né au mois de Septembre 1640. Ce Prince a l'esprit fort vif, & promet beaucoup de sa personne. Il a pour Gouuerneur Monsieur le Mareschal du Plessis Praslin.

Gaston Iean Baptiste, fils de France, Duc d'Orleans, & Oncle paternel du Roy, est frere vnique du defunct Roy Louys XIII. fils du Roy Henry le Grand & de Marie de Medicis. Il est aagé de 45. ans, estant né le 25. Avril 1608. Il auoit espousé en premieres nopces Marie de Bourbon, fille de Henry de Bourbon Duc de Montpensier, Prince du Sang, duquel il a eu vne fille nommée *Anne Marie d'Orleans*, qu'on appelle communement *Mademoiselle*, comme estant la premiere Demoiselle de France. Il a espousé en secondes nopces Marguerite de Lorraine, sœur du Duc Charles de Lorraine, qui est depuis trois ou quatre ans accouchée d'vne fille qu'on appelle *Mademoiselle d'Orleans*, & depuis encore de deux autres, dont l'vne s'appelle *Mademoiselle d'Alençon*, & l'autre *Mademoiselle de Valois*; & l'an 1652. elle accoucha d'vn Prince qui s'appelloit Monseigneur le *Duc de Valois*, mort vn an apres.

Louys de Bourbon, Prince de Condé, cy-deuant, & pendant la vie de son pere connu sous la qualité de Duc d'Enguyen, est fils de Henry de Bourbon, viuant Prince de Condé, & Grand Maistre de France, & de Charlotte Marguerite, fille de Henry de Montmorency, Pair & Connestable de France. Il succeda à son Pere aux qualitez de premier Prince du Sang, & de premier Pair & Grand Maistre de France, comme aussi aux Gouuernemẽs de Bourgongne & de Berry. Il est descendu en ligne directe & masculine de Louys de Bourbon, II. frere d'Antoine de Bourbon Cõte de Marle, depuis Duc de Vẽdosme, & Roy de Nauarre, pere de Hẽry IV. & de Leonor de Roye, sa premiere femme. Il a épousé la fille du Mareschal de Brezé, de laquelle il a eu deux fils, dõt l'aisné porte la qualité de Duc d'Albret & d'Enguyen, le puisné est mort ieune.

Armand de Bourbon, Prince de Conty, frere du Prince de Condé, Abbé de S. Denis en France & d'autres lieux, & cy-deuant Gouuerneur de Brie & de Champagne.

Marie de Bourbon leur sœur, est mariée au Duc de Longueuille, laquelle accoucha l'an 1649. pendant le bloccus de la ville de Paris en l'Hostel de Ville, d'vn enfant masle, qui fut nommé Charles Paris d'Orleans, au Baptesme qu'il receut en l'Eglise S. Iean en Greue.

Autres Princes.

Cesar, Duc de Vendosme, à present Grand Admiral de France, est fils naturel du Roy Henry le Grand & de Gabrielle d'Estrée, Duchesse de Beaufort, aagé de cinquante-neuf ans, estant né l'an 1594. Il se maria en l'an 1609. auec Françoise de Lorraine, fille vnique & heritiere de Philippes Emmanuel de Mercure, dont il eut deux fils, & vne fille, l'aisné porte la qualité de *Duc de Mercœur*, à present Gouuerneur de Prouence; & le second celle de *Duc de Beaufort*. Le Duc de Mercœur a espousé l'vne des niepces de Mr le Cardinal Mazarin; & la fille a esté mariée au Duc de Nemours.

Alexandre de Vendosme, Cheualier de Malte, & Grand Prieur de France, mort au bois de Vincennes.

Catherine Henriette sa sœur, mariée à Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf.

Henry de Bourbon, cy-deuant nommé *Gaston de Foix*, Euesque de Mets, Prince du S. Empire, Abbé Commendataire de S. Germain des Prez lez Paris, de Fescamp & d'autres Abbayes, Marquis de Verneüil, est fils naturel du Roy Henry le Grand, qu'il eut de Henriette de Balsac, Marquise de Verneüil.

Charles de Vallois, Duc d'Angoulesme, qui deceda l'an 1651. estoit fils naturel du Roy Charles IX. & estoit encore fort ieune lors que son Pere mourut en l'an 1574. Il fut d'abord Grand Prieur de France. La Reine Catherine de Medicis luy donna quand elle mourut, le Comté d'Auuergne, & celuy de Lauragais, & autres biens en Languedoc. Il espousa en l'an 1590. Charlotte de Montmorancy, fille aisnée de Henry de Montmorancy Connestable de France, & d'Anthoinette de la Marche sa premiere femme, dont il a eu trois fils. L'aisné porte la qualité de *Comte de Lauragais*, qui est aliené de son esprit, & ne paroist point. Le second, celle de Comte d'Alais qui est decedé. Le troisiesme, cy-deuant Euesque d'Agde, & apres Comte d'Alais, Gouuerneur de Prouence, Duc d'Angoulesme, & Colonel General de la Caualerie legere de France. Il est decedé à Paris au mois de Decembre 1653.

Henry d'Orleans, Duc de Longueuille & de Touteuille, Comte de Neufchastel en Suisse, & Gouuerneur de Normandie, est fils du Duc de Longueuille & de Catherine de Gonzague, fille de deffunct Charles Duc de Neuers & de Mantoüe. Il est aagé de 68. ans. Il auoit espousé en premieres nopces Louyse de Bourbon, fille de defunct Charles de Bourbon Comte de Soissons, de laquelle il a vne fille non encor mariée. En secondes nopces il a espousé Marie de Bourbon, fille de defunct Henry de Bourbon, Prince de Condé, de laquelle il a eu vn fils nommé Charles Paris d'Orleans. Il est descendu en ligne directe & masculine de Iean Bastard d'Orleans, Côte de Dunois, fils naturel de Louys Duc d'Orleans, frere du Roy Charles VI. Il estoit cy-deuant Chef d'Ambassade pour la Paix à Munster, d'où il retourna l'an 1648. sans auoir peu rien conclure. Il tient rang de Prince en France, à cause des Lettres qu'il a obtenuës du Roy, luy ou ses predecesseurs.

Princes Estrangers.

Tous les autres Princes qui sont en France, sont tous Princes Estrangers, dont la plus part sont de la *Maison de Lorraine*

Madame Nicole de Lorraine fille de defunct Henry Duc de Lorraine, heritiere de cet Estat là, femme de Charles de Lorraine, fils du Comte de Vaudemont. Elle est à present à la Cour de France. Cette Princesse n'ayant pas eu satisfaction de son mary, a mieux aymé venir en France, que de le suiure en sa disgrace.

Henry de Lorraine, Duc de Guise, est le Chef des autres Princes de la Maison de Lorraine, second fils de Charles Duc de Guise, qui mourut à Lune le 30. Septembre 1640. & de Henriette Catherine de Ioyeuse, François de Lorraine son frere aisné, estant decedé à Florence le 7. Nouembre 1639. Ce Henry aagé de 39. ans, estant né en 1614. le 4. Avril, auoit esté destiné à l'Eglise, & estoit pourueu de l'Archeuesché de Reims, des Abbayes de S. Denis & de Fescamp, & d'autres Abbayes; mais s'estant engagé par promesse de mariage auec la Princesse Anne de Gonzagues, décheut de ses Benefices, apres qu'il se fut retiré à Bruxelles, où il espousa la Comtesse de Bossu, qu'il a aussi laissée. Il a esté fait prisonnier à Naples, apres y auoir commandé l'armée du Peuple, & conduit en Espagne, dont il a esté deliuré, & retourna en France l'an 1652. Le Roy l'a pourueu de la Charge de *Grand Maistre & Sur-Intendant General du Commerce, & de la Nauigation de France*, dont il a le breuet; Charge dont joüissoit le defunct Cardinal Duc de Richelieu.

Louys de Lorraine, Duc de Ioyeuse, second frere du Duc de Guise, est Grand Chambellan de France. Il est aagé de 32. ans, estant né le 21. Mars 1622. & a espousé Mademoiselle d'Alets, fille du Duc d'Angoulesme, heritiere des Maisons d'Angoulesme & d'Alets.

Le Cheualier de Guise, nommé *Roger de Lorraine*, aagé de 30. ans, estant né le 21. Mars 1620. estoit Cheualier de Malthe. Il est decedé dans les armées en 1653.

Mademoiselle de Guise leur sœur, n'est encore mariée.

La Duchesse Doüairiere de Guise leur mere vit encore. Elle est fille de Henry Duc de Ioyeuse, Comte du Bouchage, Mareschal de France, decedé Capucin sous le nom de P. Ange de Ioyeuse.

Claude de Lorraine Duc de Cheureuse, est frere de defunct Charles Duc de Guise, fils de Henry de Lorraine Duc de Guise, mort à Blois, & de Catherine de Cleues, fille

by Google

puisnée de François de Cleues Duc de Nemours. On l'appelloit autrefois le *Prince de Ioinuille*: Il a long-temps possedé la Charge de Grand Chambellan de France, qu'il a renduë au Duc de Ioyeuse son nepueu. Il a espousé la fille du Duc de Montbazon, vefue du Connestable de Luynes, de laquelle il n'a eu qu'vne fille qu'on appelloit Mademoiselle de Chevreuse.

Charles de Lorraine Duc d'Elbeuf, est aussi de la maison de Lorraine, fils de Charles, & petit fils de René Duc de Lorraine, Duc d'Elbeuf, septiesme fils de Claude de Lorraine, premier Duc de Guise, & de Marguerite Chabot, troisiesme fille de Leonor Chabot, Comte de Charny, Grand Escuyer de France. Il a espousé *Catherine Henriette*, sœur du Duc de Vendosme, & fille naturelle du Roy Henry IV. & de la Duchesse de Beaufort, dont il a plusieurs enfans: L'aisné de ses fils prend la qualité de Comte de Harcourt, le second celle de Comte de Rieux, qui s'est marié auec la fille & heritiere du defunct Mareschal d'Ornano, le troisiesme qui estoit d'Eglise est decedé, & le quatriesme s'appelle le Comte de l'Islebonne.

Henry de Lorraine Comte de Harcourt, Grand Escuyer de France, & à present Gouuerneur pour le Roy de la ville & Seigneurie de Brisac, a espousé la fille du Baron de Pont-Chasteau, parente du feu Cardinal Duc de Richelieu, & vefue du feu Duc de Puylaurent, de laquelle il a eu plusieurs enfans, dont l'aisné porte la qualité de Comte d'Armagnac. On luy a donné la charge de Grand Escuyer de France en recompense du Gouuernement de Guyenne, qu'il a esté obligé de restituer au Duc d'Espernon, pendant l'éloignement duquel il en auoit esté pourueu, & depuis deux ans ce Gouuernement auoit esté donné au Prince de Condé.

Le *Duc de Nemours* descendu en ligne directe de Philippe de Sauoye, Comte de Geneuois, fils de Philippe, & frere de Philebert II. & Charles III. Duc de Sauoye, auquel le Roy François II. donna la Duché de Nemours; Espousa Mademoiselle d'Aumalle, fille du Duc d'Aumalle mort à Ypre en Flandre, dont il estoit Gouuerneur. Il a eu trois fils; Laisné estant deuenu malade en la guerre de Flandre, estant de retour à Paris, il y mourut quelques iours apres. Le second fils fut Duc de Nemours, & espousa la fille du Duc de Vendosme, dont il a eu des enfans. Il mourut au dueil qu'il eust auec le Duc de Beaufort l'année derniere, dont il auoit espousé la sœur. Le plus ieune est le Duc d'Aumalle, Archeuesque de Rheims, & Abbé de sainct Remy de Rheims, & à present appellé Duc de Nemours, comme estant seul de la maison.

Nous auons encore en France *le Prince de Monaco*, de la maison *de Grimaldi*, Genois, auquel a esté donné la qualité de Duc & Pair de France, sous le tiltre de Valentinois, pour recompense de la Principauté & du Port de Monaco qu'il auoit donné au Roy, ne le pouuant garder contre les Espagnols qui le vouloient auoir: & ainsi tiend rang en France, comme tous les autres Princes Estrangers, qui ne tiennent rang qu'entant qu'ils sont Ducs & Pairs, ou Officiers de la Couronne, si ce n'est chez le Roy & la Reyne, où les Princes & Princesses ont des auantages pardessus tous les autres Seigneurs, en consideration de leur naissance seulement.

Des Ducs & Pairs de France.

LA qualité des Ducs & Pairs n'est qu'vne pure Dignité, en vertu de laquelle ceux qui le sont, tiennent rang en France au Couronnement du Roy, & ont seance au Parlement.

Le nombre est incertain, & il n'y a point de Roy qui ne l'ayt augmenté par de nouuelles Erections de terres Nobles, en Duchez & Pairies.

L'institution des Ducs & Pairs est si ancienne, qu'il est impossible d'en tirer l'origine certaine de l'Histoire.

Anciennement il n'y en auoit que douze, dont les six estoient Clercs ou Ecclesiastiques, & les autres six Laïcs.

Le nombre des Ecclesiastiques est encores le mesme qu'il estoit, qui sont,

L'Archeuesque & Duc de Rheims.
L'Euesque & Duc de Laon.
L'Euesque & Duc de Langres.
L'Euesque & Comte de Beauuais.
L'Euesque & Comte de Noyon.
L'Euesque & Comte de Chalons en Champagne.

Les Ducs & Pairs estoient

Les Ducs de Bourgongne. Normandie. Guyenne.

Les Comtes de Tholouse. Champagne. Flandres.

Les douze Pairs faisoient autrefois le Parlement de France, qui pour cét effect est encores appellé *la Cour des Pairs.*

Le nombre des Pairs a esté augmenté de temps en temps, de sorte que sous le Roy Charles VI. on en trouuoit iusques à vnze, dont les deux, sçauoir, Bourgongne & Flandres estoient anciens, & les autres nouueaux, sçauoir, Touraine, Anjou, Berry, Orleans, Evreux, Bourbon, Bretagne, Alençon & Estampes.

Le Roy François I. & Henry II. firent plusieurs nouuelles Duchez & Pairies, comme Neuers, Vendosme, Albret, Aumale & Montmorency.

Charles IX. & Henry III. en ont fait plusieurs, comme Vsez, Ponthieure, Mercœur, Ioyeuse, Espernon, Piene, Rets, Montbazon, Vantadour, Toüars, Haluin.

Henry IV. fit Rohan, Biron, Sully, la Trimoüille, Roanais.

Le Roy defunct Louis treiziéme en a fait aussi plusieurs, comme Richelieu, Fronsac, dont les Erections & verifications au Parlement & en la Chambre des Comptes, sont rapportees en ces Estats & Empires. *Celles qui suiuent ne le sont point, comme*

MAILLE'.

La Terre de Maillé fut erigée en Duché & Pairie en faueur d'Albert de Luynes, en consideration de l'amitié que sa Majesté luy portoit, comme son confident & fauory, & de la grande confiance qu'il auoit en sa fidelité, à la charge de retour à la Couronne faute de masle.

CHAVLNES.

La Terre & Seigneurie de Chaulnes fut erigée en Duché & Pairie en faueur du defunct Sr de Cadenet, frere aisné du Connestable de Luines, Mareschal de France, en cõsideration des notables seruices rẽdus à sa Majesté, tant en qualité de son Ambassadeur extraordinaire en Angleterre, qu'aux guerres contre les rebelles de la Religion pretenduë reformée de France, & en d'autres loüables emplois. Les Lettres d'Erection ont esté verifiées au Parlement & à la Chambre des Comptes, à la charge de retour à la Couronne faute de masle.

BRISSAC.

La Terre & Seigneurie de Brissac en Anjou, a esté erigée en Duché & Pairie, en consideration des grands, signalez, anciens & recommandables seruices que ceux de la noble Maison de Cossé, ont rendu durãt les troubles des Roys Charles IX. Henry III. Henry IV. & du defunct Roy Loüis XIII. Leur fidelité recogneuë aux Charges de Generaux des Armées, les a rendus dignes de memoire à la posterité, & les a honorez de la dignité de Mareschaux de France, puis en celle-cy de Duc & Pair de France en la personne du defunct Mareschal de Brissac, & en celle du Duc de Brissac son fils Gouuerneur du Port Louis en Bretagne. Les Lettres ont esté verifiées à la charge de reuersion à la Couronne faute de masles.

SAINCT SIMON.

La Terre & Seigneurie de sainct Simon au pays de Normandie, a esté erigée en Duché & Pairie en faueur du Seigneur de sainct Simon, & de sa noble & ancienne Maison, qui descend des anciens Comtes de Vermandois, comme aussi à cause de l'amitié que le Roy defunct luy portoit, qui l'auoit auancé à la Cour. Il le fit premierement Page d'honneur, & premier Gentil-homme de la Chambre, & premier Escuyer de la petite Escurie, depuis luy donna le Gouuernement de Blaye apres le siege de Fontarabie. Les Lettres ont esté verifiées à la charge de reuersion à la Couronne faute de masle.

LA ROCHE-FOVCAVLT.

La Terre & Comté de la Roche-foucault a esté erigée en Duché & Pairie en faueur de François de la Roche-foucault, Prince de Marsillac, en consideration des grands seruices qu'il a rendus à sa Maiesté en son Gouuernement de Poictou, en la desfaite de Monsieur de Soubise & des Rochelois en l'Isle du Riez, bas Poictou,

Google

en la prise de la Chaume en Olonne, & en la prise de l'Isle de Ré sur les mesmes Rochelois, sous la charge du Duc de Montmorency, l'an 1625. Les Lettres ont esté verifiées à la charge d'extinction de ladite Pairie, & reuersion à la Couronne faute de masle.

LESDIGVIERES.

La Terre & Seigneurie de l'Esdiguieres en Dauphiné, a esté par le Roy defunct erigée en Duché & Pairie, en faueur de François de Bonne, sieur d'Esdiguieres, en recognoissance des grands & signalez seruices qu'il a rendus au Roy Henry IV. & à sa Maiesté aux guerres de Piedmont & en France, qui l'ont rendu recommandable. Les Lettres verifiees auec extinction & reuersion à la Couronne faute de masle.

Le Roy pour l'obliger à continuer ses seruices, l'a honoré de la dignité de Connestable de France, auec le Collier de l'Ordre, en consideration de ce qu'il s'estoit fait Catholique, en laquelle il a esté dignement employé au siege de sainct Iean d'Angely, en la guerre contre les Gennois, en la reprise de Priuas, en la paix donnee deuant Montpellier l'an 1622. par le Roy à ses subiets rebelles.

CREQVY.

Les grands seruices que Monsieur le Mareschal de Crequy a rendus au Roy & à son Estat, ont fait que la Terre & Seigneurie de Crequy a esté erigee en Duché & Pairie par sa Maiesté, notamment ès guerres de Piedmont, en la reprise du Chasteau de Caën, au combat du Pont de Cé en Aniou, en Piedmont, & en la guerre de Gennes, notamment en la defense de la ville de Verue assiegee par l'Espagnol, en quoy il seconda la valeur du Connestable Desdiguieres son beau pere. Les Lettres verifiees à la charge de retour à la Couronne faute de masles. En cette qualité de Duc & Pair de France, il est mort au seruice du Roy deuant Bremo en Piedmont, où il fut tué d'vn coup de canon.

CANDALE

Henry de Ferré & de la Valette, La Côté de Candale en Guyenne a esté erigee en Duché & Pairie en cõsideration du Comte de Candale, fils du defunct Duc d'Espernon, & en reconnoissance des seruices rendus au Roy defunct, tant aux guerres contre les rebelles, qu'aux Païs-Bas, où il assiegea & prit la ville de Landrecy, que pour la valeur qu'il a fait paroistre en diuers lieux d'Italie, & sur la mer, pour l'obliger à les continuer, & aussi en consideration du mariage dudit feu Duc de Candale auec la Duchesse d'Aluin. Ses Lettres verifiees à la charge de reuersion faute de masle.

GRAMONT.

La Comté de Gramont en Guyenne a esté erigee en Duché & Pairie en faueur du defunct Comte de Gramont, en consideration des bons seruices, & de la fidelité qu'il a tesmoignee en la conseruation de la ville de Bayonne contre les ennemis, & les bons seruices qu'il a rendus à la France, tant durant les guerres que pendant la paix. Ses Lettres ne sont encores verifiees. Le mareschal son Fils a depuis peu succedé au Comte de Gramont son Pere, au Gouuernement de Bayonne, & en la Charge de Vice-Roy de Nauarre: Il s'est rendu si considerable par la grandeur de son courage & de sa prudente conduitte en diuerses batailles rangées, où il a commandé en Allemagne & autres lieux, qu'il est recognu entre tous les Heros, pour vne merueille à la Cour. Et par ses rares lumieres d'esprit, il a rendu ses Conseils si necessaires, que le Roy la honoré de cette grande dignité de ministre d'Estat. La Charge de maistre de Camp du Regiment des Gardes ayant esté vaquante, & n'ayant esté exercée au precedent que par les plus valeureux, le feu Roy la luy donna. Monsieur le Mareschal de Crequy tenoit à gloire de l'auoir possedée.

TREMES.

La Seigneurie de la Terre de Tresmes a esté erigee en Duché & Pairie par le defunct Roy, en consideration des grands seruices que le Comte de Tresme a rendus à sa Maiesté en l'exercice de sa Charge de Capitaine de la Garde du Corps, & en celle de Gouuerneur de la Ville de Chaalons, qu'il a conseruee contre les ennemis de cét Estat. Les Lettres ne sont encores verifiees. Son Fils imitant la fidelité de ses Peres, estant Maistre de Camp à l'armée, fust tué à la prise de Thionuille, à la veille que sa valeur luy auoit acquis le Baston de Mareschal de France. Ce grand homme l'honneur du Clergé de France, Euesque de Beauuais, de l'Illustre famille

des Potiers, & Grand Aumosnier de la Reyne, estoit son Oncle. La vertu de ce genereux Prelat estoit si exemplaire, qu'elle sera à iamais en veneration dans toute la Chrestienté.

ROCHE-GVYON.

La Terre & Seigneurie de la Roche-Guyon au delà Mante en Normandie, est de grande estenduë, & a quantité de fiefs, Elle a esté par le Roy à present regnant Louis XIV. erigée en Duché & Pairie par Breuet exprés, en consideration des bons seruices que les Seigneurs de cette Maison ont rendus à sa Maiesté, entr'autre le fils du sieur de Liencourt, qui a esté tué au siege de Dunquerque en combattant vaillamment pour son Roy. On croit que les Lettres de cette Erection seront bien-tost verifiées.

LA VIEVFVILLE.

La Terre & Marquisat de la Vieuille a esté erigée en Duché & Pairie, par le Roy Louis XIV. en consideration des seruices rendus par le Marquis de la Vieuille qui a esté deux fois Sur-Intendant des Finances. Sa fidelité & valeur dans ses Gouuernemens & armées qu'il a commandées, luy ont fait dignement meriter cette Dignité. L'exemple de ses predecesseurs qui ont amené autrefois des armées entieres pour le seruice de nos Roys, ne permettoit pas que cét Illustre Seigneur degenera de la Gloire de ses ancestres, Il mourut au mois de Decembre 1653. en faisant dignement la Charge de Sur-Intendant: Cette grace accordée à la charge de reuersion à la Couronne faute de masles. Les Lettres n'en ont pas encore esté verifiées.

ROQVELAVRE.

La Terre & Marquisat de Roquelaure a esté erigée en Duché & Pairie en consideration des seruices rendus à present par le Marquis de Roquelaure aux Roys Louis XIII. & XIV. & de ceux rendus par le Mareschal de Roquelaure son pere à la charge de reuersion à la Couronne faute de masles. Les Lettres n'en sont pas encore verifiées. Il n'y a peril ny hazard dans les armées, où ce genereux Seigneur ne se soit signalé pour le seruice de la France, & pour la Gloire de son Prince. En cela il a imité la valeur de ses ancestres, qui ont toujours esté inseparables des Triomphes d'Henry le Grand.

Les fonctions des Ducs & Pairs de France, au Sacre & Couronnement des Roy sont, que.

L'Archeuesque de Reims oinct & sacre le Roy.
L'Euesque de Laon porte l'Ampoulle.
L'Euesque de Langres le Sceptre.
L'Euesque de Chaalons l'Anneau.
L'Euesque de Beauuais le Manteau Royal.
L'Euesque de Noyon, la Ceinture ou Baudrier.
Le Duc de Bourgongne porte la Couronne.
Le Duc de Guyenne, la premiere Banniere quarrée.
Le Duc de Normandie, la seconde.
Le Comte de Tholouse, les Esperons.
Le Comte de Champagne, la Banniere Royale, où l'Estendard de guerre.
Le Comte de Flandre, l'Espée Royale.

Aux Enterremens des Roys de France les Pairs n'ont point de fonctions reglées, ce qui se verra cy-aprés par les Charges qu'ils possedent.

OFFICIERS DE LA COVRONNE.

Les trois anciens sont,
- Le Connestable.
- Le Mareschal.
- Le Chancelier.

Les trois modernes sont,
- L'Admiral.
- Le Colonel de l'Infanterie.
- Le Grand Maistre de l'Artillerie.

Les trois Domestiques,
- Le Grand Maistre de France.
- Le Grand Chambellan de France.
- Le Grand Escuyer de France.

Le Connestable.

Le Connestable est apres le Roy, Chef Souuerain des Armees de France, & tient rang immediatement apres les Princes du Sang, apres lesquels il a aussi seance au Parlement, deuant les Ducs & Pairs.

Il a sa Iurisdiction *à la Table de Marbre* de Paris, qu'on appelle la Connestablerie. Aux entrees des Roys le Connestable marche le premier deuant le Roy à main droite, tenant l'espee nuë.

Depuis la mort du Duc de l'Esdiguieres, qui succeda en la Charge du Duc de Luynes, il n'y a point eu de Connestable en France.

Autrefois il n'y auoit au Royaume qu'vn Mareschal, & iusques au temps du Roy François I. il n'y en a eu que deux, & il en fit vn troisiesme. Du temps de Henry II. ce nombre demeura, & le Connestable de Montmorancy estoit le premier Mareschal de ceux qu'il y auoit. Quand le Roy l'obligea de resigner sa Charge de Grand Maistre au Duc de Guise, il crea vn quatriesme Mareschal de France, qui fut François de Montmorancy, fils aisné du Connestable. Charles IX. en crea deux autres nouueaux, & Henry III. à son retour de Pologne deux autres. Les Roys Henry IV. & Loüis XIII. en ont fait plusieurs, de sorte qu'à present se trouuent viuans ceux qui suiuent.

Noms des Mareschaux de France à present viuans sous le regne de LOVIS XIV.

D'Estrée.
De Schomberg.
De la Meilleraye.
De Gramont.
De la Mothe-Houdancourt.
De l'Hospital.
De Turenne.
Du Plessis Praslin.
De Villeroy.
D'Aumont.
D'Hoquincourt.
De la Ferté-Imbault.
De la Ferté Seneterre.
De Grancey.
De Palleau.
De Miossan.
Duc d'Ognon.

Noms des Mareschaux de France decedez sous le regne de Henry le Grand.

Le Mareschal de Biron.
Le Mareschal de Feruaques.
Et le Mareschal de Rets.

Noms des Mareschaux de France decedez sous le regne de LOVIS XIII.

Le Mareschal de Praslin.
De Montigny.
De Lauerdin.
De Bois-Dauphin.
D'Aumont.
De S. Geran.
De Schomberg.
De la Curée.
De Souuray.
De Boüillon.
De Crequy.

Digitized by Google

De Guebriant.
De Marillac.
De Thoiras.
D'Ornano.
De Vitry.
D'Aubeterre.
De Roquelaure.
De la Force.
De la Chastre.
De Chastillon.
De Bassompierre.
De S. Luc.
De Themines.
De Gassion.
De Chaulnes.
De Rantzau.
De Brezé.

Leur pouuoir est presque semblable à celuy du Connestable, auec lequel ils ont mesme Iurisdiction à la Table de Marbre. Leurs Charges dependent absolument de la Couronne, & ne doiuent serment qu'au Roy, au lieu que les Ducs le doiuent aussi au Parlement.

Famille de chacun des Mareschaux de France cy-dessus.

Le defunct *Mareschal de Chaulnes* estoit frere du Connestable de Luynes, à la faueur duquel il deuoit tout son auancement. Il auoit espousé l'heritiere de Pequigny & de Chaulne en Picardie, qui luy apporta de grands biens en mariage. Il en a eu plusieurs enfans, l'aisné desquels estoit cogneu du viuant de son pere sous le nom de Vidame d'Amiens & de Chaulnes. Le feu Mareschal son pere estoit Gouuerneur de Picardie, mais depuis la mort du defunct Roy, & le retour du Duc d'Elbeuf en France, on luy osta ce Gouuernement pour le bailler à ce Duc, & on luy donna le Gouuernement d'Auuergne: Le pere seruit le Roy au siege d'Arras, & en la reprise de Corbie, où il fit tout deuoir de vaillant Capitaine.

Louis Hannibal d'Estrée, Marquis de Cœuures, premier Baron du Bolonois, & Gouuerneur de Laon, Mareschal de France, est fils d'Antoine d'Estrée, Cheualier des Ordres du Roy, & Grand Maistre de l'Artillerie de France. Ce Mareschal est frere de defuncte Gabrielle d'Estrée, Duchesse de Beaufort, Maistresse de Henry le Grand, Mere du Duc de Vendosme, & du Grand Prieur de France, & de la Duchesse d'Elbeuf. Il a espousé la fille du sieur de Montmort, cy-deuant Tresorier de l'extraordinaire des Guerres, vefue du Mareschal de Themines, & mere du Marquis de Themines, tué au siege de Mardic, Mestre de Camp du Regiment de Nauarre, dont il eust vn fils qui a esté Mareschal de Camp en Catalogne, & a porté la qualité de Marquis de Cœuures. Le Mareschal d'Estrée a eu de tres-beaux emplois, entr'autres celuy du Gouuernement de l'Archeuesché de Treues, duquel il chassa les Espagnols, & d'Ambassadeur du Roy à Rome, & en Suisse de General de l'armée de sa Maiesté en la Valtoline, de laquelle il prit toutes les places que les Espagnols y occupoient, & en chassa le Marquis de Bagny qui y estoit auec quatre mille hommes pour le Pape. Apres le siege & la prise de Priuas; il fit le degast des l'abort aux enuirons de Nismes en Languedoc, auec le Duc de Montmorancy.

Le Mareschal de la Force est assez cogneu par sa grande experience à la guerre & aux armes. Il a esté Viceroy en Bearn, où il demeura iusques en l'année 1620. que le Roy Louis XIII. y estant, le deschargea de ce Gouuernement. Il fit rendre Saincte-Foy à S.M. & en recompense elle luy donna le Baston de Mareschal de France, & du depuis vn Breuet de Duc & Pair. Il rendit de bons seruices au Roy au Bolonois & vers Calais, contre les entreprises de l'Espagnol, & au siege de S. Omer fait par le Mareschal de Chastillon. Il fut quinze heure à cheual pour le secourir contre le Prince Thomas, qui estoit lors au seruice du Cardinal Infant. Il a espousé en premiere nopce la sœur du defunct Duc & Mareschal de Biron, dont il a eu plusieurs enfans, desquels

l'aisné

Google

l'aisné porte la qualité de Marquis de la Force, & n'a qu'vne fille heritiere de tous ses biens, en âge d'estre mariée. Ses autres fils, les Marquis de Castelnau, de Castel-Noyon & d'Aunet, sont tous mariez, & ont des enfans. Toute cette Famille fait profession de la Religion pretenduë Reformée, excepté la fille du Mareschal de la Force mariée au Comte d'Orual, premier Escuyer de la Reyne. Le Mareschal de la Force a espousé en secondes nopces la fille du feu Sieur du Plessis Mornay, vefue du Sieur de la Tabarriere, qui deceda la premiere année de son mariage; & peu de temps apres ledit Sieur Mareschal mourut.

Le Mareschal de Brezé auoit espousé la sœur du defunct Cardinal Duc de Richelieu, qui estoit de l'ancienne maison de Maillé. Il auoit vn fils qui estoit Admiral de France, qui fut tué deuant Orbitello en Italie, commandant l'Armée nauale. De ce mariage dudit Sieur Mareschal de Brezé est issuë vne fille qui est aujourd'huy femme du Prince de Condé, & son fils portoit la qualité de Duc de Fronsac, que le Cardinal son oncle maternel luy auoit leguée par son Testament. Il estoit Gouuerneur du païs d'Anjou, & de la Ville & Chasteau d'Angers, & est mort depuis deux ans.

Le Mareschal de Schomberg est fils du defunct Seigneur de Schomberg, Sur-Intendant des Finances de France, & Gouuerneur du Languedoc, dont le pere vint en France pendant les dernieres Guerres ciuiles. Ce Mareschal porte aussi la qualité de Duc à cause de sa femme, qui estoit fille de Florimont d'Haluin & de Marguerite de Gondy, fille aisnée d'Albert de Gondy Duc de Retz, & Admiral de France. Cette Dame auoit espousé en premieres nopces Henry de Foix & de la Valette Duc de Candale, fils aisné du feu Duc d'Espernon, duquel elle s'estoit separée pour espouser Monsieur de Schomberg, qui pendant la vie du Mareschal de Schōberg son pere, prenoit la qualité de Duc d'Haluin. Il n'a point eu d'enfans de cette femme, qui est morte. Et en secondes nopces, depuis quelques années, il a espousé Mademoiselle de Hautefort. Il est Lieutenant des Cheuaux legers du Roy; & lors du deceds du defunct Roy, il estoit Gouuerneur du Languedoc, en laquelle qualité il deliura Leucate assiegée par l'Espagnol, & defit l'armée Espagnole commandée par le Comte de Corbellon qui la commandoit, & qui y fut tué.

Mais parce que ce Gouuernement luy estoit donné par Monsieur le Prince de Condé defunct, on l'obligea de le bailler à Monsieur le Duc d'Orleans, en luy laissant la qualité de Lieutenant pour le Roy en la mesme Prouince, aux mesmes droicts, gages & honneurs qu'aux Gouuerneurs en chef; & on luy a donné pour recompense le Gouuernement de Metz, Toul & Verdun. Il est encor Colonel des Suisses & des Grisons.

Le Mareschal de la Melleraye doit tout son auancement au Cardinal de Richelieu, dont il estoit cousin germain, la mere du defunct Cardinal estant sœur du pere dudit Mareschal, de la maison de la Porte. Il fut fait Mareschal de France apres la prise de Hesdin, où il commandoit l'Armée du Roy l'an 1639. estant desia Grand Maistre de l'Artillerie de France. Il s'est trouué és sieges de Landrecy, d'Arras, d'Aire & de Grauelines, & y a signalé son experience à former ces sieges & à attaquer ces places. Il auoit espousé en premieres nopces la fille du feu Mareschal Deffiat, dont il a eu vn fils âgé d'enuiron dix-neuf ans: en secondes nopces il a espousé la fille du Duc de Brissac, qui luy a apporté en mariage le Gouuernement de Brest, & la Charge de Lieutenant pour le Roy en Bretagne.

Le Mareschal de Gramont appellé pendant la vie du defunct Comte de Gramont son pere, *le Mareschal de Guiche*, a espousé vne parente du Cardinal de Richelieu, & en a plusieurs enfans. Il a depuis peu succedé au Comté de Gramont, à son pere au Gouuernement de Bayonne, & à la Charge de Viceroy de Nauarre, comme aussi il iouït de celle de Mestre de Camp du Regiment des Gardes Françoises du Roy. La Comté de Gramont a esté erigée en Duché & Pairie par le feu Roy, mais parce que cette erection n'est pas encore verifiée en la Cour de Parlement, le Mareschal ne prend pas encor la qualité de Duc. Il est à present Conseiller honoraire. Il s'est trouué aux Guerres d'Allemagne auec le Prince de Condé, où il a fait paroistre sa valeur & son courage en la defaite des ennemis.

Le Mareschal de l'Hospital a pris le nom de la Famille auec le baston de Mareschal de France. On l'appelloit auparauant *Monsieur du Hallier*, qui a esté long-temps

Digitized by Google

Capitaine des Gardes du Corps, & commandé en qualité de Mareſchal de Camp & de General des Armées du Roy en Guyenne, en Flandres & en Champagne, où il eſtoit en la defaite des Eſpagnols deuant Rocroy, où il fut bleſſé. Il a auſſi eſté Gouuerneur de Lorraine & de Nancy. Il fut fait Mareſchal de France ſur la fin du dernier regne. Il eſt frere du defunct Mareſchal de Vitry, qui a vn fils qui porte la qualité de Marquis de Vitry, & de Meſtre de Camp du Regiment de la Reyne. Il eſt à preſent Gouuerneur de Paris, & Conſeiller honoraire & Gouuerneur de Brie & Champagne, au lieu du Prince de Conty.

Le Mareſchal Deffiat eſtoit neueu du defunct Sieur de Beaulieu Ruze, Secretaire d'Eſtat ſous le Roy Charles IX. Henry III. & Henry IV. & s'eſtant fait aux affaires l'an 1629. il fut Ambaſſadeur du Roy en Angleterre pour le mariage de Madame Henriette Marie auec le Prince de Galle. Il fut appellé Marquis Deffiat, & fut Surintendant des Finances. Il maria ſa fille au Mareſchal de la Meilleraye. Il fut à la Guerre en Sauoye, & ſe trouua au combat de Vueillane auec le Mareſchal de la Force, où il deſgagea le Duc de Montmorancy meſlé auec les ennemis. Il ſuiuit le Roy à Metz, & eſtant paruenu iuſques auprés de Straſbourg, vne fievre maligne le ſurprit, dont il mourut.

Le Mareſchal de Toiras eſtoit de la Maiſon de S. Bonnet en Languedoc. Son courage & ſa valeur l'auancerent aupres du defunct Roy, qui le fit Capitaine de la Compagnie des Mouſquetaires de ſa Garde à cheual, puis Gouuerneur de la Citadelle de S. Martin de Ré, laquelle il eut ſoin de fortifier iuſques à la deſcente des Anglois qui l'aſſiegerent ſans effet l'an 1627. Apres la priſe de la Rochelle, le Roy reconnoiſſant ſes merites & ſa fidelité, luy donna le baſton de Mareſchal de France, & le mena en Sauoye à la priſe de Suze, entrée du Piedmont: Et ayant ſa Majeſté ſecouru Caſal aſſiegé par l'Eſpagnol, elle y enuoya le Mareſchal de Toiras auec quatre mil hommes en garniſon, lequel la defendit vaillamment contre le Marquis de Spinola qui l'aſſiegeoit. Il remporta vn tres-grand honneur de l'auoir ainſi fidellement defenduë iuſques à la paix faite. Apres cela, comme la vertu n'eſt iamais ſans enuie, il ſe trouua bien auant dans la diſgrace : ce qui le fit aller iuſques à Rome, où il receut les honneurs deus à ſa valeur; Et enfin il y mourut, ayant veu tous les ſiens iettez dans la meſme diſgrace, & depoüillez de leurs Charges.

Le Mareſchal de Marillac. Monſieur de Marillac s'eſtant plû aux armes, auoit paſſé la plus grande partie de ſa vie aux Guerres; s'eſtoit rendu grand Capitaine, & auoit fait paroiſtre ſa valeur aux dernieres Guerres ciuiles de France. Il fut choiſi par le defunct Roy pour aſſeurer la frontiere de Champagne, où il fit conſtruire l'importante Citadelle de Verdun. Il auoit Monſieur de Marillac ſon frere Conſeiller d'Eſtat, & Garde des Sceaux de France, & tous deux ſe trouuerent au ſiege de la Rochelle. Monſieur de Marillac fut auec le Mareſchal de Schöberg choiſi du Roy pour paſſer en l'Iſle de Ré, & en chaſſa les Anglois qui y eſtoient entrez. Monſieur de Marillac ſignala ſa valeur en les pourſuiuant iuſques en l'Iſle de Loye, tuant & renuerſant ceux qui ſe preſentoient au combat. Apres la priſe de la Rochelle, il ſuiuit le Roy à la priſe de Suze & au ſiege de Priuas l'an 1639. où ſa Majeſté luy donna le baſton de Mareſchal de France. La paix eſtant faite en France, il retourna en Champagne. L'Hiſtoire dira ce que j'obmets icy ſur ſa mort.

Le Mareſchal de Guebriant. Monſieur le Comte de Guebriant eſtoit ſorti d'vne ancienne Maiſon de Bretaigne. Il eſtoit Capitaine d'vne Compagnie au Regiment des Gardes du Roy; & apres la bataille de Nortlinghen, le Duc Bernard Vveimar de Saxe ayant raſſemblé les troupes du defunct Roy de Suede, recommença la Guerre en Allemagne. Il vint en France offrir ſon ſeruice au Roy, ſa Majeſté l'employa, & le renuoya en Allemagne, où il prit les quatre Villes foreſtieres de la maiſon d'Autriche. En ſuitte il alla aſſieger la forte Ville de Briſſac. Là y fut enuoyé le Comte de Guebriant auec troupes, lequel fit retirer le General Gœutz, qui auoit pour la ſecourir repris vne Iſle que le General Lamboy auoit ſurpriſe, & l'ayant chaſſé, les Habitans de Briſſac deſeſperans d'eſtre ſecourus, ſe rendirent au Duc de Vveimar: Mais quelque temps apres eſtant à Nembourg ſur le Rhin, il y mourut de peſte. Alors le Comte de Guebriant prit le commandement de ſon armée, entra plus auant en Allemagne, où il joignit les Suedois. Mais ſur quelques mécontentemens arriuez entre les François & eux, le Comte de

Guebriant ramena son armée en l'Eueſché de Cologne, à deſſein de paſſer aux Paysbas: A quoy le General Lamboy & le General Mercy ſe voulans oppoſer, & l'empeſcher de paſſer le Rhin, le Prince d'Orange luy enuoya quatre mille cheuaux, auec leſquels il defit ces deux Generaux, amenez au bois de Vincennes. Et apres cette victoire, le Roy luy enuoya vn baſton de Mareſchal de France: Et l'an 1644. eſtant rentré en Allemagne auec le Comte de Rantzau, aſſiegerent la Ville de Rothuel. Il y fut tué. La Reyne Regente en reconnoiſſance de ſes fidelles ſeruices, fit apporter ſon corps à Paris, luy fit faire vn ſeruice ſolemnel en l'Egliſe de Noſtre-Dame, où il fut inhumé.

Le Mareſchal de la Motte Hodancour eſt Gentil-homme de Picardie. Il eſtoit parent de Monſieur des Noyers Secretaire d'Eſtat. Il a fait voir ſa valeur & ſon courage aux Guerres de la Valtoline auec Monſieur le Duc de Rohan, & en celles de la Franche-Comté auec Monſieur le Duc de Longueuille. Du depuis il a eu le Gouuernement de Catalogne, & y a commandé les armées du Roy, où il merita le baſton de Mareſchal de France; & y eſtant retourné pour la deuxiéme fois, il a defendu la Ville de Barcelone aſſiegée par l'Eſpagnol, iuſques à l'extremité, apres en auoir défait vn bon nombre.

Le Mareſchal de Turenne, nommé *Henry de la Tour*, eſt fils du feu Duc & Mareſchal de Boüillon Prince de Sedan, & d'Elizabeth de Naſſau, fille de Guillaume Prince d'Orange, & de Charlotte de Bourbon ſa troiſieſme femme, & partant neveu du Prince d'Orange dernier mort, & couſin germain de celuy qui eſt à preſent viuant. Il ne doit ſon auancemẽt à cette Charge qu'à ſes merites, & aux ſignalez ſeruices qu'il a rendus à cette Couronne, tant en Lorraine qu'en Allemaigne & Fribourg, & aux defaites des Imperiaux & Bauarrois ſous le Prince de Condé. Il receut le baſton de Mareſchal de France au mois de Nouembre 1643. Il commande encore à preſent l'armée du Roy en Champagne. Il eſt frere puiſné du Duc de Boüillon, & a ſes ſœurs mariées au Duc de la Trimoüille, au Comte de Roucy Frãçois de Rey & de la Rochefoucault, au Marquis de Duras, & au Marquis de la Mouſſaye. Il a encores vne ſœur qui n'eſt pas mariée non plus que luy.

Le Mareſchal du Pleſsis-Praſlin eſt neveu du defunct Mareſchal de Praſlin, de la Maiſon de Choiſeul en Champagne. Ce mareſchal a tres-bien ſeruy particulierement en Italie & en Catalogne, & en la priſe de Roze & de ſon port ſur l'Eſpagnol, qui luy a fait auoir les honneurs qu'on luy auoit fait eſperer, & qu'il auoit meritez long-temps auparauant, auec le baſton de Mareſchal de France. Sur la fin de l'an 1650. commandant l'armée du Roy en Champagne, il reprit la Ville de Rhetel occupée par l'Eſpagnol, & en ſuitte il défit l'armée Eſpagnolle en Lorraine alors commandée par le Mareſchal de Turenne, où il perdit vn fils. Il eſt à preſent Sur-Intendant de la perſonne de Monſieur le Duc d'Anjou, frere vnique du Roy. Il eſt Gouuerneur d'Anjou & de la Ville & Chaſteau d'Angers. Il a eſté receu Conſeiller honoraire au Parlement de Guyenne, pour auoir procuré la paix à cette Prouince, particulierement à la Ville de Bourdeaux, ſerrée de prés par l'armée du Roy.

Le defunct Mareſchal de Baſſompierre. François Comte de Baſſompierre eſtoit fils d'vn Seigneur Lorrain, & s'eſtoit auancé à la Charge de Mareſchal de France; & comme il eſtoit Courtiſan adroict, eloquent, & ſçauoit les Langues eſtrangeres, il fut par le defunct Roy employé en diuers ambaſſades, comme en Suiſſe, pour entretenir les liguez en bonne amitié auec la France, & faire reſoudre à permettre chez eux la leuée que le Roy demandoit. Il fut en Eſpagne, & ſe trouua en l'aſſemblée de Mouçon en Arragon, où eſtoient les Miniſtres du Roy Catholique, auec leſquels il accommoda l'affaire de la Valtoline au contentement des deux Couronnes. L'an 1616. il paſſa en Angleterre en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire du Roy, pour ſe plaindre des contrauentions faites par les Anglois aux conuentions matrimoniales de la Reyne, fille de France auec Charles I. Roy de la Grand' Bretaigne. Il leur en repreſenta de nouueau la conſequence; & voyant qu'il n'auançoit rien auec ces eſprits portez au trouble, il leur repreſenta les raiſons pour leſquelles ſa Majeſté tres-Chreſtienne ſe reſſentiroit du mauuais traittement qu'ils faiſoient à la Reyne ſa ſœur, & repaſſa en France, où quelques années apres il reſſentit en ſa perſonne la ſuitte de la diſgrace de la Reyne Mere du Roy, au ſujet de laquelle il fut mis à la Baſtille, où il demeura pluſieurs années, apres leſquel-

les estant deliuré, & restably en sa Charge de Colonel General des Suisses & des Grisons, il mourut d'vne mort assez soudaine, en vn voyage qu'il fit en Champagne.

Le Mareschal de Chastillon, appellé *Gaspart de Colligny*, estoit fils de François de Chastillon, & petit fils de l'Admiral de Colligny, assez connu dans les Guerres ciuiles sous le Roy Charles IX. & partant cousin germain du deffunct Prince d'Orange, dont la mere estoit fille du mesme Admiral. Il auoit espousé Anne de Polignac, fille du Seigneur de S. Germain de Clau, dont il a eu deux fils, tous deux morts. Il y a encore quelques filles à marier. Pendant les derniers troubles au suiet de quelques rebelles de la Religion pretenduë Reformée, il auoit esté éleu l'vn de leurs Chefs en la Guerre qu'ils vouloient faire: mais comme il n'approuuoit pas leur resolution ny leur forme de proceder, il les desauoüa, & demeura dans le seruice du Roy, rendant à sa Majesté les places qu'il tenoit en Languedoc; en consideration dequoy il eut le baston de Mareschal de France, en laquelle qualité il a seruy le defunct Roy en ses armées de Flandre, & donné les marques de sa fidelité. Il mourut âgé de soixante & seize ans.

Le Mareschal de Vitry a succedé au Seigneur de Vitry son pere, de la Maison de l'Hospital, & Capitaine des Gardes du Corps; & a suiuy le Roy aux Guerres contre les rebelles de la Religion pretenduë Reformée, comme à la prise de l'Isle de Riez en bas Poictou, où il fit parroistre sa valeur au combat qui s'y fit auec les gens de Monsieur de Soubize, comme deuant la Rochelle, où il fut la mesme année auec defunct Monsieur le Comte de Soissons. Du depuis le Roy luy donna le Gouuernement de Prouence, où estant, il fit tout deuoir de chasser l'Espagnol des Isles de Saincte Marguerite & de S. Honorat, dont il s'estoit emparé l'an 1617. Apres la mort du Mareschal d'Ancre, il eut le baston de Mareschal de France. Il mourut il y a sept ou huict ans, laissant le Marquis de Vitry son fils commandant le Regiment de la Reyne.

Le Mareschal de Gassion estoit fils d'vn President du Parlement de Pau en Bearn. Ayant quitté la robe pour prendre les armes, il fit le premier apprentissage de son mestier sous Gustaue Adolphe, Roy de Suede, apres la mort duquel, & les desordres qui troublerent l'Allemagne depuis la bataille de Nordlinghen, il vint auec son Regiment de Cauallerie au seruice du feu Roy, qu'il a si bien seruy qu'il l'a honoré d'vn baston de Mareschal de France, & fut receu le lendemain que le Mareschal de Turenne fut auancé au mesme honneur, & possedoit desia la Charge de Mestre de Camp, ou Lieutenant General de la Cauallerie legere de France sous le Comte d'Alez, qui en estoit Colonel. Il se signala en la bataille de Rocroy, où commandoit Monsieur le Prince de Condé, en la defaite de l'armée Espagnole, & au siege de Thionuille, sous le mesme Prince. Apres quoy, il se trouua au siege de Grauelines, entrepris par son Altesse Royale, auec le Mareschal de la Meilleraye, puis au siege de Mardic, & en celuy de Dunquerque sous Monsieur le Prince de Condé; puis s'estant rendu au siege de Lens, il y fut blessé, & porté à Arras, où il mourut, sans auoir esté marié.

Le Mareschal de Rantzau. Iosias Comte de Rantzau estoit Allemand du Pays de Rostein, Subjet du Roy de Dannemarc, lequel en sa jeunesse se plaisoit aux armes, & a suiuy les armées en Allemagne sous le Roy de Suede, & en Hollande, & s'est donné au seruice du Roy de France depuis la bataille de Nordlinghen, y estant venu auec le Chancelier Oxenster. Lors de son passage de Suede l'an 1635. il fit leuer le siege que le General Galas auoit mis deuant la Ville de Sainct Iean de Laune, apres s'estre trouué auec defunct Monsieur le Prince de Condé au siege de Dole où il fut blessé au bras. Du depuis il assista au siege d'Arras assiegé par l'armée du Roy, où attaquant les ennemis dans vne Chapelle, il fut blessé à la jambe, qui du depuis luy fut coupée. Du depuis il se trouua au combat auec le Mareschal de Guiche au delà de S. Quentin contre les Espagnols, où il fut pris prisonnier & mené en Flandre; & estant deliuré, il retourna en Allemagne, où estoit le Mareschal de Guebriant commandant l'armée du Roy; & estant au siege de Rothvel, ledit Sieur Mareschal y fut blessé d'vn coup de fauconneau au bras dont il mourut: Le Comte de Rantzau demeurant General de l'armée, attendit les ennemis au combat, où estoit le Duc de Lorraine: auquel combat le mesme Comte de Rantzau fut fait prisonnier entre les mains du Duc de Lorraine, qui le deli-

ura sur sa foy. Du depuis il repassa en Flandre, & fut au siege de Graueline sous son Altesse Royale, en qualité de Mareschal de Camp, où il desit vn secours notable qui venoit aux assiegez. De là il se trouua au siege de Mardic, & en celuy de Dunquerque sous Monsieur le Prince de Condé: Laquelle place estant prise, le Roy luy en donna le Gouuernement, l'ayant auparauant honoré d'vn baston de Mareschal de France. Il demeura en ce Gouuernement de Dunquerque iusques à l'an 1629. qu'il fut appellé en Cour, & le Sieur de Lestrade mis en sa place. Peu de temps apres il fut conduit au bois de Vincennes, & deliuré quelque temps apres. Il faisoit profession de la Religion Protestante, & fut conuerty à la Religion Catholique en la Ville de Bourbourg en Flandre par le Pere Moreau Iesuiste, & sa femme en suitte; & de là à quelques années il mourut à Paris, sans laisser aucuns enfans; & fut son corps porté & inhumé en l'Eglise des Peres Minimes prés Paris.

Il y a d'autres Mareschaux de France, desquels nous n'auons pû parler en cette Impression, n'en ayant encor receu les memoires à ce necessaires.

LE CHANCELIER DE FRANCE.

LE Chancelier de France est le troisiesme Officier de la Couronne. Il est le souuerain Chef de la Iustice, & preside dans le Conseil du Roy. Quand sa Majesté tient son lict de Iustice au Parlement, il est assis deuant luy à main gauche, & le Connestable à la droitte. Celuy qui possede à present cette Charge, est Messire Pierre Seguier, Cheualier & Comte de Gien. Il estoit auparauant President au Parlement de Paris, & eut les Seaux au commencement de l'an 1633. par l'essloignement de Monsieur de Chasteau-neuf, lequel Seigneur de Chasteauneuf fut rappellé par les ordres du Roy au mois de Fevrier de l'année 1650. par Monsieur de la Vurilliere Secretaire d'Estat, qui luy remit lors les Seaux, desquels il a esté en possession iusques au iour de sa retraitte en sa maison de Mont-rouge le 4. Avril de l'année 1651. Il y eut en peu de iours deux notables changemens au Sceau. Mr Molé premier President ayant esté mis en sa place, & seellé vne seule fois, rendit les Seaux auec autant de satisfaction qu'il les auoit receus; Et ledit Seigneur Chancelier fut rappellé: Neantmoins du depuis les Sceaux sont retournez audit Seigneur premier President, qui les possede à present en la qualité de Garde des Sceaux, s'estant defait de sa Charge de premier President en faueur de Monsieur de Bellievre, qui a laissé sa Charge de President au Mortier au Sieur de Champlastreux, fils dudit Seigneur Molé Garde des Sceaux de France. Ledit Seigneur Chancelier a espousé la sœur d'vn Maistre des Requestes appellé Monsieur Fabry, de laquelle il a eu deux filles, l'aisnée desquelles, qui estoit vefue du Marquis de Couaslin, espousa en secondes nopces le Marquis de Sablé, dit Bois-dauphin, petit fils du Mareschal de Bois-dauphin; & l'autre a espousé le Duc de Sully, fils du Marquis de Rosny, & petit fils du Duc de Sully, Pair de France, cy-deuant connu sous la qualité de Prince d'Enrichemont.

Autres Officiers de la Couronne.

L'Admiral commande aux Guerres de la Mer, comme les Mareschaux à celles de la Terre. Le pouuoir & l'authorité de cette Charge a esté bien augmenté par le Roy Henry III. en faueur du Duc de Ioyeuse, l'vn de ses fauoris. Auparauant, l'Admirauté de Guyenne estoit separée de celle de France; & encore depuis quelque temps le defunct Duc de Guise a sonstenu contre le defunct Cardinal de Richelieu que celle de Prouence l'estoit aussi: mais ledit Seigneur Cardinal reünit le tout en vne mesme Charge, qu'il possedoit luy-mesme sous la qualité de *Grand Maistre, Chef & Sur-Intendant General de la Nauigation & Commerce de France.*

Apres la mort dudit Seigneur Cardinal, le fils du defunct Mareschal de Brezé, reprit la qualité d'Admiral, dont il fit le serment au Parlement au mois de May 1643. Celuy qui possede cette Charge à present, est le Duc de Vendosme, & le Duc de Beaufort son fils, son Lieutenant.

Il faut noter que l'Admiral prenant sa seance au Parlement, ne se doit mettre qu'aux bas sieges, parce qu'ayant Iurisdiction à la Table de Marbre, & l'appel de ses Sentences ressortissans au Parlement, il n'est que Iuge subalterne; & en cette qualité il ne peut occuper les hauts sieges.

Colonel de l'Infanterie.

La Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise est vne des belles & lucratiues du Royaume de France, ayant vne authorité tres-grande sur tous les gens de pied François, & les Mestres de Camp, lesquels ne sont que ses Lieutenans Colonels, & ne peuuent disposer d'aucunes Charges sans luy. C'est sous son nom que toutes les Ordonnances de Guerre sont publiées, & que la Iustice s'administre par le Preuost des Bandes. C'est aussi en cette qualité qu'il reçoit dix-huict deniers sur la monstre de chacun soldat.

Cette Charge est auiourd'huy entre les mains du Duc d'Espernon, fils de Iean Louys de Nogaret de la Valette, Duc d'Espernon, & de Marguerite de Foix Comtesse de Candale, lequel a succedé à son Pere à la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise, & a de present le Gouuernement de Bourgongne, au lieu de celuy de Guyenne, lequel il possedoit pendant les derniers mouuemens de Bourdeaux.

Il auoit espousé en premieres nopces vne fille naturelle du Roy Henry IV. sœur de Henry de Bourbon Euesque de Mets, de laquelle il a vn fils qui prend la qualité de Duc de Candale, & vne fille, qui n'est pas mariée. La Comté de Candale fut erigée en Duché en faueur du mariage du feu Duc de Candale auec la Duchesse d'Haluin, qui espousa depuis Monsieur de Schomberg. Il a espousé en secondes nopces la fille aisnée du Baron de Pont-Chasteau, parente du feu Cardinal de Richelieu.

Le Grand Maistre de l'Artillerie de France.

La Charge de *Grand Maistre de l'Artillerie de France*, n'auoit il n'y a pas longtemps que la qualité de *Capitaine General de l'Artillerie*, & n'a esté erigée en tiltre d'Office de la Couronne, qu'en faueur du feu Duc de Sully, confident du Roy Henry IV. qui l'auoit resignée au Marquis de Rosny son fils. Mais cettuy-cy se trouuant engagé dans les affaires de la feuë Reyne Mere, on la fit exercer par Cōmission au defunct Marquis Deffiat, & en suitte au Mareschal de la Meilleraye, à qui on la donna apres la mort du Marquis de Rosny en tiltre d'Office, en recompensant le Duc de Sully son fils de cent mille escus en argent, & de quelques autres auantages.

Le Grand Veneur.

Le *Grand Veneur de France*, qui est le Duc de Mont-bazon, le *Grand Fauconnier*, qui est le Comte des Marests, & le *Grand Louuetier*, qui est Monsieur du Peray Gouuerneur de Corbeil, & frere du defunct President de Bailleul, ne sont point Officiers de la Couronne: les autres qui le sont font hommage au Roy de leurs Offices; mais ils ne sont point hereditaires, non plus que les autres Offices de la maison du Roy.

DE PLVSIEVRS SEIGNEVRS, DVCS ET PAIRS de France.

Du Duc de Rohan.

Le *defunct Duc de Rohan & le defunct Duc de Soubise* son frere, auoient autrefois rang de Princes en France, non seulement à cause de la Principauté de Leon en Bretaigne, mais aussi à cause de leurs alliances, par le moyen desquelles ils eussent vn iour, & au defaut de la lignée Royale, pû pretendre à la Couronne de Nauarre, auparauant la reünion des deux Couronnes. Le Duc de Rohan, tant releué par la splendeur de sa naissance, & par l'alliance de parenté par laquelle il attouchoit de prés aux plus puissans Roys de toute l'Europe, en quelque lieu qu'il fust

se trouuoit tousiours conioint tres-estroitement de parenté auec les plus grands Princes, tant du costé paternel que du maternel, & estoit tres-chery d'eux, plus pour ses éminentes perfections & vertus, que pour la dignité de son Sang: car sans parler de la tres-noble Famille de Lusignan, qui du temps de la Guerre saincte, tenoit le Royaume de Hierusalem & de Cypre, le Duc de Rohan estoit vn surgeō de cette tyge, & sans aussi nous arrester à sa descēdance des Ducs de Milan & de Bretagne. I'obmets que la Couronne de France estant retombée en la maison des Valois, quand le Roy François I. y fut appellé par legitime succession, l'Ayeule de ce grand Roy estoit Marguerite de Rohan: au moyen dequoy il appartenoit à la famille Royale des Valois, & aux Roys d'Espagne, descendus de cette ligne.

Le Chef de la Maison de Bourbon, Henry IV. Roy de France & de Nauarre, embrassa d'vne singuliere bienueillance le Duc de Rohan. Il auoit plusieurs causes de l'aymer. L'Ayeulle de ce grand Monarque estoit Marguerite, sœur du Roy François, son Ayeule de mesme comme du Roy François son frere, estoit Marguerite de Rohan, qui est auiourd'huy le nom de Madame la Duchesse de Rohan, heritiere vnique du Duc de Rohan. De plus Henry Roy de Nauarre, Ayeul du Roy Henry le Grand, auoit vne sœur nommée Isabeau, qui fut mariée au Seigneur René de Rohan, & est l'Ayeule de Henry Duc de Rohan, dont il est icy question. Ce double lien de consanguinité porta la Princesse Ieanne de Nauarre Mere de Henry le Grand, à aymer fort cordialement la maison de Rohan: adioustez à ce que dessus, la consideration de René, qui estoit dudit Sieur Duc de Rohan de mesme nom que son Pere; Et faut icy dire que le Roy Henry IV. portoit vne extréme affection à iceluy René Sieur de Rohan, & en faisoit si grand estat, que quand il vid les fureurs du massacre de Paris, qui commençoient par la blessure de Gaspart de Colligny, Admiral de France, il se confia audit Sieur René de Rohan, & le voulut auoir en sa Chambre.

L'an 1637 le Duc de Rohan se rendit à Geneue, où il fut receu auec grande ioye, tant par la descharge de tous les canons que mousquetades. Il y demeura huict mois, apres quoy il partit pour aller en Suisse, & de là se rendit en l'armée du Duc de Vueimard, & au combat qui se fit prés Rinsfeld contre les Imperiaux, où le Duc de Rohan fut blessé, & mourut depuis de sa blessure: Trois mois apres son corps y fut apporté l'an 1632. & inhumé au grand Temple de Sainct Pierre, à la mode des Protestans.

Catherine de Rohan leur sœur, vefue du feu Iean Duc des deux Ponts, se retira en Bretaigne. L'vnique heritiere de cette illustre Famille, Marguerite de Rohan, a espousé Monsieur Chabot, petit fils de ce grand Chabot Admiral de France, qui ne dérogeant à la valeur & aux vertus de ses Peres, a merité ce bon-heur d'auoir espousé vne si grande Princesse.

Le Duc de Montbazon.

Hercules de Rohan, Duc de Mont-bazon, Comte de Rochefort, Pair & Grand Veneur de France, est fils de Louys de Rohan VI. du nom, Comte de Montbazon & de Leonor de Rohan, fille du Seigneur de Gié. La Comté de Montbazon fut erigée en Duché en faueur de Louys de Rohan, frere du Duc de Montbazon. Il a espousé en premieres nopces Magdelaine de Lenoncourt, fille vnique de Henry Seigneur de Lenoncourt, & de Françoise de Laual. En secondes nopces il espousa la fille du Comte des Vertus. Il a du premier lict vn fils & vne fille, sçauoir le Prince de Guymené, & *Marie de Rohan*, femme en premieres nopces du defunct Connestable de Luynes, & à present mariée au Duc de Chevreuse de la Maison de Lorraine, dont il y a eu vne fille vnique, qui est decedeé. Du premier lict elle eut le Duc de Luynes qui vit à present.

Louys de Rohan Prince de Guymené.

Louys de Rohan Prince de Guymené, fils du Duc de Montbazon, a espousé Anne de Rohan sa cousine germaine, fille de Pierre de Rohan Prince de Guimené, & Comte de Montauban, & de Magdelaine de Rieux, fille du Seigneur de Chasteau-neuf. Le Prince de Guymené a des enfans, dont il y en a en âge d'estre mariez.

Le Duc de Ventadour.

Le Duc de Ventadour est de la Maison de Leuy, tellement deuote, que la pluspart des Seigneurs de cette Maison se sont jettez dans l'Eglise, en sorte qu'il y en

a vn Archeuesque de Bourges, vn Iesuite, & vn Prestre de l'Oratoire & Chanoine de Nostre-Dame de Paris. Il ont pour frere le Comte de Brion, premier Escuyer de Monsieur le Duc d'Orleans. Ils sont parens fort proches de feuë Madame la Princesse, Mere de Monsieur le Prince de Condé, puisque Gilbert Duc de Ventadour, ayeul de cettui-cy, espousa Catherine troisiesme fille du Connestable de Montmorancy, tante de Madame la Princesse. Le Duc d'auiourd'huy a espousé la fille du defunct Mareschal de S. Geran.

Le Duc de la Trimoüille.

Monsieur de la Trimoüille Duc de Touars, est fils de Claude de la Trimoüille, & de Charlotte de Nassau, fille de Guillaume Prince d'Orange, & partant cousin germain du defunct Frederic Comte Palatin du Rhin, du Duc de Boüillon & du Comte de Hainau; & de l'autre costé, aussi cousin germain de defunct Monsieur le Prince de Condé, dont le Pere auoit espousé Catherine Charlotte de la Trimoüille, tante dudit Duc, qui a espousé la fille du feu Duc de Boüillon & d'Elizabeth de Nassau, aussi fille de Guillaume Prince d'Orange, & partant sa cousine germaine. Les enfans qu'il en a sont, *le Prince de Talmond*, nommé à present le *Prince de Tarente*, pour auoir esté reconnu heritier de la maison d'Arragon, & de Frederic dernier Roy de Naples, en laquelle consideration on luy a accordé le rang apres les Princes du Sang (comme on a fait aussi il y a enuiron quatre ans à la maison Palatine) qui a cy-deuant porté les armes en Hollande, & qui est allé depuis peu espouser la fille du Lantgraue de Hesse, & seruir en son armée en qualité de Major General de la Caualerie; & vn autre fils qui est d'Eglise, & Prestre de l'Oratoire, & vne fille mariée au fils du Duc de Simmeren, frere du defunct Frederic Comte Palatin du Rhin.

Le Duc de la Trimoüille estoit de la Religion pretenduë reformée, & se rendit Catholique du temps du siege de la Rochelle; & à cause de cela, le defunt Roy le fit Mestre de Camp de la Caualerie legere. A present il n'a point d'employ, & vient assez rarement à la Cour. Frederic de la Trimoüille, Comte de Laual son frere, fut tué à Venise par le Sieur du Couldray-Montpensier.

Le Duc de Lesdiguieres.

Le *Duc de Lesdiguieres* est fils de Charles Seigneur de Crequy, Duc, Pair & Mareschal de France, & de Magdelaine de Bonne, fille du defunct Connestable de Lesdiguieres, frere du defunct Comte de Canaples, Mestre de Camp au Regiment des Gardes, & de Françoise de Crequy, vefue de feu Maximilian de Bethune, Marquis de Rosny, Grand Maistre de l'Artillerie de France, & Pere du Duc de Sully d'à present, & de Magdelaine de Crequy, femme de Nicolas de Neufville Marquis de Villeroy, Gouuerneur de la personne du Roy, & de Lyon, Mareschal de France.

Le Duc de Lesdiguieres estoit il n'y a pas long-temps premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, mais il vendit cette Charge à Monsieur de Crequy son neveu: pour raison de quoy ils sont en procez, & n'a retenu pour luy que le Gouuernement du Dauphiné, possedé par les feus Duc de Crequy & Connestable de Lesdiguieres ses Pere & Ayeul. Ledit Sieur de Crequy son neveu est fils du Comte de Canaples, fils aisné du Duc de Crequy, & Mestre de camp au Regiment des Gardes. C'est vn des premiers Gentilshommes de la Chambre du Roy. Il n'est point marié.

Le Duc de Sully.

Le *Duc de Sully* estoit pendant la vie de son Ayeul le Duc de Sully, cogneu sous la qualité de *Prince d'Enrichemont*. Il est fils du Marquis de Rosny, & petit fils dudit Duc de Sully, Pair & Mareschal de France, qui sous le regne du Roy Henry IV. estoit le premier Ministre d'Estat. Ledit Duc de Sully a espousé la fille puisnée de Monsieur le Chancelier Seguier, dont il a des enfans. Il est Lieutenant pour le Roy en Dauphiné. Il a pour grand Oncle le Comte de Bethune, cy-deuant Ambassadeur de France à Rome. Sa Seigneurie de Sully estant entrée par mariage en

la Maison

la Maison de la Trimoüille, fut acheptée du defunct Duc de la Trimoüille par Maximilian de Bethune, Marquis de Rosny, en faueur duquel le Roy Henry IV. l'érigea en Duché.

Le Duc d'Vzets.

Emanuel de Crusoll Duc d'Vzets, Baron de Leuis & de Florensac, est fils de Iacques de Cruiol & de Simonne Vicomtesse d'Vzets. Il est Cheualier d'honneur de la Reyne, & est desia fort âgé. Il a de Dame Ebrard de S. Sulpice, deux fils.

Du Duc de Boüillon.

Frederic Maurice de la Tour, Duc de Boüillon, est fils de Henry de la Tour Duc de Boüillon, Prince de Sedan, Vicomte de Turenne, Comte de Montfort & de Negrepelisse, premier Mareschal de France, qui auoit espousé en premieres nopces Charlotte de la Marche, Duchesse de Boüillon, dont ils n'eut point d'enfans, & en secondes nopces Elizabeth de Nassau, fille de Guillaume Prince d'Orange, & mere du Duc de Boüillon dernier decedé, du Mareschal de Turenne, de la Duchesse de la Trimoüille, de la Comtesse de Roussi, de la Marquise de Duras, de la Marquise de la Moussaye, & d'vne fille non encor mariée.

Le Duc de Boüillon a eu des emplois fort honorables en Hollande, dont il sortit pour se liguer auec le defunct Comte de Soissons & le Roy d'Espagne contre la France, auec laquelle ayant fait sa paix, & accepté en suitte le Gouuernement de l'armée d'Italie, il se trouua engagé au Traitté que le defunct Marquis de Cinq-Mare, Grand Escuyer de France auoit fait faire en Espagne, il fut arresté prisonnier à Casal. Il a espousé la sœur du Comte de Bergues, dont il a eu plusieurs enfans. Il a quitté au Roy la Principauté & la Ville de Sedan, en laquelle il y a maintenant garnison pour sa Majesté; & s'estant retiré l'an 1651. auec le mareschal de Turenne, & pris les armes contre le Roy, sous pretexte de ce qu'on auoit arresté les Princes de Condé, de Conty, & le Duc de Longueuille, ils retournerent enfin, sous le benefice de la Declaration du Roy en leur faueur. Le Duc de Boüillon mourut l'an 1652.

Le Comte de la Marche.

Le Comte de la Marche prend aussi la qualité de Duc de Boüillon, & porte les mesmes armes & liurées, parce que Henry Comte de la Marche, Capitaine des cent Suisses de la Garde du Roy, fils de Charles de la Marche, ne pouuoit succeder au Duché de Boüillon & en la Souueraineté de Sedan, comme ne pouuant tomber en quenoüille au preiudice de son pere, qui estoit oncle de Guillaume Robert de la Marche dernier Duc de Boüillon, & de Françoise de Brezé. Mais nonobstant toutes ces pretentions, le Comte de la Marche ne tient point rang de Duc en France. Le Marquis de la Boulaye est son gendre.

Du Duc de Retz.

Henry de Gondy Duc de Retz, est de la Maison de Gondy de Florence, dont le premier vint en France auec la Reyne Catherine de Medicis. Il est fils de Charles de Gondy Marquis de Retz, Isle en Bretaigne, & d'Anthoinette d'Orleans, de la Maison de Longueuille. Il a épousé Anne de Sepreaux Duchesse de Beaupreau, & Comtesse de Chemillé. Il est neveu de Messire Iean François de Gondy, Archeuesque de Paris, de Philippes Emanuel de Gondy, Comte de Ioigny, & Baron de Dampierre, cy-deuant General des Galeres de France, & à present Prestre de l'Oratoire, & du defunct Pierre Cardinal de Gondy. Le Duc de Retz d'à present a esté obligé de se defaire de sa Charge de General des Galeres en faueur du Baron de Pontcourlay, neveu du Cardinal de Richelieu, & frere de la Duchesse d'Aiguillon.

Le Duc de Luynes.

Le Duc de Luynes est fils de defunct Charles d'Albert Duc de Luynes, Pair, Grand

Fauconnier & Conneſtable de France, & de Marie de Rohan, fille du Duc de Montbazon, mariée en ſecondes nopces au Duc de Chevreuſe. Le Duc de Luynes a eſpouſé la fille du Marquis d'O, decedée depuis vn an & demy.

Le Duc de la Rochefoucault.

François premier Duc de la Rochefoucault, & Prince de Marſillac, a eſpouſé Gabrielle du Pleſſis, ſœur de Monſieur de Liencour, de laquelle il a des enfans, l'aiſné deſquels porte la qualité de Prince de Marſillac.

Le Duc de Roannois.

Le *Duc de Roannois* de la Maiſon de Gouffier, eſt fils du Marquis de Boiſſi, qui fut tué en Picardie l'an 1639. lequel auoit eſpouſé vne fille du Preſident Hannequin, & eſtoit fils de Louys Gouffier Duc de Roannois, Comte de Maulevrier, & Marquis de Boiſſi, & de Claude Leonor de Lorraine, ſœur du Duc d'Elbeuf.

Le Roy defunct a auſſi erigé en tiltre de Duché *le Comté de Treſmes*, en faueur de René Potier Comte de Treſmes, Capitaine des Gardes du Corps, & Gouuerneur du Mans, & pour lors auſſi du Chaſteau de Caën, qui a d'Antoinette de Luxembourg, fille de François de Luxembourg, des enfans, dont l'aiſné, mort au ſiege de Thionuille, appellé le Marquis de Geſvres, auoit la ſuruiuance de la Charge de ſon pere; Et l'autre tué au ſiege de Mardic, prenoit la qualité de Comte de Seaux: Le troiſieſme, le Marquis de Gandelu a eſté tué en Catalogne. Les deux filles ſont mariées aux Marquis & Comte de Tauannes, couſins germains.

De la Maiſon du Roy.

Les Rois de France n'admettoient anciennement au ſeruice de leurs perſonnes que des gens de qualité & de naiſſance; mais à preſent, & depuis la venalité des Offices, il y a de toutes ſortes de perſonnes & Officiers, ſoit ou Eccleſiaſtiques, ou Layes.

Officiers Eccleſiaſtiques.

Le Grand Aumoſnier de France eſt à preſent le Cardinal Antonio Italien, & Eueſque de Poictiers, qui a ſuccedé à Alphonſe du Pleſſis, Cardinal de Lyon, frere du defunct Cardinal de Richelieu.

Le Grand Aumoſnier de France, appellé anciennement Grand Aumoſnier du Roy, eſt le Chef de la Chapelle de ſa Maieſté. Cette Charge a eſté eſtablie ſous le regne du Roy Charles VIII. Le Cardinal de Meudon fut le premier appellé Grand Aumoſnier de France ſous François I. Et depuis ſa creation, le Grand Audiencier reçoit le ſerment des Maiſtres de l'Oratoire, Confeſſeur du Roy, & des Maiſtres de la Chapelle de Muſique & de plain-chant, & ne preſte ſerment qu'au Roy. Il diſpoſe de tous les Hoſpitaux & Maladeries de fondation Royale.

Premier Aumoſnier.

Le *premier Aumoſnier du Roy*, qui eſt Monſieur Dominique Seguier, Eueſque de Meaux, frere de Monſieur le Chancelier.

Officiers Layes.

Du Grand Maiſtre de France. La premiere perſonne de la Maiſon du Roy, eſt le *Grand Maiſtre de France*, qui eſt Officier de la Couronne. Il a la Sur-intendance ſur tous les Officiers domeſtiques & commençaux de la Maiſon du Roy. A luy ſeul appartient de regler toutes les années l'eſtat de la Maiſon du Roy, & a droict de Iuriſdiction ſur tous les Officiers. Il a ſous luy grand nombre de Maiſtres d'Hoſtels. C'eſt aiourd'huy Monſieur le Prince de Carignan qui poſſede cette Charge.

Outre

Outre le Grand Maistre, il y a vn *premier Maistre d'Hostel*, qui est Monsieur le Marquis de Veruens.

Il y doit auoir douze Maistres d'Hostel ordinaires: Mais aujourd'huy il y en a cent soixante & dix qui tirent gages.

Grand Pannetier.

La Charge de *Grand Pannetier* consiste au seul tiltre, auec peu de gages. Anciennement il auoit Iurisdiction sur tous les Boulangers de Paris, & sur tous les Officiers de Panneterie.

Grand Eschançon.

Le premier ou *grand Eschançon*, ou *Bouteiller*, n'est aussi qu'vn tiltre tout nud, & sans aucune fonction. Cet Office est aujourd'huy possedé par le Comte de Marant.

Le premier Trenchant.

Le *premier Trenchant* est Monsieur de Rhodes.

Les Gentils-hommes seruans.

Les *Gentils-hommes seruans* sont diuisez en Pannetiers, Eschançons & Trenchans, dont il deuroit y en auoir vingt-quatre, mais le nombre est plus que double.

Grand Chambelan de France.

Le *Grand Chambelan de France* est celuy qui a la Sur-intendance sur tous les Officiers de la Chambre du Roy, & qui en reçoit le serment. C'est le second Officier de la Couronne. Le Duc de Ioyeuse, second frere du Duc de Guise, possede à present cette Charge, qu'il a euë de son oncle le Duc de Chevreuse.

Les quatre premiers Gentils-hommes de la Chambre.

Les *quatre premiers Gentils-hommes de la Chambre du Roy*, sont,

Monsieur le Marquis de Souuray,
Monsieur de Crequy,
Monsieur le Comte de Sainct Aignan,
Monsieur le Marquis de Mortemar,
Monsieur le Vicomte de Vironne, son fils a sa suruiuance.

Ces Charges sont tres-honorables, parce que ceux qui les possedent sont toujours auprés de la personne du Roy, & quand ils sont en quartier, ils donnent la chemise au Roy.

Ces Charges ont esté introduites par le Roy François I. au lieu des Chambellans. Ils ont soin des Pages de la Chambre, & en ont chacun six chez eux.

Le *Marquis de Souuray* de la Maison de Courtenuaux, est fils du defunct Mareschal de Souuray, qui estoit Gouuerneur du Roy Louys XIII. durant sa minorité. Il est le plus ancien des quatre Gentils-hommes de la Chambre.

Monsieur de Liencourt, qui estoit cy-deuant l'vn desdits premiers, est fils de Charles du Plessis, Seigneur de Liencourt, Cheualier des Ordres du Roy, & d'Antoinette du Poix, Marquise de Guercheuille. Il a espousé la sœur du Mareschal de Schomberg, mariée auparauant au Duc de Brissac.

Le *Marquis de Mortemar*, de la Maison de la Roche-choüart, est vn des plus riches Seigneurs de Poictou, & a obtenu la suruiuance de sa Charge pour son fils aisné le Marquis de Vironne, qui est esleué auprés de la personne du Roy.

Monsieur de Crequy est fils du Comte de Canaples.

Monsieur le Comte de S. Aignan, du nom de *Beauuilliers*, Mareschal des Camps & Armées du Roy, estoit cy-deuant Capitaine des Gardes de son Altesse Royale, & à present Gouuerneur de Berry.

Les Grands Maistres de la Garderobe du Roy.

Les *Grands Maistres de la Garde-robe du Roy*, sont :

Monsieur le Marquis de Montglas,
Monsieur le Marquis de Roquelaure.

Le *Marquis de Montglas* est fils de feuë Madame de S. Georges, cy-deuant Gouuernante de Mademoiselle. Il a espousé la fille du defunct Comte de Chiuerny, Gouuerneur de Blois.

Le *Marquis de Roquelaure* est fils du Mareschal de mesme nom.

Le Grand Escuyer de France.

Cette Charge de *Grand Escuyer* n'est pas bien ancienne. Elle n'estoit pas reconnuë deuant le Regne du Roy Charles VII. sous lequel il se trouue qu'elle estoit possedée par Poton de Xaintraille, qui rendit des seruices signalez à la France contre les Anglois, & en suitte par Tannequy du Chastel, qui tua le Duc Iean de Bourgogne sur le pont de Montreau Fautyonne.

Le Grand Escuyer a la Sur-intendance sur le premier Escuyer, & autres Officiers de l'Escurie, particulierement de la Grande. Aux entrées des Roys aux Villes, le Grand Escuyer marche deuant à cheual, ayant l'espée Royale au fourreau de velours bleu, parsemé de fleurs de Lis d'or, attaché à vn baudrier de mesme estoffe : Aux entrées des Villes où il y a Parlement, & non ailleurs, le Grand Escuyer porte vne casaque de velours bleu, parsemée de fleurs de Lys d'or, & a son cheual caparaçonné de mesme ; & les daix que les Escheuins des Villes portent sur le Roy, luy appartiennent. Il auoit pouuoir & authorité sur les Courriers & Cheuaucheurs du Roy, mais à present il y a vne Charge de Surintendant des Postes, à present possedée par Monsieur de Noüeau.

Il a esté dit cy-dessus que cette Charge estoit le troisiesme Office domestique de la Couronne, & qu'elle estoit possedée par Henry de Lorraine Comte de Harcourt, en recompense du Gouuernement de Guyenne qu'on luy auoit donné, apres que le Duc d'Espernon en fut depossedé, pour le donner à Monsieur le Prince de Condé. Il a sous luy vingt-quatre Pages de la Grande Escurie.

Le *premier Escuyer* a soin de la petite Escurie du Roy, c'est à dire des cheuaux de Carosse dont le Roy se sert ordinairement, comme aussi des Pages de la petite Escurie, & des Valets de pied du Roy, qui tous luy doiuent seruice. Ces charges ne se donnent qu'à ceux qui sont bien auant dans les bonnes graces du Roy. Le defunct Roy la donna au Seigneur de Barradas, & depuis au Duc de Sainct Simon, qui en suitte l'a venduë à Monsieur de Belingan, cy-deuant premier Valet de Chambre, & Tresorier des menus plaisirs du Roy. Il est fils du feu Sieur de Belingan, lequel estant natif du pays de Cleues, vint en France durant les premiers troubles de la Religion, & s'estant insinué prés la personne du Roy Henry IV. fut par luy auancé aux mesmes Charges qu'il possedoit lors qu'il fut disgracié par le defunct Roy. Il a esté dix ans en Hollande, durant sa retraitte de la Cour, où il commandoit la Compagnie des Cheuaux legers de la Garde du Prince d'Orange ; & depuis son retour en France, & la mort du feu Roy, il a traitté de la Charge de premier Escuyer, qu'il exerce.

Outre le premier Escuyer, il y a vn Escuyer ordinaire, qui est Monsieur de la Roche.

Vingt-quatre Escuyers seruans par quartier, entre lesquels est Monsieur de Monts, nommé par le Roy defunct pour estre Sous-Gouuerneur de la personne du Roy.

Les Secretaires de la Chambre du Roy.

Les quatre Secretaires de la Chambre du Roy, sont les mesmes qui sont Secretaires d'Estat, & ont gages particuliers, comme Secretaires de la Chambre du Roy, & comme Secretaires d'Estat. Cette qualité de Secretaires de la Chambre du Roy est tellement commune, que ceux qui n'en ont point prennent celle-cy.

Outre cela, il y a *trois Secretaires du Cabinet du Roy* ; le premier sert six mois, les deux autres chacun trois. Ils seruent au Roy en ses affaires particulieres, & qui ne concernent son Estat.

Google

La Maison du Roy de France estant de soy tres-grande, est aussi composée de diferents Officiers, & pour ce sujet il y a vn nombre d'Officiers que l'on appelle ordinairement les Officiers des sept Offices.

Le Premier Office est composé des Sommiers de Panneterie de bouche.

Le second Office, sont les Sommiers d'Eschançonnerie de bouche.

Le troisiesme Office, est la Cuisine de bouche.

Le quatriesme Office, sont les Sommiers de Panneterie commun.

Le cinquiesme Office, sont les Sommiers d'Eschançonnerie commun.

Le sixiesme Office, est la Cuisine du commun.

Et le septiesme Office est composé des Officiers de la fruicterie, lesquels ont des aydes pour aller querir des fruicts en Prouence, Italie, & autres lieux, pour faire confitures. Il y en a encore d'autre mesme Office, les Officiers de la Fourriere.

Tous lesquels Officiers cy-dessus seruent par quartier, & jouïssent de l'exemption des Tailles, Aydes, Subsistances, Emprunts, & autres Impositions qui se leuent sur les Subjets de sa Majesté, attendu le seruice actuel qu'ils rendent prés de sa personne.

Le Maistre de la Bibliotheque du Roy est Monsieur du Puy, depuis la mort de Monsieur Rigaud, lequel Sieur Rigaud auoit esté receu en la place du Grand & docte Casaubon, qui possedoit ladite Charge.

Le Maistre de la Biblioteque du Cabinet est monsieur de Chaumont, beaufrere du defunct President de Bailleul, & l'vn des sçauans Personnages de nostre siecle.

Les Imprimeurs du Roy.

Les *Imprimeurs du Roy* ont esté cy-deuant fort considerables. Le premier qui en a porté la qualité a esté Robert Estienne, & apres luy, Henry, Charles & autres ses successeurs. Ce grand President de Thou dans son Histoire, a dit, Que dans le Regne de François I. il ne sçauoit ce qu'il deuoit loüer dauantage, ou la Grandeur de ce Monarque, ou la Doctrine de Robert Estiene, qui auoit par ses belles & correctes Impressions chassé l'ignorance hors du Royaume de France. Les Guerres ciuiles ont causé que cette Charge n'a pas esté conseruée en cette mesme splendeur. Du regne de plusieurs Roys il n'y en auoit qu'vn, & au plus il n'y en auoit que deux: à present il y en a plusieurs.

Il y a vn *Sur-intendant des meubles de la Couronne*, qui est Monsieur Boutard.

Trois Controlleurs des Tresoriers. Monsieur du Plessis de Guenegaud est Secretaire de la maison du Roy, & expedie toutes les prouisions d'Offices, & tous les Breuets concernans les affaires de la Maison; & en cette qualité il a des gages differents de ceux qu'il a pour sa qualité de Secretaire d'Estat, & de Secretaire de la Chambre du Roy.

Il y a vn *Grand Mareschal des Logis* de la Maison du Roy, qui est le Marquis de Fourilles.

Quatre Fourriers du Corps.

Quatre Fourriers ordinaires.

Le *Capitaine de la Porte* est aussi du nombre des Domestiques de la maison du Roy, qui est le Sieur de Bautru, Comte de Nogent. Il a sous luy vn Lieutenant, cinquante Gardes de la Porte, qui portent le Hoqueton & la hallebarde, comme les Archers du Grand Preuost. Ils ne gardent que la premiere porte de la Maison du Roy, dont neantmoins le Capitaine des Gardes fait tous les soirs porter les clefs sous le cheuest de son lict.

Les Gardes du Roy.

Encores que les Gardes du Roy soient vne dépendance particuliere des sa personne Royale, elle ne laissent pas d'estre employées au seruice de l'Estat.

Les Gardes qui approchent le plus prés la personne du Roy, sont les Escossoises, qu'on appelle *Gardes de la Manche*, qui sont sous la Charge de Monsieur le Marquis de Chandenier, qui a esté pourueu de cette Charge depuis la mort du Marquis de Gordes. Sa Compagnie est composée de cent Archers sous vn Lieutenant, qui portent le Baston dans la Maison du Roy. De ces cent il n'y en a que seize qui por-

tent le Hoqueton à la Manche, la hallebarde frangée d'or, & la lame dorée. Il y en a tousiours deux derriere la chaire du Roy quand il disne, ou qu'il se trouue quelque part en ceremonie. Les mesmes Gardes de cette Compagnie, aussi bien que ceux des trois autres compagnies, commandées par le Duc de Tresmes, par le Mareschal d'Aumont Gouuerneur de Boulogne, & par le Comte de Charost, fils du Comte de Bethune, Gouuerneur de Calais, font garde deuant l'anti-chambre du Roy, les vns auec des hallebardes, les autres auec des carabines. Les Capitaines de ces Gardes seruent par quartier, & quand ils sont en seruice, ils suiuent le Roy immediatement quelque part qu'il aille, à table, en carosse & par tout ailleurs. La nuit ils couchent sous la chambre du Roy, & gardent les clefs de la maison sous leur cheuet.

Les *cent Suisses de la Garde du Roy*, font garde dedans la cour, & marchent deuant le Roy en allant par la Ville. Ils sont tous habillez des couleurs du Roy, auec des papillons d'argent. Ils ont pour Capitaine Monsieur de Bouïllon la Mark.

La Charge de *Grand Preuost de l'Hostel* est tres-belle, & vaut plus de soixante mil liures de rente. Sa Iurisdiction est sur tous les Marchands & Cabaretiers suiuans la Cour, qui doiuent tous prendre Lettres de luy, & faire marquer leurs Poids & mesures par vn de ses Lieutenans. Cette Charge est à present possedée par le Marquis de Souches, du nom de du Bouchet.

La premiere porte du Louure ou du Palais où le Roy loge, a ses gardes particulieres, qui sont appellées *Gardes de la porte*, & sont sous la charge du Comte de Nogent. Ils portent le hoqueton des couleurs du Roy auec des papillettes d'or, & vne clef en broderie.

Outre ceux-cy il y en a encores, qui bien qu'ils soient au nombre de deux cens, ne laissent pas d'estre appellez les *cent Gentils-hommes*, parce que lors de leur premiere institution, on n'en fit que cent. Ceux-cy marchent deuant le Roy en iours de ceremonie deux à deux.

Les *Mousquetaires à cheual* de la Garde du Roy, supprimez depuis la mort du defunct Roy, & le restablissement desquels est attendu, ne font garde que quand le Roy sort: alors ils marchent à cheual deuant toutes les autres gardes deux à deux. Ils ont tous la casaque bleüe auec la croix d'argent. Leur Capitaine estoit Monsieur de Treuille, que le defunct Roy auoit auancé à cette Charge, à cause de son grand courage & de son affection incorruptible à son seruice. Ils sont au nombre de cent trente-deux, & ont quarante sols par iour.

Les deux Regimens des Gardes Françoises & Suisses, font garde hors du Louvre, & à toutes les auenuës. Chacun de ces deux Regimens est composé de trente Compagnies, qui doiuent estre de deux cens hommes chacune: à present le Regiment François est fort bien discipliné, & les Compagnies fort complettes. Le Mestre de Camp du Regiment des Gardes Françoises, est le Mareschal de Gramont, qui a succedé à cette Charge à defunct Monsieur de Rambures, qui l'auoit euë apres le Comte de Canaples, fils du Duc de Crequy. Le Colonel General des Suisses & des Grisons, est Monsieur le Mareschal de Schomberg, qui a succedé en cette Charge à defunct Monsieur le Mareschal de Bassompierre.

Outre cela, il y a vne *Compagnie de Gens-d'armes*, & vne *Compagnie de Cheuaux legers*, chacune de deux cens hommes, qui seruent par quartier.

Officiers de la Maison de la Reyne.

LA *Maison de la Reyne* n'a pas mesme suitte que celle du Roy, quoy qu'elle ayt esté augmentée de beaucoup en sa Regence.

Elle a vne *Dame d'honneur*, qui est Madame la Marquise de Senecé, & Madame de la Flotte, pour Dame d'atour.

Outre celles-cy, la Reyne a plusieurs autres Dames de sa Maison, couchées sur l'Estat, auec appointement, au nombre de vingt-cinq.

Le nombre des Damoiselles qu'on appelle *Filles de la Reyne*, n'est point reglé, & n'ont que deux cens liures d'appointement, mais lors qu'elles se marient du consentement de la Reyne, elle leur donne à chacune quatre mil escus, & autres plus grandes liberalitez & recompenses, selon qu'elles sont aduancées en ses bonnes graces.

Lesdites filles ont vne Gouuernante, qui est Madame du Puy de Breüilly, & vne Sous-gouuernante, qui est la Damoiselle du Tilleul, Helene Bellin. Elles sont au nombre de sept.

La Reyne a encores outre cela plusieurs femmes de Chambre, au nombre de dix-sept, qui ont tous les habits, linges, & autres hardes que la Reyne quitte.

Deux femmes pour seruir les filles, sçauoir Ieanne Dauneau & Ieanne Chamelus.

Vne Lingere, Geneuiefue Laignon.

Le reste de ses Officiers sont distinguez en Ecclesiastiques & Layes.

Officiers Ecclesiastiques.

Son *Grand Aumosnier* estoit Messire Augustin Potier, Euesque & Comte de Beauuais, frere du defunct President de Nouion, parent fort proche du Duc de Tresmes.

Vn *premier Aumosnier*, Monsieur l'Euesque du Puy, Henry de Maupas du Tour.

Vn *Aumosnier ordinaire*, Maistre Charles du Bouzet de Roquespine.

Quatre *Ausmoniers seruans par quartier*,

Frere François Fernandes Cordelier, son Confesseur.

Vn Confesseur du commun.

Vn Predicateur ordinaire, qui est le Sieur de Bourgeade.

Vn autre Predicateur, qui est Maistre Iacques de Mont-rouge, Euesque de Sainct Flour.

Neuf Chapelains.
Quatre Clercs de Chapelle.
Deux Sommiers.

Officiers Layes.

Le *Cheuallier d'honneur de la Reyne*, est Monsieur le Duc d'Vzetz.

Son *premier Maistre d'Hostel* est Monsieur de Sainct Ange, le Charron.

Vn *Maistre d'Hostel ordinaire*, le Sieur de Syfredry.

Quatre *Maistres d'Hostel seruans par quartier.*

Quatre *Gentils-hommes de Panneterie.*

Quatre *Eschançons.*

Quatre *Trenchans.*

Vn *premier Escuyer*, qui est Iacques de Bethune, Comte d'Orual, fils du defunct Duc de Sully.

Vn *Escuyer ordinaire.*

Quatre *Escuyers seruans par quartier.*

Vingt-quatre *Pages de la Reyne*, sans gages.

Vingt-quatre *Valets de pied.*

Le *Chancelier de la Reyne* estoit cy-deuant le defunct President de Bailleul.

Monsieur Charron, Intendant des Finances de France, estoit cy-deuant son *Procureur General.*

La Reyne a encores vn *Aduocat general.*

Vn Sollicitteur des affaires.

Vn *Huissier du Conseil.*

Vingt *Conseillers.*

Trente-deux *Maistres des Requestes.*

Le Sieur de Lyonne est *Secretaire des Commandemens de la Reyne.*

Les Fils de France ont les mesmes Officiers que le Roy, mais non pas en si grand nombre : comme *Grand Escuyer, Chambellan, Chancelier, Secretaires &c.* ainsi qu'il se peut voir dans les Estats des Maisons de Monsieur le Duc d'Orleans, Mademoiselle, & Monsieur le Prince de Condé.

Les autres Princes en ont selon leurs reuenus, & le rang qu'ils tiennent en France.

DIVISION DE LA FRANCE EN TROIS ESTATS.

LA France se diuise en trois Estats, qui sont, *le Clergé*, *la Noblesse* & *le tiers Estat*: Et ainsi elle sera diuisée en Eueschez, Gouuernemens, Parlemens & Generalitez.

Le premier membre de cet Estat, & le plus considerable est *le Clergé*, tant à cause du grand nombre de gens d'esprit & de lettres dont il est composé, qu'à cause des grands priuileges dont ils jouyssent, & des biens qu'ils possedent en ce Royaume, dont le reuenu monte à trois cens vingt millions de liures. Les Archeueschez de France sont au nombre de quinze, dont le premier est celuy de Lyon, Primat des Gaules. L'on en peut voir les noms dans la Carte inserée dans l'Estat de France cy-dessus: comme aussi les noms des Eueschez suffragans de chaque Archeuesché, qui sont enuiron cent quatre-vingts. Des Euesques & Archeuesques est composée l'Eglise Gallicane. Le Roy nomme tous ces Prelats, à l'exclusion des Chapitres; & ce en vertu des Traittez faits auec les Papes, qu'on appelle *Concordats*: Tous lesquels Prelats & Ecclesiastiques sont justiciables au Roy, & sont sujets à subir les Arrests de son Parlement de Paris, de quelque grade & qualité qu'ils soient, mesmes les Cardinaux François ou naturalisez, & qui ont mesme des emplois publics, sont justiciables au Parlement: car il n'y a aucun François ny Estranger resident en France, qui se puisse dire exempt du pouuoir du Roy. Que s'ils disent autrement, c'est peut-estre à cause que les Cardinaux font vn serment au Pape, & qu'ils se disent Princes de l'Eglise. C'est vn serment que l'on ne reconnoist en France, qui n'oblige point nos Roys, & qui ne peut donner atteinte à leur Iurisdiction ny à leur authorité sur tous leurs Subjets, & sur tous ceux qui demeurent dans leur Royaume.

Et de fait il y a vne infinité d'exemples de Cardinaux & d'Euesques à qui on a fait le procez en France, & dans le Parlement.

La Houssaye, en la vie du Roy Philippes Auguste, dit qu'en l'an 1217. le mesme Roy rendit vn Arrest contre Manassez Euesque d'Orleans.

Lucius Liu. 2. Tit. 2. & au Liure *des Libertez* pag. 37. rapporte vn Arrest du Parlement de Paris de l'an 1373. contre vn Archeuesque de Roüen.

Philippes de Commines Liu. 2. de ses Memoires, Chap. 15. & Iacques Cardinal du Paner au Liu. 7. de ses Commentaires, escriuent que le Cardinal Balue Euesque d'Angers, & l'Euesque de Verdun furent emprisonnez du temps de Louys XI. & leur Iugement jugé legitime à Rome, & par le Pape mesme à qui le Roy en donna aduis, apres auoir esté instruit que par les Loix du Royaume personne n'estoit exempt de la Iurisdiction du Roy, & de ses Officiers.

La Cronique de Louys XI. adioustée à la fin de Monstrelet, preuue des Libertez de l'Eglise Gallicane, pag. 159. remarque que sous le mesme Roy Louys XI. Messire Iean Robert Euesque de Coutance, fut assigné pour respondre deuant le Parlement de Paris des crimes dont il estoit accusé. Il y comparut, & apres auoir esté interrogé, il fut arresté & mené prisonnier dans les prisons de la Conciergerie, & tous ses biens, & le temporel mesme de ses Benefices confisquez.

En la vie de Messire Louys Cardinal de Bourdeilles, Archeuesque de Tours, qui est dans vn manuscrit trouué dans la Bibliotheque de Monsieur de Thou, qui viuoit sous Louys XI. se void comme il fut aussi plusieurs fois assigné au Parlement, & son temporel confisqué, pour auoir esté refractaire aux Arrests rendus contre luy.

Lucius Liu. 2. dit qu'en l'an 1549. il y eut des Arrests rendus contre les Euesques d'Agen & de Bezieres, au mesme Parlement.

Celuy contre le Cardinal de Chastillon est assez connu, & vn autre rendu contre Messire Guillaume Roye Euesque de Senlis. Les deux sont rapportez dans la compilation des Libertez de l'Eglise Gallicane.

Ces exemples ne se trouuent pas seulement dans l'Histoire, mais encore se voyent

voyent recueillis dans vn manuscrit de defunct Maistre Guy Loysel Conseiller, Clerc de la Grand' Chambre.

Tout le monde sçait aussi les Arrests rendus au Parlement de Bourdeaux contre le Cardinal de Sourdis, les 15. & 16. Nouembre 1615. Et la raison qu'ont les Parlemés de iuger ainsi les Euesques & autres Ecclesiastiques, principalement dans les accusations celebres & des crimes d'Estat, sans qu'ils se puissent preualoir de leurs priuileges, est dautant que le priuilege des Ecclesiastiques est de droict positif. Ce sont les Roys & les Empereurs qui les leur ont accordez, comme il paroist dans les Codes de Theodoze & de Iustinian, aux Tiltres *de Episcopis & Clericis*, *& de Episcopali audientia*: Tellement que dans les regles, le Roy n'estant iamais presumé auoir donné des priuileges contre luy-mesme, celuy des Ecclesiastiques cede à son esgard.

Et cette regle est tellement inuiolable, que les Ecclesiastiques de quelque qualité qu'ils soient, n'ont point d'autres Iuges que les Officiers du Roy, dans les grands crimes. Que si le Pape auoit cité le dernier des Subjets du Roy, la citation seroit abusiue. Il ne peut vendiquer personne en France, cela est de droict public.

Mais il se sçait que depuis quelques années, le Pape ayant fait vne Bulle, par laquelle il ordonnoit que tous les Cardinaux se rendroient à Rome dans vn certain temps, le Parlement s'opposa à l'execution: Et la seule raison dont il se seruit, fut que les Cardinaux qui estoient en France, & sous la protection du Roy, n'estoient point justiciables de sa Saincteté. Monsieur le Chancelier en fit alors vn grand discours au Nonce du Pape, auec des paroles graues & serieuses.

Le Parlement de Paris donna Arrest sous Henry IV. contre Landriano Legat, enuoyé par le Pape pour mettre le Royaume en interdit.

Il prononça aussi de la mesme sorte contre le Cardinal de Chastillon, sous Charles IX.

Aussi tous les Prelats de France prennent la qualité de Conseillers d'Estat & Priué, quoy qu'ils n'y ayent point de seance, s'ils n'y sont appellez par commission expresse, en laquelle qualité ils sont justiciables du Roy & de son Parlement, quand il s'agit de crime.

LE *deuxiesme* Membre de l'Estat de France, est *la Noblesse*, qui jouït de grands honneurs, auantages & preéminences. Ceux qui sont de ce nombre sont appellez *Nobles*, & ont fiefs & vassaux qui leur doiuent rentes, cens & couruées, & ont haute, moyenne & basse Iustice.

De ce nombre sont les Princes du Sang, les Ducs, Pairs, & Officiers de la Couronne, les principaux Membres du Parlement, les Cheualiers des Ordres du Roy, & Gouuerneurs des Prouinces & Villes frontieres.

Il a esté cy-dessus parlé des Princes, il faut icy dire quelque chose par occasion des Cheualiers de l'Ordre, & Gouuerneurs des Prouinces, Generaux, Lieutenans & autres Officiers des Armées du Roy.

DES ORDRES DES CHEVALIERS.

IL y a eu de tout temps des Cheualiers en France. Le plus ancien ordre est celuy de *la Genette*, institué par Charles Martel, mais peu connu par les Herauts, quoy qu'il ayt duré iusques au regne de S. Louys. Les Cheualiers de cet Ordre portoient vn anneau dans lequel il y auoit vne Genette grauée.

L'Ordre de l'Estoille fut institué par le Roy Iean l'an 1351. en memoire de l'Estoille qui conduisit les Roys ou Sages d'Orient en Bethleem. Mais parce que cet Ordre deuint trop commun dés le temps du mesme Roy Iean, il ordonna luy-mesme, pour le faire tout à fait mespriser, que les Archers du Guet de la Ville de Paris le porteroient sur leurs casaques: ce qui fut cause que les Seigneurs & Gentils-hommes le laisserent, & que cet Ordre fut supprimé peu de temps apres son institution. Les Cheualiers de cet Ordre portoient vne Estoille en vn collier d'or, & brodée sur leurs manteaux, auec cette inscription, *Monstrant Astra Viam.*

L'Ordre *de la Iarretiere d'Angleterre* a aussi esté institué en France par le Roy Edoüard III. qui l'institua à Bourdeaux l'an 1448. Et la premiere ceremonie en fut faite en l'Eglise des Carmes de ladite Ville.

René Roy de Sicile, Duc d'Anjou & Comte de Prouence, institua en l'an 1464. en l'Eglise S. Maurice d'Angers, *l'Ordre du Croissant*, dont les Cheualiers portoient au col vn ruban ou chaisne d'or, de laquelle pendoit vn Croissant esmaillé de blanc, auec cette inscription *L'or*, qui vouloit dire, *L'or en croissant*.

L'Ordre de Sainct Michel fut institué le premier iour d'Aoust 1469. par le Roy Louys XI. en l'honneur de l'Archange S. Michel : ordonnant que cet Ordre, dont il estoit Chef & Souuerain, & apres luy les Roys de France, seroit composé de trente-six Cheualiers, qui seroient obligez en l'acceptant, de quitter tous les autres Ordres qu'ils auoient receus de quelques Princes ou Roys estrangers, exceptez les Empereurs, Roys & Ducs qui le pourroient porter conjointement auec les autres dont ils sont Chefs. Ils portent vn collier d'or fait à coquilles, entre-lassé d'vn double lacqs d'esguillettes, au bout duquel pend vn rocher, sur lequel est S. Michel qui combat le Dragon, que le Roy François I. changea en cordelieres d'or, parce qu'il portoit le nom de Fondateur des Cordeliers. Tous les Cheualiers de l'Ordre du S. Esprit le prennent la veille du iour qu'ils doiuent estre receus Cheualiers de l'Ordre du S. Esprit. C'est pourquoy l'on void les armes des Cheualiers entourées de deux colliers, & qu'ils s'inscriuent Cheualiers des Ordres du Roy.

L'Ordre du Sainct Esprit fut institué le premier iour de l'an 1579. par le Roy Henry III. en reglant le nombre des Cheualiers pareillement à trente-six. Mais il y a long-temps qu'il n'est plus reglé ; Et à la derniere ceremonie que le feu Roy en fit à Fontainebleau l'an 1633. il donna l'Ordre à cinquante Seigneurs tout à la fois, la pluspart desquels sont à present decedez ; sçauoir :

Le Marquis de Gordes,
Le Marquis de Varennes,
Le Comte de Noüailles,
Le Marquis des Fossez,
Le Comte de Tournon,
Le Comte de Thianges,
Le Marquis d'Aimbert,
Le Cardinal de Richelieu,
Le Marquis de Bourbonne,

Le iour de leur reception ils sont tous habillez de toile d'argent, les chausses troussées, auec le bas de soye & l'escarpin de velours blanc, la tocque de velours noir, & le manteau fait auec vne cappe à l'antique de velours ras noir, & la fraise gaudronnée. Quand ils sont receus on leur oste la cappe, pour leur mettre sur le dos vn manteau traisnant à terre de velours verd, parsemé de flammes d'or, & doublé de satin orangé. Ils se mettent à genoux deuant le Roy, qui leur prend les mains jointes entre les siennes, les frappe legerement sur l'espaule de l'espée, & les baise à la joüe.

Les Cheualiers de cet Ordre portent vne Croix de velours orangé sur le costé gauche de leurs manteaux & habits, au milieu de laquelle Croix doit estre vne Colombe en broderie d'argent, & sur les angles des raiz d'argent, & vne autre Croix toute d'or pendante au col, au bout d'vn ruban bleu celeste, ladite Croix esmaillée de blanc par les bords, dans les angles vne fleur de Lys, dans le milieu vne Colombe de part & d'autre.

SEIGNEVRS ET GENTILS-HOMMES qualifiez, qui apres les Ducs, Pairs & Officiers de la Couronne, tiennent les premiers rangs entre les anciennes & Illustres Familles du Royaume.

Le Prince de Courtenay, qui toutefois n'est pas reconnu Prince du Sang.
Le Marquis de Mioßan, du nom d'Albret, issu des Roys de Nauarre.
Le Marquis du Bellay, Prince d'Yuetot.
Le Marquis d'Argenton, du nom de Chastillon sur Marne, la plus ancienne & Illustre Maison des Gentils-hommes de France.
La Maison de Montmorancy, portant qualité de premiers Barons de France.

Le marquis

Le Marquis de Matignon, Comte de Torigny, du nom de Goujon, renommé entre les plus anciennes Maisons de Bretagne.
Les Marquis de Laual, de Bretagne.
Le Marquis d'Acerat, du nom de Romadec, de Bretagne.
Le Marquis de Quoisquin, en Bretagne.
Le Marquis de Roncerolles.
Le Marquis de Vieupont.
Le Marquis de Canisy.
Le Marquis de Montcauret.
Le Marquis d'Hocquincourt, du nom de Mouchy.
Le Marquis de Chasteau-rouge, du nom de Fay.
Le Comte de Bernieules, du nom de Crequy.
Le Marquis de Gamaches, du nom de Rouho. } en Normandie.
Le Comte de Tenesles.
Le Marquis de Manican, du nom de Longueual.
Le Marquis de Piesne.
Le Marquis de Saueuse.
Le Marquis de Humieres.
Le Marquis de Rambures. } en Picardie.
Le Comte de Moussy, du nom de Senlis.
Le Seigneur de Boisboudran, du nom de Meaux, issu des Souuerains Comtes de Meaux.
Le Marquis de Nangis, du nom de Brichanteau.
Le Vicomte de Melun, & le Seigneur de Maupertuis, du mesme nom de Melun.
Le Marquis de la Suze, du nom de Champagne, issu des Souuerains de cette Prouince, dans laquelle sont remarquez entre les plus Nobles,
Le Comte d'Aspremont.
Le Vicomte d'Estoge, du nom d'Anglure.
Le Vicomte d'Auchy, du nom de Conflans. } en Champagne.
Le Marquis de Lenoncourt.
Le Baron du Fors, du nom de Maupas.
Le Seigneur de Chasteau-Chaalons, en Beausse.
Le Comte de S. Aygnan, du nom de Beauuilliers.
Les Seigneurs d'Iliers & de Villiers le Morrier.
Le Comte de Valencé, du nom d'Estampes.
Le Marquis de la Ferté Imbaut, Mareschal de France.
Le Comte de Nansay, du nom de la Chastre.
Le Marquis de Reré.
Le Vicomte d'Aubijou, du nom d'Amboise.
Le Vicomte d'Arpajou.
Le Comte de Brioule.
Le Marquis de Sainct Chaumont.
Le Marquis d'Alesgre.
Le Marquis de la Fayette.
Le Marquis de la Roche-posé, dit de Chasteigner.
Le Marquis de Parabelle, du nom de Baudeant.
Le Marquis de S. Germain Beaupré, du nom de Foucault.
Le Vicomte de Montbas, du nom de Barton.
Le Marquis de S. Maixan, dit de la Roche-aymon.
Le Vicomte de Brigueil, aujourd'huy Marquis de Duniere, du nom de Creuant.
Le Comte de Chambret, du nom de Pierre Buffiere.
Le Baron de Biron, du nom de Gontaut.
Le Marquis de Balagny, du nom de Monluc.
Le Comte de Lude, du nom de Daillon.
Le Marquis de Montespan.
Le Marquis de Pardaillan.

Digitized by Google

Le Comte de More & le Marquis de Mortemar, du nom de Rochechoüard.
Le Marquis d'Vrfé.
Les Comtes de Roche-bonne, du nom de Chasteau-neuf & de Rebé.
Le Marquis de Canillat en Prouence.
Le Comte de Carse, du nom de Ponteues, Lieutenant du Roy en Prouence.
Les Seigneurs de Souliers, du nom de Forbain.
Le Marquis de Ville-neufue.
Le Comte de Grignan en Dauphiné.
Le Comte de Tonnerre, premier Baron de Champagne.
Le Comte de Maugiron.
Les Comtes de la Roche, du nom de la Flotte.
Le Comte de Suze, du nom de la Baume.
Le Marquis de Cadrouc.
Le Marquis de la Baume d'Authun.
Le Marquis de Teraile, du nom de Combourcié.
Le Marquis de Sainɛte Ialle, du nom de Tollon.

Les Sieurs de Bloffet du Niuernois, & plusieurs autres Grands du Royaume, qui n'ayans point de Charges ny d'emplois si considerables, ne laissent pas d'estre issus de maisons tres-Illustres, & de compter entre leurs predecesseurs des Officiers de cette Couronne.

DES GOVVERNEVRS DES PROVINCES.

Les Gouuerneurs & Lieutenans pour le Roy aux Prouinces, sont ce qu'estoient autrefois les Ducs & les Gouuerneurs des Villes, & ce qu'estoient les Comtes sous la seconde branche des Roys de France, lesquels estans deuenus dignitez hereditaires, les Gouuerneurs & Lieutenans du Roy ont succedé à leur authorité & pouuoir, afin de conseruer en paix & repos les Prouinces qui leur sont données en garde, & d'auoir puissance sur les armes d'icelles, & les defendre par les armes contre les seditieux & ennemis, tenir les forteresses & les places bien fortifiées & munies de ce qu'il faut, & prester main forte à la Iustice des Prouinces, chacun dans l'estenduë de son Gouuernement. Leurs Commissions sont verifiées dans les Parlemens, où ils ont seance immediatement apres le premier President. Ce ne sont que simples Commissions, dont la continuation dépend de la seule volonté du Roy. Mais il semble que les Gouuernemens d'aujourd'huy soient deuenus comme hereditaires, parce qu'on y void succeder les enfans aux peres, & que ceux qui les tiennent ne les quittent que moyennant vne bonne somme d'argent, ou autre recompense.

Le Gouuernement de la Ville de Paris, auquel est annexé celuy de l'Isle de France, cy-deuant possedé par le Duc de Montbazon, est tenu à present par le Mareschal de l'Hospital, qui en la bataille de Rocroy fut blessé, & douze de ses domestiques tuez prés de sa personne, ayant eu toute l'armée Espagnolle sur ses bras en ce rencontre. L'Histoire s'enrichira en representant la valeur, la prudence & la fidelité de ce grand Herôs, qui a en cent autres occasions tousiours commandé les armées du Roy. Aussi apres tant de preuues de sa haute vertu, sa Maiesté luy a fait expedier vn Breuet de Duc & Pair de France.

Le Duc d'Elbeuf est Gouuerneur de Picardie.

Le Duc de Longueuille de Normandie.

Depuis la mort du defunɛt Cardinal de Richelieu, il n'y a point eu de Gouuerneur en Bretagne. La Reyne tient ce Gouuernement, & le Mareschal de la Meilleraye y est Lieutenant General pour le Roy.

Le Prince de Marsillac Gouuerneur de Poiɛtou.

Le Duc d'Espernon de Bourgongne, ayant laissé alors celuy de Guyenne à Monsieur le Prince, par l'ordre de sa Majesté.

Monsieur le Duc d'Orleans l'est du Languedoc: toutesfois il n'en a que le seul nom. Monsieur le Mareschal de Schomberg y estoit cy-deuant Lieutenant pour le Roy, qui joüissoit de tous les priuileges, droiɛts & honneurs appartenans aux Gouuerneurs en chef, & ce par la concession de son Altesse Royale: Mais à present Monsieur d'Ambijoux & trois autres, y sont Lieutenans du Roy, son Altesse

Digitized by Google

Royale ne pouuant resider au sit Gouuernement, attendu le degré qu'il tient dans l'Estat, duquel il est Lieutenant General, qui ne luy permet pas de s'esloigner de sa Maiesté, ny de ses Conseils.

Le mesme Mareschal de Schomberg est Gouuerneur de Metz, Thoul & Verdun.

Le Duc de Mercœur est Gouuerneur de Prouence au lieu du Comte d'Aletz, fils du Duc d'Angoulesme.

Le Duc de Lesdiguieres fils du Duc de Crequy, est Gouuerneur de Dauphiné, & il a pour Lieutenant du Roy le Duc de Sully.

Monsieur le Prince estoit Gouuerneur de Guyenne, au lieu du Duc d'Espernon. Monsieur le Prince de Conty estoit aussi gouuerneur de Champagne. A present monsieur le Mareschal de l'Hospital est encor en possession de ce Gouuernement.

Le feu Duc de Chaunes estoit Gouuerneur d'Auuergne, & n'y a encore esté pourueu depuis son deceds.

Le Marquis de S. Geran, fils du defunct mareschal de S. Geran, est gouuerneur du Bourdonnois.

Le Marquis de Bourdeille est gouuerneur du Perigord.

Le mareschal de Turenne l'est du Limosin.

Le marquis de S. Germain Beaupré, de la haute & basse Marche.

Le mareschal de Villeroy, de Lyon, Forest & Beaujolois.

Le Comte de Montreuel, de Bresse, sous l'authorité du Duc d'Espernon, comme estant vne dépendance du gouuernement de Bourgongne.

Le Mareschal de la Ferté-Seneterre, est Gouuerneur de Lorraine.

Le mareschal du Plessis-Praslin l'est d'Anjou.

Le Marquis de Sourdy a le gouuernement de Sologne & d'Orleans.

Gouuerneurs des principales Villes de France.

Les Gouuerneurs des principales Villes frontieres, sont:

De Calais, le Comte de Charaut, second fils du Comte de Bethune, & Capitaine des Gardes du Corps.

De Boulogne, le mareschal d'Aumont.

D'Ardres, le marquis de Rouuille.

De Monstreüil, le Prince d'Harcour fils du Duc d'Elbeuf, auquel le defunct Comte de Lanoy, Cheualier des Ordres du Roy son beaupere, l'auoit cedé auparauant.

D'Abeuille, monsieur de Launay.

D'Amyens, le Duc de Chaulnes, Vidame dudit lieu. Il est aussi Lieutenant de toute la Picardie.

De Peronne, Roye & Mondidier, le Mareschal d'Hocquincourt, n'agueres grand Preuost de l'Hostel.

De Han sur la riuiere de Somme, Monsieur du Buisson, Capitaine de la Fauconnerie du Roy.

De S. Quentin, Monsieur Lambert, cy-deuant Lieutenant pour le Roy à Metz, & mareschal de Camp.

De Dourlans, s'estoit Monsieur de Monteclair, tué l'an 1650. au seruice du Roy.

De Hesdin, Monsieur de Bellebrune.

De Guise, Monsieur le Comte de Quinçay, Mareschal de Camp.

De Charleuille & du mont Olympe, Monsieur le Marquis de Vermonstier.

De Mezieres, Monsieur du Plessis Lamet.

De Rocroy, monsieur de Montaigu en estoit Gouuerneur.

De Sedan, monsieur Faber, Mareschal de Camp.

Du Chasteau de Dieppe, le Comte de Montigny, Cheualier des Ordres du Roy.

Du Havre de Grace, le Duc de Richelieu.

Du vieux Palais de Roüen, le Comte de Torigny, fils du Comte de Matignon.

Du Chasteau de Caën, le Duc de Tresmes, Capitaine des Gardes du Corps, & du depuis Gouuerneur de Caën. Il a esté donné à Monsieur le Duc de Longueville.

De Breſt, le Mareſchal de la Meilleraye.
De S. Malo, le Marquis de Coaſlin.
De Dinan, le Marquis de Molac.
De Blaye, le Duc de S. Simon.
De la Rochelle, Monſieur d'Eſtiſſat.
De Broüage, le Sieur de Leſtrades.
De Bayonne, le Mareſchal de Gramont.
De Pignerol, le Marquis de Pienne.
De Perpignan, le Comte de Noüailles.
De Bearn, le Marquis de Poyane.
Des Iſles de Sainɉte Marguerite & de S. Honorat, le Commandeur de Guitaut, frere du Capitaine des Gardes de la Reyne.
De la Citadelle de Montpellier, le Marquis des Foſſez.
De Chartres, le Baron de la Ferté.
Du Mans, le Comte de Vaubecourt, Mareſchal de Camp.
De Mantes, le Sieur Digby, Mareſchal de Camp.
Du Fort de Meulan, le Sieur de la Cheſnaye.
De Corbeil, le Sieur du Peray, Grand Louuetier de France, frere du defunɉt Preſident de Bailleul.
De Vernon ſur Seine, le Duc de Nemours.
De Giſors, le meſme Duc de Nemours.

Des Armées du Roy.

LE Conneſtable (quand il y en a vn) eſt Generaliſſime des Armées de France, & a pour Lieutenans les Mareſchaux de France, qui commandent en Chef en l'abſence du Conneſtable.

Depuis la mort du defunɉt Roy, Monſieur le Duc d'Orleans a eſté Lieutenant General du Roy mineur par tout le Royaume de France, & en toutes ſes armées. Il a commandé en perſonne l'armée du Roy en France, & en ſon abſence les Mareſchaux de Gaſſion & de Rantzau y commanderent la meſme armée, en qualité de Lieutenans Generaux.

L'Armée de Flandres a eſté cy-deuant, & encores l'année 1648. commandée par Monſieur le Prince de Condé, qui remporta cette memorable bataille de Lens, de laquelle ſera fait à iamais vne honorable mention dans l'Hiſtoire. Il auoit pour Lieutenant le Mareſchal Erlac, Gouuerneur de Briſlac pour le Roy, & le Mareſchal d'Aumont, Monſieur de la Ferté Imbault Mareſchal de Camp, & autres.

L'Armée de Catalogne a eſté commandée l'année paſſée par le Mareſchal de la Motte-Hodancour, iuſques à la priſe de Barcelone, & la reunion de quelque Principauté à l'Eſpagnol. Auparauant y auoient commandé le Mareſchal de Brezé, le meſme Mareſchal de la Motte, le Comte d'Harcour, Monſieur le Prince de Condé, le Mareſchal de Schomberg, & le Duc de Mercœur.

L'Armée d'Italie l'an 1649. eſtoit commandée par le Duc de Modene & le Prince Thomas, qui auoient pour Mareſchaux de Camp le Mareſchal du Pleſſis Praſlin, le Marquis de Ville, tué deuant Cremone, le Marquis de S. André & autres; Et cette année le Comte de Quinçay, Mareſchal de Camp, y eſt enuoyé par le Roy auec trouppes, au ſecours du Duc de Sauoye contre l'Eſpagnol.

Toutes ces Armées eſtoient lors ainſi que ſont toutes les autres qui ſe mettent ſur pied pour le ſeruice du Roy, compoſées de Gendarmes, Cheuaux legers & Infanterie, auec tout le reſte de l'attiral à l'effet d'vn Corps d'armée de ſeruice.

L'Armée de Guyenne contre les Bourdelois, a eſté commandée l'an 1651. par le Duc d'Eſpernon, & par le Mareſchal de la Meilleraye contre le Prince de Condé, le Prince de Conty, le Duc de Bouillon & le Duc de la Rochefoucaut; en l'année 1652. par le Comte d'Harcour contre le Prince de Condé, & la meſme année par le Duc de Candale fils du Duc d'Eſpernon, pour le Roy, contre le Prince de Conty, le Colonel Balthazar & le Marquis de Marſin pour les Bourdelois.

Le Roy, la Reyne, Monſieur le Duc d'Aniou, Monſieur le Duc d'Orleans, tous les Princes du Sang & les Mareſchaux de France ont chacun leurs Compa-

Google

gnies de Gendarmes, qui sont Compagnies franches, & dont les Lieutenans vont du pair auec tous les Capitaines & Mestres de Camp de la Cauallerie legere, en sorte qu'vn Lieutenant de Gendarmes se trouuant en l'occasion, s'il est plus vieil Officier qu'vn Mestre de Camp, il commande les Gendarmes; ont armes complettes, & sont payez pour deux cheuaux, partant obligez d'auoir auec eux vn homme de seruice.

Les cheuaux legers n'ont qu'vne cuirasse. Ils estoient aussi diuisez en Compagnies franches, & n'estoient commandez en l'absence du Colonel & du Mestre de Camp, que par le plus ancien Capitaine: Mais depuis l'an 1636. on les a reduits à des Regimens, commandez par des Mestres de Camp. Les estrangers qui entrerent lors au seruice du Roy, furent cause de ce changement. Le Colonel General de la Cauallerie legere est Monsieur de Ioyeuse, frere de Monsieur le Duc de Guise, qui a espousé la fille du feu Comte d'Alets & Duc d'Angoulesme.

Le Roy tient à ses gages enuiron cent quarante Cornettes de Cauallerie, distribuées en cinquante-six Regimens, outre les estrangers, qui sont au nombre de douze Regimens. Le Baron de Degenfeld estoit Colonel de la Cauallerie estrangere, mais depuis sa retraitte il n'y en a point eu.

Le Roy a deux cens cinquante Regimens d'Infanterie, tous sous le commandement du Duc d'Espernon, qui en est Colonel General. Vne bonne partie de ces Regimens sont composez de quinze Compagnies, & chaque Compagnie payée à quatre-vingt-dix hommes, excepté celuy des Gardes, dont les Compagnies doiuent estre de deux cens hommes chacune. Le Regiment a pour Mestre de Camp le Mareschal de Gramont.

Outre cela le Roy a quelques Regimens estrangers à son seruice, qui sont Allemands, Polonois, Escossois, Holandois, Italiens, Liegeois & autres, particulierement des Suisses, dont il y en a dix mil en France. Leur Colonel General estoit cy-deuant Monsieur le Mareschal de Bassompierre, qui est mort, & maintenant c'est Monsieur le Mareschal de Schomberg. Il y a aussi vn Colonel General des Corses, qui est le fils du defunct Mareschal d'Ornano, quoy qu'il n'y ayt point de Corses à present au seruice du Roy.

L'Armée nauale de France a esté commandée par le Duc de Richelieu, fils du Baron de Pont-courlay General des Galeres, depuis la mort du Duc de Fronsac, Admiral de France. Elle est composée de trente Vaisseaux ronds, & de quinze Galeres.

Pour payer ces Armées il y a plusieurs sortes de fonds; l'vn pour celle qui est tousiours entretenuë, & est payée par les Tresoriers de l'Ordinaire des Guerres, & l'autre, pour celle qui est payée par le Tresorier de l'Extraordinaire des Guerres.

Les Gens-d'armes, Suisses & le Regiment des Gardes ont chacun leurs Tresoriers & Payeurs particuliers, qui en ont encore d'autres sous eux, qui payent le roolle que les Commissaires & Controlleurs des Guerres leur fournissent, signent & verifient de leurs mains, & selon la reueuë qu'ils en ont faite.

L'Armée Nauale, & l'équippement des Vaisseaux tant de ladite armée nauale, que des Fregates garde-costes, sont payez par les Tresoriers de la Marine.

Le troisiesme Membre de l'Estat.

LE troisiesme Membre de l'Estat de France, dont il reste à traitter, comprend tout ce qui n'est pas *Noble*, ny *d'Eglise*, sçauoir *la Iustice* & *la Police*.

La Iustice est vne des plus particulieres & plus nobles marques des Roys de France, qui affectent d'estre representez par tout en leurs Seaux & ailleurs, dans leur lict de Iustice, le Sceptre à la main; au lieu que les autres Roys & Princes se font representer à cheual, & armez, ou en quelqu'autre posture: Aussi est-il vray que c'est par la Iustice que les Roys regnent, & par elle que les Royaumes subsistent.

Autrefois la Iustice estoit administrée par les Rois mesmes, qui la rendoient en personne à leurs Peuples, comme Charle-magne, Louys le Debonnaire, Sainct Louys & autres: Mais du depuis les Roys de France ne s'adonnans qu'aux affaires d'Estat, ils establirent pour cet effet certains Conseils, qu'on appelloit *Parlemens*, & enfin le Roy Philippes le Bel establit le Palais de Paris, où il ordonna vn certain nombre de Conseillers qui connoistroient des affaires ciuiles & criminelles entre

les particuliers en deux Parlemens qu'ils tiendroient tous les ans en sa presence, sçauoir à Noël & à la Chandeleur, où se trouueroient tous les Pairs de France, tant Ecclesiastiques que seculiers. Quand le Parlement de Paris fut fait sedentaire par le Roy Louys Huttin (car auparauant il suiuoit le Roy en tous ses voyages) il fut diuisé en deux Chambres, dont l'vne s'appelloit la Grand' Chambre, & l'autre la Chambre des Enquestes, qui n'estoit pas de si grande importance que l'autre.

Aujourd'huy le Parlement de Paris est composé de la Grand' Chambre, de celles de l'Edict, de la Tournelle, & de cinq Chambres des Enquestes.

Il y a huict Presidens au Mortier. Le premier President est *Monsieur de Bellieure*, cy-deuant Ambassadeur en Angleterre, en Italie, & en Holande, fils de l'Illustre President de Bellieure, & petit fils de ces deux Grands Chanceliers Pompone de Bellieure & de Sillery. Il possede cette Charge au lieu de Monsieur Molé, qui est à present Garde des Seaux de France. Ce Seigneur estoit Conseiller au Parlement dés l'âge de quinze ans, & sa vertu le fit receuoir par le Roy Louys XIII. nonobstant l'Ordonnance, en cette Charge. Estant Maistre des Requestes, il fit paroistre auec applaudissement d'vn chacun, tant de prudence en sa conduitte, que soit dans son Intendance dans les Prouinces & dans les Armées, ou en ses Ambassades, ses actions ont esté tousiours dignes d'admiration.

Monsieur de Nesmond, Chef du Conseil de Monsieur le Prince de Condé.

Monsieur de Maison, cy-deuant premier President à la Cour des Aydes, & Sur-Intendant des Finances.

Monsieur de Nouion, qui a succedé à defunct Monsieur le President de Nouion son pere, qui estoit frere de l'Euesque de Beauuais.

Monsieur de Mesmes Sieur d'Irual, frere de defunct Monsieur Henry de Mesmes, second President, decedé sur la fin de l'an 1651.

Monsieur de Bailleul, fils de defunct Monsieur le President de Bailleul, Sur-Intendant des Finances, & Chancelier de la Reyne, decedé l'an 1652.

Monsieur le Coigneux, fils de defunct Monsieur le President le Coigneux, cy-deuant Chancelier de Monsieur le Duc d'Orleans, decedé l'an 1652.

Monsieur de Champlastreux, fils de Monsieur Molé, cy-deuant premier President, & à present Garde des Seaux de France, s'est rendu bien recommandable dans les Intendances qu'il a eu dans les armées du Roy en Allemagne, en Catalogne & autres lieux, où il a mille fois hazardé sa vie : ayant exercé cette Charge non seulement en homme de robe, mais encor en Mestre de Camp. Il a couru tous les perils imaginables en plusieurs rencontres & en diuerses batailles signalées, où il a laissé des marques de sa generosité.

La Ville de Strasbourg fera tousiours des Eloges de son esprit, puisque par sa seule eloquence il tira de cette Ville des sommes immenses pour faire subsister les armées du Roy, qui par ce moyen prirent Philisbourg, apres de sanglantes batailles. Il n'a pas loüé les Atheniens dans Athenes; mais il a porté genereusement parmy les hazards, & dans ses tendres années, la gloire de son Roy dans les Nations estrangeres. Digne fils d'vn si Grand Pere.

Il n'y a personne qui ne sçache que Messieurs les Presidens au Mortier ne soient & par leur vertu & par leur naissance, des plus considerables du Royaume; partant nous tascherons à la seconde Impression de leur rendre par nostre deuoir tout au long ce qui est deub à leur merite.

Ces Presidens sont Conseillers d'Estat dés le iour de leur reception, de sorte que quand ils veulent quitter leurs Charges pour entrer dans le Conseil d'Estat, ils y prennent place, selon le temps qu'il y a qu'ils ont esté receus en leurs Charges de Presidens.

Il y en a quatre qui president à la Grand' Chambre, vn à la Chambre de l'Edict, & deux à la Tournelle.

A chaque Chambre des Enquestes il y a aussi deux Presidens, mais ce ne sont que Conseillers qui ont acheté cette Commission, & n'ont aucun rang dans le Parlement quand ils sont assemblez en Corps, que celuy qui leur est deub parmy les Conseillers, selon le iour de leur reception.

Outre les Presidens & Conseillers, il y a encores au Parlement vn *Procureur General du Roy*, qui est Monsieur Fouquet, qui a ses Substituts; & deux *Aduocats Generaux*,

neraux, qui font Messieurs Bignon & Talon, qui interuiennent en toutes les causes où le Roy & le public ont interest.

Le nombre des Aduocats est incertain; mais celuy des Procureurs a esté depuis sept ans augmenté iusques à six cens, qui ont payé quinze cens liures chacun de Finance au Roy.

Il y a outre cela vn *Greffier en chef*, qui est Monsieur du Tillet, dont les predecesseurs ont possedé depuis trois cens ans cette Charge, qui est vne des plus belles & profitables de toute la France. Les Commis au Greffe tant Ciuil que Criminel sont en tres-grand nombre, & acheptent aussi leurs Offices, comme les Huissiers de la Cour.

Ce qui est dit du Parlement de Paris, doit aussi estre entendu de tous les autres de France, qui sont:

Thoulouze,	Dijon,	Rennes,
Roüen,	Grenoble,	Pau,
Bourdeaux,	Aix,	& Metz.

La Iurisdiction du Parlement de Paris, s'estend sur les Prouinces suiuantes, sçauoir.

Champagne,	l'Isle de France,	Touraine,	Niuernois,
Brie,	Beausse,	Anjou,	Berry.
Picardie,	Gastinois,	Maine,	Bourbonnois,
Païs de conquise,	Orleans,	Poictou,	Lyonnois,
			Auuergne.

Le Roy Philippes le Bel ayant institué le Parlement de Paris, il institua aussi l'Echiquier de Roüen, qui se deuoit tenir deux fois l'année pour la Iustice de Normandie.

Il fit aussi le Parlement de Thoulouse pour certaines saisons de l'année: car Charles VII. le fit sedentaire l'an 1454. & institua aussi le Parlement de Bourdeaux. Louys XI. institua ceux de Grenoble & de Dijon. Louys XII. fit celuy de Roüen sedentaire, & institua en l'an 1502. celuy d'Aix en Prouence. Henry III. institua le Parlement de Rennes. Henry IV. celuy de Pau en Bearn, & le Roy defunct institua en l'an 1633. celuy de Metz, qu'on a esté obligé, à cause des Guerres d'Allemagne, de transferer à Toul, où il est à present.

Il y a encore dans l'enclos du Palais à Paris, les deux *Chambres des Requestes du Palais*, où plaident en premiere instance les priuilegiez de la maison du Roy, ausquelles deux Chambres il y a quatre Presidens, des Conseillers, Greffiers & Huissiers.

Les Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy ont aussi leur Auditoire dans le Palais, & y connoissent des Tiltres des Offices. On appelle de leurs Sentences au Parlement.

En parlant du Parlement i'ay obmis de dire qu'il y a deux Chambres, de l'Edict & de la Tournelle; Que celle de l'Edict prend connoissance pour ce qui concerne ceux de la Religion pretenduë reformée, & la Tournelle, pour le criminel seulement.

Cour des Aydes à Paris.

LA *Cour des Aydes* est composée de trois Chambres. Il y a six Presidens. Le premier President de cette Cour est Monsieur Amelot, illustre & par sa naissance & par sa vertu. Sa fidelité au seruice du Roy, dans les derniers troubles de Paris, a tellement éclatté, qu'il fut en danger de sa vie sur le Pont-neuf, où les ennemis de l'Estat & du Roy la luy vouloient rauir, pour l'empescher de continuer ses seruices. Mais comme Dieu protege les bons seruiteurs de sa Maiesté, il n'eut que ses habits & soutane percez de plusieurs coups d'espée: ainsi il eschappa miraculeusement de ce funeste peril.

Les autres Presidens, sont Messieurs:

Iean Dorier,	Claude Brieu,
Charles le Noir,	&
Gaston de Grieux,	Emanuël de Garnier.

Outre les Presidens & Conseillers de ladite Cour, il y a encore Messieurs les *Gens du Roy*, qui font Monsieur Rauot, Monsieur le Camus, *Procureur General*, & Monsieur Chastelar.

Il y a quantité de *Greffiers & d'Huissiers, auec le Greffier en chef.*

La Iurisdiction de ladite Cour des Aydes, est de connoistre & iuger souuerainement & en dernier ressort, des Tailles, Aydes, Gabelles, Domaine, & autres impositions qui se leuent sur les Subjets du Roy, & generalement de toutes affaires de Droicts & Finances concernans le fait des Aydes.

La creation de ladite Cour des Aydes est presque aussi ancienne que celle du Parlement de Paris, & precede d'antiquité tous les autres Parlemens de France. Elle fut establie apres vne assemblée des Estats Generaux du Royaume sous le Roy Iean, l'an 1355. & par vne prerogatiue particuliere.

Les Estats des Maisons Royales & des Princes sont d'année à autre mis au Greffe de ladite Cour, sans quoy les Officiers desdites Maisons ne joüiroient d'aucuns priuileges; & la connoissance du tiltre de Noblesse luy appartient priuatiuement à toutes autres Cours.

Il y a encores des Cours des Aydes à Roüen, à Clermont-Ferrant en Auuergne, à Montpellier, & à Bourdeaux.

Dans le mesme enclos du Palais est la *Chambre du Tresor*, qui connoist du Domaine du Roy, & les appellations ressortissent au Parlement.

Les Tresoriers de France.

Le Bureau des Tresoriers de France de la Generalité de Paris, est composé de quatre Presidens, de dix-sept Tresoriers, d'vn Aduocat du Roy, d'vn Procureur & de deux Greffiers.

L'Election est composée d'vn President, d'vn Procureur & Aduocat du Roy, & de huict Eleus, qui font l'assiette des Tailles en leur Election, & iugent des differents qui naissent entre les particuliers.

LA CONNESTABLIE ET MARESCHAUSSE'E de France.

ENtre les trois plus anciennes Iustices du Royaume de France, qui ont suiuy le Parlement ambulatoire, & qui ont esté auec luy renduës sedentaires dans le Palais, & eu pour leur Siege la Table de Marbre, se trouue la *Connestablie & Mareschaussée de France*, qui en occupe la premiere place, à laquelle, priuatiuement à tous autres Iuges, appartient la connoissance & jurisdiction de tous exceds, crimes & delicts commis par les Gens-d'armes des Ordonnances du Roy, & autres gens de Guerre, soit de pied ou de Cheual. Cette Iustice vnique & vniuerselle en tout le Royaume, est exercée de tout temps auec Messieurs les Mareschaux de France, en l'absence de Monsieur le Connestable, par vn Lieutenant General de robbe longue, vn Procureur du Roy & vn Greffier, auquel on a joint vn Lieutenant particulier, ayans leur Siege à la Table de Marbre. Quoy qu'il n'y ayt point de Connestable, les Sentences sont tousiours intitulées en ces mots: *Les Connestable & Mareschaux de France, à tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut*: parce que le plus ancien Mareschal de France represente le Connestable, ne faisans ensemble qu'vn Corps, dont il est le Chef.

De cette Iurisdiction sont dépendans tous les Preuosts des Mareschaux du Royaume, leurs Lieutenans & Officiers, qui sont tenus d'y venir prester serment de fidelité au Roy, s'y faire receuoir suiuant leurs Lettres de prouision.

Le Grand Preuost de la Connestablie.

Le Grand Preuost de la Connestablie, Camps & Armées de sa Majesté, apres estre receu au Siege, a l'honneur d'estre Conseiller né; & en cette qualité, d'y auoir seance & voix deliberatiue aux procez par luy instruits, qu'il est obligé d'y juger estant en l'Isle de France.

Sa Compagnie est composée de 50. hommes, dont trois sont ses Lieutenans, vn Procureur du Roy, vn Greffier, trois Exempts, quarante Archers, & vn Trompette.

Ceux qui tiennent à present le Siege de la Connestablie & Mareschaussée de France

France à la Table de Marbre du Palais, sont :
Messieurs d'Estrée, premier Mareschal, representant le Connestable, Duc & Pair de France.
De Schomberg.
De la Meilleraye.
De Gramont.
De la Motte Houdancourt.
De l'Hospital.
De Turenne.
Du Plessis-Praslin.
De Villeroy.
D'Aumont.
D'Estampes.
De la Ferté Seneterre.
De la Ferté Imbaut.
D'Hocquincour.
De Grancey & autres depuis receus.

François le Roy, Conseiller de sa Maiesté, leur Lieutenant General à la Table de Marbre du Paris à Paris.
Charles de Seel, Lieutenant particulier.
Iean Pinçon de la Martiniere, Escuyer, Conseiller, & Procureur du Roy.
Iean de Gardette, Cheualier, Grand Preuost de la Connestablie, Camps & Armées de sa Maiesté, Conseiller né au Siege.
Charles Trabit, Greffier.
Les Preuosts de l'Isle & des monnoyes en la Mareschaussée de France, sont :
Louys Dauid, Escuyer Sieur du Petit-puy.
Sebastien de Secilles, Escuyer, Sieur de Maison-neufue, qui ont seance au Siege lors qu'on y iuge les procez par eux instruits, mais non voix deliberatiue.

Les Eaux & Forests est vne Iurisdiction qui prend connoissance des abus, fraudes & tromperies qui se commettent sur les Forests, Riuieres, Estangs, Pescheries, & toutes sortes d'Eaux. Il y a vn Lieutenant General, des Conseillers, vn Procureur du Roy, vn Greffier & des Huissiers.

La Cour des Monnoyes est composée de trois Presidens & de vingt-quatre Conseillers, qui reglent l'alloy, le prix & le poids des monnoyes, afin qu'il ne s'y face point d'alteration. Ils iugent aussi les Faux-monnoyeurs. Il y a quantité de Villes en France où l'on bat monnoye, dont voicy l'estat.

Paris.	Lymoges.
Roüen.	Bourdeaux.
Sainct Lo.	Bayonne.
Lyon.	Thoulouze.
Tours.	Mont-pellier.
Angers.	Ryon.
Poictiers.	Dijon.
La Rochelle.	Amyens.
Narbonne.	Aix.
Ville-neufue, lez Auignon.	Bourges.
Troyes.	Grenoble.
Nantes.	Rennes.

Dans le mesme enclos du Palais est le Bailliage du Palais, où il y a vn Bailly qui a son Lieutenant Ciuil & Criminel, ses Conseillers, vn Procureur du Roy, vn Greffier & ses Huissiers. Sa Iurisdiction s'estend dans le Palais & és enuirons, ruës de la Pelleterie, de la Calende, de la Barillerie, Marché-neuf, la Sauaterie, Pont S. Michel, Sainct Louys & Saincte Anne, le Gué deuant les Augustins, ruë de Harlay, le Gué regardant la Megisserie, la place Dauphine & le Faux-bourg S. Iacques.

La Iustice de la Ville de Paris s'exerce sous le nom du Baron de S. Brisson, qui est Garde de la Preuosté de Paris, & fait exercer la Iustice par le Lieutenant Ciuil, Criminel & particulier, qui acheptent leurs Offices du Roy, vingt-quatre Conseillers, Procureur & Aduocats du Roy, les Iuges Auditeurs, Greffiers, Commis-

faires, en nombre de plus de quarante-cinq, en tous les quartiers de Paris, pour y entretenir la Police. Les Iuges du Chastelet prestent le serment au Parlement. Les Nottaires & Garde-nottes du Roy dépendent du Chastelet, comme aussi les Huissiers à cheual & à verge.

L'Hostel de Ville de Paris est composé *d'vn* Preuost des Marchands;

De *quatre* Escheuins,

D'vn Procureur du Roy,

D'vn Receueur, & *d'vn* Greffier.

Le *Preuost des Marchands* est Monsieur Maistre Antoine le Fevre, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement.

Les *quatre Escheuins* estoient, Nobles hommes Maistre Claude Boucot, du Clos, Gaillard & du Colombié.

Maistre Nicolas Philippes, *Receueur* au Grenier à Sel de Paris.

Maistre Germain Pietre, Conseiller & *Procureur* du Roy & de la Ville, & Procureur General de Monsieur le Duc d'Orleans.

Maistre Nicolas Boucot, *Receueur* de la Ville.

Maistre Martin le Maire, *Greffier* de la Ville de Paris.

Maistre Michel Guillois, Conseiller du Roy en son Chastelet de Paris.

Maistre Simon de Sequeuille, Bourgeois de Paris.

Tous lesquels sont Iuges de Police sur le fait des Marchandises de Vin, Bled, Foin, Charbon, & autres denrées.

Il y a encore quelques Iurisdictions dans la Ville & Faux-bourgs de Paris, comme:

Celle de *Iuge & Consuls* des Marchands.

Celle de l'Archeuesque, qui outre la Iurisdiction spirituelle qu'il fait exercer par ses Officiers dans son Archeuesché, a encore la temporelle, qu'il fait exercer au *Fort-l'Euesque*.

Le *Chapitre de l'Eglise Nostre-Dame* de Paris a sa Iurisdiction particuliere, qu'il fait exercer par vn Bailly, Lieutenant, Procureur Fiscal, Greffier & Huissiers. Elle s'estend au Cloistre, & dans la ruë d'Aras, prez la porte de S. Victor.

L'Abbaye *de Saincte Geneuiefue du Mont* a aussi sa Iurisdiction, composée d'vn Bailly, Procureur Fiscal, Greffier & Huissiers. Elle s'estend sur les Parroisses de S. Estiene du Mont & de S. Medard.

L'Abbaye *de S. Germain des prez* a sa Iurisdiction, composée d'vn Bailly, d'vn Lieutenant, d'vn Procureur Fiscal, Greffier & d'Huissiers. Elle s'étend par tout le Faux-bourg.

L'Abbaye *de S. Victor* a sa Iurisdiction, composée d'vn Bailly, Procureur Fiscal, Greffier & Huissiers. Elle s'estend sur le Faux-bourg de Sainct Victor.

Le Prieuré *de Sainct Martin des Champs* a sa Iurisdiction, composée d'vn Bailly, Procureur Fiscal, Greffier & Huissiers. Son estenduë est sur la Parroisse de S. Nicolas des champs.

Le *Temple* a sa Iurisdiction, composée d'vn Bailly, d'vn Procureur Fiscal, Greffier & Huissiers. Elle agit aux Marests, & dans la ruë & Faux-bourg du Temple.

Le Prieuré de *Sainct Lazare* a la sienne, composée d'vn Bailly, d'vn Procureur Fiscal, d'vn Greffier & Sergens. Elle s'estend és Faux-bourgs S. Denis, S. Martin & Parroisse S. Laurens.

L'Abbaye de *Sainct Magloire* a sa Iurisdiction, composée d'vn Bailly, Procureur Fiscal, Greffier & Huissiers. Elle s'estend sur la Parroisse Sainct Leu & S. Gilles.

Le *Prieuré de Sainct Eloy* prés le Palais a sa Iurisdiction, composée d'vn Bailly, d'vn Procureur Fiscal, d'vn Greffier & Huissiers. Elle s'estend aux enuirons du Palais, du costé du Pont Nostre-Dame.

Le Chapitre de *Sainct Marcel* a sa Iurisdiction, composée d'vn Bailly, Procureur Fiscal, Greffier & Huissiers. Son estenduë est sur les Parroisses de Saincte Hypolite & S. Martin, au Faux-bourg S. Marcel, & sur la Parroisse de S. Hylaire du Mont.

Le Chapitre *Sainct Benoist* a aussi sa Iurisdiction sur sa Parroisse.

Le Grand Maistre de l'Artillerie a aussi sa Iurisdiction particuliere à l'Arsenal.

L'Abbesse de *Sainct Antoine des Champs* a sa Iurisdiction sur tout le Faux-bourg, composée d'vn Bailly, Procureur Fiscal, Greffier & Huissiers.

Digitized by Google

Generalitez de France.

LA France est diuisée en Generalitez, pour faciliter la receptte des Finances: lesquelles Generalitez ne sont autre chose qu'autant de Bureaux de Tresoriers de France, qui reglent les Tailles chacun dans l'estenduë de leur Generalité. Il y en a vingt-trois, qui sont:

Paris.
Soissons.
Amyens.
Chaalons.
Orleans.
Tours.
Bourges.
Moulins.
Lyon.
Grenoble.
Thoulouze.
Montpellier.
Ryon.
Lymoges.
Poictiers.
Bourdeaux.
Roüen.
Alençon.
Caën.
Dijon.
Aix.
Nantes.
Bearn.

Conseil des Finances.

QVoy que le Conseil des Finances ne soit pas icy dans son rang, ie ne laisseray pourtant d'en parler, comme aussi des autres qui n'y sont pas non-plus: ce que les Lecteurs excuseront s'il leur plaist. Ce Conseil est le plus grand & le plus estendu, estant composé d'vn grand nombre de personnes qui prennent tous la qualité de Conseillers du Roy dans ses Conseils d'Estat & Priué. Il s'assemble ordinairement au Louure, où assistent Monsieur le Chancelier, Monsieur le Garde des Seaux, Messieurs les Sur-intendans des Finances, quatre Intendans desdites Finances, plusieurs Conseillers d'Estat, trois Tresoriers de l'Espargne, trois Tresoriers des Parties Casuelles, & quatre Secretaires ou Greffiers du Conseil, seruans par quartier. En ce Conseil, aussi bien qu'au Conseil estroit, il y a tousiours vne chaire vuide de velours violet pour le Roy, qui s'y met quand il s'y veut trouuer present pendant sa majorité: A main droitte vne place vuide; apres se met Monsieur le Chancelier, & en suitte les Conseillers d'Estat, suiuant l'ordre de leur reception. A main gauche se mettent Messieurs les Princes du Sang, Messieurs les Intendans des Finances se mettent derriere sur vn banc à part, le Secretaire ou Greffier au bout de la table, & les Maistres des Requestes se tiennent debout tout à l'entour.

Les matieres qui s'y traittent sont toutes de Finances, en sorte que quand les affaires touchent le Roy, ou des personnes qui ont immediatement traitté auec luy, les Intendans en font le rapport; & si ce sont des particuliers qui demandent des Charges, ou qui ayent quelque differend auec les Traittans ou Partisans, ce sont les Maistres des Requestes de l'Hostel, lesquels auant que d'en faire leur rapport, communiquent les affaires entr'eux, en vne assemblée qu'ils font au Palais, & qu'on appelle la Iurisdiction des Requestes du Roy. En faisant leur rapport au Conseil, ils disent qu'ils ont communiqué les affaires entre eux, & qu'ils sont de tel aduis, suiuant lequel le Conseil donne souuent les Arrests: Mais quelquefois aussi le Conseil suit son sentiment particulier, & des aduis tous contraires.

Les affaires des Finances sont auparauant digerées dans vn autre Conseil particulier, qui se tient tous les Mardis, & quelquefois aussi les Vendredis, chez le Sur-Intendant des Finances, qui s'apppelle *Conseil de Direction*, où l'on dispose toutes les affaires des Finances, en sorte que quand on en fait rapport au Conseil, il ne s'y trouue plus aucune difficulté pour les faire passer. Ce petit Conseil est composé des Sur-intendans des Finances, du Controlleur General, des Intendans des Finances, & du Greffier du Conseil qui est en quartier. Quelquesfois s'y trouuent aussi le Tresorier de l'Espargne, & le Tresorier des Parties Casuelles, qui sont en exercice. Les Conseils des Finances se tiennent le Mercredy & le Samedy, & quelquesfois le Ieudy.

Conseil des Parties.

MOnsieur le Chancelier tient encore vn autre Conseil d'Estat, qu'on appelle des *Parties*, parce qu'on n'y iuge que des procez que les particuliers ont entr'eux, soit pour recusation de Iuges particuliers d'vne Iurisdiction ou d'vn Parlement, ou autre Iurisdiction entiere, soit pour des affaires particulieres de Ville à Ville, ou de particulier à particulier, que le Conseil a euoquez à soy, & dont il s'est reserué la connoissance. Le Conseil des Parties se tient le Mardy & le Vendredy, tout de mesme que le Conseil des Finances. Il a ses Greffiers particuliers, qui seruent aussi par quartiers. Les Conseillers d'Estat qui ont seance en ses Conseils, sont la pluspart personnes qui ont seruy longuement dans les autres Iurisdictions, Parlemens, grand Conseil, ou mesme dans le Corps des Maistres des Requestes, ou dans les Ambassades vers les Princes & Estats estrangers. Ceux-cy ont la qualité & pension de Conseillers d'Estat au retour de leurs Ambassades, mais ils n'ont pas tous l'entrée dans le Conseil. Les vns y seruent trois mois, les autres six: toutesfois quand ils y entrent, ils prennent rang du iour de leur reception. Leurs gages, quand ils seruent toute l'année, sont de deux mil escus. Ils prestent le serment entre les mains de Monsieur le Chancelier.

Les resolutions qu'on doit prendre, sont aisément preueuës de la disposition des affaires par les Rapporteurs, qui les dressent toutes prestes d'estre signées, sauf à y reformer ce qu'on y trouuera à redire. Estant ainsi reformées, le Rapporteur les signe le premier, & apres cela Monsieur le Chancelier & Monsieur le Garde des Seaux, si c'est au Conseil des Parties. Si c'est au Conseil des Finances, Messieurs les Sur-intendans les signent aussi, & les deliurent apres au Greffier, qui les paraphe, fait mettre les Arrests en parchemin par vn Commis qui les paraphe, & y adiouste vne Commission, s'il les faut executer hors de Paris, les signe apres, & les fait porter au Seau chez Monsieur le Chancelier ou Monsieur le Garde des Seaux, pour les faire seeller, Les Arrests sans Commission ne peuuent estre executez par les Huissiers du Conseil, qu'on appelle *Huissiers à la Chaisne*, parce que les iours du Conseil, & en executant les Arrests du Roy, ils sont obligez de mettre vne chaisne d'or auec la Medaille du Roy au col. La commission donne pouuoir à tous les autres Huissiers ou Sergens d'executer les Arrests du Conseil.

Auparauant que de passer outre, il sera bon de connoistre les Charges des personnes dont nous venons de parler, & dont nous auons dit que le Conseil des Finances est composé; & premierement de Monsieur le Chancelier, & de Monsieur le Garde des Seaux, qui estoit autrefois appellé Grand Referendaire, & signoit & seelloit toutes les expeditions, au lieu qu'auiourd'huy il ne signe que les Arrests, quoy qu'il seelle toutes sortes de Lettres, sans exception quelconque, auec vn pouuoir absolu de iuger de la ciuilité ou inciuilité d'icelles, & comme telles de les seeller, ou d'y mettre le caniuet. Il n'y a point de iour destiné pour le Seau, & il dépend absolument de monsieur le Garde des Seaux de seeller quand, & ce qu'il luy plaist.

Quand il tient le Seau, il se met au milieu d'vne grande table, sur laquelle il fait porter vn petit coffret d'argent vermeil doré, semé de Fleurs-de-Lys, dans lequel sont tous les Seaux de France enfermez, duquel il porte les clefs. Au bout de la table sont deux Maistres des Requestes, desquels il prend l'aduis si bon luy semble, & vis à vis de luy vn des quatre Referendaires de France, qui fait lecture de toutes les Lettres, Arrests & autres expeditions, lesquelles s'il approuue, il y fait mettre le Seau de cire, & les fait mettre par apres dans vn coffre, pour estre controllées par les Secretaires du Roy, qui mettent diuers paraphes, selon la diuersité des droicts que leurs expeditions doiuent au Seau. La cire dont on seelle ordinairement est jaune, & le seau empreint d'vn costé des Armes de France, qui sont trois Fleurs-de-Lys, & de l'autre l'effigie du Roy, seant en son lict de Iustice. Ces Seaux se mettent sur vn bout du mesme parchemin sur lequel les expeditions sont écrites, & alors on appelle seeller en simple queüe; Mais quand ce sont des Edicts, Abolitions, Traittez de Paix faits auec les Princes & Estats voisins, ou autres Actes plus solemnels, alors on seelle en cire verte, en double queüe de lacqs de soye rouge & verte. Monsieur le Garde des Seaux n'a point de iour re-

Digitized by Google

glé pour le Seau. Le iour du Vendredy Sainct il seelle volontiers vne abolition ou deux pour quelque crime, & qui auroit d'ailleurs de la peine à passer au Seau.

Quand on veut oster le pouuoir à vn Chancelier, on luy oste les Seaux pour les donner à vn autre, qu'on appelle *Garde des Seaux*, & alors on laisse quelquesfois encore Monsieur le Chancelier dans le Conseil, dont il demeure le Chef.

Quand on fait vn Garde des Seaux, il a le mesme pouuoir & la mesme authorité que le Chancelier, auec cette difference neantmoins, que la Charge de Chancelier ne peut estre ostée à celuy qui la possede, qu'en mesme temps on ne luy fasse son procez, & qu'on ne luy oste la vie: mais le Roy oste les Seaux à celuy qui les garde, quand bon luy semble.

Les Maistres des Requestes.

L'Origine des Maistres des Requestes est fort ancienne, mais non pas plus que celle des Parlemens. Anciennement il y en auoit trois à la porte du Logis du Roy, accoudez sur la barriere, où ils receuoient toutes les Requestes qu'on vouloit presenter au Roy; & si les affaires n'estoient pas de grande importance, ils les vuidoient sur le champ; & si elles estoient de consequence, ils en faisoient le rapport au Roy estant dans sa Chambre, ou bien allant à la Messe ou à la promenade. Mais comme les affaires commençoient à croistre, ils ne se tenoient plus à la porte, mais se tenoient tousiours auprés du Roy, qui bailloit à examiner toutes les Requestes qu'on luy presentoit, & estoient logez chez le Roy, & auoient bouche en Cour. Aujourd'huy le nombre en est deuenu fort grand, montant iusques à 62. qui seruent tous par quartier; sçauoir trois mois aux Requestes de l'Hostel, qui est vne Iurisdiction particuliere du Palais, prenant connoissance des Offices seulement, & dont les appels ressortissent au Parlement, si ce n'est que par renuoy du Conseil d'Estat il leur soit attribué Iurisdiction souueraine, & trois mois au Conseil d'Estat. Ils sont du Corps du Parlement, & y prennent seance les iours d'Audience, immediatement apres les Presidens: toutefois non plus qu'au nombre de quatre à la fois. Ils portent les mesmes habits que les Conseillers au Parlement & au Grand Conseil. Ils president en l'absence des Presidens en toutes Seneschaussées & Bailliages. Ils rapportent & signent les Requestes. Leurs Charges se vendent à present soixante & dix mil escus. On se sert aussi d'eux en plusieurs Commissions extraordinaires, particulierement en celles d'Intendans de la Iustice & Finances dans les Prouinces & Armées, auec vne authorité & puissance tres-grande. C'est vne Compagnie des plus Illustres du Royaume, & de laquelle sortent les Chanceliers & Gardes des Seaux de France, & qui font de tres-importantes Ambassades aux Pays estrangers. Ils ne sont receus en leurs Charges qu'apres auoir esté dans les Parlemens.

Des Finances Du Roy.

LEs premiers Roys de France n'auoient ny Domaine, ny Tailles, ny Gabelles; mais prenoient sur le reuenu de leurs Subjets ce qu'ils croyoient deuoir suffire pour l'entretenement de leurs personnes, & pour les frais de la Guerre.

Pepin en arriuant à la Couronne, y annexa toutes les belles Terres qu'il possedoit en Austrasie & ailleurs, & qui par ce moyen deuindrent Domaine de la Couronne, que les Roys de France de la troisiesme lignée ont bien augmenté, par les Reglemens qu'ils ont faits pour les Fiefs qui demeurerent vacans en grand nõbre par les Guerres de la Terre Saincte, & qu'ils alienoient auec des Charges & redeuances qui ont beaucoup accrû le reuenu des Roys de France, à quoy les vns ont adjousté les terres qu'ils possedoient en appanage, auparauant qu'ils fussent paruenus à la Couronne, dont on void les exemples en Philippes de Valois, Louys XII. François I. & le Roy Henry IV. Les autres des Tailles, Gabelles & Impositions, dont nous parlerons cy-apres.

Le Domaine de la Couronne comprend tout ce qui à esté vny & incorporé à icelle, ou ce qui par l'espace de dix ans a esté receu & manié par les Receueurs du Domaine, ou autres. Il y en a que le Roy donne à foy & hommage, à la charge de demeurer Domaine, les autres sont effectiuement vnis & incorporez à la Couronne. Or comme les reuenus en sont grands, il y a plusieurs Officiers des Finances.

Le Sur-intendant des Finances dispose absolument des Finances du Roy, sans estre sujet à rendre compte. C'est luy qui fait vn Estat du reuenu du Roy, & de la

Digitized by Google

dépenſe à quoy il doit eſtre employé. C'eſt, comme nous auons dit, Monſieur le Comte de Seruient, & Monſieur Fouquet Procureur General, qui poſſedent cette Charge depuis le deceds de Monſieur le Marquis de la Vieuuille.

Les Charges d'Intendans des Finances ne ſont point Offices, mais ſimples Commiſſions, auſſi bien que celles de Sur-intendans. Elles conſiſtent à examiner & mettre en ordre toutes les affaires des Finances, & en faire leur rapport au Conſeil, ſoit de Direction, ſoit des Finances, auquel ils ſont aſſis ſur vn banc à part, derriere les Sur-intendants. Ils ſont au nombre de douze.

La Charge de Controlleur General des Finances n'eſtoit il n'y a pas longtemps qu'vne Commiſſion, mais elle a eſté depuis quelques années erigée en tiltre d'Office, en faueur de Monſieur d'Emery. C'eſt à preſent Monſieur le Camus qui la poſſede. Elle conſiſte à tenir regiſtre ou controlle de toutes les Finances, receptes & dépenſes, & eſtoit cy-deuant exercée par les Intendans, chacun à leur tour.

De l'Eſpargne.

L'Eſpargne eſt comme la Mer, à laquelle toutes les autres receptes generales & particulieres, les deniers reuenans des Traittez faits auec le Roy, les Fermes des Gabelles, Aydes, Tailles, Taillon, & enfin tous les reuenus du Roy s'y viennent rendre, comme des ruiſſeaux & des riuieres, & dans laquelle auſſi tous les autres Treſoriers, tant Ordinaires qu'Extraordinaires de la Guerre, Generaux & Prouinciaux de l'Artillerie, des Fortifications, de la Marine, les Payeurs des Rentes de la Maiſon de Ville, les Payeurs des gages des Cours Souueraines, & tous les autres, viennent prendre l'argent pour le diſtribuer par tout où il en eſt beſoin.

Le Treſorier de l'Eſpargne a eſté ſubrogé en la place de l'ancien Receueur General, par le Roy François I. Le Roy Henry II. fit cet Office alternatif: de ſorte que de ſon temps il y en eut deux. Le defunct Roy le fit triennal, comme tous les autres Offices comptables. La Reyne l'a voulu faire quatriennal, auec toutes les autres Charges comptables: mais ceux qui en ſont pourueus s'en ſont exemptez, en fourniſſant au Roy la ſomme de cinquante mil eſcus chacun en pur don, & tous enſemble encore la ſomme de ſix cens mil liures. Ces Offices ſe vendent vn milion de liures chacun. Ceux qui les poſſedent ont douze mil liures de gages: & en outre, trois deniers pour liure de tout l'argent qu'ils manient, ce qui monte à des ſommes exceſſiues.

Le Treſorier des Parties Caſuelles a eu ſon commencement auec la venalité des Offices ſous le Roy Louys XII. qui vendit le premier les Offices des Comptables. Sa Charge eſt de receuoir tous les deniers prouenans de la vente des Offices: Mais depuis le Roy Henry IV. les Offices ſont deuenus hereditaires, en payant tous les ans vn certain droict, qu'on appelle *la Paulette*, ſi ce n'eſt que l'Officier n'ayant point payé la Paulette, meure ſans auoir reſigné ſon Office: auquel cas le Treſorier des Parties Caſuelles en diſpoſe au profit du Roy. Il y a trois Treſoriers des Parties Caſuelles; ſçauoir, l'Ancien, l'Alternatif, & le Triennal.

Il y auoit encore vne eſpece de Conſeil, qu'on appelle vulgairement de *Conſcience*, eſtably par la Reyne dés le commencement de ſa Regence, pour la diſpoſition des Eueſchez, Prelatures, & autres Benefices de ce Royaume. Il fut de ce temps-là compoſé de la perſonne de la Reyne, de Monſieur le Cardinal, de Monſieur le Chancelier, des Eueſques de Beauuais & de Liſieux, & du Pere Vincent General des Peres de la Miſſion: mais depuis que ces deux Eueſques ont eſté eſloignez de la Cour, il n'a plus eſté compoſé que des quatre autres, où le Pere Vincent a eſté fort conſideré pour ſa pieté.

La Chambre des Comptes.

LA Chambre des Comptes prend connoiſſance de toute la recepte & deſpenſe qui ſe fait pour le Roy, les controlle, & examine ſeuerement. Elle eſtoit autrefois compoſée des Officiers de la Maiſon du Roy: mais ce ſont à preſent des Offices particuliers & venaux.

Il y a

Il y a huict Chambres des Comptes en France, qui sont :

Paris.	Montpellier.
Roüen.	Grenoble.
Dijon.	Aix.
Nantes.	Blois.

La Chambre des Comptes de Paris est composée de huict Presidens, de soixante Maistres, & d'autant d'Auditeurs & Correcteurs des Comptes, seruans tous par semestre. En cette Chambre sont verifiez tous les Dons & Acquipatens que le Roy donne, toutes les Lettres de naturalité & legitimation; & c'est là que font foy & hommage tous les Fiefs mouuans directement de la Couronne.

Grand Conseil.

LE Grand Conseil, quand il ne suit pas le Roy, est seant au Cloistre de Sainct Germain de l'Auxerrois. Il est en semestre, & juge des matieres Beneficiales, & des causes du Parlement, lors que les Iuges sont recusez, & d'autres. Il est composé de plusieurs Presidens & Conseillers, des Aduocats & Procureur Generaux du Roy, d'vn Greffier en chef & de ses Commis, d'Aduocats, Procureurs & d'Huissiers. Cette Iurisdiction est dans vne haute estime pour les Grands Hommes qui la composent, dont nous parlerons en vne autre Impression.

PROFESSEVRS DV ROY.

LA conseruation des Sciences dans vn Royaume, estant vne marque infaillible d'vn florissant Estat, les Roys de France ont tousiours eu plus de passion que les autres Souuerains pour leur augmentation. Le Grand Roy François I. Restaurateur des bonnes Lettres, ayant esté le Fondateur de cette Illustre Compagnie, il ordonna vn grand reuenu pour l'entretenement desdits Professeurs, qu'il choisit entre tous les plus sçauans de l'Europe. Il en establit deux pour chacune Science. Les Rois ses successeurs, pour se décharger du soin d'en faire l'election, arriuant vacance, l'ont laissé à Messieurs les Grands Aumosniers de France, comme à personnes qui ne pouuans paruenir à cette Charge de Grand Aumosnier, sans vne grande erudition & vertu, sçauroient bien faire vne élection de gens dignes de cette fondation Royale. La Doctrine de Messieurs les Grands Aumosniers a bien paru aux personnes de ces Grands Cardinaux du Perron, de la Rochefoucaut, & de Lyon, dont les hautes Vertus seront à jamais en veneration à tout le monde.

A present cette Charge est encor honorée en la personne du Cardinal Antonio, neveu du Pape Vrbain VIII. qui a fait de si beaux Poëmes à la gloire de nos Roys, & de la France, qu'il a bien fait reconnoistre l'amour qu'il auoit pour cette Couronne. Ceux qui ont cette Charge representent la personne du Roy en tout ce qui concerne l'Eglise & la conseruation des Lettres; Et certes estans les premiers Chefs de l'Eglise Gallicane, il leur est encor glorieux d'estre les Protecteurs d'vne Compagnie composée des plus rares & des plus doctes Esprits de ce siecle. Ce Grand Cardinal qui à present la possede, nous fait bien voir le soin qu'il en veut prendre, puis qu'en son absence il en a laissé la conduite à Monsieur Aubry, Euesque de Coutance, dont la Vertu, la Pieté & la Doctrine sont si inseparables de sa personne, qu'il est aujourd'huy consideré pour l'vne des merueilles du Clergé de France.

Ie puis dire en ce rencontre que Monsieur le Cardinal de Lyon en auoit aussi des soins tres-particuliers, s'en estant de mesme reposé sur Monsieur le Masle, Abbé des Roches & autres lieux, le merite & la probité duquel sont tellement recognus d'vn chacun, qu'ayant refusé des Archeueschez & des Eueschez, & les ayant fait donner à d'autres, tant le Roy auoit de confiance en sa vertu; on l'a loüé qu'il ayt accepté la charge de grand Vicaire de la grande Aumosnerie de France: Acceptation qu'il faut attribuer à l'honneur qu'il portoit à monsieur le Cardinal de Lyon, & à la passion qu'il auoit de contribuer ses soins ordinaires pour la charité, & pour la gloire des bonnes Lettres, dont il est veritablement l'vn des principaux ornemens.

Lecteurs & Professeurs ordinaires du Roy, au College Royal de France.
1654.

Me *IEAN RIOLAN*, Doyen des Professeurs & de la Faculté de Medecine, *pour l'Anatomie & les simples.*

Me *Iean Baptiste Morin*, Docteur en Medecine, *pour les Mathematiques.*

Me *Valerien de Flauigny*, & Me *Iean Banneret*, Docteurs en Theologie de la Maison de Sorbonne, en suruiuance, *pour les Sainctes Lettres, & Langue Hebraïque.*

Me *René Moreau*, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, *pour la Medecine.*

Me *Iean Tarin*, Docteur és Droicts, Aduocat en Parlement, *pour l'Eloquence & l'Histoire.*

Me *Philippes du Bois*, Maistre és Arts, *pour les Lettres Grecques.*

Me *Martin Akakia*, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, *pour la Medecine.*

Me *Iean Chartier*, Docteur en Medecine, & Medecin du Roy, *pour la Chirurgie & Pharmacie.*

Me *Pierre Gassend*, Docteur en Theologie, Preuost de Digne, *pour les Mathematiques.*

Me *Pierre Pader*, Licentié en Theologie de la Maison de Sorbonne, Prouiseur du College d'Harcour, *pour la Philosophie Grecque.*

Me *François du Monstier*, Licentié en Theologie de la Maison de Sorbonne, Chanoine de l'Eglise de Roüen, Syndic de l'Vniuersité de Paris, *pour la Langue & Eloquence Latine.*

Me *Iacques Gaudin*, Docteur en Theologie de la Maison de Sorbonne, Chanoine de l'Eglise de Paris, *pour la Philosophie.*

Me *Sergio Gamerio*, Prestre Maronite du Mont-Liban, Interprete du Roy, *pour les Langues Arabique & Syriaque.*

Me *Iacques Pigis*, Licentié en Theologie de la Maison de Nauarre, *pour la Langue Grecque.*

Me *Iean Doujat*, Docteur és Droicts, Aduocat en Parlement, Historiographe du Roy, & vn des quarante de l'Academie Françoise, *pour le Droict Canon, & Saincts Decrets*: Syndic de la Compagnie.

Me *Iacques Dauuergne*, *pour la Langue Arabique.*

Me *Iacques Dreux*, Docteur en Theologie de la Maison de Sorbonne, *pour la Langue Hebraïque.*

DV ROYAVME DE SVEDE.

LA Mort du Roy de Suede, cét illustre Conquerant, dont les actions toutes Heroïques ont éternisé sa Memoire, auroit rendu ses Subjets inconsolables, s'ils ne l'auoient veu ressusciter en la Princesse CHRISTINE sa fille vnique, comme vne parfaite Image de luy-mesme, également animée & de la Gloire & de la Vertu. Certes iamais Reyne n'a fait éclatter si haut, ny si loin qu'elle, le bruit de son nom: Et ie ne m'estonne pas qu'elle soit connuë de tout le

monde; la Renommée a fait son Portraict auec autant de Pinceaux qu'elle a de Langues. Son Palais est vn Temple consacré à toutes les Vertus; & la pratique qu'elle en fait, la rend si admirable, que le Soleil cherche inutilement sa pareille icy bas. De moy, ie ne trouue pas estrange de la voir peinte par tout en Deesse, puis qu'elle n'a rien de mortel que les apparences. Ce qui me donne cette pensée,

Qu'on ne verra iamais son Portraict à son iour,
Si le Peintre n'obserue
De la peindre en Minerue,
Puis que sous cét habit on la connoît tousiour.

En effet, on doit appeller cette Reyne la Deesse des Sciences & des Arts, s'estant fait enseigner tout ce qu'on peut apprendre, apres auoir remply sa Cour des plus sçauans hommes de l'Europe, & des plus fameux Artisans de l'Vniuers. Ce qui me persuade que sa Memoire ne mourra iamais, puis que nos Neueux la laisseront aux leurs, comme vn heritage d'honneur, apres auoir raconté son Histoire.

I'adiousteray encor que cette Grande Princesse a tant de passion pour les bonnes Lettres, qu'elle ne se contente pas seulement d'auoir attiré aupres d'elle les plus considerables en Doctrine, par ses grands Bien-faits, mais qu'elle fait encor d'autres grandes liberalitez par toute l'Europe, à ceux qui se sont signalez par leurs écrits & par leur sçauoir; Et pour comble de sa generosité, qu'elle entretient d'ordinaire en France, en Allemagne, Italie & autres lieux, des personnes d'éminente recommandation, afin de recouurer tous les Manuscripts & autres Liures, pour enrichir sa Bibliotheque, qu'il faut croire estre la plus considerable de ce Temps, puis qu'il s'y trouue desia plus de seize mille Manuscripts; & que la Bibliotheque, quoy que des plus belles de Paris, de ce Grand Personnage Monsieur Gaumin, le plus sçauant & le plus vniuersel de tous les hommes en la cognoissance des Sciences, & de toutes sortes de Langues, selon le rapport du celebre Casaubon, ne s'y void plus que comme vn grand Fleuue dégorgé dans la Mer, tant l'abondance de Volumes innombrables se trouue dans cette fameuse & Royale Bibliotheque.

Aussi tant d'amour & de soins sans exemple, sont des veritables preuues d'vn ancien Prouerbe, qui dit, Que la protection des bonnes Lettres en vn Royaume, sont des marques infaillibles d'vn florissant Estat, Tel qu'on peut appeller celuy de Suede; cette puissante Reyne ne s'estant pas fait moins admirer par les charmes qu'elle possede, que par sa haute Vertu, & par la force de ses Armes. qui la rendent autant redoutable, qu'aymée & cherie par toutes les Nations les plus belliqueuses. A la seconde Impression nous nous efforcerons de representer plus amplement la gloire & la conduitte de cette Auguste Princesse, qui dans l'Europe est au jourd'huy la merueille de ce Siecle & des precedens; osant pour cet effet en esperer de bons & veritables memoires.

FIN.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

[illegible] oogle

Digitized by

Digitized by Google

ed by

Digitized by Google